LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
15 AVR 1985
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

33 Élisabeth II

VOLUME I, 1984

COMPRENANT LA PÉRIODE DU CINQUIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1984
AU VINGT ET UNIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1984, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 novembre 1984

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La trente-deuxième législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le lundi 9 juillet 1984, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 5 novembre 1984 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Charles B. Koester, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre annonçant que l'honorable Jean Beetz, juge puîné de la Cour suprême du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 5 novembre 1984, à 11 heures, pour ouvrir la première session de la trente-troisième législature.

M. Claude Lajoie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 15 heures aujourd'hui même.

* * *

[*Français*]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'HONORABLE JOHN WILLIAM BOSLEY, DÉPUTÉ DE DON VALLEY-OUEST

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous convoquons aujourd'hui un nouveau Parlement, une nouvelle assemblée du peuple canadien, et une forte proportion des membres de ce Parlement n'ont jamais siégé à la Chambre des communes auparavant, y compris beaucoup de ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Il est vital pour une institution comme le Parlement de se refaire du sang neuf et de se rafraîchir à la source des scrutins populaires.

[*Traduction*]

A un moment comme celui-ci, il est bon de rappeler les paroles d'un grand parlementaire, Edmund Burke, qui a déclaré ceci:

Le Parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs représentant des intérêts divergents . . . mais une assemblée délibérante ayant les mêmes intérêts à cœur, ceux de tous . . .

Il faudrait bien se rentrer ces paroles dans le crâne avant d'élire celui qui présidera nos délibérations et veillera sur les droits de tous les députés.

Le rôle de Président constitue le plus beau fleuron de notre système démocratique. Si nous remontons à sir Thomas Hungerford, sous le règne d'Edouard III, le Président de la Chambre des communes garantissait déjà les privilèges du Parlement en protégeant les traditions Parlementaires.

La Chambre fonctionne efficacement dans la mesure où son Président comprend et joue son rôle d'arbitre absolument impartial. Il n'est ni au service du gouvernement ni au service d'intérêts particuliers, mais bien au service de la Chambre. Il doit être parfaitement juste et toujours conscient des droits et des obligations de chaque député.

Ces propos que le Président Lenthall a tenus à Charles I ont magnifiquement triomphé de l'épreuve du temps.

Je n'ai d'yeux pour voir et d'oreilles pour entendre que ce que la Chambre me permet de voir et d'entendre.

Selon moi, personne n'a su mieux décrire le rôle du Président.

• (1130)

[*Français*]

Le Président représente la Chambre en tant qu'entité. Il préside à ses délibérations et interprète ses procédures. Il dirige les travaux de ses membres suivant des règles dictées par l'usage, les traditions ainsi que la dignité. Les qualités et les aptitudes personnelles du Président entrent souvent en jeu. Il doit connaître à fond le rôle et les procédures de la Chambre des communes. Il doit savoir interpréter l'esprit qui anime ses membres. Il doit savoir s'adapter aux circonstances et avoir en tout temps une juste perception de l'atmosphère et de l'esprit qui doivent régner à la Chambre. Enfin, il doit être capable de diriger les débats dans les deux langues officielles de la Confédération.

[*Traduction*]

Il n'est pas absolument essentiel qu'il soit nouvellement marié . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . ou encore que sa femme soit bilingue, comme c'est le cas du candidat agréé à ce poste élevé. En ce qui concerne le député de Don Valley-Ouest, ce n'est qu'un avantage supplémentaire.

J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que nous avons trouvé en lui quelqu'un qui possède au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour occuper ce poste d'une importance capitale dans la structure de notre Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il a du tact. Il connaît le Règlement et la procédure de la Chambre. Il est parfaitement intègre et a toute la compétence voulue—cela ne fait aucun doute—pour exercer ce rôle capital.

Je suis heureux également que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) partagent mon avis; ils voudront sans doute nous faire part d'une procédure différente peut-être, sinon meilleure—sait-on jamais—pour choisir les Présidents à l'avenir. Cependant, nous reconnaissons tous que le député de Don Valley-Ouest possède toutes les qualités essentielles pour remplir cette tâche primordiale.

Élu aux Communes en 1979, le député de Don Valley-Ouest s'est presque immédiatement distingué par l'énergie dont il s'acquittait de ses fonctions parlementaires. Il a fait preuve d'un profond respect pour la Chambre, d'un attachement à ses traditions, d'une compréhension de sa procédure et d'admiration envers tous ceux qui s'efforcent d'en devenir membres. À ces qualités s'ajoutent le sens de l'histoire et le sens de l'humour, qui ne seront pas de trop dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

[*Français*]

J'ai par conséquent le privilège de proposer que l'honorable député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) soit nommé Président de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

J'ai donc le privilège de proposer que le député de Don Valley-Ouest soit nommé Président de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): M. Koester, je voudrais dire pour commencer que c'est un grand privilège et un honneur pour moi d'avoir été réélu à la Chambre des Communes. Je tiens à remercier les électeurs de Vancouver-Quadra qui m'ont fait cet honneur et à leur assurer que je ferai mon possible, en retour, pour mériter leur confiance.

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la nomination, par le très honorable premier ministre (M. Mulroney), de M. John Bosley au poste de Président de la Chambre. J'ajoute que dans d'autres conditions, j'aurais préféré proposer la motion plutôt que de l'appuyer. Cependant, je comprends la décision des Canadiens et je l'accepte sans réserve.

Je suis également très heureux de voir M. Stanley Knowles à la table du greffier.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a été nommé à titre honoraire à la Chambre. Sa sagesse et son expérience seront sans aucun doute très utiles à notre nouveau Président surtout et également à chacun d'entre nous à la Chambre.

Sans nullement remettre en cause le choix que j'appuie aujourd'hui, il conviendra de nous pencher sur une recommandation du rapport unanime que le comité spécial du Règlement et de la procédure a présenté lors de la dernière législature, soit l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires prévoyant l'élection au scrutin secret par tous les députés du Président de la Chambre. C'est une proposition qu'il faudra examiner. Je répète que cela ne met nullement en cause le choix que nous avons appuyé ce matin.

Peut-être convient-il aussi de rappeler en cet anniversaire de Guy Fawkes, au moment où nous abordons une nouvelle session et choisissons un Président, que les institutions démocratiques, la mère des Parlements, ont fait l'objet de contestations dans des régions du monde libre, bien que dans une moindre mesure au Canada. Des événements récents témoignent de la fragilité de nos régimes démocratiques. Le Président de la Chambre des communes est en quelque sorte l'incarnation de la volonté populaire. Si tant est que M. Bosley devra essentiellement veiller à protéger les droits et privilèges de la Chambre, il lui incombera également de défendre les droits et privilèges de ses membres.

Étant donné la très forte majorité dont jouit le gouvernement pour la présente législature—nous sommes en quelque sorte encerclés—le Président devra se montrer vigilant pour assurer la protection des droits de tous les députés et, dois-je le préciser, les droits traditionnels de la loyale opposition de Sa Majesté.

[*Français*]

Il est particulièrement important, dans ce Parlement où le gouvernement dispose d'une importante majorité, que le Président s'applique avec une vigilance spéciale à protéger les droits des députés qui forment l'Opposition officielle de cette Chambre.

• (1140)

[*Traduction*]

Dorénavant, M. Bosley doit laisser de côté tout parti pris et prendre des décisions objectives et dépourvues d'esprit partisan. Comme il est dit dans le Beauchesne, la saine application des règles de procédure exige impérieusement qu'on puisse faire confiance à son impartialité. Il doit être juste et impartial dans toutes ses décisions et, par-dessus tout, il doit faire preuve d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

[*Français*]

Tout comme l'aile gouvernementale de cette Chambre, nous, de l'Opposition, avons nos droits et nos devoirs. Nous respecterons le rôle traditionnel de l'Opposition officielle, et nous comptons sur l'aide et le concours du Président pour préserver cette tradition.

J'ai la conviction que M. Bosley est pleinement conscient de la très lourde responsabilité qu'il a acceptée. Et j'ai le plaisir de l'assurer que les députés libéraux se joignent à moi pour appuyer sa nomination.

Nous envisageons avec confiance la perspective de travailler ensemble dans l'esprit de collaboration et de conciliation indispensable au fonctionnement de cette Chambre.

[*Traduction*]

Sur un plan plus personnel, je voudrais me joindre au premier ministre, comme sans aucun doute tous les députés, pour offrir mes félicitations à M. Bosley à l'occasion de son récent mariage.

[*Français*]

Permettez-moi de former le vœu que l'harmonie assurée par votre présence, monsieur Bosley, aux délibérations de cette Chambre soit à l'image du bonheur personnel dont vous jouirez avec votre épouse.

[*Traduction*]

C'est avec plaisir donc, que j'appuie la nomination, faite par le très honorable premier ministre, du député de Don Valley-Ouest, M. Bosley, aux fonctions de Président, pour la trente-troisième législature du Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Avant de passer aux commentaires que j'ai à faire sur cette motion, je signale la courtoisie inhabituelle qui règne à la Chambre: non seulement les députés des partis de l'opposition mais aussi ceux de leur propre caucus témoignent aux chefs de tous les partis le respect qui leur est dû; j'espère que cette tradition se maintiendra et en disant cela, je suis certain d'être le porte-parole des trois chefs.

Monsieur Koester, à propos de cette motion, je tiens à dire que mes collègues et moi-même approuvons entièrement le choix qui a été fait en nommant le député de Don Valley-Ouest. Il a fait montre à la Chambre de toutes les qualités qui feront de lui, j'en suis sûr, un Président de la Chambre vraiment admirable, une personne bilingue très intelligente et très compétente. Nous pourrons certainement constater dans les jours à venir que cet homme a un sens aigu de la justice.

Je tiens par ailleurs à lui présenter mes compliments et mes félicitations pour son récent mariage. Cette nouvelle expérience constituera, j'en suis sûr, un élément de sa vie qui enrichira les jugements qu'il portera à la Chambre. Comme toute la Chambre le sait, le Président a une résidence à cet endroit.

[*Français*]

Comme je l'ai déjà expliqué, nous aimons le choix du Président de notre Chambre. En même temps, je voudrais souligner notre préférence pour une façon différente de procéder. Un comité de cette Chambre a suggéré dans le passé une autre méthode pour choisir un Président. Le chef de l'Opposition a indiqué l'appui de son parti pour un changement dans cette direction, et je voudrais dire simplement que nous, dans notre parti, nous aimerons un choix et une façon de procéder de ce genre pour l'avenir.

[*Traduction*]

Je l'ai dit, pour le moment, nous avons choisi un homme qui aura la confiance de mes collègues, je dirais même un homme qui aurait pu être choisi si nous avions utilisé l'autre méthode.

Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) pour sa recommandation et je félicite le chef de l'opposition (M. Turner) d'avoir appuyé la motion. Pour conclure, je dirai que c'est la façon traditionnelle de choisir un Président et on ne pouvait probablement pas s'attendre à ce qu'un premier ministre, qui est conservateur et qui cite Edmund Burke, emprunte une voie différente au début de cette période.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée et M. John William Bosley, député de Don Valley-Ouest, dûment élu Président de la Chambre.

M. Bosley est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable Brian Mulroney et le très honorable John N. Turner.

[*Traduction*]

M. le Président: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

[*Français*]

Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

• (1150)

[*Traduction*]

Ce sont les premières paroles qu'a coutume de prononcer un nouveau Président. Pour ma part, je vous prie de croire que je dis cela le plus sincèrement du monde et je vous demande d'y voir un signe du profond respect que m'inspirent les traditions de la présidence et de cette Chambre.

La plupart des Présidents élus ont également exprimé la crainte de ne pas être à la hauteur de la tâche. M'apprêtant à mon tour à assumer des fonctions historiques que rien n'est venu bouleverser en plus de 600 ans, je comprends ces sentiments et je les éprouve moi-même. Permettez-moi de remercier le très honorable premier ministre (M. Mulroney), le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) pour les mots aimables et par trop flatteurs qu'ils m'ont adressés. Le chef du Nouveau Parti démocratique me permettra sans doute de répéter une ancienne expression: «Ne donnez jamais d'explication!».

Des voix: Bravo!

M. le Président: Pour l'un d'entre nous, il ne peut exister de plus grand honneur que d'être choisi par ses pairs pour présider aux travaux de la Chambre. Au fil des ans, des parlementaires de renom ont grandement contribué à ennoblir cette fonction. Les termes employés par le Président Yelverton en 1597 sous le règne d'Elizabeth I^re^ ne correspondent visiblement plus aux nécessités de l'heure:

Élection du Président

Votre Président doit être un homme imposant et avenant, à l'allure noble et s'exprimant bien. Il doit avoir une voix forte, une démarche majestueuse, une nature altière et une bourse bien garnie.

[*Français*]

Outre la responsabilité de présider les débats, le Président est aussi le protecteur des privilèges de la Chambre et des députés. Il est l'interprète du Règlement et de la procédure parlementaire et de temps en temps agit soit comme arbitre soit comme juge.

Il est aussi le représentant de la Chambre dans ses relations extérieures mais il est d'abord et avant tout le serviteur de la Chambre. Il est choisi par cette dernière. C'est une pratique qui n'a pas changé depuis la Confédération. La Chambre peut cependant modifier selon son désir et son orientation le Règlement ou changer ses pratiques.

[*Traduction*]

Je me rends parfaitement compte qu'il est difficile d'être un bon Président et que j'aurai sans nul doute besoin de toutes les compétences et de toute la force que j'espère posséder pour bien m'acquitter de mes devoirs.

[*Français*]

Même si les présidents de la Chambre des communes sont de par leur nature des hommes politiques, je souhaite rassurer tous les honorables députés que je serai le Président de toute la Chambre. Je me ferai défenseur des droits et privilèges de tous les députés. Je m'efforcerai d'être toujours impartial, toujours indépendant et toujours juste dans mes décisions.

[*Traduction*]

Ce sont, certes, les paroles du Président William Lenthall, que le premier ministre a citées tout à l'heure, qui définissent le mieux la fonction suprême du Président de la Chambre. L'anecdote en question mérite d'être contée. En 1642, le roi Charles 1er viole tous les accords constitutionnels et pénètre dans la Chambre des communes escorté d'hommes en armes, afin de se saisir de cinq députés coupables, selon lui, de trahison. Ne les trouvant pas, le roi exige du Président Lenthall qu'il lui dise où se trouvent ces cinq députés. Le Président Lenthall, jouant son va-tout et plus particulièrement sa tête, a alors cette réplique qui marque le commencement de la véritable indépendance de cette fonction et de notre institution:

S'il plaît à Votre Majesté, je ne puis voir ou dire que ce que la Chambre, dont je suis l'humble serviteur, veut bien me permettre de voir ou de dire.

Il échappa au bourreau.

[*Français*]

J'aurai besoin de l'appui de tous mes collègues et de travailler incessamment à gagner et à maintenir la confiance de la Chambre. Sans cet appui et sans cette confiance, aucun président ne peut s'acquitter de ses fonctions avec succès. Je ne peux pas me réclamer d'avoir maîtrisé les complexités de la procédure. Je peux assurer à la Chambre que je me suis déjà attelé à la tâche mais les honorables députés comprendront sûrement que la question du vote prépondérant ne figure pas parmi mes priorités.

[*Traduction*]

En ce qui a trait à la procédure, permettez-moi de dire à quel point il est heureux que nous puissions compter sur les services de M. Koester et de ses collègues. J'apprécie particulièrement de pouvoir profiter des conseils éclairés de l'honorable Stanley Knowles.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai déjà pu constater leur sagesse et l'étendue de leurs connaissances et je dois avouer que je suis fort impressionné.

Je sais qu'ils m'apporteront un appui bien supérieur à celui reçu par un président de la Chambre britannique il y a bien des années de cela. Il a raconté comment, nouvellement élu, il se trouva devant une situation délicate à la Chambre et envoya alors une note au greffier pour lui demander quoi faire. Ce dernier lui répondit tout simplement: «Si j'étais vous, je procéderais avec prudence».

Des voix: Bravo!

M. le Président: Enfin, si vous me permettez une ou deux réflexions personnelles, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les députés réélus et à tous les nouveaux élus. J'espère que nous apprendrons tous à nous bien connaître. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma famille et à mes amis, dont certains sont présents aujourd'hui à la Chambre, ainsi qu'à mes électeurs pour l'appui et les conseils qu'ils me prodiguent en cette époque de grands changements dans ma vie.

Si profondément reconnaissant que je sois envers vous pour l'honneur que vous me faites aujourd'hui, je le suis encore bien davantage, vous le comprendrez, envers cette femme excellente, extraordinaire et merveilleuse qui m'a fait un honneur encore plus insigne il y a quelques jours.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Ceux qui connaissent ma femme savent qu'elle prend elle-même ses propres décisions. Cependant, les députés qui ont choisi pour présider à leurs délibérations la bien modeste personne que je suis peuvent se consoler en songeant qu'ils pourraient bien en obtenir plus qu'ils n'escomptaient.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je vous remercie du fond du cœur.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à 15 heures.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre (M. Mulroney). Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La séance est suspendue jusqu'à 15 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à midi.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 15 heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 3 heures cet après-midi pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

M. Claude Lajoie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable John Bosley, Président de la Chambre des communes, dit alors:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat, s'adressant au Président de la Chambre des communes, dit alors:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, elle lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par un discours du trône.

• (1610)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

M. le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisi Président. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire, et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) demande à présenter le projet de loi C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Discours du trône

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est avec la plus grande joie et la plus grande fierté que j'ai l'honneur de vous accueillir cet après-midi en qualité de représentant canadien de Sa Majesté la Reine Elizabeth II, à l'occasion de l'ouverture officielle de la première session de la trente-troisième législature du Canada.

Cette année, les Canadiens ont eu la joie d'accueillir Sa Majesté la Reine Elizabeth et le Prince Philip, qui ont participé aux célébrations organisées au Nouveau-Brunswick et en Ontario pour souligner le bicentenaire de l'arrivée des Loyalistes au Canada. Nos hôtes royaux ont aussi visité plusieurs localités du Manitoba. La monarchie représente pour les Canadiens un lien précieux avec les siècles d'histoire et de traditions qui ont modelé notre démocratie parlementaire. La Couronne est un symbole de nos valeurs démocratiques et contribue de ce fait à la sauvegarde des droits et libertés sur lesquels repose notre régime politique. Chef du Commonwealth, la Reine personnifie les liens et les idéaux des peuples membres de cette grande communauté de nations. Sa vie, consacrée au service des autres, pourrait servir de modèle à tous ceux qui aspirent à servir autrui.

Plus tôt cet automne, les Canadiens de toutes les régions du pays ont eu l'insigne privilège de recevoir Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II. L'accueil chaleureux réservé au Saint-Père a témoigné du respect et de l'estime que nous lui portons; il a mis en évidence l'esprit de fraternité et de générosité qui anime notre société, où se côtoient des gens de races et de croyances diverses. La visite du Pape a rappelé aux Canadiens que la promotion de la justice et de la paix a encore sa place chez nous, et que nous devons aussi en faire notre vocation dans le monde. Pour son message pastoral et pour son témoignage moral et spirituel, le peuple canadien lui exprime sa profonde gratitude.

Au cours des premiers mois qui ont suivi mon investiture, j'ai eu le grand avantage de visiter diverses régions de notre si beau pays. La chaleur et l'enthousiasme que mes compatriotes m'ont manifestés au Québec, au Nouveau-Brunswick et, tout récemment, dans ma province natale de la Saskatchewan, m'ont profondément émue; j'anticipe donc avec plaisir de compléter ma tournée des provinces et des territoires. Jour après jour, je prends de plus en plus conscience de la force de caractère, des immenses qualités et de la bonne volonté des Canadiennes et des Canadiens. Je découvre mieux ainsi combien notre nation est riche et privilégiée.

C'est avec un intérêt et une fierté bien légitimes que les Canadiens ont suivi le voyage du premier astronaute canadien, le commander Marc Garneau. Sa participation à un vol de la navette spatiale Challenger est la manifestation la plus récente et la plus impressionnante du rôle que joue notre pays dans l'entreprise de conquête de l'espace. Nous sommes ainsi heureux de pouvoir collaborer au programme spatial des États-Unis et de faire notre part dans la recherche des avantages immenses que l'exploration de l'espace peut apporter à l'humanité.

En juillet, tous les Canadiens ont applaudi aux brillantes performances de nos athlètes aux Jeux olympiques de Los Angeles. Mon gouvernement désire leur rendre hommage, ainsi qu'aux entraîneurs et officiels, et souligner leurs remarquables efforts et leur dévouement à l'idéal olympique. Le haut degré d'excellence qu'ils ont atteint constitue à nos yeux à tous le plus bel exemple d'accomplissement national.

Réconciliation et unité nationale

La législature que nous inaugurons aujourd'hui doit marquer le début d'une ère de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. C'est dans cet esprit que mes ministres entendent faire honneur au mandat que leur a confié la population du Canada.

Certes, il n'y a pas de solutions toutes faites aux sérieux problèmes que connaît notre pays, mais les Canadiens témoignent d'une volonté évidente de repartir à neuf. Pour la première fois depuis fort longtemps, toutes les régions du pays sont représentées au sein du gouvernement national, et c'est là pour mes ministres une excellente occasion de réaliser un nouveau consensus national.

Vous serez appelés à faire un examen critique des rapports du Parlement avec la population canadienne. Les députés seront invités à approuver la création d'un groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes. Ses travaux seront axés sur la valorisation du rôle du député, et dans cette perspective, il étudiera les pouvoirs, les pratiques, l'organisation et les ressources de la Chambre et présentera des recommandations.

Le gouvernement du Canada constitue un énorme appareil qui touche les citoyens de multiples façons, et il importe de veiller à ce qu'il demeure sensible aux besoins de chacun. Un comité de ministres, présidé par le vice-premier ministre, a déjà amorcé un examen de l'ensemble des programmes gouvernementaux en vue de rationaliser et de simplifier le fonctionnement de l'État. Ainsi, l'administration deviendra plus facile à comprendre, plus accessible et plus proche du citoyen.

Le régime d'imposition sera révisé afin de le rendre plus simple et plus équitable, et de permettre aux représentants du peuple au Parlement d'exercer un plus grand contrôle sur sa gestion. Les droits des contribuables doivent être protégés; des mesures législatives seront donc proposées afin qu'aucun n'ait à payer des impôts qu'il conteste avant d'avoir été entendu par un arbitre impartial.

L'un des objectifs prioritaires de mes ministres sera d'insuffler un nouvel élan au fédéralisme et de redonner aux Canadiens pleine confiance en l'efficacité de notre régime de gouvernement.

La consultation et la collaboration doivent redevenir l'ordre normal des choses. Mes ministres se réunissent déjà régulièrement avec leurs homologues provinciaux afin d'éliminer les sources de friction et d'améliorer les services dans les secteurs dont la responsabilité incombe conjointement aux administrations fédérale et provinciales.

Trois objectifs fondamentaux commanderont les relations de mon gouvernement avec les provinces, à savoir: l'harmonisation des politiques des deux ordres de gouvernement, l'assurance du respect de leurs domaines de compétence respectifs et la cessation des doubles emplois inutiles et coûteux.

L'unité nationale exige en outre que les deux ordres de gouvernement collaborent pour appuyer les minorités de langue officielle et promouvoir le caractère multiculturel de notre pays. Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits. Mes ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale.

La réalité canadienne est une mosaïque d'identités régionales distinctes, longuement enracinées dans notre histoire, de cultures diverses et de forces économiques régionales, que cimente un profond sentiment d'attachement envers un seul et même Canada.

Mes ministres sont déterminés à réaliser un consensus national qui soit le reflet de cette réalité. Ce consensus est essentiel si nous voulons rompre l'isolement chronique des régions du Canada, relever les défis que présentent les disparités économiques et sociales, redonner à nos secteurs économiques traditionnels, comme l'agriculture, les forêts, les mines, les pêches et le tourisme, la vigueur qui les a toujours caractérisés et faire en sorte que nos réseaux de transports et de communications servent mieux les intérêts de la nation.

Ce nouveau consensus national devra trouver son aboutissement dans la loi fondamentale de notre pays, car il est évident que l'entente constitutionnelle demeurera incomplète tant que le Québec n'y aura pas adhéré. Même si la principale obligation de mes ministres consistera d'abord à promouvoir un renouveau économique, ceux-ci s'emploieront à créer les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif primordial; il va de soi que cette tâche nécessitera la coopération de tous les partenaires de notre fédération.

Leur généreux concours ne sera pas moins essentiel au respect des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils apparaissent dans la Loi constitutionnelle de 1982. Par égard pour ces peuples et pour l'ensemble des Canadiens, il ne faut pas décevoir les grandes attentes qu'a fait naître le rapatriement de notre Constitution.

Réconciliation et réalisation d'un consensus économique

C'est dans notre vie économique que se font le plus sentir l'urgence et l'importance d'une réconciliation nationale. Notre incapacité de réaliser notre plein potentiel économique ces dernières années fait clairement ressortir la nécessité d'un effort national véritablement soutenu et concerté. Les premiers ministres se réuniront donc la semaine prochaine pour établir l'ordre du jour d'une conférence qu'ils tiendront sur l'économie.

Mes ministres ont entrepris la tâche complexe, longue et laborieuse de bâtir un consensus économique. Ainsi, mon gouvernement annoncera sous peu la date d'un sommet économique national, qui réunira les principaux intervenants de notre économie. Ce sommet constituera non pas l'aboutissement, mais le commencement de ce processus. Il réunira des représentants des consommateurs, des femmes, des peuples autochtones, des milieux d'affaires, des syndicats et de l'administration publique. Leur objectif sera de créer au Canada un nouveau climat plus propice à la prise des décisions économiques.

À cet égard, on ne peut douter un instant de l'importance ou de la légitimité du mouvement syndical au Canada, ou de l'opportunité de la participation active du patronat et des syndicats au processus de consultation qui mènera à l'établissement du nouveau plan d'action national.

Le sommet économique sera un succès pourvu que les participants s'entendent sur certaines priorités économiques et sur le rôle respectif des principaux intervenants, et s'engagent à appliquer immédiatement certaines mesures dont ils auront convenu ensemble.

Les prochains sommets pourront porter sur un examen approfondi de sujets comme l'accroissement de la productivité et les responsabilités respectives de l'industrie, des syndicats et des gouvernements dans les domaines de la technologie et de la formation de la main-d'œuvre. Avec le temps, ces consultations créeront un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité commune à l'égard de l'économie; il sera alors possible de s'entendre sur des questions encore plus fondamentales comme: le partage du fardeau des ajustements économiques nécessaires et des avantages de la croissance de l'économie qui en résultera; les moyens de faire face, dans ses dimensions nationales et internationales, au défi que présente la protection de l'environnement; et en sus les moyens de concrétiser notre idéal de justice sociale par des programmes bien adaptés aux besoins de notre société.

A défaut de parvenir à un tel consensus national, le Canada demeurera, bien des années encore, incapable de réaliser son potentiel économique. La recherche de ce consensus amènera les partenaires du secteur privé à se consulter sur les objectifs économiques et à travailler ensemble à leur réalisation. Dans un tel contexte, le gouvernement pourrait agir comme guide, comme médiateur ou catalyseur, selon les circonstances, sans trop intervenir dans les affaires du secteur privé, tout en veillant à l'intégrité de l'économie canadienne et au maintien des normes nationales.

Renouveau économique—une stratégie en trois volets

Le consensus que nous visons mettra du temps à se concrétiser mais, entretemps, le gouvernement fédéral peut prendre certaines initiatives importantes pour contribuer à susciter un renouveau économique. La stratégie qu'ont conçue mes ministres comporte trois volets: rétablir la responsabilité financière, supprimer les obstacles à la croissance et favoriser les nouveaux investissements.

Plus tard cette semaine, le ministre des Finances exposera l'état de l'économie et des finances publiques fédérales. Il dévoilera alors un plan destiné à réduire le déficit de façon juste, équilibrée et méthodique et à limiter la croissance de la dette publique.

Il est incontestable que nous devons nous attaquer de toute urgence au déficit. Si nous le laissons poursuivre sa croissance incontrôlée, il finira par engloutir toutes les ressources financières encore disponibles, il nous empêchera de profiter au maximum des nouvelles possibilités, il exercera une pression accrue sur les taux d'intérêt et il paralysera les investissements et la croissance de notre économie.

Par ailleurs, mon gouvernement s'emploiera à accroître l'efficacité et la souplesse de nos marchés financiers, à améliorer les perspectives d'emploi à l'aide de programmes de formation axés sur les besoins du marché et à stimuler les investissements dans la recherche et le développement de façon à accroître notre productivité. Vous aurez à examiner des propositions visant à améliorer les conditions du marché en modifiant la législation sur la concurrence ainsi que la réglementation de l'industrie des services financiers.

Enfin, mon gouvernement vous invitera à examiner, pendant cette session, une série de propositions ayant pour objet de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation, et de mieux récompenser le succès, particulièrement dans le secteur de la petite et moyenne entreprise.

Des initiatives seront également prises afin de multiplier les investissements, tant canadiens qu'étrangers. Mon gouvernement est déterminé à redonner au Canada sa réputation de lieu propice aux affaires.

Par cette stratégie en trois volets, mon gouvernement compte relancer l'économie afin de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin et de mettre fin à une tragédie qui dure depuis trop longtemps, le chômage des jeunes. Le chômage constitue le problème le plus critique du Canada et le plus grand défi que la nation ait à relever. Il est donc urgent de stimuler les investissements créateurs d'emplois. Mes ministres prendront toutes les mesures possibles pour tenter de résoudre ces problèmes prioritaires.

Toute stratégie efficace d'élargissement des perspectives d'emploi repose sur l'intensification de la formation et du recyclage des travailleurs. Au cours de la

présente session, vous serez appelés à examiner une nouvelle stratégie d'emploi fondée sur l'optimisation des ressources et sur le recours au secteur privé. Cette stratégie viendra au terme de consultations intensives avec les provinces, les syndicats et les milieux d'affaires.

Justice sociale

En matière de justice sociale, mon gouvernement veut qu'il soit constamment tenu compte de l'évolution des besoins des divers segments de notre population. A cet égard, le rôle des femmes dans toutes les sphères de la société canadienne et l'égalité qu'elles revendiquent légitimement constituent certes le changement le plus important des dernières années.

Comme les Canadiennes le savent, il y a un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application dans les faits. Il est donc du devoir du Parlement et du gouvernement de veiller à ce qu'on comble cet écart sans tarder. Il vous faudra pour cela user parfois de votre autorité et prêcher constamment par l'exemple.

La véritable parité entre hommes et femmes passe par l'égalité économique. Le Parlement s'est engagé, dans les secteurs de compétence fédérale, à faire respecter le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Mon gouvernement convient qu'il s'agit là d'un préalable essentiel à l'accession des femmes à l'égalité économique. Mes ministres feront appel à des femmes et à des hommes des secteurs privé et public pour mieux définir et appliquer ce principe. En outre, mon gouvernement intensifiera les efforts déjà entrepris pour accroître les perspectives d'emploi des femmes dans l'administration fédérale et ses organismes, ses conseils, ses offices et ses sociétés.

Vous serez par ailleurs invités à vous pencher sur d'importantes initiatives législatives, dont l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, certaines modifications de la Loi sur le divorce, ainsi que des mesures destinées à contrôler la pornographie et la diffusion d'émissions axées sur l'exploitation sexuelle. D'ici peu, mes ministres entreprendront avec leurs homologues provinciaux des discussions visant à établir, à l'échelle nationale, un système qui permette de contrôler l'exécution des ordonnances de pension alimentaire. De concert avec les provinces, mon gouvernement prendra aussi des mesures destinées à accroître l'aide aux victimes de violence en milieu familial.

Mon gouvernement attache une grande importance à l'application de mesures d'aide destinées à renforcer la cellule familiale, pierre angulaire de notre société. Au cours des dernières années, la nécessité d'assurer des services de garde d'enfants accessibles et abordables s'est hissée au premier plan des préoccupations sociales. Dans un effort pour dégager un consensus national sur les possibilités qui s'offrent dans ce domaine, vous serez appelés à établir un groupe de travail parlementaire chargé d'examiner l'ensemble de la question.

Les Canadiens apprécient le vaste système de sécurité sociale que les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis sur pied au cours des ans. Toutefois, le caractère et les besoins changeants de notre société font que de nombreux aspects de ce système doivent être renforcés. Il est temps de reconnaître la responsabilité qui nous incombe à tous de donner à ceux de nos concitoyens qui souffrent d'une incapacité physique ou mentale l'occasion pleine et entière de contribuer activement à la vie nationale.

Mon gouvernement engagera avec les provinces des discussions portant sur la révision complète du régime canadien des pensions, notamment en ce qui concerne la transférabilité, la dévolution, les prestations au conjoint survivant et la participation des femmes, et une attention particulière sera accordée à l'étude de mesures qui pourraient inciter les Canadiens à épargner en prévision de leur retraite.

Les provinces seront également consultées sur la meilleure façon d'accroître la contribution fédérale à l'amélioration des systèmes communautaires de soins de santé.

Au cours de la session qui s'ouvre aujourd'hui, vous aurez à vous prononcer sur une mesure législative visant à accorder l'allocation de conjoint, fixée en fonction du revenu, aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans, indépendamment de l'âge de leur conjoint au moment de son décès. Mes ministres présenteront aussi des mesures destinées à améliorer la situation financière de nos anciens combattants.

Pays riche en ressources humaines, le Canada doit beaucoup aux personnes qui se consacrent à la poursuite de l'excellence dans des domaines comme la culture, les arts et l'athlétisme. Dans ces secteurs et dans d'autres, mon gouvernement se fera un devoir d'encourager tous ceux qui, par leur exemple, inspirent aux Canadiens une volonté de dépassement.

Justice et sécurité publique

Les Canadiens sont profondément troublés par la fréquence des actes criminels dans notre société, particulièrement des crimes commis avec violence. Pour une nation respectueuse de la loi, les actes de violence à l'endroit des personnes chargées d'assurer la protection des citoyens sont particulièrement répugnants. Les meurtres récents de plusieurs agents de police ont semé la consternation dans la population. Le Parlement compatit à la tristesse et à la douleur des familles et collègues de ces policiers morts en service.

Le système correctionnel a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années et il s'est fait beaucoup de réformes fructueuses dans ce domaine. Il est néanmoins évident qu'il reste de sérieuses lacunes à combler et mon gouvernement accepte la responsabilité qui lui incombe à cet égard. Vous serez donc appelés à examiner des mesures législatives visant à éliminer les problèmes et les abus qui subsistent dans le système correctionnel. Entre-temps, des mesures administratives pour mieux protéger le public et les agents de la paix sont en voie de préparation.

Au cours de la session, le Parlement sera appelé à étudier des modifications au Code criminel qui permettront une action plus efficace à l'égard de l'établissement des peines et des problèmes que posent la conduite avec facultés affaiblies, le racolage et le crime électronique. D'autre part, mon gouvernement collaborera étroitement avec les provinces dans les domaines du droit de la famille, de la prévention du crime et de l'aide aux victimes d'actes criminels.

À plus long terme, il s'attaquera avec elles à d'autres anomalies de notre système de droit pénal qui préoccupent grandement la population.

Rayonnement international

L'histoire du Canada possède une riche tradition d'ouverture sur le monde. Les Canadiens ont pris part aux deux guerres mondiales de même qu'aux combats en Corée sous le drapeau des Nations Unies. Nos forces armées ont accompli des missions de paix dans des pays lointains. Nos hommes d'État ont joué un rôle de premier plan dans la fondation de l'OTAN et dans la laborieuse entreprise de limitation des armements. À des moments critiques de l'histoire du Commonwealth, notre pays a défendu avec succès la cause de l'égalité raciale, et il a contribué au développement international par l'entremise d'organismes publics et privés.

Mon gouvernement se propose de renouer avec cette tradition de rayonnement international.

Nos relations avec les États-Unis touchent pratiquement tous les aspects de notre vie nationale. Elles sont essentielles à notre sécurité et à notre prospérité, et elles sont l'expression des valeurs que partagent les citoyens de nos deux pays. Au delà de la myriade de questions à discuter et de différends à régler, au delà des centaines de contacts quotidiens entre nos deux économies et nos deux gouvernements, il y a cette grande confiance entre deux peuples.

Mon gouvernement a pris l'initiative de rétablir un esprit de bonne volonté et un véritable partnership entre le Canada et les États-Unis, et il se réjouit de la réaction positive du gouvernement et du secteur privé américains.

Il y a bien des domaines où les politiques et les intérêts nationaux des deux pays divergent ou s'opposent, mais il existe aussi de nombreuses possibilités encore inexploitées de collaboration fructueuse. Pour résoudre nos conflits et saisir ces possibilités, il fallait rétablir un climat de bonne volonté entre nos gouvernements respectifs. Le nôtre voit dans cette initiative la confirmation de notre force et de notre maturité nationales.

Aussi vitales que soient nos relations avec les États-Unis, mes ministres sont déterminés à faire en sorte que le Canada joue à nouveau un rôle actif et constructif sur la scène mondiale. Les grands objectifs de mon gouvernement sont clairs: défendre la liberté et préserver la paix, écarter la menace d'un affrontement nucléaire, améliorer les échanges commerciaux et assainir l'économie mondiale. La réalisation de ces grands objectifs s'accomplit grâce à l'action concertée avec d'autres pays de toutes les régions du monde; qu'ils soient nos alliés, nos partenaires économiques, nos concurrents, nos amis ou nos adversaires, il est certainement possible de chercher et de trouver avec chacun d'eux un terrain d'entente qui permette de faire cause commune.

Mon gouvernement a la ferme intention de veiller à ce qu'à nouveau le Canada assume pleinement les obligations qui lui incombent au sein du dispositif de défense de l'OTAN. C'est ainsi, et seulement ainsi, que nous pourrons obtenir d'être consultés et de participer pleinement à l'élaboration des politiques de cette alliance. Sous la dictée de la prudence et de la conscience de ses responsabilités, le Canada profitera de toutes les tribunes à sa disposition pour travailler sans relâche avec d'autres pays à enrayer la prolifération et à empêcher la mise au point et l'utilisation des armes nucléaires. Il nous faudra de la patience et de la persévérance car, dans cette entreprise, le moindre progrès vaut qu'on lui consacre les plus grands efforts.

Dans le domaine économique autant que dans ceux de la défense, du développement et du désarmement, l'influence que peut exercer le Canada sur le cours des événements mondiaux dépend dans une large mesure de la vigueur des institutions internationales.

Le Canada ne peut prospérer sans le commerce international. Il est évident que nos échanges commerciaux avec les États-Unis jouent un rôle prépondérant dans

notre économie, et mon gouvernement a entrepris d'examiner avec notre voisin les façons d'améliorer nos relations commerciales mutuelles. Mais par sa situation géographique, le Canada occupe aussi une place privilégiée pour exploiter les nouveaux marchés de la Ceinture du Pacifique et traiter avec ses partenaires commerciaux traditionnels d'Europe occidentale. Mon gouvernement fera preuve d'initiative et d'imagination dans la recherche de nouveaux débouchés.

Il est impératif pour le Canada, par ailleurs, que soient abolis les obstacles qui entravent les échanges commerciaux et les investissements à l'échelle mondiale. À cet égard, il est urgent de mener une attaque vigoureuse et concertée contre les barrières non tarifaires, toujours plus nombreuses et insidieuses. Conscient qu'aucun pays, pas même le Canada, n'est sans reproche sous ce rapport, mon gouvernement se déclare prêt à faire sa part, dans le cadre d'un effort multilatéral renouvelé, pour supprimer ces obstacles.

Au chapitre de l'aide publique au développement, le dossier du Canada est, dans l'ensemble, positif. Mon gouvernement reconnaît qu'il existe un besoin constant de programmes de ce genre, par exemple, pour appuyer le travail humanitaire efficace et hautement valable que nos organisations bénévoles et indépendantes accomplissent à l'échelle internationale. Mais il est frappant de constater combien les pays en développement ont souffert, combien le fardeau de leur dette a augmenté et combien leur activité économique a été ralentie à cause de la récession mondiale, de l'instabilité des marchés et des barrières commerciales. Une lutte vigoureuse et tenace contre ces problèmes accélérera le développement économique et le progrès social dans un grand nombre de ces pays, soulageant par le fait même une misère humaine que rien ne saurait justifier.

Au cours de la présente session, on vous demandera d'étudier ces questions et de considérer les autres engagements et responsabilités du Canada dans le monde. Un comité spécial du Parlement procédera à un examen complet des composantes majeures et des principaux objectifs de nos relations internationales.

Mon gouvernement a la conviction qu'il est urgent de redéfinir le rôle des Forces armées canadiennes, car le contexte stratégique dans lequel nous assurons notre défense et participons à celle de nos alliés a énormément changé depuis le dernier examen approfondi de la question au début des années 70. Mes ministres ont entrepris une étude complète du dossier en vue de clarifier le mandat de nos forces armées et de leur donner les ressources nécessaires pour s'en acquitter.

Une ère nouvelle

Cette nouvelle législature nous offre une occasion peut-être unique dans notre histoire de surmonter les différends qui ont pu nous diviser par le passé, et d'éliminer l'esprit de confrontation de la conduite des affaires nationales.

Mon gouvernement entend redonner aux Canadiens le sentiment que le Parlement est vraiment la voix des citoyens, que le gouvernement est là pour les servir, que le fédéralisme est le meilleur moyen d'harmoniser et de préserver la magnifique diversité de notre pays.

Plus que tout, mon gouvernement associera pleinement les citoyens à sa recherche des nouvelles voies dans lesquelles il doit s'engager afin de s'acquitter de ses responsabilités nationales; qu'il s'agisse du consensus en matière d'économie, de la tolérance dans notre vie domestique ou du dévouement à la cause de la paix et de la justice sociale, chez nous et dans le reste du monde.

Membres de la Chambre des communes,

Vous aurez à affecter les crédits nécessaires à défrayer les dépenses et à assurer les services requis et approuvés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Vous êtes conviés aujourd'hui à une noble tâche de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Puisse la divine Providence guider chacun de vos efforts.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DES COMMISSAIRES À LA RÉGIE INTERNE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Roch La Salle, ministre des Travaux publics, l'honorable Ray Hnatyshyn, ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre), l'honorable Robert R. de Cotret, président du Conseil du Trésor et l'honorable Barbara Jean McDougall, ministre d'État (Finances), pour agir avec le Président de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Status revisés du Canada de 1970, intitulé: Loi sur la Chambre des communes.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet des commissaires de la régie interne et, en particulier, je me reporte au neuvième rapport du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure déposé à la Chambre en 1983. Il traitait justement de la nomination des commissaires de la régie interne.

Monsieur le Président, vous vous souvenez que c'est à la suite de l'incident où le timbre a retenti si longtemps que le comité spécial a été créé au cours de la législature précédente afin de réexaminer le Règlement et la procédure.

M. le Président: A l'ordre. Une difficulté se pose. Le député peut vouloir en appeler au Règlement, à juste titre peut-être, mais je dois lui dire que, jusqu'ici, la question de privilège qu'il soulève ne paraît pas fondée. Si le député veut que je l'écoute, je lui conseille d'invoquer le Règlement à cette fin.

M. Allmand: Monsieur le Président, je vais invoquer le Règlement, mais je pense que cette question touche les privilèges de tous les députés, comme vous allez sans doute le constater.

Quoi qu'il en soit, au cours de la dernière législature, nous avons, comme vous le savez, mis sur pied un comité spécial chargé de réexaminer le Règlement et la procédure de la Chambre, à la suite de l'incident des cloches provoqué par les conservateurs. Ce comité a étudié dix rapports, dont le neuvième rapport concernant les commissaires de la régie interne.

A l'heure actuelle, comme vous l'avez signalé, ces commissaires sont nommés conformément à la Loi sur la Chambre des communes, qui stipule qu'ils doivent être choisis parmi les membres du Conseil privé, mais sans exiger qu'ils fassent partie du cabinet. Ils n'ont pas non plus à siéger du côté du gouvernement.

Comme ces commissaires sont chargés d'assurer des services à tous les membres de la Chambre—en ce qui concerne nos bureaux, notre personnel, notre équipement, nos téléphones et nos voyages—le comité a jugé essentiel qu'ils soient nommés par l'ensemble des députés et qu'ils représentent tous les députés.

Ce neuvième rapport était un rapport unanime. Dix des douze députés conservateurs qui faisaient partie du comité sont de retour à la Chambre. Trois d'entre eux siègent au cabinet et ils avaient tous trois appuyé ce rapport. Je crois être le seul libéral survivant.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Cela m'étonne, monsieur le Président, car je pensais que les dix qui ont survécu en face s'intéressaient

davantage à ce rapport. Deux députés du Nouveau parti démocratique siégeaient également à ce comité.

Dans ce rapport très important, le comité a déclaré ce qui suit, et j'essaierai d'être le plus bref possible. Le gouvernement a déclaré que la réforme parlementaire et le rôle du député de l'arrière-ban l'intéressaient au plus haut point. Je voudrais bien qu'on m'écoute attentivement pendant quelques minutes, car la question est extrêmement importante. Le comité a déclaré à l'unanimité ce qui suit:

D'après la loi, la Commission est composée de membres du Conseil privé. Dans la pratique, seuls les ministres du cabinet ont été nommés commissaires, bien que rien n'empêche de nommer des membres du Conseil privé qui ne font pas partie du cabinet, par exemple des membres de l'opposition.

Plus loin, il a ajouté ceci:

Le comité trouve essentiel de modifier la Loi sur la Chambre des communes pour restructurer la Commission de la régie interne (appelé dans le présent rapport Bureau de la régie interne). Il n'est pas normal, à notre avis, que seuls des ministres du cabinet soient responsables de la régie interne de la Chambre des communes. Cette dernière regroupe de nombreuses tendances qui devraient se refléter dans la façon dont sont nommés les commissaires.

En conséquence, le comité propose d'établir un nouveau Bureau de la régie interne . . .

Et le comité a recommandé de faire les modifications suivantes:

. . . en élargissant l'éventail de ses membres pour assurer la participation de députés non membres du cabinet. Le Bureau serait désormais composé du président, du vice-président, de deux ministres de la Couronne, du chef de l'opposition, ou d'un député que ce dernier désignera, et de quatre autres membres: deux députés nommés par le «caucus» du parti du gouvernement et deux députés des «caucus» de l'Opposition . . .

Je sais que nous n'avons pas eu le temps de modifier la Loi sur la Chambre des communes, mais j'aimerais vraiment connaître les intentions du gouvernement à propos de cette question fort importante. Je voudrais surtout qu'il y réfléchisse sérieusement et qu'il nomme un commissaire qui soit un membre du Conseil privé choisi dans les rangs de l'opposition conformément à l'esprit de ce rapport auquel 10 députés conservateurs ont souscrit lorsqu'ils faisaient partie du comité. Si le gouvernement est aussi sincère qu'il le prétend dans le discours du trône lorsqu'il parle de réforme parlementaire, qu'il commence par ces 10 rapports que la Chambre a déjà établis.

• (1620)

M. le Président: Je suis prêt à prendre une décision, mais je suis dans l'embarras à cause des traditions de la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots, car je sais bien que la motion du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) part d'un sentiment sincère, qu'elle n'est pas motivée par quelque avantage à gagner pour son parti, étant donné que nous venons à peine d'entamer nos délibérations. Je vous rappelle simplement, monsieur le Président, qu'il ne peut y avoir matière à soulever la question de privilège maintenant, puisqu'il aurait fallu la soulever aussi sous le gouvernement précédent. Je n'ai pas entendu à l'époque le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est se lever pour prononcer un discours enflammé à ce sujet.

M. Allmand: Nous avons tous deux signé ce rapport.

M. Hnatyshyn: J'étais membre de ce comité.

Je voudrais faire une deuxième observation, monsieur le Président. Si le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est a écouté attentivement le discours du trône, il aura entendu qu'on parlait notamment des pouvoirs nécessaires pour l'examen qui aura lieu à propos de la réforme de la Chambre des communes, ainsi que de l'étendue de cet examen, et il saura que c'est une des priorités importantes du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais tout simplement vous dire que, sur le plan de la procédure, ce n'est pas une question de privilège. Je puis garantir au député que nous sommes sérieux en ce qui concerne la réforme parlementaire et que nous ferons des progrès là où nos prédécesseurs n'ont pu en faire.

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a soulevé un point qui, personnellement, me semble intéressant et je n'ajouterai rien à cet égard. Il a rappelé à la Chambre l'existence du rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure de la dernière législature et il a signalé que la Chambre n'a pas adopté ce rapport. La nomination des commissaires est prévue par la loi et ne relève pas directement de la présidence. Aux termes de la Loi sur la Chambre des communes, les commissaires doivent faire partie du Conseil privé et c'est au gouverneur en conseil qu'il appartient de les choisir. Pour qu'un député qui ne serait pas membre du Conseil privé puisse être choisi, il faudrait, le député le sait, apporter une modification à la loi. Il n'a pas abordé cet aspect.

Si mon souvenir est exact, le comité spécial a recommandé expressément d'apporter à la loi la modification appropriée, allant même jusqu'à joindre à son rapport une ébauche de projet de loi. Si intéressant que soit le point soulevé par le député, il me constitue ni un rappel au Règlement ni une question de privilège. Cependant, je puis donner au député l'assurance que la présidence verra d'un bon œil tout nouveau développement en ce domaine.

Des voix: Bravo!

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Qu'un comité soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement aux fins de dresser et de présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents et mixtes de la Chambre; et

Que ce comité soit composé de MM. Cook, Deans, Dick, Friesen, Gauthier, Hnatyshyn et McGrath.

(La motion est adoptée.)

Nominations

[*Français*]

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) (M. Hnatyshyn):

Que M. Marcel Danis, député de la circonscription électorale de Verchères, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Eugene Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, appuyé par le ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) (M. Hnatyshyn), je propose:

Que M. Jean Charest, député de la circonscription électorale de Sherbrooke, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Robert R. de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose conformément aux dispositions de l'article 62 du Règlement:

Que la Chambre étudie les travaux des subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES COMITÉS DU CABINET

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, je voudrais déposer la liste des membres des comités du cabinet et j'aimerais que cette liste soit publiée en appendice au hansard d'aujourd'hui.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement de la Chambre pour faire publier la liste des membres des comités du cabinet en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: On trouvera la liste susmentionnée à l'Appendice A.*]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

M. le Président: M. Hnatyshyn, appuyé par M. de Cotret, propose que la Chambre s'ajourne dès maintenant. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 27.)

APPENDICE A

COMPOSITION DES COMITÉS DU CABINET*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

Président	L'hon. S. Stevens
Vice-président	L'hon. P. Carney
Membres	L'hon. F. MacDonald
	L'hon. D. Mazankowski
	L'hon. J. Fraser
	L'hon. J. Wise
	L'hon. T. Siddon
	L'hon. C. Mayer
	L'hon. W. McKnight
	L'hon. T. McMillan
	L'hon. A. Bissonnette
	L'hon. B. Bouchard
	L'hon. M. Côté
	L'hon. J. Kelleher
	L'hon. R. Layton
	L'hon. M. Masse
	L'hon. G. Merrithew

**N.B.* Le Vice-premier ministre, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances sont membres, de par leurs fonctions, des Comités du Cabinet chargés du Développement économique etrégional, des Opérations gouvernementales et du Développement social. Tous les ministres sont libres d'assister aux rencontres de ces Comités.

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. G. Hees
	L'hon. D. Roblin
	L'hon. R. La Salle
	L'hon. P. Beatty
	L'hon. R. Coates
	L'hon. H. Andre
	L'hon. W. McKnight
	L'hon. W. McLean
	L'hon. A. Bissonnette
	L'hon. B. McDougall
	L'hon. G. Merrithew
	L'hon. M. Vézina

LÉGISLATION ET PLANIFICATION PARLEMENTAIRE

Président	L'hon. R. Hnatyshyn
Vice-président	L'hon. D. Roblin
Membres	L'hon. G. Hees
	L'hon. E. Nielsen
	L'hon. J. Crosbie
	L'hon. R. La Salle
	L'hon. E. MacKay
	L'hon. J. Fraser
	L'hon. D. Crombie
	L'hon. J. Murta
	L'hon. B. Bouchard
	L'hon. A. Champagne
	L'hon. J. Kelleher
	L'hon. R. Layton

PRIORITÉS ET PLANIFICATION

Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. E. Nielsen
Membres	Le très hon. J. Clark
	L'hon. F. MacDonald
	L'hon. J. Crosbie
	L'hon. D. Mazankowski
	L'hon. J. Epp
	L'hon. J. Fraser
	L'hon. S. Stevens
	L'hon. R. Hnatyshyn
	L'hon. R. de Cotret
	L'hon. M. Wilson
	L'hon. R. Coates
	L'hon. P. Carney
	L'hon. M. Masse

FONCTION PUBLIQUE

Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	L'hon. E. Nielsen
Membres	Le très hon. J. Clark
	L'hon. F. MacDonald
	L'hon. J. Wise
	L'hon. R. de Cotret
	L'hon. M. Wilson
	L'hon. W. McKnight
	L'hon. W. McLean

SÉCURITÉ ET RENSEIGNEMENTS

Président	Le très hon. B. Mulroney
Vice-président	Le très hon. J. Clark
Membres	L'hon. F. MacDonald
	L'hon. J. Crosbie
	L'hon. E. MacKay
	L'hon. R. Hnatyshyn
	L'hon. R. de Cotret
	L'hon. P. Beatty
	L'hon. M. Wilson
	L'hon. R. Coates
	L'hon. P. Carney

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Président	L'hon. J. Epp
Vice-président	L'hon. J. Crosbie
Membres	L'hon. G. Hees
	L'hon. F. MacDonald
	L'hon. E. MacKay
	L'hon. D. Crombie
	L'hon. J. Murta
	L'hon. O. Jelinek
	L'hon. W. McKnight
	L'hon. W. McLean
	L'hon. S. Blais-Grenier
	L'hon. A. Champagne
	L'hon. M. Masse
	L'hon. M. Vézina

COMITÉ SPÉCIAL DU CONSEIL

Président	L'hon. E. Nielsen
Vice-président	L'hon. R. Hnatyshyn
Membres	L'hon. D. Roblin
	L'hon. J. Crosbie
	L'hon. E. MacKay
	L'hon. R. Coates
	L'hon. O. Jelinek
	L'hon. A. Bissonnette
	L'hon. S. Blais-Grenier
	L'hon. M. Côté
	L'hon. B. McDougall
	L'hon. G. Merrithew
	L'hon. M. Vézina

CONSEIL DU TRÉSOR

Président	L'hon. R. de Cotret
Vice-président	L'hon. M. Wilson
Membres	L'hon. P. Beatty
	L'hon. T. Siddon
	L'hon. M. Côté
	L'hon. G. Merrithew
Suppléants	L'hon. B. McDougall 1er suppléant
	L'hon. J. Wise
	L'hon. T. McMillan
	L'hon. M. Vézina
	L'hon. H. Andre
	L'hon. C. Mayer

LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS 17 septembre 1984

	COLONNE I CHARGE	COLONNE II NOM	COLONNE III MINISTRE SUPPLÉANT	COLONNE IV 2e MINISTRE SUPPLÉANT
1.	Affaires des anciens combattants	Hees	Coates	Blais-Grenier
2.	Affaires extérieures	Clark	Kelleher	Vézina
3.	Affaires indiennes et du Nord canadien	Crombie	Epp	Carney
4.	Agriculture	Wise	Mayer	Merrithew
5.	Approvisionnements et Services	Andre	La Salle	Coates
6.	Communications	Masse	McLean	Siddon
7.	Conseil du Trésor	de Cotret	Wilson	Beatty
8.	Conseil privé	Nielsen	Hnatyshyn	MacKay
9.	Consommation et Corporations	Côté	de Cotret	McMillan
10.	Défense nationale	Coates	Clark	Hees
11.	Emploi et Immigration	MacDonald	McKnight	Vézina
12.	Énergie, Mines et Ressources	Carney	Layton	Crombie
13.	Environnement	Blais-Grenier	Fraser	Wise
14.	Expansion industrielle régionale	Stevens	McMillan	Bissonnette
15.	Finances	Wilson	McDougall	de Cotret
16.	Justice et procureur général	Crosbie	MacKay	Kelleher
17.	M. d'É. (leader du gouvernement à la Chambre)	Hnatyshyn	MacKay	Fraser
18.	Pêches et Océans	Fraser	Crosbie	Blais-Grenier
19.	Revenu national	Beatty	Côté	McDougall
20.	Santé nationale et Bien-être social	Epp	Jelinek	Crombie
21.	Sciences et Technologie	Siddon	Stevens	Masse
22.	Secrétariat d'État	McLean	Murta	Champagne
23.	Solliciteur général	MacKay	Crosbie	Hnatyshyn
24.	Transports	Mazankowski	Bouchard	Wise
25.	Travail	McKnight	MacDonald	Champagne
26.	Travaux publics	La Salle	Andre	Mazankowski

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai pensé que cela intéresserait les députés d'apprendre que nous célébrons aujourd'hui le cent dix-septième anniversaire de la première session du Parlement en 1867.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. KEN JAMES ET APPUYÉE PAR M^ME^ CAROLE JACQUES

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je remercie sincèrement le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney et les membres du cabinet de m'avoir accordé le privilège de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je présente mes respects à Son Excellence le Gouverneur général du Canada, l'honorable Jeanne Sauvé.

Je prends la liberté de vous adresser, au nom de tous les députés, nos félicitations pour votre élection à la présidence à la Chambre des communes. Nous sommes certains de votre compétence et nous savons que vous remplirez vos fonctions avec dignité, honneur et dévouement. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette importante étape de votre carrière, et les citoyens de Don Valley-Ouest constatent certainement qu'ils ont eu raison de vous faire confiance depuis 1979.

C'est pour moi un honneur dont je me souviendrai longtemps que d'être invité à participer aux cérémonies inaugurales de la 33^e^ législature et de pouvoir prononcer mon premier discours à la Chambre tout au bébut de ma carrière politique. Je tiens à assurer aux électeurs de ma circonscription de Sarnia-Lambton que c'est à eux et non pas à moi que cet honneur échoit, le premier ministre étant fort conscient de l'importance de cette région du sud-ouest de l'Ontario.

Ma circonscription comprend le village de Point Edward, la municipalité de Moore, la municipalité de Sarnia de même que la ville de Sarnia. J'invite chacun des habitants de cette circonscription à partager aujourd'hui ma fierté.

Sarnia-Lambton est confinée à l'extrémité sud-ouest de la grande province de l'Ontario. Sa composition démographique est aussi diverse que son activité économique. Dans la publicité, on vante les eaux bleu d'azur de cette région. Celle-ci se trouve à l'embouchure du lac Huron, là où le plus magnifique des Grands lacs se jette dans les superbes eaux bleutées de la St. Clair. Chaque semaine, des milliers d'Américains empruntant le pont Blue Water affluent dans cette région comme touristes ou gens d'affaires. Sarnia-Lambton est devenue beaucoup plus cosmopolite que ses limites géographiques ne le laissaient prévoir, grâce à la proximité de nos voisins américains. Nous entretenons des relations avec les États-Unis depuis le milieu du XIX^e^ siècle et nous continuons de prospérer, ce qui prouve la solidité du lien qui unit le Canada à nos grands amis et voisins, les Américains.

Par contraste avec les parcs attrayants et les étendues d'eau limpide, Sarnia compte aussi l'une des plus grandes régions de raffinage et de production pétrochimique du pays et même du monde. On surnomme la «vallée de la pétrochimie» ce vaste complexe qui s'étend sur une quinzaine de milles. Les sommes investies dans le raffinage du pétrole et la charge d'alimentation des installations pétrochimiques dépassent 6 milliards de dollars. Plus du tiers du pétrole brut du pays est raffiné dans Sarnia-Lambton et il s'y fait plus de la moitié de la production pétrochimique. Les emplois de milliers d'autres Canadiens qui travaillent ailleurs dans ce qu'on appelle le secteur aval de l'industrie dépendent des produits raffinés et des produits pétrochimiques provenant de la «vallée de la pétrochimie». Cette région joue un grand rôle dans l'avenir économique de l'ensemble du pays. Quatorze grandes sociétés possèdent des raffineries ou des usines de produits pétrochimiques dans le complexe de cette vallée.

Quant au secteur pétrochimique, il emploie 14,600 personnes dans tout le pays, dont 8,300 dans la seule région de Sarnia-Lambton, où travaillent près de 57 p. 100 de la totalité des effectifs de ce secteur.

• (1110)

Dernièrement, certains problèmes ont touché le secteur pétrochimique, en raison de la réglementation et de la politique du gouvernement, qui a augmenté les impôts sur les richesses naturelles, provoquant ainsi une montée des coûts de production ce qui nous rend moins compétitifs par rapport à l'industrie pétrochimique du golfe, aux États-Unis. Dans ce secteur, ces problèmes ne sont pas uniques à Sarnia. Les producteurs de pétrole brut et de gaz naturel des provinces de l'Ouest et les fabricants de produits pétrochimiques dérivés du pétrole ou du gaz naturel, dans tout le pays, en ressentent également les effets.

Notre gouvernement négocie actuellement avec toutes les parties en cause. Il y a un an, l'industrie a déclaré que c'était impossible. Le gouvernement écoute désormais ses problèmes et accepte toute proposition positive quant à une solution éventuelle. De concert, nous collaborons en vue d'y trouver une solution sage et équitable, et nous y parviendrons!

La circonscription de Sarnia-Lambton a également un caractère rural et la vitalité de cette région repose sur sa vocation agricole. Aux environs de la ville de Sarnia, du village de Point Edward et des zones urbaines des cantons de Sarnia et de Moore, l'agriculture et l'élevage ont depuis toujours une importance capitale. Sur des milles et des milles, des terres bien entretenues jouxtent les bâtiments de la vallée de la pétrochimie. Au fil des ans, un équilibre s'est établi entre la culture de la terre et l'industrialisation, qui s'impose dans une société à la fine pointe de la technologie: les deux côtés ont donc gagné la bataille.

Le transport est la clé de la réussite dans la circonscription de Sarnia-Lambton. Comme elle est située au bord de la voie navigable de la rivière Sainte-Claire, qui remonte jusqu'aux Grands lacs, des navires marchands y défilent sans cesse. D'immenses bâtiments naviguant vers Thunder Bay, le lac Supérieur et la région de Sarnia-Lambton, ainsi que les ports des États-Unis, traversent le lac Huron après avoir passé le pont de Bluewater. La ville de Sarnia est dotée de silos à grain et de cales sèches qu'elle met à la disposition des navires qui fréquentent les Grands lacs et sillonnent les océans. Le pont de Bluewater facilite grandement les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada. La nouvelle autoroute 402 aboutit directement à ce pont. Cette autoroute construite en collaboration avec l'entreprise privée et les pouvoirs publics est considérée comme un excellent exemple de l'aménagement routier national, un fleuron pour les ingénieurs et les entrepreneurs canadiens.

Le nouvel aéroport de Sarnia que j'aurai l'honneur d'inaugurer officiellement ce mois-ci, complètera nos infrastructures en matière de transport. Sarnia-Lambton est maintenant en mesure de déployer tous ses moyens, ses installations et son dynamisme pour la création d'un Canada nouveau.

Les habitants de Sarnia-Lambton se sentiraient chez eux dans n'importe quelle collectivité canadienne. On y rencontre des gens de différentes origines ethniques, de toutes croyances et de toutes allégeances. Nos gens représentent la communauté typiquement canadienne et ils ont toujours témoigné d'une foi et d'un appui indéfectibles à l'égard du présent gouvernement. Pour tout dire, ils appuient les convictions politiques du gouvernement progressiste conservateur. Ils sont convaincus que nous sommes sincères, sages et compétents et nous ne pouvons pas les laisser tomber!

Des voix: Bravo!

M. James: Monsieur le Président, le gouvernement actuel assume des responsabilités qu'aucun gouvernement n'avait assumées jusqu'ici. Nous avons maintenant un gouvernement qui représente tous les Canadiens, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il a obtenu la confiance de la province de Québec, ce qui ne s'était pas vu depuis le raz-de-marée du gouvernement Diefenbaker en 1958. Il nous faut maintenant être dignes de cette confiance, lui accorder toute l'importance nécessaire, faire en sorte que les espoirs fragiles de notre pays se réalisent, redresser la situation dont nous avons hérité. Ce ne sera pas une mince tâche, mais nous le savions le 4 septembre lorsque nous l'avons assumée. Nous en avons décidé ainsi et nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous soustraire à nos responsabilités. Le gouvernement a la responsabilité de répondre aux espoirs que nous avons exprimés il y a quelque temps. En dépit des obstacles qui demeurent, nous y parviendrons. Nous avons maintenant la possibilité de donner aux Canadiens le gouvernement qu'ils désirent et qu'ils méritent. Notre gouvernement tiendra ses promesses et travaillera pour la population au lieu d'attendre que celle-ci travaille pour lui.

• (1115)

L'un des plus graves problèmes de notre pays est actuellement le chômage et c'est peut-être le premier sur la liste des priorités du nouveau gouvernement. Comme le disait le discours du trône, nous présenterons le nouveau programme dans le cadre d'une stratégie en trois volets et nous demanderons la participation directe de tous les secteurs de notre société. Nous solliciterons l'aide du public pour atteindre les résultats les plus satisfaisants possible avec le maximum d'efficacité. Nous créerons de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins du marché et plus conformes aux exigences de l'avenir. Si nous travaillons avec dévouement et lucidité, nous saurons certainement remédier au chômage dans les meilleurs délais.

Nous nous sommes engagés vis-à-vis des Canadiens à améliorer notre économie. Jeudi prochain, le ministre des Finances (M. Wilson) annoncera un plan conçu pour réduire le déficit de façon ordonnée, équilibrée et juste.

Comme on l'a mentionné dans le discours du trône, notre gouvernement offrira des encouragements afin de stimuler l'esprit d'entreprise. Ces mesures favoriseront une cause qui me tient à cœur, à savoir la relance et la vitalité des petites entreprises de Sarnia-Lambton et de tout le pays.

Nous avons pris des engagements dans le domaine de la justice. C'est avec fierté que je vous reporte au discours du trône où il est dit que notre gouvernement accepte la responsabilité qui lui incombe de combler les sérieuses lacunes de notre système correctionnel. Des mesures législatives seront présentées à cette fin. Nous avons également pris un engagement en ce qui a trait au commerce international, une question qui touche de très près la circonscription de Sarnia-Lambton. Nous avons dit vouloir nous ouvrir davantage sur le monde, afin d'améliorer nos échanges commerciaux avec nos partenaires de toujours et de trouver de nouveaux débouchés. Nous nous sommes engagés également à poursuivre la modernisation des Forces armées canadiennes et à leur faire jouer pleinement leur rôle sur la scène internationale, afin de raffermir nos alliances et notre position sur l'échiquier mondial en participant au maintien de la paix dans le monde.

Le fait que le discours du trône fasse mention du mouvement syndical au Canada et qu'il précise que l'un de nos objectifs est de faire partager aux représentants du monde ouvrier un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité commune n'a rien de surprenant. C'est une attitude qui fait partie intégrante du travail de reconstruction que nous nous sommes fixés comme objectif. Dans la circonscription de Sarnia-Lambton, les grèves ont été rares et les arrêts de travail encore plus. Il y a toujours eu un dialogue entre les syndicats et le patronat. Il s'agit là du genre de liens patronaux-syndicaux qu'il faudrait établir dans l'ensemble de notre grand pays pour favoriser le retour à la prospérité que nous souhaitons tous.

Avant tout, monsieur le Président, nous nous sommes engagés fermement envers les Canadiens à suspendre l'exécution des lourdes peines qui leur ont été imposées jusqu'ici. Nous avons certains devoirs et certaines responsabilités envers les millions de citoyens qui se sont prononcés lors des élections en faveur du changement et de l'arrivée au pouvoir d'une équipe plus compétente. Les progressistes conservateurs ont toujours su rester honnêtes, intègres et dignes de confiance dans un milieu où tout le monde ne pouvait pas en dire autant ces derniers temps. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons changer de ligne de conduite. La population nous a fait confiance et nous avons bien l'intention de démontrer que nous le méritons.

Des voix: Bravo!

M. James: Monsieur le Président, j'ai foi en notre pays. J'ai foi en sa population et je crois en son avenir. Le Canada est prêt à se laisser guider vers une ère de prospérité. Je crois que le gouvernement permettra au Canada d'atteindre son plein épanouissement. Nous le devons non seulement à la génération actuelle mais aux générations futures.

Je terminerai par la citation suivante: «Voici la différence entre un homme politique et un homme d'État: Un homme politique pense aux prochaines élections tandis qu'un homme d'État pense à la prochaine génération».

Monsieur le Président, je propose par conséquent, appuyé par la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite miliaire, à qui a été décernée la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

• (1120)

[*Français*]

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je désire en tout premier lieu remercier le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) et son Cabinet pour cette marque de confiance à mon égard. C'est un honneur que j'apprécie tout particulièrement, mais aussi un honneur dont les électeurs de la circonscription de Montréal-Mercier se souviendront longtemps. Cette marque de confiance témoigne à sa façon du début d'une ère nouvelle: le gouvernement demande à une femme députée, la plus jeune à la législature, d'appuyer le discours du trône.

[*Traduction*]

Votre élection au poste de Président de la Chambre constitue aussi un vote de confiance de la part de tous les députés et ministres à l'endroit de la nouvelle génération. Je tiens à rappeler à tous mes collègues que ce fut le très honorable John Diefenbaker qui nomma la première femme ministre.

Des voix: Bravo!

Mme Jacques: Depuis lors, le rôle politique de la femme canadienne a évolué et progressé énormément.

[*Français*]

Les femmes ont participé vivement à l'élargissement des grandes questions nationales et sociales. Toutes celles qui furent les pionnières dans leur domaine, je salue leur détermination et leur courage. Les grands défis que ce gouvernement devra relever devront tenir compte des revendications des femmes, de leurs besoins économiques et sociaux, à défaut de quoi nous prendrons plus de temps à parvenir à nos buts.

Au soir du 4 septembre dernier, la population canadienne de même que les électeurs de Montréal-Mercier ont donné un message clair, à savoir le souhait de recréer un nouvel équilibre national tant économique que social. Cela nous a permis de constater combien la population canadienne désirait que de nouvelles idées soient véhiculées, que de nouvelles approches aux grandes questions soient envisagées. Je suis particulièrement heureuse de constater que le gouvernement a l'intention de revaloriser le rôle du député, de rétablir un consensus national fondé sur le dialogue et l'établissement d'objectifs communs par la recherche d'une véritable unité nationale tant pour les questions économiques que sociales, la justice sociale et, finalement, un renouveau, une ouverture à notre participation internationale.

Le rôle du député dans sa circonscription est certes plus connu et peut-être plus apprécié que son rôle à la Chambre des communes. L'accessibilité et la disponibilité des députés ont toujours été appréciées. Il faut toutefois intégrer ces derniers à une participation plus active aux travaux de la Chambre. L'initiative du gouvernement de revoir le fonctionnement de la Chambre des communes devra être appuyée par les députés eux-mêmes, car ils y trouveront une nouvelle façon d'être plus actifs, de participer plus intensément aux travaux de la Chambre et une nouvelle façon d'appuyer le travail du Cabinet.

Comme on l'a mentionné dans le discours du trône, les trois objectifs fondamentaux concernant les relations fédérales-provinciales sont l'harmonisation des politiques entre les deux paliers de gouvernement, le respect de leur juridiction respective et l'élimination d'effets inutiles de duplication, qui doivent être reconnus par tous comme étant à la base de ces nouvelles relations. Notre gouvernement reconnaît à la province de Québec un rôle majeur qu'elle doit jouer au sein de la Confédération canadienne.

• (1125)

[*Traduction*]

La province de Québec doit être un partenaire financier à part entière en ce qui concerne la croissance économique de notre pays. La Constitution ne sera pas complète tant que le Québec n'y aura pas adhéré totalement.

[*Français*]

Le potentiel humain du Québec devra être mis à la disposition des Canadiens non seulement pour sa contribution à l'aspect culturel, mais aussi pour son apport économique. Dans un nouveau gouvernement progressiste conservateur le Québec pourra, au même titre que les autres provinces, jouer un rôle constructif pour le progrès et la prospérité du Canada.

[*Traduction*]

Ce nouveau consensus nous permettra de voir la fin de l'isolement économique de certaines régions. Nous devons renforcer la mosaïque ethnique canadienne dans notre vie de tous les jours, et le respect des minorités doit devenir partie intégrante de la mentalité canadienne.

[*Français*]

Tel qu'il fut souligné dans le discours du trône, le chômage constitue le plus grand défi que la nation ait à relever actuellement. Ce phénomène social est une véritable tragédie pour tous les Canadiens. Il est urgent que nous nous appliquions à développer et à mettre sur pied des stratégies efficaces qui élargiront les perspectives d'emploi et qui permettront l'élaboration de nouveaux programmes d'emploi. J'ai l'intention de m'y appliquer avec tous mes collègues ici présents.

J'ai l'intention d'œuvrer plus particulièrement à améliorer la situation des jeunes chômeurs, victimes injustes de la situation économique actuelle. Au cours des prochaines années, nous devrons nous appliquer à trouver des solutions qui permettront aux jeunes d'avoir leur place sur le marché du travail.

Il ne suffit plus d'apporter des solutions palliatives. Il faut créer des perspectives d'emploi durables et motivantes pour la jeunesse. Le chômage chez les jeunes a entraîné trop de désillusions et de déceptions. Cette situation doit changer. Nous avons le devoir moral de nous y appliquer résolument dès maintenant afin que tous les jeunes Canadiens reprennent confiance en leur pays. Il y va de l'avenir du Canada.

Lorsqu'on parle de justice sociale, on ne peut s'empêcher de penser au rôle que les femmes jouent dans la société canadienne et à l'égalité qu'elles revendiquent légitimement depuis plusieurs années.

Il y a encore aujourd'hui un écart considérable entre le principe de l'égalité, qui est largement accepté, et son application quotidienne. C'est à nous, femmes parlementaires, à être vigilantes et à œuvrer de sorte que ce principe devienne une réalité quotidienne.

• (1130)

Nous devrons intensifier nos efforts pour accroître les perspectives d'emploi des femmes dans l'administration publique ainsi que dans l'entreprise privée, et améliorer les services de garderie offerts aux mères de famille qui œuvrent sur le marché du travail, pour n'en nommer que quelques-unes.

Cette parité entre hommes et femmes passe, bien sûr, par l'égalité économique, mais elle passe également par une foule d'autres sujets qui préoccupent quotidiennement les Canadiennes. Dès maintenant, nous devons nous mettre résolument à la tâche afin de réaliser les aspirations légitimes des Canadiennes.

Au cours des prochains mois, notre gouvernement se penchera sur d'importantes initiatives législatives qui, si elles sont adoptées, amélioreront la qualité de la vie des Canadiennes, que ce soit l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens à l'égard des femmes autochtones, que ce soit une réforme importante de la Loi sur le divorce qui facilitera le passage de cette étape souvent douloureuse dans la vie d'un couple, que ce soit l'adoption de mesures destinées à réprimer la pornographie et la diffusion d'émissions axées sur l'exploitation sexuelle, que ce soit l'adoption de mesures destinées à accroître l'aide aux victimes de la violence en milieu familial ou que ce soit la mise sur pied à l'échelle nationale et ce, de concert avec les gouvernements provinciaux, d'un système facilitant pour les Canadiennes l'exécution des ordonnances de pensions alimentaires. Nous devons, parlementaires, voir à ce que ces aspirations se réalisent. Nous devons leur apporter non seulement la dignité et la fierté d'être femmes, mais également la dignité et la fierté d'être Canadiennes à part entière.

Mais parler de justice sociale, c'est aussi parler des personnes du troisième âge. Avec l'aide de mes collègues, j'entends améliorer la condition et la qualité de vie de nos aînés. Nous devons leur permettre de continuer à assumer leur autonomie, à préserver leur intimité et leur liberté en comblant leurs besoins essentiels. Nous devons leur assurer un revenu décent, un logement convenable, des soins et des services de santé adéquats, des loisirs et des activités adaptés à leurs besoins. Redonnons à nos aînés la dignité, la fierté et la joie de vivre.

Ce sont non seulement des grands citoyens, mais également des grands bâtisseurs de notre pays. Ils ont droit à tous nos égards et à tout notre respect.

Il y a également nos citoyens handicapés physiquement et mentalement. Bien que des progrès aient été effectués en ce sens au cours des dernières années, nous devons continuer à améliorer la qualité de vie de ces Canadiens. Ces derniers doivent devenir autonomes et citoyens à part entière malgré leur handicap physique ou mental. Si nous pouvons leur garantir des conditions de vie qui leur apporteront fierté et dignité, si nous pouvons leur permettre de faire leur apport à la société canadienne, ils ne deviendront que de meilleurs Canadiens et Canadiennes.

J'ai l'honneur d'être ici parce que la population de Montréal-Mercier m'a élue le 4 septembre pour la représenter au sein du Parlement canadien. J'aimerais vous entretenir quelque peu de cette circonscription où je suis née, où j'ai été élevée et où je réside toujours actuellement.

La circonscription de Montréal-Mercier, monsieur le Président, est située à l'extrême est de l'Île de Montréal dans la province de Québec, du Saint-Laurent au sud jusqu'à la rivière des Prairies au nord, de Tétreaultville à l'ouest jusqu'à Pointe-aux-Trembles à l'extrémité est de l'île; elle s'étend sur une surface de 41 kilomètres carrés.

Notre circonscription compte plusieurs usines de pétrole et une usine de pétrochimie la définissant comme circonscription industrielle, mais cette particularité signifie surtout que les politiques énergétiques du gouvernement affectent particulièrement mon «coin» de pays.

Sur le plan humain, la population de Montréal-Mercier est composée de près de 100,000 habitants dont 35 p. 100 forment des groupes ethniques. La population est essentiellement une classe de travailleurs acharnés. La circonscription de Montréal-Mercier est une grande famille unie par le désir de changement. Ce sont des gens jeunes et âgés affectés et concernés par le chômage et tous les autres problèmes sociaux de l'heure. Mais nous gardons l'espoir et nous avons fait le souhait de redonner confiance dans notre pays et dans nous-mêmes. Les gens de ma circonscription fondent leurs espoirs sur le nouveau gouvernement conservateur, lequel présente un changement pour l'amélioration des conditions de vie socio-économiques.

En conclusion, j'aimerais souligner que l'honnêteté, la sincérité et la conviction de notre premier ministre reflètent déjà sur ce nouveau gouvernement et ses membres qui le composent. L'unité de notre gouvernement fera notre force et c'est tous ensemble que nous pourrons bâtir un nouveau Canada, selon les aspirations du peuple canadien et selon leurs vœux exprimés le 4 septembre dernier.

[*Traduction*]

Nous aurons besoin de l'entière collaboration de chacune des dix provinces pour respecter tous ces nouveaux engagements. Nous entendons voir s'opérer un changement véritable et s'établir un nouveau consensus national, et alors nous pourrons tous ensemble, comme le déclarait notre premier ministre (M. Mulroney) le 6 octobre de l'an dernier, vivre unis au grand jour, prêts à œuvrer à l'édification d'un Canada meilleur.

[*Français*]

Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer la motion proposée par le député de Sarnia-Lambton (M. James) et de m'associer au discours du trône prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, la très honorable Jeanne Sauvé.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je propose, appuyé par l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray), que le débat soit maintenant ajourné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable leader du gouvernement (M. Hnatyshyn). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: La motion est adoptée. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité du Règlement.

(La séance est levée à 11 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 novembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE DE TENIR AU PLUS TÔT UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent vivement, et à juste titre, des effets des pluies acides sur nos lacs et les produits de la pêche, sur nos forêts et nos monuments. Jusqu'à présent, l'entretien du premier ministre (M. Mulroney) avec le président Reagan et celui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) avec son homologue américain à Washington n'ont pas donné les résultats promis par le premier ministre.

Les libéraux de ce côté-ci exhortent donc le gouvernement à intensifier ses efforts et à montrer que le Canada est bien décidé à venir à bout de réduire les émanations des cheminées industrielles et des tuyaux d'échappement des voitures au Canada. Par conséquent, j'exhorte la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) à continuer de collaborer avec les provinces, à l'exemple du régime libéral, et à convoquer dans les plus brefs délais une réunion avec les ministres provinciaux de l'environnement, en vue de travailler ensemble à moderniser et à assainir les usines polluueuses du Canada.

En dernier lieu, j'exhorte le ministre des Transports (M. Mazankowski) à faire aboutir les consultations avec les entreprises industrielles et le public en vue de réduire les émanations de gaz d'échappement, une des causes des pluies acides.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 4 septembre 1984, le parti progressiste conservateur a hérité d'un pays bien malade. Selon le diagnostic, des impôts excessifs et une dette croissante atteignant des milliards de dollars avaient rendu le Canada moribond. Les taux d'intérêt étouffaient les investisseurs et acculaient à la faillite les agriculteurs et les chefs d'entreprise. Il y avait un million de chômeurs, parmi lesquels des milliers de jeunes, qui ne parvenaient pas à trouver du travail parce que les possédants redoutaient d'investir dans leur propre pays. Ces Canadiens préféraient investir ailleurs, entraînant l'exode des emplois avec celui de leurs capitaux.

La zizanie régnait entre l'Est et l'Ouest, entre francophones et anglophones. Le Canada était en train de se disloquer. Nous avons effectivement trouvé le pays en très piteux état!

Le gouvernement progressiste conservateur, qui a foi en un Canada fort et uni, a entrepris graduellement de guérir le malade, non pas au moyen de cataplasmes et d'analgésiques, mais en s'attaquant avec honnêteté et détermination, et dans un esprit de libre entreprise, aux racines du mal. Il veut réduire de façon ordonnée la dette gigantesque ce qui fera baisser les taux d'intérêt, fera régner un climat de confiance qui incitera des milliers d'entrepreneurs à investir au Canada et à donner du travail aux Canadiens.

On ne se remet pas du jour au lendemain d'une maladie qu'on néglige depuis dix ans. Dorénavant, toutefois, la guérison sera graduelle et nous verrons de nouveau un Canada fort et uni, sous la conduite d'un gouvernement progressiste conservateur qui a ses assises partout au Canada et que dirige un Canadien convaincu, le très honorable Brian Mulroney.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CATASTROPHES

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR UN ACCIDENT MORTEL SUBI PAR DES GENS DE MER DE LA CÔTE OUEST

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre, et particulièrement du ministre des Transports (M. Mazankowski), de la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), du ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et du ministre de la Défense nationale (M. Coates) sur le fait que des pêcheurs ont perdu la vie dans des tempêtes survenues au large de la Colombie-Britannique parce que ces gens de mer n'avaient pas été bien informés des conditions météorologiques et que les manœuvres de recherche et de sauvetage n'étaient pas adéquates.

Je voudrais prier le gouvernement de tenir une enquête publique sur cette question et de recueillir le témoignage et les renseignements de pêcheurs et de marins afin d'être le mieux informé possible en vue d'établir un plan d'action. Je prie aussi le gouvernement de ne pas imiter l'ex-gouvernement libéral qui faisait tenir des enquêtes maison sans cependant donner suite aux conclusions de ces enquêtes.

Article 21 du Règlement

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AIDE DONT ONT BESOIN LES PAYS D'AFRIQUE FRAPPÉS PAR LA FAMINE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont été bouleversés ces dernières semaines par des reportages à la télévision sur la famine généralisée en Éthiopie. Il y aurait lieu de féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) qui se sont empressés de se rendre dans ce pays et d'intervenir en faveur de ses habitants. Les Canadiens doivent cependant se rendre bien compte que l'Éthiopie ne constitue pas un cas unique. On compte en Afrique 21 autres pays dont les capacités de production vivrière vont diminuant puisque leur population augmente plus rapidement que leur productivité alimentaire par habitant.

L'envoi de vivres aux régions affligées constitue une obligation morale que les Canadiens doivent accepter à court terme et qu'ils se sont effectivement montrés disposés à accepter. Mais si l'on veut éviter à l'avenir d'autres cas aussi tragiques que celui de l'Éthiopie, il faut répondre à un besoin encore plus grand. Il nous faut consentir un effort soutenu pour permettre aux pays démunis de l'Afrique d'accélérer la mise en œuvre d'une agriculture scientifique et de se doter d'infrastructures essentielles.

On avait prédit en 1975 que 50 millions de personnes risquaient de mourir de faim avant dix ans. Jamais une prophétie de malheur ne s'est réalisée avec une exactitude plus horrifiante. Jamais pourtant il n'a aussi été possible d'en prévenir la réalisation. Le monde industrialisé peut-il maintenant faire face à une réalité dont beaucoup ont détourné les yeux il y a dix ans? Au XVIII^e^ siècle, les pays occidentaux ont apporté l'esclavage en Afrique. Nous avons maintenant une occasion de lui insuffler une vie nouvelle.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE DE RÉFORMER LE SYSTÈME

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, dans le discours du trône prononcé lundi, le gouvernement a exposé ce qui est censé être le plan du renouveau économique et de la justice sociale. Je félicite le gouvernement de s'être engagé à étendre l'application de l'allocation au conjoint, mais je suis vraiment déçu qu'il ait passé outre aux quelque 160 recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions qui, je le rappelle aux députés, avaient reçu l'appui des trois députés du parti conservateur membres du comité.

• (1410)

Au lieu de prendre des mesures concrètes, le nouveau gouvernement a déclaré «vouloir engager des discussions avec les provinces portant sur la révision complète du régime canadien des pensions, notamment en ce qui concerne la transférabilité, la dévolution, les prestations au conjoint survivant et la participation des femmes.» Toutes ces réformes s'imposent depuis très longtemps, et le gouvernement a reçu, le 4 septembre, le mandat d'apporter des changements et non pas d'entreprendre des études. Les Canadiens ne veulent plus de discussions, ils veulent que des mesures concrètes soient prises, et maintenant.

J'exhorte donc le gouvernement à respecter ses engagement à l'égard de la réforme des pensions en apportant des améliorations au régime canadien des pensions et en prenant l'initiative de déposer des amendements à la Loi sur les normes des prestations de pension.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le Programme énergétique national comporte deux programmes fort coûteux et tout à fait superflus à mon avis, des programmes qui coûtent cher au Trésor et constituent en fait une aide gouvernementale à des gens à l'aise. D'abord le Programme canadien de remplacement du pétrole—de nouveaux appareils de chauffage contre des anciens, si l'on veut—qui permet à ceux qui délaissent le pétrole au profit du gaz ou d'une autre forme d'énergie d'empocher $800; ce programme subventionne des gens qui ont les moyens d'acheter des pompes à chaleur pour jouir de l'air climatisé pendant l'été. L'autre programme, est le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes qui offre aux propriétaires, et sûrement pas aux moins nantis, $500 pour faire isoler leurs maisons.

Monsieur le Président, toutes les sources d'énergie sont maintenant excédentaires au Canada. Comme les prix mondiaux du pétrole ne cessent de chuter, les fournisseurs ont reçu la consigne de réduire leur production en fonction de contingents. Pourquoi verser des millions provenant des fonds publics à des contribuables suffisamment à l'aise pour posséder une maison, pour les inciter à faire ce qu'ils n'ont pas fait, c'est-à-dire isoler cette maison, ou encore pour leur permettre d'acheter de nouveaux appareils de chauffage, des pompes à chaleur et autres dispositifs du genre? Assurément, ces programmes ne sont nullement justifiés.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA DÉCISION RELATIVE À LA VENTE DE CERTAINES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé un grand effort pour vendre quatre sociétés publiques où travaillent 10,000 Canadiens.

En faisant cette décision nous regrettons beaucoup que le gouvernement n'ait pas appliqué sa philosophie de consultation. Dans le discours du trône, on trouve beaucoup de mots ayant trait à la consultation et à la collaboration. Le gouvernement a parlé de l'importance du mouvement syndical au Canada. Mais il n'existe pas de consultation avec le mouvement syndical sur la question de la vente de ces sociétés. On ne peut pas établir ainsi un consensus économique. Pour les travailleurs dans ces sociétés, surtout Canadair et de Havilland, cette décision est très dangereuse. On peut perdre beaucoup d'emplois. Monsieur le Président, nous demandons de la consultation maintenant entre le gouvernement et les travailleurs dans ces sociétés.

[*Traduction*]

M. le Président: Je dois malheureusement informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES ENCEINTES DANS LES FORCES CANADIENNES

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Par le truchement du discours du trône, monsieur le Président, le gouvernement a adressé un message très prometteur aux femmes de notre pays. Il s'y est en effet engagé à favoriser leur accession à l'égalité économique.

J'aimerais signaler à la Chambre un domaine où il pourrait intervenir immédiatement pour faire cesser un cas flagrant de discrimination à l'égard des Canadiennes.

• (1415)

Le règlement actuel des Forces armées du Canada permet à tous les militaires, hommes et femmes, de prendre des congés de maladie pour n'importe quelle raison, de la simple «gueule de bois» à la chirurgie esthétique, sans perte de salaire et sans aucune pénalité au chapitre de l'ancienneté, des vacances ou des cotisations à la pension de retraite.

Par contre, si un membre féminin des Forces armées devient enceinte, tout le temps où elle doit s'absenter du travail lui est décompté au chapitre de sa pension de retraite, de son ancienneté et de sa solde. Cette absence pourra nuire à son avancement, sans compter que les congés sans traitement sont vus d'un très mauvais œil.

Conscient de cette injustice flagrante, le précédent gouvernement n'a rien fait pour la rectifier, en dépit de toutes ces années où il a exercé le pouvoir. Je prie instamment le nouveau gouvernement, lui qui s'est engagé à favoriser l'égalité économique des Canadiennes, de prendre immédiatement des mesures pour obliger les Forces armées de notre pays à se mettre au pas et à entrer une fois pour toute dans le XX^{e} siècle.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse tout naturellement au premier ministre. Il l'a certainement prévue et il a eu plus de deux mois pour s'y préparer. En juillet, à Prince-Albert, le premier ministre a promis aux Canadiens qu'ils pouvaient s'attendre à la création de dizaines et de dizaines de milliers d'emplois dès que le nouveau gouvernement entrerait en fonction. Où sont ces dizaines et dizaines de milliers de nouveaux emplois?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour répondre à la question du chef de l'opposition, le fait est que depuis que le gouvernement est entré en fonction, il y a quelques semaines à peine, les taux d'intérêt ont déjà baissé de ¾ p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Conference Board s'attend maintenant à un gain net de 56,000 emplois au lieu d'une perte de 101,000 emplois, comme on le prévoyait en juillet dernier. Je pense que ce n'est pas si mal.

Des voix: Bravo!

LES CRÉDITS RÉSERVÉS AU PROGRAMME D'EMPLOI POUR LES JEUNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, mes collègues et moi-même avons ressenti une vive inquiétude en voyant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration bloquer le programme de formation et d'initiatives d'emploi pour les jeunes qui portait le nom de Première chance. Nous sommes maintenant en novembre; deux mois se sont donc écoulés. Le programme que le ministre a annoncé hier n'est rien de plus qu'un projet-pilote.

Le premier ministre peut-il nous assurer que, demain soir, le ministre des Finances va s'engager à offrir aux jeunes au moins autant que les 100 millions de dollars annuels du programme Première chance et, si possible, autant que le milliard de dollars annuel que le gouvernement précédent s'était engagé à leur donner?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, compte tenu de toutes les belles déclarations répudiant les politiques antérieures que le chef de l'opposition a faites lorsqu'il était candidat à la direction de son parti, je pense qu'il sera ravi d'entendre ce qu'il entendra demain soir.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'espère qu'il y aura quelque chose demain soir, car il n'y avait pas grand-chose lundi.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE PROJET D'INVESTISSEMENT DE LA COMPAGNIE GENERAL MOTORS DANS SON USINE AU QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, étant donné son engagement de créer des emplois et encore des emplois, le premier ministre du Canada peut-il informer la Chambre s'il s'est entretenu avec les dirigeants de la compagnie General Motors ainsi qu'avec ses amis de la nouvelle administration américaine concernant les articles parus dans le journal «The Gazette» au sujet de la présumée décision de cette compagnie de reléguer «aux tablettes» son projet d'investissement dans les environs de 700 millions de dollars sur l'expansion de son usine d'assemblage à la ville de Sainte-Thérèse?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le chef de l'Opposition a tout à fait raison de s'inquiéter de cette question, et le ministre et moi-même allons en discuter avec les dirigeants de cette société qui, il y a à peine quelques mois, si je ne m'abuse, annonçait des investissements importants dans la circonscription du chef du Nouveau parti démocratique. Alors, pour être juste et équitable, il va falloir revoir la situation au Québec également.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AIDE AUX PAYS AFRICAINS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le très honorable ministre d'avoir profité de sa visite en Inde à l'occasion des funérailles d'Indira Ghandi pour continuer en Éthiopie et pour constater sur les lieux l'immensité de cette tragédie humaine, et je suis heureux de voir que l'honorable ministre a confirmé que le Canada a été depuis de nombreuses années, tant sur une base per capita que sur une base absolue, le premier pays qui a contribué le plus à l'aide alimentaire en Éthiopie.

Étant donné le problème de la famine qui se retrouve dans un grand nombre de pays africains, le gouvernement a-t-il l'intention d'établir une unité mobile permanente en Afrique comprenant, entre autres, des avions en surplus à la de Havilland, des Buffalos qui sont disponibles à ce moment-ci, non vendus, pour assurer un système plus efficace et plus rapide de livraison de la nourriture aux victimes dans ces pays malheureux d'Afrique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie l'ancien ministre de sa question et je crois que ses commentaires soulignent le fait que l'aide par les citoyens et le gouvernement canadiens aux personnes dans le besoin est une tradition canadienne. Le gouvernement vient de nommer l'honorable David MacDonald comme coordonnateur, pour coordonner toutes les activités du gouvernement et des organisations non gouvernementales et des citoyens, en vue d'assurer le système le plus efficace possible pour permettre aux Canadiens de répondre à une grave crise humaine. Peut-être que la suggestion avancée par l'honorable député sera parmi les recommandations de M. MacDonald? J'espère que M. MacDonald sera dans une position lui permettant de nous donner, à nous, le Parlement, à nous le Canada, une indication d'un programme efficace qui peut garantir l'efficacité des Canadiens qui veulent aider les Africains dans un grave besoin.

[*Traduction*]

L'ÉTHIOPIE—LA DISTRIBUTION DES VIVRES DONNÉS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comme nous le savons tous, la famine résulte non pas seulement des années de sécheresse mais aussi d'une guerre civile qui s'éternise. Le ministre a-t-il reçu des autorités éthiopiennes l'assurance qu'elles vont veiller à ce que la nourriture soit distribuée dans toutes les régions du pays et à ce que les vivres et les secours ne servent pas de moyen de pression politique?

Le ministre a-t-il en outre l'intention de se joindre à la commission internationale que propose de créer l'ancien chancelier Willy Brandt pour pouvoir négocier avec les provinces sécessionnistes et le gouvernement d'Éthiopie le libre passage des vivres dans toutes les régions de ce pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me suis rendu en Éthiopie précisément pour me rendre compte personnellement s'il y avait de bonnes chances que l'aide soit distribuée aux victimes de la famine. J'étais heureux d'être accompagné dans cette mission par des députés des autres partis qui sont représentés à la Chambre. Personnellement je suis persuadé, et je crois que les représentants des partis le sont aussi, que le gouvernement et les autorités d'Éthiopie font tout en leur pouvoir dans des circonstances très difficiles pour veiller à ce que l'aide fournie par le reste du monde parvienne aux Éthiopiens qui meurent de faim.

• (1425)

L'Éthiopie est en proie à des conflits internes. Il y aura sans aucun doute certains détournements mais, à mon avis, dans des proportions minimes et limitées et cela ne devrait pas empêcher les Canadiens d'offrir toute l'aide nécessaire. Je cherche des raisons d'encourager les Canadiens à donner l'aide qui sauvera ceux qui meurent de faim. Je ne cherche pas de raisons de bloquer cette aide. Je crois que c'est la position de tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Pour ce qui est de l'initiative de l'ancien chancelier Willy Brandt, nous l'examinerons pour voir si c'est le moyen le plus constructif d'essayer de réduire les tensions internes en Éthiopie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES MESURES PRISES PAR LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je désire poser une question au très honorable premier ministre. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a indiqué que la priorité du gouvernement conservateur serait la création de nouveaux emplois. Depuis ce temps, le gouvernement a inversé ses priorités. Le gouvernement a pris une décision pour concentrer sur le déficit, non sur la création de nouveaux emplois.

Ma question est très simple. Pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense qu'il y a peut-être erreur par inadvertance de la part de mon collègue. Nous avons affirmé de façon solennelle dans le discours du trône que le chômage était la question la plus importante à laquelle nous étions appelés à faire face. Évidemment, pour traiter sérieusement de la question du chômage, ça prend une économie en santé, et pour avoir une économie en santé, il faut que quelqu'un finalement soit appelé à transiger directement en ce qui concerne le déficit, et c'est cela que nous allons faire.

[*Traduction*]

LA DÉCLARATION FAITE DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait pertinemment qu'il ne peut gagner sur les deux tableaux. Dans le discours du trône, il a affirmé que l'objectif prioritaire consistait à réduire le déficit. Or, durant la campagne électorale, il a lui-même laissé entendre qu'en matière de priorités, il fallait faire un choix entre la création d'emplois et la réduction du déficit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Les collègues du premier ministre protestent derrière lui. Que feront-ils lorsqu'ils sauront ce qu'il a déclaré en août? Le premier ministre a montré qu'il savait fort bien qu'on ne pouvait gagner sur les deux tableaux lorsqu'il a déclaré au mois d'août:

> Il ne peut, certes, y avoir de réduction radicale du déficit tant que ... la relance ne se sera pas fait sentir.

Il a ajouté que des coupes sombres ne feraient que garantir une récession.

Pourquoi le premier ministre a-t-il changé d'idée? Pourquoi a-t-il modifié ses priorités? Pourquoi les chômeurs canadiens doivent-ils attendre pour obtenir un emploi?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Selon moi, monsieur le Président, le mot clé de la citation du député, c'est l'adjectif «radicale». Tout le monde s'entend, j'en suis persuadé, pour reconnaître qu'une réduction de ce genre aurait les répercussions qu'a mentionnées le député. Ce n'est pas là notre intention. Ce que nous essayons de faire, c'est de rebâtir l'économie, de la relancer, afin de donner des emplois durables à des centaines de milliers de Canadiens. Fini le temps où l'on s'extirpait de nos problèmes à coups de dollars, en faisant marcher la planche à billets. Ce n'est pas là la façon de bâtir une économie capable de produire le genre d'emplois que nous voulons pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'OBJECTIF PRIORITAIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait pertinemment que depuis les élections non seulement lui-même, mais également le ministre du Revenu national et le ministre des Finances, ainsi qu'un certain nombre d'autres ministres que je pourrais nommer, ont déclaré que l'objectif prioritaire était la réduction du déficit. Ainsi, ce n'est pas en jouant avec les mots à la Chambre que l'on pourra camoufler la réalité et je suis persuadé que, jeudi, le ministre des Finances va nous annoncer des coupes sombres.

• (1430)

Puisque le premier ministre prétend qu'il n'y aura pas de coupes sombres de ce genre, le gouvernment conservera-t-il comme objectif prioritaire la création d'emplois, comme le premier ministre l'a promis cet été? Peut-il nous garantir que, jeudi soir, le ministre des Finances ne nous annoncera pas des coupes sombres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la meilleure réponse que je puisse faire au leader du NPD, c'est que le gouvernement a déjà pris une mesure concrète pour résoudre le problème du chômage, puisque mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé des dépenses proposées de quelque 430 millions de dollars pour la création directe d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On cherche encore à résoudre le problème à coups de dollars.

M. Mulroney: Nous avons dû agir ainsi à cause du marasme économique dont nous avons hérité. Cependant, l'exposé financier que le ministre des Finances fera demain soir et auquel le chef du Nouveau parti démocratique lui-même ne manquera pas de donner son aval, j'en suis persuadé, contiendra des mesures tendant à résoudre certains des problèmes structurels qui se posent.

LE PROGRAMME POUR LA FORMATION DES JEUNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle annonçait hier son programme pour la formation des jeunes et je sais qu'elle a dû être déçue des 27 millions que lui ont accordés ses collègues du cabinet pour un projet-pilote, car elle aurait sans doute préféré quelque chose de comparable aux 100 millions qui avaient été réservés pour le Programme première chance.

Étant donné les nombreuses promesses faites pendant la campagne électorale par le parti conservateur à l'égard de l'emploi et de la formation, comment la ministre peut-elle justifier un si maigre budget pour un domaine aussi important? Étant donné que la formation fait l'objet de maintes études et expériences, comment justifier un autre projet-pilote?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons examiné tous les programmes du gouvernement pour en évaluer l'efficacité. Comme il le sait également, j'ai annonçé hier que nous appliquerions un nouveau programme de formation de la jeunesse, un projet-pilote de 27 millions de dollars qui touchera quelque 4000 jeunes. Toutefois, nous avons dit également que notre principal programme de formation des jeunes serait mis sur pied en consultation avec les provinces, le secteur privé et les syndicats, et avec leur collaboration.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Si nous procédons ainsi c'est qu'il s'agit là, selon nous, d'un objectif important qui exigera un effort commun, et parce que nous ne voulons pas d'un programme qui soit source de différends avec nos autres partenaires économiques. Malheureusement, c'était le cas de Première chance.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre admet-elle maintenant que, pendant les deux mois de la campagne électorale, et de nombreux mois avant cela, elle et son parti n'ont eu ni programme ni plan pour la création d'emploi et la formation? Admet-elle maintenant qu'elle a trompé les Canadiens, qu'elle n'avait absolument aucun programme, qu'elle va commencer à zéro en procédant à des consultations et à des études avant de créer un programme de toutes pièces?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je n'admettrai rien de tel, car ce n'est pas vrai.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Peu de temps après être entrés en fonction, nous avons annoncé des programmes visant à créer 70,000 emplois, des emplois pour lesquels le gouvernement précédent n'avait pas prévu d'argent et n'avait pris aucune mesure.

Nous avons été élus pour changer la situation et c'est ce que nous ferons. Nous le ferons en collaboration avec nos partenaires et non malgré eux.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DE LA TAXE DE VENTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui, il y a seulement quelques semaines, a déclaré à la Chambre que certaines mesures proposées par le parti libéral, comme l'augmentation de la taxe de vente, enlèveraient à un million et demi de chômeurs tout espoir de trouver du travail et entraîneraient inévitablement une récession au Canada en l'espace de quelques mois.

Je sais que le premier ministre s'est prononcé en faveur du changement lors de la campagne électorale. Je me demande cependant s'il voulait simplement parler du fait qu'il avait changé d'avis au sujet d'une mesure fiscale et qu'il s'apprêtait à toutes fins pratiques à dire aux Canadiens: «Je n'avais pas d'autre possibilité»?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je regrette de ne pas avoir dit cela, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je pense que le député sait parfaitement, étant donné ses connaissances très étendues dans le domaine économique, que la situation dont nous avons hérité le 4 septembre était plus critique que nos amis ne l'avaient laissé entendre. C'est pourquoi nous avons été obligés d'adopter certaines mesures que nous aurions préféré de pas prendre si nous avions été au pouvoir plus tôt.

M. Riis: Je pense que le très honorable premier ministre ne tardera pas à regretter d'avoir fait ces déclarations, car une autre possibilité se présentait bel et bien à lui. Il aurait pu dire: «Je ne vais pas prendre cette mesure parce qu'elle est mauvaise pour le Canada et je ne vais pas demander aux Canadiens de payer». Mais il a rejeté cette possibilité. Il a préféré adopter les anciennes attitudes du parti libéral et reprendre les vieilles histoires de ce dernier.

ON DEMANDE LA RESCISION DE LA DÉCISION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Étant donné que le Canada a perdu 81,000 emplois en très peu de temps depuis qu'il est arrivé au pouvoir et que, de ses propres aveux, nous allons perdre encore davantage d'emplois à cause de l'augmentation de la taxe de vente et que nous nous dirigeons de nouveau vers une récession, va-t-il avoir le courage de déclarer aujourd'hui à la Chambre: «J'ai changé d'avis une fois de plus pour revenir à ma première position, et je renonce à présenter le projet de loi visant à imposer cette taxe de vente»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis convaincu que le député, de même que son chef, sera satisfait de voir la façon dont le ministre des Finances s'attaque à certains graves problèmes de structure que nous a laissés un gouvernement resté trop longtemps au pouvoir. Nous avons l'intention de parler de ces problèmes demain soir d'une manière très positive qui nous méritera, je pense, l'appui de tous les députés de la Chambre, y compris celui de l'honorable député.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—LES AVANCES AUX CÉRÉALICULTEURS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Cependant, si vous le permettez et par votre entremise, j'aimerais présenter mes félicitations à l'honorable ministre pour sa nomination à un poste qui revêt une grande importance pour ma région. Cependant, en disant cela, je tiens à exprimer la surprise et la déception ressenties par bien des Canadiens de l'Ouest devant l'absence totale, dans le discours du trône, de mesures visant à remédier à la sécheresse très grave qui sévit dans cette région.

L'honorable ministre et son gouvernement envisagent-ils de déposer aujourd'hui à la Chambre, avec l'entière collaboration, de tous les députés de notre parti, j'en suis sûr, les propositions formulées l'été dernier par le gouvernement précédent en vue de verser les avances à partir de la caisse de stabilisation du prix du grain de l'Ouest, dans le but de payer aux agriculteurs environ 500 millions de liquidités qui leur permettront de faire face à ce problème très grave avant la prochaine année financière? C'est une chose que les agriculteurs de l'Ouest attendent et qu'ils ont prévue, monsieur le Président. Nous espérons que le ministre de l'Agriculture saura convaincre ses collègues et qu'on nous présentera un projet de loi sans tarder.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour remercier le député des félicitations et des remarques élogieuses qu'il m'a adressées. A mon tour, je le félicite de son succès électoral.

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Tous mes collègues ne sont peut-être pas de cet avis.

• (1440)

En effet, il devrait se réjouir de ce que l'agriculture soit mentionnée dans le discours du trône. Elle a été choisie comme l'une des industries primaires à laquelle nous devons à tout prix donner un nouvel essor.

Quant à la question du député attirant notre attention sur la très grave sécheresse qui sévit dans l'Ouest, nous sommes parfaitement au courant du problème. En effet, après avoir été assermenté au poste de ministre de l'Agriculture, je me suis rendu presque aussitôt à Regina, où j'ai rencontré mes homologues provinciaux ainsi que mes collègues le ministre des Transports et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu une entente de l'ordre de 60 millions de dollars. Nous nous sommes occupés de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest. Nous avons résolu ce problème du mieux possible étant donné nos moyens financiers restreints.

LE CONTENU POSSIBLE DE L'EXPOSÉ SUR L'ÉCONOMIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les députés de notre parti sont très heureux d'apprendre que le ministre a conclu une entente négociée par nous. Cela démontre un certain bon sens dont d'autres ministres n'ont pas fait preuve dans certains autres programmes.

Je tiens à signaler que le ministre n'a pas répondu à la question de savoir si le gouvernement a l'intention d'apporter des changements à la caisse de stabilisation pour permettre aux agriculteurs de disposer de liquidités. Je lui demande sans tarder, pour dissiper toute incertitude, de répudier les déclarations faites par certains fonctionnaires de son ministère selon lesquelles, dans l'exposé de demain, on va supprimer un grand nombre de programmes importants destinés aux agriculteurs de l'Ouest, ce qui aggravera considérablement leur situation actuelle très précaire.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Pour répondre aux deuxième et troisième questions du député, je lui signale que lundi dernier, sauf erreur, nous avons débloqué les paiements initiaux, qui représentent 123 millions de dollars. Quant à l'éventuel versement d'avances pour l'année 1985, je peux lui assurer que mes collègues du cabinet et de l'Ouest en discutent actuellement.

* * *

L'INDUSTRIE

LES COMMANDES DE RAILS D'ACIER DU CN

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Si vous ne faites pas attention, vous allez ravoir le député précédent.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. On a dit dernièrement dans le *Star* de Toronto que le CN annulera des commandes de rails d'acier à la société Algoma Steel pour une valeur de 15 millions de dollars environ et passera ces commandes à la Sydney Steel Corporation. Compte tenu du fait que le taux de chômage est nettement supérieur à la moyenne nationale à Sault-Sainte-Marie, il atteint officieusement 20 p. 100, le ministre peut-il garantir anx habitants de Sault-Sainte-Marie et à la Chambre que le vieux jeu libéral qui consiste à déplacer les emplois d'une région défavorisée du pays à une autre n'est plus en vogue et que l'on passera effectivement une commande de 15 millions de dollars à la société Algoma Steel?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je lui souhaite la bienvenue à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le député le sait, la transaction dont il parle est effectuée par une société de la Couronne. Je lui signale que l'on examine certaines de ces transactions. Je lui certifie que l'on a attiré notre attention sur les préoccupations de bien des habitants de Sault-Sainte-Marie et d'autres régions du Canada. Nous ferons de notre mieux pour veiller à ce qu'une transaction comme celle dont a parlé le député n'ait pas de retombées négatives.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVOIR LA DÉCISION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Il y a deux points. D'abord, les élections sont terminées en Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je suppose que les applaudissements s'adressaient à Alexa McDonough, chef des néo-démocrates en Nouvelle-Écosse.

L'autre point, c'est que c'est la bonne vieille réponse que le parti libéral donnait lorsqu'il siégeait de ce côté-là. Étant donné qu'il n'a pas les sociétés de la Couronne en odeur de sainteté, le ministre peut-il être plus précis et donner de l'espoir aux habitants de Sault-Sainte-Marie en disant qu'il étudiera la question pour veiller à ce que cette commande soit effectivement passée à la société Algoma Steel et à ce que cela n'entraîne aucune perte d'emplois?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, je signale que je partage, moi aussi, l'allégresse qui règne au sujet des élections en Nouvelle-Écosse. A propos du deuxième volet de sa question, j'ai dit dans ma première réponse que nous examinions les transactions et nous lui garantissons que nous ferons de notre mieux pour éviter les répercussions néfastes auxquelles il fait allusion.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'IMPORTANCE DE NE PAS ANNULER LE RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, les médias ont rapporté que le gouvernement planifiait d'annuler le recensement de 1986. Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services qui est responsable de ce dossier.

Considérant le fait qu'un recensement a été effectué tous les cinq ans dans l'Ouest canadien depuis 1886 et dans le reste du pays depuis 1956, et reconnaissant l'importance des informations recueillies par ce recensement tant dans le milieu des affaires que dans le milieu académique, les dossiers sociaux et gouvernementaux, sans compter naturellement les emplois créés pour effectuer un tel recensement, le ministre peut-il donner son assurance personnelle à la Chambre que ce recensement ne sera pas annulé et qu'il prendra place en 1986 comme à l'habitude?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le député de son élection et pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

Le gouvernement n'a rien annoncé en ce qui concerne le recensement de 1986. Tous les programmes du gouvernement font l'objet d'une révision attentive à cause de la situation financière très grave dans laquelle nous nous trouvons. L'annonce sera faite à ce sujet dès qu'une décision aura été prise. Je m'assurerai que le député soit mis au courant le plus tôt possible.

L'INCLUSION DE NOUVELLES QUESTIONS DANS LE RECENSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je ne crois pas avoir demandé au ministre s'il avait annoncé la chose. Nous cherchons à obtenir une assurance formelle de sa part.

Le ministre sait-il que de nouvelles questions ont été ajoutées au questionnaire du recensement de 1986 suite au rapport *Obstacles,* de la Chambre des communes, qui traitait de problèmes importants concernant les minorités visibles et les handicapés? On prévoyait aussi inclure des questions inédites au sujet des autochtones. On ne peut établir des programmes de promotion sociale sans la base de données qu'on pourrait établir à partir de ce recensement. Cela étant, le ministre peut-il nous promettre que ce recensement aura effectivement lieu?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je prends note des commentaires du député sur l'importance de Statistique Canada et sur les renseignements que cet organisme recueille pour le gouvernement et l'ensemble des Canadiens. Nous attachons de l'importance à cet organisme et à ses activités qui, comme bien d'autres activités du secteur public, font l'objet d'une révision. Une fois qu'elle sera terminée et que le gouvernement aura pris une décision, il en fera l'annonce en bonne et due forme.

* * *

LES PIPE-LINES

L'ADDUCTION D'EAU POUR DES VILLES DE LA SASKATCHEWAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Lorsqu'il est passé à Regina l'été dernier pendant la campagne électorale, on n'a jamais pu savoir s'il était en faveur d'une adduction d'eau pour les villes de Moose Jaw et de Regina. Les candidats conservateurs de Regina ont assuré à qui voulait les entendre à Regina qu'il l'était.

• (1450)

Pour tirer la question au clair, le premier ministre veut-il nous dire si vraiment son gouvernement accorde son appui à une adduction d'eau vers les villes de Regina et Moose Jaw à partir du lac Diefenbaker?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, nous examinons les divers choix techniques et autres qui se présentent, et je répondrai au député dès que je le pourrai.

M. de Jong: Monsieur le Président, voilà qui est encore un peu décourageant, parce que c'est le même genre de réponse que nous donnait le gouvernement précédent.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le fait est que la Saskatchewan a maintenant un gouvernement conservateur et que le maire est lui-même tout à fait favorable au parti conservateur. Quand vont-ils pouvoir se réunir pour mettre un accord au point? Quand les choses vont-elles changer enfin, pour que les populations de Regina et de Moose Jaw puissent avoir une eau vraiment potable, pour que nous puissions créer là-bas quelques emplois dont nous avons désespérément besoin? Quand allons-nous voir un peu de changement, un peu d'action?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bientôt.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le discours du trône, vous avez déclaré que vos ministres essaieraient de «mieux définir» le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. En août dernier, cependant, pendant le débat des chefs de partif sur les questions intéressant les femmes, vous avez déclaré ceci . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. J'hésite à interrompre l'honorable député, mais vu son expérience parlementaire elle sait comment les questions doivent être posées.

Mme Copps: Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre par votre entremise. En août dernier, pendant le débat des chefs de parti, le premier ministre a déclaré ceci:

[*Français*]

Je pense que c'est impérieux que le premier ministre, le nouveau gouvernement, donne des directives très claires auprès du Conseil du Trésor. La loi est claire.

[*Traduction*]

Le premier ministre a déclaré en août dernier que la loi est claire. Je voudrais savoir ce qui a bien pu obscurcir la vue du premier ministre entre août et novembre à tel point que ce qui était clair en août ait besoin d'être mieux défini en novembre. Pourquoi le premier ministre ne prend-il pas immédiatement des mesures pour apporter les changements qu'il a promis à toutes les femmes du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie l'honorable députée de la question qu'elle a soulevée, surtout compte tenu de son sens de l'humour. Lors d'une interview à la télévision, elle a appelé l'opposition libérale «les formidables 40».

Mme Copps: C'était «les redoutables 40».

M. Mulroney: Monsieur le Président, le gouvernement tient toujours à atteindre cet objectif. Nous espérons assurer la pleine égalité des femmes et ce sera l'un des principes importants qui ressortiront de toutes nos initiatives législatives.

LA DÉCLARATION FAITE AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir, par votre entremise, rappeler au premier ministre les propos qu'il a tenus en août dernier. Non seulement il a déclaré que la loi était claire à cet égard, mais il a ajouté ce qui suit:

[*Français*]

J'irai plus loin, bien sûr. J'irai plus loin pour s'assurer que ce principe d'équité se retrouve auprès de ceux qui aimeraient transiger financièrement avec le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Il a dit qu'il verrait à ce que non seulement le gouvernement respecte ce principe, mais également toutes les entreprises qui souhaitent faire affaire avec lui. Encore une fois, monsieur le Président, qu'est-ce qui a bien pu survenir entre août et novembre pour faire changer d'idée le premier ministre quant aux mesures concrètes qu'il avait promises aux Canadiennes? Comment celles-ci pourraient-elles lui faire confiance, lui qui change si souvent d'avis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'indignation de la députée me laisse perplexe. En effet, le programme que nous avons proposé aux Canadiens a permis l'élection d'un nombre record de femmes au sein du gouvernement progressiste conservateur actuel.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce qui a permis ensuite de nommer un nombre record de femmes parmi les ministres de ce gouvernement progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Voilà qui témoigne de la bonne foi du gouvernement. Nous entendons poursuivre ce plan d'action tangible et énergique en faveur des Canadiennes, plan d'action qui a fait si grandement défaut par le passé.

Mme Jewett: Foutaise, monsieur le Président!

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LES FONDS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais d'abord le remercier d'avoir invité des membres des partis d'opposition à l'accompagner aux funérailles d'Indira Gandhi et lors de sa visite à Addis Abeba. Mon collègue, le député de Comox-Powell River, a fait rapport ce matin à notre groupe parlementaire.

Ma question concerne l'aide que le Canada apporte aux affamés de l'Éthiopie. Le ministre ne peut se contenter d'affirmer, comme il l'a fait plus tôt, que David MacDonald s'en occupe. Car ce dernier n'est que le coordonnateur et non l'instigateur de notre aide. Le gouvernement a-t-il débloqué des fonds neufs, des fonds qu'il n'a pas pris sur les crédits déjà affectés à l'ACDI ou à d'autres organismes comme fonds d'urgence ou fonds de développement pour l'Éthiopie? A cet égard, le ministre a-t-il songé à offrir une aide égale aux contributions versées par des particuliers et des organismes privés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'en sommes pas encore là. J'espère pouvoir faire une annonce d'ici quelques jours pour préciser la nature de notre aide. Nous ignorons encore en quoi consisterait cette formule ou s'il en sera question dans le plan que j'annoncerai. Cependant, je demande à nouveau la collaboration de l'honorable représentante et celle de tous les autres députés.

Nous croyons qu'une tâche urgente attend le gouvernement du Canada et nous comptons bien la remplir. Cependant, il n'y a pas que le gouvernement en cause, puisque cela concerne tous les Canadiens. Je réclame donc l'aide de tous les députés et de tous les Canadiens pour que le gouvernement puisse faire tout ce qu'il peut pour soulager la famine qui sévit en Éthiopie.

Des voix: Bravo!

M. Jewett: Monsieur le Président, c'est au nom de mon parti que j'ai demandé au ministre si le gouvernement allait débloquer des fonds spéciaux et s'il allait accepter d'épauler les efforts privés, car nous sommes convaincus que le gouvernement peut faire quelque chose.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION INTERNATIONALE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre sait sans doute que Willy Brandt, chef de l'Internationale socialiste, dirige actuellement une commission chargée d'étudier la possibilité de mettre fin à la guerre entre les factions rivales du Nord-Est de l'Éthiopie. Sauf erreur, les Erythréens et, je crois, les Tigréens, ont convenu d'un cessez-le-feu. Est-ce que le ministre peut ou va user de son influence pour demander au gouvernement de l'Éthiopie de bien vouloir coopérer avec la commission Brandt dans ses efforts?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois avouer que ce n'est pas une question que j'ai soulevée auprès des Éthiopiens. Je l'aborderai à une prochaine occasion. Comme je l'ai dit au député de . . .

M. Chrétien: Saint-Maurice.

M. Clark (Yellowhead): Je l'ai trop longtemps appelé monsieur le ministre. Heureusement que cette époque est révolue! Comme je l'ai dit au député de Saint-Maurice aujourd'hui, il s'agit essentiellement pour le moment de déterminer si la mission dont s'est chargé l'ancien chancelier Brandt pourra en fait nous aider à fournir de l'aide aux victimes de la famine.

LES PROGRAMMES DES NATIONS UNIES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et fait suite à la question précédente. Les conséquences mondiales de la famine qui sévit en Éthiopie ont déjà incité les Nations Unies et les gouvernements de divers pays à redoubler d'efforts, même s'ils ont dépensé plusieurs milliards de dollars depuis 1974. Le ministre est-il convaincu que ces programmes ont été et sont encore assez bien administrés pour que le Canada continue à les appuyer, programmes comme ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): De toute évidence, monsieur le Président, le Canada doit continuer à appuyer les initiatives multilatérales de développement tout en appliquant un programme bilatéral très dynamique. Maintenant que les Canadiens sont très conscients de la famine qui frappe l'Afrique, il importe de leur faire comprendre qu'elle ne date pas d'hier. Si nous voulons prévenir la famine à l'avenir, les dirigeants des pays touchés devront s'en soucier davantage et ceux de pays comme le nôtre devront s'assurer que ces sociétés-là instaurent des programmes de rétablissement et de relance agricole. C'est là un engagement du gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES NOUVEAUX PAGES

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés que, comme bon nombre d'entre nous, les pages de la Chambre ont assumé leurs nouvelles fonctions lundi dernier.

Tous ces jeunes au nombre de 40 sont inscrits comme étudiants de première année à plein temps soit à l'Université Carleton soit à l'Université d'Ottawa et ils ont été choisis parmi plus de 400 candidats de tout le Canada pour participer au programme des pages de la Chambre.

Ils travailleront à nos côtés pendant un an et je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi aujourd'hui pour leur souhaiter un séjour enrichissant et utile à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Je suis assuré que tous les députés voudront bien se joindre à moi pour adresser aux pages nos meilleurs vœux de succès et leur souhaiter que leur séjour à la Chambre des communes soit des plus profitable et des plus enrichissant.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1984-1985

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (B) relatif aux sommes requises pour l'administration du Canada durant l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des centaines d'électeurs de ma circonscription de Vancouver-Kingsway qui souhaitent que le Parlement du Canada prenne des mesures pour refuser que l'on procède à de nouveaux essais du missile de croisière. Ils demandent aussi que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée et que l'argent gaspillé ainsi à la course aux armements serve plutôt à répondre aux besoins de l'humanité. Enfin, ils demandent que ces questions donnent lieu à un vote libre au Parlement.

Je présente respectueusement cette pétition.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, à titre de représentant de la circonscription de Mississauga-Sud, j'ai le devoir de présenter au Parlement du Canada une pétition au nom de 31 habitants de ma circonscription qui demandent que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée.

* * *

LA LOI LIQUIDANT SPORT SÉLECT ET LOTO CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO ET DU MANITOBA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE POISSON SALÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1984-1985

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 63 du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (B), 1984-1985, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Budget supplémentaire (B), 1984-1985

Parce que la liste est assez longue et que la répartition des prévisions entre les divers comités est donnée en détail, si la Chambre le juge bon, je voudrais que la liste soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 25b et 30b

Affaires extérieures, crédit 20b

Au comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1b, 5b, 10b, 25b, 45b, 65b et 70b

Secrétariat d'État, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b, 25b, 30b, 35b, 45b, 50b et 55b

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1b, 5b, L12b, 35b et 40b

Défense nationale, crédit 5b

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Affaires extérieures, crédits 10b et 25b

Finances, crédits 1b, 5b et 35b

Expansion industrielle régionale, crédits 1b et 6b

Au comité permanent des pêches et des forêts

Agriculture, crédits 36b, 37b et 38b

Environnement, crédits 1b, 5b, 15b, 20b et 25b

Pêches et Océans, crédits 1b, 2b, 5b et 10b

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1b et 10b

Travail, crédits 25b, 26b et L30b

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1b, 5b, 10b, L11b, 15b, 25b, 30b, 35b, 40b, 45b, 48b et 49b

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 15b, 20b, 25b, 30b, 40b et 45b

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1b, 5b, 30b, 45b et 50b

Solliciteur général, crédits 1b, 20b et 25b

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1b, 5b, 10b, 15b, 20b et 35b

Travail, crédits 1b, 5b, et 21b

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5b

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Gouverneur général, crédit 1b

Revenu national, crédit 20b

Conseil privé, crédits 1b et 2b

Sciences et Technologie, crédits 25b et 30b

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1b, 10b, 26b, 35b, 40b, 45b et 55b

Travaux publics, crédits 30b, 50b, 55b, 65b, 70b, 75b et 80b

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion industrielle régionale, crédits 10b et 40b

Au comité permanent des transports

Transports, crédits 1b, 5b, 10b, 16b, 17b, 35b, 75b, 85b, 90b, 120b, 126b et 130b

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1b, 5b, 15b et 20b

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, les différents leaders parlementaires se sont consultés à propos des travaux de demain, journée au cours de laquelle nous comptons faire une déclaration économique. J'ai sous les yeux la motion suivante que je veux demander à la Chambre d'approuver à l'unanimité:

Que, nonobstant tout article du Règlement, le jeudi 8 novembre 1984, la Chambre suspende ses travaux de 18 heures à 18 h 30 et qu'elle aborde alors la déclaration du ministre des Finances;

A condition que, après avoir terminé sa déclaration, le ministre puisse déposer sur le Bureau certains avis de motions de voies et moyens ayant trait à ladite déclaration et qu'après une réplique d'un député de chacun des autres partis reconnus, la Chambre s'ajourne.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens tout simplement à confirmer que les consultations dont le leader parlementaire à la Chambre a parlé ont effectivement eu lieu et nous avons décidé d'un commun accord que même s'il s'agit d'une situation inhabituelle, les discours des députés de l'opposition répondant à la déclaration ne peuvent pas durer plus longtemps que le discours du ministre des Finances (M. Wilson).

• (1510)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais confirmer, au nom de l'opposition officielle, que la motion lue par mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, reflète la discussion des leaders parlementaires et leurs accords. Je tiens à confirmer par ailleurs que l'on a décidé d'un commun accord que le porte-parole de l'opposition officielle et celui de l'autre parti de l'opposition auraient à peu près autant de temps que le ministre des Finances (M. Wilson) aura pour faire sa déclaration demain soir.

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn). Elle demande le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons eu des entretiens également sur les travaux de la Chambre au chapitre, notamment, des initiatives parlementaires. Comme vous le savez, Votre Honneur, étant donné que l'on procède aujourd'hui au tirage au sort des mesures d'initiatives parlementaire et qu'il faudra plus d'une semaine, selon la procédure, pour que la liste soit publiée et que les projets de loi ou les motions en questions soient déposés à la Chambre, après avoir consulté mes homologues de l'opposition, je propose que la Chambre ordonne que l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue jusqu'au vendredi 23 novembre 1984.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que la proposition de mon collègue reflète la décision agréée d'un commun accord par l'opposition officielle; nous ne voyons certainement aucun inconvénient à ce que la motion soit adoptée.

M. Deans: Monsieur le Président, je veux moi aussi confirmer que tel est effectivement le cas.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du leader parlementaire du gouvernement. Dans ce cas-là aussi, il nous faut le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement afin d'informer la Chambre de l'ordre du jour pour demain. Étant donné l'exposé économique qui est prévu et à la demande du Nouveau parti démocratique, nous ne continuerons pas demain le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, mais nous traiterons plutôt des ordres inscrits au nom du gouvernement. En conséquence, je tiens à informer la Chambre des points inscrits à l'ordre du jour de demain, à savoir: premièrement, le projet de loi concernant les tribunaux du Manitoba et de l'Ontario, qui a été présenté aujourd'hui par mon collègue, le ministre de la Justice (M. Crosbie); deuxièmement, le projet de loi relatif à Sport Sélect et Loto Canada qui a été présenté par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp); troisièmement, le projet de loi qu'a présenté mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et, quatrièmement, un autre projet de loi présenté par mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, sur l'Office du poisson salé. Enfin, il sera question d'un projet de loi présenté par mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), visant à modifier la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour ce qui concerne les producteurs de tabac.

Je tiens également à faire savoir, monsieur le Président, qu'à la suite de consultations à propos du débat d'aujourd'hui, que nous attendons tous avec impatience puisque c'est le jour réservé aux chefs des partis, les leaders parlementaires en sont arrivés à une entente concernant les interventions du chef de l'opposition (M. Turner), du premier ministre (M. Mulroney) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Les trois chefs prendront donc la parole aujourd'hui, et si le chef du Nouveau parti démocratique devait terminer son intervention après 18 heures, nous ne tiendrons pas compte de l'heure tant qu'il n'aura pas terminé. Quoi qu'il en soit, il est convenu qu'une fois que le chef du Nouveau parti démocratique aura terminé son intervention, quelle que puisse être l'heure, la Chambre s'ajournera à ce moment-là.

M. le Président: D'après ce que dit le leader parlementaire du gouvernement, dois-je comprendre qu'il est donc également convenu que les limitations normales de temps ne s'appliqueront pas?

M. Hnatyshyn: C'est juste.

M. le Président: Comme cela pourrait se produire dans le troisième cas?

M. Hnatyshyn: Oui, Votre Honneur.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Il nous faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La proposition est adoptée. Y a-t-il d'autres motions? Comme il n'y a pas de questions au *Feuilleton*, nous passons à l'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 6 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant toute chose, je tiens à dire combien je suis fier d'avoir été réélu membre de cette assemblée.

Mme Jewett: Vous en avez de la chance!

M. Turner (Vancouver Quadra): L'honorable représentante estime que j'ai de la chance. J'ai été élu avec l'aide de ma femme, présente à la tribune, de ma famille et de ma sœur et grâce à l'enthousiasme populaire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me félicite de ma bonne fortune, mais ce ne fut pas une question de chance.

Un Canadien ne peut connaître d'honneur plus grand que celui d'être élu par ses concitoyens au Parlement, forum et tribunal suprême du pays, et j'en suis immensément reconnaissant aux électeurs de Vancouver Quadra. Je m'engage, monsieur le Président, à les servir de mon mieux, à diriger et à rebâtir un grand parti national et cela à partir de l'ouest du Canada.

Je suis reconnaissant, comme je l'ai dit, aux habitants de Quadra qui ont fait front contre un raz de marée national pour me donner l'honneur de les servir. Je suis fier, une fois de plus, des efforts de mes partisans, de ma femme, de ma sœur et de mes enfants et je les remercie des sacrifices qu'ils ont consentis pour faciliter mon retour à la vie publique.

[*Français*]

Monsieur le Président, chacun de nous a l'importante responsabilité de bien représenter ses commettants. Et collectivement nous nous devons de servir au mieux les intérêts de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Chacun de nous possède ou doit acquérir le respect profond et indéfectible pour les traditions de la Chambre. Et nous comptons tous sur vous, monsieur le Président, pour préserver et protéger ces traditions.

[*Traduction*]

En outre, je voudrais féliciter officiellement, comme je l'ai fait personnellement, le premier ministre (M. Mulroney) de son impressionnante victoire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est bon de savoir que, au Canada, un homme originaire d'un milieu humble mais honorable peut aspirer aux plus hautes fonctions. Le premier ministre peut en ce jour éprouver légitimement des sentiments de satisfaction et de fierté. Les Canadiens lui ont confié une lourde responsabilité et je lui souhaite, pour s'en acquitter, le courage et la santé. Il est inutile pour moi de formuler d'autres souhaits, car il aurait déclaré à ses proches collaborateurs, paraît-il, qu'il se proposait de gouverner comme s'il détenait une majorité.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Puis-je, monsieur le Président, féliciter également le député de Sarnia-Lambton (M. James) et la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), respectivement motionnaire et comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

[*Français*]

L'un et l'autre ont exposé avec éloquence et honnêteté ce que nous attendons de la présente législature et je les félicite de leur contribution. Je sais, pour en avoir fait l'expérience il y a de nombreuses années, qu'elle importance revêt le premier discours prononcé à la Chambre par un nouveau député. Et je pense qu'ils se sont remarquablement bien tiré d'affaire tous les deux. Et j'espère que nous aurons l'occasion de les entendre encore au cours de cette session.

[*Traduction*]

Le but de notre présence ici, monsieur le Président, transcende le loyalisme partisan. Nous sommes ici pour défendre et protéger les institutions démocratiques du pays, dont la Chambre des communes est certes la plus importante. Voici ce qu'un ancien chef de l'oppostion et premier ministre, le très honorable John George Diefenbaker, a un jour déclaré à la Chambre:

> Monsieur le Président, notre institution ne doit pas échouer. Sans elle, adieu la liberté! Nous sommes ici aujourd'hui non seulement à titre de gardiens du présent et d'héritiers du passé, mais également, monsieur le Président, comme garants de l'avenir de cette institution.

Au nom des membres de mon caucus, monsieur le Président, je vous promets que nous allons défendre les valeurs que M. Diefenbaker avait à l'esprit. Mais je vous promets, à vous et aux ministériels, que nous allons être une opposition forte et vigilante.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): En fait, lorsque le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et moi-même sommes arrivés à la Chambre des communes pour la première fois, nous étions dans l'opposition. Nous possédons une certaine expérience de ce genre de rôle. Nous reconnaissons que si nous sommes ici, c'est parce que les Canadiens ont appuyé massivement le premier ministre, ses collègues et ses partisans. Néanmoins, compte tenu de ce qu'ils ont dit, de ce qu'ils ont promis et de leurs promesses tellement vagues, nous ne pensons pas que toutes les lois doivent être approuvées automatiquement et nous nous engageons à étudier attentivement chaque projet de loi qui sera présenté à la Chambre. S'il s'agit d'une bonne mesure, nous l'approuverons et l'adopterons rapidement. Si nous croyons qu'elle a besoin d'améliorations, nous proposerons des changements et des modifications. Si nous estimons qu'elle n'est pas dans l'intérêt des Canadiens, nous nous y opposerons vigoureusement. J'ajouterai que nous ne nous y opposerons pas pour le simple plaisir de la chose. Nous n'avons pas l'intention de jouer un rôle purement négatif, comme le premier ministre l'a laissé entendre au cours d'une entrevue qu'il a donnée à Val Sears, du *Toronto Star*.

Je représente un parti politique qui est le parti de la réforme et de l'innovation, un parti ouvert et prêt à essayer des idées nouvelles. Nous respecterons les droits de l'individu et la règle du droit. Nous défendrons le contrat social. Nous nous efforcerons de préserver nos programmes sociaux et d'accorder une attention particulière aux nécessiteux. Je tiens à rappeler au premier ministre qu'au cours de la campagne électorale, il a déclaré, et je reprends ses paroles, que les programmes sociaux universels sont «un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher». L'opposition officielle veillera à ce qu'il tienne cet engagement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je l'ai dit et je le répète, ni mes collègues ni moi-même ne laisserons détruire au nom de l'intérêt économique les programmes sociaux instaurés par les gouvernements libéraux successifs.

[*Français*]

Les libéraux respectent le droit de chaque Canadien et chaque Canadienne à réaliser pleinement toutes ses possibilités. Nous croyons à l'égalité des chances et à l'égalité d'accès à l'instruction, à la formation et à l'emploi sans distinction fondée sur les antécédents familiaux, la race, les convictions religieuses ou le sexe. Le libéralisme a pour principe fondamental de favoriser au maximum l'initiative individuelle et de récompenser la réussite. Mais nous croyons aussi et fermement à la nécessité de protéger les personnes dans le besoin ou qui souffrent sans que ce soit leur faute.

[*Traduction*]

Les partisans du libéralisme, monsieur le Président, croient fermement dans l'entreprise privée, mais ils soutiennent que les gouvernements devraient intervenir à bon escient sur le marché lorsque les capitaux privés faillissent à la tâche ou encore lorsque l'intérêt public l'exige. Selon nous, il incombe au gouvernement d'aider et d'encourager l'initiative privée et de lui fournir l'encadrement nécessaire à son épanouissement et à la création des milliers d'emplois dont nous avons besoin. Le libéralisme n'est pas statique, car la réalité elle-même ne l'est pas. Le libéralisme est pragmatique et non pas doctrinaire.

[*Français*]

Le libéralisme n'est ni rigide, ni socialiste, ni dominé par un seul intérêt. Le libéralisme rejette tout monopole, qu'il soit exercé par le monde des affaires, des églises, des syndicats ou des majorités.

Le vrai libéral comprend que la liberté politique ne peut exister sans la liberté économique. La personne humaine a absolument besoin de sécurité économique pour réaliser pleinement toutes ses possibilités.

[*Traduction*]

Les libéraux ne se contentent jamais du *statu quo*. Nous acceptons le changement et nous le recherchons. Nous préconisons la réforme et nous la réalisons. Nous croyons effectivement qu'il y a vraiment moyen d'améliorer nos conditions de vie.

[*Français*]

Et à mon avis, c'est sir Wilfrid Laurier qui a le mieux résumé la doctrine libérale lorsqu'il a déclaré au Québec, dans la vieille capitale de Québec devant le Club de réforme, ce qui suit, et je cite:

Je suis un libéral, je suis un de ceux qui pensent que partout dans les choses humaines il y a des abus à réformer, de nouveaux horizons à ouvrir, de nouvelles forces à développer.

Et les programmes mis en place par les libéraux au fil des années, monsieur le Président, reflètent bien la vision de Laurier: l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les pensions de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales, le crédit versé à l'enseignement dans le cadre du financement des programmes établis, la formation en cours d'emploi pour la jeunesse, la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur les prêts aux étudiants que j'ai d'ailleurs eu le privilège de présenter ici même à l'époque.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), a posé une question au sujet de ce que le premier ministre et le gouvernement sont décidés à faire pour les femmes du pays. Il est de fait, comme l'a dit le premier ministre, qu'il y a aujourd'hui plus de femmes députées que jamais. Je les en félicite toutes, à quelque parti qu'elles appartiennent. Je les en félicite sans distinction d'allégeance politique, et j'invite nos concitoyennes à briguer en plus grand nombre des postes électifs au Parlement, aux assemblées provinciales et aux conseils municipaux.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nos concitoyennes participent depuis une décennie à l'élaboration du programme, et il faut qu'il y ait plus d'élues pour participer à la réalisation de ce programme. Toutes les questions concernent les femmes, et il faut mettre un terme à la discrimination dont elles sont victimes. Il faut leur donner, par des textes de loi et par des précédents, la possibilité de choisir leur façon de vivre, d'exercer leur carrière soit au foyer, soit dans un emploi, soit aux deux endroits, à temps complet ou à temps partiel.

Dans l'étude des projets de loi ayant des incidences pour les femmes, mon parti se laissera guider par la recherche de la justice, de l'égalité, de l'équité, d'un rôle de partenaire véritable pour la femme. Comme il le fait depuis toujours, notre parti va continuer de combattre en faveur d'une amélioration de la situation de la femme, que ce soit au foyer, dans l'exercice d'un emploi, ou aux deux endroits. Nous croyons dans la pleine égalité de la femme, nous croyons à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Et nous croyons que la Commission des droits de la personne doit jouer un rôle plus militant pour la réalisation de ce principe. Comme l'a signalé mon collègue de Hamilton-Est, c'est la loi qui le veut, et c'est maintenant à l'État fédéral et à ses organismes de veiller à ce que cette loi soit appliquée dans la Fonction publique fédérale, dans les sociétés fédérales de la Couronne et dans les entreprises qui relèvent de la compétence fédérale.

M. Chrétien: Assez d'études. Passons aux actes!

M. Turner (Vancouver Quadra): Mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien) nous dit: «Assez d'études. Passons aux actes!»

• (1530)

Nous avons besoin de fonds suffisants pour les garderies. Ce ne sont pas d'autres études sur le sujet qu'il nous faut, comme on le propose dans le discours du trône, mais bien un financement adéquat des garderies.

La loyale opposition appuiera toute modification à l'alinéa 12(1)*b*) de la Loi sur les Indiens. Je suis heureux que le gouvernement en ait fait une priorité.

Nous, de ce côté-ci, croyons important d'améliorer les modalités d'exécution des ordonnances de pension alimentaire dans tout le pays et nous espérons qu'un projet de loi sera présenté à cet égard. Nous croyons que le gouvernement devrait donner suite aux recommandations contenues dans le Rapport Badgley en ce qui concerne les abus sexuels.

Nous croyons que le gouvernement devrait poursuivre l'examen que nous avions entrepris de toutes les lois fédérales et provinciales afin d'assurer qu'elles sont conformes à la modification qui a été apportée à la Charte des droits au sujet de l'égalité des hommes et des femmes et qui entrera en vigueur le 17 avril prochain. Il faudrait un examen approfondi de toutes les lois fédérales et provinciales sous la direction du procureur général.

Nous croyons aussi dans la promotion sociale, l'égalité d'accès à la formation, aux emplois et aux possibilités de carrière. Je me suis déjà prononcé à cet égard, monsieur le Président. Nous ne croyons pas à un système de contingentement. Nous croyons à un système de recrutement et de promotion par voie de concours. Nous croyons que les femmes devraient avoir la possibilité d'acquérir les compétences pour réussir aux concours et nous croyons qu'elles y parviendront facilement. Nous surveillerons à cet égard ce que fera le gouvernement en matière de promotion sociale car nous attendons la publication du Rapport Abella plus tard ce mois-ci ou le mois prochain, et nous serons attentifs à la réaction du gouvernement à ce rapport.

Le patrimoine culturel de notre pays doit être défendu et préservé, monsieur le Président. Notre pays ne se compose plus seulement d'une majorité et d'une minorité. Nous formons tous des minorités et le temps est venu d'assurer l'entière accessibilité fondée sur la loi, les précédents ou la réglementation pour tous les Canadiens dans le monde des affaires, dans la fonction publique et dans les syndicats, sans égard aux croyances religieuses, à la couleur ou au sexe ni au nombre d'années vécues chez nous. Par le passé, les gouvernements libéraux ont appliqué une politique d'immigration progressiste et humanitaire qui a enrichi le patrimoine de notre pays. Nous avons mis l'accent sur des mesures favorisant la réunification des familles. Nous avons accueilli des réfugiés politiques de la Pologne, du Chili, du Vietnam et d'autres pays.

En toute déférence, le discours du trône n'a fait qu'effleurer la question du multiculturalisme. Je constate par exemple, qu'il n'y est pas question d'indemniser les Canadiens d'origine japonaise pour la façon odieuse dont ils ont été traités au cours de la Seconde Guerre mondiale. Or, le premier ministre l'avait proposé au début de l'année. C'est d'ailleurs la dernière question qu'il a adressée à mon prédécesseur lorsqu'il siégeait encore à la Chambre. Pourtant, il n'est pas du tout question dans le discours du trône du traitement subi par les Canadiens japonais ni des réparations qu'à mon avis ils sont en droit

d'attendre. J'espère que le gouvernement ne tardera pas trop à faire connaître sa position là-dessus.

[*Français*]

Je constate avec plaisir que le discours du trône renferme un engagement visant à préserver les deux langues officielles et à protéger les minorités linguistiques dans toutes les régions du Canada. J'ai remarqué l'intention du gouvernement de remplir ses obligations constitutionnelles envers nos peuples autochtones. Les obligations, on le sait, sont énoncées dans la Loi sur le Canada, de 1982. Ce sont des obligations constitutionelles. Mais le discours du trône ne fait état d'aucun progrès touchant le gouvernement autochtone, le règlement des revendications territoriales et les autres questions intéressant les Canadiens autochtones. Nous avions espéré davantage à ce chapitre . . .

[*Traduction*]

Nous allons insister pour que soient appliquées les recommandations du Rapport Penner. Ce député a été réélu. Nous verrons à ce que le gouvernement prenne les mesures afin que les peuples indien, métis et inuit s'acheminent vers l'autodétermination et une plus grande autonomie et qu'ils regagnent la dignité à laquelle ils aspirent. Je suis très déçu qu'il n'en soit pas question dans le discours du trône.

Notre parti espérait également qu'il serait davantage question dans le discours du trône du développement de toutes les régions canadiennes et qu'on insisterait, en particulier, sur le redressement des disparités nationales et sur l'uniformisation des débouchés. Ces questions figurent-elles dans le discours du trône? Y trouve-t-on quelque appui au renforcissement des secteurs industriels du Canada? Pourquoi n'en dit-on rien dans le discours du trône?

J'ai beaucoup voyagé dans l'ouest du Canada, monsieur le Président, depuis les élections. Je me suis engagé envers les gens de la Colombie-Britannique et des autres provinces de l'Ouest à faire en sorte que le gouvernement fasse participer les Canadiens de l'Ouest aux prises de décisions et qu'ainsi, en permettant à ces derniers d'être mieux représentés, les sentiments de frustration, d'aliénation et d'impatience qu'ils ressentent, arriveraient peut-être à se dissiper. Je me suis aussi engagé à réimplanter le parti libéral dans l'ouest du Canada. C'est pour moi une priorité absolue. Le Canada n'est pas seulement un pays de l'Atlantique, monsieur le Président. Il est aussi un pays de l'Arctique et du Pacifique. La prospérité nouvelle de l'ouest du Canada dépend de la ceinture du Pacifique. Notre politique en matière de commerce, de douanes et de transports doit tenir compte de cette nouvelle réalité et cette nouvelle orientation. Je félicite le gouvernement de l'avoir mentionné dans le discours du trône.

Notre parti, monsieur le Président, veut que le Canada suive une politique étrangère indépendante. Nous devons maintenir des relations étroites avec tous nos amis et alliés. Nous devons respecter notre engagement envers l'OTAN. Nous ne devons cependant jamais nous contenter de copier la politique américaine. Le discours du trône parle avec éloquence de rétablir la bonne entente, les associations et la coopération fructueuse avec les États-Unis. Je n'ai rien contre. Ce sont des vues que j'épouse, mais non pas aux dépens de la souveraineté politique du Canada, de l'indépendance de notre politique étrangère ou de notre intégrité culturelle ou économique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je souhaite sincèrement que si le gouvernement a omis de mentionner dans le discours du trône les questions litigieuses entre le Canada et les États-Unis, comme celles des pluies acides et des zones de pêche au large de côtes atlantique et pacifique et d'autres problèmes bilatéraux, c'est non pas parce qu'il n'avait nullement l'intention d'en négocier activement la solution au nom du peuple canadien.

Je suis heureux que le gouvernement entende poursuivre les initiatives du précédent gouvernement et accroître notre contribution au sein de l'OTAN. Toutefois, il ne faut surtout pas oublier que même s'il est souhaitable et indispensable d'assurer une défense vigoureuse, le but ultime que nous visons est la paix. Je suis déçu et il est, à mon avis, incompréhensible que le discours du trône ne fasse aucune allusion à l'initiative de paix de mon prédécesseur, le très honorable Pierre Trudeau.

[*Français*]

M. Trudeau a sans aucun doute attiré énormément de respect et d'admiration au Canada grâce à ses efforts visant à ménager un dialogue raisonnable sur la dangereuse escalade des armements nucléaires. J'ai rencontré de nombreux groupes avec lesquels j'ai discuté du rôle très actif que le Canada peut jouer dans la recherche de la paix. Et nous allons surveiller de très près les activités du gouvernement dans ce domaine.

Le discours du trône mentionne les énormes problèmes qu'éprouvent les pays du Tiers-Monde. J'exhorte ici le premier ministre à s'assurer que le Canada continuera à jouer un rôle important pour réduire les inégalités entre le Nord et le Sud.

[*Traduction*]

J'accueille avec satisfaction l'étude qu'entreprendra un comité parlementaire sur le rôle du Canada dans le monde, mais que ferons-nous dans l'intervalle? J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) exposera bientôt à la Chambre ses vues et celles du gouvernement ainsi que les priorités du gouvernement et la nouvelle orientation qu'il entend prendre. Le gouvernement entend faire des études, je veux bien, mais j'espère que le ministre, qui a beaucoup voyagé et qui a occupé naguère de hautes fonctions, voudra bien sous peu faire connaître son point de vue à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Que dire de tous les engagements et promesses du parti conservateur tout au long de la campagne électorale? Le premier ministre et ses collègues ainsi que ses candidats ont parcouru le pays, déversant sur les Canadiens une avalanche de promesses. Nous avons tenté de les compter. Nous en avons regroupé 338 dans une brochure.

• (1540)

Je regrette que le ministre de la Justice (M. Crosbie) ne soit pas là. Il a évalué à 20 milliards le coût de ces promesses et a pensé ensuite que ce chiffre était peut-être trop faible. Le parti libéral ne croyait pas que la conjoncture se prêtait à de telles promesses politiques, étant donné que la dette publique était considérable. Nous le savions et le premier ministre le savait aussi.

Je voudrais citer les paroles du premier ministre rapportées dans le *Financial Post* du 4 mars 1984. Il a dit que nous devons:

> . . . faire preuve de prudence et de frugalité à l'égard des dépenses publiques qui ont augmenté hors de toute proportion.

Lorsque j'ai lancé la campagne à Edmonton, j'ai fait clairement savoir aux Canadiens qu'à cause de la dette publique énorme que nous avions, le tiers de chaque dollar d'impôt collecté par le gouvernement fédéral servait à payer l'intérêt. Par conséquent, monsieur le Président, je dis que le parti conservateur savait ce qu'il en était et que le premier ministre le savait aussi, mais cela ne les a pas empêchés de faire ces promesses. Nous ne raterons pas une occasion de rappeler au gouvernement les promesses qu'il a faites aux Canadiens et de rappeler également ces promesses à nos concitoyens.

Comme le Règlement ne m'y autorise pas, je ne parlerai pas de ce que le premier ministre va nous déclarer cet après-midi. J'ai entendu son collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), le dire et nous pouvons peut-être nous attendre à ce qu'il le répète demain. Il dira, comme il l'a déjà fait, que le buffet est vide. Il dira que la situation est, et je cite ses paroles, «encore pire que nous ne l'avions prévu».

Permettez-moi de vous citer les propos d'Allan Maslove, directeur de la faculté d'administration publique de l'Université Carleton. Selon lui, la théorie du buffet vide ne tient pas debout. Les conservateurs connaissaient la situation. Ils disposaient des mêmes chiffres que nous et ont pu prendre connaissance des prévisions dont nous disposions nous-mêmes. Mais ils ont préféré ne pas en tenir compte.

[*Français*]

J'ai aussi déclaré pendant la campagne électorale que si jamais les progressistes conservateurs étaient portés au pouvoir, ils n'auraient que trois choix possibles: soit renier leurs promesses, soit hausser les impôts, soit réduire nos programmes sociaux. Monsieur le Président, ils n'ont jamais eu l'intention de tenir leurs promesses, car ils savaient dans quel état étaient les finances du pays.

[*Traduction*]

Ils pourraient s'appuyer sur les sondages pour dire que les promesses ne sont rien que des mots. Cela ne fait qu'ajouter au cynisme avec lequel les Canadiens ont tendance à considérer leurs représentants élus. J'ai tendance à croire que c'est une question de confiance. Il est indispensable dans une démocratie parlementaire que les gouvernements s'acquittent de leurs promesses car, s'ils ne le font pas, ils ne remplissent pas le mandat que les Canadiens leur ont confié.

Le gouvernement se trouve maintenant devant trois options: Renier ces promesses, augmenter les impôts ou faire des coupes dans les programmes sociaux. Voilà la situation dans laquelle il s'est mis. Telle est la situation que nous rappellerons aux Canadiens. Le parti d'en face a une grosse ardoise à payer.

Je me demande ce que Peter Lougheed et le premier ministre Devine disent au nouveau premier ministre. Je suis sûr que l'Alberta s'attend à ce que le gouvernement tienne parole au sujet du prix de l'énergie. Nous verrons bien ce que le premier ministre de l'Ontario aura à dire là-dessus, s'il veut bien encore se prononcer sur quoi que ce soit. Chose certaine, monsieur le Président, la grande machine bleue qui a été mise gratuitement au service de nos collègues d'en face pendant la campagne électorale reviendra bientôt réclamer son dû. Nous sommes curieux de voir comment le premier ministre réagira alors.

Qu'a fait le gouvernement depuis le 17 septembre? D'après un vieux dicton, «les actes sont plus éloquents que les paroles». Il y a en effet bien des paroles dans le discours du trône, mais très peu d'actes. Autrement dit, le gouvernement lui-même ne donne pas suite à ses paroles.

Les conservateurs nous ont promis un gouvernement économe et efficace. Ce sont bien là les paroles qu'ils ont employées. Ils nous ont doté du plus gros cabinet dans toute l'histoire du fédéralisme au Canada. Les restrictions, c'est bon pour les autres. Le principe s'applique au Canadien ordinaire, et non pas aux gens d'en face. Ce gouvernement est le plus pléthorique de toute l'histoire du pays.

Je sais que le choix des membres du cabinet a été difficile. Il y a des conservateurs de gauche et des conservateurs de droite. Pour reprendre les paroles de Margaret Thatcher, l'amie du premier ministre, il y a les poules mouillées et les durs. Si vous y regardez de près, monsieur le Président—et vous devriez le faire—il est clair que la plupart des poules mouillées du caucus se sont retrouvées le bec dans l'eau.

Il est vrai que le gouvernement a tâché de réduire ses dépenses. Il a supprimé le comité des affaires extérieures et de la défense nationale du cabinet. Il y a déjà des gagnants et des perdants. Le premier ministre a promis aux Canadiens «des emplois, des emplois et encore des emplois». Que nous a-t-il servi en lieu et place? Compressions et blocages sur toute la ligne!

Le premier ministre a déclaré à Prince-Albert, alors qu'il a proclamé la grande Charte de Prince-Albert—j'en ai déjà parlé tout à l'heure en posant ma question—que «des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois seraient créés dès que le nouveau gouvernement entrerait en fonction.» Eh bien, où sont ces emplois? Qu'on fait les conservateurs? Dès qu'ils ont pris le pouvoir, ils se sont empressés de pratiquer des réductions et des compressions à qui mieux mieux. Ainsi, le gouvernement a bloqué les projets spéciaux de relance dont nous avions besoin pour relancer l'économie et redonner du travail aux Canadiens. Il a étouffé le programme Première chance qui aurait permis d'assurer à quelque 100,000 jeunes Canadiens par an une formation professionnelle en cours d'emploi. Il l'a remplacé par un programme pilote à l'intention de 3,000 à 4,000 jeunes, comme le premier ministre l'a dit cet après-midi. Alors que nous offrions une première chance aux jeunes Canadiens, le gouvernement ne leur offre plus la moindre chance. Il dit de ne pas le déranger pour le moment avec cela et de revenir à la charge plus tard: «Nous vous verrons au printemps».

Le gouvernement ferme des ambassades et des consulats dans le monde entier. Je vois des diplomates à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je suppose que la personne à laquelle je songe a vu confirmer son poste hier. Nous ne savons pas le pourquoi de ces mesures et peut-être que le très honorable ministre, qui est si attentif à la Chambre, nous en informera en temps et lieu.

Je regrette que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) ne soit pas ici. Il est en train de vendre au rabais des sociétés de la Couronne telles que de Havilland, Canadair, Eldorado, Téléglobe et, semble-t-il, Fishery Products International, s'il faut en croire le communiqué publié hier. Il est aussi question de privatiser Petro-Canada. Tout cela se fait sans la moindre étude, sans la moindre analyse de l'incidence qu'aura la vente de ces entreprises. S'il y a quelque chose qui doit être étudié plus à fond, c'est bien cela. J'espère qu'on nous fera part très bientôt de la position du gouvernement à cet égard.

J'ai posé des questions au sujet de ces ventes: Quelles en sont les conditions? Qui peut acheter ces sociétés? Des entreprises étrangères pourraient-elles prendre possession de notre industrie aéronautique? Qui épongera la dette? Quelle incidence ces ventes auront-elles sur la technologie canadienne et sur les emplois au Canada?

Je me souviens du temps où le très honorable John George Diefenbaker siégeait à la Chambre. Longtemps il a regretté la vente de la société A. V. Roe et la fermeture de cette entreprise.

Même le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), un ancien ministre des Pêches et des Océans, a dit de la vente projetée d'une certaine société de la Couronne, qu'il y avait autant de chances que la Fishery Products International soit privatisée qu'il aille lui-même sur la lune. Je ne sais pas si le député est ici présent, mais je lui conseillerais de vérifier la chose auprès de Marc Garneau.

[*Français*]

Ces importants changements économiques ne sont même pas mentionnés dans le discours du trône. Ils devraient faire l'objet d'un débat à la Chambre. Ils sont trop importants pour être laissés à la discrétion d'un seul ministre. J'espère bien que le ministre des Finances traitera cette question à fond dans son exposé économique de demain.

[*Traduction*]

Les promesses de contraction gouvernementale, semble-t-il, valent pour tout le monde sauf pour le gouvernement lui-même. Aux autres de se serrer la ceinture. Avec ses 40 membres, il nous donne le plus gros cabinet de l'histoire du Canada. Le gouvernement a commencé par doubler presque le budget des cabinets politiques des ministres.

• (1550)

M. Chrétien: Les commissaires politiques.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ensuite, ils ont inventé des chefs de cabinet politiques. C'est ce que j'ai appelé les commissaires politiques à l'émission de Jack Webster.

M. Chrétien: Ils relèvent d'Erik.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pour chaque ministre il y a un commissaire politique, à $80,000 par tête par année.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je sais que selon un collaborateur invisible du premier ministre, il s'agit «d'une revalorisation de la structure salariale, légère mais non majeure». Saluons donc l'année 1984! Cette affirmation va certainement valoir à son auteur le prix George Orwell de «duolingue».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): A quoi faut-il s'attendre ensuite? Quand le premier ministre et ses collègues se rendront au lac Meach avec leurs cabinets, il y aura peut-être une datcha pour chaque ministre, et une pour chaque commissaire.

Voilà le parti qui parlait avec tant de ferveur des droits du Parlement. Non seulement ces commissaires touchent plus que les députés, mais ils approcheront plus facilement le cabinet et ils auront plus d'influence que les députés. Et ils feront office d'observateurs dans chaque cabinet ministériel et dans chaque ministère pour le compte du premier ministre.

M. Chrétien: Nielsen.

M. Turner (Vancouver Quadra): Oui, j'en viens au vice-premier ministre dans un instant.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Il ne vaut pas la peine qu'on en parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai bien peur que cette masse de conservateurs et conservatrices élus par les Canadiens, qui font grise mine sur les banquettes de l'arrière et dans les côtés, ne deviennent les grands oubliés du pays et du Parlement, parce que leur pouvoir est passé aux commissaires.

Des voix: C'est honteux!

M. Gauthier: Ils servent de presse-livres.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les conservateurs, monsieur le Président, ont promis de former un gouvernement ouvert et généreux. Ils nous donnent un gouvernement cachottier, renfermé, un gouvernement très centralisé, même dès le tout début. Pourquoi? Les ministres doivent obtenir l'approbation du vice-premier ministre, le député du Yukon (M. Nielsen). Je le félicite sincèrement de ses nouvelles fonctions. Lui et moi nous connaissons depuis des années, avant qu'il ne vienne siéger au Parlement. Nous avons survolé sa circonscription dans son avion. Nous avons failli l'acheter une fois!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous dis, monsieur le Président, que les ministres doivent maintenant obtenir l'approbation du vice-premier ministre avant de faire des déclarations en public. Le mot d'ordre sera désormais: «Avez-vous eu l'accord d'Erik?»

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): En fait, les députés ne peuvent pas prendre un verre avec nos collègues de la tribune de la presse sans craindre de voir apparaître Erik dans la pièce.

M. Chrétien: Il faut demander à Erik. Peut-on aller aux toilettes? Il faut demander à Erik.

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: Aller aux cabinets? Il faut demander à Erik.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il s'agissait jadis de suivre John. Il faut maintenant obtenir une permission.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Gare à ses ukases, à ses ordres!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre a emprunté sa devise à Theodore Roosevelt: «une main de fer dans un gant de velours». Mais il ne va l'appliquer que dans ses rapports avec ses collègues du cabinet. Je dis aux députés qui siègent derrière lui de bien faire attention, de se surveiller et de se protéger.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Vous n'avez encore rien vu.

M. Rodriguez: Vous non plus!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je regrette qu'il ne soit pas ici, mais je trouve inconcevable, par exemple, que lorsque le ministre de la Justice a participé à la réception de mise en boîte offerte en l'honneur de mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), et ma sœur y assistait également et rivalisait avec M. Crosbie pour attirer l'attention . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . il se soit excusé de ne pas être aussi éloquent que d'habitude, en disant qu'il n'avait pas le droit de parler.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelle déception! Je comptais justement sur le ministre de la Justice pour relever le niveau des discours prononcés par ses collègues et pour rendre nos débats plus intéressants.

Monsieur le Président, ce n'est là qu'une des nombreuses volte-face dont nous avons été témoins depuis l'assermentation des ministres. Le ministre du Revenu (M. Beatty) s'est lui aussi transformé. Lorsqu'il était dans l'opposition, il reprochait avec vigueur au gouvernement de vouloir percevoir trois milliards et demi de dollars d'impôts. Le voilà maintenant qui veut se montrer sévère. Il a dit qu'il allait être impitoyable avec les fraudeurs du fisc.

M. Chrétien: C'est terrible.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais vous dire une chose, monsieur le Président: le fait d'avoir de nombreux adjoints et un chauffeur peut changer quelqu'un du tout au tout.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cours de la campagne électorale, le parti progressiste conservateur a fait naître de grands espoirs chez les gens. Or, avec ce discours du trône ces espoirs sont déçus car il ne nous offre que méditations, projections, ruminations et, par-dessus tout, hésitations.

M. Broadbent: C'est comme les libéraux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais avertir le député d'Oshawa (M. Broadbent)—parce que, monsieur le Président, les néo-démocrates sont impatients et ils surestiment leur importance. Mais il doit bien prendre garde de ne pas laisser la voiture et son chauffeur lui monter à la tête.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il a exigé une voiture.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est au moins un produit de General Motors. A mesure que la session va avancer, les exigences vont peut-être augmenter.

Le régime d'assurance soins médicaux est l'un des plus importants programmes de notre pays. Il est menacé par les frais modérateurs et la surfacturation. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a donné la réponse que voici:

> La réponse, dans les circonstances, est clairement d'augmenter les fonds pour maintenir les services . . . et la question est de savoir quelles sont les priorités.

De toute évidence, la protection du régime n'est pas une priorité pour le gouvernement. Il n'en est même pas question dans le discours du trône.

Le premier ministre s'est montré disposé à traiter des pensions des conjoints au foyer. Il a pris un engagement lors du débat diffusé à la télévision nationale sur les questions concernant les femmes, mais le discours du trône est muet sur les pensions des conjoints au foyer.

Les progressistes conservateurs ont fait 39 promesses précises dans le domaine de l'énergie. On n'a pas daigné en mentionner une seule. En fait, on a complètement passé outre au secteur de l'énergie. Je pense que c'est pousser un peu trop loin le petit accord secret conclu avec les ministres provinciaux dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a reconnu l'existence au cours de la campagne électorale. Le gouvernement aurait pu au moins nous indiquer dans le discours du trône quelle direction il entend prendre. Il a au moins fait une brève allusion aux agriculteurs et aux pêcheurs. Mais qu'est-il advenu de la promesse de modifier la Loi sur l'assurance-récolte et de doubler les montants des avances?

Nous avons reconnu, comme l'a dit le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) au cours de la période des questions, la nécessité de débloquer 500 millions pour verser des avances aux agriculteurs au titre du plan de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le collègue du premier ministre, le premier ministre de la Saskatchewan, est même d'avis que ce montant n'est pas suffisant. Quand le gouvernement va-t-il dire aux agriculteurs de l'Ouest ce à quoi ils peuvent s'attendre? Qu'est-il advenu de la promesse de supprimer la taxe de vente fédérale de 9c. sur le carburant diesel et l'essence utilisés par les agriculteurs et les pêcheurs? Qu'est-il advenu des 46 promesses précises faites à nos collectivités multiculturelles? Elles se sont envolées.

Qu'en est-il des engagements pris dans le domaine de l'expansion régionale, de l'aide spéciale qui devait être accordée aux provinces atlantiques comme on l'a annoncé à Halifax? Ils sont passés sous silence. Et les engagements pris envers le secteur de la construction domiciliaires? En octobre, on a dénombré 14,000 mises en chantier de moins. Qu'entend faire le gouvernement à cet égard? Qu'est-il advenu de la promesse de supprimer l'impôt sur les gains en capital lors du transfert de terres agricoles? Les agriculteurs de l'ouest du Canada attendent pour agir que le gouvernement prenne une décision à cet effet et que le ministre des Finances indique si cet engagement sera respecté. Qu'est-il advenu de la promesse de revenir à l'ancien tarif pour le transport des céréales dans l'Ouest? Qu'est-il advenu de la promesse de mettre fin à l'abandon des voies ferrées?

M. Blaikie: Vous ne voulez quand même pas mettre fin au tarif marchandises?

M. Turner (Vancouver Quadra): De nombreuses autres promesses ont été faites, mais je ne les énumérerai pas. Elles existent. Elles sont passées sous silence et ne seront pas tenues.

• (1600)

Certes, il est très beau de faire de grands gestes pendant une campagne électorale, mais le véritable test commence aujourd'hui. Je pose au premier ministre la question suivante: «Qu'allez-vous apporter aux Canadiens?»

Le ministre des Finances vient de nous dire qu'il annoncera demain une réduction des dépenses dans son énoncé de politique économique. Nous voyons se dessiner le plan du gouvernement. Il s'agit d'une attaque classique en deux temps: d'abord, le discours du trône destiné à nous faire relâcher notre attention, puis, demain, le coup décisif dans l'énoncé de politique financière. Lorsque les Canadiens se réveilleront lundi matin, peut-être aurons-nous enfin une idée précise de la direction dans laquelle nous entraîne le gouvernement.

La campagne électorale a engendré d'énormes attentes. Or le discours du trône ne nous propose qu'une série de consultations. Nous avons affaire à un gouvernement qui ne propose que des études, des conférences. Le mot «consultation» est utilisé huit fois dans le discours. Il en est de même de «consensus». Le mot «coopération» y revient à sept reprises . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . mais aucune action en vue. Nous attendions un plan d'action ambitieux. A la place, le gouvernement organise une retraite. Ses membres ne sont pourtant pas des moines et nous ne vivons pas dans un monastère. Les Canadiens veulent des mesures concrètes et non pas des méditations, des études ou des colloques. Le plus décevant, c'est peut-être qu'aucune vision de l'avenir n'apparaît vraiment dans le discours du trône. Il ne propose aucun nouvel objectif susceptible de nous inspirer, ni aucune nouvelle orientation. A la place, on nous parle en long et en large d'études, de consultations, de consensus et de méthodes.

Ce n'est pas cela qui s'appelle diriger. Étude n'est pas synonyme d'action, pas plus qu'un processus n'est une garantie de progrès. Le premier ministre et son parti disposent d'une majorité écrasante. Nous pouvons le constater à la Chambre tout autour de nous. Les progressistes conservateurs constituent désormais le gouvernement. Il leur appartient de s'attaquer aux graves problèmes qui se posent et de prendre des décisions difficiles. Voilà quel est leur rôle. C'est pour cela que les Canadiens les ont élus et non pas pour étudier, réfléchir, ruminer et méditer.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): M. Harry Truman, un ancien président des États-Unis, n'aurait pas été heureux du résultat des élections d'hier, de l'autre côté de la frontière. Mais je rappelle au premier ministre les paroles de ce président:

> Un chef doit diriger; sinon, il n'a rien à faire en politique.

Le gouvernement, après avoir promis emplois sur emplois déclare maintenant aux 1.5 million de chômeurs canadiens d'attendre au printemps. Il leur dit en somme: «Laissez-nous tranquilles, donnez-nous du temps; nous devons voir ce qu'il en est. Nous ne pouvons vous parler maintenant. Revenez l'an prochain, lorsque nous aurons fait le tour de la question».

Pour cette raison, je propose donc, avec l'appui du député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'amendement suivant à l'Adresse en réponse au discours du trône:

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:
>
> «mais la Chambre reproche à vos conseillers d'avoir manqué de leadership en ne proposant aucun plan d'action immédiat pour créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois.»

M. le Président: J'ai vérifié l'amendement et il me semble conforme au Règlement.

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai d'abord des mots de gratitude envers les électeurs de la circonscription de Manicouagan, mon coin natal du pays. Au moment critique, hautement critique dans ma vie, mes électeurs, mes amis d'enfance et d'autres m'ont accordé un appui remarquable, et j'en suis profondément reconnaissant aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'ai été touché par les propos pleins de délicatesse que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a tenus au début de son discours. Les choses se sont gâtées par la suite. Cependant, je le remercie pour ses observations généreuses et affables. Je voudrais lui dire—et en tant que conservateur du Québec, j'ai eu l'occasion d'observer les résultats de bien des élections—qu'il devrait se consoler du fait qu'il est maintenant le chef du groupe d'élus libéraux le plus nombreux au monde.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je suis rassuré en voyant que son lieutenant québécois est assis exactement là où il sied—à deux longueurs de bras!

[*Français*]

Quels changements avec une élection, monsieur le Président! Le «populacier» de Shawinigan est devenu le porte-parole de Bay Street. C'est extraordinaire! Une révolution! Comme avocat conseil il va sans doute défendre les intérêts des multinationales et des compagnies américaines. Quelle horreur allons-nous vivre!

[*Traduction*]

J'ai été impressionné par la déclaration claironnante du chef de l'opposition quand il a dit—si j'ai bien compris—que les gouvernements devraient toujours accomplir ce qu'ils ont promis. C'était à peu près le ton.

On trouve dans le discours du trône de 1980, des passages que je vais me permettre de paraphraser: «Dix-huit cents le gallon, c'est trop». «Nous devons réduire le taux de chômag». On comptait alors 800,000 chômeurs qui ont fini par atteindre un million et demi. «Nous allons mettre une terme à la croissance de l'appareil gouvernemental». A cette époque, il en coûtait 60 milliards par année. Le chiffre atteint les 100 milliards maintenant et il s'accroît chaque jour du fait de leur mauvaise administration. Enfin, la promesse des promesses: «Élisez-nous et nous allons réduire le déficit d'une façon rationnelle». C'est parce que le parti libéral a renié quatre de ses promesses solennelles que les électeurs canadiens ont rejeté pour bien longtemps dans l'opposition, non pas le très honorable chef de l'opposition, puisqu'il n'était pas ici, mais plutôt ses collègues.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le très honorable chef de l'opposition a fait état de préoccupations croissantes manifestées ces dernières années sur le rôle du Parlement à qui échapperait le contrôle de l'appareil gouvernemental, pusique les comités ne seraient pas très efficaces et que le rôle du simple député serait de plus en plus menacé. Les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, veulent être convaincus que ce sont leurs représentants élus qui dirigent les affaires du Canada dans la mesure du possible, et que le gouvernement, quelle qu'en soit la couleur, est responsable devant les représentants dûment élus.

• (1610)

Pour cette raison, entre autres, nous avons annoncé la création d'un groupe d'étude parlementaire qui examinera cette question fondamentale. Et j'ai l'honneur de vous rappeler aujourd'hui, monsieur le Président, que l'un des plus éminents parlementaires de ma génération, l'honorable James McGrath, a accepté d'en diriger les destinées.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Profitant de l'occasion pour féliciter le député de Sarnia-Lambton (M. James), pour sa conviction et sa profonde connaissance de l'industrie pétrochimique de sa région, je pense que le député me permettra également . . .

[*Français*]

. . . de souligner avec combien de grâce et d'éloquence le député de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) a appuyé hier le discours du trône. Bien qu'elle soit la plus jeune députée siégeant à la Chambre des communes, elle a démontré, monsieur le Président, beaucoup d'aplomb et d'aisance en livrant son allocution, et je pense qu'elle fait partie de cette génération québécoise et canadienne qui est en train de lutter pour un Canada plus fort, plus ouvert et plus généreux.

[*Traduction*]

Des améliorations, il y en a eu beaucoup. Je m'abstiendrai d'en donner la liste aujourd'hui, cependant, mais depuis qu'il est entré en fonction, le nouveau gouvernement s'est efforcé d'améliorer entre autres choses, la qualité de ses choix d'ambassadeurs. Hier, dans un discours émouvant, M. Stephen Lewis, le nouvel ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, a fait état d'orientations et de points de vue intéressants en ce qui concerne l'Éthiopie et l'Afrique en général. Il a su parler avec la conviction qui s'imposait. Je pense faire écho aux sentiments de tous les députés en disant, comme l'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), que nous devons donner l'exemple en tentant de venir en aide aux sinistrés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: La nouvelle du décès tragique de M^me^ Gandhi, la semaine dernière, nous a tous profondément consternés et attristés, et je voudrais offrir à nouveau à son fils, le premier ministre, ainsi qu'aux autres membres de sa famille mes sincères condoléances personnelles et celles de tous mes concitoyens. Le Canada est déterminé à maintenir les relations étroites et cordiales qu'il entretient avec la démocratie la plus populeuse du monde.

[*Traduction*]

Toujours dans le domaine des affaires extérieures, j'ai eu l'occasion hier de présenter mes félicitations personnelles et celles de mon parti—et je sais que j'exprimais les sentiments de tous les députés de la Chambre—au président Reagan en tant que dirigeant des États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je sais que j'exprimais le sentiment de tous les députés à la Chambre et même de certains dans les tribunes. En effet, je dirai entre parenthèses que le congrès libéral a été un événement désolant—contrairement à son résultat, qui m'a ravi. Je veux parler des sentiments profondément anti-américains qui y ont été exprimés. L'hostilité manifestée envers nos amis a attristé et déçu bon nombre de Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les Canadiens ont réagi le 4 septembre. Les États-Unis sont un pays ami, voisin, allié et notre principal partenaire commercial. Nous apprécions l'amitié qui nous lie au Royaume-Uni, à la France, aux États-Unis et à nos autres alliés et amis. Le reconnaître, c'est faire preuve de maturité et non de servilité. Notre gouvernement a l'intention de maintenir ces relations excellentes dans le monde entier.

[*Français*]

Dans quelques moments, je me rendrai à l'aéroport, avec votre permission, monsieur le Président, d'ailleurs j'ai eu l'occasion d'en parler et d'offrir mes excuses au chef du Nouveau parti démocratique, je me rendrai à l'aéroport afin d'accueillir le nouveau premier ministre de la France, Laurent Fabius.

Cette relation, c'est une pierre angulaire de notre politique étrangère et elle servira à bâtir et à maintenir des relations chaleureuses et fécondes avec la France en tout temps et en toute circonstances.

[*Traduction*]

Je n'ai pas l'intention d'être exagérément critique aujourd'hui. Même si j'essayais de critiquer le gouvernement précédent, je n'arriverais pas à la cheville du chef de l'opposition pour la prestation qu'il a donnée lors du congrès à la direction du parti libéral. Il a été extraordinaire: les dépenses déficitaires, la baisse de productivité, la diminution des crédits à la recherche et au développement, l'exploitation du secteur privé, le budget de 1981, le budget MacEachen, le PEN qui a pour ainsi dire détruit à tout jamais l'esprit d'entreprise et affaibli le secteur privé.

Nous allons donner un nouvel essor au secteur privé canadien parce que c'est ainsi que l'on crée de nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dois dire que c'est avec tristesse que j'ai vu le très honorable chef de l'opposition . . .

[*Français*]

. . . changer son fusil d'épaule en pleine période électorale, ayant fait des observations sérieuses et importantes en ce qui concerne le Programme national énergétique, se rendre à Halifax durant la campagne électorale pour dire, ayant consulté sans doute le sénateur Davey de Bay Street également, qui est dans cette Chambre, pour dire qu'il était en faveur du Programme national énergétique.

[*Traduction*]

Quel revirement surprenant et absurde! Ce genre de disposition rétroactive est inacceptable. Ce n'est pas en spoliant certaines personnes de leurs biens que l'on assurera la richesse, la prospérité et les nouvelles possibilités du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je dis cela parce que mon très honorable ami n'était pas responsable dans l'ensemble. Il ne l'était pas non plus—mais c'est le legs qui lui a été fait—de la détérioration de nos obligations militaires ni de la façon grossière et vexante dont nous avons traité les États-Unis d'Amérique, nos plus grands amis, voisins et alliés, le Royaume Uni et d'autres pays.

Nous nous sommes retrouvés avec un taux de chômage sans précédent, une base industrielle sérieusement érodée à laquelle le chef de l'opposition a appliqué à juste titre ses idées considérables et sa force de caractère durant toute la campagne à la direction du parti. La base industrielle de notre pays a subi de sérieuses attaques. Une série de gouvernements successifs ont sous-capitalisé et sous-estimé le secteur privé.

Aujourd'hui, pas un mot de repentir, pas le moindre *mea culpa* pour ce qui est arrivé au pays, pas une once d'humilité. Le parti libéral a été balayé dans les provinces et réduit à des débris ici même, mais on ne l'entend pas exprimer le moindre regret. Je ne lui en demande pourtant pas beaucoup, rien qu'une toute petite concession, l'aveu que peut-être les libéraux n'étaient pas . . .

[*Français*]

. . . en possession tranquille de la vérité en tout temps. Et peut-être que la perfection est un peu moindre que le député de Papineau (M. Ouellet) le disait de temps à autre! Mais ce n'est pas cela. Et là le chef de l'opposition (M. Turner), et je le dis avec respect, a le culot de nous reprocher quoi que ce soit, lui qui a siégé avec ses collègues au pouvoir pendant 20 ans. Nous, ça fait à peine deux mois que nous sommes ici, mais je peux vous dire: Donnez-nous 20 ans au pouvoir, et cela s'en vient, et vous allez avoir un pays transformé. Et nous allons transformer le tout également dans le domaine des relations fédérales-provinciales.

Le chef de l'opposition traite de façon dérisoire les procédures de consultation et de respect vis-à-vis des provinces, que nous avons insérées dans le discours du trône. Nous croyons qu'il s'agit de gestes importants, vitaux même, dans un État fédéral, on ne peut pas fonctionner sans cette dimension de consultations saines et nobles, et il faut le comprendre.

L'honorable député des Milles Îles qui a été désigné comme son bras droit au Québec m'accusait, durant la période électorale, et cela vous donnera une indication de la mentalité . . . Le député des Milles Îles qui est ici aujourd'hui a dit dans un discours important au Québec que le chef de l'opposition à ce moment-là . . .

Une voix: Laval-des-Rapides . . .

M. Mulroney: . . . Pardon, Laval-des-Rapides (M. Garneau), excusez-moi, c'est Laval-des-Rapides . . . Il dit que le chef de l'opposition dirige un parti d'Orangistes. Mais c'est faux, comme le député peut le voir, je dirige un parti formé d'Orangistes, de Chevaliers de Colomb, de Dames de Sainte-Anne, de Filles d'Isabelle, de Kiwanis, de Lions, des anciens libéraux, des anciens créditistes et tous ceux qui croient dans un renouvellement prospère au Canada. C'est des sottises des années 40, des Orangistes . . . Cela, on l'a entendu en 1940, l'épouvantail traditionnel du parti libéral. Et je pense que la population québécoise et la population canadienne se sont dit, après analyse et réflexion: Nous allons mettre un terme à ce monopole qu'exerce le parti libéral sur le vote francophone du pays. Finies les folies! Nous allons voter pour l'alternance et une nouvelle dimension de prospérité au Canada.

Le même chef de l'opposition, à mon regret, s'est rendu au Québec et il a découvert trois séparatistes. Trois séparatistes. Pour ma part, j'ai découvert une population attristée par des déclarations semblables, déterminée à les répudier, désireuse de répondre à l'appel à l'unité et au progrès. La population québécoise et la population canadienne ont décidé qu'avec de telles attitudes nocives, le parti libéral avait besoin d'une période de repos, de recyclage, de ressourcement qui risque de durer longtemps.

• (1620)

[*Traduction*]

J'ai déjà fait part à mon collègue, le chef du Nouveau parti démocratique, de mon regret de devoir partir tôt pour aller accueillir le premier ministre de France à l'aéroport. Mais avant de terminer, je tiens simplement à rappeler que le programme dont la Chambre est saisie, tel qu'il a été exposé dans le discours du trône, me semble judicieux, à-propos et équitable pour notre pays. Nous voulons dissiper le climat d'affrontement. Nous voulons mettre fin aux dissensions et aux conflits, instaurer une nouvelle ère de collaboration et de compréhension.

Je sais fort bien que pareilles intentions comportent certaines limites. Je sais que nous connaîtrons sans doute des périodes difficiles. Je songe notamment au domaine de la coopération fédérale-provinciale. Pendant 15 ans, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador n'ont demandé qu'une seule chose au gouvernement. Ils ont réclamé des conditions honorables en ce qui concerne l'exploitation des ressources offshore et on n'a cessé de leur répéter que c'était la manière libérale ou rien du tout. Nous avons mis en pratique les vieilles traditions qui consistent à miser sur les régions, à en comprendre la vitalité, à reconnaître la nécessité de tirer parti de la force qu'elles représentent, et dans un esprit de compromis honorable, nous sommes allés à Terre-Neuve et au Labrador—nous y retournerons encore—pour conclure un accord sur le développement de cette ressource magnifique, convaincus que les habitants de cette provicne ont le droit d'être traités avec justice et que ce qui favorise le bien-être et la prospérité de cette province favorise le Canada tout entier.

[*Français*]

Et nous avons traité avec l'Ouest exactement de la même façon. Nous allons traiter avec l'Ontario, le Québec. Nous allons, bien sûr, cesser de construire des clubs de judo dans les églises au Québec. Cela, le député de Papineau (M. Ouellet), il l'a fait tellement. Mais on va s'entendre . . . On va essayer de s'entendre avec le gouvernement dûment élu du Québec, nous allons ouvrir un dialogue sain et raisonnable afin de créer des emplois pour des Québécois et des Canadiens. C'est cela le mandat du nouveau gouvernement tant au Québec qu'en Alberta et à Terre-Neuve, c'est un mandat que nous allons remplir.

[*Traduction*]

Personne n'a jamais prétendu avoir toutes les solutions, monsieur le Président, ni aujourd'hui ni durant la campagne électorale. Nous nous rendons compte de la gravité des problèmes. Puis-je dire en passant à mon honorable ami, à propos de la litanie qu'il était en droit de réciter, que j'ai fait une mise en garde très importante à Prince Albert, à Sherbrooke et à Halifax. S'il prend la peine de lire la déclaration que j'ai faite ce jour-là, il verra bien que j'ai dit que ces programmes et ces politiques seraient avantageux pour le Canada et seraient établis en temps opportun tout dépendant de la situation financière dont nous hériterions.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Demain soir, le ministre des Finances (M. Wilson) fournira des explications. Alors que le député de Shawinigan ou de Toronto . . .

[*Français*]

Je ne suis pas certain. Ce qui arrive à un gars de Shawinigan, il s'en va pratiquer le droit à Québec? Non. A Montréal? Non. Shawinigan? Non. Toronto? Oui. J'aime bien Toronto, mais je n'ai pas fait ma campagne électorale en disant: Faites donc le choix entre le gars de «Main Street» et celui de «Bay Street». Le gars de «Main Street» est devenu le gars de «Bay Street». Moi, j'aime les deux, «Main Street» et «Bay Street», et les deux ont voté également pour nous autres.

[*Traduction*]

Nous avons donc fait cette importante mise en garde au sujet de l'établissement des programmes. A la suite de la déclaration que fera le ministre des Finances demain soir, monsieur le Président, nous présenterons des programmes que nous jugeons raisonnables, importants pour revitaliser l'économie canadienne, compatibles avec nos traditions et dignes de la confiance des Canadiens. Nous croyons que, grâce à cet esprit de renouvellement et de collaboration à la recherche—et il s'agit uniquement d'une recherche—d'un nouveau consensus général, nous pourrons effectivement donner une nouvelle prospérité au Canada et aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1630)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commenter le discours du premier ministre (M. Mulroney) en des termes qu'il comprendra, mais sans aucune méchanceté: j'ai rarement entendu un ancien camionneur parler autant de Bay Street et un premier ministre dire si peu de choses de son discours du trône.

Sur une note plus sérieuse, je tiens pour commencer à féliciter les députés qui ont proposé et appuyé la motion. Ils ont bien parlé, avec pondération et conviction. Je les félicite de ce début prometteur au Parlement.

Je voudrais parler de ce qui, pensais-je, aurait dû être la substance de ce débat: l'avenir du Canada. Au lieu de cela, nous avons eu du réchauffé de la campagne électorale que je croyais terminée. Je prétends qu'un discours du trône devrait traiter des problèmes de la nation—entre régions, entre groupes et entre particuliers—et, en termes généraux, expliquer l'attitude du nouveau gouvernement face à ces problèmes. Il devrait non pas viser à fournir toutes les réponses, mais essayer au moins de fixer une nouvelle orientation, une nouvelle direction et proposer à la nation un nouveau départ.

Sans revenir sur des problèmes que tout le monde connaît, je voudrais indiquer certaines des questions qui, dans l'esprit de mes collègues et de la majorité des Canadiens je suppose, devraient être abordées par le Parlement. La plupart des problèmes devraient être étudiés avant les vacances de Noël. Je ne dis pas qu'ils devraient être résolus, mais il faudrait commencer à envisager des solutions. Quels sont ces problèmes?

[*Français*]

Le chômage: un Canadien sur huit est sans emploi depuis les deux dernières années. Chez les jeunes, 18 p. 100 sont sans emploi. La pauvreté: 4,3 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. Et maintenant, la majorité des familles monoparentales dont le chef est une femme vivent dans la pauvreté.

Le système d'impôt: récemment, notre système d'impôt devient de plus en plus inéquitable. Au cours des dernières dix années, le nombre de Canadiens gagnant plus de $50,000 par année qui ne paient pas d'impôt est passé de 300 à plus de 8,000 personnes.

[*Traduction*]

Il faut ajouter à ces problèmes—très réels—ceux de nos agriculteurs. Au cours de la dernière décennie, bon an, mal an, les agriculteurs ont connu une baisse de leur revenu réel. Il faut mentionner aussi les difficultés de plus en plus graves que causent les progrès technologiques pour tous, et en particulier les femmes. On peut voir que, pour n'importe quel gouvernement qui prend le pouvoir au Canada en ce moment, quelle que soit son idéologie, la voie est toute tracée.

Les Canadiens ont voté pour le changement. Je félicite sincèrement le premier ministre et son parti. Ils ont remporté une des plus grandes victoires politiques de l'histoire de notre pays et ils méritent qu'on les félicite d'avoir obtenu l'appui démocratique de la majorité. Ayant reçu cet appui et ce mandat de changement, ils doivent assurer un leadership exceptionnel, un leadership qui commencera à s'attaquer aux problèmes dans le cadre des changements promis lors de la campagne électorale. Les Canadiens souhaitent des changements qui soient humains et sérieux et donnent à tous, jeunes ou vieux, hommes ou femmes, de plus grandes possibilités.

Or, si nous entreprenons l'étude du discours du trône, car il me semble que nous devrions consacrer quelques instants de ce débat à cette tâche, et si nous l'examinons du point de vue des changements annoncés, qu'y trouvons-nous? En premier lieu, nous devons considérer les objectifs énoncés, quitte à nous demander ensuite en quoi ils diffèrent de ceux des discours du trône du précédent gouvernement libéral.

Nous constatons que le gouvernement actuel entend s'engager dans la voie de la réconciliation nationale. C'est, exprimé en des termes différents, le même objectif que les libéraux visaient quand ils annonçaient une «nouvelle ère de consultations fédérales-provinciales.»

En matière de justice sociale, toujours selon le discours du trône, le gouvernement conservateur actuel entend favoriser un régime complet de sécurité social alors que les gouvernements libéraux successifs visaient à renforcer le filet de sécurité. La nouvelle formule est peut-être un peu moins heureuse, mais l'objectif est le même.

Pour ce qui est de la relance économique, les conservateurs en font un défi national primordial, alors que les libéraux parlaient d'objectif national primordial. Après avoir entendu le discours du trône, je n'ai pas été surpris le moins du monde d'entendre aux nouvelles le critique financier du parti libéral déclarer que ce discours du trône conservateur aurait fort bien pu avoir été rédigé par un libéral. Je voudrais simplement préciser qu'il est effectivement l'œuvre d'un libéral.

Si l'on n'y trouve rien de neuf en ce qui concerne les objectifs avoués du présent gouvernement, s'il s'agit essentiellement d'une nouvelle formulation des objectifs que s'était fixé le gouvernement libéral précédent à l'aide de nouveaux slogans et de nouvelles notions. Je tiens à dire tout de suite que le Nouveau parti démocratique se fixerait les mêmes objectifs. J'ajoute que le jour venu—et je suis persuadé qu'il viendra—lorsque le Nouveau parti démocratique rédigera un discours du trône pour les Canadiens, ce seront encore les mêmes objectifs louables qui reviendront, nous les formulerons autrement. Pour ma part, je ne m'intéresse absolument pas au débat terminologique. Je préfère m'attarder sur ce que je considère être l'essence d'un débat du genre et d'un discours du trône. Il est futile de s'attarder à ces questions. Mes préoccupations diffèrent quelque peu.

Je ne m'inquiète pas des objectifs généraux qui, je le répète, sont très louables, mais bien des mesures concrètes. Or, les mesures qui sont annoncées dans le discours du trône sont, presque sans exception, des promesses non tenues de l'ancien gouvernement libéral. Je ne m'étendrai pas sur ce point, mais je crois que tout journaliste—et certains d'entre eux font bien leur travail—pourrait dresser la liste des engagements précis que le nouveau gouvernement soi-disant conservateur a pris dans le discours du trône et s'apercevoir très rapidement que ces engagements, qui sont liés à certains des objectifs en question, reprennent en grande partie les travaux laissés en plan par la dernière législature.

• (1640)

Je tiens à ajouter tout de suite, monsieur le Président, que nous appuierions également bon nombre de ces engagements. Cependant, je signale ce point pour la gouverne des Canadiens, ces hommes et ces femmes qui regardent le débat, dans la région de l'Atlantique,

[*Français*]

. . . dans la belle province de Québec, dans la province d'Ontario ou dans l'Ouest, qui ont voté pour un changement.

[*Traduction*]

Je demande simplement qu'est-ce qui a changé. Quel est le changement, monsieur le Président? Qu'en est-il du nouveau départ qu'on nous avait promis?

En ce qui a trait au discours du trône, ce qui m'inquiète, ce n'est pas simplement l'absence d'engagements concrets, et j'y reviendrai dans un moment, mais bien les orientations économiques que laisse entrevoir le discours du trône. Le gouvernement actuel a commencé à énoncer sans équivoque ses priorités peu après le 4 septembre dans des déclarations que le premier ministre a faites au lac Meech, ainsi que dans des déclarations du ministre du Revenu national (M. Beatty), du ministre des Finances (M. Wilson) et d'autres ministres. C'est peut-être

une phrase du discours du trône, ajoutée, si je ne m'abuse, à la dernière minute, qui illustre le mieux ces priorités; je cite:

> Il est incontestable que nous devons nous attaquer de toute urgence au déficit.

Monsieur le Président, ce n'est pas seulement l'opinion exprimée par le chef de l'opposition (M. Turner)—du moins celle qu'il a exprimée avant que la campagne d'été ne commence—c'est aussi l'opinion que le gouvernement libéral précédent avait commencé à établir. Dans le discours du trône libéral de l'année passée, on disait que le gouvernement pratiquerait:

> ... une politique fiscale qui contiendra, puis réduira le déficit fédéral à mesure que la reprise s'intensifiera.

Ce que je veux dire, monsieur le Président—et je veux le faire pour tous les députés de mon parti, d'un océan à l'autre, ainsi que pour tous les hommes et femmes de notre pays—c'est que s'ils songeaient à toutes les implications de ce débat, ils trouveraient que l'attitude fondamentale adoptée par le gouvernement libéral précédent dans ses dernières années et reprise avec beaucoup d'insistance par le nouveau gouvernement conservateur, est fondamentalement erronée. Le gouvernement confond les symptômes avec la maladie. En s'attaquant en priorité aux symptômes de la maladie au lieu de s'attaquer à ses causes, on risque fort de faire un tort irréparable au malade.

Je tiens à dire, monsieur le Président, que nos difficultés proviennent de nos mauvais résultats économiques. Le problème, c'est que trop de Canadiens et de Canadiennes reçoivent des chèques d'assurance-chômage au lieu de chèques de paye. Le problème, c'est également qu'un trop grand nombre de gens souffrent dans notre pays et qu'il n'y a pas assez d'emplois. Nous devons veiller à tirer la leçon des erreurs du passé et à ne pas les répéter. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement qui se propose de mettre en œuvre les dernières mesures préconisées par les libéraux. Ce qu'il nous faut, c'est au contraire un gouvernement qui modifie la politique libérale.

J'insiste sur le fait, monsieur le Président, que le parti libéral du Canada est responsable de l'état lamentable dans lequel se trouve notre économie à l'heure actuelle et de ses conséquences dans l'ensemble du pays. Aucun doute n'est permis à ce sujet. Je dois ajouter néanmoins que le gouvernement libéral avait commencé à tenter de se sortir de ce bourbier il y a quelques années. Il avait commencé à considérer comme une maladie ce que j'ai décrit comme des symptômes. Il avait fait les premiers pas dans la direction où s'embarque maintenant le parti conservateur et dans laquelle il va continuer à avancer à grands pas, j'en suis sûr, demain soir. Par conséquent, le parti libéral avait mis sur pied divers programmes et mesures que les Canadiens connaissent bien désormais. Je tiens à rappeler aux conservateurs l'origine libérale de leur politique actuelle. Nous avons eu droit ces dernières années au programme des 6 et 5 p. 100, à des coupures dans la Fonction publique, à la diminution des allocations familiales, à des réductions dans les pensions et à une multiplication des échappatoires fiscales dont peuvent profiter les Canadiens à revenus élevés. Nous avons dépensé non pas des millions mais des milliards de dollars sous forme de cadeaux accordés par le biais de l'impôt sur les sociétés, sans demander de comptes et sans obliger les compagnies bénéficiaires à obtenir des résultats en contrepartie. Tous ces éléments se retrouvent, à mon avis, dans le genre de politique que mène aujourd'hui le nouveau gouvernement et qu'il qualifie à tort de nouvelle politique. En effet, ce sont les libéraux qui avaient commencé à l'appliquer.

Que nous avaient dit les libéraux à propos des résultats de cette politique? Ils nous avaient affirmé qu'elle engendrerait une relance économique et contribuerait à régler les problèmes qu'ils avaient eux-mêmes créés entre 1968 et la fin des années 70. Que s'est-il produit en réalité? Les Canadiens les plus favorisés ont certes bénéficié d'avantages fiscaux, mais les investissements ont diminué l'année dernière au lieu d'augmenter. Des milliers de sociétés profitent des avantages fiscaux, et je ne le leur reproche pas. N'importe qui ferait de même à leur place. Toutefois, d'après le président d'une de nos banques à charte, les mêmes sociétés ont déclaré qu'il existait toutes sortes de programmes qui leur procuraient des bénéfices supplémentaires dont elles n'avaient pas besoin. Elles ont bénéficié de la largesse des contribuables sans réinvestir cet argent. La création d'emplois a diminué, monsieur le Président, et non pas augmenté. C'est ce genre de programmes que nous voulons supprimer.

Je tiens à dire au gouvernement conservateur que l'orientation qu'il vient de choisir risque à mon avis non seulement d'être désastreuse pour les Canadiens, mais aussi d'entraîner sa chute. La politique partisane est quelque chose que le parti conservateur connaît très bien. Je demande au gouvernement de regarder ce qui se passe dans les pays où sont déjà en vigueur depuis assez longtemps le genre de mesures que les libéraux ont commencé à appliquer ces dernières années et dont il a été question dans le discours du trône et dans des déclarations faites ce mois-ci par le premier ministre et le ministre des Finances. Ces mesures n'ont pas été appliquées aux États-Unis. La première fois que M. Reagan a été élu, c'était après avoir fait campagne pour réduire le déficit. Il a fait le tour des États-Unis en disant qu'il fallait en priorité réduire le déficit. Une fois au pouvoir, qu'a fait M. Reagan? A-t-il réduit le déficit? Pas du tout. Sous le gouvernement Reagan, les États-Unis ont vu leur déficit augmenter comme jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Ils ont également enregistré la croissance économique la plus rapide, le niveau d'inflation le plus faible et le taux de création d'emplois qu'un pays industrialisé ait connu ces dernières années. M. Reagan a prêché une politique financière, mais il en a appliqué une autre.

Où avons-nous vu appliquer cette nouvelle approche conservatrice, monsieur le Président? Où l'avons-nous vue en œuvre? Au Royaume-Uni où Margaret Thatcher a commis l'erreur non seulement de prêcher les théories de M. Reagan, mais encore de les appliquer. Elle a provoqué un véritable désastre au Royaume-Uni. Le chômage demeure très élevé et les conflits sociaux se sont aggravés. Au lieu de faire renaître la détermination chez les citoyens de Grande-Bretagne, M^me^ Thatcher les a fait sombrer dans le découragement.

• (1650)

Je n'ai pas à citer le Royaume-Uni non plus, monsieur le Président. Il me suffit de prendre l'exemple de la côte ouest et de son gouvernement du Crédit social sous la direction de M. Bennett. Nous avons été témoins en Colombie-Britannique des conséquences de l'application des principes conservateurs que l'actuel premier ministre préconise dans le discours du trône.

Cette province, autrefois riche en matière d'emplois et de services sociaux, tant pour les hommes que pour les femmes, a systématiquement régressé dès que M. Bennett a appliqué les principes économiques du soi-disant nouveau gouvernement conservateur qui dirige le pays aujourd'hui. Non seulement le chômage s'est aggravé, mais les rapports entre les habitants mêmes de la province se sont détériorés, ce qui m'inquiète beaucoup. Jamais il ne nous a été donné de voir autant de conflits et d'antagonismes dans une collectivité qu'à l'heure actuelle en Colombie-Britannique. Il faut être passablement naïf et sot pour croire que les habitants de cette province sont foncièrement différents de leurs concitoyens d'ailleurs. Il n'en est rien. Il suffit d'appliquer à mauvais escient des principes économiques, d'avoir un gouvernement dont les programmes favorisent les futés et les débrouillards avant tout, un gouvernement qui s'emploie à perturber l'économie en faussant l'ordre des priorités pour semer la discorde et créer les tensions qui divisent la Colombie-Britannique. Voilà une chose que mon parti refuse d'admettre à l'échelle nationale.

Monsieur le Président, le premier ministre lui-même a semblé dire à peu près la même chose pendant la campagne électorale, donc il n'y a pas si longtemps. Dans un de ses discours de l'été dernier, il a affiché des priorités économiques mieux adaptées au pays. Il disait donc à Vancouver le 24 août, et avec juste raison comme je viens de le faire voir, qu'il ne saurait y avoir de réduction draconienne du déficit tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé et que l'emploi n'aura pas repris. Et que des coupures massives opérées en ce moment provoqueraient à coûp sûr la récession. Bien sûr, monsieur le Président, le premier ministre avait raison de dire cela l'été dernier, et c'est cela qu'il devrait adopter comme politique en novembre 1984 à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, il y a des choses tout à fait précises qu'on pourrait faire pour réaliser les grands objectifs exposés au discours du trône, et sur lesquels je suis d'accord, en matière de relance économique, de collaboration et de justice sociale. J'ajouterai qu'il y a des solutions que le premier ministre lui-même avait prônées pendant la campagne électorale mais qui ne figurent certes plus dans son programme maintenant qu'il est premier ministre.

Voyons tout d'abord la relance économique. Je crois juste de dire que nous voulons vraiment réduire le déficit à un moment donné. Tout homme politique sensé, tout Canadien sensé, en fait, toute personne sensée, où qu'elle soit dans le monde, veut voir réduire son déficit à un moment ou à un autre. Il serait vraiment stupide de dire au contraire que nous devons indéfiniment accumuler déficit sur déficit. C'est là une caricature fallacieuse de la position qu'adoptent certaines gens. Personne ne défend vraiment pareille position. Mais si pour commencer l'on a comme priorité la croissance économique, ce qui s'impose d'abord, on finit par en tirer des recettes puisque les gens ont des emplois. Le gouvernement perçoit alors des impôts tant des particuliers que des sociétés parce que les gens travaillent et que les sociétés réalisent des bénéfices au lieu d'essuyer des pertes.

Par conséquent, la priorité devrait être de créer des emplois, beaucoup d'emplois, comme le premier ministre l'a déjà dit. Nous devrions fixer des objectifs en matière de réduction du chômage. Il me semble qu'à l'instar de certains autres pays ces derniers temps, nous pourrions nous fixer comme objectif de réduire le chômage de 2 à 3 p. 100 par année. Pourquoi diable, alors que un million et demi de Canadiens sont en chômage, devrions-nous attendre au printemps prochain pour faire quelque chose, comme il est dit dans le discours du trône? Pourquoi ne pas fixer dès maintenant ces objectifs afin de redonner espoir aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Que pourrions-nous faire, monsieur le Président, pour assurer un renouveau économique? Eh bien, ainsi que le premier ministre l'a promis au cours de la campagne électorale, ou pourrait réduire les taux d'intérêt. Nous avons proposé, sans que j'entre pour l'instant dans les détails, une formule qui, incidemment, a reçu l'appui de divers cercles conservateurs, comme je l'ai découvert dans un journal sérieux il y a peu de temps, et cette formule permettrait d'abaisser les taux d'intérêt. J'invite le premier ministre à lire cet article de journal. Si les taux d'intérêt étaient inférieurs, les entrepreneurs pourraient emprunter plus facilement en vue de leur expansion. Je m'adresse non seulement au premier ministre mais aussi au chef de l'opposition: si nos taux d'intérêt baissaient de 1 ou 2 p. 100, les frais financiers de notre énorme dette nationale pourraient être réduits chaque année de quelques millions de dollars. De plus, nous devrions prendre certaines mesures qui n'ont rien de radical, il me semble, de nos jours. Il faudrait supprimer les dispositions de la politique fiscale qui permettent d'accorder des fonds à des sociétés en espérant, bien naïvement, qu'elles réinvestissent cet argent et l'utilisent à des fins productives quelle que soit la conjoncture. Il faudrait dire aux sociétés: bien sûr, si votre rendement est bon, si vous mettez en œuvre un programme de recyclage et des programmes de promotion sociale pour les femmes, si vous prenez de l'expansion en achetant du matériel à une autre entreprise canadienne, vous pourrez obtenir de l'argent provenant du trésor, mais à ces seules conditions. C'est ce type de politique qu'il faut à notre avis établir.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, il faut créer un fonds d'aide aux initiatives des jeunes. Le fonds d'aide aux initiatives des jeunes que nous avons proposé cet été pendant la campagne électorale serait un bon moyen pour les jeunes de mettre en valeur leurs connaissances et leurs compétences. Le but du fonds consiste à promouvoir des initiatives économiques. Il permettrait la création de 100,000 emplois pour nos jeunes hommes et nos jeunes femmes. Le fonds entraînerait des retombées économiques favorables à cause des nombreuses répercussions du programme.

[*Traduction*]

Ensuite, monsieur le Président, puisqu'il est question de renouveau économique, nous devrions accroître la transformation de nos richesses naturelles. Des richesses, nous en avons en quantités et depuis longtemps, nous aurions dû entreprendre sérieusement d'en faire des produits manufacturés qu'il s'agisse de produits de nos forêts, de nos mines, de nos pêches, au lieu de les vendre comme nous l'avons fait si longtemps sous forme de matières premières. Il nous incombe maintenant de transformer davantage ces produits et de créer ainsi des emplois dans le secteur secondaire. Pour cela, il faudra de nouveaux investissements.

Le revenu des agriculteurs n'a cessé de décroître depuis dix ans. Les conservateurs devraient accomplir ce qu'ils ont promis, supprimer la taxe sur les carburants agricoles pour accroître la productivité des agriculteurs. Les consommateurs en profiteraient également.

Ces propositions, monsieur le Président, sont conformes aux vraies priorités. Ces idées ne sont pas toutes des convictions, mais une partie d'entre elles sont économiquement valables. Nous souhaiterions qu'elles soient toutes mises en pratique, mais je dirai ceci au gouvernement: S'il songe à un renouveau économique, qu'il oublie la dernière version du reaganisme. Voyez ce qui se passe au Royaume-Uni et en Colombie-Britannique. Occupons-nous des priorités que le premier ministre a énumérées aux Canadiens au mois d'août pendant la campagne électorale.

Monsieur le Président, après la question du renouveau économique, je vais aborder celle de la coopération. Le premier ministre en a souvent parlé et je pense qu'il y croit sincèrement. Je dis honnêtement que l'un des traits de caractère agréables du premier ministre actuel, c'est qu'il a tendance à essayer de se faire des amis plutôt que des ennemis, ce qui est une bonne chose dans n'importe quel pays, mais surtout dans un État fédéral comme le Canada. J'ajoute qu'il va constater avant longtemps, dans ses rapports avec les premiers ministres provinciaux ou avec le président Reagan, qu'une poignée de main chaleureuse et un sourire ne suffisent pas. Si l'on veut réellement favoriser la collaboration dans notre pays, les gestes et intentions ne suffisent pas, mais il faut à mon avis appliquer certains principes fondamentaux.

• (1700)

Prenons la fiscalité. Les députés de notre parti en ont beaucoup parlé durant la campagne, cet été, du point de vue de la justice et de l'équité. Il n'est pas normal qu'un pensionné et un travailleur de notre pays paye un paquet d'impôts, tandis que les riches n'en payent pas un sou. Il est indéniable qu'un changement s'impose sur le plan de la justice pour s'assurer que chacun d'entre nous paye sa part.

Je voudrais également reprendre l'argument d'un autre point de vue, monsieur le Président, car ce n'est pas simplement au nom de la justice que mon parti réclame une réforme fiscale. Nous préconisons nous aussi la collaboration. Nous croyons que les hommes et les femmes qui travaillent dans les secteurs public et privé devraient adopter une attitude plus conciliante les uns avec les autres. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il n'aurait pas une meilleure chance de l'obtenir des travailleurs, comme les membres de syndicats internationaux, les métallurgistes ou des nombreux Canadiens et Canadiennes non syndiqués s'il annonçait une réforme fiscale qui obligerait les Canadiens les plus fortunés à payer leur part. Autrement, les autres Canadiens pourront poser la question suivante: «Pourquoi devrions-nous collaborer? Pourquoi ne pas tenter d'exploiter à fond le régime du marché? Pourquoi devrions-nous être tenus de nous montrer solidaires si ceux qui en ont les moyens ne paient rien?» Je signale donc au premier ministre qu'il ne s'agit pas simplement d'une question de justice, mais que, pour susciter un esprit de collaboration, il importe d'établir un régime fiscal juste.

J'en viens maintenant à la justice sociale dont il a été question dans le discours du trône. Au lieu de se contenter de nous rappeler les engagements non respectés du gouvernement libéral précédent et certains d'entre eux sont excellents et appuyés par tous les partis à la Chambre, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas vraiment proposé du neuf dans le domaine de la justice?

En ce qui concerne les pensions, on nous propose un nouveau processus de consultation. Il est logique de consulter les provinces sur beaucoup de sujets. Nous avons eu des commissions, des groupes d'étude et des groupes parlementaires. On a l'impression que, au cours de la dernière décennie, la moitié du pays a étudié la réforme des pensions. Le gouvernement n'aurait-il pas pu dire qu'il allait présenter des mesures législatives pour entamer cette réforme?

A propos des garderies, tout le monde sait que bientôt la majorité des femmes iront travailler à l'extérieur de la maison. Il y a eu un tournant décisif, pas seulement dans l'histoire du Canada, mais dans l'histoire de toutes les sociétés développées. Certaines femmes continueront à travailler chez elles et à se satisfaire de leur contribution au foyer, mais la majorité ira travailler à l'extérieur. Tous ceux qui ont étudié le problème savent très bien que, tant du point de vue de l'homme que de la femme, si nous nous inquiétons du développement de nos enfants, il faut rapidement faire quelque chose au sujet des garderies. Pourquoi confier l'étude de cette question à un comité de la Chambre, comme le propose le discours du trône? N'aurait-il pas été plus logique de créer ce comité en partant du principe que les garderies étaient maintenant une chose acceptée, que nous allions en doter notre pays et attendre, disons trois mois, que le comité en question fasse rapport sur le mode de financement à adopter au sein du régime fédéral pour en faire un projet vraiment réalisable? Nous devrions en profiter pour instaurer un impôt minimum pour tous ceux qui gagnent $50,000 et plus par année comme nous l'avons proposé. On pourrait tirer des recettes fiscales supplémentaires de 400 millions de dollars grâce à cet impôt. C'est plus qu'il n'en faut pour la mise de fonds que la Canadian Daycare Advocacy Association avait préconisée pour lancer le projet des garderies. Voilà ce que nous pouvons faire avec cette argent.

Je passe maintenant à un autre domaine de la justice sociale: le principe de l'égalité pour les femmes. Monsieur le Président, s'il est un aspect de la campagne électorale de l'été 1984 qui a été bien réel et a marqué une évolution d'une importance capitale dans l'histoire de notre pays, c'est celui de la participation des femmes. Ces femmes n'étaient pas toutes candidates. Mon parti en comptait beaucoup, mais franchement pas autant que nous aimerions en compter à l'avenir. Je ne parle pas uniquement du nombre des candidates. Je parle des femmes de la société canadienne, qu'elles soient de Montréal, de Colombie-Britannique, d'Ontario ou des Prairies. La question de l'égalité des femmes et des hommes se doit de figurer dans le programme politique de notre pays.

J'ai trouvé de sérieuses raisons de m'inquiéter en lisant le discours du trône, monsieur le Président, et je l'ai lu attentivement. J'ai été profondément déçu car j'ai constaté que quand on va au-delà des belles phrases pour étudier les propositions précises, on constate qu'il y a eu une diminution des engagements pris envers les femmes. On constate qu'il y a eu un recul au lieu d'un progrès. Je tiens à rappeler au premier ministre ce qu'il a dit lors de la campagne électorale à propos de la question de l'égalité entre les sexes, question qui revêt pour nous

une importance fondamentale. Voici ce qu'il a déclaré en parlant du principe du salaire égal pour un travail de même valeur:

• (1710)

[*Français*]

J'irai plus loin, bien sûr, pour s'assurer que ce principe d'équité se retrouve auprès de ceux qui aimeraient transiger financièrement avec le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Il a fait cette déclaration le 15 août, au cours du débat que le Comité national d'action a organisé dans le cadre de la campagne électorale. Il s'est alors engagé sans équivoque à s'assurer qu'il y ait parité de la rénumération pour travail d'égale valeur au sein de toutes les sociétés en relations d'affaires avec le gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à l'autre question importante touchant les femmes canadiennes, c'est-à-dire la promotion sociale, en mars dernier, le premier ministre a fait cette déclaration qu'il a reprise, ce qui est significatif, en mai lors de dîners avec des dirigeants, à Toronto; voici:

Les sociétés qui voudront obtenir des contrats du gouvernement, devront exposer de façon détaillée leur plan d'action, leur calendrier et leurs programmes relatifs à l'embauche, la formation et la promotion des femmes. Selon moi, il s'agit là d'une exigence tout à fait légitime et juste.

Je tiens à dire au premier ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que s'il a jugé bon de prendre des engagements durant l'été au sujet de la parité de la rémunération pour travail d'égale valeur et d'insister au cours de la campagne électorale au nom des femmes canadiennes, pour que les sociétés privées mettent en œuvre des programmes de promotion sociale, cette question aurait dû être abordée dans le discours du trône de cette semaine.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En terminant, je voudrais tout simplement dire que les Canadiens réclament effectivement le changement, la conciliation, le renouveau économique et la collaboration, et que toutes ces valeurs doivent se retrouver dans le discours du trône. Certaines mesures peuvent être prises et certaines doivent l'être absolument. Il est évident que le parti libéral ne sait pas vraiment, ce qu'il veut. Il revient en août sur ce qu'il a dit en juillet pour adopter enfin une autre position à la Chambre des communes. Cependant, ce qui est clair, c'est que nous, du Nouveau parti démocratique, tiendrons nos promesses. Lorsqu'un ouvrier du Yukon qui a été licencié nous appellera, nous l'écouterons. Lorsqu'une téléphoniste de Terre-Neuve se plaindra de discrimination sexuelle, nous l'appuierons. La prochaine fois qu'un agriculteur de la Saskatchewan devra agir pour protéger son exploitation familiale contre une banque, nous lutterons à ses côtés. Bref, au cours de la campagne de l'été 1984, le Nouveau parti démocratique n'a pas cessé une seule journée de défendre les intérêts des gens ordinaires et il continuera à travailler sans relâche pour eux à la Chambre des communes. C'est la promesse que je fais au nom de notre parti. Merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) désire-t-il proposer un sous-amendement?

M. Broadbent: Monsieur le Président, je propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant les mots suivants:

« . . . et elle reproche plus particulièrement à votre gouvernement de ne pas avoir 1. accordé la priorité première et immédiate aux emplois, établi d'objectifs ni exposé de nouveaux programmes précis afin de remettre le Canada au travail, 2. réformé le régime fiscal afin d'assurer que les Canadiens nantis paient leur juste part d'impôt et que les sociétés se servent de leurs avantages fiscaux pour créer plus d'emplois; 3. établi de mesures immédiates visant à assurer l'égalité aux Canadiennes.»

M. le Président: J'ai examiné l'amendement proposé par le député d'Oshawa (M. Broadbent) et je le trouve recevable.

Nous poursuivons maintenant le débat sur le sous-amendement du député d'Oshawa.

(Sur la motion de M^me^ Browes, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de M. Hnatyshyn, la séance est levée à 17 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO ET DU MANITOBA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que nous ne passions à cette mesure, je tiens seulement à signaler que le ministre de la Justice (M. Crosbie) sort tout juste du cabinet où nous avons discuté de certaines questions. Il sera ici dans un instant. Je crois qu'il arrive, alors je pense que nous pouvons poursuivre.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de vous montrer si patient et si compréhensif au début de ce qui sera, j'en suis sûr, une brillante carrière de Président.

La loi à l'étude est nécessaire en raison des initiatives prises par deux provinces, l'Ontario et le Manitoba. Elle concerne la réorganisation judiciaire de ces provinces. Si nous présentons cette mesure, c'est parce qu'elles nous ont toutes deux demandé d'aligner nos lois sur les leurs.

Dans le cas de l'Ontario, les cours de comté et de district sont regroupées en une Cour de district unique. Dans le cas du Manitoba, les cours de comté ont été fusionnées avec la Cour du Banc de la Reine à compter du 1er juillet 1984.

Tous ceux qui ont lu le projet de loi en conviendrons, il s'agit surtout de modifications de forme. Elles ont pour but de supprimer dans la législation fédérale les allusions à des tribunaux et magistrats qui n'existent plus dans ces deux provinces. Vous remarquerez également que les modifications figurent dans l'annexe du projet de loi. Comme je l'ai dit, l'Ontario a une nouvelle Loi sur les cours de justice qui le dote d'une Cour de district dont la juridiction s'étend à l'ensemble de la province. Deux changements nécessitent peut-être un peu plus d'explications.

Il y a une modification à l'article 34 de la Loi sur les juges qui maintient pour ces derniers l'obligation de résider dans le comté ou le district dans lequel ils sont nommés ou affectés, sauf si le gouverneur en conseil autorise les juges de la Cour de district à résider ailleurs. Il est en effet préférable qu'un juge réside dans son propre comté ou district.

Je vois que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est de retour à la Chambre. Il est assez étonnant de le revoir ici. Je lui souhaite néanmoins la bienvenue. Je remarque avec un certain intérêt qu'il n'est pas critique de la justice. C'est un de ses collègues du sud de la province qui joue ce rôle. J'espère que cette région ne tombera pas plus bas qu'au cours de la dernière législature.

M. Deans: Contrairement aux conservateurs, nous voulions quelqu'un qui sache de quoi il parlait.

M. Crosbie: Je constate avec plaisir qu'on lui a de nouveau confié la justice après son examen de la question de la prostitution.

M. Deans: Parlez-nous de l'exposé économique de ce soir.

M. Crosbie: Je préfère discuter de cela, car c'est de cela que je suis censé discuter. Je suis très discret. Je ne sortirai pas du domaine de ma compétence.

C'est une question d'une importance nationale énorme. Il est important qu'un juge réside dans son propre comté ou district. S'il vous plaît, n'essayez pas de me distraire.

Dans une autre partie très importante de cette mesure législative, nous modifions la Loi sur les chemins de fer, car l'Ontario a supprimé le poste du greffier de la paix et a demandé que le bureau du substitut du procureur général se charge désormais de tenir les registres, fonction qu'exerce le greffier en vertu de cette loi. Si les députés ont compris ce qui précède, ils sont plus avancés que moi.

Au sujet du Manitoba, il ne sera plus question de cours de comté, mais bien de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Il convient de signaler également, au nombre des modifications proposées, l'abrogation de l'alinéa 21(5)*d*) de la Loi sur les juges qui interdit le versement d'indemnités de voyage à un juge de la Cour du Banc de la Reine qui exerce ses fonctions dans la ville de Winnipeg. Depuis la fusion de ces tribunaux, un certain nombre de juges se trouvent dans l'obligation d'élire domicile dans des centres judiciaires autres que Winnipeg; nous abrogeons donc cette disposition pour permettre le remboursement des frais de déplacement légitimes que doivent supporter les juges de la cour pour exercer leurs fonctions dans la capitale.

Ces modifications sont, dans leur ensemble, réputées être entrées en vigueur au Manitoba le 1er juillet 1984. Elles faciliteront l'enregistrement de tous les documents juridiques et autres et éviteront toute confusion dans la procédure judiciaire. Voilà l'objet de ce projet de loi.

A l'occasion de mon premier discours à la Chambre en ma qualité de ministre de la Justice, je tiens à faire quelques observations générales sur la façon dont je m'acquitterai des responsabilités de ce poste.

M. Deans: Est-ce qu'Erik vous a donné le feu vert?

M. Crosbie: Je consulte toujours Erik pour tout ce que j'entreprends. Je ne vous dis pas de quel Erik il s'agit. Je compte un Erik parmi mes collaborateurs dans mon cabinet. En fait, je trouve que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique me casse souvent les oreilles.

M. Deans: Ce n'est pas les oreilles que vous me cassez.

• (1110)

M. Crosbie: Je me garderai bien de parler d'autres parties de l'anatomie du député. Ce serait déplacé.

C'est la première fois qu'il m'est donné de prendre la parole à la Chambre à titre de ministre de la Justice. Je tiens à ce que tous les députés sachent que j'hérite d'une très belle tradition. Sir John A. Macdonald a été notre premier ministre de la Justice. Ce n'est pas dans le but de mettre les députés mal à l'aise que je le rappelle. Le fait est que sir John A. Macdonald a été le premier ministre de la Justice du pays. Je fais remarquer au leader parlementaire du NPD que l'une des premières réalisations du ministre a été de légaliser les syndicats au Canada. Il a en effet présenté la mesure législative qui a permis aux syndicats de jouer leur rôle dans notre pays.

Notre parti se soucie des gens. C'est grâce à lui que tout le mouvement syndical a été légitimé.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Un siècle avant que le pauvre leader du NPD à la Chambre fasse son apparition, nous avons légalisé les syndicats au Canada. Il ne serait pas parmi nous aujourd'hui si nous n'avions pas pris cette initiative.

M. Deans: Pardon? Quel rapport avec la question?

M. Crosbie: Monsieur le Président, mon prédécesseur, sir John A.—je suis sir John C., il était sir John A.—a aussi établi la Gendarmerie du Nord-Ouest. Voilà deux projets qu'il a réalisés à titre de ministre de la Justice.

C'est un ministre de la Justice conservateur, sir John Thompson, qui a codifié le droit pénal canadien entre 1885 et 1892. C'est lui qui a instauré le Code criminel alors qu'il était ministre de la Justice. Bien entendu, il a été premier ministre, ne fût-ce que pendant quelques heures ou quelques jours.

C'est un ministre de la Justice conservateur, Davie Fulton, éminent Canadien qui vit en Colombie-Britannique, qui a parrainé la première Déclaration canadienne des droits en 1960. C'est un ministre de la Justice conservateur, le sénateur Jacques Flynn, qui siège à l'autre endroit, qui a amorcé la révision du droit pénal en 1979. Le leader du NPD à la Chambre apprendra avec intérêt qu'il s'agissait là de la première révision fondamentale du Code criminel depuis son entrée en vigueur en 1893. Cette révision n'est pas encore terminée. C'est surtout la Commission de réforme du droit du Canada qui s'en occupe et qui a recommandé les modifications présentées à la Chambre il y a quelques mois. Plusieurs de ces modifications seront présentées à nouveau.

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais donner un aperçu de certaines questions dont j'espère, à titre de ministre de la Justice, saisir la Chambre au cours des trois ou quatre prochaines années.

M. Waddell: Ce sont aussi des ministres de la Justice conservateurs qui ont fait pendre Louis Riel.

M. Crosbie: Je m'attendais qu'un député de l'opposition le rappellerait. Sauf erreur, cet incident regrettable est survenu il y a cent ans.

Bientôt, monsieur le Président, je vais présenter des modifications au Code criminel et j'espère que la Chambre les adoptera rapidement. Il s'agit de modifications qui ne prêtent pas à controverse, y compris plusieurs changements de forme qui auraient dû être apportés au Code criminel il y a bien longtemps.

Après le congé de Noël, nous présenterons d'autres modifications au Code criminel sur des questions plus contestées. D'ici quelques mois, par exemple, nous saisirons la Chambre d'un projet de loi sur le racolage et la prostitution. Nous attendons actuellement le rapport du comité présidé par M. Paul Fraser, chargé il y a quelques mois d'enquêter et de présenter un rapport sur la prostitution et la pornographie.

Nous avons reçu un rapport du Pr Badgley sur les sévices exercés sur les enfants, autre question dont s'inquiètent les Canadiens, bien entendu. C'est un rapport de 1,300 pages que nous fournirons volontiers à tout député qui en fera la demande. C'est un problème auquel il faudra s'attaquer.

La propagande haineuse retiendra notre attention et des modifications à ce sujet seront présentées après Noël également. Les députés seront saisis de nouvelles dispositions ou recommandations relatives aux conducteurs ivres ou dont les facultés sont affaiblies par l'alcool. Toutes ces questions, on peut espérer que la Chambre s'en occupera au cours des six prochains mois, et j'espère que nous ferons des progrès dans l'année qui vient. D'autres modifications au Code criminel seront ensuite présentées. Si ce plan est mis en œuvre, on peut espérer que nous aurons achevé la révision du Code criminel à la fin des trois ou quatre prochaines années. Cela va exiger de la part du comité permanent de la justice et des questions juridiques beaucoup de soin et de travail.

• (1115)

Outre ces questions, j'espère pouvoir présenter à la Chambre au cours des prochains mois, en ma qualité de ministre de la Justice, les modifications indiquées à la loi sur le divorce. On s'occupera plus spécialement d'améliorer la législation pour ce qui concerne l'exécution des ordonnances de pension alimentaire. De cette façon les bénéficiaires de ces ordonnances, qui doivent pouvoir compter sur des moyens de subsistance, pourront soit les recevoir plus facilement, soit obtenir l'exécution forcée des ordonnances rendues à leur profit. Nous espérons également améliorer la procédure de médiation dans les affaires de divorce en général. Et outre le projet de loi à cet effet, j'espère avoir du pain sur la planche pour le critique du NPD.

Nous allons présenter tout de suite après Noël un projet de loi relatif à la Charte des droits de la personne, adoptée avec la Constitution en 1982. Cette mesure va modifier beaucoup de lois fédérales pour les harmoniser avec la Charte des droits et libertés. Il y a en outre des domaines très importants où on n'est pas sûr que la législation canadienne actuelle ne viole pas cette Charte. Je demanderai à la Chambre de se pencher sur ces domaines et de donner son avis sur des questions très épineuses en même temps que subtiles. Cela devrait donner lieu à des délibérations extrêmement intéressantes en comité et à la Chambre. Je répète que des projets de loi vont être présentés à la Chambre le plus tôt possible après les vacances de Noël.

J'ai aussi la charge de proposer au gouvernement des politiques et des positions à adopter pour la conférence constitutionnelle qui doit avoir lieu vers le 17 avril de l'an prochain sur les questions autochtones. Je suis en train de me renseigner comme il se doit sur ces questions pour être en mesure de les comprendre en préparation de cette conférence. Je me suis déjà entretenu avec mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). Nous allons également rencontrer les représentants provinciaux et ceux des groupes autochtones pour préparer cette conférence constitutionnelle de la plus haute importance.

Comment est-ce que je vois le portefeuille de la justice? C'est surtout pour moi un domaine non partisan, et j'entends le traiter de la sorte. En d'autres termes, si quelqu'un a des suggestions à présenter, d'où qu'il vienne—serait-ce même un député du NPD, pour ne pas parler du parti libéral—ses suggestions seront examinées impartialement. Bien sûr, je serais étonné qu'elles aient de la valeur, mais en tout cas elles seront examinées de façon impartiale. Et s'il vient des suggestions du caucus conservateur, elles seront évidemment examinées comme les autres.

Pour parler sérieusement, la presque totalité de ce dossier n'est pas partisane à mon avis, et c'est ainsi que je veux la considérer. Si on me présente des modifications qui paraissent sensées et raisonnables, je les accueillerai favorablement. Que peut-il y avoir de plus sensé et de plus raisonnable? Je prêterai l'oreille aux critiques aussi bien du NPD que du parti libéral, et si leurs suggestions sont valables, je n'hésiterai pas à apporter les modifications correspondantes. Je désire que la loi soit réformée et modifiée, mais de façon mûrement réfléchie.

• (1120)

Ce n'est pas parce qu'il existe telle plaie sociale que je veux précipiter les choses ou empiéter sur les libertés individuelles. Ce n'est pas parce que je désire faire disparaître tel comportement anti-social que je tiens à empiéter sur les libertés individuelles accordées à tous en modifiant la loi de façon trop précipitée. Il faut agir avec une extrême prudence en matière de pornographie, de sévices sur les enfants, d'incitation à la haine, de racolage, etc. si l'on veut adopter une approche pondérée, faire preuve de tact et d'humanité; il ne faut pas paniquer dans notre désir d'améliorer la société, de supprimer telle ou telle plaie sociale. Je tiens à la prudence à cet égard, parce que je crois aux libertés individuelles, monsieur le Président. Surtout dans ces matières.

Je consulterai le comité permanent de la Chambre des communes sur les questions qui lui seront soumises ou sur celles qui pourraient lui être renvoyées.

En ce qui concerne également la magistrature, monsieur le Président, je présenterai par la suite des modifications à la loi sur les juges. J'étudie en ce moment la question de la rémunération des magistrats. M. Otto Lang a présenté un rapport au comité il y a environ un an et demi, sauf erreur, au sujet de dispositions statutaires concernant la rémunération des juges et de mesures à prendre à cet égard. Le rapport est demeuré sans suite. La Chambre sera donc également appelée à s'occuper au cours des prochains mois de la question de la rémunération de nos juges nommés par le gouvernement du Canada aux cours supérieures provinciales, aux cours de district et de comté de même qu'à nos propres cours fédérales.

Je dois, monsieur le Président, me faire le porte-parole de nos juges qui ne sont absolument pas en mesure de discuter sur la place publique de leurs propres intérêts et de leurs préoccupations. Ils sont nommés à la magistrature et ne peuvent engager ni controverse ni débat publics, et il appartient donc au ministre de la Justice d'intervenir pour leur compte, et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Si j'estime que leurs besoins sont clairs et qu'il faut prendre certaines mesures, justes et équitables, même si elles pouvaient prêter à controverse et être impopulaires, je défendrai leur cause et je ferai appel à la sympathie de la Chambre lorsqu'elle aura à décider des dispositions à prendre à propos des traitements et autres dispositions relatives aux juges canadiens auxquels incombe une tâche extrêmement difficile, monsieur le Président, une tâche dont l'importance s'est accrue énormément depuis que nous avons adopté la Constitution en 1982 ainsi que la Charte des droits et des libertés. Les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants, ont en effet donné à nos juges des pouvoirs considérables pour décider si une loi est valide ou non, si elle est acceptable ou non ou si elle s'accorde ou non avec la Charte des droits et des libertés. Il nous faut donc un pouvoir judiciaire de premier ordre. Il nous faut nommer à la magistrature de notre pays des hommes et des femmes de premier ordre pour être nos juges, et les événements de ces dernières années en ont accru encore davantage la nécessité.

A propos de la nomination des juges, monsieur le Président, je dois dire que je me soucie de ne désigner que des hommes et des femmes éminents et compétents aux postes de juges d'un bout à l'autre du pays. Toutes les candidatures seront examinées sans égard aux affiliations politiques. J'ai l'intention de consulter les procureurs généraux des provinces durant ce processus de nomination. Nous ne nous permettrons pas de ne pas en tenir compte comme cela s'est vu dans certains cas dans le passé. Il y aura une véritable consultation avec les procureurs généraux et les ministres de la justice provinciaux avant les nominations à la magistrature. Il y aura, bien sûr, consultation avec les juges en chef des cours et autres collègues ainsi qu'avec les députés à la Chambre afin de connaître leur opinion sur les personnes dont la candidature devrait à leur avis être examinée. Nous serons heureux d'accueillir leurs suggestions et veillerons à ce qu'elles soient prises en considération.

• (1125)

Nous respecterons évidemment la coutume de soumettre les candidatures possibles à des postes de juges à l'examen et à l'évaluation d'un comité de l'Association du barreau canadien. Nous n'avons encore nommé aucun juge jusqu'ici, mais nous le ferons bientôt et notamment pour un poste à la Cour suprême qui est évidemment très important.

M. le juge Ritchie a dû prendre sa retraite pour des raisons de santé. Il l'aurait fait de toute façon en juin prochain, car il atteindra alors l'âge prescrit de la retraite, soit 75 ans, mais à cause de son état de santé, il a dû prendre sa retraite quelques mois plus tôt. Je tiens à le féliciter pour sa longue carrière à la Cour suprême du Canada. Il y a été nommé par le premier ministre Diefenbaker et son gouvernement en 1979, je crois, et a eu une carrière judiciaire des plus distinguées. Je me souviens très bien de lui lorsqu'il était conseiller fédéral auprès de la Commission royale d'enquête sur les conditions de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. J'espère que M. le juge Ritchie se portera mieux maintenant qu'il a pris sa retraite, que nous lui souhaitons longue et active, lui qui a rendu de grands services à ses compatriotes canadiens dans le poste qu'il a occupé ces dernières années à la Cour suprême du Canada.

Pour conclure ces quelques observations, monsieur le Président, je tiens à assurer aux députés que je suis parfaitement conscient de la responsabilité qui est la nôtre d'assurer le bon fonctionnement du système judiciaire. Les tribunaux sont à l'heure actuelle la tribune où nous essayons de définir nos objectifs sociaux de l'heure. Ils sont là pour trancher des opinions contradictoires qui seront exprimées à l'égard de questions fondamentales qui intéressent tous les Canadiens. Leur tâche est très difficile et je ferai tout en mon pouvoir pour les aider tant que je serai ministre de la Justice et procureur général du Canada. Nous insistons sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et je compte bien veiller à ce qu'ils soient consultés et à ce qu'il y ait effectivement collaboration. Je crois que la situation déplorable qui est survenue en Saskatchewan ces dernières années au sujet du nombre de juges tire à sa fin. Je suis heureux de dire qu'elle devrait être corrigée d'ici quelques semaines.

Je voulais seulement profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour signaler les questions de nature juridique qui seront soumises aux députés et pour dire que je remplirai mes fonctions avec la même impartialité, la même justice et la même objectivité dont j'ai toujours fait preuve. Comme le savent les députés qui siégeaient ici avant, je me suis toujours efforcé d'agir de façon objective et impartiale. Je regrette de voir qu'il ne reste en face qu'une poignée de députés qui peuvent manifestement en témoigner.

M. Waddell: C'est une épreuve passagère en attendant des jours meilleurs.

M. Crosbie: Lorsque je vois là, en face, ces derniers vestiges, quarante à gauche et trente à droite, je dois dire qu'il était plus facile de siéger de l'autre côté de la Chambre parce que je n'avais pas alors les néo-démocrates devant les yeux. Nous pouvions faire abstraction de leur présence. Maintenant je dois envisager la dure réalité de devoir les affronter tous les jours.

M. Waddell: C'est mieux que Joey Smallwood.

M. Crosbie: Il est certes pénible de les voir jouer les indignés lorsqu'ils s'apprêtent à poser une question. Mais je ne doute nullement que nos autres collègues d'en face, les libéraux, adopteront très vite le même air indigné et prétentieux que les néo-démocrates. Mais ils vont nous tenir sur la brèche.

Je tiens à féliciter l'ex-solliciteur général pour son nouveau poste de critique en matière juridique. Notre honorable vis-à-vis qui fait maintenant office de critique financier de l'opposition n'est pas ici aujourd'hui, mais il y a des mois seulement qu'il était nommé ministre de la Justice. C'est au début de juin que l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) le nommait ministre de la Justice. Comme je le disais à une réception il y a une ou deux semaines, voilà qu'au bout de trois mois la justice a triomphé. Il est maintenant le critique financier et je suis le ministre de la Justice. Voilà ce qu'a donné tout ce beau travail, monsieur le Président.

• (1130)

Or, maintenant que la justice a triomphé, nous sommes ici et je compte bien que l'opposition nous tiendra en alerte au cours des trois ou quatre prochaines années. Plus elle sera efficace, mieux ce sera pour nous. J'invite les députés de l'opposition à me poser les questions les plus difficiles, les plus vicieuses et les plus vaches possibles, et je leur répondrai avec toute ma diplomatie habituelle. Je propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je profite de ma première intervention à la Chambre à titre de critique de l'opposition en matière de justice pour remercier le ministre de la Justice (M. Crosbie) de ses vœux chaleureux à mon endroit et pour lui offrir les miens en retour. Il n'a pas obtenu le poste qu'il convoitait. Du moins, je le pense. Toutefois, à l'entendre exposer ses priorités, il paraît disposé à accepter des fonctions qui m'ont certes toujours semblé d'une importance cruciale pour notre pays et l'ensemble des Canadiens.

Je voudrais pour l'instant parler du programme législatif qu'il vient d'annoncer pour la prochaine session parlementaire. Il me tarde d'aborder toutes les questions qu'il a soulevées. J'avoue que j'ai été déçu lorsqu'il nous a dit que certaines seront remises, au début de l'an prochain. Le ministre nous accuse de faire les vertueux. Cependant, les conservateurs se sont eux aussi indignés quand nous avons annoncé notre décision de renvoyer le problème du racolage et de la pornographie à la Commission Fraser. Ils ont voulu savoir pourquoi alors

que chacun, les conservateurs du moins, savait quelles mesures il fallait prendre. Où que j'aille au cours de la campagne électorale, on me rappelait la solution conservatrice en matière de racolage. Voici que dans son premier discours à la Chambre, le ministre nous révèle qu'il attend les conclusions de la Commission Fraser que le précédent gouvernement avait chargé d'étudier la question du racolage. C'est incroyable! Je me demande de quelle manière les conservateurs de la côte ouest vont expliquer à leurs électeurs le désengagement du gouvernement dans ce domane.

J'espère que le ministre s'y intéressera plus rapidement. Le public a raison de protester. Il faut trouver une solution à ce problème et je suis aussi déçu tout comme le sont ceux qui ont appuyé le gouvernement, de constater que celui-ci attendra le rapport de la Commission Fraser.

Quant à la pornographie, cette question prend un caractère encore plus actuel depuis la décision prise la semaine dernière et dont le ministre de la Justice a dû être informé par ses collaborateurs. En Ontario, les règlements municipaux qui interdisaient l'étalage d'articles d'imagerie sexuelle dans les magasins ne sont plus en vigueur. Si bien que dans cette province, on pourra dorénavant exposer ces articles à la vue et à la portée de tous, y compris des enfants, et dans le voisinage des écoles.

A ce propos, ma municipalité et les municipalités avoisinantes avaient réagi en adoptant des règlements qui ont produit de bons résultats mais qu'on vient d'invalider. Il devient donc encore plus urgent de résoudre la question de la pornographie que celle de la prostitution. Mais ce gouvernement, malgré son énorme mandat, attend que la Commission Fraser se prononce dans des domaines pour lesquels il avait la solution pendant la campagne électorale. Nous apprenons maintenant qu'il faut attendre.

Dans son discours, le ministre a également signalé qu'il ferait étudier la loi sur le divorce et diverses dispositions qui faisaient partie de la mesure fourre-tout concernant le Code criminel qu'avait présentée M. MacGuigan lorsqu'il était ministre de la Justice. Il a aussi évoqué quelques autres sujets que je suis impatient de pouvoir étudier. Pour ma part, je me propose de réagir à ce qu'on nous présentera, au lieu de dresser la liste des mesures que nous souhaitons. Le rôle de l'opposition est de réagir, en effet. Que le ministre se rassure, nous n'avons pas l'intention d'imiter l'ancienne opposition et de nous opposer par plaisir à tout ce qu'on nous proposera.

[*Français*]

On fera comme mon chef . . . Le chef de l'Opposition (M. Turner), lui-même, a dit hier que nous sommes prêts comme opposition à accepter et, en effet, à expédier des initiatives sur lesquelles nous sommes d'accord et qui représentent une bonne législation. Et je peux assurer le ministre de la Justice (M. Crosbie) de mon entière coopération ainsi que de celle de mon parti. Et on peut dire, entre parenthèses, que cette politique s'appliquera à la législation à l'étude aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-3 ne reprend qu'une petite partie de l'ancien projet de loi C-55. J'ignore pourquoi le ministre n'y aborde pas la question des traitements des juges. Je ne sais pas pourquoi il n'y a pas inclus certaines autres dispositions que contenait le projet de loi C-55. Comme il l'a fait remarquer, la question des traitements des juges est extrêmement importante, et il a dû recevoir à ce sujet, comme moi d'ailleurs, des instances de l'Association du barreau canadien. Il doit avoir pris connaissance du rapport d'un ancien ministre de la Justice, Otto Lang, sur la question. Si le ministre veut faire avancer les choses encore plus rapidement qu'il ne l'a laissé entendre, il va constater que l'opposition actuelle ne tiendra pas à plonger la Chambre dans des débats interminables et finalement stériles, comme le faisait l'ancienne opposition en attendant de tout faire approuver par le fabuleux vice-premier ministre actuel (M. Nielsen).

Je voudrais parler d'une autre question qui figure au programme du ministre, soit son intention de consulter pleinement les procureurs généraux des provinces à propos de la nomination des juges fédéraux. C'est une façon d'agir qui me paraît sensée. Je sais que c'était l'intention de l'ancien gouvernement et des anciens ministres de la Justice de toujours consulter les procureurs généraux au sujet des nominations faites dans les provinces, ou de s'efforcer de les consulter. Il ne faudrait toutefois pas, à mon avis, que ce soit une démarche unilatérale. A divers égards, la justice est un domaine où les compétences sont partagées. Les procureurs généraux des provinces ont leurs responsabilités, le procureur général du Canada et le ministre de la Justice ont les leurs. Si des consultations pleines et entières doivent avoir lieu avec les gouvernements provinciaux en ce qui concerne les nominations fédérales, ces derniers devraient aussi consulter le ministre fédéral concernant les nominations qu'ils se proposent de faire dans le système judiciaire.

J'ai constaté que les procureurs généraux de certaines provinces avec qui j'ai discuté de cette question, ne voulaient absolument pas nous consulter au sujet des nominations qui relevaient de leur compétence. Nous avons aujourd'hui un gouvernement de la même allégeance politique que les gouvernements de la plupart des provinces. Cet état de choses aidera peut-être le ministre à établir de bons rapports de coopération. Si la consultation doit avoir lieu avec les provinces au sujet des nominations fédérales, je ne vois pas pourquoi, dans l'intérêt du public et d'un système judiciaire efficace, les procureurs généraux des provinces ne consulteraient pas le ministre fédéral à propos des nominations qui relèvent de leur compétence. Il faudrait, au nom de l'efficacité du système fédéral, que le ministre de la Justice encourage les provinces à se prêter à ce genre de consultation.

Avant de traiter brièvement du projet de loi, je voudrais également rendre hommage aux services inestimables rendus au Canada par M. le juge Ritchie qui a pris sa retraite pour raison de santé, il y a quelques jours, près d'un an avant l'expiration de son mandat. Cet homme brillant issu d'une famille de grande distinction a accompli un travail admirable à ce tribunal. Je veux lui souhaiter, au nom de notre parti, que la décision qu'il a prise d'abandonner les lourdes responsabilités inhérentes aux fonctions de juge de la Cour suprême hâte son rétablissement et lui garantisse de nombreuses années d'une retraite heureuse et productive.

• (1140)

J'ai eu la chance d'être secondé par Ken McFarlane qui a été mon chef de cabinet pendant quelques mois. C'est lui qui avait assumé les fonctions de clerc auprès du juge Ritchie. J'ai retrouvé dans l'attitude de Ken vis-à-vis de la loi l'intégrité, la rigueur, la discipline et le travail inlassable que le juge Ritchie a mis à servir la Fonction publique au tribunal qui représente la plus haute instance dans notre pays. Encore une fois, je souhaite au juge Ritchie de retrouver promptement la santé pour en jouir encore de longues années.

A commencer avec ce projet de loi, comme je le disais, je veux adopter une attitude dont j'espère ne jamais me départir, soit celle de ne pas m'opposer pour le simple plaisir de la chose. L'une des principales raisons de louer ce projet de loi, c'est qu'il est identique dans presque toutes ses dispositions à la mesure libérale qui était déjà inscrite au *Feuilleton* quand les élections ont été annoncées.

Je n'ai rien d'autre à ajouter sinon que j'attends avec impatience de prendre connaissance des mémoires que les groupes concernés vont soumettre au comité. Je termine comme j'ai commencé, en souhaitant au ministre de la Justice du succès dans ses fonctions, mais pas trop.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter moi aussi le ministre de la Justice (M. Crosbie) d'avoir été nommé à ce poste très important. Je pense que tous les députés savent avec quel enthousiasme débordant il a assumé ses importantes nouvelles fonctions. Nous examinerons avec beaucoup d'intérêt les initiatives qu'il prendra sous peu et que le discours du trône et le député dans ses observations d'aujourd'hui nous ont annoncées.

Je ne m'attendais pas que le ministre puisse être aussi expansif à propos d'un projet de loi que je considérais à l'origine comme étant de nature relativement technique. Bien entendu, vu les antécédents du ministre, j'imagine que cela ne devait pas m'étonner.

Évidemment, je dois aussi remercier le ministre d'avoir honoré mes électeurs et moi-même de sa présence à Burnaby à plusieurs occasions. De fait, avant 1978, il s'est rendu à Burnaby pour appuyer le candidat de son parti dans la localité. Cette fois-là, j'avais été élu de justesse. En 1980, il a été invité deux fois dans ma circonscription. Par la suite, ma majorité a doublé. Je tiens donc à profiter de l'occasion pour remercier le ministre parce que son parti avait décidé de faire appel à ses plus gros canons aux dernières élections. Par conséquent, le ministre de la Justice est venu lutter à plusieurs occasions contre les forces des ténèbres à Burnaby et, bien entendu, ma majorité a triplé. J'invite donc cordialement le ministre de la Justice à visiter Burnaby très souvent à l'avenir pour que cette tendance se maintienne.

M. Crosbie: Les électeur finiront par revenir à la raison.

M. Robinson: Je tiens aussi à féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir été nommé porte-parole du parti libéral en matière de justice. J'espère qu'en assumant ses nouvelles fonctions de critique du ministère de la Justice, il manifestera le même intérêt évident pour les libertés civiles qu'à l'époque où il était solliciteur général.

Même si je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le projet de loi à l'étude, le ministre voudra peut-être nous donner des précisions au sujet du paragraphe 3, du paragraphe *a*) et du paragraphe (ii). Nous sommes prêts à attendre le moment opportun pour qu'il nous fournisse ces explications.

Je collaborerai volontiers avec le gouvernement les rares fois où il présentera de bonnes mesures législatives et, au nom de mon caucus et de concert avec mes collègues, je m'opposerai énergétiquement à ses mauvaises propositions.

Le ministre a déclaré qu'un nouveau juge sera bientôt nommé à la Cour suprême du Canada. Tout comme le ministre et le député de York-Centre, je souhaite tout le succès possible au juge Ritchie à l'avenir. Il a bien servi la justice au Canada. J'exhorte le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) à songer sérieusement à montrer le plus tôt possible que le gouvernement reconnaît combien il importe d'assurer l'égalité des femmes en nommant une deuxième femme à la Cour suprême du Canada. J'espère donc que le ministre et le premier ministre songeront sérieusement à nommer à ce poste important l'une des femmes qui œuvrent avec distinction dans le domaine judiciaire et juridique dans les Maritimes.

En même temps, je pense que nous devrions réfléchir sérieusement au processus de nomination. Nous devrions songer aux façons de modifier la façon dont sont nommés les juges au Canada par exemple en permettant au Parlement de participer à ces décisions. Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'à son avis, il importe que le Parlement joue un rôle dans les nominations à des postes importants dans notre société, surtout à une époque où la Charte des droits soulève certaines questions sociales et économiques extrêmement importantes. Selon moi, il serait approprié de réexaminer le mécanisme de nomination des juges.

Je note avec intérêt que les anciennes pratiques libérales de favoritisme pour la nomination d'agents de la Couronne continuent d'être appliquées. Le ministre de la Justice a déjà publié une annonce disant que les libéraux seront limogés et qu'il nommera ses amis conservateurs pour les remplacer. Il est intéressant de voir que le nouveau gouvernement, qui s'indignait auparavant du favoritisme politique, commence déjà à nommer ses amis aux meilleurs postes partout dans le pays.

Nous aurons amplement l'occasion, au cours de cette législature, de discuter plus à fond de certaines des importantes questions législatives qu'a soulevées le ministre, mais je tiens à préciser pour l'instant que nous sommes très heureux que le ministre se soit engagé à apporter des changements fondamentaux à la Loi sur le divorce. Nous espérons qu'il s'attaquera bientôt à cette question. Nous examinerons également la question de l'exécution des ordonnances de pension alimentaire.

De plus, il faut réviser le Code criminel. Dans de nombreux domaines, des changements s'imposent depuis longtemps. Mon parti et moi-même nous nous engageons bien sûr à collaborer avec le gouvernement pour apporter des améliorations au Code criminel. D'autres questions préoccupent la collectivité, questions que, selon le ministre, le gouvernement se propose de régler, comme celles du racolage et de la pornographie. Je conseille au ministre d'agir avec circonspection dans ces domaines, tout particulièrement dans le cas du racolage, car il serait fort peu judicieux d'apporter systématiquement des modifications simplistes au Code criminel et de risquer ainsi d'aggraver la situation des femmes qui sont déjà victimes à cet égard. Il nous faut examiner très attentivement les causes de la prostitution, tant économiques que sociales, et chercher à créer un milieu sûr où les gens ne seront plus harcelés, y compris les femmes qui le sont souvent par d'éventuels clients.

Il importe également que le gouvernement étudie et mette en application les importantes recommandations qu'a faites la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard de la Charte des droits de la personne. Ces recommandations ont été laissées en plan beaucoup trop longtemps. Pendant des années, le gouvernement libéral a fait la sourde oreille aux recommandations de cet organisme qui s'emploie à mieux protéger les minorités du pays et à interdire toute discrimination fondée entre autres, sur l'orientation sexuelle et l'appartenance politique. J'espère que le gouvernement actuel, contrairement à l'ancien, agira.

On a également fait allusion à la Commission Badgley. Je suis bien sûr déçu qu'on ait passé sous silence les très importantes recommandations de cette commission dans le discours du trône. La commission a en effet mis à jour un problème national très grave et très répandu: celui des abus sexuels dont sont victimes les enfants. Même s'il n'en a pas parlé dans le discours du trône, j'espère que le gouvernement est prêt à s'attaquer à ce problème dans les plus brefs délais en créant, entre autres, le poste de commissaire relevant directement du premier ministre, comme l'a recommandé la Commission Badgley.

• (1150)

Nous avons également pris connaissance dernièrement d'une autre grave injustice de nos textes de loi. Elle est ressortie très clairement dans les tribunaux de Toronto au cours des dernières semaines. Je parle de l'injustice dans le domaine de l'avortement. Il s'impose, selon moi, à la lumière des témoignages entendus au tribunal à Toronto, selon lesquels bien des Canadiennes n'ont pas accès à des avortements thérapeutiques sûrs, tout particulièrement les femmes pauvres et celles des régions rurales, que le Parlement agisse sans plus tarder. Il faut abroger les dispositions du Code criminel portant sur l'avortement et reconnaître que c'est essentiellement à la femme elle-même, en consultation avec son médecin, qu'incombe la décision de subir ou non un avortement. Nous devons envisager en même temps une gamme beaucoup plus étendue de moyens de prévention, dans les domaines de l'éducation sexuelle et de la régulation des naissances ainsi que d'autres recherches sur des méthodes sûres et efficaces de contraception.

On a mentionné la Charte des droits et des libertés. Je rappelle aux député que les membres du parti conservateur se sont opposés à cette charte. Elle renferme une disposition dérogatoire qui peut effectivement annuler les droits les plus fondamentaux conférés en vertu de cette charte. Quand l'article 15 sur l'égalité des droits entrera en vigueur, nous demanderons certainement au gouvernement de nous donner l'assurance que toute la législation fédérale sera modifiée conformément à ces dispositions de la Charte des droits et des libertés et que ces dispositions seront appliquées dans tous les domaines de ressort fédéral.

Quant au projet de loi à l'étude, nous l'appuyons assurément. Je constate que le gouvernement éclairé du Manitoba tente de réorganiser ses tribunaux. J'espère que le gouvernement sera disposé, dans l'administration de la justice à suivre l'exemple de ce gouvernement qui a apporté des changements très progressistes dans le domaine de la réforme du droit et de la justice.

Nous appuyons ce projet de loi. Je compte certes collaborer avec le gouvernement dans les domaines où les changements législatifs se font attendre depuis trop longtemps et m'élever énergiquement contre les démarches des dinosaures au sein du parti conservateur qui, en matière de législation et de réforme du droit, cherchent à revenir en arrière.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, le député me permet-il de poser une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Aucune question ne peut être posée aux trois premiers députés qui ont pris la parole aujourd'hui. Toutefois, le député pourrait poser sa question avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Étant donné que plus de 60,000 avortements sont pratiqués chaque année, pourquoi le député estime-t-il que la loi actuellement en vigueur n'est pas assez souple envers les Canadiennes qui veulent obtenir un avortement?

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invite le député à examiner les témoignages présentés devant le tribunal à Toronto et à consulter le rapport de la commission Badgley qui renferme des témoignages très clairs et éloquents ainsi que des preuves probantes démontrant que des milliers de Canadiennes n'ont pas accès à un avortement thérapeutique sûr. Je transmettrai volontiers cette documentation au député.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat jusqu'à ce que le député de Burnaby (M. Robinson) parle des dinosaures. Il se trouve qu'il y a des centaines de dinosaures dans les collines de ma circonscription. Ils s'y trouvent parce qu'ils ont été incapables de s'adapter à l'évolution. A mon avis, il en sera de même du Nouveau parti démocratique qui refuse de s'adapter à une situation nouvelle. Le parti progressiste conservateur veut modifier des choses au Canada.

Je serai toujours le défenseur de l'enfant à naître. J'estime que personne n'a le droit de tuer un enfant à naître ou déjà né.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crosbie, appuyé par M. Fraser, propose: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

* * *

LA LOI LIQUIDANT SPORT SÉLECT ET LOTO CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc., soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à profiter de l'occasion pour vous féliciter d'avoir accepté d'assumer ces fonctions importantes au nom de tous les députés de la Chambre des communes.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui marque l'apogée de débat de quatre ans sur la nécessité, pour le gouvernement, de participer à nouveau au monde des loteries, ainsi que la dissolution très controversée de la Société canadienne des paris sportifs. Après avoir examiné le débat, tout d'abord sur la proposition initiale puis lors de la mise en vigueur de la loterie fédérale des paris sportifs, notre gouvernement a conclu que les loteries doivent retomber sous la compétence exclusive des provinces. C'est l'objet de la mesure à l'étude aujourd'hui.

Comme les députés le savent, le projet de loi a pour objet de dissoudre Loto Canada et la Société canadienne des paris sportifs créés par le gouvernement précédent, donnant suite à la politique de longue date de notre parti selon laquelle le gouvernement fédéral n'a pas sa place dans le monde des loteries ou du jeu.

En surface, le projet peut sembler simple et non litigieux, par rapport à d'autres mesures législatives annoncées dans le discours du trône par Son Excellence le Gouverneur général lundi dernier. Certains considéreront peut-être le projet à l'étude comme une mesure banale, une initiative qui poussera les observateurs à se demander pourquoi le nouveau gouvernement au pouvoir accorde à cette question une attention aussi rapide. Je tiens à vous donner quelques explications aujourd'hui.

Le gouvernement a de bonnes raisons d'accorder la priorité à cette mesure. Tout d'abord, en présentant le projet de loi, nous concrétisons un principe de longue date selon lequel le gouvernement fédéral n'a rien à faire dans le monde du jeu et des loteries. Par conséquent, en présentant ce projet de loi dès le début de cette nouvelle législature, nous démontrons à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement est bien décidé à tenir sa parole à l'égard des principes directeurs qu'il préconise depuis longtemps et de ses promesses électorales. Si cela n'a pas semblé flagrant d'après la lecture du discours du trône, cela le deviendra lorsque la Chambre examinera cette mesure et d'autres qui lui seront proposées dans les semaines et les mois à venir.

Deuxièmement—et cet aspect est sans doute plus important que le précédent—le projet de loi revêt un caractère symbolique. Comme tous les députés le savent, la participation du gouvernement fédéral aux loteries a toujours été, et continue d'être, un point litigieux des relations fédérales-provinciales. Le fait de relier le financement des paris sportifs aux Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu en 1988 à Calgary, l'émission d'un décret en vue de modifier les dispositions législatives adoptées par la Chambre et les énormes problèmes administratifs qu'a connus la Société depuis sa création nous ont convaincus encore davantage qu'outre la question de compétence, la Société canadienne des paris sportifs doit être dissoute.

• (1200)

Je tiens à dire, en ce qui concerne les négociations avec les provinces, et plus précisément la question des Jeux olympiques qui doivent avoir lieu à Calgary en 1988—et tous les députés se joindront à moi, j'en suis sûr, pour souhaiter bonne chance aux organisateurs, à la ville de Calgary et aux Albertains, pour les préparatifs de ces Jeux—que mon collègue le ministre d'État (Condition physique et le Sport amateur) (M. Jelinek) participera au débat tout à l'heure pour expliquer cette position également. Durant le mandat du gouvernement précédent, d'innombrables mesures de partage des responsabilités ont été inscrites à l'ordre du jour national. En effet, cette question, à savoir les difficultés, les controverses, ou l'affrontement qui opposait l'ancien gouvernement et divers gouvernements provinciaux, est presque devenue un mot d'ordre jour après jour à la Chambre.

Ces mesures ont porté sur toute une gamme de questions depuis la simple mesure administrative jusqu'à celles intéressant les deux paliers de gouvernement. Ici il s'agissait d'une mesure d'importance secondaire, là du rapatriement de la Constitution. Si depuis quelques années, les négociations fédérales-provinciales ont porté sur toute une variété de questions distinctes, elles ont cependant été affectées par un dénominateur commun. Et c'est ce dénominateur que nous voulons supprimer. Sauf en de rares exceptions, ces rapports ont donné lieu à des débats acrimonieux, agressifs et destructifs. Ce genre d'attitude a été loin de servir les intérêts des Canadiens.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) et tous nos candidats ont promis que s'ils étaient élus, ils allaient amorcer une nouvelle ère de relations fédérales-provinciales. Cette approche nouvelle serait fondée essentiellement sur la confiance, le respect et la compréhension, tenant compte du fait que notre système politique, nos institutions, la Chambre des communes elle-même, la géographie, la diversité et l'histoire, tous ces éléments ont contribué à créer un état de fait où l'interdépendance entre le gouvernement central et les provinces est un fait indéniable de la vie politique

canadienne. Hélas, trops souvent hélas, ce fait essentiel a été oublié.

Dans le discours du trône de lundi dernier, on a souvent rappelé comment le gouvernement était convaincu qu'un renouveau s'imposait dans nos relations avec les provinces. Il est temps de réconcilier des divergences persistantes. Il est temps d'œuvrer ensemble dans une véritable atmosphère de collaboration, de confiance et de respect. Bref, c'est le temps d'un nouveau départ. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la présente mesure était devenue un symbole d'affrontement entre les provinces et le gouvernement central. Voilà pourquoi notre gouvernement a voulu s'en occuper sans tarder.

Vous ayant exposé les raisons d'être de ce projet de loi, permettez-moi de vous parler de ses modalités et les députés verront, s'ils l'ont lu, que le projet de loi C-2 est bref et sans détour. Permettez-moi aussi de vous rappeler brièvement les antécédents de la Société des paris sportifs et de Loto Canada qui, une fois la loi adoptée, seront de l'histoire ancienne.

Tous les députés s'en souviennent sans doute, le gouvernement fédéral avait créé Loto Canada pour aider à payer les coûts des Jeux olympiques de Montréal en 1976. Je me souviens qu'en 1972 le premier comité dont j'ai fait partie après mon élection était le comité permanent des prévisions budgétaires en général. J'ignorais tout des activités de ce comité. Et le premier projet de loi que nous avons eu à examiner était celui qui créait la loterie olympique. C'était aussi la loi qui allait autoriser le gouvernement à frapper des pièces de monnaie pour aider à payer le coût des Jeux olympiques de Montréal.

Nous avons vu défiler différents témoins devant le comité. Quand nous leur demandions comment la loi aiderait à payer les coûts, on nous assurait toujours que les budgets seraient respectés, qu'il n'y aurait pas de déficit. Le maire de Montréal était venu témoigner et nous avait alors entretenus de certains moyens qu'il croyait pouvoir utiliser. Naturellement, tout cela est resté lettre morte. Et cela également passera à l'histoire.

On nous avait affirmé que la loi créant Loto Canada était une mesure temporaire conçue dans un but déterminé. La période de temps prévue devait suffire à rembourser la ville de Montréal. Tel était son premier objectif. Il n'était nullement question que le gouvernement fédéral profite des besoins créés par la tenue des Jeux olympiques pour proposer une taxe volontaire. Cependant, les faits devaient prouver que le gouvernement fédéral ayant ainsi accès à une nouvelle source de recettes, se garda bien de s'en départir.

Je me souviens en avoir discuté avec le ministre des Postes. Je lui disais qu'il faudrait peut-être être franc avec les Canadiens et leur dire que la cause olympique, l'organisation et la tenue des Jeux étaient un événement intéressant tous les Canadiens, qu'ils aient lieu à Montréal en 1976 ou à Calgary en 1988. Ce qu'il aurait fallu dire aux Canadiens était ceci: «C'est à nous tous de partager la note. Et nous allons demander un effort à tous les Canadiens. Nous allons trouver de l'argent par des moyens légitimes puisque nous agissons dans un but légitime et il ne sera pas question de créer une loterie.» Nous savons ce qui est arrivé.

On avait également affirmé à ce moment-là que les Olympiques s'autofinanceraient. Je vous fais grâce des détails, car nous les connaissons tous. Ce que je tiens à vous rappeler, c'est qu'en 1979, à l'instigation de mon collègue, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) qui, désormais, monsieur le Président, coprésidera nos débats, nous avions envisagé des mesures pour permettre au gouvernement fédéral d'abandonner le domaine des loteries. Conscient de ce que doivent être de bonnes relations fédérales-provinciales, il a rencontré les provinces et s'est engagé au nom du gouvernement. Cet engagement était clair: le gouvernement fédéral se retirerait du domaine des loteries. En échange, les provinces, ayant maintenant des droits exclusifs dans ce domaine, donneraient au gouvernement fédéral, pour ses besoins, en particulier la condition physique et le sport amateur, une somme qui avait été fixée à cette époque à 25 millions de dollars par année et qui devait augmenter selon une formule tenant compte de l'inflation. Cet argent versé devait servir essentiellement à la condition physique et au sport amateur, et le gouvernement fédéral se retirerait de ce domaine.

L'accord fut signé et, comme je l'ai dit, nous devions recevoir 25 millions de dollars par année. Le chiffre est maintenant de l'ordre de 35 millions. En tant que gouvernement fédéral, nous avons signé cet accord de bonne foi et les provinces l'ont ratifié de bonne foi également.

Après la campagne électorale de 1980, le chef de l'opposition d'alors s'est engagé à redonner au gouvernement fédéral le pouvoir d'organiser des loteries. Je sais que pendant les quatre dernières années, les libéraux n'ont cessé de prétendre que nous avions fait une mauvaise affaire. Ils le disent peut-être encore.

M. Boudria: Lamentable.

M. Epp (Provencher): Ils disent même lamentable. Je voudrais que cette Chambre et tous les Canadiens sachent dans quel pétrin les libéraux se sont mis. Je ne connais aucun autre gouvernement capable d'organiser une loterie et de perdre de l'argent. Pourtant, ils y sont parvenus. Non seulement ils ont lancé une nouvelle loterie, mais ils ont réussi à perdre de l'argent.

M. Boudria: Ce n'est pas une loterie, ce sont des paris sportifs.

M. Epp (Provencher): En tout cas, si le député estime que 46 millions, ce n'est rien, il peut nous l'expliquer. Cela dit, en 1980, le gouvernement a pris des mesures pour essayer d'organiser de nouveau des loteries ou des jeux. Il n'y a eu aucune négociation avec les provinces. Le gouvernement fédéral a simplement annoncé ses intentions.

Société des paris sportifs

Ce qu'il a réussi à faire sera montré clairement au cours de ce débat, dans les jours qui viennent, car, pour parvenir à ses fins, il a pris certains moyens très intéressants. Même si je n'ai pas aujourd'hui toute latitude pour m'expliquer, on verra quelle méthode a été utilisée par le gouvernement précédent pour contourner le Parlement et les accords fédéraux-provinciaux afin de reprendre place dans un domaine qu'il estimait lucratif. Cette façon de procéder était répréhensible, monsieur le Président. Les députés d'en face doivent savoir que, s'ils n'ont pas réussi, c'est qu'ils sont partis d'une fausse hypothèse, qu'on admette ou non qu'il s'agit d'une loterie.

• (1210)

J'invite les députés à la prudence lorsqu'ils regarderont ce qui s'est fait. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement fédéral a prétexté qu'il ne s'agissait pas d'une loterie. Toutefois, il est intéressant de remarquer que si ce n'était pas une loterie, elle devait néanmoins avoir les mêmes effets. De toute évidence, monsieur le Président, ce n'est pas une méthode que nous jugeons acceptable.

Pendant cette période, il y a eu une autre controverse. On s'est demandé si l'engagement de 200 millions vis-à-vis du comité organisateur des Jeux olympiques d'hiver à Calgary, en 1988, allait tenir si le gouvernement cessait d'exploiter les paris sportifs ou si les paris ne rapportaient rien. Le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur donnera plus de détails à ce sujet demain, mais le premier ministre a déjà déclaré que cet engagement demeurait. Cet engagement sera respecté par le gouvernement du Canada, car il est semblable à l'engagement pris en 1972 pour les Jeux olympiques de Montréal. Un comité olympique ne peut pas se présenter devant le Comité olympique international sans une lettre du gouvernement du pays hôte attestant qu'il s'agit d'un projet légitime pour lequel un engagement a été pris. Nous n'allions pas nous servir du succès ou de l'échec de la loterie comme critère pour décider si nous allions verser les 200 millions promis.

Je pourrais donner plus de détails au sujet des mesures prises par l'ancien gouvernement. Je me contenterai de dire que l'entreprise de l'ancien gouvernement, à laquelle nous nous étions opposés, a été un échec complet. Toutefois, quelle est l'ampleur de cet échec?

Certains députés se demanderont peut-être pourquoi c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui propose ce projet de loi. En tant que simple député, je me suis violemment opposé à la loterie. Certains se demanderont peut-être si je n'en ai pas fait une affaire personnelle. Si c'est moi qui présente ce projet de loi, c'est que, en vertu de la Loi sur l'administration financière, c'est ainsi qu'il faut procéder.

Qu'est-il arrivé à la Société canadienne des paris sportifs? J'ai déjà dit qu'elle avait perdu de l'argent. Elle a perdu en moyenne 1 million à 1.5 million de dollars par semaine depuis qu'elle existe. Une fois qu'on aura fait les comptes, on verra qu'elle a perdu 46 millions de dollars environ.

On a prétendu que les bénéfices de cette société serviraient au sport amateur. Et pour justifier ce projet, on est allé jusqu'à dire que les bénéfices seraient utilisés pour la recherche médicale. Comme simple député, j'ai eu l'occasion de demander au président du Conseil de recherches médicales du Canada, à sa dernière comparution au comité permanent, combien cet organisme avait reçu de la Société canadienne des paris sportifs depuis que cette dernière existe. Savez-vous ce qu'il m'a répondu, monsieur le Président? «Absolument rien». Je lui ai posé une autre question. Étant donné que, en recherche médicale il faut prévoir les ressources financières de longue main, je lui ai demandé aussi quel montant il avait comptabilisé au cours des cinq prochaines années au titre des contributions de la Société canadienne des paris sportifs. Et vous savez ce qu'il a répondu, monsieur le Président? «Rien». Je lui ai demandé également combien il s'attendait à recevoir de cette société qui avait entre autres objectifs, d'après la loi que nous avions dûment adoptée, l'obligation d'aider la recherche médicale. Je n'avais pas besoin qu'il me réponde: l'expression de son visage m'a suffi.

Jusqu'ici, la Société canadienne des paris sportifs a perdu en moyenne 1 million à 1.5 million de dollars par semaine. Elle a dépensé les 10.5 millions de dollars qu'elle avait reçus comme fonds de démarrage. Elle a reçu aussi 20 millions de dollars du gouvernement fédéral pour ne pas perdre sa solvabilité. Tout cet argent a disparu. La Société canadienne des paris sportifs fait face à des poursuites actuellement et les gouvernements provinciaux s'opposent énergiquement à son existence même. Mais elle dit aux députés d'en face qu'elle avait pour mission de financer la recherche médicale, d'aider nos athlètes amateurs et de recueillir, en partie ou en totalité, les 200 millions de dollars promis au comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary. Cette promesse tient toujours et il faut la respecter. Pourtant, nous aurions pu fort bien consacrer ces 46 millions de dollars aux trois domaines que je viens de signaler. Il se trouve que nous avons subi des pertes de 46 millions de dollars que nous n'aurions pas connues si la Société canadienne des paris collectifs n'avait pas existé. Voilà pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi aujourd'hui.

En outre, monsieur le Président, il ne faut pas oublier que Loto Canada devait être dissoute. Vous même, monsieur le Président, lorsque vous étiez ministre de la Couronne en 1979, avez pris des mesures pour le faire. Or, vous savez qu'on a pris des décrets pour éviter de le faire. Le projet de loi à l'étude est donc plus qu'une tentative pour abolir la Société canadienne des paris sportifs. Ce projet de loi est plus qu'une simple tentative pour abolir Loto Canada. C'est un geste de la part de notre gouvernement pour montrer au peuple canadien qu'il considère que le gouvernement fédéral ne devrait pas exploiter des loteries et qu'il doit maintenir, respecter et honorer les accords qu'ils a conclus avec les provinces.

Nous financerons les projets légitimes, valables et soutenus par le peuple canadien en les présentant dans les règles à la Chambre des communes, et non pas au moyen d'un projet de loi sur les loteries que le gouvernement libéral a tenté à deux reprises de faire adopter. Le gouvernement libéral a tenté de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens pour qu'ils s'imaginent que les loteries sont indolores, qu'elles ne leur nuisent pas, que c'est un moyen comme un autre de faire des affaires. Nous sommes en train débattre aujourd'hui une mesure qui a valeur de symbole, monsieur le Président.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, à vous et à tous les députés que, de toute évidence, ce projet de loi vient à point nommé. Le but de cette mesure est clair. Je recommande donc à tous les députés de l'adopter le plus rapidement possible.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Je remercie les députés de leur accueil chaleureux. C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour la première fois à la Chambre alors que débute la 33e législature du Parlement du Canada. En plus des fonctions de critique de mon parti en matière de multiculturalisme, j'assumerai celles de critique du ministère d'État qui s'occupe de la santé et du sport amateur.

C'est à ce second titre que j'aborde le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'attendrai une autre fois pour faire, ainsi que la coutume le permet à tout nouveau député, l'exposé des valeurs, des traditions et des aspirations de mes commettants. Je profite néanmoins de l'occasion pour remercier tous les électeurs de York-Ouest qui m'ont accordé leur confiance et leur appui. Qu'ils soient assurés que je les servirai avec enthousiasme et dévouement.

J'aimerais utiliser le temps dont je dispose pour situer le projet de loi dont nous sommes saisis, ainsi que ses incidences, dans leur véritable contexte. Le nouveau gouvernement a choisi de supprimer la Société canadienne des paris sportifs. Cependant, avant de m'interroger sur l'utilité de ce projet de loi, j'estime nécessaire d'examiner les mécanismes déjà mis en place et aussi leur raison d'être.

• (1220)

Si le gouvernement précédent a jugé bon de créer la Société canadienne des paris sportifs, c'est afin de réunir des fonds pour financer le sport amateur, les arts, la recherche médicale et, au tout premier chef, la présentation à Calgary des Jeux olympiques d'hiver de 1988. Il importe de rappeler que le précédent gouvernement s'est engagé à consacrer 200 millions de dollars au financement de ces jeux dont tout le monde parle. Les paris sportifs devaient tout particulièrement servir à assumer cet engagement.

Je tiens à préciser tout de suite que ces paris sportifs ne sont pas des loteries. Si j'insiste là-dessus, c'est que le précédent gouvernement n'avait pas du tout l'intention de s'immiscer dans le marché des loteries, que détiennent actuellement les provinces. Je n'en veux pour preuve que le projet de loi dont nous sommes saisis. On n'y trouve pas la moindre allusion à la notion de loterie, ce qui étonne quand on songe au langage que tenaient naguère les députés du gouvernement alors qu'ils siégeaient sur les banquettes de l'opposition.

Par définition, une loterie est un jeu de hasard; le détenteur du billet compte uniquement sur la chance pour gagner. Au contraire, le pari sportif met à l'épreuve l'intelligence et les connaissances du participant, qui doit deviner qui des deux adversaires l'emportera. C'est une formule fort répandue en Europe et dans beaucoup d'autres pays du monde.

Je le répète, le gouvernement précédent, en adoptant cette formule, poursuivait à long terme des objectifs tout à fait louables. Il voulait trouver des fonds pour répondre aux besoins du Comité olympique, ainsi qu'à ceux de nos athlètes, de nos entraîneurs et de nos officiels. Sachant que le monde entier aurait les yeux braqués sur nous en 1988, il estimait que le Canada devait se faire un point d'honneur de présenter des jeux de premier ordre et d'un niveau vraiment international.

Cependant, contrairement au gouvernement actuel, je ne veux ni vivre dans le passé ni étudier sans fin les décisions et les initiatives prises autrefois ni remplacer des mesures concrètes par des slogans. C'est pour un plan d'action et le regard tourné vers l'avenir que les Canadiens ont voté le 4 septembre, et je voudrais aborder ce projet de loi dans cette perspective.

A cette fin, ce qui est important, c'est que la liquidation de la Société des paris sportifs laisse entendre que cette dernière sera remplacée, comme elle doit l'être, par un autre mécanisme, ce qui suppose la mise au point d'un autre plan d'action. On peut certes discuter du projet de loi, se demander s'il est juste, efficace ou pertinent. Pourtant, en toute déférence je prétends que ce débat ne servira en rien les intérêts des Canadiens si le projet de loi ne s'accompagne pas de garanties et de mesures précises qui tendraient à remplacer les objectifs du mécanisme en place de façon efficace et sensée. J'ai bien peur, cependant, que ce soit exactement ce qui se passe. Jusqu'à maintenant, si je ne m'abuse, ni le gouvernement ni le ministre ne nous ont parlé de l'existence d'un plan de ce genre.

D'une part, le présent gouvernement s'engage à consacrer 200 millions de dollars aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary. D'autre part, il a décidé de liquider une société dont l'objectif était d'aider le gouvernement à recueillir les fonds en question. Cependant, ni la Chambre ni moi-même n'avons été mis au courant de façon détaillée des mesures précises que le gouvernement entend prendre pour recueillir ces fonds. C'est bien beau de promettre 200 millions de dollars pour aider à la réalisation des Jeux olympiques et à la préparation de nos athlètes, afin de faire les manchettes et de s'attirer les faveurs du public, mais le gouvernement doit tenir ses promesses et répondre aux attentes immenses et justifiées des Canadiens, des athlètes, des entraîneurs, des officiels, du Comité organisateur, de l'Alberta et de Calgary. Le gouvernement ne peut se permettre de faire de la basse politique partisane dans le cas d'un tel événement d'envergure nationale et internationale; les risques sont trop importants.

Ainsi, la véritable question qu'il convient de se poser au sujet de ce projet de loi, c'est celle de savoir d'où les recettes viendront. Cela fait maintenant près de deux mois que le ministre a pris cet engagement et nous ignorons encore, au juste, comment cette somme sera recueillie et quand. Je voudrais bien le savoir, et je suis persuadé qu'il en va de même de la Chambre, pour autant que le ministre le sache lui-même. Si l'on croit le numéro du 18 septembre du journal *The Citizen* d'Ottawa, le ministre aurait déclaré ce qui suit:

> Une autre forme de jeux pourrait, et je souligne qu'il ne s'agit là que d'une possibilité, continuer d'être exploitée par la suite, car il est évident que nous devons respecter notre engagement envers les Jeux olympiques de Calgary, et nous le ferons.

Le ministre a ajouté:

> . . . il s'agit de savoir maintenant comment nous allons nous y prendre.

Ces observations ont deux conséquences très graves. Tout d'abord, elles laissent entendre qu'après le tollé que la création de la Société des paris sportifs a soulevé chez les députés de l'opposition d'alors, le ministre n'écarte pas maintenant la possibilité de simplement remplacer les paris sportifs par un autre mécanisme semblable. Les déclarations que le ministre et des membres de son parti ont faites à la Chambre au sujet des paris sportifs vont non seulement à l'encontre de ce qui a toujours été dit ici même et dans tout le pays, mais elles donnent également un nouveau sens au terme «hypocrisie».

Société des paris sportifs

Par ailleurs, si le ministre décide de ne pas suivre cette voie, ce qui est loin d'être certain si l'on en croit ses déclarations publiées dans *The Citizen*, ces paroles laissent entendre que le ministre et son gouvernement ne savent absolument pas comment ils tiendront cette promesse d'importance capitale.

Dans le numéro du 20 septembre du journal *The Calgary Herald*, le ministre, qui parlait alors des paris sportifs, a annoncé ce qui suit:

La mise au point d'un système de financement différent sera prioritaire.

Je veux donc savoir où en est ce système et à quel point il est prioritaire. Il n'est nullement question d'un tel objectif prioritaire dans le discours du trône. On peut alors se demander si cet engagement n'était pas simplement un autre slogan des ministériels.

Les Canadiens se demandent également si le gouvernement puisera dans le Trésor public pour tenir sa promesse. Cette somme viendra-t-elle des deniers publics, du secteur privé ou de dons? Que fait-on des provinces dans tout cela?

On nous a beaucoup parlé de l'esprit de collaboration et de respect mutuel qui anime le nouveau gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. On pourrait croire que tous les problèmes peuvent être résolus du jour au lendemain. Eh bien, en ce qui a trait à cette question et à bien d'autres questions d'actualité, permettez-moi de dire que c'est bien loin d'être le cas. Jusqu'à maintenant, les provinces ne se sont absolument pas engagées publiquement à aider le gouvernement fédéral à respecter ses engagements financiers. Jusqu'à présent, la coopération, le consensus et le respect mutuel ne se sont pas encore manifestés. De beaux slogans mais pas d'actes. En fait, la province de la Colombie-Britannique et la province de l'Alberta ont refusé de participer comme partenaires au financement des 200 millions de dollars. Est-ce le climat de coopération dont le premier ministre (M. Mulroney) et son gouvernement nous rebattent les oreilles depuis plusieurs mois?

Par ailleurs, le gouvernement fédéral n'a pas fait d'arrangements avec les provinces au sujet d'une indemnisation financière pour la décision de supprimer le programme des paris sportifs. D'après les gouvernements conservateurs provinciaux, on se faisait concurrence. Le gouvernement avait une occasion en or de négocier avec les provinces une entente financière qui aurait écarté une bonne partie des doutes et des tensions financières que connaissent actuellement les Jeux olympiques. Même sous le malheureux gouvernement du député de Yellowhead (M. Clark), en 1979, l'administration a négocié un marché avec les provinces, marché aux termes duquel le gouvernement ne s'occuperait plus de loteries moyennant une somme de 35 millions de dollars par an, et laisserait l'exclusivité aux gouvernements provinciaux dans ce domaine. Si les aspects financiers de l'entente ne reposaient sur aucune logique mathématique, puisqu'on prévoyait des recettes d'environ 200 millions par an pour les loteries—et on a dit qu'il a été très facile d'échanger une Cadillac contre une Volkswagen—cette décision prouvait à tout le moins que l'on tenait compte de la volonté des citoyens.

• (1230)

Le gouvernement dirigé par le premier ministre s'efforce de plaire aux provinces et a oublié qu'il a un mandat et des responsabilités nationaux. Il n'a pas tenu compte du fait que les Canadiens respectent et veulent un gouvernement qui protège, encourage et favorise une volonté et des objectifs nationaux. Même le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), ancien ministre d'État à la Santé et au Sport amateur dans le gouvernement Clark, reconnaît qu'il eut été fondamentalement juste et nécessaire de conclure une entente négociée. D'après le hansard du 27 mars 1984, à la page 2472, le député d'Edmonton-Nord a dit ceci au ministre d'État à la Santé et au Sport amateur:

J'aimerais demander au ministre actuel—au moins, lui, il joue au golf—pourquoi il n'a pas tâché d'en arriver à un compromis avec ses homologues provinciaux sur la loterie sportive qui, à l'heure qu'il est, rapporte 35 millions de dollars par année au gouvernement.

On n'en est pas encore arrivé à un tel compromis jusqu'à présent, si je ne m'abuse, et on n'a même pas essayé d'y arriver. Tout le monde admet ceci, monsieur le Président: pour que des négociations soient couronnées de succès, il faut être en position de force et pas de faiblesse, comme l'a si bien montré le gouvernement actuel.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le monde aura les yeux tournés vers nous en 1988. C'est d'autant plus important que les Jeux olympiques de 1984, qui se sont tenus à Los Angeles, ont été une réussite. Le comité organisateur de Los Angeles a récolté à peu près 469 millions et a réalisé un bénéfice de 150 millions. Le président de ce comité, M. Peter Ueberroth a déclaré ceci: «Après Los Angeles, n'importe quelle ville du monde devrait être capable de survivre après des Jeux olympiques». Calgary et le Canada en général, doivent relever ce défi. Il faut le relever, et il faut s'efforcer d'aller plus loin, de lancer des défis aux autres pays.

Monsieur le Président, je tiens à assurer aux députés que les membres de notre groupe se sont toujours engagés fermement à promouvoir le sport amateur et l'excellence dans la pratique de l'athlétisme par les Canadiens de toutes les classes de la société. Le dernier gouvernement libéral a donné des garanties sans précédent pour permettre à Calgary d'accueillir les athlètes olympiques en 1988. Ravie de cette initiative, l'Association olympique canadienne s'est prononcée publiquement en faveur de la création d'un programme de paris sportifs afin de recueillir les fonds nécessaires et d'attirer l'attention sur les Jeux olympiques d'hiver. L'Association en a profité pour blâmer l'opposition d'essayer de discréditer le programme de paris sportifs.

De plus, monsieur le Président, nous ne devons pas oublier que c'est un gouvernement libéral qui a aidé à promouvoir le sport amateur d'un bout à l'autre du pays et qui a acquitté le gros des frais de déplacement de nos athlètes qui sont allés à Los Angeles où ils se sont illustrés et ont fait grand honneur au Canada. Nous, libéraux, sommes en faveur de la participation du Canada aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux du Canada, aux Jeux panaméricains et aux Jeux olympiques. Nous savons toutefois en tant que Canadiens qu'il nous faut de l'argent pour veiller à ce que notre participation soit sérieuse et efficace, et à ce que nos athlètes reçoivent l'entraînement et les ressources nécessaires pour briller sur la scène sportive internationale. Il nous faut des programmes et des stratégies, monsieur le Président, pour nous assurer que ces fonds seront effectivement fournis. Les Canadiens veulent savoir, et c'est leur droit, quel programme remplacera celui que l'on supprime aujourd'hui. Avec quelle mesure le remplacera-t-on et à quel moment? Voilà des questions primordiales auxquelles les Canadiens réclament des réponses immédiates.

Quand il est question des Jeux olympiques et du sport amateur en général, il s'agit dans une grande mesure des jeunes canadiens qui manifestent un goût pour l'aventure et les exploits. Notre avenir sera sans doute tributaire de leurs idéaux, mais nous avons encore notre mot à dire là-dessus, à mon avis. C'est la décision du gouvernement et aussi celle de l'ensemble des Canadiens qui décidera en partie de leur destinée. J'espère du fond du cœur, monsieur le Président, à l'instar de tous mes concitoyens, que, au fil des ans, les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'excellence dans le sport amateur et aux Jeux olympiques nous paraîtront constructifs et valables. J'appuie la motion du député.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Il s'agit de l'autre M. Epp; je croyais que le ministre redemandait la parole!

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir trouvé une solution au problème intéressant que pose le fait d'avoir en commun le même nom, ce qui est déjà quelque chose. En parlant ce matin du projet de loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs, nous aurons l'occasion de constater que nous partageons également le même point de vue.

Je me réjouis d'avoir la possibilité de parler de cette importante mesure si peu de temps après le début de la 33e législature. Comme je pense avoir également l'occasion de prendre la parole lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je vais réserver pour une date ultérieure mes remarques destinées à mes électeurs et mes observations sur les dernières élections. Aujourd'hui, je voudrais surtout m'en tenir à la question à l'étude.

En premier lieu, je voudrais toutefois féliciter mon homonyme qui assume les responsabilités de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère que ses fonctions lui apporteront beaucoup de satisfaction et qu'il réussira avec bonheur à protéger le système de sécurité sociale de notre pays, ce qui n'est pas une mince tâche.

J'ai également été content de voir le député de York-Ouest (M. Marchi) donner son avis sur cette mesure. Nous attendions avec beaucoup d'impatience que nos amis du caucus libéral nomment leur porte-parole en matière de condition physique et de sport amateur, étant donné que celui-ci ne figurait pas sur la première liste. Comme le député est aussi responsable du multiculturalisme, tout comme moi, nous aurons amplement l'occasion de faire connaissance.

Le projet de loi à l'étude concerne une mesure adoptée lors de la dernière législature. Il s'agissait de créer une société des paris sportifs afin de trouver des fonds non seulement pour les Jeux olympiques de 1988, mais pour divers autres objectifs. L'intention était de récolter de l'argent pour la condition physique et le sport amateur en général, pour subventionner les arts et la culture, notamment certains projets d'immobilisation dans ce secteur, mais pas exclusivement dans ce secteur, et l'on voulait aussi, comme cela a été dit tout à l'heure, pouvoir ainsi subventionner la recherche médicale.

Bien entendu, toutes ces choses revêtent une grande importance pour les Canadiens et méritent un appui substantiel. Néanmoins, le gouvernement précédent avait l'intention de financer ces importantes activités non pas grâce aux recettes générales de l'État, mais en organisant des paris aux niveaux fédéral et provincial. Il s'agissait en fait de poursuivre des objectifs très louables par des moyens extrêmement contestables.

Il n'a pas beaucoup été question jusqu'à présent dans ce débat du caractère contestable de ces moyens. Je voudrais donc vous faire part de mes propres observations, car je suis en grande partie d'accord avec ce qu'ont dit mes collègues lors de la dernière législature, et même dans les années 70, ainsi qu'avec l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek), que je regrette de ne pas voir ici aujourd'hui.

• (1240)

Je voudrais rappeler les points de vue exposés par divers membres de notre parti par le passé, afin de situer l'importance de ces questions. Vous pardonnerez à l'historien de prendre tellement plaisir à citer des documents au moment où il s'apprête à compléter lui-même la documentation. Voici ce qu'a dit en 1976 M. Knowles, qui était alors député de Winnipeg-Nord-Centre, lors du débat sur Loto-Canada:

> C'est parce que nous croyons à l'importance de la santé physique, du sport amateur et des loisirs dans la vie canadienne que, selon nous, tout cela devrait être financé au moyen des impôts généraux, d'après la capacité contributive.
>
> Nous ne pensons pas que des aspects de la vie aussi importants que la santé physique, le sport amateur et les loisirs devraient être financés par le jeu, par l'argent des pauvres, plutôt que par les impôts, qui sont prélevés selon la capacité contributive.

Je ne m'étendrai pas sur l'importance de la condition physique et du sport amateur pour nous tous, mais permettez-moi de dire que ces sentiments reflètent parfaitement ma position et celle de mes collègues. Lors du débat sur le projet de loi visant à créer la Société canadienne des paris sportifs que nous nous apprêtons à dissoudre, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a prononcé les paroles suivantes le 18 novembre 1982:

> Si nous estimons que la santé et le bien-être des gens sont importants, nous devons être prêts à prendre les engagements financiers nécessaires.

Il ajoutait:

> L'objectif de la mesure est clair; elle portera les Canadiens à croire que les gouvernements peuvent, en toute bonne conscience, se servir du jeu pour augmenter leurs recettes. C'est faux, monsieur l'Orateur.

Et plus tard:

> Mais quand ici au Canada nous nous engageons à fournir des soins de santé, des services de santé, des moyens adéquats pour les soins de santé à dispenser directement ou par le biais de la recherche, nous jugeons qu'il faut le faire à partir des recettes fiscales. Nous jugeons également que ce financement doit s'effectuer de telle sorte que les responsables s'astreignent à une certaine planification financière, à établir des budgets et à prévoir des sommes pour les années à venir, afin de mener à terme les projets qu'ils ont mis en chantier.

Ces remarques sont extrêmement intéressantes étant donné ce que le ministre a déclaré à propos des questions qu'il a posées à la direction du Conseil de recherches médicales lors d'un autre débat, le 19 avril 1983, l'ancien député de Selkirk-Interlake, M. Sargeant, a dit ceci au sujet de l'influence d'organismes comme la Société des paris sportifs:

Société des paris sportifs

Quelle est la vraie nature de la taxe volontaire du ministre, de sa source de revenus non fiscaux? D'une part, c'est une forme de taxation qui enlève proportionnellement davantage aux pauvres qu'aux riches. A bien y réfléchir, il n'est pas étonnant que ce soient les pauvres et non les riches qui aient un faible pour les autres formes de jeux gouvernementaux. Les loteries, les paris collectifs et d'autres tables de jeux exploitées par les gouvernements transforment des millions de Canadiens en autant de joueurs invétérés. Les promesses de richesse instantanée que fait miroiter la publicité des loteries est naturellement attirante pour les Canadiens relativement moins à l'aise.

Il a ensuite ajouté quelques mots à propos de ceux qui ont tendance à acheter des billets de loterie et qui participent probablement aux paris sportifs:

Une étude commandée en 1977 par Loto Canada a permis de constater que 54 p. 100 des acheteurs de billets de loterie gagnent moins de $20,000 par an. Une étude similaire effectuée par la firme Gallup a démontré que 73 p. 100 des citoyens qui gagnent moins de $6,000 achètent des billets de Wintario.

Cette constatation faite dans ma province de l'Ontario est une autre raison pour laquelle les membres de notre caucus s'inquiètent de la mesure législative que l'ancien gouvernement avait fait adopter et du système de paris collectifs qu'il avait créé.

Je voudrais citer les propos suivants, qui avaient été tenus par un autre membre de mon caucus, le député de Beaches (M. Young):

J'ai toujours considéré l'aide aux arts et à la culture ou encore à la recherche médicale et sanitaire comme une responsabilité envers les intérêts supérieurs des Canadiens dans leur ensemble et certes du Canada en tant que société. J'ai toujours considéré que la responsabilité de fournir ce soutien incombait à tous les Canadiens, pas seulement à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus et qui, en raison des difficultés économiques dans laquelle les a plongés la politique gouvernementale, peuvent être tentés de chercher à s'en sortir en achetant du rêve dans le cadre du genre de programmes dont parle le gouvernement. Voilà ce que fait le gouvernement. Il se fait marchand de rêves. Le simple citoyen qui participe à ce genre d'activité a décidément bien peu de chances de jamais gagner quoi que ce soit dans l'une ou l'autre de ces loteries ou de ces systèmes de paris mutuels sportifs.

Pendant la dernière législature, le débat sur cette question avait été fascinant. En effet des députés avaient fait remarquer que les gens avaient deux fois plus de chances d'être frappés par la foudre que de gagner à une loterie. Cela n'empêche pas les organisateurs des loteries de faire de la publicité chaque fois qu'il y a un gagnant pour encourager les gens, surtout les pauvres, à acheter des billets.

Ce que je trouve fascinant, c'est que les députés conservateurs pensaient de même sur ces questions quand ils étaient dans l'opposition. Vous comprendrez, monsieur le Président, que je songe tout particulièrement au député de Provencher (M. Epp) et à celui de Halton (M. Jelinek) à cet égard. Il y a des textes vraiment pertinents que je regrette de ne pas pouvoir citer longuement ce matin. Le ministre a parlé de convictions profondes, mais il ne s'est guère expliqué sur ces convictions quand il a traité du projet de loi en discussion. Voici ce qu'il a dit le 18 novembre 1982, alors qu'il était dans l'opposition:

Le gouvernement nous demande aujourd'hui d'adopter un projet de loi qui va permettre au pouvoir fédéral de s'occuper à nouveau du jeu. Nous sommes en train d'étudier une initiative qui était illégale en 1970. Elle était interdite aux termes du Code criminel canadien. Dix ou douze ans plus tard, non seulement nous avons légalisé le jeu, non seulement le gouvernement le parraine et en profite, mais les Canadiens ont intégré ces jeux à leur mode de vie. On semble vouloir dire aujourd'hui qu'il faut augmenter cette nouvelle source de revenus, non pour la justifier en elle-même, mais parce que le gouvernement en a besoin pour subventionner des programmes valables. Le principe invoqué est que la fin justifie les moyens.

Ce n'est pas que j'aie voulu d'entrée de jeu le singer. C'est plutôt que je n'aurais su mieux exprimer la répugnance que m'inspire à moi-même ce qui se passe dans la société canadienne depuis que ces modifications ont été apportées au Code criminel. Je regrette que le texte à l'étude ce matin ne supprime qu'un de ces organismes. Le ministre, alors simple député de Provencher, avait poursuivi:

On fait croire aux Canadiens, monsieur l'Orateur, qu'ils pourraient en quelque sorte surmonter leurs difficultés financières en achetant un billet et qu'ils pourraient peut-être échapper ainsi au train-train de la vie quotidienne de la plupart de leurs concitoyens. C'est une fantaisie fondée sur une publicité à ce point tapageuse et séduisante que si elle était faite par des entreprises commerciales beaucoup d'entre nous à la Chambre serions prêts à affirmer qu'elle frise le mensonge pour ne pas dire qu'elle est carrément mensongère. Toutefois, comme les gouvernements se le permettent, cela est en quelque sorte légitime. A mon avis, c'est faux.

Je suis entièrement d'accord. Je ne pense pas qu'un membre de notre caucus aurait pu mieux dire.

M. Deans: Oh, peut-être marginalement.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Marginalement. Le ministre serait toujours le bienvenu ici, peut-être, monsieur le leader parlementaire.

M. Deans: Pour une visite.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Pour une visite. Eh bien, il y aurait peut-être quelque chose à tirer de cela un peu plus tard. Le député de Halton (M. Jelinek) avait également certaines observations fascinantes à faire à cet égard:

Dès le départ, je dirai que ces paris collectifs sportifs ne sont rien d'autre qu'un impôt indirect appliqué de façon hypocrite et détournée. C'est une façon pour le gouvernement de soutirer de l'argent au public canadien, parce qu'il ne cesse de faillir à son devoir d'en percevoir par les voies normales.

Voilà une déclaration magnifique, que je compte bien ne pas laisser le ministre d'État à la Condition physique et du Sport amateur oublier au cours de la présente législature. C'est une déclaration que nous pourrions graver en un endroit propice et garder constamment éclairée, comme on le fait dans un stade lorsque s'exécutent les grands athlètes, pour être sûrs de ne pas l'oublier.

• (1250)

Continuant à commenter le projet à l'étude à la Chambre en ce jour de la fin de juin 1983, il dit ceci:

En tant qu'ancien athlète, je suis prêt à appuyer tout ce qui serait au profit des amateurs. Mais certainement pas les programmes bidons dont parle le gouvernement et qui exploiteraient notamment les pauvres et les induiraient en erreur au moyen d'une publicité trompeuse.

C'était merveilleusement dit. Compte tenu des commentaires que les deux partis de l'opposition ont faits au cours des législatures précédentes, j'ai regretté ce matin que l'on ne trouve aucune allusion à ces considérations dans les observations du ministre. J'ai été déçu de le voir insister surtout sur les ramifications fédérales-provinciales de cette question. Il veut maintenir la politique que le gouvernement de 1979 avait suivie en cédant ce domaine aux provinces. Le gouvernement se range du côté de la vertu et laisse le vice aux provinces, si l'on peut dire. De toute façon, n'est-ce pas le Parlement du Canada qui décide de ce qui est illégal dans le pays et définit même ce qu'est le vice. En fait, il est immoral de laisser à nos collègues provinciaux la responsabilité de ce comportement s'il a des conséquences néfastes et si ses répercussions sociales sont aussi déplorables que le député de Provencher et le député de Halton l'ont laissé entendre en 1982 et 1983. Cela me semble extrêmement regrettable. Nous devrions examiner toute cette question comme le député de Provencher l'a proposé.

Si je puis encore citer un extrait du hansard des années passées, je constate que le 18 novembre 1982, le député de Provencher a déclaré en des termes que je lui rappelle haut et fort cet après-midi:

> Le ministre devrait envisager sérieusement de constituer un comité multipartite chargé d'examiner la question des loteries et ce qu'elles signifient pour les Canadiens, tant dans l'immédiat qu'à long terme, avant que la Chambre n'adopte ce bill.

Je dirais, quant à moi, qu'il n'est guère souhaitable de proposer une motion en ce sens. En tant que nouveau député, je suis prêt à suivre les instructions à cet égard. Je constate qu'à l'époque, ce député de l'opposition n'a pas non plus proposé de motion, mais qu'il a donné un conseil au ministre, comme je le fais moi-même maintenant. C'est, à mon avis, une question assez grave. Nous avons tous deux des collègues provinciaux qui ont pris des mesures que nous regrettons. J'avoue que le gouvernement néo-démocrate du Manitoba s'est lancé dans cette voie très tôt, dans les années 1970. Je le regrette. Je pense que c'était une erreur. Je regrette également que le gouvernement de l'Ontario se soit lancé tellement à fond dans le domaine des loteries, particulièrement avec Wintario. En fait, il s'en est servi énormément, tout comme l'ancien gouvernement comptait se servir des paris sportifs.

Comme nous avons maintenant plus de dix ans d'expérience dans ce domaine, le temps est sans doute venu de dresser le bilan. En tant que nouveau député, j'hésite peut-être à élargir le nombre de comités que nous avons déjà à la Chambre, mais il s'agit là d'une des questions morales et sociales qui méritent certainement une grande attention, et je demande donc au ministre d'en tenir compte.

En ce qui concerne les subventions de Wintario, dans le nord de l'Ontario, nous avons l'impression que ces largesses viennent de Queen's Park et permettent d'établir différentes installations sportives. Certains d'entre nous ont parfois l'occasion de recevoir ce genre de cadeau. Au départ, tout semble merveilleux. Dans ce cas, une fois que les subventions sont entièrement dépensées et que les ouvrages sont construits, les localités se voient tout à coup obligées de financer l'exploitation de services dont elles ne disposaient pas auparavant. Il peut s'ensuivre un fardeau fiscal plus lourd que celui auquel les membres de la collectivité sont habitués. C'est certes là une autre conséquence de l'utilisation de recettes tirées du jeu parce que celles-ci semblent tellement faciles à réaliser. Il n'y a aucune raison pour qu'une petite localité soit privée d'installations étant donné que le gouvernement provincial dispose de toute façon de l'argent et qu'il est prêt à le dépenser à un endroit ou à un autre.

On s'inquiète naturellement du financement des Jeux d'hiver de 1988, près de Calgary, et d'autres activités du secteur de la condition physique et du sport amateur. A l'instar du député de York-Ouest (M. Marchi), je voudrais bien savoir comment le gouvernement projette d'assurer le financement de ces activités. J'ai pris soin de me procurer hier soir le manuel électoral du parti au pouvoir et d'essayer de voir quelle serait bien sa politique afin de disposer de points de repère pour juger déjà de la situation.

Je remarque dans le manuel électoral une déclaration portant que le gouvernement conservateur aurait recours à des stimulants fiscaux pour appuyer financièrement les programmes de condition physique et de sport amateur. Je signale que la déclaration politique faite aux organisations sportives, à savoir que les conservateurs s'engagent à assurer un appui fédéral sans précédent au sport amateur au Canada, sera très probablement démentie dès ce soir. On a laissé entendre ici et là que tous les Canadiens feront les frais de la réduction des dépenses gouvernementales. Il semble donc bien peu probable que l'on respecte cet engagement pris dans les diverses régions, au cours de la campagne électorale, envers les associations sportives et que l'on maintienne le soutien fédéral à son plus haut niveau. Il semble inévitable que l'on rogne les subventions accordées dans ce domaine. Nous surveillerons la chose avec beaucoup d'intérêt.

Dans la même section, il était question d'établir un crédit d'impôt au titre des dons de charité. Cela m'amène, en terminant, à exprimer mon inquiétude quant aux effets de cette mesure. Notre système fiscal est actuellement criblé d'échappatoires, tant pour les particuliers que pour les sociétés. Fait intéressant, un comptable de Thunder Bay m'a demandé, il y a quelques semaines, de faire de mon mieux à la Chambre en vue de simplifier ce système. «Qu'on cesse, me disait-il, de chercher à réaliser des objectifs sociaux au moyen du système fiscal, car il devient de plus en plus complexe à mesure que les décisions sont appliquées.»

Pour ma part, je crois que nous devons examiner de façon vraiment rigoureuse toutes les exemptions d'impôt. Je me méfie énormément de l'utilisation de chacune d'entre elles. Ce qui m'inquiète le plus, peut-être, dans l'annonce d'un accroissement des encouragements de ce genre, et je suis persuadé que cette crainte est partagée par tous les députés, c'est qu'il faut absolument que notre gouvernement soit comptable envers le Parlement. Or, le grand problème que posent des arrangements de ce genre, c'est qu'ils finissent toujours par être entourés d'un certain secret du fait du caractère confidentiel des rapports d'impôt des particuliers et des sociétés. Le Parlement est ainsi dans l'impossibilité de suivre de près ce qui se passe. Il faut reconsidérer en profondeur toutes ces exemptions d'impôt.

En ce jour où le gouvernement entend nous présenter un exposé économique, il faut finir par admettre que l'une des causes de ce déficit qui dérange tant le gouvernement, c'est justement l'ampleur démesurée des dépenses fiscales dues aux innombrables exemptions. En fait, je ne serais pas surpris que le montant du déficit se rapporche grandement du montant des exemptions accordées aux particuliers et aux sociétés. Il serait bon d'avoir tous les détails possibles à ce sujet. Quand on propose d'ajouter de nouvelles exemptions d'impôt afin de financer la santé et le sport amateur, monsieur le Président, cela me semble tout aussi suspect, mais pour d'autres raisons, que la création des paris sportifs en 1982-1983.

En conclusion, monsieur le Président, je souscris entièrement à la proposition du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pourvu que les employés de la Société des paris sportifs soient traités de façon convenable. J'exhorte le gouvernement a être conséquent et à rejeter sans réserve les jeux de hasard au Canada. Il est essentiel, selon moi, qu'un comité tripartite étudie cette question. Il faut envisager de modifier le Code criminel.

Article 21 du Règlement

Enfin, je tiens à dire que j'attends avec une certaine appréhension la déclaration relative au financement du sport amateur, si le gouvernement décide d'aborder cette question, et que je m'oppose à l'intention du gouvernement de créer de nouveaux encouragements fiscaux à cette fin. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA PRÉSENCE DU CAMP DE LA PAIX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, on a pu lire récemment que le premier ministre (M. Mulroney) aurait exprimé l'opinion suivante au sujet du camp de la paix sur la colline du parlement: «Je pense qu'ils ont livré leur message. Ils ont fait amplement connaître leur point de vue, et efficacement. Il s'agit vraiment de savoir ce qu'on peut faire de plus pour faire valoir un argument.»

Comment le premier ministre peut-il dire que ces jeunes gens ont communiqué leur message quand l'année dernière, on a dépensé dans le monde entier plus de 700 milliards de dollars au chapitre des armements, quand il existe maintenant dans le monde 50,000 ogives nucléaires qui représentent un million de fois plus de pouvoir de destruction que la bombe de Hiroshima, quand on effectue un nouvel essai nucléaire à chaque semaine dans le monde, ce qui constitue en réalité une répétition pour la guerre nucléaire? Les armes nucléaires qui existent présentement peuvent détruire 800 millions de vies humaines en moins d'une journée. Malgré cela, le premier ministre a dit que ces jeunes gens ont fait valoir leur point.

Je demanderais au premier ministre de consentir à ce que cette vigile importante et ce rappel important demeurent sur la colline du Parlement jusqu'à ce que cette folie nucléaire disparaisse de la face de la terre.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

L'INFLUENCE SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, on note une forte tendance à la baisse des taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. De toute évidence, si les taux d'intérêt baissent, c'est que les milieux d'affaires ont repris confiance par suite de l'élection de nouveaux gouvernements conservateurs forts dont le mandat est d'établir des politiques favorables au secteur privé.

Aux États-Unis, des bons du Trésor venant à échéance dans trois mois et portant intérêt de 8.82 p. 100 ont été mis en vente le 5 novembre. Aujourd'hui, le Canada a émis des bons du Trésor portant intérêt de 11.2 p. 100, une baisse de 22 centièmes par rapport à la semaine dernière.

Des courtiers m'ont dit qu'à leur avis, nos taux d'intérêt pourraient baisser encore plus rapidement si la Banque du Canada cessait de fixer les taux d'intérêt en fonction des cours du change.

Je voudrais donc proposer au ministre des Finances (M. Wilson), étant donné que les taux d'intérêt baissent ici beaucoup plus lentement qu'aux États-Unis, d'ordonner à la Banque du Canada de cesser de fixer artificiellement les taux d'intérêt au Canada et de les laisser baisser au niveau le plus bas possible. Cette mesure permettrait au pays d'épargner des sommes considérables en ce qui a trait au financement de la dette nationale et favoriserait la croissance au sein du secteur privé, entraînant par conséquent la création de nouveaux emplois.

* * *

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

LA DEMANDE D'ENTRÉE DE GREENPEACE INTERNATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, il faut que la Chambre et le grand public canadien sachent que le gouvernement du Canada semble avoir donné ordre à un fonctionnaire d'Environnement Canada en poste à Madrid, de convaincre les membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de s'opposer à la demande de Greenpeace International qui désire devenir membre de cet organisme respecté.

L'organisation Greenpeace est un groupe canadien de notoriété internationale qui milite pour la protection de l'environnement et dont les activités s'étendent à plus d'une quinzaine de pays. Cette organisation a été reconnue officiellement par les Nations Unies. Il est ridicule que le gouvernement du Canada songe même à s'opposer à l'entrée de Greenpeace au sein de l'UICN, d'autant plus que la majorité de ses membres sont des organismes non gouvernementaux. J'ai déjà signalé au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), que mon parti s'opposait à cette décision, mais je tiens à signaler à la Chambre que les néo-démocrates ne sont pas les seuls.

J'ai un télégramme adressé au président de l'UICN dans lequel une vingtaine des plus importants membres de cet organisme dont la Fédération mondiale de la faune, affirment que «les efforts entrepris par le gouvernement du Canada pour faire échec au désir de Greenpeace, risquent de susciter des dissensions et des discordes inutiles qui pourraient nous distraire et nous empêcher d'accomplir la tâche importante qui nous tient tellement à cœur à l'égard de la conservation de l'environnement dans le monde».

Il semble donc que les menées d'Environnement Canada à Madrid ne soient ni judicieuses ni populaires et j'invite le ministre de l'Environnement à faire une déclaration, à la Chambre de préférence, indiquant qu'il mettra un terme à l'opposition à la fois passive et active à l'entrée de Greenpeace au sein de l'UICN.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y a trois jours, le nouveau gouvernement a soumis son programme d'action à la population canadienne. Le chef de l'opposition (M. Turner) a toutefois critiqué le discours du trône en disant que les espérances des Canadiens n'étaient pas comblées.

Voyons ce qu'il en est des relations fédérales-provinciales.

Les Canadiens sont-ils déçus de ce que les deux niveaux de gouvernement, y compris le Québec, s'engagent dans une nouvelle voie de coopération au lieu de s'affronter? Non.

Les Canadiens sont-ils déçus de ce que le gouvernement fédéral convie les représentants du salariat, du patronat et des gouvernements à un sommet économique pour élaborer de nouvelles stratégies fondées sur le consensus? Absolument pas.

Est-ce que cela décevra les Canadiens que les 11 dirigeants au Canada se réunissent pour planifier notre avenir? Non.

Je ne pense pas que les gens de ma région, de ma province, soient trompés dans leurs attentes. Ils sont, en fait, soulagés.

Le chef de l'opposition voudra probablement se réjouir de cette nouvelle attitude quand il comprendra qu'elle est absolument nécessaire si nous voulons bâtir solidement l'avenir de la prochaine génération. En tant qu'Albertain, je suis sûr que les préoccupations de ma province vont enfin être entendues et comprises.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'EXPORTATION D'ACIER CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour exprimer mon vif regret au sujet de la façon d'agir du gouvernement à propos de la loi américaine de 1984 sur le commerce et le tarif de 1984. Vous savez que, à compter de la semaine prochaine, une loi adoptée par le Congrès américain et rendant obligatoire l'identification des tuyaux canadiens importés aux États-Unis aura des répercussions regrettables sur la sidérurgie canadienne.

Je prends la parole au nom de la population de Hamilton et de tous ceux qui se préoccupent de ce secteur, notamment en raison des excellentes relations que le gouvernement prétend avoir avec le président des États-Unis. A mon avis, il aurait été opportun que le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) se rende tout au moins directement aux États-Unis pour entreprendre des démarches et s'assurer que les Canadiens seront exonérés de modifications d'ordre commerciale et tarifaire auxquelles notre industrie devra se plier à compter du 13 novembre.

Étant donné le nouvel esprit de collaboration qui règne entre les gouvernements canadien et américain, je propose que le premier ministre (M. Mulroney) intervienne auprès du président des États-Unis et ne se contente pas simplement de prendre le thé dans la roseraie, mais qu'il veille à ce que les dispositions sur l'identification des produits, qui entreront en vigueur le 13 novembre, ne s'appliquent pas à l'acier canadien.

* * *

LE TOURISME

LA PROPOSITION DU GEORGIAN COLLEGE DE METTRE SUR PIED UN CENTRE DE RESSOURCES

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du tourisme (M. McMillan) est au courant d'un projet visant à mettre sur pied un centre de ressources touristiques au Georgian College, dans ma circonscription. Ce projet assurerait des emplois et améliorerait la qualité des services touristiques à une époque où ce secteur doit affronter de graves difficultés.

Sous l'ancien gouvernement libéral, on n'a généralement pas fait grand cas du tourisme dans Simcoe-Sud. Le Georgian College a reçu 800 demandes d'inscription à son programme de gestion touristique cette année alors qu'il n'a que 280 places disponibles. Même s'il arrive au troisième rang parmi les collèges coopératifs en Ontario, il n'a reçu jusqu'ici qu'une aide minime du gouvernement fédéral.

Le projet du Georgian College coûterait environ 3.5 millions de dollars, une somme modeste pour accueillir 600 étudiants aux cours de gestion touristique en 1986. L'Association touristique du Canada et le ministère du Tourisme de l'Ontario se sont dits favorables à un tel projet auquel le gouvernement de cette province a promis de souscrire financièrement. En outre, le premier ministre (M. Mulroney) s'est montré très intéressé par cette initiative dans un discours qu'il a prononcé à Barrie le 11 août dernier.

Le Georgian College offre un programme de gestion touristique de tout premier plan. Le centre de ressources touristiques constituerait un complément fort valable à ce qui existe déjà.

Le nouveau gouvernement conservateur a reconnu que le tourisme était une industrie importante en créant un ministère d'État au tourisme et en nommant un ministre compétent pour le diriger. Je lui demande donc instamment d'étudier avec tout le sérieux nécessaire un projet très attendu.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

CONDAMNATION DU DISCOURS DU TRÔNE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Au cours de la dernière campagne électorale, monsieur le Président, les questions qui intéressent tout particulièrement les femmes ont fait l'objet d'un débat spécial à Toronto. Avec le recul du temps et compte tenu de l'inégalité du discours du trône, nous sommes fondés de conclure que les engagements pris à cette occasion par le parti conservateur aujourd'hui au pouvoir n'étaient qu'un étalage de vaines promesses pour s'attirer les bonnes grâces des Canadiennes.

Article 21 du Règlement

A l'instar de tous les Canadiens, les Canadiennes méritent à juste titre le respect que leur témoigne le discours du trône. Elles méritent en outre que le gouvernement intervienne vigoureusement au moyen de programmes, de politiques et de mesures législatives pour les aider à s'intégrer à la vie économique.

Tout ce que le gouvernement conservateur offre aux Canadiennes, c'est une étude. Une étude de plus qui ira rejoindre toutes celles qui traitent de la condition féminine et qui s'entassent déjà à Ottawa dans l'un ou l'autre des nombreux entrepôts du gouvernement.

Une voix: Elles sont toutes de vous.

• (1410)

M. Gauthier: Servez-vous-en!

Le gouvernement actuel doit mettre en œuvre sur-le-champ à l'intention des familles monoparentales le programme d'allocation-logement dont le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a préconisé la création au cours de la campagne électorale. Il doit commencer dès maintenant à négocier avec les provinces l'établissement d'un réseau national de garderies, de façon à faciliter aux Canadiennes l'accès à la formation professionnelle et au marché du travail.

Le discours du trône se complaît dans les lieux communs. Il ne renferme que des promesses creuses. Il n'apporte malheureusement rien aux femmes qui ont charge de famille et qui sont obligées de travailler, oubliant qu'en périodes difficiles celles-ci étaient en droit d'espérer autre chose que des banalités et des vœux pieux. Ce discours du trône est un désastre complet.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'INQUIÉTUDE AU SUJET DU CONTENU DE L'EXPOSÉ FINANCIER

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je vous remercie, monsieur le Président. Je tiens à exprimer l'inquiétude de mes commettants ainsi que de mon parti et des 300,000 fonctionnaires de la Fonction publique au sujet des rumeurs, des fuites, au cours de la dernière journée, selon lesquelles 15,000 emplois de la Fonction publique vont disparaître ce soir, comme faisant partie de la déclaration de M. Wilson. Ces rumeurs semblent provenir d'une campagne délibérée visant à persuader le public d'anticiper des changements qui vont coûter de l'emploi au lieu d'en créer.

[*Traduction*]

Les électeurs voulaient un changement dans ma circonscription d'Ottawa-Centre et d'un bout à l'autre du Canada, mais je pense que rares sont ceux qui ont voté pour que les fonctionnaires servent de boucs émissaires pour apaiser les hommes d'affaires. Les fonctionnaires sont prêts à relever les véritables défis, mais le gouvernement libéral les a harcelés au point d'ébranler leur moral à coups de 5 et de 6 p. 100 et d'autres mesures semblables. Je ne voudrais pas que le nouveau gouvernement imite son prédécesseur.

Par exemple, le nouveau gouvernement a licencié 200 contractuels de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, même s'il y a un nombre de chômeurs sans précédent et que la poignée de conseillers de la CCEI ne suffisent plus à la tâche.

Comme chef du parti progressiste conservateur, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré au cours de la campagne électorale que, même si le gouvernement sait qu'il doit sabrer ses dépenses, lui-même ne tenait pas à atteindre cet objectif au détriment des fonctionnaires. J'exhorte le gouvernement à tenir cette promesse et à ne pas faire des fonctionnaires des victimes propitiatoires dans sa politique budgétaire.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PRÉPARATION DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, fainéantise et gaspillage, arrogance et corruption ont caractérisé l'alliance libéralo-socialiste restée trop longtemps au pouvoir. Le 4 septembre ils ont récolté ce qu'ils avaient semé. Par contre, le nouveau gouvernement sera reconnu pour sa bonne gestion financière et sa prudence à manier les cordons de la bourse.

Depuis le 17 septembre, le cabinet et, plus précisément, le ministre des Finances (M. Wilson) se sont diligemment attelés à la rédaction d'un exposé économique qui nous révélera le véritable état de nos finances nationales et nous mettra sur la voie de la relance. Maîtriser le déficit, véritable fardeau que le régime Trudeau a laissé aux Canadiens en héritage, sera la toute première préoccupation du ministre.

J'invite les parlementaires et l'ensemble des Canadiens à prêter une oreille attentive au ministre des Finances quand, à 18 h 30, ce soir, il abaissera la manette pour nous relancer, par ce geste, sur la voie d'un avenir brillant et prospère.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LES VERSEMENTS AUX AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, quand le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) faisait partie du gouvernement libéral, lui et ses collègues avaient tergiversé pendant une quinzaine de mois avant de proposer des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Lui et le ministre libéral de l'Agriculture musardaient pendant qu'environ 400 agriculteurs faisaient faillite. Les députés progressistes conservateurs avaient supplié, exhorté, discuté et même prié pour que le gouvernement verse de l'argent aux agriculteurs et leur permettent d'ensemencer leurs champs le printemps dernier. Mais les libéraux avaient refusé. Enfin, vers la fin de la dernière législature, ils se sont décidés à présenter le projet de loi. Ils avaient promis de verser 300 millions de dollars.

Pourtant, hier, le député de Winnipeg-Fort Garry a versé des larmes de crocodile en parlant d'un versement de 500 millions de dollars. Quel culot! Quelle hypocrisie! Le gouvernement progressiste conservateur s'est hâté d'effectuer le versement et, à cause de l'excellente attitude des ministres des Transports, de l'Agriculture et de la Commission du blé, des centaines d'agriculteurs songent maintenant à ne pas se retirer du régime comme ils projetaient de le faire. Les progressistes conservateurs modifieront la loi pour qu'on puisse effectuer des versements quand il le faut. Les libéraux parlent, mais les conservateurs agissent.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU SOMMET ÉCONOMIQUE NATIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il nous paraît impensable, de ce côté-ci de la Chambre, que le discours du trône ne prévoie aucune mesure concernant l'enseignement postsecondaire. Au nom des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique et d'autres du pays, le premier ministre compte-t-il accorder personnellement la priorité à l'enseignement postsecondaire lors des entretiens qu'il doit avoir avec les premiers ministres provinciaux durant le prochain sommet économique? Dans l'affirmative, voudra-t-il consulter les étudiants du pays pour l'aider à établir l'ordre du jour de ce sommet économique national?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons effectivement l'intention d'en discuter avec les premiers ministres provinciaux la semaine prochaine. C'est pour cette raison, entre autres, qu'aucun détail précis n'a été donné à ce sujet au début de la semaine. Malgré la remarque faite hier par le très honorable chef de l'Opposition, selon laquelle nous procédons peut-être à de trop vastes consultations, je me ferais un plaisir de suivre son conseil et de consulter à nouveau les étudiants.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les étudiants universitaires du pays seront ravis de conseiller le très honorable représentant.

L'UTILISATION DE L'ARGENT DU CONTRIBUABLE PAR LES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, lorsqu'il s'entretiendra avec les premiers ministres provinciaux et discutera de l'enseignement postsecondaire, et lorsqu'il négociera des ententes avec eux en mars prochain, le premier ministre compte-t-il prévoir certaines conditions ou fixer certaines directives, de façon à donner l'assurance aux députés que les provinces canadiennes utilisent bien à cette fin précise l'argent du contribuable destiné à l'enseignement postsecondaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la formulation de la question prouve la différence fondamentale entre nos deux partis. Le très honorable chef de l'Opposition part du principe que si nous concluons une entente avec les provinces, celles-ci ne la respecteront pas. Nous sommes convaincus du contraire: si nous concluons un marché avec les gouvernements provinciaux, ils le respecteront, car ils se composent de gens honnêtes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avant de s'entretenir avec les premiers ministres provinciaux, le très honorable représentant devrait examiner la situation pour constater à quelles fins les provinces utilisent en fait les fonds en question.

[*Français*]

LES OBJECTIFS NATIONAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux étudiants à travers le pays s'il est en faveur d'établir les objectifs nationaux avec l'accord des provinces dans le domaine de l'éducation postsecondaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le chef de l'opposition souligne avec raison un problème absolument vital où je pense que de part et d'autre on serait d'accord pour dire que ça prend un degré historique de consultation et de collaboration. C'était d'ailleurs la position du chef de l'opposition, et avec raison, durant toute sa vie publique, et je peux assurer que ce sera la nôtre surtout dans un domaine aussi vital et important que celui-là.

Donc, effectivement, à partir de mardi prochain, nous allons consulter, non seulement sur le principe, mais également sur les modalités de mise en application.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES

LES RESPONSABILITÉS DE LA MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Jeunesse. Avec votre indulgence toutefois, je voudrais auparavant la féliciter par votre entremise d'avoir été nommée à un poste aussi difficile en cette période de crise pour la jeunesse du pays.

• (1420)

La ministre pourrait-elle dire à la Chambre et aux jeunes Canadiens en quoi consistent ses responsabilités au chapitre de la procédure législative, des programmes et des critères relatifs au versement de subventions? Pourrait-elle, par exemple, nous expliquer de quelle façon elle a pris part à la décision de ramener à la maigre somme de 27 millions de dollars les subventions à la formation directe en cours d'emploi pour les jeunes, décision annoncée par sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier ma collègue de ses félicitations. Je crois qu'elle pourra, au cours des mois, apprécier le travail que je compte accomplir au sein de ce ministère dont le très honorable premier ministre m'a donné la responsabilité.

Quant à la question de l'honorable députée sur les lois qui devront être présentées, je voudrais lui rappeler que je suis, non pas par ma faute, le troisième ministre en sept mois à occuper ce poste. Nous en sommes donc avec les fonctionnaires de mon ministère à d'abord faire un grand ménage dans ces dossiers. Nous consulterons les jeunes eux-mêmes, mais pas par des études sur des statistiques et des statistiques sur des études, ce qui a été fait amplement par mes prédécesseurs.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Quant au budget de subventions auquel vous vous référiez, nous le saurons après ce soir, et ce n'est pas à moi maintenant de parler des montants qui pourront être alloués à nos jeunes.

[*Traduction*]

Enfin, la députée a fait allusion à la déclaration de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cette question n'est pas de mon ressort pour le moment, bien que nous en ayons discuté, ma collègue et moi. Il s'agit d'un projet pilote. Je serai ravie de collaborer avec elle à la mise sur pied d'autres projets de ce genre.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À LA MINISTRE PAR UN JOURNAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis très déçue de voir qu'en mettant de l'ordre dans son ministère, notre collègue ait dû réduire d'un tiers le budget destiné à la jeunesse. Cependant, ma question ne portait pas sur le montant de la subvention en soi, mais bien sur les critères régissant son octroi. Nous pourrions peut-être y revenir.

Plus précisément, l'entrevue que la ministre a accordée à M. Bernard Descôteaux du journal *Le Devoir* m'inquiète, car elle a déclaré ceci:

[*Français*]

Elle propose plutôt que l'on mette l'accent sur les 85 p. 100 des jeunes qui vont bien.

[*Traduction*]

Je m'inquiète vraiment de ce que les jeunes en difficulté, les décrocheurs, doivent solliciter de l'aide ailleurs. Ces jeunes Canadiens, ceux qui sont dans le besoin, qui envisagent le suicide, qui n'ont pas réussi à se tirer d'affaire, les décrocheurs et les étudiants devront-ils se tourner vers ces autres 85 p. 100, selon la ministre? Leur faudra-il s'adresser ailleurs, ou bien à vous, madame la ministre?

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je vais tout simplement faire remarquer qu'il y avait, à ce moment-là, quand même 85 p. 100 des jeunes Canadiens qui, malgré les conditions difficiles de l'économie, réussissaient à bien fonctionner. J'ai aussi dit, si on me cite avec justesse, que bien sûr nous allons nous occuper aussi des gens en difficulté. Mais je pense que c'est aussi aux jeunes Canadiens, eux qui avec l'aide de tout le monde réussissent à fonctionner, de faire leur part. Nous sommes un gouvernement où tout le monde, monsieur le Président, devra faire sa part, et les jeunes du Canada aussi.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis que son gouvernement ferait des changements dans les politiques libérales. En particulier, il a promis aux femmes canadiennes certaines politiques concernant l'égalité économique. Il a dit que les sociétés canadiennes qui veulent obtenir des contrats avec le gouvernement fédéral doivent avoir des programmes d'action positive et de salaire égal pour un travail de valeur égale. Dans le discours du trône, le gouvernement a changé complètement cette promesse. Pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que mon ami, le leader du Nouveau parti démocratique, se trompe. Au contraire, dans le discours du Trône, il a été amplement question de la situation relative à la condition féminine au Canada, y compris la question qu'il soulève. Je peux dire, au moment où l'on se parle, que des programmes sont en train d'être analysés rapidement par le conseil des ministres et mon Cabinet afin de s'assurer que la mise en application du principe dont il était question ne tarde pas.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DES MESURES CONCRÈTES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre donne à la Chambre les mêmes réponses éculées que nous donnaient les libéraux quand ils étaient de ce côté-là de la Chambre. Lorsque le premier ministre a promis, pendant la campagne électorale . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous ne voulons pas ramener ceux qui avaient l'habitude de rompre leurs promesses lorsqu'ils étaient de ce côté-là. Les uns ne valent pas mieux que les autres. On dirait que ceux qui sont à ma droite ont le cuir plutôt sensible.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa pour une question supplémentaire.

M. Broadbent: Trente ans dans l'opposition vous feront du bien.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Tu sais de quoi tu parles, Ed.

M. Broadbent: Voyez ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre sait ce qu'il y a dans le discours du trône. Il sait également qu'il n'y a aucun engagement à mettre en pratique les promesses qu'il a faites. Il a promis aux Canadiennes des mesures concrètes, il a dit qu'en tant que premier ministre il insisterait pour que toutes les compagnies faisant affaire avec le gouvernement aient des programmes de promotion sociale, et une politique de rémunération égale pour un travail de valeur égale. Pourquoi ne met-il pas ce principe en application tout de suite au lieu de l'étudier une fois encore?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, voyant le spectacle qui se passe en face de moi, je me dois de rappeler à ceux de l'autre côté que les Canadiens ne supportent pas les querelles d'amoureux en public.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vous vous êtes bien entendus pendant des années, ne gâchez pas tout maintenant.

Notre engagement, la poursuite de l'égalité des femmes, est au sommet de nos priorités législatives et gouvernementales. Je peux garantir au député que nous agirons sur de nombreux fronts pour satisfaire les demandes, très légitimes, de justice et d'égalité de toutes les Canadiennes.

Des voix: Bravo!

LA RÉALISATION DES PROMESSES ÉLECTORALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis le 4 septembre, le premier ministre a passé l'essentiel de son temps à lire les réponses aux questions de l'ancien premier ministre. Je l'avertis, maintenant qu'il a vu ce qui est arrivé à celui qui est à ma droite et à son prédécesseur, qu'il ne sera pas ici aussi longtemps s'il ne change pas d'attitude.

Je lui pose cette question parce qu'il est à la fois le premier ministre et un avocat réputé. Il sait que, en vertu de l'article 19 de la Loi sur les droits de la personne, le gouvernement du Canada, sans faire d'étude et sans présenter de mesures législatives à la Chambre, peut donner suite aux promesses qu'il a faites à propos de l'égalité des femmes. S'il estime, comme il l'a dit lors du débat du CNA et comme il l'a rappelé en Colombie-Britannique et à Toronto au cours de l'été dernier, que son gouvernement doit prendre des mesures pour assurer l'égalité des femmes, pourquoi ne recourt-il pas à la Loi sur les droits de la personne, étant donné la situation inégale qui est faite aux femmes depuis des décennies, et ne réalise-t-il pas les promesses qu'il a faites? Nous n'avons pas besoin de faire d'autres études.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député reconnaîtra que la Chambre ne siège que depuis trois jours, et il y aura une déclaration économique ce soir, chose qui, de toute évidence, doit prendre le pas sur tout le reste. Encore une fois, je puis garantir que l'égalité de la femme dans un grand nombre de domaines importants est au sommet de notre liste et que nous prendrons des mesures efficaces dans ces domaines.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE FRANCE

M. le Président: Étant donné les liens privilégiés qui existent entre nos deux pays . . .

[*Français*]

Permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune du premier ministre de France, Son Excellence M. Laurent Fabius, accompagné d'une délégation parlementaire de France.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de donner la parole au député d'Eglinton-Lawrence, puis-je rappeler à la Chambre que les réponses et les questions devraient rester brèves pendant la période des questions.

* * *

L'ÉDUCATION

LA MANIÈRE DONT LES PROVINCES DÉPENSENT LES FONDS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, que je tiens d'abord à féliciter non seulement pour sa réélection mais aussi pour sa nomination à ce poste important.

Le ministre sait parfaitement que, depuis des années, le gouvernement précédent et tous les étudiants et membres des facultés et les autres institutions d'enseignement du pays craignaient qu'une petite ou même une grande partie des fonds transférés par le gouvernement du Canada aux provinces aux fins de l'enseignement postsecondaire ne soit utilisée à d'autres fins. Le secrétaire d'État a-t-il l'intention de faire appliquer la loi en vertu de laquelle il doit déterminer le montant que chaque province consacre à l'enseignement postsecondaire et en informer la Chambre? Le secrétaire d'État a-t-il l'intention de chercher à découvrir de quelle manière les provinces dépensent l'argent que le gouvernement fédéral leur a versé aux fins exclusives de l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons vœux et je le félicite à mon tour.

Le député se souvient certainement que c'est l'amendement proposé par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration lors du débat sur le projet de loi C-12 concernant le financement de l'enseignement postsecondaire qui a fait en sorte qu'on demande au gouvernement d'agir de la façon responsable à laquelle le député fait allusion.

M. de Corneille: En soulignant ce fait que j'aurais voulu mentionner moi-même si j'en avais eu le temps, le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député sait très bien qu'il a maintenant la parole pour poser une question supplémentaire.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Je suis persuadé qu'il a écouté attentivement ce que vient de dire le secrétaire d'État. Le premier ministre ne voit-il pas une contradiction entre l'opinion du secrétaire d'État et la sienne, puisqu'il a déclaré à Chicoutimi, au Québec, en pleine campagne électorale, qu'il trouvait lamentables les dispositions de cet amendement, lequel avait en fait été proposé par son propre ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Il a dit qu'il trouvait cet amendement lamentable parce qu'il exigeait des provinces qu'elles rendent compte de la façon dont elles dépensent les fonds fédéraux destinés à l'enseignement supérieur.

[*Français*]

«C'est une dimension de la loi qui me répugne . . . »

[*Traduction*]

Le premier ministre s'est prononcé en faveur d'une modification.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est l'attitude de l'ancien gouvernement que je trouvais lamentable. Je l'ai dit très clairement.

* * *

L'EMPLOI

L'ANNONCE DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne l'un des rares projets d'emploi qu'elle a annoncés jusqu'ici, le programme Canada au travail. Je voudrais savoir pourquoi la ministre imite les libéraux en refusant de financer des centres de secours pour les femmes dans le cadre du programme Canada au travail? De nombreuses femmes du pays ont absolument besoin de ces centres, et pourtant, les lignes directrices de la ministre les privent expressément de cette source de financement.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le programme Canada au travail que j'ai annoncé va créer 70,000 nouveaux emplois dans le pays et que des femmes obtiendront sans doute un bon nombre de ces emplois, car j'ai invité tous les députés à veiller à ce qu'il en soit ainsi. Les femmes obtiendront davantage d'emplois que l'année dernière, vu la façon dont ce programme était alors administré. J'exhorte le député à présenter des propositions viables, car elles seront toutes examinées.

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE SECOURS POUR LES FEMMES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suppose que la ministre a décidé de modifier ses règlements et ses directives et qu'elle nous dit maintenant que les centres de secours auront droit à des subventions. Est-ce bien ce qu'elle veut dire? Si ce n'est pas le cas, peut-elle préciser pourquoi ces groupes n'auront pas droit à des subventions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que j'ai rétabli les conseils consultatifs de circonscription de façon que ces derniers signalent aux députés et au ministre les projets qui doivent être financés. J'exhorte le député à assister aux réunions du conseil consultatif de sa circonscription, d'en nommer un s'il ne l'a pas encore fait et de lui demander de présenter ses recommandations.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET HOUILLER DE GLACE BAY

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Permettez-moi tout d'abord de féliciter le ministre de sa nomination et de lui souhaiter bon succès dans ses fonctions.

Le ministre n'ignore pas qu'un incendie a dévasté la mine de charbon nº 26 à Glace Bay en avril 1984, causant la mort d'un homme et mettant 1,200 ouvriers sur le pavé. Récemment, le ministre régional de la Nouvelle-Écosse a annoncé que cette mine serait bouchée et qu'une somme serait affectée à la mise en exploitation d'une autre mine de charbon. Malheureusement, ce ministre-là n'a pas annoncé le chiffre de cette somme, le nombre d'emplois qui seraient créés pour l'exploitation de la mine, ni la durée de ces emplois. Est-ce que le ministre veut bien nous donner des précisions à ce sujet? En outre, est-ce qu'il est en mesure de donner un engagement ferme quant à la mise en exploitation d'une nouvelle mine de charbon à Glace Bay?

• (1440)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je dirai que nous aussi sommes extrêmement préoccupés par la situation qu'il évoque. En ce qui concerne la dépense 1b, le député apprendra avec plaisir que nous avons donné notre accord à l'emploi de plus de 100 personnes pendant 10 semaines pour une opération de déblaiement nécessaire dans le cas 1b. Cela par avance sur le réexamen de faisabilité de l'ouverture de 1b elle-même. En ce qui concerne le montant total à dépenser, je m'entretenais ce matin avec Joseph Shannon qui n'a pu indiquer de montant précis. Mais je puis donner au député l'assurance que je lui fournirai ce détail lorsqu'il sera connu.

LA SITUATION DES MINEURS ÂGÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Nous n'avons pas encore d'engagement ferme de la part du ministre, mais je lui signalerai que dans les exposés présentés par le maire de Glace Bay et le président du Syndicat international des mineurs unis d'Amérique, de nombreux points ont été soulevés auxquels je souscris entièrement. Toutefois, on y avait omis un élément marquant, à savoir un régime de pré-retraite pour les mineurs âgés de la Société de développement du Cap-Breton.

Le ministre va-t-il émettre une directive, conformément à l'article 99 de la nouvelle Loi sur l'administration financière, encourageant le président de la Société à négocier avec les MUA ou se prévaloir des dispositions du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs pour permettre aux mineurs de 55 ans et plus de se doter d'un régime de pré-retraite, de façon à libérer des emplois dans ce secteur pour les jeunes Canadiens?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répondrai au député, qui a fait allusion à mon entretien avec Jake Campbell et M. le maire de Glace Bay—et il sera sans doute très heureux de l'apprendre—que, par suite de cette rapide initiative gouvernementale, Jake Campbell m'a envoyé un message télex m'informant que les gens de Glace Bay ont retrouvé le sourire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je suis persuadé que les délégués de la Fédération canadienne des étudiants qui sont dans les tribunes auront relevé avec intérêt dans la réponse du premier ministre au chef de l'opposition que le mutisme observé dans le discours du trône au sujet de l'enseignement postsecondaire révèle effectivement la très haute priorité que lui accorde le gouvernement.

Le premier ministre se propose-t-il d'entamer des consultations avec les universitaires et plus particulièrement les étudiants en vue de définir les objectifs et les priorités des universités et d'assurer que le gouvernement fédéral, tout comme les gouvernements provinciaux, offriront un financement approprié?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au sujet de l'observation du député à propos des étudiants, je ne crois pas pouvoir améliorer d'un iota la déclaration que faisait le chef de l'opposition au sujet de cet important groupe de notre société durant la campagne à la direction de son parti. En effet, il a dit aux étudiants: «Votre génération succombera sous le fardeau si le gouvernement fédéral continue à s'endetter au rythme actuel». Il a fait cette déclaration, à laquelle je souscris, le 3 avril dernier. Les étudiants ont besoin de croissance économique, il faut donc contenir les dépenses effrénées du gouvernement, combler le déficit, susciter la collaboration des provinces et du secteur privé et créer un climat qui facilitera la création d'emplois, afin que nos jeunes puissent se trouver du travail.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'en déduis que le premier ministre juge préférable que les étudiants s'endettent au lieu que le gouvernement le fasse modérément pour à la fois leur permettre de s'instruire et pour susciter une véritable croissance économique.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre toujours dans le même domaine. Le gouvernement envisagerait-il d'adopter une nouvelle loi sur l'enseignement postsecondaire comme celle proposée par l'Association des professeurs d'université et à laquelle la Fédération canadienne des étudiants a souscrit, une loi prévoyant la création d'un conseil consultatif tripartite indépendant, composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, d'un comité permanent des sciences, de la recherche et de l'enseignement postsecondaire des Communes qui serait chargé de revoir périodiquement les mesures gouvernementales dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et, troisièmement, . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je permets qu'on réponde à la question telle qu'elle a été posée, mais je dois faire remarquer au nouveau député, pour la gouverne de tous les autres nouveaux députés, qu'il n'a pas posé ses questions dans le bon ordre. La première question peut être longue et détaillée, mais il faut que la seconde soit effectivement une question supplémentaire, c'est-à-dire une question courte comme le veut la tradition. Je vais néanmoins accepter la question telle qu'elle a été posée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve que les suggestions du député méritent certes considération. Je lui en sais gré, d'autant plus que le secrétaire d'État a assisté ce matin à des réunions consacrées à l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement va très certainement étudier ces propositions très attentivement.

Questions orales

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE COÛT DU LITIGE CONCERNANT PETRO-CANADA

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et a trait aux poursuites judiciaires que le vérificateur général a intentées aux sociétés Petro-Canada et Petrofina. A propos de cette transaction, le Président du Conseil du Trésor sait sans doute que les honoraires des avocats du vérificateur général sont imputés à un poste du budget, que les salaires des juges le sont à un autre, et que c'est nous qui d'une façon ou d'une autre payons pour les carences de Petro-Canada. Tout cela coûte énormément d'argent aux contribuables. Le Président du Conseil du Trésor pourrait-il intervenir pour faire cesser immédiatement les rivalités entre les différents ministères, et arrêter les frais de cette sinistre plaisanterie?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que je suis parfaitement au fait de la situation.

M. Chrétien: Quelle chance vous avez d'avoir un homme pareil!

M. de Cotret: C'est vrai que nous avons de la chance d'avoir tous nos collègues.

M. Chrétien: Nous sommes bien plus gentils avec vous qu'ils ne le sont.

M. de Cotret: Posez donc des questions. Je les attends de pied ferme.

Je suis parfaitement au fait de la situation. Le vérificateur général a intenté une poursuite et j'ai eu une série d'entretiens avec lui. Nous tenons à ce que les tribunaux se prononcent là-dessus et nous suivons l'affaire de près.

LE POUVOIR DU VÉRIFICATEUR DE VÉRIFIER LES COMPTES DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'ai une question supplémentaire; elle s'adresse au ministre de la Justice qui devrait prendre une partie des responsabilités de l'affaire qui est devant les tribunaux. Après avoir fait une campagne très active avec tous les députés d'en face pour un programme qui permettrait au vérificateur général de vérifier en toute liberté comment l'argent des contribuables est dépensé, même dans le cas des sociétés de la Couronne, comment le gouvernement peut-il prétendre que c'est une question à étudier? Il a promis aux Canadiens que le vérificateur général pourrait vérifier les comptes de toutes les sociétés?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit des confidences du gouvernement précédent. Nous essayons pour une raison ou pour une autre de sauver sa peau.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cela prouve combien nous sommes impartiaux dans l'exercice de nos fonctions. Il y a d'importantes questions constitutionnelles à étudier.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Attendez que j'aie répondu à la question, vous pourrez ensuite hurler à tue-tête et faire ce que vous voulez.

On peut donner au vérificateur général bien d'autres renseignements que les confidences du Conseil privé. On trouvera peut-être qu'ils suffisent avant que l'affaire ne soit close.

* * *

• (1450)

LE NORD CANADIEN

L'AVENIR DE LA MINE CYPRUS ANVIL DU YUKON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais d'abord le féliciter d'avoir été nommé à l'un des postes les plus intéressants et les plus stimulants parmi les portefeuilles du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Penner: Le ministre a visité récemment certaines localités situées au nord du 60e parallèle et, pendant son séjour à Faro, au Yukon, il a ranimé les espoirs des habitants de cette localité quant à l'avenir à long terme de la mine Cyprus Anvil, qui est fermée pour l'instant. Le ministre peut-il maintenant dire à la Chambre quels sont ses projets ou ce qu'il songe à faire, après avoir, bien entendu, consulté le député du Yukon, pour que la mine recommence à produire? S'il y réussit, que fera-t-il pour garantir aux habitants de Faro que la mine restera ouverte tant qu'il y aura du minerai à extraire?

Ma question n'a rien à voir avec le fait qu'il y a actuellement un conflit ouvrier à régler à la mine et que les employés sont lock-outés. Je songe plutôt à l'avenir à long terme de cet important projet de développement économique au Yukon.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de ses paroles aimables et le féliciter d'avoir été nommé critique pour son parti. Je suis heureux qu'il soit revenu à un domaine qu'il connaît depuis longtemps et où il est considéré comme un expert.

Quant à la question du député, je dois d'abord dire, monsieur le Président, que je me suis en effet entretenu avec un certain nombre d'habitants de Faro le 24 octobre pour parler de la fermeture de la mine. A ce moment-là, on m'a demandé si, de concert avec d'autres intéressés, je m'efforcerais de faire quelque chose pour que la mine puisse rouvrir. On m'a notamment demandé d'essayer d'obtenir une solution dans le secteur privé et de discuter de la situation avec ceux qui pourraient aider à résoudre le problème, et ce le plus tôt possible. C'est ce que j'ai fait depuis.

J'ai terminé la première série de discussions. Il y a bien des parties en cause et bon nombre de questions complexes à régler. J'ai entamé une deuxième série de négociations et de discussions qui portent sur des questions plus précises et j'espère pouvoir annoncer que les choses vont bon train d'ici peu.

LA PROPOSITION DE CRÉER UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Plus précisément, monsieur le Président, le ministre a-t-il envisagé de créer une nouvelle société de la Couronne . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Penner: . . . qui serait chargé d'exploiter la ligne ferroviaire White Pass et Yukon et la Commission d'énergie du Nord canadien, société de la Couronne qui comblerait les besoins de transport et d'énergie de la société Cyprus Anvil? Si je soulève cette question, monsieur le Président, c'est parce que le député du Yukon en a fait la proposition pendant la dernière campagne électorale.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il va de soi que je suis toujours disposé à recevoir les instances du député du Yukon.

M. Axworthy: Vous n'avez pas le choix.

M. Crombie: Monsieur le Président, à propos de la ligne ferroviaire White Pass, en particulier, elle joue, en matière de transports au Yukon, un rôle extrêmement important. Il en va de même pour la CENC qui, en ce qui touche les frais énergétiques, influera sur toute décision d'ouvrir la mine. Je suis toutefois en mesure, monsieur le Président, d'affirmer au député qu'il n'a jamais été question avec quiconque à qui j'ai pu parler, ni avec quelque intéressé de la localité de Faro ni, avec qui que ce soit que s'intéresse à la question si ce n'est la mention qu'il en a faite aujourd'hui, de créer une société de la Couronne.

Si jamais le député du Yukon voulait poursuivre cette question, il trouvera ma porte ouverte.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ENFANTS

L'ABUS SEXUEL—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BADGLEY

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice en ce jour qui restera d'heureuse mémoire pour la justice au Canada. Au mois d'août dernier, la Commission Badgley a publié un rapport très complet établissant comment l'abus sexuel des enfants était une véritable tragédie nationale. Chose étonnante, le discours du trône est resté muet à cet égard. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour donner suite aux très importantes recommandations de cette commission?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, car il a la réputation d'être diligent . . .

M. Broadbent: C'est vrai!

M. Riis: Bravo!

M. Crosbie: . . . même si le chef de son parti l'a fait descendre d'un échelon.

M. Murphy: Vous aussi.

M. Broadbent: Quel poste occupez-vous, John?

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Axworthy: Vous avez quelque chose de commun avec lui, John.

M. le Président: A l'ordre!

M. Crosbie: C'est une réception particulièrement animée, monsieur le Président. Je m'en excuse en leur nom. Non, j'ai l'impression de me retrouver dans les hautes sphères.

M. Broadbent: C'est ce que vous deviez ressentir.

M. Axworthy: Élevé des Finances à la Justice.

M. Crosbie: La seule peine que je dois endurer maintenant, c'est de faire face à nos vis-à-vis.

Comme le député le sait donc, monsieur le Président, le rapport fait des recommandations qui s'adressent à la fois au gouvernement fédéral et aux provinces. Voilà pourquoi nos fonctionnaires ont entrepris de consulter leurs homologues provinciaux. Les 22 et 23 novembre aura lieu une rencontre des ministres de la Justice et procureurs généraux et le rapport sera à l'ordre du jour. Des mesures seront sûrement prises mais ce faisant, il faut éviter d'empiéter sur les droits de la personne. Il faut agir avec pondération. Cette question nous préoccupe et nous allons prendre les mesures nécessaires.

L'ABUS SEXUEL DES ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre.

La Commission Badgley a recommandé à l'unanimité que le gouvernement établisse immédiatement un bureau de commissaires relevant directement du Bureau du premier ministre, pour combattre l'abus sexuel des enfants.

Quand le premier ministre va-t-il établir ce bureau si important pour les enfants canadiens?

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je dirai simplement, comme le ministre vient de l'affirmer, il faut tout d'abord attendre les résultats de ces pourparlers avec ses collègues provinciaux, qui auront lieu dans les prochains jours.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS IRRADIÉS

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et porte sur l'étiquetage des produits alimentaires irradiés. Le ministère étudie cette question depuis un certain temps de concert avec le ministère de la Santé et du Bien-être social de façon à déterminer quelle étiquette permettrait d'identifier le mieux les produits traités aux rayons gamma. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle décision a été prise en ce qui concerne le choix d'une étiquette qui aidera le consommateur à repérer les produits alimentaires soumis à ces rayons?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, un communiqué de mon ministère a été émis en juillet 1983 traitant justement de l'étiquetage de ces aliments. Il a été envoyé aux divers fabricants et diverses associations concernés. Des réponses ont été reçues jusqu'en avril 1984. Elles font actuellement l'objet d'analyses et de consultations avec l'Organisation mondiale de la santé, et nous serons en mesure de communiquer ces divers résultats dans les prochains mois.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES NON ADMISSIBLES AUX PRESTATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, vous vous rappellerez, j'en suis persuadé, que lors de la précédente législature, l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration prétendait s'inquiéter profondément des problèmes des Canadiens de 55 à 65 ans qui ne pouvaient plus trouver d'emploi et qui n'avaient plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Qu'est-ce que la ministre se propose de faire à ce sujet maintenant?

• (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer au député que c'est un problème qui continue de me préoccuper beaucoup. Il entendra parler un peu plus tard aujourd'hui des mesures qui seront prises en ce qui concerne la caisse d'assurance-chômage.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, peu importe ce qui adviendra de la caisse d'assurance-chômage, la ministre est-elle prête à garantir à ces personnes que le gouvernement leur fournira des emplois, comme le premier ministre l'a promis, ou qu'elles recevront l'assurance-chômage jusqu'à ce que les emplois soient disponibles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je comprends les préoccupations du député, mais je lui demande d'attendre au moins quelques heures, jusqu'à ce qu'il connaisse certaines des mesures qui seront prises.

* * *

PÉTITIONS

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) le mercredi 7 novembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. le Président: La pétition présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le mercredi 7 novembre 1984 n'est pas conforme aux exigences du règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Selon la coutume, monsieur le Président, vous me permettrez, à titre de leader de l'opposition officielle à la Chambre, de demander à mon collègue le leader du gouvernement quels travaux il a prévus pour la semaine prochaine. J'aimerais le faire, avec votre permission.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je sais que, selon la tradition, nous nous consultons le jeudi pour établir le programme de nos travaux à l'intention non seulement des députés mais aussi du public. Avant d'aller plus loin, je tiens à féliciter le député de Windsor-Ouest (M. Gray) d'avoir été chargé de la tâche très importante que j'ai accomplie moi-même pendant quelques mois, celle de leader de l'opposition officielle à la Chambre. Je félicite également le député de Hamilton Mountain (M. Deans) que son caucus a de nouveau désigné comme leader à la Chambre.

Une voix: Il a été élu.

M. Hnatyshyn: Il a été élu, comme je l'ai été par la majorité des membres de notre caucus. Je tiens à dire à mes deux collègues et aux autres députés que nous avons eu toutes sortes de pourparlers et de consultations et que nous espérons mener les travaux de la Chambre de manière amicale et ordonnée, après consultations.

Quant aux travaux de la Chambre, Votre Honneur sait que nous étudions aujourd'hui des mesures ministérielles parce que nous voulons obliger le NPD dont le sous-amendement doit être mis aux voix mardi prochain. Une fois terminée l'étude de ce projet de loi, j'ai l'intention de faire reprendre le débat sur l'Adresse demain et au cours de la semaine prochaine. Bien entendu, vous savez que je me réserve toujours le droit de modifier l'ordre des travaux si les circonstances l'exigent. J'ai dit à mes collègues que je vais voir comment avancent les travaux aujourd'hui en espérant que nous ferons des progrès et que nous adopterons certains projets de loi. Dans ce cas et s'il y a lieu de croire que l'étude des mesures législatives du gouvernement ira bon train, je serai peut-être en mesure de reprendre la parole dans le courant de la journée, afin de modifier l'ordre des travaux pour demain. Pour le moment, nous pensons poursuivre le débat sur l'Adresse, sans doute jusqu'à la semaine prochaine, à moins que nous n'en décidions autrement au cours de nos discussions et de nos consultations.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais savoir deux ou trois choses au sujet de notre emploi du temps, mais je pense que je pourrais attendre que nous nous rencontrions en privé, afin de laisser ma collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) poser une question concernant les travaux de la Chambre qui l'intéresse particulièrement.

M. le Président: La parole est à la députée de Vancouver-Est, même si c'est contraire aux usages.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement s'il songe à établir un comité parlementaire sur la condition féminine, un comité tripartite, composé d'un nombre égal de députés de tous les partis et qui pourrait se mettre en rapport avec les groupes de femmes. Cette demande a été formulée au cours de la dernière législature, mais les libéraux n'ont pas donné leur accord. Je sais toutefois que la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) appuyait cette idée énergiquement.

M. le Président: Je suis conscient du sérieux de cette demande et de ce problème, mais je pense préférable d'établir tout de suite que les questions qui n'ont pas été déposées ou qui ne font pas l'objet de discussions en comité ne doivent pas être soulevées dans le cadre de l'examen des travaux de la Chambre. Il faut le faire au cours de la période des questions. Je suis parfaitement conscient de l'importance du problème; je pense néanmoins que si j'autorise cette question aujourd'hui, cela créera un précédent qui permettra à d'autres critiques et à d'autres députés de poser le même genre de question au cours de cette période, sans que je puisse alors leur opposer un refus. C'est pour cette raison et cette raison seulement que je dis non à cette question.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, les leaders parlementaires se sont consultés au sujet des délibérations de demain. Comme vous vous en souviendrez, cette année, le jour du Souvenir tombe dimanche prochain. Il nous semble donc conforme aux traditions de la Chambre de prendre des dispositions à l'égard des déclarations que feront les représenants de chacun des partis, à la suite du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees). Je voudrais proposer qu'à compter de 11 heures demain matin, après la prière, le ministre des Affaires des anciens combattants fasse une déclaration et que chacun des partis de l'opposition fasse à son tour une déclaration par le truchement d'un représentant. Nous demandons à Votre Honneur de modifier en conséquence l'heure des déclarations des députés et de la période des questions, afin que nous disposions d'autant de temps qu'au cours d'une journée normale. Si la Chambre donne son accord, je vous demanderais d'examiner cette proposition.

M. le Président: La Chambre a entendu la suggestion du leader du gouvernement à la Chambre. Elle nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1984

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

CORRECTION D'UNE DÉCLARATION FAITE PENDANT L'ÉMISSION DU RÉSEAU CTV «QUESTION PERIOD»

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, pendant l'émission du réseau CTV, *Question Period,* diffusée le dimanche après-midi, 14 octobre, j'ai oublié de dire que les $622 par jour qui devaient être versés au juge Marin, président du comité spécial chargé d'étudier les procédures relatives à la Loi sur les pensions, iraient plutôt à la Société canadienne des postes pour la dédommager de l'absence du juge alors qu'il présidera le comité d'enquête. Le juge Marin, quant à lui, ne recevra aucuns honoraires comme président de ce comité spécial.

Je suis navré de cette omission et je prie le juge Marin de bien vouloir me pardonner tous les ennuis que cet oubli a pu lui causer.

* * *

PÉTITIONS

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition de 2,000 jeunes gens qui demandent humblement au Parlement d'entamer un débat sur l'enseignement postsecondaire au Canada, afin d'en définir les objectifs et les buts.

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition de la part d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops-Shuswap, lesquels demandent au Parlement du Canada de refuser de mettre à l'essai des missiles de croisière en sol canadien et d'interdire toute recherche sur l'armement nucléaire, ses vecteurs ou composantes ainsi que leur production, leur mise en essai et leur transport.

• (1510)

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions de 179 personnes de ma circonscription qui estiment que le système téléphonique actuellement en vigueur au Canada est juste et économique, et que les changements que l'on propose d'y apporter par la concurrence entre centraux le mettraient en péril. Elles s'opposent donc à la déréglementation touchant le service interurbain et prient la Chambre de s'y opposer elle aussi.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre la pétition de 2,297 habitants de la ville de Prescott et des environs sur la question de la peine capitale. Ils demandent à la Chambre de présenter un projet de loi tendant à rétablir la peine capitale pour le meurtre au premier degré.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ENTENTE EN VUE DE NE PAS SIÉGER LE LUNDI 12 NOVEMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu avec mes collègues de l'opposition au sujet des travaux de la semaine prochaine. Vous vous souviendrez sans doute de m'avoir entendu dire que, nonobstant les dispositions provisoires du Règlement qui nous régissent, nous poursuivrions nos travaux la semaine prochaine. Ce sera bien le cas. Les règles provisoires nous obligeraient normalement à ajourner la semaine où tombe le jour du Souvenir. On a jugé bon de ne pas suspendre nos travaux, dans les circonstances. Je vous fais tenir un projet d'ordonnance, monsieur le Président; vous pourrez constater que la Chambre consent à l'unanimité à la proposition suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque la Chambre s'ajournera le vendredi 9 novembre 1984, ce soit à 11 heures le mardi 13 novembre 1984.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, excusez-moi, mais j'ai déposé il y a un instant le rapport annuel du ministère des Sciences et de la Technologie. Je voudrais demander que le rapport soit renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général pour qu'il y soit étudié.

M. le Président: Je présume qu'il faut revenir brièvement au dépôt des documents. La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie propose donc que son rapport annuel soit renvoyé au comité permanent qui a compétence. La Chambre a entendu la proposition. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI LIQUIDANT SPORT SELECT ET LOTO CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc., soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je désire marquer mon appui à ce projet de loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada.

Au cours du débat de ce matin, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a exposé de façon succincte mais convaincante les raisons qui justifient la présentation de ce projet de loi. Nous avons également entendu le député de York-Ouest (M. Marchi), qui a eu la tâche ingrate d'exposer certaines préoccupations éprouvées par le parti libéral à ce sujet. Nous avons également entendu le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Dans un instant, j'aimerais participer à la discussion des arguments invoqués, et surtout de ceux du député de York-Ouest.

Le ministre a signalé à la Chambre que ce projet de loi, outre qu'il dissout Sport Sélect et Loto Canada est symbolique à un double titre. D'une part il manifeste de façon très claire l'intention du gouvernement d'amorcer une ère de collaboration avec les provinces. Voilà pourquoi le ministre d'État (Condition physique et sport amateur) (M. Jelinek) négocie en ce moment avec les gouvernement des provinces le maintien du cadre d'exploitation des loteries provinciales. Le ministre a également dit que la mesure marquait l'intention de notre nouveau gouvernement de se retirer de ce commerce des loteries. C'est pour cette raison, monsieur le Président, que j'interviens dans la discussion du projet de loi.

Rien ne saurait en effet me faire plus plaisir que de consacrer mes premiers propos devant cette assemblée tout à fait spéciale à un texte qui non seulement va supprimer une partie de l'ordre ancien, mais qui va également dire aux Canadiens d'un océan à l'autre . . .

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Boyer: . . . qui va faire comprendre aux Canadiens d'un océan à l'autre que le gouvernement a autre chose à faire que de promouvoir le jeu.

[*Français*]

Monsieur le Président, je regrette profondément que les gouvernements de notre pays, au niveau fédéral et surtout au niveau provincial, aient commencé des loteries. A mon avis, les loteries gouvernementales ne sont pas une vraie fonction du gouvernement public dans notre pays. Malheureusement, nous avons aujourd'hui une culture, une attitude, une pratique comme résultat des loteries gouvernementales qui disent aux Canadiens qu'on va gagner grâce au hasard. Malheureusement, c'est là la réalité à l'heure actuelle.

Il est difficile, bien sûr, de retourner à la situation qui existait au Canada avant que les gouvernements entrent dans ce domaine des loteries. Difficile, oui, mais il est nécessaire de commencer. Voilà donc pourquoi j'appuie ce projet de loi.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les loteries subventionnées par les gouvernements donnent de faux espoirs aux Canadiens. Elles s'appuient sur des rêves impossibles. Elles ont créé un goût du jeu qui n'existait pas auparavant.

En 1970, je travaillais à Queen's Park comme adjoint administratif du procureur général de l'Ontario. Nous recevions alors des demandes de gens qui voulaient lancer de grandes loteries provinciales en Ontario. Entre autres arguments, on invoquait à l'appui de telles loteries provinciales le fait que de quatre millions et demi à cinq millions de dollars sortaient chaque année de l'Ontario pour l'achat de billets du Sweepstake irlandais. Le grand argument était que si nous avions notre propre loterie ontarienne, les cinq millions de dollars resteraient dans la province et ce serait merveilleux pour notre balance commerciale.

A cette époque, et à juste titre selon moi, le gouvernement ontarien avait rejeté cette idée. Les loteries permises dans la province se limitaient aux loteries régionales visant à appuyer des clubs sociaux, des équipes sportives et autres groupes du même genre qui essayaient d'amasser des fonds dans un but régional pressant et bien reconnu. Les temps ont changé et dans cette explosion de loteries que nous connaissons partout au Canada à l'heure actuelle, même le gouvernement ontarien s'est laissé tenter. Les quatre millions et demi à cinq millions de dollars qui nous inquiétaient dans le temps représentent à eux seuls aujourd'hui les frais de publicité de plusieurs mois de l'Ontario Lottery Corporation. Le gouvernement provincial de l'Ontario, comme d'autres dans le pays, a dupé les gens en créant de faux espoirs. A bien des égards, cela rappelle l'usage en vigueur du temps des Romains, qui donnaient du pain et des jeux aux gens pour les distraire d'autres initiatives que le gouvernement aurait mieux fait de prendre, ou qu'il s'est ou dans l'impossibilité de prendre.

En effet, cette nouvelle attitude insidieuse s'est tellement répandue, monsieur le Président, que lorsque certains lancent un projet au niveau local dans l'intérêt de toute la collectivité, la première question qu'ils posent est presque toujours la suivante: «Où faut-il faire une demande de subvention de Wintario?». On ne se demande plus comment être autonome, se débrouiller tout seul et réussir par ses propres moyens. Au contraire, on se demande comment extorquer un petit peu plus d'argent au gouvernement grâce à ce fonds spécial. En effet, le fait de débloquer des fonds et de les réserver dans une caisse à part à des fins qui n'ont rien à voir avec les priorités globales du gouvernement, lesquelles doivent toutes être financées à partir du Fonds du revenu consolidé, est contraire aux règles générales des finances publiques.

• (1520)

Le député de York-Ouest, intervenant au sujet de ce projet de loi ce matin, a dit que les loteries servaient une noble cause. A mon avis, elles sapent tout à fait les valeurs traditionnelles qui ont permis d'ériger notre pays. Le député a demandé d'où viendront les fonds si le gouvernement met un terme aux activités de la Société des paris sportifs. Comme les députés le savent, celle-ci ne rapporte rien à l'heure actuelle; au contraire,

elle perd de l'argent, et ce sont les contribuables canadiens qui en font les frais.

A mon avis, le fait que le député recommande le déficit systématique est typique de la politique économique et fiscale du parti d'en face, au nom duquel le député de York-Ouest intervenait ce matin. C'est un peu comme le joueur invétéré qui ne perd jamais espoir.

Le député a parlé également d'un mandat national dont a été chargé notre gouvernement et il a demandé comment on réalise cet objectif national, cette volonté nationale des Canadiens à l'heure actuelle en supprimant une entreprise comme la Société des paris sportifs et Loto Canada. Le nouveau gouvernement conservateur a pour mandat de promouvoir ces valeurs et de rétablir dans notre pays les valeurs qui en ont fait ce qu'il est, un pays fort. A mon avis, les loteries financées par l'État vont tout à fait à l'encontre de ces principes.

Je pense à une déclaration faite l'an dernier par un néo-canadien d'origine italienne, à Toronto, qui venait de gagner une somme assez considérable à la loterie. Il a déclaré qu'il savait avant de venir au Canada que c'était le pays de l'espoir et des promesses. C'était le pays où les néo-canadiens pouvaient venir dans le but d'accéder à une vie nouvelle. C'est ce que nous avons toujours cru au sujet du Canada et de tout le nouveau monde. Cependant, depuis toujours, c'est grâce à un travail assidu, aux possibilités que ce pays riche offre et à un peu de chance que l'on a pu se faire une nouvelle vie sur le continent nord-américain. Beaucoup s'imaginent qu'ils entrent dans la terre promise s'ils gagnent le gros lot à la loterie; voilà le genre d'attitude déplorable et trop répandue qui fait que nous attendons que le sort nous favorise au lieu de nous atteler à la tâche de construire notre pays.

Ce matin, nous avons entendu un porte-parole du Nouveau parti démocratique, le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). Faut-il que je vous annonce que nos points de vue sont presque identiques. D'après le député, c'est une question à la fois d'ordre moral et social. Il a rappelé à cet égard les discours faits ici même par des députés de son parti et des députés du nôtre qui ont déjà déploré que le gouvernement se mêle de favoriser des jeux de hasard.

Le jeu n'est pas une bonne façon d'accroître les recettes gouvernementales. C'est plutôt un moyen régressif puisque, comme l'a rappelé le député, des études ont démontré que ce sont les pauvres qui achètent des billets de loterie. On induit les gens en erreur en affirmant qu'il s'agit d'une simple taxe volontaire. C'est plutôt la publicité gouvernementale qui a créé la demande.

Nous avons aujourd'hui l'occasion d'affirmer sans ambages qu'un jour nouveau s'est levé sur Ottawa. Quand nous disons que la paix, l'ordre et le bon gouvernement sont les piliers de notre Constitution, ce ne sont pas des mots vides de sens. Nous savons qu'il y a des choses que le gouvernement peut et doit faire et qu'il y en a d'autres qu'il doit s'abstenir de faire même si elles permettraient de garnir les coffres de l'État. Ce n'est pas parce que les loteries rapportent que le gouvernement doit s'y intéresser.

Encore aujourd'hui, le Code criminel interdit les jeux de hasard. Cette loi s'appliquait à tous les Canadiens. Parce que des gouvernements ont décidé de tirer profit du jeu, ils ont présenté des mesures spéciales pour légitimer et légaliser ce qui était contraire a nos traditions et à nos valeurs. Non seulement le gouvernement a légiféré pour lui-même, mais au moment où il favorisait le jeu en instituant une loterie nationale, les représentants de la Couronne poursuivaient d'autres Canadiens parce que le Code criminel leur interdit toujours de s'adonner au jeu. C'est le genre d'incongruités inacceptables qui se produisent dans notre pays et qui, naturellement, rendent nos concitoyens cyniques.

En supprimant cette disposition nous allons remettre le pays sur la bonne voie. C'est une autre des raisons pour lesquelles j'appuie ce projet de loi. Il est souhaitable et dans l'intérêt du public de supprimer de quelque façon que ce soit toutes les loteries.

Puisque nous sommes en 1984, nous ne pouvons clore le débat sans faire allusion à George Orwell, comme l'aurait fait le député de Thunder Bay-Nipigon, si son temps de parole n'avait été épuisé. Il a signalé qu'Orwell avait écrit dans son roman Mille neuf cent quatre-vingt-quatre:

> La loterie, avec ses prix énormes donnés toutes les semaines, était l'événement public qui suscitait beaucoup d'intérêt des prolétaires. Il est fort probable que pour des millions de prolétaires la loterie constituait la principale, sinon la seule raison de vivre.

Nous savons qu'Orwell essayait de dépeindre dans son roman la vie sous un régime d'oppression, où l'État dicte aux citoyens la conduite à adopter. Nous voici en 1984, mais les prédictions d'Orwell ne se sont heureusement pas réalisées.

Le projet de loi, quoique bref, démontre bien à quel point nous sommes déterminés à renverser la vapeur. Ce n'est qu'un début, car le rôle des provinces dans le domaine des loteries atteint des proportions inacceptables. Toutefois, nous changeons les choses et nous devons continuer à la Chambre et dans tout le pays à approuver toute mesure qui permettra au gouvernement d'assumer son rôle véritable.

J'appuie le projet de loi dont nous sommes saisis portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Questions et commentaires.

L'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a la parole.

M. Chrétien: Monsieur le Président, puis-je poser une question à l'honorable député et le féliciter pour son élection? A-t-il l'intention de faire des pressions sur son gouvernement? Après avoir écouté attentivement son discours pour s'assurer que les loteries provinciales, qui en somme ont été permises par un amendement au Code criminel, soient rappelées de telle façon que la moralité qu'il applique au niveau fédéral doive s'appliquer aussi au niveau provincial, est-ce qu'il propose à ce moment-ci un amendement pour que nous amendions le Code criminel de telle façon que toutes les loteries disparaissent au Canada et que nous puissions, en ce faisant, faire face aux objections morales que l'honorable député a à l'égard des loteries?

M. Boyer: Monsieur le Président, je partage les sentiments de l'honorable député et ancien ministre au sujet de cette question. Dans le débat ici ce matin, la même idée a été exprimée par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp). A mon avis, oui il est absolument nécessaire de faire les changements complets et fondamentaux pour développer un plan logique qui traitera à chaque niveau d'une méthode «retournée» sur le Code criminel dans les statuts spécifiques, une fonction propre au gouvernement. Nous avons les «divisions» évidemment sur la Constitution qui donnent au gouvernement provincial la fonction dans le domaine, mais surtout le Code criminel pour régler, qui est permis au niveau de ces fonctions. Je voudrais continuer à développer l'idée que j'ai exprimée déjà dans mon premier discours avec les membres du ministère pour améliorer cette situation de cette façon.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au député pour obtenir un éclaircissement. Les gouvernements provinciaux n'ont aucun pouvoir constitutionnel à cet égard. Les loteries n'existaient pas au Canada parce qu'elles étaient contraires au Code criminel. Je sais que le député est un avocat très érudit. Il reconnaîtra que sur le plan constitutionnel, c'est grâce à la bonne volonté du gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux ont créé des loteries.

Si le député est logique avec ce qu'il a dit à la Chambre, va-t-il suivre la voix de sa conscience et voter contre ce projet de loi du gouvernement?

M. Boyer: Monsieur le Président, j'aimerais m'en remettre aux connaissances du député dont l'expérience énorme acquise à la Chambre et notamment la longue période où il s'est distingué dans les fonctions de ministre de la Justice devraient normalement lui avoir donné une connaissance approfondie des questions dont il parle. Mais quand il dit que les gouvernements provinciaux n'ont aucune compétence en matière de loteries, je l'invite à examiner les lois de l'Ontario, par exemple, qui, après une entente avec le gouvernement fédéral au milieu des années 60, a pris des dispositions au sujet des loteries.

M. Chrétien: Les a autorisées.

M. Boyer: C'est ça.

M. Chrétien: Nous avions le pouvoir de dire oui ou non.

M. Boyer: C'était à l'époque du fédéralisme coopératif, au milieu des années 60.

M. Chrétien: Nous sommes ceux-là qui avons dit oui.

Société des paris sportifs

M. Boyer: C'est juste. C'était lorsque M. Pearson dirigeait le parti libéral et qu'il existait une certaine collaboration entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Comment allez-vous voter?

M. Boyer: Voilà pourquoi je ne voterai pas contre ce projet de loi. La logique exige que je l'appuie et que je pousse l'affaire plus loin.

Je ferai cependant remarquer bien clairement que la loi provinciale en Ontario comportait des dispositions autorisant les loteries à caractère local ou régional. Il fallait dans chaque cas obtenir des permis spéciaux du gouvernement provincial. Nous avions même un directeur du service des loteries au gouvernement provincial. C'était à l'époque où on contrôlait encore les loteries.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et une partie des entreprises s'occupant de jeux de hasard au Canada.

Je félicite le gouvernement de s'assurer que la deuxième mesure débattue au cours de cette législature règle le cas de la participation fédérale aux jeux de hasard. Je félicite aussi le député de Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) d'avoir défendu si brillamment la valeur du travail, de l'esprit de compétition et le rôle du marché en invoquant les principes auxquels les Canadiens aspirent ardemment depuis des générations. Je suis heureux qu'il ait résolument affiché ses couleurs. Ce sont les principes que nous entendons défendre au cours des quatre prochaines années. Les Canadiens en apprécieront la valeur lorsqu'ils verront revenir la prospérité parce que nous les auront appliqués.

Je voudrais faire remarquer tout d'abord que le gouvernement précédent a dérogé à ses habitudes lorsqu'il s'est lancé dans les paris sportifs. Il a mis sur pied une nouvelle société. Au cours des années antérieures, ce gouvernement avait plutôt coutume de s'emparer d'entreprises florissantes, quitte à les ruiner par la suite. On disait d'ailleurs que pour lancer une petite entreprise au Canada, il suffisait d'en acheter une grande et de laisser le gouvernement s'en occuper. D'ordinaire, le gouvernement libéral en question n'aurait pas agi comme il l'a fait en cette occurrence en créant une nouvelle société. La loi de l'offre et de la demande n'a pas mis de temps à réserver à cette société le sort qu'elle méritait: elle est tout bonnement morte de sa belle mort. Si seulement le gouvernement libéral avait été fidèle à son habitude et s'était emparé du secteur des paris d'Atlantic City et de Las Vegas, celui-ci ne serait plus qu'un mauvais souvenir. Si, comme on dit, il se mêlait de nationaliser le Sahara, il finirait par manquer de sable. Mais il a agi contrairement à son habitude, et la loi de l'offre et de la demande a rivé son clou à cette société comme elle le méritait.

Société des paris sportifs

Dommage que les pertes subies par cette société suffisent à elles seules à la condamner. Ces pertes risquent de détourner notre attention de la véritable raison de son abolition. Lorsqu'une société peut perdre 46 millions de dollars en quelques mois et que sa dissolution exige de 16 à 18 millions de dollars de plus, afin de respecter les contrats, elle se doit de disparaître. Les gens pourraient être amenés à croire que c'est la seule raison pour laquelle nous liquidons cette société. Cependant, la véritable raison, c'est qu'elle n'a pas sa raison d'être.

M. Waddell: Vous êtes contre les jeux de hasard.

M. Friesen: En effet, sauf en période électorale, lorsque les conservateurs sont dans la course mais en pareil cas, il n'y a pas de risque, le résultat est garanti et je n'ai rien à redire à cela.

Le gouvernement n'a pas à se lancer dans ce genre d'affaire. Il y a au moins deux ou trois raisons précises à cela, et je veux en aborder au minimum deux. La première raison, c'est l'effet débilitant que cela a sur les Canadiens. Il convient peut-être de noter que la participation de n'importe quel gouvernement aux jeux de hasard est symptomatique de problèmes économiques. Si l'on fait un tour d'horizon pour voir quels États se sont lancés dans les jeux de hasard, on constate que la plupart, sinon tous, éprouvent de graves difficultés économiques.

M. Waddell: Comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

M. Friesen: En effet.

M. Waddell: Ces provinces s'occupent toutes de jeux de hasard.

M. Friesen: C'est exact. A mon avis, ces entreprises devraient être liquidées, mais si le député veut se pencher sur un véritable exemple, il devrait regarder ce qui se fait au Mexique où les gens parcourent les rues avec des panneaux de deux pieds sur quatre sur lesquels on retrouve des rangées de billets de loterie, et les résultats des diverses loteries. Dans ce pays, les loteries sont florissantes. Si le député croit que celles de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario font des affaires d'or, il devrait se rendre au Mexique où les chômeurs, extrêmement nombreux, ne peuvent compter sur l'assurance-chômage. Il verrait alors que les loteries sont un fléau dans ce pays. Si les loteries font des ravages sur la scène provinciale, cela n'a rien de comparable à ce qui se passe dans certains pays sous-développés. J'espère que le député sera d'accord avec moi là-dessus. Ainsi, les loteries sont répréhensibles à cause de leurs répercussions sur la vie des gens. Tout d'abord, elles créent un monde d'illusions. Les gens se mettent à rêver d'une richesse instantanée. Ils en arrivent à croire que tous leurs problèmes financiers peuvent être résolus du jour au lendemain.

• (1540)

Or, c'est presque impossible. Les chances de gagner sont infimes. C'est leur monter un canular cruel que de leur faire croire qu'ils peuvent devenir riches du jour au lendemain. En fait, tout est prévu pour qu'ils ne réalisent jamais leur rêve. Cela leur est tout à fait impossible. Par conséquent, ils sont victimes d'une cruelle mystification.

La seconde raison connexe c'est qu'il est répréhensible de faire croire aux gens que la richesse instantanée est souhaitable, qu'elle leur permettra de résoudre tous leurs problèmes. C'est tout à fait faux. Très peu de gens peuvent se retrouver riches du jour au lendemain et n'éprouver aucune difficulté.

M. Nickerson: Je suis prêt à risquer le coup.

M. Friesen: J'essayerais volontiers. Je prendrais le risque. C'est un fait que l'on n'arrive pas très souvent à le supporter. Si l'on songe à ce que sont devenues les personnes qui se sont enrichies brusquement après avoir gagné à une loterie, on constate que ce secteur n'a pas fait beaucoup de bien aux gens. Les gens n'arrivent tout bonnement pas à supporter cette richesse soudaine. Comme l'a dit mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson), nous voudrions essayer, mais cela ne marche pas d'habitude.

Dans les annonces qui passent à la télévision, dans les annonces sur les lots d'un million, on montre des personnes qui viennent de gagner un million. On les voit sur leur yacht. Elles vont avoir leur Rolls Royce. Elles ont tout le luxe. On dirait que c'est la solution à tous les maux. Nous jouons un sale tour aux gens, c'est un jeu cruel. Ce n'est qu'une terrible illusion.

Ensuite, comme l'a si bien dit mon collègue le député d'Etobicoke-Lakeshore, c'est une taxe que l'on impose aux pauvres. D'après certaines études, ce sont les personnes situées au bas de l'échelle des revenus, les personnes les moins instruites, qui achètent ces billets. Fait ironique, on ne trouve pas de distributeurs de billets de loterie ou de présentoir à proximité du guichet de dépôt des économies dans les banques. N'est-il pas étrange que lorsque les gens vont à la banque ou à la coopérative de crédit, ils n'y trouvent pas de billets de loterie? On aurait alors le choix: placer ses économies dans un endroit assez sûr ou risquer son argent et le perdre presqu'à coup sûr.

On ne vend pas les billets à ces endroits. Où les vend-on? On les vend dans les épiceries, chez les dépanneurs et dans la rue; on ne peut pas les manquer. On veille à ce que l'achat impulsif devienne le plus grand piège pour les personnes que l'on peut inciter à acheter des billets de loterie. C'est à côté des chips que l'on trouve les billets de loterie. On en trouve à côté du comptoir laitier. Si on laisse choisir les gens entre ce dont ils ont besoin et ce qu'ils aiment, ils achèteront ce qu'ils aiment. C'est dommage. Cela devient un impôt pour les pauvres, ce qui est mal.

La troisième raison pour laquelle ce n'est pas bien, c'est qu'un gouvernement n'a pas à créer une entreprise où la plupart des gens perdent en fin de compte. J'aurais cru que le gouvernement aurait compris que son mandat et sa mission consistent à aider les gens à être gagnants, à réussir, à se sentir bien et à prospérer. Dès qu'un gouvernement crée une loterie, il fait en sorte que la plupart des gens soient perdants. Sinon, la loterie ne peut pas gagner. Elle ne rapportera rien. La seule chose qui permette de donner un prix d'un million de dollars, c'est qu'un million de personnes, qui ont toutes payé un dollar, ne gagneront pas. Si l'on tient compte du coût de la publicité, de la promotion et des ventes, il faut vendre pour deux millions de dollars de billets si l'on veut donner un prix d'un million de dollars.

La plupart des gens doivent perdre. Il est immoral qu'un gouvernement lance une entreprise qui fera perdre la plupart des gens tout en faisant croire à ceux qui ne sont pas assez méfiants qu'ils vont gagner.

Enfin, et je répète encore une fois ce qui disait mon ami d'Etobicoke-Lakeshore, il est contraire à la morale qu'un gouvernement encourage une économie ou un mode de vie fondé simplement sur le hasard. Le hasard n'est pas autre chose que cela. C'est un risque sur lequel personne n'exerce le moindre contrôle. Il est répréhensible pour un gouvernement de s'en mêler. Si notre pays a été bien et solidement construit, ce n'est pas à cause des loteries, mais grâce au travail, non pas à cause des jeux de hasard, mais grâce au labeur, à l'esprit d'initiative et au jeu de la concurrence et non aux jeux d'argent. Il est immoral qu'un gouvernement s'occupe d'une entreprise dans laquelle le succès de chacun dépend du hasard.

Je félicite le gouvernement et le ministre d'avoir pris l'initiative de mettre un terme aux activités de cette société et de se retirer des loteries, non pas simplement parce que nous perdons de l'argent, quoique cette raison soit bien suffisante, mais parce qu'il faut réparer les erreurs du gouvernement antérieur et rétablir les principes qui ont bâti le Canada et qui nous permettront de le rebâtir de façon à garantir que les Canadiens auront un mode de vie satisfaisant, productif et créateur et qu'ils seront fiers de ce qu'ils auront accompli au lieu d'être simplement fiers de ce qu'ils ont gagné.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour quelque chose d'un peu inhabituel. Je remarque que vous occupez pour la première fois le fauteuil en votre qualité de vice-Président. Je voulais souligner le fait que, par son vote, cette Chambre a confié de très importantes responsabilités à l'éminent nouveau député que vous êtes. Je suis persuadé de parler au nom de tous les députés de la Chambre en vous félicitant et en formulant l'espoir que vous saurez diriger les travaux de la Chambre, en tant que vice-président et président des comités pléniers, avec la compétence que nous vous connaissons. Je vous souhaite bonne chance dans vos nouvelles fonctions et vous assure de notre collaboration.

Des voix: Bravo!

M. de Corneille: Monsieur le Président, je voudrais, au nom des membres du caucus libéral, vous dire que nous éprouvons les mêmes sentiments et que nous nous réjouissons de vous voir occuper pour la première fois le fauteuil. Soyez assuré de notre confiance et croyez bien que tous nos vœux vous accompagnent dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je l'ai écouté et je suis d'accord avec lui sur presque tout ce qu'il a dit. Je n'avais pas l'intention de participer à ce débat parce que, franchement, je me sens un peu mal à l'aise. Je trouve qu'il est quelque peu malhonnête de dire, comme l'ont fait certains députés, qu'il est immoral et que le gouvernement fédéral a tort . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je prie le député de dire s'il a l'intention de prononcer un discours, de faire une remarque ou de poser une question.

Société des paris sportifs

M. Orlikow: Je voudrais poser une question. Le député et certains de nos collègues ont laissé entendre que le gouvernement ne devrait pas percevoir de l'argent de cette façon, car on le prend surtout aux pauvres, et que c'est immoral. Je suis d'accord. Ma province qui a un gouvernement NPD, celle du député qui a un gouvernement du Crédit social, le Québec qui est gouverné par le PQ, ainsi que l'Ontario et d'autres provinces dont le gouvernement est conservateur, organisent tous des loteries. Si le député a l'intention de voter en faveur de ce projet de loi, il me semble qu'il devrait aller exhorter le gouvernement de sa province . . .

• (1550)

M. Epp (Provencher): Et vous le vôtre.

M. Orlikow: . . . et moi de même, exhorter les gouvernements provinciaux à renoncer aux loteries. Sur le plan pratique, nous devrions peut-être envisager de recommander au CRTC d'interdire la publicité sur les loteries et même peut-être d'interdire aux chaînes de télévision de communiquer le nom des gagnants. Je prie le député de réfléchir à la question.

M. Friesen: Tout d'abord, monsieur le Président, je dois dire que je ne suis pas en désaccord avec le député sur ce point. Personnellement, je partage son opinion sur la publicité à la télévision. Si l'on retenait mes normes personnelles pour décider ce qui doit passer à la télévision, je suis sûr que le député n'aurait rien à regarder une bonne partie de la journée.

Je reconnais que ces annonces visent à obtenir exactement le résultat contre lequel le député s'insurge, et je ne serais pas du tout mécontent qu'on élimine toutes ces publicités. Je me demande toutefois dans quelle mesure il convient d'allonger la liste des interdictions dans notre société. Il existe dans la société canadienne bien des choses regrettables que je souhaiterais voir éliminées. Toutefois, je ne suis pas certain que la solution consiste à adopter une loi chaque fois que nous voyons une chose à laquelle nous nous opposons. Tôt ou tard, il nous faudra bien tenir compte du besoin implicite qu'a l'être humain d'effecteur certains choix personnels. D'ailleurs, c'est ainsi que l'on gagne de la force de caractère, et non pas en restant irréprochable parce que le gouvernement a tout interdit. La seule façon de former son caractère, c'est de prendre de sa propre initiative la décision de refuser de faire certaines choses que nous pourrions faire mais que nous jugeons mauvaises.

Par conséquent, je suis sensible à l'opinion du député et je conviens même volontiers avec lui que ces publicités ne devraient pas passer à la télévision; néanmoins, je trouve préférable de les autoriser, de ne pas les regarder et de faire en sorte que nos familles ne subissent pas l'influence néfaste d'annonces de ce genre.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai une question pour l'honorable député. J'ai écouté son discours avec beaucoup d'intérêt et je suis surtout impressionné par sa pureté et le fait qu'il se lave les mains en disant: En âme et conscience, le gouvernement canadien n'aura plus rien à faire avec les loteries parce que c'est moralement dangereux et tout cela.

Société des paris sportifs

A ce moment-là, j'aimerais demander au député: Comment peut-il concilier sa grande pureté morale et le fait que son propre gouvernement va encaisser, au cours des prochaines années, un montant d'au-delà de 36 millions de dollars provenant de fonds de loteries provinciales? Si c'est moralement mauvais de ne pas toucher aux loteries comme gouvernement canadien, est-ce que lui a la conscience assez tortueuse pour dire: Si l'argent est collecté par d'autres, là ma conscience est tranquille? Je voudrais qu'il me réponde à cela.

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, je renvoie d'abord le député au hansard du 13 mars 1984, où il pourra constater que j'ai tenu alors les mêmes propos qu'aujourd'hui alors que nous formons le gouvernement. Je n'ai absolument pas changé d'avis depuis l'époque où nous siégions dans l'opposition. Si j'ai pu intervenir sans tarder dans le débat sur ce projet de loi c'est justement parce que je ne fais que répéter ce que j'ai toujours affirmé.

Mais je prends la question du député au sérieux. Je voudrais bien que soient supprimées toutes les loteries provinciales. Je me passerais avec plaisir de ces revenus, car nous aurions beaucoup à gagner en suscitant au Canada un esprit d'entreprise fondé sur le travail, l'épargne, l'effort, l'expression de soi et la créativité. Cela nous rapporterait beaucoup plus que les 36 millions de dollars que nous procure la vente des billets de loterie.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, en parlant de créativité et d'imagination, l'honorable député nous a parlé du Sports Pool et il a oublié de nous parler du but pour lequel le Sports Pool avait été établi, dont le financement des Olympiques de Calgary. Et là, avec toute son imagination et sa créativité, j'aimerais qu'il me dise comment il a l'intention de financer l'engagement des 200 millions de dollars.

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais que le député m'explique comment l'ancien gouvernement pouvait, d'une part, promouvoir une activité aussi saine que les Jeux olympiques et, d'autre part, la financer au moyen d'une activité aussi malsaine que les jeux d'argent.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations au sujet du projet de loi à l'étude. C'est toujours un plaisir que de se lancer dans des débats théologiques avec le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen). De toute évidence, on trouve de fortes doses de puritanisme chez les Canadiens de gauche et de droite, mais il se présente différemment. Je voudrais singaler quelques-unes de ces différences.

Permettez-moi de dire, monsieur le Président, que j'appuie le projet de loi et suis d'accord avec ceux qui ont déjà affirmé que le gouvernement doit renoncer aux loteries. Je voudrais maintenant expliquer ma position, car je crois que mes raisons diffèrent de celles du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord.

J'ai écouté avec intérêt le député analyser comment le jeu sape certaines valeurs et comment la possibilité de s'enrichir soudainement peut avoir des répercussions sur la vie personnelle. Je ne fais aucune distinction marquée entre les conséquences néfastes du jeu et celles de l'éthique, du marché, de la bourse ou du marché à terme ou encore celles des principes que préconise le parti du député en incitant les Canadiens à faire de la richesse acquise sur la place du marché un objectif louable pour tous. De fait, l'idéal poursuivi, dans le régime de la libre entreprise, est de faire fortune. Tel est le moteur du régime économique que les membres de son parti vantent depuis des années.

Je ferai remarquer au député qu'il devrait y réfléchir sérieusement et se demander si sa main gauche sait bien ce que fait sa main droite et s'il ne se trouve pas dans une position à peu près intenable, car, d'une part, il déplore l'effritement de certaines valeurs tandis que, d'autre part, il appartient à un parti politique qui, en fait, ne demande pas mieux que de les voir s'effriter.

Le député parle de la dévalorisation du travail. Je note avec intérêt que nous sommes enfermés ici dans une théologie du mérite qui ne fait aucune place à la grâce. Une théologie de la grâce permettrait de racheter la richesse acquise subitement à la loterie, condamnée depuis de si nombreuses années. Mais assez plaisanté.

J'ai remarqué que le député s'inquiétait de l'abandon de certaines valeurs. Pourquoi n'entendons-nous pas les députés conservateurs critiquer l'effritement des valeurs dont nous sommes témoins jour après jour sur nos petits écrans, effritement imputable à ce qu'on appelle par euphémisme la commercialisation? La publicité se sert d'images aguichantes et de toutes sortes d'autres moyens pour vendre des produits. Vendre, c'est ce qui préoccupe le parti progressiste conservateur depuis des années. Ses membres glorifient les techniques de commercialisation, de vente, tous les efforts qu'on peut déployer pour inventer un meilleur fil à couper le beurre afin que le monde entier vienne frapper à notre porte. Voilà les valeurs que ce parti colporte.

M. le vice-président: Je dois dire au député que le temps alloué pour les questions et les observations est maintenant terminé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je m'excuse, mais je parlais du projet de loi. C'est ce que j'ai dit lorsque je me suis levé.

M. le vice-président: Je croyais que le député avait commencé en disant que c'était une observation.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai déclaré que mes observations portaient sur le projet de loi. Si vous désirez vérifier le hansard, vous constaterez que c'est ce que j'ai dit.

M. le vice-président: Je donne la parole au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek).

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attribuerais ce jugement à l'inexpérience de la présidence. Lorsque je me suis levé, j'ai déclaré que j'allais parler du projet de loi. J'estime que j'ai toujours la parole. Je pense que si vous demandez l'opinion des députés, monsieur le Président, vous constaterez qu'il en est bien ainsi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que nous pouvons résoudre cette question. J'ai consulté mes collègues et j'ai entendu le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) déclarer distinctivement qu'il allait faire une observation. Je comprends qu'il soit embrouillé, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons aucune objection à ce que le député poursuive ses remarques.

• (1600)

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous aussi notre patience nous permet d'entendre un autre orateur.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Très bien. Le député de Winnipeg-Birds Hill a la parole.

M. Blaikie: Merci, monsieur le Président. Comme je disais, pourquoi les gens ne se plaignent-ils pas? Pourquoi n'entendons-nous pas parler de pareilles techniques commerciales? Pourquoi les gens ne se plaignent-ils pas de l'effritement des valeurs qu'entraîne le merveilleux régime de libre entreprise grâce auquel on vend des produits et dépense des millions de dollars pour engager des vendeurs de choc de Wall Street, de l'avenue Madison et un peu partout qui s'emploient à vendre n'importe quoi, que ce soit du savon ou le parti progressiste conservateur? Pourquoi n'en entendons-nous pas parler? Pourquoi aucune plainte au sujet de la publicité conçue exprès pour faire croire aux gens qu'ils ont besoin d'un produit alors que, en réalité, il n'en est rien sans doute? Pourquoi ne s'en plaint-on pas?

Monsieur le Président, vous vous rendez compte comme tout le monde que je perds patience quand j'entends les ministériels se scandaliser de l'effritement de l'éthique du travail et de certaines autres valeurs à cause de quelque chose qui me rebute, je l'admets, c'est-à-dire les loteries d'État dans ce cas-ci. Le gouvernement devrait s'interroger sur la valeur morale des réalités du monde et de choses dont il a l'habitude de se faire l'avocat. Peut-être pourrait-il faire porter ses critiques sur ce point-là.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant d'entendre les gens se plaindre des loteries et dire qu'elles reviennent à taxer les pauvres. En effet, c'est bien ce qu'elles sont. Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a fait la promesse de taxer les riches, mais y a-t-il donné suite? Où en est-il question dans le discours du trône? Nulle part. Nous a-t-il donné des éclaircissements hier pendant la période des questions? Pas du tout. Les ministériels se lamentent sans cesse que les loteries sont une taxe pour les pauvres, mais le gouvernement ne fait absolument rien pour rendre notre régime fiscal plus équitable en faisant payer au moins un peu d'impôts aux riches qui n'en payent pas du tout à l'heure actuelle. Je n'ai rien entendu dire à ce sujet au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord.

Quand j'aurai terminé, il prendra probablement la parole pour dire que son gouvernement donnera suite à la proposition «donnant donnant» relative à l'aide accordée aux organismes de bienfaisance. Si nous faisions comme dans ce cas-ci et que, idéalement, nous parvenions à supprimer toutes les loteries, les organismes de bienfaisance pourraient alors obtenir l'aide dont ils ont besoin par le biais des mesures auxquelles souscrivaient les conservateurs quand ils étaient du côté de l'opposition. Est-ce qu'il en sera ainsi, ou bien entreprendrons-nous une autre étude de cette proposition?

Les programmes que subventionnaient les loteries, ce que nous déplorions, comprennent notamment la recherche médicale. Nous avons soulevé la question la dernière fois que nous avons débattu du projet de loi à la Chambre. Les députés d'en face préconisent-ils un régime fiscal équitable qui nous permettrait de défrayer la recherche médicale nécessaire dans le pays? Sont-ils d'accord là-dessus? Ils ne nous ont rien dit à ce sujet.

Je tenais à faire consigner ces mises en garde à propos à la fois des observations théologiques du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord et de son hypocrisie lorsqu'il affirme que l'on impose les démunis et autres choses du genre. J'ose espérer que le député nous donnera quelques éclaircissements en la matière.

M. le vice-président: La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord.

M. Friesen: Merci, monsieur le Président. Je vais relire le hansard très attentivement; je ne pense pas néanmoins avoir soutenu de thèse théologique pendant les quinze ou vingt minutes durant lesquelles j'ai parlé. Le député a sans doute l'imagination fertile pour l'avoir cru. Je suis disposé à entamer avec lui un débat d'ordre théologique à ce sujet, mais je ne crois pas avoir présenté d'argument en ce sens.

Je tiens à préciser au départ que s'il a étudié la théologie de la même manière que les affaires, il n'est guère étonnant qu'il soit socialiste aujourd'hui. La description qu'il a faite du marché était purement et simplement une caricature. Je crois qu'il en conviendra. Personne ne peut jamais prétendre que jouer avec de petits montants s'identifie au côté créateur du marché. Personne qui a vraiment examiné la question n'oserait l'affirmer. Si le député tient à faire indéfiniment preuve de narcissisme, à l'instar de son parti, semble-t-il, j'en conclus qu'absolument personne d'autre que les socialistes n'a d'engagement moral envers quoi que ce soit. Ils sont les seuls. Demandez-leur pour voir. Ils ont regardé l'eau et sont tombés amoureux de leur propre image que la surface leur renvoyait. Personne d'autre ne peut avoir raison.

Je répondrai tout simplemenmt au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui voulait des réponses à toute une kyrielle de questions reflétant tout ce qu'il aurait voulu voir inclus dans le discours du trône, que cela viendra en temps opportun. S'il avait fallu mettre dans le discours du trône tout ce que les députés d'en face ont soulevé au cours de la période des questions, nous en serions encore à le lire. Ils croient que tout ce qui figure à leur agenda personnel devrait entrer dans le discours du trône. Si ce n'y est pas, le gouvernement a immédiatement et manifestement tort. Je lui dirai tout simplement que s'il peut faire preuve de la persévérance des saints, le reste lui sera donné par surcroît.

Société des paris sportifs

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Birds Hill invoque le Règlement.

M. Blaikie: Le député a fait une observation et il m'a aussi posé une question. Il m'a demandé si j'étais disposé à faire preuve de la persévérance des saints, et je voudrais répondre à cette question.

M. le vice-président: Très bien. Le député de Winnipeg-Birds Hill a la parole.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je vois que les ministériels rivalisent de plus en plus pour ce qui est de répondre du tac au tac aux questions qui leur sont posées. On voit maintenant des députés, jusqu'ici connus pour leur sérieux, qui sans mériter l'accusation de narcissisme, empruntent maintenant au premier ministre (M. Mulroney) l'image qu'ils se font d'eux-mêmes et ont perdu toute aptitude à traiter sérieusement les questions importantes.

J'ai dit que les propos du député étaient de nature théologique. Peut-être ne me suis-je pas suffisamment expliqué. Il s'est lancé dans un discours sur les domaines dont nous tirons notre force, et il a dit qu'elle venait uniquement de décisions personnelles. Donc, à en croire le député, nous aurions le loisir de bombarder nos gens de toutes sortes de campagnes de marketing, de publicité et d'images, suivant l'axiome sans doute que l'éthique est purement personnelle. En supposant que les gens vont supporter tout cela tranquillement, comme le député croit mordicus qu'ils vont pouvoir le faire. Moi, je pense autrement. Je pense que le domaine d'application de l'éthique est aussi bien social que personnel, et que nous avons la charge de poser des jugements quant à la nature de la publicité, des stratégies commerciales et de diverses autres choses que nous autorisons en tant que Parlement. C'est pour cela que nous sommes ici. Nous sommes ici parce que la décision n'a pas pour seul domaine d'application celui de la décision personnelle.

M. le vice-président: La parole est au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord pour une observation.

M. Friesen: Je dirai simplement au député que je ne suis pas du tout persuadé que le public soit naturellement, ou uniformément, qualifié pour prendre toutes ces décisions, ni qu'il prendrait les bonnes décisions. Mais, Dieu merci, dans un pays de liberté nous avons aussi le droit de nous tromper, de prendre de mauvaises décisions et, espérons-le, de tirer les leçons de ces mauvaises décisions.

• (1610)

En second lieu, je préfère que, s'il y a de mauvaises décisions à prendre, chacun les prenne pour soi-même plutôt que de les faire prendre par autrui. Voilà l'ennui avec un gouvernement centralisateur qui veut légiférer sur tout pour éviter aux gens de se tromper. Le gouvernement tient absolument à imposer des règlements qui empêchent les gens de se tromper. C'est cela le travers socialiste.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue d'en face me dise quel système il instaurerait à la place de l'économie de marché et de la publicité? A titre d'observation je dirai, monsieur le Président, que c'est par le planisme central qu'il les remplacerait. Il est certain que l'économie de marché disparaîtrait, parce qu'il y aurait ici à Ottawa une bureaucratie centrale dirigée par le député, bien sûr, qui dirait combien d'acres de terre il faut emblaver et, comme en Union soviétique, quand juillet arriverait et qu'il y aurait des pluies et que personne ne pourrait semer, il faudrait quand même semer parce que le député et ses collègues du Nouveau parti démocratique en auraient décidé ainsi. Ce parti cherche à tout centraliser, ce qui va à l'encontre des libertés individuelles pour lesquelles nos ancêtres se sont battus, des libertés que nous n'abandonnerons jamais!

M. Blaikie: Monsieur le Président, je remarque que le parti d'en face nous sert toujours la même version de l'histoire du Canada et qu'il nous chantait déjà le même refrain lorsqu'il siégeait de ce côté-ci. En fait, il reste encore quelques-uns des députés en question. Nous espérons toutefois qu'ils sont un peu plus intelligents, du moins les nouveaux députés.

M. Orlikow: Je n'y compterais pas trop.

M. Blaikie: Nous entendons seulement parler des libertés individuelles, monsieur le Président. Nous n'entendons jamais dire que le gouvernement a dû intervenir, qu'il y a eu le CP, qu'il a fallu créer toutes sortes de sociétés et d'institutions, prendre des tas d'initiatives sociales pour bâtir notre pays. Nous n'en entendons jamais parler, et surtout pas par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), car ce dernier fait preuve de paranoïa dès qu'il voit quelque chose qui lui semble être à gauche d'Atilla le Hun. Tout ce que le député entend vient lui confirmer l'existence d'un vaste complot communiste. Il n'y a donc pas lieu de prendre sa question au sérieux.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à poursuivre le débat?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, en écoutant les observations de notre collègue néo-démocrate socialiste, que j'ai écouté très attentivement, je ne me suis pas rendu compte qu'il parlait du projet de loi à l'étude. Il a abordé de nombreux sujets qui n'avaient rien à voir avec cette mesure. Le fait est que le député n'a absolument pas compris ce qui se passait ici aujourd'hui, alors qu'il est là depuis suffisamment de temps pour se rendre compte de ce qui se passe.

Je devrais peut-être répéter ce que prévoit le projet de loi et pourquoi le gouvernement a finalement pris la décision qui s'imposait en abolissant la Société canadienne des paris sportifs. Il l'a fait pour de nombreuses raisons. La première et la principale, bien sûr, c'est qu'en 1979 le gouvernement fédéral avait conclu avec les provinces un accord confiant à ces dernières la juridiction sur les loteries. Le député n'y a pas fait allusion. Afin d'établir un climat de coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces—au lieu du climat d'affrontement que le gouvernement libéral avait créé depuis une dizaine d'années ou davantage—nous avons décidé de dissoudre la Société de paris sportifs et nous voulons maintenant légiférer pour sanctionner cette décision de façon à faire régner l'harmonie entre notre gouvernement et les provinces.

En second lieu, bien sûr, comme la Société des paris sportifs était une entreprise si bien gérée—bien typique de l'administration libérale—qu'elle perdait plus d'un million de dollars par semaine, cela a rendu notre décision d'autant plus facile.

Certains nous ont suggéré de ne pas supprimer les paris collectifs sportifs, mais plutôt de les améliorer en les généralisant et en les simplifiant davantage pour ensuite nous en servir afin d'obtenir de l'argent des gouvernements provinciaux contre leur suppression. Nous avons rejeté cette idée parce qu'elle correspondait exactement à la façon d'agir du gouvernement précédent. Il avait l'habitude d'user de la trique dans ses relations avec les gouvernements provinciaux. Ce genre de relations fédérales-provinciales est révolu depuis le 4 septembre dernier, je puis vous l'assurer.

En prenant part au débat d'aujourd'hui, monsieur le Président, je veux surtout rappeler aux Canadiens l'engagement de notre gouvernement à fournir 200 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary malgré la suppression des paris collectifs sportifs. Comme je l'affirmais lors d'une conférence de presse le 21 septembre:

> Notre gouvernement accepte sans réserve l'engagement à fournir un appui financier de l'ordre de 200 millions de dollars aux Jeux olympiques de 1988 à Calgary.

Je vais expliquer dans quelques instants, monsieur le Président, la portée de notre engagement et la façon dont nous comptons recueillir l'argent pour honorer cet engagement. J'aimerais cependant m'attarder quelques instants et ajouter quelques détails au contexte historique des paris collectifs sportifs et des loteries en général et faire suite aux propos tenus plus tôt aujourd'hui par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, la création de la première loterie, la Loterie olympique, remonte à 1973. Elle avait été mise sur pied par le gouvernement libéral de l'époque pour tâcher de recueillir des fonds pour les Jeux olympiques de Montréal qui se sont tenus trois ans plus tard en 1976. Des problèmes se sont présentés immédiatement, et le parti conservateur alors dans l'opposition porta ces problèmes à la connaissance de la Chambre et des Canadiens. Nous avons soutenu que le gouvernement ne devait pas se mêler de loterie à ce moment-là. Mais comme nous nous trouvions dans l'opposition, nous n'avons pas pu aller bien loin.

L'ironie de la chose c'est qu'à cette époque j'étais le porte-parole de mon parti sur la condition physique et le sport amateur, les Jeux olympiques et les loteries. C'est ainsi que le 27 février 1976, puis le 29 mars, j'ai signalé à la Chambre un grand nombre de faits précis concernant des irrégularités ayant trait à la publicité de cette loterie et à la vente des billets. Le 1er juin 1976, précisément, j'ai demandé une enquête sur la Loterie olympique. Néanmoins, les inquiétudes exprimées à la Chambre et d'un bout à l'autre du pays n'ont pas empêché que Loto Canada remplace la Loterie olympique et qu'elle soit créée le 7 juin 1976, alors que les affreux problèmes relatifs à la Loterie olympique venaient tout juste de se manifester.

Monsieur le Président, nous avons continué à tenter d'éponger le déficit car le gouvernement au pouvoir nous avait promis que la loterie ne durerait que tant que la dette des Jeux olympiques de Montréal n'aurait pas été remboursée. C'est pour cette raison, uniquement, que nous avons appuyé la création de cette loterie temporaire, sachant qu'elle serait supprimée aussitôt que la dette de 1976 aurait été payée. Il n'en fut rien, malheureusement, et vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement devait créer de nouvelles loteries ce qui nous a conduit à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Quand les progressistes conservateurs ont enfin formé le gouvernement en 1979, nous nous en sommes tenus au principe que nous avions adopté initialement, dès le moment où les loteries ont commencé à faire leur apparition au Canada. Autrement dit, nous voulions nous retirer des loteries, du jeu et des paris. Nous ne voulons pas nous en mêler car d'après nous le gouvernement fédéral n'a aucun droit de s'en occuper. Avec le consentement unanime des provinces, une entente signée en 1979 donnait à ces dernières tous les droits et toutes les attributions en matière de loteries et de jeux de hasard. Peu de temps après, le gouvernement libéral a été élu et, sans tenir compte de l'entente dûment signée entre les provinces et le gouvernement fédéral, il s'est immédiatement mis à l'œuvre pour créer le système de paris sportifs, ce qui allait directement à l'encontre de l'entente. Encore un autre exemple du manque total de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous savons tous, ce qui est arrivé par la suite.

• (1620)

Voici ce que sont devenues Loto-Canada et la Société canadienne des paris sportifs. Dans le cas de Loto-Canada, le 1er novembre 1984, 15.5 millions de dollars ont été versés au Receveur général du Canada et $250,000 ont été conservés pour acquitter les dettes de la société. En effet, même après toutes ces années, Loto-Canada existait encore. Le Vérificateur général disait à cet égard dans son rapport du 29 juillet 1983 que la loterie fonctionnait à tort grâce à de l'argent qui aurait dû être versé au Receveur général du Canada, mais qui ne l'a pas été. Il disait aussi qu'il s'inquiétait de toutes les dépenses subies par Loto-Canada. A cause de ces irrégularités dont il avait hérité, notre gouvernement s'est hâté de prendre les mesures que je viens d'expliquer.

Dans le cas de la Société canadienne des paris sportifs, notre gouvernement a obtenu le 26 octobre 1984 l'autorisation d'affecter 36.5 millions de dollars de la façon suivante. Environ 20 millions de dollars devaient servir à amortir l'emprunt qui avait permis d'établir la société. Les libéraux avaient emprunté 20 millions de dollars à cette fin. Les autres 16.5 millions de dollars serviront à acquitter les dettes provenant des pertes subies par la société.

Société des paris sportifs

A mon avis, monsieur le Président, si nous mettons fin à cette entreprise dès maintenant, les derniers détails relatifs à la société seront réglés d'ici peu. L'affaire est en de bonnes mains, celles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et des fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère de la Justice et je suis convaincu qu'elle sera classée avant longtemps.

Pour revenir au financement des Olympiques que nous avons promis, comment allons-nous recueillir les fonds nécessaires? C'est la première question à laquelle il faut répondre. Je me permets de vous signaler, monsieur le Président, que jamais il n'a été prévu ou projeté de financer la totalité des 200 millions de dollars avec les profits des paris sportifs. Le gouvernement précédent n'y voyait là qu'une parmi plusieurs sources de financement dont quelques-unes au moins font l'objet d'une étude active de notre part. D'autres auxquelles nous songeons, autant que nous puissions en juger, n'ont jamais été envisagées par le gouvernement précédent.

A cause des retombées sociales, économiques et culturelles des Jeux dont toutes les provinces et régions du Canada vont bénéficier je suis en négociations et en pourparlers avec les provinces, ce qui n'est un secret pour personne, non seulement pour les associer au financement des Olympiques, mais aussi pour regrouper les efforts tendant à soutenir et à améliorer les programmes de conditionnement physique et de sport de façon mieux intégrée. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mes homologues provinciaux qui sont chargés du conditionnement physique, des sports et des loisirs, certains à plusieurs reprises, et je puis vous assurer qu'un véritable climat de consultation et de coopération fédérale-provinciale est tout à fait évident. J'ai eu aussi des entretiens avec les ministres provinciaux chargés des loteries et je continue. Sur les dix ministres de la condition physique et des sports ou des loisirs, seulement quatre sont chargés des loteries. Dans les six autres provinces, les ministres qui en sont chargés détiennent d'autres portefeuilles. Je puis vous dire que des progrès sont réalisés dans l'établissement, entre notre gouvernement et les provinces, du genre d'association dont je parlais tout à l'heure.

C'est là une façon de procéder. Nous étudions en ce moment d'autres moyens d'aider au financement des Jeux de Calgary, à vrai dire d'aider à financer les programmes de conditionnement physique et de sports à longue échéance. Ainsi, nous allons présenter un projet de loi tendant à mettre sur pied un programme de monnaie olympique qui devrait rapporter de 30 à 50 millions de dollars, selon la valeur de l'argent et de l'or à ce moment-là. Dans l'état actuel des choses, le programme proposé comprendrait 12 émissions de pièces d'argent de $20 dont on frapperait au maximum six millions et une émission d'une pièce de $100 dont on frapperait au maximum 350,000 pièces. Des négociations sont en cours avec la Monnaie, l'Association olympique canadienne et le Comité olympique international au sujet de l'utilisation des symboles olympiques. Nous nous efforçons d'amener un plus grand nombre d'entreprises à s'intéresser aux sports amateurs de même que nous voulons les encourager à s'engager à long terme après la tenue des jeux.

Je suis convaincu, monsieur le Président, que si nous réussissons à le persuader, le secteur privé pourra participer davantage à la fois au financement des Jeux olympiques ainsi qu'aux programmes de conditionnement physique et de sport, non seulement d'ici 1988, mais même par la suite. Et pour ce faire, j'ai entrepris d'examiner un certain nombre de mesures incitatives.

J'ai dit au début de mon discours, monsieur le Président, que le gouvernement allait respecter ses promesses en ce qui concerne le financement des Jeux olympiques d'hiver de Calgary en 1988. Les 200 millions, nous avons l'intention de les verser. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je voudrais expliquer un peu comment seront affectés ces fonds. La participation fédérale la plus importante est sans doute les 30 millions versés au Fonds de dotation olympique. C'est une sorte d'héritage pour nos athlètes, présents et futurs. L'argent servira à l'entretien et à l'exploitation des installations olympiques afin que nos équipes nationales puissent disposer des moyens de formation requis, par exemple, une piste ovale de patinage de vitesse et un parc olympique. En outre, ces installations attireront des athlètes et des entraîneurs de haut calibre du monde entier. Voilà qui fait également partie de l'héritage que nous voulons laisser. Naturellement, ces installations serviront à des athlètes canadiens, depuis les lignes mineures et les débutants jusqu'à ceux qui visent les classes internationales. En somme, les retombées des Jeux se feront sentir bien après 1988. Les Canadiens s'attendent avec fierté que les Jeux de 1988 soient les meilleurs qu'ils aient connus.

On versera également 27.8 millions pour la construction du stade olympique dont le coût est déjà prévu; 35 millions pour la piste ovale olympique qui sera aménagé par l'Université de Calgary; 62.2 millions pour le Parc olympique qui inclut des tremplins de ski, et les descentes de luge et de bobsleigh; 30 millions pour le Fonds de dotation olympique, comme je viens de le signaler; enfin, 45 millions pour les activités du COJO 88, soit le comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary. A ce jour, nous avons alloué 48 des 200 millions de dollars promis. Non seulement nous attribuons ces crédits, mais nous nous sommes engagés à assurer les services fédéraux essentiels comme ceux de sécurité, d'immigration et de douanes. Le gouvernement du Canada pourra aussi fournir d'autres services selon une formule de recouvrement des coûts.

Cela dit, monsieur le Président, nous sommes très fiers d'avoir pu dissoudre aussi rapidement la Société des paris sportifs en toute bonne foi envers les provinces. Pour les contribuables, cette mesure est fort sage du point de vue économique étant donné que la Société accusait des pertes de 1 à 1.5 million de dollars chaque semaine. Je peux vous dire que les crédits que nous nous sommes engagés à fournir en remplacement des 200 millions de dollars promis sont alloués comme prévu. Le calendrier pour l'aménagement du village olympique dont je viens de parler est respecté. Qui plus est, j'ai moi-même visité les chantiers de construction et rencontré les principaux organisateurs du comité des Jeux olympiques de 1988 à Calgary et dans tout le pays et il nous est permis de croire que les Jeux d'hiver de Calgary en 1988 seront les plus réussis de tous les jeux qui ont jamais eu lieu. Les Canadiens peuvent s'enorgueillir de ce que nous, de concert avec les organisateurs, faisons et allons faire en vue de ces jeux.

• (1630)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, féliciter le ministre pour son premier discours à la Chambre à titre de nouveau ministre d'État à la condition physique et au sport amateur, et je suis heureux de voir qu'il a renouvelé tous les engagements que le gouvernement précédent avait pris à l'égard des Olympiques de Calgary. De plus, je partage son optimisme quant au succès de ces jeux. Je suis convaincu que l'équipe qui est à la barre des Olympiques à ce moment-ci pourra réussir.

J'étais aussi très encouragé de l'entendre dire que les négociations avec les provinces allaient très bien, et j'aimerais lui poser quelques questions à ce sujet-là, ayant moi-même eu l'occasion dans le passé, le temps d'une rose, de rencontrer les ministres provinciaux. J'aimerais lui demander sa position entre autres sur la condition «sine qua non» du Québec et qui est publique, soit un amendement au Code criminel. Après avoir entendu ses collègues, et toutes leurs difficultés morales qu'ils avaient avec les loteries et tout cela, j'aimerais savoir si le ministre partage l'opinion du gouvernement du Québec, à savoir que les loteries et les «sports pools», et ainsi de suite, devraient être transférés à la juridiction provinciale par un amendement au Code criminel.

J'aimerais aussi lui demander si non seulement l'engagement des 200 millions, mais aussi si les prescriptions du programme, par exemple, «Mieux que jamais», qui a été annoncé par ce gouvernement-ci au cours de l'été, seront suivis et s'il s'engage, lui aussi, à aider les athlètes olympiques canadiens pour les Jeux d'été de 1988. Parce que je sais que, actuellement, il y a beaucoup d'inquiétude dans la communauté olympique, et j'aimerais savoir les engagements du ministre à ce niveau-là.

Mais pour revenir avec le montant des 200 millions, j'aimerais vraiment savoir quelle est son attitude face à l'amendement au Code criminel tel que demandé sous condition par le Québec et surtout savoir quand il a l'intention de formaliser son entente avec les provinces, ses amies les provinces qui, j'en suis certain, n'auront aucune hésitation à signer une entente avec lui pour fournir les 200 millions. Donc, si on peut avoir un rapport des négociations ainsi que sa position sur l'amendement au Code criminel, je l'apprécierais.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir revenir sur certaines déclarations que j'ai faites pour répondre au député. Celui-ci doit savoir qu'il serait inconvenant de ma part de discuter en détail du contenu de nos négociations avant la conclusion de celles-ci. Je puis lui dire que s'il prévoit des problèmes entre le gouvernement actuel et la province de Québec, il doit vivre dans le passé. Je puis lui assurer que dans les entretiens que j'ai eus avec M. Parizeau, nous avons obtenu un résultat dans la mesure où la province de Québec a déjà accepté en principe, pour le moment. Nous sommes convaincus qu'au moment venu de concrétiser l'entente, la province de Québec se montrera très coopérative. Nos entretiens avec M. Parizeau ont été des plus cordiaux et positifs. Je le répète, tout ce que je puis dire en ce qui concerne le Québec, c'est que nous avons de très bons espoirs de ratifier officiellement l'entente en question.

Pour répondre à la question du député concernant la date où cette entente sera ratifiée, je pense qu'un ministre libéral aurait répondu: «dès que possible». Je souhaite bien entendu que ce soit le plus tôt possible. Nous avons d'autres priorités à examiner avec l'ensemble des députés, notamment l'économie. J'espère, et j'insiste sur ce mot, conclure une entente officielle avant Noël. Faute de quoi ce sera sans aucun doute au début de l'année prochaine.

Le député a posé une autre question concernant le programme «Mieux que jamais». J'ai déjà promis aux associations et aux athlètes que nous donnerons suite à ce programme. D'ici les prochaines années, il y aura peut-être quelques changements sur le plan des subventions. Il y aura peut-être des améliorations, mais le programme «Mieux que jamais» va sans aucun doute s'appliquer aux jeux d'hiver ainsi qu'aux jeux d'été.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai une remarque à faire et une question à poser. J'ai écouté avec grand intérêt les discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et de son collègue responsable du Sport amateur (M. Jelinek), appuyés par un certain nombre de ses collègues. Tout cela a donné lieu à une certaine confusion. Pour quelle raison exactement le gouvernement a-t-il décidé de dissoudre la Société des paris sportifs? Est-ce parce qu'elle perd de l'argent? Est-ce parce qu'elle est illégale aux yeux du gouvernement, autrement dit parce qu'elle rompt un engagement contractuel pris par le gouvernement conservateur la dernière fois qu'il était au pouvoir? Ou est-ce en raison des graves problèmes moraux que pose la question de savoir s'il convient de financer des domaines réellement importants par la vente de billets basés sur la chance?

Je me souviens du débat initial, auquel j'ai participé ainsi que l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Pour autant que je m'en souvienne, il n'a pas été question ce jour-là de l'éventuelle réussite de cette entreprise ni de savoir si elle était contraire aux engagements initiaux pris auprès des provinces par le gouvernement conservateur au pouvoir en 1979. Il en a été question en passant, mais nous nous sommes inquiétés avant tout, si ma mémoire est bonne, parce que c'était à notre avis une façon peu convenable de rassembler les fonds nécessaires pour les programmes en vigueur dont le pays avait besoin.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit plus tôt que l'on prenait cette mesure en grande partie en vue d'établir des relations plus franches entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il a signalé que la perte de plusieurs millions de dollars était un aspect à prendre en considération. Les collègues du ministre qui siègent à l'arrière-ban ont alors parlé du caractère moral de cette question.

Cet élément de la politique du gouvernement précédent est-il aboli parce que nous estimons que ce n'est pas une bonne façon de réunir des fonds pour des projets nécessaires ou bien parce qu'il perdait de l'argent ou encore en raison d'obligations découlant de dispositions législatives ou contractuelles? Les hochements de tête des ministres montrent qu'il s'agit des trois.

M. Jelinek: Cela peut prêter à confusion. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Deans: Il y a là une divergence de point de vue. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que les trois points entrent en ligne de compte, alors que le ministre chargé du Sport amateur dit qu'il n'en est rien.

M. Jelinek: Laissez-moi répondre à cette question.

M. Deans: Nous avons finalement une dissension au sein du parti conservateur. Il est clair que ses membres ont la langue fourchue et qu'ils essaient une fois de plus de faire croire aux Canadiens qu'ils peuvent être tout à tous. Il suffit de donner aux provinces ce qu'elles veulent, même si nous estimons que c'est immoral.

M. Jelinek: Voulez-vous une réponse ou non?

M. Deans: Il suffit de donner aux provinces ce qu'elles veulent, puisque vous avez décidé de le leur donner il y a quelques années de toute façon, et ensuite de refuser toute responsabilité. Maintenant, puis-je avoir une réponse? Votre décision est-elle basée sur des considérations morales ou des considérations juridiques?

M. Jelinek: Monsieur le Président, comme entrée en matière, le député a dit qu'il semblait y avoir quelque confusion. Je crois que la confusion n'existe que dans son esprit. Nous avons énoncé la position de notre parti et du gouvernement de façon fort explicite. En fait, le parti conservateur fédéral s'est toujours opposé depuis 1973 à la participation du gouvernement fédéral aux loteries.

• (1640)

M. Deans: Pour quelle raison?

M. Jelinek: Et nous avons mis nos principes en pratique lorsque nous avons été en mesure de le faire, en 1979. Nous avons conclu une entente avec les provinces. Nous avons respecté les principes que nous défendons depuis des années en retirant le gouvernement fédéral du domaine des loteries.

M. Deans: Pour quelle raison? Parce que vous considériez que la participation du gouvernement fédéral était immorale ou illégale?

M. Jelinek: Cette fois-ci, très certainement parce qu'elle était illégale. Mais le plus important, c'est parce que nous avons toujours été contre les loteries. Nous avons toujours été conséquents sur ce plan-là. Je ne trouve rien qui prête à confusion de ce côté-ci de la Chambre. Si confusion il y a, c'est de l'autre côté.

M. le vice-président: La période prévue pour les questions et commentaires sur le discours que nous venons d'entendre est terminée. Nous allons poursuivre le débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. Epp (Provencher), avec l'appui de M. Crosbie, propose: Que le projet de loi C-2, Loi portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc., soit lu maintenant pour la 2e fois et renvoyé au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, féliciter tous mes collègues, quel que soit leur parti, qui ont été réélus et tous ceux qui siègent ici pour la première fois et leur souhaiter tout le succès possible dans les efforts qu'ils déploieront au nom des Canadiens qui les ont élus pour les représenter ici même dans les années à venir. Je crois qu'il convient de préciser que même si notre Chambre sera toujours le théâtre de controverses, de différends et de discussions animées, la plupart de ceux qui siègent ici depuis quelque temps savent que les députés, en gens civilisés, se traitent mutuellement avec respect et même, parfois, une certaine affection. Ainsi, j'offre mes meilleurs vœux à tous mes collègues et je m'engage à collaborer avec eux, afin d'accomplir la tâche pour laquelle nous avons été élus.

J'ai aujourd'hui le plaisir de présenter à l'étape de la deuxième lecture le projet de loi C-5, tendant à porter de 20 millions à 30 millions de dollars la limite de crédit de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

J'espère de tout cœur que les députés jugeront bon d'adopter rapidement ce projet de loi qui remonte à la dernière législature, car sa mise en œuvre revêt une importance considérable pour le bon fonctionnement de l'Office et pour les 3,500 pêcheurs dont la survie économique dépend de l'Office.

Je tiens à signaler que dans le passé, lorsqu'on a jugé nécessaire d'augmenter la limite d'emprunt de l'Office, on l'a fait par l'entremise d'un budget supplémentaire. Cependant, certains députés se souviendront que cette façon de procéder a été contestée à la Chambre et que le Président a décidé alors qu'il fallait absolument modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce pour majorer la limite d'emprunt.

Lorsque l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été créé en 1969, la limite s'établissait à 5 millions de dollars. Elle a été portée à 10 millions de dollars en 1970 et au montant actuel de 20 millions de dollars en 1974. Inutile de dire que depuis cette date, les prix sur les marchés ainsi que les frais d'exploitation, le coût du carburant, la rémunération des employés, et j'en passe, ont augmenté régulièrement, et il est maintenant évident qu'une majoration de la limite de crédit s'impose.

Les honorables députés jugeront peut-être utile que je leur fasse un bref exposé de la situation qui a conduit à la création de cette société de la Couronne et que je leur explique rapidement son fonctionnement.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été créé principalement à la demande des provinces des Prairies à une époque où elles étaient extrêment inquiètes de la baisse périodique des prix du poisson d'eau douce. A cette époque-là, les ressources halieutiques de cette région étaient grandememt négligées, les pêcheurs se sentaient abandonnés et exploités, et il n'y avait aucune politique cohérente permettant aux pêcheurs de gagner décemment leur vie. Sauf dans le cas des Grands lacs, c'étaient de nombreuses petites entreprises qui s'occupaient de commercialiser, de transformer et d'exporter le poisson d'eau douce. Comme ils exportaient la majorité de cette production vers les États-Unis, nos petits exportateurs se trouvaient le plus souvent à la merci des gros et puissants importateurs américains lorsqu'ils s'efforçaient de négocier avec eux. D'où des fluctuations de prix aussi importantes que fréquentes au cours de la saison qui créaient un climat d'instabilité et d'incertitude chez nos négociants et chez nos pêcheurs.

Lorqu'elle a examiné la situation, la Commission royale McIvor, qui était chargée d'enquêter sur la commercialisation du poisson d'eau douce, a constaté que le secteur comprenait quelque 6,000 pêcheurs, environ 200 négociants et 35 transformateurs-exportateurs, et que la production moyenne oscillait autour de 72 millions de livres de poisson d'eau douce dont la valeur à l'exportation atteignait environ 17 millions de dollars. Les pêcheurs sont dispersés un peu partout dans notre immense pays; la plupart sont des autochtones dont la pêche est l'unique gagne-pain. Ils appartiennent à plusieurs familles ethniques et parlent de nombreux dialectes.

La Commission a constaté que les installations pour recevoir, préparer, empaqueter et entreposer le poisson étaient non seulement rudimentaires, mais qu'elles laissaient le plus souvent à désirer. Il n'existait presque aucune usine de conditionnement, ce qui est une nécessité dans ce secteur où la concurrence est forte.

Elle a constaté en outre que les pêcheurs touchaient pour leur poisson une part infime du prix payé par les consommateurs. Faute d'un porte parole unique pour les représenter, les pêcheurs étaient désavantagés en tant que vendeurs et devaient assumer tous les risques au niveau de l'exportation.

Les conclusions de la Commission McIvor ont abouti le 27 février 1969 à l'établissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. L'objectif de la loi créant l'Office était et demeure d'assurer aux pêcheurs le meilleur prix possible pour leurs prises, en confiant à un organisme unique le monopole de la commercialisation et de la vente du poisson d'une province à l'autre, voire même à l'étranger.

Le poisson est maintenant commercialisé de façon ordonnée par l'intermédiaire de l'Office; les fluctuations de gains des pêcheurs qui s'étaient produites les années antérieures n'existent plus. L'Office fait également de la promotion et de l'expansion sur les marchés internationaux, pas seulement sur le marché américain qui est le marché classique, mais dans les pays européens également. On fait par ailleurs des efforts soutenus pour étendre les marchés canadiens.

L'Office s'occupe pratiquement de tout le poisson d'eau douce produit au Canada, à l'exception de celui des Grands lacs qui représente à peu près 50 p. 100 de la production annuelle totale. La zone d'exploitation qui couvre une surface de plus de 5 millions de kilomètres carrés, englobe le nord-ouest de l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les territoires du Nord-Ouest. Dans ces régions, l'Office achète le poisson directement aux pêcheurs ou à des agents, il fixe les prix initiaux pour les pêcheurs, conditionne et transforme le poisson, et il le commercialise au Canada et à l'étranger. A peu près 90 p. 100 de tout ce poisson est exporté et la majeure partie va aux États-Unis.

• (1650)

L'Office dont la principale usine de transformation se trouve dans la région de Winnipeg, est obligé de compter uniquement ses propres moyens. Au début de la campagne, il fixe un prix initial qui est en pratique un prix plancher pour la campagne d'exploitation. Toutes les recettes supplémentaires venant du marché sont remises aux pêcheurs à la fin de la campagne ou lorsque le produit qui était en stock est vendu.

Cela pourrait intéresser les députés d'entendre parler des opérations de commercialisation de l'Office. La meilleure solution pour moi consiste à citer un passage du dernier numéro de *Freshwater Country*, bulletin très instructif de la société. Dans son rapport, Peter Smith, vice-président de la commercialisation dit ceci:

> A un moment où la pêche côtière a du mal à survivre, la situation financière de l'Office s'est énormément améliorée. Les résultats de notre exercice financier 1983-1984 qui s'est terminé en avril ont été très positifs, et nous attendons un dernier paiement important en décembre.
>
> En 1982-1983, la récession aux États-Unis a continué à avoir des répercussions négatives sur la pêche dans tout le pays. Les consommateurs manquaient d'argent et n'avaient pas confiance dans l'avenir. Pour cette raison, ils se sont contentés d'acheter les articles disponibles les moins chers, en évitant les dépenses qu'ils considéraient comme un luxe. Les ventes en ont souffert, et cela a été particulièrement vrai dans la restauration qui constitue un débouché extrêmement important pour les poissons d'eau douce.
>
> Notre secteur est encore victime de la récession, mais la production de certaines des principales espèces demeure à un niveau record, notamment pour le doré. Ce phénomène a entraîné une forte diminution des sommes versées aux pêcheurs, du fait que les inventaires ont atteint des niveaux inquiétants.
>
> En outre, la production de nos principaux concurrents des Grands lacs a également été trop forte, surtout pendant l'hiver. En temps normal, l'Office ne se heurte pas à une grosse concurrence en ce qui concerne la vente de poisson frais pendant l'hiver, mais la température anormalement élevée pour la saison a permis aux producteurs des Grands lacs de continuer à pêcher pendant l'hiver 1982-1983. C'est pourquoi les producteurs des Grands lacs se sont emparés d'une bonne partie du marché du poisson frais, et les prix ont subi une énorme baisse à cause des surplus.
>
> D'autres producteurs du monde entier ont aussi été attirés par le marché des États-Unis à cause de la valeur exceptionnelle de la devise américaine. Cette situation a encouragé des pays très éloignés, comme la Nouvelle-Zélande, à expédier de grandes quantités de poisson vers les États-Unis. Un de ces produits a été l'Orange Roughy. Ces filets blancs, sans arête ni peau, se sont vendus aux restaurateurs pour seulement $2.20 la livre.
>
> Tout semblait aller mal pour nous pendant l'année 1982-1983, et il n'est pas surprenant que l'Office n'ait réussi à dégager qu'un bénéfice de $40,000 pour plus de 39 millions de dollars de chiffre d'affaires.
>
> La situation a commencé à s'améliorer pour l'Office en 1983-1984. Bien que la concurrence d'autres producteurs de poisson soit restée vive, l'influence de la récession s'est quelque peu atténuée sur nos principaux marchés. En même temps, la production de doré est revenue à un niveau normal dans les zones de pêche en eau douce, et la production de corégones est restée acceptable. En outre, comme la pêche dans les Grands lacs a également diminué pendant l'hiver à cause du gel, l'Office a connu une bonne saison hivernale.

A la fin d'avril 1984, il était évident que les bénéfices étaient substantiels. Ceux-ci seront reversés aux pêcheurs sous forme de dernier paiement en décembre 1984.

A l'aube de la nouvelle année, nous nous trouvons dans une situation extrêmement favorable en ce qui concerne les inventaires de dorés et de corégones. Par ailleurs, nous pensons que le prix du doré se maintiendra cette année et que celui du corégone demeurera relativement stable, à moins d'une augmentation considérable de la production ici ou dans les Grands lacs. Les montants initiaux versés aux pêcheurs s'en ressentent, car il y a une forte augmentation pour le doré et une légère hausse dans le cas du corégone.

Le doré noir continue à nous inquiéter. Les prises de doré noir ont augmenté de 50 p. 100 l'an dernier et il faudra les écouler si nous voulons faire augmenter le prix de cette espèce. Les conditionneurs produits alimentaires panent presque tout notre doré noir et le vendent aux restaurants dont la clientèle consiste surtout de familles à revenus modestes.

Le grand brochet est un autre produit qui nous cause de l'inquiétude. Notre principal débouché en France est instable depuis quelques années à cause de la dévaluation du franc. Voilà pourquoi nos clients français payent de plus en plus cher, alors que les recettes de l'Office restent les mêmes. La production a diminué l'an dernier, à point nommé, puisque nos exportations vers la France ont chuté de 15 p. 100. Nous espérons que les livraisons de brochet vont rester stables cette année, compte tenu surtout de l'impact que les producteurs de brochet suédois commencent à avoir sur notre marché français. La Suède s'attend de produire 250,000 kilogrammes cette année et prévoit de porter sa production à 500,000 kilogrammes en 1985. A la fois la dévaluation du franc français et la concurrence plus vive ont déjà commencé à affecter nos ventes de brochet habillé. La préférence pour le brochet étêté ne nous convient pas du tout, mais nous n'avons guère le choix, étant donné les conditions du marché.

Les prix de la truite de lac ont augmenté considérablement cette année, surtout parce que les prises ont diminué dans les régions d'eau douce. Un autre facteur est la pollution des Grands lacs qui a fait baisser les arrivages de truite sur le marché et la demande est plus forte qu'elle ne l'a été depuis quelque temps. Il faut prendre bien garde en ce qui concerne la truite, car les prix sur ce marché spécialisé chutent si la production augmente trop.

Le prix actuel du saumon rose se répercute aussi sur le marché de la truite. Aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver dans les supermarchés canadiens du saumon rose étêté et habillé pour aussi peu cher que $3.72 le kilo ou $1.69 la livre.

Bien que ces facteurs n'aient pas beaucoup influé sur les principaux marchés de truites de lac, nous devons certes nous attendre qu'ils le feront peut-être d'ici quelques années.

A ce sujet, nous sommes très inquiets des conséquences à long terme de l'élevage du saumon et de la truite. C'est une industrie en pleine croissance dans des pays comme la Norvège et la Suède où les pisciculteurs mettent sur le marché des poissons de la grosseur demandée par l'acheteur. La truite d'élevage d'Argentine a également fait son arrivée sur les marchés de villes américaines comme Los Angeles, où on peut en acheter à $2.18 le kilo ou 99c. la livre dans les magasins de détail.

Au cours de l'année qui vient, nous devrons nous montrer particulièrement prudents sur les marchés nouveaux et existants. Les forces vives de notre industrie sont très instables et il ne fait guère de doute qu'elles le demeurent au cours des années qui viennent.

Les niveaux de production joueront un rôle particulièrement important. Le moment est certainement mal choisi pour augmenter de façon importante les livraisons de poisson, quelle que soit l'espèce.

Cette année, nous tenterons des percées dans de nouvelles directions dans le but d'élargir nos débouchés. Cet automne, par exemple, nous tentons une grande percée sur le marché de Los Angeles. Nous allons vendre du poisson blanc prêt à cuire, emballé sous vide, aux magasins à succursales dans le but de gagner une partie du marché de cet important centre urbain.

Nous allons également poursuivre notre campagne pour vendre du gibier de pêche du nord du Canada à des restaurants de luxe dans tous les États-Unis et le Canada. Jusqu'ici, cette idée a été très bien accueillie et nous espérons que nos efforts commenceront à porter fruit l'année prochaine.

C'est ainsi que se termine l'article. J'ai jugé bon de le faire inclure dans le hansard, car il couvre extrêmement bien, et de façon succincte, les activités de l'Office.

Je suis sûr que tous les députés seront heureux d'apprendre que la saison de pêche qui vient de se terminer a été excellente pour l'Office, dont le chiffre de vente dépasse 44 millions de dollars. Le versement d'un paiement final très substantiel aux pêcheurs sera bientôt annoncé. J'ajouterais que les prix initiaux des principales espèces avaient été augmentés pour la saison de pêche 1984-1985. Cela permet de croire que la situation de la pêche en eau douce continuera à être bonne.

Comme je l'ai déjà dit, le plafond de 20 millions fixé pour les emprunts de l'Office a été établi il y a dix ans. Depuis, les frais d'exploitation n'ont cessé d'augmenter et il semble donc logique d'élargir ce pouvoir d'emprunt. Si nous ne le faisons pas, l'Office va sans doute se retrouver dans une situation impossible où il sera obligé, en vertu de son mandat, d'acheter tout le poisson qui lui sera offert sans disposer de réserves de crédit suffisantes pour pouvoir payer les pêcheurs qui se retrouveront alors dans une situation déplorable. Vu l'attitude des députés, je ne pense pas qu'une telle chose doive se produire.

Pour conclure, je voudrais de nouveau souligner qu'il est important d'adopter rapidement cette mesure afin que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce puisse établir son budget pour le prochain exercice et s'acquitter de la mission qui lui a été confiée.

• (1700)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande de nouveau à la Chambre d'être indulgente. Je tiens à relever le fait que c'est la première fois que vous occupez le fauteuil, monsieur le vice-président des comités. Le député de Sherbrooke (M. Charest) est un jeune député du Québec. Je tiens à lui exprimer en notre nom à tous mes sincères félicitations. J'espère que vous vous plairez au fauteuil et que vous saurez faire preuve d'une justice égale, dans la tradition des présidents de notre Chambre.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous aussi de ce côté de la Chambre sommes très heureux du fait que le député de Sherbrooke (M. Charest) occupe le fauteuil de la Présidence. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et ayant moi-même occupé votre place au fauteuil, je peux comprendre un peu votre anxiété lors du premier essai. Cependant, je peux vous assurer que nous allons collaborer avec vous de notre mieux. Bonne chance!

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat du projet de loi intitulé Loi modifiant la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce. Je dis avec plaisir parce qu'il avait été inscrit au *Feuilleton* une ou deux fois par le gouvernement précédent.

Avant de traiter du projet de loi lui-même, je tiens à féliciter le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) de sa nomination. Comme d'autres députés, je lui souhaite bon vent, mais pas trop. Je le félicite également d'avoir présenté ce projet de loi si rapidement. Il est un peu amusant de constater que le premier texte qu'il présente concerne des sociétés de la Couronne et, en outre, qu'il va dans le bon sens. Ayant entendu parler le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), j'avais cru comprendre que les sociétés de la Couronne étaient devenues un mot tabou. Ces sociétés ont un rôle utile à jouer chez nous, et j'imagine que le ministre est d'accord là-dessus.

Le ministre des Pêches et des Océans a dû avoir des difficultés avec le ministre de la Science et de la Technologie, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). Je me souviens d'un débat qui a eu lieu à la Chambre le 10 juillet 1980, à propos d'une demande de document présentée à titre d'initiative parlementaire par le député de Richmond-Delta-Sud. J'avais alors au nom du gouvernement, donné la réplique à la demande du député. Ce qui m'amuse, c'est que dans la première partie de son discours d'aujourd'hui, le ministre a répété presque mot pour mot le discours qui avait alors été rédigé à mon intention. Bien sûr, il lui a été donné par le ministère. Voilà j'imagine comment vont les choses.

Dans son discours, le député de Richmond-Delta-Sud a été péremptoire quant au rôle de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je voudrais citer un passage pris à la page 2726 des Débats de la Chambre des communes du 10 juillet 1980. On y trouve ce que pensait alors le député de Richmond-Delta-Sud. C'est ce même type qui est maintenant ministre du cabinet et collègue de notre ami, le ministre des Pêches et des Océans. Voici ce qu'il disait le 10 juillet 1980, de la création de cet office:

> A l'origine, cette idée avait été proposée par la commission McIvor, à la fin des années 60, et préconisée par le gouvernement conservateur de Duff Roblin au Manitoba. Cet office de commercialisation de la première heure est devenu, comme je viens de le dire, une société de la Couronne monopolisatrice dotée d'une hiérarchie verticale, comme bon nombre de nos sociétés de la Couronne, qui prend en charge le produit, soit le poisson, depuis les rives du lac où il est pêché jusqu'au consommateur, que celui-ci soit à New York ou en Pologne.

Voici ce qu'il a dit et c'est bien pourquoi je félicite le ministre d'avoir présenté si promptement le projet de loi:

> A mon sens, l'industrie de commercialisation du poisson a actuellement affaire à un monopole, en particulier dans les provinces des Prairies, ce qui est à mille lieues du principe de la socio-démocratie qui affirme, si j'ai bien compris, que le secteur de la libre entreprise et le secteur public peuvent se faire concurrence. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce revient à du communisme pur et simple sons toutes ses formes!

Voilà toute une conversion! Je crois savoir que le député de Western Arctic (M. Nickerson) va participer au débat. Je ne vais pas citer ce qu'il a dit, mais nous allons le surveiller très attentivement.

J'ai appuyé la constitution de cette société en 1980. Mon gouvernement l'a appuyée. Nous sommes remontés aux raisons qui ont motivé la création de la société. Elle dessert le nord-ouest de l'Ontario, les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de même que la région occidentale de l'Arctique. Dans certaines de ces régions existent de petites localités et des ports éloignés comptant un très petit nombre de pêcheurs. Il est difficile pour de tels pêcheurs, s'ils traitent eux-mêmes le poisson, d'être concurrentiels sur le marché ou de tirer le moindre profit de leur produit.

A l'époque où cette société a été créée, il y avait des entrepreneurs qui étaient propriétaires non seulement des petites conserveries et des bureaux de commercialisation de leur organisme, mais encore de l'équipement même des pêcheurs. Autrement dit, les pêcheurs leur appartenaient. Ce n'était pas peu courant dans cette partie du pays. Je me souviens de tels entrepreneurs à l'œuvre dans l'industrie de la pêche de ma province à la fin des années 50 et au début des années 60. L'un d'eux, notamment, était propriétaire non seulement de la conserverie, mais aussi de l'équipement du pêcheur et de la maison du pêcheur. Chaque année, lorsque le pêcheur voulait obtenir du capital d'exploitation, il devait concéder un privilège de plus sur ses biens. Il ne restait rien pour le premier producteur, c'est-à-dire le pêcheur.

Cette société a été créée pour venir en aide aux premiers producteurs qui avaient du mal à fonctionner dans le processus normal et naturel de leur exploitation. Il est vrai que certains de ces exploitants ont eu maille à partir avec cette société. Il ne fait aucun doute que dans certains cas la constitution de la société suscitait des inquiétudes chez le chef d'entreprise concernant certains domaines. Je sais que si j'étais un homme d'affaires, je pourrais avoir des inquiétudes à certains égards. Je crois cependant, comme le ministre l'a dit tout à l'heure, que cette société fait de son mieux pour la plupart des gens engagés dans ce secteur. Voilà pourquoi nous l'appuyons.

• (1710)

J'aimerais examiner quels sont les autres aspects bénéfiques de l'Office. Tout d'abord, dans les années 60, avant sa création, les petits exploitants avaient énormément de difficulté à soutenir la concurrence, particulièrement sur le marché américain. Il y avait une foule de petits exportateurs, mais il y avait bien peu de petits importateurs aux États-Unis. Ils se concurrençaient l'un l'autre et maintenaient les prix à un bas niveau. Voilà le genre de situation dans laquelle on peut se trouver quand il y a un grand nombre de petites entreprises qui essaient de se faire concurrence à l'échelle nationale et internationale.

On a accru le rôle de l'Office pour en étendre les activités à la Pologne et à certains autres pays. Comme l'a dit le ministre, je crois qu'il s'agit un peu de l'histoire d'une réussite. Si je l'ai bien compris, j'ai été très heureux de l'entendre dire que l'Office s'attendait à réaliser des ventes globales de 44 millions de dollars cette année et à ce que les pêcheurs en retirent des bénéfices considérables. Tel est, bien sûr, le principe des mouvements coopératifs dans les autres parties du pays. Je citerai encore une fois l'exemple de ma propre circonscription qui compte deux coopératives exceptionnellement bien gérées et exploitées lesquelles ont réussi à faire beaucoup pour les petits pêcheurs. On leur donne un prix plancher au printemps, et les bénéfices sont partagés une fois que la saison et les ventes sont terminées.

Je crois que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce joue un rôle très positif dans les provinces de l'Ouest et dans l'ouest de l'Ontario. Je suis extrêmement heureux de nous voir maintenant saisis de ce projet de loi car il est prêt depuis assez longtemps. Il avait d'abord été présenté le 29 avril 1983 sous le numéro C-149. C'est l'ex-ministre des Pêches et des Océans du gouvernement libéral précédent, M. De Bané, qui l'avait présenté à la Chambre à l'étape de la première lecture. Toutefois, à cause du programme législatif du gouvernement, le projet de loi n'avait pas franchi toutes les étapes à l'époque. Il a été redéposé par le ministre portant cette fois le numéro C-31 et, bien entendu, il n'a franchi que l'étape de la première lecture.

Pour que l'Office puisse soutenir la concurrence sur le marché, il faut assurément que sa capacité d'emprunt soit augmentée. Il y a déjà plus d'un an qu'on a essayé pour la première fois de relever cette limite et je me réjouis de voir que ces efforts portent enfin fruit.

Je sais que d'autres députés souhaitent parler de ce projet de loi aujourd'hui. Il ne sera peut-être pas possible de lui faire franchir toutes les étapes avant la fin de la séance. Dans l'ensemble, nous, de l'opposition officielle, y souscrivons certainement et nous profitons de l'occasion pour souhaiter à l'Office une année prospère et beaucoup de succès dans les années à venir pour le plus grand bien des quelques 3,500 pêcheurs qu'il représente.

[*Français*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Merci, monsieur le Président. Moi aussi je veux, au nom du Nouveau parti démocratique, vous féliciter d'avoir accédé au poste de président suppléant de la Chambre. Je comprends qu'il y ait un, deux ou trois députés québécois qui s'appellent conservateurs mais qui, en effet, sont néo-démocrates. Je leur dis donc: Mais venez ici, si c'est cela que vous voulez faire.

[*Traduction*]

Je ferais peut-être mieux de poursuivre en anglais, afin que vous puissiez me comprendre, monsieur le Président.

Il s'agit de mon premier discours en tant que critique des Pêches. Je vois que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) est des nôtres en ce moment. Je tiens à lui dire que je suis très heureux d'avoir été désigné par mon parti comme critique de son portefeuille ainsi que de celui de l'Énergie. Je vois que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney) est ici elle aussi. Elle ne perd rien pour attendre. Son tour viendra demain, ou après-demain. Tout dépend de ce que renfermera l'exposé financier de ce soir.

Je n'ai pas intérêt à cacher quoi que ce soit au ministre des Pêches. C'est la dernière fois que je le lui dirai, je pense bien—mais je tiens à lui dire que j'ai beaucoup d'affection pour lui. Non seulement il est originaire de Vancouver et a son franc parler, non seulement il est avocat, et avocat-conseil au surplus, mais c'est aussi un compatriote d'origine écossaise. Je crois bien que cela dit tout.

M. Fraser: Bravo!

M. Waddell: Il a aussi été reconnu par le passé comme un homme de principes. Ma mission consistera à veiller à ce que ces principes survivent au sein du conseil des ministres conservateurs et à le talonner pour qu'il communique à ses collègues certains de ses principes et de ses vues, surtout en ce qui concerne l'aide aux pêcheurs de la côte ouest qui sont en proie à de réelles difficultés.

Malgré toute l'affection que je porte personnellement au ministre, je le préviens qu'étant donné que je représente une circonscription voisine de Trout Lake à Vancouver, j'attends de lui qu'il fasse approuver certaines de ses initiatives par le cabinet. Sinon, il entendra parler de nous.

Cela dit, je ferais mieux de dire un mot de la loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, loi dont je suis spécialiste et dont je parlerai avec plaisir. Au cas où vous ne le sauriez pas, monsieur le Président, je voudrais vous dire que la loi a été adoptée en 1969. Cette société a le pouvoir exclusif de transformer le poisson et de le mettre en marché dans les provinces des Prairies, dans le nord de l'Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle n'est pas habilitée à exercer son activité dans la majeure partie de l'Ontario et du Québec parce que ces régions s'occupent de leurs propres intérêts. Cet organisme s'occupe du poisson d'eau douce dans une région donnée du pays.

Il vous intéressera d'apprendre, monsieur l'Orateur, que la société a été formée parce que les entreprises privées, contrairement aux contes que nous sort constamment le parti ministériel se sont révélées incapables de bien gérer ce secteur dans cette région du Canada. Les sociétés privées n'agissaient pas au meilleur des intérêts des pêcheurs de poisson d'eau douce. N'est-ce pas étonnant? Le gouvernement s'est rendu compte que ces entreprises principalement sous contrôle américain se livraient à une concurrence âpre qui était très néfaste aux pêcheurs qui étaient à la merci de ces sociétés à cause des paiements initiaux qu'ils leur versaient. Les fonds de démarrage et autres étaient réclamés au début de la saison de pêche, ce qui était trop demander aux pêcheurs.

De leur point de vue, à la fin des années 60, le secteur était bien mal en point. Des pressions ont donc été exercées pour que soit établie cette société de la Couronne qui fonctionne assez bien depuis lors. J'aurais quelques critiques à formuler contre cette société d'État dans quelques instants.

Vous devez sûrement savoir, monsieur le Président, que la pêche du poisson d'eau douce est la deuxième industrie en importance dans le nord de la Saskatchewan. Bien que les ventes de poisson d'eau douce soient négligeables en comparaison de celles des produits de la pêche côtière, ce n'en est pas moins une industrie importante dont les possibilités d'expansion sont considérables. Le ministre a évoqué ces possibilités en partie dans son discours quand il a parlé notamment des nouveaux marchés.

Nous avons les plus abondantes réserves de poisson d'eau douce du monde. Nous sommes évidemment dotés de ce qui sont probablement les plus grandes réserves d'énergie du monde, et des plus grandes richesses forestière et minière du monde. Nous attendons simplement d'avoir l'intelligence nécessaire pour mettre ce secteur en valeur comme il le devrait et faire du Canada le pays le plus riche au monde. Nous le ferons un jour.

• (1720)

Une voix: L'espoir fait vivre.

M. Waddell: Je n'en suis pas tellement sûr. Toutefois, la mise en valeur de ce secteur nous donne lieu d'espérer.

En 1982, les prises de la pêche commerciale au Canada s'élevaient à 1.38 million de tonnes et valaient 838 millions de dollars. Après transformation, la valeur des prises atteignait 1.98 milliard de dollars. Le NDP accorde une grande importance à cette industrie. Il en fait l'une de ses priorités. La même année, ou a pêché en eau douce 550,000 tonnes de poisson valant 62 millions de dollars. La valeur du produit transformé s'élevait à 100 millions de dollars. Même si la proportion que représente le poisson d'eau douce dans le secteur canadien des pêches est faible, elle n'en reste pas moins significative.

Nos entreprises de pêche ont exporté des produits d'une valeur de 1.62 milliard de dollars en 1982, ce qui représente environ 82 p. 100 de la production. Nous avons vendu près de 88 p. 100 de nos prises en eau douce à l'étranger, soit principalement aux États-Unis, aux pays du marché commun européen, aux autres pays d'Europe et au Japon.

Je saisis l'occasion pour remercier la Communauté économique européenne d'avoir eu l'obligeance de m'inviter l'automne dernier à aller étudier sur place divers problèmes. J'ai ainsi pu examiner la pêche comme elle se pratique au Danemark, en Grèce et Belgique et j'ai acquis certaines connaissances au sujet de la pêche en Europe. Les Européens auraient beaucoup à nous apprendre sur la manière de traiter le poisson. Je remercie publiquement les responsables de la Communauté économique européenne de la patience qu'ils ont démontrée à l'égard du néophyte que j'étais alors.

Le pire défaut de la société de commercialisation du poisson d'eau douce est de ne pas avoir d'usines de transformation dans le nord de la Saskatchewan ou du Manitoba. Les pêcheurs de ces régions doivent expédier leur poisson vers le sud à Winnipeg pour le faire transformer. Ils doivent assumer les frais d'expédition et cela leur coûte relativement cher. Beaucoup de pêcheurs du nord de la Saskatchewan ont donc une dent contre la société. Ils avaient même présenté une pétition au gouvernement antérieur pour demander de ne plus relever de la société. A mon avis, leur réaction était un peu exagérée parce qu'on pourrait apporter certaines améliorations à la société. J'ai l'intention d'en proposer quelques-unes.

Je signale au ministre des Pêches et des Océans que si le nord du Manitoba et de la Saskatchewan a tant de chômage c'est à cause de l'absence d'usines de conditionnement du poisson dans ces régions. Au lac Athabasca, par exemple, on ne pratique pas la pêche du côté de la Saskatchewan. Les pêcheurs du nord de la province se plaignent aussi que les quantités de poisson qu'ils sont autorisés à vendre à la société sont trop faibles. Cela leur fait du tort parce qu'ils doivent compenser leurs frais de transport et expédier plus de poisson que les pêcheurs du sud de la province. Ils voudraient donc des quotas plus élevés.

La gestion et le fonctionnement de la société doivent être améliorés. Par exemple, elle est trop centralisée. Il devrait y avoir des usines de conditionnement du poisson dans les régions du nord. Une chose que je recommanderais au ministre, c'est que le conseil d'administration ou son comité consultatif se rende dans le nord des provinces pour s'entretenir avec les pêcheurs de leurs problèmes. C'est beaucoup plus facile pour le conseil de se rendre dans le nord que pour les pêcheurs d'aller dans le sud du pays. C'est aussi beaucoup plus intimidant pour les pêcheurs de parler à des bureaucrates que le contraire. Je sais que cela ne semble pas très intimidant vu d'ici, mais il arrive très souvent que des gens venus du nord éprouvent de la difficulté dans le milieu culturel du sud du pays. Je propose donc au ministre de recommander au conseil d'administration de se rendre dans les régions du nord pour s'entretenir avec les pêcheurs. Cela évitera une répétition de ce qui s'est passé pendant la dernière législature, quand un de nos députés de la région a présenté une pétition au nom des pêcheurs qui voulaient cesser de relever de la société.

A l'heure actuelle, les pêcheurs sont représentés au comité consultatif, mais pas au conseil d'administration. Ils n'ont donc aucun pouvoir décisionnel au sein de la société. Pourquoi ne pas les faire représenter au conseil d'administration?

L'une des choses que j'ai constatées en Europe, pas dans le domaine des pêches, mais de façon générale, c'est une tendance à la co-gestion. Cela veut dire que les employés d'une société sont représentés à son conseil d'administration. Cela se fait en Allemagne. Les travailleurs ont le sentiment de participer à certaines des décisions qui touchent leur vie. Il y a certaines limites à ce qu'on peut faire à cet égard et cela prend quelque temps avant d'aboutir, mais cette formule devient de plus en plus populaire. Dans ce cas-ci, ce serait idéal de nommer quelques pêcheurs au conseil d'administration.

Une autre facette du problème est que nous n'exploitons pas ce secteur au maximum. Les lacs de la Saskatchewan regorgent de corégones, mais l'Office parvient à s'approvisionner sur le seul marché de Winnipeg. Les corégones peuvent donc être achetés au Manitoba, non pas en Saskatchewan, situation malheureuse pour cette province où ces poissons abondent. La plupart des espèces de poissons d'eau douce pourraient être séchées et exportées, en Afrique, par exemple, et dans d'autres pays du tiers monde. Il y a de nombreux débouchés pour le poisson à l'étranger. Ces exportations favoriseraient la création d'emplois et stimuleraient le secteur des pêches. J'ai rencontré des hauts fonctionnaires de ce secteur à Athènes, à Copenhague et à Bonn et nous avons discuté de leur expérience en ce domaine et de la possibilité de trouver de nouveaux marchés pour le poisson canadien. Certaines ententes pourraient être conclues avec la CEE. Nous pourrions échanger certains lieux de pêche contre d'autres avantages.

Au Danemark, on m'a dit que pour en savoir plus long sur les voitures il fallait que je m'adresse à Mercedes en Allemagne, pour en savoir plus long sur le vin il fallait que j'aille en France, mais pour en apprendre sur les pêcheries je devais m'adresser à eux. C'est vrai. Vingt-quatre heures après être débarqué le poisson de la mer du Nord et de l'Atlantique peut se retrouver sur les tables à Paris. Pas que j'aie déjà mangé dans un restaurant parisien, mais je suis sûr que le ministre le fait à l'occasion. Néanmoins, peu importe comment est apprêté le poisson et où il est mangé, il est bon. Nous avons beaucoup à apprendre d'eux sur la façon dont ils commercialisent et transforment le poisson.

Mon collègue, le député de Churchill (M. Murphy), en a parlé l'an dernier, quand on a étudié le projet de loi sur la dotation en capital. Le ministre veut maintenant porter de 20 à 30 millions le capital autorisé. Et cela nous convient.

Bref, je souhaite que cette société d'État ne soit pas privatisée. Car j'estime qu'elle a un rôle à jouer. J'ai tenu à rappeler certaines critiques et à souligner certaines difficultés que les pêcheurs eux-mêmes ont exprimées et je l'ai fait de bonne foi. Je suis certain que le ministre voudra en saisir l'Office lui-même. Nous souhaitons que l'on décentralise plus et que l'on consulte davantage les pêcheurs. La collaboration s'impose pour élargir les marchés, améliorer les entreprises, la mise en conserve, le traitement et autres activités. C'est la condition nécessaire pour faire progresser cette importante industrie.

Le président suppléant (M. Charest): Le député de Western Arctic.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Egmont (M. Henderson) et le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) qui ont dit beaucoup de bien au sujet de cette société d'État. Celle-ci détient le monopole de la vente du poisson. Ils ont dit que tout n'était pas parfait, que la gestion pourrait en être améliorée, mais que la situation monopolistique de l'entreprise correspondait à nos désirs. On ne peut qu'en conclure, monsieur le Président, qu'ils n'ont jamais rencontré un pêcheur d'eau douce.

• (1730)

M. Waddell: C'est votre propre projet de loi!

M. Nickerson: Ils auraient exprimé un point de vue bien différent s'ils connaissaient l'attitude de l'Office à l'endroit des pêcheurs d'eau douce. J'ai promis au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) que j'appuierais sa mesure. Et je le fais pour deux raisons principales, monsieur le Président. D'abord, étant fidèle partisan, je ne songerais jamais à voter contre un ministre du gouvernement actuel. Je sais qu'ils sont très compétents et font de leur mieux pour le Canada. J'ai d'ailleurs confiance en eux. En deuxième lieu, monsieur le Président, le ministre a menacé de me tordre le cou si je n'appuyais pas son bill. Par ailleurs, j'espère que d'ici quelques mois, le ministre, conformément aux politiques du parti progressiste conservateur, proposera une nouvelle mesure pour modifier la loi, mesure dont l'objet sera de rompre le monopole excercé par l'Office afin de faire de la place à d'autres entreprises. C'est, monsieur le Président, la solution clé pour remettre sur ses rails la pêche dans le Nord.

Le député d'Egmont nous a fait un bref historique de ce projet de loi. Il nous a dit qu'il avait été proposé en 1980 et qu'il était resté en plan. Il a été proposé à nouveau en 1983 sous le numéro C-31 et là encore, aucune suite n'y a été donnée. Je vais dire au député pourquoi cette mesure est restée en plan. C'est parce que le ministre des Pêches et des Océans de l'époque se moquait bien de la situation des pêcheurs d'eau douce. Ce projet de loi a toujours occupé le 151e rang sur la liste des 150 projets à examiner. Il a été inscrit au *Feuilleton* et aucune suite n'y a été donnée. Cela prouve bien la différence d'attitude entre le ministre des Pêches et des Océans de l'époque et celui d'aujourd'hui.

L'actuel ministre mérite la confiance des pêcheurs dans tout le Canada. Nous avons remplacé la complaisance des ministres précédents par des actes.

Je voudrais vous citer brièvement certaines données en cause. Si l'on examine le dernier rapport annuel disponible de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, celui de 1983, on constate qu'il a emprunté près de 13.5 millions de dollars au gouvernement du Canada sous forme de capital d'exploitation. Il a emprunté également près de 4.5 millions de dollars en capital fixe, toujours au gouvernement du Canada. Ses dettes bancaires s'élèvent environ à $750,000, ce qui porte son passif total à 18 ou 19 millions de dollars. C'est pourquoi en attendant que le nouveau gouvernement ait le temps et l'occasion d'apporter des changements qui s'imposent et pour permettre à l'Office de survivre, il est nécessaire d'autoriser une nouvelle augmentation de son pouvoir d'emprunt. Ce faisant, toutefois, nous ne devons pas oublier, monsieur le Président, que le taux d'intérêt sur certains de ces prêts est proche de 16 p. 100. Les pêcheurs des provinces septentrionales, des territoires et de certaines régions de l'Ontario payent près de $500,000 par an en intérêt sur ces prêts. C'est en quelque sorte un microcosme de la situation dans laquelle se trouvent les finances nationales du pays. A l'échelle nationale, nous avons accumulé des dettes de milliards de dollars sur lesquelles nous devons payer des intérêts qui diminuent nos recettes. Il en va de même pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il a toujours dû emprunter davantage, ce qui impose un fardeau supplémentaire aux pêcheurs qui sont obligés de payer l'intérêt sur ces dettes qui se sont accumulées par le passé.

On a raconté des histoires tout à fait horribles au sujet de l'Office par le passé. On a parlé d'entrepôts remplis de poissons qui ne se vendaient pas. Il y a eu des fautes de gestion. Il y a eu un relâchement du contrôle financier de l'Office et toutes sortes de drôles de choses qui se sont passées. Je me souviens des tampons de contrôle du rabbin apposés sans autorisation sur des boîtes de poisson destinées au marché des Juifs. Je dois admettre, monsieur le Président, que les choses se sont améliorées. J'ai eu l'occasion de visiter l'usine de Transcona l'été dernier et j'ai constaté avec plaisir certains progrès dans son exploitation. Il y avait sans aucun doute un meilleur mouvement et un meilleur contrôle de l'inventaire.

Je voudrais maintenant féliciter M. Sam Cunnah, l'un des gestionnaires de cette usine, qui a pris sa retraite dernièrement. Je voudrais le féliciter en public pour son travail. Il est indéniable que les méthodes de gestion ne sont pas encore parfaites. Il y a eu des progrès à l'usine centrale de Winnipeg et de Transcona. Toutefois, il y a encore de graves problèmes dans les usines secondaires. Par exemple, l'usine de Hay River ne fonctionne pas comme il se doit. En outre, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce n'arrive pas à vendre le poisson comme l'exige son mandat. Telle est sa raison d'être, mais il ne vend pas de poisson et ne réalise pas de profits convenables pour le compte des pêcheurs qui font des efforts surhumains pour prendre le poisson. Jusqu'à un certain point, c'est un problème mondial. Sauf erreur, des problèmes se posent sur la côte de l'Atlantique comme sur celle du Pacifique. Toutefois, je crois qu'on pourrait prendre certaines mesures afin de vendre les excellents produits de nos lacs et de nos cours d'eau.

Il y a deux questions que je voudrais poser au sujet de l'OCPED. Tout d'abord, a-t-il toujours sa raison d'être? La question est naturellement encore à l'étude. Le nouveau gouvernement étudie la situation de toutes les sociétés de la Couronne pour voir quelles sont celles qui devraient être maintenues et celles qu'il serait préférable de confier au secteur privé, par exemple. En deuxième lieu, si l'OCPED est maintenu, devrait-il conserver son monopole? Je ne voudrais pas m'attarder aujourd'hui à la première question, mais je voudrais proposer aux députés cette analogie. L'OCPED m'a toujours fait penser à une cage à homard. On peut y pénétrer, mais il est presque impossible d'en sortir. Quand on demande aux pêcheurs si leur situation s'est améliorée depuis l'établissement de l'OCPED, ils répondent que non. De fait, leur situation était bien meilleure autrefois parce qu'ils pouvaient vendre leur poisson. Ils trouvaient toujours des débouchés. Je doute qu'une

société de la Couronne puisse vendre du poisson aussi efficacement qu'une entreprise privée. Le propriétaire d'une entreprise privée ne se contente pas d'attendre dans un bureau luxueux de Winnipeg qu'on lui commande du poisson par téléphone. Il faut faire un effort pour vendre. Telle aurait été la façon de procéder de l'entreprise privée, n'eût été ce monstre désigné sous le nom de d'OCPED.

L'ancien ministre, qui a été récompensé par un siège en vieux cuir à l'autre endroit, voulait étendre le monopole de la société de la Couronne jusqu'aux Grands lacs. Il voulait que tout le monde souffre de la même misère. Il ne pouvait pas supporter le succès des pêcheries des Grands lacs, exploitées par l'entreprise privée. Il voulait que tout le monde soit dans la misère.

En ce qui concerne la question du monopole, je dirai qu'elle peut être résolue assez rapidement et j'espère qu'elle le sera. La position du parti progressiste conservateur, définie au cours des années et qui faisait partie des promesses faites aux pêcheurs au cours de la campagne électorale, est la suppression du monopole actuel de l'Office. Ce monopole sera supprimé pour le plus grand bien des deux parties. Tout d'abord, pour le bien des pêcheurs. Ils seront maintenant en mesure de vendre leur poisson au plus offrant. Ils ne seront plus esclaves d'une société de la Couronne disposant d'un monopole. Deuxièmement, la situation sera juste pour ceux qui veulent faire le commerce du poisson. Saviez-vous, monsieur le Président, que si j'achète du poisson pour le revendre, le traiter ou à d'autres fins, activité que j'estime parfaitement honorable, utile pour le pays, je serai passible de deux ans de prison aux termes de la loi actuelle, pour avoir acheté sans autorisation du poisson à un pêcheur. C'est certainement là une atteinte aux libertés individuelles des Canadiens que nous ne pouvons plus tolérer.

• (1740)

M. Waddell: C'est ce que l'on appelle la commercialisation ordonnée.

M. Nickerson: Les socialistes appellent ça la commercialisation ordonnée. Ils empêchent les gens d'avoir un emploi honorable, d'aider leurs concitoyens à créer des emplois et à proposer de bons produits de consommation. Voilà ce qu'ils veulent.

M. Waddell: Parlez-en à n'importe quel agriculteur.

M. Nickerson: Lorsque l'Office aura perdu son monopole, il pourra continuer d'exister. Je soupçonne que, en concurrence avec l'entreprise privée, il ne durera pas très longtemps, mais je n'ai aucune objection à ce qu'il continue, dans la mesure où il n'a plus de monopole. Cela fait, son exploitation pourrait retourner à l'entreprise privée, comme précédemment. Autrefois, les gens investissaient dans les usines et achetaient leur poisson aux pêcheurs. Ils se rendaient à New York ou à Chicago et vendaient au meilleur prix possible. La chose fonctionnait assez bien. Nous pourrions aussi avoir une coopérative. Actuellement, les pêcheurs ne peuvent pas constituer de coopérative pour vendre leur propre poisson. Je suis persuadé que mon collègue socialiste ne s'y opposerait pas. Ce n'est pas sûr, il trouvera peut-être que ce n'est pas une commercialisation ordonnée. Les socialistes se préoccupent peu que la Chambre des communes ait retiré aux pêcheurs la liberté de former une coopérative. Si les pêcheurs veulent constituer une coopérative de producteurs, ils devraient être en mesure de le faire, mais ce n'est pas le cas actuellement.

Il pourrait aussi y avoir une participation provinciale. Les provinces participent déjà. On nous a dit que l'Office réalise maintenant des bénéfices, mais seulement en raison de subventions provinciales et territoriales au secteur. Je sais que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest débourse environ $400,000 par année pour financer cette industrie. Une partie de cet argent sert à soutenir le prix du poisson et une partie est destinée aux conditionneurs qui vont chercher les prises auprès des postes de pêche autour du lac. Même là, le prix du poisson est ridiculement bas. La plupart des pêcheurs usent leurs filets en pure perte. Je me permets de citer quelques manchettes des journaux locaux: «Les pêcheurs sont dans une situation critique»; «Les prix du poisson toujours bas»; «Saison sombre en perspective pour les pêcheurs des T. N.-O.». Et ainsi de suite. Je ne crois pas que leur situation s'améliorera tant qu'ils ne pourront vendre leur poisson à qui ils veulent.

M. Blaikie: A un prix encore plus bas.

M. Nickerson: Je ne crois pas que les contribuables doivent assumer ce fardeau.

M. Tobin: Et les 10 millions de dollars?

M. Nickerson: En raison de sa nature même, cette ressource peut être exploitée d'une façon rentable. Pourquoi ne pouvons-nous pas le faire? Pourquoi les contribuables canadiens doivent-ils subventionner une industrie qui pourrait être rentable pour les pêcheurs? Le poisson pêché dans les Territoires est l'un des meilleurs du monde. Nous sommes capables d'offrir un produit de toute première qualité qui devrait se vendre au prix fort. Mais ce n'est pas le cas parce qu'on le vend pêle-mêle avec les produits de qualité inférieure d'autres provinces. Si les Territoires pouvaient exploiter leurs propres marchés pour les produits dans lesquels ils se spécialisent, ils pourraient en obtenir le prix fort. Je suis persuadé que les provinces pourraient, elles aussi, en profiter probablement, car elles concentreraient leurs efforts sur certaines espèces. Je connais des gens qui ont trouvé eux-mêmes des débouchés pour l'omble chevalier notamment. Ils ont trouvé des acheteurs, en ont informé l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et lui ont demandé d'acheter leur poisson. Ils ont attendu deux mois et ont demandé à l'office où en était leur commande pour cette espèce de poisson. L'Office avait fait volte-face et donné la commande à quelqu'un d'autre. C'est le genre de choses qui se produit couramment.

Mon collègue, le nouveau député de Nunatsiaq (M. Suluk), voulait que j'attire l'attention de la Chambre sur la suggestion qu'il avait faite, à savoir que l'omble devrait être exemptée des espèces actuellement commercialisées par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Dans la partie orientale de l'Arctique, l'obligation de vendre par l'entremise de l'Office pose un grave problème. Trouver des débouchés pour l'omble arctique serait relativement facile. Comme il ne s'en pêche guère, l'omble arctique devrait pouvoir se vendre très cher. Cependant, l'Office n'est pas prêt à faire l'effort nécessaire pour le commercialiser, de sorte que les négociants n'obtiennent pas pour leur produit le prix élevé qu'ils pourraient obtenir s'ils pouvaient le vendre librement.

Monsieur le Président, on m'a demandé de passer très rapidement sur certaines de mes observations, de façon que la Chambre puisse terminer l'étude du projet de loi cet après-midi; je passerai donc outre à certaines choses que j'entendais dire au sujet du ministère des Pêches et des Océans. De bonnes choses, pour la plupart. Je me proposais de rendre hommage au ministre, mais j'attendrai une autre fois. J'aimerais néanmoins reprendre certains des arguments qu'il a avancés concernant la nécessité de l'aquiculture. Si nous continuons de pêcher le poisson à l'aveuglette au lieu d'en faire l'élevage, nous pourrions bien nous retrouver en mauvaise posture à l'avenir. Il est absolument essentiel que par l'entremise d'organismes comme l'Institut de l'eau douce, le gouvernement participe activement aux travaux de recherche en aquiculture, de façon que le Canada puisse soutenir la concurrence des pays étrangers quand ceux-ci commenceront à écouler à bas prix le poisson provenant de leurs propres installations.

Voilà, monsieur le Président, ce que je tenais à dire du projet de loi dont nous sommes saisis. Si je suis d'accord pour hausser la limite de la dette, c'est surtout que nous n'avons pas le choix. On a laissé cette situation se détériorer pendant trop longtemps. Cependant, tant que je n'aurai pas obtenu satisfaction, je continuerai à insister pour que le gouvernement mette un terme au monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. D'autres organismes, qu'il s'agisse d'entreprises privées, de coopératives de pêcheurs, voire d'entités mises sur pied par le gouvernement des provinces ou des territoires, pourraient s'occuper de vendre le poisson, et les pêcheurs pourraient jouir de nouveau du niveau de vie élevé qui était le leur avant qu'on ne leur impose cette mesure socialisante vers la fin des années 60. Nous pouvons donner un nouvel essor à ce secteur. Grâce au nouveau ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), je suis certain que cela ne saurait tarder.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés disposent maintenant de 10 minutes pour poser des questions et formuler des observations.

M. Tobin: Si je me contente d'une brève observation, c'est que je craindrais de poser une question, monsieur le Président. Je surveille l'horloge. Je suis venu à la Chambre cet après-midi avec l'intention d'appuyer ce projet de loi, de lui faire franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture et celle de l'étude en comité, de façon qu'il puisse enfin prendre force de loi après tant et tant d'années. Mais après avoir entendu le député de Western Arctic (M. Nickerson) parler de ce projet de loi, j'en viens maintenant à me demander s'il s'agit d'un bon projet de loi. Je ne sais plus très bien si le député—Dieu me garde de poser là une question!—est favorable ou défavorable au projet de loi. Je n'y comprends plus rien, monsieur le Président. Comment un député peut-il intervenir pour donner son aval au présent projet de loi tendant à accorder à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce des crédits supplémentaires de 10 millions de dollars, puis passer 17 à 18 minutes à dénoncer l'Office. Je ne sais que penser lorsqu'un député affirme que nous devons accorder ces crédits supplémentaires dès aujourd'hui, puis s'empresse de passer les 18 minutes qui suivent à nous dire que le plus tôt possible son gouvernement va liquider l'Office.

• (1750)

Cependant, l'énorme respect que je porte au nouveau ministre des Pêches, que je suis heureux de voir à ce poste, et l'immense confiance que j'ai en lui m'incitent à me rasseoir et à faire tout en mon possible pour que ce projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'après les entretiens que nous avons eus avec les leaders parlementaires des partis d'opposition, je croyais qu'il était convenu de faire franchir toutes les étapes à cette mesure aujourd'hui.

M. Murphy: Laissez donc cet idiot tempêter.

M. Hnatyshyn: Je ne puis répondre à cette remarque antiparlementaire du député de Churchill (M. Murphy), mais je croyais bien que nous nous étions entendus là-dessus. Si cette entente n'est plus valable, je voudrais en être informé dès maintenant, afin que je puisse savoir à quoi m'en tenir au sujet du leader parlementaire de l'Opposition à l'avenir.

M. Waddell: Au nom du NPD et de notre leader parlementaire, je tiens à préciser que nous sommes disposés à faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi. Sauf erreur, le député de Churchill a quelques observations brèves à faire. Nous sommes disposés à permettre l'adoption de cette mesure.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis, tout d'abord, quelque peu surpris de voir le leader du gouvernement à la Chambre rendre publics des entretiens qu'ont eus les leaders parlementaires des divers partis. C'est plutôt inhabituel. Nous n'avons aucune objection à l'adoption de ce projet de loi. Nous sommes disposés à lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture cet après-midi.

M. Hnatyshyn: Toutes les étapes.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Si nous l'adoptons à l'étape de la deuxième lecture, nous ferons avancer les choses. J'ignore si le gouvernement consentirait à retarder l'adoption de ce projet de loi.

M. Hnatyshyn: Cela dépend de vous.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Puis-je simplement inviter le leader parlementaire du gouvernement à s'assurer, à l'avenir, si le gouvernement désire qu'un projet de loi franchisse toutes les étapes sans problème, que les députés de son parti ne profitent pas de l'occasion pour se lancer dans des déclarations idéologiques et discutables sur la teneur du projet de loi. Eu égard à l'entente conclue entre les leaders parlementaires . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Nous n'avons pas à endurer cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais bien d'arguments. A mon avis, nous devrions poursuivre nos travaux. Si nous voulons adopter ce projet de loi avant 18 heures, il est temps de le faire ou bien d'accepter ce sur quoi les leaders parlementaires se sont entendus. La Chambre est-elle prête à passer au vote?

M. Murphy: Monsieur le Président, je n'entends certes pas retarder l'adoption de ce projet de loi. Cependant, étant donné que la circonscription de Churchill est l'une des principales régions touchées par ce projet de loi, je voudrais intervenir à son sujet. Je voudrais plus particulièrement préciser les mesures qui doivent être prises pour améliorer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je n'adopterai pas la position idéologique qui se résume à critiquer violemment la société. Pour ma part, à l'instar de notre porte-parole le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), je crois qu'on peut apporter certaines améliorations à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Je crois que le ministre parlait dans ce sens. Je présume que l'orateur précédent du parti progressiste conservateur parlait en son nom personnel. Il ne semblait pas parler au nom du gouvernement. J'espère bien qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement parce que, si celui-ci essaie de détruire et de démanteler l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, il entendra parler de tous les pêcheurs du nord du Manitoba et du nord de la Saskatchewan, et de ceux des autres régions du pays. Les pêcheurs trouvent que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est le meilleur véhicule pour protéger leurs intérêts.

Il importe que nous nous rendions tous compte du fait que le besoin de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce s'est fait ressentir parce que l'entreprise privée avait échoué. La plupart des pêcheurs dont nous parlons sont des autochtones. La plupart d'entre eux avaient l'impression de se faire voler dans l'ancien système. Ils voulaient l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, mais ils voulaient également des réformes au sein de celui-ci. Ils veulent que l'on fasse davantage de transformation dans leur collectivité. Ils veulent que les pêcheurs aient un plus grand droit de regard sur l'Office. Ils veulent des réformes de ce genre. Ils veulent en savoir plus sur les livres de cet office. Voilà quelle sorte de réforme ils veulent, ce qui est raisonnable.

Une des choses que je reproche au gouvernement précédent, c'est de n'avoir jamais réfléchi sérieusement à la façon de réformer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il se contentait de lui donner de l'argent. Le seul débat que nous ayons jamais eu à la Chambre portait sur des questions financières, tout comme la discussion actuelle. Le débat porte sur l'argent plutôt que sur les véritables objectifs structurels et les degrés de responsabilité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Voilà le genre de réformes que je souhaite. J'espère bien que ce sera le cas lorsque le gouvernement et le nouveau ministre en auront l'occasion.

J'admets que nous voulons adopter ce projet de loi. Je reconnais que les habitants de ma circonscription voudraient que le projet de loi soit adopté; je vais par conséquent m'asseoir. Avant cela, monsieur, je tiens cependant à vous féliciter pour votre nomination au poste de Président. C'est beau de voir un homme jeune aller de l'avant.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Fraser, appuyé par M. Epp, propose: Que le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si je pourrais poser de nouveau la question, maintenant que le whip de l'opposition officielle est présent. Je crois que le projet de loi devrait être renvoyé au comité plénier qui l'étudierait à toutes les étapes. C'est ce qui avait été convenu avec les leaders parlementaires et cela a été confirmé cet après-midi par le leader parlementaire de l'opposition officielle. Si tout le monde est d'accord là-dessus, je pense que nous pourrions faire franchir au projet de loi toutes les étapes et l'adopter aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

M. Guilbault (Saint-Jacques): L'opposition officielle a déjà répondu à cette question, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas de consentement. Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la séance est suspendue jusqu'à 18 h 30, conformément à la motion adoptée le mercredi 7 novembre 1984.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Conformément à l'ordre adopté par la Chambre le mercredi 7 novembre 1984, l'honorable ministre des Finance a la parole.

Des voix: Bravo!

Déclaration économique

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande à mes collègues de bien vouloir se rasseoir et de conserver un peu de leur énergie, dans l'espoir qu'il leur en restera pour en faire autant après qu'avant.

Il y a moins de deux mois, ce gouvernement est arrivé au pouvoir avec un mandat national de changement. Nous l'avons fait parce que, le 4 septembre, le peuple canadien avait porté un jugement clair et confiant sur l'avenir de ce pays.

Les Canadiens ont voté pour le changement et pour un avenir meilleur parce qu'ils savaient que, comme nation, nous pouvions faire beaucoup plus pour réaliser cet avenir, pour créer une croissance nouvelle, de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités pour tous les Canadiens. Ils ont ainsi fourni l'occasion de prendre un nouveau départ, de faire renaître la confiance et d'établir un nouveau consensus national en vue de réaliser le potentiel du Canada.

[*Français*]

Les Canadiens ont voté non seulement pour un changement des politiques, mais aussi pour un changement du mode d'élaboration de ces politiques. Voilà notre mandat. Voilà notre défi.

[*Traduction*]

Le vote du 4 septembre est aussi un verdict sévère porté sur la période récente. Les Canadiens ont jugé une décennie sans précédent caractérisée par la hausse des déficits de l'État et la montée du chômage, par l'expansion et l'interventionnisme de l'administration publique et par une croissance économique chancelante et incertaine. Ils se sont rendu compte que les réalités économiques avaient changé et que leur pays n'avait pas évolué au rythme de ce changement. Ils ont constaté que leur gouvernement et leur économie s'étaient écartés dangereusement de la voie à suivre et de l'équilibre à conserver.

Peu de Canadiens affirmeront que la situation est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était au cours de l'année de notre centenaire, de cette grande année d'espoir et de réalisation. Et il en a encore moins pour penser que nous pouvons reculer l'horloge et revenir au «bon vieux temps». Il y a des réalités nouvelles, des défis nouveaux. Cependant, une chose fondamentale n'a pas changé: notre pays est toujours riche en ressources naturelles, en capacités technologiques et financières et, par dessus tout, en ressources humaines capables de concrétiser ses grandes promesses. L'heure est venue de revendiquer cet avenir pour tous les Canadiens.

Dans cette optique, nous avons fait l'inventaire de la situation au cours des deux derniers mois. Je tiens à remercier mes collègues pour leur aide, qui nous a permis de tracer la voie à suivre au cours de cette première étape stimulante de notre mandat. Je voudrais faire connaître ce soir aux Canadiens les résultats de cette période d'activité intense de manière que, tous ensemble, nous puissions planifier notre cheminement pour les quatre prochaines années.

Le gouvernement ne s'est pas abstenu de prendre des décisions pendant cette période. Nous n'avons pas tardé à agir dans toutes sortes de domaines où des mesures s'imposaient de toute urgence. Un certain nombre de décisions ont déjà été annoncées. Ce soir, je ferai connaître d'autres décisions importantes grâce auxquelles nous commencerons à tenir nos promesses.

Cependant, je veux surtout indiquer clairement les directions dans lesquelles notre gouvernement se propose de s'engager pour s'acquitter de son mandat de changement. Je veux aussi amorcer le processus national de débat et de consultation qui est indispensable à la réalisation de nos objectifs. En conséquence, je déposerai ce soir un document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique». Ce document expose les fins que doit poursuivre notre nation. Il servira à localiser les consultations qui se tiendront avec toutes les composantes de la collectivité canadienne.

[*Français*]

Le programme en question tient compte des responsabilités économiques importantes des provinces. Notre but est de promouvoir la croissance économique de concert avec les provinces. La confrontation fera place au dialogue.

Les Canadiens savent que ce pays a laissé passer des possibilités de croissance et de création d'emplois. Ils savent que notre compétitivité s'est dégradée; les revenus ont à peine suivi l'inflation; la confiance dans l'avenir s'est effritée; et les Canadiens ont constaté que les efforts du gouvernement en vue de résoudre les problèmes avaient trop souvent aggravé la situation au lieu de l'améliorer.

• (1840)

[*Traduction*]

Pendant trop longtemps, le gouvernement du Canada a réagi aux problèmes sérieux de notre économie en s'attaquant aux symptômes et en négligeant les causes de ces problèmes. Pendant trop longtemps, le gouvernement a essayé de substituer les jugements des politiciens et des organismes réglementaires à ceux du marché, par le biais d'une réglementation excessive et d'un recours systématique à l'emprunt, pour se sortir de chaque problème nouveau qui se présentait. Pendant trop longtemps, nous avons souffert d'une discordance de plus en plus flagrante entre l'appel symbolique au secteur privé et la réalité d'un interventionnisme croissant de l'État.

Le gouvernement a trop souvent retardé le changement par son action en protégeant, aux dépens du contribuable, les entreprises qui avaient du mal à accroître leur productivité ou étaient incapables de saisir les possibilités nouvelles du marché. En étant captifs du passé, nous avons pris le risque d'obérer l'avenir.

En conséquence, l'entreprise—et tout spécialement la petite entreprise—s'est trouvée ligotée par une réglementation croissante qui a sapé les énergies créatrices nécessaires pour prendre des risques, accroître la productivité et créer des emplois durables et satisfaisants.

Notre objectif est de libérer les énergies créatrices des Canadiens afin qu'ils puissent bâtir un avenir meilleur, de donner aux jeunes l'occasion d'apporter une contribution productive à l'économie et d'offrir des possibilités nouvelles aux femmes en milieu de travail ainsi qu'aux travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi. Nous voulons remettre le Canada au travail.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): En fait, les personnes âgées et handicapées de notre pays ne pourront avoir un sentiment de sécurité économique tant qu'un aussi grand nombre de nos jeunes seront au chômage et que les perspectives de notre économie seront aussi incertaines.

Le renouveau économique ne viendra pas du jour au lendemain ni sans peine. Il s'obtiendra étape par étape. Ce gouvernement a résisté à la tentation de recourir à des «remèdes-miracles» politiquement populaires. Il n'existe pas de solutions faciles à des problèmes qui se sont développés sur une décennie. Le renouveau économique sera également impossible à obtenir sans la coopération des gouvernements, des entreprises, des travailleurs, des dirigeants syndicaux et des autres Canadiens. Étape par étape, nous devons faire tendre nos efforts combinés vers l'obtention d'un «gâteau» économique plus gros, au lieu de nous enliser dans des luttes de plus en plus négatives pour avoir une part d'un gâteau constant ou de plus en plus petit. Nous devrons non seulement travailler dur, mais aussi travailler ensemble dans un effort vraiment national de reconstruction économique.

Ce gouvernement est prêt à montrer la voie de ce renouveau économique. Nous nous sommes fixé quatre défis:

premièrement, remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance;

deuxièmement, redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation;

troisièmement, promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles;

quatrièmement, réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement la société canadienne.

[*Français*]

Nous n'affaiblirons pas les programmes essentiels de soutien du revenu. En fait, nous chercherons, dans la mesure de nos moyens et grâce à l'amélioration de nos résultats économiques, à apporter une aide encore plus grande aux Canadiens qui en ont vraiment besoin.

[*Traduction*]

Nous avons exposé clairement dans le document décrivant notre programme la direction que, selon nous, le pays devrait prendre. Mais nous avions un autre choix. Nous aurions pu dès maintenant prendre davantage de décisions et adopter plus de mesures, mais procéder de la sorte sans tenir des consultations complètes nuirait non seulement à l'esprit de notre entreprise, mais à son efficacité même. Nous voulons poursuivre le débat sur les moyens d'atteindre ces objectifs avec les autres gouvernements, les travailleurs, les entreprises et les autres composantes de la collectivité canadienne. Nous voulons obtenir leur avis et leur coopération.

Ces consultations joueront un rôle crucial dans la détermination des mesures précises que nous prendrons et dans le calendrier de mise en œuvre de ces mesures. Je tiens cependant à déclarer que, aussi difficiles que soient les décisions à prendre, nous sommes bien résolus à agir. Je me propose de revenir au printemps devant cette Chambre avec mon premier budget afin d'exposer la prochaine phase de notre programme de renouveau économique.

Permettez-moi de décrire maintenant, monsieur le Président, la situation économique et financière dans laquelle nous nous trouvons.

Le passif économique qui nous a été légué se caractérise par un chômage élevé, des investissements insuffisants, une confiance amoindrie et des difficultés individuelles. Entre le milieu de 1981 et la fin 1982, nous avons souffert de la pire récession enregistrée depuis la Deuxième Guerre mondiale. La reprise amorcée en 1983 a été modeste par rapport aux autres reprises de l'après-guerre, et nettement moins vigoureuse qu'aux États-Unis. Après deux ans de reprise ou presque, la confiance des entreprises et des consommateurs reste vacillante. Les ménages, rendus prudents par des perspectives d'emploi incertaines et une faible croissance du revenu réel, continuent d'épargner à un taux élevé. Les entreprises, face à une capacité excédentaire, à des taux d'intérêt élevés et à des perspectives incertaines, hésitent à investir et à embaucher. L'investissement est inférieur de plus de 20 p. 100 au niveau qu'il avait avant la récession, tandis que l'emploi est à peine revenu aux chiffres antérieurs à la récession.

Nous avons devant les yeux non seulement un constat d'échec économique, mais aussi la tragédie de nombreuses personnes. Je veux parler des difficultés économiques bien réelles que connaissent des milliers de familles, du traumatisme social et émotionnel causé par la perte d'un emploi, et de la destruction de l'espoir et du respect de soi chez tous ces jeunes qui ne peuvent apporter une contribution positive à la société après de nombreuses années d'études. Voilà le prix inacceptable de l'incapacité d'assurer une croissance suffisante de l'emploi.

La situation de déficit et d'endettement dont nous avons hérité est non moins sérieuse ou préoccupante que le passif économique qui nous a été légué.

Au cours de chacune des dix dernières années, les dépenses du gouvernement fédéral ont dépassé ses recettes. Ces déficits persistants ont entraîné une énorme augmentation de la dette et des intérêts à payer sur cette dernière. De plus, si nous ne commençons pas dès maintenant à remettre de l'ordre dans nos finances, la dette continuera de s'accumuler rapidement. Nous sommes sur une pente extrêmement dangereuse.

Pour souligner la gravité de la situation, permettez-moi de brosser un rapide tableau de nos perspectives économiques et financières. Ces dernières reposent sur l'hypothèse d'un ralentissement de la croissance aux États-Unis en 1985, d'une baisse appréciable des taux d'intérêt américains après 1985 et d'une expansion relativement vigoureuse de l'économie mondiale de 1986 à la fin de la décennie.

Moyennant ces hypothèses, la croissance de l'économie canadienne tombera probablement d'environ 4.2 p. 100 en 1984 à 2.4 p. 100 approximativement en 1985. Pendant la deuxième moitié de la décennie, l'expansion s'intensifiera pour atteindre environ 3.4 p. 100 en moyenne par année. L'inflation devrait demeurer à 4 p. 100 ou moins jusqu'à la fin de la décennie, mais le chômage devrait rester intolérablement élevé—s'établissant à 11 p. 100 jusqu'à la fin de 1985 pour ne diminuer ensuite que graduellement aux environs de 7 p. 100 d'ici 1990.

Étant donné ces projections et en l'absence de changement de politiques, le déficit s'élèverait à $34.5 milliards pour l'exercice courant, soit près de $5 milliards de plus que ne l'avait

projeté le gouvernement précédent en février dernier. Mais il y a pire encore. Les projections actuelles montrent que le déficit augmenterait l'an prochain pour dépasser $37 milliards et resterait entre $34 et $38 milliards au cours de chacune des années restantes de la décennie. Cela contraste fortement avec les projections antérieures, qui présentaient un déficit en diminution pendant cette période.

• (1850)

Le déficit de l'an prochain, soit $37.1 milliards, dépasserait de $9 milliards le niveau projeté en février dernier. La hausse aurait été encore plus marquée, si le gouvernement précédent n'avait pas prévu de diminuer le soutien fourni à la création directe d'emplois et à la formation, pour le ramener de $2.2 milliards cette année à $1.2 milliard seulement l'an prochain. La hausse du déficit, cette année et l'an prochain, et le fait qu'il ne diminuera pas au cours de la présente décennie, même avec une croissance constante, constituent des motifs graves de préoccupation.

Voilà la situation dont nous avons hérité. Non seulement elle est sérieuse à l'heure actuelle mais, si nous n'agissons pas, elle sera encore plus grave d'ici 1990.

Au cours de l'année du centenaire, la dette fédérale nette s'élevait à $18 milliards; à la fin du présent exercice, elle sera de $190 milliards, soit près de dix fois plus; d'ici 1990, elle pourrait approcher $410 milliards si rien ne change. Voici ce que ces chiffres globaux représentent pour chacun d'entre nous. En 1967, cette dette représentait $4,000 par famille; cette année, elle représente $24,000; en 1990, si nous ne faisions rien, elle pourrait équivaloir à une dette de $54,000 pour chaque famille canadienne.

Je sais que des économistes trouveraient l'analogie imparfaite, mais je veux décrire le problème de la manière la plus simple. Nombre d'entre nous ont contracté des dettes importantes à un moment donné, sous la forme d'une hypothèque ou d'un prêt personnel. Cependant, nous l'avons fait parce que nous pensions que nos revenus futurs augmenteraient plus vite que le coût de cette dette. Si notre endettement et nos paiements d'intérêt continuent, année après année, à augmenter plus vite que notre revenu, nous savons que nous avons un problème. Si nous en arrivons au point où nous devons commencer à emprunter juste pour payer l'intérêt de notre dette, nous savons que le problème est sérieux. Voilà pourtant la situation dans laquelle se trouve le gouvernement du Canada aujourd'hui. Cette année, près de 50 p. 100 des emprunts de l'État sont nécessaires uniquement pour payer les frais d'intérêt et, si nous n'agissons pas, cette proportion passera à plus de 76 p. 100 d'ici 1990. Nous estimons qu'il faut agir maintenant pour éviter une crise plus tard.

[*Français*]

Il n'existe pas de solution facile à ce problème. Nous ne pouvons l'éviter par la croissance. L'an prochain, nous aurons derrière nous la troisième année de reprise de l'économie et pourtant, au cours de chacune de ces années, le déficit aura augmenté—passant de $25 milliards en 1982-83 à $31.8 milliards l'an dernier, à $34.5 milliards cette année et à $37.1 milliards selon les projections l'an prochain.

[*Traduction*]

Et encore, les projections de l'économie et du déficit que je viens d'exposer, pour négatives qu'elles soient, reposent sur l'hypothèse que les taux d'intérêt redescendront à des niveaux plus normaux pendant la deuxième moitié des années 80. Cette hypothèse tient au fait que nous nous attendons à ce que l'administration qui reviendra au pouvoir aux États-Unis et le nouveau Congrès prennent des mesures pour réduire le déficit budgétaire des États-Unis, ce qui permettra une détente des taux d'intérêt.

Rien ne garantit—et je suis le premier à le reconnaître—que les choses évolueront de cette manière. Si les taux d'intérêt ne baissaient pas, notre situation économique et financière serait encore pire. La croissance serait moins rapide et le taux de chômage pourrait demeurer supérieur à 10 pour cent pendant toute la décennie. Le déficit fédéral continuerait d'augmenter et pourrait atteindre $50 milliards par an au début des années 90.

Permettez-moi enfin de bien préciser que les projections du déficit que je présente ce soir sont calculées de la même façon que celles du gouvernement précédent, à une exception près. Depuis plusieurs années, le Vérificateur général soutient à juste titre que les conventions comptables du gouvernement précédent ne permettaient pas de présenter fidèlement à cette Chambre ni aux Canadiens la situation financière de l'État. J'annonce ce soir que, pour donner une image fidèle des finances du pays, le gouvernement est disposé à mettre en œuvre la plupart des recommandations du Vérificateur général.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces changements entraîneront, pour cette année et les exercices suivants, une augmentation du déficit projeté de l'ordre de $500 à $800 millions par an. Le Programme donne plus de détails à ce sujet.

[*Français*]

Les projections de croissance économique, d'emploi et de déficit que je viens de présenter sont inacceptables. Nous pouvons faire mieux, mais uniquement si nous adoptons une attitude réaliste face à ce défi de taille. Cela signifie que nous devons attaquer de front le problème de déficit et d'endettement que je viens de décrire. Le fait est que l'amoncellement de la dette fédérale est devenu un obstacle important à la croissance et à la création d'emplois dans le secteur privé.

[*Traduction*]

Une augmentation constante du rapport entre la dette et le revenu menace la croissance de trois façons. D'abord, elle pousse les taux d'intérêt à la hausse en alimentant les attentes inflationnistes futures et la concurrence pour l'épargne privée. Ensuite, elle restreint la capacité du gouvernement de répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires. Enfin, elle symbolise une situation de mauvaise gestion économique qui mine la confiance et compromet les investissements privés créateurs d'emplois dont le Canada a tant besoin.

Pour promouvoir la croissance et l'emploi, il faut que les taux d'intérêt soient aussi faibles que possible. Il faut rétablir la confiance. C'est pourquoi nous devons agir pour limiter le déficit. Nous devons assurer aux épargnants et aux investisseurs, au Canada et à l'étranger, que les progrès impressionnants que nous avons réalisés sur le plan de l'inflation seront maintenus et poursuivis et que le gouvernement fédéral

n'imposera pas de demandes excessives aux marchés de capitaux canadiens. Seule une politique fiscale et monétaire témoignant du sens des responsabilités peut donner de telles assurances. La politique monétaire doit continuer de résister fermement aux tensions inflationnistes. La politique fiscale doit alléger le fardeau imposé à la politique monétaire et contribuer directement au rétablissement de la confiance et à l'abaissement des taux d'intérêt.

Le gouvernement est déterminé à agir sans tarder. Je suis persuadé que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance et que la confiance est la clé de la croissance et de la création d'emplois; aussi la reprise en main du déficit doit-elle être notre priorité pour cette année et chacune des années de notre mandat. L'objectif de la réduction du déficit et celui de la création d'emplois ne peuvent être séparés.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pour nous, la question n'est pas de savoir s'il faut agir, ni quand, mais comment agir au mieux.

Nous estimons qu'il y a des domaines où le gouvernement devrait agir davantage dans ce pays afin de promouvoir la croissance, l'emploi et la justice sociale. Nous avons exposé plus tôt cette année un certain nombre d'initiatives de politique, et j'annoncerai ce soir des mesures dans certains de ces domaines. Cependant, comme le Premier ministre (M. Mulroney) l'a déclaré cet été, nous sommes résolus à mettre en œuvre ces politiques dans un cadre global de responsabilité financière pendant toute la durée de notre mandat. Cela signifie que, pour en faire davantage dans certains domaines, nous devons en faire moins dans d'autres.

[*Français*]

Notre but immédiat est de réduire le déficit en comprimant les dépenses, plutôt qu'en procédant à d'importantes augmentations d'impôt. Nous avons entrepris un examen rigoureux de nos propres activités et des programmes de l'administration. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a ordonné une évaluation des réductions de dépenses et des mesures d'autofinancement qui peuvent être mises en œuvre immédiatement, pour commencer à réduire le déficit et nous donner les moyens de prendre des initiatives nouvelles. Il a bénéficié de l'appui sans réserve de tous les ministres.

• (1900)

[*Traduction*]

Je suis en mesure d'annoncer que, par suite de ce réexamen, des mesures de réduction des dépenses et d'autofinancement représentant plus de $4.2 milliards seront mises en œuvre en 1985-1986.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est le premier exercice complet de notre mandat et la première occasion que nous ayons pour réduire de façon sensible les dépenses du gouvernement fédéral. Ces mesures auront un effet permanent. Je déposerai plus tard ce soir, au nom de mon collègue le président du Conseil du Trésor, tous les renseignements voulus sur ces mesures.

Pour élaborer ces mesures, nous avons fait tout notre possible pour porter un regard critique sur nos propres activités. Environ $700 millions, sur les réductions totales de dépenses que j'annonce ce soir, proviennent d'une compression des frais généraux et de mesures de restrictions générales.

Au moment où l'on demande aux Canadiens d'accepter des réductions de programmes et de services publics, il convient que le Cabinet et le Parlement y mettent du leur.

Le traitement ministériel du Premier ministre et des membres du Cabinet sera réduit de 15 pour cent et de 10 pour cent respectivement pour l'année commençant le 1er janvier 1985.

Le Parlement devra diminuer ses dépenses. Le gouvernement demandera aux autorités compétentes des Chambres du Parlement d'examiner les dépenses de ce dernier avec autant de rigueur que nous l'avons fait dans le cas des dépenses du gouvernement, notamment en cherchant à ce que le restaurant parlementaire fasse davantage ses frais.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Faites payer les journalistes.

M. Broadbent: Que la presse paye son écot.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Merci de vos conseils. Si vous voulez participer, surtout n'hésitez pas.

Le gouvernement proposera d'établir un comité parlementaire pour étudier deux sujets de préoccupation. Le régime actuel de pension des membres du Parlement doit être réexaminé. Il est plus généreux que la plupart des régimes du secteur privé. Il se peut que certaines différences soient justifiées du fait que les parlementaires sont obligés d'abandonner temporairement leur carrière normale, mais un examen approfondi de toutes les caractéristiques du régime actuel s'impose.

Un deuxième sujet que le comité sera chargé d'étudier est la question des sources multiples de rémunération des personnes qui prennent leur retraite avec une pension fédérale avant d'être réengagées dans le secteur public fédéral. Ce groupe comprend les membres du Parlement, les juges, les fonctionnaires, les membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada et les employés des sociétés d'État. La situation actuelle est extrêmement complexe et pose des questions d'équité qu'il convient d'examiner.

[*Français*]

Lors de notre examen général des dépenses, nous avons cherché des mesures qui soient conformes aux objectifs suivants: promouvoir la croissance et l'emploi; traiter toutes les régions du pays de manière équitable; veiller à ce que les personnes dans le besoin ne soient pas indûment touchées; respecter les ententes déjà conclues avec les provinces et d'autres parties; et tenir nos engagements.

[*Traduction*]

Je tiens à souligner que nous sommes allés aussi loin que nous le pouvions dans le court délai dont nous disposions. Nous ne croyons pas que la tâche soit terminée. D'autres mesures seront nécessaires. Un comité placé sous la direction du vice-premier ministre (M. Nielsen) poursuit son examen des programmes et des règlements fédéraux dans le but de regrouper, de simplifier, de mieux intégrer et d'améliorer les services au public. Il présentera bientôt son rapport avec des recommandations.

Au cours des prochains mois, nous devrons examiner tous les programmes fédéraux afin de rationaliser ceux que l'on peut

rendre plus efficaces dans la réalisation des objectifs économiques, sociaux et de sécurité nationale, et d'éliminer ceux qui ne répondent plus à un besoin public vital.

J'ai décrit dans le Programme le processus que nous devons suivre maintenant pour accroître notre marge de manœuvre financière. Nous examinerons un certain nombre de grands programmes, notamment nos programmes de développement économique et d'aide à l'étranger, l'assurance-chômage, le logement et les paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Ces programmes ne peuvent être modifiés sans des consultations publiques approfondies. En ce qui a trait à nos responsabilités en matière d'aide, je tiens à confirmer que nous restons déterminés à progresser régulièrement vers notre objectif, qui est de consacrer 0.7 p. 100 du Produit national brut à l'aide publique au développement.

Permettez-moi de souligner que notre programme d'action future est clair et à la vue de tous. Nous consulterons les Canadiens à fond de manière à ce que les changements auxquels nous procéderons soient justes, aident notre économie à croître plus vite et à créer des emplois, et respectent le devoir sacré d'aider les Canadiens qui ont besoin de notre assistance.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous croyons en une approche planifiée de la réduction des dépenses qui donne à ceux qui sont touchés suffisamment de temps pour s'adapter. L'état de l'économie sera également un facteur important pour déterminer notre rythme d'action.

Cependant, nous devons agir. Notre but est de réduire le niveau projeté des dépenses annuelles de $10 à $15 milliards d'ici 1990, y compris les mesures que j'annonce ce soir.

[*Français*]

En rééquilibrant nos finances, nous éliminerons un obstacle important à la progression des revenus et de l'emploi. Il y a cependant d'autres obstacles que l'État a placés sur la voie de l'innovation et de la croissance; eux aussi doivent être éliminés. C'est là le deuxième grand volet de notre programme: nous devons veiller à ce que l'État lui-même—par ses programmes d'imposition, de dépenses et de réglementation—n'entrave pas le changement et l'adaptation qui sont nécessaires pour améliorer notre productivité et notre compétitivité.

[*Traduction*]

Nombre d'industries au Canada sont surréglementées. D'autres sont surprotégées, non seulement contre les importations mais aussi contre la concurrence intérieure. Certains programmes visant à soutenir l'investissement ont pour résultat pervers de fausser les décisions d'investissement et de mener à l'établissement d'entreprises qui ne sont viables qu'avec le soutien continu des contribuables. D'autres politiques et programmes ont donné une fausse impression à l'étranger—l'impression que le Canada s'était replié sur lui-même et n'était plus ouvert à l'investissement étranger, en particulier dans le secteur de l'énergie. Enfin, nombre de programmes se perpétuent bien longtemps après qu'ils ont perdu leur utilité et ne représentent qu'un boulet pour le Trésor public. Ce sont là des obstacles à la croissance, des problèmes structurels qui exigent notre attention immédiate.

A mesure que l'État réduira ses propres activités, il faudra prendre des mesures complémentaires qui permettront au secteur privé de se développer afin d'assurer une croissance durable et des emplois productifs. Pour y parvenir, nous devons encourager l'entreprise dans ce pays. Nous devons réduire le fardeau de la réglementation, non comme une fin en soi, mais dans le but de libérer les énergies créatrices des individus et des sociétés afin d'expérimenter, d'innover et de produire des biens et services meilleurs à plus bas prix.

En conséquence, le troisième grand objectif est d'établir un cadre de politiques stables offrant des encouragements appropriés à l'investissement et à la croissance. Nous n'avons pas besoin d'un «grand plan» par lequel l'État décréterait quelles industries doivent prospérer et lesquelles doivent péricliter. Nous avons besoin de règles qui soient claires et sûres.

Nous devons mettre en place un cadre fournissant les encouragements voulus à de nouveaux investissements productifs et à de nouveaux emplois. Nous devons instaurer un climat de confiance au sein duquel les sociétés pourront faire de la recherche et du développement et innover. Nous devons encourager l'entreprise canadienne à rechercher de nouveaux débouchés à l'étranger. Nous devons aussi améliorer les possibilités de formation et de perfectionnement offertes à tous les Canadiens.

• (1910)

Enfin, nous devons veiller à ce que la croissance bénéficie à tous les Canadiens et à ce que le fardeau du changement ne retombe pas sur ceux qui sont les moins en mesure de le supporter. A cette fin, nous devons nous assurer que l'aide sociale bénéficie à ceux qui en ont réellement besoin. Nous devons également nous assurer que notre régime de soutien social encourage l'autonomie au lieu de créer une situation de dépendance vis-à-vis de l'État. Nous devons examiner nos systèmes de prestations pour les enfants, de sécurité de la vieillesse et d'assurance-chômage pour déterminer les façons possibles de les améliorer.

Les moyens que nous envisageons de prendre pour nous attaquer à ces quatre défis sont exposés en termes généraux dans le Programme. C'est un document important qui reflète d'importants changements dans le rôle du gouvernement. Des documents d'étude plus détaillés consacrés à un grand nombre de ces questions seront publiés au cours des prochains mois par les ministres responsables de ces domaines. Ces ministres examineront les axes de changement avec leurs homologues provinciaux et les autres Canadiens directement touchés.

Certains Canadiens pourraient reculer devant l'ampleur et la nature fondamentale de cette entreprise. Je tiens à assurer que le gouvernement est déterminé à ne pas faire preuve de précipitation ni d'insensibilité dans ces domaines. Cependant, je tiens aussi à souligner avec encore plus de force qu'il est urgent pour la nation de faire face aux problèmes économiques du Canada. Nous devons être prêts à discuter. Mais nous devons ensuite agir pour le bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a des questions qui ne peuvent attendre de plus amples consultations. Le régime actuel de l'investissement étranger en est une. Mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), annoncera sous peu des changements de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. De même, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources proposera des modifications

importantes des dispositions du Programme énergétique national qui portent sur la participation de la Couronne ou la «rétrocession». Le message clair que nous voulons transmettre est que le Canada veut devenir un meilleur endroit pour les investisseurs étrangers. Cela donnera aussi à nos propres investisseurs plus de confiance dans le climat des affaires au Canada.

D'autres questions importantes doivent également être réglées. En premier lieu, nous devons statuer sur un certain nombre de questions fiscales générales dont la Chambre avait été saisie, il y a quelques mois, de manière que les contribuables sachent à quoi s'en tenir. En second lieu, nous devons agir sans plus tarder sur plusieurs questions touchant l'énergie et le secteur des ressources. En troisième lieu, nous devons fixer le taux des primes d'assurance-chômage pour 1985. En quatrième lieu, nous devons commencer à agir dans le domaine de la justice sociale. Enfin, nous devons nous attaquer à la question de la croissance de l'emploi.

Je voudrais d'abord évoquer les dispositions fiscales en suspens. Le gouvernement précédent avait laissé beaucoup de choses en chantier, certaines remontant jusqu'à 1982. Ces dispositions législatives ne vont pas toujours assez loin pour répondre à nos préoccupations. Cependant, il faut absolument clarifier la situation des propositions fiscales, dont plusieurs toucheront les déclarations d'impôt de la présente année.

En conséquence, j'annonce ce soir que l'avant-projet de loi de l'impôt sur le revenu publié en août sur la base des propositions du budget de février 1984 sera redéposé immédiatement avec quelques modifications de détail. Nous souscrivons aux mesures de simplification du régime fiscal de la petite entreprise que contient cet avant-projet de législation, et je me propose de les renforcer dans les budgets futurs.

Le groupe de travail progressiste-conservateur sur Revenu Canada avait fait une recommandation importante, à savoir que le contribuable devait être considéré comme innocent jusqu'à la preuve de sa culpabilité.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): A cet égard, je me propose de présenter dès que possible des mesures législatives qui permettront au contribuable de différer le paiement des impôts en litige lorsqu'ils font l'objet d'une opposition ou d'un appel en bonne et due forme du contribuable.

J'ai déjà annoncé que le gouvernement procédait à la hausse d'un point des taux de la taxe fédérale de vente entrée en vigueur le 1er octobre 1984. Je présenterai des mesures législatives confirmant cette décision ainsi que d'autres mesures concernant la taxe de vente et la taxe d'accise qui étaient prévues dans les budgets d'avril 1983 et de février 1984. Les changements que le budget de février proposait d'apporter au domaine des appels et de l'administration des taxes de vente et d'accise seront abordés plus tard, après de plus amples consultations.

Je procède également à la mise en œuvre des mesures douanières et tarifaires proposées dans le budget de février. Ces mesures comprennent des changements de la Loi sur les douanes afin de mettre en œuvre le nouveau Code d'évaluation douanière et des hausses tarifaires connexes sur un nombre restreint d'articles, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, quelque peu modifiés à la suite de négociations internationales.

Un certain nombre de propositions présentées par le gouvernement précédent sous forme de documents d'étude sont elles aussi en suspens. Les propositions fiscales relatives aux pensions et aux REER ont suscité des critiques constructives ainsi que des appuis. Des modifications qui répondraient aux préoccupations exprimées tout en poursuivant les objectifs des propositions antérieures sont étudiées activement. Nous consulterons également les provinces sur les moyens d'améliorer le système public de pensions et les normes applicables aux pensions privées.

Les propositions d'intéressement ou de participation aux bénéfices ont elles aussi suscité beaucoup d'observations. Le gouvernement, qui est très attaché au principe de la participation aux bénéfices, mènera de plus amples consultations auprès des entreprises et des travailleurs afin de déterminer les moyens permettant d'atteindre cet objectif.

Je traiterai de ces questions et d'autres points en suspens, tels que le transfert des déductions et des crédits d'impôt, dans mon budget du printemps.

Notre secteur des ressources a été lent à se redresser et le marché des produits de base reste déprimé. Les entreprises ont pris des mesures pour réduire leurs frais et demeurer compétitives sur un marché mondial impitoyable. Le gouvernement peut les aider. Les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers pourront demander une ristourne de taxe sur l'essence égale à 3 cents le litre sur les carburants utilisés hors des routes, soit un montant à peu près égal à la taxe fédérale de vente.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette ristourne s'appliquera à l'essence et au carburant diesel achetés entre le 1er décembre 1984 et le début de 1987. Cette mesure devrait coûter $160 millions en 1985-1986.

[*Français*]

Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets que la cessation des activités d'une industrie principale a sur les travailleurs dans les localités isolées ou éloignées. De telles fermetures d'entreprises et la nécessité pour les personnes touchées de s'adapter font partie de la vie économique. On ne peut y résister aveuglément. La façon dont ces situations sont gérées par tous les intéressés—entreprises, travailleurs et pouvoirs publics—est une question capitale dont traite le Programme. Les conséquences des fermetures d'entreprises sont particulièrement sérieuses pour les travailleurs des localités où les emplois de rechange sont limités ou tout simplement inexistants. Nous nous proposons d'offrir un allégement fiscal à l'égard des prestations de cessation d'emploi dans ces cas et nous consulterons les intéressés avant de déterminer la forme précise que doit revêtir cette aide.

[*Traduction*]

J'ai également mis en vigueur les décrets de remise d'impôt applicables à certains avantages sociaux dans le Nord. La remise s'appliquera jusqu'à la fin de 1985, ce qui me donnera le temps d'examiner la situation et de consulter les intéressés en vue d'établir dans la loi un régime plus permanent.

J'annonce également ce soir que le gouvernement chargera bientôt un comité parlementaire d'étudier un certain nombre de questions touchant la fiscalité de l'agriculture. Ces questions comprennent le régime fiscal des agriculteurs à temps partiel, les agro-obligations et la fiscalité des gains en capital

sur les terres agricoles. Le gouvernement publiera un document de fonds sur ces questions et demandera au comité parlementaire de faire rapport dans les meilleurs délais. Si des changements devaient être apportés au régime fiscal des pertes agricoles dans le prochain budget, les agriculteurs auront la possibilité d'appliquer le régime fiscal de 1985 à l'année 1984.

• (1920)

Passons maintenant au secteur de l'énergie. Nous devons nous pencher sur l'établissement des prix du pétrole. Le gouvernement estime que l'heure est venue de laisser le marché déterminer le prix du pétrole. Cela serait conforme à notre désir général, dont j'ai déjà fait état, de réduire l'intervention et la réglementation de l'État sur le marché. L'établissement des prix par le marché stimulerait l'industrie du pétrole et du gaz. Il entraînerait aussi des retombées bénéfiques pour l'industrie manufacturière d'autres provinces grâce à l'intensification de l'exploration et de la mise en valeur. Il faudrait évidemment mettre en place, pour le consommateur, des garde-fous pour parer aux augmentations exceptionnelles de prix. Nous procéderons donc, au cours des prochaines semaines, à de vastes consultations sur les moyens de déréglementer le prix du pétrole.

Cependant, nous devons régler immédiatement un problème financier laissé par le gouvernement précédent. L'entente Canada-Alberta de septembre 1981 prévoit que le prélèvement d'indemnisation pétrolière, une taxe payée par les raffineurs, doit être fixé à un niveau couvrant le coût total des subventions de prix versées au titre des importations de pétrole dans l'Est du Canada et du nouveau pétrole produit au Canada. Le gouvernement précédent n'avait pas entrepris de relever ce prélèvement plus tôt cette année, bien qu'une hausse fût manifestement nécessaire. Il en est résulté un déficit de presque $1 milliard au compte d'indemnisation pétrolière—un déficit qui s'accroît actuellement de plus de $140 millions par mois.

Cela est insoutenable. J'annonce par conséquent que le prélèvement d'indemnisation pétrolière augmentera, à compter du 10 novembre 1984, de $17.50 le mètre cube. Il s'agit de la hausse maximale qui était possible sans porter les prix du pétrole à la raffinerie au-delà des prix mondiaux. Pourtant, cette hausse ne suffira pas à maintenir le déficit du compte à son niveau actuel, et encore moins à résorber le déficit accumulé. Le gouvernement essaiera de trouver des sources de recettes permettant de compenser ce déficit au cours des négociations à venir relativement à l'établissement des prix et à la fiscalité du secteur du pétrole.

Les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers admissibles à la ristourne de la taxe de vente sur l'essence que j'ai annoncée il y a un instant auront également droit à des ristournes à peu près égales à la hausse du prélèvement d'indemnisation pétrolière—soit de 1.8 cent le litre au total. De plus, l'industrie pétrochimique ne sera pas frappée par cette hausse du prélèvement. Le coût total de ces ristournes est évalué à $95 millions. Je dois cependant souligner que l'allégement consenti à l'égard du prélèvement d'indemnisation pétrolière ne sera offert que jusqu'au moment où les prix du pétrole seront déréglementés et qu'il ne doit pas être considéré comme un mécanisme permanent. Il s'agit plutôt d'un «ballon d'oxygène» destiné à permettre l'adaptation nécessaire à des prix pétroliers établis par le marché.

Nous procédons aux changements de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières proposés par le gouvernement précédent, à deux modifications près. Je prolonge d'un an le taux réduit de la taxe qui s'applique aux usines intégrées de sables bitumineux et je double le seuil du crédit offert aux petits producteurs, qui passera ainsi de $250,000 à $500,000 au 1er janvier 1985. Cette mesure devrait revenir à $64 millions en 1985-1986. Ces nouvelles mesures ne sont qu'un début; nous restons déterminés à revoir complètement le régime fiscal du secteur des hydrocarbures en général et la taxe sur les recettes pétrolières et gazières en particulier. Cependant, l'impératif immédiat est d'adopter les mesures législatives en suspens de façon que les déclarations d'impôt des contribuables pour les quelques dernières années puissent être traitées.

Le gouvernement fédéral est bien déterminé à ce que le régime fiscal qu'il établira pour le pétrole reflète l'importance des approvisionnements en énergie pour l'avenir du Canada et la contribution qu'apporteront à l'économie des investissements plus vigoureux de l'industrie. L'un des principaux défis consiste à accroître la production tirée des sables bitumineux. Nous désirons voir se développer les deux usines intégrées existantes. Nous voulons aussi déterminer si un plus grand nombre d'usines seraient construites dans l'éventualité où elles bénéficieraient d'encouragements tenant adéquatement compte des risques initiaux exceptionnellement élevés que ces usines présentent.

Le gouvernement fédéral est disposé à discuter avec les promoteurs éventuels et les gouvernements provinciaux du cadre incitatif que les pouvoirs publics devraient offrir pour susciter un regain d'intérêt pour la mise en valeur de cette ressource énorme et, notamment, de l'effet de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Nous sommes évidemment conscients que nombre des facteurs qui entrent en jeu dans la mise en valeur des sables bitumineux s'appliquent également aux projets dans les régions pionnières et dont le régime fiscal applicable aux Terres du Canada devra tenir compte.

Nous sommes préoccupés par le petit nombre de contribuables à revenu élevé qui ne payent guère ou pas du tout d'impôt sur le revenu par le jeu combiné des crédits d'impôt et des déductions fiscales. Nous envisageons l'instauration d'un impôt grâce auquel le taux effectif d'imposition des personnes à revenu élevé ne tomberait pas en deçà d'un minimum à déterminer. Dans ce domaine comme dans bien d'autres dossiers touchant la fiscalité, le défi consiste à rendre le système plus équitable sans trop réduire par ailleurs les encouragements à l'investissement. Nous devons également veiller à ne pas rendre le régime fiscal trop complexe pour les nombreux Canadiens qui ne seraient pas directement touchés, mais auraient à compléter une déclaration d'impôt plus compliquée.

Le gouvernement entreprendra un examen approfondi de la situation, en commençant par publier un document d'étude qui fournira des renseignements de base sur un impôt minimum.

Le processus budgétaire et divers aspects de la fiscalité directe feront l'objet d'un document d'étude qui paraîtra au début de l'an prochain. Ces deux domaines font l'objet de critiques croissantes de la part des fiscalistes ainsi que du grand public. Le système actuel d'élaboration, de mise en œuvre et d'administration de la législation de l'impôt sur le revenu est maintenant largement considéré comme inefficace et peu équitable.

Par exemple, l'usage implanté de longue date au Canada qui consiste à percevoir à titre provisoire les impôts et taxes avant que le Parlement n'ait adopté la législation pertinente devrait être réexaminé. Il est temps d'améliorer le processus par lequel le Parlement traduit les propositions budgétaires en lois fiscales, et de faire davantage participer le public à l'élaboration des propositions budgétaires. La consultation ouvrira la voie à des améliorations importantes dans ce domaines vital. J'espère être en mesure de régler ces questions dans mon budget du printemps.

D'après la Loi, le taux des primes d'assurance-chômage et le maximum des gains assurables doivent être rajustés chaque année. Le maximum des gains assurables sera porté de $425 à $460 par semaine, conformément à la formule établie dans la Loi. La situation actuelle du compte exige également un relèvement des taux de primes. Je m'inquiète toutefois des effets qu'une hausse importante peut avoir sur l'emploi et l'activité économique. En conséquence, j'annonce que le taux des primes pour 1985 sera maintenu le plus près possible du taux minimum requis par la Loi. Le taux augmentera de 2 p. 100 pour passer à $2.35 par tranche de $100 de gains assurables pour les employés et à $3.29 pour les employeurs.

Pour rendre le programme plus efficace et moins coûteux, nous apporterons un certain nombre de changements administratifs à la détermination de l'admissibilité aux prestations. Ces changements font partie des réductions de dépenses que j'ai mentionnées précédemment.

Si l'on veut que ce programme réponde aux besoins d'adaptation des individus à un marché du travail en évolution rapide, à un coût raisonnable pour les travailleurs, les employeurs et l'État, il faudra probablement modifier la législation. Aussi le gouvernement a-t-il ordonné que le programme d'assurance-chômage fasse d'urgence l'objet d'un réexamen. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) publiera sous peu un document d'étude auquel fera suite un examen approprié au niveau du Parlement.

L'état de nos finances ne supportera pas le coût d'un grand nombre d'initiatives nouvelles. Il serait irresponsable de mettre en œuvre plusieurs des propositions que nous aimerions appliquer avant d'avoir réalisé de nouveaux progrès dans la remise en ordre des priorités et le raffermissement de notre assise économique. Il est cependant possible de commencer à accroître l'aide fournie aux Canadiens qui en ont besoin et à augmenter les ressources consacrées à la création de possibilités d'emploi et de formation. Le gouvernement étendra le programme d'allocation au conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans.

• (1930)

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quelque 85,000 Canadiens à faible revenu, en majorité des femmes, bénéficieront de cette proposition à compter de l'automne de 1985. Il en coûtera environ $200 millions au gouvernement en 1985-1986. Mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) donnera plus de détails à ce sujet.

J'annonce également des mesures qui amélioreront les pensions des anciens combattants afin que notre société qui leur doit tant leur assure un traitement plus équitable et plus généreux.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ces mesures coûteront $22 millions en 1985-1986. Mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), fournira plus de détails à ce sujet.

L'expansion de l'emploi et la création de possibilités nouvelles sont au cœur de notre programme de renouveau économique national. Nous sommes résolus à fournir des emplois durables à tous les Canadiens qui veulent travailler. Aussi le gouvernement engagera-t-il $1 milliard de plus en 1985-1986 principalement pour aider les Canadiens à acquérir des compétences et à trouver des emplois dans le secteur privé ou le secteur public.

[*Français*]

Notre but n'est pas d'accroître le nombre de programmes d'emploi temporaire comme nous en avons trop connu, mais d'offrir à ceux qui n'ont pas de travail une possibilité bien réelle d'apporter une contribution utile à la société. Cela nécessite une nouvelle façon d'envisager les choses et des méthodes nouvelles qui permettront une prestation plus efficace que par le passé des programmes d'emploi et de formation.

[*Traduction*]

Le coût total des nouvelles initiatives de dépenses et de fiscalité que j'ai annoncées ce soir s'élèvera à $1.5 milliard en 1985-1986. De plus, le gouvernement avait annoncé antérieurement une affectation de $200 millions au programme Canada au travail, pour la création directe d'emplois en 1985-1986. Les mesures de compression des dépenses et d'autofinancement dont j'ai fait état plus tôt feront plus que compenser le coût de ces initiatives. En fait, le déficit dont nous avons hérité pour 1985-1986 sera ramené de $37.1 milliards à $34.9 milliards et les besoins financiers qui nous ont été laissés seront diminués de manière encore plus marquée, de $32 à $29.2 milliards. Nous ne pouvons nous satisfaire de ce déficit; j'envisage donc de proposer d'autres mesures dans mon budget, après des consultations sur les propositions exposées dans le Programme.

[*Français*]

Les mesures que j'ai présentées indiquent la direction que nous devons prendre. Nous avons commencé à réduire le déficit. Nous l'avons fait tout en accroissant les ressources consacrées à notre priorité la plus importante, la création d'emplois, et tout en intensifiant notre aide aux Canadiens qui ont besoin d'assistance et qui la méritent.

[*Traduction*]

Je dépose les documents auxquels j'ai fait allusion antérieurement ainsi que des Avis de motions des voies et moyens reflétant les changements fiscaux et tarifaires que je viens de décrire et une mesure sur l'interprétation des conventions fiscales conclues par le Canada.

Les habitants de ce grand pays qui est le nôtre possèdent la force, l'énergie, la vitalité et la faculté d'adaptation. Notre imagination et notre esprit d'entreprise sont sans limite, et rien au monde ne s'oppose à ce que nous travaillions ensemble à l'édification de cet avenir que nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants.

Notre gouvernement est résolu à montrer la voie dans un processus national de renouveau économique. Le programme que nous proposons ce soir pose les jalons d'une entreprise stimulante et riche de promesses. C'est un nouveau départ

pour le Canada. Il faut que les choses changent. Les vieilles façons de faire ne sont plus efficaces. Cependant, le changement doit reposer sur la compréhension, la discussion et, avant tout, sur la justice.

Voilà un élément vital de notre mandat: consulter et écouter avant d'agir. Parvenir à une meilleure compréhension mutuelle de nos problèmes et partir d'une base aussi large que possible pour chercher des solutions, voilà les clés de la réussite. Les objectifs sont clairs: les atteindre, voilà le défi!

J'aurai pour commencer une rencontre avec les ministres des finances et trésoriers provinciaux demain, et le processus se poursuivra—mais sans s'arrêter là—jusqu'à un Sommet économique national qui se tiendra au début de l'an prochain sous la présidence du Premier ministre.

[*Français*]

Il n'y aura pas de surprise. Notre programme est ouvert et à la vue de tous. Le rythme auquel nous le mettons en œuvre dépendra de l'appui et de la compréhension qu'il recueillera dans la collectivité canadienne.

[*Traduction*]

Maintenant que nous amorçons le débat sur ce programme, je demande aux Canadiens de ne pas perdre de vue l'objectif national derrière lequel nous sommes tous rassemblés. Nous venons de milieux divers et de régions variées et nous avons tous une expérience et des intérêts différents. Cependant, nous sommes unis par une volonté commune de voir un Canada fort et prospère. La réalisation de cet objectif améliorera le sort de chacun d'entre nous. Nous pouvons l'atteindre si nous y travaillons ensemble.

Rappelons-nous qu'une économie vigoureuse favorise une démocratie forte, une meilleure protection de nos valeurs fondamentales. Notre avenir dépend dans une mesure essentielle de la manière dont nous arriverons à développer et à renforcer notre économie et nos institutions démocratiques.

Nous devons croire en nous-mêmes et en notre pays. Nous devons cesser d'agir comme si nous étions impuissants face aux événements capricieux du monde extérieur. Renforçons notre volonté de régler les questions sur lesquelles nous avons prise et renforçons ainsi notre place dans le monde économique stimulant qui nous entoure.

Avec le soutien, la compréhension et la coopération de tous les Canadiens, nous pouvons refaire du Canada un pays fort. Nous pouvons projeter à nouveau dans le monde l'image d'un pays accueillant pour l'entreprise et nous pouvons bâtir un avenir dans lequel les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays pourront partager une prospérité de plus en plus grande.

Voilà l'objet de notre programme économique. Voilà le but de ce gouvernement.

Voilà le défi à relever par la nation.

• (1940)

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je crois qu'il y a à la télévision une émission intitulée «That's incredible». On y parle généralement d'événements comme la triste affaire Hunsinger qui remonte à 1954. Or je pense que notre nouveau ministre des Finances (M. Wilson), ou encore le premier ministre (M. Mulroney), feraient d'excellents invités à cette émission.

Nous avons entendu ce soir, monsieur le Président, un exposé budgétaire télescopé en un débat sur l'Adresse; nous n'avons pas été consultés à ce sujet. A vrai dire, cela ne m'étonne guère. A la place du ministre des Finances, j'hésiterais beaucoup à faire de ce document fort remarquable et de ceux qui l'accompagnent l'objet d'un débat budgétaire. Quoi qu'il en soit, je prie le ministre des Finances de bien vouloir assister demain à la période des questions, malgré son engagement envers ses homologues provinciaux.

[*Français*]

Vous savez, monsieur le Président, j'avais l'intention ce soir de commencer tout en félicitant mon collègue, notre nouveau ministre. Et alors j'ai l'intention de le faire, mais non pas en raison de l'exposé qu'il nous a donné ce soir, mais simplement en raison de son courage d'avoir accepté ce poste difficile aujourd'hui, et alors je peux vous dire, je pense, de la part de mes collègues de ce côté de la Chambre, que nous avions tous de grandes attentes du ministre en question.

[*Traduction*]

Nous le tenons pour un député sérieux, digne de confiance et diligent. Il est des nôtres depuis déjà plusieurs années et je pense bien que nous admirons tous tant soit peu son application ainsi que l'attitude réfléchie et souvent dénuée de tout sectarisme qu'il a adoptée.

[*Français*]

Alors, malheureusement, maintenant il se trouve piégé, peut-être par les promesses du très honorable premier ministre au cours de la campagne électorale, promesses généreuses, promesses impossibles, et maintenant c'est lui qui est obligé d'accepter la responsabilité de ces promesses. Et plus tard au cours de mon discours, nous allons en discuter.

[*Traduction*]

Je tiens à signaler une dernière chose avant d'aborder le sujet de ce remarquable document. Le ministre des Finances a d'autres talents. Ainsi, je crois savoir qu'il joue au tennis. En fait, j'ai vu son coup droit. Ce soir cependant, nous avons vu son revers et je puis vous assurer qu'il manque d'élégance et fait mal.

J'ai l'impression que ce texte n'est pas vraiment l'œuvre du député qui a siégé de ce côté-ci de la Chambre de nombreuses années durant, et je pense que beaucoup de députés, beaucoup des députés conservateurs qui siègent de chaque côté de l'opposition, et d'autres en face qui n'ont pas l'air particulièrement réjouis par cet exposé particulier, sont de mon avis. Notre collègue s'est sans doute inspiré du «joyeux sabreur» de 1979, ou peut-être de son collègue le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui a eu la sagesse de sortir, du moins pour quelques minutes. Il lui est difficile de s'empêcher de rougir d'embarras.

M. Prud'homme: Regardez-le!

M. Johnston: C'est exact, il ne peut s'empêcher de rougir. Nous nous attendions tous à bien plus et, selon moi, les Canadiens sont amèrement déçus.

Après avoir lu le discours du trône et entendu l'exposé financier du ministre ce soir, je dois dire que le premier ministre a fait preuve de sagesse en ne défendant pas le discours du trône hier à la Chambre. J'ai lu cette nouvelle approche et même si je n'aime pas me répéter, je vais quand même le faire.

[*Français*]

Mais j'aimerais le dire quand même.

Ce gouvernement est prêt à montrer la voie de ce renouveau. Nous nous sommes fixés quatre défis: premièrement, remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance. Deuxièmement, redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation. Troisièmement, promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles. Quatrièmement, réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement la société canadienne.

C'est beau! C'est beau!

[*Traduction*]

Nous avons eu droit à toutes sortes de beaux discours suivis d'un exposé budgétaire que je pourrais seulement qualifier de boiteux, comme je vais vous le démontrer.

Quand j'ai lu ce soir ce document remarquable, certaines images me sont venues à l'esprit, des images qui nous sont familières, du moins pour les gens de mon âge. Quand nous regardions dans les rues froides de la ville, ma ville, mais c'était sans doute vrai aussi à Baie-Comeau, en hiver, nous pouvions voir des moineaux essayer de récupérer des grains d'avoine dans le crottin de cheval. Ce soir, j'ai essayé vainement de trouver quelque chose à picorer dans ce document. Je peux vous dire qu'aucun moineau ne trouverait de quoi se nourrir là-dedans, sauf, bien sûr, en ce qui concerne la poursuite des propositions budgétaires que notre ministre des Finances avaient présentées cette année et sur lesquelles le gouvernement va légiférer, à ma grande satisfaction.

Cette semaine, j'ai lu les commentaires de Barbara Amiel au sujet du discours du trône dans lequel elle voit des «clichés prétentieux et des idées éculées». Barbara Amiel n'est pourtant pas connue comme l'un des piliers de l'Establishment libéral. Je suis curieux de voir ce qu'elle dira demain matin après avoir lu le deuxième volet de ce document.

M. Prud'homme: Elle quittera le Canada après avoir lu cela.

M. Johnston: Je ne pense pas qu'elle ira jusque-là. Elle a souligné, comme tant d'autres, que les généreuses promesses que le premier ministre a faites au cours de la campagne électorale étaient totalement incompatibles avec une réduction des déficits, et le ministre des Finances le sait parfaitement. Le ministre de la Justice (M. Crosbie), qui a eu la bonne idée de nous quitter lui aussi, a évalué le coût de ces promesses, je crois, à 20 milliards pendant la campagne électorale. Quant à nous, nous savons que c'est impossible. Nous ne nous attendions pas à ce que le ministre des Finances fasse des miracles ce soir.

[*Français*]

Nonobstant le fait qu'il a promis des miracles au cours de la campagne. Mais on ne s'attend pas à recevoir des miracles ici.

[*Traduction*]

Lorsqu'il a examiné les prévisions qui nous ont été présentées, le ministre a dit qu'il les jugeait inacceptables. Je suis d'accord là-dessus, monsieur le Président. Elles sont inacceptables, car entre l'été et le mois de novembre, selon les mêmes sources ministérielles, le déficit de 1985-1986 est passé de 27 milliards à 37 milliards environ. Il y a, en fait, une différence de quelque 9 milliards et il faudrait que quelqu'un nous explique pourquoi ce chiffre a tellement enflé.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Il a augmenté depuis que cette équipe a mis la main sur la machine gouvernementale.

M. de Cotret: Demandez à Lalonde.

M. Johnston: En fait, ce soir nous avons vu le gouvernement enfler le déficit pour nous présenter ensuite des mesures visant à le ramener à environ 34 milliards en 1985-1986. Pendant la lecture du discours du trône, le gouverneur général nous a dit que le déficit serait réduit de façon juste, équilibrée et méthodique. On a insisté à nouveau sur cet aspect du discours du trône dans la déclaration de ce soir. Je reviens sans cesse là-dessus, monsieur le Président, parce qu'il faut être très prudent avec ce groupe pour veiller à ce que les principes dont on entend parler soient suivis d'actes. Nous n'avons encore rien vu. Nous avons vu l'inverse, comme je le signalerai.

• (1950)

Cela dit, on nous dit que le gouvernement éperonnerait le secteur privé et que les emplois que nous voulons tous viendraient du secteur privé.

[*Français*]

Ah! bien sûr, on va stimuler le secteur privé, on va trouver des milliers d'emplois dans ce secteur-là avec la politique que nous allons introduire nous autres.

[*Traduction*]

J'ai devant moi la réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux portant la signature du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Il semble un peu penaud; il rougit d'ailleurs, et il y a de quoi. Voyons certaines des coupes qui ont été faites. Je n'en mentionnerai que quelques-unes parce que je ne tiens pas à trop empiéter sur le temps de la Chambre. Le ministre n'est pas entré dans les détails dans sa déclaration, mais je crois que cela intéresse les Canadiens et mes collègues qui n'ont pas eu l'occasion d'examiner quelques-unes de ces mesures qui stimuleront le secteur privé et créeront des emplois.

On les trouve dans une série intéressante d'appendices à ce document. Ainsi, on a retiré 75 millions de dollars à Radio-Canada. Je ne discuterai pas de cette décision, je laisserai ce soin au critique. Est-ce ainsi que ces gens-là créeront des emplois? Certainement pas à Radio-Canada. Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) combien d'emplois sont touchés à la suite de cette décision. Il le sait, j'en suis sûr, mais il ne nous l'a pas dit ce soir. On enlève 7.5 millions de dollars à des organismes culturels tels que le Conseil des arts du Canada, le Centre national des arts et, probablement, des troupes de théâtre de tout le Canada. En quoi est-ce que cette restriction budgétaire crée des emplois ou stimule le secteur privé? Quant au programme d'encouragement du secteur pétrolier en matière de prospection et de mise en valeur, il est amputé de 250 millions de dollars. Est-ce ainsi que l'on créera tous ces emplois dans le secteur privé? Certainement pas, monsieur le Président.

Je me permets de poursuivre. En ce qui concerne la recherche et le développement, où est le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) qui nous a dit au cours de la campagne électorale que les conservateurs allaient

accroître les dépenses de recherche et de développement jusqu'à ce qu'elles atteignent 2.5 p. 100 du PNB, soit le double de ce qu'elles étaient alors? Nous apprenons ici que l'on enlèvera 34.6 millions de dollars au Conseil national de recherches et que l'on mettra fin à d'autres programmes de recherche. Est-ce là créer beaucoup d'emplois?

Voyons maintenant le Programme de développement des marchés d'exportation, qui a été conçu de façon à stimuler l'augmentation des exportations en vue de créer des emplois chez nous. Le gouvernement va réduire ce programme de 4 millions de dollars. Est-ce que cela contribuera à créer beaucoup emplois? Il en est de même de la Corporation commerciale canadienne à laquelle on enlève 5 millions de dollars. Encore là, cela nuit directement à nos exportations et aux possibilités du Canada d'exporter dans le monde entier. Un montant de 9.6 millions de dollars est directement supprimé du programme de logement social qui crée du travail dans le secteur de la construction. Nous savons tous le nombre d'emplois que contribue à créer dans tout le pays le Programme d'aide à la remise en état des logements. Ce sera là une perte d'emplois représentant 29.4 millions de dollars.

Je passe maintenant aux programmes de stimulants industriels. Je vois en face le ministre de l'Expansion industrielle régionale. On va tronquer le budget du Programme de développement industriel et régional de 200 millions de dollars. C'est là le seul véritable programme d'aide aux petites et moyennes entreprises du pays. Le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre en face ont tous dit que c'était de ce programme que découleraient les emplois, mais voici qu'ils l'amputent de 200 millions de dollars en 1985-1986. Compte tenu de la façon dont fonctionne le programme, il faudrait que l'on accepte plus de demandes en 1984-1985 parce qu'elles ampiéteraient sur cette période. Comment croit-on arriver ainsi à stimuler la création d'emplois dans le secteur privé? Le ministre a-t-il proposé une solution de remplacement? A-t-il annoncé que le gouvernement allait prendre 200 millions de dollars mais qu'un autre programme destiné à stimuler ce secteur, selon les belles paroles du discours du trône, allait le remplacer? Je n'ai pas trouvé la moindre idée innovatrice pour créer des emplois dans aucun de ces secteurs.

Je me permettrai de citer quelques autres mesures. On parle de «gestion rigoureuse des programmes.» Voilà qui est intéressant.

M. Turner (Vancouver Quadra): Que dire de VIA Rail?

M. Johnston: Mon chef mentionne VIA Rail. Je ne me propose pas de les citer toutes, seulement celles qui apparaissent directement sur cette page. VIA Rail apparaît sur la page, avec 95 millions destinés aux réparations des installations et ainsi de suite.

Voyons cependant d'autres mesures qui touchent directement les gens. Par exemple, le gouvernement réduira de six à trois semaines la période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Cela représente 5.8 millions de dollars.

Il y a ensuite le Programme de mobilité. D'une part, le ministre vient de parler d'accorder une certaine forme d'allégement fiscal dans les localités touchées par les fermetures d'usines, mais de l'autre le gouvernement réduit de 2.8 millions le budget du Programme de mobilité du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce programme est censé aider les travailleurs des régions où le chômage est plus élevé afin qu'ils puissent aller chercher les emplois disponibles dans d'autres localités. La liste s'allonge, monsieur le Président.

J'aimerais bien que les étudiants qui sont venus présenter leurs instances aux députés conservateurs et à un certain nombre d'entre nous soient encore ici. En ce qui concerne le Programme canadien de prêts aux étudiants, on supprime cinq millions d'aide financière aux étudiants canadiens. Je vois rougir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et il a bien raison de rougir. Je dois rappeler la réponse qu'il a donnée plut tôt aujourd'hui à la Chambre. Je vois glousser le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) car son engagement à lui a au moins été respecté dans le discours du trône.

Canagrex disparaît.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je laisserai la réaction venir de notre porte-parole officiel en la matière et des gens qui ont recours à Canagrex pour faire acheminer leurs produits vers les marchés étrangers. Vous trouverez peut-être un autre moyen, mais aucun d'entre vous n'est au courant de cet autre moyen. Nous attendons de le connaître.

Le Programme de formation générale dans l'industrie, qui a pour but d'aider financièrement les employeurs à fournir une formation professionnelle, est d'une importance capitale aujourd'hui pour permettre à ces gens de décrocher des emplois revalorisés. Or on constate que ce programme a été amputé de 40 millions. Par contre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) va faire une étude. Voilà la nouvelle industrie que le gouvernement a créée: celle des études, des consultations et des comités. Avec tout le chômage qu'il va y avoir, cela ne produira certainement pas grand-chose, d'autant que dans la plupart des cas, le gouvernement cherche à réinventer la roue.

J'aurais cru que le premier ministre aurait rougi à la mention d'Été Canada. On enlèvera 85 millions à ce programme, qui donne du travail aux étudiants pendant les mois d'été. Supprimé le Programme PITMC, avec ses 84 millions: encore un bon programme d'emploi, qui disparaît.

Au chapitre des investissements, on note avec intérêt que la construction de l'ambassade de Washington est retardée d'un an. J'espère que le premier ministre en a parlé au Président.

Ce qui me frappe surtout, c'est que deux des grands centres de recherche—l'Institut de technologie industrielle et l'Institut de recherche à Shawinigan sont supprimés. Comme par hasard, l'un se trouve dans la circonscription du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), alors que l'autre se trouve dans la circonscription de mon collègue le député de Saint-Maurice (M. Chrétien).

M. Clark (Yellowhead): Et comment sont-ils allés là?

M. Johnston: Est-ce que le député de York-Sunbury (M. Howie) est à la Chambre ce soir? L'Institut de recherche forestière des Maritimes, situé à Fredericton au Nouveau-Brunswick, semble avoir trouvé grâce. C'est un institut de la même ampleur à peu près. Soit dit en passant, il a été implanté dans la circonscription du député, ce dont il devrait être reconnaissant. Je pense que cette suppression en dit assez long.

Enfin, le plus grand sujet d'embarras est réservé au ministre de la Défense nationale (M. Coates). Comment avez-vous pu

lui faire cela à lui? On l'envoie à Washington annoncer que le gouvernement va augmenter les dépenses militaires, qu'il va donner de nouveaux uniformes à nos troupes et augmenter notre participation à l'OTAN, si négligée par le gouvernement précédent, disait-on. Mais surprise, on enlève 154 millions aux opérations ministérielles de la défense, en disant crûment que ces économies vont être réalisées sans amoindrir notre participation à l'OTAN. Qu'est-ce que le ministre de la Défense nationale conserve comme crédibilité? Et qu'est-ce que le gouvernement lui-même conserve comme crédibilité? Il a toujours dit que nous avions maintenu notre participation à l'OTAN. J'en reviens à ce que je disais.

• (2000)

[*Français*]

Où sont les emplois avec ces coupures? Y a-t-il quelqu'un qui peut me le dire? Est-ce qu'il a confiance que je n'ai pas constaté qu'il établit ici . . .

Une voix: . . . des députés du Québec.

M. Johnston: Ah oui, aussi . . .

[*Traduction*]

Il y a le programme d'embranchements du gaz naturel au Québec, qui représente 85 millions de dollars. Les travaux en cours vont être terminés, mais le reste du programme sera annulé. Là encore, on supprime des emplois.

Je pensais qu'on nous annoncerait peut-être certaines coupures symboliques. Malheureusement, nous découvrons de véritables coupures budgétaires qui auront des conséquences regrettables. Je vous le dis, monsieur le Président, il faut commencer par se restreindre soi-même. Je sais que Maxwell Henderson était à l'émission Canada AM ce matin. C'est justement ce qu'il a déclaré. Il a dit: «la charité commence par soi-même et il en va de même pour les restrictions. Renonçons aux JetStars, laissons-les au hangar pendant un certain temps» . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: . . . et «diminuons certains salaires d'adjoints ministériels trop gourmands.» Il est évident que le nouveau gouvernement a besoin d'adjoints bien rémunérés, mais $80,000, cela dépasse les bornes.

Par ailleurs, le premier ministre et les membres de son cabinet verront leur traitement diminuer respectivement de 15 et 10 p. 100. Après avoir lu en détail ce document et ceux qui l'accompagnent, je pense que cette diminution de traitement est modeste. Je suis convaincu que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont du même avis, à l'exception de ceux qui siègent dans les deux déversoirs. En fait, s'ils avaient le moindre soupçon d'humilité, ils doubleraient au moins cette diminution de traitement, compte tenu du peu de travail qu'ils ont fait pour le pays jusqu'à présent.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je constate que le ministre des Finances est parti. J'éprouve certaines inquiétudes. Je pense avoir exprimé l'opinion de tous les membres de notre caucus et problablement même des députés du NPD, bien qu'ils n'aient sans doute pas encore eu le temps de consulter Dennis. Je me demande si le ministre des Finances est véritablement influent. Il est habituel que le ministre des Finances ait le dernier mot au cabinet, et c'est une tradition importante. C'est lui qui élabore . . .

[*Français*]

. . . les grandes lignes de la politique économique et il est là également pour agir comme policier. Ce qui est extrêmement important surtout avec la «gang» qu'on a ici en face.

Alors, je vous pose la question: Est-ce que la rhétorique du ministre en question, est-ce qu'on peut vraiment comparer la rhétorique avec les gestes qu'il a posés à date, y compris les gestes qu'on trouve ici dans ce document ce soir? Je vous dis non! Et j'aimerais vous parler de deux exemples:

[*Traduction*]

J'ai lu le discours que le ministre a prononcé, à Ottawa, lors de la conférence sur la planification stratégique. Il a décoché quelques coups gratuits au gouvernement précédent. Selon lui, consacrer de l'argent à des problèmes particuliers sans traiter ni même examiner l'état général du patient, est du charlatanisme pur et simple. Je suis ravi que le ministre du Revenu national (M. Beatty) applaudisse. Applaudirait-il aussi l'investissement de 15 millions de dollars dans Petromont, consenti malgré les recommandations de tous les experts, malgré la recommandation du principale actionnaire, Union Carbide? Ou reconnaîtra-t-il que c'était un expédient politique de la pire espèce? Voilà où le ministre des Finances devrait imposer sa discipline à ses collègues, mais il ne l'a pas fait. Les problèmes de Petromont existaient pendant la campagne électorale. Notre gouvernement et notre chef ont reconnu que ce n'était pas un investissement qui servirait les intérêts des contribuables. La campagne, c'était le moment ideal pour les expédients politiques. L'ancien député de Verchères pourrait en témoigner. C'est ce que je veux dire lorsque je dis: le ministre des Finances est-il indépendant?

[*Français*]

Malheureusement, il ne l'est pas, et j'aimerais que cela change.

[*Traduction*]

Je voudrais passer à autre chose. Le ministre parle de certitude dans le régime fiscal. C'est le même ministre qui, avec son collègue, le ministre du Revenu national, a décidé de suspendre les décisions fiscales anticipées pour certains types de transferts de crédits d'impôt conformes à la loi et pour lesquels on avait toujours donné de telles décisions. Cela créera un climat d'incertitude; il faudra agir de sa propre initiative sans savoir où l'on va. Quels en sont les résultats? Demandez à Algoma. Demandez à Tembec. Le résultat, c'est une perte directe d'emplois dans le secteur privé. Voilà comment le gouvernement envisage de redonner de la vigueur au secteur privé.

[*Français*]

Alors, si on désire que les contribuables du pays sachent exactement où ils se placent, il faut changer cette politique demain.

[*Traduction*]

Personne n'a donné à ce gouvernement le mandat de gouverner par l'incertitude et l'instabilité, puisqu'il a basé sa campagne sur la promesse de créer un climat propice aux investissements, où les gens sauraient exactement où ils vont, où le régime fiscal serait bien défini et où nous aurions des décisions anticipées, etc. Franchement, je trouve tout cela incompréhensible.

J'ai un autre motif d'inquiétude à propos du ministre des Finances. Au début, j'ai parlé de tennis et je voudrais continuer cette métaphore. Ce que nous avons vu dans le débat sur

le discours du trône et dans la déclaration financière, c'est une série de lobs. Je vois que le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne connaît pas l'expression. C'est lorsque l'on frappe la balle dans les airs, parfois aussi haut qu'on le peut, dans l'espoir de revenir en position avant qu'elle ne touche terre. Nous avons des lobs «groupe de travail», des lobs «consultation» et des lobs «comité». Le ministre des Finances nous a envoyé une série de lobs. Ce n'est pas son style, car je l'ai vu sur le court. Toutefois, c'est le style de son gouvernement. Enlevons-lui la bride. Laissons-le proposer le genre de programmes auxquels il croit. Ne le laissons pas aux services du sombre sabreur, le vice-premier ministre, du premier ministre aux promesses généreuses, et du ministre de l'Expansion industrielle régionale. C'est une façon honteuse de gouverner.

Je me dois également de consacrer quelques instants à cette introduction extraordinaire au sujet du legs national cédé au gouvernement conservateur—une décennie de . . . je ne me souviens pas du terme exact. Il me faudra relire le document, même si ce n'est pas de gaité de cœur. Le placard est vide, nous dit-on.

[*Français*]

Le placard est vide.

[*Traduction*]

Il se prend pour Mother Hubbard, dont on parle dans un poème pour enfants. Si ma mémoire est bonne—mais d'autres l'ont sans doute lu plus récemment que moi—Mother Hubbard n'était pas hypocrite. Elle ne savait pas que le placard était vide en s'y rendant. Il n'existe pas un seul député de l'autre côté ni un seul Canadien ayant suivi le débat budgétaire tenu dans le pays ces dernières années qui ne sache que les caisses sont vides. Avec un déficit prévu de 29 milliards de dollars, qui pourrait croire qu'il en va autrement? Qui pourrait prétendre qu'elles seraient plus vides encore si le déficit s'élevait à 31 ou 32 milliards de dollars? On parle aujourd'hui de 37 milliards mais j'en doute. On a toujours su que les caisses étaient vides, mais nous avons fait au nouveau gouvernement un legs qui n'a pas de prix et dont le ministre des Finances a délibérément omis de parler, même s'il a signalé les progrès remarquables réalisés par notre pays dans la lutte contre l'inflation, le pire des maux qui puisse frapper une société.

Lorsque j'examine certaines observations faites par le premier ministre au cours de la campagne électorale, je constate qu'il savait certainement que les caisses étaient vides. Il a prévu des déficits de plus de 36 milliards par an. Il a aujourd'hui le culot, comme on dit au Québec, de se présenter devant nous et de nous dire qu'il ne savait pas que les caisses étaient vides. En effet, à bien des égards, la situation est beaucoup plus encourageante qu'il ne l'a fait croire à la population canadienne.

• (2010)

En toute justice envers les gouvernements libéraux précédents des dernières années, je voudrais signaler quelques faits qui ne seront jamais mentionnés par un autre parti à la Chambre. Il en a été question dans divers discours prononcés au cours des années. Maintenant que nous formons l'Opposition, quelqu'un nous écoutera peut-être. Je tiens à signaler en examinant cette question, car cela risque d'en surprendre beaucoup, que l'inflation au Canada est inférieure à celle des États-Unis à l'heure actuelle. D'après les chiffres du dernier trimestre, notre taux d'inflation était à 2.6 p. 100 de juillet à septembre. Notez cela sur vos tablettes.

Permettez-moi de citer quelques faits. On nous a critiqués pour notre croissance. Revenons sur la période écoulée depuis 1968. L'économie canadienne a connu un taux de croissance moyenne de 3.4 p. 100 par an, taux équivalant à celui de la France et plus fort que celui des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Italie ou du Royaume-Uni. Parmi les pays du sommet, seul le Japon a connu un taux de croissance supérieur au nôtre durant cette période.

Écoutez bien, car j'ai l'impression que la plupart des conservateurs dans cette chambre n'aiment pas s'encombrer de faits. Nos amis du Nouveau parti démocratique non plus. Je serai bref.

En 1984, il y a quelques mois, 3 millions ou 42 p. 100 de Canadiens de plus qu'en 1968 avaient un emploi. Cette moyenne, dans les six autres pays du sommet, y compris aux États-Unis qu'admire tant notre premier ministre (M. Mulroney) et certains de ses collègues, n'atteint que 15 p. 100. Le gouvernement libéral a, dans le cadre de ses politiques libérales, créé trois fois plus de nouveaux emplois que ses principaux partenaires économiques.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: C'est ce que le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre ont également trouvé dans le placard. L'économie a absorbé un nombre remarquable de nouveaux travailleurs, particulièrement des femmes, du moins avant que soit présenté le mini-budget de ce soir. En 1968, 2.5 millions ou 37 p. 100 des femmes en âge de travailler exerçaient une profession rémunérée au Canada. En 1983, ce nombre atteignait 4.5 millions: 52.6 p. 100 des femmes canadiennes en âge de travailler détenaient un emploi. C'est un autre fait. Voilà une autre partie du legs que nous avons fait, bien involontairement, au parti conservateur.

La population active du Canada s'est accrue beaucoup plus rapidement que celle de tout autre pays de l'OCDE. Sans entrer dans le détail, je voudrais soulever un point qui détruit toute la crédibilité des belles phrases que nous retrouvons dans ce document relativement aux horreurs commises au cours des dix dernières années.

Le revenu disponible réel par habitant, qui, on le sait, est très utilisé pour mesurer le niveau de vie, a augmenté de quelque 60 p. 100 au Canada pendant cette période, bien plus donc qu'au cours des 15 années antérieures où il n'avait augmenté que de 44 p. 100. Aux États-Unis, il s'est accru de 35 p. 100 au cours de la même période.

Je ne crois pas qu'il vaille la peine de continuer. Je vais déposer avec plaisir ce document, si les députés me le permettent, dans les deux langues officielles. Ils auront ainsi la chance de se renseigner un peu sur le legs qui leur a été fait. S'ils en font autant pendant qu'ils seront à la tête du pays, tous les Canadiens et chacun d'entre nous leur seront reconnaissants.

Je dois dire que ce que nous avons entendu ce soir laisse présager un avenir bien sombre pour le Canada. Les perspectives décrites dans ce document ne sauraient découler des mesures qui ont été présentées ce soir au peuple canadien.

[*Français*]

En terminant mes observations, monsieur le Président, je peux continuer pendant toute la soirée, mais on m'a dit que je

dispose du même temps que le ministre des Finances. Mais je ne suis pas intéressé à parler de chaque élément de son budget. Alors, j'ai touché quelques éléments qui se rangent parmi les plus dangereux peut-être pour notre société. Mais je dois dire que c'est un commencement extrêmement boiteux pour le ministre des Finances (M. Wilson). Nous sommes très «désappointés», déçus.

[*Traduction*]

Je suis amèrement déçu de ce que j'ai vu dans le document ce soir. J'espérais vraiment qu'après tous les beaux discours, le discours du trône et la campagne électorale, même si nous ne sommes pas impartiaux, nous trouverions enfin cachée quelque part une formule différente, novatrice, qui préparerait la voie à une nouvelle prospérité et à un déficit plus faible et qui remplirait un aussi grand nombre que possible des promesses irréfléchies faites par le parti conservateur. Nous n'avons rien vu de tel. Nous sommes toujours dans les ténèbres. Tout ce que je peux dire au nom de mes collègues . . .

[*Français*]

J'aimerais plaider auprès du premier ministre pour donner plus de liberté à son ministre des Finances. On ne peut pas le garder sous la laisse courte que nous avons vue ce soir simplement pour protéger la crédibilité du nouveau gouvernement qui n'existe pas après ce soir. Il faut lui donner un champ d'action, il faut lui donner le mandat nécessaire, vraiment, pour guider ce gouvernement et ce pays. Alors, il ne l'a pas, et alors, sûrement, il faut agir vite pour corriger les résultats, les effets désastreux du budget dont il nous a fait part ce soir. Moi, j'ai toujours trouvé que le ministre en question est très flexible, un homme raisonnable. Il est bien clair qu'il a vu lui-même les défectuosités dans l'exposé qu'il nous a offert ce soir.

[*Traduction*]

Si nous étions dépourvus de toute impartialité, nous nous réjouirions. Nous ririons de cette stratégie économique extraordinairement incompétente qui a été proposée aux Canadiens, mais nous ne le faisons pas. Je le dis non pas par méchanceté, mais parce que cela m'attriste. Si les députés d'en face poursuivent dans cette voie, je prédis qu'avant les prochaines élections, leur stratégie économique se retournera contre eux.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le 4 septembre, les Canadiens ont voté pour le changement. On leur avait dit pendant la campagne électorale que les progressistes conservateurs auraient pour priorité, pour citer le premier ministre (M. Mulroney), la question des emplois, encore les emplois et toujours les emplois. Au lendemain des élections, nous avons constaté un glissement des priorités vers les déficits, les compressions et les majorations d'impôts. Nous avons vu l'attention se détourner des emplois pour passer aux augmentations des impôts, à la réduction des services que les Canadiens étaient habitués à recevoir.

Ce qu'il y a d'intéressant dans tout cela, c'est que voici un parti qui pendant des années a chanté à la population qu'il fallait diminuer la présence du gouvernement dans nos vies, alléger son intervention, l'éloigner de la vie du citoyen ordinaire. Dans son exposé économique de ce soir, le ministre des Finances (M. Wilson) a demandé aux Canadiens de payer plus de taxes sur l'essence. Ils vont devoir payer 10c. de plus le gallon ou 2c. de plus le litre. Il en coûtera plus cher de taxes pour regarder la télévision. Les abonnés de la télévision par câble vont payer davantage. Il faut payer pour faire émettre un certificat de divorce. Il faut payer pour obtenir un certificat de citoyenneté. Il faut payer s'il y a enquête sur la sécurité découlant d'une demande de la carte de crédit Visa. La vérification des balances par un inspecteur du gouvernement est un privilège pour lequel les propriétaires de boutiques et de stations-service devront payer. Tous ceux qui travaillent à la production agricole et qui doivent faire vérifier leurs installations devront dorénavant payer la visite des inspecteurs fédéraux. Les visiteurs dans les parcs nationaux devront acquitter des droits accrus. Les entrepreneurs qui ont une idée nouvelle ou une invention à faire enregistrer paieront plus cher pour le faire. Et ainsi de suite, monsieur le Président.

• (2020)

Le parti au pouvoir devait, disait-il, nous soustraire à l'intervention de l'État. Or, chaque page de ce document révèle des moyens nouveaux et innovateurs d'assujettir une fois de plus les simples citoyens à l'ingérence de l'État.

Le discours du trône de lundi soir annonçait l'avènement d'une nouvelle ère de coopération, de renouveau économique et de justice sociale. Nous sommes placés ce soir devant la réalité. C'est la même vieille politique que nous connaissons depuis si longtemps sauf qu'elle prend un visage conservateur. Il va y avoir des réductions de services et des hausses d'impôt pour les particuliers. Par conséquent, l'affrontement va se poursuivre, la stagnation économique aussi, et les injustices sociales ne disparaîtront pas.

Il n'y a pas eu de changement, monsieur le Président. Le premier ministre a dit aujourd'hui que nous applaudirons à l'exposé économique du ministre des Finances. Eh bien, monsieur le Président, nous n'applaudissons pas. Les simples citoyens ne peuvent pas non plus se réjouir du discours de ce soir. Le gouvernement avait promis des emplois alors qu'il augmente les impôts et diminue les services.

L'exposé renferme quelques mesures symboliques. Ainsi, au profit de Bay Street, le gouvernement va supprimer cette année pour 2 milliards de dollars de dépenses dans une économie de 200 milliards. Ce n'est qu'un symbole qui se traduira finalement par des pertes d'emplois.

Nos analyses montrent jusqu'ici avec certitude que même si le gouvernement déclare que le chômage se situera à 11 p. 100 cette année pour encore diminuer d'un point ou deux d'ici à 1990, il faudra pour cela que le déficit des États-Unis de même que les taux d'intérêt américains baissent considérablement. Toujours selon nos analyses, la réduction des services gouvernementaux, la suppression de certains programmes et les hausses d'impôt que les Canadiens devront assumer à la suite de l'exposé de ce soir, entraîneront de 50,000 à 100,000 pertes d'emplois au cours des prochains mois.

Le document comporte toutefois certaines mesures positives. La mise en application des recommandations du vérificateur général a, si je ne m'abuse, reçu l'appui de tous les députés. La remise sur les dépenses en gas-oil dont les agriculteurs, les exploitants forestiers et les pêcheurs pourront se prévaloir constitue, certes, une bonne nouvelle, tout comme l'allocation de conjoint aux personnes de plus de 60 ans et la légère hausse des pensions des anciens combattants. Le gouvernement prétend qu'il a ajouté un milliard de dollars aux crédits destinés à la création d'emplois, mais ne nous leurrons pas. Il entend par

là que les libéraux avait annoncé une diminution de crédits pour l'année prochaine, alors que les conservateurs n'en feront rien. Le gouvernement maintiendra le financement à son niveau actuel. Il n'y a donc pas d'augmentation, en quelque sorte, par rapport à la situation actuelle.

En fait, les seules nouvelles que nous avons apprises ce soir, c'est qu'il y a de bonnes nouvelles pour Bay Street. Car on s'est bien gardé de boucher les échappatoires du régime fiscal qui laisse couler des milliards et des milliards de dollars. On s'est bien gardé d'y toucher. Pourtant, cet exposé laisse sur leur faim tous les chômeurs canadiens, les personnes sous-employées, les pauvres, les emprunteurs hypothécaires, les petits exploitants en difficulté, les pêcheurs, les agriculteurs, les forestiers et les mineurs. Rien n'a été proposé dans l'énoncé de ce soir pour le simple citoyen.

Au contraire, on a prévu pour le citoyen moyen, des hausses du prix de l'essence de 10c. le gallon ou de 2c. le litre ainsi qu'un relèvement des cotisations à l'assurance-chômage. Et le gouvernement va maintenir toutes les hausses d'impôt prévues par le gouvernement libéral. Cela signifie que d'ici quatre ans, le citoyen moyen aura à débourser 9 milliards de dollars. Devront faire leur part également, les petites localités, les localités rurales de tout le Canada. Le gouvernement se contente donc de reconduire les hausses d'impôt libérales. Au moins, les libéraux avaient eu le courage de dire combien ces hausses allaient coûter. Nous avions appris qu'elles coûteraient 9 milliards sur quatre ans. On se garde bien de le préciser dans le présent exposé. On mentionne seulement qu'il y aura des augmentations de coût à cause des mesures prises par le gouvernement libéral. Le gouvernement actuel n'a pas eu le courage de reconnaître ce qui se prépare.

Je suppose que la plus grosse surprise, c'est que les sociétés pétrolières, les entreprises en général et les partis de la Chambre conviennent maintenant que le programme PEP représente toute une aubaine fiscale. Chaque année, on expédie 1 milliard et demi aux sociétés pétrolières pour les inciter à explorer et à mettre en valeur nos régions périphériques. A leur dire, elles n'en ont pas besoin. On a serré la vis, monsieur le Président, mais de telle façon que l'année prochaine les sociétés pétrolières ne recevront que 1 milliard 600 millions. Pourtant, on fait des coupes sombres dans les activités de recherche énergétique et surtout à l'égard des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Dans ce domaine pourtant essentiel, les réductions s'élèvent à près de 70 millions.

On relève également des coupures dans le financement de la recherche et du développement dans l'industrie forestière. Pourtant, s'il est une question dont les députés ont entendu parler maintes et maintes fois, c'est la carence de l'effort dans cette industrie. Comment le gouvernement réagit-il à cette situation catastrophique dans ce secteur essentiel? Il réduit les fonds alloués à la recherche.

Le gouvernement aurait pu annoncer que le Conseil national de recherches allait prendre la relève. Or, nous apprenons que les crédits versés à cet organisme seraient réduits de 35 millions. Nous savons qu'il faut prospecter et trouver de nouveaux débouchés pour nos produits. Que constatons-nous? Que l'an prochain, le financement de ces activités sera réduit de quelque millions.

Qu'en est-il maintenant des programmes de logement social? Je lisais aujourd'hui dans le *Toronto Sun* que, sur une base annuelle, les mises en chantier s'élevaient maintenant à 129,000 par année. A la page financière, on dit que c'est une véritable catastrophe pour ce secteur majeur de l'économie. Qu'a décidé le gouvernement? Tout simplement de réduire le budget des logements sociaux en sus de la baisse de 10 millions de dollars déjà ordonnée par le gouvernement libéral.

Et le PAREL, ce programme dont se sont prévalus des centaines et des centaines de milliers de Canadiens âgés pour remettre leur logement en état pour encore 20 ou 25 ans? Il faisait appel à une main-d'œuvre abondante et bénéficiait surtout aux personnes âgées qui vivent dans certains des plus vieux quartiers de notre pays. Qu'a fait le gouvernement? Il a réduit les crédits du PAREL de quelques millions de dollars. Il a réduit les crédits alloués à ce programme primordial de 30 millions de dollars.

La plupart des députés ont un fils, une fille, un neveu, une nièce, un petit-fils ou une petite-fille qui profite du Programme d'emploi d'été pour travailler pendant les vacances et retourner aux études en septembre. Or, le gouvernement a aboli ce programme. Il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'aider les jeunes de notre pays à trouver un emploi d'été et qu'il réduisait les crédits alloués à ce programme de 85 millions de dollars. C'est là un rude coup porté aux jeunes de notre pays.

Quand les petits entrepreneurs ont des idées et des techniques, qu'ils ont découvert des débouchés et qu'ils ont besoin d'un peu d'argent pour lancer une entreprise, ils comptent sur les gouvernements fédéral et provinciaux pour leur fournir des capitaux d'amorçage. Or, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de réduire de 200 millions de dollars les crédits destinés aux nouvelles initiatives industrielles. Il donne ainsi à entendre aux petits entrepreneurs qu'ils devront hélas! attendre encore un peu pour réaliser leurs projets.

Il a par ailleurs réduit les crédits alloués au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes de 84 millions. Le secteur vital des pêches éprouve lui aussi d'énormes difficultés tant sur la côte de l'Atlantique que sur celle du Pacifique. Or, le gouvernement a jugé à propos de réduire de 12 millions de dollars les crédits qui devaient favoriser sa mise en valeur et son développement. Évidemment, il a réduit de 1.5 millions les crédits qui devaient servir au secteur qui en avait le plus besoin, soit celui de la recherche et du développement.

• (2030)

La recherche et le développement sont d'une importance vitale pour l'avenir de l'économie canadienne en général et de pratiquement tous les secteurs de cette économie, et le gouvernement a réduit à néant les activités dans ce domaine car il juge la recherche et le développement inutiles. Le Canada est le seul pays industrialisé occidental où les investissements privés et publics n'augmentent pas dans ce domaine crucial; bien au contraire, ils diminuent. Au cours de la dernière année, les Japonais ont construit 19 centres chargés de mettre au point des programmes intégrés allant de la recherche à la production, alors que le Canada réduit ses investissements dans ce domaine. C'est vraiment rétrograde.

On ne parle pas, pour autant, de sabrer dans les dépenses de plusieurs centaines de milliers de dollars effectuées par les ministres, chaque année, pour voyager à bord des avions gouvernementaux d'un bout à l'autre du pays. On pourrait parler des bonnes d'enfant et autres qui sont payés par les deniers publics, mais il est inutile de s'appesantir là-dessus.

Le gouvernement avait l'occasion de montrer clairement aux Canadiens que le temps était maintenant venu de changer de cap, de prendre des mesures concrètes et de relancer l'économie canadienne, afin de donner de véritables emplois permanents et surs aux Canadiens. Il ne l'a pas fait. Il aurait pu se fixer des objectifs de réduction du chômage au lieu de se contenter de se pencher sur le déficit national. Dans un pays qui compte officiellement 1.5 million de chômeurs, mais, en fait, beaucoup plus, ainsi que des centaines de milliers littéralement de petites entreprises et d'exploitations agricoles d'un bout à l'autre du pays sur le point d'être mises en tutelle, de faire faillite ou de fermer simplement leurs portes, désenchantées. Il aurait pu se fixer des objectifs de réduction du chômage. il semble sensé que le gouvernement prenne des mesures concrètes. Il aurait pu transmettre un message clair aux Canadiens en réduisant l'augmentation de la taxe fédérale de vente à laquelle ont procédé les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Le gouvernement n'a rien fait de la sorte. Il s'agit d'un milliard que devront débourser les simples Canadiens. Ces précieux dollars ne circuleront pas dans nos petites localités.

Le gouvernement a vraiment raté l'occasion d'annoncer des mesures énergiques à l'égard des taux d'intérêt. Je constate que le ministre des Finances a dit qu'il aimerait et espérait que les taux d'intérêt baissent. Cela me fait songer aux contes de fée que mes petits garçons avaient l'habitude de lire: on finit toujours par avoir ce qu'on souhaite ardemment. En abaissant le taux d'intérêt au Canada, on aurait donné un regain de vie à l'économie. J'ignore si les Canadiens savent que nos taux d'intérêt réels sont les plus élevés parmi les pays industrialisés de l'Ouest. La plupart de nos partenaires commerciaux n'ont pas les mêmes taux d'intérêt réels. Il est temps, je crois, que les Canadiens se posent la question suivante: Pourquoi nos taux d'intérêt réels sont-ils les plus élevés dans le monde occidental?

Comme d'autres l'ont signalé, nous venons d'apprendre il y a quelques heures que, par suite de ces écarts appréciables dans les taux d'intérêt, les banques canadiennes ont réussi à accumuler les profits les plus considérables parmi les banques du monde entier. Est-il bien nécessaire que nos taux d'intérêt soient si élevés? Ne serait-il pas opportun—comme nous l'avons proposé durant la campagne électorale—de présenter des mesures qui permettraient à la Banque du Canada de fixer des taux qui donneraient un rendement réel comparable à ce qu'on a toujours connu par le passé au Canada, c'est-à-dire de 2 à 3 p. 100? Actuellement, le rendement réel est d'environ 8 p. 100. Qu'arriverait-il dans un pays où les taux d'intérêt varieriaient entre 6 et 7 p. 100? En pareille situation, les petites entreprises seraient en mesure de poursuivre leur exploitation, des emplois seraient créés et les Canadiens commenceraient à nouveau à se construire une maison. Si les taux d'intérêt étaient de 7 p. 100, le prix d'une maison ordinaire au Canada serait réduit de moitié. En somme, nous aurions à nouveau les moyens de nous acheter une maison et l'industrie de la construction domiciliaire pourrait échapper aux difficultés qui sont actuellement les siennes.

Le moment n'est-il pas propice pour réviser le régime fiscal de notre pays? Le ministre des Finances n'avait pas grand-chose à dire sur les modificaitons à apporter à notre régime fiscal. Il a bien dit qu'il fallait étudier la question d'un impôt minimal pour les milliers et les milliers de Canadiens riches qui gagnent, bon an mal an, $100,000 ou $200,000 et qui ne paient pas un traître sou d'impôt. Ils devraient peut-être payer leur écot. Mais au lieu d'agir—au lieu de se mettre à l'œuvre en établissant un comité chargé de présenter un projet de loi et des programmes pour colmater les échappatoires fiscales—le gouvernement a déclaré qu'il allait y penser. Il va étudier la question, y penser, méditer sur des principes et peut-être agir un jour, plus tard. Ce n'est pas pour ce genre de changement que les Canadiens ont voté le 4 septembre.

Des voix: Bravo!

M. Riis: On imagine ce qui se passe à Bay Street ce soir. Le champagne coule à flots. Le gouvernement fédéral finance des sociétés pour plus de 18 milliards de dollars par année pendant plusieurs années. La plus grosse part de l'argent versé au Canada au titre de l'aide sociale, ce sont les milliards et les milliards de dollars que nous donnons aux sociétés sans attendre d'emplois en retour et sans attendre d'elles qu'elles mettent de l'avant des programmes de promotion sociale. Autrement dit, elles prennent l'argent des contribuables sans aucune obligation de leur part. Si nous continuons à leur donner l'argent des contribuables, ne serait-il pas temps maintenant que les Canadiens, pour ce genre de stimulants fiscaux, obtiennent quelques résultats, surtout des emplois?

Nous devons donc modifier notre régime fiscal. Nous devons prendre des mesures en ce sens. Quand le caissier d'une banque du Canada paie plus d'impôt à lui seul, toute proportion gardée, que la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal, c'est que quelque chose ne tourne pas rond chez nous. Nos grandes banques sont parmi les plus riches du monde actuellement. Elles n'ont pas payé un sou d'impôt en 1982. Mieux, elles ont obtenu un report d'impôt de 22 millions de dollars pour l'année suivante. Voilà le genre de régime fiscal que nous avons. Les Canadiens voulaient un changement, mais personne n'avait dit que c'était à un changement de ce genre que les Canadiens pouvaient s'attendre au cours des mois et des années à venir.

Selon nous, il est temps d'investir dans nos jeunes grâce à des programmes comme Initiatives-Jeunesse. Nous pourrions à ce moment-là fournir à nos jeunes des montants considérables qui leur permettraient de créer les emplois dont le Canada a besoin et dont ils sont en mesure de s'acquitter. Selon nous, il est temps d'investir dans des programmes susceptibles d'améliorer notre secteur de l'industrie primaire, comme par exemple dans le domaine des forêts. Nous devrions affecter beaucoup plus d'argent aux secteurs susceptibles de produire des avantages économiques pour le Canada, par exemple aux programmes de reboisement, de sylviculture et aux programmes visant à combattre les maladies, les insectes nuisibles, et les incendies. Nous devons créer des emplois pour redonner du travail aux Canadiens. Selon nous, c'est la meilleure façon de réduire le déficit.

Si les petites entreprises prennent de l'expansion, si les consommateurs sont confiants, travaillent et peuvent acheter les biens et services dont ils ont besoin, si les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs sont prêts à donner de l'expansion à leur entreprise, cela voudra dire plus de taxes de vente pour le trésor fédéral. Cela voudra dire plus d'impôts sur le revenu personnel. Les sociétés commenceront à payer des impôts équitables. Voilà comment nous voudrions qu'on réduise le déficit au Canada: en redonnant du travail aux Canadiens et en favorisant l'expansion de l'économie. Voilà quels genres de changements les Canadiens ont demandé le 4 septembre à notre avis.

Monsieur le Président, on pourrait continuer à parler indéfiniment des lacunes du document présenté ce soir. D'après les remarques du ministre des Finances et du premier ministre, nous savions que le placard était vide. Ce que les Canadiens ordinaires ne savaient pas, c'est que leurs placards vont se vider à la suite de l'exposé économique de ce soir. Au lieu d'apporter des changements qui créeraient des emplois, assureraient la relance économique et redonneraient confiance aux petits commerçants, l'exposé économique se traduira par des augmentations d'impôts pour les Canadiens ordinaires, des frais pour des services de l'État qu'ils s'attendraient normalement de payer par leurs impôts, et des coupures radicales dans des programmes qui feront disparaître des emplois et réduiront l'aide au développement économique d'un bout à l'autre du pays.

A notre avis, monsieur le Président, cet exposé économique a été présenté dans les intérêts supérieurs de Bay Street plutôt que dans ceux des Canadiens ordinaires.

M. le Président: Comme il est à peu près 20 h 45, en conformité de l'ordre adopté le mercredi 7 novembre 1984, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

JOUR DU SOUVENIR

HOMMAGES AUX MILITAIRES

M. le Président: A l'ordre. En conformité de l'ordre de la Chambre adopté hier, j'accorde la parole au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees).

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre des Affaires des anciens combattants, j'ai l'honneur de rappeler à tous les députés que le Jour du Souvenir tombe dimanche prochain. Cette année, un événement particulier nous a rappelé combien nous devons à ceux qui ont servi notre pays pendant la guerre. En juin dernier, des millions de personnes du monde entier ont en effet jeté un regard en arrière en commémorant le débarquement du Jour J. Le rôle que nos trois services armés ont joué dans cette magnifique entreprise a été tout à l'honneur de notre pays.

D'autres pays ont rendu hommage cette année aux militaires canadiens. L'héroïsme de la première force du service spécial, unité unique en son genre composée de soldats canadiens et américains, a de nouveau été loué à l'occasion d'une cérémonie marquant la libération de Rome. D'autres Canadiens sont allés en Belgique où ils ont été traités et accueillis comme les hommes qui avaient redonné sa liberté à ce pays il y a 40 ans.

Qu'ils se réunissent devant le Monument national aux morts de la guerre ou celui d'un simple village, les Canadiens se souviendront également de tous ceux qui n'ont jamais connu le résultat final, des 110,000 Canadiens qui ont perdu la vie au cours des deux Guerres mondiales et en Corée. Notre pays peut seulement leur offrir ses prières et ses remerciements. Toutefois, pour ce qui est des 700,000 anciens combattants qui vivent actuellement au Canada ainsi que des veuves et des enfants de ceux qui sont morts, nous pouvons leur montrer que notre gratitude ne s'exprime pas seulement par de belles paroles.

Lorsqu'ils sont revenus de la guerre, de nombreux soldats ont vécu toute une vie de souffrances ou de misères. Des veuves et des orphelins se sont retrouvés seuls dans la vie. Les rigueurs de la guerre commencent tout juste à s'effacer maintenant que les anciens combattants vieillissent. Il est impossible de chiffrer le coût des malheurs causés par la guerre, mais nous conviendrons tous que les anciens combattants ont gagné le droit d'être traités gentiment et généreusement par le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Maintenant qu'ils commencent à être vieux, nos anciens combattants ont d'autant plus le droit d'obtenir un service rapide et courtois. Les hommes et les femmes qui, lorsqu'ils étaient jeunes, ont dû obéir sans poser de questions ne doivent pas avoir à lutter contre les «si», «jamais», ou «néanmoins» de l'administration. Les anciens combattants qui auront à traiter avec mon ministère obtiendront le bénéfice du doute.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je sais que les députés de tous les partis partagent ces sentiments. Les hommes et les femmes que nous saluerons le Jour du Souvenir se sont portés à la défense de leur pays lorsqu'il était en danger. En retour, nous devons les considérer comme un groupe de personnes très spéciales qui méritent d'obtenir toute notre attention jour après jour, année après année.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, comme porte-parole de l'Opposition officielle, j'aimerais également rendre hommage à ceux et à celles dont on commémorera le souvenir dimanche prochain.

Encore une fois, à travers le Canada, tous les citoyens sont appelés à s'arrêter un instant et à se souvenir des sacrifices faits par des générations de jeunes Canadiens qui, lors des deux Grandes Guerres mondiales et celle de Corée, ont versé leur sang et donné leur vie pour défendre la liberté.

Les années passent au fil des ans. Les visages de ceux qui ont vécu les grandes batailles vieillissent. Seuls les âges de ceux qui sont morts sont gravés à l'infini sur les pierres tombales des cimetières militaires de la France, de la Hollande, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, de Hong-Kong ou sous les vagues des océans qui ne connaissent point le temps.

Depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, le Canada est devenu une nation de paix. Les préoccupations des Canadiens ont été des préoccupations de paix, d'emploi et de croissance. Pour trop d'entre eux qui ont donné leur vie, le service militaire avait été leur premier emploi. Les possibilités de leur jeunesse fougueuse se sont éteintes dans la boue des Flandres, dans les montagnes rugueuses de l'Italie, dans les champs inondés de la Hollande ou dans les profondeurs du Nord de l'Atlantique. Leurs lendemains sont maintenant ancrés dans les souvenirs de notre histoire.

A chaque Jour du Souvenir, nous essayons à nouveau de trouver les paroles qui donneront un sens au sacrifice suprême des vies de nos Canadiens pour la défense de la liberté. Nous vivons dans un pays libre où l'égalité de tous les Canadiens n'a jamais été mise en doute. Nous vivons dans un pays où les Canadiens sont libres de poursuivre leurs objectifs et les accomplissements de leur propre choix. Voilà le sens vivant de leur sacrifice.

[*Traduction*]

Les monuments aux morts dans les villes et les villages du Canada, les couronnes qui les fleurissent le Jour du Souvenir et la minute de silence qu'on observe ce jour-là contribuent à nous rappeler le grand sacrifice des jeunes Canadiens et Canadiennes qui ont répondu à l'appel de la liberté. Le fait que

notre pays même est encore ouvert et vu comme une terre d'avenir constitue un monument durable à leur sacrifice.

• (1110)

Chaque année, les Canadiens qui ont vécu les horreurs du conflit de 1914-1918 se font de moins en moins nombreux. Et le temps a aussi commencé à décimer les rangs des combattants de 1939-1945. Ce sont là deux générations de Canadiens qui, par leur courage et leur sang, ont fait du Canada une nation digne de ce nom.

Lord Byng, qui commandait les Forces canadiennes sur la crête de Vimy en 1917, a dit qu'était sorti de cette bataille «une nation forgée dans le feu».

Des flammes de la Seconde Guerre mondiale est sorti un Canada fort et prêt à prendre sa place au nombre des nations indépendantes du monde. Et du cataclysme de 1939-1945 est sorti un Canada voué à la paix.

[*Français*]

Les tragédies des guerres ont forgé l'engagement profond de tous les Canadiens envers la paix et la justice pour les Canadiens et pour toute l'humanité. Il vient un temps où nos principes doivent être défendus avec nos vies. Les Canadiens ont pris cet engagement dans toutes les parties du monde.

Monsieur le Président, dimanche, lorsque nous nous recueillerons avec fierté, engageons-nous sans hésiter à imiter leur dévouement généreux envers le Canada. Nous le leur devons bien.

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de m'associer à mes deux collègues et à tous les députés pour rappeler à tous les Canadiens que le dimanche 11 novembre est le Jour du Souvenir.

Dimanche prochain, marquera le 66e anniversaire du cessez-le-feu qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. J'invite la Chambre à faire une pause pour se remémorer les sacrifices consentis par des Canadiens et des Canadiennes à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale et de la Guerre de Corée. Nous leur vouons un éternel et profond souvenir.

Plus de 100,000 de nos soldats, marins et aviateurs, hommes et femmes, sont morts pour la fin suprême, le maintien de la démocratie et le salut de leur pays.

Aujourd'hui que de nombreux Canadiens s'interrogent sur l'unité de notre pays, il convient de rappeler la mémoire de ceux qui sont morts pour son salut. Ces hommes et ces femmes ont combattu non pour eux-mêmes ni pour la gloire ou la conquête. Ils ont combattu pour leur pays qu'ils aimaient profondément. Ils avaient le sens du devoir. Le Canada ne les oubliera jamais.

Je voudrais rappeler aux députés ces paroles qui sont gravées sur les murs du passage qui relie les édifices commémoratifs des anciens combattants ici à Ottawa. On peut lire ce qui suit: «Tous ces hommes furent honorés par leurs contemporains, tous ont été la gloire de leur temps.» Les Canadiens se doivent de perpétuer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour leur pays. A notre tour et à notre façon, soyons dignes de leur mémoire.

Avant de terminer, je voudrais vous lire un court texte que j'ai reçu à mon bureau il y a quelques jours. Il a pour titre: «Une prière pour aujourd'hui.» On l'a retrouvé dans les effets d'un sergent de l'infanterie canadienne qui est tombé près de Ortona, en Italie, un jour de décembre 1943. Je vous en donne lecture:

Aujourd'hui, un oiseau a chanté pour moi. Aujourd'hui, je me suis adossé au tronc solide d'un arbre vivant . . . Je ne suis donc pas seul. Quand je serai de retour au Canada, je m'en souviendrai. La vie sous toutes ses formes m'est chère, car elle constitue un tout. Jamais plus je ne la détruirai . . . Et je rêve que chacun apprenne à vivre en harmonie, non seulement avec ses semblables, mais avec tous les êtres vivants.

Nous, les vivants, partageons la foi de ce soldat canadien afin que ce jour nous incite à travailler pour un monde meilleur de paix, de liberté et de justice.

Notre but n'est pas de glorifier la guerre, pas plus que ce n'était le but de ceux qui y sont morts. Il faudrait aussi songer à ces milliers d'êtres humains dont la vie est une souffrance perpétuelle. Ces êtres attendent aide et soulagement de la part des pays riches. Nous avons le devoir de faire tout en notre pouvoir afin que ceux qui ont alors combattu pour la paix, aient en fait mis fin à toutes les Grandes guerres. Ne les oublions pas.

• (1115)

M. le Président: Selon la tradition de la Chambre, je demande aux députés et à toutes les personnes présentes dans les tribunes d'observer une minute de silence à la mémoire de nos morts.

[*La Chambre se lève et observe une minute de silence.*]

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES COUPES DANS LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis de créer une foule d'emplois. Le ministre des Finances (M. Wilson) a soutenu hier soir que son gouvernement s'efforcerait de faire preuve de compassion. Pourtant, monsieur le Président, dans cet exposé financier, on ne trouve que des coupes sombres sur toute la ligne. Sans doute préparé à Washington et à Bay Street, il frappe directement les régions démunies du Canada, notamment avec les réductions de 250 millions de dollars pratiquées dans les crédits du Programme d'encouragement du secteur pétrolier.

Le ministre des Finances rit peut-être, mais les Canadiens n'ont pas du tout envie de rire devant ces réductions. Les subventions accordées dans le cadre du Programme d'emplois d'été pour les jeunes ont été amputées de 85 millions de dollars; celles accordées aux fins du PAREL, de 29 millions; et celles destinées au MEIR, de plus de 175 millions. Les petites entreprises de la région de l'Atlantique, de l'Ouest et de certaines régions du Québec ont vu leurs subventions réduites elles aussi. Lors de la campagne électorale fédérale, les conservateurs ont promis de rétablir certaines liaisons de VIA Rail. En lieu et place cependant, ils en ont réduit les crédits de 93 millions. Au chapitre de l'aide à l'emploi et de l'admissibilité aux prestations, une autre compression de 200 millions. En ce qui concerne la défense nationale—et les conservateurs nous

avaient fait une autre belle promesse à ce sujet—les crédits ont été tronqués de 154 millions.

Et que dire du programme de formation industrielle de la main-d'œuvre? Pour ce dernier, les crédits ont été allégés de 40 millions. Le programme d'échange des jeunes travailleurs devra se contenter de 3 millions de moins. Le projet de recherche en foresterie à Terre-Neuve est supprimé dans la région de Corner Brook. Le bureau du ministère de la Santé et du Bien-être social de Sydney sera fermé. Celui de Halifax le sera également.

Le gouvernement est sans pitié. Le premier ministre (M. Mulroney) et son ministre des Finances ne montrent aucune compassion. Ils ont adopté les principes économiques de Reagan. Le gouvernement a trahi les Canadiens qui ne manqueront de le lui reprocher pendant son mandat, car nous ne laisserons passer aucune occasion de contester ses initiatives, monsieur le Président.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION POUR LES AGRICULTEURS

M. A. H. Harry Brightwell (Perth): Monsieur le Président, je représente le comté de Perth qui est un bon exemple de ce qu'il y a de meilleur dans l'agriculture au Canada. Nous produisons plus de porc que n'importe quel autre comté de l'Ontario. Nous sommes deuxième, après Oxford, dans le domaine de la production laitière. Notre industrie de la plume est florissante. Notre sol est très productif, nous produisons petits grains, haricots, maïs et fruits.

Notre climat tempéré nous garantit d'excellentes récoltes. Je représente des familles agricoles laborieuses et industrieuses, monsieur le Président, mais je dois avouer que beaucoup d'agriculteurs de Perth sont en difficulté. Ils n'ont pas subi les ravages de la sécheresse, des insectes ou de la maladie, mais ceux de l'inflation attisée par le gouvernement libéral, de sorte qu'ils ont dû investir plus que de raison pour préserver leur gagne-pain. Ils ont été dévastés par des taux d'intérêt qui découlent de notre déficit plutôt que de l'instabilité de notre dollar. Ils ont été dévastés par les bas prix des denrées alimentaires et la valeur décroissante des fermes. Ils ont été victimes d'une politique gouvernementale à laquelle il faut mettre fin.

• (1120)

Je tiens à dire à mes collègues que les agriculteurs canadiens sont désespérés et ont besoin d'aide. La Société du crédit agricole a pris une initiative louable afin de prévenir les saisies, mais le problème n'est pas réglé pour autant. Les agriculteurs sont coriaces, mais on les a écrasés . . .

M. le Président: Je suis désolé, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE REPORT DE PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, lorsque les ministériels faisaient campagne, ils promettaient des emplois, des emplois et encore des emplois. Ils promettaient la création de centaines de milliers d'emplois du jour au lendemain, et un nouvel avenir, plus brillant, pour les Canadiens. Maintenant qu'ils sont confortablement installés au pouvoir avec une écrasante majorité, ils ne créent pas d'emplois mais annoncent des coupures, des coupures et encore des coupures.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Y a-t-il de l'écho ici?

M. Keeper: Je tiens à signaler, monsieur le Président, à titre d'exemple . . .

M. le Président: A l'ordre. Les députés sont normalement en droit de faire leur déclaration sans subir trop d'interruptions.

M. Keeper: Merci, monsieur le Président. J'allais justement signaler que le gouvernement effectue notamment des compressions budgétaires d'environ 277 millions de dollars dans le domaine des travaux publics. On augmente habituellement les dépenses consacrées aux travaux publics en période de chômage élevé.

Pour comprendre ce que le gouvernement qualifie d'économies, il nous faut savoir plusieurs choses. Il nous faut savoir combien d'emplois coûteront ces compressions, emplois suscités par la réalisation des projets visés, et emplois dans le secteur privé auquel on retire son soutien. Qu'en coûtera-t-il de plus pour reporter ces projets à plus tard? Si nous avons à les réaliser dans deux, trois, quatre ou cinq ans, combien en coûtera-t-il de plus aux contribuables? Le gouvernement doit nous dire très clairement si ces projets seront nécessaires plus tard. Je songe à un projet destiné à Winnipeg concernant l'exportation de la technologie nouvelle . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON PRÉCONISE LA RECONSTITUTION DU SOUS-COMITÉ

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je lance un appel à tous les députés, par votre intermédiaire, pour que l'on fasse immédiatement le nécessaire pour enrayer la maladie écologique la plus grave du Canada. La plupart des Canadiens connaissent très bien les horreurs des précipitations acides. Le gouvernement du Canada a omis de prendre des mesures concrètes pour réduire les pluies acides. Je préconise que le Parlement reconstitue le sous-comité des pluies acides dont le mandat est officiellement venu à échéance en juin de cette année. Le sous-comité a disparu mais le problème n'est pas résolu.

A titre de député d'une région qui souffre beaucoup des ravages des émissions d'anhydride sulfureux et d'oxide d'azote, je lance cet appel au nom de mes électeurs, dans l'intérêt des régions comme la mienne. En quatre an d'enquêtes, le sous-comité des pluies acides a présente plus de 50 recommandations visant à améliorer l'environnement. Je crains que ces recommandations ne tombent complètement dans l'oubli si l'on ne reconstitue pas le sous-comité pour lui permettre de poursuivre son œuvre.

Article 21 du Règlement

Il faut absolument agir ici, au Canada, et tenir des négociations avec les États-Unis, car l'avenir de bien des régions touchées est incertain. A titre d'exemple, les cheminées et les tuyaux d'échappement produisent assez de SO_2 et de NO_x pour remplir chaque année un train de marchandises aussi long que la distance entre Vancouver et Londres, en Angleterre. Pouvons-nous feindre d'ignorer ce fait?

* * *

L'ÉCONOMIE

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, dans toute l'histoire de notre pays pas un gouvernement n'avait jusqu'ici présenté d'exposé économique aussi carrément régressif. Il s'agit d'un gouvernement de riches, par les riches et pour les riches. D'un seul coup, le ministre des Finances (M. Wilson) a rabattu le masque de sollicitude que les conservateurs ont porté pour amadouer les moins nantis parmi nos concitoyens. On s'aperçoit ainsi du ridicule consommé des promesses onctueuses faites par le premier ministre (M. Mulroney) au cours de la campagne électorale.

Cette volte-face ne passera pas inaperçue aux yeux des Canadiens. C'est vraiment tragique car les chiffres, monsieur le Président, représentent des gens, des citoyens ordinaires, d'un océan à l'autre. Les coupures auront pour effet de priver 126,000 Canadiens des avantages des programmes fédéraux de recyclage et de formation du travail. Des milliers de chômeurs subiront une baisse de prestations alors que 50,000 ne toucheront plus du tout d'assurance-chômage.

• (1125)

On a réduit à leur plus simple expression les programmes destinés aux jeunes et aux étudiants. Quatre-vingt mille emplois d'été viennent d'être supprimés. La suppression d'un programme de formation industrielle à elle seule signifie que l'espoir de 43,000 personnes, surtout des jeunes qui comptaient se perfectionner en vue d'élargir leurs perspectives d'emploi, sera amèrement déçu. Il est stupéfiant, monsieur le Président, d'entendre dire que ce ne sont là que les mesures initiales et que nous ne perdons rien pour attendre.

Notre parti va combattre chacune des mesures draconiennes du ministre des Finances. Les libéraux se sont toujours portés à la défense des plus démunis de la société. Nous avons défendu les travailleurs, les personnes âgés, les jeunes et les personnes handicapées et ce n'est pas maintenant que nous allons les abandonner.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LES CONVENTIONS COMPTABLES DU GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du conseil du Trésor): Monsieur le Président, l'an dernier, le comité permanent des comptes publics a étudié les observations du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement du Canada. La Chambre notera que le vérificateur général, dans son rapport du 31 mars 1983, a fait quatre réserves à l'égard de la comptabilité du gouvernement. A son avis, les conventions comptables du gouvernement libéral de l'époque ne permettaient pas de présenter fidèlement les comptes du gouvernement du Canada.

Dans son premier rapport en date du 13 mars 1984, le comité permanent des comptes publics a exhorté les deux parties à régler leurs différends afin que le peuple canadien puisse avoir confiance dans les états financiers du gouvernement. Hier soir, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré:

> J'annonce ce soir que, pour donner une image fidèle des finances du pays, le gouvernement est disposé à mettre en œuvre la plupart des recommandations du vérificateur général.

La Chambre est heureuse que le ministre des Finances se soit engagé à s'efforcer de donner aux Canadiens une image fidèle et précise des finances du pays.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LA RÉDUCTION DU BUDGET DE DIVERS ORGANISMES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, au cours de la récente campagne électorale, le parti conservateur a déclaré, en réponse à des questions émanant de la Conférence canadienne des arts:

> Nous nous sommes engagés à favoriser une croissance réelle et à maintenir les contributions fédérales au secteur culturel . . . en vue de protéger de l'inflation le financement fédéral des organismes et des conseils . . .

En dépit de cette promesse, le gouvernement conservateur a annoncé hier soir que le budget de Radio-Canada serait réduit de 75 millions de dollars et celui du Conseil des Arts de 3.5 millions. Pourtant, le parti conservateur avait promis de les épargner. Ces deux organismes sont indispensables à l'épanouissement de la culture au Canada; tous deux sont les piliers des initiatives culturelles au Canada.

On ne sait pas encore très bien ce qui sera sacrifié ni combien d'emplois seront abolis par suite de ces réductions. Le ministre devrait nous dire si la production canadienne à la télévision sera réduite—seule la société Radio-Canada s'intéresse à cette production—si les services en langues étrangères destinés aux minorités seront retranchés ou s'il y aura des réductions supplémentaires dans les services de production régionaux. Le Conseil des arts sera-t-il forcé d'abaisser le financement accordé aux spectacles culturels tels que le festival de Stratford ou de réduire les bourses déjà minimes accordées aux artistes et écrivains?

Le gouvernement a violé ses promesses et manqué à sa parole. Nous demandons au ministre de convoquer immédiatement le comité permanent des communications pour répondre à des questions directes au sujet de ces réductions . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est épuisé.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

ON APPUIE LA DÉCLARATION ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'aimerais soulever un point d'importance nationale et même internationale.

[*Traduction*]

J'ai travaillé, au cours des quatre dernières années, au Conference Board du Canada, organisme prestigieux et impartial, et chaque fois que je quittais les lieux, j'étais traumatisé par les scénarios aussi désespérants qu'exacts qu'on y faisait de notre économie. Mais déjà ce matin, j'ai reçu un certain nombre d'appels de dirigeants de sociétés et d'autres personnes dont j'ai fait la connaissance au Conference Board, des gens d'Ottawa-Carleton et de partout au Canada. Ils sont tous d'accord pour dire que nous sommes sur la voie de la prospérité grâce aux nouveaux principes de la responsabilité financière que nous sommes en train d'appliquer.

• (1130)

Étant donné que je fais maintenant partie du caucus conservateur du sud-est de la Chambre ou de l'aile gauche de notre formation politique selon certains députés, je tiens à dire que je suis fier de compter le ministre des Finances (M. Wilson) parmi les électeurs de ma circonscription. J'ai hâte de faire équipe avec lui pour le voir utiliser son revers avec une vigueur tout athlétique.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE MARC GARNEAU, PREMIER ASTRONAUTE CANADIEN

M. le Président: Avant de passer à la période des questions, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune d'un Canadien très distingué, notre premier astronaute, M. Marc Garneau, accompagné de sa famille.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT—L'INCIDENCE SUR LE CHÔMAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, hier soir à la Chambre, nous avons fini par découvrir les véritables intentions du gouvernement. Pour la première fois hier, nous avons enfin pu voir l'ordre du jour secret de la droite conservatrice.

Durant la campagne électorale, le premier ministre n'a parlé que des emplois.

[*Français*]

. . . des emplois, des emplois, des emplois et encore des emplois.

[*Traduction*]

Il est manifeste, d'après le mini-budget d'hier soir, que les coupures effectuées dans divers programmes, surtout dans les provinces de l'Atlantique, le Québec, le Nord de l'Ontario et certaines régions de l'Ouest, entraîneront la suppression de nombreux emplois.

Le premier ministre a-t-il consulté son ministre des Finances et les prévisions que celui-ci lui a fournies avant la déclaration ou, plus exactement, le budget d'hier soir, pour savoir combien d'emplois, en chiffres nets, seront supprimés dans les diverses régions du pays par suite de ces coupures? Dans l'affirmative, aura-t-il l'obligeance de communiquer ces chiffres à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les données les plus récentes concernant l'emploi ont été publiées ce matin. Le chômage a diminué de 1 p. 100. Trente-quatre mille nouveaux emplois ont été créés depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le très honorable chef de l'Opposition en conviendra avec moi—parce que c'est ce qu'il affirme avec conviction depuis des années—que la seule façon de créer des emplois nouveaux et durables, c'est par l'entremise du secteur privé. Nous sommes déterminés à y parvenir grâce à une politique gouvernementale positive et active.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les données relatives au chômage, même si elles sont encourageantes, ont encore augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du très honorable représentant. Toutes les améliorations semblent s'être concentrées essentiellement sur l'Ontario et non sur les régions du pays qui sont durement touchées par le budget d'hier soir.

L'EXAMEN DES PROGRAMMES SOCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises que nos programmes sociaux étaient sacrés et qu'il ne fallait pas y toucher. Étant donné que le gouvernement se propose de réexaminer l'aide apportée aux personnes âgées, aux enfants, aux chômeurs et aux personnes à faible revenu, ainsi qu'au titre du logement, comme en témoignent la page 8 de l'exposé économique et la page 73 du document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada», le premier ministre pourrait-il maintenant nous dévoiler son calendrier secret pour l'abolition des programmes sociaux fédéraux dans le cadre de ce que le ministre des Finances appelle, dans un langage qui semble provenir tout droit de la côte ouest, les «nouvelles réalités»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En toute justice, monsieur le Président, la seule fois où j'ai entendu parler, au cours de la dernière année, de l'abolition des programmes sociaux et de changements radicaux, c'est lorsque l'actuel critique financier de l'opposition a proposé, lors de la campagne à la direction de son parti, leur abolition et leur remplacement par un impôt négatif sur le revenu dans tout le pays. C'était là un changement radical.

Pour ma part et en ce qui concerne le gouvernement, nous demeurons convaincus que l'universalité est un élément fondamental de notre développement social. Dans le cadre de consultations, nous sommes disposés à examiner, de concert avec les syndicats et les groupes qui s'intéressent au sort des pauvres et des déshérités, l'utilisation et la répartition appropriées des deniers publics.

Au moment d'entreprendre une ronde de consultations, il est normal de se demander quelle est la meilleure façon d'utiliser les deniers publics au profit de ceux qui en ont le plus grand besoin. C'est ce que nous essayons de faire de façon sensée. Cela ne remet absolument pas en question le principe dont nous avons parlé, mais permet à un certain nombre de groupes d'exprimer des considérations valables en vue d'aider les Canadiens les plus démunis. C'est ce que nous essayons de faire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas exactement ce que le très honorable député a déclaré au cours de la campagne électorale.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DES FINANCES COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): C'est au ministre des Finances que je pose ma dernière question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre s'engagerait-il à comparaître aux côtés de ses collaborateurs devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques dès que celui-ci sera constitué, afin d'expliquer au Parlement et, par notre entremise, à tous les Canadiens comment les prévisions économiques et budgétaires de son ministère ont pu modifier à ce point l'ampleur du déficit prévu pour la prochaine année financière, lequel est maintenant fixé à 37 milliards de dollars, soit 9 milliards de plus que les 27 milliards que Marc Lalonde avait prévus il y a à peine neuf mois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je réponds oui, tout simplement, monsieur le Président. Cependant, j'aimerais demander au très honorable chef de l'opposition s'il accepterait que le gouvernement révèle aux Canadiens tout le gâchis dont il a hérité lorsqu'il est devenu premier ministre, de façon que ceux-ci sachent enfin ce que le très honorable député leur a caché tout au long de la dernière campagne électorale.

Des voix: Bravo!

LE SECTEUR PRIVÉ

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai donné certaines précisions à ce sujet hier soir; l'inflation a été de 2.6 p. 100 de juillet à septembre. Je suppose que cela fait partie des problèmes auxquels le très honorable député fait allusion.

Hier soir, le ministre nous a prouvé une fois de plus qu'il était très capable de dire une chose et de faire tout autre chose. J'ai entendu tout à l'heure le premier ministre déclarer à une conférence de presse que son gouvernement n'allait pas dépenser de grosses sommes d'argent pour régler des problèmes. Or il vient tout juste de verser 15 millions de dollars à Petromont, comme je l'ai dit hier soir.

Le ministre des Finances affirme qu'il faut que les choses soient claires et que les contribuables sachent où ils en sont. En même temps, il refuse de dévoiler des décisions prises à l'avance, déstabilisant ainsi certains agents économiques importants. Voilà à quoi nous assistons.

On nous dit, et là encore ce ne sont que des paroles en l'air . . .

M. le Président: Le député sait qu'il a le droit de faire une observation maintenant, mais, avec tout le respect que je lui dois, je le prie de poser une question.

M. Johnston: On nous dit que c'est le secteur privé qui va créer des emplois.

Des voix: Question.

M. Johnston: Hier soir, le ministre des Finances a imposé au secteur privé 702 millions de dollars de frais supplémentaires. Le ministre peut-il nous montrer où, dans le budget d'hier ou dans n'importe quel autre document annexe, on peut voir que le gouvernement stimule le secteur privé dans le but de créer des emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Si le député et son chef voulaient bien relire les discours qu'ils ont prononcés eux-mêmes depuis six mois, il ne leur viendrait probablement pas à l'idée de nier que la meilleure façon de favoriser la création d'emplois dans le secteur privé, c'est de rétablir un peu la confiance dans le système.

Nous avons déclaré qu'il importe notamment de diminuer le déficit, car celui-ci constitue, comme l'ont très bien dit ces deux députés, l'une des principales raisons pour lesquelles il y a eu une baisse de confiance dans les milieux des affaires et chez les consommateurs. Si nous agissons dans ce sens, nous sommes persuadés qu'on verra apparaître un rapport très évident entre la diminution du déficit et la création d'emplois.

• (1140)

Je ne peux pas donner au député les chiffres précis qu'il demande. Il est beaucoup plus facile de fournir des données précises sur chaque diminution des dépenses. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu qu'à la longue le nombre d'emplois créés par le secteur privé augmentera nettement à cause des réactions très positives que va susciter mon énoncé de politique d'hier soir dans le secteur privé.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

LA PRÉSUMÉE CONTRADICTION ENTRE LA DÉCLARATION DU MINISTRE ET LA DOCUMENTATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, si notre ministre des finances est tellement convaincu, comment se fait-il que dans ses projections économiques il nous démontre un taux de chômage de presque 9 p. 100 jusqu'à la fin de la décennie? Il y a une contradiction flagrante entre la déclaration qu'il vient de faire et ce qu'on trouve dans la documentation. Comment peut-il expliquer cela à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a affirmé que, d'après mes projections, le taux de chômage serait de 9 p. 100 à la fin de la décennie.

M. Johnston: Vous l'avez dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je crois qu'il s'agissait en fait de 7 p. 100. Le chiffre de 9 p. 100 est la moyenne pour la période allant de 1986 à 1990. Toutefois, si l'honorable député lit ce passage attentivement, il constatera que le taux prévu est de 7 p. 100 pour la fin de la décennie. S'il le désire, je relirai le document avec lui tout à l'heure.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que je veux dire, c'est que ces projections reposent sur l'hypothèse qu'aucun changement de politique n'aura lieu. Or nous commençons à proposer dès maintenant des changements pour renforcer le secteur privé. Si nous réussissons à apporter ces changements et si les députés d'en face acceptent de coopérer pour faciliter les changements que nous proposerons dans les prochains mois, je suis convaincu que le taux de chômage sera en réalité nettement inférieur à 7 p. 100 à la fin de la décennie.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et découle directement de ce que vient de dire le ministre des Finances. Pendant la campagne électorale, le premier ministre avait promis de créer des emplois et encore des emplois, comme nous l'avons rappelé de ce côté-ci de la Chambre. Hier soir, le ministre a présenté un programme qui prévoit des augmentations d'impôt et des réductions budgétaires et qui supprimera des milliers d'emplois.

Dans les prévisions pour l'année à venir que renfermaient les documents budgétaires on trouve des hypothèses à propos des taux d'intérêt et de la conjoncture économique aux États-Unis, mais aussi curieux que cela puisse sembler, il n'était pas question des conséquences du programme annoncé hier soir. J'imagine que ce programme a été mis à l'essai au moyen du modèle économique du ministère des Finances. Le premier ministre peut-il le confirmer? Peut-il confirmer aussi que cet essai a établi que le programme mettrait fin à des milliers d'emplois et entraînerait une augmentation nette du taux de chômage? Enfin, puisqu'il avait promis un gouvernement accessible, fournira-t-il ces chiffres à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le chef du NPD le sait, les modèles ne pourront jamais évaluer la confiance des consommateurs ou leurs intentions d'investissement.

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Mulroney: Le message que nous avons communiqué hier soir est absolument essentiel pour pouvoir amorcer un renouveau économique au Canada. Selon moi, ce ne serait pas faux de dire que le postulat sur lequel repose la question du député est inexact.

M. Deans: Inexact?

M. Mulroney: En effet: d'après ce postulat, ce programme fera disparaître des milliers d'emplois. Or, le programme annoncé hier soir par le ministre des Finances jette les bases essentielles pour trouver un remède à un mal dont nous avons hérité et pour rebâtir l'économie de façon durable afin de produire les milliers d'emplois dont nous avons besoin.

M. Deans: Vous rêvez.

M. Broadbent: Monsieur le Président, cela fait trois jours que le premier ministre continue de se comporter à la Chambre comme s'il était en pleine campagne électorale au lieu de se conduire comme un premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Il n'a pas encore répondu à une seule question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je poserai donc ma question directement au ministre des Finances.

LES CHIFFRES DU MINISTÈRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle touche son ministère. Peut-il confirmer que les conséquences du programme qu'il a annoncé hier soir ont bien été mises à l'essai grâce au modèle économétrique de son ministère et que, d'après les constatations de ses propres adjoints, son programme entraînera une augmentation et non une diminution du taux de chômage? S'il peut le confirmer, donnera-t-il les chiffres à la Chambre des communes?

M. Benjamin: En un mot, la réponse est oui.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président. En un mot, la réponse est non.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La question du chef du Nouveau parti démocratique part d'un postulat erroné. Il n'a pas écouté la réponse très claire donnée par le premier ministre.

M. Broadbent: Je l'ai entendue.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce que le premier ministre a dit, c'est que les modèles économétriques ne peuvent pas mesurer les répercussions qu'aura la confiance des consommateurs.

M. Deans: Surtout s'ils ne donnent pas la réponse que vous voulez entendre.

Mme Mitchell: Regardez ce qui se passe en Colombie-Britannique.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si je pouvais répondre à la question, monsieur le Président, je pourrais peut-être faire un peu de lumière sur ce sujet.

Quand l'exposé budgétaire de 1981 a été présenté, il a nettement ébranlé la confiance des hommes d'affaires et des consommateurs et cela n'avait pas été mesuré à l'époque grâce à des modèles économétriques. Ce budget avait eu des conséquences tout à fait néfastes sur la confiance des entreprises et l'économie en général. Je suis convaincu que le contraire se produira à cause des initiatives que nous avons lancées hier soir, comme tout le monde pourra s'en rendre compte avec le temps, même les députés néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

LES INCIDENCES SUR LE CHÔMAGE—LES CALCULS DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'est pas né d'hier. Il a été dans les affaires. Il est à la Chambre depuis quelque temps déjà. Il sait comme moi qu'on peut faire un bon ou un mauvais usage des modèles économiques, mais j'attends de lui des données factuelles, pas des sornettes. Oublions l'aspect confiance des entreprises. Il se peut qu'il ait raison là-dessus, et il se peut qu'il se trompe.

Je lui pose une question bien précise. Ses collaborateurs ont-ils évalué d'après leur modèle économétrique les données qu'il a présentées hier soir dans son programme et les effets de ces données? Le ministre voudrait-il répondre directement à la question? Ses collaborateurs l'ont-ils fait, oui ou non? Je trouverais extraordinaire qu'ils ne l'aient pas fait. S'ils l'ont fait, le ministre peut-il confirmer que les résultats sur le chômage sont négatifs? Je lui demande encore une fois s'il nous donnera les résultats. Nous verrons alors ce qui se produira quand le facteur confiance des entreprises entrera en jeu.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, les données ont été évaluées.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Où sont les chiffres?

M. Blackburn (Brant): Quel est le résultat?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dis au chef du Nouveau parti démocratique et à tous les Canadiens que par l'exposé d'hier soir et le programme qui l'accompagne leur proposent une direction nette et différente à suivre en matière de politique économique. La direction nouvelle est de faire savoir que nous allons avoir moins recours au gouvernement et davantage recours au secteur privé et que nous ne dépendrons plus autant de l'État pour résoudre tous les problèmes.

M. Broadbent: Où sont les données?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si le chef du Nouveau parti démocratique voulait pendant un instant renoncer à l'idée que les gouvernements vont régler tous nos problèmes . . .

M. Clark (Yellowhead): A la mentalité des années 30.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Car ils ne les règleront pas tous.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Et si le député voulait faire confiance aux Canadiens, aux gens ordinaires dont il prétend être le porte-parole . . .

M. Broadbent: Bay Street, oui. Allez-y.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . s'il voulait leur faire confiance, il ne douterait pas qu'un avenir économique beaucoup plus prometteur les attend quand les effets de ce programme se feront sentir.

M. Broadbent: Où sont les données? Donnez-nous-les.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES CALCULS DU MINISTÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, les réponses aux dernières séries de questions nous ont permis d'entendre des affirmations incroyables de la part du ministre des Finances et du premier ministre, à l'effet qu'ils ont imposé aux Canadiens une des séries de coupures les plus sauvages, sans savoir quel en serait l'impact sur l'emploi à l'échelle nationale. Quelle violation incroyable de leurs obligations! En tant que parlementaires sérieux nous devons leur demander de bien vouloir déposer tout de suite à la Chambre les conséquences de cet exposé, dans l'intérêt de tous les Canadiens de tous les coins du Canada qui vont être les victimes de ce budget sauvage. Est-ce 60,000 emplois qui vont disparaître? Est-ce 100,000, ou 200,000 qui vont disparaître? Il faut que le ministre nous fournisse ces données, sans quoi le Parlement—que les ministériels prétendent révérer—ne peut ni discuter ni analyser convenablement cet exposé économique. Est-ce qu'il veut le faire, aujourd'hui même?

• (1150)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler une chose au député de Winnipeg-Fort Garry. Les coupures sauvages dont il parle ne représentent que 4 p. 100 environ de l'ensemble des dépenses fédérales. On ne peut donc guère parler de coupures sauvages. Elles ne sont pas draconniennes. C'est un pas raisonnable dans la voie de la maîtrise du déficit qui est un des obstacles majeurs à l'activité économique, un obstacle majeur à la croissance économique et à la création d'emplois. C'est pourquoi il y a un lien évident entre les deux.

Je lui répondrai donc, comme je l'ai dit à son voisin de rangée, que s'il avait assez confiance dans les Canadiens pour croire qu'ils veulent se dégager de l'omniprésence de l'État et avoir la latitude de faire ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils doivent être en mesure de faire, la création d'emplois qui va découler de l'exposé que j'ai fait hier soir aura de quoi lui faire tourner la tête.

LA SUPPRESSION DU CENTRE DE RECHERCHE DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le ministre des Finances dit qu'il ne s'agit pas là de mesures draconiennes. Je lui demanderai donc comment il qualifie une coupure de 200 millions, opérée dans un programme qui fournit d'importantes possibilités d'expansion et de modernisation aux petites entreprises des provinces de l'Atlantique, du nord du Québec et de l'Ontario et de l'ouest du Canada. Ce n'est peut-être pas draconien pour sa région à lui, mais pour nos régions à nous, ce l'est tout à fait. Est-ce qu'il ne veut pas reconnaître que la suppression d'un important centre de recherche en technologie de pointe dans ma ville à moi, sans que les entreprises et les syndicats aient été consultés, et qui avait pour rôle de faire collaborer petites entreprises et technologie de pointe, est en soi vraiment draconienne? Le centre devait aider une région du pays qui a toujours été traitée en fournisseur de matières premières, ce que le parti au pouvoir veut manifestement qu'elle reste. Est-ce que ce n'est pas draconien? Est-il prêt à venir à Winnipeg la semaine prochaine pour nous montrer comment il va remplacer tous ces emplois perdus, toutes ces possibilités d'emploi perdu?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serai à Winnipeg dans trois semaines environ, et c'est avec plaisir que je le ferai.

M. Axworthy: Nous allons organiser une réunion pour vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Merci beaucoup. Le député a parlé de deux programmes. Il y avait d'abord le programme d'expansion industrielle régionale. Je suis persuadé que mon collègue, le ministre, sera heureux d'en parler. Permettez-moi de signaler simplement au député que l'ampleur de ce programme va être réduite, ce qui va influer principalement sur la catégorie un, mais non sur les catégories trois et quatre, et de façon très, très marginale sur la catégorie deux. L'effet va être beaucoup moindre sur les régions du pays qui ont le plus besoin de cette aide.

Permettez-moi maintenant de parler du centre de recherche de Winnipeg lequel, je le sais, tient énormément à cœur au député parce qu'il y a consacré beaucoup de temps, non sans penser à sa campagne électorale. Permettez-moi de dire que l'Association canadienne des manufacturiers et le Conseil national de recherche étaient tous les deux en faveur. C'est pourquoi il a été supprimé.

M. le Président: A l'ordre. J'ai dû inviter un député de l'opposition tantôt à faire preuve de concision, et je me vois contraint d'y inviter maintenant le ministre des Finances.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES PRÉVISIONS DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette question fait suite à mes questions antérieures. Elle s'adresse au premier ministre. Le ministre des Finances vient de reconnaître que son ministère avait étudié les effets du programme du gouvernement au moyen d'une simulation sur ordinateur pour voir quels en seraient les résultats. Le premier ministre a fait campagne en promettant des emplois, des emplois et des emplois. Lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre, il s'est attaqué aux libéraux, parce qu'ils ne nous donnaient pas tous les renseignements nécessaires. Le premier ministre prétendait vouloir une plus grande transparence. Ma question est simple. Nous souhaitons la relance dont le ministre parle. Nous voulons également voir les données statistiques sur les conséquences du programme gouvernemental. Le premier ministre va-t-il respecter sa promesse de transparence? Donnera-t-il à la Chambre les résultats des prévisions effectuées par le ministère des Finances, en fonction de la déclaration d'hier soir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout programme d'action gouvernemental dépend bien entendu de la réaction provoquée dans la société. Il dépend de décisions nationales et internationales quant aux investissements. C'est ainsi que les emplois se créent. L'approbation générale de ceux qui investissent pour créer des emplois est une considération très importante pour établir la confiance. Comme le ministre l'a si justement fait remarquer, c'est le genre de renseignement qui ne se prête pas à la quantification. D'après les réactions préliminaires du secteur commercial, ici et à l'étranger, nous estimons que les mesures prises sont positives et aideront les personnes à la recherche d'un emploi. La déclaration d'hier était faite pour créer des emplois. N'oublions pas que l'objectif de notre gouvernement est la création d'emplois et la prospérité.

M. le Président: C'est là une façon de procéder inhabituelle. Je donne la parole au député d'Oshawa pour poser une question supplémentaire qui comptera pour le tour de son parti.

ON DEMANDE LES STATISTIQUES DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. Le premier ministre sait que ce qu'il fait actuellement, c'est du camouflage similaire à celui que faisait un dénommé Trudeau. C'est de l'hypocrisie. Lorsqu'il était de ce côté de la Chambre, il prônait la transparence. Maintenant qu'il est de l'autre côté, il essaie de camoufler des statistiques désagréables. Il sait que les données qu'il possède montreraient que son programme fera perdre au Canada entre 50,000 et 100,000 emplois. Plutôt que de l'admettre, il essaie de camoufler la vérité. Je demande une dernière fois s'il acceptera de nous donner les renseignements que possède le ministère des Finances et s'il laissera tous les Canadiens, hommes d'affaires, agriculteurs et chômeurs, juger par eux-mêmes.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le ministre des Finances et moi-même avons répondu à la question de façon complète et honnête.

* * *

PETRO-CANADA

LES DIVANS ET LES FAUTEUILS EN CUIR DE VEAU

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après le *Herald* de Calgary, Petro-Canada aurait acheté pour sa haute direction dix divans tendus de peau d'éléphant. Le prix indiqué allait de $8,000 à $15,000 pièce, soit en tout plus de $80,000. Voilà un gaspillage éhonté de l'argent des contribuables, pour ne rien dire de la perte de spécimens d'une espèce en péril. S'il faut prendre la peau des espèces en péril, tournons-nous plutôt vers le cuir épais des libéraux. Est-ce que le ministre peut confirmer cette information? Est-ce que le responsable de cette extravagance est toujours au service . . .

M. le Président: La question est claire, et elle a été posée. Je pense qu'elle a atteint une longueur suffisante.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a eu l'obligeance de m'en donner préavis. Vérification faite auprès de Petro-Canada, il ne s'agit pas de fauteuils en peau d'éléphant. Il y a deux divans et deux fauteuils en cuir de vache du Canada; ils ont été fabriqués à Toronto.

* * *

L'EMPLOI

L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, on nous a parlé de consultations à tout bout de champ. Le gouvernement était censé consulter tout le monde au sujet de tout. Hier soir, nous avons été témoins du changement le plus important apporté au gouvernement canadien depuis des années sans la moindre consultation. Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans son seul ministère, des coupures de 432 millions de dollars sont prévues, essentiellement au niveau de l'emploi. La ministre responsable de l'Emploi peut-elle nous citer des chiffres exacts sur le nombre d'emplois qui vont disparaître à la suite non seulement des coupures effectuées dans son ministère, mais également de toutes les compressions de programmes? Je sais que la ministre croit en un gouvernement libre. Qu'elle nous communique ces chiffres.

• (1200)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député et les députés des partis d'opposition refusent d'admettre qu'hier soir, le gouvernement a annoncé un fonds de 1 milliard de dollars destiné à la création d'emplois et au perfectionnement des ressources humaines.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais dire au député que je vais passer mon temps à chercher, de concert avec mes homologues provinciaux et le secteur privé, la façon de créer ces emplois et d'établir ces programmes de formation. Je sais que pour y parvenir, nous devrons combiner nos efforts. Cependant, je demande au député et à tous les Canadiens de tenir compte de cet aspect très positif.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, quel tour de passe-passe! La ministre a parlé de consulter le secteur privé et les provinces au sujet de son nouveau programme. Pourquoi n'a-t-elle pas consulté à l'avance le secteur privé et les nombreuses personnes touchées par ces réductions, pour savoir comment la suppression de ces 432 millions de dollars du budget de son ministère va les toucher? En ce qui concerne le montant de 1 milliard de dollars, je dis que c'est un tour de passe-passe parce que le programme «Première chance» qu'elle a supprimé dès son entrée en fonction prévoyait 1 milliard de dollars étalé sur les cinq prochaines années. Elle a supprimé ce programme et proposé un autre au budget de 27 millions, ce qui est loin du montant initial prévu.

Elle a complètement rayé du budget le programme de formation industrielle générale et le programme Été Canada. Hier soir, le gouvernement a déclaré qu'il ne croyait pas en . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Allmand: Monsieur le Président, si le gouvernement ne croit pas dans la création directe d'emplois, la ministre voudrait-elle nous dire précisément comment le gouvernement va offrir les possibilités de formation et créer les emplois qui ont été supprimés à cause des coupures perpétrées dans ces deux importants programmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les députés se rappellent sans doute que nous avons annoncé tout dernièrement un programme de création directe d'emplois d'une valeur de 430 millions, programme dont les modalités ont été exposées à tous les députés.

C'est vrai, monsieur le Président, nous avons dit que nous allions collaborer très étroitement avec l'entreprise privée afin de créer de nouveaux emplois. Je ne pourrais trouver de meilleur moyen de l'exprimer que de rappeler ce qui a été dit l'autre jour:

> Selon nous, il incombe au gouvernement d'aider et d'encourager l'initiative privée et de lui fournir l'encadrement nécessaire à son épanouissement et à la création des milliers d'emplois dont nous avons besoin.

Je cite là le chef de l'opposition. Je le remercie de nous appuyer.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAXES SUR LE PÉTROLE ET LES COTISATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a expliqué avec soin et à de nombreuses reprises que la confiance ne pouvait se mesurer en dollars et en cents. C'est pourtant ce qui arrivera à tous les Canadiens au cours des prochains mois et des années à venir, alors qu'ils devront supporter une augmentation de 12 p. 100 du prix de l'essence, une augmentation des cotisations d'assurance-chômage, une taxe de vente régressive, une augmentation de la taxe sur les voyages aériens et l'imposition de toute une série de tickets modérateurs. Au cours de la campagne électorale, le gouvernement a promis d'alléger le fardeau des contribuables. Or, suite à toutes ces mesures, les Canadiens devront non seulement porter un fardeau plus lourd, mais ils auront également les poches moins pleines.

Le ministre des Finances pourrait-il nous expliquer pourquoi cette priorité a été modifiée? Pourrait-il nous expliquer pourquoi au lieu de prendre des mesures visant à augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens, le gouvernement a augmenté les impôts de tous les Canadiens, sans exception?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'augmentation du prélèvement d'indemnisation pétrolière et des cotisations d'assurance-chômage est dictée par le fonctionnement même de ces programmes. Cependant, j'invite le député à étudier de très près la déclaration d'hier soir.

La réduction globale du déficit contribue puissamment à la création d'emplois. Nous devons réduire ce déficit. Si nous y parvenons, cela fera plus que contrebalancer les répercussions des augmentations dont il a parlé. C'est à contrecœur que nous avons dû augmenter le prélèvement d'indemnisation pétrolière et les cotisations d'assurance-chômage, mais nous croyons fermement que la réduction du déficit permettra de créer un nombre d'emplois bien supérieur à celui dont le député parle maintenant.

M. Riis: Monsieur le Président, le spectre de Bill Bennett rôde parmi nous aujourd'hui.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉQUITÉ DU SYSTÈME

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Au cours du débat des chefs, le premier ministre a promis aux Canadiens de rendre le régime fiscal plus juste en faisant payer un impôt minimum aux Canadiens qui, grâce à d'innombrables échappatoires, ont pu, année après année, ne pas payer un sou d'impôt sur le revenu. Or, cette promesse est maintenant à l'étude; elle sera examinée sous tous les angles et fera l'objet d'une réflexion sans fin.

Le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a changé d'idée au sujet de cette promesse ferme qu'il a faite au cours du débat des chefs et pourquoi il la réexamine maintenant plutôt que de prendre des mesures concrètes, en vue d'appliquer cette mesure le plus tôt possible et de recueillir ainsi jusqu'à 400 millions de dollars qui permettraient d'aider les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis garantir à mon honorable collègue que dans son premier budget, le ministre des Finances se penchera sur cette question importante de l'équité du régime fiscal qui, sauf erreur, nous tient tous à cœur.

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT—LES CHIFFRES DU MINISTÈRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'ai commencé ce matin par demander au très honorable premier ministre de me dire de combien augmenterait le taux de chômage par suite du minibudget présenté hier soir par le ministre des Finances. Je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante. Si ces chiffres n'existent pas, il serait parfaitement déraisonnable de présenter un tel budget sans en connaître les conséquences pour les Canadiens et pour les régions démunies. Si, comme l'a laissé entendre le premier ministre en répondant au député d'Oshawa, les données existent effectivement, et si le premier ministre préconise la franchise pour son gouvernement, il devrait révéler aux Canadiens et au Parlement les conséquences des mesures annoncées hier soir.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable collègue parle d'une chose tout à fait différente et qui a trait au secret dans le gouvernement. Je suis d'accord avec lui. Mais pour être logique, il devrait commencer par publier la lettre secrète qu'il a signée concernant certaines nominations qu'il a faites quand il est devenu premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je signale simplement à mon très honorable collègue que tous les documents de travail ont été examinés à l'occasion lors de la préparation des différents budgets. Nous croyons, et lui aussi je pense, que la réaction du secteur privé et des investisseurs tant canadiens qu'étrangers aura un effet crucial sur les résultats éventuels de toute nouvelle initiative économique. Nous pensons, à l'instar de l'ensemble des Canadiens, j'en suis sûr, que ces mesures favoriseront la création des emplois dont nous avons besoin.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA SUPPRESSION DE LA COUTUME D'ÉMETTRE DES RÈGLEMENTS FISCAUX PRÉALABLES DANS LE CAS DES ASSOCIATIONS LIMITÉES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu de sa promesse d'un climat de plus grande certitude, de confiance et de stabilité pour favoriser l'investissement privé, pourquoi a-t-il mis fin, il y a deux semaines, à la coutume du ministère du Revenu national d'émettre des règlements préalables au fusionnement de sociétés, comme cela se faisait dans le passé? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de règlements préalables lorsque des sociétés comme Algoma Steel et Tembec ont parlé de collaborer en association limitée en vue de créer des emplois? Pourquoi le ministre provoque-t-il ce genre d'incertitude et fait-il obstacle à ce genre de création d'emplois au pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'association limitée à laquelle le député fait allusion met en cause une utilisation de l'impôt qui n'était pas prévue à l'origine. Nous voulions examiner attentivement l'incidence et les répercussions à long terme de pareille utilisation. Cet examen est en cours à l'heure actuelle et j'espère pouvoir faire quelques observations à ce sujet lorsque j'aurai consulté comme il se doit les intéressés de façon à rassurer les contribuables à cet égard. Je dois rappeler que ce n'est pas là le seul secteur où le ministère du Revenu national ne fournit pas de règlements préalables. Toute la pratique des règlements préalables n'est pas supprimée, comme la question semble le laisser entendre, mais seulement en ce qu'elle touche les associations limitées.

• (1210)

LES CONSÉQUENCES POUR ALGOMA STEEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre des Finances se rend-il compte que, dans le cas d'Algoma Steel, cette nouvelle politique aura pour effet de suspendre les travaux de construction d'une laminerie de 300 millions de dollars dans la région, laquelle offrirait quelque 700 emplois permanents? Le ministre sait-il aussi que le premier ministre s'est engagé personnellement à favoriser ce projet au cours de la campagne électorale? En pareil cas, où des bénéfices économiques importants pour la localité sont en jeu, le ministre est-il disposé à faire une exception et à ajouter une clause des droits acquis à cette politique? Autrement, c'est un problème cruel pour une société comme Algoma Steel qui n'a pas eu la vie facile au cours des deux dernières années et demie. La localité concernée a désespérément besoin d'emplois.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec des représentants d'Algoma Steel de même qu'avec des représentants de Tembec, qui ont présenté des instances en vue de protéger de quelque façon les emplois que créeront certains projets. Nous examinons la situation à l'heure actuelle, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision. Toutefois, j'espère être en mesure à un moment donné de leur faire savoir où en sont exactement les choses.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre ce qu'il entend par universalité. Au cours de la campagne électorale, il a déclaré: «Notre position est claire et simple. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas». Il parle maintenant d'examen des moyens des prestataires. Il a déjà restreint l'assistance sociale, il coupe dans les logements sociaux et il a indiqué que la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales seraient étudiées. Le premier ministre a-t-il l'intention de respecter ses promesses? Les programmes sociaux universels sont-ils sacrés pour son gouvernement ou bien aura-t-on recours à un examen des moyens financiers comme le premier ministre l'a laissé entendre aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, notre position est exactement celle que la députée a décrite. Nous n'avons absolument pas l'intention de proposer un examen des moyens. Notre point de vue est exactement celui qu'elle a évoqué.

Les députés, même ceux de l'autre côté, ont fréquemment soulevé une question bien légitime: est-il normal de verser des prestations à quelqu'un qui fait peut-être $500,000 par année? Ne pourrait-on pas les ajouter aux prestations d'autres qui en ont plus besoin: les pauvres, les défavorisés et les assistés sociaux? Voilà ceux que nous essayons d'aider. Il me semble que c'est une question légitime qu'il y a lieu de se poser au cours de discussions dans tout le pays. C'est ce que nous essayons de faire au grand jour et en toute équité. Je pense que la députée nous appuiera dans notre recherche d'un moyen plus efficace de distribuer de l'argent à ceux qui, dans notre société, en ont le plus besoin.

Des voix: Bravo!

LA PENSION DE VIEILLESSE ET LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Les Canadiens avaient bien raison de poser la question suivante: «Pourquoi devrions-nous vous croire maintenant?» Si le gouvernement a besoin d'une étude, il n'a qu'à se rappeler ce qui s'est passé en Colombie-Britannique à la suite des réductions, des mesures d'austérité et des programmes que ses ministres proposent maintenant. Je voudrais demander à nouveau au ministre—et nous verrons bien s'il est hypocrite comme nous serions portés à le croire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée aurait-elle l'obligeance de poser sa question sans tarder?

Mme Mitchell: Le premier ministre peut-il dire aux Canadiens dès maintenant si des changements seront apportés aux régimes universels de pension de vieillesse et d'allocations familiales? Oui ou non?

M. Clark (Yellowhead): Retirez vos paroles.

Une voix: Qui est hypocrite?

Mme Mitchell: Le premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai tout d'abord hésité à répondre à la question parce que je croyais que la députée voudrait retirer ses paroles regrettables; . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . en deuxième lieu, je ne croyais pas qu'elle me posait une question, car je viens de répondre nettement à la même question. Notre position est claire. Il est superflu de faire allusion aux femmes, car elles ont voté en nombre sans précédent pour le parti progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tout comme les hommes, elles savent que seule une économie renouvelée et revitalisée peut créer des emplois durables, ce qui nécessitera leur collaboration et l'examen de tous les programmes afin que ceux qui ont besoin d'aide, de prestations de ce genre—les plus nécessiteux—les obtiennent toujours du gouvernement. Tel est notre principe.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Les députés savent qu'une difficulté se pose, car il n'est pas d'usage à la Chambre de soulever des rappels au Règlement au cours de la période des questions. Je dois signaler à la députée, toutefois, que le mot «hypocrite» figure dans toutes les listes de termes anti-parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je présume donc qu'elle agira honorablement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je crois que si on consulte les bleus, on constatera que je n'ai pas accusé le premier ministre d'être hypocrite, mais je retire certes volontiers ce mot.

M. le Président: Je remercie la députée.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, sauf une, les pétitions présentées par les députés le jeudi 8 novembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. le Président: La pétition présentée par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE NOM OFFICIEL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants) demande à présenter le projet de loi C-201, concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nowlan: Monsieur le Président, le projet de loi a pour but de définir l'appellation officielle de la «Nouvelle-Écosse», qui n'est ni anglaise ni française, mais bien latine. L'appellation correcte est «Nova Scotia». Voilà le but du projet de loi que je demande à présenter.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 64(2) du Règlement, je demande qu'on désigne un ordre du jour pour nous permettre d'étudier les motions des voies et moyens déposées le 8 novembre 1984.

* * *

M. le Président: Je m'excuse auprès de la Chambre, car j'aurais dû demander avant s'il y avait des pétitions. Si la Chambre y consent, pouvons-nous revenir à l'appel des pétitions?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LES DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Kamloops-Shuswap qui demandent au Parlement de modifier la loi voulue de façon que, en 1985, les sociétés bénéficieront de dégrèvements fiscaux selon le nombre d'emplois réels qu'elles auront créés, et qu'un rapport trimestriel sur le nombre d'emplois créés par chaque société et les dégrèvements fiscaux accordés soit remis au Parlement.

L'EXPOSÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU MINISTRE DES FINANCES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs députés du caucus libéral, et dont la forme a été approuvée par la présidence, pour inviter le ministre des Finances (M. Wilson) à déposer tous les documents relatifs au budget qui font état de la perte massive d'emplois résultant de son exposé dit de politique économique.

Motions

[*Français*]

J'aimerais juste clarifier, monsieur le Président, que nous, les membres du parti libéral, nous avons une pétition qui est dûment signée.

• (1220)

[*Traduction*]

M. le Président: Je me permets d'expliquer à la députée que la tradition à la Chambre veut qu'on présente les pétitions en donnant une brève description de leur teneur, et la traduction s'occupe, si je ne m'abuse, de la difficulté que la députée tente de résoudre. Je suppose que c'est en cela que consiste son explication.

Mme Copps: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire à la députée que la tradition à la Chambre veut que l'on se contente d'expliquer brièvement la pétition. La députée a-t-elle autre chose à ajouter?

Mme Copps: Monsieur le Président, je voulais seulement dire que de la part d'un gouvernement qui a promis aux Canadiens d'être ouvert, il faut certes . . .

M. le Président: Non, je regrette d'avoir à dire à la députée—et je tiens à être bien clair sur ce point—que cela n'a rien, n'a rien, dis-je, d'une explication de la teneur de la pétition. Je serai très ferme sur ce point.

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 200 électeurs de la circonscription de Bruce-Grey qui demandent que le Parlement du Canada prenne des mesures pour interdire l'essai de missiles de croisière au Canada ainsi que la recherche, la production, l'essai et le transport de toute arme nucléaire, de son système de guidage ou de ses pièces au Canada; que le Canada soit déclaré zone sans arme nucléaire; que l'argent gaspillé pour la course aux armements serve plutôt à pourvoir aux besoins de la personne humaine afin d'assurer la prospérité dans un climat de paix; et, finalement, que les objectifs susmentionnés fassent l'objet d'une ratification par un vote libre au Parlement du Canada.

Les pétitionnaires demandent donc humblement à l'honorable Chambre des communes de favoriser ces changements.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES VOTES CONCERNANT LES AMENDEMENTS PROPOSÉS À L'ADRESSE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu avec les leaders parlementaires de l'opposition au sujet des travaux de mardi. Comme je le mentionnais hier, on comptait poursuivre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en revenant de la fin de semaine du Jour du Souvenir. Pour éviter de nous placer dans une situation où pour des raisons subtiles de procédure il nous faudrait procéder aux votes qui seront différés aujourd'hui avant de reprendre le débat, je voudrais demander à la Chambre d'approuver la motion suivante à l'unanimité. Je propose donc:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout vote différé sur le sous-amendement de l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent), le mardi 13 novembre 1984, si l'ordre du jour est l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence, la Chambre prendra en considération l'amendement du très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Vous verrez qu'il y a consentement unanime, je crois, monsieur le Président.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je confirme que nous consentons à cette motion.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous nous sommes en effet consultés sur ce qui est, comme vous le savez, une question de procédure, soit la façon de s'y prendre dans un débat ou une partie de débat qui est censée être terminée mais qui, en fait, en vertu d'une entente, se poursuit. Je vais donc cette fois-ci reconnaître que c'est l'une des diverses façon de s'y prendre. Nous approuvons la motion.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du leader du gouvernement à la Chambre. Consent-on à l'unanimité à ce qu'elle soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Va-t-on régler la question comme le propose le leader du gouvernement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 7 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 38) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 46).

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'humilité et de fierté que je m'adresse ici aujourd'hui à mes collègues du Parlement à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est avec humilité, parce que les citoyens de Scarborough Centre m'ont fait confiance, que mon vote sera le leur et que je parlerai en leur nom dans cette magnifique Chambre des communes.

C'est aussi avec fierté parce que je fais partie d'un nouveau gouvernement progressiste conservateur qui conduira les Canadiens vers un meilleur avenir, la prospérité et la liberté. Je crois que tous les nouveaux députés partagent cette fierté et cet optimisme. Le député de Sarnia-Lambton (M. James) a clairement exprimé ce sentiment en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, de même que le député de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) lorsqu'elle l'a appuyée. Je tiens à rendre hommage à l'éloquence de ces deux collègues.

[*Français*]

Je voudrais leur exprimer mes félicitations les plus sincères.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je dois vous dire que la vue est assez extraordinaire à partir des banquettes des simples députés. Mon regard balaye toute la Chambre d'un seul coup. A ma gauche, à ma droite et devant moi s'étend une véritable mer de nouveaux députés ministériels et, bien sûr, en face de moi, siègent les partis de l'opposition dont l'un est le parti «officiel», mais peut-être seulement de nom.

La vue des banquettes ministérielles est effectivement très claire, monsieur le Président, aussi claire que le mandat que les Canadiens ont confié à notre parti le 4 septembre. Les Canadiens ne veulent plus de négativisme. Ils ont voté pour changer les vieilles habitudes du gouvernement. Le discours du trône montre que nous avons commencé à nous acquitter de ce mandat. Un grand nombre des initiatives qui y sont exposées intéressent directement les citoyens de Scarborough-Centre que je suis fière de représenter à la Chambre des communes. Les gens de ma circonscription sont avant tout des gens sensés. Ils travaillent dur, ils prennent soin de leur maison et de leur appartement, et ils connaissent la valeur de l'argent. Ils sont donc très satisfaits de voir le gouvernement chercher à réduire le déficit en favorisant la croissance économique.

Les habitants de ma circonscription attachent aussi de la valeur à la consultation et au consensus. Scarborough-Centre forme une banlieue de la région métropolitaine de Toronto. Les gens y vivent en voisins. Ils savent que c'est l'entraide qui assure le progrès du bien commun. C'est pourquoi ils appuient fermement la déclaration du discours du trône touchant l'ère nouvelle de la réconciliation nationale. En travaillant ensemble nous pourrons faire mieux et nous y parviendrons.

On trouve, à Scarborough-Centre, plus de un millier d'entreprises industrielles, commerciales et des détaillants. Il y a des douzaines de petites usines qui forment l'épine dorsale des PME au Canada, ainsi que plusieurs grosses sociétés. Toutefois, dans ma circonscription dernièrement un important complexe de fabrication d'appareils électriques a fermé. Malheureusement, le chômage demeure élevé surtout chez les jeunes et les travailleurs d'un certain âge. J'ai bon espoir, monsieur le Président, que les mesures annoncées cette semaine vont nettement stimuler le climat économique de Scarborough-Centre.

• (1230)

Mes électeurs sont également convaincus que le sommet économique national que le premier ministre (M. Mulroney) doit convoquer au début de l'année prochaine suscitera des idées nouvelles et des initiatives novatrices.

La population de Scarborough-Centre provient de milieux culturels très divers. Je suis fière de représenter tous ses membres dans un esprit de justice et d'égalité comme celui qui est évoqué dans le discours du trône. Ces citoyens se réjouissent à la pensée que désormais le multiculturalisme ne se bornera plus pour le gouvernement à des représentations folkloriques et à des dégustations culinaires; il signifiera entre autres des chances égales de succès pour tous d'un bout à l'autre du Canada.

Les personnes âgées représentent un groupe démographique important dans ma circonscription. Scarborough-Centre ne compte pas moins de six grands foyers pour vieillards. Les trois paliers de gouvernement ont collaboré étroitement à la construction et à la gestion de ces résidences. Grâce à la révision du régime de pensions qui nous est proposée, les citoyens âgés de Scarborough-Centre n'ont plus à craindre pour l'intégrité et la sécurité de leurs pensions.

Dans le discours du trône, monsieur le Président, on a rassuré, en faisant preuve de compassion, non seulement les personnes âgées mais également les familles monoparentales. Étant donné les tensions dans la société, ces familles sont de plus en plus nombreuses. Cette semaine, le gouvernement a déclaré qu'il fallait améliorer les services de garde d'enfants et accroître les possibilités d'emploi pour les femmes. Ces mesures arrivent à point nommé et démontrent aux Canadiens que le gouvernement qu'ils ont élu est conservateur, mais qu'il a une conscience. Oui, un gouvernement conservateur doté d'une conscience, voilà qui dépeint parfaitement mon orientation politique de même que celle du parti au pouvoir. Il est de mon devoir de veiller à l'assainissement des finances publiques et au bien-être des citoyens les plus vulnérables. Pendant deux ans, je me suis voué à cette tâche à titre de présidente du Conseil de la santé de la ville de Scarborough. J'espère élargir encore plus mon activité dans le domaine de la santé au cours de mon mandat durant la trente-troisième législature du Parlement.

Selon moi, nous serons aux prises, dans les années 1980, avec plusieurs nouveaux problèmes dans le domaine de la santé: d'abord, la question des coûts. J'estime que le Canada doit tendre vers un système de soins axés sur la collectivité pour diminuer les coûts et améliorer les services. Le domaine de la gériatrie prendra de plus en plus d'importance avec le vieillissement des gens nés lors de l'explosion démographique de l'après-guerre. Le gouvernement doit poser des jalons pour l'avenir. Il y a lieu d'inciter le secteur privé à investir dans des centres de soins destinés aux personnes âgées et aux malades chroniques.

Enfin, monsieur le Président, une question très délicate a surgi ces dernières années dans le domaine des soins. Je veux parler de l'administration d'héroïne aux cancéreux en phase terminale. Les Canadiens sont des gens compatissants qui, à mon avis, ne pourraient qu'approuver une mesure législative permettant le recours à ce traitement.

J'ai parlé aujourd'hui de la circonscription que je représente, Scarborough-Centre, des citoyens qui y vivent et de ce que prévoit le discours du trône à leur égard. J'ai également expliqué plus ou moins en détail mon intérêt pour les questions de santé. Je voudrais maintenant faire quelques observations plus personnelles, d'abord sur un ex-député, puis sur le chef de mon parti et enfin sur les engagements que je prends en ce début de la trente-troisième législature du Parlement du Canada.

Le 4 mars 1948, un député a pris la parole à la Chambre et déclaré ce qui suit:

> Je prends part au présent débat, même si je me rends compte qu'il dure depuis assez longtemps. Je tiens d'abord à féliciter à mon tour les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. D'avoir écouté les orateurs précédents, je connais davantage notre beau pays.

C'était à l'occasion du débat sur le discours du trône de notre vingtième législature. Ce député, monsieur le Président, c'était mon père . . .

Des voix: Bravo!

Mme Browes: . . . feu le major Robert Earl Drope, qui représentait à l'époque la circonscription de Northumberland, en Ontario. Sans doute mes nouveaux collègues comprendront-ils l'émotion qui m'étreint alors que ses paroles résonnent de nouveau sous la haute voûte de cette auguste enceinte. Les sentiments que j'éprouve à l'endroit de mon père sont profonds et très spéciaux. Ceux que j'éprouve à l'endroit de ma mère ne sont pas moins vifs, d'autant plus qu'elle vit toujours parmi nous, fière et forte, sur notre ferme familiale plus que centenaire à proximité de Rice Lake, dans la circonscription de Northumberland.

Le privilège que j'ai de siéger aujourd'hui à la Chambre des communes, monsieur le Président, je le dois en grande partie, je le sais, au très honorable premier ministre, un homme qui entretenait lui-même des rapports très étroits avec son propre père. C'est en effet le premier ministre qui au cours de la dernière campagne électorale a réussi à convaincre les Canadiens de lui faire confiance, et c'est par un après-midi ensoleillé et chaud de juillet dernier qu'il a gagné la confiance de mes commettants de Scarborough-Centre. Le premier ministre a réussi à les toucher alors qu'il était venu participer à notre pique-nique annuel. Il leur a parlé avec sincérité, car n'ayant pas oublié ses modestes origines, il comprend les difficultés des personnes âgées et défavorisées. Il a su trouver des paroles d'encouragement, car en fier Canadien qu'il est, il a foi dans l'avenir du Canada et dans le courage de ses compatriotes. Notre premier ministre a parlé avec assurance, car il était le chef d'un parti et est maintenant devenu chef d'un gouvernement qui dispose des ressources humaines, des idées et des projets dont il a besoin pour remettre le Canada dans la voie du progrès.

En ma qualité de députée de ce nouveau gouvernement, j'ai hâte de remplir le mandat qui nous a été confié par mes concitoyens de tout le Canada et ceux de ma circonscription de Scarborough-Centre en particulier. C'est un mandat clair qui a été mérité grâce à l'appui de centaines de bénévoles et dont fait foi le serment d'office que j'ai prêté.

Je suis fière des racines paysannes de ma famille, monsieur le Président. Je suis fière également des 25 années et plus que j'ai vécues à Scarborough à m'occuper d'éducation, de comptes publics, de santé et de logement. Je relève volontiers le défi des mois et des années à venir, et je suis on ne peut plus désireuse de servir les Canadiens.

• (1240)

En somme, monsieur le Président, à ceux qui se demandent encore si le gouvernement atteindra tous les objectifs qu'il s'est fixés, je tiens à dire que je n'ai aucun doute à ce sujet.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la tradition, à la Chambre des communes, veut qu'on félicite les députés qui ont proposé et appuyé le discours du trône, mais aussi les nouveaux venus, ceux qui prononcent leur premier discours, comme l'honorable dame qui vient de parler, et de souhaiter aussi bonne chance aux nouveaux députés qui entreprennent la trente-troisième législature.

Il est aussi normal que nous reprenions le débat sur le discours du trône en tâchant de retrouver le fil de nos idées que nous avions perdu hier parce qu'on a modifié l'ordre des travaux, sans compter que l'exposé que nous avons entendu nous a tous profondément bouleversés de ce côté-ci de la Chambre. Monsieur le Président, je crois que les habitants de ma circonscription et de partout ailleurs au Canada commencent déjà, à cette étape-ci du débat sur le discours du trône, à s'interroger sur le principe de la consultation dont on a tellement fait état dans le discours lu au Sénat par son Excellence le Gouverneur général.

Il n'a fallu que quelques jours, jusqu'à hier soir, pour nous rendre compte que le principe de la consultation est une idée que le gouvernement propose sans toutefois la mettre en pratique. Hier soir, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé une série de mesures qui supprimeront au bas mot, selon certains, quelque 100,000 emplois, sinon 127,000. Entre autres programmes ou projets qui vont disparaître, mentionnons notamment le programme Été Canada. L'annonce en a été faite le jour même où les représentants de la Fédération canadienne des étudiants étaient ici à Ottawa pour parler aux caucus et aux représentants des trois partis, probablement pour s'assurer que l'été prochain, il y aurait un programme d'emploi pour eux.

Monsieur le Président, le gouvernement a-t-il consulté les étudiants avant de supprimer le programme Été Canada, je vous le demande? A qui vont-ils s'adresser l'été prochain s'il n'y a pas de programme d'emploi? Vont-ils aller voir Loblaws, Canadian Tire ou les sociétés pétrolières pour se dénicher un emploi d'été? Où vont-ils trouver les emplois sur lesquels ils comptent pour financer leurs études l'année suivante? On a promis de procéder à des consultations dans le discours du trône. A-t-on consulté les étudiants avant de supprimer le programme Été Canada?

Hier soir, nous avons entendu parler de la suppression de projets, de centres de recherches et de mesures partout au pays qui auraient permis de relancer l'industrie du bâtiment. Monsieur le Président, a-t-on consulté les syndicats et les associations de constructeurs avant de supprimer ces projets et, du même coup, des emplois dans chaque localité?

Nous avons appris hier soir que certains programmes du Conseil national de recherches allaient être supprimés. Je vous le demande, monsieur le Président, a-t-on consulté les scientifiques concernés, jeunes et vieux, et le syndicat qui représente les scientifiques de la Fonction publique, à propos de la suppression de projets de recherches, de longue haleine, importants et d'une portée considérable? Hier soir, nous avons appris des nouvelles au sujet des primes d'assurance-chômage, monsieur le Président. Les employeurs et les travailleurs ont-ils été consultés au sujet de l'augmentation des primes décrétée par le gouvernement? Nous avons appris que le budget du Programme des subventions à l'industrie avait été réduit d'environ 200 millions de dollars. Monsieur le Président, le gouvernement a-t-il consulté les milieux industriels pour voir s'il était souhaitable d'effectuer des coupes dans ces programmes, surtout dans les régions qui ne sont pas au centre de notre économie?

Nous avons appris hier soir que des services de chemins de fer et de traversiers essentiels allaient être réduits, monsieur le Président. Les voyageurs des régions concernées ont-ils été consultés, je vous le demande? Nous avons appris que les Canadiens devront payer l'essence plus cher à la pompe. A-t-on consulté les Canadiens au sujet de cette augmentation et de son entrée en vigueur?

Nous avons entendu parler hier soir des réductions qui seront apportées dans les programmes de logements sociaux et de remise en état des logements. Ces initiatives créent des emplois dans les agglomérations concernées et elles aident les Canadiens à réduire leurs frais de chauffage. Je demande au gouvernement s'il a consulté le secteur du logement. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'a-t-il consulté? La consultation est le thème du discours du trône. Le gouvernement met-il ses principes en pratique?

A-t-on consulté les pêcheurs sur les coupes effectuées dans les programmes de promotion des exportations et de développement des pêches? Nous avons appris qu'il y aurait des coupes dans le secteur culturel par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada. Le ministre ou ceux qui sont absents pour le moment ont-ils consulté les milieux artistiques au sujet des coupes effectuées dans des programmes artistiques qui représentent en quelque sorte un revenu pour les artistes d'un océan à l'autre, écrivains, sculpteurs, poètes, musiciens ou autres?

Ce n'est que de la frime, monsieur le Président. On voit ce qui se passe en réalité. Nous et les Canadiens, nous avons droit à un numéro d'hypocrisie. Le thème principal du discours du trône était la consultation par opposition à l'action unilatérale d'un gouvernement qui ne fait pas de consultation du tout.

On nous a fait également le coup de la baisse de traitement imposée aux ministres; quel beau geste démagogique! Ils ont un emploi. Ils savent qu'ils l'auront jusqu'aux prochaines élections et pas au-delà, nous le savons. Ils ont fait un beau geste à l'égard des Canadiens qui vont perdre leur emploi en décidant de réduire leur traitement. Nous félicitons ces héros d'avoir réduit de $3,000 un traitement de $100,000. Je félicite le président du Conseil du Trésor pour son courage, étant donné ce qu'il a fait en supprimant les emplois de dizaines de milliers d'étudiants qui devront aller frapper à sa porte et lui demander où aller pour trouver un emploi. Où iront-ils? L'été prochain ou l'année prochaine ou peut-être même au début du mois prochain, il y aura environ 126,000 emplois de moins. Le gouvernement peut-il nous dire combien de personnes au juste seront touchées par les réductions annoncées hier soir.

• (1250)

Je dois par conséquent conclure qu'il n'a fallu que quatre jours au gouvernement conservateur pour montrer à la Chambre des communes et au pays son véritable visage. En agissant ainsi, il a entièrement miné le processus de consultation tant vanté dans le discours du trône. Les déclarations d'hier soir ont annulé d'un coup la bonne nouvelle de ce matin, selon laquelle il s'est trouvé le mois dernier 50,000 emplois de plus pour les Canadiens. Nous nous retrouvons maintenant avec un bilan négatif. Pendant la fin de semaine, des tas de Canadiens s'arracheront les cheveux avec leur famille en se demandant s'ils auront du travail l'année prochaine, qu'ils soient fonctionnaires, ouvriers dans la construction, pêcheurs ou encore employés dans n'importe quel secteur touché par ces mesures.

Les coupures budgétaires ne se font pas dans l'abstrait. Quand on ampute un programme, ce n'est pas en termes abstraits, car on élimine des emplois. C'est ce que le gouvernement se refuse à comprendre ou à admettre.

Nous affirmons que le gouvernement s'y prend mal pour réduire le déficit. Permettez-moi d'expliquer pourquoi. Il existe deux façons de diminuer le déficit. Les conservateurs veulent le faire en se retirant de l'économie et en mettant partiellement le Canada sous clé pendant l'hiver, jusqu'au printemps prochain. C'est ce que propose le gouvernement. Il nous annonce d'abord qu'il doit réfléchir et mener des consultations, puis il va de l'avant sans aucune consultation. A toutes fins pratiques, le gouvernement annonce aux Canadiens que c'est seulement au printemps qu'il sera prêt à rediscuter de la question.

L'autre façon de diminuer le déficit consiste à engendrer une croissance réelle, à protéger les emplois que nous avons créés jusqu'à présent et à permettre aux Canadiens de maintenir leur pouvoir d'achat afin qu'ils puissent payer leurs factures et les impôts qui procurent des recettes à l'État. Ce n'est pas en les envoyant gonfler les rangs des chômeurs qu'on obtiendra des résultats.

Puisque le débat est entamé, supposons un instant que les conservateurs aient retenu la bonne solution. Il existe une contradiction profonde chez le ministre, puisqu'il affirme d'une part vouloir renforcer le secteur privé et qu'il ampute en même temps de 200 millions de dollars le Programme de subventions à l'industrie, de 40 millions le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre et de 250 millions le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Comment de telles mesures peuvent-elles stimuler le secteur privé?

Nous, les libéraux, ne croyons pas que ce soit la bonne façon de procéder. Si l'on veut redonner de l'énergie au secteur privé, on ne peut pas lui couper tous ses moyens comme le ministre des Finances et ses collègues comptent le faire. Le gouvernement conservateur s'y prend mal pour réduire le déficit. Au lieu de supprimer les emplois, le gouvernement devrait favoriser l'expansion économique et la création d'emplois. C'est de cette façon raisonnable et positive que le gouvernement fédéral devrait procéder pour ne pas causer de problèmes aux étudiants l'été prochain, aux fonctionnaires, ni à ceux qui cherchent un emploi dans le secteur privé.

Selon moi, les Canadiens ont élu un gouvernement majoritaire le 4 septembre en pensant que tous les secteurs de la société seraient représentés et protégés. Je pense que le gouvernement ne l'a pas encore compris.

Il y a de très sérieuses lacunes dans le discours du trône. Je voudrais en donner trois exemples. Le discours du trône ne dit rien au sujet des conséquences du changement technologique sur les emplois actuels et futurs. Même si certains emplois disparaissent à cause de la «puce», d'autres emplois seront peut-être créés à cause d'elle. Certains Canadiens perdent leur emploi, mais il pourrait y avoir de nouvelles possibilités d'emploi. La question fondamentale qui se pose dans toute société industrielle consiste à savoir comment effectuer cette transition et quel est le rôle du gouvernement à cet égard. Le gouvernement conservateur refusera-t-il d'assumer cette responsabilité? Croit-il qu'Exxon ou IBM s'en occuperont à sa place et créeront les mécanismes sociaux nécessaires pour protéger les victimes de l'évolution technologique? S'il le pense, il se leurre. Le gouvernement doit jouer un rôle profond et important pour protéger ces travailleurs. Quand des travailleurs perdent leur emploi à cause du changement technologique, quelqu'un doit s'occuper de faciliter la transition.

M. Benjamin: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Caccia: Nous l'avons fait et vous le savez.

M. Benjamin: Que dire des cheminots?

M. Caccia: Je regrette que le député ait été tellement distrait depuis deux ans qu'il ne se rappelle même pas les principes élémentaires du gouvernement libéral. Nous l'avons fait grâce à la formation et à des programmes imposant la retraite anticipée à 55 ans dans certaines industries. Nous l'avons fait par l'intermédiaire du programme de mobilité que le gouvernement conservateur a annulé hier soir, programme qui permettait aux personnes au courant de possibilités d'emplois dans une autre région d'y déménager avec leur famille grâce à notre aide. Il s'agissait d'une mesure facilitant l'adaptation au changement. L'évolution technologique se poursuivant à un rythme accéléré, les problèmes deviendront de plus en plus complexes et difficiles à résoudre. C'est une question d'importance capitale que tout gouvernement doit affronter.

Permettez-moi de prendre les quelques minutes qu'il me reste pour signaler une autre lacune dans le discours du trône. En effet, ce discours n'esquisse aucune proposition en ce qui concerne le difficile combat du contrôle des armes et du désarmement. C'est une question très compliquée, un important débat qui doit retenir l'attention de tous les Canadiens. Le discours du trône aurait été certes l'occasion idéale pour exposer les options et les approches à examiner aussi bien pour les débats de la Chambre que pour guider l'action du gouvernement.

Troisième question absente du discours du trône: le rapport entre environnement et économie. Les députés n'ignorent pas que notre économie repose largement sur l'exploitation de nos ressources naturelles. Nous avons donc, économiquement parlant, intérêt à maintenir nos ressources naturelles en état de produire des emplois et de la richesse en respectant notre nature qui est unique et qui fait l'envie des autres pays.

Nous devons donc veiller à ce que l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et le sol qui sert à notre agriculture, nos forêts et autres industries restent sains. Quand on fait sien un tel principe, on ne peut faire autrement que conclure que notre pays, voire le monde entier, ne saurait jouir d'une économie saine sans un environnement salubre. L'un ne va pas sans l'autre. Nous devons donc songer aux conséquences des pluies acides.

M. le vice-président: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi. Le député pourra alors poursuivre son discours puisqu'il lui reste encore un peu de temps.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le vice-président: Lorsque la Chambre a ajourné à 13 heures, la parole était au député de Davenport (M. Caccia). Désire-t-il poursuivre le débat?

M. Caccia: Oui, monsieur le Président. Avant la suspension de la séance, je parlais des grands domaines qui ont été oubliés ou omis dans le discours du trône présenté par le gouvernement. Je me vois obligé de vous dire à vous, monsieur le Président, et aux autres députés qu'un autre grand domaine politique est également laissé de côté dans le discours du trône, c'est tout ce qui touche au Nord, fût-ce l'avenir économique des autochtones ou l'utilisation des ressources naturelles de cette région. Cela soulève également la question fondamentale de l'avenir économique du Nord. Que se passera-t-il lorsque les activités économiques suscitées par le pétrole seront chose du passé? De quoi vivront les futures générations et que feront-elles pour leur survie économique?

Un autre domaine qui ne figure pas non plus dans le discours du trône et dont il conviendrait de traiter, mais qu'il m'est impossible d'aborder dans le peu de temps dont je dispose, c'est la question de la politique canadienne sur les ressources hydriques. Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement libéral a institué une enquête fédérale sur les ressources. La Commission, sous la présidence de Peter Pearse, de Vancouver, doit soumettre son rapport l'année prochaine. J'invite le gouvernement à appuyer cette importante enquête qui déterminera la qualité et la quantité des eaux dont les Canadiens auront besoin à l'avenir, en prévision particulièrement des grands changements climatiques que provoquera l'effet de serre qui, selon les scientifiques et les météorologistes, devraient toucher l'agriculture, modifier le niveau des eaux . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette, mais je dois dire au député que son temps de parole est expiré. Les députés ont-ils des questions ou des commentaires? Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) a la parole.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Davenport (M. Caccia) au sujet de son discours. Au début de ses remarques, il a reproché au gouvernement de ne pas avoir consulté les jeunes avant de supprimer le programme Été Canada. Je ne sais trop si ses reproches ont trait au manque de consultation ou au fait que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de consulter les jeunes. Dans le premier cas, si ses reproches ont trait au manque de consultation, je demanderai au député comment il peut concilier cela avec le fait que le gouvernement dont il était membre n'a pas

consulté les étudiants et les jeunes au sujet des coupes sombres pratiquées dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

M. Caccia: Monsieur le Président, je ne comprends pas que le député ne puisse résister à la tentation de marquer des points politiques à la Chambre sur une question à laquelle il ne comprend rien du tout. Si le député était mieux renseigné et s'il était au courant de ce que le gouvernement libéral a fait au cours de la 32e législature, il saurait que l'enseignement postsecondaire constituait une de ses principales priorités. Nous avons augmenté le financement à l'enseignement postsecondaire, et si l'on a manqué d'argent, c'est parce que nous n'avons jamais su si les provinces allaient employer ces fonds aux fins auxquelles ils étaient destinés.

Maintenant, le nouveau gouvernement conservateur, car il faut signaler en passant que le parti du député n'accédera jamais au pouvoir, affirme qu'il va appliquer un concept nouveau selon lequel nous allons consulter des provinces et faire certaines choses comme si c'était le début d'une ère nouvelle. Nous allons voir comment les députés d'en face veilleront à ce que l'argent réservé à l'enseignement postsecondaire parvienne à destination. Nous allons voir comment ils arriveront à concilier la position rétrograde adoptée par les gouvernements de toutes les provinces à l'égard des droits des autochtones et les engagements pris par l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant la reconnaissance des droits et des aspirations légitimes des autochtones.

Nous allons voir comment les députés d'en face feront pour concilier les intérêts énergétiques de l'Ontario avec ceux de l'Alberta maintenant qu'ils se font du pied sous la table, la dernière tactique du parti d'en face, semble-t-il. Nous les verrons à l'œuvre sur un certain nombre de dossiers concernant les relations fédérales-provinciales. Voilà pourquoi je n'ai pas d'objection à la question du député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

M. Heap: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) n'a jamais répondu à la question concernant la consultation des étudiants. Il a soutenu que son gouvernement portait à l'époque un très grand intérêt à l'enseignement postsecondaire, mais il n'a jamais dévoilé comment les étudiants avaient été consultés avant qu'on réduise de quelque 200 millions de dollars les crédits qui leur étaient destinés. Je lui rappelle que ce ne sont pas les gouvernements provinciaux qui ont pratiqué ces coupures, mais bien le gouvernement dont il faisait partie.

• (1410)

Il s'est aussi demandé si on pouvait faire confiance aux gouvernements provinciaux quant à l'usage qu'ils feraient de cet argent. Il se rappellera probablement que notre parti a demandé de modifier la loi pour que les gouvernements provinciaux soient tenus d'utiliser l'argent aux fins prévues. Son gouvernement n'a pas daigné présenter de projet de loi en ce sens ni appuyer pareille modification.

Lorsque le conseil des étudiants de l'Université de Toronto a demandé à être entendu et qu'il a présenté un exposé très fouillé contre les restrictions budgétaires prévues plus tôt cette année par le gouvernement du député, quelle a été la réaction de son gouvernement à cette demande et à celle d'autres conseils semblables qui voulaient être consultés sur l'opportunité de réduire le financement de l'enseignement postsecondaire?

Je serais heureux que le député nous dise aussi si le ministre des Travaux publics de l'époque avait consulté la Co-operative Foundation et les sociétés sans but lucratif de plusieurs villes avant de couper leur budget, diminuant le nombre des coopératives de moitié ou presque et supprimant à toutes fins pratiques le paragraphe 56(1) de la Loi nationale sur l'habitation. Quelles consultations avait-on tenues avec le secteur du logement coopératif et social? Nous savons que le ministre d'alors a consulté les constructeurs de logements à but lucratif, mais a-t-il consulté les constructeurs de coopératives et de logements à but non lucratif?

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député avait été ici hier, il aurait pu participer à la rencontre qui a en lieu avec la Fédération des étudiants du Canada, au cours de laquelle a été discutée la question des consultations passées et présentes. Il aurait également appris quelques-unes des réponses. Il aurait appris les réponses à la fausse question qu'il vient de poser.

Dans le passé, aussi loin que je puisse remonter dans ma mémoire, et bien avant l'élection du député à la Chambre, nous avons lancé des programmes en étroite consultation avec les groupes concernés. Dans le cas du logement coopératif à Toronto, nous avons mis sur pied un des plus remarquables programmes de logement social du monde occidental. Cela, nous l'avons fait en consultation très étroite avec les organismes, et pas seulement avec celui-là. Le gouvernement libéral a financé la formation d'organismes qui en manifestaient l'intention, pour qu'ils puissent tantôt critiquer et tantôt appuyer des idées et des changements de politique, en fonction de l'expérience qu'ils avaient acquise. Voilà pourquoi nous pouvons dire à juste titre, lui et moi, que nous avons au Canada un mouvement du logement social coopératif.

C'est exact qu'il y a eu un changement dans cette politique. C'est un projet de changement suivant lequel l'ex-ministre des Travaux publics, auquel le député de Spadina (M. Heap) fait allusion, a déclaré que dans la situation actuelle de notre politique de logement, il était souhaitable de trouver également le moyen d'améliorer la qualité des logements locatifs dans les centres-villes du Canada. Cela porte tant sur les logements qui ont besoin d'être rénovés que sur les logements pour personnes seules à revenus très modestes. Ces personnes-là ont autant besoin qu'on s'occupe d'elles que les autres qui habitent dans des logements coopératifs.

Nous étions en train de découvrir une nouvelle responsabilité publique envers un groupe de Canadiens dont on ne s'était peut-être pas suffisamment occupé jusque-là.

M. le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je tiens bien sûr à remercier les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements aux électeurs de ma circonscription de York-Est qui m'ont choisi pour les représenter ici à la Chambre des communes. Je tiens en même temps à assurer aux habitants de ma circonscription que j'ai bien l'intention de les représenter et de les servir tous et chacun au mieux de mes capacités, en faisant abstraction de leurs affiliations politiques et de la mienne.

La circonscription de York-Est est située dans le centre et l'est de l'agglomération métropolitaine de Toronto. Environ 40 p. 100 de ma circonscription recouvre la ville de North York ainsi que l'ancienne localité de Don Mills et les localités de Flemington Park, Jonesville, Victoria Village et Wynford Heights. Le reste, soit 60 p. 100, se trouve dans la municipalité d'East York dont ma circonscription englobe le centre et l'est. Cette dernière municipalité est celle dont j'ai eu jusqu'à tout récemment l'honneur d'être maire.

York-East est une tranche du Canada urbain. Sa population se chiffre à près de 100,000 personnes venant de tous les milieux économiques. Environ 70 p. 100 d'entre elles sont des Canadiens de longue date. Parmi les autres origines ethniques se trouvent des Grecs, des Chinois, des gens du Sud-est asiatique et des Noirs. A vrai dire, ma circonscription compte une soixantaine de groupes ethniques et culturels différents. D'autre part, York-East renferme, toutes proportions gardées, une population de personnes âgées parmi les plus nombreuses au Canada. S'y trouvent aussi un très grand nombre d'industries et de commerces, grands et petits.

Bien que la récente récession n'ait pas touché la région métropolitaine de Toronto ni ma circonscription aussi durement que beaucoup d'endroits au Canada, il ne se passe pas un seul jour sans que j'en entende parler d'un citoyen de York-East qui est chômeur, qui l'a été ou qui s'attend à le devenir sous peu.

M. Boudria: Les choses vont empirer avec les tories au pouvoir.

M. Redway: Ce sont justement des remarques comme celle-là et les programmes de l'ancien gouvernement qui m'ont amené au Parlement.

Quand j'arrivais à mon bureau les deux dernières années où j'ai été maire de York-Est, je trouvais tous les matins plein de gens en quête d'un emploi. En 1982, étant donné la flambée des taux d'intérêt, un grand nombre des entreprises qui procurent des recettes fiscales à nos collectivités ont fait faillite.

A ce moment-là également, toujours en raison de la hausse des taux d'intérêt provoquée par l'ancien gouvernement, les personnes âgées n'arrivaient pas à vendre leur maison, les jeunes n'ayant pas les moyens de les acheter. Il y a deux ans de cela. Or, le pays compte toujours 1.5 million de chômeurs.

C'est avec un immense plaisir que j'écoutais ce matin le premier ministre (M. Mulroney) dire que le nombre d'emplois s'est accru de 34,000 depuis le 4 septembre. J'ai enfin pu me réjouir cette semaine de ce que le gouvernement, dans le discours du trône et l'exposé économique, énonce une nouvelle stratégie en quatre points pour régler le problème du chômage. Le gouvernement s'est engagé d'abord à rétablir la responsabilité financière et à mettre de l'ordre dans ses affaires de façon à limiter la croissance exagérée de la dette publique qui détruit la confiance et paralyse l'économie. Le second consiste à redéfinir le rôle du gouvernement de manière à fournir un meilleur encadrement pour la croissance et la création d'emplois et écarter les obstacles au changement et à l'innovation. Le troisième volet de cette stratégie consistera à encourager les investissements, l'innovation, la compétitivité internationale et à créer un climat favorable à la naissance et au développement de nouvelles entreprises. Le quatrième sera de réaliser tous ces changements d'une façon équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise la société canadienne.

• (1420)

Hier soir, le ministre des Finances (M. Wilson) a posé les premiers jalons de cette stratégie en exposant le plan qu'il a conçu pour réduire le déficit d'une façon cohérente, juste et équilibrée. A mesure que le ministre mettra son plan à exécution conformément à la stratégie du gouvernement, je lui demanderais de se rappeler que s'il convient de restreindre les dépenses, de rationaliser la gestion et d'éliminer des programmes et des organismes, il existe deux autres façons de réduire le déficit et de redonner confiance aux chefs d'entreprises. Je demande au ministre de réfléchir à ces deux moyens.

La première façon d'y parvenir, c'est de réduire les taux d'intérêt. Une diminution même modeste réduira considérablement le coût des emprunts du gouvernement qui, cette année, représentera près de 17 milliards de dollars sur un déficit de 34 milliards. Il est facile de voir qu'une diminution même minime des taux d'intérêt aura des répercussions énormes sur notre déficit et sur le coût des emprunts. A mon avis, la deuxième façon de restreindre le déficit, c'est en redonnant du travail aux Canadiens et en en faisant à nouveau des constribuables et non des assistés sociaux.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Sauf erreur, monsieur le Président, le ministère des Finances calcule que pour 84,000 personnes sans emploi, le manque à gagner en recettes gouvernementales s'élève à 1 milliard de dollars. Pensez-y un peu, monsieur le Président. Si nous pouvions redonner du travail à un million de Canadiens, nous pourrions diminuer de moitié ce déficit de 34 milliards.

Aux États-Unis, les gens ont réintégré la population active et ce grâce à une diminution des impôts sur le revenu des particuliers destinée à stimuler les dépenses à la consommation. Rien d'étonnant à ce que le président Reagan ait été réélu avec une majorité aussi écrasante. Après tout, qui pourrait refuser d'élire un homme qui a diminué le chômage, réduit les impôts et jugulé l'inflation? Ce sont des résultats sidérants et je les recommande à notre propre ministre des Finances.

La tâche essentielle de notre Parlement est de redonner du travail aux Canadiens et de relancer l'économie. Si nous y parvenons, nous aurons jeté des bases solides pour la nouvelle ère dont il est question dans le discours du trône, à savoir une ère de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Si nous y parvenons, le Canada connaîtra à nouveau une croissance et il pourra réaliser son véritable potentiel en tant que nation.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires? Passons au débat.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me permettre de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En premier lieu, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux gens du Nord-Ouest de la Saskatchewan qui habitent ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake et qui m'ont accordé l'honneur et le privilège de les servir au cours de notre 33e législature.

Quand on analyse les résultats des élections générales du 4 septembre dernier, on se rend compte que les gens du Nord-Ouest de la Saskatchewan et de partout ailleurs au Canada se sont prononcés en faveur d'un changement de gouvernement. Ils n'ont pas exprimé le simple désir de changer: ils voulaient un nouveau gouvernement qui se comporterait d'une manière radicalement différente, un gouvernement qui mettrait en œuvre non seulement une politique nouvelle mais aussi une nouvelle manière de gouverner. Ils voulaient un gouvernement ouvert, transparent et qui n'hésite pas à recourir à la consultation.

Dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je me réjouis de servir d'interprète à mes commettants de The Battlefords-Meadow Lake. Tout d'abord, un mot sur ma circonscription. Elle comprend tout le Nord-Ouest de la Saskatchewan. C'est vraiment l'une des belles régions du pays et elle s'étend sur près de 100,000 milles carrés. Elle est immense.

Des champs de blé aux forêts du Nord en passant par les collines, cette circonscription regroupe une population très diversifiée. Elle compte 65,000 habitants dont le tiers résident à The Battlefords qui est le pivot économique de la circonscription et qui est située sur les rives de la rivière Saskatchewan-Nord, la ville de Battleford s'étendant au sud et celle de North Battleford, qui est beaucoup plus peuplée, au nord.

Les Battlefords offrent des biens et des services à une circonscription qui dépend en grande partie de l'agriculture. Bon nombre de mes électeurs vivent dans de plus petites localités, dont la plus importante est Meadow Lake, avec une population de 5,000 habitants. Les agglomérations de moindre importance dépendent énormément de l'agriculture et on y retrouve une grande diversité d'origines ethniques. Il y a d'abord les agglomérations francophones de Jack Fish, Vawn, Edam et Leoville, les premiers vilages ukrainiens de Krydor, Hafford et Speers et de nombreuses autres agglomérations comme Paradise Hill, Spiritwood, Glaslyn et Big River.

Dans le nord de ma circonscription, au-delà de cette région à forte base agricole se trouve la région géographique la plus vaste de la circonscription, l'extrême-nord. Plusieurs milliers d'électeurs habitent des agglomérations comme Patuanak, Beauval, Île-à-la-Crosse et Buffalo Narrows. Il y a maintenant dans l'extrême-nord de ma circonscription une minuscule agglomération, qui est un triste héritage de l'ancien gouvernement. Il s'agit d'Uranium City.

Dans ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake, la plupart des gens s'adonnent à l'agriculture. Les agriculteurs défient les politiques gouvernementales peu judicieuses depuis une décennie en s'adaptant à la hausse des coûts, mais ces coûts reflètent les valeurs de 1984 alors que les prix que les agriculteurs reçoivent pour leurs produits correspondent aux prix de 1972. La dichotomie que l'on appelle l'étau des coûts et des prix a forcé bien des agriculteurs de ma circonscription à abandonner leur ferme. Pour beaucoup d'agriculteurs qui restent, la vie est difficile, même pour les habitants du centre urbain de The Battlefords, dont la vie et la profession dépendent de la rentabilité des exploitations agricoles. C'est pour défendre l'agriculture que je viens au Parlement.

L'industrie pétrolière occupe une place importante dans ma circonscription et la région environnante des Battlefords. Elle emploie 200 personnes qui travaillent à l'exploitation du pétrole dans les tours de forage, les services et d'autres industries connexes.

La circonscription de The Battlefords-Meadow Lake possède d'autres particularités exceptionnelles. Vingt-deux pour cent de mes électeurs sont autochtones. Il y a 19 réserves indiennes dans The Battlefords-Meadow Lake. C'est avec une inquiétude croissante que je vois quel sort est réservé à l'autochtone dans la réserve. Il est souvent négligé au sein de la société où il vit, une société dirigée par l'ancien gouvernement fédéral, par des chefs indiens qui, dans bien des cas, ne se soucient pas comme ils le devraient des besoins de la population.

• (1430)

Beaucoup de personnes âgées habitent dans ma circonscription de The Battlefords-Meadow Lake. Comme ce sont des agriculteurs qui vivent de la terre, les familles ont tendance à ne pas s'éloigner les unes des autres. Souvent, les agriculteurs prennent leur retraite dans la région urbaine de The Battlefords et laissent leur ferme à la famille. Les Canadiens âgés nous demandent de préparer un meilleur avenir pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Voilà pourquoi nous devrions nous employer à résoudre les problèmes qui se posent dans le pays, comme nous y invite le discours du trône. Notre gouvernement a pris des engagements qui conviennent aux gens de l'ouest du Canada, surtout à ceux de ma circonscription. Ouvertement et sans ambages, le gouvernement a parlé de réconciliation, de renouveau et de croissance économique. Ces thèmes s'inscrivent dans le cadre de la justice sociale et nous pourrions dire qu'ils se résument par trois sentiments: le bon sens, l'honnêteté et la justice. Tous les jeunes qui grandissent dans les petites villes de la Saskatchewan savent que l'honnêteté, la justice et le bon sens font le succès des gens, des agriculteurs, des familles et des traditions.

Comme vous le constaterez si vous examinez l'histoire de la Saskatchewan, les premiers colons savaient que la vie était plus facile pour tout le monde si les gens coopéraient au lieu de s'affronter. Cet esprit de coopération s'est d'abord manifesté en aidant un voisin ou un autre agriculteur dans le cadre du mouvement coopératif et des coopératives de crédit qui sont toujours très actives en Saskatchewan. Une bonne partie de l'ouest du Canada doit sa prospérité actuelle au fait que les premiers colons ont compris qu'il fallait se consulter, coopérer et partager pour que la société progresse. Tel est l'engagement que contient le discours du trône.

Je trouve étrange que les critiques du gouvernement lui reprochent d'avoir insisté sur la coopération et la consultation plutôt que sur l'affrontement, l'arrogance et l'action unilatérale. L'époque où le gouvernement imposait sa loi en disant aux gens que c'était bon pour eux est terminée. Cette époque

est révolue et nous avons un gouvernement prêt à vraiment répondre aux idéaux, aux aspirations et aux rêves des Canadiens de toutes les classes de la société.

Dans la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake, le changement de gouvernement et les nouvelles orientations que nous nous proposons de prendre ont été bien accueillis. Les citoyens qui m'ont accordé leur confiance en m'élisant au Parlement savent parfaitement bien qu'on ne peut pas dépenser à tort et à travers. On ne saurait imposer son point de vue aux autres, alors que la discussion d'un problème, par exemple, peut permettre de découvrir des solutions que l'on croyait impossibles et des perspectives intéressantes et stimulantes. Voilà comment la plupart des Canadiens honnêtes et sensés vivent et c'est ce que la majorité a réclamé le 4 septembre dernier.

Hélas, le gouvernement fédéral précédent a lamentablement trompé cette attente. Mais la situation va changer. Je suis fier de participer à ces changements et à la mise en œuvre des mesures positives que le pays attend depuis longtemps.

Étant le plus jeune député à avoir jamais été élu dans le nord-ouest de la Saskatchewan et parmi les cadets à la Chambre, je porte un vif intérêt à l'avenir du pays. L'avenir tel que le perçoivent mes jeunes concitoyens est chargé de défis et de conquêtes. Durant l'ère de réconciliation préconisée par le gouvernement dans le discours du trône, les Canadiens pourront chercher ensemble des idées nouvelles et des solutions novatrices qui nous permettront de nous acquitter de nos obligations et de nos responsabilités nationales. Si nous nous engageons tous à favoriser le consensus, la tolérance et l'équité, il n'en sera que plus facile pour les gens de ma génération et de celle de mes enfants de vivre au Canada.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mes commettants de m'avoir élu à la Chambre pour la sixième fois. Ou bien j'ai été manifestement très chanceux ou bien les électeurs de Yorkton-Melville ont fait preuve d'une très grande sagesse dans leur choix.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne crois pas qu'on ait passé à la période de questions et commentaires.

M. le vice-président: Le député a raison. J'ai regardé dans la Chambre et je n'ai vu aucun député qui se soit levé à ce moment-là. Je m'excuse, mais je n'avais pas donné la parole au député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) . . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Je ne crois pas que le député était debout.

Mme Copps: Monsieur le Président, pour ce qui est du Règlement, quand aucun député n'a de question à poser, devez-vous donner la parole à l'opposition officielle ou au troisième parti? Un député de l'opposition officielle avait bel et bien pris la parole pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. le vice-président: Comme le veut le Règlement, je vais donner la parole aujourd'hui à deux députés ministériels, à un député de l'opposition officielle et à un député néo-démocrate; deux ministériels, un de l'opposition officielle et un néo-démocrate. Nous avons entendu un libéral il y a un moment, et j'ai accordé la parole à deux ministériels et à un néo-démocrate. Le prochain orateur devrait normalement être un libéral, qui sera suivi par deux députés ministériels et un député néo-démocrate.

[*Français*]

M. Gauthier: En vue de clarifier la question . . . Je pense qu'il y a eu un malentendu du fait que vous n'avez pas posé la question habituelle à savoir s'il y avait des questions et des commentaires. La députée s'est levée pour prononcer son discours, pensant que vous lui accorderiez la parole, et je m'excuse s'il y a eu un «mélange» à ce moment-là. Mais on va s'accommoder . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Poursuivons le débat. La parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Nystrom: Merci, monsieur le Président. Comme je l'ai dit antérieurement, je tiens à remercier les électeurs de ma circonscription qui m'ont réélu pour les représenter ici. Je leur en sais gré, et je m'efforcerai de faire le plus que je pourrai pour chacun de mes commettants.

[*Français*]

Je veux féliciter le nouveau premier ministre du Canada (M. Mulroney), ainsi que son gouvernement, ses ministres et ses députés ici à la Chambre et tous les autres nouveaux députés du parti libéral et du Nouveau parti démocratique.

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) au sujet d'une chose qui m'a plu dans le discours du trône et qui rompt agréablement avec le passé: je veux parler de l'importance accordée au consensus; de l'importance de chercher la collaboration dans notre pays. Il s'agit d'un consensus à œuvrer de concert. Je trouve que c'est excellent, parce que nous vivons dans un État fédéral et parce qu'il y a eu dans le passé trop de confrontation, trop de décisions unilatérales qui ont fait naître toutes sortes de frictions régionales entre nos populations, entre les provinces et l'État fédéral.

Je tiens également à dire que je suis heureux de voir annoncer au discours du trône la création d'un comité spécial qui, sous la présidence du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), sera chargé de réviser les règles de fonctionnement de la Chambre de façon que le simple député puisse avoir plus d'influence et de pouvoir sur l'orientation donnée au pays. Selon moi, cette initiative est la bienvenue car, dans le passé, on a accordé beaucoup trop de pouvoirs au cabinet du premier ministre ainsi qu'à ceux des divers ministres. J'ose espérer que c'est là un geste sincère de la part du gouvernement. Dans l'affirmative, il s'agira d'une contribution des plus utiles au bon fonctionnement du nouveau Parlement.

A mon avis, il existe déjà un consensus national sur une question qui revêt une importance extrême, à savoir que tous s'entendent pour dire que la question la plus importante de l'heure, c'est la création d'emplois pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Au cours de la présente législature, nous devrons déployer d'énormes efforts pour créer des emplois permanents à long terme pour les Canadiens. Ce doit être notre objectif prioritaire.

• (1440)

Malheureusement, selon moi, monsieur le Président, nous avons vu hier soir le gouvernement prendre la direction tout à fait opposée. Deux choses me permettent de faire cette affirmation. D'abord, il a réduit de 4.2 milliards de dollars par année les sommes consacrées aux services dont 430 millions de dollars au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Aujourd'hui même à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) nous a confirmé que le gouvernement avait appliqué ces chiffres à son modèle économique à l'aide d'ordinateurs, mais il refuse de nous dire combien d'emplois seront supprimés ou créés suite à cette mesure.

M. Dick: Il n'a pas dit cela!

M. Nystrom: Nous lui avons demandé très précisément de nous dévoiler les chiffres en question—il se peut que le député n'ait pas été ici, ce matin, durant la période des questions—mais il s'y refuse.

M. Dick: Le ministre n'a jamais rien dit de tel!

M. Nystrom: Je vous le demande, monsieur le Président, qu'essaie-t-il de cacher? Je croyais que le premier ministre était partisan de la transparence gouvernementale. Lorsqu'il était dans l'opposition, c'est ce qu'il réclamait. Il voulait une plus grande facilité d'accès à l'information. Maintenant que, à peine deux mois plus tard, il se retrouve sur les banquettes d'en face, il s'oppose à ce que les Canadiens prennent connaissance de ces données. Je me demande vraiment ce qu'il cherche à cacher, monsieur le Président.

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens simplement à signaler au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), question d'exactitude, que s'il avait été présent à la Chambre ce matin, il saurait que c'est le ministre des Finances (M. Wilson) qui a déclaré que ces chiffres ont été appliqués à un modèle économique.

M. le vice-président: La présidence estime que le député n'est pas fondé à invoquer le Règlement.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le député vient tout juste de prouver ce que j'avance. S'il veut bien consulter le hansard mardi prochain, il verra que le premier ministre a refusé de s'engager à diffuser ce renseignement.

Il s'est produit autre chose hier soir dont j'ai lieu de m'inquéter, monsieur le Président: le gouvernement a alourdi le fardeau fiscal. Il a en effet augmenté la taxe de vente fédérale. Il a augmenté en outre le prix de l'énergie au Canada en augmentant la taxe sur l'essence, la taxe d'accise, de sorte que le prix du combustible au Canada s'approche de plus en plus du prix mondial. On relève également les primes d'assurance-chômage.

Ces propositions viennent d'un parti politique dont les membres ont affirmé dans ma circonscription et dans d'autres que s'ils étaient élus, il n'y aurait pas de réduction de services; que la création d'emplois et non le déficit aurait la priorité; qu'ils ne hausseraient pas les impôts du contribuable moyen; en fait, que s'ils étaient élus, les riches auraient à payer un impôt minimal de sorte qu'ils ne pourraient se prévaloir de toutes les échappatoires que comporte notre régime fiscal. A peine deux mois se sont écoulés, monsieur le Président, et nous constatons que l'on enlève plus de 4 milliards aux services. Des économistes m'ont affirmé que 100,000 personnes pourraient bien perdre leur emploi du fait de ces réductions qui touchent tous les ministères du gouvernement. Dans le seul domaine de l'agriculture, on enlève 62 millions. Et il n'y a pas que Canagrex qui soit touché. On soustrait 32 millions au chapitre des frais supplémentaires qu'un agriculteur devra payer pour les services dont il a besoin.

On enlève aussi des millions dans les crédits destinés à l'aménagement et à la rénovation du réseau ferroviaire. Dans ma circonscription, monsieur le Président, des voies ferrées attendent d'être rénovées. On avait organisé une rencontre de tous les candidats dans ma circonscription, mais le candidat conservateur n'a pu se présenter, parce qu'il était en train de visiter, en compagnie du ministre des Transports (M. Mazankowski), un embranchement de ma circonscription qui relie Kelvington et Lintlaw jusqu'à Preeceville; ils ont promis que contrairement à ces horribles libéraux qui ne donnaient pas assez d'argent, et c'était vrai, ils maintiendraient cette voie.

[*Français*]

C'était la vérité, monsieur.

[*Traduction*]

Voilà donc le parti conservateur affirmant que s'il est élu il maintiendra cette liaison ferroviaire. Qu'a-t-il fait? Si on examine les documents, qu'a déposés le gouvernement hier soir, on voit qu'il a réduit de 10 millions de dollars les crédits prévus pour la réfection des embranchements. C'est une chose de faire des promesses aux Canadiens et de ne pas les tenir. Mais cela dépasse les bornes de promettre une chose aux Canadiens et d'en faire une autre!

C'est le chef actuel du parti libéral qui a toujours répété que le déficit était trop élevé et qu'il fallait le réduire. Le premier ministre reprend maintenant ses propos à toute occasion. Le parti conservateur, monsieur le Président, met en application le programme du chef de l'opposition (M. Turner). Pas étonnant que les Canadiens soient de plus en plus cyniques à l'égard de la politique et des hommes politiques lorsqu'un parti manque déjà à ses promesses 60 jours après son élection au gouvernement.

[*Français*]

Comme je l'ai dit, monsieur le Président, nous avons dans ce pays maintenant un consensus national. C'est le consensus national maintenant, et la priorité numéro 1 pour ce pays, pour le gouvernement, est le chômage. Les Canadiens vont faire le travail, ils vont bâtir un nouveau pays. Et, comme les évêques du Canada l'ont mentionné il y a presque deux ans, en janvier 1983 dans le document qui est maintenant très bien connu partout au pays, la chose la plus importante maintenant au pays, c'est un programme visant à combattre le chômage parce qu'il est trop élevé au Canada, et nous devons faire quelque chose immédiatement pour donner du travail aux Canadiens et aux Canadiennes partout au Canada.

[*Traduction*]

Lorsque le pape est venu au Canada, il a déclaré que le chômage est notre principal problème. J'ai sous les yeux un article publié dans le *Star* de Toronto le 14 septembre dernier, dans lequel on rapporte les propos suivants du pape:

«Les hommes et les femmes sont censés contribuer par leur travail à l'épanouissement de la collectivité, et de cette façon réaliser pleinement leur potentiel de cocréateurs avec Dieu et de cofondateurs de Son Royaume» a déclaré le pape aux pêcheurs de Terre-Neuve et à leur famille. «Le fait de rester longtemps sans emploi utile constitue un affront à la dignité de l'homme, affront qu'aucune aide sociale ne peut pleinement compenser.»

Le pape nous a rappelé que c'est le plus gros problème qui sévisse dans notre pays à l'heure actuelle. Les évêque ont dit la même chose. Notre parti n'a cessé de le répéter, ainsi que les associations agricoles, les syndicats et l'homme de la rue, à travers le pays.

La question n'est pas seulement que ceux qui ne travaillent pas ne contribuent rien à la société, mais le fait qu'ils ne travaillent pas engendre des inquiétudes et des difficultés de toutes sortes pour eux et leur famille. Un psychiatre canadien a déclaré récemment que l'an dernier environ 70 p. 100 de ses patients étaient en traitement à cause du fait qu'ils étaient en chômage et à cause des problèmes qui découlaient de cette situation. Le problème est réel, monsieur le Président, pour le million et plus de Canadiens qui sont aujourd'hui sans travail. Un regard sur les quelques dernières années permet de constater que le problème ne fait qu'empirer chaque année.

En 1981, environ 7.5 p. 100 de la population canadienne était en chômage; en 1982, la proportion était de 11 p. 100; en 1983, de 11.9 p. 100 et en 1984, jusqu'à maintenant, la moyenne est de 11.5 p. 100. Elle était de 11.3 p. 100 ce matin, de 11.8 p. 100 le mois dernier et de 11 p. 100 en juillet. Qu'on prenne les chiffres comme on voudra, ils se maintiennent au-dessus de 11 p. 100 en 1984. Je n'ai pas oublié que le premier ministre a dit à Prince-Albert que s'il était élu, en quelques jours, en fait dès qu'il prêterait serment, il se créerait du jour au lendemain des milliers d'emplois presque par enchantement, comme sous l'effet magique d'Alice au pays des merveilles. Je voudrais que le premier ministre vienne dire cela aux chômeurs de Yorkton, de Melville ou d'ailleurs au Canada. En fait, depuis que le gouvernement a été assermenté le nombre de chômeurs a augmenté. En comparant les données d'octobre 1984 et d'octobre 1983, on s'aperçoit que 72,000 personnes de plus se cherchent du travail, alors que les conservateurs avaient prétendu que s'il étaient portés au pouvoir, du jour au lendemain des milliers d'emplois seraient créés. Où sont ces emplois, monsieur le Président?

En agriculture, notamment, le parti d'en face avait promis pendant la campagne électorale qu'il supprimerait l'impôt sur les gains en capital. Il avait promis de bloquer le tarif-marchandises puisqu'on avait mis fin au tarif du Nid-de-Corbeau. Il s'est engagé à appliquer le programme de stabilisation des prix agricoles. Il a promis de venir en aide aux agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan victimes d'inondations. Il a fait toutes sortes de promesses aux agriculteurs de l'ouest du Canada. Ils avaient promis d'améliorer le réseau ferré. Pourtant, dans le discours du trône, dans le budget . . .

• (1450)

M. Jelinek: Ce n'était pas un budget.

M. Nystrom: D'accord, c'est peut-être un énoncé de politique financière et non pas un budget. En tout cas, c'est exactement à cela que ressemblaient les budgets quand je suis arrivé à la Chambre il y a pas mal d'années. Si le gouvernement veut créer des emplois, pourquoi ne dépense-t-il pas de l'argent dans le secteur agricole, pour aider les agriculteurs, les citoyens ordinaires et les petites entreprises de notre pays? Nous pourrions donner ainsi du travail à plus de gens que jamais.

Je vois en face le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) et d'autres députés qui étaient dans l'opposition il y a encore quelques mois. A l'époque, ils demandaient au gouvernement pourquoi il ne faisait pas davantage en faveur des petites entreprises et des agriculteurs; mais voilà que soudainement ils se retrouvent du côté du gouvernement et qu'ils se prennent pour Pierre Trudeau.

M. Dick: Je vous en prie, c'est une insulte.

M. Boudria: Ils ne méritent pas ce compliment.

M. Nystrom: Je ne sais pas si je devrais dire que c'est un compliment, mais en tout cas ces députés ont à coup sûr oublié ce qu'ils préconisaient avant le début de la campagne électorale.

Nous avons tous pris connaissance des statistiques publiées ce matin. Le taux de chômage est de 11.3 p. 100. Il est de 21 p. 100 à Terre-Neuve, de 15.1 p. 100 en Colombie-Britannique et de 12.8 p. 100 au Québec. Bien que le taux de chômage reste très élevé, le gouvernement ne propose aucune nouvelle idée ni aucun nouveau programme pour corriger ce problème. Lors des élections, le gouvernement a reçu le mandat de créer des emplois, des emplois et encore des emplois. Où sont tous ces emplois? Quels programmes propose-t-il pour les créer? Je n'en vois aucun.

Si le gouvernement dépensait de l'argent pour les petites entreprises, pour l'agriculture, et pour garantir les prix des produits agricoles, cet argent servirait à acheter des biens et des services. Les petites entreprises feraient la même chose. Nous créerions ainsi des emplois. En fait, un économiste a dit récemment que le déficit fédéral aurait été complètement éliminé en 1983 si nous avions eu un taux de chômage de 7.5 p. 100 depuis quelques années. Si nous voulons supprimer ce déficit, la façon la plus rapide consiste à veiller à donner un emploi à un plus grand nombre de Canadiens. Ils engendreraient de l'activité économique, payeraient des impôts et apporteraient une contribution. Voilà comment le déficit baisserait.

A cause du niveau actuel du chômage au Canada, on perd de 40 à 50 milliards de dollars par an en activité économique, sans compter l'angoisse, la peine et la souffrance que connaissent les personnes incapables de trouver du travail. Je conseille au gouvernement de se fixer des objectifs pour réduire le chômage de 2 ou 2.5 p. 100 par an. Le gouvernement du Manitoba s'est fixé cet objectif il y a quelques années, et il est arrivé à l'atteindre grâce à ses projets et programmes spéciaux de création d'emplois. Je me souviens très bien que lorsque la ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et d'autres étaient dans l'opposition, ils demandaient au gouvernement quels étaient ses objectifs. Quels sont vos objectifs? Combien de temps va-t-il falloir attendre pour que vous abaissiez le chômage de 11 à 9 p. 100, puis à 5 voire à 4 p. 100? Cela ennuyait fort les députés de voir que le gouvernement ne se fixait pas des objectifs. La même chose se reproduit avec le

gouvernement actuel. Il s'est fixé des objectifs pour le déficit, mais pas pour le chômage. Je conseille aux députés d'en face de dire aux Canadiens où ils veulent aller.

Je crois que le Parlement et le gouvernement devraient accorder la priorité à la création d'emplois. Plus d'emplois pour les jeunes, pour les femmes et pour les petites entreprises. J'ai déjà parlé d'agriculture. On peut parler d'exploitation forestière, où il faut beaucoup de recherche et de développement. Voilà un autre secteur où le gouvernement fait des coupes. Il faut diversifier les villes dont la survie repose sur une seule entreprise. Il faut investir de l'argent dans la construction navale. Il faut une réforme fiscale. Je le répète, bien des gens ne payent pas d'impôts du tout et beaucoup ne paient pas leur juste part. Une réforme fiscale nous permettrait de percevoir plusieurs centaines de millions de dollars auprès des riches et d'investir cet argent dans la création d'emplois pour les citoyens ordinaires du Canada. Voilà ce qu'on peut et ce qu'il faut faire si on veut créer des emplois pour absolument tous les Canadiens.

Au Canada, monsieur le Président, et en fait dans tout le monde occidental, nous sommes témoins du bouleversement de notre société. Nous sommes en train de passer d'une société industrielle à une société post-industrielle; en d'autres termes, nous entrons dans l'ère de l'information. Il faudra veiller à consacrer davantage d'argent à la recherche et au développement. Il faudra injecter dans le secteur de l'informatique et d'autres secteurs de pointe plus d'argent que dans le passé, faute de quoi nous prendrons un retard toujours plus considérable.

Voyons la tendance, monsieur le Président. Aux États-Unis, dans les années 70, environ 90 p. 100 des nouveaux emplois étaient dans des secteurs qui ne produisent aucun bien. Seulement 10 p. 100 des emplois créés l'ont été dans les secteurs traditionnels de la fabrication, de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Cette situation se retrouve au Canada également. Alors que nous entrons dans cette ère nouvelle, ce qui importe, c'est l'intelligence et la connaissance. Pourtant, l'exposé financier d'hier soir donne encore moins d'importance à la recherche et au développement. Le gouvernement entend réduire les sommes consacrées au recyclage et au perfectionnement, non seulement pour les jeunes mais également pour tous les Canadiens. Je crois que nous allons là dans la mauvaise direction.

En conclusion, monsieur le Président, je voudrais que le gouvernement fasse preuve d'un petit peu d'imagination, afin de planifier quelque peu; le gouvernement devrait essayer, de concert avec les provinces, les syndicats, les agriculteurs et le secteur privé d'établir des objectifs nationaux. Demandons-nous quels sont les points forts des Canadiens. Choisissons trois ou quatre domaines où nous avons les compétences voulues pour réussir, pour devenir des chefs de file mondiaux et des experts, et je suis prêt à vous faire trois ou quatre suggestions cet après-midi.

Nous sommes l'un des plus importants pays agricoles du monde. Pourquoi ne produirions-nous pas davantage de machines agricoles? Nous importons la plupart d'entre elles de l'étranger et je crois que nous devrions injecter plus d'argent dans ce secteur, afin de fabriquer davantage de machines agricoles chez nous et d'être ainsi en mesure de créer des emplois pour les Canadiens et d'exporter à l'étranger.

Il y a également le secteur des ressources. Elles sont très abondantes chez nous. Pourtant, plus de 80 p. 100 du matériel utilisé dans nos mines est importé. Cette situation doit changer. Rien ne nous empêche de nous spécialiser dans la fabrication de matériel minier que nous pourrions utiliser dans nos mines et exporter également.

Un troisième domaine, c'est celui des communications. Nous habitons un vaste pays, et les communications constituent un domaine dans lequel nous devrions concentrer nos efforts et nous spécialiser afin d'occuper une position de premier plan dans le monde pour ce qui est du matériel et des appareils de communication.

Un autre domaine est celui des transports. Voilà un sujet dont le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a traité à maintes reprises à la Chambre. Il n'y a aucune raison pour que nous ne soyons pas à l'avant-garde dans la technologie des transports. Et, pourtant, ce n'est pas le Canada qui met au point les trains et les véhicules les plus modernes. C'est en France et au Japon qu'on trouve les trains les plus rapides au monde, pas ici au Canada.

Ce ne sont là que quatre domaines où nous sommes faits pour occuper le premier rang dans le monde, ce qui créerait des emplois grâce aux exportations dans tous les pays du globe. Il y a bien d'autres points que l'on pourrait aborder à l'occasion du présent débat, beaucoup d'idées que l'on pourrait proposer à la réflexion en ce qui concerne les emplois. Nous pourrions voir à nettoyer notre environnement et créer des emplois en même temps. Nous pourrions construire beaucoup plus de maisons, investir plus d'argent dans les services à rendre à la population, dans les services de santé et dans l'enseignement, et créer des emplois en même temps.

Nous devrions également nous intéresser à la législation sur la sécurité de l'emploi car beaucoup de travailleurs estiment qu'il n'y en a pas beaucoup à notre époque de technologie de pointe. Nous pouvons examiner ce qui se fait en Europe, notamment en Allemagne, en Norvège et en Suède, et les lois de ces pays en matière de sécurité et de protection de l'emploi. Nous pourrions en faire autant. Nous devrions nous soucier également de transformer une plus grande partie de nos matières premières au Canada, et nous affirmer davantage sur le plan économique de manière à nous assurer que nous prenons les décisions économiques qui sont importantes pour notre pays. A l'heure actuelle, notre économie appartient à des capitaux étrangers dans une proportion plus forte que celle de n'importe quel autre pays du monde. Cela, monsieur le Président, non seulement nous fait perdre une certaine autonomie politique, mais nous coûte également des emplois. Je constate que mon temps de parole est écoulé.

• (1500)

M. le vice-président: Questions ou observations? La parole est au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Nickerson: J'ai une question que j'aimerais poser au député, qui a fait à mon avis une excellente intervention. Elle était dénuée de tout sectarisme et comportait de très bonnes idées. Je voudrais lui poser une question sur le dernier point qu'il a abordé, c'est-à-dire la transformation des matières premières au Canada. C'est là une chose que nous souhaiterions sans doute tous voir arriver. Mais comment? Nous aimerions vendre du pain tranché au Japon et aux pays européens plutôt

que seulement du blé afin de conserver les emplois supplémentaires au Canada. Or ils ne veulent acheter ni pain tranché ni farine. Ils veulent acheter du blé, et s'ils ne l'achètent pas du Canada, ils l'achèteront de l'Argentine, de l'Australie ou des États-Unis. Comment nous y prendre pour mettre en œuvre les idées du député?

M. Nystrom: Monsieur le Président, si nous avions une politique de vente plus aggressive et peut-être des commissaires au commerce plus aggressifs dans les diverses régions du globe, nous pourrions vendre plus de produits finis et raffinés. D'autres pays y parviennent partout dans le monde. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) le sait tout aussi bien que moi. Canagrex aurait peut-être réussi à promouvoir la vente de plus de produits agricoles transformés et à faire plus de commerce et d'échanges. Le gouvernement a cependant décidé de supprimer Canagrex, ce qui réduira la budget d'encore 6.6 ou 6.2 millions de dollars.

Les agriculteurs de ma circonscription approuvaient cette mesure législative. Je l'avais appuyée à la Chambre. J'aurais voulu que Canagrex survive, mais le gouvernement a décidé de la supprimer. Son rôle consistait à vendre au nom des agriculteurs canadiens. J'ignore ce qui effraie le parti conservateur. A-t-il peur de Canagrex parce que c'est une société de la Couronne? Craint-il Canagrex parce qu'elle pourrait vendre pour le compte de certains petits producteurs qui n'ont pas les moyens de vendre par l'entremise des gros organismes de mise en marché du secteur privé? Je l'ignore. Le député pourra peut-être m'éclairer.

M. Winegard: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur le dernier échange de vues entre les députés. Tous les Canadiens devront reconnaître tôt ou tard, si nous voulons effectivement exporter des produits finis, que nous avons négligé depuis 15 ans d'améliorer notre technologie dans une multitude de domaines. Nous n'avons pu fabriquer des biens à un prix qui soit compétitif à l'étranger. A mon avis, le gouvernement actuel accroîtra la vente des biens transformés pour la première fois depuis longtemps parce qu'il se rend compte de l'importance du transfert technologique. Tel est l'élément qui faisait défaut depuis de nombreuses années.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je ne suis pas forcément en désaccord avec le député qui prétend que le Canada tire de l'arrière sur le plan technologique. J'en ai parlé moi-même. Nous sommes plongés dans une ère dite postindustrielle et notre société est axées sur l'information, mais nous nous laissons rapidement distancer. De fait, depuis 30 ans, notre niveau de vie est passé du deuxième au dixième ou douzième rang dans le monde. C'est que, entre autres choses, nous avons négligé de réorganiser notre économie et une foule d'industries au Canada. En outre, une proportion importante de notre économie appartient à des étrangers. Nous avons été beaucoup trop à la merci des sièges sociaux situés aux États-Unis, en Europe et au Japon, et nous n'avons que des succursales dans notre pays. Les filiales sont toujours les dernières dont on modernise les usines. Ce sont les dernières où l'on protège les emplois menacés. Elles ne font pas de travaux de recherche et de développement et n'innovent pas. C'est un des problèmes et une des conséquences de la domination étrangère. Les étrangers sont propriétaires de 26 p. 100 de notre économie, contre 3 p. 100 aux États-Unis, en France ou en Grande-Bretagne, et seulement 1 p. 100 au Japon. J'ai bien peur que le nouveau gouvernement ne fasse le contraire de ce qu'il faudrait en se débarrassant de l'AEIE et en permettant à plus de sociétés étrangères d'être propriétaires d'entreprises canadiennes et de les contrôler.

Je voudrais souligner un autre point qui ressort des documents budgétaires présentés hier soir. On y constate que le gouvernement a diminué les subventions destinées à la recherche de 60 ou peut-être même 80 millions de dollars. Or notre pays n'accorde déjà pas assez d'importance à la recherche et au développement. Jusqu'à hier, nous consacrions à ces activités à peu près le même pourcentage de notre PNB que l'Irlande et l'Egypte. Malgré cela, le gouvernement a amputé le budget de recherche de 60 ou 80 millions supplémentaires.

La même chose se produit dans l'agriculture. Le gouvernement diminue de 2 ou 3 millions de dollars le budget consacré à la recherche et au développement dans le domaine agricole. Moi qui viens d'une circonscription rurale, monsieur le Président, je sais très bien que nous devrions dépenser plus d'argent et non pas moins dans ce domaine pour aider les agriculteurs à améliorer les denrées qu'ils s'efforcent de produire pour nourrir les affamés de la terre. Au lieu d'aller dans le sens du progrès, notre gouvernement a choisi de faire un pas en arrière.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais juste faire un petit commentaire aussi à propos de ce qui a été dit par le motionnaire à propos de Canagrex. Je pense que c'était un programme . . . et je suis bien contente que maintenant le Nouveau parti démocratique s'allie au parti libéral en reconnaissant de bons programmes qui ont été faits par l'ancien gouvernement libéral. Je sais aussi que l'autre intervenant de Guelph qui vient de parler aura beaucoup d'occasions, quand il sera le président du Comité des Affaires extérieures, de faire de nouveaux rapports entre le Canada et les autres pays et, à mon avis, tout le monde travaille bien ensemble.

M. Nystrom: Seulement quelques mots, monsieur le Président. J'ai dit que j'étais pour Canagrex, mais je suis toujours pour Canagrex, et nous dans notre caucus avec nos 31 députés, nous avons voté pour Canagrex l'année dernière. C'est un projet de loi qui a été présenté par l'ancien ministre, M. Eugene Whelan. Ce n'était pas nouveau pour moi, j'ai toujours été pour Canagrex, et nous avons besoin d'une telle organisation pour la promotion de nos exportations partout dans le monde. C'est très important. C'est une chose réactionnaire qui a été faite par le gouvernement hier soir, et je suis d'accord avec vous.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Merci beaucoup, monsieur le Président. Vous me faites un grand plaisir et un honneur de participer à ce débat. Je voudrais en débutant, monsieur le Président, vous féliciter ainsi que vos adjoints pour votre nomination à la Présidence de cette illustre assemblée. Je voudrais également féliciter le gouvernement de l'autre côté et je devrais ajouter le gouvernement de ce côté-ci de la Chambre également pour leur élection du 4 septembre dernier. En terminant dans la même ligne de pensée, naturellement, je voudrais féliciter tous les députés de la Chambre des communes pour leur élection.

Je voudrais, monsieur le Président, remercier ceux qui m'ont aidé dans mon élection et dans mes élections précédentes en débutant par ceux qui ont bien voulu voter pour moi en 1974 au conseil municipal du canton de Cumberland, ceux qui m'ont élu en 1976, en 1978 et en 1980, et finalement les électeurs de Prescott-Russell qui ont bien voulu me choisir pour être leur député à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1981 et finalement les électeurs de Glengarry-Prescott-Russell qui m'ont choisi le 4 septembre dernier pour les servir dans cette illustre Chambre. A mon avis, le mandat que le gouvernement a obtenu le 4 septembre dernier est en effet très impressionnant. Monsieur le Président, je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi sur le fait que ce gouvernement, ayant obtenu l'appui de 50 p. 100 des électeurs de ce pays, a définitivement un gouvernement pour diriger ce pays. Mais il ne doit pas se laisser emporter. Ils doivent reconnaître le mandat de l'opposition de tous les députés et les aspirations de toute la population canadienne. Il faut se rappeler, monsieur le Président, que même si 50 p. 100 de l'électorat a voté pour ce gouvernement, il y a également 50 p. 100 qui ont voté pour d'autres.

• (1510)

Alors, on doit dire que le gouvernement doit reconnaître et même aider les partis de l'opposition parlementaire en leur fournissant les outils nécessaires afin qu'ils puissent accomplir le mandat qui leur a été confié.

Monsieur le Président, lors des élections du 4 septembre, nous avons été choisis, nous du caucus libéral, pour être l'Opposition officielle dans cette assemblée. C'est un mandat qui est également très important, c'est un mandat que nous devons accomplir avec 40 députés, chose assez extraordinaire, et aussi avec 40 ministres, donc chaque député de l'Opposition est appelé à être un critique officiel au sein d'un ministère. Cela aussi est une tâche importante que, je suis convaincu, chaque membre du caucus libéral réussira avec la vigueur que nous avons, et le dynamisme de notre chef, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), ainsi que les 39 autres députés du caucus libéral. Je suis convaincu qu'avec une telle équipe dynamique, nous réussirons très bien à remplir ce mandat qu'on nous a confié.

Je voudrais exprimer ma gratitude au chef de notre parti pour m'avoir choisi à titre de critique de l'Opposition officielle pour le ministre des Approvisionnements et services. C'est un rôle qui m'intéresse beaucoup, monsieur le Président, puisque j'ai eu dans le passé le privilège, à titre de fonctionnaire dans le gouvernement canadien, ici même à la Chambre des communes, d'être acheteur et d'avoir à travailler avec le ministère des Approvisionnements et services.

Monsieur le Président, la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell en est une qui, je pense, est très spéciale. Naturellement, tous les députés de la Chambre sont d'avis que leur circonscription est plus spéciale que l'autre, et ça aussi c'est une chose qui est compréhensible. Glengarry-Prescott-Russell est à l'extrémité est de la province de l'Ontario et à l'est de la ville d'Ottawa. Contrairement à ce que quelques personnes peuvent penser surtout ailleurs au pays, à l'est d'Ottawa on est encore en Ontario. C'est une circonscription de 3,137 kilomètres carrés à l'est de la capitale nationale, comprenant des collectivités telles que la ville d'Orléans, Rockland, Embrun, Alexandria, Vankleek Hill, et d'autres. On a quelques industries dans la circonscription, et c'est une circonscription électorale agricole, surtout dans l'est de la circonscription avec les banlieues d'Ottawa qui forment l'ouest de la circonscription.

La région a des souches loyalistes à l'exception de la seigneurie de Longueuil qui fait aujourd'hui partie du comté de Prescott, le reste du comté est originalement de souche loyaliste. Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui, par exemple, la population est 64,6 p. 100 francophone et que même dans cette circonscription francophone, fait encore plus intéressant à mon avis, c'est qu'il y a 20 p. 100 de l'électorat qui est unilingue francophone.

Je pense que les francophones hors Québec dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell sont tout à fait spéciaux par ce fait même.

Les revenus salariaux des électeurs, de la population de Glengarry-Prescott-Russell, sont en moyenne inférieurs à ceux du reste du pays, du moins un peu inférieurs à ceux du reste du pays. C'est donc dire que notre circonscription a besoin de l'aide du gouvernement de notre pays et que les coupures dont nous avons été témoins hier soir, coupures qui ont été effectuées par le ministre des Finances (M. Wilson), auront comme victimes les électeurs de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell.

Les gens de Glengarry-Prescott-Russell, monsieur le Président, voulaient de l'action, ils voulaient un gouvernement qui agirait dans les dossiers. On veut, dans Glengarry-Prescott-Russell, de l'action positive dans les dossiers des femmes, on veut de l'action positive pour les handicapés, on veut des programmes de formation de main-d'œuvre et on veut une situation qui sera meilleure dans les années à venir. A mon avis, on a là les aspirations des électeurs de Glengarry-Prescott-Russell et peut-être même de tous les Canadiens. Mais qu'est-ce qu'on a vu au cours des derniers jours? Un discours du trône, monsieur le Président, qui ne nous disait rien et un énoncé fiscal d'hier soir qui coupait à peu près tout. Ce n'est pas une façon d'améliorer la situation fiscale des électeurs de Glengarry-Prescott-Russell.

Et je vois, devant moi, mon honorable collègue, la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), qui ne partage pas mon avis. Mais je suis sûr que les électeurs de sa circonscription, en fin de semaine, lorsqu'elle ira à la rencontre de ses commettants, à Buckingham, samedi, lui diront que son gouvernement est dans l'erreur en faisant ces coupures. Les centaines de milliers de travailleurs qui perdront leur emploi dans les mois qui suivront, un grand nombre d'entre eux demeurant dans ma circonscription et dans celle de la députée de Gatineau, verront que ce n'est pas drôle, que c'est même très triste de perdre son emploi à la suite d'une action de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

Monsieur le Président, je vais vous citer quelques faits historiques de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell.

[*Traduction*]

Parmi les faits historiques les plus intéressants, citons l'arrivée de Samuel de Champlain dans notre région en 1613. C'est également dans l'est de ma circonscription que s'est déroulée la bataille du Long-Sault, avec Dollard des Ormeaux. Au cours de cette bataille, 17 Canadiens français et 44 Indiens ont

affronté un millier d'Iroquois. Cela s'est passé à l'est de Hawkesbury, dans le voisinage de Chute-à-Blondeau, dans ma circonscription.

Ma circonscription a également une histoire politique très intéressante. Thomas D'Arcy McGee, l'un des Pères de la Confédération, a été candidat dans la circonscription de Prescott aux élections provinciales de 1867. Signalons également qu'il a été battu à ces élections par un certain James Boyd, marchand de bois de Hawkesbury.

Autre fait intéressant à signaler, John Sandfield Macdonald, premier ministre de la Province Unie du Canada et tout premier premier ministre de la province d'Ontario, a eu l'honneur et le privilège de représenter la circonscripition de Glengarry à l'Assemblée législative.

William Lyon Mackenzie King a représenté ma circonscription de 1945 à 1949. Je signale aux libéraux qu'il a été élu cette fois-là par 4,551 voix contre 325 pour les conservateurs. Je ne jouis pas moi-même d'une telle majorité, mais je suis reconnaissant de celle que j'ai obtenue et j'espère que l'électorat de Glengarry-Prescott-Russell continuera à me soutenir au cours des prochaines élections.

C'est un grand honneur pour moi que d'être élu à la Chambre des communes. Je suis issu d'un milieu humble, et j'en suis très fier. Je crois important qu'une fois arrivés ici, nous n'oubliions jamais nos racines. Ceux d'entre nous qui les oublient se les voient souvent rappeler sans ménagement par leurs électeurs aux élections suivantes.

J'ai commencé à travailler à la Chambre des communes le 25 octobre 1966. Je pense être le premier ancien employé de la Chambre des communes à avoir été élu député. Je ne suis pas venu ici pour être l'adjoint de monsieur le Président, même si cela m'aurait plu. Je ne suis pas non plus venu ici pour conseiller un ministre. Je n'étais pas fils de député. Je suis venu ici pour travailler au restaurant du Parlement. J'ai toujours éprouvé beaucoup de sympathie pour les employés de la Chambre des communes.

Au cours de mes premiers jours au Parlement, j'ai eu le plaisir de visiter la Chambre des communes. J'avoue en être venu à la conclusion que nous n'apprécions pas toujours le travail du personnel de cette grande institution autant que nous le devrions. Je voudrais vous signaler un fait intéressant, monsieur le Président, qui témoigne du peu d'attention que nous portons au travail des employés du Parlement, sans que ce soit voulu de notre part. Quelques jours après les élections, je passais dans le corridor juste en face de la Chambre. J'ai remarqué une plaque au mur, qui rappelle le souvenir d'un député qui est mort dans le grand incendie de 1916. On mentionne également que six employés ont aussi péri, mais leur nom n'y figure pas. Je pense qu'il est important d'avoir plus d'égards pour ces personnes qui assurent le fonctionnement de cette institution.

• (1520)

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je propose donc de faire installer une plaque en mémoire de ces six personnes et si la Chambre s'y oppose, je suis prêt à en payer les frais. Voici les noms de ces personnes: M^me^ Louis Morin, M^me^ Henri Bray, M. J. B. R. Laplante, greffier adjoint de la Chambre, M. A. Desjardins, plombier, M. Alphonse Desjardins, employé de la Fonction publique fédérale, et M. Randolph Fanning, employé des Postes. Je crois que ce serait une façon de reconnaître l'importance des 3,000 personnes qui travaillent ici, si nous rendons cet hommage particulier à ces six malheureux.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: J'éprouve le plus grand respect pour la Chambre, monsieur le Président, et je le répète, j'ai déjà travaillé ici. J'ai été député à l'Assemblée législative de la grande province d'Ontario et à trois reprises, j'ai fait partie d'un conseil municipal. Comme mon chef a eu raison de le dire, il y a quelques jours à peine, il n'y a pas de plus grand honneur pour un citoyen canadien que d'être élu à cette assemblée nationale. Sauf erreur, c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui a dit que nous habitons un pays remarquable, puisqu'un chauffeur de camion peut aspirer à devenir premier ministre. J'aime à croire que cela doit être vrai, puisqu'un serveur du restaurant parlementaire peut revenir sur place en tant que député.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

Nous poursuivons le débat et la parole est au député de Champlain (M. Champagne.)

[*Français*]

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier les électeurs de ma circonscription de Champlain pour la confiance qu'ils m'ont accordée ainsi qu'au parti progressiste conservateur lors des élections du 4 septembre dernier. La grande majorité d'entre eux ont compris qu'un changement important s'imposait dans l'ensemble de la circonscription, de la province et du pays, si l'on voulait sauver le Canada du désastre social et économique dans lequel les libéraux nous avaient dirigés au cours des vingt dernières années. Cette grande victoire de la démocratie, nous la devons à un parti, à notre parti qui a su s'adapter aux besoins de la population, à notre parti qui a su respecter et comprendre les attentes de chaque citoyen et citoyenne, attentes qui, par le passé, avaient été bafouées par le gouvernement libéral beaucoup trop arrogant, par un gouvernement libéral qui s'imaginait que le pays lui appartenait, par un gouvernement libéral qui gaspillait à gauche et à droite les deniers de la population canadienne.

Monsieur le Président, notre pays en avait assez de cette confrontation perpétuelle qu'exerçait le gouvernement libéral sur l'ensemble des provinces. Voilà pourquoi, monsieur le Président, aujourd'hui, au lendemain du 4 septembre, le parti progressiste conservateur recevait un mandat clair, un mandat qui redonnera aux Canadiens la possibilité de s'accomplir dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale. On se souvient sans doute qu'au cours de la dernière campagne électorale, Brian Mulroney et toute son équipe de candidats progressistes conservateurs ont proposé à la population canadienne de travailler avec eux à la réconciliation nationale. Le très honorable premier ministre, M. Mulroney, a toujours associé cette réconciliation à la nécessité de réaliser un consensus économique. Le climat de tension qui a existé au cours du régime précédent a été l'un des facteurs qui ont conduit à une détérioration lamentable de notre économie. Dans ma circonscription, dans la circonscription de Champlain, monsieur le

Président, cela se traduit par un taux de chômage combiné de plus de 50 p. 100 à certains endroits. Quand je parle de chômage combiné, j'inclus le taux de chômage et le taux des assistés sociaux. Les jeunes sont les plus touchés. Ils sont désespérés de trouver un emploi. Les femmes sont désabusées parce qu'elles sont confinées à des rôles traditionnels. Les fermetures d'usines sont devenues chose courante. Les producteurs agricoles sont de plus en plus aux prises avec de graves problèmes, des problèmes de financement, et ce, monsieur le Président, principalement au niveau de la relève. C'est très inquiétant. Cet état pitoyable fait clairement ressortir la nécessité d'un effort national soutenu et concerté. On ne peut laisser les gens de ma circonscription et de l'ensemble du pays dans une situation des plus gênantes aux yeux des autres nations. Il faut agir concrètement et ce dans des délais raisonnables.

Lors du discours du Trône, le premier ministre a réaffirmé sa volonté de convoquer une conférence nationale sur l'économie. En fait, avant même l'ouverture de la session, les premiers ministres provinciaux avaient été convoqués à une réunion pour établir l'ordre du jour de cette conférence à venir. Ce sommet économique réunira des représentants des consommateurs, des femmes, des peuples autochtones, des milieux d'affaires, des syndicats et des administrations publiques. Ce sommet vise à établir un nouveau plan d'action national. En ce sens, il sera un succès si les participants s'entendent sur certaines priorités économiques et sur les rôles respectifs des intervenants s'ils s'engagent à appliquer immédiatement certaines mesures qu'ils auront déterminées ensemble. Le premier ministre a même évoqué d'autres sommets qui créeront avec le temps un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité commune à l'égard de l'économie. Il a de plus défini le rôle qu'il veut confier au gouvernement dans le secteur économique, un rôle de guide, de médiateur ou de catalyseur.

Le gouvernement est appelé sous un régime progressiste conservateur à s'ingérer moins dans les affaires du secteur privé. Il veillera toutefois à l'intégrité de l'économie canadienne et au maintien des normes nationales. La coopération de tous les intervenants en vue de réaliser des objectifs économiques communs, l'effort concerté pour solutionner des problèmes économiques jugés prioritaires, la rencontre périodique entre ces intervenants, le succès à remettre le Canada sur la voie de la prospérité, tous ces éléments seront autant d'étapes dans le cadre du vaste projet de réconciliation nationale.

Le parti progressiste conservateur n'a pas livré bataille aux libéraux et pris le pouvoir pour faire comme eux, c'est-à-dire laisser notre dollar aller en chute libre et tenter de régler le problème du chômage par des programmes de rapiéçage. Nous visons à un consensus, mais nous savons que cela prendra un certain temps. Par contre, nous pouvons prendre d'autres initiatives importantes pour contribuer à créer ce renouveau économique.

La stratégie conçue par les ministres de notre gouvernement comprend trois volets: rétablir la responsabilité financière, supprimer les obstacles à la croissance et favoriser les nouveaux investissements. Comme on a pu le constater, monsieur le Président, l'ancien gouvernement libéral a dû travailler très fort à la fin de son mandat afin de nous laisser les tiroirs aussi vides. Devant cet état de fait, l'attitude du gouvernement consiste à se retrousser les manches. Notre plan destiné à réduire le déficit sera mis en application de façon juste, équilibrée et méthodique et permettra de limiter la croissance de la dette publique. Pas une seule personne ici présente ne niera qu'il est urgent de s'attaquer au déficit. Si nous le laissons poursuivre sa croissance incontrôlée, il finira par engloutir toutes les ressources financières encore disponibles et nous empêchera de profiter au maximum des nouvelles possibilités. Il exercera une pression très importante sur les taux d'intérêt et paralysera enfin tous les investissements de la croissance de notre économie.

• (1530)

Je veux également donner l'assurance aux gens de ma circonscription que notre gouvernement va s'employer à augmenter l'efficacité et la souplesse de nos marchés financiers. Il va chercher à améliorer les perspectives d'emploi axées sur les besoins du marché et à stimuler les investissements dans la recherche et le développement de façon à accroître notre productivité.

Notre gouvernement, monsieur le Président, présentera des projets de loi visant à améliorer les conditions du marché et proposera des mesures pour stimuler l'esprit d'entreprise et d'innovation. Et, pour mieux récompenser le succès, particulièrement dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, nous aurons aussi des orientations à proposer. Des initiatives seront également prises afin de multiplier les investissements tant canadiens qu'étrangers. Voilà qu'en ce qui concerne la tragédie provoquée par le gouvernement sortant, c'est-à-dire le chômage, notre gouvernement parle maintenant en termes de stratégie. Nous sommes déterminés à relancer l'économie afin de créer des emplois. Il est donc urgent de stimuler les investissements créateurs d'emplois. Mais toute stratégie efficace pour élargir les perspectives d'emploi repose sur l'augmentation de la formation et du recyclage des travailleurs. Voilà pourquoi nous représenterons et nous présenterons aux provinces, aux syndicats et aux milieux d'affaires cette stratégie fondée sur une plus grande utilisation des ressources, et surtout axée sur le secteur privé. Des consultations intensives seront menées auprès de ces groupes. Je suis persuadé que nous atteindrons ces résultats fort intéressants et ce dans un but unique, celui de redonner à tous les Canadiens le juste rôle à jouer pour faire de notre pays un pays uni, un pays prospère, un pays où il fait bon vivre.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions! Commentaires!

[*Traduction*]

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un plaisir d'intervenir devant la Chambre en tant que député d'Edmonton-Ouest. Après avoir entendu le discours du trône, je suis convaincu que nous allons franchir un tournant de notre histoire. Il renferme des idées neuves et propose des solutions originales pour montrer au pays l'orientation que compte prendre le gouvernement l'année prochaine.

Dans mon premier discours en tant que député d'Edmonton-Ouest, venant d'être élu pour la première fois, je tiens à signaler certaines raisons qui m'ont poussé à devenir député et à signaler à mes collègues de la Chambre et à mes électeurs les domaines qui m'intéressent tout particulièrement. Je suis heureux de voir qu'il en était question dans le discours du trône ainsi que dans l'exposé économique et financier d'hier soir et ce, de façon très positive. En tant que député, je n'ai pas et n'aurai jamais toutes les réponses aux nombreuses questions urgentes que se posent les Canadiens aujourd'hui. Je vais toutefois chercher des idées et consulter les personnes susceptibles de m'aider à assumer ma tâche de député.

Je vais consulter et demander l'avis de mes électeurs et d'autres sur l'orientation du gouvernement. Je vais faire le travail politique nécessaire pour transmettre les idées et les opinions de mes électeurs directement au gouvernement parce qu'à mon avis, le grand défaut du gouvernement par le passé, c'est qu'il n'était pas disposé à écouter la population et qu'en outre, il n'avait pas la volonté politique d'agir, une fois terminées les consultations et perfectionnées les idées présentées.

Ne vous y trompez pas. Les idées ne manquent pas. Tous les députés doivent savoir qu'ici, au Parlement, nous participons à une guerre de paperasserie. Nous sommes submergés chaque jour par des idées et des personnes qui viennent nous voir pour nous faire part de leurs opinions. Nous devons donc définir une méthode grâce à laquelle tous les Canadiens pourront être certains de faire entendre leurs vues quant à la meilleure façon de donner suite aux initiatives annoncées dans le discours du trône et dans l'exposé économique et financier qui, à mon sens, fait partie intégrante de cette orientation, et grâce à laquelle ils pourront également être certains qu'après avoir tenu les consultations voulues, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent. Le rôle de tout député consiste en premier lieu à servir les autres et à faire en sorte que le gouvernement défende les intérêts des moins nantis au lieu d'imposer des mesures prises sans consultation aucune.

On a pu constater, dans le discours du trône, que le premier ministre (M. Mulroney) croit fermement dans la consultation avec les provinces et que le nouveau gouvernement progressiste conservateur entend coopérer avec les gouvernements provinciaux et tous les secteurs en cause pour définir ses orientations.

Les questions-clé soulevées dans le discours du trône revêtent une grande importance pour ma circonscription et la province de l'Alberta. La reprise économique, le commerce international et la réforme parlementaire me préoccupent au plus haut point. L'Alberta doit pouvoir faire entendre sa voix au niveau fédéral et le nouveau gouvernement progressiste conservateur s'est dit prêt à écouter.

La stratégie en trois volets pour le renouveau économique annoncée dans le discours du trône consiste à supprimer les obstacles à la croissance, à bâtir un consensus économique, à susciter les investissements et à stimuler l'esprit d'entreprise et d'innovation du secteur privé.

En tant que comptable agréé, il me paraît évident que, par la consultation et la collaboration au lieu de l'affrontement, le nouveau gouvernement peut venir à bout des difficultés régionales grâce à ses programmes financiers nationaux.

La conférence des premiers ministres sur l'économie tout d'abord, suivie d'un sommet économique à l'échelle nationale, permettra de réunir des groupes importants en vue de dégager un consensus économique national. A ce sommet, tous les groupes seront également représentés: les femmes, les consommateurs, les autochtones, les travailleurs, les gens d'affaires et le gouvernement.

L'Alberta ne saurait connaître la prospérité sans passer par le commerce international. Il est essentiel que nous poursuivions et favorisions la croissance et la survie nationales. Le Canada a tout intérêt à faire sauter les obstacles aux échanges, au commerce et aux investissements internationaux.

Toute nouvelle initiative protectionniste de la part des États-Unis, ou de tout autre grand partenaire commercial, risque de nuire considérablement aux possibilités d'expansion commerciale du Canada et de l'Alberta. A cet égard, l'avenir du Canada et de l'Alberta doit être fonction de notre aptitude à conquérir ces marchés grâce à une technologie de pointe, à des réseaux de transport et une capacité d'exportation parfaitement fiables et, enfin, à une main-d'œuvre nationale qualifiée et hautement productive.

Comme le Canada est une nation commerçante—en effet, plus de 30 p. 100 du produit national brut provient des exportations—tout changement qui survient dans le commerce international a des répercussions marquées sur le plan national. Le gouvernement doit jouer son rôle en créant un climat favorable et en encourageant l'esprit d'entreprise nécessaire pour créer de nouveaux produits, inventer de nouveaux procédés et adapter les innovations. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), dans la déclaration économique et financière qu'il a faite hier soir, a mentionné les changements à apporter pour augmenter la recherche et le développement dans l'industrie.

• (1540)

Le Canada connaît d'autres modifications structurelles, par exemple une augmentation de l'âge moyen de la population, une diminution de la croissance démographique, des modifications de la demande de produits de consommation et un accroissement de la part du secteur des services et des industries de haute technologie dans notre économie. Tout cela exige un ajustement considérable. Je suis persuadé que le rôle le plus constructif que puisse jouer notre gouvernement est de concentrer son attention sur la création d'un milieu dans lequel le secteur privé puisse faire ce qu'il fait le mieux, c'est-à-dire créer de nouveaux emplois et une nouvelle prospérité.

Grâce à un regain de confiance de la part du secteur privé et à ses investissements accrus dans l'économie canadienne, nous augmenterons le nombre et la sécurité des emplois en Alberta.

La qualité de notre économie dépend de l'aptitude des particuliers à se débrouiller, ce qui exige suffisamment de liberté pour que s'exprime leur créativité. A cet égard, nos préoccupations au sujet des petites entreprises, de la propriété canadienne et de l'accès à de nouvelles carrières pour les femmes, les minorités et les jeunes découlent d'un respect de l'être humain essentiel à notre qualité de vie. Pour répondre à ces aspirations et relever nos défis économiques, notre société doit encourager l'innovation et la créativité.

La croissance économique est une nécessité sociale, car elle nous permet de continuer à investir dans les programmes sociaux. Comme on nous l'a rappelé, la croissance économique dépend de la population et non des statistiques. Pour nous, c'est un principe beaucoup plus ambitieux et, en fait, beaucoup plus humain qu'un système social qui assure simplement le gîte et le couvert des moins fortunés. Nous visons donc à fournir les ressources nécessaires à l'individu et à réduire sa dépendance, pour le libérer et lui permettre de participer au travail et de bénéficier des biens de notre riche société.

En raison du manque d'emplois dans la plupart des régions du Canada, de nombreux travailleurs non spécialisés ont déménagé en Alberta au cours des dernières années, dans l'espoir de trouver du travail, pour s'apercevoir que l'ajustement dans cette province était déjà en cours et qu'il n'y avait pas beaucoup d'emplois. L'annonce par le gouvernement fédéral de mesures nécessaires pour améliorer et développer la formation et le recyclage ainsi que l'intention du gouvernement de proposer une stratégie d'emploi innovatrice montre que le premier ministre et son gouvernement déploient tous les efforts possibles pour collaborer avec les provinces, les syndicats et les entreprises et définir des politiques appropriées.

En essayant, immédiatement, de réduire l'énorme déficit fédéral, le gouvernement s'est rendu compte que le coût du service de la dette réduit les possibilités de répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires. Le déficit camoufle le coût réel du gouvernement et ne permet pas à la société de réagir. Le déficit inhibe la croissance du secteur privé et limite la marge que le gouvernement peut avoir pour encourager la croissance. Si le budget était équilibré, les gens paieraient directement pour les services et les programmes créés par le gouvernement plutôt que de payer indirectement.

Le climat qu'on a créé est tel que les gens comptent sur leur gouvernement pour régler tous leurs problèmes sans songer qu'au bout du compte ce sont les contribuables qui font les frais des solutions proposées. Or, les déficits coupent les citoyens de la réalité et, faute de moyens, les gouvernements ne peuvent plus ensuite se rendre aux exigences légitimes des citoyens.

Mais lorsqu'un gouvernement refuse ce genre d'écrans de fumée ou de miroirs déformants, il doit, à même les ressources que lui confient les citoyens et fournir les services attendus et rendre compte aussi de ses échecs. Les citoyens sont en mesure ensuite d'exercer leur droit en décidant quel rôle ils entendent confier à leur gouvernement, dans quel mesure il doit intervenir et, plus important, jusqu'à quel point il doit s'occuper des plus démunis. C'est un aspect important de l'art de gouverner. J'ai toute raison de croire que les Canadiens sont généreux et compatissants envers leurs semblables moins fortunés, au Canada même et à l'étranger. J'irais jusqu'à dire, monsieur le Président, qu'ils sont mieux en mesure que certains bureaucrates ou représentants de prendre une décision au nom du gouvernement et du peuple du Canada.

La réaction des Canadiens devant la tragédie qui se déroule en Éthiopie en a fourni la preuve dernièrement. Je tiens à féliciter mon collègue, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), pour sa façon d'aborder cette tragédie mondiale et pour avoir fourni aux Canadiens les moyens de participer à l'effort demandé.

Des voix: Bravo!

M. Dorin: Dans Edmonton-Ouest, des groupes de citoyens ont recueilli des fonds pour acheter aliments et matériel qui soulageront peut-être les Éthiopiens de leur misère. Il saute aux yeux que le gouvernement et les Canadiens ne manquent pas de compassion.

Le gouvernement a annoncé également qu'il demanderait aux députés des Communes de sanctionner la nomination d'un groupe d'étude parlementaire chargé de la réforme de la Chambre des communes. C'est, à n'en pas douter, une annonce fort importante. A titre de nouveau député, je crois que si la Chambre était plus libre de faire valoir les réalités régionales et locales, les programmes et les mesures qu'elle adopte seraient plus efficaces.

Le Parlement ne semble pas actuellement avoir la haute main sur le gouvernement et les comités ne sont pas aussi efficaces qu'ils le devraient. Il faut donner aux députés les ressources nécessaires pour qu'ils puissent bien s'acquitter de leurs tâches. On doit nous fournir de bons outils pour que nous puissions faire ce qu'on attend de nous.

En confiant de véritables problèmes aux comités permanents ou spéciaux, les ministres connaîtraient l'opinion de députés venant de tous les coins du pays. Et ce faisant, ils leur donneraient l'occasion de participer directement au choix des orientations du gouvernement. Il faut nous donner, à nous députés, l'autorité de convoquer des spécialistes de toutes les régions du Canada et de tous les secteurs de l'économie. Il faut que nous puissions nous prononcer librement sur les questions autres que les questions mettant en cause le gouvernement et nous devons posséder plus de pouvoirs en tant que députés. Le plus important, c'est de rehausser le rôle du député, ce qui permettrait à notre régime politique de mieux refléter la réalité canadienne, tout en étant plus efficace.

Nul doute que la réorganisation de l'Agence d'examen des investissements étrangers que propose le gouvernement profitera directement aux petites entreprises et suscitera les investissements étrangers. Il s'agit d'une mesure positive pour la province de l'Alberta. La prospérité du Canada et de ma province dépendra de la création d'emplois. Sous l'égide du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), nous utiliserons, dans le cadre des programmes de Canada au travail, une nouvelle formule en vue d'attribuer des crédits à toutes les circonscriptions du Canada de manière plus équitable.

Bien que je ne sois pas convaincu de l'efficacité à long terme de ces programmes, il importe de signaler que les régions comme Edmonton, où le chômage est particulièrement aigu puisqu'il atteint au moins 13 p. 100, touchent maintenant leur juste part des crédits fédéraux à l'emploi destinés à venir en aide temporairement aux victimes d'une situation dramatique. Alors que ma circonscription s'était vu tout juste attribuer $122,000 dans le cadre du programme Canada au travail, elle

vient d'obtenir la somme plus réaliste de $777,000. C'est la preuve que le nouveau gouvernement progressiste conservateur veille à répartir équitablement les crédits dans l'ensemble du pays en vue de stimuler l'emploi.

• (1550)

Edmonton célèbre cette semaine son quatre-vingtième anniversaire. Elle a été constituée en municipalité le 7 novembre 1904. C'est également le cent quatre-vingt-neuvième anniversaire de la construction du premier fort par la Compagnie du Nord-Ouest. Notre ville doit son essor remarquable aux Canadiens venus des autres parties du pays ainsi qu'aux immigrants de bien des régions du monde. La confiance que ces derniers avaient dans l'avenir de la ville et de la province les a attirés à Edmonton.

Il ressort du discours du trône et de l'exposé économique et financier que le gouvernement tente d'insuffler un esprit nouveau dans notre fédéralisme et de rétablir la confiance de tous les Canadiens dans l'efficacité de notre régime gouvernemental. Les Canadiens ont voulu du changement et les propos tenus au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône me poussent à croire que le virage que nous venons d'amorcer sera bénéfique au Canada, à la province de l'Alberta et à ma circonscription d'Edmonton-Ouest.

Le président suppléant (M. Paproski): Le discours inaugural du député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) soulève-t-il des questions ou des observations? Puisqu'il n'y en a pas, la parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

[*Français*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection comme Président de la Chambre et aussi féliciter le nouveau gouvernement.

[*Traduction*]

Il est très clair, selon moi, que lors des élections, les Canadiens ont voté pour le changement; ils ont donc décidé de virer les libéraux. Il est à souhaiter que c'est avec l'intention de réduire ce parti à l'état de vestige historique. Je crois que les électeurs ont aussi voté pour la compassion et la sollicitude que les néo-démocrates ont toujours manifestées pour les gens ordinaires qu'ils ont traditionnellement représentés, ce qu'ils ont bien l'intention de continuer à faire au cours de la présente législature.

Je voudrais remercier les électeurs d'Ottawa-Centre pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant. La Chambre n'ignore sans doute pas que je n'ai qu'une modeste majorité de 54 voix, et je félicite donc les autres députés dont la victoire a été plus écrasante que la mienne cette fois-ci. Je m'efforcerai de faire aussi bien qu'eux aux élections de 1988.

Ces lieux sont nouveaux pour moi, mais j'y effectue en même temps un retour. J'ai agi à la Chambre à titre d'observateur, de journaliste parlementaire pour le *Financial Times* du Canada, de 1966 à 1970, avant de passer 13 années sur la scène provinciale comme député à l'Assemblée législative. Il fait bon revenir dans ma ville natale. Je sympathise avec les députés qui représentent des circonscriptions éloignées car pendant 13 ans, j'ai vécu dans une ville tandis que j'en représentais une autre. Je sais ce que cette situation a de difficile. Aux députés qui habitent ma circonscription, je souhaite tout spécialement la bienvenue et je leur promets de les informer de mes travaux en politique sur une base régulière, par la lettre circulaire que j'adresserai à tous mes électeurs.

Je voudrais parler de la campagne électorale en même temps que de l'exposé économique et du discours du trône. Je crois que le danger de polarisation entre Bay Street et Main Street est réel et qu'il a été amplement démontré par les deux exposés de principe que le gouvernement a donnés cette semaine. A mon avis, les Canadiens ne se sont pas prononcés pour les valeurs de Bay Street quand ils ont voté pour le changement le 4 septembre. J'ai bien peur aussi que le nouveau gouvernement ne commence trop vite et trop tôt à ressembler au gouvernement libéral qu'il a remplacé plutôt que d'instaurer de véritables changements qui sachent profiter aux gens ordinaires de ma circonscription et de tout le Canada.

J'ai établi un certain nombre de priorités dont je voudrais parler et qui touchent mes commettants et de nombreux autres Canadiens. L'une de celles-ci est la question du logement. Plus de la moitié des citoyens d'Ottawa-Centre sont des locataires. Nous avons un taux d'inoccupation de .2 p. 100. En fait, un appartement sur cinq cents est libre, comme ont dû le constater les nouveaux députés qui se sont cherché un logement après leur élection au Parlement. Les loyers atteignent les $500 ou $600 pour un appartement d'une chambre. Les résidences familiales comme les appartements sont beaucoup trop chers pour bien des citoyens d'Ottawa-Centre, même si les citoyens d'Ottawa ont la chance de bénéficier d'un meilleur taux d'emploi et de salaires quelque peu plus élevés que les habitants de bien d'autre régions du Canada.

Dans ma circonscription, des maisons qui se louaient $100 par mois en 1966 ont été rénovées et se louent maintenant, soit dix-huit ans plus tard, jusqu'à $1000 par mois. Cela est symptomatique de la situation du logement à Ottawa. On se demande bien comment font les familles à revenu modeste.

Lorsque j'étais député provincial, je me suis battu pendant bien des années pour défendre les droits des locataires. J'ai été l'un des premiers députés à l'Assemblée législative ontarienne à demander et à obtenir que l'on réglemente les loyers de façon à protéger les locataires en Ontario. Mais cette protection n'est pas suffisante s'il n'y a pas de logements pour les gens à revenu modeste. Voilà pourquoi j'ai tellement regretté que les libéraux réduisent les subventions au logement coopératif et social et que je regrette autant qu'il ne soit question ni dans le discours du trône ni dans l'exposé économique de stimuler l'investissement créateurs d'emplois dans la construction de nouveaux logements à l'intention des citoyens à revenu modeste et moyen.

A notre grande honte, nous avons dû l'hiver dernier, à Ottawa, ouvrir des abris de secours d'urgence pour y héberger des centaines d'hommes et de femmes sans foyer. Ces gens-là ne possédaient pas de toit. Il n'existe pas de forme d'aliénation sociale qui soit plus grave que celle d'une personne qui ne sait pas où elle dormira d'une nuit à l'autre. Dans notre province, on ne peut toucher de prestations si on n'a pas d'adresse fixe. Il y a à Ottawa pas mal de gens qui n'ont pas droit à ce minimum d'aide puisqu'ils n'ont pas de foyer.

L'économie de marché sur laquelle le ministre des Finances et le gouvernement conservateur misent tout n'arrive pas à fournir les logements nécessaires aux déshérités et aux personnes aux revenus modestes. Il existe un million de Canadiens qui n'ont pas les moyens de se loger et beaucoup d'entre eux se trouve ici à Ottawa, dans ma circonscription d'Ottawa-Centre.

Si l'économie de marché échoue, les gens dans cette situation se verront condamnés à vivre dans des logements insalubres—en payant en loyer 30 à 50 p. 100 de leurs revenus—ou bien à s'en passer complètement. C'est ce à quoi les réduira le gouvernement, je le crains, puisqu'il n'a rien prévu dans le discours du trône en matière de logement.

Le discours du trône et l'exposé financier font état de l'intention du gouvernement de réduire les effectifs dans la Fonction publique. Ma circonscription compte essentiellement des fonctionnaires et, chose certaine, je me ferai le porte-parole de ces fonctionnaires qui exécutent des tâches primordiales pour le compte des Canadiens par le biais de la Fonction publique. Jusqu'à présent, le gouvernement a annoncé que 1,500 postes seraient supprimés à compter de mars prochain et que 2,400 disparaîtraient d'ici à deux à trois ans. Voilà qui est fort inquiétant. J'avoue cependant que ces chiffres sont moins gros que nous ne l'avions craint et je suppose que nous devrions savoir gré de cette générosité aux gens d'en face. Toutefois, je tiens à ce que des programmes de formation et de recyclage soient mis en œuvre, afin qu'aucun fonctionnaire n'ait à perdre son emploi par suite des compressions imposées par le gouvernement.

C'est ce dont nous serions assurés si nous avions de bons programmes de formation et de dépistage des travailleurs qui seront visés par ces mesures. C'était certainement le cas lorsque le ministère d'État au Développement économique a été fermé il y a quelques mois, sous l'ancien gouvernement. Je tiens à ce que les secrétaires, les commis et les employés subalternes qui travaillent au gouvernement soient traités avec les mêmes égards que ceux dont les hauts fonctionnaires grassement payés du Développement économique ont bénéficié lorsqu'on a aboli ce ministère d'État. J'espère que le nouveau gouvernement accordera une attention prioritaire à cette question. J'espère également qu'on examinera en priorité la question des droits politiques des fonctionnaires. Depuis plusieurs années, les fonctionnaires fédéraux ont dû supporter beaucoup de choses. Les Canadiens ont élu un gouvernement libéral qui a bloqué les prix et les salaires après avoir dit qu'il s'y opposait. Ces deux dernières années, les libéraux ont instauré le programme des 6 et 5 p. 100. Le gouvernement libéral a récidivé. Les fonctionnaires fédéraux qui voulaient faire de la politique pour défendre leurs intérêts ou des intérêts sans aucun rapport avec le fait qu'ils travaillaient pour le gouvernement fédéral n'ont pas pu le faire à cause d'une loi fédérale qui n'accorde aucun droit politique à ceux qui travaillent pour le gouvernement du Canada à part le droit de vote. Ces personnes peuvent cependant poser leur candidature dans certaines circonstances assez restreintes. C'était une des questions importantes que j'ai abordées au cours de ma campagne et je me suis engagé à travailler pour défendre les droits politiques des fonctionnaires de l'État. Je tiens à ce que la majorité d'entre eux ne soient pas menacés de sanctions disciplinaires comme ils l'ont été le printemps dernier à l'approche des élections fédérales.

• (1600)

La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique imposait des restrictions depuis 1966, mais elles n'avaient pas été vraiment appliquées, car elles devaient l'être à la demande d'un candidat à la députation, ce qui n'est jamais arrivé. Toutefois, cette année, les restrictions et les avertissements étaient très précis. Des plaintes ont été portées et certains employés ont été menacés de congédiement pour avoir assisté à des congrès politiques alors qu'il n'y avait même pas d'élections. Monsieur le Président, j'estime qu'un pareil traitement va à l'encontre des efforts que nous avons faits au Canada pour élargir les droits politiques des citoyens au lieu de les rétrécir.

Je tiens à rappeler au gouvernement que pendant leur campagne cet été, avant leur accession au pouvoir, les conservateurs ont dit très clairement qu'à leur avis la plupart des employés de la Fonction publique du Canada devraient avoir des droits politiques comme ceux que je revendique et que je défends. En fait, dans la correspondance qu'il a échangée avec l'Institut professionnel de la Fonction publique et l'Alliance de la Fonction publique, Brian Mulroney a déclaré, à titre de chef de la campagne conservatrice, que cette question devrait être examinée par un comité parlementaire multipartite, de concert avec des organisations de fonctionnaires, et je vais vous citer . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'invite le député à désigner le très honorable premier ministre par son titre.

M. Cassidy: Eh bien, à l'époque il était M. Brian Mulroney, mais je veux bien dire dorément l'actuel premier ministre du Canada.

L'actuel premier ministre du Canada a donc déclaré ceci dans sa lettre à l'IPFPC: «Nous croyons que la situation peut être rapidement réglée . . . » Et il a dit du travail de la Commission D'Avignon, en 1979, qu'il s'agissait d'une bonne base de départ. Je suis déçu, monsieur le Président, qu'on n'ait pas repris cette promesse dans le discours du trône. J'exhorte le gouvernement et tous les députés, et en particulier ceux qui représentent des circonscriptions comptant de nombreux fonctionnaires, à s'assurer que ce comité parlementaire est créé au cours de la présente législature, de préférence d'ici décembre. Je rappelle au gouvernement que les libéraux avaient fait des promesses semblables lorsqu'ils étaient dans l'opposition en 1980, et que sitôt revenus au pouvoir, ils ont oublié cette promesse et cet engagement. J'invite le gouvernement à ne pas les imiter. Ne commencez pas à oublier vos promesses sitôt au pouvoir. Il s'agit là d'une question sur laquelle on doit, selon moi, se pencher le plus tôt possible.

De nombreux groupes ethno-culturels sont représentés dans ma circonscription. J'ai pris des engagements fermes au sujet d'un certain nombre de questions qui intéressent les membres de ces collectivités et je suis déterminé à faire en sorte que nous respections ces engagements. Il s'agit, entre autres choses, de dédommager les Canadiens d'origine japonaise pour le traitement qu'ils ont subi durant la guerre; de dédommager les Canadiens d'origine chinoise qui se sont vus imposer un terrible droit d'entrée qui a eu pour résultat de bloquer toute immigration au Canada au cours de la première moitié du siècle; et de lancer des programmes de promotion sociale au sein de la Fonction publique, afin de s'assurer que les minorités visibles ne font plus l'objet de discrimination quand il s'agit d'emploi. J'attends avec impatience les résultats de la Commission Rosalie Abella sur cette question. Je regrette que le gouvernement n'ait pas profité du discours du trône pour souscrire aux principes et recommandations énoncés par un groupe de travail tripartite dans le document intitulé «L'égalité sa presse». A mon avis, ce document présente une esquisse excellente en vue de

l'intervention du gouvernement en faveur de cette importante portion de ma circonscription, et de tout le pays, que sont les collectivités ethno-culturelles.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je tiens à retourner à des sujets peut-être plus larges qui touchent à la déclaration dans le discours du Trône et à celle du ministre des Finances (M. Wilson) hier soir. Comme on le sait, je suis maintenant porte-parole pour le Conseil du Trésor et pour les matières de la science et de la technologie, mais j'ai été aussi nommé comme président de notre caucus concernant le Québec et nous avons l'intention, monsieur le Président, de pousser les efforts du Nouveau parti démocratique en ce qui touche aux questions qui affectent les Québécois et l'activité de notre caucus dans la province de Québec.

Je crains que depuis l'élection du 4 septembre on ait constaté un changement dans les priorités du gouvernement. Pendant la campagne électorale, le gouvernement . . . les progressistes conservateurs ont dit que leur priorité, c'était l'emploi. Maintenant, c'est le déficit, et ils maintiennent que si on peut combler le déficit, cela encouragera l'investissement en vue de créer de l'emploi.

Maintenant puisque je vais m'intéresser aux questions du Québec, je me demande franchement si ces politiques vont vraiment toucher la situation des gens de la province de Québec. Est-ce que l'investissement va vaincre le problème du chômage dans la province de Québec dans l'avenir immédiat? C'est le fait qu'une majorité des Québécois ont voté pour le parti progressiste conservateur? Ils ont envoyé 58 députés du parti progressiste conservateur siéger sur les bancs du gouvernement. Je crois que les Québécois ne cherchaient pas simplement des théories qui viennent de Ronald Reagan ou bien des néo-conservateurs. Ils cherchaient de vrais changements pour pallier les problèmes du chômage dans la province de Québec et partout dans le pays.

Les faits sont les suivants: le taux de chômage au Québec est maintenant de 12.8 p. 100 comparé à 8.9 p. 100 dans la province d'Ontario. Il y a une différence de 4 p. 100 dans le taux de chômage entre le Québec et l'Ontario. Sur le plan régional, vous avez un taux de chômage de 25 p. 100 à Rouyn-Noranda, de 21 p. 100 à Chicoutimi, de 15 p. 100 dans Hull-Outaouais, comparé à peut-être 8 ou 9 p. 100 dans Ottawa. De 14 ou 15 p. 100 à Trois-Rivières. Voilà la situation actuelle. Mais le gouvernement essaie de nous convaincre que si le déficit commence à diminuer, cela encourage l'investissement et aide à redresser la situation.

Est-ce que le marché va réduire la différence entre le taux de chômage du Québec et celui de l'Ontario? Je dirais que la réponse est définitivement non. On a besoin de leadership maintenant du gouvernement, on a besoin de priorités sur l'emploi et non simplement sur le déficit.

Est-ce que le marché privé va créer de l'emploi à Chicoutimi ou a Rouyn-Noranda? Je dirai que la réponse est non.

Quelle est l'expérience dans le passé? L'expérience est que beaucoup d'industries dans la province de Québec telles que l'industrie minière, l'industrie du textile, sont des industries avec des problèmes spécifiques qui doivent intéresser le gouvernement du Canada au lieu d'être ignorées par le gouvernement. Mais le nouveau gouvernement, apparemment, a l'idée d'ignorer ces problèmes, puisque c'est le marché qui va les résoudre.

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler la situation de la compagnie Iron Ore of Canada. Voilà une compagnie qui a été présidée par M. Brian Mulroney alors qu'il n'était pas encore premier ministre . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir rappeler au député que nous ne sommes pas à l'Assemblée législative de l'Ontario. Le député doit parler du très honorable premier ministre. Il doit aussi s'abstenir de nommer le ministre des Finances. Je le prie de ne pas les désigner par leur nom.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis un nouveau député ici, définitivement je me référerai, à l'avenir, au très honorable premier ministre et au ministre des Finances.

Quand le premier ministre était président de la compagnie Iron Ore of Canada, il a fermé la mine de Schefferville. Quelque 600 employés ont reçu des indemnités de départ et de séparation pour un montant de 9 millions de dollars. Mais, d'un autre côté, les propriétaires aux États-Unis de cette compagnie Iron Ore of Canada entre 1980-1982 ont reçu 225 millions de dollars de dividendes qui ont été payés à ses propriétaires en même temps que ses travailleurs ont reçu 9 millions de dollars, et en même temps que 600 employés ont reçu des indemnités de départ et que 1,200 ont été mis à pied sans aucun paiement de la compagnie . . . pour des gens qui travaillaient au Labrador ou des gens qui travaillaient pour les chemins de fer qui appartenaient à Iron Ore of Canada.

Voilà, monsieur le Président, le marché privé qui est en opération. Voilà la situation d'une compagnie privée dans la province de Québec.

[*Traduction*]

Voilà qui illustre bien, monsieur le Président, pourquoi les promesses du gouvernement nous inquiètent, pourquoi nous doutons que le marché libre se mette soudainement de lui-même, à investir et à ramener des emplois dans des endroits comme Chicoutimi, Schefferville, Rouyn et Noranda. Nous ne croyons sincèrement pas que cela se produira. Nous avons l'intention de surveiller attentivement ce qui se passera dans la province de Québec. Comme je l'ai dit en français, je dirige maintenant un comité du Québec au sein de notre caucus. Nous allons travailler dans cette région parce que notre parti est aujourd'hui celui qui a la deuxième représentation de tout le Canada anglais à la Chambre des communes, et je veux être certain qu'après 1988, nous aurons la deuxième ou la première place comme représentant de la population du Québec.

• (1610)

Pour conclure, monsieur le Président, je suis très déçu que le discours du trône et l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) traitent si peu sur les problèmes qui découleront du virage technologique que nous devons apprendre à surmonter si nous voulons survivre sans encombre au cours des dix ou quinze prochaines années. Je crois que l'adaptation à l'évolution technologique n'est possible que si nous agissons de concert. Je me réjouis de certaines déclarations que fait le nouveau gouvernement concernant la recherche d'un

consensus, la conciliation et la consultation. Mais la consultation est un vain mot quand on ne consent pas à prendre les décisions en commun. L'un des problèmes les plus urgents, me semble-t-il, lorsqu'il s'agit de relever le défi de l'évolution technologique, c'est que nous, Canadiens, devons apprendre à prendre nos décisions en commun. Il va falloir partager les fonctions de la direction et redéfinir ses droits. Il va falloir aussi que les travailleurs assument une partie de ces responsabilités. Ce sont là deux aspects d'une même réalité. Cela suppose une démarche législative, un effort de persuasion et une nouvelle réflexion de la part de bien du monde. Voilà pourquoi je déplore que le gouvernement ait choisi de nous rebattre les oreilles avec des rengaines capitalistes usées et de favoriser des modes de gestions désuets, au lieu d'aller carrément de l'avant.

En ma qualité de critique de mon parti pour ce qui est des sciences et de la technologie, monsieur le Président, j'entends m'assurer que le gouvernement adopte vraiment la voie du consensus, de la conciliation et de la consultation, mais il devrait s'orienter également vers le partage des responsabilités et l'établissement d'une véritable démocratie économique. Si nous pouvions implanter chez nous la démocratie économique aussi solidement que la démocratie politique, nous ne contribuerions pas peu à mettre le Canada à l'heure du XXI[e] siècle.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions! Commentaires!

L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais accueillir avec beaucoup de chaleur le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) même s'il a défait un de mes bons amis que nous allons manquer ici, l'ancien député d'Ottawa-Centre, M. Evans.

Je pense que le député a soulevé une question assez importante dans ses remarques traitant de la Fonction publique du Canada et portant en particulier sur le droit de participation au processus politique. Il a fait allusion évidemment à cette question qu'il a utilisée lui-même pendant la campagne électorale, et à profit. Mais je voudrais lui demander, enfin, de faire quelques commentaires pour qu'il puisse préciser pour les députés à la Chambre et pour le grand public qu'il y a en fait deux volets à la question qu'il a soulevée. Il y a la participation politique des fonctionnaires qui est contrôlée par l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Je pense que le député a expliqué que cet article est appliqué lors d'une élection et que la Commission de la Fonction publique, si elle reçoit une plainte d'un député, doit commencer des procédures pour discipliner le fonctionnaire. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de députés qui sont mal informés là-dessus. Je pense que la question a été longuement discutée ici et, en comité parlementaire, nous avons eu l'occasion même au printemps 1984 de soulever cette question-là avec M. Gallant, le président de la Commission de la Fonction publique.

Le deuxième volet, monsieur le Président, est un volet très important et je pense que c'est là-dessus que je voudrais poser ma question au député. Il s'agit en fait du droit d'expression, de la liberté d'expression des fonctionnaires.

[*Traduction*]

. . . la liberté d'expression. Le député reconnaîtra que dans l'exposé sur la situation politique des fonctionnaires qui a été rendu public au cours des sept ou dix derniers jours, on insistait beaucoup sur la liberté d'expression. C'est là une approche tout à fait différente de la stricte participation politique. Je voudrais savoir s'il convient que c'est là un problème beaucoup plus vaste et plus difficile à débattre, à évaluer et à régler?

[*Français*]

Et si dans sa réponse il pouvait m'indiquer sa position à lui sur cette question de la liberté d'expression des fonctionnaires . . .

Lui et moi représentons des fonctionnaires ici, à Ottawa. Dans la circonscription, nous en avons en majorité probablement suffisante, mais plus que la moyenne des autres députés. La difficulté, c'est qu'il y a des députés en dehors d'Ottawa qui représentent des circonscriptions où il y a des agents importants, fonctionnaires, qui s'occupent par exemple des douanes, de la main-d'œuvre, de recyclage, de décisions arbitraires sur l'immigration par exemple; un agent d'immigration peut décider si oui ou non une personne est admise au pays. Est-ce qu'il permettrait à ces gens-là, dans son optique à lui, d'exprimer librement leurs points de vue sur les politiques gouvernementales? Est-ce qu'il étendrait la liberté d'expression, par exemple, à inclure tous les fonctionnaires? Et puisqu'il fait allusion à D'Avignon, est-ce que l'honorable député soutient, comme D'Avignon, qu'il faut qu'il y ait des restrictions sur l'ensemble de la Fonction publique afin que les politiciens, lui et moi et tous ici, nous puissions être assurés que nous avons au Canada une Fonction publique qui est non partisane, qui est absolument non arbitraire aux points de vue des opinions gouvernementales et qui a aussi . . . qui est perçue par le peuple canadien comme une Fonction publique qui est absolument indépendante tant du gouvernement que de la politique partisane?

M. Cassidy: Monsieur le Président, c'est une bonne question. Je dirais que . . .

[*Traduction*]

Je peux peut-être répondre en anglais à cette question. Le député soulève un bon point qui devrait être examiné, à mon avis, par un groupe d'étude parlementaire, surtout si l'on veut en finir très vite. Je crois, quant à moi, que la plupart des restrictions actuelles peuvent et doivent être levées. C'était là la position du comité D'Avignon et c'est aussi l'usage en Grande-Bretagne où les hauts fonctionnaires n'ont pas la liberté de faire de la politique. Ils doivent demeurer neutres, mais les dactylographes, les camionneurs, les météorologues et combien d'autres fonctionnaires exécutant les tâches que la plupart de nos 250,000 fonctionnaires accomplissent, jouissent d'une liberté politique qui est essentiellement la même ou presque que celle de tout autre citoyen; je veux dire à peu près la même à cet égard. Le principe voulant qu'un travailleur de la société General Motors s'abstienne de critiquer les voitures Chevrolet s'il veut garder sa place vaut probablement ici aussi. Quant on travaille pour Transports Canada, ce n'est pas trop demander, je crois, qu'on ne parle pas contre la politique de son employeur immédiat, à savoir le ministère en question. La question pourrait se régler au moyen de lignes directrices, entre autres, mais cela n'empêcherait certainement pas un fonctionnaire du ministère des Transports de s'intéresser très

activement à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde, à la paix dans le monde, aux missiles de croisière ou à tout autre question qui ne soit pas directement rattachée à son ministère.

Je ne pense pas que le Parlement doive s'inquiéter de ce que des fonctionnaires aient une conscience politique ou du fait qu'ils aillent prendre un verre, assister à une réunion et que sais-je et qu'ils discutent alors de sujets qui ne sont pas directement reliés à leurs fonctions. Le Parlement peut certes s'élever au-dessus de ces considérations. Cette situation ne me pose pas de problème particulier.

Dans le cas des douaniers et autres employés qui doivent rendre des décisions quasi juridiques, il se peut qu'on doive imposer à un petit nombre de personnes certaines contraintes. Cela se peut. Mais 90 à 95 p. 100 des fonctionnaires fédéraux devraient jouir de la liberté d'expression et pouvoir militer dans un parti politique, droits qu'on n'aurait pas dû leur supprimer il y a nombre d'années.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est écoulée. La parole est maintenant au député de Peace River (M. Cooper).

M. Nickerson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous signale que dans la dernière période de questions et observations, une seule question a été posée et nous n'avons obtenu qu'une seule réponse. Lorsque nous avons modifié le Règlement, il me semble que c'était en quelque sorte pour permettre qu'un débat ait lieu, c'est-à-dire pour que trois ou quatre députés puissent interroger celui qui venait de faire un discours.

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je comprends ce qu'a dit le député, mais lorsque le député a terminé son premier discours, un seul autre a demandé la parole. J'en ai déduit qu'il était le seul à vouloir poser une question ou faire une observation. C'est pourquoi je lui ai accordé toute la période de 10 minutes. Je m'en excuse.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre nomination à ce poste enviable au service de la Chambre. Nous sommes très heureux de vous compter parmi les dignitaires de la Chambre. Je voudrais également féliciter monsieur le Président Bosley. Comme il est devenu l'interprète du Règlement de la Chambre, je voudrais partager avec lui et avec vous, connaissant votre sens de l'humour, une définition de l'interprète. Je dois dire que c'est une forme de plaisanterie, tirée d'un dictionnaire que vous connaissez sans doute, celui d'Ambrose Bierce.

Interprète: celui qui permet à deux personnes de langue différente de se comprendre en répétant à chacune d'entre elles ce qu'il aurait aimé que l'autre dise.

Je vous laisse sur cette définition. Vous pourrez y réfléchir puisque vous et monsieur le Président Bosley êtes appelés à interpréter ce qui se passe en cette institution spéciale dont nous avons le privilège de faire partie.

Avant d'entamer mon discours proprement dit, je voudrais remercier les électeurs de Peace River de m'avoir à nouveau permis de les représenter à la Chambre des communes. Depuis quatre ans, je considère cette tâche comme un défi excitant, une chance extraordinaire, l'un des événements les plus palpitants de ma vie. Je leur sais gré de la confiance qu'ils ont à nouveau placée en moi en me réélisant à la Chambre. Je leur sais gré également de m'avoir continuellement fait connaître leurs vues au cours des dernières années, ce qu'ils continueront sans aucun doute à faire au cours de mon nouveau mandat.

Je voudrais commencer par discuter des travaux en cours, en l'occurrence le discours du trône. En écoutant celui-ci, j'ai eu l'impression qu'il revêtait une grande importance. Il renferme certaines dispositions qui m'ont paru extrêmement importantes. Je voudrais me concentrer sur certaines d'entre elles. L'une des premières questions qui me viennent à l'esprit en repensant au discours du trône, c'est celle des relations fédérales-provinciales. Cette question préoccupe vivement les Albertains que je représente. Nous nous intéressons de près aux relations fédérales-provinciales parce que ces dernières années, nous avons vu ce qui se passe lorsque celles-ci commencent à se détériorer. Un mouvement séparatiste s'est formé dans une région où ce problème ne s'était jamais posé. La mésentente entre les gouvernements fédéral et provinciaux suscite frustration et colère. Le marché de l'emploi peut en souffrir. Nous l'avons vu. Il faut accorder la priorité aux relations fédérales-provinciales pour éviter ces réactions.

Le discours du trône donne à penser que les querelles sont du passé. J'espère que nous pourrons adopter certaines approches réalistes. A discuter avec certains de mes collègues provinciaux, j'ai pu remarquer que les relations sont moins tendues. Nous avons l'occasion, nous, Canadiens de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario, de nous rapprocher et de représenter aux niveaux fédéral et provincial tous ces gens qui nous ont élus. C'est, à mon avis, un des principaux éléments du discours du trône qui déterminera l'orientation du nouveau Parlement, je l'espère.

Une autre question soulevée dans le discours du trône m'intéresse particulièrement: la réforme parlementaire. J'ai eu le privilège de faire partie du groupe de travail spécial sur la réforme parlementaire au cours de la dernière législature. Cette question me tient beaucoup à cœur. C'est un sujet auquel je prête une importance primordiale. Non seulement il touche tous les députés de cette Chambre, mais il modifie aussi la façon dont ce pays est dirigé, la façon dont nous abordons nos mesures législatives et l'aptitude de la Chambre des communes à légiférer.

D'après ce que dit le discours du trône sur ces sujets, j'ai l'impression que les simples députés auront un rôle beaucoup plus grand, même s'ils ne sont pas secrétaires parlementaires ou membres du cabinet et même s'ils n'ont pas un titre ronflant. J'ai l'impression, dis-je, que ceux d'entre nous qui sont simples députés auront de nouvelles possibilités. Je vois aussi que les députés pourront mieux examiner les mesures du gouvernement, étudier ce qu'il propose et considérer les conséquences et les sérieux de ses propositions. Le premier ministre (M. Mulroney) a demandé au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de diriger ce groupe de travail très important. Le député de Saint-Jean-Est est bien connu de la Chambre et il s'occupe de la réforme du Parlement et de la procédure depuis de nombreuses années. Je voudrais le féliciter de sa nomination et féliciter le premier ministre d'avoir choisi une personne aussi capable de remettre à la Chambre un rapport concret, sérieux et utile.

Un troisième point du discours du trône qui vaut la peine d'être mentionné, c'est la réforme fiscale. Les députés se rappelleront que, lors de la législature précédente, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), maintenant ministre du Revenu national, a dirigé les travaux d'un groupe chargé par notre parti d'étudier Revenu Canada et les difficultés que les Canadiens d'un océan à l'autre connaissaient dans leurs rapports avec ce ministère. A mon avis, ce fut l'un des groupes de travail les plus importants de la dernière législature. Il en est ressorti beaucoup de choses, beaucoup d'enthousiasme et un grand défi pour le nouveau gouvernement.

Le discours du trône laisse entendre que l'on mettra fin aux quotas qui inquiétaient beaucoup d'entre nous et nous surchargeaient de travail du fait que les électeurs, qui se faisaient harceler par des employés du ministère qui essayaient d'atteindre leur quota pour obtenir des promotions, s'adressaient à nous.

Un autre facteur important dans le domaine de la réforme fiscale, c'est le principe qu'une personne est innocente tant qu'elle n'a pas été condamnée, ce que nous avons toujours considéré comme la règle fondamentale au Canada. Toutefois, nous avons constaté qu'elle ne s'appliquait pas dans le cas de Revenu Canada. Souvent, les contribuables qui faisaient l'objet d'une nouvelle cotisation devaient payer l'impôt avant de pouvoir en appeler. Par conséquent, ils étaient tenus coupables tant qu'ils n'avaient pas prouvé leur innocence. Le discours du trône semble promettre des changements. Je voudrais en féliciter le gouvernement.

Le discours du trône est une déclaration d'intention, monsieur le Président. Une déclaration d'intention au sens le plus large, qui ne peut définir spécifiquement tout ce qui doit être fait. Bien entendu, le gouverneur général, par politesse et par tradition, ne pouvait pas nous dire pourquoi toutes ces choses devaient être faites. Je ne suis pas tenu à la même réserve et je me sens parfaitement libre de parler des raisons pour laquelle les changements mentionnés dans le discours du trône et dans la déclaration économique sont nécessaires. J'estime qu'on doit modifier la direction dans laquelle le gouvernement a entraîné le pays. Nous devons la changer car, pendant trop longtemps, nous avons été dans la mauvaise voie. Je voudrais citer quelques exemples qui, je pense, démontrent clairement que nous faisions fausse route.

Étant donné la région que je représente, je dois d'abord parler du Programme énergétique national. Ce programme a entravé les investissements et diminué les possibilités d'emploi, sans compter qu'il a éloigné notre pays de son objectif d'autosuffisance énergétique. C'est un très bon exemple des erreurs du gouvernement précédent. Il y a eu Canagrex qui a donné lieu, je m'en souviens, à un très long débat à la Chambre. Au cours de ce débat, le gouvernement présentait Canagrex comme le nouveau sauveur des agriculteurs. Cette société était censé permettre au Canada d'exporter toutes sortes de produits agricoles dans le monde entier. Après sa création, on s'est rendu compte que cela ne se produisait pas. Les résultats ayant fait cruellement défaut, nous avons dû supprimer Canagrex et reverser l'argent au gouvernement du Canada. C'est un deuxième exemple des grossières erreurs du gouvernement précédent.

• (1630)

J'ai déjà parlé du cas de Revenu Canada. Nous n'avions jamais vu auparavant une telle dose d'arrogance et un tel manque de compréhension envers les Canadiens. Ces derniers étaient traités comme des numéros et considérés simplement comme une source de revenu. Le ministère faisait preuve d'un manque total de compassion envers eux. Je suis persuadé que la façon dont le gouvernement libéral s'est servi de Revenu Canada a beaucoup contribué à sa chute. Les Canadiens ont décidé de changer de gouvernement parce qu'ils n'aimaient pas l'attitude des libéraux. Fort heureusement, je crois que nous sommes en train de remettre les choses en place.

Outre le discours du trône, nous avons entendu hier soir l'énoncé de politique économique du ministre des Finances (M. Wilson). En écoutant cet exposé qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens, j'ai été frappé par la manière ouverte, franche et parfois inquiétante dont le ministre a parlé des problèmes de notre pays. J'ai vraiment eu l'impression qu'il s'adressait directement aux habitants de la circonscription de Peace River.

Les gens de la région que je représente seront certainement sensibles à bien des points abordés dans l'énoncé de politique économique. Ils pourront se rendre compte que le gouvernement s'efforce de corriger la situation délicate dans laquelle ils se trouvent comme tous les Canadiens. Ils constateront que le gouvernement tente d'apporter certaines solutions.

La première question qui me vient à l'esprit est celle du prix des combustibles destinés à l'agriculture. Hier soir, le ministre a annoncé la suppression de la taxe de vente sur ces combustibles, ce qui représente environ 3c. le litre. Cette mesure est très importante car elle donne un avantage considérable aux gens de la circonscription de Peace River qui consomment beaucoup de carburant dans leurs travaux d'ensemencement, de récolte et d'entretien de leurs champs et de leurs cultures. Il n'y aura en outre pas d'augmentation du prélèvement d'indemnisation pétrolière pour nos agriculteurs. On reconnaît ainsi par ces mesures l'importance de frais de production stables pour les agriculteurs canadiens. Cela est en effet extrêmement important pour les gens de la circonscription de Peace River, surtout à cette époque-ci où nous connaissons des temps particulièrement difficiles.

Je dois dire qu'il y a des problèmes agricoles auxquels il reste à remédier, particulièrement dans la partie du pays que je représente. Je veux parler notamment du problème des frais de transport pour les habitants de localités comme Valleyview, McRae et Fort Vermilion. Ce sont là des localités de ma circonscription qui ne sont pas desservies par le chemin de fer pour le transport du grain. Je vais continuer à insister sur cette grave situation dans laquelle se trouve cette partie de ma circonscription. Les frais de transport résultant des changements apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ont des incidences dans d'autres domaines.

Je tiens à dire que nous, de la région de Peace River, nous réjouissons des nominations que le premier ministre a faites pour la classe agricole. Mon collègue, le député de Végréville (M. Mazankowski), qui est maintenant ministre des Transports, est probablement l'un des hommes qui connaît le mieux les difficultés que connaissent nos agriculteurs pour faire acheminer leur grain vers les marchés. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) comprend nos difficultés, et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé connaît ce secteur mieux que quiconque à la Chambre. Nous sommes très heureux de les voir investis de ces fonctions, et je sais que les habitants de la circonscription de Peace River tiennent à féliciter ces ministres de leur nomination à ces postes. Nous comptons sur leur initiative et sur leur aide pour répondre aux besoins des habitants de ma région.

La question des allocations pour les travailleurs du Nord constitue un autre sujet de préoccupation pour mes électeurs. Les députés le savent, un ancien ministre des Finances qui est devenu sénateur et qui siège maintenant à l'autre endroit avait présenté une mesure législative qui aurait modifié considérablement en les assujettissant à l'impôt les prestations qu'on verse aux habitants du Nord qui y exercent un emploi afin de les indemniser pour le coût élevé à payer pour vivre et travailler dans les régions septentrionales. Suite à l'exposé économique d'hier soir, il y aura remise d'un certain nombre de ces impôts jusqu'en 1985 et on effectuera une étude pour voir quels autres changements on pourrait arrêter. J'ai l'intention de participer à cette étude, car je voudrais m'assurer que les gens qui travaillent dans le Nord, qui exploitent cette région pour que les autres Canadiens puissent jouir de ses ressources, puissent bénéficier d'un régime fiscal équitable.

En outre, toute la question des agriculteurs à temps partiel sera renvoyée pour fins d'étude. Bon nombre de députés sont déjà au courant des difficultés que cette question a suscitées. C'est un problème particulier qui a une très grande importance dans la région de Peace River. Bon nombre de nouveaux agriculteurs dans cette région défrichent de nouvelles terres. Pareille entreprise coûte très cher et il faut attendre un peu avant que ces terres rapportent. Beaucoup sont obligés de travailler à l'extérieur de leur exploitation pour vivre. Or, sous l'ancien gouvernement, ils étaient automatiquement classés comme agriculteurs à temps partiel et perdaient tous les avantages fiscaux reliés au statut d'agriculteur à plein temps. Pour eux, c'était l'impasse. Je me réjouis donc qu'on ait décidé de renvoyer cette question pour fins d'étude, car il faut qu'elle soit réglée. Mais cette situation montre encore une fois que bien des agriculteurs éprouvent de grandes difficultés.

Entre autres questions qui ont des répercussions profondes sur la région de Peace River, je pourrais mentionner notamment les modifications à apporter à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Ces modifications supprimeraient, dans une certaine mesure, les incertitudes auxquelles font face nos producteurs. Et elles influeraient aussi sur l'exploitation des sables bitumineux qui préoccupe les habitants de la région que je représente à cause du projet de Peace River auquel on songe actuellement à donner de l'expansion. J'espère que ces changements permettront de lancer ce projet et de favoriser les investissements et l'emploi qui font si cruellement défaut non seulement dans ma région, mais dans le Canada tout entier.

Il y a aussi la question des allocations pour anciens combattants. Les députés qui sont à la Chambre depuis quelque temps savent que cette question est parmi celles qui nous ont causé les plus grandes frustrations. Nous avons éprouvé un sentiment de frustration lorsque nous avons étudié le cas des membres de nos forces armées ou des personnes qui sont à leur charge qui doivent se contenter de maigres allocations et nous étions gênés de voir qu'on traitait si mal ceux qui ont tant fait pour leur pays au cours des dernières guerres. Je me réjouis à l'idée que la pension du conjoint survivant soit prolongée d'un an de même que la pension d'invalidité. Il est heureux aussi que les pensions soient désormais indexées selon l'indice le plus élevé, soit celui des prix à la consommation soit celui de la rémunération d'un certain groupe de fonctionnaires. Peu à peu, nous sommes amenés à mieux comprendre les difficultés qu'éprouvent nos concitoyens.

Après avoir entendu le discours du trône puis l'exposé économique, nous connaissons maintenant la grande priorité économique du gouvernement, la réduction du déficit. Permettez-moi d'aborder cette question en terminant. Si nous refusons de réduire le déficit, nous allons rester endettés en permanence. La valeur de nos recettes fiscales va sans cesse se détériorer et il nous faudra bientôt payer de l'intérêt sur les intérêts. Sans compter qu'un déficit élevé fait croître les taux d'intérêt. Aucune économie ne peut progresser si les taux d'intérêt sont élevés, ce qui réduit également la demande des consommateurs. Et si l'on investit moins dans la construction de logements, il y a moins d'emplois de créés.

• (1640)

Nous ne pouvons rester les bras croisés. Il faut prendre les décisions difficiles qui s'imposent et il faut le faire tout de suite. C'est ce que j'ai constaté en entendant le discours du trône et par la suite l'exposé économique.

Selon les projections les plus optimistes, notre déficit actuel s'élève à environ 34 milliards et demi. On prévoit qu'il sera de 37 milliards l'an prochain. Et d'ici à 1990, il pourrait varier entre 34 et 38 milliards.

Comme l'a dit le ministre des Finances hier soir, pour simplifier les choses, cela veut dire qu'en 1967, la dette par famille était de $4,000. Aujourd'hui, la dette nationale par famille a atteint $24,000. Et si la tendance se maintient, il se pourrait qu'en 1990, elle soit de $54,000.

Mon temps est terminé, monsieur le Président, mais je vous répète qu'il est très important de remettre l'économie en marche. C'est ce que nous faisons en réduisant le déficit et en essayant de sortir de la crise actuelle.

Je voudrais féliciter le premier ministre et ses collègues pour les initiatives qu'ils ont prises dans le discours du trône et l'exposé économique.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

Comme il est 16 h 45, je dois, aux termes de l'article 42(3) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix le sous-amendement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mes yeux me trompent peut-être, mais il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre qui voudraient participer au débat. Je vois qu'il n'est que 16 h 42 au plus tard. Je ne voudrais pas contester l'exactitude de l'heure que vous avez mentionnée, monsieur le Président, mais certains de nos députés voudraient prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à dire à l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que je n'ai vu personne se lever de son côté de la Chambre. Maintenant que je le vois se lever, j'accorde la parole au député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano), mais il ne reste que deux minutes et, comme il s'agit de son premier discours à la Chambre, il serait peut-être préférable qu'ayant obtenu la parole maintenant, il soit l'un des premiers à parler à la reprise du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si je comprends bien, vous donnerez la parole au député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) dès 11 heures mardi prochain. Il sera donc le premier à parler de ce côté-ci de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, lorsque nous reprendrons le débat sur le discours du trône.

Je recommence. Comme il est 16 h 45, conformément aux dispositions de l'article 42(3) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives au sous-amendement. La question est la suivante: M. James, appuyé par M^me^ Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à sont Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressée aux deux Chambres du Parlement.

M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gray, propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«mais la Chambre reproche à vos conseillers d'avoir manqué de leadership en ne proposant aucun plan d'action immédiat pour créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois.»

M. Broadbent (Oshawa), appuyé par M. Deans, propose:

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant les mots suivants:

« . . . et elle reproche plus particulièrement à votre gouvernement de ne pas avoir 1) accordé la priorité première et immédiate aux emplois, établi d'objectifs ni exposé de nouveaux programmes précis afin de remettre le Canada au travail; 2) réformé le régime fiscal afin d'assurer que les Canadiens nantis paient leur juste part d'impôt et que les sociétés se servent de leurs avantages fiscaux pour créer plus d'emplois; et 3) établi de mesures immédiates visant à assurer l'égalité aux Canadiennes.»

Le vote porte sur le sous-amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare le sous-amendement rejeté.

(La motion est rejetée.)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis très déçu et je répugne à le signaler à la Chambre, mais mes collègues du Nouveau parti démocratique m'ont surpris. Je me suis levé pour les aider et leur tenir la main afin de faire mettre leur sous-amendement aux voix. Je regrette de voir la solution des 10 p. 100, de constater qu'il n'y a que trois néo-démocrates à la Chambre, et qu'ils ne sont pas arrivés à faire de leur sous-amendement une motion sur laquelle on puisse voter. Je regrette que cette motion . . .

Mme Copps: Et c'est cela la véritable opposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député d'Ottawa-Vanier, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Comme il est 17 heures, en conformité de l'ordre adopté le jeudi 8 novembre 1984, la Chambre s'ajourne au mardi 13 novembre, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 9 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 38).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de prononcer mon premier discours à la Chambre des communes. J'en profite également pour vous féliciter d'avoir été nommé à ce poste dont vous exercerez certainement les fonctions avec brio. Étant l'un des cadets à la Chambre, je tiens aussi à présenter mes meilleurs vœux au plus ancien des parlementaires, l'honorable Stanley Knowles. Vous constaterez sans doute, monsieur le Président, que c'est un puits de sagesse.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis très privilégié de pouvoir prendre la parole dans cette auguste assemblée. Je remercie humblement les électeurs de Saint-Léonard-Anjou pour m'avoir accordé l'honneur de les représenter ici en m'élisant député.

Ma circonscription située dans l'est de l'Île de Montréal se compose de deux villes, Saint-Léonard et Anjou, ainsi que d'une partie de la paroisse de Saint-René Goupil. Saint-Léonard a une population qui s'élève à plus de 78,000 habitants, dont 40,000 francophones, 25,000 italophones, environ 8,000 anglophones et 5,000 d'autres descendances, dont un grand nombre d'Haïtiens. Anjou, pour sa part, se compose d'environ 36,000 habitants francophones pour la grande majorité, avec environ 3,000 anglophones et 1,500 résidants de diverses origines. Environ 5,000 résidants de Saint-René Goupil font également partie de la circonscription.

[*Traduction*]

Je suis particulièrement ravi de représenter une circonscription marquée au coin de la diversité et du multiculturalisme. Le comté est essentiellement résidentiel, mais on y trouve aussi les grands parcs industriels de Saint-Léonard et d'Anjou. Ces deux parcs renferment un vaste échantillonnage de cet élément fondamental de notre économie que sont les petites entreprises.

[*Français*]

En 1963, nos municipalités n'étaient en fait que de petites cités, sans infrastructures économiques réelles. En 21 ans, nous avons réussi, grâce à l'aide d'une législation libérale favorisant l'essor de nos entreprises, à susciter un boom économique rarement égalé au Canada. A force de travail, de ténacité et d'intelligence, nos petites et moyennes entreprises ont réussi à faire de la circonscription de Saint-Léonard-Anjou une zone commerciale industrielle.

[*Traduction*]

Toujours à propos de Saint-Léonard-Anjou, que je suis très fier de représenter, je tiens à rappeler que c'est pour moi un grand honneur de succéder à M^me^ Monique Bégin comme député. Ce n'est pas une mince affaire que de lui emboîter le pas. Cette femme brillante et généreuse a travaillé d'arrache-pied à améliorer le sort des Canadiens désavantagés.

[*Français*]

Députée exemplaire, elle a su rester proche des préoccupations des citoyens, tout en développant une vision de la réalité nationale. Elle est une de ces personnalités marquantes qui a profondément influencé le Canada, aussi bien au niveau de la législation qu'elle a fait adopter qu'au niveau de sa contribution à l'évolution sociale de notre pays. Sans elle, ce pays ne serait pas devenu tout à fait ce qu'il est: un pays moderne et dynamique, préoccupé de justice sociale et offrant des services de santé qui font l'envie de tous les pays du monde.

[*Traduction*]

Je me joins à mes électeurs pour la remercier des douze années de services qu'elle a rendus à notre circonscription. Je ferai de mon mieux pour fournir des services de même qualité.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai déjà signalé l'importance des petites entreprises dans ma circonscription. C'est grâce à elles et à l'aide fournie par le gouvernement antérieur que le Canada a l'un des taux de création d'emploi les plus élevés des pays industrialisés. Nos petites entreprises ont aussi une bonne part du mérite pour la reprise économique en cours.

[*Traduction*]

Ce sont les petites entreprises, que ce soit le dépanneur du coin on le fabriquant de micro plaquettes, le tailleur ou l'atelier d'usinage, qui sont en mesure de créer le plus grand nombre d'emplois à un rythme plus rapide que n'importe quel autre secteur de l'économie. Voilà pourquoi j'ai été agréablement surpris lundi dernier d'entendre le gouvernement nous faire part de son intention de favoriser l'esprit d'entreprise et de récompenser le succès des hommes d'affaires. Ces projets sont fort intéressants, mais il serait préférable que nous sachions comment ils seront mis à exécution.

[*Français*]

On dit que la confiance est un remède miraculeux. Mais pour inspirer confiance, il incomberait au gouvernement actuel d'étayer une approche réaliste et concrète plutôt qu'équivoque. Le peuple canadien attend avec impatience des propos précis.

Se référant au système correctionnel, le gouvernement déclare, et je cite, monsieur le Président:

«Il est néanmoins évident qu'il reste de sérieuses lacunes à combler et mon gouvernement accepte la responsabilité qui lui incombe à cet égard.»

Eh bien, monsieur le Président, maintenant c'est au gouvernement d'assumer la responsabilité qui lui appartient en vertu de cette plate-forme électorale et de se lancer pour exécuter ses promesses, y compris celles qu'il a oublié d'inclure dans le discours du trône.

Le gouvernement parle avec fierté, et à juste titre de son mandat. Il en parle comme étant une excellente occasion. C'est une excellente occasion, monsieur le Président, d'apporter des solutions concrètes plutôt que de discourir comme ils l'ont fait jusqu'à présent.

Les sondages révèlent que la majorité remportée par les conservateurs dénotait le désir d'un changement, non une conversion miraculeuse au parti conservateur. Le gouvernement progressiste conservateur a un mandat, un mandat très net de passer à l'action. Il a un mandat pour honorer ses promesses électorales, car c'était bien des promesses n'est-ce pas, des promesses très généreuses même impossibles. On pourrait aller jusqu'à les qualifier de promesses irresponsables.

Monsieur le Président, le gouvernement déclare que la solution à tous les problèmes du pays se trouvera dans le consensus, et je cite:

«Ce consensus est essentiel si nous voulons rompre l'isolement chronique des régions du Canada, relever les défis que présentent les disparités économiques et sociales, redonner à nos secteurs économiques traditionnels, comme l'agriculture, les forêts, les mines, les pêches et le tourisme, la vigueur qui les a toujours caractérisés et faire en sorte que nos réseaux de transport et de communications servent mieux les intérêts de la nation.»

Je qualifie ces mots de vœux pieux. Un consensus national, mais à propos de quoi? Et sur quoi? Nous n'avons pas entendu de suggestions concrètes à partir desquelles on pourrait en arriver à un consensus. Un consensus national! S'agirait-il d'une magie qui ferait disparaître les problèmes afin que le gouvernement n'ait pas à les solutionner? Quand on nous déclare, et je cite:

«Les prochains sommets pourront porter sur un examen approfondi de sujets comme l'accroissement de la productivité et les responsabilités respectives de l'industrie, des syndicats et des gouvernements dans les domaines de la technologie et de la formation de la main-d'œuvre . . . »

Ce sont là des points importants qui sont remis à plus tard, monsieur le Président, tels que les dizaines et les dizaines de milliers d'emplois qui devaient être créés dès l'assermentation du nouveau Cabinet.

• (1110)

[*Traduction*]

Le discours du gouvernement est truffé d'expressions révélant son manque d'empressement, par exemple, «avec le temps» et «de nombreuses consultations». J'espère que par «nombreuses», il n'entend pas qu'elles seront longues. En quoi a consisté ce travail que la fameuse équipe conservatrice de transition est censée avoir accompli? Pourquoi ne nous a-t-on pas proposé de nouveaux programmes valables dans le discours du trône?

Lors de la campagne électorale, les conservateurs ont promis que dès l'assermentation du cabinet, des dizaines de milliers d'emplois seraient créés. Comme le discours du trône est vide de toute substance, nous pensions que le gouvernement aurait à tout le moins déposé des mesures législatives destinées à réduire le chômage; eh bien, non; au lieu des emplois promis, les conservateurs ont recours à des mots clés percutants comme «étude, consultation et consensus». Est-ce avec des expressions vagues que l'on pourra résorber le chômage?

[*Français*]

Monsieur le Président, j'admets que certaines initiatives ont été prises lundi. Mais elles n'étaient pas celles des progressistes conservateurs. On ne faisait que donner suite aux initiatives du gouvernement antérieur. Par exemple, retrancher les clauses discriminatoires de la Loi sur les Indiens, réprimer la pornographie, aider les victimes de la violence en milieu familial, continuer les pourparlers déjà entamés par les libéraux sur la réforme des pensions. Le gouvernement pourrait se réclamer de quelque crédibilité s'il avait réussi à combler les attentes de la nation en apportant ses propres politiques pour suppléer aux politiques libérales qu'ils adoptent.

[*Traduction*]

Quant aux ridicules panacées que les conservateurs nous proposent avec des expressions comme «consultation, médiation, coopération, consensus» et surtout «confiance», ce sont là certes de belles paroles, mais elles ne servent pas à grand-chose, car il aurait fallu des propositions concrètes et plausibles pour faire véritablement renaître la confiance.

[*Français*]

Après avoir jeté les hauts cris devant les problèmes créés par l'ancien gouvernement, il est agréable, monsieur le Président, de voir qu'après tout les politiques libérales avaient du bon sens.

• (1115)

[*Traduction*]

Nous savons tous, monsieur le Président, que l'imitation est la meilleure des flatteries.

[*Français*]

Nous les remercions pour le compliment.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire? Nous passons alors au débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que de m'adresser ici, ce matin, à la Chambre des communes du Canada, au cours de cette 33e législature. Je voudrais tout d'abord remercier mes électeurs de m'avoir donné la possibilité de les représenter ici et de parler aux Canadiens des nombreux problèmes importants qui se posent actuellement à la population.

Les députés qui prononcent leur premier discours ont tendance à beaucoup parler de leur circonscription. Ils parlent des gens qui y vivent, de leur travail et de ce qu'ils font. Ce matin, je voudrais aborder ces questions dans le contexte de la dernière campagne électorale qui a fait naître des espoirs que les citoyens de Thunder Bay-Nipigon espèrent bien voir se matérialiser.

Les citoyens de ma circonscription ont contribué au balayage du 4 septembre. Commme les citoyens des autres circonscriptions du nord-ouest de l'Ontario, ils ont contribué à ce changement, mais pas de la même façon que dans l'ensemble du pays. En élisant trois néo-démocrates dans Thunder Bay-Nipigon, Thunder Bay-Atikokan et Kenora-Rainy River, ils ont, comme l'a dit le rédacteur en chef de l'hebdomadaire

de Thunder Bay, créé un balayage néo-démocrate au milieu de cette marée bleue. En tant que nouveaux députés, nous avons tous les trois l'intention d'être fidèles aux désirs de nos électeurs en parlant comme ils souhaitent nous l'entendre faire des problèmes cruciaux qui se posent à nous.

Il ne fait aucun doute que la situation économique, et surtout le problème du chômage que connaissent tant de Canadiens, est au centre de nos préoccupations. Cela ne faisait aucun doute au cours de la campagne électorale. J'ai rendu visite à des milliers de Canadiens et j'ai rencontré de nombreux chômeurs en quête d'un emploi. J'ai rencontré des hommes de métier au chômage depuis des mois, des menuisiers qui avaient perdu leur emploi depuis six mois, un an ou dix-huit mois. Ils n'étaient absolument pas certains de pcuvoir retrouver du travail un jour. Je me suis rendu compte de l'importance du problème en discutant avec eux. Nous comprenons facilement la gravité de la situation des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, mais les chômeurs qui sont dans la quarantaine, la cinquantaine ou le début de la soixantaine, et surtout ceux qui n'ont pas de bons régimes de pension, ne sont guère dans une situation plus enviable. Ils sont catastrophés d'avoir perdu leur emploi. J'ai compris tout de suite, qu'il y avait là un grand défi à relever. Tous les partis en ont parlé au cours de la campagne électorale et tous les Canadiens s'attendent certainement à ce que le gouvernement actuel relève ce défi.

Par conséquent, monsieur le Président, je trouve tragique que malgré les belles paroles que contenait le discours du trône, l'exposé financier de jeudi soir aille tout à fait à l'encontre, selon moi, des espoirs qui ont été exprimés. Conscient des problèmes que pose le chômage, je tiens à dire que les espoirs de réconciliation nationale exprimés dans le discours du trône seront sans doute totalement annihilés si cet exposé financier indique vraiment l'orientation que compte prendre le gouvernement.

• (1120)

Nous ne réglerons pas nos difficultés en nous contentant de nous attaquer au déficit et de couper dans le tas, ce qui ne peut se faire que dans une mesure limitée à moins de recourir à des moyens vraiment draconiens. Jeudi soir, le gouvernement n'était pas prêt à prendre les mesures draconiennes qu'un grand nombre de ses partisans du monde des affaires voudraient sans doute lui voir prendre. Pourtant, il coupe dans divers programmes qui vont certainement rendre aux gens la vie plus dure, même s'il ne le fait que de façon limitée, par exemple dans le secteur de l'administration de l'assurance-chômage.

Ce qu'il y a de grave, c'est que le gouvernement s'oriente dans la mauvaise direction. Il ne va pas résoudre l'énorme problème que le chômage pose à tant de citoyens en s'attaquant avant tout au déficit. Il faudrait plutôt considérer l'avenir du Canada dans une optique différente. Nous devons réfléchir à nouveau aux moyens qui permettraient d'assurer le plein emploi, et voir à quel point le régime fiscal pèserait différemment sur les contribuables si nous réussissions effectivement à y parvenir.

Après avoir parlé de cette possibilité durant la campagne électorale, j'aimerais m'exprimer clairement ici sur le sujet afin de dissiper toute confusion quant à ma position à cet égard. J'estime toujours que nous devrions nous fixer pour objectif un taux de chômage de 4 p. 100. Il est tout simplement inacceptable de nous contenter d'un objectif de 10 p. 100. Si jamais les Canadiens réfléchissaient aux montants énormes que nous coûte le chômage, ils n'hésiteraient pas à appuyer les mesures qui pour nous sont indispensables.

J'ai évoqué certaines des charges que le chômage entraîne sur le plan humain. Il impose également des charges sociales au gouvernement, notamment des coûts de réglementation accrus. Les charges sociales et économiques atteignent des sommes énormes quand on songe aux revenus dont le trésor public est privé lorsque les contribuables sont sans emploi; ces recettes d'impôt perdues se comptent manifestement par milliards. Nous devons par ailleurs tenir compte des charges directes que le gouvernement doit acquitter en prestations d'assurance-chômage payées mois après mois et qui finissent par atteindre des milliards de dollars au bout d'une année. Mentionnons parmi les autres charges les prestations de bien-être social accrues qui font grimper le coût du Régime d'assistance publique du Canada.

Nous reconnaissons dans ces charges les conséquences du chômage, et nous commençons à nous rendre compte que le moyen de nous en sortir consiste à ne pas nous laisser obnubiler l'esprit par un déficit qui est inévitable dans ces conditions. Nous devons plutôt nous demander comment nous pourrions revenir vraiment à un taux de chômage de 4 p. 100. Nous devons nous demander quels genres d'investissements, entre autres mesures, le gouvernement doit entreprendre afin d'atteindre cet objectif.

Si nous devions réaliser des progrès substantiels pouvant nous rapprocher de cet objectif et réfléchir à ce que deviendraient les charges du gouvernement si nous réussissions à l'atteindre, nous aurions sûrement raison de prendre ces mesures au lieu de suivre celles que le gouvernement préconise. Nous constaterions que les impôts auxquels tant de gens s'opposent pourraient être réduits à un niveau que tous les Canadiens pourraient accepter une fois que nous aurions réalisé le plein emploi au Canada.

Les impôts ont constitué un important sujet de préoccupation durant toute la campagne électorale d'un bout à l'autre du pays, comme d'ailleurs durant ma propre campagne dans la circonscription de Thunder-Bay Nipigon. Je pense qu'il faut reconnaître les possibilités qui existent sur ce plan de faire régner un peu plus de justice, avant même de réaliser le plein emploi dont j'ai parlé. Il faut comprendre que si le coût total du chômage, en termes de décaissements directs au titre des prestations d'assurance-chômage ainsi que de toutes les dépenses fiscales et subventions—c'est-à-dire des impôts qui ne sont pas perçus, en particulier de grosses sociétés—que si tout cela dépasse le déficit fédéral actuel, alors on est fondé à dire que la charge fiscale supportée par les simples citoyens est beaucoup trop élevée au Canada.

• (1125)

Lorsque dans ces dépenses fiscales figurent les avantages assurés à des Canadiens fortunés qui ont la possibilité de ne payer aucun impôt, ainsi que les subventions et les dégrèvements aux grosses sociétés et à des Canadiens fortunés, on est fondé à s'interroger un peu sur le clivage social qui est en train de se faire au pays. Il y a d'une part la situation privilégiée faite à certains Canadiens, et d'autre part celle d'autres Canadiens opprimés par une lourde fiscalité.

Il existe un danger d'explosion dans ce clivage social, au vu des privilèges accordés à certains par des décisions antérieures des législatures fédérales. J'entends mettre mes commettants pleinement au courant de cette situation, et je suis persuadé que tous les Canadiens veulent la reconnaître. A cet égard, ils comptent sur l'intervention du gouvernement pour réaliser une véritable équité.

J'oserais même dire que si l'on cherchait à rendre la fiscalité plus équitable, que si nous réussissions à alléger la charge de l'homme de la rue de façon à ce qu'il lui reste plus d'argent à dépenser, cela augmenterait le pouvoir d'achat des Canadiens. Cela accroîtrait la demande de biens et de services, et c'est cela qu'il faut à nos entreprises pour pouvoir prospérer, comme l'affirment les porte-parole du monde des affaires. Il est certain que les entreprises n'ont pas pour raison d'être de chercher des dégrèvements fiscaux ou de trouver des façons de s'accrocher à l'argent. Ce qu'elles veulent, c'est vendre plus. Et cela ne peut avoir lieu que si la demande de consommation augmente. C'est alors que les entreprises pourront réaliser les bénéfices qu'elles recherchent, grâce à une augmentation de leurs ventes et à une exploitation plus efficace.

Permettez-moi de dire au nom de mon caucus que c'est là le genre de réalité économique de base qu'on attend du gouvernement. Nous ne pourrons satisfaire l'espoir des Canadiens que si le gouvernement admet ces réalités et fait le nécessaire.

J'estime que l'espoir est véritablement à la base du moral national. Depuis 16 ans nous avons eu des législatures qui ont fait naître des espoirs chez les Canadiens. Il y a eu tout d'abord, en remontant à 1968, la campagne de la société juste. Il y a eu en 1974 une campagne au cours de laquelle on a tourné en ridicule des projets de contrôle des salaires et des prix. Il y a eu le revirement de 1980 qui a changé le gouvernement, et d'un bout à l'autre du pays les gens sont convaincus que les mesures qui ont été votées ensuite étaient tout à fait semblables, sinon pires à celles mises en échec par l'opposition. Tout cela effectué pendant la durée de plusieurs législatures a prédisposé les Canadiens au scepticisme. Si l'opinion désabusée pense qu'on ne peut pas faire confiance aux hommes politiques, c'est à cause certainement de ce comportement des gouvernements antérieurs.

J'estime que si l'on veut obtenir une réconciliation nationale pendant cette 33e Législature, il faudra procéder autrement. Le contraste est flagrant entre le discours du trône et l'exposé financier. Le contraste entre les politiques actuelles et tous ces espoirs qu'on a fait naître pendant la campagne électorale, par des déclarations comme celle du dépôt sacré, sur laquelle il est maintenant question de revenir, ne peut qu'enfoncer les Canadiens dans le scepticisme qu'avaient fait naître chez eux des gouvernements antérieurs. Cela ne manquera pas d'être tragique. Si l'on veut qu'il y ait une véritable réconciliation nationale—nous avons un gouvernement qui a fait des promesses, qui a fait naître des espoirs, qui a un mandat à exécuter. Il ne pourra y avoir qu'une dégradation de la mentalité publique et du moral des Canadiens si le gouvernement refuse de l'appliquer. Par conséquent, il va falloir rappeler le gouvernement très exactement au respect de ces promesses.

• (1130)

En ma qualité de critique pour les questions de multiculturalisme, ainsi que de condition physique et de sport amateur, j'aimerais dire quelques mots de ces deux domaines. Je n'aurai pas de mal à le faire sous l'angle des activités des personnes de ma circonscription. Même si je parle du besoin d'emploi, je n'ai pas dit grand-chose de l'activité de Thunder Bay, de son importance pour les transports, de son importance plus spécialement pour les Canadiens de l'Ouest du point de vue de l'exportation des grains.

Par le nombre de ses élévateurs et l'envergure de ses installations portuaires, Thunder Bay est le plus grand centre d'expédition de céréales d'Amérique du Nord. Ce port revêt une importance considérable non seulement pour la municipalité et pour les agriculteurs de l'Ouest mais aussi pour l'économie canadienne. La route transcanadienne traverse Thunder Bay. Dans ma circonscription, les routes 11 et 17 convergent en une seule, ce qui pose de graves problèmes au transport des gens et des marchandises venant de l'est ou de l'ouest du Canada, puisqu'en cas d'accident toute circulation est interrompue. Ainsi, il arrive qu'on attende des heures avant que la Transcanadienne ne soit dégagée. Voilà un problème de transport que j'ai bien l'intention de régler.

L'aéroport de Thunder Bay ne fait pas partie du réseau principal d'Air Canada. Toutefois, nous sommes bien desservis par cette société ainsi que par Nordair. Un certain nombre de petits transporteurs desservent aussi Thunder Bay qui joue le rôle de métropole régionale.

La richesse forestière de la région préoccupe vivement ses habitants. Nous nous inquiétons de l'ampleur des coupes effectuées par le passé et du fait que nous serons obligés de réduire la production à l'avenir. A mesure que le coût de la transformation augmente et que la concurrence internationale s'intensifie, nous craignons pour la survie des grandes fabriques de pâtes et papiers situées à Thunder Bay et à Red Rock et nous comptons, dans ce domaine encore, que la recherche et les investissements vont assurer la survie de ce secteur. Encore une fois, je redoute les programmes que ce nouveau gouvernement semble vouloir nous proposer.

Le chantier naval de Port Arthur est essentiellement un chantier de radoub bien qu'il s'y contruise certaines pièces de navires, en collaboration avec le chantier naval de Collingwood qui appartient à la même société. Depuis quelques années, la construction navale se ressent du ralentissement économique, à mesure que les commandes baissent comme dans tous les chantiers navals au Canada et qu'on s'arrache les contrats de réparation. Les entreprises ont dû tourner au ralenti et mettre à pied des travailleurs ce qui a aggravé encore le chômage dans notre collectivité. Ces secteurs constituent, pour l'économie de Thunder Bay et de la région, la base de notre prospérité et c'est grâce à eux que nous connaîtrons le plein emploi.

Après cette parenthèse sur la vie économique de ma circonscription, je voudrais maintenant parler du multiculturalisme et de questions sportives, domaines dont mon parti m'a chargé et qui se relient facilement à la collectivité de Thunder Bay. Depuis plus de dix ans, il existe chez nous une association multiculturelle qui regroupe les divers organismes ethnoculturels de la région. J'ai eu le plaisir, il y a un an, à titre de professeur de l'Université Lakehead, d'organiser à Thunder Bay, de concert avec des personnalités de l'endroit, la septième conférence biennale de la société canadienne d'études ethniques. Les membres de l'Association multiculturelle de Thunder Bay ont pris une part active à la planification et à la réalisation de cette conférence à la fin d'octobre.

La réalité multiculturelle de Thunder Bay caractérise celle qui existait déjà dans bien des régions de l'ouest du Canada et que l'on trouve aujourd'hui dans de nombreux centres urbains de notre pays. Pour le Nouveau parti démocratique, le multiculturalisme canadien a toujours semblé être une réalité importante que les gouvernements se devaient de reconnaître et de promouvoir.

La campagne électorale conservatrice nous a donné tout lieu de croire que le parti qui est maintenant au pouvoir allait effectivement promouvoir le multiculturalisme, qu'il allait reconnaître les besoins des Canadiens et qu'étant donné la réalité multiculturelle le gouvernement devrait créer un ministère, et entreprendre une action positive pour rendre justice aux Nippo-Canadiens. Nous avons aussi le nouveau souci de la justice à rendre au Sino-Canadiens sur la question du droit d'admission érigé naguère. Ce sont là les divers domaines où je vois la nécessité d'agir et d'investir des fonds. Je suis saisi d'une profonde inquiétude quand je songe aux mesures dont le gouvernement nous a saisis la semaine dernière.

Il nous faut un ministère du multiculturalisme à part entière auquel sera confié un mandat élargi. Il nous faut, comme le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta) l'a laissé entendre, une politique qui ne se borne pas simplement appuyer les festivals, quoique même cet appui ne soit plus ce qu'il était. Il faut faire plus que de la politique en matière de multiculturalisme. Je serai donc très attentif à ces besoins, au nom de mes mandants. Il est urgent que le gouvernement remplisse dans ce domaine comme dans d'autres le mandat qu'il a reçu.

Des personnes de ma circonscription et des amis m'ont fait promettre de veiller à ce que le gouvernement reste honnête. Jeudi soir, j'ai senti précisément cette obligation de forcer le gouvernement à être honnête et à se montrer à la hauteur du mandat qu'il a reçu.

Des personnes de ma circonscription se souviennent encore des gouvernements conservateurs antérieurs. Il y a eu le règne Diefenbaker marqué notamment par la récession, le chômage et le loyer élevé de l'argent. Les gens se rappellent avoir perdu leur maison à cette époque. Des gens ont un souvenir encore bien vif des années 30 et du gouvernement Bennett d'alors. Les Canadiens aujourd'hui nourrissent l'espoir que le gouvernement les traitera beaucoup mieux que ne l'a fait le dernier.

M. le vice-président: A-t-on des observations à faire ou des questions à poser?

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. J'ai toujours pensé que pour m'instruire, je devais écouter attentivement les discours des députés du Nouveau parti démocratique, surtout quand il s'agit du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), et je vois que le nouveau député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) ne fera pas exception à la règle.

Le plaidoyer du député en faveur d'investissements publics pour réduire le chômage m'a impressionné. Le député de Churchill (M. Murphy) est un autre néo-démocrate, que j'ai entendu traiter le même sujet. Il a proposé, entre autres choses, de fortes immobilisations dans la ligne ferroviaire de Churchill et dans les installations portuaires de manutention du grain de cette ville. Si ces investissements pouvaient se réaliser, selon la théorie du député, on pourrait dépendre moins de l'expédition du grain à partir de la Tête des Grands lacs. Il en coûterait moins cher d'expédier le grain des Prairies que d'avoir à passer par la Tête des Grands lacs. Le député qui vient de parler appuie-t-il cette proposition précise de son collègue de Churchill?

• (1140)

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Cela me permet de faire quelques observations de plus au sujet de l'important commerce du grain. Je ne suis pas d'accord avec un collègue du Manitoba en ce qui a trait au volume de grain qui passe par le port de Churchill. Franchement, je rejette cette proposition. Je n'en vois aucunement la nécessité. Nous, de Thunder Bay, nous préoccupons, par l'intermédiaire du Conseil des ports nationaux et d'autres organismes, de la demande future en matière de transport.

Au cours de la saison dernière, nous avons manipulé vingt millions de tonnes de grain. Malheureusement, à cause des mauvaises conditions climatiques qui ont sévi cette année dans le sud des Prairies, je ne crois pas que la présente campagne agricole aura été aussi bonne. Toutefois, nous, de Thunder Bay, souhaitons atteindre les vingt-cinq millions de tonnes. On le dit et une étude est en cours sur les moyens d'accroître considérablement le volume de grain manipulé. Au cours de la campagne électorale, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus) et moi nous sommes dits intéressés à examiner l'opportunité d'accroître le nombre d'élévateurs à Thunder Bay. Nous croyons que cela vaudrait la peine pour assurer qu'il y aura toujours suffisamment d'élévateurs pour stocker le grain et qu'il y aura suffisamment de grain pour que les navires soient toujours remplis à pleine capacité.

Dans la mesure où, comme nous l'espérons, le volume de grain manipulé dans le port de Thunder Bay atteindra les vingt-cinq millions de tonnes, en supposant que ce soit là le volume que nous aurons à manipuler un jour, et compte tenu du volume très limité qui est acheminé vers le port de Churchill, soit un million de tonnes environ au cours d'une brève saison, nous devrions avoir le système le plus efficace possible aux deux endroits. Nous voulons faire en sorte de pouvoir acheminer tout le grain vers les marchés au meilleur prix possible et assurer en même temps un haut niveau d'emploi à Churchill et à Thunder Bay.

M. le vice-président: Je rappelle aux députés que leurs questions doivent être pertinentes et qu'ils doivent les adresser au député intéressé et à aucun autre.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir pour la première fois à la Chambre et d'appuyer le discours du trône. Je présente mes félicitations au Président et à ses adjoints, avec lesquels j'ai hâte de collaborer. Je félicite également tous les nouveaux députés et ceux qui ont été réélus à la Chambre. Je sais que je me fais l'écho de tous les députés en disant que nous venons à la Chambre avec beaucoup d'optimisme et un profond sens de nos responsabilités. Je répète les propos de mon collègue le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), qui nous a demandé la semaine dernière de tous collaborer, en faisant preuve de courtoisie et de responsabilité, à la réalisation des objectifs qui intéressent tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je ne parlerai que brièvement aujourd'hui de certains principes que renferme le discours du trône: renouveau économique, justice sociale et réconciliation nationale. Il conviendrait au préalable, comme le veut l'usage pour un premier discours, de remercier tous mes bons électeurs de la circonscription de Capilano de leur appui et de m'avoir élue à ce poste respectable. Je voudrais également présenter mes félicitations à mon prédécesseur, l'honorable Ron Huntington, qui a été député pendant dix ans et a rendu de bons services aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je remercie mes collègues de se joindre à moi à cet égard.

Je ne sais pas combien de députés de la Chambre ont eu l'occasion de visiter Capilano. J'invite chaleureusement ceux qui n'y sont jamais allés à me rendre visite. C'est peut-être la plus belle région de notre merveilleux pays. Sur le plan géographique, la beauté de ses paysages est presque indescriptible. En traversant le pont du Lion's Gate et en entrant dans Capilano, l'air qu'on respire n'est déjà plus le même. Quant aux montagnes, pendant six mois par an, elles sont recouvertes de neige et offertes aux skieurs; le reste du temps, ce sont d'agréables prairies idéales pour les promeneurs. Ma circonscription est peut-être la seule au Canada où, par un beau jour de printemps, on peut descendre en ski le mont Grouse et, cinq minutes plus tard, faire de la planche à voile sur le splendide océan.

Une voix: Et il n'y pleut que la nuit.

Mme Collins: C'est exact. Le long de la côte, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, on peut voir chaque jour des promeneurs qui profitent de l'air vivifiant. A l'est de la circonscription se trouve un port mouvementé d'où entrent et sortent des navires qui desservent des marchés étrangers. Il y a également un important chantier naval que je compte bien aider par tous les moyens possibles. Encore dernièrement, on en a parlé dans le monde entier. En continuant vers l'est, on arrive à Lonsdale McQuay, région animée où un nouveau marché nous offrira ses délicieux fruits et légumes, à 20 minutes seulement par navette de l'Expo.

En levant les yeux vers les collines, on peut voir une architecture magnifique. Capilano a sans doute été le centre de l'architecture occidentale. Certains de mes électeurs ont une maison avec vue sur l'océan et sur les montagnes. Puis, à l'extrémité ouest de l'île se trouve Bowen Island, où j'ai passé plusieurs étés heureux durant mon enfance. C'est à 15 minutes par traversier, mais le mode de vie y est extrêmement différent. Le magasin général de l'île est le centre d'attraction pour les nouvelles et le panorama. La vie s'y déroule de façon paisible.

Malgré tous ses attraits physiques, la plus grande richesse de Capilano est sa population, des gens qui représentent véritablement la force du pays, pour lesquels responsabilité et service sont à la base de leurs convictions.

Nous avons vu dans le discours du trône et, par la suite, dans l'exposé économique, que nos perspectives de relance économique reposent sur l'objectif d'une ingérence gouvernementale moindre et d'une plus grande importance accordée à la participation des particuliers aux entreprises à risque, à la croissance du capital et à l'accroissement de la productivité. A notre avis, seul le secteur privé pourra créer les emplois nécessaires grâce aux investisseurs qui sont prêts à se risquer dans de nouvelles entreprises. A Capilano se trouvent des personnes qui réaliseront ces projets, des gens prêts à prendre les risques qu'il faut et à lancer de nouvelles entreprises commerciales. Ils désirent simplement un plan économique qui les y encourage et un gouvernement qui comprenne et comble leurs besoins en tant qu'intermédiaire et non que concurrent.

Chaque fois que je me trouve dans ma circonscription, des hommes et des femmes viennent me voir pour me proposer de nouvelles idées d'inventions, de nouvelles entreprises commerciales et de projets de participation aux échanges avec les pays riverains du Pacifique. Ils ne viennent pas me demander une aide financière, ils veulent simplement savoir si notre gouvernement va créer le contexte économique qui leur permettra de prendre ces initiatives et d'en attendre une récompense bien méritée.

Ne nous y trompons pas: Capilano a également souffert profondément de la récession qui sévit depuis trois ans dans le pays. Bon nombre de personnes d'âge moyen qui occupaient une profession libérale ont été mises à pied pour la première fois de leur vie. Bien des petites entreprises ont fait faillite. Un grand nombre de familles que je connais personnellement vivent avec seulement un tiers ou la moitié du traitement qu'elles recevaient il y a à peine trois ans. Bien des jeunes avec qui je m'entretiens, se demandent s'ils auront l'occasion de faire quelque chose pour notre société.

Pourtant, les citoyens de Capilano ne perdent pas espoir. J'ai passé la fin de semaine avec eux et nous avons parlé du discours du trône et aussi de l'exposé économique; et pour la première fois, ils entrevoient les possibilités qu'offrent ces deux déclarations. Cela leur a remis de baume au cœur et leur a redonné le désir d'aller de l'avant, de faire quelque chose et d'investir. Je félicite le gouvernement pour les orientations indiquées dans le discours du trône, initiatives qui nous mènent dans la bonne voie.

• (1150)

Des voix: Bravo!

Mme Collins: La justice sociale est une des préoccupations majeures dans notre société, sûrement dans ma circonscription. J'ai d'ailleurs la chance de pouvoir compter dans les limites de ma circonscription la bande indienne de Squamish dont les membres sont un modèle pour les autres autochtones du Canada. Les membres de cette bande se sont efforcés d'acquérir l'autonomie économique et moi-même, avec leur collaboration et celle de mon collègue, le député des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), je vais les aider à avoir une meilleure maîtrise, comme ils le souhaitent, de leurs propres affaires.

Mes électeurs et moi-même avons également été rassurés par les orientations prises en matière de justice sociale. J'estime, quant à moi, que l'égalité économique absolue des femmes doit être une priorité pour nous tous. Cependant, je demanderais à mes collègues d'envisager les revendications traditionnelles des femmes dans un contexte nouveau. Les questions ayant trait au divorce, à la violence et à la pornographie sont des problèmes que les femmes ont mis à l'ordre du jour pour réclamer des solutions. Bien sûr, ce sont des problèmes qui intéressent tout le monde. Cependant, pour que ces changements essentiels deviennent réalité, il faudra en arriver à une compréhension globale et à des efforts concertés.

Je voudrais m'arrêter brièvement au futur groupe de travail sur les services de garde, que propose le discours du trône. D'après moi, l'attention du groupe ne devra pas se limiter à l'aide financière offerte aux femmes pour faire garder leurs enfants pendant qu'elles travaillent. Elle devra s'étendre à l'importance que nous attachons à la famille et à l'aide que nous sommes prêts à lui apporter et à la façon dont nous pourrions prendre un soin attentif de nos jeunes.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Il faudra tenir compte de l'évolution que connaît actuellement la structure familiale. Il y a deux semaines, ma fille Sarah a apporté à la maison une photographie de sa classe. Je lui ai demandé combien de ses petits camarades vivaient toujours en compagnie de leurs vrais parents. Sur les 27 élèves que compte sa classe elle m'en a pointées trois ou quatre. Oui, nous devons comprendre comme c'est mon cas, l'évolution que connaît la famille et prendre les moyens nécessaires pour permettre aux parents de donner à leurs enfants, qui assureront l'avenir de notre société, l'épanouissement et l'équilibre souhaités.

La violence est une question qui nous inquiète tous surtout la violence qui s'exerce contre les femmes et les enfants et exploitée par la pornographie. J'estime qu'un certain nombre d'entre nous en ont assez. Si je suis une farouche partisane de la liberté, j'estime que la liberté entraîne des responsabilités. Nous devons agir pour définir et circonscrire ce flot de littérature haineuse et violente qui dégrade femmes et enfants. Et je suis prête à collaborer étroitement avec mes collègues de la Chambre à cette fin.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Même s'il n'est pas ici, j'appuie les propos de mon collègue de Burnaby (M. Robinson) qui a parlé la semaine dernière. Il a dit qu'il ne suffisait pas de prévoir de nouvelles peines ou de voter de nouvelles lois, qu'il fallait plutôt s'attaquer aux racines de la violence. Et il a soulevé la question du racolage. Je pense que le même principe s'applique aux questions ayant trait à la pornographie et à la violence sexuelle exercées contre les femmes et les enfants. C'est une tâche immense et nous aurons besoin de la bonne volonté des députés de tous les partis pour que ces initiatives progressent.

La réconciliation nationale est le troisième thème du discours du trône. Ici encore, les électeurs de Capilano conviennent que l'affrontement entre les provinces et le gouvernement fédéral doivent cesser de même que la confrontation entre les travailleurs et les patrons. Nous devrons donc travailler avec diligence pour que tous les secteurs de notre société unissent leurs efforts pour résoudre ces questions.

J'ai toujours été une grande partisane de la consultation et j'applaudis aux mesures préconisées par notre gouvernement pour s'assurer que les gens seront consultés, qu'ils auront l'occasion de participer à la solution des grands problèmes que nous leur soumettons. Ce n'est qu'avec la participation d'un public informé et intéressé que nous pourrons procéder à certains changements que j'estime nécessaires pour les années à venir. J'ai déjà pris ce genre d'initiatives dans ma circonscription et je prie tous les habitants de Capilano de participer avec moi à ce processus de consultation.

Enfin, je voudrais dire un mot d'un sujet dont je parlerai plus en détail ultérieurement, celui des relations internationales. Les habitants de Capilano attendent de nous, en tant que gouvernement et membres responsables de la communauté internationale, que nous respections nos responsabilités vis-à-vis de nos alliés de l'OTAN, que nous recherchions une paix durable dans un monde dénucléarisé et que nous partagions nos richesses et nos ressources avec le reste du monde. Ils attendent de nous que nous apportions espoir et dignité aux hommes de toute la planète.

Je suis heureuse de vous dire, monsieur le Président, que les gens de Capilano ont déjà commencé la lutte dans ce sens. Cette fin de semaine, nous avons constitué le North Shore African Famine Relief Committee avec l'aide de tous les niveaux de gouvernement et de tous les organismes. Nous demandons aux habitants de Capilano de participer à cette opération d'urgence et je sais que leur réponse sera généreuse.

Le temps ne me permet pas d'aborder de nombreuses autres questions qui seront pourtant importantes. Je serais heureuse d'en parler avec mes collègues au cours des mois et des années à venir. Je vous confie donc, monsieur le Président, les messages que la circonsciption de Capilano envoie à cette auguste assemblée. Ce sont des messages d'espoir, car, pour nous, le discours du trône est l'occasion de ranimer la ferveur des Canadiens et de construire un meilleur Canada pour nous tous.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations à propos du discours de la députée?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Capilano (M^me^ Collins). J'ai hâte d'aller faire du ski nautique ou du ski de montagne dans sa région, car elle nous en a fait un tableau vraiment enchanteur.

Je suis heureuse de voir que la députée s'inquiète de la violence et de la pornographie et je la remercie de sa description des services de garderie. J'estime que ces services sont un droit pour l'enfant tout autant que pour sa famille. J'ai également écouté avec intérêt son point de vue sur les affaires internationales. J'espère cependant qu'elle examinera les restrictions budgétaires et qu'elle fera connaître ses inquiétudes à ce propos.

J'aimerais en particulier que la députée partage avec les Canadiennes le secret des femmes de Capilano. Selon elle, il y a là-bas des quantités de jeunes femmes à l'esprit d'entreprise qui n'ont aucun besoin d'aide gouvernementale, et qui n'en veulent pas d'ailleurs, mais sont prêtes à lancer de petites entreprises et à montrer leur sens des affaires. Je sais qu'il y a de nombreuses jeunes femmes, et de moins jeunes, qui souhaitent se lancer dans les affaires, mais ne le peuvent, soit parce que les banques ne veulent pas leur prêter d'argent, soit parce qu'elles n'ont pas l'appui du milieu des affaires. La député pourrait peut-être nous livrer le secret des femmes de Capilano et que n'ont pas les femmes que je connais.

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie la députée de ses félicitations et j'espère avoir l'occasion de travailler avec elle. Je suis au courant de tout ce qu'elle a déjà fait pour les femmes de ce pays.

Je suis persuadée que les hommes et les femmes de ma circonscription qui désirent lancer une petite entreprise et auxquels je parle veulent être encouragés. Ils veulent savoir que, s'ils prennent des risques, ils auront la possibilité de prospérer et ils ne seront pas entourés par la réglementation ou surchargés d'impôts au point de ne pouvoir prendre des initiatives.

Je reconnais avec la députée que, autrefois, les femmes avaient beaucoup de difficultés à obtenir de l'argent pour se lancer dans les affaires. J'ai moi-même été dans cette situation. J'estime que c'est notre responsabilité, comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney) lors du débat sur les questions féminines, de travailler avec les établissements financiers, en commençant peut-être par notre propre BFD, pour que les femmes obtiennent aussi facilement que les hommes du capital-risque et puissent se lancer dans des entreprises commerciales qui représentent l'avenir de notre pays.

• (1200)

M. Winegard: Monsieur le Président, je voudrais souscrire aux remarques de la députée de Capilano (M^me^ Collins) et à celles de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) concernant le débat sur la pornographie et le grave problème qu'elle pose. Depuis quelques jours, la question fait les manchettes. J'espère que la Chambre aura l'occasion, au cours de ses débats, de s'interroger sur la distinction délicate qui existe entre la liberté et la licence en la matière. C'est avec plaisir que j'ai entendu la député de Capilano soulever la question et je ne pouvais m'empêcher de lui dire qu'elle n'est pas la seule à se préoccuper de cette très importante question.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Veut-on poser d'autres questions à la députée ou faire d'autres observations sur son discours?

[*Français*]

Nous allons continuer le débat maintenant avec l'honorable député de Bellechasse.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, après avoir entendu ma collègue, l'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins), je comprends pourquoi le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a choisi de ne pas se présenter dans Capilano.

Monsieur le Président, c'est avec joie et fierté que je fais cette première intervention à la Chambre des communes à l'occasion de mon premier mandat, je dis bien «mon premier», car il devrait y en avoir plusieurs autres et nous allons faire notre possible pour cela de ce côté-ci de la Chambre.

Je ne pouvais laisser passer cette occasion de parler au nom de ma circonscription aujourd'hui, puisque les gens de ma circonscription n'ont pas eu l'occasion dans le passé récent de voir souvent leur député prendre la parole à la Chambre des communes. Je dois dire que la population de Bellechasse avait eu l'occasion d'être représentée pendant douze ans par M. Adrien Lambert que plusieurs membres de la Chambre des communes connaissent et apprécient, et qu'il me fait plaisir aujourd'hui de saluer et de remercier pour son travail incessant, non seulement pour les gens de sa circonscription, mais pour le Canada tout entier.

Je suis d'autant plus heureux de prendre la parole aujourd'hui, monsieur le Président, parce que la nation canadienne avait perdu l'habitude, au cours des dernières années, de voir des Québécois prendre la parole à la Chambre des communes pour les représenter adéquatement, si ce n'est l'honorable député de Joliette (M. La Salle) et ministre des Travaux publics.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que la députation québécoise est fière de s'associer à l'honorable député de Joliette et ministre des Travaux publics pour représenter enfin les intérêts du Québec dans cette merveilleuse mosaïque canadienne.

Nous savons tous et plus particulièrement depuis jeudi soir dernier que la situation économique de notre beau pays est précaire. L'insouciance et l'ingérence du gouvernement qui nous a précédés nous ont entraînés dans une série de déficits consécutifs lesquels sont devenus après tant d'années un obstacle majeur à nos possibilités de développement économique.

Ce qui m'apparaît pire encore que le déficit lui-même, c'est qu'on a tenté de faire croire à la population canadienne que ce dernier, le déficit, était essentiel pour maintenir un semblant de développement économique et pour enrayer le chômage. Nous voyons où toutes ces belles paroles nous ont menés depuis quelques années.

Toutes les institutions publiques au Canada ont un devoir d'équilibrer leur budget. Il existe simplement au Québec plus de 1,200 municipalités et ces dernières doivent expédier dans les semaines qui viennent une copie de leur budget aux autorités provinciales, et ce budget doit être équilibré. Si elles envoient un budget qui n'est pas équilibré, on le leur retourne et on leur demande de recommencer leur devoir.

Il en est de même pour l'ensemble des entreprises, des organismes publics et parapublics. Il en est de même pour chaque chef de famille au Canada. Chaque chef de famille doit se faire un devoir d'équilibrer son budget et de ne pas dépenser plus qu'il ne gagne. On me rétorquera sans doute qu'il est possible, à l'occasion, de devoir emprunter pour équilibrer son budget, par exemple, lorsqu'on achète des actifs, une maison, une voiture. Je suis d'accord là-dessus que l'emprunt puisse être, à l'occasion, une nécessité. Cependant, il doit être pensé et planifié en fonction du remboursement, et ce sur un certain nombre d'années. J'aurais bien aimé pouvoir demander à l'ancien ministre des Finances jusqu'au 4 septembre dernier comment il espérait pouvoir rembourser le déficit accumulé de 180 milliards de dollars. On n'en parlait pas de cela. Et j'aurais été curieux de voir la réponse qu'on aurait pu m'apporter. Nous en sommes rendus au point d'emprunter pour payer

notre «épicerie», monsieur le Président. Pour chaque dollar que nous dépensons au Canada, nous devons emprunter près de 35c. Ce n'est pas normal. C'était et c'est le devoir du nouveau gouvernement, tout comme cela est le devoir de l'Opposition officielle et de l'autre parti, d'appuyer le gouvernement dans cette démarche sincère visant à réduire de façon progressive l'épouvantable déficit. Nous n'avons aucune échappatoire, nous n'avons aucun expédient. Il faut prendre le taureau par les cornes, comme l'a si bien dit le ministre des Finances du Québec cette semaine, en nous félicitant de la façon dont le gouvernement progressiste conservateur assumait ses responsabilités.

Le gouvernement précédent, monsieur le Président, a habitué la population du Québec et celle de tout le Canada à quémander continuellement au gouvernement supérieur pour chacun de leurs petits besoins. Cela a amené une déformation dans l'esprit des gens qui voient le gouvernement comme une providence qui répond aux moindres de leurs besoins.

Ce n'est pas là, monsieur le Président, ce que devrait être un véritable gouvernement. Il faut que la population canadienne se prenne elle-même en main et compte moins sur l'intervention continuelle du gouvernement. J'expliquais, monsieur le Président, encore hier après-midi à quelqu'un de ma circonscription qu'il m'apparaissait difficile pour le gouvernement fédéral de remettre une subvention pour la peinture de l'église ou encore l'agrandissement du cimetière, ce qu'on me demandait. Il y a 20 ans, jamais personne n'aurait pensé, n'aurait même imaginé qu'on puisse demander une telle chose, l'entretien d'une église, d'un presbytère, d'un cimetière, tout le monde savait que ce n'était pas une responsabilité fédérale. Cependant, c'est l'attitude du gouvernement précédent qui s'est permis de «tirer» l'argent par les fenêtres littéralement pour donner de l'argent à tout ce qui bougeait, tous les organismes sociaux, de loisirs, les fabriques ... On donnait donc de l'argent à tout ce qui bougeait, à tous ces organismes-là. Alors les gens ont pris l'habitude de recevoir cet argent.

Cela peut sembler pénible aujourd'hui, monsieur le Président, de devoir dire à ces gens qui ont vu cette manne fédérale s'abattre littéralement sur les municipalités environnantes, qui avaient vu réparer une église, faire des tables de pique-nique ou couper du foin sur le bord des routes: Mes amis, c'est fini ce temps-là.

Monsieur le Président, comme je le disais à cette personne hier, il faut que, graduellement, la population canadienne apprenne à se reprendre en main et constate qu'il n'est plus possible maintenant d'agir de la sorte, de donner de l'argent à tout le monde, de l'argent que nous n'avons pas, et si on continuait à faire comme le gouvernement précédent l'a fait, on se retrouverait dans une situation où on hypothéquerait notre avenir ainsi que celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

Je ne crois pas, monsieur le Président, qu'il s'agisse là d'une attitude burlesque comme tentait jeudi soir, en réponse à l'honorable ministre des Finances (M. Wilson), de le laisser entendre le critique de l'Opposition officielle en matière économique, l'honorable député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) qui n'est pas ici ce matin. Il faut dire que l'honorable député de Saint-Henri-Westmount s'y connaît en matière de déficit. Étant donné les articles de journaux que j'ai vus cette semaine, je pense que la campagne à la chefferie libérale a laissé des traces. On s'y connaît en matière de déficit.

Comment ces gens de l'autre côté de la Chambre peuvent-ils ou ont-ils pu se permettre, monsieur le Président, de nous traiter de «mange-Canadiens» et d'orangistes?

• (1210)

On constate, monsieur le Président, de quelle façon et avec quelle arrogance et quel mépris pour les institutions démocratiques le gouvernement précédent a administré notre pays. Il est un peu étonnant de se rendre compte que la seule unanimité que l'on a pu constater entre toutes, et je dis bien «toutes», les provinces du pays, et on l'a vu de façon très claire au cours de l'été et de l'automne, que la seule unanimité, c'était le changement. Tout le monde souhaitait que le gouvernement soit changé.

Je tiens également, monsieur le Président, puisque l'occasion se présente, à remercier le très honorable premier ministre (M. Mulroney) de la grande confiance qu'il m'a prodiguée en me confiant la responsabilité de secrétaire parlementaire de l'important ministère de l'Agriculture. La circonscription de Bellechasse, comme plusieurs parmi vous le savent, est immense. Elle s'étend sur une distance d'environ une centaine de milles au sud-est de Québec le long du fleuve Saint-Laurent et sur une distance en largeur d'une cinquantaine de milles.

J'ai la chance de compter un nombre impressionnant d'agriculteurs lesquels m'ont confié, à plusieurs reprises, entre autres en fin de semaine dernière et l'autre fin de semaine également, leur fierté d'avoir un député du Québec pour seconder l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) dans ses lourdes responsabilités de voir à ce que l'agriculture reprenne la place qui lui revient dans l'économie canadienne.

Dans ma circonscription également, monsieur le Président, près de la moitié de mon territoire est couvert par la forêt. La forêt, au Québec particulièrement, a subi une épidémie de la tordeuse du bourgeon de l'épinette et notre population, devant cet événement désolant, compte sur le ministre d'État au nouveau ministère de la Forêt pour que l'État canadien prenne des dispositions, et ce, de concert avec l'entreprise privée et les gouvernements provinciaux pour que l'on commence à s'occuper vraiment, ce qui n'a pas été fait dans le passé, d'aménagement et de développement de notre forêt canadienne, comme le Parti progressiste conservateur s'y est engagé.

Nous n'avons pas la prétention, monsieur le Président, d'avoir toutes les solutions à tous les problèmes. Nous sommes cependant désireux de jeter un regard nouveau sur l'ensemble des dossiers et particulièrement de collaborer étroitement avec les autorités provinciales dans la recherche des solutions appropriées.

Ma circonscription, monsieur le Président, la vaste circonscription de Bellechasse, contient, comme je l'ai dit tout à l'heure, un nombre impressionnant d'agriculteurs qui touchent à à peu près tous les types d'élevages et de cultures. Cela donne une idée de l'espèce de microcosme intéressant qu'est l'agriculture au Québec et au Canada. Et j'en suis fier. Ma circonscription compte une soixantaine de municipalités, ce qui est un peu exceptionnel parce qu'il n'y a pas de grandes municipalités. La municipalité la plus grande dans ma circonscription n'a qu'une population de 14,000 habitants, ce qui est relativement peu.

Voilà pourquoi on en compte une soixantaine. On vient d'ailleurs, pour les prochaines élections, de me faire cadeau de deux supplémentaires. On compte à l'intérieur de ces municipalités de nombreuses PME lesquelles petites et moyennes entreprises ont subi sévèrement la récession de 1981 dont les effets se font encore sentir. Il faudra prendre encore un certain temps avant que nos industriels reprennent confiance en l'avenir. Il nous appartient donc à nous, du gouvernement, de leur redonner cette confiance, et je crois que l'énoncé de l'honorable ministre des Finances a jeté les bases en fait d'un nouveau contrat que l'on pourra conclure avec l'ensemble des Canadiens tant de l'industrie que de la population en général.

Nous croyons, monsieur le Président, que notre désir profond de redonner à l'entreprise privée la place qui lui revient et particulièrement de redevenir le moteur de notre économie permettra à toutes ces petites et moyennes entreprises de la circonscription de Bellechasse, du Québec et du Canada tout entier de se remettre au travail avec encore plus de courage, et que la création d'emplois passera nécessairement par ce chemin. Nous pourrons de cette façon améliorer graduellement notre productivité et, grâce à ces entreprises qui n'ont pas eu peur d'investir dans la recherche, et elles sont nombreuses tant dans ma circonscription qu'ailleurs, le développement, les nouveaux marchés d'exportation, les emplois permanents tant attendus seront créés par cette nouvelle attitude et non pas, comme ce fut le cas dans le passé, par l'intervention toujours plus envahissante de l'État dans la vie de tous les citoyens.

La population canadienne, monsieur le Président, avait besoin de cette bouffée d'air frais et elle se l'est donnée.

Depuis plus d'un an, j'ai parcouru de long en large à la fois la circonscription de Bellechasse et la province de Québec, et je me propose de parcourir le reste du Canada également, y compris la belle circonscription de Capilano dont on nous a donné un bref aperçu tout à l'heure.

J'ai entendu à cette occasion, monsieur le Président, les doléances de notre population. Les gens étaient réellement attristés de voir l'attitude du gouvernement et de ses principaux ténors face aux gouvernements provinciaux. Les gens constataient partout dans quelle situation, pour ne pas dire dans quel pétrin financier, se retrouvait le gouvernement canadien et chacun constatait qu'aucun effort n'était fait de la part du gouvernement canadien à ce moment-là pour une véritable recherche de solutions.

Mais, monsieur le Président, comme on le disait dans la Bible: « . . . il y eut un soir, il y eut un matin . . . » et ce matin du 5 septembre dernier, nous l'avons tous dit: Ça va changer.

Les politiques et les orientations annoncées dans le discours du trône par le très honorable premier ministre et dans l'énoncé de politique économique par l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) sont de nature à montrer à la population canadienne l'effort sincère et l'exercice particulièrement difficile qui a été fait par tous les membres du Conseil des ministres afin de «couper dans le gras», comme on dit dans le langage populaire, et de réduire de façon importante les dépenses gouvernementales.

Ce n'était pas facile et cet exercice cependant était obligatoire si l'on veut redonner à ce grand pays qu'est le Canada sa véritable place au soleil, et plus particulièrement, sa véritable crédibilité, tant à l'extérieur du pays qu'à l'intérieur dans nos relations avec les autres paliers de gouvernement.

A la suite du discours de l'honorable ministre des Finances, la population canadienne aurait dû s'attendre à ce que tous les députés, sans exception, applaudissent un pareil exercice de courage et de volonté. Ce n'est pas ce à quoi nous avons eu droit cependant. Nous avons entendu quelques grincements de dents et constaté une attitude défaitiste par rapport à l'attitude et aux propositions sérieuses et sincères du gouvernement.

Monsieur le Président, quand j'aurai terminé mon discours dans quelques minutes, j'aurai déjà jusqu'à un certain point battu le record de mon prédécesseur. Beaucoup de gens se rappellent celui qui a représenté la circonscription de Bellechasse jusqu'en 1980, de celui qui était un député du Crédit social; moins de gens se rappellent mon prédécesseur. Alors, son record personnel sera battu lorsque j'aurai terminé mon discours, monsieur le juge, c'est-à-dire, monsieur le Président, c'est une déformation professionnelle, je m'étais pourtant promis d'y faire attention.

Je puis vous dire que la population de Bellechasse, monsieur le Président, avait grandement hâte d'avoir un représentant qui la représente réellement aux Communes.

La députation québécoise, et je conclus là-dessus, dont je fais partie, peut assurer tous les membres du Parlement que nous appuierons sans réserve l'orientation du gouvernement visant à restreindre l'euphorie de dépenses auxquelles nous étions habitués et l'effort courageux que prend et prendra le gouvernement dans les semaines qui vont venir pour faire en sorte que le gouvernement canadien vive enfin selon ses moyens.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le discours de l'honorable député de Bellechasse?

• (1220)

[*Traduction*]

Fort bien. Nous allons maintenant passer au débat.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis fort heureux de participer au débat de l'adresse en réponse au discours du trône. Je félicite les comotionnaires, les députés de Sarnia-Lambton (M. James) et de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) pour les discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture du débat.

Je tiens aussi à féliciter le Président pour sa nomination à cette charge fort importante.

J'en profite aussi pour exprimer ma gratitude aux électeurs d'Algoma qui m'ont réélu à la Chambre des communes. C'est une grande circonscription, riche d'histoire, qui a été représentée jadis par le très honorable Lester B. Pearson pendant quelque 19 ans. Les électeurs de cette circonscription ont encore fait preuve d'une sagesse exceptionnelle en réélisant un libéral pour les représenter au cours de la trente-troisième législature du Parlement du Canada. Ils avaient fait de même lors du raz-de-marée Diefenbaker, en 1958.

La circonscription d'Algoma est très diversifiée sur les plans humain et géographique. Elle occupe la région qui s'étend de la rive nord du lac Huron, à partir de Sudbury jusqu'à Sault-Sainte-Marie, et comprend l'île Manitoulin ainsi que la zone qui longe le lac Supérieur. Son économie est également diversifiée puisqu'elle englobe tous les secteurs de l'activité économique, de l'agriculture aux mines d'uranium en passant par les forêts, et bien sûr les aciéries, jusqu'au tourisme puisqu'elle possède l'un des milieux les plus enchanteurs de tout le pays. A notre population d'origine anglaise et française et à d'autres groupes ethniques moins nombreux se joint une collectivité autochtone qui est la deuxième par ordre d'importance dans tout l'Ontario. Les bandes indiennes les plus actives et les plus dynamiques du pays habitent la région d'Algoma-Manitoulin.

On a parlé de beaucoup de choses au cours de la dernière campagne électorale dans ma circonscription, monsieur le Président, mais surtout des emplois, de l'inflation et du chômage chez les jeunes. Je ne crois pas qu'il y ait eu au Canada une localité qui ait autant souffert du chômage depuis deux ans et demi que Sault-Sainte-Marie dont l'industrie sidérurgique a été durement atteinte par la récession. Mais les promesses n'ont pas manqué au cours de cette campagne. On a déclaré que le commerce avec les États-Unis connaîtrait un regain de vie et que la nouvelle usine de l'Algoma Steel serait terminée. On nous a dit que le CN commanderait des rails et des crampons à cette entreprise et qu'on soutiendrait cette industrie.

J'ai peine à croire qu'il n'a fallu que quelques semaines au nouveau gouvernement pour reléguer aux oubliettes nombre de ces promesses. Songeons notamment aux barrières non tarifaires qui seront imposées sur les tuyaux d'acier vendus aux États-Unis à compter du 14 de ce mois-ci. Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé qu'on ne prendrait aucune décision anticipée concernant les obligations fiscales des sociétés en coparticipation et à responsabilité limitée. A peine quelques jours avant les élections provinciales en Nouvelle-Écosse, on nous a avertis que le CN s'approvisionnerait à l'avenir à la Sysco pour ses commandes ferroviaires, alors que l'Algoma lui a toujours fourni une bonne part de son acier. Depuis lors, on a évidemment sabré dans le Programme de développement industriel régional qui aurait pu aider les petites industries à s'installer chez nous.

Monsieur le Président, à mes yeux, le discours du trône est un tissu de belles paroles sans rien de concret. Il parle de toutes sortes d'études, de groupes de travail, de révisions, d'examens par des comités et de consultations interminables, mais très peu de mesures concrètes. Et pourtant, il devrait en être question dans un discours du trône, mais nous n'avons eu droit qu'à quelques résidus de la législature précédente.

Ces questions sont importantes, nous en convenons tous, mais elles ne constituent pas vraiment le programme d'action que nous a promis le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a affirmé vouloir bâtir un tout nouveau Canada. A mon avis, le premier ministre s'est tout simplement lancé dans une vaste campagne de relations publiques. Elle est très impressionnante, mais dans les faits, elle reste sans suite. Ainsi, prenons l'exemple de la vente en bloc des avoirs de la CDIC. Je suis persuadé que cela fait très plaisir aux magnats de la rue Bay qui lisent leur *Globe and Mail* devant leur café du matin, mais la réalité n'est pas si simple. Prenez le cas de la société Eldorado Nucléaire Limitée qui essaie de traiter davantage d'uranium. On accorde de nouvelles exemptions fiscales afin que l'usine d'uranium de Blind River puisse tourner à environ un tiers de sa capacité. Quand on veut vraiment liquider une société, on ne lui accorde pas des exemptions de ce genre. Et que dire du premier ministre qui accepte, d'une part, une réduction symbolique de $6,000 de ses émoluments pour les faire passer à $124,000 par année . . .

M. Hnatyshyn: Et vous dans tout cela?

M. Foster: . . . et qui augmente, d'autre part, de $140,000 ses dépenses en matière de personnel. Le programme de formation professionnelle qui doit être mis en œuvre au printemps créera de 2,000 à 4,000 emplois alors que le programme «Première chance» qui, sauf erreur, était un programme du même genre, et qui était censé commencer le 1er octobre, aurait créé 26,000 emplois.

Dans l'exposé économique auquel nous avons eu droit la semaine dernière, on annonçait des coupes sombres dans les activités financières du gouvernement fédéral, mais nous devrons attendre au printemps pour un budget. Le gouvernement a annoncé qu'il réduisait grandement ses dépenses, mais il ne nous a pas précisé comment il entendait créer les dizaines de milliers d'emplois qu'il a promis en juillet dernier à Prince Albert. Les grands titres des journaux des trois derniers jours indiquent très bien les répercussions de cet exposé économique. Dans le *Globe and Mail* on a pu lire notamment: «Le gouvernement met l'accent sur la réduction du déficit et non pas sur les emplois», «Le premier ministre change d'avis au sujet des programmes sociaux» ou encore «Le ministère de la Défense nationale est victime d'un revirement de politique». Un éditorial du *Star* de Toronto s'intitulait «Les sans-emploi laissés pour compte». Dans le *Citizen* d'Ottawa, on a pu lire notamment «Le maire Dewar contestera la réduction des crédits au logement» et «Les coupes sombres des conservateurs signifient la suppression de 50,000 emplois». Voici quelques autres titres relevés: «Les défenseurs du bien-être social protestent contre les coupes sombres dans les domaines de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle». «Les représentants des étudiants s'offusquent du traitement que les Conservateurs réservent aux jeunes». «L'essence augmentera de 2.5 cents le litre». Qui se souvient d'avoir entendu au cours de la campagne électorale le premier ministre faire une promesse pouvant nous amener à croire que nous serions témoins de titres comme ceux-là dès la première fin de semaine suivant l'ouverture de la nouvelle législature? Qui oserait affirmer que les électeurs canadiens auront encore confiance dans les promesses du parti conservateur? Je doute même que les conservateurs y croient à l'avenir.

Que signifient, au niveau des circonscriptions, ces coupes sombres et ces manchettes? En effet, c'est là que les choses se passent. Une augmentation de 10c. le gallon de l'essence signifie probablement que l'employé des mines d'uranium d'Elliot Lake ou d'Algoma Steel, à Sault-Sainte-Marie, qui doit utiliser son automobile pour se rendre à son travail, paiera au-delà de $100 de plus par année en essence. Le gouvernement a supprimé le programme «Été-Canada». Ces 85 millions de dollars ne sont peut-être qu'une goutte d'eau à l'échelle nationale, mais pour 500 ou 600 étudiants, cela signifie qu'ils auront

beaucoup moins d'argent pour reprendre leurs études à l'automne.

L'augmentation des frais d'ancrage et la suppression du groupe de surveillance mobile des douanes signifie que le tourisme sera durement touché dans ma région. Les coupes sombres effectuées dans les programmes de remplacement du pétrole, d'isolation thermique des résidences canadiennes et d'aide à la remise en état des logements emprêcheront les familles à faible revenu, dont beaucoup sont formées de personnes âgées, de remettre en état leur maison. Elles devront s'adresser plutôt à leur gérant de banque. La réduction de 200 millions de dollars dans le Programme de développement industriel régional empêchera de nouvelles industries de venir s'établir dans des villes comme Sault-Sainte-Marie et dans les régions du nord du pays. En resserrant les critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, on ne fera qu'accélérer la prise en charge des familles à faible revenu par l'assistance sociale. Les programmes de formation professionnelle vont être réduits de 128 millions de dollars, ce qui empêchera les gens de se recycler lorsqu'ils perdront leur emploi.

• (1230)

Il s'agit là de mesures cruelles qui frappent durement les régions à faible croissance et les régions moins favorisées. Les villes comme Sault-Sainte-Marie, qui a été très durement touchée par la récession mondiale qui dure depuis deux ans et demi, auront besoin cet hiver d'une aide accrue et non réduite, comme cela va être le cas. Si le premier ministre et le ministre des Finances avaient dévoilé aux Canadiens leur programme secret durant la campagne électorale de l'été dernier, le résultat des élections aurait été bien différent. Les conservateurs n'auraient, certes, pas reçu l'appui de 50 p. 100 des Canadiens. Ils n'auraient certainement pas obtenu 75 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Ce sont des revirements comme ceux-là qui rendent les Canadiens tellement sceptiques à l'égard des hommes politiques.

Non seulement le gouvernement a manqué à ses promesses électorales, mais il a encore réduit sans crier gare une foule de services dont les Canadiens ont essentiellement besoin. Mais ce qui est encore plus effrayant, monsieur le Président, c'est que le gouvernement tory ne s'en tiendra pas à ces coupures-là. Ce n'est probablement que le début. Au cours de la dernière campagne électorale, les ministériels se sont engagés à ne pas toucher à notre régime de sécurité sociale. Or, ils veulent maintenant l'affaiblir, voire l'abolir. Nous devrons attendre au printemps prochain, au moment de la présentation du budget, pour voir ce qu'ils feront de notre régime de pension de sécurité de la vieillesse et de notre régime des allocations familiales. Jamais plus les Canadiens n'ajouteront foi dorénavant à des promesses électorales comme celles-là.

Je tiens à dire un mot aujourd'hui de l'agriculture, car aucun autre secteur de notre économie ne requiert autant d'attention à l'heure actuelle. Pourtant, le discours du trône ne mentionne ce secteur qu'une seule fois, et si le ministre y fait allusion dans son exposé budgétaire, c'est seulement pour annoncer deux ou trois projets, ainsi qu'une coupure énorme de 63 millions de dollars.

Un comité du Parlement doit être saisi de la question des obligations agricoles, de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, et des gains en capital. Monsieur le Président, c'est le rôle du gouvernement de proposer un projet de loi et c'est le rôle du Parlement du Canada de s'en débarrasser. Le gouvernement semble nous demander de faire des études interminables au lieu de faire des propositions concrètes se présentant sous la forme de projets de loi.

On doit supprimer Canagrex pour faire économiser 6.6 millions de dollars au gouvernement. Dans la politique conservatrice, le Canada est considéré comme un superpuissance, et il y est question d'augmenter considérablement les exportations. Comment y arriver en supprimant ce service extrêmement important d'Agriculture Canada?

Il était question d'intensifier la recherche dans le domaine agricole, monsieur le Président. Nous apprenons que l'on doit réduire le budget de la recherche de 2.7 millions et que l'on doit remettre à plus tard des projets d'aménagement de laboratoires. Les agriculteurs devaient pouvoir ramener leurs emprunts à la valeur actuelle et on devait rétablir le programme spécial de financement des exploitations agricoles. Il n'en était pas du tout question dans la déclaration économique ni dans le discours du trône. Les tarifs du gouvernement fédéral pour les services agricoles augmenteront de 32 millions. Les agriculteurs devront inévitablement supporter une partie de ces frais.

Le secteur agricole traverse actuellement une crise, notamment en ce qui concerne les grains, les viandes rouges et d'autres denrées. D'après le rapport d'Agriculture Canada sur les projets du milieu de l'été, les revenus agricoles nets baisseront de 3 p. 100 dans tout le pays cette année. On prévoit une baisse de 8.9 p. 100 en Saskatchewan et une de 35.5 p. 100 au Manitoba. Quelles initiatives prend-on pour résoudre ce problème? Les exportations de grains doivent fléchir de 25 p. 100 pendant la campagne 1984-1985. D'après la Commission canadienne du blé, la valeur de ces exportations pourrait tomber de 5.5 milliards de dollars l'année dernière à 3 milliards au cours de la campagne qui vient. Les producteurs de viande rouge sont exposés à une baisse de prix, à une hausse des frais de production et à une concurrence acharnée, notamment celle des importations d'Irlande qui sont subventionnées à raison de 40c.la livre.

Dès cette année, le nombre d'exploitations agricoles en faillite a augmenté de 25 p. 100. D'après la Société du crédit agricole, 39,000 agriculteurs ont de grosses difficultés financières et 1,700 d'entre eux risquent la débâcle financière à cause de dettes trop élevées. Où sont les initiatives visant à résoudre ces problèmes dans le discours du trône et dans la déclaration économique?

Le gouvernement a promis d'abaisser les taux d'intérêt par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole et d'autres prêteurs. On ne trouve aucune proposition à ce sujet. Où sont les groupes d'étude qui pourraient empêcher les faillites et assurer un arbitrage analogue à celui qui était proposé dans le projet de loi C-17 présenté au cours de la trente-deuxième législature? Pourquoi le discours du trône ne contient-il pas de mesures visant à interdire l'importation du bœuf subventionné d'Irlande? Pourquoi n'est-il pas question d'un programme de commercialisation ou d'un système de stabilisation visant à améliorer les revenus des producteurs de viande rouge? Pourquoi ne propose-t-on pas dans le discours du trône des mesures visant à laisser de côté les dettes des bons producteurs qui auraient une exploitation agricole viable en temps normal?

J'espère bien que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) proposera un projet analogue à celui qui a été avancé aux États-Unis à la mi-septembre. Pourquoi ne fait-on rien pour modifier le Fonds de stabilisation pour le grain de l'Ouest de façon à prévoir un versement spécial de 500 millions cette année, comme l'ancien premier ministre l'avait proposé? Cette caisse est alimentée par les agriculteurs, et les recettes ainsi que les possibilités de débouchés ont considérablement diminué cette année. Voilà le genre d'initiative que l'on aurait dû trouver dans le discours du trône ou dans la déclaration économique.

Le gouvernement n'a presque rien proposé dans le discours du trône pour résoudre les urgents problèmes qui touchent divers secteurs de la collectivité agricole. C'est au gouvernement à prendre l'initiative de présenter des projets de loi à la Chambre. Le Parlement ne peut pas résoudre ces problèmes s'il n'est pas saisi de mesures législatives ou de crédits budgétaires. Faute de quoi, la situation s'aggravera pendant l'hiver et le printemps, et le nombre des faillites atteindra le niveau prévu par la Société du crédit agricole. Monsieur le Président, le gouvernement aurait dû annoncer des mesures à cet égard dans le discours du trône ou dans l'exposé économique.

Les 1,000 ou 1,700 faillites que prévoit la Société du crédit agricole ne sont pas que de vagues chiffres. Ils représentent des fermes et des familles d'agriculteurs, des espoirs et des rêves qui seront anéantis si le gouvernement ne fait rien au cours de cette première session de la 33e législature.

M. le vice-président: Des questions? Des commentaires?

M. MacDougall: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'Algoma (M. Foster), puisqu'il est l'un des rares députés d'en face à avoir été réélu.

Cela me renverse que le député d'Algoma pense qu'en l'espace de deux mois, nous aurions pu résoudre tous les problèmes que l'ancien gouvernement nous a légués. Peut-il nous dire si lui-même et son parti sont d'accord pour accorder des pensions et des allocations familiales aux Canadiens dont le revenu est supérieur à $100,000 par an? Le député et son parti sont-ils d'accord pour que les contribuables qui disposent d'un tel revenu touchent ces prestations?

• (1240)

M. Foster: Monsieur le Président, ce qui nous étonne vraiment, c'est de voir à quel point le premier ministre (M. Mulroney) a changé son fusil d'épaule depuis la campagne électorale. A ce moment-là, il disait que ces régimes étaient sacrés et inattaquables. Tout à coup, ils ont cessé d'être sacrés et, apparemment, seul le régime d'assurance-maladie l'est encore. Nous nous étonnons de voir le changement incontesté qui s'est produit depuis deux ou trois mois.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite le député de son discours. Je pense cependant qu'il s'est trompé à propos du programme Été Canada. Il a dit que 500 ou 600 étudiants perdraient leur emploi durant l'été. Le député voudrait-il bien se reprendre? Il voulait peut-être parler uniquement de sa circonscription, car il s'agit d'un programme de 85 millions de dollars. Si l'on compte environ $1,000 par étudiant, cela veut dire 80,000 étudiants.

Le député peut-il dire ce qu'il pense du raisonnement d'un gouvernement qui est prêt à supprimer ses programmes de création directe d'emplois pour les étudiants dans les régions où le taux de chômage est élevé, par exemple la circonscription du député? De quel motif malicieux et cruel s'inspirerait un gouvernement qui ferait cela? S'imagine-t-il que le gouvernement va devoir faire volte-face au printemps, revenir sur cette politique et reprendre le même programme exactement qu'avait le gouvernement libéral l'été dernier?

M. Foster: Monsieur le Président, permettez-moi de préciser à l'intention du député qu'il s'agissait de 500 ou 600 emplois pour la région d'Algoma-Manitoulin, et non pour l'ensemble du pays. Ces emplois vont faire gravement défaut. Beaucoup d'étudiants concernés appartiennent à des familles à bas revenus, beaucoup sont des étudiants autochtones venus des 12 réserves que compte ma circonscription. Beaucoup ont eu la possibilité de fréquenter l'université malgré leurs origines modestes, mais maintenant cette possibilité va leur être retirée.

Nombre de municipalités ont besoin d'étudiants pour leur promotion touristique, l'amélioration communautaire, des programmes récréatifs et d'autres initiatives que les conseils municipaux n'ont pas les moyens de payer. Pour cela ils comptent sur le Programme Été Canada.

Je ne chercherai pas à m'expliquer les raisons qui ont poussé le gouvernement à abandonner ce programme. Si je me livrais à des conjectures, je croirais que la clameur de désapprobation provoquée par cette décision chez les étudiants de tout le pays, dont ceux des circonscriptions des députés de tous les partis, sera si grande au printemps que le programme sera rétabli. Il représente une dépense relativement modeste, et si ma circonscription constitue un exemple typique, il semble que ce soit une mesure cruelle et injuste que de condamner de 500 à 600 étudiants à l'oisiveté et de les priver de la possibilité de retourner au collège ou à l'université. J'espère certes que le gouvernement reviendra sur sa décision au sujet de ce programme. Rien ne laissait prévoir durant la campagne électorale qu'il songeait à abandonner le programme d'emploi d'été des étudiants.

Il eût été intéressant de voir comment les députés progressistes conservateurs auraient fait campagne à ce propos. Il eût été intéressant de voir quel appui une telle mesure aurait suscité chez les jeunes progressistes conservateurs.

Je suis heureux que le député terre-neuvien m'ait posé cette question car elle m'a permis d'apporter des détails supplémentaires.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir me permettre de mettre les choses au point. Dans son discours, le député d'Algoma (M. Foster) a prétendu que Revenu Canada avait cessé de rendre des avis de principe sur les conséquences de diverses conventions. Or, il n'en est rien. Revenu Canada continue de le faire sauf dans un cas, celui, précisément, qui intéresse le député. Il s'agit des sociétés en commandite servant à des fins qui n'ont pas été prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

La loi prévoit que seuls des particuliers peuvent former des sociétés en commandite, alors que dans le cas mentionné par le député, ce sont deux grosses entreprises qui veulent former une société de cette nature. Voilà pourquoi celles-ci n'ont pas encore obtenu un avis de principe.

Je suis cependant d'accord avec le député qu'il serait avantageux, surtout dans le cas de futurs nouveaux employés dans sa circonscription, que le ministère du Revenu national puisse bientôt rendre des airs de principe.

M. Foster: Monsieur le Président, si j'en parle c'est parce que je crois que c'est un concept très important. Le gouvernement a promis de donner au milieu des affaires plus de sécurité, de confiance et de certitude. A mon avis, la décision de ne pas accorder les avantages fiscaux d'une société en participation à une société en commandite rend la situation encore plus incertaine. Je soutiens que c'est réellement une démission.

Il semble que le ministère du Revenu national ait été placé devant huit cas semblables. Deux des projets, ceux d'Algoma Steel et de Tembec, créeraient un nombre considérable d'emplois. Il s'agit d'environ 700 emplois dans le cas d'Algoma Steel. Cette dernière voulait former une société en participation ou une société en commandite dont certains crédits d'impôt et déductions pour amortissement serviraient à un autre société formée en commandite. Il y va de l'avenir de quelque 700 emplois permanents dont notre région a tellement besoin.

Sauf erreur, la société Tembec située à une centaine de milles au nord d'Ottawa, serait dans une situation semblable. Si un tel engagement contribuerait à créer des emplois, pourquoi le ministère du Revenu national n'accepte-t-il pas de rendre un avis de principe? Qu'est-ce qui l'empêche d'agir dans le cas de Tembec?

Dans le cas d'entreprises qui constitueraient des sociétés à responsabilité limitée sans pour autant créer d'emplois, le ministère pourrait refuser de rendre un avis de principe.

A deux reprises en juillet, le premier ministre est venu à Sault-Sainte-Marie et à Algoma pour dire qu'il verrait à ce que cette usine soit terminée. Quand la société a fait sa proposition en septembre rien n'indiquait que le gouvernement s'apprêtait à la repousser. Et pourtant, au bout de deux semaines, le ministère du Revenu national a refusé de rendre un avis de sorte que l'avenir de cette usine de $350 millions est maintenant incertain.

Selon le député, c'est dans ce genre de circonstances qu'il convient de rendre un avis de principe mais c'est aussi dans de pareils cas que le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités.

M. le vice-président: Le temps réservé aux questions et aux observations faisant suite à un discours est maintenant terminé.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir le privilège de pouvoir dire quelques mots au sujet du discours du trône et de l'exposé que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté jeudi dernier. Je voudrais en profiter pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Sarnia-Lambton (M. James), et la co-motionnaire, la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques). Je pense qu'il est assez inhabituel que la motion sur l'Adresse en réponse au discours du trône soit parrainée par deux députés siégeant côte à côte à la Chambre. En outre, je crois qu'ils ont le même nom, car, si je me fie à ma connaissance limitée du français, je crois que Jacques est l'équivalent de James.

Le discours du trône qui a marqué l'ouverture de la 33^e^ législature a été vraiment marquant. Certes, au grand désarroi de l'opposition, le gouvernement n'y exposait pas ses plans en très grand détail. Cependant, il reste que le discours du trône ouvrait clairement la voie. Les propos qu'a tenus le ministre des Finances jeudi dernier ont permis d'avoir une meilleure idée de ce que les Canadiens souhaitent et attendent. Nous pouvons dire que le Canada est en train de redevenir une terre de liberté.

• (1250)

Des voix: Bravo!

M. Darling: Le gouvernement va libérer les Canadiens d'un déficit sans cesse croissant. Si le nouveau gouvernement a bien fait comprendre une chose aux Canadiens, c'est sûrement qu'il importait de prendre des mesures pour réduire le déficit, pour redonner du travail aux citoyens et pour donner au secteur privé et aux entrepreneurs de notre pays l'occasion de montrer ce qu'ils peuvent faire. L'incompétence du gouvernement précédent, la façon dont il a géré les programmes gouvernementaux et son entrée dans le secteur privé ont donné des résultats désastreux.

Comme nous le savons tous, nous nous retrouvons maintenant avec en gros 1,400,000 chômeurs. Certes, des mesures superficielles peuvent permettre d'aider certains Canadiens à court terme, mais il faut avant tout donner à tous les citoyens, jeunes et vieux, un travail permanent et intéressant à long terme.

En ce moment, le premier ministre (M. Mulroney) est en train de discuter avec les premiers ministres des provinces de l'avenir du Canada en vue de fixer des objectifs et d'élaborer divers projets pour la conférence des premiers ministres qui aura lieu au début de l'année prochaine. Nous leur souhaitons bonne chance dans cette tâche. A l'avenir, ces conférences seront d'un genre différent, car les premiers ministres discuteront dans une atmosphère amicale—et je souligne le mot «amicale»—au lieu de s'affronter comme par le passé.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Peut-être que dans un an, à une prochaine conférence, nous verrons un gouvernement conservateur de plus, représentant la province du Manitoba, discuter avec les autres premiers ministres de l'avenir du Canada.

M. Manly: C'est peu probable.

M. Darling: Je constate que ma dernière observation n'a pas eu l'air de plaire aux députés NPD de cette Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) critiquer ce qui a été dit dans le discours du trône à propos des consultations avec le secteur privé. Ce genre d'attitude explique en grande partie le cuisant échec que son parti a subi le 4 septembre. Quand je repense à une phrase célèbre de Mackenzie King, je me dis que les 40 députés actuels du parti libéral sont descendus dans la vallée de l'humiliation et qu'il leur faudra de nombreuses années pour en sortir.

Les Canadiens devraient se réjouir d'avoir maintenant un gouvernement qui est à l'écoute de la population. Je tiens à insister là-dessus, monsieur le Président. En tant que membres du gouvernement, nous ferons parvenir les messages des Canadiens au Cabinet et au premier ministre. Naturellement, certains remèdes seront durs à avaler. C'est une évidence. A mon avis, l'expression «des sacrifices à court terme pour des avantages à long terme» va de soi. Nous savons néanmoins que, même si tout le monde veut aller au ciel, personne ne veut mourir.

Article 21 du Règlement

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Le gouvernement devra prendre des mesures pénibles pour sortir le pays de l'ornière. Les portes sont fermées et les serrures obstruées depuis tant d'années que les Canadiens doivent s'habituer à se faire vraiment représenter au Parlement.

Si la consultation et la collaboration sont un objectif si ignoble, les députés de l'opposition pourraient-ils expliquer pourquoi les porte-parole du secteur privé sont tellement satisfaits du discours du trône et de la déclaration financière du ministre des Finances. Immédiatement après le discours du ministre des Finances, j'ai eu la chance de m'entretenir dans mon bureau avec John Bulloch, président de l'importante Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. La fédération de M. Bulloch est un des neuf groupes du secteur privé participant aux consultations, le même groupe si souvent calomnié par l'opposition. Permettez-moi de citer ce qu'a dit M. Bulloch:

Les indications données aux investisseurs sont positives parce qu'elles transmettent un message sincère. On nous a dit que, désormais, le Canada s'appuierait plus sur le secteur privé que sur le gouvernement. Nous allégerons la réglementation et compterons sur le jeu du marché. En ce qui concerne la petite entreprise, le gouvernement a proposé à nouveau les mesures de simplification de l'impôt présentées en avril dernier. Ces mesures à caractère non partisan ont été mises au point après trois ans d'efforts entre le secteur privé et le fisc. Ils représentent des économies de 50 millions de dollars en frais de comptabilité seulement.

M. Bulloch a qualifié la déclaration du ministre des Finances de «douche froide» et ajouté que c'était la seule douche froide qu'il ait jamais eu plaisir à prendre. Cette douche, bien entendu, c'est le réveil brutal des Canadiens au vu d'un déficit beaucoup plus important qu'on ne l'avait dit précédemment. Les Canadiens ne doivent pas se laisser tromper par le caquetage de l'opposition qui prétend que nous ne nous préoccupons pas du chômage. La création d'emplois satisfaisants à long terme dépend d'une solide base économique nationale. L'opposition fait ce pour quoi on la paye. Malheureusement, ses membres se soucient peu de mal informer le public canadien et d'aggraver la souffrance et la détresse des chômeurs.

Remettre les Canadiens au travail est d'importance primordiale pour le gouvernement. Nous défions qui que ce soit de prouver le contraire. Notre intention sera toujours de traiter les Canadiens avec équité et compassion. C'est là un des changements que les gens souhaitaient. On ne négligera pas le chômage au profit des problèmes relatifs au déficit, mais même les personnes capables de faire seulement des calculs élémentaires peuvent comprendre pourquoi il faut s'attaquer en même temps au déficit.

Voyez ce que M. Bulloch a dit au nom de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Nous avons appris des nouvelles bouleversantes sur l'ampleur du déficit du gouvernement et de ses problèmes financiers, mais celui-ci a dit en toute honnêteté et en toute franchise comment il va s'attaquer à ce problème.

Prévoir une économie de 4 milliards aussi rapidement est déjà une performance. A titre d'organisme, nous proposons au vice-premier ministre d'autres possibilités de réaliser des économies durant les six prochains mois. Les signaux sont extrêmement forts pour les entreprises. Ils sont particulièrement bons pour les petites entreprises. Nous avons établi toute une série de nouvelles règles entre le fisc et la petite entreprise.

Le fisc va supprimer les obstacles qui empêchaient la petite entreprise de prendre de l'expansion, notamment le régime d'assurance-chômage et les problèmes de capital-actions. Le clou, c'est la réforme du régime d'assurance-chômage parce que la plupart des gens ne se rendent pas compte à l'heure actuelle que l'assurance-chômage est une source de chômage.

Le taux de chômage est de 7 p. 100 aux États-Unis alors qu'il est de 11 p. 100 ici. Voici la raison: les Américains acceptent de vraies diminutions de salaires. Aux États-Unis, les travailleurs se déplacent plus souvent pour occuper un emploi. La formation a plus de succès aux États-Unis qu'au Canada et la rigidité de notre marché du travail est le principal obstacle à la création d'emplois au Canada. Le clou, ce sont les initiatives sérieuses visant à remanier le régime d'assurance-chômage.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais il est 13 heures. Je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures. Puisqu'il reste un peu de temps au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), il pourra continuer après les travaux habituels.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CONSÉQUENCES DU BLOCAGE DE L'EMBAUCHAGE DE PERSONNEL

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les régions les plus démunies du Canada n'ont pas encore ressenti toute l'ampleur des restrictions annoncées par le nouveau gouvernement conservateur. Je songe notamment au blocage du nombre d'années-personnes prévu par le gouvernement dans la Fonction publique et à la compression des services administratifs de divers ministères de l'État.

On sait très bien ce qui se produit lorsqu'on ordonne des réductions, des compressions et des blocages dans la Fonction publique. C'est l'employé au bas de l'échelle, le fonctionnaire des services d'exécution, des services régionaux, qui perd sa place. Le programme conservateur à cet égard est encore plus cruel qu'en 1979. Il est en effet à la fois ridicule et cruel d'entreprendre sciemment, comme l'a fait le gouvernement, de réduire le nombre de fonctionnaires sans tenir le moindre compte des personnes directement visées. Cette mesure touche toutes les localités rurales du Canada et frappe les sociétés d'État comme la Société canadienne des postes.

Cette semaine, tous les petits bureaux de poste de la région de l'Atlantique recevront l'ordre de ramener de 40 à 30 les heures de travail hebdomadaire. A Terre-Neuve, quelque 160 bureaux de poste sont visés par la décision arrêtée la semaine dernière pour l'ensemble de la région de l'Atlantique, et je pense bien que l'on portera cette semaine le même coup aux régions rurales du Québec. Manifestement, le gouvernement ne s'intéresse pas le moindrement aux régions défavorisées du Canada, et encore moins aux pauvres gens.

* * *

LES SPORTS

LE MATCH DE FOOTBALL ANNUEL DE LA COUPE GREY SYMBOLE D'UNITÉ NATIONALE

M. George Minaker (Winnipeg-St. James): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire une déclaration

au sujet de l'événement national annuel que constitue le match de la coupe Grey. Je dois m'excuser si je parais un peu plus radieux aujourd'hui comme Winnipegois que vous, monsieur le Président, comme Torontois. Dans l'après-midi de dimanche dernier, nos Blue Bombers de Winnipeg sont devenus l'équipe de football numéro un dans l'ouest du Canada et les champions de la Conférence de l'Ouest. Les Blue Bombers forment une équipe dont les propriétaires sont de Winnipeg et dont le siège social est situé au centre de la circonscription de Winnipeg-St. James.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter officiellement les joueurs . . .

M. le Président: A l'ordre. Voici, je le crains, une occasion que je me dois de saisir. Je tiens simplement à dire aux nouveaux députés et aux autres que d'après le Règlement de la Chambre, on ne peut invoquer l'article 21 pour adresser des félicitations. Je tenais simplement à faire cette observation.

M. Minaker: Le match de la coupe Grey constitue un véritable symbole de fierté et d'unité nationales. Il rassemble l'Est et l'Ouest à l'occasion d'un week-end rempli de festivités et de bonne entente.

Je pourrais ajouter que ma voisine de pupitre, la députée de Lincoln (M^me^ Martin) dont la circonscription se trouve dans la ville de Hamilton, et moi avons fait le pari amical que le perdant invitera l'autre à dîner au Restaurant du Parlement, peu importe que les prix aient augmenté ou non. J'espère que, sans violer la moindre loi, mes collègues de l'Ouest feront des paris similaires avec nos collègues de l'Est de sorte que nous puissions récupérer une partie du butin que nous, de l'ouest du Canada, avons perdu l'année dernière aux mains des gens de l'Est.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DISTINCT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour signaler à la Chambre une promesse que le parti conservateur a faite au cours de la campagne électorale et qu'il semble maintenant loin de vouloir remplir.

Depuis des années, les chefs des communautés ethniques de tout le Canada demandent au gouvernement fédéral de renforcer son engagement envers le patrimoine multiculturel de notre pays. Depuis que le premier ministre Trudeau a fait état pour la première fois, en 1971, de la diversité culturelle du Canada, on n'a pas cessé de reconnaître cette réalité.

Pendant la campagne électorale, le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) a confirmé que son parti, s'il était porté au pouvoir, créerait un ministère du multiculturalisme à part entière dont il confierait la direction à un ministre provenant d'une minorité ethnique. Voici ce qu'a répondu celui qui fut ministre d'État au Multiculturalisme dans l'ancien gouvernement conservateur minoritaire quand on lui a demandé si son chef, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), appuierait cette mesure:

> Je peux l'affirmer sans difficulté.

Il semble maintenant qu'il en soit autrement. Le discours du trône prononcé à l'inauguration de la nouvelle législature ne contient qu'une brève allusion à cette promesse du gouvernement:

> Réaliser un consensus national qui soit le reflet de la réalité culturelle diverse du Canada.

Il n'y est pas du tout question du ministère du multiculturalisme promis au cours de la campagne électorale.

Il semble que le ministre d'État au Multiculturalisme (M. Murta) ait entrepris de consulter les groupes ethniques sur l'orientation de la politique canadienne dans ce domaine. J'espère que cette consultation produira de meilleurs résultats que le projet de loi sur le multiculturalisme que l'ancien gouvernement a présenté en juin dernier. J'invite le gouvernement à faire preuve de bonne volonté en remplissant au moins l'une de ses promesses électorales qui revêt un grand symbolisme pour un grand nombre de Canadiens.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON APPUIE LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a déclaré dans son exposé jeudi dernier, le peuple canadien a porté un jugement clair et confiant sur l'avenir de notre pays. Je souscris sans réserve et avec enthousiasme aux objectifs et stragégies du programme. Il est absolument nécessaire de consulter les Canadiens si nous voulons dégager un consensus avant d'entreprendre une action engagée.

Je voudrais insister sur le fait que la création d'emplois demeure notre plus haute priorité. Nous devons toutefois prendre les mesures qui s'imposent, à longue échéance, pour faire régner un climat de confiance dans lequel la croissance économique et la création d'emplois pourront se réaliser de façon constante. En créant ce climat, il est essentiel de s'attaquer aux causes des problèmes au lieu de lutter contre les symptômes. C'est pourquoi les Canadiens conviennent que nous devons commencer par mettre fin à l'accumulation massive de la dette publique pour ensuite parvenir à résoudre nos problèmes financiers.

Enfin, les Canadiens doivent se rendre compte que nous devons être prêts à nous tailler une place sur les marchés internationaux pour que le plan de renouveau économique se concrétise. Voilà pourquoi la population canadienne appuie avec tant d'empressement les buts et les objectifs que le ministre des Finances a décrits dans l'exposé qu'il a fait à la Chambre jeudi dernier.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PRÉSUMÉE INEFFICACITÉ DE CERTAINES LÉGISLATIONS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Le ministre de la Justice (M. Crosbie), commentant jeudi dernier l'acquittement du Dr Morgentaler, a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'apporter d'amendement à la Loi sur l'avortement.

La Loi de 1969 portant sur l'interruption de grossesse est vétuste. En effet, dans la plupart des régions du pays, les hôpitaux accrédités se refusent à mettre sur pied des comités d'avortement thérapeutique, tel que le prévoit la loi.

Les inéquités qui en découlent ne sont plus à démontrer. D'ailleurs, le quatrième verdict rendu en faveur du Dr Morgentaler illustre de façon non équivoque les lacunes de la présente loi, loi qui se doit d'être revue le plus rapidement possible, soit dans son mode d'application ou dans sa substance.

L'objectif de mon intervention n'est pas de remettre en question la validité de notre système judiciaire, mais de souligner l'inefficacité de certaines législations qui portent préjudice à des individus, en l'occurrence à des femmes qui ont besoin d'un service qui a été reconnu par une loi qui n'est pas appliquée.

* * *

[*Traduction*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) avait promis de réduire le déficit. Aujourd'hui que le gouvernement progressiste conservateur a effectivement entrepris d'agir dans ce sens, le chef de l'opposition répète, consterné: «coupure, coupure, coupure». C'est une attitude qui se comprend quand on se rappelle qu'en qualité de ministre des Finances, il avait accru les dépenses fédérales de 99.8 p. 100. Par la suite, ses amis libéraux ont continué de dépenser, avec de l'argent emprunté naturellement, pour porter la dette publique à près de 190 milliards. Le chef de l'opposition voudrait réduire le déficit en disant: dépenser, dépenser, dépenser.

Tout le monde sauf les libéraux sait que l'on ne peut payer ses dettes en dépensant, mais les libéraux ont tenté de s'élever à la force du poignet. Le chef libéral s'oppose à la réduction de la dette publique contre la volonté des citoyens.

Voici quelques passages tirés d'éditoriaux—Le *Globe and Mail*, «Les chefs d'entreprise applaudissent l'exposé économique»; *Le Devoir*, «Seul un rêveur soutiendrait que la situation financière du gouvernement fédéral n'est pas désastreuse et ne requiert pas de mesures d'austérité radicales»; et même la *Province* de Vancouver qui dit ceci « . . . Grâce à ce programme énergique, ambitieux et équitable, nous allons ralentir ces dépenses qui ne servent qu'à payer les intérêts d'une dette galopante». L'un de mes amis indien a résumé les faits en disant: «Le chef libéral a la langue fourchue».

Article 21 du Règlement

L'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) reflète le sentiment de la grande majorité des Canadiens. Nous allons respecter les promesses que nous avons faites en dépit de la grogne des libéraux et des néo-démocrates et bâtir un nouveau Canada.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

* * *

• (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS ANNONCÉES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ni le ministre des Finances (M. Wilson) ni le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) n'ont déposé d'études sur les incidences des réductions annoncées du nombre des bénéficiaires de l'assurance-chômage, surtout en ce qui concerne les diverses régions du Canada où le taux de chômage excède de beaucoup la moyenne nationale. Il est manifeste que, pour le gouvernement, les chômeurs ne sont que des données statistiques. Or, pour donner une impression de dureté aux gros et puissants capitalistes au Canada et pour créer un climat de confiance pour le secteur privé, le gouvernement est prêt à écraser les plus démunis économiquement.

Voyez comme le gouvernement est dur! Voyez comme il supprime des emplois dans le secteur public! Voyez comme il donne confiance au secteur privé! Voyez comme il sait être dur et écraser les étudiants, réduire les subventions à la recherche et au développement et couper dans les rangs des fonctionnaires! Voyez comme il dorlotte les riches et les puissants! Il demande le cours mondial pour le pétrole, ne conteste pas la concentration de sociétés au Canada et ne modifie pas la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à obliger les riches à payer leur juste part d'impôts. Il me semble que le gouvernement a fait sienne une chanson-thème d'un opéra de quatre sous: «Mac l'éventreur est de retour en ville».

Le moins que le gouvernement puisse faire est de déposer des études des incidences des modifications prévues à la Loi sur l'assurance-chômage. Je prie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de le faire dès maintenant.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON APPUIE LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, le résultat des élections du 4 septembre prouve que les Canadiens désirent collaborer à la solution des problèmes qui assaillent notre pays. Ils ont fait le premier pas en vue de renverser la tendance négative qui accable notre pays en élisant un nouveau gouvernement déterminé à apporter des changements réels.

Article 21 du Règlement

Les électeurs ont confié à notre gouvernement le mandat d'ouvrir la voie vers une relance économique et la réconciliation nationale. Nous avons commencé à remplir ce mandat, monsieur le Président. La semaine dernière, dans le discours du trône et dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), notre gouvernement a préparé le terrain à notre programme de reconstruction nationale.

En nous attaquant aux graves problèmes économiques de notre pays, nous allons tous devoir faire preuve d'assiduité et prendre des décisions parfois cruciales. Les électeurs de Mission-Port Moody sont prêt à le faire. Ils réagissent déjà avec enthousiasme aux initiatives du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre des Finances.

Notre programme de changement et de relance repose sur les consultations et les entretiens. Le premier ministre a entamé ce processus aujourd'hui en s'entretenant avec ses homologues provinciaux. Ce que ceux de l'opposition ne comprennent pas, monsieur le Président, c'est que ce n'est que le début.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'ABSENCE DE MOTION DE CENSURE DE LA PART DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le discours du trône et l'exposé économique ont été accueillis avec bonheur partout au Canada et le pays tout entier s'est mis d'accord pour approuver les orientations proposées par le nouveau gouvernement. Même les néo-démocrates y sont favorables. Ils ne semblent guère intéressés à se prononcer sur leur propre sous-amendement. Vendredi après-midi, sur les cinq députés requis, il n'y en a eu que trois qui se sont levés pour faire inscrire un vote en bonne et due forme. Il n'y aura donc pas de motion de censure cet après-midi.

Nous pouvons donc en conclure, premièrement, que 27 députés néo-démocrates sur 30 soutiennent inconditionnellement le gouvernement, deuxièmement, que le NPD a renoncé à jouer le rôle de l'opposition en laissant le champ libre à ses amis du parti libéral ou, troisièmement, que les députés néo-démocrates feraient bien de reconsidérer le choix qu'ils ont fait lorsqu'ils ont nommé le leader à la Chambre et le whip de leur parti.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

ON CRITIQUE CERTAINES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, les candidats conservateurs ont promis un gouvernement plus ouvert et plus accessible. Ils ont reproché au gouvernement libéral de s'entourer du plus grand secret. Dans leur propagande électorale, les conservateurs ont affirmé ceci:

> Les libéraux refusent aux Canadiens l'accès légitime à leur gouvernement. Ils refusent de divulguer les documents gouvernementaux. Le gouvernement doit rendre des comptes aux Canadiens. Il doit être accessible, honnête et respectueux des besoins et des opinions des Canadiens.

C'est grotesque, monsieur le Président. C'est de l'hypocrisie à l'état pur. Après deux mois d'un gouvernement conservateur qui se dit ouvert et accessible, les Canadiens savent maintenant la véritable signification des termes «duplicité» et «tromperie». S'ils poursuivent dans cette voie, les conservateurs formeront, certes, le gouvernement le plus paranoïaque et le plus cachottier que les Canadiens aient jamais connu.

Le dernier exemple en date remonte à la semaine dernière, alors que le ministre des Finances a refusé de publier une étude effectuée sur les répercussions de ses coupes sombres sur le taux de chômage. La population, la presse et l'opposition ont le droit d'obtenir cette information. Nous avons le droit de savoir combien d'emplois seront supprimés et quelles régions et quels secteurs de l'économie seront les plus durement touchés.

De quoi a peur le gouvernement? Qu'a-t-il à cacher? Les Canadiens se demandent ce qu'on a fait de la promesse d'un gouvernement plus ouvert.

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA CRÉDIBILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; elle concerne la crédibilité du gouvernement, à mon sens.

A la lumière de la déclaration faite la semaine dernière par le ministre des Finances coupant 180 millions de l'aide extérieure que le Canada s'était engagé à donner aux pays en voie de développement, comment se fait-il que le très honorable ministre ait autorisé 48 heures plus tôt son ambassadeur à l'ONU à prononcer un discours passionné pour dire au monde entier que le Canada allait être le pays qui ferait le plus pour l'aide extérieure et que, 48 heures plus tard, son gouvernement a coupé sauvagement dans les programmes d'aide extérieure au moment où l'Afrique connaît la pire famine qu'elle ait eue depuis de nombreuses années et que d'autres pays se demandent si leur aide sera coupée?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quel qu'ait été le parti au pouvoir, le gouvernement du Canada peut se vanter d'avoir contribué à l'aide extérieure. Notre gouvernement a l'intention de continuer dans cette voie.

Lorsque mon collègue, le ministre des Finances, a fait son exposé à la Chambre jeudi soir, il a exprimé très clairement notre détermination à augmenter notre aide au développement de façon à atteindre 0.07 p. 100 de notre PNB. En raison de la grave situation économique dont notre gouvernement a hérité, nous avons été obligés de prolonger le délai que nous nous sommes fixés pour parvenir à notre objectif. Toutefois, nous respectons les obligations du Canada et nous continuerons à jouer le rôle de chef de file en contribuant au développement et en venant en aide aux pays victimes de désastres.

L'AIDE PRÉVUE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, comment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous faire une telle déclaration aujourd'hui, alors que même si le 25 septembre, aux Nations Unies, il a promis solennellement au nom du gouvernement et de tous les Canadiens que nous atteindrions notre objectif de 0.07 p. 100 du PNB pour l'aide au développement d'ici 1990, cette date a été reportée à 1995 quelques semaines plus tard, et deux semaines après, les programmes d'aide aux pays en développement ont été réduits de près de 200 millions? Monsieur le Président, ne pensez-vous pas qu'en tenant des propos différents au Canada et à l'étranger, le nouveau gouvernement a porté atteinte à la crédibilité du gouvernement canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles la crédibilité de notre gouvernement est beaucoup plus forte que celle du gouvernement dont le député faisait partie, c'est précisément que nous disons la même chose à l'étranger et au Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Et nous avons l'intention ... Et nous avons démontré la pratique de dire la même chose en français qu'en anglais.

[*Traduction*]

J'ai déclaré aux Nations Unies que le gouvernement comptait atteindre son objectif d'ici 1990. Telle était alors notre intention, compte tenu de ce que nous savions de l'état des finances de notre pays. Nous n'avions pas encore mesuré toute la gravité de la situation financière dans laquelle l'ancien gouvernement avait plongé le pays. Nous avons donc employé des termes prudents, et dans l'exposé de mon collègue, le ministre des Finances, nous avons répété que nous nous engagions à poursuivre une progression régulière. Je rappelle à la Chambre que l'aide extérieure du Canada va en augmentant et non pas en diminuant.

• (1420)

L'AIDE À L'AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le député dit savoir de quoi il parle. Le 25 septembre, il a pris un engagement envers les Nations Unies au nom du gouvernement. Trois semaines plus tard, il a fait marche arrière parce qu'il n'a aucun poids au sein de son gouvernement. Si ce dernier réduit de 200 millions l'aide extérieure, je voudrais savoir s'il a l'intention de continuer dans cette voie. Le ministre a dit la semaine dernière que le gouvernement allait accroître l'aide à l'Afrique en raison de la famine. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire l'aide à l'Amérique latine, alors qu'une grave crise se prépare au Nicaragua? Le ministre ne croit-il pas qu'il aurait mieux fait de suivre de plus près ...

M. le Président: A l'ordre. Je me permets de faire remarquer au député que j'ai entendu sa question supplémentaire et qu'il ne me paraît pas équitable d'inclure deux questions dans une troisième question supplémentaire.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à dire que le budget de l'aide extérieure n'a pas été réduit, mais accru. Cette année, le montant en sera plus élevé que l'année dernière.

Pour ce qui est du Nicaragua, j'ai eu ce matin l'occasion de rencontrer le député de Spadina qui vient de faire un voyage dans ce pays. Nous avons discuté du programme d'aide que le gouvernement envisage pour le Nicaragua. Il y a deux ou trois semaines, j'ai eu l'honneur d'apposer ma signature à un programme d'aide canadien de 7.5 millions de dollars qui permettra d'assurer des approvisionnements en eau potable au Nicaragua. Le Canada s'occupe de ses obligations dans le monde entier et nous avons l'intention de continuer à le faire.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE

LES COMPRESSIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT—LA RÉGION DE QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Les villes du centre du Québec sont sans doute celles qui sont les plus affectées par les coupures annoncées dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances: le laboratoire de recherche de Victoriaville, celui de Trois-Rivières et celui de Shawinigan. Le ministre pourrait-il dire ce qui arrive au sujet de l'Institut de recherche Maurice-Lamontagne, dans le Bas-du-Fleuve, de même que du Centre de recherche optique qui avait été prévu pour la région de Québec?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon honorable collègue ... Premièrement, j'aimerais le remercier pour les félicitations sincères qu'il a adressées à notre gouvernement et à mon collègue, le ministre des Finances, jeudi soir dernier à la suite de l'énoncé de notre nouvelle politique. C'était bien apprécié. J'aimerais lui dire que le Centre Maurice-Lamontagne va de l'avant. Comme on l'a certainement constaté dans le Livre qu'on a déposé jeudi dernier, il n'y a aucune mention de coupure de ce côté-là et il en est de même dans le cas du Centre de recherche optique à Québec.

ON DEMANDE COMBIEN D'EMPLOIS DIRECTS OU DE TECHNOLOGIES DE POINTE RELIÉES À CES EMPLOIS SERONT PERDUS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire concernant les centres de recherche que l'on devait établir dans la région que représente le président du Conseil du Trésor. Ce dernier pourrait-il dire à la Chambre combien d'emplois reliés à ces centres de recherche seront perdus à la suite de leur abandon ou de leur remise à plus tard?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, dans le cas de tous ces centres de recherche qui étaient financés par le Fonds Laprade, qui est bien connu à la Chambre, certains projets qui, à notre avis, étaient moins prioritaires que d'autres ont été soit abandonnés complètement ou reportés à plus tard.

M. Garneau: Combien de «jobs» perdus?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue que malgré le fait que le gouvernement que son parti représentait aux dernières assises ait dépensé plus de 130 millions de dollars, le centre du Québec ne se porte guère mieux qu'aucune autre région.

La promesse ayant trait au Fonds Laprade de créer des emplois permanents, monsieur le Président, est une promesse, franchement, qui n'a pas été tenue.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI—L'ENTREVUE D'UN JOURNALISTE AVEC UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, après que le gouvernement eut annoncé sa politique économique désastreuse qu'il va ...

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Les conservateurs ont toujours eu pour habitude de se moquer de la hausse du chômage, ce que nous prenons très au sérieux, de ce côté-ci de la Chambre.

Après avoir annoncé sa politique économique jeudi dernier, le ministre n'a pas précisé l'incidence exacte que celle-ci aura sur l'emploi au cours de la prochaine année financière, selon les analyses effectuées par des responsables de son ministère. Le ministre a reconnu vendredi qu'une étude a été réalisée, mais il a refusé de la communiquer aux députés et, ce qui est plus important, aux Canadiens.

Ma question porte sur un article paru le lendemain dans le *Citizen* d'Ottawa. Dans cet article, le journaliste parle d'un fonctionnaire du ministère, en laissant clairement entendre que ce dernier lui a communiqué des renseignements que le ministre a refusé de donner aux députés de la Chambre des communes. Je demande donc au ministre si un fonctionnaire de son ministère a donné au journaliste les renseignements que nous avons réclamés, et peut-il nous dire si cela s'est fait durant la fin de semaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne connais pas le fonctionnaire qui a donné ce renseignement. Le député peut lire les journaux aussi bien que moi. Quelqu'un a manifestement parlé à un journaliste, auquel il a fourni certains renseignements. Cependant, je tiens à signaler que le renseignement dont il est question dans l'article du *Citizen* n'est pas important par rapport à l'incidence générale de l'exposé économique, laquelle est manifestement positive. Le principal porte-parole des petites entreprises, John Bulloch, a déclaré que ...

M. le Président: A l'ordre. Soit dit en toute déférence envers le ministre, nous abordons à peine la deuxième semaine de l'actuelle législature et les questions deviennent plus longues, ainsi que les réponses également. Je vais donc user de mon pouvoir pour ramener la période des questions à de plus justes normes.

Des voix: Bravo!

L'ÉVALUATION DU MINISTÈRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire sera brève. Le ministre a dit qu'à son avis, l'évaluation faite par son ministère ne donnera pas de résultats importants. Va-t-il permettre aux Canadiens de juger par eux-mêmes de l'importance du document qu'il désire garder secret? Le ministre a préconisé un gouvernement libre lorsqu'il était dans l'opposition. Pourquoi ne met-il pas ces recommandations en pratique maintenant qu'il tient les rênes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes très libres sur ces questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous venons d'amorcer le processus de consultation le plus vaste jamais entrepris par un gouvernement dans l'histoire de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je voudrais dire quelque chose au député, en réponse à sa question. J'ai dit que le renseignement contenu dans la note de service qui m'a été adressée ne revêtait aucune importance sur le plan statistique.

M. Broadbent: Laissez-nous le soin d'en décider.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais vous le faire. Au cours de la première année, en 1985, l'emploi va connaître une augmentation marginale. En 1986, il y aura une incidence négative marginale sur le chômage insignifiante sur le plan statistique et ne valant pas la peine qu'on s'en inquiète.

ON DEMANDE DE PUBLIER LE DOCUMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre nous a dit que la situation allait empirer d'ici deux ans. Pourtant quelques-uns d'entre nous espéraient que les choses allaient plutôt s'améliorer. Puisque le ministre ne cesse d'invoquer ces renseignements, ne croit-il pas qu'il a l'obligation de publier le document et que moi, représentant élu, je ne devrais pas être obligé, comme je le ferai après la période des questions, d'invoquer la Loi sur l'accès à l'information et ainsi de m'adresser ailleurs pour obtenir des renseignements officiels que le ministre aurait dû nous fournir il y a longtemps?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, l'information m'a été communiquée dans le cadre d'une note élaborée exposant les différentes options politiques. Ces options ne concernent que moi et moi seul en ma qualité de ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je tiens à préciser que ces informations n'ont pas beaucoup d'importance sur le plan statistique. Ce qui compte au fond c'est l'incidence positive d'un exposé économique qui a été généralement bien reçu.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LES PRIX MONDIAUX DU PÉTROLE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quand la ministre était critique officiel de ce portefeuille, elle a exposé sans ambages avant ou pendant la campagne électorale quelles seraient ses politiques si elle était ministre de l'Énergie ou quelles seraient les politiques du gouvernement élu. Il semblerait que ces idées se sont évanouies depuis les élections. Je voudrais dire que . . .

M. le Président: A l'ordre. Je dois signaler au député que, pendant la période des questions, les députés doivent poser des questions et non faire des discours ou des déclarations.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. MacLellan: Monsieur le Président, étant donné que la ministre a déclaré qu'elle ne modifiera pas sensiblement la politique énergétique tant que les prix mondiaux du pétrole ne se seront pas stabilisés, qu'entend-elle par stabilité des prix mondiaux du pétrole? Comment définit-elle ce terme, compte tenu de la délicate situation politique du Moyen-Orient?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme le député le sait, toute la question des prix du pétrole fait l'objet actuellement de négociations avec les provinces productrices de l'Ouest. Ces négociations se déroulent de façon très satisfaisante. Je ne puis en annoncer les résultats des mois avant qu'elles ne soient terminées.

M. le Président: Une question, de préférence plutôt brève.

L'INCIDENCE DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES SUR LES EMPLOIS

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, la ministre a elle-même déclaré qu'elle voulait faire des politiques énergétiques un moteur de croissance. Quand cette croissance aura-t-elle lieu? Quand ces emplois seront-ils créés? Tout simplement parce que la ministre n'arrive pas à se faire une idée, cela signifie-t-il, monsieur le Président, que ces emplois ne seront pas créés avant 1995?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'était certes pas là récemment, au moment où j'ai signé des contrats modifiés pour l'exportation du gaz, contrats qui permettront de maintenir ou de créer 15,000 nouveaux emplois grâce à une politique plus raisonnable sur la fixation des prix du gaz.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Nous nous proposons de présenter des mesures analogues d'ici quelques semaines.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON DEMANDE COMBIEN D'EMPLOIS SERONT PERDUS À LA SUITE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Quand le Parti progressiste conservateur était dans l'opposition, il a souvent demandé que le gouvernement fédéral dépense plus d'argent pour la recherche et le développement ici, au Canada. Mais dans sa déclaration économique la semaine dernière, le ministre des Finances a coupé 61 millions de dollars du budget pour la recherche et le développement ici, au Canada. Ma question est donc la suivante: Le ministre peut-il dire maintenant à la Chamrbe combien d'emplois seront perdus par cette action draconienne du gouvernement du Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en ce qui concerne les coupures qui ont été effectuées la semaine dernière dans nos programmes de recherche et de développement, j'aimerais assurer mon honorable collègue que les engagements qu'a pris le Parti progressiste conservateur en vue de stimuler la recherche et le développement au cours des prochaines années seront respectés et qu'en tout et partout il n'y aura pas de perte d'emplois dans ce secteur qui est très important pour notre développement économique au pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE—LA COMPRESSION DES DÉPENSES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient tout juste de confirmer qu'il y aurait perte d'emplois en deux ans. Comment s'arrange-t-il pour faire concorder ses propos avec ce que vient de nous dire le président du Conseil du Trésor?

Dans l'exposé économique du gouvernement, il est question de réduire de quelque 200 millions de dollars le Programme de subventions à l'industrie. Cela revient à dire que les régions qui n'ont aucune industrie privée seront encore plus négligées qu'elles ne l'étaient naguère. Le ministre pourrait-il nous dire combien d'emplois seront perdus à cause de cette compression de 200 millions de dollars? Combien d'emplois seront perdus dans les régions défavorisées du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je vais tâcher d'expliquer au député de quoi il retourne. Nous sommes convaincus que l'exposé économique créera un climat de confiance favorable à la création d'emplois.

J'ai reçu dernièrement une lettre d'un homme âgé de 94 ans. Il m'a dit que le nouveau gouvernement lui inspirait tellement confiance qu'il avait décidé d'acheter une compagnie au bord de la faillite, ce qui lui permettra de maintenir 145 emplois et d'en créer 25 nouveaux au cours des trois prochains mois. Voilà ce que j'appelle un climat de confiance!

Des voix: Bravo!

Des voix: Déposez cette lettre!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député de Sudbury a la parole. A l'ordre, je vous prie.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LE CALIBRAGE DES APPAREILS DESTINÉS À SOIGNER LES VICTIMES DU CANCER—L'INCIDENCE DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Dans son énoncé de politique économique de jeudi, le gouvernement a annoncé la suppression d'un certain nombre d'emplois dans ses centres scientifiques, notamment au laboratoire du Conseil national de recherches qui sert d'étalon au Canada en matière de radiation. En outre, ce laboratoire est chargé de parfaire la mise au point d'appareils servant à lutter contre le cancer dans tout le pays. Par conséquent, les coupures annoncées vont poser des problèmes en ce qui a trait à la quantité de radiation administrée et atténueront l'efficacité des traitements contre le cancer. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a cru bon, au nom des restrictions, d'éliminer à la légère des emplois exigeant un personnel technique très qualifié, risquant ainsi de porter préjudice à la qualité et à la sécurité des traitements contre le cancer dans les hôpitaux canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dirai que le gouvernement n'a aucunement compromis le calibrage des appareils destinés à soigner les victimes du cancer. En fait, les changements ne portent que sur une fraction très minime des 30 années-personnes affectées au laboratoire de recherches sur les molécules et les rayons-x, que beaucoup de dirigeants du Conseil national de recherches ne jugeaient pas indispensable.

M. Frith: Monsieur le Président, ce n'est pas en tout cas le point de vue d'un certain nombre de directeurs d'hôpitaux qui se sont dits surpris et alarmés par les coupures effectuées dans ce secteur.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que je voudrais féliciter en passant de sa nomination à ce poste très important. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il a accepté des coupures qui, il le sait, se traduiront à long terme par une perte d'emplois spécialisés dans un secteur où les scientifiques ont du mal à se placer?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour les paroles aimables qu'il m'a adressées et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles responsabilités.

Comme je me souviens de certains propos que le député a tenus par le passé, j'ose espérer qu'il conviendra avec nous que la meilleure façon de créer des emplois à long terme, c'est de remettre de l'ordre dans nos finances.

Deuxièmement, et bien entendu je dis cela après m'être renseigné, je ne pense pas que les inquiétudes du député soient fondées, et les autorités du ministère ne le pensent pas non plus. Nous prendrons toutes les mesures voulues pour protéger les victimes du cancer qui sont soignées au moyen de rayons et pour maintenir la valeur des tests. La qualité de ces traitements n'a pas été diminuée, et je puis dire que je partage l'avis exprimé par mon collègue du Cabinet.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—L'INCIDENCE SUR LES EMPLOYÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser, moi aussi, une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Je tiens tout d'abord à le féliciter pour sa nomination. Étant donné que le président du Conseil du Trésor vient de déclarer qu'il n'y aurait pas de perte d'emplois dans la recherche et le développement, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le Conseil national de recherches fait des coupes de 36 à 70 millions de dollars et pourquoi des dizaines de scientifiques qui ont beaucoup d'expérience au CNR ont reçu un avis de licenciement? Le ministre pourrait-il expliquer par ailleurs comment il se fait que le gouvernement du Canada renonce à la possibilité de déceler la présence de dioxines et d'autres substances dangereuses en supprimant le secrétariat à l'environnement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je signale au député qu'aucun employé du Conseil national de recherches n'a reçu un avis de licenciement. Nous faisons tout notre possible pour stimuler la recherche et le développement dans le secteur privé . . .

M. Deans: Oh oui, monsieur!

M. Siddon: . . . conformément aux engagements qu'a pris le gouvernement. Cela veut dire en fait que des personnes qui étaient officiellement employées dans certains de ces laboratoires vont pouvoir chercher de nouvelles initiatives du secteur privé en profitant des programmes que le gouvernement annoncera, ce qui leur permettra d'avoir un emploi permanent, rémunérateur, enrichissant et passionnant, au lieu de moisir dans des laboratoires . . .

M. Deans: Et de faire faire la recherche aux États-Unis, voir en Europe?

M. Siddon: . . . dont certains sont devenus inutiles.

LES CONSULTATIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il parler ainsi étant donné que les employés de plusieurs des laboratoires concernés ont été prévenus vendredi qu'il allait y avoir des licenciements, et qu'on leur a dit combien de licenciements il y aurait, sans préciser le nom des personnes qui seraient touchées? Pourquoi le gouvernement a-t-il rogné le budget du CNR sans avoir fait les consultations qu'il a si bien promises dans le document intitulé *Un programme de renouveau économique*, que nous avons reçu pas plus tard que la semaine dernière?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je répète qu'il n'y a pas eu de licenciements, et que l'on a discuté des décisions annoncées jeudi soir par mon collègue le ministre des Finances avec les cadres supérieurs du Conseil national de recherches. On ne discute malheureusement pas des mesures que l'on envisage de prendre avec tous les employés. On a en fait jugé que ces postes correspondaient aux activités les moins essentielles du Conseil national de recherches, et le gouvernement a pris pas conséquent une décision essentielle que le député désapprouve, de toute évidence.

• (1440)

LA CHASSE À LA BALEINE

L'IMPORTANCE DE LA QUESTION POUR LES INUIT DE L'ÎLE DE BAFFIN ET DE LA RÉGION ARCTIQUE ORIENTALE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, les écologistes comme ceux du mouvement Greenpeace ont réussi à ruiner le secteur de la chasse au phoque dans 50 p. 100 de ma circonscription. Vu l'absence d'industries et d'emplois, plus de 50 p. 100 de mes commettants continuent d'exploiter une source de produits renouvelables pour grossir leurs maigres revenus. Étant donné que la région arctique orientale ne saurait compter sur une aide financière substantielle, toute interdiction de chasser le narval aggraverait encore la situation et serait catastrophique.

J'aimerais donc poser au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question suivante: compte tenu de l'importante ressource renouvelable que le narval et le béluga constituent pour les Inuits de l'île de Baffin et de la région arctique orientale, le ministre pourrait-il donner aux Canadiens des régions boréales l'assurance que le gouvernement entend défendre leurs intérêts et qu'il adressera les instances voulues aux participants de la conférence internationale sur le commerce des espèces en voie de disparition, qui aura lieu l'année prochaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je tiens tout d'abord à féliciter le député d'avoir été élu et de poser pour la première fois une question à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le gouvernement est au courant des propositions de la République fédérale d'Allemagne visant à faire figurer le narval et le béluga parmi les espèces en voie de disparition, propositions qui mettraient en péril l'économie du nord du Canada. Nous nous efforçons déjà de convaincre le gouvernement de l'Allemagne occidentale de renoncer à ce projet et de nous aider à protéger l'économie et le gagne-pain des habitants du Nord. Nous avons également communiqué avec d'autres pays qui partagent notre façon de voir, pour qu'ils nous aident eux aussi à protéger l'économie et le gagne-pain des Canadiens du Nord.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SITUATION DES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE QUI N'ONT PAS DROIT AUX PRESTATIONS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Jeudi dernier, on nous a dit que les primes d'assurance-chômage augmenteraient, que l'ont supprimerait l'assurance à certains et que, peut-être, les prestations seraient réduites. Je rappelle au ministre qu'à Terre-Neuve et dans d'autres régions de l'Atlantique il y a des centaines de pêcheurs qui, sans qu'ils y soient pour rien, n'auront pas droit à des prestations cette année, en raison de la situation catastrophique des pêcheries côtières. La ministre annoncera-t-elle un fonds spécial pour ces pêcheurs, comme on l'a fait deux fois par le passé, de sorte qu'ils aient droit à l'assurance-chômage cet hiver et qu'ils n'aient pas à tomber

dans la situation humiliante d'avoir à demander l'assistance sociale?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous surveillons cette situation de près. Je pense que, dans les prochaines semaines, il y aura suffisamment de possibilités de pêche pour que ces travailleurs accumulent les dix semaines qui leur donneront droit aux prestations de l'assurance-chômage. Je voudrais également dire au député que s'il connaît des cas particuliers, j'aimerais qu'il m'en fasse part.

L'AIDE PRÉVUE POUR LES CIRCONSCRIPTIONS TOUCHÉES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je suis heureux que la ministre me prête une oreille sympathique. Dans la lettre qu'elle nous a envoyée le 9 octobre, elle déclarait: «Si la situation s'avère pire qu'en 1984, je suis prête à envisager une augmentation des sommes affectées aux circonscriptions où il y a des pêcheurs, jusqu'à un maximum de 3 millions de dollars, si nécessaire, pour assurer l'aide requise». Si la situation l'exige, la ministre respectera-t-elle ses engagements pour que nous puissions commencer à créer les emplois dont ces circonscriptions ont tellement besoin?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'en ai certainement l'intention. Nous agirons dès que nous saurons que la saison est terminée et que nous aurons tous les chiffres en main.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LES AUDIENCES RELATIVES AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications. Il sait que le CRTC tient actuellement des audiences à la demande des Télécommunications du CN et du CP, qui voudraient offrir un service téléphonique interurbain. Il sait également que, d'après certaines prévisions, un demi-million d'usagers du téléphone devront renoncer à ce service et que les taux augmenteront de 30 à 100 p. 100 au cours des quelques prochaines années si la concurrence est autorisée. Avant les élections, le premier ministre a affirmé très nettement qu'aucune politique ne sera modifiée tant que les grandes orientations ne seront pas fixées. Le ministre songe-t-il à recommander au CRTC de s'abstenir de faire une déclaration tant que le gouvernement n'aura pas élaboré sa politique.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les audiences du CRTC sont conformes à la législation. L'annonce des audiences a été publique et les parties intéressées s'y feront entendre. Le CRTC rendra jugement et le gouvernement prendra action.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS—ON DEMANDE QUE LE COMITÉ ENTREPRENNE UNE ÉTUDE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre chargera-t-il le comité permanent des communications et de la culture d'entreprendre une étude nationale sur la politique des télécommunications avant que le CRTC ne prenne une décision?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas cette intention.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question fait suite à une autre question qui a été posée tout à l'heure au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministère fédéral des Pêches et le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve ont fait savoir aux services du ministre qu'au moins 1,600 familles se trouvent dans la situation que mon collègue a évoquée tout à l'heure, parce que les intéressés n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage, et que les circonscriptions concernées ont déjà atteint le plafond de 3 millions de dollars en ce qui a trait aux crédits du programme Canada au travail. A la lumière de ces nouvelles données, la ministre peut-elle nous annoncer qu'elle va mettre sur pied un programme spécial comme les libéraux l'avaient fait l'année dernière, ou recommande-t-elle aux citoyens de s'adresser au Bureau du bien-être?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai répondu à la question précédente. Avant de prendre cette décision, nous attendons que la saison de pêche soit terminée dans tous les villages de pêcheurs. Nous avons dit clairement que nous étions disposés à débloquer 3 millions de dollars pour toutes les circonscriptions touchées.

M. Baker: Elles en sont déjà à 3 millions.

* * *

LES TRANSPORTS

LES ÉCHAPPEMENTS DE GAZ AUTOMOBILES—ON DEMANDE UN NIVEAU COMPARABLE À CELUI QU'EXIGENT LES ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Il est parfaitement au courant de la gravité de la situation en matière de pluies acides à l'échelle continentale. Est-ce que lui et ses services envisagent de présenter un projet de loi qui ramènerait les échappements de gaz automobiles au Canada à un niveau comparable à celui qu'on applique actuellement aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Non, Monsieur le Président, nous n'envisageons pas de projet de loi pour l'instant. Cependant, nous sommes en train d'organiser la tenue à Ottawa, le 3, le 4 et le 5 décembre, d'audiences publiques où sera étudié le rapport entre les gaz d'échappement des véhicules automobiles et leur incidence sur les pluies acides. A la suite de ces audiences publiques, nous espérons décider de l'opportunité d'apporter des modifications en conséquence à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES EMPLOIS PERDUS DANS LES DOMAINES DE LA RECHERCHE ET DE LA CONSTRUCTION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

A la suite des réponses, je devrais dire de l'absence de réponses qu'il a donnée à mon collègue de Laval-des-Rapides concernant la question bien précise, à savoir quel est le nombre d'emplois perdus dans les circonscriptions de Trois-Rivières et de Lotbinière en ce qui concerne l'absence ou l'abolition des projets, des emplois perdus non seulement au niveau de la recherche, mais également de la construction, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre pourquoi il ne donne pas la réponse s'il a les chiffres? Deuxièmement, est-ce que les députés concernés, les députés de Trois-Rivières et de Lotbinière, ont été consultés, et finalement, ont-ils donné leur accord?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue que les députés concernés ont été consultés sur cette question.

En ce qui a trait à la perte d'emplois, je pense que le redéploiement des fonds qui ont toujours été mis de côté pour la région en question va créer beaucoup plus d'emplois permanents dans la région que l'utilisation de ces fonds-là pouvait probablement espérer créer de la façon dont ils étaient dépensés dans le passé.

ON DEMANDE COMBIEN D'EMPLOIS ONT ÉTÉ PERDUS À VICTORIAVILLE ET À TROIS-RIVIÈRES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ce que je demande au président du Conseil du Trésor est bien simple. Il a été président d'une banque, je lui demande d'être simple dans les chiffres. Est-ce qu'il peut dire si des calculs avaient été faits au sujet de ces deux projets qui avaient pour but de créer de l'emploi à Victoriaville et dans Trois-Rivières; autant dans le domaine de la construction et des emplois créés, combien y a-t-il eu d'emplois perdus? La réponse est pourtant simple.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, étant donné que ces fonds-là vont être réattribués au Fonds Laprade, on ne peut pas dire qu'il va y avoir des fonds perdus ou des emplois perdus, tout au contraire, il va y avoir des emplois additionnels créés.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LE PROJET DE TRAITÉ DE PAIX PROPOSÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre nomination à ce poste clé de la Chambre.

Ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En septembre, les pays membres du groupe de Contadora, le Mexique et la Colombie en tête, ont proposé un projet de traité destiné à apporter la paix à l'Amérique centrale, et notamment à mettre fin à l'invasion du Nicaragua appuyée par les États-Unis. Étant donné que le Nicaragua est disposé à ratifier ce traité, que la France et d'autres pays ont offert de signer le protocole d'appui et que le Département d'État américain se vante d'avoir empêché la ratification de ce traité, le ministre pourrait-il maintenant déclarer publiquement que le Canada signera également le protocole d'appui au traité de Contadora et exhortera les États-Unis à faire de même?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous continuons d'avoir de très sérieuses réserves au sujet de l'efficacité des modalités de vérification prévues dans le projet de traité. Nous espérons que des améliorations pourront y être apportées. Nous appuyons à fond les efforts du groupe de Contadora. Le 26 novembre prochain, je rencontre les ambassadeurs des pays membres, ici même, à Ottawa. Je sais que l'ambassadeur du Nicaragua a annoncé aujourd'hui, lors d'une conférence de presse, qu'il voulait rencontrer les représentants de mon gouvernement. C'est avec plaisir que nous le recevrons. Nous tenons à connaître son évaluation de la situation au Nicaragua. Nous continuerons d'user de notre influence afin, non seulement, de favoriser les efforts déployés par le groupe de Contadora, mais également de participer à l'établissement d'une certain stabilité dans cette région.

LES MODALITÉS DE VÉRIFICATION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le ministre rencontrera très bientôt ses homologues au sujet de cette question urgente.

Si le ministre a, comme il le dit, certaines réserves au sujet des modalités de vérification prévue dans le traité de Contadora, offrira-t-il les compétences bien connues du Canada en matière de vérification aux ministres du groupe du Contadora, afin de les aider à rédiger un traité qui conviendra au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est déjà fait, mais je suis prêt à renouveler l'offre. Si nous pouvons faire quoi que ce soit pour améliorer cet accord, nous le ferons.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN DES PERTES DUES AUX INONDATIONS

M. Maurice Foster (Algoma): C'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse, monsieur le Président. L'été dernier, le premier ministre a annoncé que le gouvernement verserait 16 millions de dollars aux agriculteurs de cinq municipalités rurales du Nord-Est de la Saskatchewan pour les indemniser des pertes subies lors d'inondations en 1983 et en 1984. Parmi les 1,700 agriculteurs visés, nombreux sont ceux qui éprouvent d'énormes difficultés financières en raison d'une récolte désastreuse cette année. Le Conseil du Trésor a autorisé les crédits pertinents au mois d'août de cette année. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement retient cet argent au lieu de le distribuer à ces agriculteurs qui en ont un besoin si pressant?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répondrai au député en lui disant que ses renseignements ne sont peut-être pas tout à fait complets et exacts. Pour autant que je sache, le Conseil du Trésor n'avait pas autorisé le versement de ces 16 millions de dollars. Cependant, je me suis rendu dans l'Ouest du Canada où je me suis entretenu avec mes homologues provinciaux; je me suis entretenu également avec mes collègues du cabinet et de nombreux députés de mon caucus. Nous avons effectivement formulé une demande et en avons saisi le Conseil du Trésor.

ON DEMANDE UN VERSEMENT IMMÉDIAT

M. Maurice Foster (Algoma): D'après les renseignements dont je dispose, ce versement fut autorisé en août dernier. Or, le premier ministre de la Saskatchewan se trouve actuellement à Ottawa. Pourquoi le ministre ne profite-t-il pas de l'occasion pour effectuer ce versement immédiatement et l'annoncer sur-le-champ?

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre du Revenu national a interdit l'entrée au Canada du numéro de décembre du magazine *Penthouse* qui contient des scènes du genre le plus dégradant et le plus dangereux. Ce numéro est un affront aux femmes, aux hommes et, dans le cas présent, à la culture japonaise. Ce ne fut qu'une réaction bien tardive, car ce magazine n'aurait jamais dû franchir la frontière.

Le ministre est-il disposé à renouveler la promesse électorale du premier ministre, qui proposait de modifier la loi de façon que l'article 287 du Code criminel sur la littérature haineuse s'applique également en ce qui concerne les sexes? Pourrait-il garantir aux Canadiennes et aux Canadiens que le Tarif des douanes et les dispositions de la Loi sur la Société canadienne des postes seront appliqués par son gouvernement avec toute la rigueur et toute la vigilance nécessaires aux publications obscènes, violentes et dégradantes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'application du Tarif des douanes relève du ministre du Revenu national qui s'occupe déjà de cette partie de la question de la députée.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, l'engagement du premier ministre sera certainement respecté. De plus, nous espérons prendre des mesures encore plus efficaces pour améliorer les dispositions du code relatives à la propagande haineuse et à la pornographie.

Comme la députée le sait, il existe une commission, présidée par M. Fraser et créée par le précédent gouvernement pour étudier la pornographie et la prostitution. Cette commission devrait soumettre son rapport ce mois-ci ou le mois prochain. Nous ne voulons rien faire avant d'avoir pris connaissance de ce premier rapport. Nous pouvons vous assurer qu'avant Noël des mesures seront présentées à la Chambre.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—L'INCIDENCE SUR LE PROJET DE CRÉATION DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, si je puis attirer son attention. Son gouvernement a promis des emplois, la consultation et une représentation efficace de l'Ouest au cabinet. Mais dans son exposé économique, le gouvernement a supprimé l'Institut de technologie industrielle, ce qui va avoir un effet négatif sur l'emploi au Manitoba. Cela a été fait sans consultation, et les ministres de l'Ouest n'ont pas su efficacement bloquer ce coup sauvage porté à l'économie du Manitoba.

Quand le ministre ira à Winnipeg très prochainement, voudra-t-il rencontrer un comité représentatif de Manitobains représentant le gouvernement, les syndicats et les entreprises, afin d'examiner à fond cette question du financement de l'Institut de technologie industrielle?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, je serais disposé à le faire, monsieur le Président.

LA DOCUMENTATION JUSTIFIANT LA DÉCISION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de s'être engagé à rencontrer un groupe représentatif de . . .

M. le Président: Non, non, le député a posé une longue question et a reçu une brève réponse. Pourrions-nous avoir une question supplémentaire courte s'il vous plaît?

M. Keeper: Oui, une question supplémentaire, monsieur le Président. En préparation de cette rencontre de Winnipeg, le ministre voudrait-il communiquer aux Manitobains la documentation en fonction de laquelle on a pris cette décision de supprimer l'Institut de technologie industrielle au Manitoba?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'analyses justifiant les retombées que devait prétendument avoir ce centre de technologie industrielle. La véritable question en jeu en est une de philosophie politique. Il s'agit de savoir si nos amis libéraux et socialistes d'en face pensent que nous pouvons continuer de balancer l'argent de l'État vers la création d'emplois, ou stimuler le secteur privé à le faire. En ce qui concerne le centre de technologie industrielle, cet établissement va être mis au service de l'économie de la province du Manitoba et de la création de milliers d'emplois dans cette province.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

ON DEMANDE LA LEVÉE DU CAMP DE LA PAIX

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Voici maintenant près de deux ans que l'on a dressé le camp de la paix sur la colline du Parlement. Le ministre va-t-il faire plier bagages aux campeurs ou va-t-il édicter une réglementation autorisant d'autres personnes désireuses d'adresser leurs protestations au Parlement à établir des stands, des camps ou autres installations permanentes sur le périmètre du Parlement?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai l'impression que mon honorable collègue me demande de faire, en quelques semaines, ce que le gouvernement précédent n'a pas fait pendant 18 mois, je pense. Je voudrais dire quand même que, étant donné la période d'hiver qui est un peu plus sévère au point de vue température, j'ose espérer que nous ne serons pas obligés de légiférer sur cette question-là, mais qu'ils profiteront de la période d'hiver qui vient pour aller dans des centres un peu plus «réchauffants», et qu'on n'aura pas besoin de les inviter à quitter cette tribune.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, sauf une, présentées par des députés le vendredi 9 novembre 1984 satisfont aux exigences du Règlement quant à la forme.

L'EXPOSÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: J'ai le regret d'informer la Chambre que la pétition présentée par la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) ne satisfait pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON PRÉTEND QUE M. WILSON A CITÉ UN RAPPORT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des questions que le député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique, a adressées aujourd'hui au ministre des Finances (M. Wilson). Comme vous vous en souviendrez, au cours de la période des questions, le député d'Oshawa a demandé au ministre des Finances de communiquer aux citoyens et à la Chambre des communes des renseignements concernant le nombre d'emplois qui seront touchés par les mesures annoncées dans le récent exposé économique du ministre.

Le ministre a fait allusion à deux choses. Dans sa réponse, il a reconnu l'existence d'un rapport indiquant le nombre d'emplois qui seraient touchés par les mesures économiques annoncées par le gouvernement jeudi dernier. Deuxièmement, je tiens à dire qu'en reconnaissant l'existence de ce rapport, le ministre a fait allusion au contenu du rapport, indiquant les conséquences des mesures annoncées dans l'exposé économique sur le nombre d'emplois gagnés ou perdus au Canada selon les analyses de son ministère. Le ministre a cité ce document dans le but d'influencer le débat qui se déroule actuellement à la Chambre des communes et pour inciter les Canadiens à croire que le document dont il parlait n'avait pas grande conséquence.

Ce n'est sans doute pas nécessaire, mais je tiens à attirer votre attention sur ce qu'on peut lire dans la 5^e^ édition de Beauchesne, page 115, sous le titre «Documents cités». Voici ce qui figure dans le commentaire 327(1):

> Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Le commentaire est plus long, mais telle est la phrase qui nous intéresse. Et voici ce que dit le commentaire 327(4):

> Rien n'oblige non plus un ministre à déposer autre chose que le document dont il a tiré une citation: on n'a pas à déposer un dossier tout entier sous prétexte qu'on en a déjà cité une pièce.

Voici le paragraphe 5 qui nous intéresse particulièrement:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Jeudi dernier, le ministre a prononcé un discours à la Chambre des communes. Les deux partis de l'opposition ont répondu à ce discours qui est à l'origine des questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Elles l'ont été à la suite du discours du ministre. Par conséquent, ces questions s'inscrivent dans le cadre du débat public concernant la pertinence et la teneur de l'exposé économique du ministre des Finances.

Il est d'usage à la Chambre des communes que les ministres soient tenus de déposer les documents dont ils se sont servis et qu'ils ont cités ainsi que tous les renseignements pertinents pour influencer les décisions ou, quant à cela, l'opinion des députés et du public. Je me souviens d'au moins deux cas au cours de la dernière législature, où des ministres ont dû déposer des lettres dont ils avaient révélé l'existence et cité des passages pour étayer leurs arguments pendant la période des questions.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, je vous prie d'examiner les faits et gestes du ministre pour décider s'il a bien fait ou non de se servir, de façon à influencer le débat, d'un document fourni par ses collaborateurs et qui se rattache directement à la question soulevée par l'opposition, mais sans déposer ce document.

A mon avis, que partagent beaucoup de députés, il conviendrait que le ministre soit tenu de déposer les rapports qui lui ont été remis par ses fonctionnaires et qu'il a cités dans son échange de vues avec le chef du Nouveau parti démocratique; ces documents nous permettraient d'obtenir enfin réponse à la question que nous posons depuis deux ou trois jours au sujet des effets de l'exposé économique sur le nombre d'emplois appelés à disparaître au Canada.

Le ministre détiendrait, selon lui, des documents tendant à prouver que ces conséquences seront négligeables, et là je le cite presque textuellement. D'après lui, ces documents lui ont été fournis par ses fonctionnaires. Il a cependant refusé de les mettre à la disposition des députés, et partant, des Canadiens en général. Il cherche à influencer l'opinion publique sur l'opportunité des mesures préconisées par le gouvernement sans être prêt à nous fournir des chiffres à l'appui de ses affirmations ou encore les preuves à sa disposition. Je veux simplement qu'il soit tenu de déposer les documents en question.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas uniquement fait allusion à un document en des termes généraux; il a semblé en citer carrément des passages et employer des mots qui, pour toute personne raisonnable, semblent tirés directement du document en question. Le ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) peuvent prétendre qu'en principe la période des questions ne doit pas donner lieu à un débat à la Chambre, mais j'estime pour ma part que celle d'aujourd'hui tombait en plein milieu de l'un des plus importants débats à avoir lieu au cours d'une session parlementaire, à savoir le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

En outre, je crois que pouvez admettre en toute justice qu'un débat est en cours au pays par suite de la déclaration faite la semaine dernière par le ministre des Finances. J'estime par conséquent que ce que le ministre des Finances a fait au cours de la période des questions est parfaitement conforme aux précédents existant à cet égard et que vous devriez l'obliger à déposer à la Chambre le document qu'il a cité de façon aussi précise afin que la Chambre des communes et, surtout, le peuple canadien sachent à quoi s'en tenir exactement sur le tort que causeront dans la population les mesures que le ministre des Finances a annoncées la semaine dernière dans le cadre de son exposé économique.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je me permets de signaler tout d'abord que c'est là le premier point de procédure à être soulevé par l'opposition. Laissez-moi vous dire que je connais tous les trucs des députés de l'opposition. J'ai passé beaucoup de temps dans la même situation qu'eux à essayer de faire valoir des rappels au Règlement qui n'étaient pas fondés et je félicite le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour avoir tenté sa chance. Son rappel au règlement n'est manifestement pas fondé à bien des égards.

D'abord, on prétend qu'un certain communiqué ou document officiel a été cité. En effet, Votre Honneur se rappellera que, au cours des débats et en fait au cours de la période des questions, l'opposition a prétendu ou allégué que des modèles économétriques avaient été utilisés. Le ministre des Finances a répondu qu'on l'avait informé que ces modèles n'avaient en fait rien à voir avec le débat, mais voici que les leaders des partis d'opposition à la Chambre soutiennent que le ministre a bel et bien cité des documents précis. Ce n'est pas du tout le cas.

• (1510)

Si vous vous souvenez du débat, monsieur le Président, le ministre répondait à une question du chef du Nouveau parti démocratique qui prenait origine non pas dans une déclaration, un document ou une dépêche, mais dans un article du *Citizen* d'Ottawa. Le ministre a dit qu'il ne souscrivait pas à la proposition de l'article, ce qui fait que le rappel au Règlement tombe à plat à tous égards, monsieur le Président.

A mon avis, Beauchesne est fort précis. Tout d'abord, il faut que le ministre cite une dépêche ou un document d'État. Le ministre n'a jamais fait allusion à un document quelconque, de façon directe ou pouvant être citée. Le ministre a dit qu'il avait consulté et qu'il avait pris une décision politique au nom du gouvernement dans cette affaire. La cohérence logique de ses réponses n'est pas niable. Il a dit que, sur la foi des avis qu'il avait reçus en sa qualité de ministre mais sans rien citer, aucune information prise à un document quelconque concernant les prévisions de création ou de suppression d'emplois n'était intervenue dans sa décision.

M. Deans: Il a précisément mentionné 1985 et 1986.

M. Hnatyshyn: Il a mentionné de manière générale de l'information, des avis qu'il a reçus, mais il n'a rien cité de ces documents.

M. Deans: Il en a fait mention de façon précise.

M. Hnatyshyn: Il n'a fait mention de façon précise, monsieur le Président, que de la teneur de l'article du *Citizen* d'Ottawa dont avait fait état le chef du Nouveau parti démocratique.

Il me reste un dernier point à souligner dans mon argumentation, monsieur le Président. Dans le cas de précédents où des documents ont été cités, qu'il s'agisse de lettres ou d'autres documents officiels, les ministres ont accepté de déposer certains documents, mais seulement lorsqu'ils en avaient cité des extraits précis pour étayer leur argumentation.

M. Deans: C'est ce qu'il a fait.

M. Hnatyshyn: Dans le cas qui nous intéresse, il n'en a rien été, je vous l'assure, monsieur le Président. A en juger par leur argumentation, les porte-parole de l'opposition tentent simplement d'obtenir de l'information dont on n'est pas sûr qu'elle existe et qu'ils sont incapables d'obtenir par d'autres moyens durant la période des questions.

M. Deans: Avec votre permission, monsieur le Président, j'aurais un dernier point à soulever.

M. le Président: La parole est au député de Hamilton Mountain.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai simplement un dernier point à soulever. Le leader parlementaire du gouvernement n'écoutait manifestement pas. Le ministre a fait mention de façon précise d'une note qu'il a reçue de ses collaborateurs au ministère. Il est allé jusqu'à citer la teneur de cette note en parlant de prévisions pour les années 1985 et 1986 en particulier.

Si vous êtes en mesure, monsieur le Président, de rendre une décision, comme vous devriez assurément l'être, et si vous devez la fonder sur l'argumentation du leader parlementaire du gouvernement selon qui le ministre n'aurait pas fait de telle mention, je vous demanderais d'attendre de recevoir la transcription des débats pour déterminer, en vous fondant du moins sur cette partie de l'argumentation, si le leader parlementaire du gouvernement a raison de prétendre que notre rappel au Règlement est sans fondement.

M. le Président: Je dois prévenir les députés que je n'ai pas l'intention de me prononcer aujourd'hui. Pour être juste envers la Chambre, je crois qu'il faudrait que j'attende avant de rendre ma première décision, même si je connaissais la réponse.

Mais je tiens à dire au député de Hamilton Mountain que, comme il trouvera tout normal, j'ai écouté avec la plus grande attention quand le ministre des Finances (M. Wilson) s'est mis à parler de certaines conclusions, si je me souviens bien. Je veux cependant lire les bleus. Je signale au député, parce que deux points en découlent, que Beauchesne affirme catégoriquement dans le commentaire 327(4) qu'il doit être tiré une citation du document. Le problème consécutif est que la Chambre a toujours traité séparément de l'emploi de documents et des rappels au Règlement concernant des documents cités pendant la période des questions. C'est toujours ainsi qu'elle a procédé si j'en juge d'après les décisions antérieures rendues par le Président Jerome et d'autres avant lui que j'ai étudiées. Avant d'évaluer cette situation, je crois que je devrai établir si le document a été cité ou si, en fait, comme je crois l'avoir entendu—et c'est pourquoi je tiens à lire les bleus avant de trancher—le ministre a fait allusion aux conclusions générales d'un document sans en citer un passage précis.

Si c'est bien le cas, alors je soutiens qu'un rappel au Règlement ne se justifie pas dans ce deuxième cas, car en ce qui concerne la Chambre le document n'a pas été cité expressément.

M. Deans: Il n'est pas nécessaire d'en citer un passage.

M. le Président: Par égard pour le député et compte tenu de mon inexpérience à cet égard, j'ai l'intention de reporter ma décision et de vérifier les bleus. Je communiquerai ma décision à la Chambre plus tard.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je vous demander de prendre un autre aspect en considération quand vous examinerez les bleus et les précédents? En lisant le commentaire 327 aux pages 115 et 116 de Beauchesne, je constate qu'en anglais il y est fait une distinction dans les précédents entre citing et quoting. Je me reporte, par exemple, au paragraphe 3 du commentaire 327, à la page 116, qui se lit comme il suit:

A public document refered to but not cited or quoted by a Minister need not be tabled.

Je vous demande respectueusement, monsieur le Président, de voir s'il se peut que le ministre des Finances soit tenu de déposer le document même s'il ne l'a pas cité, strictement parlant, mais s'il a agi d'une manière qui tombe sous le coup précédent et qui revient, en fait, à voir cité le document.

M. le Président: Je prends note du point de vue du député. Je vais étudier tous les arguments.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES LIGNES DE CONDUITE EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, conformément à l'article 71 du Règlement, je prends la parole pour attirer l'attention du Parlement sur une pétition signée par bon nombre de mes électeurs et quelque 450,000 Canadiens au total pour réclamer certains changements aux lignes de conduite du Canada en matière de paix et de sécurité internationales, surtout en ce qui a trait aux armes nucléaires. Si je ne m'abuse, des députés d'autres partis présenteront eux aussi la même pétition à la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et un représentant du Nouveau parti démocratique ainsi que moi-même avons reçu les signatures d'environ 436,000 Canadiens, recueillies par la caravane de la pétition pour la paix. Il s'agit de la plus importante coalition de groupes créés pour appuyer le désarmement. Je suis donc heureux de présenter certaines de ces pétitions à la Chambre. Comme les questions soulevées dans les pétitions ont trait à la survie de l'humanité et de la planète, elles revêtent beaucoup d'importance pour la Chambre et l'ensemble du Canada. Conformément au Règlement, je désire donc présenter ces pétitions officiellement.

Pétitions

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, à propos du même sujet, je voudrais lire une de ces pétitions. Les soussignés, habitants du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes du Canada ici réunie un grief commun, convaincus que Votre honorable Assemblée saura y apporter remède, déclarent humblement qu'attendu que les pétitionnaires, tous signataires dans la campagne de la caravane de la pétition pour la paix, refusent la mise à l'essai du missile de croisière au Canada et rejettent la recherche, la production, la mise à l'essai et le transport de toute arme nucléaire, de leurs systèmes de livraison ou des éléments qui les composent au Canada . . .

M. le Président: A l'ordre.

Mme Jewett: Puis-je continuer, monsieur le Président?

M. le Président: Non. L'honorable députée sait, je pense, qu'elle me place dans une situation difficile en essayant de lire la pétition. Je lui demande donc de bien vouloir respecter nos traditions et de donner un résumé de la pétition afin que nous puissions nous pencher sur cette question comme nous voulons tous le faire aujourd'hui je pense.

Mme Jewett: Je m'excuse, monsieur le Président. J'ai consulté les personnes chargées des pétitions et elles m'ont dit que je pouvais certainement expliquer la nature de la pétition.

M. le Président: Oui, bien sûr la députée peut expliquer la nature de la pétition. Or, elle semble plutôt en train de la lire. Puis-je donc lui demander de résumer cette pétition?

Mme Jewett: Les pétitionnaires demandent aussi, monsieur le Président, que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée et que l'argent gaspillé pour la course aux armements soit utilisé plutôt pour satisfaire aux besoins de l'humanité et garantir la prospérité grâce à la paix. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

LE PASSAGE À NIVEAU DU CP À OSHAWA (ONT.)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions du Règlement qui permettent aux députés de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de leurs électeurs.

J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 6,000 habitants d'Oshawa troublés par le danger que constitue en permanence un certain passage à niveau du CP dans cette localité.

• (1520)

M. le Président: Si je ne m'abuse, les pétitions que le député de Yellowhead (M. Clark), le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et la députée de New Westminster-Coquitlam (Mme Jewett) veulent présenter ont fait l'objet d'une entente. Il convient de préciser, pour les intéressés, que la Chambre entend faire, pour toutes les autres questions, lesquelles semblent avoir été expédiées aux *Journaux*, comme si elles avaient été déposées sur le bureau du greffier. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À IMPOSER LA PEINE CAPITALE POUR CERTAINS CRIMES

M. Bill Domm (Peterborough) demande à présenter le projet de loi C-202, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Domm: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel de manière à autoriser la peine capitale pour quiconque commet un crime de haute trahison ou se rend coupable d'un assassinat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-203 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles sur toutes lois et tous règlements du Parlement. Elle propose des modifications à la Loi sur les banques, à la Loi sur les chemins de fer, à la Loi sur les liquidations et ce afin de souligner son caractère de loi fondamentale canadienne.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RÉTABLIR LA PEINE CAPITALE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody) demande à présenter le projet de loi C-204, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. St. Germain: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier le Code criminel en vue de rétablir la peine capitale pour les meurtres prémédités. La mesure n'a rien d'émotif; elle représente l'opinion des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le moment est venu d'agir.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 38).

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, avant la pause, je citais les paroles d'un membre éminent de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Je voudrais surtout rappeler que ce n'est pas pure coïncidence si le secteur privé a bien réagi au discours du trône et à l'exposé économique. On a rendu hommage au nouveau gouvernement pour avoir enrayé l'hémorragie que subissaient les milieux économiques. Le secteur privé est encouragé par les consultations et le climat de collaboration si ouvertement méprisés par l'opposition. Le gouvernement a fait l'objet de vives critiques pour ne pas avoir créé suffisamment d'emplois.

Nous avons été fort explicites au cours de la dernière campagne électorale: pas question de cataplasmes pour guérir un mal qui nécessite une intervention chirurgicale majeure. Il serait très facile de créer des milliers de nouveaux emplois à mi-temps en se lançant dans toutes sortes de projets éphémères. Mais le gouvernement n'en a pas et n'en a jamais eu l'intention. Nous créerons des emplois durables et utiles en préparant soigneusement des débouchés et en évaluant la situation des marchés canadiens. En n'assurant que de l'emploi général sporadique pour la main-d'œuvre non qualifiée, on ne fait qu'occuper les travailleurs à des emplois qu'ils n'aiment pas et qui ne durent évidemment pas très longtemps. Nous voulons remettre les Canadiens au travail. Et nous voulons qu'ils soient fiers du travail qu'ils font. Le gouvernement veut que les citoyens soient les artisans de leur prospérité et, du même camp, de celle de l'État. Nous voulons qu'ils retrouvent le respect d'eux-mêmes en encaissant leur chèque de paie.

On ne peut assurer la sécurité économique d'un pays du jour au lendemain. Il ne serait guère raisonnable d'attendre la perfection dans un proche avenir alors que nous héritons d'un lourd passé économique. Nous lutterons courageusement et inlassablement pour sortir du marasme avec le concours des gens que nous représentons.

On nous a attribué les propos suivants: «Les placards sont vides». Or, si on laisse les choses aller, nous devrons vendre les placards pour survivre. Nous n'en sommes pas encore là et nous n'y serons pas tant que les Canadiens auront foi dans la politique et les initiatives de leur gouvernement. Le parti progressiste conservateur s'est engagé à arrêter l'hémorragie sans perdre un instant. C'est maintenant chose faite, et nous préparons la transfusion.

Le gouvernement a effectivement sabré dans les dépenses, mais il ne faut pas perdre de vue que ces réductions s'imposaient. Par ailleurs, elles frappent tout le monde équitablement. Le gouvernement avait constamment les Canadiens à l'esprit alors qu'il élaborait toutes et chacune des propositions qui figurent dans le discours du trône et la déclaration économique. Nous estimons que le gouvernement doit être plus compréhensible et plus accessible aux Canadiens, et qu'il doit devenir plus attentif à leurs besoins.

La preuve, c'est que le gouvernement est en train de remanier la fiscalité pour la rendre plus simple et plus équitable. Les droits des contribuables, qu'on foulait aux pieds depuis de nombreuses années, seront dorénavant protégés. Nous entendons présenter un projet de loi pour nous assurer qu'aucun contribuable n'est astreint à payer l'impôt tant que son litige n'a pas fait l'objet d'un examen impartial. Nous entendons éliminer les préventions qui jouent contre les petites entreprises, de façon que celles-ci puissent se développer et prospérer à l'abri de l'ingérence du gouvernement.

Nous croyons que la petite entreprise est le moyen de régler le problème du chômage au Canada. De même, elle devrait avoir suffisamment de marge de manœuvre pour devenir une entreprise moyenne et offrir ainsi de l'emploi aux chômeurs. C'est ce genre d'effet d'entraînement qui explique encore pourquoi le taux de chômage est plus faible aux États-Unis qu'au Canada.

Les femmes canadiennes doivent se réjouir que, pour une fois, un discours du trône s'est occupé de leurs préoccupations. Le gouvernement est pleinement conscient de la nécessité d'assurer l'égalité économique aux femmes. Le gouvernement fédéral envisage d'accroître ses efforts pour recruter davantage d'employés féminins. Nous allons également créer un groupe d'étude parlementaire pour aider le gouvernement à faire le point sur l'avenir des services de garderie au Canada.

De même, nous avons décidé de veiller à ce que l'allocation du conjoint applicable aux veuves et aux veufs soit accrue de 60 à 64 ans, pour les bénéficiaires qui n'y sont pas admissibles maintenant. Le discours du trône prévoit également une aide financière plus élevée pour nos anciens combattants. C'est une chose qu'ils méritent certainement. On prévoit également d'apporter des améliorations à nombre de programmes sociaux. Toutes ces propositions sont le fait d'un gouvernement qui s'intéresse véritablement au sort des particuliers.

Tout en continuant à prendre le pouls du pays, le gouvernement se préoccupe davantage de la scène internationale. Le Canada n'est pas une île, ni géographiquement ni économiquement. Depuis quelques années, la confiance de certains pays à l'égard du nôtre a été ébranlée. Nous semblons oublier que les échanges internationaux ne constituent pas une activité secondaire mais plutôt une nécessité économique dont l'objectif est le mieux-être. A cet égard, notre gouvernement a déjà fait quelques ouvertures du côté des États-Unis et d'ailleurs à la fois pour manifester sa bonne volonté et pour améliorer les occasions d'échange.

• (1530)

Les grandes similitudes entre le Canada et les États-Unis signifient, premièrement, que nous nous concurrençons directement sur divers marchés et, deuxièmement, qu'il existe des possibilités insoupçonnées de coopération entre le Canada et les États-Unis. Notre gouvernement n'a nulle intention de faire du Canada le cinquante et unième État de l'Union, mais nous croyons nécessaire de tenir compte de façon réaliste des répercussions de l'économie américaine sur la nôtre.

De fréquentes communications et des relations harmonieuses avec les États-Unis peuvent aider le Canada à accroître ses échanges commerciaux avec son voisin. En même temps, nous sommes bien décidés à en faire davantage sur le plan international. Nos principaux objectifs sont très clairs: il s'agit de défendre la liberté et de préserver la paix, de prévenir l'affrontement nucléaire, d'améliorer nos relations commerciales et d'édifier une économie mondiale plus saine.

Notre gouvernement a l'intention d'honorer ses engagements envers l'OTAN de façon à gagner le droit à participer pleinement à l'élaboration des politiques concernant cette alliance. Comme par le passé, nous tenons à conserver une réputation de pacifistes en travaillant pour la cessation de la course aux armements nucléaires.

Pour ce qui est de notre propre défense, nous sommes convaincus que les Forces armées canadiennes doivent redéfinir leur rôle en fonction de la situation actuelle. Leur mission n'a pas été révisée depuis les débuts des années 70. Personne ne niera que nous vivons maintenant dans un monde différent dont les priorités et les attitudes ont beaucoup changé. Une fois leur mission clairement définie et révisée, nous donnerons à nos forces armées les ressources dont elles ont besoin pour accomplir leur tâche. Cette simple phrase traduit la ligne de conduite de notre nouveau gouvernement. Nous tenons à ce que le travail se fasse.

Le gouvernement antérieur n'était pas avare de beaux discours, mais nous avons compris le message des Canadiens: ils en avaient assez. Ils veulent un gouvernement bien déterminé à effectuer les changements qui s'imposent. Il faut un bon équipage pour ramener à bon port le navire parti à la dérive.

Je crois que le discours du trône, suivi de l'exposé économique du gouvernement, témoigne de notre intention de prendre les mesures qui s'imposent. Nous ne nous laisserons pas influencer par l'opposition qui tourne en dérision la nécessité de consulter et de coopérer pour formuler les politiques et les décisions. Nous sommes très heureux de demander l'avis des provinces, du secteur privé, des travailleurs et des éducateurs. Trêve de gouvernements autonomes qui ne rendent de comptes à personne. Le Canada a mis une nouvelle équipe à la barre et les timoniers talentueux sont nombreux. Quand le peuple a réclamé l'intervention du Parlement, pour la première fois depuis bien des années son appel n'est pas tombé dans l'oreille de sourds.

Mes collègues et bien d'autres verront que des changements concrets et intéressants sont survenus. La confiance s'est rétablie de nouveau dans le pays et même dans ma circonscription, qui est rurale. Comme je le disais tout à l'heure, certains d'entre nous seront assurément durement frappés par quelques-unes de ces réductions. Dans ma circonscription même, les emplois dans les services de l'État ne sont pas très nombreux et les organismes gouvernementaux ne pullulent pas. Si l'on me donnait carte blanche cependant, ces réductions seraient pratiquées jusqu'au bout un peu partout, sauf dans la circonscription de Parry Sound-Muskoka. Nous nous pencherons tous de très près sur le cas de chacune de nos circonscriptions, et nous ferons valoir aux autorités que tels postes ou tels organismes leur sont nécessaires.

M. Manly: Monsieur le Président, dans le document déposé jeudi soir par le ministre des Finances (M. Wilson), nous avons appris que les prestations d'assurance-chômage seraient réduites de quelque 200 millions de dollars. Ces réductions seront opérées à la suite d'entrevues plus rigoureuses avec les prestataires de l'assurance-chômage. On en déduit que les travailleurs en chômage bien contre leur gré seront harcelés et soumis à encore plus de formalités, de paperasserie et autres exigences. On leur enlèvera l'assurance-chômage pour leur verser de l'assistance sociale. Ce n'est là, à notre avis, que le début des initiatives du gouvernement.

Le député qui est intervenu avant le déjeuner a cité avec approbation une déclaration selon laquelle l'assurance-chômage favorisait le chômage. Beaucoup de Canadiens craignent cette attitude du gouvernement conservateur. Est-ce l'avis du seul député, ou bien aussi du parti conservateur, que l'assurance-chômage provoque le chômage?

M. Darling: Monsieur le Président, si le député avait été attentif, il se serait rendu compte que je citais les paroles de John Bullock, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il ne fait aucun doute là-dessus. Nous en sommes tous conscients pour avoir entendu les nombreuses personnes qui sont venues nous voir à nos bureaux. La grande majorité des demandes de prestations d'assurance-chômage sont fondées. Toutefois, il y a un certain pourcentage de gens qui semble vivre constamment de l'assurance-chômage. C'est là un phénomène que le nouveau gouvernement va examiner. Il va voir s'il peut faire disparaître les circonstances défavorables qui donnent probablement lieu au chômage continu.

M. Manly: Monsieur le Président, je me rendais parfaitement compte que le député citait les paroles de John Bullock. Toutefois, j'ai fait valoir qu'il semblait approuver ces propos. Je voudrais savoir si le député souscrit ou non à cette déclaration. Croit-il effectivement que le programme d'assurance-chômage suscite ou favorise le chômage?

M. Darling: Monsieur le Président, j'ai cité ces propos parce qu'ils semblent refléter l'opinion et le sentiment de bien des gens des petites et grandes entreprises du pays . . .

M. Manly: Quelle est votre opinion?

M. Darling: Un instant! En ce qui me concerne, je vis dans une région rurale où le chômage est saisonnier depuis des années. Une période difficile est sur le point de débuter et elle durera jusqu'à l'année prochaine. J'espère que l'assurance-chômage continuera d'être disponible. Toutefois, il est plus important que le programme d'assurance-chômage soit bridé.

Il vaut beaucoup mieux avoir des emplois sûrs que des emplois cataplasmes. Je dois admettre que, dans ma propre circonscription, des emplois de dix à douze semaines ont été créés tout simplement pour que des personnes acquièrent le droit à l'assurance-chômage pour une autre année. Il serait beaucoup plus satisfaisant d'arriver à relancer l'économie et à créer des emplois qui ne soient pas seulement provisoires comme débroussailler, creuser et remplir des trous, comme cela s'est déjà vu. Je ne dis pas que cela est arrivé récemment. Toutefois, ce sont là des choses que nous espérons éviter.

[*Français*]

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Je désire poser une question, monsieur le Président.

Je pense que mon honorable ami l'honorable député sait très bien que le problème numéro 1 de la population canadienne c'est le chômage. Ils veulent des actions pour la création d'emplois. Par contre le problème numéro 1 pour les chefs d'entreprises, les multinationales, c'est le déficit. Est-ce que mon honorable ami pourrait dire pourquoi son gouvernement a tenu compte strictement des propos du Conseil du patronat et de ces gens-là, savoir réduire le déficit et augmenter le taux de chômage?

• (1540)

[*Traduction*]

M. Darling: Monsieur le Président, nous avons dit de façon péremptoire que le déficit était primordial. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement ne font pas passer l'emploi au second rang, après le déficit. Il va falloir s'attaquer résolument aussi bien à l'emploi qu'au déficit. Il est certain qu'il va y avoir des suppressions d'emplois. Comme cela a déjà été dit, il y a des postes à la Fonction publique qui vont être supprimés. Il y a environ 1,200 ou plus de ces postes qui ne sont pas encore en évidence, mais qui devraient être pourvus ultérieurement. Ils ne le seront pas. Je sais parfaitement que l'emploi est primordial, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement le savent aussi. C'est le gouvernement précédent qui nous a légué nos 1.4 million de chômeurs. Je suis bien persuadé que le gouvernment actuel aura une meilleure performance dans un an. D'après les derniers chiffres, ceux du mois de septembre, le nombre des chômeurs a baissé.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que mon collègue et ami de l'autre côté de la Chambre peut m'indiquer ce mini-budget dans ce discours du Trône et me dire à quel endroit je puis encourager mes électeurs, étant donné que lui aussi a des électeurs qui vont le voir, qui se cherchent des emplois, mais à quel endroit est-ce que je puis encourager mes électeurs et leur dire: Voici, le gouvernement conservateur a fait quelque chose, il y a une solution pour toi, tu auras un emploi permanent? Mais à quel endroit est-ce que je puis retrouver cela dans ce document-là?

[*Traduction*]

M. Darling: Monsieur le Président, en ce qui concerne le document, les Canadiens ont toute confiance, et il est certain qu'ils ont donné au gouvernement actuel le mandat de réorienter l'économie, de ne plus demander au gouvernement de s'entremettre en créant par exemple des emplois pour la décoration d'une église. C'étaient là de simples cataplasmes, absolument sans lendemain. C'est ce que j'ai dit dans mon discours, et c'est ce que le premier ministre va faire. A ce qu'il semble bien, les Canadiens sont d'accord là-dessus.

Oui, nous savons qu'il y a beaucoup de chômage et nous savons que cela va continuer. Les chiffres ne sont pas très roses. D'après les prévisions, il va y avoir 10 p. 100 de chômage au cours des quatre ou cinq années à venir. Si nous parvenons à relancer l'économie, les entreprises petites et grandes vont se mettre à embaucher. D'ailleurs les entreprises sont enchantées des déclarations du ministre des Finances (M. Wilson). Ces déclarations ont fait naître la confiance. Les entreprises vont se mettre à agrandir leurs locaux. Elles n'avaient pas confiance dans le gouvernement précédent. Elles refusaient de dépenser un sou, parce qu'elles ne savaient jamais à quoi s'attendre de la part du gouvernement. La situation va s'améliorer.

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député quand il parle de «band-aid jobs» s'il veut parler des emplois qui ont été créés pour des étudiants pendant la période d'été dans notre programme Canada Été au travail pour les étudiants et, étant donné que le ministre du Travail (M. McKnight) dans son budget a complètement coupé les travaux Canada Été au travail pour les étudiants, est-ce que, eux, ils pourront avoir un programme afin d'avoir des étudiants au travail pendant toute la saison d'été, comme nous nous l'avons fait de ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Darling: Monsieur le Président, quand j'ai parlé d'emplois qui n'étaient que des palliatifs, je ne songeais certes pas au programme pour les étudiants. Il faut espérer que l'économie se sera beaucoup raffermie l'été prochain afin que bon nombre de ces étudiants puissent trouver du travail dans les entreprises privées et les commerces. En parlant de palliatifs je pensais plutôt aux emplois créés dans le cadre des projets de travaux d'hiver que les municipalités présentaient dans le but de faire déblayer leurs routes. Ces emplois auraient existé de toute façon. Voilà ce que j'avais à l'esprit, c'est-à-dire des emplois sans avenir. Je reconnais au gouvernement tout le mérite qui lui revient pour ce qu'il a fait des travaux d'hiver de l'an dernier. Nous en étions rendus à payer des salaires et à donner de l'aide à des particuliers et à des entrepreneurs pour qu'ils agrandissent ou rénovent leurs locaux. Le gouvernement a eu raison de subventionner des salaires. Beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre vous diront que ces projets n'ont été d'aucune utilité pour l'économie canadienne.

M. le vice-président: Nous allons maintenant poursuivre le débat car la période réservée aux questions et observations est terminée. La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je suis heureux de faire cet après-midi quelques observations sur tout ce problème, en tant que critique pour le Nouveau parti démocratique des questions touchant l'environnement. Bon nombre de députés doivent savoir qu'auparavant, j'étais le critique de mon parti pour des questions concernant la santé. Je considère mes nouvelles responsabilités comme une continuité du travail que je fais depuis quatre ans et demi en tant que critique en matière de santé. A preuve, je tiens à rappeler à la Chambre que lorsque le comité examinait la Loi canadienne sur la santé, j'ai proposé un amendement au préambule de cette loi qui a été accepté. Il visait à tenir compte du fait que le bien-être des Canadiens ne pourrait s'améliorer que lorsqu'on se serait attaqué aux causes d'ordre social, écologique et professionnel des maladies. Même si rien ne s'est passé d'un jour à l'autre, j'espère qu'en ajoutant cette clause au préambule de la Loi canadienne sur la santé, nous avons marqué un point de principe qui nous permettra de comprendre, en vertu de cette loi et de bien d'autres déclarations faites dans ce sens, que lorsqu'on parle du bien-être des Canadiens, nous devons tenir compte du contexte écologique de tous les problèmes.

Je suis heureux également de m'occuper de ce secteur parce qu'il se rapproche davantage des raisons qui m'ont poussé en politique. Comme bien d'autres, vers la fin des années 60 et le début des années 70, j'ai commencé à m'interroger sur la question des limites—les limites à la croissance que nous connaissions et à la place de l'environnement dans nos problèmes. Je pense à plusieurs ouvrages qui ont été déterminants à l'époque, et qui, pour la plupart, continuent d'offrir un bon sujet de lecture, même si certaines statistiques qu'ils renferment sont dépassées. L'un de ces ouvrages s'intitule «Halte à la croissance», publié par le Club de Rome. Parmi les autres ouvrages qui m'ont influencé, mentionnons «*The Making of a Counter-Culture*» de Theodore Roszak, «*Le Système technicien*» de Jacques Ellul, ainsi que les plus récents ouvrages de Theodore Roszak et ceux de Hazel Henderson, Richard Barnet, Lester Brown, Barbara Ward, Barry Commoner et ainsi de suite. Je n'ai pas l'intention de vous faire ici une bibliographie, mais j'essaie de me situer sur le plan intellectuel et politique par rapport aux questions d'environnement.

Enfin, je manquerais à mes devoirs si je ne mentionnais pas un document très instructif publié très peu de temps avant que je décide de me présenter à la députation. Ce document, c'était le rapport Berger sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie. A mon avis, ce rapport est encore un des documents les plus fondamentaux en ce qui concerne l'environnement, les préoccupations des autochtones et l'économie. J'estime que le juge Berger a su faire ressortir l'imbrication d'un certain nombre de problèmes d'une façon jamais égalée depuis. Il est regrettable qu'on ne se reporte pas plus souvent à ce document et qu'on ne nous propose pas plus souvent des mesures fondées sur le genre de philosophie et d'intuition qui caractérise ce rapport.

J'estime compter parmi ceux comme appartenant à l'école de pensée qui croient que nos problèmes sociaux et économiques se posent à un niveau bien plus profond que celui de la plupart de nos débats à la Chambre des communes. Je parle des vieux débats entre les monétaristes, les keynésiens, les néo-conservateurs, les néo-libéraux, les partisans d'une action sur l'offre ou sur la demande, etc. Ce n'est pas aussi clair que je le voudrais dans mon esprit, ni dans celui de beaucoup d'autres, mais je ne fais sûrement pas fausse route tout à fait si je dis que tous ces arguments ne valent que dans une utopie éphémère. Aucun de ces arguments, cependant, ne prend en considération l'ensemble des dimensions environnementales de nos problèmes économiques. C'est sur ce sujet que je voudrais m'arrêter aujourd'hui.

• (1550)

Lorsque nous parlons de dimensions environnementales de nos problèmes économiques, nous disons que l'environnement n'est pas une considération propre à la classe moyenne, une mode un peu en marge du problème plus central qu'est l'économie. Nous disons que le réalisme nous oblige à tenir compte de ces dimensions de nos problèmes économiques. C'est là que nous nous opposons au gouvernement et à sa conception de l'économie. J'ai écouté de nombreux discours de mes collègues du parti progressiste conservateur au cours des cinq dernières années et ce qu'ils semblent dire, c'est qu'ils veulent que les Canadiens soient plus réalistes et affrontent de graves questions économiques. J'estime que les Canadiens ont répondu à cela en principe, même s'ils n'aiment pas la dimension concrète des propositions du gouvernement. Cela parce que les Canadiens ont l'impression que quelque chose ne va pas, qu'il y a une situation pénible et réelle à laquelle ils doivent faire face.

Toutefois, je voudrais me demander aujourd'hui si les solutions proposées par le gouvernement dans son exposé économique sont vraiment réalistes et si elles ouvrent bien la voie vers un avenir réellement humain. Ce que je veux, c'est déterminer qui est l'idéaliste, monsieur le Président. Est-ce que se sont les socialistes ou ceux qui persistent à croire que nous pouvons continuer dans la même voie.

Les conservateurs diront que nous ne pouvons pas continuer ainsi. C'est pourquoi ils estiment devoir prendre des mesures rigoureuses en ce qui concerne le déficit, comme l'a dit le ministre des Finances (M. Wilson). Je prétends, monsieur le Président, que c'est une forme de l'opinion qui favorise le statu quo.

En fait, ce que les conservateurs nous disent, c'est que nous étions sur la mauvaise pente parce que les libéraux n'avaient pas le sens des responsabilités dans le domaine financier, que nous devons avoir davantage le sens des responsabilités pour revenir à ce qui existait avant cette aberration qu'ils appellent «dépenses publiques excessives», afin que le pays connaisse le type de croissance économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Je prétends que cette conception politique n'a rien de nouveau, mais qu'elle constitue plutôt une tentative pour revenir à une situation qui n'aurait jamais pu perdurer de toute façon. Les conservateurs veulent insuffler une nouvelle vie à une vieille utopie.

Le gouvernement n'a pas, selon moi, une juste vision du problème de rentabilité et de productivité dont il parle si volontiers. L'idée chère aux conservateurs, c'est que les solutions tiennent à une question d'attitude, que si le ministre des Finances montre assez clairement qu'il entend réduire le déficit, le secteur privé reprendra confiance en investissant, ce qui favorisera la relance de l'emploi. J'ajoute qu'on se fiche de savoir quels genres d'emplois sont créés ou si les investissements sont effectués dans les secteurs stratégiques. Le gouvernement pense qu'il suffit de créer un climat favorable pour que l'argent coule à flots. Je ne peux le prouver, monsieur le Président, mais je crois que le secteur privé laissera tomber ses amis, non pas par malveillance, mais parce que les problèmes ont des racines plus profondes que cela. Il ne suffit pas d'ouvrir la porte au secteur privé pour le résoudre. Il ne s'explique pas non plus simplement par la gabegie du secteur public. Cependant, je ne veux pas tomber dans ce débat, mais bien le dépasser.

Si le problème est international, la solution le sera également, en particulier si nous devons faire face à des problèmes écologiques, nous devrons le faire ensemble. Si un pays essaie, seul, de s'attaquer à la dimension écologique de ses problèmes économiques, il ne sera plus compétitif par rapport aux autres pays. On entendra alors des arguments sur la nécessité, par exemple dans le contexte canadien, de rester compétitifs par rapport aux autres pays. Ainsi, la communauté internationale doit faire front commun devant la crise de rentabilité et de productivité, afin que les pays ne fassent pas de la surenchère les uns contre les autres et que les travailleurs d'un pays ne soient pas dressés contre ceux d'un autre.

D'où vient donc cette crise de productivité, monsieur le Président? Elle découle du fait que nous avons surestimé pendant des années la productivité, car nous avons tenu certaines choses pour acquis. Nous avons cru toujours pouvoir compter sur de l'air pur, de l'eau potable, un bon sol, et les valeurs sociales et morales que nous ont laissé la piété du 19e siècle, l'éthique du travail et en Amérique du Nord l'expérience des premiers colons. Nous avons tenu toutes ces choses pour acquis, monsieur le Président, et elles nous glissent entre les doigts. Nous essayons de comprendre ce qui se passe dans les limites d'un modèle économique qui ne nous permet absolument pas de comprendre des facteurs de ce genre.

Avec le temps, notre système économique a fini par détruire ce qu'on pourrait appeler ses «biens gratuits», des biens dont nous n'avons jamais tenu compte dans le calcul des coûts de production. Nous savons maintenant que l'exploitation minière est beaucoup plus coûteuse qu'elle ne semblait l'être au départ, alors que nous commençons à tenir compte du coût des soins de santé pour des maladies professionnelles ou du coût des dégats causés par les pluies acides. Depuis le désastre du Love Canal et la dégradation de la qualité de l'eau des Grands lacs, nous savons que le prix du progrès technologique est beaucoup plus élevé que prévu. Depuis que nous avons lu le rapport que le Sénat a publié il y a deux ou trois mois sur l'érosion des sols, nous savons que nos méthodes agricoles n'ont pas été aussi efficaces que prévu. A longue échéance, au lieu de favoriser la productivité, nos méthodes agricoles vont l'entraver. Par ailleurs, nous savons que toute la dynamique de notre économie tend à la désintégration de liens humains naguère si précieux. Et je n'entends pas seulement précieux sur le plan spirituel ou moral, monsieur le Président, mais aussi du point de vue économique.

Nous commençons seulement à nous rendre compte de toutes les incidences sociales de notre modèle économique. Je veux parler des incidences sociales de l'échec de l'exploitation agricole de type familial et de sa disparition graduelle, de l'échec de la société communautaire, prolongement de la famille, voire de l'échec de la famille nucléaire. Même la famille nucléaire ne saurait survivre au mode de vie économique que nous aimons tant. Nous avons tenté d'atténuer les incidences sociales en instituant l'État providence, mais nous devrons bientôt payer pour les dommages écologiques. Nous devrons payer par une réduction à la fois de la productivité et de la profitabilité. Parce que nous ne nous sommes pas souciés de reboisement, nous devrons nous rendre toujours plus loin pour trouver des forêts à exploiter. Nous avons permis la destruction abusive de centaines de milliers d'acres pour répondre à de faux besoins. Nous avons toléré un système dans lequel ces besoins étaient créés par la publicité. Nous sommes tous responsables de cette situation. Il ne s'agit pas de chercher un coupable. Chacun de nous est coupable à sa façon d'avoir participé à cette surconsommation qui fera dire aux personnes qui nous succèderont dans quelques siècles: Comment ont-ils pu utiliser en si peu de temps des ressources accumulées pendant des millions d'années, sans penser à l'avenir?

• (1600)

Je suis heureux que les journalistes s'intéressent enfin à la crise forestière. Nous avons soulevé la question à la Chambre depuis que je suis arrivé ici, et je suis sûr que nous n'étions pas les premiers. Heureusement, il en restera quelque chose et nous pouvons enfin espérer qu'on va s'occuper du problème.

Il existe un autre bon exemple de la façon dont notre gaspillage réduit la productivité. Je veux parler des sommes astronomiques qui ont été dépensées depuis dix ans dans la mer de Beaufort et dans d'autres endroits de l'Arctique où nous avons dû forer pour trouver le plus de pétrole possible. N'aurait-il pas été bien préférable de gérer nos ressources énergétiques non renouvelables de manière à ne pas avoir besoin de nous lancer dans ces activités qui remettent en question le bien-être des autochtones et l'équilibre de l'éco-système très fragile de l'Arctique? La pêche est un autre exemple de la façon dont notre modèle économique nous pousse à des excès.

En tout cas, le problème vient du fait que les contingences écologiques diminuent la rentabilité des opérations, parce que nous devons aller prospecter de plus en plus loin et forer de plus en plus profondément. Mais si l'on demande aux sociétés concernées de corriger la situation, cela diminue leur rentabilité. Elles répondent alors que c'est trop coûteux et qu'elles feraient mieux d'aller investir ailleurs. Ou alors elles refilent la note aux consommateurs en augmentant leurs prix, ce qui diminue la demande et rend les entreprises moins concurrentielles. Il est clair par conséquent que la question de l'environnement est loin d'être secondaire. Elle est au contraire étroitement liée à toutes les questions économiques que nous étudions à la Chambre. Je ne pense pas que nous abordions ces questions correctement, car nous ne tenons pas assez souvent compte de ce facteur.

J'ai parlé tout à l'heure de la dimension internationale, monsieur le Président. Nous devons en fait ne jamais rater une seule occasion d'instaurer un nouvel ordre économique international juste et supportable. Il faut remplacer la compétition par la coopération internationale. C'est pourquoi cela m'attriste toujours d'entendre le gouvernement, qu'il s'agisse des libéraux ou du gouvernement actuel, expliquer que nous n'allons pas essayer de promouvoir la coopération. Nous allons céder à l'esprit de compétition et dire que le Canada va s'efforcer de se rapprocher du sommet, même si d'autres pays doivent être dans le pétrin. Nous n'approcherons évidemment pas autant que nous le voulons du sommet parce que nous ne serons pas en mesure d'être aussi méchants ni aussi puissants que les États-Unis, qui vont veiller à être au sommet.

Je crois que la différence entre nous et le gouvernement, c'est que le gouvernement considère que pour provoquer un renouveau économique, il faut approuver l'opinion mondiale et se plier aux exigences des investisseurs internationaux. Le gouvernement l'a dit assez clairement et honnêtement, ce que j'apprécie, parce que cela nous permet de tenir un débat honnête. Nous trouvons toutefois que c'est une mauvaise façon de procéder. En dernière analyse, cela ne donnera rien parce qu'on ne s'attaquera pas aux problèmes internationaux urgents de la coopération et du développement et parce que chez nous, nous négligerons la dimension écologique de nos problèmes économiques. Il faut au contraire ouvrir la voie parce que nous avons une culture politique capable de faire face, je l'espère du moins, aux exigences des multinationales et que d'autres voudraient nous voir négliger ces problèmes écologiques pour leur permettre d'agir à leur guise.

Nous savons que cette sensibilité sur le plan écologique est considérée comme un obstacle pour les investissements. Qu'a fait le gouvernement conformément à l'opinion mondiale que je lui ai attribuée? Il a envoyé le bon signal. Il a supprimé le secrétariat à l'environnement. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) en a parlé aujourd'hui. Le gouvernement a envoyé le bon signal aux investisseurs au sujet des dimensions écologiques de nos problèmes: Ne vous tracassez pas; nous sommes disposés à y renoncer s'il le faut, pour vous faire plaisir. Le gouvernement a lancé les bons signaux en supprimant le centre des recherches toxicologiques du Guelph. Je ne vois pas comment le gouvernement canadien peut faire preuve d'un tel manque de discernement et d'une telle imprévoyance en annulant, alors que la pollution constitue une véritable bombe à retardement, un projet qui devait enfin permettre au Canada d'effectuer des tests et de porter un jugement scientifique dans le domaine de la toxicologie. Selon moi, c'est là le meilleur exemple de l'irréflexion du gouvernement.

M. le vice-président: Je demande au député de bien vouloir conclure brièvement son discours.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'avais d'autres choses à ajouter, mais je pourrais peut-être simplement conclure sur ces mots. Le gouvernement cherche à en revenir à l'éthique économique antérieure à l'État providence, alors que la véritable solution aux problèmes posés par l'État providence libéral est non pas de retourner en arrière, mais plutôt d'aller de l'avant et de renouveler la pensée économique, de tenir compte de ce qui se passe vraiment dans nos champs, nos forêts et nos océans, de trouver de nouvelles solutions économiques qui tiendront compte de tout cela et de renoncer à des considérations purement financières qui négligent totalement l'importance de l'environnement.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Fulton: Monsieur le Président, comme toujours, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a fait un excellent discours, mais je crois qu'il vaut la peine d'ajouter quelque chose à ce qu'il a déclaré vers la fin de son propos, compte tenu des négociations difficiles qui se déroulent actuellement entre le Canada et les États-Unis au sujet du Love Canal, du S-Dump, de Hyde Park et d'autres sources de pollution qui libèrent des produits chimiques particulièrement toxiques, surtout de la dioxine, dans le système des Grands lacs. Cela met en danger la vie de millions de Canadiens et d'Américains. Je sais que le Canada tient à exercer un contrôle sur ce qui se passe dans les Grands lacs. Nous sommes au courant de la contamination par le Mirex des anguilles que nous exportions vers l'Allemagne. Nous savons qu'il est possible que certaines dioxines contaminent l'eau potable à Toronto et ailleurs.

Le député peut-il nous décrire de façon un peu plus précise les problèmes écologiques qui peuvent surgir si le gouvernement enlève cette source de financement au seul institut du Canada qui pouvait vraiment se livrer à un travail approfondi? Quelles en seront les conséquences, non seulement pour l'hygiène publique, mais également pour l'environnement où ces déchets dangereux vont s'accumuler et constituer un problème de plus en plus grave et impossible à résoudre? Pourrait-il nous fournir plus de précisions à ce sujet?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je remercie le député de Skeena (M. Fulton) de sa question. Les décisions prises par le gouvernement à la suite des compressions budgétaires annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) reflètent, comme je l'ai dit, une stratégie à courte vue. Le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) a parlé aujourd'hui des coupes effectuées dans le budget du centre de la fabrication et de la technologie de Winnipeg. Il a dit espérer qu'un jour le secteur privé reprendrait tout cela en main. Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous tenions à avoir ces instituts de recherche financés par l'État, c'est que nous dépendions depuis très longtemps des recherches faites par le secteur privé aux États-Unis et qui bien souvent se sont révélées insatisfaisantes, fausses et toujours suspectes dans la mesure où elles sont financées par ceux qui ont tout intérêt à ce que leurs produits soient déclarés sans danger et commercialisables.

• (1610)

Monsieur le Président, je ne saurai dire à quel point je déplore la nouvelle orientation qu'a prise le nouveau gouvernement en confiant la recherche au secteur privé. La Canada compte des sociétés d'État et une fonction publique depuis de nombreuses années. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas pu pourvoir dans le secteur public même à ce genre de recherche. Nous pourrions nous fier aux résultats de cette recherche pour deux raisons que voici: tout d'abord, cette recherche serait effectuée en fonction du contexte canadien et, ensuite, elle le serait par des gens dont le gagne-pain n'est pas tributaire d'une subvention des multinationales mêmes dont les produits sont mis à l'essai.

Mais voilà que le gouvernement conservateur s'engage dans la même voie que l'ancien gouvernement libéral s'employait déjà à ouvrir, sans vouloir offenser mes collègues libéraux, à savoir confier une part plus importante de la recherche au secteur privé en la réduisant d'autant dans le secteur public. C'est un jour sombre pour l'environnement au Canada du fait des réductions pratiquées par le ministre des Finances.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur ce que nous venons d'entendre. On vient de nous répéter la vieille rengaine néo-démocrate selon laquelle le rapport du juge Berger sur la vallée du MacKenzie était ce qu'il y avait de mieux depuis l'invention du fil à couper le beurre, que nous devrions éviter d'exploiter le pétrole dans l'Arctique pour le laisser plutôt enfoui et qu'il vaudrait mieux renoncer à la mise en valeur des ressources dans le Nord.

Je tiens à rappeler au député que ce point de vue a été rejeté non seulement dans le sud du pays lors des dernières élections, mais aussi un peu partout dans le Nord. Les trois circonscriptions du Nord, le Yukon, Western Arctic et Nunatsiaq, ont toutes choisi des conservateurs pour les représenter à la Chambre des communes. Les gens ont cru plutôt le contraire, c'est-à-dire que nous aurions intérêt à mettre en valeur les ressources dans cette région du pays et éviter de transformer cette dernière en une espèce de réserve, de façon à la laisser ainsi profiter pleinement à la Confédération, bref jouer son rôle pour ainsi dire. Or la meilleure façon d'y réussir consiste à exploiter les ressources qui s'y trouvent. Voilà ce que j'ai à dire à propos des idées démodées qu'a exprimées le député.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement et préciser au député de Western Arctic que personne, pas plus moi que mes collègues néo-démocrates ou le juge Berger dans son rapport, n'a jamais soutenu qu'il y aurait peut-être lieu de renoncer à la mise en valeur des ressources du Nord. En fait, on a mis l'accent sur le genre de développement propre à relancer l'économie du Canada tout en respectant l'économie traditionnelle des ressources renouvelables du Nord. Le député de Nunatsiaq (M. Suluk) en a justement parlé au cours de la période des questions aujourd'hui.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) ne cesse de m'étonner. Bien qu'il vienne du Nord, il ne manque jamais de discréditer le rapport Berger. C'est étonnant de sa part, car il sait—du moins il devrait savoir—que c'est une des commissions royales canadiennes dont le rapport a été lu par le plus grand nombre de gens. Bien des habitants du Nord trouvent que c'est un excellent document. C'est plutôt étrange de l'entendre dire que le rapport Berger n'est que le reflet de vieux principes du NPD. J'ai la conviction que beaucoup de ses concitoyens du Nord seraient surpris d'entendre les remarques que le député de Western Arctic fait à la Chambre des communes. Je me demande s'il parcourt le Nord en dénigrant le rapport Berger. Je voudrais bien savoir si c'est ce qu'il fait.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis toujours amusé d'entendre les propos du député de Bird's Eye. Ou est-ce Bird's Hill, ou un nom quelconque qui fait penser à un oiseau? Je ne puis cependant pas être d'accord avec lui. J'aimerais revenir un peu en arrière dans l'histoire de notre pays pour démontrer à quel point on a tort de penser qu'il faut tout demander au gouvernement.

Nous n'aurions pas de pétrole ni de gaz naturel de l'Alberta aujourd'hui au Canada si nous avions suivi les recommandations de l'ancien parti CCF, le prédécesseur du NPD. Il ne restait plus que deux députés de ce parti, mais ils préconisaient d'investir des fonds publics au lieu de laisser entrer chez nous des investissements qui serviront à mettre en valeur nos gisements de pétrole et de gaz naturel. Si nous n'avions pas permis aux investisseurs américains de venir investir chez nous pour mettre en valeur nos ressources, il n'y aurait pas de Fonds du patrimoine en Alberta aujourd'hui. Nous serions plutôt endettés de quelques milliards de dollars de plus. Mais comme nous avons permis aux investisseurs étrangers de venir mettre en valeur nos ressources, de donner des emplois à nos concitoyens et de faire rentrer des impôts dans les coffres de nos gouvernements, nous avons aujourd'hui une industrie pétrolière et gazière dont nous pouvons être fiers.

L'idée de laisser au gouvernement le soin de tout faire ne tient tout simplement pas debout. Voilà pourquoi les rangs de l'opposition se sont dégarnis. Les députés de l'opposition voulaient que le gouvernement s'occupe de tout. Je dis: laissons cela à l'entreprise privée. Donnons-lui une chance. Libérons-la de ses entraves et laissons-lui les mains libres. Les libéraux l'ont menottée avec l'aide du NPD. Résultat: Nous avons un million et demi de chômeurs et une dette de 190 milliards de dollars. Libérons l'entreprise privée de ses entraves comme nous tentons de le faire. Nous verrons alors les choses bouger. Nous verrons des emplois se créer, nos ressources mises en valeur et les impôts affluer dans les coffres de l'État. Voilà le genre de pays que nous sommes en train d'édifier.

M. le vice-président: Je prierais le député d'éviter de faire des observations à propos du nom de la circonscription du député de Winnipeg-Birds Hill. Le député désire-t-il répondre à la question posée par son collègue?

M. Blaikie: Je veux tout d'abord formuler une objection, monsieur le Président. Au nom des habitants de la petite ville de Bird's Hill, au Manitoba, je souhaiterais que le député d'en face cesse de ridiculiser le nom de ma circonscription. Je ne dis pas cela par intérêt personnel, car je suis capable de supporter toutes les insultes que les députés d'en face peuvent me lancer. J'ai un sens de l'humour comme n'importe qui, mais je pense qu'il faut respecter un certain sens des convenances. Je ne passe pas mon temps à déformer le nom des circonscriptions des autres députés. Il est malheureux que le nom de «Bird's Hill» se prête à ce jeu. Je tenais simplement à vous remercier de votre intervention, monsieur le Président, au nom des habitants de Bird's Hill.

Avec votre permission, je vais maintenant commenter ce qu'a dit le député de Bow River (M. Taylor). Ce dernier est bien connu pour la ferveur avec laquelle il défend le système de

la libre entreprise. Il excelle autant que n'importe qui à la Chambre à parler haut et fort. J'ai cependant remarqué qu'il n'a pas répliqué à l'analyse que j'ai faite de la façon dont le système de la libre entreprise a épuisé nos ressources forestières pour nous laisser la situation où tout le monde reconnaît que nous nous trouvons. Il n'a pas répliqué à mon analyse de la façon dont le système de la libre entreprise a mis nos ressources halieutiques dans l'état où elles se trouvent à l'heure actuelle. Nous n'avons pourtant pas vécu sous un régime socialiste.

M. Taylor: Oh oui!

M. Blaikie: Voilà une affirmation qui n'est pas honnête intellectuellement. Comment répondre à ce genre d'ineptie, monsieur le Président? Si tel est le cas, pourquoi les cinq principales banques du pays ont-elles toutes cotisé autant à la caisse du parti libéral qu'à celle du parti conservateur? Est-ce qu'elles pensaient que les libéraux étaient socialistes? Est-ce pour les mêmes raisons que les sept grandes sociétés pétrolières ont donné autant d'argent aux libéraux qu'aux conservateurs? Est-ce parce qu'elles pensaient qu'ils étaient socialistes? Vraiment, monsieur le Président, les affirmations des députés progressistes-conservateurs d'arrière-ban dépassent parfois les bornes du bon sens. J'espère seulement que les cinq prochaines années qu'ils passeront au pouvoir sauront quelque peu les instruire et que nous n'entendrons plus de leur part le même genre d'idioties qu'ils ne se gênent pas pour servir de temps en temps.

M. le vice-président: La période des questions sur la dernière intervention est maintenant terminée.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne voulais pas ridiculiser le nom de la circonscription du député. C'est Bird's Hill, et je m'en rappellerai dorénavant.

M. Blaikie: Winnipeg-Birds Hill.

M. Taylor: J'aimerais avoir le temps de répondre aux autres questions qu'il a soulevées.

M. Blaikie: Même si vous aviez tout le temps nécessaire, vous n'en avez pas le talent.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—Le développement régional—Le projet houiller de Glace Bay. *b*) La situation des mineurs âgés; le député d'Almoga (M. Foster)—Le revenu national—La suppression de la coutume d'émettre des règlements dans le cas des associations limitées. *b*) Les conséquences pour Algoma Steel.

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 38).

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter vous et l'hon. M. Bosley d'avoir été nommés à vos postes respectifs. Je félicite également les parrains de cette motion, de même que l'orateur précédent, l'hon. député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de sa réélection et de sa contribution au présent débat.

• (1620)

Monsieur le Président, comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je voudrais d'abord remercier les Canadiens du sud-ouest de la Saskatchewan de m'avoir envoyé ici, à Ottawa, pour les représenter. Je ferai tout mon possible pour justifier la confiance dont ils m'ont honoré.

Je suis reconnaissent envers mes collègues de la Chambre qui se sont montrés empressés et généreux de leurs conseils.

Je veux rendre hommage à mes prédécesseurs, Frank Hamilton et Jack McIntosh. Celui-ci a été le premier à éveiller mon intérêt pour le parti. Je les remercie de m'avoir fait partager leur sagesse et leur expérience.

La circonscription de Swift Current-Maple Creek est située au sud-ouest de la Saskatchewan et est bordée au sud par l'État du Montana, au nord par la rivière Saskatchewan-Sud, à l'ouest par la province de l'Alberta et s'étend à l'est sur environ 150 milles, englobant des villages et des villes comme Ernfold, Hodgeville, Meyronne et McCord. Sa population était en 1981 de quelque 53,000 âmes. Avec une superficie d'environ 18,700 milles carés, elle s'étend de Leader au nord-ouest à Mankota au sud-est, et de Consul au sud-ouest à Morse au nord-est.

Le sud-ouest de la Saskatchewan est presque totalement agricole, avec une large étendue occupée par des fermes de culture et d'élevage. Il a été colonisé en grande partie au début du siècle, par de solides pionniers venus du nord-ouest des États-Unis, de l'Ontario et de l'Europe. Ce sont ces hommes et ces femmes qui ont mis en valeur le triangle Palliser souvent inhospitalier, et qui l'on légué aux générations qui ont suivi.

La principale agglomération est la ville de Swift Current, aussi appelée «Speedy Creek». Certains font dériver ce nom des vents, parce que suivant ce qu'on m'a dit, Swift Current vient au deuxième rang au Canada pour la vitesse moyenne de ses vents. Le reste de la population se répartit également entre quelque 69 petites villes et villages, principalement Maple Creek et Shaunavon, et des collectivités rurales.

Si Swift Current doit ses origines au chemin de fer, arrivé à l'hiver de 1882-1883, c'est l'approvisionnement des agriculteurs et éleveurs des environs qui continue de lui assurer sa prospérité. L'agriculture est de loin sa principale activité économique. Parmi les agriculteurs il y a environ 80 p. 100 de producteurs céréaliers, 15 p. 100 d'éleveurs bovins et 5 p. 100 de producteurs mixtes. L'investissement moyen par ferme est d'environ $600,000.

La deuxième grande activité est celle du service des champs pétroliers qui assure l'entretien des champs situés à l'ouest de Swift Current et ceux qui s'étalent au nord et au sud de Gull Lake. La station fédérale de recherche agricole de Swift Current est bien connue partout dans l'Ouest pour ses travaux de recherche et de développement qui ont mis au point des variétés telles le blé Leader, Wascana, Wakooma Durum, et la luzerne Rambler.

Cette région est un paradis pour les chasseurs, qui s'y rassemblent littéralement par milliers à l'automne pour chasser l'oie, le poulet, le faisan, l'antilope et le cerf. Interdiction de toucher aux libéraux, qui ont été inscrits sur la liste des espèces en péril.

La circonscription présente beaucoup d'endroits intéressants, tels les Grandes collines Sand au sud de Septre, le Centre de la faune des Prairies près de Webb, le Parc national Grasslands pour lequel il y a une opération de remembrement en cours à l'est de Val Marie, le rodéo Frontier Days à Swift Current, le Parc historique national de Fort Walsh où tenait garnison la Police à cheval du Nord-Ouest dans les années 1870. Enfin, il y a le Parc provincial de Cypress Hills, dont les hauteurs recouvertes de pins, atteignent une altitude de 4,560 pieds et dominent la prairie au sud de Maple Creek, ce qui en fait le point culminant de la Saskatchewan. En fait, c'est la plus haute élévation entre les Rocheuses de l'Alberta et les Laurentides du Québec. Et j'ai le plaisir d'ajouter que de ce point d'observation, on n'aperçoit pas un libéral à moins de 600 milles, dans une direction ou dans l'autre.

D'après Statistique Canada, l'anglais est la langue maternelle de 79 p. 100 de mes commettants, l'allemand de 13 p. 100 et le français de 3 p. 100. Il y a environ 93 p. 100 de familles biparentales, et 78 p. 100 des ménages sont propriétaires de leur maison individuelle. La circonscription de Swift Current-Maple Creek est une région très stable, conservatrice si on me permet de le dire. Le roulement de population est très faible, et beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs sont sur place depuis trois générations. Les valeurs sont traditionnelles, avec la croyance en Dieu, au foyer et en la famille. Nous avons une population pratiquante et très attachée au Canada.

Elle était déconcertée depuis des années par la situation du pays, désespérée par le chaos économique et très affectée par la désunion. Ils étaient attristés de voir les régions dressées les unes contre les autres et la discorde régner entre les Canadiens. Ils étaient dégoûtés des interventions de l'État dans le secteur privé; un régime fiscal accablant les opprimait et ils étaient déçu du peu d'importance accordée à l'esprit d'entreprise et d'initiative. Ils étaient sidérés de voir les incroyables catastrophes que le gouvernement créait de toutes pièces, comme la Politique énergétique nationale et le budget de 1981. Le nouvel esprit de consultation et de collaboration les réjouit.

Le spectre de l'impôt sur les gains en capital est une véritable épée de Damoclès qui menace les agriculteurs. Ceux-ci s'efforcent pendant de longues années de rembourser leur dette foncière car la terre ne se déprécie pas, mais ils doivent le faire avec le revenu qu'il leur reste après l'impôt. La terre constitue l'épargne-retraite d'un agriculteur. Sa pension de retraite est littéralement enfouie sous terre. Mais voilà qu'après avoir travaillé vaillamment toute leur vie, les agriculteurs constatent qu'ils ne peuvent transférer les titres de propriété à leurs enfants pour une somme raisonnable sans que le fisc leur réclame un impôt considérable sur leurs gains en capital, autrement dit, un impôt sur l'inflation.

Le monde agricole reprend courage à l'annonce d'un adoucissement provisoire. A compter du 1er janvier 1984, on pourra verser le premier montant de $120,000 de gains en capital imposables dans un Régime enregistré d'épargne-retraite. Je qualifie cette mesure de provisoire car nous espérons, le moment venu, que le comité parlementaire jugera bon de recommander la suppression pure et simple de l'impôt sur les gains en capital relativement aux cessions de terres agricoles. Les agriculteurs auront droit d'abord à cette considération spéciale car le prix de vente de leurs produits est assujetti aux fluctuations du marché international, d'une part, sans qu'ils puissent pour autant, d'autre part, contrôler une bonne partie de leurs frais de production.

A bien des points de vue, les petits entrepreneurs se trouvent dans une situation semblable. Leur retraite est figée dans les stocks ou les actions de leur société. L'impôt sur les gains en capital de même qu'une fiscalité inutilement complexe leur sont également une menace. Devant le déluge de formulaires, de questionnaires et d'enquêtes, la moindre petite entreprise doit affecter du personnel supplémentaire à la paperasserie.

Les chefs de petites entreprises seront heureux de nos initiatives tendant à simplifier le régime fiscal et, notamment, à supprimer le compte des déductions cumulatives. J'espère aussi que nous trouverons bientôt le moyen de supprimer ou au moins d'atténuer les conséquences de l'impôt sur les gains en capital pour les petites entreprises.

Dans le courant de l'année, les Canadiens ont suivi avec intérêt les travaux de l'équipe spéciale du parti progressiste conservateur sur le régime fiscal et ils félicitent le nouveau ministre du Revenu national (M. Beatty) d'avoir pris des mesures en conséquence. Tous les Canadiens se réjouiront que le gouvernement présente une mesure législative garantissant qu'en cas de litige, aucun contribuable ne sera obligé de payer l'impôt contesté avant que son cas ne soit réglé.

Même à titre de nouveau député qui, selon les médias, n'exerce aucune influence sur le cabinet ou la prise des décisions, je dois dire que j'ai pu facilement m'entretenir avec les divers ministres et leur personnel pour exposer les graves problèmes de ma circonscription. Par exemple, les producteurs de Hallonquist et de McMahon s'inquiétent à juste titre que la ligne de chemin de fer Shamrock puisse être supprimée. Selon la décision rendue par la CCT en 1980, cette ligne devait faire partie du réseau de base et, à ce titre, son existence devait être garantie jusqu'en l'an 2000. L'ancien ministre des Transports avait garanti aux producteurs qu'un décret du conseil serait publié pour sanctionner la décision de la CCT.

Je suis ravi de pouvoir dire que le nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski) a pris rapidement les mesures qui s'imposaient pour demander l'ajournement de l'audience d'abandon de ligne de la CCT afin d'accorder un délai raisonnable aux intéressés pour qu'ils puissent préparer leurs arguments et, avant tout, afin de donner au ministre le temps d'examiner pleinement toute la question de l'abandon et de la réfection des lignes de chemin de fer, surtout pour déterminer quel serait le moyen de transport le plus économique pour remplacer le train.

Ces dernières années, les céréaliculteurs de l'Ouest ont réussi à faire face au déséquilibre entre leurs prix de revient et

leurs prix de vente en augmentant leurs ventes. A la suite des mauvaises récoltes causées par la sécheresse, bon nombre d'agriculteurs et d'éleveurs sont dans une situation désespérée parce que leurs frais de production, par exemple le coût du combustible, des produits chimiques, des engrais, des provendes et les frais d'exploitation ne font qu'augmenter.

Je voudrais énumérer certaines des mesures déjà prises par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). D'abord, il y a le dernier paiement de 123 millions de dollars dans le cadre du Régime de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, et la promesse du gouvernement de rendre le mécanisme des paiements plus souple pour mieux répondre aux besoins saisonniers des producteurs. Le gouvernement compte effectuer un paiement provisoire relativement élevé en 1984-1985 suffisamment tôt pour aider les agriculteurs à assumer les frais de l'ensemencement du printemps.

Deuxièmement, face à la situation désespérée de bon nombre d'agriculteurs, le ministre a bloqué les activités de saisie de la Société du crédit agricole jusqu'à janvier 1985 en attendant un examen approfondi pour essayer de trouver de nouveaux moyens de résoudre le problème.

Troisièmement, les règles relatives à l'impôt sur les gains de capital seront immédiatement modifiées pour aider les agriculteurs plus âgés à prendre leur retraite en toute dignité et aux jeunes agriculteurs à prendre la relève avec une dette moins importante.

Quatrièmement, des améliorations aux dispositions législatives concernant le transfert d'exploitations agricoles vont étendre la définition du terme «enfant» et élargir celle des biens admissibles à un transfert et vont toutes supprimer de sérieux obstacles aux plans de succession et aux transferts des biens entre générations.

• (1630)

Cinquièmement on renverra à un comité parlementaire, pour fins d'étude expéditive et de rapport, un certain nombre de questions fiscales touchant l'agriculture, y compris le cas de ceux qui s'y consacrent à temps partiel, de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les agriculteurs, la question des obligations agricoles et l'imposition des gains en capital réalisés lors de la vente de biens agricoles.

Sixièmement, le coût du carburant sera réduit de façon appréciable, comme on l'avait promis, sous forme de remise de la taxe de vente de 3c. le litre sur les carburants qui servent à l'agriculture et d'exemption de la hausse de 1.8c. le litre du prélèvement d'indemnisation pétrolière, soit un bénéfice total de presque 22c. le gallon.

Ce qui précède ne donne qu'un aperçu des initiatives déjà prises en quelques semaines par le gouvernement. Elles apportent une solution bienveillante et pratique à des problèmes bien réels.

Un grand nombre de mes mandants souhaitent que le prix du blé canadien augmente. A l'heure actuelle, les recettes du producteur du blé de boulangerie équivalent à deux tranches d'un pain ordinaire. Une majoration de 50 p. 100 du prix du blé canadien coûterait au consommateur environ 5c. le pain. Les Canadiens ne pourraient que reconnaître que c'est payer bien peu cher la survie de l'agriculture canadienne.

De nombreuses personnes de Swift Current-Maple Creek sont toujours réfractaires à la conversion au système métrique et à la manière arbitraire et autoritaire dont elle leur a été imposée. Les mesures métriques ont causé des ennuis considérables, des dépenses inutiles et parfois une catastrophe dans le milieu agricole, tout particulièrement dans l'application de produits chimiques et des engrais. Les agriculteurs accueillent avec plaisir la promesse qui a été faite de laisser figurer les mesures impériables sur les contenants de ces produits.

Le secteur pétrolier et gazier de ma circonscription et de la Saskatchewan en général, grâce à des dispositions provinciales raisonnables concernant les redevances, a connu une propérité rapide et réelle. On espère qu'une attitude fédérale aussi sensée va promouvoir un développement sans précédent de l'industrie pétrolière et gazière. Nous nous réjouissons des modifications récentes apportées aux permis à l'exportation du gaz, qui mettent les producteurs canadiens en mesure d'exporter aux États-Unis, pour le plus grand bien de l'industrie, des provinces productrices et du Canada en général. Nos recettes d'exportation augmenteront, ce qui, en retour, renforcera notre dollar et atténuera les pressions sur les taux d'intérêt.

Le problème du chômage, surtout parmi les jeunes, est sérieux. C'est le fruit amer d'années de stagnation économique et d'incurie gouvernementale. Ce problème sera difficile à surmonter. Une série de déficits considérables et les taux d'intérêts élevés qui s'en sont suivis, combinés à une politique rétrograde qui a dissuadé toute entreprise à risques, a créé un malaise économique sans précédent. Des solutions à court terme ne donneront aucun résultat. Il faut un changement d'orientation fondamental dans notre pays, un changement bien expliqué dans le discours du trône et l'exposé économique et qui, grâce à la consultation et au consensus, rétablira la responsabilité financière, supprimera les obstacles à la croissance et encouragera les nouveaux investissements.

Je vais parler brièvement de certains problèmes urgents auxquels se heurtent mes électeurs. Bon nombre d'entre eux ont signalé à juste titre avoir des difficultés à toucher une pension alimentaire. Je ne vois aucune raison valable pour qu'un père échappe au paiement de la pension alimentaire, ce qui rejette le fardeau sur le reste de la société. Ce problème de longue date est en cours d'étude et, dans un nouvel esprit de collaboration et de dialogue avec les provinces, je suis convaincu que nous ferons de réels progrès.

Les habitants de Swift Current-Maple Creek sont consternés par les violations du système des libérations conditionnelles, et bon nombre d'entre eux recommandent le rétablissement de la peine capitale. Personnellement, je partage leurs inquiétudes et j'ai l'intention de favoriser à cet égard une révision totale du système des libérations conditionnelles et le rétablissement de la peine capitale dans les cas de meurtre avec préméditation.

J'ai reçu un grand nombre de demandes de renseignements sur la situation en Éthiopie et même si le Canada a déjà fait un don généreux, nous avons l'intention, comme l'a signalé le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), d'organiser une campagne d'aide nationale. Tous les députés informeront des groupes dans leur circonscription sur la meilleure façon de faire parvenir l'aide à ces régions défavorisées.

En outre, sur la scène internationale, monsieur le Président, la paix doit être notre objectif le plus cher. Aucun groupe, et

en tout cas aucun groupe politique, n'a le monopole quand il s'agit de souhaiter la paix dans le monde et le désarmement nucléaire. Notre société ne peut laisser à ses enfants aucun héritage plus grand qu'un monde libre de toute menace nucléaire. Je félicite le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir pris l'initiative de nommer un ambassasdeur au désarmement.

En même temps, le Canada, s'il veut être pris au sérieux dans le reste du monde, doit agir de son propre chef en tant qu'État souverain et honorer ses obligations. Je suis heureux de constater que le Canada va à nouveau participer pleinement à l'OTAN et ainsi se mériter une place à la table des pays responsables.

En tant que député de la circonscription de Swift Current-Maple Creek, qui partage 150 milles de frontière avec l'État du Montana, une partie de la frontière non défendue la plus longue du monde, je reconnais les États-Unis d'Amérique comme notre voisin, notre principal partenaire commercial et notre meilleur ami. L'attitude du gouvernement précédent à l'égard des États-Unis m'a rempli de honte car nous, Canadiens et Américains, partageons les fruits de la liberté, et nous devons donc en partager de la même façon les responsabilités. Mes électeurs et moi-même félicitons le premier ministre de ses efforts en vue de renouer des liens d'amitié avec les États-Unis. Nous appuyons d'emblée une initiative aussi intelligente et aussi historiquement souhaitable.

Le ton du discours du trône est de nature à rassurer les Canadiens. Alors que notre pays est aux prises avec un taux de chômage et un taux d'endettement sans précédent, la plupart des gens comprennent les mesures qui s'imposent. Ils comprennent que nous ne pouvons continuer d'hypothéquer l'avenir. Ils savent que des décisions difficiles doivent être prises. Ils savent que nous ne pouvons sans cesse faire marcher la planche à billets pour tenter de guérir les symptômes de la maladie. Il faut s'attaquer aux racines du mal. Il faut reconnaître nos excès. Il faut renouveler la foi dans notre pays. Il faut refaire notre réputation. La voie sera longue et ardue mais nous n'avons pas le choix si nous voulons demeurer un pays libre et fort.

Je tiens à réconforter les Canadiens en leur rappellant que notre gouvernement sous la direction du très honorable premier ministre, constitue un groupe uni décidé à reconstruire sur les cendres de la trop longue négligence libérale, décidé à relancer l'économie et décidé à assurer une juste part à tous les Canadiens.

Pour terminer, monsieur le Président, je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui apporte un souffle nouveau à notre pays, d'un gouvernement qui sera attentif et ouvert à l'endroit des citoyens, un gouvernement qui tentera de susciter un nouvel esprit de coopération et de concertation dans l'intérêt de notre bien-aimé pays.

Ce fut un honneur pour moi de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Comme il n'y en a pas nous allons poursuivre le débat. La parole est au député de Sudbury (M. Frith).

[*Français*]

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, avant de commencer mes remarques sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, je voudrais vous offrir mes félicitations pour votre nomination à la vice-présidence de la Chambre ainsi qu'à votre collègue le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui a été élu à la Présidence. De plus, je voudrais que soit consigné au compte rendu des «Débats» le sentiment d'honneur que je ressens à l'occasion de ma réélection pour servir les gens de Sudbury au cours de cette trente-troisième Législature.

[*Traduction*]

Avant d'entamer mon discours proprement dit, je voudrais d'abord remercier les habitants de Sudbury de m'avoir réélu en dépit de l'assaut conservateur qui a balayé notre pays. Je pense partager les sentiments de mes 39 collègues du parti libéral qui avec moi ont survécu à cet assaut. Ce qu'il convient de noter c'est que les électeurs de nos circonscriptions aient fait confiance dans notre capacité de défendre leurs intérêts ici au Parlement. Je tiens à assurer aux habitants de Sudbury que la confiance qu'ils m'ont manifestée le 4 septembre dernier ne sera pas une erreur et que je continuerai de les servir avec le même enthousiasme que j'avais lors de la 32e législature.

En outre je voudrais féliciter les nouveaux élus quel que soit leur parti. Étant donné que la Chambre compte 211 conservateurs, les nouveaux élus de ce parti sont beaucoup plus nombreux que ceux de toute autre allégeance. Je leur souhaite un heureux mandat de quatre ans. C'est tout ce que j'ai à leur offrir pour l'instant! Je tiens à leur signaler que je suis aussi enthousiaste aujourd'hui que je l'ai été il y a quatre ans quand j'ai été élu pour la première fois à Ottawa. Chaque fois que j'arrive sur la colline et que je regarde la Tour de la Paix, je suis aussi heureux d'avoir été élu par mes électeurs pour défendre leurs intérêts. C'est un sentiment qu'éprouvent tous les députés quelle que soit leur allégeance politique.

• (1640)

Je voudrais mentionner brièvement certaines des prémisses qui seront le fondement de mes observations d'aujourd'hui. Les députés chevronnés savent qu'il y a un ou deux discours du trône au cours d'une législature, parfois davantage. Un discours du trône peut contenir toute une liste de choses particulières que le gouvernement souhaite accomplir au cours de la législature où, au contraire, il peut tourner autour d'un thème général qui donnera aux gens une idée de l'orientation proposée à la nation. Il est clair que dans le discours du trône qui a été prononcé il y a une semaine environ, le gouvernement a adopté la deuxième solution et a élaboré le thème que le premier ministre (M. Mulroney) désirait présenter aux Canadiens au nom de son gouvernement.

Ce thème a soulevé quelque inquiétude dans l'opposition. Comme monsieur le Président le sait, mon discours sera bref, il me reste encore quelque 18 minutes. Mon objectif est de démontrer qu'il n'y a pas que le discours du trône et l'exposé économique qui soient importants pour le Parlement.

Au début d'un mandat, il importe, pour le Parlement, que le gouvernement définisse en termes clairs et précis l'orientation qu'il propose. Je prétends que le discours du trône ne le fait pas. Il prévoit, si je ne m'abuse, une dizaine de groupes de travail particuliers qui, au cours des prochains mois, étudieront certains sujets pour le gouvernement. Il ne mentionne aucun engagement vis-à-vis des habitants de la région Atlantique. On parle peu des pêcheries ou de la direction que le gouvernement entend prendre en ce qui concerne l'agriculture. Les ministériels ont fait campagne cet été sur une question bien précise, la

création d'emplois. La plupart d'entre nous, de ce côté de la Chambre, reconnaissons malheureusement qu'on en parle peu dans le discours du trône. En fait, si l'on regarde les points précis de l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a livré il y a environ quatre jours, on s'aperçoit que les conservateurs reviennent sur leurs promesses de la campagne électorale 1984 en ce qui concerne la création d'emplois.

Je voudrais revenir à la première semaine de juillet 1984, au moment où le gouvernement de l'époque, sous la direction du très honorable chef de l'Opposition (M. Turner), a choisi de déclencher des élections pendant l'été. Dans sa déclaration il disait, alors, qu'il n'avait pas l'intention de faire de la surenchère avec les Canadiens, et en particulier avec les candidats des autres partis politiques, étant donné l'ampleur du déficit fédéral. Il ne manque pas de gens réfléchis, des deux côtés de la Chambre, qui admettent que le déficit fédéral doit être réduit pour le bien du pays. Mais, cela étant, le premier ministre d'alors a fait remarquer que, pour réduire le déficit, il avait le choix entre trois choses: comprimer les dépenses publiques, dénoncer les promesses qu'il a faites durant la compagne électorale ou augmenter les impôts. Pourtant, le chef du parti conservateur a décidé, tout en sachant à l'époque que le déficit fédéral était de «37 milliards de dollars», pour citer ses propres chiffres, de faire campagne en multipliant les promesses. Voilà ce que je voulais démontrer. Les discours et les exposés économiques passent. Ce qui reste, c'est l'impression que laisse un gouvernement au peuple du Canada. Et, en l'occurrence, le gouvernement laisse l'impression d'avoir trahi sa parole, d'avoir rompu les promesses qu'il avait faites aux électeurs habitants des différentes circonscriptions du Canada. Voilà qui me trouble vraiment.

Il nous arrive à tous, quelle que soit notre allégeance politique, de nous inquiéter du cynisme des Canadiens à l'endroit de leurs représentants. Et il arrive aussi parfois que les mesures prises par les gouvernements justifient ce cynisme. C'est une bien triste époque que celle où les politiques décident de faire campagne sur tout un train de promesses en sachant bien qu'ils vont les dénoncer dès qu'ils seront élus.

J'aimerais parler des quelque 338 promesses que les conservateurs ont faites au cours de la campagne électorale l'été dernier. Ils ont fait campagne sur le thème du développement régional, en promettant de donner au ministère de l'Expansion économique régionale la mission de promouvoir le développement des régions les plus défavorisées du Canada. Pourtant, dans son exposé économique la semaine dernière, le ministre des Finances a annoncé qu'il pratiquerait une coupe sombre de 200 millions de dollars dans les dépenses de ce ministère. Je ne me rappelle pas avoir entendu le candidat conservateur qui m'a fait la lutte parler d'une telle compression. J'ai aperçu plus tôt aujourd'hui le député de Timmins-Chapleau (M. Gervais) à la Chambre; il n'est plus ici maintenant. Je ne me rappelle pas l'avoir entendu dire, lorsqu'il faisait campagne dans sa circonscription, que le gouvernement conservateur allait réduire les subventions du MEER si jamais il était élu.

Des réductions des subventions du MEER entraîneront des pertes d'emplois, la plupart dans l'arrière-pays des provinces de l'Atlantique, dans le nord de l'Ontario et du Québec. Ces coupures ne touchent pas les habitants de Toronto, de Montréal ou d'autres agglomérations urbaines, mais bien ceux qui vivent dans les régions les plus démunies.

Je voudrais parler d'une autre de leurs promesses. Au sujet des personnes âgées, ils ont promis de rétablir l'indexation intégrale des pensions de vieillesse en fonction du coût réel de la vie le 1er janvier 1985. On a beaucoup parlé de certains propos que le premier ministre a tenus au cours de la campagne électorale. Il a déclaré que l'universalité était sacrée, inviolable. Néanmoins, deux semaines après l'ouverture de la législature, il revenait sur cet engagement. Lors de sa conférence de presse vendredi, il s'est demandé si les présidents de certaines banques touchant des traitements de $500,000 et $600,000 devaient recevoir des prestations universelles, que ce soit les allocations familiales ou la sécurité de la vieillesse. Il a nettement laissé l'impression que le gouvernement conservateur se bornerait à étudier la question de l'universalité s'appliquant à une cinquantaine de présidents de banque. Comme nous y reviendrons souvent, je voudrais consigner au compte rendu les attributions du comité ou du groupe d'étude parlementaire chargé d'étudier l'universalité, afin que les Canadiens, quel que soit le niveau de leur revenu, commencent au moins à comprendre la nouvelle orientation du Canada dont le gouvernement conservateur a esquissé les grandes lignes. Mes électeurs de Sudbury et tous les Canadiens devraient communiquer avec leur député pour savoir comment le gouvernement consultera les diverses circonscriptions afin de veiller à ce que l'intérêt des simples citoyens soit protégé. Des questions sont posées à la page 78 de «Une nouvelle direction pour le Canada». On y pose la question suivante:

> Est-il juste que les familles dont le revenu annuel se situe entre $20,000 et $30,000 reçoivent des prestations plus importantes que les familles gagnant moins de $10,000?

Il ne s'agit pas d'un président de banque touchant entre $500,000 et $600,000 par an. C'est le simple travailleur de la société International Nickel ou de Sault-Sainte-Marie qui sera touché si l'orientation du gouvernement conservateur entraîne la remise en question du caractère universel des allocations familiales.

A propos de la deuxième question, je me souviens qu'une collègue libérale a osé soulever cette question, mais a dû rapidement l'oublier. Il s'agissait de la députée de Nickel Belt. Cette question est également soulevée dans le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada»; elle se lit comme suit:

> L'exemption au tire des enfants doit-elle être conservée puisqu'elle n'aide aucunement les familles à faible revenu?

En remettant cela en question, on ne touche absolument pas le président de banque et sa femme. On touche plutôt le travailleur moyen gagnant entre $20,000 et $30,000. Les conservateurs donnent à penser que l'université sera remise en question par les députés à la Chambre dans le cas des personnes à revenu élevé, mais je voudrais consigner au compte rendu certaines des questions qui seront posées, car les questions énoncées dans ce document nous permettent de cerner le mandat que se donnent les conservateurs; voici:

Par exemple, on pourrait réduire la SV offerte aux pensionnés à revenu élevé, en assujettissant les prestations à un taux d'imposition supérieur à la normale ou à un autre mécanisme de récupération fiscale.

Cela touche les familles à revenu élevé. Cependant, on ajoute:

Une autre possibilité consisterait à rendre le système plus progressif en éliminant graduellement, sur plusieurs années, les deux déductions fiscales».

● (1650)

Afin de bien faire comprendre la question aux habitants de Sudbury et d'autres régions du pays qui nous regardent aujourd'hui, les conservateurs parlent ici de l'exemption spéciale et de l'exemption en vertu de laquelle les premiers $1,000 de revenus de pension sont déductibles d'impôt. Cela s'applique à toute personne dont le revenu est d'au moins $15,000 par année. Cela fait partie du mandat du nouveau gouvernement conservateur.

Une autre solution consistait à réduire ou éliminer l'indexation de la Sécurité de la vieillesse et à compenser les pensionnés dans le besoin. Cette proposition me rend perplexe. Comment les députés conservateurs ont-ils pu faire campagne en promettant de remettre en vigueur l'indexation pleine et entière et d'annuler ainsi la réduction survenue lors de l'imposition du programme des six et cinq p. 100 par notre gouvernement? A cette époque-là, notre décision avait soulevé tout un tollé chez nos vis-à-vis. Les ministériels ont fait campagne en promettant de remettre en vigueur l'indexation et pourtant, les conservateurs, dans leur document *Une nouvelle direction pour le Canada*, se demandent si oui ou non ils devraient éliminer l'indexation de la Sécurité de la vieillesse.

Selon moi, on devrait mettre en garde les Canadiens. Ils feraient mieux d'écouter attentivement ce que le gouvernement a à dire, car en toute franchise, j'ai l'impression qu'on ne peut lui faire confiance. Les programmes sacrés auquel le premier ministre avait promis de ne pas toucher ont déjà été malmenés moins de deux semaines après la reprise parlementaire. Beaucoup des promesses qu'il a faites durant la campagne électorale, cet été, sont subitement reléguées aux oubliettes parce que les coffres sont vides. S'ils étaient vides lorsque l'Opposition a évalué le déficit à 37 milliards de dollars, pourquoi le sont-ils davantage alors que le déficit a été ramené à 34 milliards?

Je ne prétends pas que le rôle de l'Opposition se limite à formuler des critiques. L'exposé économique renferme de bonnes choses. Cependant, je prétends que le gouvernement a l'obligation d'être franc envers la population et ne pas laisser entendre que tout sera fait au grand jour. Le gouvernement a un programme caché. Le chef de l'opposition officielle avait raison lorsqu'il a prétendu que les conservateurs avaient un programme secret. Ce dernier est décrit dans le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada». J'invite les députés conservateurs à lire ce livre. Ils devraient expliquer à leurs commettants quel sera exactement le mandat non seulement du comité qui sera appelé à examiner l'universalité des prestations, mais aussi du comité qui sera appelé à étudier les coupures dans le programme d'assurance-chômage, ainsi que de celui qui étudiera la réforme des pensions. Je dis simplement que ces députés devraient faire preuve de franchise envers leurs commettants et ne pas leur laisser croire que ces coupures toucheront uniquement les Canadiens dont les revenus sont les plus élevés.

Ainsi que je l'ai dit, je reconnais qu'il y a un certain nombre d'autres domaines où des changements très nécessaires ont été apportés. Voilà pourquoi j'ai signalé, d'entrée de jeu, que je devrais définir certaines choses. Quand un gouvernement peut compter sur 211 députés, il incombe à l'opposition de définir le mandat qui a été accordé à ce gouvernement. Ainsi, si le gouvernement pose des gestes qui, de l'avis de l'opposition, outrepassent le mandat que les citoyens lui ont donné, l'opposition a le devoir de s'y opposer. Par contre, si le gouvernement présente des mesures législatives qui, de l'avis de l'opposition, sont compatibles avec le mandat que les citoyens lui ont donné, l'opposition doit, selon moi, non pas chercher à les bloquer, mais bien plutôt à les améliorer. Autrement dit, elle doit faire en sorte que la Chambre les adopte rapidement.

A titre d'exemple, je me réjouis que dans le discours du trône et la déclaration économique le gouvernement ait annoncé son intention d'accorder l'allocation de conjoint aux pesonnes dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans. Je ne pense pas qu'un membre du parti libéral s'oppose à l'adoption de cette mesure sociale. J'irais même jusqu'à demander au gouvernement d'accorder cette allocation non seulement aux veufs et aux veuves dont l'âge se situe entre 60 et 64 ans, mais aussi à toutes les personnes célibataires ou divorcées du même âge qui se trouvent dans des conditions économiques analogues. Si le gouvernement présentait un projet de loi en ce sens, il pourrait compter le faire adopter très rapidement.

En plus de parler des réformes à notre régime des pensions dont le besoin se fait grandement sentir, j'aimerais signaler les allusions heureuses que le discours du trône fait à la réforme des pensions. Lorsque le comité a étudié ce rapport l'année dernière, les trois députés conservateurs et les trois députés libéraux ont approuvé le rapport. Le seul député à enregistrer sa dissidence faisait partie du Nouveau parti démocratique. Nous avons tous reconnu qu'une réforme était grandement nécessaire.

Ce qui me déçoit dans le passage du discours du trône où il est question de réforme des pensions, c'est que le gouvernement ait décidé d'étudier la question et de tenir d'autres consultations avec les provinces. On est déjà suffisamment d'accord à la Chambre sur la nécessité d'une réforme des pensions. Au lieu de se lancer dans de longues négociations avec les provinces, le gouvernement devrait déposer un projet de loi prouvant que le gouvernement fédéral montre l'exemple dans le domaine de la réforme des pensions. Je crois que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord pour dire que, si le gouvernement déposait un projet de loi modifiant la législation fédérale relative aux prestations de tous les employés des sociétés de la Couronne, de la Fonction publique fédérale et des employés des établissements bancaires et des sociétés de transports interprovinciaux, le gouvernement pourrait s'attendre à ce qu'il soit adopté rapidement. Un tel projet de loi jouerait le rôle de catalyseur et il favoriserait une réforme des pensions

qui relèvent des gouvernements provinciaux. J'ose espérer que le gouvernement suivra mon conseil, et qu'il présentera un tel projet de loi au lieu de compter sur ses consultations avec les provinces concernées.

Enfin, je voudrais parler un peu d'une autre promesse faite pendant la campagne électorale. C'est une promesse sur laquelle l'opposition reviendra sans cesse. On ne cessera pas de critiquer le parti conservateur et son chef. Le premier ministre a dit pendant la campagne que lorsqu'il serait élu, des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois seraient créés à peine le nouveau gouvernement formé. Voilà ce qu'il avait promis aux Canadiens.

La déclaration économique nous apprend qu'au lieu d'accorder la priorité à la création d'emplois, le gouvernement nous avertit qu'il risque de diminuer le montant des prestations de chômage, juste au moment où on en a le plus besoin. Il nous avertit que le programme d'emploi d'été pour les étudiants sera supprimé. On va sabrer dans les dépenses pour réduire le déficit. Je ne me souviens pas que les députés aient promis de réduire le déficit pendant leur campagne. Toutes ces décisions nous feront perdre 45,000 emplois par an, ce qui fait 150,000 emplois en trois ans. Ce n'est pas de la création d'emplois, monsieur le Président. C'est une réduction d'emplois.

Les membres du gouvernement conservateur et le premier ministre devraient se rappeler que les Canadiens leur ont fait confiance le 4 septembre en pensant qu'ils tiendraient ces promesses électorales de l'été 1984 et non pas en imaginant qu'ils appliqueraient une politique conservatrice secrète qui détruirait le cadre social de notre pays.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai été un peu surpris d'entendre le député de Sudbury (M. Frith) parler de promesses non tenues. Je me demande vraiment comment il peut avoir ce culot. Se souvient-il qu'en 1979 le parti libéral avait promis pendant la campagne de ne pas imposer sur l'essence des taxes supérieures à 18c. le gallon? Une fois arrivé au pouvoir, le parti libéral a augmenté ces taxes de plusieurs fois ce montant. Est-ce là le genre de promesse dont veut parler le député? Si c'est le cas, son parti n'a de leçons à donner à personne.

Deuxièmement, le député nous a reproché de ne pas avoir parlé de certaines choses. Les libéraux avaient-ils annoncé aux Canadiens que le gouvernement modifierait la Constitution? Étaient-ils aller raconter à la population qu'ils ne garantiraient pas le droit à la propriété dans la Constitution? Avaient-ils annoncé aux citoyens la mise sur pied du Programme énergétique national qui allait pratiquement condamner l'industrie dans l'ouest du Canada? Non, ils ne leur avaient pas dit mot de ces choses-là. Le député ferait peut-être bien de jeter un coup d'œil à ce qui se passe chez lui avant de nous donner des conseils.

M. Frith: Monsieur le Président, j'ai parlé au début de mon intervention du cynisme et du mépris qu'inspirent aux citoyens un grand nombre de personnalités politiques. A mon avis, ce cynisme est dû en grande partie au fait que des gouvernements se font élire en promettant aux Canadiens des tas de choses qu'il ne font pas par la suite. Voilà ce qui engendre le cynisme. Je n'entrerai pas le détail des points soulevés par le député de Bow-River (M. Taylor), mais je dois reconnaître qu'il a raison dans certains cas. Il est exact que le parti libéral avait fait pendant la campagne de 1979-1980 des promesses qu'il n'a pas tenues. A ce propos, je ferai justement remarquer au député que nous en avons subi les conséquences en 1984 et qu'il ferait bien par conséquent de s'arranger pour que son parti tienne parole, car je lui rappellerai les 338 promesses qu'il a faites. Comme je l'ai dit cet après-midi, si le gouvernement ne tient pas ses promesses, je lui souhaite de subir aux élections de 1988 un échec comparable à celui que nous avons essuyé cette année.

• (1700)

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je voudrais faire certaines remarques sur les propos du député de Sudbury (M. Frith). Ce dernier a parlé de programme secret, de manque de confiance et de cynisme. Ces observations me laissent perlexe car le parti progressiste-conservateur a répété, non seulement pendant la dernière campagne électorale mais pendant des années, que l'augmentation de la dette nationale est un problème capital qu'il importe absolument de régler. Le parti conservateur a dit que pour relancer l'économie, il fallait s'attaquer au problème. Je l'ai dit dans ma circonscription, le député de Welland (M. Pietz) y a fait écho, et le premier ministre (M. Mulroney) a parcouru nos régions plusieurs fois pour dire à la population que ce serait la grande priorité d'un gouvernement conservateur. Je suis très heureux de voir que le ministre des Finances (M. Wilson) et le très honorable premier ministre ont décidé de tenir la promesse qu'ils avaient faite, et celle que nous avons faite en qualité de simples députés d'inscrire cela au premier rang de l'ordre du jour.

M. Frith: Monsieur le Président, je voudrais rectifier cette observation. Le parti gouvernemental a fait une promesse à l'électorat l'été dernier. Après le débat des chefs de parti, j'ai pris part à une discussion à l'émission *The Journal*; j'y représentais le parti libéral. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) y représentait le NPD, et le député de Provencher (M. Epp), le parti conservateur. Au cours de cette discussion, les conservateurs ont affirmé que l'universalité était un dépôt sacré auquel il ne fallait pas toucher. On a promis aux Canadiens que la dotation de l'assurance-santé serait augmentée, et qu'on ne toucherait pas à la notion d'universalité. Voilà le dépôt qui a été confié au gouvernement le 4 septembre. Quand on a présenté un programme d'action comportant les paramètres que j'ai exposés dans mon discours, lequel programme se répercutera sur les Canadiens jusqu'au niveau des familles disposant d'un revenu de $20,000 par année, je dis que tel n'était pas le mandat donné au gouvernement le 4 septembre. Voilà à quoi nous allons nous en tenir dans l'opposition: la définition du mandat. Il y a 211 députés conservateurs qui ont reçu le mandat de faire certaines choses. Et c'est ce que je vais leur rappeler chaque fois qu'ils violeront ou trafiqueront la mission qui leur a été confiée le 4 septembre. Les députés libéraux ne manqueront pas de les interroger à ce sujet, parce qu'ils porteront atteinte au mandat de confiance que la population a donné à son gouvernement.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Sudbury (M. Frith). J'ai eu l'impression que le début de son discours était très pondéré, et j'éprouve le même sentiment que lui quand je marche en direction de la colline du Parlement en début de matinée.

Mais ensuite, le député a abordé un sujet épineux quand il a parlé de concilier les déclarations électorales avec les décisions prises par la suite et les changements d'orientation. Deux députés ont déjà mis sous le nez du député les performances de son propre parti: la question du doublement des voies dans l'Ouest, celle des 18c. le gallon, celle de l'inflation qu'on allait juguler, celle du contrôle des prix et des salaires et tout le reste. La liste en est longue, et je n'ai pas à rappeler à la Chambre que son parti—il l'a reconnu lui-même—ayant dit telle chose au cours d'une campagne électorale, avait ensuite décidé pour une raison quelconque de faire tout autre chose. J'imagine en fait qu'il parle d'expérience: ayant cherché à concilier les faits et gestes de son propre parti quand il était au gouvernement avec ce qu'il avait dit en période électorale, il est devenu allergique au défi bien particulier qui se présente au gouvernement actuel.

Chose certaine, le gouvernement s'est fermement engagé, et il l'a confirmé dans le discours du trône, à respecter la justice sociale dans les programmes sociaux qui se sont multipliés au cours des années. Nous reconnaissons également la nécessité de s'interroger au sujet de ces programmes en en confiant l'étude à un comité parlementaire. Le député a consigné au compte rendu certaines questions que le comité examinera.

Je demande au député quelles questions figurant dans un document public peuvent dissimuler des objectifs inavoués? Je demande en outre au député s'il croit qu'un comité parlementaire devrait éviter d'étudier des questions permettant de voir clairement si la Chambre remplit son devoir envers les Canadiens en fournissant des programmes sociaux efficaces. S'il ne croit pas opportun d'étudier ces questions, je lui demande quand elles devraient être abordées.

M. Frith: Monsieur le Président, j'ai soulevé ces questions en vue de les consigner au compte rendu, car ce sont des questions légitimes. Elles ont été soulevées en pleine campagne électorale cet été. Le parti libéral a refusé de se livrer à la surenchère en proposant des programmes sociaux plus coûteux qui aggraveraient le déficit. Le parti conservateur a choisi de multiplier les promesses. Il a reconnu que le déficit s'élevait à 37 milliards, mais il a décidé de faire des promesses aux Canadiens et de prendre des engagements. Je dirai simplement que c'est malhonnête. Nous savons tous qu'il y aura 200 semaines avant les prochaines élections fédérales, qu'il y aura un ou deux discours du trône d'ici là et probablement cinq ou six budgets, mais je voulais dès le début consigner au compte rendu les promesses du gouvernement conservateur. J'espère qu'il les respectera.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je prends la parole parce que le député de Sudbury (M. Frith) s'est fait l'aide-mémoire du gouvernement. Il ferait bien de ne pas trop oublier les agissements de son propre parti. Je ne répéterai pas ce qu'ont déjà dit certains de mes collègues, mais je ne voudrais pas qu'il oublie certaines promesses que son parti a faites pendant les campagnes—qui ont été parfois couronnées de succès—notamment celle de réduire le déficit. Les seuls projets du discours du trône et de la déclaration économique qu'il approuve sont ceux qui augmenteraient nos dépenses. Les députés qui siègent de ce côté-là aiment dépenser, ils n'essayent pas de réduire le déficit; la réduction du déficit est pourtant une des promesses que le parti libéral a faites en 1980.

Je tiens à lui signaler une promesse faite par l'ancien premier ministre libéral et par son parti aux habitants de la ville de Toronto. Ils ont promis un programme de transport urbain fortement subventionné, mais on n'a jamais reçu un dollar. Ce n'est qu'une des promesses qui n'ont pas été tenues parmi tant d'autres.

Dans le programme que le gouvernement a annoncé jusqu'à présent, on trouve certaines mesures constructives visant à réduire le chômage et à augmenter les possibilités d'emploi au Canada. Il convient d'insister sur le fait que si nous ne réduisons pas le déficit et si nous ne stimulons pas l'économie, nous n'avons aucun avenir économique et un programme de justice sociale sera irréalisable. Voilà l'objectif de la Déclaration économique.

M. Frith: Monsieur le Président, je rappelle au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qu'aujourd'hui, pendant la période des questions, le ministre des Finances a acquiescé en ce qui concerne le chômage; il sait que d'après le modèle économétrique dont il s'est servi dans le mini-budget, le taux de chômage sera un peu plus élevé que maintenant dans deux ans. Je sais que le député vient d'une circonscription urbaine, mais moi, je représente une circonscription du nord de l'Ontario qui, d'après les statistiques, a le taux de chômage le plus élevé depuis trois ans. A titre de député de cette région, je signale que tous les projets d'embauche et que toutes les sections 38 ont contribué à maintenir la collectivité à flot. J'espère bien que les simples députés du côté ministériel représentant des régions où le chômage est élevé, aideront leur gouvernement à rester honnête en insistant pour maintenir les programmes pour lesquels le Nouveau parti démocratique et le parti libéral se battent depuis des décennies.

• (1710)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme les questions et réponses sont terminées, je voudrais donner la parole au député d'Edmonton-Sud (M. Edwards).

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, il est de bon augure que le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) occupe actuellement le fauteuil. Je le félicite de sa nomination à titre d'ancien député de la région d'Edmonton. Je félicite également M. le Président et M. le vice-président.

Je reconnais, monsieur le Président que c'est grâce aux sacrifices de nos ancêtres que j'ai aujourd'hui, l'immense privilège de pouvoir transmettre à cette illustre chambre, symbole historique de liberté, l'opinion de mes électeurs d'Edmonton-Sud. Ce faisant, je veux rendre hommage à ceux qui sont responsables de ma présence ici, c'est-à-dire aux 34,000 électeurs de ma circonscription qui m'ont accordé leur vote, aux milliers de bénévoles qui ont consacré leur temps et leur temps libre à ma campagne électorale, en plus d'user leurs semelles, à ma famille extraordinaire qui s'est dépassée au cours de cette lutte longue et harassante que mène le candidat en quête d'un siège de député et, enfin, à mon parti qui a réalisé un magnifique effort collectif à l'échelle nationale, stimulés et encouragés que nous étions par l'équipe qui nous menait. Nul n'a à vrai dire travaillé plus ardemment que notre très honorable premier ministre (M. Mulroney) et sa gracieuse épouse qui a charmé chacun de nous. J'ai eu l'agréable tâche, en juillet dernier, de présenter M^me^ Mulroney à chaque table d'invités réunis à une assemblée de près de 3,000 personnes venant d'Edmonton et de la région. D'une certaine façon, j'y ai trouvé plus de plaisir qu'au moment de mon élection deux mois plus tard.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais m'attarder à certaines des questions évoquées par son Excellence le gouverneur général dans le discours du trône. Je voudrais vous dire ce qu'en pensent les gens d'Edmonton-Sud. Auparavant, je félicite le député de Sarnia-Lambton (M. James) ainsi que le député de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) pour avoir donné un ton élevé à ce débat.

Pendant le long et chaud été de 1984 Edmonton-Sud resplendissait de beauté. On pouvait voir que plus de la moitié des citoyens étaient propriétaires de leur résidence, les jardins fleuris et pelouses impeccables qui reflétaient cette fierté du propriétaire, si caractéristique des Albertains. Ici et là, cependant, on remarquait quelque ombre à ce tableau: une maison abandonnée parce qu'on n'avait pu rembourser son emprunt, une famille où, pour la première fois en cinq générations au Canada, les quatre fils en bonne santé et possédant chacun un métier ne parvenaient pas à se trouver du travail. Ou, encore, des chefs d'entreprises faisant des affaires florissantes depuis deux décennies qui étaient obligés d'aller chercher fortune aux États-Unis.

La circonscription d'Edmonton-Sud n'est pas très vaste. Elle s'étend sur une superficie de 67 kilomètres carrés en milieu urbain. Sa population qu'on estime à 109,000 personnes constitue un microcosme des villes de l'ouest du Canada. Près de la moitié des habitants sont âgés de 18 à 44 ans. Précisément 36 p. 100 des travailleurs appartiennent aux catégories professionnelles et semi-professionnelles. Edmonton-Sud abrite une bonne partie des chefs de file des milieux universitaire, politique, financier, culturel et des affaires. On retrouve également dans Edmonton-Sud des retraités, des anciens combattants, notre lot de chômeurs et des pauvres de longue date.

Ce qui distingue en particulier la circonscription d'Edmonton-Sud, c'est la présence de la deuxième université en importance au Canada, l'Université de l'Alberta, où le nombre d'inscriptions en premier cycle a dépassé 24,000 cette année. L'université qui compte 19 facultés et près de 90 départements, est surtout connue même à l'étranger pour sa faculté d'éducation, la plus importante au Canada. Elle est également réputée dans le domaine du génie, de l'agriculture, et de l'informatique. Parmi ses anciens diplômés on compte trois députés du cabinet actuel et deux premiers ministres provinciaux. Fondée en 1908 et vouée à la recherche «de tout ce qui est vrai», l'Université d'Alberta a eu une influence sur la ville d'Edmonton et sur la province. Nulle part ailleurs dans l'Ouest, dans aucune autre ville canadienne comparable, les arts ne fleurissent mieux qu'à Edmonton.

Le 4 septembre dernier, monsieur le Président, l'électorat canadien a voulu donner à notre pays une nouvelle volonté de réussite et un nouveau départ. Ce faisant, les électeurs ont mis en chacun de nous des espoirs sans précédent. Au cours des six prochains mois, nous allons leur indiquer la voie de la reconstruction et la redécouverte du sens de notre mission nationale.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai été étonné et scandalisé par le nombre de citoyens instruits et bien intentionnés qui ont perdu la foi dans le processus politique. C'est en partie la réaction à des années de mauvaise administration et en partie à une véritable aversion pour la manière dont le régime est conduit. Ils disaient volontiers: «Qu'importe si je vais voter, vous êtes tous les mêmes», ou bien «Vous êtes peut-être un homme honnête actuellement mais vous serez bientôt corrompu, embrigadé ou contraint quand vous serez là-bas». Que devrait-on leur répondre, monsieur le Président? On nous a déjà fourni une partie de la réponse, un groupe d'étude parlementaire sur la réforme de la Chambre. J'appuie cette décision et félicite le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour avoir été désigné à la tête de ce groupe d'étude.

En tant que représentant de l'Ouest, j'espère que la deuxième partie de la réponse ne se fera pas trop attendre; la mise en marche d'un processus long et ardu qui aboutira à la création d'un Sénat élu et efficace représentant également toutes les provinces.

Son Excellence nous a informés que son gouvernement avait entre autres priorités de faire en sorte que le gouvernement soit plus abordable, accessible et sensible. Toute considération partisane mise de côté, tous les députés ne peuvent que se réjouir d'une telle attitude ne serait-ce parce que Ottawa est devenu le symbole de l'incompréhension, de l'inaccessible et de l'insensibilité même de l'aliénation et de la menace.

Parmi les choses dont nous héritons, il y a cette tendance qu'ont les organismes de la Couronne et les organismes quasi-judiciaires de prendre des décisions politiques. On pourrait songer à la radio et à la télévision, domaine auquel j'ai consacré 29 ans de ma vie. Ainsi nous voyons que le même tribunal qui délivre les permis de radiodiffusion pour certains territoires, propose maintenant d'implanter d'autres stations dans ces mêmes territoires—des sortes de super-stations—au moyen d'un système de câblo-diffusion. C'est comme si quelqu'un après avoir travaillé pendant des années pour rentabiliser une exploitation minière dont le produit serait très utile, s'entendait dire qu'il devrait partager son exploitation avec la Noranda, la Denison et peut-être l'Inco. C'est ce que la bureaucratie est en train de faire d'autorité. Cette décision va modifier à jamais la nature de la télédiffusion au Canada.

On nous dit monsieur le Président que le cabinet va insuffler un esprit nouveau au fédéralisme. A trois reprises, la semaine dernière j'ai eu l'occasion de participer à une consultation

fédérale-provinciale. Je sais que toutes les provinces se réjouissent de cette nouvelle approche. Je suis certain que tous les députés espèrent beaucoup de la réunion des premiers ministres d'aujourd'hui. Monsieur le Président, un petit nombre de mes électeurs s'opposent à l'engagement fédéral vis-à-vis des deux langues officielles. Beaucoup cependant déplorent l'insensibilité manifestée par les gouvernements précédents dans la poursuite de cet objectif.

[*Français*]

Aujourd'hui, à la Chambre, nous avons une abondance de talents de toutes les régions du Canada. Nous assistons à un phénomène remarquable, inconcevable même il y a 10 ans: deux anglophones de l'Ontario discutant en français, et nous avons de nouveaux députés francophones qui profitent volontiers de l'occasion pour apprendre l'anglais. Si la langue est la clé de la culture et si la culture réside dans le cœur et dans l'âme, ouvrons nos cœurs et nos âmes et la raison suivra.

[*Traduction*]

Dans le discours du trône, ont dit que les deux ordres de gouvernement doivent collaborer pour promouvoir notre caractère multiculturel. C'est peut-être en Alberta, où il n'y a pas de majorité, que le multiculturalisme, c'est beaucoup plus que des manifestations folkloriques. Une fois l'an, dans Edmonton-Sud, a lieu le Festival du patrimoine d'Edmonton dans un parc qui, comme il convient, porte le nom de notre premier maire de descendance ukrainienne, William Hawrelak. Cette année, plus de 400,000 personnes ont visité les 44 pavillons. Un nouveau groupe ethnique—les Anglais—a ouvert un pavillon pour la première fois.

L'honorable Horst Schmid, ministre albertain du Commerce international et parrain du multiculturalisme dans ma province, a dit qu'un Albertain est un homme dont le père, descendant de commerçants de fourrures français, cris et écossais, s'est marié avec une jeune Italienne-Polonaise de Hamilton. Notre homme et sa femme allemande-mennonite partent de son magasin de gros, qui appartient à des juifs, dans leur automobile fabriquée en Corée, passent devant la mosquée pour aller voir une pièce d'un auteur irlandais jouée par des comédiens anglais et des Noirs américains. Ils vont ensuite manger des côtelettes chinoises aigres-douces dans un restaurant ukrainien où vient les rejoindre leur fille qui étudie les classiques grecs à l'université, accompagnée de son fiancé natif de l'Uganda qui a fait ses études d'ingénieur en Inde. Monsieur le Président, avant longtemps la mosaïque deviendra un alliage dans le creuset de la bonne entente.

• (1720)

Les gens d'Edmonton-Sud sont ravis des initiatives économiques annoncées jeudi par le ministre des Finances (M. Wilson). Quant à nous, le gouvernement ne peut pas vraiment créer des emplois, mais il peut créer un climat où les hommes d'affaires peuvent planifier, agir, progresser, vendre et acheter. Nous avons fait les premiers pas très pénibles sur le dangereux sentier de la croissance et, avouons-le, de la solvabilité. Il est juste et rassurant qu'au début de notre voyage, nous nous soyons engagés à instaurer la justice sociale afin que les plus démunis ne fassent pas les frais du changement. Même si nous atteignons le but du ministre, soit de réduire de 10 ou 15 milliards de dollars les dépenses annuelles prévues d'ici 1990, nous ferons peut-être encore face à un déficit structurel. Voici le défi que posent le véritable changement et la véritable réforme: encourager plutôt que punir, et nous attaquer résolument à la réforme fondamentale de notre régime fiscal.

L'été dernier, j'ai croisé des centaines d'hommes et de femmes d'âge mûr qui avaient été mis à pied ou forcés de prendre une retraite anticipée à cause de la récession, aggravée par les conséquences désastreuses du Programme énergétique national. J'ai rencontré également des centaines de jeunes, hommes et femmes, diplômés en quête de leur premier emploi véritable. Nous savons tous que c'est la petite entreprise qui va créer ces emplois. Nous devrions donc promouvoir ce que j'appelle une association de générations où d'anciens hommes d'affaires chevronnés s'associent à des jeunes diplômés ambitieux et se lancent dans les affaires avec l'aide financière d'institutions prêteuses appuyées par les assurances ou garanties du gouvernement fédéral. Dans quatre ou cinq ans, les associés principaux pourraient monnayer leur participation et prendre leur retraite, laissant leurs collègues plus jeunes prendre résolument leur succession pour continuer à faire progresser l'entreprise et créer des emplois.

Monsieur le Président, les Albertains sont encouragés par les initiatives énergétiques prises par le ministre des Finances jeudi dernier. Depuis 1980, les Canadiens de l'Ouest ont été furieux et déçus par les barèmes des prix pétroliers et gaziers qui leur étaient imposés unilatéralement, par la nouvelle taxe d'accise et les nouvelles taxes pétrolières et gazières, et par les aspects centralisateurs du PEN, notamment le remplacement du système d'encouragements par des travaux de prospection centrés sur les terres du Canada. Mes électeurs ont considéré que ces programmes équivalaient à de l'arnaque de la part du gouvernement fédéral et à un abus de pouvoir dans un domaine du ressort provincial. En deuxième lieu, les investisseurs avaient perdu confiance dans le secteur pétrolier et gazier. La réglementation lourde et complexe du PEN exacerbait l'incertitude dans les milieux d'affaires. Quelque 17 milliards en capitaux d'investissement, qui auraient pu créer 500,000 emplois, sont sortis du pays. En troisième lieu, le PEN fait diminuer les travaux de prospection et de mise en valeur des ressources. A la suite de l'annulation des projets de Cold Lake et d'Alsands, le secteur privé a réagi en retirant ses équipes de forage et en faisant cesser l'activité de ses derricks. De nombreuses entreprises ont annoncé des réductions dans leurs projets de prospection. Le Conseil économique du Canada soutient que le PEN a alourdi le grand fardeau de la dette de bien des grandes entreprises pétrolières, ce qui réduisait d'autant les chances de prospecter de nouvelles ressources.

Le PEN a nui à bien plus que l'ouest du pays, monsieur le Président. Le ministre de l'Énergie de l'Ontario, M. Andrewes, soutient que le PEN a coûté à sa province presque aussi chef qu'à l'Ouest. Selon lui, de 1979 à 1983, le PEN a coûté à l'Ontario 90,000 emplois et il faut lui imputer des hausses de prix comptant pour 33 p. 100 de l'inflation survenue dans la province. Le prix de gros du pétrole brut et du gaz naturel a pratiquement doublé en Ontario, passant de 4.7 milliards en 1979 à 9 milliards en 1983.

Les projets annoncés par le ministre des Finances jeudi soir dernier constituent un pas de géant dans la bonne voie. L'établissement des prix par le marché, avec la mise en place, pour le consommateur, de garde-fous pour parer aux augmentations exceptionnelles de prix, les changements apportés à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières qui s'appliquera aux usines

intégrées de sables bitumineux et qui doubleront le seuil du crédit offert aux petits producteurs constituent des pas de géant dans la bonne voie. Comme l'a rappelé la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), un secteur énergétique vigoureux et sain est susceptible de créer des emplois permanents productifs. Quand le secteur énergétique tourne, le secteur tertiaire, les restaurants, les hôtels et les quincailleries tournent eux aussi. La vie communautaire et la vie familiale ne s'en portent que mieux.

Enfin, monsieur le Président, nous comptons favoriser de nouveau notre grande et belle tradition d'ouverture sur le monde. Tous les Canadiens, et surtout nous, les Albertains, qui entretenons des liens familiaux, commerciaux et culturels très étroits avec les Américains, sommes heureux que notre premier ministre ait tendu toute la main, et non seulement un doigt, à nos voisins du Sud. Ceux qui ont fui la tyrannie qui sévit en Europe de l'Est et en Europe centrale approuvent le renouvellement de notre engagement à l'égard de nos alliés de l'Atlantique-Nord. Je suis heureux de signaler que j'ai eu au cours des vingt-quatre dernières heures des appels de mes électeurs au sujet du soulagement de la famine dans le monde. Par exemple, le Club Kiwanis d'Edmonton recommande à son conseil d'administration de consacrer $10,000 à soulager la famine en Éthiopie et en Afrique en général. Vendredi, un médecin du Cross Cancer Institute d'Edmonton, lui-même issu du tiers monde, m'a téléphoné et m'a dit qu'il avait décidé de passer ses six semaines de vacances commençant les 11 février prochain en Éthiopie où il irait à ses frais aider les victimes de la famine. Voilà l'esprit véritable de l'internationalisme canadien.

Et, pourtant, au-dessus de toutes ces considérations, tant économiques que de défense, demeure le but ultime: la recherche de la paix. Je suis honoré de représenter la circonscription voisine de celle de notre distingué et très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), de représenter aussi les gens qui ont élu pendant tant d'années au Parlement M. Douglas Roche, notre nouvel ambassadeur au désarmement. Ils doivent avoir notre appui et celui de tous les Canadiens. Aucun but n'est plus difficile à atteindre, mais nous nous devons de le poursuivre sans cesse et sans répit pour le bien de la postérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations au sujet du premier discours du député?

M. Fulton: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) pour son premier discours. Je vous laisse le soin de juger de ma situation: il est le fils du frère de la femme du frère de ma mère. Je tiens à le féliciter et à lui souhaiter la bienvenue à la Chambre. J'espère que ce lien de parenté inhabituel que je viens de révéler ne l'empêchera pas de passer très vite aux banquettes avant.

M. Edwards: Monsieur le Président, si je puis me permettre de dire quelque chose au sujet de cette description emberlificotée, je crois qu'il convient aussi de dire que ce qui fait le succès des campagnes politiques, c'est l'appui financier. Je suis très heureux de dire, et j'espère que c'est là un bon présage pour l'avenir politique du Canada, que ce qui cimente ce lien familial est le fait qu'un vieux libéral d'Edmonton a contribué à la caisse électorale du député de Skeena (M. Fulton) et à ma caisse électorale de conservateur.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, l'honorable député a mentionné une augmentation du prix du pétrole de 2c. le litre et une augmentation du prix de l'huile à chauffage. J'aimerais donc lui demander comment cela peut protéger les consommateurs et de quelle façon les familles monoparentales, dont la majorité est composée de femmes, les personnes âgées qui sont sous le seuil de la pauvreté, les milliers de travailleurs et de travailleuses qui touchent le salaire minimum, à revenu moyen et dépendant des provinces, et dans la vôtre je pense que c'est assez dur, de quelle façon une augmentation de 2c. directement au consommateur peut l'aider.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Edwards: Des difficultés vont se présenter, monsieur le Président. J'estime cependant essentiel de rappeler que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans son exposé de jeudi dernier que la politique du gouvernement avait pour objectif général de protéger le consommateur contre les fluctuations soudaines des coûts. Je puis promettre au député que l'on prendra ce fait bien en considération.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais adresser deux questions au député. Il a affirmé qu'on viendrait en aide aux travailleurs de l'Ontario en relevant le prix du pétrole au niveau des cours mondiaux. J'aimerais que le député m'explique comment un relèvement du prix du pétrole, que les fabricants devront absorber dans chacune des provinces et qui fera augmenter leurs frais de production et les rendra moins concurrentiels par rapport aux fabricants étrangers, pourra se traduire par autre chose que des mises à pied.

Le député a défendu la position habituelle et très compréhensible du parti conservateur sur le rôle du secteur privé dans le système de la libre entreprise et a dénigré toute intervention de l'État. Il a ensuite affirmé que l'on ne devrait pas permettre au système de la libre entreprise de fonctionner librement en matière de radiodiffusion. Il est contre les superstations. Il veut que le CRTC y fasse obstacle. S'il croit au système de la libre entreprise, il n'y a sûrement pas de raison qu'on empêche les superstations de prendre de l'essor.

M. Edwards: Monsieur le Président, je suis heureux qu'un député aussi éminent et ayant autant d'ancienneté à la Chambre me pose ces deux questions. J'aimerais répondre à la première au sujet des répercussions que le prix du pétrole aligné sur le cours mondial pourrait avoir pour les travailleurs ontariens. Ce nouveau prix, monsieur le Président, est partie intégrante de l'ensemble de notre politique énergétique globale qui doit être un important facteur de croissance au Canada. Si le PEN a effectivement fait perdre 90,000 emplois en Ontario, il s'agit là de 90,000 travailleurs qui devraient avoir un emploi à l'heure actuelle.

Quant à la question sur la libre entreprise, je n'ai rien contre le système de la libre entreprise. Je m'en prends au fait que c'est un organisme bureaucratique quasi-judiciaire qui établit ostensiblement la politique gouvernementale au Canada, et il est temps qu'on en confie le soin aux représentants élus de la population.

M. Sid Fraleigh (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le discours du trône qui a ouvert la trente-troisième législature du Canada. Je voudrais en premier lieu féliciter M. le Président Bosley de sa nomination à ce haut poste et vous aussi, en même temps.

Je tiens également à féliciter mes collègues le député de Sarnia-Lambton (M. James), qui se trouve à être mon voisin, et le député de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), pour la façon admirable dont ils ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Lambton-Middlesex se distingue, si l'on peut dire, en étant la plus grande circonscription du sud de l'Ontario du point de vue géographique. Elle s'étend de l'extrémité de la ville de Sarnia à celle de la ville de London et elle comprend la plus grande partie des comtés de Lambton et de Middlesex. Elle a une superficie totale de 6,500 milles carrés. Cette circonscription se distingue en outre par les trois magnifiques cours d'eau qui la limitent sur trois côtés: le lac Huron, la rivière St. Clair et la splendide rivière Thames. Tout cela contribue également à donner à notre circonscription un cachet bien particulier.

Comme vous l'avez sans doute deviné d'après sa superficie, l'agriculture constitue la première industrie de Lambton-Middlesex, et il s'agit d'une industrie très diversifiée. Les marais de Thedford situés dans le nord-ouest de Lambton produisent de grandes quantités de légumes tels que des pommes de terre, des carottes, du céleri, des betteraves, des laitues et des oignons. Au sud du marais se trouve une vaste crête sablonneuse plantée de vergers qui produisent des pommes, des cerises, des pêches, des poires et des abricots ainsi qu'une multitude de baies. De l'autre côté de la circonscription se trouve une autre région sablonneuse qui s'étend du village de Mount Brydges au village de Komoka et où l'on produit également des fruits et du tabac.

Lambton-Middlesex est la plus grande région productrice de fèves soja au Canada et elle se classe au deuxième rang pour la culture du maïs. Grâce à l'abondance de maïs fourrager, l'élevage bovin constitue sans doute l'un des principaux éléments de notre économie. La circonscription a une forte concentration de parcs d'embouche et d'élevages porcins ainsi qu'un bon nombre de fermes laitières et de poulaillers. Deux des plus grands élevages de dindes du pays se trouvent dans ma circonscription, et Cuddy Farms, qui est située dans la région de Strathroy, est la plus vaste exploitation intégrée du Canada et peut-être même d'Amérique du Nord.

Cette industrie agricole importante et diversifiée est desservie par une multitude de petites villes et localités qui lui fournissent l'infrastructure dont elle a besoin. La ville de Strathroy, qui compte 9,100 habitants, est le principal centre urbain de ma circonscription.

Comme dans la plupart des régions du sud de l'Ontario, les premiers habitants étaient des autochtones. Ils ont été suivis au XIX^e^ siècle par des Anglais, des Irlandais et des Écossais, qui ont été suivis à leur tour de Slovaques dans les années 30, de Hollandais dans les années 50 et, enfin, de Portugais qui sont venus compléter la mosaïque culturelle de notre circonscription.

Pour parler encore de l'industrie agricole, je me dois de signaler la crise qui se prépare dans ce secteur. Personnellement, j'ai eu la chance de me lancer dans l'agriculture avant que le taux d'inflation et les taux d'intérêt n'augmentent. Cependant, les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui doivent faire face à des problèmes financiers, et leur sort me préoccupe. Je crois que cette crise a été causée par diverses circonstances; surtout par la hausse rapide des frais de production, la chute du prix des denrées mais, principalement, par la hausse des taux d'intérêt. Ajoutés aux conseils financiers douteux prodigués par certains organismes gouvernementaux et certaines institutions financières, tous ces facteurs ont plongé l'agriculture dans un marasme tel que notre pays risque de perdre toute une génération de jeunes agriculteurs menacés par la faillite.

Je ne prétends avoir des solutions toutes trouvées pour résoudre ce problème très complexe. Toutefois, nous devons nous préoccuper énormément d'une situation qui, en plus de causer de graves problèmes financiers, pourrait également provoquer de graves problèmes sociaux.

La semaine dernière, cette question a obtenu une attention prioritaire, à la réunion des ministres de l'Agriculture, et j'exhorte les députés à appuyer cette initiative de façon constructive. J'exhorte également le ministre de l'Agriculture (M. Wise) à consulter le secteur privé ainsi que les députés de façon à ce que nous puissions nous attaquer à ce problème avec l'aide de tous les experts disponibles.

Je voudrais maintenant aborder un autre aspect important de l'économie de la circonscription de Lambton-Middlesex. En raison de la proximité de London et Sarnia, une partie de plus en plus grande de la population vit dans des petites villes ou des villages ou encore dans les secteurs bâtis le long de nos beaux cours d'eau. Dans le voisinage de London, ces personnes sont des spécialistes et des hommes de métier qui travaillent dans différentes industries. Toutefois, de l'autre côté de la circonscription, les habitants travaillent presque exclusivement dans la vallée chimique de la région de Sarnia. Selon les estimations, 10,000 citoyens du comté de Lambton tirent leurs moyens d'existence, directement ou indirectement, de cette industrie.

C'est pour cette raison que j'appuie totalement le député de Sarnia-Lambton qui demande que le gouvernement agisse rapidement pour supprimer les obstacles qui empêchent actuellement l'industrie pétrochimique de redevenir concurrentielle sur le plan international.

• (1740)

Je n'essaierai pas de reprendre la description de la vallée qu'a faite le député de Sarnia-Lambton, mais j'ajouterai cependant que ces activités se développent maintenant aussi dans la circonscription de Lambton-Middlesex. La société CIL possède la fabrique d'engrais azotés la plus moderne d'Amérique du Nord, et celle-ci est située dans le comté de Sombra, dans la circonscription de Lambton-Middlesex.

Les dispositions du Programme énergétique national ont porté un dur coup à cette industrie. Le fait que le gouvernement précédent ait refusé de s'occuper de ces problèmes a paralysé un secteur traditionnellement créateur d'emplois. Il serait dans l'intérêt du Canada de suivre les recommandations du groupe de travail créé par l'ancien gouvernement. Selon toute vraisemblance, c'est pour cette raison que les libéraux n'ont pas donné suite aux recommandations. Fort heureusement, nous ne sommes pas aussi bornés.

La rive du lac Huron a la chance d'être bordée de grandes plages de sable. Cet avantage a permis de développer le tourisme, lequel est vital pour les villes et les villages des alentours.

On trouve dans ce secteur non seulement de grandes superficies occupées par des chalets privés, mais aussi des plages publiques et deux des plus beaux parcs provinciaux de l'Ontario. Dans l'un des deux, le parc provincial Pinery, se trouvent d'immenses dunes de sable le long de la rive, ce qui est unique dans la région. Plusieurs ports très bien aménagés attirent un grand nombre de plaisanciers, dont beaucoup d'Américains.

En plus de ces remarquables installations de loisirs, la circonscription de Lambton-Middlesex compte plusieurs curiosités historiques importantes qui attirent de nombreux visiteurs. Par exemple, on a trouvé des fossiles remarquables à Rock Glen, à côté du village d'Arkona. Cette municipalité a fait le nécessaire pour protéger son patrimoine exceptionnel en construisant un très beau musée qui renferme des milliers de pièces découvertes dans la région.

Par ailleurs, c'est au village d'Oil Springs, dans le comté de Lambton, qu'on a trouvé pour la première fois du pétrole en Amérique du Nord. Il avait été inutile de forer, car le pétrole jaillissait tout seul à la surface. Il existe à cet endroit un musée où est exposé tout le matériel employé à cette époque.

A seulement six milles de là, à côté de la ville de Petrolia, ont été forés les premiers puits de pétrole au Canada. Leur exploitation a cessé d'être rentable il y a bien longtemps, mais la ville a récemment remis le site dans son état d'origine. On y produit de nouveau du pétrole et cela constitue une attraction touristique fort intéressante.

Ces diverses curiosités touristiques attirent des milliers de visiteurs dans la circonscription de Lambton-Middlesex et jouent un rôle important dans l'économie de la région.

Avant de terminer, je me dois de dire quelques mots des réserves de gaz qui se trouvent sous les champs dans les comtés de Dawn et de Moore. Il s'agit d'immenses cavités naturelles souterraines dans lesquelles on amène du gaz naturel de l'Ouest par gazoduc, l'été, quand la demande est faible. Ces cavités naturelles contiennent des milliards de pieds cubes de gaz.

Non seulement ces réserves permettent au Canada d'utiliser plus efficacement ses gazoducs, mais elles jouent un rôle important au cas où le pipe-line transcontinental cesserait de fonctionner pendant un certain temps.

J'ai été absolument ravi de pouvoir retourner dans ma circonscription après le discours du trône et l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson). Cela m'a permis de recueillir les impressions des Canadiens ordinaires sur ces deux importants documents.

Je signale aux députés de l'opposition que les gens de Lambton-Middesex sont aussi loin qu'on peut l'être de Bay Street. Cela ne les empêche pas d'appuyer le gouvernement de tout cœur dans l'orientation qu'il prend. Je conseille aux députés des deux partis d'opposition d'aller dans les rues de leur circonscription écouter ce que les gens disent. Je suis sûr qu'ils seront étonnés d'apprendre que les gens sont parfaitement d'accord avec le programme du gouvernement qui vise à stimuler la croissance économique et à créer des emplois permanents dans un contexte de responsabilité financière.

Le président suppléant (M. Paproski): A-t-on des observations à faire ou des questions à poser sur le premier discours du député?

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question: Quand l'honorable député parle de fiscalité, de la justice ou des programmes sociaux, est-ce que son gouvernement n'aurait pas dû proposer, au lieu d'entamer une discussion pour essayer de modifier ce qu'on appelle l'universalité des régimes de pensions, les programmes qui touchent aux citoyens à plus faible revenu? N'aurait-il pas été préférable de mettre en cause la table d'indexation des impôts des particuliers? N'est-ce pas cette mesure qui a pour conséquence en termes nets d'augmenter les bénéfices aux plus riches et d'en donner moins aux plus pauvres? Je vais donner un seul exemple que l'on pourra retrouver dans les tableaux qui ont été soumis par votre ministre des Finances (M. Wilson): un célibataire dont le revenu est de $7,500 ne reçoit que $54 tandis qu'une personne dont le revenu est de $100,000 économise $460. Alors pour diminuer le déficit, ne croyez-vous pas que votre gouvernement, votre ministre des Finances aurait dû piger dans ce programme-là plutôt que dans celui de l'universalité des pensions et de l'assurance-chômage?

[*Traduction*]

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je ne m'étais pas aperçu que j'avais soulevé la question sur laquelle le député de l'opposition m'interroge. Toutefois, puisqu'il met la question sur le tapis, je m'empresse de lui répondre qu'il n'y a pas de solutions faciles. Il y aura des sacrifices à faire dont tous et chacun, de l'avis du gouvernement, devront accepter une part de manière juste et équitable. Selon moi, le ministre des Finances a très bien réussi dans son exposé financier à répartir ce fardeau entre les divers secteurs de l'économie.

Si le député avait passé la fin de semaine dernière parmi les gens de sa circonscription comme je l'ai fait moi-même, il saurait que la plupart des Canadiens sont d'accord là-dessus.

[*Français*]

M. Malépart: Je dois signaler au député que c'est non seulement durant les fins de semaine, mais en semaine aussi que je passe dans les rues de ma circonscription et que je défends bien mes électeurs parce que, moi, j'ai été réélu pour moi.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais dire au député que ce que je viens de lui annoncer, c'est une mesure que son gouvernement a mis en place, c'est une aide substantielle qui est accordée aux plus riches. Ce n'est pas dans le futur, c'est du concret. On n'a seulement qu'à lire les renseignements supplémentaires. Au lieu de crier, celui qui vient de le faire devrait se lever et défendre ses électeurs. J'aimerais savoir, monsieur le Président, si le député est d'accord sur ce que le ministre des Finances vient de faire.

[*Traduction*]

M. Fraleigh: De tout cœur, monsieur le Président.

M. Manly: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) de son premier discours à la Chambre. Il a dit à propos des autochtones qu'ils étaient les premiers habitants de sa circonscription. Bien entendu, c'est vrai pour toutes les circonscriptions.

Le député a-t-il eu l'occasion de réfléchir aux problèmes des autochtones du Canada et aux possibilités qui s'offrent à eux? Je ne sais pas quelle est la situation dans sa circonscription et il pourrait peut-être nous éclairer là-dessus dans sa réponse.

Ceux qui ont examiné la situation reconnaissent généralement, je pense, que le système actuel laisse à désirer, tant pour les Indiens du Canada que pour l'ensemble des contribuables.

Pendant la dernière législature, un comité spécial de la Chambre a étudié cette question. Il a présenté un rapport sur l'autonomie des Indiens et formulé des recommandations importantes, notamment que le Canada reconnaisse les gouvernements des premières nations du pays et leur accorde les ressources nécessaires pour gouverner. En réalité, les autochtones ont toujours eu le droit à l'autodétermination. Le député a-t-il eu l'occasion de se demander si l'autonomie gouvernementale des Indiens permettra de satisfaire certains de leurs besoins et consentirait-il à appuyer et à promouvoir cette solution?

• (1750)

M. Fraleigh: Monsieur le Président, il y a quatre réserves dans ma circonscription et je suis tout à fait au courant des problèmes des autochtones. J'ai siégé brièvement à la Chambre en 1979-1980 et j'ai voulu faire partie du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien pour me familiariser davantage avec ces problèmes. Je suis tout à fait d'accord pour que les autochtones jouissent d'une plus grande autonomie gouvernementale quand ils seront prêts. Je pense que beaucoup d'autochtones reconnaîtront eux-mêmes qu'il existe bien des groupes parmi eux qui ne sont pas encore prêts à devenir entièrement autonomes.

Les autochtones de ma région sont en avance sur bien d'autres. Le taux d'emploi dans nos réserves est raisonnablement élevé par rapport à ce qu'il est dans d'autres régions du pays. Ces autochtones sont de bons citoyens. Si je ne m'abuse, il y a un grand nombre de régions où les conseils de bande et les dirigeants des réserves reconnaissent ne pas être prêts à assumer la pleine autonomie gouvernementale.

M. Manley: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question. Je remercie le député de sa réponse. Il me semble cependant qu'il a surtout parlé de la mesure dans laquelle les Indiens sont prêts à se gouverner eux-mêmes. Ce que nous avons entendu à maintes reprises au comité, c'est que les autochtones n'ont jamais abandonné leur droit à l'autonomie. L'existence d'une administration coloniale au ministère des Affaires indiennes a fait obstacle au droit et à la capacité des Indiens de se gouverner eux-mêmes. Ce qu'ils voudraient, c'est que nous les laissions en paix pour qu'ils puissent le faire.

Le député ne pense-t-il pas que les mieux placés pour décider quand les Indiens seront prêts à l'autonomie sont les Indiens eux-mêmes? Ils sont les mieux placés pour décider s'ils peuvent se gouverner eux-mêmes.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question. J'ai dit que les régions de ma circonscription étaient prêtes. Cependant, au dire des autochtones eux-mêmes, il y a beaucoup de domaines où ils n'ont pas l'impression d'avoir l'infrastructure et les connaissances nécessaires pour s'autogérer complètement. Je suis tout à fait prêt à admettre avec vous que le système actuel ne fonctionne pas. Il n'a jamais marché. Nous avons essayé une multitude de solutions superficielles, mais aucune d'elles n'a jamais rien donné. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses, car c'est un problème important. Je prétends, monsieur le Président, que pour nous, gouvernement, ce serait consentir au chaos que d'abandonner les autochtones à eux-mêmes en leur disant: «Et voilà. Vous vous occupez de vos affaires, vous vous gouvernez et vous faites tout ce que nous avons fait pour vous jusqu'à maintenant.»

M. Nystrom: J'ai une question et une brève observation, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais souhaiter un bon retour au député. Il a dit qu'il était présent en 1979 et 1980. Selon lui, nous devrions être à l'écoute de ce que disent les gens de la rue, pour comprendre la situation. Je pense savoir ce que disent les gens. Ils veulent beaucoup de changement. Ils ont écouté le premier ministre (M. Mulroney) qui a fait des promesses et pris nombre d'engagements. Ils espèrent donc beaucoup.

J'étais ici, en 1968, lorsqu'un autre premier ministre a également su captiver les Canadiens. Il a fait beaucoup de changements et il a pris beaucoup d'engagements. Il proposait une démocratie active et promettait une nouvelle société. Si le premier ministre (M. Mulroney) suit la voie tracée par son prédécesseur et ne répond pas aux espoirs qu'on a placés en lui, il créera une situation dangereuse.

On vient de nous présenter un discours du trône et un exposé économique. Un grand nombre d'engagements ont été pris, bien que je ne sois pas sûr que le chef de l'opposition (M. Turner) ait raison de dire qu'il y a eu quelque 330 promesses. C'est peut-être vrai, mais je n'en suis pas certain. Nombre d'engagements ne figurent ni dans le discours du trône ni dans l'exposé économique. Pourquoi cela? N'est-ce pas dangereux et les gens ne vont-ils pas sombrer dans le cynisme? Je vais vous donner un exemple avant de terminer, monsieur le Président. Dans ma province, on s'est engagé à financer les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan, à bloquer les prix du transport des marchandises et à améliorer le programme de stabilisation des prix agricoles. On a fait tout un tas d'autres promesses aux agriculteurs. Jusqu'à présent, rien n'a été fait, sauf que l'on envisage une étude de l'imposition des gains en capital. Ce me semble extrêmement dangereux. Je voudrais savoir ce qu'en pense le député.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je suis certain que l'actuel premier ministre (M. Mulroney) ne suivra pas l'exemple du précédent. Rien de plus sûr.

Des voix: Bravo!

M. Fraleigh: En ce qui concerne les espoirs des gens, je suis tout à fait d'accord avec le député. Ils sont énormes. Nous ne sommes au pouvoir que depuis deux mois et, monsieur le Président, je ne sais pas ce que le député pouvait espérer en si peu de temps. Nous avons fait de nombreuses promesses, c'est vrai.

Mme Jewett: Plusieurs centaines.

M. Fraleigh: Elles ont toutes été faites en supposant que la situation financière serait bonne . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais la période de 10 minutes réservée aux questions et observations est terminée.

La députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett).

Mme Jewett: Monsieur le Président, vu l'heure tardive, puis-je déclarer qu'il est 18 heures?

M. le Président: La Chambre est prête à admettre qu'il est 18 heures, je suppose?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la députée pourrait peut-être commencer. Il reste trois minutes.

M. le Président: Je pense comprendre le point de vue du leader du gouvernement à la Chambre et celui de la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett). Le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) pourrait peut-être, avec le consentement unanime, terminer ses observations. Cela résoud-il le problème?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je donne la parole au député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) pour une ou deux minutes supplémentaires.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je voudrais en revenir à mes observations et signaler que lorsque notre parti et notre chef ont fait des promesses aux Canadiens, ils l'ont fait en partant du principe qu'ils pourraient les tenir dans le cadre d'une bonne situation financière. C'est ce que nous comptons faire. Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que nous renversions la vapeur en deux mois. Je tiens à bien assurer les députés.

Certains députés néo-démocrates prétendent s'être promenés dans les rues durant la fin de semaine. D'après ce que j'ai entendu en me promenant dans ma circonscription, j'ai du mal à croire ce qu'ils disent. Je n'ai pas obtenu une seule réponse ni une remarque négative au sujet de l'exposé économique du ministre des Finances. C'est la vérité. J'ai passé pas mal de temps dans ma circonscription durant la fin de semaine. Si les gens auxquels je m'adressais ne me faisaient aucun commentaire, je leur posais des questions.

Ma circonscription se compose de petits commerçants et d'agriculteurs, qui sont touchés au même titre que les autres Canadiens. Ils se rendent compte que tout le monde va devoir serrer les dents. C'est une chose que les députés de l'opposition n'ont pas encore comprise. Pour assurer la prospérité de notre pays, nous devons favoriser la croissance économique.

Mme Jewett: Comme en Colombie-Britannique.

M. Fraleigh: Pour favoriser la croissance économique, nous devons redonner la confiance aux investisseurs. La seule façon d'y parvenir, c'est de gérer le gouvernement comme une entreprise.

Mme Jewett: Comme en Colombie-Britannique.

M. Fraleigh: Je reçois un certain nombre de commentaires et si j'ai fait mon devoir . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a fait son devoir.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LE PROJET HOUILLER DE GLACE BAY. B) LA SITUATION DES MINEURS ÂGÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, le 8 novembre, j'ai posé une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) au sujet du projet houiller dans la circonscription que je représente au Parlement. J'ai demandé précisément au ministre de faire certaines promesses, mais malheureusement, il n'a pas pu ou n'a pas voulu prendre le moindre engagement à cet égard. Pour la gouverne du secrétaire parlementaire du ministre, je vais faire un bref rappel des événements.

Comme la Chambre le sait peut-être, un incendie a détruit la mine n° 26 à Glace Bay, entraînant la mort d'une personne et mettant 1,200 mineurs au chômage. Par la suite, mon gouvernement a annoncé des projets houillers représentant plus de 300 millions de dollars. Dans cette déclaration du 25 mai 1984, il était question en particulier d'un nouveau rapport de validation relatif à la nouvelle mine n° 26.

Depuis lors, le syndicat des mineurs d'Amérique a formulé une proposition à la Corporation de développement du Cap Breton. Il s'agit de la proposition relative à la mine 1B. On demande d'importantes sommes au gouvernement du Canada en vue d'ouvrir cette mine. J'ai demandé au ministre concerné s'il pouvait nous donner quelques détails parce que peu avant les élections provinciales, le ministre représentant cette région, le député de Central Nova, a annoncé que certains crédits seraient affectés à la mine 1B. Le ministre nous a déclaré à la Chambre que ce projet représenterait 100 emplois d'une durée de dix semaines. Cela ne suffit pas. En effet, il avait été question dans les journaux de 200 emplois permanents. Nous constatons désormais après les questions que j'ai posées à la Chambre qu'il ne s'agira que de 100 emplois pour une durée de dix semaines. Les détails du communiqué de presse ne précisaient pas combien le gouvernement du Canada était disposé à affecter à la mine 1B. Il n'y était pas question du nombre d'emplois ni de la durée de ceux-ci.

J'explique tout cela au secrétaire parlementaire pour qu'il comprenne bien que la situation économique dans cette région du pays est catastrophique. Cette région connaît l'un des taux de chômage les plus forts du pays. Maintenant que le plus gros employeur de la localité a cessé ses activités et réduit au chômage 1,200 travailleurs, la situation est devenue très grave. Je tiens à faire savoir que ces gens-là ne veulent pas d'emplois d'une durée de dix semaines, mais bien des emplois permanents. A mon avis, le gouvernement a le devoir de fournir l'argent nécessaire.

En posant ainsi mes questions au secrétaire parlementaire et en lui communiquant mes inquiétudes, je tiens à lui rappeler que la Société de développement du Cap-Breton a élaboré une stratégie pour mettre en valeur le charbon. Si le puits 1B proposé par les Mineurs unis d'Amérique n'est pas praticable—n'est pas sûr, autrement dit—qu'on ouvre le nouveau puits nº 26. Des projets d'étude ont déjà été élaborés, les services de spécialistes ont déjà été retenus, et les renseignements pertinents sont déjà disponibles. Cependant, l'exploitation de ce nouveau puits nº 26 ne pourrait débuter avant deux, trois ou même quatre ans.

Que faire, d'ici là? Comme je l'ai dit à la Chambre, il faut prendre sur-le-champ des mesures temporaires. Il faudrait que les mineurs de 55 ans ou plus aient accès à un programme de pré-retraite. Quelque chose dans le genre du Programme d'adaptation pour les travailleurs. Je rappelle au secrétaire parlementaire que durant la campagne électorale en août dernier le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que les charbonnages et les aciéries du Cap-Breton constituaient l'âme de cette région. Il a ajouté que sous sa direction, un gouvernement conservateur soutiendrait ces secteurs contre vents et marées.

• (1805)

La situation est grave, monsieur le Président. Nous avons besoin que le gouvernement s'engage fermement à exploiter de nouveaux projets houilliers à Glace Bay. Qu'il mette en œuvre des mesures à court et à long terme. Qu'il élabore un projet de pré-retraite à l'intention des mineurs âgés. Qu'en outre, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, il conclue un accord subsidiaire pour l'ensemble du Cap-Breton, de façon à fournir du travail à ces mineurs et aux autres chômeurs. Beaucoup de projets pourraient être mis en œuvre; je songe notamment à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout.

J'insiste sur le fait que le gouvernement du Canada a le devoir de prendre les choses en main. Il ne saurait fermer les yeux sur cette situation. C'est de lui que relève la Société de développement du Cap-Breton. Il doit débloquer les crédits nécessaires et il doit les débloquer tout de suite.

[*Français*]

Mme Monique Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si vous voulez me permettre d'abord de vous féliciter pour votre nomination à l'occasion de ma première réponse en tant que secrétaire parlementaire et aussi en profiter pour remercier le très honorable premier ministre qui m'a permis d'accéder à ce poste, je voudrais aussi assurer tous les députés de cette assemblée que je répondrai dans toute la mesure du possible, le plus adéquatement possible aux questions qui me seront posées.

Les questions qui ont été posées par l'honorable député sont beaucoup plus larges finalement que le problème qui a été soulevé par l'incendie de la mine au Cap-Breton.

[*Traduction*]

Le 5 avril 1984, le puits nº 26 a été la proie des flammes. L'incendie a pris naissance à l'intérieur de la mine et M. Ronald MacDonald, un mineur, a perdu la vie. Cela, nous le savons tous. Le puits fournissait du travail à 1,200 mineurs et constituait le plus gros employeur de la ville de Glace Bay. Ce fut un triste jour pour tous les intéressés: les mineurs eux-mêmes, la ville et l'entreprise. La perte pour la localité et les employés est si manifeste qu'il n'y a pas lieu de revenir là-dessus. Cependant, je signale au député que la société a elle aussi essuyé une perte. Elle a perdu sa principale source de charbon métallurgique et l'équivalent de millions de dollars en machines, équipements et outils. Au total, la perte s'élève à près de 25 millions de dollars.

Je voudrais également rappeler au député que les répercussions de cet incendie ne sont pas passées inaperçues. La société a consacré $150,000 pour déblayer la galerie conduisant au-dessus du puits nº 7. Ce puits conduit à la houillère 1B qui a été fermée par la société précédente, le 30 juin 1955. Notre gouvernement a débloqué, pour sa part, 1.7 million de dollars pour fermer la mine nº 26 et voûter la galerie en question, afin qu'on puisse passer sans danger. La mine nº 26 est également fermée pour des raisons de sécurité.

Sous réserve des contraintes physiques du secteur, on prévoit qu'au moins 140 employés seront rappelés au travail pendant 10 semaines, afin de voûter la galerie. Dans l'intervalle, l'étude de faisabilité sur la réouverture de la houillère 1B va bon train. On doit tenir compte non seulement des circonstances actuelles à Glace Bay, mais également du marché pour ce charbon, du coût d'exploitation, du coût d'immobilisation nécessaire à la réouverture de la mine et du rendement du capital investi. Cette étude prend sans aucun doute beaucoup de temps. Cependant, la président suppléant a l'intention d'informer le ministre de ses résultats au cours du mois prochain. Aux dernières nouvelles, 130 personnes ont été rappelées au travail, afin de voûter la galerie conduisant à la mine 1B.

• (1810)

LE REVENU NATIONAL—LA SUPPRESSION DE LA COUTUME D'ÉMETTRE DES RÈGLEMENTS FISCAUX PRÉALABLES DANS LE CAS DES ASSOCIATIONS LIMITÉES. B) LES CONSÉQUENCES POUR ALGOMA STEEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question du 9 novembre s'adressait au ministre des Finances (M. Wilson). Je lui ai demandé alors pourquoi le gouvernement avait mis fin à la coutume du ministère du Revenu national d'émettre des règlements fiscaux préalables dans le cas d'entreprises en coparticipation ou d'associations limitées. La décision prise par le ministère du Revenu national retardait un projet très important dans ma circonscription. En tout cas, il me semble que le fait de refuser d'émettre des règlements fiscaux préalables dans le cas d'associations limitées, avec les conséquences fiscales que cela suppose, est répréhensible. Le gouvernement devrait certainement donner au secteur privé certaines garanties. Il devrait créer un climat stable propre à l'investissement et donner ainsi au secteur privé certaines certitudes et une certaine confiance. En décidant de ne plus émettre ces règlements fiscaux préalables, le gouvernement n'a

fait qu'ajouter aux incertitudes du secteur privé lorsqu'il s'agit de lancer de nouvelles entreprises en coparticipation.

Ce qui m'inquiète particulièrement dans ce cas, c'est que la société Algoma Steel est concernée. A Sault-Sainte-Marie, près de 20,000 électeurs de la ville elle-même et de 10,000 à 12,000 électeurs de la région environnante dépendent de cette industrie, qui est la principale activité économique de la circonscription. Il y a deux ans et demi, la société Algoma Steel a interrompu la construction d'une usine de fabrication de tubes de 300 millions de dollars destinée à produire un nouveau tube sans soudure pouvant être vendu au Canada, aux États-Unis et à l'étranger et qu'on ne peut se procurer jusqu'à maintenant qu'au Japon et dans quelques autres pays.

Au cours de l'été, la société Algoma Steel a décidé de se lancer, en utilisant un transfert de crédit d'impôt ou un transfert d'amortissement fiscal, dans une association limitée avec une autre société. Elle a présenté des instances au ministère des Finances et en septembre, au cours d'une réunion, les représentants de la société ont transmis une proposition au ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). Deux semaines plus tard, le ministre des Finances et le ministre du Revenu national (M. Beatty) ont dit refuser d'émettre des règlements fiscaux préalables. De la sorte, ils ont renvoyé aux calendes grecques l'achèvement de l'usine de fabrication de tuyaux, comme bien d'autres projets un peu partout au Canada.

Dans sa réponse, le ministre des Finances a déclaré qu'on était en train de revoir la situation. Lorsqu'on prendra une décision à ce sujet, si jamais on en prend une, il se peut qu'on ait compromis à tout jamais la construction de cette énorme usine. Il faut songer aux 3,000 ou 4,000 employés mis à pied par cette compagnie. Le nombre de chômeurs est passé de 5,000 qu'il était il y a environ trois ans, à 11,000 actuellement. Si on rendait une décision anticipée en ce qui concern les sociétés en commandite, on permettrait à l'Algoma Steel Company de terminer son usine. La construction de l'usine proprement dite emploierait 250 à 300 personnes et 700 autres à l'exploitation, non pas seulement pour la fabrication des tuyaux, mais pour produire l'acier supplémentaire dont la compagnie aurait besoin.

Je demande instamment au ministre, au gouvernement et au secrétaire parlementaire de cesser de tergiverser et de prendre les mesures qui permettront la réalisation de cet important projet de l'Algoma Steel.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous féliciter pour votre nomination.

Il me fait grand plaisir, monsieur le Président, de m'adresser aujourd'hui à la Chambre pour clarifier divers points soulevés par l'honorable député de l'Opposition lorsqu'il a posé des questions vendredi dernier au ministre des Finances (M. Wilson).

En premier lieu, il est tout à fait indispensable de corriger les dires fort sérieux et inexacts de l'honorable député, selon lesquels ce gouvernement a abandonné la pratique de rendre des décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu. De fait, monsieur le Président, ce gouvernement continue à appuyer entièrement cette composante essentielle de notre régime fiscal. Nous estimons que le fait de rendre des décisions anticipées est essentiel pour l'obtention d'un degré plus élevé de clarté pour aider le Parlement à adopter certaines dispositions fiscales aux personnes qui veulent obtenir une telle opinion avant de prendre des mesures qui peuvent s'avérer coûteuses.

• (1815)

[*Traduction*]

Ce n'est pas sans bonne raison qu'on a décidé de ne plus rendre de décisions anticipées en ce qui concerne les sociétés en commandite et les entreprises en participation. Les ministres du Revenu national (M. Beatty) et des Finances (M. Wilson) estiment que des décisions récentes semblent difficilement conciliables avec l'intention qu'avait le législateur en approuvant les dispositions régissant le mouvement des retenues fiscales. En outre, certaines demandes prévues dans le cadre de ces dispositions mettaient à rude épreuve le trésor fédéral.

En ne rendant plus de décisions anticipées dans le cas des sociétés en commandite et aux entreprises en participation selon des conditions que le ministre a exposées dans son discours du 24 octobre 1984, le gouvernement tient à respecter un principe, à savoir que le gouvernement doit répartir ses ressources limitées selon les modalités prévues par le Parlement. En outre, le gouvernement croit sincèrement, à juste titre, que les décisions anticipées doivent favoriser les véritables investissements et non pas nécessairement des transactions strictement motivées par des avantages fiscaux.

Quant aux cas que le député a signalés vendredi dernier, je dois lui rappeler que je n'ai pas le droit, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, de dévoiler des renseignements figurant dans le dossier des contribuables.

Je suis persuadé que, devant toutes ces raisons, le député soutiendra le gouvernement dans les mesures qu'il a prises

pour mettre en œuvre la polique annoncée par le ministre des Finances le 24 octobre 1984. En outre, il ne devrait pas oublier que le gouvernement procède actuellement à une révision globale des programmes à caractère économique.

L'ajournement

M. le Président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 novembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NÉCESSITÉ DE RENDRE DISPONIBLES DES COURS D'APPRENTISSAGE AUX IMMIGRANTS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il n'est pas rare que l'on fasse référence au Canada en termes de grande mosaïque culturelle. Il en est ainsi parce que, en tant que collectivité, nous avons toujours reconnu l'apport précieux des immigrants à notre société, ce qui se traduit concrètement par des mesures visant à protéger l'intégrité culturelle des diverses communautés ethniques qui ont contribué au développement de notre pays.

Le Canada jouit certes d'une réputation fort enviable au chapitre de la tolérance et de l'acceptation des différences. Toutefois, je réalise qu'il y a place pour de nombreuses améliorations, car il n'est pas suffisant de vouloir préserver le patrimoine culturel et linguistique de nos immigrants. Encore faut-il favoriser leur intégration, point qui laisse à désirer.

Récemment, je suis restée consternée à la lecture d'un article du *Vancouver Sun*, dans lequel on faisait état du cas de plusieurs immigrants, natifs du Punjab en Inde, qui ne parlent pas ou peu l'anglais et ce, après avoir résidé cinq ans à Vancouver.

Il est donc impérieux que ces cours d'apprentissage de l'une ou de nos deux langues officielles soient rendus disponibles à toutes les catégories d'immigrants et d'immigrantes, car faire fi de cette nécessité les confine à des ghettos et en fait des citoyens et citoyennes de deuxième classe.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL D'ENTREPRISES AGRICOLES

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai quelques remarques à faire au sujet de l'impôt sur les gains en capital d'entreprises agricoles. Avec raison, on a qualifié l'impôt sur les gains en capital de taxe sur l'épargne de l'agriculteur. L'agriculteur devrait pouvoir prendre sa retraite sans que le fruit de son labeur soit grugé. Novice ou en pleine expansion, l'agriculteur considère que l'impôt sur les gains en capital ne fait que gonfler davantage le coût déjà élevé de la terre.

Avec leur famille, les 300,000 agriculteurs canadiens font un apport précieux au pays tout entier. La suppression de l'impôt sur les gains en capital entraînerait des retombées économiques aussi évidentes que nombreuses. J'approuve le ministre des Finances (M. Wilson) de vouloir réexaminer l'impôt sur les gains en capital. Toutefois, beaucoup d'agriculteurs qui sont sur le point d'effectuer des opérations immobilières sont dans l'incertitude et remettent toute décision à plus tard, jusqu'à ce que la question de cet impôt soit réglée. J'invite tous les députés à songer sérieusement et sans délai à supprimer l'impôt sur les gains en capital afin de débloquer les opérations immobilières et d'encourager les agriculteurs à reprendre confiance dans l'avenir.

* * *

LE TOURISME

LES CONSÉQUENCES DES MESURES ANNONCÉES DANS L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je me demande si les membres du nouveau gouvernement travaillent bien de concert. D'une part, le gouvernement a reconnu l'importance du tourisme pour le Canada en créant un ministère d'État au Tourisme, mais voilà qu'il manifeste l'intention de lui couper les vivres à coups de réductions budgétaires. Jeudi dernier, le gouvernement a annoncé dans son exposé financier une série de réductions de service dans ce secteur. Les crédits destinés aux programmes fédéraux touchant la faune, les eaux et la protection de l'environnement ont été réduits, alors que les frais d'utilisation des services de Parcs Canada, le coût des permis de pêche et les frais de transport aérien pour les touristes augmentent sensiblement. Cinq centres fauniques seront fermés, alors que l'un d'eux a accueilli plus de 40,000 visiteurs cette année.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé vendredi dernier que les projets touristiques ne pourront plus bénéficier des subventions offertes en vertu du programme d'expansion industrielle et régionale. Je crains que le gouvernement fasse beaucoup de publicité au tourisme, incitant les Canadiens à visiter leur pays et encourageant les étrangers à y venir aussi pour ensuite réduire les services et fermer des lieux touristiques, ce qui enlèvera de l'agrément aux voyages.

[*Français*]

Comme néo-démocrates, nous demandons que le gouvernement commence à appuyer et à soutenir le tourisme et l'industrie hospitalière de façon concrète et non seulement rhétorique.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'EXAMEN DU RÉGIME DE PENSIONS

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais évoquer aujourd'hui la situation du régime de pensions du CN. Les pressions que mon parti n'a cessé d'exercer lorsqu'il était dans l'opposition ont forcé le gouvernement précédent à charger une commission formée d'une seule personne d'examiner les dispositions de la Loi sur les pensions touchant les employés du CN, de faire enquête et de lui présenter ses conclusions. Compte tenu de la portée très limitée de cette étude et du mandat restreint de la commission, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a décidé, à juste titre, d'y mettre un terme.

En raison de l'importance de cette loi et du grand nombre d'employés et de retraités du CN visés par le régime en vigueur, j'exhorte respectueusement le ministre des Transports à créer dans les plus brefs délais un nouveau groupe d'étude qui devra, dans le cadre d'un mandat plus vaste, enquêter à fond sur la situation et recommander les changements qui s'imposent.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

L'ABSENCE DES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a réuni hier les premiers ministres des provinces pour discuter de l'ordre du jour de la conférence économique de l'année prochaine. Les dirigeants des deux gouvernements territoriaux n'ont pas été invités à cette importante réunion et, autant que je sache, il n'est pas du tout certain non plus qu'ils le soient au sommet qui doit avoir lieu au début de 1985.

Puis-je rappeler à la Chambre certaines déclarations que le gouvernement a faites dans le discours du trône? «La réalité canadienne est une mosaïque d'identités régionales distinctes». «Ce consensus (national) est essentiel si nous voulons rompre l'isolement chronique des régions du Canada». En ne conviant pas les dirigeants territoriaux à la réunion d'hier, le gouvernement a prouvé que les objectifs nationaux, la coopération nationale et la recherche d'un consensus national, tels qu'il les conçoit, ne laissent pas de place aux populations du Nord. Ce n'est pas là l'attitude idéale à conserver à l'avenir. Il faut que le gouvernement soit fidèle à sa parole et qu'il inclue toutes les régions et tous les Canadiens dans ces pourparlers d'intérêt capital.

* * *

L'AVORTEMENT

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LOI EFFICACE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le Canada n'a pas de loi efficace sur l'avortement. Celle qui est actuellement en vigueur autorise plus de 60,000 avortements chaque année dans les hôpitaux. En outre, on estime que le nombre des interruptions illégales est suffisant pour que le total des avortements atteigne 100,000 par an.

Dans deux provinces, le Québec et l'Ontario, il est impossible de persuader un jury de rendre un verdict de culpabilité. Nous n'avons donc pas une loi efficace sur l'avortement. Par conséquent, il est donc indispensable que le Parlement et les autorités compétentes remédient à cette situation intolérable. Les Canadiens ne doivent pas être laissés dans l'incertitude quant aux exigences de la loi. Le Parlement ne doit pas demeurer indifférent quand la loi est violée impunément. Il faut donner le ton et susciter un consensus national qui appuiera une loi efficace sur l'avortement.

• (1410)

Je crois pour ma part que la vie humaine commence avant la naissance et doit être protégée par la loi. J'estime aussi que la loi ne peut assurer une protection uniquement que si elle obtient le soutien de la population. Il est nettement opportun que les Canadiens décident quelle protection ils sont disposés à accorder à l'enfant non encore né.

* * *

LES BANQUES

LES GAINS DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Dans le cadre de sa déclaration économique de la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait savoir aux Canadiens qu'ils devraient se serrer les coudes et travailler ensemble en vue du bien commun, de façon à assurer la prospérité de l'avenir. Il a ajouté que chacun devrait payer de sa personne et assumer sa part des mesures d'austérité. Mais quand nous avons appris la semaine dernière que certains Canadiens doivent se serrer la ceinture beaucoup plus que d'autres, nous avons dû hélas! mettre en doute la sincérité de ses propos. La société IBCA Banking Analysis Ltd., qui examine les activités des plus grandes banques du monde et en fait rapport, a publié des chiffres qui démontrent que les grandes banques du Canada ont réalisé ensemble l'année dernière plus de bénéfices que celles de n'importe quel autre pays du monde. En effet, nos six banques les plus importantes ont réalisé en moyenne des gains réels bien supérieurs à ceux enregistrés aux États-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne ou dans n'importe quel autre pays.

Monsieur le Président, nous n'avons pas lieu de nous étonner de ces chiffres puisque les taux d'intérêt réels en vigueur au Canada sont plus élevés que dans tout autre pays industrialisé de l'Occident. Ce qui est étonnant, par contre, c'est l'inaction de notre gouvernement face à cette situation. Les propriétaires, les petits entrepreneurs, les consommateurs, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs éprouvent tous d'énormes difficultés quand les taux d'intérêt atteignent des niveaux aussi élevés que maintenant.

Il est grand temps que le gouvernement demande aux banques de notre pays d'assumer comme tout le monde leur part du fardeau de l'austérité. Le 4 septembre dernier, les Canadiens se sont prononcés en faveur du changement. Ils ont chargé le gouvernement actuel de remettre notre économie dans la bonne voie. Ce qu'il doit faire en tout premier lieu, c'est de ramener les taux d'intérêt réels aux niveaux tolérables de naguère. Le gouvernement a déclaré qu'il fallait réduire les taux d'intérêt, mais il n'a rien fait jusqu'à présent qui témoigne

d'une volonté d'appliquer une politique des taux d'intérêt proprement canadienne. Le moment est venu pour les conservateurs de renoncer aux effets oratoires . . .

M. le Président: Je dois malheureusement signaler au député qu'il a épuisé son temps de parole.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BESOIN DE PERSONNEL MULTILINGUE DANS LES BUREAUX DE PENSIONS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, au fil des années, le Canada a négocié un certain nombre d'accords en matière de sécurité sociale avec d'autres pays. Ces accords prévoient en général qu'une personne qui a passé sa vie active en partie dans un pays étranger et en partie au Canada peut demander des prestations de sécurité sociale à la fois du Canada et du pays étranger en fonction du nombre d'années passées dans chacun des deux pays.

Le plus connu de ces accords est peut-être celui intervenu entre le Canada et l'Italie, qui s'est révélé des plus avantageux pour les Canadiens d'origine italienne. Beaucoup de ces personnes vivent maintenant au Canada depuis plus de vingt ans. Elles approchent de l'âge de la retraite et ont aujourd'hui du mal à réunir les documents nécessaires pour établir des droits à leur pension italienne. Dans une certaine mesure, le gouvernement italien s'est montré coopératif en offrant son aide à Montréal, Toronto et Hamilton. Mais cette aide est fournie indépendamment et hors des bureaux de pensions gérés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

A mon avis, le gouvernement canadien devrait employer dans ses bureaux de pension des gens qui maîtrisent des langues étrangères et qui peuvent expliquer les accords existants aux personnes qui demandent une pension et s'assurer que ces personnes obtiennent le plein montant des prestations auxquelles elles ont droit en vertu des accords. Je demande donc au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de veiller le plus tôt possible à ce que le personnel des bureaux de pensions soient en mesure d'aider les Canadiens à établir les documents nécessaires . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NAMIBIE—APPUIE À L'INDÉPENDANCE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, voilà treize ans que la Cour internationale a prononcé un jugement déclarant illégale la présence permanente de l'Afrique du Sud en Namibie, et six ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 exigeant son retrait. Malgré ces décisions tout à fait claires et catégoriques, les Namibiens luttent encore pour leur indépendance et le gouvernement de l'Afrique du Sud défie encore les instances internationales et la vaste majorité des pays du monde. Ces retards sont intolérables. Ils sont surtout attribuables à l'ambition de l'Afrique du Sud et à la politique adoptée en 1982 par le président Reagan qui soutient l'Afrique du Sud en exigeant comme condition du retrait des troupes sud-africaines de la

Namibie le retrait des troupes cubaines de l'Angola alors qu'il n'y a absolument aucun rapport entre les deux.

• (1415)

Je presserais notre gouvernement de faire trois choses. Tout d'abord, soutenir les milieux américains qui essaient de modifier la politique de leur gouvernement qui impose de telles conditions. Deuxièmement, appuyer un boycottage économique de l'Afrique du Sud. Et, troisièmement, insister pour que le groupe de contact de l'ONU prenne des mesures pour faire respecter la résolution 435 du Conseil de sécurité.

La Namibie sera sûrement libre un jour, mais les Canadiens peuvent contribuer à lui faire obtenir son indépendance plus rapidement avec un minimum de violence et de souffrances.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a omis totalement d'expliquer les prises de position contradictoires de son gouvernement au sujet des pays d'Afrique touchés par la famine. Je me demande si, au cours de ses entretiens avec les premiers ministres provinciaux hier, le premier ministre a mieux réussi à expliquer ses prises de position contradictoires à l'égard des paiements de transfert aux provinces.

Le premier ministre aurait déclaré que son gouvernement n'avait pas envisagé de coupes, alors que le ministre des Finances a dit aux journalistes, après la présentation de son exposé, que ces coupes étaient «à l'étude». Le premier ministre a-t-il discuté avec ses homologues provinciaux des coupes dans le domaine des soins médicaux, de la sécurité sociale et du financement des universités et des collèges communautaires? Cette question sera-t-elle à l'ordre du jour de la prochaine réunion des premiers ministres le 14 février? Dans la négative, prépare-t-il pour les provinces un massacre de la Saint-Valentin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon cher collègue semble supposer, comme il a souvent dit, qu'il y a trois façons de résoudre ces problèmes. Il s'agit de faire des coupes dans les programmes sociaux, de renier vos promesses, et ainsi de suite. Mais il y a également une quatrième solution, soit la croissance économique que nous comptons favoriser grâce à notre politique.

Pour répondre directement à mon cher collègue, la question n'a pas été abordée comme telle, mais il est évident que si les premiers ministres la soulèvent à Regina, nous nous ferons un plaisir d'en discuter. La réponse, c'est que nous ne ferons pas de coupes unilatérales contrairement au gouvernement précédent. Nous pourrons examiner tous ensemble les questions dont nous voudrons discuter. Nous ne ferons rien unilatéralement. Voilà quel était le sens de ma réponse.

Questions orales

LES QUESTIONS ABORDÉES AU COURS DES DISCUSSIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me demande si au cours de ces discussions d'hier, ses homologues provinciaux ont abordé avec le premier ministre la question des coupes proposées par son collègue dans le budget et qui touchent les différentes provinces. En ont-ils parlé avec lui? Leur a-t-il présenté le genre de prévisions que nous lui avons demandées à la Chambre, en ce qui concerne les conséquences du budget du ministre des Finances sur le taux de chômage dans chacune des provinces représentées par ces premiers ministres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Effectivement, monsieur le Président, les premiers ministres y ont fait allusion. L'un d'entre eux a utilisé exactement les mêmes termes que le critique du Conseil du Trésor de l'opposition en disant qu'il s'agissait là d'un acte courageux de la part du ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: A cette conférence, un esprit de réalisme semblait régner chez les représentants de tous les coins du pays, sauf peut-être là où se réunit le caucus de l'opposition. Nous en avons parlé. Ces questions ont été soulevées et nous avons dressé l'ordre du jour de la conférence qui se déroulera les 14 et 15 février prochains à Regina et qui, nous l'espérons, sera productive et placée sous le signe de la coopération. Nous étudierons la façon dont nous pouvons coopérer sincèrement pour stimuler la croissance et le renouveau économique au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SOIT PUBLIQUE ET OUVERTE À LA PRESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre a l'occasion de trouver un nouveau réalisme quand il voyage partout dans le pays après la déclaration économique de son ministre des Finances. Mais étant donné que nous étions incapables de juger directement les résultats des conversations, hier, du premier ministre avec ses homologues provinciaux, est-ce qu'il peut s'engager envers la Chambre pour que la prochaine réunion, le 14 février, soit publique et ouverte à la presse ainsi qu'à la population canadienne?

● (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela a été effectivement soulevé comme question de procédure et a été laissé entre les mains du premier ministre Lee qui préside la conférence des premiers ministres ainsi que moi-même, et le désir était de rendre les délibérations publiques dans la mesure du possible. Alors une partie importante des délibérations sera sans doute publique.

* * *

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* de samedi dernier nous informait que le président du Conseil du Trésor, dans ce qui semble avoir été une indiscrétion commise à la presse . . . qu'un comité de personnes venant du secteur privé a agi comme conseiller spécial auprès du gouvernement pour établir les coupures budgétaires. Je demanderais donc au président du Conseil du Trésor s'il est vrai que ce comité existe, tel que rapporté dans le *Globe and Mail* de samedi dernier.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux assurer mon honorable collègue que dans l'exercice de coupures dont on fait preuve dans le document qui a été déposé par le ministre des Finances en mon nom jeudi dernier, il n'y a pas eu de comité du secteur privé d'impliqué. Cela a été un exercice qui a été fait avec le concours de mes collègues au Cabinet des ministres et, bien entendu, leurs fonctionnaires dans chacun des ministères, et il n'y a pas eu du tout de comité extérieur qui a été impliqué dans l'exercice.

M. Garneau: Monsieur le Président, je comprends que le président du Conseil du Trésor nous dit que l'article paru dans le *Globe and Mail* était faux, mais pourrait-on savoir, s'il n'y pas eu de comité, s'il y a des personnes extérieures aux fonctionnaires du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ou du Conseil privé qui ont été informées à l'avance ou consultées sur les coupures qui allaient être annoncées jeudi dernier et de celles qui s'en viennent ultérieurement?

M. de Cotret: Monsieur le Président, au meilleur de ma connaissance, à l'extérieur du gouvernement, il n'y a pas eu de personnes qui ont été consultées sur les coupures qui ont été annoncées.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES DISCUSSIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au cours de sa rencontre d'hier avec les premiers ministres provinciaux, tous ont semblé d'accord pour dire que la création d'emplois devait être l'objectif prioritaire dans les mois à venir. A-t-il fait connaître alors à ses homologues provinciaux les renseignements cruciaux qu'il possède au sujet du nombre d'emplois qui seront supprimés à court ou à long terme à cause des mesures annoncées dans l'exposé économique que le ministre des Finances a présenté à la Chambre jeudi dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les premiers ministres ont semblé conscients de la nécessité des communications confidentielles entre les principaux conseillers et le ministre, et ils n'ont pas posé cette question.

Cependant, comme le demande à juste titre le député, ils étaient vraiment préoccupés par la création d'emplois, tout comme moi d'ailleurs, et nous avons discuté des points saillants d'un important programme pour la réunion de Regina, qui, à mon avis, favorisera grandement la création des emplois qui font tant défaut.

LES PRÉVISIONS QUANT AUX RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis persuadé que le premier ministre se souviendra qu'il a déclaré à Kingston, au mois d'août dernier, que ce qui caractérisait, entre autres choses, le parti libéral, c'était la dissimulation et l'amour du secret. Il a ajouté que le gouvernement de l'époque s'entourait du plus grand secret afin de ne pas divulguer des renseignements cruciaux aux Canadiens.

A la lumière de cette déclaration et étant donné qu'un certain nombre de Canadiens perdront leur emploi à cause des mesures annoncées dans l'exposé économique, le premier ministre ne croit-il pas que les prévisions qui ont amené le gouvernement à ne tenir aucun compte du nombre d'emplois perdus sont d'une importance vitale et devraient être divulguées aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le ministre des Finances a précisé hier que le modèle auquel se reporte le député n'entraîne aucune augmentation du chômage ni n'en laisse supposer aucune au cours de l'année financière 1985-1986, bien au contraire.

• (1425)

Il y a un autre point, tout aussi légitime, je l'espère, auquel j'invite le député à réfléchir. Le ministre a expliqué qu'il avait l'intention d'être le plus utile et ouvert possible sur toutes ces questions. Cependant, il y a un autre principe sur lequel je voudrais que le député se penche, et c'est la nécessité pour les hauts fonctionnaires d'être en mesure de communiquer par écrit à leur ministre divers points de vue basés sur des données partielles de temps à autre, sans que ces renseignements ne donnent lieu à un débat sectaire. Selon moi, il est important que le ministre puisse obtenir ces données au sein du ministère.

M. Blaikie: Très bien, Pierre.

M. de Jong: Quelle raison ridicule. Asseyez-vous.

M. Mulroney: Il se trouve que le ministre a déjà reconnu volontiers les faits dont parle le député, mais nous n'adoptons pas le point de vue négatif du député. Nous croyons que notre programme, grâce à la confiance des investisseurs et des consommateurs, va entraîner une augmentation marquée de l'emploi, et c'est ce que nous voulons.

Des voix: Bravo!

LES EMPLOIS ACCORDÉS À DES AVOCATS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre a mal compris la déclaration du ministre. Le ministre a dit hier qu'il y aurait perte d'emplois en 1986, à cause de l'exposé économique.

M. Broadbent: C'est exact.

M. Deans: Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre pourquoi les simples citoyens, les Canadiens ordinaires qui vont perdre leur emploi par suite des mesures décidées par le gouvernement devraient se contenter de la perspective d'éventuels emplois au sein du secteur privé, quand le gouvernement n'hésite pas à financer à même les deniers publics la distribution d'emplois à quelque 500 avocats de son parti, des gens qui touchent déjà des revenus bien suffisants et qui n'ont pas besoin d'avoir accès à l'assiette au beurre? Pourquoi les Canadiens ordinaires devraient-ils compter sur le secteur privé, quand les députés d'arrière-ban tory distribuent des emplois de faveur à des avocats de leur parti?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je comprends la question maintenant, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il est à peu près temps.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme le député le sait pertinemment et comme d'autres députés de l'opposition l'ont indiqué, monsieur le Président, la déclaration économique contribuera, non pas à réduire le nombre des emplois, mais à l'augmenter . . .

M. Deans: Il y aura moins d'emplois.

M. Mulroney: . . . pour tous les Canadiens, y compris les avocats néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION D'UN JOURNALISTE CANADIEN EN INDE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très hon. secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme je sais déjà que le ministre est habituellement bien intentionné, j'espère qu'il n'est pas entièrement soumis aux éléments réactionnaires de son parti . . .

M. Crosbie: Et vous?

M. Chrétien: . . . et qu'il prendra donc note que le *Globe and Mail*, journal d'allégeance conservatrice, demande au gouvernement, dans son éditorial, de reconsidérer les compressions qu'il a annoncées hier au sein de l'ACDI. J'espère également, car je sais combien il tient à entretenir de bons rapports avec la presse, qu'il enlèvera à son distingué ministère le stupide bâillon imposé par «Yukon Erik».

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Pourquoi le ministre refuse-t-il d'aider le journaliste canadien, Jonathan Mann, qui est incarcéré en Inde, alors que le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest et celui de la Suisse ont réussi à faire sortir deux touristes de ce pays en l'espace de quelques jours? Pourquoi un ministre du Canada a-t-il refusé d'aider un reporter de la presse canadienne? Le ministre devrait faire ce que le gouvernement de France a fait en Afghanistan et essayer de rapatrier ce reporter.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je vais accepter cette question, mais je voudrais à l'avenir que les préambules aient au moins un rapport quelconque avec les questions qui suivent.

Des voix: Bravo!

(1430)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais informer l'honorable député et la Chambre que le haut commissariat canadien suit de très près le cas de M. Mann depuis son arrestation. Des instances au plus haut niveau ont été faites au sein du ministère des Affaires étrangères de l'Inde afin que le cas de M. Mann soit étudié dans le plus bref délai possible et en vue d'obtenir l'autorisation de lui faire des visites. Notre représentant a communiqué avec M. Mann à plusieurs reprises par téléphone. M. Mann est en excellente santé. Il se dit très bien nourri et nous faisons le nécessaire pour que, comme je le disais tout à l'heure, son cas soit étudié dans le plus bref délai possible. Nous avons même ouï-dire qu'il était possible qu'il soit libéré sous cautionnement, et j'ai le goût d'ajouter que M^me^ Mann, sa mère, est associée à nos démarches, et nous la tenons au courant de nos interventions.

M. Chrétien: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter l'honorable ministre d'État de venir à la rescousse de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais savoir s'ils ont fait des représentations auprès du haut commissariat de l'Inde ici, au Canada, et si elle pourrait demander à son ministre sénior s'il me donnerait la permission, à 4 heures, alors que je recevrai à mon bureau le haut commissaire de l'Inde au Canada, si nous pourrions nous rendre de l'autre côté du corridor pour demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire des représentations directement, cet après-midi, au haut commissaire de l'Inde au Canada.

Mme Vézina: Monsieur le Président, je voudrais rassurer l'honorable député et lui dire que je ne viens pas à la rescousse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est de ma responsabilité de répondre à cette question, et si le premier ministre m'a confié cette responsabilité, je l'ai apprécié, parce que c'est en témoignage de reconnaissance pour les années que j'ai passées au service de la qualité de vie et des droits de la personne.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LA RÉOUVERTURE ÉVENTUELLE DE LA MINE CYPRUS ANVIL AU YUKON

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que je voudrais féliciter en passant de sa nomination à ce poste d'importance capitale. Hier, il a chargé M. Pierre Lassonde, de la partie torontoise du Yukon, d'assurer la rentabilité de l'exploitation de la mine Cyprus Anvil d'ici au 31 décembre. Le ministre affirme qu'il n'est pas question que le gouvernement fédéral utilise les deniers publics pour sauver la mine Cyprus Anvil. Pourrait-il nous expliquer, dans des termes que les habitants du Yukon et nous-mêmes pouvons comprendre, exactement quels moyens financiers il a mis à la disposition de M. Lassonde? Par exemple, est-il envisagé de garantir des emprunts, de prendre une participation temporaire dans l'actif ou de donner à la compagnie White Pass & Yukon Railway le statut de société de la Couronne, conformément à l'avis du vice-premier ministre, ce qui ne reviendrait pas à utiliser les deniers publics pour sauver Cyprus Anvil? Voudrait-il bien expliquer à la Chambre exactement quels moyens financiers il a prévus, car c'était loin d'être clair dans le communiqué d'hier?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je me permets à mon tour de féliciter le député pour sa peste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Je le félicite d'avoir obtenu le poste de critique pour les affaires indiennes.

M. Broadbent: Quel lapsus significatif!

M. Crombie: Il faut dire que j'ai été ministre de la Santé.

Je tiens à assurer au député que l'endroit où se trouve M. Lassande ne l'empêchera pas d'effectuer le travail que je lui ai confié. Comme le député s'en souvient peut-être, j'ai annoncé la semaine dernière que j'avais effectué une première série de consultations avec les parties concernées. J'ai cherché à savoir à ce moment-là s'il existait une possibilité de sauver la mine et de la rouvrir. Je suis arrivé à la conclusion que c'était effectivement possible. C'est en partant de cette hypothèse que j'ai demandé les services de M. Lassonde. Je lui ai expliqué que je voulais qu'il consulte toutes les parties en cause pour voir ce qu'il est possible de faire. Je ne l'ai nullement empêché de me proposer certaines solutions qu'il pourrait juger souhaitables afin de faciliter la réouverture de la mine.

M. Fulton: Le ministre s'est rendu à Faro le mois dernier. Il sait certainement qu'une grève a été déclenchée quelques jours seulement après sa visite et que la société Cyprus Anvil a mis à pied les employés qui participaient au programme organisé par le gouvernement fédéral, la compagnie et le syndicat, lequel devait se terminer le 31 décembre. Fait intéressant, c'est justement à cette date que M. Lassonde doit remettre son rapport au ministre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Voudrait-il dire à la Chambre et aux habitants du Yukon de façon très claire si lui et son gouvernement ont la volonté politique de rouvrir la mine Cyprus Anvil? C'est une question très simple. A-t-il pris la décision politique de rouvrir la mine, et assisterons-nous à cette réouverture d'ici au 1^er^ janvier?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, quand je me suis rendu au Yukon, j'ai eu l'occasion de parler non seulement avec des gens de Faro, mais plus généralement avec des citoyens du Yukon. La réouverture de cette mine, dans des conditions assurant sa rentabilité à long terme, est vitale pour l'économie du Yukon et pour les habitants de Faro.

J'ai discuté avec M. Lassonde, avec des représentants du gouvernement du Yukon et avec la population de Faro. Ils m'ont demandé si j'étais disposé à faciliter une solution permettant d'assurer la survie de la mine à long terme grâce au secteur privé. C'est exactement ce que je fais et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé la collaboration de M. Lassonde. Je n'ai pas l'intention de préjuger des propositions de M. Lassonde, et je n'ai pas non plus l'intention de me soustraire à mes responsabilités envers la population de Faro et celle du Yukon, lesquelles consistent à faire ce qu'ils m'ont demandé, c'est-à-dire à trouver une solution à long terme en faisant intervenir le secteur privé.

Le député sait parfaitement que cette mine est à vendre depuis un certain temps et qu'aucun acheteur ne s'est présenté. Ce n'est pas un mince problème. Néanmoins, le gouvernement a la ferme intention de faire le maximum pour répondre aux souhaits des habitants de Faro et du Yukon.

* * *

LA RECHERCHE

L'ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES TECHNIQUES DE FABRICATION DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il sait probablement qu'un cadre supérieur du Conseil national de recherches a dit aujourd'hui que la suppression du centre de recherche sur les techniques de fabrication de Winnipeg serait un coup dur pour la recherche industrielle. Par ailleurs, c'eut été un centre unique au Canada et il aurait eu des retombées industrielles importantes pour la province du Manitoba. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale a déclaré par ailleurs que c'était un important stimulant pour la croissance . . .

M. le Président: J'interromps le député à mon vif regret, mais les préambules et les réponses deviennent de plus en plus longs. Je demande à tout le monde de ne pas oublier qu'il s'agit de la période des questions, qui sert à poser des questions et à donner des réponses.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Étant donné les nouvelles qui ont été révélées au sujet du rôle précieux et important que ce centre de recherche jouerait dans le développement industriel du Canada, le ministre est-il disposé à les examiner, à changer d'avis, à revenir sur sa décision et à consulter les habitants du Manitoba sur la reprise de ce projet, pour favoriser la recherche industrielle et pour le bien de tous les Canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suppose que tous les fonctionnaires fédéraux ont le droit d'avoir leurs opinions. La question du député ne tient pas compte du tout du défi que le ministre des Finances a lancé au pays ici même à la Chambre assemblée; il a demandé au secteur privé de s'engager bien plus activement dans la recherche, d'encourager beaucoup plus les investissements et l'innovation et de s'intéresser aux possibilités que la recherche offrirait à l'échelle internationale dans le scénario économique établi par mon collègue. Je signale en passant, qu'il est surprenant de constater que . . .

M. Broadbent: C'est une longue parenthèse.

M. le Président: Je vais interrompre le député. Sauf votre respect, je signale aux ministres et aux députés qui posent des questions que je ne peux pas maintenir une certaine discipline si les députés des deux côtés posent de longues questions et font de longues réponses. Je dois être juste. Je signale par conséquent au ministre que les parenthèses ne sont pas de mise ici.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE CONSULTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, pouvons-nous déduire de la réponse du ministre que le gouvernement n'est plus disposé à coopérer d'une façon ou d'une autre avec le secteur privé pour stimuler la recherche industrielle? Le gouvernement supprime un centre que le secteur privé ne peut pas remplacer, le ministre le sait très bien. Il est disposé à ralentir le progrès dans le secteur vital de la robotique. Veut-il dire qu'il n'y aura absolument aucune consultation, contrairement à ce qu'à dit le ministre des Finances? Veut-il dire qu'il n'y aura pas de développement à Winnipeg? Est-ce là sa réponse?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Non, monsieur le Président. La réponse est non.

* * *

• (1440)

LES CHEMINS DE FER

LE PROJET DE SUPPRESSION DES FOURGONS DE QUEUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je tiens à féliciter le ministre des Transports pour sa nomination importante et manifestement méritée.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: J'ai bien l'intention de l'aider à mettre en œuvre toutes les déclarations de principe et les promesses qu'il a faites au comité des transports et ailleurs.

J'ai une question à poser au ministre au sujet d'une affaire qui préoccupe sérieusement les cheminots, les municipalités et les Canadiens dans tout le pays. Il s'agit de la tentative faite par les compagnies de chemin de fer pour obtenir l'autorisation d'exploiter des trains sans fourgon de queue, ce qui nuira vraisemblablement à la sécurité des employés, du public, ainsi qu'aux conditions de travail. Comme la CCT tient une audience le 3 décembre prochain en vue d'examiner la sécurité du train d'essai lui-même, et comme le ministre a exigé . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser? Qu'il le fasse.

M. Benjamin: Comme le ministre a exigé que les audiences aient lieu dans neuf villes différentes, je veux lui demander si la CCT a réagi de façon satisfaisante. Au cas contraire, va-t-il lui ordonner de tenir des audiences dans ces neuf villes et dans un délai suffisant pour permettre aux divers groupes de préparer leurs mémoires?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député de ses éloges. Moi aussi, je suis impatient de collaborer avec lui à la mise en vigueur des programmes et à la solution des problèmes de transport dans notre pays.

M. Benjamin: Notamment en rétablissant le tarif du Nid-de-Corbeau?

M. Mazankowski: Je répondrai à cette question à une date ultérieure.

Pour répondre à la première question du député, il est vrai que j'ai reproché à la CCT de ne pas avoir tenu suffisamment d'audiences avant de procéder aux essais. Je lui ai donc demandé, comme d'autres députés l'ont fait, d'en organiser d'autres avant les essais et ce, dans tout le pays. Des responsables m'ont signalé qu'on tiendra les audiences supplémentaires à Ottawa, mais aussi à Moncton, Winnipeg et Vancouver, à une date qui sera annoncée dans le courant de la semaine prochaine.

LES TRAINS MODÈLES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'espère que le ministre ordonnera à la CCT de tenir ses audiences dans les neuf villes proposées.

Va-t-il demander aux compagnies ferroviaires de cesser de présenter au public les trains modèles dans les 33 villes du pays avant même la tenue des audiences concernant ces essais?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'inquiète sans nul doute de la question des audiences antérieures aux essais. La CCT a fait ce qu'il fallait, à mon avis. Si le député a d'autres villes à proposer pour la tenue d'audiences, je me ferai un plaisir d'entendre sa suggestion. Il pourra peut-être même faire cette démarche directement auprès de la CCT. Celle-ci a reconnu la nécessité de procéder à d'autres audiences avant la tenue des essais et il faut dire en toute justice que l'on en est arrivé à un compromis acceptable.

LA CONFÉDÉRATION

L'ABSENCE DES DIRIGEANTS DES TERRITOIRES DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Je crois savoir qu'il a été très satisfait de la réunion d'hier, dont l'objectif était de dresser l'ordre du jour de la conférence économique qui aura lieu l'an prochain. Étant donné qu'il est question dans le discours du trône des préoccupations que suscite l'isolement régional, le premier ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a négligé d'inviter les deux chefs des administrations territoriales, l'honorable M. Pearson du Yukon et l'honorable M. Nerysoo des Territoires du Nord-Ouest? Inutile de rappeler au premier ministre que ces deux dirigeants ont assisté aux deux dernières conférences constitutionnelles. Pourquoi n'étaient-ils pas à la réunion convoquée par le premier ministre hier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les premiers ministres provinciaux ont participé hier à la mise au point d'un ordre du jour. J'espère qu'il y aura une représentation satisfaisante du Nord à notre réunion de Regina.

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT CONCERNANT LES CONFÉRENCES À VENIR

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Dois-je déduire de la réponse du premier ministre qu'il s'est engagé aujourd'hui à inviter les dirigeants territoriaux à la conférence économique de l'an prochain? Est-ce exact?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un engagement. C'est une proposition que je me suis permis de faire par écrit aujourd'hui même à mes collègues provinciaux. Je crois que ce serait à propos.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COMMANDEMENT MARITIME—LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNIFORME BLEU MARINE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre de la Défense nationale. A l'instar de tous les Canadiens, le ministre est conscient qu'il faut absolument bien équiper les Forces armées canadiennes mais que l'État n'en a pas les moyens. Si je ne m'abuse, le ministre entend néanmoins rétablir le port de l'uniforme bleu marine pour les membres du Commandement maritime, ce à quoi ses prédécesseurs libéraux s'étaient opposés. Le ministre nous dirait-il s'il a élaboré un programme qui permette au personnel de la marine de porter à nouveau l'uniforme bleu marine et si la Chambre peut espérer que ce programme entrera en vigueur à temps pour les fêtes qui marqueront le soixante-quinzième anniversaire de la marine canadienne?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Coates: Je remercie de sa question le député de Halifax-Ouest. En effet, les membres de notre marine pourront de nouveau porter l'uniforme bleu marine. Ces uniformes seront prêts, du moins pour une partie de l'effectif, le 1er juillet, jour qui marquera le début des fêtes du soixante-quinzième anniversaire.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA DOUANE

L'IMPORTATION DE REVUES PORNOGRAPHIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national qui est responsable pour la Douane et elle concerne l'importation de la pornographie, surtout la pornographie violente.

Le ministre a fait arrêter récemment l'importation d'une revue mensuelle pornographique. Or, le ministre sait que le problème est beaucoup plus grave. Qu'entend-il donc proposer comme solution plus efficace et plus générale face au problème de la pornographie violente au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens avant tout à remercier la députée d'avoir soulevé cette question importante. Tous les députés partagent certainement ses préoccupations. Comme le sait notre collègue, nous avons effectivement interdit l'importation au Canada du numéro de décembre de la revue *Penthouse*. En outre, j'ai ordonné à mes fonctionnaires de veiller à ce que désormais ne puisse plus être diffusé au Canada tout imprimé où le sexe s'allie à la violence. De plus, le gouvernement attend les résultats de l'enquête du comité Fraser sur la pornographie et la prostitution. Nous espérons que les recommandations de ce comité nous aideront à nous acquitter de nos responsabilités.

LES DANGERS DE LA PORNOGRAPHIE ACCOMPAGNÉE DE VIOLENCE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de l'initiative qu'il a prise à cet égard. Nous continuons à recevoir les doléances de groupes féminins de tout le pays; il y est question d'insensibilité, et parfois même d'incompétence dans certains cas. Je voudrais bien que le ministre nous donne de plus amples détails sur les mesures qu'il compte prendre pour sensibiliser ses fonctionnaires à ces questions et venir à bout des problèmes suscités par la violence même. Le dernier communiqué n'insiste pas sur la violence même, mais plutôt sur le mauvais goût et le caractère offensant de ces imprimés. Je me demande si l'on ne glisse pas trop sur le fait que la pornographie accompagnée de violence est dangereuse et non pas simplement d'un goût douteux.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la députée. La pornographie accompagnée de violence n'est pas seulement d'un goût douteux, elle est aussi très dangereuse. Le gouvernement fera tout en son pouvoir pour empêcher l'importation au Canada de ce genre de pornographie. Ce qui m'inquiète profondément dans cette affaire, c'est qu'on ait laissé entendre qu'il n'y avait rien de mal à voir des femmes nues ligotées et suspendues à des arbres, et qu'on ait même prétendu voir là une œuvre d'art. Il n'y a rien d'artistique dans ces images qui n'ont certainement pas leur place au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES SERVICES DE TRAVERSIER DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je me joins à mon collègue à ma gauche pour féliciter le ministre de sa nomination. Les habitants de la région de l'Atlantique, et surtout les insulaires de l'île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, considèrent la CN Marine et les services de traversier de la région comme un prolongement de l'autoroute transcanadienne. Jeudi dernier, le ministre des Finances a annoncé une réduction de 37 millions de dollars des crédits destinés à ce service essentiel dans la région de l'Atlantique.

Il a déclaré que ces réductions étaient possibles grâce à l'évaluation d'une série de mesures précises d'autofinancement accru. Le ministre peut-il nous dire quels crédits lui et ses fonctionnaires ont recommandé à son collègue, le ministre des Finances, de réduire et quels tarifs lui ont-ils conseillé d'augmenter, pour réussir cette compression de 37 millions de dollars au détriment des Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du député comporte effectivement deux volets. Les services de traversier du golfe et de la côte seront réorganisés. En fait, trois nouveaux traversiers seront mis en service dans le golfe et un quatrième sur la côte de Terre-Neuve et du Labrador. Ces bâtiments seront des plus modernes, ils seront plus rapides et plus gros et ils permettront d'assurer un service plus souple et plus fiable. En outre, cette rationalisation aura des effets très favorables sur le secteur de la construction navale et, partant, favorisera la création d'emplois.

• (1450)

La mise en œuvre de ce projet se fera progressivement sur une période de trois ans, de concert avec les provinces. Quant à l'augmentation des tarifs, une nouvelle hausse de tarifs a été proposée mais nous procéderons de façon que l'utilisateur régulier de ces services bénéficie d'un rabais et nous laisserons en outre jouer les forces du marché avant d'appliquer ces nouveaux tarifs.

M. Tobin: Monsieur le Président, la réponse du ministre est une excellente publicité à la CN Marine. Hélas, il n'a pas répondu à ma question.

Questions orales

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre de Terre-Neuve ainsi que les premiers ministres des autres provinces de l'Atlantique, si j'ai bien compris, ont dit hier au premier ministre qu'ils étaient très inquiets . . .

M. le Président: Je suis sûr que le député a une question à poser.

M. Tobin: . . . très inquiets au sujet des restrictions budgétaires. Comme, au cours de la campagne électorale, son parti s'est engagé à placer le tourisme en tête de liste des priorités, le ministre des Transports peut-il dire aux personnes qui utilisent les services de traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ainsi que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve et qui n'ont pas d'autres modes de transport économique à leur disposition, car deux de ces provinces sont des îles, que le gouvernement ne réduira pas les subventions et qu'il ne passera pas . . . j'en arrive à ma question, monsieur le Président.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État au Multiculturalisme, que je félicite d'avoir été nommé à ces importantes fonctions. Il s'agit du rapport du comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne, lequel a paru sous le titre «L'égalité, ça presse!». Les délégués à la conférence du Canadian Council for Multicultural and Inter-Cultural Education, qui s'est tenue à Toronto en fin de semaine, ont approuvé les 80 recommandations de ce rapport. Des centaines de délégués ont signé une pétition pour demander au gouvernement d'y donner immédiatement suite. Le ministre voudrait-il nous dire quand il a l'intention de répondre aux recommandations du rapport et, surtout celles qui concernent l'emploi, compte tenu des conditions économiques éprouvantes?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses aimables paroles. Mes meilleures vœux l'accompagnent dans l'exercice de l'importante fonction de critique en matière de multiculturalisme.

Sur les 84 ou 85 recommandations que le comité a soumises dans son rapport «L'égalité, ça presse», une quarantaine touchent directement le domaine du multiculturalisme dans lequel nous travaillons. Mes collaborateurs étudient activement ces recommandations à l'heure actuelle. Nous sommes en train de les classer par ordre de priorité. Nous avons eu des entretiens avec les groupes ethno-culturels du pays. Je crois que les travaux sont en bonne voie et j'ai confiance que les résultats ne se feront pas attendre.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION ABELLA—LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur le rapport de la Commission Abella que l'on attend depuis longtemps. Le ministre voudrait-il nous dire quand le rapport sera présenté et ce qu'il en attend? Je suppose qu'il espère que le rapport de cette commission et celui du comité spécial vont déboucher sur une action immédiate.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le rapport doit être présenté très bientôt, en fait, d'ici quelques jours. Je serai alors mieux placé pour fournir une réponse au député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES MÉTHODES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. La semaine dernière, le *Sun* de Vancouver a fait état de la décision d'un tribunal de ne pas permettre qu'un meurtrier attende 15 ans avant d'être libéré sous condition. Il s'agit d'un homme condamné pour le meurtre non qualifié de son épouse de fait et de son enfant. Les jurés avaient recommandé qu'il attende au moins 15 . . .

M. le Président: Je veux être patient avec les nouveaux députés, mais je demanderais au député de poser sa question.

M. Belsher: Comment le ministère du solliciteur général s'y prend-il pour réexaminer et changer les méthodes actuelles de la Commission des libérations conditionnelles de façon à empêcher les meurtriers dûment condamnés de réintégrer la société avant d'avoir purgé leur sentence?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En réponse à la première partie de la question de mon collègue, monsieur le Président, le cas dont il parle relève du procureur général de la Colombie-Britannique et il s'agit d'un crime commis avant l'entrée en vigueur de la Charte des droits. Par conséquent, c'est la sanction moins sévère de 1969 qui s'applique plutôt que celle de la loi actuelle. Quant au reste de la question, je peux lui dire que, aux termes de la loi actuelle, nous tâchons autant que possible de prendre la situation en main et nous espérons prendre des mesures concrètes dès le début de l'année prochaine afin de mieux protéger les Canadiens.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA DÉCISION RELATIVE À SIX PRISONNIERS SOVIÉTIQUES DÉTENUS EN AFGHANISTAN

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre n'est pas sans savoir que six prisonniers soviétiques détenus par les autorités afghanes sont vraisemblablement sur le point d'être exécutés, et ce, à la suite d'une décision rendue par son ministère et celui des Affaires extérieures. Ces prisonniers étaient sur le point d'être accueillis par le Canada à la suite des interventions d'un avocat torontois. Toutefois, le gouvernement revient sur sa décision et leur refuse, aujourd'hui, l'asile de façon catégorique. La ministre pourrait-elle justifier devant la Chambre cette décision qui pourrait coûter la vie à six personnes?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire à la députée qu'aucune instance n'a été faite au nom de ces personnes-là.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT NÉCESSAIRES POUR AVOIR ACCÈS À DES SERVICES MÉDICAUX

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La Loi sur la santé nationale prévoit que tous les Canadiens devraient avoir raisonnablement accès aux services de santé sans que cela leur coûte trop cher et, pourtant, des milliers de Canadiens n'ont pas accès aux traitements spécialisés dont ils ont besoin parce qu'ils vivent loin des grands centres métropolitains et qu'ils n'ont pas les moyens de se rendre dans ces centres. Étant donné que le premier ministre a réaffirmé récemment l'universalité des soins de santé, le ministre et son gouvernement voudraient-ils s'engager à supprimer cette inégalité de vieille date en modifiant les règlements qui empêchent à l'heure actuelle que des fonds fédéraux prévus pour les soins médicaux servent à couvrir les frais de déplacement que nécessite l'accès à des services médicaux?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député soulève une question qui n'est pas visée par les accords intervenus en matière des services dits assurés, c'est-à-dire les services dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont convenu de partager le coût. Je puis dire au député que j'ai eu un entretien avec mes homologues provinciaux. Nous n'avons pas examiné cette question, mais nous avons convenu de prendre le temps de trouver le meilleur moyen de préserver le régime actuel de l'assurance-maladie et de prévoir aussi des considérations futures.

ON DEMANDE QUE LES MINISTRES DISCUTENT DE LA QUESTION

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre accepterait-il de porter la question des frais de déplacement que nécessite l'accès aux services médicaux à l'ordre du jour de ses prochains entretiens avec les ministres provinciaux de la Santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais examiner cette proposition. Je signale aussi au député que la prestation des services médicaux relève des gouvernements provinciaux et que nous examinerons la chose à fond lorsque nous étudierons cette question.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par des députés le 13 novembre 1984 sont, à l'exception d'une seule, conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LE PASSAGE À NIVEAU DU CP À OSHAWA (ONTARIO)

M. le Président: Je regrette de devoir informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

• (1500)

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision au sujet du rappel au Règlement que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a soulevé le 13 novembre. Le député a fait valoir qu'en répondant à une question du député d'Oshawa (M. Broadbent) le ministre des Finances (M. Wilson) avait cité un document officiel et qu'il avait donc l'obligation de déposer ce document.

Après avoir examiné attentivement les échanges de paroles qui ont eu lieu entre le député d'Oshawa et le ministre des Finances, j'ai pu constater que même s'il avait fait allusion à une note de service ministérielle, le ministre n'en avait pas cité d'extraits. Il a déclaré que ce document n'avait pas d'importance statistique et il a ajouté qu'il prévoyait une hausse marginale de l'emploi en 1985 ainsi qu'une aggravation marginale du chômage en 1986. J'estime qu'il s'agit peut-être d'une allusion ou d'une reformulation, mais que cela ne constitue pas une citation. Par conséquent, rien n'oblige le ministre à déposer ce document, comme l'indique clairement le commentaire 327(3) de la 5e Édition de Beauchesne, où il est dit ceci:

> Rien n'oblige à déposer un document public auquel on a fait une simple allusion sans en tirer de citation.

Et au commentaire 327(5), nous pouvons lire ceci:

> L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

J'estime que lorsqu'un ministre utilise un document pour fournir des renseignements en réponse à une question posée à la Chambre, on ne peut pas considérer qu'il utilise ce document dans le but d'influencer le débat. Cette opinion est confirmée par la décision que l'un de mes prédécesseurs, M. le Président Jerome, a rendue le 8 avril 1976, en disant que:

> Les précédents sont clairs: on ne peut dire qu'un ministre a cité un document s'il a simplement répondu à une question concernant ce document.

Le député de Hamilton Mountain a fait valoir, en invoquant le Règlement, que le ministre avait cité la note de service, et je cite les paroles du député:

> . . . dans le but d'influencer le débat qui se déroule actuellement à la Chambre des communes et pour inciter les Canadiens à croire que le document dont il parlait n'avait pas grande conséquence.

Il a ajouté que les questions adressées au ministre, et je cite:

> . . . s'inscrivent dans le cadre du débat public concernant la pertinence et la teneur de l'exposé économique du ministre des Finances.

A mon avis, lorsqu'un ministre est interrogé de façon précise au sujet d'un document et qu'il mentionne le document en question dans sa réponse, on peut difficilement l'accuser de chercher à influencer le débat. En outre, le commentaire 327(5) de Beauchesne s'applique seulement au débat qui se déroule à la Chambre et non pas dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas la même chose que d'utiliser un document pour influencer le public ou de l'utiliser pour influencer les débats à la Chambre des communes. D'ailleurs, le premier cas est totalement en dehors de la compétence de la présidence.

Compte tenu de toutes ces circonstances, j'estime que le ministre n'est pas obligé de déposer cette note de service, à moins qu'il ne choisisse de le faire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

Mme Jennifer Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par les habitants de Leeds-Grenville et d'autres régions de l'Ontario, dans laquelle ces derniers prient les députés de rétablir la peine capitale pour châtier les meurtriers, et de présenter une mesure législative à cet effet dans les plus brefs délais.

LA DÉRÉGLEMENTATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition de quelques-uns de mes électeurs de Prince-Albert, qui demandent au Parlement de rejeter tout projet de déréglementation du service téléphonique du Canada. Ces Canadiens sont satisfaits du service actuel et ils estiment que la déréglementation nuirait à la qualité du service et en augmenterait le coût.

Voilà pourquoi les soussignés demandent humblement au Parlement de mettre un terme à la déréglementation du service téléphonique.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de Spadina et d'autres régions de Toronto. Ces gens prient la Chambre de modifier la Loi de 1985 de l'impôt sur le revenu de façon à accorder aux grandes sociétés les mêmes dégrèvements fiscaux que par le passé, mais en fonction du nombre de nouveaux emplois que ces sociétés auraient créés; en outre, les pétitionnaires demandent qu'il soit fait rapport au Parlement trois fois par an du nombre de nouveaux emplois créés par chacune des sociétés ainsi que des allégements fiscaux dont elles auront bénéficié.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est) demande à présenter le projet de loi C-205, tendant à modifier le Code criminel (contrôle des armes à feu).

M. le Président: La Chambre consent-elle à ce que le député présente maintenant ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Monsieur le Président, des meurtres terriblement tragiques ont été commis ces derniers mois au Canada, dont beaucoup au moyen d'armes à feu. Ce projet de loi a pour but de renforcer la législation canadienne en ce qui a trait à la réglementation des armes à feu. Il est bien prouvé que dans les pays qui ont des lois sévères pour réglementer les armes à feu, il se commet moins de crimes à l'aide de ces armes. Cette mesure vise à prévenir les crimes violents plutôt qu'à y remédier après coup.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 13 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 38).

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à vos hautes fonctions, et également de votre vigilance à nous surveiller durant la période des questions. Je tiens également à féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône, et tout particulièrement la comotionnaire, la députée de Montréal Mercier (Mme Jacques), qui a prononcé un discours très bien senti, étant donné surtout qu'elle est, sauf erreur, la cadette des députés à la Chambre.

En intervenant dans le débat de l'Adresse en réponse au discours du trône, monsieur le Président, et en m'adressant à la Chambre pour la première fois au cours de la présente législature, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les électeurs de New Westminster-Coquitlam de m'avoir réélue à la Chambre et de m'avoir renouvelé leur confiance et leur appui. Je suis honorée et fière de pouvoir continuer à les servir.

Tous les partis ont fait des promesses durant la dernière campagne électorale. Nous avons, pour notre part, promis de représenter les simples citoyens du Canada et de défendre leurs intérêts, de lutter pour une fiscalité équitable, pour l'égalité des femmes, pour la préservation des services sociaux, pour le désarmement et la paix. Nous sommes fidèles à nos promesses.

Que pouvons-nous dire des conservateurs et de la façon dont ils ont été fidèles à leurs promesses à eux? Faisant campagne cet été, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le principe de l'universalité des services sociaux pour les Canadiens constituait «un dépôt sacré que respecterait un gouvernement conservateur». Or à peine quelques semaines plus tard nous voyons le gouvernement actuel se préparer à négocier et, peut-être à abandonner ce dépôt sacré.

La ministre actuelle de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) est venue faire campagne dans ma circonscription et a déclaré aux retraités que les craintes que les conservateurs réduisent les services sociaux étaient «pures foutaises» et qu'il n'était «absolument pas question de les réduire». Que ce soit contre son gré ou non, c'est elle qui nous sert maintenant des tas de sottises, puisque nous voyons les conservateurs projeter des compressions dans les services sociaux et même dans son propre ministère.

Qu'en est-il des impôts injustes? Au cours d'un débat télévisé avec les chefs des deux autres partis, le premier ministre a promis d'agir pour obliger les Canadiens les mieux nantis, dont un grand nombre ne paient pas d'impôt sur le revenu, à acquitter de généreuses cotisations fiscales. Rien de semblable n'a été annoncé dans le discours du trône ou dans l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté l'autre soir.

La liste des mensonges et de promesses non tenues des conservateurs est déjà longue, mais c'est à l'égard des Canadiennes que leur comportement est le plus honteux. On a renié la promesse hâtive du premier ministre sur le respect des contrats, qui visait à poursuivre l'action positive dans les entreprises faisant affaires avec le gouvernement fédéral. Les Canadiennes attendent toujours qu'on leur verse une rémunération égale pour le travail d'égale valeur. Elles attendent toujours l'augmentation des pensions, de même que l'expansion et le financement des services de garderie. On pourrait soutenir que tous les partis, surtout ceux qui ont l'espoir d'accéder au pouvoir, font une foule de promesses qu'ils ne peuvent pas tenir une fois élus. Il est toutefois difficile d'accepter que ce qui était tenu pour une obligation sacrée un jour puisse être sacrifié le lendemain. Le résultat, monsieur le Président, et ce qui nous inquiète par-dessus tout, c'est qu'au lieu de faire naître la confiance que ce gouvernement cherche à inspirer, pareil comportement va rendre les gens méfiants. Comment l'électorat canadien peut-il prendre le gouvernement au sérieux quand il dit un jour que l'universalité est négociable après avoir dit la veille qu'elle était un dépôt sacré?

• (1510)

En matière d'emplois, monsieur le Président, les autres députés de mon parti ont suffisamment fait voir dans leurs interventions la duperie conservatrice. Avec leurs belles promesses de redonner du travail à des milliers et des milliers de Canadiens, de créer des emplois et de faire naître la prospérité, les conservateurs ont gagné l'appui de beaucoup de Canadiens. Le discours du trône ne donnait pas d'effet à ces promesses, et le ministre des Finances (M. Wilson) les a enterrées sans cérémonie la semaine dernière. La vraie politique d'emploi des conservateurs, c'est l'économie de marché comme on l'entendait au XIXe siècle.

M. Benjamin: Dites plutôt au XVIIIe siècle.

Mme Jewett: Non, pas tout à fait. On laisse au célèbre secteur privé des grands monopoles le soin de s'occuper de la création d'emplois, tout comme l'Iron Ore Company of Canada s'est occupée de la création d'emplois à Schefferville, et comme B.C. Packers s'occupe des emplois sur la côte ouest.

Ce qu'il y a comme initiative que le gouvernement pourrait prendre, que nous le pressons de prendre et que les Canadiens attendent de lui, ce serait d'appuyer directement et indirectement l'industrie forestière, pour prendre un exemple très important, en particulier l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. J'aimerais donner un exemple du drame qui se déroule dans cette industrie et dans celles qui lui sont connexes.

Il y a à New Westminster un fournisseur de machines pour pâtes et papiers, Lamb-Cargate Industries, récemment victime de la politique gouvernementale des hauts taux d'intérêt. C'est une entreprise industrielle clé, non seulement dans ma circonscription mais dans la province et au pays. La politique gouvernementale des hauts taux d'intérêt l'empêche de faire face à la concurrence sur ses propres marchés intérieurs. Les constructeurs étrangers de machines pour pâtes et papiers, grâce aux taux d'intérêt plus favorables et parfois subventionnés dont ils bénéficient dans leur pays, décrochent des marchés dans notre propre province et notre propre pays. Ce qu'il faut aux Canadiens et ce qu'ils attendent du gouvernement fédéral, monsieur le Président, ce sont des taux d'intérêt moins élevés qui aident l'industrie forestière, et une véritable planification économique à l'échelle nationale.

Je suis fière de continuer à être pour la présente législature, le porte-parole officiel de mon parti en ce qui concerne les affaires extérieures en général et la politique d'aide au développement international en particulier. En vérité je m'inquiète vivement de la forme que commence à prendre la politique étrangère du gouvernement.

Mais avant d'aborder les inquiétudes qu'elle m'inspire, je me permettrai de signaler certains points sur lesquels s'accordent tous les partis présents à la Chambre. Une telle unanimité intervient à l'occasion d'une grande perte. La mort attristante et prématurée d'Indira Gandhi, cette femme qui a joué un rôle remarquable dans la vie politique de notre époque à la tête du plus grand pays démocratique du monde, ne constitue pas une perte uniquement pour la population de l'Inde, car ce sentiment est partagé par tous les députés à la Chambre. Nous nous inquiétons également du climat de violence qui continue de secouer l'Inde, et bien des membres modérés de la communauté sikh de notre pays nous ont fait part de leur inquiétude à

cet égard. Comme beaucoup d'entre nous comptons des électeurs d'origine indienne et sikh, j'espère que nous nous accorderons tous à reconnaître la nécessité de dépêcher en Inde au nom du Parlement une commission d'enquête chargée de recueillir les données qui nous permettront de nous prononcer judicieusement sur l'aide à accorder aux habitants de ce pays. Il s'agira, j'espère, d'une commission d'enquête formée de représentants des trois partis qui sera créée d'ici quelques semaines ou quelques mois tout au plus.

Je le répète, nous sommes d'accord sur bien des points, mais nous divergeons d'opinion sur bien d'autres encore. Le spectre de la guerre grandit en Amérique centrale. Le risque d'une guerre régionale où seraient impliqués les États-Unis n'a jamais été aussi grand. Les conflits militaires perpétuels, la guerre larvée, les attaques frontalières et la violation ridicule des droits de la personne sont monnaie courante en Amérique centrale. Malgré les reproches exprimés par le Congrès américain et les protestations internationales à la suite du minage des ports nicaraguéens au début de l'année dernière, l'administration Reagan n'en continue pas moins son agression militaire, son sabotage économique et ses attaques contre le Nicaragua. Cela menace non seulement la souveraineté et l'indépendance de ce pays mais aussi l'application du droit international, le droit d'un peuple à l'autodétermination, les efforts accomplis sur la voie du développement et de la démocratie de même que la paix et la stabilité de l'hémisphère occidental.

Les États-Unis ont tellement militarisé le Honduras qu'ils mettent en péril cette démocratie naissante et son économie. Au Guatemala, les massacres et les violations flagrantes des droits de la personne continuent et ont été bien documentés.

Comment le gouvernement actuel a-t-il réagi à la crise en Amérique centrale? Il a d'abord refusé d'accroître notre représentation diplomatique et politique dans la région. Pendant qu'on se dispute à propos de la représentation du Canada dans les régions vinicoles de la France, le gouvernement accepte que le Canada ne soit pas représenté, sauf à l'occasion par une visite mensuelle, au Salvador, au Honduras et au Nicaragua. Ce que cela veut dire, c'est que les conservateurs, comme les libéraux avant eux, continueront de dépendre du département d'État et du ministère de la Défense des États-Unis ou encore de la Maison blanche pour obtenir des renseignements et des évaluations au sujet de cette importante région. Les conservateurs ne font que continuer à appliquer la politique d'un ancien ministre libéral, Mark MacGuigan, qui consistait à acquiescer silencieusement à la politique des États-Unis relativement à l'Amérique centrale.

Deuxièmement, l'une des premières décisions du gouvernement en matière de politique étrangère a été de refuser d'envoyer des observateurs aux récentes élections au Nicaragua. Même si, plus tôt cette année, le Canada avait envoyé des observateurs officiels aux élections du Salvador, le gouvernement a refusé de faire la même chose pour le Nicaragua. Le gouvernement conservateur ayant anticipé le résultat des élections a encore une fois acquiescé aux désirs de Washington.

En troisième lieu, le gouvernement a fait faux bond et aux Canadiens et à la cause de la paix en Amérique centrale d'une façon encore plus éhontée. Dans le courant de l'année, tous les partis à la Chambre étaient convenus que les efforts du groupe Contadora étaient le seul moyen réaliste de rétablir la paix en Amérique centrale. Tous les partis ont affirmé qu'ils appuyaient ces efforts. En septembre dernier, quand les ministres des Affaires étrangères membres du groupe Contadora ont présenté un plan de paix pour l'Amérique centrale, les pays concernés l'ont approuvé. Le Nicaragua entre autre, à la grande surprise des États-Unis. La France de même que d'autres pays européens. Mais les États-Unis, qui avaient réussi à imposer certains éléments dans le plan de paix, ont refusé par la suite de l'appuyer après que le Nicaragua eut donné son accord. Ils ont invoqué des problèmes de vérification. Quels problèmes? Ni la France ni aucun autre pays n'a soulevé cette question. Pas plus que les pays membres du groupe Contadora. Seuls les Américains y voient des problèmes et notre gouvernement, par la voix du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), faisant écho aux alarmes de Washington, a commencé à y voir des difficultés.

Ce que notre gouvernement ne semble pas réaliser c'est que Washington cherche à retarder indéfiniment la mise en œuvre du plan Contadora. Il suffit pour s'en convaincre de lire un article du *Washington Post* du 13 novembre lequel révèle la teneur d'un document présenté par le Conseil de sécurité nationale des États-Unis le 30 octobre dernier, à une de ses réunions que présidait le président Reagan. D'après ce document qui, à ma connaissance, n'a encore été transmis qu'au *Washington Post*, la politique étrangère des États-Unis vise à contrecarrer les efforts déployés par le Venezuela, Panama, la Colombie et le Mexique, soit les pays du groupe Contadora, pour obtenir au plus tôt la signature d'un traité de paix régional proposé pour l'Amérique centrale. On y affirme en fait que les États-Unis ont réussi à entraver le plan de paix.

• (1520)

On peut aussi lire dans le document qu'il subsiste des problèmes pour ce qui est d'amener les quatre pays clés, c'est-à-dire le Guatemala, le Honduras, le Costa Rica et le Salvador, à adopter une position conforme à la politique américaine contre le Nicaragua, cinquième signataire possible. On a du mal à convaincre les pays clés de souscrire à la politique américaine qui demande à attaquer, affaiblir et détruire le Nicaragua.

Dans l'étude de sa politique en ce qui concerne l'Amérique centrale, le gouvernement pourrait peut-être prendre connaissance de certains de ces documents, tel celui que je viens de citer, soit un document du Conseil national de sécurité des États-Unis, plutôt que de se fier à ce qui lui parvient du département d'État, du Pentagone et de la Maison blanche.

Voilà qui, à mon avis engendre le cynisme chez nos électeurs. Les députés s'en rappelleront: lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a pris la parole à Antigonish le 28 septembre dernier, il a déclaré que «son ambition la plus chère était de faire diminuer la menace de guerre et de cultiver les chances de paix».

Cependant, si le gouvernement manque à ses engagements envers les Canadiens et envers la cause de la paix en Amérique centrale, il manque également à ses engagements sur d'autres aspects de la poursuite de la paix comme l'urgente nécessité du désarmement nucléaire. Il est intéressant de noter que le gouvernement a choisi deux porte-parole éminents et habiles pour exposer ses politiques dans ce domaine, et dont le moindre n'est pas le nouvel ambassadeur du Canada à l'ONU et, aussi le nouvel ambassadeur en matière de désarmement. Bien que

nous nous réjouissions de ces choix, si le gouvernement estime vraiment qu'il est essentiel de recruter ses représentants hors du ministère des Affaires extérieures, nous ne pouvons en faire autant de ses politiques et de ses décisions, ou plutôt de ses indécisions, qui les accompagnent.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a pris la parole devant l'ONU le 25 septembre et a déclaré, à propos de notre politique et de l'aide canadienne au développement, que «malgré les graves problèmes économiques que nous éprouvons chez nous, nous n'allons pas tourner le dos aux populations défavorisées du monde». Il a ajouté: «Notre gouvernement a l'intention de maintenir l'engagement du Canada de consacrer .7 p. 100 de son PNB à l'aide publique au développement d'ici à 1990.» Le ministre des Finances (M. Wilson) a démoli cette promesse dans son exposé financier comme il a démoli le principe sacré de l'universalité. L'objectif n'est plus de .7 p. 100 d'ici à 1990, mais plutôt d'ici à 1995. Ces reculs commencent à ressembler à ceux des libéraux. Au début des années 70, ces derniers visaient à consacrer .7 p. 100 du PNB à l'aide publique au développement. Cette proportion a été abaissée avec régularité à .6, .5 et .43 p. 100 du PNB.

Ce qui est encore plus grave, les électeurs ne vont-ils pas redevenir incrédules quand ils verront notre gouvernement tenir de beaux discours pour ensuite manquer de manière si répréhensible et si dommageable à sa parole? Qu'a fait le gouvernement pour la cause de la paix dans le domaine du contrôle et de l'élimination des armes nucléaires? Jusqu'à maintenant il n'a pas émis la moindre idée ou proposition qui puisse faire progresser le Canada et le monde même d'un pas. Dans le discours que l'ambassadeur pour le désarmement a prononcé à Vancouver le 20 octobre, le gouvernement lui a fait dire que dans ces questions de vie ou de mort, il avancerait à pas mesurés. Je dirais plutôt centimètre par centimètre ou millimètre par millimètre. Le titre même du discours évoquait une progression imperceptible vers la paix. Je suis persuadée que l'ambassadeur avait honte de parler ainsi, mais il exposait, bien sûr, la politique du gouvernement.

Deuxième aspect troublant de la politique du gouvernement: il a rejeté d'emblée toute initiative unilatérale de la part du Canada dans le domaine du contrôle des armements nucléaires et du désarmement. Il a fait fi d'une vieille tradition canadienne qui veut que, parfois, notre pays prenne des mesures unilatérales. Il dit que ce n'est plus possible maintenant, que nous ne pouvons agir de notre propre chef, que ce soit pour interdire les essais du missile de croisière ou pour convaincre les autres pays de réclamer qu'on mette un terme à la cause aux armements nucléaires.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée a maintenant terminé son discours. Nous allons passer aux questions et aux commentaires. Étant donné qu'il n'y a ni question ni commentaire, je donne la parole au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination à un poste aussi prestigieux.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le gouvernement actuel a été porté au pouvoir au moment où notre société fait face à toutes sortes de défis et de difficultés. Ces difficultés sont sans précédent dans l'histoire de la majorité des Canadiens. En fait, monsieur le Président, c'est en raison de ces défis et de ces difficultés que le gouvernement a été élu, car les Canadiens se sont rendu compte que les vieilles idées et les vieilles méthodes avaient ruiné notre économie et que des centaines de milliers de Canadiens avaient perdu entre-temps leur maison, leur emploi, leurs entreprises, leurs rêves et mêmes leurs espoirs.

Pas étonnant que le 4 septembre dernier, les Canadiens aient choisi le changement! Nos vis-à-vis l'ont déjà reconnu. Comme leur nombre n'atteint même pas 70, ils n'avaient pas de choix. Le message de l'électorat a été clair. Les Canadiens ont choisi le changement. Ils ont choisi un gouvernement en qui ils pourraient croire, et ils ont choisi bien plus que cela. Ils ont élu un gouvernement qui leur ferait confiance.

Aujourd'hui, je fais mon premier discours en qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ayant à l'esprit la tâche énorme qui consistera à rebâtir et à revigorer la confiance. Je crois cependant que nous allons y parvenir si le public canadien continue de nous appuyer. En fait, monsieur le Président, nous nous devons de réussir. Un chômage qui atteint 11.3, 10, 9 ou 8 p. 100 est un drame que nous ne pouvons pas nous permettre et que nous ne devons pas tolérer. Il est trop coûteux quand il gâche la vie des gens et sème le désespoir dans de nombreuses régions, ce qui est presque incompréhensible dans un pays aussi comblé que le nôtre et dont nous avons tous appris qu'il avait des possibilités illimitées.

• (1530)

Mais ce désespoir existe. Il nous a été légué par des ministres et des cabinets convaincus que le gouvernement—plus il est puissant, mieux c'est—a réponse à tout. Il est le fruit de mesures unilatérales qui n'ont pas rempli leurs promesses, notamment celle des taux d'intérêt élevés qui a conduit à la ruine des milliers de chefs d'entreprises, privé de travail des centaines de milliers de gens et qui, en l'espace de trois ou quatre ans, a produit une dette nationale que nous devons maintenant traîner comme un boulet.

Non, nous refusons les méthodes du passé. Elles n'ont pas fonctionné alors et ne fonctionneront pas mieux à l'avenir. Les Canadiens n'en veulent plus. Il est vrai qu'ils ont voulu le changement. Ils ont donné leur appui à un gouvernement prêt à relever les défis qui se posent aujourd'hui et se poseront demain, un gouvernement qui verra à ce que le travail productif, rémunérateur, significatif et honorable demeure un élément essentiel de notre vie quotidienne.

A titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, voilà l'objectif ambitieux que je me suis fixé. Cependant, qu'on sache bien que je ne sous-estime pas la tâche monumentale qui nous attend si nous voulons réaliser cet objectif. Nous ne connaissons que trop bien la situation actuelle du chômge. Chacun la qualifie à juste titre d'intolérable et d'insupportable. Par conséquent, que dirions-nous demain si des centaines de milliers d'autres Canadiens devaient se trouver sans emploi et dépourvus de compétences requises parce qu'ils auraient manqué le virage technologique? Quelle serait alors notre réalité socio-économique?

Depuis cinq ans, les ministres qui auraient dû relever ce défi n'ont pas su en reconnaître l'ampleur ou s'en sont tout simplement moqués. Nous payons maintenant le prix de cet échec et de cette indifférence. Il est déjà tard pour participer à la

course de l'avenir. Si nous sommes incapables de tenir bon et de rattraper le temps perdu d'ici à cinq ans, pour le Canada la course sera terminée. Nous devons redonner du travail aux Canadiens et leur permettre de conserver ce travail.

Cela suppose deux objectifs. D'abord, supprimer les obstacles à la croissance économique. Nous ferons bon accueil aux investissements. Nous allons faire en sorte que le Canada soit de nouveau considéré comme un bon endroit pour investir. Nous allons mieux bâtir et mieux vendre. Nous allons gérer nos propres affaires, surtout notre économie, d'une façon professionnelle et compétente. Autrement dis, nous allons renforcer la confiance ici et à l'étranger, la confiance dans le Canada lui-même et dans la capacité de ses citoyens.

Jeudi dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a insisté sur l'exploitation de nos ressources économiques. Je pourrais dire que dans ce seul exposé nous avons entendu plus de bonnes vérités économiques que depuis quatre ans et demi, quel qu'ait été le ministre des Finances en poste.

Si la première condition nécessaire à la création d'emplois pour tous les Canadiens est le développement économique, la deuxième est la mise en valeur de nos ressources humaines. En fait, ce sont deux choses indissociables. Dans une économie en pleine expansion, si nous ne donnons pas aux gens les compétences voulues, nous ne pourrons pas pourvoir les postes, et sans ces emplois nous ne pourrons créer de nouveaux débouchés.

Le monde du travail évolue. De même que le lieu de travail. A l'avenir, il se pourrait que la façon de faire les choses et les choses elles-mêmes changent plus qu'une ou deux fois au cours d'une vie active. Les compétences requises vont aussi évoluer. Voilà pourquoi il faut les améliorer et les perfectionner sans cesse. Chaque travailleur canadien, jeune ou vieux, homme ou femme, doit considérer que la formation et le recyclage fait partie de sa vie professionnelle.

Voilà, c'est une réalité courante. L'époque où il suffisait d'aller à l'école pour acquérir des connaissances et occuper le même emploi pendant trente ou quarante ans, cette époque est révolue. Dans l'ère de l'informatique qui s'impose rapidement, les connaissances d'aujourd'hui ne sont qu'un prélude à celles de demain et non une fin en soi. C'est toute la société et chaque individu qui doit être prêt à accepter ce fait et en relever le défi.

C'est de toute évidence une entreprise monumentale. Selon certaines prévisions, 5 p. 100 de notre PNB sera consacré chaque année à la formation et au recyclage. Il va sans dire que cette tâche est énorme et que les délais en cause sont très brefs. Pratiquement rien n'a été fait pour préparer notre société à relever le défi que représente le perfectionnement des ressources humaines. Cependant, notre gouvernement est déterminé à rattraper le temps perdu.

L'énormité et la complexité de cette tâche exigeront la collaboration et la détermination de tous les secteurs de notre société. Les décisions unilatérales de l'ancien temps n'ont plus cours. Pour faire face à cet enjeu, j'ai déjà lancé un processus de consultation. Dans les mois à venir, je vais m'entretenir avec les ministres provinciaux, les chefs d'entreprises et les dirigeants syndicaux, ainsi qu'avec certains groupes locaux. Puisque ce problème touche tout le monde, nous devons chercher à le résoudre ensemble.

Il est manifeste que nous devons consulter les provinces. L'enseignement fondamental, qui sert de base à notre vie active, est du ressort des provinces, comme la plupart des programmes d'enseignement postsecondaire. Le rôle des collèges communautaires et des écoles techniques s'accroît déjà et deviendra encore plus important d'ici quelques années.

La formation et le recyclage ne commencent ni ne finissent dans les salles de classe. Les gouvernements ne peuvent pas en être les seuls responsables. L'industrie a grandement intérêt à participer à la formation de la population active. La formation constituera une partie continuelle du travail et si l'industrie est prête à en partager la responsabilité, le gouvernement partagera le coût de cet investissement humain.

A l'avenir, formation et recyclage ne seront pas limités aux écoles et aux établissements scolaires, mais ils se dérouleront également à l'atelier et au bureau. Ne serait-ce que pour cette raison, la participation des syndicats sera nécessaire.

La main-d'œuvre a un rôle encore plus grand à jouer. Le mouvement syndical au Canada a contribué à façonner notre vie. Il continuera à le faire au fur et à mesure où nous relèverons les défis de demain. La participation des travailleurs peut nous aider à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offre le progrès technique, grâce à de meilleures conditions de travail ou à une nouvelle égalité en milieu de travail.

Les objectifs que nous poursuivons sont fondamentaux. Nous devons nous assurer que nous avons une main-d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux besoins de demain. Nous devons stimuler la croissance économique, force dynamique qui favorise la création de nouveaux emplois. Nous devons également assurer l'égalité des chances, l'égalité dans les concours et l'accès aux emplois. Nous devons relever un défi national et nous aurons besoin d'un engagement national pour y parvenir.

Le gouvernement fédéral a signalé qu'il était résolu à faire sa part pour relever ce défi et respecter cet engagement. Nous avons déjà prévu l'affectation de crédits supplémentaires de un milliard au titre de l'expansion de l'emploi. Toutefois, nos engagements visent la population même; il ne s'agit pas que de fournir des fonds. Quand je parle d'investissements dans nos ressources humaines, je songe aux groupes défavorisés dans notre société, aux groupes qui ont besoin d'un engagement particulier.

• (1540)

Je voudrais n'en mentionner que trois: les jeunes, les travailleurs âgés et les femmes. Le chômage parmi les jeunes est un drame. De nombreux jeunes Canadiens manquent encore de formation et d'expérience pratique. Ils ont du mal à décrocher un premier emploi. Ils doivent prouver leur valeur et leur compétence. Il faut leur donner la chance de se réaliser. Pour remédier au chômage parmi les jeunes, il ne suffit pas de faire des dépenses à l'aveuglette. Qu'arrive-t-il quand nos jeunes quittent l'école? Comment pouvons-nous les aider à faire la transition entre l'école et le monde du travail? Que dire de ceux qui ne poursuivent pas d'études postsecondaires?

Nous envisageons, monsieur le Président, certaines solutions qui seront exposées dans un mémoire sur la formation que je publierai sous peu. On y insiste particulièrement sur des mesures de formation en collaboration et sur l'apprentissage. La formation chez l'employeur est une autre méthode qui mérite

d'être étudiée. Grâce aux consultations et à l'engagement d'autres agents économiques, nous trouverons des solutions à ce gaspillage critique de talents et de potentiel que nous constatons actuellement.

Parlons des travailleurs plus âgés. De nombreux Canadiens s'aperçoivent maintenant qu'ils ont besoin, au milieu de leur carrière, de se recycler. Ces Canadiens suivent encore l'ancienne voie, c'est-à-dire: l'école, une carrière, puis la retraite. Ils sont donc fortement secoués par ce nouveau monde du travail. Comment les équiper pour de nouveaux débouchés? Comment nous assurer que notre population active soit qualifiée, s'adapte à l'évolution, demeure employée et employable? Un des moyens que nous étudierons, c'est le congé de perfectionnement. Nous reconnaissons également que l'entreprise doit participer davantage à la formation. Si nous voulons assumer nos responsabilités vis-à-vis de tous les Canadiens, nous devons également mettre la formation à la disposition de ceux qui ont des besoins spécialisés. En ce qui concerne les nouvelles possibilités d'emplois, une façon d'encourager le secteur privé serait d'accorder des crédits d'impôt pour l'emploi.

Dans toute discussion des possibilités, monsieur le Président, il faut garder en mémoire ce que l'avenir signifie pour les femmes. Pour celles qui travaillent, la réalité est encore loin derrière les principes, maintenant reconnus, d'égalité sociale et économique. A cet égard, j'ai noté le rapport que le Conseil économique du Canada a publié ce matin. Je suis satisfaite de la tendance qu'on y trouve, mais nous devons continuer à faire plus, beaucoup plus. Nous ne pouvons nous satisfaire des résultats publiés ce matin.

A l'avenir, les femmes devront avoir un choix réel. Elles devront être en mesure de choisir de travailler et d'avoir des enfants. C'est ce que je veux dire par choix réel. Comme tous les Canadiens, elles doivent être en mesure d'obtenir une formation et de bénéficier de recyclage sans inconvénient sur le plan économique. Il s'agit là de réalités économiques, et le soin des enfants et les congés de maternité sont des questions inextricablement liées aux problèmes d'emploi chez les femmes. Pourtant, il ne s'agit pas d'une question féminine. Je ne peux le répéter assez, il s'agit d'une question d'emploi.

Les nouvelles technologies suppriment un grand nombre des obstacles réels ou imaginaires à l'emploi des femmes. Pour la première fois, la révolution qui se produit dans le milieu de travail n'impose pas de barrières physiques. En fait, certaines des qualités qui ont maintenu les femmes dans des emplois peu rémunérateurs leur donneront de nouvelles possibilités. Le monde informatique en particulier pourrait aider énormément les femmes. Pour qu'elles en tirent le meilleur parti possible, il faut leur donner davantage l'occasion de se perfectionner au fur et à mesure que les nouvelles machines font leur entrée. La micro-informatique est encore jeune. Et elle représente une occasion unique pour les femmes.

Il ne sera pas facile de parvenir à la prospérité, monsieur le Président. Cela n'a jamais été facile, mais c'est faisable. En mobilisant nos ressources économiques et humaines, en partageant le même but et les mêmes responsabilités, nous pouvons réussir et nous réussirons. Le mouvement est déjà lancé. Je procède ce mois-ci à des consultations qui favorisent la confiance mutuelle et la collaboration. J'entends poursuivre cinq objectifs dont j'ai une très nette idée au cours de ces consultations qui concernent les provinces surtout.

Premièrement, il faut lever les obstacles qui freinent la croissance de l'emploi et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre dans un marché en pleine expansion.

Deuxièmement, il faut arrêter des méthodes de formation susceptibles de fournir les compétences et la polyvalence professionnelle dont nous aurons besoin au cours des prochaines années. Ces méthodes seront d'une importance capitale pour les petites entreprises, le moteur de l'emploi au Canada actuellement.

Troisièmement, il faut simplifier les programmes fédéraux et, dans la mesure du possible, les harmoniser avec ceux des provinces.

Quatrièmement, il faut s'assurer que tous les Canadiens puissent profiter, de façon équitable, des cours de formation et des occasions d'emploi.

Cinquièmement, il faut faire l'unanimité sur le juste partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral, les provinces et nos partenaires économiques et sociaux.

Nous devons donc absolument entamer de telles consultations pour mettre au point une politique de collaboration en matière de formation et de création d'emplois. Et c'est le but que nous poursuivons, monsieur le Président.

Pour répondre aux besoins les plus criants, nous prendrons des mesures sans tarder. Les 430 millions de dollars que j'ai débloqués dans le cadre du programme Canada au travail pour cette hiver en sont un exemple. Le milliard de dollars que le gouvernement actuel a prévu pour la création d'emplois et le perfectionnement montre bien que nous sommes déterminés à respecter nos promesses.

Il y a longtemps que nous aurions dû avoir une véritable politique de l'emploi au Canada. Plus le temps passe, plus le besoin s'en fait cruellement sentir. Nous amorçons une nouvelle ère dans le domaine du travail. Une nouvelle façon de vivre. Notre réussite dépend du degré d'intelligence dont nous saurons faire preuve, de nos ressources et de notre volonté de collaborer.

En tant que ministériels, nous envisageons l'avenir avec confiance, en dépit de l'énormité de la tâche et du défi qui nous attend, car nous savons que les Canadiens collaboreront à la poursuite de ces objectifs.

Nous partageons tous les mêmes lendemains, et je crois que nous entretenons tous les mêmes espoirs d'avenir. Nous sommes tous partenaires socio-économiques. Nous visons à assurer la prospérité de tous les Canadiens. Voilà l'objectif que ceux-ci nous ont assigné le 4 septembre dernier et je crois sincèrement que nous l'atteindrons.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons passer maintenant à la période des questions et des observations. J'accorderai la parole successivement aux députés suivants: le député de Lambton-Middlesex (M. Clifford); le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom); le député de Bourassa (M. Rossi); le député de Gander-Twillingate (M. Baker); et le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Ensuite, si les dix minutes ne sont pas encore écoulées, je verrai si le temps me permet d'accorder la parole à d'autres députés.

M. Clifford: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle MacDonald) pour avoir élaboré un programme aussi complet destiné à résoudre ce problème très grave qui afflige notre pays à l'heure

actuelle. J'ai été heureux de remarquer qu'on allait, enfin, mettre fin à la pléthore de pis-aller coûteux que l'on a imposés aux Canadiens dans le passé.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Clifford: Étant donné que ce sont surtout les étudiants qui sortent de l'école secondaire qui sont victimes du chômage, la ministre pourrait-elle préciser quelles mesures elle entend prendre pour garder les jeunes à l'école . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) invoque le Règlement.

M. Manly: Monsieur le Président, sauf erreur, la période de dix minutes de questions est généralement réservée aux partis de l'opposition et si les députés de l'opposition n'ont pas de question à poser, je pense alors qu'il est normal que les membres du parti auquel appartient le député qui est intervenu posent des questions. Je crois cependant que les deux autres partis devraient avoir la priorité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le rappel au Règlement du député n'est pas fondé. Tous les députés peuvent poser des questions et formuler des observations. Le député de Lambton-Middlesex.

• (1550)

M. Clifford: Monsieur le Président, je crois en avoir terminé avec ma question au ministre. Cependant, en résumé, pourrait-elle nous préciser si les programmes prévus renferment des mesures permettant de s'attaquer à une source du chômage, soit les étudiants au niveau secondaire?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Un très grand nombre de chômeurs sont en effet de cet âge. Lorsque j'ai annoncé la mise en œuvre du programme de formation des jeunes, j'ai déclaré qu'il s'agirait d'un projet pilote dont nous examinerions les résultats. Cependant, ce projet et la façon dont il a été annoncé montrent que les autres partenaires nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de formation des jeunes n'ont pas été laissés de côté cette fois-ci. Je veux parler des provinces qui doivent avoir un gros mot à dire dans l'enseignement conduisant à une formation plus poussée et à l'obtention d'emplois. Au cours des prochains mois de consultations intenses, je discuterai avec les autorités des provinces et les représentants du monde de l'éducation et du secteur privé d'un plan beaucoup plus vaste visant à combattre le chômage chez les jeunes sortant de l'école secondaire et à mettre en œuvre des programmes de formation.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'essayerai de parler assez fort. Je tiens tout d'abord à féliciter la ministre pour sa nomination. Je crois que c'est la personne du parti qui convient pour occuper ce poste, car c'est une conservatrice de gauche.

Une voix: L'avenir nous le dira.

M. Nystrom: L'avenir nous le dira. De toute façon, j'apprécie le fait qu'elle mette l'accent sur le recyclage, la mobilité et ainsi de suite. A ce sujet, je voudrais lui poser une ou deux questions sur la déclaration de la semaine dernière. Dans le livre bleu intitulé «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux», nous constatons que l'on supprime complètement le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre qui représente environ 40 millions de dollars. Si la ministre veut recycler les travailleurs, pourquoi supprimer ce programme avant même d'instaurer un autre programme? Je le comprendrais si elle créait un nouveau programme meilleur que le programme libéral, ce qui n'est pas difficile à faire.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Pourquoi la ministre a-t-elle supprimé ce programme avant de le remplacer par autre chose?

Ma deuxième question porte sur le fait que, d'après ce document, elle envisage de faire quelque chose. La ministre pourrait-elle expliquer en quoi consistera le nouveau programme?

Ma dernière question porte sur la mobilité. La ministre a beaucoup parlé de mobilité; je remarque toutefois qu'elle réduit le budget du programme de mobilité de 2.8 millions. Pourquoi agir de la sorte à l'ère de la technologie de pointe et de l'informatique, à une époque où les citoyens sont plus mobiles que jamais?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, outre les autres recettes, j'essayerai de trouver une recette pour la laryngite du député. Je pourrais peut-être l'aider.

Il a abordé surtout deux questions, la première étant le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre. Ce programme n'a pas répondu aux attentes. Il ne donnait pas une bonne formation. Nous l'avons étudié. Il existe d'après nous bien d'autres moyens plus efficaces d'assurer le recyclage. Je tiens toutefois à signaler au député que les contrats ou les ententes actuellement en vigueur ne seront pas rompus. On n'empêchera pas une personne qui participe actuellement à un programme de recyclage de continuer.

Quant au programme de mobilité, nous y avons fait des rajustements. Nous l'avons modifié pour éviter que des personnes venant d'autres agglomérations puissent prendre des emplois et que des chômeurs de l'agglomération perdent leur place dans la file. Nous allons modifier ce programme de manière que les chômeurs d'une localité donnée soient les premiers à pouvoir profiter des offres d'emploi sur place.

M. Nystrom: Quel genre de programme la ministre a-t-elle l'intention de mettre sur pied pour remplacer le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre qui avait un budget de 40 millions de dollars et qu'elle a annulé? On en parle dans ce livre bleu, mais sans donner de détails.

Mlle MacDonald: Il n'y a pas de détails. Je puis assurer au député et à tous ses collègues que je n'ai pas déposé à l'avance sur la table les réponses que je souhaite obtenir à l'issue des trois mois de consultations qui vont commencer bientôt. Nous allons avoir de véritables négociations avec les syndicats, les associations féministes, le secteur privé et les provinces. Je ne vais pas commencer par leur dire: «Voilà exactement les programmes que je veux mettre en œuvre à la fin». Je tiens à profiter de la collaboration de toutes les parties concernées, et j'attendrai leurs propositions.

M. Rossi: Monsieur le Président, je félicite la ministre de sa nomination à ce poste très important. Elle a dit dans son discours que le chômage des jeunes était une tragédie. Je partage son avis. Vu que les étudiants ne peuvent travailler que quelques mois par année, pendant l'été, peut-elle nous dire si elle estime—comme les conservateurs l'ont dit—que le programme Été Canada que son gouvernement a éliminé n'était qu'un palliatif?

Est-ce la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) qui a recommandé sa suppression, ou bien la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald)? Quel genre de programme envisage-t-elle pour remplacer le programme d'emploi d'été pour étudiants?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. S'il examine les documents publiés la semaine dernière avec l'énoncé de politique économique, il constatera que l'annulation du programme d'emploi d'été s'accompagnait d'une autre mesure. En effet, le gouvernement a annoncé qu'il mettrait en œuvre d'autres programmes. Comme le député le sait, nous avons réservé environ un milliard de dollars pour de nouveaux programmes de création d'emplois. Pour l'été prochain et les années à venir, nous avons l'intention de coordonner nos efforts avec ceux des gouvernements provinciaux et du secteur privé.

Je peux d'ores et déjà affirmer au député que ces programmes seront élaborés dans les prochains mois et qu'ils seront en vigueur l'été prochain. Je peux donner cette assurance au député, à ses collègues et à tous les jeunes canadiens.

M. Baker: Monsieur le Président, je voulais poser une autre question à la ministre, mais je me vois obligé de faire une mise au point étant donné ce qu'elle vient de dire. En effet, dans certaines régions assez vastes de notre pays, il n'existe aucune entreprise privée, pas même un McDonald. Ce sont des régions où le taux de chômage est élevé et où il faut absolument que l'un des deux gouvernements crée directement des emplois pour que les jeunes qui terminent leurs études secondaires puissent se payer des études à l'université ou dans une école professionnelle. Certaines provinces, et c'est le cas de Terre-Neuve, n'ont pas de programme direct de création d'emplois pour les étudiants. Or c'est la seule façon dont un étudiant peut poursuivre ses études ou retourner à l'école l'année suivante.

La ministre peut-elle nous garantir dès aujourd'hui que le gouvernement mettra sur pied directement un programme de création d'emplois pour les étudiants l'été prochain afin de remplacer celui qu'il vient d'annuler? La question est simple. Le secteur privé n'a rien à voir là-dedans puisqu'il n'y a pas d'entreprises privées dans un grand nombre de ces régions. Je veux naturellement parler d'étudiants pauvres et non pas de ceux qui viennent de familles aisées. Je demande à la ministre une réponse catégorique: Peut-elle nous garantir que le gouvernement administrera l'été prochain un programme de création d'emplois pour les étudiants?

• (1600)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je sais parfaitement qu'il y a au Canada des régions et des groupes de citoyens qui sont défavorisés. Je pense que nous avons déjà manifesté nos bonnes intentions à cet égard en annonçant des programmes de création directe d'emplois d'une valeur de 430 millions de dollars pour cet hiver. Il s'agit de projets qui n'avaient pas été déjà prévus par l'ancien gouvernement libéral. Ils n'existaient pas avant.

Pour ce qui est de l'été prochain, je tiens à assurer au député que nous allons mettre ces programmes au point lors des consultations que nous aurons au cours des trois prochains mois. Je n'ai pas l'intention d'annoncer aujourd'hui quel sera le résultat de ces consultations, mais je peux dire au député qu'il y aura des programmes l'été prochain.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) pose la dernière question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Elle a annoncé l'octroi de 430 millions de dollars pour le programme Canada au travail. La ministre peut-elle nous dire si c'est pour une période de deux ans ou seulement pour l'exercice 1985-1986? Deuxièmement, elle parle du fonds de un milliard de dollars pour la création d'emplois et la formation. En répondant à cette question, peut-elle préciser si la Loi nationale sur la formation que nous avons édictée sera abolie et peut-elle nous dire exactement quand ce milliard de dollars sera déboursé et comment il sera utilisé? Elle parle de discussions et de consultations, mais les Canadiens voudraient savoir quand le gouvernement annoncera comment cet argent sera utilisé.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à ces questions dans l'ordre inverse. Ce milliard de dollars ne sera pas affecté avant que nous n'ayons fini de consulter nos autres partenaires. Tout est là. J'espère que ces consultations aboutiront d'ici un mois. C'est ce que j'espère. Je ne suis pas en mesure pour le moment d'assurer catégoriquement au député qu'elles auront toutes pris fin d'ici à là, mais c'est l'objectif que nous nous sommes fixé.

La deuxième partie de la question concerne la Loi nationale sur la formation professionnelle. Je me suis entretenu avec mes collègues provinciaux, les personnes qui ont signé les ententes au nom des provinces en vertu de la Loi nationale sur la formation professionnelle. Nous nous sommes entendus pour prolonger le délai d'application de cette loi d'un an, afin que les consultations puissent se poursuivre en vue d'étendre la portée de la loi et d'y apporter toutes les modifications ou les changements jugés nécessaires.

Quant au programme Canada au travail, il a été prévu pour cet hiver. Bien entendu, il a été lancé au début de l'année financière 1984-1985. Il débordera sur la prochaine année financière. L'explication est simple: certains des projets qui auront déjà été mis en chantier ou le seront le 1^er^ janvier ne seront pas achevés avant le prochain exercice financier.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La parole est maintenant à . . .

[*Français*]

. . . l'honorable ministre d'État (Jeunesse) et députée de Saint-Hyacinthe-Bagot.

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Je voudrais d'abord remercier mes collègues qui, toutes tendances confondues, m'ont adressé leurs vœux de succès à l'occasion de ma nomination à titre de ministre d'État à la jeunesse. Je peux les assurer de ma loyale collaboration et de mon total dévouement. J'apprécie d'autant plus leur appui, monsieur le Président, que j'en aurai besoin pour remplir le mandat que m'a confié le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) auprès des jeunes de notre pays.

Permettez-moi aussi d'exprimer ma gratitude aux électeurs de Saint-Hyacinthe-Bagot pour la confiance qu'ils m'ont accordée lors du scrutin du 4 septembre. Je voudrais leur dire que malgré les responsabilités ministérielles, ils me trouveront très disponible. Je me suis, en outre, inscrite au caucus rural de mon parti afin de servir plus efficacement les agriculteurs de ma circonscription.

Je me réjouis du fait que mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), ait annoncé que les agriculteurs seraient exemptés de la hausse du prix de l'essence nécessaire à leurs activités et que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous ait fait savoir récemment que la Société du Crédit agricole interrompait jusqu'au 15 janvier prochain la plupart de ses actions de recouvrement.

Mes responsabilités en tant que ministre d'État à la Jeunesse, je les exercerai entre certaines coordonnées qui délimitent mon mandat. J'y reviendrai dès que j'aurai indiqué les principaux points autour desquels s'articule mon intervention. Ces responsabilités émanent de la priorité que le premier ministre n'a cessé d'accorder à la jeunesse, une priorité qui demeurera, malgré les contraintes budgétaires rendues inévitables par la situation financière dont nous avons héritée.

L'appui que chacun d'entre nous accorde à la jeunesse est de bon augure. En effet, cet appui nous permettra d'aborder l'Année internationale de la jeunesse décrétée par l'ONU pour 1985 dans un contexte de collaboration et d'enthousiasme.

[*Traduction*]

Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont clairement manifesté leur profond désir de changement. Le gouvernement a compris le message. Nous devons tous en tenir compte.

[*Français*]

C'est Picasso, je crois, qui a dit que «l'on met longtemps à devenir jeune». Le problème, c'est que les jeunes, eux, n'ont pas le temps d'attendre. Voilà pourquoi, à une époque où le choc des mots l'emporte trop souvent sur l'affrontement des idées, ils ne comprendraient pas, et avec eux l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, que nous perdions notre temps.

Ma philosophie est faite d'optimisme et de réalisme. L'optimisme qui sous-entend ma pensée est un optimisme raisonné. Il est fondé sur l'expérience que j'ai acquise auprès des jeunes, à commencer par mon expérience auprès de mes enfants. Cet optimisme raisonné me pousse à croire, par exemple, que la majorité des jeunes qui réussissent dans notre société peut par le biais d'activités appropriés avoir un effet bénéfique, un effet d'entraînement sur les jeunes en difficulté.

Mon action auprès de la jeunesse canadienne, une jeunesse qui de façon générale fait plus envie que pitié comme, j'ai pu m'en rendre compte récemment à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française qui se tenait au Gabon, mon action, dis-je, sera marquée, je l'espère, au coin du bon sens.

Monsieur le Président, suite à cette délégation à la Conféjes, il me fait plaisir, au nom de ma collègue et ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina), d'annoncer que le Canada accueillera à cette conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française en 1987. Cette annonce a été saluée avec enthousiasme à Libreville par tous les pays présents.

[*Traduction*]

Je sais que ma collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) conviendra avec moi qu'en matière de programmes destinés à alléger le chômage des jeunes, par exemple, nous devons rejeter les solutions à court terme et celles qui ne tiennent aucun compte de la formation et de l'expérience professionnelle des intéressés.

Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), nous a rappelé l'autre jour dans son éloquent exposé que nous devions nous attaquer aux racines du problème et non seulement aux symptômes. Je me permets d'ajouter à cela que nous nous efforcerons, au nom des jeunes Canadiens, de coordonner nos activités avec celles des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et du secteur privé. Nous ferons tout en notre pouvoir pour que nos programmes soient compatibles avec les programmes de développement à long terme des diverses régions du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est à travers le mandat que m'a confié le premier ministre que je réaliserai ces orientations. Auprès du Secrétariat d'État, j'ai la responsabilité de coordonner le Programme national d'activités dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, d'être le porte-parole des jeunes et de ceux qui œuvrent auprès d'eux au sein du gouvernement et du Cabinet.

J'entreprends ce mandat avec enthousiasme. J'entends bien me faire l'écho de la voix des jeunes. Je veux promouvoir activement leurs intérêts et leurs besoins lors de l'élaboration des orientations de politiques et des stratégies du gouvernement. Je suis déjà engagée dans cette direction. Bien remplir ce rôle implique, toutefois, que je sois aussi l'interprète du gouvernement canadien auprès des jeunes. Je désire me mettre à leur écoute, en apprendre davantage sur leurs problèmes et sur leurs réalisations. J'entends leur démontrer qu'ils auront en ma personne une interlocutrice privilégiée qui saura faire valoir leurs points de vue et leurs aspirations. J'entends développer une relation étroite avec eux, avec leurs associations, avec les organismes qui les desservent et avec leurs principaux partenaires sociaux des secteurs privés et publics.

Trop occupés à chercher des solutions à leurs propres problèmes, les adultes ont souvent tendance à oublier les jeunes, à les marginaliser. Ces jeunes doivent réintégrer la place qui leur appartient légitimement dans les activités et la conduite des affaires de notre société. Si cette place n'existe pas, ils doivent la créer et nous devons les y aider. Les jeunes doivent avoir accès à l'éducation, au travail et à des conditions de vie décente. Ils doivent pouvoir disposer de moyens propres à leur assurer un développement personnel et à participer au développement de leur communauté. Ils doivent aussi pouvoir participer directement aux prises de décisions qui les concernent ou qui ont un impact sur eux. Ces trois derniers objectifs sont au centre de mes préoccupations et c'est autour d'eux que j'entends bâtir mon action au cours des mois à venir.

• (1610)

[*Traduction*]

Les jeunes Canadiens d'aujourd'hui ne sont sûrement pas différents de leurs prédécesseurs et pourtant les conditions de vie ont changé. Les jeunes ont toujours fait preuve de créativité et d'innovation ayant toujours joué un rôle essentiel dans les ajustements que doit constamment faire toute société pour s'adapter aux réalités nouvelles. Ils représentent donc une force active et positive. Leur contribution généreuse aux institutions sociales comporte deux avantages importants. D'une part, elle enrichit ces institutions et les force à se renouveler et d'autre part, elle constitue l'un des principaux investissements dans leur avenir.

Les réalisations des jeunes se perçoivent souvent plus facilement dans des domaines hautement visibles comme les arts, la culture, le sport et la politique. Pourtant dans le passé ils ont aussi contribué directement à nos institutions économiques surtout dans des domaines devenus essentiels aujourd'hui tels que la publicité, les communications et la haute technologie.

Les jeunes constituent une partie importante de la société. Presque une personne sur cinq est âgée de 15 à 24 ans. En règle générale, nos jeunes jouissent d'une bonne santé, d'une bonne condition physique qui se compare favorablement à celle des jeunes d'autres pays développés. Ils sont aussi plus instruits que par le passé et bénéficient des aspects positifs de l'âge des communications. Pourtant, nos jeunes souffrent d'insécurité, étant aux prises avec des difficultés et des contraintes qui touchent la société toute entière. Au moment même où ils font des plans pour leur avenir et que la recherche de l'autonomie individuelle est une préoccupation constante, tous les jeunes sont extrêmement sensibles à la fragilité de la paix mondiale, aux caprices de la conjoncture économique et à l'évolution profonde des valeurs et des comportements sociaux.

Les jeunes d'aujourd'hui sont en butte à un nombre de tensions sans précédent. Pour certains, c'est la source d'innovation, de dépassement exceptionnel et d'excellence. Pour d'autres, la source de graves difficultés qui les amènent à s'isoler, à sombrer dans la drogue et l'alcool, la délinquance et même à envisager le suicide.

Une forte minorité des jeunes gens n'ont pas des chances égales de gagner un revenu ni des possibilités égales d'obtenir un emploi ou de recevoir une formation. Par ailleurs, le chômage et le sous-emploi parmi les jeunes sont très graves, surtout parce qu'ils sapent la confiance en soi et les aptitudes.

Les adultes et surtout nos grandes institutions politiques, sociales et économiques peuvent faire beaucoup pour les jeunes en difficulté. Je crois toutefois que les jeunes peuvent faire beaucoup pour s'aider eux-mêmes si on leur donne les moyens de mieux se comprendre, de s'entraider et d'utiliser leur savoir-faire et leur créativité pour améliorer leur situation.

Les jeunes ne forment pas un groupe homogène. Ils ne sont plus aussi faciles qu'autrefois à indentifier au moyen des tendances idéologiques et politiques. Ce sont des étudiants, des travailleurs, des entrepreneurs et des chômeurs. Ils vivent dans les centres urbains et dans les régions éloignées. Ce sont des hommes, des femmes, des autochtones, des invalides et des personnes d'origines ethniques différentes. Les jeunes ont toutefois une caractéristique en commun. Ayant été dépendant de leur famille et des institutions sociales, ils entreprennent et, dans bien des cas terminent leur passage à l'autonomie personnelle. A 15 ans, 98 p. 100 des jeunes vivent avec leurs parents, alors que la proportion tombe à seulement 65 p. 100 à 20 ans et 23 p. 100, à 24 ans. Le passage à l'autonomie personnelle est crucial pour les jeunes et pour la société, car c'est cette période qui détermine la façon dont les jeunes participent à la société dans l'immédiat et à l'avenir.

Les jeunes forment une réserve unique de ressources humaines dans une société, et c'est une raison suffisante pour accorder une attention spéciale à leur épanouissement et aux obstacles qui peuvent l'empêcher.

[*Français*]

Je vous disais, monsieur le Président, que ma philosophie est faite d'optimisme et de réalisme. Une société doit accorder une attention prioritaire à chacune de ses générations de jeunes. On peut juger de la vigueur, de la santé, de l'avenir d'une entreprise aussi bien industrielle que culturelle à la qualité et à l'engagement de la relève. Il en va de même d'une société. J'invite mes collègues et tous les Canadiens à considérer la jeunesse sous cette optique.

Deux autres principes fondent mon action: le sens de l'équité et la recherche de l'excellence. Tous les jeunes ne possèdent pas le même potentiel. Toutefois, toutes les chances doivent être données à chaque jeune d'exploiter au maximum son potentiel propre, qu'il soit fortuné ou non, homme ou femme, autochtone, immigrant, et ainsi de suite. De plus, les jeunes comme groupe social ne doivent pas être perçus comme une classe à part des droits amoindris. Par exemple, il n'est pas plus acceptable de faire travailler un jeune au-dessous du salaire minimum que de le faire pour un adulte.

Pour leur part, les jeunes doivent avoir le culte de l'excellence dans les domaines où ils sont engagés. La jeunesse est par nature idéaliste. Cet idéalisme doit être encouragé particulièrement lorsqu'il sert de moteur à la créativité, au dépassement et à l'excellence. Ces grands principes sous-tendent mon plan d'action qui peut se résumer en trois phases.

Tout d'abord, je continuerai mes contacts avec les jeunes, avec les groupes qui les représentent et avec nos partenaires sociaux pour écouter et discuter leurs propositions: celles qu'ils veulent entreprendre eux-mêmes et celles qu'ils voudraient voir assumées par les gouvernements ou par le secteur privé. Ces contacts me permettront ensuite d'examiner de façon plus éclairée les moyens d'intervention qui existent déjà et, particulièrement, ceux des divers ministères et organismes du gouvernement canadien. J'en dresserai un portrait, et vérifierai, en collaboration avec mes collègues du Cabinet, dans quelle mesure ils sont aptes à répondre aux besoins des jeunes et dans quelle mesure leur efficacité pourrait être augmentée. J'identifierai aussi avec eux les lacunes actuelles et la possibilité de lancer de nouvelles initiatives visant à aider les jeunes à s'aider eux-mêmes.

Enfin, je poursuivrai la série de rencontres bilatérales que j'ai entreprises avec mes collègues des provinces et des territoires qui sont responsables des questions relatives à la jeunesse. Je tenterai de dégager avec eux les objectifs que nous pouvons partager, d'assurer la pertinence et la complémentarité de nos programmes.

Enfin, j'essaierai de vérifier s'il existe des dédoublements inutiles dans nos activités réciproques. Je serai ainsi en mesure, au cours de 1985, Année internationale de la jeunesse, de présenter des propositions précises. Elles constitueront la base d'un plan d'action à long terme à l'égard de la jeunesse et contribueront véritablement à accroître sa participation dans tous les secteurs de notre société.

L'Année internationale de la jeunesse représente précisément une occasion unique pour les jeunes de renforcer la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur potentialité, de tracer la voie aux générations futures et, pour nous les adultes, c'est un temps privilégié pour accroître notre prise de conscience de la réalité des jeunes, pour prendre contact avec ces derniers et faciliter leur intégration à la société.

J'invite expressément et cordialement tous les jeunes et tous ceux qui s'intéressent aux jeunes à participer activement à la célébration de l'Année internationale de la jeunesse.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, je voudrais indiquer que si je mets l'accent sur les jeunes qui vont bien, je suis également sensible à la minorité de jeunes, minorité, quel que soit son nombre, toujours trop importante, bien sûr, qui fait face à d'énormes difficultés. Ce sont les jeunes chômeurs, les jeunes qui expérimentent la pauvreté, qu'ils soient travailleurs ou étudiants, les jeunes coupés de liens affectifs avec leurs familles, les jeunes repliés sur eux-mêmes qui ont perdu l'espoir de jours meilleurs. Ces jeunes méritent une attention spéciale et prioritaire, car seules des conditions minimales de vie peuvent permettre à une personne de se développer et de participer pleinement à la société. Toutefois, mettre exclusivement l'accent sur ces jeunes risquerait d'avoir des effets néfastes, celui de décourager les jeunes, de les rendre hyperconscients des obstacles qui sont leur lot, d'oublier les immenses potentialités de l'ensemble des jeunes, qu'ils éprouvent ou non des problèmes, de mettre l'accent sur des solutions à court terme plutôt que sur des solutions porteuses d'avenir, d'enfermer dans un ghetto des jeunes dont les problèmes font peur à la population adulte et ainsi de creuser le fossé qui sépare les générations. Voilà pourquoi, à mon avis, une approche à la jeunesse doit aussi laisser une place importante aux réalisations créatrices et aux contributions de celles-ci. Une politique de la jeunesse doit s'adresser à l'ensemble des jeunes et accroître le potentiel de tous.

En résumé, j'entrevois mon rôle à des niveaux étroitement liés: premièrement, j'ai la ferme intention d'utiliser l'Année internationale de la jeunesse pour rechercher des solutions aptes à améliorer les conditions de vie de tous les jeunes. En ce sens, j'ose croire que la majorité des jeunes qui réussissent viendra en aide aux plus déshérités d'entre eux; deuxièmement, en tant que ministre d'État à la Jeunesse, je m'engage à consacrer pleinement mes énergies pour influencer les orientations politiques du gouvernement concernant les activités sociales, politiques, culturelles et économiques affectant la jeunesse canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires.

• (1620)

[*Traduction*]

Questions ou commentaires. Je voudrais donner la parole aux députés suivants: les députés de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall); de Regina-Est (M. de Jong), de Nickel Belt (M. Rodriguez), de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), dans cet ordre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter la ministre pour les propos qu'elle vient de tenir, d'autant plus qu'elle s'exprimait avec conviction. Néanmoins, pendant la campagne électorale, le chef de son parti nous a promis «des emplois, des emplois et encore des emplois», et je crois que c'est ce qui a incité les jeunes Canadiens à voter en masse pour le parti conservateur. La ministre devrait toutefois savoir que le Canada compte 600,000 jeunes chômeurs d'après Statistique Canada. En fait, il faut ajouter à ce chiffre 300,000 jeunes «chômeurs non officiels» sur lesquels Statistique Canada n'a pas de données. Par conséquent, avec 900,000 jeunes chômeurs, nous avons affaire à une véritable crise, monsieur le Président.

Je pose à la ministre la question suivante: malgré sa conviction de voir le gouvernement aider les jeunes de notre pays, ne croit-elle pas comme moi qu'il se pose un problème de crédibilité? D'un côté, le premier ministre (M. Mulroney) promet des emplois—et il en est question à la page 9 du discours du trône—et d'un autre côté, le ministre des Finances (M. Wilson) sabre dans la plupart des programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Quand les jeunes Canadiens verront-ils le gouvernement prendre des mesures concrètes au lieu de se contenter d'études, de discussions et de délibérations avec le secteur privé?

J'affirme à la ministre que les jeunes réclament des emplois et non pas de belles paroles.

[*Français*]

Mme Champagne: Monsieur le Président, vous me permettrez d'être un peu déçue, je croyais, puisque mon honorable collègue semblait avoir écouté et être convaincu de ma conviction personnelle à ce sujet, qu'il aurait trouvé sa réponse. Je le lui ai bien dit, et je l'ai bien dit dans ce discours, que je me ferais le porte-parole, et je suis le porte-parole au sein du gouvernement des problèmes de la jeunesse.

Je m'excuse, monsieur le Président, mais je pense que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a déjà répondu à la question de l'honorable député il y a à peine quelques minutes, et les programmes d'emplois sont de son ressort.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la ministre de son discours. En fait, si je devais décerner des prix, ce discours recevrait une excellente note, car il contient beaucoup de belles phrases. Il contenait de grandes envolées oratoires qui ne veulent absolument rien dire. La ministre dit qu'elle profitera de l'Année internationale de la jeunesse pour tenter de mieux faire comprendre les problèmes des jeunes sur le plan international. La ministre peut-elle nous dire quel rôle elle a joué dans les consultations visant à éliminer un programme qui me paraît très intéressant et qui s'intitulait: «Le Programme

d'échange des jeunes travailleurs»? Il devait permettre des échanges internationaux entre les jeunes.

S'il est une chose dont nous avons besoin au Canada et dans le monde, c'est bien de mieux nous comprendre. Et il faut commencer par les jeunes. Je ne veux pas que la ministre cherche à se défiler à la Ponce Pilate en me répondant qu'elle jouera le rôle de porte-parole. Je tiens à savoir dans quelle mesure elle a eu voix au chapitre dans ces consultations. A-t-elle effectivement exigé de ses collègues de ne pas supprimer un programme qui nous paraît passablement novateur?

Par ailleurs, toutes les études effectuées révèlent qu'il existe une relation étroite entre le chômage et la délinquance juvénile. Cet état de choses est sans doute attribuable au fait que les jeunes sont privés des satisfactions d'amour-propre que procure l'exercice d'un emploi pour lequel ils s'estiment doués, ou encore, qui leur plaît. Comment la ministre de la Jeunesse peut-elle esquiver ainsi ses responsabilités en soutenant qu'elle ne sera qu'une porte-parole? Peut-elle nous apprendre comment elle compte intervenir auprès de ses collègues du cabinet pour faire mettre en œuvre certains de ces programmes, par exemple le programme Été Canada de 85 millions de dollars, avant que ne surviennent d'autres changements?

Mme Champagne: Monsieur le Président, j'ai l'impression de parler à des sourds.

Des voix: Bravo!

Mme Champagne: Peut-être qu'on me comprendra mieux si je change de langue. En ce qui concerne le programme d'échanges, oui, monsieur, nous en avons discuté au cabinet et nous en sommes venus à la conclusion que des coupures s'imposaient et alors une partie de ce programme a été supprimée. Le député peut obtenir de plus amples détails auprès du secrétaire d'État (M. McLean) de qui ce programme relève.

• (1630)

M. Rossi: Vous devriez être au courant.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

Mme Champagne: En ce qui concerne l'emploi, je crois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a répondu au député. J'ai dit dans mon allocution, et je le répète, que ma première responsabilité dans l'immédiat consistait à préparer l'Année internationale de la jeunesse et à continuer de faire ce que j'ai fait jusqu'à maintenant—peut-être pas tout ce que j'aurais souhaité faire—mais j'ai dû accepter, comme tous les ministres, la nécessité de restreindre les dépenses quelque part compte tenu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons. Tous les secteurs devaient subir des coupures, le mien compris.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Monsieur le Président, je désire également féliciter la ministre pour sa nomination à ce poste très important. Les jeunes du pays sont sans aucun doute notre principal atout et notre plus grande richesse. Tous les députés conviendront, je pense, que certains problèmes des plus graves assaillent les jeunes à l'heure actuelle.

Je dois dire que le pauvre Pablo Picasso doit se retourner dans sa tombe en s'entendant citer par un député conservateur. Mais le pauvre M. Picasso n'est plus parmi nous et il ne pourra jamais intervenir pour protester. La ministre m'a beaucoup intéressé lorsqu'elle s'est décrite comme étant la porte-parole des jeunesses auprès du gouvernement. J'aimerais connaître sa position à l'égard de certaines questions qui touchent les jeunes, et notamment le financement de l'enseignement supérieur.

Comme la ministre le sait, un litige oppose depuis toujours les gouvernement fédéral et provinciaux quant à l'utilisation à d'autres fins, comme la construction de routes, des paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire. Durant la dernière session, l'opposition conservatrice a proposé une motion demandant au gouvernement fédéral de surveiller la façon dont les provinces dépensaient les crédits affectés à cette fin. Selon la ministre, les provinces doivent-elles être tenues de rendre compte des fonds qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral au titre de l'enseignement postsecondaire? Va-t-elle faire part de cette nécessité de façon énergique au cabinet?

Mme Champagne: Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a stipulé clairement que toutes ces questions seront abordées dans le cadre des entretiens avec les premiers ministres provinciaux.

[*Français*]

Et, pour ma part, je sais que ce sont des points que nous toucherons lors de rencontres qui sont prévues pour la semaine prochaine au Québec et dans d'autres provinces. Et je pense que c'est avec les provinces et après consultation que le secrétaire d'État pourra, à ce moment-là, vous répondre d'une façon beaucoup plus précise.

[*Traduction*]

M. de Jong: Vous êtes la porte-parole, quelle est votre position?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) pour une courte question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, avec une porte-parole comme la ministre, les jeunes n'ont pas besoin d'ennemis. Elle n'a jamais réussi, au cabinet, à défendre les choses qui valent la peine d'être défendues. Où était la ministre lorsque le gouvernement a décidé de bloquer au niveau actuel le financement du régime de prêts aux étudiants? Si elle connaît la situation dans laquelle les étudiants se trouvent maintenant, où était-elle? Attend-elle à l'extérieur pendant que le cabinet se réunit ou s'abstient-elle d'intervenir lorsqu'elle assiste aux reunions?

[*Français*]

Mme Champagne: L'honorable député sait très bien que ce programme n'a pas été coupé.

Une voix: Oui, il a été coupé!

Mme Champagne: Il n'a pas été coupé. Je dirai à l'honorable député que nous gardons simplement le montant qui peut être donné chaque semaine au même niveau que l'année dernière. Où l'argent est-il allé? Que le député le demande à ses camarades d'à côté!

Le président suppléant (M. Paproski): La période de temps réservée aux questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Avant de donner la parole au député suivant, je voudrais rappeler que, plus tôt aujourd'hui, lors des affaires courantes, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a présenté un projet de loi d'initiative privée portant modification du Code criminel. On a déclaré alors que la motion était appuyée par le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Depuis, on m'a informé que c'était en réalité le député de Laurier (M. Berger). Le hansard tiendra compte de ce changement.

Je donne maintenant la parole au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart).

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter comme la plupart de nos collègues l'ont fait pour votre nomination à un poste important ainsi que tous vos collègues vice-présidents. Je tiens en premier lieu aussi à remercier les citoyens et citoyennes de Sainte-Marie qui, pour un troisième mandat, ont accepté de me reconfirmer dans mes fonctions afin que je puisse les représenter ici au Parlement canadien. Je veux leur assurer aujourd'hui, monsieur le Président, que je continuerai, comme par le passé, à travailler en collaboration avec les différents groupes de ma circonscription afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la circonscription.

En ce qui a trait à l'aide à la jeunesse, malgré les coupures faites par le gouvernement conservateur dans plusieurs programmes qui étaient non seulement un besoin mais une nécessité pour les jeunes de ma circonscription, je peux leur assurer qu'avec le bureau d'action jeunesse que j'ai fondé moi-même à l'intérieur de ma circonscription, nous continuerons à augmenter les services offerts à ces jeunes, afin de les aider à savoir, premièrement, comment faire pour se trouver un premier emploi si ce gouvernement peut arrêter d'en couper, deuxièmement, comment s'orienter pour choisir son option au niveau des cours scolaires, et aussi une multitude de services au niveau des loisirs et de la récréation.

En ce qui concerne les personnes du troisième âge, je peux les assurer, monsieur le Président, que comme par le passé je continuerai à chaque année à organiser un colloque, une rencontre annuelle avec tous les responsables des personnes du troisième âge, et ainsi des personnes âgées elles-mêmes pourront assister à une rencontre afin d'être informées sur les différents programmes qui sont offerts par les divers paliers de gouvernement en vue d'aider cette population au niveau des différents services qui répondent à leurs besoins. Je profite aussi de ces occasions pour les consulter, pour connaître leurs préoccupations, et le gouvernement nous a invités ... Soyez assurés que dès le 15 février j'aurai une réunion pour informer cette population-là sur les enjeux auxquels ce gouvernement veut les amener au niveau des programmes universels en ce qui concerne les pensions de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, au niveau de l'habitation, malheureusement, ce gouvernement a cru bon de couper dans le logement social, mais je vais continuer quand même avec la collaboration de mes représentants municipaux et provinciaux à m'assurer qu'on puisse avoir la construction de HLM dans la circonscription et aussi la réalisation de groupes coopératifs qui répondent aux besoins des familles, des handicapés et des personnes du troisième âge. De plus, monsieur le Président, je tiens à assurer à la population que déjà, immédiatement après le 4 septembre, avec un groupe communautaire de mon milieu, on a mis sur pied un organisme qui verra à répondre et à aider les locataires de la circonscription qui parfois reçoivent des hausses abusives de certains propriétaires qui n'ont pour but que de spéculer au niveau du logement. Ces gens peuvent être assurés qu'ils auront maintenant un organisme qui verra à défendre leurs droits.

En ce qui concerne mon rôle à la Chambre des communes, je peux assurer la population de Sainte-Marie que lorsque le gouvernement présentera des mesures qui sont bonnes et qui correspondent aux besoins, aux aspirations de la population de Sainte-Marie, je les appuierai. Mais par ailleurs lorsque ce gouvernement continuera à présenter des programmes, des lois, des règlements et des mesures qui sont néfastes pour la population, pour les citoyens à moyen et à faible revenu, je mettrai toute mon énergie pour les combattre et m'assurer de voir à ce que ce gouvernement soit juste envers les besoins de la population.

Monsieur le Président, maintenant, j'aimerais parler du discours du trône. Je pense que comme vous, monsieur le Président, comme la plupart des députés de cette Chambre, tout le monde a été déçu de ce discours du trône. Je crois qu'après 20 ans dans l'opposition, le Parti progressiste conservateur, après multiples colloques, multiples congrès, préparation de comités, je croyais qu'après 20 ans, et je suis persuadé que les nouveaux députés conservateurs s'attendaient à ce que ce parti aussitôt pouvait reprendre la relève et avoir des programmes précis, et aussi surtout après les mille et une promesses, les engagements pris par tout le monde, qu'est-ce qu'on trouve dans le discours du trône? On ne trouve rien! Rien pour un million et demi de chômeurs, rien de concret pour les jeunes, rien de concret pour les consommateurs, rien de concret en ce qui concerne la politique de logements, rien de concret pour les familles monoparentales, rien pour les agriculteurs, rien pour les pêcheurs, rien de concret au niveau de la réforme des pensions.

● (1640)

Pourquoi la population a-t-elle voté pour le changement? C'est parce que ces gens-là d'en face, et même de chaque côté, nous avaient fait accroire que les changements seraient meilleurs. Au contraire, les changements sont pires. Ce sont eux qui ont trompé la population et non la population qui s'est trompée.

Monsieur le Président, tout le monde sait et tous les sondages le révèlent, le problème numéro un au Canada pour les Canadiens, c'est le chômage. Mais le problème numéro un pour les chefs d'entreprises, pour la haute finance, c'est le déficit. Alors, qui pensez-vous que les conservateurs ont écouté? La grosse «gang», la haute gomme et le déficit. Je pense, monsieur le Président, qu'en aucun moment, ce parti ou ce gouvernement avait l'intention de créer des emplois.

J'ai feuilleté le discours du trône: il y a deux endroits où ça paraît intéressant. Lorsqu'on lisait: Le gouvernement va organiser un sommet tripartite regroupant les représentants du monde syndical, des consommateurs, des représentants du monde patronal, je me disais: enfin, voilà l'endroit où ils vont parler comment régler le problème du chômage. Mais non. Qu'est-ce qu'on découvre dans le texte: Ils vont se réunir pour savoir comment le peu de travailleurs qui restent à travailler vont être plus productifs. Ce n'était pas le point numéro un à cette assemblée, ce n'est pas de s'asseoir ensemble pour dire: Comment réduire le chômage? A cette occasion-là on aurait pu discuter: peut-être utiliser le moyen d'une pré-retraite qui pourrait aider à réduire le chômage? Peut-être d'utiliser les fonds de l'assurance-chômage pour permettre aux gens de 60 ans de se retirer du marché du travail et, ainsi, libérer des emplois pour les jeunes, ou ceux qui le désirent? Peut-être qu'on aurait pu étudier les recommandations syndicales afin de réduire les heures de travail pour créer plus d'emplois? On aurait pu aussi discuter le travail à temps partagé ainsi qu'une foule de suggestions que tous ces gens intéressés et compétents auraient pu suggérer. Mais non! A l'ordre du jour numéro un, c'est l'économie et comment réduire le déficit, monsieur le Président. On n'y trouve qu'une bonne chose, et je pense que ce gouvernement-là n'est pas capable de faire bien au complet même ce qu'il essaie de bien faire. C'est plutôt la suggestion de réduire l'allocation au conjoint pour les veufs et les veuves de 60 à 64 ans. Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi allons-nous pénaliser les célibataires? Pourquoi faire de la discrimination à l'endroit des célibataires? Pourquoi pénaliser une personne qui est séparée et divorcée? Pourquoi avoir décidé cela?

Je pense que si le ministre avait décidé de réduire pour les personnes seules entre 60 et 64 ans, c'est parce qu'elles avaient des besoins, qu'elles soient veufs ou veuves ou célibataires, qu'elles soient séparées ou divorcées ... J'ose espérer et j'ai confiance, car j'ai confiance en ce ministre-là, car je crois qu'il y en existe à peine un ou deux dans ce Cabinet qui défendront les citoyens à moyens et à faibles revenus, car la «balance» sont tous de l'«establishment» financier.

Monsieur le Président, je dis toujours qu'une photo vaut mille mots, qu'une caricature décrit. Mais c'est quoi ça le discours du trône? Voici, j'ai ici une caricature du Journal de Montréal du 6 novembre qui démontrait le gouverneur général qui lisait le discours du trône ... C'est un papier en blanc, et voici ce que les gens pensent du discours du Trône.

Maintenant parlons du mini-budget. Qu'est-ce qu'on retrouve là-dedans—parce que si on relit les promesses et les engagements de ce gouvernement-là—qu'est-ce qu'on retrouve là-dedans? Augmentation des impôts et diminution des emplois et création du chômage, faisons des mises à pied, augmentation du prix de l'essence de 2c. le litre.

Monsieur le Président, moi je me suis dit, quand j'ai vu le résultat des élections, au Québec on avait le champion des pompistes, celui qui défendait ... l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) qui défendait les petits garagistes contre les multinationales ... je me suis dit, dans ce gouvernement-là il va au moins y avoir un gars qui va protéger les citoyens à faibles revenus. Mais je découvre que lorsque le minsitre des Finances (M. Wilson) annonce une augmentation, il se lève et applaudit!

Monsieur le Président, je dis: Mais qu'est-ce qui arrive? Qu'est-ce qui arrive, je l'ai vu, il n'y a pas si longtemps à la télévision alors qu'il disait: Les multinationales, on va les écraser. Mais il s'est fait écraser vite, monsieur le Président. Selon une rumeur il a acheté une concession. Il a changé de «business», il a acheté une concession chez M. Muffler, il a eu un contrat pour 57 députés du Québec pour leur poser un silencieux.

Monsieur le Président, la hausse des prestations d'assurance-chômage et de multiples services que le gouvernement offrait ... Qui va payer la note? Ce sont les consommateurs. Maintenant, regardons ce qui arrive dans les coupures. Il faut toujours se rappeler que ce gouvernement-là avait promis des jobs, des jobs, des emplois, des emplois, des emplois. Regardons ce qu'on a fait pour les jeunes. La première des choses, programme de prêts aux étudiants, ce n'est pas grave, cinq millions, on coupe cela. Le ministre vient de nous dire: Eh bien, on le laisse au niveau de l'an dernier. Mais la table d'indexation pour les riches, il faut la hausser parce que eux, ce serait scandaleux s'il fallait qu'on touche à leur augmentation. Non! Les étudiants, eux, ne sont pas riches, on enlève cela, qu'ils restent au niveau de l'an dernier. D'abord le prix, au niveau scolaire, n'augmentera pas, le transport ne remontera pas avec la hausse du pétrole. Or voici une partie pour les étudiants. Le programme d'échange des jeunes, ce n'est pas grave, on coupe cela. Emploi-Été Canada, 85 millions, on enlève cela, ce n'est pas important.

Monsieur le Président, j'aimerais lire une lettre d'une présidente d'un comité d'école d'une polyvalente de ma circonscription en ce qui concerne les projets Été-Canada, et je cite:

M. Malépart,

Suite à la lecture dans les journaux, des coupures des projets Été-Canada pour les années à venir, je tiens à vous faire part de mon désarroi face à la décision du gouvernement d'abolir lesdits projets. Depuis des années que je travaille bénévolement dans les écoles comme membre de comité d'école, 11 ans exactement, je peux vous dire que bon nombre de nos élèves ont eu accès au Cégep ou à l'université grâce à ces projets qui leur permettaient, dans un court laps de temps, d'aller chercher les fonds nécessaires pour défrayer leurs inscriptions, leurs livres et d'assumer leur transport pour un temps donné. Je vous demande donc de transmettre à qui de droit, notre demande de maintenir les projets Été-Canada, car dans le contexte actuel: taux de chômage élevé, possibilité d'avenir incertain, nous trouvons important que des gens du comité, des jeunes pour la plupart, continuent à espérer en poursuivant des études plus avancées. Je tiens à vous souligner que comme parents j'ai vécu l'expérience cet été, 34 jeunes ont travaillé à des projets, je les ai coordonnés bénévolement, et si c'était à refaire, je referais l'expérience car je peux vous dire que pour la plupart s'ils n'avaient pas travaillé cet été ils auraient dû demeurer à la maison en septembre du fait que les parents n'auraient pas assumé les frais du Cégep ou de l'université. J'ose espérer que cette décision n'est pas irrévocable. En espérant de bonnes nouvelles pour nos élèves et nos parents.

Bien à vous

Micheline Mathieu
Présidente du Comité de parents de la
polyvalente Pierre-Dupuy

Voici maintenant le résultat de ce que l'on fait pour les jeunes.

Regardons pour les travailleurs. Tantôt, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) nous parlait de l'importance pour les personnes de 55 ans de s'adapter aux changements technologiques, la formation de la main-d'œuvre. C'est bien beau des mots, mais on coupe 40 millions, c'est aussi bien de ne pas en parler, c'était mieux de ne pas faire de discours. On coupe 40 millions pour la formation de la main-d'œuvre en milieu de travail; 300 millions au niveau de l'assurance-chômage qui sont coupés. Imaginez-vous donc, ils ont

découvert qu'il y avait quelqu'un sur l'assurance-chômage qui pouvait avoir un petit deux ou trois semaines de plus, un $600. Le bourreau du Conseil du Trésor a dit: C'est scandaleux, il faut laisser cela aux grands présidents de banques. Cela n'a pas d'allure.

Monsieur le Président, même pour cette chose-là, le premier ministre se vante de consulter. Dans ma circonscription il y a une entreprise qui, au lieu de faire des mises à pied de 60 employés parmi les plus jeunes, en accord avec le syndicat, a offert aux personnes de 55 ans et plus de prendre la préretraite, et elle leur a offert un montant d'argent pour la cessation d'emploi ainsi que la permission de toucher les prestations du régime de pension privé. Mais avec cette mesure-là ces gens-là perdent $12,000. Cela ne leur tente plus. Les conséquences vont être que les plus jeunes vont perdre leur emploi; 126 personnes avaient accepté librement de prendre la préretraite. Encore une autre mesure insensée de ce gouvernement-là.

Monsieur le Président, en politique de logement, le logement social ce n'est pas important.

La région de Montréal, dans la ville de Montréal, seulement 15,000 demandes, les gens qui attendent pour avoir des HLM, 9.6 millions. La rénovation des logements: le programme PAREL qui était demandé partout à la grandeur du Québec, tous les députés du Québec se sont levés, les députés conservateurs. On applaudit cela. J'ai hâte de voir quand les maires vont aller leur demander. J'ai hâte de voir la réponse quand les maires vont dire: pour rénover, qui va payer la facture? Ce sont les citoyens, soit qu'on reste encore avec des taudis parce que ce gouvernement-là a décidé d'enlever cela.

Je voyais le ministre responsable de l'habitation qui nous faisait parvenir un communiqué: Suite aux statistiques, la construction de logements locatifs a diminué. C'est vrai, il dit: Oui, il faut s'en occuper, c'est important, ça va mal. Il s'en est occupé, il a aboli le programme et il a coupé 7.8 millions . . . Aussi bien jeter le communiqué. On ne s'est pas contenté de cela, seulement les coupures, c'est seulement qu'une partie. Il y a au Québec des députés de la région de Lac-Saint-Jean, 80.5 millions, programme d'embranchement du gaz naturel. Ça va être beau quand ils diront cela à leurs électeurs, oui on est d'accord, projets dans la circonscription de Trois-Rivières, dans la circonscription de Lotbinière, 4.9 millions, les députés . . . C'est le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui me dit qu'ils ont été consultés, d'accord, on coupe cela, on n'a pas de chômage dans nos circonscriptions.

Au niveau de la capitale nationale maintenant. Il y avait plusieurs projets à la Commission de la capitale nationale, et comme par hasard, ceux qui sont coupés, ce sont ceux qui se faisaient au Québec. Les députés de la région de l'Outaouais se sont levés et ont applaudi, monsieur le Président.

Un autre 3.5 millions . . . Le Vieux-Port de Montréal, la Marina de Chicoutimi, les coupures de VIA Rail, c'étaient tous des travaux qui seraient faits dans l'ouest de Montréal, c'était de la création d'emplois. Monsieur le Président, j'ai hâte, il y a certains députés qui vont se réveiller au prochain caucus parce que la population va leur parler. Je mentionnais tantôt les caricatures qui exprimaient ce qu'on pensait du mini-budget ou du discours du trône, j'en ai une autre ici qui démontre le ministre des Finances (M. Wilson) et qui dit: Mesdames et messieurs . . . et qui décrit des couteaux dans toutes les différentes factures que le gouvernement a décidé de couper.

En ce qui concerne les engagements, j'aurais compris que ce parti ne pouvait pas réaliser toutes ses promesses, c'est normal, il aurait pu les faire durant quatre ans, mais ce qui est scandaleux, c'est qu'il a fait complètement le contraire de ce qu'il a promis. J'aimerais citer un article de Gilbert Lavoie du journal *La Presse* (1979): D'une pirouette à l'autre, les promesses électorales sont faites pour être violées, disait John Crosbie. Ça, c'est un bleu, et je suis content de voir des députés du Québec qui disent oui. J'ai trompé la population chez nous et je suis content.

Le gouvernement Mulroney n'a pas échappé à la règle en faisant volte-face sur l'universalité des programmes sociaux, un principe sacro-saint pour le premier ministre pendant la campagne électorale et que l'on s'apprête maintenant à rejeter. M. Mulroney et ses ministres ont bien tenté de se défendre d'avoir violé une de leurs promesses électorales, mais ils avaient oublié de s'entendre entre eux sur l'explication à donner. Le premier ministre a reconnu en conférence de presse qu'il avait promis de ne pas s'attaquer au principe de l'universalité, mais il a nié avoir manqué à sa parole, il a soutenu qu'il ne faisait que lancer un débat public. Une heure plus tôt, le président du Conseil du Trésor déclarait que le gouvernement ne s'attaquait pas à l'universalité, mais pour la bonne raison que l'universalité n'existe plus depuis que l'on accorde des crédits d'impôt pour les enfants à charge aux familles dans le besoin ou des suppléments de revenu garanti à certaines personnes âgées.

Vendredi—toujours le texte de Gilbert Lavoie—le ministre des Finances y allait d'une autre explication. Il a soutenu que M. Mulroney n'avait promis de respecter l'universalité des programmes sociaux que pour la partie des défavorisés de la population. Devant la réaction incrédule des journalistes, le ministre, en vrai gentleman, n'a pas insisté. Voici les commentaires de l'article du journal *La Presse* de Gilbert Lavoie. Monsieur le Président, non seulement ils se sont contentés de faire un mini-budget, après avoir causé du chômage, enlevé de l'argent auprès de la population, ils ont brassé tout cela et ils ont dit: On va les descendre de niveau de salaire, on va les mettre sur le chômage et six mois après on va les réengager, on prend un milliard de ce qu'on a économisé pour faire de l'emploi.

Mais il y a une chose qui n'est pas pire et qu'ils ont décidé de faire, il s'agit des nouvelles directions pour le Canada. Encore là je croyais que leurs promesses étaient de créer de l'emploi, mais le titre du document: Un programme de renouveau économique. Si cela avait été vrai que ce parti-là voulait créer de l'emploi, il aurait dit: Un programme de renouveau économique pour une politique de plein emploi. Mais on voit que c'est strictement de la façade. Il y a deux points à l'intérieur de cette réflexion que ce gouvernement et que ce premier ministre, suite à son sacro-saint de principe au niveau de l'universalité et que j'aimerais discuter, c'est concernant la réflexion en ce qui concerne le domaine social; la réflexion que ce gouvernement veut nous amener pour les divers programmes sociaux. Personnellement, je déplore l'approche de ce document qui a pour but d'établir une guerre des classes entre les personnes qui ont un revenu de $10,000, $20,000, $30,000 ou $500,000 et autant le premier ministre lorsqu'il emploie

l'argument: Est-ce qu'une personne gagnant $500,000 devrait recevoir des allocations familiales . . .

• (1650)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

Je regrette . . . Questions et commentaires? Je donne la parole à l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette).

M. Bissonnette: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) d'avoir eu un troisième mandat de ses électeurs, et je dois peut-être aussi déplorer le fait de son intervention très négative à l'égard du gouvernement. Je voudrais lui demander ce qu'il pense du programme de création d'emplois d'un milliard de dollars qui a été mis par Canada au travail et rendu possible par une meilleure administration. Qu'est-ce que lui et les électeurs de sa circonscription pensent de ce programme?

M. Malépart: Monsieur le Président, s'il s'était agi d'un milliard d'argent nouveau, mais c'est un milliard de dollars qui a été enlevé parmi les plus pauvres pour créer de l'emploi et le ministre n'a pas encore défini si l'argent de l'assurance-chômage c'était par qui . . . sont-ce les plus riches qui touchent de l'assurance-chômage? Les coupures au niveau des prêts des étudiants? Une somme de 85 millions de dollars enlevée pour les emplois d'été. Est-ce que ce sont là les plus riches? Les 2c. de hausse sur l'essence et l'huile à chauffage. Le ministre en question, cela ne dérangera pas son portefeuille. Mais la pauvre personne, celle d'une famille monoparentale dans sa circonscription, c'est elle qui va financer.

Deuxièmement, et pour répondre à sa question, en ce qui concerne le milliard de dollars, quel genre de création d'emplois? Et le ministre a dit tantôt qu'il ne s'annoncerait pas, mais si on aboutit, que ce sont strictement des crédits d'impôt pour permettre à l'entreprise, comme vous l'avez annoncé, d'employer un jeune. Vous savez que des milliers d'entreprises ne sont pas syndiquées. Qu'est-ce qui va arriver? Ils vont faire des mises à pied parmi les gens de 55 ans et ce sera plus économique d'engager un jeune. C'est cela le résultat de votre politique.

M. Chartrand: Monsieur le Président, ce n'est pas une question que j'ai à poser à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), mais plutôt un commentaire.

Comme mon collègue l'honorable député de Saint-Jean (M. Bissonnette) dit, je trouve déplorable de voir qu'il n'ait que des choses négatives à dire face à une population qui, quand même, a droit à une bonne représentation ici à la Chambre des communes.

Moi j'aimerais seulement donner mon opinion face à deux petits points: création d'emplois chez les jeunes. Moi je suis «tanné» d'entendre dire que le parti de l'Opposition, dans les années passées, disait qu'il créait de l'emploi à gorge déployée, à main ouverte pour les jeunes. J'ai dû prendre l'exemple dernièrement alors que j'ai reçu les subventions qui avaient été données par les années passées dans ma circonscription de Verdun-Saint-Paul et je me suis aperçu que ces subventions qui étaient supposées être données à des étudiants pour des emplois d'été étaient tout simplement des continuités de subventions de Canada au travail des années passées. Mais qui favorisaient ces subventions? Encore là j'ai fait une petite enquête et je me suis aperçu que ces subventions étaient données majoritairement à des amis du parti. Comme par un très grand hasard cette année, j'ai pris la décision, moi, d'annoncer dans les journaux régionaux, c'est une chose qui ne s'était jamais vue. Je n'avais jamais vu dans les circonscriptions de l'ouest de Montréal des subventions annoncées qu'il y avait de l'argent disponible. Peut-être que je n'étais pas dans l'est, mais dans l'ouest, chez nous, cela ne se faisait pas. J'arrive, en tout cas, pour ne pas prendre le temps des autres personnes, cette année, je peux dire que chez nous j'ai onze fois plus de demandes, j'ai $300,000 de plus à donner. Je pense que ceux qui donnent l'argent, c'est le gouvernement présent. C'est notre gouvernement, donc je ne vois pas la coupure qu'il y a là. Des emplois qui vont être créés chez nous dans la petite circonscription de Verdun-Saint-Paul, il y en aura au moins 150 parce que pour une fois le député travaille avec des groupes de personnes et de fonctionnaires au lieu de donner des ordres à des fonctionnaires pour aider leurs propres gens.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, le député vient de vous faire une insulte. L'an dernier vous étiez député encore, et vous aviez la responsabilité de distribuer ces . . .

Une voix: Dans l'opposition.

M. Malépart: Dans l'opposition ou au pouvoir, c'est la même chose. Il serait temps que vous appreniez cela. Je pense que le député s'est trompé. Les emplois créés pour les étudiants . . . Les étudiants, ce ne sont pas d'emplois permanents dont ils ont besoin, s'ils ont deux mois. Quand tu étais aux études, tu avais deux mois d'été d'arrêt. C'était de mai à septembre. C'est à cette période-là que les étudiants ont besoin des emplois. C'est pourquoi ces emplois étaient importants non seulement pour des moyens financiers, mais cela leur permettait d'acquérir une expérience pratique de leur milieu de travail, indépendamment de l'organisme, quand bien même cela serait une prolongation d'un organisme, c'était pour rendre service à l'étudiant et l'organisme rendait service à la population. Il serait temps que tu apprennes ta «job».

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) a la parole.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) soigneusement. Ce n'était pas difficile à entendre. C'est clair que le député est contre le chômage, énormément contre le chômage, fièrement contre le chômage. Je ne pose pas une question, c'est une observation, mon vieux. Il parle avec la fierté et la passion d'un récent converti qui a découvert un nouveau problème. Je me demande s'il a le même point de vue que lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre. Je me demande, monsieur le Président, si l'honorable député représente par exemple les points de vue de ses commettants, les citoyens de sa circonscription avec l'attitude si négative, un point de vue de notre nouveau programme d'un milliard de dollars pour les nouveaux emplois, et si le député, en représentant le point de vue de ses commettants voulait donner, pour la gouverne de la Chambre, les idées positives, quelques suggestions concrètes, des idées qu'il peut donner de son point de vue, surtout pour le parti libéral une idée positive qui peut donner quelque chose de meilleur dans notre débat national concernant le chômage.

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content des trois questions du député. En ce qui concerne sa première question, à savoir lorsqu'on était de l'autre côté si j'avais la même attitude, je dis oui parce que s'il avait fallu que durant la période de la pire récession que le gouvernement libéral applique vos politiques, ce n'est pas un million et demi de chômeurs qu'on aurait, c'est quatre millions. Alors, au sein du caucus, ce sont des députés comme moi et beaucoup de mes collègues qui ont combattu, et au lieu de baisser le déficit il s'est agi de créer de l'emploi pour empêcher que les gens soient dans la misère. C'était cela la première question.

La deuxième question, monsieur le Président, quelles sont les suggestions? Vous avez mentionné que vous avez bien écouté mon discours. On en a suggéré. Les centrales syndicales ont suggéré de discuter si ce n'est pas la réduction des heures de travail qui permettrait de créer plus d'emplois. Est-ce qu'on ne devrait pas établir une politique de pré-retraite, de baisser l'âge de la retraite à 60 ans pour permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail? Il y a plusieurs formules, au lieu de mettre en cause le principe de l'universalité des prestations, est-ce que ce n'est pas plutôt la fiscalité?

• (1700)

Je vous ai parlé hier au niveau de la table d'indexation des impôts. Ça favorise qui? Les riches. C'est un milliard de revenus . . . La table d'indexation des impôts . . . Pour un célibataire de $7,500, il sauve $54. Pour un célibataire de $100,000, il sauve $460. C'est là l'argent pour réduire le déficit, c'est là qu'il faut chercher. Pourquoi je suis si négatif. Puis si je représente bien mes électeurs, la preuve, c'est que malgré le raz-de-marée conservateur, ils m'ont fait confiance, tandis qu'avec vous autres . . . peu importe qui était candidat, il aurait été élu.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce que les questions et commentaires sont terminés? J'accorde la parole à l'honorable député de Lotbinière.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, c'est avec émotion que je prends la parole dans cette enceinte, symbole de notre démocratie. C'est avec une fierté évidemment non feinte et avec un plaisir, bien sûr, évident que j'y prononce mon premier discours comme représentant de la circonscription de Lotbinière, mais c'est aussi avec une certaine appréhension et également avec beaucoup de confiance en l'avenir que j'entreprends ma tâche de parlementaire. Je ne vous cacherai point, monsieur le Président, que le fait d'appartenir à un si vaste pays me réjouit en même temps qu'il stimule mon zèle pour trouver les solutions appropriées à tous les problèmes que nous aurons à régler tant sur le plan national, provincial qu'à l'échelle de nos circonscriptions respectives.

Monsieur le Président, mes premiers mots seront d'abord pour vous féliciter de votre nomination. Ça tombe bien, monsieur le Président. Je suis convaincu que vous saurez occuper le fauteuil avec discernement, justice et équité pour tous. Vous me permettrez, et je vous demande d'adresser également mes félicitations au député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), Président de cette Chambre . . . Sans doute que l'honorable député doit se souvenir de son passage dans la circonscription de Lotbinière. Quant à nous, gens de Lotbinière, nous nous souvenons du passage parmi nous d'un homme bilingue, à la fois juste et franc, à l'esprit vif et éclairé, doué d'une honnêteté indiscutable, ajoutée à une expérience parlementaire. Mes félicitations s'adressent également à tous les députés de cette Chambre qui ont su gagner la confiance de leurs électeurs et qui siègent dans cette enceinte en cette trente-troisième législature. Il est sûr que nous, de la classe 1984, bénéficierons de l'expérience et des conseils de ces anciens députés.

Monsieur le Président, pour ne pas rompre avec la tradition, je voudrais également remercier la population de la circonscription de Lotbinière qui m'a accordé sa confiance pour la représenter à la Chambre des communes. Je puis l'assurer que tous mes efforts et toutes mes énergies sont à sa disposition pour faire valoir ses points de vue et ses revendications au Parlement fédéral. Je ne voudrais pas oublier de féliciter les électeurs de tout le pays qui ont opté pour un choix judicieux en élisant massivement les représentants d'un gouvernement de réconciliation nationale, soit l'appellation que les grands journaux et autres médias d'information ont utilisée pour décrire l'esprit nouveau qui doit régner, tel qu'exprimé dans le discours du trône. La réconciliation nationale répond aux besoins de l'heure et les Canadiens l'ont compris en s'exprimant clairement lors des dernières élections. Cette réconciliation nationale veut dire un changement ou un renouveau dans beaucoup de domaines. Les objectifs prioritaires pour le moment, tels que détaillés dans le discours du trône, sont afin de répondre à nos besoins: le renouveau économique, le renouveau de justice sociale ainsi que le renouveau constitutionnel.

En me servant, monsieur le Président, de l'exemple qui se passe dans la circonscription de Lotbinière, je vais tracer un tableau succinct de la situation qui existe chez nous au niveau de l'emploi, de la vie économique, de l'agriculture, des relations fédérales-provinciales et des groupements de jeunes ou de l'âge d'or. Partout l'inquiétude règne.

La circonscription de Lotbinière est une vaste circonscription sur la rive sud du Saint-Laurent. La population y est jeune malgré l'exil vers les marchés de travail plus prometteurs. C'est une circonscription mi-urbaines et rurales. Nos agriculteurs sont dynamiques et possèdent quelques-unes des plus belles fermes laitières au Canada, mais eux aussi sont inquiets. Ils ont besoin de l'oreille attentive de leur gouvernement fédéral. Ils se souviennent que dans le passé on les a parfois négligés, d'autres fois, oubliés mais aussi qu'on les a lésés dans des lois et des règlements adoptés sans les consulter.

Ils furent bien souvent des victimes de décisions arbitraires prises en haut lieu et sont certainement heureux de l'attitude de ce nouveau gouvernement. Je m'engage donc à être un porte-parole efficace et énergique et je suis certain que ce nouvel esprit de conciliation sera bénéfique pour tous.

Il est certain que je n'oublierai pas nos producteurs de porc, de volaille ou de céréales qui sont aussi parfois aux prises avec une administration tâtillonne. Toute cette population qui vit de la terre a droit à des revenus décents et à une sécurité de travail que le gouvernement peut leur donner par des lois justes et équitables.

J'ai aussi, monsieur le Président, dans ma circonscription diverses autres sortes de producteurs et d'éleveurs dont à Saint-Apollinaire un des rares abattoirs de lapins au Canada. Cela démontre que chez nous, notre population n'a pas peur de sortir des sentiers battus pour innover et démontrer son dynamisme dans ce domaine si vital de notre économie. Que ce soit un producteur laitier de Warwick ou un céréalier de Saint-Édouard de Lotbinière, notre gouvernement se fera un devoir d'être à la hauteur de son attente. Le discours du trône justifie pleinement cet esprit dans lequel nous travaillerons dans l'avenir avec des intervenants du milieu.

Monsieur le Président, ma circonscription abrite aussi un très grand nombre de petites et de moyennes entreprises. D'ailleurs, l'une de mes municipalités, Daveluyville, compte le plus grand nombre d'industries par 1,000 habitants au Canada. Mais ces industries qui étaient autrefois florissantes ont été durement touchées par la récession. Les politiques de l'ancien gouvernement ont aussi contribué à son déclin. Le marasme qui règne au niveau de l'emploi dans la région des Bois-Franc, au cœur même de la circonscription de Lotbinière, est presque dramatique.

L'industrie du vêtement, des lainages et du textile, autrefois l'orgueil de Victoriaville, la ville reine des Bois-Franc, est acculée à la faillite. Cette industrie qui donnait de l'emploi à plus de 4,500 personnes il y a à peine deux ans réussit à peine à végéter avec 1,000 emplois encore existants. Les plus grands producteurs de vêtements de notre région ont dû fermer leurs portes.

L'industrie du meuble également, dont Victoriaville s'enorgueillissait d'être la capitale, a presque disparu de la région en même temps que le gagne-pain de cette main-d'œuvre spécialisée.

Ces faits troublants pour l'économie de la région ont été mis en évidence lors des sommets économiques qui se sont tenus ces dernières années dans la région de la Mauricie—Bois-Franc. Le taux de chômage chronique dans notre région s'est maintenu depuis quelques années à un niveau situé à plus du double de la moyenne nationale. Tous les intervenants qui ont pris part aux sommets économiques de notre région ont été impuissants à trouver une solution efficace.

Les électeurs de notre «coin» de pays semblent avoir troublé, monsieur le Président, cette solution en faisant confiance aux représentants du gouvernement actuel que l'opinion publique qualifie déjà de gouvernement de renouveau national. Il redonne espoir à ces petits industriels, et il est clair que le gouvernement conservateur, par ses politiques, privilégiera le secteur privé, le moteur d'une économie saine et dynamique. Notre économie régionale qui reposait presque uniquement sur des secteurs mous, tels le bois et le vêtement, a certainement besoin de politiques claires et précises. Elle a aussi besoin d'un dynamisme d'ensemble qui permette plus facilement aux consommateurs d'acheter des produits canadiens d'excellente qualité.

Vous savez, monsieur le Président, que la région de Victoriaville est le centre industriel de ma circonscription. Durant ces dernières années plusieurs industries ont dû fermer leurs portes et mettre à pied des centaines de travailleurs compétents et consciencieux.

Pour remédier à ce problème, l'ancien gouvernement préférait créer des emplois temporaires et sans avenir. Mais les concitoyens sont fiers et comme l'ensemble des Canadiens, d'ailleurs, ils veulent un emploi durable, ils veulent dans la dignité subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille sans crainte d'être sur l'assurance-chômage tous les trois mois. Voilà probablement les raisons qui ont provoqué la naissance d'innombrables organismes communautaires, en un mot, les gens se sont organisés avec efficacité.

Les espoirs des électeurs de Lotbinière ne seront pas déçus ni par le gouvernement actuel, ni par leur député.

• (1710)

[*Traduction*]

Comme si la triste conjoncture de la région ne suffisait pas, des inquiétudes rongent la classe agricole. L'industrie laitière et les érablières constituent la base de l'agriculture. Mais je suis malheureusement obligé de rappeler à la Chambre que les producteurs se plaignent de l'augmentation des coûts dans ce domaine.

[*Français*]

Je ne voudrais pas, monsieur le Président, passer sous silence le rôle de l'État dans la distribution de ses largesses par des subventions soi-disant créatrices d'emplois.

A ce sujet, je voudrais d'abord vous faire part d'une opinion reproduite dans le journal *La Presse*, édition du 6 novembre 1982, sur le rôle de l'État-Providence. On y lit ces passages pleins de sagesse, et je cite:

> L'État a pris des proportions gigantesques. Il a supplanté en trop de domaines les initiatives des citoyens et a créé par le fait même une dépendance excessive minant ainsi l'esprit d'invention, l'entraide, la solidarité familiale et communautaire, etc. Les égoïsmes de groupes, de classes et de régions remplacent le partage et l'entraide.
>
> Les organisations communautaires et les corps intermédiaires ont un rôle particulièrement important à jouer dans la restabilisation de notre société.

Dans la période de crise économique et sociale que nous vivons, il importe donc d'appuyer toute initiative locale visant à aider le voisin éprouvé et à renforcer les forces vives de la communauté.

Monsieur le Président, ce sont là des principes de base que nous mettrons en application aux fins de répartir les fonds disponibles de l'État qui doit cesser d'être l'État-Providence. La constitution d'un capital politique ne doit pas servir de guide à ceux qui détiennent les contrôles de la répartition de ces fonds ou programmes. C'est l'intérêt général qui doit primer lors de cette répartition et non l'intérêt particulier d'un individu ou d'un groupement politique quelconque.

Je dirai maintenant, monsieur le Président, quelques mots des relations constitutionnelles, fédérales-provinciales, telles qu'elles existent dans ma province et dans la circonscription que je représente. Je n'apprendrai rien à personne en rappelant qu'un climat de mésentente constitutionnelle existe entre les divers paliers de gouvernement qui dirigent notre pays. Il est

inconcevable de penser que le Québec est toujours absent de l'entente constitutionnelle. Il est également inconcevable de constater que les députés fédéraux et provinciaux de notre région n'ont pu collaborer entre eux pour réaliser des programmes conjoints, conçus dans le meilleur intérêt de leurs électeurs pourtant tous citoyens à part entière d'une même patrie, le Canada.

• (1720)

[*Traduction*]

Je constate avec plaisir qu'il existe un climat de réconciliation entre Ottawa et Québec et que les rapports entre tous les ministères se sont améliorés.

[*Français*]

Monsieur le Président, je dois également féliciter le très honorable premier ministre d'avoir répondu à l'inquiétude des jeunes en nommant un ministre d'État à la Jeunesse pour s'occuper spécialement des dossiers qui les intéressent. C'est une initiative que les électeurs de ma circonscription voient d'un bon œil.

Je veux aussi attirer l'attention du premier ministre sur le vœu exprimé par la Fédération des personnes âgées du Québec qui regroupe plus de 175,000 membres au Québec et dont l'ancien président, M. François Urbain Roux, demeurait à Arthabaska, dans ma circonscription électorale. Ce message, reproduit dans le journal *Vie nouvelle* de l'âge d'or, le numéro d'octobre 1984, dit notamment, et je cite:

Nous vous demandons, monsieur le premier ministre, de toujours consulter les aînés du Canada avant de prendre toute décision les concernant car les bâtisseurs d'hier ont droit aux égards et aux attentions de leurs fils, les dirigeants d'aujourd'hui. En leur qualité de citoyens à part entière qu'ils continuent d'être.

Je dirai à cette Chambre que les gens de l'âge d'or dont le club le plus nombreux de la province de Québec groupant plus de 2,200 membres est situé à Victoriaville dans ma circonscription sont inquiets et qu'ils souhaitent un renouveau dans les mesures de justice sociale qui les concernent. Je suis assuré que le gouvernement actuel saura tenir compte de leurs revendications. Sur ce, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de faire part des attentes de mes électeurs et surtout des espoirs qu'ils placent dans ce nouveau gouvernement.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a la parole.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, je voudrais faire des éloges à notre député de Lotbinière (M. Tremblay). Comme vous pouvez le voir, la qualité des candidats que le Parti progressiste conservateur a su attirer est vraiment impressionnante, et le député de Lotbinière nous a parlé des jeunes, des personnes âgées, des producteurs de volaille, chose très intéressante. Il nous a aussi parlé de l'industrie et de tout ce qui touchait sa circonscription et vous avez pu remarquer, monsieur le Président, que toutes les paroles de notre député étaient vraiment pensées et bien données et d'une façon positive, chose que nous n'avons pas entendue dans notre présent commentaire. Alors vous pouvez remarquer que le gouvernement qui est en place avec des jeunes, avec du sang neuf, pourra continuer à faire un travail imposant.

M. Malépart: Il est quand même curieux de voir que le ministre a eu $40,000 de plus pour être assis pour féliciter ses collègues à la Chambre.

Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au député que je tiens à féliciter pour son exposé. J'aimerais savoir, je ne sais pas si le député était présent mais j'avais posé une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et il m'avait dit en ce qui concerne le retard ou le report du projet dans votre circonscription que vous aviez été consulté et que, automatiquement, vous étiez d'accord. C'était la même chose pour le député de Trois-Rivières (M. Vincent). Alors, j'aimerais savoir si c'est vrai que le ministre vous a demandé cela.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, d'abord je remercie le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) de s'occuper des problèmes des gens de la circonscription de Lotbinière. Cependant, si j'examine, depuis une couple de journées, quantité de ses interventions, vous me permettrez de douter de la qualité de son intérêt pour les gens de ma circonscription. Cela étant dit, j'ajouterai ceci parce qu'il y a une nuance à ajouter: je n'ai pas attendu pour être précis d'être consulté. J'ai moi-même, dans un premier temps, effectué des démarches et si vous constatez dans le document déposé par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) par le biais évidemment du ministre des Finances (M. Wilson), c'est que peut-être, je me permets de le croire, grâce à mon intervention, vous constaterez qu'il ne s'agit pas d'une annulation, mais d'un report jusqu'à ce que des études plus approfondies soient faites.

Maintenant, je traiterai d'un autre élément, monsieur le Président, si vous me le permettez. Je trouve passablement étonnant que le député de Montréal-Sainte-Marie «se pète» un peu les bretelles. Au sujet du projet de laboratoire pour les végétaux dans ma circonscription, il semble en parler comme si c'était une chose acquise. Or, je précise à la Chambre que ledit projet devait s'effectuer sur une période de plusieurs années, jusqu'à la fin de l'année fiscale 1987-1988.

• (1730)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 42, paragraphe (4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement.

M. James, appuyé par M^me^ Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décerné la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. Turner (Vancouver-Quadra), appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Mais la Chambre reproche à vos conseillers d'avoir manqué de leadership en ne proposant aucun plan d'action immédiat pour créer des dizaines de milliers de nouveaux emplois.»

L'amendement est mis aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui appuient l'amendement veulent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui s'y opposent veulent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Que l'on convoque les députés.

Avant le vote:

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de passer au vote sur l'amendement, avec le consentement de la Chambre, je vais tenter d'expliquer la procédure que nous allons suivre. Il s'agit maintenant de nous prononcer sur un amendement à la motion principale. J'ai donc déjà une idée de qui va voter en faveur de l'amendement. En partant de cette hypothèse, le vote commencera donc par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) de Sa Majesté. Nous suivrons l'ordre normal des députés de ce parti en commençant par celui qui est le plus près de moi.

En supposant pour le moment qu'un autre parti y donne son appui, nous commencerons là aussi par le chef du Nouveau parti démocratique et nous passerons ensuite aux banquettes arrières. Si ce parti devait voter contre l'amendement, nous en recueillerons les voix après celles du parti ministériel.

Voici la partie la plus compliquée. Nous allons commencer par le vice-premier ministre. Nous procéderons ensuite de la manière habituelle. Du député de la première rangée qui est le plus près de moi, tout le long de cette rangée, le long de la deuxième, de la troisième et ainsi de suite. Nous passerons ensuite . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Essayez de vous imaginer comment le greffier adjoint se sent. Nous commencerons ensuite par le député le plus près de moi de ce côté-ci qui vote contre et nous inscrirons les voix de tous ceux de la première rangée qui votent de la même façon. Nous inscrirons tous ceux de la deuxième rangée qui font de même, et ainsi de suite.

Une voix: Pourriez-vous répéter?

M. le Président: Je me demande si l'on ne pourrait pas faire comme si j'avais dit deux fois la même chose.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 1)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blaikie
Broadbent
Chrétien
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay-Nipigon)
Finestone
(Mme)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
MacLellan
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald
(Mme)
(Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Skelly
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—54.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Binns
Bissonnette
Blais
Blais-Grenier
(Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (Mlle)
Champagne
(Champlain)
Charest
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Coates
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
(Mme)
Edwards
Elzinga
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray
(Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
James
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
La Salle
Layton
Leblanc
Lewis
Lopez
MacDonald
(Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Marin
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall
(Mme)
(St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Pietz
Plourde
Porter
Price
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(Mme)
Speyer
Stackhouse
Stevens
Tardif (Mme)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)

Messieurs

Vankoughnet	Wenman	Wilson
Vézina (M^me^)	White	(Etobicoke Centre)
Vincent	Wilson	Winegard
Warner	(Swift Current-	Wise
Weiner	Maple Creek)	Witer—173.

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté. Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 14 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour la deuxième fois en l'espace de quatre jours. Sans doute est-il de bon augure que quelqu'un qui siège au tout dernier rang, le plus élevé de la Chambre, puisse prendre ainsi la parole. Je songe aux propos tenus ici un jour par un de mes amis, Sean O'Sullivan, qui siégeait au fond de la Chambre. Il a dit que tout siège à la Chambre des communes était bon à prendre. C'est un endroit bien particulier et, en m'asseyant ici en silence avant l'ouverture de la séance ce matin, dans cet endroit presque pareil à une cathédrale, un endroit imprégné d'histoire, je pensais à des célèbres premiers ministres comme Macdonald, Borden et Diefenbaker, mais aussi aux hommes et aux femmes qui sont venus de différentes régions du pays pour représenter leurs électeurs. Un grand nombre d'entre eux, sinon la plupart, sont maintenant oubliés, mais à leur époque ils sont venus prendre la parole ici, contribuant de cette façon à édifier notre pays et à créer une réalité à partir d'un simple rêve.

J'éprouve un sentiment très particulier à siéger ici moi-même. Je fréquente les assemblées législatives depuis longtemps. Mon père, Robert J. Boyer, a siégé pendant 17 ans à l'Assemblée législative de l'Ontario. J'ai travaillé dans cette enceinte pour Heward Grafftey, qui était alors député, et plus tard pour Robert Stanfield, lorsqu'il était chef de l'opposition. J'ai également fréquenté Queen's Park lorsque je travaillais pour le procureur général de l'Ontario, Arthur Wishart. C'était une expérience très enrichissante, mais maintenant, c'est pour moi un grand honneur que de pouvoir occuper dans cette célèbre Chambre des communes du Canada mon propre siège d'où je peux adresser la parole aux autres députés, et c'est un privilège que j'apprécierai tant que les électeurs d'Etobicoke-Lakeshore voudront me garder ici.

En fait, je me souviens d'être venu m'asseoir dans la tribune il y a bien des années, avec ma mère, maintenant décédée, Patricia M. Boyer. Vers l'âge de douze ans, j'ai rêvé qu'un jour je siégerais ici. J'ai vraiment de la chance de vivre dans un pays démocratique où les hommes et les femmes sont libres de réaliser leurs rêves. Le processus démocratique nous permet, avec un peu d'aide et de persévérance, de faire évoluer notre système politique.

Je ne suis pas le premier du nom de Boyer à siéger ici, monsieur le Président. Il y a eu avant moi Louis-Alphonse Boyer, qui était né à Montréal en 1839. C'était un marchand de bois qui exploitait également une ferme modèle à Saint-Lambert. Il a été maire de Saint-Lambert avant d'être élu ici en 1872. C'était un libéral.

Des voix: Bravo!

M. Boyer: Puis, il y a eu Gustave Benjamin Boyer. Il était né à Saint-Laurent en 1871. Il était journaliste et conférencier sur les questions agricoles pour le gouvernement du Québec. Il était fondateur et rédacteur en chef de *L'Écho de Vaudreuil* et il a été élu à la Chambre des communes en 1904. C'était également un libéral.

Des voix: Bravo!

M. Boyer: Il y a eu un autre Boyer, Arthur Boyer, qui n'a jamais été élu ici, mais qui a été sénateur à l'autre endroit. Il était né à Montréal en 1851. Il présidait la maison d'édition La Canada et lui aussi était libéral, comme les députés d'en face seront heureux de l'apprendre.

• (1110)

Néanmoins, monsieur le Président, les choses changent au Canada. La situation évolue, et je suis heureux d'être le premier Boyer à siéger ici non pas comme libéral mais comme progressiste conservateur. Cela témoigne d'une évolution dans le pays. C'est un signe des temps. On se demande si mon nom se prononce Boyé ou Boyeur. Je suis né à Bracebridge dans le centre de l'Ontario et l'autre jour . . .

[*Français*]

. . . un des journalistes de la société Radio-Canada, monsieur le Président, m'a demandé: Bon, est-ce que votre nom se prononce «Boyé» ou «Boyeur», et j'ai répondu que c'était un bon nom bilingue pour un pays bilingue. Il est ainsi possible de me parler dans les deux langues, avec un nom comme le mien.

[*Traduction*]

Peu n'importe comment on prononce mon nom, monsieur le Président—et je suis certain que les députés de l'opposition vont me traiter de tous les noms tant que je serai à la Chambre—je suis fier d'être député d'Etobicoke-Lakeshore. C'est un honneur pour moi de représenter les électeurs et électrices de cette circonscription et je considère leur appui comme une marque de confiance.

Le 4 septembre, le gouvernement canadien a été légalement renversé. Comme je le signale dans un de mes livres, *Political Rights*, les Canadiens sont trop souvent peu soucieux de leurs libertés et des rouages de notre appareil démocratique. Il faut se garder de faire peu de cas du fait que nous avons pu changer de gouvernement par des voies légitimes et pacifiques, mais plutôt songer sérieusement au degré de civilisation et de compréhension mutuelle que nous a permis de façonner un régime aussi ordonné de gouvernement.

Quant au discours du trône, monsieur le Président, il nous indique clairement la voie à suivre et les défis à relever. Il nous rappelle que nous entrons dans une ère nouvelle de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale. Voilà les trois principes dont s'inspirera le nouveau gouvernement progressiste conservateur au cours des semaines, des mois et des années à venir. Comme plusieurs députés de l'opposition l'ont signalé, le discours du trône n'est pas une énumération de projets précis. Que ceux qui se sont plaints et inquiétés du fait que tel ou tel détail a été omis se rassurent. Le gouvernement cherche—et les Canadiens veulent—un leitmotiv, une philosophie, une approche cohérente et un plan d'action, pas seulement une série de programmes. Monsieur le Président, la priorité fondamentale du nouveau gouvernement a été de bien préciser que notre objectif, c'est la réconciliation nationale, le renouveau économique et la justice sociale.

L'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) nous a rappelé que nous avons de pénibles décisions à prendre. La réduction du déficit était le thème principal de ma campagne et je félicite le ministre des Finances d'avoir pris position dans son exposé économique. La création d'emplois est une autre de mes préoccupations et la déclaration du ministre m'a rassuré à ce sujet. En toute déférence, monsieur le Président, je dois dire que j'ai entendu beaucoup de sottises au cours du débat. Est-il un seul Canadien, y compris n'importe quel député de l'un ou l'autre parti de l'opposition, qui croit sincèrement et honnêtement que notre gouvernement ne veut pas créer plus d'emplois? Le gouvernement veut créer des emplois, bien sûr. La création d'emplois est l'objectif de tous les députés. La question est de savoir comment s'y prendre. D'après nous, la relance économique créera ces emplois, et c'est là un des principes dont s'inspirent les mesures dont la Chambre sera saisie au cours des prochains mois.

Avant de passer à un autre sujet, je répète que, à cause de l'ampleur du déficit, le ministre des Finances a été forcé de prendre des mesures radicales, tout en faisant preuve de beaucoup de compassion: les pauvres, les personnes âgées et les chômeurs ne feront pas les frais des compressions budgétaires. En fait, ces groupes sont avantagés par le programme du ministre des Finances. Désormais, tous les veufs et veuves âgés de 60 à 65 ans pourront toucher l'allocation au conjoint. C'était là l'un des thèmes de ma campagne électorale dans Etobicoke-Lakeshore. En outre, les pensions des anciens combattants seront augmentées. La somme de un milliard de dollars sera consacrée à la création de nouveaux emplois en 1985-1986, emplois non pas temporaires mais bien permanents.

• (1115)

J'ai assisté aux délibérations de la Chambre pratiquement tous les jours et j'ai écouté attentivement ce qu'avaient à dire les députés de l'opposition et même les collègues de mon parti. J'ai été stupétait de voir à quel point les libéraux et les néo-démocrates étaient préoccupés de savoir quelle était la plus haute priorité du gouvernement. Est-ce la réduction du déficit, la création d'emplois ou l'amélioration de la condition de la femme? De tels discours m'incitent à croire que, aux yeux de ces députés, le gouvernement ne peut accorder la priorité qu'à une seule question à la fois. En fait, le cabinet compte 40 ministres d'une compétence peu commune. Nous sommes ainsi en mesure de nous occuper à la fois de questions de paix, d'emploi, de parité financière pour les femmes, de réforme fiscale, de réforme parlementaire, de création d'emplois et de réduction du déficit. Le gouvernement n'est pas tenu d'avoir un seul centre d'intérêt, et ce n'est effectivement pas le cas. Nous prévoyons d'intervenir sur bien des fronts en même temps.

L'universalité des programmes sociaux est bel et bien un dépôt sacré. Il en a été quelque peu question depuis le début du débat. Notre parti n'a pas changé d'avis depuis que le très honorable John Diefenbaker nous a indiqué la voie à suivre lorsqu'il a déclaré que l'évaluation des moyens d'existence était une mesure des plus cruelles. On ne procédera donc plus à cet examen. Les pensions versées aux personnes âgées n'ont pas été touchées et ne le seront pas non plus.

On donne aussi dans le discours du trône de plus amples détails sur un certain nombre des thèmes sur lesquels j'ai axé ma campagne électorale au cours de l'été 1984. Je voudrais rappeler certaines de ces idées. Voici ce que j'ai déclaré dans les documents qui ont été diffusés dans Etobicoke-Lakeshore:

> Le Canada a beau être le meilleur pays du monde, bien des choses laissent à désirer. Il y a, par exemple, de l'inéquité et de l'injustice. Ainsi, les riches et les puissants bénéficient d'avantages fiscaux spéciaux. Il y a les laissés-pour-compte et les déshérités. Le parti libéral a exploité la question linguistique à des fins partisanes. De bons Canadiens font de leur mieux pour se perfectionner et servir leur pays, mais ils se butent à des difficultés et à des obstacles que la mentalité bureaucratique de la capitale fédérale leur a imposés. L'unité nationale fait gravement défaut. On met trop d'accent sur les questions matérialistes au détriment de l'aspect spirituel de notre existence et des grandes valeurs qui nous unissent dans la liberté en tant que gardiens de nos frères.
>
> Nous devons réorienter l'esprit de patriotisme dans le pays. Nous devons soutenir la famille . . .
>
> Nos institutions religieuses.
>
> . . . et revaloriser la dignité humaine.
>
> Nous devons jouer un rôle positif dans le développement mondial et rechercher la paix dans la force.

Le nouveau gouvernement est à l'écoute des Canadiens. Ceux pour qui le nouveau gouvernement du premier ministre (M. Mulroney) reflète la politique de Reagan ou encore constitue la version canadienne de l'approche Thatcher au Royaume-Uni se méprennent sur l'expérience et les grandes traditions du parti progressiste conservateur.

Je compte maintenant expliquer davantage la théorie et les principes de notre parti. Je me contenterai aujourd'hui de rappeler un discours que j'ai prononcé il y a une quinzaine d'années à Sault-Sainte-Marie, et qui avait paru en page 7 du *Globe and Mail*. J'ai dit à l'époque que notre idéologie se fondait sur la tension permanente entre ses deux traditions fondamentales. Nous avons d'une part la tradition de l'ordre et de l'autorité. Cette tradition recouvre la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Et l'autre fondement, également important dans le cadre de notre idéologie, réside dans la tradition du libéralisme. Cette dernière recouvre la liberté et encourage la liberté individuelle en particulier. Il est clair que la superstructure idéologique édifiée sur des traditions de stabilité et de liberté est toujours, par définition, en conflit interne. Il y a toujours une tension créatrice à l'œuvre entre les deux.

• (1120)

Voilà le sens véritable d'une idéologie progressiste conservatrice. Ceux qui trouvent étrange la combinaison du progressisme et du conservatisme ne doivent pas être conscients des contradictions inhérentes à la nature humaine. Ce sont peut-être les mêmes qui ont cherché une solution trop simpliste dans la voie du socialisme et du libéralisme. Mais ceux qui sont conscients que l'homme est un nœud de contradictions cherchent une idéologie politique qui tienne compte de cette dichotomie. Ils la trouveront dans le progressisme conservateur pourvu que nous ne péchions pas par excès en faveur de l'une ou de l'autre tradition. Lorsque nous mettons trop l'accent sur la tradition de l'autorité et de l'ordre, l'idéologie devient répressive. Lorsque nous négligeons la tradition de l'ordre et ne retenons que la tradition libertaire, nous versons dans l'anarchie. Un progressiste conservateur observe un équilibre entre les deux traditions fondamentales: l'ordre dans la liberté, la liberté dans l'ordre. Cette idéologie constitue le cadre dans lequel on peut examiner et résoudre les problèmes.

La circonscription d'Etobicoke-Lakeshore ressemble à bien des égards à n'importe quelle autre région du pays. Lorsque l'agent David Dunmore a été abattu le 15 septembre dans notre circonscription, ce crime a non pas modifié mais simplement renforcé l'attitude que la plupart de mes électeurs et moi partageons à propos de la nécessité de rétablir au Canada la peine de mort dans les cas où elle s'impose. Nous connaissons dans notre pays tout un éventail de délits depuis le vol d'un journal à 25c. jusqu'au meurtre et à l'assassinat. Nous avons également prévu des châtiments correspondants à ces délits depuis de légères amendes jusqu'aux châtiments les plus sévères qui puissent être imposés. J'estime que depuis tout le temps qu'a été abolie la peine de mort au Canada, notre Parlement devrait pouvoir se prononcer à l'occasion d'un vote libre sur le rétablissement de la peine capitale pour que le juge ait la possibilité d'imposer ce châtiment là où un accusé a été trouvé coupable de meurtre au premier degré après avoir subi son procès en bonne et due forme devant jury.

Des voix: Bravo!

M. Boyer: Il y a beaucoup d'autres choses que j'aimerais dire, monsieur le Président, et la tentation qui assaille le député faisant son premier discours à la Chambre est de faire en quelque sorte un sandwich à la Dagwood: on a faim, le réfrigérateur est là, et on a envie de tout y mettre en même temps. Mais je suis persuadé qu'il se présentera d'autres occasions dans les jours à venir.

Permettez-moi de dire que je vais représenter les hommes et les femmes d'Etobicoke-Lakeshore avec toute l'énergie morale et physique d'un supporter du gouvernement progressiste conservateur de Brian Mulroney. Je vais m'efforcer de faire naître par tous les moyens possibles une ère nouvelle de réconciliation, de renouveau économique et de justice sociale. Je combattrai toujours pour que chacun ait sa juste part et que personne ne jouisse d'avantages particuliers.

Élu comme député d'Etobicoke-Lakeshore à cette 33e législature, j'y viens en homme fier du Canada, plein d'optimisme en même temps que d'un réalisme tempéré, disposé à écouter tous les points de vue qui seront exprimés ici, à peser d'un esprit ouvert les possibilités, les propositions, et les idées contradictoires présentées au Parlement, à exprimer ici des considérations, non pas de préjugés et de personnes, mais de politiques et de principes.

M. le vice-président: Questions et commentaires?

• (1125)

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) a réaffirmé ce qu'ont prétendu la plupart des ministériels portant que l'emploi ait figuré parmi les premières priorités de leur parti et de leur gouvernement. Cependant, nous relevons que dans sa déclaration le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé d'importantes coupures à la dotation de la recherche, des forêts, des pêches et de l'agriculture. Ce sont là trois des secteurs les plus fondamentaux. Ils font travailler des centaines de milliers de Canadiens. Dans tous ces domaines la concurrence est très vive avec d'autres pays. Dans ces secteurs l'entreprise privée se signale par une carence à peu près complète au chapitre de la recherche. Ces coupures vont entraîner la suppression de centaines, sinon de milliers d'emplois permanents où il se fait du travail très important pour les Canadiens. Ce sont des emplois à la Fonction publique fédérale.

Comment le député peut-il prétendre que le gouvernement veut accroître le nombre d'emplois quand il procède à de pareilles coupures, avec les effets qui en découlent pour la recherche?

M. Boyer: Monsieur le Président, la question du député est très importante, parce qu'elle met dans un relief saisissant, pour les députés et pour tous ceux qui écoutent le débat, la différence fondamentale qui existe entre l'approche néo-démocrate et l'approche progressiste conservatrice en matière de création d'emplois. En fait, dans un instant je dirai quelques mots de la position du parti libéral.

Notre opinion, c'est que les vrais emplois à long terme doivent venir du secteur privé. On ne peut pas dépenser l'argent de l'État pour créer artificiellement des emplois, des emplois qui ne prennent pas leur source dans une économie organiquement vigoureuse. Notre approche à nous consiste à faire tout ce que nous pouvons pour promouvoir le renouveau économique dans le secteur privé.

Personne ici ne songe à dire que la recherche et le développement ne sont pas importants. Voici la question fondamentale que nous posons: est-ce qu'en ce point de l'évolution du Canada, les dépenses de cette nature doivent être effectuées par les contribuables, ou non pas plutôt par le secteur privé, qui comprend ce qui assure et ce qui motive la marche complexe de l'économie mondiale? C'est lui qui sait dans quel domaine il y a de nouveaux travaux de recherche à faire et à appliquer à la production de biens et de services.

Nous avons donné au pays un signal tout à fait clair. Dans ce débat, le Nouveau parti démocratique adopte une attitude bien conforme à ses traditions. J'ai écouté avec intérêt le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), l'autre jour, quand il a parlé des limites à la croissance et de l'approche consistant à paralyser absolument l'économie de marché parce que, selon lui, elle détruit l'environnement.

Mon avis à moi, et je pense que c'est celui de mon parti, c'est que nous pouvons faire plus de choses, notamment en ce qui a trait à l'environnement, avec une économie dynamique et active qu'avec une économie stagnante. Il est certain que si les travailleurs canadiens, qui forment la population, ont à choisir entre l'emploi et l'environnement, ils savent ce qu'ils préfèrent. Nous voulons une économie forte. Nous voulons que le pays devienne plus productif. A ce moment-là, nous pourrons accomplir bien davantage.

• (1130)

A un moment donné, quelqu'un doit commencer à poser les questions qui s'imposent. A cet égard, nous devons nous interroger sur les porte-parole du parti libéral et sur les différences bien évidentes entre notre parti et le Nouveau parti démocratique. Les distinctions sont maintenant plus floues dans le cas des libéraux puisque le chef de l'opposition (M. Turner) et les principaux porte-parole de son parti ont répété à maintes reprises qu'il importait de réduire le déficit. Pourtant, bon nombre de députés libéraux se sont levés, livre en main pour montrer du doigt tel ou tel programme dont le budget avait été réduit et signaler chacune des coupures. Ils ont opté pour une orientation qui est tout à fait opposée à celle de l'ensemble du Canada et du nouveau gouvernement, qui reflète pour la première fois depuis longtemps l'opinion de la plupart des Canadiens.

En s'opposant à toutes les coupures, peu importe dans quel domaine, les libéraux font preuve d'une attitude qui ne concorde pas du tout avec le climat qui est en train d'apparaître au Canada alors que nous essayons de formuler un plan d'action qui favorisera le renouveau économique. Le peuple canadien, qui a exprimé son opinion de façon si éloquente le 4 septembre, continue de le faire puisque, d'après les sondages: le parti libéral, dont l'orientation est tout à fait opposée à celle du gouvernement et du reste du Canada, n'a jamais été moins populaire que maintenant.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député est-il sérieux lorsqu'il dit se préoccuper des pauvres et des défavorisés et ne pas vouloir prendre la moindre mesure qui puisse leur faire du tort? Il appuie les coupures budgétaires annoncées l'autre soir, notamment la réduction de 9.6 millions de dollars dans le domaine du logement social. Essaie-t-il sérieusement de dire que, si le gouvernement ne fournit pas ce montant, le secteur privé comblera l'écart et financera les logements sociaux à perte? Je songe aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres. Le député est-il sérieux? Comment comblerons-nous l'écart? Dans le document publié par son gouvernement, on dit ceci:

> Les économies viendront de la réduction du nombre d'unités de logement et d'autres modifications au programme.

Le député essaie-t-il de nous dire que nous pouvons tolérer au Canada une réduction du nombre d'unités de logement sociaux pour les personnes âgées, les handicapés et les pauvres? Est-ce là ce qu'il veut nous dire?

M. Boyer: Monsieur le Président, le député demande si je suis sérieux. Je n'ai jamais été plus sérieux de ma vie. Le député a posé sa question d'une voix très forte, même si le son est amplifié à la Chambre. Cela me rappelle le prédicateur qui avait écrit en marge d'une partie de son sermon: «Argument faible; crier fort.» Je pense aussi que, pour le député, les arbres cachent la forêt. Il s'attache à quelques détails ici et là.

Je voudrais lui demander si lui et son parti étaient sérieux lorsqu'ils disaient au peuple canadien qu'il était essentiel de réduire le déficit pour remettre le Canada sur la bonne voie. S'ils le pensaient vraiment à ce moment-là, comment peuvent-ils en toute conscience se lamenter, protester et pleurer à propos de certaines coupures budgétaires? Les projets annoncés par le ministre des Finances à l'intention des personnes âgées et des anciens combattants, de même que dans le cadre d'autres programmes qui seront présentés sous peu, montrent que le gouvernement actuel ne manque pas de compassion. D'ailleurs, la compassion et l'intérêt porté aux citoyens ordinaires constituent un aspect essentiel des traditions canadiennes.

M. Allmand: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à la question. J'ai parlé d'une coupure particulière de 9.6 millions de dollars dans le domaine du logement social. Il ne m'a pas répondu. Cela me bouleverse parce qu'il y a des logements sociaux dans ma circonscription. Les personnes qui les occupent craignent que ces logements ne soient vendus au secteur privé et qu'elles se retrouvent sans abri. Voilà pourquoi cela me préoccupe. Le député a raison; je suis extrêmement contrarié. Le député a dit dans son discours que ce n'était pas un nouveau régime à la Reagan ou à la Thatcher. Je voudrais qu'il nous explique pourquoi. Il me semble que c'est vers un tel régime que nous nous dirigeons. Ceux qui habitent des logements sociaux craignent vraiment que ces logements ne tombent entre les mains du secteur privé. C'est ce que les députés d'en face disent tous. Laissons le secteur privé s'en occuper.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député sur un sujet différent. Peut-être pourra-t-il me donner une explication. Je ne comprends pas en vertu de quelle logique le gouvernement impose des compressions budgétaires au Conseil national des recherches, à l'industrie de l'énergie solaire, éolienne et autre, en supposant à tort que cet organisme est en quelque sorte laxiste, gauchisant ou quelque chose du genre. La plus grande partie de ces fonds qui vont au Conseil se retrouvent entre les mains d'entreprises privées. Le gouvernement va couper les fonds à toutes ces entreprises au moment où nous commençons à vraiment démarrer dans le domaine de la haute technologie de l'avenir. Le ministre n'a pas dû bien réfléchir à ce qu'il faisait quand il a imposé ces restrictions.

Je demande au député de répondre en se plaçant d'un point de vue différent, du point de vue logique du secteur privé de la haute technologie que le gouvernement semble vouloir adopter. Pourquoi apporte-t-il ces compressions? Le député y voit-il vraiment une logique?

M. Boyer: Oui, monsieur le Président. Je crois que cette logique s'appelle la suppression de l'intermédiaire. Si le député me dit, à moi et à la Chambre, que le secteur privé bénéficie de ces fonds et qu'il tient à ce que ces projets se réalisent, on peut alors supposer que s'il ne peut plus compter sur les fonds publics pour satisfaire ce besoin et cette demande, il ira chercher le financement nécessaire ailleurs. Il arrive un moment où, en ce qui concerne la foule de programmes qui ont été mis sur pied au fil des années et des décennies et dont chacun pris séparément était raisonnable et semblait jouer un rôle d'une certaine importance—et ce moment est arrivé parce que les

Canadiens nous ont envoyés ici mettre bon ordre à cette situation—les parlementaires ont le devoir de faire comprendre aux Canadiens que le gouvernement doit examiner tous ces programmes, prendre un peu de recul pour en considérer l'ensemble et déclarer que de l'avis du gouvernement du Canada d'aujourd'hui cette action est mal orientée et déphasée. Il est évident que des difficultés vont surgir lorsque des programmes individuels vont être supprimés et les raisons qu'auront certains de protester sont compréhensibles.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, le Règlement prévoit une période de dix minutes de questions et commentaires. Nous sommes maintenant dans la treizième minute de ces commentaires et questions, je vous demanderais donc d'appliquer le Règlement tel qu'il est écrit.

M. le vice-président: L'honorable député a raison. C'est que la présidence tente d'inclure le plus de questions possibles dans la période de dix minutes, et nous avons eu une question à la neuvième minute, mais je prends bonne note des paroles de l'honorable député.

Nous allons procéder à la . . .

[*Traduction*]

Nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. Je trouve particulièrement intéressant de voir que le député qui m'a précédé est un bon vieil ami. Mais sa pensée politique a bifurqué, en quelque sorte, en cours de route.

Ainsi qu'il convient, je commencerai tout d'abord par exprimer ma gratitude envers les gens d'Essex-Windsor qui m'ont élu député et permis en devenant leur porte-parole de saisir la Chambre des questions qui les préoccupent et qui pour eux ont de l'importance. Ma présence ici suscite en moi beaucoup d'enthousiasme car je suis conscient que cette législature annonce une ère nouvelle.

• (1140)

Je dois avouer, monsieur le Président, que tous les nouveaux députés ici présents se sentent un peu comme si on les avait jetés à l'eau au milieu d'un lac. Nous nous demandons encore vers quelle rive nager. Mais qu'on nous donne encore quelques mois et, de concert avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans), nous apprendrons à invoquer le Règlement et à donner du fil à retordre au Président.

Je voudrais, aujourd'hui, parler de ce qu'est la réalité économique en 1984. Je voudrais évoquer les défis que pose la politique industrielle, dont il n'a pas été question dans le discours du trône. Je parlerai des mauvaises orientations que le gouvernement semble vouloir donner à sa politique industrielle, ainsi qu'en témoignent les premières initiatives qu'il vient de prendre.

Avant de décrire la situation économique qui règne, en 1984, à Essex-Windsor et ailleurs au Canada, il faut d'abord rappeler ce que nous avons tous éprouvé au cours de la dernière campagne électorale. Les simples citoyens d'Essex-Windsor et des autres circonscriptions qui nous ont élus, mes collègues et moi, ont sans doute voulu protester fermement contre ce qui se passait au Canada et montrer, en même temps, qu'ils conservaient quelque espoir.

Je voudrais décrire à la Chambre certaines des personnes en faveur de qui je veux intervenir tout particulièrement. Il y a ce jeune homme qui habite Essex, l'une des petites villes de ma circonscription. C'est un diplômé d'université qui a travaillé avec acharnement pour payer ses études. Il cherchait du travail depuis neuf mois quand je l'ai rencontré à sa porte et que j'ai compris combien il était profondément découragé et démoralisé.

Il y a cette jeune femme qui vit à Forest Glade, en banlieue de Windsor. Quand nous nous sommes rencontrés dans la rue, cela faisait six mois qu'elle cherchait un emploi dans cette ville. Elle n'avait pas ralenti ses efforts, mais un certain désespoir commençait à la gagner.

Il y a aussi ce chef de petite entreprise qui habite Amherstburg. Il gagnait bien sa vie à vendre des produits d'artisanat canadien et il avait cinq employés. Mais les taux d'intérêt de l'ancien gouvernement ont eu raison de son commerce et anéanti ses rêves.

Enfin, monsieur le Président, je vais parler au nom des retraités qui habitent, par exemple, le quartier Remington Park, à Windsor. J'ai parlé à certains retraités de la situation à laquelle les ont poussés les augmentations de prix et la baisse du montant réel des pensions, à savoir qu'ils n'ont même plus assez d'argent nécessaire pour aller à Toronto voir leurs petits-enfants. Ces Canadiens ordinaires et travailleurs sont ceux pour lesquels le pays devrait travailler. Ce sont eux qui ont érigé notre pays et qui, en 1984, sont les victimes de la mauvaise orientation économique de notre pays.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les données relatives au chômage, à Windsor, indiquent que 14,000 personnes sont officiellement sans emploi, soit 1,000 de plus qu'il y a un an. Plus de 21,000 personnes sont inscrites à la Commission canadienne d'emploi et de l'immigration. L'enjeu, pour eux comme pour nous tous, consiste à relancer notre économie, à redresser les erreurs économiques du régime passé, mais également à réagir aux problèmes qui font surface et à relever les défis du XXI^{e} siècle.

Cette tâche se fera en diverses étapes. En tant que président du comité de la politique économique du caucus du Nouveau parti démocratique, je puis dire que notre parti va examiner bon nombre de ces problèmes dans les mois à venir.

Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur la politique industrielle et sur le besoin désespéré qu'ont les Canadiens d'établir une base industrielle solide, de créer des emplois pour les jeunes, d'assurer la prospérité de la petite entreprise et la sécurité des personnes âgées. La politique industrielle ne signifie pas nécessairement le contrôle étatique ni la centralisation, ni les préjugés à l'encontre du secteur privé. Au contraire, nous devons tous collaborer, au sein de cette économie restreinte et libre et dans un contexte mondial très difficile, nous efforcer de canaliser nos maigres ressources et nos moyens de négociation vers les secteurs où ils pourront nous servir et promouvoir un secteur de fabrication moderne et efficace, susceptible de répondre à nos besoins actuels, ainsi que l'expansion de nos exportations et la création d'emplois. Au sein d'une économie aussi restreinte, il faudra donc veiller à ce que le gouvernement joue un rôle important en tant que catalyseur, comme il le fait au Japon, en Hollande, en Suède et en Italie.

Quelles sont nos priorités pour la réalisation de ces objectifs d'orientation gouvernementale? Premièrement, nous avons vu quelques cas intéressants, ces dernières années, de collaboration entre les entreprises et les syndicats dans le but de donner une nouvelle orientation à certains secteurs. Les résultats en ont été particulièrement frappants dans l'industrie automobile.

J'ai sous la main le rapport du groupe de travail fédéral sur la stratégie automobile pour le Canada. A notre avis, il est vital que le gouvernement donne suite aux recommandations de ce groupe de travail, premièrement parce qu'il s'agit d'un secteur clé de notre économie et deuxièmement, parce que c'est un exemple fascinant de collaboration entre les employeurs et les travailleurs en vue de donner une nouvelle orientation à ce secteur. C'est un excellent exemple du genre de collaboration dont a parlé le gouvernement. C'est important également pour les emplois des travailleurs de ce secteur, non seulement à Essex-Windsor, mais dans différentes régions du pays. L'industrie automobile ne se concentre plus uniquement en Ontario, mais elle s'étend à la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Québec et d'autres provinces.

Il est indispensable, à notre avis, de donner suite de la façon suivante aux recommandations de ce groupe de travail: premièrement, il faut constituer un conseil de l'automobile comme le demande le rapport. L'ancien gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il avait l'intention de créer ce conseil mais il n'a jamais rien fait à cette fin. Deuxièmement, il faut absolument donner suite immédiatement aux engagements du rapport concernant la participation canadienne à l'industrie automobile. Troisièmement, les quotas imposés actuellement aux automobiles japonaises importées au Canada doivent être maintenus et renforcés en tant qu'instrument de négociation qui permettra de réaliser l'objectif relatif à la teneur canadienne. Si tous ces projets se réalisent, il est manifeste que nous réussirons à créer entre 40,000 et 50,000 nouveaux emplois dans notre pays.

Deuxièmement, monsieur le Président, nous devons créer un cadre financier souple en vue d'aider d'autres secteurs ainsi que l'industrie automobile à se moderniser, à se réorganiser et à se lancer dans de nouvelles productions, afin de soutenir la concurrence difficile qu'ils devront affronter dans les années 80 et 90. Dans notre parti, nous estimons qu'il convient pour cela d'employer une nouvelle méthode pour le calcul de l'amortissement. Cependant, nous croyons que le programme de développement industriel et régional adopté lors de la dernière législature était une initiative valable favorisant l'interaction essentielle, en vue de l'objectif, entre le gouvernement et le secteur privé.

• (1150)

En troisième lieu, nous estimons nécessaires les initiatives au niveau local. Je voudrais en profiter, monsieur le Président, pour appuyer les mesures prises par le ministre de l'Emploi et l'Immigration (M^lle^ MacDonald), soit la création de conseils consultatifs de circonscription dans le cadre du programme Canada au Travail. Dans ma circonscription ce sera sûrement un bon moyen de recueillir les idées et les suggestions des citoyens.

Quatrièmement, nous croyons que d'autres efforts s'imposent pour renforcer certains secteurs clé de notre économie et je songe notamment à la fabrication des machines. La CDIC, que le gouvernement semble résolu à démanteler, devait se lancer dans l'outillage d'exploitation minière. Nous invitons donc instamment le gouvernement à y penser à deux fois avant de vendre Eldorado Nuclear Ltée dont les ressources seraient mises à contribution pour fabriquer de l'outillage minier, ici même au Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement n'a plus toute sa candeur. Il a déjà pris certaines initiatives et ces initiatives doivent être jugées. Il me semble que celles qu'il a prises la semaine dernière ne sont pas opportunes pour ce qui est de la stratégie industrielle. A preuve, ces coupures perpétrées dans le programme de développement industriel et régional pour l'an prochain. Le ministre de l'Expansion industrielle et régionale (M. Stevens) a expliqué que 525 millions seront soustraits au cours des trois prochaines années de ce programme d'association avec le secteur privé.

Le ministre nous a exposé les modalités de ces réductions qui comportent cinq modifications à la fois importantes et dangereuses; d'abord, plus d'aide à la modernisation et à l'expansion des entreprises dans la moitié du pays, ce qui inclut les villes de Toronto, Hamilton, Halifax, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Verchères, Calgary, Edmonton et Vancouver. Auparavant, toutes ces villes étaient admissibles. Ce n'est plus le cas. En somme, monsieur le Président, là où l'industrie est implantée, l'aide est supprimée. Je crois que cette mesure met en danger les perspectives de modernisation et d'expansion de notre base industrielle.

En deuxième lieu, il n'est plus question de financer des études de conjoncture. A Windsor, par exemple, cette aide servait à améliorer le délai d'adaptation des fabricants de petits outils et de matrices qui doivent s'ajuster aux innovations technologiques. Ces réductions vont également toucher d'autres régions du pays.

Troisièmement, tous les projets touristiques ont été supprimés. Je voudrais dire à nos vis-à-vis conservateurs qu'un bon nombre de ces projets concernaient des régions importantes de notre pays qu'ils représentent maintenant, par exemple le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario.

Quatrièmement, tous les niveaux d'aide quels qu'ils soient ont été réduits; de moitié dans la plupart des cas; du tiers pour les projets concernant les innovations.

Cinquièmement—et c'est la plus importante de toutes, à mon avis—on a coupé l'accès à toute aide possible à absolument tous les projets de restructuration du secteur industriel. Il pouvait s'agir d'une firme, par exemple, qui voulait investir pour s'adapter à la concurrence nouvelle ou fabriquer un nouveau produit ou accroître sa gamme de produits ou de services concurrentiels. C'est justement ce vers quoi nous devons tendre à l'avenir et pourtant, c'est précisément le type de projets qui ne seront plus financés par le programme d'expansion industrielle et régionale. Ainsi, l'an dernier le gouvernement fédéral a versé plus de 60 millions à la nouvelle usine de la Société American Motors située dans la circonscription du premier ministre de l'Ontario. Désormais, ce type d'aide est supprimé.

En fait, les réductions décidées pour 1985-1986 représentent le tiers des dépenses prévues. Pour les neuf premiers mois de mise en œuvre du programme, 381 projets avaient été approuvés. Les nouvelles règles décrétées par le ministre auraient écarté 69 de ces projets lesquels représentent plus de 41 p. 100 des fonds engagés. A raison de $9,500 par année par emploi crée, ces réductions de 525 millions vont entraîner la perte de 55,000 emplois d'ici trois ans.

Pour terminer, monsieur le Président, j'estime qu'il doit exister un autre choix politique que ce sabrage systématique. Le Nouveau parti démocratique représente ce choix politique, dont la doctrine, loin de repousser l'entreprise privée, est de lui fournir appui et inspiration.

M. Nickerson: Je pense, monsieur le Président, que le Nouveau parti démocratique devrait faire preuve de logique. Pendant que le chef de ce parti dénonce les quêteux en Cadillac, le député prend leur défense en réclamant de leur verser encore plus d'argent. J'aimerais simplement, monsieur le Président, que ces députés accordent leurs violons et tiennent tous le même discours.

M. Langdon: Monsieur le Président, je présume que les députés sont portés à écouter moins attentivement qu'ils ne le devraient les discours de leurs nouveaux collègues. Toutefois, je dois dire que je parlais précisément de l'approche que préconise notre parti. Nous voulons que toute aide accordée aux industries du secteur privé soit accompagnée d'un engagement relatif à la création d'un certain nombre d'emplois.

Comme le député le sait, j'en suis persuadé, c'est précisément ce qui se produit lors de l'octroi de subventions aux termes du programme d'expansion industrielle et régionale. Chaque compagnie qui obtient une aide de ce genre doit promettre au gouvernement de créer des emplois, dire où ils seront situés et quelle sera la formation associée à ces emplois.

Nous avons examiné ce programme et nous l'avons appuyé, tout comme le parti conservateur, quand le projet de loi a été étudié lors de la dernière législature, car nous devions alors entrer en association avec le secteur privé, collaboration garantissant des résultats, à la différence des relations plus ou moins floues qui s'établissent quand on accorde des dégrèvements fiscaux sans aucune garantie quant aux résultats.

• (1200)

Au cours des neuf premiers mois d'application de ce programme, je le répète, le financement accordé a permis de créer 35,000 emplois. Je souligne à nouveau que 41 p. 100 de ces fonds n'auraient pu être distribués aux termes des nouvelles règles que le ministre vient de proposer. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je signale à tous les députés conservateurs que ma circonscription, Essex-Windsor, n'est pas touchée. Elle est de celles qui continueront à recevoir des subventions aux termes de ce programme. Mais dans la moitié des circonscriptions au Canada, la plupart représentées par des députés conservateurs, l'industrie qui pouvait auparavant obtenir un soutien à des fins de modernisation, d'expansion et de réorganisation pour relever les défis à venir, ne pourra plus le faire. J'invite donc instamment les députés conservateurs, lors de la prochaine séance de leur caucus, à s'enquérir auprès de leurs dirigeants de ces réductions importantes et néfastes dont souffriront leurs électeurs.

Je dois signaler que le communiqué exposant tous ces changements a été publié vendredi après-midi. Quand j'étais journaliste parlementaire, nous étions particulièrement méfiants des communiqués remis le vendredi après-midi, notamment avant une longue fin de semaine. C'est que le vendredi après-midi, les communiqués annonçant de mauvaises nouvelles n'attiraient guère l'attention. Je recommande aux députés conservateurs d'examiner le communiqué et les changements détaillés qui y figurent pour voir tout le tort que ces changements feront, à eux et à leurs localités. Il s'associeront peut-être alors à moi pour formuler certaines critiques au lieu de s'en prendre à moi.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son premier discours et lui souhaiter la bienvenue à la Chambre. De toute évidence, ce n'est pas un nouveau venu ici, car il devait, je présume, prendre place à cet endroit privilégié qu'est la tribune des journalistes. J'ai constaté avec plaisir qu'il était d'accord avec nous dans la plupart des cas.

Mme Mitchell: Vous n'écoutiez pas non plus.

M. Gauthier: Il n'écoute pas très attentivement.

M. St. Germain: J'écoutais. C'est ce qu'on pouvait reprocher aux libéraux; ils ne nous écoutaient jamais et c'est pourquoi le Canada est aux prises avec tant de problèmes.

Le député rappelle que nous devons procéder à des changements et c'est ce que nous faisons. Nous avons apporté ceux qui s'imposaient. J'ignore quelles sont les compétences du député en matière commerciale mais il admettra que le problème au Canada, c'est qu'il y a eu trop de subventions distribuées par l'équipe qui siège à sa droite. Cette équipe-là a gaspillé toutes nos ressources en subventions, et maintenant nous devons redonner au pays le sens des responsabilités financières.

S'il n'y a pas d'emploi, c'est parce que nous sommes aux prises avec des taux d'intérêt élevés attribuables aux déficits du gouvernement libéral. Je voudrais que le député s'en tienne au véritable problème qui est la cherté de l'argent mis à la disposition des entreprises. Cest une question non pas de subventions, mais de taux d'intérêt tellement élevés que les entreprises ne peuvent pas prendre de l'expansion et créer des emplois. A quoi sert une subvention de 30 p. 100 lorsqu'on sait fort bien qu'on va finir fauché de toute façon. Je voudrais que le député me dise pourquoi il ne s'en tient pas essentiellement au véritable problème: les taux d'intérêt élevés.

M. Waddell: Nous l'avons fait pendant toute une année.

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le NPD peut compter sur le député dans sa lutte incessante contre les taux d'intérêt élevés. J'espère que, lorsque les membres du caucus conservateur parleront de ces compressions dommageables qu'on est en train de pratiquer dans les subventions au Programme de développement industriel régional, ils en profiteront pour convaincre le gouvernement d'agir pour faire baisser les taux d'intérêt. Comme l'a fait remarquer le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), nous avons maintenant les taux d'intérêt réels les plus élevés de notre histoire.

Je tiens aussi à rappeler que je suis tout à fait d'accord avec le député lorsqu'il s'en prend au régime précédent. C'est ce régime qui est effectivement responsable du marasme dans lequel nous sommes plongés aujourd'hui. Je m'empresse de lui dire sincèrement combien le gouvernement actuel me déçoit, car il fait fausse route. Il ne s'engage pas dans la voie de la restructuration et de la modernisation de notre économie fondée sur le principe de la coparticipation inhérent au PDIR. La Chambre doit faire un effort concerté pour rebâtir notre économie et non pas pour la démolir comme le laissent présager les modifications envisagées par le ministre concerné.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat.

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, voilà 51 ans que j'attends cet instant, de me lever à la Chambre des communes pour faire mon premier discours. Avec votre permission, je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement de votre nomination et féliciter également le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) qui a été élu au poste prestigieux, mais difficile, de président de cette assemblée. Je suis persuadé, comme mes collègues, qu'il sera à la hauteur de la situation et qu'il fera honneur à la Chambre.

Je voudrais aussi féliciter très sincèrement le motionnaire et la comotionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône. Le député de Sarnia-Lambton (M. James) a parlé admirablement et a donné, je pense, le ton qui convenait à ce débat. La députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), par son éloquence, a également placé ce débat à un haut niveau.

Je suis fier non seulement de pouvoir servir dans cette assemblée, mais aussi d'être le député de Scarborough-Est. Cette circonscription, la plus à l'est du Grand Toronto, existe depuis 1968, et, personnellement, j'y habite depuis près de 40 ans. Même si mon honorable collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), risque de ne pas être tout à fait d'accord, je dois dire que j'ai eu l'expérience heureuse d'observer son développement, depuis l'époque où c'était une zone rurale aux routes étroites, où mon père et moi remorquions régulièrement le laitier et le boulanger embourbés, jusqu'à ce jour, où elle est devenue une zone suburbaine moderne. Par rapport aux vastes régions du Canada, la ville de Scarborough est d'une superficie relativement faible, mais elle compte maintenant plus de 100,000 habitants et continue de croître très rapidement.

La ville elle-même est la septième du Canada et celle qui, actuellement, grandit le plus vite. En 1982, la ville a délivré pour 244 millions de dollars de permis de construction. En 1983, le chiffre atteignait 491 millions de dollars, plus du double de l'année précédente. Je peux simplement espérer que, pour le reste de 1984, et certainement 1985, avec un gouvernement conservateur au Canada, notre expansion se fera encore plus rapidement.

• (1210)

La circonscription de Scarborough-Est est fière de posséder certains accidents géographiques uniques et remarquables. Les falaises de Scarborough, qui surplombent de plus de 200 pieds le lac Ontario, sont célèbres dans le monde entier et sont étudiées par les géologues depuis des décennies. Mes collègues des côtes est et ouest seront peut-être surpris d'apprendre que la pêche au saumon qui se pratique à Scarborough-Est, sur le lac Ontario, est l'une des meilleures dans le monde.

Le Guild Inn, auberge célèbre dans le monde entier, a reçu de nombreux chefs d'État et de gouvernement. Elle a une propriété de plus de 90 acres sur le lac Ontario. Ses chambres et ses salles de réception contiennent de nombreuses sculptures, peintures, objets anciens et documents historiques de grande valeur. L'an dernier, cet établissement a célébré son 50^e^ anniversaire.

Un bâtiment de Scarborough-Est m'est plus cher encore. C'est le Centenary Hospital. J'ai le plaisir d'être membre de son conseil d'administration depuis cinq ans et demi et j'ai, par conséquent, été en mesure d'observer personnellement les difficultés considérables que connaît cet hôpital, et de nombreux autres sans doute, pour simplement survivre, sans même penser à s'agrandir.

Il s'agit d'un hôpital de 520 lits qui dessert une vaste région. Malheureusement, l'augmentation considérable de la population, que j'ai mentionnée précédemment, fait que ses installations sont notoirement insuffisantes. C'est pourquoi on procède maintenant à un programme d'expansion de 30 millions de dollars, même si l'hôpital s'endette un peu plus chaque année.

Les tentatives de financement auprès de la population se heurtent à un problème bien simple: le Centenary Hospital n'est pas très connu. Il est vrai que mon discours d'aujourd'hui modifiera quelque peu cette situation. Il ne s'y fait pas de transplantations cardiaques ou d'autres interventions rares et sensationnelles que remarquerait notre presse toujours vigilante. Il se contente de traiter les malades, jour après jour, sans la publicité qu'il mérite pourtant. Pour montrer les services qu'il rend à la collectivité, disons que, pendant l'année financière 1983-1984, il y a eu plus de 18,000 admissions et qu'on a traité 64,000 patients au service d'urgence. Je cite ces chiffres parce que je sais que tous mes collègues de la Chambre qui n'ont pas d'hôpital dans leur circonscription désireront en parler à leurs électeurs, pour les inviter à contribuer au fonds d'expansion du Centenary Hospital.

J'ai essayé de donner une vue d'ensemble de ma circonscription de Scarborough-Est, monsieur le Président, afin de permettre à tous les députés de comprendre les répercussions du discours du trône et de l'exposé financier qui l'a suivi sur ces 100,000 habitants.

A Scarborough-Est, on retrouve à la fois des milliers de jeunes propriétaires dont c'est la première maison et des milliers de personnes âgées, mais toutes ces personnes ont un point en commun; elles rêvent toutes d'un certain succès et d'une certaine aisance. Or, la semaine dernière, ces rêves se sont rapprochés grandement de la réalité après la présentation du discours du trône et de l'exposé financier du ministre. Tous ces gens ont maintenant beaucoup plus confiance dans leur pays et dans leur avenir qu'il y a quelques mois seulement.

Le discours du trône, monsieur le Président, et plus particulièrement l'exposé financier qui l'a suivi, ont constitué pour notre pays un signal qui rétablira la confiance nécessaire à la création des emplois qui nous font tant défaut et à la réduction de notre énorme déficit qui, j'en suis persuadé, est l'objectif prioritaire de tous les députés.

Les Canadiens voient assurément d'un très bon œil l'affectation immédiate de 1 milliard de dollars à la création d'emplois. Cependant, ce qui est encore plus important, c'est le climat qui a été instauré par l'exposé économique. Ce climat donne confiance aux gens d'affaires de tout le pays. Or, monsieur le Président, c'est la confiance qui, en réalité, permettra de créer davantage d'emplois d'un bout à l'autre du pays. Les sociétés qui vivent dans l'incertitude depuis quelques années investiront maintenant dans la technologie de pointe ou l'expansion de leurs usines, au besoin, et cela signifiera des milliers d'emplois pour les Canadiens.

J'envie sincèrement mes honorables collègues qui manient aussi bien le français que l'anglais. J'espère pouvoir acquérir une connaissance suffisante du français au cours de mes 16 prochaines années à la Chambre.

Je m'inquiète beaucoup, depuis quelques années, à la pensée que le Québec, contrairement aux autres provinces de notre grand pays, n'a pas signé l'accord constitutionnel de 1981. Ainsi, monsieur le Président, au cours des quatre prochaines années, notre gouvernement devra s'efforcer, et c'est chose possible, d'amener le Québec à ratifier cet accord. Si les observations et les points de vue encourageants qui ont été formulés par les premiers ministres provinciaux après leur réunion de mardi avec le premier ministre (M. Mulroney) laissent présager une nouvelle ère dans le domaine de la collaboration fédérale-provinciale, je crois que le premier ministre mettra en branle les négociations nécessaires pour réaliser cet objectif. Monsieur le Président, je voudrais que mes collègues des deux côtés de la Chambre sachent que j'appuierai les efforts du gouvernement et que je ferai tout en mon pouvoir pour m'assurer que cet objectif nécessaire et fondamental soit réalisé au cours de la 33e législature.

Depuis 31 ans, j'œuvre dans le domaine de l'enseignement. C'est pourquoi je m'intéresse vivement aux jeunes et à leur avenir. Je suis très heureux que les Nations Unies aient proclamé 1985 l'Année internationale de la jeunesse, invitant les pays membres à mettre l'accent sur le rôle des jeunes chez eux. Et je suis encore plus heureux, monsieur le Président, d'annoncer que dans une lettre ouverte aux jeunes de Scarborough datée de juillet 1984, le maire a annoncé ceci:

> Le 28 mai 1984, le conseil municipal de Scarborough a décidé, par résolution spéciale, de créer un groupe de travail sur l'Année internationale de la jeunesse, afin de préparer et de coordonner les festivités marquant cet événement et notre participation à l'Année internationale de la jeunesse—participation, développement, paix, 1985, pour tous les jeunes de 15 à 24 ans.

En résumé, monsieur le Président, je voudrais dire que je partage avec tous les électeurs de Scarborough-Est une vision du Canada semblable à celle de sir John A. Macdonald pour qui le Canada avait un brillant avenir. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, et nous avons acquis une certaine grandeur à bien des égards, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Monsieur le Président, je m'engage à faire tout en mon pouvoir pour aider à la réalisation de cet objectif et à travailler de concert avec tous les députés pour faire progresser le Canada.

M. le vice-président: Questions? Commentaires? Nous poursuivons donc le débat.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, même si le débat actuel porte théoriquement sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il est assez évident que le véritable document dont nous discutons est l'exposé financier que le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé jeudi soir. En effet, si le discours du trône était plutôt insipide et superficiel, l'exposé financier du ministre des Finances a finalement révélé à la Chambre et à la population les véritables intentions du gouvernement conservateur. Je voudrais parler ce matin de ces deux documents, car il est essentiel de les étudier ensemble.

Je le répète, le discours du trône est un document insipide et superficiel. Il est plein de slogans et de déclarations d'intention auxquels on peut difficilement ne pas souscrire. Qui peut être contre la réconciliation, la consultation ou l'accroissement de la productivité? Qui oserait s'opposer à un grand nombre des objectifs et des principes énoncés dans le discours du trône? En étudiant ce dernier très attentivement, je me suis rendu compte qu'il ne comportait en réalité qu'une seule proposition précise sur le plan législatif. Il s'agit de la proposition concernant les allocations de conjoints, qui est valable et que nous avons l'intention d'appuyer. Il nous faudra naturellement obtenir d'abord des précisions, mais on peut dire en général que c'est une bonne proposition.

Pendant la campagne électorale, le chef du parti conservateur nous a souvent parlé de son programme et de ce qu'il ferait s'il était élu. Il mentionnait régulièrement certaines questions comme s'il n'était pas du tout au courant des activités de la Chambre. Par exemple, il a affirmé plusieurs fois que son parti créerait des groupes de travail grâce auxquels les députés auraient leur mot à dire dans les décisions du gouvernement. Or je me permets de rappeler, monsieur le Président, que nous avons eu au moins neuf ou dix groupes de travail chargés d'étudier divers sujets au cours de la dernière législature. J'ai moi-même présidé le groupe de travail sur les perspectives d'emploi dans les années 1980. Il y a eu également un groupe de travail sur les énergies de substitution et un autre sur les problèmes des handicapés. Il y a eu un comité spécial chargé de la réforme des pensions. Ces comités spéciaux étaient comparables aux groupes de travail qui se sont penchés sur la question de l'autonomie politique des Indiens et sur celle des pluies acides. Par conséquent, cette brillante et nouvelle idée du premier ministre (M. Mulroney) de créer des groupes de travail avait déjà des applications pratiques au cours de la dernière législature.

L'Adresse—M. Allmand

• (1220)

La première chose que le discours du trône nous présente comme une nouvelle idée brillante est la mise sur pied d'un groupe de travail parlementaire chargé de la réforme de la Chambre des communes. Il se trouve que j'ai œuvré pendant plus d'un an, avec des députés du parti conservateur qui ont fait du très bon travail, au sein d'un comité spécial chargé de proposer une réforme parlementaire. Nous avons examiné tous les aspects de la réforme du Parlement et déposé dix rapports, dont un seul a vu ses recommandations appliquées sur une base temporaire. Nous sommes nombreux à souhaiter que ces mesures temporaires deviennent permanentes. Quoi qu'il en soit, cela ne ferait toujours qu'un rapport sur une dizaine. Ce comité avait notamment cherché à voir comment on pourrait permettre aux députés de jouer un rôle plus indépendant à la Chambre et accroître l'efficacité des comités. Vu le nombre imposant de députés conservateurs que compte la nouvelle législature, il semble que la constitution d'un nouveau groupe de travail aurait pour unique objet de permettre aux députés gouvernementaux de s'occuper.

En tant qu'ancien membre de ce comité spécial chargé de la réforme parlementaire, j'inciterai vigoureusement le nouveau comité à commencer par appliquer les recommandations des rapports que les députés conservateurs ont approuvés à l'unanimité. Parmi les députés conservateurs qui étaient membres de ce comité, trois sont ministres aujourd'hui; il s'agit du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn). Je pense que le leader du gouvernement à la Chambre et notre propre leader parlementaire (M. Gray) devraient chercher ensemble le moyen de mettre en œuvre les recommandations de ces rapports unanimes, afin qu'il ne soit pas nécessaire de tout reprendre à zéro.

Examinons un instant d'autres propositions figurant dans le discours du trône. Le gouvernement a annoncé qu'il était en faveur des langues officielles et des minorités de langue officielle. C'est très louable; cependant, c'est un ancien gouvernement libéral qui a créé la Commission royale sur les langues officielles et qui a fait adopter la Loi sur les langues officielles malgré l'opposition farouche de certains députés conservateurs. Cela fait des années que le gouvernement s'efforce de régler les derniers problèmes liés à ces mesures. Nous sommes heureux de constater que le parti conservateur et son nouveau chef soutiennent les langues officielles. Mais quand on en parle dans le discours du trône, on dirait presque des vœux pieux.

Le nouveau gouvernement a dit par ailleurs dans le discours du trône qu'il voulait conclure une entente constitutionnelle avec le Québec. Nous le voulons tous. Dans les propositions constitutionnelles présentées à la Chambre par l'ancien premier ministre Trudeau, il était question d'accorder un droit de veto au Québec, ce qu'il a toujours eu et voulu. Cette proposition a été torpillée non seulement par le gouvernement péquiste du Québec mais par la plupart des gouvernements provinciaux conservateurs. Il en résulte à mon sens un document constitutionnel plus faible, qui n'est malheureusement pas reconnu par le Québec. Ce n'est certainement pas le gouvernement libéral précédent dirigé par le premier ministre Trudeau qui est responsable de cette situation.

Le gouvernement affirme qu'il honorera l'engagement qu'il a pris à l'égard des peuples autochtones, conformément à la Loi constitutionnelle de 1982. La seule promesse que contient la Loi constitutionnelle de 1982 est celle de tenir deux autres conférences.

Pourquoi n'est-il pas question de l'autonomie politique des Indiens dans le discours du trône? Cette recommandation a pourtant été faite dans le rapport unanime du comité spécial de la Chambre, qui a été approuvé à l'unanimité par les députés conservateurs. C'est un député actuel qui était coprésident de ce comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, qui a publié ce rapport unanime. Le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a dit qu'il était en faveur de l'autonomie politique des Indiens et qu'il visera cet objectif. Il n'en était toutefois pas question du tout dans le discours du trône.

Le gouvernement a déclaré par ailleurs qu'il croit dans la légitimité du syndicalisme. Nous sommes heureux d'entendre les conservateurs finalement déclarer qu'ils croient dans la légitimité du syndicalisme et dans la consultation avec des syndicats: pourrait-il en être autrement? Le discours du trône renferme d'autres principes analogues. C'était un document très insipide et très superficiel qui ne nous apprend pas grand-chose. Il ne contient pas beaucoup d'idées qui prêtent à controverse.

C'est le jeudi qui a suivi le discours du trône que nous avons pu déceler les véritables intentions du parti conservateur. Les conservateurs ont enfin annoncé leurs couleurs. Dans la déclaration financière, ils promettent de réduire les dépenses de plus de 4 milliards en supprimant purement et simplement certains programmes et en réduisant considérablement d'autres programmes.

La tradition veut que le discours du trône expose dans les grandes lignes les projets du gouvernement pour la session. A une exception près, le discours du trône est plutôt vague et superficiel à cet égard. C'est dans la déclaration financière que l'on peut voir quelles sont les véritables intentions du gouvernement.

Bien des propositions n'ont pas été mentionnées dans le discours du trône. Nous avons dressé une liste de toutes les promesses qui ont été faites par le parti conservateur pendant la campagne électorale, on le sait. Il a fait 338 promesses qui représentent au total des dépenses de 4 milliards. Ces promesses ne revêtaient pas toutes un caractère national. Certaines ont été faites à certaines circonscriptions; je songe notamment à celles que le candidat conservateur a faites dans ma circonscription. D'autres promesses s'adressaient aux électeurs de certaines régions; on espérait sans doute obtenir leur vote à force de les cajoler ainsi. Pourtant, le discours du trône n'annonçait que très peu de mesures visant à remplir ces promesses. La question de l'allocation au conjoint est certes une exception. Je suis d'accord avec cette politique. Pourtant, qu'est-il advenu de ces 338 promesses qui devaient coûter 4 milliards de dollars? Quand le gouvernement les remplira-t-il?

Le gouvernement a déclaré qu'au moment où il a accédé au pouvoir, il a découvert qu'il ne pourrait pas remplir ses promesses parce que les coffres étaient vides. Il a enchaîné la semaine dernière en annonçant que le déficit serait de 34 milliards de dollars. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre et de nombreux candidats de son parti disaient

que la situation était bien plus grave et que le déficit serait de 36 milliards de dollars. Ils ont mené leur campagne en claironnant que les finances de notre pays étaient dans un état catastrophique et en prédisant un déficit plus élevé que celui qu'ils ont reconnu l'autre soir. Ce qui ne les empêchaient pas de faire toutes ces promesses qui devaient coûter 4 milliards. C'est le premier ministre lui-même qui a fourni ce chiffre vers la fin de la campagne électorale. J'estime que le gouvernement trompe encore la Chambre et les Canadiens en déclarant qu'il découvre tout à coup qu'il n'a pas d'argent. Ils connaissaient les faits quand ils ont fait leurs promesses.

Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont fait trois sortes de promesses. Ils ont promis par exemple d'apporter des changements. Au cours de cinq débats auxquels participaient tous les candidats j'ai vainement tenté de faire dire à mon adversaire conservateur ce qu'il entendait par changements. Allaient-ils revenir au vieux fond de conservatisme qui les avaient poussés pendant tout un été à s'opposer à l'adoption du nouveau drapeau de notre pays, ou encore qui les avaient poussés par la suite à lutter contre la nouvelle constitution de notre pays ou contre notre nouvelle Charte des droits? Voulaient-ils revenir à l'époque où ils s'étaient opposés à l'instauration du régime d'assurance-maladie et d'autres programmes? Par changements, entendait-il un retour en arrière marqué au coin du conservatisme?

Nous avons ignoré ce qu'il entendaient par là jusqu'à la déclaration financière de jeudi dernier. Nous savons maintenant qu'il s'agit en fait d'un retour au toryisme incarné par Arthur Meighen dans les années 20, du démantèlement progressif des institutions dont notre pays s'est doté. Bien que le gouvernement ait annoncé des coupures de 4.2 milliards de dollars, il nous en annonce d'autres pour le printemps. Nous savons enfin à quel genre de changements les conservateurs songeaient.

Les conservateurs ont promis en outre que des milliers d'emplois seraient créés immédiatement après les élections. Ils nous disent maintenant qu'ils n'ont pas encore élaboré de projet précis en vue de créer ces emplois, qu'ils doivent d'abord consulter les provinces, les syndicats et les milieux des affaires. Bien que cela soit compréhensible, pourquoi n'en ont-ils rien dit avant les élections? A ce moment-là, ils donnaient l'impression qu'ils disposaient d'un projet de création d'emplois tout prêt. Nous constatons maintenant qu'ils n'avaient pas de projet défini à ce sujet et qu'il ne s'agissait en fait que de vœux pieux. Bien des gens aimeraient voir plus d'emplois disponibles. J'espère que le gouvernement réussira à mettre un programme au point dans le cadre de consultations, et les députés de l'opposition entendent l'y aider.

• (1230)

Il est à souhaiter qu'au sein de ces groupes de travail, comités spéciaux et commissions, nous aurons autant de poids que les autres députés. Il est bon de consulter à l'extérieur du Parlement, mais nous devons aussi être écoutés.

Les conservateurs ont fait 338 promesses entraînant des dépenses particulières. Pour reprendre les mots de mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien), ils avaient, ce que lui n'a pas, la langue fourchue. Les tories devaient réduire le déficit et dépenser, de l'aveu même du premier ministre, près de 4 milliards de dollars pour réaliser ces promesses.

A propos de l'exposé financier de la semaine dernière, un député conservateur a affirmé dans son discours que le gouvernement ne réduirait pas le déficit aux dépens des pauvres, ainsi que nous l'avions dit. Nous voulions nous occuper du déficit, le diminuer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Des documents le prouvent. On nous a même accusés il y a quelques instants d'être en faveur d'une réduction du déficit. Nous le sommes, monsieur le Président, mais pas comme les conservateurs s'y prennent. J'ai oublié quel député ministériel a répété tout à l'heure qu'il ne voulait pas réduire le déficit aux dépens des pauvres et des malheureux. Quand je lui ai demandé de justifier les réductions de 9.6 millions au chapitre des logements sociaux—et pour ceux qui ne le sauraient pas, les logements sociaux sont destinés notamment aux personnes âgées, aux familles à faible revenu, aux familles monoparentales, aux mères abandonnées—que nous a-t-on répondu? Quelle est l'explication du député? Les personnes de ces catégories représentent certes la classe malheureuse de notre société. Le député dit qu'il ne donnera pas son appui aux compressions qui leur causeront du tort. Mais ce programme d'austérité va inévitablement leur causer du tort.

Voyons quelques-unes de ces compressions. J'aimerais bien qu'on m'explique à un moment ou l'autre comment l'on fera pour que personne ne se ressente de ces compressions. Même Radio-Canada se voit imposer des réductions de 75 millions. Il s'en trouvera pour soutenir que nous n'avons pas un si grand besoin de Radio-Canada. Mais je me demande comment on pourrait réduire le budget de Radio-Canada de 75 millions de dollars sans procéder à des mises à pied. Je me demande si les conservateurs croient vraiment que toutes les victimes des compressions pratiquées à Radio-Canada seront embauchées par le réseau CTV. C'est un voeu pieux, mais je l'espère pour elles.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur le Président, je soupçonne qu'il va se produire la même chose que dans le cas des compressions pratiquées à l'Avro Arrow. Nous allons assister à un exode massif de techniciens et d'autres spécialistes de Radio-Canada vers le sud où ils se feront embaucher par les réseaux ABC, NBC et CBS. Ce sera très regrettable. C'est le sort des organismes culturels qui est en jeu. Je parle de l'Office national du film, du Centre national des arts et du Conseil des Arts. Tous ces organismes emploient des gens forcément. Les arts et la culture font travailler des gens.

J'ai pris un malin plaisir à écouter le premier ministre au cours de la campagne à la direction de son parti. Il passait le plus clair de son temps à parler de ceux qui travaillaient dans le «vrai monde». Il avait dans l'idée que si vous travaillez pour le secteur privé, vous êtes dans le vrai monde. J'imagine donc que ceux qui œuvrent dans le secteur public, comme les professeurs, les infirmières et les policiers ne travaillent pas dans le vrai monde. Ils vivent dans un monde chimérique. Leur travail n'a pas autant de valeur que celui de employés des compagnies de cigarettes ou de jouets. Le travail des employés du secteur privé est réel, tandis que celui des employés du secteur public, comme les professeurs, les infirmières, les gardiens de prison, etc., est imaginaire. Il a, cependant, cessé d'employer cette expression. Je suppose qu'un membre de son cabinet le lui a

conseillé. Cependant, les convictions profondes que trahissait ce langage n'ont pas changé, puisqu'elles transpirent du document financier présenté l'autre soir.

Permettez-moi de revenir sur ces coupes sombres. J'ai parlé du domaine des logements sociaux où la réduction est de 9.6 millions de dollars. On consacre 29.4 millions de dollars de moins au Programme d'aide à la remise en état des logements. Dans le document, on nous annonce que les activités prévues sont réduites de 25 p. 100. J'ignore combien de députés connaissent ce programme, mais il visait à remettre en état les logements délabrés, les vieilles maisons qu'on livrait au paravant au pic des démolisseurs afin de faire place à des aires de stationnement. Les crédits destinés à ce programme seront cependant réduits de 25 p. 100, soit de 29.4 millions de dollars. Est-ce que le secteur privé s'en emparera dans l'espoir de réaliser des bénéfices, est-ce qu'il s'intéressera à la rénovation des vieux logements au profit des occupants actuels et non pas de ces gens à la page que privilégient les quartiers de ce genre, je n'en sais rien.

On me rappelle que mon temps de parole est presque écoulé.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Il y a tellement à dire sur la question que je ferai mieux, je suppose, d'en venir au dernier point.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: J'ai essayé de faire comprendre bien des choses aux ministériels. Nous savons que nous ne remporterons pas un grand nombre de votes à la Chambre, mais j'ajoute ceci très sérieusement: nous espérons l'emporter dans certains débats et mobiliser l'opinion publique contre les initiatives du gouvernement. Nous espérons que les gens vont dresser l'oreille et commencer à examiner de près ces réductions, et aussi que les électeurs iront voir leurs députés conservateurs à propos de certaines de ces questions, qu'ils les interrogeront au sujet de la rénovation des vieux logements et des compressions pratiquées dans les budgets des organismes culturels, de la recherche et du développement et du logement social. Peut-être le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision.

J'ai l'intention de prendre la parole sur un autre amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône, mais, pour l'instant, j'ai un amendement à proposer. Je propose, appuyé par la députée d'Outremont (M^me^ Pépin), l'amendement suivant:

> mais que la Chambre regrette que vos conseillers non seulement aient omis d'accorder la priorité au gouvernement au grand jour, mais en outre qu'ils aient, par leurs actes, cherché à renverser la tendance amorcée par les gouvernements précédents en limitant considérablement les renseignements disponibles sur la prise des décisions au gouvernement et en essayant de restreindre l'accès aux participants élus et autres à ce processus décisionnel.

En bref, voici quelques exemples de la restriction de l'information. D'abord, le Nouveau parti démocratique et notre chef ont demandé la divulgation du nombre d'emplois perdus par suite du programme financier annoncé jeudi dernier, mais les conservateurs ont refusé de le dévoiler.

Nous avons d'autres exemples. Les nouveaux chefs de cabinet, les commissaires, qui limitent la transmission de l'information provenant de leurs ministères aux députés et à la presse. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a interdit aux fonctionnaires de son ministère de discuter avec les journalistes. Un membre du bureau du Conseil privé qui avait communiqué certains renseignements a reçu l'ordre de se taire et de ne plus parler aux journalistes. L'antichambre du gouvernement a été déclaré zone interdite à la presse. Depuis des années et des années, les journalistes étaient autorisés à y pénétrer, même sous l'ancien gouvernement conservateur de M. Clark. Maintenant, pour la première fois, aucun journaliste n'est autorisé à pénétrer dans l'antichambre du gouvernement. La diffusion de l'information est extrêmement limitée. D'une part, le gouvernement parle de consultations et de consensus mais, d'autre part, il refuse de fournir aux Canadiens et aux députés les renseignements dont ils ont besoin.

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député a demandé de façon très éloquente un accroissement de l'aide aux logements subventionnés. Où se trouvait le député pendant toutes les années de gouvernement libéral . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: . . . où seul un très faible pourcentage des fonds que le gouvernement fédéral avait affecté au logement par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement était consacré aux logements subventionnés, aux logements pour personnes âgées, aux logements publics et aux coopératives de logement.

• (1240)

Que pense le député de ce que dans les documents les plus récents établis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le gouvernemnt libéral, il était proposé de réduire—je me fie à ma mémoire mais je ne pense pas être trop loin de la vérité—de 50 p. 100 les crédits alloués au logement social et coopératif? Où était le député quand cela s'est passé sous le gouvernement libéral?

M. Allmand: Monsieur le Président, je m'étonne que le député ait posé cette question, puisque nous nous connaissons depuis longtemps. Il sait que je suis intervenu à plusieurs reprises pour inviter le gouvernement d'alors à consacrer plus d'argent au logement social. En fait, j'ai parfois voté contre le gouvernement et avec son parti.

Mme Mitchell: Venez avec nous.

M. Allmand: Si le député veut que je lui envoie mes discours, je le ferai avec plaisir. Je n'étais peut-être pas satisfait des sommes que le gouvernement consacrait au logement social, en tout cas il progressait. Il ne rétrogradait pas. J'estimais qu'il ne faisait pas assez, mais au moins il avançait. Cette fois nous reculons.

Dans certaines circonstances, à cause du taux d'inflation et de je ne sais quoi, les augmentations de budget n'ont pas fait autant que nous le souhaitions. Cependant, jamais mon gouvernement n'a proposé des coupures de 9.6 millions, ni des coupures dans la rénovation, comme le fait le gouvernement actuel. Le député a demandé où j'étais. Il le sait bien où j'étais. Je siégeais en face, et j'ai consacré beaucoup de discours à ce sujet.

Il a également parlé de coupures de programmes proposées par des bureaucrates. Il a raison. Lorsque nous étions au gouvernement, ces gens ont proposé des coupures. Ils ont essayé au moins cinq fois en dix ans de sabrer un programme de logement social de ma circonscription. Mais au niveau politique nous avons dit non. J'ai pu maintenair ce programme dans ma circonscription en dépit de ce que proposaient les technocrates, qui ont parlé au ministre de vive voix à plusieurs reprises l'incitant à le supprimer. J'espère que certains députés conservateurs de l'arrière-ban feront comme moi. J'espère qu'ils iront dire à leurs ministres: «Cela va faire du tort à ma circonscription, cela va mettre des gens sur le pavé. Pourquoi ne pas faire marche arrière? Refusons de donner suite à cette proposition ridicule».

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) pose une question.

[*Traduction*]

M. St. Germain: C'est vraiment un grand jour, monsieur le Président. Le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) appartenait jadis au NPD. Cela ne m'étonne pas, ni personne à la Chambre . . .

Une voix: Il en fait toujours partie.

M. St. Germain: Comme le fait remarquer le député, il fait toujours partie du NPD mais siège avec les libéraux. Ils collaborent ensemble depuis des années et je suppose que cela va continuer ainsi.

Je trouve cependant étonnant que le député intervienne à ce moment-ci pour contester notre façon de gouverner. Depuis le tout début de la campagne électorale, son chef et son parti n'ont pas cessé d'affirmer que nous ne promettions rien. Le voici maintenant qui déclare que nous avons fait 338 promesses. Nous allons réaliser nos 338 promesses, mais nous allons le faire graduellement et avec pragmatisme. Voilà comment nous allons gouverner le pays. Cela lui donnera évidemment un choc car il ne sait pas comment cela peut être possible.

Une voix: Il n'est pas de journée que vous ne brisiez une promesse.

M. St. Germain: Nous allons être fidèles à nos promesses. Mais les libéraux se sont battus avec tout le monde. Ils ont gouverné par voie de confrontation. C'est comme cela qu'ils ont gouverné, et ils ne peuvent comprendre comment on peut gouverner par voie de consultation et de conciliation.

Le député semble être bien informé et savoir exactement ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent. Il a dit qu'il voulait juguler le déficit, qu'il voulait le réduire. Les libéraux l'ont promis en 1980, mais c'était tromper effrontément les Canadiens car, loin de diminuer, le déficit a augmenté. Que recommanderait-il maintenant? Le gouvernement actuel a effectué des ajustements dans un esprit humanitaire et compatissant en tenant compte avant tout des personnes. Le député doit manifestement avoir des recommandations à faire, sinon il ne serait sûrement pas intervenu. Dans quels domaines aurait-il effectué les compressions nécessaires pour juguler le déficit qui ruine le pays et fait grimper les taux d'intérêt?

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai un grand respect pour mon honorable collègue. Lui et moi, malgré nos divergences politiques, sommes bons amis. Je tiens cependant à le reprendre sur sa première observation. Je n'ai jamais été membre du NPD, mais je l'ai été du parti CCF. J'ai cessé de l'être lorsqu'il est devenu le NPD car alors je ne pouvais épouser sa nouvelle idéologie. J'ai trouvé qu'il y avait davantage pour me satisfaire dans le parti libéral que dans le NPD.

Le député a parlé des 338 promesses. Il a dit qu'elles seraient honorées en temps opportun. J'espère que nous ne retiendrons pas notre souffle. En fait, si je les lui ai signalées, c'est que je voulais que son gouvernement nous les rappelle toutes. Il y en a de bonnes et il y en a de moins bonnes. J'y ai fait allusion parce qu'elles touchent à la crédibilité de son parti. Celui-ci a fait 338 promesses qui, de son propre aveu, coûteraient quatre milliards de dollars à réaliser. Les conservateurs ont aussi dit au cours de la campagne électorale que le déficit devait être ramené à 36 milliards de dollars, puis ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas tenir leurs promesses parce que les coffres étaient vides et autres choses du genre.

Quant à la confrontation, disons qu'il y en a eu au cours des cinq ou dix dernières années. Toutefois, nous devons nous rappeler qu'au Québec le gouvernement élu avait pour but explicite de diviser le pays. Cela devait mener à la confrontation. Nous ne pouvions absolument pas accepter cela. Lorsque d'autres provinces ont voulu diminuer le pouvoir fédéral, nous ne pouvions absolument pas accepter cela. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a provoqué cette confrontation. Ce n'est pas nous qui avons proposé un référendum sur la souveraineté-association, mais bien le gouvernement péquiste du Québec. Nous nous y sommes opposés. Nous l'avons combattu et nous la combattrons toujours.

Le budget du printemps dernier prévoyait un programme de réduction du déficit. Il visait d'abord à éliminer le gaspillage et les doubles emplois, et non pas des programmes entiers s'ils étaient bons. Nous voulions aussi—et c'est un but que se sont aussi fixé le député et son gouvernement—arriver à réduire le taux de chômage. Nous croyons dans la création directe d'emplois et non seulement dans le rôle du secteur privé à cet égard. Il fallait faire quelque chose pour atténuer le chômage parce que si le déficit s'est tant accru ces dernières années, c'est surtout—comme le constatera le député s'il consulte les chiffres—à cause du fardeau que constituaient pour l'économie le régime d'assurance-chômage et les programmes de création d'emplois. Si nous arrivons à stimuler l'économie au point de voir le chômage diminuer et la situation de l'emploi s'améliorer, cela réduira d'autant les dépenses du gouvernements et accroîtra ses recettes surtout en impôt sur le revenu.

Nous ne croyons pas que la principale cause du manque de confiance des investisseurs réside dans la taille du déficit. Au Japon, le déficit représente un pourcentage plus élevé du produit national brut et, pourtant, le taux de chômage n'y est que de 2 ou 3 p. 100, tout comme l'inflation. La véritable cause du manque de confiance des entreprises est tout autre. Ce manque de confiance est dû en partie à des problèmes d'ordre national et international, et non aux quelques programmes qui ont été supprimés l'autre soir.

M. le vice-président: Le débat sur l'amendement reprend.

• (1250)

[*Français*]

Et je donne la parole à l'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, chers collègues du Parti progressiste conservateur, messieurs les députés de l'opposition, qu'il me soit permis d'abord de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement les électeurs de la circonscription de Richelieu qui m'ont si massivement appuyé lors des élections du 4 septembre.

Permettez-moi, monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, de parler brièvement de cette vaste circonscription de Richelieu. On y retrouve des régions très industrialisées comme Sorel-Tracy et la région de Pierreville ainsi qu'une région de pêches dans ce coin-là, la région de Baie-du-Fèbvre et Nicolet où les gens vivent surtout d'agriculture, la région de Bécancour qui est à l'aube d'un développement industriel important grâce à la venue de l'usine Péchiney.

Ma circonscription a aussi souhaité un changement véritable le 4 septembre dernier. Les gens de ma circonscription, las d'un manque de politique en matière agricole, las d'un gaspillage honteux et discrétionnaire du Fonds La Prade, las du manque de décisions pour une relance économique véritable axée sur la création d'emplois permanents, las d'un manque de débouchés pour nos jeunes, ont rejeté un régime vieillissant sans politique véritable qui conduisait littéralement le pays à la ruine.

A la suite de cette décision populaire, le nouveau gouvernement officialisa, lors du discours du trône du 5 novembre, les orientations qu'il entend défendre durant son mandat.

Ce discours révèle au pays entier qu'effectivement le gouvernement entend respecter les engagements fondamentaux pris pendant la campagne électorale. Il révèle la volonté inébranlable de son caucus de mettre fin à 20 ans de querelles mesquines qui ont causé des déchirements dans notre société qui seront difficiles à oublier. Le fédéralisme centralisateur et paternaliste que nos voisins d'à-côté ont professé durant 20 ans, bafouant les aspirations les plus légitimes des provinces, est mort et se doit d'être enfoui le plus profondément possible.

En ce qui concerne le Québec, Denyse Amiot, journaliste pigiste à la Légion canadienne, que l'on ne peut sûrement pas taxer de séparatiste, écrivait: «Les libéraux ont en effet poussé tellement loin leur opposition à toute initiative du Québec, peu importe son mérite, qu'ils ne pouvaient plus, sans se renier eux-mêmes, atténuer ces attitudes qui leur étaient devenues nocives, après avoir, le temps d'un feu de paille, fait leur fortune en 1980. Ils n'ont tellement pas compris ce message des électeurs que, quelques jours avant le scrutin du 4 septembre, le secrétaire d'État y allait d'un autre petit coup de force en tentant de court-circuiter la province en versant directement des fonds aux universités du Québec. Résultat: les recteurs eux-mêmes se sont insurgés et le secrétaire d'État de l'époque, devenu le symbole d'une certaine arrogance, était lui-même battu dans sa propre circonscription.

Quelques mois auparavant, on avait unilatéralement décrété de juridiction fédérale exclusive tout le domaine des pêches du Québec. Il s'ensuivit des frustrations et surtout un affrontement qui se traduisit par une baisse du nombre de prises, des faillites et une colère générale. Résultat: toutes les circonscriptions où la pêche compte pour une ressource importante ont tourné le dos aux libéraux.

Venons en donc, monsieur le Président, à un dossier qui nous touche dans la circonscription de Richelieu. Ce dossier, où plutôt que de négocier de bonne foi avec le Québec la réaffectation des sommes originalement affectées à la construction de l'usine d'eau lourde de La Prade à Bécancour, les libéraux ont choisi de saupoudrer ces montants au gré de leurs fantaisies dans les villes et villages du cœur du Québec. Résultat: toutes ces circonscriptions ont renié cette façon d'agir, même si en apparence, elles y trouvaient leur compte.

Monsieur le Président, ce fédéralisme n'était pas du fédéralisme canadien, il trahissait le véritable esprit avec lequel les Pères de la Confédération canadienne avaient ébauché la Constitution de 1867.

Quant à notre gouvernement, il a déjà clairement indiqué au cours des derniers jours que le changement de cap sera total. Déjà dans les faits, on peut se rendre compte d'une détente dans les relations entre les divers gouvernements provinciaux.

Il est clair que notre tâche est déjà compliquée par 20 ans d'incompétence et un déficit de 34 milliards de dollars. Malgré ce triste héritage, nous du parti progressiste conservateur, nous nous tournons résolument vers l'avenir et réparerons les erreurs du passé.

L'honorable ministre des Finances (M. Wilson), dans sa déclaration économique, a indiqué le seul véritable chemin possible, soit la réduction d'une dette qui, présentement, étrangle les marchés financiers canadiens. Cette réduction du déficit, évidemment, ne sera pas facile et on verra peut-être certains de nos projets retardés momentanément. Sachez, messieurs les députés d'à côté, que chaque fois que cela se produira, j'aurai une pensée toute spéciale pour vous. Une réduction du déficit implique des choix. Elle implique un réaménagement des priorités. Déjà la déclaration économique de l'honorable ministre des Finances nous indique où iront certaines priorités. Il est clair qu'un tel choix est difficile et pénible, mais je suis persuadé qu'il tiendra compte des besoins d'une circonscription comme la mienne qui fut littéralement oubliée par les libéraux depuis plus de 20 ans.

En effet, dans une circonscription comme celle de Richelieu, qui fut jadis le fleuron de la métallurgie au Québec et qui a dû subir les affres d'un marché périclitant, amplifiées par la non-existence de programmes de recherche et de développement en métallurgie, il est clair désormais que ces régions entières, comme celle de Sorel-Tracy dont 77 p. 100 des emplois industriels sont dans la transformation des métaux et dans la fabrication métallique, ont un besoin urgent d'aide. Durant la campagne électorale, le parti et moi-même avons clairement indiqué que la recherche et le développement seront des priorités. En effet, chers collègues, il est évident qu'aucun pays moderne ne peut envisager l'avenir avec optimisme si son gouvernement ne vient pas en aide à ce domaine vital mais souvent oublié. Voilà pourquoi je veux réitérer ici devant cette Chambre que je travaillerai sans relâche au déblocage de fonds pour la recherche et le développement en métallurgie dont ma circonscription a si grandement besoin.

Une autre préoccupation de ma circonscription ainsi que de plusieurs autres à travers le Canada, c'est la politique du transport maritime de notre gouvernement et la création d'une marine marchande. Comme on le sait, Sorel est connue depuis longtemps pour son chantier naval qui, malheureusement, en l'absence de politique ferme, n'a cessé depuis 10 ans d'aller de mal en pis. Cette situation afflige présentement tous les chantiers maritimes au Canada. Le parti et moi-même, nous nous sommes engagés à doter graduellement ce pays d'une politique du transport maritime. Ce défi est de taille, mais je ne doute en rien de la volonté de ce gouvernement d'agir là où d'autres avant nous se sont contentés de ronfler. Je veux, ici devant cette Chambre, réitérer le désir de participer à l'élaboration d'une telle politique.

Dans un pays où les gouvernements libéraux depuis plus de 30 ans ont totalement ignoré le transport maritime, dans un pays où notre flotte compte encore un certain nombre de navires construits avant le Titanic, dans un pays où 50 p. 100 des navires immatriculés en 1983 étaient âgés de plus de 20 ans, en résumé, dans un pays où la flotte devient de moins en moins concurrentielle, et de moins en moins sécuritaire, il est plus que temps de donner une politique qui favorisera la construction navale canadienne et non étrangère comme ce fut le cas sous les libéraux. Le parti a clairement indiqué qu'il favoriserait le développement graduel d'une marine marchande canadienne en créant un climat économique de confiance par l'établissement de crédits d'impôt.

D'autres solutions ne sont pas à dédaigner, au contraire. L'introduction de certaines règles dans l'octroi de subventions par le biais du programme d'encouragement au secteur pétrolier, par exemple, pourrait sans doute redonner un essor considérable à la construction navale de ce pays. D'ailleurs, l'Association des chantiers maritimes canadiens a bien expliqué la situation dans un communiqué qu'elle publiait le 24 février 1984 indiquant que quatre nouveaux navires de construction étrangère utilisés pour le transfert de l'acier ont été enregistrés au Canada durant les premiers mois de 1984 sous le défunt régime libéral. Ces quatre navires, représentant au total 10,722 tonnes de jauge, sont affectés au service des champs pétrolifères de la Côte-Est. Trois d'entre eux ont été construits en Corée du Sud et un en Norvège. Il faut mettre un terme aux achats à l'étranger. Ces quatre navires auraient pu être construits au Canada, ce qui aurait minimisé le ralentissement de l'activité des chantiers maritimes en 1982 et 1983. Il est probable que de telles importations se poursuivront tant que l'on pourra trouver un financement à bas prix à l'étranger, que l'on ne supprimera pas les échappatoires aux politiques gouvernementales existantes.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Ce dernier pourra continuer cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

* * *

[*Traduction*]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

DÉPÔT DU RAPPORT

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le rapport statutaire de 1984 du directeur général des élections du Canada. Je rappelle aux députés que, conformément à l'article 46(4) du Règlement, ce rapport est automatiquement renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE PROJET DE VENDRE CANADAIR ET DE HAVILLAND

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, on ne saurait passer sous silence l'empressement que le gouvernement a mis à annoncer la mise en vente des sociétés Canadair et de Havilland. Je n'interviens pas seulement parce que de Havilland est située dans ma circonscription et que des milliers d'emplois et des entreprises commerciales environnants sont en cause, mais aussi parce que des douzaines de fournisseurs canadiens de cette société vont se ressentir de la décision du gouvernement qu'on ne peut qualifier que d'idéologique.

Le parti qui forme le gouvernement avait donné l'impression pendant la campagne électorale qu'il détenait un bon nombre de solutions, entre autres choses, sur la façon de s'y prendre pour accroître l'emploi et renforcer la culture canadienne et la propriété canadienne. Nous nous sommes rendu compte d'après les premières mesures que le gouvernement a annoncées qu'il n'avait d'autres solutions que de se montrer aimable, de rechercher la consultation, de former des comités d'étude. Le seul point sur lequel le gouvernement semblait être prêt à agir est celui de la vente de ces deux sociétés et d'autres. Quand nous avons réclamé les études, nous avons découvert qu'il n'en avait pas fait et qu'on n'avait entrepris aucune consultation ni cherché à dégager un consensus sur la question de savoir s'il fallait ou non mettre ces sociétés en vente.

Tout le monde sait que le parti libéral préconise une économie mixte. Nous ne sommes pas idéologiquement engagés à laisser à tout jamais l'industrie aérospatiale dans le secteur public. Nous nous sommes cependant engagés à sauvegarder cette industrie. A partir de ce point de vue, je voudrais saisir le gouvernement et les députés à la Chambre des communes . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

ON DEMANDE DE DÉRÉGLEMENTER L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, depuis 1980, l'industrie du pétrole et du gaz a été incapable de donner son plein apport à l'économie canadienne. La baisse des investissements dans ce domaine a eu des répercussions directes sur les ressources énergétiques du Canada ainsi que sur les niveaux de sécurité et d'emploi.

Les prix et le régime fiscal actuel sont tels que l'industrie ne peut réaliser des bénéfices suffisants. Les stimulants offerts par le gouvernement précédent pour encourager la prospection dans les régions isolées ont engendré un parti pris et voué à l'inefficacité la prospection et l'exploitation des ressources énergétiques au Canada.

Récompensons le succès plutôt que l'activité. L'industrie ne réclame aucun traitement de faveur, mais elle veut être traitée comme les autres industries au Canada. Elle a besoin d'une déréglementation, d'un régime fiscal efficace et il faut supprimer immédiatement la disposition de rétroparticipation.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LE RELÈVEMENT DES FRAIS DE PASSAGE ANNONCÉ

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, depuis que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que les budgets d'exploitation des traversiers du CN reliant Terre-Neuve seraient réduits, CN Marine a relevé de 15 p. 100 ses tarifs pour la traversée du golfe. Désormais, pour un aller simple, les frais de passage pour une voiture et un adulte, de North Sydney à Argentia, s'élèveront à plus de $100. Voilà ce qu'il en coûte pour passer d'une province à une autre.

De même, les économies qu'entend réaliser le ministre des Finances dans les services de cabotage dans le cadre d'une économie globale de 16.1 millions de dollars, vont amener une réduction de ces services entre Terre-Neuve et la côte du Labrador. D'une part le gouvernement pénalise tous ceux qui veulent se rendre à Terre-Neuve ou en revenir et d'autre part, la réduction des services de cabotage et une hausse des tarifs constituent une décision ignoble puisqu'elle porte atteinte à l'unique moyen de transport de certaines localités côtières.

Et pour porter l'insulte à son comble, le premier ministre de Terre-Neuve a annoncé qu'il doit se rendre à Ottawa pour tenter de savoir ce qui s'y passe. Et voilà pour le fédéralisme coopératif. Seul le conservatisme coopératif a empêché le premier ministre de Terre-Neuve de répudier formellement l'actuel gouvernement, chose qu'il mérite sûrement à cause de certaines mesures qu'il a prises après les élections. Je souhaite que la soumission inconditionnelle du premier ministre à ses supérieurs d'Ottawa prenne fin dans les plus brefs délais.

LES JEUNES

L'ANNULATION DES COUPES DANS LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours qu'a fait hier l'honorable ministre d'État chargée de la Jeunesse (M^me^ Champagne) et je la félicite de son discours ainsi que de sa nomination à ce poste important. Il est clair que nous avons tous les deux la responsabilité de la jeunesse parce que nous sommes déjà passés par là.

Je remarque que la ministre d'État a promis d'être la porte-parole des jeunes. Elle a ajouté: «toutes les chances doivent être données à chaque jeune d'exploiter au maximum son potentiel propre, qu'il soit fortuné ou non, homme ou femme, autochtone, immigrant, et ainsi de suite». Elle semble donc consciente de quelque chose qui échappe à ses collègues du cabinet, soit qu'on ne peut parvenir à la prospérité sans justice sociale. L'une ne va pas sans l'autre.

Par conséquent, j'ai hâte de travailler avec la ministre d'État; nous serons les porte-parole de ceux qui étaient représentés sur la colline aujourd'hui et de la jeunesse en général et nous demanderons au gouvernement de faire en sorte que, par la Loi sur le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux fournissent suffisamment d'argent à l'enseignement postsecondaire, plutôt que de se consulter pour réduire ce financement. Nous devons nous assurer que l'aide fédérale aux étudiants est suffisante, qu'elle encourage les études à temps partiel et qu'elle aide à surmonter les obstacles que connaissent les pauvres, les femmes et les minorités. Nous découragerions ainsi les provinces de réduire leurs programmes d'aide comme l'a fait la Colombie-Britannique. J'espère également que l'honorable ministre appuiera la jeunesse et s'opposera aux réductions du programme fédéral de prêts aux étudiants et d'«Été Canada».

* * *

LA PROSTITUTION

ON DEMANDE DE PRÉSENTER AU PLUS TÔT DES MODIFICATIONS À LA LOI

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question qui touche de près les habitants de Niagara Falls et qui préoccupe également tous les Canadiens. Je veux parler du racolage aux fins de prostitution. L'ancien ministre de la Justice a signalé que le racolage n'était pas un problème d'ordre national, mais je puis assurer à la Chambre que c'est un problème urgent et permanent pour les habitants de Niagara Falls, ainsi que de bien d'autres municipalités du pays.

Depuis la décision rendue en 1978 par la Cour suprême du Canada, bon nombre de municipalités ont essayé de faire face à ce problème, mais elles ont obtenu un succès mitigé parce que l'ancien gouvernement a refusé d'agir. Le comité de gestion du centre-ville de Niagara Falls et d'autres m'ont déjà demandé de trouver une solution rapide à ce problème. C'est donc avec grand plaisir que j'ai appris, par le discours du trône, que notre gouvernement est disposé à agir.

J'exhorte le ministre de la Justice (M. Crosbie) et mes collègues de la trente-troisième législature à ne pas attendre davantage pour apporter les modifications législatives qui s'imposent. La prostitution, comme la pornographie, représente une

forme d'exploitation de la femme, exploitation qui est inadmissible aux yeux des habitants de Niagara Falls et de l'ensemble des Canadiens.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON APPUIE LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai appris avec consternation que le ministre des Financees (M. Wilson) avait retenu les services de M. William Mackness, vice-président et économiste en chef de la Banque de Nouvelle-Écosse, comme conseiller spécial en matière de politique. Or, pour réduire le déficit fédéral dans une proportion incroyable de 50 p. 100, M. Mackness recommande l'élimination du principe d'universalité dans le cas des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales. Ce ne sont pas les banquiers comme M. Mackness, mais bien les simples citoyens de notre pays qui auront le plus à souffrir de ce conseil draconien visant à réduire rapidement notre déficit budgétaire.

Nous n'avons pas sujet de nous étonner quand nous voyons le gouvernement, si prompt à vanter les vertus de la consultation, solliciter d'abord les conseils de ses amis au sein de la quatrième banque du Canada. Pour plaire à ses partisans dans les milieux de la haute finance, le gouvernement n'hésitera pas à effectuer des coupes sombres dans les programmes sociaux dont les Canadiens ordinaires ont besoin.

Les députés du Nouveau parti démocratique ont livré une longue lutte pour obtenir aux Canadiens le droit aux pensions et aux allocations familiales. Si nous avons tant insisté sur le principe de l'universalité dans le cas de ces programmes, c'était pour leur épargner l'indignité d'avoir à se plier à un examen de leurs ressources. Je crains fort que le gouvernement actuel ne veuille faire marche arrière.

Nous sommes à la fois déçus et inquiets du revirement opéré par le gouvernement tory quant au principe de l'universalité. Naguère sacro-saint, ce principe est maintenant contesté. Nous voyons dans la nomination de M. Mackness une nouvelle preuve que les assurances du premier ministre (M. Mulroney) relativement à l'universalité n'étaient qu'un stratagème électoral. Nous prions instamment le gouvernement actuel de faire preuve de plus d'honnêteté que le gouvernement libéral précédent.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA NOUVELLE ATTITUDE ENVERS LES CONTRIBUABLES

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de féliciter le ministre du Revenu (M. Beatty) pour son projet de rendre les services de l'impôt plus humains. La plupart des plaintes que j'ai reçues dans ma circonscription concernent les impôts, le fisc et son attitude. J'hésite à employer le terme «tactique» bien que d'autre l'aient fait.

Article 21 du Règlement

Le ministre a dit qu'en resserrant les contacts entre les services de l'impôt et les citoyens, pas comme adversaire mais comme service consultatif, on encouragera les gens qui ont attendu à se faire connaître et à payer le solde de leurs impôts. Je suis parfaitement d'accord à ce sujet et on obtiendra beaucoup plus par la compréhension que par la force, tous les parents le savent.

Il y a longtemps que l'on néglige, peut-être volontairement, de modifier l'image des services de l'impôt. Le gouvernement a montré qu'il était décidé à apporter des changements au lieu de maintenir un mauvais régime parce qu'il existe.

Cette décision présente également d'autres aspects positifs, dont le fait d'offrir immédiatement un emploi à ceux qui en cherchent n'est pas le moindre. D'après le ministre, on consacrera environ 380 années-personnes à ce changement, ce qui prouve que le gouvernement est décidé à s'inspirer du rapport du groupe d'étude conservateur recommandant d'apporter certains changements à Revenu Canada. Cette décision montre aux Canadiens que le gouvernement travaille pour eux au lieu de leur demander de travailler pour lui.

* * *

• (1410)

VIA RAIL

LE SERVICE ENTRE EDMUNDSTON ET MONCTON

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, les habitants du Nouveau-Brunswick et de la région des Maritimes ont été réconfortés par la promesse du gouvernement de rétablir le service Atlantique Limitée de VIA Rail. Les citoyens de ces provinces s'étaient opposés à la suppression de ce service, ne tenant nullement à être privés d'une liaison efficace et appréciée avec le centre du pays, à voir le tourisme décliner dans leur région et à éprouver de la difficulté à se déplacer. Je suis heureux que le gouvernement ait reconnu la valeur du service Atlantique Limitée.

J'exhorte le ministre des Transports (M. Mazankowski) à veiller au rétablissement rapide de ce réseau de transport. Les lacunes et l'inefficacité du service actuel sont notoires et bien prouvées. Je souhaite épargner aux habitants du Nouveau-Brunswick et à toutes les personnes appelées à se déplacer dans la région des Maritimes les ennuis causés par des horaires qui ne conviennent pas, des surréservations, des pertes de temps et des dépenses inutiles.

Le rétablissement du service entre Edmundston et Moncton a été bien accueilli et j'espère qu'il redeviendra un service permanent de VIA Rail.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que le gouvernement doit subir les conséquences d'une quinzaine d'années d'incurie financière, de folles dépenses et d'irresponsabilité. Nous espérons toutefois que ces facteurs n'empêcheront pas le gouvernement de rétablir dans les plus brefs délais un service-voyageurs ferroviaire qu'on n'aurait jamais dû abandonner.

Article 21 du Règlement

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

LA HAUSSE DES FRAIS DE DEMANDE DE CITOYENNETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Néo-Canadiens et les candidats à la citoyenneté ont été scandalisés et révoltés d'apprendre que le gouvernement actuel avait plus que doublé les frais de demande de citoyenneté pour les adultes et plus que triplé les frais pour les mineurs. Une famille moyenne de cinq personnes devra maintenant payer $155 au lieu de $54 comme auparavant. Cette hausse injustifiée constitue nettement une mesure régressive et cruelle qui ne pourra que décourager au lieu de favoriser l'entrée de nouveaux-venus dans le courant général de la société canadienne.

Dans ses efforts trop zélés pour accroître les recettes publiques, le gouvernement conservateur a abandonné le principe de la compassion, sapé l'esprit de multiculturalisme et frappé ceux-là même qui sont le moins en mesure d'absorber ces hausses. Cette mesure, monsieur le Président, donne une triste image d'un nouveau régime conservateur.

Je presse le secrétaire d'État et le ministre d'État au Multiculturalisme de renverser immédiatement cette décision très regrettable et de ramener les frais de demande de citoyenneté à un niveau acceptable et juste.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DIFFICULTÉ DE COMBLER LES EMPLOIS DISPONIBLES DANS LES PETITES ENTREPRISES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, après avoir effectué une enquête complète, a découvert qu'il existait au moins 170,000 emplois disponibles dans les petites entreprises, emplois qu'on pourrait combler si le régime d'assurance-chômage actuel n'encourageait pas les gens à vivre de prestations au lieu de travailler.

Il serait effectivement insensé d'aller travailler pour un salaire qui, impôt et frais de transport prélevés, est inférieur aux prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement mérite donc des éloges pour avoir parlé du régime d'assurance-chômage dans son exposé économique. Je lui demande donc, et tous les députés devraient en faire autant, de passer immédiatement à l'action en modifiant le régime d'assurance-chômage pour encourager les gens à se spécialiser, à se perfectionner, voire à se trouver un emploi même s'il paie moins que les prestations de chômage.

* * *

L'ÉNERGIE

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard payent l'électricité plus cher que partout ailleurs au Canada, soit environ trois fois la moyenne nationale. Ces tarifs d'électricité font du tort à l'économie de notre province. Chaque personne et chaque secteur se trouve nettement défavorisé par rapport à la concurrence. Par exemple, le prix de revient moyen national d'un litre de lait est de 67c. si l'on considère que les agriculteurs utilisent 3000 kilowatts-heures d'électricité pour le produire. Le prix de revient de ce même litre de lait à l'Île-du-Prince-Édouard est de $1.41. C'est 74c. de plus que la moyenne nationale.

Maritime Electric a récemment déclaré qu'en raison de l'augmentation du prix du pétrole brut annoncée dans l'exposé du ministre des Finances, M. Wilson, les tarifs d'électricité augmenteraient de 4 p. 100.

La production agricole doit rester rentable si nous voulons assurer la sécurité économique de tous les habitants de l'île. Comment cette industrie pourrait-elle demeurer rentable si le gouvernement ne tient pas sa promesse de réduire le coût de l'électricité dans l'île du Prince Édouard? Au lieu de le réduire, il l'augmente. Le gouvernement a promis d'aider les agriculteurs et les habitants de l'île du Prince Édouard et il est temps qu'il tienne ses promesses.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—L'INCARCÉRATION D'UN JOURNALISTE CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle de la maladresse de son gouvernement dans l'affaire Jonathan Mann, le journaliste canadien qui a été emprisonné par les autorités indiennes. Cette affaire a suscité une vive inquiétude chez les journalists canadiens et même à la Foreign Correspondents Association, à Washington.

La ministre des Relations extérieures a déclaré ceci à la Chambre hier:

> Des instances au plus haut niveau ont été faites au sein du ministère des Affaires étrangères de l'Inde . . .

Pourtant, d'après le *Globe and Mail*, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dit que nous ne pouvons pas commencer à nous immiscer dans l'application de la loi des autres pays. Comment explique-t-il cette contradiction? Pourquoi sape-t-il l'autorité de sa ministre des Relations extérieures? Quels sont les faits au juste? Pourquoi le ministre s'efforce-t-il moins de protéger les intérêts d'un journaliste canadien que ne l'a fait le gouvernement français pour le journaliste français Abouchar, qui a été libéré de l'Afghanistan grâce à son intervention?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir posé une question aussi précise. Je profite de l'occasion pour signaler que j'ai dit, à tort, dans la bousculade, hors de la Chambre, que M. Mann avait enfreint la loi indienne. Il est en réalité accusé d'avoir enfreint la loi indienne. Je prie la Chambre de m'en excuser.

Beaucoup d'instances ont été faites et on en fait régulièrement, après les démarches diplomatiques normales et admises de notre haut commissaire; mon sous-ministre a eu une conversation avec le haut commissaire suppléant de l'Inde au Canada. Monsieur le Président, je suppose que M. Mann est le meilleur juge de l'efficacité de la réaction du Canada. Dans une converation qu'il a eue dernièrement—hier—avec notre haut commissaire, M. Mann a dit qu'il est très satisfait de la façon dont le gouvernement du Canada a réagi.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est excusé d'avoir dit hier que M. Mann avait enfreint la loi, ce qui revenait à le présumer coupable avant même sa comparution au tribunal. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il personnellement présenté ses excuses à cet égard au haut commissaire de l'Inde? Et a-t-il demandé à notre haut commissaire en Inde de transmettre ses excuses aux autorités indiennes?

Je pose cette question au ministre parce que s'il ne le fait pas, le gouvernement du Canada ne pourra jamais convaincre le gouvernement de l'Inde de prendre ses instances au sérieux parce que M. Mann reste coupable aux yeux du gouvernement canadien et du ministre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne l'ai pas fait et n'ai aucune intention de le faire. Je puis assurer à la Chambre des communes que le gouvernement de l'Inde prend très au sérieux les instances que lui présente le gouvernement du Canada.

LES RELATIONS DES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE AVEC LES MÉDIAS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si son approbation apparente de la détention de M. Mann par le gouvernement de l'Inde est en rapport avec la consigne qu'il a donnée à tous les fonctionnaires de son ministère—et même aux agents de presse, qui sont rémunérés pour parler à la presse—de s'abstenir de tout commentaire auprès de la presse et du public? Cette directive est contraire à la politique qu'il a lui-même adoptée lorsqu'il était premier ministre, politique qui exigeait la plus grande franchise de la part des fonctionnaires. Y a-t-il un rapport quelconque? En fait, le ministre compte-t-il respecter sa propre consigne et garder le silence?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse est tout simplement non. Pour être plus précis, monsieur le Président, si le député cherche le chaînon manquant, qu'il se tourne vers lui-même.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LES SIX PRISONNIERS SOVIÉTIQUES DÉTENUS EN AFGHANISTAN

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Relativement à ma question d'hier concernant les six prisonniers politiques détenus par les autorités afghanes, il appert que la ministre a induit en erreur la députée d'Outremont et cette Chambre en affirmant qu'aucune demande n'avait été faite au nom de ces personnes. Les faits démontrent que six demandes de parrainage pour ces détenus ont été effectuées en bonne et due forme en juin dernier. Les numéros des dossiers sont les suivants: R-11044 jusqu'à R-11049.

Ayant en privé reconnu ses torts, la ministre est-elle disposée aujourd'hui à s'excuser publiquement pour avoir induit cette Chambre en erreur?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque la députée a soulevé la question hier, elle n'a pas cité de noms. Comme le cas de plusieurs groupes était à l'étude, je parlais d'un groupe et elle parlait d'un autre, et je m'excuse très sincèrement auprès d'elle de ne pas avoir clairement nommé le groupe auquel je faisais allusion. Toutefois, après avoir examiné la situation et m'être arrêtée sur le groupe dont elle m'a dit plus tard parler, je puis certes lui assurer que mon prédécesseur avait bel et bien dit que des formules de demande seraient remis à ces personnes si elles satisfaisaient à toutes les exigences, y compris du point de vue médical.

Nous n'avons pu convaincre les autorités locales dans un secteur frontalier très inaccessible de permettre que l'on procède à des examens médicaux. Mais nous avons demandé la collaboration d'autres pays à cet égard. Nous avons demandé la collaboration de la Croix Rouge internationale et nous nous occupons très activement du cas de ces personnes espérant qu'elles seront éventuellement amenées au Canada.

[*Français*]

L'ENTRÉE AU CANADA DE RÉFUGIÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le Canada a déjà accueilli plusieurs centaines de réfugiés chiliens sans certificats médicaux. Alors la réponse de la ministre implique-t-elle que le nouveau gouvernement a changé de cap et entend dorénavant restreindre l'entrée au Canada des réfugiés, particulièrement ceux en provenance de pays totalitaires qui sont les . . .

M. le Président: Est-ce que l'honorable députée est prête à poser une question? Je m'excuse . . . car j'ai écouté au commencement de son intervention encore un préambule. A la fin j'ai écouté une question, et je suis prêt à la réécouter.

Mme Pépin: La réponse de la ministre implique-t-elle que le nouveau gouvernement a changé de cap et entend dorénavant restreindre l'entrée au Canada de réfugiés, particulièrement ceux en provenance de pays totalitaires, puisque ce sont les personnes qui sont les plus persécutées?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous n'avons pas changé de façon de procéder. Ce sont là les règlements qui ont été établis par mon prédécesseur, surtout pour ce qui concerne ces six personnes.

M. Nunziata: Deux personnes ont reçu des excuses; à qui les prochaines?

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Ce dernier sait parfaitement que nous essayons de savoir depuis plusieurs jours quelles répercussions directes auront sur l'emploi les coupures budgétaires et les augmentations d'impôt figurant au programme de son gouvernement. Je me vois obligé de soulever la question de nouveau aujourd'hui, étant donné que le premier ministre a déclaré hier soir, au grand dîner organisé à l'occasion de la conférence des assureurs, à Toronto: «Notre analyse économique permet de conclure que ce programme n'a pas d'effets négatifs, d'un point de vue quantitatif, sur la création d'emplois dans notre pays». Pas plus tard qu'avant-hier, son ministre des Finances a dit exactement le contraire à la Chambre, en affirmant que la politique du gouvernement entraînerait en 1986 une légère diminution du nombre d'emplois. Le premier ministre voudrait-il bien nous expliquer quel est celui des deux qui dit vraiment la vérité à la Chambre des communes et à la population?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, la réponse du ministre des Finances ne contredit pas ma déclaration, puisqu'il a dit que l'écart ne serait pas significatif sur le plan statistique. Cela revient exactement à ce que j'ai affirmé moi-même. Comme vous le savez, le nombre d'emplois va augmenter au cours de la prochaine année financière. Les taux d'intérêt ont encore baissé de près d'un quart de point aujourd'hui, l'inflation est de 3.8 p. 100 et les consommateurs reprennent confiance très rapidement si l'on en juge par ce que le Conference Board vient d'annoncer ce matin. Tous ces symptômes sont positifs.

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le premier ministre déclare d'un côté à Toronto qu'il n'y aura aucun changement quantitatif important, et il affirme par ailleurs qu'il est impossible de mesurer ce genre de chose. Je voudrais qu'il précise sa pensée. Veut-il dire que nous devons nous attendre à un accroissement des investissements au Canada ainsi qu'à une relance de la croissance et de la création d'emplois par suite des coupures effectuées par le gouvernement et des augmentations d'impôt? Est-ce vraiment ce qu'il prétend?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que la politique éculée que les libéraux et leurs alliés du NPD ont préconisée pendant des années s'est soldée par un échec complet. Au contraire, les nouveaux programmes que le ministre des Finances a annoncés et qui ont été accueillis avec enthousiasme dans l'ensemble du pays permettront de donner aux Canadiens les emplois durables dont notre pays a besoin. Voilà le fond de ma pensée.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

LES JEUNES—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Au même moment où il est assis confortablement, près d'un millier d'étudiants sont dehors pour essayer de faire connaître au gouvernement leurs préoccupations quant aux coupures que ce gouvernement-ci entend faire à leur sujet. On sait que le gouvernement a l'intention de couper les emplois d'été, couper les prêts aux étudiants, couper les transferts au niveau de l'éducation postsecondaire, et près d'un millier d'étudiants ont bravé le froid pour venir communiquer un message au ministre et aux autres membres de son gouvernement. J'aimerais donc demander au ministre comment il peut justifier son refus d'aller rencontrer des citoyens canadiens à part entière qui veulent transmettre leurs préoccupations au gouvernement au lieu de tout simplement ignorer une manifestation comme celle-là, de jeunes qui veulent participer pleinement au débat sur leur avenir.

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue d'avoir posé cet importante question et d'avoir soulevé un problème non moins important. Je voudrais qu'il sache que je ne prends pas la situation des étudiants à la légère. Il est peut-être au courant que la semaine dernière, lorsque la Fédération canadienne des étudiants multipliait les démarches auprès des caucus de tous les partis, j'ai passé une heure avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à discuter des préoccupations que suscitaient dans tout le pays le Programme canadien de prêts aux étudiants et le financement des universités canadiennes. Que le député se rassure: je vais rencontrer les ministres provinciaux de l'Éducation sous peu et nous amorcerons le dialogue sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS POURRONT ASSISTER À LA PROCHAINE RENCONTRE DE LA SAINT-VALENTIN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si je comprends bien le ministre, maintenant, strictement des groupes nationaux de «lobby» sont pour lui des représentants légitimes des étudiants.

Actuellement il y en a près d'un millier qu'il refuse de rencontrer et, supposément, comme son chef le disait, il fallait être généreux, ouvert, accessible... L'honorable ministre peut-il assurer qu'avant que des discussions soient tenues sur des coupures au niveau de l'éducation postsecondaire, des représentants étudiants seront consultés au moment de leur rencontre de la Saint-Valentin?

En fait, est-ce que le ministre peut s'assurer que des représentants étudiants pourront assister à la réunion à titre d'observateurs afin de s'assurer que leurs intérêts soient bien défendus?

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je ferais peut-être bien de rappeler au député, qui a fait partie du gouvernement, que ce n'est pas mon parti qui s'en est pris au secteur de l'enseignement postsecondaire en lui imposant unilatéralement le programme des 6 et 5 p. 100. Et ce n'est pas mon parti non plus qui n'a consulté ni les universités, ni les étudiants, ni la direction ou les professeurs des universités. Qu'il sache bien que j'ai déjà rencontré les dirigeants des universités, l'Association canadienne des professeurs d'université et les associations nationales d'étudiants et que je vais poursuivre les démarches dans le sens dont le premier ministre a parlé.

* * *

• (1430)

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il vient de répéter à la Chambre que les compressions budgétaires et les hausses d'impôt, que le ministre des Finances a annoncées il y a quelques jours, auraient pour effet d'augmenter le nombre d'emplois au Canada. Il a dit, comme son ministre des Finances, que cela amènerait des investissements et provoquerait la croissance.

Ma question est éminemment sérieuse, étant donné ce qui s'est passé en Colombie-Britannique lorsqu'on a appliqué un tel programme. Le premier ministre m'expliquerait-il les résultats suivants? Je vais lui donner des chiffres précis en lui demandant de traiter la Chambre avec sérieux et de répondre à ma question. Quand les ministres du gouvernement de la Colombie-Britannique ont présenté leur budget, ils prévoyaient que le taux de croissance augmenterait de 6 p. 100. Or, il a diminué de 0.1 p. 100. On y annonçait une hausse des investissements de 15 p. 100; ces derniers ont baissé de 5 p. 100. L'emploi devait augmenter de 4 p. 100; les dernières prévisions annoncent une chute de 0.9 p. 100. Avant-hier, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique a déclaré que le déficit de sa province dépasserait les prévisions. Comment le premier ministre peut-il croire que son programme de compressions et de hausses d'impôt aura de bons effets au Canada alors que celui de la Colombie-Britannique a été carrément catastrophique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les faits que mon collègue vient de rapporter sont exacts, je n'en disconviens pas. Mais dans sa question adressée à un gouvernement national capable d'influencer la politique fiscale et monétaire, il manque cet élément intangible qu'on appelle la confiance, celle des investisseurs et celle des consommateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je sais que la «confiance» est une notion incompréhensible pour les socialistes, et pour cause. Toutefois, il s'agit là d'un facteur très important qui va susciter, de la part du secteur privé, la même collaboration qui se dessine actuellement entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, en vue de créer des emplois. C'est ce nouveau climat d'impartialité, de franchise et de collaboration qui nous procurera les emplois dont nous avons besoin.

Des voix: Bravo!

L'ÉCONOMIE PROVINCIALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé de redonner confiance aux hommes d'affaires et, pour ma part, je trouve que l'idée a du bon. Par ailleurs, le groupe à qui il fait appel et qui affirme maintenant que son programme est merveilleux disait la même chose à propos des projets de M. Bennett au départ et il a changé d'avis depuis.

Je voudrais que le premier ministre me dise ce qu'il pense des faits suivants. L'autre jour, le président du Conseil des hommes d'affaires de la Colombie-Britannique a dit à propos du programme provincial qu'il n'avait pas relancé l'économie. Le président de la Certified General Accountants Association of British Columbia, qui approuvait le programme auparavant, a maintenant pu constater ses résultats et il a dit que la Colombie-Britannique court à la catastrophe. Il conseille à ses clients du secteur des affaires de quitter la province. Pourquoi devrions-nous écouter le premier ministre si les hommes d'affaires de la Colombie-Britannique considèrent le programme comme un véritable désastre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai jamais compris pourquoi le NPD se complaît dans le pessimisme. Il se réjouit des malheurs des autres. L'économie de la Colombie-Britannique est entièrement basée sur ses richesses naturelles. Elle a connu une récession, surtout à cause des mesures prises par le gouvernement libéral, et elle a traversé une période difficile, comme tout le monde le sait.

Nous nous efforçons, du mieux possible, de mettre en place une structure susceptible d'inspirer la confiance du secteur privé et nous voulons obtenir la collaboration des syndicats et des gouvernements provinciaux pour coordonner nos initiatives afin de créer les emplois qu'un Canada fort et uni peut créer. Voilà ce que nous comptons faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique et le peuple canadien ne veulent pas se complaire dans le pessimisme. Nous voulons simplement que le gouvernement du Canada nous dise la vérité.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SON PROGRAMME ÉCONOMIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, les hommes d'affaires, les syndicats, les femmes et les personnes âgées se sont opposés au programme en vigueur en Colombie-Britannique. Tous les secteurs de la Colombie-Britannique qui ont constaté les résultats de la politique économique que le gouvernement conservateur veut appliquer à l'échelle nationale considèrent qu'elle n'est pas efficace. Par conséquent, pourquoi le premier ministre, qui avait promis des changements positifs, refuse-t-il d'examiner les faits et de modifier son programme dès maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi le député recourt-il à un raisonnement aussi boiteux puisqu'il sait très bien qu'il n'y a aucune ressemblance entre le programme lancé en Colombie-Britannique et le programme positif, prospectif et axé sur le secteur privé en vigueur maintenant?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Pourquoi broie-t-il ainsi du noir?

M. Broadbent: Vous devriez faire du théâtre.

M. Mulroney: Le peuple canadien ne lui a pas donné un mandat le 4 septembre, mais bien un sursis.

Nous avons reçu le mandat d'effectuer des changements grâce à la collaboration de tous les secteurs de l'économie. Notre programme se fonde aussi sur la conviction que le secteur privé, avec le soutien de mesures gouvernementales réfléchies, peut créer les centaines de milliers d'emplois dont nous avons besoin. Voilà ce que nous allons faire. Nous espérons que vous collaborerez avec nous.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉVISION PROJETÉE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cet été, durant sa campagne électorale, il a promis aux Canadiens, que l'universalité étant sacrée, on n'y toucherait pas. Pourtant, après six semaines au pouvoir, il a déjà manqué à sa promesse.

Au cours de sa conférence de presse de vendredi dernier, le premier ministre a déclaré que seuls les présidents de banque, tous les neuf, devraient s'attendre à une réduction de leurs chèques d'allocations familiales. Cependant, dans son propre budget, qui a été présenté ici même jeudi soir dernier, on précise que les familles canadiennes gagnant entre $20,000 et $30,000 par année, c'est-à-dire par exemple les travailleurs de la société Inco, peuvent s'attendre à une réduction des prestations versées à leurs enfants et des chèques de pension de leurs grands-parents. Le premier ministre pourrait-il nous confirmer que les familles canadiennes moyennes gagnant entre $20,000 et $30,000 par année seront visées par cette révision des programmes de sécurité sociale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il serait très utile, selon moi, que le député nous donne la page et la citation exacte, car il a glissé dans sa question, par inadvertance, sans aucun doute, trois graves erreurs au moins. La vérité, c'est que le gouvernement n'a pas touché à l'universalité.

M. Tobin: Pas encore.

M. Gagliano: Que fait-on du principe sacro-saint?

M. Mulroney: Nous n'avons même pas envisagé d'aller aussi loin que le critique financier du parti libéral. Lors de la course à la direction de son parti, il a prôné l'abolition pure et simple de tous les programmes sociaux. Nos vis-à-vis sont donc mal placés pour jouer les vierges offensées. Nous ne faisons que demander, d'une façon qui nous semble réfléchie, sans toucher à l'universalité de l'assurance-maladie et sans jamais parler d'évaluations des ressources, s'il n'est pas possible, dans une société aussi développée que la nôtre, d'aider davantage les déshérités qui en ont le plus besoin. C'est là la question.

Des voix: Bravo!

LE FONCTIONNEMENT DU RÉGIME FISCAL

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, aucun d'entre nous ne s'opposerait à un réexamen des programmes sociaux dans cette optique.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

M. Frith: Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'imposer ce lourd fardeau aux familles canadiennes qui gagnent entre $20,000 et $30,000 par année plutôt qu'aux banques et aux gens dont nous avons tous parlé, qui gagnent plus de $50,000 par année et n'ont pas versé leur juste part d'impôt jusqu'à maintenant? Voilà la question à laquelle je voudrais que le premier ministre réponde.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme le député le sait, le régime fiscal est conçu de telle sorte que ceux qui sont dans les tranches d'imposition supérieures, $20,000, $30,000 ou $40,000, reçoivent moins. Cependant, dans le cadre de certains programmes, ils reçoivent plus que les gens qui gagnent moins de $10,000. Nous essayons d'aider davantage ceux qui en ont besoin. C'est là notre objectif. J'ai été très heureux d'apprendre que le député, parlant au nom de tous ses collègues, souscrit à cette révision des programmes sociaux.

• (1440)

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PIPE-LINES

LES CONSÉQUENCES RELATIVES À LA DÉCISION DE NE PAS ENTREPRENDRE LA CONSTRUCTION D'EMBRANCHEMENTS DE GAZ NATUREL ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le gouvernement a annoncé qu'aucun nouveau projet de construction de pipe-line, d'embranchements de gaz naturel sur la ligne principale entre Montréal et Québec, ne serait entrepris. Cette décision supprimera des milliers d'emplois possibles pour les travailleurs de la construction du Québec.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi cette décision a été prise sans consulter les collectivités concernées et sans prendre en considération les promesses qu'ont proférées les candidats conservateurs au cours de la récente campagne électorale?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour féliciter le critique du NPD de sa nomination. J'espère que nous aurons des relations cordiales.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Bien entendu, sa question porte sur le programme des embranchements, au Québec. Ce n'est pas son annulation mais son report qui a été annoncé dans l'exposé économique de la semaine dernière.

Je puis déclarer au député que j'ai rencontré le ministre de l'Énergie du Québec la semaine dernière, avant que l'on annonce les réductions, pour parler des priorités de son ministère. La question du pipe-line fera l'objet de nouvelles discussions portant sur la préparation d'un nouveau calendrier des travaux.

M. Waddell: En ce qui concerne nos relations, je présume que la ministre parle pour elle-même.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et vise à obtenir des renseignements au sujet des emplois liés à ce pipe-line et à d'autres domaines. J'ai devant moi une déposition sous serment du ministre de l'Expansion industrielle régionale, faite en 1977, lors d'un procès intenté contre le procureur général du Canada pour forcer le gouvernement à fournir des renseignements . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. Waddell: Dans la déposition, on dit . . .

Des voix: Question!

M. Waddell: Les conservateurs ont déclaré au tribunal, dans leur déposition, que leur opposition à la Chambre des communes avait été gênée et ridiculisée parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir certains renseignements du gouvernement précédent. Comment se fait-il que nous ne puissions pas avoir de renseignements au sujet du chômage et d'autres questions soumises au gouvernement?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, non seulement les néo-démocrates sont-ils moroses mais, ils ne sont pas aimables.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Je ne considère pas cette question comme rattachée à la précédente. Je peux simplement le rassurer et lui dire que les renseignements qu'il demande sur le report du programme des embranchements, au Québec, figurent dans l'exposé économique et les documents déposés par le président du Conseil du Trésor.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE COMPLÉTER LE RÉSEAU CHAMBORD-DOLBEAU

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources également. Elle ne concerne pas les coupures.

Dans l'entente relative à la construction de la voie latérale du gazoduc Grand-Mère-Chambord-La Baie, il y avait des sommes d'environ 240 millions d'engagées. Comme notre productivité est excellente dans notre région, il semblerait que les coûts seraient de l'ordre de 210 millions environ, donc une économie de 30 millions. Madame la ministre peut-elle assurer la Chambre que ces 30 millions pourront être utilisés pour compléter le réseau Chambord-Dolbeau? S'il n'est pas fait maintenant, il ne le sera peut-être pas.

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour avoir soulevé la question. Encore une fois, comme je l'ai dit tout à l'heure, la construction des embranchements latéraux n'a pas été annulée mais reportée. Je voudrais aussi féliciter l'entreprise pour le travail qu'elle a accompli. Les délais de même que les coûts prévus ont été respectés. Je répète donc que nous revoyons actuellement les prochains échéanciers pour la construction de ces embranchements.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

CN MARINE—LES TARIFS POUR LES TRAVERSIERS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre se rappelle que dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement précédent, CN Marine avait demandé au cabinet au début de l'automne la permission de hausser ses tarifs de 4 p. 100 pour les traversiers du golfe et l'ensemble de ses caboteurs de l'Atlantique. Le ministre peut-il confirmer qu'à la suite de l'exposé financier de jeudi dernier, il n'est plus question d'une hausse de 4 p. 100 des tarifs mais plutôt d'un relèvement d'environ 15 p. 100, et que le cabinet serait déjà saisi d'une demande d'autorisation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ignore que le cabinet ait été saisi d'une telle demande. Il est vrai qu'il est question de hausser de 15 p. 100 le tarif des services de traversier. Cependant, on sait déjà qu'une réduction de 10 p. 100 est accessible aux usagers réguliers. Cela permettra à CN Marine de mettre en place une grille tarifaire plus souple qui procurera des recettes accrues.

M. Tobin: En tout cas, l'augmentation touche tout le monde.

L'INCIDENCE SUR LE TOURISME

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement s'est engagé à favoriser le tourisme dans la région atlantique, le ministre pourrait-il nous dire si son ministère ou celui de son collègue, le ministre d'État chargé du Tourisme, a entrepris d'évaluer les conséquences négatives qu'aurait, sur le tourisme dans les provinces de l'Atlantique, le fait que l'on relève les prix à la consommation de 300 p. 100 de plus que prévu dans le programme des 6 et 5 p. 100.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député exagère un peu. Il existe une certain marge de manœuvre et on tiendra compte dans ce contexte des besoins de l'industrie touristique. Je vais d'ailleurs m'entretenir avec mes homologues des provinces atlantiques pour passer en revue différents moyens de mettre en œuvre ces augmentations d'une façon juste, cohérente et équitable.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES ÉTATS-UNIS—LE PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. J'espère que mes relations avec la ministre seront aussi cordiales qu'avec l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dont j'étais le critique à la Chambre mais qui a été parmi les rares libéraux à quitter honorablement les lieux.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Ma question a trait aux nouvelles selon lesquelles le gouvernement américain réduit son programme de recherches sur les pluies acides tout en prétendant accorder une grande importance à ce problème. Se propose-t-elle d'examiner ces compressions? Cela faisant, prendra-t-elle aussi des dispositions pour faire révoquer l'annulation, annoncée par le ministre des Finances, du projet Herring Gull Egg permettant d'étudier les substances chimiques toxiques et la faune dans les Grands lacs en vertu de l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs conclu avec les États-Unis, afin que les protestations qu'elle pourrait faire aux États-Unis aient un certain poids, les Canadiens ayant fait leur part en ce qui a trait à l'environnement?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'espère en effet que mes relations seront cordiales avec tous les députés de cette Chambre. Nous représentons un gouvernement cordial.

J'ai vu, comme honorable collègue, un article de journal qui nous disait que des syndicats se sont prononcés, à savoir que les États-Unis réduisaient les fonds consacrés à la recherche sur les pluies acides. Lorsque j'aurai étudié le dossier et que j'aurai pu évaluer si c'est très vrai ou si c'est seulement la position d'un syndicat, je pourrai répondre à mon collègue.

Pour ce qui est des postes que nous avons coupés au niveau de la recherche sur certains aspects de la faune, ce sont des coupures qui sont assez minimes quand on considère que mon ministère consacre toujours 27 millions de dollars à la recherche toxicologique et que le gouvernement canadien en consacre lui-même 150 millions.

• (1450)

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ces réductions ne sont pas minimes. Le gouvernement s'est férocement attaqué au Service canadien de la faune. La ministre de l'Environnement entend-elle se croiser les bras et se contenter de débuts si peu prometteurs comme ministre de l'Environnement? Laissera-t-elle le ministre des Finances supprimer le centre de recherches en toxicologie et s'attaquer sans aucune retenue au Service canadien de la faune, donnant de la sorte une fausse impression à ceux qui se préoccupent de l'environnement? Parlera-t-elle au ministre des Finances des réductions qui anéantiront la confiance qu'on a pu avoir en elle?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on me prédit les plus mauvais moments puisque la crédibilité que je n'ai jamais réussi à établir au sein de cette Chambre, puisque je commence mon mandat, est déjà sapée, est déjà complètement détruite. Enfin!

Mon honorable collègue sera intéressé d'apprendre que sur 2,846 personnes-années qui travaillent en Ontario, incluant ceux qui travaillent au niveau de la faune, il y a eu 34 coupures de postes. Alors je ne crois pas que nous soyons rendus à la fin du monde à l'heure actuelle.

L'ÉNERGIE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES À LA PHASE III DU GAZ NATUREL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie.

On lit dans les journaux que le gouvernement fédéral a l'intention de couper le budget pour la phase III du gaz naturel.

La ministre pourrait-elle clarifier sa position dans ce dossier, car la venue du gaz est très importante face à ses retombées économiques et au niveau du développement de notre région?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois avoir expliqué suffisamment que le projet a été différé et non annulé. Nous comptons reprendre les travaux quand la situation économique le permettra.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE À MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, que je veux féliciter pour sa rentrée au Conseil des ministres, un Conseil des ministres qui se dit prêt à consulter.

J'aimerais lui demander pourquoi il n'y a pas eu de consultations avec les autorités de la ville de Montréal lorsque le gouvernement a décidé de fermer le bureau de la sécurité aérienne à Montréal?

Deuxièmement, j'aimerais savoir de l'honorable ministre si cette décision a été prise par le Conseil des ministres, avec l'approbation du premier ministre, ou s'il s'agit d'une décision qui a été prise unilatéralement, personnellement, par le ministre des Transports?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député pour sa réélection. Il l'a échappé belle, mais nous sommes heureux de le revoir parmi nous.

M. MacKay: Une semaine de plus et il était fichu.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est vrai, une semaine de plus et nous l'aurions perdu.

Pour répondre au député, je peux lui dire que mon collègue, le ministre d'État aux Transports, s'est entretenu avec les représentants de la Chambre de commerce de Montréal et avec d'autres parties concernées avant que la décision ne soit prise.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question du député, bien sûr que la décision a été prise avec l'approbation du cabinet.

[*Français*]

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Puisqu'il confirme que cette décision a été prise par le Conseil des ministres, est-ce que le ministre sait que son chef avait fait une promesse, à Montréal, à la Place Ville-Marie, pendant la campagne électorale, à l'effet qu'il redonnerait à Montréal son titre de métropole? A la lumière de cette promesse, est-ce que le ministre voudra revoir ce dossier qui va complètement à l'encontre de cet objectif ainsi que la coupure annoncée concernant VIA Rail qui entraînera des pertes d'emplois fort importantes, puisque le centre d'entretien de VIA Rail, à Montréal, sera sacrifié au profit du centre de Toronto?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me refuse à définir les engagements du premier ministre en fonction de l'interprétation du député, car je suis convaincu qu'il pourrait y avoir certaines différences.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Pour ma part, je ne me fierais ni à l'un ni à l'autre.

M. Mazankowski: La décision qui a été prise est le résultat d'une étude approfondie. Il est évidemment logique que le bureau de la sécurité aérienne se trouve dans la région d'Ottawa-Hull, c'est-à-dire la région de la capitale nationale, puisqu'il doit collaborer avec d'autres organismes comme le CNR, la GRC, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres organismes s'occupant de l'aviation. Par souci d'efficacité et d'économie, on a estimé qu'il était préférable pour tout le monde de réimplanter le bureau de la sécurité aérienne dans la région de la capitale nationale.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre de sa nomination dans un domaine d'une très grande importance pour notre pays.

Monsieur le Président, le Parti progressiste conservateur, au cours de la campagne électorale, a promis à la communauté culturelle que, s'il formait le gouvernement, il maintiendrait l'appui financier actuel selon les augmentations du coût de la vie. Alors, dans la déclaration économique, on constate des coupures, des réductions des budgets des organismes culturels. Proportionnellement, ces coupures sont plus grandes . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Avec tout le respect que je lui dois, je prie la députée de bien vouloir poser sa question.

[*Français*]

Mme McDonald: Pourquoi a-t-il demandé à cette communauté, à ce secteur de l'économie, de subir ces coupures? Pourquoi veut-il qu'une proportion plus grande des artistes vive sous le seuil de la pauvreté?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, suite à l'énoncé de politiques économiques du ministre des Finances (M. Wilson), j'ai informé les présidents des principales agences ou sociétés qui gravitent autour du ministère des Communications des objectifs que le Conseil du Trésor entendait voir respectés dans l'élaboration du budget à venir. Ces agences, ces sociétés sont responsables de présenter au ministère d'ici la fin du mois de novembre des propositions qui respecteront ces objectifs.

Je me suis assuré dans la lettre de transmission de demander à ces autorités de faire en sorte que la diminution ou la restriction budgétaire soit appliquée principalement si ce n'est pas totalement dans le secteur de l'administration ou de la bureaucratisation des affaires culturelles afin d'éviter que la communauté culturelle ait elle-même à subir des restrictions budgétaires.

[*Traduction*]

LE REVENU DES ARTISTES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre peut-il donner à la Chambre, aux artistes et à tous les citoyens à qui des promesses ont été faites, l'assurance que le revenu réel des artistes ne diminuera pas et que le gouvernement renoncera à ses compressions budgétaires si les coupures ne peuvent pas être entièrement effectuées dans le domaine de l'administration?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, puisque ces discussions entre les agences et les ministères doivent se faire dans le respect mutuel des juridictions, il ne m'appartient pas à ce moment-ci, puisque je n'en ai pas l'autorité, de dire dans quel secteur ces restrictions budgétaires seront appliquées. Mais je peux assurer l'honorable député que lorsque les programmes ou les plans me seront soumis, j'y apporterai la plus étroite attention pour m'assurer que la communauté culturelle du Canada ne subisse pas des coupures par des restrictions budgétaires mais, au contraire, voie les montants qui lui sont alloués pour la création et la production augmentés.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par des députés le 14 novembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

M. le Président: Si d'autres députés veulent féliciter des ministres, je leur demanderais de bien vouloir le faire demain afin que nous puissions réserver à l'avenir la période des questions à des questions et des réponses.

* * *

• (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, quels sont les projets du leader parlementaire du gouvernement en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour la semaine prochaine?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je voudrais que la Chambre poursuive le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône demain, lundi et mardi, jour où le débat prendra fin. Mardi sera le huitième et dernier jour du débat.

Je voudrais que mercredi prochain soit le premier jour désigné pour la période de subsides se terminant le 10 décembre, mais j'avertis la Chambre que cela est sujet à changement en fonction des circonstances et des priorités du gouvernement.

Je m'attends à ce que le comité de sélection fasse son rapport demain. Les leaders parlementaires ont convenu après discussion d'adopter demain la motion d'acceptation. Les leaders parlementaires se sont entendus pour que l'adoption de ce rapport soit débattue demain et que la motion d'adoption soit proposée à la Chambre après que celle-ci aura entendu un intervenant par parti tout au plus.

En ce qui concerne les travaux de la Chambre pour lundi, les leaders parlementaires se sont entretenus de la difficulté de procédure que devrait soulever la tenue possible d'un vote différé à la fin de la journée. En conséquence, je demande l'autorisation unanime de la Chambre pour le projet d'ordre suivant:

Que, le lundi 19 novembre 1984, nonobstant tout vote différé, si l'ordre du jour est l'Adresse en réponse au discours du trône, la Chambre prenne en considération la motion proposée par le député de Sarnia-Lambton.

Monsieur le Président, vous constaterez que les députés sont disposés à en faire un ordre de la Chambre.

M. le Président: Je conclus qu'il y a consentement unanime.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon honorable ami s'il est disposé à nous indiquer les travaux de la Chambre pour jeudi de la semaine prochaine.

M. le Président: Peut-être l'honorable leader du gouvernement pourra-t-il répondre à cette question dans un instant. Ou bien nous nous occupons de ces motions quand elles sont présentées, ou bien nous les renvoyons aux motions. Je demanderai simplement s'il y a consentement unanime sur la proposition et, comme il y a consentement unanime, si telle est la volonté de la Chambre au sujet des travaux.

Des voix: D'accord.

M. le Président: D'accord. Le député de Windsor-Ouest a posé une question au sujet de jeudi de la semaine prochaine. Peut-être le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il y répondre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'étudie toujours la possibilité des travaux. Comme l'usage s'en est établi, j'aimerais consulter pleinement mes collègues, les leaders parlementaires, au sujet des travaux. Nous n'avons pas pu nous réunir aujourd'hui. Nous nous réunissons journellement, ce qui fait la joie de mon existence, et il n'y a rien de plus palpitant que de pouvoir discuter des délibérations futures de la Chambre avec mes collègues. Mais trêve de plaisanterie! J'espère les consulter et présenter une proposition pour les travaux parlementaires des deux derniers jours de la semaine prochaine. Je pense que nous pourrons nous occuper des travaux de la Chambre de façon rapide.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'assure l'honorable leader parlementaire du gouvernement qu'il reste encore une couple d'heures; assez pour tenir une réunion aujourd'hui. Serait-il en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement songe à établir un comité chargé d'étudier les questions intéressant directement les femmes? Il le sait, je lui ai déjà posé cette question, et il avait répondu qu'il la prenait en considération. Comme le comité de sélection doit faire rapport demain sur la structure et la composition des comités, je me demandais si nous ne pourrions pas apprendre quelque chose à ce sujet avant que le comité ne présente son rapport.

M. Hnatyshyn: Au début de notre mandat, mon collègue le secrétaire d'État (M. McLean) m'a posé la question reprise par la suggestion très importante du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Je crois que mon collègue est en train d'examiner diverses possibilités dont nous tiendrons sûrement à discuter avec les porte-parole des autres partis. Je sais que je me fais le porte-parole du gouvernement et du secrétaire d'État en disant au leader parlementaire du NPD que nous apprécions sa suggestion et celle qu'a formulée le députée de Vancouver-Est la semaine dernière. Nous estimons qu'il s'agit d'une question très importante. Nous tenons à nous assurer que quelle que soit la décision prise, elle le sera dans le meilleur esprit de consultation et dans les meilleurs intérêts des délibérations parlementaires sur les questions intéressant les Canadiennes.

M. le Président: Je me permettrai simplement de dire aux honorables leaders parlementaires que j'ai autorisé cette question parce qu'elle s'inscrivait dans la tradition des questions posées par l'un ou l'autre des leaders parlementaires. Le député de Hamilton Mountain m'a cependant mis dans une situation un peu difficile. Je le lui fais remarquer car nous avons jugé irrecevable une question du même genre il y a environ 10 jours parce qu'elle était prématurée. Je la laisse passer aujourd'hui à cause de la tradition relative aux interventions des leaders parlementaires, mais je l'inviterais à réfléchir à ce que j'ai dit à ce moment-là sur les questions prématurées.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Norman Warner (Stormont-Dundas): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition au nom de la population de Stormont-Dundas qui réclame le rétablissement de la peine de mort pour ceux qui sont trouvés coupables de meurtre au premier degré. Les châtiments sont établis pour correspondre au crime, et dans les cas de meurtre commis avec préméditation, le crime suprême mérite le châtiment suprême.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, permettez-moi de terminer l'exposé que j'ai commencé ce matin et dû interrompre au moment de l'ajournement, à 13 heures, alors que je parlais de marine marchande et de politique sur la construction navale.

Les coûts d'immobilisation ne peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier, ce qui fait qu'un grand nombre d'entreprises pétrolières louent leurs navires plutôt que de les faire construire au Canada. Il faut remarquer que nos concurrents étrangers offrent un financement à bas prix ainsi que d'autres subventions directes ou indirectes, alors que le gouvernement canadien rembourse à l'importateur jusqu'à 80 p. 100 des droits de douanes applicables.

Les importations de janvier ne sont que le dernier épisode d'une longue et triste litanie d'importations étrangères au Canada. Ces quatre navires représentent une perte d'environ 55 millions de dollars pour les chantiers maritimes canadiens et les industries connexes. En 1983, 38 navires, représentant un total de 198,743 tonnes de jauge, ont été importés au Canada. C'est à la fois le plus grand nombre de navires et le plus fort tonnage jamais importé au Canada en une seule année. La nouvelle politique gouvernementale sur la construction maritime est entrée en vigueur le 30 juin dernier, mais il continue

d'exister des échappatoires, comme c'est le cas pour les subventions PESP, qui annulent les aspects positifs de cette politique.

Le gouvernement doit réserver les subventions PESP aux entreprises qui se procurent leur matériel au Canada ou qui optimisent le contenu canadien. Cette demande ne serait pas contraire aux accords de commerce international déjà existants auxquels nous sommes partie, parce que l'article 19 du GATT autorise la levée de barrières spéciales pour les importations si une industrie nationale est menacée.

L'industrie canadienne de la construction maritime est véritablement menacée. Si l'on ne procède pas à des changements rendant la construction au Canada plus intéressante, l'existence même de l'industrie de la construction navale sera mise en danger.

Monsieur le Président, pour conclure sur ce point, il est clair que tous mes efforts iront vers l'élaboration d'une politique de marine marchande efficace et qui permettra la prospérité de nos chantiers maritimes.

D'autre part, comment ne pas parler de ceux qui ont été le plus durement frappés par ces vingt années d'inertie: les jeunes. Vingt ans où pour remédier aux problèmes de l'emploi on ne trouvait rien de mieux que stimuler leur dépendance envers un gouvernement parternaliste, un gouvernement-bonbon qui les ferait vivre toute leur vie accrochés aux pantalons du bon député libéral. Après avoir constaté leur échec, certains anciens ministres libéraux ont eu le front de se cacher derrière les difficultés économiques qu'ils avaient eux-mêmes créées pour expliquer leur incapacité à changer la situation.

Monsieur le Président, je veux exprimer ma satisfaction de faire partie d'un gouvernement qui a décidé de créer des emplois permanents pour la jeunesse de ce pays. Il nous appartient maintenant d'agir en ce sens. Les électeurs de Richelieu souhaitent également une nouvelle entente fédérale-provinciale concernant la création du parc industriel dans la région de Bécancour et un dans celle de Nicolet et de Sorel-Tracy.

Dans le domaine agricole, nos producteurs voient d'un très bon œil le vent de réforme préconisé par le discours du trône, surtout en ce qui regarde les dispositions législatives qui faciliteront le transfert des exploitations agricoles familiales entre générations, et les dispositions concernant la ristourne de taxe sur l'essence.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour l'occasion que vous m'avez fournie de m'adresser à la Chambre et, pour conclure, je veux réaffirmer que pour moi faire partie de ce gouvernement est un insigne honneur et pour les gens de Richelieu, c'est l'espoir de voir ces travailleurs retrouver leur fierté, ces hommes d'affaires, leur confiance, ces jeunes, leur dignité et les personnes du troisième âge, leur sécurité.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) a la parole.

• (1510)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que de participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et de me joindre à tous ceux qui vous ont adressé leurs félicitations pour votre nomination à ce poste prestigieux que vous saurez occuper avec toute la distinction qu'exige cette charge.

Je félicite également le vice-président et président des comités, le député de Verchères (M. Danis), le vice-président des comités, mon cher ami et collègue, le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), ainsi que le vice-président adjoint des comités, le député de Sherbrooke (M. Charest).

Mais surtout je félicite le motionnaire et la comotionnaire d'avoir proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont certainement été d'une éloquence exemplaire. Non seulement ils peuvent en être fiers, mais cet honneur rejaillit sur leurs électeurs, leurs régions et leurs circonscriptions. Je siège ici depuis plus de 16 ans, et je dois dire qu'il m'a été très agréable d'entendre les paroles éloquentes du motionnaire et de la comotionnaire ainsi que de ceux qui ont participé au débat.

J'ai écouté avec intérêt le député qui nous a parlé tout à l'heure de ses convictions et de la nécessité d'instaurer des programmes propres à favoriser le développement graduel d'une marine marchande ainsi que la nécessité de créer une économie qui fournira des emplois permanents. Je trouve encourageant de constater que ceux qui représentent à la Chambre toutes les régions du pays partagent les mêmes sentiments. La conviction et la clarté avec laquelle ces nouveaux députés ont parlé a de quoi nous inspirer tous. De toute évidence, ils ont beaucoup à offrir. Je sais que cette législature sera l'une des plus productives de l'histoire de notre pays.

Je tiens également à en profiter pour adresser mes sincères remerciements aux électeurs de Végréville qui m'ont fait confiance pour la sixième fois de suite. C'est pour moi un honneur et un privilège que de servir la circonscription de Végréville. Pour ceux qui ne savent peut-être pas où se trouve cette circonscription, elle est située à l'est d'Edmonton. Sa frontière ouest est à 20 milles d'Edmonton et elle est bordée à l'est par la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je partage la ville de Lloydminster avec mon collègue et ami, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), qui s'occupe de la partie de la ville située en Saskatchewan, tandis que je m'occupe du côté situé en Alberta.

Il y a également dans cette circonscription plusieurs villes très importantes comme Saint-Paul, Wainwright, Végréville, Vermilion et Elk Island Park. Nous avons une base militaire à Wainwright. La circonscription a une économie très diversifiée, dominée par l'agriculture et la petite industrie. Le secteur énergétique a beaucoup d'importance. Toute l'activité commerciale gravite autour de l'agriculture, du secteur de l'énergie et de l'industrie légère.

La situation financière n'est pas saine. Les conséquences du Programme énergétique national et les dégâts qu'il a causés dans notre région avec ses affreuses mesures sont irréparables. Il faudra bien des années à bon nombre de ces entreprises avant de se rétablir. Les petites entreprises directement associées aux secteurs agricoles et énergétiques sont en ce moment en proie à l'incertitude. Elles sont nombreuses à avoir fait faillite et subi des échecs.

La collectivité agricoles a eu elle aussi sa part de faillites. Les revenus agricoles n'ont jamais été aussi bas depuis 1938. L'an dernier, le revenu agricole net a accusé une baisse d'environ 40 p. 100 dans l'Ouest. Manifestement, ces problèmes appellent des solutions. Je constate avec plaisir que le discours du trône et l'exposé financier tâchent dans une certaine mesure de régler certains des problèmes du secteur agricole.

Nous sommes une nation exportatrice, de produits agricoles surtout. Nous ne fixons pas de prix. Nous nous contentons d'accepter celui qu'on nous offre. Voilà pourquoi nous devons faire tout en notre pouvoir pour réduire le coût des facteurs de production de nos denrées agricoles. Nous sommes intervenus dans ce domaine en prenant des mesures concernant le coût du carburant. Les taux d'intérêt sont à la baisse. C'est certes là un élément très important des coûts. Nous espérons nous pencher sur la question des produits chimiques qui nous servent d'insecticides et d'engrais. Ce sont là des produits qui coûtent très cher. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour réduire les frais d'exploitation des agriculteurs. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons alléger les pressions économiques que subissent les producteurs du côté de leurs prix de revient.

Jusqu'à maintenant dans le présent débat, nous avons entendu un flot de belles paroles creuses et très peu de véritables solutions de la part de l'opposition. Ce qui m'intrigue, c'est que les députés de l'opposition ont tendance à oublier que des élections ont eu lieu le 4 septembre dernier. Par la voie de ces élections, le peuple canadien s'est manifestement prononcé en faveur du changement et a donné au parti progressiste conservateur le mandat national clair de changer l'orientation politique de notre pays. Et, pourtant, les socialistes et les libéraux nous servent encore leurs vieilles salades, qui ont, dans les deux cas, été rejetées par le peuple canadien. Ne comprendront-ils donc jamais?

Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont voté non seulement contre le gouvernement libéral du jour, mais bien pour la solution progressiste conservatrice. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je pourrais dire qu'ils se sont prononcés contre le socialisme, cette sorte de socialisme que préconisent les deux partis qui siègent ensemble la main dans la main. Ils n'ont pas changé et ne changeront pas non plus.

• (1520)

Je vois que l'ancien député d'Oshawa a pris place à la tribune. L'honorable Michael Starr a déjà siégé à la Chambre avec honneur et distinction. Il a rendu visite à mes collaborateurs aujourd'hui et m'a rappelé que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a bien failli ne pas se faire réélire cette fois-ci. Sa majorité a fondu de 12,000 à 2,000 voix. Si la campagne électorale avait duré une semaine de plus, nous l'aurions peut-être vaincu lui aussi.

La population canadienne a rejeté non seulement le gouvernement libéral mais aussi la coalition socialiste entre libéraux et néo-démocrates. Elle a voté positivement, il n'y a aucun doute là-dessus.

M. de Jong: Les élections sont passées maintenant, dites-nous donc ce que vous allez faire. Allez, dites-le-nous.

M. Mazankowski: Nous aurons maintes occasions de le faire. Pour l'instant, il faut tirer les choses au clair. Les Canadiens ont voté contre un parti qui a laissé en héritage des promesses restées sans suite et des projets secrets. Nous savons quel héritage il nous a légué: des taux d'intérêts écrasants, un chômage généralisé, une dette accablante et une monnaie affaiblie. Ce parti a étouffé l'esprit d'entreprise et de création des Canadiens. C'est peut-être là la pire calamité qu'ait infligée au Canada l'alliance de ces deux partis. Ensemble, ils ont fait perdre confiance aux investisseurs et aux entreprises. Ils ont remplacé l'optimisme par le désespoir et l'inquiétude. En fait, ils ont laissé un héritage de désespoir, de rêves anéantis, de faillites commerciales et agricoles.

Il est renversant de voir les députés du NPD autant courroucés. Ils savent qu'ils ont eu leur part de responsabilités, qu'ils ont été complices des décisions concernant le Programme énergétique.

M. Waddell: Comment en avons-nous été complices? Donnez-nous en un exemple.

M. Mazankowski: Oui, je vais vous en donner un tout de suite. Les députés néo-démocrates ont approuvé le Programme énergétique.

M. Waddell: Sottises! Ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: C'est la vérité pure.

M. Waddell: C'est un mensonge.

M. Mazankowski: Ce programme a coûté aux Ontariens, 90,000 . . .

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre ne devrait pas mentir à la Chambre . . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), que le terme qu'il vient d'employer, si j'ai bien entendu, est interdit.

M. Waddell: Monsieur le Président, je retire volontiers le terme «mentir» parce qu'il n'est pas parlementaire. Au lieu de cela je dirai que le ministre sait, de toute évidence, s'il suit les votes, que nous ne nous sommes pas prononcés en faveur du Programme énergétique national. Le ministre est un homme de valeur, raisonnable et honorable. Il ne devrait pas induire la Chambre en erreur.

Le président suppléant (M. Charest): Je voudrais dire au député de Vancouver-Kingsway, premièrement, que la Chambre lui est reconnaissante d'avoir remplacé le terme offensant et, deuxièmement, que le Règlement n'est pas en cause. J'invite le ministre des Transports (M. Mazankowski) à poursuivre son intervention.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange que les députés d'en face soient tellement contrariés. La vérité est toujours difficile à accepter. Le Programme énergétique national appuyé par le NPD a coûté à l'Ontario 90,000 . . .

M. Waddell: Nous n'avions pas appuyé le PEN.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai dû mal comprendre l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski). J'ai cru l'avoir entendu dire que le Nouveau parti démocratique avait appuyé le Programme énergétique national alors qu'en réalité, chaque fois qu'il y a eu un vote à ce sujet, les députés du NPD se sont opposés au PEN.

M. Mazankowski: Nous voyons encore l'hypocrisie . . .

Le président suppléant (M. Charest): Il s'agit bien entendu d'une divergence de vues, non d'un recours au Règlement.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous voyons encore une fois l'hypocrisie des députés d'en face. Ils n'ont pas changé et ils ne changeront jamais. Le fait est que le Programme énergétique national, qui a été appuyé par les députés du Nouveau parti démocratique, a coûté à l'économie de l'Ontario . . .

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre induit délibérément la Chambre en erreur. On lui a dit, et il le sait très bien . . .

Des voix: Règlement!

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je crois que le député de Vancouver-Kingsway a de nouveau recours à une expression qui n'est pas permise. Le député voudrait-il . . .

M. Waddell: Non, monsieur le Président. Ce qui est vrai est vrai. Il induit la Chambre en erreur. Nous n'avons jamais appuyé le Programme énergétique national et le ministre le sait fort bien. Qu'il se renseigne. Il trompe délibérément la Chambre. Peut-être voudra-t-il nuancer ses propos. C'est un homme respectable. Il sait bien que pendant trois ans, j'ai été le critique en matière d'énergie. Je connais le résultat des votes et il le sait. Je pense qu'il est un homme respectable. Il peut s'en prendre à nous de bien d'autres façons. Pourquoi ne pas y avoir recours? S'il est prêt à nuancer ce qu'il a dit, je suis prêt . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Je comprends fort bien que le député de Vancouver-Kingsway puisse ne pas être d'accord avec ces propos. Il a été très clair à ce sujet. Cependant, je voudrais lui rappeler que l'expression qu'il a utilisée n'est pas permise à la Chambre, étant contraire aux usages. Compte tenu du fait qu'il a eu amplement le temps de s'expliquer et qu'il s'est bien fait comprendre, je lui demande donc encore une fois de bien vouloir refaire sa phrase.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux bien changer la phrase en disant que le ministre a peut-être par inadvertance induit la Chambre en erreur. Et j'espère qu'il fera l'honorable chose d'admettre que nous n'avons pas appuyé le Programme énergétique national.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. La présidence est très reconnaissante au député de Vancouver-Kingsway.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, si le député admet que les députés de son parti ont, encore une fois, fait volte-face, je nuancerai mes propos en conséquence. Cependant, selon une étude récente financée par le gouvernement d'Ontario, le Programme énergétique national, cette mesure odieuse aurait fait perdre 90,000 emplois en Ontario et 70,000 dans la province d'Alberta. Bien d'autres régions en ont été touchées. Notre balance des paiements également. Il s'en est suivi une fuite généralisée de capitaux canadiens, ce qui a détruit des générations d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Je suis réellement heureux de constater que les députés néo-démocrates admettent aujourd'hui que cette initiative était mauvaise.

Voilà certaines choses contre lesquelles les Canadiens ont voté lors des dernières élections. Ils ont également voté contre un gouvernement qui a véritablement divisé notre pays. Le Programme énergétique national en a été l'une des causes. Les Canadiens ont également voté contre un gouvernement qui a proclamé que le fédéralisme était mort, en disant que ce régime ne pouvait pas marcher. Il a dressé les régions les unes contre les autres, l'Ouest contre l'Est, les entreprises contre les syndicats. L'amertume et la rancune se sont manifestement reflétées dans le résultat des élections tenues le 4 septembre dernier.

Je pourrais parler de l'ordre du jour secret du parti libéral, où figurait notamment le Programme énergétique national. Je pourrais parler de son action unilatérale en vue de modifier la Constitution, encore une fois avec l'appui des députés néo-démocrates. Ils étaient prêts à traiter les provinces de l'Ouest comme des provinces de deuxième ordre. Les députés du NPD ne peuvent pas s'en tirer cette fois-ci. Il n'a jamais été question de tout cela durant la campagne électorale de 1980. Il n'a jamais été question du démantèlement de VIA Rail ni de la suppression du tarif du Corbeau durant la campagne de 1980. Pas un mot à ce sujet. C'est pourquoi tant de Canadiens ont rejeté l'ancien gouvernement.

En outre, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement sous la direction dynamique de l'actuel premier ministre (M. Mulroney), qui doit être à l'heure actuelle le personnage politique les plus fascinant du pays. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le premier ministre a réussi à constituer une équipe qui est compétente, humaine, qui a élaboré des programmes sensés et a réussi à capitaliser à partir des réserves de bonne volonté, de talent et de force de caractère des Canadiens. Et par conséquent, les Canadiens nous ont appuyés parce que nous nous sommes engagés à assainir la situation financière, à nous attaquer à deux aspects des problèmes économiques et à faire de la responsabilité financière un élément essentiel à une saine gestion. Nous nous sommes engagés à susciter un climat de confiance pour le consommateur et l'homme d'affaires, un climat propice à la croissance où les Canadiens pourront donner libre cours à leur créativité, à leur esprit d'initiative, à leur dynamisme et leur hardiesse. Nous nous sommes engagés à nous attaquer au problème du chômage non par d'autres programmes publics, mais en incitant le secteur privé à créer des emplois permanents. Nous nous sommes engagés à remédier au problème des taux d'intérêt.

• (1530)

Au cours de la campagne électorale, nous avons parlé de quatre éléments fondamentaux: régler les problèmes des taux d'intérêt et celui de la formation et du recyclage; exploiter les techniques nouvelles et concentrer nos efforts sur la recherche et le développement ainsi que sur le commerce, car le Canada a besoin du commerce pour vivre. Trente-cinq pour cent de notre produit national brut dépend du commerce international. Nous avons parlé de réduire l'importance et la taille du gouvernement. Nous avons parlé d'exploiter nos points forts naturels et de revitaliser les secteurs de base sur lesquels a toujours reposé notre économie.

Quels sont ces secteurs de base? L'un est l'agriculture. Dans ce domaine, notre pays pourrait devenir une super puissance. Déjà maintenant, l'agriculture est un mégaprojet de 19 milliards de dollars par année. Lorsque l'on considère que 40 p. 100 de notre activité économique sont liés à l'agro-alimentaire, qui emploie 18 p. 100 de notre population active et produit 5 milliards de dollars d'exportation, alors que l'agriculteur moyen a du mal à joindre les deux bouts, nous ne pouvons que conclure qu'il faut aider ce secteur. C'est ce que nous faisons en nous concentrant sur les frais de production.

Le secteur énergétique est un autre moteur de notre croissance et de notre activité économiques. Selon la CPA, on peut créer 300,000 nouveaux emplois en relançant le secteur énergétique. Il serait possible de créer 100,000 emplois dans le seul secteur de la pétrochimie d'ici 1990.

Il y a aussi le secteur forestier qui rapporte 27 milliards de dollars par année dont 11 milliards en exportation. Nous devons nous en occuper et faire en sorte qu'il demeure rentable et même florissant. La pêche est une autre de nos ressources naturelles: elle rapporte 3 milliards de dollars. Les mines représentent 12.2 milliards de dollars d'activité économique, le tourisme 17 milliards. Nous devons donc faire en sorte que notre cadre administratif permette à ces secteurs de continuer à se développer et à créer les nouvelles richesses dont le pays a besoin.

Oui, les Canadiens ont voté pour ce genre de programmes. Ils veulent de nouvelles idées et de nouvelles solutions. Ils ont aussi voté pour une nouvelle façon de gouverner par la voie de la consultation, de la coopération et de la concertation, pour le renouvellement de notre association politique et économique avec nos partenaires et pour la consultation et la collaboration plutôt que la confrontation et la désaffection. Pourtant, nous avons entendu aujourd'hui les mêmes foutaises trompeuses de la part de mes collègues du Nouveau parti démocratique que pendant toute la campagne électorale.

J'ai entendu le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) dire l'autre jour que notre gouvernement n'avait rien fait pour l'agriculture. Je pourrais lui réciter une litanie de mesures qu'il a prises dans ce domaine depuis qu'il est au pouvoir. Le 1er octobre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), de concert avec ses homologues provinciaux, a annoncé la création d'un programme de lutte contre la sécheresse de 60 millions de dollars à l'intention des agriculteurs de l'Ouest. Le 5 novembre, il a annoncé aussi que la Société du crédit agricole reporterait les saisies d'exploitations agricoles jusqu'au 15 janvier. La situation dans ce domaine est très affligeante et la décision prise par le ministre va nous laisser le temps de chercher des mesures efficaces et constructives. Le 2 novembre, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a déclaré que le gouvernement verserait 123 millions de dollars dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Cela fait passablement longtemps que notre parti recommande une telle mesure. On versera 123 millions de dollars pour une année, ce qui fait en tout 223 millions de dollars débloqués jusqu'ici.

On a relevé de $2.39 à $2.72 les prix initiaux de l'orge. Le 26 octobre, j'ai annoncé qu'on supprimait la haussse de 8 p. 100 à 10 p. 100 des péages sur la Voie maritime. Cela représentera une économie de quelque 2 millions de dollars pour les agriculteurs de l'Ouest. Dans l'exposé économique, on a déclaré que la taxe de vente de 9 p. 100 serait abolie, que le gouvernement fédéral ne lèverait plus la taxe d'accise de 1.5c. le litre d'essence—la taxe de vente de 9 p. 100 représente 3c. le litre—et qu'il suspendrait la hausse du prélèvement d'indemnisation pétrolière. Cela fait au total une réduction de 6.3c. le litre pour les agriculteurs, les pêcheurs et ceux qui se livrent à l'exploitation forestière. Cela équivaut à près de 28c. le gallon, monsieur le Président, et nos vis-à-vis prétendent que nous n'avons rien fait pour aider les agriculteurs. Eh bien, si c'est bien le cas, annulons donc cette mesure, et nous verrons alors le tollé que cela soulèvera chez nos vis-à-vis, car ils ne savent pas de quoi ils parlent.

En outre, en ce qui a trait aux gains en capital . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Mazankowski: . . . et autres questions de ce genre, ce sont des questions sur lesquelles nous allons nous pencher.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Y a-t-il des questions ou observations?

M. Benjamin: Pour être bref, monsieur le Président, je voudrais demander au ministre s'il va finir par nous parler de son propre ministère qui a été victime de coupes sombres de 288 millions de dollars, qui viennent s'ajouter aux 32.5 millions de dollars que les agriculteurs devront verser en sus pour le transport de leurs céréales. Je rappelle au ministre à quel point il était opposé au programme de l'honorable Otto Lang visant à faire payer les usagers. Il était alors l'un des principaux porte-parole de l'opposition contre ce projet.

Cependant, permettez-moi de revenir sur une question au sujet de laquelle le ministre était à l'époque le principal porte-parole, du moins dans l'opposition. Le 13 septembre 1983, il a déclaré:

> Je dois vous dire, monsieur le Président, qui à notre avis le Canada n'est pas prêt à voir démantèler le Corbeau.

Il a ajouté:

> . . . l'objectif de nos amendements est de maintenir l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau pour les producteurs canadiens et au moins de le garantir, selon sa forme statutaire actuelle, . . . jusqu'en 1985-1986.

Le ministre a poursuivi en ces termes:

> Nous estimons, sur la foi des témoignagnes présentés au comité, qu'il est clairement dans l'intérêt du producteur de conserver le tarif du Nid-de-Corbeau.

Le ministre pourrait-il nous exposer la position et la politique de son parti, car cela concerne son ministère, et nous préciser s'il entend bloquer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau? Est-il disposé à le faire rétroactivement au 1er août dernier?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question, même si elle était quelque peu tarabiscotée.

M. Benjamin: Je n'ai fait que citer le ministre. S'il trouve cela tarabiscoté, c'est bien dommage.

M. Mazankowski: Eh bien, ce n'est pas là la politique avancée durant la dernière campagne électorale, et le député le sait pertinemment. Il ne devrait donc pas essayer d'induire les gens en erreur ni de déformer les faits.

M. Tobin: Vous êtes trop susceptible.

M. Mazankowski: Non, le ministre ne l'est pas du tout.

M. Tobin: Que si!

M. Mazankowski: Certainement pas. Je dispose de dix minutes. Je puis prendre plus de temps. Je cherche à répondre au plus grand nombre de questions possible.

M. Tobin: Vous avez l'épiderme sensible.

M. Mazankowski: Je n'ai pas du tout l'épiderme sensible non plus.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre!

M. Mazankowski: La position de notre parti était que le gouvernement bloquerait toute nouvelle hausse des tarifs-marchandises tant qu'il ne connaîtrait pas les résultats de la révision que la loi prévoit, et tant qu'il n'aurait pas évalué la capacité de payer des agriculteurs. Le tarif-marchandises en vigueur à ce moment-là était celui qui avait été annoncé le 27 avril 1984 pour l'année-récolte 1984-1985.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet des chemins de fer. Le ministre est parfaitement au fait de l'inquiétude que j'éprouve, à l'instar de beaucoup d'autres, au sujet des trains sans fourgon de queue. J'espère qu'il accédera à la demande du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) de tenir des audiences non seulement à Vancouver, à Winnipeg, à Moncton et à Ottawa, mais également dans les autres villes où le ministre lui-même tenait naguère à ce que la Commission des transports tienne des audiences.

Monsieur le Président, ma question porte sur certains propos que le président du CN aurait tenus relativement à l'avenir du programme de fabrication aux ateliers de sa société à Transcona. Le président LeClair aurait déclaré en effet que la construction de wagons à charbon à cet endroit—le ministre se souvient sans doute de ce programme—avait été un accident qui s'était produit une fois et qui ne risquait pas de se reproduire. Pour commencer, le ministre sait-il qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé? Il y avait là-bas un projet de wagons pour les copeaux de bois et au moins un autre projet de fabrication, si bien que ce n'est pas un cas isolé. En tout cas, ce n'en était pas aux yeux de tous ceux d'entre nous qui s'intéressaient à Transcona. Nous pensions qu'il s'agissait d'un nouveau pas vers la fabrication dans l'ouest du Canada où ce genre de travail pouvait être effectué sur place. Le ministre s'intéresse-t-il à la question et va-t-il veiller à ce que les possibilités de fabrication soient réparties équitablement dans toutes les régions du pays et que l'on continue à envisager la possibilité de réaliser à Transcona les futurs projets de ce genre?

● (1540)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre à la première partie de la question, je crois pouvoir dire en ce qui concerne les audiences à l'égard de l'essai des trains sans fourgon de queue, que c'est moi-même et mes collègues qui avons pris cette initiative et que j'apprécie l'appui du député d'en face. Je tiens seulement à bien préciser que cette initiative a été prise par mes collègues et moi-même. De nouvelles audiences ont été demandées et j'ai transmis cette demande au CRTC dont j'attends la réponse.

Quant à la deuxième partie de la question, j'avoue ne pas être au courant de la déclaration à laquelle le député fait allusion. Je me ferai un plaisir de l'examiner ainsi que la requête du député. Je peux lui dire que le CN étant un réseau ferroviaire national qui appartient aux Canadiens, il est important que les contrats de fourniture de matériel et d'équipement s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'achat tenant compte de toutes les régions du pays, y compris de l'atelier de Transcona.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question concernant le transport maritime, même si je sais qu'il vient d'une circonscription de l'intérieur. Comme il s'en souviendra, l'ancien gouvernement conservateur qui a eu la vie si brève avait fait des propositions plutôt positives à cet égard. Je voudrais savoir si son gouvernement et lui ont des suggestions à faire pour stimuler le transport maritime. En outre, que pense-t-il de la marine marchande canadienne?

M. Mazankowski: En fait, nous envisageons plusieurs initiatives visant à stimuler la construction navale, et l'acquisition de nouveaux navires s'inscrit dans le projet de réorganisation du réseau de traversiers de l'Est. Quatre nouveaux navires, dont l'un est déjà construit, doivent entrer en service. Ils nous permettront d'accroître notre capacité, d'accélérer le service, de jouir d'une plus grande flexibilité et, surtout, de fournir aux chantiers navals le travail dont ils ont besoin.

Mme Mitchell: Et les chantiers navals de l'Ouest?

M. Mazankowski: Nous n'oublierons évidemment pas l'Ouest. Je le répète, toutes les régions du pays sont représentées au gouvernement et les différentes possibilités régionales nous sont rappelées chaque semaine lorsque nous nous réunissons en caucus. Comme je suis moi-même originaire de l'Ouest, je ne vais certainement pas oublier cette région.

Même si je viens d'une région continentale, je me suis toujours intéressé de très près aux activités maritimes. Personnellement, je suis en faveur de la reconstitution graduelle d'une flotte hauturière. Cela pose certaines difficultés et il y a différentes écoles de pensée à cet égard, mais nous avons un groupe d'étude qui doit bientôt présenter des recommandations. Quand cela sera fait, j'espère que le gouvernement sera en mesure de présenter sa politique à ce sujet.

Le président suppléant (M. Charest): Il ne reste que quelques secondes pour les questions et les observations et je vais donc accorder la parole pour la suite du débat.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je veux d'abord vous féliciter et féliciter tous vos collègues qui occupent le fauteuil pour votre nomination en ce début d'une nouvelle législature. Je tiens à dire combien je suis heureux d'être de retour ici et surtout de prendre place directement en face de mon bon ami, le ministre des Transports (M. Mazankowski). Pendant la plus grande partie des seize dernières années, nous avons siégé du même côté de la table aux comités et du même côté de la Chambre. Toutefois, maintenant qu'il siège de l'autre côté, je me serais attendu, à l'occasion de sa participation au présent débat, à ce qu'il ait quelque chose à dire sur ce qui se passe dans son ministère; non pas ce que l'on fait avec ou pour son ministère, mais bien ce que l'on fait à son ministère. J'avais espéré entendre quelque explication au sujet des 288 millions de dollars—j'ai fait le calcul—dont on a amputé le budget de son ministère. J'aurais voulu qu'on m'explique ce que le gouvernement entend faire à l'égard des embranchements secondaires. Faut-il comprendre que le rétablissement en est reporté ou tout bonnement annulé?

Je voudrais aussi qu'on m'explique l'imposition d'autres paiements par l'usager. Mon collègue, le député de Végréville, a été le premier à critiquer à la Chambre un ancien ministre des Transports qui avait lancé l'idée du paiement par l'usager. Ce principe a subsisté sous la brève direction du gouvernement conservateur, en 1979, et cette politique libérale est reprise par le gouvernement actuel. Le paiement par l'usager signifie 34 autres millions de dollars en taxes pour les lignes aériennes. Le ministre a bien cherché à se tirer d'affaires au sujet du tarif du Nid-de-Corbeau. Je dois rappeler à la Chambre, monsieur le Président, pour le bénéfice de ceux qui n'étaient pas ici à ce moment-là, que le ministre, qui était alors critique des Transports pour le parti conservateur, faisait une importante déclaration politique de quelque quarante minutes le 13 septembre dernier relativement à l'un des amendements qu'il avait proposé d'apporter au projet de loi C-155. Il expliquait très clairement la position de son parti à l'égard de cette loi et ce que son parti en ferait s'il en avait la chance. Il ne cachait pas sa position partisane là-dessus. Il disait: «L'objectif est de maintenir l'actuel tarif du Nid-de-Corbeau pour les producteurs canadiens et au moins de le garantir, selon sa forme statutaire actuelle, jusqu'à ce que l'étude soit terminée, en 1985-1986». Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) était présent ce soir-là. Il l'a entendu. Je le citerai au nombre de mes témoins. Mon collègue, le député de Humboldt-Lake Centre, en témoignera aussi, comme tous ceux qui étaient présents ce soir-là. Le ministre faisait alors un superbe plaidoyer en faveur du maintien des tarifs céréaliers légaux dont bénéficiaient les producteurs de grain de l'Ouest. Dommage qu'il n'ait rien fait d'aussi superbe aujourd'hui; rien qui soit le moindrement superbe.

Il faut dire également que le gouvernement a plus de premières priorités que qui que ce soit que j'aie connu depuis que je suis ici, ou ailleurs. Depuis des mois je vois toutes sortes de déclarations et de communiqués au sujet de premières priorités et de dépôts sacrés. Il y a eu le chômage comme première priorité. C'était un mandat sacré. Puis il y a eu une autre première priorité, un autre premier mandat sacré, qui était de réduire le déficit. Il y a eu d'autres premières priorités, comme les droits de la femme et les droits des autochtones. C'est fou ce que les députés d'en face ont comme premières priorités. Ils en sont encore à se demander laquelle doit venir en premier, s'ils ne l'ont pas décidé jeudi soir de la semaine dernière. Pour eux, la première priorité c'est le déficit. Eh bien, monsieur le Président, un déficit c'est une dette.

M. Fraser: Une dette qui ne cesse de croître.

M. Benjamin: On contracte des dettes pour des raisons positives et constructives. On le fait pour acheter une maison, un tracteur, une moissonneuse-batteuse, un bateau de pêche ou des filets. On le fait pour donner de l'expansion à son entreprise. Ces dettes permettent à des gens de travailler. Toute proportion d'un déficit engagé pour ces raisons, que ce soit par des particuliers, une entreprise privée ou un gouvernement, représente une dette positive et s'efface d'elle-même. Toute dette ou déficit contractée à des fins productrices est une dette positive. Le gouvernement devrait cesser de se laisser obnubiler par cette partie du déficit.

• (1550)

En réduisant le déficit, on augmente automatiquement le chômage, comme ne manqueront pas de le faire les mesures annoncées jeudi soir dernier. Nous pouvons débattre de la question de savoir si elles feront disparaître 20,000 ou 100,000 emplois, mais elles vont sûrement accroître le chômage, surtout si on réduit les déficits engagés pour des investissements positifs dans notre économie et créateurs d'emplois.

La majeure partie des 93 millions de dollars alloués à VIA Rail est destinée à la réalisation de promesses faites au cours des sept dernières années et notamment à l'acquisition de nouveau matériel pour le service-voyageurs transcontinental qui procurera des emplois à des travailleurs de Thunder Bay, de Trenton et de Sydney, ou encore à l'usine Bombardier de La Pocatière, à l'extérieur de Montréal. Cette dépense procurerait des emplois tout en assurant un service dont le pays a besoin et dont la responsabilité incombe au gouvernement national. Le secteur privé n'a rien à voir avec l'exploitation de VIA Rail. Mais il est intéressé à la construction de nouveau matériel pour VIA Rail, ce qui procure des emplois à des travailleurs; or le gouvernement impose des restrictions à ce genre d'augmentation légitime du déficit justifiée par l'objectif constructif qui est de créer des emplois.

Cette idée ne vient pas de moi, monsieur le Président, mais je me permets de rappeler à la Chambre que si l'on ramenait le taux de chômage à 7 ou 7.5 p. 100, le déficit serait effacé en moins de trois ans. Ne perdons pas de temps à discuter du problème de la poule et de l'œuf. Je soutiens que l'on créerait des emplois en empruntant maintenant pour financer des investissements positifs dans des secteurs relevant du secteur public, qu'il s'agisse des chantiers maritimes, des trains de voyageurs ou de toute une série d'autres choses. Monsieur le Président, quand on investit de façon productive dans l'économie des sommes empruntées, cela crée des emplois et fait tourner les entreprises. En retour, les gens paient des impôts, ce qui permet de rembourser les emprunts. Cela a toujours paru très simple au petit campagnard que j'étais.

Réduire les déficits de la façon dont s'y prennent l'actuel gouvernement et avant lui le non-regretté gouvernement libéral, ne fait qu'aggraver le chômage. C'est incontestable et ce ne sont pas les néo-démocrates qui ont inventé ces chiffres.

Nous sommes revenus au point de départ avec la question des taux d'intérêt. Les gens d'affaires seraient stupides d'emprunter à 12, 13 ou 14 p. 100 pour agrandir leurs entreprises, augmenter leurs stocks ou rénover leur matériel. Il serait ridicule de leur part d'emprunter à de tels taux. Pourquoi les chefs de PME devraient-ils emprunter? Le premier ministre (M. Mulroney) et tous ses collègues nous parlent de confiance. Eh bien, la confiance ne crée pas d'emplois. La confiance ne se mange pas et ne s'emprunte pas ni ne se prête. Si l'on abaisse les taux d'intérêt, monsieur le Président, alors la confiance renaîtra chez ceux qui voudraient emprunter pour investir. Les agriculteurs et les pêcheurs obligés d'emprunter pour survivre le font à des taux d'intérêt qui causeront leur perte. Ils vont se ruiner parce que les prix qu'ils obtiennent pour leurs produits ne couvrent pas leurs frais de production. Le député d'Assiniboia vous le dira parfaitement. Et pourtant, son gouvernement aggrave le problème.

Nous devons maîtriser les taux d'intérêt. Il ne faut pas craindre d'augmenter le déficit si c'est à des fins productives. Au moins, le déficit ne servirait pas seulement à payer les intérêts sur d'anciennes dettes; il serait productif. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, notre déficit national était le triple de maintenant en dollars actuels. Grâce à un taux élevé de la production et de l'emploi au cours des années 1950, nous avons pu le liquider entièrement.

La hantise des ministériels et des membres des institutions financières de voir baisser la valeur de notre dollar par rapport à la devise américaine constitue un autre problème. Monsieur le Président, comme disait le héros dans *Autant en emporte le vent*, «A vrai dire, Scarlett, je m'en balance!» Et puis après? Qu'importe ce que vaut notre dollar par rapport au dollar américain? Il s'agit de savoir ce que vaut notre monnaie au Canada et ce qu'elle peut nous procurer. Bien franchement, cela me serait bien égal qu'elle baisse encore un peu par rapport à la devise américaine car c'est merveilleux pour la vente de céréales, comme le député d'Assiniboia peut en témoigner. C'est une excellente chose pour les ventes de potasse et de produits forestiers. C'est merveilleux pour le tourisme et la pêche. Les produits que nous importons nous coûtent un peu plus cher, mais peut-être qu'en contre-partie, nos fabricants vont vendre davantage.

Les institutions financières du Canada, de leur côté, crient au désespoir et trouvent terrible que la valeur de notre dollar faiblisse par rapport à celle du dollar américain. Mais qu'est-ce que cela change? Il vaut aussi moins que le dollar de Fidji, que le dollar de Pango Pango et que je ne sais quelle autre monnaie. Sa valeur a pu augmenter comparativement à celle de la livre britannique. Elle a pu monter ou descendre par rapport à une autre monnaie ou l'autre. C'est comme le type qui a répondu, quand quelqu'un lui a demandé comment était son frère: «En comparaison avec quoi?»

Le gouvernement doit cesser de raisonner ainsi sottement et adopter l'attitude de Louis Saint-Laurent après la Seconde Guerre mondiale et de John Diefenbaker plus tard. Cela n'a duré qu'une année ou deux, une fois, et trois ou quatre ans pendant la guerre. Nous nous sommes fichés comme de l'an quarante de ce que notre dollar valait comparativement au dollar américain. Nous en avons fixé la valeur et nous avons fixé les taux d'intérêt. Nous avons imposé le contrôle des changes. Je n'entends pas par là les $200 ou $300 que peut dépenser le ministre des Transports (M. Mazankowski) en une fin de semaine aux États-Unis.

M. Mazankowski: Êtes-vous jaloux parce que je ne vous ai pas invité?

M. Benjamin: Oui, vous ne m'avez pas encore invité à vous accompagner.

Si le gouvernement se départissait de toutes ces idées folles et retrouvait un esprit d'indépendance, il constaterait que des Canadiens et des investisseurs étrangers ont des milliards de dollars à investir au Canada. Pendant de nombreuses années, nous avons fait entrer des milliards de capitaux étrangers d'investissement, mais ces capitaux ne nous appartenaient pas, ils nous étaient prêtés. La Saskatchewan Power Corporation en est un parfait exemple. En huit ans, elle a emprunté plus de 600 millions de dollars, dont la presque totalité venait de New York, de Suisse ou d'ailleurs. Ces capitaux étaient étrangers. Nous avons électrifié 60,000 exploitations agricoles, et toutes les villes et villages de la province. Les experts prétendaient que c'était impossible. Nous avons accru notre capacité de production. Nous avons remboursé ces emprunts et aujourd'hui, la Power Corporation nous appartient. C'est principalement grâce aux investissements étrangers, monsieur le Président.

Les investissements d'outre-frontière ne doivent pas forcément être du capital-actions. Cela s'est produit trop souvent sous le régime libéral. Il fut un temps où notre économie appartenait presque à 90 p. 100 à des étrangers et nous n'étions plus maîtres chez nous. Je ne suis pas anti-Américain. J'aime bien ma parenté mais je ne veux pas qu'elle vienne s'installer chez moi m'obligeant à vivre dans le garage lorsque c'est moi qui paie l'hypothèque.

• (1600)

Le gouvernement devrait d'abord réduire les taux d'intérêt sans se préoccuper des emprunts et des déficits qui sont productifs, et créer de l'emploi dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Il verrait alors qu'une telle attitude redonnerait confiance aux investisseurs privés. Si l'on abaissait les taux d'intérêt, des dizaines de milliers de Canadiens emprunteraient pour bâtir une maison ou en rénover une autre.

Dans chaque ville canadienne, des foyers pour personnes âgées et des établissements pour malades chroniques ont de longues listes d'attente et pourtant, le gouvernement s'applique surtout à réduire le déficit. On pourrait créer des milliers d'emplois dans ce domaine répondant ainsi à un véritable besoin qu'il incombe à la collectivité de satisfaire. Le gouvernement se comporte plutôt comme les libéraux en appliquant des doctrines vieilles d'un siècle pour résoudre nos problèmes. Il nous rappelle R. B. Bennett, Herbert Hoover et Mackenzie King. Pourquoi ne pas décréter un état d'urgence économique à l'échelle nationale et inviter toute la population, y compris le secteur privé, le secteur agricole, et les syndicats, à passer à l'action comme nous l'avons fait pendant la Deuxième Guerre mondiale? Nous l'avons déjà fait, nous pouvons le faire de nouveau.

A quoi bon s'inquiéter de ce qui se passe aux États-Unis. Je ne me préoccupe pas de la situation économique aux États-Unis. Je me préoccupe surtout de ce qui se passe chez nous. L'histoire a montré que nous sommes capables de veiller à nos propres affaires. Le gouvernement ne devrait pas réduire le déficit pour le plaisir de la chose, simplement pour plaire à la Banque du Canada et aux banques en général. Qu'importe la situation des banques. En fait je préférerais qu'elles aillent plutôt mal parce que chaque fois que cela arrive, généralement la majorité de nos travailleurs ont de l'ouvrage.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il est évident que le député n'a jamais vu un bilan ni une liste de paie. Je doute même qu'un seul député d'en face ait déjà vu une liste de paie, à en juger d'après leurs discours. Voilà le genre d'irresponsabilité qu'on peut attendre de ce genre de personnes.

M. Althouse: Vous n'avez jamais emprunté d'argent lorsque vous étiez dans les affaires?

M. Mazankowski: Si, et j'ai également dû payer des employés.

M. Althouse: Nous aussi.

M. Mazankowski: Le député a parlé du paiement par les usagers. J'en déduis d'après ses observations qu'il propose d'imputer au Trésor public une plus grande part des frais de transport qu'à l'heure actuelle.

Je lui demande en toute honnêteté de m'expliquer comment il procédera, par exemple, pour recouvrer les frais de l'Administration canadienne des transports aériens, dont le taux de recouvrement est passé de 58 p. 100 en 1980 à seulement 34.4 p. 100 à l'heure actuelle? Comment gérera-t-il le secteur maritime, où le recouvrement des coûts s'élève à environ 26 p. 100; le transport terrestre, à 17 p. 100, CN Marine à 19 p. 100, VIA à 23 p. 100 et la Garde côtière à 1 p. 100?

Je ne cherche pas à minimiser le problème. Je veux que le député me réponde franchement parce qu'en réalité, le taux de recouvrement des coûts ne cesse de baisser de jour en jour. N'est-il pas normal, à son avis, de faire tout notre possible pour renverser la vapeur en augmentant la productivité, l'efficacité et l'utilisation d'une part, tout en examinant la possibilité de faire payer plus cher aux usagers de ces services?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remecie mon collègue de ses questions. Je vais m'efforcer de répondre à chacune d'entre elles séparément, à commencer par les services de traversier. J'ai toujours cru, comme mon parti, que le service de traversier fait partie intégrante de notre réseau routier et ferroviaire. S'il était logique d'imposer des droits de péage pour les traversiers, il le serait tout autant d'en imposer pour l'utilisation d'une partie ou de la totalité de la route Transcanadienne. Les services de traversier doivent être considérés comme faisant partie de notre réseau routier.

M. Mazankowski: Et comment recouvrer les coûts de la Transcanadienne?

M. Benjamin: Je ne sais pas si nous avons jamais rentabilisé pleinement la Transcanadienne ou une autre grand-route, en l'occurrence.

M. Mazankowski: Mais 19 p. 100?

M. Benjamin: A mon sens, tout ce qui est entièrement du domaine public devrait être financé par l'ensemble du pays grâce au régime fiscal. Nous participons tous aux coûts, que nous utilisions les services en question ou non.

M. Mazankowski: Voulez-vous dire qu'on ne devrait pas imposer de péage?

M. Benjamin: Je dis que les services de traversier devraient être gratuits parce qu'ils font partie intégrante de notre réseau routier. Ce n'est pas une idée neuve de ma part et elle n'a rien à voir avec la doctrine socialiste.

M. Mazankowski: Pourquoi la Colombie-Britannique n'a-t-elle pas pris cette initiative lorsque le parti du député était au pouvoir?

M. Benjamin: Voilà une bonne question. Bon nombre d'entre nous avons demandé à ce gouvernement pourquoi il avait pris la peine d'augmenter les tarifs.

Quant aux aéroports, si nous pouvions les rentabiliser pleinement ou augmenter considérablement le taux de recouvrement des coûts, quel effet cela aurait-il sur les usagers, et notamment sur les petits usagers? Si nous devons récupérer toutes nos dépenses, autant laisser les compagnies d'aviation construire, entretenir et exploiter les aéroports. Toutefois, je ne pense pas que beaucoup de compagnies aériennes survivraient.

M. Mazankowski: Est-ce que 58 p. 100 c'est trop?

M. Benjamin: Je ne pense pas qu'il faille aller plus loin.

M. Mazankowski: C'est actuellement de 34 p. 100.

M. Benjamin: A 34 p. 100, déjà, les taxes d'aéroport vont augmenter et les compagnies aériennes vont augmenter leur tarif, car elles ne vont pas donner cet argent au gouvernement sans essayer de le récupérer. Par conséquent, ça ne sert à rien. Ou bien le service est essentiel ou bien il ne l'est pas. Si, pour le gouvernement, il n'est pas essentiel, it faut récupérer 100 p. 100 de l'argent dépensé et faire payer la totalité à l'utilisateur. Mais en même temps, il faut laisser les compagnies de camionnage et d'autobus construire et entretenir leurs propres routes. Elles seraient alors sur un pied d'égalité avec les chemins de fer et les compagnies aériennes. Il est vrai que les contribuables ont déjà construit les aéroports et qu'ils les entretiennent.

Il n'en demeure pas moins que tous les modes de transport, depuis l'invention de la roue, ont toujours été subventionnés.

Nous sommes dans une situation où les gouvernements sont obsédés par le principe de faire payer l'utilisateur, à tel point que l'on veut comparer tout service public à l'entreprise privée. Il serait illogique pour une entreprise privée de racheter un service de traversiers, à moins qu'elle ne l'exploite qu'une fois par année, autrement elle ferait faillite.

Il en est de même pour les aéroports ou les routes. Une compagnie ferait faillite si elle n'imposait pas un péage pour récupérer ses frais et obtenir un rendement raisonnable de ses investissements. Mais on ne peut pas faire cela pour des services qui sont, logiquement, du domaine public.

Le pays ne s'est jamais opposé au déficit. Je n'ai jamais entendu les électeurs—sauf peut-être des journalistes—s'indigner des déficits des postes ou du service de traversier. Ce sont des choses que tout le monde doit utiliser, directement ou indirectement. Si l'on devait faire payer ces services, il devrait y avoir des péages pour les piétons, car ils utilisent les trottoirs gratuitement alors que c'est le contribuable qui a payé les taxes foncières pour les construire. Pourquoi ne pas avoir un péage de 25c. tous les six coins de rue? Ce serait logique si nous considérons que le péage est un moyen de récupérer totalement les frais des services publics.

• (1610)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, il n'est pas question d'un recouvrement intégral des coûts. Le député a reconnu qu'il devrait y avoir un recouvrement sélectif des coûts. Il a déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de droits de péage pour les traversiers en dépit du fait que son propre gouvernement néo-démocrate en Colombie-Britannique n'a pas choisi cette voie. Je voudrais que le député me dise ce qu'il estime être un recouvrement équitable et raisonnable des coûts. Comme je l'ai signalé dans le cas de l'administration canadienne des transports aériens en 1980, 58.1 p. 100 des coûts étaient recouvrés. La proportion n'est plus que de 34.4 p. 100 à l'heure actuelle.

Puis-je demander au député s'il trouve la proportion de 58 p. 100 trop élevée, trop faible ou tout à fait convenable? Et 34 p. 100, est-ce trop ou trop peu? Faudrait-il que ce soit plus on moins?

M. Benjamin: Monsieur le Président, à mon avis, les coûts ne devraient pas être plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. La somme supplémentaire de 34 millions que le ministre percevra sous forme de taxe d'aéroport est beaucoup trop élevée pour les consommateurs.

M. Mazankowski: Ou les contribuables. Si le consommateur ne paie pas, ce sont les contribuables qui le font.

M. Benjamin: Encore une fois, monsieur le Président, nous devons tous utiliser directement ou indirectement les moyens de transport. Je suis persuadé que si vous prélevez $5 par an de chaque contribuable canadien pour le fonctionnement des aéroports, il vous restera probablement des fonds.

M. Mazankowski: Quel est le chiffre magique?

M. Benjamin: Il n'y avait pas de taxe d'aéroport autrefois.

M. Epp (Provencher): Nous n'avions pas d'aéroport non plus.

M. Benjamin: Elle est actuellement de plus de $23 et elle passera à $30. Nous n'avions aucune taxe d'aéroport. En dollars constants, le déficit n'était pas plus élevé quand il n'y avait pas de taxe d'aéroport qu'il ne l'est maintenant. Résultat? Je présume qu'elle a fourni des fonds supplémentaires aux ministres des Transports pour leur permettre d'améliorer certains aéroports. C'est très probable. Pour ma part, j'aurais puisé cet argent dans les recettes fiscales générales.

M. Dick: Le déficit.

M. Mazankowski: Vous laisseriez le pauvre petit retraité payer la note.

M. Benjamin: J'imposerais un droit aux propriétaires de jet d'affaires, aux compagnies de nolisés et aux compagnies aériennes régulières. Bien sûr que je leur imposerais un droit. J'exigerais le même loyer des gens qui occupent un espace dans un aéroport qu'on en exige de ceux qui acceptent un espace dans un immeuble ou une maison. Au moment où on parle, le ministre est en train d'acculer une compagnie de location de voitures à la faillite en appliquant le genre de règlements et de politique qu'il affectionne. Il saute aux yeux pourtant qu'on impose généralement un loyer à ceux qui occupent un espace dans un immeuble. Mais de toute façon, cela ne suffirait pas, et de loin, à combler les frais d'exploitation d'un aéroport moderne. J'estime que cela ne donne rien de toujours relever les droits payés par les usagers.

M. Mazankowski: Considérez-vous que 34 p. 100 c'est trop ou trop peu?

M. Benjamin: Je préférerais qu'on laisse les choses telles qu'elles sont, monsieur le Président. Je n'en dirai pas plus. Laissons le taux de recouvrements des coûts à 34 p. 100. Le ministre peut trouver l'argent ailleurs. Tout le monde utilise l'avion, d'une façon ou d'une autre. Le ministre trouvera un moyen plus équitable et plus juste de récupérer cet argent au lieu de pressurer chaque secteur de son ministère.

M. Mazankowski: Vous allez faire payer le retraité.

M. Benjamin: Les retraités, monsieur le Président? Le ministre va faire passer de $23 à $30 la taxe des services aéroportuaires payée par les retraités. Peu importe à ceux qui ont de l'argent, qui ont les moyens de voyager. Mais ce n'est pas la même histoire pour une famille toute entière qui doit assister aux funérailles de l'un de ses membres ou pour les gens qui vivent des prestations de la sécurité de la vieillesse . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de York-Centre (M. Kaplan)—Le vérificateur général—Le pouvoir du vérificateur de vérifier les comptes des sociétés de la Couronne; le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin)—Le transport maritime—Les services de traversier dans la région de l'Atlantique. *b*) Les subventions gouvernementales; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes—Les audiences relatives aux télécommunications. *b*) La politique en matière de télécommunications—On demande que le comité entreprenne une étude.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mes premières observations, monsieur le Président, s'adressent à vous et à vos collègues de la présidence. Je vous souhaite beaucoup de succès et je vous remercie d'avoir assumé ces hautes fonctions et de rehausser de votre présence la dignité de la Chambre.

Je tiens en outre à remercier mes électeurs de la circonscription de Provencher qui ont jugé bon de me choisir encore une fois pour les représenter à la Chambre. C'est là un honneur que l'on fait à bien peu de gens. Je crois que nous acceptons tous avec humilité cette confiance que nous témoignent nos concitoyens.

Au début de la 33e législature, il importe que nous comprenions que si les Canadiens ont élu le présent gouvernement, c'est pour qu'il apporte des changements, des changements qui soient justifiés et justes, et qu'il le fasse avec doigté. Ce sera là le thème central de ma contribution au présent débat.

Mon collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski) a signalé à ceux d'entre nous qui viennent de régions rurales les avantages qui ont déjà été accordés aux agriculteurs avant la reprise parlementaire et par la suite. Les députés qui représentent des régions rurales savent très bien que l'on ne peut isoler les agriculteurs du reste de la population. Je voudrais également dire à nos amis des régions urbaines qu'il est important, alors que nous faisons le point sur ce qui se passe dans le secteur de l'agriculture, de bâtir à partir de ses points forts, qui sont en grande partie le fruit de l'initiative privée. Il est également nécessaire, cependant, de suivre de près l'évolution du secteur agricole, car il faut absolument assurer la survie et même la prospérité de l'agriculture, sinon c'est l'ensemble de la société qui en souffrira. De ce qui se passe aujourd'hui dans les exploitations agricoles des régions rurales du Canada dépend le bien-être général de tout le pays.

Je suis très heureux des initiatives qui ont été prises surtout dans le cas du prix du carburant. Un agriculteur aura beau

bien gérer son exploitation, il ne pourra rien faire pour réduire le prix du carburant nécessaire à la production des denrées. Je suis ravi des initiatives prises jeudi dernier.

Il est également important que les industries qui constituent les piliers de l'économie canadienne, comme l'exploitation minière et les pâtes et papiers, qui sont représentées dans ma circonscription et qui revêtent également une importance capitale pour d'autres régions du pays, soient solides et en pleine expansion. Je prétends, monsieur le Président, que le changement qu'on nous a demandé d'apporter et le mandat qu'on nous a donné sont importants. Il y a un point important que je voudrais signaler au sujet des responsabilités que j'ai accepté d'assumer à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voici. Il est vrai que les Canadiens ont voté en faveur du changement. Et nous voulons leur apporter ce changement, comme je viens tout juste de le décrire. Cependant, je ne crois pas que les Canadiens aient voté pour la révolution; c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas changer de fond en comble tout ce qu'ils ont appris à chérir ou ce qu'ils considèrent comme des composantes du tissu social de notre pays. Je voudrais me pencher sur cette question également.

Le gouvernement s'est maintenant engagé officiellement dans le discours du trône et dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) à suivre la voie et à respecter les principes qui avaient été énoncés dans la campagne électorale. Il y a tout d'abord le principe de la consultation. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, nous croyons que les Canadiens ont le droit et l'obligation de participer à l'établissement de la politique publique. Nous n'avons pas peur des suggestions des Canadiens à cet égard. En fait, nous voulons connaître leur avis. Si nous nous contentions simplement d'administrer les affaires d'un gouvernement national, alors la consultation ne serait pas si importante. Mais nous voulons faire plus qu'administrer. Nous voulons progresser, et cela exige la participation des Canadiens et des gouvernements qu'ils élisent.

Le deuxième principe est celui de la coopération. Ce serait bien que tous les Canadiens s'entendent sur les orientations à suivre et que cette consultation nous permette de savoir exactement quelle voie nous devons suivre. Compte tenu des défis lancés à notre pays, il faudra plus qu'un simple accord pour mettre en œuvre certains changements et aller de l'avant. Il faudra une action concertée, une initiative commune; il faudra mettre nos ressources en commun. Malgré la nature sectaire de la Chambre des communes, je pense que ce sera l'atmosphère qui y règnera. Je pense bien que les relations fédérales-provinciales revêtiront également ce caractère. Je tiens à insister sur le fait qu'il faut se mettre dans cet état d'esprit si nous voulons renouveler et développer notre économie.

• (1620)

Le troisième principe fait fond sur ce que le premier ministre (M. Mulroney) a appelé «le génie du Canada». C'est l'agriculteur, l'homme ou la femme qui dirige une petite entreprise ou l'entrepreneur qui a une vision ou un rêve, qui crée les emplois dans ce pays. C'est la famille et l'attachement à la communauté qui garantit la stabilité de notre tissu social. C'est mon rôle en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de lancer des signaux et des initiatives qui renforceront le rôle de la famille, et qui lui donneront plus d'importance qu'auparavant dans la société.

Le gouvernement doit toujours trouver sa source d'inspiration et de créativité dans les Canadiens, chez eux, au travail et pendant leurs loisirs, car c'est grâce à la créativité que les nations s'édifient. A titre de Manitobain et de député, j'éprouve une satisfaction profonde à trouver l'expression d'un attachement à ces principes essentiels dans le discours du trône. Je sais que l'engagement que j'ai pris avec mes collègues du gouvernement, de travailler avec tous les gouvernements provinciaux, y compris le mien, est réel. Nous sommes optimistes quant aux premiers pas.

La stratégie qui consiste à encourager le secteur privé à faire des investissements et à créer des emplois est pratique. D'aucuns trouvent peut-être qu'il nous arrive d'insister trop là-dessus, mais il est incontestable que depuis quelques années, le rôle du secteur privé était dévalorisé, par inadvertance ou volontairement. Il faut que cela change.

Je veux, bien sûr, entretenir la Chambre de questions qui concernent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je tiens à signaler d'abord publiquement que je m'estime très heureux, en tant que ministre, d'avoir la secrétaire parlementaire que le premier ministre a nommée, la députée de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand). Non seulement elle est sensible aux problèmes sociaux, mais elle a acquis une grande expérience en travaillant dans le secteur public de sa province. J'ai beaucoup de chance de l'avoir comme collaboratrice.

Nous avons fermement l'intention d'assurer la stabilité des programmes sociaux et d'être fidèles au principe d'équité dans notre politique sociale: cette question n'est pas négociable. Je le répète, la recherche de la stabilité et de l'équité dans notre politique sociale est un objectif fondamental et non négociable auquel souscrivent tous les députés à la Chambre. Voilà les critères fondamentaux en fonction desquels nous devons décider quelle doit être la place de la politique sociale dans notre société.

Je voudrais parler de certains aspects de la politique sociale du gouvernement, ainsi que des Canadiens en général. Chacun sait que notre pays possède un système social dont les Canadiens sont fiers et qui permet à la plupart de se sentir en sécurité. Aucun citoyen honnête ne saurait prétendre que tous les partis à la Chambre n'ont pas contribué à la conception et à la création de ce système, qu'il s'agisse du parti libéral quand il gouvernait, du Nouveau parti démocratique dans l'opposition ou de notre parti dans ces deux rôles. Je pense notamment au premier projet de loi adopté par le gouvernement Diefenbaker, qui concernait la politique sociale, ou encore au premier projet de loi adopté en 1979 par le gouvernement de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui étendait l'application des allocations de conjoint. En outre, les députés auront certainement remarqué que le discours du trône annonce de nouvelles mesures en faveur des veufs et des veuves dans le cadre de la réforme des pensions. Cela étant, il reste que nul ne peut affirmer que nous avons terminé notre travail. Tous ceux qui disent que nous ne devons pas modifier notre système social ne s'opposent pas seùlement à ce qu'on l'affaiblisse, ce qui n'est nullement mon intention; ils s'opposent malheureusement trop souvent par la même occasion à toute amélioration du système social. C'est important. Si nous n'avons pas terminé le travail, le débat sur la politique sociale reste en suspens. S'il reste du travail à faire, le Parlement doit s'en occuper. C'est ce que le ministre des Finances avait en tête lorsqu'il a déclaré à la Chambre la semaine dernière:

> . . . nous devons veiller à ce que la croissance bénéficie à tous les Canadiens et à ce que le fardeau du changement ne retombe pas sur ceux qui sont les moins en mesure de le supporter. A cette fin, nous devons nous assurer que l'aide sociale bénéficie à ceux qui en ont réellement besoin. Nous devons également nous assurer que notre régime de soutien social encourage l'autonomie au lieu de créer une situation de dépendance vis-à-vis de l'État.

Il serait ridicule ou malhonnête, ou peut-être même les deux, de prétendre que nous pouvons mieux répondre aux besoins des défavorisés sans nous demander où trouver les ressources nécessaires ni chercher les meilleurs moyens de les faire profiter de ces ressources. Il est indispensable d'étudier soigneusement les programmes sociaux dans le but tant d'instaurer une bonne politique sociale que de bien répartir les ressources en période de crise économique.

Pour en revenir aux origines de notre politique sociale, après la guerre, les législateurs craignaient que faute d'apporter des changements, nous ne connaissions à nouveau la dépression des années 30. La politique sociale a été élaborée graduellement et avec soin, mais toujours en tenant compte du fait que la croissance économique constitue le meilleur moyen de protéger une bonne politique sociale. J'estime que trop souvent les deux tendances contraires ont essayé de nous le faire oublier, celle qui insiste sur l'économie en faisant valoir les facteurs économiques et celle qui insiste sur la politique sociale. Même si c'est naturel, et je le comprends, il est temps que les deux tendances se rejoignent afin que nous puissions développer notre politique sociale.

Je suppose que telle était l'intention du chef de l'opposition (M. Turner) lorsqu'il a déclaré au cours de la course à l'investiture du parti libéral qu'il réduirait le déficit fédéral de 15 milliards d'ici sept ans. Je suppose que c'est à la fois par souci d'équité et pour assurer une bonne utilisation de l'argent des contribuables que le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a affirmé exactement la même chose au cours de la course à l'investiture lorsqu'il a déclaré qu'il fallait réviser cette politique.

Les Canadiens s'inquiètent, à juste titre, de voir remettre en question les programmes sociaux ou l'importance des ressources qui y sont consacrées. Je crois utile de répéter ce que le gouvernement a déclaré à cet égard. Premièrement, il a parlé de réviser deux de nos programmes sociaux, soit le régime d'allocations familiales et le régime d'allocations aux personnes âgées. Au cours de la période des questions d'aujourd'hui, j'ai remarqué avec plaisir que le porte-parole de la politique sociale de l'opposition officielle s'est prononcé en faveur d'une révision. Je me réjouis non seulement de ses observations, mais également de sa contribution au débat.

• (1630)

En deuxième lieu, ces régimes de prestations ont été conçus dans le but de venir en aide aux Canadiens ayant des enfants à leur charge, notamment dans le cas des allocations familiales, ou aux Canadiens âgés de plus de 65 ans.

Le troisième principe sous-jacent à nos programmes veut depuis toujours que les personnes les plus démunies reçoivent des prestations plus fortes que les nantis. Je ne pense pas qu'un seul député à la Chambre des communes ou un seul Canadien épris de justice conteste ce principe. Je suis en mesure d'affirmer catégoriquement à la Chambre que ces principes sont inviolables. Nous n'avons pas pour objectif de supprimer ou

d'amputer quelque programme que ce soit. Nous souhaitons bien au contraire améliorer le caractère progressif des programmes déjà en place.

Depuis quelques jours, je n'entends parler que d'universalité. Pour bien faire comprendre sur quoi devrait porter le débat, qu'on me permette de donner à cette notion deux définitions possibles que connaissent sans doute la plupart des députés. On pourrait dire, par exemple, que les programmes sociaux devraient être accessibles à tous, indépendamment du besoin. Les partisans, s'il en est, de cette définition doivent comprendre qu'ils ne défendent pas la notion d'universalité puisqu'elle n'est pas appliquée à l'heure actuelle. Le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint ne sont pas universels, car ils sont versés seulement à ceux qui répondent à certains critères.

D'après l'autre définition, on pourrait soutenir que les programmes sociaux doivent permettre d'assurer à tous les bénéficiaires le même niveau de prestations après impôts. Les défenseurs de cette thèse doivent bien voir que la notion d'universalité n'y correspond en rien. Le régime de l'impôt progressif, que l'on ne conteste pas sérieusement, que je sache, permet d'imposer les prestations à un niveau plus élevé pour les hauts salariés que pour les salariés petits et moyens. Là encore, cette définition appelle des précisions. Je signale en passant que l'actuel chef de l'opposition a pris certaines initiatives concernant l'impôt progressif, de sorte que je n'ai pas à l'expliquer aux libéraux d'en face.

Les Canadiens n'ont par conséquent jamais entendu parler d'une théorie de l'universalité qui corresponde parfaitement à la réalité. Par exemple, l'exemption de personne âgée et l'exemption au titre des enfants prévues dans le système fiscal sont universelles en théorie, mais ne profitent en fait qu'aux personnes qui touchent un revenu suffisant pour payer des impôts. Ceux dont le revenu n'est pas imposable parce que trop faible n'en bénéficient manifestement pas.

Lorsqu'on examine le programme, on doit donc faire très attention. Il se trouve des Canadiens qui ont planifié leur avenir. Ils sont à la retraite, sur le point de prendre leur retraite ou encore comptent prendre leur retraite. Ils entrent dans l'une ou l'autre de ces trois catégories. La population canadienne s'est engagée par le truchement de gouvernements successifs à ne pas troubler ces projets. C'est pourquoi je dis que je n'ai aucunement l'intention d'affaiblir ce contrat social.

Il ne peut certes y avoir qu'une seule définition valable de l'universalité qui soit aussi conforme au principe de l'équité, et c'est que tous les membres du groupe désigné comme nécessiteux touchent des prestations. En même temps, toutefois, les prestations devraient être plus ou moins élevées selon que les prestataires sont plus ou moins dans le besoin.

Je dirai à la Chambre, et je ne ferai que répéter ce que le premier ministre a dit, que nous n'envisageons pas de recourir à l'évaluation des moyens d'existence. Je crois que la meilleure définition de l'évaluation des moyens a été donnée lorsque ce genre d'évaluation existait au Canada. On en a dit alors que c'était une véritable indignité. Elle ne relève manifestement pas d'une politique sociale progressiste.

Nous n'envisageons aucun échange entre les responsabilités sociales et les responsabilités fiscales. Je ne peux vous en donner de meilleure preuve que celle qui figure dans le Programme de renouveau économique, et je cite:

Le sens des responsabilités sociales impose, dans toute la mesure du possible et davantage que ce n'est le cas aujourd'hui, de diriger des ressources limitées vers ceux qui en ont le plus besoin. Le sens des responsabilités financières porte à croire que les dépenses publiques doivent être affectées de manière à offrir des possibilités d'emplois immédiates et à favoriser une croissance soutenue.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Le temps mis à la disposition du député est maintenant expiré. Y a-t-il des questions ou des observations?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au ministre. Je le félicite d'avoir été nommé à son poste actuel. Il a certainement démontré aujourd'hui qu'il sait au moins théoriser. Ce que la plupart des gens voudraient savoir, c'est ce que donnera sa théorie dans la pratique.

Ma première question revient au renforcement du rôle de la famille, dont il a parlé. Est-il en faveur du maintien et de l'accroissement des allocations familiales, considérant surtout l'augmentation considérable du nombre des parents célibataires au Canada? Il s'agit souvent de femmes qui élèvent toutes seules leurs enfants avec de très bas revenus, très souvent l'assistance sociale. Il y a aussi beaucoup de familles à revenu marginal qui ont des enfants. Et il y a également des millions de chômeurs qui ont des enfants. Voilà pour ma première question.

La seconde question concerne les avantages assurés aux personnes âgées. Je suis très heureux de voir à la Chambre l'honorable Stanley Knowles.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Le ministre se souviendra que pendant de longues années M. Knowles a préconisé la réforme des pensions, au profit en particulier des personnes âgées de 60 à 65 ans. Nous sommes en faveur d'un relèvement des pensions accordées aux veuves et aux veufs de cette catégorie. Comme M. Knowles l'a souvent demandé, pourquoi faut-il que cela soit fonction du mariage? J'ai demandé au ministre s'il n'y a que ceux qui sont mariés ou qui l'ont déjà été qui sont visés. Qu'en est-il des célibataires, surtout des femmes célibataires de 60 à 65 ans dont le sort est vraiment pitoyable?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. De la théorie je n'allais pas manquer d'en venir aux applications pratiques de ce que nous entendons faire. Si la députée a lu le discours du trône, ce qu'elle n'a pas dû manquer de faire tous les soirs parce qu'il est fort intéressant, elle sait quelles mesures nous entendons présenter au sujet de l'allocation du conjoint. Si j'en crois ses observations, le Nouveau parti démocratique appuiera ce projet de loi. Je la remercie de son intervention.

Nous nous occupons justement de cette question dont elle a parlé, et je la remercie de sa question. Sa première question portait essentiellement sur les allocations familiales et les avantages familiaux, l'ensemble des prestations versées aux familles. Il faut nous pencher sur les allocations familiales, l'exemption par enfant ainsi que le crédit d'impôt au titre des enfants. Si j'ai bien compris sa question, ce que la députée cherche à obtenir c'est que l'aide accordée s'adresse à ceux qui en ont le plus besoin plutôt qu'à ceux qui n'en ont pas autant besoin.

Voilà à quoi se résume le débat. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer au député et aux Canadiens. Sûrement il n'est pas impossible de s'imaginer, étant donné les ressources dont nous disposons et à la suite de ces considérations, que nous pouvons aider la famille en renforçant sa situation économique, en réexaminant le programme, en déterminant, s'il était modifié, quelles familles et quels groupes économiques en bénéficieraient le plus. Voilà le genre de débat et d'examen que nous voulons amorcer. Et j'espère que la députée elle-même voudra y participer.

Pour en revenir à ce qu'elle a dit concernant M. Knowles, citoyen du Manitoba, qui est assis à la table aujourd'hui, signalons que tous les Manitobains sont fiers de sa contribution à la vie publique.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Depuis dix ans que le débat sur la réforme des pensions se poursuit. J'espère qu'au cours de la présente législature nous pourrons enfin passer à l'action. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons bâti notre régime d'aide sociale étape par étape, avec tout le soin qui s'imposait je pense, en essayant de répondre aux besoins.

• (1640)

Nous pouvons voir le chemin qu'il reste à parcourir en examinant le rapport du groupe d'étude sur la réforme des pensions. Nous devrons offrir de meilleurs stimulants, plus d'encouragements ou une combinaison des deux pour inciter les Canadiens à investir davantage de leurs propres ressources en vue de leur retraite. Assurément c'est une étape importante que le Parlement devra franchir pour assurer l'avenir du Canada.

Si l'on tient compte de l'importance du groupe de citoyens qui ont plus de 65 ans aujourd'hui et du groupe qui aura également dépassé cet âge au tournant du siècle—ce sera le cas d'un certain nombre d'entre nous—il convient de noter que ce groupe d'âge se sera énormément accru et qu'une proportion importante de la population sera ainsi dans un état de dépendance. Il faut y faire face dès aujourd'hui. Nous ne pouvons attendre dans dix ans quand la situation se sera déjà compliquée. Agissons dès maintenant. Voilà pourquoi nous tenons à faire ces considérations sans détours. Revoyons notre système. Une fois l'examen terminé qui ne devrait pas être trop long, fermons nos livres et commençons à rédiger la meilleure politique sociale qu'il soit possible d'imaginer.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais faire deux observations et poser une question au ministre. J'ai entendu deux ministres de l'Ouest parler du pétrole et de l'énergie. S'ils prennent la peine d'examiner de près le contenu du discours du trône et de l'exposé économique, ils constateront que rien n'a été offert à l'industrie pétrolière, si ce n'est le relèvement du plancher de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, lequel passe de $250,000 à $500,000. En gros, toutefois, le gouvernement n'a pas donné grand-chose à l'industrie.

Il faut peut-être être néo-démocrate pour le faire, mais il est intéressant de noter que personne n'a signalé que le gouvernement n'a pas vraiment cessé de harceler ce secteur. Il a fait certaines promesses pour l'avenir au sujet du cours international, mais il n'a rien offert à l'industrie. Il s'est contenté d'augmenter les taxes prélevées auprès des consommateurs. Je tiens simplement à le signaler après avoir entendu ces ministres dire que le gouvernement va faire de grandes choses pour l'industrie pétrolière dans l'Ouest.

Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). En homme de 62 ans est venu me voir à mon bureau samedi dernier. Il était agent immobilier jusqu'à ce qu'il perde complètement la vue d'un côté. Il est actuellement en train de devenir aveugle. Il doit aller à la banque alimentaire de Vancouver, en même temps que bon nombre d'autres personnes, parce qu'il ne touche pas suffisamment d'argent. Je voudrais demander au ministre s'il y a une banque de vivres à Winnipeg. Quelle est la position du ministre à l'égard de ces banques? A son avis, doit-il continuer d'en exister au Canada? Je pose cette question sérieusement. Est-ce là le genre d'assistance sociale financée par le secteur privé dont nous avons besoin, selon le ministre, ou croit-il que nous devrions supprimer les banques de vivres et les remplacer par des pensions suffisantes versées par le gouvernement?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, il va sans dire que ma tâche essentielle et celle, j'en suis sûr, de tous mes collègues à la Chambre, sera de veiller à instaurer un climat économique dans lequel les Canadiens toucheront des pensions qui leur permettent de vivre dignement. Je ne sais pas vraiment pourquoi il faut le répéter. Je pensais que c'était entendu. A mes yeux, du moins, il n'y a aucun doute.

Si vous me permettez de me reporter à ma propre expérience, je voudrais dire autre chose au député. A mon avis, nous ne servons pas la population en laissant toutes les responsabilités à l'État. Je vais vous citer un exemple concret. Sans vouloir glorifier la pauvreté, je dirais que parmi les meilleurs services prodigués à ceux qui ont moins de chance que vous et moi, monsieur le Président, bon nombre l'ont été par des organismes bénévoles, des associations religieuses, des comités sociaux de même que par de simples citoyens qui ont utilisé ces moyens pour aider leur prochain. Je ne le critique pas, bien au contraire. Cela ne diminue en rien notre responsabilité en tant que parlementaires, d'améliorer le régime public de pensions.

Ne déprécions pas le travail des simples Canadiens. Bien que ministre de la Couronne, je n'ai pas l'impression que l'État fait mieux que les particuliers. L'État peut apporter des changements, alors que les êtres humains font preuve de compassion. Les gens établissent des liens d'amitié quand l'État ne fait qu'établir des programmes. Bien entendu, les deux doivent aller de pair, car l'un ne pourrait jamais travailler sans l'autre. En matière de programmes sociaux, n'oublions jamais l'importance de la bienveillance humaine, car l'État ne la remplacera jamais complètement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. J'invite le député de Mount Royal (M^me^ Finestone) à prendre la parole.

Mme Finestone: Le ministre a-t-il terminé?

Le président suppléant (M. Charest): Les dix minutes réservées aux questions et réponses sont écoulées.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, avec votre permission, je vais aborder d'autres questions. Si le ministre reste avec nous, nous pourrons continuer cet échange plus tard. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, c'est un honneur pour moi que d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre dans le cadre de ce débat sur le discours du trône. Prenant mes nouvelles fonctions, je voudrais d'abord exprimer mes remerciements les plus sincères aux électeurs de Mount Royal qui ont placé leur confiance en moi.

Pour commencer, monsieur le Président je voudrais, moi aussi, vous présenter mes félicitations les plus sincères et mes meilleurs vœux de succès dans vos nouvelles fonctions. Votre tâche ne sera pas facile, mais vous aurez la confiance et le respect de tous les députés. Je désire également rendre un hommage spécial aux 26 autres femmes élues à cette assemblée. C'est le plus grand nombre jamais atteint dans l'histoire canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Cela prouve que notre place est à la Chambre aussi bien qu'aux fourneaux. J'espère que nous saurons toutes être de sage conseil et que nous pourrons ajouter notre perspective particulière à celle de nos collègues masculins.

A propos de la place des femmes aux Communes, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir choisi une charmante jeune femme comme comotionnaire de l'adresse en réponse au discours du trône. Mes félicitations vont également au motionnaire.

En un sens, la circonscription de Mount Royal n'a pas besoin d'être présentée. Dans sa longue et honorable histoire, elle a élu des députés hors du commun. Au cours des 35 dernières années, deux hommes ont représenté ces électeurs. M. Alan MacNaughton a été député de 1949 à 1965. Pendant trois ans, monsieur le Président, il a même occupé votre fauteuil et présidé les délibérations avec distinction. Le député de Mount Royal avant les dernières élections était, bien entendu, connu de tous les Canadiens puisque c'était le très honorable Pierre Elliott Trudeau, l'un des Canadiens les plus extraordinaires de notre siècle. Son attachement à un Canada uni dans sa diversité et promis à un grand avenir n'avait d'égal que sa passion pour la paix et la stabilité mondiales. Cette tradition et cet héritage de la circonscription de Mount Royal m'incitent à l'humilité, mais représentent également un défi, celui d'être à la hauteur de ces deux illustres représentants.

Ma circonscription est un peu à l'image de notre grand pays. Il y a quatre secteurs: Côte St-Luc, les villes de Mont-Royal et de Hampstead et des parties des districts de Snowdon et de Côte-des-Neiges, à Montréal. Quatre-vingt-huit milles personnes environ habitent dans cette circonscription et une personne sur cinq a plus de 65 ans, ce qui fera comprendre au ministre mes préoccupations.

Les Juifs, avec 48 p. 100, représentent le groupe culturel le plus important de la circonscription. Nous sommes fiers de dire que notre circonscription est bilingue à 60 p. 100 et s'enrichit de nombreuses collectivités ethnoculturelles qui forment une splendide mosaïque. En ce qui concerne la langue maternelle, 52 p. 100 de la population est anglophone, alors que 21 p. 100 est francophone. Par ailleurs, on y trouve des gens venant des quatre coins du monde: des Antilles, du Chili, d'Afrique du Sud, d'Asie du sud-est, du Moyen-Orient et d'Europe.

● (1650)

[*Français*]

Dans la plus pure tradition canadienne, le pluralisme culturel et l'engagement social sont à l'honneur dans Mount Royal. Les droits de la personne ici et ailleurs dans le monde constituent un souci de premier ordre pour les membres de cette collectivité, une collectivité consciente et au grand cœur.

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada a toujours été reconnu dans le monde pour son respect des droits de la personne, qui s'est manifesté de bien des façons: par l'aide apportée aux réfugiés de l'Amérique centrale, à ceux qui souffrent de la famine en Éthiopie, par le soutien qu'il accorde aux Juifs de l'Union soviétique, et par ses prises de position concernant la sécurité de l'État d'Israël. C'est le même esprit qui anime nos interventions aux Nations Unies. J'espère sincèrement que le nouveau gouvernement, non seulement maintiendra notre réputation sur ce chapitre, mais qu'il fera encore davantage pour les droits de la personne sur le plan international.

Nous avons réagi aussi vigoureusement en faveur du respect des droits de la personne en politique intérieure. Question de droits et de chances égales, nous avons insisté sur deux groupes qui nous intéressent particulièrement, moi et mes électeurs, les femmes et les jeunes. Il faut continuer à mettre l'accent sur ces deux groupes. Il faut avoir le sens de la continuité dans les buts que nous poursuivons et les mesures que nous prenons pour les atteindre. Ces dernières semaines, le gouvernement n'a pas cessé de parler de son nouveau message à différents groupes de la société: le secteur privé, les syndicats, les Américains, nos alliés de l'OTAN et le reste du monde, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix. Je voudrais savoir quel message il a prévu pour les femmes, les jeunes Canadiens et les groupes culturels dans le discours du trône.

Le rôle des femmes au Canada, la conscience de plus en plus aiguë qu'elles en ont, et la force constructive qu'elles représentent actuellement, sont en train de subir une évolution fort importante. Or, je me réjouis de voir que le gouvernement est décidé, semble-t-il, à s'occuper de leurs problèmes, mais je tiens à l'avertir que les Canadiens et les Canadiennes ne se contenteront pas de vaines paroles. Il ne faut que trois choses pour mettre en pratique les belles paroles du discours du trône: des mesures, encore des mesures, toujours des mesures. Sous le gouvernement libéral, la condition féminine a beaucoup progressé. Le gouvernement actuel ne va pas avoir la tâche facile pour rester à la hauteur.

[*Français*]

Les femmes peuvent et doivent devenir des partenaires à part entière dans notre société autant sur le plan économique que sur le plan social. Elles atteindront leur but non seulement par l'intermédiaire de changements d'ordre législatif, mais aussi grâce aux changements de mentalité des Canadiens et du monde des affaires canadien.

Cependant, le fondement même de l'égalité des femmes réside dans leur indépendance économique. Nous mettons au défi le gouvernement de poursuivre dans la voie tracée par le

gouvernement libéral qui l'a précédé et au moins de maintenir le rythme avec lequel cette dernière s'est fait le défenseur des droits des femmes.

[*Traduction*]

Le changement, monsieur le Président, doit commencer au cœur même du processus de décision du gouvernement, c'est-à-dire au comité des priorités et de la planification du cabinet. Il semble incongru que le ministre responsable de la situation de la femme ne fasse pas partie à part entière de ce groupe clé et ne puisse pas participer directement à ses discussions et à ses décisions. Le gouvernement risque de se faire accuser de n'accorder qu'une attention symbolique aux graves préoccupations des Canadiennes puisqu'il les exclut de son centre de décision.

A venir jusqu'à maintenant, les écarts entre les promesses électorales et la réalité du discours du trône sont troublants, monsieur le Président. Tout d'abord, au chapitre de l'emploi: on avait promis un programme de promotion sociale obligatoire dans le secteur public et promis d'appliquer le principe de rémunération égale pour un travail d'égale valeur. On avait promis de faire respecter ce principe par les entreprises qui cherchent à obtenir des contrats du gouvernement fédéral. La réalité que nous révèle le discours du trône, c'est qu'on va remettre à l'étude le principe de la rémunération égale pour le travail d'égale valeur. La réalité, c'est qu'on passe sous silence le respect de ce principe par les adjudicataires de contrats.

Deuxièmement, les garderies d'enfants constituent un droit fondamental pour les femmes qui luttent pour leur indépendance économique, et la pierre angulaire de leur droit au travail. Le gouvernement a adressé un message vague et alarmant aux Canadiennes en annonçant sa décision empreinte d'une prudence excessive de confier ces questions à un comité parlementaire dès qu'un groupe de travail indépendant sur les garderies aura présenté ses recommandations en décembre prochain. Avant d'essayer de réinventer la roue et de gaspiller les fonds publics, ce comité parlementaire devrait commencer par examiner les rapports existants provenant d'experts dont les travaux au sein du groupe de travail sur les garderies sont sur le point de prendre fin, et décider ensuite s'il lui est vraiment nécessaire de poursuivre cette étude.

[*Français*]

Troisièmement, une question d'origine capitale, le système des pensions. Dois-je rappeler à ce gouvernement que seulement le tiers des travailleuses canadiennes bénéficie d'un régime de pension? Iront-elles grossir les rangs du groupe le plus pauvre de notre population, les femmes âgées de plus de 65 ans? Les études, les consultations nécessaires ont déjà été effectuées par le gouvernement précédent. Ce que les Canadiennes réclament du gouvernement, c'est qu'il passe à l'action maintenant.

[*Traduction*]

Quatrièmement, il faut se pencher de toute urgence sur la question de la pornographie. Lorsque le rapport Fraser aura été présenté, le gouvernement devra agir rapidement. Il en va de même avec l'important rapport de la Commission Badgley sur les agressions sexuelles dont sont victimes les enfants au Canada. Nous devons collaborer avec les tribunaux, les provinces, le monde médical et les diverses associations communautaires, afin de prévenir toute forme de violence exercée contre les enfants. Certaines mesures utiles doivent être prises immédiatement, afin de lancer un message d'espoir.

Cinquièmement, nous ne devrions pas oublier les femmes âgées seules. On a fait allusion à la responsabilité de la collectivité en général dans le discours du trône en évoquant un régime communautaire de soins de santé, et cette idée est tout à fait louable. Le gouvernement devrait garantir aux personnes âgées un revenu, des programmes sociaux et des soins médicaux suffisants pour leur permettre de rester chez elles, de continuer à mener une vie active en tant que membres à part entière de la société. Ne remettons pas en question l'universalité de certains programmes qui sont essentiels à leur sécurité.

[*Français*]

A cet égard, la décision du gouvernement d'étendre l'allocation de survivance aux veuves et aux veufs âgés de 60 à 64 ans est un pas dans la bonne direction. Il n'en demeure pas moins que le gouvernement devrait avoir une vue plus englobante. Une telle proposition est discriminatoire à l'égard des personnes âgées qui n'ont jamais été mariées. Parmi celles-ci on compte 200,000 femmes, ces dernières ne seraient pas admissibles à une pension avant l'âge de 65 ans.

[*Traduction*]

Ce sont là les questions touchant les femmes qui ont été abordées dans le discours du trône, monsieur le Président. Je regrette de dire que le signal donné aux femmes dans le discours du trône est un signal d'alarme. Quelles mesures concrète le gouvernement nous a-t-il dit vouloir prendre? Il va réexaminer la notion de rémunération égale pour travail d'égale valeur; ralentir les programmes de promotion sociale; faire traîner les choses en ce qui a trait aux exigences pour l'octroi des contrats; étudier la question des garderies au lieu d'agir; discuter de la réforme des pensions au lieu de passer aux actes; ne prendre aucune mesure importante dans le domaine de l'agriculture qui touche tant de femmes; réduire de 9.6 millions de dollars les crédits accordés aux logements sociaux. Toutes ces choses sont cruciales pour la vie de millions de Canadiens, surtout les femmes, qu'il s'agisse de chefs de familles monoparentales, de mères de famille nombreuse ou de femmes âgées. Ce ne sont pas des signes encourageants, monsieur le Président. Il s'agit là vraiment d'un gouvernement de promesses non tenues.

Quels signaux le gouvernement envoie-t-il aux jeunes? Il ne leur donne pas l'espoir vital de poursuivre leurs études ou de trouver un bon emploi, afin de pouvoir passer cet hiver et l'été qui s'en vient. Il leur donne une ministre d'État à la Jeunesse qui est chargée de promouvoir l'Année internationale de la jeunesse et qui n'a que le pouvoir de plaider en faveur des jeunes. Autrement dit, c'est une ministre qui ne peut pas protéger leurs possibilités d'emplois pour le moment. Et la promesse de créer d'innombrables emplois qu'a faite le gouvernement? Le gouvernement supprime le Programme Été-Canada et il bloque la limite des prêts aux étudiants pour économiser 5 millions. Il supprime notamment tout à fait le Programme d'échange des jeunes travailleurs, ce que je trouve particulièrement ironique pendant l'Année internationale de la jeunesse. Le document sur la formation annoncé par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), grâce auquel elle espère promouvoir la consultation avec les provinces, peut donner naissance à un bon plan à longue échéance. Cela ne doit toutefois pas empêcher le gouvernement de prendre des

initiatives à court terme et de créer des emplois directement, pour éviter que l'hiver ne soit très pénible.

• (1720)

Outre qu'il avait instauré des programmes de création directe d'emplois, le gouvernement précédent avait fait de gros efforts dans le domaine de la formation. Si le gouvernement actuel parle beaucoup de donner de l'espoir aux Canadiens, il fait des vagues promesses qu'il tiendra dans un avenir plutôt imprécis. C'est un manque de perspicacité et c'est ridicule de faire fi des besoins immédiats des jeunes chômeurs.

Ma position officielle est celle de critique pour les femmes et pour la jeunesse, mais je ne peux pas laisser passer cette occasion de parler de nos minorités culturelles. Le Canada est une entité complexe qui comporte nos autochtones, les Français et les Anglais, et les innombrables cultures que les Néo-Canadiens nous ont apportées. Le discours du trône règle la question en trois lignes. Il ne contient aucune promesse de présenter à nouveau le projet de loi sur le multiculturalisme. Il faut nourrir les cultures qui sont déracinées. Le gouvernement ne le sent pas, de toute apparence. Si le gouvernement ne fait rien, il laissera le riche tissu culturel du Canada se désagréger; nous devons intervenir.

Enfin, monsieur le Président, je suis heureuse que le gouvernement ait reconnu qu'il faut placer les problèmes légitimes des femmes et des jeunes au sommet des priorités nationales. Par contre, comme beaucoup de gens, je suis déçue qu'il n'ait pas décidé d'agir immédiatement après avoir pris acte de la situation. En fait, si le gouvernement a envoyé un signal, celui-ci dit «stop» à tous les efforts visant à élargir les possibilités offertes aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'à éliminer les obstacles qui leur barrent la route. C'est pourquoi le discours du trône n'a pas répondu aux attentes des Canadiens qui souhaitaient des changements. Nous ne nous contenterons pas de signaux dans les mois à venir. Nous exigerons que le gouvernement agisse dans divers domaines—respect des contrats, programmes d'action positive, réforme des pensions, programme pour les enfants, pornographie, prévention de la violence familiale—et nous demanderons au gouvernement de présenter de nouveau les projets de loi sur le divorce, le multiculturalisme, les programmes d'emploi, l'enseignement et la formation des jeunes. Avec mes collègues, j'ai l'intention de me faire le porte-parole des Canadiens ordinaires à la Chambre.

[*Français*]

Nous mettons le gouvernement en garde, nous tenons pour acquis sa bonne volonté. Toutefois, nous nous engageons fermement à rappeler au gouvernement de manière constructive ses promesses au peuple canadien. Nous avons l'intention de considérer comme prioritaires les besoins urgents de tous les Canadiens, leurs droits économiques et sociaux. Nous approuverons avec célérité toute législation constructive.

[*Traduction*]

Il est impossible de régler les questions intéressant les femmes et les jeunes en faisant abstraction des autres décisions socio-économiques. Ces questions doivent être au contraire parfaitement intégrées au processus de prise de décision au sein du gouvernement. Peut-on compter que les hautes sphères du gouvernement garderont constamment à l'esprit ces objectifs? Nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi, monsieur le Président, pour maintenir une tradition d'action sociale dont le Canada et les Canadiens peuvent être fiers à juste titre.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais féliciter la député de Mount Royal (M^me^ Finestone) qui vient de prononcer un excellent premier discours et qui s'est vue confier l'importante responsabilité de critique de son parti pour les questions touchant la situation de la femme.

Par ailleurs, je voudrais lui demander si elle est au courant de la proposition présentée notamment par un certain nombre de femmes qui siégeaient à la Chambre au cours de la dernière législature, proposition qui a été appuyée par beaucoup d'organismes féministes du Canada. Il s'agissait de créer à la Chambre un comité permanent qui serait chargé de la condition féminine. Notre parti a lancé cette idée il y a un certain temps et quelques progressistes conservateurs y ont souscri lors de la dernière législature. Hélas, le ministre chargé à l'époque de ce portefeuille s'y est opposé.

Nous avions envisagé une composition tripartite pour ce comité où les trois partis seraient également représentés de façon que les décisions prises soient dénuées de tout sectarisme. Ce comité surveillerait de près les conséquences pour les femmes de toutes les mesures législatives. Il examinerait les programmes mis sur pied à l'intention des femmes par le secrétariat d'État et des groupes comme le Conseil consultatif national de la situation de la femme. Il ferait fonction en général de tribune à laquelle le réseau d'organismes féminins canadiens pourrait rendre compte.

Est-ce que la députée est d'accord avec ce projet et veillera-t-elle à ce que son parti y souscrive?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie la députée. L'intérêt qu'elle porte aux questions féminines et son engagement à cet égard son notoires et lui ont acquis sa réputation à la Chambre.

Quant à la question, j'avoue avoir entendu la députée faire cette recommandation l'autre jour. Ma première réaction a été de me dire que c'était là une excellente idée. Puis je me suis mise à réfléchir. Je ne puis lui donner de réponse concrète, mais je peux faire part à la députée de certaines idées qui m'ont traversé l'esprit. Je les lui présente donc et je serai ravie d'en discuter avec elle plus tard.

Les femmes ont été très longtemps tenues à l'écart de la prise de décision. Pendant longtemps nous avons fait des pieds et des mains pour être traitées comme des partenaires égales dans la société actuelle. Nous y réussissons enfin. Nous sommes déjà 26 femmes à la Chambre. Toute question qui concerne l'humanité, notre grand souci, concerne également l'homme et la femme. Voilà pourquoi je suis personnellement d'avis que, en ce qui concerne le processus législatif—je ne me fais pas le porte-parole de mes collègues, car je n'en ai pas discuté avec eux—il serait préférable de pouvoir consulter mon partenaire, l'homme de ma vie, les hommes qui partagent ma vie, les hommes qui partageront la société que nous bâtirons, de façon à prendre la meilleure décision qui soit pour la société dans son ensemble.

Cela n'enlève rien, à mon avis, à la nécessité qu'il y a pour les femmes de déployer des efforts concertés dans une tribune

distincte pour examiner de près ces questions. A la proposition de la députée de créer un comité permanent, je réponds non, car la société a tendance à se laver les mains de tout et à soutenir, par exemple, que telle ou telle question concerne les femmes et ne doit donc être abordée que dans cette tribune-là. Je ne veux pas isoler les femmes de cette façon. Ce qui leur arrive concerne tout le monde.

Si nous voulons revoir toutes les lois visant les agriculteurs et les pêcheurs, hommes et femmes, je dis bien toutes les lois, je serai alors heureuse de me joindre à elle, mais de façon non officielle, et sur ces questions je pourrais être d'accord avec elle. Je crois en un sens avoir pris une décision pendant que je parlais à la députée.

M. Friesen: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée pour son élection à la Chambre des communes et à féliciter les électeurs de Mount Royal de la représentation nettement meilleure qu'ils se sont ainsi assurée.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Nous l'aurions bien accueillie à la Chambre il y a dix ou quinze ans si elle l'avait seulement voulu. Je me permets d'ajouter que l'ancien premier ministre a dit hier soir—et je remercie mon ami ici de me le rappeler—que si les députés libéraux ne cessaient pas leurs critiques sournoises, il pourrait être tenté de faire un retour en politique. Je veux demander à la députée s'il est secrètement entendu qu'elle lui cédera la place. On l'a déjà vu menacer de quitter la scène pour ensuite changer d'idée. L'ancien premier ministre a-t-il conclu avec la députée un accord secret voulant qu'il revienne nous harceler?

• (1710)

Enfin, je voudrais dire que je partage le point de vue qu'elle vient d'exprimer. Je me demande parfois pourquoi des personnes qui se disent féministes et qui s'en prennent d'un côté à la ghettoïsation traditionnelle des femmes tiennent d'un autre côté à leur créer un ghetto de plus. Je félicite la députée de la perspicacité dont elle a fait preuve à cet égard.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour ses observations. La prochaine fois que je m'entretiendrai avec M. Trudeau, je lui ferai part de ce que le député avait à dire. J'ai le sentiment qu'il restera où il est, et cela parce qu'il le veut bien.

Je voudrais profiter de l'occasion, si on me le permet, pour relever l'observation du député concernant l'idée qu'on se fait du mouvement féministe. Je dirai que celles qui se disent féministes sont en réalité des personnes qui ont à cœur les intérêts de leur fille, de leur sœur ou des personnes de leur entourage. Vous, père ou mère qui avez des filles, je suis persuadée que vous comprenez cela. Si vous voulez leur donner les mêmes études et la même formation, vous voulez également qu'elles aient les mêmes possibilités, vous comptez aussi qu'elles auront le même salaire, les mêmes conditions de travail et les mêmes chances de promotion. C'est leur droit, à elles de choisir. Si vous voulez partager la joie que j'ai d'être grand-mère, vous tiendrez sûrement à ce que vos petits-enfants aient les mêmes possibilités de choisir.

J'ai la chance d'avoir quatre fils, dont l'un est dans la tribune, et je suis heureuse d'en faire état. Certains de mes fils ont décidé de se marier, d'autres pas. Certaines de mes brus ont décidé d'avoir des enfants, d'autres pas. Il y en a qui embrassent une carrière, d'autres pas. Mais tous et toutes sont en droit de se dire féministes. Quand j'ai dit à mon père qu'il était féministe, il a failli s'évanouir. Mais ayant reconnu qu'il désirait me voir terminer mes études de médecine, il a compris qu'il était lui aussi féministe. Je pense que cela répond à ce que le député a dit au sujet de ce que c'est que d'être féministe, ou d'appartenir au mouvement de promotion de la femme.

Le président suppléant (M. Charest): J'accorde la parole au député de Bow River (M. Taylor), en lui signalant qu'il ne reste que deux minutes.

M. Taylor: Monsieur le Président, je tiens également à féliciter la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). J'ai été un peu bouleversé de l'entendre dire que le gouvernement ne faisait rien pour la femme dans le discours du trône. Je ne sais pas s'il y a des faillites ou des dépôts de bilan à Mount Royal, mais pendant ma vie j'ai vu des gens expulsés de leur ferme et de leur maison. C'est la femme qui est le plus durement atteinte. C'est elle qui en souffre le plus. C'est dur pour les hommes et les enfants, mais c'est pour les femmes surtout que c'est traumatisant.

A cet égard, le gouvernement fait le maximum parce que si nous continuons d'augmenter le déficit, d'augmenter les dépenses, de ne pas payer nos factures et de vivre à crédit, le jour viendra où notre pays fera faillite, comme c'est déjà arrivé à d'autres. Ce que le gouvernement fait, c'est vraiment ce qu'il y a de mieux pour les femmes, parce que nous allons leur épargner les tragédies et les drames qu'elles connaîtraient si le Canada faisait faillite. Nous sommes déterminés à lui éviter la faillite, et avec notre programme il l'évitera.

Le président suppléant (M. Charest): La parole est à la députée de Mount Royal. Elle n'a que deux minutes.

Mme Finestone: Je dirai tout d'abord que j'ai cherché à être le plus sérieuse et le moins partisane possible, et je ne suis pas du tout contente que le député ait politisé mes propos.

En deuxième lieu, je dirai au député que je ne me suis pas lancée dans une longue description de Mount Royal, mais que c'est une circonscription absolument fascinante. J'ai dit que 20 p. 100 de sa population avait plus de 65 ans. Soit dit en passant, plus de 20 p. 100 des habitants de Mount Royal vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, ce qui fait que nous ne sommes pas tellement . . .

[*Français*]

. . . bien nantis, comme vous l'avez indiqué.

[*Traduction*]

Troisièmement, je voudrais souligner combien les femmes seraient déçues si le gouvernement ne tenait pas les promesses qu'il a faites en toute sincérité, comme le député le sait, s'il a écouté mon discours. J'espère que le gouvernement présentera des propositions et des lois qui permettront aux femmes d'obtenir l'égalité que nous voulons pour nos filles et nous-mêmes.

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour le poste que vous occupez ainsi que tout le personnel qui vous entoure. Les électeurs de la région de Sherbrooke sont sûrement heureux de la décision du très honorable premier ministre (M. Mulroney).

Je voudrais faire une brève allusion aux deux orateurs qui m'ont précédé et féliciter d'abord l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), député de la

circonscription de Provencher, pour son exposé clair et concis et également l'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pour ses propos modérés sûrement très sincères et appréciés.

La Beauce m'a choisi comme son député. J'exprime donc toute ma gratitude à mes concitoyens. Je désire remercier mes commettants de la confiance qu'il m'ont témoignée; je l'apprécie grandement et j'exercerai au meilleur de ma compétence la fonction qui m'est dévolue. Je serai sûrement juste et serviable envers tous quel que fut le parti politique dans lequel jadis chacun a évolué. C'est un grand honneur pour un citoyen de faire partie de la députation de son pays.

Je m'adresse à cette Chambre pour la première fois et, face à des parlementaires souvent aguerris ou encore nouvellement installés, j'afficherai un comportement digne. Je suis privilégié d'être le premier député progressiste conservateur élu en Beauce depuis exactement 100 ans. Je rends un hommage particulier à tous ceux qui, dans le passé, ont pris la défense des Beaucerons dans cette Chambre. Le peuple beauceron est fier, digne, valeureux. Je me ferai son porte-parole et son défenseur efficace mais exigeant.

Monsieur le Président, la circonscription électorale fédérale de Beauce est très vaste puisqu'elle couvre 4,215 kilomètres carrés. Lors du dernier recensement, la population était de 82,000 habitants. On y dénombre quelque 55 localités. La Beauce est caractérisée par une géographie qui la distingue des autres circonscriptions du Québec et qui lui donne un cachet aussi chaleureux que les gens qui y résident. L'économie de la Beauce est fondée sur l'agriculture, la foresterie et les petites industries multiples. Au Québec, on désigne ma circonscription comme étant le paradis de la PME. Cette économie diversifiée permet de mettre la population à l'abri des aléas d'une concentration industrielle dans un secteur précis. Le dynamisme et la créativité beauceronne sont à l'origine de ce qui est reconnu comme étant le «miracle beauceron». Monsieur le Président, malgré tout cela, les gens sont aux prises avec des difficultés et doivent parfois se tourner vers l'État pour subvenir à leurs besoins. Mais la mentalité beauceronne est forgée dans le proverbe suivant: «On n'est jamais mieux servi que par soi-même». On a souvent désigné les gens de la Beauce comme étant les Japonais du Québec. Quel honneur insigne nous a-t-on réservé!

Au Québec, il y a deux sortes de citoyens: les Beaucerons et ceux qui aimeraient l'être. Tout comme dans cette Chambre, il y a les progressistes conservateurs et quelques dizaines d'autres qui aimeraient l'être. Si on pouvait retrouver un peu partout au pays cette vitalité qui anime la Beauce, cet esprit d'entrepreneurship que manifestent nos hommes d'affaires, nos ouvriers consciencieux et nos 3,700 agriculteurs productifs, ce désir de rivaliser avec des régions mieux nanties!

Je suis quasiment persuadé que l'ancien président des États-Unis, John F. Kennedy, avait à l'esprit des gens semblables aux Beaucerons lorsqu'il déclarait aux Américains:

• (1720)

[*Traduction*]

«Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez ce que vous pouvez faire pour lui». L'agriculture joue un rôle vital. Pendant des années, elle a été la pierre angulaire de l'économie. Aujourd'hui, même si les agriculteurs sont moins nombreux, ils ont appris à produire des récoltes plus abondantes et de meilleure qualité.

[*Français*]

Dans l'ensemble, la Beauce démontre une fonction rurale assez bien structurée. L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) devra manifester beaucoup de compréhension à l'égard des agriculteurs de ma circonscription. Je lui fais confiance.

La Beauce, c'est aussi le pays de l'érable, internationalement connue, et l'acériculture y est extrêmement florissante. En effet, notre production de sirop d'érable contribue à 30 p. 100 du marché mondial. Toutefois, ce secteur devra être soutenu pour la transformation, la mise en marché, la commercialisation internationale de ce produit saisonnier. Également, un bon aménagement forestier pourrait contribuer à l'essor économique de la région.

Le député de Beauce, comme 170 députés conservateurs, n'a pas encore le privilège d'être ministre, mais sachez, monsieur le Président, que dans notre formation politique il n'y a pas de députés d'arrière-ban, il n'y a pas de députés ordinaires, il n'y a pas de simples députés, mais bien des députés qui ont déjà un rôle primordial à jouer dans les décisions du gouvernement. Notre action sera positive. Chez les conservateurs, le député peut faire avancer des dossiers. Nos prises de position seront respectées. Nous sommes membres d'un grand parti politique, un parti ouvert et généreux où nous sentons la coopération entre anglophones et francophones, un parti véritablement national.

Par ailleurs, notre pays a un rôle à jouer sur le plan mondial, et nous fournirons une collaboration internationale. Quelle ne fut pas ma grande joie de constater la prise de position de notre gouvernement dans l'aide monétaire, alimentaire et technique apportée aux victimes de la sécheresse en Éthiopie! Le très honorable ministre des Affaires extérieures (M. Clark) et l'honorable ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) ont mis sur pied un comité national d'aide à ce pays. Monsieur le Président, permettez-moi de souligner que les pays du Tiers-Monde qui représenteront bientôt les trois-quarts de la population mondiale seront appuyés également sur le plan financier, car selon l'analyse de la Commission sur le développement international, présidée par M. Willy Brandt, en 1980, la distribution du revenu mondial se fait entre les divers pays de façon inégale et un large fossé existe entre les pays industrialisés et les pays pauvres, en voie de développement. Ainsi, le revenu par habitant est 32 fois plus élevé dans les pays riches, et l'espérance moyenne de vie est de 13 années de plus que dans les pays du Tiers-Monde. Ce fossé séparant les pays et les peuples a atteint une telle dimension qu'il constitue un sérieux danger pour l'économie internationale et représente un des principaux éléments qui aggravent la crise mondiale et perturbe le climat politique.

[*Traduction*]

Peu de temps avant sa mort, le grand savant américain, Robert Oppenheimer, a déclaré craindre le moment où les nombreux êtres humains qui sont menacés par la famine et condamnés au désespoir compareront leur situation avec la nôtre.

Je tiens à souligner que le développement social et économique du tiers monde est non seulement indispensable à la prospérité des pays industrialisés, mais il est également irréversible.

Dans son discours du trône, le gouvernement conservateur a décrit son plan d'action dans les grandes lignes. Nous n'hésiterons pas à innover au fur et à mesure qu'avancera la session. Nous sommes responsables de l'avenir de l'économie de notre pays. Nous rejetons les idées périmées et nous comptons adopter une nouvelle stratégie de développement national qui permettra à l'économie canadienne de se dégager de l'impasse dans laquelle est elle actuellement coincée. Ce nouvel ordre économique nous assurera la prospérité et un développement continu.

[*Français*]

Il faut donc adopter une nouvelle manière de penser, nous libérer des idées périmées issues du passé et comprendre l'esprit du monde en mutation.

Ce ne sont pas les propos souvent acerbes de nos amis d'en face qui freineront notre activité et empêcheront les 210 membres du gouvernement de penser, d'agir et de réaliser les grands objectifs que nous nous sommes fixés pour le bien-être de chaque Canadien.

L'ancien gouvernement dans sa lutte à l'inflation par des moyens monétaires et budgétaires restrictifs a limité la croissance économique durant ces dix dernières années à un taux de 2.3 p. 100 et cette même lutte a augmenté le chômage à des dimensions inquiétantes lorsque nous avons pris le pouvoir.

Tout comme le mentionne l'éminent journaliste Peter Drucker du *Wall Street Journal* dans son volume intitulé: Vers une nouvelle économie, «Il faut admettre la nécessité de retour aux choix difficiles. Les politiciens doivent s'attaquer à certains choix difficiles de structures et de politiques d'où la nécessité de procéder à des coupures budgétaires.»

Voici les questions que le gouvernement doit se poser. «Quelle part du revenu national doit-on transférer des producteurs aux non-producteurs, c'est-à-dire, ceux qui créent de l'emploi et ceux qui dépendent de l'État. Quelle limite appliquer au volume de dépenses publiques? Quelle part du revenu national peut-on allouer aux fonds disponibles pour la rémunération du travail plutôt qu'à celle du capital sans accentuer le chômage et la dépression? Quels sont les primes et les stimulants financiers fiscaux nécessaires à une formation du capital approprié?» Notre gouvernement fait preuve de grand courage et de détermination car ... «Ces questions sont impopulaires. Toute réponse ne peut que prêter à la controverse et présente des risques, parce qu'elle nous rappelle constamment que tout a un coût, donc un prix! C'est une question d'acceptation de la réalité, accompagné du besoin de faire des choix. L'économie est redevenue la science sinistre, la science des limites, des risques et des choix. C'est d'ailleurs l'opinion de l'économiste réputé, John Maynard Keynes: «Il ne suffit pas de comprendre les nouvelles idées, mais d'échapper aux anciennes qui ont tendu leurs ramifications dans tous les recoins de notre esprit.»

Monsieur le Président, je veux insister sur le fait qu'il faut avoir désormais une nouvelle vision sur le monde, une vision globale, systémique, car chaque économie est dépendante des autres pays. Cela est d'autant plus indispensable du fait de l'interdépendance étroite et croissante de l'activité économique et du financement qui existe entre les pays du globe. La conséquence de cette interdépendance, c'est que les problèmes d'un seul pays deviennent des problèmes mondiaux dont leur solution ne peut être recherchée qu'à partir du contexte international.

En exemple: Les pays en voie de développement ont grandement besoin de nos biens et services et les pays industrialisés, tel le Canada, auront de plus en plus besoin d'eux pour la pleine utilisation de leur appareil productif: ce qui va nous aider à combattre notre chômage.

Il serait sans doute souhaitable de s'inspirer parfois des nouvelles idées mises de l'avant par le professeur de l'Académie d'Athènes, Angelo Angelopoulos, dans son ouvrage intitulé: «Un plan mondial de l'emploi», volume qui a d'ailleurs été préfacé par le détenteur du prix Nobel, Lawrence Klein.

Monsieur le Président, à mon sens, le gouvernement conservateur est engagé dans la bonne voie. Si l'on approfondit le discours du trône et l'énoncé économique de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) de la semaine dernière, je suis persuadé que les Canadiens apprécieront les mesures proposées.

• (1730)

Mes commettants de la Beauce n'auront jamais à souffrir financièrement des décisions prises par ce gouvernement progressiste conservateur. Nous protégerons les programmes et les droits acquis. L'honorable ministre des Finances (M. Wilson) a étalé à la face du peuple la situation économique précaire du pays et a proposé, dans un premier volet, un plan de restructuration de nos dépenses, plan déjà endossé par la grande majorité des Canadiens. En créant ce nouveau climat de confiance à travers le Canada, cela favorisera des investissements productifs qui augmenteront la croissance de notre économie à un taux de 3,4 d'ici 1990.

Nous nous engageons à établir un consensus national. Le sommet économique déterminera nos objectifs, comme le mentionnait le très honorable premier ministre. Dans la Beauce, je verrai à encourager, à soutenir les investisseurs, les créateurs d'emplois, ceux qui risquent des capitaux pour le bien de la collectivité.

Le discours du trône fait allusion également à la nouvelle ouverture du gouvernement envers les provinces. La collaboration offerte au Québec me touche de façon plus particulière. Les Québécois ont été frustrés par un long règne de négociations difficiles avec Ottawa. Depuis le 4 septembre, journée de la grande délivrance nationale, les résultats ont été rapides et concrets. La machine fédérale n'est plus rompue à l'affrontement, à la confrontation et aux querelles de juridictions. L'harmonie règne, monsieur le Président. Personnellement, je suis convaincu que le chef de notre parti, et le chef du gouvernement, n'est pas étranger à ce résultat. Son talent de médiateur, sa souplesse et son désir de mettre fin à ces querelles fédérales-provinciales auront réussi à créer ce nouveau climat.

Monsieur le Président, nous entreprenons tous ensemble une ère nouvelle, ces hommes et ces femmes qui forment le nouveau gouvernement méritent la confiance et l'appui des Canadiens. J'habite et je représente une région du pays merveilleuse: la Beauce. Tous mes efforts constants s'aligneront vers une aide continuelle à l'égard des Beaucerons. J'épouserai leurs revendications et je verrai à protéger leurs droits acquis et à remplir mon mandat avec justice, équité et bon sens.

Monsieur le Président, le député de Beauce vous remercie de votre attention et vous réitère sa collaboration et sa grande coopération.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions et commentaires sur le discours de l'honorable député? L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) a la parole.

M. Kaplan: Monsieur le Président, d'abord je félicite l'honorable député de son premier discours. Je sais qu'il vient de la Beauce qui représente l'une des régions les plus prospères de notre pays, laquelle comprend de nombreuses industries intéressantes. Dans cette perspective, j'aimerais lui poser une question qui a trait à un extrait des *Nouvelles directions pour le Canada* où je lis, à la page 2, que le gouvernement, c'est-à-dire l'ancien gouvernement, a trop souvent entravé le changement au lieu de le faciliter en protégeant, aux frais du contribuable, les entreprises qui ne réagissaient pas assez vite pour accroître la productivité ou saisir les nouvelles possibilités offertes par le marché. Et je veux lui demander quelles industries voulait signaler le gouvernement par cette référence? Quelles sont les industries qui ont été trop souvent protégées par l'ancien gouvernement?

M. Bernier: Je remercie l'honorable député. J'aurai l'occasion sûrement d'approfondir cette question et d'y répondre peut-être avec des chiffres. Je pense que les milieux d'affaires qui sont certainement très satisfaits de notre venue au pouvoir nous font confiance. Quant aux bouquins auxquels l'honorable député se réfère, personnellement je n'ai pas eu l'occasion de les lire au complet, mais je fais confiance à tous ceux qui en sont les auteurs et qui ont aidé à établir les nouvelles politiques qui seront sûrement des politiques admises par le peuple canadien. Évidemment, je ne suis pas l'expert financier du gouvernement et ce n'est pas moi qui s'occupe de la création d'emplois.

Mais lorsque j'aurai des responsabilités à assumer, je répondrai à ces questions. Il est malheureux que le ministre en cause ne soit pas en Chambre, mais j'espère qu'on lui transmettra cette question demain matin.

M. Waddell: Monsieur le Président, je désire poser une question au nouveau député.

C'est la première fois que j'entends le nouveau député du Québec, un conservateur. Peut-être que le député pourrait me répondre. Est-ce qu'il a appuyé au Québec la position ayant trait au référendum il y a trois ou quatre ans, le groupe du oui ou le groupe du non? Est-ce qu'il désire un droit de veto pour la province de Québec s'il y a accord entre le Canada et la province de Québec?

M. Bernier: Monsieur le Président, il est regrettable que l'honorable député n'ait entendu qu'un député conservateur depuis le début de cette session. Je déplore évidemment cette absence trop souvent prolongée des membres de cette Chambre parce que plusieurs, près d'une dizaine, ont déjà donné leur texte et leur réponse au discours du trône. Il faudrait peut-être que l'on améliore d'abord cet état d'esprit dans lequel nous vivons en Chambre alors que l'intérêt manifesté par les députés élus fait souvent pitié.

Pour répondre à votre question, j'étais du côté du oui lors du référendum, j'étais même un vice-président dans ma circonscription, et je suis heureux de le rappeler, c'est que, à cette époque, on vivait au Québec—heureusement aujourd'hui tout a été modifié—on vivait au Québec une confrontation continuelle avec le gouvernement fédéral en place, et quand nous avions voté oui, nous savions ce que nous faisions. Nous ne demandions pas l'indépendance du Québec par cette réponse; au contraire, nous voulions obtenir un pouvoir de négociation, et je pense que, aujourd'hui, avec la venue d'un gouvernement conservateur, on peut tout oublier le passé, mais ne pas regretter les gestes que nous avons posés.

M. le vice-président: L'honorable député de York-Centre (M. Kaplan) pose une question.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je me demande si l'honorable député le sait, ou même si celui qui vient de poser la question le sait, mais, si je me rappelle bien, il y avait au moins un membre de son caucus qui était aussi très actif durant le référendum du côté du oui.

M. Bernier: Si l'honorable député voulait me répéter cette question du référendum, je serais très heureux de vous donner une autre réponse cet après-midi. Alors allez-y avec votre question du référendum telle qu'elle a été formulée il y a quatre ou cinq ans et j'y répondrai avec plaisir.

M. le vice-président: Est-ce que l'honorable député de Beauce avait terminé son commentaire? Très bien. L'honorable député de Bourassa pose une question.

M. Rossi: Monsieur le Président, simplement un commentaire. Je suis content que l'honorable député de Beauce (M. Bernier) fasse allusion à la présence à la Chambre parce que sur une possibilité de 212 députés conservateurs, je viens de compter la présence de 21 ou 22 députés, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je rappellerais aux députés qu'on ne doit pas faire ce genre de commentaire quant à la présence ou à l'absence de députés à la Chambre des communes, et je pense que ça vaut pour tous les députés. Je pense que c'est la troisième fois qu'on le fait dans les deux derniers jours. Le député de Vancouver-Kingsway pose une question.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais seulement poursuivre dans cette veine. J'ai demandé au député de ne pas politicailler comme j'essaie normalement de ne pas le faire. En tant que député de l'Ouest, je voulais sincèrement en savoir plus long sur les changements au Québec. Ce qu'il a dit m'a beaucoup intéressé. Toutefois, le député peut-il répondre à la deuxième partie de ma question? Envisage-t-il un accord avec le Québec qui accorderait à cette province un droit de veto sur les amendements constitutionnels?

• (1740)

[*Français*]

M. Bernier: Monsieur le Président, je crois que cette question a déjà été débattue et sera débattue davantage, surtout avec la conférence des premiers ministres. Et notre position personnelle, à ce moment-là, sera sûrement entendue et nous nous ferons un plaisir de vous tenir au courant de nos décisions. Quant au droit de veto, je pense bien que chaque député aura à se prononcer, le caucus est tellement large, tellement généreux et tellement ouvert chez les progressistes conservateurs que nous aurons à donner notre opinion. Mais je pense que la venue des premiers ministres hier, ici, à Ottawa, M. Lévesque en tête pour le Québec, dit tout de la décision que nous aurons à prendre, nous, du gouvernement progressiste conservateur, face aux demandes du Québec vis-à-vis d'Ottawa.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) pose une question.

M. Gauthier: Il s'agit d'un recours au Règlement, monsieur le Président, plutôt que d'une question.

Vous avez fait une observation tantôt au député de Bourassa (M. Rossi) selon laquelle vous avez dit qu'on ne devait pas faire allusion au nombre de députés présents à la Chambre. Je vous demanderais peut-être de reconsidérer cette observation, parce que je ne pense pas qu'il y ait de disposition dans le Règlement qui nous empêche de commenter le nombre de députés pour autant qu'on ne fasse pas l'appel au quorum. A ce moment-là, vous avez une décision à prendre. Pour ma part, je pense qu'on peut dire qu'il y a 20 ou 25 ou 30 ou 40 députés. Je ne connais pas de règlement, monsieur le Président, qui défende une telle pratique.

M. le vice-président: Je prends bonne note des remarques du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) tout en lui rappelant que les décisions de la présidence ne font pas l'objet d'appel.

[*Traduction*]

La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) demande-t-elle la parole pour poser une question?

Mme Mitchell: Non, monsieur le Président, pour prendre part au débat.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous reprenons donc le débat, et je donne la parole au député de Bow River (M. Taylor).

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et particulièrement cette année car le discours du trône aura une énorme importance pour le Canada dans les années à venir. Lorsque je siégeais dans l'opposition, j'aimais à intervenir dans le débat sur l'Adresse car le discours du trône traite d'un grand nombre de questions et cela me permettait d'aborder presque n'importe quel sujet. Je vais cependant limiter aujourd'hui mes propos au thème sous-jacent au discours du trône.

Je suis certes stupéfié par certaines des choses que j'ai entendues de la part de l'opposition libérale, surtout par le tollé que provoque chez elle notre intention de réduire le déficit ou la dette publique. Les gens de mon pays . . .

M. Keeper: Notre pays.

Mme Mitchell: Votre pays, de quel pays s'agit-il?

M. Taylor: . . . sont d'avis que le déficit constitue la première priorité à l'heure actuelle. Ils estiment que si nous ne réussissons pas à contenir notre dette, nous courons à la faillite. Et si nous faisons faillite, tous ces beaux discours sur les services sociaux seront tout simplement vains. Nous n'aurons pas de services sociaux à moins que n'augmente la productivité chez nous. La faillite ferait disparaître les services sociaux. Nous ne voulons pas supprimer les services sociaux. J'ai entendu des députés libéraux dire qu'ils voulaient préserver le principe de l'universalité, quoi que ce soit qu'ils entendent par là. Je suppose que cela veut dire pour eux que tout le monde veut obtenir tout ce qu'il peut.

Mme Mitchell: Votre chef l'a dit.

M. Taylor: Peu importe ce que cela veut dire, j'accepte le sens qu'ils lui donnent. Ils disent vouloir préserver le principe de l'universalité, pour affirmer ensuite que nous devrions continuer à emprunter. Ils soutiennent que nous devrions emprunter pour rembourser nos dettes. Ce sont eux qui suppriment les services sociaux. Les personnes âgées, les anciens combattants et les veuves qui dépendent des services sociaux ne sont pas bêtes, pour utiliser une expression commune. Ils savent que les services sociaux dépendent de la productivité du pays.

Notre gouvernement est déterminé à faire augmenter la productivité. Plus elle augmentera, meilleurs seront les services sociaux que nous pourrons donner à nos concitoyens. C'est aussi simple que cela.

Les libéraux ont emprunté sans arrêt. Ils ont financé les programmes sociaux avec des emprunts. Les générations futures devront payer les intérêts de cette dette pendant un nombre incalculable d'années; nous y consacrons aujourd'hui le tiers de notre argent. Comme ce serait merveilleux si, au lieu d'enrichir les rapaces internationaux, nous donnions ces dollars aux veuves obligées d'élever seules trois ou quatre enfants, aux agriculteurs sur le point de perdre leur exploitation, aux citoyens âgés, aux infirmes ou aux arriérés mentaux. Voilà à qui va notre compassion. Nous sommes déterminés à faire de notre mieux pour les malades, les personnes handicapées et les arriérés mentaux. Notre chef verra à ce qu'ils soient bien traités, car nous allons réduire le déficit. Ensuite, nous pourrons accroître notre productivité et offrir plus de services sociaux à l'ensemble de la population.

Certains députés parlent d'emprunter pour s'en sortir, ainsi que divers pays ont tenté de le faire. Qu'ils réfléchissent un peu à ce qu'ils disent et qu'ils voient où cela mènerait le Canada. Pas étonnant qu'il n'y ait qu'une poignée de députés néo-démocrates et libéraux à la Chambre. Les Canadiens en ont eu assez de les voir emprunter pour s'en sortir. Ils savent bien que c'est impossible. Autant essayer de s'en tirer à la force du poignet. Qu'on essaie. C'est impossible. C'est ce que le NPD a tenté de faire pendant des années. Le parti libéral s'y est employé tant qu'il a formé le gouvernement. Que s'est-il passé? Les intérêts n'ont pas cessé d'augmenter au point que tout enfant qui naît au Canada est déjà endetté. Chaque petit Canadien a pour environ $6,000 de dettes à sa naissance que lui ont légué les libéraux avec l'appui des néo-démocrates.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député est-il conscient d'employer un langage sexiste et de faire de la discrimination à l'endroit des filles en parlant ainsi?

M. Taylor: Je vais parler de discrimination, monsieur le Président. Ce sont les néo-démocrates et les libéraux qui font de la discrimination à l'endroit des filles, parce que les petites Canadiennes aussi ont leurs $6,000 de dettes à la naissance. C'est nous qui nous intéressons au sort des bébés, filles ou garçons, des arriérés mentaux, des personnes handicapées ou âgées. Nous allons le faire. Les mesures annoncées dans notre exposé économique et dans le discours du trône vont augmenter la productivité et les emplois et nous procurer davantage d'argent pour offrir des programmes sociaux à ceux qui en ont vraiment besoin et non aux autres.

Les Canadiens ont entrevu le bout du tunnel. Ils ont inscrit leur *X* à côté des noms de 211 membres du parti progressiste conservateur parce qu'ils souhaitaient un changement. Ils voulaient un nouveau gouvernement qui voit les choses d'un œil neuf. Ils ne voulaient plus emprunter pour payer les dettes. Ils voulaient que nous commencions à payer nos dettes comme toute famille respectable.

Je ne comprends pas la façon de penser du NPD et du parti libéral. Ils s'imaginent qu'ils peuvent emprunter encore et toujours, indéfiniment. Les particuliers ne peuvent pas se le permettre. Ils finiraient par perdre leur maison, leur ferme et tous leurs biens. On n'emprunte pas pour se sortir de ses dettes, et nous ne tenterons pas de le faire. Nous allons accroître la productivité. Nous aurons plus d'emplois pour les gens. Nous allons payer nos dettes et un jour nous débarrasser de ce déficit, la dette publique. C'est l'héritage que nous voulons léguer aux filles, garçons, hommes et femmes du Canada. Notre chef a un rêve. Les progressistes conservateurs rêvent d'un nouveau pays, où tous, de l'Atlantique au Pacifique, du 49e parallèle à l'Arctique, de quelque couleur ou croyance qu'ils soient, seront heureux. Nous aurons une économie florissante et nous partagerons nos richesses avec les démunis de la terre. J'admire cette façon de penser.

Je voudrais parler d'un ou deux problèmes locaux. J'ai été scandalisé de voir le gouvernement libéral laisser se perpétuer, mois après mois, sans rien y faire, le problème de l'importation du bœuf. Il n'a rien fait. Il s'est croisé les bras sans intervenir pendant huit mois. Voyez les quantités de bœuf qui sont entrées au Canada dans l'intervalle: 145.1 millions de livres de bœuf, principalement d'Irlande. Ce produit n'a pas été importé à de justes conditions de marché. Le gouvernement irlandais le subventionnait jusqu'à concurrence de 38.5c. la livre. Les pauvres Irlandais ont payé de leur poche pour qu'il y ait dumping de bœuf au Canada.

• (1750)

Notre gouvernement a laissé faire sans rien dire. Quels ont été conséquences pour notre industrie? Notre secteur de l'élevage en a presque été détruit. Quelles ont été les conséquences pour nos voisins du Sud et pour l'Australie qui auraient dû se partager une partie du quota? Nous avons acquis une très mauvaise réputation.

Les Américains ont bien raison de dire que nous voulons exporter chez eux mais que nous ne tolérons pas l'importation de bœuf américain au Canada. Non. Nous en laissons faire le dumping à un prix subventionné. Ces importations ont nui à notre industrie et causé du tort à nos meilleurs partenaires, les États-Unis et l'Australie.

De quel moyen le gouvernement disposait-il pour s'attaquer au problème? Nos vis-à-vis ne peuvent affirmer qu'il n'y pouvait rien. Un certain nombre de députés de notre parti ont fait pression sur le gouvernement quand nous siégions de l'autre côté. Nous lui avions demandé d'invoquer les dispositions de la loi anti-dumping. Le gouvernement n'a rien fait jusqu'au mois d'août, jusqu'au moment où le ministre de l'Agriculture a enfin compris. Il a alors dit qu'il fallait faire quelque chose parce que nous étions en train de ruiner nos rapports avec nos bons voisins et d'anéantir l'industrie de l'élevage au Canada. Voilà ce que nous faisions. Et le ministre a demandé au tribunal anti-dumping d'examiner la situation.

Permettez-moi de vous parler un peu du tribunal anti-dumping. Beaucoup de personnes ignorent l'existence de cet organisme ou encore de la loi elle-même. La loi anti-dumping a été votée en 1969 dans le seul but de protéger nos propres entreprises contre les produits subventionnés dans d'autres pays. Voilà pourquoi nous avons voté cette loi. On y tenait compte d'un certain nombre de facteurs, par exemple la répartition des bénéfices, les prix, le volume des exportations, la productivité et l'emploi. La loi tient compte de tous ces facteurs. Enfin, au bout de huit mois, le ministre a soumis la question au tribunal anti-dumping. Qui fait partie de ce tribunal? Je vais vous le dire parce qu'il est important que les députés le sachent. Le président s'appelle Robert Bertrand, le vice-président Howard Perrigo. Les membres: Raynald Guay, A. L. Bissonnette et Margaret R. Prentis. Le tribunal pourrait compter six membres. Comme je n'en connais aucun personnellement, je ne vise personne en particulier. Je parle du principe en cause.

Si le tribunal avait conclu que oui, cette pratique nuisait à notre industrie, nuisait à nos relations, nuisait à l'emploi, à l'industrie de l'élevage et à nos marchés, le sous-ministre aurait pu frapper d'un droit spécial le bœuf importé d'Irlande, le montant de ce droit étant égal à la subvention versée, soit 38.5c. la livre. Et cette mesure aurait mis fin aux importations, et ce immédiatement.

Voilà comment le gouvernement libéral aurait dû procéder. Mais il a laissé faire les choses jusqu'à ce que les quotas eurent été remplis. A ce moment-là notre gouvernement ne pouvait rien faire puisque le quota était atteint.

Le gouvernement PC actuel n'acceptera jamais une situation semblable. Cela ne se reproduira plus jamais. Je ne peux m'imaginer comment le tribunal anti-dumping a pu conclure que ces importations ne nuisaient pas à notre industrie de l'élevage, ne nuisaient pas à nos marchés ni à nos relations. D'après moi le tribunal anti-dumping devrait être congédié. Ses membres n'ont pas fait leur travail. Quand ils ont conclu que les importations de bœuf au Canada n'étaient pas dommageables, ils ne faisaient pas leur travail. S'il n'en tenait qu'à moi, je les mettrais à la porte tout de suite et je les remplacerais par quelqu'un qui connaît bien nos différents secteurs d'activité.

A cause de ces importations et de quelques autres facteurs comme la sécheresse et les sauterelles, notre industrie de l'élevage se porte plutôt mal. Dans ma province, dans ma propre circonscription, les éleveurs, comme un grand nombre de céréaliers, s'inquiètent passablement parce que la sécheresse a empêché le blé, le seigle et l'orge de pousser. Elle a empêché la croissance des grains fourragers. Nos éleveurs n'ont pas de provendes. Le gouvernement vient désormais à leur aide. Le ministre a conclu une entente à cet effet. L'aide est nécessaire.

Si les députés d'en face ne pensent pas que les sauterelles peuvent faire énormément de dégâts, ils auraient dû aller dans le sud de l'Alberta l'été dernier. Lors de mes déplacements pendant la campagne électorale, l'avant de ma voiture était devenu complètement vert à cause des sauterelles. Lorsque j'étais enfant, j'aimais trouver des sauterelles vertes, car elles me permettaient d'attraper de plus gros poissons. Cette année, ce n'était pas la peine de les chasser, il y en avait des millions. Elles se sont même attaquées à une maison. Elles pouvaient engloutir tout un potager en l'espace d'un instant. Elles arrivaient en véritables nuages. Ne riez pas, certaines personnes ont dû quitter leur maison. L'élevage en a beaucoup souffert par la suite.

Ces fonds seront utiles. Les éleveurs auront assez d'argent pour acheter des provendes pendant une quarantaine ou une soixantaine de jours. Cependant, le bétail devra être nourri pendant 100 à 120 jours. Que se passera-t-il? Les éleveurs devront vendre des bêtes. Normalement, ils devront même payer de l'impôt sur le revenu provenant de la vente de ce bétail.

J'ai une idée à proposer au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Tout en appliquant à bon escient la loi anti-dumping, et compte tenu de la situation catastrophique des exploitations agricoles du sud de l'Alberta, il convient d'accepter la recommandation des éleveurs. Si un agriculteur doit vendre des bêtes pour nourrir les autres, qu'on lui accorde un report d'impôt sur ce revenu. Les éleveurs ne demandent pas une remise, mais un simple report. Dans deux ou trois ans, lorsque la situation redeviendra normale, ils pourront racheter leurs bêtes et payer leur impôt.

Les éleveurs sont indépendants. Ils veulent se débrouiller seuls. Ils veulent participer à l'essor de notre pays. Cependant, ils n'aiment pas être détruits par d'autres qui écoulent le bœuf à perte au Canada.

Une voix: Et les sauterelles?

M. Taylor: Nous pouvons lutter contre les sauterelles comme contre un gouvernement libéral. Nous l'avons fait de la même façon dans les deux cas, en les supprimant. Il a fallu recourir au poison pour les sauterelles. Quant aux libéraux, la population les a remis à leur place. S'ils connaissaient tous les faits, il n'y aurait pas un seul libéral parmi nous aujourd'hui.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture d'examiner cette proposition de report d'impôt. Donnons à nos agriculteurs une chance de survivre. Reportons leur impôt pendant deux ou trois ans jusqu'à ce que la situation redevienne normale. A ce moment-là, ils paieront leur impôt. Ils pourront cotiser à nouveau. Leurs troupeaux seront à nouveau complets. Ils contribueront à l'essor de notre pays comme le gouvernement souhaite voir l'industrie le faire. Des centaines de milliers de petits entrepreneurs indépendants prendront leurs propres décisions. C'est ce qui permettra de renforcer le Canada.

C'est de cette façon que le gouvernement s'attaque au problème, à la base. Pas de solutions provisoires, pas du tout. Nous supprimons ce qui est mauvais et partons de la base. De cette façon, nous aiderons nos entrepreneurs. L'objectif de notre chef, c'est la productivité. Lorsque celle-ci sera forte, nos programmes sociaux le seront également. Les invalides, les boîteux, les personnes âgées et les veuves n'auront plus à s'inquiéter, car ils seront mieux traités par nous qu'ils ne l'ont jamais été sous un gouvernement libéral.

Je constate qu'il est 18 heures. Puis-je déclarer qu'il est 18 heures, monsieur le Président?

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES—LES AUDIENCES RELATIVES AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS. B) LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS—ON DEMANDE QUE LE COMITÉ ENTREPRENNE UNE ÉTUDE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis un peu étonné d'avoir déjà la parole parce qu'on m'avait dit que j'étais troisième sur la liste ce soir, mais je suis prêt à commencer.

Le 13 novembre, j'ai posé une question au ministre des Communications (M. Masse). Je lui ai rappelé que le CRTC était en train d'examiner la demande des Télécommunications du CN et du CP en vue d'être autorisées à offrir un service téléphonique interurbain. J'ai demandé au ministre de songer à recommander au CRTC de ne pas faire de déclaration à ce sujet tant que le gouvernement n'aurait pas élaboré de politique en matière de télécommunications. A mon grand étonnement, le ministre a rejeté cette proposition.

Je dit que cela m'a étonné parce que, le 17 août dernier, le premier ministre actuel (M. Mulroney) avait envoyé un télégramme aux Telecommunications Workers' Union of British Columbia où il disait ceci:

Le caucus fédéral du parti progressiste conservateur s'est penché sur la grande portée de cette demande et a consulté de nombreux intéressés. Nous considérons que le premier problème découle de l'absence au Canada d'une politique globale en matière de télécommunications qui pourrait nous permettre de bien évaluer la question.

Selon nous, il faut d'abord élaborer une politique globale qui tienne parfaitement compte des besoins des consommateurs, des relations historiques entre les parties en cause, des innovations technologiques et des conséquences pour les services téléphoniques régis par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il disait ensuite:

En l'absence d'une politique fédérale bien claire et susceptible de donner un indice quant à la façon d'équilibrer les besoins des consommateurs et des entreprises au Canada et les occasions qui s'offriront à eux à l'avenir, le CRTC aura du mal à évaluer la demande de déréglementation des services téléphoniques interurbains lors des audiences prévues pour l'automne.

C'est précisément ce que je pressais le ministre de faire. Si je l'y exhortais, c'est que nous savons, grâce aux études qui ont été effectuées, que si CN-CP Télécommunications étaient autorisée à fournir des services interurbains et à faire concurrence aux compagnies de téléphone comme Bell Canada en Ontario et au Québec, B.C. Tel en Colombie-Britannique, les trois sociétés publiques provinciales qui desservent les Prairies et celles qui desservent les provinces de l'Atlantique, nous savons, dis-je, que 600,000 usagers se débarrasseraient de leur téléphone parce que les tarifs téléphoniques augmenteraient dans une proportion de 70 à 125 p. 100. Bien des gens auraient du mal à assumer une pareille hausse. Les gagnants seraient les grandes entreprises canadiennes qui sont les principaux clients du service interurbain. Les banques, les compagnies d'assurance et les autres grandes sociétés utilisent le réseau téléphonique très fréquemment, voire tous les jours. Ce seraient elles les véritables gagnants.

A mon avis, le CRTC aurait tort d'aller de l'avant pour une autre raison. En vertu de la loi actuelle, le CRTC a le pouvoir de réglementer les tarifs de Bell Canada qui dessert l'Ontario et le Québec, ainsi que ceux de B.C. Tel qui dessert la Colombie-Britannique. Par contre, il n'a pas le pouvoir juridique de réglementer les tarifs des sociétés qui desservent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Pourtant, monsieur le Président, ces trois provinces bénéficient du régime actuel, En effet, leurs réseaux doivent une grande part de leurs revenus aux appels interurbains qui sont faits non seulement à l'intérieur de ces provinces, mais également d'ailleurs, par exemple les appels provenant de Colombie-Britannique vers des abonnés de Toronto ou de Montréal. Ces appels enrichissent les différents réseaux, et les provinces des Prairies touchent leur part des revenus. Grâce à l'argent qu'elles touchent ainsi, ces provinces peuvent fournir aux particuliers, aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs des tarifs les plus bas possible. Voilà pourquoi près de 97 p. 100 de leurs usagers possibles ont le téléphone.

• (1805)

Si le CN-CP est autorisé à concurrencer les sociétés qui fournissent actuellement des services téléphoniques, il obligera celles-ci à réduire leurs tarifs. Leurs recettes diminueront, ce qui les obligera à hausser les tarifs des usagers actuels.

Lorsqu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a dit que le CRTC ne devrait pas prendre de décision à cet égard pour le moment, car il appartenait au gouvernement de le faire. Je suis d'accord, monsieur le Président. Je sais qu'en vertu de la loi, le CRTC a le pouvoir et la responsabilité de donner suite à la demande. Je ne propose donc pas qu'il s'en abstienne. Mais je voudrais qu'il s'abstienne de rendre publique sa décision jusqu'à ce que le gouvernement ait mis au point sa politique de télécommunications.

Il est possible, qu'une fois cette politique établie, monsieur le Président, que beaucoup de députés, de groupes et d'organisations ne l'appuient pas. Mais ce serait une politique définie par un gouvernement élu et non par un organisme quasi-judiciaire qui, à mon avis, n'a pas le droit de prendre une telle décision. Et c'est exactement ce que le CRTC ferait s'il autorisait les Télécommunications CN-CP à acheminer des communications téléphoniques interurbaines.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la question de la concurrence entre les réseaux et des audiences du Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes à ce propos. Comme le député le sait, ces audiences ont été la source de débats considérables et il existe une grande confusion à propos des questions actuellement étudiées par le Conseil. Par exemple, certains estiment que si le Conseil tranche en faveur de CN-CP Télécommunications, il en résultera une sorte de déréglementation à l'américaine et une tarification à l'appel des communications locales. Au contraire, CN-CP prétend être prêt à verser une compensation pour l'utilisation des installations des sociétés de téléphone qui permettrait de ne pas augmenter le coût des communications locales.

Au cours des audiences, il y a eu diverses estimations de l'augmentation du coût des communications locales. Des estimations similaires ont été faites sur le nombre de personnes qui seraient contraintes de renoncer au téléphone si les communications locales augmentaient. La plupart de ces estimations sont basées sur la situation qu'on observe aux États-Unis.

Le fait est, monsieur le Président, que le Conseil n'a reçu aucune demande de service local tarifé à l'appel ou de déréglementation des tarifs téléphoniques. Aux États-Unis, un certain nombre de facteurs ont joué simultanément qui touchent les tarifs téléphoniques de ce pays. Par exemple, la division du réseau de Bell a conduit à une restructuration massive des services téléphoniques. Il a fallu alors introduire de nouveaux règlements et de nouvelles méthodes de calcul des coûts. Ces facteurs, et d'autres, sont généralement appelés «déréglementation». Toutefois, l'essentiel du secteur des télécommunications aux États-Unis reste assujetti à une réglementation.

• (1810)

Nous savons tous, monsieur le Président, que nous subissons souvent l'influence de la politique des États-Unis du fait que nous sommes leurs voisins. Nous avons appris au fil des ans à trouver des solutions typiquement canadiennes pour surmonter ce problème. L'étude entreprise par le CRTC entre dans ce cadre. Les défenseurs et les adversaires de la proposition du CN-CP ont présenté des arguments pour justifier leur point de vue. Il est ainsi possible d'examiner les arguments de gens qui ont des opinions divergentes. Cette façon de procéder, qui est méthodique mais qui prend du temps, permettra d'établir un dossier solide grâce auquel le CRTC pourra rendre une décision en connaissance de cause. Le gouvernement se servira également de ces renseignements pour élaborer sa politique dans le domaine des télécommunications.

Le réseau téléphonique sert les Canadiens de toutes les couches de la société depuis plus de 30 ans. Au cours des 20 dernières années, il est devenu beaucoup plus qu'un simple réseau téléphonique. Le réseau est maintenant relié à des ordinateurs, des terminaux et des machines de traitement de texte dans le monde entier. Plus que jamais, c'est aujourd'hui un instrument indispensable dans les entreprises modernes. Par contre, la politique et les règlements touchant ce secteur sont fondés sur une situation révolue.

Il est par conséquent normal que le gouvernement revoit sa politique en matière de télécommunications. Le ministère des Communications a entrepris ce travail. Il a déjà reçu des mémoires et il organise des discussions avec les parties concernées. Les audiences du CRTC joueront également un rôle important dans cette étude.

Le gouvernement est tout à fait conscient de l'importance des services téléphoniques pour les Canadiens, et il connaît les avantages sociaux qu'ils en retirent. C'est pourquoi, même si le gouvernement estime que le système de télécommunications du Canada et les règlements connexes doivent être modifiés en fonction d'exigences et de besoins nouveaux, il est décidé à faire en sorte que les Canadiens de toutes les régions puissent continuer à obtenir des services téléphoniques à un prix raisonnable.

LE TRANSPORT MARITIME—LES SERVICES DE TRAVERSIER DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE. B) LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours des deux derniers jours, de poser des questions au ministre des Transports (M. Mazankowski) au sujet des compressions de 37 millions de dollars annoncées jeudi dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) concernant le ministère des Transports et, plus particulièrement, les services de traversier dans la région de l'Atlantique.

Les habitants de cette région considèrent que les services de traversier dans leur province respective, surtout à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard, deux provinces insulaires, comme le prolongement de la Transcanadienne. Quand on parle de transport dans le golfe, que ce soit entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques, ou Sydney-Nord et Argentia, entre l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, il ne s'agit pas de modes de transport optionnels pour permettre aux voyageurs d'admirer le paysage maritime. Pour les Canadiens ordinaires qui vivent dans ces deux provinces ou pour le petit entrepreneur qui y exploite une affaire, il s'agit du seul mode de transport économiquement viable qui permette de transporter marchandises et passagers dans cette partie du pays.

Le ministre a reconnu aujourd'hui que la hausse proposée par le CN au cabinet sera le triple de celle présentée au début de septembre. Cette hausse de 15 p. 100 sera imposée dans quelques semaines comparativement à la majoration obligatoire de 4 p. 100 imposée dans le cadre du programme des 5 et 6 p. 100. Le ministre nous a dit de ne pas nous tracasser outre mesure, car après tout le gouvernement s'apprête à mettre en service un nouveau traversier bien meilleur. Il s'appelle le *Cariboo*. Je m'empresse d'informer le ministre que le *Cariboo* est en cours de construction depuis un an. Ce n'est rien de nouveau. Il y a aussi deux autres bateaux en chantier depuis quelques années, le secrétaire parlementaire fait signe qu'il est au courant, selon les plans qui avaient été arrêtés. On ne peut donc justifier cette majoration de 15 p. 100 au titre de la hausse des coûts simplement sous prétexte qu'on va mettre en service deux nouveaux navires plus efficaces, plus gros, en disant aux gens qu'ils vont obtenir un meilleur service et qu'ils doivent forcément en assumer le coût.

La vérité, lorsqu'on prend la peine de voir ce qu'il en coûte ailleurs au Canada pour se faire transporter par des entreprises publiques, c'est qu'il n'y a que dans la région de l'Atlantique qu'on impose des hausses d'une telle ampleur, une majoration de 15 p. 100. Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'il ne fallait pas s'en faire, que l'augmentation est de 15 p. 100 mais que pour les habitués, il y aura une réduction, que la hausse sera de 5 ou 6 p. 100 seulement. Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire ce qu'est un habitué.

• (1815)

La ristourne sera-t-elle accordée aux chefs de petites entreprises qui utilisent les services de traversier non pas pour acheminer des articles de luxe sur la côte du Labrador ou sur la côte sud de Terre-Neuve ou de l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse, de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pour transporter des denrées alimentaires de base, des articles de première nécessité?

Imposera-t-on les frais supplémentaires qui seront, paraît-il de 15 p. 100, sur les denrées alimentaires et aux sociétés qui acheminent leurs marchandises par traversier de la côte ou du Golfe? Si c'est le cas, monsieur le Président, on va demander non seulement aux consommateurs de la région de l'Atlantique de payer 15 p. 100 de plus lorsqu'ils utilisent le traversier du CN, mais on va leur demander de payer 15 p. 100 de plus pour les frais de transport des spaghettis, du pain, des œufs ou du lait frais, chaque fois qu'ils vont au supermarché. Monsieur le Président, pour les provinces insulaires en particulier, cela serait tout à fait inacceptable. Il y aura alors deux catégories de citoyens au Canada.

Il y a une autre question qui me préoccupe énormément. Depuis hier, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants syndicaux des employés des chemins de fer et des services de traversiers qui desservent le golfe et la côte ainsi qu'avec des employés de ces entreprises. Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas été consultés. Le secrétaire parlementaire vient de la région de l'Atlantique et il sait que le taux de chômage à

Sydney-Nord et à Port-aux-Basques se situe à 25 p. 100 environ. Il pourrait peut-être nous dire combien d'emplois seront supprimés. Il pourrait aussi, peut-être, nous préciser quand le ministre se décidera enfin, dans cette nouvelle ère de consultation et de coopération, à discuter avec les gens les plus directement touchés par ces réductions et ces hausses de tarif. Combien d'emplois seront perdus? Quelle sera la fréquence du service? Quelles coupes sombres seront imposées?

En terminant, je voudrais dire que je suis heureux du choix du député qui a été nommé ministre des Transports (M. Mazankowski). Il est extrêmement compétent. Personne chez les ministériels ne peut se vanter d'avoir son expérience et ses connaissances dans ce domaine. Je lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions. Depuis quelques années, je l'ai entendu parler avec éloquence de l'exaspération des régions et de ses conséquences désastreuses pour l'unité dans l'ouest du pays. Des germes de désunion de ce genre existent dans la région de l'Atlantique. C'est particulièrement vrai lorsque des mesures sont prises sans consultation et sans égard pour le genre de difficultés qu'elles peuvent créer, en particulier aux gens des provinces insulaires qui ne peuvent compter sur aucun autre moyen de transport.

J'ai le plaisir de connaître le secrétaire parlementaire depuis 1980 et je sais qu'il veillera à défendre les intérêts de la région de l'Atlantique auprès du ministre. J'espère qu'il commencera aujourd'hui en disant à la Chambre et aux habitants de la région de l'Atlantique qu'il va s'assurer que les denrées et les produits de première nécessité transportés par ces traversiers et dans le golfe ne seront pas assujettis à une augmentation de 15 p. 100, qui revient à imposer deux fois tous les habitants de cette région. J'espère qu'il me dira également que lui-même ou son ministre commenceront dès demain à consulter les gens qui seront touchés au premier chef, à savoir les employés des Services maritimes du CN dans la région de l'Atlantique.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est indéniable que le ministre des Transports (M. Mazankowski) est probablement le député le plus compétent et l'une des sommités au Canada en matière de transport. Je peux garantir au député que la région de l'Atlantique lui tient à cœur.

Le gouvernement fédéral consacre des sommes très importantes aux services de traversiers et côtiers de la région de l'Atlantique. Il y consacre, en effet, de 178 à 180 millions de dollars, sans compter quelque 13 à 14 millions de dollars investis dans les services maritimes du CN cette année, afin de les aider à mettre en œuvre leur programme actuel de modernisation des installations et de construction du navire à moteur *Caribou*. Les usagers de ces services paient leur place ou versent des droits tarifaires qui représentent environ 22 p. 100 de l'ensemble des coûts.

Le gouvernement a décidé de réduire sensiblement ses dépenses en 1985-1986 et au-delà tout en accroissant l'efficacité en mettant en service des navires plus rentables et en aménageant des installations de soutien.

La modernisation du traversier de Terre-Neuve et des caboteurs améliorera le transport des voyageurs et des marchandises grâce à la mise en service d'un nombre restreint de navires plus gros et plus rapides. Des modifications aux taux et aux niveaux de service du réseau de transport maritime du CN dans la région de l'Atlantique seront apportées à la suite de consultations avec les groupes régionaux intéressés et d'autres qui seront touchés.

Les usagers de ces services seront priés de contribuer davantage aux coûts afin d'atténuer le fardeau que représentent ces services pour les contribuables canadiens. Les fonctionnaires de l'État discuteront donc avec les exploitants les mesures qui pourront être prises pour accroître leurs recettes de 15 p. 100 à compter du 15 avril prochain. Les personnes qui utilisent fréquemment ces services, comme le député l'a signalé, pourront demander des conditions plus avantageuses. Il est à espérer que, à la suite des consultations, ces mesures apporteront les améliorations dont le député a parlé.

Une hausse de 15 p. 100 des droits tarifaires du service maritime du CN représentera quatre millièmes de cent la livre pour un tracteur-remorque avec une charge utile de 40,000 livres qui utilisera ces services. J'ai pris comme exemple le service de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous examinerons si le traversier du service maritime du CN entre St. John et Digby, et le député en a parlé, sera en mesure d'accommoder les camions n'utilisant pas le *Bluenose* durant l'hiver. Jusqu'à l'automne de 1985, le *Bluenose* fera la navette à longueur d'année entre Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et Bar Harbour, dans le Maine. Après quoi, comme mesure d'économie, le service ne fonctionnera que six mois par an, pendant la saison touristique.

Le nombre accru de traversiers modernes dans le golfe de Terre-Neuve et le service côtier aura une répercussion tout à fait positive sur la population dans notre région du Canada.

Je constate que le gentilhomme s'approche de la masse. Je m'en tiendrai donc là.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE POURQUOI LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS AUX CONJOINTS ÂGÉS NE S'ADRESSENT QU'AUX VEUFS ET AUX VEUVES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le discours du trône prononcé le 5 novembre dernier contenait de belles et vagues promesses d'intentions dont la bonne foi et la crédibilité furent immédiatement remises en question lors de la présentation de l'énoncé économique du ministre des Finances (M. Wilson) qui suivit trois jours plus tard.

Permettez-moi de faire une démonstration à l'appui de mes propos. Dans le discours du trône il est dit ceci, et je cite:

En matière de justice sociale, mon gouvernement veut qu'il soit constamment tenu compte de l'évolution des besoins des divers segments de notre population.

Or, dans l'énoncé économique, le gouvernement conservateur annonce qu'il étendra le programme d'allocations aux conjoints et aux conjointes âgés de 60 à 64 ans, mais seulement aux veufs et veuves.

Nous sommes en droit de nous demander pourquoi la modification audit programme ne s'adresse qu'aux veufs et aux veuves. Qu'advient-il des séparés, des célibataires dans le besoin?

Si on examine les données publiées par Statistique Canada en 1981, les veufs et les veuves ne constituent que 4.7 p. 100 de la population alors que les séparés, divorcés et célibataires comptent pour 36.9 p. 100 de la population canadienne.

Le gouvernement se doit de rajuster son tir et de prendre en considération ces segments de la population qui sont oubliés car le gouvernement conservateur a encore une vision tronquée de la réalité.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA—LES SÉQUELLES ÉLECTORALES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, les affrontements et les récriminations qui divisent le parti libéral en déroute offrent vraiment un beau spectacle. Ayant été sacqués à juste titre par l'électorat canadien, voilà maintenant que les libéraux s'évertuent à détruire ce qui reste de leur parti par des chicanes et des querelles de famille du genre de celles qui opposaient l'ancien premier ministre (M. Trudeau) et l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) sur la question de savoir lequel des deux est le plus responsable de leur défaite écrasante.

Nous trouverions tout cela bien amusant si ce n'était que, dans un régime parlementaire, il faut une opposition sérieuse, ce qui n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle. Il est fort probable que, dans les années à venir, le parti libéral disparaîtra en tant que force politique qui compte. Que la poignée de libéraux qui restent se consolent toutefois, car ils passeront tous à l'histoire comme les derniers survivants d'une espèce qui a fait son temps.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LA POSITION DU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, un article du *New York Times* met à jour la duplicité de la politique canadienne à l'égard du Nicaragua. Il révèle qu'un navire de la Marine canadienne participe à des manœuvres d'une durée de dix-neuf jours dans la mer des Caraïbes avec vingt-cinq navires américains, des troupes d'infanterie et des troupes aéroportées et héliportées des États-Unis, de même que deux navires hollandais, un navire allemand et un navire britannique.

Le Canada se targue d'être neutre et objectif et d'appuyer les négociations de paix du groupe Contadora. Et pourtant, son gouvernement reste silencieux devant les vols que Reagan commande au-dessus de Managua, devant l'invasion par Reagan des eaux territoriales du Nicaragua, devant le financement des Contras par Reagan et devant les mensonges de Reagan au sujet de prétendus Mig.

Malgré les protestations de Canadiens vivant au Nicaragua, le Canada les envoie s'inscrire auprès de l'ambassade des États-Unis, soit l'ambassade du pays qui se prépare à envahir. Le Canada envoie un navire de guerre canadien participer à des manœuvres dans la mer des Caraïbes pour faire peur au Nicaragua ou pour aider à préparer l'invasion prévue par Reagan. La politique extérieure hypocrite du Canada est une honte.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONVERSION DES VÉHICULES AU GAZ PROPANE

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, je tiens à signaler aujourd'hui à la Chambre une question qui me paraît importante pour les consommateurs aussi bien que pour les producteurs d'énergie. Il s'agit de carburants de rechange. A l'instar d'un bon nombre de Canadiens, j'ai trouvé encourageants le ton et l'orientation adoptés la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé de politique économique. La réduction du déficit et une saine gestion fiscale sont les premiers pas dans la voie de la relance économique, et la gestion de nos ressources énergétiques ne peut qu'avoir une grande incidence sur cette relance.

Article 21 du Règlement

J'encourage le ministre des Finances à continuer à verser les subventions actuelles à la conversion des automobiles aux carburants de rechange. Dans ma circonscription de Welland, la sûreté régionale du Niagara utilise exclusivement le gaz propane pour ses voitures de patrouille. Dans la ville de Welland, les propriétaires de 90 p. 100 de tous les taxis ont adopté le gaz propane comme carburant de rechange. Beaucoup de mes électeurs en ont fait autant pour leur voiture personnelle et, pour ma part, mon entreprise familiale compte 14 véhicules propulsés au gaz propane. Les économies réalisées dans tous les cas dépassent les 40 p. 100. Les consommateurs peuvent facilement trouver du gaz propane dans un nombre de plus en plus grand de stations-service dans la circonscription de Welland et dans tout le sud de l'Ontario. Ce carburant s'avère fiable et économique.

J'inviterais donc les députés à encourager leurs électeurs à examiner les avantages de carburants de rechange comme le gaz propane et le gaz naturel, et j'encourage le ministre des Finances à continuer à verser et même, lorsque cela est approprié, à accroître les subventions destinées à la conversion aux carburants de rechange.

Cette mesure devrait permettre à un nombre croissant . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE D'ÉTUDIER L'ABOLITION IMMÉDIATE DU POSTE DE PÉAGE DU PONT CHAMPLAIN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le ministre des Transports est certainement au courant que le gouvernement du Québec a décrété l'abolition du péage autoroutier; il est certainement au courant que cette abolition met fin à une injustice dans les régions concernées de la Rive Sud et des Cantons de l'Est; enfin, il est certainement au courant aussi que cette volonté d'équité à l'égard des usagers des autoroutes souffre encore d'une exception, soit le poste de péage du pont Champlain, et je suis convaincu que les députés progressistes conservateurs de la Rive Sud et des Cantons de l'Est se joindront à moi pour demander au ministre d'étudier l'abolition immédiate du poste de péage du pont Champlain qui est une source de discrimination et de retard pour les automobilistes qui doivent aller vers les Cantons de l'Est et la Rive Sud.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AUGMENTATION DU PRIX DU CARBURANT—LES CONSÉQUENCES POUR LA RÉGION DU LAC-SAINT-JEAN

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, comme la majorité des Canadiens, les citoyens de ma région ont accueilli avec enthousiasme l'exposé de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) sur l'état économique et financier de notre pays, et l'orientation que le gouvernement actuel entend prendre. Comme le gouvernement a l'intention de redistribuer plus équitablement les fonds publics, ce processus se fera par la consultation concernant les moyens de réglementation, entre autres, le prix du pétrole. Dans le passé des régions éloignées comme la mienne et bien d'autres ont souvent été négligées. Nous croyons que c'est le temps que cela change. Il est de mon devoir, à titre de député, que la région du Lac-Saint-Jean ne soit pas défavorisée ou ne subisse le coût de cette nouvelle orientation. Certes, il existe un moyen de répondre aux besoins du peuple canadien face aux dimensions régionales du Lac-Saint-Jean.

A titre d'exemple, l'augmentation du prix des carburants est préjudiciable. Presque tout ce qui entre et sort de ces régions se fait par transport routier et le coût de ce moyen de transport est déjà 25 p. 100 plus élevé en raison du relief et du climat difficile. J'apprécierais, au cours des prochaines semaines, recevoir vos suggestions afin d'être en mesure d'exprimer les vues de tous les électeurs de la région du Lac-Saint-Jean.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES RÉPERCUSSIONS DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) s'est contredit de façon flagrante à propos des compressions dans le domaine des arts. Malheureusement, ni lui ni le premier ministre (M. Mulroney) ne sont à la Chambre aujourd'hui pour en répondre.

Pendant la campagne électorale, le parti conservateur s'est montré très ferme: il n'y aurait pas de compressions à proprement parler dans ce domaine et l'on consulterait les milieux artistique et culturel. En outre, quand ils formaient l'opposition, les conservateurs ont soutenu avec conviction la liberté des organismes culturels par rapport au gouvernement. Avec l'exposé économique, ils viennent de rompre ces trois promesses.

Pour compliquer les choses, le ministre a répondu à une question hier en disant qu'il verrait à ce que les montants alloués à la création et à la production soient augmentés; il ne nous a cependant pas assuré que les compressions budgétaires ne s'appliqueraient qu'au domaine de l'administration, en raison de l'autonomie des organismes. Par ailleurs, nous apprenons aujourd'hui dans le *Globe and Mail* que le gouvernement va encore s'ingérer dans notre plus grande société culturelle, Radio-Canada.

Où en sommes-nous? Tout le monde l'ignore. Pour se tirer de ce fouillis incroyable, le ministre n'a plus qu'à revenir à la case départ et à interdire les compressions dans les arts, à consulter le milieu artistique et à respecter rigoureusement l'indépendance de cet organisme vis-à-vis du gouvernement.

LES JEUNES

LES CRITÈRES FIXÉS POUR LES PROGRAMMES D'EMPLOI

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je prends la parole pour demander à la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) d'intervenir au nom des jeunes Canadiens envers qui sont injustes les critères d'embauche aux fins des programmes fédéraux d'emploi, qu'a publiés hier la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald).

La ministre de l'Emploi a déclaré que jamais de notre histoire le nombre de jeunes sans travail n'avait été aussi élevé et que le programme d'emploi à court terme était mis sur pied à leur intention. Je demande à la ministre chargée de la Jeunesse d'examiner ces critères. Elle constatera qu'on y favorise l'embauche tout d'abord de ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, puis de ceux qui touchent l'aide sociale et enfin de ceux qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Cela signifie qu'une jeune personne qui n'a jamais travaillé ou qui ne reçoit pas d'aide sociale ne pourra pas se faire engager dans le cadre d'aucun de ces programmes fédéraux de création d'emplois appelés Canada au travail ou article 38.

Je demande au ministre de la Jeunesse d'intervenir et de faire tout ce qu'il faut pour que la ministre de l'Emploi abolisse ces règlements d'embauche discriminatoires qui désavantagent tous les jeunes Canadiens sans travail.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES ALLÉGATIONS AU SUJET D'UN CERTAIN MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Suivant une histoire qui a été publiée aujourd'hui dans le journal, on est informé que le ministre du développement régional et économique est propriétaire d'une compagnie; il détient 50 p. 100 des parts d'une compagnie qui fabrique des chaussures, et comme il est lui-même responsable du Tribunal antidumping et de l'établissement des quotas en matière de chaussures et que le président de cette compagnie a dit que si cette dernière était en difficulté, c'était à cause des importations, est-ce que le très honorable premier ministre a pris les précautions nécessaires lorsqu'il a nommé le ministre de l'Industrie et du Commerce ou le ministre du développement régional de lui poser des questions à ce sujet, et a-t-il informé le premier ministre du danger de conflit d'intérêts qui existait à ce moment-là, et comment se fait-il, si le premier ministre le savait, que le député en question ait pu devenir ministre dans ce ministère où il doit prendre chaque jour des décisions qui peuvent affecter la valeur de la compagnie dont il détient 50 p. 100 des parts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député me surprend et me déçoit en posant une telle question. Cependant, je peux lui dire que, comme il se doit, on a satisfait à toutes les exigences des diverses lois avant la nomination de quiconque, y compris le ministre en question, et le député n'est pas sans savoir que, de temps à autre, des Canadiens, y compris des membres de cette Chambre qui ont véhiculé dans le domaine des «affaires», ont été aux prises avec certaines difficultés, et je peux dire que j'ai reçu des assurances que toutes les exigences de la loi avaient été respectées en bonne et due forme, et je suis persuadé de l'intégrité et de la compétence du député pour remplir les fonctions de ministre.

[*Traduction*]

LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voulais seulement poser la question, car il s'agit d'un problème très important. Il s'agit non seulement de l'intégrité d'une personne, que je ne mets pas en doute, mais aussi du fait que, lorsqu'il nomme un ministre, un premier ministre doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts ni apparence de conflit d'intérêts.

Comment se fait-il que, le 17 septembre, un député qui est propriétaire d'une fabrique de chaussures soit devenu ministre et que, jusqu'à la fin d'octobre, il ait été chargé de prendre des décisions relatives aux quotas qui pouvaient avoir des répercussions sur l'avenir de l'entreprise dont il possédait encore des actions?

Le premier ministre avait, selon moi, l'obligation de veiller à ce qu'il n'ait pas de conflit d'intérêts lorsqu'il a nommé ce député. Il aurait pu lui confier un autre portefeuille au lieu de lui confier les responsabilités qui l'ont amené à prendre des décisions au sujet d'une industrie dans laquelle il a des intérêts personnels, des intérêts très importants, vu qu'il était propriétaire de 50 p. 100 des actions de cette compagnie.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député semble supposer que le ministre était de mauvaise foi et qu'il avait des intentions malhonnêtes.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Non, la question n'est pas là.

Une voix: Que celui à qui le chapeau fait le porte.

M. Mulroney: Je peux assurer au député que j'ai discuté avec les différents ministres de toutes les dispositions des lois régissant les conflits d'intérêts et qu'elles ont toutes été respectées à la lettre dans les délais stipulés, pour veiller précisément à ce qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts. Il s'agissait notamment de se conformer, comme nos prédécesseurs l'ont fait, je crois, aux dispositions concernant les fiducies sans droit de regard et le reste.

Si on laisse entendre ou s'il semble qu'il y ait eu des irrégularités, je me ferai un plaisir de réexaminer la question et de dire à la Chambre et au député ce qu'il en est. Je tiens toutefois à assurer au député que j'ai fait preuve de vigilance pour toutes les nominations et que j'étais parfaitement convaincu que toutes ces questions avaient été réglées, de même que j'étais convaincu de la compétence et de l'intégrité du ministre en question.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre que le premier ministre compte étudier la question.

• (1120)

LA POSSESSION D'ACTIONS—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très précise. Lorsqu'il a formé son cabinet, le premier ministre savait-il que ce ministre possédait 50 p. 100 des actions d'une fabrique de chaussures? Le ministre l'a-t-il informé expressément qu'il possédait ces actions? Si le premier ministre le savait, pourquoi l'a-t-il nommé à ce poste où, pendant au moins un mois et demi, le ministre a été en mesure de prendre des décisions visant son entreprise? La fiducie sans droit de regard ne peut fonctionner en pareil cas, car chacun sait que l'entreprise existe et que le ministre en possède des actions. La fiducie ne suffit pas; la compagnie lui appartient.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à ce que je sache, ce n'est pas un crime que de posséder des actions ou de faire partie du conseil d'administration d'une entreprise avant d'être nommé à de hautes fonctions.

M. Waddell: Le saviez-vous?

M. Mulroney: On se conforme ou on ne se conforme pas à toutes les exigences de la fiducie sans droit de regard et aux autres conditions prescrites, à juste titre, par le Parlement.

M. Chrétien: Le saviez-vous?

M. Mulroney: Je savais que le ministre et d'autres avaient des intérêts financiers qu'ils étaient obligés de déclarer conformément aux lois édictées par la Chambre. On m'a assuré que toutes les dispositions de la loi avaient été respectées. Toutefois, comme je l'ai dit au député, je me ferai un plaisir de réexaminer la question avec soin pour m'assurer qu'on a non seulement respecté la loi à la lettre, mais également observé l'esprit de la loi.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES PRÉVISIONS QUANT AUX RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le cabinet de prévisions économiques Informetrica Ltée signalait ce matin que les coupures budgétaires annoncées le 8 novembre allaient faire disparaître 50,000 emplois l'an prochain et réduire de 0.5 p. 100 la croissance économique réelle. Lorsqu'il a refusé de donner à la Chambre les chiffres dont le gouvernement disposait sur les emplois que ces coupures feraient disparaître, le ministre a affirmé qu'elles étaient insignifiantes et que de toute façon il y aurait un relèvement de l'embauche en 1985.

Étant donné la contradiction qui existe entre ses chiffres et le rapport d'Informetrica, le ministre voudrait-il nous dire si la perte de 50,000 emplois doit être considérée comme insignifiante? Est-ce cela du «duolingue» style conservateur 1984? Est-ce qu'il ne veut pas faire connaître maintenant les chiffres de pertes d'emplois calculés par son modèle de prévision? Va-t-il respecter l'engagement pris par les conservateurs de gouverner à ciel ouvert, et permettre à la Chambre de juger si c'est insignifiant ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que j'ai dit c'est que la suppression d'emplois n'était pas insignifiante. J'ai dit que les statistiques qui ont été crachées par le modèle économétrique étaient statistiquement insignifiantes.

Une voix: Quelle différence?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a des différences entre le modèle Informetrica, nos modèles et d'autres modèles économétriques qui existent au pays. Je demanderai au député de se souvenir de deux choses. D'abord que deux milliards nets de coupures sur une économie de 400 milliards n'est pas un montant majeur. Ensuite, que les modèles économétriques ne tiennent pas compte de l'élément qualitatif que constitue l'amélioration du climat de confiance, tant pour les consommateurs que pour les entreprises, ce qui, j'en suis persuadé, va entraîner un relèvement de l'embauche qui va largement dépasser les suppressions d'emplois mesurables suivant le modèle.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre et le premier ministre continuent de parler des emplois qui pourraient être créés si les taux d'intérêt baissaient suffisamment, si la confiance des entreprises montait suffisamment. Est-ce que pour le gouvernement cette prévision est un simple vœu pieux, ou s'il a des données concrètes ou des informations fournies par ses amis des grosses sociétés qui lui apprennent qu'ils vont effectivement investir dans des emplois? Croit-il vraiment qu'il suffit d'appuyer sur le bouton des coupures pour que sa machine économique fasse sortir des emplois à l'autre bout? Comment explique-t-il qu'au Japon, où le déficit est plus élevé qu'ici en pourcentage du PNB, le taux de chômage est beaucoup moins élevé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je rappellerai au député que 32,000 emplois de plus ont été créés en octobre. Les choses évoluent dans le bon sens.

• (1125)

Je vois bien où le député veut en venir avec sa question, mais permettez-moi d'apporter un argument majeur auquel son chef va souscrire. Notre pays ne peut pas éluder le problème du déficit. Nous ne pouvons pas éluder le problème de la dette qui prolifère. Nous sommes sur un seuil. C'est une chose très dangereuse qui nous menace. Si nous nous laissons entraîner, les pertes d'emplois, le bourbier économique et financier dans lequel nous allons nous trouver dans cinq ans vont être beaucoup plus graves qu'aujourd'hui. Voilà pourquoi nous prenons les mesures que j'ai annoncées dans mon exposé de jeudi dernier.

LES DONNÉES STATISTIQUES DU MINISTÈRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Maintenant qu'Infometrica a confirmé que, comme l'a déclaré le chef de mon parti il y a plus d'une semaine, la déclaration économique du gouvernement entraînera une perte nette de 50,000 emplois, le ministre est-il prêt à fournir à la Chambre des communes et au public canadien les renseignements statistiques qu'il a reçus de ses adjoints du ministère et à dire exactement combien d'emplois son gouvernement est prêt à risquer pour parvenir à l'utopie économique que nous pourrions, selon lui, connaître à un moment donné?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous n'essayons pas de créer une utopie économique. Nous essayons de nous tirer du très mauvais pas où se trouvent l'ensemble du Canada et le gouvernement. Nous prenons les mesures que nous jugeons nécessaires. Le député a vu les résultats du modèle Infometrica. Je suis certain que d'autres systèmes donneront des chiffres un peu moins élevés. Il y en aura peut-être d'autres qui seront encore plus élevés. Le député doit cependant tenir compte des raisons profondes des mesures que nous avons prises jeudi dernier.

ON DEMANDE DE PUBLIER LES RENSEIGNEMENTS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est très simple. Le ministre pourra certainement y répondre. Il possède des renseignements statistiques que lui ont fournis ses adjoints et selon lesquels le programme économique que le gouvernement a décidé d'instaurer entraînera une perte d'emplois. Le ministre donnera-t-il à la Chambre les renseignements qui lui ont été fournis pour que le public canadien puisse décider s'il est prêt ou non à assumer de tels risques pour atteindre les objectifs du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit et je répète au député que ces renseignements m'ont été fournis dans le cadre d'une recommandation globale relative à la politique économique. Je ne pense pas que ce soit approprié pour les ministres de la Couronne de fournir publiquement aux députés et au grand public des renseignements qui font partie d'un ensemble d'options en matière de lignes de conduite. Voilà pourquoi je ne fourni pas ces renseignements.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Je tiens d'abord à le féliciter pour son élection et pour sa nouvelle nomination. Je lui offre donc mes meilleurs vœux, avec les réserves qui s'imposent cependant. A cet égard, je me demande s'il a lu les manchettes du *Globe and Mail* de ce matin, et notamment les propos suivants que l'on prête à son secrétaire parlementaire:

> Le gouvernement conservateur abandonne l'implantation obligatoire du système métrique au Canada . . .

Et par la suite:

> Assurément, c'est ce qui va se passer aussi vrai que je suis en train de vous parler.

Le député s'adressait à M^lle^ Barbara Yaffe. L'article poursuit ainsi:

> Pendant une génération encore, les consommateurs pourront être servis en mesures impériales.

Le ministre a-t-il lu cet article, son secrétaire parlait-il au nom du gouvernement et du ministre? Peut-il aussi confirmer que c'est bien la politique que le gouvernement a arrêtée et que ce dernier n'appuiera plus l'implantation du système métrique?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je dirai à l'honorable député que c'est la responsabilité du ministère de recevoir tous les commentaires et de faire toutes les consultations nécessaires relativement à la conversion au système métrique. C'est ce que nous sommes en train de faire actuellement, et dès que ces consultations seront terminées, nous aurons l'occasion d'émettre une politique définitive du gouvernement à ce sujet.

* * *

• (1130)

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU CANADA—LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, j'ai demandé si, oui ou non, le secrétaire parlementaire parlait au nom du gouvernement. La réponse à la question est non. De toute évidence, le secrétaire parlementaire parlait en son nom personnel.

Chose non moins sérieuse sinon plus grave encore, toujours selon le même article, le secrétaire parlementaire aurait aussi affirmé:

L'Association des consommateurs du Canada ne représente pas le point de vue des consommateurs.

Selon le député, l'Association n'est rien d'autre que le prolongement du ministère que représente justement le secrétaire parlementaire.

Le ministre estime-t-il, comme son secrétaire parlementaire, qu'effectivement l'Association des consommateurs du Canada ne représente pas le point de vue des consommateurs? S'il est de cet avis, va-t-il couper les vivres à l'Association? Et sinon, peut-il confirmer qu'il continuera d'appuyer l'Association et demandera à son secrétaire parlementaire de se rétracter?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je répète à l'honorable député que le ministère a la responsabilité d'écouter tous les interlocuteurs et tous les groupes d'intérêts et, à ce que je sache, l'Association des consommateurs du Canada représente un groupe d'intérêts valable et, effectivement, ce matin j'ai eu une rencontre avec les représentants de cette Association, laquelle s'est terminée juste avant la période des questions orales, et notre discussion a porté sur divers sujets concernant l'Association des consommateurs du Canada. Il y va donc de l'intérêt du gouvernement, comme je le disais, d'écouter tous les groupes, y compris celui de l'Association des consommateurs.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA NOMINATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le gouvernement a nommé un comité de trois personnes qui inclut un ancien employé de CTV et conseiller du premier ministre pour le conseiller sur les compressions budgétaires à la Société Radio-Canada. Ma question est simple. Le premier ministre fait-il confiance à M. Pierre Juneau? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas donné cette responsabilité à Pierre Juneau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): En l'absence du ministre des Communications, je peux répondre à mon ami, l'honorable député. Il s'agit, si je ne m'abuse, d'un comité consultatif auprès du ministère et du ministre des Communications dans le but de l'aider dans l'analyse des dossiers qui affectent Radio-Canada entre autres, mais surtout dans le domaine, pour l'instant, des compressions budgétaires, et c'est dans le but de faciliter le travail du ministre afin de s'assurer, dans la mesure du possible, que les compressions budgétaires sont effectuées au niveau bureaucratique et non sur le dos des employés de la Société Radio-Canada ou autres. Il me semble que c'est une explication que le ministre a déjà donnée et qui est tout à fait légitime.

[*Traduction*]

LE MANDAT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, une différence importante semble échapper au premier ministre. Celui-ci ne comprend-il la différence entre recruter un groupe de conseillers de l'extérieur en vue de recommander des changements au mandat de la Société Radio-Canada, ce qui serait tout à fait opportun, et engager un groupe de conseillers de l'extérieur, notamment un de ses anciens conseillers politiques particuliers, en vue d'exécuter une partie du mandat de la Société? Il s'agit d'une fonction de gestion qui incombe à juste titre aux cadres actuels de la Société. Le gouvernement a certainement confiance en eux. Ou bien il doit leur confier cette tâche, ou bien il doit les remplacer. Le gouvernement ne devrait pas permettre cette ingérence politique de l'extérieur.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je constate que le député est terrifié à l'idée que quelqu'un qui a fait de la politique puisse conseiller la Société Radio-Canada. Ce projet n'insulte manifestement pas l'actuel président de la Société, qui est moins choqué par les activités sectaires que mon collègue.

Nous avons pleinement confiance dans les cadres de la Société Radio-Canada. Nous proposons de laisser la Société agir librement, conformément à ses respectables traditions. Cela ne doit pas empêcher un ministre, toutefois, de demander l'avis d'experts pour mener à bien son obligation parlementaire, à savoir analyser et conseiller du mieux possible la Chambre des communes sur les activités permanentes de son ministère, et notamment la supervision générale de la Société Radio-Canada, dont il est responsable.

L'EXEMPTION D'INGÉRENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre devrait tirer les choses au clair avec son ministre. Ce dernier a déclaré publiquement que le groupe a été chargé de deux grandes fonctions. La première, examiner le mandat de la Société Radio-Canada. Il est tout à fait normal de confier cette tâche à des conseillers attachés aux cabinets des ministres ou à des groupes de l'extérieur. Il n'y a aucun doute à ce sujet. L'autre mandat qui a été accordé à ce groupe, et je l'exprime ici en mes propres termes, consiste à véritablement mettre en vigueur des coupures budgétaires touchant même les émissions diffusées par la Société.

Le premier ministre ne comprend-il pas qu'il existe une différence fondamentale entre recruter des conseillers de l'extérieur pour des questions de politique générale et s'ingérer dans les prises de décisions d'une société d'État proprement dite? Une société d'État comme Radio-Canada, qui est la plus grande entreprise de radiodiffusion du pays, doit rester libre de toute ingérence extérieure et surtout des nominations politiques faites par le gouvernement dans le but de participer directement aux décisions de gestion.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si c'est vrai, l'actuel président de la Société Radio-Canada sera le premier surpris. Je le dis sans aucune méchanceté parce que nous avons beaucoup d'estime pour M. Juneau et ses réalisations. C'est vrai.

Quant aux questions de responsabilité, mon honorable ami a brouillé les choses en ce qui concerne celle de ce comité. Celui-ci n'est pas habilité, directement ou autrement, à s'ingérer dans les activités de Radio-Canada. Il s'agit d'un groupe consultatif auprès du ministre, habilité à l'aider à mener à bien ses obligations devant la Chambre des communes, à savoir fournir à tous les députés des renseignements justes et opportuns sur la meilleure façon de mettre en vigueur la politique gouvernementale.

* * *

LES PIPE-LINES

LE PROJET DE GAZODUC DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, la première question que je poserai à la Chambre s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'été dernier, la commission des services publics de Colombie-Britannique a choisi le tracé sud pour la construction d'un gazoduc entre le sud de la province et Nanaïmo, dans l'île de Vancouver. Mes électeurs craignent que le projet ne soit compromis, étant donné la grave situation financière du nouveau gouvernement. Où en est ce projet de gazoduc?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir été élu député et lui souhaite la bienvenue au sein de notre caucus.

Nous avons fait savoir au ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique que ce projet était différé, tout comme celui des gazoducs au Québec jusqu'à ce que la situation économique s'améliore. Nous avons demandé au gouvernement de la Colombie-Britannique de nous présenter une proposition plus rentable avec des chiffres revisés que nous examinerons avec nos collaborateurs. Nous espérons être en mesure de dresser le plan d'exécution de ce projet de construction, mais les travaux débuteront probablement un peu plus tard que ne l'avait demandé le gouvernement de la Colombie-Britannique.

* * *

[*Français*]

LES PARCS NATIONAUX

L'EMPLOI DANS LE PARC NATIONAL DE KOUCHIBOUGUAC AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Parcs nationaux et a trait à l'emploi dans le parc national de Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick pour l'été 1985. Cet été, le parc a donné de l'emploi à 230 personnes. Ces emplois sont bien appréciés vu que le parc national est l'employeur principal de cette région. Certains rapports de journaux rapportent que le budget d'opérations du parc national de Kouchibouguac serait considérablement réduit, réduisant ainsi, en 1985, les emplois de quelque 100 années-personnes. Étant donné les politiques de ce gouvernement de couper les emplois, est-ce que l'honorable ministre peut confirmer ces mauvaises nouvelles et expliquer en termes précis pourquoi mes commettants doivent souffrir de ces coupures féroces et inacceptables?

• (1140)

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est exact que le ministère de l'Environnement coupe actuellement des années-personnes. Je veux dire à mon honorable collègue que personne actuellement n'a reçu d'avis que les gens étaient mis à pied, car tout cela va être fait sur un certain nombre de mois et toutes les mesures possibles vont être prises pour faciliter cette situation, aider le recyclage de ceux qui peuvent être recyclés dans d'autres postes et procéder le plus humainement possible.

Il est bien évident lorsqu'on parle de coupures que tout le monde en souffre, et je crois qu'il est bien évident aussi que les compressions au sein de mon ministère ont été réparties sur l'ensemble du Canada et que l'on parle de 305 personnes-années coupées sur un nombre de fonctionnaires qui excède 10,000 personnes.

ON DEMANDE SI DES EMPLOIS SONT PRÉVUS POUR LES GENS QUI SERONT MIS À PIED

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, est-ce que l'honorable ministre me donne l'assurance que des emplois seront prévus pour les gens qui seront mis à pied?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Je ne peux pas donner cette assurance à mon honorable collègue, monsieur le Président, parce que nous sommes actuellement en train d'étudier les meilleures façons de traiter ces coupures. Ce que je peux dire, c'est que le ministère de l'Environnement, n'étant pas de façon primordiale un ministère axé sur la création d'emplois, nous avons examiné, pour effectuer nos coupures, les programmes où cela causerait le moins de trouble possible.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LE BUDGET DE LA SECTION DE LA TOXICOLOGIE FAUNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, la question que je pose à mon tour à la ministre de l'Environnement a trait aux réductions budgétaires de son ministère. L'une des coupures envisagées vise la Section de la toxicologie faunique. Or, cette section s'est livrée à de très importantes activités au Canada. Elle a été la première à établir que le DDT constituait un danger pour le milieu, et elle a été à l'origine de l'interdiction d'un certain nombre de produits chimiques dangereux, tout particulièrement au Nouveau-Brunswick. La ministre pourrait-elle nous dire si elle entend reconsidérer ces réductions opérées à la Section de la toxicologie faunique du Service canadien de la faune, étant donné que celle-ci contribue au plus haut point à préserver la santé et la sécurité des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai répondu hier au collègue de l'honorable député qui me posait une question plus générale, mais qui était dirigée dans le même sens, à savoir qu'il ne s'agit pas d'une coupure des recherches toxicologiques, puisque ces recherches comportent 27 millions de dollars de la part du

budget de mon ministère et 150 millions pour le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ DES CANADIENS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, la ministre ne peut pas dire que ce ne sera pas là le résultat. On réduit les services de la Section de la toxicologie faunique. Le bureau du Nouveau-Brunswick, qui étudie présentement les métaux lourds dans la baie des Chaleurs et leur incidence sur le cancer et les malformations congénitales, doit réduire ses activités. Si le gouvernement et le ministère de l'Environnement déclinent toute responsabilité à cet égard, la ministre pourrait-elle dire à la Chambre, compte tenu des réductions que le parti conservateur et elle-même préconisent, qui assurera la sécurité des Canadiens dans ces importants domaines?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes penchés sur les coupures, les fonctionnaires de mon ministère et moi-même, et que nous avons décidé d'affecter certains programmes de façon très minime, encore une fois, puisqu'il s'agit de 305 années-personnes sur un total de plus de 10,000 fonctionnaires, il est bien évident que nous n'avions pas du tout en tête de cesser la recherche toxicologique. Je crois que, actuellement, on dramatise un peu la situation, et si la santé des Canadiens était vraiment mise en cause par cette sorte de coupures, il est bien évident que nous pourrions reconsidérer et effectuer les coupures peut-être dans d'autres programmes moins essentiels. Mais ce n'est pas du tout notre impression dans le moment.

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE—LES CONSÉQUENCES POUR LES GASPÉSIENS

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné les grandes distances que les Gaspésiens doivent parcourir pour obtenir leurs services de base, et en particulier les citoyens de la circonscription de Gaspé que je représente; étant donné que, actuellement, les Gaspésiens doivent payer 64.6c. le litre d'essence sans plomb, madame le ministre pourrait-elle dire à la Chambre si elle a communiqué, discuté ou rencontré son homologue québécois? Dans la négative, a-t-elle l'intention de le rencontrer, son homologue québécois ou tout autre intervenant dans ce problème afin de ramener l'essence à un prix plus acceptable aux Gaspésiens?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à confirmer au député que j'ai bel et bien rencontré mon homologue québécois. Je ne peux que lui répondre que ce ne sont pas les gouvernements fédéral et provinciaux qui fixent le prix de l'essence. Dans un pays aussi grand que le nôtre, les différences qui existent dans le prix de l'essence, au Yukon, à Gaspé ou dans le nord de l'Alberta, ont quelque chose de vraiment irritant.

Le prix de l'essence tient non seulement au cours du brut, mais aussi aux taxes fédérales et provinciales et à la concurrence. Même entre les villes, la différence de prix la plus marquée est parfois énorme. Par exemple, le litre d'essence se vend 40c. à Edmonton et 58c. à Montréal. Je partage les préoccupations du député et je vais certes le rencontrer pour voir si nous pourrions faire quelque chose dans certains cas particuliers, mais je lui répète que ce n'est pas le gouvernement qui fixe le prix de l'essence.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

LE SECTEUR DU TAXI À MONTRÉAL—LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État au Multiculturalisme. Au cours de la dernière campagne électorale, son chef a déclaré à Toronto, et il s'agissait là d'un élément important de la politique de son parti, que les conservateurs extirperaient la plaie du racisme où qu'il surgisse. Le ministre n'est pas sans savoir que la Commission des droits de la personne du Québec a récemment conclu qu'il était manifeste que les Canadiens de race noire et les membres de la communauté haïtienne étaient victimes de racisme et de discrimination dans le secteur du taxi à Montréal. En outre, les Canadiens originaires des Indes orientales ont présenté, hier, le même grief à Hamilton.

Ma question est très simple. Étant donné que le mal en question s'est malheureusement manifesté de façon très claire, quelles mesures précises et immédiates le ministre et le gouvernement sont-ils disposés à présenter à la Chambre des communes, en vue de s'attaquer à ces deux cas flagrants qui créent des inégalités économiques parmi les Canadiens?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je reconnais que la situation à Montréal et également dans l'autre partie du pays qu'a mentionnée le député est très inquiétante, à l'instar du rapport qui a été publié récemment au Québec au sujet du secteur de taxi. Le député devrait savoir que cette question relève en partie de la juridiction du gouvernement québécois. C'est une question provinciale de ce point de vue. Cependant, nous collaborerons avec les gouvernements provinciaux de tout le pays, afin de les aider, de toutes les façons qu'ils jugent nécessaires, à combattre le racisme où qu'il se manifeste. Le premier ministre et, en fait, le parti conservateur tout entier, ont pris un engagement à cet égard. C'est également un engagement que l'on retrouve dans le rapport intitulé «L'égalité, ça presse» qui a reçu l'aval de tous les partis et dont nous allons mettre en œuvre les recommandations le plus rapidement possible.

LES RECOMMANDATIONS PUBLIÉES AU QUÉBEC

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je suis très inquiet de voir que nous nous attaquons au racisme sur une base régionale . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, je tiens à signaler au député que l'introduction de sa première question était très longue. Pourrait-il maintenant simplement poser sa question supplémentaire?

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais donc savoir, étant donné que la Commission des droits de la personne du Québec a consacré deux années et $300,000 à l'étude de ce problème, si le gouvernement est disposé à mettre en œuvre certaines de ses recommandations, notamment des programmes de promotion sociale, plutôt que de s'en tenir aux généralités auxquelles ont eu droit les Canadiens depuis deux mois?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député ne s'adresse pas à la bonne assemblée législative. C'est à mes collègues de l'Assemblée législative du Québec qu'il faudrait poser cette question. Le gouvernement fédéral et moi-même avons déclaré que nous ferions tout en notre pouvoir pour nous assurer de faire disparaître le racisme du Canada.

* * *

• (1150)

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT—L'INCIDENCE DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Elle résulte des profondes inquiétudes soulevées par les coupures annoncées la semaine dernière dans le domaine des sciences, de la recherche et du développement. Le gouvernement estime-t-il que les économies d'énergie, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et les autres énergies de remplacement ont leur importance si l'on veut atteindre, d'ici quelques années, son objectif d'autosuffisance dans le domaine énergétique? Si oui, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de supprimer la division de l'énergie du Conseil national de recherches, ainsi que quelque 200 contrats de recherche qui aidaient une industrie de haute technologie encore toute jeune, mais importante et en expansion, dans ce domaine important?

M. Waddell: Dans le secteur privé.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît l'importance des recherches sur les énergies de remplacement. Il n'en demeure pas moins, comme l'a dit le ministre des Finances jeudi dernier, que, pour des raisons qu'il a clairement expliquées à la Chambre, nous ne pouvons nous permettre tout ce qui serait souhaitable. Remarquons que des projets concernant les énergies de remplacement continueront à être financés en vertu d'un certain nombre de programmes, notamment les nouvelles initiatives du programme de développement industriel et régional, annoncées récemment par mon collègue, le ministre du Développement industriel régional, le programme d'aide à la recherche industrielle et d'autres initiatives du gouvernement fédéral. Il existe d'autres sources de financement, et les responsables de ces projets et de bien d'autres dans le secteur privé, pourront y avoir accès.

[*Français*]

LA DÉCISION DE METTRE FIN À UN PROGRAMME DIRECTEMENT RELIÉ À LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE PRIVÉE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser un question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Est-ce qu'il pourrait expliquer comment il se fait que, étant donné la politique du gouvernement de mettre l'accent sur la recherche dans le secteur privé, le gouvernement a choisi de terminer un programme qui était relié strictement à la recherche dans l'industrie privée et qui était responsable, par exemple, pour 90 p. 100 de la recherche du gouvernement fédéral dans le secteur de l'industrie solaire et de 90 p. 100 de la recherche du gouvernement fédéral dans le secteur de l'industrie de fusion pour une autre source d'énergie alternative. Pourquoi, malgré la politique déclarée, le gouvernement a-t-il agi dans cette direction?

M. le Président: A l'ordre! Le député sait très bien que sa question est posée et que c'est maintenant au ministre d'y répondre.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue d'Ottawa-Centre, j'aimerais simplement encore souligner ce que le ministre vient de mentionner. On a examiné, bien entendu, dans ce secteur-là, comme dans beaucoup d'autres secteurs, les programmes déjà existants, les programmes qui étaient de moindre priorité, les programmes qui pouvaient être sujets à certaines coupures et d'autres programmes qui pourront être introduits, comme le mentionnait mon collègue, pour remplacer l'activité et rencontrer les objectifs du gouvernement dans le domaine spécifique de la recherche et du développement.

* * *

[*Traduction*]

LE MONNAYAGE

LA FRAPPE POSSIBLE D'UNE NOUVELLE PIÈCE DE UN DOLLAR

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Comme il le sait, les distributeurs de bonbons à un sou et les machines à laver à 25c. sont pratiquement des pièces de musée. Étant donné l'évolution qui s'est faite et l'usage accru des distributeurs automatiques par les Canadiens, pour les produits alimentaires, les transports, l'entretien de la maison et les loisirs, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on envisage de demander à la Monnaie canadienne de se préparer à produire une nouvelle pièce de un dollar? Peut-il nous garantir que des efforts seront faits pour que cette pièce soit acceptée avant que l'on commence à la frapper?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis heureux de déclarer à la députée que la Monnaie est extrêmement prudente et qu'elle est prête à répondre à une demande de ce genre du gouvernement. Toutefois, aucune n'a encore été présentée. Il y a des ramifications qui touchent de nombreux secteurs de notre société et de notre économie et, lorsque le gouvernement aura pris une décision à cet égard, il procèdera certainement à d'importantes consultations avec les parties intéressées.

Questions orales

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Sciences et de la Technologie sur un sujet qui a déjà été abordé ce matin. D'après le ministre, le secteur privé peut faire la recherche et le développement sur l'énergie renouvelable, mais il sait très bien que les entreprises privées dans le secteur de l'énergie renouvelable sont très petites et très faibles. En fait, voilà dix ans qu'elles font le travail abandonné par le gouvernement actuel. Le ministre veut-il dire qu'il n'y a pas de place pour l'énergie renouvelable dans l'avenir du pays?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je croyais avoir dit clairement il y a un moment que le gouvernement est décidé à poursuivre les travaux et les recherches sur l'énergie de remplacement et les recherches nécessaires pour faciliter cette entreprise. Comme l'a dit le député, ces travaux progressent depuis dix ans et ils sont largement subventionnés par le gouvernement fédéral. Ainsi, s'il existe des débouchés à l'étranger pour la technologie solaire, il est grand temps que ce secteur commence à prouver qu'il est en mesure de commercialiser des produits qui se vendront sur le marché extérieur. Nous comptons appuyer de telles initiatives par différents autres programmes du gouvernement.

L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre a dit que le gouvernement subventionne l'énergie de remplacement; il n'a pas dit que le gouvernement subventionne l'énergie renouvelable. Quelle est la position du gouvernement progressiste conservateur, un gouvernement qui a promis pendant la campagne électorale d'appuyer tous les projets industriels qui rendraient notre pays moins tributaire du pétrole brut?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, d'après les estimations et les informations obtenues de mes collègues du Conseil national de recherches et d'autres services fédéraux, dans un avenir prévisible, nos réserves d'hydrocarbures ainsi que nos ressources hydro-électriques et nucléaires permettront de répondre aux besoins du Canada. Quant à la possibilité d'exporter la technologie de l'énergie renouvelable, le gouvernement continuera à appuyer la recherche et le développement ainsi que la mise au point de produits avantageux pour l'économie canadienne.

LES MINES

L'ANNONCE DE LA FERMETURE D'UNE MINE DE LA STELCO À RED LAKE, EN ONTARIO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Mines. Stelco Incorporated a annoncé hier son intention de fermer la mine Griffith Iron ore située entre Ear Falls et Red Lake. La fermeture de cette mine entraînera directement la perte de 283 emplois, ce qui représente près du quart de la population active de la région, et ses conséquences seront désastreuses. Le ministre ne pourrait-il pas faire pression sur Stelco pour qu'elle renonce à son projet, ou bien trouver un autre exploitant pour cette mine? Advenant qu'il ne réussisse pas à garder la mine ouverte, veillera-t-il à ce que cette fermeture se fasse dans des délais plus raisonnables?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir signalé cette question à la Chambre et de m'avoir donné la possibilité, en tant que nouveau député à la Chambre des communes, de prendre la parole dans cette enceinte. Nous connaissons bien le dossier de la fermeture de mine Griffith à Red Lake. Nous suivons l'affaire de près ainsi que les efforts déployés par le gouvernement provincial; je puis assurer au député, et aux travailleurs de la région de Red Lake qui seront touchés par cette décision, que notre gouvernement est prêt à leur accorder le plus d'aide possible par les programmes existants. Ils bénéficieront ainsi de l'aide à la mobilité de la main-d'œuvre et de programmes de recyclage; nous les aiderons à trouver un autre emploi et nous examinerons toutes les solutions financières ou autres qu'il sera possible d'appliquer dans leur cas.

L'AIDE AUX MINEURS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la réponse a été bien lue et ma question supplémentaire devrait s'adresser à la ministre de l'Emploi. Mais comme elle est absente, je la poserai au ministre d'État chargé des Mines.

Si la mine ferme effectivement ses portes, le gouvernement accordera-t-il à la région la même aide que celle consentie aux mines du Québec qui ont été fermées dernièrement?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Sans aucun doute monsieur le Président!

* * *

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le gouvernement canadien et son ministère ont-ils l'intention de fermer les yeux sur les besoins de l'industrie de la chaussure et sur le problème des importations de chaussures jusqu'à ce que le ministre ait vendu ses intérêts dans une entreprise de chaussures en faillite?

• (1200)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à . . .

M. Crosbie: Donnez-lui les bottes.

M. Stevens: Monsieur le Président, en réponse à la question du député à propos de l'industrie de la chaussure, je dirai que je crois savoir que toute une série de questions ont été soulevées plus tôt à ce sujet. J'ai certes l'intention de donner avis que je crois devoir soulever la question de privilège. Je voudrais consulter le hansard quant à l'objet de ces questions qui reposent, je crois, sur de faux renseignements.

Pour répondre directement à la question du député, je puis lui assurer que je ne possède à ma connaissance aucune action dans quelque entreprise de chaussures que ce soit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Stormont-Dundas (M. Warner) le jeudi 15 novembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité de sélection. On compte, avec le consentement de la Chambre, en proposer l'adoption plus tard dans la journée.

M. le Président: Comme les députés le savent, quand un rapport de ce comité est présenté à la Chambre et que l'adoption en est proposée au cours de la même séance, c'est la coutume à la Chambre d'en faire donner lecture par le greffier. Comme c'est un long rapport et qu'on est en train d'en distribuer des exemplaires, pouvons-nous nous dispenser d'en donner lecture? Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AIDE AUX RÉGIONS D'AFRIQUE RAVAGÉES PAR LA FAMINE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme les députés le savent, les Canadiens ont fait preuve d'une générosité exemplaire face à la tragédie qui s'abat sur l'Éthiopie. Devant cette calamité sans équivalent, des particuliers, des associations bénévoles, des entreprises, des municipalités et bien d'autres organismes ont proposé leur aide. Des organismes non gouvernementaux ont réussi à sensibiliser l'opinion publique aux énormes problèmes de l'Éthiopie et à organiser les secours. Il y a deux semaines, le gouvernement a nommé l'honorable David MacDonald coordonnateur des secours canadiens visant à lutter contre la famine en Afrique.

La générosité peu commune manifestée par les Canadiens envers un pays qui connaît de telles épreuves est d'autant plus réconfortante que la situation économique est loin d'être rose chez nous. Malgré des compressions budgétaires, le gouvernement a décidé de donner l'exemple, à l'image de très nombreux Canadiens.

Sachant qu'en plus de ravager l'Éthiopie la famine menace la plus grande partie du continent africain, le gouvernement a décidé de créer un fonds spécial de 50 millions de dollars pour l'Afrique. On se servira d'une partie de ce fonds spécial pour verser des montants équivalents à ceux réunis par les Canadiens. Des formules de calcul précises seront établies en consultation avec les organismes bénévoles et M. MacDonald.

[*Français*]

En outre, je suis heureux d'annoncer les mesures immédiates suivantes: l'Agence canadienne de développement international accordera une contribution additionnelle de 3.5 millions à titre d'assistance humanitaire à l'Éthiopie par l'entreprise des organisations non gouvernementales et des institutions de l'ONU, et elle enverra de 10 à 15 tonnes supplémentaires de céréales totalisant 4 millions de dollars.

Par ailleurs, dans le but d'aider le développement à long terme, le gouvernement a décidé d'étendre à d'autres régions le programme d'adduction d'eau qui a permis d'alimenter en eau potable 200,000 personnes dans le sud du pays, ce qui représente une contribution de $800,000. A l'échelle de l'Afrique, l'ACDI approuvera deux projets destinés à améliorer la production de blé et de haricots qui seront réalisés conjointement avec des instituts internationaux de recherche agricole dans un certain nombre de pays africains au coût total de 6.9 millions de dollars échelonnés sur cinq ans.

[*Traduction*]

L'aide alimentaire du Canada a été un facteur essentiel dans la lutte contre la famine en Éthiopie. Depuis que la sécheresse s'est aggravée au cours des trois dernières années, l'aide alimentaire du Canada a représenté près du tiers de toute l'aide alimentaire reçue par l'Éthiopie. Depuis un an, plus de la moitié de l'aide alimentaire obtenue par l'Éthiopie provient de notre pays. Pour l'ensemble de l'Afrique, l'aide alimentaire canadienne totalisera cette année 150 millions de dollars et sera répartie entre plus de 30 pays. Seules les États-Unis

accordent davantage et, de toute façon, le Canada se classe au premier rang mondial par habitant pour l'aide alimentaire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): A mon avis, étant donné la situation actuelle, le Canada doit encourager une meilleure coordination entre les donateurs.

Mardi dernier j'ai écrit au ministre des Affaires étrangères de chacun des sept États du Sommet économique occidental. Je leur ai signalé que de nombreux Éthiopiens mourront de faim ou de maladie à moins que le pays ne bénéficie d'un apport massif de denrées, d'assistance humanitaire et d'un soutien logistique.

Je leur ai également fait part de mon impression que le gouvernement éthiopien mettait tout en œuvre pour régler la crise.

[*Traduction*]

Chaque soir, en nous montrant avec un réalisme saisissant les souffrances de ces gens qui vivent dans l'angoisse, la télévision nous rappelle à quel point nous sommes privilégiés et combien nous avons de la chance par rapport à une bonne partie de la population du globe. Je suis profondément touché par la générosité avec laquelle les Canadiens ont réagi face à la famine qui sévit en Ethiopie, dans le Sahel et dans d'autres régions d'Afrique victimes de la sécheresse.

Même si les Canadiens ont déjà fait preuve d'une générosité extraordinaire, je tiens à assurer à tous les citoyens que leurs propositions, leurs contributions et leurs offres d'aide seront vivement appréciées et recevront toute l'attention voulue. Dans les jours et les semaines à venir, le gouvernement continuera de collaborer étroitement avec les particuliers et les organismes privés afin que l'aide du Canada serve au maximum à atténuer l'ampleur de cette catastrophe.

A l'étranger, nous continuerons de travailler avec le gouvernement éthiopien, avec d'autres pays donateurs et avec les organes des Nations Unies pour suivre l'évolution de la situation en Afrique et rendre le plus efficace possible la lutte contre la famine. La compassion et la volonté manifestées par les Canadiens nous guideront dans cette tâche.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de sa déclaration d'aujourd'hui. Je crois qu'elle reflète vraiment la pensée des Canadiens. Ils veulent que leur gouvernement agisse rapidement et efficacement dans ce domaine. Mon parti et moi-même et, j'en suis sûr, tous les Canadiens, applaudiront à toutes mesures que le gouvernement prendra dans cette voie.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je voudrais également féliciter le ministre de son objectivité. Nous sommes tous fiers d'être, depuis un certain temps, le pays qui accorde à l'Afrique l'aide la plus généreuse par habitant, et nous devons continuer à être les premiers. Je suis heureux de voir que le ministre reconnaît que notre contribution à l'Ethiopie est de loin la plus importante par habitant. Je le félicite de poursuivre dans cette voie.

Cette initiative visant à accorder davantage d'aide à l'Afrique est louable. Nous approuvons cet octroi de 50 millions de dollars. Nous voudrions toutefois savoir si le gouvernement enlève cet argent à d'autres gens qui souffrent dans le monde. Nous voudrions savoir s'il s'agit d'une aide supplémentaire et si cela va effectivement réduire les coupes que le ministre des Finances (M. Wilson) a parlé de faire dans le budget de l'aide extérieure il y a huit jours. Nous ne voulons pas donner d'une main en reprenant de l'autre. En outre, le Tchad a demandé de l'aide ce matin parce que les mêmes problèmes existent là-bas; ils se propagent dans les autres pays de l'Afrique.

• (1210)

Je ne pense pas que nous devrions réduire notre aide et je félicite le ministre de cette initiative. J'espère qu'il reviendra sur ses paroles de la semaine dernière, car malgré les problèmes financiers du Canada, tous les Canadiens désirent que le gouvernement fasse plus à cet égard. Le moment est mal choisi pour réduire l'aide extérieure.

Notre gouvernement s'était fixé l'objectif fort louable de porter l'aide extérieure à 0.7 p. 100 de notre PNB d'ici 1990. Même si nous avons des problèmes économiques au Canada, le moment est mal choisi pour nous écarter de ces objectifs quand on voit tous les soirs à la télévision ce qui se passe dans ces pays.

Je suis heureux d'entendre le ministre dire que cet argent proviendra d'une autre source. Nous devons être prêts à apporter une aide quotidienne, car ce problème n'est pas seulement momentané, il prend des proportions endémiques dans le monde entier. Il s'agit là d'une mesure positive pour aider ces pays à développer leur infrastructure, notamment grâce à des projets d'irrigation pour éviter que ce genre de crise ne se reproduise. Personne ne voudrait faire de sectarisme à l'égard de cette question.

Certes, le ministre prend les mesures qui s'imposent, mais j'espère qu'il peut nous assurer que ce n'est pas simplement du trompe-l'œil pour masquer des réductions dans d'autres domaines.

La Chambre des communes voudra certainement tenir sa promesse. L'objectif qui a été fixé à 0.7 p. 100 du PNB n'est pas assez élevé. Notre ancien chef, le très honorable Lester B. Pearson, de concert avec d'autres bienfaiteurs de l'humanité, avait demandé aux pays riches de porter à 1 p. 100 de leur PNB leur aide extérieure. Le Canada peut donner l'exemple dans ce domaine et j'ai été personnellement déçu de voir que nous étions lents à agir.

Quand j'étais ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, je veillais toujours à ce que nous ne réduisions pas les fonds consacrés à l'aide extérieure pour régler des problèmes internes.

Je sais que le ministre tient à réaliser cet objectif de 0.7 p. 100. C'est ce qu'il a soutenu devant les Nations Unies le 25 septembre dernier et il a aussi chargé M. Lewis de le déclarer deux jours avant d'annoncer les compressions. Je suis heureux de cette initiative du gouvernement et du fait qu'il y consacre des fonds nouveaux. Il devrait poursuivre cette politique, car les Canadiens souhaitent que leur gouvernement fasse une contribution généreuse à l'aide internationale.

Bien que le Canada éprouve des difficultés, c'est un pays relativement riche par rapport au tiers monde. Le gouvernement ne peut pas nier l'existence du problème et les Canadiens le féliciteront d'avoir pris cette initiative. Nous n'en voudrons pas au ministre des Finances s'il recule devant ces réductions.

Nous savons qu'il a d'autres objectifs à atteindre; mais je suis persuadé que les Canadiens ne voudront pas qu'on les atteigne au détriment des affamés dans le monde.

Des voix: Bravo!

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à dire au ministre que la réaction du gouvernement aux préoccupations de la population canadienne est admirable. Je suis persuadée que le ministre et son gouvernement sont aussi conscients que nous, de ce côté-ci, du grand intérêt que les Canadiens ont manifesté par leurs appels téléphoniques et leurs dons en argent. Cette générosité pour les victimes de la famine en Afrique n'est pas toute nouvelle mais dure depuis un certain temps. Elle a sans doute atteint un sommet dans les derniers mois puisque nous vivons maintenant dans une société de village global. Lorsque la télévision capte la misère et l'horreur qui sévissent dans une partie du monde, nous en sommes tout de suite informés. La télévision a porté de façon précise et très sérieuse à notre attention le sort malheureux de littéralement des millions d'affamés en Éthiopie et, en fait, dans au moins sept autres pays d'Afrique.

Nous sommes heureux que le ministre ait annoncé aujourd'hui la création d'un fonds spécial de cinquante millions de dollars, dont une partie encore indéterminée servira à fournir des subventions équivalentes aux organisations et particuliers du secteur privé qui ont réagi devant cette situation tragique.

J'ai été heureuse aussi d'entendre le ministre dire qu'il avait déjà pris des mesures pour assurer une meilleure coordination entre les pays donateurs. Il a dit, je crois, qu'il avait écrit aux chefs d'État du Sommet économique et à des fonctionnaires de l'ONU en vue de déterminer si l'on pouvait assurer une meilleure coordination des donateurs.

Je sais bien que le ministre ne peut pas fournir une réponse dès maintenant, mais je voudrais qu'il nous fasse savoir à un moment donné s'il a aussi consulté d'autres pays donateurs du bloc occidental et même de l'Europe de l'Est sur la possibilité de coordonner leurs activités dans le cadre d'un programme à long terme d'aide au développement.

Mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), me rappelle que c'était là une des préoccupations premières du gouvernement lorsqu'il était avec le ministre à Addis-Abeba. La nécessité de mieux coordonner l'aide au développement à long terme ne l'emporte pas sur le règlement de la crise immédiate—car il est essentiel de régler celle-ci—mais elle touche à des problèmes plus profonds et plus persistents. Voilà plus de 13 ans que le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) nous a prévenus que 22 des 50 pays d'Afrique souffraient déjà de pénuries alimentaires catastrophiques. L'ancien ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, en était conscient. Je crois savoir qu'il a essayé de persuader le gouvernement précédent de réagir à cette situation, mais en vain.

Le gouvernement actuel est au courant du rapport de la FAO signalant que l'Afrique connaît actuellement la pire sécheresse du siècle. Bien que notre aide d'urgence soit précieuse et valable, le ministre sait fort bien qu'elle ne résoudra pas le problème à long terme.

J'espère que le ministre nous dira également s'il est le moindrement assuré que le fonds spécial d'aide d'urgence viendra bien en aide à ceux qui en ont besoin. Je croyais qu'il en aurait parlé dans sa déclaration d'aujourd'hui. Je crois comprendre que la famine revêt les proportions les plus graves en Érythrée et au Tigré, et pourtant la guerre civile y fait rage. A-t-il la moindre assurance que l'aide ira à ceux qui en ont le plus besoin?

On a déjà demandé au ministre de préciser d'où proviendront exactement les 50 millions de dollars, mais je voudrais savoir quel rapport ce montant peut avoir avec les compressions de 180 millions au chapitre de l'aide au développement international annoncées pour l'année financière en cours. Ces compressions demeureront-elles les mêmes ou ont-elles maintenant diminué de 50 millions? Il me paraît important que nous sachions cela également.

Un troisième point que le ministre n'a pas abordé a trait à l'influence que le gouvernement pourrait exercer pour aider à faire cesser la guerre civile. Ne se préoccupe-t-il pas sérieusement . . .

M. le Président: Je regrette vivement d'interrompre la députée, mais la tradition est très claire: le temps de réponse des porte-parole des partis d'opposition ne devrait pas excéder celui de la déclaration du ministre. La députée pourrait-elle conclure brièvement ses observations?

Mme Jewett: C'est ma dernière question, monsieur le Président. Le ministre le sait sûrement, plus du tiers du budget de l'Éthiopie est consacré aux dépenses militaires. A-t-il fait un effort pour persuader le gouvernement éthiopien de prendre au sérieux le rapport de la Commission Brandt et d'adopter une attitude aussi constructive que possible pour mettre fin à la guerre civile en Éthiopie?

• (1220)

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Shefford (M. Lapierre) désire-t-il poser une question?

M. Lapierre: Oui, monsieur le Président. Il s'agit justement de la question de l'argent. Je pense qu'on a tous été témoins de la coupure qui a été faite par le ministre des Finances (M. Wilson) la semaine dernière. Et je veux avoir l'assurance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que les 50 millions dont il parle étaient 50 millions à dépenser non pas dans une période de «x» années, mais très bientôt, et si c'est en fait un retrait sur les 180 millions. Est-ce qu'à partir de maintenant on peut dorénavant dire aux Canadiens que la coupure sur l'aide au développement international est de 130 millions et non pas de 180 millions?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, peut-être que ce que je puis faire, c'est d'indiquer les sources des 50 millions de dollars: 28 millions de dollars proviennent d'une restauration des réductions commandées par l'ancien gouvernement dirigé par l'actuel chef de l'opposition (M. Turner). Il y a une restauration des sommes réduites, éliminées par l'ancien gouvernement, et 28 millions de dollars de cela sont dirigés maintenant vers le fonds de l'Afrique. Environ 13 millions de dollars, c'est l'argent réalisé par les réductions annoncées récemment par le ministre des Finances. Le reste des sommes du fonds proviennent des engagements canadiens envers les institutions financières internationales qui ne sera pas dépensé cette année par les institutions internationales.

Déclarations de ministres

M. Lapierre: Monsieur le Président, le ministre vient de nous dire que, en fait, il s'agit strictement du réchauffé qu'il est en train de nous servir. Il est en train de nous dire que, finalement, ces 50 millions . . . Il a passé les deux, trois dernières semaines à jouer avec les chiffres pour, finalement, arriver avec un total compréhensible. Si j'examine cela, les 28 millions dont il parle . . .J'aimerais savoir de quelles coupures il est question. Finalement, il y a 13 millions qu'il avait coupés et qu'il ne coupe plus. Il devrait avoir annoncé aujourd'hui un programme de 13 millions et non pas de 50 millions. J'aimerais qu'il réponde aussi à ma question: Est-ce que ce fameux prétendu montant de 50 millions est pour une période d'une année, deux années ou pour le reste de leur mandat?

[*Traduction*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, il faut que l'on comprenne bien d'où vient cet argent. Cet été, pendant la campagne électorale, l'ancien gouvernement avait réduit certains crédits destinés à l'aide au développement international. Nous avons rétabli une bonne partie de ces crédits dont 28 millions de dollars que nous avons alloués au fonds africain.

Jeudi dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé toute une série de compressions budgétaires dont certaines s'appliquaient aux Affaires extérieures et au développement international. En dépit des sommes soustraites de notre enveloppe budgétaire, nous avons récupéré environ 13 millions de dollars que nous avons affectés au fonds africain. Il s'agissait de crédits destinés à des projets dont le ministre des Finances avait annoncé la suppression ou le report, lors de son exposé, et que nous avons pris pour les attribuer au fonds africain.

Le reste de l'argent provient de crédits que nous avions engagés au profit d'institutions financières internationales, lesquelles ne les utiliseront pas ou n'en auront pas besoin cette année, ce qui dégage un excédent.

Pour être bien clair, disons que les 28 millions de dollars qui ont été réintégrés au budget, ainsi que le ministre des Finances l'avait annoncé jeudi soir, étaient destinés à l'aide au développement international. Nous avons décidé d'engager ces crédits dans le fonds africain.

M. Benjamin: Il n'y a donc pas du tout d'argent frais.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) des efforts sérieux et sincères qu'il a faits lors de son voyage en Éthiopie.

Est-il disposé à répondre aux questions qu'a soulevées ma collègue de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett)? En particulier, le gouvernement a-t-il pris des mesures visant en quelque sorte à mettre un terme à la guerre civile qui règne là-bas, de manière que nous puissions employer nos ressources pour satisfaire les besoins les plus urgents et pour assurer le développement à long terme?

Ma deuxième question vient aussi compléter celle de ma collègue de New Westminster-Coquitlam. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de s'employer à satisfaire les besoins en développement à long terme de l'Éthiopie? Le ministre essaiera-t-il d'encourager d'autres pays à se joindre à nous pour essayer de trouver une solution à long terme à ce problème? Comment le ministre s'y prend-il, à titre de coordinateur de l'aide des autres nations, pour assurer l'efficacité dans l'acheminement des produits alimentaires et du matériel d'urgence vers ce pays?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'essaierai d'être bref. Disons tout d'abord que j'ai été heureux que le député et un représentant du parti libéral m'accompagnent lors de cette rapide visite en Éthiopie. J'espère que, lorsque M. MacDonald retournera en Éthiopie pour de nouvelles consultations, des représentants des divers partis accepteront de se joindre à la délégation.

Je vais prendre les questions dans l'ordre. En ce qui concerne la guerre civile, comme j'ai essayé de le dire à la Chambre, je voudrais faire deux observations. La première, c'est qu'il n'y a aucun doute dans mon esprit, à la suite de mes consultations, que, même si la guerre continue, le gouvernement éthiopien donnera la priorité à l'aide à ceux qui meurent de faim. Il est certain que nous devons avoir recours à Oxfam et à d'autres organismes non gouvernementaux qui ont un intérêt particulier et qui peuvent fournir de l'argent aux zones dits rebelles en passant par le Soudan. Cette solution est envisagée dans le programme.

En ce qui concerne la Commission Brandt, comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, nous nous demandons si la poursuite de cette initiative aiderait ou gênerait la distribution de l'aide aux affamés. Malheureusement, il faut trouver un moyen, et nous devons jouer un rôle, quel qu'il soit, qui favorise vraiment le règlement du conflit.

En ce qui concerne le développement à long terme, nous avons annoncé, dans le cadre de ce projet, l'expansion d'un important projet d'adduction d'eau. Nous essaierons de savoir s'il est possible d'entreprendre d'autres projets efficaces d'adduction d'eau en Éthiopie.

Nous avons annoncé dans la déclaration d'hier le financement de plusieurs projets importants de culture de céréales et de haricots, en Éthiopie et ailleurs. Nous essaierons d'en trouver d'autres qui contribueront à instaurer la stabilité à long terme et à éviter les famines et les sécheresses dans cette zone.

A propos de nos relations avec les autres pays, j'ai écrit, comme je l'ai dit, aux ministres des affaires étrangères des pays du Sommet économique. Nous travaillons par l'intermédiaire des Nations Unies à New York et en Éthiopie. Nombre des organismes non gouvernementaux avec lesquels nous travaillons sont eux-mêmes internationaux. Je rechercherai tous les moyens qui permettront au Canada d'améliorer la coordination des efforts déployés en Éthiopie. Laissez-moi dire également que l'un des aspects de la magnifique réponse des Canadiens a été le degré de participation des organismes non gouvernementaux du Canada qui n'ont pas toujours travaillé harmonieusement ensemble, mais qui sont prêts à faire cause commune pour faire face à cette crise.

M. le Président: Je vais être clair. Je vois que deux députés se lèvent pour poser des questions, au ministre je présume. J'accepterai les deux questions, mais ce seront les dernières.

M. McGrath: Monsieur le Président, le ministre peut-il communiquer à la Chambre les résultats de ses entretiens avec l'ancien ministre de l'Agriculture qui avait fait des projets importants pour remédier à la situation, projets qui n'avaient pas eu l'heur de plaire à ses collègues du gouvernement précédent?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir une heure la semaine dernière avec l'honorable M. Whelan. J'ai cru qu'il ne seyait guère de revenir sur les affaires de l'ancien gouvernement. Je lui ai donc parlé de ses responsabilités à titre de président du Conseil mondial de l'alimentation et des recommandations qu'il pourrait nous faire. Il avait certaines recommandations précises et utiles à formuler auxquelles nous donnons suite et j'espère, tout comme M. MacDonald, que nous serons en mesure de profiter de l'excellente expérience de M. Whelan pour permettre au Canada de poursuivre ses efforts en vue de lutter efficacement contre la crise en Éthiopie.

• (1230)

M. de Corneille: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont félicité le ministre de son voyage et de ses efforts en faveur de ceux qui souffrent. Je suis également heureux d'entendre ses remarques au sujet de l'honorable Eugene Whelan. Malheureusement, il n'est plus à même de remplir un mandat et d'exécuter une tâche dont il se serait si bien acquitté.

Ma question porte sur une somme de 27 millions qui est bien problématique. S'agit-il de 27 millions qu'il aurait trouvés et qui auraient été retranchées par le dernier gouvernement? A-t-il trouvé cette somme avant la déclaration ou l'annulation effectuées par le ministre des Finances (M. Wilson) ou bien après? D'où viennent ces 27 millions? Du budget après la déclaration du ministre des Finances, ou bien cette somme a-t-elle été dégagée avant l'annonce du ministre?

Comme de nombreux Canadiens, je n'arrive pas à me retrouver dans ces chiffres. D'une part, le gouvernement réduit les crédits au titre de l'aide étrangère dans la déclaration du ministre des Finances, mais il trouve ensuite des fonds retranchés par l'ancien ministre auxquels il ajoute certains nouveaux articles. Il s'agit d'un tour de passe-passe quelconque. Le ministre expliquera-t-il aux Canadiens ce qui se passe au juste? Il dit que c'est clair. Je ne trouve pas.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je vais m'expliquer pour la troisième fois. Disons tout d'abord que c'est le gouvernement qui a invité l'honorable Eugene Whelan à demeurer à la présidence du Conseil mondial de l'alimentation après avoir décidé de ne pas sanctionner la nomination d'un ambassadeur à l'Organisation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Comme tous les députés à la Chambre, je suis fort aise de voir qu'il s'est rendu à l'invitation du gouvernement, ce qui lui permettra d'assumer une charge qui l'intéresse et de se prononcer, avec une certaine autorité, sur des questions qui concernent le Canada et le monde entier.

Quant à l'argent en question, l'ex-gouvernement libéral avait déjà réduit l'aide à l'étranger l'été dernier. Dans son exposé économique, le ministre des Finances a rappelé que le gouvernement conservateur avait décidé d'annuler la majeure partie des compressions que le gouvernement libéral avait faites l'été dernier au titre du développement international et de l'aide à l'étranger. C'est grâce à cette décision du gouvernement que 28 millions de dollars ont été versés au fonds africain.

Nous avons réussi également à réunir 20 millions de dollars que je n'aurais pas pu normalement obtenir en ma qualité de ministre chargé de l'Agence canadienne de développement international et des affaires extérieures. Cet argent est maintenant disponible pour le fonds spécial africain. J'espère que cette fois la Chambre m'a bien compris.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Certains de mes électeurs m'ont demandé de m'assurer que notre aide alimentaire et autre soit répartie également dans toute l'Éthiopie. Le ministre pourrait-il nous donner pareille assurance? Ils estiment que personne ne devrait mourir de faim parce qu'il ne partage pas l'idéologie du gouvernement actuel de ce pays.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, c'est justement pour m'en assurer que je me suis rendu en Éthiopie avec d'autres députés des Communes qui faisaient partie de notre délégation. Je ne saurais donner de garantie absolue au député. Il y aura des accrocs dans l'acheminement de notre aide. Mais je peux dire à la Chambre, et je crois que tous les autres Canadiens qui étaient sur les lieux partagent mon point de vue, que le gouvernement de l'Éthiopie donne la priorité à cette question et qu'il a mis sur pied un système de distribution fort efficace, d'après les organismes non gouvernementaux qui travaillent en Éthiopie, pour s'assurer que l'aide va à ceux qui ont faim.

La guerre civile sévit actuellement dans ce pays. Nous avons adopté cette formule en partie parce que bon nombre d'organismes privés, financés grâce au fonds que le gouvernement a créé, acheminent leur aide via le Soudan au lieu de passer par l'entremise du gouvernement ethiopien afin de s'assurer que ceux qui ne sont pas du côté du gouvernement dans cette guerre civile profitent eux aussi de cette aide. A cause de cette guerre civile, je ne saurais garantir que personne ne sera oublié, mais je crois que les mesures que le gouvernement de l'Ethiopie a prises et tout le soin minutieux que nous avons mis à instituer ce fonds permettent de faire tout ce qui est humainement possible pour que notre aide parvienne effectivement aux Ethiopiens qui meurent de faim.

Des voix: Bravo!

Rapport du comité de sélection

PÉTITIONS

LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes. Elle est signée par environ 6,000 personnes qui se sont rendues au camp de la paix sur la colline du Parlement. Les soussignés déclarent à la Chambre qu'ils souhaitent que le camp de la paix demeure sur la colline du Parlement afin d'avertir la population de la catastrophe nucléaire qui nous guette et pour protester contre l'essai du missile de croisière.

Les signataires de cette pétition sont originaires de Tanzanie, d'Australie, d'Allemagne de l'Ouest, des États-Unis ainsi que des dix provinces canadiennes.

M. le Président: Je remercie le député de ses dernières explications. Je voudrais signaler que, de toute évidence, les noms des pétitionnaires étrangers ne peuvent figurer dans une pétition. Nous vérifierons la pétition présentée quant à la forme. Je voulais simplement m'assurer que la pétition comprend la signature de Canadiens.

M. Cassidy: Bien entendu, monsieur le Président. La plupart des signatures sont de Canadiens de cette région-ci et d'ailleurs. La pétition renferme aussi la signature d'étrangers. Il y en a 6,000 en tout.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, avec l'appui du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), je propose que le premier rapport du comité de sélection, qui a été présenté aujourd'hui, soit adopté. Je voudrais dire maintenant quelques mots de la motion.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le ministre présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais qu'un important débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône se poursuit et que nous venons d'entendre une déclaration de grande portée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Je vais donc abréger mes observations de cet après-midi sur le rapport du comité de sélection. Je crois cependant que ce rapport est important pour le Parlement et pour la Chambre.

Le comité de sélection établit le cadre dans lequel fonctionnent les comités permanents de la Chambre. Ces comités sont le pivot de la Chambre. Ils fournissent aux députés l'occasion d'examiner en profondeur les mesures législatives et les projets de dépenses du gouvernement et ils servent de tribunes pour l'analyse des grandes questions qui se posent à la nation canadienne. Parce que c'est au sein des comités que le travail des simples députés a le plus d'effet sur le processus législatif, il est important qu'un gouvernement qui s'est engagé à réformer le système se montre sensible aux vœux et aux intérêts des députés quand ces comités sont constitués.

Personne ne doit douter de l'engagement que prend le gouvernement d'effectuer une réforme réelle et sérieuse. On a annoncé dans le discours du trône qu'un groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes serait bientôt établi. Ce groupe d'étude aura pour mandat d'explorer les domaines où la réforme est possible et de présenter des recommandations à la Chambre. Une réforme ne se limite toutefois pas à de simples modifications au Règlement de la Chambre. L'élément le plus critique d'une réforme est le changement d'attitude.

Si l'on veut que les opinions et les besoins des Canadiens soient bien représentés à l'échelon fédéral, il faudra que la Chambre travaille dans une atmosphère de coopération et de façon constructive, et qu'elle respecte les traditions parlementaires. Par ailleurs, il faut rétablir les droits des députés. Je crois que le rapport du comité de sélection est un signe que le gouvernement est disposé à faire les compromis et à faire preuve de l'esprit de coopération nécessaires pour que la réforme soit une réussite.

Le rapport à l'étude aujourd'hui s'écarte des usages récents de la Chambre. Le Règlement provisoire qui régit maintenant la Chambre est le fruit des délibérations du comité spécial du Règlement et de la procédure de la trente-deuxième législature. Ce comité pensait que la Chambre serait mieux servie par de plus petits comités. On trouvait qu'en ayant des comités plus petits, on pourrait donner davantage l'occasion à chaque membre d'un comité de participer à ses délibérations. Pour cette raison, la Chambre a décidé que les comités ne devraient pas comprendre plus de 15 membres et pas moins de 10.

• (1240)

Au cours de la dernière législature, on a interprété cette règle de la façon suivante: la majorité des comités devraient consister de 10 membres seulement; seuls les comités qui, comme celui de l'agriculture, ont une charge de travail particulièrement lourde, comprendraient 15 membres. La représentation des partis au sein d'un comité doit toujours être proportionnelle à leur représentation à la Chambre, la majorité du gouvernement doit se refléter dans les votes des comités.

Dans le rapport que nous débattons aujourd'hui, il est question de comités de 15 membres, à quatre exceptions près. Par ailleurs, la représentation des partis au sein des comités n'est pas proportionnelle à leur représentation à la Chambre.

Le rapport du comité de sélection propose de grossir la taille des comités, ou du moins de certains d'entre eux, pour garantir qu'ils pourront faire face à une charge de travail sans doute plus lourde qu'auparavant. Par ailleurs, les comités qui traitent des affaires de la Chambre ou dont le président est ordinairement un député de l'opposition seront plus petits, mais les députés de l'opposition y seront proportionnellement mieux représentés qu'à la Chambre. La proportion des députés de l'opposition au sein des comités des comptes publics, de la procédure et de l'organisation, de la gestion et des services aux députés et des privilèges et des élections a été fixée à 30 p. 100 plutôt qu'à 24 p. 100 comme elle devrait l'être compte tenu de leur nombre à la Chambre.

En acceptant que les comités soient constitués comme le propose le rapport, le gouvernement permettra aux députés de l'opposition officielle d'occuper près de 17 p. 100 des postes au sein de tous les comités de la Chambre. Quant aux députés du Nouveau parti démocratique, ils occuperont plus de 12 p. 100 de tous les postes. Cela veut dire que les ministériels seront considérablement moins bien représentés qu'ils devraient l'être au sein des comités de la Chambre, mais le gouvernement a accepté cette proposition pour garantir la pleine participation des députés de tous les partis à tous les comités.

D'autres formules auraient pu être utilisées pour refléter de façon plus exacte la représentation des divers partis. J'aurais tort d'affirmer que le gouvernement n'y a pas songé. De fait, je doute encore que l'opposition puisse garantir qu'elle sera pleinement représentée en tout temps à tous les comités.

La proposition contenue dans le rapport du comité de sélection fixe la taille des comités de façon à accorder à l'opposition officielle 60 postes de membres à plein temps et 60 postes de remplaçants. Il y aura donc 120 postes à combler par un caucus qui ne compte que 40 députés. Le problème se complique davantage si l'on songe que le chef de l'opposition (M. Turner), le leader de l'opposition à la Chambre, le whip en chef de l'opposition, le président du comité des comptes publics et tout député de l'opposition appelé à l'extérieur d'Ottawa pour son travail ne pourront pas participer pleinement aux délibérations des comités.

Quant au NPD, le rapport du comité de sélection lui accorde en tout 88 postes qui devront être comblés par un caucus de 30 députés. Les députés de l'opposition pourront trouver assez contraignante la tâche de participer pleinement aux travaux de tous les comités. Cependant, le rapport témoigne de leur volonté de participer aux comités en nombre suffisant pour y jouer pleinement leur rôle. Nous nous rendons à leur désir, et c'est la raison pour laquelle nous avons formulé et appuyons la proposition annoncée aujourd'hui.

Au cours des prochaines semaines, les députés auront l'occasion d'évaluer le travail des comités. S'ils estimaient qu'il y a lieu d'en modifier la taille et la composition, ils pourraient apporter les changements voulus en janvier prochain, lorsque le comité de sélection sera tenu de se réunir de nouveau, conformément au Règlement.

D'ici là, cependant, j'espère que les députés de tous les partis se feront un point d'honneur de participer pleinement aux travaux des comités de la Chambre, dans un esprit de collaboration et d'une manière constructive.

J'estime que le 4 septembre dernier les Canadiens ont clairement indiqué leur volonté de changer en profondeur les institutions de notre pays et le style de leur gouvernement. Je pense que ce rapport témoigne de notre désir de nous conformer à cette volonté.

En se mettant d'accord aujourd'hui, les trois partis semblent vouloir dissiper ce que certains observateurs ont décrit comme l'amertume qui caractérisait les débats de la Chambre depuis quelques années. Nous nous sommes engagés en fait dans la voie d'une véritable réforme et de la réconciliation au sein de notre assemblée, la plus importante de nos institutions.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet du rapport du comité de sélection, auquel j'ai apporté ma contribution tout comme mes collègues des autres partis. Naturellement, l'idéal serait de limiter fortement le nombre des membres des comités permanents et des comités spéciaux de la Chambre. Il n'y a aucun doute là-dessus. De cette façon, les membres des comités pourraient se concentrer davantage sur leur travail qui est parfois très spécialisé. Ils pourraient aussi établir ce que j'appellerais de bons rapports de travail avec leurs collègues, ce qui revêt une grande importance dans un comité.

[*Français*]

Jusqu'en 1969, monsieur le Président, les comités de la Chambre étaient constitués de 30 et 40 députés. Ces comités étaient fort trop gros et ne fonctionnaient pas bien. A un tel point que le système des comités parlementaires était illusoire et n'intéressait pas beaucoup les députés.

Dans un effort pour revaloriser le rôle des députés d'arrière-ban, un nouveau système fut adopté en 1969. On a réduit la composition des comités à 20 et 30 députés, sauf le comité de l'Agriculture et celui des Affaires extérieures, si je ne fais erreur, qui comprenaient 30 députés, alors que les autres comités avaient 20 membres.

[*Traduction*]

A cause de ces modifications, il n'y avait plus assez de députés pour faire fonctionner le système. Il s'ensuivit une sorte de contingentement au sein des comités, ce qui a nui à l'efficacité des députés et du système. En outre, à cause de ce phénomène, les membres des comités ne pouvaient pas établir de bons rapports de travail, ce qui est plus grave. Il est vite devenu évident qu'il nous faudrait une fois de plus modifier le Règlement de la Chambre.

[*Français*]

En décembre 1983 les règlements de la Chambre contenant les amendements ont été adoptés et reconduits pour une période expérimentale.

D'ailleurs, les députés se souviendront que les modifications provisoires ont été prolongées pour une période de 120 jours à compter de l'ajournement de la trente-deuxième session du Parlement, c'est-à-dire l'ancien Parlement et 120 jours à partir du 4 septembre, des jours de séance de la Chambre, cela veut dire, en fait que nos règlements actuels régiront le fonctionnement de la Chambre d'ici la fin du mois de juin 1985.

[*Traduction*]

Le nouveau Règlement vise à rendre le système plus souple. C'est ce qui explique l'existence de l'article 69(1) actuel du Règlement, dont le leader parlementaire a parlé et qui dit notamment:

Rapport du comité de sélection

. . . Les comités permanents . . . de la Chambre . . . comprennent au moins dix membres et au plus 15 membres . . .

Bien évidemment, cette marge de manœuvre tient compte du fait que des élections successives peuvent donner des résultats très différents. La composition de la Chambre varie d'une élection à l'autre et celle des comités doit certes refléter la composition de la Chambre des communes. Toutefois, je suis certain que tous les députés reconnaîtront que l'opposition officielle ne peut s'acquitter réellement de ses responsabilités si elle n'est représentée que par une personne dans un comité de dix membres.

Je souligne que c'est habituellement l'opposition officielle qui mène l'interrogatoire des témoins lors des séances des comités. Elle doit par conséquent être capable d'exprimer efficacement son point de vue. Je ne dis pas cela à la légère, car je suis vraiment convaincu que l'opposition officielle ne peut pas jouer correctement son rôle si elle est représentée par seulement un député.

Les députés doivent tenir compte de leurs diverses obligations dans leur emploi du temps. Par ailleurs, les comités siègent en même temps que la Chambre. Il arrive qu'un député qui veut parler à la Chambre d'une mesure législative donnée soit appelée également à participer à une séance d'un comité, ce qui ne rend pas la tâche facile à quelqu'un qui désire s'acquitter sérieusement de ses diverses responsabilités au sein d'une équipe. Mais le plus important, c'est d'assurer la continuité au sein de nos comités. On peut difficilement attendre que je me charge seul de présenter le point de vue de l'opposition officielle.

• (1250)

Selon moi, on peut jouer un rôle important, utile et constructif en comité et, pour utiliser au mieux les ressources humaines, il faut absolument que les députés soient accompagnés d'au moins un autre membre de leur parti et qu'ils puissent compter sur deux remplaçants. Le comité de sélection a vu l'avantage qu'il y avait à prévoir deux députés de l'opposition officielle, et je suis persuadé que cette formule sera efficace et constructive.

Enfin, je voudrais rappeler aux députés qu'en cette 33e législature, le gouvernement a reçu l'appui de 50 p. 100 de la population lors des élections, mais que cela lui donne 75 p. 100 des sièges. En d'autres termes, comme l'a laissé entendre le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), les députés de l'opposition formeront moins du tiers des membres des comités permanents même s'ils représentent plus de 50 p. 100 de la population canadienne. J'imagine que cet argument à lui seul aura un certain poids auprès des leaders parlementaires et qu'ils s'en souviendront au moment de permettre aux comités d'établir leurs propres règlements. Les députés doivent être en mesure de bien représenter non seulement leurs électeurs, mais également tous les Canadiens peu importe que leur parti détienne 75 p. 100 des sièges à la Chambre ou, dans certains cas, moins que cela.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je serai bref. Comme vous le savez maintenant, monsieur le Président, les membres du comité ont été animés d'un esprit de coopération magnifique. La souplesse du gouvernement se reflète très bien dans le document dont nous sommes saisis, si l'on en croit le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn), et bien entendu, je n'ai pas de raison d'en douter. Je tiens simplement à vous dire, monsieur le Président, que si la Chambre continue à suivre la tradition établie par le comité de sélection, nous ne serons témoins ni de discorde ni de désaccord. Nous en arriverons toujours à un compromis satisfaisant. Cependant, j'ai bien peur que ce ne soit pas le cas.

Tout à l'heure, le leader parlementaire du gouvernement nous a dit qu'il y avait à la Chambre 211 ministériels et 70 députés de l'opposition, et il est intéressant de noter que le député de Régina-Ouest (M. Benjamin) a fait remarquer alors avec raison que 30 néo-démocrates valent bien 211 conservateurs.

Des voix: Mieux que 40 libéraux en tout cas.

M. Deans: Mieux que 40 libéraux également.

M. Hnatyshyn: C'est le fruit de votre imagination.

M. Deans: Au moins, j'ai de l'imagination, n'est-ce pas?

L'argument relatif au nombre de voix exprimées durant les dernières élections et au pourcentage de sièges à la Chambre des communes a sans doute quelque force. Il est possible qu'un jour ou l'autre, nous modifions la méthode de représentation à la Chambre des communes, de façon à refléter plus justement les proportions de voix obtenues par les divers partis politiques en course. Ce problème n'est pas nouveau pour nous. En effet, nous avons déclaré de temps à autre que des changements étaient souhaitables. Une analyse et un débat s'imposent et c'est peut-être pourquoi l'on a créé un autre comité de la Chambre des communes, ce qui donnera du travail aux autres personnes qui n'en ont pas.

Le rapport du comité de sélection, dont j'ai fait partie, est bon, à mon avis. Il tient compte des exigences de l'opposition et du gouvernement. Le rôle de l'opposition, officielle ou non, n'est pas aisé, et je m'en souviendrai lorsque les libéraux viendront en troisième position. Je ferai en sorte qu'ils soient suffisamment représentés aux divers comités. Toutefois, le rôle de l'opposition dans un Parlement où le gouvernement a une majorité aussi écrasante est encore plus difficile, à mon avis. Le déséquilibre qui existe au Parlement fédéral a rendu les choses encore plus difficiles pour l'opposition.

Un peu plus tôt, un député ministériel a parlé du rôle que doit jouer l'opposition. J'espère que les ministériels n'oublieront jamais leur attitude à l'époque où ils formaient l'opposition. Ils n'ont pas toujours formulé des propositions aussi constructives qu'on aurait pu l'espérer. Ils ont été dirigés avec compétence par l'actuel vice-premier ministre (M. Nielsen). A un moment donné, monsieur le Président, je serai peut-être incité à vérifier exactement ce qu'il fait pour justifier son traitement.

Une voix: Lorsqu'il est absent.

M. Deans: Non, lorsqu'il est présent. Je suis peut-être l'un des rares député à ne pas avoir peur de lui.

J'espère que les comités donneront de bons résultats. J'en suis convaincu. On a accru la représentation des député d'opposition et augmenté le nombre total des membres de chaque comités à cette fin. Le comité qui a opté pour des comités de 10 et 15 membres a tenu compte des changements qui surgiraient dans la composition de la Chambre des communes. Il a tenu compte du fait que la composition des comités devait correspondre à la répartition des sièges à la Chambre. Il n'a pas été facile d'en arriver à un juste équilibre accordant au gouvernement une représentation suffisante et à l'opposition une ample occasion de participer.

En proposant que le nombre de membres des comités permanents ordinaires passent de 10 à 15, le leader du gouvernement a fait preuve de souplesse et de compréhension et je n'en espérais pas moins. J'estime que cela permettra aux comités de travailler efficacement. En pouvant compter sur quatre représentants, l'opposition pourra jouer effectivement son rôle c'est-à-dire analyser le programme législatif du gouvernement et aussi examiner ses programmes de dépenses. Tel est le véritable rôle de l'opposition.

Je suis fort satisfait du rapport. Si c'est un avant-goût de l'esprit de collaboration qui continuera de régner, je pense que la Chambre des communes et le Parlement en général pourront en profiter. Si, dans cet esprit, le gouvernement décidait de remettre à l'opposition les analyses du Trésor évaluant le nombre d'emplois qui seront perdus, je crois qu'il ferait encore plus qu'il n'a fait jusqu'ici, chose que nous saurions apprécier.

M. McGrath: Monsieur le Président, dans les quelques minutes que j'ai à ma disposition, je voudrais poser une question au leader du gouvernement (M. Hnatyshyn). L'une des faiblesses du système qu'avait déjà soulignée le dernier comité du Règlement et de la procédure, c'est que les comités permanents sont trop lents à démarrer. Nous en avons eu la preuve lors de la dernière session de la dernière législature. Ce fut le cas, par exemple, pour le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. En dépit de questions pressantes qui se posaient, le comité a dû attendre trois mois après le début de la session pour commencer ses travaux au grand dam des députés qui voulaient justement que le comité se penche sur ces questions pressantes.

Étant donné que cette situation n'est pas prévue dans l'actuel Règlement provisoire, je demande au leader parlementaire si son gouvernement, à qui la tâche incombe maintenant, compte mettre sur pied ces comités bientôt afin qu'ils puissent se mettre dau travail sans tarder.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je remercie mon distingué collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour son importante question. Je pense qu'elle découle du désir de participation des députés. Nous avons effectivement l'intention d'organiser immédiatement les comités surtout si on tient compte du fait que la session a débuté le 5 novembre et que selon le Règlement provisoire, nous sommes tenus de faire rapport du budget supplémentaire avant le 10 décembre. Je suis heureux que la question de la composition des comités ait fait l'objet d'un accord rapidement. Les comités ayant été organisés sans tarder, les députés auront suffisament de temps pour terminer l'étude du budget supplémentaire dans le délai prévu ce trimestre, soit le 10 décembre.

(La motion est adoptée).

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 15 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. le Président: Comme il est 13 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale, les conservateurs nous ont promis un meilleur avenir, mais ils ne se sont guère montrés très précis. Ils ont fait valoir à la population qu'ils fallaient des changements et des idées nouvelles. Le mot changement était devenu leur leitmotiv. Les Canadiens ont attendu le discours du trône avec beaucoup de curiosité et d'espoir. Où sont les changements? Où sont les idées neuves?

Certaines personnes ont écouté le discours du trône, d'autres se sont fiées aux médias pour en connaître le contenu. Était-il étonnant et intéressant? Était-il plein de changements et d'idées nouvelles? En fait, contenait-il une seule idée neuve? Quelqu'un peut-il se souvenir de sa teneur? Je dirais que ce discours du trône est l'un des discours les moins marquants dont je me souvienne; en fait, ce n'est peut-être pas tout à fait exact, car on se souvient difficilement d'un discours peu marquant. Je dirais que le discours du trône est le moins marquant que nous ayons jamais entendu. En fait, il est tellement lamentable qu'on s'en souviendra peut-être.

Je voudrais citer les propos tenus par Barbara Amiel dans le *Toronto Sun* du 6 novembre. Voici ce qu'elle écrit au sujet du discours du trône:

> Les discours du trône sont toujours assez vagues. Celui-ci était d'une vacuité sidérante. Lorsqu'il était précis, il tombait dans la bêtise. Avec la meilleure volonté du monde, Brian Mulroney n'aurait pas réussi à placer un cliché prétentieux de plus dans son discours du trône.

Et je vous lis la suite:

Nous prend-il pour des imbéciles? Il nous a rabâché toutes sortes de lieux communs pendant 33 minutes, comme si les Canadiens n'étaient qu'une bande d'idiots incapables de voir la réalité en face . . . nous devons tous espérer que Mulroney a su s'entourer d'hommes plus intelligents que ces idées ne semblent l'être.

M. le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit désigner ses collègues par leur titre et non par leur nom.

M. de Corneille: Monsieur le Président, il s'agissait d'une citation.

M. le vice-président: Peu importe.

M. de Corneille: Pourquoi ce jugement à l'égard du discours du trône est-il si sévère? Après tout, il est vrai que les discours du trône sont toujours assez généraux, et c'est en tout cas vrai pour celui-ci. Néanmoins, la tradition autant que le bon sens exigent que le gouvernement annonce dans son discours du trône les politiques et les mesures législatives qu'il compte présenter au cours de la session parlementaire. Voilà pourquoi le discours est lu à l'ouverture du Parlement. C'est afin de nous donner un plan directeur pour l'avenir. Ce texte est tellement important que les membres du Sénat et de la Chambre des communes l'attendent avec grande impatience. Les médias y consacrent des reportages télévisés à l'échelle nationale afin que le peuple puisse prendre connaissance des mesures que le gouvernement entend mettre en œuvre pendant les années à venir.

Certes, il est vrai que les conservateurs ont promis mer et monde aux Canadiens lors de la campagne électorale; mais ils ont divulgué peu de détails sur leurs projets. Voilà pourquoi il était en quelque sorte difficile aux rédacteurs du discours du trône de reprendre des programmes précis de la campagne électorale. Les conservateurs ne pouvaient pas nous révéler quoi que ce soit lors de la campagne, mais le discours du trône était tout indiqué pour dévoiler à la population et à la Chambre des communes le programme législatif à venir.

Si le gouvernement avait effectivement un programme politique, nous devons en déduire qu'il l'a délibérément caché à l'opposition, aux médias et aux Canadiens, auquel cas il a cherché à nous tromper et à nous berner. D'autre part, s'il est vrai que le gouvernement n'a pas de programme, pareille lacune confirme ce que beaucoup de gens soupçonnaient au sujet des conservateurs, mais sans pouvoir le prouver, lors de la campagne électorale. Quoi qu'il en soit, on est tous dans le même bateau pour l'instant. De toute façon, les perspectives ne sont pas des plus reluisantes.

On aurait pu croire que les conservateurs auraient profité de l'occasion. Leur parti a été porté au pouvoir par une lame de fond avec le mandat d'opérer des changements. C'était là une occasion rêvée. Ils auraient pu exposer aux Canadiens, dans le discours du trône, les problèmes concrets qui accablent le pays et la planète à l'aube du XXI[e] siècle. Ils auraient pu y établir les objectifs et le programme des quatre prochaines années. Ils auraient pu nous y donner un aperçu de l'avenir. Ils avaient la possibilité de nous expliquer, car la nation était en droit de les connaître, quels étaient les dangers et les défis qu'ils choisiraient de surmonter ainsi que les possibilités et les orientations futures pour lesquelles ils opteraient. Mais ils s'en sont tenus à un discours à courte vue—un discours narcissique. Ce discours visait à nous anesthésier pour nous mettre en confiance.

Le discours du trône n'avait rien à voir avec la réalité. Il ne nous disait rien des vrais problèmes et défis qui sont les nôtres et partant, de la façon dont le gouvernement entendait y faire face. Par exemple, où nous disait-on dans le discours que bien avant d'entrer dans le XXI[e] siècle, nous serions balayés par une révolution technologique de l'informatique et de la robotique qui nécessiterait de nous une tout autre orientation et une adaptation majeure? Où était-il dit que nous aurions besoin d'une population très instruite; qu'il nous faudrait redéfinir le travail, la durée du travail et le lieu de travail; qu'il y aurait des essais, des modèles et des programmes nouveaux en matière de temps partagé et de partage des bénéfices, de loisirs et de productivité? Pourquoi le gouvernement ne nous disait-il pas franchement qu'il y aurait une érosion de la classe moyenne au fur et à mesure que les cols blancs et les cols bleus seraient forcés d'occuper des emplois moins rémunérateurs? Qu'est-ce que le gouvernement conservateur avait à proposer pour empêcher cette érosion de la classe moyenne?

• (1410)

Au seuil de la révolution technologique, qu'est-ce que le gouvernement avait à dire des nombreux travailleurs expérimentés, qualifiés et talentueux de plus de 50 ans qui seraient mis à pied, ou à conseiller aux jeunes sur la façon de se préparer en vue de cette ère nouvelle? Que disait-on dans le discours de la crise internationale en matière d'alimentation et d'agriculture? Où nous rappelait-on que nous, Canadiens, puisions dans nos précieuses ressources que sont le sol et l'eau à un rythme tel que si nous ne faisions pas quelque chose, nous ne pourrions peut-être plus exporter de denrées alimentaires dans vingt-cinq ans, parce que nous serions alors à peine en mesure de nous nourrir nous-mêmes? Que disait le discours des ravages des pluies acides? Qu'avait-il à dire du plomb, des poisons et des insecticides qui polluent notre sol, notre air et notre eau? Qu'est-ce qu'il avait à dire des problèmes énormes que nous avons au Canada et dans l'ensemble du monde?

Le discours du trône aurait pu donner le ton, il aurait pu nous dire comment le Canada allait mobiliser ses énergies pour faire face à ces défis. Il aurait pu nous mettre en face de cette réalité tragique des pays du tiers monde, affamés et démunis. Il aurait pu nous parler des ravages subis par leurs économies, à cause en partie des hauts taux d'intérêt américains et en partie du refus des Américains de participer au dialogue Nord-Sud. Le discours aurait pu nous dire ce que nous en pensions. Il aurait pu nous dire la vérité sur la faim, la maladie et la pauvreté qui accablent la plus grande partie de l'humanité. Il aurait pu nous donner les objectifs législatifs précis que le gouvernement se devait de nous proposer.

On n'y trouve pas un mot, monsieur le Président, sur la tragique famine en Éthiopie. Encore moins sur les ravages que la faim inflige à l'ensemble du continent africain. Toutes ces souffrances incroyables n'ont attiré, pour toutes paroles de sympathie, que cette mention du «besoin constant d'aide au développement» et du «travail humanitaire efficace et hautement valable que nos organisations bénévoles et indépendantes accomplissent». Pas de programmes, pas de plans, pas de solutions. Pas question d'action. Simplement, le laissez-faire cynique, cruel, passif, dépourvu de sympathie, d'une approche conservatrice qui ne tient pas à parler des vrais problèmes pour nous laisser bonne opinion de nous-mêmes. Il a fallu que les médias parlent du désastre éthiopien, au cours des dernières

semaines et des derniers mois, il a fallu l'émoi soulevé par les informations données, non pas par le discours du trône mais par les médias, pour que le gouvernement finisse par admettre qu'il y a de vrais problèmes dont il faut s'occuper. Je suis heureux de voir qu'aujourd'hui on prend des mesures positives.

Et que dire de la guerre nucléaire, monsieur le Président? Oh, le discours en a bien parlé! Plusieurs fois même. Mais il n'a évoqué ni l'ampleur, ni la gravité, ni l'urgence du problème. Il n'a pas précisé quelle décision on demanderait au Parlement, au plan des interventions ou bien morales, ou bien politiques. Il ne nous a pas donné d'orientation sur un gel nucléaire, sur la suffocation, sur la réduction des armements, sur des mesures d'inspection ou des mesures diplomatiques. Car en faisant cela, ces manipulateurs de l'humeur nationale auraient dissipé l'euphorie qu'ils veulent engendrer. Ils ne tiennent pas à parler des problèmes et des questions, ils veulent que nous ayons bonne conscience.

Il y a beaucoup d'autres grands problèmes mondiaux que je pourrais évoquer. Le Canada, qui vient au deuxième rang mondial par la superficie, pays continental stratégique bordé par trois océans, le Pacifique, l'Arctique et l'Atlantique, a des raisons de s'inquiéter de ces problèmes mondiaux. Parce qu'il veut continuer de manipuler notre humeur en recourant aux images plutôt qu'aux faits, parce qu'il veut nous donner bonne conscience dans un monde conservateur le gouvernement n'a pas voulu que le discours du trône parle de ces questions épineuses et inquiétantes que sont l'écologie, notre survie sur la planète, les problèmes économiques du tiers monde et l'incidence de la révolution technologique sur nos personnes d'âge mur, sur nos jeunes et sur notre indépendance nationale. Il ne faut pas s'étonner que le discours du trône ait survolé tous ces problèmes et toutes ces questions, si importantes pour le Canada et pour la Chambre des communes.

Il y avait là un moment de l'histoire dont on n'a pas su profiter. Nous avons eu un discours lâche, évasif et creux, alors que l'humanité compte désespérément sur de grandes choses. Ce fut une trahison odieuse des faibles et des déprimés de ce monde qui espéraient entendre juste un soupçon de compréhension, une parole d'espoir et entrevoir une lueur de compassion. Ce discours là n'était pas digne d'être prononcé du trône d'une souveraine qui règne sur un Commonwealth regroupant de nombreux pays dans le monde entier et se composant de centaines de millions de sujets. C'était plutôt le discours de dirigeants mesquins, avares et égocentriques qui ne reconnaîtraient pas la grandeur d'âme s'il leur arrivait de la rencontrer. Ce discours était non pas galvanisant mais larmoyant.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations sur l'intervention du député?

M. Cassidy: Monsieur le Président, même si je ne souscris pas à toute la diatribe du député, je partage certainement certaines de ses préoccupations à propos des omissions relevées dans le discours du trône. Je retiens cependant de son intervention l'impression, par implication, que le gouvernement dont le député était le partisan avant le 4 septembre faisait apparemment face et répondait à beaucoup de ces défis contrairement au nouveau gouvernement. Voilà qui ne correspond pas tout à fait au souvenir que j'ai de la réalité. Le député peut-il nous dire comment il se fait que le cabinet Trudeau et le cabinet Turner n'ont pas su répondre aux vives instances du ministre de l'Agriculture de l'époque qui avait visité l'Éthiopie et qui, en sa qualité de président du Conseil mondial de l'alimentation, était au courant de la situation des mois avant que les médias ne révèlent au monde entier l'ampleur de la famine en Éthiopie au cours des dernières semaines?

Le député signale en outre, à juste titre, que le gouvernement actuel néglige de répondre à la nécessité d'un gel des armements nucléaires et à la nécessité pour le Canada de prendre les devants et de persuader les différents pays du monde de s'entendre sur un arrêt de la course aux armements nucléaires, tant dans l'Est que dans l'Ouest. Voilà qui donne l'impression que telle était la politique du gouvernement précédent, contrairement à ce que j'en ai retenu. Je crois en fait me rappeler que même si la femme du chef de l'opposition (M. Turner) a fait connaître son appui pour cette proposition, même si la présidente du Parti libéral du Canada y a également donné son appui, et même si, nous dit-on, le chef de l'opposition (M. Turner) a dit être en faveur de cette proposition à l'occasion de confidences sur l'oreiller, il n'en a jamais fait un élément de sa politique lorsqu'il était premier ministre du Canada.

Je voudrais simplement que le député nous donne son avis là-dessus parce qu'il me semble que ses souvenirs ne concordent pas du tout avec les lignes de conduite adoptées par son parti quand il était au pouvoir. De fait, je pense que la plupart des observations du député au sujet du nouveau gouvernement auraient pu s'appliquer aussi bien au gouvernement antérieur.

M. de Corneille: Monsieur le Président, j'ai trouvé les observations de mon collègue intéressantes. En réalité, il me semble qu'il a parlé du passé, de ce qui s'était produit auparavant.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Ou plutôt qui ne s'était pas produit auparavant. Soit rien.

Une voix: Oubliez ce que vous avez fait.

M. de Corneille: Je serais prêt à fonder une campagne électorale sur ce que nous avons fait.

M. Dick: C'est ce qui est arrivé.

M. Benjamin: C'est ce qui est arrivé et voyez ce que cela a donné.

M. de Corneille: C'est pour cela que je suis ici en effet et je suis heureux de l'être pour exprimer les mêmes préoccupations que celles qui ont été exprimées à la Chambre à l'époque. Il y a notamment nos préoccupations au sujet de la guerre nucléaire et les efforts fournis par l'ancien premier ministre, qui a certainement donné l'exemple au reste du monde. L'aide fournie par le Canada face à la famine en Éthiopie, et le très honorable représentant en a parlé aujourd'hui, et les mesures prises par notre pays cette année et au cours des années précédentes restent inégalées dans le monde. Je n'ai pas l'intention de m'en excuser.

Ce que je disais, monsieur le Président, c'est que nous avons maintenant une excellente occasion de faire quelque chose. Nous devons supposément apporter des changements et songer à l'avenir et au XXI^{e} siècle. Le parti d'en face a obtenu une vaste majorité et je suis consterné et déçu de voir qu'il n'a pas su profiter de cette occasion qu'il avait de bien faire comprendre au peuple canadien les questions qui importent vraiment. Je signale à mon honorable collègue que ce sont des questions

qui intéressent le monde entier. Je demande simplement ce qui a été dit à ce sujet, quels programmes ont été proposés et quelle attention a été accordée à ces questions d'importance mondiale, qui préoccupent le Canada à titre de nation qui jouit d'une position stratégique sur le continent et vers qui le tiers monde se tourne avec tellement d'espoir et d'envie. Quel genre d'exemple le gouvernement a-t-il donné au Canada? Nous a-t-il laissés espérer que nous pourrions jouer un rôle pour protéger notre écologie et celle du reste du monde? Qu'a-t-il fait au sujet des souffrances humaines partout dans le monde? Qu'a-t-il fait à propos des armes nucléaires et du désarmement?

• (1420)

Pour répondre à mon collègue, je ne proposais pas de solutions. C'est le gouvernement qui devrait nous proposer son programme puisque c'est lui qui a demandé au public de lui confier le mandat de gouverner. J'ai hâte de voir quel sera ce programme. J'espère qu'il proposera des mesures plus concrètes que le discours du trône.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable collègue de Eglinton-Lawrence s'il pense que la déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), cet après-midi, est aussi ce qu'il a appelé un «mood setting». Et l'aide dont il a parlé que le Canada va offrir à l'Éthiopie, est-ce seulement du «mood setting» que ce gouvernement a fait?

Je voudrais aussi lui demander si l'augmentation de l'allocation aux anciens combattants c'est du «mood setting». Est-ce que . . .

[*Traduction*]

En rendant les veuves et les veufs admissibles plus tôt qu'auparavant à la pension, le gouvernement ne faisait-il que créer un certain climat? Le milliard de dollars affecté à la création d'emplois et les millions de dollars supplémentaires mis de côté pour les projets de Canada au travail cet hiver visaient-ils aussi à créer un certain climat? Les 34,000 emplois que nous devons au gouvernement depuis septembre visent-ils aussi à créer un certain climat? Le but de la nomination de Stephen Lewis au poste d'ambassadeur aux Nations Unies était-il de créer un certain climat? Le gouvernement libéral n'avait jamais eu le courage de faire la même chose. La nomination de l'honorable Doug Roche au poste d'ambassadeur pour le désarmement a aussi créé un certain climat, et le gouvernement libéral n'avait jamais eu le courage de faire la même chose. Je pourrais continuer longtemps. Le député peut-il nous dire si toutes ces choses visaient uniquement à créer un certain climat?

M. de Corneille: Monsieur le Président, de toute évidence, la députée vient tout juste d'arriver à la Chambre et de commencer à s'occuper des affaires du pays. Sinon, elle saurait qu'il y a déjà eu des ambassadeurs pour le désarmement. Elle saurait aussi qu'une bonne partie des mesures qu'elle a mentionnées consistent simplement à jouer avec les chiffres.

Pour savoir ce qui se fait pour améliorer la situation de l'emploi au Canada, il n'y a qu'à regarder les 50,000 emplois que le gouvernement a supprimés de fait quand il s'est décidé à annoncer des mesures. Il a refusé d'expliquer à la Chambre quelles en seraient les modalités.

La députée ne doit pas oublier qu'on aurait pu donner toutes sortes d'exemples. Je suis ravi que des mesures soient annoncées à l'intention des anciens combattants. Je suis impatient de voir ce qu'elles seront plus précisément car à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants j'ai suivi de près toutes les étapes des mesures législatives positives qui ont été présentées à la Chambre, grâce surtout aux efforts et à l'encouragement que l'honorable Stanley Knowles n'a pas ménagés quand il était député. Il a stimulé le gouvernement et d'autres à la Chambre. Nous avons fait des progrès réels, et je suis donc heureux de voir annoncer d'autres mesures.

Je suis content de voir qu'on va agir en ce qui concerne l'allocation au conjoint, mais il est évident que cette députée ne se souvient pas comment tous ces programmes ont commencé. Elle ne se rappelle pas comment ils ont été mis en œuvre à l'origine. Les garderies, les régimes de pension, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint sont autant de moyens d'action dont le gouvernement libéral s'est servi. Je crois donc que si la députée retourne voir ce qui s'est fait précédemment, elle donnera aux questions qu'elle me pose une tournure différente.

Prenons l'exemple des prêts aux étudiants. La mesure précise que le gouvernement a fini par proposer à cet égard a eu pour effet de couper de 5 millions de dollars le financement du programme de prêts aux étudiants. Ce n'est pas comme si le gouvernement donnait des fonds en vertu de ce programme. Il s'agit de prêter de l'argent aux jeunes pour qu'ils puissent travailler. Cette mesure a été prise après que l'honorable Bette Stephenson eut déclaré en avril 1983 qu'il fallait que les gouvernements accordent plus de fonds pour les prêts aux étudiants. Cette déclaration se trouve dans le communiqué de la conférence des ministres de l'Éducation qu'elle a tenu le 25 avril 1983.

Je me demande avec inquiétude si nous allons être assez généreux ou si nous allons nous replier sur nous-mêmes dans un esprit mesquin et égoïste.

M. Dick: Monsieur le Président, j'ai écouté un bon nombre des discours qui ont été prononcés à la Chambre. Le député pourrait-il nous dire quelle longueur, à son avis, le discours du trône devrait avoir? Si j'établissais la liste de tous les sujets que divers députés auraient aimé y voir figurer, nous serions bien restés là deux jours de suite à écouter Son Excellence lire le discours du trône.

M. de Corneille: De ce côté-ci de la Chambre, monsieur le Président, nous ne nous soucions pas tant de la longueur du discours du trône que de sa qualité. Nous y lisons plusieurs douzaines de fois les mots de dialogue, de communication, de compréhension et de discussion; mais pour ce qui est de savoir exactement dans quelle voie le gouvernement entend s'engager, nous ne sommes pas plus avancés qu'avant le discours du trône.

M. le vice-président: Comme le temps réservé aux questions et aux observations est maintenant écoulé, nous allons poursuivre le débat. Je donne la parole au ministre de l'Agriculture (M. Wise).

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sauf erreur, le Nouveau parti démocratique n'a pas eu l'occasion cette fois-ci de parler à son tour. Le député était bel et bien à sa place et il s'est levé, mais la présidence ne lui a pas donné la parole. Je prie donc la présidence d'autoriser le représentant du Nouveau parti démocratique à prendre maintenant la parole.

M. le vice-président: Je dirai au député que la présidence s'applique toujours à traiter équitablement les représentants de tous les partis et que l'ordre dans lequel les députés peuvent prendre la parole n'est pas contestable. Cependant, je tiens à assurer au député qu'une fois que le ministre de l'Agriculture en aura terminé, le représentant de son parti sera le premier orateur à prendre la parole.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais dire, tout d'abord, à quel point c'est un privilège et un plaisir pour moi de pouvoir participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais ajouter ma voix à celle des orateurs précédents et de tous les députés pour remercier et féliciter le président et vous-même, Monsieur le vice-président. Je sais qu'il s'agit là de lourdes responsabilités. Si vous poursuivez votre excellent travail des derniers jours, et je n'en doute pas une seconde, l'avenir s'annonce bien.

Je voudrais féliciter tous mes collègues des deux côtés de la Chambre et notamment ceux que j'ai cotoyé au fil des ans, certains pour des périodes plus longues que d'autres. Je tiens à féliciter de façon particulière les nouveaux élus. A mon avis, ils vont vivre l'expérience de leur vie. Je suis persuadé qu'ils adoreront siéger ici et je leur souhaite tout le succès possible.

Je voudrais également préciser que j'entends collaborer avec tous les députés et les appuyer. Je le répète, je ne m'adresse pas simplement à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, mais également à mes collègues des deux autres partis. S'ils ont lu attentivement toute la correspondence qu'ils ont reçue jusqu'à maintenant, ils auront remarqué que je ne me suis pas contenté de m'engager verbalement à collaborer avec eux dans l'intérêt du secteur agricole dans tout le pays, mais que j'ai également mis cet engagement par écrit. En outre, nous sommes sur le point de transmettre à tous les députés une note dans laquelle on leur précise avec qui ils peuvent communiquer au sein de mon cabinet, autant le personnel politique que les fonctionnaires ministériels, afin d'accélérer leurs demandes. Je tiens à ce qu'il soit établi que j'ai pris cette mesure.

• (1430)

Il s'agit là ni de mon baptême d'orateur à la Chambre des communes ni de mon premier discours à titre de ministre de l'Agriculture, car j'ai eu la chance d'exercer brièvement cette fonction en 1979.

Cependant, j'espère que vous me permettrez de profiter de l'occasion pour dire quelques mots à cet égard. Cela fera, cette année, 13 ans que je siège à la Chambre. J'ai derrière moi environ 24 années de vie publique et au cours des 12 premières, j'ai occupé diverses charges publiques au sein de ma collectivité, la circonscription d'Elgin. Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer aux habitants d'Elgin mes remerciements et ma gratitude les plus sincères pour l'appui remarquable que m'ont apporté les habitants de St. Thomas et d'Elgin au cours des 24 dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Monsieur le Président, le discours du trône énumère un certain nombre de défis que nous devons relever au cours de la présente session. Il insiste particulièrement sur les tâches qui nous attendent en matière de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale.

Je voudrais vous exposer brièvement aujourd'hui en quoi consistent ces défis et ces orientations pour l'industrie agro-alimentaire. Je sais que les députés sont conscients de l'importance du rôle que joue ce secteur dans l'économie, dans le maintien des traditions et dans la cohésion social de notre pays. Ce secteur d'activité, responsable du sixième de toute l'activité économique au Canada, est aussi un secteur clé pour le développement économique de toutes nos régions. Ses ventes au détail approchent les 60 milliards et ses exportations se sont chiffrées à environ 10 milliards, dégageant un excédent commercial d'environ 4.3 milliards en 1983.

L'agriculture donne de l'emploi à 1.4 million de Canadiens et les emplois en aval atteindraient les trois millions, si l'on tient compte de tous les services requis par les producteurs primaires et les besoins des conditionneurs, des distributeurs et même des détaillants.

Les aliments au Canada sont si abondants et si bon marché que de nombreux Canadiens oublient l'importance et l'envergure du secteur agro-alimentaire. Beaucoup ignorent également que le secteur est aux prises avec des problèmes énormes et très graves. Par exemple, la faiblesse et la diminution des revenus agricoles, la vive concurrence sur les marchés d'exportation, la dégradation des sols.

S'il est indéniable que le secteur a d'immenses difficultés à surmonter ce ne sont pas les perspectives de croissance qui manquent. Et notre gouvernement se dispose à relancer et à renforcer le secteur agro-alimentaire justement pour que les Canadiens puissent profiter de ces possibilités.

D'ailleurs, nous sommes déjà passés à l'action. La semaine dernière, dans son exposé économique et fiscal, le ministre des Finances (M. Wilson) a inclu un certain nombre d'initiatives au profit des agriculteurs dont devraient aussi bénéficier les conditionneurs d'aliments et toutes les entreprises du secteur. Parmi ces propositions, on note une réduction de 3c. le litre de la taxe sur l'essence et le diesel utilisés à la ferme proprement dite. Cette proposition contribuera largement à réduire les frais de production des agriculteurs, à améliorer leurs recettes et à faire en sorte que les aliments et les produits agricoles canadiens restent concurrentiels à l'étranger. Je pourrais résumer en disant que le ministre des Finances remet ainsi près de 100 millions de dollars entre les mains des producteurs d'aliments.

La réduction de la taxe sur l'essence, qui est à peu près équivalente à la taxe fédérale, entrera en vigueur le 1er décembre prochain et le restera jusqu'au début de 1987. En outre, les agriculteurs ainsi que les pêcheurs, les exploitants forestiers et miniers, bénéficieront d'un rabais d'environ 1.8c. le litre pour compenser les hausses prévues du prélèvements d'indemnisation pétrolière.

Le ministre a également annoncé que toute la question de la fiscalité agricole sera examinée par un comité parlementaire. On y examinera les agro-obligations, la question de l'imposition des agriculteurs à temps partiel—c'est-à-dire l'article 31—ainsi que les gains en capital sur la vente de terres agricoles. En abordant sans délai l'étude de ces questions, le Parlement nous permettra de les trancher avant la prochaine année financière.

Au-delà de ces initiatives particulières, le dynamisme que le ministre des Finances a insufflé à l'économie la semaine dernière compte peut-être davantage pour le secteur agro-alimentaire. Le gouvernement s'emploie à calmer les profondes inquiétudes qu'ont les Canadiens à cause de la situation économique. Nous avons pris des mesures en vue d'assainir la gestion financière, de réduire le déficit et de susciter à nouveau la confiance des investisseurs. Ce sont des mesures essentielles si nous voulons vaincre les obstacles qui empêchent la croissance du secteur agro-alimentaire aussi bien que des autres secteurs de notre économie.

Il a fallu prendre des décisions difficiles afin de diminuer les dépenses du gouvernement et d'augmenter ses revenus. Nous avons dû, notamment, réduire certains programmes agricoles, en suspendre quelques-uns ou les restreindre. Nous ne l'avons pas fait de gaieté de cœur. Néanmoins, je suis persuadé que les modifications annoncées la semaine dernière n'auront pas de mauvais effets durables sur les producteurs agro-alimentaires du Canada.

Le traitement de l'honorable premier ministre (M. Mulroney) a été réduit de 15 p. 100. Le mien et celui de mes collègues du cabinet l'ont été de 10 p. 100 et le budget de mon ministère a été amputé de 2 p. 100. Sans compter que les droits au titre des services agricoles ont augmenté, la part globale d'Agriculture Canada au programme de compressions de 4.2 milliards de dollars que le ministre des Finances a annoncé s'élève à un peu moins de 60 millions de dollars en 1985-1986.

J'avoue d'emblée qu'il n'a pas été facile de trouver cet argent alors que le budget de l'Agriculture était déjà insuffisant. Cependant, il s'impose de réduire les dépenses gouvernementales. Nous ne pouvons pas échapper à cette obligation ni à cette promesse. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'assumer l'endettement que le gouvernement précédent leur a imposé. Il faut évidemment que le secteur agricole et alimentaire fasse sa part et qu'il contribue à réduire le déficit. Bien entendu, ce secteur va récolter les bienfaits de la relance de l'économie qui découlera des efforts du gouvernement pour assainir nos finances.

L'article le plus important, pour le ministère de l'Agriculture, est celui des frais accrus exigés pour les services du ministère. Depuis quelques années, les frais imposés pour les services agricoles ne correspondent pas aux coûts accrus de ces services. Mes collaborateurs ont examiné le barème actuellement en vigueur et ont appliqué le principe en vertu duquel ceux qui profitent des services gouvernementaux en obtenant un avantage précis qui a une valeur marchande devraient assumer au moins une partie des coûts de ce service.

Par suite de cette étude, nous augmenterons les frais pour certains services assurés par le ministère. Dans certains cas, il faudra payer pour des services qui étaient gratuits auparavant. Nous discuterons ces changements sous peu avec les groupes d'usagers touchés.

Bien que je tienne à m'entretenir avec les associations agricoles avant que les nouveaux barèmes n'entrent en vigueur le 1er avril, je dois signaler que mon ministère s'est engagé à percevoir une somme supplémentaire de 33 millions l'an prochain à titre de rémunération pour ces services.

• (1440)

Deux projets d'investissements sont maintenant différés. Il s'agit d'un laboratoire pour mettre à l'essai des médicaments destinés aux animaux qui devait être construit à Trois-Rivières et un laboratoire phytosanitaire régional qui devait être situé à Victoriaville, Québec. Ces projets n'ont pas été annulés, mais demeureront en suspens tant qu'on aura pas revu la question et que des capitaux supplémentaires ne seront pas disponibles.

Deux réductions sont prévues au programme laitier: l'élimination du programme de recherche de la Commission canadienne du lait et une réduction de 50 p. 100 du programme spécial de subvention à l'exportation. Le programme de recherche de la Commission canadienne du lait a réussi à organiser des recherches sur la transformation des produits laitiers dans de nombreuses régions du pays et je crois que l'industrie est maintenant mieux placée pour continuer ces recherches à ses propres frais. Je m'empresse d'ajouter que la direction des recherches du ministère fédéral de l'Agriculture maintiendra son programme de recherche sur les produits laitiers. Le ministère consacre environ 6 millions de dollars par an à ces recherches. Au fil des ans, le programme spécial de subventions à l'exportation est devenu financièrement moins attrayant pour les producteurs de lait de transformation et je crois qu'ils n'ont pas pleinement profité de ce programme, notamment à l'époque où le programme a été établi. Je connais assez bien ce programme, monsieur le Président, puisque c'est nous qui l'avons lancé en 1979 lorsque nous formions le gouvernement.

On est en train de dissoudre Canagrex et la commission d'enquête sur les pratiques commerciales dans l'industrie de la pomme de terre. Nous allons multiplier les démarches publicitaires entreprises au ministère de l'Agriculture pour faire mousser nos exportations agro-alimentaires. Et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles va recevoir des mémoires sur la situation de la commercialisation de la pomme de terre. Il passera en revue les mémoires présentées à la Commission Carter afin de les mettre à jour avec les études qu'il a déjà effectuées. Je procéderai ensuite à des consultations afin de voir quelle sera la meilleure ligne de conduite à adopter. Je vais consulter mes homologues provinciaux et les représentants de cette industrie.

Le ministère va réduire ses dépenses salariales et opérationnelles dans un certain nombre de domaines où il y a lieu de réaliser des économies. Il y aura aussi compression des subventions destinées à la recherche, aux recherches exécutées à forfait, comme de celles qui sont consenties aux domaines comme celui de l'amélioration des cheptels.

J'ai déjà dit que ces modifications de parcours allaient être douloureuses. Mais je suis persuadé qu'elles s'imposent si on veut rationaliser davantage les activités du gouvernement. Je vais consulter les provinces et le secteur privé au cours des prochains mois afin d'arrêter des moyens de soutenir davantage l'industrie agro-alimentaire à moindres frais pour les contribuables. Je compte bien préparer au moins un document de travail afin de mieux orienter les consultations envisagées.

On a dit, dans le discours du trône, qu'il fallait que le pays tout entier se concerte et collabore inlassablement pour exploiter à fond le potentiel de notre économie. Je suis donc fermement déterminé à trouver, avec la collaboration de mes homologues provinciaux, des moyens de surmonter les problèmes qui affligent le secteur agro-alimentaire.

Je me suis donné, comme toute première tâche, lorsque j'ai été assermenté à titre de ministre de l'Agriculture, de rétablir des rapports professionnels constructifs avec les provinces en tout ce qui concerne les questions agricoles. J'ai rencontré personnellement et collectivement presque tous mes collègues provinciaux. Nous avons eu des conversations enrichissantes sur nos problèmes communs et sur la façon de travailler plus harmonieusement pour le mieux-être de nos agriculteurs.

Le problème du financement est certainement le principal obstacle au développement du secteur agricole aujourd'hui. Les intérêts représentent la plus grosse dépense de la majorité des agriculteurs canadiens et, malheureusement, un bon nombre d'entre eux ont des difficultés à les payer.

La semaine dernière, j'ai rencontré les ministres provinciaux de l'Agriculture pour parler de ce que nous pourrions et devrions faire pour résoudre les graves problèmes de crédit propres à l'agriculture canadienne. Je demanderai bientôt l'appui de mes collègues du cabinet pour présenter des mesures visant à atténuer ces problèmes.

Entre-temps, j'ai demandé à la Société du crédit agricole de suspendre toute procédure de saisie jusqu'au début de l'année prochaine.

Une autre priorité dont j'ai parlé avec mes homologues provinciaux est la création d'un régime volontaire de stabilisation pour les producteurs de viande rouge. Ce programme serait financé par le gouvernement fédéral, les provinces et les producteurs. Il exigerait une modification à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. J'espère que ces modifications seront présentées à la Chambre très prochainement.

Une autre mesure législative urgente a déjà été déposée, il s'agit des modifications à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme qui permettra aux producteurs de tabac d'explorer la possibilité de constituer un office national de commercialisation du tabac. Cette modification a été demandée par les producteurs qui souffrent actuellement de l'augmentation du prix des matières premières, de la baisse des prix et de la diminution des marchés, ce qui les a forcés à réduire les superficies de culture.

Nous demanderons également aux députés au cours de la session d'étudier une mesure législative pour augmenter le niveau maximum des paiements en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Ce changement permettra de faire des paiements anticipés pour des denrées visées par la loi selon une procédure semblable à celle qu'on suit pour les grains de l'Ouest.

Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et moi-même avons annoncé la semaine dernière que les producteurs de grains des Prairies recevraient un paiement final de 123 millions de dollars en vertu du régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour 1983-1984. Les chèques seront expédiés la semaine prochaine. Étant donné que la récolte cette année a été plus faible en raison de la sécheresse qui a frappé une partie de l'Ouest, il semble probable que le régime de stabilisation devra verser des sommes importantes en 1984-1985 également. Une modification supplémentaire à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest sera également nécessaire si nous voulons effectuer un paiement provisoire aux producteurs plutôt que de les forcer à attendre jusqu'en novembre 1985 avant de recevoir un autre paiement.

Il y aura aussi des modifications de moindre importance dans certaines lois, mais je pense que j'ai parlé des principales mesures législatives concernant l'agriculture et de certains des problèmes que nous étudierons au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Notre gouvernement comprend la diversité et l'importance du secteur agro-alimentaire. Nous travaillerons avec les membres de ce secteur et avec les provinces pour stimuler et renforcer la contribution de l'agriculture à l'économie canadienne.

M. le vice-président: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) désire-t-il poser une question?

M. Manly: Oui, monsieur le Président. Je voudrais remercier le ministre de son discours. Je m'inquiète de sa position en tant que chef du ministère de l'Agriculture. Le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) relève de lui mais il n'a pas de ministère séparé. Pendant la campagne électorale, le parti conservateur et le premier ministre (M. Mulroney) ont insisté sur l'importance du secteur forestier. Dans le discours qu'il a prononcé le 20 juillet au Canadian Club, à Vancouver, le premier ministre a dit ceci:

> Un gouvernement progressiste conservateur fera un effort coopératif massif pour sauver cet élément vital de notre patrimoine national et de l'économie nationale.

Jusqu'à présent, nous n'avons encore aucune preuve de l'existence d'un programme de cette envergure dans le secteur forestier. Il n'est pratiquement pas question du secteur forestier dans le discours du trône.

Depuis quelques semaines, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial négocient une entente forestière de cinq ans, portant sur une somme de 300 millions et prévoyant le partage des frais en deux. Sauf erreur, le gouvernement provincial a accepté, mais le gouvernement fédéral essaie de gagner du temps. Dans le communiqué du 29 octobre, le ministre d'État aux Forêts a dit que le niveau de financement pourrait changer. Il a déclaré que cela dépendrait surtout des sommes que nous pourrions injecter la première année. Pendant la campagne électorale, le gouvernement a admis qu'il existait un déficit de plus en plus marqué au niveau de l'offre de produits forestiers. Ce déficit est très important. Pour le moment, il se préoccupe uniquement du déficit financier alors que le déficit qui se manifeste dans l'offre de bois d'œuvre menace l'économie canadienne dans les années à venir. Il faut faire quelque chose à ce sujet, et le gouvernement ne bouge pas.

• (1450)

Pendant combien de temps le principal secteur industriel du Canada, le secteur forestier, demeurera-t-il un parent pauvre du ministère de l'Agriculture? Le ministre veillera-t-il à débloquer des fonds suffisants, tant que ce secteur relèvera de son ministère, pour permettre de signer des ententes, comme l'entente fédérale-provinciale avec la Colombie-Britannique et avec d'autres provinces, et éviter qu'elles ne soient compromises faute d'argent?

M. Wise: Monsieur le Président, le député a fait un excellent discours en faveur du secteur forestier. Je suis d'accord sur la plupart des points. Je signale au député qu'il peut être tranquille parce que le gouvernement est bien décidé à aider nos industries extractives.

Le député a dit qu'il n'était pas question du secteur forestier dans le discours du trône. Nous connaissons tous l'orientation du discours du trône. Loin de se présenter comme une liste de commissions, il établit certaines priorités. Il donne aux Canadiens une idée précise de l'orientation que nous voulons donner au pays. J'ai constaté à ma grande satisfaction, en lisant le discours du trône, que le gouvernement tenait à renforcer et à revitaliser notre secteur primaire: les forêts, l'agriculture, la pêche et les mines. Il ressort clairement du discours du trône que ces quatre secteurs, agriculture, mines, pêche et forêts—et je sais l'intérêt que le député porte à ces dernières—occupent une place prioritaire aux yeux du gouvernement.

Je ne sais pas exactement quel document le député citait en parlant d'un ministère distinct des Forêts. Cependant, il faut admettre que nous nous heurtons à un problème financier. Il nous faudra peut-être un peu plus de temps pour réaliser nos objectifs à long terme. Cependant, en tant que ministre de l'Agriculture, j'ai été ravi de recevoir la visite du ministre d'État aux Forêts. Je suis très heureux des rapports qui existent entre ce ministère et le mien. Je veillerai en priorité à ce que ce ministère d'État reçoive sa juste part.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre. Premièrement, je félicite le député d'Elgin (M. Wise) pour sa nomination au cabinet. Par son intermédiaire, je félicite également son collègue du Nouveau-Brunswick qui a été nommé ministre d'État chargé des Forêts.

Le député qui m'a précédé est intervenu en disant au ministre qu'à l'instar de bon nombre de ses collègues et de bien des Canadiens, il s'inquiète qu'on se contente de désigner une personne au poste de ministre d'État aux Forêts. Malgré toutes les bonnes intentions et les compétences de cette personne, cette nomination ne réussira pas à résoudre la crise actuelle qui sévit dans l'industrie forestière au Canada.

En effet, nous perdons 500,000 hectares de forêts par an, soit bien plus que les programmes de reboisement mis en œuvre par les sociétés forestières ou les programmes de gestion fédéraux-provinciaux. Cela ne concerne que la coupe commerciale. En 1981, par exemple, où les incendies de forêt ont été nombreux et où la tordeuse de bourgeons d'épinette a fait des ravages, et ainsi de suite, la disparition des forêts a atteint jusqu'à un million d'hectares par an. Toutes les études effectuées, que ce soit par l'industrie, des groupes écologiques, le Service canadien des forêts ou le gouvernement lui-même—il en a d'ailleurs été largement question dans trois documentaires d'une demi-heure, présentés aux principales heures d'écoute au seul réseau de Radio-Canada ces trois dernières semaines—prouvent que nous devons planter deux fois plus si nous ne voulons pas nous faire distancer d'ici une vingtaine ou une quarantaine d'années dans ce secteur qui, à lui seul, est le plus important de notre pays. La triste réalité, c'est que la plupart des Canadiens ne se rendent pas compte que les forêts contribuent plus à notre balance des paiements que le pétrole et le gaz, l'agriculture, dont le ministre est responsable, les mines et les pêches combinées.

Je félicite le gouvernement d'avoir nommé ce ministre. Mais où est le sous-ministre? Où est le ministère? Il s'agit simplement pour le moment d'une division du ministère de l'Agriculture. Où est la loi tendant à créer le ministère des Forêts? Où sont les crédits qui permettront de régler un problème qui prend déjà des allures de crise? Je saurais gré au ministre de répondre à ces questions.

M. Wise: Monsieur le Président, je suis un peu surpris de voir l'enthousiasme—ou serait-ce plutôt un manque d'enthousiasme? je me le demande—dont fait preuve le député. Il devrait se réjouir ouvertement de la création d'un nouveau ministère, car les forêts jouent un très grand rôle dans l'ensemble de notre économie et de nos exportations. Il est exact de dire que notre industrie forestière se heurte actuellement à de graves problèmes. Nous connaissons le potentiel de ce secteur, mais nous savons aussi quels problèmes il rencontre et nous avons fait quelque chose à ce sujet.

M. Tobin: Quoi?

M. Wise: Le gouvernement précédent ne s'occupait pas de ces problèmes et aurait continué dans la même voie. Aujourd'hui, nous avons un ministre.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous en sommes aux questions et aux commentaires. Je ne sais pas s'il est surmené, mais c'est lui le ministre et c'est son parti qui gouverne. Alors qu'il nous dise ce qu'il va faire au lieu de se lancer dans des attaques verbales.

M. Wise: Le député n'a pas les pieds sur terre. Il est évident que nous voulons préparer l'avenir, mais nous ne pouvons pas pour autant oublier le passé. Je le répète, le gouvernement reconnaît l'importance et le potentiel de l'industrie forestière, et nous faisons quelque chose dans ce domaine.

M. Tobin: Quand présenterez-vous un projet de loi?

M. Wise: Le gouvernement auquel appartenait le député n'avait pas de ministère des Forêts ni de ministre d'État aux Forêts. Il n'avait pas de sous-ministre, ni de sous-ministre adjoint, ni de directeur général chargé des forêts. Aujourd'hui, grâce à la décision que les Canadiens ont prise le 4 septembre, nous avons un gouvernement qui accorde davantage d'importance à l'industrie forestière. Nous nous y intéressons et nous allons prendre des mesures. En fait, nous avons déjà un ministre d'État aux Forêts.

M. le vice-président: La période consacrée aux questions et aux commentaires est terminée. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) pour la suite du débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. En fait, le débat a surtout porté sur l'énoncé de politique économique du gouvernement. C'est tout à fait normal puisque le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son exposé économique juste après le début du débat sur l'Adresse.

Il importe de souligner que le gouvernement a manqué aux promesses qu'il avait faites aux Canadiens pendant la campagne électorale. Depuis qu'ils sont au pouvoir, les conservateurs sont beaucoup plus durs et mesquins que pendant la campagne. A l'époque, ils nous promettaient des tas d'emplois. Le premier ministre (M. Mulroney) affirmait que des dizaines de milliers d'emplois seraient créés du jour au lendemain s'il était élu. Les conservateurs promettaient aux Canadiens un renouveau économique et leur laissaient entrevoir un avenir plus rose. Ils prétendaient pouvoir réduire le déficit en supprimant le gaspillage plutôt qu'en éliminant des programmes utiles. Ils affirmaient qu'ils feraient preuve de compassion. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne trouvent rien de plus pressé que de remettre en question l'universalité des programmes sociaux.

● (1500)

Ils le disent constamment, jour après jour, à la Chambre quand nous leur demandons où se trouvent ces emplois. Leur exposé économique porte avant tout sur le déficit. Si, au cours de la campagne électorale, ils avaient dit ce qu'ils entendaient faire et si les Canadiens avaient su quelles mesures les conservateurs prendraient dès le début de leur mandat, je suis presque certain qu'ils n'auraient pas été élus pour diriger le pays. Il n'y aurait certainement pas autant de députés conservateurs à la Chambre. Sciemment ou inconsciemment, ils ont trompé les Canadiens.

Leur politique économique est axée sur le déficit. Tous les députés et tous les Canadiens s'inquiètent à propos des dépenses de l'État. Quand un gouvernement adopte la formule simpliste qui consiste à réduire ses dépenses afin de comprimer le déficit—et le chômage augmente du même coup—nous sommes en difficulté. La vaste expérience acquise dans le passé nous enseigne que ce genre d'approche dans le domaine de l'économie, des dépenses publiques et de la création d'emplois n'est pas à conseiller et laisse beaucoup à désirer.

Une étude du ministère des Finances, que le ministre des Finances et le premier ministre ont refusé de publier, met en doute l'efficacité de cette politique économique. Selon cette étude, il n'est pas certain que la politique du gouvernement contribue réellement à créer des emplois. Cette analyse économique, que le gouvernement refuse de publier, énonce que sa politique économique entraînera la perte d'emplois. Au lieu de favoriser la croissance de l'emploi et de répondre aux espoirs des gens, le gouvernement réduit leurs espérances à néant. Il y aura plus de chômeurs à la suite de la politique économique que poursuit le gouvernement.

En refusant de communiquer les données relatives à cette politique économique, le gouvernement renforce le cynisme du public. Ce gouvernement a promis d'agir ouvertement. Il est normal de juger des résultats d'un gouvernement d'après les critères de rendement qu'il a établis. A entendre les conservateurs, il est important qu'un gouvernement agisse ouvertement et il est important pour le processus démocratique que l'information circule librement. Toutefois, lorsqu'il s'agit de renseignements qui nous seraient très utiles dans ce débat important, le gouvernement refuse tout simplement de les communiquer. Ce gouvernement s'entoure de mystère. Il fait de l'obstruction. C'est tout à fait contraire à l'image qu'il a donnée aux Canadiens au cours de la campagne électorale.

Nous avons une bonne idée de ce que ces études secrètes disent de sa politique économique. Un organisme privé a également analysé ses conséquences. Cette firme, Informetrica Limited, en est venue à la conclusion que l'exposé économique du gouvernement va coûter à l'économie 50,000 emplois l'année prochaine. Au lieu de créer des dizaines de milliers d'emplois du jour au lendemain, le gouvernement va nous en faire perdre 50,000.

Nous avons également d'autres raisons d'être sceptiques à l'égard de l'approche économique pour le moins simpliste du gouvernement, selon laquelle il suffit de réduire les dépenses publiques pour diminer le déficit et augmenter l'emploi. Il suffit de voir ce qui se passe sur la côte ouest en Colombie-Britannique. Les citoyens de cette province ont eu un gouvernement conservateur même s'il porte un autre nom. Il se dit créditiste mais, en fait, c'est un gouvernement conservateur, partisan des principes économiques à la Reagan.

Ce gouvernement avait également promis de nous donner de l'emploi, de nous débarrasser de la pauvreté et de nous assurer un meilleur avenir. Or le chômage s'est accru et le déficit s'est aggravé au lieu de baisser. Cet état des choses a causé beaucoup de tribulations aux Canadiens. D'importants programmes sociaux ont été supprimés. Par ailleurs, le montant de la dette par habitant a grossi.

Cette situation contraste nettement avec celle qui existe au Manitoba. Le gouvernement de cette province s'est fixé comme principale priorité la création d'emplois, pas seulement lors de la campagne électorale, mais aussi dans la conduite de ses affaires courantes. Grâce à la création du Manitoba Jobs Fund et à l'orientation des dépenses publiques vers cet objectif, voilà que le Manitoba compte aujourd'hui le taux de chômage le moins élevé dans le pays.

Nous aurions intérêt à tirer parti de cette expérience provinciale. Nous devrions nous inspirer de ce qui s'est passé au Manitoba et en Colombie-Britannique. Au lieu de s'en tenir à ses principes idéologiques et de porter des œillères pour éviter de voir la réalité financière dans le pays, le gouvernement ferait mieux de réexaminer la voie dans laquelle il compte engager le pays.

Je tiens à faire remarquer aussi que, alors que le gouvernement accorde toute son attention au déficit et aux moyens de le réduire et que je me préoccupe du bon usage des fonds publics, il faut se demander si un déficit est nécessairement une mauvaise chose. Le Japon a un taux de chômage beaucoup plus faible que le Canada, mais il faut remarquer que son déficit est plus élevé. Cela devrait nous amener à mettre en question la stratégie que notre gouvernement a adoptée.

Les États-Unis ont un gouvernement conservateur, du moins comme on se targue de le qualifier et certainement eu égard à sa politique sociale et à sa politique de défense et pourtant, si l'on examine leurs dépenses publiques et leur déficit, on se rend compte que celui-ci est fort important. Leur activité économique est en grande partie alimentée par les dépenses publiques dans le secteur de la défense. Par conséquent, cette insistance sur le déficit mérite vraiment d'être remise en question. Au fil des années, de plus en plus de Canadiens la contesteront. Ils connaîtront le chômage accru que les organismes de prévisions leur prédisent déjà.

Nous devons absolument prendre conscience du fait que, comptant sur sa majorité écrasante, ce gouvernement, qui a promis une chose au cours de la campagne électorale et en fait une autre une fois bien installé au pouvoir. Cela suffit pour miner la confiance que les Canadiens avaient mis dans ce gouvernement.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition et cherchaient à prendre le pouvoir, ils disaient qu'ils pourraient réduire le déficit en diminuant le gaspillage. Ils disaient qu'ils n'auraient pas besoin de supprimer des dépenses publiques nécessaires, valables et productives, qu'ils pourraient retrancher le gras sans toucher aux muscles. Que font-ils maintenant qu'ils sont au pouvoir et qu'ils montrent leurs vraies couleurs et qu'ils mettent leurs idées en pratique? Ils réduisent par exemple le financement du programme PITRC, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Quel Canadien doué de raison qualifierait ce programme de gaspillage? Le fait d'isoler une maison, de la rendre moins énergivore, constitue un investissement. C'est un investissement non seulement pour le pays mais bien pour le particulier. Cette mesure dément à elle seule l'idée que les restrictions budgétaires ne touchent que le gaspillage.

Les conservateurs vont réduire les dépenses au titre de l'assurance-chômage. Qu'en résultera-t-il? Cela va avoir pour tout résultat de sortir les sans-travail des rôles de l'assurance-chômage pour les envoyer au bien-être social. Est-ce cela qui diminue le gaspillage des fonds publics? Non. C'est une politique malavisée qui ne fait que déplacer la charge. Cela rend la vie difficile aux gens.

• (1510)

Le gouvernement a réduit les crédits d'aide étrangère. Il rogne sur les quelques dollars que nous donnons aux pays du tiers monde, où les gens vivent dans un tel état de pauvreté que nous pouvons seulement essayer de nous le figurer, tellement il dépasse tout ce que nous connaissons. Voilà pour l'aide à des gens qui souffrent d'une façon dont nous n'avons pas idée. Les Canadiens sont désireux d'aider les pays du tiers monde. Mais qu'est-ce que fait le gouvernement? Il réduit l'aide au développement accordée à ces pays. Est-ce cela que le gouvernement promettait quand il disait qu'il supprimerait simplement le gaspillage dans les dépenses publiques?

Autre programme que le gouvernement a sabré: Été Canada. Tout le monde sait que le taux de chômage est très élevé, en particulier chez les jeunes, et que ces derniers ont besoin de travailler pendant l'été pour pouvoir se sentir utiles, pour pouvoir acquérir de l'expérience et pouvoir épargner un peu d'argent afin de pouvoir retourner à l'école ou à l'université à l'automne. Pourtant, le gouvernement a l'audace de réduire les crédits du programme Été Canada qui fournit des emplois d'été aux étudiants. Pour rendre justice à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) il faut dire qu'elle a fait marche arrière depuis, en disant que le gouvernement allait remplacer ce programme par quelque chose d'autre. Si les Canadiens parviennent à se faire entendre du gouvernement, peut-être comprendra-t-il qu'il s'est trompé, peut-être apportera-t-il les rectificatifs qui s'imposent quand ses décisions sont erronées.

Je m'inquiète également des coupures décidées au chapitre des affaires indiennes. S'il y a chez nous une catégorie de personnes qui vivent dans la pauvreté et le désespoir, dont les conditions de vie rappellent plus celles du tiers monde que celles de la classe moyenne au Canada, c'est bien notre population autochtone. Ce nouveau gouvernement, qui avait promis de se montrer compatissant, de faire naître un espoir nouveau chez les gens, a réduit le budget des affaires indiennes. Je suis persuadé que cela a de quoi révolter la plupart des Canadiens.

La liste n'en finit plus. Il est important de le rappeler car durant la campagne électorale, les ministériels avaient promis de ne supprimer que le gaspillage et de ne faire aucune compression de dépenses dans les domaines qui touchent directement la population. Or une fois parvenus au pouvoir, ils sabrent des programmes qui sont essentiels et productifs et qui constituent en fait des investissements. Les décisions du gouvernement trahissent ses promesses.

Autre exemple, le gouvernement supprime la société Canertech, organisme qui devait s'occuper de ressources énergétiques de remplacement comme l'énergie solaire. Il est important de découvrir d'autres sources énergétiques que le pétrole brut pour alimenter notre industrie et chauffer nos maisons, mais c'est là un des domaines où le gouvernement a effectué des coupures budgétaires. Les sommes consacrées aux sources d'énergie de remplacement constituent sûrement des investissements et non un gaspillage. Je me demande ce que le gouvernement entend par ce mot.

Le gouvernement réduit également le budget du Conseil national de recherches. Cet investissement intéressait l'énergie solaire et la technologie correspondante. On peut voir à Winnipeg un exemple éloquent de ce qu'a fait le gouvernement. J'espère qu'il s'agit là d'un des domaines où le gouvernement reviendra sur ses décisions. Il coupe les vivres au Manufacturing Technology Institute de Winnipeg. C'est là un établissement pour lequel on avait fait des démarches durant assez longtemps. Malheureusement, lorsqu'on a finalement réussi à l'obtenir, c'est le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui en a annoncé la création et il a par conséquent passé pour un cadeau libéral à la ville de Winnipeg.

Ne nous y méprenons pas, monsieur le Président: ce centre de technologie est très important. Il aide les manufacturiers de Winnipeg et même du reste du pays à s'adapter aux nouvelles technologies et à devenir plus productifs. Cette utilisation des fonds publics encourage le secteur privé et cadrerait donc très bien avec l'idéologie du nouveau gouvernement d'après laquelle les emplois à créer devront provenir du secteur privé. C'était là une occasion idéale pour le gouvernement d'utiliser les fonds publics pour promouvoir ses propres objectifs. Au lieu de cela, il supprime cette dépense.

Lorsque le ministre des Finances se rendra à Winnipeg et y rencontrera l'homme de la rue, j'espère qu'il apprendra à quel point cet établissement est essentiel pour l'économie du Manitoba et qu'il songera très sérieusement à revenir sur cette décision. Espérons que Winnipeg pourra ravoir cet établissement qui aidera les fabricants de notre province et du Canada tout entier à augmenter leur efficacité et leur productivité et nous permettra, par conséquent, de renforcer notre pouvoir économique.

La liste des compressions n'en finit pas. Le temps me manque pour les énumérer au complet. Toutefois, ma plus grande déception est de constater que les réalisations de ce gouvernement sont bien en-deçà de ses promesses. Il s'était prétendu bienveillant; or, que nous offre-t-il? Un nouveau programme très dur du point du vue social. Avant les élections, l'universalité des programmes sociaux constituait un principe sacré pour les conservateurs, mais voilà maintenant qu'ils le battent en brèche. Le gouvernement remet en question le régime de pensions, la répartition des allocations familiales, les logements sociaux, les transferts fédéraux aux provinces dans le domaine de l'enseignement, des soins de santé et des prestations d'aide sociale.

Avec le temps, l'écart grandissant entre les promesses du gouvernement et ses réalisations deviendra de plus en plus manifeste pour les Canadiens. Les gens ont de bonnes raisons de se mettre à perdre confiance dans ce gouvernement. Que celui-ci ne l'oublie pas avant que les sondages dont les conservateurs sont si fiers actuellement ne leur montrent qu'ils tombent en défaveur.

M. Caldwell: Monsieur le Président, je voudrais demander au député ce qui serait un déficit raisonnable pour lui. Jusqu'à quel point le laisserait-il monter? Près du quart de nos impôts sont absorbés actuellement par le service de la dette. A combien le déficit devrait-il monter? Quel niveau devrait-il atteindre pour être raisonnable?

M. Keeper: Monsieur le Président, de toute évidence, je voudrais, comme tous les Canadiens, que le déficit soit réduit au minimum. Mais j'ai voulu montrer dans mon discours qu'en réduisant les dépenses publiques comme il l'a fait, le gouvernement va aggraver le chômage, ce qui va faire grimper le coût des programmes sociaux et faire baisser les recettes de l'État. Par conséquent, nous risquons fort d'aboutir à un déficit supérieur à celui d'aujourd'hui. C'est exactement ce qui s'est produit en Colombie-Britannique.

Il m'apparaît important que le gouvernement consacre sa priorité à l'emploi plutôt qu'au déficit. Il s'y était engagé. En s'occupant avant tout de l'emploi et en redonnant du travail aux gens, il en tirerait des revenus avec lesquels il pourrait vraiment réduire le déficit.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire. J'ai écouté attentivement l'ancien député de Winnipeg-St. James, maintenant député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Comme il pensait ne pas pouvoir se faire réélire dans sa circonscription, et il avait sans doute raison, il s'est présenté ailleurs. Il a reproché au gouvernement de ne pas avoir tenu ses promesses électorales.

En fait, il a essayé de faire peur aux Canadiens. Il leur a dit: «Voyez ce que fait le gouvernement. Il veut réduire le nombre d'emplois et réduire les prestations sociales.»

• (1520)

Je voudrais que le député de Winnipeg-Nord-Centre regarde la réalité en face. Que s'est-il passé depuis deux mois que le nouveau gouvernement est au pouvoir? N'est-il pas vrai que 30,000 nouveaux emplois ont été créés au Canada? C'est dans cette direction que le gouvernement s'oriente.

Prenez les taux d'intérêt. Nous avons promis de les faire baisser, et en l'espace d'à peine deux mois, les taux d'intérêt ont diminué de près de 1 p. 100. Cela va relancer le secteur du bâtiment et faire baisser les taux hypothécaires. J'invite le député à regarder la réalité en face au lieu de nous servir des discours néo-démocrates qui ne veulent rien dire.

M. Keeper: Monsieur le Président, comme nous voulions connaître les faits, j'ai demandé au député de prier ses collègues du cabinet de communiquer l'étude qui analyse les conséquences de l'exposé économique sur l'emploi au Canada.

Le député a parlé de 30,000 nouveaux emplois. Je le mets au défi de me dire combien de ces emplois sont à temps partiel et combien sont à temps plein. Il a fait mention des taux d'intérêt. Nous savons que les taux d'intérêt sont à la baisse. Ils sont à la baisse parce que l'économie américaine est au ralenti. Il y a là de quoi s'inquiéter. Je voudrais que le député s'arrête à cela et fournisse des renseignements à l'égard des analyses dont il est question dans l'exposé économique.

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions, j'accorderai la parole à l'honorable ministre du Revenu national (M. Beatty) pour qu'il participe au débat.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, on me pardonnera peut-être de faire une légère digression et de commencer mes observations en vous souhaitant la bienvenue à la Chambre des communes et en vous félicitant pour vos nouvelles et importantes fonctions. Je sais que vous les assumerez avec beaucoup de distinction et d'énergie.

Au nom des députés qui siégeaient ici à la dernière législature, je tiens à souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux députés qui se sont joints à nous à la Chambre des communes. Avec leur ardeur, leur enthousiasme et leurs idées toutes fraîches, ils contribueront grandement aux délibérations du Parlement, et pourront nous aider à apporter un renouveau au gouvernement et aux services qu'il offre aux Canadiens. Ce sera un honneur de travailler avec eux.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à mes électeurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. C'est la cinquième fois qu'ils m'élisent depuis 1972, et je veux tout simplement leur assurer que je ferai l'impossible pour m'acquitter de mes responsabilités envers eux et pour me montrer digne du grand honneur qu'ils me font.

Le 4 septembre, usant de leur bulletin de vote qui est leur arme la plus efficace, les Canadiens ont tracé une nouvelle voie à l'État fédéral pour le reste de la décennie. Ils ont imposé au Parlement l'obligation entre toutes de régénérer l'économie nationale. Ils ont donné ordre au gouvernement de promouvoir la prospérité individuelle de chaque Canadien. Ils nous ont encouragés à analyser soigneusement toutes les solutions qui orienteraient le gros des services de l'État, en particulier les services financiers, vers les besoins des nécessiteux. Les Canadiens nous ont donné l'avertissement que pour le gouvernement, la justice véritable commence par un traitement juste, considéré et respectueux de chacun de ses citoyens. En ma qualité de ministre du Revenu national et de ministre chargé de Postes Canada, c'est là un message que j'ai très bien entendu.

Par-dessus tout, les Canadiens nous ont dit le 4 septembre de faire porter toute notre énergie sur la réalisation intégrale du potentiel du pays et de sa population. C'est parce que le parti progressiste conservateur a assumé ce message avec ardeur et perspicacité, c'est parce qu'il s'est voué à la réalisation équitable, opportune et consciencieuse de ces objectifs qu'il a récolté les suffrages des Canadiens le jour de l'élection.

On a pu voir dans le discours du trône et dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) que nous entendions donner suite à nos engagements. Dans ces deux documents, le nouveau gouvernement a commencé à tracer une nouvelle voie pour le Canada.

En tant qu'ancien président du groupe de travail du parti conservateur sur le ministère du Revenu, et maintenant que j'ai l'honneur de détenir ce portefeuille, je souscris sans réserve à l'engagement qu'a pris le gouvernement de faire plus que ses prédécesseurs pour assurer la survie du régime d'auto-cotisation. Ce régime est le moins coûteux et constitue le moyen le moins oppressif d'administrer le régime fiscal. Pour que le régime d'auto-cotisation survive, tous les contribuables doivent croire qu'ils sont traités de façon juste et égale et le gouvernement doit croire, quant à lui, que tous les contribuables déclareront leur revenu et remettront en temps opportum les sommes qu'ils doivent à l'impôt.

Il est essentiel qu'on établisse un climat de confiance mutuelle si l'on veut en arriver à un équilibre entre le droit de tous les Canadiens à une administration efficace du régime fiscal d'une part et, d'autre part, le droit de chaque particulier à être protégé contre tout traitement indû, injuste ou excessif. Malheureusement, les mesures du cabinet précédent ont non seulement miné la confiance des Canadiens, mais ont détruit les rêves et les aspirations de beaucoup d'entre eux.

L'ancien régime a échoué sous bien des rapports. Il n'a pas su combattre les problèmes fondementaux de l'économie et assurer la croissance économique, compromettant ainsi le bien-être de tous les Canadiens sur le plan financier. Il n'a pas su reconnaître le gaspillage et le laisser-aller qui existaient dans les dépenses publiques ni, forcément, intervenir, alimentant ainsi la suspicion du public chaque fois qu'il avait besoin de crédits supplémentaires. Il n'a pas su freiner une tendance qui consistait à toujours compliquer davantage notre régime fiscal et une autre tendance dangereuse qui consistait à toujours garder secret le processus budgétaire. Il n'a pas adopté certaines mesures budgétaires remontant à novembre 1982. Les ex-ministres du Revenu national ont lamentablement échoué lorsqu'ils ont donné des directives à leurs collaborateurs sur la façon d'exercer leurs pouvoirs—dont certains sont plus grands que ceux que détiennent certains autres organismes chargés d'appliquer la loi—car ils n'ont tenu compte ni des circonstances ni des droits civils des contribuables en cause. Mieux, le *Globe and Mail* de ce matin rapporte les paroles suivantes de l'un de mes prédécesseurs:

> Il faut exercer des pressions auprès des contribuables en reste avec le fisc.

Après toute l'eau qui a coulé sous les ponts et malgré l'expérience de l'année dernière, M. Bussières continue à ne pas faire la distinction entre les personnes qui refusent de payer leur impôt et celles qui ne peuvent pas le faire parce qu'elles sont aux abois. Plus que toute autre chose, la controverse de l'an dernier a porté sur la nécessité de traiter avec compassion et décence les personnes dans le besoin et avec respect les personnes honnêtes. Et pourtant, il semble que certains n'aient pas tiré la leçon de cette expérience.

Ce sont les erreurs du passé. C'est regrettable, mais elles ont abouti à la méfiance, au refus de payer, à la frustration et à l'amertume.

En même temps, un autre procédé a vu le jour qui pose encore plus de problèmes à l'administration fiscale. De plus en plus, le régime fiscal sert non seulement à remplir les caisses fédérales, mais également à motiver ou à décourager certaines activités des contribuables sur le marché. Même si les objectifs de ces dispositions sont mieux évalués ailleurs, il importe de noter la responsabilité accrue attribuée au ministère du Revenu national en matière d'interprétation et de mise en vigueur des programmes économiques et sociaux du gouvernement. La nouvelle responsabilité du ministère, prévue en vertu de lois sur lesquelles il n'a aucun pouvoir direct, prouve qu'il est indispensable que le Parlement définisse clairement ses intentions à l'égard des diverses lois fiscales. Sur ce, je voudrais me tourner vers l'avenir.

J'ai beaucoup de chance d'avoir été nommé à ce poste après l'examen sur le régime fiscal entrepris au début de l'année par le groupe de travail conservateur chargé d'examiner Revenu Canada. Ce groupe de travail a entrepris le dialogue le plus vaste jamais mené par un parti politique au Canada auprès de Canadiens ordinaires, sur une question qui nous concerne tous. Ses 76 recommandations constituent le programme d'action du gouvernement dans le domaine fiscal. Notre objectif sera d'apporter des modifications fondamentales au régime fiscal en vue de le rendre plus juste, plus responsable et plus équitable pour les Canadiens ordinaires.

Au cours des deux derniers mois, par souci de justice, j'ai déjà mis en œuvre ces mesures. J'ai supprimé l'affreux système de quotas que le gouvernement précédent avait imposé pour obliger les répartiteurs à imposer les contribuables plus que de raison bien souvent. J'ai fait retirer le court métrage controversé sur la vérification, qui faisait douter du principe dont s'inspire le ministère et selon lequel le contribuable est essentiellement honnête. J'ai mis un terme à la pratique d'ameuter les médias chaque fois qu'on portait des accusations contre des gens. Il arrivait trop souvent que le ministère favorisait ce genre de publicité lors de la mise en accusation et que, une fois les torts causés, si l'accusé était exonéré par les tribunaux, il ne se trouvait plus personne pour réparer les pots cassés. On s'est donc débarrassé de cette politique. J'ai en outre complètement renversé le principe selon lequel le contribuable est coupable jusqu'à preuve du contraire.

Enfin, le ministre des Finances présentera bientôt une mesure législative en vertu de laquelle le contribuable n'aura pas à payer les impôts en litige avant que sa cause ait été entendue objectivement. Tant que cette modification n'aura pas été adoptée, nous n'aurons pas le pouvoir de rembourser les impôts en litige. Pas plus que nous ne pourrons renoncer à la garantie que nous aurons acceptée au lieu d'un paiement.

• (1530)

Voilà pourquoi il est essentiel que la Chambre étudie rapidement dès qu'il sera présenté l'amendement du ministre des Finances. D'ici là, les contribuables devront continuer de s'en tenir à la loi. Cependant, j'ai entrepris de revoir les pratiques de perception de mon ministère. J'ai demandé entre temps qu'aucune mesure ne soit intentée dans les cas litigieux, à l'exception de cas exceptionnels qui seront examinés individuellement.

Notre souci d'équité se manifeste également dans les documents déposés en même temps que l'exposé économique dans lesquels on mentionne que nous avons entrepris d'examiner les dispositions de la loi de l'impôt concernant les perquisitions et les saisies et la possibilité de créer un tribunal pour les petites créances fiscales. Entre-temps, les mesures prévues dans le budget de février entreront bientôt en vigueur à l'exception de deux. D'abord, les prochaines dispositions qui s'appliqueront en cas de litige fiscal seront telles qu'on ne sera plus obligé de fournir des garanties avant la tenue d'une audience impartiale. En second lieu, le délai prévu pour les appels reste de 90 jours.

Dans l'esprit du rapport du groupe d'étude, de nouvelles dispositions permettront à la Cour canadienne de l'impôt de rembourser des frais d'appel aux contribuables. Mais ces coûts ne seront jamais remboursés au ministre du Revenu national. Cette mesure reconnaît l'importance d'accorder aux contribuables la possibilité inconditionnelle de pouvoir régler équitablement les litiges relatifs aux cotisations d'impôt. Surtout, le simple contribuable qui estime avoir respecté la loi, ne renoncera plus à contester une décision pour des considérations financières. Nous voulons rendre justice aux simples citoyens, leur rendre une justice qui soit à leur portée.

De même, la période légale pour les nouvelles cotisations passera de 4 à 3 ans. Sauf dérogation, cette nouvelle cotisation ne portera que sur une période de 3 ans à partir de l'année d'imposition 1983. Cette disposition est applicable à tous les contribuables sauf dans les cas d'évitement volontaire, de négligence flagrante ou de fraude.

Toutes ces mesures visent à aider le petit contribuable honnête. Le gouvernement se laissera guider par deux principes fondamentaux: la justice et la fermeté. La justice assure la protection des droits des contribuables et la fermeté assure que tous et chacun vont payer ce qu'ils doivent, pas un cent de plus ou de moins. Nous ne tolérerons pas qu'une minorité se soustraie aux impôts aux dépens de la majorité.

Un exemple concret est notre détermination à percevoir les montants impayés qui ne sont pas contestés. A l'heure actuelle les sommes dues s'élèvent à environ 3.5 milliards de dollars et nous allons chercher avec fermeté à les recouvrer. Mais nous serons justes aussi. Ce qui nous a tant troublés, nous qui avons eu la chance de faire partie du groupe d'étude progressiste conservateur sur Revenu Canada, c'est qu'en même temps que l'ancien gouvernement approuvait que l'on traite les contribuables d'une manière qui les privait de certaines libertés civiles les plus fondamentales, il laissait les comptes recevables du ministère du Revenu national doubler et atteindre un niveau qui représente presque 10 p. 100 du déficit fédéral actuel.

L'accroissement des effectifs va permettre aux percepteurs d'accorder plus de temps aux contribuables qui ont de la difficulté à payer les impôts qu'ils doivent. Des programmes de perfectionnement vont développer chez les percepteurs la minutie en même temps que leur sens de la justice. En dernier ressort, dans les cas où le contribuable ne pourra pas payer tout ce qu'il doit d'un seul coup, le percepteur sera mieux en mesure de prendre des dispositions pour étaler les versements. Nous avons aussi établi une nouvelle politique en vertu de laquelle le personnel de perception doit tout tenter pour rejoindre le contribuable par téléphone avant d'entamer des poursuites. On ajoute 100 nouvelles années-personnes à cette fin. Je dois ajouter que ces appels téléphoniques se feront après l'envoi d'une série d'avis de cotisation. On a donné à ces avis une forme entièrement nouvelle pour qu'ils énoncent clairement la politique du ministère et les droits des contribuables. Ils portent maintenant une numéro de téléphone des services de l'impôt.

Par le passé, comme les députés le savent, les explications informatisées des cotisations et des nouvelles cotisations étaient souvent limitées à 40 mots. S'il fallait 50 mots, le système ne le permettait pas. Nous avons décidé de résoudre le problème en adaptant le système aux besoins des contribuables. Il permet maintenant de donner une explication complète des cotisations et nouvelles cotisations, ce qui va réduire le nombre des avis de contestation et des appels. Auparavant, certains contribuables présentaient un avis d'opposition, non pas parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec les faits, mais parce qu'ils ne les connaissaient pas. Le gouvernement ne leur expliquait pas clairement ce qui en était. En plus de donner aux contribuables une idée plus juste de leur situation fiscale, ces mesures faciliteront aussi les choses aux contribuables qui doivent communiquer avec le ministère.

Pour que notre régime fiscal soit juste, il est essentiel que les divers messages destinés aux contribuables soient bien clairs, mais il importe tout autant que nos services soient accessibles au public. Je voudrais dire quelques mots au sujet de certains services qui seront améliorés. D'abord, nous installerons un comptoir de renseignements dans les centres de l'impôt qui reçoivent toujours beaucoup de visiteurs. Cela veut dire que nos services ne seront pas offerts uniquement par les bureaux de district.

Deuxièmement, pour élargir davantage les services de demande de renseignements cette année, nous agrandirons le réseau de centres saisonniers d'aide fiscale et nous organiserons des services saisonniers de consultation fiscale et des centres facilement accessibles au public. Il y aura 35 centres saisonniers, ce qui nous permettra d'aider beaucoup plus de gens que l'année dernière. Grâce à ces services saisonniers, le nombre des bureaux de l'impôt où le public peut obtenir une aide personnelle augmentera de plus du double. En outre, le service téléphonique de numéro sans frais offert par les bureaux de district fonctionnera jusqu'à 18 heures du 11 février au 19 avril et jusqu'à 21 heures à compter du 19 avril jusqu'à la dernière date prévue pour la présentation des déclarations.

Nous sommes aussi en train d'installer un meilleur système de télécommunications. Cela aidera à améliorer notre service téléphonique de numéro sans frais et à évaluer la demande de ce service. Le député qui avait la parole avant moi est originaire de Winnipeg. Il sait donc que, cette année, le ministère offre un dispositif de communication pour les sourds au bureau de district de Winnipeg pour pouvoir répondre aux demandes de renseignements des personnes qui souffrent d'un problème

d'ouïe ou de parole. Je suis heureux d'annoncer que l'on peut maintenant profiter de ce service bilingue dans tout le pays en composant les numéros sans frais qui figurent au verso des guides d'impôt. Nous prenons aussi des dispositions de concert avec l'Institut canadien national des aveugles pour fournir aux contribuables qui souffrent de troubles de la vue des enregistrements du guide de l'impôt pour l'année 1985. On fournira aussi un état de compte complet aux sociétés chaque fois que leur compte changera et cet état de compte contiendra les détails de toutes les transactions pertinentes. Jusque-là, les sociétés n'étaient informées que des montants dus ou à recevoir.

Nous avons également amélioré à bien des égards nos procédures administratives, monsieur le Président. De plus en plus souvent, nous communiquons avec le contribuable avant de modifier le montant dû ou remboursable. Nous avons déjà prévu 29 cas supplémentaires où ce système est appliqué et, durant la prochaine saison de déclaration, nous procéderons de cette façon dans 47 autres cas. Lorsqu'il a été décidé de modifier l'impôt à payer après l'examen préliminaire d'une déclaration, le contribuable aura la possibilité de répondre, grâce au nouveau système, avant que le ministère ne prenne des mesures quelconques. Dans la même veine, lorsque des vérifications effectuées à la suite d'une cotisation initiale exigent une nouvelle cotisation, on permet également au contribuable de répondre avant de lui envoyer sa nouvelle cotisation. En outre, comme l'a recommandé le groupe de travail conservateur sur Revenu Canada, dans tous les cas où le ministère communique avec le contribuable, ce dernier aura 30 jours pour répondre, au lieu des 21 jours prévus jusqu'ici. Cette politique globale devrait manifestement diminuer le nombre de protestations et d'appels et, reconnaissons-le, monsieur le Président, laisser un peu plus de latitude au contribuable.

Nous apportons également une série d'améliorations techniques dans le domaine de l'entreposage et du retrait des données concernant les contribuables, pour permettre au personnel des bureaux de district d'apporter les changements nécessaires sur place, aux terminaux d'ordinateur du bureau de district. Le personnel de ces bureaux peut désormais afficher sur un écran de terminal presque toutes les données provenant de la déclaration d'un contribuable. Ce système supprime, bien entendu, les délais inutiles. Le mois prochain, nous commencerons à fournir aux sociétés un état complet de leur compte chaque fois qu'il y a un changement. Jusqu'ici, les renseignements à ce sujet étaient restreints. Au début de 1986, le même service sera offert à tous les particuliers, comme l'a recommandé le groupe de travail.

Permettez-moi de résumer brièvement la portée de ces changements. Lorsque le ministère communique avec un contribuable, pour quelque raison que ce soit, ce dernier a plus temps qu'auparavant pour répondre. Deuxièmement, nous avons considérablement prolongé le délai de préavis avant une cotisation ou une nouvelle cotisation. Ce préavis et les échanges qui s'ensuivent ont lieu avant l'envoi de l'avis de cotisation ou de nouvelle cotisation, et à partir de là, le contribuable a 90 jours pour interjeter appel. Autrement dit, nous offrons toute une gamme de nouveaux services tout en évitant de prolonger les délais d'appel. Quand on considère d'autres pays qui ont un régime fiscal analogue, monsieur le Président, on constate que notre période d'appel est sensiblement plus longue qu'au États-Unis, qu'en Grande-Bretagne ou qu'en Australie.

Je m'empresse d'annoncer, monsieur le Président, que, en vue d'accélérer les remboursements, j'ai ordonné que la vérification des formules débute cette année une semaine plus tôt que l'an dernier.

Depuis un an, mon parti a lancé une campagne énergique en vue de protéger le droit des contribuables à une administration plus simple, plus équitable et responsable du régime fiscal. Une majorité écrasante de la population a appuyé ces efforts. Je suis fier de signaler que nous avons déjà pris certaines mesures et que nous continuerons à agir tant que nous n'aurons pas atteint cet objectif. Si tous les députés collaborent à la Chambre et continuent à se montrer aussi résolus que mes collègues à établir un régime plus équitable envers les simples Canadiens, je suis convaincu que lorsque les contribuables produiront leur déclaration d'impôt cette année, ils seront persuadés que le gouvernement s'est efforcé consciencieusement de leur rendre le régime plus équitable.

• (1540)

[*Français*]

M. le vice-président: Questions! Commentaires! L'honorable députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis persuadée que le ministre du Revenu national (M. Beatty) est au courant des inquiétudes que suscite une certaine revue qui circule très librement. Je croyais que le ministre aimerait savoir que je l'ai achetée aujourd'hui. C'était mon droit d'adulte. On peut facilement se la procurer.

Toutefois, je me préoccupe d'une annonce parue hier qui, à mon avis, blesse vivement les Canadiens. Le ministre du Revenu national estime-t-il que c'est parce qu'elle manque de mordant que la loi n'a pas l'effet souhaité? Je félicite le ministre de ses efforts, mais y a-t-il lieu de modifier le Tarif des douanes et la Loi sur les postes? S'agit-il d'un manque de volonté politique? Les agents de douanes chargés d'appliquer la loi sont-ils simplement mal renseignés?

M. Beatty: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la députée de m'avoir posé cette question. Je lui en sais gré. J'ai effectivement examiné le texte publicitaire en question. Je sais qu'elle en a un exemplaire en main actuellement. L'éditeur de *Penthouse* a fait paraître une annonce dans le *Toronto Sun* hier, dans laquelle il compare le Canada à l'Allemagne nazie. Monsieur le Président, lorsqu'on ne sait pas faire la différence entre le Canada et l'Allemagne nazie, on ne sait pas non plus distinguer art et pornographie.

Je suis de tout cœur avec elle à propos de ce genre de publication. Elle s'est interrogée à juste titre sur la valeur de la loi telle qu'elle existe actuellement. Une fois que ce genre de publication est entré au Canada, les dispositions de la Loi sur le tarif des douanes ne s'appliquent plus. Elles ne valent que lorsque l'importation de la publication a lieu à la frontière.

Il existe trois lois qui régissent ces publications. Tout d'abord, il y a la Loi sur la Société canadienne des postes qui réglemente l'utilisation des services postaux pour les acheminer à travers le pays. Il y a ensuite la Loi sur le tarif des douanes qui autorise le ministère à en réglementer la distribution. Et le troisième texte législatif qui régit à la fois les importations et

la production de telles publications au Canada, est le Code criminel.

Je sais que, dans certaines provinces, la police songe à intenter des poursuites ou est en train d'en intenter aux termes du Code criminel. Lorsque les publications ont déjà traversé nos frontières, c'est à la police de décider s'il y a lieu d'intervenir. Une fois les frontières franchies, les Douanes et Accise ne peuvent plus rien faire.

La députée a parfaitement le droit d'attirer l'attention du procureur général de la province de l'Ontario ou du service de police local si ces publications se vendent actuellement dans une municipalité qu'elle connaît. La police verra ensuite quelles sont ses obligations aux termes du Code criminel.

Je voudrais aussi parler d'une autre question. La députée s'est interrogée au sujet de la Loi sur le tarif des douanes telle qu'elle existe actuellement. Elle avait parfaitement raison. Je constate, pour ma part, qu'il existe trois textes législatifs distincts, chacun arrêtant des normes différentes sur ce qui est permis au Canada et sur ce qui ne l'est pas. Ils prêtent à confusion. Car ces textes nous demandent de porter un jugement de valeur sur cette sorte de publication. J'espère que le comité Fraser sur la pornographie et la prostitution, qui soumettra son rapport dans quelques semaines, pourra nous donner des moyens d'harmoniser toutes ces dispositions, de sorte que nous ayons un certain degré de certitude. Deuxièmement il serait utile à tous les Canadiens, qu'ils soient importateurs ou membres du gouvernement, de pouvoir se faire une idée plus claire des trois lois, de sorte que les gens sachent à quoi s'en tenir. Dans la mesure où nous serons capables de définir cela, je pense que le système sera plus juste pour tout le monde.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de sa présentation très complète et très modérée. Il a parlé de l'avenir en insistant sur la justice et l'équité, et j'en suis très heureux.

Toutefois, hier, à ma grande déception, une dépense d'environ 38 millions de dollars pour un centre de données fiscales dans ma circonscription, celle d'Ottawa-Carleton, a été annulée. Je demande au ministre si cette décision était juste et quels sont les plans qu'il a en tête pour les installations de la région de la capitale nationale. En particulier, le ministre serait-il prêt à garantir que toute expansion se fasse dans la ville de Gloucester?

M. Beatty: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question et je le félicite de la vigueur avec laquelle il défend les intérêts de sa circonscription. Il n'y a aucun député plus consciencieux ou plus attentif aux besoins de ses électeurs. J'apprécie beaucoup cette attitude.

Nous avons décidé d'annuler les deux centres de données fiscales proposés: l'un à Toronto et l'autre à Ottawa. Le coût total aurait été de 105 millions de dollars à une période de restrictions, monsieur le Président. La construction de ces deux centres de données fiscales n'aurait absolument pas amélioré le service aux contribuables. En fait, on se demande même s'il n'y aurait pas eu une détérioration du service.

Du point de vue du ministère, il n'était pas nécessaire de consentir ces lourdes dépenses en cette période de restrictions. La décision que nous avons annoncée hier devrait permettre d'économiser aux contribuables canadiens au moins 75 millions de dollars. A Ottawa, nous entendons rénover et moderniser les locaux dont nous disposons pour qu'ils correspondent aux normes en vigueur.

Comme il envisageait de quitter sous peu ces locaux, le précédent gouvernement les a tout simplement laissés à l'abandon. Nous effectuerons les dépenses nécessaires pour nous assurer que nos fonctionnaires œuvrent dans des locaux tout à fait satisfaisants.

Par ailleurs, monsieur le Président, en renonçant aux centres de données de Toronto et d'Ottawa, nous faisons le nécessaire pour empêcher que 1,000 emplois occasionnels et 250 emplois à plein temps déménagent d'Ottawa à Toronto. Nous entendons ainsi préserver des emplois permanents à Ottawa pour les résidents de la région de la capitale nationale.

La dernière inquiétude que le député a exprimée est tout à fait légitime, monsieur le Président. Cette décision décevra sûrement les habitants de la ville de Gloucester qui s'intéressaient à juste titre aux retombées de ce projet dans leur région, notamment en ce qui a trait aux perspectives d'emploi pour les travailleurs de la construction. Je ne puis promettre au nom du ministère qu'indépendamment des circonstances toute nouvelle construction se fera à Gloucester. Je puis néanmoins prendre un engagement. Nous reconnaissons que cela représente une lourde perte pour la ville de Gloucester. Le député m'a présenté personnellement un plaidoyer éloquent. Dorénavant, avant qu'une décision ne soit prise relativement à tout projet de construction, je demanderai à mon ministère et au ministère des Travaux publics d'examiner attentivement les services qui sont disponibles à Gloucester, et nous n'épargnerons aucun effort pour nous assurer que cette ville soit dûment considérée.

M. O'Neil: Je désire formuler une observation, monsieur le Président. Je tiens à féliciter le ministre des changements qu'il propose. Je représente une région qui compte de nombreux pêcheurs, au demeurant d'honnêtes travailleurs. Les anecdotes concernant les difficultés que certains d'entre eux ont éprouvées avec Revenu Canada ne se comptent plus. Il y a longtemps que l'on aurait dû appliquer à leur égard des règles d'équité et de justice naturelle, et je me réjouis que le gouvernement progressiste conservateur actuel et le ministre prennent des mesures pour protéger le simple et honnête citoyen de notre pays.

M. Beatty: Monsieur le Président, je voudrais préciser que j'ai eu le plaisir de pouvoir me rendre dans la circonscription du député au cours de la campagne électorale et que j'étais présent le soir de sa nomination, alors que quelque 2,000 personnes étaient là pour l'appuyer.

Je suis vraiment impressionné par la façon dont le député défend les intérêts de ses électeurs auprès de moi depuis qu'il siège ici. Je peux lui promettre que je ferai tout en mon pouvoir pour donner suite à ses instances.

M. Kaplan: Monsieur le Président, le ministre a pris un engagement au sujet du projet annulé dans Gloucester, qui est représenté par un député conservateur. Il a déclaré qu'il ferait tout en son pouvoir pour contrebalancer cette perte pour Gloucester, peut-être grâce à l'octroi de projets à l'avenir.

L'autre centre de données fiscales que le ministre a annulé la semaine dernière devait être construit dans ma circonscription de York-Centre. Que dois-je dire de sa part à mes électeurs qui attendaient la création de près de 2,000 emplois, dont certains, je l'admets, temporaires, grâce à ce centre? Quelle attention portera-t-on aux gens de cette région?

• (1550)

M. Beatty: Monsieur le Président, au cours des douze dernières années, j'ai siégé à la place qu'occupe maintenant le député. Je sais donc ce qu'on éprouve lorsqu'on est dans l'opposition et que le gouvernement refuse systématiquement de répondre aux besoins des députés de l'opposition. Je peux m'engager envers le député et tous les autres députés de la Chambre à écouter avec compassion et compréhension ce qu'ils ont à me dire et à faire tout en mon pouvoir pour les aider, lorsqu'ils me soumettront un problème.

Je comprends que le centre en question devait être construit dans la circonscription du député. Il est évident que si nous envisageons la construction de nouveaux bureaux, nous étudierons le meilleur emplacement possible dans la région de Toronto, et je serai alors heureux de recevoir les instances que le député jugera bon de présenter.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans le cadre de ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je veux certes me joindre aux autres députés qui vous ont félicité pour votre nomination à ces hautes fonctions. Je voudrais également féliciter votre patron, le président de la Chambre, pour son style et la façon dont il dirige les travaux de la Chambre.

Depuis dix ans que je siège ici, j'ai entendu à je ne sais combien de reprises des ministres, qui sont souvent appelés députés des premières banquettes, transformer des questions et des réponses en mini discours. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est dans ce cas. Il est l'un des coupables.

Il fait bon entendre la présidence prendre des décisions claires et précises sur le genre de questions et de réponses que nous tolérons à la Chambre. Cela donne à d'autres députés la chance de poser des questions et de passer leurs messages.

M. Keeper: Ça suffit.

M. Friesen: D'accord, ça suffit. En second lieu, je voudrais, à l'instar de mes collègues, féliciter le député de Sarnia-Lambton (M. James) et la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) pour les remarquables discours qu'ils ont prononcés en proposant la motion à l'étude. Je suis convaincu que tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, reconnaîtront avec moi que nos deux collègues méritent des éloges tant pour le niveau de leur discours que pour la qualité des instances qu'ils ont présentées au nom de leur circonscription. Je trouve que c'est de bon augure.

Je tiens à remercier le ministre du Revenu national (M. Beatty), qui vient de se rasseoir, de nous avoir parlé aussi franchement des problèmes de son ministère et de la façon dont il entend répondre aux besoins des Canadiens. Je tiens à le féliciter particulièrement d'avoir accordé une grande importance aux besoins des personnes handicapées, notamment de ceux qui souffrent d'un handicap visuel.

Un rapport traitant des problèmes rencontrés par les personnes que nous appelons handicapées a été déposé à la Chambre il y a plusieurs années. Il est réconfortant de constater que le ministre tient compte de certaines recommandations du rapport et les met en application dans son ministère.

Je sais que tous les députés à la Chambre se préoccupent de la question de l'emploi. Je sais également que les députés de l'opposition s'efforcent de découvrir un talon d'Achille au gouvernement dans ce domaine. C'est normal puisque c'est leur rôle et qu'ils doivent agir ainsi pour s'acquitter de leurs fonctions. Je crois néanmoins qu'il existe d'autres questions importantes.

A mon avis, le déficit en est une, et c'est une des raisons pour lesquelles il n'existe pas assez d'emplois. C'est inévitablement un problème important, puisque le ministre a annoncé dans son exposé économique que nous dépensons 20 milliards de dollars pour payer les intérêts sur la dette nationale. Il serait préférable de dépenser ces 20 milliards pour venir en aide aux personnes nécessiteuses, aux chômeurs, ou encore pour réaliser une réforme des pensions.

Je n'ai jamais réussi à comprendre la logique des membres du parti socialiste qui veulent augmenter la dette nationale pour aider les personnes nécessiteuses. C'est à cause d'idées de ce genre que nous nous retrouvons avec 20 milliards de dettes et que nous n'avons pas assez d'argent pour aider ceux qui en ont besoin. J'espère que les socialistes étudieront l'exposé économique dans cette perspective.

Je le répète, il existe d'autres questions importantes. Par exemple, il y a le fait de s'assurer que nous tenons nos promesses électorales. Il est normal qu'on parle de cette question et que les partis d'opposition fassent de leur mieux pour nous obliger à tenir nos promesses.

En fait, je souhaiterais que nous procédions comme au Royaume-Uni, où chaque parti présente une sorte de manifeste au début de la campagne électorale. Tous les partis expliquent exactement comment ils envisagent les problèmes et de quelle façon ils ont l'intention de tenir leurs promesses s'ils sont élus. Après l'élection, il appartient au parti élu de tenir ses promesses. Cependant, pour sa part, l'opposition admet que le gouvernement a reçu le mandat de mettre en application les idées exposées pendant la campagne. Il a aussi l'obligation de donner suite à ses promesses.

Il me semble que l'opposition, particulièrement le Nouveau parti démocratique, reproche au gouvernement de ne pas suivre son programme au lieu de critiquer ce que le gouvernement propose au pays. Nous n'avons pas été élus pour réaliser le programme néo-démocrate mais pour exécuter un programme conservateur. Si nous ne le faisons pas, ils pourront nous critiquer. Il ne faut toutefois pas nous reprocher de ne pas réaliser le programme d'un autre parti.

C'est la raison pour laquelle je voudrais que l'on adopte un tel système au Canada. J'ajouterais même qu'au cours des dernières campagnes électorales, le parti libéral a toujours prescrit un programme qu'il a laissé tomber après avoir été élu. C'est ce qui a permis à l'opposition d'attaquer ces gouvernements sur presque tous les fronts. Lorsque l'opposition reproche au gouvernement de ne pas exécuter son mandat comme il le doit, je lui recommande de se baser sur le programme qu'il a présenté aux citoyens.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que la Chambre fonctionne bien lorsque nous sommes élus. J'ai été heureux de constater qu'il en était question dans le discours du trône, où l'on dit qu'il est temps de procéder à une réforme de notre institution. Il en a déjà été question auparavant, mais j'ai été heureux de constater que le premier ministre (M. Mulroney) prend cette question au sérieux et qu'il institue un comité spécial chargé de veiller à ce que cette réforme se fasse.

Je crois qu'il règne une certaine confusion dans l'esprit de bien des députés quant aux objectifs visés et quant à la façon de les atteindre. Il semble que l'on mette l'accent au Canada, et surtout à la Chambre, sur la démocratie; on met l'accent sur le fait qu'il faut être démocratique, que la démocratie doit marcher, et on emploie tous les autres clichés se rapportant à ce terme. Puisqu'on met l'accent sur la démocratie, on peut facilement en déduire que l'objectif est la démocratie. Je garantis aux députés que nous ne tenons pas à négliger la nécessité de protéger la démocratie, mais elle ne doit pas être notre objectif. Notre objectif est la liberté et non la démocratie.

M. Benjamin: Quelle est la différence?

M. Friesen: Je suis heureux que le député de Regina-Ouest ait demandé quelle est la différence. Cela montre bien qu'il règne une confusion totale dans l'esprit des membres du parti socialiste. La démocratie est un véhicule au moyen duquel nous devons offrir la liberté. Ce n'est pas nécessairement le cas. Je crois qu'il est dangereux de partir du principe que la démocratie est toujours un gage de liberté.

Je vais citer l'exemple le plus frappant, celui de la république de Weimar de 1933. L'Allemagne était dirigée par un gouvernement très démocratique et très constitutionnel.

M. Benjamin: Élu de façon démocratique.

M. Friesen: Il était élu de façon démocratique et il fonctionnait démocratiquement. Adolf Hitler avait été élu démocratiquement chancelier de l'Allemagne. Il est possible, par l'entremise d'une solide institution démocratique, de porter au pouvoir un gouvernement de répression. Il ne faudrait jamais présumer qu'un gouvernement démocratique nous assure d'office la liberté à tout jamais.

• (1600)

Je vais citer un autre exemple qui nous concerne un peu plus. Je ne tiens pas à ce que les députés pensent que l'odieuse comparaison avec l'Allemagne fasciste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Je prie le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) de bien vouloir m'écouter.

M. Manly: J'écoute.

M. Friesen: Que les députés ne pensent surtout pas que je pousse un peu loin la comparaison lorsque je compare ce qui s'est passé en Allemagne à la situation au Canada. Je tiens à signaler, cependant, que, il y a quatre ans, nous avons adopté un décret du conseil que l'on a proclamé comme étant le Décret de planification d'urgence. Ce décret avait été adopté selon les grandes règles de la démocratie. Il a été adopté par un gouvernement démocratique mais vu les pouvoirs donnés à ce gouvernement démocratique, ce décret du conseil est excessivement répressif. Il n'est certainement pas démocratique. La seule liberté qui subsiste est celle du consensus.

Le fait que nous soyons en démocratie ne signifie pas nécessairement que nous soyons libres. Notre liberté peut être aliéné par les institutions démocratiques. Je pourrais faire remarquer qu'il est compréhensible que le Nouveau parti démocratique plutôt que de se faire appeler parti socialiste préfère se faire appeler parti social démocrate.

M. Benjamin: On nous a qualifiés de beaucoup de choses.

M. Friesen: J'entends le NPD utiliser cette expression constamment et je le comprends. Je comprends également que les néo-démocrates veulent se faire élire, qu'ils veulent que les gens votent pour eux. Pour beaucoup de gens au Canada, le terme socialiste est un peu péjoratif et l'expression social démocrate paraît beaucoup mieux. Je ne vois rien de répréhensible là-dedans.

Une voix: C'est exactement comme progressiste conservateur.

M. Friesen: Oui, c'est exact. Progressiste conservateur, c'est à peu près la même chose.

Il y a une autre raison. La démocratie sociale, comme nous l'avons vu dans le monde entier, a un effet limitatif sur la liberté. Peu importe le pays, la démocratie est institutionnalisée.

M. Benjamin: Allons donc. Vous en mettez un peu trop.

M. Friesen: Cela dépasse sans doute le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Sa capacité de concentration est bien limitée, mais je vais essayer de lui expliquer. Pour qu'une démocratie fonctionne, il faut qu'elle soit institutionnalisée et plus vous l'institutionnalisez, plus vous limitez les libertés.

Au cœur de la liberté, monsieur le Président, se trouve la possibilité de choisir. Je pense que même le député de Regina-Ouest peut comprendre cela. La possibilité de choisir est au cœur même de la liberté. Plus on vous retire de possibilités de choix, et plus vous perdez de liberté. Une partie est logique. Il y a les règlements municipaux et toutes ces règles qui assurent le bon fonctionnement d'une société et nous renonçons tous à une part de nos libertés pour le bien-être de tous. Il incombe aux institutions démocratiques de voter ce genre de lois qui limitent nos libertés.

Je voudrais vous dire pourquoi les socio-démocrates aiment tellement ce mot. Je me rappelle très bien le débat des chefs qui a eu lieu durant la campagne électorale. Mon chef, le premier ministre et le chef du Nouveau parti démocratique discutaient à un moment donné du rôle des banques par exemple, de leur attitude à l'endroit des femmes. Le premier ministre soutenait que les femmes avaient de la difficulté à obtenir des facilités de crédit à des fins commerciales auprès des banques. Le chef du Nouveau parti démocratique en convint. Le premier ministre s'apprêtait à passer à autre chose quand le chef du Nouveau parti démocratique lui demanda: «Allez-vous légiférer à ce sujet?» Voilà, monsieur le Président, ce qui est au cœur de toute institution démocratique, de la social-démocratie si on veut, et que résume bien la question: «Allez-vous légiférer à ce sujet?» Les néo-démocrates ont pour théorie de légaliser ou d'interdir selon leur échelle de valeurs. Telle chose est bonne si elle figure dans l'échelle des valeurs des néo-démocrates. Par contre si la chose n'est pas prévue, elle ne peut qu'être mauvaise.

Vous voyez, monsieur le Président, si tout est régi par la loi, par le fait même chaque individu est un délinquant potentiel. Ce qui est tout à fait inacceptable. Dans une société où tout est gouverné par une loi, ou bien on est délinquant ou bien on ne l'est pas. C'est la doctrine néo-démocrate. Les néo-démocrates peuvent ainsi réglementer le moindre détail de l'existence en fonction de leurs propres critères. «Allez-vous légiférer à ce sujet?» Bien sûr qu'il faut des lois. Mais cela fait perdre de vue le véritable objectif, soit l'établissement des rapports et la conciliation des divergences, alors que dans une société légaliste, il n'y a que des délinquants et des gens respectueux. Il faut plutôt insister sur la conciliation et les rapports. Pareille mentalité, pareille attitude, ne peut que ruiner les rapports normaux entre citoyens, monsieur le Président.

J'admets, comme mon opposant néo-démocrate veut me le rappeler, que les lois sont essentielles. Bien sûr que les lois sont nécessaires. Il y a, par exemple, la question de la pornographie qui a été soulevée à la Chambre il y a quelques instants. C'est un domaine où la loi devrait interdire certains genres d'activités.

M. Keeper: C'est le socialisme démocratique.

M. Friesen: Les néo-démocrates songent uniquement à ce qu'on peut et à ce qu'on ne peut pas faire alors que nous devrions nous efforcer d'étendre les choix que nous avons au Canada pour développer notre caractère et notre potentiel. Nous devons faire des choix à cet égard. Le problème de la pornographie, c'est qu'elle empêche de faire des choix, surtout lorsque des enfants sont en cause. C'est chez les enfants que la curiosité est la plus forte, le jugement le moins développé et les connaissances les plus élémentaires. Ils ne possèdent pas les outils nécessaires pour contrôler leur curiosité et déterminer si l'expérience leur sera utile ou novice ou ce qu'elle représentera pour eux dans quelques années. Ils sont incapables de faire des choix réfléchis.

Nous devons bien entendu les protéger. Nous devons le faire pour qu'ils puissent choisir l'orientation à donner à leur vie de façon intelligente et renseignée quand ils seront parvenus à maturité. C'est impossible de construire des murs assez élevés pour garantir que tous garderont leur innocence et vivront selon les critères que nous voudrions établir. C'est impossible.

Je vois que la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) est ici. Je suis heureux qu'elle ait soulevé la question hier parce que je pense qu'elle essayait justement de dire que nous voulons permettre aux gens de faire des choix d'adultes afin de développer leur potentiel au lieu que leur personalité soit détruite.

Je pense la même chose à propos d'une bonne partie de la publicité que nous voyons à la télévision. Bon nombre d'annonces sont non seulement trompeuses, mais aussi séductrices par leur façon de représenter certains styles de vie. Ces annonces disent des faussetés et nous devrions prendre des mesures à ce sujet.

M. le vice-président: A l'ordre. Je demande au député de bien vouloir terminer son discours dans l'espace de 30 secondes.

M. Friesen: Dans un domaine comme la publicité, monsieur le Président, nous devrions insister avant tout sur la liberté afin de protéger notre système de choix et de permettre à la jeune génération et au reste du public de développer leur caractère afin de faire des choix plus raisonnables au lieu de créer une société où tout dépend de la loi. Des lois, il y en aura toujours. En tant que ministériels, cependant, nous espérons arriver à réduire le nombre des lois et des règlements au lieu de l'augmenter. Si elles plaisent à certains, les lois que nous adopterons déplairont à d'autres. Je conviens avec John Stuart Mill que la domination exercée par la majorité sur la minorité est une dictature.

• (1610)

Je remercie les députés de leur attention.

M. le vice-président: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) pose une question?

M. Manly: Je désire effectivement poser une question. Auparavant, cependant, j'aimerais formuler un bref commentaire. A nos yeux, les lois sont nécessaires, car elles fournissent le cadre à l'intérieur duquel peut s'épanouir une collectivité coopérative. Le député conviendra sans doute que les lois sont nécessaires pour faire échec à l'égoïsme de certains individus. Nous en convenons aussi. Nous reconnaissons en outre que les lois sont nécessaires pour sauvegarder les droits des particuliers et des minorités. Voilà pourquoi nous voulons des lois, et non pas, comme le député aurait voulu le faire croire, pour dicter leur conduite aux gens dans ses moindres détails. Il a tenté de travestir notre philosophie politique. Nous tenons à ce que les Canadiens jouissent de la liberté la plus complète possible. Cela implique la liberté économique de partager la richesse de la société.

Ces réflexions m'amènent à la question que je voudrais poser au député. Il a dit qu'il était nécessaire de se serrer la ceinture. Puisqu'il vient de la Colombie-Britannique, je suis certain qu'il est au courant du budget que l'honorable Hugh Curtis a présenté dans cette province en 1983. Fait intéressant, certaines des personnes qui ont mené la campagne de réélection du premier ministre Bennett en 1983 étaient aussi très actives durant la campagne électorale des conservateurs. Elles donnaient apparemment le même conseil—«Ne dites pas aux gens ce que vous ferez après avoir été élus», et vlan! Le député sait quel genre de budget a été présenté en 1983. On y promettait une reprise grâce aux restrictions. D'après les prévisions économiques, le produit provincial réel devait augmenter de 6 p. 100, les investissements de 15 p. 100 et l'emploi devait progresser de 3.9 p. 100 en 1984. D'après les toutes dernières prévisions du Conference Board du Canada, le produit provincial réel diminuera de 0.1 p. 100 et l'emploi fléchira de 0.9 p. 100 cette année. Statistique Canada prévoit une baisse de 7.6 p. 100 des investissements. En fait, le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 13.9 p. 100 en mai 1983 à 15.1 p. 100 en mai 1984 en Colombie-Britannique. D'après le chiffre le plus récent, le taux de chômage est toujours de 15.1 p. 100, bien sûr.

Comment le député peut-il croire que le programme d'austérité préconisé par le gouvernement améliorera le moindrement la situation économique au Canada alors que le programme d'austérité du gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas pu le faire? Les deux gouvernements prescrivent les mêmes remèdes. Le premier ministre (M. Mulroney) a peut-être un comportement plus agréable que le premier ministre de la Colombie-Britannique au chevet du malade. Le remède est toutefois le même. Cela n'a pas marché en Colombie-Britannique. Comment cela peut-il marcher au Canada?

M. Friesen: Je ne pense pas avoir prononcé le mot «austérité» dans mon intervention.

M. Manly: Vous avez parlé de déficit.

M. Friesen: Ce n'est pas la même chose que l'austérité. Les deux expressions sont peut-être synonymes dans l'esprit du député, mais je ne pense pas que ce soit le cas dans le dictionnaire. Je n'ai pas parlé d'austérité. Le député aurait sans doute intérêt à écouter plus attentivement avant d'intervenir.

Je pense qu'il a consacré environ les deux tiers de ses propos au gouvernement de Colombie-Britannique. Je n'ai pas été élu pour défendre la province de Colombie-Britannique à cet égard. Cependant, le député me fait penser à un enfant qui insulte quelqu'un dont il a peur en étant de l'autre côté d'une clôture, parce qu'il sait qu'il ne risque rien. Si le député s'intéresse tellement à la Colombie-Britannique, à la situation économique de cette province et à la façon dont le gouvernement aborde le problème, pourquoi ne se présente-il pas comme candidat aux élections provinciales pour pouvoir attaquer le gouvernement à l'Assemblée législative? Pourquoi s'en prend-il au gouvernement de Colombie-Britannique quand il est à 3,000 milles de la province?

M. Manly: Monsieur le Président, me permettez-vous de faire une brève observation pour répondre au député?

M. le vice-président: Une très brève remarque.

M. Manly: Je voudrais répondre au député en faisant remarquer que la situation actuelle au Canada est tout à fait comparable à ce que nous avons vu en Colombie-Britannique. Je suis navré de voir ce qui s'est produit en Colombie-Britannique. depuis un an et demi et je ne veux pas que la même chose arrive au Canada. Je recommande fortement aux députés d'en face de regarder ce qui s'est passé en la Colombie-Britannque. Peut-être retiendront-ils la leçon et modifieront-ils leur politique avant qu'il ne soit trop tard.

M. le vice-président: Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) désire poser une question.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne désire pas poser une question. Je voudrais seulement formuler un petit commentaire. Je ne pense pas qu'il vaille la peine de poser une question. L'un des problèmes du système de sonorisation, c'est qu'il amplifie la voix de l'honorable député pour ceux qui regardent leur téléviseur, mais malheureusement pas ses idées.

Je l'ai écouté au fil des ans. Rien n'a changé dans la politique conservatrice de réduction du déficit. L'honorable député dit que c'est pour aider les gens. Selon lui, on aide les pauvres en réduisant l'assurance-chômage, on aide ceux qui arrivent à peine à joindre les deux bouts en majorant le prix de l'essence, on aide les fonctionnaires en abolissant des postes dans la Fonction publique.

L'honorable député a critiqué les libéraux pour avoir manqué à leurs promesses électorales de 1980. On n'aura jamais vu dans l'histoire du Parlement britannique, si peu de personnes faire autant de promesses à tant de gens, sans qu'aucune ne soit tenue par la suite, qu'au cours de la dernière campagne électorale. On vous serrait la main avant les élections, maintenant c'est à la gorge qu'on vous serre.

M. Friesen: Je commencerai par féliciter le député pour son originalité. Il a un faible pour les belles paroles et les phrases célèbres. Je pourrais peut-être améliorer sa dernière en la corrigeant: jamais dans l'histoire des conflits humains ... J'apprécie les remarques caustiques qu'il me lance. Je me rappelle, il y a cinq mois, être à maintes reprises intervenu à la Chambre pour lui poser une question en sa qualité de président du comité permanent des pêches et des océans. Je n'y réussissais jamais. Il était toujours occupé derrière les rideaux et jamais à sa place pour que je puisse lui poser une question bien simple: «Pourquoi le comité permanent des pêches et des océans, après s'être attribué le mandat de se rendre en Colombie-Britannique pour y rencontrer les pêcheurs, n'en fait-il rien?» Comme il en était président, je voulais lui demander pourquoi le comité ne s'y rendait pas. Mais il ne restait jamais à sa place. Moi, au moins, je reste à ma place et il peut me poser toutes les questions qu'il veut.

M. le vice-président: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) pour poser une brève question ou faire une brève observation.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le député. Il a dit que nous devrions juger de son rendement ou de celui de son gouvernement en fonction du programme progressiste conservateur. L'un des points que le premier ministre (M. Mulroney) a inscrits à son programme durant la campagne électorale touche à toute la question du principe de l'universalité et des programmes sociaux. Il a déclaré aux Canadiens qu'il s'agissait là d'un dépôt sacré. Maintenant qu'il est au pouvoir, il remet en question le principe de l'universalité en ce qui concerne les pensions de retraite et les allocations familiales. J'aimerais juger de leur rendement d'après les critères qu'ils ont inscrits à leur propre programme. Le député aurait-il l'obligeance de répondre?

M. Friesen: Pourquoi le député insiste-t-il pour poser des questions aussi simples? Cela ne pose absolument aucun problème. Le Nouveau parti démocratique ne m'a jamais semblé très cohérent sur aucune question, sans parler de celle de l'universalité. A propos, n'est-ce pas étrange que l'Alcan, une bonne société canadienne, n'ait pas réussi à construire une usine au Manitoba alors que l'Alcoa, cette multinationale affreusement pourrie venant des États-Unis, paraît être en mesure de conclure une entente? Voilà la grande cohérence des néo-démocrates!

• (1620)

Pour répondre à la question du député, son parti a appuyé les allocations au conjoint. Je ne pense pas qu'ils aient jamais voté contre cette idée. Les néo-démocrates ont appuyé le crédit d'impôt pour enfant et proclamé qu'il s'agissait là d'un grand bienfait pour les moins nantis. Ils ont fait de même pour le SRG. Est-ce que le SRG est universellement appliqué au Canada?

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député mais, pour la seconde fois, la période des questions et observations est écoulée.

[*Français*]

Nous allons continuer le débat maintenant avec l'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu, à l'occasion de ce débat, en profiter pour vous féliciter pour votre nomination et vous dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes conscients que vous avez énormément de potentiel et nous aurions même aimé vous voir assis dans le premier banc d'en face. En attendant, nous sommes convaincus que vous utiliserez votre talent à bon escient pour diriger les travaux de la Chambre.

Je veux aussi en profiter pour remercier mes électeurs de la circonscription de Shefford qui, envers et contre tous, et particulièrement la vague qui a existé au moment de l'élection du 4 septembre, ont su finalement faire la différence entre un programme sérieux et un mirage. Ils ont su résister à la tentation des solutions faciles qu'offrait le parti qui forme maintenant le gouvernement et demeurer fidèles à un parti politique qui a fait beaucoup pour la circonscription ainsi qu'à un député qui continuera de faire encore mieux, je l'espère, au cours des prochaines années.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de lire et d'entendre le discours du trône et, par la suite, l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) et, en faisant l'examen de ces deux documents, j'ai porté une attention particulière à quatre sujets: soit le commerce international, le développement économique régional, le cas des chômeurs et, finalement, le cas des jeunes.

Et je veux faire la démonstration aujourd'hui, monsieur le Président, que nos amis d'en face n'ont malheureusement pas la mémoire assez longue pour se rappeler les engagements qu'ils ont pris pendant la campagne électorale.

Examinons leurs engagements au moment de la campagne électorale, en fait, ce qu'ils ont livré au moment du discours sur le budget, ou l'exposé économique, et on s'aperçoit qu'il s'agit de deux mondes complètement différents.

Durant la campagne électorale, par exemple, monsieur le Président, le chef du Parti progressiste conservateur disait le 14 mars: Il faut que nous devenions des commerçants internationaux de première classe. Il faut que nous devenions des fournisseurs fiables de biens et services de qualité à prix concurrentiels. Il disait aussi qu'il fallait intensifier la recherche de débouchés pour nos produits d'exportation.

Et finalement, quelques semaines plus tard, que nous offre-t-il? Il nous offre une coupure de 6.2 millions de dollars dans la Commission canadienne du lait, dont 4 millions de dollars qui étaient réservés à l'exportation, et je sais qu'il y a de nos collègues ici du Québec, du parti gouvernemental . . . et je vous gage que c'est là la première des coupures au programme de la politique laitière. Je suis convaincu, monsieur le Président, qu'au cours des prochains mois, nos collègues d'en face qui ont promis mer et monde aux agriculteurs, et particulièrement aux producteurs laitiers, vont avoir une rencontre avec leur modestie s'ils laissent le ministre des Finances s'occuper du programme laitier, au Québec plus particulièrement.

Qu'ont-ils fait d'autre pour augmenter les exportations? Le programme d'aide aux marchés d'exportation: ils viennent de couper un autre 4 millions de dollars. La Corporation commerciale canadienne qui s'occupe aussi d'exportation: on lui a coupé 5 millions de dollars. On sait qu'un des problèmes, par exemple, dans les pêcheries, c'est le manque des marchés d'exportation. Et là encore on se permet de couper un autre 4 millions de dollars.

Finalement, on dit que l'on va augmenter le nombre d'attachés commerciaux, c'était un des engagements fermes du chef du Parti progressiste conservateur (M. Mulroney). Et la première coupure qu'il fait au ministère des Affaires extérieures, monsieur le Président, c'est de s'assurer qu'à Rio, par exemple, où on avait quatre personnes dans la section commerciale, ces quatre postes-là sont coupés.

Monsieur le Président, c'est exactement le contraire de ce qu'ils ont prêché au cours de la campagne électorale, et non seulement cela, ils ont coupé là 3.1 millions de dollars. Maintenant, bien sûr, un des grands engagements de nos amis d'en face pendant la campagne, ceux qui ont des producteurs de porc chez eux, qui leur ont promis que leur viande serait vendue, par l'entremise de quoi? Il y avait Canagrex. Monsieur le Président, la première mesure qu'ils font, ils abolissent Canagrex, et ils ont finalement menti, menti carrément aux producteurs agricoles, et à ce moment-ci ils vont retourner chez eux et

leur dire quoi? On sait que la production porcine au Québec, par exemple, compte pour 150 p. 100 des besoins, et l'instrument sur lequel on se fiait a été aboli par le parti progressiste conservateur. Ensuite, on le sait, nos amis d'en face le savent, que le Programme d'aide de l'ACDI est pour nous une occasion d'exporter des biens et des services et encore là une coupure de 180 millions de dollars.

Monsieur le Président, pour un parti politique qui s'était engagé à augmenter l'aide à l'exportation, le premier geste concret qu'il pose, c'est de faire des coupures de l'ordre de 216.6 millions de dollars pour l'aide à l'exportation directe et indirecte. A mon avis, c'est véritablement parler des deux côtés de la bouche, et pourtant on a le front de continuer à dire . . . Le ministre du Commerce international se promène à travers le monde pour dire qu'on va augmenter nos efforts d'exportation, mais nos efforts avec quoi? Ces discours ne suffiront pas. Les discours, les bonnes paroles de nos amis d'en face ne suffiront pas; les exportateurs ont besoin d'aide. On sait que la concurrence internationale est féroce, et ce n'est pas avec un sourire du premier ministre ou avec un beau discours du ministre du Commerce international qu'on va vendre nos produits sur la scène mondiale. Monsieur le Président, c'est un des exemples que je veux souligner.

Le développement économique régional en est un autre, dans les régions hors Montréal et hors Québec entre autres. Je voyais tout à l'heure le ministre des Communications (M. Masse) et je me demande comment il peut expliquer aux gens de Frontenac qu'il y a 200 millions de coupés dans les fonds du MEER. Monsieur le Président, comment plusieurs députés ruraux pourront-ils expliquer à leurs électeurs, les députés des Cantons de l'Est qui ont fait campagne sur le tourisme. Et ce qu'ils ont fait après, couper le volet touristique du Programme de développement économique régional. Est-ce que ce n'est pas mentir à la population ou si c'est avoir la mémoire courte, monsieur le Président?

On sait fort bien que les coupures qui affectent le ministère de l'Expansion économique régionale s'adressent à tous les centres hors Montréal et Québec. Monsieur le Président, on sait combien d'industries de chez nous ont besoin de restructuration et on sait que des études de restructuration ont permis à des centaines et des centaines d'emplois d'êtres sauvés, et pourtant, l'honorable ministre de l'Expansion industrielle (M. Stevens) arrive, et pourtant lui, il devrait savoir comment il y aurait pu y avoir besoin de restructuration dans ses propres entreprises, et il prend immédiatement la décision d'abolir le volet restructuration du Programme de développement industriel et régional.

J'ai parlé des projets touristiques. J'ai bien hâte de voir comment le député de Brome-Missisquoi (M^me^ Bertrand) va pouvoir remplir ses engagements envers le centre de ski de Sutton, envers le centre de ski de Bromont, envers le centre de ski Owl's Head qui se fiaient sur le volet touristique du Programme de développement industriel et régional. J'ai bien hâte de voir comment la députée de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin) va pouvoir s'occuper des gorges de Coaticook. Il a pris des engagements formels, et pourtant, monsieur le Président, le premier geste de son gouvernement a été d'abolir le volet de développement touristique, et ce, supposément dans une atmosphère de consultations. Mais qui a été consulté? Quels intervenants touristiques ont été consultés pour ces coupures-là?

Je pourrais dire que les niveaux d'aide ont été abaissés, et vous demeurez dans une région hors Montréal vous aussi et vous savez, monsieur le Président, comment l'aide du ministère de l'Expansion industrielle régionale peut être nécessaire. Vous avez eu un cas type chez vous où l'aide des gouvernements est nécessaire. Mais oubliez cela maintenant, monsieur le Président, oubliez cela les gros montants pour des compagnies comme Petromont. Il n'a plus la latitude de faire cela, et je sais fort bien jusqu'à quel point le gouvernement et les députés vont devoir rendre des comptes à leurs commissaires industriels, et au cours des prochains mois et des prochaines années j'espère que les députés d'en face se souviendront des engagements qu'ils ont pris envers la population. Et d'interpréter leur mandat comme un mandat pour couper, je pense que c'est une erreur grave, monsieur le Président. Je pense que, au cours des prochains mois et des prochaines années, il sera de notre devoir, nous de l'Opposition, de nous assurer qu'on s'en tient au mot et à la lettre des engagements qui ont été pris. Et j'espère au cours des prochains débats pouvoir élaborer sur les coupures qui ont été faites aux chômeurs, et ils vont s'en apercevoir assez vite.

• (1630)

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 16 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 42, paragraphe (4) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement. En conséquence, la question est la suivante:

M. James, appuyé par M^me^ Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. Allmand, appuyé par M^me^ Pépin, propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Mais la Chambre regrette que vos conseillers non seulement aient omis d'accorder la priorité au gouvernement au grand jour, mais en outre qu'ils aient, par leurs actes, cherché à renverser la tendance amorcée par les gouvernements précédents en limitant considérablement les renseignements disponibles sur la prise des décisions au gouvernement et en essayant de restreindre l'accès aux participants élus et autres à ce processus décisionnel.»

L'amendement est mis aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 12(3) du Règlement, le vote par appel nominal est différé au lundi 19 novembre 1984 à 18 heures.

Mme Mailly: Monsieur le Président, puis-je dire qu'il est 17 heures?

M. le vice-président: D'accord. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 16 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. le Président: J'éprouve un moment de difficulté parce qu'on me dit que c'est le député de Shefford (M. Lapierre) qui a eu la parole, mais l'étude sur l'amendement est terminée, et il est difficile pour lui de parler une deuxième fois, sauf s'il y a consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour parler du programme du gouvernement, de ce que ce dernier compte faire ainsi que de certaines des choses qu'il n'a pas mentionnées.

Comme on l'a signalé plusieurs fois au cours du débat, le discours du trône insistait sur les consensus et la conciliation. Même s'il s'agit là d'objectifs louables, il nous cause également certaines inquiétudes. Par exemple, il était dit dans le discours du trône que:

> Avec le temps, ces consultations créeront un sentiment de confiance mutuelle et de responsabilité commune à l'égard de l'économie; il sera alors possible de s'entendre sur des questions encore plus fondamentales comme: le partage du fardeau des ajustements économiques nécessaires et des avantages de la croissance de l'économie qui en résultera; les moyens de faire face, dans ses dimensions nationales et internationales, au défi que présente la protection de l'environnement; et en sus les moyens de concrétiser notre idéal de justice sociale par des programmes bien adaptés aux besoins de notre société.

Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que nous ne parvenions à un consensus sur ce genre de questions. En attendant, les chômeurs et les petits salariés sont ceux qui souffrent le plus de la situation, alors qu'ils bénéficient très peu du virage technologique et de toutes les transformations qui s'opèrent actuellement.

Un rapport publié il y a deux mois par l'Organisation nationale de lutte contre la pauvreté souligne qu'entre 1981 et 1983, le nombre de Canadiens qui vivaient en-dessous du seuil de la pauvreté a augmenté de 22 p. 100. En 1981, il y avait 3.5 millions de pauvres au Canada. En 1983, leur nombre s'était accru de 800,000, ce qui portait à 4.3 millions le nombre de Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté.

La Chambre doit se poser la question suivante: combien de temps ces personnes devront-elles attendre avant que nous ne parvenions à un nouveau consensus? En examinant les mesures prises par le gouvernement, je me suis dit qu'un nouveau consensus commençait peut-être déjà à s'établir quant à la nécessité d'avoir plus de pauvres pour maintenir de bas salaires et empêcher les Canadiens d'espérer un niveau de vie trop élevé.

Il vaut la peine de réfléchir quelques minutes à la façon de parvenir à ce consensus. Par exemple, nous sommes actuellement d'accord à la Chambre sur la question de l'assurance-maladie. Le premier ministre (M. Mulroney) lui-même en a parlé comme d'un dépôt sacré. Toutefois, ce consensus à l'égard de l'assurance-maladie n'a pas toujours existé. Il n'existait pas il y a 20 ans lorsque ce programme a été établi en Saskatchewan malgré une vive opposition. C'est parce que des dirigeants comme Tommy Douglas et Woodrow Lloyd ainsi que le gouvernement CCF de la Saskatchewan étaient prêts à risquer leur avenir politique sur la question de l'assurance-maladie que celle-ci a été créée. Elle a fait ses preuves au cours des années, si bien que le premier ministre lui-même la considère maintenant comme une obligation sacro-sainte.

Ce n'est pas en discutant autour d'une table que nous sommes parvenus à ce consensus. Il a fallu que quelqu'un prenne une initiative. Si nous voulons établir un nouveau consensus, il ne faut pas que le gouvernement reste en retrait et se contente d'organiser des conférences au sommet. Il doit faire le nécessaire pour éviter que les pauvres et les chômeurs, les économiquement faibles, subissent tous les inconvénients du virage technologique sans en tirer les avantages.

Le discours du trône déclarait également à propos des provinces que:

> . . . leur généreux concours ne sera pas moins essentiel au respect des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils apparaissent dans la Loi constitutionnelle de 1982. Par égard pour ces peuples et pour l'ensemble des Canadiens, il ne faut pas décevoir les grandes attentes qu'a fait naître le rapatriement de notre constitution.

Il ne fait aucun doute que certaines provinces ont adopté une attitude très mesquine à l'égard des droits des autochtones au cours des deux dernières conférences constitutionnelles. Il faut adopter une attitude plus généreuse, mais il ne suffit pas que le premier ministre lance un appel à la coopération. Si nous voulons tenir nos engagements envers les autochtones du Canada, le gouvernement fédéral doit prendre des initiatives en ce sens.

Quelle est la position du gouvernement à l'égard de la constitutionnalisation du droit à l'autonomie des autochtones? Est-il prêt à défendre activement les intérêts des autochtones? Nous reconnaissons tous, je crois, que le gouvernement jouit d'un appui considérable auprès de la population. Est-il prêt à courir le risque de perdre cet appui? Est-il prêt à perdre un peu de popularité en essayant d'orienter l'opinion publique sur la question des droits des autochtones? Est-il prêt à insister pour que les provinces fassent preuve de générosité, ou se contentera-t-il de leur demander poliment d'être généreuses, espérant qu'elles répondront à l'appel?

• (1110)

Le libellé de ce passage m'inquiète. On parle des engagements pris envers les peuples autochtones tels qu'ils figurent dans la Loi constitutionnelle de 1982, mais on n'y dit pas qu'il s'agit des droits des autochtones. On laisse entendre que les engagements pris dans la Loi constitutionelle de 1982 sont peut-être le reflet de la générosité du gouvernement du Canada. On n'admet pas qu'il s'agit là d'un droit fondamental pour les Canadiens.

Le discours du trône ne fait aucune allusion à un projet de loi sur l'autonomie politique des Indiens. Comme vous vous en souvenez peut-être, monsieur le Président, le gouvernement avait déposé un projet de loi à ce sujet au cours de la législature précédente. Cette mesure ne répondait pas à tous les besoins, mais au moins elle avait été déposée. Aujourd'hui, il n'en est plus question du tout. Je rappelle au gouvernement qu'au cours de la dernière législature, un comité tripartite avait étudié toute la question de l'autonomie politique des Indiens et avait conclu que c'était là la seule façon de régler le problème des Indiens.

Le comité a reconnu l'existence de trois approches de l'autonomie politique des Indiens et que les trois devraient être adoptées. Premièrement, la constitutionnalisation dont j'ai déjà parlé. Deuxièmement, l'approche bilatérale selon laquelle l'État traite directement avec les gouvernements des premières nations indiennes. Troisièmement, l'approche législative en vertu de laquelle le gouvernement fédéral adopterait une loi habilitante. Il n'en est pas question dans le discours du trône. Si nous ne nous attaquons pas à ce problème fondamental qui touche les Indiens d'un bout à l'autre du pays, nous laisserons pour compte un des principaux groupes de la société canadienne.

Le discours du trône promet l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens. Notre parti en est ravi et nous attendons avec impatience le dépôt du projet de loi du gouvernement. Ce problème a assez duré et doit être résolu. J'espère que le gouvernement actuel n'imitera pas son prédécesseur, c'est-à-dire n'attendra pas à la dernière minute pour essayer de nous forcer à passer une loi inadéquate, sans que le comité ait le temps de l'examiner et sans que les Indiens directement visés aient l'occasion de présenter leurs instances.

Quand le gouvernement étudiera les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, j'espère qu'il écoutera ce que les Indiens ont à dire, qu'il s'agisse d'organisme nationaux indiens ou de la Native Women's Association of Canada.

Le printemps dernier, la NWAC et l'Assemblée des premières nations s'étaient presque entendues sur la façon d'aborder et de régler ce problème. Le gouvernement précédent a préféré ne pas tenir compte de ce consensus. J'espère que l'actuel gouvernement se montrera un peu plus attentif à cet égard.

M. McDermid: N'ayez aucune crainte là-dessus.

M. Manly: Le gouvernement prétend dégager un consensus dans certains domaines, certes, mais dans d'autres, il semble prêt à intervenir sans aucune forme de consultation et sans consensus. Je songe évidemment aux compressions et aux augmentations d'impôts qu'il compte mettre en œuvre, ce qui revient à soutirer de l'argent aux localités et à réduire les fonds en circulation; cette initiative aura pour effet de plonger l'économie nationale dans le marasme.

Je tiens à signaler que ces réductions ont été inspirées par l'idéologie du parti au lieu de correspondre à un plan bien précis. Nous l'avons découvert le 13 novembre dernier lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a interrogé le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) au sujet de la fermeture de l'Institut de technologie industrielle de Winnipeg. Quand le député a voulu savoir quelles analyses avaient été faites des retombées éventuelles de cette décision, le ministre a répondu qu'il n'y en avait pas eu, ajoutant qu'il s'agissait au fond d'une question de philosophie politique. Nous voudrions bien que cette philosophie politique soit à tout le moins un peu conforme à la réalité.

• (1115)

Fait curieux à noter, dans le document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada*, le ministre des Finances (M. Wilson) parle des besoins des petites entreprises. Voici ce qu'on y lit en partie:

> Les moyens d'adapter les activités de recherche du secteur public aux besoins de la petite entreprise et la question plus générale de la diffusion rapide de la technologie dans le secteur des petites entreprises sont d'importants sujets à étudier. Nous devons examiner le rôle des centres technologiques financés par l'État et la possibilité d'entreprendre des efforts de recherche conjoints (secteur public et secteur privé) à l'échelle d'une industrie.

Or, on ne s'est guère penché sur le rôle de cet institut à Winnipeg. On s'est seulement contenté d'en fermer les portes.

Des analyses sur les conséquences de ces compressions ont été effectuées pour le compte du cabinet. Nous voulons en connaître les résultats en détail. Nous savons qu'il y aura des pertes d'emplois, mais nous en ignorons le chiffre exact. Le ministre des Finances a soutenu qu'il était peu important sur le plan statistique. Nous tenons à prendre connaissance de ces analyses. Nous voulons les porter à la connaissance des Canadiens afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes si ces chiffres sont effectivement peu importants. Nous ne le croyons pas, pour notre part, et nous exhortons le gouvernement à divulguer ces analyses et à laisser aux Canadiens le soin d'en décider par eux-mêmes. La semaine dernière, Informetrica Limited a annoncé que, par suite des compressions pratiquées par le gouvernement, quelque 50,000 emplois seraient appelés à disparaître.

Certaines réductions m'inquiètent particulièrement. Je songe tout d'abord à la réduction de 200 millions de dollars au titre de l'assurance-chômage par le biais de ce qu'on a appelé par euphémisme des entrevues plus rigoureuses. L'expression est intéressante en soi; or, dans la pratique, elle se traduira pour les chômeurs, les prestataires d'assurance-chômage, en tracasseries et en règlements de toutes sortes qu'il leur faudra subir avant d'avoir droit à ces prestations. Est-ce que c'est cela le nouveau consensus qu'essaie de dégager le gouvernement en ce qui concerne la répartition des avantages et des obligations? Selon moi, cette initiative imposera aux chômeurs une plus grande part du fardeau du chômage.

Il y a également une coupure de 175 millions de dollars au titre du Programme de développement industriel et régional. Ce sont pour la plupart des localités de catégorie 1 qui sont touchées. Elles n'auront plus droit à aucune aide pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation des usines. La Colombie-Britannique, qui vient au troisième rang pour le taux de chômage au Canada, n'a qu'une seule localité classée dans la catégorie 3: la moitié sont de la catégorie 2, et l'autre moitié de la catégorie 1. Nous ne recevons pas notre

juste part des crédits de ce programme tel qu'il est actuellement structuré. En réduisant les crédits disponibles pour la catégorie 1, on ajoute encore à la discrimination dont nous sommes victimes.

Il y a ensuite la coupure de 7.8 millions opérée aux affaires indiennes, dont cinq millions pour les investissements. Cet argent est nécessaire pour aider à la construction d'écoles et de réseaux d'égout. Depuis quatre ans que notre comité s'occupe de cette question, les représentants de tous les partis ont reconnu le besoin urgent d'infrastructures, d'adductions d'eau et d'évacuations des eaux usées dont souffrent les collectivités indiennes. Les unes après les autres, les délégations locales sont venues nous exposer le besoin de nouveaux bâtiments scolaires et le retard que nous sommes en train de prendre; mais malgré cela, le gouvernement réduit de cinq millions la dotation des investissements.

● (1120)

Le gouvernement enlève $400,000 aux besoins spéciaux des localités indiennes, ce qui comprend l'aide d'urgence aux localités après un incendie. Le gouvernement supprime $350,000 aux bourses culturelles destinées aux artistes indiens pour promouvoir les expositions d'art indien. Il faut bien dire que le discours du trône ne parle des arts que pour la forme. Voici ce qu'on lit à la page 7 du hansard:

> Pays riche en ressources humaines, le Canada doit beaucoup aux personnes qui se consacrent à la poursuite de l'excellence dans des domaines comme la culture, les arts et l'athlétisme. Dans ces secteurs et dans d'autres, mon gouvernment se fera un devoir d'encourager tous ceux qui, par leur exemple, inspirent aux Canadiens une volonté de dépassement.

Quel encouragement donne-t-on aux artistes indiens avec de pareilles coupures dans l'aide aux arts indiens?

Depuis quelques années, l'art indien est devenu un moyen d'expression privilégié des populations indiennes qu'il aide à trouver leur juste place dans la société canadienne. Grâce à leurs réalisations artistiques les Indiens prennent conscience de leur propre dignité et de leur propre place dans l'ordre des choses. Parallèlement, les arts indiens ont donné aux non-Indiens une meilleure compréhension des Indiens. Il en va de même pour les arts inuits. Or nous réduisons les crédits qui aideraient davantage cette démarche. D'autres coupures sont également pratiquées dans les crédits d'autres organismes culturels.

En matière économique, il y a des sujets de préoccupation vitaux sur lesquels le discours du trône est muet. Les ministériels ont dit que le discours du trône ce n'est pas une liste d'emplettes. D'accord là-dessus: ce n'est pas une liste d'emplettes que nous voulons. Pourtant je demanderai aux ministériels si la forêt n'est qu'un élément banal d'une liste d'emplettes. On a manifesté beaucoup d'inquiétude au sujet de l'accroissement du déficit financier. Je demanderai aux ministériels ce qu'ils pensent du déficit croissant de notre stock forestier. Le gouvernement en a parlé au cours de la campagne électorale, et promis d'agir immédiatement. Mais que fait-on maintenant? Où est le projet de création d'un ministère autonome des forêts, avec un ministre en titre? La forêt est traitée en parent pauvre de l'agriculture.

Nous tenons à demander où sont les nouveaux programmes de création d'emplois. Où sont les dizaines de milliers d'emplois qui allaient être créés dès que le gouvernement serait en place?

En terminant, j'inviterai simplement les ministériels à se pencher sur la situation de la Colombie-Britannique, espérant qu'ils la prendront comme modèle à éviter. Mon père a dit que même le plus mauvais d'entre nous pouvait servir de modèle. En juillet 1983, le gouvernement de la Colombie-Britannique a lancé un programme de compressions et de coupures, dont il disait qu'il était là non pas simplement pour réaliser des économies mais également pour favoriser la reprise. Pourtant, depuis le lancement de ce programme l'économie périclite. La confiance des investisseurs est à la baisse et le chômage augmente. Et voilà maintenant que le déficit augmente.

C'est Santayana, je crois, qui disait que ceux qui refusent de tirer les leçons de l'histoire sont voués à la répéter. J'espère que le gouvernement voudra tirer les leçons de l'expérience de la Colombie-Britannique, pour ne pas condamner tous les Canadiens à répéter l'histoire tragique de la Colombie-Britannique qui a gaspillé ses ressources et qui, en l'espace d'un an et demi, a perdu toute possibilité de reprise. Le gouvernement de la Colombie-Britannique commence à reconsidérer son approche. J'invite le gouvernement canadien à reconsidérer la sienne et à présenter au lieu de ces coupures, un programme positif qui crée des emplois et qui fasse en sorte que nos économiquement faibles participent non seulement aux inconvénients mais aux avantages du virage technologique.

M. le vice-président: Des questions, des observations?

● (1125)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis très impressionné par la nouvelle orientation du Nouveau parti démocratique. Il semble vouloir continuer à distribuer l'aide prévue dans le cadre du programme du MEIR aux régions du pays classées dans la catégorie 1 et poursuivre la tradition du gouvernement précédent qui récompensait à même le trésor public des entreprises qui devaient pouvoir se débrouiller toutes seules puisqu'elles sont implamtées dans les régions les plus prospères du pays. Je me demandais s'il s'agissait bien là d'une nouvelle orientation de la part du NPD qui semble disposé à donner plus d'argent puisé dans les coffres du gouvernement à des entreprises privées implantées dans des régions qui souffrent nettement moins du chômage et jouissent d'un bon climat économique. Est-ce là le genre de comportement que préconise le NPD?

M. Manly: Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je lui ferai remarquer qu'à l'heure actuelle la Colombie-Britannique n'obtient pas sa juste part à cause de la façon dont on a établi le système de classement. La Colombie-Britannique arrive en effet au troisième rang au chapitre du chômage. Le député de Victoria (M. McKinnon), qui siège maintenant sur les banquettes ministérielles, s'était plaint l'année dernière de la façon dont on avait arrêté les catégories. Il avait demandé combien de temps encore la Colombie-Britannique serait obligée d'attendre et à combien devrait grimper son taux de chômage avant qu'elle n'obtienne justice dans le cadre de ce programme.

Si je puis me permettre de citer quelques chiffres, je signalerai que 43 des 46 régions des provinces de l'Atlantique ont été classées dans les catégories 3 et 4, soit les catégories qui bénéficient de l'aide maximale. Au Québec, 60 des 76 régions appartiennent aux catégories 3 et 4. Je le répète, une seule des 29 régions de la Colombie-Britannique a été classée dans la catégorie 3 et aucune dans la catégorie 4. Le reste se partagent entre les catégories 1 et 2. S'il existe un programme destiné à venir en aide aux entreprises, cette aide devrait s'adresser aux régions où le taux de chômage est le plus élevé. Nous aimerions voir modifier le mode de classement de sorte qu'il tienne compte des taux réels de chômage.

M. le vice-président: La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui désire poser une question supplémentaire.

M. Blenkarn: J'en déduis donc, monsieur le Président, que le député ne s'en prend pas tant à la coupure budgétaire qu'au fait que l'on n'ait pas jugé sa circonscription comme étant une région défavorisée, aux abois, qui a besoin d'assistance sociale. Je suis étonné de l'entendre dire pareille chose car il me semble que sa circonscription se trouve dans une partie plutôt florissante de la Colombie-Britannique où le niveau de vie est passablement élevé et les gens raisonnablement à l'aise. Je me demande si le député estime que sa circonscription est si défavorisée qu'elle devrait être classée dans la catégorie 3 ou même 4.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai fait remarquer que nous souffrions d'un taux de chômage extrêmement élevé en Colombie-Britannique parce que le gouvernement provincial y met en œuvre le même genre de mesures répressives que le gouvernement fédéral actuel est en train d'adopter. Si ce dernier persiste dans cette voie, c'est le pays tout entier qu'il faudra ranger dans la catégorie 4 et qui aura besoin d'une aide maximale.

Je voudrais que l'on adopte une formule en vertu de laquelle pour tenir compte du taux de chômage réel, l'on attribuerait une catégorie et l'on accorderait de l'aide aux secteurs qui sont aux prises avec le chômage et qui ont besoin d'un programme de réorganisation industrielle, notamment le secteur forestier de la Colombie-Britannique. Cette province n'obtient pas sa juste part dans le cadre du programme d'aide actuel.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au député. Pendant la dernière semaine de la législature précédente, celui-ci a dû accepter comme moi certaines modifications de dernière heure apportées à la Loi sur les Indiens visant à supprimer les dispositions discriminatoires à l'endroit des femmes autochtones. Le député me dirait-il si le Nouveau parti démocratique partage l'avis de l'Assemblée des premières nations et des Indiens en général qui prétend avoir le droit de décider qui peuvent être membres de leurs bandes?

• (1130)

M. Manly: Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question. L'Association des femmes autochtones et l'Assemblée des premières nations en sont arrivées, l'année dernière, à une entente selon laquelle le gouvernement fédéral serait tenu de reconnaître la condition d'Indien aux personnes dont le nom figure sur une liste générale. Ces personnes auraient ainsi droit à l'aide du gouvernement fédéral, mais il appartiendrait aux bandes indiennes de décider quels seront les membres qui les composeront. J'appuyerais cette position pourvu qu'elle soit conforme aux règles interdisant la discrimination, de telle sorte que ce qui est acceptable aux hommes le soit aussi aux femmes.

Effectivement, il faut que les Premières nations indiennes aient un certain droit de regard sur la composition de leurs bandes. Cependant, le gouvernement fédéral a le devoir fondamental de consentir aux Premières nations indiennes les moyens financiers qui leur permettront à certaines femmes et à leurs enfants de réintégrer leurs bandes sans qu'il leur en coûte trop.

Quand le gouvernement fédéral présentera son projet de loi tendant à supprimer la discrimination, il n'oubliera pas, j'espère, que nous devons prévoir les sommes nécessaires afin que les Indiens n'aient pas à faire seuls les frais du changement. On dit, à juste titre, que la justice n'a pas de prix. Cette maxime s'applique également aux Indiens qui ne devraient pas garder les Indiennes en otage en attendant que le gouvernement fédéral leur verse les montants voulus. Les Indiens commencent à prendre conscience du problème et leur position là-dessus a beaucoup évolué, ainsi que le député voudra bien l'admettre.

En revanche, cette maxime s'applique aussi au gouvernement fédéral. Nous devons faire l'impossible afin que les collectivités indiennes disposent de moyens financiers suffisants pour que les Indiennes réintègrent les bandes sans que cela n'exacerbe la pauvreté qui afflige, le député ne l'ignore pas, la plupart des collectivités indiennes.

M. le vice-président: Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a la parole pour poser une question.

M. Fraser: Je voudrais faire une observation et poser une question, monsieur le Président. A propos de l'industrie forestière dont le député a parlé, je suis sûr qu'il va vouloir signaler que c'est un gouvernement conservateur qui, en 1979-1980, a donné une plus grande importance au Service canadien des forêts en y nommant un sous-ministre adjoint. Le but était évidemment de lui conférer le rang de département d'État, et c'est chose faite depuis septembre: on est loin de l'espèce d'oubli où glissait ce service à l'intérieur de l'administration fédérale.

Cela me fait toujours plaisir de voir mon collègue de Colombie-Britannique faire valoir les besoins bien légitimes de l'industrie forestière. Je l'en félicite. Je sais par ailleurs qu'il voudra reconnaître que notre parti, contrairement au gouvernement précédent, accorde de l'importance à cette industrie et oriente son action dans le sens que souhaite le député.

Je voudrais lui demander, pour commencer, s'il croit qu'il faut s'attaquer au problème du déficit. Ensuite, si nous lui demandions où il appliquerait des mesures d'austérité qui stopperait la montée de la dette déficitaire directe et aussi le très grave problème de la dette indirecte, par où commencerait-il au juste?

M. le vice-président: Le député pourrait-il répondre brièvement à la question?

M. Manly: Je voudrais d'abord dire un mot de la question des forêts, monsieur le Président. Je félicite le gouvernement d'avoir nommé un ministre d'État aux Forêts. Nous voulons cependant un ministère des forêts à part entière, au lieu de ces services qui font mine de parent pauvre du ministère de l'Agriculture ou, comme c'était le cas sous le gouvernement précédent, du ministère de l'Environnement. L'industrie forestière étant la première en importance au Canada, je crois qu'elle mérite qu'un ministère à part entière s'en occupe, et j'espère que c'est en ce sens que le gouvernement va agir très bientôt.

Pour ce qui est du déficit, nous reconnaissons évidemment que c'est un problème. Nous sommes toutefois d'avis qu'à l'heure actuelle, ce qu'il faut avant tout c'est redonner du travail aux Canadiens. Nous avons cru, au cours de la campagne électorale, que le parti ministériel allait agir dans ce sens. Il ne parlait que d'une chose: des emplois. La question du déficit avait été mise en sourdine. Mais maintenant, nous n'entendons plus parler d'emplois, seulement de déficit. Nous aimerions que les ministériels nous parlent un peu plus d'emplois.

M. le vice-président: La période de commentaires et de questions est terminée. Nous poursuivons le débat.

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter. Pour bien mettre les choses au point, je précise que je m'adresse au président des comités pléniers, plus souvent appelé vice-président de la Chambre des communes. Je vous connais depuis bien des années, monsieur. Je suis au courant du rôle important que vous avez joué dans votre province et de la façon dont vous avez exprimé les préoccupations et les aspirations de vos concitoyens. Je sais aussi tout ce que vous avez fait dans les domaines universitaire et juridique. Je vous souhaite donc bien du succès dans vos nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Je tiens aussi à signaler que j'ai trouvé excellents les discours des co-motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Les comotionnaires sont des personnes très différentes, même si elles siègent du même côté de la Chambre des communes. La députée est originaire de Montréal et son collègue de Sarnia. Sarnia représente très bien ce qu'on peut faire au Canada dans le domaine de l'exploitation des richesses naturelles et, sous bien des aspects, la circonscription de Montréal-Mercier reflète ce qui découle de cette exploitation. Je m'intéresse beaucoup aux courses sous harnais et j'avais l'habitude de fréquenter la piste Richelieu. Je devais pour cela traverser la circonscription de cette jeune femme de 23 ans. Je sais que les habitants de Montréal-Mercier seront bien représentés par la députée.

Je compte une électrice de grande renommée dans ma circonscription. Parfois elle habite la circonscription et parfois elle habite ailleurs. Elle est originaire de Springhill et se nomme Anne Murray. Elle possède un très beau chalet près de Pugwash dans ma circonscription et elle vient parfois nous rendre visite. Elle a remporté un prix récemment pour une chanson où il est question de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Je ne sais pas ce que d'autres peuvent ressentir un lundi matin, mais pour ma part, j'arrivais à peine à croire les nouvelles ce matin. De fait, j'ai du mal à croire les nouvelles depuis quelques jours. D'abord, il y a un ancien premier ministre qui, du temps où il était à la tête du parti libéral, l'a vu perdre du terrain dans les provinces au point de ne plus former un seul gouvernement provincial au Canada. Ensuite, il a remis la direction du parti à un autre chef à la dernière minute et il a vu son ancien parti se faire décimer de façon incroyable sous les ordres de celui-ci. Maintenant, cet ancien premier ministre annonce que s'il était resté à la tête du parti libéral, il aurait peut-être remporté les élections. En outre, le critique des affaires extérieures affirme maintenant que c'est lui que le parti libéral aurait dû choisir. Pourtant, il avait toutes les chances d'être choisi puisqu'il était candidat à la direction du parti libéral, mais les membres de son parti ont préféré le chef actuel. Malgré tout, comme le très honorable Pierre Trudeau, le critique des affaires extérieures déclare: «Si j'avais été choisi, le parti libéral aurait fait bien meilleure figure.» Tout ce que je peux dire, c'est qu'avec les amis qu'il compte dans les rangs du parti libéral le très honorable chef de l'opposition n'a pas besoin d'ennemis.

• (1140)

Comme si cela ne suffisait pas, M. Trudeau, ce grand internationaliste qui a entraîné la ruine presque totale de son parti, dit au premier ministre actuel (M. Mulroney), qui a mené le parti progressiste conservateur à la plus grande victoire électorale de l'histoire du Canada et lui a permis de former le premier gouvernement vraiment national depuis au moins 1963, qu'il ferait mieux de prendre garde à ce qu'il fait. Eh bien, je le remercie, mais je préférerais qu'il conseille son ancien parti plutôt que le nôtre.

Nous aurons une période difficile à traverser, monsieur le Président. Le ministre des Finances (M. Wilson) a expliqué la situation aux Canadiens en faisant une déclaration très courageuse. Il a joué franc jeu. La réalité est telle que le ministre l'a décrite et les Canadiens le savent. C'est pour cela que le parti libéral compte plus de 100 sièges de moins à la Chambre des communes qu'en 1980. Ses lignes de conduite financières et monétaires tout à fait irréfléchies ont causé le gâchis actuel.

Le dernier orateur a dit que nous ne parlions pas des emplois. Toutes les mesures que nous prenons pour l'instant touchent aux emplois parce que, si nous ne réussissons pas à réduire le déficit, il n'y aura pas d'emplois. Toutes les taxes, tous les impôts que nous prélevons sur les particuliers ne servent qu'à payer l'intérêt sur des emprunts destinés à financer le déficit qui passera de 180 à près de 400 milliards. Nous n'y échapperons pas tant que nous n'endiguerons pas ce déficit. Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont tous deux précisé aux Canadiens que nous allions mettre de l'ordre dans les affaires financières du pays. Ces mesures vont nous permettre de créer ces emplois à long terme que souhaitent tant les Canadiens. Nous allons prendre les moyens pour les leur donner.

Le président du Conseil du Trésor a annoncé une réduction de 154 millions du budget de la défense. Le parti libéral trouve la chose inacceptable. L'unique réalisation économique du gouvernement libéral avait été de ralentir le taux d'inflation. Par suite de la baisse de ce taux et d'acquisitions plus judicieuses de la part des responsables du ministère de la Défense nationale, nous avons réussi à épargner 154 millions sans aucunement mettre en péril nos engagements présents et futurs. Voilà pourquoi les Canadiens n'ont pas à s'inquiéter de cette réduction annoncée par le président du Conseil du Trésor.

Dans le discours du trône il est question d'examiner de façon approfondie le rôle de nos forces de défense dans le contexte des années 80. Et je suis heureux d'annoncer que cet examen est déjà en cours. Les fonctionnaires de mon ministère ainsi que moi-même allons prendre tous les moyens nécessaires pour que l'examen soit complet et les conclusions explicites. Je compte même demander l'appui de mes collègues et faire appel aux ressources de leurs ministères respectifs pour mener à bien notre entreprise. Mais ce n'est pas tout. Je vais également demander l'avis éclairé et prendre conseil auprès de personnes et d'organismes des quatre coins du pays. Notre objectif est clair: préciser le mandat de nos militaires et leur donner les moyens d'accomplir leur tâche.

Peut-être serait-il utile, monsieur le Président, de préciser le point de départ de cet examen. Il pourrait aussi être intéressant de connaître les questions que nous allons poser en vue de rédiger un document de travail que je compte bien déposer au début de l'an prochain, lequel, après étude, aboutira à un Livre blanc sur la défense.

Une chose que tous doivent comprendre c'est que le gouvernement n'entreprend pas cet examen avec l'idée de réduire notre effort pour la défense collective. On a trop souvent l'impression à l'étranger que chaque fois qu'un gouvernement réexamine ses efforts de défense c'est en vue de les réduire. Telle n'est pas notre intention. Tel n'est pas notre objectif. Nous voulons plutôt établir la meilleure façon possible pour le Canada de faire sa juste part pour maintenir la paix dans la liberté. Notre but est de nous assurer que nos forces armées agissent le plus efficacement possible pour assurer la défense commune. Et pour ce qui est des forces elles-mêmes, nous voulons être certains qu'elles sont en mesure d'accomplir ce que nous leur demandons.

Il m'est arrivé plusieurs fois de m'entretenir avec le député de Northumberland-Miramichi (M. Jardine). J'ai aussi eu des entretiens avec le premier ministre de sa province ainsi qu'avec mes collaborateurs. Nous avons entrepris de régler le problème qui se pose actuellement à l'égard de Chatham. Le premier ministre avait pris des engagements avant et pendant la campagne électorale relativement à cette ville. Et je compte bien être à la hauteur de ces engagements.

Nous devrions tous être fiers du rôle important que les militaires ont joué dans l'histoire de notre pays. Nous devrions aussi être fiers des efforts qu'ils accomplissent pour préserver le mode de vie que nous partageons avec nos alliés des deux côtés de l'Atlantique.

Le mois passé, j'ai eu des entretiens à la fois collectifs et particuliers avec les ministres de la Défense de l'OTAN. A Washington, j'ai rencontré M. Weinberger, et à Londres, M. Heseltine, tous deux secrétaires à la Défense. On ne tarissait pas d'éloges sur l'excellence des Forces armées canadiennes. Dans tous mes entretiens avec ces deux messieurs et avec d'autres ministres de la Défense, j'ai affirmé que notre gouvernement comptait maintenir ces normes élevées, accroître la valeur réelle de nos dépenses, et veiller également à ce que nos forces armées agissent le plus efficacement possible au sein de l'alliance.

C'est dans cet esprit de solidarité avec nos alliés et c'est avec la ferme intention d'accroître et d'améliorer nos efforts que nous allons entreprendre l'examen de la situation. Nous allons tenter de planifier l'avenir en tenant compte de la nécessité de renforcer nos moyens de défendre nos valeurs et d'affermir notre voix dans les conseils de l'alliance. Et nous ne pourrons garantir la sécurité nationale et collective que si nos industries ont les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des Forces armées et de celles de nos alliés en temps de paix comme en cas d'urgence.

• (1150)

Toute interdépendance en matière de défense suppose une interdépendance sur le plan économique également. C'est pourquoi il faudra nous assurer de la vitalité de notre association avec d'autres pays dans le cadre d'ententes et d'accords relatifs à la recherche, au développement et à la production des moyens de défense.

A compter du 3 décembre, une équipe d'information du ministère américain de la Défense se rendra dans tout le pays pour informer tous ceux qui s'occupent d'acquisition de matériel de défense au Canada sur la façon de jouer un plus grand rôle dans l'obtention de contrats, qu'il s'agisse de contrats principaux ou de sous-traitement, auprès d'entreprises américaines de production de matériel de défense. Cette activité profitera véritablement non seulement à notre industrie de défense mais également à l'ensemble de nos échanges de coopération avec les États-Unis.

Voilà un exemple de propositions concrètes qui découlent des réunions tenues entre le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis. Les discussions portent sur la vie de tous les jours. On y parle également des emplois réels susceptibles d'être créés dans diverses sociétés canadiennes grâce aux nouveaux contrats d'acquisition de matériel de défense. Cela prouve à quel point nous sommes déterminés à donner suite à nos projets.

Voici l'ordre du jour de ces réunions, qui auront lieu en décembre: le 3 à Halifax, à l'hôtel de Nouvelle-Écosse; le 5 à l'hôtel Reine Elisabeth de Montréal; le 7, au Centre de conférences du grand Toronto, à Toronto; le 10 à Vancouver, au Harbourside Holiday Inn; le 12, à l'hôtel Westin de Calgary, le 13, au Saskatoon Inn de Saskatoon et le 14, au Holiday Inn du centre-ville, à Winnipeg.

Ces réunions organisées à travers le pays permettront à toutes les personnes travaillant dans ce domaine et s'intéressant aux contrats de défense de bien comprendre comment obtenir des contrats auprès des États-Unis, afin de créer des emplois pour les Canadiens au Canada dans le cadre des ententes globales conclues entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de la défense.

Cependant, n'oublions pas que la capacité industrielle et la puissance économique ne sont que des indices partiels et imparfaits de notre aptitude à servir la cause de la paix et de la sécurité. Notre valeur militaire en tant que partenaire et allié dans la grande entreprise visant à dissuader l'agression et à poursuivre l'objectif de la limitation et du contrôle des armements se mesure par rapport à la puissance et à l'efficacité de nos forces armées. La puissance de nos forces armées s'évalue par le nombre d'hommes et de femmes pouvant être déployés et par la qualité et la quantité de matériel et de fournitures à leur disposition à un moment donné.

Je crains qu'en cas d'hostilité, les Forces armées canadiennes ne disposent pas d'effectifs suffisants et soient mal équipées pour mener à bien les tâches que l'on attend d'elles. La guerre moderne—et surtout les facteurs de dissuasion des actes qui risquent de la déclencher—exige du personnel bien entraîné et fiable, ainsi qu'un matériel moderne.

L'initiative de défense stratégique des États-Unis va également nous intéresser. Comme les députés le savent, en mars dernier, le président Reagan a dévoilé un projet qui, s'il réussit, modifiera fondamentalement les rapports stratégiques; autrement dit, au lieu d'une destruction garantie, on prône une survie garantie grâce à la défense. Le président Reagan a recommandé de protéger les personnes et non les armes; ce sont les armes et non les personnes qu'il faut menacer.

M. Ikle, sous-secrétaire américain à la Défense pour les questions de politique, est venu à Ottawa il y a deux semaines pour discuter de la défense stratégique avec des responsables de mon ministère et moi. Au cours de sa visite, il m'a fait un compte rendu des plus intéressants sur l'important programme de recherche amorcé par le gouvernement américain sur les possibilités des missiles ballistiques comme moyen de défense. Cette initiative doit être considérée comme une tentative, par les États-Unis, de lever l'épée de Damoclès nucléaire qui pend au-dessus de nos têtes. Avec toutes ces ramifications, ce programme présente un énorme intérêt pour mon ministère et notre pays et nous ne manquerons pas d'en suivre de près le déroulement dans les années à venir.

Le gouvernement est déterminé à honorer ses obligations envers les membres, hommes et femmes, des Forces armées canadiennes, en leur fournissant les instruments dont ils ont besoin pour respecter leurs obligations. Nous examinerons les nouveaux investissements requis pour remplacer en temps voulu les installations et le matériel désuets. Toutefois, nous ne permettrons pas que le programme de renouvellement du matériel soit différé. Par exemple, nous nous préparons à passer des marchés avec des sociétés canadiennes qui seront chargées d'exécuter des études de conception pour une seconde série de frégates. Ces études décideront quels changements sont nécessaires à la conception détaillée de la première série et permettront au gouvernement de prendre ses décisions le plus tôt pour que de nouveaux emplois soient créés.

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous avons certes écouté avec vif intérêt les remarques du ministre de la Défense nationale (M. Coates), député chevronné. Nous voulions voir à quelles contorsions il serait contraint pour expliquer les contradictions apparentes et réelles entre ses remarques et celles de ses collègues qui détiennent les ministères à vocation économique.

Je regrette amèrement qu'il ait si peu répondu à nos attentes, car j'ai noté que, en guise de plaidoyer le ministre s'est contenté d'effleurer très rapidement le problème flagrant qu'il doit affronter. Le premier ministre (M. Mulroney), lui-même et son parti ont tout simplement renié les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens au cours de la campagne électorale et ont profondément bouleversé la planification des forces de la défense nationale sans parler qu'ils ont gravement manqué aux engagements pris envers l'OTAN.

Je voudrais que le ministre explique certaines de ces contradictions. En premier lieu, le budget de février dernier recommandait une dépense de 9.533 milliards au titre de la défense en 1985-1986. Les compressions budgétaires annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson) ont ramené cette somme à 9.37 milliards. Pour la première fois, les 3 p. 100 de croissance réelle ne seront pas atteints en ce qui concerne nos engagements envers l'OTAN. Voilà ce que nous proposent un ministre, un premier ministre, un ministre des Affaires extérieures et d'autres membres du cabinet qui ont parcouru le Canada et se sont rendus à l'étranger pour dire à nos alliés de l'OTAN: «Nous ferons notre part». Néanmoins, pour la première fois depuis 1979, nous n'atteindrons pas les 3 p. 100 de croissance réelle.

J'estime que le ministre de la Défense nationale doit expliquer à la Chambre comment il a pu prendre aussi ouvertement des engagements lors des réunions de l'OTAN à l'étranger tout en sachant pertinemment qu'on se proposait de sabrer dans les dépenses de son ministère et qu'il ne pouvait donc nullement respecter ses engagements.

C'est une situation déjà fort regrettable, mais considérons ce que le parti progressiste conservateur a déclaré au cours de la campagne électorale. Le ministre a dit qu'on irait au-delà d'une croissance de 3 p. 100, que la croissance réelle des dépenses serait de 6 p. 100. Nous avons vu ce qui est arrivé.

Pendant la campagne électorale, le chef de son parti a déclaré à Vancouver être au courant du fait que le déficit budgétaire atteindrait 34 millions de dollars. Néanmoins, il a permis aux membres de son parti, comme le ministre de la Défense nationale, de faire d'autres promesses dans certaines régions du pays. Si nous n'étions pas à la Chambre des communes, nous pourrions simplement dire qu'ils se sont rendus coupables d'une grave entorse à la vérité.

En somme cette question tient au cœur même du débat, car nous croyons que le parti conservateur a reçu un mandat fondé sur des promesses faites par certaines gens comme le ministre de la Défense nationale. Il a parcouru le pays annonçant partout que le gouvernement consacrerait plus de crédits à l'achat de nouveaux uniformes et de matériel et qu'ils feraient toutes sortes de changements. Mais voici que la première mesure importante en matière de défense nationale est une réduction

appréciable de cet engagement. Tandis que le ministre dépensera 100 millions de dollars à l'achat de nouveaux uniformes, il réduira en même temps les dépenses au titre du matériel. Il est évident, monsieur le Président, que cet engagement porte sur le budget A du ministère, de sorte que, au cours des cinq prochaines années, la perte réelle pour le ministère de la Défense sera de l'ordre de 770 millions. Il ne s'agit pas d'une réduction pour cette année seulement, mais d'une diminution du budget A qui réduira le plancher servant de base au calcul des dépenses de la défense.

• (1200)

La crédulité a ses limites. Je pensais que nous aurions au moins des excuses. Comme le premier ministre le demandait à la Chambre: «Quand entendrons-nous les *mea culpa*?» Je voudrais savoir quand le ministre de la Défense nationale s'excusera d'avoir fait ces promesses, lors de la campagne électorale, devant nos alliés de l'OTAN. Son ministre des Finances lui a coupé l'herbe sous le pied. Tout ce qui lui reste à faire, c'est retourner à son bureau et teindre des uniformes en bleu. Les Forces canadiennes ne pourront respecter ni leurs engagements envers l'OTAN ni les promesses d'achat de matériel que nous avions faites lorsque nous étions au gouvernement.

Mlle MacDonald: Il y a de quoi sourire.

M. Coates: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) disait que je suis à la Chambre depuis pas mal de temps, et c'est vrai. Je suis à la Chambre depuis tellement longtemps que je me rappelle exactement de quelle façon son parti a émasculé les Forces armées.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Peu importent les élucubrations du député de Winnipeg-Fort Garry à propos de son parti et de ce qu'il a fait pour les Forces armées. Qu'il me suffise de lui dire que 71 p. 100 des militaires ont voté pour le parti progressiste conservateur.

M. Axworthy: Ce ne sera pas le cas la fois prochaine.

M. Coates: La prochaine fois, ce sera probablement 100 p. 100. Les uniformes ne coûtent pas 100 millions de dollars. Voilà le problème avec les statistiques du député. Le premier ministre a déclaré, lors de la campagne électorale, que les uniformes coûteraient 36 millions de dollars. De fait, c'est ce qu'ils coûteront, 36 millions de dollars.

M. Axworthy: Nous savons quel crédit attacher à vos paroles.

M. Coates: Ce sont les renseignements que m'ont remis les fonctionnaires.

Nous avions autrefois à la Chambre ce que nous appelions le bureau des statistiques de Paul Martin. Voilà à quoi est revenu le député. Les libéraux ne changeront pas. Ils ne connaissent rien à la défense. Tout ce qu'ils ont fait, c'est l'émasculer. Ils n'ont aucune crédibilité à l'échelon international ou autre. Nous avons la crédibilité et nous la maintiendrons. Nous respecterons nos engagements. Bien avant que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor n'aient fait leur exposé, j'avais déclaré aux Canadiens que nous devrions étaler nos engagements avec nos alliés sur une plus longue période. J'ai fait cette déclaration et je l'ai faite clairement. Les Canadiens ont compris. Il y aura peut-être un retard, par exemple, dans l'embauche des 8,000 soldats supplémentaires sur trois ans, . . .

M. Axworthy: Une autre marche arrière.

M. Coates: . . . mais pendant la durée de notre gouvernement, nous ferons ce que nous avons promis, monsieur le Président. Il est important d'avancer et non de reculer, comme le faisaient les Forces armées sous le gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le Président?

M. le vice-président: Le député de Brant (M. Blackburn) pour une courte question, s'il vous plaît.

M. Axworthy: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Nous sommes dans une nouvelle ère de démocratie parlementaire, n'est-ce pas?

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions.

M. Axworthy: On muselle l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions. Le ministre des Finances (M. Wilson) a fait savoir qu'il réduirait le budget du ministère de la Défense nationale de 154 millions de dollars. Étant donné que plus de 80 p. 100 du personnel de nos forces armées n'a jamais porté rien d'autre que l'uniforme vert, que cette question n'a jamais fait l'objet d'un débat public, sauf peut-être dans la marine, et qu'il n'y a rien qui presse en ce qui concerne l'armée de l'air et l'armée de terre, le ministre ne pourrait-il pas, puisque nous traversons une période d'austérité et de compressions systématiques, remettre à plus tard cette décision afin de consacrer les fonds ainsi épargnés à améliorer notre matériel naval, terrestre et aérien au lieu de dépenser notre argent pour des détails tout au plus symboliques? Les trois armes portent l'uniforme vert depuis 16 ans et aucun effort n'a été ménagé pour le faire accepter.

Étant donné aussi que nous arrivons bon deuxième, après les États-Unis pour les dépenses militaires par habitant, que voulait dire le premier ministre (M. Mulroney) dans le discours du trône lorsqu'il a déclaré que nous allions maintenant respecter nos engagements envers l'OTAN? Nos dépenses militaires ne sont-elles pas suffisamment élevées, puisque nous arrivons au deuxième rang, après les États-Unis, compte tenu de notre population et de nos ressources financières?

M. le vice-président: J'aimerais que le ministre réponde brièvement si possible.

M. Coates: Je vous comprends, monsieur le Président.

M. Axworthy: Il veut s'en aller au plus vite, car il est mal à l'aise.

M. Coates: On voit bien que nous sommes lundi matin. Je crois avoir lu dans le journal dont a parlé le député de Brant (M. Blackburn), peu après le changement de gouvernement et ma nomination au ministère de la Défense nationale, qu'il était d'accord avec moi lorsque j'ai déclaré qu'il y aurait un nouvel uniforme distinctif pour nos trois corps d'armée. Or, le député voudrait maintenant que je retarde ma décision. Nous allons donner un nouvel uniforme distinctif à chacune des armes.

Deuxièmement, j'ignore où le député a pêché ses statistiques. Peut-être auprès d'autres députés de son parti. Je sais que le député de Brant souscrit à la position que nous avons prise à propos de l'OTAN contrairement à d'autres députés de son parti qui sont contre et qui souhaitent notre retrait de cet organisme et de NORAD. J'aimerais bien que le député ramène ses collègues dans le droit chemin, mais je tiens à lui rappeler que je ne crois pas du tout que nous arrivions au deuxième rang, derrière les États-Unis, au chapitre des dépenses militaires. Le Canada est peut-être le deuxième, mais à partir de la fin.

M. Axworthy: C'est ce qui va se passer si vous continuez ainsi.

M. Coates: Seul le Luxembourg, je crois, dépense moins que nous. Mais c'est toujours le même problème avec les libéraux. Ils lancent en l'air des statistiques à la Paul Martin pour que les Canadiens ne sachent jamais à quoi s'en tenir. Nous allons faire en sorte de respecter nos engagements envers l'OTAN. On ne les a pas respectés jusqu'ici, que je sache.

M. le vice-président: La période prévue pour les questions et les commentaires est maintenant terminée. Nous allons poursuivre le débat.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, question de privilège.

M. le vice-président: Le député de Brant soulève la question de privilège.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je tiens à rétablir les faits. J'ai parlé du changement de couleur des uniformes avant l'exposé économique, et non après.

Mlle MacDonald: A ce qu'il prétend.

M. le vice-président: Le député de Brant (M. Blackburn) sait qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Nous allons donc reprendre le débat. Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a la parole.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, le député de Brant (M. Blackburn) vient de préciser un point qui a eu l'heur de nous surprendre tous et selon lequel la récente déclaration économique aurait changé bien des choses au Canada puisque, pour la première fois, les Canadiens ont appris la vérité et savent à quoi s'en tenir. Le gouvernement doit apporter des changements. Peut-être devra-t-il attendre quelques mois pour réaliser certaines promesses, mais avant que son mandat ne tire à sa fin, les députés apprendront à considérer lesdites promesses avec respect.

M. Axworthy: Qu'avez-vous dit au cours de la campagne électorale?

M. Thacker: Je prends la parole pour appuyer le discours du trône qui, ainsi que vous le savez, monsieur le Président, modifie l'orientation du Canada à bien des égards. Il amorce une démarche qui, d'ici au mois d'avril 1985, devrait faire connaître aux Canadiens toute la vérité sur les torts que le précédent gouvernement, de concert avec ses alliés du NPD, a causés à notre pays.

M. Axworthy: Il s'agira vraisemblablement d'une démarche de droite, réactionnaire et rétrograde.

M. Thacker: Nous trouvons pour la première fois dans le discours du trône un élément de vérité qui est vraiment rafraîchissant.

M. Axworthy: Il est vraiment progressite. Toutes ces coupures qu'il effectue dans les programmes de formation. C'est vraiment un excellent discours du trône.

• (1210)

M. Thacker: Il rend l'espoir aux jeunes; en effet, ceux-ci seront dorénavant en mesure de participer activement à la vie de notre pays. Si, dans les années 20, 30 ou 40, nos devanciers avaient fait à notre pays le tort que le parti libéral et le Nouveau parti démocratique lui ont fait depuis 15 ans, nous ne posséderions pas les richesses, les avantages et la position financière qui sont les nôtres aujourd'hui. C'est parce qu'ils ont fait preuve de prudence dans leur gestion des affaires publiques que le Canada a pu prendre sa place parmi les puissances mondiales. La coalition libérale-néo-démocratique a presque réduit ces avantages à néant. Voilà pourquoi ces deux partis n'occupent plus à eux deux que sept rangées des banquettes d'en face. J'ajouterai qu'ils peuvent se compter chanceux d'en occuper autant.

Avant d'entreprendre l'examen détaillé du discours du trône, je tiens à vous féliciter, vous qui êtes vice-président des comités pléniers de la Chambre. Je sais que les gens d'Edmonton-Nord sont fiers de vos réussites depuis de nombreuses années. Les honneurs que vous méritez rejaillissent à la fois sur votre famille et les gens d'Edmonton-Nord. Ces observations valent également pour monsieur le Président, le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), et pour le vice-président de la Chambre et président des comités pléniers. Je suis sûr que les électeurs de la circonscription de Verchères sont vraiment fiers des hautes fonctions que leur député est appelé à assumer. Ces observations valent en outre pour le député de Sherbrooke (M. Charest). C'est vraiment admirable de voir les institutions gouvernementales compter des représentants de toutes les régions de notre magnifique pays. Le rôle que vous jouez est absolument indispensable à la vie publique de notre pays. Vous devrez y consacrer le plus clair de votre temps. Sans doute n'arriverez-vous pas à servir vos commettants d'une façon aussi complète qu'auparavant, mais je suis sûr que ceux-ci comprendront la situation.

Je félicite en outre tous les nouveaux députés qui siègent à la Chambre aujourd'hui. Quand ils auront passé dans cette enceinte quelques mois ou quelques années, monsieur le Président, ils en viendront à aimer notre pays autant que vous et moi. Ils se rendront compte de sa force et de sa capacité à jouer dans le monde le rôle d'une grande puissance civilisée. Ils commencent à se rendre compte, j'en suis sûr, de la difficulté qu'il y a à être député au Parlement du Canada. Ils commencent à se rendre compte de la difficulté qu'il y a à partager sa vie entre deux foyers, sans jamais être bien certains d'être à l'un ou à l'autre. Quand ils ouvrent la porte de la penderie en comptant y trouver un certain complet, ils constatent soudain qu'il n'y est pas et qu'ils l'ont vraisemblablement laissé dans leur autre résidence. Je suis sûr que les longues heures commencent à refroidir leur enthousiasme. Un député doit assumer trois et presque quatre emplois à temps plein, y compris celui d'ombudsman, chargé de régler maints problèmes de ses commettants. C'est pratiquement un emploi à temps plein que de participer aux débats de la Chambre et de s'acclimater à la vie du Parlement, cet endroit fascinant et captivant. Bien sûr, c'est aussi un emploi à temps plein que d'être membre de son propre parti politique et de jouer son rôle dans le processus politique et dans l'élaboration de la politique de ce parti, ainsi que de devoir s'adresser à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je suis également persuadé qu'ils commencent à comprendre que le principal problème auquel nous devons faire face—il s'agira toujours d'un problème permanent—consiste à essayer de concilier des points de vue sincères et légitimes, mais divergents.

Lorsque je suis descendu des collines de Lethbridge-Foothills pour venir siéger au sein du caucus et à la Chambre, j'ai exprimé le point de vue des gens de ma circonscription, que ce soit sur le bilinguisme, la conversion au système métrique ou la peine capitale. Je me suis alors aperçu que même des députés de mon propre parti qui représentaient Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse ou l'Ontario, avaient une opinion tout à fait opposée à la mienne. J'ai compris alors qu'il fallait en arriver à un certain équilibre. Des paroles dures seront échangées à la Chambre, au sein des caucus et entre les partis, mais au sein du Parlement et de ses comités, il faut en arriver à un compromis. Nous devons nous affronter verbalement ici, poliment si possible, mais nous affronter tout de même. Si nous échouons ici, les gens n'auront d'autre recours que de descendre dans la rue. Sur les 160 pays du monde, près de 130 règlent leurs différends dans la rue, et ce n'est pas le peuple qui est le souverain suprême. On se rend compte alors à quel point le Parlement est merveilleux. Dans le monde entier il n'y a qu'une trentaine de pays où c'est le peuple qui exerce la souveraineté ultime.

Les élections de 1984 ont constitué une déclaration de foi incroyable dans notre mode de vie—la véritable démocratie. Les gens ont pu réaliser un changement énorme. Il est vrai que leur courroux a mis du temps à se manifester, le gouvernement précédent est le premier à le savoir. Pendant 16 ans, il a pu tromper certaines gens tout le temps et tout le monde pendant un certain temps. Enfin, les gens se sont rendu compte que leur souveraineté fondamentale était en jeu s'ils faisaient confiance à nouveau aux libéraux et aux néo-démocrates. Ils ont fait connaître leur mécontentement aux urnes.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il revenir sur ce qu'il vient tout juste d'affirmer? Il a déclaré «s'ils faisaient confiance à nouveau aux libéraux et aux néo-démocrates». Le député sait fort bien, même s'il est dans son intérêt de mettre les libéraux et les néo-démocrates dans le même panier . . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le regret d'informer le député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Keeper: Tenez-vous en aux faits.

M. Thacker: A nouveau le NPD voudrait nous faire croire qu'il n'est pas lié au parti libéral. Or, les Canadiens eux-mêmes savent que c'est le NPD qui a permis aux libéraux de reprendre le pouvoir, qu'il affectionne les déficits . . .

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député devrait s'en tenir à la vérité. Or, la vérité, c'est que le Nouveau parti démocratique n'a jamais été, n'est pas et ne sera jamais lié au parti libéral. Ainsi, je pense que le député devrait s'en tenir à la vérité, un point c'est tout.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de dire au député qu'il devrait faire attention à ce qu'il dit. Je lui signale qu'il s'agit d'un débat et non pas d'un rappel au Règlement.

M. Keeper: C'est la vérité qui est en cause.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suppose que la plupart des maîtresses sont toujours mécontentes de la position qu'elles occupent dans la société. Elles préféreraient être des épouses, mais elles sont des maîtresses et elles le seront toujours, j'en ai bien peur.

Je voudrais formuler mon propre point de vue. Il sera peut-être de quelque utilité aux nouveaux députés. Je sais qu'ils travaillent dur et continueront de le faire. Ils devraient toujours au cours de cette période continuer à voir le gouvernement dans son ensemble. Ils devraient siéger ici et apprendre à connaître la vie fascinante de la Chambre. Ce qu'on a surtout dit dans le discours du trône, c'est que le temps de la réconciliation et de la reconstruction était venu. Afin de réaliser cet objectif, les nouveaux députés feraient bien de passer un peu de temps à voyager, d'utiliser ces billets que les contribuables ont l'extrême générosité de leur fournir. Ils devraient se rendre à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, etc., pour mieux connaître les gens. Quand ils l'auront fait, ils auront vu les régions qui ont chargé leurs collègues de les représenter. Je peux leur garantir que leur amour pour leur pays et pour les Canadiens grandira immensément après avoir vu ces gens dans leur propre milieu. Ils les comprendront mieux.

Ils comprendront davantage que lorsqu'un député de Terre-Neuve intervient, il représente l'héritage culturel unique et dynamique que les Terre-Neuviens ont bâti au fil des siècles. La même chose s'applique aux députés des Prairies, car, même si nous ne sommes peut-être que la troisième génération, nous avons vécu une grande expérience dans les Prairies, lorsque des gens de tous les coins du monde sont venus s'y installer. Nous avons été réunis, nous qui avions des langues et des cultures différentes. Au début, nous avons essayé de protéger notre langue et notre culture. Lorsque nous avons dû affronter un hiver dans les Prairies, par une température de 40 sous zéro, par un vent déchaîné, la couleur des yeux du voisin, la couleur de sa peau ou la langue qu'il parlait n'avaient plus d'importance. Nous étions pris dans la lutte contre les éléments. Nous

avons par conséquent été entraînés dans un effort commun. Les garçons et les filles tombèrent naturellement amoureux, ce qui a considérablement enrichi le pays.

L'avantage véritable des voyages, c'est que personne ne peut plus dépersonnaliser les habitants d'une autre région. Lorsque des députés comme moi rentrent chez eux, ils entendent parler d'une petite partie de leur circonscription, des 1 ou 2 p. 100 que l'on appelle les fanatiques. Cela nous fait frémir de constater à quel point on dépersonnalise les gens dans les autres régions du pays. Les députés constateront, je pense, que leur plus lourde tâche consistera à s'élever contre les mythes locaux et contre la très faible proportion de la population que nous appelons les fanatiques. Dans ma circonscription, il m'arrive continuellement de devoir prendre la parole à des assemblées pour dire ceci: «Non, je regrette, vous avez tort, mon ami. Votre opinion des Ontariens, des Terre-Neuviens est fausse.» Les nouveaux députés doivent avoir le courage de signaler à leurs propres électeurs qu'ils ont tort. Ils doivent avoir le courage de dire ceci: «Je suis allé dans d'autres régions du pays. Je connais les Québécois et les Terre-Neuviens. Ils ne sont pas comme vous dites.» Les députés constateront bien vite qu'ils passeront une bonne partie de leur temps à le faire.

• (1220)

Le discours du trône est le premier de trois nouveaux changements importants. Il donne le ton, un ton de politesse, de reconstruction nationale, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Cet élément de coopération entre les gouvernements sera avantageux à la longue. La dure vérité, c'est que depuis quinze ans, pendant que, à titre personnel et à titre de députés nous avons consacré une très grande partie de notre énergie émotionnelle et de notre vitalité à nous battre, qu'il s'agisse de conflits entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, entre les francophones et les anglophones ou entre l'Est et l'Ouest, le reste du monde nous échappe. En jetant un regard neuf sur la scène internationale, on constate que l'Asie prend beaucoup d'importance avec sa technologie de pointe. Si nous ne nous y mettons pas, monsieur le Président, nous resterons en arrière pendant de longues années. Nos enfants et nos petits-enfants n'auront pas l'avenir que nous voudrions pour eux.

Le deuxième changement important annoncé par le discours du trône est la déclaration économique. Je tiens tout d'abord à remercier le ministre des Finances (M. Wilson) parce que c'est la première fois que l'on fait une déclaration économique vraiment honnête, vraiment franche et que l'on a le courage de poser des questions pénibles. La différence entre la réussite et l'échec, pour un pays, c'est qu'un pays qui réussit affrontera la réalité. Depuis 15 ans, nous essayons de nier la réalité du développement du tiers monde. Les pays du tiers monde ont une population très forte et l'analphabétisme y est en régression. Ces pays veulent participer aux affaires mondiales. Le gouvernement précédent a tout simplement nié ce fait, et les Canadiens en payent maintenant les conséquences.

La politique énergétique constitue un exemple classique. Lorsque les pays de l'OPEP ont augmenté le prix de l'énergie, différents pays ont réagi différemment. Le gouvernement libéral qui dirigeait le pays a nié cette réalité, et il a dit qu'il continuerait à subventionner l'énergie avec les deniers des contribuables pour que les Canadiens ne doivent pas affronter la réalité. Cette attitude a incité les Canadiens à continuer à acheter de grosses voitures et le secteur de l'automobile à continuer à fabriquer de grosses voitures. Au début, il s'est produit la même chose aux États-Unis. Pendant ce temps-là, le Japon, l'Allemagne et les autres pays qui ont suivi cette augmentation ont affecté leurs meilleurs experts à la fabrication de nouvelles voitures plus légères, qui consomment moins. Huit années plus tard, ces pays vendent des voitures au Canada, et notre secteur automobile est sur le flanc. Nous avons finalement dû affronter la réalité, et l'énergie a commencé à augmenter de prix. Nos chercheurs sont tout aussi brillants et inventifs que ceux des pays étrangers. Il en résulte que les voitures nord-américaines commencent à faire très bonne figure face à la concurrence, et ce sera de plus en plus le cas.

Ce que j'essaye surtout de faire comprendre, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a tenté de ne pas tenir compte de la conjoncture mondiale. Pour cette raison, les Canadiens se retrouvent dans une situation défavorable, et le Canada doit remonter la pente alors qu'il aurait pu être à l'avant-garde. Le même genre de phénomène s'est produit dans le domaine de la recherche, surtout dans le secteur agricole. Il fut un temps où le Canada était un des chefs de file mondiaux en ce qui a trait à la création de nouvelles variétés et de nouvelles espèces de plantes, ce qui lui a permis de devenir un énorme exportateur de produits agricoles. Cependant, au cours des quinze dernières années, sous le régime libéral, les activités de recherche et de développement se sont ralenties. Comment pouvons-nous remédier à la situation? Nous voudrions qu'une loi soit adoptée sur les droits des agriculteurs qui s'intéressent au croisement des plantes qui les incite à mettre au point de nouvelles variétés. Certains partis, de même que des associations religieuses, s'opposent à un tel statut. Cela revient à condamner le pays à traîner toujours à l'arrière en matière de recherche et de développement. Le gouvernement n'a pas suffisamment investi dans ce secteur, et il n'est pas en mesure de consacrer assez d'argent à la recherche et au développement du fait qu'il s'est endetté pour beaucoup d'autres raisons.

Le ministre des Finances a vraiment rendu un grand service à notre pays. Les consultations qui vont avoir lieu entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, le patronat et les syndicats déboucheront en avril prochain sur un véritable exposé budgétaire. A ce moment-là, le gouvernement montrera au pays la voie à suivre, et nous recommencerons à créer d'importantes richesses nationales.

Il est évident que les questions les plus urgentes dont nous devons nous occuper sont la dette nationale et le déficit. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les statistiques d'il y a dix ans. En 1974-1975, 16.6 p. 100 de notre PNB était absorbé par notre dette nationale nette. Seulement une décennie plus tard, en 1984-1985, ce pourcentage était passé de 16.6 p. 100 à 45.2 p. 100 du PNB. Cela montre bien, monsieur le Président, que ces chiffres augmentent selon une progression géométrique.

Nous nous retrouverons bientôt dans une situation aussi désastreuse que les pays du Tiers monde, car le problème fondamental est le pourcentage des recettes fiscales consacré au service de la dette. Le fait est qu'un pourcentage de plus en plus grand des richesses créées par le dur labeur de nos concitoyens est gaspillé dès le départ parce qu'il sert à payer l'intérêt sur la dette nationale. Cet argent est versé à des gens qui sont déjà riches. Si vous disposiez de un million de dollars,

monsieur le Président, il est évident que vous n'investiriez pas cette somme dans une usine ou dans un commerce au Canada, puisque vous pourriez la prêter au gouvernement et recevoir en échange un intérêt à taux garanti, sans prendre aucun risque. Les riches sont en train de devenir fabuleusement riches.

Si l'on étudie l'histoire des pays du Tiers monde, on constate qu'il s'y est souvent produit la même chose. Toutes les richesses étaient concentrées entre les mains de quelques personnes. Il y avait donc un petit groupe de gens très riches et un énorme prolétariat sans aucuns biens. Notre pays est en train de se diriger dans cette voie, et c'est justement ce que nous devons empêcher.

Les comparaisons entre le Nouveau parti démocratique et le parti progressiste conservateur m'amusent toujours. Je suppose que, proportionnellement, le parti conservateur compte plus de gens aisés que le NPD. Pourtant, ce sont les membres du parti conservateur qui s'insurgent contre cette concentration des richesses. Ils affirment qu'il faut enrayer le déficit pour que les riches, dont beaucoup sont membres du parti conservateur, ne puissent pas continuer à accumuler d'insolentes richesses. Par contre, les députés du NPD, qui prétendent défendre les pauvres, les personnes âgées et les défavorisés, prônent une augmentation du déficit et ne semblent pas se rendre compte qu'on nuit ainsi, surtout à long terme, beaucoup plus aux personnes qu'il défend, que si l'on affrontait la réalité. J'ai toujours été frappé par cette bizarrerie.

Nous avons tenté une expérience il y a deux siècles. Jusque-là, tous les gens étaient gouvernés par des rois, et les décisions étaient prises par une petite bureaucratie. Les gens n'étaient que des serfs sur la terre qu'ils cultivaient. Nous avons alors tenté une magnifique expérience en permettant à chaque citoyen de devenir propriétaire. Nous avons laissé tous les citoyens travailler dur sur leur propre terre de manière à améliorer leur sort et celui de leurs enfants. En deux siècles, les pays occidentaux ont créé des richesses sans précédent. Même les pauvres de notre société sont mieux lotis que ne l'étaient les rois, les reines et les monarques il y a deux cent cinquante ans. Pourtant, le droit de propriété et le droit qu'a une personne de créer une entreprise et de prospérer ont été remis en cause. Qui conteste le plus le droit de propriété? Ce sont les députés du NPD. Quand nous avons voulu inscrire dans la Constitution le droit de propriété des particuliers, ils s'y sont opposés. Les libéraux avaient accepté cet amendement un vendredi.

M. Blackburn (Brant): Les premiers ministres provinciaux s'y sont opposés, et ils étaient tous conservateurs. Cessez de charrier et tenez-vous en aux faits!

M. Thacker: Monsieur le Président, personne ne peut nier le fait que les députés conservateurs ont proposé un amendement à la Constitution et que les députés libéraux l'ont accepté un vendredi. Le samedi, le chef du NPD (M. Broadbent) annonça qu'il refuserait d'appuyer le projet constitutionnnel si l'on ne supprimait pas le droit de propriété. Sur ce, en revenant à la Chambre le lundi, les députés libéraux ont supprimé l'amendement consacrant le droit de propriété . . .

M. Blackburn (Brant): Les droits de propriété relèvent des provinces.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir annoncer au député que son temps de parole est écoulé. Questions et commentaires?

• (1230)

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a prétendu plus tôt que les néo-démocrates réclamaient des déficits plus élevés. Nous soutenons que le fardeau devrait être partagé équitablement. Avec son exposé économique, le gouvernement continue de faire porter le fardeau financier par les Canadiens à revenu moyen et faible. Je me demande bien si le député tient à ce que les Canadiens très riches assument leur part du fardeau. Quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures concrètes à cet égard et fixer, par exemple, un impôt minimal, comme son parti l'a proposé par la voix de son chef au cours de la campagne électorale?

M. Thacker: Monsieur le Président, je puis assurer à mes collègues d'en face que nous allons avoir un régime fiscal plus juste. Il n'est pas sans savoir que le régime dit d'impôt progressif va chercher moins de la moitié des recettes fiscales. En réalité, plus de la moitié des recettes qui sont versées au Fonds du revenu consolidé proviennent de taxes de vente et de taxes personnelles directes et ce système est vraiment régressif et au désavantage des démunis du Canada. Dans le régime d'impôt progressif proprement dit, les déductions et exemptions profitent aux contribuables richissimes plutôt qu'aux personnes à revenu moyen. Pour ce qui est de cette révision, j'espère que le député dira que nous devons faire quelque chose dans le secteur, par exemple, des allocations familiales. Les gens reçoivent directement les allocations familiales, mais moins de la moitié de ces sommes sont récupérées par l'entremise du régime fiscal, même dans le cas des contribuables aux revenus les plus élevés. Il faudrait peut-être remédier à cela. Si l'on examine la déduction fiscale prévue par la Loi de l'impôt sur le revenu, les contribuables riches bénéficient d'une réduction de $710, alors que les pauvres ne peuvent profiter d'une déduction parce que leur revenu n'est pas imposable. Nous pourrions certes faire quelque chose à cet égard. Pourquoi les néo-démocrates ne font-ils pas de suggestions en ce sens? Je les entends toujours contester les restrictions budgétaires, même celles qui sont proposées par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Les néo-démocrates s'en prennent à ces coupures isolées, mais il nous fait bien commencer quelque part. J'ai foi dans le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada», dans lequel on pose les bonnes questions. Je voudrais que les députés néo-démocrates répondent à ce document.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de faire une brève observation parce que le hasard a voulu que, pendant le débat, je sois en train de lire un document de la National Anti-Poverty Organization où l'on traite de bon nombre des questions soulevées par le député. S'il pense vraiment qu'en supprimant l'universalité du régime on va améliorer le sort des pauvres du Canada, je lui signale que la NAPO, qui représente justement les pauvres, affirme qu'au contraire une telle mesure leur ferait du tort. Pourquoi un groupe comme celui-là, qui représente les pauvres, semble-t-il d'un avis contraire à celui du député?

Je pense aussi devoir répondre à ce que le député a dit au sujet du déficit. Je voudrais demander au député d'où il tire les chiffres indiquant que ce sont les riches que le déficit avantage au Canada. Comme il le sait très bien, la plus grande partie du déficit canadien est financée grâce aux obligations d'épargne du Canada. En outre, il sait certainement que personne ne peut investir plus de $25,000 dans les obligations d'épargne du

Canada. Quand nous parlons du déficit, nous songeons à un système où l'on utilise les économies du public, dont la société ne pourrait profiter autrement, pour financer les dépenses du gouvernement et alimenter l'économie. Il faut dire par contre, qu'au Canada le taux d'épargne des particuliers est au moins deux fois et demie plus élevé qu'aux États-Unis. C'est un taux d'épargne très élevé et les divers paliers de gouvernement doivent s'employer à en contrer les effets, sans quoi, le taux de chômage sera beaucoup plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle et que notre déficit se sera encore accru dans quatre ou cinq ans. Mon parti estime que l'exposé économique est imprudent non pas parce qu'il vise à réduire le déficit dès maintenant, mais plutôt parce que les mesures annoncées entraîneront un déficit beaucoup plus élevé plus tard. Quand les gouvernements de Grande-Bretagne et des Pays-Bas ont décidé d'augmenter les impôts et de réduire les dépenses pour s'attaquer à leurs problèmes de déficit, il leur est arrivé ce qu'ils méritaient.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais bien discuter avec le député de ses dernières observations, car il a peut-être raison. Il se peut que dans quatre ans la situation se soit envenimée. Cependant, nous savons bel et bien que l'ancien régime, par lequel les emprunts ne cessaient d'augmenter alors que le gouvernement tentait de redistribuer les épargnes des Canadiens, n'a donné aucun résultat. Le déficit devenait démesuré et il fallait consacrer une proportion de plus en plus grande des recettes fiscales au paiement des intérêts.

La vraie solution réside dans l'emploi. Si nous parvenons à transformer le climat et à susciter de plus en plus d'investissements au Canada, de sorte qu'au lieu d'acheter des obligations d'épargne les Canadiens placent leur argent dans les actions d'une entreprise ou dans une usine qui fabrique des produits d'exportation, les chômeurs obtiendront de vrais emplois plutôt qu'une occupation passagère. L'expérience vaut la peine d'être tentée. Rien ne garantit qu'elle réussira, mais si nous sommes à même de créer un climat propice aux affaires qui nous procure des investissements, des usines et des emplois, j'ai bon espoir que nous réussirons.

Le député a exprimé l'avis que l'universalité favorisait les pauvres. Je me demande comment cela pourrait se faire quand les statistiques démontrent que le régime d'aide sociale avantage les plus riches et que les déductions leur sont d'un plus grand secours qu'aux pauvres. Je crois que l'objection réelle porte sur l'évaluation des ressources qui a été imposée à une époque où le régime fiscal n'était pas aussi perfectionné. Je crois qu'il est possible d'utiliser le régime de l'impôt sur le revenu pour redistribuer l'argent à ceux qui en ont réellement besoin plutôt que de recourir à l'examen des ressources. Je ne veux pas voir mes mandants, les gens de ma famille ou mes amis être obligés de faire état de leurs avoirs et de leurs dettes à un fonctionnaire et lui expliquer comment ils vivent. Cela ne plaît à personne. Quand nous parlons de renoncer à l'universalité des programmes, nous n'envisageons pas d'enquête dégradante et humiliante sur les ressources financières. Nous pouvons toutefois nous servir des mesures créatives qui ont été mises au point depuis les années 30, le régime de l'impôt sur le revenu, par exemple. Je suis sûr que si nous nous y mettions tous, nous trouverions le moyen de redistribuer vraiment la richesse aux pauvres et en même temps de prévoir assez de souplesse et de créativité pour dédommager ceux qui acceptent de prendre des risques.

M. Foster: Monsieur le Président, le député nous a longuement décrit les projets économiques du gouvernement notamment les consultations multiples entre le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres des provinces et un sommet économique. A l'entendre, il semble bien que le gouvernement n'ait pas l'intention de présenter de budget avant la fin du printemps prochain. En attendant, de grandes promesses ont été faites pendant la campagne électorale, surtout au secteur agricole qui risque de voir les faillites augmenter d'environ 400 cette année à peut-être 1,000 ou 1,700 l'année prochaine. Le parti conservateur a dit au cours de la campagne électorale qu'il abaisserait les taux d'intérêt à un niveau normal, qu'il établirait des conseils de révision pour les jeunes exploitants qui sont acculés à la faillite et qu'il prendrait d'autres initiatives, comme l'ont fait les États-Unis, qui prévoient un fonds de réserve pour les agriculteurs.

• (1240)

Le député croit-il vraiment qu'il soit juste de laisser poireauter ces agriculteurs tout l'automne, sans doute tout l'hiver, et peut-être même jusqu'à la présentation d'un nouveau budget au printemps prochain, avant de prendre quelque initiative? Il me semble que nous avons des questions urgentes à régler, et pourtant, aucune mesure législative n'a été inscrite à ce sujet à l'ordre du jour. Des promesses ont été faites. Il n'appartient pas à l'opposition de proposer des projets de loi, c'est plutôt au gouvernement que cela revient. Ce dernier devrait, à mon avis, nous présenter des mesures législatives. Il a axé sa campagne électorale sur la réduction des taux d'intérêt et sur la création de comités d'examen. Si nous nous dépêchons, il me semble bien que ces mesures pourraient être mises en œuvre avant Noël pour le plus grand bien du secteur agricole dont on connaît les grandes difficultés actuelles. Je voudrais simplement que le député nous dise pourquoi le gouvernement ne prendrait pas pareille initiative au lieu d'atermoyer jusqu'à la présentation d'un autre budget en avril ou en mai prochain peut-être?

M. Thacker: Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue d'Algoma que le gouvernement a agi, agit et continuera d'agir. Il prendra toutes sortes de mesures avant l'exposé budgétaire d'avril. Par exemple, la première initiative du ministre de l'Agriculture (M. Wise) a été d'aller à Regina où il a promis que le gouvernement engagerait une somme de 60 millions de dollars pour aider les éleveurs de bovins durement frappés par la sécheresse dans les Prairies. Il n'a pas perdu de temps.

M. Axworthy: Oui, mais c'était notre programme.

M. Foster: Cet engagement avait déjà été autorisé par le Conseil du Trésor.

M. Thacker: Si les libéraux s'étaient maintenus au pouvoir, monsieur le Président, qui sait ce qui serait arrivé?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je regrette, mais la période de questions et réponses est terminée. Avant de passer au prochain orateur, je dois céder la parole au député de Victoria (M. McKinnon) qui veut soulever la question de privilège.

M. McKinnon: Il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement, monsieur le Président. C'est à propos de ce que le député de Brant (M. Blackburn) a lancé au sujet de la position du Canada à l'OTAN et de notre contribution à la défense. Si j'ai bien entendu, le député a dit que le Canada se classait deuxième pour sa contribution par habitant. Je crois que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) était d'accord avec lui. Je demande au député de bien vouloir être plus précis et de nous dire où il a pris cela. J'ai sous les yeux le rapport intitulé *The Military Balance* pour 1984-1985, que la bibliothèque du Parlement a reçu il y a trois semaines. On y trouve les contributions et un état comparatif des dépenses faites par les pays de l'OTAN au titre de la défense. Sous la rubrique «Dollars par habitant (en dollars américains)», le Canada figure en dixième place. Pour ce qui est du budget total, le Canada se classe sixième. Nous arrivons neuvième pour le pourcentage des dépenses publiques que cela représente. Quant au pourcentage du produit national brut . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement. La parole est au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir été choisi comme président suppléant de la Chambre des communes. Je m'incline devant la fermeté et l'équité dont vous avez fait preuve pendant les deux premières semaines de la présente législature. Des deux côtés de la Chambre, les députés ont de quoi être fiers de leur nouveau Président. Mes meilleurs vœux vous accompagnent dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je profite également de l'occasion pour féliciter la promotion de 84, l'ensemble de mes collègues qui viennent d'être élus. Comme on a dit, «bienheureux les humbles car ils hériteront de la terre». Je félicite également tous les députés qui ont été réélus.

Avant d'entrer dans le vif de mes propos, je tiens à marquer ma plus sincère reconnaissance aux habitants de York-Sud-Weston qui ont cru en mes chances de réussite comme candidat, et qui m'ont accordé leur confiance le 4 septembre. Je suis fier et honoré d'avoir été élu au Parlement. Je m'engage solennellement envers mes commettants à m'acquitter fidèlement de mes responsabilités, en parlementaire intègre, honnête et réfléchi. Je consacrerai toute mon énergie à défendre au mieux les intérêts non pas seulement de mes commettants, mais de tous les Canadiens d'un océan à l'autre. On dit souvent qu'il n'y a pas de plus grand honneur pour un Canadien que d'être choisi par ses concitoyens pour les représenter à la Chambre des communes. Voilà une chose dont je suis profondément convaincu.

Je suis tout particulièrement obligé envers tous ceux et celles qui n'ont pas ménagé leur temps et leur peine pour me seconder pendant ma campagne électorale. C'est grâce à eux et à elles que je suis ici, et je n'oublierai jamais la générosité et l'amitie dont ils ont fait preuve. Permettez-moi également, monsieur le Président, de remercier certaines personnes qui me tiennent tout particulièrement à cœur, c'est-à-dire les membres de ma famille; et en particulier mes parents ainsi que mes frères et sœurs, pour leur dévouement, leur affection et leur bon travail.

Je voudrais également rendre hommage à mon prédécesseur, l'ancien député de York-Sud-Weston, M^me^ Ursula Appolloni, qui nous a représentés avec distinction pendant 10 ans. Ses efforts constants trouvaient leur inspiration dans son dévouement à l'égard de notre pays. Beaucoup de députés se rappelleront qu'avant M^me^ Appolloni, York-Sud-Weston était représenté par l'ancien chef du Nouveau parti démocratique, feu David Lewis. Que pourrais-je ajouter à tout ce qu'on a dit au sujet du grand dévouement de M. Lewis à l'égard de son pays et du Parlement? Je me contenterai de dire combien je suis fier de pouvoir poursuivre le travail de deux parlementaires distingués et dévoués.

Il est de tradition, monsieur le Président, pour un nouveau député de décrire un peu la circonscription qu'il représente pour la gouverne de ses collègues. La circonscription de York-Sud-Weston est située dans la partie ouest du grand Toronto. Elle est habitée en grande partie par une classe ouvrière multiculturelle. La proportion des habitants de York-Sud-Weston qui déclare être d'origine autre que française ou britannique s'élève à 53 p. 100. Il y a dans ma circonscription une importante communauté italienne dont je suis fier de faire partie. En effet, 11,000 de mes électeurs déclarent l'italien comme leur langue maternelle. Je pourrais ajouter, monsieur le Président, que la communauté italo-canadienne a l'honneur d'avoir élu au Parlement six de ses membres—cinq libéraux et un conservateur—ce qui est un record dans l'histoire politique du Canada.

Dans la circonscription de York-Sud-Weston, on retrouve des gens de toutes les nationalités, y compris des personnes originaires d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et du sous-continent. Il y a également une forte proportion de Néo-canadiens. De 1965 à 1978, près de 20,000 personnes étrangères ont décidé d'établir leur résidence dans ma circonscription. Ces Néo-canadiens travaillent au côté de Canadiens de vieille souche dans des sociétés comme Cooper Sports Equipment, Levy Brothers Machinery, Kodak du Canada, Canada Packers et Pepsi-Cola, pour n'en citer que quelques-unes. Même s'il existe des différences sur le plan culturel, linguistique et racial, les Néo-canadiens et ceux qui y sont établis depuis plusieurs générations considèrent le Canada comme le pays des possibilités. Grâce à leur dur labeur et à leurs sacrifices, ils sont résolus à relever leur niveau de vie et celui de leur famille.

Mes parents ont immigré au Canada au début des années 50 et se sont établis à Revelstoke, localité située en Colombie-Britannique et dont je suis originaire. Pour eux, le Canada était une terre promise. Ils ont travaillé avec acharnement, ils se sont sacrifiés et ont relevé leur niveau de vie et celui de leurs sept enfants. Le Canada leur a donné cette chance comme à de nombreux autres immigrants.

Il y a aussi de nombreuses personnes âgées dans York-Sud-Weston. Ce sont des gens comme eux qui ont fait du pays ce qu'il est aujourd'hui. Dans nos délibérations, nous ne devons jamais oublier ce qu'a dit l'historien Arnold Toynbee: on peut juger de la qualité et de la stabilité d'une société d'après le respect et les soins qu'elle accorde à ses membres âgés. Une des fonctions les plus enrichissantes du gouvernement est de veiller à ce que les personnes âgées jouissent de la dignité et de la sécurité qu'elles ont largement méritées.

Étant l'un des plus jeunes députés à la Chambre, je suis un produit des années 60 et 70, époque qui a connu des bouleversements et des changements incroyables: le Vietnam, le mouvement hippie, les manifestations étudiantes, Watergate et les assassinats politiques. Ce fut une époque marquée aussi par de forts courants d'idéalisme. Les Kennedy et Martin Luther King ont proposé à l'humanité un idéal de respect de l'homme et de fraternité que nous n'avons pas encore pu réaliser. Leurs rêves ne doivent pas mourir et nous devons nous efforcer sans relâche de bâtir un monde meilleur. Comme le disait John Kennedy: «Nous ne sommes pas ici pour maudire l'obscurité, mais pour allumer la bougie qui, à travers cette obscurité, nous guidera vers un avenir plus sûr et plus humain».

Kennedy s'est une fois qualifié d'idéaliste sans illusions. Appartenant à une nouvelle génération de libéraux, je partage ce sentiment. Les libéraux comprennent le pouvoir de l'idéalisme et savent que le gouvernement peut et doit être utilisé comme un instrument de progrès moral. Le gouvernement doit être juste et compatissant. Il doit répondre rapidement aux besoins des nécessiteux. Il doit être le protecteur de nos institutions démocratiques et l'avocat des droits et libertés individuels. La tradition libérale veut qu'on s'occupe des défavorisés de notre société: les malades, les handicapés, les pauvres, les chômeurs, les vieillards; qu'on offre de plus grandes possibilités aux femmes et aux jeunes et qu'on partage avec les moins fortunés de notre société. Voilà la tradition de libéralisme canadien, tradition nourrie par Laurier et réaffirmée par King, Saint-Laurent, Pearson, Trudeau et maintenant Turner. Ce sont ces chefs qui, au cours de ce siècle, ont fait du Canada l'une des sociétés les plus humaines et les plus civilisées qui existent au monde.

● (1250)

Mais, monsieur le Président, les libéraux sont aussi des réalistes. Nous sommes pragmatiques. Nous n'avons aucune illusion sur les possibilités d'action des gouvernements. Nous comprenons que c'est le particulier qui, par son initiative et ses sacrifices, est la source de notre puissance économique et le moteur de notre croissance. En tant que libéraux, nous nous battons pour corriger les abus et les injustices dans notre société. La moindre injustice est une menace pour l'ensemble des institutions. Le parti libéral, qui forme maintenant la loyale opposition de Sa Majesté, a l'intention de respecter cette philosophie au cours de la 33e législature, car il est le parti des réformes.

Le discours du trône, qui a inauguré cette législature, est certes un document important. Les députés d'en face savent fort bien qu'un gouvernement conservateur au Canada est un oiseau rare qui a rarement eu l'occasion d'apprendre à voler. Les discours du trône conservateurs sont forcément des documents si rares que les Canadiens ont le droit à un peu mieux que celui que nous avons entendu. La tradition veut que le gouvernement profite du discours du trône pour donner suite, dans un cadre législatif, à ses promesses électorales.

Or, on constate que la tradition a été sérieusement bafouée. Le dernier discours du trône reprend certaines promesses électorales des conservateurs, bien entendu, et il parle aussi d'adopter de nombreuses mesures que les libéraux ont présentées au cours de la dernière législature, mais il ne dit rien de vraiment révélateur sur les moyens que le gouvernement entend prendre pour tenir ses promesses électorales.

Je concède que les discours du trône sont nécessairement de portée très générale. Mais celui-ci est tellement vague, propose si peu de mesures précises qu'il manque vraiment de substance ou de profondeur. Pis, monsieur le Président, il ne présente presque rien qui permettre aux Canadiens de comparer les promesses des conservateurs avec les mesures qu'ils comptent prendre. Les mesures que les conservateurs ont prises jusqu'à maintenant sont diamétralement opposées à leurs promesses. Les conservateurs en ont fait beaucoup durant la campagne électorale, dont un certain nombre d'insensées, selon moi.

Ils devaient créer des dizaines de milliers d'emplois dès leur arrivée au pouvoir. Où sont-ils? Nous attendons toujours. Nous devions avoir un gouvernement ouvert et accessible. Où est-il? On ne peut le trouver nulle part. Les conservateurs ont promis l'espoir à nos jeunes. Or, tout au contraire, ils n'ont fait qu'accroître leur désespoir et éteindre toute lueur d'espoir. La liste des promesses qui n'ont pas été tenues n'en finit plus.

Il deviendra bientôt tout à fait clair, lorsque la lune de miel sera terminée, que les conservateurs ont trompé l'électorat canadien. Le parti conservateur a trompé sans vergogne les Canadiens et, je le prétends, monsieur le Président, de façon délibérée. Poussés par leur soif du pouvoir, les conservateurs ont été soit naïfs soit tout à fait malhonnêtes avec les Canadiens. Est-ce surprenant, monsieur le Président, dans ces conditions, que l'honnêteté des hommes politiques soit si souvent remise en cause?

Dans le discours du trône, les conservateurs ne disent pratiquement rien sur la façon concrète dont ils entendent résoudre les problèmes qui affligent le Canada. On nous promet des consultations, des études, des groupes de travail et on se contente de belles paroles alors que nous avons besoin de mesures concrètes.

A en juger au discours du trône, les conservateurs ne savent manifestment pas ce qu'ils font. Ils ne savent vraiment pas que faire au sujet du chômage, notre problème majeur. Dès qu'ils ont accédé au pouvoir, ils se sont empressés, chose fort étonnante, de présenter une déclaration économique qui contribuera à accroître le nombre des chômeurs au lieu de le réduire. Le gouvernement doit s'attaquer à la tragédie du chômage et il doit le faire sans tarder. Les chômeurs ne peuvent pas compter sur la perspective fort aléatoire que le secteur privé crée lui-même les emplois dont ils ont tant besoin.

Les conservateurs ont une confiance aveugle dans le système de la libre entreprise et ils comptent que le secteur privé créera des emplois. N'allons pas oublier que si les entrepreneurs font des affaires, c'est pour réaliser des profits et non pour créer des emplois. Les entreprises n'assument aucune obligation morale envers nos chômeurs. C'est le gouvernement qui doit assumer l'obligation de créer des emplois à l'intention de ceux qui veulent travailler mais qui ne le peuvent pas.

Si le gouvernement est là, c'est pour s'occuper des Canadiens. Il n'est pas chargé de gérer une société ferroviaire. Il s'acquitte vraiment bien de ses obligations non pas s'il présente un bilan bénéficiaire, mais s'il s'occupe des citoyens, s'il a à cœur de les aider et s'il les traite avec justice. La préoccupation maladive des conservateurs—que dis-je?—sa paranoïa à l'égard du déficit ne servira qu'à aggraver la misère de ceux qui ont déjà tant souffert et qui sont le moins en mesure de se défendre. J'admets, monsieur le Président, que le gouvernement doit assumer sa responsabilité financière, mais il ne doit

pas devenir irresponsable sur le plan moral. Dominons le déficit. Ne laissons pas le déficit nous dominer.

La question du chômage et les initiatives que le gouvernement a prises jusqu'à présent nous amènent naturellement à parler des promesses non tenues. Une qui vient en tête de liste, et qui compromet directement la crédibilité du nouveau gouvernement, est la promesse d'être un gouvernement ouvert. Le manuel de la campagne électorale des conservateurs dit ceci: «Nous aurons un gouvernement national ouvert, honnête et responsable». D'après ce manuel, les libéraux refusaient aux Canadiens l'accès légitime au gouvernement. Il dit que le parti libéral a refusé de révéler des informations gouvernementales et que les libéraux ont restreint l'accès aux dossiers du gouvernement, malgré la loi sur la liberté d'information.

Il n'y a même pas trois semaines que la Chambre siège et déjà le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a renié publiquement les directives qu'il avait données lorsqu'il était premier ministre pour instaurer un gouvernement ouvert. On a muselé complètement les fonctionnaires dans leurs contacts avec les journalistes. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a prévenu ses collègues qu'ils risquaient leur poste s'ils parlaient aux journalistes. Les collaborateurs des ministres n'ont pas à répondre aux questions légitimes des reporters. On a vu déjouer des intrigues visant à supprimer des communiqués émanant d'organismes privés. Si c'est là le «Nouvel Ottawa», je veux bien revenir à l'ancien n'importe quand. Le Parlement prend vraiment de plus en plus l'allure de la *Ferme des animaux* d'Orwell sous le gouvernement conservateur.

Voyons quelques-unes des autres promesses. Durant la campagne électorale, le premier ministre a constamment fait l'éloge des programmes sociaux et du régime d'assurance-maladie des libéraux, les qualifiant de «dépôt sacré» et s'engageant à ne pas toucher au principe de l'universalité. Or le gouvernement a commencé à faire marche arrière à peine quelques jours après l'inauguration de la présente législature, et il laisse maintenant entendre que tous les programmes sont examinés.

Le déficit en est un autre exemple pertinent. Durant la campagne électorale, en août plus précisément, le premier ministre a déclaré que le déficit ne constituait pas une priorité absolue. Puisqu'il était nécessaire de créer au plus tôt des emplois, il pouvait entrevoir une certaine augmentation du déficit. Il a par la suite changé d'avis dans le discours du trône en soutenant qu'il fallait opérer une réduction immédiate et importante du déficit afin de produire des emplois. Voici maintenant qu'il affirme, à en juger par un discours prononcé la semaine dernière à Toronto, que le chômage demeurera élevé même si on réussit à réduire le déficit.

La question des promesses violées est importante, surtout en ce qui concerne l'économie, mais une question encore plus importante a été soulevée récemment dans un journal par un économiste, et je cite: «Est-ce que le gouvernement Mulroney sait vraiment ce qu'il fait?» Je laisse à la population canadienne le soin d'en juger, monsieur le Président.

Voyons certaines des autres promesses. En octobre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, réitérant un engagement pris au cours de la campagne électorale, a dit à l'ONU que notre gouvernement avait l'intention de respecter l'engagement canadien d'atteindre en 1990 une aide officielle au développement équivalente à 7 p. 100 du produit national brut. Plusieurs semaines plus tard, le ministre des Finances (M. Wilson) a mis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement canadien dans l'embarras en disant que l'engagement pris par M. Clark allait être reporté à 1995. La main droite du gouvernement ne sait pas ce que fait son autre main droite, monsieur le Président.

Qu'en est-il des autres promesses électorales? Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont versé des larmes de crocodile sur les jeunes chômeurs de notre pays. Dans *Politique de poche*, leur bible électorale, ils disaient que tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé devaient entreprendre l'énorme tâche de remédier à la situation tragique des jeunes chômeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SPORTS

LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—LE MATCH DE LA COUPE GREY—LE POINT DE VUE D'UN PARTISAN DE HAMILTON

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, nous en avons vu de toutes les couleurs dimanche après-midi. Durant quinze minutes d'euphorie, les Tiger Cats de Hamilton se sont montrés plus forts, plus agiles et plus habiles que les Bombers de Winnipeg. Quel quart d'heure de football inoubliable! Ce qui s'annonçait comme un événement glorieux s'est peu à peu transformé en cauchemar pour certaines personnes, mais pas pour toutes.

A mesure que s'éteignaient les cris des cœurs vaillants de Hamilton, les partisans de Winnipeg s'échauffaient de plus en plus. La crème des joueurs de l'Ouest ont foncé résolument, repoussant les guerriers irréductibles de l'Est dans un dernier assaut victorieux.

Après 22 ans, je suppose que nous, de la ville de l'acier, devons nous blinder, nous forcer à sourire, prétendre que ça ne fait pas mal et nous dire, en guise de consolation, que ce n'est qu'un match de football. Bien sûr, nous félicitons les gagnants de Winnipeg et leur disons aussi sincèrement que possible . . .

M. le Président: Nous avons respecté le Règlement jusqu'ici, mais les félicitations débordent le cadre des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, il fallait presque le faire. Aux vainqueurs de Winnipeg, je dis: «Attendez à l'an prochain» et, à Harold Ballard: «Menez les Maple Leafs à la victoire».

LE REVENU NATIONAL

L'ANNULATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES DONNÉES FISCALES À NORTH YORK

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, dans son désir effréné de comprimer ses dépenses, le gouvernement vient encore d'oublier les besoins et les préoccupations des Canadiens.

Il nous annonçait tout dernièrement qu'il annulait un projet de construction d'un centre des données fiscales de 58 millions de dollars à North York. Selon les représentants gouvernementaux, cette mesure ferait partie d'un plan destiné à rogner les dépenses au titre de la construction. Eh bien, ils n'y vont pas de main morte!

Ce regrettable coup de sabre va priver la ville de North York de recettes fiscales de un million de dollars, et va aussi lui faire perdre 3,000 emplois dont 1,000 à plein temps et 2,000 à temps partiel. Cela se soldera en outre par ricochet par la perte de centaines d'emplois pour les ouvriers du bâtiment. Quant aux gens de cette municipalité, on leur refuse les nombreux services auxquels ils s'attendaient. Le conseil municipal avait accepté de modifier le zonage du terrain de 20 acres sur lequel on devait construire le complexe de 42,000 pieds carrés. Tout avait été prévu. Mais voilà que d'un seul coup la municipalité atteinte dans sa fierté va en outre perdre emplois et services.

Voilà le triste résultat d'une compression décidée froidement et unilatéralement et qui fait perdre des emplois, parce qu'on a tenu compte seulement des chiffres et non pas des gens.

J'invite par conséquent le ministre du Revenu national (M. Beatty) à revenir sur cette regrettable décision et à concrétiser les espoirs qu'il avait fait naître du temps où il siégeait dans l'opposition.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE LA TENUE D'UN VOTE LIBRE SUR LA QUESTION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, comme un autre policier a été tué en Ontario la semaine dernière, je me demande jusqu'à quand nous, les législateurs, allons rester indifférents. Au moment même où je vous parle, ou peu s'en faut, les funérailles de l'agent Miller ont lieu à Matheson, en Ontario.

Sommes-nous prêts à appuyer nos corps de police, oui ou non? A cause de l'hésitation des parlementaires, nos policiers ont l'impression qu'on les laisse tomber. Ceux-ci passent le plus clair de leur temps à nous protéger et pourtant nous refusons de leur rendre la pareille.

Le nombre de meurtres au Canada serait beaucoup plus élevé, si ce n'étaient des progrès accomplis par la médecine depuis quelques années. En effet, pour se faire une juste idée du nombre de crimes il faut aussi examiner attentivement le nombre de tentatives de meurtres.

Je sais que deux mesures d'initiative parlementaire doivent être présentées pour réclamer la peine capitale. Le gouvernement devrait, plutôt, proposer une mesure devant faire l'objet d'un vote libre dans un proche avenir. La question est trop pressante pour qu'on se permette de la reporter.

Article 21 du Règlement

Je crois que le fait de prévoir un vote libre tiendrait compte des sentiments de nos électeurs qui, après tout, sont nos mandants. Il conviendrait de montrer immédiatement à nos policiers par tous les moyens que nous sommes avec eux. Si le rétablissement de la peine capitale permet de sauver la vie à un seul policier, nous aurons accompli notre devoir de représentants élus. Il faut mettre un terme tout de suite à cette forme de délinquance politique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au nombre des personnes touchées par les réductions annoncées par le gouvernement se trouvent 84 travailleurs sur 384 dans tout le pays, employés au Service canadien de la faune, qui perdront leur emploi. Il s'agit là d'une réduction de près de 25 p. 100. Ce sont des biologistes des techniciens et des employés de bureau hautement qualifiés.

Si l'on supprime ces emplois le printemps prochain, il faudra renoncer à d'importants travaux sur l'environnement. On compte parmi les projets touchés l'analyse des produits toxiques dans les Grands lacs, le dépistage de la contamination toxique dans les œufs de goéland, le dépistage de nombreuses formes de contamination toxique dans l'habitat faunique, la surveillance des espèces en voie de disparition, le dépistage par radio des migrations fauniques, l'étude des effets sur la faune et les oiseaux chanteurs de produits contre la tordeuse des bourgeons, et bien d'autres encore. Le gouvernement pense-t-il que ces gens trouveront de l'emploi dans les services fauniques provinciaux? Dans la négative, pense-t-il qu'ils réussiront à se trouver du travail à l'étranger?

* * *

L'INDUSTRIE

ON PRÉCONISE LA LIMITATION DES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES PENDANT CINQ ANS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Depuis un certain temps, monsieur le Président, les porte-parole du secteur de la chaussure au Canada s'efforcent d'obtenir du gouvernement qu'il leur accorde un certain répit en limitant les importations, répit que ce secteur pourrait mettre à profit pour investir dans les techniques nouvelles. Le gouvernement devra donc limiter les importations de chaussures pendant au moins cinq ans s'il veut que ce secteur survive et continue de jouer son rôle majeur de créateur d'emplois pour les Canadiens.

Les programmes mis en œuvre à cet égard depuis 1980 ont tous été de courte durée et très intermittents. Ainsi, le gouvernement a d'abord levé le contingentement des chaussures de cuir pendant un an, contingentement qu'il a ensuite rétabli pendant deux ans et demi et qu'il vient de reconduire pour les 16 prochains mois. Sur le plan des investissements, cette incertitude a beaucoup nui au secteur de la fabrication de la chaussure.

Celui-ci a grand besoin de quelque chose de tangible et de concret, soit un répit durable en matière d'importations. J'exhorte donc le gouvernement à s'attaquer à ce grave problème et à prendre des mesures énergiques pour sauvegarder

Article 21 du Règlement

les milliers d'emplois du secteur de la chaussure qui sont très sérieusement mis en péril à l'heure actuelle.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL ET CELLE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, on ne devrait pas s'étonner du revirement d'attitude du chef libéral John Turner au sujet de l'universalité. Dans une entrevue accordée à *Question Period*, émission du réseau CTV, il a déclaré: «Le parti libéral pourrait repenser son engagement à l'égard de l'universalité des programmes sociaux». Par ailleurs, le critique libéral en matière de santé et de bien-être, Douglas Frith, est censé avoir promis à l'émission *The Nation's Business* que le parti libéral protégerait à tout prix le principe de l'universalité.

Les libéraux peuvent-ils vraiment se prononcer en même temps pour et contre cette question d'importance capitale? M. Turner manifeste peut-être ses véritables tendances conservatrices et envie les accolades que le premier ministre (M. Mulroney) reçoit de leurs amis communs de Bay Street. Tous les deux ne sont-ils pas comme bonnet blanc et blanc bonnet?

D'autre part, notre nouveau premier ministre se montre aussi impénétrable que l'étaient les libéraux. Il refuse d'aborder franchement les deux questions qui se rattachent à l'universalité. Tout d'abord, les Canadiens, y compris les Canadiens à revenus moyens, considèrent les programmes sociaux et universels comme étant un droit et non une charité. En deuxième lieu, pour partager le coût de l'universalité, il ne suffit pas de rafistoler le régime fiscal: il faut le repenser de fond en comble afin que les riches paient leur juste part.

• (1410)

De toute évidence, les types de Bay Street ont étudié le poème de Frank Scott sur Mackenzie King:

The height of his ambition
Was to pile a Parliamentary
  Committee on a Royal Commission
To have "conscription if necessary
But not necessarily conscription" . . .

M. le Président: Avant d'accorder la parole à la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes), puis-je rappeler aux députés qu'il est d'usage à la Chambre de mentionner les députés non par leur propre nom mais par celui de leur circonscription. Nous sommes en train de prendre la mauvaise habitude de désigner les députés par leur nom.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES CHÔMEURS PLUS ÂGÉS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'un problème d'une grande importance pour les Canadiens. J'ai reçu vendredi dernier dans mon bureau de circonscription de Scarborough-Centre un homme de 51 ans qui avait récemment perdu son emploi. Il m'a parlé de l'anxiété et de la déception que sa famille et lui éprouvaient. Il m'a parlé de ses paiements hypothécaires et des frais de scolarité universitaire de son fils qu'il n'était plus en mesure d'acquitter. Il m'a parlé des longues journées qu'il a perdues à chercher du travail uniquement pour voir refuser ses demandes d'emploi à cause de son âge.

Cet homme fait partie des 138,000 chômeurs canadiens âgés de 45 à 55 ans. Je presse le gouvernement de prendre des mesures pour venir en aide à cette catégorie de chômeurs. Bien que je me réjouisse des efforts déployés présentement pour venir en aide aux jeunes chômeurs, nous ne devons jamais oublier le grand nombre de chômeurs plus âgés qui ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi à cause de leur âge.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE QUE LA POSSESSION DE MARIJUANA FASSE PARTIE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES 22 ET 23 NOVEMBRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, aujourd'hui un citoyen canadien notoire est traîné en cour criminelle pour simple possession de marijuana. Ce cas exemplaire, monsieur le Président, devrait nous rappeler les milliers de citoyens canadiens qui ont dû passer à travers la même épreuve à cause d'une loi désuète qui rend cette Chambre digne d'une autruche. J'invite donc le ministre de la Justice (M. Crosbie), au cours de la conférence des 22 et 23 novembre, à mettre la possession de marijuana à l'ordre du jour de cette conférence fédérale-provinciale sur la loi criminelle pour que, enfin, le Canada ait une loi digne des années 1980.

* * *

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT

LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION DU RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, l'annonce faite par le gouvernement portant que le recensement de 1986 serait annulé préoccupe beaucoup de députés. Outre les nombreuses autres questions qui ont été soulevées par le passé, il y a celle des emplois qui seront perdus. Quelque 40,000 emplois à temps partiel seront supprimés par suite de l'annulation du recensement de 1986, soit l'équivalent de 5,800 années-personnes environ.

Le recensement de 1986 devait coûter 149 millions de dollars et il est en voie de préparation depuis deux ans. Depuis 1982, des consultations ont été tenues auprès de divers groupes, dont des gouvernements provinciaux, dix ministères fédéraux, des universitaires et des hommes d'affaires. Ce recensement aurait donné réponse à plusieurs nouvelles questions, surtout en ce qui concerne les minorités ethniques et les personnes handicapées. Il s'ensuit que, sans les données qu'aurait fournies le recensement, le gouvernement ne sera pas en mesure d'établir de nouveaux programmes de promotion sociale. Il faudrait immédiatement revenir sur l'annulation de ce recensement. Le ministre des Finances (M. Wilson) pourrait revenir sur cette annulation que certains depuis une semaine ont qualifiée de criminelle.

LES SPORTS

LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—LE MATCH DE LA COUPE GREY 1984—LE POINT DE VUE D'UN PARTISAN DE WINNIPEG

M. George Minaker (Winnipeg-Saint James): Monsieur le Président, je voudrais signaler qu'une sécheresse de 22 années vient de prendre fin dans notre région du Manitoba, tout particulièrement à Winnipeg.

Des voix: Bravo!

M. Minaker: Nous étions inquiets quand, pendant les quinze premières minutes de cet événement spécial, dimanche, nous avons laissé nos amis de l'Est compter 14 points, mais en braves gars de l'Ouest, nous avons tenu bon et nous avons prouvé, encore une fois, que nous ne voulions pas nous classer second. Monsieur le Président, si j'étais autorisé à féliciter les Blue Bombers de Winnipeg, je le ferais, mais sachant que je n'en ai pas le droit, je m'abstiens.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'admire la façon dont le député découvre les ruses du jeu.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉTUDE PROJETÉE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une inverview accordée au *Toronto Star*—et nous nous réjouissons en passant qu'au moins quelqu'un parmi les conservateurs soit autorisé à parler aux journalistes—ce dernier a déclaré que toute somme qui pourrait être économisée à la suite d'une étude sur les allocations familiales et le régime de sécurité de la vieillesse servirait à aider les personnes les plus nécessiteuses et—je crois citer ses propos avec exactitude—«ne servirait absolument pas à réduire le déficit». Je précise immédiatement que nous nous réjouissons de cette déclaration du premier ministre. Nous nous félicitons également qu'il ait ajouté . . .

M. Lewis: Question.

M. Johnston: . . . que l'assurance-maladie ne serait pas visée par cette étude. Le premier ministre peut-il confirmer devant la Chambre qu'il a pris un tel engagement? Peut-il également confirmer que l'étude en question ne se traduira pas par une réduction des sommes versées aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, dont elles ont tant besoin, ni des versements effectués dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, afin que les différentes administrations puissent s'organiser en sachant exactement sur quelles sources de financement elles peuvent compter?

M. Crosbie: Autrement dit, vous nous demandez de ne pas faire comme vous.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux assurer au député que nous ne commettrons par la même erreur que le gouvernement précédent, qui avait unilatéralement touché à des programmes de ce genre sans consultation préalable. Le député a énormément inquiété les membres de son propre parti et la population en parlant de renoncer au principe de l'universalité et en faisant d'autres déclarations fracassantes quand il faisait campagne pour devenir chef de son parti. C'est pourquoi j'ai jugé utile de dire très clairement que nous avions l'intention d'aider les personnes vraiment nécessiteuses, et c'est précisément ce que nous allons faire.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je pense que tout le monde se réjouira s'il faut voir dans ces propos une confirmation, monsieur le Président. Quant aux autres affirmations gratuites et sans fondement, il me faudra y répondre à une autre occasion, car mon rôle ici n'est pas de répondre aux questions mais de les poser.

* * *

LES FINANCES

LA RÉDUCTION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais maintenant poser une question au ministre des Finances. Dans son énoncé de politique économique, celui-ci nous a dit qu'il avait l'intention de réduire de 10 à 15 milliards de dollars, d'ici la fin de la décennie, les dépenses prévues. Pour sa part, le premier ministre a déclaré qu'il n'était pas question de toucher à certains secteurs. Nous savons également que le budget de la défense sera augmenté, que le gouvernement ne diminuera pas son aide au Tiers monde et ainsi de suite. Sans augmentation d'impôt, puisque le ministre des Finances nous a affirmé que ce n'était pas la bonne solution, et compte tenu des différents secteurs protégés, où voit-il d'une manière générale la possibilité d'éliminer environ 10 à 15 milliards de dépenses avant la fin de la décennie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député jette un coup d'œil sur le document déposé, il aura, en lisant le chapitre 4, une très bonne idée des divers programmes dans lequel nous envisageons des coupures, et ces programmes touchent des domaines très précis. Par ailleurs, je tiens à assurer au député que ce n'est pas seulement en réduisant les dépenses que nous diminuerons le déficit. La croissance économique jouera un rôle essentiel dans cette tâche. Cette croissance est un élément très important de la politique du gouvernement.

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES MINISTÈRES

M. le Président: Une dernière question supplémentaire.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, tout comme les membres de mon parti et de mon caucus, j'aimerais beaucoup que le gouvernement nous donne des précisions sur ses prévisions en matière de croissance économique. Le chiffre de 3.4 p. 100 qui était envisagé jusqu'à la fin de la décennie . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me vois obliger de faire respectueusement remarquer au député que, si j'accepte un préambule pour une troisième question supplémentaire, il me sera très difficile d'interrompre, pendant le reste de la période des questions, les députés dont la question comporte un préambule. Vu ses responsabilités à la Chambre, je prie donc le député de poser sa question.

• (1420)

M. Johnston: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il déposer à la Chambre, avant la fin de la semaine,—il ne l'a pas fait en ce qui a trait aux emplois—les données sur lesquelles repose l'analyse économique de son ministère, données qui font apparaître un écart de 9 milliards de dollars entre les projections de février et celles de novembre dès l'année 1985-1986? Inutile de dire que ce chiffre de 9 milliards permettrait presque à lui seul d'atteindre l'objectif de diminuer le déficit de 10 milliards d'ici à la fin de la décennie. J'estime important que ces données soient déposées à la Chambre le plus rapidement possible, pour que tout le monde puisse les analyser.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'a qu'à relire mon exposé et le document connexe; il y trouvera tous les renseignements. Les hypothèses y sont exposées, et on y explique l'écart entre les chiffres de février et ceux de novembre. J'ai dit au chef de l'opposition que je serais heureux de comparaitre devant un comité de la Chambre pour discuter de la question, à condition naturellement qu'il autorise les fonctionnaires du ministère à déposer et à expliquer les projections et les données qui lui avaient été communiquées en juillet quand il est devenu premier ministre.

M. Johnston: Déposez-les.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, son collègue, le vice-premier ministre, a publié un communiqué dans lequel il indiquait les noms des membres d'un comité consultatif chargé de l'aider dans le cadre du groupe d'étude sur la révision des programmes. Ce comité devait participer à la révision générale des programmes gouvernementaux. Je tiens à féliciter les membres éminemment qualifiés de ce comité et les organismes mentionnés d'avoir été choisis pour conseiller le gouvernement au nom du secteur privé.

Même si ces personnes sont très compétentes, elles constituent une élite qui n'est pas vraiment représentative des Canadiens. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi ce puissant comité ne compte parmi ses membres aucune femme, aucun francophone, aucun représentant des organismes qui défendent les intérêts des étudiants, des personnes âgées, des agriculteurs, des autochtones, des handicapés, ou encore l'environnement ou les arts? En fait, à l'exception d'une personne, tous les membres du comité viennent de Montréal, d'Ottawa et de Toronto; il n'y a personne de l'Ouest.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme cette question . . .

M. Gauthier: Voyez-vous cela.

M. Blackburn (Brant): Vous êtes-vous donné le feu vert?

M. Nielsen: . . . concerne une responsabilité que le premier ministre m'a confiée, je tiens à y répondre. Contrairement au gouvernement précédent qui choisissait seulement les personnes qui lui étaient favorables et qui produisaient les rapports qu'il souhaitait, nous avons procédé de façon démocratique en invitant, jusqu'ici, neuf organismes nationaux à participer au groupe d'étude sur la révision des programmes. Ces organisations, dont font partie la Fédération canadienne du travail et le Congrès du travail du Canada, qui, j'en suis sûr, seront ravies d'apprendre que le chef de l'opposition les qualifie d'élites, ont choisi des représentants pour faire partie du comité consultatif ainsi que leur propre président. Le travail est loin d'être achevé, mais comme certaines personnes estiment que nous devrions agir plus ouvertement, le communiqué de vendredi dernier visait à tenir au courant l'opposition et les citoyens des progrès que nous avons réalisés jusqu'ici. Nous comptons y inclure les représentants que le chef de l'opposition a mentionnés.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je me réjouis d'avoir finalement dévoilé ses batteries. Je me réjouis également de l'entendre promettre que ce comité qui représente la grosse entreprise, les syndicats et l'entreprise indépendante sera élargi afin d'inclure les groupes dont j'ai parlé.

ON DEMANDE QUE LE GROUPE CONSULTATIF COMPARAISSE DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le comité sera autorisé à comparaître devant le comité parlementaire compétent, afin que les députés puissent savoir sur quel critère il se base pour conseiller le gouvernement et que nous sachions quels sont les conseils donnés au vice-premier ministre?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous tiendrons compte de la suggestion fort intéressante et fort constructive du chef de l'opposition.

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—L'EMPLOI ET LES PRÉVISIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre. Dans sa déclaration économique le gouvernement a annoncé dans quelle mesure il comptait réduire le déficit mais il garde encore secret le nombre d'emplois qui seront perdus à cause de cette initiative.

Le premier ministre est-il maintenant prêt à dire à la Chambre des communes quels objectifs, en matière de création d'emplois et de réduction de chômage, le gouvernement s'est fixés pour fournir les emplois nécessaires au million et demi de chômeurs actuels et aux autres 50,000 travailleurs, ou quel que soit leur nombre, qui perdront leur emploi par suite de la politique économique adoptée par le gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a annoncé les principaux objectifs dans sa déclaration économique. Le député conviendra sans doute que la première initiative du gouvernement ne représente qu'un élément d'un ensemble de mesures qui seront prises quand nous aurons consulté les syndicats, le secteur privé et les provinces. Quand le ministre présentera tous les documents budgétaires le printemps prochain, nous aurons pour la première fois l'occasion d'examiner dans tous les détails des questions précises comme le souhaite le député.

LA CRÉATION D'EMPLOIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que l'analyse pourrait être terminée à un moment donné le printemps prochain et qu'il, ou le gouvernement, serait alors prêt à annoncer les objectifs visés. Le problème, c'est que nous avons maintenant environ un million et demi de chômeurs. Le premier ministre a dit pendant la campagne, que s'il était porté au pouvoir, son parti pourrait créer des dizaines de milliers d'emplois. Au nom de ces chômeurs, dont bon nombre ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage ou n'ont pas droit à l'assistance publique, je demande au premier ministre de me dire quand ces gens là vont pouvoir constater les avantages du programme que le premier ministre a vanté dans tout le Canada en disant qu'il nous acheminerait vers des conditions économiques idéales.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais laissé entendre rien de tel. J'ai dit que le nouveau gouvernement ferait face à de graves problèmes économiques et c'était vrai. Par ailleurs, depuis les élections et l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, même si la situation ne s'est pas tellement améliorée, elle s'est tout de même améliorée un peu puisque 32,000 nouveaux emplois ont

Présence à la tribune

été créés, que les taux d'intérêt sont tombés plus bas que jamais et que le taux d'inflation n'a jamais été aussi faible. C'est un début et cela montre ce qu'une action concertée nous permet d'accomplir.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Si l'on crée 32,000 emplois par mois, il faudra presque cinq ans pour créer des emplois suffisants pour redonner du travail aux chômeurs actuels. Le premier ministre veut-il dire au million et demi de chômeurs qu'ils devront attendre après les prochaines élections pour que l'on crée les emplois nécessaires pour leur redonner du travail?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien dit de tel et le député sait que . . .

M. Deans: Au rythme de 32,000 emplois par mois.

M. Mulroney: Si le député accepte le chiffre de 32,000 par mois, ce sera déjà très bien. Permettez-moi de m'exprimer autrement. Cela veut dire que 32,000 personnes, 32,000 chefs de famille qui n'avaient pas d'emploi sont aujourd'hui au travail. C'est un résultat important. Le député devrait en être fier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE VISITEURS DISTINGUÉS

M. le Président: Je tiens à signaler à la Chambre la présence à la tribune aujourd'hui d'un certain nombre de visiteurs notamment l'honorable Gordon Dirks, ministre des Services sociaux de la Saskatchewan . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: . . . le nouveau commandant en chef du NORAD, le général Robert T. Herres . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: . . . et, plus chers à mon cœur, les membres de l'équipe culinaire canadienne, gagnants du championnat mondial des Nations.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Envoyez-les donc au Restaurant du Parlement!

M. le Président: La présidence a entendu la remarque au sujet du Restaurant du Parlement.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LES RÉPERCUSSIONS DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Tout d'abord, par votre entremise, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le député de Cumberland-Colchester pour sa nomination au poste de ministre de la Défense nationale. Je voudrais également lui présenter mes condoléances en raison du coup fourré que lui a fait le ministre des Finances dans son exposé économique.

Selon la presse, le ministre de la Défense nationale aurait déclaré que si le parti conservateur n'a pas les fonds voulus pour honorer les promesses qu'il a faites aux Forces armées canadiennes et à l'ensemble des Canadiens au cours de la dernière campagne électorale, il faudra les trouver. J'approuve cette déclaration, et je le soutiendrai sans réserve dans ce projet. Comment le ministre explique-t-il l'annonce faite dans l'exposé économique par le ministre des Finances, selon laquelle le budget de la défense sera réduit de 154 millions de dollars, tout en présentant que le Canada honorera ses engagements envers l'OTAN, surtout à une époque où ses collègues et lui n'ont cessé de répéter que le Canada ne respectait pas ses engagements vis-à-vis de l'OTAN?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je tiens à dire au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke que je suis ravi d'apprendre qu'il a été choisi parmi ses collègues pour être le critique de son parti en matière de défense nationale. Il manifeste depuis longtemps un vif intérêt pour nos forces de défense, même s'il représente un parti qui a oublié ses engagements à plusieurs reprises. Je tiens à lui donner l'assurance, comme je l'ai fait dans mon discours ce matin, que les prétendues coupures dans le budget de la défense correspondent à la diminution du prix d'achat du matériel due à une baisse du taux d'inflation, seule réalisation que ses compères aient eu à leur actif en quatre ans de pouvoir. Nous donnerons suite à la promesse que nous avons faite au Canadiens quant à nos engagements envers le NORAD et l'OTAN. Il peut être certain qu'avant la fin du premier mandat du gouvernement actuel, le monde entier comprendra que les Canadiens respectent leurs engagements vis-à-vis de leurs alliés en matière de défense.

Des voix: Bravo!

LA PARTICIPATION DU CANADA À L'OTAN

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Je comprends les remarques du ministre dans une certaine mesure. C'est tout à fait le genre de réponse à laquelle je m'attendais.

M. le Président: Non, non. Veuillez poser votre question.

M. Hopkins: Comment le ministre explique-t-il la déclaration que l'on trouve dans le document «Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux», publié par le président du Conseil du Trésor, selon laquelle nous pouvons très bien réaliser ces économies tout en maintenant notre participation à l'OTAN? Son propre document ministériel sous-entend que le Canada respecte depuis toujours ses engagements vis-à-vis de l'OTAN tandis que le parti conservateur a fait des déclarations à l'effet contraire. Le ministre et le président du Conseil du Trésor se contredisent. Peut-il nous donner une explication?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur le Président, avec plaisir. Si le député veut bien lire le discours que j'ai prononcé à la Chambre ce matin, il y trouvera cette explication. J'ai dû répondre à une série de questions du député de Winnipeg-Fort Garry, qui n'a guère d'expérience à la Chambre et qui ne se rend pas compte que le gouvernement précédent a restreint notre participation à l'OTAN et au NORAD. Nous ne faisons que remettre les choses en ordre à l'heure actuelle.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

LE MONTANT DES SUBVENTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, puisque le gouvernement ne veut pas révéler les conséquences qu'auront, d'après le modèle économique du ministère des Finances, les restrictions qu'il nous impose, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale à propos d'un programme qui a été touché. On a réduit le budget du programme de développement industriel et régional de 525 millions de dollars. D'après nos estimations, 41 p. 100 des subventions qui auraient été accordées durant les neuf premiers mois ne pourront pas être distribuées. Le gouvernement sait-il que cette réduction de 525 millions entraînera la perte de 55,000 emplois au Canada? Le ministre dévoilera-t-il les résultats des études sur lesquelles il s'est basé pour décider de modifier les catégories de ce programme? Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi ces changements ont été apportés.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de féliciter le député pour son nouveau rôle de critique de mon ministère. Pour répondre directement à sa question, où il fait allusion à la perte de 55,000 emplois, je dirai que les dépenses prévues pour les subventions accordées dans le cadre du PDIR augmentent de 35 p. 100 l'année prochaine par rapport à cette année. Seul un socialiste pouvait en tirer la conclusion que cela entraînera une perte d'emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Je suis peut-être socialiste, mais je suis aussi mathématicien. Le ministre a dit dans sa déclaration qu'il réduisait de 35 p. 100 la somme consacrée à ce programme. Ou bien la réduction est réelle, et alors cela fait 175 millions de moins . . .

M. le Président: A l'ordre. Sauf votre respect, avez-vous une question supplémentaire?

LES CONSULTATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Son gouvernement a promis de consulter les Canadiens sur les changements de politique importants. Peut-il dire à la Chambre quels Canadiens il a consultés à propos de ces réductions qui touchent un grand nombre de communautés du pays?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est une contradiction de dire qu'un mathématicien puisse être socialiste.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Et Bertrand Russell?

M. le Président: A l'ordre. Le ministre pourrait-il répondre à la question?

M. Stevens: Le député a dit dans sa question supplémentaire que j'avais annoncé une réduction de 35 p. 100 du budget du programme. Il s'agit d'une augmentation de 35 p. 100 pour l'année prochaine par rapport à cette année. D'après moi, elle contribuera à créer des emplois au Canada.

* * *

VIA RAIL

L'ÂGE DES LOCOMOTIVES—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, je vais poser ma question au ministre d'État chargé des Transports. Étant donné que le rapport de la Commission canadienne des transports sur la ponctualité des services de VIA Rail a rappelé qu'aucun service ferroviaire au monde n'utilisait sur ses lignes principales des locomotives aussi vieilles, aussi démodées et aussi désuètes, que cette société ferroviaire a perdu, entre 1982 et 1983, environ un million de passagers et que, en dépit des dernières réductions et compressions budgétaires, nous finançons toujours VIA Rail au rythme de 600 millions de dollars par année, le ministre pourrait-il nous dire si lui-même ou son ministère ont arrêté des plans pour en améliorer et le service et la situation financière?

• (1440)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je voudrais répondre à l'honorable député que le plan d'investissement du VIA Rail n'a pas été coupé mais réétalé sur une période plus longue, et que les montants d'argent qui sont affectés à l'amélioration de la flotte de VIA Rail seront respectés et nous permettront d'améliorer le service que la Commission des Transports a qualifié, mais que vous nous permettrez d'évaluer avant d'apporter de telles qualifications.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PEINES D'EMPRISONNEMENT EN ONTARIO

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. Je suis persuadé qu'il est au courant des articles publiés dans la presse au sujet des sentences rendues par les tribunaux ontariens. Selon les chiffres publiés la semaine dernière dans le *Globe and Mail*, le nombre d'Ontariens condamnés à des peines d'emprisonnement dans des pénitenciers fédéraux s'est accru deux foix plus vite que la moyenne nationale au cours des deux dernières années. Un fonctionnaire du Service correctionnel du Canada aurait déclaré que cet récent afflux de détenus met à rude épreuve le régime pénitenciaire fédéral.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand le ministre a été informé pour la première fois de la situation? Pourrait-il nous préciser quelles mesures sont prises, le cas échéant, pour résoudre ce problème? Le ministre a-t-il discuté de cette question avec son homologue provincial? Enfin, le ministre pourrait-il nous garantir que cet accroissement de la sévérité des sentences en Ontario n'est pas attribuable à la surpopulation des prisons provinciales et ne constitue pas une tentative délibérée pour diriger vers les pénitenciers fédéraux l'excédent de prisonniers?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'essaierai de répondre à cette question encyclopédique. Le député ignore peut-être qu'il y a eu . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Veuillez ne pas m'interrompre, cela m'énerve.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Cela m'énerve d'être confronté à des mouchards, monsieur le Président.

On a nommé une commission des sentences dirigée par le juge Sinclair. Cette commission devrait déposer d'ici à deux ans son rapport sur les principes qui devraient régir le prononcé des sentences au Canada, afin d'essayer d'éviter qu'il n'y ait des différences d'une province à une autre, et notamment en Ontario. La question que le député a soulevée est assurément à l'étude et on s'en occupe.

M. Nunziata: Monsieur le Président, quand je vois le peu de choses que le ministre a à dire, je ne m'étonne pas qu'il s'énerve si facilement.

L'ÉTUDE DES PROCÉDÉS SUIVIS EN ONTARIO

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, cet afflux de détenus provenant de l'Ontario semble donner lieu à bien des conjectures. Le ministre est-il disposé à publier les résultats de toute étude effectuée par son ministère, afin qu'on puisse comprendre les causes de ce phénomène et que tous les groupes intéressés puissent chercher une solution?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il se peut fort bien qu'il y ait plus de criminels en Ontario qu'ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA FORMULE DE CHÔMAGE APPLICABLE À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le système de groupes du Programme de développement industriel et régional continue de léser la Colombie-Britannique où le taux de chômage est de 15.1 p. 100 et vient au troisième rang au Canada. Alors que 43 des 46 districts des provinces de l'Atlantique font partie des groupes 3 et 4, soit ceux qui bénéficient de l'aide maximale, et que 60 des 76 districts du Québec appartiennent aussi aux groupes 3 et 4, un seul des 29 districts de la Colombie-Britannique est dans le groupe 3. Le ministre va-t-il modifier la formule de désignation afin qu'elle reflète les taux réels de chômage et que la Colombie-Britannique soit traitée équitablement en vertu du Programme?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): En réponse au député, monsieur le Président, je dois d'abord lui dire que nous nous faisons beaucoup de soucis au sujet du taux de chômage en Colombie-Britannique. Il sera heureux d'apprendre que, vendredi, je m'entretiendrai avec de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial en vue de signer une nouvelle entente de développement économique régional entre le gouvernement fédéral et la province. Cette entente comprendra sûrement des ententes auxiliaires qui, nous l'espérons, contribueront à faire diminuer le chômage dont le député parle.

M. Manly: Monsieur le Président, nous saurons gré au ministre de toute aide qu'il voudra bien donner au gouvernement répressif de la Colombie-Britannique.

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, si le ministre n'est pas disposé à modifier la formule de désignation par groupes, accepte-t-il au moins de reconsidérer son projet de réduire de 525 millions de dollars au cours des trois prochaines années les crédits accordés aux localités du groupe 1? En vertu du système actuel, la Colombie-Britannique est lésée à deux égards. D'une part, elle entre dans les premiers groupes, et de l'autre, elle n'a même pas les avantages que procure la désignation dans le groupe 1. Le ministre sera-t-il d'accord pour remettre son projet à l'étude?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, là encore, je réponds au député que les réductions dont il parle ne sont pas envisagées pour cette année. L'an prochain, les dépenses effectuées cette année augmenteront de 35 p. 100, comme on l'a dit.

Je puis assurer au député au sujet des désignations par groupes que celles-ci sont constamment réexaminées et qu'elles sont fonction des données que nous fournit Statistique Canada. Si les données relatives au chômage confirment que les désignations par groupes devraient être rajustées, nous le ferons, bien entendu, dans les plus brefs délais.

* * *

L'IMMIGRATION

LE DROIT DES IMMIGRANTS ÉVENTUELS À LA PRÉSENCE D'UN CONSEILLER

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Est-il vrai que le ministère de l'Immigration a donné récemment des directives visant à priver les immigrants éventuels de la présence d'un conseiller, de compétence juridique ou non, au cours des entrevues préliminaires qu'ils doivent subir aux ports d'entrée canadiens? Pourquoi ces directives ont-elles été données? Quelle était auparavant la pratique du ministère à l'égard de la présence de conseillers en pareille situation?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, absolument aucune modification n'a été apportée à la façon de procéder en cette matière. Lorsque des étrangers entrent au pays, ils sont d'abord tous interviewés. Si, pour une raison ou pour une autre, ces gens doivent subir une seconde interview, ils ont alors droit aux services d'un conseiller. Rien n'est changé aux usages qui existaient auparavant.

* * *

• (1450)

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Je profite de l'occasion pour le féliciter de sa nomination à cette importante fonction. En réponse à une question de mardi dernier, le ministre a dit que les décisions annoncées par le ministre des Finances avaient été pleinement examinées avec les dirigeants du Conseil national de recherches. Cependant, le secrétaire général du CNR aurait déclaré plus tard dans la semaine que c'est le gouvernement, et non son organisme, qui avait décidé des programmes à amputer pour réaliser les compressions budgétaires. Le ministre peut-il nous expliquer cette contradiction et reconnaître qu'on a opéré des coupures aveuglément sans tenir compte suffisamment de leur effet?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Laurier de sa nomination. Pour répondre à sa question, et faut lui dire évidemment qu'il est dans l'erreur. Nous avons bien sollicité l'avis de hauts fonctionnaires du Conseil national de recherches quant aux domaines plus ou moins prioritaires. Ensuite, vu le désir ambiant de participer à l'effort général de compression, qui est si nécessaire comme l'a souligné le ministre des Finances, c'est le gouvernement qui a décidé en dernier lieu.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE COUPER COURT AUX COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. David Berger (Laurier): Comment peut-il y avoir de décision intelligente quand on interdit aux travailleurs de parler aux journalistes et qu'on les décourage de s'adresser à leur député?

Ma question supplémentaire au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie est la suivante: puisque la santé et la sécurité de millions de Canadiens et la protection de notre environnement sont en jeu, va-t-il couper court aux réductions et permettre à un comité parlementaire de convoquer publiquement les dirigeants du CNR pour examiner si ces réductions ne pourraient pas être mises en œuvre d'une façon plus appropriée?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait l'habitude d'étudier sans fin les problèmes.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Siddon: Les Canadiens ont élu un gouvernement déterminé à agir et à prendre les initiatives qui s'imposent.

Aucun de mes fonctionnaires n'a reçu l'ordre de ne pas parler aux journalistes. Un porte-parole officiel a en fait été nommé, et lorsqu'on lui a demandé si les fonctionnaires pouvaient s'adresser à leur député, ce qui est une des questions soulevées dans la presse, les employés de mon ministère se sont vu répondre qu'ils devraient être libres d'agir comme ils l'entendaient.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—L'ANNULATION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES OEUFS DE GOÉLAND ARGENTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. La semaine dernière, j'ai demandé à la ministre si elle reconsidérerait l'annulation du programme de surveillance des oeufs de goéland argenté qui contrôle le degré de toxines dans les Grands lacs. La ministre a-t-elle suffisamment réfléchi à la gravité de cette mesure et aux très vives préoccupations manifestées par bien des gens s'il arrivait que la ministre commette une erreur à cet égard? Est-elle disposée à réfléchir encore à cette décision en songeant à la santé des Canadiens?

Si ce motif ne lui suffit pas, tiendrait-elle compte du fait que ce programme découle d'une entente conclue avec les États-Unis relativement à la qualité de l'eau des Grands lacs et qu'il devrait être poursuivi, sinon pour les avantages que nous en retirons, du moins pour montrer aux Américains que nous sommes des gens sérieux? Il est difficile de s'imaginer qu'on puisse se montrer moins sensible que le gouvernement américain à propos du dossier de l'environnement, et pourtant notre gouvernement vient de le faire.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai dit la semaine dernière que, si les coupures concernant les biologistes en question mettaient en danger la vie des Canadiens, j'étais évidemment prête à réexaminer ces coupures. Cependant, j'ai dit aussi que telle n'était pas actuellement la situation, et je veux informer mon honorable collègue que nous avons toujours 78 personnes qui travaillent au «monitorage» des produits toxiques dans les Grands Lacs, que nous continuons constamment d'évaluer la qualité de l'eau, des sédiments et des précipitations et que d'autres ministères aussi s'intéressent toujours à la toxicologie des espèces animales et de l'eau.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Il est presque inimaginable que la ministre puisse minimiser ainsi la gravité de la situation.

L'OPINION DE LA MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, la ministre a-t-elle eu le temps de considérer les propos de son collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, lequel considère l'environnement comme une question secondaire en comparaison de la prospérité de l'économie? Et cette confusion s'étend à tout le gouvernement. Le ministre est-elle prête à nous dire si elle appuie les propos du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie en matière d'environnement?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis totalement consciente et certaine que les coupures que j'ai proposées dans le ministère, après avoir consulté les fonctionnaires de mon ministère, ont été présentées et interprétées devant tous les membres du Cabinet, et nous sommes tous d'accord sur les questions générales.

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—L'AVENIR DES EMPLOYÉS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je félicite la ministre de l'Environnement de sa nomination et je lui offre mes meilleurs vœux. Je voudrais attirer son attention sur le fait que le ministre des Finances a annoncé il y a une dizaine de jours que l'un de nos excellents organismes, le Service canadien de la faune, allait voir son effectif réduit du quart. Dès le printemps prochain, donc, des biologistes, des techniciens et des employés de bureau très compétents seront mis à pied. Or, ils effectuent actuellement des études sur les agents toxiques des Grands lacs, sur l'empoisonnement des œufs de goéland, la gestion des espèces menacées, et aussi sur l'influence des groupes de pression sur la protection de la faune et les effets de la faune sur l'industrie forestière. La ministre dirait-elle à la Chambre où ces bons travailleurs canadiens pourront dorénavant se trouver de l'emploi et ce qu'il adviendra des projets dont ils s'occupent pour l'instant?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses bons vœux à mon égard et je lui offre les miens pour sa réélection.

Monsieur le Président, le Service canadien de la faune comprend toujours 300 employés et a toujours un budget de 19.8 millions de dollars. Je ne crois pas que les coupures que nous avons exercées mettent actuellement la survie de ce programme en danger.

* * *

[*Traduction*]

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'EXISTENCE D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Vu les félicitations qu'échangent les députés, j'en profite pour signaler que c'est la première occasion qu'a la ministre de répondre à une question à la Chambre. Elle doit avoir appris, en assumant ses fonctions, que l'ancien ministre était censé établir un comité chargé d'étudier notamment les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances, les banques et les courtiers en valeurs mobilières pour pouvoir présenter de nouvelles mesures législatives. Est-ce que ce comité existe? Si oui, fera-t-il rapport à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai le plaisir de faire savoir à la Chambre que sur l'initiative de l'ancien ministre, un groupe du secteur privé étudie la question. Si je ne m'abuse il n'a jamais été prévu que ce comité fasse rapport à la Chambre. Il analyse les documents qui ont été réunis par le ministère des Finances et en temps utile, le plus tôt possible, un rapport global sera publié et présenté à la Chambre. Je me ferai un plaisir de donner des précisions plus tard.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA FERMETURE DE LA COMPAGNIE CANEXEL À GATINEAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière, la compagnie Canexel à Gatineau a annoncé qu'elle fermera ses portes le 14 février prochain, envoyant au chômage quelque 200 employés. Durant la campagne électorale, le parti progressiste conservateur a beaucoup parlé de création d'emplois. Face à cette éventualité à Gatineau, j'aimerais savoir ce que le gouvernement fédéral entend faire au sujet de la possibilité de garder cette usine ouverte et de sauver ces 200 emplois pour ces gens de Gatineau?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que nous sommes conscients du problème et que nous prendrons toutes les mesures possibles en vue d'améliorer la situation actuelle. Par exemple, nous sommes prêts à établir un comité avec les travailleurs et l'entreprise, à considérer la formation, ainsi que la mobilité et le réajustement pour tous les travailleurs effectés.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) le vendredi 16 novembre 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Toutefois, je m'empresse d'ajouter qu'il subsiste certains doutes dans mon esprit quant à la recevabilité de cette pétition. Le commentaire 688(1) de la 5e édition de Beauchesne dit:

> Les étrangers qui n'ont pas leur domicile au Canada n'ont pas le droit d'adresser des pétitions au Parlement du Canada.

Les précédents ne sont pas aussi clairs ici qu'ils le sont ailleurs. Je suis dans l'obligation de me prononcer aujourd'hui sur la forme de cette pétition—c'est le Règlement de la Chambre qui m'y oblige—mais je désire faire savoir à la Chambre que j'ai des réserves quant à l'acceptation de certaines signatures de citoyens non canadiens, tant que je n'aurai pas approfondi la question.

M. Cassidy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai présenté cette pétition et, étant donné que la majorité des signataires sont des citoyens canadiens, cela montre . . .

M. le Président: A l'ordre. Si j'ai exprimé des réserves et si je souhaite étudier la question plus à fond, c'est précisément pour la raison qu'invoque le député d'Ottawa-Centre. Je désire l'informer, ainsi que les autres députés, que je n'ai pas l'intention de déclarer aujourd'hui cette pétition irrecevable. Toutefois, je voudrais que le député sache bien—et je sais que c'est une pétition sérieuse pour lui comme pour d'autres—qu'il y a des traditions qui gouvernent le dépôt des pétitions à la Chambre des communes. Par le passé, les présidents ont décidé que les pétitions contenant des noms d'étrangers n'étaient pas recevables. C'est pour cette raison que je réserve mon jugement tant que je n'aurai pas mieux étudié les précédents. Je ferai des commentaires à ce sujet plus tard.

Le député d'Ottawa-Centre invoque le Règlement.

M. Cassidy: Merci, monsieur le Président. Je présenterai donc mes arguments en privé. Toutefois, lorsque des milliers de Canadiens signent une pétition, je pense qu'elle ne devrait pas être refusée simplement parce que . . .

M. le Président: Le député a l'expérience des assemblées législatives. Il sait que le président ayant dit avoir l'intention d'étudier la question, il n'appartient plus au député de se lever pour discuter de cette question à la Chambre, mais il peut le faire avec moi, en privé. Le député le sait.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'INTERROGATION DES SUSPECTS

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je voudrais déposer dans les deux langues officielles un exemplaire du rapport nº 23 de la Commission de réforme du droit sur l'interrogation des suspects. Je demande que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES FUTURS NIVEAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 46(2) du Règlement de la Chambre des communes, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration. Conformément aux dispositions du paragraphe 46(4) ce rapport doit être déféré au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION VISANT À RÉTABLIR LA PEINE DE MORT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-206, tendant à modifier le Code criminel (peine de mort).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, je m'empresse de présenter un projet de loi tendant à modifier les dispositions du Code criminel touchant la peine de mort. Ce projet de loi, une fois adopté, imposera la peine de mort à l'adulte qui commet un meurtre prémédité et qui est trouvé coupable hors de tout doute raisonnable.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

RENVOI DES RAPPORTS ANNUELS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement)): Monsieur le Président, les leaders parlementaires des trois partis se sont consultés. La Chambre est, je crois, disposée à se prononcer unanimement en faveur de la motion suivante:

Que tous les rapports annuels présentés au Parlement, conformément à l'article 72 de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information, soient déférés en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques; et

Que la Chambre donne instruction au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

1. d'examiner tous les rapports préparés conformément à l'article 72 de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels;
2. d'entreprendre l'examen permanent de l'application de ces lois conformément à l'article 75(1) de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels; et
3. d'examiner à fond, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de ces mesures, les dispositions ainsi que les conséquences de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 75(2) de chacune desdites mesures.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Permet-elle que la motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 252).

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je disais avant la pause que les conservateurs avaient passé la campagne électorale à pleurer des larmes de crocodile sur le sort des jeunes chômeurs. Dans leur petit livre qui leur servait de bible, au cours de la campagne électorale, ils ont affirmé que les différents échelons de gouvernement et le secteur privé avaient une lourde tâche à assumer pour remédier au chômage qui afflige les jeunes. Mais que font-ils une fois au pouvoir, monsieur le Président? Ils suppriment le programme Été-Canada qui fournissait des emplois à des milliers d'étudiants. Ils ont mis fin au programme d'échanges pour jeunes travailleurs. Avec les autres compressions qu'ils ont pratiquées ailleurs, ces mesures auront des conséquences effrayantes pour nos jeunes chômeurs. Pitié pour les jeunes sans espoir, à qui on ne laisse rien en héritage.

Mais le pire, c'est qu'on nous cache les conséquences de l'exposé économique sur le chômage parce que le gouvernement affectionne le secret et qu'il aime bien procéder en catimini. Que craint-il et que nous cache-t-il? Monsieur le Président, je lui demande de jouer franc jeu avec les Canadiens en abattant ses cartes.

Nous ne sommes pas ici pour raviver de vieilles querelles ou pour régler des comptes. Notre voie est toute tracée. Nous devons bâtir, en prévision de l'avenir, un Canada fort et uni et une société juste, équitable, honnête et civilisée.

Quel rôle le parti libéral entend-il jouer sur ce plan? A titre d'opposition officielle de Sa Majesté, nous avons l'intention d'agir avec vigueur et compétence en faisant preuve d'un esprit constructif. Nous allons nous battre énergiquement pour l'individu et pour les moins nantis. Nous sommes résolus à passer au peigne fin tous les projets du gouvernement. Pour reprendre les propos de notre chef, nous souscrirons aux bonnes mesures, modifierons les moins bonnes et combattrons les autres au besoin. Nous chercherons à remédier aux défauts et imperfections des lois et, le moment venu, nous proposerons des solutions ou des orientations de remplacement. Contrairement à la pseudo-opposition à ma gauche, nous ne nous embarrassons pas de dogmes, nous ne nous complaisons pas dans la contemplation du passé et nous sommes prêts à changer en vue d'un avenir meilleur.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à faire savoir au gouvernement que le parti libéral ne marque le pas actuellement que pour mieux avancer à l'avenir. Nous entendons mettre à profit notre séjour dans l'opposition pour refaire nos forces et mériter de nouveau l'appui et la confiance des Canadiens. Nous entendons mériter le droit de gouverner de nouveau. Je rappelle à nos vis-à-vis qu'en politique, l'échec est aussi éphémère que le succès.

M. le vice-président: A-t-on des questions ou des observations au sujet du discours du député? Autrement, nous allons poursuivre le débat.

• (1510)

M. Lawrence O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, je tiens avant tout à vous féliciter de votre nomination à ce poste prestigieux. La façon dont vous avez exercé vos fonctions aujourd'hui prouve bien la sagesse de cette décision.

Je voudrais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous les orateurs précédents ont prononcé des discours intéressants et m'ont appris bien des choses sur leur région respective. Ainsi, j'ai fait des découvertes au sujet de la côte ouest, des Prairies, du nord et du centre du Canada. Aujourd'hui, je compte à mon tour apprendre aux députés et aux Canadiens en général quelque chose au sujet de ma circonscription dans la région de l'Atlantique.

J'ai été frappé, monsieur le Président, par les différences qui existent entre nos diverses régions, mais notre volonté commune de favoriser l'expansion du Canada et de chacune de nos régions m'a impressionné plus que tout. Un des traits saillants de la Confédération canadienne, c'est que, en tant que Canadiens, nous acceptons de partager nos richesses nationales. Nous consentons effectivement à partager nos richesses avec nos concitoyens et même avec le monde entier. L'aide généreuse que le Canada a accordée à l'Éthiopie est un bel exemple de notre engagement de secourir les pays sous-développés.

Bien des programmes nationaux ont pu être mis en œuvre grâce à notre volonté de nous entraider les uns les autres. Les Canadiens de la région de l'Atlantique bénéficient eux aussi de ces avantages. Ces programmes sont tenus pour équitables et favorables à tous les Canadiens indifféremment. Il n'est donc guère avisé de prétendre qu'un tel partage économique s'est fait plus au détriment d'une région que d'une autre. Notre courte histoire a été témoin d'un partage équitable entre tous les Canadiens. Nous accordons dans notre pays une très haute priorité à l'égalité sociale et politique. Ainsi, n'importe quel Canadien peut exercer la plus haute des fonctions publiques, soit celle de premier ministre.

Notre premier ministre (M. Mulroney) est d'origine modeste, mais honorable. En dépit de cela, il a réussi à se faire élire au poste politique le plus important du pays. Ses humbles origines n'ont pas constitué d'obstacle; son lieu de naissance ne l'a pas été non plus, ni sa race ni sa religion. C'est tout à l'honneur de notre société et de notre régime gouvernemental. Je reconnais pourtant, monsieur le Président, qu'il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir nous vanter de jouir d'une égalité totale des chances.

L'élection du premier ministre, à qui l'on a accordé la plus grande majorité parlementaire jamais vue dans l'histoire du pays, rend hommage à sa personnalité. Je suis fier de notre premier ministre. Il apporte aux Canadiens le leadership qu'ils espéraient tant depuis plusieurs décennies. J'ai également une raison particulière d'être fier, monsieur le Président. Le dix-huitième premier ministre du Canada est diplômé de l'Université Saint-François-Xavier, un établissement universitaire réputé situé dans ma circonscription.

Mes électeurs représentent de nombreuses cultures; ils sont d'ascendances irlandaise, écossaise, britannique, néerlandaise, autochtone et acadienne, pour n'en nommer que quelques-unes. Afin de mieux représenter mes électeurs acadiens, j'ai commencé à apprendre le français. Je ferai ma prochaine déclaration importante à la Chambre dans les deux langues officielles.

Les habitants de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso sont très attachés aux valeurs fondamentales. Nous sommes près de la terre et de la mer. La population de Cape Breton Highlands-Canso a toujours été tournée vers les mesures sociales, car elle a contribué à plusieurs missions autour du monde ainsi qu'à la formation de dirigeants du tiers monde selon le principe des coopératives dans le cadre de l'Institut international Coady. Nous avons toujours eu pour tradition d'aider notre prochain, non seulement nos voisins, mais également ceux de l'autre côté des océans. Le partage est une valeur à laquelle nous tenons beaucoup.

Les citoyens de Cape Breton Highlands-Canso considèrent la famille comme une institution extrêmement importante. Je préfère résister à la tentation de qualifier nos valeurs de traditionnelles. Pour certains, ce mot sous-entend un manque de raffinement. Compte tenu de l'importance que nous attachons à la famille, il ne faut pas s'étonner si les citoyens de ma circonscription attachent de la valeur à la vie des enfants à naître. Il ne faut pas s'étonner que mes électeurs appuient énergiquement les mesures législatives et les programmes qui reconnaissent les droits des enfants à naître. Ce sont des valeurs que je partage. Ce sont des valeurs que j'ai l'honneur de défendre au nom des citoyens de Cape Breton Highlands-Canso. Nous considérons l'aide apportée aux handicapés, aux personnes âgées, aux infirmes et aux êtres sans défense comme la preuve du progrès de notre société.

La population de Cape Breton Highlands-Canso est indépendante. Nous sommes des Canadiens ordinaires. Nous sommes fiers d'être dirigés par le seul parti qui représente les citoyens ordinaires. Le premier ministre et moi avons eu l'honneur de recueillir les suffrages progressistes conservateurs les plus nombreux dans l'histoire de Cape Breton Highlands-Canso. J'en suis très reconnaissant à mes électeurs et je les en remercie. Ma circonscription était représentée jusqu'à il y a quelques mois à peine par l'ancien vice-premier ministre (M. MacEachen). Il a servi ses commettants et tous les Canadiens avec distinction. Au nom de la population de Cape Breton Highlands-Canso, je crois juste de souligner le travail du sénateur MacEachen et de le remercier pour ses longs et loyaux services.

Cape Breton Highlands-Canso est une véritable mosaïque géographique, culturelle et économique. Cette circonscription compte une importante industrie de la pêche dont les flottes hauturières partent de Canso et de Petit-de-Grat. Les pêcheurs hauturiers quittent leur famille une semaine ou plus à la fois pour aller récolter les fruits de la mer. C'est un dur labeur. Les pêcheurs sont des personnes indépendantes qui passent la plus grande partie de leur vie adulte en mer. A l'heure actuelle, ils luttent pour joindre les deux bouts.

Beaucoup d'autres commettants sont des pêcheurs côtiers durs à la peine, qui se battent aussi pour résoudre les problèmes de leur industrie et pour gagner leur vie. Ces hommes sont chefs d'entreprise. Leurs bateaux sont à eux. Ils risquent leur vie pour faire vivre leur famille. Ces gens ont le langage franc. Mes commettants n'ont pas besoin d'instruction pour savoir ce que c'est que la misère.

Les gens de Cape Breton Highlands-Canso se sont distingués comme étant les meilleurs travailleurs des pâtes et papiers du Canada et parmi les meilleurs travailleurs forestiers du pays.

Les gens de Cape Breton Highlands-Canso bénéficient de l'un des meilleurs réseaux d'enseignement public au monde. Ils sont renommés pour leur incomparable hospitalité, réputation qui contribue grandement à la croissance de notre industrie touristique. C'est en partie pourquoi, monsieur le Président, la piste de Cabot est l'une des grandes attractions touristiques du Canada. C'est aussi un circuit en pleine nature surpassant en beauté tout autre endroit au Canada. Les habitants de Cape Breton Highlands-Canso se sont signalés en tant que commerçants, petits entrepreneurs et agriculteurs. Ils considèrent l'exploitation de leurs ressources pétrolières et gazières sous-marines comme une belle occasion et travaillent très fort pour développer le potentiel de leur région.

Malgré ces atouts importants, monsieur le Président, nous vivons depuis plusieurs années un chômage élevé et un exode de notre population. Dans les années 30, 40 et 50, les habitants de la Nouvelle-Écosse ont quitté leur province pour aller chercher de l'emploi aux États-Unis et en Ontario. Plus tard, c'est dans l'Ouest qu'ils sont allés. Aujourd'hui, il ne reste plus d'endroit où aller. Il est plus que jamais impérieux que nous développions à fond notre potentiel et que nous visions et atteignions l'autosuffisance.

Quotidiennement mon bureau doit s'occuper de nombreuses demandes présentées par des commettants qui cherchent du travail. Des gens qui ont une famille, des enfants, un conjoint, et des factures qu'ils ne peuvent payer. C'est pour cela que je me suis porté candidat et qu'ils m'ont élu, monsieur le Président. Ces gens veulent des emplois, et je suis heureux que le gouvernement ait choisi la création d'emplois comme priorité.

Le 4 septembre j'ai été élu sur une plate-forme qui appelle la suppression des projets de travail à court terme comme réponse au chômage. La population de Cape Breton Highlands-Canso a dit que ce n'était pas là une solution à long terme. Elle veut de vrais emplois, des emplois permanents. Je suis persuadé que le gouvernement peut relever ce défi. D'ailleurs il s'est déjà mis à la tâche.

• (1520)

Dans son discours du trône, le gouvernement a défini notre nouvelle approche. Nous voulons remettre le pays en marche rapide vers la réalisation d'une nouvelle ère de réconciliation nationale, de renouveau économique et de justice sociale.

Je tiens à féliciter le premier ministre sur le choix de ses ministres. Les deux représentants de la Nouvelle-Écosse au cabinet, l'honorable Robert Coates et l'honorable Elmer MacKay, sont des parlementaires et des Néo-Écossais distingués. Je m'honore de leur compagnie.

J'ai rencontré l'honorable Flora MacDonald, ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a fait preuve d'une ouverture et d'une sympathie que je n'aurais pu imaginer. Il est évident pour tous les Canadiens qu'elle est un chef. Je tiens à féliciter le premier ministre d'avoir choisi l'honorable Sinclair Stevens comme ministre de l'Expansion industrielle régionale. Lors de nos rencontres, il a montré lui aussi une grande détermination à aider les régions sous-développées qui ont le plus besoin d'activités économiques. Également l'honorable Pat Carney, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'est montrée vraiment attachée à l'exploitation du potentiel énergétique de la côte est. De même l'honorable ministre des Pêches (M. Fraser) s'est montré désireux de résoudre les graves problèmes des pêches de la côte est. C'est une grande chance pour nous Canadiens d'avoir aux leviers de commande des personnes aussi douées et aussi déterminées.

J'ai entendu des députés de l'opposition se plaindre de ce que le Cap-Breton n'a pas d'économie privée. C'est pour cela que le gouvernement précédent a été défait. C'est le gouvernement précédent qui nous a laissé cet héritage. Je sais que la population de cette région du Canada est en mesure de se créer une économie autonome. Au parti progressiste-conservateur, nous avons confiance dans la population de Cape Breton Highlands-Canso. Nous avons amorcé le processus conduisant à ce résultat.

Notre gouvernement a créé un nouveau ministère des Forêts, confié à un éminent député du Nouveau-Brunswick, l'honorable Gerald Merrithew. Cette nomination prouve la volonté de notre gouvernement de stimuler la mise en valeur d'une ressource renouvelable. Cela va se révéler avantageux à long terme pour les gens de Cape Breton Highlands-Canso. Notre gouvernement a institué un nouveau ministère du Tourisme dont la direction a été confiée a un autre député éminent des Maritimes, l'honorable Tom McMillan, de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette initiative va permettre une exploitation plus rationnelle et une commercialisation plus méthodique de nos ressources touristiques et, partant, une croissance accrue de notre industrie du tourisme.

Notre gouvernement a mis en branle un processus de réduction de notre énorme déficit budgétaire. Les électeurs de Cape Breton Highlands-Canso savent bien qu'on ne peut atteindre à la sécurité économique à long terme uniquement en dépensant des fonds publics. Les décisions d'investir doivent être prises sur une base rationelle et économique. Mes mandants le savent mieux que quiconque au Canada parce qu'on n'a pas réussi à établir une base économique plus solide dans le nord de la Nouvelle-Écosse malgré les sommes énormes que le gouvernement y a dépensées.

Le premier ministre a confirmé l'engagement de notre gouvernement à venir en aide aux nécessiteux. Nous avons un gouvernement humanitaire. Le discours du trône a énoncé les engagements du gouvernement à l'égard des personnes âgées, des invalides et des pauvres; il a confirmé également sa détermination à réduire les inégalités entre les sexes et à sauvegarder notre régime d'assurance-maladie. Le premier ministre a annoncé des mesures concernant les allocations des conjoints et les prestations aux anciens combattants.

Je suis fier d'être progressiste conservateur. Notre parti croit en une saine gestion et en une administration humanitaire. Je suis fier d'avoir pour chef le premier ministre Brian Mulroney. Il passera à l'histoire comme le premier ministre qui a transformé le pays et comme un chef qui a eu le courage de gouverner.

M. Foster: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le nouveau député du discours qu'il vient de prononcer à la Chambre. Mais je tiens à lui dire également que la tradition à la Chambre veut que l'on fasse allusion aux députés non par leur nom mais par celui de leur circonscription. Nous devrions respecter cette tradition à la Chambre.

M. le vice-président: Le député a parfaitement raison. Je l'avais remarqué, mais le député est un nouveau venu à la Chambre et n'est pas le seul à l'avoir fait dans son premier discours. Le député d'Algoma (M. Foster) a fait une observation pertinente dont les autres nouveaux députés à la Chambre devraient tenir compte.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais également féliciter le député pour son premier discours. Il a dit avoir eu l'occasion de rencontrer le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Je suppose que la conversation aura tourné autour du développement industriel dans la région du Cap-Breton. Le député pourrait-il nous dire comment, à son avis, le développement industriel pourrait être encouragé dans cette région?

En outre, pourrait-il se pencher sur une question qui préoccupe notre parti? Dans les changements de programmes que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a annoncés, on a éliminé trois catégories de subventions aux projets de développement industriel et régional dans des circonscriptions comme celle du député. On a éliminé tout financement des projets de tourisme, des projets de restructuration et des études sur le climat des affaires.

Je prétends que ces projets sont particulièrement importants pour l'industrie sidérurgique et l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse et plus particulièrement du Cap-Breton. A titre de critique du Nouveau parti démocratique en matière de développement régional et industriel, je serais bien curieux de connaître la réaction du député aux mesures prises par le ministre de l'Expansion industrielle régionale.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En ce qui a trait à mes idées sur le développement industriel de ma circonscription, je crois qu'il faut d'abord, comme principe de base, exploiter au maximum nos ressources locales. Dans le cas de la circonscription de Cape Breton Highlands-Canso, cela veut dire stabiliser le secteur de la pêche et profiter pleinement de nos débouchés et bien mettre en valeur notre secteur forestier. Nous pouvons compter sur une entreprise de pâtes et papiers très importante et prospère. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger nos ressources renouvelables dans les secteurs de l'exploitation forestière et de la pêche.

Le député sait que le gouvernement a créé pour les forêts un ministère distinct dont le rôle consistera, en partie, à protéger cette ressource.

Notre secteur agricole doit également être protégé, car il s'agit là également d'une ressource renouvelable. Ces secteurs fournissent des emplois permanents sur lesquels les gens doivent compter.

En ce qui a trait à de nouveaux secteurs, nous disposons d'un port magnifique dans le detroit de Canso. J'étudie les possibilités de donner de l'expansion à ce port, mais je tiens à préciser que je ne suis pas d'accord pour établir des industries à cet endroit simplement pour créer des emplois, s'il faut ensuite leur verser d'énormes subventions.

En ce qui a trait à la seconde partie de la question du député, permettez-moi de dire que je souscris entièrement aux objectifs du nouveau ministre et aux mesures qu'il a prises jusqu'à maintenant. Il veut obtenir des avantages à long terme et durables pour ma région et pour celle que le député représente. Je suis persuadé que le député s'adressera directement au ministre s'il désire poser des questions au sujet d'Essex-Windsor. J'ai pleine confiance dans le ministre et je crois qu'il a d'excellents programmes et de bonnes idées à présenter.

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, nous poursuivrons le débat.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter les nouvelles femmes députées à la Chambre. Je leur souhaite bien du succès et j'espère que nous pourrons collaborer pour exprimer les nombreuses préoccupations de toutes les femmes du Canada.

Les Canadiens de toutes les provinces ont choisi un nouveau gouvernement dans l'espoir d'assurer un meilleur avenir à eux-mêmes et à leurs enfants. Ils veulent un gouvernement en qui ils peuvent avoir confiance, un gouvernement qui tiendra ses promesses. Ils veulent mettre fin au secret, au favoritisme et aux privilèges accordés aux riches.

• (1530)

Les progressistes conservateurs prennent le pouvoir à une époque où un million et demi de Canadiens sont en chômage et où l'évolution technologique fera disparaître bien d'autres emplois. Le Canada compte quatre millions de pauvres dont un nombre croissant sont des enfants. Les jeunes ont peu de possibilités de trouver du travail ou de poursuivre leurs études. Les femmes ne sont pas encore parvenues à la pleine égalité. Outre l'insécurité économique croissante et les tensions familiales auxquelles ils font face, les Canadiens vivent sous la menace d'une catastrophe nucléaire et constatent avec angoisse que le

gouvernement prend peu de mesures pour l'empêcher de se produire.

Les nouvelles lignes directrices annoncées dans le discours du trône vont-elles améliorer la santé et le bien-être économique et social des Canadiens, surtout des femmes? A titre de critique de mon parti dans ces trois domaines, je voudrais exprimer les préoccupations que nous ressentons.

D'abord, je remercie les habitants de Vancouver-Est de leur généreux appui aux dernières élections. Je dois dire que je suis très heureuse de les représenter à la Chambre des communes. Je dois dire, à regret, que le discours du trône hélas ne réserve guère d'avantages aux citoyens de Vancouver-Est. Les gens de ma circonscription ont désespérément besoin de travailler et d'assurer la sécurité de leurs enfants, ce que le gouvernement ne leur promet pas dans le discours du trône.

Les conservateurs demandent aux chômeurs d'attendre que la confiance s'installe dans le secteur privé, après quoi les emplois se créeront comme par enchantement. Entre-temps, ils vont réduire les prestations d'assurance-chômage et le nombre de logements sociaux. Les subventions du secrétariat d'État seront comprimées tandis que l'universalité de certains programmes sociaux se trouve menacée. De plus, il faut dire aux étudiants incapables de payer leurs frais de scolarité que les collèges et les établissements d'enseignement postsecondaire viennent d'en hausser le montant; qu'ils n'ont pas d'espoir de trouver du travail parce que le nouveau gouvernement vient de réduire de 5 millions de dollars les prêts aux étudiants. Il a mis fin également au programme d'emplois d'Été-Canada.

Je suis particulièrement déçue, venant de Vancouver-Est lieu de prédilection d'un nombre considérable d'immigrants, de voir que nous allons maintenant accueillir ces néo-Canadiens en leur faisant payer plus cher les droits pour faire examiner les demandes d'immigration pour obtenir la citoyenneté canadienne voire même visas et des passeports.

Je vais maintenant aborder les propositions gouvernementales du point de vue de leurs effets sur les femmes et dans le domaine de la santé et du bien-être social.

D'abord, les femmes. Malgré les platitudes que j'ai pu lire dans un communiqué de presse émanant du secrétaire d'État (M. MacLean) qui, chacun s'en souvient, monsieur le Président, n'a obtenu que bien tardivement la responsabilité de la situation de la femme, le nouveau gouvernement est remarquablement peu sensibilisé aux questions majeures concernant les femmes au Canada. Le Conseil économique du Canada a publié une étude, intitulée «The Occupational Diversification of Women in the Labour Market», dont voici un passage:

> . . . on ne trouve des femmes que dans 23 p. 100 des «occupations traditionnellement réservées aux hommes», malgré le fait qu'elles forment 42 p. 100 de la population active, et seulement 8.4 p. 100 des femmes qui travaillent gagnaient plus de $20,000 par rapport à 36.5 p. 100 des hommes en 1980.

L'étude montre qu'à moins que les gouvernements n'adoptent des mesures concrètes en vue d'améliorer la situation des femmes, la sous-utilisation des talents et des ressources continuera de nuire aux femmes d'abord, mais aussi de pénaliser l'ensemble de la société canadienne.

Le discours du trône ne fait état d'aucune mesure de développement économique à l'intention des femmes. Cela nous inquiète énormément. Il n'y est pas annoncé de programmes d'emploi, de formation ou même d'action positive dans le cadre des projets de Canada au travail, programmes dont l'absence s'est fait sentir jusqu'à maintenant. En dépit des promesses électorales, on n'a pas promis de rendre l'action positive obligatoire et il n'y a pas de projets pour faire respecter, comme on le devrait sûrement, la loi actuelle qui prescrit la rémunération égale pour le travail d'égale valeur.

Je pourrais aussi mentionner une question à laquelle je me suis intéressée au cours de la législature précédente, soit les conditions faites aux travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes, et la nécessité de les faire bénéficier d'avantages proportionnels. On ne dit rien là-dessus.

Les femmes réclament des changements en profondeur pour améliorer leur sort. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) parle de nommer plus de femmes à des postes de commande, je crois qu'il ne comprend pas vraiment ce que nous entendons par action positive et par le principe de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Nous attendons avec impatience de voir les recommandations que le juge Abella doit présenter demain.

Nous sommes profondément désolés que le budget des subventions du secrétariat d'État soit amputé de 9.8 millions de dollars. C'est la principale source de financement pour les groupes et les centres féminins, pour les femmes immigrantes et autochtones de même que pour de nombreux autres programmes primordiaux. Nous allons interroger le ministre sur les répercussions exactes que ces compressions auront sur les programmes destinés aux femmes.

Nous allons appuyer la décision que le gouvernement a prise de faire bénéficier de l'allocation au conjoint les veufs et les veuves âgés de 60 à 65 ans. Je suis heureuse que l'honorable Stanley Knowles soit présent à la Chambre pour entendre cela car c'est lui qui pendant des années a réclamé des augmentations non seulement pour les veufs et les veuves mais pour toutes les personnes âgées de 60 à 65 ans qui ne travaillent pas. Il tenait tout particulièrement à ce que ces prestations ne dépendent pas de l'état matrimonial, ce qui est, en fait, discriminatoire.

Je voudrais aussi parler des garderies. Le premier ministre a demandé la création d'un groupe de travail parlementaire sur les garderies. Je ne comprends pas pourquoi il faut différer, sur toute cette question des garderies, la prise d'initiatives dont les enfants de parents qui travaillent ont tellement besoin. Depuis quelques mois, un groupe d'étude s'affaire à scruter les services de garde et il présentera bientôt des recommandations. Je vous renvoie également aux excellents rapports de Canada Day-care Advocacy Association, laquelle association est formée d'experts dans ce domaine. Ce que réclament tous ces groupes et tous les parents j'en suis certain, c'est d'avoir accès dans leur localité à des services de garde abordables. En effet, trop d'enfants font l'objet de soins qui laissent à désirer.

J'invite le ministre à examiner un exemple de projet de loi que lui a expédié la semaine dernière la ministre des Services communautaires du Manitoba. Sauf erreur, la ministre en a envoyé des exemplaires à tous ses homologues des provinces. J'espère que cette mesure recevra l'attention qu'elle mérite.

Comme l'a proposé le groupe intéressé, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait offrir une aide financière directe aux garderies. Nous croyons que le financement de ces services devrait s'effectuer de la même façon que le financement de l'éducation et des services de santé, bien que le financement direct serait une façon d'assurer l'universalité du service. Assurément, il devrait accorder plus d'attention aux soins de nos enfants qu'à l'acquisition de nouveaux uniformes pour une

génération de militaires pour qui l'intégration est chose du passé. Je crois que cette préoccupation pour le passé et non pour l'avenir est peut-être une caractéristique du gouvernement conservateur et cela m'inquiète.

Le gouvernement devrait aussi exclure l'avortement du Code criminel. L'affaire Morgentaler a déjà trop bien illustré combien ces dispositions sont désuètes. J'estime que le public canadien en général admet que la décision revient aux femmes elles-mêmes. C'est une décision très personnelle. Et c'est une chose dont ni les parlementaires ni le système juridique ne devrait se mêler.

De nombreuses recommandations ont été faites pour rendre justice aux femmes, monsieur le Président. Nous croyons que ces mesures qui ont été inscrites au *Feuilleton* de la dernière législature, devraient revoir le jour, surtout celles qui préconisent le contrôle de la pornographie. C'est une question qui préoccupe presque tout le monde au Canada. Il faudrait aussi une nouvelle loi sur le divorce plus favorable aux enfants. Nous considérons également comme prioritaire le rapport Badgley qui traite des sévices infligés aux enfants de même que le rapport Abella. Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement voudra examiner ces rapports.

• (1540)

Naturellement, les Canadiens se préoccupent de toute la question de la santé. Nous espérons que le gouvernement mettra en pratique la Loi canadienne sur la santé. Car il l'a promis. Je suis sûre que ce ne sera pas chose facile pour le nouveau ministre étant donné qu'en dépit des bonnes dispositions il rencontrera une forte résistance de la part des provinces conservatrices.

De même, nous notons avec satisfaction que le gouvernement fédéral, et cela est mentionné dans le discours du trône, s'apprête à favoriser les services des centres médico-sociaux. J'estime cette mesure très importante. Il existe bien des façons d'utiliser plus efficacement nos services de santé. On pourrait sans nul doute appliquer l'assurance-maladie et augmenter le nombre de cliniques communautaires qui emploient plus de paraprofessionnels, en vue d'aider les infirmières et autres dispensateurs de soins médicaux. Nous attendons avec impatience de connaître les détails de ces propositions au comité.

La révélation la plus choquante du nouveau gouvernement est son intention de repenser les programmes sociaux universels, notamment la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, malgré la promesse du premier ministre, selon laquelle le caractère universel des programmes était sacro-saint. Cette initiative sera très mal vue des Canadiens qui espéraient que le premier ministre tiendrait ses promesses. L'une de ses premières propositions consiste à examiner ces programmes en posant des questions très tendancieuses, ce qui laisse supposer que le gouvernement envisage d'appliquer les programmes à des groupes cibles et de mettre au point un système d'évaluation du revenu dans l'intention de restreindre les avantages à ceux qui sont vraiment dans le besoin. Si c'est le cas, il n'étendra vraisemblablement pas ces programmes.

Le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada» propose plusieurs changements possibles. Nous espérons fortement que les débats mettront en cause non seulement les personnes directement touchées, mais aussi les Canadiens de classe moyenne qui sont convaincus d'avoir tous droit sans exception à l'assurance-maladie, aux soins médicaux, à la pension de la vieillesse et aux allocations familiales. Ce groupe est celui qui contribue le plus à ces programmes par ses impôts et il compte bien en profiter d'une certaine façon.

Il va sans dire qu'un directeur de banque qui gagne plus de $500,000 par an devrait être imposé rétroactivement pour la pension de la vieillesse ou les allocations familiales. Le premier ministre m'en a parlé l'autre jour à la Chambre. Cependant, ne nous laissons pas duper par ce projet branlant de réforme fiscale. Le premier ministre aurait dû dire—et il aurait dû en parler dans le discours du trône—que les Canadiens exigent une réforme fondamentale du régime fiscal et que le principe de l'impôt régressif, qui permet aux riches de payer peu ou pas du tout d'impôt, reporte le fardeau fiscal sur les Canadiens à revenu moyen. Nous estimons—et je pensais que le premier ministre était du même avis que notre chef à ce sujet, durant la campagne électorale—que les Canadiens dans les tranches supérieures de revenu devraient payer au minimum 20 p. 100 d'impôt. Si nous touchions cet argent, nous pourrions relever le montant des allocations familiales pour les familles qui sont le plus dans le besoin et maintenir les programmes sociaux à l'intention des Canadiens à revenu moyen.

Je crains fortement que les conservateurs ne suivent l'exemple des libéraux. C'est ce qui s'est passé pour le programme des 6 et 5 p. 100, où ils ont véritablement grignoté les programmes d'allocations familiales. Les personnes du troisième âge votent, et représentent un pourcentage de voix non négligeable. Tous les partis politiques le savent. Il faut bien l'admettre, les enfants, eux, ne votent pas. Par conséquent, lorsque le gouvernement désire sabrer, il pense immédiatement aux allocations familiales et aux programmes destinés aux enfants. Je m'inquiète de voir que l'on s'attaque à ces programmes et, bien sûr, nous nous y opposerons.

Je voudrais citer quelques extraits d'un rapport publié en 1983 par le Conseil national du Bien-être et intitulé «Les allocations familiales: un régime à repenser?» On peut y lire:

> Nous ne voyons aucune raison convaincante, actuellement, de modifier le programme d'allocations familiales ... Du point de vue de l'équité, il serait beaucoup plus logique de supprimer l'exemption d'impôt à l'égard des enfants, qui est régressive, plutôt que de modifier les allocations familiales, qui constituent une mesure progressiste ...
>
> Accorder des allocations familiales à tout le monde, c'est montrer la valeur que notre société accorde aux enfants. Elles constituent une source modeste, mais non négligeable, de revenu indépendant pour les mères, en particulier celles qui travaillent à la maison à plein temps; supprimer le versement universel des allocations familiales ne servirait qu'à accroître l'écart économique qui persiste entre les hommes et les femmes. En stimulant la consommation, les allocations familiales aident à créer et à conserver de l'emploi; on pourrait perdre beaucoup plus d'emplois que l'on en gagnerait si on utilisait les fonds des allocations familiales pour des plans de création directe d'emplois, qui sont toujours temporaires ...
>
> L'argument le plus fort en faveur d'allocations familiales universelles est le rôle qu'elles jouent dans notre régime de sécurité sociale.

Le rapport disait:

> L'abandon du caractère universel des allocations familiales menacerait les autres programmes universels et, avec le temps, affaiblirait l'appui du public pour les améliorations nécessaires aux programmes sélectifs conçus pour ceux qui sont dans le besoin. En définitive, ce sont les pauvres qui pourraient avoir le plus à perdre de la suppression de l'universalité.

Ce groupe a beaucoup d'expérience dans ce domaine. J'espère que le ministre et le comité qui étudiera les coupures, examineront soigneusement ce rapport.

L'examen des programmes sociaux que le gouvernement envisage devrait tenir compte non seulement du coût des progammes, mais aussi des conditions de vie des familles canadiennes. La plupart d'entre nous savons qu'il coûte aujourd'hui très cher d'élever des enfants. Les familles qui en ont plusieurs ont beaucoup de mal à faire face à toutes les dépenses. Et c'est là que les allocations familiales sont utiles.

Les contraintes financières des familles ayant de jeunes enfants sont énormes. Il y a de nombreuses familles à parent unique, le plus souvent des femmes, qui ont des revenus très faibles et doivent compter sur l'assistance sociale en raison de leurs enfants. Elles n'ont pas d'autre sécurité. S'il était possible d'augmenter les prestations familiales pour ces enfants, de nombreux parents uniques auraient la possibilité de travailler et de faire en sorte que les revenus soient à la hauteur des besoins.

Je recommande instamment au gouvernement de songer à hausser les allocations familiales pour aider les familles à demeurer unies et les gagne-petit à ne pas recourir à l'assistance sociale. Cela permettra à la prochaine génération d'avoir une alimention suffisante et des occasions propices de s'épanouir sainement.

J'ignore combien de députés savent que les familles aux revenus les plus bas consacrent actuellement la plus grande partie de leurs allocations familiales à l'alimentation. Dans la plupart des cas, ces familles doivent s'adresser aux réserves de produits alimentaires pour boucler le mois. Au Canada, c'est une vraie honte.

Enfin, je rappelle au gouvernement qu'un renouvellement économique authentique et la justice sociale exigent que les droits de tous les Canadiens soient respectés. Ces droits s'étendent à de nombreux domaines: le droit à un emploi satisfaisant, à des revenus suffisants pour ceux qui ne peuvent travailler, à des logements à prix modiques, ce dont le gouvernement ne tient nullement compte, ainsi que le droit à des soins médicaux universels qui devrait englober la promotion de la santé et les services préventifs. Nous avons besoin d'un nombre accru de programmes au niveau des études postsecondaires pour préparer nos jeunes à un avenir en pleine évolution où ils auront très peu de chances d'obtenir un emploi.

La relance économique et le redressement social doivent aller de pair. La meilleure façon de maintenir et d'améliorer les programmes sociaux est de procurer des emplois. Nous mettrons certes l'accent sur la création d'emplois. En créant plus d'emplois, le gouvernement fera des économies au chapitre de l'assurance-chômage tout en faisant augmenter ses rentrées fiscales. Il y a belle lurette, comme je le disais tout à l'heure, que nous aurions dû repenser notre régime fiscal pour que les mieux nantis paient leur juste part du coût de nos programmes sociaux universels. Des taux d'intérêt moins élevés feraient beaucoup aussi pour relancer l'économie.

• (1550)

Les Canadiens, surtout les Canadiennes, ne permettront plus qu'on revienne à un système économique d'avant la dépression qui traite les gens comme bénéficiaires de la charité publique qui ne peuvent se passer de banques alimentaires et de l'aumône de leurs concitoyens.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Elle a beaucoup parlé de régime actuel d'allocations familiales. Je conviens avec elle qu'il faut le modifier. Sait-elle qu'actuellement, aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, il existe quatre moyens dinstincts, dans notre système de transferts, de venir en aide aux familles? On peut tout d'abord déduire $710 pour les enfants à charge. Il y a ensuite l'allocation des jeunes, lorsqu'ils vieillissent. Cette déduction rapporte plus à ceux qui gagnent beaucoup qu'aux autres. Cette déduction ne vaut rien pour ceux qui n'ont pas de revenu imposable.

Il y a ensuite les allocations familiales d'environ $30 par mois dont elle a parlé. Il y a également le crédit d'impôt aux enfants, qui s'élève cette année à $367 et qui sera porté à $384 l'année prochaine. Je tiens à lui faire remarquer que ce crédit d'impôt aux enfants, qui est accordé en fonction du revenu, est versé en une somme globale. Ceux qui rachètent d'avance les remboursements d'impôt héritent d'une bonne partie de cette somme.

Enfin, il y a une déduction de $2,000 pour les parents qui ont des frais de garderie. Ces $2000 déduits du revenu imposable représentent beaucoup pour ceux qui sont imposés à 50 p. 100 et qui envoient leurs enfants dans une école privée, mais elle ne vaut rien pour la femme ou la famille qui n'a aucun revenu imposable.

Son parti et elle ne conviennent-ils pas qu'il faudrait réviser entièrement le système d'aide aux familles qui ont des enfants, de façon à ce que cet argent soit versé à ceux qui en ont besoin et non pas aux autres? Ne convient-elle pas que nous devrions nous occuper des nécessiteux et non des cupides? Ne croit-elle pas qu'au lieu de nous attaquer uniquement au programme d'allocations familiales nous devrions réviser tous ces programmes pour veiller à ce que l'argent soit dirigé vers ceux qui en ont le plus besoin?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'en ai déjà discuté avec mon collègue qui, avant, siégeait près de moi de ce côté-ci. Je suis d'accord avec son analyse des programmes d'aide à la famille. Les déductions d'impôt pour enfants sont certainement très régressives, tout comme la déduction des frais de garde d'enfants. Ce sont ceux qui paient des impôts qui profitent de ces deux programmes. Nous reconnaissons qu'ils sont régressifs et qu'il faudrait peut-être les réviser.

Je suis également d'accord en ce qui concerne le crédit d'impôt aux enfants. Le groupe national de lutte contre la pauvreté nous a lancé plusieurs appels. Les familles pauvres ont désespérément besoin de cet argent et ne peuvent pas attendre jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent, elles s'adressent souvent à ceux qui leur achètent leur crédit d'impôt à un taux tout à fait inéquitable.

Malheureusement, si nous procédons à cette révision et si nous apportons des changements à certains de ces programmes, le régime d'allocations familiales risque d'en souffrir. Voilà pourquoi j'ai insisté particulièrement là-dessus. Il s'agit du programme fondamental. C'est le programme qui reconnaît que les enfants appartiennent à l'ensemble de la société. Je n'ai pas d'enfant, mais je suis ravie de payer des impôts pour vos enfants et pour des avantages dont bénéficieront toutes les

familles et qui témoignent de l'importance que la société attache aux enfants.

Il ne faut pas oublier non plus que si nous avions un système d'impôt progressif universel, ces allocations seraient automatiquement reprises par l'impôt. Les femmes de certains des messieurs qui siègent ici trouvent très agréable de recevoir un chèque à leur propre nom. C'est bien souvent le seul chèque qu'elles reçoivent à leur nom.

Je ne m'oppose pas systématiquement à toute réforme. Je tiens toutefois à insister de nouveau sur le fait que le programme d'allocations familiales universel est, selon nous, le plus important de tous nos programmes sociaux. Comme je l'ai déjà dit, ceux qui gagnent un revenu moyen en bénéficient aussi. Je peux dire au nouveau gouvernement que s'il enlève à ce groupe tous ses avantages, cela risque de lui coûter très cher sur le plan politique. C'est un simple conseil que je lui donne.

M. Oberle: Monsieur le Président, je suis toujours très attentivement tous ces débats et écoute avec grand intérêt les intervenants néo-démocrates sur cette question d'importance cruciale. La députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) sait-elle que bon nombre des injustices entachant le régime et le contrat d'assistance sociale découlent du fait que le lieu de résidence défavorise parfois le Canadien? Les citoyens démunis qui vivent dans des régions isolées, par exemple dans des réserves indiennes éloignées, sont effectivement défavorisés par le principe de l'universalité.

De par la loi, le ministère des Affaires indiennes ne peut pas verser de prestations d'assistance sociale qui soient supérieures aux sommes versées à ce même titre par les provinces. Cela me fait rire quand des personnes sans enfant me font la leçon, à moi qui ai quatre enfants, ou encore quand des personnes qui ne se sont jamais mis le nez dans les affaires prétendent me dire comment gérer mon entreprise. La députée n'a-t-elle pas compris que, du fait du principe de l'universalité, du fait de la nature même du système, les personnes démunies sont défavorisées?

La députée soutient que les Canadiens à revenus élevés devraient payer plus d'impôts. Je veux bien cotiser davantage, mais je tiens aussi à m'assurer que cet argent servira à des fins utiles. Ma capacité de payer plus d'impôts est quelque peu restreinte du fait que je verse déjà des sommes que le gouvernement tient à me rembourser. Au lieu de payer plus, je préférerais pouvoir décider moi-même si l'on me versera ou non une pension de vieillesse et des allocations familiales. Je veux bien payer ma part, car personne n'a le monopole de la conscience sociale. Nous tenons toutefois à savoir que les sommes versées servent à bon escient, qu'elles ne sont pas grigustées par la bureaucratie ou autre chose du genre.

Je voudrais que la députée, qui est originaire de la Colombie-Britannique, nous dise quelle solution elle propose pour mes électeurs de Fort Ware, par exemple, où le coût de la vie est quatre fois plus élevé qu'à Vancouver, ou encore pour les citoyens établis dans des localités éloignées le long de la côte.

Le montant de la pension de vieillesse qui leur est versé est le même que partout ailleurs, grâce au principe de l'universalité. Les allocations familiales sont les mêmes, toujours pour les mêmes raisons. Vers le 12 ou 15 du mois, ces gens n'ont pourtant déjà plus rien à se mettre sous la dent. Je n'exagère pas. On trouve dans certaines de ces réserves indiennes des gens qui souffrent de malnutrition et de famine justement à cause du caractère universel du système. Voilà le problème. Comment faire pour le régler?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député lorsqu'il dit que les habitants des régions éloignées, et surtout des réserves indiennes, souffrent désespérément de la pauvreté. Cela doit certainement nous préoccuper au plus haut point. Ce que je crois, c'est que le député confond le principe des allocations familiales et des pensions de la sécurité de la vieillesse universelles et les programmes fondamentaux d'assistance sociale.

M. Oberle: C'est la même chose.

Mme Mitchell: Non, ce n'est pas la même chose. Le programme d'assistance sociale de base est administré en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Il est à 50 p. 100 de compétence provinciale et à 50 p. 100 de compétence fédérale. En ce qui concerne les autochtones, le gouvernement fédéral a une responsabilité particulière à assumer envers ceux qui vivent dans les réserves. Ce qu'il faut, c'est augmenter ces taux à la base et effectuer quelques rajustements pour ce qui concerne les régions éloignées.

Dans certaines villes, le coût du logement est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. On devrait prévoir une indemnité de logement plus souple. C'est là que réside la solution si nous voulons satisfaire aux besoins fondamentaux de ces gens en matière de nourriture et de logement.

M. le vice-président: Nous allons maintenant reprendre le débat.

• (1600)

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter, vous et le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) pour votre nomination à vos nouveaux postes et pour vous dire combien j'ai confiance en vous et en votre conscience professionnelle. Je voudrais aussi féliciter le député de Sarnia-Lambdon (M. James) et la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques), parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens en particulier à souligner l'éloquence et la sincérité de leurs interventions.

En tant que nouveau député, je puis certes, au nom de tous les autres nouveaux, remercier les anciens députés des deux côtés de la Chambre de l'aide qu'ils nous ont fournie au cours des premières semaines de session. Je sais que beaucoup de mes collègues diraient comme moi que la masse de renseignements qui nous est tombée dessus nous a donné l'impression de chercher à remonter des chutes en canoë sans l'aide d'un aviron.

Il est à la fois difficile et emballant de pouvoir faire si tôt dans ma carrière parlementaire mon premier discours à la Chambre. Notre institution plonge ses racines dans l'histoire. Pourtant, il m'a fallu attendre que la sonnerie du scrutin retentisse, franchir les rideaux et m'avancer dans la Chambre pour la première fois pour comprendre vraiment la gravité de mes responsabilités nouvelles. Ce fut pour moi un moment de profonde réflexion.

Le 4 septembre, notre parti s'est vu confier un mandat de changement. Changement non seulement de gouvernement, mais de nature dans la relation de gouvernement à population. Je suis profondément honoré d'appartenir à l'équipe nouvelle et de relever ce nouveau défi.

Je représente la circonscription d'Etobicoke-Nord, au coin nord-ouest du grand Toronto. Je suis fier d'être le premier habitant de ma localité à représenter notre circonscription à la Chambre des communes. J'habite dans cette circonscription depuis 26 ans. C'est là que je me suis installé, que j'ai fondé mon entreprise et que j'ai élevé mes enfants.

Je me sens très engagé vis-à-vis de la population d'Etobicoke-Nord qui m'a accordé sa confiance. Je l'en remercie. Je lui donne l'assurance que je la représenterai avec diligence et efficacité, car j'espère avoir le plaisir de la représenter du côté gouvernemental pendant de longues années.

Le nom de «Toby Cook» figurait sur les anciennes cartes du Haut-Canada et désignait des rivières et des territoires maintenant appelés Etobicoke. Toby Cook était une mauvaise prononciation d'un mot indien signifiant «endroit où croissent les aulnes». Si la circonscription d'Etobicoke-Nord n'existe que depuis 1979, les localités de Thistletown, Rexdale et Albion, qui en constituent la majeure partie, ont une longue et vénérée histoire. Ces villages ont été créés au début du XIX^{e} siècle par les Simcoe Rangers de la Reine et les Loyalistes de l'Empire-Uni.

Aujourd'hui, nous avons dans Etobicoke-Nord une population qui constitue une coupe représentative de toutes les origines ethniques, religieuses et socio-économiques. L'harmonieuse diversité des groupes ethniques donne son cachet à notre localité. On pourrait dire dans un certain sens qu'Etobicoke-Nord est un modèle réduit de la grande moisaïque ethnique canadienne. Beaucoup de nos concitoyens sont des Néo-Canadiens, comme l'étaient les Loyalistes de l'Empire-Uni il y a 150 ans.

Si j'avais à décrire par un seul mot ma circonscription, je dirais que c'est un mélange. Comme je l'ai dit, nous avons la chance d'être un mélange ethnique et socio-économique. Les entreprises de notre localité sont très diverses. Elles vont du petit commerce à l'industrie extractive, et de la petite entreprise de construction aux industries de pointe pratiquant la recherche et le développement. Il y a même un dosage équilibré de maisons unifamiliales et d'immeubles d'appartements.

Lorsque je suis arrivé à Etobicoke-Nord, ce sont surtout des fermes, des vergers et des prés qu'on y voyait. Aujourd'hui, on y trouve toutes sortes de services et d'installations de loisir. Il y a de tout, depuis les courts de bachhi jusqu'au nouvel hippodrome Woodbine. Peut-être les honorables députés pourront-ils bientôt parler de «home of the dome» à propos d'Etobicoke-Nord. Et si Etobicoke-Nord est avant tout une circonscription urbaine, elle compte encore deux fermes.

Je le répète, monsieur le Président, les Canadiens ont donné à notre parti un mandat pour le changement. Le discours du trône constitue pour notre gouvernement un schéma directeur pour le réaliser. Mes électeurs d'Etobicoke-Nord se joignent à moi pour féliciter le gouvernement de l'esprit raisonnable et ouvert avec lequel il veut aborder les problèmes vraiment difficiles et complexes qui confrontent le Canada. Le discours du trône s'attaque à ces sujets de préoccupation dont mes électeurs m'ont fait part tout au long de la dernière campagne électorale, ainsi qu'aux problèmes sociaux, aux problèmes de croissance économique et de réforme du droit.

La circonscription d'Etobicoke-Nord n'est pas différente des autres circonscriptions urbaines industrialisées car la dernière récession y a créé du chômage. La récession et l'augmentation correspondante du taux de chômage sont attribuables à de nombreux facteurs. Pour ma part, je ne vois aucun avantage à s'arrêter sur le passé. Le discours du trône a exposé en termes très positifs les nouveaux moyens de remédier aux problèmes. Le passé est passé; nous devons plutôt nous préoccuper de l'avenir, et c'est dans un emploi stable que chacun trouve la meilleure sécurité pour l'avenir. Mais c'est dans le renouveau économique que réside la clé de la création d'emplois à long terme.

Le jeudi 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté à la Chambre un exposé de politique économique qui énonçait le programme économique du gouvernement. Les réactions que j'ai obtenues jusqu'ici de mes électeurs dénotent un appui ferme aux initiatives du gouvernement, notamment à l'égard de sa volonté d'exercer la responsabilité financière. Les électeurs d'Etobicoke-Nord reconnaissent la nécessité d'appliquer des mesures rigoureuses quand les temps sont difficiles. Ils se sont serré la ceinture et attendent du gouvernement qu'il en fasse autant. Ils savent qu'un gouvernement consciencieux est garant d'une croissance renouvelée et de la prospérité pour l'avenir.

Les problèmes auxquels nos jeunes font face aujourd'hui ne sont pas qu'économiques. Durant la campagne électorale, j'ai promis à mes électeurs de créer sur place un groupe de travail animé d'un esprit similaire à celui dont témoigne le discours du trône. J'ai parlé de réunir des hommes d'affaires de la localité, des éducateurs, des représentants du monde ouvrier, des mouvements de jeunes et des représentants des trois paliers de gouvernement pour discuter des perspectives d'emploi à long terme dans un esprit de consultation et de collaboration. Nous devons travailler en harmonie avec les gouvernements provinciaux afin d'assurer que notre système d'éducation prépare les jeunes Canadiens aux emplois qui existeront dans cinq, dix et vingt ans.

Le secteur privé établit des prévisions sur ses besoins techniques et de main-d'œuvre. La coopération avec ce secteur est le seul moyen qui nous fera éviter la fâcheuse situation qui existe actuellement où les jeunes sont formés à des emplois qui n'existent pas ou n'existeront jamais.

Le fait que le discours du trône aborde aussi bien les questions sociales que les questions économiques prouve à la population canadienne que le gouvernement s'engage à maintenir les programmes sociaux. Le Canada aujourd'hui n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans. Les transformations qu'ont subies nos structures économiques et sociales ont créé des conditions nouvelles. Mes électeurs se félicitent que le gouvernement s'engage à agir de façon positive pour s'adapter à ces nouvelles circonstances. Je voudrais traiter rapidement de quelques-unes d'entre elles.

Les questions qui touchent les femmes sont pour moi, personnellement, d'une importance capitale. Ma femme a toujours été mon associée, d'abord dans le mariage, puis en affaires et enfin en politique. Comme tous les pères, je veux aussi m'assurer que mes deux filles adolescentes pourront réaliser leurs objectifs, quels qu'ils soient. De nos jours, par suite de la conjoncture économique, de l'évolution technologique et d'un désir d'épanouissement, les femmes s'intègrent davantage dans chaque secteur du monde du travail.

Je suis fier que le gouvernement ait réaffirmé sa position en faveur de l'égalité des femmes dans tous les secteurs de la société. Le principe de la rémunération égale pour un travail d'égale valeur demeure l'un des fondements de la politique sociale du gouvernement. Je me réjouis aussi que le gouvernement ait l'intention d'insister davantage sur le choix des carrières offertes aux femmes dans la Fonction publique.

Dans Etobicoke-Nord, comme dans le reste du Canada, le nombre des familles monoparentales est monté en flèche. La question des garderies prend donc pour nous de plus en plus d'importance. Il est encourageant d'apprendre que le gouvernement propose la création d'un groupe de travail parlementaire sur l'avenir des garderies. Il n'y a aucun doute qu'il proposera des solutions positives pour régler cette question cruciale.

Les questions concernant les personnes âgées sont aussi d'un intérêt capital dans ma circonscription. Plus de 18 p. 100 de la population d'Etobicoke-Nord ayant plus de 60 ans, les grands immeubles pour personnes âgées y sont nombreux. Nous devons assurer une pension de retraite suffisante à ces Canadiens. Je me réjouis de pouvoir annoncer à mes électeurs que le gouvernement entend prendre des mesures positives en ce sens puisqu'il se propose de légiférer en vue d'accorder les allocations de conjoint, fondées sur le revenu, aux personnes âgées de 60 à 64 ans et qu'il compte aussi, par voie législative, améliorer la situation financière des anciens combattants.

• (1610)

Les propositions contenues dans le discours du trône relativement à la réforme du droit montrent le caractère progressiste du gouvernement. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que le gouvernement et divers organismes ont entrepris des démarches positives en vue d'aider les particuliers qui sont les tragiques victimes de crimes. Il est très regrettable de voir qu'une société dépense autant de deniers publics pour incarcérer des criminels alors qu'elle n'en consacre qu'une fraction pour venir en aide à leurs victimes. Je constate donc avec plaisir que le gouvernement va collaborer avec les provinces afin de mettre en œuvre des programmes destinés à venir en aide aux personnes ainsi éprouvées.

Je suis heureux aussi qu'on veuille s'intéresser à ceux qui conduisent en état d'ébriété. Il a beaucoup été question, ces dernières années, de ce problème vraiment crucial. Il suffit de parler aux parents dont un enfant a été victime de l'un de ces chauffards pour saisir l'importance et la gravité du problème. Mes électeurs ne sont pas étrangers à cette question. Les programmes visant à réduire les cas de conduite en état d'ébriété, qu'appliquent maintenant les services policiers d'un bout à l'autre du Canada, ont été instaurés à Etobicoke-Nord. Mais la législation ne constitue pas l'unique moyen d'atténuer ce problème. L'éducation est tout aussi importante. Ainsi, nous pouvons apprendre à nos enfants les dangers d'une conduite semblable.

Je voudrais, en terminant, ajouter quelques observations d'ordre personnel. La vue de mes collègues à la Chambre me remplit de confiance et d'espoir. Quelque-uns me sont déjà devenus des amis. J'ai hâte de pouvoir travailler étroitement avec chacun d'eux. Mais, surtout, nous représentons ici d'énormes possibilités qui parviendront, j'en suis convaincu, à se réaliser. Pourquoi ai-je cette conviction? Parce que le Canada est un pays vraiment comblé. Nos possibilités de développement sont immenses sur le plan des richesses naturelles, bien sûr, mais, mieux encore, du point de vue des richesses humaines. Chaque citoyen canadien possède la clef de notre avenir collectif. Nous aurons sans doute des difficultés à affronter, mais chacun devra faire sa part. Notre gouvernement a déjà donné le bon exemple.

Je vous dirai bien franchement que je me trouve dans une situation absolument nouvelle. Si j'ai beaucoup à apprendre, je suis persuadé d'avoir aussi beaucoup à offrir. Je trouve exhaltante la perspective d'être membre d'une équipe qui va relancer le Canada sur la bonne voie. Sous la direction du très honorable premier ministre (M. Mulroney), le Canada retrouvera sa grandeur et sa prospérité.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Gatineau (M^me^ Mailly). Une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon honorable collègue d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) pour ses paroles favorables à l'égard des femmes.

[*Traduction*]

Je tiens à lui dire à quel point je suis fière de faire partie d'un caucus regroupant des personnes éclairées comme lui. Je voudrais également assurer à la Chambre que grâce à la collaboration d'hommes comme le député et des 19 femmes qui ont été élues au gouvernement du Canada, nous pouvons être certains que les Canadiennes réaliseront les progrès qu'elles attendent depuis si longtemps.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ni commentaires, nous allons poursuivre le débat avec le discours de l'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead (M. Gérin).

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de prendre part à ce débat. J'imagine que vous vous doutez un peu de ce que peut être le fait de prendre part à un débat à la Chambre des communes pour la première fois, même si nous avons l'expérience de plaideurs depuis de nombreuses années.

J'en profite aussi pour vous féliciter de votre nomination. Vous connaissant personnellement, je suis assuré que vous allez mener à bien votre tâche; je le vois, parce que je suis bien placé, assis près du fauteuil, il n'est pas toujours facile de rendre des décisions des plus impartiales, et je suis convaincu que vous allez assumer cette tâche-là avec grand brio.

Je voudrais aussi en cette première occasion souligner le travail de mon prédécesseur en cette Chambre, M. Claude Tessier, qui a été député de Mégantic-Compton-Stanstead pendant 10 ans, et je suis convaincu qu'il a pendant ces 10 années donné le meilleur de lui-même autant lorsqu'il était présent en cette Chambre que dans la circonscription, et il n'avait pas affaire à une circonscription facile.

C'est une circonscription (Mégantic-Compton-Stanstead) qui a 65 municipalités différentes, et pour mes amis de l'Ouest, je leur dirai que ça veut dire 65 maires différents. Nous avons donc, chaque fois que le gouvernement décide d'un programme comme «Canada au travail», 65 maires, souvent de très petites

localités, qui veulent eux aussi faire partie de ce programme-là et avoir un petit programme pour leur petite municipalité.

C'est une circonscription qui est très grande, qui mesure 130 milles de long sur 50 milles de large, qui est bornée par six autres circonscriptions fédérales; pour vous situer, ça va aider à connaître ma circonscription, bornée à l'ouest et au nord par les circonscriptions de Brome-Missisquoi, Shefford, Sherbrooke, Richmond-Wolfe, Frontenac et Beauce. Elle est aussi bornée au sud et à l'est par trois États américains: le Vermont, le New Hampshire et le Maine. Il est bien évident qu'une circonscription de cette grandeur pose certaines difficultés à un député, difficultés de transport à l'intérieur de la circonscription; ça me demande plus de temps pour me rendre à l'autre bout de la circonscription que pour aller à Montréal, ce qui n'est pas peu dire. Il serait plus facile pour moi d'aller faire du ski dans les Laurentides que de me rendre à Woburn. Ces difficultés-là, mon prédécesseur les a vécues tant bien que mal, il m'a aussi donné certains conseils après son élection pour tenter de les résoudre au mieux. Je me suis quand même rendu compte que le pays avait aussi ces mêmes difficultés. Ce sont des difficultés auxquelles il faut s'habituer au Canada parce que les problèmes que nous vivons sont souvent reliés aux distances, non seulement des distances géographiques, évidemment elles existent, mais aussi des distances économiques ou des distances politiques.

• (1620)

Lorsque le précédent gouvernement, par exemple, dirigeait cette Chambre avec peu ou pas de députés de l'Ouest, il ne pouvait pas gouverner le pays d'une façon appropriée pour les Canadiens. Seul un gouvernement véritablement national, un gouvernement représentant toutes les parties du Canada peut gouverner un pays. C'est la seule façon de combattre la distance politique qui existe entre les Canadiens, c'est absolument la seule façon de dire aux Canadiens: Toutes les parties du Canada sont représentées ... Et éviter les frictions, éviter les problèmes que nous avions et que nous connaissons depuis des années, éviter que l'Ouest dise: Je ne suis pas représenté. Ou que le Québec dise: Nous n'étions pas là lorsque des décisions avaient à être prises. Ces problèmes de distance sont aussi des problèmes économiques. Il existe des villes comme Toronto, Montréal, qui sont économiquement plus fortes que les villes de ma circonscription. Il faut tendre toujours à combattre ces distances et combattre de toutes les façons possibles. Il faut accepter cette question de distance de la même façon que nous combattons l'hiver et avec la même rigueur. Si nous refusions de combattre ces distances, nous devrions de la même façon aller vivre plus au sud où il y a du soleil toute l'année. Cette question est importante. Il s'agit dans chacun des programmes gouvernementaux d'accepter comme faisant partie intégrante du Canada la partie peut-être la moins peuplée du Canada ou la plus extrême comme celle de ma circonscription qui touche à la frontière du Maine. Il faut la considérer comme partie intégrante du Canada et lui donner toutes les chances d'accès qu'ont, par exemple, des citoyens des villes de Montréal ou de Toronto. Et c'est dans ce sens-là que j'ai bonne confiance que le gouvernement progressiste conservateur va nous donner des programmes qui vont combattre cela, qui vont aider des petites municipalités comme Lac-Mégantic ou Woburn, Lac-Drolet à combattre les difficultés qu'elles vivent constamment. Il est bien certain qu'une industrie qui est située à 100, 150 ou 200 milles de Montréal, loin de tous les marchés, va avoir des difficultés supplémentaires à trouver de l'ouvrage pour ses gens. Et si nous ne cherchons pas à leur donner cet ouvrage, à leur donner cette chance supplémentaire, ces gens-là vont réagir, comme on l'a vu, comme certains Québécois ou certaines gens de l'Ouest ont réagi, savoir avec déception et frustration. Mais ces gens-là aujourd'hui sont encouragés par la venue du gouvernement progressiste conservateur, par les nouveaux programmes que le gouvernement veut mettre de l'avant. Ils ont repris confiance et je crois qu'ils ont raison de prendre confiance.

Cette circonscription qui compte un peu plus de 80,000 citoyens a aussi 15 p. 100 de population anglaise. Elle représente donc cette dualité que vit le Canada depuis toujours, l'ensemble de l'Estrie a su vivre en harmonie des deux communautés. Elle a su vivre en présence des Anglais comme ma ville natale Coaticook où il y avait, à un certain moment, autant de personnes de langue anglaise que de personnes de langue française. Nous avons su vivre en accord complet. Nous avons su partager la culture de l'autre et en profiter constamment.

Dans la circonscription, à cause de sa situation privilégiée, nous avons fait des recommandations au ministre des Transports. (M. Mazankowski) afin qu'il rétablisse la liaison VIA Rail, pas pour donner à une localité précisément son chemin de fer, mais pour redonner cette liaison Halifax-Montréal, la liaison atlantique, qui serait si nécessaire au développement de notre région, au développement de la Beauce, de Mégantic, de Frontenac et de Sherbrooke. Nous avons aussi fait des instances pour que l'aéroport de Sherbrooke soit développé non pas pour permettre au député de Mégantic-Compton-Stanstead de prendre l'avion au lieu d'utiliser sa voiture pour venir siéger à la Chambre, mais pour permettre véritablement un développement régional important.

Nous avons bon espoir que ces mesures soient comprises par le gouvernement; elles avaient d'ailleurs fait l'objet de promesses électorales. Nous avons fort confiance que ces mesures fassent l'objet de projets spécifiques dans les prochains mois. Et cela constituerait une aide à cette région pour combattre un taux de chômage de 14.4 p. 100, contribuerait aussi à convaincre ces citoyens du Canada qu'ils ne sont pas si éloignés des centres de décision que peut le laisser croire, à première vue, les distances géographiques. La population de Mégantic-Compton-Stanstead a compris, je crois, le message que nous avons voulu livrer durant la campagne électorale, un message d'espoir, un message de renouveau.

Samedi dernier, il y a deux jours, lors d'une réunion d'une association des membres de ma circonscription, j'exposais à ces membres les difficultés économiques auxquelles le gouvernement devait faire face.

Les difficultés particulièrement grandes qui ont été laissées par le précédent gouvernement. Les difficultés qui auraient sûrement mené le pays à un chômage encore plus grand, sinon à la faillite.

J'entendais l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) dire la semaine dernière, en faisant des remarques sur le discours du Trône, qu'il n'y avait absolument rien à redire de ce discours-là et le point qui l'avait particulièrement surpris, il y était d'accord. Je l'en félicite car c'est tout à son avantage. Il siégeait à la Chambre depuis de nombreuses années, il est donc bien en mesure de comprendre les problèmes qu'il nous a laissés.

Il en était de même pour les autres députés de la région de Montréal. J'en entendais ici qui ne cessaient de dire que le discours du Trône comprenait une nouvelle approche valable et qu'il fallait essayer, justement, dans cette direction.

La question de l'universalité est une question, je crois, qui est très bien comprise par les gens actuellement, comprise dans le sens qu'il y a un débat à faire sur le sujet, comprise dans le sens qu'elle ne constitue pas nécessairement un nouveau pas, mais un changement, une révision normale de notre système qui aurait peut-être dû être faite il y a quelques années au lieu de laisser ce pays s'engouffrer avec une dette totale de plus de 190 milliards de dollars.

Les gens, je crois, sont d'accord non pas pour que les gens moins fortunés aient moins d'argent, mais pour qu'il y ait une redistribution plus juste et plus conforme aux aspirations du pays.

Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer aussi cette motion d'accepter le discours du Trône qui représente tous les principes pour lesquels je me bats avec ferveur depuis 20 ans.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député?

[*Traduction*]

Sinon, nous reprendrons le débat.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre nomination à la présidence, ainsi que tous ceux qui vous assistent dans ces fonctions. Je puis dire que, jusqu'ici, la Chambre a pu juger de la fermeté et malgré tout de la sensibilité dont vous savez faire preuve. Nous vous en sommes reconnaissants. Je voudrais également féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi que tous les députés qui ont déjà participé au débat, et surtout ceux qui prenaient la parole pour la première fois.

Je tiens à remercier les Canadiens qui ont jugé bon de m'élire pour la cinquième fois leur député, monsieur le Président, et à leur dire que je leur sais gré de la confiance dont ils m'honorent. Je ferai tout pour les servir du mieux possible, comme je l'ai fait par le passé.

J'aurais certaines observations à faire au sujet du discours du trône ainsi qu'au sujet de l'exposé économique qui l'a suivi. Le message principal semble se résumer à ceci: l'entreprise privée étant le moteur de l'économie c'est la chose à ne pas perdre de vue. Je n'ai pas d'objection à cette doctrine. En second lieu, plus concrètement, on affirme que le déficit doit être combattu. Encore une fois, je n'ai pas d'objection de principe à cela. C'est plutôt l'application du principe qui m'inquiète, monsieur le Président. Ma question est la suivante: si c'est là l'orientation principale du gouvernement, saura-t-il agir de façon impartiale et équitable? Pour autant que je puisse en juger, monsieur le Président, certaines mesures économiques prévues dans le discours du trône et dans l'exposé économique seront très dures pour les habitants des provinces atlantiques, notamment ceux de ma circonscription. Je voudrais vous préciser quelles sont ces mesures.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que c'est dans ma province que le taux de chômage et le coût de la vie sont les plus élevés au Canada. Depuis toujours, nous sommes fortement dépendants des paiements de transfert. Chaque année, l'économie de Terre-Neuve bénéficie de plus de 200 millions en seules prestations de chômage. C'est notre deuxième agent économique en importance. N'allez pas croire, monsieur le Président, que j'en sois fier et que j'approuve cette situation. Je veux simplement vous souligner comment toute réduction importante et subite des paiements de transfert, des montants destinés à l'assurance-chômage, aura un effet négatif sur l'économie de la province.

• (1630)

Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit dans son exposé économique que le gouvernement allait augmenter les primes d'assurance-chômage, ce qui est une façon de hausser les impôts. Par la même occasion, des chômeurs perdront leurs droits aux prestations et celles-ci seront réduites. Et le ministre justifie son geste en affirmant que les chômeurs ne font pas suffisamment d'efforts. C'est un peu ce qu'il a dit. Et il a décidé de s'en prendre aux prestations.

Je voudrais rappeler au ministre des Finances et à nos vis-à-vis en général, que 8,000 Terre-Neuviens sont allés à Fort McMurray en Alberta pour y trouver de l'emploi. D'autres sont allés à Faro, au Yukon, à Thompson et même à Tuktoyaktuk. Jusqu'où devrons-nous nous rendre pour trouver de l'emploi, monsieur le Président? Faudra-t-il aller au Japon en traversant le Pacifique à la nage? Que nous faudra-t-il faire pour prouver au ministre des Finances et au gouvernement que les Terre-Neuviens veulent vraiment du travail? Le ministre a expliqué que si l'on changeait les critères de l'assurance-chômage c'est parce que les chômeurs ne font pas assez d'efforts. A l'heure actuelle, dans ma province, il n'y a pas d'emplois et les chômeurs font leur possible. Ils n'hésitent pas à se rendre dans n'importe quelle région pour trouver du travail. Je sais que le ministre des Finances est un homme juste et honorable. Je doute pourtant qu'il comprenne bien ce qui se passe chez nous et dans les provinces atlantiques en général.

Le ministre s'imagine que le secteur privé va créer de l'emploi s'il modifie d'une façon quelconque les mesures de sécurité que nous avons mises en place au profit des chômeurs. En avons-nous la preuve et à quoi tient cette conviction? Les provinces atlantiques ont déjà bénéficié d'allégements fiscaux. En dépit de tous les programmes instaurés par le passé, nous avons toujours eu des difficultés à attirer les capitaux créateurs d'emplois. Faut-il que je vous donne comme modèle de diligence notre parti, au moment où nous formions le gouvernement du Canada? Nous avons toujours considéré le développement régional comme un élément important et essentiel de nos politiques. A mon avis, nous avons cependant, en quelque sorte, perdu de vu cet objectif.

Considérons les principales industries de ma province à l'heure actuelle. On prétend que les ressources sous-marines sont très prometteuses. Je le crois. De toute évidence, on est sur le point d'en arriver à une entente. Il a été question d'une entente à l'époque où le gouvernement actuel était dans l'opposition. J'espère qu'elle sera bientôt chose faite. Si elle sert bien les intérêts de Terre-Neuve et du Canada, mon parti l'appuiera. Toutefois, si cette entente entre en vigueur et que les gisements d'Hibernia ne sont exploités peut-être qu'en 1989 ou en 1990, étant donné le prix mondial du pétrole et tous les facteurs à considérer dans une entreprise commerciale, quand ces nouveaux emplois seront-ils créés? Que ferons-nous en attendant? Même si les gisements d'Hibernia sont exploités, cela ne réglera pas tous nos problèmes d'emploi.

Il est une autre ressource qui est sans doute le pilier de l'économie dans ma province: les pêches. La Fishery Products International est une des sociétés les plus importantes au monde. Elle a été créée quand nous sommes devenus une province canadienne. Il faut accorder un certain délai à cette compagnie. Elle se maintient péniblement comme toute l'industrie, non pas simplement dans la région de l'Atlantique mais partout au Canada. Le marché n'est pas favorable, à l'heure actuelle. Par conséquent, la principale industrie de la province éprouve encore des difficultés.

La pêche côtière qui est très importante dans ma circonscription a été particulèrement médiocre cette année. Le poisson ne s'approchait guère du rivage. Aucun gouvernement, quelle que soit son allégeance, ne peut dire à coup sûr comment le poisson se déplacera. Des centaines de pêcheurs, sans qu'il en soit de leur faute, n'auront donc pas cette année le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations. Je prétends donc que l'heure n'est pas bien choisie pour modifier le régime. Il faut maintenant revenir à ce qui se faisait auparavant, c'est-à-dire établir des programmes spéciaux pour aider les pêcheurs qui, sans qu'il en soit de leur faute, ne toucheront aucune prestation.

Au lieu de serrer la vis, nous devons veiller à ce qu'une certaine protection soit accordée. Toutefois, les dispositions concernant l'assurance-chômage ont été rendues plus rigoureuses et quant aux pêches, d'autres mesures ont été adoptées. On a retranché d'autres projets d'investissements, notamment l'aménagement de fumoirs sur la côte du Labrador. Le gouvernement annulera le programme de publicité à l'étranger. L'assurance sera privatisée. Je me demande combien de sociétés seront disposées à assurer les pêcheurs côtiers, leurs filets, leur agrès et leur bateau. Jusqu'à présent, personne n'a manifesté beaucoup d'intérêt. Si le gouvernement s'en occupe, c'est parce que le secteur privé n'a pas répondu. Nous trouverons peut-être des sociétés canadiennes qui s'intéresseront, tout d'un coup, à assurer les palangriers, mais ça m'étonnerait. Il y a de quoi s'inquiéter, car si aucune société n'assure la matériel, il en coûtera cher aux pêcheurs côtiers.

Les droits d'amarrage vont doubler, une année où la pêche a été particulièrement mauvaise. Les pêcheurs devront payer davantage pour leurs cartes et les prévisions météorologiques. Tous ces frais peuvent paraître minimes à une grande entreprise, mais lorsqu'on les ajoute à la charge que supporte déjà un petit pêcheur côtier, une petite entreprise, cela représente un très lourd fardeau. Ce genre de mesures ne créera pas d'emplois dans un secteur en difficulté. Au lieu de cela, c'est le petit entrepreneur qui en souffrira, à une époque où il a déjà du mal et où il a besoin d'aide. Cela suscitera des difficultés énormes à ceux qui peuvent le moins les supporter.

En ce qui concerne le secteur forestier, en dépit du fait que les usines de la province sont maintenant entre bonnes mains et que la modernisation est en cours, il faut noter que la technologie par elle-même ne fait que supprimer des emplois. Même si la situation est stable dans ce secteur, le troisième de la province, le nombre d'emplois a diminué. Je ne vois pas, dans l'avenir immédiat, où ces nouveaux emplois pourront être créés. Pourtant, on nous dit que le projet de centre forestier, qui devait être installé à Corner Brook, est annulé. Il aurait été une source d'emplois de remplacement dans cette zone de la côte ouest.

Dans le discours du trône et l'exposé économique en particulier, monsieur le Président, les gens de la région atlantique et du Nord ont été laissés pour compte. Je voudrais dire un mot du Nord. Voyons ce qui se produit là. Le prix de l'essence augmente. Les taxes d'aéroport augmentent. Il faut se souvenir, monsieur le Président, que l'avion dans le Nord n'est pas un choix, ce n'est pas un luxe, c'est le seul moyen de transport. Je ne sais pas si le gouvernement comprend cela, mais le seul moyen de sortir des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon ou du Labrador, c'est de prendre l'avion. Si l'on augmente le prix de l'essence et les taxes d'aéroport, les gens de cette région devront supporter des frais supplémentaires, alors qu'ils connaissent déjà le coût de la vie le plus élevé du pays.

En fait, les mesures qui ont été prises sont exactement celles que la Commission canadienne des transports recommandait de ne pas adopter la semaine dernière. Dans l'un des meilleurs rapport qu'elle ait jamais publiés, la Commission canadienne des transports affirme qu'on donnerait aux habitants du Nord un répit dont ils ont bien besoin pour continuer de vivre dans cette partie du pays si on supprimait les taxes d'aéroport et la taxe sur l'essence. Si nous continuons à leur imposer ces fardeaux, nous allons dépeupler le Nord.

Voyons ce qu'on a fait d'autre dans le Nord? Le moratoire concernant l'imposition des avantages sociaux ne durera qu'un an. J'étais persuadé qu'il n'était pas question d'imposer indéfiniment les avantages sociaux dans le Nord, voire de ne plus jamais les imposer. Nous sommes nombreux à avoir combattu cet impôt et nous continuerons de nous battre pour obtenir gain de cause. Le ministre des Finances a déclaré que le moratoire ne durerait qu'un an et qu'ensuite, il examinerait cette question. Il a déclaré que les avantages sociaux dans le Nord pourraient fort bien être imposés à la fin de l'année. Je l'ai averti que j'allais combattre aussi vigoureusement à l'avenir que je l'ai fait jusqu'ici pour qu'un tel impôt ne soit pas appliqué, car il dépeuplerait une région que nous devons bâtir.

• (1640)

Parlons maintenant du sort de nos jeunes. Le chômage est grave chez nos jeunes partout au Canada, mais surtout dans la région de l'Atlantique. A Terre-Neuve, 50 p. 100 des jeunes admissibles aux programmes d'emploi sont sans travail. En attendant, on débloque tant bien que mal 27 millions de dollars pour leur trouver du travail alors que mon parti avait promis 100 millions lorsqu'il formait le gouvernement. Pire, on a sabré le programme de formation dans l'industrie.

Permettez-moi de donner un exemple de ce que cela veut dire pour une localité du Nord. La station de radio de la localité inuit de Nain, au Labrador, comptait sur cette allocation de formation pour employer des stagiaires et ainsi offrir un service de radio à tous les habitants de la côte nord du Labrador qui parlent la langue inuit. La suppression de ces programmes de formation entraînera l'annulation du projet, qui est pourtant d'une importance cruciale pour les communications dans cette région et le développement de cette société. Cela n'est qu'un exemple.

Je me demande combien de députés de l'opposition prennent conscience de ces répercussions lorsqu'ils adoptent ces programmes. Nous ne savons pas encore quelles seront les autres coupures. Ainsi, nous ne savons pas à quoi nous en tenir pour ce qui est des paiements de transfert au titre de l'enseignement. Qu'adviendra-t-il du financement des programmes établis? Nous savons déjà que tout l'argent versé aux provinces ne va pas aux universités, à l'enseignement, aux étudiants. Les provinces peuvent s'en servir pour des travaux de voirie ou n'importe quoi d'autre. S'il y a d'autres compressions dans le financement des programmes établis, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur seront aux prises avec de graves difficultés, et je suis prêt à parier que, en fin de compte, ce sont les étudiants qui en souffriront. Ils devront se préoccuper non seulement de leurs études, mais également de leurs finances. Nous ignorons quelles autres coupes sombres seront effectuées, mais nous savons par contre que les jeunes ont vu le gouvernement sabrer immédiatement dans les régimes sur lesquels ils comptaient pour trouver un emploi.

Je le répète, je n'ai rien contre l'idée de donner la priorité au secteur privé. Je ne m'oppose nullement à ce que l'on réduise le déficit. Cependant, lorsqu'on se lance dans une politique de ce genre, on doit tenir compte des différences régionales. Notre pays n'est pas uniforme. Le centre-ville de Toronto et le Labrador n'ont absolument rien en commun. Or, le gouvernement ne tient pas compte des différences régionales lorsqu'il applique la même politique dans tous les coins du pays.

Nous, de ce côté-ci, avons donné la priorité au développement régional. Or, on n'en parle pratiquement plus maintenant. On dirait que l'Atlantique et le Nord n'existent pas. On dirait que les habitants de ces régions sont les laissés pour compte du Canada. Je n'ai pas entendu un seul premier ministre d'une province de l'Atlantique dire quoi que ce soit au sujet de l'exposé économique. Les ministériels de la région de l'Atlantique ont-ils donné leur opinion à ce sujet? Ont-ils été consultés et le gouvernement a-t-il tenu compte de leurs conseils? S'ils ont été consultés, ils n'ont pas su se faire entendre. Dans les deux cas, ils sont en faute.

J'espère me tromper, mais je crois que le présent budget fera peser un fardeau très lourd sur les épaules des habitants des régions excentriques du Canada, surtout dans la région de l'Atlantique et le Nord. L'hiver sera très long pour ces gens. Les habitants de Terre-Neuve, du Labrador et du Nord en viendront à comprendre pleinement cet hiver la signification du vieil adage: «Les temps sont durs sous un gouvernement conservateur».

M. Crosbie: Monsieur le Président, je dois tout d'abord féliciter le député d'avoir été élu pour une cinquième fois. C'est renversant, mais il faut l'en féliciter.

A la fin de ses observations, il a dit espérer être dans l'erreur. J'interviens maintenant pour lui dire que son espoir va être comblé dès maintenant. Il se trompe. Au cours de son intervention, il a été dans l'erreur la majeure partie du temps.

Il a déclaré qu'il n'avait aucune objection à ce que l'on réduise le déficit, mais il a passé ensuite 20 minutes à s'opposer de toutes les façons possibles à toute réduction envisagée du déficit. Si le député ne trouve rien à redire à l'idée de réduire le déficit, pourquoi proteste-t-il ainsi? Pourquoi se mêle-t-il de formuler ainsi une foule d'objections, s'il n'y trouve rien à redire?

Le député nous a blâmé par ailleurs au sujet des paiements de transfert en matière d'éducation. Le gouvernement n'a jamais donné à entendre qu'il avait l'intention de réduire ses paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Sauf erreur, le député était ministre d'un certain gouvernement qui, il y a plusieurs années, a plafonné ces paiements de transfert, contrairement à ce qu'il avait convenu avec les provinces. Voilà maintenant que ce Tartufe moderne pousse de hauts cris au sujet du problème que la réduction des paiements de transfert ne manquera sûrement pas de susciter, en se gardant bien de signaler que c'est le gouvernement dont il faisait partie qui en a été la cause en plafonnant les hausses à 6 et à 5 p. 100. Le député devrait faire preuve d'un peu plus de retenue et ne pas manifester autant d'hypocrisie à la Chambre. C'est comme s'il nous suppliait de ne pas faire ce que l'ancien gouvernement a fait. Je tiens pour ma part à l'assurer que nous ne l'imiterons pas.

Le député se désole au sujet des avantages sociaux accordés aux habitants des régions boréales. Or, il faisait lui-même partie du gouvernement qui avait annoncé que les contribuables de ces régions ne pourraient plus déduire de leurs revenus ces avantages, et qui n'était revenu sur sa décision que parce que les députés de l'opposition d'alors avaient clamé leur indignation et que les gens visés s'étaient joints à eux. Nous nous réjouissons donc de voir le député joindre notre camp et de savoir qu'il s'oppose à ce que ces avantages soient imposables. Nous espérons qu'il joindra ses efforts aux nôtres afin d'éviter que cela ne se produise.

Nous n'avons rien entendu de la part du député au sujet des allocations de conjoint. Nous ne l'avons pas entendu protester contre la hausse cette année de ces allocations à l'intention des personnes seules âgée de 60 à 64 ans. Ces personnes sont pour la plupart des femmes qui ont désespérément besoin d'aide et qui l'obtiendront par le moyen de ces allocations qui vont coûter 200 millions de dollars au gouvernement.

Le député n'a rien dit non plus des anciens combattants qui verront cette année les prestations qui leur sont versées augmenter de 22 millions de dollars.

Nous avons entendu le député se plaindre qu'un centre forestier ne serait pas déplacé de Saint-Jean à Corner Brook. Naturellement, il a oublié de dire qu'il existait un rapport unanime recommandant que ce centre demeure à Saint-Jean. Il a également oublié de mentionner que la société Kruger allait racheter la compagnie Bowater Pulp and Paper Mill, en partie grâce aux efforts du gouvernement, permettant ainsi à celle-ci de continuer ces activités à Corner Brook. J'affirme sans hésiter qu'il est cent fois préférable pour une agglomération d'avoir

une usine de pâtes et papiers en exploitation plutôt qu'un centre forestier, et il en a toujours été ainsi depuis que le monde est monde.

Le député n'a pas mentionné le fait que nous aidons les pêcheurs, les agriculteurs, les mineurs, et les bûcherons en leur faisant faire des économies sur la taxe sur l'essence. De cette manière, nous avons réduit le prix d'un gallon de 12 à 14c. Je pense que cela fait environ 2c. le litre—je suis comme le député de Peterborough (M. Domm). De toute façon, rien ne peut être plus agréable que de mesurer en litres. Nous permettons aux pêcheurs d'économiser 14c. le gallon ou 3c. le litre en taxe de vente fédérale sur l'essence. Il ne me semble pas avoir entendu le député le mentionner.

Tout cela est beaucoup plus important que les petits inconvénients dont il a parlé. Il a dit que les frais d'amarrage augmenteraient et que les pêcheurs devraient payer les prévisions météorologiques. Quelle foutaise! Il suffit d'allumer la radio pour avoir gratuitement les prévisions de la météo sur n'importe quelle station. Très peu de gens devront débourser de l'argent pour obtenir des renseignements météorologiques.

Le député a omis de parler à ses électeurs des impôts que nous avons réduits et que le gouvernement précédent augmentait depuis cinq ans. Rappelez-vous qu'ils ont été élus en 1980 . . .

M. Allmand: J'invoque le Règlement.

M. Crosbie: Ils n'aiment pas entendre la vérité.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'article 35 du Règlement . . . Je l'avais à l'instant.

Des voix: Oh, oh!

• (1650)

M. Allmand: Un instant, monsieur le Président, c'est l'article 35 (2)*b*). C'est un des nouveaux articles provisoires qui prévoit une période de dix minutes après un discours de 20 minutes. On y lit ceci:

. . . si nécessaire, . . . une période n'excédant pas dix minutes est réservée, afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets qui ont trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'ai pas vu d'autres députés demander la parole. Si le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) donnait l'impression de vouloir utiliser les dix minutes pour faire des remarques, j'avais décidé de l'interrompre très bientôt de toute façon, pour permettre au député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) de répliquer. Mais je ne me souviens pas avoir vu d'autres députés se lever. Ils ont le droit de s'exprimer et je ne manquerai pas de leur donner la parole si j'en vois se lever.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'ai une question à poser.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) qui invoque le Règlement.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'apprécie la réponse que vous avez donnée et les commentaires que vous avez faits sur mon rappel au Règlement. C'est une question très importante. On est en train de mettre à l'essai à la Chambre des articles provisoires du Règlement. Nous avons instauré la période de débat de dix minutes après les discours de vingt minutes pour permettre aux députés de poser des questions et de faire de brefs commentaires, comme le dit l'article du Règlement. Votre décision est très importante, car elle crée un précédent. Si nous permettons aux députés de prononcer des discours complets après des discours de vingt minutes, nous irons à l'encontre de cet article provisoire du Règlement. Il importe que la présidence donne des instructions sur cette période de dix minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'ai déjà rendu une décision à ce sujet. Je vois le député de Regina-Est (M. de Jong) se lever. Est-ce pour poser une question?

M. de Jong: Non, monsieur le Président; je me lève pour participer au débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) voudrait-il donner une réponse?

M. Crosbie: Pourrais-je poser ma question, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) voudrait-il poser sa question?

M. Crosbie: Oui, monsieur le Président. Que pense le député du fait que les caisses de l'assurance-chômage et de Canada au Travail étaient vides lorsque nous avons pris le pouvoir? Nous avons affecté, je crois, 480 millions de plus à un programme Canada au travail qui entre en vigueur en novembre et en décembre cette année; y compris des fonds supplémentaires aux termes de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage. Est-ce que cela a échappé au député ou bien voudrait-il nous féliciter d'avoir fait notre possible pour surmonter les conséquences désastreuses du chômage dans des circonscriptions comme la sienne cette année? Soit dit en passant, la circonscription du député va recevoir 3 millions dans le cadre de ce programme.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Oui, ma circonscription va recevoir 3 millions, monsieur le Président. J'ai reçu près de 3 millions l'année dernière parce que le programme Canada au travail a été instauré par mon parti, lorsque nous étions au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: C'est le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qui s'est servi de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage de façon créatrice et imaginative lorsqu'il était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce ne sont pas des programmes conservateurs. Ce sont des programmes libéraux qui sont maintenus. J'en suis heureux et j'espère bien qu'ils seront maintenus.

Je demande au député de ne pas me parler de caisse vide. Je suis d'accord avec les réductions de déficit, monsieur le Président. Je signale toutefois au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que les conservateurs s'y prennent mal. Les conservateurs imposent des coupures à tort et à travers. Si le député de Saint-Jean-Ouest est disposé à venir à Terre-Neuve défendre la réduction de l'assurance-chômage et toutes les autres compressions, j'aimerais qu'il vienne dans ma circonscription, car s'il le fait j'obtiendrai un sixième mandat, monsieur le Président. J'espère qu'il viendra défendre la ligne de conduite du gouvernement.

Quant aux allocations aux habitants du Nord, c'est le parti au pouvoir qui avait déclaré, lorsque la dernière mesure en ce sens a été adoptée, que ces avantages ne seraient pas imposés. Il l'a bel et bien dit. Telle est la situation. Ce n'est pas l'opposition qui a lutté, mais les députés du Nord qui ont imposé leur point de vue au gouvernement. Et il nous a écoutés.

M. Crosbie: Quel gouvernement?

M. Rompkey: On ne peut en dire autant des députés des provinces maritimes, qui n'ont pas eu gain de cause dans le budget et le discours du trône.

M. Crosbie: Vous étiez ministre au sein du gouvernement. Vous étiez des deux côtés de la barrière.

M. Rompkey: La population de la région de l'Atlantique est négligée. Pour ce qui est du centre forestier de Corner Brook, le député a déclaré: «Vous avez l'usine Kruger». L'accord relatif à l'usine Kruger a été signé quand nous étions au pouvoir. Comme pour une foule d'autres accords, inaugurations et conférences de presse, le gouvernement conservateur revendique maintenant de nombreuses choses que nous avons accomplies quand nous étions au pouvoir. Les fonds accordés à l'usine Kruger . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

Les dix minutes sont terminées. Je tiens à dire au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) que s'il veut obtenir la parole la prochaine fois, j'aimerais beaucoup qu'il se lève dès que le dernier à parler aura terminé.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Rien n'oblige les députés à se lever dès qu'un discours est terminé. C'est seulement après avoir entendu la question posée par le ministre de la Justice (M. Crosbie) que j'ai eu envie de poser ma question. Je pense en avoir le droit. S'il n'avait pas pris tant de temps, j'aurais pu poser ma question.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde maintenant la parole au député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney).

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mes amis et collègues, le député de Sarnia-Lambton (M. James) et la députée de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) pour leurs excellents débuts dans le cadre de ce débat. Je voudrais aussi féliciter tous les nouveaux députés des deux côtés de la Chambre de s'être faits élire et je tiens à leur dire ainsi qu'à tous mes collègues de la Chambre combien je suis fier de faire partie de la trente-troisième législature du Canada. Je sais que l'honneur d'être ici est un privilège qu'il faut mériter chaque jour. Je suis reconnaissant aux électeurs d'Ottawa-Ouest de m'avoir fait confiance en si grand nombre le 4 septembre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous habitez depuis longtemps à Ottawa, Ottawa-Ouest est une circonscription très intéressante. C'est un secteur attrayant, tellement d'ailleurs qu'à mon grand plaisir, plusieurs députés et un ou deux ministres y résident lorsqu'ils séjournent dans la capitale.

Ottawa-Ouest couvre une superficie d'environ 26 kilomètres carrés et est situé dans la partie ouest d'Ottawa. L'est de la circonscription est visible des fenêtres de l'antichambre du gouvernement, juste derrière mon dos. Ma circonscription s'étend le long de la rivière des Outaouais, témoin de notre histoire, qui est bordée par la belle promenade jusqu'à la frontière d'Ottawa-Nepean à l'ouest, puis au sud jusqu'au chemin Baseline et à l'est jusqu'à la Ferme expérimentale, la seule ferme de ma circonscription. J'ai l'honneur de compter comme seul et unique agriculteur de ma circonscription le ministre de l'Agriculture (M. Wise).

Ottawa-Ouest est une circonscription en grande partie résidentielle qui compte environ 90,000 habitants et, selon le dernier recensement, une population active de 48,520 personnes.

Un grand nombre de mes électeurs travaillent à la Fonction publique fédérale; beaucoup d'autres sont employés dans le secteur commercial, particulièrement celui de la haute technologie. Je vous parlerai davantage plus tard de la Fonction publique et de la haute technologie.

L'anglais est la langue la plus couramment employée dans les foyers de ma circonscription. Environ 86.5 p. 100 des citoyens le parlent.

[*Français*]

Le français est la langue parlée dans 7.4 p. 100 des foyers d'Ottawa-Ouest; dans 6 p. 100 des maisons de la circonscription, on parle une autre langue que le français et l'anglais, et dans ma circonscritpion, 26 p. 100 de la population parlent et le français et l'anglais.

[*Traduction*]

En fait d'études, 14.5 p. 100 des habitants d'Ottawa-Ouest âgés de 15 ans et plus avaient un diplôme universitaire en 1981.

C'est un honneur tout particulier que de représenter Ottawa-Ouest à la Chambre, parce que je succède à tant de députés compétents, je dirai même à plusieurs personnages en vue de l'histoire canadienne, dont deux éminents premiers ministres du Canada. En effet, sir John A. Macdonald et sir Robert Borden ont représenté ma circonscription quand elle s'appelait Carleton. George Drew également, quand il était chef de la loyale opposition de Sa Majesté ici. Plus récemment, l'honorable Dick Bell, qui a été pendant de longues années directeur du parti national progressiste conservateur et ministre distingué du cabinet Diefenbaker, a représenté Ottawa-Ouest. M. Bell est toujours une personnalité en vue du monde juridique de la ville d'Ottawa; il a été co-associé du distingué parlementaire qu'était feu l'honorable Walter Baker, dont je m'honorais d'être l'ami.

• (1700)

Des voix: Bravo!

M. Daubney: Je m'en voudrais de ne pas mentionner également mon prédécesseur immédiat à Ottawa-Ouest et le vôtre, monsieur le Président, au fauteuil à la Chambre: l'honorable Lloyd Francis, le seul libéral à avoir jamais été élu par Ottawa-Ouest. Je profite de l'occasion pour féliciter M. Francis de sa nomination au poste d'ambassadeur à Lisbonne, et pour offir à M^me^ Francis, comme à lui mes meilleurs vœux pour ces hautes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Daubney: Comme tous les députés le savent, c'est toujours un plaisir de relever les mérites d'un commettant.

J'ai déjà dit que je compte beaucoup de fonctionnaires parmi mes commettants. J'étais moi-même fonctionnaire depuis trois ans quand j'ai été élu. En fait, je suis le seul fonctionaire fédéral à avoir été élu à la Chambre le 4 septembre. Je suis fier également que mon arrière-grand-père ait été fonctionnaire ici à la fin du siècle dernier et au début du siècle présent. Je puis dire qu'au plan personnel, un des événements marquants de la campagne électorale a été la rencontre d'un nonagénaire de ma circonscription qui avait travaillé avec mon arrière-grand-père à la poste d'Ottawa avant la Première Guerre mondiale.

Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a dit à maintes reprises, nous avons au Canada une excellente Fonction publique. La plupart des fonctionnaires sont des gens travailleurs et appliqués, sur qui on a trop souvent décoché des traits qu'il eût mieux valu adresser à leurs supérieurs politiques. Comme tous les Canadiens, les fonctionnaires sont des gens attachés à leur emploi, à leur famille et à leur pays. Leur formation intellectuelle et leur expérience leur permettent de fournir un apport précieux à la vie canadienne, non seulement dans l'exercice de leurs fonctions mais à l'extérieur également. Selon moi, ils sont en droit de s'attendre à être traités de la même façon que leurs concitoyens en vertu de la Constitution. Voilà pourquoi, pendant la campagne électorale, je me suis engagé à réclamer des droits politiques plus complets et une plus grande liberté d'expression pour les fonctionnaires.

La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, adoptée par la Chambre en 1967, établit des règles très restrictives et très sévères à propos de l'activité politique des fonctionnaires. En février dernier, la Commission de la Fonction publique a publié à ce sujet des lignes directrices qui, selon moi, dépassent la portée et les intentions de la loi et restreignent encore davantage l'activité politique des fonctionnaires.

[*Français*]

Donc, je recommanderai à mes collègues qu'un comité parlementaire spécial soit formé pour rédiger une législation comportant les objectifs suivants: premièrement, accorder les droits politiques aux fonctionnaires en se guidant sur les recommandations de la Commission D'Avignon et, deuxièmement, indiquer à tous les fonctionnaires dans un langage clair et précis le degré de participation politique qui leur est permis quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent d'après le rapport D'Avignon.

[*Traduction*]

J'ai dit plus tôt que bon nombre de mes électeurs travaillent dans le domaine de la technologie de pointe. De fait, Ottawa-Ouest compte plusieurs entreprises de technologie de pointe, de même que le Centre de la micro-électronique de l'Ontario. Le succès des industries à technologie de pointe est donc très important pour ma circonscription. Une bonne partie des nouveaux emplois qu'il nous faudrait dans le secteur privé à Ottawa seront peut-être créés dans ces industries, par exemple dans les domaines de la communication, des lasers ou de l'aérospatiale; d'autres localités du Canada ont besoin de cette même technologie pour prospérer.

Par ailleurs, il ne faut pas songer uniquement à la création de nouveaux emplois dans le secteur de la haute technologie. Le fait est que le bien-être économique du Canada dépend d'une productivité accrue des industries traditionnelles. Pour survivre sur la scène internationale, nous devons vendre ce que nous produisons et la seule façon d'y parvenir consiste à augmenter considérablement la productivité de nos industries bien établies, celles qui n'offrent pas des emplois uniquement aux savants et aux ingénieurs.

Je veux parler de nos industries telles que la forêt, l'agriculture, les mines, la pétrochimie, le textile, la chaussure, l'acier et l'automobile où de nombreux emplois sont en jeu. La difficulté, c'est que nous ne versons pas les mêmes salaires que bon nombre de nos concurrents du tiers monde dans ces secteurs. Je songe à des pays comme le Mexique, Taïwan ou le Brésil, où les leçons de la concurrence financière internationale ont porté fruit, à des pays où les industries de main-d'œuvre sont productives et en plein essor.

Manifestement, nous ne pouvons espérer être en mesure de soutenir la concurrence internationale sur le plan du coût de la main-d'œuvre. Nous ne pouvons soutenir cette concurrence, nous ne pouvons espérer conserver nos emplois actuels et en créer de nouveaux que si nous accroissons notre productivité ou encore si nous manufacturons des produits novateurs à des prix populaires. Pour cela, il faut mettre au point des technologies nouvelles, créer des industries utilisant des techniques de pointe et apprendre comment intégrer la nouvelle technologie aux industries existantes pour nous permettre de fabriquer des produits de qualité supérieure à des prix plus intéressants que jusqu'ici. N'allons surtout pas croire que seuls les emplois de manœuvres ou d'ouvriers sont en jeu dans cette affaire. Nous avons tous été témoins de la vulnérabilité des milieux scientifiques et techniques aux compressions de personnel.

A cause de la faible mise de fond qu'exige le matériel, du coût élevé de la main-d'œubre pour accomplir le travail de bureau, un certain nombre d'entreprises américaines, canadiennes, japonaises et australiennes ont déjà entrepris d'exporter des travaux d'écriture informatisés aux pays du tiers monde. Les coûts de la main-d'œuvre y sont moins élevés. Ces pays peuvent se procurer à bon marché des techniques d'informatique et ils sont en mesure de fournir un travail de grande qualité. La notion du bureau à l'étranger a déjà pris forme et notre suffisance économique a reçu un dur coup de l'inexorable concurrence internationale.

La perte d'emplois nous pose des problèmes, mais tant mieux si nous perdons notre suffisance. Nous devons apprendre de nos concurrents. Nous devons favoriser la mise au point de nouvelles techniques et préparer très attentivement l'intégration de ces techniques à nos industries existantes.

Les Japonais ont démontré la grande utilité du consensus social pour l'implantation de toute nouvelle technologie dans la société. Nous ne pouvons pas imiter leurs tendances culturelles et sociales et n'avons pas nécessairement à le faire, mais il nous faut favoriser la collaboration entre tous les secteurs d'activité du pays si nous voulons prendre certaines des décisions financières et technologiques dont dépend notre croissance économique. C'est là un des principaux messages que l'on retrouve dans le discours du trône et dans l'exposé financier—il faut rechercher le consensus et la coopération.

J'ai été heureux de la nomination de mon ami et collègue, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), au poste de ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. C'est la première fois depuis longtemps qu'un ministre a été affecté entièrement à ce secteur essentiel de notre économie. L'innovation technologique ne peut pas être le fruit de vœux pieux. Elle découle de la création d'un environnement économique où le risque et la recherche sont récompensés.

Le discours du trône et l'exposé économique ont manifestement ouvert la voie à l'instauration d'un climat économique qui stimulera la confiance et incitera les Canadiens à courir les risques indispensables à la recherche et au développement. Ce domaine est lent à porter fruit. Il faut que les investisseurs, les entrepreneurs et les scientifiques soient d'abord convaincus du sérieux du gouvernement quand il parle de croissance à long terme, avant de se lancer dans la recherche et le développement.

La confiance nous a fait défaut, au Canada, en raison, d'une part, de projets mal coordonnées et coûteux à l'excès entrepris par l'ancien gouvernement. C'est ce qui nous a surtout empêchés, à mon sens, de mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement. En fait, à notre plus grande honte, nous consacrons à ce domaine une proportion de notre produit national brut inférieure à celle de tout autre pays occidental, sauf l'Islande.

A vrai dire, la détermination du gouvernement à propos du déficit a déjà influencé favorablement la confiance des hommes d'affaires canadiens aussi bien qu'étrangers. Le Canada peut certainement s'attendre à ce que les investissements dans la recherche et la productivité augmentent, ce qui améliorera notre productivité et rendra notre industrie plus concurrentielle. Ensuite, nous aurons plus d'emplois à offrir aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1710)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions, des observations?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais des observations à faire au sujet de nombreux aspects de l'allocution du député, mais je m'en tiendrai à la question des droits politiques des employés de la Fonction publique du Canada. Je suis très content que le député ait fait savoir qu'il était personnellement pour que l'on accorde des droits politiques aux fonctionnaires, à qui l'on ne devrait pas continuer d'imposer le genre de restrictions qui existent à l'heure actuelle, et cela depuis 1966, et qui ont été renforcées par les directives que la Commission de la Fonction publique a envoyées à tous les fonctionnaires de février à juillet derniers.

Le député n'a toutefois rien dit des promesses bien précises que son chef, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), et le parti conservateur ont faites au cours de la campagne électorale, l'été dernier. Il se rappellera peut-être que, en réponse à des questionnaires publiés par l'Institut professionnel de même que par l'Alliance de la Fonction publique, on a promis qu'un gouvernement progressiste conservateur chargerait en fait un groupe d'étude parlementaire ou un comité parlementaire d'examiner les droits politiques des fonctionnaires en vue de prendre bientôt des mesures à cet égard.

Les conservateurs n'ont pas précisé au cours de la campagne ce qu'ils avaient l'intention de faire, mais ils ont établi très clairement qu'ils estimaient que la plupart des fonctionnaires devraient jouir de droits politiques. Je veux demander au député s'il se souvient de cette promesse. J'en déduis de sa déclaration qu'il appuie pareille mesure. A-t-il exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'il crée le comité promis? Peut-il, en tant que ministériel de l'arrière-ban, nous dire quand cela se fera?

M. Daubney: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), mon voisin, d'avoir posé cette question. Je me souviens, bien sûr, de la position que nous avons prise au cours de la campagne. C'en est une que j'appuie, comme le prouvent mes observations. C'en est une à la réalisation de laquelle je continuerai de travailler en tant que simple député.

En réponse à l'une des sous-questions du député, je lui dirai que j'ai eu des discussions avec certains membres du cabinet. J'ai confiance que cette question des droits politiques des fonctionnaires fera en temps opportun l'objet de négociations entre le Conseil du Trésor et divers syndicats de fonctionnaires. Je répète que j'insisterai certes pour qu'un comité parlementaire approfondisse la question. Le comité d'Avignon avait fait un bon bout de chemin, il y a quelques années, dans ce domaine en présentant des recommandations qui valaient la peine d'être étudiées. Je n'hésiterais pas à les recommander à mes collègues des banquettes ministérielles.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je sais gré au député de ses remarques. Je crois avoir dit très clairement que mon parti estime depuis longtemps que ces droits politiques devraient être reconnus aux employés de la Fonction publique du Canada. Mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), a présenté des projets de loi privés à plusieurs reprises à ce sujet. Je crois effectivement que ce sont là les seules fois où cette question a été abordée pendant la législature précédente, entre 1980 et 1984.

J'en parle simplement parce que les libéraux, quand ils formaient l'opposition en 1980, avant les élections qui ont eu lieu cette année-là, avaient fait les mêmes promesses que les conservateurs l'été dernier. On comprend mieux pourquoi les employés de la Fonction publique et les syndicats sont un peu amers lorsqu'ils voient ce qu'on leur offre maintenant, même si je crois que les conservateurs étaient un peu plus enclins que les libéraux à agir.

Mais ce qui m'inquiète, c'est de voir qu'on est en train d'en faire une question de négociations et de discussions. Si on n'agit pas dans les plus bref délais, il se pourrait bien que cette question se perde dans les dédales administratifs et qu'on n'en entende jamais plus parler. Je voudrais que le député se joigne à moi pour demander instamment au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), actuellement absent, de faire des démarches pour qu'un comité parlementaire soit créé avant la Noël. Ce comité serait spécialement chargé de s'assurer que cette question ne perde pas de son actualité. Autrement, je crains que les mesures que nous préconisons lui et moi ne soient jamais adoptées au cours de la présente législature.

M. Daubney: Monsieur le Président, je puis assurer au député d'Ottawa-Centre que je ferai tout en mon pouvoir pour veiller à ce que l'intérêt ne se dissipe pas autour de cette question. Il comprendra, bien sûr, que je ne suis pas en mesure de prendre le moindre engagement au nom du gouvernement. Je puis cependant lui affirmer que j'éprouve un intérêt personnel bien réel pour cette question, à l'instar de beaucoup de mes électeurs. Je reconnais que les principes en cause ne sont pas nettement tranchés. Nous tâchons de maintenir un équilibre entre deux principes essentiels en l'occurence. L'un réside dans l'impartialité et la neutralité de la Fonction publique qu'il faut, bien sûr, préserver. L'autre réside dans le droit de tout fonctionnaire à la liberté d'expression et à l'activité politique.

Ce n'est pas une question facile. Il est probablement juste de dire que cela n'en est pas une sur laquelle existe un accord général de ce côté-ci de la Chambre, et probablement pas non plus de l'autre côté. En ma qualité de député de la région d'Ottawa et d'ancien fonctionnaire, j'assure au député que je vais continuer à insister sur cette question. Avec lui, avec les autres députés de la région d'Ottawa et avec les autres députés intéressés du reste du pays, j'espère que nous pourrons saisir un comité parlementaire de cette question dans un avenir très rapproché.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de questions ni d'observations, je vais maintenant accorder la parole au prochain orateur.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à la Chambre pour la première fois. Je suis très fière d'être rendue ici après les efforts qui ont été déployés durant presque toute la dernière décennie.

Je voudrais remercier les électeurs de Gatineau qui m'ont confié ce mandat dont je suis très fière. Je voudrais aussi leur dire que je n'ai pas l'intention d'en gaspiller une seule miette, mais au contraire, d'en profiter pour apporter le développement qu'il faut à Gatineau, une circonscription qui a un potentiel immense, mais qui a été énormément négligée surtout au cours des dernières décennies.

La circonscription de Gatineau était un des comtés de Wilfrid Laurier. Bien que j'aie un très grand respect pour ce grand Canadien français qui a marqué notre histoire, je dois dire que je suis fière d'avoir pu remporter ce comté pour mon parti, à ce moment de l'histoire du Canada où il a tant besoin de courage et d'un coup de barre pour vraiment lancer le pays dans une direction qui va lui permettre de réaliser son grand potentiel.

On nous accuse, on accuse mon gouvernement, monsieur le Président, d'être vague dans le discours du Trône et, pourtant, dans ce discours sont contenues les grandes lignes de la nouvelle direction que mon gouvernement veut donner à la gestion de ce pays. Dieu sait que le pays a manqué de planification et de direction! Beaucoup trop de programmes ad hoc! Beaucoup trop de solutions qui étaient poussées par des raisons politiques qui ont nui au développement, qui ont nui à la solution à apporter aux problèmes économiques.

[*Traduction*]

Nous avions besoin d'une nouvelle orientation au Canada et il nous fallait jeter les bases de cette nouvelle orientation. Il est très difficile de faire faire demi-tour au *Queen Mary* rien qu'en souhaitant qu'il le fasse. Il faut planifier. Il faut être sûr d'être dans la bonne voie. Il faut dire à tous les techniciens et experts, et jusqu'à la salle des machines, que l'on va faire changer de direction à cet énorme bâtiment.

Cela présente une similarité avec ce que nous avons tenté de faire comme nouveau gouvernement car on ne peut pas corriger du jour au lendemain l'énorme gâchis dont nous avons hérité du gouvernement précédent, de son prédécesseur et de celui qui l'avait précédé. C'est pourquoi je m'insurge contre l'attitude adoptée par l'opposition qui ne voit dans notre discours du trône que généralités, projets chimériques, et rien de substantiel.

• (1720)

[*Français*]

Au contraire, ce discours s'attaque enfin aux problèmes structurels de notre économie, des problèmes qui nous ont empêchés, par exemple, de prévoir pour les mauvais jours. Parce qu'on avait une dette énorme, on ne pouvait pas avoir le jeu qu'il fallait pour réagir quand, par exemple, l'économie du pays avec lequel nous avons le plus grand commerce, soit les États-Unis, se trouvait en difficulté, que les acheteurs de ce côté ne pouvaient pas nous passer les commandes nécessaires pour nos usines. Alors, parce qu'on n'avait pas le jeu qu'il nous fallait, chaque fois que l'éléphant des États-Unis éternuait, on n'avait pas d'autre choix que de sauter en l'air.

Alors, il nous faut créer ce jeu entre notre partenaire du Sud qui a une énorme influence dans notre vie. Tout en créant ce jeu, nous voulons aussi assurer la souveraineté de notre pays, nous voulons pouvoir prendre des décisions autonomes qui vont favoriser la croissance de notre pays, qui vont parer aux problèmes qui se présentent toujours dans la vie d'un pays. On ne peut pas avoir une croissance égale, parce qu'il y a trop de facteurs qui influencent la croissance d'un pays, alors il nous faut ce jeu pour pouvoir parer aux mauvais jours.

Dans ce discours du Trône nous avons vraiment tracé comment nous allons obtenir le jeu qu'il faut pour faire face aux mauvais jours. Nous avons aussi tracé une nouvelle approche de concertation avec les provinces. Il y a trois objectifs fondamentaux qui commandent les relations de mon gouvernement avec les provinces, à savoir l'harmonisation des politiques des deux ordres de gouvernement, l'assurance du respect de leurs domaines de compétence respectif et la cessation des doubles emplois inutiles et coûteux. Ce ne sont pas là de grandes paroles, ce sont des choses très concrètes. J'en ai un exemple flagrant en ce moment dans ma circonscription où une usine de la CIP qui s'appelle Canexel vient de recevoir l'ordre de fermeture pour le 14 février. Dès que j'eus reçu de cette entreprise l'avis de fermeture, je suis entrée en communication avec le maire de la ville de Gatineau, avec le député libéral de la circonscription de Gatineau, avec le président de la Société d'aménagement de l'Outaouais et avec des gens dans la circonscription qui, je le savais, étaient vraiment intéressés à protéger l'emploi dans la circonscription. Alors, je ne me suis pas dit: Eh bien, le député provincial, c'est un libéral, pourquoi voudrais-je travailler avec lui? Peut-être qu'il va en récolter le crédit? Alors je devrais l'ignorer. Je ne me suis pas dit: Eh bien, dans la Société d'aménagement de l'Outaouais, c'est un gouvernement péquiste, on n'est pas d'accord sur la notion constitutionnelle, alors à ce moment-là pourquoi travaillerais-je avec ces gens-là qui ne partagent pas toutes mes opinions? Non, au contraire, je me suis dit: Il n'y a qu'un but, il faut sauver les 250 emplois à Canexel, et voilà pourquoi, tout de suite, nous avons commencé à travailler. Et demain même nous avons déjà des réunions avec des fonctionnaires du ministère du Développement industriel régional pour mettre face à face des acheteurs potentiels et les experts du Service de développement et du fédéral et du provincial pour vraiment s'assurer que les mesures que nous allons prendre vont être favorables à Gatineau et pas défavorables à l'autre région du pays où on voulait transférer l'équipement. Alors, c'est très concret. Quand on dit qu'on veut la concertation, on la pratique déjà.

Mon gouvernement s'est aussi engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrée dans les textes législatifs.

[*Traduction*]

La plupart des gens sont en faveur du bilinguisme au Canada. Le problème vient des méthodes utlisées pour l'établir. Il y a également beaucoup d'inquiétude de la part des Canadiens qui vivent dans certaines régions du pays qui n'ont pas eu l'avantage de côtoyer des gens parlant une autre langue que l'anglais, sauf peut-être quelques langues européennes. Ils ont entendu des gens parler diverses langues européennes, mais ils n'ont peut-être jamais rencontré des francophones d'Amérique du Nord. Et c'est pourquoi il y a beaucoup d'inquiétude.

Si l'administration précédente a fait une erreur dans sa politique de bilinguisme, ce fut de ne pas considérer que, lorsque l'on veut proposer des mesures qui touchent les émotions, la culture et les attitudes, il faut d'abord éliminer la crainte qui est l'obstacle principal au progrès. C'est pourquoi je suis très heureuse que mon parti et le gouvernement aient compris que nous devons continuer à préconiser le bilinguisme, mais que, par contre, nous devons tenir compte des craintes légitimes de tous ceux qui ne savent pas ce qu'est la vie dans une société où deux langues coexistent. C'est pourquoi cet aspect constitue une partie importante du discours du trône.

[*Français*]

On veut respecter l'égalité des deux langues. On parle aussi des méthodes qu'on va utiliser pour sensibiliser tous nos Canadiens qu'importe leur langue maternelle, à la richesse, à la valeur et à la justice du bilinguisme au Canada. L'entente constitutionnelle demeure incomplète tant que le Québec n'y aura pas adhéré. Même si la principale obligation des ministres consistera d'abord à promouvoir un renouveau économique, ceux-ci s'emploieront à créer les conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif primordial.

De plus, mon gouvernement s'est engagé non seulement à la réconciliation mais à la réalisation d'un consensus économique. Là encore la réalisation d'un consensus ce n'est pas que des grandes paroles, ce sont des choses très pratiques. Si, par exemple, on ne commence pas le processus de consultation, on n'arrivera pas aux solutions qui s'imposent pour nos problèmes très complexes. Il faut équilibrer le développement dans les régions. Il faut aussi cesser le dédoublement entre le palier provincial et le palier fédéral parce qu'on n'a plus la croissance énorme que l'on a connue dans les années 1960. Alors il faut absolument maximiser les revenus que nous consacrons au développement économique. Alors ce consensus, il est essentiel! On ne peut pas avancer sans l'obtenir.

Le prochain sommet se penchera non seulement sur l'obtention d'un consensus mais il réunira aussi des représentants des consommateurs, des femmes, des peuples autochtones, des milieux d'affaires, des syndicats et de l'administration publique. Alors on aura vraiment l'éventail de consultations nécessaire pour vraiment choisir des politiques qui vont coller à la réalité de toutes les régions, qui vont coller à la réalité de la situation économique du pays et, aussitôt que la situation s'améliorera, on pourra mettre à exécution tous les programmes ou les changements qui s'imposent.

Et je suis convaincue que ce n'est pas en lançant des sommes énormes à gauche et à droite pour marquer des points ou pour impressionner que nous allons régler les problèmes. Au contraire, je crois que la raison pour laquelle notre pays se trouve dans l'impasse où il se trouve actuellement c'est parce qu'on a trop souvent utilisé cette méthode. On a voulu épater la galerie plutôt que de vraiment s'asseoir et d'une façon qui semble peut-être moins dramatique et plus poussiéreuse à certaines personnes qui aiment l'éclat, mais ce sont des méthodes qui vont être beaucoup plus constructives, compétentes et efficaces pour régler les problèmes.

Il y a aura peut-être d'autres sommets qui porteront sur l'accroissement de la productivité. Tout le monde sait qu'il faut accroître notre productivité. Et quand on parle de productivité on ne veut pas dire que l'on veut que les gens travaillent plus fort et que les gens sont paresseux; au contraire, on veut dire qu'on a des équipements désuets, qu'on a des marchés qui sont mal étudiés, qu'on a des produits qui ne collent pas aux marchés. Alors la productivité c'est tout cela, ce n'est pas tout simplement de dire aux gens: Il vous faut travailler beaucoup plus pour les heures que vous consacrez au travail. Je crois que même ce dernier problème diminue de plus en plus. Je crois que c'est plutôt du côté de la modernisation des équipements, de l'arrivée dans le domaine de la technologie de pointe. En parlant de technologie de pointe, dans l'Outaouais, nous ne

faisons pas encore partie du virage technologique. Alors je me suis donné comme mandat, au cours de la campagne électorale, et je le continue, de m'assurer que l'Outaouais québécois francophone et anglophone fasse partie du virage technologique et très bientôt.

Monsieur le Président, je voudrais ici faire quelques commentaires sur l'aspect de la justice sociale qui est contenue dans le discours du trône. Le rôle des femmes dans toutes les sphères de la société canadienne et l'égalité qu'elles revendiquent légitimement constitue certes le changement le plus important des dernières années. La véritable parité entre hommes et femmes passe par l'égalité économique. Voilà pourquoi j'ai choisi d'être du côté du parti progressiste conservateur plutôt que d'un autre parti. C'est parce que je suis arrivée à la conclusion que sans l'égalité économique la femme pouvait rêver «sempiternam amen» à l'égalité sociale et elle ne la trouvera jamais.

• (1730)

Et je savais que pour obtenir l'égalité économique il fallait que l'économie soit en bonne santé et que si le gouvernement en place n'avait pas le courage d'effectuer les changements qui s'imposaient pour permettre une croissance économique que moi, comme femme, que mes sœurs, que mes petits-enfants, parce que j'ai un fils et j'aurai peut-être des petites-filles, nous n'aurions jamais cette égalité. Voilà donc pourquoi je trouve que les efforts déjà déployés par mon gouvernement et par notre premier ministre que je salue, ces efforts sont non seulement valables mais essentiels pour que la femme obtienne l'égalité.

Vous serez par ailleurs invités à vous pencher sur d'importantes initiatives législatives dont l'abrogation des dispositions discriminatoires de la Loi sur les autochtones, certaines modifications de la Loi sur le divorce ainsi que des mesures destinées à contrôler la pornographie et la diffusion d'émissions axées sur l'exploitation sexuelle.

Il est aussi temps de reconnaître la responsabilité que nous avons comme société envers nos concitoyens qui souffrent d'une incapacité physique ou mentale, et c'est pourquoi dans le discours du Trône nous avons aussi mentionné que c'est pour nous une priorité.

Il y aura aussi une révision complète du Régime canadien des pensions notamment en ce qui concerne la transférabilité, la dévolution, les prestations au conjoint survivant et la participation des femmes au Règime des rentes. Alors, ce sont là encore des dossiers très étoffés, ce sont des dossiers sur lesquels il faut se pencher de façon essentielle afin d'obtenir pour les femmes surtout un progrès économique. Comme on le sait, je crois que c'est un chiffre effarant, quelque chose comme 60 p. 100 des femmes de 65 ans ou plus vivent sous le seuil de la pauvreté. Beaucoup de ces femmes-là se retrouvent là parce que soit qu'elles ont consacré leur vie à élever une famille et à s'occuper de leur mari, soit qu'elles ont occupé des positions qui leur ont donné ou aucune pension ou une très piètre pension. Alors il est essentiel pour l'égalité des femmes que nous fassions la révision du Régime des pensions. C'est aussi essentiel pour les hommes parce que notre société a évolué. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de mobilité et même il en faut encore plus parce qu'il faut aller là où sont les emplois, il faut que notre population puisse bouger d'un bout à l'autre du pays pour aller là où le développement se fait parce que ce serait rêver en couleurs que de penser qu'on aura un jour un développement égal à travers un pays aussi vaste que le nôtre, qui a des marchés tellement diversifiés. Alors la mobilité est essentielle et sans la portabilité et la transférabilité des pensions, on ne pourra pas obtenir la flexibilité nécessaire pour s'assurer que le chômage soit éliminé, ou tout de même réduit à un pourcentage que l'on peut absorber dans notre société par des programmes d'aide temporaires.

Le Canada doit beaucoup aux personnes qui se consacrent à la poursuite de l'excellence dans les domaines de la culture, des arts et de l'athlétisme. Alors le discours du Trône nous dit que nous allons nous pencher sur cet aspect-là. Maintenant, il faut comprendre que lorsqu'on est en pleine crise économique et qu'on essaie de donner une nouvelle direction économique à un pays, malheureusement, il faut établir des priorités et que peut-être les domaines de la culture et des arts et de l'athlétisme n'auront pas autant d'attention tout de suite au début de notre mandat que le chômage et la création d'emplois vont recevoir. C'est normal parce que les gens qui sont sur le pavé, et qui, beaucoup maintenant, se retrouvent sur l'assistance sociale, devraient vraiment recevoir notre attention plutôt que de nous pencher sur des choses qui nous sont très chères comme la culture, l'art et le conditionnement physique et la compétition, mais qui tout de même devront attendre peut-être un petit bout de temps avant qu'on puisse trouver les fonds nécessaires pour donner un coup de pouce à ces gens-là. Mais d'un autre côté, il y a beaucoup à faire dans ces domaines-là qui n'a rien à voir avec des subventions ou des énormes sommes à consacrer. On peut par exemple se pencher sur le système fiscal pour s'assurer que les artistes ne soient pas pénalisés parce qu'ils vivent, disons, un rythme de vie différent de la personne qui travaille à salaire jour après jour.

Il y a beaucoup à faire du point de vue d'assouplir, disons, les règlements qui existent et de simplifier le système fiscal.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Je donne la parole à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, au début de ses remarques, à propos du discours du trône, la députée a répété ce qu'ont déclaré de nombreux députés ainsi que le chef de son parti, soit qu'il n'était pas possible d'annoncer dans le discours du trône la réalisation de toutes les promesses faites au cours de la campagne électorale, car, après le 4 septembre, on a constaté que les finances du gouvernement étaient dans une situation catastrophique. La députée a dit que «le placard était vide». Ma question est simple et directe. Ne sait-elle pas que, pendant la campagne électorale, son chef et de nombreux candidats conservateurs disaient que le pays était dans une situation financière catastrophique? En fait, ils prédisaient un déficit de 36 ou 37 milliards. En dépit de cela, ils ont fait plus de 300 promesses dont le chef de son parti estimait le coût à environ 4 milliards de dollars.

L'autre soir, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que le déficit cette année atteindrait environ 34 milliards. Toutefois, la députée et nombre de ses collègues utilisent l'excuse de la situation financière pour revenir sur des promesses faites lors de la campagne électorale. Comment peuvent-ils dire qu'il leur est impossible de respecter leurs promesses parce que le déficit est maintenant de 34 milliards—selon le ministre des Finances—alors que pendant la campagne électorale, ils pouvaient tout promettre en disant que le déficit serait de 36 ou 37 milliards?

Mme Mailly: Monsieur le Président, c'est très volontiers que je réponds à la question. Au début de mon exposé aujourd'hui j'ai dit que, dans le discours du trône, nous voulions nous attaquer, entre autres, aux problèmes structurels de notre économie, que l'on néglige depuis des décennies.

L'un de ces problèmes structuraux est l'accroissement de la dette que nous avons découvert quand nous avons assumé le pouvoir et que nous avons pu consulter les livres. Nous nous sommes rendu compte, comme le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) l'a dit, qu'il y avait eu un vaste gaspillage. Il nous a fallu attendre jusqu'au 17 septembre, au moment où nos ministres ont pu consulter les livres, pour en constater toute l'ampleur. Et de un.

Le deuxième problème est que la dette croissait à un rythme encore plus rapide et plus alarmant que nous ne l'avions prévu. Quand nous parlions d'un déficit de 36, 35 ou 34 milliards de dollars, c'était pour l'année 1984-1985. Nous n'apercevions que la pointe de l'iceberg. Je crois que le ministre des Finances a bien fait comprendre dans son exposé que, suite au choc qu'il a eu en constatant la direction que prenait le déficit, comparativement à la croissance qui aurait pu se réaliser, il a décidé d'y mettre un frein immédiatement, sinon nos ennuis seraient beaucoup considérables dans trois ou quatre ans d'ici, et nous n'aurions jamais la liberté de nous y attaquer. Qui plus est, nous serions incapables de venir en aide au million et demi de chômeurs.

La dernière chose que je veux dire à propos des promesses faites au cours de la campagne électorale, c'est que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a bien précisé que nous ne les remplirions pas toutes dans les quinze minutes ou les quinze jours qui suivraient la prise du pouvoir. Nous n'en sommes qu'au troisième mois de notre premier mandat. Que le député attende un peu et il aura le plaisir de voir tout cela se réaliser. Il sera bien étonné de voir jusqu'à quel point s'accompliront ces promesses qu'on dit vaines et qui ne sont en réalité que des solutions aux problèmes qu'a créés le parti même du député quand il était au pouvoir.

• (1740)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Une autre petite question. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand).

[*Traduction*]

M. Allmand: Je n'ai pas l'habitude d'être applaudi si chaudement par les conservateurs, monsieur le Président.

La députée n'a pas répondu à la question quand je lui ai demandé pourquoi ils avaient . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: J'ai écouté la députée sans l'interrompre. Elle n'a pas expliqué pourquoi les conservateurs avaient fait plus de 300 promesses qui allaient coûter 4 milliards, tout en sachant que la situation était grave. Elle n'a pas répondu à cela. Je lui pose maintenant la question suivante. Elle a dit ceci: «Nous allons régler le problème du déficit, le problème fondamental, en réduisant nos dépenses». Est-elle en train de nous dire que les 9 millions et plus que l'on soustrait des subventions au logement, étaient du gaspillage? On a même réduit davantage les crédits destinés à la rénovation des maisons dans les vieux quartiers de notre ville. Était-ce du gaspillage ces crédits?

Mme Mailly: Non!

M. Allmand: Le budget de l'aide étrangère comportait-il du gaspillage? Et la coupure de 5 millions dans les prêts aux étudiants a-t-elle été motivée par le gaspillage? Je voudrais en connaître la réponse. Je voudrais qu'elle nous dise clairement et simplement si toutes les compressions sont motivées par le gaspillage.

Mme Mailly: La réponse est non, monsieur le Président. Je n'ai pas parlé de gaspillage. J'ai dit simplement que nous étions aux prises avec une dette énorme qui ne cesse de gonfler et qu'il faut faire quelque chose. Nous devons avoir le courage d'instaurer ces mesures, le courage qui vous a manqué.

Des voix: Bravo!

Mme Mailly: Nous aurions pu faire comme votre gouvernement en 1980 et annoncer au monde entier que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je demande à la députée de s'adresser à la présidence.

Mme Mailly: Je m'excuse, monsieur le Président.

[*Français*]

Mme Mailly: Je m'excuse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est justement parce que le gouvernement du député n'a pas eu le courage de redresser la situation que nous devons agir. Il nous a fallu réexaminer tous les programmes. Il nous a fallu faire preuve d'équité en prenant toutes ces mesures impopulaires. Parce que le gouvernement précédent n'a jamais eu le courage de faire face aux mauvaises nouvelles. Même en 1980, après sa réélection, après avoir

affirmé que tout allait à vau-l'eau, ce gouvernement n'a pas eu le courage de changer un iota à sa politique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Regina-Est (M. de Jong) a la parole.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, à l'instar de tous mes collègues, je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre nomination à titre de président suppléant. Je sais que vous saurez vous acquitter de votre tâche avec honneur, tact et équité envers tous les députés. Je vous félicite donc, monsieur le Président. Je voudrais également complimenter notre nouveau gouvernement. Il a assurément reçu un mandat très clair des électeurs. Nous comptons maintenant parmi nous de nombreux nouveaux députés ainsi que quelques députés de longue date, et si vous le permettez, je voudrais leur souhaiter tout le succès possible.

Il est évident, monsieur le Président, que les Canadiens se sont exprimés clairement au cours des dernières élections fédérales. Ils étaient fatigués de se faire tourner en bourriques par les libéraux. Ils n'en pouvaient plus, selon moi, des paroles trompeuses et de la gabegie. Dans l'ensemble, on avait le sentiment que le gouvernement fédéral gérait principalement par expédients, qu'il n'avait aucune idée de l'orientation qu'il entendait donner au pays. Les Canadiens ont jugé, le jour du scrutin, qu'un changement important s'imposait. Même si le nouveau gouvernement est au pouvoir depuis moins de trois mois maintenant, nous attendons toujours avec impatience cette nouvelle orientation.

Il me semble, monsieur le Président, après avoir écouté le discours du trône et l'exposé économique, que nos problèmes du passé ne font que se perpétuer, peut-être à un rythme quelque peu accentué. Nous vivons, sans aucun doute, des temps très difficiles. Nous sommes témoins de bouleversements socio-économiques et technologiques. On décèle un sentiment généralisé d'insécurité au pays. Les jeunes se demandent quel avenir les attend. Les travailleurs ne savent pas si leur emploi d'aujourd'hui existera encore dans un ou deux ans. Les personnes plus âgées qui sont sur le point de prendre leur retraite se demandent si leur pension ou leurs maigres économies seront suffisantes pour leur permettre de se loger et de se nourrir de façon décente dans les années à venir. L'insécurité est profonde. On se rend compte également que les solutions traditionnelles ne permettront pas de résoudre le problème qui afflige la plupart des pays du monde à l'heure actuelle.

Examinons certaines des contradictions, monsieur le Président. Notre taux de chômage et le déficit sont élevés, et pourtant, en même temps, on assiste de façon générale, depuis quelques années, à une réduction des services gouvernementaux. Si l'on se fie aux principes économiques traditionnels, monsieur le Président, cela n'a aucun sens. En général, lorsque les déficits sont élevés, cela signifie que le gouvernement injecte davantage d'argent dans l'économie, afin de stimuler l'activité économique et la croissance. Ainsi, il ne devrait pas y avoir de chômage. Cependant, on a maintenant un fort taux de chômage malgré des déficits élevés. Normalement, lorsqu'on sabre dans les services et les programmes gouvernementaux, les déficits baissent. Or, là encore, monsieur le Président, comme sous l'administration libérale précédente, on a droit à des coupes sombres permanentes dans les programmes gouvernementaux et, en même temps, à une augmentation du déficit. Cela n'a aucun sens, monsieur le Président.

Il ne fait aucun doute que nous devons en priorité chercher à restreindre le déficit. Sauf erreur, de 25 à 30 p. 100 des recettes publiques—autrement dit, l'argent que le gouvernement prélève sous forme de taxes, droits et ainsi de suite—sert à rembourser notre dette. C'est inadmissible, monsieur le Président. Lorsqu'on tient un budget familial, on sait qu'il est impossible de faire tourner une maison en consacrant 30 p. 100 de son revenu au remboursement de ses dettes passées. Personne ne peut vivre de cette façon, et un pays pas davantage.

Les solutions que nous ont proposées les députés du gouvernement nous semblent insensées. Ils nous ont récité des slogans selon lesquels les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens, ou que les programmes et dépenses du gouvernement, notamment dans le domaine social, sont exagérés. Selon eux, nous avons été trop bons pour les Canadiens et nous appliquons trop de programmes d'assistance sociale pour les riches. Mais, monsieur le Président, lorsqu'on examine les programmes en vigueur au Canada et qu'on les compare avec ceux de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, on s'aperçoit que nous sommes très en retard. Certains pays d'Europe de l'Ouest, monsieur le Président, qui ont beaucoup moins de richesses naturelles que nous, réussissent à offrir à leurs personnes âgées, à leurs chômeurs et à leurs invalides, une bien meilleure sécurité économique. C'est pourquoi lorsque j'entends clamer que nous vivons au-dessus de nos moyens, tout ce que je puis répondre, monsieur le Président, c'est que c'est de la foutaise!

Si notre déficit est aussi élevé, c'est peut-être parce que les gouvernements n'ont pas obtenu les recettes voulues. Ce n'est pas parce que nous avons trop dépensé, mais parce que nous n'avons pas touché les revenus qui devraient être versés dans les coffres publics. Les chiffres prouvent, monsieur le Président, que 18 milliards de dollars disparaissent en échappatoires fiscales dont profitent les sociétés. Ce sont 18 milliards qui auraient dû normalement alimenter les coffres de l'État mais qui ne s'y trouvent pas à cause des concessions fiscales. Les banques du pays payent moins d'impôt que tous les commis qui y travaillent. Voyez un peu la quantité d'impôts non perçus.

• (1750)

Le gouvernement a fait une tentative, dans l'exposé financier, en vue d'en percevoir une partie. Il espère toucher près de 400 millions de dollars sur les 4 milliards et demi qui lui sont dus, tout le monde en convient. Les sociétés à elles seules doivent environ 1.6 milliard de cet impôt non payé. A mon avis, un grand nombre d'entre elles sont d'importantes multinationales qui n'ont pas payé l'impôt qu'elles doivent au Trésor public, comme elles et le gouvernement l'admettent volontiers. Et pourtant, ce dernier se contente de ne percevoir que 400 millions de dollars de cet impôt. Cela me paraît insensé, monsieur le Président. Si nous voulons équilibrer notre budget, ce qui est important, nous devons nous occuper des recettes et pas simplement des dépenses. Le gouvernement est vraiment convaincu, j'ai bien peur, que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens.

Nous avons entendu le même genre de beaux discours en Saskatchewan, monsieur le Président. L'ironie du sort dans cette province, c'est que depuis l'élection d'un gouvernement conservateur en 1982, le déficit accumulé atteint actuellement près de un milliard de dollars. C'est supérieur à tous les déficits antérieurs de la Saskatchewan. Les conservateurs de la Saskatchewan arrivés à ces résultats tout en sabrant dans les programmes sociaux, dans les crédits scolaires, dans les programmes de construction de routes, dans les programmes d'immobilisation et tout en vendant nos ressources et nos sociétés de la Couronne.

On doit se demander comment les conservateurs ont pu augmenter le déficit en prétendant rechercher le résultat contraire. Ils se sont retrouvés avec le plus gros déficit de l'histoire de la Saskatchewan, alors qu'ils avaient pendant la même période diminué le budget consacré aux programmes sociaux. Ils sont arrivés à ce résultat parce qu'ils ont accordé des tas d'avantages fiscaux à un grand nombre de riches, particulièrement dans l'industrie pétrolière, au point où les habitants de la Saskatchewan se retrouvent aujourd'hui avec une dette d'environ un milliard, que nous et nos enfants devront rembourser dans les années à venir.

Tout cela repose sur une théorie économique absurde qui provient de la Chicago School of Economics et dont M. Friedman est le grand défenseur. Cette théorie, qu'on pourrait appeler la théorie des retombées, consiste en gros à dire que, si l'on donne beaucoup d'avoine à un cheval, le moineau finira par en profiter. Si l'on accorde aux entreprises beaucoup d'avantages fiscaux et de subventions, tout cet argent servira à augmenter la production, créant ainsi des emplois, et tous les bénéfices supplémentaires seront redistribués dans le circuit économique. Par conséquent, les gens auront plus d'argent pour acheter les biens et les services dont ils ont besoin. Eh bien, monsieur le Président, comme nous avons pu le constater en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Grande-Bretagne et au Chili, où cette expérience est allée le plus loin, tout cela mène au chômage massif, à la déflation et au chaos économique. Visiblement, cette théorie ne marche pas du tout.

L'autre question sur laquelle nous devons nous pencher, monsieur le Président, c'est celle des taux d'intérêt et d'une politique typiquement canadienne dans ce domaine. Malheureusement, rien dans le discours du trône ni dans l'exposé financier du ministre des Finances ne permet de penser que le gouvernement est disposé à appliquer une politique indépendante permettant de fixer véritablement les taux d'intérêt au Canada. Les membres du gouvernement libéral précédent affirmaient aux députés du Nouveau parti démocratique que leur proposition était utopique et qu'il était impossible d'avoir une politique indépendante dans ce domaine. Nous ne partageons pas cet avis, monsieur le Président. N'est-il pas surprenant que les représentants des provinces, lorsqu'ils se sont réunis en Nouvelle-Écosse cet été, aient demandé au parti qui formerait le nouveau gouvernement d'adopter une politique canadienne indépendante en matière de taux d'intérêt?

Les taux d'intérêt sont élevés. Ils ont diminué légèrement ces derniers temps, mais le taux d'intérêt réel demeure à un niveau sans précédent. D'ordinaire, le taux d'intérêt est de 2 p. 100 supérieur au taux d'inflation. Or, le taux d'inflation est d'environ 4 p. 100 à l'heure actuelle. Pourquoi le taux d'intérêt n'est-il pas de 6 p. 100? A la rigueur, j'admettrais un taux d'intérêt de 7 p. 100, monsieur le Président. A ce taux de 7 p. 100, nous pourrions résorber notre déficit. A ce taux de 7 p. 100, les jeunes pourraient par ailleurs s'acheter une maison ou une voiture, voire même se lancer en agriculture ou pratiquer la pêche. Un taux de 7 p. 100 serait raisonnable, et nous serions les témoins chez nous d'une certaine activité économique.

Si le taux d'intérêt n'est pas de 7 p. 100, c'est en raison essentiellement du déficit du gouvernement américain. Ce déficit est si élevé à l'heure actuelle que toute l'épargne américaine arrive à peine à assurer le service de sa dette. Et s'il est si élevé, c'est en partie à cause de la course aux armements qui absorbe tous les capitaux du monde. Elle est en train de ruiner les économies, non seulement celles des pays occidentaux, mais aussi vraisemblablement celles des pays socialistes de l'Est. Le billion de dollars que le monde gaspille en armements et en engins de mort est en train de le mener à sa faillite économique.

Les besoins en capitaux du gouvernement américain sont si grands que pour assurer le service de sa dette, il doit accaparer les capitaux du Canada, de l'Europe occidentale et du reste du monde. Le seul moyen pour lui d'y parvenir, c'est de renforcer le dollar américain et de maintenir les taux d'intérêt élevés aux États-Unis. Ainsi, si nous voulons limiter chez nous l'exode des capitaux, nous sommes obligés de hausser nous aussi notre taux d'intérêt. C'est exactement ce qui se passe, monsieur le Président. Nous maintenons nos taux d'intérêt élevés, et les seuls qui bénéficient de la situation sont les banquiers et les financiers internationaux. Ils s'en donnent à cœur joie, monsieur le Président.

N'est-il pas grand temps que nous ayons au Canada un gouvernement qui ait la détermination politique de dire: «Nous refusons de jouer comme par le passé à ce petit jeu. Nous refusons de nous soumettre à ce chantage. Nous entendons appliquer chez nous une politique des taux d'intérêt qui soit autonome. Nous entendons conserver nos capitaux chez nous.» N'est-il pas grand temps que nous ayons au Canada un gouvernement qui ait suffisamment d'estomac politique pour obliger les banques et les multinationales à conserver chez nous les bénéfices qu'elles y ont réalisés au cours de l'année? Le gouvernement devrait imposer le contrôle des changes et empêcher les capitalistes d'exporter leurs capitaux là où ils pourraient rapporter gros. Il est grand temps que les banquiers et les grandes sociétés de notre pays assument leur responsabilité à l'égard de l'économie et du bien-être de notre pays. Le nouveau gouvernement n'en parle toutefois pas du tout, monsieur le Président.

En préparant mon discours, j'ai consulté certains des vieux dossiers, et je suis tombé sur un document très pertinent à l'heure actuelle. Il s'agit de la déclaration des évêques, parue le 5 janvier 1983. Ils parlent de la stratégie actuelle. En janvier 1983, le gros problème était l'inflation. Les évêques ont notamment dit ceci:

> Les problèmes structurels et moraux que nous venons d'identifier risquent de se trouver au sein même de la stratégie actuelle de relance économique mise en œuvre au Canada. Comme le révèlent de récentes déclarations, l'objectif premier consiste à rétablir la rentabilité et la concurrence de certaines industries canadiennes et d'assurer, dans tout le pays, de meilleures conditions pour les investissements privés.

C'est le genre de raisonnement qu'ont tenu jusqu'à présent le ministre des Finances (M. Wilson) et tous les autres membres du gouvernement. Voici la suite de cette déclaration:

Le secteur privé est appelé à devenir le «moteur» de la relance économique. Pour atteindre ces objectifs, il faut s'attaquer à l'inflation . . .

Dans ce cas au déficit.

. . . perçue comme le problème numéro un. Les causes de cette dernière sont les salaires des travailleurs, les dépenses gouvernementales et la faible productivité plutôt que le contrôle monopolistique exercé sur les prix.

● (1800)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 18 heures, la Chambre, conformément à l'article 12, paragraphe (3), du Règlement, procédera maintenant au vote différé sur l'amendement.

M. James, appuyé par M^me^ Jacques propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

M. Allmand, appuyé par M^me^ Pépin, propose:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Mais la Chambre regrette que vos conseillers non seulement aient omis d'accorder la priorité au gouvernement au grand jour, mais en outre qu'ils aient, par leurs actes, cherché à renverser la tendance amorcée par les gouvernements précédents en limitant considérablement les renseignements disponibles sur la prise des décisions au gouvernement et en essayant de restreindre l'accès aux participants élus et autres à ce processus décisionnel.»

Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Allmand, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 2)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Caccia
Cassidy
Deans
de Jong
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Johnston (Saint-Henri-Westmount)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
Mitchell (M^me^)
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Robinson
Rompkey
Rossi
Skelly
Turner (Vancouver Quadra)—42.

L'Adresse

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand (M^me^)
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Blouin (M^me^)
Bourgault (M^me^)
Bradley
Brightwell
Browes (M^me^)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney (M^lle^)
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Clark (Brandon-Souris)
Clifford
Clinch
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Cooper
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hnatyshyn
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Kilgour
Kindy
La Salle
Layton
Lewis
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
Mailly (M^me^)
Mantha
Mayer
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (M^me^) (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McMillan
Minaker
Mitges
Moore
Murta
Nielsen
Oberle
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Peterson
Plourde
Price
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Suluk
Taylor
Thacker
Toupin
Towers
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Vézina (M^me^)
Vincent
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—114.

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 19 novembre, de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. Simon de Jong (Regina-Ouest): Monsieur le Président, dans le discours que j'ai prononcé hier soir avant l'ajournement du débat, j'ai cité un extrait de la déclaration des évêques du 5 janvier 1983. J'expliquais à la Chambre que le discours tenu alors était le même que maintenant. Par exemple, nous entendons dire que nous devons être plus productifs, que le secteur privé est le moteur de la croissance et de la relance économiques, que nous devons le rendre plus concurrentiel et lui permettre d'accroître ses bénéfices, sans quoi il ne peut y avoir de reprise économique. Les évêques ont souligné dans leur déclaration qu'on demandait aux travailleurs, aux chômeurs, aux jeunes et à ceux qui vivent d'un revenu fixe de faire de plus en plus de sacrifices au nom de la reprise économique, alors que ces personnes sont les principales victimes des mises à pied, des restrictions salariales et des coupures dans les services sociaux. Ils ont également déclaré qu'il n'y avait aucune raison de croire que les travailleurs pourront éventuellement bénéficier réellement des sacrifices qu'on leur impose. En effet, même si les entreprises récupèrent et augmentent leur marge de profit, il est fort probable qu'elles investissent dans de nouveaux moyens technologiques réduisant ainsi la main-d'œuvre, qu'elles exportent ces profits vers d'autres pays ou encore qu'elles les engagent dans le marché de la spéculation.

Les évêques et les membres de notre parti envisagent une autre façon de faire fonctionner la société. Permettez-moi de vous citer un autre extrait de la déclaration des évêques:

> Il existe évidemment d'autres façons d'envisager notre avenir industriel et d'organiser notre économie. Nous ne prônons pas ici un arrêt du progrès technologique mais plutôt un réaménagement des valeurs et priorités du développement économique. Une autre stratégie économique pourrait par exemple accorder la priorité à la satisfaction des besoins de tous les citoyens, aux valeurs du travail humain, ainsi qu'à une répartition équitable de la richesse et du pouvoir entre les gens et les régions. A quoi ressemblerait un autre modèle de développement en vertu duquel l'accent serait mis sur les formes socialement utiles de production, les industries à fort coefficient de main-d'œuvre, l'utilisation d'une technologie moyenne, l'autosuffisance, la propriété et le contrôle communautaires des industries, de nouvelles formes de propriété et de gestion ouvrières, ainsi que sur l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables?

Pourtant, dans le discours du trône et l'exposé économique, nous constatons une orientation diamétralement opposée. Le gouvernement ne vise pas à l'autosuffisance, étant donné qu'il limite le programme d'isolation des maisons, la recherche et le développement de technologies nouvelles notamment dans le domaine de l'énergie. Il s'agit de mesures régressives, de mesures qui nous obligent à compter davantage sur les mégaprojets énergétiques capitalistiques. Cela réduit le potentiel d'autosuffisance et la protection des citoyens.

Comme nous le constatons de nouveau dans le discours du trône et l'exposé financier, le gouvernement croit que la reprise économique du Canada sera possible uniquement grâce aux grandes multinationales. C'est une idée fausse, monsieur le Président. C'est une approche qui a été expérimentée en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Grande-Bretagne, au Chili et dans bien d'autres pays. Elle s'est révélée désastreuse pour les simples travailleurs. Je dois avertir le gouvernement que s'il poursuit dans cette voie, il détruira le tissu économique et social du Canada. Les pauvres et les travailleurs devront se révolter contre leur sort.

La population a mandaté massivement le gouvernement pour qu'il apporte des changements. Les Canadiens veulent qu'il trouve de nouvelles solutions pour assurer notre développement économique. Ils ne veulent pas de la reaganomie appliquée aux États-Unis. Ils ne veulent pas des conflits ouvriers qui se sont produits en Grande-Bretagne.

J'exhorte donc le gouvernement à faire volte-face et à trouver, dans un esprit de coopération, une nouvelle orientation pour le Canada, une orientation que les simples citoyens pourront approuver et qui sera basée sur la justice et l'égalité pour tous.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Stackhouse: J'ai un commentaire à faire, monsieur le Président. Comme le député, je me demande si le virage technologique n'entraînera pas pour nous la perte d'emplois. Quant aux remarques du député, elles m'incitent à lui donner un avertissement: mettre trop l'accent sur le travail de l'homme n'est guère mieux que de donner la priorité exclusivement aux industries de capital. Si le député est déjà allé dans des pays comme l'Inde, pays que j'ai eu l'occasion de visiter, il verrait des projets qui nécessitent énormément de main-d'œuvre. Des équipes d'hommes et de femmes construisent des routes sans utiliser de machines, car ils n'ont que des marteaux pour concasser la pierre des terrassements. C'est le seul travail répétitif et monotone que ces gens-là peuvent faire et plusieurs générations de leurs descendants sont condamnées d'avance à ne faire rien d'autre. Mais si l'on va ailleurs dans ce grand pays qu'est l'Inde, on constate que le niveau de vie est de beaucoup supérieur à celui que je viens de décrire, à cause du progrès technologique à l'origine d'énormes industries et entreprises capitalistiques. Dans les pays de l'Ouest, nous essayons d'établir un équilibre de façon à marcher de pair avec le progrès et l'expansion technologiques, et même d'améliorer le niveau et la qualité de vie au Canada, sans pour autant réduire indûment les possibilités d'emploi.

• (1110)

Quant à la déclaration des évêques, que je respecte, je trouve qu'elle n'insiste pas assez sur la nécessité d'établir un équilibre. Je leur sais gré de nous avoir mis en garde contre une trop grande dépendance vis-à-vis de la technologie, mais je préférerais qu'on accorde plus d'importance à un juste équilibre, tant dans la déclaration des évêques que dans les remarques du député.

M. de Jong: Le député a raison, monsieur le Président, en réalité, la balance penche tellement du côté des entreprises de capital que l'industrie ou l'État ne reconnaissent guère le bien-fondé de ce que les évêques appellent l'utilisation d'une technologie moyenne. Voici un passage de leur déclaration:

Nous ne prônons pas ici un arrêt du progrès technologique, mais plutôt un réaménagement des valeurs et priorités du développement économique.

J'aimerais donner au député un exemple dans le secteur énergétique: si un propriétaire dépense autant d'argent pour isoler sa maison qu'il en coûte pour construire un réacteur nucléaire, il économisera plus d'électricité que le réacteur nucléaire est capable d'en produire. L'isolation des maisons n'est pas une industrie de capital, car elle fournit du travail et rend le consommateur plus indépendant. Il ne dépend plus de la compagnie d'électricité et n'a plus à régler chaque mois d'énormes factures afin de payer le réacteur nucléaire, sans parler des intérêts sur la dette.

Il y a deux façons d'envisager le progrès. D'abord, l'industrie nucléaire, qui consomme énormément de capital, menace l'environnement et produit de l'électricité très coûteuse. Une autre solution serait d'opter pour l'isolation des maisons et l'économie d'énergie. Il serait certes beaucoup plus avantageux pour les gens ordinaires de dépenser ces mêmes sommes pour économiser de l'énergie que pour payer un réacteur nucléaire. Pourtant, dans son exposé financier, le gouvernement sabre dans le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et le programme d'énergie de rechange grâce auquel sont mises au point de nouvelles formes d'énergie qui permettraient de réaliser d'importantes économies et favoriseraient davantage l'indépendance énergétique du Canada, de ses localités et de ses citoyens. Pourtant il n'a jamais été question dans l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson) de sabrer dans les crédits du secteur nucléaire.

L'industrie nucléaire a coûté des milliards de dollars. On a dû fermer des usines sous-utilisées de traitement de l'eau lourde ont dû être fermées. On a décommandé des usines d'énergie nucléaire et cela a coûté très cher au contribuable. Toutefois le ministre des Finances n'a pas réduit d'un seul cent les crédits que nous continuons de consacrer au secteur nucléaire. Le député se doute bien que la balance penche du côté de programmes capitalistiques, et non pas de programmes de mise au point de technologies de remplacement qui seraient plus avantageux pour les Canadiens sur le plan de la création d'emplois et nécessiteraient moins de capitaux.

• (1115)

M. Stackhouse: Monsieur le Président, les députés et les Canadiens doivent comprendre, mais la plupart de ces derniers le comprennent déjà, que le député a établi une fausse dichotomie entre les industries de main-d'œuvre et les industries de capital dans l'exemple qu'il a donné de l'isolation thermique des maisons et des générateurs hydroélectriques à réacteur nucléaire. Il ne s'agit pas d'une querelle concernant l'écologie et l'économie. Il s'agit plutôt de veiller à favoriser les progrès techniques nécessaires dans notre société et ailleurs dans le monde où l'on en a un plus grand besoin et, par ailleurs, de ne pas oublier de combler ce besoin vital qu'a l'humanité de possibilités d'emploi.

Or la réalité brutale dans la plupart des autres pays c'est qu'ils ont de la technologie et des progrès que nous avons connus dans le monde occidental. En ce qui concerne l'énergie électrique, on a beau isoler les maisons pour économiser l'énergie du mieux que nous le pouvons, nous aurons toujours désespérément besoin d'électricité en quantités suffisantes pour répondre aux besoins énormes de la société à cet égard. Il nous faut les deux.

Ce qu'il nous faut ce n'est pas nécessairement des réacteurs nucléaires. Ils représentent une solution de rechange. Nous avons néanmoins besoin de centrales génératrices faisant usage de la technologie de pointe. Quant à savoir si elles devraient fonctionner à l'énergie nucléaire ou à quelque autre forme d'énergie, c'est une toute autre question. Par contre, nous ne pouvons tout simplement pas maintenir le niveau de vie auquel nous sommes parvenus et que nous exigeons maintenant au Canada sans un progrès technologique approprié. Cela représentera un besoin humain aussi grand que l'autre.

M. de Jong: Exactement, monsieur le Président. Il s'agit de savoir quel genre de progrès technologique. Sera-ce un progrès technologique qui profite à la population, qui réduit les coûts de production, qui est écologiquement sain et également socialement utile, ou sera-ce un progrès technologique d'un type réellement exploiteur? Les pays du tiers monde n'ont pas les moyens de se payer des réacteurs nucléaires. C'est là une technologie qui leur est de bien peu d'utilité. Ils ont besoin de technologies à leur mesure. Les turbines verticales, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, voilà le genre de technologies qui conviennent le mieux non seulement aux pays du tiers monde, mais aussi au Canada et au reste du monde industrialisé.

Dans son exposé économique, le ministre des Finances met l'accent sur les formes de production énergétique qui appellent des mégaprojets dévoreurs de capitaux. Il impose des restrictions dans les formes qui recèlent à mon avis des possibilités d'avenir, c'est-à-dire les technologies appropriées à nos besoins comme, par exemple, les technologies à petite échelle, celles qui mettent en valeur l'énergie éolienne ou solaire et qui favorisent la conservation de l'énergie. La solution à notre problème réside dans un heureux mélange de ces technologies. Ce sont elles qui nous permettront de produire plus d'énergie et d'en économiser davantage, plutôt que les centrales nucléaires qui nécessitent beaucoup de capitaux.

Je reproche au gouvernement de continuer dans la voie même que les libéraux ont empruntée durant tant d'années et de ne pas se définir une nouvelle orientation. S'il imposait des restrictions dans le secteur nucléaire et s'il consacrait aux programmes d'isolation des maisons et d'énergie de remplacement tous les milliards de dollars versés en subventions à ce secteur, je dis aux députés d'en face que cela susciterait un climat extraordinaire de bonne volonté politique chez les Canadiens et les Canadiennes qui ne pourraient qu'applaudir le gouvernement actuel. Ils se rendraient compte que nous avons un gouvernement riche d'idées nouvelles et doté d'un sens de nouvelle orientation, non un gouvernement lié et redevable aux intérêts financiers. Il n'en a malheureusement rien fait. Nous devons

donc le juger sur ses actes, non sur ses paroles ni sur ses vœux pieux, même si je puis souscrire à ce que nous dit le député. Je crois que nous disons la même chose. Il doit cependant reconnaître que ses propos ne sont pas conformes aux vœux de son gouvernement. Ce dernier adopte en effet une orientation qui diffère de ce que nous dit le député.

M. le vice-président: A l'ordre. Le temps réservé aux questions et observations sur l'intervention du député est maintenant écoulé. Nous reprenons maintenant le débat.

• (1120)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'interviens au nom des électeurs de York-Peel dans le débat de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il y a un peu plus de deux semaines que Son Excellence le Gouverneur général du Canada exposait les grandes lignes des mesures que le nouveau gouvernement allait prendre au cours de la session. Les mesures annoncées au discours du trône constituent à mon avis un nouveau tournant pour le Canada, je dirai même une nouvelle page dans l'histoire du pays.

Le Canada vient d'entrer dans le mouvement qui nous a précédés en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ceux qui ont saisi l'importance de ce mouvement comprendront que, grâce à lui, la vitalité de la libre entreprise va pouvoir de nouveau s'épanouir dans notre pays.

Le nouveau gouvernement progressiste conservateur s'est engagé à promouvoir la croissance économique. En ma qualité de ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale, c'est une énorme responsabilité que mon ministère et moi avons reçue de donner forme au revirement économique que le gouvernement s'est engagé à accomplir.

Comme vous le savez, monsieur le Président, depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, il y a deux mois environ, nous passons en revue les divers programmes gouvernementaux afin de pouvoir supprimer ceux qui ne sont plus d'actualité et de perfectionner les autres pour qu'ils correspondent mieux aux besoins des Canadiens. Par exemple, le lendemain du jour où le ministre des Finances (M. Wilson) a fait son exposé économique à la Chambre, notre ministère annonçait des aménagements au programme de développement industriel et régional, aménagements ayant pour but d'en améliorer l'efficacité et de mettre l'accent sur les projets novateurs propres à relever la productivité industrielle et à améliorer notre compétitivité internationale. Ils ont pour but de faire en sorte que l'aide aille aux régions du pays qui en ont le plus besoin. Nous y avons réussi, et nous prévoyons maintenant que dans l'année qui vient, nous allons augmenter de 35 p. 100 nos dépenses à ce chapitre par rapport à l'année en cours. Le bon accueil réservé à ces changements par les entreprises et le travail me persuade que notre nouvelle version réaménagée répond aux préoccupations et aux priorités du monde des affaires et qu'il constitue un petit pas dans la voie du rétablissement de la confiance des entreprises.

Lorsque nous avons annoncé les modifications au programme de développement industriel et régional, nous avons donné instructions d'accorder la priorité aux projets qui mettent l'accent sur les travaux de R & D ainsi que sur le développement. Nous avons demandé que les fonds soient orientés vers les régions du pays qui en ont le plus besoin. Parallèlement, nous avons donné des instructions au ministère et à nos bureaux régionaux pour qu'il augmente l'aide non financière accordée au monde des affaires. De ce point de vue, nous entendons donner du relief aux bureaux régionaux, en faire des centres d'information et d'assistance plutôt que de simples centres de dépouillement des demandes de subventions.

Les bureaux régionaux ont reçu l'ordre de donner de l'importance à l'aide aux entreprises et à l'industrie, pour la recherche de débouchés à l'exportation et de possibilités de remplacement des importations. Ils vont devenir des centres d'assistance pour l'information, les conseils et la coordination des diverses formes d'aide. Pour leur permettre de s'acquitter de ces nouvelles attributions, nous avons simplifié l'administration du PDIR, en accordant l'admissibilité automatique aux dossiers demandant une aide inférieure à $100,000, à condition que certains critères élémentaires soient respectés. Cela va avoir pour effet d'alléger la charge bureaucratique et d'accélérer l'étude des dossiers: le personnel ainsi soulagé d'une bonne part des tâches de routine pourra se consacrer à des travaux plus profitables pour le monde des affaires.

• (1125)

Les changements que nous avons annoncés ont en outre l'avantage de réduire les dépenses prévues—et je souligne qu'il s'agit des dépenses «prévues»—de notre ministère de quelque 200 millions de dollars par année au titre de ce programme et d'autres, sans pour autant nous obliger à réviser les objectifs établis du ministère que j'ai l'honneur de diriger à l'heure actuelle.

Un autre domaine dans lequel nous serons actifs est celui de la recherche et du développement industriels, et surtout le volet développement. L'industrie canadienne doit demeurer compétitive sur les marchés nationaux et internationaux en améliorant sa productivité et, si possible, la qualité de ses produits. Les entreprises canadiennes doivent innover pour demeurer compétitives, prendre de l'expansion et offrir de bonnes possibilités d'emploi dans un monde où les progrès rapides de la technologie qu'enregistrent un nombre croissant de pays leur posent constamment des défis. Pour y arriver, les entreprises doivent investir plus que jamais dans la recherche et le développement.

Toutefois, il est aussi extrêmement important qu'elles sachent importer des techniques, les mettre en application et les perfectionner. De nouveaux procédés de fabrication et de nouvelles techniques de gestion permettent partout dans le monde de créer de nouveaux produits et d'en réduire le prix de revient, et pourtant il est prouvé que les entreprises canadiennes hésitent à les adopter et à les mettre en œuvre. De la même façon, on hésite à mettre en application les résultats de la recherche canadienne—l'une des meilleures au monde dans certains domaines—à la satisfaction des besoins de l'industrie canadienne.

Évidemment, cela ne vaut pas pour tous les secteurs industriels. On m'a récemment demandé, par exemple, d'annoncer conjointement un investissement de 80 millions de dollars que la société Northern Telecom va faire dans la mise au point d'une nouvelle technologie des microplaquettes. Cela contribuera à assurer à Nortel sa place d'avant-garde dans le monde des communications numériques.

Le Canada n'a d'autre choix que de participer à la révolution technologique dont je parle. Nous devons le faire énergiquement si nous voulons offrir aux Canadiens les produits et les services de pointe et si nous voulons garder notre place sur un marché international de plus en plus compétitif.

Non seulement nous devons faire intensifier la recherche et, surtout, le développement, en même temps qu'il nous faut acquérir la technologie étrangère et la perfectionner, mais nous devons en outre accélérer la diffusion de ces nouveaux et puissants procédés techniques. J'estime qu'il y a lieu, à cet égard, de multiplier les échanges de renseignements, les transferts technologiques et les démonstrations. Dans ce domaine, nos bureaux régionaux pourraient jouer un rôle beaucoup plus dynamique, en particulier envers les PME. Sous le coup de la pression quotidienne qui les oblige à maintenir leur rythme de production, à assurer la paye de leurs employés et à remplir les formulaires gouvernementaux, les chefs de petites entreprises n'ont plus le temps, trop souvent, de chercher des moyens d'améliorer la gestion de leur entreprise.

En devenant des centres d'information sur l'évolution technologique, nos bureaux régionaux pourront servir d'intermédiaires au milieu canadien de la recherche—ce dont il manque désespérément—qu'il s'agisse des universités ou des secteurs privé et public, et se mettre à l'affût, sur le marché international, des technologies de pointe susceptibles d'aider les Canadiens à demeurer compétitifs. Ce rôle de soutien que nous voulons confier aux ministères et aux organismes du gouvernement ne peut que réjouir tous les chefs d'entreprises canadiens. Il y a trop longtemps qu'ils ploient sous le fardeau de la paperasserie et des demandes extravagantes d'un gouvernement omniprésent comme l'était particulièrement celui qui nous a précédés. Toutes ces mesures concordent avec l'objectif central du gouvernement qui consiste à ne plus accabler le monde des affaires afin qu'il puisse s'attaquer à de nouvelles initiatives qui créeront des emplois pour les Canadiens.

• (1130)

Le 30 octobre, nous avons confié un nouveau mandat à la Corporation de développement des investissements du Canada et nous avons remplacé ses dirigeants. Nous avons chargé la nouvelle direction de privatiser les avoirs de la CDIC dans les plus brefs délais, conscients que nous sommes de la valeur des deniers publics. Nous lui avons demandé de gérer judicieusement le portefeuille de la société tout en protégeant les intérêts des travailleurs. Bien des gens nous ont accusés d'agir à la hâte en voulant privatiser les succursales de la CDIC. Depuis mon arrivée à la Chambre en 1972, j'ai été à même de constater l'empleur qu'ont prise les sociétés de la Couronne. Lorsqu'elles ont été placées sous l'égide du gouvernement fédéral, il était généralement entendu que ce serait pour une durée assez brève et à la stricte condition d'être rendues au secteur privé. Je trouve presque incroyable que ces mêmes personnes me demandent aujourd'hui pourquoi nous sommes si pressés de privatiser certaines sociétés de la Couronne qu'elles-mêmes ont toujours dit vouloir retourner au secteur privé.

Le 5 novembre, j'ai annoncé la nouvelle direction et le nouveau mandat de Fishery Products International, le conglomérat des pêches de Terre-Neuve qui appartient conjointement au gouvernement fédéral, à la province de Terre-Neuve et à la Banque de Nouvelle-Écosse. Le but que nous visons, pour cette entreprise qui est d'une importance cruciale pour l'économie de Terre-Neuve, est de la rendre économiquement viable grâce à une saine gestion commerciale pour éventuellement, la rendre de nouveau au secteur privé. Rendre ces avoirs au secteur privé n'est pas seulement plus avantageux pour ces entreprises et leurs employés, à la longue, mais je pense que ce sera un signe de plus qui confirmera au milieu des affaires que le gouvernement met toute sa confiance dans le secteur privé comme source de croissance économique.

On peut s'attendre à ce que le gouvernement communique d'autres précisions sur l'attitude qu'il entend adopter en ce qui concerne la question générale de l'aide et de l'appui aux petites et moyennes entreprises. Nous avons l'intention de réexaminer les divers instruments qui existent à l'échelon fédéral pour venir en aide à la petite entreprise, dont la Banque fédérale de développement. Nous sommes parfaitement conscients du rôle que jouent les petites entreprises dans la croissance économique, surtout dans le contexte du développement régional, et du fait qu'avec les moyennes entreprises elles créent, de loin, le plus grand nombre d'emplois au Canada. Nous prendrons donc des mesures afin d'être bien sûr que l'aide fédérale aille en priorité à ce secteur et qu'elle suffit à ses besoins.

Je suis en train de prendre des initiatives dans un autre domaine qui relève de mes fonctions pour répondre à la nécessité d'accroître chez nous les investissements non canadiens. Il sera proposé très bientôt une mesure législative qui apportera à l'Agence d'examen de l'investissement étranger des changements qui sont attendus depuis longtemps. Nous avons l'intention de transformer l'AEIE pour qu'elle joue un rôle positif qui consistera à favoriser l'investissement canadien et étranger afin que les investisseurs du monde entier sachent que le Canada est heureux de les accueillir et prêt à les aider. Les changements apportés à l'AEIE mettront l'accent sur la petite entreprise et encourageront les investisseurs canadiens et étrangers à s'associer. Nous n'entendrons plus les investisseurs se plaindre d'avoir essayé en vain d'investir au Canada.

Nous sommes convaincus qu'en supprimant les obstacles à l'investissement étranger au Canada, nous pourrons convaincre les Canadiens de recommencer à investir dans leur propre pays. Le gouvernement sait trop bien que les Canadiens hésitent à investir dans des entreprises canadiennes même si le niveau d'épargne est deux fois plus élevé au Canada que chez nos voisins américains. Un climat plus propice aux investissements encouragera les Canadiens à rompre avec cette tendance et à recommencer à investir dans leur propre pays, soit directement soit dans le cadre d'entreprises conjointes avec des sociétés étrangères.

Ces changements, dont certains seront apportés immédiatement et d'autres graduellement, reflètent le rôle que le gouvernement entend jouer vis-à-vis de l'industrie, tel qu'il est décrit dans le discours du trône. Le gouvernement n'a pas pour rôle de racheter les entreprises, mais de leur venir en aide. Il consiste avant tout à créer un climat favorable à l'investissement et, ensuite, à servir de catalyseur. Le gouvernement peut intervenir seulement lorsque les ressources du secteur privé ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux.

On peut difficilement prédire l'avenir, mais bon nombre d'études qui ont examiné les conséquences des lignes de conduite économiques du gouvernement sont tout à fait optimistes. On prévoit que les lignes directrices du nouveau gouvernement augmenteront considérablement le nombre d'emplois, de même

que la croissance réelle et la productivité. L'inflation et le chômage baisseront et, selon certains indicateurs, le déficit fédéral et la dette nationale diminueront. Ces résultats favorables découleront à la fois de la stimulation de l'investissement commercial et de l'augmentation des exportations canadiennes. Ce double objectif aidera à remettre l'économie canadienne sur les rails.

On peut facilement mettre à profit les ressources du gouvernement pour favoriser la croissance du secteur privé, notamment pour accroître les exportations, coordonner les activités, parvenir à un consensus et fournir des renseignements. Les ressources du gouvernement doivent cependant servir à faciliter la croissance du secteur privé et non à lui livrer concurrence.

Nous n'atteindrons pas notre objectif du jour au lendemain. Il n'y a pas de baguette magique qui puisse faire disparaître le déficit dont nous avons hérité. Il n'existe pas de formule facile pour provoquer de force la croissance économique. Il faudra beaucoup d'efforts et pas mal de temps pour rallier l'adhésion de tous sur la façon d'aborder certains problèmes difficiles et controversés. Il faut donc déployer des efforts constants et persistants pour atteindre des objectifs convenus et je pense que nous nous sommes déjà engagés dans cette voie. Nous nous sommes déjà mis à la tâche, mais un travail long et ardu et des discussions prolongées nous attendent. Je suis cependant confiant qu'au cours des mois à venir, le monde des affaires au Canada se rendra compte que, grâce à une saine gestion financière, à la collaboration fédérale-provinciale, aux consultations avec les entreprises et les syndicats et à un consensus sur les principales questions économiques à trancher, le gouvernement fera tout en son pouvoir pour garantir une reprise de l'expansion économique grâce au secteur privé. Entre temps, les nouvelles entreprises de même que celles qui existent déjà dans toutes les régions non seulement vont survivre mais vont prospérer, créant ces emplois et ce mieux-être que les Canadiens ont le droit d'espérer et dont le gouvernement libéral les a si outrajeusement privés pendant son règne sur notre pays qui a duré presque 16 ans.

Enfin, je suis convaincu que les députés conviendront avec moi qu'en matière de développement économique, notre gouvernement ne plaisante pas.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du ministre. Je dois dire que c'est peut-être la première fois que j'entends exprimer aussi clairement l'orientation économique du gouvernement. Il semblerait que nous allons utiliser les ressources du Canada pour garnir les poches des nantis aux dépens des démunis.

Je me demande si le ministre a songé à ce qu'il adviendra à long terme si le Canada ouvre ses portes à tous les investissements quelle qu'en soit l'origine, quel que soit le moment choisi et quel que soit le secteur d'activité. Le ministre a-t-il vraiment examiné ce qui se passe dans notre pays depuis 20 ans? La très grande majorité des entreprises privées exploitant au Canada font très peu, quand elles en font, de travaux de recherche et de développement. A cet égard, elles comptent presque exclusivement sur les installations de la société mère où qu'elle soit située. En dépit des programmes de subventions élaborés non seulement par le gouvernement libéral qui était en place avant les dernières élections, mais aussi en dépit des efforts entrepris par le gouvernement de l'Ontario et plusieurs autres provinces, dont certaines sont conservatrices, pour convaincre les sociétés multinationales par toutes sortes d'incitations financières de faire de la recherche et du développement, presque tous ces efforts ont été voués à l'échec.

• (1140)

De quel moyen dispose le ministre pour amener les grandes multinationales à établir des laboratoires de recherche au Canada? Comment le ministre obtiendra-t-il la promesse de ceux-là mêmes qui sont prêts à se prévaloir des avantages de l'économie canadienne en venant investir chez nous, qu'ils bâtiront des établissements de recherche et de développement lesquels offriront de l'emploi à nos diplômés dans le domaine qu'ils auront choisi?

Enfin, comment le ministre entend-il concilier son intérêt pour la recherche et le développement avec les mesures de son gouvernement? En effet, dans l'exposé économique, le gouvernement a sabré à tour de bras, comme le ministre aime bien le faire, dans chaque secteur d'importance primordiale pour la recherche et le développement. Comment pouvons-nous imaginer que ce gouvernement comprend parfaitement l'importance de ce secteur clé pour l'avenir du Canada quand ce même gouvernement a démontré par les mesures qu'il a prises que ce genre d'activité ne l'intéressait guère?

M. Stevens: Monsieur le Président, je dirai d'abord au député de Hamilton Mountain (M. Deans) que j'entrevois un rayon d'espoir pour lui. A l'entendre, le député ne semble pas très fier de ce qui s'est passé depuis 20 ans. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'il s'en rend compte et j'espère qu'il se rappelle combien de fois son parti est venu à la rescousse des libéraux pour leur permettre de rester au pouvoir.

Quand il nous rappelle l'époque des 20 dernières années, il ne peut oublier qu'il y a 20 ans, on comptait moins de 500,000 Canadiens sans travail. Aujourd'hui, en partie à cause de l'alliance conclue entre son parti et le parti libéral, ce sont un million et demi de Canadiens qui sont sans travail. C'est tout à fait hors de question, je tiens à le dire au député. Nous ne le tolérerons pas et il est temps de modifier cette politique gouvernementale, née grâce à la complicité de son parti et de lui-même durant cette période de 20 ans, en vue d'assainir notre économie pour permettre aux Canadiens de retrouver les emplois qui leur reviennent de plein droit.

Encore une fois, monsieur le Président, j'entrevois une lueur d'espoir lorsqu'il parle des modifications que nous comptons apporter à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il doit bien entendu se souvenir que cet organisme a été créé en 1972 et que la plupart des investissements perdus pour le Canada, en grande partie parce qu'ils ont été faits à l'étranger, auraient pu bénéficier aux industries créatrices d'emplois du pays. Il a un passé énorme, si vous voulez, dont il devra rendre compte aux Canadiens en ce qui concerne l'appui donné par son parti à un si grand nombre de ces initiatives passées.

Croyez-moi, monsieur le Président, à entendre les deux partis d'opposition exiger que l'on maintienne nos dépenses et le déficit au niveau actuel, je ne puis que leur demander quand ils tireront parti de l'expérience passée. Si le déficit était la solution à notre problème de chômage, notre économie serait florissante aujourd'hui, au lieu d'avoir un million et demi de Canadiens sans emploi. Par conséquent, si nous faisons des efforts réels pour restreindre ce déficit, je suppose qu'il remerciera le ciel, car quelqu'un cherchera au moins à remettre l'économie sur la bonne voie. La gestion par déficit n'a pas donné de résultat. Quand allez-vous finir par le comprendre?

M. Foster: Monsieur le Président, le ministre a parlé fièrement de la vente des avoirs de la CDC, qui comprennent notamment Eldorado Resources Limited. Croit-il véritablement qu'il réussira à vendre une société comme l'Eldorado si le gouvernement continue à accorder des dérogations à la politique concernant le traitement de notre uranium? Selon cette politique en vigueur depuis une dizaine d'années, nous devons enrichir notre uranium au Canada. Le gouvernement est allé jusqu'à construire deux raffineries d'uranium, une à Blind River et l'autre à Port Hope, en vue de valoriser nos ressources. Il était alors entendu que l'uranium canadien vendu aux États-Unis, à l'Allemagne de l'Ouest ou ailleurs, serait enrichi au Canada. Or, il y a à peine un mois et demi, le gouvernement a accordé une nouvelle dérogation et nos raffineries et nos usines de valorisation fonctionnent à environ un tiers de leur capacité. Le ministre pense-t-il vraiment pouvoir vendre une industrie qui fonctionne à un tiers de sa capacité et va-t-il cesser d'accorder ces dérogations qui lèsent les Canadiens d'emplois dont profitent des travailleurs d'autres pays?

L'autre question que je voulais poser au ministre découle de son allusion à la création de nouvelles entreprises commerciales et au fait que le gouvernement ne devrait plus se mêler des affaires des entreprises. Selon une politique en vigueur au Canada depuis bon nombre d'années, le ministère du Revenu national devait rendre des avis de principe sur les fusions et les associations de sociétés. Le gouvernement a abandonné cette politique en octobre dernier, dès son arrivée au pouvoir, empêchant ainsi des sociétés comme Algoma Steel et Tembec de donner suite à d'importants projets d'expansion commerciale. Pourquoi ne pas tirer les choses au clair à ce sujet? Le gouvernement a modifié cette politique la semaine dernière, mais il reste trois ou quatre obstacles dans la mesure où la société doit faire une proposition avant une date donnée et conclure son marché avant le 15 décembre. Ces exigences sont peu réalistes, à mon avis. Si l'on veut appliquer la clause des droits acquis à une politique semblable, elle doit s'appliquer à tout le monde, de façon à permettre à des projets comme celui d'Algoma Steel d'aller de l'avant. En l'occurrence, 700 emplois seraient créés et le gouvernement laisserait véritablement le champ libre aux entreprises, au lieu de se mêler de leurs affaires comme il l'a fait ces derniers mois.

M. Stevens: Monsieur le Président, le député d'Algoma (M. Foster) a parlé de la possibilité que la société Eldorado soit rendue au secteur privé. Je sais que la plupart des libéraux sont fortement enclins au pessimisme, mais le député serait réconforté de constater quel intérêt suscite l'achat éventuel de la société Eldorado. En temps voulu, je lui dirai volontiers ce qui se passe effectivement au sujet de la privatisation de cette société.

Il a également mentionné le moratoire imposé sur les décisions anticipées en matière fiscale concernant l'établissement de certaines sociétés. Une fois encore, je suis étonné que le député se porte à la défense de ces méthodes douteuses tolérées par l'ancien gouvernement libéral. C'était devenu une véritable aubaine. Les courtiers faisaient des gains de centaines de milliers sinon des millions de dollars simplement en investissant des fonds par l'intermédiaire de sociétés. Je suis étonné que le député laisse entendre que nous n'aurions pas dû mettre le holà et dénoncer ce que le gouvernement précédent a toléré, quelles qu'aient été ses raisons. S'il vérifie les faits, il constatera, je crois, que c'était une démarche très prudente de notre part.

• (1150)

M. le vice-président: La période de temps réservée aux questions et réponses est maintenant terminée. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) mettra maintenant fin au débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à ce débat sur le discours du trône, tout de suite après la lecture, ô combien remarquable, du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Si j'ai le plaisir de participer à ce débat, c'est grâce au jugement et à la sagesse des électeurs de ma circonscription qui m'ont élu cinq fois de suite pour les représenter au niveau provincial puis fédéral. Je sais que c'est une question qui intéressait beaucoup certains députés du parti conservateur, en particulier leur chef. Je suis heureux d'être de retour et de partager avec mes collègues mon opinion sur la façon dont le pays doit être gouverné.

Le discours du trône nous permet enfin d'apercevoir le loup qui se cache sous la peau de brebis. Il ne plaît guère au premier ministre (M. Mulroney) d'entendre parler de loups, mais il n'en demeure pas moins que, pour la première fois, nous avons eu l'occasion de tondre . . .

M. Stevens: Quelle idée de tondre un loup!

M. Axworthy: Nous en saurons plus long un peu plus tard sur les loups déguisés en brebis. Laissons cela pour le réseau national de télévision.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons maintenant l'occasion de faire ressortir la différence entre les paroles et la réalité, entre les faits et les grandes phrases sur le changement, la confiance et la consultation merveilleusement agencées et sussurées. C'est bien différent de tout ce qu'on nous a servi comme relations publiques depuis le 4 septembre.

On nous a beaucoup dit que le nouveau gouvernement voulait restaurer la confiance dans le pays, mais il s'y prend d'une façon bien étrange. Tout d'abord, il ne respecte aucune de ses promesses de la campagne électorale, de sorte que des centaines de milliers de Canadiens qui attendaient les emplois par dizaines de milliers après le 5 septembre, s'aperçoivent maintenant que bien au contraire, leur nombre diminue.

M. Stevens: Non.

Mr. Axworthy: Au lieu d'avoir des dizaines de milliers de nouveaux emplois, le gouvernement, par son exposé économique, a supprimé 50,000 à 60,000 emplois, et encore, c'est simplement ce que l'on peut chiffrer pour l'instant.

M. Stevens: Le nombre des emplois a augmenté le mois dernier.

M. Fennell: Et il continuera d'augmenter.

M. Axworthy: Laissez-moi vous en parler une minute. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'en est pris au gouvernement libéral qui aurait légué toutes sortes de problèmes au gouvernement actuel, mais il ne reconnaît pas que si les taux d'intérêt ont baissé, c'est parce que le taux d'inflation a baissé. Par conséquent, pour une fois, le ministre devrait être logique avec lui-même dans ses déclarations économiques. Je sais qu'il souffre d'avoir été détrôné de son titre de grand sabreur du parti conservateur par «Mack la terreur». Il essaie de refaire sa réputation, mais je peux lui dire que, comparé au ministre des Finances (M. Wilson), le ministre de l'Expansion économique régionale n'est qu'un amateur. En comparaison du ministre des Finances, c'est un écolier.

Ce qui importe davantage, c'est que nous avons maitenant la possibilité d'analyser à fond la stratégie économique de notre pays. Ce sont les perspectives de croissance et de progrès que nous devons vraiment examiner.

Tout d'abord, il y a le déficit. Le gouvernement s'imagine qu'il dispose de formules presque magiques pour le réduire. Il s'imagine en outre qu'une fois le déficit réduit, toutes les autres pièces du casse-tête vont se placer d'elles-mêmes à leur place et que nos concitoyens vont se précipiter dans les rues pour danser et chanter simplement parce que le gouvernement aura réussi à réduire le déficit. Quant à moi, je n'ai pas vu grand monde témoigner ainsi de leur confiance retrouvée par suite des mesures que le gouvernement a prises. Ce serait plutôt le contraire. Il y a des gens qui, dans les villages et les villes de notre pays, éprouvent de sérieuses difficultés en raison des coupures. Ils vont perdre leur emploi et voir leur échapper la chance d'améliorer leur situation économique. Ils ne pourront pas participer à la mise en valeur de leur pays, simplement parce que le gouvernement va sabrer dans les programmes, sans même se demander s'il ne va pas ainsi faire obstacle à la croissance économique.

Le gouvernement n'applique aucune stratégie industrielle, ni globale ni sectorielle. Il se contente d'appliquer à tous les secteurs les mêmes politiques. Voilà la difficulté avec laquelle les Canadiens sont aux prises.

Pourquoi les ministériels de ce côté-ci et d'en-face sont-ils à ce point obsédés par le déficit? Ils disent qu'en le réduisant, ils vont susciter de nouveaux investissements et ranimer le marché des capitaux. Nous savons pertinemment que si le Canada a des ennuis, ce n'est pas parce que les capitaux manquent, mais parce qu'ils ne sont pas investis à bon escient. En effet, l'épargne personnelle représente près de 14 p. 100 de notre revenu disponible; pourtant, quiconque lit la déclaration économique constate qu'elle ne propose absolument rien pour faire servir ces ressources à des fins productives. Elle ne propose aucun moyen de débloquer ces capitaux. Les emprunts du gouvernement n'exercent pas de pression sur le marché des capitaux privés parce que ce n'est pas ainsi que les choses se passent au Canada. Le problème vient de ce que les capitaux ne sont pas investis à des fins utiles, productives et industrielles. Pourtant, la déclaration ne renferme rien à cet égard.

En fait de mesures fiscales, le ministre des Finances n'a fait que reprendre celles que notre gouvernement avait présentées. Les seules initiatives fiscales utiles et constructives sont celles qui ont été présentées au printemps dernier. On n'a rien prévu de plus pour le chef de petite entreprise, afin de lui apporter de nouveaux capitaux.

Le gouvernement prétend également que le déficit aura des répercussions sur les taux d'intérêt. A mon avis, c'est pure imagination. Je crois que tout analyste économique digne de ce nom reconnaîtra que nos taux d'intérêt sont très étroitement liés à ce qui se passe sur les marchés financiers des États-Unis.

Des économistes intelligents viennent tout juste d'être élus au sein du caucus conservateur. Ils devraient dire à leur nouveau cabinet que ce sont les marchés financiers américains qui dictent nos taux d'intérêt dans une large mesure. Le premier ministre s'attribue tout le mérite de la baisse des taux d'intérêt, mais il lui suffirait de lire les journaux ou les revues financières pour s'apercevoir que les taux d'intérêt pratiqués au Canada ne font que suivre l'évolution des marchés financiers aux États-Unis, et ce, depuis un certain nombre d'années déjà. Pourquoi le gouvernement a-t-il cette obsession? Il s'acharne à réduire le déficit, mais il ne nous fournit aucune stratégie ni plan d'action visant à stimuler la croissance. Il a les yeux braqués sur la réduction du déficit. Nous avons toujours su que le ministre de l'Expansion économique régionale ne manquait pas de culot, mais nous ignorions qu'il pousserait l'effronterie jusqu'à prétendre ici même qu'il est partisan de la répartition régionale. C'est bien la meilleur blague que l'on ait entendue jusqu'ici au cours de la présente session.

Le gouvernement, dans son exposé économique, a présenté des initiatives qui accroissent considérablement les coûts d'exploitation des petites entreprises de tout le pays. Cet exposé économique renferme des impôts cachés qui s'élèvent à près de 700 millions de dollars.

Qui sera touché par l'augmentation des coûts de transport? Ce sont les habitants des régions, la région Atlantique, le Nord et l'Ouest, dont les marchés sont plus éloignés que ceux d'autres régions du Canada. Pourtant, le prix de l'essence augmente de même que les tarifs du transport aérien. Le gouvernement a fait supporter un impôt supplémentaire aux entreprises établies dans les régions excentriques du pays alors que ce sont celles qui en ont le moins les moyens. C'est là un exemple de la stratégie économique du gouvernement.

Les conservateurs prétendent former un gouvernement national, puisqu'ils ont fait élire des députés dans toutes les régions du pays. Cependant, quand on regarde les répercussions des initiatives gouvernementales, on s'aperçoit qu'il a procédé à des coupes sombres dans les régions où le secteur privé manque de vigueur. Le gouvernement prétend qu'il compte sur le secteur privé pour assurer la relance économique. Nous n'y voyons aucun inconvénient, car le secteur privé a constitué le moteur de la croissance de notre pays durant la majeure partie de notre histoire. Cependant, il faut aussi tenir compte du fait que nous avons ici une économie mixte, car notre pays diffère d'une région à une autre. On ne peut avoir une vue d'ensemble de tout le Canada à partir du dernier étage d'un immeuble abritant une compagnie d'assurances ou une banque au centre-ville de Toronto. C'est un fait que dans bien des régions du pays, le secteur privé est pratiquement incapable de fournir des emplois. Dans certains endroits, il est presque inexistant ou il n'est pas assez dynamique pour créer des emplois.

La position fondamentale que notre parti continuera de défendre, c'est qu'il incombe au gouvernement fédéral d'établir un certain équilibre au sein de la Confédération et de s'assurer que la croissance économique profite à tous les Canadiens et non pas à une ou deux régions en particulier. C'est pourquoi nous réagissons si violemment contre les réductions imposées par le ministre des Finances.

• (1200)

Je voudrais parler un instant de ma propre ville. D'une certaine façon, elle incarne bien la stupidité du gouvernement et son manque de sensibilité au développement économique régional. On parle de la nécessité pour toutes les régions du pays de partager la nouvelle technologie informatique et de savoir comment les secteurs de base, qu'il s'agisse de l'exploitation forestière, du conditionnement des denrées alimentaires ou du vêtement, peuvent devenir concurrentiels. Il leur faut appliquer la nouvelle technologie à leurs produits pour faire diminuer les frais et pour leur permettre de faire concurrence aux autres sur les marchés étrangers. Nous savons par ailleurs que cette nouvelle technologie va constituer la percée, qu'elle va être le nerf d'une relance de la croissance économique dans toutes les régions du Canada. Il faut une grande charte pour l'application et la répartition de la technologie de pointe.

Que font les conservateurs, monsieur le Président? Dans la ville de Winnipeg, ils ont supprimé le laboratoire du Conseil national de recherches sur la robotique appliquée. Qu'aurait fait ce laboratoire? Il aurait en tout premier lieu permis à une autre région du pays de devenir un centre de la recherche de pointe dans le domaine très important de l'intelligence artificielle et de la robotique, qui s'applique avant tout à la petite entreprise. Il ne s'agissait pas d'un groupe ésotérique d'intellectuels, car ce laboratoire devait servir de lieu de réunion aux entreprises, aux scientifiques, aux chercheurs et aux ingénieurs pour élaborer de nouvelles techniques pouvant être appliquées au secteur du vêtement, à l'exploitation minière et au conditionnement des denrées alimentaires. Par conséquent, il pourrait permettre aux entreprises de l'ouest du Canada et de toutes les autres régions du pays d'acquérir une nouvelle technologie et de l'appliquer à la fabrication et à la transformation.

Un édifice était déjà en voie de construction. Le matériel avait été commandé. On avait engagé certaines personnes qui étaient déjà à Winnipeg. Que fait le gouvernement? Il sabre dans ce secteur, il fait des coupes et il supprime. Quelles ont été les répercussions de cette initiative, monsieur le Président? Quatre fabricants importants, dont deux fabricants Américains, qui projetaient déjà de venir installer de nouvelles entreprises au Canada, dans la ville de Winnipeg, à cause de ce centre de recherche, changent maintenant d'avis. Le gouvernement actuel prétend qu'il croit dans la croissance économique, et il dit qu'il veut attirer des entreprises étrangères. Il dit qu'il est partisan d'une répartition juste et efficace alors que d'un seul trait de plume, il a anéanti l'avenir économique de Winnipeg. Voilà le genre de gouvernement que nous avons. C'est la réalité; c'est autre chose que les beaux discours.

Nous avons un gouvernement qui se fiche pas mal des régions. Il ne se préoccupe pas du tout de la croissance économique ni de la répartition entre les différentes régions parce qu'il est obsédé par sa propre doctrine et par son catéchisme qu'il doit réciter tous les jours avant de se présenter devant le Raspoutine du Nord, le vice-premier ministre (M. Nielsen). Les ministériels doivent répéter leur serment de loyauté et réitérer leur promesse d'observer la loi du silence, et ils doivent dire «Dieu bénisse le nouveau catéchisme. Tu ne toucheras pas au secteur privé.» En attendant, le gouvernement a supprimé un investissement très important qui devait servir avant tout à élaborer une nouvelle technologie et une nouvelle robotique, avec la collaboration du secteur privé, pour favoriser la croissance industrielle d'une région importante du Canada.

Comment expliquez-vous cela, monsieur le Président? Comment expliquez-vous une telle stupidité et une telle insensibilité? Et dire que le gouvernement parlait de consulter tous les Canadiens et de se confier à eux! Je n'ai trouvé personne dans la ville de Winnipeg, y compris probablement les députés conservateurs, qui ait été consulté à propos de ces réductions. S'ils ont été consultés, ils devraient se pendre, rongés par la honte d'avoir fait aussi peu de cas des perspectives économiques. Le gouvernement n'a parlé à personne. Il n'a pas communiqué avec les milieux d'affaires, les universités ni les gouvernements provinciaux. En fait, il a renié absolument tous ses préceptes, toutes ses conditions et toutes ses promesses.

Je voudrais parler de la question de la confiance et de la consultation. Je tiens à adresser mes observations aux députés conservateurs qui ont prêché cette nouvelle doctrine dans leur circonscription. Je leur demande pourquoi le président de la Food Products and Manufacturing Association, groupement industriel très vaste, a reproché au gouvernement ce matin de ne pas l'avoir consulté avant de prendre les décisions qu'il a prises sur le système métrique et sur l'établissement du prix du blé. Ces gens-là n'ont pas été consultés. Le gouvernement ne leur a pas demandé leur avis et ils n'ont pas participé à la prise de décision. Or, cette décision va entraîner des changements importants et une augmentation des coûts. Leur a-t-on demandé leur opinion? Est-ce le genre de consultations auquel nous devons nous attendre désormais? Les ministres de la Couronne vont-ils prêcher la consultation et s'empresser aussitôt de prendre des décisions sans tenir aucun compte des personnes les plus touchées par ces décisions?

Il est grand temps que les Canadiens commencent à se rendre compte que le gouvernement se livre à des opérations de relations publiques, mais que la réalité est beaucoup plus grave et beaucoup plus inquiétante en ce qui concerne nos perspectives économiques.

Nous devrions aussi nous intéresser à la question des investissements étrangers. Le ministre a déclaré fièrement qu'il avait donné pour instruction à la direction de la CDIC de modifier sa politique et de privatiser. Cependant, le ministre ne nous a donné aucune précision sur les répercussions industrielles éventuelles de cette privatisation dans l'industrie aéronautique. Il n'a donné aucune garantie en ce qui concerne la vente de ces sociétés de la Couronne à des intérêts étrangers.

Je demande au ministre maintenant, bien qu'il participe à d'importantes conversations . . .

M. Rodriguez: Et c'est insultant.

M. Axworthy: Est-il disposé à dire à la Chambre—ce qu'il n'était pas prêt à faire dans son exposé verbal—que, dans des secteurs essentiels comme ceux de l'aéronautique, des communications et des mines d'uranium, il imposera des conditions très claires pour l'achat éventuel de grosses entreprises par des pays étrangers? Un bon nombre de députés de cette Chambre se souviennent, pour l'avoir vécu, de l'exemple de l'Avro Arrow, et d'autres en ont lu l'histoire.

M. Benjamin: Et celle de VIA Rail.

M. Axworthy: Le ministre est prêt à sacrifier deux grandes sociétés aéronautiques en disant: «Je les vends à n'importe qui. Si les acheteurs dépouillent ces compagnies et s'emparent de leur technologie, je m'en moque». Voilà le genre de stratégie industrielle qu'on nous propose. Elle ne tient aucunement compte de ce que nous devons faire pour avoir une industrie aéronautique viable à Toronto, Montréal, Winnipeg ou Vancouver.

M. Caccia: Et que dire des activités de recherche et de développement?

M. Axworthy: Nous avons ensuite le cas de Téléglobe. Le gouvernement s'est engagé également à vendre Téléglobe qui est l'un des grands pionniers et chefs de file dans le domaine des télécommunications internationales. Notre système de communication par satellite appartiendra-t-il à des étrangers? Une société privée étrangère décidera-t-elle de l'emploi qui sera fait de cette entreprise, empêchant les Canadiens de continuer à jouer un rôle dans ce secteur essentiel du développement industriel? Le ministre ne s'est pas absolument pas prononcé à ce sujet, préférant dissimuler la réalité. Voilà le nouveau gouvernement ouvert que nous avons. Où sont la déclaration du ministre et ses explications? Je ne les vois pas, monsieur le Président.

De même, le ministre a déclaré à propos de l'AEIE qu'il allait apporter des changements importants dans le domaine des investissements étrangers. Ce que le ministre a omis de dire aux Canadiens—et je pose cette question en espérant qu'il s'arrangera pour répondre—c'est si, dans les changements qu'il propose pour l'AEIE, il a l'intention d'éliminer le critère des avantages économiques importants pour le Canada? Le ministre veut-il désormais empêcher l'Agence d'examen de l'investissement étranger de négocier avec d'éventuels acheteurs étrangers d'entreprises canadiennes la création d'emplois, de nouvelles activités de recherche et de développement, ainsi que d'importants mandats mondiaux pour les entreprises canadiennes? Je pense que non. Je suppose que des exigences de ce genre ne sont pas prévues dans la prétendue politique d'ouverture du ministre. Il n'a sûrement pas imposé de telles conditions; autrement il nous l'aurait dit. En conséquence, un grand nombre d'entreprises canadiennes qui commencent à mettre au point de nouvelles techniques et de nouveaux produits risquent d'être achetées sans condition et de voir immédiatement leurs installations de recherche partir aux États-Unis, ou vers l'est ou l'ouest, et le Canada redeviendra pour le reste du monde un pays producteur de matières premières. Voilà ce que nous risquons.

Le ministre parle volontiers de l'intérêt qu'il manifeste pour les petites entreprises. Or l'Agence d'examen de l'investissement étranger a protégé les petites entreprises parce que nous savions que le taux de change du dollar américain donnait un avantage économique immédiat aux sociétés américaines souhaitant acheter des entreprises canadiennes. Elles peuvent acheter presque n'importe quelle petite entreprise sans aucune obligation.

• (1210)

Nous avons de nombreuses questions à poser. Je constate simplement que nous avons entendu d'abord de belles paroles et que nous voyons maintenant la réalité. La réalité incitera l'opposition officielle à proposer des solutions claires. Nous voulons favoriser la croissance et créer des emplois, mais pas aux dépens de la souveraineté du Canada, des différentes régions du pays ni des petites entreprises qui sont les victimes de l'énoncé de politique économique. L'opposition officielle exposera ses solutions et montrera aux Canadiens qu'il existe une meilleure façon de stimuler la croissance économique.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque plutôt que poser une question. Maintenant que les libéraux se retrouvent dans l'opposition, ils vont nous ressortir leurs beaux discours nationalistes sur l'économie et sur l'importance de l'AEIE, en omettant bien de rappeler que c'est le gouvernement libéral qui a commencé à affaiblir cet organisme.

Je n'ai pas souvent l'occasion—et le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) pourra en témoigner—d'être comme aujourd'hui d'accord avec presque tout ce qu'il a dit, si je fais abstraction de sa mémoire très sélective au sujet de l'AEIE. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit au sujet du centre des techniques de fabrication à Winnipeg, et de la stupidité incroyable du gouvernement qui a décidé d'abandonner ce projet.

Étant chargé d'examiner les réductions du gouvernement dans les services de l'environnement, j'ai consacré une partie de la soirée d'hier à lire le livre écrit par le premier ministre (M. Mulroney) il y a quelques années et intitulé *Telle est ma position.* J'ai cherché une allusion à nos problèmes relatifs à l'environnement—recherche, technologie, stratégie économique ou quoi encore—à un sujet qui me permettrait de poser une question à la Chambre. Je n'ai rien trouvé qui confirme même l'existence du problème. Cependant, j'ai relevé une déclaration du premier ministre sur la recherche et la technologie. D'après lui, le budget du Conseil national de recherches devrait être augmenté d'au moins 20 p. 100, car c'est un secteur où il faut absolument investir, surtout en ce qui a trait aux techniques de fabrication. Ce secteur devrait avoir la priorité,

mais est-ce bien le cas? Contrairement à ce que le premier ministre a écrit alors qu'il sollicitait l'appui des Canadiens, il a décidé d'abandonner un projet manifestement louable. Cette attitude dénote le peu d'importance qu'il attache à la recherche et au développement. Elle est également tout à fait contraire à ce qu'il a promis avant son élection.

Le député de Winnipeg-Fort Garry a une mémoire sélective en ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la façon dont les libéraux ont agi à cet égard avant les élections, mais je pense néanmoins que tous les députés de Winnipeg devraient se joindre à nous pour blâmer le gouvernement. Certains députés de Winnipeg, et notamment ceux de Winnipeg-Saint James (M. Minaker), de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) et d'autres circonscriptions, ne l'ont pas fait. Ils sont restés muets pendant que leur ville était victime de ces coupes. C'était pourtant pour Winnipeg la seule occasion de mettre un terme à la vieille habitude de concentrer la fabrication et la technologie dans l'Est. Ces mêmes personnes se sont plaintes pendant des années que l'Ouest n'était pas suffisamment représenté au cabinet et au gouvernement, mais elles restent bouche cousue devant ce qui se passe à Winnipeg. Je trouve cela honteux.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) de ses remarques. Son allusion à l'ouvrage du premier ministre (M. Mulroney), telle est ma position, nous fait penser à celui qui coupe un arbre d'un espèce en voie de disparition, puis qui monte sur la souche pour faire un discours sur la préservation de la flore. Il se contredit encore une fois, tout simplement. Le budget du CNR a fait l'objet de coupes féroces et l'élimination des principaux programmes de recherche et de développement de Gimli et Churchill sur les essais environnementaux et atmosphériques est tout aussi désastreuse. Cela fera disparaître 25 emplois. Les Canadiens perdront toute possibilité de participer à la recherche dans la haute atmosphère. Mais surtout, je viens de découvrir ce matin que nous y perdrons plusieurs contrats rentables avec l'Administration nationale de l'aéronautique spatiale des États-Unis. Cette dernière avait chargé le groupe des essais atmosphériques de faire des expériences. L'entreprise était rentable. L'annulation d'un projet de 5.8 millions de dollars fera perdre 22 millions de dollars à l'économie nationale ainsi que 85 emplois. C'est ce qui s'appelle l'économie conservatrice. Elle cherche à tout prix à abolir les programmes au lieu d'y souscrire, de les laisser mûrir et de les perfectionner pour qu'ils deviennent utiles.

En fait, il n'est plus question ici d'économie ou de politique. Nous nous trouvons devant une théologie ou une idéologie solidement ancrée chez des gens qui préfèrent adhérer à une théorie abstraite quelconque qu'ils ont trouvée dans les livres écrits par Margaret Thatcher ou par quelqu'un d'autre, plutôt que regarder la réalité en face et trouver des solutions pratiques pour assurer la prospérité de notre pays. C'est à cela que nous trouvons à redire. Avant d'arrêter leur programme économique, les conservateurs auraient intérêt à chercher les solutions pratiques et efficaces.

Pour ce qui de l'AEIE, je tiens à signaler au député de Winnipeg-Birds Hill que nous y avons opéré des réformes administratives qui ont permis de réduire sensiblement le temps nécessaire à l'examen des demandes. On s'était sérieusement plaint des longs délais à cet égard. En 1983, par suite de certains remaniements administratifs, nous étions en mesure d'examiner les dossiers, 70 à 80 p. 100 d'entre eux, dans les 45 à 60 jours suivant leur réception. Nous étions en mesure de fournir aux demandeurs une réponse satisfaisante. Ces changements n'ont pas fait disparaître pour autant la nécessité vitale de vérifier l'utilité et la rentabilité de ces projets pour les Canadiens. Par le biais de l'AEIE, nous demandions des comptes aux divers acheteurs éventuels d'entreprises canadiennes et négociions avec eux. L'AEIE est devenu un organisme de négociation dans le but d'obtenir des contrats mondiaux, des engagements dans les domaines de la recherche et du développement, des promesses d'achat et de création d'emplois. Tel était l'objet de l'agence. Nous voulons conserver cette institution. Nous en avons besoin comme organisme de surveillance permanent. Nous ne voulons pas qu'il soit supprimé, comme le propose le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

M. Redway: Monsieur le Président, les discours prononcés par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et bien d'autres de ses collègues pour nous proposer des solutions à nos difficultés financières m'ont fasciné. J'ai l'impression que ces gens ont la mémoire très courte. Ils ont ainsi oublié que le marasme financier dans lequel nous sommes plonpés remonte à l'époque où ils étaient au pouvoir. Ils semblent avoir oublié, par exemple, le taux extrêmement élevé de l'inflation il n'y a pas si longtemps. C'était une inflation galopante qui dépassait les 12 p. 100. Leur solution à ce problème—parmi les grandes solutions qu'ils voudraient maintenant nous voir adopter—a consisté à relever les taux d'intérêt. Quels en ont été les effets sur le pays? Le nombre des faillites, tant personnelles que commerciales, s'est accru comme jamais auparavant. Le chômage a atteint des proportions qui dépassent les 11 p. 100 à l'heure actuelle, et il y a près d'un million et demi de chômeurs. Les industries du pays ne tournaient qu'à environ 65 p. 100 de leur capacité. Voilà quelles étaient les grandes solutions que le député et son gouvernement avaient proposées au pays.

Il prétend maintenant, semble-t-il, que nous devrions continuer d'appliquer ces mêmes vieilles solutions qui ont créé du chômage et réduit le niveau de vie des Canadiens, au point de nous faire passer du troisième rang au treizième rang.

Si les politiques du député et de son gouvernement étaient si magnifiques et si elles permettaient de résoudre tous nos problèmes économiques, pourquoi notre niveau de vie a-t-il baissé à ce point et pourquoi comptons-nous maintenant 1.5 million de chômeurs?

• (1220)

M. Axworthy: Monsieur le Président, on semble être revenu au bon vieux temps puisque nous avons à nouveau droit à des questions au sujet de la politique gouvernementale. Je tenterai de répondre très rapidement au député.

Tout d'abord, je voudrais lui rappeler que ce que nous avons connu au début des années 1980, c'était en quelque sorte un phénomène mondial. Il se peut qu'il se soit enfoui la tête dans le sable au cours de cette période. Pendant ce temps, la plupart d'entre nous devions vivre avec le fait que le chômage et les taux d'intérêt élevés étaient une réalité en Europe, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Canada et au Japon. Tous les pays industrialisés étaient aux prises avec le même problème. On ne peut désigner un gouvernement comme le seul coupable.

Au cours de cette période, nous avons essayé de nous attaquer aux sources du problème. Nous avons réussi à réduire de façon importante le taux d'inflation. Ce ne sont pas les deux mois de pouvoir des conservateurs qui expliquent le taux actuel de 3.8 p. 100. Il résulte plutôt du programme des six et cinq p. 100 que nous avons présenté il y a 18 mois. Nous avons jugulé l'inflation et vous avez la chance d'en profiter.

M. le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat.

L'hon. G. S. Gerry Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, c'est un grand honneur que de prendre la parole pour la première fois à la Chambre pour intervenir dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. D'autant plus que j'ai l'honneur d'être titulaire d'un nouveau portefeuille, celui des Forêts, qui a été créé par notre gouvernement et notre premier ministre (M. Mulroney) pour tenir compte de l'importance énorme du secteur forestier dans notre économie.

Mais j'attache autant d'importance à ma présence ici en ma qualité plus immédiate de député de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, cette dynamique ville portuaire canadienne. Je tiens tout d'abord à remercier les citoyens de Saint-Jean qui m'ont appuyé, pour la confiance qu'ils m'ont manifestée plus de six fois en 13 ans, à l'occasion d'une élection municipale, de quatre élections provinciales et, enfin, de la victoire retentissante qu'ils m'ont assurée le 4 septembre.

La ville de Saint-Jean est un des centres industriels majeurs de l'est du Canada, avec sa population de plus de 100,000 habitants d'ascendance principalement britannique, irlandaise, écossaise et française. Notre ville a été la première à être érigée en municipalité au Canada. L'an prochain, nous allons célébrer notre 200e anniversaire. Par coïncidence, une réunion aura lieu cette semaine pour commémorer la première séance du cabinet provincial qui s'est tenue à Saint-Jean le 22 novembre 1784. Pour commémorer l'événement, le conseil exécutif du gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick va se réunir dans notre ville jeudi de cette semaine pour fêter cette date importante de l'histoire de notre pays.

Saint-Jean est d'abord et avant tout une ville portuaire. C'est aussi une importante ville industrielle qui compte de grosses entreprises comme la Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd., une importante manufacture de brosses et de balais—une des plus importantes du Commonwealth britannique—une raffinerie de pétrole, deux usines de pâtes et de papiers et un nombre croissant de petites et de moyennes entreprises.

Nos concitoyens sont également très fiers de l'effort de modernisation entrepris par la municipalité au centre-ville. Cette ville vénérable lançait récemment une grande opération de rénovation autour du complexe de la place du marché, désormais célèbre, laquelle comporte un nouveau centre commercial et industriel, un complexe de bureaux et une bibliothèque, avec, bien sûr, de très jolies zones piétonnières. Ceux qui n'ont pas encore tenu de congrès là-bas sont les très bienvenus à venir connaître l'hospitalité de Saint-Jean.

Malgré son âge, la ville et ses habitants ont l'esprit moderne et tourné vers l'avenir. Les habitants de Saint-Jean sont par tradition des entrepreneurs, prêts à relever les défis du marché, et à l'affût des occasions de créer et de prospérer. La ville était malheureusement bien placée pour subir directement les coups de la récente récession. Tributaires du marché, vulnérables aux désastres qui ont affligé le commerce international, les habitants de Saint-Jean ont subi les contrecoups de tous les échecs de l'économie au cours des cinq dernières années.

Ils ont également souffert de la paralysie du fédéralisme qui a empêché l'apport de solutions nationales aux problèmes nationaux. A titre de ministre provincial du Commerce et du Développement durant six années et plus tard à titre de ministre provincial des Ressources naturelles, j'ai été le témoin impuissant des longues et amères luttes qu'ont eues à mener pour leur survie les hommes d'affaires aux prises avec des taux d'intérêt écrasants et avec des marchés déprimés.

Croyez-moi, j'ai observé directement les répercussions de la faillite et du chômage sur les Canadiens qui se rendaient compte qu'ils devaient remettre à plus tard ou oublier leurs rêves pour l'avenir. Comme tous les Canadiens, surtout ceux qui ont des enfants, je m'inquiète des effets que l'incertitude économique et le chômage pourraient avoir sur la génération montante. Dans l'exercice de mes fonctions de ministre, je n'ai trouvé que des slogans et de l'arrogance au niveau fédéral. Il n'y avait aucun sentiment de crise nationale, seulement une volonté de protéger jalousement son domaine de compétence.

Comme tous les Canadiens, je me rends compte du gaspillage humain derrière les statistiques sur l'alcoolisme, le crime et le suicide. Je sais que tout gouvernement doit avoir pour première tâche de restaurer un sentiment d'utilité et d'espoir chez chacun des Canadiens. Je suis fier que notre gouvernement ait signifié dans son discours du trône sa détermination à rebâtir un climat de confiance et à équilibrer les programmes les plus importants. D'une part, le gouvernement donnera aux Canadiens la liberté d'investir et de construire. De l'autre, les défavorisés seront protégés grâce à nos programmes sociaux.

[*Français*]

Monsieur le Président, les thèmes du discours du Trône sont bienvenus comme des fleurs au printemps, surtout lorsqu'on entend parler de réconciliation, de consensus, de renouveau économique et de justice sociale. Ce sont des thèmes oubliés par une génération entière de Canadiens. Pourtant, ils deviendront les mots-clés d'une nouvelle ère de gouvernement.

[*Traduction*]

Les pères de la Confédération savaient très bien ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont conçu le Canada. Ce pays ne peut fonctionner que dans l'harmonie. Quand les Canadiens sont à couteaux tirés, comme dans la dernière décennie, rien ne va tellement bien. Aucun autre secteur n'exige aussi manifestement

une collaboration que celui de nos immenses industries extractives, piliers de notre économie.

J'ai l'honneur d'être le premier ministre, depuis 1968, auquel on ait confié exclusivement le portefeuille des Forêts. J'accepte ce rôle avec enthousiasme. Au Canada, outre le reboisement et la gestion des peuplements, ce secteur englobe la coupe du bois, l'industrie du bois de sciage, des pâtes et papiers et les autres industries de fabrication dont la matière première est la forêt. La valeur de nos exportations s'accroissant, nous allons développer le secteur secondaire de la fabrication et de la transformation.

Il n'y a pas de tâche plus prometteuse, plus difficile et plus exaltante au sein du gouvernement aujourd'hui que celle de susciter la collaboration des deux niveaux de gouvernement et de l'industrie en vue de tirer du marasme ce secteur crucial. Pour comble de difficultés, nous devrons y parvenir alors même que l'administration précédente a vidé les coffres de l'État. Nous allons devoir monter de toutes pièces une organisation qui n'existe plus depuis dix ans, et donc établir de nouveaux centres de pouvoir et de compétence.

Nous devons nous employer à attirer les investissements dans un secteur que la dépression du marché depuis quatre ans a forcé à adopter une stratégie de survie. Au milieu de la mêlée, notre priorité consistera surtout à faire renaître un véritable esprit de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Mes douze années passées au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick m'ont appris combien il peut être frustrant de rechercher la collaboration d'un gouvernement fédéral qui s'y refuse. Je me fais le porte-parole de notre parti quand je dis que nous voulons faire naître un nouvel esprit de collaboration.

• (1230)

Je ne fais partie du cabinet fédéral que depuis deux mois, mais j'ai déjà eu des entretiens avec presque tous mes homologues provinciaux. J'ai rencontré les groupes syndicaux et industriels de tous les coins du pays. Dans certains cas, je poursuis la négociation d'accords qui a été commencée avant le changement de gouvernement et je puis dire à la Chambre que j'ai été estomaqué de voir sur quels détails insignifiants la conclusion des accords a achoppé par le passé. Quand je me suis entretenu avec l'honorable Alan Hope de l'Ontario, nous avons réglé en une demi-heure les points en litige qui empêchaient la conclusion d'un accord depuis plus d'un an.

En tant qu'originaire des Maritimes, je suis conscient au plus haut point des rapports entre les régions et le centre du Canada. Ces rapports ont été la clé du développement économique de notre pays. Tout au long du premier siècle de notre existence, les régions ont soutenu le développement de la partie centrale industrielle en lui fournissant à bon compte les matières premières et les produits alimentaires qui ont rendu sa croissance possible. Le rapport des forces n'est plus le même aujourd'hui. L'une des principales activités du gouvernement central est de redistribuer la richesse aux régions sous forme de paiements de péréquation et autres. Cela ne veut pas dire que dans notre région du pays, comme dans toutes les autres, nous ne déploierons pas tous nos efforts pour faire prospérer le secteur secondaire de la fabrication.

La décision que le gouvernement a prise de secourir le secteur forestier m'apparaît comme une mesure extrêmement progressiste et prévoyante. Elle aura pour effet de conserver à des centaines de collectivités de toutes les régions de notre grand pays leur indépendance et leur autarcie économique. En sauvant la principale activité industrielle de nos régions, nous épargnerons les milliards de dollars qu'il faudrait autrement dépenser pour empêcher ces régions de sombrer dans le marasme.

Cette gestion n'est pas simplement pragmatique. Nous, progressistes conservateurs, savons qu'en l'absence de sources d'emplois propres aux régions, le Canada est voué à disparaître comme nation. Le principe sur lequel repose la confédération des provinces sera détruit.

Le secteur forestier constitue la plus importante industrie en Colombie-Britannique et dans ma province du Nouveau-Brunswick. Il joue aussi un rôle essentiel dans l'économie de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, du nord de l'Ontario et du nord des provinces des Prairies. En faisant renaître la prospérité de ce secteur on permettra à ces régions de continuer à être des endroits où l'on peut vivre bien. Sinon, nous condamnerons ces régions à dépendre toujours davantage de la charité d'autrui.

Le secteur forestier, qui est l'employeur le plus important du Canada, est aussi celui qui nous rapporte le plus de devises étrangères et l'un des plus importants acheteurs de produits finis du Canada. Autrement dit, même si cette industrie fonctionne loin des villes, elle touche tous les foyers canadiens.

On entend dire de plus en plus souvent ces derniers temps que l'industrie forestière est sur son déclin. C'est une opinion très répandue chez l'élite canadienne. Elle considère les industries traditionnelles comme embarrassantes, peut-être même vétustes et vouées à disparaître à cause de la technologie moderne. Notre parti rejette entièrement cette attitude. Nous savons que le secteur primaire fait face à une évolution considérable accompagnée peut-être de grandes difficultés. Par ailleurs, si nous abandonnons la partie et si nous traitons nos ressources renouvelables comme des secteurs en voie de disparition, cela voudra dire que nous sommes prêts à garder pour nous ce qui appartient à tous les Canadiens des générations actuelle et future. Nous dirons à nos enfants qu'ils seront obligés de trouver un autre moyen de gagner leur vie et de faire prospérer leur pays parce que nous avons épuisé nos forêts et nos ressources piscicoles. Une telle attitude me répugne, monsieur le Président, comme elle répugne certainement à l'ensemble des Canadiens.

Nous prenons tous les jours à Ottawa des décisions qui façonnent le monde que nous laisserons à nos enfants. C'est particulièrement vrai dans le cas du discours du trône. En faisant du domaine forestier une question prioritaire, nous respectons notre engagement envers les générations à venir, comme nous le faisons en promettant de protéger l'environnement, de favoriser l'enseignement et de fournir des services de santé.

Le gouvernement actuel a rejeté l'attitude qui dominait auparavant. Dans le secteur primaire, nous nous sommes engagés à rebâtir l'industrie et à protéger les richesses naturelles que nous possédons.

Le discours du trône parle d'encourager l'investissement canadien et étranger. Si nous faisons le nécessaire pour redonner du travail à nos scieries, nous montrerons aux investisseurs qu'ils peuvent compter sur le Canada pour bien des décennies

encore. Nous aurons alors tout ce qu'il faut pour assurer notre croissance.

[*Français*]

Là encore les industries à base de produits forestiers au Canada ainsi que nos efforts en matière de sylviculture fourniront de l'emploi à des milliers de jeunes au cours de notre mandat. Peu de programmes de création d'emplois sont aussi valables et aussi productifs que ceux qui donneront de l'emploi à nos jeunes pour planter et gérer nos forêts.

[*Traduction*]

Peu de programmes de création d'emplois sont aussi utiles et aussi efficaces que ceux qui embauchent des jeunes pour reboiser et administrer nos forêts. Tout secteur d'activité touché par des changements aussi fondamentaux est l'endroit idéal pour un entrepreneur imaginatif qui veut prendre un créneau dans un nouveau marché.

Le discours du trône a aussi longuement parlé de justice sociale. Et la justice sociale ne saurait se passer de prospérité économique. L'exploitation systématique des richesses naturelles de terres indiennes offre l'occasion aux autochtones de fonder une industrie autonome et de créer de l'emploi dans les réserves fédérales.

Un grand nombre de spécialistes estiment qu'il est possible avec des investissements relativement modestes d'entretenir et d'accroître les réserves forestières du Canada. Si on réinvestissait seulement le quart des recettes fiscales produites annuellement par le secteur forestier pour le reboisement, la gestion et la protection de nos forêts, nous serions en mesure de profiter des nouveaux débouchés qu'entrevoient des organismes canadiens et internationaux. Mais pour consentir à ces investissements, les Canadiens doivent en comprendre l'importance. Ils doivent considérer qu'il s'agit d'un secteur essentiel, tout comme les transports, l'éducation et la santé, au maintien de notre niveau de vie.

Le gouvernement libéral a abandonné à leur sort les industries primaires, plus particulièrement le secteur forestier, sous prétexte que ce secteur était de compétence provinciale. Ce qui n'est pas le cas, monsieur le Président. C'est une question dont l'importance juridique, morale et économique est partagée. Le gouvernement justifiait son apathie en disant: «Les provinces ne nous laisseront pas intervenir dans ce domaine». C'est absurde. Moi qui siégeais de l'autre côté il y a quelques mois encore, monsieur le Président, je vous dis que les provinces ne s'opposent pas à l'activité fédérale en matière de forêts; elles la souhaitent. Elles ne s'y sont jamais opposées. Mais ce qu'elles rejettent et ce à quoi elles s'opposent à bon droit, c'est la vieille attitude fédérale selon laquelle Ottawa prend toutes les décisions et s'attribue tous les mérites.

Dans le discours du trône il est longuement question des succès canadiens sur la scène internationale. En ma qualité de ministre d'État chargé des forêts, rien ne saurait m'intéresser davantage et je suis certain que c'est le cas pour les citoyens de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et d'autres régions exportatrices de produits du bois.

Le Canada est un pays exportateur. Notre plus gros volume d'exportation est celui des produits forestiers, qui rapporte plus de devises étrangères que le pétrole, le minerai, le poisson et les denrées agricoles réunis. Tels sont les principaux enjeux de l'économie canadienne: protéger notre accès à ces marchés, découvrir de nouveaux débouchés et s'adapter aux nouvelles demandes des consommateurs. Le gouvernement fédéral aura un rôle à jouer pour relever ces défis.

Le discours du trône n'est pas une simple liste de promesses précises; c'est une déclaration d'intention générale et d'engagements théoriques à prendre des mesures. Dans le cadre de notre mandat, nous proposerons des lois et des programmes en vue d'honorer les promesses faites par notre parti durant la dernière campagne électorale, tant que les maigres ressources du gouvernement fédéral dureront. Plus important encore, nous veillerons à ce que les principaux thèmes de ce discours du trône: justice sociale, collaboration et rayonnement international, se reflètent continuellement dans la vie canadienne.

En tant que ministre du gouvernement actuel, j'attends les prochaines années avec impatience. En tant que ministre responsable des forêts, je prévois une période où les enjeux seront nombreux, mais où les récompenses et les satisfactions auront également leur place. En tant que représentant de Saint-Jean, je considère le discours du trône comme la première initiative d'un gouvernement qui va rendre de grands services à ma ville, à ma province et à mon pays.

M. Fulton: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre pour sa nomination au ministère d'État chargé des forêts. Je voudrais lui poser quelques questions qui découlent de ce qu'il vient de dire et de qui s'est passé durant la campagne électorale. Voici ce qu'on peut lire à la page 48 du manuel de campagne du parti conservateur:

• (1240)

Nous créerons un nouveau ministère des forêts au niveau fédéral.

Cette initiative n'a pas encore été prise. Il y avait également quelques remarques intéressantes dans ce manuel, selon lesquelles nous devions au gouvernement libéral une décennie de négligence qui nous avait menés aux limites de la catastrophe nationale.

Durant la campagne, j'ai constaté non sans intérêt que les conservateurs appuyaient leur campagne, dans ma province, sur la promesse d'un programme quinquennal de sauvetage au budget de 1.2 milliard de dollars. Je voudrais savoir si cette promesse avait quelque fondement et si le nouveau ministre approuve ce projet. Les conservateurs ont également promis que le gouvernement fédéral remettrait 300 millions de dollars par an à la Colombie-Britannique au titre de l'exploitation forestière. Ce montant correspond aux conclusions auxquelles en est arrivée la Faculté des sciences forestières de l'Université de la Colombie-Britannique, selon lesquelles ce montant est nécessaire pour parfaire les programmes de reboisement de cette province, ce qui représente plusieurs millions d'hectares. L'Université de la Colombie-Britannique a estimé qu'il en coûterait 660 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années pour améliorer les terres insuffisamment reboisées en Colombie-Britannique.

Comme le ministre le sait, le premier ministre de la Colombie-Britannique n'a offert que 60 millions par an aux termes de l'accord entre le Canada et la Colombie-Britannique au sujet du reboisement. Cet accord ne porterait aucunement sur les terres insuffisamment reboisées. On effleure à peine la lutte contre les insectes et contre les incendies et les autres programmes indispensables chaque année. Je voudrais que le ministre parle de ce qui se passe en Colombie-Britannique.

L'an dernier, on n'a pas réussi à s'entendre sur 130 millions par an et la Colombie-Britannique a obtenu 11 millions de dollars en vertu d'un accord. Comme le ministre le sait, cette somme est inférieure à ce qu'on a dépensé pour les 38 emplois prévus aux termes de l'article 38 dans ma circonscription. Il est dramatique qu'on ne soit pas parvenu à conclure un accord plus satisfaisant. Je voudrais savoir quelle somme le ministre jugerait acceptable aux termes de l'accord avec la Colombie-Britannique. S'agit-il de 660 millions par an répartis entre Ottawa et Victoria, comme le propose l'Université de la Colombie-Britannique, ou de moins? Si le montant est inférieur, je voudrais savoir à quoi rime la promesse que les conservateurs ont faite pendant la campagne en proposant un programme quinquennal de sauvetage de 1.2 milliard à raison de 300 millions de crédits fédéraux chacune des cinq années. Je me propose de parler à mes électeurs des promesses conservatrices et de faire la comparaison avec ce que le ministre déclare à la Chambre.

Exception faite de cela, je constate avec plaisir que le parti ministériel a considéré plus sérieusement que le gouvernement libéral la nécessité d'établir un ministère des Forêts. C'est l'industrie la plus importante au Canada. Un Canadien sur dix œuvre dans cette industrie. Toutefois, depuis vingt ans, nous constatons que moins de 5 p. 100 des recettes fédérales perçues dans l'industrie forestière sont remis à ce secteur soit pour des pépinières, soit pour diverses autres activités sylvicoles. Sous le gouvernement conservateur de 1979, on avait encore trouvé le moyen de réduire ces dépenses. Je voudrais que le ministre en parle. De nombreux sylviculteurs professionnels au Canada s'en sont alarmés parce qu'ils ignoraient dans quelle voie les conservateurs se proposaient d'emprunter cette année-là. Le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark) a consacré plus de fonds aux projets forestiers à l'étranger qu'aux projets canadiens. Je voudrais savoir si le ministre entend continuer dans la même veine.

Enfin, si le premier ministre (M. Mulroney) entend créer un ministère des Forêts—mesure que le ministre et moi appuyons sans réserve, pourquoi détacher ce service du ministère de l'Environnement pour le faire relever du ministère de l'Agriculture? Je sais que cette initiative était censée indiquer aux sociétés forestières que les conservateurs seraient moins exigeants en ce qui concerne les applications de produits antiparasitaires et d'herbicides. Une des principales raisons pour laquelle les Forêts sont détachées du ministère de l'Environnement pour être confiées à celui de l'Agriculture est pour se débarrasser des écologistes qui s'intéressent particulièrement à la sécurité et à la santé et s'opposent à la pulvérisation de produits chimiques sur les forêts. Je voudrais que le ministre explique pourquoi les Forêts seront détachées du ministère de l'Environnement et relèveront de celui de l'Agriculture. Ne serait-il pas plus simple que ce service reste où il est en attendant le projet de loi créant le nouveau ministère? Une mesure de ce genre n'a été prise qu'une seule fois sous le gouvernement du très honorable John Diefenbaker en 1960. Pendant une très brève période, le Canada a en un ministère des Forêts. Toutefois depuis 1966, le service des forêts ne cesse de perdre du personnel et des ressources financières et il a de moins en moins accès aux fonds affectés par le cabinet.

Le ministre pourrait-il nous donner des détails et nous dire ce qu'il considère comme un programme quinquennal de sauvetage raisonnable et réalisable? Nous savons que c'était dans le manuel de campagne des conservateurs, mais nous ne savons pas ce qu'il en pense. Que peut espérer la Colombie-Britannique? Pendant la campagne électorale, on nous a promis 300 millions de dollars par année. Est-ce vrai ou est-ce faux? Quel est le niveau des dépenses que le ministre juge réaliste? S'agit-il de 5c. par dollar? Estime-t-il qu'il faudrait le porter à 20c., 30c. ou 50c.? Les Canadiens aimeraient bien savoir à quoi s'en tenir. Quand le ministre prévoit-il un ministère à part entière et une administration séparée? La plupart des Canadiens qui connaissent ce secteur sont en faveur d'une telle mesure.

M. Merrithew: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait fait connaître ses inquiétudes, comme l'ont fait les autres députés de la Colombie-Britannique, quel que soit leur parti. Le programme de notre parti ne visait pas deux mois ni même un an, mais bien la totalité de notre mandat de cinq ans. Il y a des choses faisables que le gouvernement fera parce qu'il s'intéresse à la foresterie. Le gouvernement dépensera de l'argent quand il en aura. Le fait que le premier ministre (M. Mulroney) et le parti aient jugé bon de constituer un ministère d'État chargé des Forêts est déjà une bonne indication de leur intérêt et cela prouve que le gouvernement s'intéresse à cette industrie qui est la plus importante au Canada. Au moins, le secteur se saura représenté au cabinet.

Quant au mandat qui m'a été confié, ainsi qu'au ministère d'État chargé des Forêts, disons que le premier ministre a fait ce qu'il a pu dans le cadre législatif actuel. Il n'existe aucune loi permettant de constituer un ministère distinct. Au cours des prochaines années, je suis persuadé que le gouvernement s'occupera des questions où il y aurait lieu d'intervenir; il mettra sur pied l'organisation capable de répondre au mieux aux désirs du secteur. Cela viendra en temps et lieu. En fait, la chose fait déjà l'objet d'un examen à l'heure actuelle.

L'idée du programme quinquennal de sauvetage en est une à laquelle je souscris sans réserve. J'ai servi pendant deux ans en qualité de ministre des forêts et de ministre des ressources naturelles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, et six autres années en qualité de ministre du commerce et du développement. Durant tout ce temps, j'ai travaillé en étroite collaboration avec les entreprises du secteur des forêts. Je pense que les exploitants, le gouvernement fédéral, les travailleurs et tous les gouvernements provinciaux reconnaissent pour une fois qu'ils n'ont peut-être pas fait par le passé tout ce qu'ils auraient dû faire pour assurer la survie de l'industrie forestière à l'intention de nos enfants et de nos petits-enfants.

La volonté que nous avons exprimée à cet égard au cours de la campagne électorale et les mesures que nous entendons prendre maintenant augurent bien pour l'avenir. Réaliser cet objectif, si réaliste qu'il soit, n'ira pas sans mal. Nous avons hérité, et nous n'y sommes pour rien, d'une situation fiscale et financière absolument déplorable, c'est le moins que l'on puisse dire. Cependant, nous entendons mettre en œuvre de concert avec les provinces, les programmes nécessaires.

Depuis deux mois que je suis ministre, j'ai rencontré la majorité de mes homologues provinciaux et j'ai discuté avec eux des programmes qu'ils désirent. J'ai signé un accord avec le gouvernement de l'Alberta. En outre, la semaine dernière, j'ai signé un accord de 150 millions de dollars avec celui de l'Ontario. Au moyen de cet accord, nous tentons de satisfaire les objectifs et les besoins du secteur des forêts de l'Ontario. Ces objectifs et ces besoins varient d'une province à l'autre et

nous respectons le droit des provinces de les formuler à leur guise. J'ai rencontré M. Waterland et ses collaborateurs à plusieurs occasions au sujet de l'accord de la Colombie-Britannique. Je conviens que le besoin d'un nouveau programme se fait vraiment sentir. Cette province n'a pas mis en œuvre, contrairement à plusieurs autres, de programme de modernisation du secteur des pâtes et du papier. La Colombie-Britannique a préféré s'engager notamment dans la voie du reboisement et de la sylviculture, ainsi que dans celle de la recherche et du développement. J'entends bien signer un accord avec cette province aussitôt que possible. Je ne peux pas fournir pour l'instant de date exacte à cet égard. Toutefois, je puis dire que nous nous penchons là-dessus à l'heure actuelle au comité du développement régional. Je puis seulement affirmer que je lutterai, au nom de la population et certes au nom des entreprises de la Colombie-Britannique, pour obtenir une part juste et équitable des fonds disponibles.

• (1250)

Le député a signalé que le Service canadien des forêts était passé du ministère de l'Environnement au ministère de l'Agriculture. Je puis dire au député que je n'étais pas dans le secret des discussions et échanges qui ont amené le premier ministre à prendre cette décision. Je tiens toutefois à assurer au député que si le gouvernement fédéral a pris cette décision, ce n'est pas parce qu'il croit que l'industrie trouvera beaucoup plus facile de travailler avec le ministère de l'Agriculture, lequel approuve et examine les insecticides et herbicides. Pas du tout. Je crois qu'elle correspond à l'image que nous voulons donner de l'industrie, à savoir non pas des gens qui s'occupent de la terre, mais bien des gens qui cultivent la terre . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je demanderai au ministre de bien vouloir conclure ses observations.

M. Merrithew: Certainement, monsieur le Président. Dans les mois et les années à venir, monsieur le Président, j'ai l'intention de m'occuper de foresterie, de défendre ce secteur économique aux réunions du cabinet. Je regrette beaucoup que, dans les années 70, on ait réduit de moitié le personnel et, partant, les activités du Service canadien des forêts. Cela est regrettable, car ce fut là une très grande erreur qui, je l'espère, ne se répétera plus.

M. le vice-président: Nous allons maintenant passer au débat. La parole est au député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je vois qu'il sera bientôt 13 heures. Puis-je dire qu'il est 13 heures?

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il y a consentement unanime, je vais dire qu'il est 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 52.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, les consommateurs canadiens qui rêvaient d'économiser de l'énergie et d'améliorer leur maison ont été les perdants à la suite de l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) dans lequel il a annoncé la suppression d'une foule de programmes. Mes électeurs et moi nous inquiétons surtout de la diminution des fonds consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements. Cette excellente initiative avait été prise pour aider les propriétaires de maison et de terrain qui voulaient améliorer leurs propriétés.

Cette diminution d'environ 50 p. 100 des fonds du PAREL touche les propriétaires de ma circonscription et aura des répercussions dévastatrices sur les petits entrepreneurs, car 50 à 60 p. 100 d'entre eux vont fermer leurs portes. Les vendeurs de matériaux de construction n'en seront pas moins durement frappés. Sans réparations à faire, personne n'a besoin de matériaux de construction. Ces réductions démontrent amplement que le gouvernement actuel ne s'inquiète pas du tout des régions défavorisées du Canada. Il faut mettre fin à cette politique.

* * *

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le parti progressiste conservateur a promis de créer un nouveau ministère fédéral des forêts. Cette promesse figure à la page 49 du guide du PC. Elle n'a pas été tenue. En fait, on s'est contenté de nommer un ministre d'État au ministère de l'Agriculture.

Un Canadien sur dix travaille directement ou indirectement dans le secteur forestier, le plus important au Canada. Selon M. Richard Herring, sous-ministre adjoint chargé des forêts, les crédits destinés au nouveau ministère devront doubler et atteindre au moins 300 millions de dollars si les conservateurs veulent tenir certaines des promesses qu'ils ont faites lors de la campagne électorale. Le nouveau gouvernement conservateur n'a pas augmenté d'un seul cent les fonds consacrés au secteur forestier.

Sous les régimes respectifs des premiers ministres Joe Clark et Pierre Trudeau, pour chaque dollar recueilli par le gouvernement par le biais d'impôts perçus dans ce secteur, moins de 5c. y étaient réinvestis pour le reboisement, la sylviculture, la commercialisation et la recherche et le développement.

Lors des élections, le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'un gouvernement conservateur mettrait en œuvre un programme quinquennal de sauvegarde des forêts; une vaste campagne visant à préserver cet élément vital du patrimoine national et de l'économie canadienne. D'après le manuel de la campagne conservatrice, les libéraux, et Joe Clark, ont négligé le pays pendant une décennie et ont mené le pays au bord de la catastrophe.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, les Canadiens commencent à comprendre que les forêts et l'environnement sont au bas de la liste des priorités des hommes politiques de droite. En Colombie-Britannique, M. Bill Bennett propose d'accorder 60 millions de dollars au secteur forestier, alors que, d'après le département d'études forestières de l'Université de la Colombie-Britannique, ce sont 660 millions par an qu'il faudrait.

Les Canadiens ont été regrettablement dupés et mal renseignés par le . . .

M. le Président: Je suis navré d'apprendre au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'AVORTEMENT

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, beaucoup de mes électeurs ont été très bouleversés par l'acquittement du Dr Henry Morgentaller. Par téléphone et par lettre, plus de 800 personnes m'ont fait part de leur réaction, à moi et à un député provincial dont la circonscription recoupe la mienne. En me fondant sur un tas de données scientifiques, médicales et éthiques, je crois que la vie humaine commence dès la conception et doit être protégée par la loi.

Beaucoup de Canadiens ont trouvé très inquiétant le processus de sélection du jury au procès. Si l'on appliquait cette méthode à la Chambre, bien des députés seraient jugés inaptes à se prononcer sur certaines questions. L'acquittement du Dr Morgentaller a été aux yeux de certains une victoire pour l'illégalité puisque l'accusé n'a jamais nié avoir violé la loi. Un jury a pour rôle de décider de l'innocence ou de la culpabilité d'après la loi et la preuve établie durant le procès. Il appartient certes à la Chambre, non à un jury, de se prononcer sur ce que seront nos lois.

Je presse très respectueusement le ministre d'aborder la question de l'avortement durant le mandat de la présente 33e législature. Si l'on conclut après l'étude que le fœtus est un être humain, comme j'en suis persuadé, nous devrons alors protéger cette vie sans défense avec toute l'autorité et tout le poids de la loi.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA LIMITE IMPOSÉE AUX COTISATIONS À DES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je tiens à contester, en mon nom et au nom de nombreux Canadiens, la limite imposée aux cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les particuliers sont réduits à des cotisations maximales de $3,500 s'ils veulent profiter de la déduction d'impôt à cet égard. Cette limite n'a pas été modifiée depuis 1976, alors que, depuis, des hausses importantes de l'indice des prix à la consommation ont miné la valeur réelle en dollars des cotisations et de la limite elle-même. En outre, celle-ci n'a pas été modifiée, alors que d'autres exemptions fiscales ont été indexées à l'indice des prix à la consommation. Je prie donc le gouvernement d'adopter une attitude juste à l'égard de ce grave problème et de présenter sous peu le projet de loi qui s'impose pour corriger pareille injustice.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE FAIRE PAYER POUR RECEVOIR LE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement, qui veut à tout prix se plier aux désirs du ministre des Finances (M. Wilson), adopte certaines mesures insensées. Elle déclare que les personnes qui obtiennent des renseignements météorologiques par des moyens autres que les medias devront payer ce service. Les gens cesseront d'appeler le bureau de la météorologie, monsieur le Président, des gens comme les pêcheurs qui doivent se renseigner sur les modifications fréquentes des conditions atmosphériques.

Elle dit qu'elle collabore avec la compagnie de téléphone. Ma foi, tout le monde sait qu'il est interdit à la compagnie de téléphone d'agir à titre de service de perception, même pour le compte de la ministre de l'Environnement. Les recettes de ce ministère n'augmenteront pas, mais les Canadiens cesseront d'appeler le bureau de la météorologie.

La ministre a déclaré aussi qu'on substituera aux visites guidées, des visites autoguidées ou des visites guidées par des bénévoles dans les parcs nationaux. Qu'est-ce une visite autoguidée? La ministre posera-t-elle une pancarte disant: «Cherchez et vous trouverez» ou «Entrez à vos propres risques?» Ou s'agit-il d'un stratagème pour accroître les activités de recherche et de sauvetage? La ministre fait nettement du zèle, monsieur le Président.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE COÛT DES EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ce gouvernement vient d'innover en matière de création d'emplois. Au lieu de s'employer à redonner du travail aux Canadiens, il embauche 700 agents de surveillance pour vérifier l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Pendant la campagne électorale, la position du parti conservateur était claire comme de l'eau de roche: il n'imposerait plus de quotas aux fonctionnaires de Revenu Canada et se montrerait juste envers les particuliers. Maintenant qu'il occupe le pouvoir en toute sécurité, il fait machine arrière et veut se montrer rigoureux en punissant les chômeurs et en embauchant des cogneurs. Croyez-le ou non, monsieur le Président, mais ce harcèlement va nous coûter 30 millions de dollars par année. Faut-il voir dans cette augmentation du pouvoir de l'État la créativité que nous devons attendre de ce gouvernement en matière d'emplois?

Pour régler nos problèmes économiques, le gouvernement préfère punir les victimes du chômage que de proposer des solutions concrètes. S'il y a du chômage, blâmons-en les chômeurs. S'il nous faut plus de revenus, imposons les pauvres et

accordons des échappatoires fiscales aux riches. Le gouvernement devrait transférer ces 30 millions de dollars au programme Canada au travail et ficher la paix aux Canadiens.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

ON S'OPPOSE À LA DEMANDE DU CN ET DU CP DE DÉRÉGLEMENTER LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, c'est à titre de partisan convaincu de la concurrence loyale que je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer à la demande de CN/CP Télécommunications que le CRTC étudie présentement. Si le CRTC accédait à sa demande, le CN/CP pourrait se brancher sur les réseaux de BC Tel et de Bell Canada pour offrir, à des prix compétitifs, des services interurbains aux abonnés qui désirent communiquer de l'importe quel grand centre à un autre en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Cela contribuerait à réduire les revenus de Telecom, revenus dont le Manitoba Telephone System touche une partie et qu'il utilise pour subventionner les appels locaux. Si le CN/CP était disposé à dispenser des services moins lucratifs et à assumer des investissements comme le fait par exemple le Manitoba Telephone System, ce serait une toute autre affaire. Mais comme le CN/CP n'y est pas du tout disposé, j'estime que ce ne serait pas là de la concurrence loyale.

D'autre part, une étude récente a confirmé que la déréglementation du téléphone pourrait avoir des incidences négatives sur le coût et la qualité du service local dans les régions excentriques. Ces dernières semaines, beaucoup plus de 600 de mes commettants m'ont écrit pour me faire savoir qu'ils s'opposent à la demande du CN/CP. Nombre d'entre eux sont des gens âgés qui touchent un revenu fixe et qui seraient incapables de payer beaucoup plus cher pour les services téléphoniques de base.

Même si je sais que le CRTC examine présentement cette demande, je tiens, en ma qualité de député de Brandon-Souris, à faire savoir à la Chambre que je suis contre ce projet.

* * *

• (1410)

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AFRIQUE—LE BESOIN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCE TECHNOLOGIQUES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a un quart de siècle, l'Afrique était autosuffisante sur le plan alimentaire. Aujourd'hui, l'Éthiopie et 21 autres pays d'Afrique sont en voie d'être submergés par le spectre de la famine.

Dans l'immédiat, tous les espoirs sont suspendus à l'aide massive que le Canada, sous l'égide du gouvernement, expédie à l'Éthiopie. Mais à long terme, il faut espérer autre chose: l'adoption de méthodes agricoles de pointe, le développement de la technologie et de la construction d'infrastructures.

Si l'Occident se doit d'humaniser sa technologie, l'Afrique pour sa part se doit de mécaniser ses populations.

Les Canadiens qui ont les connaissances et la compétence nécessaires, se voient offrir l'occasion de servir. Grâce à des programmes tels que CUSO et SACO, des Canadiens ont déjà répondu généreusement aux besoins du monde. Nous avons maintenant l'occasion de faire davantage en associant les pouvoirs publics et des organismes privés afin de recruter et d'entretenir une armée de volontaires pacifiques.

Le Canada peut être fier de ce que ses forces armées ont fait pour maintenir la paix. Saurons-nous désormais lever une armée de volontaires afin d'apporter la vie à ceux que la mort menace?

Depuis deux semaines, les Canadiens ont répondu massivement à l'appel du gouvernement en offrant de l'argent et des biens. Je suis sûr qu'ils sauront répondre aussi généreusement si leur pays leur demande maintenant d'offrir leurs connaissances et leur compétence.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement actuel prétend inspirer confiance aux hommes d'affaires afin qu'ils puissent investir dans l'économie canadienne. Comment peut-il inspirer confiance quand son premier geste en assumant le pouvoir est d'augmenter la taxe de vente qu'il avait tant critiquée quand il était dans l'opposition. Tout de suite après il augmente le prix de l'essence et les taux des primes d'assurance-chômage. Toutes ces augmentations de taxe ont haussé les coûts directs de production des entreprises canadiennes, ce qui aura pour effet de réduire leurs chances de concurrence dans les marchés internationaux et, automatiquement, impliquera une réduction de milliers d'emplois. Le premier ministre avait promis lors de la campagne électorale de créer des dizaines de milliers d'emplois aussitôt que son cabinet serait assermenté. Jusqu'à présent, monsieur le Président, nous n'avons eu que des coupures d'emplois, au moins 50,000. Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il trompé la population canadienne?

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'INDEXATION DES IMPÔTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je tiens à signaler aux députés la clause d'indexation mentionnée dans les documents supplémentaires déposés par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier. L'indice pour les hausses d'impôts est de 4.6 p. 100 pour l'année prochaine, ce qui fera diminuer les recettes fiscales fédérales de plus d'un milliard et les recettes fiscales provinciales de plus de 375 millions.

Ce ne serait pas très avantageux si le véritable taux d'inflation était de 4.6 p. 100, mais les députés savent certainement que le taux d'inflation est actuellement de 3.4 p. 100 seulement sur une base annuelle, et qu'il était nettement inférieur à 2 p. 100 le mois dernier. En fait, il n'y aurait pas d'inflation du tout sans les augmentations de taxes et sans les hausses imposées par les sociétés de la Couronne.

L'indice de 4.6 p. 100 aide beaucoup les Canadiens. Vous le savez, monsieur le Président, le parti conservateur a pour principe de laisser leur argent aux citoyens sous prétexte que c'est la meilleure façon de stimuler l'emploi.

Les députés devraient signaler cette forte baisse d'impôts à leurs électeurs, car c'est le premier avantage que leur donne le gouvernement progressiste conservateur.

* * *

LA RECHERCHE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CHURCHILL, AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui parce que je m'inquiète pour la future participation du Canada à la recherche spatiale et que je redoute les conséquences immédiates qui pourront retomber sur Churchill, Gimli et Winnipeg.

Dans son exposé économique, le gouvernement annonce la fin du programme de recherches à Churchill et Gimli. Par cette décision il règle désormais le sort de la recherche ionosphérique dans cette région, ce qui va réellement compromettre l'emploi dans ce secteur à l'avenir. Les scientifiques qui souhaitent poursuivre leurs travaux dans ce domaine, maintenant ou plus tard, vont devoir s'expatrier.

Il y aura d'autres pertes de revenus quand les scientifiques de la NASA devront renoncer à utiliser les travaux de recherche qui s'effectuent à Churchill.

Le démantèlement et l'enlèvement des installations va en outre coûter 10 millions de dollars au gouvernement du Canada. Tels seront les coûts et les manques à gagner pour la population canadienne. Nous ne savons absolument pas dans quelle mesure nos jeunes et notre avenir en pâtiront. Il faut donc que le gouvernement revienne sur sa décision.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semble que le gouvernement ait véritablement la manie du secret. En fait, l'expression «pas de commentaire» est devenu son mot d'ordre. A cet égard, les manchettes de la presse sont révélatrices: «Nous sommes entrés dans l'ère du secret. Une épidémie de paranoïa frappe la Colline parlementaire».

[*Français*]

Les diplomates devront rester muets comme des carpes.

[*Traduction*]

«Les conservateurs nous laissent dans le noir»; «l'obstruction est devenue la règle»; «le ministre des Finances refuse de publier des renseignements sur les coupures effectuées dans les programmes sociaux».

Pourquoi ce silence inquiétant? Pourquoi le premier ministre impose-t-il le mutisme à son administration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette que mon très honorable ami interprète les choses de cette façon, car . . .

M. Gauthier: C'est la presse.

M. Mulroney: . . . je voudrais donner à la Chambre et à lui-même, pour répondre à ses préoccupations tout à fait légitimes, l'assurance que ni moi ni le gouvernement n'avons les intentions qu'il nous prête.

En tant que nouveau gouvernement, nous avions la responsabilité d'essayer de faire beaucoup de choses en peu de temps. Cette tâche nécessitait certains efforts de coordination.

La semaine dernière, à une conférence de presse, M. John Ferguson m'a fait remarquer qu'il existait auparavant des lignes directrices, et la question était de savoir si elles continuaient à s'appliquer. J'ai déclaré que je me ferais un plaisir de les examiner, ce que je suis en train de faire. J'espère être en mesure de donner aux journalistes, lors de ma conférence de presse de vendredi, des lignes directrices raisonnables et adaptées concernant les rapports avec la presse et les renseignements que sont en droit d'obtenir l'opposition et tous les citoyens.

Nous n'avons jamais eu l'intention d'empêcher quiconque de se procurer légitimement des renseignements. Je me suis simplement efforcé de mettre un peu d'ordre dans une situation nouvelle. Quand je serai en mesure de donner les lignes directrices que M. Ferguson m'a demandées à juste titre, j'espère que la situation deviendra plus claire et que ces directives satisferont mon très hon. ami.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une réponse très intéressante.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pour aider le premier ministre à prendre une décision définitive, et je tiens à lui rappeler qu'il a déclaré ceci à Kingston le 12 août dernier:

> Si les Canadiens jugent bon de nous faire confiance, ils peuvent être assurés que la confiance sera toujours réciproque. Cela signifie que nous mettrons fin à la manie du secret. Le secret dans les milieux gouvernementaux . . . est une maladie contagieuse; plus le gouvernement réussit à dissimuler ce qu'il fait, plus il veut s'entourer de secret.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il y a peut-être une autre maladie contagieuse qui sévit, c'est la maladie du pouvoir. Je demande cependant au premier ministre de comparer les mesures que son gouvernement a prises jusqu'ici à la lumière de ses paroles très éloquentes, et de donner le feu vert à ses ministres, notamment au vice-premier ministre, afin de tenir la promesse faite à Kingston. Accepte-t-il de lever le voile du secret et de diriger les projecteurs sur les allées du pouvoir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, même si je comprends le désir exprimé par mon très honorable ami, je ne peux me permettre de donner le feu vert au vice-premier ministre en privé, car, comme il le sait, la presse en serait immédiatement avertie. Pour ma part, c'est le côté loquace de sa personnalité que je trouve le plus intéressant.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je suis très heureux que mon très honorable ami ait parlé des propos que j'ai tenus à Kingston, car c'était à mon avis un de mes meilleurs discours.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les idées que j'ai abordées à cette occasion étaient très sérieuses et se rapportaient à certaines des toutes premières préoccupations de chacun. Même si je pense au moins avoir un point commun avec le très honorable chef de l'opposition du fait que je ne souscris pas toujours à ce qu'écrivent les journaux, il est indéniable que les journalistes ont le droit de se renseigner et que la presse constitue un pilier indispensable de notre démocratie parlementaire. Nous voulons qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

• (1420)

[*Français*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ça nous touche au cœur. Mais ce n'est pas seulement le droit des journalistes, mais plutôt, et même plus important, le droit de la population canadienne à savoir la réponse et la réaction de ce gouvernement.

Puis-je poser une question finale, peut-être futile?

Qu'est-ce que le premier ministre veut cacher?

[*Traduction*]

Qu'est-ce que le premier ministre essaie de cacher?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Rien.

[*Traduction*]

Rien, monsieur le Président.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES RETIRE LA DIRECTIVE IMPOSÉE AUX FONCTIONNAIRES DE SON MINISTÈRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, vu les mots mielleux du très honorable premier ministre à la Chambre cet après-midi, est-ce qu'il pourrait poser un geste concret aujourd'hui et donner ordre à son secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a imposé un «gag» tout à fait humiliant aux fonctionnaires de son ministère, de le retirer immédiatement tant et aussi longtemps que les nouvelles directives n'auront pas été mises de l'avant par le nouveau premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'il y aurait peut-être lieu pour moi de commenter justement cette directive dans un avenir rapproché. J'espère être en mesure de le faire, et je l'affirme au député, à la prochaine conférence de presse que j'espère pouvoir tenir pas plus tard que vendredi. Le député soulève une question importante et elle mérite une réponse complète et j'espère pouvoir lui fournir toutes les dimensions de cette réponse très prochainement.

[*Traduction*]

LES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre fasse une mise au point au sujet de ce bâillon à cause duquel les agents des Affaires extérieures sont la risée du monde entier. Nous avons eu l'impression qu'ils ne pouvaient parler à personne, même pas en prenant un cocktail.

Le premier ministre souscrit-il à l'opinion de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon laquelle tous ceux qui critiquent le gouvernement, les journalistes comme Geoff Simpson, Doug Fisher et les autres, sont des membres de l'Establishment? J'espère qu'il dira à Doug Fisher: «Mon cher Doug, de Thunder Bay à l'Establishment, vous avez fait beaucoup de chemin».

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi qui que ce soit voudrait critiquer le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Pour ce qui est des noms mentionnés et de tous les courriéristes parlementaires, je considère qu'il est nécessaire et même indispensable qu'ils portent des critiques légitimes contre le gouvernement et l'opposition . . .

M. Hnatyshyn: Non, l'opposition s'en charge elle-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . et je l'en félicite. Notre gouvernement se conduira de façon à faciliter et non pas entraver le travail de la presse.

M. Chrétien: Enlevez le bâillon.

L'EXAMEN JUDICIAIRE DES DOCUMENTS MINISTÉRIELS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je soupçonne les libéraux de s'imposer mutuellement la consigne du silence.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Ma question s'adresse au premier ministre. Lorsqu'il formait l'opposition, le parti du premier ministre, par l'entremise du regretté Walter Baker, a promis que le gouvernement fédéral, sous sa direction, accorderait la haute priorité aux modifications à la loi sur l'accès à l'information, en vue de permettre l'examen judiciaire complet de tous les documents en litige, notamment les documents ministériels. En effet, cette disposition faisait partie de la loi précédente proposée par les conservateurs en matière d'accès à l'information. Comment se fait-il que le gouvernement du premier ministre viole aujourd'hui cette promesse fondamentale faite par son parti par l'entremise de Walter Baker?

Pourquoi, au contraire, le premier ministre a-t-il adopté la politique libérale du secret et du refus de confier aux tribunaux les documents ministériels?

M. Nystrom: Le chef.

M. Hnatyshyn: Non. Le leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le Président.

M. Chrétien: Devez-vous consulter Erik avant d'ouvrir la bouche?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Burnaby, qui s'intéresse depuis longtemps à toute cette question de l'accès à l'information et qui a siégé au comité, il doit savoir que nous venons de renvoyer la question de l'application de cette loi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce comité aura tout pouvoir pour examiner l'application de cette loi et formuler des recommandations à son égard. J'invite le député, ainsi que tous ses collègues, à présenter leurs instances à ce comité qui, j'en suis sûr, leur accordera l'attention qu'elles méritent.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Voudrait-il nous expliquer sa déclaration voulant que le système gouvernemental du cabinet s'effondrerait si l'on permettait aux juges d'examiner des documents du cabinet? Pourquoi son gouvernement et lui ont-ils tourné le dos à l'engagement fondamental qu'avait pris Walter Baker d'assurer le contrôle judiciaire complet de tous les documents du cabinet? En quoi cela va-t-il faire effondrer le système du conseil des ministres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, c'est tout le système, et l'honorable député avec lui qui pourrait s'effondrer si nous faisions disparaître le secret du Conseil privé.

M. Deans: C'est un peu farfelu.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Me permettra-t-on de répondre à la question, monsieur le Président? Nous ne pouvons même pas répondre aux questions à la Chambre, et on nous parle d'accès à l'information.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce n'est pas notre faute. Parlez-en à votre chef.

M. Crosbie: Hier, monsieur le Président, j'ai été interrogé par la presse au sujet de l'affaire du vérificateur général contre Petrofina, Petro-Canada et le gouvernement du Canada. J'ai dit que la question qui se posait c'était que nous ne pouvions pas permettre au vérificateur général l'accès au secret du Conseil privé dans ce cas-là. Primo, parce que nous nous sommes engagés à ne pas mettre le nez dans les documents et les secrets ministériels des gouvernements précédents, celui du chef de l'opposition et celui de M. Trudeau compris, lequel a duré peut-être un peu plus longtemps que celui du dernier chef du parti libéral; secundo, parce qu'il serait néfaste que le vérificateur général ait accès à ces secrets. Il n'a pas besoin de cela à notre avis pour bien s'acquitter de ses fonctions de vérificateur.

Cela ne veut pas dire, et je ne l'ai jamais dit, qu'il faille empêcher les juges d'avoir accès à certains documents. Cela, c'est une autre question. En fait, je viens de frapper un grand coup en faveur de la liberté, en donnant des instructions au ministère de la Justice de ne pas faire appel dans l'affaire Ternette. Le député devrait plutôt me féliciter de cet important progrès.

Des voix: Bravo!

LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. S'il veut bien se rappeler le discours qu'il a prononcé à Kingston, il pourra peut-être me dire pourquoi quelque chose qu'il jugeait à ce moment-là tout à fait inacceptable, soit le refus de divulguer les documents demandés par le vérificateur général, est tout à coup devenue acceptable. Pourquoi son gouvernement fait-il encore obstacle au vérificateur général, qui cherche à obtenir des renseignements au sujet d'une dépense de plusieurs millions de dollars de l'argent des contribuables? Pourquoi le gouvernement continue-t-il de refuser ces renseignements et de garder le secret? Pourquoi se dérobe-t-il à une autre de ses obligations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le ministre de la Justice vient de le dire, les renseignements en question peuvent être répartis en certaines catégories. D'une part, le vérificateur général a, semble-t-il, essayé avant notre arrivée au pouvoir d'obtenir des renseignements qui figurent uniquement dans des documents ou des mémoires confidentiels du cabinet. Au nom du gouvernement, je me suis engagé à ne pas fouiller dans les documents de gouvernements antérieurs, comme cela s'était fait dans le passé. Je peux cependant obtenir les renseignements demandés par les voies normales en m'adressant au greffier du Conseil privé. Je pense que c'est une bonne chose que le cabinet puisse fonctionner de cette façon selon le régime parlementaire britannique.

En ce qui a trait aux autres renseignements, qui sont essentiellement du même genre, nous essayons d'aider le Vérificateur général à les obtenir. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de la Justice et moi-même tenons beaucoup à faire en sorte que tous les renseignements dont dispose le gouvernement, à l'exception de ceux qui, pour une bonne raison, sont visés par l'exclusion que je viens d'expliquer, soient fournis au vérificateur général pour qu'il puisse y voir

clair dans la transaction en question. Apparemment, nous avons éprouvé quelques difficultés à trouver la bonne formule parce que la demande sortait de l'ordinaire. J'espère que nous pourrons répondre à tous les désirs du vérificateur général et que les renseignements en question pourront être mis à la disposition des Canadiens et du Parlement.

* * *

• (1430)

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE PRINCIPE DU LIBRE-ÉCHANGE SECTORIEL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme il le sait, hier, le président de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada a lancé une discussion très importante sur le libre-échange. Par ailleurs, un membre du cabinet du premier ministre, M. MacMillan, a rejeté l'option du libre-échange dans un discours, même si différents ministres, notamment le ministre de l'Expansion industrielle régionale, hier soir à la télévision, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont approuvé le principe du libre-échange sectoriel.

Le premier ministre pourrait-il dire si le gouvernement a abandonné les négociations avec les États-Unis sur la question du libre-échange dans un certain nombre de secteurs très critiques comme ceux des transports et du matériel agricole? Pourrait-il dire qui est le porte-parole de son gouvernement sur cette question très importante—lequel des trois ou quatre ministres qui en ont parlé, ou son conseiller de direction?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le montre clairement le document présenté par le ministre des Finances, c'est un secteur essentiel qui doit faire l'objet d'un examen et d'un débat publics. Cette question est étudiée non seulement par le cabinet et le caucus. J'ai eu le plaisir d'écouter le député hier soir à la télévision exprimer son opinion à ce sujet, ce qui m'a beaucoup appris. Ses opinions sont très différentes de celles de son parti, mais il a apporté une contribution importante au débat.

Nous sommes en train d'élaborer une politique dans ce domaine important; nous l'annoncerons lorsque le cabinet aura étudié à fond la question. Comme le sait le député, le cabinet est le porte-parole du gouvernement dans ces domaines importants.

M. Axworthy: Comme le sait le premier ministre, les membres de notre parti encouragent toujours la discussion libre et franche. C'est une caractéristique du libéralisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le premier ministre n'a pas répondu à la question.

ON DEMANDE QUE LE CONSEILLER DE DIRECTION DU PREMIER MINISTRE S'ABSTIENNE DE FAIRE DES DÉCLARATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, un membre très important du cabinet du premier ministre a rejeté l'idée de libre-échange sectoriel alors que des négociations à ce sujet sont en cours. Par ailleurs, les États-Unis ont déjà commencé à tenir des audiences publiques sur les obstacles que dressent les barrières protectrices canadiennes contre le libre-échange.

Premièrement, le conseiller de direction du premier ministre s'abtiendra-t-il dorénavant de faire des déclarations sur cette question très importante pour éviter de semer la confusion? Deuxièmement, aurons-nous l'occasion de débattre la question du libre-échange au Parlement? Troisièmement, aurons-nous également l'occasion très bientôt de nous mettre à étudier les barrières protectrices que dressent les États-Unis contre les produits canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est un spectacle remarquable. Le député me recommande d'imposer la loi du silence à mon conseiller.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'aurais cru que pour être logique, il faut une certaine ouverture d'esprit et qu'il faut permettre aux gens de s'exprimer. M. MacMillan, malgré tous ses talents remarquables, n'est pas le porte-parole du gouvernement. Il donnait une opinion personnelle et informée, qui sera étudiée avec l'opinion d'autres députés et d'autres citoyens. J'espère que nous aurons bientôt une solution appropriée au problème soulevé par mon collègue, une solution qui favorisera la création d'emplois et qui nous fera entrevoir un avenir prometteur sur le plan des échanges commerciaux.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE LA COMMISSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poursuivre dans la même veine. Apparemment, des divergences d'opinions opposent d'une part le président de la Commission royale d'enquête, qui dit que nous devons nous lancer tête baissée dans le libre-échange, et d'autre part un des principaux conseillers politiques du premier ministre. Dans cette affaire, de deux choses l'une, ou nous poursuivons le débat ou nous l'abandonnons. Étant donné que cette commission coûte des millions de dollars, le premier ministre peut-il lui demander de présenter les conclusions qu'elle a tirées jusqu'ici, l'abolir et épargner ainsi l'argent des contribuables?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas ce qui offusque le député.

M. Deans: Vraiment?

M. Mulroney: Un ancien ministre des Finances qui préside une commission royale d'enquête a fait part d'une opinion personnelle à l'occasion d'une conférence à New York. Je l'ai lue comme le député. Je n'en conclus pas pour autant que M. Macdonald a présenté là les conclusions définitives de ses collègues. Il a bien précisé que c'était un point de vue purement personnel. D'autre part, M. MacMillan, le député de Winnipeg-Fort Garry et bien d'autres ont des opinions différentes à l'égard de cette question essentielle qui fera l'objet d'un document de travail. Nous espérons qu'un débat aura lieu à la Chambre, de façon à ce que nous puissions profiter des idées, de l'expérience et des connaissances des députés de tous les côtés de la Chambre dans le but d'élaborer et d'appliquer une politique commerciale qui apportera de nouveaux emplois et une nouvelle prospérité aux Canadiens. Voilà ce que nous voulons.

LE COÛT DE LA COMMISSION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que, à l'époque où la Commission royale avait été mise sur pied, son leader parlementaire avait déclaré que l'argent qu'elle coûterait aurait mieux servi à prolonger les prestations d'assurance-chômage ou encore à indexer les allocations familiales? Ne pense-t-il pas que cet argent a sans doute été gaspillé, étant donné que la décision qui sera prise par la Commission a déjà été supplantée par celle d'un premier conseiller politique, selon qui le gouvernement n'a pas l'intention de favoriser le libre-échange sectoriel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne diffère pas nécessairement d'avis avec le leader parlementaire, s'il a parlé ainsi il y a bien des mois. La Commission royale siège depuis très longtemps déjà. En fait, elle a déjà coûté passablement cher. Il se pourrait fort bien que, réflexion faite, s'ils avaient encore détenu les rênes du pouvoir, même nos collègues auraient décidé de procéder autrement.

Toutefois, comme la Commission d'enquête était sur le point de présenter son rapport, ce qui ne devrait pas tarder, nous avons pensé qu'il serait sage et à propos dans les circonstances de tirer parti des travaux effectués jusqu'ici, au lieu d'y mettre fin à la onzième heure. Nous espérons en avoir un peu pour notre argent, car nous avons déjà dépensé de fortes sommes dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Transports.

Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement du Québec a décidé d'abolir le péage sur les autoroutes provinciales et que déjà le démantèlement des postes de péage est commencé, et étant donné que le pont Champlain, propriété du gouvernement fédéral, est le seul pont fédéral à être payant au Canada, et plus particulièrement celui reliant l'Île de Montréal à la rive Sud, le ministre peut-il informer cette Chambre de sa politique en ce qui concerne le péage sur le pont Champlain, et ce dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il est évident que le Québec a fait un choix sur l'abolition du péage sur les routes du Québec; c'est son choix, nous n'avons rien à dire sur la question. Par ailleurs, il est évident tout autant que la situation financière actuelle ne nous permet pas d'ajouter aux 3 millions que nous versons déjà 6 millions supplémentaires concernant le pont Champlain. Par ailleurs, si la situation financière le permet, nous serons disposés à évaluer d'autres options si le cas se présente.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LE QUOTA FIXÉ POUR 1985

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a annoncé que le Canada prévoyait accueillir entre 85,000 et 90,000 immigrants en 1985. Il s'agit là d'une réduction de 5,000 à 10,000, notamment dans la catégorie de la famille, où le nombre d'immigrants est limité à 45,000. Étant donné que la ministre et son chef ont prévu une amélioration de la conjoncture et de la situation de l'emploi en 1985, pourrait-elle nous expliquer pourquoi elle a prévu des réductions dans les quotas d'immigration surtout dans la catégorie de la famille?

• (1440)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, depuis deux ans, l'immigration est inférieure aux prévisions annoncées chaque année par le gouvernement libéral. Cette année, on a pris quelques mois pour consulter les provinces et un certain nombre de groupes intéressés, afin de déterminer quels seraient les quotas pour 1985 et on a jugé que les quotas annoncés étaient beaucoup plus réalistes.

J'ai également déclaré, hier, que j'étais extrêmement préoccupée par la tendance actuelle et que nous n'étions pas satisfaits par ce qui se passe. C'est pour cette raison que nous avons annoncé que nous entendions examiner en profondeur la politique d'immigration. Nous nous pencherons donc sur les niveaux d'immigration en fonction des besoins de notre pays.

M. Allmand: Je tiens à rappeler au ministre que le groupe de travail Robinson a déjà effectué cet examen en 1983 et qu'on a procédé, en 1976, à une étude complète et à une refonte de la politique en la matière.

LE TARIF DES DEMANDES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Dans son exposé financier du 8 novembre dernier, le ministre des Finances a annoncé qu'il entendait se procurer 4.4 millions de dollars en exigeant des droits pour les demandes d'immigration et de numéro d'assurance sociale. La ministre pourrait-elle nous dire le montant exact qu'elle compte exiger pour les demandes d'immigration? Le tarif sera-t-il le même pour toutes les catégories, notamment les réfugiés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, aucun droit ne sera exigé des réfugiés. Je voudrais signaler au député et à tous ses collègues que le barème n'a pas encore été établi. Sitôt que ce sera fait, il en sera informé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui prévoyait dans son exposé que notre économie irait dans une certaine direction au cours des deux prochaines années. Chaque jour, de nouveaux organismes de prévision, en commençant par le Conference Board, Informetrica et le World Bank's Trendicator, font entendre un tout autre son de cloche. L'évolution semble se faire dans une direction bien différente de celle prévue. Le ministre parlait de la nécessité d'obtenir la confiance des investisseurs. Il sait que la confiance dépend de la stabilité, de la constance et des perspectives que présentent les années ou les mois suivants. Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens, par l'intermédiaire de la Chambre, comment il pourra établir la confiance alors que le gouvernement se fait une certaine opinion que le reste du Canada ne partage aucunement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il y a un certain nombre de points de vue quant à la direction dans laquelle l'économie évolue. Celui qui figure dans mon exposé financier de l'autre jour est très proche du consensus de quelque 25 économistes canadiens. Il y a toujours d'autres opinions, comme celle du Conference Board, qui diffèrent du consensus. Toutefois, même cet organisme semble se rapprocher du consensus des 25 économistes que j'ai consultés.

M. Riis: Le ministre parle de 25 économistes sur 80,000 qui sont d'accord avec lui. Il pourrait peut-être voir ce qu'en pensent les autres.

LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les hypothèses de l'exposé économique sont basées sur une diminution du déficit américain, qui ferait baisser les taux d'intérêt. Ces derniers jours, les organismes de prévision des États-Unis . . .

M. le Président: A l'ordre. C'est peut-être un peu injuste pour le député, puisque d'autres ont posé des questions supplémentaires avec un préambule, mais nous sommes de nouveau retombés dans ce travers. Je suis désolé de m'en prendre au député pendant qu'il parle, mais aujourd'hui, les préambules se sont faits de plus en plus longs. Je demande donc au député d'en venir à la question.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Si les choses tournent mal aux États-Unis, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a une politique des taux d'intérêt propre au Canada qu'il pourrait utiliser en cas de nécessité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député réclame, et a déjà réclamé lors de législatures précédentes, une politique de taux d'intérêt propre au Canada. Je dois lui déclarer que, selon moi, et selon d'autres spécialistes des finances, une telle politique, telle qu'elle est proposée par son parti, est totalement irréaliste et inapplicable. Nous estimons que, avec une économie plus vigoureuse, nous pourrons conquérir une plus grande indépendance. C'est la direction fondamentale proposée dans l'exposé économique que j'ai fait il y a une semaine et demie.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur une promesse électorale que le premier ministre a faite en mai 1984 aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'est alors engagé, s'il était élu, à réduire leurs coûts énergétiques. Cette promesse a été réitérée par les candidats de son parti au cours de la campagne électorale dans Hillsborough, Malpeque, Cardigan et Egmont. Trois mois ont passé depuis que cette promesse a été faite et nous attendons encore une réduction des tarifs énergétiques. Quand les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent-ils s'attendre à une baisse des coûts d'électricité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ont attendu 20 ans en vain sous l'administration libérale, mais après deux mois, le gouvernement conservateur commence déjà à leur donner satisfaction.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai rencontré le premier ministre Lee à ce sujet, afin de voir ce que nous pouvions faire. La ministre de l'Énergie a eu des entretiens avec son homologue provincial à cet égard. J'espère que nous pourrons informer le député et la Chambre des résultats de ces consultations.

Questions orales

LA POSSIBILITÉ DE TRANSPORTER DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le premier ministre organisera-t-il une réunion avec les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et le premier ministre du Québec, ce fédéraliste de fraîche date? Le problème réside dans la transmission de l'électricité du Québec à l'Île-du-Prince-Édouard en passant par le Nouveau-Brunswick. Organisera-t-il immédiatement une réunion, afin que le problème puisse être résolu et que l'on puisse transmettre l'énergie électrique peu coûteuse du Québec à l'Île-du-Prince-Édouard en passant par le Nouveau-Brunswick, au prix coûtant?

M. le Président: Je comprends que le député pose une question, mais généralement il n'est pas nécessaire de la poser deux fois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à préciser à mon honorable collègue qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante pour l'Île-du-Prince-Édouard où les tarifs d'électricité sont si élevés qu'ils empêchent l'implantation de nouvelles industries dans cette province. Les coûts énergétiques éliminent pratiquement tous les atouts que l'île offre aux investisseurs. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question extrêmement importante. Je crois comprendre que les premiers ministres concernés ont eu des entretiens. Pour ma part, j'ai discuté de cette question avec le premier ministre Lee par écrit et verbalement. J'espère être en mesure de faire de même avec les autres premiers ministres concernés le plus tôt possible. Je partage le souci exprimé par le député. Il est vraiment injuste que des coûts énergétiques élevés empêchent l'essor industriel.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE D'INSTAURER UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR L'INDUSTRIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur l'industrie nucléaire. Étant donné que les progressistes conservateurs se sont engagés à rendre plus accessible le gouvernement, à demander des comptes aux sociétés d'État, à revoir les principaux programmes de dépenses publiques et à tenir compte de l'opinion de la population, la ministre peut-elle nous dire si son gouvernement envisage d'instaurer une enquête parlementaire sur tous les aspects de l'industrie nucléaire telle que le gouvernement conservateur y avait songé en 1979?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me souviens qu'en 1979, il avait été question de mettre sur pied un groupe d'étude ou un comité parlementaire sur l'industrie nucléaire. Quand je m'entretiendrai avec les responsables de l'EACL dans une semaine ou deux, nous nous demanderons ensemble si cela demeure une bonne formule pour examiner les problèmes de notre industrie nucléaire.

M. Blaikie: J'espère seulement que la ministre ne reçoit pas ses ordres des dirigeants de l'EACL à cet égard.

L'OBLIGATION DE L'INDUSTRIE DE RENDRE DES COMPTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je demande de nouveau à la ministre si elle envisage la possibilité d'instaurer une enquête parlementaire sur l'industrie nucléaire afin que nous sachions à quoi nous en tenir au sujet de cette industrie, puisque l'ancienne administration libérale avait imposé cette option aux Canadiens. Je l'invite instamment à passer à l'action.

• (1450)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que je me disposais à réexaminer cette question. Je tiens cependant à préciser que les intervenants sont nombreux dans le dossier nucléaire. Avant de saisir notre leader parlementaire de mon projet, je me dois d'établir si les représentants de l'industrie, qu'ils soient du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario ou d'ailleurs, considèrent que ce serait une façon utile d'examiner la question.

M. Blaikie: Vous ne devriez pas consulter que l'industrie.

Mlle Carney: Oui, il faut d'abord établir si c'est ce qu'il convient de faire, car il se peut que les difficultés proviennent de la commercialisation.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'ACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 50

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Tout d'abord je voudrais le féliciter de cette heureuse initiative qu'il a eue de venir rencontrer les intervenants du secteur des Laurentides et en particulier ceux qui étaient intéressés aux questions du transport. Il a pu, de fait, constater que les citoyens d'Argenteuil-Papineau étaient très bien représentés et qu'ils lui ont soumis deux priorités importantes pour la région. Ma question est donc la suivante: à la suite de sa rencontre avec le ministre québécois des Transports concernant l'achèvement de l'autoroute 50, l'honorable ministre peut-il nous donner une réponse de cette rencontre qu'il a eue avec le ministre des Transports du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous avons effectivement discuté avec M. Léonard de la question des autoroutes. Cependant, l'entente fédérale-provinciale sur les autoroutes du Québec est terminée depuis mars 1984 et susceptible d'être renouvelée. Ce n'est pas fait et si cette entente était renouvelée nous verrons comment, avec la province qui a priori est responsable du dossier des routes, nous devrons traiter l'autoroute dont parle le député d'Argenteuil-Papineau.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS BANCAIRES SUR LES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans l'Ouest et dans d'autres régions du Canada, de nombreux producteurs sont dans une grave situation en raison des taux d'intérêt élevés de leurs prêts bancaires. C'est le cas d'un producteur de Kisbey, en Saskatchewan, et d'un autre de Choiceland, dans la même province, qui se sont adressés à mon bureau aujourd'hui. Pendant la campagne électorale, le gouvernement s'est engagé à débloquer des fonds supplémentaires pour payer la différence entre les taux d'intérêt actuels et ceux des prêts en vigueur. Étant donné ces deux faits, le gouvernement est-il prêt à donner suite immédiatement à sa promesse électorale et à réduire les taux d'intérêt des prêts bancaires en vigueur?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de la question du député. Je connais très bien les graves problèmes du secteur agricole. Par contre, je ne pense pas qu'il faille dramatiser.

J'ai déjà dit à la Chambre que je travaillais avec mes homologues provinciaux. Je les ai tous rencontrés et j'aurai prochainement des entretiens avec les responsables d'organismes de prêts.

Nous avons déjà suspendu les mises en faillites et les saisies de la part de la Société du crédit agricole. Malheureusement, c'est le seul domaine où nous ayons autorité pour ce faire. J'ai rencontré mes homologues provinciaux il y a environ deux semaines et nous envisageons trois ou quatre possibilités. L'une d'elles, actuellement à l'étude, a été mentionnée par le député.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il justifier cette inaction, puisque le rapport récent de la Société du crédit agricole révèle que 1700 producteurs agricoles connaîtront l'hiver prochain une véritable débâcle et que le gouvernement, dans sa propre documentation électorale, se disait disposé à ramener le taux d'intérêt exigé sur ces prêts agricoles au taux actuellement en vigueur? Cela ne me semble pas dépendre des premiers ministres provinciaux, mais du gouvernement, du ministre des Finances et du ministre de l'Agriculture qui devraient agir dès maintenant.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député adopte cette attitude. De fait, nous n'avons pas attendu. Il faut admettre que ce genre d'intervention ne se conçoit pas sans modifications à la Loi sur le crédit agricole.

Nous avons suspendu les mises en faillite. Nous avons versé une soixantaine de millions aux producteurs victimes de la sécheresse dans l'ouest du Canada. Nous avons effectué des derniers paiements de 123 millions dollars provenant de la Caisse de stabilisation des céréales de l'Ouest. Le ministre des Finances est venu en aide aux producteurs canadiens de denrées en leur offrant jusqu'à 100 millions au moins.

Je ne crois pas que nous ayons attendu ni que nous ayons feint d'ignorer le problème. A mon avis, nous avons agi comme il convenait conformément à notre pouvoir législatif.

Des voix: Bravo!

LA COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE DANS L'EST DU CANADA—LA SUPPRESSION DE LA COMMISSION

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Après douze ans d'études de réorganisation et de discussions autour de projets de commercialisation pour l'industrie de la pomme de terre de l'est du Canada, une commission d'enquête a été chargée, sous la direction du juge Carter, de vérifier les nombreuses accusations et allégations d'irrégularités et d'exploitation dans ce secteur. Comme le ministre a estimé, semble-t-il, que l'existence même de cette commission d'enquête et le fait qu'elle puisse convoquer des témoins constituent une menace pour les milieux dirigeants de l'industrie de la pomme de terre, peut-il nous dire en quoi il a aidé le producteur de pomme de terre en mettant un terme à cette enquête?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nul ne désire plus que moi améliorer les conditions de mise en marché dans l'Est. Je suis parfaitement au courant des problèmes qui se posent dans cette région.

Si le député connaît véritablement les problèmes qui assaillent ce secteur, il doit admettre que celui-ci a déjà fait l'objet d'un nombre incalculable d'études. Je puis dire au député que j'ai eu des entretiens avec tous mes homologues provinciaux de l'est du pays, lesquels m'ont donné leur avis sur les avantages et inconvénients du maintien de la commission Carter. Le fin mot de l'affaire, de toute évidence, c'est que cette commission ne servait à rien. Quel intérêt y a-t-il à dépenser des fonds publics pour faire une autre étude sur cette industrie sans aucune volonté politique?

Désormais, les mémoires déjà communiqués à la Commission Carter seront transmis au Conseil national de commercialisation des produits agricoles. Celui-ci mettra à jour son étude de 1981-1982. Nous obtiendrons ces renseignements . . .

Des voix: Règlement!

LE PLAN D'AVENIR

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre a transmis ces renseignements au Conseil national de commercialisation des produits agricoles, peut-il nous dire quel autre programme va être proposé aux producteurs de l'Est canadien? Va-t-on leur faire une proposition en matière de commercialisation afin d'établir un plan pour l'avenir immédiat?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le plus logique serait sans doute de permettre au Conseil national de commercialisation des produits agricoles de mettre ses dossiers à jour. Puis je m'efforcerai de m'entretenir avec mon homologue provincial et, à ce moment-là, je permettrai à mon collègue de faire connaître ses vues.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EMPLOI DE FONCTIONNAIRES SUPPLÉMENTAIRES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a annoncé qu'on allait économiser 200 millions de dollars en intensifiant les entrevues avec les prestataires de l'assurance-chômage. Comme le montant moyen versé par l'assurance-chômage au Canada est de $155.88 par semaine, et que la durée moyenne de réception des prestations est de 26 semaines, pour économiser 200 millions il va falloir que la ministre supprime 50,000 noms aux rôles de l'assurance-chômage. Combien de fonctionnaires supplémentaires va-t-il falloir embaucher pour persécuter et poursuivre ces 50,000 personnes ou pour les empêcher de toucher l'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, contrairement à ce que pense le député, les entrevues avec les prestataires ont pour but de faire en sorte que nous faisions tout ce que nous pouvons pour les aider à trouver du travail.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais en donner un exemple au député. L'autre jour, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré qu'il y avait 170,000 emplois à pourvoir au pays. Nous voulons savoir où se trouvent ces emplois, et nous voulons les offrir à ceux qui sont au chômage pour leur redonner du travail. Cela va réduire les montants versés par la caisse d'assurance-chômage.

M. Baker: Monsieur le Président, la ministre n'a pas répondu à ma question. J'ai demandé à connaître le nombre des personnes qui vont constituer «l'escadron de Flora.»

LA CONSULTATION

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, est-ce que dans cet esprit de fédéralisme coopératif la ministre a consulté les ministres provinciaux chargés du bien-être social pour savoir s'ils sont disposés à accepter cette charge supplémentaire pour les listes provinciales du bien-être social?

● (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, là où le député et moi ne sommes pas d'accord, c'est sur la charge supplémentaire pour le bien-être social. Je tiens à lui donner l'assurance que nous sommes au courant des difficultés qui existent à l'échelle régionale en matière de chômage et, dans les cas où il n'y a pas d'emplois disponibles, il est certain que les gens vont continuer à toucher les prestations d'assurance-chômage. C'est pour cette raison que nous avons adopté un programme de création directe d'emplois au début de notre mandat, d'un montant de 430 millions de dollars environ, ce qui va donner du travail à 70,000 Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * * * *

M. le Président: Les députés voudront peut-être faire l'examen de la période des questions d'aujourd'hui. Ils vont se rendre compte que les questions et les réponses n'ont jamais été aussi longues depuis le début de la session. Si j'en parle c'est parce que j'éprouve une certaine difficulté. Je fais remarquer aux députés qui posent des questions, que lorsque la question est longue la présidence a du mal à contrôler la longueur de la réponse. J'ai l'impression que la Chambre souhaite que les choses marchent rondement pendant la période des questions, mais pour cela j'ai besoin qu'elle m'aide.

Des voix: Bravo!

* * *

PÉTITIONS

LE CAMP DE LA PAIX SUR LA COLLINE DU PARLEMENT— DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Hier, j'ai informé la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) le vendredi 16 novembre 1984 était conforme aux exigences du Règlement quant à la forme. J'ai aussi fait part à la Chambre des doutes que j'entretenais sur la recevabilité de la pétition parce qu'elle porte les signatures de personnes qui ne sont pas citoyens du Canada et qui ne résident pas au Canada. J'ai cité le commentaire 668(1) de la cinquième édition de Beauchesne.

En fouillant les précédents canadiens et britanniques, je n'ai rien trouvé de précis qui établisse la recevabilité ou l'irrecevabilité d'une pétition du fait qu'elle est signée par des citoyens du Canada ou, par le fait même, par des personnes qui ne sont ni citoyens ni résidents du Canada. En Octobre 1983, M^me^ le Président Sauvé a jugé qu'une pétition signée par des citoyens américains n'était pas recevable. La pétition ne portait pas d'autres signatures que celles de citoyens américains. Selon nos précédents sur les pétitions se rapportant à des projets de loi d'intérêt privé, les pétitions émanant d'étrangers ont été acceptées à l'occasion, quand elles concernaient une mesure législative ou une question relevant de la compétence du Parlement canadien.

En conséquence, pour que les citoyens canadiens qui ont signé ladite pétition ne soient pas lésés dans leur droit séculaire de soumettre une pétition à la Chambre des communes et parce que je n'ai pas pu trouver de direction claire et précise dans la jurisprudence et la procédure parlementaire et que c'est la première fois que le cas se présente au cours de la présente législature, je demande à la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre soit reçue avec le consentement unanime. Je propose aussi que le comité permanent de la procédure et de l'organisation étudie promptement la question des pétitions car ce n'est pas la première fois que la présidence soulève des questions concernant cette façon de procéder.

Puis-je demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à cette proposition?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il y a consentement, la pétition est acceptée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre pour les deux derniers jours de la semaine. J'ai pu consulter les leaders parlementaires des partis d'opposition et je voudrais informer ici la Chambre des travaux que je prévois pour jeudi et vendredi.

Le premier point à l'ordre du jour du jeudi 22 novembre sera l'étude des six motions de voies et moyens découlant de l'exposé économique du ministre des Finances. Le deuxième point sera le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Le troisième point dont il sera question jeudi est une motion visant à créer le groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes. Il est prévu que cette motion, qui est signalée dans le discours du trône, sera proposée immédiatement après les affaires courantes. S'il reste du temps après le débat de la motion à établir ce groupe de travail, la Chambre en terminera avec l'étude du projet de loi C-4. Si celui-ci est adopté à toutes les étapes, la Chambre passera alors à l'étude du projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé.

En ce qui concerne le vendredi 23 novembre, je tiens à annoncer que ce sera le deuxième jour désigné pour la présente période des subsides. Je crois juste aussi de signaler à l'égard des projets de loi C-4 et C-6 que, même si les motions de deuxième lecture prévoient le renvoi aux comités permanents de la Chambre, tous les partis s'accorderont pour faire franchir à ces projets de loi toutes les étapes du débat à la Chambre même.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

DÉPÔT DU RAPPORT D'UNE COMMISSION ROYALE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en vertu des dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles deux exemplaires d'un rapport intitulé: «Égalité en matière d'emploi: rapport d'une commission royale».

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'empresse de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels au nom du Solliciteur général en vertu de l'article 46(2) du Règlement. Il y a lieu de renvoyer ce rapport, en vertu de l'article 46(4) du Règlement, au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. le Président: Le député sait, j'en suis certain, que nous pouvons appliquer le Règlement de la Chambre.

* * *

PÉTITIONS

LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 44 électeurs de la circonscription de Simcoe-Nord et d'autres régions de l'Ontario, qui réclament des changements à la politique canadienne en matière d'armements nucléaires.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom des soussignés, résidents au Canada, dont un bon nombre de la circonscription de Prince-Albert, qui se préoccupent vivement du rôle que joue le Canada dans la course aux armements nucléaires. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de refuser la mise à l'essai du missile de croisière au Canada, de déclarer le Canada zone sans arme nucléaire, et de veiller à ce que les dépenses excessives consacrées à la course aux armements servent plutôt à financer les besoins de l'homme afin d'assurer sa prospérité dans un climat de paix.

* * *

[*Français*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MODIFICATION VISANT À INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer) demande la permission de présenter le projet de loi C-207, intitulé Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Isabelle: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier les limites de la capitale nationale du Canada de façon à y inclure la ville de Hull ainsi que toute autre région que le Parlement du Canada pourra à l'occasion délimiter. Une capitale, c'est non seulement le siège du gouvernement, mais c'est encore le symbole de la puissance et de l'unité d'un pays, le foyer de l'âme nationale, l'image que la nation représente à l'univers.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AÉROPORTS

MESURE VISANT À CHANGER LE NOM DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer) demande la permission de présenter le projet de loi C-208, intitulé Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Isabelle: Monsieur le Président, le présent projet de loi a pour objet de remplacer le nom de l'aéroport international d'Ottawa par celui d'aéroport international d'Ottawa—Hull car il dessert la région de la capitale nationale qui est située dans les provinces d'Ontario et de Québec.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi serait-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXÉCUTION DES AUTEURS DE MEURTRES MULTIPLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande la permission de présenter le projet de loi C-209, concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter à l'étape de la première lecture un projet de loi qui, une fois adopté, entraînera l'exécution de Clifford Robert Olson, auteur de meurtres multiples. A moins qu'il ne soit exécuté, Clifford Olson sera un jour remis en liberté conditionnelle et constituera alors un danger pour tous les enfants qui vivent dans son voisinage. Nous n'avons pas le droit d'exposer nos garçons et nos filles à un tel danger.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Ken James: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a fait à l'ouverture de la session.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection au poste de Président de la Chambre. Puisque me voici revenu dans cette enceinte après quatre ans d'exil à Nickel Belt, je dois remercier tous les employés du Parlement, messagers, chauffeurs d'autobus et ainsi de suite, qui m'ont si cordialement accueilli à mon retour. Je remercie également les députés des deux côtés de la Chambre de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé au représentant de Nickel Belt. Je n'oublie pas non plus les électeurs de Nickel Belt qui ont jugé bon de m'envoyer à nouveau les représenter à la Chambre des communes. Je leur renouvelle l'engagement que j'ai pris le soir des élections, celui de travailler de mon mieux afin de les représenter de manière franche, juste et équitable.

Au cours des quatre années que j'ai passées à Nickel Belt, j'ai exercé ma profession d'enseignant ce qui m'a permis d'être en contact avec beaucoup de jeunes. Ce fut très important pour moi parce que j'ai pu ainsi constater à la base les jugements que ces derniers portent sur la politique, les hommes politiques et la Chambre des communes. J'ai senti le besoin de prendre part à ce débat car il est rare que nous ayons des élections, suivies d'un discours du trône et d'un mini-budget. La surimpression des événements nous fournit une image plus claire. Il est frappant de voir que pendant la campagne électorale et depuis le début de la session il y a trois semaines qui a été marquée par le discours du trône et l'exposé budgétaire il a surtout été question de confiance, alors que de nos jours les jeunes font bien peu confiance aux hommes politiques et que la politique les rend sceptiques. Ces jeunes ont entendu annoncer certaines choses pendant la campagne électorale, mais par la suite le gouvernement a exposé ses projets pour les quatre prochaines années dans ce qu'on appelle le discours du trône et il a présenté un exposé économique, qui lui reflète la réalité. Les jeunes constatent que la situation laisse beaucoup à désirer. Il y a, semble-t-il, loin de la coupe aux lèvres puisque les conservateurs semblaient avoir le cœur sur les lèvres pendant la campagne électorale, mais qu'après avoir obtenu la majorité qu'ils désiraient, plus rien ne compte. Ils ont ce qu'ils voulaient. Ils sont assis en face et aussi ce côté-ci. Il y en a à droite et il y en a à gauche.

Quelle question a dominé la campagne électorale? C'était l'emploi. Nous voyons cependant ce que font les conservateurs maintenant qu'ils ont 211 sièges à la Chambre. Je dois avouer, monsieur le Président, que j'étais secrètement ravi que les libéraux soient enfin défaits. J'avais espéré qu'une ère nouvelle commençait et qu'enfin, les promesses faites pendant la campagne électorale seraient tenues par le gouvernement et qu'à cause de cela, le public recommencerait à avoir confiance dans les hommes politiques et la politique en général. Mais, ô surprise, alors qu'on nous promettait des emplois pendant la campagne électorale, ce qu'on nous promet maintenant, ce sont des compressions budgétaires.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait pourtant déclaré que le gouvernement accorderait la priorité à la création d'emplois. Mais que dit le discours du trône à propos des emplois? Voici ce qu'on y trouve:

> Le chômage constitue le problème le plus critique du Canada et le plus grand défi que la nation ait à relever.

Ce n'est qu'une phrase, monsieur le Président. Que s'est-il passé entre le printemps et l'automne? De toute évidence, on a soufflé des choses à ceux qui sont maintenant au pouvoir et ce sont notamment Roland Frazee, de la Banque Royale et les John Bulloch de Bay Street qui ont l'oreille du ministre des Finances (M. Wilson), et même une autre partie de son anatomie. Ce sont eux qui parlent le plus fort, monsieur le Président. C'est leur avis qui compte. A ma connaissance, le ministre des Finances n'a consulté aucun représentant de la classe ouvrière avant de faire son exposé financier. J'ignore quels travailleurs le premier ministre a consultés avant de présenter son discours du trône. Ces gens-là n'ont pas été consultés.

Les jeunes recherchent la crédibilité, monsieur le Président, et ils n'en trouvent pas au sein de ce gouvernement. Le gouvernement actuel a une nouvelle obsession, celle du déficit. Les ministériels sont comme le cobra devant le charmeur de serpent, fascinés en quelque sorte par l'idée du déficit. Mais ils tenaient des propos bien différents au cours de la campagne électorale. Ils ne se souciaient guère alors du déficit. Le 10 juillet à Ottawa, alors qu'il cherchait à convaincre les Canadiens de lui faire confiance, le premier ministre a déclaré: «Toutes nos politiques visent à créer des emplois. Tout se paie, et j'ai dit que nous devrions payer à court terme pour relancer l'économie». Par ailleurs, le 24 août à Vancouver, il a dit: «On ne pourra manifestement prendre de mesures énergiques pour réduire le déficit tant que les taux d'intérêt n'auront pas baissé et tant que le Canada n'aura pas amorcé sa reprise. Des coupures massives à l'heure actuelle entraîneraient à coup sûr une récession».

Que s'est-il donc passé, monsieur le Président? Pourquoi le parti au pouvoir est-il à ce point obsédé par le déficit? J'estime que c'est à cause de la haute finance. De toute évidence, le premier ministre s'inquiète davantage de ce que ses amis de la haute finance peuvent dire du déficit, et c'est eux qu'il a choisi d'écouter. Au cours du débat télévisé, tenu pendant la campagne électorale, il avait convenu avec le chef de notre parti qu'il faudrait instaurer un impôt minimum. Mais était-il question dans le discours du trône d'un impôt minimum pour les riches? Vous pouvez parier votre dernier dollar que non! Le premier ministre entend lutter contre le déficit sur le dos des travailleurs et des chômeurs. Pourtant, les banques de notre pays sont les plus riches du monde. Alors même que le taux d'inflation à l'heure actuelle n'est que de 3 p. 100, elles prêtent leur argent à un taux d'intérêt de 14, de 15, voire de 18 p. 100. Elles accumulent des monceaux d'argent. Contribuent-elles à réduire le déficit de notre pays?

• (1520)

Et que dire des cartels, de la concentration du pouvoir au Canada? John Bulloch devrait davantage se soucier des conséquences des cartels que de chercher à donner aux travailleurs des emplois rémunérés en-dessous du salaire minimum en proposant ensuite que le gouvernement comble l'écart avec le salaire minimum provincial. D'autre part, le gouvernement fédéral recrute une escouade de 700 personnes chargées de harceler les chômeurs. Les victimes sont tenues pour responsables de problèmes qu'elles n'ont pourtant pas causés.

Cette attitude ambiguë est à l'origine du cynisme que les Canadiens manifestent à l'égard de la politique et des politiciens. Vous dites une chose au cours de la campagne et, une fois au pouvoir, vous dites et vous faites le contraire. Il faut que la politique et les politiciens fassent preuve d'une certaine cohérence. Les Canadiens ont rejeté quelqu'un qui a beaucoup nui à la crédibilité des dirigeants politiques. Au cours de la campagne électorale de 1974, nous avons vu Pierre Trudeau se prononcer contre le contrôle des salaires proposés par Robert Stanfield. Lorsqu'il a été élu avec une majorité en 1974, il a instauré le contrôle des salaires. Il y a également l'exemple de la taxe d'accise de 18c. sur le gallon d'essence. Il est vrai que nous avons présenté le sous-amendement qui a causé la chute du gouvernement Clark. C'est vrai, nous l'avons fait. Il avait la responsabilité de gouverner et il n'a pas su le faire. Mais les libéraux ont protesté contre la taxe d'accise de 18c. le gallon pendant toute leur campagne et, une fois qu'ils ont été au pouvoir, ils ont imposé une taxe bien supérieure, soit de 54c..

Nous espérions en avoir terminé avec tout cela lorsque Pierre Trudeau et les libéraux ont été chassés du pouvoir, mais nous voyons renaître la même attitude. Ce n'est pas sain pour le Canada et les jeunes Canadiens.

Nous avons ensuite l'exemple de la Colombie-Britannique. C'est une autre clique qui la dirige, un gouvernement créditiste. Il s'est attaqué au déficit. Chose étonnante, son budget de 1983 était formulé à peu près de la même façon que l'exposé que nous avons entendu ici. Je voudrais simplement vous citer certaines phrases et vous me direz si vous les avez déjà entendues avant. Par exemple: «Si nous ne comprimons pas sérieusement les dépenses, la reprise pourrait être très lente. En fait, elle pourrait vaciller ou même s'effondrer.» Une autre phrase: «La stratégie que doit suivre la Colombie-Britannique est claire. C'est seulement en insistant sur l'austérité et la productivité que les secteurs public et privé comprendront une réalité fondamentale, à savoir que la prospérité se mérite.» Ou: «Il est indispensable de reconnaître que nous ne prenons pas ces mesures d'austérité pour le simple plaisir de le faire, mais pour assurer la reprise économique et pour en revenir à une prospérité méritée.» Ou encore: «Le budget prévoit les mesures nécessaires pour limiter la taille et le poids de l'administration, afin que le secteur privé puisse fonctionner dans le climat voulu pour que la reprise encore fragile se confirme.» Voilà ce qu'ils ont dit lorsqu'ils se sont attaqué au budget. Telles sont les phrases qu'ils ont employées. Cela me rappelle beaucoup ce que nous avons entendu ici depuis trois semaines environ.

M. Riis: Cela a-t-il marché?

M. Rodriguez: Si cela a marché? Voici l'analyse économique de la Colombie-Britannique, les perspectives pour 1985. On y dit que la production réelle diminuera d'environ 0.5 p. 100 cette année. Les ventes au détail ont baissé pour la troisième année consécutive en 1983 et l'on prévoit qu'elles diminueront d'encore 0.3 p. 100 en 1984. Bien que le volume de la production dans ces industries ait été supérieur aux niveaux atteints avant la récession, les niveaux de l'emploi et des bénéfices n'ont pas suivi. Ainsi de suite. Inutile de nous tourner vers nos voisins du Sud ou vers le gouvernement de M^me^ Thatcher. Inutile de sortir du Canada, car nous avons ici même en Colombie-Britannique un gouvernement créditiste conservateur. Nous avons un gouvernement hybride dans cette province. En fait, le gouvernement national n'arrive pas à se dissocier de ce gouvernement du crédit social, car ce sont les membres de la grosse machine bleue de l'Ontario qui sont allés sur place aider Bill Bennett à se faire élire en Colombie-Britannique. Pat Kinsella est ici même l'un des principaux rouages de cette grosse machine conservatrice.

M. McDermid: Vous en auriez eu de la chamce de les avoir de votre bord.

M. Manly: Ensuite, ils viennent en aide à ces gens.

M. Rodriguez: Ensuite, ils viennent en aide aux conservateurs d'en face. Fort bien dit.

Or, monsieur le Président, nous avons vu comment on s'attaque au déficit au Canada, en Colombie-Britannique. Nous avons également vu les piètres résultats. Pourquoi nous évertuons-nous à répéter nos erreurs? Pourquoi nous entêtons-nous à refaire inlassablement les mêmes choses, ce qui ne fera qu'aggraver le chômage au Canada?

Les programmes sociaux constituent un autre domaine où la crédibilité du gouvernement s'effondre. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a soutenu que l'universalité des programmes sociaux était un dépôt sacré auquel on ne toucherait pas. Mais voilà que, du jour au lendemain, tous ces programmes sont remis à l'étude. Le premier ministre compte remettre à l'étude l'ensemble des programmes sociaux dans le pays. Qui a-t-il engagé pour aider les ministres à formuler des recommandations au sujet des programmes sociaux? Mais cet enfant gâté de la Chambre de commerce de Chatham, Darcy McKeough!

M. McDermid: Un éminent Canadien.

M. Rodriguez: Darcy McKeough se proclame tout à fait contre l'universalité des programmes sociaux. D'où ce genre de rapports incestueux auxquels s'adonnent les conservateurs. Nous savons tout dans les moindres détails maintenant. Je ne sais pas à combien s'élèvent les honoraires versés à ce Darcy McKeough. Je suis persuadé qu'ils sont très modestes. Mais voici que l'homme au couperet des conservateurs ontariens va aider le gouvernement fédéral à décider de l'universalité des programmes sociaux.

Un autre domaine qui a été abordé dans le discours du trône et dans l'exposé budgétaire est celui de la justice, la justice pour les chômeurs. A entendre les conservateurs d'en face parler du chômage, on croirait que les chômeurs ne sont pour eux que de simples statistiques. Ils ne s'intéressent pas vraiment à leur sort.

M. McDermid: Non, non. C'est vous qui les traitez comme cela.

M. Rodriguez: Ils ne s'y intéresent pas vraiment puisqu'ils présentent un exposé financier tellement mesquin, médiocre et controuvé qui s'en prend aux programmes ayant pour but de soulager le chômage au Canada. Je lisais hier à mon bureau une lettre de l'une de mes commettantes. Elle m'écrit au sujet de son mari. C'est un homme laborieux qui serait prêt à faire n'importe quel genre de travail, comme le prouvent ses états de service joints à la lettre. Il est fier et tient à faire vivre sa femme et son fils de six mois. Il se cherche un emploi depuis décembre 1983, sans succès. Il a travaillé huit semaines dans notre localité mais, quand les fonctionnaires qui dirigent le projet se sont aperçus qu'il avait 27 ans, ils l'ont congédié. Il était trop vieux pour participer au programme. Il est trop vieux pour participer aux programmes destinés aux jeunes et trop jeune pour participer à ceux destinés aux adultes. Que peut-il faire? Il est prêt à faire n'importe quoi n'importe où, pourvu que la rémunération et les avantages sociaux soient raisonnables. Il est même disposé à aller travailler dans un autre ville ou dans une autre province. Il a un emploi en perspective mais il ne pourra l'occuper avant avril 1985. Que devrait-il faire en attendant? Lui et son épouse pourraient toujours se débrouiller s'il pouvait toucher des prestations d'assurance-chômage, mais il n'y a même pas droit parce qu'il a travaillé pendant huit semaines seulement. Il ne veut pas du bien-être social; il veut travailler. Son épouse travaille à l'heure actuelle, mais elle sera mise à pied sous peu. Ils me demandent si je pourrais les aider.

Je sais, monsieur le Président, que les ministres sont loin des réalités du chômage. Ils ne parviennent pas à voir les réalités du chômage. Je sais qu'au fond ils ont bon cœur, que s'ils se rendaient compte de cette réalité, ils comprendraient. L'ennui, c'est qu'ils sont dans l'erreur. Pour eux, la façon de donner du travail aux gens c'est de serrer la vis du chômage, de recourir au fouet pour les forcer à trouver des emplois qui n'existent pas.

• (1530)

Si le gouvernement tient vraiment à créer des emplois, il y a trois secteurs au Canada qui sont potentiellement créateurs de nombreux emplois. Il y a d'abord l'industrie forestière. Ensuite, l'industrie de la pêche. Enfin, l'industrie du transport. C'est dans ces secteurs que le gouvernement devrait se charger d'un nouveau déficit—de l'ordre de 30 milliards je dirais—pour donner du travail aux gens. S'il y avait la guerre demain, le gouvernement trouverait encore 30 à 50 milliards. Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le déficit du Canada a atteint les 80 milliards, en dollars de 1984.

En fait, si la grande majorité des Canadiens pouvaient retourner au travail, le gouvernement trouverait à économiser 76 milliards. Il réaliserait des économies importantes s'il redonnait du travail aux gens en stimulant ces secteurs-là, qui sont les meilleurs générateurs d'emplois.

La circonscription que je représente est régionalement mal en point je dirais depuis la Confédération, sous les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé. Nous voulons mieux. Nous voulons une stratégie industrielle qui s'occupe directement de faire disparaître les disparités régionales. Nous voulons un gouvernement qui s'occupe davantage de trouver les moyens de faire baisser le chômage, en se fixant des objectifs de création d'emplois plutôt que des objectifs de réduction du déficit. Si cela était fait, nos concitoyens des régions qui ont besoin d'une stratégie industrielle et qui ont besoin d'emplois s'en trouveraient beaucoup mieux; ils travailleraient, ils conserveraient leur dignité auprès des leurs.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je m'étonne que le député critique le gouvernement libéral à propos de ses programmes, alors que son parti a voté avec lui en 1980, comme il l'a dit dans ses propos d'aujourd'hui.

M. Fulton: C'était en 1979.

M. St. Germain: C'était en 1979 mais vous avez continué en 1980. Vous vous êtes associés à eux durant si longtemps qu'on n'y voit plus de différence.

M. Althouse: Vous avez voté avec eux plus souvent que quiconque.

M. St. Germain: J'ignore quels sont les antécédents du député, mais je le vois qui préconise non seulement de ne pas toucher au déficit mais de l'alourdir de 30 milliards de dollars de plus.

Je puis dire à la Chambre où sont passés les emplois. Les petites entreprises ont été ruinées par des taux d'intérêt élevés attribuables au déficit. Or le député d'en face préconise un déficit accru.

Tous les économistes et quiconque s'y connaît le moindrement en affaires se préoccupent par dessus tout des taux d'intérêt élevés. Or le député préconise à la Chambre d'accroître le déficit.

Il préconise en outre d'engloutir plus d'argent dans des programmes de création d'emplois qui ne sont que des solutions-cataplasmes. Leurs associés, les libéraux, y ont recouru durant quatre ans, et avec quel résultat? Nous avons l'un des taux de chômage les plus élevés du monde occidental.

Le député a parlé du chômage dont souffrent les gens de sa région. Il devrait venir visiter la région de Mission-Port Moody pour voir ce que c'est que le chômage créé par un déficit écrasant géré par un gouvernement inconscient.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je remercie le député de me donner l'occasion d'éclairer sa lanterne. S'il se donnait la peine d'étudier les comptes rendus—je reconnais qu'il ne siège ici que depuis peu—il constaterait que les conservateurs ont voté avec les libéraux plus souvent que nous durant la période de gouvernement minoritaire de 1979 à 1980.

Deuxièmement, bien que je n'approuve pas ce qu'a fait Ronald Reagan aux États-Unis, le fait est qu'il y a fait grimper le déficit. Bien que notre parti ne consentirait jamais à voir accroître le déficit par une augmentation des dépenses militaires et n'approuve pas le président Reagan de l'avoir fait, nous avons là l'exemple d'un président conservateur, le plus conservateur des conservateurs, du pays le plus puissant du monde qui ne se préoccupe bien peu du déficit. Il a dépensé sans compter dans le domaine de la défense. Le chômage aux États-Unis atteint 7 p. 100 ce qui ferait bien notre affaire.

M. McDermid: Êtes-vous d'accord pour les dépenses au chapitre de la défense?

M. Rodriguez: Nous ne préconisons pas la création d'emplois qui n'en sont pas. Nous croyons depuis longtemps qu'il appartient à la banque centrale, contrôlée par le gouvernement, de fixer les taux d'intérêt. Ces derniers devraient concorder avec le taux d'inflation, mais alors que celui-ci se situe à 3 p. 100, nos taux d'intérêt s'élèvent à 11.2 p. 100. C'est une honte mais le député approuve. Rien d'étonnant que les banques canadiennes soient les plus riches au monde. Nous devrions établir une stratégie industrielle à propos des taux d'intérêt.

Je suis certain que la circonscription du député se compare à la mienne. Nous avons du mal à attirer chez nous des industries de transformation. La faute en 1957 est attribuable aux frais de transport. Au coût de l'énergie et au manque de capitaux. Il faudrait que le gouvernement fédéral et les provinces—en ce qui me concerne, l'Ontario—mettent au point une statégie industrielle qui nous donne les moyens d'attirer des industries dans les régions qui ne comptent pour l'instant que sur un seul secteur industriel. Par contre, cette stratégie devrait aussi avoir pour effet d'empêcher les industries d'aller s'installer dans des régions surdéveloppées, notamment le «Golden Horsehoe», où l'environnement ne permettra pas aux millions de personnes qui, estime-t-on, vont habiter cette zone au début de l'an 2000, de survivre. Il nous faut une stratégie industrielle à deux volets.

Il importe de réduire les taux d'intérêt, mais n'attendons pas que la solution nous tombe du ciel. Cette tâche appartient au gouvernement et c'est lui qui doit s'acquitter de cette obligation.

M. le vice-président: Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) peut poser rapidement sa question.

M. Baker: Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au député qui nous revient après une longue absence. Je me demande si la solution qu'il propose sera vraiment souhaitable à la longue. Le député s'intéressait aussi aux emplois d'été pour les étudiants. Quelles sont les perspectives pour l'été prochain?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je suis heureux que le député me pose la question. Nickel Belt compte un gros employeur, International Nickel, et un petit, Falconbridge. Jusqu'ici, les enfants des employés y cherchaient des emplois. Depuis que ces sociétés sont en difficulté, les emplois ne sont plus offerts aux étudiants. Ces derniers ont besoin de travailler pour poursuivre leurs études postsecondaires.

J'ai eu de la peine et j'ai même ressenti de la colère quand la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a éliminé le programme Été Canada. C'était un programme de création directe d'emplois d'été qui permettait aux étudiants d'employer leur créativité et leur énergie dans d'autres emplois là où il n'existe qu'une seule industrie. Je trouvais cela très important pour les étudiants parce sans ce travail, ils doivent

quitter la région pour aller occuper les emplois que M. Bulloch peut avoir à offrir à un taux inférieur au salaire minimum ou quelque chose d'approchant, et il leur est impossible d'épargner pour payer leurs études, ou ils devront finir par emprunter au Régime ontarien d'aide finacière pour étudiants. Ils devront contracter des emprunts dont le gouvernement se porte garant. Évidemment, après l'obtention du diplôme, les emplois sont impossibles à trouver et le gouvernement lance ses percepteurs à la recherche de l'argent que les étudiants doivent.

• (1540)

Je trouve que l'abolition du programme Été Canada porte un dur coup, peut-être pas à Toronto, Vancouver, Montréal, Winnipeg, ou à Brampton la ville de Billy, mais dans les régions qui vivent d'une seule industrie: par exemple, le nord de l'Ontario, l'est du Canada, Terre-Neuve, le nord de la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies. Ce gouvernement s'est montré mesquin et minable.

M. le vice-président: Il reste une minute. La parole est au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid).

M. McDermid: Je serai bref, monsieur le Président. Je croyais ne jamais souhaiter le retour à la Chambre de l'ancienne représentante de Nickel Belt, mais c'est un vœu que je forme aujourd'hui après avoir entendu le discours du nouveau député de Nickel Belt.

M. Benjamin: Voulez-vous savoir où nous souhaiterions vous voir.

M. McDermid: Le député a vivement critiqué le comité créé par le gouvernement. Or les syndicats sont représentés à ce comité qui a l'appui de la Fédération canadienne du travail. Il a choisi son propre président. Cela m'a étonné que le député ne mentionne pas dans son discours que l'un des membres de ce comité qu'il a critiqué, appartient en fait à la Fédération canadienne du travail et qu'il approuve la création de ce comité.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'imagine que le gouvernement s'arrange toujours pour avoir un représentant symbolique de certains groupes. Le mouvement syndical au Canada représente environ 38 p. 100 des travailleurs.

M. McDermid: Cinquante-cinq pour cent d'entre eux ont voté pour les conservateurs.

M. Rodriguez: Je répète que au Canada 38 p. 100 des travailleurs sont syndiqués. Combien de membres de ce comité sont des syndicalistes? Combien y en a-t-il? Deux sur combien? Il y en a deux sur 20, monsieur le Président. Le député nous prend pour qui? La proposition du comité portera la griffe de Chatham.

M. McDermid: C'est ridicule.

M. Rodriguez: Oui, c'est ridicule, en effet.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! La période pour les commentaires et les questions étant maintenant terminée, nous allons continuer le débat avec l'honorable député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan).

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens à remercier les habitants de ma circonscription de m'avoir réélu. Je peux leur garantir que je m'efforcerai de défendre au mieux leurs intérêts.

Je ne veux pas parler tellement du discours du trône lui-même parce qu'il est très vague et n'entre pas du tout dans les détails. Le discours du trône semble avoir été divisé en deux. D'abord, il y a eu le discours lui-même le lundi après-midi, le 5 novembre, mais ce discours semble avoir servi d'entrée en matière au deuxième document, l'exposé économique et financier qui a été présenté le 8 novembre. Ce deuxième document donne une très bonne idée de la mentalité du gouvernement et de son attitude envers les Canadiens.

Pour l'instant, le gouvernement dit clairement qu'il veut s'employer avant tout à réduire le déficit. Bien sûr, je considère comme très important de réduire le déficit budgétaire. Cependant s'il nous faut tenir compte de la situation économique de notre pays, nous ne pouvons oublier complètement la fibre sociale et la fibre populaire. Je pense qu'à cet égard nous devrons tenir compte de ce que cela signifie pour les gagne-petits et les chômeurs.

Le gouvernement a soustrait 175 millions du programme de développement industriel et régional et 25 millions des autres programmes de stimulation de l'orientation générale du gouvernement. Il semble que nous ayons un gouvernement élitiste, monsieur le Président.

Bien sûr, je le répète, réduire le déficit est essentiel, mais ils sont nombreux les Canadiens qui ne pourront survivre si les politiques du gouvernement sont suivies à la lettre. Ce dernier affirme qu'il va créer de l'emploi en faisant appel au secteur privé et aussi au secteur public. Dans certaines régions comme la mienne le secteur privé est inexistant et le secteur public a supprimé plus de 5,000 emplois depuis dix ans. Quelle option choisir? Allons-nous discuter de moteurs de croissance ou d'objectifs quinquennaux? Que va-t-il arriver à ceux-là qui n'ont pas d'emploi aujourd'hui, qui n'en auront pas l'an prochain ni encore moins dans cinq ans? Il faut s'intéresser aux personnes concrètes, car c'est extrêmement important.

Dans ma circonscription, le gouvernement a annulé un programme de 2.1 millions, soit la décentralisation du Bureau de la sécurité du revenu qui devait déménager de Halifax à Sydney. De 75 à 85 emplois auraient pu être créés. Ces emplois étaient enlevés à une région de Nouvelle-Écosse qui a sûrement besoin d'emplois, car tout le monde en a besoin. Une région où le taux de chômage est un des plus bas et ces emplois seraient implantés dans ma circonscription où de l'avis même des responsables de la Main-d'œuvre, le taux de chômage dépasserait les 30 p. 100. Donc ce déménagement avait été prévu. On avait dépensé $400,000 pour rénover des locaux et on a dépensé plus de 1 million pour procéder au déménagement de ce service de Halifax à Sydney. Des cours de formation avaient été organisés. Des travailleurs ont été déplacés, d'autres ont cessé d'en chercher. Ils ont refusé des offres d'emploi parce qu'ils espéraient trouver de l'embauche dans les nouveaux services de Sécurité du revenu de Sydney.

Est-ce là une façon de traiter les gens? Est-ce ainsi que l'on traite nos concitoyens? Non seulement ces personnes sont en chômage, non seulement elles ne peuvent pas retrouver l'emploi qu'elles avaient, non seulement elles ne peuvent plus postuler les postes qu'elles ont refusés, mais comme il est possible que ce projet de décentralisation reprenne vie quand le gouvernement changera à nouveau dans quatre ans, les personnes de la Sécurité des revenus à Halifax qui occupent maintenant d'autres emplois, n'offriront plus leurs services quand le bureau rouvrira de nouveau dans cette ville. Il faudra de nouveau recycler les gens. Il faudra former d'autres employés pour la réouverture du bureau à Halifax. A quoi rime tout cela?

Naturellement, cela a une incidence sur le chômage. Les personnes qui auraient obtenu un emploi à Sydney, là où le chômage est plus élevé, sont maintenant sans travail. Étant donné que l'activité économique ne reprendra pas puisque ce bureau ne sera pas créé, il n'est plus question de retombées économiques indirectes.

Comment expliquer l'annulation de ce projet, monsieur le Président? Le motif est politique, naturellement. Cette décision découle d'une idéologie politique. C'est pourquoi il importe de voir ce que l'on fait. Le gouvernement refuse à des régions comme celle où j'habite des occasions d'emploi et des possibilités de développement.

Pour que le secteur privé ou le secteur public se développe, il faut que les gens choisissent volontairement de s'installer dans ces régions ou que le gouvernement fasse en sorte que des compagnies s'y établissent. Quel choix a-t-on fait? Si le gouvernement veut que le secteur public et le secteur privé créent des emplois il doit assurer un milieu économique favorable pour que ces débouchés soient offerts dans les régions défavorisées.

• (1550)

Qu'arrivera-t-il? Rien. Les projets conçus pour ces régions ont été annulés. Les initiatives gouvernementales de développement régional sont supprimées. Il faut une infrastructure, mais voici que les subventions de VIA Rail sont réduites. CN Marine est un lien essentiel entre les diverses provinces de l'Atlantique et, pourtant, on réduit ses services de façon substantielle. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) nous dit maintenant qu'il y aura une réduction de 300 emplois au cours des cinq prochaines années, cela en plus des 1,000 emplois déjà perdus, dans ma région seulement. Lorsqu'on lui demande où se trouvent ces 300 emplois, il ne peut pas nous le dire. Sa politique économique, c'est d'agir au petit bonheur. Il nous dit que l'on supprimera 300 emplois, mais il ne peut pas nous dire où. Il ne nous dit pas que la subvention de 6 millions de dollars à un armateur privé, Atlantic Container Express, pour exploiter une liaison directe entre Montréal et Terre-Neuve ne sera pas renouvelée à son expiration, à la fin de mars. On subventionne un armateur privé pour exploiter la liaison entre Montréal et Terre-Neuve, mais en même temps, on se plaint de la subvention à CN Marine qui trop élevée en raison de la subvention au secteur privé. Cette politique économique anarchique du ministère des Transports n'aboutit qu'au versement de subventions supérieures. Le gouvernement a également fait savoir que le programme d'investissements pour le dragage serait annulé, ce qui supprimera encore des emplois et nuira au potentiel de croissance économique.

Il nous dit maintenant que les gens de ces régions, qui connaissent de graves difficultés économiques, verront en plus le budget de logements sociaux réduit de 9.6 millions de dollars et le programme d'aide à la remise en état des logements réduit de 25 p. 100. Ces gens doivent maintenir leur maison en état. Leurs revenus sont faibles, beaucoup sont en chômage et d'autres sont âgés. Non seulement il y aura moins d'emplois dans ces zones où les revenus sont faibles, mais de plus, on leur annonce qu'ils ne seront pas en mesure d'entretenir leur maison pendant la période où le gouvernement déclare rechercher des possibilités d'emploi à cor et à cri. Non seulement y aura-t-il une diminution des possibilités économiques, mais il y aura également une dégradation de l'infrastructure, des conditions sociales et de l'habitation dans ces régions.

Et les étudiants? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) comprend que les étudiants ont besoin de travailler l'été et, pourtant, elle a annulé le programme Été Canada dont le budget s'élevait à 85 millions de dollars. Elle a déclaré qu'il serait remplacé, mais ne nous a pas dit comment. Elle n'a précisé ni montant ni date. Les étudiants cherchent déjà un emploi d'été. Le gouvernement prétend que les emplois doivent être créés par l'entremise des secteurs privé et public. Voilà qu'il dit aux étudiants de la région Atlantique et d'ailleurs que si leurs parents ne sont pas riches, ils ne pourront pas obtenir d'emplois de cette façon et qu'ils ne pourront donc pas reprendre leurs études. Est-ce là une façon de traiter des étudiants universitaires? Est-ce là une façon d'investir dans l'avenir de notre pays? Pis encore, le budget du Programme des prêts aux étudiants a été réduit de 5 millions de dollars. Il faut élaborer un programme à l'intention des étudiants qui doivent penser à la prochaine année scolaire sans pouvoir compter sur l'emploi qu'ils ont réussi à trouver cette année.

Le gouvernement a déclaré dans l'exposé économique qu'il réservera un milliard de dollars supplémentaire aux possibilités d'emploi offertes par les secteurs privé et public. En même temps, il a réduit de 200 millions les subventions d'aide à l'emploi. Il réduit également de 2.8 millions de dollars le programme de mobilité de la CEIC. Le gouvernement ne se contente pas d'empêcher les Canadiens de travailler, mais ils ne peuvent pas non plus arranger leur maison ou maintenir les infrastructures dans leur localité. Même s'ils trouvent un

emploi dans d'autres régions, ils ne pourront sans doute pas s'y rendre.

Vers qui pourront-ils se tourner? Où est donc l'élément moteur de la croissance dont nous a parlé la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney)? Cet élément moteur sera complètement rouillé si l'on ne fait rien au plus vite pour les Canadiens qui ont besoin d'aide et pour qui les programmes du gouvernement ne sont d'aucun secours. A qui s'adresseront-ils? D'où viendront ces possibilités d'emploi? Du secteur de la fabrication? Comme on l'a déjà dit, ce secteur a été durement touché par la récession. Il subit d'énormes pressions de la part des banques qui veulent récupérer l'argent qu'elles ont prêté. Dans le secteur de la fabrication, on estime que, pour être compétitif, il faut moderniser ses installations et rendre ses activités plus conformes aux méthodes des concurrents qui dominent actuellement la scène internationale.

Nous devons donc nous tourner vers nos secteurs primaire et tertiaire. Là encore, cela nous amène au moteur de la croissance préconisé dont la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous parle. La ministre a déclaré qu'elle ne prendrait aucune décision importante au sujet de l'énergie tant que, à ses yeux, le prix mondial ne sera pas stable. Mais comment définit-elle cette stabilité? Quand ces importantes décisions seront-elles annoncées? La population de l'Atlantique attend impatiemment qu'elle expose sa position sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz. Les travaux de prospection dans les régions éloignées sont au point mort. Quelque 30 p. 100 des puits prévus dans les accords sur la prospection des gisements de pétrole et de gaz dans les régions éloignées ne seront peut-être jamais forés. Le rythme de la prospection dans les terres domaniales reculées a ralenti. Si le gouvernement fédéral ne fixe pas sous peu les nouvelles règles de base, le forage sur la côte de l'Atlantique et dans l'Arctique pourrait cesser après 1986, année où l'accord actuellement en vigueur prendra fin. Chaque jour que nous perdons signifie que nous devons attendre un jour de plus à compter de 1987.

La planification doit se faire maintenant. Si la ministre veut vraiment créer des débouchés dans l'exploitation des sables bitumineux, pourquoi n'élabore-t-elle pas une politique? Elle ne pourra jamais être tout à fait certaine de l'évolution du prix mondial. Si elle l'est aujourd'hui, elle ne le sera pas demain. Cela ne signifie pas qu'il faille attendre que nous ayons un prix mondial figé une fois pour toutes. Cela ne se produira jamais. Il faut agir dès maintenant.

Que dire des pêches? L'exposé économique prévoit la perception de droits de quai et la réduction d'autres dépenses. C'est déjà un secteur gravement touché sur la côte de l'Atlantique et la côte du Pacifique. Il faut répondre à ces importantes questions. Dans l'intervalle, les gens doivent subsister et ne peuvent compter sur les moteurs de croissance et les politiques de l'avenir. Bien entendu, il faut du temps pour dresser des projets, mais les Canadiens ont besoin d'emplois. Ils ont besoin actuellement d'un revenu quelconque. Il ne s'agit pas uniquement de procurer un travail, mais d'assurer la subsistance de nos concitoyens. Le gouvernement et les députés devraient être en mesure de fournir un espoir d'épanouissement au moyen de l'emploi. C'est très important.

Que dire de nos jeunes actuellement en chômage? Si la situation s'améliore dans cinq ans, ils devront faire face à la concurrence des nouveaux venus en quête de travail. Certains, au sein du gouvernement, prétendront que ce sont des paresseux parce qu'ils n'ont jamais travaillé. Le ministre des Finances (M. Wilson) aurait déclaré le 9 novembre dernier que les chômeurs canadiens ne faisaient pas suffisamment d'efforts pour se trouver un emploi. Met-il tous les chômeurs dans le même panier? C'est ridicule. C'est cynique. Il faut prendre des mesures pour résoudre ce très grave problème du chômage, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi par humanisme.

• (1600)

Nos jeunes méritent qu'on les aide davantage. Mon message n'est pas, comme l'a dit un député à l'un de ses collègues, un message de désespoir. Il s'agit là de solutions possibles sur lesquelles le gouvernement se penchera, je l'espère. Ce sont là des considérations dont le gouvernement tiendra compte, je l'espère également. C'est dans l'intérêt de tous les Canadiens et de tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique.

M. le vice-président: Questions et observations?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais formuler une observation plutôt que poser une question. Je félicite mon collègue de Cap Breton-The Sydneys (M. MacLellan) et je tiens à dire à quel point je souscris à ce qu'il a déclaré ici même. Il a parlé de l'annulation du programme de décentralisation dont devait profiter non seulement sa circonscription, mais également une population beaucoup plus large que celle de la ville de Sydney seule. Il était utile à tout le secteur industriel du Cap Breton. Des gens qui espéraient obtenir de bons emplois au sein du bureau de Santé et de Bien-être social de Sydney ont été stupéfaits de voir à quel point le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont été insensibles et injustes envers eux dans l'exposé économique du ministre des Finances.

Nos vis-à-vis ne voient pas dans la décentralisation un moyen de favoriser le développement économique. C'est beaucoup plus important dans le cas des régions pauvres du pays. Dans ces régions, la décentralisation des services gouvernementaux ou même des services du secteur privé revêt une importance capitale pour le développement économique. Ce geste sans pitié qu'ont posé le premier ministre et le ministre des Finances contraste avec le mot clé du discours du trône: «consultations». Pourtant, nous avons eu droit à des coupes sombres de 4.2 milliards de dollars.

Le gouvernement a décidé d'annuler la décentralisation sans consulter les employés concernés, la municipalité de Sydney, le député représentant cette région, le premier ministre de la province ou les sept tombes conservatrices de l'arrière-ban, comme nous les appelons dans ma circonscription. On n'a consulté personne, et le premier ministre, après avoir posé ce geste brutal, a eu le culot de parcourir le pays en essayant de faire croire qu'il compatissait aux souffrances endurées par les régions déshéritées du Canada.

Nous nous souviendrons du geste brutal et insensible du premier ministre, mais j'espère que les membres du caucus conservateur, qui sont silencieux comme des tombes, se lèveront, qu'ils interviendront en faveur de la décentralisation et exerceront à l'instar de mon collègue et de moi-même, des pressions sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, afin qu'il revienne sur sa décision. Des sénateurs de

même allégeance politique que mes vis-à-vis déplorent la décision du gouvernement. A l'instar de mon collègue et de moi-même, ils s'en offusquent vraiment.

En somme, nous continuerons de porter ces inquiétudes à l'attention du ministre, avec l'espoir qu'il renoncera peut-être à cette mesure rétrograde. Il faut que l'on sache clairement que les conservateurs de toutes les régions de notre pays, y compris le premier ministre de la province, sont d'accord avec ces mesures impitoyables.

J'ai une question à poser au député de Cape Breton-The Sydneys. Pourrait-il me dire quels autres moyens il entend mettre en œuvre pour convaincre si possible le gouvernement de modifier cette mesure, sinon d'y renoncer, de façon à pouvoir rendre leurs emplois aux travailleurs de cette région économiquement désavantagée de notre pays?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je rends hommage à mon collègue le député de Cape Breton-Richmond-Est, (M. Dingwall) qui déplore tout comme moi que le gouvernement, faisant fi des habitants d'une région qui ont tant besoin d'emplois, ait décidé d'abandonner ce projet. Mais avant de lui répondre, je tiens à lire un extrait de la déclaration économique et fiscale. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré ce qui suit:

> Je tiens à assurer que le gouvernement est déterminé à ne pas faire preuve de précipitation ni d'insensibilité dans ces domaines.

Comment concilier cette déclaration avec le geste posé par le gouvernement? J'ai touché un mot de ma réaction devant l'abandon de ce projet au premier ministre. J'en ai ensuite touché un mot à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai même écrit une lettre à ce sujet au premier ministre, avec copie au vice-premier ministre (M. Nielsen). J'espère sincèrement que le gouvernement reviendra sur sa décision, non pas tant dans mon intérêt ou dans celui de mon collègue le député de Cape Breton-Richmond-Est, mais dans l'intérêt des citoyens du cap Breton qui ont tant besoin de ces emplois. Tout comme leurs députés, ces gens-là savent que les emplois mettront du temps à venir, qu'ils doivent être planifiés avec soin. Il faudra bien du temps en outre pour remplacer les 85 emplois déjà créés, compte tenu des programmes que le gouvernement a mis en œuvre et de l'attitude dont il fait preuve dans sa déclaration économique et fiscale.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Les députés de son parti nous reprochent d'être indifférents aux problèmes des Canadiens et ils citent le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). A mon avis, le fait de dépenser 430 millions de dollars pour conserver des programmes dont la réalisation n'avait même pas commencé montre au contraire que le gouvernement est sensible au sort des travailleurs et des chômeurs, et il continuera dans cette voie.

J'aimerais que le député explique quelque chose à la Chambre. Depuis quatre ans, son parti a vainement essayé d'améliorer la situation des Canadiens. Le déficit a augmenté, le taux de chômage a grimpé et les taux d'intérêt ont atteint des niveaux inconnus jusqu'alors au Canada. Le 4 septembre, les Canadiens ont exprimé clairement leur volonté à la Chambre, au pays et aux membres du parti du député. Ces derniers sont maintenant dans l'opposition et nous avons l'intention de faire en sorte qu'ils y restent longtemps. Mais ils ont des responsabilités à assumer dans l'opposition. Pourquoi ne donnent-ils pas une chance au nouveau gouvernement? Pourquoi ne donnent-ils pas l'exemple en montrant aux Canadiens que tout le monde s'efforce d'obtenir les changements qu'ils ont demandés le 4 septembre? Ils devraient s'atteler à la tâche et collaborer avec nous. Je voudrais que le député me dise pourquoi son parti refuse de donner une chance au nouveau gouvernement et de jouer son rôle dans l'opposition le moment venu.

M. le vice-président: Le député de Cape Breton-The Sydneys dispose d'une minute pour répondre.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à donner une chance au gouvernement. Il existe cependant des chômeurs qui ont besoin de trouver du travail et qui risquent de n'avoir aucun revenu cet hiver. Je pense aux foyers dans lesquels ni l'homme ni la femme ne travaille, et qui ne peuvent compter ni sur l'assurance-chômage, ni sur le bien-être ni sur d'autres sources de revenu. Combien de temps pouvons-nous espérer que ces gens attendent devant leur téléviseur pendant que le gouvernement fait des plaisanteries sur le sort des Canadiens à faible revenu et des chômeurs, comme il l'a fait aujourd'hui?

● (1610)

Le député vient de parler des 430 millions de dollars affectés au programme Canada au travail, suite d'un programme mis en place par le gouvernement libéral il y a des années. Ce programme avait été renouvelé chaque année, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement a jugé bon de le maintenir, car c'est un programme important. Savez-vous ce qu'il fait, monsieur le Président? Il donne aux gens un revenu. Il donne de l'emploi et assure un revenu aux travailleurs et à leurs enfants. Grâce à ce programme, on réalise des projets dans des régions aux prises avec des difficultés économiques et on permet à des organismes et des entreprises de dépenser de l'argent pour améliorer leur exploitation ou leurs bâtiments qui, autrement, s'écrouleraient ou se détérioreraient. Ce programme assure donc la survie des collectivités.

Je regrette que le député n'ait pas la compassion, vis-à-vis du Canadien moyen, qui lui permettrait de comprendre la misère de ces gens. Une dernière chose, monsieur le Président.

M. le vice-président: Rapidement, s'il vous plaît.

M. MacLellan: Je voudrais citer la déclaration économique du ministre des Finances (M. Wilson). On trouve, à la page 102 du hansard, les déclarations suivantes:

> Nous envisageons l'instauration d'un impôt grâce auquel le taux effectif d'imposition des personnes à revenu élevé ne tomberait pas en deçà d'un minimum à déterminer.

Et un peu plus loin:

> Nous devons également veiller à ne pas rendre le régime fiscal trop complexe.

Le ministre attendra, et attendra encore, pour faire payer leur dû aux Canadiens aisés. Pendant ce temps, ceux qui ont de faibles revenus ou des revenus fixes, qui sont en chômage, souffrent, puisque telle est la volonté de ce gouvernement.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat maintenant avec l'honorable député de Chicoutimi.

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je prends la parole pour la première fois à la Chambre des communes pour représenter la circonscription de Chicoutimi et l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est probablement au pays l'une des illustrations les plus frappantes du désastre, de la faillite de l'administration du gouvernement libéral sortant.

Comme député d'une circonscription, monsieur le Président, je sais très bien que je ne pourrai pas changer seul la gestion administrative du pays, mais comme membre du parti, comme député du parti progresiste conservateur, actuellement le parti gouvernemental, j'ai de plus en plus de certitude sur la volonté de notre gouvernement d'amorcer un virage très prononcé sur le renouvellement de la gestion des affaires publiques.

Il y a quelques jours, notre gouvernement a transmis à l'ensemble des Canadiens les grands objectifs de sa politique et aussi de son contenu économique. L'ensemble des réactions a été très positif. Il y a deux raisons à cela: la première, c'est la franchise avec laquelle le gouvernement, pour la première fois en tout cas depuis 22 ans, notre nouveau gouvernement a mis cartes sur table pour tous les citoyens qui sont en mesure maintenant de comprendre la gravité de la situation financière du pays. Il est évident que notre gouvernemnt est tourné vers l'avenir, monsieur le Président. Mais lorsque nous sommes assis sur le passé, il est difficile d'en faire abstraction. Parlant simplement, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont fait ressortir les points majeurs de la gravité de la situation. Si on compare cela à un budget familial, municipal, provincial ou fédéral qu'un politicien a à administrer, on constate qu'il y a des orientations qui ne mentent pas quant à la gravité des erreurs qui ont été faites.

Il n'y a pas un père de famille qui aurait réussi en une décennie et demie à multiplier son déficit 35 fois de zéro à 35 milliards de dollars sans être dans une situation très sérieuse. Ce n'est certainement pas créateur de «jobs», créateur d'emplois, l'augmentation du déficit. Nos adversaires libéraux nous disent que les restrictions budgétaires vont entraîner des pertes d'emplois de 50,000 et 100,000. Si l'augmentation du déficit est aussi intimement liée à la création d'emplois, comment se fait-il que les libéraux qui ont augmenté le déficit, au cours des quatre dernières années, d'au-delà de 20 milliards n'aient pas créé 500,000 emplois au lieu de 1,500,000 chômeurs? Cela signifie que la réalité économique, à partir des chiffres, est plus sérieuse et mérite d'être traitée beaucoup plus sérieusement que nos advertaires d'en face veulent bien le faire depuis quelques semaines.

Il n'y a pas beaucoup de bons pères de famille, de gestionnaires municipaux et provinciaux qui ne seraient pas dans une situation extrêmement grave si, au cours des quelque 10 ou 12 dernières années, ils avaient multiplié leurs dettes par 10. Je ne connais pas beaucoup de personnes, des gens qui sont obligés d'être rigoureux dans l'administration de leur budget familial, qui auraient eu une dette de $18,000 il y a une douzaine d'années, mais qui en auraient une actuellement de $180,000 et qui n'auraient pas de très graves problèmes. C'est la situation du pays actuellement.

Toutes ces réalités, monsieur le Président, illustrent, on ne peu plus éloquemment, la pertinence des propos de M. Choquette qui, pendant longtemps, n'a pas été un adversaire des libéraux, M. Jérôme Choquette, qui, actuellement, bénéficie d'une expérience municipale qui m'apparaît concluante et qui a dit que beaucoup d'administrateurs provinciaux et fédéraux qui auraient intérêt à gérer les questions municipales où les dépenses sont très intimement reliées à l'obligation d'expliquer immédiatement et à très court terme aux citoyens pourquoi ils ont des augmentations de taxes.

Donc l'une des premières raisons pour lesquelles la réaction du public est positive, c'est la franchise du gouvernement. La deuxième raison qui fait que les gens sont satisfaits des raisons que le gouvernement a invoquées pour le virage important qu'on s'apprête à faire, c'est que notre gouvernement ne trahit pas depuis trois mois l'immense volonté de changement qui s'est manifestée le 4 septembre. Les citoyens ne nous ont pas élus pour assumer la continuité, ils nous ont élus pour rompre avec la continuité. Il est difficile, monsieur le Président, pour un député d'accepter de faire de la politique avec un minimum de perspectives. On nous demande de distribuer dans toutes les fabriques, dans tous les organismes sociaux non pas des subventions pour des fins électoralistes, on nous demande de penser comme gouvernement responsable à mettre en application une politique de court, moyen et long termes.

Cela est difficile pour un politicien, mais c'est la seule voie, je pense, pour réussir à vaincre les très graves problèmes que vit notre société et que vivent le Québec, la circonscription de Chicoutimi et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en particulier. Et je ne parle pas dans le vide. Le taux de chômage dans notre région n'est pas de 5 p. 100, n'est pas de 10 p. 100, n'est pas de 15 p. 100, il s'agit d'un taux de 25 p. 100 de chômage officiel. Et je représente des villages où le taux de chômage administré par les libéraux depuis 22 ans atteint 50 p. 100. Comment, face à cette réalité-là, ne pas analyser rapidement les orientations politiques et les effets des orientations politiques du discours du Trône face à ma région, monsieur le Président, et je consacrerai quelques minutes pour faire ressortir cette dimension!

• (1620)

Dans le discours du Trône, l'une des quatre orientations majeures, la première, parle de réconciliation nationale. S'il y a un thème qui est important pour les Québécois, s'il y a un thème qui est important pour une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a voté oui au référendum majoritairement, s'il y a un thème qui est important, c'est celui de la réconciliation nationale, c'est-à-dire tout mettre en place pour arrêter de polariser le débat idéologique entre Québec et Ottawa et aussi vis-à-vis des municipalités. Nous avons eu à vivre, en tout cas de par mon expérience personnelle comme gestionnaire municipal, les tiraillements provoqués par les chicanes continuelles entre Ottawa et Québec, et ce n'est pas facile à vivre, et cela entraîne des augmentations de coûts magistrales, quand chacun va de son côté. Dans ma région, des dossiers importants depuis 5, 10 et 15 ans n'ont jamais débloqué en raison du débat idéologique Québec-Ottawa. Ils sont nombreux. Comment pourrais-je passer sous silence le dossier du Parc national du Saguenay? Nous n'en avons pas huit parcs dans notre province, mais il y en a un qui nous tient à cœur. Comme représentant d'une région aux prises avec d'immenses difficultés, je

pense que l'ensemble du Québec est sensible à la question du Parc national du Saguenay.

Les libéraux ont fait de nombreuses campagnes électorales sur ce thème-là, non pas une campagne électorale, non pas deux, mais jusqu'à cinq, et nous avons promis durant la campagne électorale que nous ne ferions pas cinq campagnes électorales sur ce sujet-là. Partout ailleurs, nous avons réussi à nous entendre sauf pour la question du Parc national du Saguenay, monsieur le Président. L'autoroute Alma-La Baie, c'est important le réseau routier dans un pays, il n'y a pas de pire région au pays aussi démunie sur le plan du réseau routier, nous avons la plus courte autoroute du monde: cinq kilomètres. Cela traîne depuis 10 ans, et les libéraux fédéraux, tirant profit des mésententes intermunicipales, ont fini par se retirer du dossier. A mon avis, ce n'est pas la bonne façon de faire avancer les dossiers régionaux.

C'est donc dire que le thème de la réconciliation nationale, nous y croyons beaucoup parce que cela a coûté cher à notre région économiquement et socialement, monsieur le Président.

Un autre aspect important relié à la réconciliation nationale, c'est l'importance que notre gouvernement va apporter au Sommet économique, et je peux dire que les sommets économiques tombent sur un terrain où la compréhension est claire et nette, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je déposerai dans quelques minutes, monsieur le Président, l'ensemble des recommandations du sommet économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean où 2,000 personnes ont travaillé pendant deux ans à «bâtir» des recommandations, à déterminer des priorités de développement pour notre région. Comment pourrais-je oublier de souligner à l'occasion de ce sommet-là où des consensus importants ont été dégagés, comment pourrais-je oublier et surtout négliger de dire que ça s'est fait en l'absence des députés fédéraux libéraux de la région?

Concernant le deuxième thème dégagé dans le discours du Trône, monsieur le Président, sur l'importance à apporter au renouveau économique, il n'est pas possible de ne pas croire qu'il est important à ce niveau-là, qu'il faut absolument amorcer un virage important au niveau de la gestion économique du pays.

Il n'est pas possible de ne pas croire qu'il est important à ce niveau-là, qu'il faut absolument amorcer un virage important au niveau de la gestion économique du pays. Il est évident que cela ne se fera pas en trois mois, monsieur le Président. Quand on parle de recherche et de développement, il est vrai que cela est important. Pendant 22 ans, les libéraux ont investi dans la recherche environ 1.2 p. 100 du produit national brut, comparativement à 2, 3 et 4 p. 100 pour des pays comme le Japon et l'Allemagne et plusieurs autres qui ont cru à la recherche et qui sont conscients du fait que la productivité et la création d'emplois sont directement proportionnelles à nos investissements dans la recherche. Le plus bel exemple pour illustrer cela, c'est celui de l'industrie forestière. Et au cours des quatre prochaines années, nous avons l'intention comme gouvernement d'investir massivement dans la recherche. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois dans ma région qui sont reliés à ce secteur.

D'après tous les rapports que nous pouvons lire, il est impossible de passer à travers sans non pas affecter 10 p. 100 des revenus reliés à l'industrie forestière, en termes d'investissement et de recherche, mais au moins 20 p. 100. Cela veut dire non pas 100 millions mais 200 millions, si on ne veut pas se laisser devancer beaucoup plus rapidement par nos concurrents.

Nous avons une université chez nous, une université régionale, monsieur le Président, qui a toutes les peines du monde à bénéficier des subventions affectées par les gouvernements fédéral et provincial. Nous avons donc l'intention . . . Et je suis persuadé que les orientations de notre gouvernement vont nous ouvrir les portes au niveau de plusieurs ministères pour être capables d'assumer notre responsabilité régionale en termes de recherche et de création d'emplois.

Monsieur le Président, on parle beaucoup de l'agence fédérale de tamisage des investissements étrangers, l'Agence FIRA. Je lisais dernièrement un rapport sur une enquête auprès de 67 firmes étrangères qui ont eu à passer par le tamisage de l'agence. Sur 67, dont 50 intègrent 250 employés ou plus, 75 à 80 p. 100 de ces firmes-là étaient insatisfaites de la façon de fonctionner. Il est évident que ce n'est pas de nature à favoriser le développement économique de notre pays.

Monsieur le Président, nous avons beaucoup parlé de l'universalité de tous les bénéfices sociaux versés aux plus démunis de la société. L'ensemble des orientations de notre gouvernement, en ce qui concerne la réforme des pensions aux retraités, les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, je suis persuadé que notre gouvernement ne pénalisera pas dans ces réformes où les citoyens nous ont mandatés pour amorcer un virage important, qu'il ne pénalisera pas dans la réforme les plus démunis de la société. C'est le contraire que notre gouvernement veut amorcer comme virage, monsieur le Président. La récupération financière que nous allons pouvoir faire. Pensons aux sociétés de la Couronne, qui sont passées de 38 à 400 en 12 ans, monsieur le Président. Ce n'est pas le parti progressiste conservateur qui dit que le gouvernement sortant n'avait pas la volonté politique d'éviter le gaspillage.

Le 12 décembre dernier, le vérificateur général du Canada, M. Dye, disait ceci: Le gouvernement n'a pas montré la volonté politique suffisante pour réduire le gaspillage. Ce n'est pas le parti progressiste conservateur qui a dit cela. C'est le vérificateur général du Canada. Et le chef de l'Opposition (M. Turner) lui-même d'ailleurs a dit qu'il y avait beaucoup de gaspillage, qu'il y avait beaucoup de récupération financière à faire. Nous sommes d'accord avec eux, monsieur le Président. C'est ce que nous avons commencé à faire et que nous allons continuer à faire.

• (1630)

Monsieur le Président, concernant la remise en question de l'universalité des régimes sociaux, il y a des éditorialistes qui comprennent beaucoup plus rapidement que certains de nos collègues. Je citerai M. Wagnière de *La Presse*. L'universalité est un problème qui ne doit pas être escamoté et qui doit être débattu jusqu'à ce qu'on arrive à une solution acceptable à tous, monsieur le Président. L'attrait de l'universalité en tant que principe est sa simplicité et son équité. Dans la pratique, elle n'est souvent ni l'une, ni l'autre. Il y a sans doute de meilleurs moyens pour aider les enfants, des ménages à faible revenu, que d'éparpiller les bienfaits de l'État sans discrimination à travers le Canada pour ensuite en récupérer une partie par l'impôt personnel.

Monsieur le Président, l'un des derniers thèmes qui a été traité dans le discours du Trône est relié à la paix mondiale. Il est évident qu'il apparaît contradictoire de favoriser dans sa pleine mesure notre participation à l'OTAN puis de parler de la paix en même temps. Je me dis que c'est comme dans une équipe. Quand on traîne la patte, on n'est jamais écouté. C'est vrai sur le plan militaire, c'est vrai sur le plan social, c'est vrai aussi sur le plan politique. Donc l'engagement du parti progressiste conservateur de faire honneur à ses engagements face à l'OTAN, je pense que c'est un engagement qui est garant de l'avenir et qui va nous permettre d'être un interlocuteur valable et sérieux auprès de nos collègues qui font partie de l'OTAN.

Donc je suis persuadé, monsieur le Président, que l'orientation politique et économique de notre gouvernement malgré le fait que les libéraux ces temps-ci ont un seul mot à la bouche: jobs, jobs, jobs . . .Moi, je me dis que la meilleure façon de procurer des emplois à l'ensemble des citoyens du pays, non pas des 175,000 comme en 1968, mais un million et demi que les libéraux ont fabriqués de toutes pièces . . . La meilleure façon, c'est une gestion des affaires publiques sérieuse, rigoureuse, en expliquant à toute la population nos orientations, et je suis persuadé que d'ici peu de temps nous aurons des changements significatifs en termes de création d'emplois.

Il me fait plaisir, monsieur le Président, en terminant mes remarques d'en profiter pour assurer mes concitoyens de la circonscription de Chicoutimi et de l'ensemble de la région et, évidemment, tous ceux du Québec, de mon ardeur à défendre les dossiers reliés à la création d'emplois, à l'ensemble des activités du gouvernement fédéral.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député? Le député de Burnaby (M. Robinson), sur une question ou un commentaire.

M. Robinson: Oui, monsieur le Président. Je veux tout d'abord féliciter le député pour son premier discours à la Chambre. Il a parlé du haut taux de chômage dans sa circonscription, je crois que c'est plus de 25 p. 100. Comment alors le député peut-il appuyer la décision du gouvernement de couper les fonds pour les étudiants, c'est-à-dire le programme d'emplois aux étudiants pendant l'été? Le gouvernement a décidé de terminer complètement ce programme important qui va en effet mettre beaucoup plus d'étudiants en chômage. Est-ce que le député est d'accord sur cette décision?

M. Harvey: Monsieur le Président, concernant les programmes de création d'emplois, je pense que nos collègues oublient trop rapidement, volontairement ou non, de parler souvent du milliard de dollars qui va être injecté dans la création des programmes d'emplois. On peut être assuré de l'originalité de nos programmes qui vont être mis en place. Concernant en particulier la question soulevée par mon collègue, que l'on soit assuré que le programme qui est remis en cause actuellement concernant le volet étudiant sera remplacé par un programme de création d'emplois qui répondra encore davantage à ceux déjà existants.

M. le vice-président: Une question supplémentaire. L'honorable député de Burnaby (M. Robinson).

M. Robinson: Oui, monsieur le Président. Est-ce que le député peut assurer à la Chambre et aux étudiants qui viennent de sa circonscription qu'il y aura tant d'argent pour remplacer tous les emplois de l'été dernier? En fait, c'est-à-dire que même si on a terminé ce programme important qu'on va le remplacer avec assez d'argent pour créer le même nombre ou plus d'emplois que pendant l'été dernier?

M. Harvey: Monsieur le Président, je puis assurer le très honorable député, ce serait une très belle question d'ailleurs à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ Mac-Donald), il faut s'habituer à respecter nos juridictions, mais je puis assurer le député que l'impression qui se dégage des discussions que nous avons jusqu'à maintenant et de l'orientation qu'a le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et toute l'importance qu'elle attache à la création d'emplois tant pour les étudiants que pour les pères de famille qu'il ne faut d'ailleurs pas oublier, je suis persuadé que nous aurons un programme original, intéressant et créateur d'emplois pour tout le monde d'ici le printemps.

M. le vice-président: L'honorable député de Bourassa. Une question ou un commentaire.

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais demander à l'honorable député de Chicoutimi (M. Harvey) sur quoi il se fonde pour dire qu'il va y avoir un programme d'étudiants, projet Été-Canada, que nous, du parti libéral, avions mis en marche, et de la bouche même du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ce programme a complètement été aboli. Sur quoi se fonde-t-il, lui, pour dire que ce programme va être mis en marche?

M. Harvey: Monsieur le Président, il est évident que notre gouvernement veut axer la création d'emplois vers des emplois permanents, et je reviendrai à la question de l'honorable député tantôt sur le volet étudiant. Il faut représenter une circonscription où le taux de chômage joue entre 25 et 30 p. 100 et dans certaines municipalités rurales jusqu'à 50 à 55 p. 100 pour comprendre tout le sérieux, toute la réflexion qu'il faut mettre sur les programmes de création d'emplois. Du «patchage», on n'en veut plus dans notre région. Ce sont des programmes complémentaires, mais on veut axer tous nos budgets vers la création d'emplois permanents. Et il est évident, monsieur le Président, que ce serait une question très pertinente à poser lors de la période de questions orales de demain au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, parce que notre gouvernement, comme gouvernement responsable, comme député responsable, je suis persuadé, ne laissera pas tomber les programmes d'emplois-étudiants pour le printemps et l'été prochain. Quant aux détails sur le programme, je prierais l'honorable député de formuler sa question demain au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. le vice-président: Question supplémentaire. L'honorable député de Bourassa.

M. Rossi: Monsieur le Président, j'aimerais informer l'honorable député que j'ai posé la question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Voilà pourquoi je lui demande sur quoi il se fonde, lui, pour dire qu'il va y avoir un programme pour étudiants Été-Canada. Maintenant, vous me parlez de «patchage». Dans mon mot québécois, c'est ce que vous appelez des programmes de cataplasme. Maintenant, comment peut-on appeler un programme pour étudiants Été-Canada quand tout le monde sait que les étudiants sont en vacances pour une

période de deux à trois mois, et le plus qu'ils puissent faire, c'est de travailler pour une période de trois mois. Alors, à mon humble avis, je ne pense pas que le travail pour étudiants soit un travail de cataplasme ou un programme de cataplasme. C'est un emploi permanent pour les étudiants pendant la période estivale, monsieur le Président.

M. Harvey: Je pense que l'on va profiter de la circonstance pour démontrer que la plupart des programmes de création d'emplois du gouvernement libéral sortant illustrent très bien le premier thème du discours du Trône relié à la réconciliation nationale. Québec avait ses programmes de création d'emplois, le gouvernement fédéral avait les siens, et il est toujours pénible, monsieur le Président, de s'entendre sur des programmes qui vont être très significatifs.

Par exemple, sur quoi est-ce que je me fonde, monsieur le Président, pour soutenir que notre gouvernement va avoir une orientation intéressante pour les étudiants? C'est que nous sommes un gouvernement responsable, monsieur le Président, et je suis persuadé que le programme qui sortira d'ici quelques mois fera appel, je pense, non pas à une seule dimension de la création d'emplois, mais très probablement et très certainement à d'autres instances politiques ici au niveau du pays. Je pense, entre autres, au programme d'insertion dans le milieu des entreprises. Il est important en tout cas qu'il y ait une réflexion sérieuse faite à ce niveau-là. Quant aux détails des programmes qui seront mis en place, il est évident que je me fie au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour que, en temps et lieu, elle nous communique ses grandes orientations, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Winnipeg-Nord pose une question.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient tout juste d'intervenir. Naturellement, à l'instar du député, je reconnais que des emplois permanents sont préférables aux emplois à court terme qui sont créés par des programmes comme «Été Canada». Cependant, je voudrais demander au député s'il a pris connaissance du rapport du Conference Board dont il était question dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et dans lequel on estime que, malgré une croissance de 3.9 p. 100 en 1984, le produit national brut du Canada n'augmentera l'année prochaine, que 0.8 p. 100. Dans sa province, où le taux de chômage est si élevé, la croissance ne sera, l'année prochaine, que de 0.6 p. 100, alors que le taux de chômage se situera encore à 12.5 p. 100. Comment peut-on s'attendre à un changement de la situation, alors que le gouvernement a annoncé des compressions de plus de 2 milliards de dollars, vouant ainsi au chômage des milliers de Canadiens qui ont occupé au sein de plusieurs ministères et organismes des postes très nécessaires que le gouvernement fédéral avait créés.

[*Français*]

M. Harvey: Monsieur le Président, j'aimerais peut-être faire remarquer à mon honorable collègue que les paramètres qui servent pour prévoir certaines orientations économiques peuvent parfois être modifiés sensiblement par une réorientation politique importante.

Monsieur le Président, les coupures qui ont été faites, j'en suis persuadé ... Puis d'ailleurs concernant les baisses d'emplois reliées aux coupures budgétaires qui ont été amorcées, je vais illustrer tantôt que l'augmentation du déficit n'est pas une façon de créer des emplois. Les libéraux nous l'ont illustré pendant 20 ans, surtout au cours des cinq dernières années. Ils ont multiplié le nombre de chômeurs par sept au cours des 12 dernières années et, à ce que je sache, la population canadienne et la population active, n'a pas été multipliée par sept. Donc, il faut que notre gouvernement fasse preuve d'originalité. Les emplois permanents vont être créés à l'aide du secteur privé, mais surtout et avant tout, grâce à la recherche et au développement. C'est vers cela qu'il faut investir et c'est vers cela qu'au cours des quatre prochaines années, nous aimerions dégager des orientations intéressantes. Je suis persuadé que les programmes temporaires vont probablement demeurer, mais je dis qu'il ne faut pas tout miser sur les programmes de création d'emplois temporaires. Il faut avoir une orientation économique et politique qui va vers la création d'emplois permanents. Nos jeunes, c'est dans les entreprises qu'il va falloir les «rentrer». Il est évident que les nettoyages de coulées, c'est important temporairement, mais il y a d'autres choses encore plus importantes que cela, et c'est à d'autres choses que les jeunes du pays s'attendent, monsieur le Président.

M. le vice-président: La période de commentaires et de questions étant maintenant terminée, nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre des Travaux publics (M. La Salle).

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous féliciter pour vos nouvelles responsabilités et dire à cette Chambre que j'étais très heureux de voir notre président actuel être élu dans la belle circonscription de Verchères. Vous me permettrez dans un premier temps également d'offrir mes félicitations à tous les nouveaux élus et à tous ceux et celles également qui ont été réélus. Je pense que nous partageons, qu'on le veille ou non, sûrement un objectif commun qui est celui d'apporter un mieux-être à l'ensemble de la nation canadienne et de faire notre travail toujours avec le but de donner plus et de faire mieux.

Je serais tenté, monsieur le Président, de féliciter le député de Chicoutimi (M. Harvey) que je viens d'entendre dans son discours très bien présenté, et j'ai senti également chez lui l'intérêt qu'il portait à ses électeurs et les connaissances qu'il avait de son milieu. Il y en a plusieurs du Québec qui sont venus me retrouver. Mes amis d'en face comprendront bien que je suis très heureux de ne plus être seul dans ce grand parti qui est devenu aujourd'hui le gouvernement canadien. Et personne, bien sûr, ne me blâmera de remercier, comme l'on fait les nouveaux députés, les électeurs de ma circonscription qui m'ont réélu pour une septième fois, qui étaient en train de perdre confiance je crois bien, mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui je voudrais profiter de l'occasion pour les remercier de leur confiance qu'ils m'ont témoignée depuis déjà 1968.

Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui faire quelques observations sur, bien sûr, les déclarations et la politique économique et le discours du Trône que mon gouvernement a présentés. J'aimerais le faire dans une atmosphère objective la moins partisane possible, parce que je crois que le contexte qui

se prête actuellement ne devrait pas nous inviter à faire de la petite politique qui a coûté souvent, et trop souvent, cher à l'ensemble de la population.

J'aimerais dans un premier temps déclarer devant cette Chambre mon appui, sans réserve, à la déclaration économique et aux mesures proposées par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), afin de réduire les dépenses du gouvernement du Canada et de promouvoir la reprise économique qui nous est annoncée, reprise économique qui fait appel, et cela c'est important, à la coopération, à la canalisation des énergies de tous les secteurs de la société afin de s'en sortir. Et je fais appel aux députés de l'opposition également pour bien saisir la pertinence d'une coopération et d'une objectivité sans précédent si on veut véritablement servir les intérêts d'une nation qui nous a fait confiance en tant qu'élus, peu importe l'allégeance politique.

Les mesures préconisées par mon collègue, le ministre des Finances, sont formées de chiffres et de statistiques. Au-delà des calculs et des données intellectuelles, je vois les êtres humains qui composent ces statistiques. Je pense à tous les citoyens canadiens qui sont touchés par les problèmes déficitaires auxquels le Canada fait face en ce moment. On a vécu pendant trop longtemps sur la carte de crédit. On est arrivé à la limite des rêves en couleurs. Maintenant on doit faire face à la réalité du noir et blanc. Il y a dans ce pays, monsieur le Président, plus d'un million et demi de chômeurs, de personnes capables de travailler, désirant travailler et qui n'ont pas d'emploi. Plus d'un million et demi de chômeurs, c'est la population entière de l'île de Montréal, c'est la moitié de la population du Toronto métropolitain, ce sont des centaines d'hommes, que dis-je, des milliers d'hommes, des milliers de femmes et des milliers de jeunes qui ont le droit de travailler pourtant, qui ont le droit de participer au partage des biens et des richesses de notre beau et grand pays et pour qui, malheureusement, les chances d'épanouissement, de dépassement et de réussite sont inexistantes en ce moment.

On trouve toujours difficile de partager sa richesse et de payer ses impôts lorsqu'on sait l'effort qu'on a dû fournir pour gagner son pain quotidien. Il est très humain de vouloir conserver pour soi les richesses et les biens qu'on a si durement acquis par son travail acharné. Mais nous savons aussi combien les Canadiens savent être généreux lorsqu'ils voient leurs semblables dans la misère. Dois-je rappeler le récent voyage en Éthiopie de notre collègue le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et des séquences filmées qui nous montraient les milliers de vieillards, de femmes et d'enfants qui meurent littéralement de faim dans la plus grande misère et la plus grande pauvreté? De partout au Canada des milliers de Canadiens ont vite réagi pour venir en aide au peuple éthiopien. Bien sûr, le contexte est différent au Canada. Mais je fais quand même appel à ce même esprit de partage, de générosité et de collaboration pour que nous, les Canadiens, qui avons du travail puissions comprendre qu'il est nécessaire d'aider nos frères, nos sœurs, nos parents, nos amis qui, eux aussi, vivent au Canada et sont sans emploi, sans occasion de réussir et dont les revenus se situent au-dessous du seuil de la pauvreté.

• (1650)

Si nous ne changeons pas notre train de vie, monsieur le Président, si nous ne mettons pas de côté la carte de crédit, il est facile d'imaginer le jour où nous ne pourrons même plus payer l'assurance-chômage à tous ceux qui sont sans emploi, ce qui en soi est impensable. Et cela, c'est sans doute la plus grande tragédie que pourrait connaître notre beau pays que de laisser en héritage à nos jeunes une dette nationale, une dette nationale impossible à payer et plus un sou dans le compte d'épargne de la nation.

Les difficultés dans lesquelles le pays se trouve présentement nécessitent un effort commun et une collaboration de tous les instants entre les entreprises, le monde des affaires, le monde ouvrier, les divers niveaux de gouvernement et les députés des trois formations politiques également.

Depuis les 20 dernières années, monsieur le Président, le Canada a connu un taux d'accroissement important de sa jeunesse et a investi des sommes d'argent importantes également dans l'éducation et à tous les niveaux pour que nos jeunes puissent espérer accéder au marché du travail avec les connaissances techniques et professionnelles les plus perfectionnées et les plus modernes pour leur permettre de relever les défis du XX^{e} et du XXI^{e} siècles. Qu'avons-nous à offrir à ces jeunes aujourd'hui, sinon un avenir qui a été compromis et que nous devons nous efforcer de changer afin que notre jeunesse puisse voir la lumière au bout du tunnel après ces sombres années.

Nous serions irresponsables, monsieur le Président, de penser à maintenir au même rythme les dépenses engagées par le gouvernement précédent! Nous serions irresponsables, monsieur le Président, d'accepter que 25 p. 100 du budget total servent au service de la dette! Nous serions irresponsables d'accepter qu'une dette de 190 milliards de dollars créée en l'espace des 10 dernières années devrait nous inviter à la soutenir, comme l'a fait le gouvernement précédent!

Je pense que la population a porté un jugement et je crois que ce jugement nous commande de faire un effort sans précédent pour remettre le Canada sur le chemin de la prospérité et, bien sûr, il y aura des sacrifices à faire. Et c'est ce qu'entend faire mon gouvernement, monsieur le Président. C'est la responsabilité du secteur privé d'embaucher les jeunes que nous avons formés par notre système d'éducation. C'est aussi la responsabilité du monde du travail de collaborer à l'accroissement de la productivité. C'est également la responsabilité de tous et chacun d'entre nous de faire appel à notre sens du partage, à notre esprit d'initiative et de créativité pour trouver ensemble des moyens de relancer l'économie canadienne, de créer des emplois et de réduire la dette nationale. Mais l'un ne va pas sans l'autre, monsieur le Président. L'esprit de coopération auquel je fais appel, c'est celui qui a animé les Canadiens au cours du dernier siècle, tant dans le domaine de l'habitation que dans celui des investissements, tant dans le domaine de la foresterie que dans celui de l'agriculture.

Je suis certain, monsieur le Président, qu'il reste encore beaucoup de place pour les initiatives de coopération dans le domaine de l'agriculture, du reboisement des forêts, de la construction d'habitations et de la création de petites et de moyennes entreprises. Je suis sûr qu'il y a place pour une plus grande coopération entre les divers niveaux de gouvernement pour une concertation d'actions et une coordination d'efforts sans duplication.

Si chacun de nous prend confiance en ses possibilités, en son avenir et unit ses efforts individuels à l'effort collectif de la société, monsieur le Président, je suis convaincu que le potentiel économique et intellectuel que possède notre pays pourrait nous permettre une relance économique fulgurante et une réduction importante du nombre de sans-emploi. Bien entendu, cela demande une collaboration, je le répète, et un dialogue de tous les instants fondé sur la confiance et le respect mutuel. Dans ce sens, je suis très heureux et j'anticipe avec beaucoup de confiance que des résultats positifs soient obtenus dans les prochaines rencontres que le gouvernement se propose de tenir avec le milieu des affaires, le milieu du travail et les divers niveaux de gouvernement.

J'ai personnellement et avec grand plaisir, et je le souligne «initié» et rétabli un dialogue avec la population de la région de Mirabel ainsi qu'avec le gouvernement du Québec afin de donner aux agriculteurs de cette région les bonnes terres agricoles dont ils avaient été dépossédés par un gouvernement dont la folie des grandeurs nous a conduits à la crise économique que nous vivons présentement, monsieur le Président. Cependant, je me réjouis du fait que, malgré la situation difficile dans laquelle le pays se trouve présentement, et nous n'en sommes pas responsables, il ne soit pas trop tard pour réagir et qu'avec certains ajustements il soit possible de créer une meilleure redistribution des possibilités financières de ce pays.

De même, j'apprécie le fait que l'on puisse accorder la pleine indexation des impôts pour 1985. Mais je constate comme vous, monsieur le Président, qu'il faudra que le secteur privé, que le monde des affaires, que les milieux financiers acceptent de participer à cet effort collectif et répondent positivement à l'invitation qui leur est faite de travailler ensemble au rétablissement et au redressement de l'économie canadienne, à la création d'un climat favorable à l'investissement, à la création d'emplois et à la reconstruction d'un avenir moins sombre pour notre jeunesse canadienne.

Monsieur le Président, des noms tels que Terry Fox, Gaétan Boucher, Sylvie Bernier, Steve Fonyo ou Marc Garneau suscitent chez nous beaucoup d'admiration et de fierté nationale. Il y a aujourd'hui des dizaines, des centaines, des milliers, des dizaines de milliers de jeunes entre 15 et 25 ans qui désirent eux aussi aller au bout de leur potentiel, donner le meilleur d'eux-mêmes et connaître cette satisfaction du dépassement. Des centaines de milliers de jeunes ont besoin de notre aide, de notre appui, de notre confiance, car ils sont sans emploi et ils attendent. Voilà pourquoi, monsieur le Président, en terminant mes remarques, je lance un appel à la collectivité canadienne. Je lance un appel à tous les intervenants pour qu'ils mettent ensemble leur initiative et leur débrouillardise afin de redonner à chacun une plus grande occasion de trouver un emploi et plus particulièrement à nos jeunes la possibilité du succès.

Dans ce contexte, monsieur le Président, et je conclus là-dessus, je connais la Chambre des communes, je sais le genre d'attaques auxquelles j'ai été soumis à l'occasion, mais je sais aussi qu'on a fondamentalement un devoir à accomplir et que si nos délibérations dans cette Chambre étaient trop teintées de «partisanerie», de mesquinerie, nous serions jugés, et avec raison, sévèrement par le public. Il n'y a pas de solutions miracles, et ceux d'en face déjà nous demanderont de redresser en vingt-quatre heures un climat qui a été créé durant les 20 dernières années.

Le député de Chicoutimi (M. Harvey) soulignait tantôt qu'on avait indiqué déjà une nouvelle orientation qui va passer, bien sûr, par le secteur privé, et cela ne plaît pas à un certain parti politique, mais ce secteur privé, incité et voire même avantagé à l'occasion pour la création d'emplois, est celui qui doit répondre à nos politiques, et j'ose croire que le budget qui nous attend au début de l'année 1985 indiquera clairement le style de programmes, le style de gouvernement, la place du secteur privé, et ce secteur privé a besoin de connaître aussi à long terme l'orientation et la politique économique de ce gouvernement. Je pense que de cette façon, si nous sommes sérieux dans ce que nous voulons faire, si nous sommes sérieux vis-à-vis des devoirs qui nous incombent, nous allons réussir à redonner à cette nation un minimum de confiance, nous allons réussir à donner à ces investisseurs le goût de réinvestir et le goût du risque et nous allons réussir également non seulement à donner aux personnes âgées une sécurité dont elles ont besoin, mais un minimum d'espoir à cette jeunesse qui est désespérée aujourd'hui. C'est pour cela et c'est avec cela que nous nous engageons, monsieur le Président.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a des questions et commentaires?

[*Traduction*]

Dans le cas contraire, nous devrons reprendre le débat et donner la parole au député d'Hamilton Mountain (M. Deans).

• (1700)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, monsieur le Président. Je me suis demandé tout au cours de la campagne électorale quel en serait le résultat au bout du compte. Je voudrais féliciter tous les députés qui ont été soit élus pour la première fois soit réélus. J'y reviendrai peut-être tout à l'heure. Je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, non seulement pour votre nomination, mais aussi pour votre conduite irréprochable à la présidence . . .

Des voix: Bravo!

M. Deans: . . . et signaler, par votre entremise, au président à quel point je suis heureux de la façon dont il assume son rôle et fait sentir sa présence à la Chambre des communes. Je n'avais, bien entendu, aucun doute à ce sujet. En apprenant sa nomination, j'ai tout de suite pensé qu'il aurait été impossible de mieux choisir. Je suis heureux, par conséquent, d'avoir pressenti exactement ce qu'il allait faire.

Comme tous les députés, je tiens à remercier mes électeurs. Je ne suis pas sûr qu'ils savaient exactement ce qu'ils faisaient . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . mais je tiens à les remercier quand même de l'appui éclatant qu'ils m'ont accordé. Je dois dire que j'ai été renversé par l'amplitude de la victoire. J'avais cru que la lutte serait peut-être un peu plus serrée, compte tenu des tendances du moment et de la forte vague conservatrice.

M. Blaikie: Ils voulaient que vous soyez ici pour obliger le gouvernement à être honnête.

M. Deans: Mon collègue dit qu'ils m'ont élu pour que je veille à ce que le gouvernement soit honnête. Je voudrais bien le croire. Je ne suis pas absolument persuadé qu'ils y ont beaucoup réfléchi toutefois.

Je tiens à féliciter les deux parrains de la motion. J'ai écouté au cours de mes nombreuses années de carrière politique des allocutions visant à proposer et appuyer divers débats. Le député de Sarnia-Lambton (M. James) et la député de Montréal-Mercier (M^me^ Jacques) se sont admirablement bien acquittés des fonctions qui leur avaient été confiées.

Je dois aussi féliciter d'autres députés pour avoir présenté leur point de vue, aujourd'hui et les autres jours, de façon intéressante et pour avoir su unir l'intérêt de leur circonscription et celui du pays en illustrant leur appui ou leur opposition à l'égard de mesures gouvernementales au moyen d'exemples ayant trait directement à leurs circonscriptions respectives.

Je me permets de signaler brièvement aux nouveaux députés que le rôle qui nous est à nou tous imparti est d'une extrême importance. Il y a des moments, j'en suis sûr, où le peuple canadien se demande si ce que nous faisons a un sens. Il y a des moments, j'en suis persuadé, où les gens nous regardent à la télévision, comme le fait sans doute ma mère en ce moment, et se demandent si nous savons ce que nous voulons et si nous avons la moindre idée de ce à quoi nous voulons en venir.

Je prie les députés de ne pas se laisser abattre par les observations qu'on leur fera tout le temps qu'ils seront ici. Le travail que nous accomplissons des deux côtés de la Chambre est extrêmement important. Le travail accompli par le gouvernement et ses partisans est important en ce sens qu'il fournit aux Canadiens une idée, une image, une vision de la façon dont leur pays doit croître et se développer. J'oserais dire que le travail de l'opposition a tout autant d'importance, dans la mesure où nous proposons des solutions de rechange à ce que le gouvernement cherche à réaliser, dans l'hypothèse souhaitable où il y aura un peu de collaboration et de compréhension.

C'est avec un sentiment d'anticipation que j'aborde une session nouvelle, à l'instar de mon collègue de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) et de mon collègue de Windsor-Walkerville (M. McCurdy). Pendant toute la campagne électorale, j'ai écouté l'ancienne équipe au pouvoir, je l'ai vue s'embourber avec le pressentiment sans nul doute de sa défaite imminente. Je lui dirai que ce n'est pas nécessairement un mal que de perdre le pouvoir. Abstraction faite de mon point de vue partisan, le fait que le gouvernement change témoigne de la valeur du système. C'est un trait essentiel de notre système politique que le gouvernement change de temps à autre, et si personnellement je ne me félicite pas du changement qui est intervenu, je dois admettre qu'un changement était inévitable, que le changement est nécessaire et que j'attends donc le prochain changement qui ne manquera pas de se produire. J'espère être pour quelque chose dans ce changement-là, à un titre plus ou moins important selon que les électeurs en auront décidé.

J'ai également suivi avec intérêt celui qui était alors chef de l'opposition, quand il parcourait le pays en exposant le programme qu'il espérait appliquer. Je dois avouer, et ce sera peut-être ma première observation partisane, que si j'ai écouté avec une grande attention et cru comprendre ce qu'il essayait de faire passer en exposant sa vision du Canada, je suis franchement déçu de la façon qu'il a choisie pour la mettre en œuvre.

Mon collègue, de Chicoutimi je pense, qui parlait il y a un moment, disait qu'il fallait juger le gouvernement à la valeur des mesures qu'il propose. En l'écoutant il m'est venu des questions à l'esprit, comme il m'en était venu à la lecture du discours du trône, puis le jeudi suivant lorsque l'exposé budgétaire a été présenté. Ma première question était la suivante: est-ce que le gouvernement parle franchement? Et ce que j'ai conclu après ces deux ou trois semaines, c'est que si le gouvernement parle avec un sentiment d'ouverture et de franchise, s'il cherche à faire passer un message de compréhension, d'un sentiment nouveau de l'action gouvernementale dans la collectivité, il y a quelque chose qui fait grandement défaut.

Ces ministériels, quand ils étaient dans l'opposition, ont critiqué violemment la manie du secret. Mais depuis le peu de temps qu'ils sont au pouvoir, ils ont renchéri sur le secret à un point que je n'avais pas encore connu dans ma carrière politique. Cela je le regrette. Le gouvernement demande aux gens d'avoir foi en lui; il dit que le besoin de collaboration doit s'imposer, qu'un climat de confiance va être nécessaire. Par contre, il semble craindre de donner à la population tous les renseignements dont elle a besoin pour accorder ou refuser sa confiance aux mesures du gouvernement. Je lui dis tout de suite qu'il ne s'en tirera pas ainsi indéfiniment. Un gouvernement ne peut pas agir ainsi indéfiniment.

Les Canadiens sont en droit de savoir, non seulement ce que le gouvernement espère faire pour eux, non seulement ce qu'il entend réaliser avec eux, mais aussi ce qu'il va leur en coûter. C'est au peuple de se prononcer en fin de compte. On ne s'en tire pas en disant: «Vous vous prononcerez à la prochaine élection». Les gens ont le droit de prendre des décisions au jour le jour et d'influencer, le cas échéant, l'orientation du gouvernement à partir des données que celui-ci leur fournit.

Si nous disions par exemple au public canadien quel sera le prix, en matière d'emplois, de l'orientation économique du gouvernement actuel—en dépit de ce que le premier ministre (M. Mulroney) et d'autres ont affirmé à savoir qu'une grande confiance va s'emparer du pays et que tout ira pour le mieux—et si nous examinions les chiffres que le gouvernement a proposés, si nous les analysions attentivement avant de les soumettre au public canadien en leur disant: voici ce que nous voulons réaliser et voici ce que cela va nous coûter, alors, et alors seulement nos concitoyens seront en mesure d'en discuter avec leur représentant élu, qu'il soit de l'opposition ou du gouvernement, et nous saurions si c'est le genre de mesures qu'il appuie et s'il souhaite que leur député se prononce en faveur ou contre ces orientations.

Si le gouvernement doit être accessible et si on veut que le public participe, le gouvernement doit d'abord communiquer toutes les données requises. Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu de cela. En matière de franchise, je crois que le gouvernement a lamentablement échoué jusqu'ici. Et je lui demande de réexaminer la voie dans laquelle il s'engage. Je lui demande également de réexaminer ses orientations économiques.

• (1710)

Chose encore plus importante, je demande au député de Mission-Port Moody (M. St. Germain), si d'après lui, il n'incombe pas au gouvernement de fournir les données nécessaires pour que le public puisse porter des jugements éclairés et objectifs relativement à ses orientations politiques et à leurs conséquences. Peut-être que le député pourrait en parler à son caucus demain. Il pourrait ainsi inviter le cabinet, si le cabinet daigne se montrer—peut-être qu'il ne pouvait pas me le dire

même s'il l'a fait puisqu'il y a peu de chance que le vice-premier ministre (M. Nielsen) lui permette de m'en parler—qu'il invite donc le cabinet à considérer la chose en priorité.

Ma deuxième question est la suivante: Le gouvernement a-t-il fait preuve de franchise? Il faut se le demander. Peu avant les élections, le premier ministre avait dit qu'il serait en mesure de créer des dizaines de milliers d'emplois, presque sur-le-champ, dès que les conservateurs seraient élus. Je dois dire que j'en ai douté mais je n'en ai pas soufflé mot. C'est le premier ministre qui a dit cela. Peu importe mon opinion personnelle, le premier ministre semblait croire que c'était possible. Les a-t-il créés ces emplois après avoir pris le pouvoir? Non. Et qu'a-t-il fait? Il a entrepris de supprimer des emplois, répétant sans cesse que si les choses tournaient bien à un moment donné, la situation allait s'améliorer et que cela serait encourageant.

M. St. Germain: Elles se sont améliorées.

M. Deans: Le député de Mission-Port Moody affirme que les choses s'améliorent. S'il était mieux renseigné, il saurait que les emplois disponibles aujourd'hui sont moins nombreux que le 4 septembre dernier. J'en conclus donc qu'au cours de cette brève période, si le gouvernement a créé des emplois—pas directement, c'est certain—ou s'il a eu une influence quelconque, ce fut une influence négative. Quoi qu'il en soit, le premier ministre, juste avant les élections au moment où il répétait sans cesse à qui voulait l'entendre qu'il réussirait à accomplir de petits miracles, sinon des grands, et que chacun trouverait un emploi d'une façon ou d'une autre, le premier ministre a dit que l'une de ses grandes priorités serait, en arrivant à Ottawa, de supprimer des emplois. Vous vous souvenez sûrement, monsieur le Président, que, quand on a laissé entendre que le premier ministre allait probablement supprimer un grand nombre d'emplois dans la Fonction publique, celui-ci l'a nié. Je pense que la vérité apparaît aujourd'hui. Visiblement, son démenti reposait sur une fausse prémisse. En fait, le gouvernement avait un programme secret. Malgré ses déclarations publiques au sujet de ses intentions envers les chômeurs, il avait en réalité décidé d'éliminer un certain nombre d'emplois dans la Fonction publique et de réduire ainsi le nombre d'emplois connexes dans le secteur privé. Par conséquent, nous sommes forcés de constater que le gouvernement a manqué d'honnêteté.

Il y a ensuite la question des principes intangibles, c'est-à-dire ceux qu'on ne remet jamais en question. Il s'agit de principes involiables sur lesquels rien ne pourrait nous faire changer d'avis. Cela ne semble pas être l'interprétation des députés du parti conservateur. Pour eux, le mot «sacré» est une chose du passé. Si quelque chose est sacré aujourd'hui, ce sera peut-être encore sacré demain, mais ce n'est pas sûr. «Après tout, ces choses sont sujettes à interprétation», déclare le premier ministre. Il l'a dit, mais sans vraiment le dire. En fait, il pense qu'il voulait dire autre chose, et il sourit. J'ai toujours cru qu'un dépôt sacré était inviolable.

Lorsque les conservateurs ont déclaré que les programmes sociaux étaient sacrés, j'ai cru que cela voulait dire qu'ils étaient immuables. Mais il semble que cela veuille dire quelque chose de tout à fait différent pour le gouvernement actuel. Cela étant et compte tenu de ses décisions dans le domaine de l'emploi, le gouvernement a perdu des points au chapitre de l'honnêteté au cours de ses deux ou trois premiers mois d'exercice du pouvoir.

Il nous faut maintenant voir comment le gouvernement a réussi à l'épreuve de la compréhension. A-t-il fait preuve du genre de compassion et de compréhension dont le premier ministre a si souvent parlé, de la civilité dont le premier ministre nous a dit qu'elle était absolument indispensable dans les relations entre le gouvernement et le peuple?

M. King: Sans aucun doute.

M. Deans: Je tiens à dire encore une fois que je me le demande. Les conservateurs ont rempli d'effroi beaucoup de Canadiens à cause de leur inaptitude à reconnaître les problèmes que ne manqueront pas d'éprouver ceux dont les prestations d'assurance-chômage ont été révisées à la suite de l'exposé de politique économique du gouvernement. Les conservateurs ont clairement laissé entendre à ceux qui seront appelés à prendre leur retraite dans un avenir peu éloigné que le régime de pensions sera modifié d'une certaine façon, de sorte que les plans qu'ils ont pu faire ou ce à quoi ils pouvaient s'attendre ne tiendraient peut-être plus. Le gouvernement n'a certainement pas créé des emplois.

Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute très bien des questions que j'ai posées au gouvernement précédent sur les personnes de 55 à 65 ans qui sont au chômage pour des raisons indépendantes de leur volonté et qui n'ont plus droit aux prestations de chômage ni aux prestations de bien-être social. Elles se trouvent, à une période délicate de leur vie où elles se constituent un capital pour leur retraite, devant la possibilité sinon la probabilité de risquer de ne jamais plus avoir un emploi ou alors d'avoir un emploi mal rémunéré. Elles ne peuvent pas verser autant qu'avant pour leur régime de pension et elles risquent de perdre leur régime de pension faute de transférabilité. Je me souviens d'avoir vu l'actuelle ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) verser des larmes de crocodile. Elle a presque dû s'essuyer avec le bord de sa robe. Elle souffrait ouvertement pour ces personnes. L'autre jour, je lui ai posé exactement la même question, je lui ai demandé où étaient les emplois et si elle s'en souciait encore? S'intéresse-t-on encore au problème? Et la compréhension automatique du gouvernement? Et la compassion? Et la politesse? Vous donnez votre appui à ce sujet. Un jour viendra, je vous le dis, où vous les abandonnerez. Ils vous laisseront tomber comme ils ont laissé tomber tant d'autres personnes, les citoyens dont je vous parle. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration sait combien ces gens éprouvent de difficultés. A-t-elle un programme spécial à proposer? Va-t-elle prolonger les prestations d'assurance-chômage? A-t-elle prévu un programme de recyclage spécial pour leur permettre de réintégrer le marché du travail, un programme de formation qui leur est directement destiné et qui tient compte de leurs compétences et de leurs besoins? Non.

M. Manly: Elle parle comme une libérale.

M. Deans: Comme le dit le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), elle parle comme une libérale.

M. St. Germain: Ce n'est pas très gentil.

M. Deans: C'est sans doute vrai. Sans doute qu'il deviendra antiréglementaire de traiter quelqu'un de libéral à la Chambre des communes. Je me rends compte qu'il ne me reste qu'une minute.

• (1720)

Le gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il n'a pas été sincère. Il n'a pas été honnête. Il n'a pas été compréhensif. Il n'a pas fait tout ce qu'il avait promis de faire. Il a fait ce qu'il avait promis de ne pas faire. Il n'a pas fourni les emplois qu'il avait annoncés. Il a supprimé des emplois qui existaient déjà. Il a dit qu'il allait développer la recherche et le développement, mais il élimine la seule recherche efficace qui se fait au Canada. Nous allons mettre notre pays entre les mains des investisseurs étrangers sans la moindre condition, sans la moindre exigence.

Pour conclure, le gouvernement n'a pas été à la hauteur. Il n'est pas là depuis longtemps, je le reconnais. Je ne peux pas vraiment dire qu'il ne va pas se ressaisir. J'espère en tout cas qu'il le fera dans l'intérêt de notre pays. Jusqu'à présent, les résultats ont été lamentables.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire au sujet du discours du député?

M. King: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Le gouvernement du Canada consacre 20 à 25 p. 100 de son budget au paiement des intérêts sur la dette nationale. Aux États-Unis, que le député critique si souvent, ce chiffre est de 12 p. 100. Je demande au député quel serait le pourcentage acceptable tant pour le gouvernement que pour l'opposition et pour les Canadiens? Quel est, selon lui, le pourcentage du budget national qu'il faudrait consacrer à l'intérêt sur la dette nationale?

M. Deans: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'on puisse répondre directement à cette question. J'essaierais toutefois de le faire en rappelant au député que lorsqu'il siégeait à l'arrière-ban, de ce côté-ci, en 1980, 1981 et 1982, à l'époque où les taux d'intérêt augmentaient à un rythme accéléré, contribuant dans une large mesure à augmenter l'ampleur de la dette nationale ainsi que le nombre de chômeurs parce qu'ils réduisaient le pouvoir d'achat et empêchaient les sociétés ou les petites industries de se maintenir à flot, notre parti préconisait une mesure qui aurait permis de juguler les taux d'intérêt. Si le député et son parti nous avaient accordé leur appui au lieu de prendre une autre tangente en faveur du gouvernement libéral, si son ancien critique des finances, l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), avait été prêt à nous soutenir nous au lieu de l'ancien ministre des Finances et son prédécesseur en incitant le gouvernement libéral de l'époque à réduire les taux d'intérêt, la dette nationale n'aurait jamais atteint ses proportions actuelles.

Je tiens à signaler au député qui m'a posé la question qu'il est responsable de la dette nationale. Ce député, tout comme ses collègues qui siégeaient de ce côté-ci, est à l'origine de cette dette nationale. Ce sont ces gens qui, de concert avec les libéraux, ont refusé de s'attaquer au principal problème au Canada, les taux d'intérêt.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a mentionné que le député d'Okanagan-Similkameen (M. King) siégeait à l'arrière-ban. Je ne vois pas de différence entre les premières banquettes et les banquettes arrières. Nous représentons tous des Canadiens, quel que soit le fauteuil que nous occupons.

Le député nous a accusés d'avoir aggravé le déficit. Il a soutenu que nous étions responsables du déficit, qui est relié aux taux d'intérêt élevés. Comment pense-t-il réduire le déficit et maîtriser les taux d'intérêt alors qu'il préconise les mêmes dépenses extravagantes auxquelles s'adonnent ses collègues de droite depuis je ne sais combien de temps? Il demande des programmes d'emplois bidons. Peu lui importent les énormes avantages sociaux que nous avons déjà consentis aux Canadiens en améliorant le régime des allocations de conjoint et les pensions des anciens combattants. Le député refuse d'admettre les améliorations et les bienfaits qu'a apportés le premier ministre (M. Mulroney) depuis son accession au pouvoir.

Il n'accorde aucune chance au gouvernement. Il a retrouvé son attitude négative de jadis. Il n'y a pas une once de bonne volonté en lui.

Il n'existe qu'une seule manière de rapprocher à nouveau les Canadiens et c'est de nous donner la main, vous et moi et l'ensemble des Canadiens. Je voudrais savoir ce qu'en pense le député. Il nous accuse des dépenses engagées. Il nous reproche la hausse des taux d'intérêt. Comment s'y serait-il pris? Je voudrais bien savoir, en outre, s'il aurait établi le contrôle des changes.

M. Deans: Monsieur le Président, je sais maintenant ce que ressentent les ministres lorsqu'on leur pose 72 questions différentes en même temps. En ce qui concerne le problème des taux d'intérêt, le député doit se souvenir, j'en suis sûr, même s'il n'a pas été présent durant toute la dernière session parlementaire, que le nouveau parti démocratique a essayé à maintes reprises de proposer des amendements à la Loi sur les banques en vue de rendre celles-ci plus responsables et mieux adaptées aux besoins des Canadiens. Grâce à l'association des libéraux et des conservateurs siégeant au comité, notre proposition a été rejetée à chaque fois. Voilà pour commencer.

Je tiens à dire au député qu'il n'a pas besoin de voir trop loin. Qu'il se contente de regarder autour de lui dans sa circonscription. Je le défie de me dire ce qui va mieux aujourd'hui par rapport au début septembre. Je le défie de me dire où se trouvent les emplois. Je l'ai écouté parler plus tôt du nombre de chômeurs dans sa circonscription.

Non pas que je sois négatif, mais on ne nous donne aucune raison d'être positif. Je viens à la Chambre avec un optimisme sans égal. Je considère le nouveau gouvernement avec enthousiasme. Je tiens à pouvoir applaudir à chacune de çes initiatives. Je tiens à pouvoir intervenir et approuver avec joie les mesures que prend le gouvernement. Comment puis-je approuver ce que fait le gouvernement quand il ne respecte pas ses promesses, et qu'il fait même tout à fait le contraire de ce qu'il avait promis lorsqu'il cherchait à se faire élire? Dois-je soutenir le gouvernement lorsqu'il prend les mesures mêmes qu'il promettait de ne pas prendre et qu'il ne fait pas ce qu'il avait promis de faire? Je ne peux pas le faire, car ce serait malhonnête de ma part.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) a la parole pour une petite question, qui sera suivie d'une brève réponse.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai simplement une brève remarque à faire. J'entends les députés d'en face parler des programmes de création directe d'emplois qui, selon eux, ne sont pas la réponse au problème de chômage de notre pays. Je ne suis pas d'accord. Ni mon parti ni le NPD n'ont jamais préconisé cette initiative comme une panacée à nos problèmes de chômage. Cependant, je m'inscris en faux contre les députés d'en face qui n'approuvent pas les programmes de création directe d'emplois pour les chômeurs.

Je demande au député si son parti et lui sont déterminés à financer les programmes de création directe d'emplois, qu'il s'agisse des emplois d'été des étudiants ou du programme Canada au travail. Comme nous le savons tous, le parti conservateur, en théorie comme en pratique, s'oppose totalement à toute aide financière à la création directe d'emplois.

M. Deans: Monsieur le Président, ma réponse à cette question est tout simplement oui, nous le sommes. Lors qu'on doit faire face aux problèmes du chômage, il est évident qu'il vaut mieux avoir un emploi à court terme que pas d'emploi du tout.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. O'Neil) pourra poser une autre question qui sera brève, ainsi que la réponse.

M. O'Neil: Monsieur le Président, je veux simplement faire une remarque qui s'adresse au Nouveau parti démocratique en général et particulièrement au discours du député.

• (1730)

Je représente une circonscription où le plus gros employeur est une société étrangère qui appartient à Stora Kopparberg. C'est l'industrie la plus importante et le principal employeur dans la circonscription. Cela m'irrite encore d'entendre les représentants néo-démocrates s'en prendre aux investisseurs étrangers. Je ne peux m'empêcher d'en déduire que les membres de ce parti préféreraient voir les Canadiens sans emploi. Les chômeurs de ma circonscription préfèrent sûrement travailler pour une société étrangère plutôt que de chômer.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que nous préférerions aussi que les gens travaillent pour une société étrangère au lieu de demeurer sans emploi. Toutefois, nous exigerions des sociétés étrangères qu'elles s'engagent à servir les intérêts de notre pays. Les sociétés étrangères doivent trop souvent se soumettre à des décisions prises à leur siège central et ne font guère de travaux de recherche et de développement au Canada. Ces sociétés sont à la longue de peu d'utilité pour le Canada s'il ne réussit pas à en tirer des avantages. De nombreuses sociétés ne nous offrent aucun de ces avantages.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en prononçant aujourd'hui ce premier discours mes pensées vont, bien sûr, aux électeurs de la circonscription de Rimouski-Témiscouata. Je les remercie sincèrement de la confiance qu'ils m'ont accordée et je les invite, comme je l'ai fait durant toute la campagne électorale, à participer activement au processus de la démocratie canadienne. Je les invite, ainsi que tous les Canadiens, à maintenir avec moi et les autres membres de la Chambre un dialogue constant sur les questions qui nous préoccupent et sur les orientations qu'ils souhaitent voir leur gouvernement adopter. C'est ce dialogue qui fait la vitalité de notre système de gouvernement.

Monsieur le Président, comme le mentionnait le discours du Trône et comme l'ont confirmé mes collègues, le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), nous devrons au cours de la 33^e^ législature parlementaire nous attaquer à des défis formidables. Les décisions que nous prendrons au cours des prochaines années ou les conséquences de celles qui n'auront pas été prises affecteront considérablement l'avenir économique du pays ainsi que les possibilités d'emploi offertes à nos enfants.

Notre économie est chancelante et l'exposé économique s'est penché sur elle pour en analyser les symptômes avec acuité et profondeur. Les problèmes sont multiples et grandement imputables à 20 ans d'hégémonie libérale. Au cours de ces deux décennies, le niveau de vie de notre population, qui se situait auparavant au deuxième rang au monde, est tombé au 13^e^ rang. Notre dette fédérale nette s'est multipliée par dix pour atteindre presque 200 milliards de dollars. Notre économie a souffert parce que nos prédécesseurs considéraient les industries prospères comme des sources de revenu plutôt que comme les clés de voûte du développement économique à venir. Ils ont drainé la force de ces industries pour étayer les faiblesses des autres secteurs de l'économie plutôt que de s'attaquer directement à ces faiblesses. Cette optique malheureuse a eu pour conséquence d'affaiblir tous les secteurs de l'économie.

Vingt ans de politiques économiques libérales nous ont laissé en héritage un dollar qui ne vaut plus qu'un maigre 75c. par rapport au dollar américain.

Nous avons hérité également d'un taux de chômage de plus de 10 p. 100. Ce legs désastreux s'est traduit par maintes et maintes faillites agricoles et commerciales au cours de ces dernières années.

Monsieur le Président, l'exposé économique du 8 novembre était sans équivoque à ce sujet. La poursuite des politiques économiques du gouvernement précédent menaçait par une croissance inouïe de notre dette publique d'hypothéquer lourdement l'avenir. Quand presque la moitié des emprunts du gouvernement ne suffit qu'à servir l'intérêt de notre dette, nous distinguons avec plus d'acuité le défi qui nous attend dans ce Parlement.

Contrairement à nos prédécesseurs et aux députés du Nouveau parti démocratique, nous ne pensons pas que l'on puisse étirer à l'infini le déficit et que des dépenses extravagantes apporteront une solution à nos problèmes économiques. Le «statu quo» ne doit pas et ne peut pas être maintenu. Le mandat que nous avons reçu en septembre est suffisamment clair à ce sujet.

Monsieur le Président, le discours du Trône et l'exposé économique ont démontré avec vigueur que, contrairement à nos prédécesseurs, nous avons prêté une oreille attentive aux Canadiens et aux Canadiennes et répondu à leurs attentes par rapport à ce que doit faire un gouvernement fédéral. Les Canadiens sont las d'une politique économique à la petite semaine et à courte vue. Ils sont fatigués de voir que les fonds destinés à la création d'emplois servent à rénover des tables à pique-nique plutôt que d'être utilisés dans le cadre d'une stratégie à long terme en vue de créer des emplois permanents. Ils en ont assez de voir les gouvernements fédéral et provinciaux se livrer à des querelles stériles par rapport à leurs compétences respectives. La démagogie et la mentalité du «diviser pour régner» dont a fait preuve le gouvernement antérieur ne sont plus acceptables aux yeux du peuple canadien.

Le 4 septembre dernier, les Canadiens ont indiqué qu'ils trouvent intolérables les initiatives cyniques et unilatérales qui, au lieu de résoudre les problèmes économiques, visent à se faire du capital politique. Ils ne veulent plus voir l'argent de leurs taxes servir à financer des campagnes de réélection. Ils sont fatigués de voir que leurs opinions ne sont pas prises au sérieux et que les libéraux ne les consultent pas. Ils en ont assez des politiques condescendantes.

Monsieur le Président, au cours des prochaines années, nous devrons, de toute évidence, prendre des décisions. Il faudra décider quelle orientation prendra le Canada et quels seront les moyens à prendre pour y arriver. Lorsque le gouvernement s'engagera à prendre les mesures qui s'imposent pour remédier aux problèmes de notre économie, il nous importera de veiller à protéger ceux et celles dont l'existence dépend en grande partie des largesses du gouvernement fédéral.

Le discours du Trône et l'exposé économique ont explicitement reconnu cette responsabilité en invitant à l'examen des conflits, au dialogue et à la consultation avant la prise de grandes décisions.

[*Traduction*]

C'est avec surprise et tristesse que j'ai écouté le chef de l'opposition officielle (M. Turner) dire ce qu'il pensait du discours du trône. Il a interprété notre appel au dialogue et à la consultation comme un signe de faiblesse. N'a-t-il donc rien compris? Les membres du Parti libéral n'ont-ils donc rien compris? Les Canadiens ne toléreront plus que le gouvernement fasse fi de leur opinion.

Des voix: Bravo!

Mme Vézina: Quand les gens savent que le gouvernement s'apprête à prendre des décisions les concernant, ils tiennent à y participer, et non pas à attendre dans les coulisses. Quand le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre des programmes qui risquent de les toucher dans leurs moyens de subsistance, ils tiennent à s'en mêler. Pourtant, l'opposition nous blâme parce que nous cherchons à entamer le dialogue et la consultation, et à favoriser la coopération. Si croire que les citoyens de notre pays savent ce qui est bon pour eux est une faute politique, alors nous sommes définitivement déchus.

• (1740)

[*Français*]

Monsieur le Président, je me suis jusqu'ici adressée à cette Chambre comme membre d'une équipe qui a été associée étroitement à l'exercice qu'ont fait mes collègues, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (MM. Wilson et de Cotret). Je les remercie de leur courage.

En me nommant ministre des Relations extérieures le 17 septembre dernier, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) me confiait des responsabilités particulières dans le domaine du développement international. Il me demandait, ainsi qu'à mon collègue, le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher), d'aider avec toute notre énergie le secrétaire d'État à gérer cette relation vitale que le Canada entretient avec le reste du Monde. J'aborde ces nouvelles responsabilités désireuse de m'inspirer de l'expérience professionnelle que j'ai acquise au sein d'organismes préoccupés par le développement régional.

Monsieur le Président, la générosité des Canadiens et des Canadiennes fait que malgré une conjoncture économique difficile, ils sont sensibles au sort des populations des pays les plus démunis. Le gouvernement partage cette préoccupation, comme en atteste sa décision de maintenir une croissance constante de l'aide publique au développement lors de la prochaine décennie pour atteindre 0,7 p. 100 du produit national brut en 1995. Certains nous reprochent la flexibilité dont le gouvernement a fait preuve en reportant de cinq ans l'échéance où le Canada atteindra ce niveau d'aide. Je suis convaincue que les Canadiens appuient le gouvernement dans cette décision. Comme le soulignait si justement un ancien ministre français de la Coopération, M. Cot, il faut éviter d'introduire une trop grande rigidité budgétaire dans la gestion des finances de l'État, sinon l'addition des engagements sectoriels rend toute politique nationale impossible.

Au cours des prochains mois, un comité spécial du Parlement procédera à un examen complet des grandes composantes de notre politique étrangère. Je souhaite livrer à cette Chambre quelques réflexions préliminaires sur le développement international. Les problèmes qui confrontent les nations dites du Tiers-Monde sont d'une extrême gravité. Je pense ici à des phénomènes naturels tels la sécheresse et la désertification. Je pense aux guerres qui ensanglantent certaines régions et certains pays. Je pense au grave problème de l'endettement qui empêche ces nations de s'équiper au moment même où elles auraient un grand besoin de le faire pour relancer leur production agricole. Je pense aussi à l'explosion démographique qui est très préoccupante en regard de ce que nous savons de l'augmentation limitée de la production alimentaire dans ces pays. La complexité de ces problèmes oblige à une grande humilité.

Mais une humilité pleine de confiance dans le dynamisme de ces populations d'assurer leur développement.

Monsieur le Président, au-delà de l'aide ponctuelle que nous nous devons d'apporter aux nations aux prises avec les catastrophes naturelles, je ne saurais trop insister sur le fait que nos interventions doivent avoir une portée à long terme. Plutôt que de leur apporter une aide spectaculaire, notre défi est d'aider ces pays à prendre en charge leur développement et à en devenir responsables.

Comme le souligne à juste titre le discours du Trône, il y a lieu d'appuyer le travail humanitaire efficace et hautement valable des organisations bénévoles. C'est déjà l'orientation que nous avons retenue pour l'aide aux victimes de la sécheresse en Éthiopie et de la désertification en Afrique. Le dynamisme des organisations bénévoles et de tous les Canadiens et Canadiennes est exemplaire et il constitue une garantie d'efficacité pour un gouvernement qui décide de s'appuyer sur lui.

Monsieur le Président, dans la discussion qui s'engagera sur l'aide au développement, j'invite mes honorables collègues à éviter les faux débats. On oppose trop facilement dans certains milieux l'aide au développement et le commerce international. Comme je le soulignais lors d'une réunion du Club de Dakar qui se tenait à Montréal récemment: Le Canada entend travailler à accroître ses relations économiques avec l'Afrique sachant, par ailleurs, que les investissements privés et les échanges commerciaux n'ont rien à envier en termes de potentiel de développement aux projets de coopération de type classique.

Dans le même ordre d'idées, le Canada ne doit pas avoir honte d'intervenir à l'étranger dans les domaines de sa compétence. Je suis fière de . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 heures, il est de mon devoir, en conformité de l'article 42(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale. La question est donc la suivante. M. James, appuyé par M^me^ Jacques, propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence la très honorable Jeanne Sauvé, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

(La séance est levée à 17 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 novembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, hier, le comité du désarmement des Nations Unies a approuvé par 111 voix contre 12 un gel bilatéral vérifiable de l'armement nucléaire. Le Canada est au nombre des 12 pays qui ont voté contre la résolution. Parmi ceux qui se sont prononcés en faveur de cette résolution figurent deux membres de l'OTAN; deux autres pays, également membres de l'OTAN, se sont abstenus de voter. Aussi, l'Australie a voté pour la première fois en faveur de la résolution; l'an dernier, elle s'était prononcée contre.

Je sais que l'année dernière, sous le régime libéral, le Canada avait encore une fois voté contre une résolution en ce sens. A l'époque, je m'étais personnellement opposé à la position que nous avions adoptée. Le vote d'hier est regrettable, et le moment est venu pour nous de revoir notre position.

La décision du comité sera soumise dans environ deux semaines à l'Assemblée générale, qui tranchera la question. Le gouvernement a promis de revoir sa politique en matière d'affaires étrangères. Je l'exhorte donc à étudier cette question en priorité et à revenir sur sa position avant le vote de l'Assemblée générale.

A l'heure actuelle, il y a 50,000 armes nucléaires un peu partout dans le monde dont la force de destruction équivaut à un million de fois celle de la bombe d'Hiroshima. L'an dernier, ces armes ont coûté près de un milliard de dollars. Elles pourraient détruire plus de 800,000 personnes en moins d'une journée. C'est donc dès maintenant qu'il faut mettre un terme à cette course suicidaire.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE L'ABOLITION DU PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, lors des dernières élections, le nouveau député de La Prairie (M. Jourdenais), dans sa publicité et ses dépliants électoraux, a promis l'abolition du péage sur le pont Champlain et en a fait son principal cheval de bataille. A l'émission «Face à face» à CKVL, le nouveau député a aussi précisé que cette promesse avait la bénédiction de son parti et de son chef. Mais voilà, monsieur le Président, que tout a changé. Quelle devait être la surprise du nouveau député de La Prairie en Chambre, mardi, lorsque le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) lui a répondu qu'il n'était pas question pour lui d'abolir le péage dans un avenir rapproché. A l'avenir, le nouveau député ne posera peut-être plus ce genre de questions en Chambre sans en connaître la réponse, mais pour l'instant les électeurs de Brossard, de la circonscription de La Prairie et de la Rive Sud continuent à payer pour traverser le pont Champlain malgré toutes les promesses du député de La Prairie et de son parti.

Je demande donc, et cela immédiatement, soit l'abolition du péage sur le pont Champlain tel que promis par le député conservateur de La Prairie, soit la démission immédiate du nouveau député de La Prairie, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE UN DÉBAT DANS LE PLUS BREF DÉLAI

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, c'est la première fois aujourd'hui que je prends la parole en tant que nouveau député.

Des voix: Bravo!

M. Gervais: Je n'avais pas prévu faire une déclaration aujourd'hui. En fait, c'est un devoir pénible pour moi, compte tenu de la nature du sujet. Je veux parler du tragique incident de portée nationale qui s'est produit vendredi dernier dans ma circonscription, plus précisément dans ma ville natale. Il s'agit évidemment de l'assassinat absurde de l'agent Vern Miller, du détachement de Matheson de la Sûreté provinciale de l'Ontario.

Au cours de la fin de semaine, j'ai été inondé d'appels d'électeurs de ma circonscription qui souhaitent que la Chambre rétablisse la peine capitale au plus tôt. Ils ont signalé que les sondages et les enquêtes montraient qu'une majorité écrasante de Canadiens désirent que la Chambre soit saisie de la question de la peine capitale. En leur nom et au nom de tous les Canadiens, de cette majorité de Canadiens qui souhaitent le rétablissement de la peine capitale, je prie le gouvernement de porter le plus tôt possible cette question à son ordre du jour pour qu'elle soit débattue et fasse l'objet d'un vote libre.

Article 21 du Règlement

LE RECENSEMENT

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE RECENSEMENT DE 1986

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, même dans l'Antiquité, les Romains voyaient dans la tenue de recensements un préalable indispensable à l'établissement de la politique publique. Le recensement sert, bien sûr, à compter les personnes, mais il semble que les personnes ne comptent pas pour le gouvernement actuel, du moins pas avant 1991 puisque ce dernier a annoncé qu'il annulait le recensement de 1986. Cette décision a échappé jusqu'à présent à l'attention des critiques.

La Commission royale d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi nous a maintenant présenté son rapport. Elle recommande de légiférer pour assurer l'équité dans le monde du travail, mais il est indispensable pour cela de disposer non seulement des données de recensements mais encore d'une base de données élargie concernant les effectifs des travailleurs et les caractéristiques d'emploi des femmes, des handicapés, des autochtones et des minorités visibles.

Le rapport est en effet complexe, et la mise en œuvre de ses recommandations exigera beaucoup de temps. Le gouvernement dispose cependant d'un moyen facile de signifier rapidement son engagement à assurer l'équité en matière d'emploi: il doit repenser sa décision d'annuler le recensement de 1986 et y procéder en tenant compte d'une base de données élargie étant donné les renseignements statistiques additionnels requis pour faire appliquer efficacement les recommandations du rapport Abella.

C'est une mesure qui s'impose. Si le gouvernement ne la prend pas, cela renforcera encore l'impression que la justice sociale ou les droits sacrés ne devraient pas à son avis faire obstacle à la prospérité pour une minorité privilégiée.

* * *

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DES MESURES DU GOUVERNEMENT SUR L'INDUSTRIE DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le récent exposé financier du gouvernement fait état de plusieurs changements qui tracassent beaucoup l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, depuis la majoration des taux de transbordement, en passant par celle des droits d'admission et d'utilisation des services dans nos parcs nationaux, jusqu'à celle du prix de l'essence. Toute l'industrie va être touchée d'une façon ou d'une autre.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale n'acceptera plus les demandes d'aide présentées par l'industrie touristique en vertu du Programme de développement industriel et régional. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a affirmé que, désormais, on réglerait le financement des projets touristiques par des instruments comme les accords fédéraux-provinciaux. J'espère que le ministre a pris des dispositions pour que les intérêts de l'industrie touristique soient pleinement protégés au cours des mois à venir où se fera la transition entre l'actuel Programme de développement industriel et régional et le nouveau qui n'a pas encore de nom.

J'espère sincèrement que le ministre d'État au Tourisme (M. McMillan), un insulaire qui a l'avenir de l'industrie à cœur, a fait part au premier ministre (M. Mulroney), au ministre des Transports (M. Mazankowski), au ministre de l'Expansion industrielle régionale et au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), des conséquences désastreuses que ces changements vont avoir sur le tourisme dans l'Île-du-Prince-Édouard et sur ses habitants.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai demandé hier à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) si elle se proposait d'entreprendre une enquête parlementaire sur tous les aspects de l'industrie nucléaire, étant donné que le gouvernement conservateur de 1979 envisageait de le faire. Sa réponse a de quoi inquiéter une nette majorité de Canadiens qui se demandent s'il faut continuer à miser sur le nucléaire, soit en raison du coût de plus en plus élevé de cette énergie, soit à cause des dangers qu'elle présente pour notre environnement ou du point de vue de la course aux armes nucléaires.

La ministre a déclaré qu'elle devra consulter l'EACL pour savoir si cet organisme juge une enquête utile. Autant demander à la Mafia si une enquête sur le crime organisé serait utile. Elle a ensuite essayé de justifier cette réponse incroyable en ajoutant qu'une enquête ne s'impose pas nécessairement, car il s'agit peut-être seulement d'un problème de commercialisation. Elle semble incapable de se poser la question fondamentale: devons-nous vendre ce produit, que ce soit ici ou à l'étranger? Elle révèle ainsi l'attitude peu critique des conservateurs à l'égard de cette question, attitude qui rappelle celle des libéraux.

• (1410)

Je demande au gouvernement d'entreprendre une enquête sur l'industrie nucléaire en collaboration avec des organismes comme le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et d'annuler les compressions des dépenses dans le domaine des services de l'environnement, des économies d'énergie et de la mise en valeur d'autres sources d'énergie. Sommes-nous, par un terrible retour en arrière, revenus en 1955, ou sommes-nous à la veille de 1985?

* * *

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE—LA RÉACTION À L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, l'industrie pétrochimique canadienne a tiré quelque satisfaction de l'exposé économique présenté à la Chambre par le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier. Elle attendait notamment que le nouveau gouvernement lui annonce qu'il n'augmenterait pas le prélèvement d'indemnisation pétrolière imposé sur le brut destiné à la fabrication de produits chimiques. Cette mesure a démontré que le gouvernement était déterminé à soutenir, sans recourir aux aumônes, une industrie qui porte un fardeau fiscal injuste depuis des années. Mais le prélèvement d'indemnisation pétrolière sera majoré en ce qui concerne le brut qu'utilise l'industrie pour ses besoins énergétiques.

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé dernièrement qu'il entendait financer dans une proportion de 25 p. 100 le fardeau fiscal des producteurs d'éthylène afin de régler les problèmes fiscaux de notre industrie chimique gazière; il considère qu'il doit intervenir en attendant des mesures du gouvernement fédéral dans le domaine énergétique. Cette décision, à mon avis, fait maintenant pencher la balance en faveur de l'industrie chimique gazière et il faut faire quelque chose pour rétablir la situation.

Les entreprises de transformation pétrolière de l'Ontario, qui paient maintenant davantage pour le brut qu'elle utilisent pour leurs besoins énergétiques, auraient du mal à supporter une nouvelle hausse de leurs charges fiscales. Je tiens à avertir le gouvernement que cette situation est sur le point de devenir intenable pour certaines d'entre elles. J'estime que la tâche commencée est loin d'être achevée . . .

M. le Président: A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE DE REMETTRE À PLUS TARD L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE DÉPUTÉS

M. Ted Schellenberger (Nanaïmo-Alberni): Monsieur le Président, je voudrais demander au nouveau gouvernement de réduire le coût des services publics. Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) a instauré un nouveau programme d'austérité et de révision, en exhortant les députés à trouver des moyens non seulement de réduire le déficit fédéral mais, comme il l'a dit de réduire le fardeau des services publics inutiles. Mes collègues admettront certainement que les députés sont des législateurs efficaces, qu'ils résolvent bien les problèmes et qu'ils rendent de précieux services à notre pays, mais combien de députés suffisent? Deux cent-onze? Deux cent-quatre-vingt-deux?

La Commission canadienne de délimitation des circonscriptions électorales recommandera bientôt, en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, de porter le nombre de députés à 310, d'en ajouter cinq rien qu'en Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, les députés rendent de précieux services, mais nous sommes coûteux. Mon gouvernement a donné l'exemple en réduisant le traitement des principaux ministres. Aussi, je lui demande de remettre le remaniement des limites des circonscriptions électorales jusqu'à ce que la situation économique se soit améliorée. Le Trésor réaliserait plusieurs millions d'économies au total.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

LES RETARDS DANS LE TRANSFERT DES TITRES DE PROPRIÉTÉ

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, un certain nombre de Canadiens déplorent la lenteur qui marque le transfert des titres de propriété de la Couronne, surtout, dans leurs transactions avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Au cours des années 1930 et 1940, l'ARAP a aménagé des réservoirs et des systèmes d'irrigation qu'elle continue à gérer. Il y a quelques années, le Canada a commencé à vendre des terres dans les secteurs d'irrigation à la demande de particuliers qui en étaient locataires. Les acheteurs ont conclu des contrats de vente mais quand vient le moment d'acquérir le titre de propriété, ils font face à toutes sortes de tracasseries.

Quand la demande de lettres patentes a été établie et que le paiement final a été effectué, il s'ensuit une longue succession de formalités: arpentage, examen du registre des hypothèques, traduction, approbation ministérielle, autorisation du Conseil privé, après quoi le ministère de la Justice réunit les documents qui sont ensuite examinés par le ministère de la Consommation et des Corporations et, enfin, par le service des titres fonciers.

Il faut jusqu'à vingt mois pour faire transférer un titre, selon les modalités actuelles. Cette lenteur excessive cause des ennuis considérables aux intéressés. Ils voudraient que les ministres se penchent sur cette situation intenable dans le but de simplifier le processus.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le rapport sur l'égalité en matière d'emploi sous la présidence de madame le juge Rosalie Abella dit clairement: L'égalité de salaire pour un travail de valeur égale est un élément essentiel de l'équité en matière d'emploi et de l'obligation contractuelle. Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A l'occasion des débats des chefs au cours de la campagne électorale, le premier ministre a dit non seulement qu'il approuvait le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, mais il a ajouté et je le cite: «Je suis prêt à aller même plus loin.» Ma question est la suivante: Est-ce qu'il a déjà donné des directives très claires, pour employer ses mots, à ses ministres pour amorcer le processus de classification des emplois, comme promis durant la campagne électorale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai effectivement initié ce processus de travail. Pour ma part, je suis en train de compléter la lecture et l'analyse du rapport qui est fort impressionnant et à point de madame le juge Abella et, dans un avenir rapproché, j'espère être en mesure de donner des précisions au député.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LÉGIFÉRER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quand le premier ministre aura eu l'occasion de digérer le rapport du juge Abella et qu'il rencontrera ses homologues provinciaux à la conférence des premiers ministres, le jour de la Saint-Valentin, va-t-il exhorter particulièrement ses collègues conservateurs à légiférer pour appliquer le principe de la parité salariale ainsi que des programmes d'action positive ou, comme le dit le juge Abella, pour instaurer l'égalité d'emploi pour les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones, ou va-t-il seulement chercher, comme il l'a dit dans le discours du trône, à mieux définir cette question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne me contenterai pas d'exhorter mes collègues conservateurs. Ce n'est pas une question partisane. L'égalité pour les femmes intéresse tout le monde.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons l'intention de demander l'appui et les conseils des membres du parti conservateur, du parti libéral et du Nouveau parti démocratique dans le but de concevoir des programmes visant à faire une chose qui s'imposait depuis longtemps et qui n'a malheureusement pas été faite pendant les vingt longues années où les libéraux ont été au pouvoir, à savoir accorder l'égalité aux femmes canadiennes. C'est ce que nous allons essayer de faire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'estime que les mesures prises par les libéraux en faveur des femmes peuvent servir d'exemple à tout le monde.

Des voix: Bravo!

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ET CONSEILS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 25 mai, à Toronto, le premier ministre a promis de doubler la représentation des femmes dans les commissions et conseils fédéraux. Aucune femme ne fait partie du conseil consultatif du vice-premier ministre sur la réduction des dépenses, aucune femme ne fait partie du comité qui s'attaque à Radio-Canada; aucune femme ne fait partie du nouveau comité consultatif sur VIA Rail et aucune femme ne participe aux nouveaux projets de la CDIC ou à ceux sur les pêches. Je crois que le ministre a pris un bon départ en nommant huit femmes au cabinet. Pourrait-il demander à ses ministres de suivre son exemple lorsqu'ils nomment les membres des conseils et des commissions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que le député se préoccupe beaucoup de cette question et qu'il a lui-même pris des mesures importantes dans cette voie. Comme il ne s'agit pas d'une question partisane, il peut être certain que nous chercherons par tous les moyens à assurer, d'une façon avec laquelle il sera d'accord, j'espère, une juste représentation des femmes dans tout le gouvernement du Canada. Cela nécessitera peut-être des mesures législatives que nous présenterons chaque fois que ce sera nécessaire. Je sais que notre principal objectif doit être d'assurer l'égalité économique des femmes et, comme l'a souligné le juge Abella, également celle des autres groupes de notre société.

LA RECOMMANDATION RELATIVE À UN MÉCANISME D'APPLICATION

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, hier soir à l'émission de télévision *The Journal*, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé à grands sons de trompe que c'est le discours du trône de 1984 qui a pris pour la première fois l'engagement d'assurer l'égalité salariale. Je voudrais lui signaler que l'égalité salariale est dans la législation canadienne depuis 1978. Ce dont il s'agit maintenant, c'est la façon de faire appliquer ce principe. Je suis heureuse que le premier ministre en fasse une haute priorité.

• (1420)

La ministre a déclaré au *Journal* qu'elle aurait beaucoup de mal à faire appliquer ce principe et que d'autres études seraient entreprises. La ministre est-elle d'accord avec le juge Abella pour dire que le mécanisme d'application est nécessaire? Est-elle d'accord là-dessus?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à informer la députée et la Chambre que pas un gouvernement jusqu'ici n'avait eu le courage de faire figurer dans un discours du trône le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur. Je suis heureuse de l'en informer.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre!

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, il y a 117 recommandations dans le rapport. C'est un rapport très utile, et j'espère que chaque député prendra la peine de le lire. Un de ses éléments les plus utiles, c'est le lancement de l'expression «équité d'emploi», pour nous permettre de savoir exactement de quoi nous parlons. Je dirai à la députée que toutes les recommandations vont être prises en compte par le cabinet. Nous déciderons ensuite s'il y a lieu de présenter un projet de loi pour obtenir les résultats cherchés.

L'ÉTUDE DU RAPPORT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je pense avoir entendu le premier ministre faire allusion à une mesure législative. Seulement, il y a un écart entre la loi et les discours. Contentez-vous d'appliquer la loi.

[*Français*]

Est-ce que la ministre peut annoncer maintenant aux femmes du Canada quel ministère étudie présentement le rapport Abella et quand des législations appropriées seront apportées en cette Chambre, en matières d'action positive, d'obligation contractuelle, de formation et d'égalité dans les lois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est mon ministère, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui étudie premièrement les recommandations à ce sujet. Mais ensuite les recommandations sont étudiées par le Cabinet entier et les décisions sont prises par l'ensemble du Cabinet.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, la Commission des questions politiques des Nations Unies a adopté une importante résolution au sujet d'une question qui est d'une importance vitale, à savoir le désarmement nucléaire. Une motion présentée par la Suède et le Mexique et réclamant un gel nucléaire mutuel, vérifiable et équilibré de la part des États-Unis et de l'Union Soviétique a été adoptée à une écrasante majorité, à savoir 111 contre 12. Je voudrais demander au premier ministre pourquoi le Canada s'est rangé dans le camp des 12 pays qui ont voté contre cette importante résolution.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada s'est abstenu lors du vote aux Nations Unies, comme l'avaient fait à plusieurs reprises auparavant nos ambassadeurs, parce que nous croyons que pour parvenir à la réduction des armements nucléaires—et notre gouvernement s'est engagé à favoriser la réalisation de cet objectif—il faut trouver des mesures efficaces qui persuaderont les superpuissances. Nous croyons, et c'est là la raison de notre vote aux Nations Unies, qu'une déclaration en faveur d'un gel n'aurait pas fait progresser la cause de la réduction des armements nucléaires.

M. Broadbent: Monsieur le Président, les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont bien intéressants, mais il ne nous a pas fourni le moindre argument qui l'ait incité à tirer cette conclusion.

• (1425)

LA RÉSOLUTION PROPOSANT UN GEL NUCLÉAIRE VÉRIFIABLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisque le premier ministre, qui a dit être préoccupé par le désarmement au cours de la campagne électorale, a maintenant décidé de ne pas se pencher sur la question, je voudrais poser la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que la Chambre des représentants des États-Unis, de même que des pays aussi divers que l'Australie et la Grèce, sont tous en faveur d'un gel nucléaire mutuel et vérifiable devant être accepté par les États-Unis et l'Union Soviétique avant d'être appliqué, pourquoi, au nom du ciel, un gouvernement qui a été élu, en partie, pour apporter certains changements sur la scène internationale, n'a-t-il pu appuyer des initiatives prises à l'étranger par des gens qui, dans la pratique—et pas simplement en théorie—tentent d'en arriver à un désarmement nucléaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est une question qui revêt une importance capitale. Je crois que tous les députés en sont bien conscients. Le chef du Nouveau parti démocratique demande pourquoi nous n'avons pas appuyé les initiatives prises dans le passé par d'autres pays. La réalité est bien simple, c'est que, malheureusement, ces autres initiatives n'ont pas marché. Si nous avions voté en faveur de la motion, nous n'aurions fait que provoquer des tensions au sein de l'Alliance. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est l'instrument par lequel nous pouvons le mieux influencer les États-Unis, et une mesure de ce genre aurait été stérile, selon nous.

M. Broadbent: Le gouvernement aura assurément beaucoup d'influence auprès du président Reagan s'il est systématiquement d'accord avec ce dernier. Il ne s'agit plus d'influence, mais de veule soumission à la volonté des États-Unis.

LES MOTIFS JUSTIFIANT LA POSITION DU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire pourquoi M. Walter Mondale, un candidat à la présidence des États-Unis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'entends certains députés de l'arrière-ban ricaner, alors que 61 d'entre eux ont réclamé un gel nucléaire au cours de la campagne électorale. Je veux parler de 61 de nos vis-à-vis. Si de nombreux Canadiens, et notamment bon nombre de députés de l'arrière-ban du gouvernement, Walter Mondale aux États-Unis, des pays membres de l'OTAN comme la Grèce et des pays membres de l'équivalent régional de l'OTAN en Asie du Sud-Est, comme l'Australie, ont tous pu faire preuve d'un petit peu d'initiative et de courage au sujet de cette question cruciale du désarmement nucléaire, le ministre pourrait-il alors nous dire pourquoi le Canada en a été incapable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique me demande pourquoi d'autres pays ont voté comme ils l'ont fait. Il ferait mieux de leur poser la question. Tout ce que je peux dire, c'est la raison pour laquelle le Canada a pris la décision en question. Nous cherchons tous les moyens possibles de réduire le danger que constitue les armements nucléaires . . .

M. Deans: Mais quoi?

M. Clark (Yellowhead): . . . et la possibilité de conflits nucléaires dans le monde. On me demande de nommer un moyen. Il s'agirait, par exemple, d'utiliser la position privilégiée que le Canada occupe en tant que membre influent et respecté de l'OTAN . . .

M. Broadbent: Merci, Allan MacEachen. Merci beaucoup.

M. Clark (Yellowhead): . . . sans affaiblir l'Alliance, ce qui aurait pu se produire si nous avions voté d'une façon différente. Nous croyons fermement qu'en votant ainsi, nous avons éloigné le spectre d'une guerre nucléaire.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT PEUT JUSTIFIER SA DÉCISION D'ANNULER LE RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Monsieur le Président, étant donné que le rapport Abella stipule, et je cite: Il est impérieux de recueillir tous les cinq ans des données de recensement sur la participation des groupes-cibles à la population active, et étant donné que le recensement de 1986 aurait recueilli de nouvelles données nécessaires à tout programme d'action positive sur les femmes, les autochtones et les handicapés, comment le ministre peut-il justifier aujourd'hui d'avoir annulé le recensement?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Finances, a expliqué que si le gouvernement avait été amené à prendre cette décision c'était à cause de l'état catastrophique des finances de l'État. Quant à savoir si Statistique Canada fournira les données requises pour que les différents ministères prennent les bonnes décisions en égard aux problèmes dont le député a parlé, je peux lui assurer que Statistique Canada sera effectivement en mesure de recueillir ces données. Il dispose de toute une gamme de techniques. Il peut compter sur des professionnels très compétents . . .

M. Axworthy: Ils n'ont rien à faire!

M. Andre: . . . qui veilleront à recueillir les données nécessaires en vue d'atteindre ces objectifs.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comment peut-on ajouter foi à ce que dit le gouvernement au sujet de la promotion sociale alors qu'il veut éliminer la base de données sur laquelle les programmes sont fondés? Le ministre voudrait-il inviter les deux tyrans en face de lui, Eric la Terreur et Mike le Bistouri, à aller sévir ailleurs et surtout à ne pas toucher au recensement.

• (1430)

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je peux garantir au député que moi-même et mes collègues, le ministre des Finances et le vice-premier ministre, en fait tous les ministériels, partagent son intérêt pour les données que recueille Statistique Canada au profit du gouvernement et du public en général. Nous allons prendre tous les moyens nécessaires pour que les données pertinentes soient recueillies.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte également sur le rapport de la Commission Abella concernant l'égalité en matière d'emploi. Ce rapport formule, je pense, d'excellentes recommandations quant à l'orientation que nous devrions prendre. L'expérience américaine prouve également que ces recommandations ont une certaine valeur sur le plan économique, notamment en matière de productivité dans ce pays. C'est pourquoi, étant donné que la ministre a déclaré hier soir qu'elle approuve ce rapport en principe mais qu'elle a encore quelques réserves quant à l'organisme chargé de sa mise en vigueur, je me demande si, au lieu de compter sur la bonne volonté des gens comme l'a fait le gouvernement libéral ces dernières années, elle est prête à promettre à la Chambre de mettre en vigueur certaines recommandations du rapport et à nous préciser une date?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le rapport renferme 117 recommandations, il nous est difficile pour le moment de dire lesquelles seront mises en vigueur et à quelle date. Cela dit, je puis assurer au député que nous avons bien l'intention de donner suite à certaines de ces recommandations aussi rapidement que possible.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré le 15 août, sauf erreur, au cours du débat sur les questions intéressant les femmes, qu'il était impensable pour un gouvernement d'accepter un principe sans le mettre en vigueur. Compte tenu de ce qui précède, la ministre va-t-elle suivre le conseil du premier ministre et nous promettre de donner suite d'ici trois à quatre mois aux principales recommandations du rapport de la Commission Abella?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le rapport remis par le juge Abella se divise en deux parties principales. La première moitié présente une argumentation très juste et convaincante en faveur de l'égalité en matière d'emploi, comme elle l'appelle. La deuxième partie du rapport parle des diverses façons de mettre ce principe en vigueur. Elle formule certaines recommandations, que nous étudierons. Loin de proposer une solution unique, elle formule diverses recommandations. Il nous faudra donc un peu de temps pour les examiner et décider de la voie à suivre pour les mettre en vigueur. Cependant, je puis assurer au député que nous agirons rapidement.

LES FINANCES

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES DÉTENTEURS DE RENTES À FAIBLE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre des Finances est la même que celle que j'ai posée à nombre de ses prédécesseurs au cours des sept ou huit dernières années, toujours sans résultat. Autrefois, des gens ont acheté de bonne foi des rentes du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, ces rentes rapportent très peu de chose. Le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour venir en aide à ces gens en augmentant le rendement, tel que le recommandait un comité en 1976 ou, à défaut, rachetera-t-il ces rentes peu intéressantes, qui remontent dans certains cas à 25 ou 30 ans, à leur pleine valeur nominale, de façon à régler ce problème une fois pour toutes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je connais très bien le problème de ces rentes peu rémunératrices mentionné par le député. Il n'ignore pas que, au départ, il s'agissait d'un contrat entre le gouvernement et l'acheteur, ce qu'il faut prendre en considération. Toutefois, je peux l'assurer que j'étudierai la question, car je sais qu'il s'y intéresse suffisamment pour y revenir périodiquement depuis des années; je lui en reparlerai.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉTUDE SUR LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION À HIBERNIA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans le secteur du pétrole et du gaz, on s'inquiète beaucoup du fait que le gouvernement fédéral ait autorisé la province de Terre-Neuve à retarder la publication de l'étude de la Mobil Oil sur les effets environnementaux de la production à Hibernia. Le premier ministre pourrait-il confirmer que l'administration des terres pétrolières et gazières du Canada a, de fait, reçu un exemplaire de cette étude?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on me dit que c'est le cas, en effet. Si la ministre était ici, elle pourrait donner plus de détails au député. C'est le renseignement que l'on m'a communiqué, mais je vérifierai et je donnerai une réponse plus détaillée au député.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je crois savoir que le service possède un exemplaire de l'étude. Si tel est le cas, le premier ministre se procurera-t-il un exemplaire pour le déposer à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, je m'y engage au nom de la ministre.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LE RESPECT DE L'OBLIGATION CONTRACTUELLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au sujet fort important du respect de l'obligation contractuelle. Le gouvernement libéral favorisait l'aspect volontaire des programmes d'action positive; mais son initiative a lamentablement échoué dans le secteur privé, car seulement 71 entreprises sur 1,400 ont fait des progrès dans ce domaine. La ministre compte-t-elle poursuivre la politique libérale ou bien s'engagera-t-elle, comme l'a promis le premier ministre, à recommander immédiatement au cabinet le respect de l'obligation contractuelle?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée sait tout comme moi que, d'après la déclaration du premier ministre, nous insisterions auprès des entreprises qui fournissent des services au gouvernement fédéral pour qu'elles établissent et appliquent des programmes et des calendriers visant à recruter des femmes, à les former et à favoriser leur avancement. Cette décision s'applique aussi à d'autres groupes énumérés dans le rapport Abella. Les recommandations du juge Abella nous aideront à donner suite à la déclaration du premier ministre.

LES INTENTIONS DE LA MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la ministre fait faux bond aux femmes qui, à mon avis, réclament des mesures immédiates.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: La ministre va-t-elle prendre immédiatement les dispositions que la Loi canadienne sur les droits de la personne l'autorise à appliquer? Va-t-elle dès maintenant faire respecter le principe de l'égalité en matière d'emploi, comme l'y autorise la Loi sur les droits de la personne?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à assurer à la députée que je ne fais pas faux bond aux femmes, que je n'en ai nulle intention et qu'on ne pourra jamais m'en accuser.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES RECOMMANDATIONS TOUCHANT LES MINORITÉS VISIBLES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État au Multiculturalisme. La Commission Abella a déclaré la guerre aux nombreuses inégalités économiques dont sont victimes les minorités visibles. Elle a dit sans ambages qu'il faut en premier lieu lutter contre le racisme. Les recommandations courageuses de la commission, dont celle-ci, sont le résultat de longues consultations avec diverses minorités visibles du Canada. Ces dernières attendent du gouvernement les mesures qui s'imposent. Ma question est très simple. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il défendra et s'efforcera de mettre en œuvre dans les plus brefs délais les recommandations du rapport touchant les minorités visibles du Canada?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, les principales conclusions du rapport Abella coïncident à bien des égards avec celles du rapport *L'égalité, ça presse!*, document préparé par un comité représentant les trois partis de la Chambre et auquel la plupart des députés souscrivaient. Comme l'a annonçé ma collègue la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le gouvernement étudie les recommandations. Les services du multiculturalisme font de même. Nous avons l'intention de prendre des mesures dès que nous le pourrons pour donner suite à bon nombre des recommandations concernant directement les minorités visibles.

• (1440)

M. Marchi: J'espère que quelqu'un va agir au lieu de se contenter d'étudier le document.

LA DISCRIMINATION DANS LE SECTEUR DU TAXI

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier n'ignore pas que les chauffeurs de taxi noirs, malais, et haïtiens sont victimes d'actes de discrimination raciale au Canada. Comme son ministère . . .

M. le Président: Je prie le député de m'excuser, mais sa première question portait sur le rapport Abella. Dans ce sens, on peut difficilement considérer sa question comme une question supplémentaire. Je comprends l'intérêt du député pour ce problème, mais a-t-il une question supplémentaire qui fait suite à la question qu'il a posée au sujet du rapport Abella?

M. Marchi: Je respecte votre décision, monsieur le Président.

Le ministre du Multiculturalisme n'est pas sans savoir que les chauffeurs de taxi d'origine malaise, asiatique et haïtienne sont victimes de discrimination dans notre pays. Est-il prêt à demander au ministre des Transports de révoquer le permis de toute compagnie de taxi qui se rend coupable de discrimination raciale et qui dessert des aéroports au Canada? En outre, a-t-il l'intention de publier de nouvelles directives pour faire cesser cette discrimination dans le domaine de l'emploi?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je peux assurer au député que je parle pratiquement tous les jours à mon ami le ministre des Transports et que nous discuterons de la question.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait aussi au Rapport Abella. Hier, M^me^ le juge Abella a signalé que, parmi les groupes qu'elle est en train d'examiner, ce sont les personnes handicapées et les minorités visibles qui ont le plus souffert de discrimination systématique par le passé. Il existe diverses façons possibles de remédier à cette situation. Quelle mesure la ministre considère-t-elle comme possible dans l'immédiat, mis à part le respect des contrats?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je répète que le Rapport Abella contient quelque 117 recommandations. Les ministres les examineront chacun de son côté et ensemble au cabinet afin de déterminer lesquelles de ces recommandations peuvent être mises en œuvre au plus tôt.

LES DIFFICULTÉS LINGUISTIQUES DES IMMIGRANTS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, que projette de faire la ministre pour les membres des minorités visibles qui viennent d'immigrer au Canada et qui ont du mal à parler le français ou l'anglais? Que se propose-t-elle de faire pour accélérer l'enseignement de l'anglais ou du français, selon l'endroit où vivent ces personnes, de façon à favoriser l'intégration à la main-d'œuvre active de ces membres des minorités visibles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois qu'il vaudrait mieux poser la question au secrétaire d'État qui a compétence en matière d'exigences linguistiques.

Néanmoins, on pourrait résoudre le problème de deux façons. La première serait d'apporter des modifications aux accords que prévoit la Loi nationale sur la formation. Cela figure à l'ordre du jour des discussions qui se tiendront au cours de la prochaine année. L'autre concerne le PEAI ou Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants, qui relève de mon ministère. Le député aura certes remarqué qu'on vient d'augmenter de un demi-million de dollars le budget de ce programme.

* * *

LES ROUTES

LA ROUTE YELLOWHEAD—LA DÉSIGNATION DE ROUTE NATIONALE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La route Yellowhead, qui va de Winnipeg, au Manitoba, à Kamloops, en Colombie-Britannique, est la route la plus achalandée qui traverse la Saskatchewan. La circulation y est encore plus intense que sur la Transcanadienne. Étant donné l'intensité de la circulation, il est devenu absolument nécessaire d'en doubler le nombre des voies.

M. Fulton: Elle va jusqu'à Prince-Rupert.

M. Gormley: Cela étant, le ministre songe-t-il a désigner la route Yellowhead route nationale? Y aura-t-il une aide fédérale pour en doubler le nombre des voies?

Une voix: Elle va jusqu'à Prince-Rupert. Dites-lui jusqu'où elle va.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes collègues du NPD, en face, tiennent à rappeler à la Chambre que cette route va aussi jusqu'à Prince-Rupert.

Je partage l'opinion du député. La route Yellowhead constitue en effet un axe routier très important. Je m'accorde également à dire que cette route connaît une circulation très intense, et mixte.

Le député sait probablement que notre gouvernement avait conclu en 1979 un accord de partage des coûts avec les gouvernements des provinces en vertu duquel le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auraient partagé les coûts d'amélioration de la route Yellowhead. Malheureusement, le gouvernement libéral a décidé d'annuler cet accord. A l'heure actuelle, il n'existe donc pas d'accord fédéral-provincial sur les routes, et les accords existants sont présentement en cours de révision. J'aurai sûrement l'occasion d'examiner cette question avec la Yellowhead Highway Association.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Communications, mais je voudrais commencer par le féliciter de sa nomination. Ma question a trait aux coupures draconiennes qu'ont à subir les organismes culturels au Canada, et je parle, bien sûr, de la Société Radio-Canada qui écopera d'une coupure de 75 millions de dollars, mais également d'autres organismes tels que le Centre des Arts, le CRTC et le Conseil des Arts. Plusieurs des gens qui œuvrent dans ce domaine sont inquiets à savoir si ces coupures s'appliqueront uniquement à l'année financière 1985-1986 ou si elles se répercuteront et se perpétueront au cours des autres années du mandat progressiste conservateur. Aussi le ministre pourrait-il nous assurer que ces budgets pour l'année financière 1985-1986, ainsi réduits par les coupures, ne serviront pas de base pour l'établissement des budgets de ces organismes culturels dans les années subséquentes? Peut-il répondre à cette question?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les restrictions budgétaires, qui nous amènent à revoir certaines pratiques bureaucratiques pour nous permettre de jouir de plus de crédit pour la création et la production, seront évidemment de façon permanente.

M. le Président: A l'ordre! Je suis en difficulté parce que le député a posé deux questions en même temps. Il faut les poser séparément. Pour le moment, je vais lui accorder une question supplémentaire. Mais je signalerai, et il est important de le noter, qu'il n'est pas permis de poser deux questions différentes dans la première question et d'avoir une supplémentaire. Pour le moment, cette fois, une question supplémentaire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je vous remercie de votre condescendance, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il semble que les compressions touchant Radio-Canada concerneront surtout les régions périphériques. Autrement dit, celles-ci seront les plus touchées. Le ministre nous dirait-il s'il est disposé à intervenir afin d'assurer le maintien de la programmation régionale et des emplois dans les régions excentriques, lorsque le couperet va tomber?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la direction de la Société Radio-Canada m'informe qu'elle a nié aujourd'hui les rapports de presse prétendant que des décisions ont été prises quant à la façon de réduire le budget de la société pour la période 1985-1986. A cet effet, le président de la société a déclaré lui-même qu'aucune décision n'avait été prise en ce moment et que les résultats de l'exercice ne seront pas connus avant la fin des consultations entre le ministère des Communications et la société au sujet de l'impact des compressions budgétaires sur les services de Radio-Canada.

La direction de cette société a également déclaré que tant au siège social qu'aux têtes de réseau de Montréal et de Toronto ainsi que dans les régions on étudie divers scénarios qui permettront la réduction de 75 millions de dollars du budget de Radio-Canada pour l'année financière 1985-1986. Le processus décisionnel a pour priorité, tel qu'il a été dit à la Chambre, d'éliminer d'abord les dépenses moins productives et de sauvegarder les services de programmation dans la plus grande mesure du possible.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ACCUSATIONS DE FRAUDE PORTÉES CONTRE DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans l'opposition, elle avait la réputation de s'intéresser au sort des personnes âgées et des chômeurs. On la qualifiait même de «rouge» parmi les tories.

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, dans un rapport publié dernièrement par son ministère on accuse de fraude contre le régime d'assurance-chômage des personnes âgées de 55 à 65 ans. La ministre voudrait-elle donc déposer à la Chambre les études d'impact qui montrent où se trouvent ces prétendus escrocs de 55 à 65 ans? Est-elle disposée à déposer en outre un profil graphique où figurent les emplois offerts aux Canadiens d'âge avancé?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à ma connaissance il s'agit d'un rapport remis à l'ancien gouvernement en juin dernier et que je n'ai jamais vu. Cependant, je tiens à rassurer le député en lui disant que je continue toujours à me préoccuper du sort des Canadiens d'âge mûr en chômage. C'est précisément pour cette raison que nous avons déjà affecté un milliard de dollars au recyclage et au perfectionnement des travailleurs canadiens et, notamment, des plus âgés d'entre eux.

M. Deans: Allons donc, ce sont des bêtises.

Mlle MacDonald: Nous avons également, si vous me le permettez, annoncé que les conjoints . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre la ministre mais je crois qu'elle a répondu à la question.

M. Rodriguez: Dommage que la ministre ait changé de couleur. Elle a bleui.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais interroger directement la ministre. Je pense que Sinc a étouffé ses bonnes intentions.

Des voix: Oh, oh!

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je demande à la ministre s'il ne s'agit pas, en fait, d'une campagne bien orchestrée dans laquelle on prétend que des abus ont été commis en vue de conditionner les Canadiens à accepter des modifications visant à punir les chômeurs d'un certain âge, alors que le gouvernement cherchera avant tout, par ces modifications, à se décharger sur les employeurs et les travailleurs des obligations financières que lui impose le régime?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Il n'en est rien.

* * *

L'IMMIGRATION

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS ÉTABLIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. On a annoncé cette semaine qu'entre 85,000 et 90,000 immigrants seront admis au Canada en 1985. Cela représente une diminution d'environ 40 p. 100 depuis 1980. Comme plus de 50,000 personnes quittent le Canada chaque année, l'accroissement net de la population en 1985 va donc être bien restreint. Une partie du succès que connaîtra le gouvernement dans ses efforts pour assurer un renouveau économique au Canada tient à une augmentation sensible du nombre d'immigrants au moment opportun du cycle de relance économique. Je dis bien: au moment opportun.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Attewell: La ministre voudrait-elle dire à la Chambre quand elle prévoit que l'on inversera la tendance à la baisse dans l'immigration pour que nous soyons stratégiquement bien placés pour tirer profit de la relance?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le nombre d'immigrants en 1983 et aussi en 1984 a été inférieur à 90,000. Les consultations où les niveaux pour 1985 ont été établis ont commencé en avril dernier, bien avant l'élection du gouvernement actuel. En d'autres termes, monsieur le Président, les niveaux d'immigration auront été inférieurs à 90,000 trois années de suite. C'est pour moi un sujet de vive inquiétude et c'est pourquoi j'ai l'intention de faire examiner la politique d'immigration, y compris les niveaux d'immigration. Nous serons alors en mesure d'examiner en même temps les restrictions qu'avait imposées l'ancien gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE POURQUOI LE COMITÉ ÉTUDIANT LES MODALITÉS DE LA LOI SUR LES PENSIONS A ÉTÉ DISSOUS

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants.

D'abord, je tiens à le féliciter de sa récente nomination, et j'espère qu'il saura assumer les responsabilités qui lui sont confiées aussi bien que ses prédécesseurs l'ont fait.

En juin dernier, un comité spécial, sous la présidence du juge Marin, a été instauré afin d'étudier les modalités de la Loi sur les pensions. Ce comité devait présenter un rapport dans les six mois et proposer des moyens d'améliorer les services garantis par la loi sur les anciens combattants. On se souvient qu'un des meilleurs rapports, le rapport Wood . . .

M. le Président: Est-ce que le député a une question à poser?

M. Isabelle: Alors, ma question est la suivante, monsieur le Président.

Le ministre a-t-il consulté la Légion royale canadienne ainsi que le Conseil national des anciens combattants avant d'annuler le comité spécial, et en même temps peut-il nous dire les raisons qui l'ont motivé à abandonner ce comité?

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Hees: . . . je voudrais exprimer ma gratitude à tous mes collègues de la Chambre pour le beau geste qu'ils ont eu à mon endroit et je tiens à leur dire aussi combien je suis heureux que le député m'ait posé cette question, car je commençais à me sentir comme un chanteur qui se présente avec ses feuilles de musique à une soirée et qu'on n'invite jamais à chanter.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Encore, George.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je me sens un peu comme un chef d'orchestre qui n'arrive plus à diriger ses musiciens.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Je voudrais remercier le député de Hull-Aylmer des beaux mots qu'il a eus à mon endroit pour me féliciter de ma nomination et le féliciter à mon tour . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: . . . d'avoir été nommé critique de l'opposition pour le ministère le plus important du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Pour répondre à la question du député, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Quelle était la question au juste? Pouvez-vous la répéter?

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Ne vous pressez pas.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Veuillez répondre, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: J'ai supprimé cette commission, monsieur le Président, car j'ai compté qu'il faudrait au moins six mois pour entendre les mémoires compte tenu du nombre d'organismes et de personnes qui ont manifesté leur désir de se présenter devant cette commission, et trois mois de plus pour rédiger le rapport. Je ne voulais pas attendre neuf mois pour prendre connaissance de ces renseignements fort importants. J'ai donc écrit personnellement au responsable de chaque association d'anciens combattants qui voulait témoigner et aussi à chaque personne qui en avait manifesté le désir pour leur demander de me faire parvenir par écrit les mémoires qu'ils entendaient présenter à la commission. Ces mémoires nous parviennent maintenant en assez grand nombre. Nous sommes en train de les étudier et de les évaluer. Et les députés peuvent être assurés que nous saurons faire preuve de diligence, de générosité et de courtoisie lorsque des mesures s'imposeront.

Des voix: Bravo!

Dépôt de documents

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE LE NOMBRE D'IMMIGRANTS POUR 1985 SOIT MAJORÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration une question qui est supplémentaire à la réponse qu'elle vient de donner sur le nombre d'immigrants pour 1985. Elle sait qu'elle a le pouvoir de fixer ce nombre. Étant donné que le gouvernement prédit avec assurance une relance économique, ne pourrait-on pas porter le nombre d'immigrants à 100,000 pour l'année prochaine, en songeant au nombre de familles divisées qui veulent être réunies au Canada et à l'importante contribution des immigrants comme consommateurs et comme travailleurs? Il ne faut pas essayer de se décharger de cette responsabilité sur les provinces. C'est à elle de fixer ce nombre. Pourquoi ne peut-on pas le porter à 100,000?

• (1500)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je garantis au député que la réunification des familles est une priorité absolue pour les gens qui viennent au Canada. Toutes les personnes qui sont admissibles dans cette catégorie peuvent venir; par conséquent, leur arrivée peut porter le nombre d'immigrants à 90,000 ou 100,000 pendant l'année. Je tiens à ce qu'il reconnaisse qu'en annonçant ces chiffres, nous avons fait le nécessaire pour augmenter également le nombre de réfugiés qui seront accueillis l'année prochaine.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 20 novembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES MUSÉES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES MUSÉES DU CANADA

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 46(2) du Règlement, je désire déposer, rédigés dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel de la Société de construction des musées du Canada.

Demandes de documents

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. le Président: A l'ordre. Je ne puis voir s'il y a quelqu'un que veut présenter une pétition, étant donné le nombre de députés qui se tiennent debout à distance de leur fauteuil. Est-ce que le député de Spadina (M. Heap) veut présenter une pétition au milieu de cette foule? Je prie les députés de s'asseoir ou de quitter la Chambre.

LES ABATTEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée de nombreux citoyens de Toronto, qui demandent au Parlement de modifier en 1984 les lois applicables, de façon qu'en 1985 les grosses sociétés ne reçoivent d'abbatements fiscaux qu'en fonction du nombre d'emplois qu'elles auront créés, et que le nombre des emplois créés ainsi que les abattements fiscaux fassent l'objet d'un rapport trimestriel au Parlement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 24.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question nº 24—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de la Justice emploie-t-il?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le ministère de la Justice a 655 avocats à son emploi. Ce nombre comprend 198 avocats affectés aux autres ministères du gouvernement, agences, conseils, commissions et sociétés de la Couronne.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que l'avis de motion portant production de documents soit reporté.

M. le Président: L'avis de motion portant production de document est-il reporté?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à vous signaler que la motion dont la Chambre est saisie a été inscrite au nom du député de Papineau (M. Ouellet) qui ne peut être à la Chambre aujourd'hui pour cause de maladie. J'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre à ce que la motion soit présentée à sa place par le député de Shefford (M. Lapierre).

M. le Président: J'imagine que dans les circonstances il y a consentement unanime au changement de motionnaire. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES TRANSPORTS—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford), (au nom de M. Ouellet) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir donné suite à ses promesses électorales dans le domaine des transports et, plus particulièrement, d'avoir sabré impitoyablement dans les programmes gouvernementaux destinés aux régions désavantagées et plus isolées du Canada.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat qui a pour but de soulever, très tôt dans cette session, les difficultés de l'industrie des transports au Canada et particulièrement le manque de suivi entre les discours des membres du gouvernement au moment de la campagne électorale et par la suite, les agissements soit au niveau des coupures dans les budgets, soit au niveau des décisions qu'ils ont prises et qu'ils ont communiquées à la population canadienne.

On a vu au cours des mois durant lesquels s'est déroulée la campagne électorale des engagements absolument incroyables et, notamment au Québec, duquel je veux entretenir le plus la Chambre. Je me souviens, monsieur le Président, d'avoir lu que le parti progressiste conservateur entre autres et ses candidats, particulièrement les députés de la Rive Sud de Montréal, étaient commis à abolir le péage sur le pont Champlain. Et hier, devant la Chambre, le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) a eu le front devant tout le monde de contredire son collègue de La Prairie (M. Jourdenais). Au même moment où pendant l'élection générale le candidat dans La Prairie s'est gargarisé en disant: cela n'a pas de bons sens, les libéraux ne sont pas sensibilisés à la réalité des gens de la Rive Sud et automatiquement on va arrêter le péage sur le pont Champlain. On va suivre l'exemple du gouvernement du Québec, comme ils ont fait sur l'autoroute des Cantons de l'Est ou celle du Nord. Et pourtant, monsieur le Président, après avoir fait des promesses solennelles, et après avoir dit à la télévision à toute la population que c'était non seulement un engagement personnel du candidat dans La Prairie mais un engagement du parti progressiste conservateur, hier, le ministre d'État (Transports) se lève et dit: Savez-vous, six millions de dollars c'est beaucoup trop pour les gens de la Rive Sud, on pense qu'ils devraient être victimes de discrimination et continuer à payer le péage.

Et pourtant, ce n'était pas ce langage-là qu'ils avaient pendant la campagne électorale. Encore une fois un engagement rompu, encore une fois une promesse brisée et maintenant il dit: Eh bien, peut-être que ... quand la situation économique va s'améliorer. En d'autres termes, il dit: Écoutez, les gens de la Rive Sud, on vous a promis cela, mais on va attendre la semaine des quatre jeudis.

Monsieur le Président, c'est ce genre de situation qu'on a depuis l'assermentation de ce gouvernement-ci. Au cours de la campagne électorale, ce grand Montréalais qu'est l'actuel chef du gouvernement disait: Pour nous, Montréal doit redevenir la métropole du Canada. Il disait cela à l'ombre de la Place Ville-Marie. Et quelques semaines après son assermentation, automatiquement il a eu une décision à prendre, il a eu un bureau à laisser à Montréal ou bien à déménager et qu'a-t-il fait? Le rôle de métropole de Montréal était tout à coup oublié, l'engagement pris à l'ombre de la Place Ville-Marie était oublié aussi, et on décide de déménager le bureau de la Commission de la sécurité aérienne à Ottawa.

Monsieur le Président, mon collègue de Hull-Aylmer (M. Isabelle) serait très heureux de la décision, mais la réalité c'est que ce ministre-là qui prétend à la consultation, qui prétend être solidaire de son chef, ce ministre a pris cette décision sans consulter les principaux intervenants. Et pourtant il prétend les avoir consultés. Mais il y a des gens importants dans Montréal, des groupes qui sont préoccupés par l'avenir de la ville de Montréal, qui nous ont bien informés qu'ils n'avaient pas été consultés avant la prise de décision.

Monsieur le Président, dans le domaine des transports, de plus en plus on voit que les promesses, le ministre d'État (Transports) est ici et j'en suis heureux parce qu'il était récemment dans ma région censé être en train de faire des consultations ministérielles. Ministérielles, mon œil, monsieur le Président! Le ministre d'État (Transports) n'a invité que les députés progressistes conservateurs. Et j'espère que cela a été payé par le caucus progressiste conservateur parce que le député de Richmond-Wolfe (M. Tardif) et le député de Shefford avaient quelque chose à dire au ministre d'État (Transports). On avait des problèmes dans notre région qu'on voulait lui soumettre, mais on était convaincu que sa consultation supposée ministérielle impliquerait tous les intervenants, qu'ils soient progressistes conservateurs ou pas. Et je trouve qu'on prétend faire des consultations ministérielles. Monsieur le Président, c'était une consultation de caucus.

Une voix: Comme les péquistes faisaient.

M. Lapierre: Mais regardez ce qu'il a fait. Monsieur le Président, vous allez voir jusqu'à quel point c'est bizarre dans ce caucus-là.

Bien sûr le député de Sherbrooke (M. Charest) avait amené son caucus à se prononcer en faveur du train VIA Rail. Envers et contre tous il a dit le lendemain: On deviendra le gouvernement.

• (1510)

Ne vous en faites pas, la société VIA Rail sera réinstallée et on pourra entendre son sifflet dans les Cantons de l'Est.

Monsieur le Président, ils ont coupé le budget, mais par contre le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard), et je cite de la «Tribune» du jeudi le 25 octobre, disait:

La liaison VIA Rail sera rétablie.

Monsieur le Président, c'est écrit noir sur blanc.

Une voix: Il parle le même langage que les péquistes.

M. Lapierre: Et là ce qu'on apprend, après avoir pris cet engagement solennel, prétendant qu'il allait respecter l'engagement électoral, tout le monde dans la région s'est dit: Enfin, ils ont respecté un engagement. Mais aujourd'hui, monsieur le Président, c'est une fausse joie que l'on s'est faite, un peu comme pour l'ensemble de leurs promesses, parce qu'ils ont dit: Oui, ça va être rétabli, mais on ne sait plus, et ils ne savent plus, et alors le 19 novembre, un mois plus tard, ils ont décidé d'instituer un groupe de travail sur les services ferroviaires de voyageurs, et alors si jamais leur groupe en arrive à la décision qu'il ne faut pas le faire, eh bien, ni le ministre ni gouvernement n'auront besoin d'en assumer le blâme, monsieur le Président.

Une voix: Les autres.

M. Lapierre: Mais au moins à travers ça ... Vous savez, monsieur le Président, à force de se pencher, ce gouvernement-là est à la veille de rester courbé ... Sur tous les cas actuellement où il y avait des engagements fermes, ils sont rendus qu'ils étudient et prétendent consulter. Je pense que les gens du Québec vont réaliser que l'ensemble des engagements électoraux était tout simplement un écran de fumée. Les gens de la Rive Sud s'en sont aperçus hier de la bouche même du ministre. Les gens des Cantons de l'Est s'en aperçoivent étant donné les déclarations qui sont faites subséquemment à moins que ce ne soit ... Je m'aperçois, par exemple, que le communiqué de presse porte le titre du ministre des Transports. En fait, le vrai ministre des Transports (M. Mazankowski) voudra peut-être nier la déclaration du ministre d'État (Transports). Parce que, à certains moments, on se demande qui parle pour quoi?

Une voix: Ils sont en train de se consulter.

M. Lapierre: Ils sont en train de se consulter, monsieur le Président, et j'espère que l'honorable ministre des Transports verra . . .

Une voix: Il est en train de le «coacher».

M. Lapierre: . . . verra à l'engagement de son ministre d'État et qu'ils pourront s'en parler, et surtout agir, monsieur le Président.

Une voix: C'est cela.

M. Lapierre: Et de cela je suis convaincu, à partir du moment où la décision a été prise, ce n'est pas une question qui sera présentée au comité, monsieur le Président.

Je pense que le ministre des Transports est en train d'expliquer à son ministre d'État qu'il n'aurait pas dû s'engager si vite parce qu'il fallait étudier et puis retarder le processus. Mais, monsieur le Président, depuis l'élection de ce gouvernement-là, qui avait assuré aux Canadiens, et aux Québécois en particulier, qui avait promis mer et monde? Bien sûr cela tout le monde le sait, mais particulièrement dans le domaine des transports, et ils n'ont rien livré encore. Ils ont eu des occasions de prendre des engagements fermes, et sur chacune des choses, cela a toujours été les comités d'étude. Est-ce qu'ils vont étudier jusqu'aux prochaines élections pour leur promettre une deuxième fois, monsieur le Président? C'est la question qu'on se pose. Si pour eux le transport est un élément aussi vital, aussi vital pour l'économie québécoise et l'économie canadienne, pourquoi essaient-ils de se cacher derrière des dizaines de comités d'étude, monsieur le Président?

Au cours des prochaines semaines, et des prochains mois particulièrement, j'ai bien hâte d'entendre le ministre d'État (Transports) nous parler entre autres du Nid-de-Corbeau, j'ai bien hâte d'entendre nos collègues du Québec nous parler du Nid-de-Corbeau et des paiements aux chemins de fer ou aux agriculteurs, et tout cela. Je suis convaincu à ce moment-là qu'ils auront encore un comité d'étude et qu'ils vont étudier encore assez longtemps pour essayer de réconcilier leurs différences.

Monsieur le Président, au cours des derniers mois, je pense que tous les Canadiens, et particulièrement les Québécois, se sont aperçus que la plupart des engagements qui avaient été pris sont maintenant soit retardés, soit remis aux oubliettes, et j'espère, et je sais que le ministre d'État (Transports) a l'intention de régler des choses, et je suis convaincu que s'il avait l'autorité de le faire et si son collègue des Finances ne lui coupait par l'herbe sous le pied en coupant les budgets de VIA Rail, si son collègue en titre ne multipliait pas tous ces comités, il pourrait prendre des décisions suite aux engagements que ses propres collègues, et particulièrement, je reviens encore sur ceux de la Rive Sud parce que tout le monde sait comment cela a été un enjeu électoral important . . . Tout le monde sait qu'ils ont promis aux gens de la Rive Sud. Tout le monde sait que dans les Cantons de l'Est VIA Rail a été la question centrale pendant toute la campagne électorale, et à ce moment-ci, lui, il vient et il dit qu'il va le faire, et par la suite on étudie. Eh bien, qui mène dans ce ministère-là? Est-ce que ce sont les comités d'études ou le ministre des Finances (M. Wilson) ou le vice-premier ministre (M. Nielsen)?

Donc ces quelques exemples, monsieur le Président, nous démontrent qu'en matière de transport, comme dans beaucoup d'autres domaines, après avoir passé la hache, après avoir oublié leurs engagements, les députés de ce gouvernement-là essaient de se retrancher derrière un . . . je ne sais pas combien de comités, et j'espère qu'ils auront le courage de retourner dans les communautés où ils ont fait tant de promesses. Vous savez, monsieur le Président, tous les aéroports du pays devraient avoir du «nouvel asphalte» si on se fiait juste aux promesses que les candidats progressistes conservateurs ont faites au cours des dernières élections.

Dans les Cantons de l'Est, l'aéroport de Sherbrooke devrait être réparé extraordinairement bien. L'aéroport de Bromont devrait être allongé, je pense, à 9,000 pieds. On sait peut-être que le ministre d'État (Transports) (M. Bouchard) préférerait 10,000 et nous nous pourrions nous contenter de 9,000, monsieur le Président. Mais cela a été un engagement pris. Et qu'est-ce que le ministre d'État (Transports) leur a dit dans sa consultation non partisane? Il a dit: Eh bien écoutez, on va étudier. Pourtant au moment où les engagements électoraux ont été pris, ce n'était pas de l'étude qu'il parlait, c'était de l'action et on s'aperçoit que, encore une fois, il essaie de retarder l'affaire, peut-être pour le réaliser à la veille de l'élection ou plutôt leur promettre une autre fois. Mais les gens ne se laisseront pas duper, monsieur le Président. Et je suis convaincu que le ministre d'État (Transports) est bien mal à l'aise. Je suis mal à l'aise pour lui de s'apercevoir que tout ce qui avait été promis aux citoyens de La Prairie, promis aux citoyens de Brome-Missiquoi, promis aux citoyens de Sherbrooke, il ne peut pas le livrer.

Monsieur le Président, peut-être qu'ils ont manqué d'influence auprès du ministre des Finances, et que ce ministère-là, finalement, a été pris pour compte et on a dit: Bien, écoutez, on va les passer au hachoir, puis on promettra une autre fois, puis il n'y a pas de difficulté. Mais cela n'a pas été l'engagement qui avait été pris, et je suis convaincu que, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, on va suivre avec beaucoup d'intérêt l'action du ministère des Transports et on va s'assurer, et je suis en train de compiler la liste de tous les engagements. Et s'il arrivait que le ministre d'État (Transports) ait la mémoire courte, on lui en enverra une liste et il pourra nous envoyer par la suite les dates de réalisation. Et j'espère que cela va être au cours des quatre prochaines années, monsieur le Président! Qu'il ne s'en fasse pas, il va en avoir pour plusieurs millions, et j'espère qu'il va convaincre sa collègue la ministre d'État (Finances) M^me^ McDougall) de lui accorder tous les crédits dont ils ont besoin. Et la ministre d'État (Finances) doit être convaincue aussi . . . Je suis certain qu'elle a le couteau dans la main elle aussi.

Monsieur le Président, c'est donc un peu ce genre de situation que l'on voulait porter à l'attention de la Chambre et du gouvernement pour leur dire que, pour nous, tout le domaine des transports est un domaine vital, et particulièrement au Québec, et que, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, on n'a pas du tout l'intention de les laisser s'esquiver par la création de comités, s'esquiver par toutes sortes de groupes d'études pour, en fait, remettre aux calendes grecques leurs engagements.

Donc, à mon avis, la motion à l'étude aujourd'hui nous permet de démontrer à la population et d'attirer son attention sur ce domaine particulier et de s'assurer que la pression sera mise aux bons endroits. Je sais qu'il y a des députés d'arrière-ban qui sont aussi concernés que nous par les engagements qu'ils ont pris et qu'ils pourront nous aider à mettre de la pression sur le ministre d'État (Transports) et le ministre des Transports pour qu'ils «accouchent» une fois pour toutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce qu'il y a des questions et des commentaires?

[*Traduction*]

En l'absence de questions ou de commentaires, je donne la parole au député suivant.

• (1520)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai attendu aussi longtemps pour me lever parce que j'espérais que le ministre des Transports (M. Mazankowski) ou son second, le député de Roberval (M. Bouchard), interviendrait pour répondre à la motion proposée par un député libéral.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire que je souhaite que les libéraux aient au moins la politesse de rougir lorsqu'ils ont l'audace et le culot de proposer une motion concernant les transports si peu de temps après les élections. S'ils avaient attendu un an ou deux que les souvenirs s'estompent, nous aurions peut-être pu oublier certaines choses. Cependant, ils ont un culot à toute épreuve. Ils proposent une motion concernant les coupures effectuées dans les programmes gouvernementaux et les promesses électorales du gouvernement conservateur en matière de transport.

J'étais impatient de connaître l'avis du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), l'ex-ministre des Transports, au sujet de cette motion. En effet, elle aurait dû être inscrite en son nom. Vu l'audace des députés libéraux, le député de Winnipeg-Fort Garry aurait dû interenir et prendre les conservateurs à partie parce qu'ils donnent suite à un projet amorcé par lui et ses collègues libéraux. En effet, ces initiatives ont vu le jour dès 1974 sous la direction d'Otto Lang, dont nous n'avons jamais regretté le départ.

Les députés de l'opposition libérale auraient dû opter pour le silence à ce sujet pendant au moins un an ou deux. Ils auraient dû donner la chance aux conservateurs de proposer un programme différent. Ils ont préféré agir autrement, en nous présentant une motion que nous approuvons.

Commençons par passer en revue tous les propos, promesses et discours des députés conservateurs avant et durant la campagne fédérale. On a fait des promesses et pris des engagements. Je ne lirai pas toutes les déclarations de presse faites par les conservateurs, ni les notes provenant des discours de leur chef ou des déclarations de l'actuel ministre des Transports. Cependant, on a parlé de la recherche et du développement. Ils nous ont dit que le gouvernement allait accroître les fonds alloués à ce secteur et aux trains de voyageurs transcontinentaux. Qu'obtenons-nous en échange? Une diminution de 1.9 million de dollars dans le financement de la recherche et du développement. Ce processus avait déjà été amorcé par les libéraux.

M. Axworthy: Non, nous avons augmenté les crédits. Vous vous trompez encore.

M. Benjamin: Ils les ont augmentés tous les ans et supprimés tout de suite après. Mon bon ami le ministre des Transports se rappellera combien les membres du comité des transports, dont nous étions, étaient déçus en examinant le budget supplémentaire et le budget principal. Tous les ans les libéraux inscrivaient ces crédits dans le budget et chaque année c'était la même chose. Chaque année ces crédits étaient transférés. On les transférait d'année en année. Qu'importe s'il s'agissait des crédits de VIA Rail, pour les aéroports ou autres. Il a fallu attendre 11 années consécutives pour enfin mettre en branle les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Regina. J'ai vu défiler six ministres des Transports successifs. Et je commence à en avoir assez de cette même attitude qu'ils ont tous. Et en disant cela j'inclus l'actuel ministre des Transports.

Une autre petite promesse concernait VIA Rail. Le 27 août dernier à Toronto, l'actuel premier ministre (M. Mulroney) a dit que non seulement les crédits de VIA Rail ne seraient pas réduits, mais qu'on y ajouterait 10 millions pour 1985-86 et encore 10 millions pour 1986-1987. Qu'avons-nous obtenu? Une compression de 93 millions. Je suppose que l'on pourrait même additionner tous ces chiffres de sorte que la compression atteindrait 113 millions.

Ces réductions vont simplement aggraver la situation de VIA Rail et celle du transport voyageur en général. Les nouveaux crédits que nous proposait l'actuel premier ministre, tout en étant insuffisants, auraient au moins favorisé la rentabilité de VIA Rail. Cependant, tout cela s'est envolé en fumée non seulement pour 1985-1986 mais aussi pour l'année suivante.

Un autre petit détail, monsieur le Président. Je voudrais rappeler au ministre des Transports qu'on devait présenter en toute priorité une mesure législative supprimant les restrictions sur le grain. Encore le 27 août dernier, le premier ministre a dit que 1 million de dollars serait ajouté pour 1985-1986.

M. Mazankowski: Cela ne changerait rien du tout.

M. Benjamin: Et encore 5 millions pour 1986-1987. Naturellement, avec la sécheresse, tous ces chardons russes, trop d'eau dans le nord de la Saskatchewan, les nuées de sauterelles, la marée conservatrice et ainsi de suite, tout cela était insuffisant. Nous avions déjà dépassé les limites lors de la campagne de 1983-1984. L'encre du projet de loi était à peine séchée que déjà nous avions dépassé les limites. Les conservateurs nous ont épargné cela. Cette année, la saison de croissance a été courte et le moins que pourrait faire le ministre des Transports, c'est présenter un projet de loi pour éliminer le plafond.

M. Mazankowski: Bien sûr.

M. Benjamin: Un tel projet de loi pourrait se limiter à une page, mais nous attendons toujours. En fait, nous pourrions reprendre l'amendement proposé par le ministre, au comité, l'an dernier. Je mettrai un titre au projet de loi pour lui s'il veut et j'irai même jusqu'à l'aider à le proposer, en appuyant sa motion.

M. Axworthy: Je l'appuierai également.

M. Benjamin: Le député de Winnipeg-Fort Garry dit vouloir l'appuyer aussi. Qui s'est opposé à mon amendement et à celui de l'honorable ministre des Transports en septembre dernier? C'est le député de Winnipeg-Fort Garry. Les libéraux font preuve de beaucoup d'audace lorsqu'il s'agit du transport ou des céréales.

M. Mazankowski: Je vous prends au mot.

M. Benjamin: D'accord. L'élimination des ordures . . .

M. Mazankowski: L'élimination de quoi?

M. Benjamin: L'élimination des ordures au gouvernement a eu lieu le 4 septembre. J'espère seulement que le gouvernement actuel ne méritera pas le même sort.

Je souhaite beaucoup de chance au nouveau ministre des Transports. Il aura besoin de beaucoup d'aide de ce côté-ci de la Chambre, car je pense que ses collègues du comité du cabinet, présidé par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), et du cabinet dans son ensemble ne seront pas particulièrement favorables aux initiatives qu'il aimerait prendre. En fait, son ministère a été l'un des plus touchés. D'après ce que je peux voir, son ministère aura 288 millions de dollars de moins. On ne s'entend pas sur les chiffres et d'aucuns prétendent que ce serait 282 millions. De toute façon, le budget du ministère des Transports est réduit de 282 millions. Par conséquent, il n'y a guère d'espoir. Cela signifie que VIA Rail arrivera tout juste à survivre, pendant encore plus longtemps, en vertu du même genre de politique et avec les mêmes critères que nous connaissons depuis 1976. Rien n'a changé.

Le ministre des Transports admettra avec moi qu'il est irritant de voir que, pendant six ou sept ans de suite, trois ministres différents ont fait des rapports sur le budget des dépenses en nous parlant de l'achat de nouvelles locomotives pour les trains de passagers et de nouveaux wagons de passagers pour le service transcontinental. Chaque année, pendant six ans de suite, nous avons entendu la même chose.

M. Axworthy: Vous avez eu les trains cette année.

M. Benjamin: Ils ne sont toujours pas là.

M. Axworthy: Ouvrez les yeux.

M. Benjamin: J'invite le député de Winnipeg-Fort Garry à prendre le train, ça le changera.

M. Axworthy: C'est ce que j'ai fait.

M. Benjamin: Je l'invite à prendre le train transcontinental. Je n'ai pas encore été capable de trouver un seul nouveau wagon. Cette politique de compressions et d'atermoiements est maintenue par le nouveau gouvernement.

• (1530)

Notre retard dans ce domaine est si important que tous les Canadiens en sont gênés. Nous avions l'habitude d'être des chefs de file mondiaux. J'ai pris le train aux États-Unis, en Europe et en Australie, où l'on a copié la technologie mise au point au Canada. Ces pays ont maintenant de nouveaux trains de voyageurs en service. Même British Rail, qui a très peu de longues lignes, exploite un train avec wagons-couchettes entre Inverness et Londres. Il y a de quoi avoir honte au Canada.

Je voudrais revenir encore sur ce que j'ai dit, jeudi dernier, en réponse au discours du trône. On s'endette ou on augmente le déficit à des fins productives. La dette se rembourse d'elle-même lorsqu'elle sert à acheter du nouveau matériel pour VIA Rail. Les nouveaux trains transcontinentaux s'amortiraient d'eux-mêmes en trois ans grâce à une réduction des frais d'exploitation et d'entretien et à une augmentation de la clientèle. Il s'agit donc là d'une dette qui se liquide d'elle-même. C'est un investissement et non pas une augmentation du déficit. On n'utilise pas cet argent pour payer des frais d'intérêt et rembourser d'autres dettes. La majeure partie de cet investissement profiterait au secteur privé. Il permettrait aux ouvriers de Thunder Bay, de Trenton et de toutes les villes où l'on fabrique du matériel roulant de conserver leur emploi ou de le retrouver. VIA Rail n'aurait plus alors à gaspiller des millions de dollars chaque année pour l'entretien, la réparation et la rénovation des vieux trains de voyageurs.

Ce qui est vraiment tragique, c'est que la société VIA Rail était vouée à l'échec. Elle avait tout d'abord demandé aux contribuables de 77 à 80 millions de dollars pour racheter au CN et au CP des vieux wagons-voyageurs. Au pire, elle aurait dû acheter cet équipement pour $1 le wagon. Tout ce matériel a été amorti complètement; il ne vaut plus rien et le coût de cette dépréciation a été déduit de l'impôt sur le revenu de la compagnie. Ce sont encore les contribuables qui ont dû payer la note. La société VIA Rail était handicapée dès le départ, et rien n'a changé. Rien n'a changé depuis qu'Otto Lang l'a lancée, et ses deux successeurs immédiats n'ont fait que perpétuer la situation.

Le ministre actuel aurait pu annoncer—il le fera peut-être aujourd'hui—que des commandes avaient été passées. Il faut compter un an et demi de battement. Même si les commandes sont placées aujourd'hui il faudra au moins un an et demi à deux ans avant que le matériel soit en service. Nous avons attendu bien assez longtemps.

VIA Rail a besoin non pas d'une compression de 93 millions de dollars, mais bien d'un investissement de 93 millions de dollars. Cet investissement se rembourserait de lui-même en quelques années. S'il faut pour cela augmenter la déficit de 93 millions de dollars, eh bien tant pis. Cet argent serait investi dans quelque chose dont le pays a besoin. On créerait ainsi des emplois et les gens pourraient payer à nouveau de l'impôt sur le revenu.

Je voudrais parler des compressions dans les services de traversiers des Services maritimes du CN sur la côte est. Les députés qui siègent au comité permanent des transports depuis 16 ans—les députés de Végréville et d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) comptent parmi ceux-là—ont entendu année après année des plaintes au sujet des lacunes du service, surtout dans les services de traversiers sur la côte est. Je me souviens que les représentants des Prairies sympathisaient de tout cœur avec leurs collègues de la région de l'Atlantique. Qu'avons-nous obtenu? Une compression de 16.1 millions de dollars.

Monsieur le Président, à titre de charmant représentant d'Edmonton qui respire la bonté et la bienveillance, vous conviendrez que ces services de traversiers doivent être améliorés, et non pas subir des compressions. Il faut absolument accorder les crédits nécessaires à ces services si l'on veut traiter tous les Canadiens de façon juste où qu'ils vivent. Nous devons cesser de faire de la discrimination à l'endroit des gens en fonction de la région où ils vivent. Le NPD affirme que des services de traversiers sur les côtes est et ouest doivent être considérés comme partie du réseau routier. Ils devraient être gratuits. Les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral n'imposent pas de péage sur la Transcanadienne ou d'autres grandes voies. Il est assurément répréhensible d'en imposer pour les services de traversiers.

Les Services maritimes du CN formeront maintenant une société de la Couronne distincte. Les services ferroviaires du CN projetteront peut-être une meilleure image maintenant, car leur déficit sera inférieur. Ils seront peut-être bien heureux, mais cela n'arrange en rien les affaires des Services maritimes dans la région de l'Atlantique. L'argent passera d'une société déficitaire à une autre société déficitaire distincte. Le gouvernement parle d'une compression de 21.5 millions de dollars. Il prend l'argent dans une poche et le jette par la fenêtre.

Enfin, je tiens à dire au ministre des Transports que je souscris entièrement à beaucoup de points qui ont été annoncés à Prince-Albert et repris par le premier ministre à Toronto au sujet de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je m'attend à ce que le ministre des Transports annonce d'ici quelques jours qu'il va mettre en œuvre ce que lui-même et son chef ont promis—le blocage des tarifs. Ils ont promis de bloquer le tarif de transport du grain de l'Ouest en juillet et en août. Cette mesure devrait donc être en vigueur depuis le 1er août dernier. C'est ce qu'ils ont promis au cours de la campagne électorale. Le ministre a tiqué quand j'ai cité les paroles qu'il a prononcées en septembre dernier à la réunion du comité des transports. Il a dit que ce n'est pas ce qui avait été promis au cours de la campagne électorale. Je demande au ministre et à son chef de tenir la promesse qu'il ont faite pendant cette campagne. Je ne m'attends pas à ce que le ministre mette en œuvre la politique du NPD, mais il pourrait au moins instaurer le blocage du tarif-marchandises rétroactivement à compter du 1er août. Je m'attends au moins à ce qu'il ordonne le blocage à compter d'aujourd'hui. Le tarif devrait être ramené à ses taux du 31 juillet. Quand les tribunaux auront tranché sur cette affaire, le tarif pourrait très bien être ramené à ce qu'il était le 1er janvier. Je demande au ministre de tenir sa promesse à l'égard du blocage du tarif de transport du grain.

Le gouvernement a fait des coupes dans le programme de réfection des voies secondaires des Prairies dans le cadre de restrictions budgétaires de 50 millions de dollars. La réfection de ces voies sera retardée, à moins que le gouvernement n'ait l'intention de revenir sur sa promesse non seulement de poursuivre, mais d'achever la réfection du réseau de voies secondaires des Prairies. Il se contente de remettre tout cela à plus tard. J'ai des doutes quand c'est constamment remis à plus tard. Nous apprendrons bientôt que cela ne se fera pas.

• (1540)

J'espère que le ministre des Transports ou son second vont nous dire ce qu'ils font pour s'acquitter de la promesse faite à Prince-Albert le 5 juillet ainsi qu'à Toronto le 27 août. S'ils le font, mes collègues et moi-même les en féliciteront.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire?

M. Gagnon: Monsieur le Président, je suis le débat avec intérêt depuis un certain temps. Je suis sidéré de voir que les députés d'en face croient toujours au mouvement perpétuel. En science, il y avait deux mythes auxquels on croyait et qui se sont révélés faux. Le premier est le mouvement perpétuel et l'autre la pierre philosophale qui, selon les alchimistes du moyen âge devaient transformer les métaux ordinaires en or. A l'heure actuelle, les socialistes s'imaginent qu'ils pourront dépenser tout l'argent qu'ils veulent sans la moindre contrainte financière. Le gouvernement montre qu'il est conscient de ses responsabilités financières, mais ses députés d'en face disent: «Ne coupons rien, dépensons, dépensons».

M. Benjamin: Monsieur le Président, je demande seulement au député et à ses collègues de faire ce qu'ils avaient promis de faire cette année et l'année prochaine. C'est tout. Je ne leur demande pas de se lancer dans de «folles dépenses socialistes» comme dirait le député; mais simplement de donner suite à toutes les belles paroles que ses collègues et lui ont tenues au comité des transports et à la Chambre des communes depuis toutes les années que je siège ici. S'il s'agit de folles dépenses, je crois que le parti conservateur devrait se montrer honnête et nous dire ainsi qu'aux Canadiens qu'il a changé d'avis depuis juillet et août derniers. S'il le fait, très bien. Tout le monde a le droit de changer d'avis. Mais ne vous retranchez pas derrière les mauvaises excuses que les libéraux nous ont servies pendant vingt ans. Qu'on ne promette pas de rétablir ce service pour nous dire ensuite que ce ne sera pas fait avant un an, puis encore une autre année, et encore une autre. Le gouvernement devrait se décider une fois pour toutes, au lieu de se contenter d'en parler. Nous ne demandons au gouvernement que de donner suite aux projets dont il nous a fait part en juillet et en août derniers.

M. Brisco: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations au sujet des propos de mon collègue, le député d'en face. Ce dernier a tenu à rappeler qu'il siège ici depuis de nombreuses années. Nous savons qu'il est en passe de devenir rapidement une institution à la Chambre. Cela transparaît peut-être un peu dans ses discours. Il est clair, monsieur le Président, que ce député n'a pas les deux pieds sur terre. En 1974, la situation économique au Canada était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. En 1979 et 1980, elle n'était pas aussi critique qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. En fait, bien des choses ont changé. La seule chose qui n'a pas changé, c'est le programme du Nouveau parti démocratique, qui date à peu près de 1954. Voilà le problème du député. Il se raccroche encore aux programmes politiques que son parti préconisait dans les années 1950. Lorsque ce parti s'éveillera de cette torpeur, peut-être comprendra-t-il pourquoi notre gouvernement a eu à prendre les mesures qu'il a prises, et peut-être comprendra-t-il que nous ne savions pas à quel point les coffres étaient vides à l'époque où nous donnions des assurances aux Canadiens concernant les mesures que nous souhaitions prendre.

Les vœux que le ministre des Transports a formulés durant tant d'années au comité et à la Chambre sont bien connus. Notre politique s'en inspire. Je sais que le ministre des Transports veillera à ce qu'ils se traduisent dans la réalité lorsque l'occasion sera favorable. Il ne les réalisera cependant pas uniquement pour la satisfaction de le faire, pour accroître encore davantage le déficit et priver les Canadiens des occasions d'emploi qu'ils méritent si largement et dont ils ont été privés par les décisions des gens d'en face.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je me permets de rappeler à mon honorable collègue des Kootenays que je ne demandais pas au ministre ni au gouvernement de dépenser de l'argent uniquement pour accroître le déficit. Je demandais au gouvernement de dépenser non seulement l'argent qu'il a promis de dépenser, mais de consentir au moins des dépenses qui constitueront un investissement financièrement sûr et permettront de faire fonctionner plus utilement et plus efficacement des services de nécessité publique comme les trains de voyageurs et les traversiers.

M. Mazankowski: C'est juste.

M. Benjamin: Le rendement de cet investissement permettrait d'en récupérer les frais en deux, trois ou quatre ans. C'est tout ce que nous demandons, monsieur le Président. Le nouveau matériel pour les trains de voyageurs fera ses frais en moins de trois ans. Au lieu de cela, le ministre des Transports va perpétuer les politiques de ses prédécesseurs libéraux et continuer de forcer VIA Rail à remettre à neuf son vieux matériel complètement usé et à tâcher frénétiquement de se débrouiller avec ce dernier.

M. Mazankowski: Oh, non!

M. Benjamin: Et il nous faudra passer un autre, et probablement deux ou trois autres hivers, à déplorer le même genre de mauvais service. Le ministre aurait dû déjà commander le matériel. Mais cela représente un investissement. Il va plutôt réduire pour les années à venir le montant des subventions qui doivent être versées à VIA Rail. Je ne voudrais pas qu'on me prenne pour un adepte de la libre entreprise, mais ce genre d'investissements me paraît sensé. Si cela doit augmenter le déficit de quelques millions de dollars pendant les deux ou trois prochaines années, tant pis. Du moins, cet investissement-là est productif.

M. Skelly: Monsieur le Président, il est significatif qu'un autre député de la Colombie-Britannique ait déjà soulevé cette question. Toutefois, dans cette province, le gouvernement créditiste a créé un précédent en ce qui concerne les activités auxquelles s'adonne le nouveau gouvernement fédéral, et l'économie de la Colombie-Britannique s'en est trouvée pratiquement détruite. Les créditistes avaient promis au cours de la campagne électorale un régime d'austérité qui ranimerait l'économie. Mais aucune province canadienne n'a souffert autant que la Colombie-Britannique de mesures semblables à celles que le gouvernement fédéral est en train d'établir. Je réponds à mon collègue que les Patrick Kinsella et Norman Spector qui ont conduit la Colombie-Britannique sur la voie de la destruction ont certainement refait surface à Ottawa pour mener le Canada à sa perte.

Je m'interroge, monsieur le Président, sur les compressions dans le domaine des transports, un service public d'une importance extrême au Canada puisque les particuliers et les entreprises en dépendent. Ne pourrait-on pas renvoyer la question à un comité avant que le gouvernement n'applique les réductions? Au lieu d'envisager cette démarche d'un point de vue strictement idéologique, si nous examinions le budget global des Transports réparti sur une certaine période en compagnie des responsables du ministère, nous pourrions peut-être nous entendre sur la façon de comprimer les dépenses et de réaliser des économies.

M. Mazankowski: Vous y viendriez?

M. Skelly: Nous voudrions aussi que l'on effectue les investissements qui sont nécessaires. La bande qui nous dirige et ses candidats sur le terrain ont fait toutes sortes de promesses qu'ils doivent honorer.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis persuadé que nous aurons l'occasion, quand nous examinerons les crédits supplémentaires, d'interroger le ministre des Transports au sujet des coupures. Je suis persuadé qu'il voudra témoigner. La Colombie-Britannique est un cas frappant de cette maladie. Quand on réduit le déficit à tort et à travers, on accroît le chômage. Quiconque prétend que nous devons réduire le déficit pour combattre le chômage fait complètement fausse route. L'important n'est pas l'ampleur du déficit, mais bien sa raison d'être. Le déficit peut fort bien constituer un placement solide dont le gouvernement tirera plein rendement, que ce soit dans 2 ou 22 ans. Si le gouvernement s'inspire de cette insensée proposition 13 importée de la Californie et appliquée en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, il provoquera une situation pire qu'en Colombie-Britannique.

M. Brisco: Que retrancheriez-vous?

M. Benjamin: Si la Chambre, par consentement unanime, m'accordait une autre demi-heure, monsieur le Président, je pourrais proposer d'autres réductions à mon honorable ami.

• (1550)

De toute façon, on ne peut avoir et le drap et l'argent. Quand on veut abaisser le déficit de la sorte, on augmente le chômage. Vous ne pouvez faire autrement si vous vous engagez dans cette voie. Je propose au gouvernement de hausser le déficit de un ou deux millions maintenant et de les rembourser au cours des deux ou trois prochaines années, ce qui serait beaucoup plus sensé.

M. Mazankowski: Vous avez dit cela il y a cinq ans.

M. Benjamin: Vour créerez ainsi des emplois, ces travailleurs paieront des impôts et cet argent vous reviendra.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre à un moment où vous occupez le fauteuil. Je voudrais vous féliciter très sincèrement pour votre nomination et vous dire que je partage sur ce point les sentiments de mon ami d'en face. Je vous souhaite bonne chance dans vos nobles fonctions, et je suis convaincu que vous saurez présider aux travaux de la Chambre avec beaucoup de dignité.

Je tiens maintenant à remercier le député de Papineau (M. Ouellet) d'avoir présenté la motion d'aujourd'hui. Je regrette qu'il ne puisse être présent et j'espère que sa maladie n'est pas grave. Il peut se rassurer en sachant que le député de Shefford (M. Lapierre) a très bien exposé le fond de la motion. Celle-ci donne à tous les députés l'occasion de discuter des questions relatives aux transports, et je remercie l'opposition de nous avoir accordé cette possibilité.

J'estime pour ma part, et je pense que beaucoup de députés partagent mon avis, que les transports constituent le lien vital qui fait véritablement du Canada un pays, à la fois sur le plan social et sur le plan économique. Le fait que l'opposition ait choisi le sujet des transports pour son premier jour désigné mérite d'être souligné, car il montre bien, selon moi, l'importance qu'elle accorde aussi aux transports.

M. Benjamin: Mais les libéraux ont un sacré culot.

M. Mazankowski: Je dois toutefois ajouter que j'avais espéré entendre de nouvelles propositions constructives. Pendant des années, nous avons attendu que les députés qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre prennent des initiatives. Nous n'avons vraiment rien entendu de nouveau aujourd'hui, ni du côté des libéraux ni dans la bouche du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Benjamin: Je suis obligé de répéter les mêmes choses parce que vous ne les avez toujours pas faites.

M. Mazankowski: Le député de Shefford a utilisé une bonne partie de son temps de parole pour nous reprocher de procéder à des études et à des consultations. En même temps, l'opposition nous attaque tous les jours à la Chambre et à l'extérieur parce qu'elle trouve que nous nous entourons de trop de secrets. Nous n'essayons pas de cacher quoi que ce soit. Nous savons simplement que nous avons des décisions très fondamentales à prendre. Nous devons réexaminer divers programmes qui existent depuis des années et qui ne marchent visiblement pas. Nous le faisons de façon ouverte, en procédant à des consultations. Nous ne gouvernons pas par décrets en imposant nos décisions à la population, contrairement à ce qu'ont fait les libéraux en sabrant dans le service de voyageurs de VIA Rail en 1981, en imposant le Programme énergétique national ou encore en employant certaines méthodes pour imposer unilatéralement des changements constitutionnels au Canada. Ces mesures ont vraiment créé un climat de discorde et d'amertume au pays, climat que nous tentons encore aujourd'hui de dissiper. Nous avons maintenant un gouvernement d'un autre style et c'est pour cela, je crois, que les Canadiens ont voté. Ils ont voté pour le changement, pour une nouvelle orientation de la politique socio-économique. Ils se sont prononcés pour une nouvelle manière de procéder et pour un gouvernement qui sache écouter avant d'agir. C'est exactement ce que nous nous efforçons de faire.

M. Lapierre: Qu'en est-il de la sécurité aérienne?

M. Mazankowski: Nous n'avons rien à envier à qui que ce soit en cette matière. C'est un gouvernement conservateur qui avait chargé la commission d'enquête Dubin de jeter les bases d'un réseau aérien plus sûr au Canada. Nous allons continuer d'appliquer les recommandations de cette commission d'enquête, au lieu de faire traîner les choses et de piétiner comme l'a fait le gouvernement libéral après que la commission eut publié son rapport.

Je le répète, le député de Regina-Ouest n'a rien dit de neuf. Il n'a fait que ressortir l'un de ses vieux discours et y ajouter quelques observations au sujet des restrictions budgétaires et de mesures prévues dans le discours du trône. Il s'est contenté de le retoucher un peu. Nous avons entendu ce discours maintes et maintes fois à la Chambre et au comité. Ce qu'il propose, c'est essentiellement d'engloutir davantage d'argent dans l'espoir d'escarmater le problème. Malgré tout le respect que j'ai pour mon honorable ami, et j'en ai beaucoup, je lui dirai que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Lorsque les Canadiens ont voté pour le changement, le 4 septembre, ils se sont prononcés pour un véritable changement et c'est ce que nous nous efforçons de leur donner.

Cette motion est essentiellement ridicule, monsieur le Président. Il est absolument absurde d'exiger que nous remplissions nos promesses électorales en deux mois. Surtout si l'on considère que la motion est parrainée par l'opposition officielle, et notamment par le député de Papineau qui a passé le plus clair de son temps au sein d'un cabinet, d'un gouvernement qui n'a pas tenu ses promesses, qui a imposé des mesures tenues secrètes et qui a induit les Canadiens en erreur plus que tout autre gouvernement fédéral depuis la Confédération.

M. Keeper: Vous êtes nez à nez là-dessus.

M. Mazankowski: Ma foi, donnez-moi un peu de temps. Nous ne sommes au pouvoir que depuis deux mois. Nous tiendrons les engagements que nous avons pris et nous nous acquitterons de nos obligations.

Je mets sérieusement en doute la sincérité de la motion, d'autant plus qu'elle s'appuie sur le genre d'observations vides et creuses que nous a servies le député de Shefford. Il a dit que nous avions tout passé au hachoir. Eh bien, il est intéressant de noter que les libéraux devaient réduire considérablement le budget des Transports. Quand le chef actuel de l'opposition officielle (M. Turner) était premier ministre et qu'il cherchait des moyens de financer ses promesses électorales de 307 millions de dollars, il a dit que 76 millions proviendraient de Transports Canada, et la plus grande partie de VIA Rail. Cette mesure faisait partie aussi de leur programme d'action secret. Le fait a été révélé au grand jour, mais nous ne les entendons plus guère en parler aujourd'hui.

Transports Canada dépense plus ou moins 4.3 milliards de dollars par année et empoche un peu plus de 1.1 milliard. Des dépenses de 3.2 milliards ne sont donc pas comblées par les recettes. Les dépenses de Transports Canada ont été réduites d'environ 200 millions de dollars. Cette diminution ne comprend pas le transfert de CN Marine à une société de la Couronne, au coût de 21.5 millions, ni la dette du CN qui consiste

en un paiement en trop de 46 millions que lui a versé Transports Canada. Les compressions en cause sont donc en réalité de 200 millions. C'est moins de 5 p. 100 des dépenses globales du ministère. Je trouve qu'un ministère qui ne peut pas améliorer son bilan recettes-dépenses dans une proportion inférieure à 5 p. 100 ne vaut vraiment pas grand-chose. C'est à cause de cela que nous sommes dans le pétrin. C'est à cause de cela que les Canadiens se sont rebellés contre le gouvernement précédent. Ils en avaient plein le dos de payer de plus en plus cher pour recevoir de moins en moins de services. Ils en avaient assez des déficits, des dettes croissantes, de la montée constante du service de la dette et de ses répercussions sur l'économie. Ils en avaient par-dessus la tête d'un gouvernement qui n'a pas le sens des responsabilités.

Tout au long de la campagne électorale, nous avons répété que d'abord et avant tout, nous allions rétablir la responsabilité financière dans notre pays. Notre action en ce sens est en bonne voie. La confiance se raffermit de jour en jour. Tout au long de la campagne électorale nous avons identifié un certain nombre de régions où des améliorations au transport s'imposaient. Nous avons pris des engagements.

• (1600)

Dans son discours à la Chambre des communes le 8 novembre dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit ceci:

> Nous sommes résolus à mettre en œuvre ces politiques dans un cadre global de responsabilité financière pendant toute la durée de notre mandat. Et cela signifie que, pour en faire davantage dans certains domaines, nous devons en faire moins dans d'autres.

Tel est notre principe directeur. Honnêtement, je crois pouvoir affirmer ici même que nos engagements en matière de transport ne sont pas exclus parce que nous considérons que notre pays a besoin d'un réseau de transport à la fois efficace, moderne et sûr. C'est un secteur vital pour notre pays.

Les transports sont donc un élément essentiel de notre économie. Essentiel par rapport au renouveau économique que nous voulons instaurer. Essentiel par rapport à la croissance économique équilibrée. Essentiel pour assurer des emplois à long terme et nous permettre de surmonter les inégalités économiques régionales.

Le Canada est le pays au monde qui est le plus tributaire des transports. Plus que tout autre pays industrialisé, nous devons transporter davantage de tonnes par mille par habitant, et 40 p. 100 de nos produits sont acheminés par rail. Nous transportons beaucoup de marchandises en vrac et sur de longues distances avant de les expédier par bateau. Par exemple, en moyenne, nos grains doivent parcourir 1,250 milles. L'Australie, l'un de nos principaux concurrents, les achemine sur 200 milles. L'Argentine, sur 125 milles et les États-Unis d'Amérique sur 700 milles. Le charbon de la Colombie-Britannique parcourt en moyenne 700 milles pendant que le charbon américain fait 300 milles et celui de l'Australie moins de 50. Il faut donc constater que le transport représente un facteur important dans l'établissement du prix final de nos produits d'exportation. Il représente un pourcentage considérable de la valeur de nos exportations. En fait les frais de transport représentent plus de 10 p. 100 pour quelque 60 p. 100 de nos exportations.

Étant donné que nous sommes un pays marchand et que nous devons mettre l'accent sur l'expansion de nos débouchés à l'étranger et récupérer notre juste part du marché international, il faut faire en sorte que notre réseau de transport soit compétitif. Nous devons cependant essayer d'avoir le coût net le plus faible possible, car 30 p. 100 de notre produit national brut dépend du commerce. La concurrence est forte et nous savons tous que nous ne pouvons pas fixer les prix, mais que nous devons nous contenter de ceux que l'on nous offre. Nous connaissons l'importance d'un bon réseau et l'exposé économique de mon collègue, le ministre des Finances, y faisait allusion.

Je pense que l'un des premiers défis est de maintenir les frais de transport le plus bas possible. Nous devons innover, employer les techniques les plus récentes, améliorer notre réseau et nos opérations. Nous devons parvenir à une meilleure utilisation. Nous devons, si nécessaire, améliorer l'infrastructure et faire la chasse au gaspillage et à l'inefficacité. En bref, nous devons trouver des moyens plus efficaces de faire la même chose.

La sécurité doit demeurer une importante priorité. Inutile d'avoir un réseau de transport s'il n'est pas sûr. Nous avons pris un bon départ. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons commandé l'enquête Dubin et l'enquête Grange. Les deux rapports d'enquête ont proposé des recommandations importantes. Je félicite mon prédécesseur d'avoir mis nombre d'entre elles en pratique. Il y a eu quelques retards, on s'est fait tirer un peu l'oreille, mais il faut reconnaître que la mise en œuvre d'un certain nombre de ces recommandations était fort coûteuse.

Nous comptons remanier la Loi sur l'aéronautique. On préparait ce projet de loi lorsque j'étais ministre des Transports, en 1979, et on a continué. On apportera des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada. Il s'agit d'assurer le transport des biens et des personnes en toute sécurité. Les règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses sont très compliqués. Nous continuons à consulter l'industrie et les compagnies de transports. L'installation d'un nouveau réseau de radars RAMP va de l'avant. Il représente un investissement de l'ordre de 800 millions. Nous devons nous efforcer d'améliorer tous nos systèmes de navigation aérienne, surtout dans les régions isolées du Nord. Il faut mieux faire respecter les règlements aériens, en insistant plus sur la prévention que sur les enquêtes après les accidents. Par conséquent, ce sera un défi permanent et on ne cessera d'insister beaucoup sur la sécurité.

Le troisième défi, qui rejoint le point soulevé par le député de Regina-Ouest, est de trouver un moyen de financer et d'entretenir le réseau. Il faut les ressources nécessaires pour maintenir un système excellent à ce niveau. Les ressources sont rares. Il va falloir une affectation très frugale de deniers publics et privés. D'aucuns diraient que d'ici la fin du siècle, nous devrons investir plus de 90 ou 100 milliards de dollars dans le réseau de transport. Nous avons investi 10.5 milliards dans les aéroports, rien que pour maintenir le statu quo. Il nous faut environ 450 millions par an pour empêcher le réseau de tomber en désuétude.

Je dois dire à la Chambre en toute sincérité que la récupération des coûts, la proportion des recettes par rapport aux dépenses, est en baisse. Ainsi, dans l'administration des transports aériens, on récupère 35 p. 100 des frais dans l'administration des transports maritimes, on en récupère 26 p. 100; dans l'administration des transports de surface, la proportion est de 17 p. 100; aux services maritimes du CN, elle est de 19 p. 100; à VIA, elle est de 23 p. 100 et à la garde côtière, elle est de 1 p. 100. Je n'insinue pas un seul instant que nous puissions rentrer dans tous nos frais; je n'essayerais même pas d'y arriver. Il faut toutefois essayer d'être rentable, de réduire le gaspillage et de trouver un moyen de faire le travail d'une façon plus efficace. C'est dans l'intérêt du réseau, du pays et des Canadiens en général.

Le quatrième défi à relever, selon moi, c'est qu'il faut mettre en place un cadre législatif et politique qui reflétera les réalités des années 80 et 90 et qui nous permettra de relever les défis du XXI[e] siècle. Nous avons une loi nationale sur les transports qui a été adoptée en 1967. Les temps ont changé depuis. Elle nous a rendu de bons services, mais nous nous trouvons dans un nouvel environnnement. Nous allons devoir relever les défis dans le domaine du transport, et cela, dans le cadre d'une structure flexible qui nous laissera le maximum de possibilités d'innovation et de marge de manœuvre et qui nous permettra de tirer le maximum des efforts et des ressources que nous investirons dans le système. Je pense que nous le ferons.

Le Canada a toujours su relever ce genre de défi. Une des particularités de notre pays, c'est que nous avons toujours réussi à résoudre les problèmes de transport qui se posaient à nous. Nous avons surmonté un grand nombre des obstacles en travaillant ensemble d'une façon bien canadienne. Je pense que nous possédons les connaissances, les compétences, le savoir-faire et la technologie voulues pour continuer à devancer les autres pays dans le domaine du transport. Il s'agit, selon moi, d'un défi très important que j'ai hâte de relever.

Je voudrais parler de certaines des promesses électorales dont il a été question. Les libéraux et les néo-démocrates n'avaient pas grand-chose à dire à propos des transports. En fait, je suis allé aujourd'hui à la bibliothèque du Parlement pour tenter de découvrir quelle était leur politique à l'égard des transports. J'ai fait chou blanc. Le 30 septembre, le *Globe and Mail* déclarait que le parti progressiste conservateur était le seul à avoir quelque chose à dire au sujet du transport. Je trouve cela très intéressant.

J'ai alors fouillé un peu plus loin et j'ai trouvé la politique agricole du parti libéral qui comporte un ou deux engagements fort intéressants. Selon le premier, «un nouveau gouvernement libéral envisagera de relever la quantité maximum fixée à 31.5 millions de tonnes et de rabaisser la marge de sécurité.» Selon l'autre, conformément à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement fédéral avait établi une commission d'enquête présidée par le juge Hall qui étudiait la méthode de paiement susceptible de favoriser le plus le développement de l'agriculture au Canada et le comité présenterait son rapport avant le 31 mars. Voilà l'essentiel de la politique agricole libérale.

Passons aux néo-démocrates. Ils ont vraiment changé leur fusil d'épaule au cours de la campagne électorale. A la Chambre, ils se sont battus toutes griffes dehors pour préserver le tarif du Nid-de-Corbeau. Puis, ils ont proposé un amendement qui, en fait, l'annulait. Cet amendement prévoyait une marge de sécurité qui, en réalité, annulait le tarif du Nid-de-Corbeau. Le député hoche la tête. Mais au moins les néo-démocrates ont de la suite dans les idées. Au cours de la campagne électorale, le NPD a déclaré: «Nous continuerons à réclamer le rétablissement du tarif du Nid-de-Corbeau et à nous opposer à toute nouvelle hausse du tarif-marchandises». C'est tout un changement, mais je le répète, au moins les néo-démocrates ont de la suite dans les idées.

• (1610)

Je vois que mon temps de parole s'achève, monsieur le Président. J'espérais pouvoir aborder certaines autres questions comme VIA Rail, le camionnage et les changements à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. J'espère pouvoir en parler en répondant aux questions qui me seront posées.

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire au sujet du discours du ministre?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne comptais pas prendre la parole aujourd'hui . . .

Une voix: Pour faire des observations.

Mme Copps: . . . je m'excuse, mais le ministre des Finances devrait bien savoir que j'ai le droit de faire précéder ma question d'un court préambule.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je voulais donc dire au ministre que je ne comptais pas intervenir dans le débat d'aujourd'hui. J'avais seulement l'intention de suivre la discussion, car j'avais entendu dire que le ministre était en fait un chic type et qu'il avait fait de son mieux, à l'époque où il était dans l'opposition, pour formuler des critiques constructives. J'ai entendu dire non seulement par le ministre, mais aussi par l'orateur précédent de son parti qu'il leur était impossible de tenir les promesses qu'ils avaient faites lors de la campagne électorale. Dans son discours, le ministre a rappelé que la situation étant ce qu'elle est et du fait que le buffet est vide . . .

M. Clark (Yellowhead): La question!

Mme Copps: . . . il ne leur était pas possible de tenir leurs promesses. Voici la question que je voudrais poser au ministre: ses collègues et lui étaient parfaitement au courant de la situation avant les dernières élections. En fait, il se souvient sans doute que son chef avait surestimé la gravité du déficit de quelque 2, 4 ou 6 milliards de dollars.

Une voix: Lequel?

Mme Copps: Je ne parle pas de Joe Clark, mais bien de l'actuel premier ministre (M. Mulroney). Il a surestimé la gravité du déficit de 2, 4 ou 6 milliards de dollars, selon l'article sur lequel il était tombé dans les journaux de ce matin-là.

Le ministre peut-il nous dire quels changements survenus avant et après le 4 septembre empêchent le gouvernement d'expliquer aujourd'hui de façon claire et précise aux Canadiens ici réunis laquelle au juste des promesses il n'a pas l'intention de tenir et laquelle il compte mettre en œuvre? Venons-en au fait. Vous avez accusé le motionnaire libéral d'avoir tenu des propos plutôt vides de sens.

Les subsides

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Je voudrais demander . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La députée aurait-elle l'obligeance de s'adresser à la présidence?

Mme Copps: C'est ce que j'ai fait monsieur le Président. Je crois que si vous revoyez mes observations, vous constaterez que je les ai adressées à la présidence.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le ministre pourrait-il préciser à la Chambre quelles sont les promesses qu'il n'a absolument pas l'intention de remplir et quelles sont celles qu'il n'a jamais eu l'intention de remplir, même avant qu'il les formule le 4 septembre?

M. Mazankowski: C'est avec grand plaisir que je répondrai à cette question, monsieur le Président. Je crois avoir bien précisé que nous avions l'intention de respecter tous les engagements que nous avons pris au cours de la campagne électorale dans le domaine des transports . . .

M. Skelly: En supprimant des services de VIA Rail?

M. Mazankowski: . . . d'accord avec les observations faites par le ministre des Finances (M. Wilson) dans sa déclaration du 8 novembre.

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au ministre des Transports (M. Mazankowski) en ce qui concerne les coupures de service à VIA Rail. Dans l'île de Vancouver, la société ferroviaire E and N essaie depuis des années d'obtenir qu'on améliore son service. Le transport par autobus a été considérablement réduit et le bas-côté de la route n'est pas propice au transport sécuritaire de lourdes charges de marchandises. Le ministre fera-t-il savoir ce qu'il a l'intention de faire pour le chemin de fer E and N?

Je voudrais proposer au ministre de procéder à une meilleure affectation des fonds plutôt qu'à des restrictions budgétaires. La subvention fédérale au réseau de traversiers côtiers en Colombie-Britannique revient à une subvention aux recettes générales de la Colombie-Britannique. Elle a eu pour effet de détruire le réseau de traversiers de la côte de la Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il songer à exiger comme condition de l'octroi de cette subvention le service des petites localités échelonnées le long de la côte de la Colombie-Britannique, si nous devons continuer à verser une subvention fédérale?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, en réponse au premier volet de sa question, je dirai au député que la question du chemin de fer E and N sera évidemment au nombre des sujets qu'examinera le groupe d'étude qui a été formé cette semaine pour discuter du transport ferroviaire des voyageurs. Si le député pouvait en examiner le mandat, il verrait qu'il s'agit de concevoir un réseau canadien de base pour le transport ferroviaire des voyageurs. Cette étude portera notamment sur les services à rétablir. Le groupe d'étude aura également pour mandat de réexaminer tous les services actuellement fournis et, notamment, de définir et de superviser un nouveau programme d'investissement dans les services ferroviaires de voyageurs en mettant l'accent sur l'acquisition de nouveau matériel roulant. J'espère que cela répond à la question du député de Regina-Ouest. Cela devrait beaucoup le réjouir car il n'a cessé de revenir sur ces mêmes revendications tout aussi longtemps que moi. J'aurais cru trouver en lui mon meilleur allié pour appuyer les compressions budgétaires. Il n'a pas cessé de répéter que la formule de prix de revient est trop généreuse pour les sociétés ferroviaires et qu'il s'agissait d'un gaspillage. Or nous tâchons précisément d'éliminer ce gaspillage.

M. Skelly: Que dire de l'argent que vous gaspillez pour les services de traversiers?

M. Mazankowski: Nonobstant la réduction budgétaire de 93 millions de dollars, je rappellerai aux députés que les contribuables canadiens verseront quand même 600 millions de dollars à VIA Rail, dont plus de 200 millions serviront à des dépenses en immobilisations. Nous aurions pu consacrer plus d'argent à résoudre les problèmes de VIA Rail puis nous en laver les mains, comme l'a suggéré le député, mais nous croyons qu'il est temps de prendre des décisions vitales et d'examiner à fond le problème afin de tâcher de redonner à VIA Rail un statut économiquement sain. Nous envisageons également de mettre en place un mandat législatif approprié pour faire en sorte que VIA Rail continue à fonctionner et à assurer une qualité de service dont tous les Canadiens puissent être fiers. Voilà ce que nous tâchons réellement de faire.

M. Skelly: Et le service des traversiers? Où en sont les mesures promises?

M. Mazankowski: Je regrette d'avoir pris un peu plus de temps que prévu, mais connaissant l'intérêt que porte le député au service-voyageurs, j'ai cru que cela l'intéresserait.

Quant aux subventions versées pour renflouer les recettes générales, l'observation est fort pertinente. Je ne puis faire de commentaires à ce sujet pour le moment; je me contenterai de dire que nous examinons la question. Je suis au courant de ce dont parle le député, et son observation me paraît fort valable.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député de Skeena (M. Fulton) pour la prochaine question. Une question brève suivie d'une réponse brève, je vous prie.

M. Fulton: Monsieur le Président, j'ai trois courtes questions à poser. Je sais que le ministre peut y répondre brièvement. La première concerne le service de VIA Rail qui va de Prince Rupert à Prince George, dans le Nord. Le ministre n'ignore sans doute pas que celui-ci ne fonctionne que trois jours par semaine, ce qui cause bien des ennuis à une foule de petites localités. Prévoit-on quelque changement à cet égard?

Ma deuxième question concerne l'accord sur les transports du Nord. Le ministre a sans doute appris que le gouvernement de la Colombie-Britannique ayant réduit encore le service entre Port Hardy et Port Rupert, ce parcours n'est desservi qu'une fois tous les quinze jours. Ce gouvernement a affecté un navire tout à fait inadéquat sur le parcours de Prince Rupert à Port Simpson et à Kincolith. Le ministre est-il disposé à renégocier cet accord signé par Otto Lang en 1977? Il serait très important de le faire.

Ma troisième question a trait à l'élévateur de Prince Rupert. Le ministre voudrait-il aborder cette question du point de vue de l'accès des céréales et des wagons à l'ancien élévateur? Il sait certainement que les trois quarts des emplois y seront supprimés d'ici le mois prochain. Les gens de Prince Rupert sont vraiment déçus car ils s'attendaient que plus de 26 travailleurs

trouvent de l'emploi au nouvel élévateur; au lieu d'y gagner ils y ont perdu.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, j'imagine que le service-voyageurs de VIA Rail qui se rend trois fois par semaine à Prince Rupert fera également l'objet de l'étude dont le groupe de travail sur les chemins de fer a été changé. Celui-ci pourra examiner tous les trajets actuels et ceux qui sont proposés. Si le député souhaite exprimer son point de vue sur ce parcours, je lui conseille de communiquer directement avec moi ou avec le groupe de travail. Qu'il suffise de dire que le comité a pour mission de faire en sorte que tous les services dont on a besoin soient assurés, pourvu qu'il existe une infrastructure. D'après ce qu'en dit le député, il semble y avoir un besoin dont nous allons certainement tenir compte.

Quant au service de traversier, là encore la question se rattache à celle que son collègue a soulevée. Je dois m'entretenir avec les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique pour discuter du service de traversiers dans cette région septentrionale et nous aborderons aussi la question dont m'a saisi le député de Comox-Powell River (M. Skelly).

A propos du terminal céréalier de Prince Rupert, je partage les préoccupations du député. La perspective de pertes d'emplois me trouble profondément. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres du syndicat lors de la campagne électorale. J'ai entrepris à ce moment-là de chercher s'il n'y aurait pas d'autres moyens d'utiliser ce terminus. La question a soulevé un certain intérêt. Je crois qu'il y aurait moyen de s'en servir pour assurer des services qui ne sont pas reliés au grain, comme les récoltes spéciales, les boulettes et autres produits semblables. Je vais avoir des entretiens là-dessus avec les représentants du gouvernement provincial et d'autres groupes concernés pour essayer de maintenir ces installations, même s'il n'y travaille qu'une seule équipe par jour, et remédier à une partie des problèmes des travailleurs. Ce qui est plus importants, il faut veiller à long terme à ne pas fermer des installations. Nous pourrions le regretter plus tard.

• (1620)

Le député a fait valoir que ce sont les seules qui peuvent recevoir les wagons couverts. C'est une autre considération qui devra absolument entrer en ligne de compte. Je le remercie de m'avoir signalé cet aspect de la chose. J'en suis conscient, et j'espère que je puis compter sur lui pour m'aider à trouver une solution.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ai une question très brève. Je suppose qu'avant la fin de la journée j'aurai l'occasion de pousser plus loin la discussion des questions que soulève le ministre. Ma question porte précisément sur l'accord en matière des transports qui a été signé avec la province du Manitoba en vertu du Programme de développement industriel régional et qui comprend de vastes travaux de réfection dans le port de Churchill, la fabrication de nouveaux wagons à grain du CN aux ateliers de Transcona et l'expansion des aéroports de Winnipeg, Brandon, Churchill et de Le Pas. L'accord, entre la province et le gouvernement fédéral, engageait au total quelque 230 millions de dollars. Les choses sont restées en suspens, rien n'a été fait. Cette situation sème l'incertitude et l'inquiétude dans plusieurs régions de la province dont le développement économique dépend pour une bonne part du maintien de ce programme.

Le ministre autrait-il l'obligeance de nous dire si, en sa qualité de l'un des ministres chargés de ce prorgramme, il entend maintenir cet accord et les avantages majeurs qui en découlent pour le Manitoba?

M. Mazankowski: Je répondrai au député que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre des Transports du Manitoba la semaine dernière. Nous avons parlé assez longuement des divers éléments de l'entente complémentaire. Il y a bon nombre de projets sur lesquels tout le monde est d'accord. Ils iront certainement de l'avant. L'un a trait à la mise au point d'un wagon léger pour le transport des céréales ou prototype de wagon rail-bus et il y en a plusieurs autres. Le ministre provincial des Transports a dit espérer que nous pourrions négocier des modifications à d'autres éléments du programme et que cela devrait se faire de façon bilatérale. Nous nous sommes mis d'accord là-dessus. Je dois communiquer avec lui de nouveau d'ici quelques semaines.

Dans l'ensemble, l'entente sera maintenue sous réserve de certaines modifications qui seront négociées de façon bilatérale. Il serait faux de prétendre que tout le programme est en suspens. Nous avons accepté de donner notre accord sur plusieurs éléments du programme. Je jourrais en fournir tous les détails au député, peut-être par écrit.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs, je tiens à vous féliciter d'avoir été nommé à un poste aussi élevé et distingué à la Chambre.

La motion présentée par mon parti vise à convaincre le gouvernement de prendre des initiatives susceptibles d'améliorer la situation économique des régions défavorisées du pays. Pour l'instant, il semble faire le contraire. Il essaie de détruire l'économie déjà affaiblie des régions les plus pauvres du pays, surtout dans la région de l'Atlantique.

Le principal thème de la campagne électorale des progressistes conservateurs peut être résumé en quelques mots: des emplois et encore des emplois. Le premier ministre (M. Mulroney) l'a répété à maintes reprises. De fait, il a déclaré qu'après l'élection d'un nouveau gouvernement conservateur, des dizaines de milliers de nouveaux emplois seraient créés. Les membres du cabinet, de même que tout le caucus progressiste conservateur, ont souvent parlé de créer du jour au lendemain un grand nombre d'emplois permanents. Le message était très clair: votez pour les progressistes conservateurs et il y aura des emplois pour les Canadiens en quête de travail.

Ce message a touché tous les Canadiens. Ils y ont répondu en donnant malheureusement au parti progressiste conservateur une majorité écrasante aux élections fédérales. Le fait que ce parti considère la création d'emplois comme prioritaire revêtait une importance particulière dans diverses régions du Canada, notamment dans la région de l'Atlantique. Les électeurs de cette région ont aussi voté en grand nombre pour le parti conservateur du Canada. L'engagement pris par les conservateurs avait tellement touché les jeunes, les femmes, les groupes minoritaires et les Canadiens de toutes les tranches de la société que le désir d'avoir plus d'occasions d'emplois s'est traduit par un véritable raz de marée qui a traversé tout le pays le 4 septembre.

Les Canadiens croyaient que, comme l'avait déclaré le premier ministre, des dizaines de milliers de nouveaux emplois seraient créés quand il aurait assumé le pouvoir. Les Canadiens étaient convaincus que l'aide à l'expansion régionale serait accrue et que bon nombre de disparités seraient éliminées. Les Canadiens croyaient que le premier ministre aiderait la petite industrie de la pêche côtière et qu'il créerait de nouvelles occasions pour le secteur énergétique comme il l'avait promis. Ils pensaient aussi que le gouvernement maintiendrait les programmes et les projets visant à nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de défense nationale.

Les jeunes ont cru le premier ministre quand il affirmait qu'un gouvernement conservateur adopterait une politique qui ouvrirait d'immenses possibilités d'emploi à la jeunesse de notre pays. Les Canadiennes ont cru que le premier ministre ferait en sorte que l'égalité des salaires pour des activités de même valeur constitue non pas l'exception mais la règle au Canada. Par conséquent, les Canadiens ont donné au parti conservateur le mandat clair et non équivoque de créer des emplois, des emplois et encore des emplois.

Ne nous attardons pas sur les belles paroles du ministre des Transports (M. Mazankowski) ou d'autres ministres du gouvernement. Regardons plutôt ce qui s'est passé depuis qu'ils ont pris les rênes le 17 septembre. L'énoncé de politique économique a complètement balayé la création d'emplois de la liste des priorités. A la page 6 de l'énoncé de politique, on peut lire la phrase suivante: «Aussi, la reprise en main du déficit doit-elle être notre priorité pour cette année et chacune des années de notre mandat.» La réduction du déficit a remplacé la création d'emplois comme priorité. A plus de cinq endroits, le discours du trône vantait les vertus de la consultation en affirmant qu'il fallait restaurer un mécanisme permanent de conciliation et de collaboration.

Que s'est-il passé depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir? Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé d'imposer des compressions budgétaires totalisant 4.2 milliards de dollars, sans consulter les premiers ministres provinciaux ni les régions du pays qui vont être les plus durement touchées. Le ministre des Transports fait preuve d'une belle hypocrisie en parlant aujourd'hui de consultation, alors qu'il a sabré dans des programmes importants de son ministère sans aucune consultation préalable.

Comme bien des députés le savent, la région de l'Atlantique est une région géographique complexe qui comprend plusieurs péninsules et îles importantes. Son réseau de transport est compliqué, car ce n'est pas un corridor. Quand le gouvernement fédéral décide de réduire les services et les dépenses dans la région de l'Atlantique, la vie socio-économique de celle-ci s'en ressent davantage que s'il s'agissait d'une autre région. Les transports ont souvent servi à favoriser le développement régional. Malheureusement, avec le nouveau gouvernement, c'est exactement le contraire.

• (1630)

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) a parlé de promesses. J'en ai trouvé une dans un document publié par le caucus de l'Atlantique le 2 août 1984. La voici:

> Un gouvernement progressiste conservateur assurerait le développement et le maintien d'un service de traversiers fiable et efficace dans la région de l'Atlantique.

Les actions du gouvernement sont en contradiction flagrante avec cette promesse. Je peux citer un exemple précis dans ma propre province. Il concerne les traversiers reliant Yarmouth à Bar Harbour. Que s'est-il passé dans ce cas précis? Le ministre des Transports a réduit unilatéralement les services dans ce secteur sans consulter le premier ministre de la province ni le député de South West Nova (M. Comeau). Voilà pour les promesses de consultation.

Mon gouvernement reconnaît que les services de traversiers constituent un élément clé de l'économie des provinces atlantiques. Nous voulions maintenir un certain nombre de services pendant un certain temps mais supprimer le service entre Yarmouth et Portland. Cependant, nous avons réservé certains crédits pour améliorer les débarcadères de Bar Harbour et de Yarmouth et nous avons entrepris en 1983 des travaux de dragage à Yarmouth afin de répondre aux besoins qui s'imposaient.

Il n'y a pas longtemps le premier ministre de notre province a écrit à l'ancien ministre des Transports pour lui dire que le *Bluenose* devant faire la navette entre Yarmouth et Bar Harbour représentait un service important qui devait être assuré en permanence. Le document signé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse prévoit des consultations mixtes à cet égard. Il s'agit d'un document public dont je vous cite un extrait de la dernière page:

> Le Canada et les provinces maritimes s'attendent à signer d'autres ententes à l'endroit de futurs programmes et prévoient de se consulter régulièrement à cette fin.

Il n'y a pas eu de consultation. Le ministre des Transports a décidé unilatéralement de supprimer ce service. J'appuie le député de Southwest Nova qui cherche à rétablir un service permanent dont la nécessité se fait largement sentir. Ce sont les habitants de la région qui seront pénalisés, des emplois qui seront perdus dans la région atlantique si le service de 12 mois n'est pas rétabli.

Je pourrais ainsi vous parler de bien d'autres questions. Mais j'estime que la suppression du service à Yarmouth obligera les conditionneurs de poisson à utiliser le traversier entre Digby et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et à l'acheminer ensuite par camion aux États-Unis. Ce seront des transbordements coûteux. Sans compter que le camionnage sera dangereux pendant les mois d'hiver.

Imaginez les difficultés et les risques que supposera l'expédition de homards d'une valeur variant de $300,000 à $400,000 par la route reliant Saint-Jean à la Nouvelle-Angleterre. Ajoutez à cela le risque que les transporteurs ne puissent pas avoir de places sur le traversier entre Digby et Saint-Jean. Les entreprises tiennent à livrer leur poisson le plus rapidement possible.

Elles seront pénalisées puisque les délais requis et les coûts seront plus élevés.

De même, on s'inquiète dans les provinces atlantiques de la hausse des services de traversiers. Le ministre a déjà rompu une promesse en agissant unilatéralement, sans consultation. Il a violé l'entente que son prédécesseur avait signée avec les gouvernements provinciaux en haussant de 15 p. 100, de son propre chef, les tarifs des traversiers des provinces atlantiques. Les particuliers qui voyagent auront à payer davantage. Et les commerçants auront également à subir des frais supplémentaires.

Le ministre des Transports veut bien faire quelques accommodements pour les usagers réguliers mais il n'a pas encore fourni de détails à ce sujet. Il se pourrait dans l'intervalle que le centre administratif du détroit de Canso doive fermer ses portes ce qui entraînera la perte d'au moins neuf emplois. Ce n'est pas très important ni pour le ministre des Finances (M. Wilson) ni pour celui des Transports, mais c'est quelque chose de vital pour les régions les moins favorisées de notre pays.

C'est là la situation qui existe dans le domaine des transports. Cette motion reproche au gouvernement d'avoir sabré impitoyablement dans d'autres programmes gouvernementaux. Je voudrais parler de l'emploi. Des compressions budgétaires importantes ont été effectuées au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. En ce qui concerne les revenus de pension provenant d'un emploi, les ministres des Finances et de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) ont effectué des coupures de 30 millions de dollars. On note également une diminution de 60 millions au chapitre des indemnités de cessation d'emploi, ce qui touche la région de l'Atlantique plus que toute autre. L'aide à l'emploi et les prestations de chômage ont subi des coupures de 2 millions de dollars. Si l'on voyait les choses comme le ministre des Finances, qui dit à un million et demi de Canadiens sans emploi qu'ils ne cherchent pas assez activement du travail, on pourrait comprendre pourquoi le gouvernement effectue des coupures de plus de 200 millions de dollars. Le parti au pouvoir devrait avoir honte de s'attaquer aux chômeurs Canadiens, à ceux qui veulent toucher l'assurance-chômage, et de chercher à restreindre le déficit à leur détriment.

Les prestations d'assurance-chômage ont été réduites de 5.8 millions; le programme de mobilité, de 2.8 millions. Le budget des services d'exécution des programmes, au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, est réduit de 1.3 million de dollars. Voilà pour les coupes sombres effectuées dans les programmes d'un seul ministère.

Que dire de la suppression des programmes qui nous touchent dans la région de l'Atlantique et dans les autres régions pauvres du pays? Le gouvernement a supprimé le programme de formation industrielle générale, soit une coupure de 40 millions de dollars. Comment peut-on concilier cette initiative avec ce qu'a déclaré le premier ministre (M. Mulroney) durant la campagne électorale, où il parlait d'emplois et toujours d'emplois? Ce que nous avons obtenu, ce sont des coupures, toujours des coupures. Il y aura 50,000 Canadiens sans emploi à cause du ministre des Finances. Il n'est pas question de faire confiance au premier ministre ou à son gouvernement pour ce qui est de tenir leurs promesses, parce qu'ils ne pensent pas ce qu'ils disent. Ils font même tout à fait le contraire. Tous les Canadiens en pâtissent et surtout ceux qui vivent dans les régions les plus défavorisées du pays.

En ce qui concerne le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le joyeux sabreur parle de coupures de 175 millions de dollars. Il refuse de dire aux députés dans quels secteurs elles s'effectueront. Il ne veut pas nous communiquer ce renseignement. Nous avons tellement insisté qu'il doit nous donner une séance d'information mais pas tout de suite, la semaine prochaine. Celle-ci sera sans doute reportée indéfiniment.

Et que dire des coupures qui touchent les régions pauvres du pays? Le niveau maximum de l'aide a été réduit de plus de la moitié. Le plafond de l'aide disponible au titre des innovations est passé de 75 p. 100 des frais du projet admissible à 50 p. 100 dans les régions de la catégorie 4. Il s'agit des régions les plus pauvres du pays. Voilà ce qu'on peut attendre d'un gouvernement conservateur concerné et humanitaire. Cela les fait rire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est vous qui nous faites rire.

M. Dingwall: Pour les régions de la catégorie I, les régions riches, le niveau de l'aide a diminué de 16 p. 100 tandis que pour celles de la catégorie 4, soit les plus pauvres du pays, il ne s'agit pas d'une diminution de 16.7 p. 100, mais bien de 25 p. 100. Où est la justice dans tout cela? Voilà bien la justice des conservateurs. Ils s'attaquent délibérément aux régions les plus pauvres.

• (1640)

Quand on examine certains tableaux des dépenses au titre de l'expansion industrielle régionale, on constate que, entre juillet 1983 et mars 1984, on a dépensé 38 millions de dollars dans le groupe I et 6 milliards dans le groupe IV. Néanmoins, dans sa sagesse, le ministre des Finances a déclaré que les compressions seront encore plus poussées. Si c'est là toute la compassion du gouvernement conservateur pour les régions les plus pauvres, on imagine bien ce que ce serait, si le gouvernement, dans un discours du trône ou dans un exposé économique, décidait de nous frapper encore plus durement.

Telle est la situation, monsieur le Président. Pourtant, à l'occasion, des députés ministériels parlent de création d'emplois, que ce soit dans le domaine du transport ou par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Que dire des pêches? On a dit aux pêcheurs au cours de la campagne électorale qu'un gouvernement conservateur aiderait ou maintiendrait les pêches côtières, qui sont d'une importance capitale dans les provinces atlantiques. En raison de l'inaction du gouvernement, les dépenses dans le secteur des pêches ont été réduites de 11.7 millions tandis que les droits pour les permis ont été haussés de plus de 6.3 millions.

M. Hnatyshyn: Cela n'a rien à voir avec le débat.

M. Dingwall: Les députés d'en face prétendent que je m'éloigne de l'objet du débat. De toute évidence, ils n'ont pas lu la motion où il est question de coupures que le gouvernement a imposé à la population de la région de l'Atlantique et aux régions les plus pauvres du pays.

Quand nous parlons d'énergie . . .

M. Bradley: Du transport.

M. Dingwall: Le député n'a pas lu la motion non plus. Dans le domaine de l'énergie, le programme d'encouragements pétroliers a été réduit de 250 millions de dollars. Qui sera touché, monsieur le Président? Les régions les plus prospères du Canada? Cette mesure frappera directement Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Voilà ce que valent les belles paroles des députés conservateurs. Ils trahissent leurs promesses.

Je pourrais continuer longtemps et parler des autres secteurs de notre économie durement frappés par le gouvernement. Toutefois, le ministre des Transports s'est limité à son domaine. Les provinces de l'Atlantique ont été durement éprouvées par le gouvernement conservateur. Nous avons été frappés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, puis par les mesures et les déclarations du ministre des Finances. Le premier ministre a le culot de dire aux gens des régions les plus pauvres que le gouvernement a de la compassion pour eux. Pourtant, toutes ces coupures toucheront sérieusement ceux d'entre nous qui vivons dans la région atlantique.

J'espère que tous les députés silencieux de l'arrière-ban vont se lever et, avec quelques membres des banquettes ministérielles, dont beaucoup doivent leur poste au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), déclarer que ces coupures doivent cesser. Il faut y mettre un terme, car le gouvernement est en train de saigner les régions les moins fortunées pour donner aux plus riches.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Skelly: Monsieur le Président, j'ai certainement pas mal de réserves à propos de ce que fait le ministre dans son secteur. Il pourra peut-être expliquer ses gestes. Toutefois, à ce stade, je ne pense pas que l'on puisse les comparer au désastre total que furent les politiques libérales.

Le député qui vient de parler aimerait peut-être nous dire, puisqu'il s'inquiète tellement des régions éloignées, pourquoi l'ancien ministre des Transports et ses prédécesseurs libéraux ne s'en sont pas pris au gouvernement créditiste de Colombie-Britannique, et n'ont pas insisté pour que la subvention ne soit versée que s'il desservait ces régions. L'ancien ministre libéral des Transports n'a absolument rien fait. Il a simplement laissé faire.

En fait, cela remonte à un ancien ministre libéral des Transports, Otto Lang, qui a supprimé les subventions pour la navigation dans le Nord, anéantissant ainsi le transport maritime sur la côte de la Colombie-Britannique. Si ces ministres s'inquiètent, ils pourraient peut-être maintenant se lever pour nous dire qu'ils se repentent de certaines mesures qu'ils ont prises.

Une autre chose que le député qui vient de parler aimerait peut-être faire, c'est expliquer pourquoi le dernier gouvernement libéral a pratiquement conduit l'aviation civile privée à la faillite en augmentant les frais d'aéroport, le prix du carburant et en insistant sur des inspections et des conditions d'attribution des licences tout à fait irrationnelles. C'est un peu comme si les problèmes qui ont entraîné la création de la Commission Dubin s'étaient multipliés. Dans les régions rurales et éloignées du Canada, bien des gens ont souffert de la situation. Le coût de la vie a augmenté et les services de transport ont été réduits.

Je pourrais continuer. Le député voudra peut-être exprimer son repentir pour le rôle que le gouvernement précédent a joué dans les transports au Canada.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il est toujours agréable d'essayer de répondre à une question venant d'un député du Nouveau parti démocratique. Comme nous le savons, ces députés font bon ménage avec le parti conservateur depuis quelque temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Nous savons que leur espérance de vie politique est très brève et qu'ils ne sont pas aussi importants qu'ils voudraient bien l'être. Mais les seuls évidemment qui réussissent à flatter leur ego sont les conservateurs.

Je rappelle au député que l'ex-ministre des Transports, lorsqu'il exerçait cette charge, a non seulement démontré qu'il écoutait et consultait les régions les plus défavorisées du Canada, mais plus encore, il a démontré sans l'ombre d'un doute qu'il compatissait à leur sort.

Il ne faudrait pas oublier que le premier ministre actuel (M. Mulroney), lorsqu'il représentait Central Nova au sein de l'opposition, s'est levé à la Chambre pour parler de l'assistance au transport maritime de marchandises. C'est bien notre gouvernement à l'époque, grâce au ministre précédent, qui a amorcé une étude sur d'éventuelles compressions dans ce domaine. Les auteurs de cette étude se sont prononcés contre toute compression. Toujours à cette époque, même si les conservateurs et les néo-démocrates se demandaient s'il n'y aurait pas lieu d'opérer certaines compressions, notre gouvernement, par l'entremise de notre ministre des Transports, a pris des mesures très concrètes. L'ex-ministre a maintenu les subventions en question qui étaient d'une importance capitale pour les régions les plus défavorisées du Canada.

Je voudrais aussi rappeler au député néo-démocrate, une personne qui a la parole facile, mais qui ne dit jamais rien de vraiment important, que l'opposition actuelle n'a ni de leçons ni de sermons à recevoir des députés néo-démocrates pour ses sentiments de compassion et de compréhension à l'endroit des régions défavorisées.

M. Mazankowski: Monsieur le député, je félicite le député d'être intervenu avec autant de vigueur et autant d'enthousiasme.

M. Benjamin: C'est regrettable qu'il n'en n'ait pas fait autant l'an dernier.

M. Mazankowski: En effet, et qu'il n'ait pas mentionné quelques éléments concrets dans son discours.

Le député, à juste titre, a rappelé que notre parti s'était engagé à mettre sur pied un service de traversiers fiable et efficace dans la région de l'Atlantique. Ne convient-il pas que dans une large mesure, nous aurons effectivement respecté nos promesses une fois qu'on aura construit les trois nouveaux navires dernier cri qui viendront s'ajouter au *Caribou* pour le service dans le golfe et le nouveau navire destiné au service côtier? Après tout, ces navires vieillissent et ils sont dépassés. Il existe des navires plus récents, plus rapides, plus fiables et plus grands capables d'assurer ce service. Les traversées seront peut-être moins fréquentes mais le député ne reconnaît-il pas que c'est une initiative très positive si l'on songe que notre but

est de réaliser une économie d'échelle tout en offrant le service fiable que nous voulons tous dans cette région?

Par ailleurs, n'admet-il pas que, compte tenu de la situation déplorable des chantiers navals canadiens, ce genre d'initiative apporterait un profond soulagement à la construction navale et donnerait peut-être de l'espoir et de l'optimisme aux centaines de Canadiens qui trouveront un emploi dans ce secteur grâce à la construction de ces navires?

• (1650)

M. Hnatyshyn: Jusqu'à 2,000.

M. Mazankowski: Comme l'a dit le leader du gouvernement, le nombre pourrait s'élever à 2,000. C'est très constructif.

Quant à la ligne Yarmouth-Bar Harbour, je serais heureux que le député me dise comment nous pouvons y réaliser certaines économies. Pendant la période de six mois dont nous parlons, ce service a rapporté à peu près 10 p. 100 de ses recettes totales. Par ailleurs, il a occasionné à peu près 45 p. 100 de l'ensemble des frais d'exploitation annuels, ce qui se traduit par une perte d'environ 5 millions. Je sais que le député a mûrement réfléchi. J'apprécierais toutefois qu'il me dise comment nous pourrions réaliser cette économie qui est nécessaire. Si le service ne rapporte que 10 p. 100 de ses recettes pendant cette période de temps, c'est qu'il n'est pas pleinement utilisé, c'est évident. Le député doit bien l'admettre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre m'a demandé mon avis, et je m'en réjouis. Toutefois, comme l'a fait remarquer le député de South West Nova, on aurait dû procéder à des consultations avant de réduire les services entre Yarmouth et Bar Harbour. Il est totalement inacceptable de commencer par dire qu'on tiendra de véritables consultations pour ensuite supprimer unilatéralement pendant six mois les services de traversiers entre Yarmouth et Bar Harbour. Je suis persuadé que si l'on avait consulté les intéressés aux paliers municipal, provincial et fédéral, on aurait peut-être pu en arriver à un accommodement qui aurait permis de satisfaire aux objectifs du ministre des Transports et aux besoins des habitants de la région.

Quand au second point, au sujet des nouveaux traversiers, nous apprécions bien sûr cette nouvelle et l'estimons importante. Reste cependant à voir si ces nouveaux traversiers seront plus efficaces et plus sûrs. Il importe cependant de noter que le ministre annoncé aux usagers des liaisons Yarmouth-Bar Harbour, Saint-Jean-Digby et Borden-Cape Tormentine une hausse de 15 p. 100 du tarif des traversiers. Voilà ce que nous dit le ministre.

M. Mazankowski: Ce n'est pas exact.

M. Dingwall: Si ce n'est pas ce que le ministre dit, il devrait expliquer clairement aux Canadiens et aux usagers de ces services qu'il n'en sera rien. Le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il a promis au cours de la campagne électorale. C'est bien là la politique des conservateurs: ils disent une chose et font exactement le contraire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est écoulée. Je donne la parole au ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) afin qu'il poursuive le débat.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Je vous remercie, monsieur le Président. J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à cette Chambre pour la première fois au nom des électeurs de la circonscription de Roberval qui m'ont élu et qui, à mon avis, le feraient encore davantage s'ils avaient à prendre la décision aujourd'hui étant donné l'attitude que notre gouvernement a prise devant la situation qu'on lui a laissée.

Je voudrais faire savoir, tout d'abord, à l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) que j'ignorais qu'il y avait une fonction d'aide de camp dans cette Chambre, celle du ministre des Transports. Je pense que c'est de l'inexpérience puisque ce n'est pas cette fonction que le premier ministre m'a demandé d'occuper.

Monsieur le Président, si vous me le permettez je m'adresserai plus particulièrement, tout d'abord, à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre) qui, avec beaucoup de présence d'esprit, a accepté de remplacer au pied levé le député de Papineau (M. Ouellet), et de lui dire que, à mon avis, son évaluation correspond au temps dont il a disposé pour la préparer.

Je pense que si notre gouvernement, en deux mois, a réussi ce qu'il a réussi, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il en fasse plus que ce que son gouvernement a fait pendant 20 ans. Dans ce sens, je dois lui dire d'abord qu'au niveau du poste de péage du pont Champlain, j'ai bien dit au député de La Prairie (M. Jourdenais), hier, dans le cadre de la cohérence administrative que nous essayons de donner à un héritage qui n'a rien de reluisant actuellement, j'ai dit au député de La Prairie (M. Jourdenais) que l'amélioration de la situation des finances permettrait éventuellement de réviser une situation que son gouvernement n'a pas cru bon de corriger en 25 ans. Cela existe depuis 25 ans et le gouvernement précédent n'a pas cru bon de le corriger, alors je pense que c'est quelque peu prétentieux d'affirmer qu'on peut le faire dans deux mois. J'ai dit et je le répète, concernant le poste de péage sur le pont Champlain, que notre gouvernement évaluera, dans le compte de la situation financière, la possibilité d'apporter des correctifs.

Les subsides

• (1700)

Le fameux Bureau de sécurité aérienne qui a tant préoccupé mon honorable collègue . . . Celui-ci devrait savoir que nous n'établissons pas des bureaux d'enquête en fonction d'abord d'une question de prestige, mais essentiellement d'une question d'«opérationalité». L'ensemble des services associés au Bureau de sécurité aérienne sont situés dans la région de la capitale nationale. La grande majorité des organismes directement concernés le sont également. L'ensemble du personnel était déjà du personnel travaillant dans la région pour Transports Canada. L'ensemble de ces raisons ont fait qu'il était et il demeure logique que ce bureau soit à Hull, et je rappelle à l'honorable Opposition que Hull est située dans le Québec, contrairement à ce qu'on a presque affirmé, je pense, cette semaine dans les journaux.

Encore une fois, cela entre et demeure dans le cadre de ce que nous avons l'intention de donner à ce gouvernement: une logique administrative qui nous permettra de respecter les promesses que nous avons prises et qui, dans ce sens, pourront être réalisées dans des délais raisonnables, que nous n'aurions pu faire si nous n'avions corrigé une situation, encore une fois, qui se détériore depuis si longtemps et que le gouvernement précédent aurait dû corriger quand il était temps de le faire.

Mon honorable confrère a parlé abondamment de VIA Rail. Je lui rappelle dans le cadre de ces coupures sauvages, «savage cuts», comme l'expression anglaise le dit mieux, je pense, dans le texte, je rappelle qu'un comité a été formé par l'honorable ministre des Transports (M. Mazankowski) sur la question de VIA Rail, comité qui devra faire rapport, et je confirme effectivement que j'ai dit à Sherbrooke, dans une réunion où l'honorable député n'était pas invité, parce que nous avons présumé que sa population était très bien informée, lui avait fait part de ses intentions et que le député prendrait sûrement la peine de nous les faire ces recommandations. Dans ce cadre-là, j'ai effectivement dit que j'étais favorable au rétablissement de la ligne Montréal-Atlantique et je répète devant la Chambre que si les données que nous possédons actuellement se confirment, je ferai en sorte, si j'ai le pouvoir de le faire, que cela se fasse.

Quant au Pas du Nid-de-Corbeau, cela vous inquiète beaucoup. Je demande à l'honorable député de Shefford (M. Lapierre) de nous laisser nos discussions. Ils auront amplement de travail sur celles qui devront se faire sur la question entre les députés de l'honorable Opposition.

J'avoue avoir été quelque peu surpris par la véhémence des propos du député de Cape-Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Je me demande où il était pendant que l'ancien gouvernement administrait ce pays! Je me demande s'il faisait partie de ce gouvernement qui a fait en sorte qu'on accumule un déficit absolument inimaginable, astronomique, que nous avons à assumer maintenant et qui aurait dû lui laisser comprendre qu'à accumuler de tels déficits on ne pouvait que mener à des dépenses qui devraient à un moment ou l'autre être rationalisées.

On a dépensé de façon désordonnée pendant les périodes où votre gouvernement a administré et a fait en sorte que l'ensemble des services dans ce pays ont été menacés. J'écoute avec beaucoup d'attention depuis quelques jours les questions qui sont posées au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald). J'avoue être quelque peu surpris de la situation qu'on . . . c'est-à-dire qu'on se surprend de la situation devant laquelle on est placé et pourtant je pense qu'on a tout fait pour la créer. Les programmes sociaux dont on craint l'universalité. Le chômage n'est pas né il y a deux mois. Il date de beaucoup plus loin que cela. Vous vous êtes personnellement chargés de faire passer le chômage au pays à 1,500,000 chômeurs, et vous ne pouvez tout de même pas le reprocher à un gouvernement qui n'est là que depuis deux mois.

La situation économique du pays, bien sûr, est astronomique, mais encore là, cela ne se fait pas dans deux mois. La crédibilité financière d'un gouvernement ne se crée pas dans deux mois, mais répond à des situations qui datent depuis des années et auxquelles le gouvernement précédent ne s'est pas attaqué au moment où il aurait dû avoir le courage politique de le faire. J'ai l'impression que ce que vous nous reprochez particulièrement depuis le discours de l'honorable ministre des Finances (M. Wilson), ce que vous nous reprochez surtout, c'est d'avoir eu le courage politique de prendre les mesures nécessaires pour permettre, bien sûr, de régler les problèmes du chômage, mais avec l'argent, notre argent et non pas celui des autres. Encore une fois, peut-être par inexpérience, monsieur le député, messieurs, peut-être parce qu'il y a neuf mois je n'étais qu'un de ces Canadiens qui observaient la gestion du gouvernement et se demandaient à quel moment tout cela allait s'arrêter. Peut-être pour ces raisons, je comprends mal qu'on n'ait pas beaucoup plus rapidement que nous avons à le faire maintenant corrigé des situations qui nous ont menés très près du désastre.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion il y a deux semaines de faire une tournée du Québec qui, sans être significative de l'ensemble du pays, donnait quand même une bonne idée des attentes que les Canadiens pouvaient avoir des transports. J'ai apprécié la vision qu'en a donnée tantôt mon collègue le ministre des Transports (M. Mazankowski) et je pense que les attentes des Canadiens se situent dans ce cadre-là. Après avoir constaté l'état de la situation financière dans laquelle nous sommes, je pense que nous avons dû, et je l'ai fait abondamment, signifier à mes concitoyens, à mes compatriotes jusqu'à quel point le gouvernement devait rationaliser les dépenses qu'il avait à faire pour lui permettre non plus de sacrifier mais de réaliser ce que nous devions réaliser à l'intérieur du réseau de transport. Les besoins sont considérables. Les attentes sont diverses. La région de Montréal et la région de la Gaspésie par définition n'ont pas les mêmes besoins et nous devrons y répondre différemment, mais nous devrons y répondre avec des fonds dont nous pourrons disposer. Et, dans ce cadre-là, ce que les Québécois, ce que les Canadiens par extension sont en mesure de dire au gouvernement, c'est qu'ils sont en mesure de supporter la rationalisation des dépenses que nous devons assumer pour nous permettre de réaliser l'ensemble des besoins identifiés au niveau des transports.

Je suis surpris, d'une certaine façon, lorsque je dissèque l'ensemble des coupures aux Transports, 237.1 millions. Je réalise, entre autres, que sur les coupures de VIA Rail, sur lesquelles on a fait des gorges chaudes, sur lesquelles on a apporté énormément de commentaires, la grande partie de ces coupures se situent au niveau de la réduction des frais qui sont débités à VIA par les deux autres compagnies ferroviaires, par la réduction des frais généraux, par une nouvelle stratégie d'investissement et par une nouvelle stratégie tarifaire. En quoi

ces mesures dans leur ensemble apportent-elles des coupures draconiennes au service des Canadiens? Au contraire! J'ai dit tantôt que nous ferions en sorte de recréer le service atlantique et non seulement celui Montréal-Halifax, mais autant que possible celui de Toronto-Havelock et Edmonton-Vancouver.

Encore une fois, dans ce cadre-là, je pense qu'il est possible de le réaliser, évidemment non pas en fonction des critères financiers de l'ancien gouvernement mais en fonction des fonds dont nous disposerons. Cela a été trop facile de dépenser de n'importe quelle façon. On dépensait tellement qu'on aurait pu au moins laisser les services aux gens qui en avaient besoin. On a également coupé 46.8 millions au Canadien National, et ce n'est qu'une procédure. Depuis trois ans, le vérificateur général demande au gouvernement de récupérer ces fonds qui ont été versés en fonction d'un mauvais calcul et ça n'avait pas été fait. Les projets d'investissement sont réétalés et nous permettront d'épargner 51 millions. Les services de transport, 23.5 millions; les taxes et droits des aéroports, 34.6 millions. Je ne pense pas qu'on puisse faire pitié si on augmente de 8 à 9 p. 100 la taxe sur un billet d'avion, ce qui représente de $1 à $2 environ. A mon avis, à ce niveau-là, les gens qui, en général, se servent de ce moyen de transport peuvent plus facilement faire face à cette obligation.

Monsieur le Président, le cadre actuel dans lequel nous nous situons après deux mois, je pense ... et j'applaudis et j'ai applaudi à la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson). J'ai dit tantôt qu'il a fallu et qu'il faut encore énormément de courage politique pour accepter d'assumer la responsabilité de mettre de l'ordre dans les finances publiques. Je pense que cela va nous permettre, non pas contrairement à ce que l'opposition affirme, mais en fonction de ce que nous croyons, d'être en mesure de redonner aussi souvent que le ministre des Finances, que le premier ministre et que d'autres l'ont affirmé, de redonner au Canada la vitalité économique dont il a besoin et d'assurer les services que nous devons assurer.

Monsieur le Président, il est facile de se cacher la tête et d'ignorer la réalité. C'est plus facile que de dépenser. C'est la chose la plus compliquée que de rationaliser les dépenses et de faire en sorte d'être ici, ce pour quoi le peuple canadien nous a élus. La plus belle réponse aux obligations, aux engagements que nous avons pris devant la rationalisation des dépenses de 1984, ça a été la réponse du 4 septembre. Voilà pourquoi nous sommes ici et que nous allons continuer à y être.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Shefford a la parole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir entendu le discours de l'honorable ministre d'État (Transports). A mon avis, son argumentation tient un peu des propos de son collègue le ministre des Finances. Mais la seule chose qui y manque c'est qu'à partir du moment où on dit: il faut rationaliser, il faut couper, et ainsi de suite, si le ministre d'État avait pris cet engagement-là devant ses électeurs avant le 4 septembre, dire que la réponse on l'a eue le 4 septembre, les Canadiens ne sont pas dupes, monsieur le Président. Avant le 4 septembre, au cours de l'été, le ministre d'État et ses collègues candidats n'ont pas été devant le peuple canadien en leur disant: On va vous passer au hachoir. Ce n'est pas cela qu'ils ont fait. Ils ont promis mer et monde, monsieur le Président, et à partir du moment où ils ont pu, par tous les stratagèmes possibles, obtenir le pouvoir, ils se retournent de bord et disent: Écoutez, c'était pire qu'on pensait. Il n'y a personne qui croit cela. Ou bien l'actuel premier ministre ... Dans ses déclarations, il parlait du déficit, il parlait de l'ampleur du déficit, il l'avait même surévalué. Comment se fait-il que maintenant le ministre d'État (Transports) et ses collègues sont surpris? Mais surpris de quoi? Et c'est là qu'est le problème. Le problème en est un de crédibilité, d'arriver maintenant et de dire qu'ils ont trouvé quelque chose à quoi ils ne s'attendaient pas et qu'ils sont obligés de remettre leurs engagements électoraux aux calendes grecques ... C'est là qu'est le problème de crédibilité de cette équipe-là, monsieur le Président.

Par exemple, il y a un élément, le Bureau de la sécurité aérienne. Selon la logique du ministre d'État (Transports) (M. Bouchard), étant donné que tout est à Ottawa, il faut tout centraliser à Ottawa. Mais à ce moment-là, monsieur le Président, ce serait vrai de l'ensemble des opérations gouvernementales. Si on prend la logique du ministre d'État, Ottawa aurait tous les services. Il n'y aurait aucune raison de décentraliser à l'extérieur. Et donc c'est cela. Ce serait facile pour le gouvernement de dire: On centralise tout dans la capitale nationale, cela va être bien meilleur marché. Mais est-ce qu'on pense que strictement la région de la capitale nationale a le droit de profiter des retombées d'emplois, et le reste, du gouvernement canadien? Et c'est là qu'est toute la question. Ce serait logique et vrai s'il parle de gouvernement centralisateur à Ottawa. C'est là qu'on voit la différence entre sa philosophie et la nôtre, nous qui voulions répartir à travers le pays le plus possible les retombées positives d'une administration.

Une voix: C'est plus cher.

M. Lapierre: Bien sûr c'est plus cher, j'entends le député de l'autre côté dire cela. C'est plus cher, mais à ce moment-là est-ce qu'on devrait déménager les gens des Îles-de-la-Madeleine? Est-ce qu'on devrait fermer la Gaspésie? Est-ce que c'est cela que l'honorable député est en train de nous dire? Ce n'est pas là la philosophie que nous avions, nous, comme gouvernement. Le développement économique régional, le potentiel des régions et le ministre d'État qui est assis à côté d'elle pourrait lui expliquer ce que c'est qu'une région.

Monsieur le Président ...

• (1710)

[*Traduction*]

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. D'après le Règlement en ce qui concerne cette période, elle est consacrée à de brèves observations et à de courtes questions et réponses afin que le plus grand nombre possible de députés puissent intervenir. Je demanderais au député de ne pas l'oublier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au ministre d'État aux Transports (M. Bouchard) pour qu'il réponde à la question du député de Shefford (M. Lapierre).

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ignore si le député de Shefford (M. Lapierre) est fatigué, mais il n'a absolument rien compris de ce que j'ai dit. J'ai dit que le choix d'un bureau d'enquête, qui est presque une cour de justice, ne se fait pas en fonction de Montréal ou de Hull, il se fait en fonction de là où

il est opérationnel. Quelles étaient les raisons que son gouvernement a invoquées pour placer ce bureau-là à Montréal? Je me suis informé. On m'a répondu: C'est que Montréal a une vocation en secteur aérien. A mon humble avis, je pense que ce n'est pas par une cour de justice qu'on renforcit la vocation aérienne d'une ville. On me répond: C'est une question d'objectivité. Il faut que la cour soit loin du ministère des Transports. En quoi? Une cour ne se fait pas reconnaître par la distance qu'elle a d'un ministère. Elle se fait reconnaître par sa compétence, par la qualité qu'elle a de juger les causes qu'on lui soumet. Est-ce qu'on aurait dit, à ce moment-là, si elle était à Montréal, qu'elle n'était pas objective parce qu'elle était à côté d'Air Canada? Cela n'a rien à voir. Je pense que, essentiellement, on aurait dû dans le gouvernement précédent mettre autant d'énergie à découvrir les véritables raisons qui auraient permis de donner de l'emploi aux gens. On a un déficit de 35 milliards de dollars et on a quand même 1,500,000 chômeurs. Cela réglait quoi? Le déficit en termes d'emplois? On engueule les gens de ce côté-ci depuis deux mois . . . Je m'excuse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a la parole pour poser une question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser au ministre d'État aux Transports (M. Bouchard). Je regrette de ne pas avoir été ici plus tôt pour pouvoir interroger le ministre des Transports (M. Mazankowski).

Au cours de ses observations, le ministre a fait allusion aux compressions qui sont imposées à VIA Rail et il avait raison de dire qu'elles ne s'appliquaient pas toutes aux dépenses d'investissement. C'est le cas de certaines car elles figurent dans le document du ministre des Finances (M. Wilson). Je me demande si le ministre d'État aux Transports peut donner de bonnes nouvelles à la Chambre à propos de l'atelier de réparation de VIA Rail qu'on devait établir à Winnipeg. Peut-il nous annoncer que le projet se réalisera?

Il pourrait peut-être nous dire en même temps s'il a pu se pencher ou s'il se penchera sur toute la question de l'inspection des wagons, de la sécurité publique et de l'intention qu'a le CP de remplacer par des employés itinérants les inspecteurs de wagons formés spécialement à cette fin.

[*Français*]

M. Bouchard: Je voudrais répondre à l'honorable député que sur la première question, actuellement, à l'intérieur de la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson), on parle de réétalement ou d'étalement des investissements à VIA Rail, et dans ce cadre-là, nous sommes à étudier, ainsi que dans les limites du mandat du comité formé par mon honorable collègue. Le mandat de ce comité vise entre autres à évaluer la pertinence de ces installations, et suivant le rapport de ce comité, du contenu du rapport et des recommandations, nous aviserons en conséquence.

Quant à la deuxième question du député, si on me le permet, je préférerais que ce soit le ministre des Transports qui y réponde. Je pense qu'il manœuvre mieux cette dimension-là que moi-même.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les compressions imposées à VIA Rail et surtout celles qui concernent les dépenses d'établissement. Le ministre pourrait-il nous dire si ces compressions vont se répercuter sur d'éventuels contrats pour des wagons à impériale? Deuxièmement, dans la même veine, voudrait-il nous dire ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de la construction de wagons à impériale qui serviraient à VIA?

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, dans le même cadre de la réponse de tout à l'heure, l'ensemble de l'étude sur les investissements de VIA Rail font partie du mandat du comité qui a été formé cette semaine, et la réponse à votre question pourrait être dans le cadre des recommandations qui seront acceptées ou refusées par le ministère des Transports.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de constater la présence cet après-midi du ministre des Transports (M. Mazankowski) et du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), parce qu'une grande partie des observations que je vais faire pourront leur être utiles. Il s'agit de questions qui touchent le nord-ouest de la Colombie-Britannique depuis longtemps.

Je voudrais parler tout d'abord des déclarations du ministre concernant l'éventuel accord fédéral-provincial relatif à la route de Yellowhead. J'espère que ses remarques de cet après-midi s'appliqueront à la route nº 16 qui relie Prince George à Prince Rupert. Je voudrais vous parler pendant quelques instants d'une sérieuse impasse, dans le domaine des transports, qui commence à poser des problèmes sur la côte nord de la province. Elle découle d'une entente conclue le 18 avril 1977 entre Ottawa et Victoria, entente qui n'a jamais été respectée par la province. En effet, celle-ci a violé l'article 4(2) comme je vais vous l'expliquer dans un instant. Il s'agit du dossier numéro 104897 et l'entente a été ratifiée par M. Bennett et M. Lang il y a environ sept ans. Selon l'article 4(2), la province convient qu'en échange de la subvention versée par le gouvernement du Canada, prévue dans ledit accord au titre des services de transport des marchandises et des voyageurs par transbordeur et par caboteur dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, la province offrira un service acceptable et satisfaisant et la surveillance adéquate de ces derniers. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) connaît bien les détails de cette affaire, mais je voudrais citer un passage très à-propos provenant d'une étude que j'ai fait faire par la Bibliothèque du Parlement il y a quelque temps. Selon celle-ci, les raisons du retrait de la subvention sont les suivantes. Il y a des années, la compagnie Northland Navigation possédait un certain nombre de cargos caboteurs qui faisaient la navette entre les petites localités côtières, partaient de Prince Rupert et longeaient la côte, offrant ainsi un service de transport de voyageurs et de marchandises. Le passage suivant donne une idée de ce qu'avait prévu le gouvernement de l'époque, mais qui ne s'est, bien entendu, jamais produit. Voici:

Cependant, le ministre des Transports Otto Lang a donné suite à l'affaire en niant que la suppression de la subvention entraînerait une diminution des services offerts aux localités du nord de la Colombie-Britannique ou une modification des tarifs. La décision visant à supprimer l'aide, selon lui, avait été prise à la suite d'entretiens avec le gouvernement provincial et diverses compagnies de navigation de cette province avaient indiqué que cette initiative ne nuirait pas aux services. Ces compagnies désiraient étendre leurs activités dans le nord de la Colombie-Britannique, a-t-il ajouté. La suppression de la subvention mettra fin aux «injustices actuelles», selon ses propres termes, et placera les transporteurs non subventionnés dans une meilleure position concurrentielle en vue de desservir ces localités.

Ce qui s'est passé, monsieur le Président, et le ministre le sait certainement, c'est que la ligne Prince Rupert-Port Hardy ne sera plus assurée qu'une fois toutes les deux semaines. Autrement dit, tous les habitants du nord-ouest de la Colombie-Britannique qui veulent se rendre à Vancouver devront parcourir 1,000 milles par la route. C'est 1,000 milles l'aller-retour; ce sera beau surtout en hiver quand entrera en vigueur le nouvel horaire bimensuel. En fait, comme le sait pertinemment mon collègue de Comox-Powell River, on compte supprimer le traversier desservant Bella Bella et, bien entendu, Bella Coola et d'autres localités.

• (1720)

Nous aurions intérêt, ainsi que le ministre des Transports, à examiner de près ce que font les autorités de l'Alaska. Le service de traversier de leur État se rend jusqu'à Hyder, collectivité de 200 habitants située sur la côte nord de la Colombie-Britannique. Ces gens ont compris qu'il serait rentable de permettre à leurs traversiers de faire la navette pour assurer le transport des voyageurs. Je me réjouis de voir que le ministre d'État chargé du Tourisme (M. MacMillan) est des nôtres cet après-midi car, selon moi, il importe qu'il participe à la discussion concernant la renégociation de l'entente signée entre le Canada et la Colombie-Britannique. Nous devrions offrir une navette semblable entre Stewart, en passant par Kincolith et Port Simpson, et Prince-Rupert. Nous devrions maintenir le service de bac assurant une liaison entre Prince-Rupert et Masset, ce qui permet de transporter du gaz propane et autres produits sans qu'il soit nécessaire de faire monter à bord le conducteur et son tracteur. Il suffit d'y faire monter une remorque qu'on transporte ensuite jusqu'aux Îles Reine-Charlotte. Nous devons également maintenir le service régulier de transport de voyageurs entre Prince-Rupert et les îles Reine-Charlotte.

Le gouvernement fédéral vient d'accorder à Bill Bennett, en vertu de cette entente, plus de 70 millions de dollars. Ce dernier est en train de récupérer cet argent au titre des recettes générales de sa province. Cette année, plus de 14 millions seront versés à la Colombie-Britannique. D'après le gouvernement de cette province, le coût global, qui comprend l'amortissement des navires, les salaires et tout le reste, s'élève à 10 millions de dollars. La province fait un bénéfice net. Le gouvernement fédéral paye donc la totalité des frais engagés pour le service assuré sur la côte nord et Bennett en prélève 4 millions pour assurer le service sur la côte sud.

S'il est possible aux traversiers de l'État de l'Alaska de desservir régulièrement les 200 habitants de Hyder, je ne vois pas pourquoi les 2,000 habitants d'une localité comme Stewart ne pourraient pas bénéficier d'un service raccordé au circuit principal. Les petits navires qui transportent les voyageurs entre Prince-Rupert, Port Simpson et Kincolith ne sont pas sûrs. A vrai dire, je crains qu'il n'y ait des noyades. Un de ces bateaux n'est pas assez grand. Il y a déjà des personnes qui y ont laissé la vie. Ce bateau met en danger la vie des gens qui doivent faire ces trajets.

Je sais que l'affaire intéresse sérieusement le ministre. Il a déclaré au début de la journée qu'il compte organiser une réunion avec les fonctionnaires en Colombie-Britannique pour examiner le dossier. La clause dont le ministre devrait se servir est l'article 4(2) du document 104897. La Colombie-Britannique ne respecte pas l'entente initiale, et c'est pourquoi cette clause et ce contrat pourraient et devraient peut-être être renégociés.

Je voudrais ensuite parler de VIA Rail. Le ministre n'ignore pas que, depuis plusieurs années, ce service s'est détérioré à tel point que de moins en moins de gens empruntent les trains de VIA Rail entre Prince-Rupert et les petites localités comme Usk ou Cedarvale. Il n'existe pas vraiment d'autres moyens de rejoindre ces villes, et c'est vrai tant pour les marchandises que pour les voyageurs. Il y a là un besoin bien réel. Toutefois, la prophétie de VIA Rail s'est vérifiée, et cela, pour une bonne raison. Lorsque vous réduisez le service et son accessibilité, les gens se débrouillent autrement. Si vous n'avez un train que le mardi, le jeudi et le dimanche et que vous voulez faire vos achats d'épicerie le mercredi, vous devez trouver un autre moyen. Avec le temps, le nombre d'usagers diminue naturellement. VIA peut alors dire que cette ligne n'est plus suffisamment utilisée pour être rentable. Cela entraîne évidemment de plus en plus de réductions de service.

En mars dernier, j'ai reçu une lettre de son ministère me disant qu'en raison d'Expo 86, le nouveau prototype pourrait fort bien être utilisé entre Prince-George et Prince-Rupert. C'est une des plus belles régions du pays. Elle pourrait attirer autant de touristes de l'étranger que les régions de Banff et de Jasper. Nous pourrions avoir des lignes permettant aux gens de faire des circuits touristiques. Ils pourraient aller en train à Prince-Rupert à partir d'Edmonton ou de Montréal. Une fois là-bas, ils pourraient prendre le traversier de l'Alaska ou celui de la Colombie-Britannique. Tous ces services sont reliés les uns aux autres. Lorsqu'un élément de l'ensemble du réseau de transport se détériore, nous perdons la possibilité d'améliorer les autres éléments pour accroître le potentiel de croissance et le potentiel touristique du nord de la Colombie-Britannique, région qui, selon de nombreuses études, présente un gros potentiel.

Troisièmement, je voudrais parler de l'élévateur de Prince-Rupert. Le ministre des Transports a déjà répondu à cette question aujourd'hui, mais je voudrais présenter un bref aperçu de ce qui s'est passé à Prince-Rupert. En 1979, le ministre a signé ce qu'il considérait, de bonne foi, je pense, comme un excellent accord. Finalement, les Canadiens ont investi environ 30 millions de dollars dans l'infrastructure de Wrigley Island, pour le nouvel élévateur à grain dont la construction est presque achevée. Toutefois, Grain I de Prince-Rupert présente la particularité de pouvoir charger très rapidement un grand nombre de petits cargos des pays situés en bordure du Pacifique. Cela ne veut pas dire que le nouvel élévateur n'est pas en mesure de le faire. C'est un itinéraire qu'empruntent de nombreux navires en provenance de Chine et de beaucoup d'autres pays situés sur le Pacifique. Cet élévateur n'est pas un modèle du genre, mais il peut décharger des wagons. Récemment, il a établi des records, année après année,

déchargeant plus de un million de tonnes métriques à la fois. L'année dernière, il a déchargé 15 p. 100 de tout le grain de la côte ouest qui a quitté le Canada.

Je constate avec plaisir que le ministre discute avec son collègue chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Je suis également heureux de voir que le premier ministre (M. Mulroney) écoute. C'est important.

M. Mazankowski: Vous ne pourrez jamais obtenir plus d'attention.

M. Fulton: En 1979, la Commission du blé a établi que nous avions perdu pour 600 millions de dollars de ventes à l'étranger à cause de l'engorgement de notre système de transport des céréales.

M. Mazankowski: Nous y avons mis bon ordre.

M. Fulton: Exact. Le ministre a fait du bon travail. Le premier ministre devrait le savoir. Le seul conservateur qui pourrait réussir à se faire élire à Prince-Rupert c'est le ministre des Transports. Mais, heureusement, il va rester à Végréville.

La même année, comme le ministre chargé de la Commission canadienne du blé doit le savoir, la nécessité d'une capacité de pointe de 100 millions de dollars avait été reconnue pour Prince-Rupert. Cet argent commençait à être affecté. Je reconnais que le potentiel de pointe de l'ancien élévateur est limité. Le ministre m'a déjà écrit à ce sujet, et je l'admets. Cependant, il y a vraiment un besoin social et un besoin d'exportation, au plan de la bonne foi envers la population de Prince-Rupert. Celle-ci ne comptait pas perdre d'emplois par là, mais bien en gagner. Au point où nous en sommes, sur 100 emplois céréaliers à Prince-Rupert, nous en perdrons 75. C'est une perte nette d'environ six millions de dollars par année pour la ville de Prince-Rupert. Une perte énorme pour une petite localité. Pour les petites entreprises, les retombées du remplacement sont très élevées. Pour environ 25 millions, on peut réparer les quais et galeries. Cela ne ferait pas un élévateur de pointe, mais on aurait un système convenable.

Les producteurs gagnent 30c. le boisseau exporté par Prince-Rupert. Les petits cargos faisant la liaison avec l'Orient gagnent 500 milles de navigation dans chaque sens, en passant par Prince-Rupert plutôt que par Vancouver. L'Orient est très rapidement en passe de devenir notre principal partenaire commercial pour le trafic des céréales. Il y a donc de bonnes et saines raisons de laisser en service cet élévateur, avec deux postes de travail, espérons-le, peut-être avec trois. Je vois le ministre des Transports et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui sourient. Je sais que nous allons avoir satisfaction très bientôt. Il le faut. C'est bien.

M. Mayer: Je n'ai pas dit cela. Vous en arriviez juste au meilleur argument. Continuez.

M. Fulton: C'est exact. Nous pouvons exporter des matières en boulettes. Nous pouvons exporter la luzerne et certains autres produits d'alimentation moins communs par ce port-là. Je pense encore, et je crois que les ministres seront d'accord pour dire, s'ils examinent le rapport 1979 de la Commission canadienne du blé, qu'il y a un potentiel pour son maintien en service. Les conservateurs sont partisans de la concurrence. Il se pourrait bien que le Prince-Rupert ait intérêt à avoir de la concurrence. Pas que je tienne à ce que Cargill ou d'autres gros s'y amène. Pas plus d'ailleurs, qu'à ce que le consortium ait le monopole dans le port de Prince-Rupert pour la vente et le transport des grains.

Autrefois, cet élévateur appartenait à l'État fédéral. Il faut rappeler au ministre des Transports qu'il l'a donné au consortium contre un dollar. Quelle bonne affaire pour un élévateur de 50 millions! Prince-Rupert y a perdu 75 emplois. Je sais que le ministre va faire diligence.

Mon quatrième point concerne l'aéroport de l'île Digby. Quand vous achetez un billet à CP Air pour aller à Prince-Rupert, vous atterrissez dans une île qui se trouve au milieu du détroit d'Hecate. En débarquant, vous voyez qu'il n'y a rien, et vous attendez une demi-heure. Vous montez à bord de l'autobus privé, sur le territoire de Transport Canada, qui vous amène à un quai de débarquement exploité par le port de Prince-Rupert. Vous empruntez un traversier appartenant à la municipalité et le pilote est tenu, de par les règlements constitutifs, de vous extorquer $6. Vous prenez l'avion pour aller en principe à Prince-Rupert, mais il vous faut subir toutes ces contrariétés.

• (1730)

Je crois que le ministre des Transports devrait examiner les brillantes solutions que j'ai proposées, soit que le ministère des Transports exploite un service d'aéroglisseurs ou de traversiers, lesquels pourraient servir aux manœuvres de recherche et de sauvetage—et de une—soit que, le gaz naturel liquéfié étant expédié à partir de Port Simpson, le ministre affecte des fonds pour relier l'île Digby à la péninsule, traverser les rapides et atteindre la ville de Prince-Rupert. Ce sont là des options qui ne coûteraient pas trop cher à réaliser et qui permettraient une meilleure liaison entre la ville et l'île Digby. Le temps presse. Le traversier vieillit. La patience des gens est à bout. Chaque année, il en coûte un dollar de plus pour utiliser le système. Très bientôt, il en coûtera $200 pour aller de Prince-Rupert à Vancouver par avion, et $300 par le traversier.

M. Forrestall: On ne vous reverra peut-être plus jamais.

M. Fulton: Il nous faut agir. Je sais que le ministère des Transports a le devoir de trouver des solutions et de collaborer avec la municipalité de Prince-Rupert, le gouvernement de la Colombie-Britannique et certaines entreprises qui prévoient s'installer dans la région, pour lancer l'affaire.

Permettez-moi maintenant de parler d'aéroports. Parmi ceux où je dois m'arrêter, citons Sandspit, Prince-Rupert, Terrace, Smithers, Watson Lake et Whitehorse. Ceux-ci ont tous besoin d'instruments supplémentaires de navigation. L'aéroport de Terrace est le plus dangereux à l'heure actuelle, le nombre de jours où les avions à réaction ne peuvent s'y poser y étant extrêmement élevé par rapport à tout autre aéroport au Canada. Pour des raisons de sécurité, il est très important d'y prévoir des instruments de navigation additionnels. Les pistes d'atterrissage des aéroports de Sandspit et de Watson Lake sont tout juste assez longues pour accommoder des Boeing 737. L'aéroport de Prince-Rupert est un grand aéroport qui n'a pas vraiment de problèmes en ce qui concerne les instruments de navigation. Assurément Smithers, Terrace, Sandspit et Watson Lake ont besoin d'amélioration.

Passons aux opérations de recherche et de sauvetage. Le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale s'apprêteraient à mettre en service sous peu deux nouveaux garde-côtes de la classe 400, l'un pour les îles de la Reine-Charlotte et l'autre pour le service au large de Bella Bella. Le ministre est sans doute au courant de certains accidents mortels survenus dernièrement à cause d'une série d'erreurs dues aux carences des services d'information météorologique. Il suffit de s'entretenir avec les pêcheurs qui connaissent bien les victimes, pour supposer qu'un certain nombre d'entre elles étaient parmi les pêcheurs les plus prudents qui soient et qui n'auraient jamais pris la mer par gros temps. Je sais que nous avons besoin de deux navires de la classe 400 surtout pour le détroit d'Hécate, dans une certaine mesure pour l'entrée Dixon et le flanc ouest des Charlotte, mais aussi à l'intérieur du bassin Reine-Charlotte. Il existe un véritable besoin de navires de cette taille et de cette classe. Le «123» qui croise au large de Prince-Rupert ne peut affronter qu'une mer assez calme. Le Derby peut faire un peu mieux.

Il faudrait aussi conclure une entente avec l'État d'Alaska pour coordonner les efforts des hélicoptères, en déplaçant un hélicoptère de Comox pour le poster à Masset où il y a une base de la défense ou encore dans la banlieue de Prince-Rupert. Pour les recherches nous avons toujours des Buffalo et d'autres avions. Mais c'est du côté du sauvetage que les moyens font défaut. Il nous faudrait un hélicoptère équipé à cette fin. Tout dernièrement, M. George MacDonald, directeur du Musée de l'Homme à Ottawa, a été repêché par la garde côtière des États-Unis. Leurs hélicoptères ont réussi à secourir les naufragés juste avant qu'ils se noient. Pour toutes les opérations dans l'entrée Dixon et le détroit d'Hécate de même que sur le flanc ouest des Charlotte, nous sommes toujours obligés de nous fier aux Américains. Je pense qu'il serait temps de déménager un des cinq hélicoptères postés dans l'île de Vancouver sur la côte nord. Des responsables des Transports ont soumis des rapports et des recommandations à cet égard. En même temps il faudrait garnir de pneumatiques et mieux aménager l'hélicoptère de la garde côtière qui patrouille au large de Prince Rupert dont les moyens ne lui permettent que de faire des recherches sans pouvoir porter secours.

Je pense avoir abordé certaines lacunes en matière de transport. Je constate qu'il me reste bien peu de temps. Je voudrais revenir un instant à la question du transport maritime. Sauf erreur, le ministre s'en occupera la semaine prochaine et il faudra qu'il sache comment traiter avec Alex Fraser et M. Bennett. C'est un problème qui dure depuis longtemps et auquel on peut apporter une solution. On ne peut déterminer le tarif officiel entre Port-Hardy et Prince-Rupert et c'est là-dessus que la formule de subvention est établie, en affirmant qu'il s'agit en fait d'une route si celle-ci n'est ouverte qu'une fois toutes les deux semaines. C'est une bien mauvaise route s'il en est ainsi. Si la route entre Ottawa et Toronto n'était ouverte qu'une fois toutes les deux semaines, on pourrait difficilement parler d'une grande route. Il faudra avoir recours au même argument avec le gouvernement de Victoria, à savoir que si la formule est fondée sur la distance entre Port-Hardy et Prince-Rupert, il faut alors que ce soit un véritable axe routier. Au lieu de forcer les gens à conduire sur des milliers de milles de routes dangereuses, de Prince-Rupert à Vancouver, il faudrait leur ouvrir l'accès à cette grande route pour le transport du fret et de voyageurs. Il nous faudrait un navire qui assurerait la liaison, à partir de Prince-Rupert, de Kitimat à Prince-Rupert, à Kincolith, à Port Simpson et jusqu'à Stewart pour que nous puissions exploiter les circuits touristiques en question et un transport local plus sûr qu'à l'heure actuelle. Je songe notamment au navire qui fait la navette entre Prince-Rupert et Simpson-Kincolith et qui est totalement inadéquat. L'ancien navire faisait à peine l'affaire. Mais celui-ci met des vies en péril. Si le gouvernement de Victoria supprime le service de chaland entre Masset et Prince-Rupert, il faudra faire transporter les matières explosives, le propane et d'autres produits par le navire qui assure la liaison entre Prince-Rupert et les îles de la Reine-Charlotte, et il faudra mettre de l'ordre dans tout le système de transport.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Y a-t-il des questions et des commentaires?

M. Skelly: Monsieur le Président, je suis persuadé que mon collègue a entendu parler d'un certain nombre de problèmes dans le domaine de l'aviation civile. J'aimerais en passer quelques-uns en revue. Le député de Skeena (M. Fulton) pourrait-il nous dire s'il a entendu parler de ces problèmes de la bouche des gens de sa circonscription et s'il aimerait que le ministre des Transports (M. Mazankowski) fasse quelque chose pour les régler?

Parlons d'abord de l'application parfois aberrante des recommandations de la Commission Dubin. Le député de Skeena (M. Fulton) sait sûrement que, voulant y donner suite, des agents de la GRC se sont rendus à l'aéroport local voir si le pilote, qui venait tout juste d'atterrir, avait son livre de bord dans l'appareil. Le pilote ne l'ayant pas, ou encore ayant oublié chez lui son permis de pilote, il doit payer une amende de $100. On a imposé des amendes dans des cas qui, vraiment, frisent la folie.

Le député a peut-être appris aussi que des instructeurs, dans une école de pilotage de sa circonscription, avaient été inquiétés au point qu'ils ne savaient plus au juste s'ils pouvaient faire faire 40, 50 ou 60 heures de vol à leurs élèves de crainte de perdre leur permis ou de se faire rétrograder. Le plus grand nombre d'accidents se produisent dans le secteur privé du transport aérien à cause des vols effectués en dépit du mauvais temps. Rien ne prouve qu'il faudrait améliorer sérieusement la formation des pilotes. Le député pourrait-il en parler?

M. Fulton: Je tenterai d'être bref, monsieur le Président. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) sait que j'ai passé beaucoup de temps à piloter des appareils Beaver, Otter, Geese et d'autres sortes. Je suis parfaitement au courant des difficultés que doivent affronter les pilotes privés et commerciaux par suite de la bureaucratisation de l'aviation. Je conviens avec les députés qu'il faudrait beaucoup simplifier les mesures bureaucratiques appliquées à de nombreux pilotes commerciaux et privés. Il conviendrait que le ministre veille en même temps à l'application des mesures de sécurité. Tous les appareils privés et commerciaux devraient être munis de radiobalises de secours. C'est là une mesure importante qui s'impose. Je pense à des endroits comme Dease Lake. Le ministère fédéral des Transports devrait affecter la somme minime requise pour installer des radiophares directionnels de secours dont les signaux pourraient être captés par les appareils tels que celui

que je pilotais pendant la campagne électorale. Nous nous sommes perdus en survolant la rivière Tuya entre Dease Lake et Atlin. Nous nous sommes simplement enfoncés dans un nuage sans savoir où nous en sortirions. Il y a des mesures positives de sécurité que le ministère des Transports peut adopter. Toutefois, il n'est pas vraiment souhaitable d'augmenter les chinoiseries administratives imposées aux pilotes privés et commerciaux.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): La période prévue pour les questions et remarques est maintenant terminée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, c'est avec une certaine hésitation que j'interviens dans le débat car une certaine tradition veut qu'une fois défroqué on n'aille pas révéler ce qui s'est passé au séminaire. Je vais cependant suivre l'exemple de mon successeur qui a conservé son intérêt de toujours pour le domaine des transports.

La résolution à l'étude porte sur une question très importante, à savoir les répercussions qu'auront sur la croissance et de développement économiques régionaux du pays les compressions budgétaires très rigoureuses et dévastatrices imposées dans le domaine des transports. Nous avons observé à maintes et maintes reprises une insensibilité totale de la part des orateurs conservateurs à l'égard de cet aspect fondamental. Ils ont décidé en masse, comme s'ils s'étaient tous abreuvés à une grande cuve de Kool-Aid à Georgetown, de sacrifier à l'autel de la réduction du déficit. Cet objectif a été élevé au rang de théologie. Cet objectif est devenu une question de la plus haute et fondamentale importance pour eux, à tel point que la quête du Graal paraît insignifiante comparée à la grande quête magique de la réduction du déficit, comme si on allait régler tous les problèmes en le réduisant.

Le fait que cette thèse soit contestée par un certain nombre d'analystes économiques très compétents ne semble pas les déranger beaucoup. Dans leur précipitation à réduire le déficit, ils s'en prennent à des programmes qui sont d'une importance vitale pour une grande variété de villes, villages et régions d'un bout à l'autre du pays. Cela leur échappe totalement. Ils sont si totalement absorbés par le genre de théologie dont j'ai parlé qu'ils sont prêts à lui sacrifier la sécurité, la stabilité et les possibilités économiques de la région de l'Atlantique, des régions septentrionales et de l'ouest du Canada.

Je voudrais parler en particulier de ma propre région. Il n'y a pas de meilleure façon d'exprimer ce que les habitants de l'Ouest pensent de la position adoptée par le nouveau gouvernement à qui ils ont accordé une énorme confiance au moment des élections—cela ne fait aucun doute—que de citer un passage d'un éditorial publié dans le *Manitoba Co-operator* qui parle au nom du plus grand nombre d'agriculteurs au Manitoba. L'édition du 8 novembre contenait un message brutal qui se lisait ainsi: «Cher Brian, nous tenons simplement à vous adresser, à vous et à vos collègues du cabinet, un billet pour vous remercier pour rien». Le texte continuait dans cette veine pour dire que les habitants de l'Ouest avaient accordé une certaine confiance aux promesses et aux engagements du gouvernement et avaient cherché en vain dans le discours du trône un indice que ces promesses allaient être remplies. Comme le souligne l'éditorial, ils n'y ont rien trouvé, rien qui réponde à leurs besoins. On n'a rien prévu à leur intention. Le domaine qui a le plus déçu est sans doute celui des transports à propos duquel on avait fait les promesses les plus grandiloquentes. Les conservateurs devaient bloquer le tarif. Nous sommes le 21 novembre et nous n'avons pas encore vu le moindre signe annonçant que le gouvernement s'apprête à protéger les intérêts des agriculteurs, comme on le leur avait promis. Non pas que leurs promesses aient été raisonnables, mais ils les ont faites. Si l'on s'interroge sur ce qui porte parfois les gens au cynisme, il suffit de considérer cet engagement direct et sans détours qui a été pris lors de la fameuse déclaration de Prince Albert. Les gens ont cherché en vain dans les coins et les recoins de tous les discours prononcés à la Chambre pour n'entendre finalement que la litanie conservatrice: «Il faut réduire le déficit». C'est la seule réponse du gouvernement à tous les maux qui nous affligent.

Une voix: Et votre réponse à vous?

M. Axworthy: Nous avons des solutions et nous allons en parler. Nous en avions appliqué qui viennent maintenant d'être bloquées ou qui vont être réexaminées. Si le gouvernement les avait maintenues, elles auraient déjà produit les résultats économiques dont il est question.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député veut se donner la peine de lire la déclaration de Prince Albert, il constatera que nous avons déjà réalisé bon nombre de ces promesses alors que nous sommes au pouvoir depuis deux mois seulement. S'il veut parler de ce qui s'est passé à Prince Albert, qu'il lise la déclaration en entier. Il faut qu'on ait les deux sons de cloche.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois rappeler au ministre que le débat est en cours.

M. Axworthy: Si jamais le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) veut prononcer un discours à la Chambre, nous lui répondrons avec plaisir. Autrement, qu'il s'abstienne d'invoquer le Règlement à tort et à travers comme il vient de le faire car ce n'était pas un rappel au Règlement.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque de nouveau le Règlement.

M. Axworthy: Il devrait s'endurcir un peu.

M. Mayer: Si le député propose de me céder la parole pour un discours, je lui serais très obligé. Si c'est ce qu'il veut dire, j'accepte tout de suite avec grand plaisir.

M. Axworthy: De toute évidence, le ministre à autant de succès à faire inscrire son nom sur une liste qu'à défendre les intérêts du Manitoba au cabinet. D'après l'éditorial, il n'y a rien qui vaille là non plus.

Reprenons la question à l'étude. Nous n'avons pas beaucoup entendu parler des transports sauf de la part du ministre des Transports (M. Mazankowski). Par contre, il a souvent été question de réduire le déficit.

Il ne nous reste que 14 minutes et je voudrais parler de bien d'autres choses, mais je tiens à signaler que les habitants de l'Ouest ont hâte que le gouvernement dise quand il présentera une mesure au sujet de la Caisse de stabilisation relative au grain de l'Ouest, afin de pouvoir verser aux agriculteurs d'ici quelques semaines ou quelques mois les 400 ou 500 millions de dollars dont ils ont besoin. Mon parti a promis de faire en sorte que cette mesure soit adoptée en une seule journée si le gouvernement se décide à faire quelque chose. Il n'a cependant rien annoncé à ce sujet jusqu'ici.

M. Mayer: Vous avez été au pouvoir pendant quatre ans et vous n'avez rien fait.

M. Axworthy: Selon moi, l'honorable ministre devrait essayer d'assister plus souvent aux réunions du cabinet pour présenter ses propositions. Il ne devrait pas passer tout son temps à rêvasser avec les membres de la Commission canadienne du blé et à causer des problèmes dans l'Ouest. Pourquoi ne participe-t-il pas aux réunions du cabinet et ne fait-il pas quelque chose d'utile? Nous attendons la création d'une caisse de stabilisation. Les agriculteurs et les habitants de l'Ouest attendent cette caisse, mais le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé préfère se promener et formuler des hypothèses au sujet de l'agriculture en l'an 4000.

M. Mayer: Qu'avez-vous fait quand vous étiez ministre? Vous avez montré ce que vous connaissez à l'agriculture. Vous ne pouviez pas distinguer l'avant et l'arrière d'une charrue.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'espère que vous rappellerez le ministre à l'ordre. S'il veut être ministre de la Couronne, il devrait apprendre à ne pas être trop sensible.

Une voix: Vous avez été insensible et vous avez maintenant 40 députés.

M. Axworthy: Nous les avons vraiment piqués au vif. Je les entend hurler, ricaner, maugréer et se plaindre. Ils n'aiment pas qu'on leur rappelle leurs promesses non tenues. Ils savent qu'à chaque instant, un autre Canadien constate qu'une autre promesse a été brisée parce que le gouvernement ne pouvait pas la tenir et qu'il ne la tiendra jamais. Voilà le problème des conservateurs. Leurs promesses tombent comme des feuilles mortes.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Si vous me le permettez, je voudrais continuer à parler des transports. Le fait est que nous devons aussi examiner les projets qui avaient déjà été amorcés dans ce domaine. Je voudrais parler de VIA Rail un instant. D'autres députés en ont beaucoup parlé cet après-midi. Qu'avons-nous obtenu en réalité?

M. Forrestall: Parlons-en.

M. Axworthy: Voyons quels sont les faits. Une autre équipe spéciale a été formée pour étudier le problème, et le budget de VIA Rail a été réduit de 93 millions de dollars. Voilà quelles sont les initiatives du gouvernement au sujet de VIA Rail. Du côté des programmes déjà amorcés, il y avait un important projet d'immobilisations qui prévoyait des dépenses de 200 millions de dollars échelonnés sur cinq ans pour moderniser et rééquiper VIA Rail. Ce projet semble avoir été remis à plus tard. Nous avions déjà affecté des fonds à la construction de quatre bases d'entretien à Halifax, à Montréal, à Toronto et à Winnipeg. Nous savons pourquoi le gouvernement n'arrêtera pas les travaux à Toronto; nous savons d'où le ministre des Finances (M. Wilson) est originaire. Ces stations d'entretien étaient absolument nécessaires à la modernisation de VIA Rail, car elles permettaient de diminuer les frais d'entretien qui représentent environ 40 p. 100 de l'ensemble des frais de la société. Ces stations d'entretien étaient déjà commandées et en cours d'aménagement. Le gouvernement vient de tout arrêter. De ce fait, les possibilités pour VIA Rail d'économiser des sommes importantes sur son budget d'exploitation viennent d'être annulées, du moins jusqu'à l'étude que fera une commission.

• (1750)

Ce blocage était inutile. Il s'agissait clairement d'investissements de modernisation, qui auraient permis une réduction importante de la charge du contribuable. Le ministre des Finances parle d'abaisser le coût de fonctionnement du gouvernement, mais que fait-il? Son ministre des Transports prend des mesures qui se traduiront par une augmentation des frais. Appelez-vous ça une bonne gestion économique? A tous ces nouveaux députés de l'arrière-ban, qui sont ici dans l'espoir de sauver le monde, je demande si, du point de vue économique, il est sensé d'annuler un investissement qui économisera de l'argent et diminuera les frais d'entretien.

Nous avons également parlé du nouveau matériel. Le ministre des Transports aurait peut-être l'obligeance de confirmer cela, car il a vu le document. Il y avait déjà un plan pour fournir de nouvelles locomotives à la région de l'Atlantique. Bloqué. Il y avait un plan pour convertir tous les wagons de la région atlantique, pour les utiliser sur un réseau électrifié. C'était un engagement . . .

M. Forrestall: C'était une promesse en l'air, et vous le savez très bien.

M. Axworthy: Ce n'était pas une promesse en l'air. Cela faisait partie du budget d'investissement de VIA Rail. Je mets au défi le député d'en face et le ministre de prouver que c'était une promesse en l'air. Cela faisait partie du budget d'investissement de VIA Rail, jusqu'à ce que l'actuel ministre des Transports intervienne.

M. Forrestall: Pour quelle année?

M. Axworthy: A partir de cette année. De plus, nous avions prévu la restauration du service entre Winnipeg et Edmonton. Nous avions pris l'engagement puis la décision de reprendre l'exploitation du tronçon d'Edmonton à Vancouver. Afin d'avoir du nouveau matériel pour ce faire, nous avions loué des trains Amtrak qui sont actuellement en exploitation entre Winnipeg et Edmonton. J'invite le député de Regina-Est (M. de Jong) à les utiliser un de ces jours. C'était un essai permettant la mise au point du nouveau matériel en vertu d'un contrat avec Bombardier; la construction devait commencer l'année prochaine. Je ne sais pas ce qu'il en est. Je recommande fortement aux députés d'en face qui s'intéressent à l'avenir de VIA Rail de parler à leur ministre des Transports à

la première occasion, au caucus, et de lui demander de poursuivre l'expérience Amtrak pour voir si c'est une bonne solution. Ensuite, il faudrait acheter les wagons et les faire rouler. Ce programme était déjà en cours.

De plus, nous nous étions engagés à faire un investissement important dans l'usine de Cancar, dans la circonscription de Thunder Bay, de sorte que le Canada ait sa propre technologie des trains courts. Il y avait un accord entre Bombardier et Cancar pour mettre sur pied cette nouvelle installation de recherche et de développement à l'usine de Thunder Bay, de sorte que nous ayons une nouvelle forme de trains canadiens à l'étude. Ce projet a été bloqué également.

Les conservateurs ne peuvent plus prétendre à la Chambre qu'ils sont «le parti du progrès», alors que des décisions qui avaient déjà été mises en œuvre ont été arrêtées, bloquées. Je n'ai rien contre un nouveau comité pour étudier la question. C'est parfait, mais pourquoi suspendre des projets déjà en voie de réalisation? Pourquoi différer? Pourquoi reporter? Pourquoi temporiser? Quel intérêt cela présente-t-il, surtout quand il s'agit de la question capitale dont tous les conservateurs ont parlé, la nécessité de réduire les coûts? Car c'était là l'objectif, réduire les coûts.

Permettez-moi maintenant de passer à un sujet différent: la question de savoir comment stimuler la croissance et la concurrence. Je suis d'accord avec le ministre des Transports. Tous les ministres des Transports ont déclaré que le transport des voyageurs et des marchandises est économiquement vital pour notre pays. Il n'y a pas de doute que le plus important, c'est de trouver un moyen d'augmenter la productivité et de réduire les coûts.

C'est à cette fin que, l'année dernière, nous avions adopté une nouvelle politique de transport aérien visant à déréglementer les compagnies aériennes, à susciter de la concurrence et à accroître la productivité. D'après tout ce que j'ai pu lire de ses déclarations, le ministre des Transports semble disposé à l'appliquer. Il appuie les principes de cette nouvelle politique que nous avions établie l'année dernière, et je compte bien le lui rappeler, au besoin.

Ce qui m'embête, c'est que l'année dernière, nous avions également commencé à déréglementer l'industrie du camionnage. Nous avions obtenu l'appui unanime des provinces au cours d'une conférence fédérale-provinciale qui s'était tenue le printemps dernier. Chacune des dix provinces avait accepté que nous entreprenions une réforme majeure des règlements régissant le camionnage. Nous avions donné instruction aux fonctionnaires de dresser un plan d'action qui devait être soumis à une réunion le 15 septembre, pour être ratifié avant la mise en œuvre des nouveaux règlements.

Que s'est-il passé? L'assemblée du 15 septembre a eu lieu. Tout ce que nous avons, pour citer mes amis du *Manitoba Co-Operator*, c'est rien du tout. Nous avions pris une décision. Nous avions conclu une entente avec les provinces. Nous avions élaboré un système qui aurait fait baisser considérablement les frais de camionnage interprovincial et intercontinental. Dans sa déclaration économique, le gouvernement a loué la notion de déréglementation et il a prôné une concurrence plus vive. Il a toutefois mis en veilleuse une décision qui avait déjà été négociée et prise, et qui devait déjà être mise en œuvre.

Comment décider si le gouvernement actuel tient sérieusement à respecter les promesses qu'il a faites aux Canadiens ou sa promesse de procéder à une réforme et à un rajustement économiques, alors qu'on lui a légué un système tout prêt? C'est un cadeau qu'on lui a fait; il aurait pu mettre ce système en place immédiatement. Le gouvernement doit tout revoir, peut-être par pur principe. Il a laissé ce système en veilleuse. Je crains par conséquent qu'il ne se désagrège. Nous constaterons que l'entente qui avait déjà été conclue ne sera pas mise en œuvre. Nous serons revenus en arrière en permettant aux gouvernements fédéral et provinciaux d'entreprendre une forme efficace de réduction des frais et d'obtenir une productivité très élevée.

Certains de mes collègues ont signalé que nous voulons améliorer notre capacité d'exporter et notre rentabilité en réduisant les frais de transport. C'est un objectif très louable et très important. Qu'a fait le gouvernement actuel dans sa déclaration économique? Il a ajouté près de 700 millions de dollars de taxes indirectes qui toucheront surtout les petites entreprises et les compagnies de transports. Alors que nous essayons de réduire les frais par la déréglementation, le ministre des Transports a augmenté considérablement les frais aux usagers dans nos aéroports. Il a introduit des frais d'aéroport et il parle maintenant d'imposer des frais sur le fret aérien.

C'est une bonne réponse bureaucratique, mais une chose m'étonne quand même vraiment. Quand le ministre des Transports jouait le rôle de critique en la matière de ce côté-ci de la Chambre, il y a seulement trois mois, il réclamait un changement important dans les prix aéroportuaires pour que nous puissons commencer à décentraliser le contrôle des aéroports. C'était un objectif important.

Que fait-il à la place? Il augmente les coûts. Ce faisant, il atténue l'influence de la déréglementation en accroissant les coûts supportés par les voyageurs et par les clients du fret aérien.

Au nom de quelle logique le gouvernement augmente-t-il les frais de transport en ajoutant un droit d'utilisation, alors qu'il prétend améliorer le réseau de transport pour que les voyageurs et les marchandises puissent circuler plus rapidement et à un moindre coût? C'est contraire au bon sens.

Une fois de plus, nous nous heurtons à une série de contradictions, présentées sous forme d'énigme et dissimulées sous les belles paroles qu'on nous sert au sujet de la nouvelle révolution économique que le parti conservateur s'apprête à déclencher au Canada. En fait, il s'en prend aux Canadiens en augmentant les coûts. Il empêche dans une certaine mesure les entreprises de diminuer leurs frais de transport, entraînant ainsi une baisse de la croissance.

Voilà le genre d'analyse économique que les députés d'en face devraient faire, au lieu de sourire béatement et de rester cois quand le ministre des Finances affirme que la réduction du déficit est la seule chose qui compte. Ils devraient examiner en détail ce document et se rendre compte que leur analyse économique comporte de grosses failles. Ce n'est nulle part aussi important et aussi évident que dans le secteur des transports.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne à demain à 11 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE QUORUM AUX COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je le fais avec regret, mais j'estime important de soulever à la Chambre, à la première occasion qui se présente, une question qui revêt à mon avis une importance considérable et qui pourrait même donner lieu à un grief ou justifier ultérieurement l'invocation de la question de privilège.

Vous n'ignorez pas, monsieur, que selon les usages de la Chambre des communes, la présence de représentants du gouvernement et de l'opposition est nécessaire pour que la Chambre puisse mener ses travaux. Je reconnais que ce n'est pas obligatoirement une nécessité absolue dans certaines circonstances, mais on a toujours estimé nécessaire qu'il y ait des représentants du gouvernement et de l'opposition au moment où la Chambre entame ses travaux, de manière que ceux-ci se déroulent dans de bonnes conditions. Selon moi, cet usage est justifié et il est le gage de relations harmonieuses à la Chambre des communes, ce qui permet à celle-ci de régler les questions qu'elle aborde.

A l'heure actuelle, il semble que l'on s'écarte de cet usage, sinon à la Chambre elle-même, du moins dans ses comités. Je voudrais demander à M. le Président s'il serait disposé à se pencher sur des motions présentées en comité—étant donné que les comités ont le droit d'établir leurs propres règles de procédure, ils doivent le faire en fonction du cadre généralement accepté pour les règles de procédure de la Chambre des communes—motions, dis-je, qui ont débouché sur une façon de faire susceptible de bouleverser les travaux de la Chambre et des comités. Dans plusieurs comités, les députés du gouvernement ont décidé que le quorum ne dépendrait plus de l'usage voulant que les deux côtés soient représentés, mais . . .

M. le Président: Dois-je comprendre que la question soulevée par le député porte sur la façon de procéder dans les comités? Est-ce que son rappel au Règlement se rapporte à cette question?

M. Deans: Monsieur le Président, je parle des usages suivis jusqu'à présent.

M. le Président: En comité?

M. Deans: Les comités sont une émanation de la Chambre et observent les mêmes règles que la Chambre des communes. Ils n'ont pas de règles distinctes. Certes, tout comme la Chambre, ils peuvent établir par consentement unanime différentes règles ou façons de procéder, mais cela n'est possible qu'avec le consentement unanime.

A mon avis, cette nouvelle situation va provoquer de graves difficultés non seulement dans les comités, mais à la Chambre. Tout ce que je demande, c'est qu'on s'efforce de maintenir au cours de la présente législature les usages que suivaient jusqu'à présent la Chambre des communes et les comités en ce qui a trait au quorum. Pour le moment, j'ai tout lieu de croire que ce n'est pas le cas.

M. le Président: Il est fort possible que le député ait raison de croire que ce n'est pas le cas. Toutefois, en tant que parlementaire d'expérience, il sait que les traditions de la Chambre dictent au Président de ne pas intervenir dans les procédures des comités ni dans les décisions prises par ces derniers. Les comités sont maîtres de leurs affaires. Le député sait très bien que le comité de la procédure ou un comité chargé d'étudier une réforme de la Chambre pourraient, à première vue, vouloir étudier la question qu'il soulève.

Les décisions de la présidence portant sur des questions de cet ordre ont toujours été très claires. Les comités sont maîtres de leur destinée. C'est auprès du président du comité qu'il faut en appeler d'une décision d'un comité, et cet appel doit, le cas échéant, être tranché par le comité, mais la Chambre ne peut pas en être saisie. Le Président de la Chambre n'a pas le droit de prendre une décision sur ce qui s'est passé dans un comité, sauf si la question est abordée dans le rapport présenté par le comité à la Chambre. C'est le seul cas où le Président est en mesure de se pencher sur une question, un grief ou un rappel au Règlement que le comité a étudié au préalable. Le député ne l'ignore certainement pas.

En conséquence, même si le député a des motifs d'inquiétude graves, et je comprends son argumentation, il m'est impossible de considérer qu'il s'agit d'un rappel au Règlement. Je pense donc que nous devrions nous en tenir là. Toutefois, il se peut que le député de Hamilton Mountain ait quelque chose à ajouter. J'ai dit ce que je pensais et je suis prêt à prendre une décision en ce sens si le député n'a rien d'autre à dire.

• (1110)

M. Deans: Monsieur le Président, je ne conteste nullement le bien-fondé des observations que vous venez de faire. Cependant, je crains alors de me voir obligé de soulever la question de privilège.

Le problème, à mon avis, c'est que cette nouvelle façon de procéder va déranger les activités de la Chambre des communes parce qu'elle va perturber les travaux des comités. Cela m'inquiète. C'est la raison pour laquelle j'ai soulevé la question, et je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il existe des problèmes au sein des comités.

M. le Président: Je ne vois pas de raison de revenir sur le jugement que j'ai porté tout à l'heure, car j'estime qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le bureau de la Chambre le jeudi 8 novembre 1984, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-7, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, déposée sur le bureau de la Chambre le jeudi 8 novembre 1984, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion de voies et moyens modifiant la Loi sur la taxe d'accise, déposée sur le bureau de la Chambre le jeudi 8 novembre 1984, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que la motion de voies et moyens relative à la Loi sur l'accise, déposée sur le bureau de la Chambre le 8 novembre 1984, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Il y aurait peut-être lieu que je donne une explication à la Chambre. Une irrégularité nous empêche de passer au projet de loi sur ce sujet. En effet, la recommandation qui l'accompagne n'a pas encore paru au *Feuilleton*. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) est au courant de cette difficulté. A cause de cela, nous passons à l'article suivant de l'ordre du jour.

• (1115)

LA LOI SUR LES DOUANES—LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, déposée sur le bureau de la Chambre le 8 novembre 1984, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR L'INTERPRÉTATION DES CONVENTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre, déposée sur le bureau de la Chambre le 8 novembre 1984, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-10, concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La motion tend à renvoyer le projet de loi au comité permanent. Toutefois, les leaders parlementaires, qui ont discuté de cette mesure, se sont mis d'accord pour qu'elle soit étudiée en comité plénier. Monsieur le Président, j'aimerais que vous demandiez le consentement de la Chambre pour cet amendement à la motion.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour renvoyer le projet de loi C-4 au comité plénier?

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous sommes d'accord. Nous n'avons pas d'objection à déférer le projet de loi au comité plénier, d'ailleurs à l'étudier à tous les stades aujourd'hui. Nous avons cependant quelqu'un de notre côté qui va peut-être adresser la parole.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Wise: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon leader parlementaire ainsi que les leaders des deux partis de l'opposition, et particulièrement les porte-parole de l'agriculture des deux partis de l'opposition, pour leur compréhension et leur coopération.

C'est parce que je me préoccupe du sort d'un groupe d'agriculteurs qui éprouvent de graves difficultés financières que je tiens à prendre brièvement la parole ce matin. Ces agriculteurs sont des producteurs de tabac et ils sont dans une situation assez courante. Ils se trouvent coincés par une hausse rapide du coût des facteurs de production, une baisse brutale des prix et une réduction très importante des superficies cultivées. Les producteurs de tabac ont donc étudié leur situation. Ils ont évalué les possibilités qui s'offraient à eux et ont présenté une demande au gouvernement fédéral. C'est en réponse à cette demande que je propose aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Cette mesure vise simplement à modifier la loi de façon à inclure le tabac dans les denrées qui peuvent être réglementées par les dispositions relatives à la gestion de l'offre. Je tiens toutefois à souligner qu'il s'agit seulement d'une mesure visant à faciliter les choses. Ces modifications ne créeront pas immédiatement un office national de gestion de l'offre pour le tabac, mais elles permettront aux producteurs d'explorer la possibilité d'établir ce genre d'organisme.

Plus précisément, la loi désigne le tabac comme un produit de ferme, si bien qu'un office pourra fixer et établir la quantité de tabac qui pourra être commercialisé dans le cadre du commerce interprovincial ou du commerce d'exportation. Actuellement, la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme limite l'application de la gestion de l'offre aux œufs, aux volailles et à leurs dérivés. A l'heure actuelle, la production de tabac est réglementée par des offices de commercialisation provinciaux et le prix du tabac est négocié entre ces offices et les acheteurs. Toutefois, les producteurs de tabac veulent que la loi leur permette de coopérer à l'échelle nationale et d'agir de façon uniforme. Ils ont certainement le droit d'obtenir les mêmes avantages que les producteurs d'œufs et de volailles, s'ils le désirent.

Monsieur le Président, chacun sait que la production de tabac était à une certaine époque une des sources les plus lucratives de revenu agricole, non seulement en Ontario, mais dans les quatre autres provinces productrices. Ce n'est plus le cas. Le marché national du tabac n'a cessé de baisser, tandis que le coût des facteurs de production n'a cessé de croître. La demande nationale de tabac a diminué d'environ 20 p. 100 depuis 1983. Pour ces diverses raisons, les producteurs de l'Ontario s'attendent à perdre beaucoup d'argent sur leur récolte de 1984. D'après les estimations actuelles, cette perte se situerait entre 50 et 60 millions de dollars et pourrait même dépasser ce chiffre. Une perte de cette importance ne touchera pas seulement les agriculteurs. Elle fera perdre leur emploi à 5,000 travailleurs saisonniers et étudiants qui comptent sur les récoltes de tabac pour vivre pendant l'hiver ou jusqu'à la prochaine année universitaire.

Cela aura également des répercussions sur les localités de la région. Quand les producteurs de tabac n'ont pas d'argent à dépenser, les vendeurs de machines agricoles et d'automobiles s'en ressentent, comme d'ailleurs les épiceries, les magasins à rayons, les agences de voyage et, en définitive, presque toutes les entreprises commerciales locales.

• (1125)

L'industrie du tabac a fait prospérer le Canada et les producteurs de tabac. Ce qui est très important, monsieur le Président, c'est que la quantité de tabac produit dans une ferme moyenne en Ontario, au Québec, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick rapporte un million à un million et demi de dollars en recettes fiscales aux deux niveaux de gouvernement. Le tabac est une bonne source de devises étrangères, soit plus de 100 millions de dollars par année.

Beaucoup de Canadiens sont ravis de constater que le nombre de fumeurs diminue, ce qui n'est pas mauvais pour la santé, mais force nous est d'admettre que le tabac occupe une place de choix sur les marchés internationaux et que le tabac canadien compte parmi les meilleurs du monde. Les chercheurs de notre laboratoire de recherche, à Delhi, travaillent en étroite collaboration avec les producteurs depuis quelques années et ils ont mis au point de nouvelles variétés qui contiennent moins de goudron. Ils ont contribué à l'amélioration des techniques de production et à la conception d'outillage qui exige moins de main-d'œuvre. Ils font actuellement des recherches sur de nouvelles récoltes qui aideront peut-être les producteurs à modifier et à réduire leur production, sans pour autant perdre des revenus. La situation n'a pas changé, monsieur le Président, mais si nous voulons être réalistes, nous devons améliorer nos ressources financières et humaines dans ce sens-là, même si aucun succédané comparable n'a encore été découvert.

De toute évidence, monsieur le Président, la tâche ne sera pas facile. Un agriculteur qui possède 100 acres de terre sablonneuse pourrait gagner convenablement sa vie en cultivant 30 ou 40 acres de tabac en même temps que d'autres récoltes. Toutefois, ces 100 acres ne lui suffiront pas s'il ne sème que du maïs et du soja. Malheureusement, la terre idéale pour le tabac ne convient pas beaucoup à la plupart des autres récoltes, à moins qu'on n'utilise énormément d'engrais.

En pleine crise, les producteurs de tabac estiment qu'il leur faut un office national pour stabiliser l'industrie. Selon certains critiques, il faudrait élargir les dispositions de la loi relatives à la gestion de l'offre afin d'inclure tous les autres produits agricoles. Aujourd'hui, cependant, seul le tabac est en cause parce que la production de tabac pose des problèmes urgents de coûts et de prix et que les producteurs eux-mêmes réclament ce changement. Par ailleurs, les producteurs d'autres récoltes doutent de l'opportunité de modifier la loi pour inclure leur produit, et je partage leur point de vue.

Commercialisation des produits de ferme

Le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme a été une des dernières mesures dont la Chambre a été saisie avant l'ajournement l'été dernier. Fait à noter, cette mesure est l'une des premières présentées au cours de cette nouvelle législature, ce qui prouve clairement que notre gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris envers les producteurs de tabac.

J'espère que les députés vont appuyer le projet de loi C-4 et l'adopter sans délai. Une fois qu'il sera adopté, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme tiendra des audiences publiques afin d'étudier la possibilité de créer un office de commercialisation du tabac, après quoi il entamera des négociations avec les provinces signataires pour arrêter les modalités de l'entente. En toute justice, les producteurs de tabac devraient pouvoir décider s'ils veulent participer plus activement à la commercialisation de leur produit.

• (1130)

Pour terminer, je tiens à signaler à la Chambre les brefs entretiens que j'ai eus avec mes homologues des deux autres partis à propos d'un petit problème de rédaction dans le projet de loi. Pour être plus précis, il y aurait un léger malentendu ou un autre avis juridique au sujet d'un nouvel amendement mineur à apporter au projet de loi. A l'article que nous voulons amender, nous ajoutons les mots «le tabac» à la ligne 9, et à la ligne 10, il est question de «toute partie» de deux autres produits.

D'après les conseillers juridiques de notre ministère, la simple insertion des mots «le tabac» suffit à englober la notion de «toute partie» de tabac. Toutefois, pour respecter avec l'esprit du projet de loi, nous nous demandons s'il n'y aurait pas lieu de réinsérer les mots «de tabac» à la ligne 10 à la suite des produits énumérés après l'expression «toute partie de». Mes deux homologues semblent être d'accord là-dessus. J'ai besoin des conseils de la présidence dans cette affaire, mais si notre entente tient, comme j'en suis sûr, d'après le Règlement, il ne m'est pas possible de proposer le deuxième amendement. Je sais cependant qu'un autre député de mon parti pourrait le proposer. Mon collègue, le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley), sera à la Chambre à l'étape de l'étude en comité et je veux dès maintenant donner avis que ce second amendement sera proposé à ce moment-là.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler du projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Je tiens à féliciter le ministre de sa nomination au portefeuille de l'Agriculture. Je connais ce collègue depuis l'époque où nous poursuivions nos études à l'Université de Guelph. Voilà de nombreuses années déjà que cet homme fait la preuve de son grand intérêt pour la collectivité agricole.

Je tiens à faire part à la Chambre de l'appui que notre parti a décidé d'accorder à ce projet de loi en vertu duquel on a ajouté le tabac aux denrées qui peuvent relever d'un office de commercialisation au Canada. Les producteurs de tabac du sud-ouest de l'Ontario, du Québec et des Maritimes se sont déclarés en faveur de ce projet de loi. Ils ont fait valoir que la mesure, qui leur permet d'écouler leur produit, revêt pour eux une importance cruciale, comme pour les producteurs d'autres denrées qui, dans le passé, ont réclamé la création d'offices de commercialisation. Nous comprenons les difficultés que ces gens connaissent du fait que la demande de tabac baisse d'année en année. Nous comprenons également les difficutés qu'ils éprouvent dans leurs démêlés avec les multinationales qui dressent les producteurs les uns contre les autres dans les diverses régions du globe.

S'il est adopté, ce projet de loi permettra aux tabaculteurs de contrôler leur production. Le Canada pourra ainsi limiter les importations en provenance d'autres pays. Je crois savoir que les importations ont varié jusqu'à maintenant de moins de huit millions de livres à quinze millions de livres par année. Pareilles fluctuations ne se produiront plus si nous imposons une gestion des approvisionnements à nos propres producteurs.

Nous souscrivons à ce projet de loi. Nous sommes d'accord pour que les producteurs d'autres groupes de denrées aient la possibilité d'établir aussi des offices de commercialisation. Nous nous demandons pourquoi on n'a pas présenté à nouveau le projet de loi C-56. Ce dernier aurait tout simplement eu pour effet d'abroger l'article de la loi et de permettre aux producteurs de tous les groupes de denrées, qui appuient en majorité la création d'un office national de commercialisation, de faire la même chose. Nous nous demandons pourquoi le gouvernement réserve pareille mesure aux tabaculteurs. D'autres groupes de producteurs sont en difficulté au Canada. Lorsque la majorité des producteurs d'une denrée veulent créer un office de commercialisation et présentent au Conseil national de commercialisation des produits de ferme un projet qui est approuvé par le gouvernement, ils devraient pouvoir faire la même chose. Toutefois, ce projet de loi intéresse strictement le tabac.

Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi nous débattons ce projet de loi aujourd'hui. Il a fait l'objet d'une obstruction systématique le 29 juin dernier, soit le dernier jour où la Chambre s'est réunie au cours de la précédente session. S'il faut en juger par un article publié dans la *London Free Press*, le leader parlementaire du parti conservateur a manifestement passé beaucoup de temps ce jour-là à parler de bien d'autres choses, sabordant effectivement le projet de loi C-56 qui aurait permis la création de cet office. Il existerait maintenant depuis cinq mois. Les tabaculteurs ont certes manifesté alors leur colère. Voici ce qu'en disait, le 30 juin dernier, la *London Free Press:*

> Des producteurs de tabac en colère ont entouré les députés conservateurs à l'extérieur de la Chambre des communes, hier, et les ont accusés d'avoir sabordé un projet de loi qui aurait permis la création d'un office de gestion des approvisionnements.

L'auteur de l'article signale aussi que les tabaculteurs s'étaient entretenus ce matin-là avec le ministre de l'Agriculture et les membres du caucus conservateur. Il poursuit:

> Le leader parlementaire du parti libéral, Yvon Pinard, a offert de prolonger le débat de 15 minutes, mais son homologue conservateur, Ray Hnatyshyn, a refusé, insistant plutôt pour que la Chambre n'impose pas de limite de temps au

débat. Les députés libéraux et, semble-t-il, les agriculteurs, ont vu là une tactique de la part des conservateurs pour bloquer le projet de loi.

A l'extérieur de la Chambre, les producteurs fulminaient.

L'article rapporte aussi ce qu'a dit plus tard le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) et je cite:

«Je vais réfléchir au cours de la fin de semaine à mon avenir ici.» Bradley, l'un des principaux partisans du projet de loi au sein du caucus conservateur, était amèrement déçu par la tournure des événements.

Bien sûr, nous sommes heureux que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui, monsieur le Président, mais nous estimons qu'il aurait dû l'être le 29 juin dernier. Dans leur brochure électorale et au cours de la campagne, les conservateurs ont prétendu vouloir appuyer les agriculteurs dans l'établissement de systèmes de commercialisation de leur choix. Si cela faisait partie de la plate-forme conservatrice, nous nous demandons bien pourquoi le projet de loi C-56 n'a pas été adopté tel que nous l'avions présenté. Il aurait permis à tous les groupes de producteurs de se donner le système de commercialisation de leur choix.

● (1140)

Bien que la commercialisation soit de la plus haute importance, j'estime qu'il faudrait assurer le même genre d'assistance à d'autres groupes de producteurs. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit adopté. Nous tenons également à ce que le gouvernement en présente un autre pour sortir de toute urgence d'autres groupes de produits de l'étau des coûts et des prix dans lequel ils se trouvent; il y a, par exemple, le secteur de la viande rouge et le secteur des grains. Leur situation est peut-être plus cruciale de ce point de vue qu'elle ne l'a été depuis des années. Il n'y a qu'à lire le rapport de la Société du crédit agricole, où il est dit que 39,000 producteurs environ traversent une période financière très critique. Il y en a même 1,700 qui sont au bord du désastre.

Le discours du trône ne présente pas de mesures intéressant nos importantes industries primaires: l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploitation forestière, non plus que le tourisme. Selon l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), la question de l'agro-obligation sera simplement renvoyée au comité permanent de l'agriculture. Il n'y a pas de projet de loi annoncé pour permetre à la Société du crédit agricole de prévoir des mesures de détachement. Il n'y a pas de disposition législative annoncée pour instituer l'arbitrage avant faillite comme cela figurait dans la Loi sur la faillite.

Rien n'est fait pour abaisser le loyer de l'argent au profit des agriculteurs, comme cela était promis par la plateforme conservatrice, pas plus qu'il n'y a de projet de loi de détachement semblable à celui présenté aux États-Unis pour la gestion de la maison individuelle des agriculteurs. Cette mesure leur permet de détacher une partie des prêts en cours, dans le cas des bons producteurs qui sont en situation de faire face à leurs obligations si on leur laisse un répit à court terme. C'est une disposition très ingénieuse qui s'applique également aux banques, et j'estime qu'il y a ici un urgent besoin d'une loi pareille.

Et puisque ces mesures n'ont pas été annoncées au discours du trône ni à l'exposé économique, j'ai bien peur qu'elles se fassent attendre longtemps. En conséquence, ces 1,700 agriculteurs menacés de faillite au cours de l'hiver ne pourront pas être dépannés.

Dans l'opposition officielle, nous reconnaissons l'urgence de la situation et nous appuyons ce projet de loi. La production de tabac s'effondre, et les producteurs sont coincés par une situation de monopole: les grosses sociétés internationales achètent le tabac à l'étranger. Nous tenons à ce que ce projet de loi soit adopté, pour que les tabaculteurs puissent s'attaquer de concert à ce déclin.

Nous espérons que le gouvernement fournira l'aide complémentaire à la recherche, dans l'espoir que certains d'entre eux adapteront leur exploitation et leurs méthodes de production à d'autres produits agricoles au cours des mois et des années qui viennent. Ceci dit, je donne notre accord à ce que le projet de loi aille en comité plénier.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour prendre part au débat du projet de loi C-4 tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Cette mesure aura pour effet de permettre aux producteurs de tabac d'assujettir leur produit à un régime de commercialisation qui limitera le volume de production autorisé à entrer au Canada ou le volume produit par les tabaculteurs.

La modification à l'étude concerne certaines dispositions de la Loi sur les offices de commercialisation qui remontent aux années 1930. Cette loi introduisait chez nous des mesures identiques à celles prises par les autorités de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui avaient voulu adopter des méthodes permettant à leurs producteurs de bénéficier de pouvoirs similaires à ceux que l'État avait accordés aux grandes entreprises et aux travailleurs désireux de mettre sur pied des syndicats. Cette loi avait pour objet de permettre aux producteurs agricoles d'écouler leurs produits sur le marché grâce à un seul et unique office de commercialisation. Elle prévoyait dans certains cas la réduction de quotas, l'établissement de quotas visant à régulariser la quantité des produits mis sur le marché et jusqu'au volume même de la production dans certains cas.

Je m'inquiète de cet article de la loi car il me paraît plutôt injuste qu'il prescrive une limitation aux producteurs. Quoi qu'il en soit, cette proposition limitera à trois groupes seulement de producteurs le volume des importations ou de la production au Canada. Il s'agit des produits d'œufs, des producteurs de volailles ou autres denrées semblables et maintenant des producteurs de tabac. Je reviendrai sur ce sujet car je crois qu'il s'agit là d'une mesure négative qui impose un ensemble de règles et de lignes directrices qui sont un poids inutile pour l'agriculture. Je vais le prouver en démontrant que notre législation actuelle procure déjà suffisamment de garanties sans que l'on ait à imposer un autre carcan aux producteurs.

La Chambre sait que les tabaculteurs ont dû faire les couloirs du Parlement durant les deux dernières années et même tenir des manifestations sous la pluie durant plusieurs semaines le printemps dernier. L'attitude stupide adoptée par les divers gouvernements leur a fait perdre pour une autre saison les avantages de ce projet de loi. Après deux ans, beaucoup d'entre eux ne sont plus capables de poursuivre leurs activités. Ils ont été forcés de venir quémander humblement au Parlement la permission de se prévaloir de cette dernière miette de réglementation qui leur permettrait de poursuivre leurs activités.

Nous n'obligeons plus les sociétés à de telles manigances. Il y a longtemps que nous avons cessé de décider si un certain groupe doit être autorisé à se constituer en société. Nous n'obligeons plus les groupes de travailleurs qui veulent former

un syndicat à de telles manœuvres de couloir. Tout cela se fait par décret du conseil selon des formalités très claires. Les syndicats et les sociétés peuvent être officiellement constitués presque du jour au lendemain.

Pourtant, la loi oblige les producteurs de tout produit agricole sauf les œufs et la volaille, et aussi le tabac après aujourd'hui, à entamer de longues négociations avec le gouvernement, à exercer des pressions auprès des députés et même à manifester à l'occasion. A cause de cela, l'industrie est souvent chambardée avant que les producteurs puissent obtenir que la loi leur reconnaisse un droit qu'ils devraient avoir automatiquement.

Pour créer un office national de commercialisation des produits agricoles au Canada, il faut passer par deux étapes. Cela constitue en soi un obstacle relativement important à surmonter. D'abord, les producteurs doivent s'organiser à l'échelle provinciale. Ensuite, une partie des producteurs, soit la majorité dans la plupart des provinces, et une majorité des deux tiers dans d'autres, doivent s'entendre sur un programme de mise en marché. Mais ce n'est pas tout. Après s'être organisés à l'échelon provincial, les producteurs n'ont toujours pas le pouvoir de réglementer les ventes et la mise en marché de leurs produits pour le commerce interprovincial ou international. Ils doivent pour cela être visés par la loi nationale. Ils doivent prouver qu'au moins la moitié ou les deux tiers d'entre eux, selon le cas, veulent être visés par la loi nationale.

• (1150)

Il est facile de s'imaginer la façon dont fonctionne l'appareil politique pour les organismes agricoles. Pour parvenir à cette étape, ils ont probablement travaillé pendant cinq ou six ans, mais ils ne sont toujours pas en mesure de réglementer la quantité de leurs produits qui peut être mise en marché ou de décider combien d'importations seront autorisées. Ils doivent ensuite convaincre le gouvernement de présenter un projet de loi à la Chambre des communes. Cela veut dire que le gouvernement doit trouver le temps de mettre le projet de loi en délibération à la Chambre pour qu'il puisse être adoptée à toutes les étapes et proclamé. A ce moment-là, les producteurs obtiennent enfin ce qu'ils voulaient. A cause de tout le temps que prennent ces formalités, il arrive souvent que ceux qui avaient lancé le programme à l'origine se sont retirés des affaires et que certains même soient morts. C'est une façon de procéder qui est longue et stupide.

Il aurait été préférable de supprimer tout simplement l'article 17(3) du projet de loi. Cela aurait permis aux producteurs qui réussissent à surmonter les obstacles aux échelons provincial et fédéral, d'obtenir ce qu'ils voulaient au départ. Je répète que dans certains cas, les deux tiers des producteurs doivent être d'accord. Si l'on supprimait cet article, il suffirait que les producteurs réussissent à surmonter deux obstacles importants pour obtenir ces pouvoirs et commencer à jouer leur rôle dans la société canadienne, comme le font les grosses sociétés et les syndicats.

Il est injuste de maintenir ces restrictions. Nous permettrons que l'amendement sur le tabac soit adopté. Plus tard, à l'étape qui convient, je voudrais présenter un amendement visant à supprimer cet article du projet de loi. Je ne suis pas certain de ce que M. le Président dira d'un tel amendement puisque le projet de loi à l'étude est très court. Les députés devraient cependant examiner le processus qui permet de former un organisme de commercialisation et de l'administrer de façon convenable, tout en pouvant exercer un certain contrôle sur les importations et sur la quantité de produits offerts sur le marché. Un tel amendement est certes nécessaire. Si nous ne pouvons pas l'obtenir aujourd'hui, nous nous reprendrons sûrement d'ici quelque temps.

Actuellement, au Canada, les producteurs de tabac se trouvent dans une situation pénible. Près de 185,000 acres de terres situées principalement dans le sud de l'Ontario se prêtent exclusivement à cette culture parce que le terrain sablonneux n'en permet à peu près aucune autre qui rapporte autant. Mais ces agriculteurs subissent toutes sortes de pressions. D'une part, la demande a baissé depuis qu'on associe le tabac au cancer du poumon et que certaines préoccupations écologiques se manifestent dans la société. D'autre part, les importations leur nuisent aussi. A cet égard, la modification proposée par le ministre leur assurera une certaine protection contre les importations de diverses formes. La possibilité qu'on trouve un substitut au tabac fait également craindre le pire aux producteurs, étant donné les expériences assez poussées faites sur quelques variétés de laitue. De toute évidence, il importe de règlementer dans une certaine mesure la quantité de tabac importé au Canada. Nos producteurs voudraient pouvoir poursuivre le contrôle des superficies cultivées qu'ils se sont eux-mêmes imposé.

Cette mesure a déjà fait baisser considérablement la production. Pour l'instant, ce secteur compte un peu plus de 2,000 producteurs. Ceux-ci ont accepté l'an dernier de réduire leur production de 21 p. 100 privant ainsi d'un emploi temporaire environ 5,000 cueilleurs de tabac, sans compter les 500 à 1,000 autres travailleurs qui ont probablement perdu leur emploi dans la fabrication ou la distribution du produit. Sur les 2,000 exploitations familiales, le quart sans doute sont menacées de fermeture. La modification proposée permettrait à ces agriculteurs de réglementer le volume des importations, mais la menace qui plane sur ce secteur n'en sera néanmoins que marginalement réduite.

Cette mesure législative nous semble nécessaire pour venir en aide à l'industrie du tabac. Je regrette seulement que le ministre n'ait pas jugé bon de supprimer tout à fait la restriction, afin de donner à tous les producteurs agricoles, qui doivent déjà se plier à des règles très sévères tant au niveau provincial que fédéral, la possibilité de réglementer eux-mêmes leur production de manière à en tirer des revenus suffisants.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui en ma qualité de représentant de la circonscription d'Oxford. Après qu'on ait promis durant la campagne électorale récente de faire certaines choses dans le domaine de l'agriculture, je suis heureux de voir le gouvernement proposer si rapidement à la Chambre une mesure pour laquelle nous nous sommes battus pendant des mois et des mois. Durant la dernière législature, le gouvernement d'alors a refusé d'apporter une modification qui aurait facilement répondu aux besoins des producteurs de tabac canadiens.

Je ne vais pas me lancer dans une longue dissertation sur les mesures qui ont été prises il y a près d'un an déjà. A la demande d'une grande majorité de producteurs de tabac, nous avons présenté des instances au gouvernement, lequel a promis de présenter la mesure voulue à la Chambre d'ici quelques

semaines, puis d'ici quelques mois. Il nous a fait promesse sur promesse. Enfin, à la fin de juin, le gouvernement libéral avait rompu plusieurs de ses promesses à l'égard de l'industrie du tabac. Le projet de loi a été proposé à la dernière minute, sans aucun caractère de priorité. Il était environ au quatrième rang sur la liste des mesures étudiées durant l'un des derniers jours de session. En raison de cette tentative délibérée de la part du gouvernement libéral, le projet de loi n'a pas été adopté.

Les producteurs de tabac du sud-ouest de l'Ontario s'en sont inquiétés. Je vais devoir changer quelque peu mes propos, car il est juste de dire que la majorité des producteurs de tabac voulaient que l'on adopte une simple modification visant à inclure le mot «tabac» dans la loi fédérale sur les offices de commercialisation. En réalité, un grand nombre de producteurs avaient quelques réserves à ce sujet. Cependant, le parti progressiste conservateur était convaincu que les producteurs du pays devaient être en mesure de décider s'ils voulaient ou non avoir affaire à un office national de commercialisation. Tout ce que nous avons fait jusqu'à ce que l'on nous propose ce projet de loi à la Chambre visait à offrir cette possibilité aux producteurs de tabac. C'est tout ce que nous demandions. Nous voulions que l'ancien gouvernement leur accorde le privilège, en leur qualité de producteurs d'une denrée particulière, de choisir leur méthode de commercialisation. La prochaine étape à suivre serait fonction de leur décision. Comme nous le savons tous, nous n'avons pas pu le faire étant donné l'attitude du gouvernement précédent, lequel nous a proposé un projet de loi complexe. Ce n'était pas une mesure simple sur laquelle nous pouvions nous prononcer à la hâte, comme nous pouvons le faire aujourd'hui. C'est pourquoi le projet de loi n'a pas été adopté à l'époque.

• (1200)

L'agriculture, dont le tabac représente un élément important dans notre pays, est l'un des secteurs fondamentaux de notre économie. Que l'on soit du côté du gouvernement ou dans l'opposition, je me demande parfois si nous comprenons bien l'importance que revêt l'agriculture, qui est à la base de notre économie.

J'ai l'occasion de m'entretenir de temps à autre avec des représentants de la Fédération de l'agriculture, dans ma circonscription d'Oxford. Ses représentants me rappellent sans cesse l'importance de l'agriculture. Peu importe de quel côté on se trouve, nous devons tous nous rappeler que même si nous sommes d'accord plus ou moins sur la nécessité d'effectuer des coupures dans tous les domaines en vue de restreindre le déficit, nous devons y réfléchir à deux fois avant de sabrer dans les programmes touchant l'agriculture.

A l'heure actuelle, les frais de production de la plupart des agriculteurs, que ce soit dans la culture du tabac ou dans d'autres domaines, ont beaucoup augmenté et dépassent de loin leurs recettes. Par conséquent, le revenu des agriculteurs a diminué de façon absolue par rapport à il y a cinq ans. Les agriculteurs de tout le pays souffrent autant, sinon plus, que la plupart des autres secteurs économiques. Nous ferions mieux de réfléchir sérieusement avant de décider de restreindre l'appui offert à l'agriculture canadienne.

L'une des principales denrées produites dans ma circonscription d'Oxford est le tabac. La ville de Tillsonburg, connue comme la ville des trois comtés, se trouve dans la circonscription et dans le comté d'Oxford. Elle est adjacente à Haldimand-Norfolk et est située à un mille ou deux de la circonscription du ministre de l'Agriculture (M. Wise), Elgin. Tillsonburg est le quartier général de l'Office ontarien de commercialisation des producteurs de tabac séché à l'air chaud.

On ne cultive pas autant de tabac à Oxford qu'à Haldimand-Norfolk. Mes estimations ne sont pas précises au centième près, mais environ 60 p. 100 du tabac est cultivé à Haldimand-Norfolk, 20 p. 100 à Oxford et 20 p. 100 à Elgin. On en cultive également en petite quantité à Durham-Northumberland. A l'échelle nationale, on en cultive un peu dans l'ouest du Québec, à l'Île du Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Si ma mémoire est bonne, 90 ou 95 p. 100 de tout le tabac produit au Canada provient de la région de Tillsonburg.

Si j'étais ici aujourd'hui pour défendre les producteurs laitiers, j'aurais bien des choses élogieuses à dire sur leur compte et elles ont un lien avec ce projet de loi qui concerne le tabac. Dans ces temps difficiles que traverse la collectivité agricole, les agriculteurs les moins touchés peut-être sont les producteurs laitiers. Depuis trois ans j'ai reçu bien peu de doléances de leur part à l'exception de jeunes, des hommes et des femmes qui, désirant se lancer dans la branche, éprouvaient des difficultés à trouver l'argent nécessaire pour acheter et l'exploitation et le quota. Il faut se demander pourquoi les producteurs laitiers ont moins de problèmes.

En passant, je suis fier de vous parler de l'industrie laitière de ma région. S'il est vrai que la circonscription de Perth, et mon collègue et ami de Perth (M. Brightwell) en conviendra, a plus de vaches que celle d'Oxford, il reste cependant que nous produisons davantage de lait. Je ne sais pas si cela veut dire que nos producteurs sont meilleurs que les autres. Je ne voudrais pas avancer une telle chose. Perth compte peut-être de meilleurs producteurs. Cependant, grâce à nos méthodes, la productivité de nos agriculteurs est plus élevée que dans toute autre circonscription.

Certes ils sont avantagés. Non seulement le sol est excellent, le climat tempéré et en général tout est favorable à la production de lait, mais ce sont aussi de bons administrateurs. L'Office de commercialisation du lait de l'Ontario de même que la Commission canadienne du lait leur a fourni tout ce qu'il fallait pour qu'ils puissent vendre leur lait à bon prix. Ce qui leur a permis de mieux résister au marasme économique de ces dernières années que d'autres agriculteurs.

Les producteurs de tabac l'ont constaté. Il est assez facile de se rendre compte que les producteurs laitiers, ceux d'Oxford et d'ailleurs ont assez bien réussi depuis quelque temps. C'est sans doute dû à l'existence de régimes national et provincial qui leur assure une commercialisation rationnelle de leur produit. Il leur assure donc des recettes raisonnables en comparaison d'autres produits.

Voilà pourquoi j'appuie aujourd'hui le projet de loi C-4 qui constitue une tentative de la part des producteurs de tabac de bénéficier d'une partie des avantages qu'ont eus les producteurs laitiers. Il se peut que d'autres régions du pays ne soient pas d'accord. Et je ne suis pas ici aujourd'hui justement pour participer à la discussion. Je suis ici pour parler au nom de ces producteurs qui ont hâte de voir le projet de loi adopté. Les producteurs des circonscriptions de Elgin, Haldimand-Norfolk et Oxford, tentent de subsister dans des conditions très difficiles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis fier de pouvoir affirmer que le quartier général de l'organisation est situé à Tillsonburg dans la circonscription d'Oxford.

Des électeurs m'ont demandé pourquoi le député d'Oxford défend l'industrie du tabac alors que lui-même, médecin et non-fumeur, devrait s'opposer à l'usage du tabac. Je comprends leurs préoccupations. En ma qualité de médecin, j'admets que l'usage du tabac représente une menace certaine à la santé. Je ne le nie pas. Et je dis cela en qualité de médecin. Cependant, je rappelle à ces électeurs qui m'écrivent à ce sujet que cela étant admis, je suis toujours le représentant des producteurs de tabac d'Oxford. Et qu'ils ont parfaitement le droit de récolter du tabac. Cette activité n'est nullement illégale. J'ai donc des obligations à leur égard et je suis bien prêt à défendre sur le parquet de la Chambre des communes quiconque a des problèmes et souhaite être aidé.

• (1210)

Un certain nombre de circonstances compliquent l'activité des producteurs de tabac et voilà pourquoi je veux prendre leur défense aujourd'hui. Par exemple, par le passé, le gouvernement fédéral et provincial ont jugé qu'il était juste et sage d'imposer toutes sortes de surtaxes sur les produits du tabac au niveau du détaillant. Ce faisant, les pouvoirs publics ont accru énormément la charge fiscale imposée à cette industrie. Et il m'arrive parfois de me demander si cela est tout à fait équitable.

Il existe différentes façons d'influencer le comportement quotidien des personnes. Chaque fois que j'entre dans mon cabinet de médecin, ce qui est plutôt rare ces temps-ci, j'essaie de convaincre les gens de ne pas fumer ou tout au moins de fumer moins pour ménager leur santé. Voilà qui me paraît normal. Cela me semble normal que ceux d'entre nous, que ce soit les pouvoirs publics ou des particuliers, qui sont convaincus que le tabac nuit à la santé, cherchent à convaincre les autres que fumer peut être dangereux. Cela me paraît logique.

Cependant, quand il est question de fiscalité pour l'industrie du tabac, je tiens à ce qu'on fasse preuve de justice et d'équité. Nous devrions tenter d'exercer une influence par le biais des programmes fédéraux et provinciaux de sensibilisation et par l'intermédiaire des diverses associations dans le domaine de la santé. Je ne veux pas que le gouvernement prélève des impôts excessifs qui soient injustes pour un certain secteur.

Je suis heureux de siéger ici aujourd'hui, car nous avons maintenant un gouvernement disposé à tenir compte des intérêts de l'agriculteur canadien. Il s'intéresse à ce secteur auquel le gouvernement précédent avait refusé son aide et la Chambre est saisie actuellement du projet de loi C-4 que je suis tout à fait disposé à appuyer. J'espère que mes collègues des deux côtés de la Chambre jugeront sages d'adopter cette simple modification qui, espérons-nous, facilitera la tâche des producteurs de tabac.

Le président suppléant (M. Paproski): Veut-on poser des questions ou faire des remarques sur le discours du député d'Oxford (M. Halliday)?

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Le député a à peine parlé de l'obstruction systématique à laquelle s'est livré le parti conservateur en juin dernier quand ce projet de loi était à l'étude. Le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) n'est pas à la Chambre aujourd'hui. De toute évidence, le député d'Oxford ne pouvait être à la Chambre le 29 juin dernier quand pour l'étude de la version précédente, le projet de loi C-56 prévoyant l'établissement d'un office pour la commercialisation du tabac. A ce moment-là, le député de Haldimand-Norfolk avait déclaré dans une entrevue accordée au *Free Press* de London:

> «Je penserai à mon avenir à la Chambre en fin de semaine», a déclaré M. Bradley, un des principaux défenseurs du projet de loi au sein du caucus conservateur, qui est amèrement déçu de la tournure des événements.

Je me demande si le député était effectivement présent à la Chambre quand la mesure précédente, le projet de loi C-56, a fait l'objet d'une obstruction systématique et est demeuré en plan le 29 juin dernier.

M. Wise: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai beaucoup d'estime pour mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster). Il a mentionné le nom de mon collègue, le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) qui est absent aujourd'hui. Le député d'Algoma reconnaîtra qu'il est dangereux de citer un passage d'un article publié dans un journal. Le *Free Press* de London est un journal à grand tirage de ma région. Il est ordinairement exact. Toutefois, le député sait qu'il n'est pas entièrement juste . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. Je voudrais que le député d'Oxford (M. Halliday) réponde à la question.

M. Halliday: Monsieur le Président, je répondrai volontiers à la question du député d'Algoma (M. Foster). Plus précisément, je n'étais effectivement pas à la Chambre ce jour-là, mais à Vancouver pour des travaux parlementaires. Malheureusement, je n'ai pu participer à ce débat.

Je me souviens, et je défie mon collègue en face de le nier, que le gouvernement s'était engagé la veille ou l'avant-veille du 29e jour du mois à inscrire le projet de loi sur le tabac au deuxième rang à l'ordre du jour. Au lieu d'en faire le deuxième article à l'ordre du jour, il l'a placé en quatrième ou cinquième place. C'est pourquoi il n'a pas été adopté. Il ne s'agissait pas d'obstruction de la part de notre parti, mais d'une manœuvre délibérée de la part du gouvernement libéral. Il a proposé un autre projet de loi, ne faisant pas l'unanimité, en sachant très bien que le débat prendrait toute la journée ou même davantage. C'est pourquoi ce projet de loi n'a pas été adopté. Le député d'Algoma le sait et aurait dû l'admettre lorsqu'il a posé sa question.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Algoma pour une brève question supplémentaire.

M. Foster: Monsieur le Président, que le député d'Oxford (M. Halliday) vérifie les faits. Qu'il lise le hansard de ce jour-là, en particulier à la page 5343, où il verra ce que fut le débat. Qu'il parle aussi à son collègue qui était amèrement déçu de voir le projet de loi rejeté par prolongation de la discussion, et qu'il parle également aux producteurs de tabac du sud-ouest de l'Ontario qui étaient présents ce jour-là et étaient eux aussi déçus de voir que le projet de loi ne serait pas adopté. S'il n'y avait pas eu obstruction, il est probable que l'organisme serait maintenant constitué.

M. Halliday: Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit une question, mais je vais néanmoins répondre. Même si je n'étais pas présent ce jour-là, je sais de source sûre que ce qui paraît dans le hansard de ce jour-là n'est peut-être pas un reflet exact de ce qui figure sur l'enregistrement audio-visuel. En lisant le hansard, je constate que la situation était fort confuse et j'irai jusqu'à dire que ceux qui étaient présents se souviennent que la confusion était grande. Je crois savoir que l'enregistrement audio-visuel de ce jour-là n'est pas exactement conforme à ce qui figure dans le hansard.

M. Deans: Monsieur le Président, après avoir écouté cet échange, je dois dire au député d'Oxford (M. Halliday) que, quoi qu'il en pense, son interprétation n'est pas entièrement exacte. Je me souviens très bien de cette journée. J'ai participé aux négociations qui ont eu lieu pour essayer de résoudre la question ce jour-là. En fait, j'ai proposé de continuer à siéger au-delà de l'heure d'ajournement pour résoudre la question. Si je me souviens bien, et je suis persuadé que c'est le cas, le gouvernement s'est déclaré prêt à siéger 15 minutes de plus. L'opposition officielle a alors fait savoir que c'était insuffisant. Au cours de l'échange, qui a duré à peu près 15 minutes, il est apparu clairement que la question du temps nécessaire ne serait jamais résolue. Le Président s'est alors levé et a ajourné.

M. Wise: Deux députés ont fait remarquer qu'il était l'heure.

M. Deans: C'est exact. Je pense qu'il est juste de dire que les seuls qui essayaient désespérément de trouver une solution étaient les députés néo-démocrates. Les députés des deux autres partis se sont contentés de jouer un jeu stupide qui a coûté aux agriculteurs l'adoption d'un projet de loi dont ils avaient désespérément besoin.

Si le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley) était ici, je pense qu'il serait d'accord avec moi à ce propos. Je me rappelle très bien la discussion que lui et moi avons eue et la grande déception qui se lisait sur son visage devant l'attitude non seulement de son gouvernement, mais aussi de ses propres collègues.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je n'ai guère l'habitude de me laisser entraîner dans un débat sur des sujets de ce genre ou autre question soulevée par le distingué leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique (M. Deans) . . .

M. Deans: Allez-vous prolonger la discussion là-dessus également?

• (1220)

M. Hnathyshyn: Je tiens simplement à rejeter d'emblée l'interprétation que vient de donner le député de Hamilton Mountain (M. Deans) de ce qui s'est passé pendant les cinq minutes qui ont marqué la fin de la dernière législature.

Nous pourrions arguer indéfiniment pour savoir qui a raison et qui a tort. Il n'en demeure pas moins que le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise) a prouvé, dès la première mesure qu'il a prise, qu'il s'intéressait à l'agriculture en présentant un projet de loi qui va justement nous permettre d'atteindre les objectifs que nous avions proposés au gouvernement précédent. Le projet de loi proposé aidera les producteurs de tabac du Canada. Mon collègue mérite des félicitations pour cette mesure et non pas des critiques malveillantes et pointilleuses. Les députés néo-démocrates devraient l'applaudir.

Bref, je suis persuadé que le député de Hamilton Mountain sera le premier à applaudir notre grand ministre de l'Agriculture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Bellechasse (M. Blais) a la parole.

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur ce projet de loi. Je dois dire que je suis doublement heureux de constater la présence de mon collègue, l'honorable député de la circonscription d'Algoma (M. Foster), et également le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Nous avons eu une discussion hier sur ce danger d'absence devant une autre tribune, et je suis tout à fait heureux de constater leur présence aujourd'hui.

Monsieur le Président, je crois qu'il est important, nous travaillons actuellement sur . . . Le débat porte sur un projet de loi, non pas le projet de loi qui était déposé antérieurement devant cette Chambre il y a un an, ou il y a six mois ou il y a trois mois. La question n'est pas là. Nous sommes à étudier un projet de loi qui a été déposé par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise), et je pense que le débat devrait porter sur ce projet de loi et non pas sur les projets de loi antérieurs. Je n'ai évidemment pas l'expérience des honorables députés auxquels je me suis référé tout à l'heure à ce sujet mais, à mon avis, ce qui est important, comme l'honorable leader du gouvernement (M. Hnatyshyn) vient de le mentionner, c'est que nous avons un projet de loi qui est somme toute mineur, qui touche un mot, et je pense que ce que nous devrions faire, si nous avons à cœur d'aider les producteurs agricoles du Canada, ce serait de l'adopter rapidement et de ne pas faire d'obstruction ni le procès de ce qui s'est passé à ce sujet-là, s'il y a eu des discussions qui ont eu lieu antérieurement à la Chambre, il faut passer à cette nouvelle législation le plus rapidement possible.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette semaine, en présence de l'honorable ministre, de rencontrer des producteurs de ce secteur qui venaient de la province de Québec. Nous avons pu dans le passé entendre à certaines occasions qu'il pouvait y avoir des inquiétudes de la part de divers groupes de producteurs en matière de tabac, et je puis assurer la Chambre que la législation qui est proposée par l'honorable ministre de l'Agriculture tient compte des mentions et, j'ose dire, des inquiétudes qui ont déjà soulevées par les producteurs agricoles du Québec. Et ces derniers se sentent tout à fait rejoints et sont d'accord sur le projet présentement à l'étude à la Chambre même si les producteurs agricoles du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique, en réalité, regroupent une petite partie, un faible pourcentage de 7 p. 100 du total des producteurs de tabac. Sur les 100 p. 100, en fait, il y en a 93 p. 100 qui sont de l'Ontario. Alors déjà les dangers que l'on aurait pu craindre de l'application d'un tel programme pour les endroits minoritaires à travers le Canada sont déjà aplanis. Tout le monde semble d'accord.

Les seuls reproches qu'on semble recevoir, je trouve cela un peu dommage, c'est qu'il y aurait pu y avoir des discussions dans un autre parlement antérieur. A mon avis, si on est d'accord sur le projet actuellement c'est de le dire, de le passer rapidement et de le décider. Malgré ma modeste expérience, monsieur le Président, comme je le mentionnais tantôt, je n'ai pas beaucoup d'expérience parlementaire mais pour moi ce qui est important, si un projet de loi est sur le Bureau et qu'on est d'accord sur son contenu, c'est de le voter le plus rapidement possible. Je fais appel au bon sens, je ne fais pas appel aux procédures parlementaires, monsieur le Président. Alors j'appuie ce projet. Il s'agit du premier projet présenté par le ministre de l'Agriculture, et je pense que nous devrions passer rapidement à son adoption pour passer à autre chose, parce que la population du Canada, qu'il s'agisse des producteurs agricoles ou de tous les autres domaines, ils ont beaucoup d'attentes du gouvernement, et voilà pourquoi je trouve important que nous procédions à ces petites questions, somme toute de détails, rapidement pour pouvoir affronter de plus grands problèmes qui nous confrontent.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Puisqu'il n'y a ni questions ni commentaires, nous allons poursuivre. M. Wise, appuyé par M^me^ Champagne, propose: Que le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, soit lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-4, tendant à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—*Restriction*

M. Althouse: Monsieur le président, je crois que le ministre s'apprête à proposer un amendement. Je voudrais en proposer un moi aussi lorsqu'il aura terminé.

M. Foster: Monsieur le président, je voudrais savoir si le ministre va faire une déclaration ou si nous allons passer à l'étude de l'article 1?

Le vice-président: Je crois que le ministre va faire une déclaration.

M. Wise: Monsieur le président, quand j'ai pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, j'ai rappelé que c'était surtout les représentants de ce secteur qui voulaient modifier la ligne 10 du projet de loi à l'étude. La loi est modifiée par l'insertion du mot «tabac» à la ligne 9. Notre conseiller juridique nous a dit qu'il suffirait d'inclure l'expression «les produits» du tabac. Ceux d'entre nous qui viennent de régions où l'on cultive le tabac préféreraient que, lorsqu'on parle de feuilles, de tiges, de coupes et ainsi de suite, on utilise le mot «panicule» ou «partie» de la plante. Cependant, dans un effort pour satisfaire les producteurs, nous voudrions proposer de modifier la ligne 10 en y insérant les mots «de tabac», de façon à comprendre toutes les parties du tabac.

J'ai en main la proposition d'amendement et j'en ai discuté avec mes homologues de l'opposition. C'est là une proposition d'amendement qu'en ma qualité de ministre je ne saurais présenter. J'ai signalé la difficulté au député d'Oxford qui s'est dit disposé à la présenter lui-même au moment que vous, monsieur le président, jugerez opportun.

Le vice-président: Que le député d'Oxford veuille bien donner maintenant lecture de la proposition d'amendement.

M. Halliday: Monsieur le président, la proposition d'amendement se lit comme il suit:

Qu'on modifie l'article 1 du projet de loi C-4 en supprimant la ligne 10 et en la remplaçant par ce qui suit:

«ou toute partie de tabac, d'œuf ou de volaille ne»

• (1230)

M. Althouse: Monsieur le président, je n'ai aucune objection à cette proposition d'amendement, si ce n'est que j'aimerais moi-même faire modifier la ligne 10 en proposant un sous-amendement.

Le vice-président: Je le regrette, mais nous devons en premier lieu statuer sur la proposition d'amendement.

M. Foster: Monsieur le président, la Chambre est présentement formée en comité plénier. Est-ce que l'on nous permettra d'interroger le ministre au sujet de l'ensemble du projet de loi? Si je pouvais interroger le ministre dans le cadre de sa proposition d'amendement, j'en serais très heureux.

Le vice-président: Vous pouvez poser dès maintenant au ministre toutes les questions que vous voulez.

M. Foster: Au sujet de cette proposition d'amendement ou de l'ensemble du projet de loi?

Le vice-président: De l'ensemble du projet de loi.

M. Foster: Dans ce cas, j'ai un certain nombre de questions à lui poser. Ce projet de loi ne répond pas vraiment aux préoccupations exprimées par divers groupes de Canadiens; il ne vise pas par exemple à accroître les pouvoirs du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, voire à renforcer ses moyens de contrôle sur les différents organismes ou à le rendre plus comptable de ses activités au gouvernement.

L'année dernière, j'ai eu l'occasion de travailler à l'examen du projet de loi sur les sociétés de la Couronne et de ses dispositions, projet de loi qui visait à rendre les sociétés de la Couronne plus comptables au ministre et au gouvernement, mais également au Parlement. L'intention était d'obliger les sociétés de la Couronne à faire connaître à date fixe au Parlement leurs projets, à faire approuver leurs budgets respectifs par le Parlement et à publier un rapport annuel, de façon à tenir le Parlement au fait de leurs activités. On a signalé que le Conseil national de commercialisation des produits agricoles n'exerçait guère de contrôle sur les organismes et qu'il n'était pas comptable de ses activités au gouvernement lui-même, lequel est politiquement responsable devant la Chambre des communes.

Je me demande si le ministre est d'accord avec ce point de vue qui a été exprimé par de nombreuses associations au Canada, et aussi, si je ne m'abuse, par des organismes provinciaux et certaines assemblées législatives provinciales, et s'il prévoit qu'il sera nécessaire de confier au Conseil national de commercialisation des produits agricoles une plus grande responsabilité financière et la surveillance générale de tous les autres offices concernés. Je pose cette question parce que la majeure partie de la législation précédente dont la Chambre a été saisie prévoyait justement cela, en ce sens que les prévisions présentées à la Chambre devraient être beaucoup plus détaillées. Le ministre croit-il que ces amendements sont nécessaires en définitive?

Je voudrais également savoir pourquoi le projet de loi ne touche que le tabac plutôt que d'autres produits agricoles. Certains autres groupes de notre société, comme les associations de consommateurs, voudraient que les organismes en cause soient davantage comptables devant le gouvernement, afin que ce dernier puisse tenir compte des critiques formulées à leur sujet. Le ministre pourrait-il nous donner son opinion au sujet de cet aspect de la législation?

M. Wise: Monsieur le président, je suis certainement très heureux de pouvoir répondre aux observations de mon collègue, le député d'Algoma. En fait, le député réclame la présentation, à l'avenir, d'un projet de loi portant sur la responsabilité financière et les pouvoirs de l'organisme de surveillance, le Conseil national de commercialisation des produits agricoles, et c'est justement un point dont nous discutons à l'heure actuelle.

Ce sont des choses qui préoccupaient notre gouvernement et votre serviteur, à titre de ministre de l'Agriculture, en 1979. J'ai même eu certains entretiens—peu nombreux—au sujet de cette question avec le président du Conseil—qui s'acquitte toujours très bien de ses fonctions. Cependant, les événements politiques nous ont bien sûr bousculé à ce moment-là. Je sais que mes prédécesseurs et les représentants du Conseil et des trois offices qui relèvent de sa compétence ont eu des entretiens. Ce sont certains de ces problèmes que le gouvernement précédent tentait de résoudre à la toute fin de la dernière législature.

Cependant, je crois qu'il y a là un message. Pour présenter un projet de loi de ce genre, surtout un projet de loi qui retire des pouvoirs qui ont été conférés aux trois offices nationaux existants, il faut bien consulter les intéressés et dégager un consensus.

A l'instar du député, je crois qu'il faut se pencher sur ces questions, et je peux lui garantir que j'y attache beaucoup d'importance, mais je n'ai pas eu beaucoup de temps à ma disposition pour les étudier. J'ai eu un entretien avec le président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles et, en fait, je rencontre cet après-midi les représentants de l'un des offices nationaux.

Cette mesure législative est très importante—à l'instar du travail du Conseil—car elle touche la gestion de l'offre, les producteurs, le secteur en général, les consommateurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral, les associations de producteurs et les provinces sont signataires de ces plans nationaux. J'ai rencontré mes homologues provinciaux à deux reprises et nous avons discuté de certaines modifications qui devraient être apportées à la Loi. Cependant, je ne prendrai aucune décision unilatérale. Je ne vais pas brusquer les choses au sujet des questions que mon collègue, le député d'Algoma, soulève à juste titre. On doit se pencher sur ces questions, mais il faut en discuter au préalable avec les intéressés.

Je peux garantir au député que les choses vont avancer à cet égard. Cependant, j'ai besoin de temps pour m'entretenir avec les membres du Conseil et mes homologues provinciaux et, plus particulièrement, avec les associations de producteurs qui sont régies par cet office. Jusqu'à maintenant, je crois pouvoir affirmer que nous allons de l'avant à plein régime sur d'autres points. Je ne vais pas m'étendre sur les nombreux avantages qui ont été accordés au secteur agro-alimentaire et qui continueront de l'être. Si je le faisais, je risquerais de déclencher une discussion sectaire, ce que je préférerais éviter, sachant que le temps passe.

• (1240)

Est-ce que ces problèmes me préoccupent? Oui. Ont-ils la priorité? Oui. Va-t-on s'y attaquer? Oui.

M. Foster: Monsieur le président, l'article 18(3) permettrait à n'importe quelle association de producteurs de créer des offices de commercialisation avec une bonne planification et avec l'autorisation du Conseil de commercialisation des produits de ferme et du gouvernement. Le ministre s'oppose-t-il à ce que ce paragraphe soit supprimé?

Voilà la question qui se pose d'un côté. Il y a une autre question qui se pose de l'autre. On entend dire de temps en temps que le gouvernement actuel aura tendance à déréglementer et qu'il n'est pas partisan des offices de commercialisation. Étant donné que ce projet de loi crée un nouvel office, le gouvernement compte-t-il finir par se passer des offices de commercialisation lorsqu'un secteur semble être arrivé au stade où il n'en a plus besoin? Par ailleurs, le gouvernement fera-t-il le nécessaire pour permettre à n'importe quelle association de producteurs d'une denrée non réglementée de créer un office de commercialisation?

M. Wise: Monsieur le président, je n'hésite pas du tout à signaler que je n'ai personnellement aucune objection à ce que l'on supprime ce paragraphe. Je donne mon point de vue personnel, mais il ne tient pas compte de la réalité. Je ne suis pas sur le point de dire aux habitants des zones non réglementées par des offices, aux producteurs de denrées agricoles de n'importe quelle contrée du pays, qu'ils n'ont pas à craindre que le gouvernement leur impose un certain type de système de commercialisation. Dans toutes les régions du pays, les producteurs de différentes denrées ne sont tout bonnement pas satisfaits d'entendre un gouvernement ou un ministre faire une telle déclaration. Je respecte leur prise de position. Il faut songer aux personnes qui attendent avec impatience ce genre de mesure législative, les producteurs de tabac, tout en songeant aux préoccupations des autres. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, mais ces préoccupations existent bel et bien. Prétendre qu'elles n'existent pas, c'est ignorer la réalité. Par conséquent, nous tenons compte de la réalité, nous voulons progresser et c'est la façon dont nous procédons.

Par ailleurs, le député d'Algoma soulève le vieux problème des offices de commercialisation. Il vient de la province de l'Ontario, et il sait qu'il existe 40 ou 50 offices de commercialisation, sous une forme ou sous une autre, en Ontario. Beaucoup existent depuis 40, 50 ou 60 ans. Le député sait qu'il existe en tout 130 ou 140 offices de commercialisation dans le pays. Beaucoup de gens croient qu'ils relèvent tous de nous, mais non. Seulement trois offices relèvent de nous, et nous prévoyons un quatrième. C'est un vieil argument politique, que les partis politiques utilisent très bien en Ontario et ailleurs. Si un député en doute, il lui suffit de vérifier au compte rendu. Chaque fois que l'opposition se trouve en difficulté sur le plan politique, elle ressort le vieux sujet des offices de commercialisation. Elle revient à la position que le parti avait adoptée pendant le débat sur les organismes nationaux, en 1970 et en 1971 et je lui demande de songer à la position que mon parti a adoptée sans exception depuis 1976. Nous avons fait campagne à ce sujet je ne sais trop combien de fois.

Nous admettons qu'un organisme qui donne de bons résultats pour un produit pourrait fort bien être désastreux pour un autre. Notre parti n'a pas l'intention d'imposer n'importe quel système de commercialisation à quelque produit que ce soit. Mais nous permettrons par des modifications législatives aux groupes de produits de recourir à cette loi pour choisir eux-mêmes le système de commercialisation qui leur convient. S'il y a le moindre doute à ce sujet—et il ne devrait pas y en avoir parce que je pense que dans quelques minutes on en aura la preuve—je puis remonter à 1979. Nous avons trois offices nationaux relevant du Conseil. L'Office canadien de commercialisation du poulet a d'abord été conçu en 1970 ou 1971. Il y a eu des discussions et des négociations. Nous avons pu, dans le peu de temps que nous avons été au gouvernement—quand j'étais ministre de l'Agriculture—promulguer l'Office canadien de commercialisation du poulet. Les preuves sont là. Notre position au sujet des offices de commercialisation n'est pas à démontrer.

M. Althouse: Monsieur le président, essentiellement, la législation provinciale sert de mécanisme de sélection pour ceux qui demandent à se placer sous un régime national de commercialisation. Le ministre le sait, les producteurs de chaque province doivent d'abord en approuver le principe et l'idée dans les limites de leur province respective. A quoi donc sert réellement cette limitation étant donné que les producteurs doivent commencer par décider dans leur province respective de vendre leurs produits par le truchement d'un office de commercialisation et s'entendre ensuite une seconde fois pour souscrire à un régime national?

Étant donné ces deux préalables de l'acceptabilité d'un régime, pourquoi prescrire encore cette limitation qui ne permet présentement qu'aux producteurs d'œufs et de volailles, et maintenant aux producteurs de tabac, de donner tous les pouvoirs à leur office de commercialisation pour ainsi dire? Cela ne paraît-il pas une restriction injuste imposée aux droits des producteurs qui se sont déjà donné le mal de régler leurs problèmes d'organisation pour s'organiser eux-mêmes et se faire approuver au niveau provincial et ensuite au niveau fédéral? N'auront-ils pas maintenant à se heurter à une autre série d'obstacles? Il leur faut tout d'abord s'entendre et ensuite trouver le temps de réglementer la commercialisation de leur produit. Pourquoi ne reconnaît-il pas tout simplement qu'il existe suffisamment de moyens de s'assurer que l'on s'occupe bien de l'intérêt de la majorité aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau provincial? Avons-nous besoin de ce troisième palier? Est-il disposé à élargir la restriction?

• (1250)

M. Wise: Monsieur le président, essentiellement, le député de Humboldt-Lake Centre soulève la même question que notre collègue, le député d'Algoma. Personnellement, je n'y vois pas de problème. Le système comporte suffisamment de freins et de contrepoids pour éviter toute difficulté. Seulement, soyons réalistes. Il y a encore des producteurs agricoles au Canada qui ne veulent pas d'une libéralisation. Pour ma part, j'en voudrais bien, mais ce serait faire fi de la réalité.

Si nous devions appliquer de nouvelles dispositions qui élargissent la restriction, les tribunes se rempliraient de protestataires. Nous aurions des producteurs sur les marches du Parlement, sur les pelouses et peut-être jusque dans la rue Wellington. Au lieu du petit nombre de députés à la Chambre aujourd'hui, nous en aurions facilement 211. Une soixantaine d'entre eux voudraient prendre part au débat. J'estime que le besoin existe. Donc puisque certaines personnes veulent cette modification, adoptons-la.

Le député propose que nous levions ces restrictions. A vrai dire, monsieur le président, je connais deux autres groupes, les éleveurs de pondeuses et les éleveurs qui fournissent l'Office de commercialisation du poulet, lesquels vont s'organiser dans l'espoir de mettre sur pied un plan national. La loi le prévoit déjà, cependant. Les seuls, à ce que je sache, qui insistent sur ce changement depuis déjà un an, ce sont les producteurs de tabac. Nous avons voulu donner suite à leur requête. Si le député connaît deux ou trois autres groupes de producteurs qui réclament un plan national, je voudrais bien savoir lesquels, car je n'en sais rien pour l'instant.

M. Althouse: Monsieur le président, voilà déjà vingt ans que je discute avec des agriculteurs à ce sujet. Les producteurs ont probablement déjà fait savoir au ministre, comme à moi, que pratiquement rien ne les incite à faire les démarches nécessaires pour mettre sur pied pareille organisation ou même à entamer les pourparlers pour l'établissement d'un tel office tant que les restrictions sont maintenues au niveau national. Il ne leur sert à rien de s'organiser s'ils n'ont pas la haute main sur

leur produit et s'il leur faut se battre pendant trois ou quatre ans ou plus avant d'obtenir de la Chambre des communes qu'elle adopte certains changements. Ils trouvent que la vie est trop courte pour que cela vaille la peine d'entamer le processus.

Les restrictions contenues dans le projet de loi font beaucoup de tort à un grand nombre de producteurs agricoles qui voudraient que leurs produits soient visés par un office national de commercialisation. Ils savent cependant que la situation financière de leur ferme, qui laisse peut-être déjà à désirer, ne fera que s'aggraver s'ils prennent le temps nécessaire pour organiser un office national de commercialisation agricole. Ils savent que cela leur prendra six, huit ou dix ans et ils ne peuvent pas se permettre de perdre tout ce temps monsieur le président. A mon avis, si nous supprimions les restrictions contenues dans la loi, les producteurs de bon nombre de produits se hâteraient de former des offices provinciaux de commercialisation afin de pouvoir immédiatement constituer un organisme national qui fixera des quotas pour l'importation et pour les ventes sur le marché canadien.

A mon avis, les modalités de la loi devraient être modifiées pour que les producteurs agricoles soient traités de la même façon que les autres producteurs du Canada et que ceux qui veulent former un syndicat ou une société. Comme je l'ai dit dans mon discours, nous n'obligeons plus ces gens-là à se présenter à la Chambre des communes et à surmonter toutes sortes d'obstacles. De nos jours, il ne faut plus trois ou quatre ans pour constituer une société, une association ou un syndicat. Il y a des lois qui le permettent et les règlements sont assez explicites. Nous faisons de la discrimination contre la plupart des producteurs de denrées agricoles. Il est temps que nous élargissions la portée de la loi et c'est une bonne occasion.

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Halliday est adopté.)

Le vice-président: L'article 1, modifié, est-il adopté?

M. Althouse: Monsieur le président, je voudrais présenter un amendement supplémentaire à l'amendement proposé. Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-4 en supprimant les lignes 9 et 10 et en les remplaçant par ce qui suit: «autre que le tabac, les œufs, la volaille, le bétail sur pied, les grains, les fruits ou les légumes ou toute partie d'œuf, de volaille, de tabac, de bétail sur pied, de grains, de fruits ou de légumes ne»

Ce serait les nouvelles lignes.

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

M. Wise: Monsieur le président, j'étais en train de me demander ce qui arriverait si personne ne se levait pour dire qu'il est impossible d'accepter l'amendement du député. Nous avons déjà eu de longues discussions sur ce projet de loi. Le député a dit ce qu'il voulait dire, tout comme son collègue, le député d'Algoma. J'ai déjà fait savoir que je n'avais aucun préjugé personnel contre ce qu'il veut, puisque je suis un ancien producteur laitier. J'ai vécu, prospéré et payé mes factures en travaillant dans le cadre d'un système de gestion de la production qui a très bien servi le secteur laitier. Toutefois, je reconnais les différences, et, par conséquent, je vous ramène à la politique du parti, qui existe depuis 1976, selon laquelle un office de commercialisation qui marche bien pour une denrée peut être désastreux pour une autre.

Je remercie le député de son intervention. Je suis conscient des efforts qu'il a consentis pour présenter son sous-amendement, je pense qu'il l'a fait pour donner plus de poids à ses remarques et c'est très bien. Toutefois, je regrette de devoir le rejeter au nom du gouvernement.

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien se lever.

Une voix: Quel amendement?

Le vice-président: Le sous-amendement. Nous ne sommes saisis que d'un seul amendement. Le premier amendement a été adopté. Il s'agit maintenant d'une nouvelle motion que propose le député de Humboldt-Lake Centre. L'amendement est défait puisque personne ne s'est levé.

• (1300)

Des voix: Non.

Le vice-président: Je ne tiendrai pas compte de l'heure. J'ai demandé aux députés de se lever. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien se lever.

(L'amendement de M. Althouse est rejeté par 23 voix contre 8.)

(L'article 1, modifié, est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 04.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE 416E ESCADRON DE CHASSEURS TOUT TEMPS—LA CÉRÉMONIE MARQUANT LA FIN DES ACTIVITÉS

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, c'est la première fois que je m'adresse à la Chambre et je vais être bref. J'aimerais annoncer la fin d'une ère dans ma circonscription de Northumberland-Miramichi: à la fin du mois de décembre prochain, le 416e escadron de chasseurs tout temps cessera toute activité comme unité de manœuvre à la base des Forces armées canadiennes, à Chatham.

Au cours d'une cérémonie spéciale en fin de semaine, son drapeau sera enchâssé, un piédestral sera érigé et un avion Voodoo CF-101 sera dédié à la base et aux gens de Miramichi. Les cadres, hommes et femmes, qui ont appartenu à cet escadron au fil des ans ont bien servi le NORAD et la sécurité du Canada. Si le Règlement de la Chambre le permettait, je leur rendrais hommage.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES ÉTATS-UNIS—LES RAPPORTS INDIQUANT QUE LES EXPORTATIONS SERAIENT MENACÉES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous apprenons que des représentants de l'industrie alimentaire des États-Unis songent à réduire les importations de toute une variété de produits agricoles canadiens dont la valeur atteint 1.5 milliard de dollars. Les dépêches indiquent également que le président Reagan appuie personnellement la campagne des producteurs de porc qui vise à faire échec aux exportations canadiennes. Ceux-ci ont également demandé au Comité international des échanges d'imposer des droits compensatoires. Depuis le début de l'année, la valeur de nos exportations aurait rapporté 500 millions aux agriculteurs canadiens. Le gouvernement canadien devrait tenter immédiatement d'empêcher l'imposition de ces droits aux dépens des exportations canadiennes aux États-Unis. Le ministre du Commerce international (M. Kelleher) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) devraient intervenir directement auprès des principaux responsables de l'administration Reagan à Washington.

Le premier ministre (M. Mulroney) a affirmé que ses rapports avec le président étaient des plus harmonieux. Si tel est le cas, pourquoi le président a-t-il interdit nos exportations de sucre aux États-Unis? Pourquoi le gouvernement de ce pays a-t-il entrepris d'arrêter également nos exportations de fruits? Et pourquoi fait-il enquête pour mettre un terme à celles de poisson? Il faut donc se demander si ces relations harmonieuses entre notre premier ministre et le président américain ne sont pas à sens unique?

LA FAUNE

LA MORT DES CARIBOUS—ON DEMANDE QUE QUÉBEC FASSE ENQUÊTE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le mois dernier les Canadiens ont appris avec horreur la mort de plus de 10,000 caribous noyés en tentant de traverser les rivières Caniapiscau et Koksoak lors de leur migration annuelle. Les autochtones de cette région comptent sur les troupeaux de caribous pour se nourrir et assurer leur subsistance. La tragédie semble encore pire quand on songe qu'elle aurait pu être évitée.

Il y a plus de 10 ans, le biologiste Alexander Banfield prédisait que le projet hydro-électrique de la baie James aurait des conséquences catastrophiques non seulement pour les caribous de la région, mais aussi pour d'autres espèces. En outre, les chefs autochtones avaient réclamé avant l'incident la construction de barrages pour protéger les troupeaux contre la crue des eaux.

Il importe de savoir clairement ce qui a provoqué la mort des caribous. De nombreuses raisons ont été invoquées, mais aucune n'est convaincante. Je demande donc au premier ministre (M. Mulroney) à titre de député de la région touchée et à la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) de recommander instamment à leurs homologues provinciaux au Québec de lancer une enquête publique pour trouver les causes précises de la catastrophe afin qu'elle ne se reproduise jamais plus.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDE—LA RECONNAISSANCE D'UN JOURNALISTE CANADIEN ENVERS LE MINISTRE ET SES FONCTIONNAIRES POUR LES EFFORTS ACCOMPLIS

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, j'ai lu la note de M. Jonathan Mann, ce journaliste canadien qui a fait un bref séjour dans une prison indienne. Il y exprime sa profonde reconnaissance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'obtenir son élargissement, après qu'il eut été emprisonné pour être entré illégalement au Pendjab.

Il ajoute qu'au cours des six jours pendant lesquels il a été détenu par la police, il a eu des contacts réguliers avec le deuxième secrétaire de notre Haut-Commissariat à New Delhi. Ces efforts ont été discrets et ont fait peu de bruit. En outre, l'activité diplomatique prudente déployée par le haut-commissaire au cours de ces six jours ont grandement contribué à sa libération.

Comme le ministre, ses collaborateurs et le haut-commissaire ont déployé en l'occurrence des efforts couronnés de succès, j'espère qu'ils en déploient de semblables, s'il y a lieu, au profit du mari d'une résidente de ma circonscription, Mme Alice Kozumplik. Michael Kozumplik a été arrêté en Tchécoslovaquie pour un délit vraisemblablement mineur lui aussi. Il est détenu depuis la mi-août.

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, cette 33e législature est dédiée à la réconciliation nationale. Il est de mon devoir cet après-midi de rappeler aux députés une injustice de longue date que le gouvernement du Canada doit absolument réparer.

L'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise a informé hier les Canadiens que leur collectivité avait subi des préjudices durant la Seconde Guerre mondiale pour des raisons politiques et non pas pour des raisons de sécurité nationale. Le gouvernement libéral d'alors a décidé d'exproprier et d'interner les Canadiens d'origine japonaise malgré les avis contraires des autorités militaires et policières qui s'inquiétaient davantage des attaques racistes dont pourrait être victime cette minorité visible que des activités subversives qu'elle pourrait mener.

On a alors foulé aux pieds les nobles principes démocratiques, puisque des milliers de Canadiens d'origine japonaise ont dû quitter leurs maisons et se résoudre à voir le gouvernement canadien saisir leurs biens. Ce fait a été reconnu par l'ancien gouvernement libéral qui a dit regretter les événements d'alors. Le premier ministre (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, a demandé davantage en juin dernier lorsqu'il a réclamé des excuses officielles de la part du premier ministre sortant. Maintenant qu'il a le pouvoir de redresser les torts causés aux Canadiens d'origine japonaise, il est de son devoir en tant que premier ministre de s'assurer que le Parlement soit saisi d'une motion renfermant des excuses officielles pour les injustices perpétrées et prévoyant la tenue des négociations voulues pour établir les indemnités à verser.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'AUGMENTATION DU COÛT DE L'ESSENCE

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, le 8 novembre dernier le ministre des Finances (M. Wilson) augmentait le coût de la taxe sur l'essence de 10c. de plus le gallon ou de 0.2c. de plus le litre.

Ce qui est étonnant dans cette augmentation incroyable et injustifiée du prix de l'essence, c'est qu'elle ne soit pas partagée avec les provinces ou les petits détaillants. Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est le silence du député de Duvernay (M. Della Noce) qui, tout au long de la dernière campagne électorale, a prétendu s'être battu pour le respect des droits des petits détaillants et qui, pourtant, approuve par son silence cette menace punitive pour les détaillants et les automobilistes. Le silence de l'honorable député, monsieur le Président, est fort éloquent.

Qui aurait cru que ce député qui disait à tout le monde que l'on entendrait parler de lui à Ottawa ne se ferait plus entendre? Pas un mot, monsieur le Président! Il aurait pu au moins défendre son gouvernement, mais pas un mot! Il aurait pu défendre les détaillants et les automobilistes, mais pas un mot!

Il semble, monsieur le Président, que le député de Duvernay a accepté la règle du silence sûrement inspirée par le vice-premier ministre.

Article 21 du Règlement

Il est probable que la prochaine fois que l'on entendra parler du nouveau député de Duvernay ce sera le soir de sa défaite aux prochaines élections.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES HOMMES D'ÂGE MOYEN QUI SONT CHÔMEURS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je veux plaider en faveur d'une minorité invisible—les hommes d'un certain âge qui sont chômeurs. Plus de 60,000 Canadiens âgés de 55 à 65 ans reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Lorsqu'on ajoute ce nombre à celui des hommes âgés de 45 à 55 ans se trouvant dans la même situation, on obtient un total d'environ 200,000. On peut encore grossir ce chiffre en y ajoutant ceux qui ont été trop découragés par les rejets continuels pour continuer à chercher un emploi. Ensemble, ces hommes forment la plus grande prison du Canada. Elle n'a pas de murs, pas de barreaux. Elle contient toutefois plus d'un quart de million d'hommes. Ces hommes sont prisonniers du désespoir causé par la perspective de ne plus jamais avoir un emploi. Ils forment une minorité invisible dont on ne tient pas compte.

Comme les femmes se trouvant dans la même catégorie d'âge, ces hommes ont besoin d'action positive pour abattre les barrières du «vieillissement», forme de discrimination sociale efficace contre laquelle on est très mal protégé.

Je connais bien des hommes, surtout dans la circonscription de Scarborough-Ouest, qui sont dans cette situation. Ils n'essaient pas d'obtenir des bourses ni des subventions, avantages ou privilèges. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur offre des occasions.

* * *

• (1410)

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA PRÉSENCE DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE À L'ASSEMBLÉE DE L'ATLANTIQUE NORD

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur, tout dernièrement, de diriger la délégation de quinze personnes que le Canada a envoyée à la trente et unième session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord à Bruxelles. Nous avons rencontré les délégations des autres pays de l'OTAN afin de prendre connaissance d'un rapport fort important sur les armements nucléaires en Europe, d'étudier la nouvelle stratégie de l'OTAN et d'échanger des vues sur l'état de l'alliance.

La plupart des membres de notre délégation assistaient à ces séances pour la première fois. Mais cela n'a pas empêché le Canada d'être représenté aux cinq comités de travail de l'Assemblée. Je tiens à déclarer, devant la Chambre, que le Canada a tout lieu d'être fier du travail que notre délégation a abattu aux comités et pendant les séances plénières. Je voudrais surtout faire mention du rapport sur la sécurité au sein de l'alliance présenté, au nom du député de Darmouth-Halifax (M. Forrestall), rapporteur du comité militaire, et du rapport

Article 21 du Règlement

traitant de la science et de la politique présenté par le sénateur Tom Lefebvre, rapporteur du comité scientifique et technique.

Nous en avons profité pour rassurer nos alliés en leur déclarant que le gouvernement actuel soutenait fermement l'OTAN et que les objectifs qu'il poursuit sont fermement et clairement établis: défendre la liberté et sauvegarder la paix, se joindre aux autres pays pour stopper la prolifération des armes nucléaires, empêcher la mise au point et l'utilisation de nouvelles armes et, enfin, bâtir, avec la collaboration de nos alliés de l'OTAN, une économie mondiale plus saine.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SOCIÉTÉ AIR CANADA—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, la société Air Canada a déposé une plainte fallacieuse et tâtillonne auprès du Conseil canadien des relations du travail, accusant l'Association canadienne des employés du transport aérien de se préparer à la grève, alors que les négociations collectives sont en cours censément parce que ses membres porteraient des macarons syndicaux au travail, ce qui est autorisé dans les bulletins mêmes d'Air Canada, qu'ils refuseraient des nominations temporaires à des postes de gestion, alors que ces nominations se font sur une base volontaire, et qu'ils auraient convenu de refuser de faire des heures supplémentaires, ce qui est absolument faux.

Je demanderais au ministre des Transports de s'assurer que la société Air Canada mène de véritables négociations avec les syndicats de ses employés, et particulièrement avec l'ACETA, afin de garantir qu'il n'y aura pas d'interruption de service au cours de la période des Fêtes.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les dix comités consultatifs provinciaux progressistes conservateurs mis sur pied par le premier ministre (M. Mulroney) pour veiller à ce que les membres du parti obtiennent les milliers d'emplois à la disposition du premier ministre ou de ses ministres contredit totalement la déclaration à propos du favoritisme que le premier ministre a faite au cours de la campagne électorale.

Dans le numéro de novembre de la revue *Saturday Night*, le premier ministre du Canada a déclaré, en réponse à une question de Ian Macdonald au sujet des $300,000 que le parti conservateur a recueillis en 1972 pour persuader Claude Wagner de se présenter sous la bannière conservatrice aux élections fédérales:

> Je ne vois absolument rien de choquant dans cette affaire.

Dans le même article du *Saturday Night*, M. Macdonald signale qu'au cours de la campagne à la direction du parti de 1976, le premier ministre aimait beaucoup citer les propos du sénateur Allister Grosart au sujet du favoritisme. Voici les paroles que le premier ministre a citées dans *Saturday Night*:

> Ce parti tient à mettre les deux pieds dans l'assiette au beurre.

En créant les comités consultatifs provinciaux, le premier ministre a mis en place tout un mécanisme pour permettre à son parti de mettre les deux pieds dans l'assiette au beurre, conformément à ses ambitions de 1976, et ce n'est pas en nommant un libéral éminent ou un néo-démocrate de renom à des postes diplomatiques qu'il convaincra la Chambre ou les Canadiens du contraire. Il faudrait abolir immédiatement ces comités consultatifs provinciaux avant que la situation n'empire.

* * *

LES PIPE-LINES

LE PROJET DE GAZODUC DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur les fausses promesses faites par le parti conservateur durant la dernière campagne électorale. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a promis une subvention de 325 millions de dollars au projet de gazoduc de l'Île de Vancouver. De son côté, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Schellenberger) a promis plus d'un demi-milliard. Quant au candidat conservateur battu dans la circonscription de Comox-Powell River, il avait promis une subvention tout aussi généreuse. La semaine dernière à la Chambre, répondant à une question du député de Nanaïmo-Alberni, la ministre de l'Énergie a déclaré que ce projet était en suspens.

Elle a mis le gazoduc en suspens comme elle a suspendu un investissement de 800 millions dans une usine d'engrais de Powell River. Elle a effectivement mis en suspens 20,000 années-personnes de travail sur le projet de gazoduc et empêché les habitants de l'Île de Vancouver d'être alimentés en gaz naturel. En réalité, la ministre de l'Énergie du parti conservateur a démontré à quel point les promesses électorales étaient spécieuses et comment les Canadiens, la Colombie-Britannique et l'Île de Vancouver avaient été trahis. Elle a également fait partir vers la Thaïlande ou le Mexique un investissement de 800 millions dans une usine d'engrais. J'exhorte le Gouvernement à revoir sa position et à appuyer ce projet des plus utiles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA PROPOSITION D'UN GEL DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais présenter mes condoléances au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a été convoqué au bureau du premier ministre où il s'est fait taper sur les doigts à cause de ce que les conservateurs pensent de la presse. Pour la première fois depuis longtemps, je suis d'accord avec le *Toronto Sun* d'aujourd'hui, qui a surnommé le premier ministre «Benito Mussolroney». Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il demander au comité permanent des affaires extérieures et de la défence nationale d'autoriser les députés à étudier la question du désarmement nucléaire? Il y aura un autre vote aux Nations Unies d'ici trois semaines et 81 députés du parti du ministre ont fait valoir qu'il faudrait imposer un gel de l'armement nucléaire.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je comprends que le député de Saint-Maurice m'envie de pouvoir aller dans le bureau de mon chef pour avoir une conversation cordiale avec lui.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Bien sûr, je ne peux pas dire si ce que les journaux prétendent au sujet de ses rapports avec son chef est vrai, mais sachant que cela l'intéresse profondément, je peux assurer au député que, pour la première fois de son existence, Southam News a imprimé ce matin un article faux d'un bout à l'autre.

Quant à la question du député, si j'ai bien compris, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale doit tenir sa séance d'organisation aujourd'hui. Je suppose que le budget supplémentaire lui sera présenté. Nous serons prêts à en discuter à ce moment-là. L'ancien ministre doit également savoir que, contrairement aux habitudes de son gouvernement et de son parti, nous avons annoncé un examen parlementaire approfondi et public de tous les aspects des relations internationales du Canada. Cela englobe les questions qu'il a posées ici aujourd'hui.

M. le Président: Je vais laisser le député de Saint-Maurice poser une question supplémentaire, mais je lui demanderais cette fois de rattacher le préambule à la question.

ON DEMANDE QUE DES AMBASSADEURS CANADIENS COMPARAISSENT DEVANT LE COMITÉ

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en ce qui concerne la Chambre des communes, je voudrais seulement dire que mon chef n'a pas été obligé de placer des députés entre lui et moi comme l'a fait son propre chef.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Je voudrais savoir de la part du très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il permettra aux membres de ce comité de faire entendre devant le comité très bientôt son ambassadeur à l'ONU et son ambassadeur pour le désarmement, deux personnes qui ont exprimé clairement depuis très longtemps leurs vues en disant qu'un gel nucléaire devrait être mis en place immédiatement.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre gros problème, c'est que nous avons du mal à trouver de la place pour tous nos députés. Du côté des banquettes libérales, tous les députés peuvent s'asseoir l'un à côté de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Quant à la demande de faire comparaître l'ambassadeur Lewis et l'ambassadeur Roche devant le comité permanent, je suis sûr que si le comité en fait la demande, ils se feront un plaisir de venir. Ils parleront alors à titre de représentants du gouvernement, rôle qu'ils jouent de façon efficace et énergique aux Nations Unies et ailleurs.

• (1420)

M. Chrétien: Monsieur le Président, je voulais seulement dire au député que M. Stanfield avait placé M. Diefenbaker plus près de lui que le premier ministre a placé le très honorable député.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Chrétien: C'est un fait historique. Je n'y peux rien. Je regrette d'avoir aussi bonne mémoire.

LA RENCONTRE PRÉVUE ENTRE LES REPRÉSENTANTS AMÉRICAIN ET RUSSE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le très honorable député a-t-il quelque chose à nous annoncer aujourd'hui au sujet de la rencontre qui aura lieu en janvier prochain entre le secrétaire d'État, M. Shultz et M. Gromyko? A-t-il quelque chose à nous dire au sujet de la nature de cette rencontre et des entretiens auxquels elle donnera lieu? Entameront-ils de nouvelles négociations sur le désarmement ou bien poursuivront-ils les précédentes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a plusieurs collaborateurs qui sont plus près de lui que le député de Saint-Maurice.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons tous été à la fois très soulagés et réconfortés d'apprendre que les dirigeants de l'URSS et des États-Unis ont accepté de se rencontrer pour discuter du désarmement nucléaire, et plus particulièrement des moyens d'éloigner l'épée de Damoclès qui menace la planète. Si j'ai bien compris, il s'agira d'une nouvelle série d'entretiens plutôt que de la poursuite des entretiens déjà amorcés. C'est là, selon moi, un nouveau départ, une percée pour ainsi dire, et je me fais certainement le porte-parole de tous les députés à la Chambre des communes en applaudissant à l'initiative des dirigeants de l'Union soviétique et des États-Unis.

Questions orales

L'ACCÈS À L'INFORMATION

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES LIGNES DIRECTRICES TOUCHANT LA PRESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a quelques jours j'ai interrogé le premier ministre au sujet de l'obsession du secret au sein du gouvernement et il m'a assuré, pour reprendre ses termes, que la presse constitue un pilier indispensable de notre démocratie parlementaire, et qu'il veut qu'elle puisse jouer pleinement son rôle.

Moins de 48 heures après ces assurances, nous voyons le vice-premier ministre se faufiler dans les couloirs de nos bâtiments qu'il connaît si bien, empruntant des circuits tortueux pour éviter la presse. Et nous voyons le ministre des Finances faire la leçon aux médias qui ont critiqué son mini-budget.

Le premier ministre s'est engagé à rencontrer les médias demain pour leur donner des lignes directrices. Est-ce qu'il ne voudrais pas reconnaître que cela ne concerne pas seulement les médias, si importants soient-ils pour l'information des Canadiens, mais aussi le Parlement. Est-ce qu'il ne voudrait pas déposer immédiatement ces lignes directrices au Parlement, pour donner aux élus l'assurance que les ministres et les fonctionnaires pourront parler librement aux médias, sans crainte ni représailles?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mais cela va me faire plaisir de déposer toute documentation ayant trait à la question que soulève le très honorable chef de l'opposition. Effectivement, j'ai l'intention de rencontrer les membres de la presse demain. J'espère être en mesure de déposer à ce moment-là les paramètres de nos initiatives, et je les déposerai le plus rapidement possible ici également.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE GROUPE CONSULTATIF—ON DEMANDE L'INTERVENTION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à propos du droit des Canadiens à l'information, je m'inquiète un peu des suppressions dont il est question pour Radio-Canada et qui concernent des collectivités isolées du grand Nord et de certaines régions de l'Ouest, où il y a des agriculteurs et des pêcheurs. J'aimerais que le premier ministre garantisse, s'il le veut bien, que le comité des coupures à Radio-Canada, constitué de spécialistes de l'extérieur, rendra compte au Parlement. Veut-il également autoriser les directeurs régionaux de Radio-Canada à comparaître devant un comité parlementaire, pour nous assurer que la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire ne sera pas amputée par ces coupures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'est certainement pas dans les habitudes du très hon. chef de l'opposition de déformer des informations fondamentales. Je croyais avoir bien dit que le groupe consultatif—et je suppose que c'est de ce groupe-là qu'il veut parler—n'était rien d'autre qu'un groupe consultatif, et que toutes les décisions de compression de dépenses seraient prises par Radio-Canada. Puis-je ajouter que lorsque M. Juneau a visité le ministre, je crois me souvenir de l'avoir entendu dire dans la mêlée qu'en période de difficultés financières, il serait enfantin de supposer que Radio-Canada échapperait à l'application raisonnable des mêmes principes. Nous essayons de procéder équitablement quand nous cherchons à ramener un peu de bon sens dans les finances publiques, qui ont été mises sans dessus-dessous par 20 ans de gabégie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IDÉE D'UN IMPÔT MINIMUM POUR LES CANADIENS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me suis certes réjoui d'entendre le premier ministre parler d'équité cet après-midi. Je voudrais l'interroger sur l'impôt minimum à faire payer aux Canadiens les mieux rémunérés. Je suis sûr que le premier ministre se souvient très précisément d'avoir fait une observation intéressante, un certain soir de l'été dernier, à propos de tous ces Canadiens très bien rémunérés qui ne payent pas d'impôt. Si je ne m'abuse, il a dit alors qu'il fallait faire payer les riches, et largement. Toutefois, selon les journaux d'aujourd'hui le ministre des Finances aurait dit que le gouvernement, n'est pas nécessairement acquis à l'idée d'un impôt minimum. Enfin, il l'accepte assez bien, mais la décision n'est pas prise. Allons-nous faire payer un impôt minimum aux Canadiens ayant un revenu élevé et, dans l'affirmative, quand le ferons-nous?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis déçu que le chef du Nouveau parti démocratique fasse allusion à cette soirée de l'été dernier. Il n'était pas censé en parler publiquement. Cela devait demeurer secret.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: A vrai dire, la soirée fut très agréable. Le chef du NPD et moi l'avons beaucoup appréciée.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Franchement, je pense que lui et moi y avons trouvé autant de plaisir que le député de Saint-Maurice.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Pardon, monsieur le Président.

En m'engageant ce soir-là à exiger un impôt minimum j'ai agi selon le sentiment d'équité qui nous inspire tous les deux. Nous allons y donner suite.

LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA DISPOSITION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le Premier ministre regrette sans doute amèrement qu'il ne soit pas agi d'un tête-à-tête, si j'ose dire. En fait, de huit à dix millions de Canadiens l'ont vu et entendu quand il a promis d'établir un impôt minimum.

Je prends autant de plaisir que lui à son badinage . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . mais, monsieur le Président, comme le gouvernement a déjà majoré d'environ $500 par famille les impôts que paient les Canadiens ordinaires et qui comprennent les majorations des impôts indirects, de l'impôt fédéral, de la taxe de vente fédérale, de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur l'essence, le premier ministre est-il en mesure de nous annoncer qu'il va frapper les catégories supérieures de revenus avant Noël d'un impôt équivalent afin que ces Canadiens assument une juste part de la charge?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le député ne sera pas déçu des dispositions que nous allons proposer dans un budget pour établir la justice dans l'imposition, ce qui consiste à toujours faire payer aux contribuables leur juste part d'impôts.

Mon collègue mentionne les hausses d'impôt que les Canadiens ont pu subir. J'aimerais l'entendre parler des mesures avantageuses qui ont été proposées pour les veuves et les anciens combattants, et de l'aide que notre gouvernement a annoncée à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs.

• (1430)

ON DEMANDE QUE L'IMPÔT SOIT EXIGÉ AVANT NOËL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, l'amabilité, la courtoisie et le charme sont de merveilleuses vertus, aussi bien sur la scène politique que dans les relations personnelles mais étant donné que nous avons le devoir à la Chambre d'être non seulement polis mais aussi justes, que le gouvernement songe maintenant à s'en prendre aux Canadiens de plus de 55 ans et aux soi-disants profiteurs de l'assurance-chômage, et qu'il a augmenté de $500 l'impôt de la famille moyenne, le premier ministre conviendra-t-il qu'il a déjà imposé un fardeau fiscal passablement lourd aux Canadiens ordinaires? Pourquoi n'exigerait-il pas avant Noël un impôt minimal du reste des Canadiens, de sorte que les riches assument enfin leur part du fardeau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je reconnais volontiers que l'impôt des particuliers, et surtout des Canadiens à faible et moyen revenus, est trop élevé. Ces contribuables assument une part injuste des dépenses gouvernementales qui n'ont absolument pas connu de bornes ces vingt dernières années. Ces Canadiens participent au service de la dette qui a été imposée à des générations de jeunes Canadiens. C'est là le fardeau dont nous voulons nous débarrasser afin que notre pays connaisse une nouvelle prospérité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon honorable ami parle avec raison de la nécessité d'être juste. Je crois n'être en désaccord avec lui qu'en ce qui concerne le calendrier. Il demande que cela se fasse avant Noël; je lui donne l'assurance que ce sera dans le prochain budget.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LES NOMINATIONS POLITIQUES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai lu dans la presse que le gouvernement conservateur vit sur un grand pied et qu'un comité a été constitué—dont le directeur de l'Hôtel Ritz-Carleton de Montréal est l'un des membres éminents—en vue de conseiller le gouvernement sur les nominations politiques effectuées dans la province de Québec. Cette initiative donnera sans nul doute une certaine élégance à l'assiette au beurre. Cependant, il n'en demeure pas moins . . .

M. le Président: A l'ordre. Les beaux mercredis semblent désormais se dérouler le jeudi. La première série de questions a duré environ quatre ou cinq minutes de plus que normal et c'est pourquoi je dois demander au député de bien vouloir poser sa question.

M. Tobin: Vous devriez traiter les députés de l'opposition de la même façon que le premier ministre.

M. le Président: Je serai ravi que questions et réponses soient également brèves.

M. Johnston: Je vous remercie, monsieur le Président. Durant la campagne et en cette soirée de l'été dernier dont il a été question, devant huit ou neuf millions de téléspectateurs, le premier ministre a déclaré aux Canadiens que les nominations politiques à des postes qui auraient une influence déterminante sur notre vie devraient être soumises à l'approbation d'un comité de parlementaires.

Quel rapport y aura-t-il entre le groupe de Ritz-Carleton, par exemple, et un comité de la Chambre? Ou le premier ministre a-t-il renoncé tout à fait à l'idée de créer ce comité parlementaire en vue d'approuver les nominations politiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a parlé de l'élégance du Ritz. Il n'y a aucune comparaison possible avec celle de la démonstration d'amitié dont nous avons été témoins lors des retrouvailles, l'autre jour, à l'occasion d'une soirée donnée en l'honneur du député.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous avons l'intention de proposer des dispositions en vertu desquelles les parlementaires seront appelés à critiquer ou du moins à analyser les candidatures et le dossier des candidats aux nominations politiques. Je me suis entretenu avec le leader parlementaire du gouvernement dans le but de trouver un procédé satisfaisant. Comme nous nous sommes préoccupés avant tout de questions économiques, nous avons fait peu de nominations—celle de Stephen Lewis au poste d'ambassadeur à l'ONU et celle de Bruce Phillips, aujourd'hui, au poste de ministre conseiller à Washington, ce qui prouve l'excellente qualité . . .

M. le Président: En toute déférence envers le premier ministre, je dois être juste à l'égard de tous les partis de la Chambre et demander aux députés d'être brefs.

LA CRÉATION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire. Quand pouvons-nous espérer la création de ce comité de la Chambre et quelle sera sa composition? En outre, de l'avis du premier ministre, quels organismes, quelles commissions et autres nominations auront une influence déterminante sur la vie de tous les Canadiens? Nous voulons disposer de certains critères en vue d'évaluer leur rendement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le leader parlementaire s'entretiendra avec ses collègues en vue d'élaborer des directives justes et utiles à cet égard. Il s'agit d'un projet nouveau mais qui sera avantageux pour la Chambre des communes.

M. Broadbent: Et Charlie Lynch?

M. Mulroney: Pour ce qui est de Charlie Lynch, nous ne pouvons rien faire parce qu'il est protégé par la Charte des droits et des libertés.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier, Statistique Canada a annoncé que 100,000 personnes ne sont pas incluses dans les statistiques officielles de 1.3 million de chômeurs ici au Canada. Elles ne sont pas incluses parce qu'elles sont complètement découragées et ont cessé de chercher de l'emploi, mais elles veulent travailler.

Ma question est la suivante: quelles mesures concrètes la ministre va-t-elle prendre pour assurer aux 100,000 chômeurs que l'objectif numéro un de ce gouvernement est bel et bien la création d'emplois, ici, au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, selon un rapport de Statistique Canada, 100,000 travailleurs canadiens auraient renoncé à chercher du travail en septembre. En mars dernier, ils avaient été 300,000 à prendre cette décision. C'est une tragédie qui se répète et à laquelle il faut trouver une solution. Cependant, la situation s'explique en partie par l'échec des vieux remèdes. En procédant à des consultations systématiques, nous voulons redonner confiance dans l'économie, concevoir de nouveaux programmes et de nouvelles méthodes qui devraient résoudre ces graves problèmes.

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE—LA LISTE DES EMPLOIS OFFERTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il faut faire confiance à l'entreprise. L'autre jour, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante déclarait qu'il existait 170,000 emplois à combler.

Ce matin, la Fédération a refusé de révéler les noms des entreprises à la recherche de travailleurs parce qu'elles ne veulent pas que n'importe qui se précipite chez elles pour réclamer du travail. La ministre voudrait-elle demander expressément à la Fédération de publier la liste des entreprises qui ont des postes à combler afin que les chômeurs puissent savoir où s'adresser? N'est-ce pas le devoir de la ministre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes convenus avec la Fédération canadienne de l'entreprises indépendante d'établir un système pour aider les chômeurs à postuler les emplois mentionnés dans le rapport. Autrement dit, chaque Centre d'emploi du Canada désignera une personne pour collaborer avec un représentant des petites entreprises désignée par la Fédération. Ensemble, ils vont diriger les personnes en chômage vers les emplois disponibles.

* * *

LA DÉRIVATION GARRISON

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES À L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait aux déclarations de l'ambassadeur des États-Unis au sujet de la question très grave du projet de dérivation Garrison. Comme le ministre le sait, l'ambassadeur des États-Unis, qui exprimait peut-être une opinion personnelle, a déclaré que, à son avis, il ne s'agit pas d'une question vraiment importante. Le secrétaire d'État sait fort bien que la question préoccupe grandement les Manitobains et tous les Canadiens. A-t-il eu des entretiens avec l'ambassadeur des États-Unis pour lui faire comprendre que le Canada ne prend pas ce projet à la légère? En outre, a-t-il abordé la question avec le secrétaire d'État des États-Unis pour s'assurer que les Américains comprennent parfaitement que ce projet ne doit pas être réalisé à cause des graves effets économiques et écologiques qu'il aurait au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de parler du projet Garrison au secrétaire d'État américain au début de l'automne et d'exprimer la vive inquiétude du Canada. Plus récemment encore, hier plus précisément, des représentants du gouvernement canadien et du gouvernement manitobain ont remis aux représentants américains une note diplomatique exposant les inquiétudes du Canada au sujet du projet Garrison et réclamant certaines assurances. Nous les avons reçues. Les États-Unis ne prendront aucune initiative à la suite des audiences qui se poursuivent actuellement sans avoir sérieusement consulté le Canada.

• (1440)

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE LA NOTE DIPLOMATIQUE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Je remercie le ministre de sa réponse, monsieur le Président. Il n'a cependant toujours pas dit s'il avait été effectivement en contact avec l'ambassadeur des États-Unis qui après tout se trouve être un important canal de communication avec Washington, du moins depuis l'ambassade à Ottawa. Quant à cette note diplomatique, qui est d'une importance capitale, le ministre serait-il disposé à la déposer au Parlement pour que les Manitobains et tous les députés à la Chambre connaissent exactement la nature de la réaction canadienne au rapport technique, étant donné qu'il a de très importantes incidences sur les intérêts économiques et écologiques de notre province et du pays tout entier?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me faudra vérifier les précédents quant à la possibilité de déposer une note qui a été préparée conjointement par notre gouvernement et celui d'une province canadienne. Si cela est possible, et s'il est conforme aux usages de notre Parlement de déposer des notes de ce genre, nous le ferons certainement. Il va sans dire que notre gouvernement sollicite la collaboration active des députés des deux côtés de la Chambre et même des autorités de toutes les provinces afin de veiller à ce qu'on ne fasse rien dans le cadre du projet de dérivation Garrison qui mette en danger les intérêts canadiens.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE MONTANT DES PRESTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a quelques instants, elle a répondu à mon collègue, le député de Yorton-Melville, qu'elle s'accorde à penser avec la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qu'il y avait 170,000 emplois disponibles au Canada, même si ni la ministre ni la Fédération ne savent où sont ces emplois. Dans le document gouvernemental intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada», le gouvernement déclare que le régime d'assurance-chômage peut dissuader les chômeurs de chercher du travail. Cela ressemble beaucoup à l'affirmation faite par la Fédération selon laquelle il y a des travailleurs au Canada qui ne sont pas prêts à accepter une baisse de revenu pour obtenir du travail et que c'est la faute du régime d'assurance-chômage. La ministre pense-t-elle comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes que le régime d'assurance-chômage est déjà beaucoup trop généreux, même si le prestataire moyen l'année dernière avait un revenu inférieur de $2,000 au seuil de la pauvreté? Si elle n'est pas d'accord, pourquoi a-t-elle approuvé que son gouvernement impose la compression budgétaire la plus importante au régime d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déclaré il y a quelques instants que nous collaborerions avec le secteur privé, notamment avec la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, pour déterminer où sont ces 170,000 emplois et dans combien de temps les chômeurs pourront les occuper pour qu'ils cessent de percevoir des prestations d'assurance-chômage et réintègrent la main-d'œuvre active. J'espère que le député sera d'accord là-dessus.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il n'y a rien de nouveau là-dedans. C'est ce que fait le système actuel.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): La ministre m'a signalé hier que, malgré l'étude menée par son ministère au sujet des accusations de fraude portées contre ceux qui n'ont plus droit aux prestations, elle continuait de s'intéresser au sort des travailleurs âgés du Canada. Dans ce cas, la ministre peut-elle nous dire pourquoi elle a déjà approuvé des compressions budgétaires qui frappent les prestataires de cette catégorie? Ces compressions représenteront une économie de 30 millions de dollars pour le gouvernement, mais ce sera au détriment de travailleurs qui seront obligés de se servir de l'argent qu'ils ont économisé sur leurs pensions de retraite avant de réclamer des prestations d'assurance-chômage.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit au député et à certains de ses collègues l'autre jour que le but des entrevues était d'aider les gens à trouver du travail.

M. Rodriguez: Il n'y a pas d'emplois.

Mlle MacDonald: Le député affirme qu'il n'y a pas d'emplois. Nous pouvons au moins essayer d'activer les choses en rétablissant la confiance dans l'économie, en attirant des investissements, en créant de nouveaux emplois et en les comblant.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Vous voulez simplement cesser de leur verser des prestations!

Mlle MacDonald: Je sais que le député aborderait le problème tout autrement.

Questions orales

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE OÙ EN EST LE DOSSIER RELATIF AU REMBOURSEMENT DES PERTES DE RÉCOLTES DANS CERTAINES RÉGIONS DU QUÉBEC

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre où en est rendu le dossier qui traite sur le remboursement des pertes de récoltes qui ont affecté certaines régions du Québec au cours de l'année 1983?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, mon collègue parle parle des pertes de récoltes au Québec. Je voudrais lui dire, monsieur le Président, que lors d'un voyage à Québec, j'ai pu parler de cette question avec mon homologue provincial. J'ai eu également l'occasion de parler au président de l'UPA et j'ai ensuite demandé aux fonctionnaires du ministère d'étudier ces pertes. Lorsque leur étude sera terminée, dans deux ou trois semaines, je lirai le rapport et je tenterai d'en discuter avec le ministre de l'Agriculture du Québec.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, en réponse à une question du député de Mount Royal, la ministre a déclaré que le cabinet étudierait les recommandations du rapport Abella et déciderait s'il convenait de légiférer pour assurer l'égalité d'accès à l'emploi. Dans le même esprit, son chef a déclaré au chef de l'opposition que: «une juste représentation des femmes dans tout le gouvernement ... nécessitera peut-être des mesures législatives que nous présenterons chaque fois que ce sera nécessaire». La ministre pourrait-elle nous dire laquelle des deux positions énoncées hier est la bonne, la sienne ou celle du premier ministre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je puis affirmer à la députée qu'il n'y a absolument aucune différence entre la position du premier ministre et la mienne ou celle de tout autre membre du cabinet, du gouvernement ou du parti ...

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: ... en ce qui concerne notre engagement absolu à parvenir à l'égalité économique des femmes, des handicapés, des minorités et des autochtones. Comme je l'ai dit hier, nous étudierons les recommandations du rapport Abella pour voir lesquelles serviraient le mieux notre objectif.

LES PROGRAMMES VISANT L'EMPLOI DES FEMMES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la ministre a déclaré hier qu'on ne pourrait jamais l'accuser d'avoir laissé tomber les femmes. La commission Abella a été pourtant claire lorsqu'elle a demandé qu'on légifère pour remplacer les mesures d'application facultative qui ont lamentablement échoué dans son propre ministère.

M. Skelly: Et les libéraux alors?

Mme Copps: Pourquoi la ministre ne respecte-t-elle pas les promesses qu'elle a faites aux Canadiennes? Ou s'agissait-t-il de promesses lénifiantes pour endormir leur vigilance?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais que la députée sache bien que je suis tout à fait d'accord avec elle lorsqu'elle dit que les programmes d'action positive n'ont pas été appliqués dans les ministères lorsqu'ils étaient sous la direction de son parti.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais que la députée sache que le parti d'en face n'a pas de quoi se vanter de ses réalisations à ce chapitre. Je lui réponds donc que oui, nous allons étudier les programmes d'action positive et que nous allons faire quelque chose à ce sujet.

Mme Copps: Qu'allez-vous faire et quand allez-vous le faire?

Mlle MacDonald: Je fais appel à son esprit de collaboration.

* * *

LA RECHERCHE

L'AVENIR DE L'AIRE DE TIR DE FUSÉES DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a trait à la fermeture à Churchill de l'aire de tir de fusées du Conseil national de recherches, ainsi que de ses installations connexes à Gimli, au Manitoba. Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre qu'en fermant ainsi cette aire de tir, nous allons non seulement perdre un utile moyen de recherche sur l'environnement, mais aussi le contrat de la NASA, que les Américains négocient présentement, en vue d'une utilisation accrue de l'aire de tir de Churchill? Nous abordons également des négociations en vue de l'utilisation de cette base pour des travaux de recherche dans le cadre du programme d'exploitation de la navette de l'espace.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le député tire une conclusion aussi hâtive. Hier, j'ai bel et bien rencontré à Winnipeg les dirigeants de la société Bristol Aerospace Limited, et notre entretien a porté sur le fait que la part du lion des travaux que cette société effectue à cette base sont effectués pour le compte d'universités et de sociétés américaines et autres. La part des travaux financés directement par le gouvernement du Canada était vraiment minime par rapport à l'ensemble du programme. Nous avons discuté de la possibilité que la société Bristol Aerospace puisse assumer elle-même ses frais, et un certain nombre d'options intéressantes, axées sur la participation continue du Canada au programme spatial, seront présentées en vue d'accroître le nombre des emplois au lieu de le réduire.

• (1450)

LES INSTALLATIONS DE GIMLI

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre semble se méprendre. Une fois que les installations de Gimli seront fermées, comment pourra-t-on y poursuivre des travaux de recherche? Voilà la question. Quand ces installations seront fermées, nul ne pourra les utiliser, qu'il soit Canadien ou Américain, qu'il représente le secteur privé ou le secteur public.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La base dont nous parlons est une base des Forces canadiennes.

M. Murphy: Mais pas du tout.

M. Siddon: Le député parle de l'aire de lancement de Churchill. Le gouvernement a décidé d'éliminer graduellement, sur une période de trois ans, les dépenses d'exploitation qu'absorbait le Conseil national de recherches. Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement entend fermer la base. Au contraire, comme je l'ai dit tantôt, nous négocions avec la société Bristol la possibilité d'utiliser les installations de cette base à d'autres fins utiles.

* * *

LES MINES

LA DÉCOUVERTE DE TERRES RARES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). Au cours des derniers mois, des équipes de prospection travaillant à l'est de Yellowknife ont découvert des gisements de terres rares qui pourraient être les plus importants du monde occidental. Étant donné l'importance de ces métaux pour le secteur de la technologie de pointe, le ministre pourrait-il nous dire si l'on envisage la création d'un centre de traitement de ces métaux dans l'ouest du Canada?

L'hon. Bob Layton (ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, on ne produit aucun métal de terres rares au Canada. Sauf erreur, le marché mondial est restreint. Cependant, ces nouveaux gisements ainsi que d'autres gisements découverts au Canada, ouvrent peut-être de nouvelles perspectives. Nous discuterons de cette question au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et je me ferai un plaisir de faire rapport au député.

Questions orales

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

M. Rolland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État qui siegeait à la Chambre lors de la création, en 1980, du comité parlementaire spécial sur les handicapés. Ce comité a fait un grand nombre de recommandations unanimes, et il a présenté par la suite des rapports montrant que le gouvernement avait appliqué la majeure partie de ces recommandations. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises ou prend pour s'assurer que l'on donne suite aux autres recommandations du comité au sujet des handicapés?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour cette importante question et je puis lui garantir que des consultations ont déjà été entreprises. La fin de semaine dernière, j'ai rencontré les ministres compétents de la région de l'Atlantique, afin d'entreprendre la discussion de la mise en œuvre de nombreuses recommandations. Comme le député le sait, beaucoup de ces recommandations nécessitent l'octroi d'énormes crédits par les provinces. L'une des recommandations portait sur la consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces et elle sera mise en œuvre sitôt que nous nous serons penchés sur l'ordre du jour et que nous aurons établi le cadre de consultations de ce genre.

M. de Corneille: Monsieur le Président, quand je vois toutes les consultations qui sont nécessaires, je peux maintenant comprendre pourquoi le rapport a été intitulé «Obstacles».

LE RAPPORT ABELLA—LA RECOMMANDATION DE LÉGIFÉRER

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, étant donné que nous nous préoccupons du sort des handicapés et que la Commission Abella a conclu que pour faire disparaître toute discrimination, il fallait légiférer davantage et non pas moins, le ministre est-il disposé à souscrire à une législation contraignante comme celle que le juge Abella a recommandée au nom des handicapés?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, dans son rapport, le juge Abella a signalé à juste titre les difficultés qu'éprouvent les personnes handicapées à se trouver un emploi. C'est une question d'application de la Charte, et les discussions qui auront lieu vers le mois d'avril au sujet des mécanismes permettant aux personnes concernées de se trouver un emploi constituent, comme mon collègue, le ministre de l'Emploi, l'a signalé à la Chambre, un objectif prioritaire, non seulement dans le cas des femmes mais également dans celui des handicapés, des autochtones et des minorités visibles.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA STATION DE TÉLÉVISION DE WINDSOR

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, hier, le ministre a annoncé que la réduction de 75 millions du budget de Radio-Canada porterait surtout sur les frais généraux et que la programmation risquait en réalité de s'améliorer. Aujourd'hui, les habitants de Windsor sont furieux, tout comme moi, d'apprendre que le budget de CBET Windsor sera réduit de 30 p. 100. Sur l'ordre de Radio-Canada, ces réductions doivent s'appliquer à la programmation; on perdra 40 employés.

Étant donné les affirmations qu'il a faites hier, le ministre pourra-t-il garantir aux habitants de Windsor et du comté d'Essex que l'on tiendra compte des éléments suivants: CBET est la seule source de télévision locale et canadienne dans un marché comptant douze stations américaines; CBET est la défense la plus efficace contre la domination culturelle écrasante des médias américains; CBET est une fenêtre canadienne sur les États-Unis; il faut augmenter et non réduire la programmation locale nationale pour promouvoir l'unité et l'identité communautaires à Windsor?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, l'honorable député pourra renseigner les gens et la population de Windsor en leur disant que tout le préambule de sa question n'est, jusqu'à maintenant, que des rumeurs.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COUPURES BUDGÉTAIRES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE PLUIE ACIDE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Jusqu'à présent, il n'a pas réussi à expliquer de façon satisfaisante les compressions budgétaires qu'a subies le Conseil national de recherches, se contentant d'affirmer que ces programmes étaient moins importants. Ne voit-il pas là une contradiction, puisque le rapport de la Commission Wright, qu'il juge valable, dit qu'il est pratiquement obligatoire que le gouvernement finance des recherches sur les pluies acides, et que les recherches gouvernementales sur la pollution de l'air et de l'eau, sur les pesticides et sur le niveau de radiation constituent un important marché légitime pour les laboratoires fédéraux.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je n'ai évidemment jamais déclaré que les programmes de recherche du Conseil national de recherches étaient inutiles ou sans intérêt. Comme le député le confirme, nous avons dû étudier toutes les possibilités en fonction d'un ordre de priorité. Par ailleurs, le rapport Wright dit également qu'il serait possible de mieux organiser les travaux du Conseil national de recherches en établissant certaines priorités. Par conséquent, je ne vois rien de contradictoire dans ce que j'ai déclaré jusqu'à présent.

LE RENVOI AU COMITÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, d'après le rapport, il est pratiquement obligatoire que le gouvernement finance des recherches. Je demande simplement au ministre, comme je l'ai fait l'autre jour, s'il serait disposé à laisser un comité approprié du Parlement étudier la question des compressions budgétaires pour que nous puissions voir s'il est possible de les réaliser d'une manière plus satisfaisante.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il n'est pas question de revenir sur les décisions prises par le gouvernement et annoncées par le président du Conseil du trésor. Néanmoins, tous les députés auront naturellement la possibilité de faire part de leurs préoccupations au comité permanent approprié au moment du dépôt du budget des dépenses.

* * *

LES AÉROPORTS

LES CONCESSIONS DE LOCATION DE VÉHICULES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le printemps dernier, le ministre, et bien d'autres députés dont certains font partie du cabinet, ont convaincu l'ancien ministre des Transports de modifier la politique relative aux concessions de location de véhicules dans les aéroports. Nous sommes tous parvenus à convaincre l'ancien ministre de modifier ces politiques parce qu'elles empêchaient une société, Holiday Rent-a-Car, de soumissionner pour avoir une concession dans les aéroports. Pourquoi le ministre a-t-il changé d'avis sur cette question importante?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre n'a pas changé d'avis. J'ai pris toutes les mesures possibles pour négocier une entente avec la société Holiday Rent-a-Car. Comme le député le sait, cette société a beaucoup d'arriérés dans plusieurs aéroports du pays. Nous avons proposé plusieurs options à Holiday Rent-a-Car pour lui permettre de soumissionner. Elle a décidé qu'il faudrait annuler les arriérés, ce qui va à l'encontre des modalités d'octroi des contrats qui régissent les ententes. Monsieur le Président, nous avons essayé et nous avons négocié, mais nous ne sommes pas encore parvenus à une solution.

M. de Jong: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: La période des questions est écoulée.

* * *

RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES ABATTEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS—LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Spadina (M. Heap) le mercredi 21 novembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. le Président: Je dois informer la Chambre que j'ai reçu trois avis écrits de questions de privilège, dont l'un a été retiré, je crois. Je dois les examiner dans l'ordre où je les ai reçus. Je crois que les services du greffier ont téléphoné au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Les deux questions de privilège, l'une du député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et l'autre du député de Burnaby (M. Robinson), sont en réalité identiques. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, j'ai donc l'intention de les examiner toutes les deux en même temps.

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: On ne peut invoquer le Règlement pendant que la Chambre est saisie d'une question de privilège. Quelle est la nature de l'objection?

[*Français*]

Je donne la parole maintenant à l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais simplement vous demander . . . et je comprends qu'il y a des questions de privilèges . . . mais pendant que tous les députés sont présents à la Chambre, n'y aurait-il pas avantage à demander tout de suite au leader parlementaire quels seront les travaux de la semaine?

M. le Président: Je présume que l'honorable député se lève pour demander l'ordre des travaux de la Chambre.

Ce n'est pas possible lorsqu'il y a une question de privilège qui a été remise au Président une heure plus tôt. Je présume que l'honorable député sait très bien que le Président doit répondre aux questions de privilège immédiatement, ou le plus tôt possible. Je présume qu'il le sait.

[*Traduction*]

LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai donné avis d'une question de privilège parce qu'on a porté à mon attention une affaire qui, d'après moi, empêche directement les députés de s'acquitter de leurs devoirs et de leurs obligations. La présidence sait très bien que les services de la bibliothèque du Parlement ont toujours revêtu une importance primordiale dans les travaux de recherche que font les députés parce qu'ils tiennent à se renseigner le mieux possible sur toutes les questions dont la Chambre est saisie.

On m'apprend, monsieur le Président, que pas mal des services que la bibliothèque du Parlement fournit aux députés de tous les partis risquent d'être supprimés. Je crois savoir que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté), afin de pouvoir agrandir les bureaux déjà princiers qu'il occupe, a demandé que la salle de lecture de la bibliothèque du Parlement au troisième étage de l'Édifice de la Confédération soit fermée et que ses services ne soient plus mis à la disposition des députés.

Des voix: C'est honteux.

M. le Président: Puis-je demander au député si les locaux ont déjà été réaffectés? Sinon, comment peut-il soulever la question de privilège au sujet de quelque chose qui ne s'est pas encore produit?

M. Tobin: Monsieur le Président, vous m'avez posé une très bonne question et je vais m'efforcer d'y répondre. Je crois savoir que, sans qu'on ait consulté un seul des trois partis à la Chambre, une demande a été présentée . . .

M. le Président: Comme le député le sait, la question de privilège est une chose très spéciale au Parlement. J'ai posé une question bien simple au député et je le prie d'y répondre. Les locaux ont-ils été réaffectés? Sinon, comment peut-il soulever la question de privilège? Je lui donne une trentaine de secondes pour qu'il essaie de transformer son grief en une question de privilège.

M. Tobin: Monsieur le Président, si vous me donnez 30 secondes, je m'expliquerai tout de suite. Le problème, c'est qu'une demande a été présentée à votre bureau sans qu'aucun des partis n'ait été consulté. Cette demande pourrait placer le Président dans une position telle qu'il semblera, du moins en apparence . . .

M. le Président: Non, non. Le Président reçoit des centaines et des milliers de demandes des députés. On ne peut certes pas soulever la question de privilège pour prétendre qu'une demande présentée au Président place celui-ci dans une position autre que celle qui lui revient.

Je dois accorder la parole au député de Burnaby. Veut-il parler de la même question de privilège? A-t-il un argument à présenter avant que je ne rende ma décision?

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le Président s'oppose, semble-t-il, à l'arrogance sans bornes que manifeste le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) en présentant une demande tout à fait déraisonnable pour agrandir ses bureaux déjà princiers.

M. le Président: Je remercie le député de Burnaby de reconnaître le problème qui se pose au Président. Je dois déclarer qu'il n'y a pas lieu de soulever la question de privilège.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous n'avez qu'à rejeter la question de privilège. Dites simplement non.

M. le Président: Avec le plus grand sérieux, je signale que j'accepte les demandes que me présentent divers députés, que j'ai aussi reçus des demandes par écrit et que je traiterai cette

question sérieusement vu l'usage que les députés veulent faire des services de la bibliothèque.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, avec votre permission, je vais maintenant demander au leader parlementaire du gouvernement qu'il laisse savoir à la Chambre quels travaux il entend présenter pour étude au cours de la semaine qui vient.

Une voix: En français!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je parle français très bien mais très lentement.

[*Traduction*]

Je vais donc poursuivre dans ma langue maternelle, l'anglais.

Monsieur le Président, mes collègues et moi avons de nouveau tenu des réunions positives et productives au cours desquelles j'ai pu renseigner les deux autres leaders parlementaires sur les travaux de la Chambre. Je vous signale donc, à vous et à la Chambre, que nous entendons poursuivre aujourd'hui l'étude des mesures législatives du gouvernement dont les députés ont été saisis. Après les affaires courantes, nous étudierons l'ordre de renvoi concernant la création d'un groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes. Ensuite, j'entends proposer l'étude du projet de loi C-6 concernant l'Office du poisson salé.

La journée de demain est réservée à l'opposition. Lundi, nous étudierons les ordres inscrits au nom du gouvernement. Je compte proposer l'étude du projet de loi tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a fait l'objet d'une motion des voies et moyens ce matin. Après le débat sur cette mesure, nous entreprendrons l'étude du projet de loi portant sur la Loi sur les douanes et sur le Tarif douanier.

Je crois savoir, monsieur le Président, que la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) présentera demain une mesure demandant un pouvoir d'emprunt.

M. Deans: C'est honteux!

M. Hnatyshyn: Les coffres sont vides, monsieur le Président. C'est pourquoi on va présenter demain un projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

M. Deans: Encore des emprunts après tout ce que vous avez emprunté?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais terminer mon exposé. Comme le leader parlementaire est déjà au courant, sa surprise est loin d'être naturelle.

M. Deans: C'est vrai, mais je n'en suis pas moins étonné.

M. Hnatyshyn: Mardi prochain devrait être le troisième jour réservé pour cette période de subsides. Mercredi, nous reviendrons aux mesures gouvernementales, c'est-à-dire aux projets de loi de finances que nous aurons commencé à débattre lundi. Nous verrons alors où nous en sommes. C'est dans cet ordre que nous tâcherons de procéder.

Bien entendu, je vous rappelle qu'il peut y avoir un changement de priorités. Selon la façon dont nos travaux avanceront, je pourrais en modifier l'ordre et réserver d'autres jours que ceux déjà réservés à l'opposition. Toutefois, telles sont mes intentions pour l'instant. J'espère que nous pourrons nous en tenir à ce programme et avancer dans l'étude du programme législatif proposé par le gouvernement dans l'intérêt des Canadiens.

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, au nom des soussignés, citoyens de nombreuses régions de notre pays, j'ai l'honneur de présenter cette pétition qui exhorte le Canada, à l'exemple d'autres pays, à déclarer son territoire zone libre de toute arme nucléaire et à participer activement aux efforts déployés en vue du ralentissement progressif et multilatéral de la course aux armements.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-47—LES PERSONNES ADMISSIBLES À LA RÉINSCRIPTION ET AU DROIT DE RÉSIDENCE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en parlement assemblée.

La pétition des soussignés «Femmes autochtones Abénaquises d'Odanak et de Sorel», qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède,

Déclare humblement:

Qu'un amendement à la section 11(2) du projet de loi C-47 soit apporté . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député pour le moment. Mais je pense qu'il est en train de lire le commencement de la pétition. Cela n'est pas permis. Je sais qu'il est nouveau et pour cette raison, je pense que c'est à moi d'expliquer que la permission est d'expliquer très brièvement le contenu de la pétition, mais c'est tout.

M. Plamondon: Je le ferai à l'aide de deux paragraphes, monsieur le Président, si vous le permettez, ou je vous la remets simplement.

M. le Président: Cela ne dépend pas de ma volonté. Le Règlement permet un bref sommaire de ce qu'il y a dans la pétition, mais il n'est pas permis du tout de lire le contenu de la pétition.

M. Plamondon: Le paragraphe que j'ai lu, monsieur le Président, c'est le paragraphe suggéré dans le Règlement de la Chambre. Et quand vous m'avez interrompu, j'allais lire un des deux paragraphes introduisant ma pétition. Je me servais du formulaire suggéré dans le Règlement.

Qu'un amendement à la section 11(4) de ce même projet de loi soit apporté.

A ces causes demandent humblement que le gouvernement fédéral devrait modifier le projet de loi C-47 qui nie les droits à la réinscription de toutes les générations concernées;

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

C'est selon la formule.

M. le Président: Je comprends très bien les difficultés et peut-être que pour les autres nouveaux députés, il serait mieux que j'explique que je pense que l'honorable député a utilisé la formule de Beauchesne pour la présentation de la face de la pétition. Cela je le comprends. Mais pour l'avenir, je signalerai qu'il n'est pas permis de lire la pétition à la Chambre ou la face. L'honorable député, je présume, a suivi la formule pour la préparation et la présentation officielle. Mais je signalerai pour l'avenir que tout ce qui est possible, c'est de donner un sommaire.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984 SUR LA REPRÉSENTATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings) demande à présenter le projet de loi C-210, tendant à stabiliser la représentation à la Chambre des communes.

M. le Président: La Chambre autorise-t-elle le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Ellis: Pour tout dire, monsieur le Président, j'ai déjà présenté des projets de lois analogues à deux occasions. Celui-ci vise à bloquer définitivement le nombre des députés. Il se justifie de lui-même. Si confiant que je sois dans ce gouvernement tout neuf, je tiens quand même, par mesure de précaution, à présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

20 novembre 1984—Le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre:

Questions au Feuilleton

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, composé de Mme Bourgault et de MM. Blaikie, Cooper, Ellis, Friesen, McGrath et Ouellet, soit constitué comme groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes et chargé d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités et les rôles constitutionnels respectifs de la Chambre des communes et du gouvernement, et que cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:

a) les articles permanents et provisoires du Règlement;

b) le rôle du simple député à la Chambre des communes;

c) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;

d) le processus législatif;

e) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;

f) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et

g) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires.

Que le comité ait tous les pouvoirs accordés aux comités permanents en conformité de l'article 69(8) du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité et ses membres soient autorisés, lorsque le comité le jugera nécessaire, à voyager au Canada et à l'étranger et que le personnel nécessaire accompagne au besoin le comité ou ses membres selon le cas;

Que soient déférés au comité tous les témoignages recueillis par le comité spécial du Règlement et de la procédure et les rapports dudit comité déposés à la Chambre des communes au cours de la trente-deuxième législature;

Que, par dérogation aux pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le comité termine un rapport intérimaire ou final, celui-ci fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le bureau;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des avant-projets d'articles permanents ou temporaires du Règlement afin de donner effet, si la Chambre y consent, à toute modification permanente ou temporaire proposée par le comité;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des recommandations sur la mise en œuvre de toute réforme proposée dans ses rapports;

Que MM. Penner, Binns, Comeau, Duguay, Jardine, Ravis et Young soient nommés membres substituts du comité;

Que les changements dans la composition du comité ne soient apportés qu'en conformité de l'article 69(4)*b*) du Règlement; et

Que le comité présente son rapport final à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

M. le Président: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion figurant au *Feuilleton* au nom du ministre d'État et leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) sera étudiée aujourd'hui comme mesure d'initiative gouvernementale, ou portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Réforme parlementaire

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 12.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 12—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie-t-il?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a un (1) avocat à son service. Le ministère de la Justice a aussi détaché cinq (5) avocats au Ministère.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)) propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, composé de M^me^ Bourgault et de MM. Blaikie, Cooper, Ellis, Friesen, McGrath et Ouellet, soit constitué comme groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes et chargé d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités et les rôles constitutionnels respectifs de la Chambre des communes et du gouvernement, et que cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:

a) les articles permanents et provisoires du Règlement;

b) le rôle du simple député à la Chambre des communes;

c) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;

d) le processus législatif;

e) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;

f) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et

g) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires.

Que le comité ait tous les pouvoirs accordés aux comités permanents en conformité de l'article 69(8) du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité et ses membres soient autorisés, lorsque le comité le jugera nécessaire, à voyager au Canada et à l'étranger et que le personnel nécessaire accompagne au besoin le comité ou ses membres selon le cas;

Que soient déférés au comité tous les témoignages recueillis par le comité spécial du Règlement et de la procédure et les rapports dudit comité déposés à la Chambre des communes au cours de la trente-deuxième législature;

Que, par dérogation aux pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le comité termine un rapport intérimaire ou final, celui-ci fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le bureau;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des avant-projets d'articles permanents ou temporaires du Règlement afin de donner effet, si la Chambre y consent, à toute modification permanente ou temporaire proposée par le comité;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des recommandations sur la mise en œuvre de toute réforme proposée dans ses rapports;

Que MM. Penner, Binns, Comeau, Duguay, Jardine, Ravis et Young soient nommés membres substituts du comité;

Que les changements dans la composition du comité ne soient apportés qu'en conformité de l'article 69(4)*b*) du Règlement; et

Que le comité présente son rapport final à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un insigne honneur que de proposer cette motion. En notre qualité de députés, nous avons à la fois l'honneur et le devoir de servir une institution qui unit la nation et nous aide à définir et à défendre les droits et les intérêts des Canadiens.

Edward Blake, l'un de nos prédécesseurs dans cette enceinte, a expliqué quelle était, d'après lui, l'importance de cette institution en disant:

Les privilèges du Parlement sont les privilèges du peuple, et les droits du Parlement sont également les droits du peuple.

Voilà pourquoi le gouvernement n'entreprend pas à la légère la réforme de la Chambre des communes. Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, les résultats des élections du 4 septembre dernier dénotent la volonté du peuple que des changements soient apportés au fonctionnement des institutions centrales du gouvernement. Cette aspiration s'est traduite par le mandat que les Canadiens nous ont confié.

Cependant, quelle que soit l'importance de ce mandat, tout changement qui survient dans une société démocratique doit être le fruit de la consultation et du consensus. Chose certaine, le gouvernement a des idées arrêtées quant aux aspects de notre institution qui appellent des réformes de tout urgence. En fait, certaines réformes pourraient être effectuées de façon unilatérale. Mais réformer sans consulter au préalable, ce n'est pas réformer.

Par conséquent, si nous prenons cette initiative aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement croit que le meilleur moyen de progresser, comme l'a dit le premier ministre (M. Mulroney), est d'écouter d'abord et d'agir ensuite. La motion à l'étude confie au groupe de travail le plus vaste mandat possible. Le comité sera autorisé non seulement à examiner le Règlement de la Chambre des communes, mais également à étudier le rôle du simple député ainsi que le financement, les installations et les services de soutien à la disposition des députés.

Le gouvernement croit important de veiller à ce que les représentants du peuple aient leur mot à dire dans le processus législatif et à ce que les décisions qui orienteront l'avenir de notre pays tiennent compte des opinions de tous les Canadiens.

Par conséquent, pour veiller à ce que les deux côtés de la Chambre participent à cette réforme et que celle-ci se répercute sur tous les aspects de nos délibérations, le gouvernement estime important que les projets de réforme soient présentés à l'issue d'une étude multipartite et que cette étude puisse se faire après consultation du maximum d'intéressés.

Nous avons proposé la création d'un groupe d'étude parce que nous estimons que ce sont les groupes d'étude parlementaires qui ont la taille et la souplesse nécessaire pour concentrer leur attention sur les grandes questions d'actualité publique. Nous regrettons qu'en créant un comité de sept membres, les partis d'opposition n'y soient représentés que par un membre chacun. Nous avons donc recouru à la disposition plutôt inhabituelle des membres suppléants. Nous espérons que ces membres suppléants auront le souci de participer aux travaux du groupe d'étude, et que ce dernier profitera de leur apport.

Certains penseront peut-être que ce groupe ne fera que reprendre le travail effectué par le comité spécial du Règlement et de la procédure pendant la 33e législature.

• (1520)

Il est vrai que le groupe de travail aura le pouvoir d'examiner les rapports du comité spécial ainsi que les résultats donnés par le Règlement provisoire qui a été adopté à la recommandation de ce comité. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on procède à une pareille analyse presque deux ans exactement après l'adoption des articles provisoires du Règlement. Cependant il est demandé au groupe de travail d'aller beaucoup plus loin. Ayant siégé au comité spécial, j'ai été déçu de constater qu'il ne s'est occupé que d'une gamme assez restreinte de sujets. Sa mission était d'analyser le Règlement et de proposer des changements. Malheureusement, il y a eu toutes sortes d'articles que nous n'avons pu examiner et qui, du fait qu'ils concernent des procédures archaïques, ont grand besoin d'être révisés.

En outre, le comité spécial a été restreint aux seules questions de procédure. Si nous voulons que les députés, et la Chambre des communes en tant qu'organisme, jouent un rôle valable dans l'élaboration des lois et dans le contrôle des questions gouvernementales, il n'y a pas que les changements de procédure à considérer. Il est aussi important de faire en sorte que l'organisme fonctionne efficacement; qu'il dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et que chacun des députés ait les moyens nécessaires pour y participer véritablement.

Tels sont les objectifs du gouvernement, et telles sont les raisons pour lesquelles le groupe de travail aura, entre autres attributions, celles:

> . . . d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités et les rôles constitutionnels respectifs de la Chambre des communes et du gouvernement, et que cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:
>
> *a*) les articles permanents et provisoires du Règlement;
>
> *b*) le rôle du simple député à la Chambre des communes;
>
> *c*) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;
>
> *d*) le processus législatif;
>
> *e*) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;
>
> *f*) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et
>
> *g*) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires.

Il s'agit d'un mandat très vaste, et le groupe d'étude disposera d'un délai relativement court pour s'acquitter de sa tâche. Je suis cependant confiant que les membres du groupe d'étude consacreront toutes leurs énergies à cette étude importante et que leurs délibérations se révéleront fructueuses. Monsieur le Président, vous constaterez d'après la liste que nous avons choisi parmi nous, et au sein de tous les partis, des députés compétents et dévoués pour siéger à cet important comité non seulement comme membres permanents mais aussi comme membres substituts.

C'est presque un truisme de dire que si un nouveau gouvernement n'entreprend pas de réforme au début de son mandat, il n'en entreprendra pas du tout. Franchement, il est dans la nature humaine que les schèmes de comportement deviennent difficiles à corriger une fois bien établis. Il est donc significatif que la promesse d'une réforme parlementaire ait revêtu une certaine priorité dans le discours du trône, et que la création de ce groupe d'étude constitue l'une des premières mesures qu'ait prises notre gouvernement au cours de la présente législature.

La réforme parlementaire n'a rien d'une préoccupation nouvelle et ne résulte pas non plus d'une soudaine insatisfaction du public à l'égard des activités du Parlement. Il est naturel que les institutions démocratiques fassent l'objet de critiques de la part du public, d'examens et de débats. Le rôle du Parlement et des parlementaires a été la cible des critiques depuis aussi longtemps que le Canada existe. Deux citations datant du siècle dernier suffiront à le démontrer.

Voici ce qu'on pouvait lire en 1894 dans *Canada—A Guidebook* de Karl Baedecker à propos des députés et de l'institution dont ils faisaient partie:

> Rares sont les discours prononcés à la Chambre des communes dont on puisse dire qu'ils suscitent l'inspiration. En fait, quand ils ne prennent pas un tour personnel, ils sont plutôt prosaïques. On n'y peut pas grand-chose car un Parlement canadien, comme le Congrès aux États-Unis, traite généralement de questions où seul le génie pourrait trouver de l'inspiration.

On pouvait trouver une critique encore plus mordante des hôtes de ces lieux dans un placard publicitaire qu'avait fait publier un fourreur de la ville d'Ottawa dans les années 1870. J'en fais la lecture pour l'édification des députés actuels des Communes:

> Après avoir lu attentivement les journaux, je constate que le nouveau gouvernement se compose de 17 anarchistes, 22 voleurs de chevaux, 10 cambrioleurs, 31 candidats au cambriolage s'ils en trouvaient le courage, 19 judas, 27 faux-monnayeurs, 19 faussaires, 46 bandits de grand chemin, 29 assassins et 1 superdémon.
>
> Dois-je ajouter que je refuse de vendre mes nouveaux chapeaux de printemps (que je viens juste de déballer) aux nouveaux députés de la Chambre des communes.

Et c'était signé J. R. Devlin. Les temps ont bien peu changé. Même dans les années 1870, la presse avait librement accès aux secrets du gouvernement comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous ne pourrons jamais contenter tout le monde en même temps, mais nous avons le devoir d'être une source d'inspiration pour nos compatriotes. Nous avons aussi la responsabilité de veiller à ce que les Canadiens aient de bons motifs de croire que leurs représentants élus travaillent consciencieusement à l'intérêt général.

S'il arrive parfois que nos discours semblent manquer d'inspiration, ce n'est pas nécessairement que les questions à l'étude sont banales ou insignifiantes mais que les députés n'ont ni les moyens ni la détermination d'aller au fond des choses. Il existe des remèdes à ces lacunes et il incombera au groupe de travail d'offrir des solutions.

Si je peux me permettre une observation personnelle, on a souvent l'impression que partout, sauf au Parlement, les députés jouent un rôle important dans la vie publique du pays. Je crois qu'il faut trouver des moyens de revaloriser leur rôle et d'accroître leur importance. Le prestige du Parlement et sa capacité d'être le lieu privilégié de changements sociaux et organiques à la fois ordonnés et pacifiques, dépendent dans une large mesure de la capacité qu'il a de confier une partie de ses fonctions et l'exercice de ses pouvoirs au plus grand nombre possible de représentants. Je ne saurais trop insister sur cet aspect du mandat du groupe de travail.

Cette insistance sur le rôle du simple député vaut autant pour ce qui est des autres aspects du mandat du comité. Par exemple, une partie de son mandat consistera à réexaminer les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes. Le rôle sans cesse croissant des comités depuis leur création à la fin des années 60, constitue l'un des aspects les plus importants des changements qui ont marqué le Parlement. Quand il examinera le rôle des comités et des groupes de travail parlementaires, le groupe d'étude tiendra compte évidemment de la tâche importante qui incombe aux simples députés et des différents mécanismes facilitant leur participation aux travaux des comités.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail réalisé par les comités qui étudient les projets de loi. Cependant, les comités ont de plus en plus de travail et le groupe d'étude voudra peut-être envisager un moyen pour eux de poursuivre ces travaux sans nuire aux autres activités qui leur incombent.

Le respect de l'institution de la Chambre des communes dépend non seulement du travail des simples députés, mais également de son organisation, de son administration et de sa structure. Ces dernières années, on a apporté certains changement dans la gestion de la Chambre et des services qu'elle offre aux députés. La plupart de ces modifications étaient le fruit de l'excellent rapport du vérificateur général sur le fonctionnement et sur la gestion de la Chambre. Je suis certain que ces changements ont entraîné certaines économies et assuré une plus grande régularité et un certain caractère professionnel aux services de la Chambre, ce qui est plus conforme aux usages en vigueur dans les autres institutions du secteur public. Cependant, le groupe de travail voudra peut-être examiner ces services et les changements apportés pour s'assurer qu'ils répondent bien aux besoins des députés, tout en garantissant qu'ils sont offerts de la façon la plus efficace possible.

Le groupe d'étude prendra conscience que le Parlement est une institution unique en son genre, qu'il lui faut d'excellents services professionnels, exclusivement à sa disposition, prétendre à l'efficacité. Les services offerts à la Chambre et aux députés ne doivent pas simplement répondre aux normes qui existent dans la Fonction publique ou les dépasser, car les exigences imposées aux serviteurs de la Chambre sont souvent tout à fait distinctes de celles imposées aux fonctionnaires.

Je suis persuadé que le groupe d'étude se rendra compte de cette situation quand il examinera les services actuellement rendus et les modifications apportées à ces services depuis quelques années. Je dois dire en passant qu'à mon avis ces services, du plus haut calibre, sont fournis par un groupe d'employés compétents et dévoués. C'est un fait dont vous pouvez vous enorgueillir, monsieur le Président.

• (1530)

Si le groupe d'étude recommande que les services ou l'organisation de la Chambre soient modifiés, il voudra peut-être aussi savoir quel serait le moyen le moins coûteux de fournir ces services ou d'apporter ces changements. Il pourra ainsi s'assurer que le budget parlementaire est assujetti aux restrictions appliquées dans le secteur public. Ce faisant, le groupe d'étude aura rendu un grand service non seulement à la Chambre et aux députés, mais aussi à tous les contribuables canadiens.

Voilà pourquoi, j'espère que le groupe d'étude s'empressera d'exposer dans un de ses premiers rapports à la Chambre les besoins budgétaires prévus et d'y proposer un calendrier provisoire. Je suis persuadé que tous les députés suivront les travaux du groupe avec intérêt et lui sauront gré de les tenir au courant des études qu'il envisage et du programme de travail qu'il entend suivre.

La Chambre voudra sans doute savoir si le groupe de travail envisage de faire usage de son pouvoir de se déplacer au Canada et à l'étranger. De même, je pense que les députés voudront être tenus au courant si le groupe de travail décide d'inviter le public ou des parlementaires, anciens ou en activité, à venir témoigner.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons choisi de faire faire cet examen par un groupe de travail parlementaire parce que nous estimons que quelques personnes sont mieux en mesure de s'attaquer à des problèmes difficiles et mieux capables de lancer le dialogue entre le Parlement et le public qu'il dessert. Par ailleurs, la formule même des groupes de travail est une question sur laquelle le comité devra se pencher.

Au fur et à mesure que le rôle du comité permanent évolue, il y aura peut-être des changements dans le mandat des groupes de travail. Pour l'instant, toutefois, nous estimons qu'un groupe de quelques personnes favorise davantage la collaboration entre les membres. C'est une considération importante, étant donné l'objectif du gouvernement qui est de faire en sorte que toute réforme qui découle des travaux de ce groupe trouve sa source dans un consensus entre les membres des trois partis.

Je voudrais maintenant parler d'un aspect du mandat du groupe de travail qui n'a pas encore été abordé. Il s'agit de l'équilibre des responsabilités constitutionnelles entre la Chambre des communes et le gouvernement. Il est certain que la croissance de l'appareil de l'État rend de plus en plus difficiles les relations traditionnelles entre le gouvernement et le Parlement. Comme Arthur Beauchesne le faisait remarquer dans la préface de la quatrième édition de son *Précis de procédure parlementaire:*

> Il faut que le Parlement puisse compter sur des règles précises s'il tient à résoudre ses deux grands problèmes: en premier lieu, celui de trouver le temps voulu pour liquider la masse sans cesse croissante des travaux officiels; et, en second lieu, celui de concilier les exigences du Gouvernement avec les droits de la minorité. La Chambre ne peut plus se contenter du droit coutumier;

Arthur Beauchesne a écrit ces mots en 1958, mais cette opinion est certainement encore beaucoup plus valable aujourd'hui qu'elle ne l'était alors.

On ne demande pas au groupe de travail de réécrire la constitution. Bien au contraire, on lui rappelle que l'équilibre constitutionnel entre les institutions de gouvernement doit être préservé et que les réformes susceptibles de favoriser un côté de l'équation, doivent s'accompagner de mesures faisant contrepoids de l'autre côté.

J'espère bien que les membres du groupe d'étude considèrent, comme moi, qu'il n'y a pas forcément contradiction entre le besoin qu'éprouvent les gouvernements de faire adopter leurs programmes législatifs et le devoir qui incombe aux députés d'exiger des comptes. Lorsqu'il y a équilibre harmonieux des responsabilités respectives, la Chambre raffine les mesures qu'elle étudie au lieu de leur faire obstacle et le gouvernement consulte le Parlement et cherche à obtenir son accord lorsqu'il propose de nouvelles mesures.

C'est donc dans un tel contexte qu'on demande au groupe d'étude d'examiner non pas uniquement le processus législatif et le rôle du simple député, mais aussi dans quelle mesure les ministres ont des comptes à rendre à la Chambre des communes. Il va de soi que nous serons aussi ouverts et aussi réceptifs qu'il est possible de l'être à la Chambre. Mais il n'en demeure pas moins que les Canadiens ont droit à plus que des gages de bonne foi en ce qui concerne la bonne marche des institutions publiques.

Le groupe d'étude est donc chargé de présenter des recommandations que la Chambre aura l'occasion d'étudier. Mais le gouvernement tient à démontrer, même si le groupe d'étude n'a pas encore entamé ses travaux, qu'il est prêt non seulement à dire ce qu'il faut, mais aussi à faire ce qu'il faut.

Il y a longtemps que mon parti, le parti conservateur, préconise la réforme des institutions publiques. C'est lui notamment qui a pressé le gouvernement d'adopter un projet de loi sur l'accès à l'information. Et c'est encore lui qui, en 1979, faisait de la réforme parlementaire l'une des questions les plus importantes de son programme.

Mais les bonnes idées qui aboutissent à une véritable réforme ne sont pas le fait d'un seul parti ou d'un petit groupe de députés. Le gouvernement en avait parfaitement conscience lorsqu'il a décidé de saisir un comité de députés de cette réforme et de charger un groupe d'étude d'un mandat beaucoup plus vaste, celui d'examiner les pouvoirs, les pratiques et l'organisation du Parlement sous tous les rapports. J'ose espérer que les députés de tous les partis sauront proposer des solutions pratiques aux défis que le Parlement est appelé à relever.

Arthur Beauchesne a fait justement remarquer que les exigences faites de nos jours aux institutions publiques sont telles qu'il faut devancer l'évolution du droit coutumier et des pratiques. Aux problèmes nouveaux, il faut trouver des solutions inédites et c'est dans cette perspective que nous n'avons pas voulu limiter le travail du groupe d'étude à une simple révision du Règlement. Comme tous les députés, j'ai bien hâte de prendre connaissance des recommandations du groupe de travail. Nous connaissons bien, pour en avoir fait l'expérience dernièrement dans l'opposition, certains obstacles qui tiennent au régime même et empêchent les députés de participer pleinement aux travaux de la Chambre.

J'espère que, grâce au travail de ce groupe d'étude, nous pourrons bannir à tout jamais de notre vocabulaire l'expression «député d'arrière-ban». Nous avons pour objectif de voir à ce qu'il n'y ait pas de députés d'arrière-ban à la présente législature. Tous les députés doivent sentir qu'ils ont pleinement voix délibératrice et décisionnelle à la Chambre. J'avoue que notre attitude à cet égard n'est pas complètement désintéressée. Nous croyons qu'une Chambre des communes améliorée et plus efficace donnera lieu à un style de gouvernement plus sérieux et plus efficace que celui auquel les Canadiens se sont habitués au fil des années.

Pour toutes ces raisons et en guise de conclusion, je voudrais souhaiter au groupe d'étude tout le succès possible dans ses délibérations et inviter tous les députés à collaborer avec ce très important comité parlementaire et à le seconder dans son travail.

[*Français*]

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Saint-Jacques.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, y a-t-il des questions à ce stade-ci?

M. le Président: Oui, il y a la période de 10 minutes de questions et de commentaires.

Je donne la parole maintenant à l'honorable député de Sudbury (M. Frith).

[*Traduction*]

M. Frith: Monsieur le Président, la question que je veux poser au leader parlementaire du gouvernement touche peut-être de façon très indirecte au désir des ministériels et de tous les autres députés d'entreprendre une réforme du Parlement. Qui a conseillé à tous les présidents de comité ce matin et hier après-midi de permettre qu'en cas de quorum réduit, seuls les ministériels soient tenus d'être à leur place pour l'audition de témoignages? Il existe à la Chambre une longue tradition parlementaire, une tradition vieille de deux décennies, je crois.

Lorsque ces motions ont été proposées au comité en 1980, soit en période de gouvernement libéral majoritaire, elles ont été formulées de manière à reconnaître à l'opposition officielle le droit d'exiger d'être présente pour l'audition de témoignages. Je ne peux parler d'autres comités. Je peux seulement rappeler ce qui s'est produit au comité de la santé et du bien-être social. Le gouvernement avait proposé une motion voulant que seuls quatre membres du comité aient à être présents pour entendre les témoins en cas de quorum réduit. J'ai proposé une modification à cette motion demandant qu'un député de l'opposition

et un député du gouvernement au moins soient présents avant même que ne commence la présentation d'exposés.

Je reconnais que nulle part dans le Règlement, qui renferme les règles et la procédure que nous suivons aux comités permanents, il n'est dit qu'un député de l'opposition doit être présent pour entendre les témoignages. Cependant, les ministériels sont allés ce matin à l'encontre d'une pratique qui avait cours à la Chambre depuis fort longtemps. Je voudrais savoir si c'est sur les directives de leader parlementaire du gouvernement que ces présidents de comités ont violé ainsi mes privilèges en comité ou si je le dois plutôt au vice-premier ministre (M. Nielsen).

• (1540)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, permettez-moi de replacer les choses dans leur contexte. Selon moi, le député de Sudbury (M. Frith) qui a siégé à de nombreux comités depuis qu'il est parmi nous, sait pertinement qu'il a basé son argumentation sur une hypothèse fausse. Chaque comité établit ses propres règles sous réserve du Règlement qui précise les règles régissant le quorum. Lorsque le quorum est atteint, chaque comité peut déterminer, lorsqu'il s'agit d'entendre des témoins qui viennent souvent de très loin à grands frais, dans quelles circonstances les témoignages peuvent être entendus.

Comme le député le sait, tous les témoignages reçus sont transcrits. Le comité reçoit également des mémoires. Je reconnais que dans certains cas, on prend des dispositions pour que le quorum soit réduit, afin de pouvoir entendre des témoignages.

Je siège à la Chambre depuis 10 ans et, comme j'ai malheureusement passé la plus grande partie de cette période dans l'opposition, je sais de quoi je parle. Dans certains cas, il était prévu qu'un député de l'opposition serait présent dans un quorum réduit dans le seul but d'entendre des témoignages. Dans d'autres cas, cela ne s'est pas produit. Il n'était pas question d'un quorum réduit dans les dispositions adoptées par le comité, et j'ai appris qu'on avait parfois accepté un quorum réduit sans préciser l'affiliation politique des persones constituant ce quorum.

J'ai entendu ce qu'a dit le député et je pense que les travaux des comités devront continuer à s'appuyer sur un respect mutuel entre les partis. S'il existait une telle disposition, il serait malheureusement possible qu'un parti d'opposition bloque les travaux si ses représentants refusaient de se présenter aux séances d'un comité parlementaire. Je ne prétends pas que cela se produirait, mais c'est une possibilité.

Le problème a été exposé et je vais étudier la situation pour voir ce qu'il en ressort. Je me ferai un plaisir de prendre la question en délibéré pour le député.

Je pense que les députés sont prévenus de l'heure des séances suffisamment à l'avance en vertu de notre Règlement. Dans certains cas, les comités ont décidé de prévenir les députés 24 heures à l'avance. Depuis que cette question m'a été signalée, j'ai appris qu'au moins un comité avait décidé, sur la proposition d'un député du Nouveau parti démocratique, de donner un préavis de 24 heures avant les séances du comité.

Pourquoi ne pas étudier la situation pour voir s'il nous est possible de trouver ensemble une solution? Je souhaite que la Chambre travaille dans cet esprit de collaboration que je me suis efforcé de manifester jusqu'à présent en tant que leader du gouvernement à la Chambre.

M. Frith: Monsieur le Président, je sais que j'aurai l'occasion de reparler de toute cette question dans le courant de l'après-midi. Toutefois, je tiens à dire au leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) que l'incident qui s'est produit ce matin au comité permanent de la santé et du bien-être social s'est aussi produit dans les autres comités. Ces derniers se servent de la formule proposée par les ministériels. Je n'arrive vraiment pas à comprendre la paranoïa qui s'est emparée du gouvernement dans ce domaine.

En 1980, quand il y avait un gouvernement libéral majoritaire, dont la majorité était beaucoup moins importante que celle du gouvernement actuel, nous avions accepté comme condition, dans les cas où le quorum d'un comité était réduit, que les comités ne pouvaient entendre des témoignages sans la présence d'un représentant de l'opposition officielle. Je ne suis pas allé aussi loin dans mes revendications ce matin, puisque je n'ai même pas demandé que l'opposition officielle soit représentée. J'ai simplement dit qu'au moins un député d'un parti d'opposition devrait être présent au moment où le comité que lui donne sa majorité pour imposer cette motion par 11 voix contre 4. On m'a dit que cela s'était produit également dans d'autres comités.

Quelle est l'origine de l'attitude paranoïaque du gouvernement? A-t-il peur que les 70 députés de l'opposition l'empêchent soudainement de gouverner?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'un député ou un parti ait le monopole de la paranoïa. La situation serait très différente si nous disions que seuls les députés d'un parti seront autorisés à participer à l'audition de témoins. J'ai bien dit que j'acceptais volontiers d'étudier la question. Nous proposons maintenant d'établir certaines règles raisonnables pour la présentation de témoignages devant les comités.

Étant donné que les ressources des partis de l'opposition sont quelque peu limitées, leurs députés n'étant pas très nombreux, j'ai pris un certain nombre d'initiatives destinées à accroître le nombre des députés pouvant siéger à ces comités. Je me suis efforcé de faire une concession dont je suis fier. Nous avons veillé à ce que l'opposition soit surreprésentée aux comités et le gouvernement, sous-représenté. Nous avons fait en sorte que les partis de l'opposition comptent dans chaque comité un plus grand nombre de députés que ne le permet le Règlement. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour ne pas épuiser les ressources de l'opposition.

Nous avons donné suite à toutes les propositions concernant la composition des comités. Le député doit reconnaître, cependant, que dans certains cas, il serait préférable de réduire le quorum afin que le comité puisse obtenir tous les renseignements voulus. Si nous réussissons à régler cette question d'un commun accord, tant mieux. C'est une question d'équilibre, je pense bien, et je suis heureux de pouvoir en discuter plus longuement.

Je remercie le député d'avoir soulevé la question, car j'ai beaucoup de respect pour lui. Je sais qu'il ne ferait pas d'observations fallacieuses et qu'il ne chercherait pas à soulever de tempête dans un verre d'eau. Je suis persuadé qu'il ne cherche pas à le faire dans ce cas-ci.

Nous pouvons certainement nous arranger pour que les comités collaborent d'une manière assez efficace, pour que tous les députés soient dûment prévenus des séances et que tous les membres des comités puissent prendre part aux votes. Nous tenons à éviter aux témoins appelés à comparaître devant les comités parlementaires du Canada d'être gênés en ce qui concerne leur emploi du temps et leurs frais. Nous voudrions bien dégager un consensus raisonnable pour régler ce petit problème.

Je sais gré à la Chambre de m'avoir fourni l'occasion de faire connaître mon point de vue sur la question et je remercie le député de Sudbury de l'avoir soulevée. Je vois qu'il souhaite ajouter quelque chose.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Nous reprenons le débat . . .

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, en premier lieu, mis à part ces inconvénients que nous avons subis dans les comités qui, à mon avis, sont tout d'abord injustes et une étrange façon de traiter une opposition qui est réduite à sa plus simple expression dans le Parlement de la nation, je reviendrai sur ce sujet, mais au cas où le leader parlementaire du gouvernement s'évaderait durant mes remarques, non pas que je me croie endormant, mais il est possible qu'il ait des activités qui l'attendent à son bureau, je voudrais quand même lui signaler que, bien qu'il ait dit tantôt que c'est à chaque comité d'établir sa procédure et ses règles, bien qu'il ait répété un adage bien répandu ici au Parlement, il devra admettre, avec moi, qu'il y a quand même quelque chose d'étrange, une coïncidence absolument énorme dans le fait que dans tous les comités, absolument tous les comités, il y a eu cette résistance absolument indivisible de la part des représentants du gouvernement. Dans un autre des comités où je siégeais ce matin, nous avons argumenter pendant trois quarts d'heure, nous avons dû retraiter devant un vote. Enfin, tout cela est bien étrange et, à mon avis, c'est une coïncidence un peu forte.

Comme l'a dit votre député d'arrière-ban, ça s'est passé dans le Comité des communications et de la culture aussi, par hasard, tout à fait par hasard. Si le leader parlementaire a l'intention d'examiner cette situation, il a dit: I will look into it; j'aimerais qu'il regarde l'étrangeté de la coïncidence aussi.

Disons que mis à part ce malheureux événement sur lequel je reviendrai d'ailleurs tantôt, monsieur le Président, nous n'avons pas de difficulté de principe avec la création d'un comité spécial d'un groupe de travail pour étudier la réforme du Parlement. Nous pensons que c'est une nécessité; ça s'est fait régulièrement. Votre humble serviteur qui siège ici depuis 1968 a eu l'occasion de voir se succéder maints comités qui, avec beaucoup de compétence, ont examiné les règlements de la Chambre, l'administration du Parlement, et ont apporté toutes sortes de recommandations qui font que, aujourd'hui, cette institution ne s'en porte que mieux.

• (1550)

Aussi, force nous est d'abonder dans le sens du gouvernement quand il s'apprête à continuer dans la même foulée que le gouvernement libéral qui l'a précédé en établissant, lui aussi, un groupe de travail en vue d'examiner le Règlement et la procédure.

En fait, on se souviendra que dans le dernier Parlement, un comité très actif sous la présidence du député de Pontiac-Gatineau-Labelle, que l'on peut maintenant mentionner par son nom vu qu'il siège à l'autre Chambre, M. Tom Lefebvre, a même fait 11 rapports successifs à cette Chambre suite aux travaux que son comité s'affairait à accomplir.

Nous devons les féliciter et simplement espérer que le nouveau comité mettra autant d'empressement à s'attaquer aux problèmes auxquels il aura à faire face et pourra présenter à la Chambre, souhaitons-le, des recommandations aussi sérieuses que le comité que je viens de mentionner.

Je m'empresse de dire, cependant, que beaucoup a déjà été fait, monsieur le Président, en particulier au cours des deux ou trois dernières années. Aussi j'espère que ce comité ne tentera pas de réinventer la roue. Peut-être pourrait-il s'attarder en particulier à réexaminer certaines des imprécisions contenues dans le Règlement.

J'ai eu le plaisir de m'asseoir dans le même fauteuil que vous, monsieur le Président, et de tenter d'interpréter les règlements à mesure que se déroulent les débats et que se présentent des situations. Je dois admettre que les règlements ont été, au cours des années, clarifiés, qu'ils sont de plus en plus clairs, et, règle générale, faciles à interpréter, mais . . . et là cessent mes félicitations à l'intention des règlements. Souvent il y a des imprécisions regrettables, et j'imagine que les membres du comité auront avantage à consulter les gens vêtus de noir qui, habituellement, entourent le Bureau, lesquels ont beaucoup d'expérience dans le Règlement et pourraient certainement porter à l'attention du comité certaines des imprécisions qui ont causé des difficultés à ceux qui ont présidé la Chambre avant vous, monsieur le Président. On devrait même vous demander de comparaître vous-même ainsi qu'au nouveau Président. La difficulté réside dans le fait que les personnes qui viennent d'accéder au Fauteuil peuvent peut-être, évidemment, être obligées de lire beaucoup de documents concernant le passé pour en arriver à comprendre ce qui ne marchait pas dans le Règlement.

Toujours est-il que les greffiers, qui sont des gens plus permanents que nous, pauvres mortels qui sommes élus par la population, pourraient sûrement apporter une contribution si on les invitait à participer aux délibérations du comité.

J'espère que ce sera un comité d'action qui proposera des recommandations précises et, sans être méchant, je voudrais, monsieur le Président, suggérer que ce ne soit pas un comité qui passe son temps à étudier, à méditer. J'ai peur qu'il soit un peu à l'exemple du gouvernement que nous avons eu depuis le début de la session et qui, à chaque problème qu'on lui pose, n'a qu'une réponse: Nous allons étudier.

Eh bien, j'espère qu'après la courte période d'étude qui est dévolue à ce comité, il pourra nous faire rapport en juin prochain avec des recommandations précises.

J'aimerais moi-même faire certaines suggestions concernant le mandat du comité. Je remarque qu'un des premiers points auxquels le groupe va s'attaquer, c'est la révision du Règlement permanent et provisoire. Je voudrais recommander à ce groupe de travail de faire tout son possible pour conserver le nouveau calendrier d'activités de la Chambre qui est établi sur une base d'une année et qui permet à tous les députés de savoir où ils s'en vont, quelles seront leurs périodes de congés, quand ils pourront être dans leur circonscription.

Ceux qui sont ici depuis quelques années se rappelleront qu'il a fallu à plusieurs députés faire une croisade qui a duré très longtemps pour en arriver à obtenir ce calendrier permanent des activités de la Chambre. Et si je n'avais qu'une seule recommandation à faire au comité, ce serait de ne pas discontinuer cette pratique qui est à l'avantage de tous.

Une autre chose qui, à mon avis, devra être portée à l'attention des membres du groupe, ce sont toutes les mesures qui concernent l'étude des crédits, tant dans les comités qu'à la Chambre des communes. Ceux qui forment maintenant le gouvernement se rappelleront, et je les ai entendus alors que moi-même j'étais assis de l'autre côté de la Chambre, que constamment ils critiquaient la façon dont les crédits sont étudiés tant par les comités que par la Chambre des communes. On nous disait, par exemple, que la façon dont les mesures qui forcent le comité à rapporter l'étude des crédits à la Chambre à une date définie, considérant les crédits comme étant étudiés, même si l'étude n'en est pas complétée, eh bien, on se rappellera que cela faisait souvent «surchauffer» les députés de l'Opposition d'alors qui sont maintenant assis en face.

Aussi je me rappelle avoir vu régulièrement, lors du dernier jour d'étude des crédits, lorsqu'on vote ici à la Chambre des sommes énormes, lorsqu'on les vote «à la vapeur», le député d'Edmonton-Ouest, M. Marcel Lambert, se lever pour invoquer le Règlement pour indiquer à la Chambre comment il trouvait la pratique ridicule et comment il aurait aimé qu'elle soit changée. Maintenant que tous ceux qui critiquaient cette façon de traiter l'étude des crédits sont rendus en face et forment une majorité, nous pouvons peut-être nous attendre à ce que la façon d'étudier les crédits change et nous allons, pour notre part, surveiller cela de très près au comité.

Monsieur le Président, je remarque aussi qu'un des points sur lesquels le comité va s'attarder et qui fera l'objet de son étude, ce sera celui de traiter du rôle du simple député, de ce qu'on appelle communément le député d'arrière-ban. Tout le monde répète depuis des années tant en ces lieux qu'à l'extérieur dans les rues de nos villes qu'il faut revaloriser, dis-je, le rôle du député. Tous les députés qui siègent ici depuis quelques années et qui n'ont pas accédé au Cabinet comprennent facilement que le rôle du député doit être autre chose que seulement servir de messager entre ses électeurs et le gouvernement. Malheureusement, en raison souvent des faibles moyens qui ont été mis à la disposition des députés, plusieurs d'entre eux en ont été réduits, au cours des années, à jouer plutôt un rôle de messager. Maintenant que nous avons plusieurs nouveaux députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, j'espère que le comité prendra bien soin de s'assurer que les députés de l'arrière-ban, du côté du gouvernement, auront assez de moyens mis à leur disposition pour être autre chose que des estampes de caoutchouc auxquelles on fait appel pour approuver les politiques gouvernementales. Pour cela il faudra assurément que le rôle du député soit amélioré et qu'on lui donne de meilleures chances, qu'on tienne compte aussi du fait que cette année il y a beaucoup . . . on me dit presque dans les environs de 134 nouveaux députés qui siègent pour la première fois à la Chambre dans ce Parlement.

Je recommanderais aussi que le comité tienne compte du fait qu'il y a très longtemps, ma foi, plus de 20 ans, il faut retourner en 1958 pour voir un Parlement au sein duquel l'Opposition en était réduite à sa plus simple expression comme elle l'est maintenant. Il me semble donc essentiel que ceux qui vont réviser le Règlement tiennent compte du fait que l'Opposition aura plus de difficulté à s'acquitter de ses fonctions, que ceux qui réviseront le Règlement tiendront compte de cela, que ceux qui réviseront le Règlement feront tout leur possible pour donner à l'Opposition plus de moyens pour défendre le point de vue de ceux qui n'approuvent pas toujours toutes les mesures du gouvernement. Nous croyons que le gouvernement fera tout son possible au cours des années pour présenter de bonnes mesures. C'est ce que nous faisions d'ailleurs, le parti libéral, lorsque nous étions de l'autre côté de la Chambre. Cependant, il arrivera sans doute des moments où l'Opposition devra se dresser et s'opposer, suivre la maxime de M. Winston Churchill qui disait: Le rôle de l'opposition, c'est de s'opposer. Nous ne le ferons pas de façon inconsidérée, mais lorsque nous aurons à le faire, nous aimerions que des moyens suffisants soient mis à notre disposition.

Exemple, des budgets de recherche satisfaisants; exemple, une façon, une opposition garantie aux comités permanents de la Chambre. En un mot, la résolution du problème auquel nous avons dû faire face ce matin et hier dans la formation des comités. Il me semble que toutes ces questions devraient pouvoir être aplanies par ceux qui vont former ce comité.

Je voudrais maintenant traiter d'un autre des aspects du travail qui a été déféré à ce comité spécial, et je touche en fait à ce qu'on a appelé l'imputabilité des ministres, et, à mon avis, même dans ce jeune Parlement, c'est peut-être l'un des endroits où il y a le plus de place à l'amélioration. Déjà ce conseil de ministres qui est tout jeune semble avoir des difficultés à répondre aux questions. On ne peut pas dire que l'imputabilité la plus évidente de ce gouvernement est lors de la période des questions orales. Du temps où nos amis conservateurs étaient de ce côté-ci de la Chambre, je me rappelle qu'ils disaient souvent que les ministres libéraux ne répondaient pas très bien aux questions, tentaient de chercher des faux-fuyants.

Pourtant, j'examine aujourd'hui, je compare, et je me rends compte que le gouvernement précédent répondait quand même pas mal mieux que le gouvernement actuel. Les ministres devront donc commencer à répondre, les ministres devront dispenser l'information que le public réclame au lieu de se cacher derrière une espèce de voile du secret, et ce sont des choses qui peuvent être examinées dans ce comité-là. Les ministres devront cesser aussi de museler les fonctionnaires, devront en fait lever le voile du secret.

Comme il ne me reste que quelques instants, je voudrais maintenant revenir sur le point qui nous préoccupe le plus, et c'est l'article *g*) du mandat du Comité qui dit que le Comité devra réviser la procédure et les pouvoirs des comités de la Chambre. Eh bien, mon Dieu, il y a vraiment là quelque chose à changer! C'est justement ce qui fait que depuis hier et aujourd'hui l'Opposition officielle n'est pas de très bonne humeur, je dirai aussi à mon ami le leader parlementaire du gouvernement que du côté du Nouveau parti démocratique on ne l'est pas non plus. Nous trouvons inquiétants l'attitude démontrée par le gouvernement dans la formation des comités. Le fait de refuser de garantir à l'opposition sur un quorum réduit un poste assuré de la part d'un gouvernement qui détient une majorité énorme nous semble abusif. Nous considérons cela tout d'abord comme un principe; deuxièmement, nous devons reconnaître tous qu'il s'agissait d'une tradition. Nous nous sentons bien à l'aise d'exiger, je répète bien d'exiger, de la part du gouvernement un poste garanti sur les quorums réduits dans les comités parce qu'il nous faisait plaisir lorsque nous étions de l'autre côté de la Chambre, et ce depuis nombre d'années, d'accorder ce privilège à l'Opposition officielle, et qui plus est, il y avait une tradition, monsieur le Président, aux comités en vertu de laquelle on reconnaissait comme premier orateur, la première personne à poser une question à un témoin, un membre de l'Opposition officielle. On disait:

• (1600)

[*Traduction*]

Nous avons dit que le premier à prendre la parole serait toujours un député de l'opposition officielle. C'est ainsi que les libéraux traitaient l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique lorsque nous étions au pouvoir. Nous n'avons jamais eu la main lourde dans les comités.

C'est ce matin que les arguments les plus ridicules ont été invoqués, par exemple, par une vaste majorité des membres du comité permanent des communications et de la culture. Un député, que j'excuserai parce qu'il est nouveau ici, a dit: «Nous ne voulons pas vous accorder ce poste, car nous ne voulons pas courir le risque de voir l'opposition boycotter une réunion». Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, qu'il avait peur d'un boycott? Le député montre qu'il ignore tout de ce qui s'est passé ici. A ma connaissance, l'opposition officielle n'a jamais boycotté une séance d'un comité où elle devait entendre des témoins. A qui cela profiterait si nous faisions venir des témoins des quatre coins du pays aux frais des contribuables et si l'opposition officielle boycottait la réunion? Nous aurions l'air idiots. Nous n'y gagnerions pas aux yeux du public. L'opposition officielle, même conservatrice, n'oserait jamais faire une chose pareille. Pourquoi nous prêter de telles intentions? Pourquoi ferions-nous une chose aussi ridicule?

Nous avons trouvé étrange ce matin que les ministériels de ce comité manifestent un tel complexe d'infériorité, alors qu'ils jouissent d'une écrasante majorité avec 211 députés. Il est sidérant de voir qu'ils ont peur d'être battus par un ou deux membres de l'opposition.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons cru à un certain moment que les députés du gouvernement siégeant à plusieurs comités démontraient une mentalité d'assiégés, un peu comme s'ils pensaient que le petit nombre de députés de l'opposition qui se retrouvent aux comités pouvait leur faire mal.

Un autre argument étrange que j'ai entendu par ceux qui nous ont refusé, avec un vote très fort, des garanties qui ont toujours existé pour l'opposition, et c'était par souci d'efficacité. Cela voulait dire qu'on pensait, tout d'abord, qu'il était possible que l'opposition ne se présente pas à plusieurs réunions de comités, cela retarderait les travaux, j'imagine, et, pour être efficaces, il fallait s'assurer que le gouvernement puisse procéder.

A mon avis, c'est quand même avoir un certain mépris de la démocratie. L'efficacité doit exister au Parlement, mais on ne doit pas s'attendre à ce que le gouvernement soit aussi efficace que l'entreprise privée. Dieu merci!

Une voix: Pourquoi pas!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le nouveau député dit: Pourquoi pas! Mais quand il aura vécu ici pendant quelque temps, il réalisera qu'ici ce n'est pas un endroit pour passer le rouleau compresseur, pour faire du «bulldozing». Ici, c'est un endroit où la démocratie s'exprime. Et lorsqu'il aura compris, un bon jour, se retrouvant de ce côté-ci de la Chambre, que ce qui reste en fait à l'opposition, c'est le privilège de parler et de se faire entendre . . .

Imaginons que l'opposition officielle ne gagnera pas beaucoup de votes dans ce Parlement-ci. Cela me semble assez clair. L'opposition devra cependant avoir l'assurance de pouvoir s'exprimer de façon à refléter ici, à la Chambre, le point de vue de ceux qui ne sont pas d'accord sur certains des avancés du gouvernement.

Je trouve donc que c'est un mépris de la démocratie de vouloir couper un droit traditionnel, une garantie traditionnelle à l'opposition, et je veux dire, sous le couvert de l'efficacité.

Et finalement, on nous a dit: Bien, il est temps que ça change. Cette tradition a toujours été comme cela, on n'en veut pas. C'est ce qu'on nous disait: Les électeurs, lors des dernières élections, ont voté pour le changement et, de votre côté, vous de l'opposition, vous ne semblez pas avoir compris. Eh bien, moi je regrette!

Le genre de changement que les électeurs voulaient n'était certainement pas un changement à l'attitude généreuse que nous avions vis-à-vis de l'opposition lorsque nous formions le gouvernement. Je suis certain que ce n'est pas ce genre de changement-là que les électeurs désiraient. Ils voulaient peut-être du changement dans d'autres domaines, et on verra si le gouvernement d'en face est capable de le livrer, mais ils ne voulaient certainement pas de changements aux garanties démocratiques qui ont toujours été protégées par le parti libéral du Canada, alors que nous formions la majorité à la Chambre.

Et le refus aussi qui est apparu dans plusieurs comités de donner à l'opposition officielle la possibilité d'être la première à poser des questions, on trouve cela épouvantable.

[*Traduction*]

Pour conclure, monsieur le Président, je dirais que nous n'accepterons jamais cette situation. Heureusement, le leader parlementaire du gouvernement a dit qu'il allait examiner la question. Nous espérons qu'il nous fera une proposition plus raisonnable. Afin de montrer notre profond mécontentement à l'égard de ce qui s'est passé ces derniers jours, je voudrais, au nom de mon parti, proposer un amendement à la motion du leader parlementaire. Le voici:

Qu'on modifie la motion en ajoutant les mots suivants:

«Et que la Chambre donne instruction au comité d'inclure dans chaque rapport une évaluation des répercussions de ses recommandations sur le rôle et les droits de l'opposition».

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire?

• (1610)

M. Foster: Monsieur le Président, je tenais à faire quelques observations au sujet de l'intervention du député parce qu'il a déjà été Président de la Chambre et qu'il est très bien placé, je crois, pour présenter pareil amendement. Lorsque les conservateurs formaient l'opposition officielle, ils ont toujours exigé qu'au moins un député de leur parti fût présent au comité, même lors de l'audition de témoignages. Hier, ils ont étouffé les deux partis de l'opposition en rejetant la condition qu'au moins un député de l'opposition soit présent à l'audition d'un témoignage. J'en déduis des propos du député que la même chose s'est produite à beaucoup d'autres comités.

Nous ne sommes manifestement pas trop nombreux de ce côté-ci de la Chambre. S'il nous est impossible de participer à une séance du comité ou si des séances sont convoquées à la dernière minute, il s'ensuit que seuls des conservateurs sont présents. Des témoins peuvent présenter des exposés officiels à un comité officiel de la Chambre des communes sans que l'opposition soit représentée. Le mémoire pourrait être entendu comme si tous les partis étaient présents, alors que ce ne serait pas le cas. Lorsque nous avons proposé une motion portant que l'opposition soit représentée à ce moment-là, nous l'avons vu rejeter.

Je me réjouis que le leader parlementaire du gouvernement ait laissé entendre que cela n'était pas voulu car le secrétaire parlementaire a fait savoir le contraire au comité aujourd'hui et a dit que cela se faisait à tous les comités. En fait, c'est exactement ce qui s'est passé dans tous les comités dont j'ai entendu parler. Il me semble donc que la consigne est venue du leader parlementaire du gouvernement ou du vice-premier ministre (M. Nielsen), qui est censé être l'exécuteur des volontés du gouvernement actuel. Je me demande vraiment ce qui se passe là-bas.

Ce qui est encore plus déconcertant, c'est la question du quorum. Chaque fois qu'il y a mise aux voix ou qu'un projet de loi est examiné article par article, il faut qu'il y ait quorum, ce qui veut dire huit députés dans le cas de notre comité, dont pas nécessairement un député de l'opposition. Je suis ici depuis seize ans et je n'ai jamais vu de mise aux voix se faire en comité sans qu'il y ait un représentant de l'opposition officielle. Et pourtant, lorsque la motion a été proposée à notre comité, à savoir qu'il y ait au moins un membre de l'un ou l'autre des partis d'opposition, elle a été rejetée. Le leader du gouvernement nous dit simplement que si nous n'y sommes pas le comité ne pourra pas siéger. Ce n'est pas cela qui va se produire au comité permanent de l'agriculture parce qu'on a déjà voté contre, disant que la présence de députés d'opposition n'était pas nécessaire. Je pense qu'il faut vraiment que le leader parlementaire s'occupe de la question, sinon les comités de la Chambre ne seront plus que des comités du caucus conservateur.

M. Frith: Dictature!

M. Foster: Je sais que le député qui va présider ce comité, s'il avait été de ce côté-ci de la Chambre quand nous étions au gouvernement et si nous avions essayé de museler l'opposition de cette façon, lui n'aurait jamais toléré cela. Il s'y serait opposé farouchement. Voilà pourquoi je pense que l'amendement du député de Saint-Jacques (M. Guilbault) est bon. Il défend les droits de l'opposition.

J'espère que le leader du gouvernement va reconsidérer la chose, et donner instructions aux secrétaires parlementaires et aux divers ministres qui font appliquer le point de vue gouvernemental à ces comités de ne pas pousser l'étude des questions quand l'opposition est absente. La sonnerie a retenti nuit et jour pendant deux semaines à la Chambre, parce que la Présidente refusait de procéder à un scrutin s'il n'y avait pas de députés d'opposition présents. C'est bien là l'exemple le plus patent de la nécessité que l'opposition soit présente pour que l'on procède à un scrutin. Il faut que le parti ministériel fasse marche arrière sur cette procédure qu'il a adoptée, qu'il se montre plus soucieux des droits de l'opposition, comme il l'était quand il était dans l'opposition. Nous ne pouvons pas poursuivre l'étude des projets de loi en comité sans représentation suffisante des partis d'opposition.

Le député de Saint-Jacques a une longue pratique de cet endroit, où il siège depuis 1968. Est-ce qu'il lui est jamais arrivé depuis lors de voir pareille façon de procéder?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il est bien certain que depuis 16 ans que je suis ici, je n'ai jamais rien vu de pareil. Le leader parlementaire du gouvernement avait raison de dire que c'est à chaque comité qu'il appartient d'établir certaines règles. Tous les comités n'ont pas les mêmes règles. Il y a de légères variations de l'un à l'autre. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous n'avons jamais vu pareille tentative de priver l'opposition de tout pouvoir aux comités.

Ce matin, au comité permanent des communications et de la culture, nous avons examiné les motifs de la motion tendant à fixer le quorum minimum sous la dernière législature. Nous avons constaté que c'était une motion très simple, qui disait que le comité est autorisé à entendre les témoins quand il n'y a pas quorum.

M. Hnatyshyn: C'est exactement de cela qu'il s'agit.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Non, je me souviens d'avoir présidé ce comité il y a des années et il y avait un quorum de cinq, dont un membre de l'opposition. Il y avait même une règle qui disait qu'un député de l'opposition était toujours le premier à prendre la parole. Donc cela varie d'un comité à l'autre. Mais il y a une chose qui n'a pas changé depuis deux jours, c'est que chaque fois qu'un député essaie de présenter quelque chose, il est battu aux voix dans chacun de ces comités. C'est constant, c'est pareil dans chaque comité. C'est une bien drôle de coïncidence, une coïncidence lourde de conséquences. S'il y avait eu des différences d'un cas à l'autre, j'aurais pu m'y faire, car c'est une coutume établie. Mais ce que je n'aime pas, c'est cette façon systématique d'écraser l'opposition.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les institutions financières—L'existence d'un comité chargé d'étudier la question; l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—L'emploi—*a*) Le programme pour la formation des jeunes. *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker)—L'assurance-chômage—Les pêcheurs de Terre-Neuve—Demande d'aide.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyhsyn:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, composé de M^me^ Bourgault et de MM. Blaikie, Cooper, Ellis, Friesen, McGrath et Ouellet, soit constitué comme groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes et chargé d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités et les rôles constitutionnels respectifs de la Chambre des communes et du gouvernement, et que cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:

a) les articles permanents et provisoires du Règlement;

b) le rôle du simple député à la Chambre des communes;

c) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;

d) le processus législatif;

e) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;

f) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et

g) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires.

Que le comité ait tous les pouvoirs accordés aux comités permanents en conformité de l'article 69(8) du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau; Que le comité et ses membres soient autorisés, lorsque le comité le jugera nécessaire, à voyager au Canada et à l'étranger et que le personnel nécessaire accompagne au besoin le Comité ou ses membres selon le cas;

Que soient déférés au comité tous les témoignages recueillis par le comité spécial du Règlement et de la procédure et les rapports dudit comité déposés à la Chambre des communes au cours de la trente-deuxième législature;

Que, par dérogation aux pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le comité termine un rapport intérimaire ou final, celui-ci fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du Greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le bureau;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des avant-projets d'articles permanents ou temporaires du Règlement afin de donner effet, si la Chambre y consent, à toute modification permanente ou temporaire proposée par le comité;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des recommandations sur la mise en œuvre de toute réforme proposée dans ses rapports;

Que MM. Penner, Binns, Comeau, Duguay, Jardine, Ravis et Young soient nommés membres substituts du comité;

Que les changements dans la composition du comité ne soient apportés qu'en conformité de l'article 69(4)*b*) du Règlement; et

Que le comité présente son rapport final à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

Ainsi que de l'amendement de M. Guilbault (Saint-Jacques) (p. 508).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais traiter de trois questions, dont deux très brièvement, tandis que l'autre touche véritablement à la résolution dont nous sommes saisis.

Je commencerai par dire que j'ai soulevé ce matin à 11 heures le problème qui a retenu une bonne partie de l'attention de la Chambre cet après-midi. Je l'ai soulevé parce que je craignais qu'il ne fasse naître chez les députés un sentiment qui se traduirait par une diminution de leur collaboration. Au tout début de la présente session, le gouvernement a fait appel à notre collaboration, et je puis très bien comprendre pourquoi. Il me paraît juste de dire que les Canadiens ont été écœurés au cours de la dernière législature par les agissements du parti conservateur. Je puis très bien comprendre que les conservateurs, maintenant qu'ils forment le gouvernement, ne souhaitent pas leur voir arriver ce qu'ils ont infligé au Parlement du Canada pendant la législature précédente. Je dois dire que je ne me rappelle pas avoir jamais vu durant toute ma carrière parlementaire, qui remonte à assez loin, quoi que ce soit qui se rapproche de ce certain soir où les conservateurs se sont attaqués à la présidence.

● (1620)

Une voix: Affreux!

Mme Mitchell: Scandaleux!

M. Riis: Une sombre journée!

M. Deans: Je le dis avec tristesse car j'ai senti à l'époque que cela avait suscité à la Chambre des communes un climat de rancœur et d'amertume qui a régné pendant une bonne partie de la législature. Je l'ai dit à l'époque et je le répète aujourd'hui. Je n'avais pas appuyé ce mouvement et je n'appuierai jamais une telle mutinerie. Nous, de notre parti, allons traiter avec le gouvernement selon les façons convenues en nous souciant d'améliorer les conditions pour les Canadiens, mais jamais d'une façon qui dégénère en un spectacle dont le Parlement ne pourra que souffrir aux yeux du public. Je comprends que le gouvernement veuille oublier tout cela et repartir à zéro. Le leader parlementaire du gouvernement a dit que c'est vers l'avenir et non vers le passé qu'il orientait son action dans l'attente de jours meilleure, comme moi d'ailleurs.

Par conséquent, j'ai été déçu ce matin quand j'ai appris la soudaine ambiance qui régnait aux comités. Non pas, je le précise, qu'on ait enfreint quelque disposition du Règlement, étant donné que ce dernier accorde beaucoup de latitude aux comités, tout comme à la Chambre. Il le faut, afin qu'on puisse s'adapter aux changements et aux situations nouvelles. Toutefois, si je comprends bien, ce qui s'est passé aux comités constituerait plutôt un abus de confiance. J'espère que ce ne fut qu'un malentendu de part et d'autre. Le gouvernement ne voulait assurément pas de la sorte imposer sa loi à l'opposition, bien que ceux qui étaient présents aient pu le penser à juste titre, étant donné, comme mon collègue le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) vient de le dire que la même chose s'est produite dans chacun des comités. Force nous est de conclure que tout avait été orchestré dans les coulisses ou que, du moins, on avait conseillé aux ministériels qui siègent aux comités d'agir de la sorte.

Je souhaite, comme tout le monde, que chacun collabore. Mais cette collaboration n'existera que si l'on nous donne l'assurance que les comités seront conduits comme par le passé et que leurs membres pourront se comporter comme auparavant. Mon collègue, parlant au nom de l'opposition officielle, a clairement exposé la situation. J'ai été contrarié quand j'ai eu vent des problèmes, et j'ai soulevé la question à la Chambre et j'en ai même parlé en privé avec le leader parlementaire du gouvernement, en vue de trouver une solution. Je suis persuadé que si le leader parlementaire a quelque influence sur le vice-premier ministre (M. Nielsen), comme je lui en prête, il pourra . . .

M. Hnatyshyn: Pourquoi mêle-t-on le vice-premier ministre à cette affaire?

M. Deans: Voilà bien ce qui m'inquète. Je ne sais trop quel est son rôle en l'occurrence.

M. Hnatyshyn: Ne voyez pas les choses du mauvais côté. Ce n'est pas dans votre nature.

M. Deans: Je vais voir les choses du bon côté en espérant que demain la question aura été résolue et que les membres des comités seront disposés à travailler, comme ils l'ont toujours fait, dans un esprit de bonne entente. Je vais supposer que les membres des comités vont de concert accomplir un travail efficace et que l'opposition officielle, suivie des membres de notre parti, pourra participer comme nous l'avons fait par le passé. Je vais supposer qu'on va s'entendre pour dire que, nonobstant le nombre requis pour qu'il y ait quorum, les comités ne pourront pas délibérer de questions importantes sans que les deux côtés de la Chambre y soient représentés.

Le leader du gouvernement à la Chambre peut avoir l'assurance, que je lui donne au nom de mes collègues, que nous n'abuserons pas de la situation. Nous n'en avons pas abusé jusqu'ici et nous ne le ferons certainement pas à l'avenir. Nous serons là pour nous acquitter de notre tâche comme nous l'avons toujours fait. Je voudrais ajouter que ce n'est pas toujours l'opposition qui est à blâmer quand les choses vont mal. C'est parfois le parti ministériel qui est responsable. Par exemple, au cours de la dernière législature, le parti ministériel, en décidant une fois de ne pas se présenter au comité de l'agriculture, a contrecarré les projets du comité d'entendre le témoignage de la Commission canadienne du lait sur une affaire urgente. Le gouvernement ne voulait pas du tout entendre parler ou discuter de la question. Il faut replacer ces choses dans leur contexte. Je suis sûr que d'ici demain matin les difficultés auront été aplanies. Si c'est bien le cas, comme je le crois, nos rapports ne pourront ensuite que s'améliorer.

Pour ce qui est de l'amendement à la motion, j'en approuve l'intention. Mais en toute honnêteté, j'hésite à l'appuyer. Je ne dis pas que je ne le ferai pas, car je veux y réfléchir au cours de l'après-midi. J'hésite à recommander qu'on l'appuie. Il crée au sein du comité une espèce d'antagonisme que, vraiment, je ne veux pas voir s'établir. J'aimerais que ce comité fonctionne comme l'ancien. Il faudrait tous unir nos efforts pour le plus grand bien de cette institution et du public. Si nous formulons le mandat de façon à exiger que le comité tienne compte de l'effet plus particulièrement sur l'opposition que sur les députés, nous pourrions alors, d'une façon ou d'une autre, nuire à la qualité des travaux du comité. Je conseille à l'opposition officielle d'y réfléchir.

Je pense que le comité fonctionnera dans l'intérêt de tous les députés. Je fais entièrement confiance à son futur président. Je pense que ce sera un homme de vision, comme cela a toujours été le cas jusqu'ici. Je suis certain qu'il donnera au comité l'orientation voulue pour faire en sorte qu'il s'occupe équitablement, ouvertement et raisonnablement des problèmes des députés, non seulement en ce qui concerne le fonctionnement de la Chambre lui-même, mais aussi pour leur permettre de servir leurs électeurs le mieux possible. Je m'oppose donc à ce qu'on ajoute toute restriction au mandat du comité.

Quant au groupe de travail lui-même, aucun système n'est parfait. Quand j'ai pris la parole la dernière fois que nous avons créé un comité comme celui-ci, j'ai avoué franchement que la réforme parlementaire la plus nécessaire à l'époque serait de changer la façon de penser des députés. Ce n'était pas nécessairement un changement de structure, mais plutôt un changement d'attitude qu'il fallait pour modifier le fonctionnement du Parlement. Dans une bonne mesure, c'est ce que j'ai dit il y a un instant à propos de la structure du comité et de la façon de créer des comités. Si nous voulons que le comité étudie des questions aussi vastes que le prévoit son mandat, le gouvernement devra promettre ce qu'avait refusé de faire le dernier gouvernement, que si le comité juge bon de faire certaines recommandations à l'unanimité, celles-ci devront être appliquées.

• (1630)

Il ne sert à rien de revenir toujours sur les mêmes questions pour essayer de trouver la solution qui règlera tout. C'est irréalisable. Par ailleurs, si les députés nommés au comité font bien leur travail et présentent des recommandations unanimes qui reflètent le point de vue tant du gouvernement que de l'opposition, le gouvernement doit s'engager clairement à ne pas reléguer ces recommandations aux oubliettes pour que nous soyons obligés d'entreprendre une autre étude après les prochaines élections. C'est mon avis et je crois que c'est aussi celui du président et des membres du comité parce que je suis certain que c'est ce qu'ils veulent.

Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet des 11 rapports présentés par le comité précédent. Ce comité avait travaillé d'arrache-pied. A une époque, j'en étais le vice-président et nous nous étions efforcés de trouver un compromis qui tiendrait compte des rôles différents du gouvernement et de l'opposition tout en garantissant que tous les députés auraient un accès égal à l'institution parlementaire. Je pense que nous avons fait de l'excellent travail à ce comité. Ces 11 rapports représentent bien des heures de travail, de même que le point de vue de tous les secteurs de l'économie et du public canadien aussi bien que des députés eux-mêmes.

Le groupe de travail devra peut-être revoir ces recommandations à la lumière de la nouvelle expérience parlementaire. J'espère cependant qu'il ne sera pas obligé de revenir sur les mêmes questions et je ne vois pas non plus à quoi cela pourrait servir. Tout cela a été examiné à maintes reprises, y compris une dernière fois il y a seulement quelques années.

Après avoir fait un examen relativement rapide de ces recommandations, si toutefois un tel examen est nécessaire, le groupe de travail pourra dire s'il convient de les appliquer. Il pourra ensuite se pencher sur les autres questions qu'il faudrait examiner.

A mon avis, nous devrions nous occuper de deux choses si nous voulons améliorer le fonctionnement du Parlement. D'abord, nous devons garantir que les députés ont accès à tous les éléments de la structure parlementaire et qu'eux-mêmes et leurs électeurs peuvent être sûrs que les renseignements à leur disposition sont aussi à jour et aussi complets que possible. Il sera peut-être nécessaire d'examiner comment on demande parfois, mais pas toujours avec succès, à la Couronne de fournir davantage de documentation et d'information relativement au processus décisionnel. Je sais que le leader parlementaire convient avec moi que ces informations doivent être disponibles pour que le public comprenne mieux notre travail. Nous ne devrions pas être obligés de recourir au mécanisme de l'accès à l'information pour obtenir des renseignements qui devraient déjà être disponibles. J'espère que le groupe de travail mettra cette question à l'ordre du jour de ses travaux.

Il faudrait aussi se rappeler que pour assurer une bonne administration des affaires de l'État, le système parlementaire doit être protégé.

En dépit de ce que le public peut penser de nous, le Parlement fonctionne très bien et le jeu des forces en présence est équilibré. S'il n'offre pas toujours toute l'information requise, il assure quand même un certain équilibre des forces.

Dernièrement, j'ai eu l'occasion d'exposer lors d'une conférence en quoi consistait le rôle de l'opposition. Pour bien des gens, ce rôle constitue une énigme. Il n'est pas très bien compris. J'ai voulu expliquer que le rôle de l'opposition consistait à s'opposer, d'une façon constructive si possible, mais par tous les moyens possibles.

Si les oppositionnels peuvent sembler faire de l'obstruction de temps à autre, il est absolument nécessaire de veiller à ce que le gouvernement, surtout s'il dispose d'une forte majorité, règle son rythme sur celui que le public est capable de suivre. Son rôle est de s'assurer qu'à chaque changement proposé, non seulement les députés ont largement l'occasion d'en discuter mais aussi tous les groupes et les particuliers que la chose intéresse. Voilà pourquoi il incombe aussi à l'opposition de retarder de temps à autre les actions du gouvernement pour s'assurer que l'information se rend jusqu'à ceux qui ne sont pas au Parlement mais qui ont besoin de cette information pour prendre des décision éclairées. Ayant eu tout le temps requis pour examiner cette information, ils peuvent fournir les mises en garde qu'ils estiment nécessaires.

Je sais que le gouvernement n'aime pas que ses mesures soient retardées pour des raisons qui ne sont pas évidentes. Mais ce droit et cette obligation qu'a l'opposition de ralentir le processus est un aspect essentiel du système parlementaire.

J'ai déjà dit à certaines personnes qu'il était certain que le gouvernement est contrarié chaque fois que nous retardons une loi qu'il souhaite faire adopter, mais si le gouvernement lui souhaite cette adoption, il y en a d'autres qui veulent la suspendre, au moins temporairement, parce qu'elle risque de leur nuire. Ce qui est dans l'intérêt des uns n'est pas forcément dans l'intérêt des autres. Il faut s'en souvenir. J'espère que le président du groupe d'étude en tiendra compte quand il proposera les changements au Règlement ou aux procédures du Parlement.

Il arrive donc parfois qu'à première vue l'opposition retarde une mesure de peu d'importance. Si les causes ne sont pas toujours faciles à comprendre, il y a quand même une raison. Il est déjà arrivé par le passé que la mesure suivante ou une autre sur la liste était passablement litigieuse. On veut donc avoir le temps nécessaire pour mieux étudier la mesure litigieuse.

Cela fait partie intégrante de la planification des travaux quotidiens de la Chambre des communes. C'est un exemple de planification de groupe que nous faisons dans notre caucus, comme l'ont fait les députés du caucus conservateur lorsqu'ils formaient l'opposition. C'est sans aucun doute un exemple de ce qui se fait au caucus libéral. Les députés de tous les partis doivent bien comprendre ce processus afin d'éviter de saper le Parlement en donnant l'impression que cette tactique dilatoire nuit au régime parlementaire alors qu'en réalité, elle le renforce.

Le problème dont j'ai pris conscience depuis que je suis député, c'est que les parlementaires—juste après certains journalistes aigris, peut-être—sont nos pires ennemis personnels. Nous ne défendons pas le système. Nous ne défendons pas le Parlement contre les critiques injustifiées. Même si nous pouvons à juste titre être critiqués pour certains de nos actes, je ne pense pas que nous, députés, ayons à gagner à être visés par des critiques mesquines, grossières et sans fondement.

Je m'adresse aux nouveaux députés en particulier mais également à certains d'entre vous qui sont déjà à la Chambre depuis quelque temps, en vous rappelant que c'est vous et moi qui sommes les protecteurs du système. Nous devons le comprendre et l'apprendre. Vous devez comprendre son fonctionnement et ce qui justifie certaines attitudes, de sorte que lorsqu'on vous posera des questions sur la raison des retards ou des problèmes inhérents au régime, vous puissiez au moins comprendre comment celui-ci fonctionne et pourquoi les députés doivent parfois recourir à ces tactiques pour s'assurer que le Parlement et le gouvernement sont à la portée de tous les Canadiens.

• (1640)

Il est arrivé à maintes reprises que l'ancien gouvernement ou des gouvernements conservateurs à Queen's Park veuillent nous forcer à adopter certaines mesures à la hâte. Je me souviens d'avoir dit à plusieurs occasions qu'ils avaient tort, qu'une période de gestation était requise, que certaines personnes n'étaient pas encore conscientes de l'importance du changement législatif, mais qu'après en avoir pris conscience, elles voudraient faire connaître leur point de vue et qu'il faudrait du temps pour l'étudier et l'examiner. Néanmoins, les députés ministériels nous ont forcés à adopter ces mesures en toute vitesse à cause de leur étroitesse d'esprit. Je ne dis pas forcément qu'ils se fourvoyaient, mais, en raison de leur étroitesse d'esprit, ils ne pouvaient pas comprendre les répercussions plus vastes de leurs actes. Et moins de six mois après, ils réclamaient à nouveau les changements. Je recommande instamment aux députés, notamment à ceux qui font partie du comité, de ne pas l'oublier lors qu'ils décideront ce qu'ils devraient autoriser ou rejeter dans le processus parlementaire.

M. le Président me fait signe qu'il me reste peu de temps. Je sais que le député de Humboldt-Lake Centre me posera une question, ce qui me permettra de terminer mes remarques.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler du fonctionnement de la Chambre. Son inquiétude me rappelle celle que j'ai ressentie alors en participant pour la première fois à un comité d'organisation du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Je voudrais que la Chambre comprenne ma tristesse, car j'ai été témoin pour la première fois d'un monstrueux travestissement de la démocratie.

On prétend qu'on peut juger d'une démocratie à la façon dont elle traite ses minorités. J'espère sincèrement que le gouvernement se demandera comment, en l'occurrence, les minorités peuvent le juger à la façon dont il veut faire adopter ses lois.

A la Chambre même que j'ai appelée le théâtre de l'absurde, je me suis résignée en me disant que, au moins, le spectacle était bon. Toutefois, je souhaitais vraiment participer à ce que je considère comme la démocratie à l'œuvre, au véritable rôle et à la responsabilité du gouvernement. J'avais hâte de m'entretenir avec mes collègues dans un esprit de fraternité pour régler équitablement les questions urgentes qui se posent actuellement dans la société, sachant que justice serait rendue et que nous agirions ensemble dans les intérêts bien compris de tous les Canadiens. Et c'est avec tristesse que je prends aujourd'hui la parole pour dire que je suis amèrement déçue. J'espère sincèrement que le leader d'en face réglera la question. Je crois que c'est Talleyrand qui a dit: ce n'est pas un crime mais simplement une erreur. J'espère sincèrement qu'il considérera l'affaire comme une véritable erreur, car je n'y trouve rien de drôle et j'aimerais beaucoup que toute la situation soit rectifiée.

M. Deans: Monsieur le Président, la député de Mount Royal (M^me^ Finestone) a exprimé avec élégance et éloquence ce que je pense de cette affaire. J'estime que cela pose un problème. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je l'ai signalé au début de mes remarques. Toutefois, je lui ferai remarquer, par l'intermédiaire de la présidence, que tous les travaux du Parlement ne se font en comité. Le détail est d'importance. Une bonne partie des travaux se déroulent en comité, mais non pas tous. C'est à la Chambre que les députés ont la chance de discuter tous ensemble de leurs préoccupations. Je ne voudrais jamais faire passer toutes les responsabilités de la Chambre aux comités. Les comités sont une bonne formule quand on leur permet de jouer efficacement leur rôle—et j'espère qu'ils le pourront lorsque ce malentendu aura été dissipé. Ils seront au service de la population comme ils devraient l'être. J'estime que la Chambre elle-même est une partie importante du processus politique démocratique et que son rôle doit être maintenu.

J'aimerais ajouter une remarque qui, je le sais, intéressera la députée, même si elle n'en a pas parlé directement. Je m'inquiète d'un autre aspect de la tâche du député, le travail dans sa circonscription. Il m'est apparu, au cours des cinq dernières années, que la charge de travail des députés dans leur circonscription avait augmenté de façon considérable. La somme de travail que le député doit consacrer à résoudre des problèmes parfois difficiles, parfois très simples, a progressé de façon phénoménale. Lorsque le comité délibérera, j'aimerais qu'il examine les problèmes que connaissent ceux qui travaillent pour nous dans nos circonscriptions. Je sais que le comité a l'intention d'étudier les problèmes de nos adjoints sur la colline, mais je le prie de consacrer un peu de temps aux graves problèmes des circonscriptions pour voir de quelle façon nous pouvons servir mieux nos électeurs et faciliter la tâche de nos adjoints locaux.

Je suis toujours surpris de voir que nos adjoints dans les circonscriptions continuent à faire ce travail. C'est certainement une tâche des plus ingrates. C'est un travail affligeant, qui exige des capacités physiques, mentales et émotionnelles incroyables. C'est très mal payé et de plus, en particulier dans les zones urbaines, il faut faire un nombre considérable d'heures supplémentaires sans être rémunéré. Le président du comité devrait demander, lors des premières délibérations, l'étude de cette situation qu'on a laissé évoluer pour voir s'il ne serait pas possible de donner de l'aide à nos adjoints, de sorte que nous ne surchargions pas des personnes extrêmement dévouées qui sont mal payées, travaillent énormément et sont aux premières lignes du service que nous donnons à nos électeurs. Ce sont elles qui, cinq, six et sept jours par semaine, 10, 12 et 14 heures par jour rencontrent les gens et sont confrontées à tous les problèmes. Même si nous avons la supervision de cette responsabilité, nous ne voyons pas le tragique de la situation autant que nos adjoints. Je demande au président de ne pas oublier cela.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Hamilton Mountain (M. Deans). C'était un membre éminent du dernier comité spécial, puisqu'il en était le vice-président. Il est bien conscient de la question que je vais soulever, même s'il a omis d'en parler dans ses remarques. Le comité spécial de la dernière législature a toujours évité soigneusement d'essayer de porter un jugement sur les résultats de l'application de ses recommandations. Il estimait que c'était le rôle de la Chambre ou du comité permanent de la procédure et de l'organisation. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), qui a proposé l'amendement, n'avait pas l'avantage d'être membre de ce comité. S'il l'avait été, il saurait que le comité a toujours, très justement, résisté à toute tentation—et on a maintes fois suggéré officiellement et officieusement qu'il le fasse—de juger les résultats de l'application de ses recommandations au cours d'une période de deux ans. Je suggère respectueusement au député de Saint-Jacques qui a proposé l'amendement d'en tenir compte.

• (1650)

M. Deans: Monsieur le Président, je serai très bref. Je dois dire que je suis d'accord avec le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), mais je crois comprendre que son amendement tient plus à un sentiment de frustration, causé par ce qui s'est passé hier et aujourd'hui, qu'au désir de nuire. J'ai tout lieu de croire que cet amendement serait inutile si le gouvernement nous assurait que les choses vont suivre leur cours habituel. Le député a parfaitement raison de dire que le comité n'était pas chargé, et qu'il ne devrait pas l'être, de juger si ses recommandations sont valables ou non. C'est à la Chambre d'en décider. Ce sera à nous de juger, lorsque nous en serons saisis. C'est pour cette raison que, dans le rapport, on dit que la recommandation doit faire l'objet d'un débat, débat qui n'aura pas lieu à cause de celui qui se déroule aujourd'hui.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je suis certes d'accord avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans) pour dire qu'il faut accorder toute l'attention nécessaire au travail de nos adjoints dans nos circonscriptions. Je me demande s'il se rend compte d'un problème qui a fait l'objet des amendements présentés par des députés de mon parti, à savoir que la législature vient à peine de débuter qu'on commence déjà à empiéter sur les droits de l'opposition puisque les ministériels ont maintenant pour politique de modifier des règles de longue date sur le quorum des comités. On a toujours considéré, que je sache, du moins au cours des six dernières législatures, qu'un comité pouvait siéger lorsqu'il n'y avait pas quorum, c'est-à-dire avec moins de membres que prévu, pourvu que les partis de l'opposition soient représentés.

Je sors tout juste d'une séance du comité de la justice où on vient de fouler aux pieds un droit de l'opposition qui a toujours existé. Le comité peut maintenant se réunir sans quorum en l'absence de membres des partis de l'opposition. Je ne sais pas si le député le savait, car c'est ce qui vient de se produire pendant qu'il parlait. J'aimerais maintenant qu'il me dise ce qu'il en pense.

M. le vice-président: Le député ne devrait pas parler de ce qui se passe au comité à moins qu'il en soit à l'étape du rapport.

M. Kaplan: Je ne demande pas à la Chambre d'intervenir à propos de ce qui s'est passé au comité. Je sais bien que la présidence n'y penserait même pas. Je parle pour l'instant d'un gouvernement qui jouit d'une majorité tellement forte qu'il ne devrait pas craindre de reconnaître à l'opposition les droits qui lui ont toujours été accordés. Il profite de chaque séance des comités pour en exclure l'opposition et pour contrecarrer les droits qui lui étaient traditionnellement dévolus. Le député était-il au courant de cet état de choses?

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de répondre le plus brièvement possible?

M. Deans: Vous savez bien, monsieur le Président, que je suis toujours bref. Je savais que c'était le cas dans les autres comités, mais j'ignorais que cela se passait aussi au comité de la justice. Je sais aussi que le leader du gouvernement s'apprête à nous dire que cette pratique a cessé.

M. le vice-président: La période prévue pour les questions et les commentaires est maintenant écoulée. Nous allons reprendre le débat sur les amendements.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je me réjouis de constater que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a décidé de rester à la Chambre cet après-midi pour entendre le point de vue des députés de l'opposition. Je sais qu'il nous a quitté un moment pour prendre un rafraîchissement. En tant que président du comité que nous sommes sur le point de créer, il devra défendre non seulement les droits des députés du gouvernement, mais encore plus ceux des députés de l'opposition.

Il fut un temps où les députés pouvaient venir sur la colline et s'intéresser à un certain nombre de choses qui, parfois, n'incluaient pas la procédure parlementaire. Je dois avouer que j'étais naguère de ceux-là. Toutes les années où j'ai siégé sur les banquettes ministérielles, j'ai dû passer le plus clair de mon temps à remplir mes fonctions de secrétaire parlementaire et à présider les délibérations du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. En conséquence, je dois avouer, puisque j'en suis aux confessions, que je ne me suis guère soucié d'apprendre les règles énoncées dans cet opuscule intitulé *Règlement*.

J'ai eu bien de la chance de faire partie d'une formation politique qui respecte les droits de tous et chacun des députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Au cours des quatre ou cinq ans de travaux de notre comité . . .

M. Dick: Vous-même en riez.

M. Frith: J'en ris peut-être maintenant, mais je puis assurer aux députés d'en-face que je n'ai pas trouvé drôle ce qui m'est arrivé ce matin au comité permanent de la santé et du bien-être. En fait, je me suis bel et bien mis en colère. Les députés savent pour la plupart que je n'ai pas l'habitude de perdre mon sang froid. Sauf erreur, c'était la première fois depuis cinq ans que je suis député que je me mettais en colère au comité. J'ai eu l'impression que la présence majoritaire des députés conservateurs au sein du comité faisait à ce point fi de mes droits que je me suis senti obligé de sortir en claquant la porte.

J'ai signalé qu'il fut un temps où les députés n'étaient pas tenus de bien connaître les règles de la procédure. Vu ce qui s'est passé hier et aujourd'hui au comité de la santé et du bien-être, ainsi qu'à d'autres comités, tous les députés de l'opposition font mieux de devenir des spécialistes de la procédure. C'est surtout en raison d'un effort apparemment concerté de la part de ce gouvernement conservateur.

J'ai toujours eu beaucoup d'estime pour le leader du gouvernement en raison de son attitude à la Chambre. Je ne crois pas qu'il soit l'auteur de cette directive. Je pourrais évidemment soupçonner le vice-premier ministre (M. Nielsen) d'avoir clairement donné instruction aux présidents des comités d'abolir l'un des droits que les députés de l'opposition ont toujours eus au sein des comités, soit celui d'être présents au moment de la comparution des témoins afin de garantir le respect de la démocratie.

Je voudrais lire quelque chose car, depuis ce matin, j'ai compris qu'en ce qui a trait à la procédure, ma position était très précaire. Il n'est dit nulle part dans le Règlement qu'un député de l'opposition doit être présent lorsque des témoignages sont entendus. Je tiens à signaler que lors de la réunion de ce matin du comité, j'ai fait consigner au compte rendu la même motion qui a été présentée à ce comité en 1980, lorsqu'il a été formé. Dans cette motion, le gouvernement d'alors reconnaissait qu'un représentant de l'opposition officielle devait être présent pour entendre les témoignages. Ce matin, je n'ai même pas demandé qu'un membre de l'opposition officielle soit présent. J'ai simplement réclamé la présence d'un député de l'opposition. Or, le gouvernement conservateur majoritaire, pour je ne sais quelle raison ou par peur de je ne sais quoi, a décidé par un vote unanime en comité que cette longue tradition à la Chambre n'aurait plus cours.

Je voudrais faire consigner au compte rendu ce qu'a déclaré un ancien député, M. Stanley Knowles, qui est maintenant membre honoraire de la Chambre. Voici ce qu'il a dit au sujet du rôle de l'opposition:

> L'opposition a le droit de se prévaloir en tout temps du Règlement pour se protéger. Le gouvernement a droit à la même protection, mais en outre il peut compter sur sa majorité pour faire respecter sa volonté.

Une majorité de 211 sièges constitue une arme très puissante. Assez puissante en tout cas pour que le gouvernement n'ait pas à enlever ses droits à une minorité, à savoir, l'Opposition officielle. M. Knowles ajoute:

> L'opposition n'est protégée que par le Règlement, et c'est pourquoi les autorités en matière de procédure parlementaire mettent l'accent sur l'importance primordiale pour l'opposition de la seule protection sur laquelle elle peut compter, le Règlement.

Je voudrais parler brièvement de ce règlement. J'ai beaucoup appris au cours des trois dernières heures et demie. Je me suis rendu à la bibliothèque pour consulter un livre d'Erskine May. Cela devrait intéresser les nouveaux députés, car j'ai moi-même beaucoup appris aujourd'hui. Je voulais connaître exactement l'origine de ces règles et règlements qui régissent le fonctionnement de la Chambre. Voici ce qu'Erskine May avait à dire au sujet de la procédure parlementaire. Une bonne partie est non écrite. Je cite la page 209:

> Bien que sur une plus petite échelle, l'étude de la procédure parlementaire britannique présente les mêmes difficultés que l'étude du droit britannique en ce sens que ses règles ne sont pas consignées dans un code complet qui fait autorité. Il est vrai que dans les deux chambres, une partie de la procédure, à savoir les mesures d'initiative privée, qui portent sur les projets de loi locaux et personnels . . .

Dans l'ensemble, une bonne partie de la procédure qui dicte la conduite des députés, que ce soit à la Chambre des communes ou en comité, est non écrite. Je voudrais faire consigner au compte rendu un passage de la page 215 du même ouvrage. Ce passage porte sur le lien historique qui existe entre les usages et le Règlement. Le voici:

● (1700)

> Il est indéniable qu'il existe un contraste prononcé entre l'esprit des usages historiques et celui du Règlement moderne. Les usages remontent à une époque où les Communes se considéraient comme étant en opposition avec la Couronne et le pouvoir exécutif, et leurs formes et règles servaient surtout à retarder et à temporiser.

On y dit ensuite qu'au fil des ans, le pouvoir exécutif a eu tendance à accentuer son rôle dans le processus parlementaire; il importait par conséquent encore plus que nous, députés, veillions à ce que les droits des groupes minoritaires soient respectés et à ce qu'ils puissent se faire entendre au Parlement.

Je voudrais signaler aux députés d'en face ce qu'a déclaré un homme qui était à la Chambre au cours de la législature précédente, un homme pour qui j'éprouvais un profond respect, un homme qui est décédé. Il s'agit du député de Nepean-Carleton, l'honorable Walter Baker. En novembre 1979, il était alors président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre, il a présenté un énoncé de principes intitulé *La réforme parlementaire*. Voici ce qu'il a dit à propos de la structure des comités: les propositions qui suivent ont pour objet de permettre aux comités de mener à bien certaines recherches, d'augmenter leurs ressources en personnel et de stabiliser leur composition en réduisant le nombre de leurs membres. L'ouverture d'une enquête est soumise à certaines restrictions afin d'éviter qu'un trop grand nombre ne se tiennent en même temps.

Il a dit ensuite qu'il serait bon de noter que l'expansion du rôle des comités vise à améliorer la responsabilité du gouvernement—c'était une notion qu'il avait à l'esprit—et non à confier des fonctions exécutives aux comités. Il a dit encore que les comités pourront procéder à des enquêtes sérieuses contre la volonté du gouvernement, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

Comment un parti qui, il y a cinq ans à peine, avait en son sein un homme voyant les procédures parlementaires sous cet angle, a-t-il pu faire volte-face depuis deux jours et, grâce à sa majorité parlementaire, imposer sa volonté à l'opposition? Je me permets de rappeler que l'opposition compte seulement 70 députés contre 211 pour le gouvernement. Si nous envisageons une réforme parlementaire, une de nos toutes premières tâches devra à coup sûr consister à modifier le Règlement pour éviter qu'on puisse porter atteinte à mes droits de parlementaire comme cela s'est produit au comité aujourd'hui.

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a répondu tout à l'heure qu'il était disposé à étudier la question. Je ne pense pas qu'une étude suffise. Ce qu'il faut, c'est annuler les motions qui ont été adoptées ce matin non seulement par le comité permanent auquel j'appartiens, mais par tous les comités permanents sauf un. Je sais qu'un comité a enrayé l'épidémie aujourd'hui à 15 h 30, probablement parce que son président s'est incliné devant les protestations qui se sont élevées depuis les réunions de 9 h 30 ce matin. J'ai appris en effet que, cet après-midi, le comité de l'emploi et de l'immigration a refusé d'adopter la motion qui lui aurait permis de siéger sans représentant des partis d'opposition. Je pense que le député de Calgary mérite des félicitations pour avoir enfreint la directive du député du Yukon (M. Nielsen), en respectant au moins les privilèges des députés de l'opposition d'être entendus.

Je voudrais revenir sur le document du gouvernement rédigé par le président du Conseil privé de l'époque en 1979. Ce dernier disait dans ce document que la portée des réformes pourrait être légèrement tempérée par une restriction limitant le nombre de comités pouvant être touchés à un moment donné. L'adoption de la motion permettant au comité d'entendre des témoins sans la présence d'un député de l'opposition signifie que tous ces comités peuvent désormais constituer avec quatre membres du parti conservateur, un comité qui siégerait dans différentes régions du pays.

En fait, nous avons créé un système qui rend possible les abus. Nous pourrions avoir toutes sortes de groupes de travail conservateurs qui se déplaceraient pour entendre des témoins, sans un seul représentant de l'opposition. Je ne crois pas le gouvernement assez stupide pour tenter ce genre de chose, mais nous ne devrions jamais autoriser le dépôt de motions qui rendent une telle situation possible.

Il est certain qu'une des fonctions premières qu'on attend de vous, monsieur le Président, et des autres qui occupent le fauteuil, doit être de protéger les droits des minorités au Parlement. La présidence doit sûrement comprendre que lorsqu'il y a une majorité écrasante de 211 ministériels face à l'infime opposition que représentent 70 députés seulement, il faut que les 70 que nous sommes passent le plus gros de leur temps à la Chambre, ou au mieux dans un rayon de 200 verges, pour travailler et s'acquitter des fonctions que le député de l'opposition officielle doit remplir en comité. Si on permet à cette motion de rester telle quelle, ce sera que le gouvernement majoritaire abuse du système. Je puis vous donner l'assurance que les députés du parti libéral n'auront guère la possibilité de sortir d'Ottawa pour entendre des témoignages.

En outre, monsieur le Président, je sais qu'il n'y a pas un gouvernement qui ait le monopole de ses députés. Le député de la Colombie-Britannique a eu le plaisir de présider en second un de nos groupes de travail. Quand nous étions majoritaires au gouvernement, il nous est arrivé d'inviter des députés de l'opposition, non seulement à titre d'auditeurs quand nous entendions des témoignages, mais encore à titre de vice-présidents de certains comités. Au cours des travaux de ce matin, l'idée ne m'est certainement pas venue de dire que l'un d'entre nous pourrait désirer, être vice-président d'un comité au Parlement. Rien qu'à voir dans les yeux des ministériels ce qu'ils s'apprêtaient à me faire, j'ai su qu'il ne servirait à rien ne serait-ce que de prôner la nomination d'un député d'opposition à un poste de vice-président de comité.

Le député de Saint-Jean-Est sait s'attirer le respect des députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. J'espère bien qu'une des choses qu'il fera, à la présidence de ce comité, sera de veiller d'encore plus près à ce que la minorité parlementaire ait le droit de se faire entendre. J'y compte bien.

Comme je le disais, je n'ai pas l'intention d'utiliser mes 20 minutes de parole. J'espère toutefois que le leader parlementaire du gouvernement ou encore le premier ministre (M. Mulroney) voudra envoyer des directives à chacun de ces présidents de comités pour qu'ils reviennent sur les décisions prises ce matin, et rétablissent les partis d'opposition dans leur droit d'être présents à l'audition des témoignages.

Au point de vue ésotérique, cette préoccupation essentielle n'est pas seulement celle de l'opposition officielle. Ce qui m'inquiète ce n'est pas seulement ce que cette décision représente pour le parti libéral ou pour le Nouveau parti démocratique. Je m'inquiète pour les groupes qui vont témoigner devant nos comités.

Permettez-moi d'utiliser un exemple tout à fait absurde. Je remarque que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a quitté la Chambre. Quoi qu'il en soit, supposons que le gouvernement adopte une des orientations énoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson). Supposons que le gouvernement désire pratiquer des coupures dans les programmes sociaux. Supposons que, pour cette raison, un comité soit autorisé à entendre des témoignagnes. Il est facile d'imaginer qu'un pauvre quelconque, exposé à souffrir de ce genre de coupure, comparaisse devant un comité; et comme le Règlement prévoit qu'il n'est pas nécessaire que l'opposition soit présente pour entendre les témoignages, il pourrait se trouver en face de quatre députés conservateurs seulement pour l'interroger, et que pas un d'entre eux ne cherche à lui faire dire des choses qui pourraient être gênantes pour le point de vue gouvernemental. C'est à cet abus que les motions comme celle qui a été adoptée aux comités ce matin ouvrent la porte.

Le problème ne se réglera pas de lui-même, monsieur le Président. Je ne sais pas combien de temps il faudra, mais il va falloir que cette motion soit cassée et abrogée.

M. le vice-président: Le leader parlementaire du gouvernement veut-il poser une question ou formuler un commentaire?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'intervention du député. Dans le cours de ses observations, il a signalé que pendant que nous sommes ici en train de siéger, un comité auquel participe le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a déjà proposé une motion pour qu'un quorum réduit prévoit la présence d'un député de l'opposition. Pendant même que nous siégeons, des comités adoptent des résolutions comme celle à laquelle le député de Sudbury (M. Frith) a fait allusion.

Le député de Saint-Jacques a signalé qu'il a siégé au comité des communications et de la culture et qu'avant les dernières élections, ce comité n'exigeait pas que des députés de l'opposition soient présents lors de la présentation des témoignages. Le député se plaint donc de ce que la tradition se maintienne au comité. Je comprends que les députés de l'opposition craignent que des témoignages soient entendus en leur absence. Je ne m'inquiète pas de la proposition qui a été avancée. C'en est une que nous pourrions facilement accepter. Si cette question revêt une telle importance pour les députés de l'opposition, je vais prouver que nous, de notre parti, sommes réceptifs et comprenons la situation dans laquelle se trouvent les oppositionnels, quel que soit leur nombre à la Chambre.

• (1710)

J'ai rappelé toutes les fois où j'ai essayé d'accommoder les partis d'opposition. J'ai signalé aux oppositionnels que, compte tenu du nombre de membres aux comités, ils couraient après les problèmes. Comme ils ont demandé 120 postes dans l'ensemble des comités, les 40 députés de l'opposition officielle auront du mal à remplir leurs obligations.

Les comités ne veulent exclure personne et certes pas les députés de l'opposition. Tel n'est pas en effet l'objet des règles que les comités se donnent au début de leur mandat. Les comités disent seulement qu'ils ont pour responsabilité de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Ils tâchent de respecter dans leur composition la proportion des députés que comptent les partis représentés à la Chambre. Les comités disent en outre que si des personnes se présentent pour y témoigner, ils veulent s'efforcer d'avoir un quorum réduit pour entendre ces témoignages. Il n'est pas question d'exclure qui que ce soit.

Je soumettrai l'hypothèse suivante au député. Le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, dont le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est fait partie, se verrait dans la situation où nous, du gouvernement, n'aurions aucun droit parce qu'il devrait y avoir au moins un député de l'opposition parmi un quorum réduit de quatre membres. Il pourrait y avoir quatre députés de l'opposition à la séance et le gouvernement n'aurait aucun recours. Il n'y aurait que des députés de l'opposition à siéger au comité pour entendre les témoignages. L'argument peut s'interpréter en passant d'un extrême à l'autre. Cela m'ennuie assez. Il n'y a eu aucune instruction à ce sujet. On a malheureusement laissé entendre que le vice-premier ministre (M. Nielsen) avait—cela permet de faire des discours intéressants et très divertissants . . .

M. Deans: C'est parfaitement plausible.

M. Hnatyshyn: Non, c'est absolument faux. Le vice-premier ministre est un dévoué serviteur du peuple. Ces allégations ont été portées sans aucun fondement. Je voudrais que les députés retirent de ce genre de sous-entendu. Je suis sûr qu'ils souhaitent reconnaître qu'ils se sont trompés et qu'ils ont porté de fausses accusations et que, par égard pour cette institution, ils ne lanceront plus de telles accusations sans la moindre véracité.

J'espère que cela apaisera les craintes des députés de l'opposition qui pourraient penser que nous allons entendre des témoignages dans des comités au quorum réduit. Je vais en parler avec les membres des comités. Je répète les paroles du député de Hamilton Mountain avec lesquelles l'opposition était d'accord, à savoir que l'opposition fera preuve de bonne foi en assistant à toutes les séances et que les députés de l'opposition n'empêcheront pas les comités d'entendre les témoignages en n'étant pas présents aux séances à l'appel de leur nom. J'espère que le travail de comités se fera dans un esprit de camaraderie. Ce système ne peut fonctionner que dans un climat de coopération. Et si ce climat n'existe pas, c'est toute l'institution parlementaire qui en souffre. J'espère avoir clairement énoncé ma position. Les comités sont maîtres de leur destin.

J'espère que nous pourrons nous pencher sur cette résolution très importante. Je comprends les préoccupations des députés de l'opposition, mais je voudrais qu'ils s'intéressent à la mission de cet important groupe de travail. Il ne pourra fonctionner que dans un climat de bonne entente et de coopération. Il pourra se pencher sur toutes les questions, mais pas seulement sur celles que l'opposition a soulevées aujourd'hui. J'espère que cette mesure sera adoptée pour permettre au groupe de travail de se livrer à un examen approfondi du Parlement.

En ce qui concerne la composition du groupe de travail, je suis sûr qu'il sera formé de personnes intègres et compétentes qui présenteront un rapport dont nous pourrons tous être fiers.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas voulu le faire pendant que le député avait la parole, mais c'est une question que j'ai soulevée l'autre jour et que la présidence se doit de trancher.

Les dispositions provisoires du Règlement relatives à la période de dix minutes qui suit les discours de vingt minutes indiquent nettement qu'on peut poser de courtes questions et faire de brèves observations et que le Président doit s'efforcer de répartir le droit de parole entre tous les députés. Il n'a jamais été prévu de longs discours aux termes de ces dispositions provisoires. Il y est question d'observations brèves.

Quand j'ai soulevé la question l'autre jour, le Président m'a répondu que puisqu'il n'avait pas vu d'autre député demander la parole, il a donc permis à celui qui l'avait—un ministre, si je ne m'abuse—de poursuivre son discours. Je ne demande pas de décision immédiate, mais il faut que ce problème soit réglé. Au cours de la période de dix minutes, les questions et les observations doivent être brèves. Aucun député, de quelque côté qu'il siège, ne doit pouvoir faire un long discours.

Je reconnais que le leader du gouvernement à la Chambre a fait valoir de bons arguments dans sa réplique, mais cette période de dix minutes n'est pas censée être une occasion de répliquer. Elle sert à faire de brèves observations et à poser des questions. Je crois que la Chambre a besoin d'être guidée sur ce point.

M. Hnatyshyn: Je tentais seulement de répondre aux questions qui vous préoccupent.

M. le vice président: La présidence prend bonne note des préoccupations du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) et elle émettra bientôt une directive à cet égard.

La parole est au député de Sudbury (M. Frith).

M. Frith: Monsieur le Président, je sais que le leader du gouvernement est placé dans une situation difficile parce qu'il n'a pas directement autorité sur les présidents de comités. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour penser que l'instruction—car la même motion n'aurait jamais dû figurer à l'ordre du jour des 27 comités de la Chambre des communes . . .

M. Dick: Des 23 comités.

M. Frith: On l'a fait de propos délibéré. L'auteur de cette motion, que ce soit le leader du gouvernement à la Chambre, le vice-premier ministre ou quelqu'un d'autre, devrait aller trouver les présidents de ces comités pour leur exprimer la crainte du Conseil privé concernant les abus de la majorité dans ces comités et leur faire savoir qu'il serait souhaitable d'annuler les motions dont les comités ont été saisis hier et aujourd'hui. Je serais heureux qu'on fasse cette démarche. En outre, et je ne peux parler que pour le comité que je représente, j'espère que le comité de direction dont je dois faire partie sera bientôt formé pour que je puisse m'élever contre l'adoption de cette motion. Je souhaite aussi que le président de mon comité revienne sur ses positions.

Je crois que le gouvernement serait bien téméraire de profiter ainsi de sa majorité. Son attitude ne pourra qu'indisposer les députés et retarder l'entrée en vigueur de nouvelles lois.

M. le vice président: La période d'observations et de questions est maintenant terminée.

• (1720)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai assisté ce matin à la réunion d'organisation du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien. Je dois dire que j'en suis sorti furieux. J'avais l'intention de dire ma façon de penser à la Chambre cet après-midi. Je me suis calmé quand j'ai assisté à la réunion du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration cet après-midi parce qu'après un moment de discussion, les membres conservateurs de ce comité ont accepté de présenter une motion précisant que la présence de trois membres du comité, c'est-à-dire deux du côté du gouvernement et un du côté de l'opposition, suffirait pour permettre au comité de recevoir des témoignages. Le leader de la Chambre n'avait donc aucune raison de craindre que trois ou quatre députés de l'opposition puissent se réunir sans qu'un représentant du gouvernement soit présent. Soit dit en passant, nous avons essayé de proposer la même chose ce matin au comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien. Nous avons essayé de modifier la motion présentée par le secrétaire parlementaire. Nous pensions que si la présence de quatre membres du comité suffisait, au moins l'un d'entre eux devrait faire partie de l'opposition. Cette proposition a été rejetée et on nous a obligés à accepter la motion voulant que le comité puisse siéger si seulement le président ou vice-président et quatre autres membres sont présents, même s'il n'y a aucun représentant de l'opposition.

Sauf pour ce qui s'est produit au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, tous les comités qui se sont réunis hier et aujourd'hui ont adopté des motions du même genre. Dans tous les cas, ces comités ont refusé de modifier la motion pour rendre obligatoire la présence de représentants de l'opposition. J'étais particulièrement furieux de ce qui s'est passé au comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien parce que ce comité a travaillé de façon très impartiale depuis cinq ou six ans. De fait, il a pris toutes sortes d'initiatives et il a servi de modèle pour la réforme parlementaire à la Chambre. Il a été le premier comité à inviter des observateurs à participer à l'étude sur l'autonomie des Indiens. C'est un comité où les partis pouvaient collaborer pendant la dernière législature.

Réforme parlementaire

Pour répondre à certaines questions soulevées par nos vis-à-vis, lors de la dernière session, quand les libéraux détenaient la majorité, on leur a demandé d'élargir la place de l'opposition dans le quorum et ils l'ont fait. Nous aurions pu imposer de force des motions comme le gouvernement l'a fait ce matin et hier. Nous avons plutôt choisi de respecter les droits de l'opposition. A la dernière session, l'opposition officielle devait être représentée au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Les membres majoritaires libéraux y ont consenti. Il fallait que l'opposition officielle soit représentée, pas seulement le Nouveau parti démocratique ou toute autre opposition. Les membres du comité des affaires indiennes et du Nord canadien avaient rédigé en collaboration un rapport condamnant le ministre pour sa façon de traiter le problème de la Baie James. Tous les membres du comité, ministériels et oppositionnels, après avoir entendu les témoignages et en avoir discuté entre eux, ont rédigé un rapport blamant un ministre de la Couronne bien qu'il fît partie du cabinet. Il en fut de même à l'occasion de l'incident de la rivière Conne alors que les Indiens de l'endroit n'avait pas obtenu de statut après l'avoir réclamé pendant cinq ans.

A l'exception peut-être du comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, ce qui s'est passé jusqu'ici dans la plupart des comités est inacceptable. Il est inacceptable que le gouvernement majoritaire piétine les droits de l'opposition.

Je voudrais signaler au leader parlementaire que la même situation se répète ailleurs. Peut-être que le leader l'ignore. Je me demande si quelqu'un en a parlé jusqu'ici. Dans la motion proposant la mise sur pied du groupe d'étude de la réforme parlementaire, il n'est pas prévu de rapports minoritaires. Je me souviens très bien lors de la dernière législature, quand nous formions des groupes d'étude—et j'ai été président du groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80—l'opposition a réclamé le droit de rédiger au besoin un rapport minoritaire, qu'il soit inclus et imprimé dans le rapport majoritaire, et qu'elle ait tous les moyens voulus pour exprimer ses vues. Ce droit n'est pas prévu dans la motion à l'étude et je ne sais pas pourquoi.

M. Hnatyshyn: Moi non plus, parce que j'en ai donné une copie à votre leader parlementaire il y a quelques mois.

M. Allmand: C'est peut-être un oubli et j'espère que grâce à ce débat, on prévoira une disposition pour que les rapports minoritaires soient imprimés dans le volume du rapport complet, comme cela s'est fait à plusieurs reprises dans des groupes de travail durant la dernière législature. En ce qui concerne le groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80, les deux députés de l'opposition conservatrice ont déposé des rapports minoritaires sur trois ou quatre recommandations et le Nouveau parti démocratique en a déposé sur d'autres recommandations. Ils ont été autorisés à rédiger eux-mêmes ces rapports. Il en est allé de même pour plusieurs autres groupes de travail et je ne vois pas pourquoi l'on s'y opposerait cette fois-ci.

Je sais que pour les comités permanents, les rapports minoritaires ne sont pas autorisés. Cependant, dans les groupes de travail créés durant la dernière législature, ce principe a été autorisé et j'espère que nous apporterons les changements voulus pour étendre le principe parce que nous examinons une vaste gamme de questions.

En ce qui concerne la réforme de la Chambre, il est dit dans le discours du trône que le gouvernement demandera aux députés de la Chambre des communes d'approuver la nomination d'un groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre. Ces travaux seront axés sur la valorisation du rôle du député et, dans cette perspective, le groupe de travail étudiera les pouvoirs, les pratiques, l'organisation et les ressources de la Chambre des communes et présentera des recommandations. J'ai suivi le discours de l'honorable leader parlementaire. Ses intentions sont bonnes, mais les députés ministériels font exactement le contraire aux comités. Ils restreignent les droits des simples députés. Ils font tout à fait le contraire de ce que l'on nous promet dans le discours du trône et dans la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

L'honorable leader parlementaire, pour lequel j'éprouve un grand respect, a déclaré qu'aucune directive n'a été émise, par lui ou par quiconque. Cependant, il est étrange que dans chaque comité, le secrétaire parlementaire ait proposé des motions qui excluaient volontairement les députés d'opposition dans la constitution du quorum. Comme mon collègue de Sudbury (M. Frith) l'a signalé, ce système permettrait au groupe de travail de mener son étude en l'absence de députés de l'opposition. Les députés de notre parti vont avoir des difficultés si les ministériels décident, grâce à leur majorité, de voyager dans le pays ou à l'étranger, comme cette motion les y autorise. Nous n'avons aucun moyen de les en empêcher parce que les députés d'en face ont une forte majorité. Ce qui se produira, en réalité c'est que divers groupes d'étude conservateurs vont voyager à travers le pays et dans le monde entier—sans doute davantage dans le pays, parce que c'est mieux vu sur le plan politique—mais pas à leurs frais. Les conservateurs ont constitué quelques excellents groupes de travail durant la dernière législature, par exemple celui sur le Revenu national, qui a examiné les problèmes fiscaux. Il y a eu également auparavant un groupe de travail chargé d'examiner d'autres questions. Très bien. Ce sont les conservateurs qui les ont payés. Cependant, trafiquer le règlement de la Chambre et des comités pour en venir là trahit les intentions de cette motion et celles du discours du trône.

Aux côtés du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), j'ai fait partie d'un comité de la réforme. Nous avons travaillé très intensément. Nous avons entendu des quantités de témoignages et publié dix rapports. Sept de ces rapports étaient des documents de fond qui traitaient de toutes les questions énumérées dans les alinéas *a*) à *g*) de la motion, sauf l'alinéa *e*). Cet alinéa *e*) précise que l'équipe de travail devra étudier:

> le financement, les intallations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;

Cela, nous ne l'avons pas étudié. Cependant, nous avons étudié l'alinéa *a*), soit les articles permanents et provisoires du Règlement. Et nous l'avons étudié à fond. Par ailleurs, les rapports nos 3 et 10 traitent de l'alinéa *b*), soit le rôle du simple député à la Chambre des communes. Alinéa *c*): la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes; le rapport no 7 traite longuement de cet aspect. Alinéa *d*): le processus législatif; il en est question dans le rapport no 3. Alinéa *f*): l'administration et la gestion de la Chambre des communes; il en est question dans le rapport no 9. Alinéa *g*):

les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires;

Les rapports nos 3, 5 et 6 du dernier comité spécial traitent de cette question. Il ne reste donc guère de sujets qui n'aient été abordés. Dix députés du caucus conservateur actuel ont collaboré au sein de ce comité spécial à un moment ou à un autre; ces dix députés continuent de siéger à la Chambre des communes. Trois membres de ce comité spécial sont maintenant ministres: le leader parlementaire du gouvernement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et, je pense, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a siégé au comité, et la plupart de nos rapports étaient unanimes.

• (1730)

M. Dick: Tous.

M. Allmand: Ils ont toujours été unanimes. Je ne tenais pas à dire «tous», parce que c'est trop absolu, mais ils étaient tous unanimes.

M. McGrath: Tous par consensus: pas de rapport minoritaire.

M. Allmand: Exact. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce comité a très bien fonctionné. Nous y avons travaillé en fonction de l'expérience acquise à la Chambre des communes; et pas de façon partisane à mon avis, parce que les rapports que nous avons remis équilibraient les droits et pouvoirs de l'opposition et le droit qu'a le gouvernement de faire passer ses affaires. Même, à l'époque, les députés conservateurs soupçonnaient qu'ils pourraient accéder au gouvernement à bref délai, et ils n'ont pas voulu trop surcharger le rapport en faveur de l'opposition.

M. Hnatyshyn: Je n'en avais pas idée.

M. Allmand: En tout cas c'était bien dosé.

Les députés et la population doivent savoir que presque tout ce qui figure au troisième rapport, qui était le premier rapport d'importance, est maintenant incorporé au Règlement provisoire, ce dont il est question en ce moment même. Il portait par exemple sur le calendrier parlementaire, la longueur des discours, le fait que nous avons maintenant 20 minutes de discours et 10 minutes de questions et d'observations. Il traitait du système des comités, de ce que les rapports déposés par application des lois fédérales sont renvoyés en comité, automatiquement et non pas un ordre exprès. Il traite des initiatives parlementaires, et le reste. Tout cela a fait l'objet d'un accord entre les partis, survenu à l'époque et aujourd'hui, ces recommandations sont en vigueur mais à titre provisoire.

Parmi les autres rapports sur lesquels il y a eu accord unanime, le quatrième porte sur l'élection du Président, mais il n'a pas été suivi. Je ne veux critiquer en aucune façon nos Présidents, mais il est de fait que nous nous étions entendus à l'unanimité sur une nouvelle procédure d'élection du Président; mais cela n'a pas été suivi.

Les cinquième et sixième rapports portent sur les comités et leurs pouvoirs. Rien de ce qui figure dans ces rapports n'a été mis en œuvre.

Le septième rapport concerne le contrôle financier exercé par les députés sur l'activité gouvernementale. Nous avons consacré beaucoup de temps à ce rapport, qui doit beaucoup à deux anciens députés, Ron Huntington de Capilano et Claude-André Lachance de Montréal. Tous les deux ont fait beaucoup d'excellent travail, concrétisé dans ce rapport.

Le neuvième rapport concernait les commissaires à la régie interne, et il visait à donner plus de pouvoir aux députés, y compris ceux de l'opposition, quant à la direction des choses qui concernent tous les députés, par exemple les bureaux, les secrétaires et les services de soutien. Encore une fois le gouvernement n'a pas tenu compte de ce rapport quand il a nommé les commissaires à la régie interne de la façon suivie depuis toujours. Je sais que d'après la loi, les commissaires à la régie interne doivent être membres du Conseil privé, mais il n'est pas dit que tous ces membres du Conseil privé doivent venir du côté ministériel de la Chambre.

Le dixième rapport traitait des déclarations des ministres, des questions de confiance dans le gouvernement, de la façon de débattre des motions de voies et moyens, de ce qui arrive lorsqu'on procède à des mises aux voix le vendredi, de la façon dont on accorde la parole aux députés à la Chambre, des initiatives parlementaires et d'une façon nouvelle et plus efficace de tenir un scrutin. En plus d'un an, ce comité a traité de presque tous les points dont nous débattrons ici.

Il me semble que le gouvernement ferait la preuve de sa bonne foi à l'égard de la réforme du Parlement si son leader parlementaire s'entretenait avec ses homologues des autres partis de la possibilité de donner immédiatement suite aux recommandations qui ont été adoptées à l'unanimité. Si le gouvernement faisait cela au lieu de s'adonner encore au genre de maquignonnage dont nous avons été témoins aux comités ce matin, nous, de l'opposition, et peut-être d'autres députés, pourrions dire que le gouvernement est sérieux, qu'il agit de bonne foi et qu'il veut vraiment faire quelque chose pour réformer le Parlement. Mais, comme rien n'est fait pour donner suite aux recommandations unanimes qu'a faites ce comité spécial au cours de la dernière législature, nous sommes plutôt sceptiques. Et puis, il y a ce qui est arrivé aujourd'hui. Je signale aussi le fait que la résolution dont nous sommes maintenant saisis ne prévoit aucunement des rapports minoritaires.

Je crois fermement, monsieur le Président, qu'il n'y aura pas de véritable réforme de la Chambre tant que nous ne ferons pas quelque chose au sujet de la question de la confiance. Nous en avons longuement débattu au cours de la dernière session. Le fait que tout vote peut être considéré comme un vote de confiance empêche les députés, tant au comité qu'à la Chambre, de présenter des amendements qui constituent des critiques, même positives, parce qu'ils estiment que voter contre leur parti, si celui-ci est au pouvoir, ou se dissocier pour s'opposer à leur parti, risquerait de soulever la question de confiance et d'entraîner le renversement du gouvernement et la tenue d'élections nationales. Cela est difficile à concevoir dans les circonstances actuelles, mais la tradition parlementaire est telle pour la Chambre. Dans le dixième rapport, je crois, nous avons recommandé que, les journées d'opposition, un vote lié à une motion d'opposition ne soit pas considéré comme un vote de confiance à moins que cela ne soit expressément précisé dans la motion. Si la motion proposée par l'opposition dit que la Chambre blâme le gouvernement pour telle ou telle raison, elle sera alors considérée comme une motion de défiance. Mais si elle ne dit rien de tel, toute motion proposée et mise aux voix

un jour réservé à l'opposition sera alors tout simplement étudiée sur le fond.

Nous avons été saisis l'année dernière d'une motion du Nouveau parti démocratique visant à interdire l'essai des missiles de croisière. Rien dans la motion n'exprimait un blâme à l'endroit du gouvernement, mais elle visait à forcer la Chambre à se prononcer elle-même sur ce sujet très important. Six députés du côté ministériel se sont alors abstenus complètement de voter parce qu'ils étaient contre l'essai des missiles de croisière, mais ils ont déclaré ne pas vouloir voter avec l'opposition parce qu'ils ne voulaient pas provoquer le déclenchement prématuré d'élections. Ils étaient en plein dilemme: ils étaient d'une part en faveur de la motion de l'opposition, mais ne voulaient pas d'autre part hâter des élections. Je me suis pour ma part prononcé en faveur de la motion parce que j'estimais la question trop grave et que je ne pensais pas que le gouvernement déclencherait des élections sur ce point quoi qu'il advienne.

A mesure qu'ils siégeront aux comités, je pense que les nouveaux députés à la Chambre, surtout les ministériels, verront qu'il arrive parfois qu'ils souhaiteraient modifier le projet de loi à l'étude après avoir entendu les témoins. Ils sentiront au plus profond d'eux-mêmes que ce serait la chose à faire. Mais à moins que nous ne puissions modifier les règles afin de leur permettre de le faire sans exprimer un manque de confiance en leur propre gouvernement, ils ne le feront pas. Je puis comprendre que tous ces conservateurs préféreraient leur propre gouvernement à n'importe quel autre, mais il pourrait arriver de temps à autre qu'ils diffèrent d'avis avec le gouvernement sur certains points. Ils devraient avoir le droit de se prononcer contre ces projets de loi ou de les modifier sans exprimer en même temps un manque de confiance au gouvernement. Tant que nous ne ferons pas quelque chose en ce sens, monsieur le Président, je pense que nous ne changerons pas radicalement ce qui se passe à la Chambre.

Si l'on veut que les comités accomplissent un travail valable, il faut leur donner plus de services de soutien. Si l'on veut que les comités fassent contrepoids au formidable pouvoir dont dispose le gouvernement avec ses importants ministères, ses conseillers, ses avocats et tout le reste, si l'on veut qu'ils puissent contester certaines des mesures dont on les saisira, il leur faut au moins disposer des services d'experts en matière économique et sociale, en statistique, et ainsi de suite, pour les aider à les remettre en question et à proposer des solutions de rechange. Je crois que c'est extrêmement important et que c'est essentiel à la réforme parlementaire.

Je suis arrivé à la Chambre aujourd'hui bien décidé à m'opposer à cette motion de toutes mes forces. Le leader parlementaire m'a un peu rassuré tout à l'heure en se déclarant prêt à réexaminer ce qui a été fait aujourd'hui dans certains comités et à y remédier. Si tel est le cas, je pense qu'il montrera sa bonne foi. Nous allons attendre qu'il tienne parole. Je voudrais également savoir s'il va essayer de prendre des dispositions à l'égard des rapports minoritaires, tant pour ce groupe de travail que pour ceux qui seront constitués ultérieurement. C'est ce que nous avons fait au cours de la dernière législature, à la demande des députés de son parti. Ils ont insisté là-dessus et le gouvernement a donné son accord. Nous avons convenu de le faire à l'issue de consultations.

• (1740)

Réformons le Parlement. C'est essentiel. Faisons-le de façon à ce que tous les députés participent, même ceux de l'opposition. Donnez-nous la chance d'y participer aussi. Un grand nombre d'entre nous ont des propositions à faire.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement des précisions à l'égard d'une déclaration qu'il vient de faire. J'en ai manqué un bout. Je revenais tout juste du comité permanent des pêches et des forêts où la majorité ministérielle a adopté une motion accordant au comité le droit d'entendre des témoignages et de . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, je pense qu'il serait dans l'intérêt du gouvernement et des deux partis de l'opposition que cette question soit éclaircie. Cela mettrait peut-être un terme au mécontentement . . .

M. le vice-président: La présidence estime que ce n'est pas une question de Règlement. Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire au sujet du discours du député?

M. Kaplan: Monsieur le Président, je voudrais demander au député qui vient de parler s'il a compris que le leader parlementaire du gouvernement a laissé entendre que les députés de son parti seraient prêts à réexaminer la décision de réduire les droits de la minorité prise par un grand nombre des comités qui ont déjà tenu leur séance d'organisation. J'ai posé la question au député, compte tenu de l'importance qu'il a accordée aux droits des simples députés et à la nécessité d'éviter que le groupe de travail sur la réforme parlementaire instauré par le gouvernement réduise les droits des simples députés, contrairement aux promesses faites dans le discours du trône, et de favoriser plutôt l'esprit d'entreprise, comme le recommande ce même discours. Est-ce bien ce que le député a compris?

M. Allmand: Monsieur le Président, dans le cadre de ses observations après le dernier discours, le leader de la Chambre a laissé entendre qu'il serait prêt à revenir sur sa décision. Par ailleurs, comme mon honorable ami de Terre-Neuve l'a signalé, ce n'est pas tout à fait clair. Ce serait une bonne chose qu'il précise si le gouvernement est prêt à présenter une résolution comme celle qui a été adoptée au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration et que nous avons essayé en vain de faire adopter à tous les autres comités, y compris celui des pêches, celui de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et celui de la justice et des questions juridiques. Si le gouvernement acceptait de revenir sur cette décision, ce serait la preuve de sa bonne foi. Je ne sais pas trop bien si c'est ce qu'il voulait, mais j'ai cru qu'il laissait entendre qu'on pourrait apporter des changements en ce sens.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais dire quelque chose. Le fait qu'il n'est pas question dans la motion que le comité puisse présenter un rapport minoritaire déplaît au député. Il sait pourtant très bien que le groupe d'étude doit présenter un rapport unanime pour que son travail soit couronné de succès. Sinon, s'il présente aussi un rapport minoritaire, il ne pourra pas formuler de recommandations utiles pour apporter une vraie réforme parlementaire. C'est justement pourquoi il n'est pas question d'un rapport minoritaire dans le dernier mandat du comité spécial. Rien n'empêche certains députés de présenter un rapport minoritaire s'ils ne sont pas du tout d'accord sur tout aspect de tout rapport du comité.

Deuxièmement, le député sait très bien que quand le comité spécial a examiné la question des comités dans son deuxième rapport, qui fait maintenant partie du Règlement provisoire, il a examiné de façon particulière le cas des groupes de travail parlementaires. Il ne parlait nulle part de permettre aux groupes de travail parlementaires de présenter des rapports minoritaires. Je prie le député de relire cette recommandation. Il y est question de la composition et de l'utilité des groupes de travail. Le comité avait recommandé que ceux-ci continuent de faire partie du Parlement. Il n'était cependant nullement question de rapports minoritaires.

Je suis d'accord avec ce que le député a dit au sujet des rapports du comité spécial qui sont encore en suspens. Il y en a six et l'un d'eux propose simplement des changements de forme à l'un des rapports précédents. Je conviens que c'est malheureux que ces rapports n'aient pas été adoptés, mais je rappelle au député que la motion précise que les rapports en suspens du dernier comité seront renvoyés au nouveau comité. Autrement dit, le gouvernement veut vraiment donner suite aux recommandations du dernier comité et en fait il s'est servi du nouveau comité pour permettre que ces recommandations soient renvoyées de nouveau au Parlement, si le comité le juge bon. Je m'étonne que cette précision ait échappé au député. Il est clairement établi dans l'ordre de renvoi, «que soient déférés au comité tous les témoignages recueillis par le comité spécial du Règlement et de la procédure et les rapports dudit comité déposés à la Chambre des communes au cours de la trente-deuxième législature». Le comité doit donc tenir compte des travaux du comité précédent et, notamment, des recommandations qu'il a faites. Il me semble qu'il devrait examiner celles-ci en priorité.

M. Allmand: Monsieur le Président, je serai très bref. Pour répondre à ce que vient de dire le député, je savais, bien entendu, que la motion renverrait au nouveau comité les rapports du comité spécial de la dernière législature. Mais je n'en suis pas satisfait. Malgré tout, cela vaut mieux que rien. Cependant, je maintiens qu'il serait préférable que ces rapports fassent immédiatement l'objet de négociations entre les leaders parlementaires, afin de décider s'il y a lieu d'appliquer dès maintenant certaines des recommandations. A mon avis, nous les avons étudiées assez longtemps. Nous y avons consacré le double du temps attribué au groupe de travail qu'on veut créer. Certaines recommandations ont été adoptées à l'unanimité. Pourquoi les renvoyer à ce comité? Je sais qu'elles le sont. Très bien, mais je n'en ferais pas ma première priorité.

A propos des rapports minoritaires, je reste d'avis que tout groupe de travail devrait avoir le droit de publier des rapports minoritaires. Il est à souhaiter qu'il n'y en ait pas, mais au cours de la dernière législature, dès la formation des groupes de travail, en 1980, tout de suite après les élections, c'est justement un député de l'opposition d'alors qui avait insisté pour faire reconnaître le droit de présenter des rapports minoritaires. Nous y avions consenti.

Le député a raison de dire que les rapports minoritaires, s'ils sont trop nombreux, enlèvent de l'effet au rapport de la majorité. Monsieur le Président, il se peut qu'un comité fasse une soixantaine de recommandations dont 90 p. 100 auraient été adoptées à l'unanimité.

M. McGrath: Il y en avait 107 dans le dernier rapport.

M. Allmand: Fort bien, mais il n'en demeure pas moins qu'il pourrait y avoir mésentente à propos de quelques-unes. Il me semble que le public a droit de savoir qu'il existe des divergences d'opinion sur diverses parties d'un rapport. J'espérerais qu'il n'en serait pas ainsi, mais je renvoie le député aux débats de la Chambre au moment où il a été question des groupes de travail au début de la dernière législature. Aujourd'hui, je pourrais reprendre tous les arguments qui ont été invoqués à ce moment-là en faveur des rapports minoritaires. J'espère que cela ne sera pas toujours nécessaire, mais le cas échéant, l'opposition devrait avoir le droit de rédiger des rapports minoritaires. Ce sont les arguments avancés par les conservateurs à ce moment-là.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser. Pendant que je préparais le mandat en question, j'ai consulté les représentants de chaque parti. Je leur ai demandé des suggestions. Je les ai longuement consultés quant à la teneur du mandat et les deux autres leaders m'ont appuyé. Je peux comprendre que le leader parlementaire ne parle pas nécessairement au nom du député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand). Peut-être le député ne se sent-il pas lié par cette entente. Je peux affirmer que j'ai fait tout mon possible pour que soient consultés les partis avant de présenter cette résolution.

• (1750)

Et cela ne semble pas satisfaire le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est. Ensuite, la Chambre est déjà saisie d'un amendement qui me paraît ne pas tenir compte des longues discussions que nous avons eues. La consultation a duré non pas des jours mais des semaines.

Tout ce que je peux dire c'est que nous n'essayons pas de présenter quelque chose qui n'a pas longuement été discuté. J'ai tenté d'être franc et impartial avec les partis d'opposition. Je comprends bien les points de vue et les suggestions du député mais il y a une chose qu'il doit considérer. Je le renvoie aux propos de mes collègues, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et du député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui ont dit que le résultat devrait être excellent s'il y a consensus. Je l'ai rappelé au moment de présenter la motion.

Je demande maintenant au député s'il est disposé à appuyer une mesure qui a fait l'objet de longues consultations afin que nous puissions enfin nous mettre à la tâche? Le député est membre suppléant de ce comité et aura ainsi l'occasion de participer à part entière aux travaux. Non, je m'excuse, il n'est pas suppléant mais il aura l'occasion de faire part de son point de vue au comité. Ce dernier est composé de députés de choix. Est-il disposé maintenant à passer au vote afin que nous puissions nous mettre à la tâche et entreprendre cette étude si importante?

M. le vice-président: Je demande au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) d'être bref.

M. Allmand: Monsieur le Président, je serai aussi bref que possible. Je n'accuse pas le leader parlementaire d'avoir agi de mauvaise foi. Je sais qu'il a consulté les autres leaders parlementaires. Mais voilà, c'est le rôle du Parlement. Quelle que soit la valeur de nos leaders parlementaires, il reste que nous sommes 282 élus à siéger ici et s'il existe un Parlement, c'est pour que le gouvernement et le cabinet, soumettent leurs propositions à ce dernier. Si le Parlement fonctionne de façon convenable, on doit pouvoir y discuter des moyens d'améliorer les propositions formulées par des ministres et, en l'occurrence, des leaders parlementaires de grande sagesse.

Permettez-moi d'expliquer ce qui s'est probablement produit. Certains députés, y compris notre leader parlementaire, ont été longtemps ministres. Le député constatera que, quand on est longtemps ministre, on ne sait plus précisément ce qui se passe aux comités parlementaires et à la Chambre. Les ministres ne débattent pas les questions inscrites à l'ordre du jour comme un député de l'arrière-plan ou un député de l'opposition. Les ministres adoptent une attitude différente de celle des députés à l'égard de la Chambre. J'ai siégé des deux côtés . . .

M. le vice-président: Puis-je demander au député de terminer ses remarques?

M. Allmand: En dépit du fait qu'il a tenu des consultations et qu'il a abattu de la bonne besogne, des améliorations pourraient être apportées. C'est la raison d'être des débats à la Chambre.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion tendant à établir un comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. C'est un comité dont notre caucus et notre leader parlementaire ont discuté et qu'ils ont approuvé. Nous l'avons approuvé en arrivant à un consensus dans un esprit de collaboration. Je crois que tels étaient les principes directeurs énoncés à l'ouverture du Parlement. Ce sont des principes très importants qu'il ne faut pas oublier si nous voulons que la Chambre fonctionne comme elle l'a toujours fait.

A mon avis, cette motion aurait été adoptée en quelques minutes, n'eut été l'expérience regrettable que nous avons faite dans les comités hier et aujourd'hui. L'esprit de consensus et de collaboration a été trahi quand le gouvernement utilisant sa majorité écrasante a tenté de modifier une tradition parlementaire observée dans le monde entier, tradition qui reconnaît les droits minoritaires de l'opposition au Parlement ou de groupes en dehors du Parlement. Ce droit est une tradition de longue date qui fait partie des usages parlementaires.

Dans les différents comités, au cours des deux derniers jours, on est passé outre à cette tradition et c'est un signal très important pour les députés de l'opposition. J'estime que la situation a donné le ton, un ton fort regrettable, pour ce qui est des méthodes que la Chambre adoptera à l'avenir.

Hier, lorsque j'ai quitté le comité auquel j'assistais, j'ai constaté que l'on n'avait pas respecté les traditions. J'ai pensé que c'était un cas isolé et que, comme il s'agissait d'un comité de l'agriculture, il avait peut-être été quelque peu négligé. Les membres du gouvernement présents à ce comité n'avaient jamais assisté à des comités lors des législatures précédentes et on pouvait peut-être les excuser de ne pas comprendre la nécessité de suivre des règles, des procédures et des traditions parlementaires qui ne sont pas écrites. C'était mon impression lorsque j'ai quitté le comité. Je voulais leur laisser le bénéfice du doute.

J'essayais de conserver cet esprit de collaboration tellement nécessaire au travail des Communes. Malheureusement, après avoir consulté mes collègues, j'ai constaté que, dans les autres comités, le comportement avait été exactement le même. On a refusé de reconnaître la légitimité des quorums minimums pour chacun des deux côtés de la Chambre lors d'audiences. Les ministériels n'ont pas voulu admettre que les deux côtés doivent être représentés lorsque des décisions importantes doivent être prises avec quorum. On a refusé de poursuivre cette pratique reconnue depuis longtemps dans les comités directeurs.

Dans notre comité, le président et les membres du gouvernement n'ont même pas admis la nécessité d'envoyer un avis de réunion. Le président nous a fait savoir que toutes les réunions se feraient à l'appel de la présidence, sans délai minimal pour l'envoi d'un avis de réunion.

Il n'y a donc absolument aucun respect des droits des minorités à la Chambre, puisque nous ne pourrons même pas savoir quand les réunions auront lieu. Cela ne laisse aucune place au maintien des traditions et des pratiques parlementaires reconnues.

Je pense que c'est la raison du problème du gouvernement. Nous devons y penser à deux fois avant de confier un mandat à un nouveau comité qui étudierait les pratiques parlementaires. Le comité précédent a fait un excellent travail d'étude de cette question et certaines de ses recommandations ont été mises en œuvre. En fait, si le débat actuel est possible, c'est grâce à la mise en pratique de certaines de ses recommandations. Nous ne pouvons pas, sans réserve, approuver la constitution d'un tel comité lorsque nous avons des preuves, récentes et regrettables, de l'opinion du gouvernement sur les minorités et les partis d'opposition. Cela nous laisse soupçonner des objectifs inavoués. Nous ne savons plus trop à quoi nous en tenir quant aux intentions du gouvernement.

Tant que le gouvernement ne nous aura pas avoué clairement qu'il a fait erreur en ce qui concerne ces comités, je ne pense pas que nous pourrons, dans l'intérêt de la tradition et des pratiques parlementaires, participer à un examen de ces pratiques. Tant que le gouvernement n'aura pas repensé son attitude vis-à-vis du processus parlementaire, je pense que nous aurions tort de continuer à négocier sur ce point.

Puis-je faire remarquer qu'il est 18 heures?

• (1800)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais qu'on sache bien maintenant, qu'après avoir convenu d'étudier cette question jusqu'au bout, les partis de l'opposition ne veulent plus que la motion fasse l'objet d'un vote puisqu'ils ont déclaré qu'il est 6 heures. Me suis-je bien fait comprendre?

Des voix: Six heures.

M. Hnatyshyn: Je croyais m'être clairement expliqué en ce qui concerne les questions qui ont été soulevées. Je ne voudrais pas maintenant empiéter indûment sur le temps de la Chambre, mais les leaders à la Chambre en ont discuté brièvement entre eux si tant il est vrai qu'ils parlent au nom de leurs partis respectifs. J'ai dit que je ne demanderais pas mieux que d'étudier toute cette question et de m'assurer qu'on trouverait un moyen de la régler. Je l'ai répété à la Chambre même. S'il s'agit d'adopter la résolution à l'étude—et cela faciliterait certes les choses—nous pourrions en discuter maintenant et régler le problème du quorum aux séances des comités lorsqu'ils entendent des témoins. Je voudrais seulement savoir si le député accepterait que la question fasse l'objet d'un vote maintenant.

M. Althouse: Monsieur le Président, je considère que ce qui s'est passé aux comités depuis deux jours est une trahison. Tant qu'on aura pas remédié à cette situation, nous aurons du mal à poursuivre cette étude même si nous nous étions mis d'accord. Nous considérons que certaines pratiques qui existent aux comités dérogent à celles qui ont normalement cours à la Chambre. Tant qu'on aura pas pris des mesures pour que la situation redevienne normale, il ne faudra pas trop compter sur l'esprit de collaboration.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—L'EXISTENCE D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai parlé au secrétaire d'État chargé des Finances (M^me^ McDougall), le 19 novembre, de la création ou de la prétendue création—car ce n'était pas vraiment le cas—par l'ex-titulaire de son poste d'un comité qui devait examiner les problèmes qui assaillent l'ensemble des intermédiaires financiers.

On peut dire en quelques mots qu'il existe quatre piliers dans ce qu'on appelle les intermédiaires financiers: les banques, les sociétés de fiducie, les courtiers de valeurs mobilières et les compagnies d'assurance. Je crois qu'il faudrait aussi inclure les caisses d'épargne. Cela ferait en tout cinq piliers, pour ainsi dire. Certains ont prétendu que les avocats, les notaires et d'autres spécialistes chargés d'aider les gens dans le domaine financier faisaient aussi partie de ce groupe.

Le problème, c'est que divers organismes et sociétés, dans les milieux financiers, essaient ou ont essayé pendant un certain temps de marcher sur les plates-bandes des autres. Par exemple—et je ne m'en sers que comme exemple—la Banque Royale du Canada s'était lancée à un moment donné dans la location-vente d'automobiles. La Loi sur les banques a été modifiée de manière que cette activité ne soit plus à la portée des banques. Aujourd'hui, la Banque Royale a un programme de rachat d'automobiles. Elle prête de l'argent à une personne et, à la fin du terme, la voiture peut être revendue à la Banque Royale pour rembourser le solde du prêt. C'est une forme de location-vente camouflée.

Apparemment, aux dernières nouvelles, cette banque a aussi mis sur pied de nouvelles méthodes de financement pour les personnes désirant investir dans notre pays. Elle s'occupe de titres financiers. C'est un autre genre d'activités dirigées à partir des îles Caïmans. Nous avons des banques et des marchands de valeurs mobilières qui prennent de l'argent en dépôt et qui vendent des bons du Trésor et toutes sortes de valeurs. Nous avons des compagnies d'assurance qui vendent des rentes pour un an. Imaginez une rente d'un an. C'est en fait le remboursement d'un billet à ordre ou d'un certificat d'investissement garanti.

• (1805)

Un problème se pose parce qu'il n'y a plus aucune discipline dans le marché financier. Grâce à une astuce, des organismes réussissent à exercer des pouvoirs qu'ils n'étaient pas censés avoir. Nous assistons à l'éclosion de l'idée d'un supermarché financier. Le Parlement devrait se pencher sur toute cette question dans les plus bref délais.

Le gouvernement précédent le savait. Au lieu de faire étudier la question par le Parlement, l'ancien ministre avait constitué un petit comité spécial. Ce comité spécial était censé être un groupe de travail. Le ministre a parcouru le pays en racontant aux gens qu'un groupe de travail étudiait la question et qu'il ferait en sorte d'obtenir un rapport quelconque.

D'après la réponse donnée par la ministre d'État aux Finances, il est clair qu'il n'y avait pas de groupe de travail. On avait nommé diverses personnes venant de différentes régions et on leur avait donné des billets d'avion gratuits. Elles sont venues à Ottawa discuter avec les collaborateurs du ministre des Finances, elles se sont fait remarquer dans les hôtels d'Ottawa, puis sont reparties chez-elles. Au lieu de faire participer le Parlement et la population, nous avions des gens qui rendaient peut-être, et peut-être seulement, des comptes aux compagnies d'assurance, aux banques, aux sociétés de fiducie et aux caisses populaires, et qui cherchaient à voir entre eux comment ils pourraient organiser les lois et les règlements touchant les intermédiaires financiers.

Des députés de mon parti, dont moi-même, ont demandé à l'époque au ministre d'État aux Finances et au ministre des Finances de charger un comité parlementaire d'étudier la question et de faire rapport au Parlement, de manière qu'on puisse modifier la législation actuelle concernant les intermédiaires financiers.

Je répète aujourd'hui au ministre qu'il doit démanteler ce groupe dont le rôle se termine. C'était un groupe intéressant mais qui n'arrivait à aucun résultat. D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement. La question devrait être immédiatement renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ou alors le gouvernement pourrait créer un groupe de travail, s'il le préfère, pour étudier cette question de façon à s'attaquer au problème.

Les intermédiaires financiers jouent un rôle très important dans le développement du Canada. Il importe de modifier nos lois dans ce domaine pour tenir compte de la situation actuelle. Si nous le faisons pas, notre pays en souffrira et il sera plus difficile de transférer des capitaux d'un secteur d'activité à un autre. Il convient de s'attaquer à cette question le plus rapidement possible, et j'espère que cela se fera au cours de la présente législature.

[*Français*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à la Chambre afin de répondre à cette question. Je tiens aussi à remercier les hommes et les femmes de ma circonscription de St. Paul's ainsi que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) de m'avoir accordé cet honneur.

[*Traduction*]

Personne n'est plus consciente que moi de la confusion qui règne dans le système financier intermédiaire. J'ai travaillé vingt ans dans le secteur financier. En fait, j'ai travaillé pour trois des quatre ou cinq piliers de ce secteur, selon la façon dont on les décrit. Je suis également consommatrice de services financiers, au même titre que chacun d'entre nous.

Pour répondre à la question du député, il existe effectivement un comité consultatif sur les institutions financières dans le secteur privé. Il n'est probablement pas constitué comme l'aurait souhaité le député, et sans doute pas comme je l'aurais moi-même souhaité, mais qu'on me permette de faire brièvement l'historique de ce comité.

Il est présidé par M. William Dimma, président de A.E. Lepage, et il est connu sous le nom de Comité Dimma. Il regroupe essentiellement des directeurs généraux de grandes sociétés financières privées et quelques représentants des consommateurs et des milieux universitaires. Il a été créé en janvier 1984 par le gouvernement précédent. Il avait pour objet de fournir au ministre de l'époque le point de vue du secteur privé sur les changements structurels survenus dans l'industrie, dont un bon nombre ont été signalés par mon collègue dans sa question. Le Comité Dimma devait également exprimer son point de vue sur les documents de travail du ministère des Finances au sujet de la modernisation des mesures législatives concernant les institutions financières.

● (1810)

Au nom du gouvernement, j'ai décidé de permettre au comité de se réunir une dernière fois. Il est important, à mon avis, de donner au comité la possibilité de poursuivre son étude des documents de travail du ministère des Finances; il est encore plus important de légiférer dans ce grand domaine dans les plus brefs délais et, ce faisant, de présenter à la Chambre nos idées sur papier.

Je compte favoriser expressément la consultation sur ce sujet important et faire en sorte que l'homogénéité de la législation sur les institutions financières soit totale. Cette consultation sera effectuée dans un délai très précis et très restreint.

Comme le savent les députés, notre parti a mis sur pied le processus de consultation le plus complet qu'ait jamais envisagé un gouvernement canadien. Avec tout le respect que je dois aux membres éminents du Comité Dimma, je conviens avec le député que cet organisme constitue un bon exemple de la mauvaise façon de procéder à la consultation. La législation relative aux institutions financières du Canada a besoin d'être remise à l'étude depuis bien des années déjà. En fait, la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur les compagnies de prêt n'ont pas été remaniées à fond depuis le début du siècle.

Au lieu de mesures concrètes, on a préféré offrir aux dirigeants de l'industrie une série de dîners, comme l'a si bien dit mon collègue, et les inviter à formuler des observations sur les documents préparés par le ministère. Je compte accélérer le processus dont nous a fait part le député, en procédant à des consultations plus poussées et en rédigeant des mesures législatives.

L'EMPLOI—LE PROGRAMME POUR LA FORMATION DES JEUNES. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le mercredi 7 novembre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) comment elle pouvait justifier l'annulation du programme Première Chance, mis en œuvre en vue de donner une formation et un emploi à des jeunes, en le remplaçant par le Programme pour la formation des jeunes. Première Chance devait entrer en vigueur à compter du 1^er^ octobre. Son budget était de 100 millions de dollars pour la première année, en vue d'aider les jeunes à recevoir une formation sur le tas et, pendant les cinq années suivantes, on devait allouer 1 milliard de dollars par an. En 1985, ce programme aurait permis de former 100,000 stagiaires.

J'ai été un fervent partisan de ce programme étant donné qu'il était conforme à certaines recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail sur les possibilités d'emploi pour les années 80, dont j'ai été le président en 1980 et en 1981. Soit dit en passant, ses recommandations ont été adoptées à l'unanimité par tous les membres du groupe de travail.

La ministre a annulé le programme Première Chance et l'a remplacé par le programme pour la formation des jeunes, qui est semblable, mais avec un budget plus restreint. Au lieu des 100 millions de dollars prévus pour la première année, la ministre n'a reçu que 27 millions pour appliquer ce programme. Au lieu d'un programme permanent, ce doit être un projet pilote. Ces décisions ont été prises malgré toutes les belles promesses faites durant la campagne électorale à l'égard de l'emploi et de la formation.

La ministre m'a expliqué qu'elle était tenue de consulter les provinces, le secteur privé et les syndicats. Ma réponse est en deux points, monsieur le Président. Premièrement, la ministre a dû supprimer le programme Première Chance, mettre en place un projet pilote et procéder à d'autres consultations, ce qui prouve qu'elle et le gouvernement n'avaient ni programme ni plan pour la formation, durant la campagne électorale. Ils devaient commencer à zéro et élaborer un programme en procédant à des consultations.

Deuxièmement, pourquoi était-il nécessaire de consulter à nouveau tous ces secteurs, comme si rien n'avait été fait jusque là? Je tiens à signaler que depuis 1980, une dizaine de groupes de travail et de commissions ont été chargés d'examiner cette question dont huit ont présenté un rapport. Je puis vous en citer quelques-unes.

Il y a eu le groupe de travail sur les perspectives d'emploi pour les années 80, le rapport de la Commission Dodge, un rapport intitulé «La microélectronique au service de la collectivité», où il était question de l'emploi dans le secteur de la microélectronique, deux rapports du Conseil économique du Canada sur cette question, la Commission sur le travail à temps partiel, la Commission sur les congés d'éducation rémunérés, le groupe de travail sur les mégaprojets, le groupe de travail sur les programmes Extension et le rapport Michelle Jean du Québec. Ces rapports, qui portaient tous sur le même sujet, ont été présentés au cours des cinq dernières années. Ils sont le fruit de consultations intenses avec tous les groupes que la ministre dit vouloir consulter.

• (1815)

En outre, le parti conservateur avait déjà son propre groupe de travail en 1983-1984 sous la présidence du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Ce groupe de travail a consulté largement les intéressés et il a publié un rapport qui renfermait des recommandations au sujet de la formation en cours d'emploi.

Le temps est maintenant venu de passer à l'action au sujet de la formation en cours d'emploi et des programmes d'emploi pour les jeunes. Fini le temps des études. Je demande instamment au gouvernement d'aller de l'avant et de donner de l'espoir à ces jeunes qui sont sans emploi et ont besoin de formation. Il faut agir tout de suite, et nous ne devrions pas avoir à attendre d'autres études et consultations.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald), j'ai le plaisir d'expliquer au député pourquoi ce gouvernement a introduit le programme de 27 millions de dollars, Option formation jeunesse. Ce gouvernement a déclaré à plusieurs occasions son engagement à s'occuper de la tragédie des jeunes en chômage. Option formation jeunesse est une nouvelle méthode d'approcher le problème. Le député proclame que cette approche a été étudiée et expérimentée maintes fois. Ce n'est pas vrai. Un programme similaire est en œuvre au Royaume-Uni et il s'avère un très grand succès. Enfin, l'Option formation jeunesse a été modelée à partir de ce programme britannique et le concept, néanmoins, n'a jamais été mis en œuvre au Canada.

Le ministre a déclaré à l'annonce du programme que c'est un programme-pilote. Nous ne voulons pas engager un montant énorme de l'argent des contribuables dans un programme qui n'a pas encore été testé. J'aimerais rappeler au député que le gouvernement précédent avait annoncé en mai de cette année un programme expérimental de 30 millions de dollars appelé l'Option formation jeunesse. Quoi qu'il en soit, durant la campagne électorale, ce programme expérimental a soudainement été remplacé par le programme de un milliard de dollars appelé Première chance, et même si l'Option formation jeunesse d'origine n'a pas été mise en œuvre et que les consultations avec les provinces n'ont pas eu lieu.

Le milliard de dollars, comme le gouvernement précédent le savait très bien, n'a pas été fourni. On ne savait pas comment le milliard de dollars serait financé pour 1985-1986. Ce gouvernement n'a pas choisi de suivre cet exemple. Le ministre va rencontrer et consulter ses collègues provinciaux pour s'assurer que les programmes fédéraux visant à combattre le chômage chez les jeunes sont complémentaires aux initiatives provinciales déjà existantes ou proposées. Des consultations seront aussi tenues avec les entreprises et les syndicats pour s'assurer de leur appui et de leur coopération. Ce n'est qu'en travaillant avec tous les segments de l'économie canadienne que nous pourrons garantir un moyen efficace pour combattre le chômage chez les jeunes.

L'Option formation jeunesse sera mise en œuvre immédiatement afin d'offrir une formation et une expérience de travail à 3,000 ou 4,000 jeunes Canadiens. Avec la coopération des provinces, des entreprises et des syndicats, nous pourrons aider beaucoup plus de jeunes, hommes ou femmes. Nous ne voulons pas agir imprudemment ni promettre ce que nous ne pouvons mettre en œuvre comme gouvernement. Quand nous aurons constaté l'efficacité du programme, et quand nous serons certains de l'appui des provinces, entreprises et syndicats, nous pourrons mettre en œuvre un effort coopératif de grande envergure qui répondra certainement aux besoins du marché du travail canadien et à ceux de la jeunesse canadienne.

Pour répondre à la question de mon honorable confrère, pourquoi consulter? Quand on veut arriver à une concertation, à un programme concerté, à un programme cohérent, autant avec le palier provincial, qu'avec le palier fédéral, les municipalités, les syndicats, et tout ce que l'on veut, il faut absolument, il faut nécessairement consulter. Et je dois dire là-dessus que le gouvernement précédent n'était pas un modèle de consultations.

L'ajournement

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je suis si heureux d'entendre les ministériels répéter sans cesse que les intéressés seront consultés. Par contre, ce qui me dérange parfois, c'est d'apprendre de la bouche même de ministres, en réponse à des questions qui leur ont été posées récemment, que c'est exactement le contraire qui est vrai. La situation est pratiquement inimaginable.

Je comprends qu'il soit difficile pour les ministres de bien connaître les dossiers, car ils ont beaucoup de travail et ils doivent se préparer à la période des questions. Cependant, c'est aller trop loin lorsqu'on en arrive au point où nous parlons de producteurs de produits de base qui doivent avoir recours à l'assistance sociale pour vivre et qui ne peuvent nourrir leur famille et lorsque la ministre se lève à la Chambre, comme elle l'a fait le 13 novembre dernier, pour déclarer ce qui suit:

• (1820)

Je pense que, dans les prochaines semaines, il y aura suffisamment de possibilités de pêche pour que ces travailleurs accumulent les dix semaines qui leur donneront droit aux prestations d'assurance-chômage.

Alors même que la ministre affirmait cela, monsieur le Président, elle avait sur son bureau une recommandation du ministère fédéral des Pêches au sujet du lancement d'un programme spécial visant à permettre aux pêcheurs de toucher des prestations d'assurance-chômage. Dans ce rapport, et dans celui du syndicat, à Terre-Neuve, on disait que 1,600 familles étaient touchées par une mauvaise saison de pêche dans cette province seulement. Je ne parle pas ici des autres provinces de la région de l'Atlantique. Ainsi, la ministre avait cette information sur son bureau la veille du jour où elle s'est levée ici-même pour donner cette réponse à la question qui lui a été posée.

Je lui ai posé une question, en lui signalant qu'il neigeait et que l'on ne mettait plus les bateaux à l'eau; elle a dit qu'on attendait que la saison de pêche soit terminée. Voici ce qu'elle a déclaré:

Nous avons dit clairement que nous étions disposés à débloquer 3 millions de dollars pour toutes les circoncriptions touchées.

Voilà les faits, monsieur le Président. La saison de pêche a été mauvaise. L'année dernière aussi, et le gouvernement libéral a approuvé—en jetant de l'argent pour essayer de résoudre les problèmes, comme ne cesse de nous le rappeler le premier ministre (M. Mulroney)—un programme spécial permettant aux pêcheurs et aux ouvriers de usines de transformation du poisson d'avoir assez de travail pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Cela leur éviterait de devoir s'adresser à l'assistance sociale parce que pour eux, ce n'est pas bien de toucher des prestations de bien-être social mais les prestations d'assurance-chômage constituent une source légitime de revenus. Le gouvernement libéral a approuvé ce programme spécial et les pêcheurs ainsi que les ouvriers des usines de transformation du poisson étaient mis à pied lorsqu'ils avaient suffisamment travaillé pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Cette année, la saison de pêche a été pire encore. D'après l'Office canadien du poisson salé—qui fait l'objet d'un projet de loi dont la Chambre est saisie—son produit a diminué de 15 à 20 p. 100 parce que la saison a été mauvaise. En répondant à cette question, la ministre a dit qu'elle débloquera jusqu'à 3 millions de dollars de plus dans le cadre de Canada au travail, en sachant très bien que les circonscriptions touchées recevaient déjà 3 millions de plus. Elle a répété à la Chambre qu'elle n'augmenterait pas davantage les affectations faites dans le cadre de Canada au travail et qu'elle instaurerait un programme spécial.

Monsieur le Président, je signale à la ministre, qui s'est moquée du gouvernement précédent pour avoir fait ce qui était légitime, que, même si elle augmentait de 3 millions les affectations faites dans le cadre de Canada au travail, ce programme est régi par des règlements qui empêchent d'engager des pêcheurs.

Ces derniers temps, j'ai entendu bien des débats à la Chambre. Il y a eu le rapport au sujet des femmes, des handicapés, des jeunes et des personnes âgées qui ne peuvent pas trouver d'emplois. Pourtant, il y a une semaine, la ministre a déposé à la Chambre la liste des conditions à remplir pour postuler un emploi dans le cadre des programmes fédéraux, conditions qui écartent tous ceux qui n'ont jamais travaillé, qui n'ont pas fait partie de la population active depuis deux ans, ou qui ont eu le courage de travailler une semaine entière au cours des deux mois précédents. C'est une honte, monsieur le Président.

C'est étrange que l'auteur du rapport ne l'ait pas signalé, ou peut-être n'a-t-il pas su que la ministre déposerait ses lignes directrices. Cependant, ces lignes directrices jouent au détriment des pêcheurs et des travailleurs de conserveries que la ministre prétend justement aider davantage. Pour résumer, monsieur le Président, le gouvernement refuse de présenter un programme spécial pour venir en aide à ces pauvres familles malheureuses, au nombre de 1,600, qui n'avaient pas les moyens d'acheter de livres de classe pour leurs enfants en septembre dernier. C'est étonnant, monsieur le Président, car la plupart sont dans des circonscriptions conservatrices. Les pressions doivent sûrement être assez fortes pour convaincre la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de changer d'idée.

Elle a dit qu'elle allait augmenter l'allocation à 3 millions de dollars pour subvenir aux besoins de ces gens-là, mais elle s'est rendu compte que les circonscriptions les plus durement touchées ont déjà atteint cette limite. Elle a dit à la Chambre que certains pêcheurs viennent de recevoir leurs prestations d'assurance-chômage. Ils ont eu droit à 10 semaines de prestations, et je vais vous dire comment, monsieur le Président: ils sont allés travailler par mauvais temps afin d'avoir un timbre de $80. Voilà ce qu'ils ont dû faire, car ils savaient qu'ils n'obtiendraient pas d'aide. Ces quelques pêcheurs vont survivre cet hiver grâce aux prestations de bien-être qui viendront s'ajouter à leurs maigres revenus. En voilà une façon de traiter nos producteurs de denrées de base. C'est révoltant, monsieur le Président.

• (1825)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme l'a indiqué le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), et je vais répéter ses paroles, nous avons suivi de près la situation des pêches à Terre-Neuve. Nos plus récentes données, obtenues du ministère des Pêches et Océans, ont été confirmées par le Syndicat des travailleurs-unis des

pêches et de l'alimentation. Elles indiquent que 1,100 pêcheurs pourraient, et je répète bien, pourraient avoir un nombre insuffisant de semaines de pêche pour être admissibles à l'assurance-chômage cet hiver. Nous aurons de plus amples renseignements en novembre, lors du traitement des demandes d'assurance-chômage des pêcheurs.

Comme l'honorable député le sait, des sommes ont été allouées en vertu du programme Canada au travail. Les circonscriptions électorales peuvent recevoir les 3 millions de dollars s'il y a un besoin et si le montant maximum n'a pas été versé. Si le député connaît des cas précis où des pêcheurs continuent de ne pas être admissibles à l'assurance-chômage, même après l'établissement de projets Canada au travail, qu'il veuille les porter à l'attention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Des fonds Canada au travail ont également été alloués l'automne dernier afin d'aider les pêcheurs à être admissibles aux prestations d'assurance-chômage durant l'hiver. Toutefois, le programme auquel le député se réfère est probablement l'indemnité spéciale fournie au printemps aux pêcheurs incapables de pêcher durant la saison normale des pêches à cause de la condition des glaces vives. La répartition des paiements a été faite par le Centre d'emploi et d'immigration du Canada, mais ne provenait pas du fonds d'assurance-chômage.

Nous croyons que l'augmentation des fonds Canada au travail versés à Terre-Neuve permettra à plusieurs pêcheurs d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage cet hiver. Si, à la fin des projets, le nombre de semaines assurables est encore insuffisant, le ministre est disposé à réexaminer la situation.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je suis attristé d'apprendre que ce gouvernement, à l'instar de son prédécesseur, a décidé de réduire davantage les niveaux d'immigration pour 1985. C'est une tragédie pour notre pays dans son ensemble ainsi que pour les milliers de personnes qui voudraient s'installer au Canada.

La loi actuelle et les niveaux d'immigration fixés chaque année sont fondés sur une fausse hypothèse: que l'immigration doive dépendre des conditions économiques. Ce n'est qu'un prétexte pour fermer les portes de notre pays. On cherche par tous les moyens à stimuler l'économie. Eh bien, les immigrants créent des emplois, on devrait bien le savoir au Canada. Ils apportent avec eux un génie spécial, la détermination de réussir. Ils veulent démontrer que leur pays d'adoption a bien fait de les accueillir. Depuis 1982, nous avons effectivement fermé nos portes aux immigrants indépendants qui n'ont pas un emploi réservé et qui ne sont pas entrepreneurs. Ces personnes ont souvent de la parenté au Canada mais ne rentrent pas au pays de plein droit parce qu'elles sont âgées de plus de 20 et 21 ans.

J'ai hâte de voir le jour où la ministre de l'Emploi et de l'Immigration méritera son titre et cessera d'agir comme une garde frontière.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LE SORT DU D^R^ FANNY POLLAROLO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le régime dictatorial de Pinochet a célébré en septembre dernier le 11^e^ anniversaire du bain de sang dans lequel il a noyé un demi-siècle de démocratie constitutionnelle au Chili. L'ambassadeur du Canada a pris part aux festivités, rendant ainsi notre pays complice de la cruelle répression que Pinochet a réinstituée au cours des trois dernières semaines de terreur.

Plus de 1,100 personnes ont été arrêtées et 467 autres exilées dans le pays même. Cela veut dire que ces dernières ont été bannies dans des villages éloignés où elles souffrent de l'absence de leur famille et manquent de moyens de subsistance et de soins médicaux. En d'autres mots, elles ont été condamnées à une mort lente. La police a fait fi des ordonnances d'*habeas corpus* rendues par les tribunaux et, selon toute apparence, a battu à mort un prisonnier et arrêté onze avocats libertaires. Le D^r^ Fanny Pollarolo, psychiatre de réputation internationale, a été enlevée de force d'un taxi et a disparu depuis. En outre, 8,000 personnes ont été arrêtées lors de descentes de police dans les quartiers pauvres.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a semoncer l'ambassadeur du Canada au Chili pour avoir implicitement appuyé ce régime de la terreur systématique et cette violation des droits de l'homme, et à insister pour savoir où se trouve le D^r^ Fanny Pollarolo et comment elle va.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LES CONSÉQUENCES DU BLOCAGE DU PONT LEVANT À VALLEYFIED

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je désire porter à l'attention du ministre des Transports (M. Mazankowski) et également de la Chambre l'incident important qui s'est produit dans ma circonscription il y a quelques jours.

En effet, le pont levant qui enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent et qui appartient à la Voie maritime du Saint-Laurent à la hauteur de Valleyfield est actuellement bloqué à la mi-hauteur.

Il semble, selon les autorités de la Voie maritime du Saint-Laurent, qu'il ne pourra être remis en état de fonctionner avant la mi-décembre.

Ainsi, non seulement la circulation routière entre les deux rives de la Voie maritime est-elle bloquée, mais également tout le trafic qui transite habituellement par cette voie d'eau extrêmement importante pour l'économie canadienne.

On comprendra aisément, monsieur le Président, l'importance des répercussions économiques d'un tel incident.

Toutefois, il ne faudrait pas passer sous silence les conséquences sociales qui en découlent, puisque à toute fin pratique une partie importante de ma circonscription se trouve actuellement coupée des services sur lesquels elle compte généralement, en particulier ceux de l'hôpital de Valleyfield.

Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que ce problème n'est pas récent. Déjà dans le passé ce pont a été mis hors d'usage en raison de bris pour des périodes plus ou moins prolongées. Je demeure convaincu que s'il n'intervient pas dès maintenant, cette situation se répétera.

Article 21 du Règlement

J'en appelle donc au ministre, monsieur le Président, pour qu'il amorce dans les plus brefs délais les démarches nécessaires qui permettront de trouver une solution définitive à ce problème.

Déjà dans le passé, l'érection d'un pont surélevé ou encore la construction d'un tunnel furent proposées. Ces solutions doivent maintenant faire l'objet d'une étude sérieuse et approfondie.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à vous dire qu'il est inconcevable qu'en 1984 les usagers . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député . . .

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE—LA POPULATION CANADIENNE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, selon le document de travail publié lundi dernier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), si notre taux de natalité demeure ce qu'il est, le nombre des décès excédera celui des naissances dans 35 ans et le Canada, qui compte à l'heure actuelle 25 millions d'habitants n'en comptera plus alors que 10 millions. C'est ce qui arrivera à moins d'avoir une immigration annuelle nette de 125,000 personnes. D'où la nécessité pour nous de prendre une importante décision politique: quels devraient être exactement notre population et nos quotas d'immigration?

Nous avions déjà une politique de la porte ouverte en matière d'immigration, mais aujourd'hui l'immigration est un sujet très controversé au Canada. D'un côté, les chômeurs, leurs familles et leurs amis préconisent bien entendu de restreindre l'immigration, du moins jusqu'à ce que la situation économique s'améliore. D'un autre côté, les Néo-Canadiens souhaitent tout aussi naturellement faire venir des membres de leur famille au Canada.

L'étude de la politique en matière d'immigratioon que la ministre a annoncée plus tôt cette semaine portera sur tous les problèmes pressants qui préoccupent les Canadiens. Je prie la ministre de pousser l'étude un peu plus loin et de faire en sorte qu'on commence à se pencher sur le problème plus vaste et à plus long terme de savoir si notre population devrait augmenter, décroître ou rester la même et quelle incidence chacune de ces possibilités peut avoir sur l'économie et sur la prestation des services gouvernementaux.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, à maintes reprises pendant la dernière session du Parlement, plusieurs députés de l'opposition accusaient l'ancienne administration de ne pas avoir de politique touristique cohérente entre les divers ministères et organismes du gouvernement fédéral. Plus précisément, je parle du député de l'opposition qui déclarait dans cette Chambre le 8 février dernier, et je cite:

[*Traduction*]

Il y a un manque de coordination entre les différents ministères de l'État en matière de réglementation, ce qui finit par nuire à l'industrie du tourisme.

[*Français*]

D'un autre député qui disait le 22 mars dernier, et je cite:

[*Traduction*]

. . . mais nous devrions dire clairement que, comme hommes politiques, nous savons que nous ne pouvons pas augmenter les impôts sans d'abord savoir quelle sera leur incidence.

[*Français*]

Il y a un autre député qui, la même journée, s'écriait, et je cite:

[*Traduction*]

«Nous assurerons la collaboration des ministères afin qu'aucune décision fédérale ne soit prise sans que soit pleinement compris son incidence sur le tourisme.»

[*Français*]

Maintenant qu'ils sont au gouvernement, monsieur le Président, où se trouve-t-elle cette politique cohérente? Aucun ministère ne semble s'être consulté. D'un côté, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources hausse le prix du pétrole, celui de l'Environnement hausse les frais d'utilisation de nos parcs nationaux, celui des Transports hausse les frais de service du VIA Rail ainsi que la taxe sur le transport aérien et coupe le service des traversiers.

Le ministère de l'Emploi . . .

M. le Président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN POUR LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INONDATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en mai et juin derniers, et probablement jusqu'en juillet, le nord-est de la Saskatchewan a connu de graves inondations. Le premier ministre avait alors promis une aide aux agriculteurs de la province en annonçant que le gouvernement fédéral allait contribuer $2 pour chaque dollar provenant d'autres sources. En d'autres termes, le gouvernement fédéral s'engageait à leur verser quelque 16 millions de dollars.

Vint la campagne électorale, et l'actuel premier ministre (M. Mulroney) promit de respecter cet engagement. En fait, le candidat conservateur maintenant devenu député de Mackenzie (M. Scowen) a promis que le gouvernement fédéral verserait non seulement $2, c'est-à-dire 16 millions, mais bien $3 pour chaque dollar provenant d'autres sources, soit 24 millions.

Beaucoup de temps a passé depuis mais les agriculteurs n'ont toujours rien reçu. Ils auraient du toucher de l'argent en septembre, mais ils n'ont rien eu. Il auraient dû en toucher en octobre, et là encore, rien. Voici novembre et les agriculteurs n'ont toujours rien reçu. Où est cet argent? Pourquoi n'a-t-on encore rien versé? Les agriculteurs attendent. Ils appellent à nos bureaux pour savoir où est l'argent et ce qu'il est advenu de la promesse faite par le parti conservateur. Les agriculteurs ont été inondés en mai et juin derniers; voilà maintenant que le parti conservateur bloque l'aide qui leur avait été promise.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE L'EFFET DE DISSUASION EN IMPOSANT DE PLUS FORTES PEINES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, depuis quelques semaines je reçois passablement de lettres de mes électeurs dénonçant la pornographie et réclamant une mesure appropriée pour éradiquer ce cancer de notre société. A mon avis, nous ne pourrons jamais lutter efficacement contre la pornographie à moins d'imposer des amendes et des peines sévères, par exemple le retrait du permis, à ceux qui profitent de ce fléau.

Aux États-Unis, dernièrement, on a pris de nouvelles initiatives pour lutter contre la pornographie. C'est sûrement une bonne nouvelle pour les Canadiens. Toute offensive menée à cet égard chez nos voisins aura sûrement d'heureux effets ici puisque les États-Unis en sont la principale source.

En portant l'amende maximale à $100,000 pour une première infraction et à $200,000 pour une deuxième, je crois que les dirigeants américains s'apprêtent à supprimer tout attrait pour cette industrie. Car la pornographie est bien une industrie. Par comparaison, au Canada, les amendes imposées récemment ont été de l'ordre de quelques centaines de dollars, ce qui a un effet de dissuasion bien insuffisant.

Aux États-Unis, les autorités fédérales et celles des différents États collaborent ensemble pour accélérer les poursuites contre les délinquants. Il n'en est pas ainsi au Canada.

Lors de la dernière législature, quelques-uns d'entre nous avons, sans succès, pressé l'ancien gouvernement de se montrer plus expéditif et plus rigoureux à l'égard des pornographes en modifiant la Loi sur la radiodiffusion ainsi que les dispositions du Code criminel concernant l'obscénité. J'espère bien que le gouvernement voudra saisir sous peu le Parlement des changements proposés. Je demeure convaincu que si on nous propose une mesure législative opportune, tous les députés voudront l'adopter sans tarder.

Article 21 du Règlement

LE DÉSARMEMENT

LES TECHNIQUES DE CONTRÔLE DES ARMEMENTS—LE RÔLE DU CANADA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, l'annonce de la réunion que les États-Unis et l'Union soviétique ont prévue en janvier pour négocier un ordre du jour concernant la limitation des armements nucléaires fournit au Canada l'occasion de jouer un rôle de premier plan pour obtenir la réduction des armements dans le monde.

Étant donné que les Américains se disent prêts à discuter de toutes les questions sans exception, le Canada pourrait en profiter pour faire inscrire à l'ordre du jour des articles qui l'intéressent tout particulièrement. Le premier concerne le renforcement des accords existants sur la non-prolifération des armements. Le deuxième serait la signature d'un traité global sur l'interdiction des essais nucléaires. Mais la question la plus importante demeure toujours la conclusion d'un accord sur les réductions mutuellement vérifiables des armements nucléaires. Et pour l'avenir, le plus important serait l'interdiction d'armements satellites et anti-satellites en orbite à très haute altitude.

Pour démontrer notre volonté de servir la cause du désarmement, nous devrions poursuivre nos recherches sur les techniques de contrôle des armements en nous abstenant de réduire nos dépenses dans ce domaine.

Étant donné que les pourparlers concernant le contrôle des armements n'ont pas donné grand-chose jusqu'ici, le Canada pourrait contribuer au succès des entretiens qui auront lieu en demandant aux superpuissances de s'engager à poursuivre les négociations tant qu'elles n'auront pas abouti.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA FAMINE ET AUTRES DRAMES

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, chacun sait que le monde a les yeux tournés vers l'incroyable tragédie qui afflige l'Éthiopie et divers autres pays d'Afrique.

Ayant moi-même vécu et travaillé pendant un certain nombre d'années en Afrique orientale et centrale, je peux témoigner des conditions misérables que la vaste majorité des Africains endurent quotidiennement.

L'aide que le Canada apporte aux victimes de la crise actuelle est remarquable. Pour leur part, les gens de ma circonscription se sont montrés très généreux financièrement et ont aussi fait don de leur temps et de leurs services.

Cependant, j'invite le gouvernement à considérer tous les autres drames qui se jouent à l'échelle du monde, dont certains sont le fruit d'une violence aveugle ou d'une discrimination impitoyable. J'en veux pour preuve les meurtres et les mesures de répression dont font l'objet la population tamile de Jaffra, au Sri Lanka, et l'horreur qui secoue depuis quelques mois certaines régions de l'Inde dont l'État du Pendjab, en raison du conflit qui oppose Hindous et Sihks.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE COMPORTEMENT À L'ENDROIT DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis que la Commission d'assurance-chômage a manifesté l'intention de s'attaquer aux travailleurs âgés, les Canadiens sont de plus en plus inquiets.

La ministre n'ignore pas que de nombreux travailleurs âgés, hommes ou femmes, ne sont pas physiquement en mesure d'accepter les emplois qui leur sont offerts. Un grand nombre d'entre eux ont exercé certains métiers durant toute leur vie et il leur est difficile, à un certain âge, de s'adapter à un nouveau genre de travail. De nombreux travailleurs âgés ont passé la majeure partie de leur vie dans la même localité et il leur serait difficile de déménager.

Notre parti est d'accord pour qu'on s'attaque aux abus, mais il est important de le faire en tenant compte de la situation particulière de ces personnes âgées. La ministre peut-elle nous assurer qu'elle signalera ces particularités à l'attention de la Commission d'assurance-chômage et qu'elle veillera à ce que cette dernière traite les travailleurs âgés avec humanité et compassion, quelles que soient les initiatives qu'elle décide de prendre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ma réponse est évidemment affirmative. Le député a raison de se soucier du sort des travailleurs âgés. On s'en est trop souvent désintéressé. Il est arrivé fréquemment que l'on élabore des programmes à l'intention d'un groupe de la société aux dépens des autres. Je peux assurer au député que notre gouvernement travaille à l'élaboration de programmes et de nouvelles approches visant à venir en aide aux travailleurs âgés qui, trop souvent, se sont trouvés propulsés malgré eux dans le nouveau monde du travail, sans qu'on ait prévu les ressources voulues pour les aider.

[*Français*]

LES PROBLÈMES D'EMPLOI ET DE FORMATION RELATIFS AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Récemment, la ministre nous a dit qu'elle était prête à avoir des consultations avec les provinces, les entreprises et les syndicats concernant ces nouveaux programmes d'emploi et de formation, et elle a surtout mentionné les problèmes relatifs aux jeunes. Est-ce que la ministre peut assurer la Chambre aujourd'hui que dans ces discussions on apportera une considération particulière aux problèmes d'emploi et de formation des travailleurs âgés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà commencé les réunions, les rencontres avec les entreprises et les travailleurs, et je puis assurer l'honorable député que la question des personnes et des travailleurs âgés est des plus importantes pour nous.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'APPLICATION DE LA CHARTE DES DROITS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, au printemps 1985, l'article 15 de la Charte des droits et libertés concernant l'égalité entrera en vigueur. Cet article interdit la discrimination fondée notamment sur l'âge. Il prévoit également l'instauration de programmes d'action positive. La ministre peut-elle nous assurer que les lois et programmes de son ministère seront révisés en tenant compte des dispositions de la Charte concernant la discrimination à l'endroit des personnes âgées? La ministre va-t-elle, en outre, consulter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre du Travail et les autres ministres que ce problème intéresse, afin que le marché du travail soit équitable vis-à-vis des travailleurs âgés?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux dire au député qu'un comité du cabinet, dirigé par le ministre de la Justice, a déjà commencé à étudier ces questions très importantes. Je peux également lui dire, comme mes collègues, que la plupart des travailleurs âgés ne seront pas oubliés ou laissés pour compte. C'est une question extrêmement importante.

* * *

L'IMMIGRATION

LES NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR 1985—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question aussi est destinée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 21 novembre, quand elle a abaissé le plafond des niveaux d'immigration pour 1985, elle a prétendu à la Chambre que cette initiative ne nuirait pas à réunification des familles. J'espère que la ministre se rend compte maintenant que ce n'est vrai qu'en partie et que la limite s'applique à la grande majorité des membres d'une famille comme les enfants plus vieux ou mariés, les neveux et nièces. La ministre est-elle prête à admettre, vu que nous sommes en période de relance économique, que les immigrants contribuent en fait à cette relance? Ils créent des emplois; ce sont des travailleurs bien disposés en même temps que des consommateurs et clients sur le marché canadien. La ministre va-t-elle cesser de punir les familles et va-t-elle hausser le niveau à 100,000 au moins, comme notre caucus le réclame?

• (1120)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me serais attendue à ce que le député, qui a fait partie du conseil des ministres, sache comment se décident les niveaux d'immigration et que le plafond ne s'applique pas dans les cas de réunification des familles. Il devrait savoir cela. Il devrait savoir aussi que la plus grande priorité est accordée aux personnes qui tombent sous le coup de l'article de la loi sur l'immigration concernant la réunification des familles. Il devrait aussi admettre que c'est le gouvernement dont il faisait partie qui a restreint l'entrée des frères, sœurs et autres membres de la parenté.

M. Kaplan: La ministre va reconnaître, j'espère, que les considérations qui doivent présider à l'établissement des niveaux d'immigration diffèrent en période de reprise économique par rapport à ce qu'elles étaient au cours des dernières années de récession. Les députés ont tous des dossiers où les plafonds s'appliquent et où les personnes en cause sont des membres de la parenté, des frères, des sœurs, des enfants plus âgés ou mariés . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il en venir à sa question supplémentaire?

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme la ministre a avoué à la Chambre qu'elle avait commandé d'autres études, en attendant les résultats de ces études, voudrait-elle se montrer au moins plus tolérante et ne pas compliquer davantage la réunification des familles?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que le député et le gouvernement dont il faisait partie ont fait par le passé, mais je puis dire que le gouvernement actuel abordera la question de l'immigration dans un grand esprit de justice et de compassion. L'une des raisons pour lesquelles nous ne nous conformons pas aux projections de trois ans que le gouvernement précédent avait annoncées, c'est que nous voulons réexaminer la Loi de l'immigration et les niveaux d'immigration justement pour résoudre les problèmes que le député soulève. Je compte sur sa collaboration dans cette entreprise.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les directives régissant les communications du gouvernement avec la population, que le cabinet a adoptées hier. Ces directives me laissent pantois étant donné que le gouvernement avait promis de rendre des comptes à la population sans faire de cachotteries. Pour la première fois, des directives restreignent les conversations que peuvent avoir des fonctionnaires non seulement avec les journalistes, mais aussi avec les députés.

Comment le premier ministre peut-il justifier cette nouvelle règle draconnienne qui interdit de donner officieusement des renseignements aux journalistes et aux députés, même lorsqu'il s'agit de faits? Comment peut-il justifier qu'on empêche ainsi les journalistes et les députés de se renseigner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de faire ce que prétend le député. Sa déclaration est inexacte et ridicule, et il le sait très bien puisqu'il a assisté à ma conférence de presse ce matin.

En réalité, nous avons émis des lignes directrices visant à permettre l'accès à l'information dans toute la mesure du possible, en tenant compte néanmoins du fait que nous devons nous efforcer d'exposer en premier lieu à la Chambre des communes la politique du gouvernement. Les nouvelles règles visent à ouvrir les portes aux journalistes et aux députés de la Chambre des communes. Elles visent aussi à faire en sorte que les fonctionnaires qui sont appelés à parler de la politique du gouvernement puissent le faire officiellement en toute liberté. Bref, leur but est de mettre un terme au règne du secret qui durait depuis 20 ans.

• (1125)

M. Robinson: Monsieur le Président, le premier ministre aurait peut-être intérêt à relire ses propres lignes directrices, qui visent en fait à s'assurer que la population ne recevra qu'une seule version des faits émanant du gouvernement, celle que le premier ministre et le sous-ministre auront approuvée.

LES BRIEFINGS SANS ATTRIBUTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait-il bien confirmer que la directive nº 2 portant sur les briefings sans attribution interdira désormais ce genre d'entrevue avec les medias ou avec les députés de la Chambre des communes qui sont considérés comme de simples particuliers aux termes du paragraphe 1, même si les entrevues d'information de ce genre étaient autorisées jusqu'à présent? Au nom de quoi les députés seraient-ils privés du droit élémentaire d'être renseignés officieusement par des fonctionnaires travaillant pour le compte de tous les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Il existe des directives, mais nous avons également diffusé ce matin le texte d'une lettre que j'ai envoyée aux sous-ministres et aux ministres. Comme je l'ai expliqué à la conférence de presse, cette lettre donne des précisions complémentaires sur les lignes directrices. Voici ce qu'on peut lire à la page 3 de la lettre en question: Les directives soulignent également que tous les contacts entre fonctionnaires et membres des médias doivent se faire à titre non confidentiel et pour attribution. Des briefings sans attribution faits à titre documentaire n'auront lieu qu'en des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation préalable du ministre.

De telles dispositions sont tout à fait justifiées puisqu'elles correspondent au serment d'office que prêtent les fonctionnaires. En effet, les fonctionnaires s'engagent à communiquer des renseignements et à expliquer la politique du gouvernement, et non pas à critiquer celle-ci ou à la défendre. Voilà en quoi consistent les devoirs d'un fonctionnaire.

Nous tenons à maintenir l'intégrité et le caractère apolitique de la Fonction publique. Nous croyons en l'intégrité et en l'indépendance de la Fonction publique. C'est pourquoi nous avons établi des paramètres que nous trouvons équitables et qui les mettent . . .

[*Français*]

. . . à l'abri des critiques et des questions d'indépendance.

[*Traduction*]

Nous nous efforçons de les protéger des critiques partisanes pour qu'ils puissent se sentir libres de s'exprimer à titre officiel et inspirer ainsi confiance aux Canadiens.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES RELATIVES À LEURS RÉPERCUSSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, à en croire le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un véritable apôtre de la lumière.

Monsieur le Président, puisque le premier ministre prétend qu'il ne veut rien cacher à la population, peut-il confirmer que son gouvernement a fait effectuer des études sur les répercussions que les compressions budgétaires, les augmentations de la taxe de vente et le reste auront sur les Canadiens ordinaires? Dans cet esprit de franchise et pour tenir les Canadiens informés, le premier ministre accepterait-il de déposer et de rendre publics les documents qui montrent les graves conséquences que les compressions budgétaires et les augmentations de taxe auront pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le secrétaire d'État n'est pas seulement un apôtre de la lumière; il prône aussi la raison et la réflexion, et se fait remarquer pour l'intérêt qu'il porte à ses concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est un remarquable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme le député de Saint-Henri-Westmount l'a dit à juste titre ce matin. Je partage tout à fait son avis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Tous les détails du programme économique, qui a reçu l'appui de la grande majorité . . .

M. Berger: Que se passe-t-il? Sommes-nous entrés dans l'ère de l'admiration mutuelle?

M. Mulroney: Qu'y aurait-il de mal à cela? Les députés du NPD ont travaillé pendant trop longtemps avec vous, la main dans la main, derrière les rideaux. Il est temps qu'il nous fassent des politesses.

M. le Président: A l'ordre. Le premier ministre voudrait peut-être terminer sa réponse.

M. Mulroney: Conformément à nos règles de conduite et à nos opinions politiques, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont annoncé diverses compressions des dépenses, tout d'abord à la Chambre des communes. J'espère que vous les avez trouvées suffisamment détaillées. En outre, les ministres et leurs collaborateurs étaient à votre disposition pour répondre à toute autre question que vous auriez pu vouloir poser.

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DES NIPPO-CANADIENS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Multiculturalisme. Durant toute la campagne et tout de suite après les élections, il a promis que le gouvernement présenterait des excuses officielles à la communauté nippo-canadienne. Il s'est dit également en faveur de la création d'un comité chargé d'examiner des mesures de réparation. Quand ces excuses seront-elles présentées? Quand va-t-il créer ce comité, définir son mandat et sa composition, en choisissant ses membres au sein de cette communauté culturelle et du Parlement?

• (1130)

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, les excuses à la communauté nippo-canadienne occupent une place prioritaire à mes yeux et à ceux du gouvernement. Ce qui est arrivé à ces Canadiens pendant et après la Seconde Guerre mondiale est inoubliable et impardonnable. Le gouvernement est bien décidé à remédier aux graves injustices dont ils ont fait l'objet. J'espère pouvoir faire une déclaration à cet égard dans un proche avenir.

LES ENTRETIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ NIPPO-CANADIENNE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement ne tient aucune consultation avec la communauté nippo-canadienne. A cet égard, le ministre peut-il nous confirmer qu'il a unilatéralement proposé au cabinet, en dédommagement, de créer une chaire d'études nippo-canadiennes et, dans l'affirmative, va-t-il immédiatement mettre un terme à ce projet et consulter au préalable la communauté en cause?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je répondrai au député qu'il est mal renseigné. Il n'en va pas ainsi. En ce qui concerne la chaire d'études nippo-canadiennes, nous entretenons des relations suivies avec la communauté des Canadiens d'origine japonaise. Les membres de mon personnel et moi nous sommes entretenus avec eux. Je dois les rencontrer à nouveau durant la fin de semaine.

Le président de la communauté nippo-canadienne, qui est l'un de mes bons amis, habite à Winnipeg. Nous entretenons de bonnes relations et comptons bien continuer dans cette voie.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCÈS À L'INFORMATION—LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la nature des nouvelles lignes directrices, est-il disposé à présenter ses excuses aux membres du corps diplomatique et aux journalistes qu'il a calomniés dernièrement dans des déclarations et dans les lignes directrices qu'il a exposées la semaine dernière, et pour avoir douté de leur bon jugement de façon flagrante et impudente?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je n'oserais contester que le député s'y connaît en matière d'impudence.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je ne le ferai pas parce que personne n'a été calomnié.

M. Deans: J'ai appris l'impudence en observant l'ancien premier ministre qui a cru un jour avoir une majorité.

LES LIGNES DIRECTRICES APPLICABLES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, étant donné la nature des lignes directrices exposées aujourd'hui, comment, d'après le secrétaire d'État, les hauts diplomates se trouvant à l'étranger pourront-ils assumer leurs fonctions quotidiennes; ils doivent nécessairement discuter non seulement de la politique actuelle mais aussi dire comment la politique sera élaborée, d'après eux? Les lignes directrices exposées aujourd'hui disent très clairement que les fonctionnaires ne doivent pas spéculer sur des discussions de principe ou sur des discussions relatives à des politiques futures. Comment pourront-ils exercer leurs fonctions à l'étranger, compte tenu de ces lignes directrices?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela se trouve dans les lignes directrices depuis au moins cinq ans.

M. Deans: C'est vrai, mais elles n'ont jamais été imposées de cette façon.

M. Clark (Yellowhead): Les représentants du Canada à l'étranger ont pu assumer leurs responsabilités comme il se doit dans le passé, et ils pourront encore le faire à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LA MARINE MARCHANDE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND ANNONCER SA POLITIQUE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Concernant l'implantation progressive d'une marine marchande au Canada, les gens de ma circonscription et de bien d'autres comtés du Canada sont impatients de connaître les intentions du gouvernement.

Je sais qu'un comité sur le sujet a été créé en mai dernier. Si le gouvernement préfère attendre le rapport de ce comité, compte-t-il faire un énoncé de principes pour le moins qui nous mèneraient vers une véritable politique maritime au Canada, surtout en ce qui regarde les navires de cabotage et ceux battant pavillon de complaisance?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, effectivement un comité de travail a été formé l'an dernier sur la marine marchande. Ce mandat a été prolongé jusqu'en avril 1985. Il est évident que nous allons attendre les conclusions pour parler d'une politique éventuelle. A ce moment-là, je pense qu'on évaluera les conclusions du rapport et nous prendrons les décisions en conséquence.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A MIS FIN AU PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La ministre vient de mettre fin, d'abolir en effet, un programme qui s'appelle Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada, un programme qui offre une aide financière aux employeurs qui désirent répondre aux besoins de formation de leurs employés. Il n'y a rien de plus important pendant cette période critique, surtout pour les jeunes et pour les femmes. Alors j'aimerais bien savoir pourquoi elle a choisi de mettre fin à ce programme, les critères sur lesquels elle s'est fondée pour ce faire, et, ce qui est peut-être même plus incompréhensible, pourquoi elle a décidé en même temps de mettre fin au programme Été-Canada pour les étudiants.

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, une analyse de ce programme a revélé son inefficacité. J'aurais aimé que le précédent gouvernement l'étudie un peu plus à fond. Ce que nous lui reprochons, c'est de ne pas créer d'emplois permanents. Trop souvent, il offrait des subventions à court terme, seulement aux entreprises, et il n'atteignait pas les buts recherchés. Par conséquent, nous avons décidé d'utiliser une méthode de formation entièrement différente qui assurera la continuité entre l'école, le travail et les emplois permanents. Laissez-moi dire également que l'une de mes réserves au sujet de ce programme de formation, c'est que moins de 25 p. 100 des postes étaient attribués aux femmes.

L'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, cela fait très bien lorsqu'on parle d'emplois permanents, mais j'ai aussi posé à la ministre une question sur le programme d'été pour les étudiants. Pendant cette période critique, les étudiants ont besoin d'un emploi d'été pour financer leurs études. Pourtant, on met fin à ce programme . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Johnston: . . . sans le remplacer. Pourquoi a-t-elle fait cela?

M. le Président: A l'ordre! La question est venue après que je me suis levé. Le député voudrait peut-être poser sa question maintenant.

M. Johnston: Je m'excuse, monsieur le Président, mais cela m'a échappé.

M. le Président: Je me suis levé parce que le député faisait un long préambule avant de poser sa question supplémentaire, alors qu'il sait que ce n'est pas l'usage ici. Il voudrait peut-être répéter sa question.

M. Johnston: Ma question est: Pourquoi a-t-on mis fin si brusquement au programme Été Canada?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je regrette que le député ait été absent de la Chambre lorsque cette question a été soulevée à maintes reprises.

M. Gauthier: Nous n'avons jamais eu de réponse.

Mlle MacDonald: Je lui dirai, ainsi qu'aux autres députés, que nous avons affecté 1 milliard de dollars à la création de nouveaux emplois et à de programmes de formation.

M. Johnston: Des programmes d'été?

Mlle MacDonald: Je peux lui garantir que les jeunes trouveront des débouchés l'été prochain.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA MISE EN ŒUVRE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte sur la consultation. Le premier ministre et son ministre des Finances ont déclaré qu'ils entendaient consulter les riches avant d'imposer tout impôt minimum. Pourrait-il nous dire pourquoi il y a deux poids deux mesures. Pourquoi n'a-t-on pas consulté les groupes qui ont déclaré publiquement qu'ils voulaient être mis au courant et consultés avant qu'on ne procède à des compressions au sein de la Société Radio-Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est peut-être dans la nature du NPD, mais j'ignore pourquoi le député a fait des affirmations gratuites dans ses observations préliminaires. Je n'ai jamais prétendu que nous allions consulter les riches; j'ai dit de façon très claire que nous allions appliquer un impôt minimum, afin d'être justes envers tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est au président de la Société Radio-Canada qu'il incombe, à juste titre, non seulement d'administrer la Société, mais également de déterminer où des compressions pourraient le mieux être effectuées. Il est très conscient du désir du gouvernement de faire en sorte que ces compression touchent le moins possible les employés et, comme d'habitude, c'est dans cet esprit qu'il agit.

Quand ses collègues et lui-même auront décidé, suite à leurs consultations dans tout le pays, où ces compressions peuvent être effectuées dans le meilleur intérêt de la Société Radio-Canada, il en informera le gouvernement et nous vous communiquerons les décisions qui ont été prises.

M. le Président: Une question supplémentaire.

L'ENVIRONNEMENT

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, avant-hier, le ministre des Finances, qui, je le suppose, a l'appui du premier ministre, a déclaré, si l'on en croit le *Globe and Mail*, que cet impôt ne verrait pas le jour tant que le gouvernement n'aurait pas d'abord consulté les personnes en cause. Selon moi, cela signifie que les nantis seront consultés d'une façon ou d'une autre avant l'application de cet impôt.

• (1140)

M. le Président: Je voudrais me faire bien comprendre. J'ai déjà retiré la parole à un député dont l'introduction à une question supplémentaire était trop longue. Si le député persiste dans cette voie, je ne lui permettrai aucune question supplémentaire. La parole est au député de Skeena.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur la consultation. Le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi dans le cas des compressions touchant l'écologie, on n'a absolument pas consulté les groupes écologiques qui ont carrément condamné à juste titre ces compressions qui étaient, selon eux, la pire des choses à faire dans le domaine de l'environnement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le président, même si la consultation est pour nous un principe fondamental, je ne prétends pas à la perfection dans ce domaine ou dans tout autre. Cependant, et je crois que le député sera d'accord avec moi là-dessus, il convenait que le Parlement soit le premier informé de l'intention du gouvernement. Étant donné ces contraintes et cette exigence, nous étions, avant la présentation des document ici-même, quelque peu limités dans les consultations que nous pouvions tenir. Je veux garantir au député que les lacunes que notre processus de consultation ne peut manquer d'avoir n'enlèvent rien à notre désir ardent de faire participer tous les secteurs de la société à l'élaboration de la politique gouvernementale.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'INCIDENT RELATIF AU PONT LEVANT DE VALLEYFIELD—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Le ministre a certainement été mis au courant de la situation qui existe actuellement sur le pont qui enjambe le Voie maritime du Saint-Laurent à la hauteur de Valleyfield. La section mobile de ce pont levant est actuellement bloquée à mi-hauteur ce qui aura pour effet de paralyser à la fois la circulation routière ainsi que le trafic maritime pour au moins les deux prochaines semaines, et ce, à une période de l'année où la navigation est à un point critique. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il entend prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour qu'une telle situation ne se reproduise plus?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, nous sommes effectivement au courant de l'incident qui s'est produit au pont de Valleyfield. Cet incident montre que le pont est trop haut pour laisser passer les voitures et trop bas pour laisser passer les bateaux. Dans ce cadre-là, nous avons effectivement pris des mesures pour que les correctifs soient apportés dans l'immédiat, mais les informations reçues laissent croire qu'il faudra un minimum de deux semaines avant de ramener la situation à la normale. Nous sommes parfaitement conscients des conséquences pour les navires qui circulent sur la voie maritime. Maintenant il est impossible de prévoir un délai moindre. Quant aux politiques ultérieures concernant cette question, nous devrons aviser en conséquence.

* * *

LE BILINGUISME

LA PROPOSITION D'UNE MOTION VISANT À PERMETTRE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS UNILINGUES AU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'adresserai ma question à mon aimable ami, le leader parlementaire du gouvernement.

On se rappellera qu'au début de la semaine le chef de l'Opposition officielle avait interrogé le vice-premier ministre et réussi à mettre en lumière le manque flagrant de francophones sur le puissant comité chargé d'aviser le gouvernement sur les coupures budgétaires. Le vice-premier ministre admettait son erreur la qualifiant d'erreur honnête et, de notre côté, nous lui avons fait confiance. Maintenant, monsieur le Président, pour la deuxième fois dans la même semaine, une autre erreur honnête s'est produite envers les francophones et leurs droits dans ce pays . . .

M. le Président: Est-ce que le député a une question à poser?

M. Guilbault (Saint-Jacques): J'établis ce qui s'est passé, monsieur le Président.

Hier, lors de la formation du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources proposait une motion honteuse visant à permettre, pour des motifs d'efficacité, le dépôt de documents unilingues à ce comité. Est-ce que le ministre peut nous indiquer s'il s'agit là d'une nouvelle politique gouvernementale visant à réintroduire l'unilinguisme dans les comités de la Chambre, et ce par la porte d'en arrière? Je lui pose la question particulièrement à titre de grand commissaire responsable de l'organisation des comités.

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): La réponse est non, monsieur le Président.

[*Français*]

LA RECHERCHE

LES COUPURES BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES QUANT À LA RECHERCHE SUR LA TOXICOLOGIE OU L'ENVIRONNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire à la question posée par l'honorable député de Skeena au très honorable premier ministre.

Dans sa réponse, le premier ministre semblait indiquer que, à cause des contraintes de ce Parlement, il ne pouvait peut-être pas consulter toutes les personnes nécessaires quant aux coupures qui concernent le Conseil national de recherches quant à la recherche sur la toxicologie ou l'environnement.

Le premier ministre serait-il disposé à permettre à un comité de la Chambre de rencontrer les fonctionnaires du Conseil national de recherches pour voir s'il y a un moyen plus efficace de mettre ces coupures en vigueur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment, si mon ami a des suggestions quant à la formule la plus efficace, il nous fera plaisir de l'écouter avec respect.

Le ministre et ses collègues, en collaboration étroite avec la communauté scientifique, ont procédé à ces compressions budgétaires croyant, je pense avec raison, qu'il s'agissait des meilleures à effectuer dans les circonstances.

Maintenant, on peut en apprendre davantage du député et d'autres collègues. Nous sommes ici pour vous écouter et prendre note de tous les renseignements dont vous disposez en provenance de la communauté scientifique.

Et nous croyons que, faites de façon objective, les compressions ont été faites et bien faites.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LE POLYGONE DE TIR DE FUSÉES DE CHURCHILL—LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR LE DÉPUTÉ AUX FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Hier j'ai interrogé le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Dans sa réponse concernant le polygone de tir de fusées de Churchill et le terrain d'essai de Gimli, il a dit que la fermeture s'étalerait sur trois ans. Or, j'ai appris auprès des fonctionnaires du ministère que le ministre était dans l'erreur, et que la fermeture allait avoir lieu le 31 mars 1985.

M. Deans: Et qu'il était autorisé à le faire.

M. Murphy: Est-ce qu'en vertu des nouvelles lignes directrices annoncées par le premier ministre, il me serait possible de savoir auprès des services du ministère quand le ministre est effectivement dans l'erreur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là une chose que le député est fort capable de décider par lui-même, parce que dans son honorable tradition le ministre n'a jamais raison.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je dirai même qu'il n'y a rien dans les lignes directrices qui empêche des relations honnêtes et franches entre un député et un agent de la Fonction publique. Au contraire, elles y encouragent. Nous invitons le député à communiquer avec les fonctionnaires en cette matière, comme nous en avons tous le droit. Je tiens à assurer au député que je prends son observation au sérieux, parce qu'il ne faut pas chercher midi à quatorze heures dans ces lignes directrices, car il ne s'y trouve rien qui ne cherche à favoriser la bonne et libre circulation des renseignements.

M. Deans: La libre circulation des bons renseignements.

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AUX FONCTIONNAIRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, l'article 2 des lignes directrices du premier ministre dit qu'il ne peut être fait de déclarations officieuses que dans des cas d'exception, et avec l'autorisation préalable du ministre. Dans le cas présent le ministre n'a pas approuvé. Je suis allé directement à la source et j'ai appris . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Murphy: Monsieur le Président, est-ce qu'en vertu des nouvelles lignes directrices, les fonctionnaires pourraient approcher leur député pour lui dire: «Non, mon ministre a tort»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président je pense, en tout cas j'espère, que les lignes directrices ont bien prévu cela. Si le député veut bien se reporter au paragraphe 2, il lira:

> Les fonctionnaires doivent être prêts, dans leur secteur de responsabilité respectif, à communiquer ouvertement au public et aux médias des informations factuelles décrivant ou expliquant des programmes ou politiques annoncés ou mis en œuvre par le gouvernement.

En fait, nous invitons les fonctionnaires, dans l'intérêt de la transparence et pour éviter que la Fonction publique ne fasse l'objet d'accusations injustes susceptibles de nuire à sa réputation, à accorder les entrevues à titre non confidentiel. Nous les encourageons à le faire à titre non confidentiel et de s'identifier sans craindre les moindres représailles. Je pense qu'avec le reste cela constitue un progrès important au niveau de l'ouverture.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Même les ministres ont peur de dire quoi que ce soit, craignant de se faire couper.

[*Français*]

LE RECENSEMENT

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSSIBILITÉ DE RECUEILLIR LES DONNÉES NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTION POSITIVE, SANS LE RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services.

Le ministre, dans sa réponse à ma question de mercredi dernier, nous indiquait que Statistique Canada serait en mesure de recueillir les données nécessaires à l'établissement d'un programme d'action positive, sans le recensement de 1986. Étant donné qu'un rapport interne de Statistique Canada, que j'ai en main, indique que le recensement représente la seule source d'information détaillée sur les professions dans la population active, comment le premier ministre peut-il expliquer cette contradiction flagrante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire le rapport au complet qui a été reproduit en partie dans un journal d'Ottawa ce matin. Mais je puis dire que nous avons reçu un avis contraire de la part des experts au niveau gouvernemental, et c'est en se basant sur ce rapport effectif que le ministre a procédé avec la recommandation que vous connaissez. Maintenant, il me fera plaisir de regarder plus attentivement le rapport et d'essayer d'en faire la réconciliation et, s'il y a un conflit, on prendra les mesures qui s'imposent. Mais on a reçu un conseil objectif à l'effet que nous pouvions procéder de cette manière en toute quiétude.

• (1150)

ON DEMANDE QUI EST L'AUTEUR DU CONSEIL OBJECTIF RELATIF AU RECENSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Est-ce que le premier ministre pourrait nous dire ainsi qu'à la Chambre de qui provient ce conseil objectif, étant donné que toutes les données que l'on a reçues jusqu'à maintenant de tous les gens concernés, dans le gouvernement, dans le public, dans les groupes sociaux et dans l'industrie . . . que tous nous disent exactement le contraire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le comité de sous-ministres qui avait été établi en fonction de notre analyse; certains des renseignements dont il est question ce matin se trouvent dans les rapports mensuels du ministère du Travail, partie importante. D'autres renseignements sont trouvés ailleurs sur une base mensuelle. La collation de ces renseignements-là est une fonction importante et la responsabilité du ministre et de certains ministres. Or, j'imagine que les sous-ministres se sont basés sur ces réalités pour nous fournir les renseignements ou le renseignement dont il était question. Mais je peux assurer mon ami que je vais le regarder à nouveau et j'en discuterai avec le ministre qui vous en parlera sûrement.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES INONDÉES DANS LE NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, pendant leur invasion avortée de Prince-Albert, les conservateurs ont promis de régler toutes les difficultés financières des agriculteurs. Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, il a annoncé que le Conseil du Trésor s'occupait d'examiner la demande d'aide formulée à l'intention des exploitations agricoles dévastées dans le nord-est de la Saskatchewan. Comme le gouvernement et le député de MacKenzie ont promis cette aide, le ministre peut-il nous dire où en est la demande? Peut-il nous confirmer que la somme consentie sera de 16 millions de dollars, soit le niveau fixé par la loi pour les versements provinciaux de ce genre?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir encore une fois répondre à cette question. Elle m'a déjà été posée la semaine dernière et j'ai alors répondu que je m'étais rendu dans l'Ouest. J'ai discuté de la question avec mes homologues provinciaux, surtout avec le ministre de la Saskatchewan. J'ai signalé la semaine dernière que nous avions préparé un mémoire et que nous en avions saisi le Conseil du Trésor. Lors de mes entretiens avec mes homologues provinciaux, nous avons envisagé de partager les frais de ce projet à parts égales. Le ministre de la Saskatchewan était d'accord. Voilà exactement où nous en sommes pour l'instant.

M. Hovdebo: Le gouvernement avait promis d'assumer les trois quarts des frais.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LES VERSEMENTS ATTENDUS PAR LES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Quand seront effectués les versements provenant du Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui auraient déjà dû être envoyés aux agriculteurs? En outre, quand sera modifiée la formule de façon que d'autres versements puissent être puisés dans ce fonds?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. S'il rentre chez lui en fin de semaine, il verra que le chèque du dernier versement a déjà été envoyé par la poste. Ils ont été expédiés mercredi dernier. Je suis persuadé que certains de ses voisins l'auront déjà reçu quand il arrivera chez lui.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Ce qui m'amène à parler du souci que nous avons tous de fournir aux agriculteurs suffisamment de fonds pour leur permettre de faire leurs semailles le printemps prochain. Nous tâcherons par tous les moyens de leur faire un versement provisoire avant le printemps. Nous ne perdrons pas notre temps comme l'ancien ministre. Nous allons faire bouger les choses.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DÉVERSEMENTS DE SOUFRE PAR LES ÉTATS-UNIS—LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement où à quiconque veut bien répondre à sa place, et concerne l'entretien qu'elle aura très bientôt avec son homologue américain, le grand patron de l'Environmental Protection Agency, M. William Ruckelshaus. Quels arguments le gouvernement actuel va-t-il invoquer pour convaincre le gouvernement des États-Unis que les Américains doivent cesser de déverser des millions de tonnes de soufre sur les forêts et dans les lacs du Canada? Quels arguments invoquera-t-on en outre pour convaincre M. Ruckelshaus qu'il est urgent de stopper le déversement de produits chimiques dans la rivière Niagara et dans le lac Ontario?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie beaucoup l'ancien ministre d'avoir posé cette question. Je lui assure que la ministre a eu des entretiens au sujet de cette très importante affaire. Je me ferai un plaisir de transmettre cette question très précise à la ministre qui y répondra dès son retour à la Chambre.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES MODALITÉS DE VÉRIFICATION DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS—LE RÔLE DU CANADA

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les espoirs des Canadiens de voir limiter les armements nucléaires ont été encouragés par l'annonce que les États-Unis et l'Union soviétique allaient reprendre les négociations et étant donné que les négociations en matière de contrôle des armes ont donné lieu à des déceptions répétées au fil des années, le ministre envisage-t-il maintenant de demander aux deux superpuissances de s'engager à poursuivre leurs négociations jusqu'à ce qu'elles en viennent à des accords convenables et, comme preuve de la bonne foi du Canada, le ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement ne projette pas de réduire ses dépenses aux fins de la recherche de modalités de vérification du contrôle des armements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je puis donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement canadien n'a aucunement l'intention de réduire ses dépenses pour ce qui est des modalités de vérification du contrôle des armements. Je profite de l'occasion, et je suis persuadé que tous les députés m'appuieront dans cette démarche, pour prier les deux superpuissances de poursuivre avec acharnement les discussions et les négociations qui viennent de reprendre, en gardant à l'esprit que la population

canadienne et les autres populations du monde entier attendent avec impatience que cessent des deux côtés la course meurtrière aux armements.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'AIDE APPORTÉE AUX PROVINCES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme la Canadian Health Coalition se réunit ce week-end-ci pour étudier les problèmes de santé au Canada, le ministre garantira-t-il que son gouvernement conservateur ne réduira pas les fonds fédéraux versés aux gouvernements provinciaux pour les soins de santé?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je puis assurer à la députée que notre gouvernement, comme l'a déclaré à maintes reprises le premier ministre, considère le programme des soins de santé non seulement comme un dépôt sacré mais comme un programme que nous préserverons. Il s'agit d'un programme d'application universelle. Nous n'avons pas du tout l'intention de faire ce qu'insinue la députée dans sa question.

L'IDÉE D'UN SYSTÈME DE PRESTATION DE SERVICES LOCAUX DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, quelles dispositions le ministre prendra-t-il pour commencer à s'orienter vers un système de prestation de services locaux de médecine préventive qui se révélerait beaucoup moins coûteux et plus efficace à long terme?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a raison de faire cette suggestion. Il y a bien des secteurs où nous pouvons œuvrer conjointement. Des rapports ont été publiés ces jours derniers sur le tabagisme et ses méfaits aussi bien pour les fumeurs que pour les personnes de leur entourage, sur l'alcoolisme et sur la condition physique. La médecine préventive représentera à long terme un grand apport à la qualité de la vie, et les dépenses consenties à cette fin constitueront à court et à long terme un excellent investissement financier. Je me réjouis des encouragements de la députée à cet égard. Nous nous orientons certes dans ce sens aussi rapidement que possible.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'INSTALLATION DE LA CÂBLODISTRIBUTION À LA PRISON DE MATSQUI (C.-B.)

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader parlementaire du gouvernement qui répond aujourd'hui au nom du solliciteur général. Alors que les chômeurs vivent dans la grisaille, les détenus de la prison de Matsqui verront la vie en rose puisque le gouvernement y installe la câblodistribution. Est-ce le gouvernement précédent ou celui-ci qui a autorisé cette dépense? Si le régime d'austérité doit toucher équitablement tous les Canadiens, cette faveur n'est-elle pas de trop?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, pour répondre au député, cette installation a eu lieu avant les dernières élections. Toutefois, cette mesure prévoyait que les détenus achèteraient eux-mêmes leurs téléviseurs et qu'ils assumeraient une partie des frais d'installation de la câblodistribution à la prison.

• (1200)

Si le député veut en savoir davantage, il pourra interroger le solliciteur général qui sera de retour la semaine prochaine et pourra le renseigner en détail sur les frais.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-47—LES PERSONNES ADMISSIBLES À LA RÉINSCRIPTION ET AU DROIT DE RÉSIDENCE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Richelieu (M. Plamondon), le jeudi 22 novembre 1984, est conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

LA ZONE DÉNUCLÉARISÉE

M. le Président: La pétition présentée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'est pas conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PRODUITS AU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATIONALES ET DES TRAVAUX PUBLICS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, les événements d'hier qui se sont produits au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et auxquels je me suis référé tantôt durant la période des questions orales affectent, je le prétends, mes droits et privilèges en tant que député de cette Chambre.

M. le Président: Je suis un peu en difficulté parce que le député parle maintenant de quelque chose qui s'est passé hier au comité. Non, non, non. Il a parlé de cela lors de la période des questions orales oui, mais il a parlé d'un événement qui est survenu hier. Je présume qu'il sait qu'il a le droit de me donner une petite note concernant une question de privilège, mais il me faut cette note une heure avant, et ce n'est pas une question de privilège qui découle de quelque chose qui s'est produit pendant la période des questions orales qu'il pose maintenant, je pense.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais me rendre à votre demande. Vous avez quand même ici un préavis verbal de mon intention. Je verrai à ce que l'avis écrit vous parvienne, et je me réserve le droit de poser la question de privilège lundi.

M. le Président: Le député sait qu'il a ce droit.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PEINE CAPITALE—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de résidents de Napanee et des environs qui demandent à la Chambre d'examiner la question de la peine capitale, de la mise en liberté sous surveillance obligatoire et des libérations conditionnelles.

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et son impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient reportées.

M. le Président: Toutes les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES BESOINS FINANCIERS DES AGRICULTEURS DU CANADA

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre) propose:

Les subsides

Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre sur-le-champ des mesures pour répondre aux besoins financiers des agriculteurs du Canada en

1) imposant un moratoire sur les procédures de faillite et de forclusion;

2) établissant un organisme d'examen de la dette qui agira comme tierce partie neutre entre l'emprunteur et le prêteur et aura le pouvoir de modifier les échéanciers de remboursement et de réduire l'intérêt accumulé; et

3) donnant à la Société du crédit agricole un mandat clair qui lui permettra d'accorder aux agriculteurs des prêts viables à faible taux d'intérêt par le biais des obligations agricoles ou autrement, y compris le financement nécessaire au fonctionnement au cours des cinq premières années du prêt

et en outre à mettre en œuvre une politique sur les revenus agricoles fondée sur la garantie des coûts de production pour les produits agricoles utilisés au Canada afin d'assurer la parité des prix aux agriculteurs canadiens.

—Monsieur le Président, j'interviens pour défendre la motion d'opposition que nous proposons aujourd'hui. Nous y faisons état des difficultés énormes auxquelles se heurtent les agriculteurs du Canada depuis quelques années.

Nous n'en sommes pas arrivés là du jour au lendemain. La situation a pris des années à se développer. Il a fallu des années de négligence dans le secteur public et, je le crains, de la part des consommateurs du Canada. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, en novembre 1984, nous sommes placés dans une situation où une exploitation agricole viable sur cinq au Canada est aux prises avec de graves problèmes financiers. L'issue pour la plupart d'entre elles ne peut être que la faillite ou la forclusion.

L'information que nous détenons en ce moment est loin de correspondre à celle que nous livrent les sources officielles depuis un an. Il y a un an, les banquiers prenaient les problèmes des agriculteurs à la légère en disant qu'ils n'étaient pas si graves, qu'une proportion de seulement 5 p. 100 étaient en difficulté. Le ministre de l'Agriculture d'alors laissait lui-même entendre que les estimations des banques n'étaient qu'un peu au-dessous de la réalité.

La Société du crédit agricole a fait un relevé relativement complet des exploitations et elle a maintenant publié un rapport à ce sujet. Selon ce rapport, quelque 39,000 agriculteurs, soit près de 20 p. 100 d'entre eux, éprouvent de fait de graves difficultés financières. Selon la définition du rapport, un agriculteur éprouve de graves difficultés financières lorsque les intérêts qu'il paie représentent plus de 40 p. 100 de son chiffre d'affaires ou lorsque la valeur nette de la ferme représente moins de 15 p. 100 de son actif total.

Ces critères ne sont pas particulièrement sévères, monsieur le Président. Je suis certain que bon nombre d'agriculteurs dont les intérêts représentent plus de 30 p. 100 de leur chiffre d'affaires ont aussi beaucoup de mal à survivre et je suis certain que ceux dont la ferme a une valeur nette de 20 ou de 30 p. 100 de leur actif total éprouvent aussi de grandes difficultés. De toute façon, en appliquant ce critère, la Société du crédit agricole a constaté que près de 20 p. 100 des agriculteurs éprouvent des difficultés.

Au mois d'octobre, le nombre de faillites agricoles avait officiellement atteint 465. Cela représente près de 20 p. 100 de plus qu'à la même période l'année dernière. En outre, la dette totale des agriculteurs continue d'augmenter. Elle dépasse maintenant 21 milliards de dollars, ce qui veut dire qu'elle a augmenté de 1 milliard de dollars depuis l'année dernière. Par surcroît, la valeur de l'actif qui sert de garantie à cette dette a baissé de 4 milliards de dollars, ce qui veut dire notamment que les machines perdent de leur valeur et ne sont pas remplacées, mais surtout que la valeur des terres est en train de baisser à cause des problèmes économiques des agriculteurs.

Je soulève cette même question à la Chambre depuis mon arrivée à la Chambre il y a quatre ans. Je dois répéter encore une fois quelque chose que j'ai dit bien des fois à la Chambre parce que la situation n'a toujours pas changé. En 1974, il y a dix ans, le revenu net des agriculteurs canadiens était de 3.5 milliards de dollars. Cette année, malgré l'inflation et malgré le fait que les frais d'exploitation d'une ferme aient plus que triplé, on s'attend à un revenu agricole net de 3.4 milliards de dollars. Les autres secteurs de l'économie ont réussi dans une certain mesure à tenir tête à l'inflation en faisant en sorte que leurs revenus augmentent au même rythme que leurs coûts, mais le revenu net agricole a pour sa part subi une baisse réelle de 300 p. 100. Les agriculteurs n'ont que le tiers du revenu net qu'ils avaient en 1974. On ne peut pas s'étonner qu'ils éprouvent de grandes difficultés.

Par conséquent, les députés doivent prendre immédiatement des mesures pour rectifier la situation. Dans cette optique, nous avons proposé aujourd'hui qu'on impose tout de suite un moratoire sur les procédures de faillite et de forclusion et j'espère que les ministériels réfléchiront sérieusement à cette possibilité. Ce moratoire ne devrait pas s'appliquer uniquement aux cas qu'examine la Société du crédit agricole. Le ministre a déjà imposé un moratoire jusqu'au 15 janvier 1985 pour les quelques centaines de faillites de cette catégorie. Le gouvernement n'a cependant pas indiqué clairement par la suite ce que l'avenir réserve à ces agriculteurs. Il se sera évité la gêne de les voir obligés de quitter leur ferme pendant la période des Fêtes. Mais il reste que personne ne sait ce que le gouvernement entend faire après le 15 janvier.

• (1210)

Nous croyons que le gouvernement devrait mettre sur pied immédiatement une commission de révision de l'endettement, un projet qui a souvent été mentionné pendant la campagne électorale. Cet organisme servirait d'intermédiaire entre les emprunteurs et les prêteurs. La Loi sur les banques votée en 1981-1982 avec l'aval et des libéraux et des conservateurs ne tient plus compte du cas des agriculteurs. Il appartient au banquier de décider quand il les mettra en faillite. La banque fait appel à l'administrateur judiciaire lequel est à son service. Et c'est pourquoi les agriculteurs pensent être sans recours. Il n'y a pas d'intermédiaire dans le processus et c'est l'agriculteur qui se fait avoir.

D'abord, ce dernier n'a pas assez d'argent. Il n'a pas les moyens d'engager un avocat—s'il peut en trouver un—qui le défendra contre les banques. En outre, parce qu'ils ne sont pas assurés d'être payés, les avocats ne sont pas pressés de défendre de telles causes. C'est de la pure discrimination qui s'exerce à l'encontre des agriculteurs et de leur famille. Je pense qu'il est temps de nous rendre compte des pressions qui s'exercent sur l'ensemble des ruraux.

Les personnes les plus isolées sont les femmes des cultivateurs. Elles sont pourtant associées dans l'exploitation. Il arrive trop souvent que leur mari soit leur seul interlocuteur. Depuis quatre ou cinq ans certaines d'entre elles se sont rendu compte des pressions qu'elles subissent de même que leur famille. Voilà pourquoi elles ont mis sur pied des réseaux qui ont pris beaucoup d'importance dans différentes régions du Canada. Un tel réseau existe dans l'île du Prince-Édouard, un autre dans l'est de l'Ontario et un autre dans la région de Grey-Bruce. On en rencontre également dans les Prairies. Le Syndicat national des agriculteurs a mis sur pied un groupe spécial qui depuis quelques années examine les problèmes particuliers des femmes.

Ces problèmes qui découlent de difficultés financières se manifestent de diverses façons dont certaines sont prévisibles. Ils débouchent souvent sur l'alcoolisme, les querelles familiales et les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants. Ces gens-là n'ont pratiquement aucun recours. On signale aussi des cas de meurtres et de suicides.

En 1974, le revenu net des familles d'agriculteurs se montait à plus de 40 p. 100 de leur chiffre d'affaires mais depuis ce revenu n'a cessé de diminuer. A l'heure actuelle, il n'est plus que d'environ 15 p. 100. Les agriculteurs sont obligés de produire et de vendre sans cesse davantage. En outre, depuis 1974 les coûts ont triplé ou même quadruplé. En somme, les familles agricoles sont obligées de se contenter du même revenu qu'elles touchaient il y a dix ans.

Aucun autre groupe socio-économique n'est soumis à des conditions semblables et pourtant le gouvernement fédéral et les provinces—car celles-ci ont des responsabilités dans ce domaine—n'ont pas encore suffisamment tenu compte des problèmes énormes des agriculteurs.

Comme l'indique la motion, il faut prendre sur-le-champ des mesures pour imposer un moratoire, ce qui permettra de confier à une tierce partie l'examen des dossiers, de façon à assurer le plus de clarté et de justice possibles. Il faut également donner à la Société du crédit agricole un mandat clair, de préférence avant le 15 janvier, qui lui permettra d'examiner ces dossiers et d'établir des échéanciers de remboursement, ce qui permettra aux agriculteurs de rester en affaires. Autrement, le Canada perdra 20 p. 100 de sa population rurale l'an prochain et il ne restera plus une seule exploitation viable dans nos régions rurales.

Dans ma motion, j'exhorte également le gouvernement à s'attaquer immédiatement à tout le problème des revenus agricoles en mettant en œuvre un système de garantie des coûts de production pour les denrées agricoles consommées au Canada. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens pour plusieurs produits. Il y a huit ou dix ans, on a adopté des garanties pour les producteurs laitiers. Pour ces derniers, les coûts de production d'une entreprise efficace sont garantis, pour le lait et celui qui entre dans la composition d'autres produits laitiers. On a pris des dispositions semblables à l'égard des produits visés par des programmes nationaux de commercialisation grâce à la gestion de l'offre. Quant aux producteurs d'œufs, leurs coûts de production de base sont garantis dans le prix fixé pour leur produit. Les agriculteurs qui élèvent des poulets ou des dindes

s'alignent également sur des directives et des règles semblables pour fixer leurs prix. Cependant, pour le reste des denrées produites dans les régions agricoles du pays, le marché a rapporté très peu aux familles d'agriculteurs.

Le déséquilibre qui existe sur le marché prouve qu'il faut adopter immédiatement des programmes de stabilisation qui tiennent compte des coûts de production pour déterminer les paiements, au lieu d'un marché branlant, comme on le fait actuellement, en décidant s'il faut ou non effectuer des paiements dans le cadre des programmes de stabilisation. Il faut modifier ou bien les programmes de stabilisation ou les régimes de commercialisation, pour s'assurer que les producteurs auront la garantie de récupérer tous leurs coûts de production pour les produits qui seront vendus.

J'ai décrit cette motion très brièvement et de façon succincte. Je pourrais passer tout l'après-midi à vous expliquer comment les agriculteurs et leur famille ont souffert de cet état de chose, mais je me contenterai d'en citer un cas typique. L'étude réalisée par la Société du crédit agricole fait état de nombreux autres cas semblables à celui-ci.

Cette affaire n'est pas aussi émouvante que d'autres parce que le jeune agriculteur en cause n'est pas marié et n'a pas de personnes à charge. Cependant, cela vous donnera une idée du genre de tensions qui existent et des sacrifices que sont obligées de faire certaines familles. Dans le cas qui nous intéresse, les parents ont offert à leur fils la sécurité d'une demie-section de terre, outre $130,000 pour lui permettre d'acheter d'autres terres. L'ironie du sort, c'est qu'il a été conseillé par un expert agricole de l'une des banques qui l'ont aidé à monter son affaire. Grâce à la demie-section de terre et au montant de $130,000, ils ont acheté neuf quarts de section dans le nord de la Saskatchewan. Il a été convenu qu'il rembourserait environ $75,000 deux fois par an, au titre du principal et des intérêts. Je me demande bien ce qui a poussé un expert agricole à faire une telle recommandation. Il est pratiquement impossible de gagner autant d'argent grâce à une exploitation de cette taille. Cependant, on a dit à l'agriculteur et à ses parents que cette exploitation était viable.

• (1220)

Comme on pouvait le prévoir, après avoir exploité l'entreprise deux ans et demi et versé cette somme supplémentaire de $400,000 à la banque, ils perdent maintenant tous leurs biens. La mère et le père, qui n'ont aucune pension de retraite, perdent le fruit de leur labeur parce qu'ils ont donné en cautionnement leur argent et leur terre pour venir en aide à leur fils. Cette famille a maintenant perdu tout ce qu'elle a possédé pendant deux générations complètes. C'est un des cas les moins pitoyables que je puisse vous raconter.

Il faut agir immédiatement, monsieur le Président. Je recommande instamment au gouvernement d'imposer un moratoire non seulement sur les cas dont la Société de crédit agricole est saisie, mais d'imposer aussi immédiatement un moratoire sur toutes les procédures de faillite et de saisie jusqu'à ce qu'il soit en mesure de présenter une politique sur les revenus qui assurera la survie des exploitations agricoles familiales au Canada. Si rien n'est fait, environ 20 p. 100 d'entre elles seront forcées de faire faillite d'ici à un an.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou remarques?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de mon collègue, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) concernant la situation des femmes d'agriculteur, ayant parlé avec certaines d'entre elles lors de mes contacts avec les associations féminines d'un bout à l'autre du Canada. Le député a parlé particulièrement de l'isolement de ces femmes surchargées de travail. On me dit que, en raison des difficultés financières croissantes, il arrive souvent que ces femmes, en plus de leur travail d'épouse et de mère, en plus des travaux agricoles, en pleine saison, se chargent d'un autre fardeau en travaillant à temps plein ou à temps partiel en ville pour acquitter leurs dettes ou toucher de l'argent sonnant quand les temps sont durs.

Cette situation est-elle en train de se généraliser? Nous obtenons sans cesse de nouvelles preuves du fardeau imposé aux familles rurales, notamment aux femmes. Le député peut-il nous dire aussi si on a maintenant tendance à rémunérer le travail de ces femmes à la ferme? Je pense particulièrement aux cas où elles touchent un revenu à titre de sociétaire ou d'employée. A-t-on tendance aussi à partager les pensions?

M. Althouse: Oui, monsieur le Président, je peux signaler que le nombre de ces femmes qui ont des emplois à l'extérieur a toujours été assez élevé et augmente sensiblement depuis quelques années. Je n'ai pas ici de renseignements précis, mais je sais que, d'après les données statistiques, le nombre de celles qui ont un emploi à l'extérieur s'est sensiblement accru. Cela crée d'autres tensions au sein de la famille.

En tentant d'atténuer les problèmes d'ordre financier, elles doivent faire du soin des enfants une responsabilité de la famille. Il y a peu de garderies dans les régions rurales. Il arrive souvent que les enfants d'âge préscolaire accompagnent le père qui vaque à ses travaux agricoles. Ils conduisent les tracteurs, et il n'est pas rare qu'il y ait des accidents avec le matériel servant au transport des céréales ou du foin. Au temps des moissons, il arrive presque toujours que des enfants soient tués ou estropiés. Cela résulte en partie du fait qu'un de leurs parents doit travailler à l'extérieur et que l'autre doit en même temps faire le travail et s'occuper des enfants.

Dans les régions rurales, les garderies sont pratiquement inexistantes, à moins qu'il y ait une grand-mère ou un autre proche parent pour s'occuper des enfants. Dans bien des cas, toutefois, la situation financière est telle que la plupart des personnes disponibles participent au travail agricole, pour essayer de maintenir l'exploitation en activité.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, mon collègue pourrait-il parler de la partie de sa motion qui traite de la réduction de l'intérêt accumulé et du changement de l'échéancier des paiements? Cet intérêt accumulé semble être un problème important. Le député a-t-il des propositions à faire à ce sujet?

M. Althouse: Monsieur le Président, je pense que c'est l'un des pouvoirs clés dont doit disposer un organisme d'examen de la dette lorsqu'il s'interpose entre le prêteur et l'emprunteur. Il doit être en mesure d'étaler le remboursement, mais ce seul pouvoir est insuffisant. Il doit pouvoir également supprimer une partie de l'intérêt accumulé.

Pour la plupart de ces agriculteurs, les difficultés financières ont commencé avec les taux d'intérêt extrêmement élevés de 1981 et 1982. Certains payaient jusqu'à 22 à 24 p. 100 d'intérêt. Ces intérêts se sont accumulés et les agriculteurs ont dû emprunter pour payer l'intérêt sur les intérêts. A mon avis, les banques ont obtenu un rendement largement suffisant. J'estime que, pour maintenir en bonne santé l'économie agricole, un organisme d'examen de la dette devrait avoir le pouvoir de radier une partie de l'intérêt accumulé, dans le cadre du rééchelonnement des paiements, que l'on considère comme une réponse au problème particulier dont nous parlons.

Le président suppléant (M. Charest): S'il n'y a pas d'autres questions et observations, nous allons passer au député suivant.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il est coutumier, sinon traditionnel, que lors d'un débat de ce genre l'opposition officielle ait le droit de présenter ses remarques; le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) était prêt. Mais je crois comprendre que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a un engagement sérieux cet après-midi et nous sommes d'accord à l'effet qu'il pourra prendre la parole avant le député de Glengarry-Prescott-Russell.

Le président suppléant (M. Charest): Très bien! L'honorable ministre de l'Agriculture a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma satisfaction devant la collaboration que j'ai obtenue du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et, en particulier, de mon ami de longue date, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). En fait, ce n'est pas un précédent, mais je tiens à souligner que si je parle le deuxième, c'est grâce à l'amabilité et à la courtoisie de mes collègues de l'autre côté. Je les remercie de leur collaboration qui me permettra de respecter la promesse que j'ai faite à certains organismes agricoles de les rencontrer un peu plus tard cet après-midi.

Je félicite le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) d'avoir déposé cette motion aujourd'hui. Elle nous donne l'occasion, occasion jusqu'ici beaucoup trop rare, dois-je dire, de parler d'importantes questions et de les porter à l'attention d'autres régions du pays. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que, si l'on regarde ce qui s'est passé, ce n'est que rarement que l'on a pu porter à l'attention de la Chambre, du gouvernement et de tout le pays les graves problèmes du secteur agro-alimentaire.

Cela dit, monsieur le Président, je voudrais déclarer que, en tant que ministre de l'Agriculture, je représente environ 318,000 des plus importants hommes et femmes d'affaires du pays. Ces 318,000 personnes qui contribuent énormément à l'économie canadienne sont les 318,000 agriculteurs du Canada.

• (1230)

Le secteur agricole représente environ le sixième de toute l'activité économique au Canada. C'est un secteur immense qui offre énormément, côté expansion. C'est aussi un domaine qui est affligé de très graves problèmes, le pire étant la baisse constante des revenus agricoles qui sont déjà faibles. Des 318,000 agriculteurs qui existent actuellement, une proportion plutôt faible, mais non négligeable, peut-être 17 p. 100, connaît actuellement de graves problèmes financiers. Cet état de choses, révélé par une enquête récente de la Société du crédit agricole, est particulièrement pénible, surtout que les premiers touchés sont les jeunes agriculteurs. Ce sont des jeunes gens dynamiques qui se sont lancés en agriculture ou qui ont donné de l'expansion à leur entreprise pendant les belles années 70. L'enquête de la Société du crédit agricole a démontré aussi que ces jeunes agriculteurs, qui ont peu d'avoirs et une lourde dette, sont parmi les plus productifs et même les plus compétents de nos producteurs agricoles. C'est sur ces gens que nous compterons plus tard pour nous fournir des denrées alimentaires en abondance. Pour des raisons d'intérêt public, nous ne saurions nous permettre de perdre nos agriculteurs de demain à cause des frais de production élevés.

Le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement une série de mesures visant à renforcer le secteur agricole. Nous avons tout d'abord accordé un escompte de 3c. le litre d'essence et le litre de diesel consommé sur les routes, hors de l'exploitation agricole. Nous allons en outre décréter un baisse de 1.8c. le litre pour compenser la hausse du prélèvement d'indemnisation pétrolière. Ces dégrèvemens vaudront aux agriculteurs canadiens l'an prochain entre 90 millions et 100 millions de dollars. Voilà qui fera beaucoup pour abaisser les coûts de production et pour relever la marge bénéficiaire des agriculteurs.

Deuxièmement, monsieur le Président, le Parlement étudiera prochainement plusieurs questions fiscales importantes dans le domaine agricole. Le gouvernement compte bien prendre des mesures pour donner suite à l'étude parlementaire lors du prochain exercice. En troisième lieu, le gouvernement entend établir un nouveau régime facultatif de stabilisation des prix de la viande rouge, qui atténuerait les fluctuations de revenu auxquelles les producteurs doivent faire face et leur permettrait de rentabiliser leurs activités à plus long terme.

Mais la plus importante de toutes ces mesures, c'est la promesse qu'a faite le gouvernement de s'attaquer aux difficultées financières immédiates de nos agriculteurs. C'est sur ce point que j'ai surtout fait porter mes efforts depuis que j'ai été nommé pour la deuxième fois ministre de l'Agriculture du Canada et j'ai bel et bien l'intention de donner la première place à cette question au cours des prochaines semaines.

Le député de Humboltd-Lake Centre a proposé au gouvernement fédéral de décréter un moratoire sur les procédures de mise en faillite et de saisie. Cette proposition est un peu tardive, je le crains, car il y a deux semaines, j'ai ordonné à la Société du crédit agricoles de suspendre toutes les saisies pour non-remboursement de prêts jusqu'au début de l'année prochaine. Cette mesure laissera au gouvernement le temps d'étudier les problèmes des agriculteurs et, plus important encore, de choisir les programmes les plus susceptibles de résoudre ces problèmes de la façon la plus économique possible, car nos ressources sont limitées par les temps qui courent. Il faudrait que le Parlement adopte une loi spéciale pour décréter un

moratoire qui ne s'applique pas uniquement aux prêts de la Société du crédit agricole, mais à toutes les faillites et saisies. Pareille mesure pourrait fort bien compromettre les possibilités d'emprunts agricoles sur les marchés financiers privés.

Je rappelle au député le moratoire imposé sur les faillites agricoles au cours de la grande dépression il y a plus de 50 ans. Cette mesure tarit en quelque sorte presque toutes les sources privées de financement des exploitations agricoles et aboutit par la suite à la création de la Société du crédit agricole. Ce n'est que dans les années 70, soit une quarantaine d'années plus tard, que les banques ont recommencé à accorder aux agriculteurs des prêts à long terme. Les compagnies d'assurances, quant à elles, furent si traumatisées par cette mesure qu'elles ne veulent plus rien avoir à faire avec le financement des exploitations agricoles. Voilà une leçon que nous ne devrions pas oublier.

J'en profite également pour signaler que les banques canadiennes méritent des félicitations pour les efforts qu'elles déploient en vue d'accommoder les emprunteurs, au moins lorsqu'elles estiment qu'il y a promesse d'une saine gestion permettant de reconstituer le capital de l'entreprise. Les banques ne reçoivent pas toute la publicité qu'elles mériteraient à cet égard, mais à chaque semaine, croyez-le ou non, des prêteurs privés réduisent des prêts accordés à des agriculteurs, et certains d'entre nous qui intervenons dans les affaires de nos commettants et des institutions prêteuses devront nous rendre à l'évidence. Tout le monde n'est pas fait pour devenir agriculteur, monsieur le Président. Pas plus qu'il n'est possible de sauver tous les agriculteurs menacés de faillite ou de saisies. En tant qu'entreprise commerciale, une exploitation agricole doit être capable de soutenir la concurrence. Certains agriculteurs sont d'excellents administrateurs qui n'auraient besoin que d'un peu de temps pour redresser la situation, alors que d'autres ne feraient que s'enliser davantage.

J'ai rencontré les ministres provinciaux de l'agriculture et j'ai examiné avec eux les moyens à mettre en œuvre pour sauver les agriculteurs qui peuvent être sauvés. Nous nous sommes réunis les 7 et 8 novembre à Toronto pour étudier le rapport de l'équipe de travail sur le financement agricole. Nous avons élaboré un certain nombre de propositions à l'issue de cette réunion, notamment faire en sorte que la Société du crédit agricole accorde aux agriculteurs en difficulté des prêts en vue de consolider leur dette et des réductions d'intérêt, dans le cadre de son programme spécial d'aide financière aux agriculteurs; par ailleurs, étendre l'application de la loi concernant les paiements anticipés pour les récoltes à des domaines hors de la compétence de la Commission canadienne du blé; créer un fond enregistré d'investissement agricole; reconduire le programme d'obligations pour la petite entreprise jusqu'à 1989; permettre aux agriculteurs dont les obligations arrivent à échéance de négocier de nouvelles obligations; et modifier la Loi sur les prêts destinées aux améliorations agricoles de façon qu'elle permette les prêts de moyenne durée à des taux d'intérêt fixes. Nous avons examiné d'autres propositions qui entraîneraient des modifications à la Loi sur le crédit agricole, et nous avons étudié divers moyens de favoriser la collaboration avec nos prêteurs privés.

Bien que nous ayons envisagé un certain nombre d'autres propositions, nous avons tous reconnu la nécessité d'une action conjugée. Le gouvernement, les provinces ou les institutions prêteuses ne possèdent pas séparément le remède aux maux du crédit agricole. Nous devons tous collaborer si nous voulons assurer l'avenir alimentaire des Canadiens.

Au cours de la campagne électorale, nous avons pris un certain nombre d'engagements à l'égard des agriculteurs de notre pays, et j'ai déjà fait état de mesures que nous avons prises relativement à plusieurs d'entre eux. La remise de 4.3c. sur le litre de combustible agricole devrait alléger le fardeau fiscal des agriculteurs d'environ 100 millions de dollars l'année prochaine. Nous avions promis d'alléger le fardeau des agriculteurs en ce qui concerne le combustible agricole et nous l'avons fait. La déclaration économique du ministre des Finances fait état de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur les gains de capital, ainsi que des obligations agricoles, toutes questions dont un comité parlementaire a été saisi. Il faut remarquer, cependant, que toute modification apportée à ces mesures fiscales le sera avec effet rétroactif à l'année d'imposition 1984. Je le répète, nous respectons nos engagements.

En outre, le député de Humboldt-Lake Centre a réclamé la création d'un organisme de révision des dettes. Durant la campagne électorale, mes collègues et moi-même avons recommandé la création d'un office d'examen du financement agricole devant agir comme une tierce partie neutre entre l'emprunteur et le prêteur. Cependant, pour ce faire, un projet de loi est nécessaire. Je tiens également à signaler au député que la création d'un office de révision des dettes exigerait la plus grande prudence, pour éviter tout risque de voir les prêteurs privés se retirer du marché, comme ce fut le cas à la suite du moratoire général.

Nous avons, monsieur le Président, pris plusieurs autres mesures, afin de respecter l'engagement que nous avons pris d'améliorer la situation financière des exploitations agricoles canadiennes. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), a annoncé un paiement final de 123 millions de dollars en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui porte le paiement total pour l'année récolte 1983-1984 à 223 millions de dollars. Ce paiement a été très bien accueilli par les agriculteurs de l'Ouest à qui il devrait permettre de souffler un peu.

• (1240)

Nous avons annoncé une aide de l'ordre de 60 millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide aux éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse qui est offert conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ce programme fédéral-provincial aidera les producteurs à conserver leurs troupeaux malgré les graves problèmes de sécheresse que nous avons connus cette année. En aidant les agriculteurs de ces régions à conserver leurs troupeaux, nous avons permis à de nombreux agriculteurs de voir l'avenir avec plus d'optimisme.

Au cours de la campagne électorale, nous avons promis d'inclure le tabac dans la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, afin de permettre aux producteurs de tabac de compter sur un office de commercialisation ayant des pouvoirs de gestion de l'offre, s'ils le désirent. Hier, j'ai été heureux de voir tous les députés collaborer, afin de donner aux producteurs de tabac cette option. J'espère que le Sénat fera de même.

Nous respectons également notre engagement envers les producteurs de raisin de l'Ontario. De concert avec le gouvernement ontarien, nous avons entrepris de respecter notre engagement au sujet de l'achat du raisin de l'Ontario. Au cours de la campagne électorale, nous avons parlé de la nécessité de traiter toutes les associations de producteurs du Canada de façon juste et équitable. Nous avons signalé que le gouvernement précédent avait doublé le montant des paiements anticipés pour le grain de l'Ouest, mais qu'il avait négligé les denrées des autres régions du Canada. Je le répète, nous suivons la voie normale pour présenter des modifications au Programme de paiement anticipé des récoltes.

Nous avons par ailleurs admis que la Loi sur la stabilisation des prix agricoles présentes des lacunes et que la stabilisation tripartite est le meilleur moyen d'améliorer le système. Je le répète, nous faisons le nécessaire pour tenir cette promesse, et j'espère être bientôt en mesure de présenter un projet de loi. Lorsque je dis bientôt, je veux dire dans quelques jours.

Étant donné que nous risquons d'avoir un déficit de 35 milliards cette année, il est important d'admettre que la marge de manœuvre du gouvernement est considérablement restreinte. Pour cette raison, il nous incombe à tous, en notre qualité de représentants du peuple conscients de leurs responsabilités, de veiller à ce qu'aucune dépense ne soit faite à la légère. Nous nous sommes engagés à trouver un moyen d'aider les agriculteurs tout en assumant notre responsabilité financière.

J'ai parlé très brièvement d'un certain nombre de domaines où nous avons réalisé des progrès importants depuis que nous sommes au pouvoir, c'est-à-dire en très peu de temps. A propos de certaines déclarations du député de Humboldt-Lake Centre, je peux lui assurer que, dans très peu de temps, nous serons en mesure de prendre des décisions extrêmement importantes et de voir ce que nous allons faire pour l'agriculture canadienne, par la voie législative ou autrement, avec les ressources que nous avons.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est un homme tellement aimable et tellement convenable que je n'en reviens pas de le voir aussi impitoyable. Il y avait un remboursement de 1.8 cent le litre pour la taxe sur le carburant agricole. Le gouvernement a augmenté la taxe de trois cents, et les agriculteurs devront la payer. Sauf erreur, le gouvernement va payer des réductions de 90 à 100 millions de dollars, à moins que tous les agriculteurs ne soient dispensés de payer la taxe.

N'est-il pas vrai, monsieur le Président que ce n'est pas de l'argent supplémentaire pour les agriculteurs? Ils ne vont pas payer la taxe ou ils vont se faire rembourser une taxe qu'ils ont déjà payée. Par conséquent, cela ne fait pas plus d'argent.

Je voudrais ensuite parler du paiement de 123 millions ou 130 millions de dollars dans le cadre du programme de stabilisation du grain. Encore une fois, il s'agit de l'argent des agriculteurs. Ces derniers ont déjà versé plus de 300 millions de dollars au fonds de stabilisation et le gouvernement ne va même pas leur rendre toute cette somme. Que fait-il de leur argent? Il y a près de un milliard de dollars dans le fonds de stabilisation du grain et le gouvernement ne va donner aux producteurs que 130 millions de dollars. Il ne s'agit pas de fonds supplémentaires. Cela ne lui coûte rien. Pourquoi les paiements prélevés sur le fonds de stabilisation sont-ils aussi faibles? Au moins, rendez leur argent aux agriculteurs, ce qui représente deux fois plus que ce que le gouvernement propose de leur donner.

M. Wise: Monsieur le Président, je ne peux pas garantir au député que ma réponse à sa première question concernant la détaxe sur le carburant agricole sera parfaitement exacte. Toutefois, si j'ai bien compris, cette taxe est déduite à la source, si bien que les agriculteurs canadiens bénéficieront réellement de cette mesure. Un certain nombre de personnes nous ont fait valoir que nous serions mieux de supprimer le système de remboursement. Toutefois, si vous examinez les mécanismes en question, vous verrez que nous pouvons difficilement le faire en veillant à ce que ceux qui profitent de cette détaxe soient bien les producteurs des secteurs de l'agriculture, des mines, de la pêche ou de l'industrie forestière. Pour le moment, il semble que le gouvernement n'ait pas d'autre moyen de veiller à ce que les agriculteurs canadiens bénéficient de cette remise de 100 millions de dollars.

Le gouvernement est déterminé à tirer le meilleur parti possible des ressources financières à sa disposition pour veiller à ce que les producteurs en profitent au maximum. Le gouvernement estime que c'est la meilleure façon de résoudre le problème. Je pense que si l'on fait un calcul, on verra que les producteurs agricoles du Canada paieront environ 25 ou 26c. le gallon.

M. Benjamin: Cela n'améliore pas leur situation.

M. Wise: Le député dit que cela n'améliore pas leur situation. Je ne suis pas d'accord avec lui, car si nous avions décidé de ne pas poursuivre le programme de remise ou de ne pas présenter ces deux nouvelles mesures, ils y perdraient environ 100 millions de dollars. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Le député a dit que le programme de stabilisation du grain de l'Ouest est excellent, comme nous le savons tous. Nous savons que les agriculteurs ont versé le tiers des sommes qui se trouvent dans ce fonds. Le tiers de tous les paiements prélevés sur cet argent a été fourni par les producteurs. Toutefois, je me souviens bien du débat qui s'est déroulé en juin dernier au cours des audiences du comité. L'année dernière, on a modifié la loi pour permettre de procéder à un paiement provisoire. J'ai assisté aux audiences du comité et mes collègues et moi-même avons alors proposé un amendement indiquant que cette modification devrait être non pas temporaire, mais permanente. Tous les membres du comité ont été d'accord pour que ce changement autorise le ministre à procéder également à des paiements provisoires ultérieurement.

Même s'il y avait unanimité à ce sujet, le gouvernement a refusé et nous sommes de nouveau dans la situation . . .

M. Benjamin: Allez-vous présenter un nouveau projet de loi?

M. Wise: J'en ai déjà parlé dans des discours précédents. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a donné des indications très positives en ce sens. Nous recherchons tous les moyens d'apporter une aide financière aux agriculteurs. Compte tenu des ressources limitées dont nous disposons, nous devons considérer le fonds de stabilisation du grain de l'Ouest comme un moyen d'apporter de l'argent supplémentaire aux agriculteurs au printemps pour leur permettre d'acheter . . .

M. Hovdebo: Eugene Whelan est-il de retour parmi nous?

M. Wise: Il a refusé. Nous ne refusons pas. Nous voulons permettre aux agriculteurs d'acheter des engrais et des semences et d'améliorer leur situation financière afin d'obtenir du crédit des établissements de prêt.

• (1250)

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Je signale aux députés qu'il reste environ quatre minutes pour des questions et des observations.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une très brève question à l'intention du ministre. Elle a trait aux problèmes de l'agriculture dans l'est de l'Ontario.

Pourrait-il nous éclairer sur l'état du nouvel accord Canada-Ontario qui, crois-je savoir, est en voie de négociation entre lui-même et ses collègues du gouvernement ontarien? L'accord précédent a expiré au début de l'année entraînant de graves répercussions sur les améliorations en matière de drainage souterrain des terres agricoles de l'est de l'Ontario.

Le ministre vient de parler des relations cordiales existant entre lui-même et M. Timbrell du gouvernement de l'Ontario. Peut-être pourrait-il faire connaître à la Chambre l'état du nouvel accord de développement entre les gouvernements canadien et ontarien. L'accord subsidiaire concernant l'agriculture a-t-il déjà été conclu? Où en sont ces projets?

Lorsque l'accord sera conclu, si tant est qu'il le soit, comportera-t-il un volet relatif à l'intensification du drainage des terres agricoles? Je crois que le drainage souterrain constitue la clé des progrès agricoles dans l'est de l'Ontario. Il s'agit vraiment là du seul moyen qui nous permette de soutenir la concurrence des agriculteurs des autres régions de la province et du pays.

Puisqu'il est lui-même un agriculteur ontarien, le ministre est sans doute au courant de cette question et pourrait peut-être informer la Chambre des progrès de la négociation à cet égard.

Le président suppléant (M. Charest): Je signale au ministre qu'il dispose d'environ deux minutes.

M. Wise: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je puis comprendre son inquiétude, surtout en ce qui concerne la région de la province qu'il représente. Je connais fort bien l'importance de cet accord car je me rappelle m'être rendu à Kempville lorsque nous formions le gouvernement en 1979 et avoir même signé l'accord.

Comme j'ai fait longtemps de la politique au niveau municipal, je me rends compte de l'importance du drainage agricole. Je regrette de ne pouvoir fournir au député des renseignements à jour et précis sur l'accord général ou l'accord auxiliaire. Toutefois, je l'invite à téléphoner à mon bureau où mes collaborateurs pourront le renseigner au sujet de l'accord qui vise l'est de l'Ontario et lui dire si un accord auxiliaire a été signé.

Je crois que des progrès ont été accomplis, car quand je me suis entretenu avec les dirigeants agricoles de l'est de l'Ontario mardi dernier, sauf erreur, un d'entre eux nous a félicités dans son exposé d'avoir financé si rapidement cet accord. Ils nous en sont très reconnaissants, aussi avons-nous dû accomplir des progrès.

Le président suppléant (M. Charest): La période de dix minutes réservée aux questions et aux remarques est maintenant terminée.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais simplement vous demander votre avis. Comme il ne reste que cinq minutes, dans le même esprit de conciliation que nous avons manifesté il y a environ une demi-heure, je me demande si vous pourriez dire qu'il est 13 heures. A la reprise de la séance cet après-midi, je pourrai faire tout mon discours au lieu d'être obligé de l'interrompre.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Nous dirons qu'il est 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 54.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) avait la parole.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je note que vous avez peut-être un peu de difficulté à vous rappeler le long nom de ma circonscription électorale. Je vous assure que vous n'êtes pas le seul et que, parfois, même certains de mes collègues ont également ce problème. Avec le temps, je suis certain que l'on réussira tous à s'en souvenir un peu plus facilement.

[*Traduction*]

C'est avec plaisir que je participe aujourd'hui, au nom de mon parti, à ce débat sur la situation du secteur agricole, et plus particulièrement sur la nécessité de réviser d'urgence certaines dispositions, par exemple en imposant un moratoire sur les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole, en examinant la dette ainsi que d'autres questions touchant le secteur agricole.

Avant d'en discuter, je crois important de parler de ce qui s'est passé dans l'industrie agricole et ailleurs ces dernières années. Bien sûr, certains des problèmes actuels de l'agriculture sont reliés à la hausse des taux d'intérêt que nous avons connue récemment, mais il y a également d'autres facteurs. Par exemple, vous conviendrez certainement, j'en suis sûr, monsieur le Président, que la faiblesse du prix des denrées à laquelle les agriculteurs doivent faire face depuis quelques années est très inquiétante. Cette baisse des cours est attribuable en grande partie à la situation internationale ainsi qu'aux subventions que certains pays étrangers accordent à leurs producteurs agricoles.

A cet égard, il suffit de voir comment les choses se passent dans la Communauté économique européenne et aux États-Unis, où s'exercent des pressions à la baisse sur le prix des denrées, pressions qui se répercutent au Canada, car la terre est devenue un village planétaire.

Comment résoudre ce dilemme? Le gouvernement précédent avait bien essayé de mettre en œuvre des programmes de stabilisation, des systèmes de quotas pour partager le marché, ainsi de suite. En règle générale, ces systèmes, là où ils sont appliqués, apportent une aide utile aux agriculteurs qui traversent une très mauvaise passe. Mais d'autres efforts s'imposent, surtout maintenant que la relance est amorcée.

Nous remarquons que le secteur agricole est plus lent à se rétablir que les autres secteurs, mais il existe des raisons à cela. L'agriculture est un secteur très capitalistique. On disait souvent dans le passé que les agriculteurs menaient une vie de misère mais qu'ils mouraient riches. Il y a cependant une nouvelle variation sur ce thème et c'est que, depuis quelques années, les agriculteurs vivent pauvrement et, malheureusement, meurent pauvrement aussi, bien qu'ils soient propriétaires de toutes les richesses de leur exploitation, des machines agricoles et de tout ce qui est nécessaire à leur entreprise. Cet état de choses a donné lieu à une situation très difficile.

• (1410)

Dans l'espoir de remédier au problème, lors d'élections précédentes, le dernier gouvernement avait annoncé certains programmes spéciaux qu'il envisageait de pouvoir mettre sur pied avant trop longtemps. Nous estimions que, s'ils étaient adoptés, ces programmes viendraient en aide à la collectivité agricole canadienne.

Le gouvernement actuel a fait beaucoup de promesses qui ne concernaient pas seulement le secteur agricole. En fait, il en a formulé 331, dont 20 étaient destinées au secteur agricole. Je pourrais toutes les rappeler aujourd'hui, mais je suis sûr que les députés ne tiennent pas à réentendre toutes ces belles promesses que le gouvernement ne tiendra manifestement pas. Arrêtons-nous néanmoins aux quelques promesses que le gouvernement doit inévitablement remplir dans un proche avenir, et examinons-les de près.

Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'avoir été nommé à ce poste. Il possède manifestement une excellente connaissance du milieu agricole, dont il est d'ailleurs issu, contrairement à son homologue ontarien, qui n'a qu'une compétence très limitée dans ce domaine. Et encore là je suis généreux, car beaucoup prétendent que le ministre ontarien de l'Agriculture n'est absolument pas qualifié pour occuper un tel poste.

De ce côté-ci de la Chambre, nous espérons que le ministre de l'Agriculture saura exercer l'influence qu'il faut pour obtenir du ministre des Finances (M. Wilson) «Mike le bistouri», comme je l'ai appelé l'autre jour—les fonds nécessaires pour remplir la vingtaine de promesses que le parti conservateur a faites au cours de la campagne électorale.

Lorsque nous parlons d'examen approfondi et de projet de loi portant moratoire, nous traitons manifestement de questions très importantes. Au cours de la dernière législature, un de mes collègues libéraux a présenté un projet de loi sur les faillites agricoles. Malheureusement, ce projet de loi n'a jamais été adopté. Nous avions promis de présenter à nouveau un projet de loi similaire si nous étions réélus. Nous espérons que le gouvernement actuel présentera très bientôt pareil projet de loi.

Il y a un autre aspect de la Société du crédit agricole dont nous devrions parler aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il en soit question dans la motion proposée par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). C'est néanmoins une question très importante, à savoir les retards dans le traitement des demandes adressées à la Société du crédit agricole. Comme le savent les députés, justice tardive n'est pas justice. Évidemment, un avantage tardif n'en est pas un non plus, à mon avis. Un agriculteur peut se voir refuser un prêt de la Société du crédit agricole six, huit, dix ou même douze mois après l'avoir demandé, et doit alors recommencer tout le processus. Ce n'est pas là de la justice, à mon avis.

Avec votre permission, monsieur le Président, je vais prendre quelques minutes pour mettre les députés au courant de misères qu'ont suscitées des retards de la Société du crédit agricole dans ma circonscription.

[*Français*]

Une commettante, monsieur le Président, m'a écrit me disant qu'elle avait fait une demande à la Société du crédit agricole le 16 avril 1984. Elle m'informe qu'elle avait remis les documents à l'agent de la Société du crédit agricole dix jours plus tard et qu'à cette date elle s'attendait d'obtenir un emprunt à un taux d'intérêt de 13.25 p. 100. Il semble que le 7 juin 1984 elle soit retournée au bureau de la Société du crédit agricole seulement pour s'apercevoir que l'intérêt était passé de 13.25 à 14 p. 100. Et on lui a dit qu'on ne pouvait pas «entretenir» la demande qu'elle avait faite quelques mois plus tôt et qu'elle devait attendre. Alors, elle a attendu quelques semaines et elle a fait appel au bureau régional de l'Ontario—on me dit qu'il est situé à Guelph—et il y a eu encore des retards. Une semaine plus tard elle a téléphoné à nouveau, et s'est fait dire que l'agent en question était en vacances. Comme vous le comprenez, rendu à la fin de juin, au début de juillet, les agriculteurs ont beaucoup d'autres choses à faire que de rester auprès du téléphone et d'attendre qu'un fonctionnaire les contacte. Ils sont naturellement en train de faire les moissons, de faire le travail dans les champs.

Enfin, il semble que le 16 juillet 1984, elle a finalement eu une réponse de la Société du crédit agricole selon laquelle il manquait de renseignements. Tout cela, on se souviendra, a débuté au mois d'avril. Et ces deux documents qui manquaient apparemment avaient été envoyés à la Société du crédit agricole le 31 mai. Mais il paraît que les documents s'étaient perdus. Enfin, il semble que deux jours plus tard, le 18 juillet, on a trouvé les documents. Nous voilà déjà rendus, monsieur le Président, plusieurs mois plus tard. Le tout a continué, et je pourrais donner des détails de telle sorte qu'au mois de septembre 1984 la Société du crédit agricole n'avait toujours pas donné de réponse à mon électrice, savoir si la personne était admissible ou non à un emprunt.

On me dit que maintenant elle a eu cette réponse, qu'elle a été refusée, et qu'elle a maintenant débuté le processus d'appel. Et on se demande si la Société du crédit agricole va donner une réponse finale à temps pour le printemps prochain. Ces périodes de temps sont, à mon avis, déraisonnables. Si l'agriculteur doit demander à une banque d'attendre, par

exemple, d'être remboursée pour des paiements, je suis convaincu qu'elle n'attendrait pas jusqu'au printemps prochain et que personne n'est en mesure d'attendre si longtemps. Je suis sûr que si c'était une autre industrie qui attendait pour un prêt ou un emprunt du gouvernement, l'industrie irait s'installer ailleurs si elle était incapable d'obtenir des octrois dans un laps de temps raisonnable. A mon avis, les agriculteurs devraient, eux aussi, avoir le droit d'être servis par le gouvernement dans une période de temps un peu plus adéquate que celle fixée dans le moment.

Monsieur le Président, étant de l'est de l'Ontario, il est difficile de parler d'agriculture sans mentionner le dossier des éleveurs de volaille de notre région. Eux, ils sont dans des difficultés financières tout à fait spéciales puisque les divers niveaux de gouvernement, spécialement le gouvernement provincial de l'Ontario et la régie des mises en marché du poulet, mais aussi la régie des mises en marché fédérale, les ont empêchés de produire, sous prétexte qu'ils n'avaient pas obtenu le quota nécessaire dans le passé. Ce sujet traîne maintenant depuis 1978 devant toutes sortes de tribunaux administratifs, dans des cours de justice et ainsi de suite ... et n'est jamais résolu. Toujours les agriculteurs doivent continuer d'effectuer leurs paiements sur leurs établissements, continuer à vivre comme tout le monde sans avoir une solution à leurs problèmes et sans être capables justement d'avoir quelqu'un pour les aider afin qu'ils puissent continuer leur exploitation agricole.

C'est un autre exemple de délai qui est très difficile pour les agriculteurs de la région de Glengarry-Prescott-Russel.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention de la Chambre un dossier qui a été mentionné hier matin par le député d'Algoma (M. Foster), le critique de l'agriculture du parti libéral; il s'agit du dossier relatif aux éleveurs de porc au Canada. Comme nous le savons, la production de porc de notre pays est en grande partie réservée pour l'exportation mondiale. Comme pour d'autres denrées agricoles, les producteurs de porc ont eu aussi à souffrir de prix qui sont très bas. Mais ils sont aux prises maintenant avec un nouveau problème, et ce sera celui de la mise en marché de leurs produits, parce qu'il y a de nombreuses rumeurs qui circulent dans le moment voulant que les États-Unis effectuent une coupure des importations de porc qui proviennent du Canada.

● (1420)

[*Traduction*]

J'incite le ministre de l'Agriculture a s'entretenir avec son homologue américain le plus tôt possible afin d'assurer que les niveaux des exportations de porc du Canada aux États-Unis seront maintenus et peut-être augmentés. Nous ne voulons pas perdre ces exportations de porc aux États-Unis. Elles sont importantes non seulement à cause de l'argent qu'elles rapportent mais aussi parce que la survie de cet élevage en dépend.

Ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), est aussi fort préoccupée par les propos que le ministre de l'Agriculture a tenus aujourd'hui à la Chambre concernant les producteurs de raisin de l'Ontario. Le ministre, qui n'est pas à la Chambre en ce moment, a bien dit ce matin qu'une aide serait prévue pour les producteurs de raisin. Je suis sûr que tous les députés veulent savoir en quoi consistera cette aide.

Je termine, monsieur le Président, en rappellant ce dont j'ai parlé ce matin, la nécessité d'un nouvel accord de développement entre le Canada et l'Ontario. Cet accord fédéral-provincial, d'autant plus qu'il concerne la partie de la province où je vis, est d'une importance réelle pour le secteur agricole à cause des subventions pour le drainage et l'amélioration des terres agricoles et à d'autres fins qui sont mises à la disposition des agriculteurs. Nous ne saurons jamais si les agriculteurs de l'est de l'Ontario peuvent concurrencer les agriculteurs des autres régions du pays tant qu'on n'améliorera pas la technologie et le drainage de leurs exploitations. Je prie instamment le gouvernement de poursuivre ses négociations avec le gouvernement de l'Ontario pour en arriver non seulement à un accord général mais pour qu'ils signent aussi des ententes auxiliaires de nature à favoriser le développement du secteur agricole.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je me réjouis tout particulièrement de prendre part au débat d'aujourd'hui. Si je m'étais abstenu, c'eût été la première fois en 22 ans que le député d'Essex-Windsor ne participe pas à un débat sur l'agriculture. J'ai résisté à la tentation de porter un feutre vert pour l'occasion. Je dois dire en outre que j'ai promis à mes collègues de tenter de m'exprimer dans les deux langues officielles, contrairement au député d'Essex-Windsor que j'ai remplacé, lequel prétendait ne pouvoir parler ni l'une ni l'autre.

Le porte-parole de mon parti en matière d'agriculture a décrit en long et en large la crise agricole qui sévit au Canada. En effet, les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays ont subi les contrecoups du resserrement du crédit dont les conséquences se sont également répercutées sur les petites localités agricoles et, bien entendu, sur les fabricants de machines agricoles de tout le pays. Mon collègue a aussi exposé dans la motion à l'étude quelques-unes des mesures cruciales qui doivent être prises de toute urgence.

Je voudrais aborder aujourd'hui deux autres aspects du problème. Je parlerai d'abord de ses conséquences sur l'Ontario. En second lieu, à titre de porte-parole néo-démocrate en matière de développement économique, je voudrais signaler certaines questions d'envergure qui concernent le secteur agricole.

La Société du crédit agricole nous a montré dernièrement que la crise nationale frappe aussi les agriculteurs ontariens. Ainsi, 18 p. 100 de ces derniers manquent d'argent liquide. Ce pourcentage est plus élevé qu'ailleurs, sauf pour la Colombie-Britannique. De plus, 5 p. 100 des agriculteurs, en Ontario, font face à une situation assez difficile.

Les plus touchés d'entre eux se trouvent dans les comtés de Huron, de Bruce et de Grey. Le mouvement de survie agricole a justement pris naissance dans ces régions, ces dernières années, afin de démontrer à quel point la situation est grave.

Les difficultés ressortent très clairement du rapport de la Société du crédit agricole pour 1984, qui décrit fort bien les problèmes financiers des agriculteurs d'un bout à l'autre du pays. Il révèle, notamment, que la valeur nette des exploitations en Ontario a baissé de 14.2 p. 100 entre 1981 et 1984, alors que dans l'ensemble du Canada, le déclin se situe à 4.3 p. 100. Les producteurs de cultures industrielles ont été encore plus durement frappés ayant la valeur nette de leurs exploitations chuté de 21 p. 100, comparativement à une légère hausse de 0.2 p. 100 de la moyenne nationale. L'effet a été particulièrement sensible pour les producteurs de porc dont la valeur nette des exploitations a baissé de 35.7 p. 100 alors que pour l'ensemble du Canada, la diminution n'a été que légèrement supérieure à 12 p. 100.

D'un point de vue purement économique, ce qu'il convient de noter c'est que ce sont les grandes et les moyennes exploitations qui sont les plus touchées, celles dont l'exploitant est le plus efficace. En Ontario, les producteurs moyens ont vu la valeur nette de leur exploitation baisser de plus de 20 p. 100. Pour les producteurs très efficaces, cette baisse a été de plus de 18 p. 100. Mais ces chiffres sont beaucoup plus élevés que la moyenne nationale. De sorte qu'en 1984, l'exploitation moyenne en Ontario est grevée de $25,000 comparativement à un peu moins de $3,000 en 1981. En l'espace de trois ans, l'endettement à court terme a donc augmenté de $22,000. Encore une fois, ce chiffre est beaucoup plus élevé que pour l'ensemble du Canada.

• (1430)

C'est dans le secteur des investissements agricoles en Ontario que cette situation se reflète le mieux. Entre 1981 et la dernière année pour laquelle nous disposons de chiffres, les investissements en équipement ont fléchi de 42 p. 100, de 37 p. 100 en ce qui concerne l'achat de bétail et de 33 p. 100 dans le cas des acquisitions de nouvelles terres. Comme le signalait dernièrement le président de la Fédération des agriculteurs de l'Ontario, 65 p. 100 du revenu des agriculteurs ontariens servent à payer des intérêts.

[*Français*]

Il y a aussi des problèmes importants dans la province de Québec. On trouve une baisse de 12 p. 100 dans l'avoir net des producteurs de récoltes à champs. On trouve aussi une baisse des investissements de 17 p. 100 pour l'outillage et de 24 p. 100 pour les animaux.

[*Traduction*]

Je voudrais vous parler brièvement de ce qui se passe dans ma circonscription du comté d'Essex. C'est une région passablement riche. L'activité agricole y est très diversifiée, on produit beaucoup de soya, des tomates, des raisins, des produits maraîchers, du bétail et des produits laitiers. En dépit de cette prospérité, les faillites agricoles sont de plus en plus nombreuses. Elles ont presque doublé au cours de l'an dernier. Et par la suite, le prix des terres s'est effondré. La valeur moyenne des terres qu'exploitent les petits producteurs de bétail ainsi que les éleveurs de moutons, est tombée de $2,500 l'acre en 1980 à $1,500 en 1984. Quant aux terres maraîchères, celles qui conviennent bien aux tomates par exemple, elles ont baissé de $5,000 l'acre à environ $3,500. Nombre d'agriculteurs ne peuvent vendre leur terre parce que l'économie agricole de la région est en ruine.

Selon les dirigeants de la Fédération des agriculteurs du comté d'Essex, les jeunes agriculteurs ont été particulièrement touchés. Ceux qui ont commencé à exploiter vers la fin des années 70 ont été obligés de faire face aux emprunts massifs contractés au moment de lancer leur entreprise. Les jeunes agriculteurs ne sont pas les seuls à avoir des difficultés, mais leurs aînés, établis depuis longtemps et dont l'exploitation tourne bien, trouvent également qu'ils ne peuvent plus, sur le plan économique, maintenir leur entreprise rentable et intacte.

Nous sommes très heureux de certaines initiatives du nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise). Il a imposé un gel sur les saisies par la Société du crédit agricole. Cette mesure est très importante pour le comté d'Essex, puisque pas plus tard que l'été dernier, la SCA a saisi au moins une exploitation agricole dans cette région. Cependant, ces mesures ne suffisent pas étant donné la perte de vitesse que connaît le secteur agricole. C'est pourquoi nous avons proposé la motion d'aujourd'hui.

Je me suis entretenu avec les dirigeants de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario de ma circonscription. Ils estiment avec objectivité que le programme que nous proposons aujourd'hui—un gel sur les saisies, la création d'un tribunal indépendant chargé d'examiner la renégociation des emprunts et un sérieux effort en vue de réorganiser la Société du crédit agricole—contribuera fortement à remédier aux problèmes véritables que connaissent les agriculteurs du comté d'Essex, de l'Ontario et du Québec.

J'aimerais soumettre au ministre une autre petite question, à savoir la promesse faite par le parti conservateur de supprimer l'impôt sur les gains en capital dans le cas de vente de terres agricoles. Nous avons fait une proposition, durant la campagne électorale, qui mérite d'être examinée: au lieu de supprimer complètement l'impôt sur les gains en capital, pourquoi ne pas dire aux agriculteurs qu'ils n'auront pas d'impôt à payer s'ils achètent, grâce à cet argent, des obligations agricoles par l'entremise de la Société du crédit agricole? Cette initiative contribuerait fortement à permettre au secteur privé et au secteur agricole de réorganiser et de rétablir les bases financières de la SCA. Les dirigeants agricoles du comté d'Essex sont tout à fait prêts à examiner cette proposition comme solution de rechange satisfaisante à l'initiative beaucoup plus onéreuse dont a parlé le parti conservateur, à savoir supprimer tout l'impôt sur les gains en capital sans imposer de conditions.

Enfin, je tiens à signaler que ce débat ne se limite pas à l'agriculture. Le secteur agricole au Canada, traditionnellement et encore aujourd'hui, est à la base de notre croissance, de notre prospérité et de l'emploi dans tous les autres secteurs. Il ne s'agit pas simplement de répondre aux besoins d'un groupe d'intérêts spécial. Il ne s'agit pas de remédier à un problème précis d'un secteur donné. C'est un exemple de l'attitude qu'on pourrait adopter pour essayer de rebâtir l'économie. Ce que nous ferions, c'est exploiter les ressources dont nous disposons au Canada, et non seulement l'agriculture, mais aussi le secteur forestier, celui des pêches et celui des mines.

Nous devons utiliser nos ressources naturelles. Nous devons nous servir de la production de ces secteurs comme matière première pour notre secteur industriel de façon à le reconstruire. Dans le cas de l'agriculture, nous devrions avoir une industrie de l'alimentation beaucoup plus forte et beaucoup

plus efficace. Nous devrions stimuler l'agriculture pour essayer de relancer notre industrie du matériel agricole. Enfin, nous devrions nous attaquer aux graves problèmes du crédit, pour que les petites entreprises et les petites localités du Canada qui dépendent de l'agriculture aient une fois de plus l'occasion de prospérer.

Il est capital que nous nous occupions de ces problèmes agricoles tout de suite. En tant qu'économiste, je suis abasourdi de voir que, d'après les enquêtes, il y a une diminution importante de la valeur nette de nos terres agricoles. Lançons-nous dans un grand effort de reconstruction du secteur agricole. Résolvons le problème des liquidités financières de toute urgence et, ce faisant, contribuons à la reconstruction de notre économie dans son ensemble.

• (1440)

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?

Mme Mailly: Monsieur le Président . . .

M. Deans: Vous n'êtes même pas à votre place!

Mme Mailly: Je suis désolée; j'y vais immédiatement. Voici ma question. Obliger les gens à placer le produit de la vente de leur exploitation dans des obligations agricoles, plutôt que les laisser éviter complètement les gains de capital, n'est-ce pas porter atteinte à la liberté de l'agriculteur d'utiliser ces fonds pour sa retraite d'une autre façon? N'est-ce pas imposer des restrictions à l'agriculteur qui vend son exploitation, puisqu'il doit placer une partie du produit de la vente dans des obligations agricoles pour éviter de payer l'impôt sur les gains en capital?

Je voudrais également savoir si le député n'a pas l'impression qu'il est nécessaire que les obligations agricoles attirent des capitaux autres que ceux qui se trouvent déjà dans le secteur agricole? En d'autres termes, les obligations agricoles ne devraient-elles pas être rendues attrayantes pour d'autres investisseurs, plutôt que seulement pour les personnes déjà dans le secteur agricole? Si l'on met des restrictions sur le placement des profits de la vente d'une exploitation agricole, c'est-à-dire si l'on oblige le vendeur à placer une partie des profits dans des obligations agricoles, est-ce que cela ne limite pas les capitaux engagés dans les obligations agricoles à ceux du seul milieu agricole?

Enfin, je voudrais demander au député si cette restriction ne nuirait pas à ce que nous appelons au Québec . . .

[*Français*]

. . . la relève des fermes entre les parents et les enfants, parce que très souvent les parents vendent à leurs enfants et il y a un problème de relève, car lorsqu'on évalue la ferme familiale, les enfants ne peuvent pas faire face au prix de vente qui va permettre aux parents d'avoir un peu de revenus pour leur retraite. Ils sont donc obligés d'emprunter dans les marchés et, à ce moment-là, si les intérêts sont élevés ou s'il existe une restriction sur les capitaux, il y a beaucoup de difficultés à assurer la relève de la ferme familiale. Alors, je me demande si on met une contrainte sur le flot de capital vers la relève des fermes, si on ne crée pas un problème pour les fermes familiales.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de m'avoir posé ces questions. Notre parti a déjà déclaré qu'il faudrait prévoir des stimulants dans le cadre d'un programme d'obligations agricoles. Je dirais donc, tout d'abord, monsieur le Président, que les intérêts de ces obligations seraient totalement exemptés de l'impôt sur le revenu. Voilà l'un des premiers stimulants en question et il s'appliquerait au revenu et aux recettes agricoles ainsi qu'aux autres capitaux placés dans ces obligations. Je crois que ce genre de stimulant répond au deuxième volet de la question posée par la députée, à savoir les moyens à prendre pour attirer des capitaux autres que ceux qui se trouvent déjà dans le secteur agricole.

Maintenant, en ce qui concerne les agriculteurs eux-mêmes, nous considérons que la première tranche de $100,000 de gains en capital ne devrait être frappée d'aucun impôt. Nous accorderions cette marge de manœuvre aux agriculteurs qui veulent acheter une maison en ville ou ailleurs. Au-delà de cette somme, nous songeons à un stimulant qui permettrait que les capitaux investis dans l'agriculture n'en sortent pas. Selon moi, on pourrait réaliser cet objectif en disant aux intéressés qu'ils peuvent éviter d'avoir à payer le reste de l'impôt sur les gains en capital à condition d'investir dans des obligations agricoles. On ignore au juste, monsieur le Président, quelles seraient les répercussions de cette mesure. Je crois, pour ma part, à la lumière des discussions que j'ai eues avec les dirigeants agricoles dans le comté d'Essex, que bon nombre de ces personnes veulent tout comme moi que les capitaux investis dans l'agriculture restent dans ce secteur et qu'un très grand nombre d'agriculteurs voient d'un très bon œil la possibilité d'obtenir des avantages fiscaux en réinvestissant leur argent dans le secteur agricole.

J'ajoute, monsieur le Président, que l'on ferait ainsi d'une pierre deux coups. On parvient à renflouer les coffres de la Société du crédit agricole et à aider les agriculteurs, en leur permettant de toucher des revenus non imposables s'ils sont investis dans des obligations agricoles.

En ce qui a trait à la troisième question soulevée par la députée, je crois, pour ma part, que ce système pourrait être adapté beaucoup plus efficacement aux méthodes d'échanges financiers non officielles et plutôt complexes qui sont utilisées lorsqu'une exploitation agricole passe d'une génération à l'autre. La relève pourrait avoir lieu sans qu'il y ait un échange important d'argent. Il suffirait que le jeune agriculteur s'endette envers ses parents et que cette dette soit couverte par une obligation agricole permettant aux parents de ne pas avoir à payer d'impôt sur les gains en capital.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député de la grande circonscription d'Essex-Windsor est prêt à collaborer afin de résoudre ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, considérons comme un grave problème dans l'agriculture. J'ai, cependant, des réserves au sujet de certaines des recommandations du député. De nos jours, l'agriculture nécessite d'énormes capitaux de fonctionnement. Je m'inquiète énormément pour les agriculteurs qui ont besoin de ce capital, car je me demande où ils vont l'obtenir si nous imposons un moratoire qui fera fuir les investisseurs du secteur de l'agriculture. C'est une question qui se pose.

Les subsides

Beaucoup des problèmes qui affligent l'agriculture à l'heure actuelle prennent leurs racines dans les nombreux conseils qui ont été donnés dans les années 70 par des gens que l'on appelle des économistes. Vous pouvez en être certain, monsieur le Président. Lorsque le secteur agricole essayait de progresser à un rythme modéré, les économistes du secteur bancaire, des gouvernements et d'autres organismes consultatifs ont exhorté les agriculteurs à ne pas avoir peur de voir grand. C'est alors que nos problèmes ont commencé et ces conseils venaient surtout des économistes. L'autre chose qui m'intéressait, c'est l'allusion aux problèmes de l'industrie laitière dans le comté d'Essex. Sauf erreur, il ne reste plus un seul troupeau laitier dans ce comté.

• (1450)

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais donner la réplique au député sur un certain nombre de points. Le député d'Essex-Windsor qui m'a précédé avait aussi un problème avec les économistes. J'ai peut-être aggravé le problème moi-même. Il y a député et député; aussi économiste et économiste. Certains donnent de bons conseils pour l'agriculture, si je puis dire. D'autres donnent peut-être de moins bons conseils. En fait, l'incitation à prendre de l'expansion vient davantage des banquiers que des économistes. Bien des banques disaient a leurs clients agriculteurs qu'il n'y avait pas de problèmes; elles leur conseillaient d'emprunter davantage. C'était à la fin des années 1970, les banques avaient alors beaucoup d'argent à prêter et les taux d'intérêt n'étaient pas particulièrement élevés comparativement aux taux ultérieurs. Une fois ces dettes contractées, les banques montrèrent moins d'empressement à aider leurs clients agriculteurs.

Je ne crois pas que vous effrayeriez les investisseurs avec un moratorium relatif à la crise actuelle, surtout s'il était lié aux deux autres points notés dans notre résolution portant sur le désir d'établir un organisme qui renégocierait les paiements et modifierait les échéanciers de remboursement. Après tout, monsieur le Président, si on le fait pour les pays étrangers comme l'Argentine et le Chili, on devrait être disposé à le faire pour nos agriculteurs.

Enfin, je crois que la pénurie de liquidités est tellement aiguë qu'il faut agir avant de courir le risque d'effrayer certaines banques à brève échéance. Les banques du pays ont gagné beaucoup d'argent grâce aux agriculteurs ces dernières années. Il faudrait leur demander maintenant d'aider les agriculteurs à surmonter cette crise.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

[*Français*]

L'honorable député de Richelieu a la parole.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, le parti progressiste conservateur s'est engagé à aider les agriculteurs canadiens. Eh bien, nous avons déjà entrepris des actions en ce sens et nous entendons continuer. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons consulté activement les intervenants du secteur agricole et discuté franchement. Un des commentaires souvent «revenu sur le tapis» concerne le rôle de la Société du crédit agricole. Cette société de la Couronne est un outil qui joue un rôle très important dans l'industrie agricole canadienne. C'est le gouvernement conservateur du très honorable Diefenbaker qui créa cette société en 1958. Elle a été mise sur pied suite à la volonté claire des agriculteurs d'être servis par un prêteur à long terme. Ce sont eux, les agriculteurs, qui ont fait valoir leur opinion face au rôle de la Société du crédit agricole. Dès ses premières années d'activité, elle a fait preuve de dynamisme et d'initiative. Il est temps de redonner les moyens de faire preuve de dynamisme à cette société, et elle en est capable. Nombreux sont les organismes agricoles, monsieur le Président, qui désirent voir cette société occuper la place qui lui revient.

Malheureusement, le rôle de plus en plus restrictif auquel elle a été confinée et le manque de ressources financières qui l'ont affligée au cours des dernières années ont contribué à diminuer son impact.

Notre gouvernement, monsieur le Président, n'a pas l'intention de faire comme le gouvernement précédent et laisser de côté la Société du crédit agricole.

J'aimerais rappeler à mes honorables collègues que la Société du crédit agricole joue un rôle tout à fait indispensable. Elle est très active dans le domaine du financement à long terme. Elle occupe 39 p. 100 du marché et elle est considérée comme le principal prêteur. Les banques à charte viennent au second rang avec 24.4 p. 100. La Société du crédit agricole prête surtout aux jeunes agriculteurs, les débutants et ceux qui ne peuvent pas obtenir des conditions favorables d'emprunt dans le secteur privé. Enfin, la majorité des prêts effectués par la Société du crédit agricole sont consentis à des agriculteurs qui exploitent une entreprise familiale. La Société permet à ces agriculteurs de contracter des emprunts à long terme à des taux d'intérêt fixes pour 5, 10 ou 15 ans. Elle peut même prêter des fonds sur une période de 29 ans.

Les conditions propres à l'industrie agricole font que des échéances plus longues permettent aux emprunteurs de mieux équilibrer leurs dépenses et leurs revenus. Les prêts à taux d'intérêt flottant ou ajusté à intervalles fréquents, qui sont offerts par les prêteurs commerciaux, ne tiennent pas toujours compte des caractéristiques propres au secteur agricole.

Nous nous retrouvons donc dans une situation parfois difficile. Quelle est-elle la situation? Au cours de la dernière décennie, le crédit agricole en circulation a connu une augmentation spectaculaire. Dans l'ensemble, ce crédit est passé d'environ 5 milliards de dollars, en 1972, à plus de 20 milliards de dollars en 1982. C'est le marché à long terme qui a connu l'essor le plus important.

En ce qui a trait aux crédits à court ou à moyen termes, les banques à charte et les autres prêteurs institutionnels y ont toujours joué un rôle important. Il est nécessaire que le secteur privé continue d'être très actif dans le financement de cette industrie, et mon confrère, le ministre de l'Agriculture (M. Wise), en a pris l'engagement devant les ministres provinciaux de l'agriculture.

Au cours de cette décennie, monsieur le Président, le taux réel d'inflation, c'est-à-dire le taux d'intérêt nominal courant moins le taux d'inflation, a toujours été inférieur à 7 p. 100. Depuis deux ou trois ans la situation s'est radicalement modifiée. Les taux d'intérêt ont augmenté, les taux d'inflation ont diminué et, pour «finir le plat», la valeur des terres agricoles a subi une baisse importante.

J'aimerais préciser, monsieur le Président, qu'un grand nombre d'agriculteurs ont peu de dettes. A l'opposé, certains agriculteurs ont un avoir net qui est proportionnellement faible, et ceux-là auront de la difficulté à survivre.

Ce sont les agriculteurs dont la proportion d'avoirs nets est moyenne qui font face à divers degrés de difficulté: Ces dernières sont en fonction de trois éléments: premièrement, leurs aptitudes de gestionnaire; deuxièmement, la nature de leur exploitation. Est-elle réglementée, est-elle libre? Est-elle nouvelle ou bien établie? Et troisièmement, la structure de leur endettement. En plus, un certain nombre d'agriculteurs parmi lesquels figurent de très bons gestionnaires se retrouvent dans une situation difficile. Ils ont accumulé ... Ils se retrouvent donc dans une situation ... en raison des taux d'intérêt élevés et du report des pertes successives qu'ils ont subies. Bien que des programmes comme le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs géré par la Société du crédit agricole et celui des obligations pour la petite entreprise aient résolu cette question dans une certaine mesure, leur disponibilité limitée a posé des problèmes. De plus, le programme de la Société n'est pas disponible et les avantages ont même cessé pour les premiers participants. Les premières obligations de la petite entreprise viennent maintenant à échéance sans que l'on ait prévu leur renouvellement de quelque manière que ce soit. Pendant que le gouvernement libéral dépensait sans compter, les agriculteurs canadiens travaillaient à se désâmer sur leurs fermes. Il faut agir, monsieur le Président. Quelle mesure doit-on prendre?

• (1500)

Le 5 novembre dernier le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a demandé à la Société du crédit agricole d'interrompre jusqu'au 15 janvier prochain la plupart de ses actions en recouvrement y compris celles qui sont en cours. Il n'était pas juste et responsable de forcer environ 300 agriculteurs à quitter leurs fermes alors que nous étudions la situation de l'agriculture. De plus, certains de ces agriculteurs verront leurs dossiers révisés par les commissions d'appel et la Société qui sont elles-mêmes composées d'agriculteurs. De toute manière les agriculteurs seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important auprès de cette société de la Couronne. Depuis cette date, nous avons eu de nombreuses rencontres avec les représentants de la Société afin de déterminer quel programme pourrait être mis sur pied et offrir des solutions raisonnables.

Tous les agriculteurs canadiens ne sont pas dans une situation désespérée. Il nous faut aussi penser à aider ceux qui font face à une situation qui, sans être critique, nécessite une attention particulière. Nous analysons actuellement des mécanismes qui permettraient aux agriculteurs de refinancer leurs dettes à des taux d'intérêt plus avantageux que ceux des dernières années. Nous pensons que plus de 3,200 agriculteurs pourraient bénéficier d'une telle initiative et, ainsi, ramener leurs taux d'intérêt aux taux courants de la Société du crédit agricole.

Nous sommes engagés dans une démarche qui remet en question tous les programmes de la Société. Nous lui avons demandé de s'assurer de la pertinence de chacun d'eux. En ce qui a trait à la Loi sur le crédit agricole, diverses avenues sont explorées afin qu'elle réponde davantage aux besoins des personnes qui satisfont à ses exigences. Nous avons discuté d'un programme d'hypothèques à risques partagés qui pourrait être mis en place lorsque les taux d'intérêt sont très variables et très élevés. Ce programme présente cependant encore quelques problèmes.

Nous avons aussi discuté de la possibilité de mettre sur pied un programme d'assurance contre l'augmentation des taux d'intérêt hypothécaire. Ce genre de programme pourrait être assumé partiellement par l'État ou encore, ce qui serait préférable à mon avis, par les bénéficiaires. Il existe certains programmes comparables à celui-ci ailleurs dans le monde. Nous procéderons à une étude des coûts et des risques liés à une telle entreprise. Il existe également certains programmes de ce genre dans l'industrie privée et il est important de les respecter.

Le ministre de l'Agriculture a rencontré ses homologues provinciaux dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale sur le financement et le crédit agricole, au début de novembre. A la suite de leur discussion, les ministres de l'Agriculture ont recommandé que le programme spécial d'aide à l'agriculture soit prolongé de deux ans.

Nous en discutons actuellement avec la Société du crédit agricole qui administre ce programme. Nous en sommes à évaluer les coûts liés à la prolongation. Ai-je besoin de rappeler, monsieur le Président, qu'en vertu de ce programme les agriculteurs en difficultés financières bénéficieraient de prêts spéciaux pour consolider leurs dettes? Ils profiteraient aussi d'une réduction des taux d'intérêt. Ils seraient ainsi en bien meilleure position pour retrouver la voie de la prospérité.

Lors de cette réunion, monsieur le Président, il a aussi été question des obligations agricoles. Je tiens à préciser que le projet d'obligations agricoles est étudié dans le cadre de la Loi sur le crédit agricole. On pourrait définir l'obligation agricole comme un instrument financier permettant au secteur agricole d'emprunter de l'argent à des taux d'intérêt inférieurs aux taux classiques du marché. Grâce à un dégrèvement fiscal accordé sur les revenus en intérêts des investissements, cette idée ressemble en bien des façons à celle de l'obligation pour la petite entreprise. Elle est différente en ce que les obligations pour la petite entreprise valent des dégrèvements fiscaux à des bailleurs de fonds telles les banques à charte plutôt qu'à des particuliers investisseurs comme le seraient les obligations agricoles.

Cette idée est pleine de possibilités. Il faut cependant bien l'analyser. Les effets positifs théoriques sont nombreux. Ce programme permettrait aux exploitants de bénéficier de taux d'intérêt moindres. Il peut être orienté vers un groupe particulier d'agriculteurs et, ainsi, être des plus efficace. Les manques à percevoir au niveau des revenus d'impôt pourraient être partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette initiative plairait certainement aux investisseurs. Il existe plusieurs autres points positifs qu'il faut examiner à la lumière des problèmes que ce programme peut engendrer. Notre système fiscal est déjà complexe. Il est difficile d'évaluer le coût d'un tel programme, puisque le manque à percevoir est imprécis. Les taux d'intérêt moindres pourraient se trouver capitalisés sous forme d'actions agricoles. Les coûts de départ d'un tel projet pourraient s'avérer élevés, surtout en ce qui a trait à la promotion et à la surveillance.

J'aimerais revenir sur les coûts d'un programme d'obligations agricoles. Le coût d'un tel programme, que ce soit en manques à percevoir ou en subventions directes, dépend du

volume de prêts auxquels s'applique le programme, de la durée de ces prêts et du mécanisme choisi. Si on décide de procéder par subventions directes, les exploitants agricoles bénéficieront davantage et plus directement des dépenses engagées par l'État que dans des cas de dégrèvements fiscaux. Voici un exemple: En supposant que des obligations sont émises pour une durée de 10 ans, un montant de 200 millions de dollars par an, et en supposant aussi qu'on octroie une subvention directe de 5 p. 100, le coût sera d'environ 10 millions de dollars pendant la première année, 20 millions de dollars pendant la seconde, et ainsi de suite, jusqu'à 100 millions de dollars pendant la dixième année.

Dans son exposé économique, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) a demandé qu'un comité de la Chambre des communes étudie la gestion des obligations agricoles. Ce comité devra soumettre son rapport avant la présentation du budget le printemps prochain. Nous espérons fortement que les ministres de L'agriculture des provinces feront des instances devant ce comité. Leur collaboration est très importante, voire essentielle.

Le comité de la Chambre des communes sera aussi chargé d'étudier des questions comme l'impôt sur le gain de capital des terres agricoles. Il étudiera aussi la gestion de l'impôt sur le revenu des agriculteurs à temps partiel.

Une autre avenue que nous explorons avec la Société du crédit agricole, c'est la possibilité de modifier la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles. On pourrait réduire de trois à deux le nombre de participants requis. Une telle action pourrait encourager l'achat coopératif de matériel agricole. De plus, nous envisageons d'augmenter le montant maximum de prêts admissibles, par exemple, de $50,000 à $250,000.

Il existe aussi des mesures que nous pouvons prendre à l'extérieur de la Société du crédit agricole. Dans son exposé économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a aussi indiqué que les agriculteurs canadiens pourront, dorénavant, bénéficier d'un rabais de la taxe de vente sur l'essence. Ce rabais représente une économie d'environ 4.5c. le litre. Nous sommes convaincus qu'une telle décision ne vient pas en conflit avec les intérêts des agriculteurs. Bien au contraire!

Dans un autre ordre d'idées, la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles arrive à échéance le 30 juin prochain. Le gouvernement étudie actuellement la possibilité d'en modifier les règlements. Les ministres de l'Agriculture ont suggéré de modifier cette loi afin de permettre de garantir ces prêts agricoles à moyen terme à des taux d'intérêt fixes. Cette recommandation ne sera pas ignorée. Si nous décidons d'aller de l'avant avec ce projet, nous consulterons certainement les organisations agricoles.

Le ministre de l'Agriculure (M. Wise) a indiqué au ministre des Finances (M. Wilson) qu'il entendait encourager les prêteurs privés à faire un plus grand usage du Programme d'obligations pour la petite entreprise.

Nous avions promis d'agir pour le bien-être de l'agriculture, monsieur le Président, et je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. Nous avons consulté les provinces. Avec elles, nous avons arrêté certaines actions. Nous avons aussi demandé au Comité de travail sur le financement agricole d'examiner des mécanismes inédits permettant de répondre aux besoins de l'agriculture en matière de financement et de crédit.

Pour corriger la situation actuelle, il faudra plus qu'un programme gouvernemental, monsieur le Président. Les besoins varient selon les productions et selon les régions.

Un programme peut très bien convenir à un groupe d'agriculteurs, et être presque inutile pour un autre. Pour améliorer la situation de l'agriculture, nous aurons besoin de la collaboration des provinces, des banques à charte et des autres institutions de crédit.

Dans le domaine de l'agriculture, tout comme dans les autres secteurs économiques, le gouvernement actuel entend bien prendre tous les moyens à sa disposition pour redonner confiance aux Canadiens.

La politique agricole est une des priorités de notre gouvernement. Nous sommes convaincus, monsieur le Président, qu'il n'est pas raisonnable de faire peser sur les agriculteurs tous les risques de leur entreprise alors que tous les Canadiens bénéficient des fruits de leur travail.

• (1510)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Avant de donner la parole au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), je dois demander si quelqu'un désire poser une question ou faire une observation.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion de prendre la parole en cette journée réservée à l'opposition, pour parler de la motion du NPD exhortant le gouvernement à prendre sur-le-champ des mesures pour répondre aux besoins financiers des agriculteurs du Canada. La motion propose diverses solutions que j'étudierai plus en détail tout à l'heure.

J'ai naturellement certains doutes quant au bien-fondé de certaines propositions, mais j'estime que d'autres méritent notre attention. D'ailleurs, le nouveau ministre de l'Agriculture (M. Wise) a déjà pris des mesures qui vont dans le sens de cette motion. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que le ministre de l'Agriculture a fait davantage pour les agriculteurs en deux mois que le gouvernement précédent en dix ou douze ans.

Les agriculteurs se rendent compte que, pour la première fois, ils ont enfin à Ottawa un gouvernement décidé à s'attaquer aux problèmes. J'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs ministres de l'Agriculture provinciaux. Ils étaient absolument enchantés des résultats de leur réunion avec leur homologue fédéral. C'était la première fois qu'on les consultait vraiment et que leur point de vue était pris en considération. J'ai sous la main une liste de mesures qui ont été décidées de concert par les deux paliers de gouvernement et qui sont très bien accueillies par les agriculteurs.

Il ne faut pas se cacher qu'un très grand nombre d'agriculteurs canadiens sont dans de bien vilains draps. En fait, il n'y a pas assez d'argent dans notre pays ni dans la plupart des pays du monde pour sauver de la faillite tous les agriculteurs qui souhaitent le rester. Cela est vrai tant pour les agriculteurs qui travaillent sur le marché libre, comme les éleveurs de bovins de ma circonscription, que pour ceux qui assurent la gestion des approvisionnements en produits agricoles, comme dans l'industrie laitière ou l'élevage de la volaille. Dans tous ces secteurs, il existe des agriculteurs qui sont au bord de la faillite et qu'il

sera impossible de sauver. La chose est attribuable aux politiques imposées au Canada ces 10 ou 15 dernières années. Bien entendu, je veux parler de l'inflation. C'est un fléau qui a anéanti de nombreuses civilisations avant nous. Non seulement l'inflation a eu une grave incidence sur notre collectivité agricole, mais elle a aussi frappé les simples citoyens qui ont peiné toute leur vie pour épargner une modeste somme qui a perdu la moitié ou les trois quarts de sa valeur en dix ans à cause de cette maladie pernicieuse qu'est l'inflation et que le gouvernement libéral a tolérée. Chaque fois qu'un gouvernement cherche à leurrer ses électeurs . . .

Mme Mitchell: Vous constituez le gouvernement maintenant et ne siégez plus dans l'opposition.

M. Thacker: C'est précisément ce que je dis. Nous sommes au pouvoir et cela ne se reproduira plus. Les députés libéraux et néo-démocrates proposeraient à la population diverses solutions à ses problèmes et gaspilleraient des fonds. Ils offriraient des programmes . . .

M. Riis: Parlez donc pour une fois comme un député ministériel. Ditez-nous ce que vous ferez. Soyez positif.

M. Thacker: Je suis toujours étonné de voir les néo-démocrates bondir encore maintenant à la défense de la politique libérale du passé qui a fait diminuer le nombre d'agriculteurs au Canada.

M. Riis: Soyez donc positifs pour une fois. Vous vous répandez en plaintes et en lamentations. C'est tout ce que nous entendons de votre part.

M. Thacker: Monsieur le Président, 24 milliards de dollars, produit du dur labeur des contribuables canadiens, serviront en priorité à payer les intérêts de la dette.

Mme Mitchell: Qu'allez-vous faire?

M. Riis: Protéger les banques. Dites donc quelque chose de négatif au sujet des banques.

Mme Mitchell: Dites aux Canadiens combien de réformes vous allez apporter au régime fiscal.

M. Thacker: Les députés devraient être patients car ils verront ce que peut faire notre gouvernement.

M. Riis: Dites donc ce que va faire le gouvernement.

M. Thacker: Je tiens simplement à ce que les Canadiens sachent que les néo-démocrates défendent encore la politique libérale des temps passés.

M. Riis: Voilà que vous y revenez. Vous allez faire tout un discours sans dire quoi que ce soit de positif.

Le président suppléant (M. Charest): Je me permets de rappeler à tous les députés qu'une période réservée à des questions et des observations suivra l'intervention du député.

M. Benjamin: Mais c'est si tranquille ici.

M. Thacker: C'est tranquille, mais je réussis toujours à faire sortir les néo-démocrates de leur léthargie quand je leur rappelle à eux et aux Canadiens que l'inflation et les temps difficiles que nous connaissons aujourd'hui sont nettement encore le résultat de l'association libérale-néo-démocrate.

• (1520)

Je le répète, le gouvernement progressiste conservateur, et plus particulièrement le ministre de l'Agriculture, a fait plus en deux mois que les libéraux en dix ans. En l'espace de quelques jours, le ministre de l'Agriculture a signé un contrat de 60 millions de dollars avec les provinces de l'Ouest pour aider les agriculteurs à faire face à la sécheresse. Le ministre de l'Agriculture a réglé sans se faire prier le problème qui se posait dans cette région. L'accord de stabilisation a été négocié et signé en l'espace de quelques jours, afin que l'industrie céréalière soit assurée d'une certain stabilité. Ce n'était jamais arrivé dans l'Ouest depuis dix ans.

A propos de la taxe sur le carburant, le ministre des Finances (M. Wilson) est intervenu presque aussi rapidement en supprimant une taxe de 3c. ainsi que la taxe de 1.8c. Les agriculteurs vont sans doute payer leur essence 25 ou 27c. le gallon. L'essence et le carburant diesel seront donc bien meilleur marché lorsqu'ils reprendront leurs activités.

M. Riis: Est-ce une leçon d'histoire?

M. Thacker: Voilà une formidable rapidité d'action. Depuis cinq ans que je siège ici, soit de 1979 à 1984, nous n'avons cessé de demander ce genre de secours. Nous n'avons absolument rien obtenu. C'est ainsi que 10 à 15 p. 100 de nos agriculteurs ne parviendront pas à s'en sortir.

Ces jeunes n'avaient pas le choix. Lorsque le gouvernement provoque une période d'inflation, les gens doivent recourir aux grands moyens, sans quoi ils s'apercevront que leur exploitation n'est pas assez grande. Par exemple, si vous avez une exploitation de taille moyenne et que le gouvernement provoque une période d'inflation, l'agriculteur doit élargir ses activités, sans quoi, une fois l'inflation terminée, il s'apercevra qu'il s'est laissé distancer. Lorsque l'inflation atteint des niveaux records, puis se met à baisser, 10 à 15 p. 100 des agriculteurs n'arrivent pas à survivre. C'est tragique. Les libéraux et les néo-démocrates ne se sont pas rendu compte qu'il s'agit d'êtres humains. Nous perdons des gens très compétents dans le secteur agricole. L'âge moyen des agriculteurs est d'environ 55 ans.

M. Riis: Qu'allez-vous faire pour remédier à la situation?

M. Thacker: Nous avons besoin de jeunes dans l'agriculture. Nous sommes en train de préparer des programmes qui permettront aux jeunes, hommes et femmes, d'obtenir des capitaux à long terme par le recours aux obligations agricoles et de pouvoir prendre des risques tout en ayant la possibilité d'être récompensés un jour.

Le NPD a réclamé un moratoire sur les faillites. C'est ce que nous avons fait, monsieur le Président. Un moratoire a été imposé à la Société du crédit agricole, afin de nous donner le temps de bien comprendre la situation. Les députés néo-démocrates voudraient bien rejeter le blâme sur les banques. Ils ont cette conviction ridicule que les institutions bancaires ont sciemment induit les gens en erreur. Or les banques ont elles aussi été victimes de l'inflation.

M. Riis: Que font-elles aujourd'hui?

M. Thacker: Les agriculteurs ont dû contracter de gros emprunts. Et maintenant ils doivent en payer le prix.

M. Riis: Les banques ont réalisé d'énormes bénéfices. Les banques canadiennes sont les plus riches du monde.

M. Thacker: Le député a parfaitement raison. Le seul moyen d'éviter que les banques continuent de s'enrichir est d'enrayer l'inflation. Les banques tirent toujours profit de l'inflation.

M. Riis: Elle était à 4 p. 100 l'an dernier.

M. Thacker: Les banques s'enrichissent.

Le ministre de l'Agriculture a constitué un groupe de travail. C'est ainsi qu'il convient d'examiner certaines de ces questions. Il est aisé de croire que l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu est à l'origine du problème. Mais si l'on étudie cet article un peu plus attentivement, on constate que l'article 18 de la même loi a des ramifications également très redoutables. Le ministre a bien fait, à mon avis, de soumettre cette question à un groupe de travail, afin que ce dernier puisse en étudier tous les aspects impartialement et sérieusement pendant un certain temps.

Et que dire de l'impôt sur les gains en capital? D'après l'expérience que j'en ai eu dans ma circonscription, je suis absolument convaincu que nous aurions intérêt à nous débarrasser de l'impôt sur les gains en capital, alors que les frais élevés de production à l'heure actuelle privent les agriculteurs de précieuses liquidités. A longue échéance cependant, il nous faudra déphaser l'impôt sur les gains en capital. La nation canadienne est jeune, monsieur le Président. Nous ne devrions pas imposer la mise en commun de capitaux. Pourquoi les imposons-nous aussi lourdement? En tant que gouvernement, nous devrions encourager les Canadiens à faire de leur mieux pour accumuler les richesses qu'ils laisseront en héritage à leurs enfants. Nous devrions avoir des sources de capitaux indépendantes. S'il fallait en croire les néo-démocrates, monsieur le Président, seul le gouvernement central y serait autorisé et tout le monde dépendrait de ce gouvernement. Nous, conservateurs, voulons que tout le monde ait suffisamment d'argent pour faire un pied de nez au gouvernement et lui dire: «Je n'ai pas besoin de vous. Je vais organiser moi-même ma retraite. Je vais m'occuper de toutes mes affaires. Ne vous en mêlez pas, vous, du gouvernement». Voilà ce qu'il faut.

M. Waddell: Vous n'êtes pas sérieux.

M. Riis: Qu'est-ce que vous avez fumé? Vous ne voulez pas de pensions, ni d'assurance-maladie.

M. Thacker: Écoutez-les japper de l'autre côté, monsieur le Président. J'ai l'habitude de raconter une petite histoire au sujet des néo-démocrates, à savoir qu'ils ont une école spéciale. Nous n'avons jamais su où elle était exactement, mais nous soupçonnons qu'elle se trouve en Saskatchewan. Le député qui a crié n'est pas vraiment à sa place au sein du Nouveau parti démocratique. C'est l'école des «pleurnicheurs» et «renifleurs».

M. Waddell: C'est de là que vous sortez.

M. Thacker: Vous remarquerez, monsieur le Président, comme leur voix doit avoir un certain tranchant. Je crois que d'ici la fin de cette session, nous saurons où se trouve cette école. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) n'est pas vraiment à sa place parce que sa voix n'a pas tout à fait le tranchant qu'il faut. C'est presque quelqu'un de bien.

Mme Mitchell: Vous êtes incroyable.

M. Thacker: Je me demande souvent pourquoi il appartient à ce parti. Où serons-nous dans cinq ans?

M. Waddell: De retour dans l'opposition.

M. Thacker: C'est de l'avenir que nous voulons vraiment parler. Je crois que dans cinq ans nous aurons perdu un assez grand nombre de nos exploitations agricoles. Avec la dépression, de nombreux agriculteurs ont perdu une partie de la valeur de leurs terres. Il n'y a aucun moyen pour eux de s'en sortir. Il leur faudra tout simplement disparaître. Qu'en sera-t-il des 85 p. 100 qui survivront? Que devons-nous faire pour eux? D'abord, il faut leur fixer des prix plus élevés. Lorsqu'on examine bien la situation et qu'on en arrive aux faits, on se rend compte que le travailleur canadien moyen consacre 13 p. 100 seulement de son revenu net à son alimentation de base. Si l'on ajoute à cela les croustilles et autres gâteries, 16 p. 100 du revenu net sont dépensés en nourriture. Ce n'est tout simplement pas assez.

La politique de produits alimentaires à bon marché que poursuivait le gouvernement précédent, avec l'appui des néo-démocrates que je fais mieux de secouer parce qu'ils commencent à s'assoupir, a progressivement fait diminuer le nombre d'agriculteurs. Les consommateurs ont pu ainsi bénéficier de la politique de bas prix pour les produits alimentaires et le gouvernement libéral a pu continuer de se faire réélire.

En Europe, la partie du revenu disponible qui est consacrée à l'alimentation dépasse de loin 20 p. 100. Elle varie entre 25 et 30 p. 100 selon les pays. Dans tous les pays gouvernés par un régime socialiste de gauche, la proportion du revenu disponible qui est dépensée pour l'alimentation atteint de 50 à 55 p. 100. Voilà ce que s'attirent ceux qui élisent des centralistes et des gens qui sont convaincus que les gouvernements peuvent tout faire.

Les prix doivent monter. Si le ministre de l'Agriculture précédent s'était bien acquitté de ses fonctions, au lieu de restreindre ses tournées de conférences aux groupes agricoles il se serait présenté devant les groupes urbains pour expliquer aux citadins qu'ils devaient payer les aliments plus cher pour avoir une communauté agricole solide, stable et fondée sur la famille. Les Canadiens auraient compris. Si nous détruisons l'exploitation agricole, les denrées alimentaires vont coûter un prix exorbitant. Sans l'ombre d'un doute, l'exploitation agricole familiale est le mécanisme le plus efficace de production alimentaire. Elle assure la stabilité pendant des générations.

Sur la scène internationale, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) doit, de sa propre initiative et comme politique gouvernementale, diriger nos efforts vers la Communauté économique européenne. Celle-ci est la plus grande cause de déséquilibre en agriculture, sur le plan mondial. Sa politique agricole commune, ce qui est une autre façon de désigner les subventions à l'agriculture, met en cause des sommes de l'ordre de 24 milliards de dollars. Voilà qui a désorienté et bouleversé la libre circulation des marchandises. Il est naturellement avantageux pour nous de produire de la viande de bœuf, des céréales et des denrées alimentaires destinées à être vendues au plus bas prix sur le marché international. Mais ces pays consacrent 24 milliards de dollars de leurs deniers

publics pour subventionner l'agriculture. Leur production agricole est excédentaire. Par conséquent, ils expédient leurs produits dans le monde entier. Les producteurs céréaliers de même que les éleveurs de ma circonscription n'ont plus de débouchés à cause des importations de bœuf irlandais qui est subventionné à raison de 45c. la livre. Il faut mettre fin à cette absurdité.

• (1530)

Il y a beaucoup d'initiatives à prendre au Canada même. L'une d'elles existe déjà. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'emploie sincèrement à établir, avec ses homologues provinciaux, des programmes nationaux. Ces quinze dernières années, nous avons réduit en lambeaux le marché commun canadien où les biens, les capitaux et les travailleurs sont censés circuler librement, parce que le gouvernement fédéral n'a pas voulu collaborer et n'a pas su présenter de bons programmes. Les provinces ont dû s'en mêler. Si bien que le Canada compte maintenant dix pays producteurs au lieu d'une seule agriculture et que tous les Canadiens en pâtissent.

Nous devons mettre un frein à ces programmes qui permettent aux provinces de verser des subventions supplémentaires. Il ne suffit pas cependant de voter une loi fédérale. Il nous faudra collaborer avec les provinces, les convaincre que nous serions tous plus riches si ma région produisait du bœuf pour l'ensemble du Canada. Les régions à l'est des Rocheuses comportent des milles et des milles carrés de prairies naturelles qui ne valent pas un cent si l'on ne transforme pas cette herbe en protéines animales. Nous disposons donc d'un avantage économique naturel. Il faut donc revoir le tarif du Nid-de-Corbeau parce qu'il nuit à la production du bœuf dans l'Ouest.

Il existe un programme d'aide au transport des grains fourragers. Si ce programme semble favorable aux provinces de l'Est, il leur nuit en fait. En subventionnant le transport des grains des Prairies vers les provinces atlantiques, nous empêchons des agriculteurs de fonder des exploitations dans ces dernières. Il faut réexaminer cela. Je sais que le ministre s'apprête à commencer à le faire.

Le ministre s'apprête aussi à prolonger le programme d'aide financière spéciale aux agriculteurs, à améliorer le programme de versement anticipé, à établir un fonds enregistré d'investissement agricole, à prolonger jusqu'en 1989 l'obligation pour la petite entreprise et à assurer des taux d'intérêt fixes pour une période variant d'un à cinq ans. Bref, les choses prennent forme petit à petit et les perspectives d'avenir sont meilleures. C'est dommage que nous ayons perdu des agriculteurs. Je ne veux pas qu'ils oublient un seul instant que l'inflation qu'on nous a infligée nuit à ceux-là mêmes que les Néo-démocrates et les libéraux voulaient protéger. On ne protège pas les personnes âgées en leur infligeant l'inflation qui réduit leur pension de 25 p. 100. Est-ce une façon de les protéger? Ils nous font confiance, nous leurs représentants élus. Ils doivent pouvoir nous faire confiance. Car nous n'allons pas relancer l'inflation et je ne veux pas qu'ils oublient qui leur a infligé ce fléau la dernière fois.

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations?

M. Boudria: Monsieur le Président, les propos du député me semblent assez intéressants. D'une part, il favorise la déréglementation. De l'autre, il vante les avantages de la gestion de l'offre. Il réclame un programme de stabilisation de la viande rouge tout en affirmant que le fédéral devrait s'abstenir d'imposer quoi que ce soit aux provinces. Il déplore que des agriculteurs doivent abandonner leur terre et pourtant il est d'avis que les producteurs de viande rouge devraient être tous dans sa circonscription et pas un dans la mienne. Je ne vois pas beaucoup de logique dans ses propos.

De même, comment le député peut-il affirmer que le gouvernement précédent n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux agriculteurs? Le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont annoncé que les programmes laitiers seraient réduits de 6.2 millions, que les activités du ministère seraient soumises à une compression de 9.4 millions et que Canagrex se verra amputée de 6.6 millions. Il aurait pu s'agir d'un instrument très utile pour la commercialisation de nos denrées agricoles. Le gouvernement reporte à plus tard un investissement de 4.9 millions de dollars dans les laboratoires d'essais et les installations de recherche que l'on doit construire à Trois-Rivières, au Québec, et à Victoriaville. Autant d'initiatives de la part d'un gouvernement qui prétend qu'il va s'occuper davantage de l'agriculture. Comment peut-il s'en occuper lorsqu'il refuse d'investir les fonds nécessaires?

Dans le même document, nous constatons que des coupures de 32.3 millions sont prévues dans les services agricoles. Selon le document, des droits sont actuellement imposés pour des services comme l'inspection alimentaire, l'assurance de la qualité des produits agricoles et ainsi de suite, et ces derniers vont augmenter. J'ai du mal à comprendre que le gouvernement puisse effectuer des coupures dans le secteur agricole tout en prétendant s'intéresser de près à l'agriculture. Dans la région d'où je viens, on ne se contente pas de beaux discours, mais on joint le geste à la parole.

M. Thacker: Monsieur le Président, mon ami d'en face a tenu des propos assez intéressants. Je ne pense pas avoir dit que j'étais en faveur du principe de la gestion de l'offre. Je préconise de permettre aux différents groupes de producteurs agricoles de prendre cette décision en fonction des circonstances propres à leur secteur. La différence entre le parti au pouvoir et celui du député, c'est que lorsque ce dernier formait le gouvernement, il cherchait à imposer le principe de la gestion de l'offre à tous les groupes de producteurs comme solution à tous les problèmes. Voilà la solution que proposait l'ancien ministre de l'Agriculture.

M. Boudria: Ce n'est pas vrai.

M. Thacker: Si absolument. Si vous voulez le vérifier, vous constaterez que c'est vrai. Prenons l'élevage du bœuf. Pendant des années, il a refusé à ce secteur un programme de stabilisation acceptable. La seule solution valable à ses yeux était la gestion de l'offre. Il savait très bien que si l'on adoptait ce principe pour l'élevage du bœuf, cela aurait pour effet de fermer les frontières avec les États-Unis, ce qui était contraire à nos intérêts. A la fin de l'année, notre balance commerciale avec les États-Unis accuse toujours un excédent au titre du bœuf.

Il y a des coupures, et c'est une tragédie. Cependant, il est un problème encore plus tragique. Si nous ne réussissons pas à mieux gérer nos finances, les deniers fiscaux serviront de plus en plus à rembourser la dette. Je voudrais que le député de

Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) comprenne la situation. En 1974, il y a dix ans, 16.6 p. 100 de nos recettes servaient au paiement de la dette. Dix ans plus tard, ce chiffre est supérieur à 46 p. 100. Autrement dit, une proportion de plus en plus forte de deniers publics sert à financer la dette. L'argent des impôts provient du travail assidu de nos électeurs. Ce sont les mineurs qui attrapent des cancers au poumon qui nous le donnent. L'intérêt sur cette dette profite à des personnes qui ont déjà assez d'argent pour pouvoir le prêter au gouvernement et rester assis à ne rien faire tout en s'enrichissant.

Regardons ce qui se passe dans le tiers monde. Au sommet, un tout petit nombre de gens sont fabuleusement riches, alors que la masse n'a rien. Cela résulte de l'inflation. Ce sont les politiques du gouvernement libéral qui ont amené l'inflation dans ce pays.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député. J'ai devant moi une lettre d'un de mes électeurs, un certain M. Deptuck de la 15e avenue est, à Vancouver. Cet électeur m'écrit pour me dire que le prix de son essence vient d'augmenter de 2c. le litre, son téléphone a augmenté de 15 p. 100, la compagnie d'électricité va lui imposer une nouvelle augmentation, ses impôts sur le revenu vont augmenter en juillet en même temps qu'on lui a annoncé qu'il ne recevrait plus la déduction uniforme de $100 pour les frais médicaux, alors que, par ailleurs, il n'a pas eu d'augmentation depuis deux ans et ne travaille plus que trois jours par semaine.

• (1540)

Ai-je bien entendu, lorsque le député a dit qu'il voulait éviter toute recrudescence de l'inflation, ajoutant en même temps il était en faveur d'une augmentation du prix des denrées alimentaires? A-t-il dit que l'électeur dont je viens de parler devrait payer davantage pour sa nourriture? L'ai-je bien entendu?

Deuxièmement, ai-je bien entendu le député lorsqu'il a dit que l'objectif qu'il proposait, c'est que les gens se chargent eux-mêmes de s'assurer des revenus à la retraite? Jusqu'où mène-t-il cette logique? Applique-t-il le même raisonnement à l'assurance-maladie, à l'assurance-chômage, aux allocations familiales? En d'autres termes, est-ce que son objectif est l'abolition totale de l'assistance sociale d'État et de tous les autres régimes? Après tout, Winston Churchill, un conservateur si je ne m'abuse, n'a-t-il pas dit qu'on peut offrir plus à tous, lorsque chacun contribue davantage à l'œuvre commune?

Enfin, je voudrais poser une autre question au député qui, à mon avis, est quelqu'un de bien. Pourquoi s'en prend-il ainsi aux députés néo-démocrates? Ce n'est pas nous qui formions l'ancien gouvernement, mais les libéraux. Nous n'avons pas souscrit au Programme énergétique national, contrairement à ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lorsqu'il était à Vancouver. Le Nouveau parti démocratique est au pouvoir dans une seule province. Les conservateurs dirigent tous les autres gouvernements. Pourquoi s'en prennent-ils à nous? J'aimerais que le député me réponde.

Le président suppléant (M. Charest): Je tiens à rappeler au député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) qu'il reste environ une minute à la période des questions et des commentaires.

M. Thacker: Monsieur le Président, je vais d'abord parler de la lettre de M. Deptuck, car elle embrasse toute la question. Jamais des citadins, pas même chômeurs, ne m'ont pris à partie. Ce n'est pas difficile de leur démontrer que si on laisse tomber les milieux agricoles, si on détruit les exploitations familiales, M. Deptuck et ses semblables devront payer leurs aliments trois ou quatre fois plus cher. Il n'y a qu'à voir les pays socialistes dirigés par des gouvernements qui partagent les principes du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) pour s'en rendre compte. Dans ces pays, non seulement les gens paient leur nourriture plus cher, mais ils sont obligés de faire la queue des heures durant pour s'en procurer. Lorsqu'ils émigrent dans notre pays, ils sont stupéfaits de voir la quantité de nourriture que nos agriculteurs produisent.

En ce qui concerne les pensions, qu'a-t-on fait pour mettre à l'abri de l'inflation les vieillards et tous ceux qui participent au Régime de pensions du Canada ou à un régime de pension privé? Ces gens ont travaillé pendant 20 ans pour recevoir des prestations de $800 par mois. Moins de dix ans plus tard, leurs prestations ne valent plus que $300 par mois. Nous n'avons pas aidé ces gens en ravivant l'inflation.

Je prétends que l'inflation était attribuable à la politique du gouvernement fédéral. Nous devions payer davantage pour l'énergie. Si le très hon. député de Yellowhead avait conservé le pouvoir et si les députés de NPD ne s'étaient pas liés de façon illicite avec les libéraux pour faire tomber le gouvernement du très hon. député de Yellowhead, M. Deptuck aurait un emploi aujourd'hui et il n'aurait pas à souffrir d'une inflation aussi élevée. Son régime de pension ne serait pas en danger.

Le président suppléant (M. Charest): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir pour moi de souscrire aujourd'hui à la motion qui a été présentée par le Nouveau parti démocratique au sujet de la situation très critique dans laquelle se trouvent les producteurs canadiens de denrées. Je voudrais lire rapidement la motion en question. Au commencement du débat d'aujourd'hui, nous n'y avons tout simplement pas prêté attention car nous l'avions déjà lue dans le *Feuilleton*. Elle se lit comme suit:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à prendre sur-le-champ des mesures pour répondre aux besoins financiers des agriculteurs du Canada en
>
> 1) imposant un moratoire sur les procédures de faillite et de forclusion;
>
> 2) établissant un organisme d'examen de la dette qui agira comme tierce partie neutre entre l'emprunteur et le prêteur et aura le pouvoir de modifier les échéanciers de remboursement et de réduire l'intérêt accumulé; et
>
> 3) donnant à la Société du crédit agricole un mandat clair qui lui permettra d'accorder aux agriculteurs des prêts viables à faible taux d'intérêt par le biais des obligations agricoles ou autrement, y compris le financement nécessaire au fonctionnement au cours des cinq premières années du prêt
>
> et en outre à mettre en œuvre une politique sur les revenus agricoles fondée sur la garantie des coûts de production pour les produits agricoles utilisés au Canada afin d'assurer la parité des prix aux agriculteurs canadiens.

Nous avons jugé bon de réserver un jour de débat, pas tellement pour critiquer violemment les gouvernements provinciaux et fédéraux prédécents, ni pour insister lourdement sur la nature du problème, mais surtout pour trouver un moyen de résoudre les problèmes très pénibles qui se posent aux producteurs de denrées alimentaires de ce pays.

Monsieur le Président, nous essayons en fait de savoir si les producteurs de denrées alimentaires du Canada seront des agriculteurs ou des éleveurs dirigeant d'une exploitation familiale ou une entreprise agro-commerciale. Il faut faire un choix entre la société agricole et l'exploitation familiale. Si le gouvernement n'agit pas rapidement, nous continuerons à considérer l'avènement progressif des grosses entreprises agro-commerciales comme principal moyen de production des denrées alimentaires.

Je viens du centre de la Colombie-Britannique. Il y a littéralement des centaines et des centaines de gros et de petits élevages bovins. Presque toutes les semaines, j'apprends qu'une famille, souvent de jeunes, constate que les banques entament des procédures de forclusion. On nomme un liquidateur qui se rend sur place, on change les cadenas, on emmène les machines et on vend le bétail. Un jeune couple dont la famille était propriétaire d'un ranch depuis deux ou trois générations cesse ainsi de faire de l'élevage tout à coup et n'a d'autres ressources que de compter sur les chèques de bien-être de l'État. Ce genre de choses se produit tous les jours dans ma circonscription, et je suis convaincu qu'il en va de même dans la plupart des circonscriptions rurales ou semi-rurales de notre pays.

Il est important de souligner que la majorité de ces faillites ne sont pas dues à la mauvaise gestion des exploitants. Elles sont le résultat de coûts d'exploitation élevés et de la politique adoptée par l'ancien gouvernement libéral et par le gouvernement conservateur actuel en matière de taux d'intérêt. Quand un agriculteur doit verser des mensualités à la Société du crédit agricole ou à une autre des grandes institutions de prêt en payant un intérêt de 15 p. 100, 16 p. 100, voire 17 p. 100, il lui est impossible de rentabiliser son exploitation en continuant à produire des aliments.

Il est important de se rendre compte que le problème actuel des producteurs agricoles a été créé dans une large mesure par les gouvernements. Par conséquent, un grand nombre de ces problèmes pourraient être réglés si le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux prenaient certaines mesures. A mon avis, nous avons l'occasion et même le devoir de proposer des solutions que nous jugeons appropriées pour résoudre ces problèmes.

Je voudrais dans les prochaines minutes replacer la situation dans son contexte pour souligner sa gravité, et expliquer pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique ont demandé qu'on consacre une journée entière à l'étude de solutions permettant de surmonter cette crise latente. La Société du crédit agricole nous a appris très récemment qu'environ une ferme sur cinq éprouvait de graves difficultés financières, ce qui représente quelque 40,000 exploitations. On parle de graves difficultés financières quand les paiements d'intérêt équivalent à plus de 40 p. 100 du chiffre d'affaires ou quand la valeur nette d'une exploitation est inférieure à 15 p. 100 de son actif. Je m'inquiète tout particulièrement, moi, député de la Colombie-Britannique, quand je constate que c'est dans cette province qu'il y a le plus fort pourcentage de producteurs de denrées alimentaires qui sont dans de très grosses difficultés financières.

• (1550)

Le rapport de la Société du crédit agricole ajoute que 1,700 agriculteurs sont voués à un échec inévitable, ou bien cette année ou bien dans les premiers mois de 1985. Je répète que de façon générale ce n'est pas la faute des agriculteurs, mais la conséquence des frais de production élevés et d'une politique de taux d'intérêt qui exclut à toutes fins pratiques la réussite dans ces conditions.

Il est important de reconnaître qu'il s'agit principalement de jeunes agriculteurs et éleveurs, qui ont peut-être démarré au début des années 70. Ce sont eux qui sont en difficulté aujourd'hui. Le nombre des faillites agricoles jusqu'à octobre de cette année s'élevait à 465, en augmentation de 19 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Et quand on parle des centaines et des centaines de faillites agricoles chaque année, ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Pour chaque faillite agricole, il y a environ six agriculteurs qui renoncent tout simplement. Ils liquident tout bonnement leur exploitation. Bien sûr, les grands bénéficiaires, ce sont habituellement les banques. Elles possèdent maintenant bon nombre de nos exploitations agricoles.

L'endettement total des agriculteurs canadiens dépasse les 21 milliards de dollars. C'est un milliard de plus que l'an dernier. Entre-temps, depuis quatre ans, la valeur de la participation des agriculteurs dans leur exploitation a baissé de plus de quatre milliards. Pour savoir à quel point la situation est grave, il importe de faire la comparaison avec la décennie précédente, par exemple. Si on compare 1984 à 1974, on constate qu'en 1974 le revenu net agricole représentait environ 3.4 milliards au Canada. En 1984, donc dix ans après—et compte tenu des ravages de l'inflation dont nous a parlé l'orateur précédent—on aurait pu supposer que le revenu net agricole aurait été largement supérieur à ces 3.4 milliards. Pourtant, en 1984, le revenu net agricole se situe encore à 3.4 milliards de dollars environ. En d'autres termes, la coupure nette qui s'est opérée sur les revenus agricoles avoisine les 300 p. 100. Aujourd'hui, les agriculteurs touchent un revenu net agricole qui est d'environ le tiers de ce qu'il était en 1974.

Ces dernières années l'investissement agricole moyen a diminué, alors que la dette moyenne par exploitation augmentait considérablement. Les investissements ont fléchi, les dettes augmentées. Il y a lieu d'observer que la dette moyenne a augmenté de 16 p. 100 sur l'ensemble du pays au cours des trois dernières années. Il faut également considérer l'investissement relatif par exploitation. En 1981 la Colombie-Britannique avait un investissement moyen par exploitation supérieur de 56 p. 100 à la moyenne nationale. Il y avait donc d'énormes capitaux investis dans les unités de production alimentaire en Colombie-Britannique. En 1984, ce n'était plus 56, mais 3 p. 100 seulement de plus que la moyenne nationale. Ce qui se passe dans l'agriculture de cette province saute aux yeux: c'est un véritable désastre.

On pourrait parler longuement des problèmes très difficiles des producteurs canadiens de denrées alimentaires. Mais il est plus important de chercher des solutions. J'ai écouté attentivement les orateurs du parti libéral qui ont parlé aujourd'hui. Ils ont exposé certaines idées sur ce qu'il pourrait y avoir lieu de faire pour résoudre certains de ces problèmes, mais il ne faut pas oublier de rappeler à ces libéraux que le printemps dernier, le gouvernement libéral a présenté deux projets de loi. Il y avait d'abord le projet de loi C-653, tendant à modifier la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers. En deux mots, ce texte cherchait à faire intervenir un tiers comme négociateur en cas de différend entre emprunteur et créancier.

Il a été étouffé au comité par les libéraux aussi bien que par les conservateurs. Un autre projet de loi a été présenté, le C-17, tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Encore une fois, on l'a laissé s'éteindre au *Feuilleton.* Quand les libéraux nous disent qu'ils ont des idées et des suggestions formidables, il faut leur demander ce qu'ils ont fait ces dix ou quinze dernières années. Pourquoi n'ont-ils pas présenté ces suggestions?

Il y a des mesures qu'on pourrait prendre. Comme l'indique notre motion, il faudrait imposer immédiatement un moratoire sur toutes les saisies d'exploitations. Une initiative en ce sens a été prise par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), pour laquelle je l'applaudis, le gouvernement ayant des relations étroites avec la Société du crédit agricole. Cependant, il faut reconnaître que le moratoire n'aura d'effet que jusqu'au 15 janvier 1985. Il est évident que ce moratoire doit rester en vigueur jusqu'au moment où le gouvernement nous dira ce qu'il adviendra des autres programmes d'aide qu'il est susceptible d'adopter. Nous devrions imposer un moratoire à tous les établissements financiers. Après tout, la preuve est faite que si tant de jeunes producteurs se sont trouvés dans le pétrin, c'est en partie parce que les banques canadiennes leur ont jeté de l'argent à la pelle. Elles les ont incités à agrandir leurs exploitations, leurs conseillers agricoles affirmant aux jeunes agriculteurs que les liquidités qu'ils pouvaient espérer toucher leur permettaient d'emprunter des sommes considérables. Ceux-ci se voyaient offrir de l'argent. Mais que s'est-il passé? Partout au Canada les banques ont saisi les biens des jeunes producteurs agricoles. Ce sont ces mêmes banques qui imposent les taux d'intérêt réels les plus élevés du monde occidental industrialisé. Elles constituent également le système bancaire national le plus rentable au monde.

Le Parlement canadien aurait tout lieu d'inviter les banques nationales à participer à un moratoire qui durera tant que le gouvernement n'aura pas instauré de programmes de soutien financier. Il n'est pas injustifié de l'espérer ni de le demander. Comme l'a dit le ministre de l'Agriculture, cela nécessiterait une mesure législative. Je suis persuadé que les députés des deux côtés de la Chambre adopteraient avec plaisir pareille loi.

Bien entendu, nous devons reconsidérer toute la question des programmes de stabilisation. Nous avons entendu nos électeurs, de même que des députés à la Chambre, se plaindre de la concurrence dans le secteur de la viande rouge, alors que le bœuf irlandais est subventionné à raison de 45c. la livre. Il est évident que les producteurs de bœuf canadiens s'en trouvent dépassés. Partout dans le monde, les pays encouragent l'exportation de leurs produits alimentaires et soutiennent de quelque façon leurs industries. Mais le Canada applique encore une politique surannée qui prône les vertus de la libre entreprise. Les seuls à intervenir dans ce domaine ne sont plus que certains secteurs de l'industrie alimentaire canadienne. Nous ne pouvons pas gagner sur les deux tableaux. Le gouvernement ne veut pas imposer de quotas aux importations subventionnées de bœuf irlandais, exiger des droits compensatoires ou encore proposer un programme de restrictions volontaire des importations. Il est temps que les producteurs agricoles s'aperçoivent qu'il est nécessaire d'avoir des programmes de stabilisation fondés sur les frais de production essentiels. Nous aurions du mal à trouver de nombreux secteurs de l'économie canadienne où le prix de vente est inférieur au prix de revient. Cependant, telle est la situation dans le cas de la plupart de nos produits agricoles. Le temps est venu, monsieur le Président, pour le gouvernement de prendre au sérieux ce besoin de programmes de stabilisation.

• (1600)

Je voudrais aussi parler de l'action qui s'impose du côté des obligations agricoles. Nous en examinons l'idée depuis maintenant bien des mois. L'étude en a même été confiée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui l'a terminée. Nous avons pu nous rendre compte qu'en effet, il serait fort avantageux pour les producteurs alimentaires que le gouvernement puisse mettre en circulation des obligations agricoles qui rapporteraient à un investisseur un rendement de 6 ou 7 p. 100 qui, joint à un crédit d'impôt, pourrait se comparer à celui des marchés financiers libres. Nous créerions ainsi, monsieur le Président, une vaste réserve de fonds, au coût de 6 ou 7 p. 100, que la Société du crédit agricole pourrait prêter à 7 ou 8 p. 100. Pareil loyer de l'argent ne rendrait pas seulement possible aux jeunes de retourner en agriculture, mais pourrait aussi mettre les producteurs alimentaires actuels sur la voie de la prospérité par les temps difficiles qui courent.

Pour ce qui est du moratoire sur les poursuites en matière de forculsion intentées par la Société du crédit agricole ou les établissements de prêt ordinaires, il faudrait qu'un organisme d'examen de la dette agisse comme tierce partie et, en vertu d'une loi du Parlement, comme arbitre dans les cas de litige entre l'emprunteur et le prêteur, et qu'il ait le pouvoir de prolonger la période de remboursement. Il pourrait décider dans certains cas que la banque ou l'établissement de prêt doit se résigner à perdre un peu. Après tout, comme d'autres intervenants l'ont fait remarquer, nous sommes bien prêts à effacer les dettes de certaines grandes sociétés. Il est temps que nous fassions de même pour les producteurs alimentaires.

L'important, c'est qu'il existe des solutions et des réponses dont un grand nombre ont été présentées aujourd'hui. Si le gouvernement se préoccupe de la rentabilité des exploitations familiales agricoles ou d'élevage et s'il est décidé à agir pour venir en aide au milieu agricole, il a le choix d'une vaste gamme d'initiatives. La plupart de ces initiatives ont été présentées aujourd'hui, et la première devrait être de chercher par une loi du Parlement à imposer un moratoire sur les procédures de forclusion contre ces exploitations.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai trouvé les observations des représentants du Nouveau parti démocratique fort intéressantes, surtout en ce qui concerne la partie de la motion qui porte sur les obligations agricoles. Je représente une circonscription urbaine. Je ne prétends pas connaître grand-chose en agriculture ou au sujet des obligations agricoles, mais une partie de ma circonscription est représentée par le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, ce qui veut dire que nous avons tout de même quelques rapports avec le secteur agricole. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations au sujet des obligations agricoles et de la notion voulant qu'on essaie d'encourager les investisseurs d'autres secteurs de l'économie à investir dans des exploitations agricoles en leur offrant un encouragement fiscal. Si j'ai bien compris, il y aurait d'abord un taux d'intérêt plus faible et le gouvernement accorderait ensuite une

exemption fiscale pour attirer les investisseurs. Un tel système me semble tout à fait sensé et je suis certain que bien d'autres partagent mon avis.

Je voudrais savoir ce que pense le Nouveau parti démocratique de deux aspects de cette question. Le député pourrait peut-être me dire s'il croit qu'un tel système créerait une autre échappatoire fiscale, ce à quoi le Nouveau parti démocratique s'oppose depuis bien des années. Autrement dit, est-ce que cela ne voudrait pas dire que les riches pourraient placer leur argent et obtenir un allègement fiscal en retour, ce qui leur éviterait d'avoir à payer des impôts, ou du moins autant d'impôt qu'ils n'en paieraient autrement?

Deuxièmement, si, en plus du principe de l'obligation agricole, nous adoptons la notion d'un impôt minimal pour les riches, est-ce que cela ne dissuaderait pas les gens d'investir dans des obligations agricoles et est-ce que cela ne réduirait pas l'utilité des obligations agricoles pour ce qui est d'aider les agriculteurs?

M. Riis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Dans son exposé économique, le gouvernement a dit qu'il voulait examiner la possibilité de mettre sur pied un système d'obligations agricoles. Il créera un comité, sous peu, j'espère, pour examiner toutes les façons d'instaurer un tel système. Il existe divers genres d'obligations agricoles dans d'autres pays et nous en avons aussi besoin au Canada.

Pour ce qui est de la contradiction que cela représente par rapport à la position adoptée par le Nouveau parti démocratique relativement au régime fiscal, nous avons toujours été convaincus que certains encouragements fiscaux sont tout à fait justifiés. De fait, bon nombre des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu sont très utiles aux Canadiens, par exemple celles qui favorisent la construction domiciliaire, les agriculteurs, les pêcheurs, et ainsi de suite. Notre parti affirme qu'il existe des centaines d'échappatoires fiscales et que personne n'a vraiment examiné qui en profitait récemment. Nous disons simplement que bon nombre de ces échappatoires ne sont pas généralement avantageuses pour le pays. De fait, elles entraînent souvent une perte nette pour le Canada. Elles ne favorisent pas la création d'emplois ou l'expansion économique. Si ces encouragements fiscaux doivent nous coûter des centaines de millions, sinon des milliards de dollars chaque année en manque à gagner il n'est pas insensé de vouloir savoir exactement qui en profite et dans quelle mesure, pour que nous puissions déterminer si tel ou tel avantage fiscal est vraiment utile au Canada.

Pour répondre précisément au député, je dirai qu'à notre avis l'idée d'un impôt minimum et celle d'un programme de stimulants visant à créer une caisse de capitaux à faible taux d'intérêt destinés à l'agriculture ne sont pas incompatibles. Il y a place pour les deux. Nous sommes persuadés néanmoins que dans un régime fiscal axé sur l'autocotisation—et c'est une réalité qu'en tant que députés nous ne devons pas perdre de vue—nous devons faire en sorte de récupérer les milliards de dollars qui circulent à l'heure actuelle dans l'économie parallèle. Nous devons nous doter d'une fiscalité que nos concitoyens tiennent pour juste et équitable.

Tout ce que nous disons, c'est que notre fiscalité échappe à tout contrôle, quand on constate que, année après année, des contribuables qui touchent entre $500,000 et un million de dollars, ou encore de grandes entreprises qui font d'énormes profits ne paient pas un cent d'impôt sur le revenu. Je ne crois pas qu'il y ait un seul fiscaliste ou comptable au Canada qui ne soit d'accord avec moi là-dessus.

M. Pietz: Le député a exprimé la sympathie bien sincère qu'il éprouve à l'endroit des agriculteurs de notre pays, et tout particulièrement à l'endroit des exploitants de fermes familiales en raisin des difficultés qu'ils éprouvent. Au cours de la campagne électorale, le chef de notre parti, devenu depuis premier ministre du Canada (M. Mulroney), avait promis, lors d'un séjour dans la péninsule du Niagara, qu'il viendrait en aide aux producteurs de raisin qui éprouvent cette année de sérieux ennuis à cause d'un excédent de production. L'honorable Dennis Timbrell, ministre de l'Agriculture du gouvernement ontarien, s'était engagé dans le même sens. Il avait promis une aide provinciale. Or, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral serait fidèle à sa promesse et qu'il a déjà conclu un accord avec la province d'Ontario pour acheter l'excédent de production de raisin.

Les producteurs de raisin de ma circonscription, à qui j'ai rendu visite au cours de la fin de semaine dernière, étaient enchantés de cette décision. Sans cette aide, du fait de l'absence de débouchés, de nombreux producteurs seraient ruinés. La viticulture est une importante activité agricole au Canada et notamment dans ma circonscription de la péninsule du Niagara. Je me réjouis que le gouvernement ait tenu sa promesse. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) n'admet-il pas que le gouvernement a tenu la promesse qu'il avait faite aux producteurs de raisins? Et pourrait-il nous dire, lui qui se fait tant de souci à propos du sort des petits agriculteurs, pourquoi il ne rend pas hommage au nouveau gouvernement pour les efforts qu'il a déployés en faveur des producteurs de raisin qui, presque sans exception, exploitent de petites entreprises familiales?

• (1610)

M. Riis: Monsieur le Président, je suis content que le député soulève cette question, car elle est importante. Je n'hésite pas à reconnaître que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a effectivement aidé les agriculteurs du pays en intervenant auprès de la Société du crédit agricole. En fait, il a pris des mesures pour aider des agriculteurs en difficulté dans différentes régions, et le député en a nommé une.

Je tiens à faire remarquer qu'avant que je prenne la parole, un député conservateur a longuement insisté sur les mauvais côtés de l'interventionnisme dans le domaine de l'agriculture. Il défend le mythe de la libre entreprise. J'avoue être content d'entendre ce député dire que, Dieu merci, il y a eu une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs de la péninsule du Niagara. Le NPD a toujours fait valoir les avantages et la valeur d'une économie mixte en reconnaissant que l'entreprise privée avait un rôle à jouer de même que le gouvernement. Je pense que le député a parfaitement bien expliqué qu'il fallait un équilibre entre les deux et je l'en remercie.

Les subsides

Mme Mitchell: Monsieur le Président, comme mon collègue est urbaniste, je voudrais savoir si, à son avis, les serres urbaines peuvent occuper une place dans l'agriculture de demain. Cela intéresse énormément certaines localités de ma circonscription et je me demande s'il a une opinion là-dessus.

M. Riis: Monsieur le Président, l'agriculture urbaine est, de toute évidence, une industrie de croissance comme l'aquiculture et toute une variété de nouvelles méthodes de production alimentaire. Nous continuons néanmoins à produire la majeure partie de nos aliments de la façon traditionnelle, comme nous le faisions il y a 3,000 ans. Il y aurait de nombreuses initiatives à prendre et l'agriculture urbaine en fait certainement partie.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). Je représente une circonscription urbaine. Je crois donc important que mes collègues dans la même situation et moi-même présentions nos opinions pour démontrer que non seulement les députés des régions rurales, mais, en fait, tous les députés ministériels appuient le gouvernement et les mesures qu'il prend.

L'économie de l'Alberta repose sur trois choses: l'agriculture, l'énergie et le transport. Les deux industries primaires, l'agriculture et l'énergie, sont importantes non seulement pour les localités agricoles et rurales, mais également pour les localités urbaines et les citadins que je représente. J'ai une certaine expérience de la vie rurale et de la vie agricole, car j'ai été élevé dans une région rurale de l'Alberta. Jusqu'à l'âge de 18 ans, j'ai vécu dans une région que représente maintenant le ministre des Transports (M. Mazankowski). Je dois dire qu'au cours des années, la façon dont ce dernier a mené sa carrière m'a beaucoup inspiré, et j'espère seulement que la mienne sera aussi longue et qu'aux prochaines élections je pourrai obtenir une majorité aussi importante que la sienne.

Mon parti a toujours bien compris combien il était important de veiller à ce que le secteur de l'agro-alimentaire demeure vigoureux et dynamique. En fait, une bonne partie des lois et des institutions agricoles créées par le gouvernement fédéral l'ont été sous des régimes conservateurs. Dès l'époque où le très honorable John Diefenbaker et des ministres comme mon collègue le député de Qu'Appelle-Moose Moutain (M. Hamilton) étaient au gouvernement, les habitants de l'Ouest, en fait les fermiers et les agriculteurs d'un peu partout au Canada, ont compris que c'est le parti progressiste conservateur qui représente leurs intérêts. C'est ce qui explique en bonne partie que nous ayons connu maints succès électoraux des années durant, et cela, en dépit des tendances politiques. La Commission canadienne du blé, la Société du crédit agricole, l'assurance-récolte, la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies témoignent clairement de l'intérêt que nous portons au secteur agricole canadien. Ce sont là des exemples des mesures que notre parti a préconisées au fil des ans pour répondre aux besoins de la collectivité agricole.

Je tiens toutefois à préciser, monsieur le Président, que ces institutions, organismes et mesures législatives ne sont que des mécanismes de soutien. Nous n'avons jamais voulu en faire des instruments pour priver l'agriculteur de sa liberté et lui enlever le mérite de son succès. Étant lui-même agriculteur, le député de Humboldt-Lake Centre connaît les dures réalités de la vie agricole. Il sait que les agriculteurs doivent se montrer très prudents, faire preuve de frugalité, travailler laborieusement et vivre à la mesure de leurs moyens, étant donné la faible marge de manœuvre dont ils disposent, les faibles bénéfices que leur rapporte leur capital et les dangers énormes qu'ils courent tant à cause des risques naturels que des forces du marché qui peuvent jouer contre eux.

Le marché n'est pas moins menaçant pour l'agriculteur que les inondations, la sécheresse ou le gel. Toute famille agricole doit assumer la grande responsabilité d'affronter du mieux possible les risques. Cela, les agriculteurs le comprennent. Ils savent qu'ils ne sauraient échapper aux dures réalités ni aux conséquences d'une mauvaise gestion de leurs affaires. En quelques mots, ils doivent assumer leurs responsabilités, prendre des risques et en supporter les conséquences. C'est ainsi que les entrepreneurs indépendants doivent considérer leur entreprise.

Mais le gouvernement fédéral sait bien que les entreprises agricoles comportent des impondérables qui leur sont propres. Il faut donc qu'il adopte des programmes spéciaux pour ces entreprises puisqu'elles sont à la merci du temps, de la politique internationale et des forces économiques, sans compter que leur taux de rendement sur le capital investi a toujours été faible. Ces programmes ne visent pas à garantir un gagne-pain à tous les agriculteurs, mais à leur assurer un climat économique qui leur permet de prospérer et également à garantir aux consommateurs canadiens une source sûre de denrées alimentaires de haute qualité à des prix raisonnables. En soutenant l'agriculture, le gouvernement lui permet de contribuer davantage à l'économie nationale, notamment en favorisant notre balance commerciale.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté toute une série de programmes pour soutenir l'agriculture. Le fédéral dépense près de 2 milliards de dollars par année dans ce domaine. Grosso modo, cette somme comprend par année 60 millions de dollars en paiements de stabilisation, 300 millions de dollars en subventions à l'industrie laitière, 140 millions au titre de la participation fédérale à l'assurance-récolte, 250 millions de dollars pour commanditer la recherche agricole, 220 millions pour l'inspection et la réglementation, 650 millions au titre de la subvention du Nid-de-Corbeau et 110 millions dans le cadre du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Sans compter les nombreux programmes visant à conquérir de nouveaux marchés, y compris notamment les programmes de paiements anticipés qui représentent environ 450 millions de dollars d'avances au comptant sans intérêt consenties aux agriculteurs. Il y a également les subventions au transport de marchandises dans les régions victimes de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles et dans les zones qui manquent d'aliments de provende. Il y a également les accords en matière de subventions agricoles que nous encourageons pour trouver des débouchés, perfectionner la technologie et valoriser les ressources naturelles et perfectionner la main-d'œuvre dans le domaine agricole. Ces programmes, qui ont été conçus de concert avec les provinces, sont établis sur mesure pour tirer le meilleur parti possible de notre agriculture.

Grâce à la Société du crédit agricole, monsieur le Président, le gouvernement consent des prêts à des milliers de jeunes agriculteurs et de débutants qui n'ont pas suffisamment de garanties financières pour pouvoir contracter des emprunts auprès des établissements de prêts commerciaux. Je répète que j'ai grandi dans une région rurale. En fait, j'y serais peut-être resté. Toutefois, tous les députés savent qu'à moins que l'on puisse reprendre l'exploitation familiale ou que l'on ait une fortune personnelle, il est pratiquement impossible aujourd'hui d'acquérir une exploitation agricole. Par conséquent, j'ai émigré à la ville et je suis devenu comptable agréé. Toutefois, j'espère toujours être en mesure, un jour, de retourner à la vie agricole dans une localité rurale. Si nous pouvons redresser la situation au cours des prochaines années, je serai peut-être en mesure de réaliser cet objectif. Je me rends compte, bien entendu, que les exigenes de l'agriculture étant ce qu'elles sont, il ne me faudra pas attendre trop longtemps. Je dois faire le saut pendant que je suis encore assez jeune, mais j'en conserve l'espoir.

• (1620)

Au cours des dernières années, face aux difficultés financières résultant des taux d'intérêt élevés, plusieurs programmes spéciaux ont été présentés, notamment des obligations pour la petite entreprise, des obligations de développement des petites entreprises, et le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. Plus récemment, le gouvernement a imposé un moratoire sur les mesures de saisie de la Société du crédit agricole pour nous donner le temps de créer des programmes de crédit innovateurs pour les agriculteurs.

La motion demande en partie un moratoire sur les procédures de faillite et de saisie. Il faut se souvenir qu'une telle mesure doit être vue avec une certaine dose de scepticisme, étant donné qu'un moratoire réduit la disponibilité du crédit pour les agriculteurs qui sont actuellement dans une bonne position et en mesure de financer leurs dettes et même de faire de nouveaux emprunts. Nous ne voudrions pas tarir les sources de financement disponibles pour les agriculteurs en imposant un moratoire sur les dettes. Toute initiative en ce sens doit donc être prise avec prudence. Néanmoins, monsieur le Président, le ministre a imposé un moratoire temporaire jusqu'au 15 janvier de l'année prochaine pour donner le temps au nouveau gouvernement d'étudier les problèmes des agriculteurs. Nous avons également besoin de temps pour voir quels programmes pourraient offrir des solutions raisonnables.

Les transferts d'une génération à l'autre deviennent plus faciles. Nous avons l'intention d'adopter la proposition du gouvernement précédent et d'autoriser les agriculteurs à déduire jusqu'à $120,000 de gains imposables sur la vente de leur exploitation après le 31 décembre 1983, à condition que ces fonds soient investis dans un REER. De plus, monsieur le Président, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces à l'étude d'une vaste gamme de possibilités de crédits et d'options fiscales. Ces mesures ont été discutées lors de la réunion des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue à Toronto un peu plus tôt ce mois-ci.

Dans son exposé économique au Parlement, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que le gouvernement soumettrait prochainement un certain nombre de mesures d'imposition agricole à un comité parlementaire. On y trouve notamment l'imposition des agriculteurs à temps partiel, la question des obligations agricoles et l'imposition des gains en capital sur les terres agricoles. Le gouvernement publiera un document de travail sur ces questions et demandera au comité parlementaire de faire un rapport au plus tôt. Même si cette question n'est pas directement reliée aux finances agricoles, le ministre des Finances a également fait savoir que les agriculteurs auront droit à une déduction d'impôt sur les carburants qui, compte tenu des changements de prix, devrait se monter à environ 4.5c. le litre. Cela devrait augmenter les liquidités des agriculteurs. J'espère que les ministres provinciaux de l'Agriculture qui comparaîtront devant le comité parlementaire, à propos des obligations agricoles, manifesteront une certaine unité de vue.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest revêt une grande importance, du point de vue de la motion et des coûts de production. Le premier examen de la méthode de paiement est en cours et se terminera au début de 1985. En ce qui a trait à la méthode de paiement, je crois qu'en versant directement aux chemins de fer les subventions au titre du tarif du Nid-de-Corbeau, on fausse les prix locaux du grain, ce qui décourage l'élevage de bétail ou le conditionnement du grain à l'échelle locale. En outre, on favorise énormément les chemins de fer en ce qui a trait au transport du grain. D'autres modes de transport ou d'autres services pourraient fort bien être plus efficaces dans certains cas, mais ils sont désavantagés sur le plan des coûts à cause de la méthode actuelle de paiement.

M. Benjamin: C'est faux.

M. Dorin: C'est vrai. Selon moi, les agriculteurs sont les mieux placés pour décider comment répartir leurs ressources et, ce faisant, ce sont eux qui rendront le système de manutention et de transport du grain le plus efficace. A mon avis, les subventions devraient être versées aux producteurs, afin qu'ils aient davantage de choix.

Le ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) proposera très bientôt des amendements à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, afin de permettre la création d'un programme national tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge. Nous espérons pouvoir adopter sous peu ces mesures avec l'accord de nos vis-à-vis. Il s'agit là d'un autre exemple de la façon dont nous essayons de trouver des moyens d'offrir de meilleurs services et une aide accrue de façon plus économique.

Même un examen sommaire du programme actuel de stabilisation permet de découvrir ses lacunes. Ce n'est que bien après avoir pris leurs décisions en matière de production et de commercialisation que les agriculteurs apprennent combien ils recevront en vertu du programme. Ce retard crée une injustice. En outre, en vertu du programme actuel, les agriculteurs reçoivent souvent leurs paiements de stabilisation juste au moment où les prix du marché remontent. Les paiements ne sont pas versés au moment opportun, et cela peut également fausser les décisions relativement à la production.

Cependant, dans le cas du programme que nous entendons lancer, la participation sera volontaire et les paiements seront effectués rapidement. En outre, ce programme permettra d'offrir une aide accrue sans qu'il en coûte plus au gouvernement fédéral que le problème qu'il remplace. En bref, monsieur le Président, cette nouvelle façon d'aborder la stabilisation va dans le sens de l'objectif global de la stratégie

financière du gouvernement qui consiste à utiliser les deniers publics de façon judicieuse plutôt qu'à dépenser davantage.

En résumé, il est évident que les agriculteurs comprennent leur responsabilité fondamentale dans le succès de leur exploitation. En outre, un régime complet d'aide est déjà en place. Enfin, le gouvernement élabore de nouveaux programmes novateurs, afin d'accorder une meilleure protection et des encouragements plus efficaces aux agriculteurs, d'une façon plus économique.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation et poser une question au député et au gouvernement en général. J'ai entendu les députés aborder plusieurs questions agricoles aujourd'hui. Or, le gouvernement n'a mentionné que très brièvement le secteur vinicole. J'ai remarqué que le ministre et un autre député s'étaient targués d'avoir soi-disant sauvé le secteur vinicole cette année en achetant des surplus de raisins.

Il y a une question qui préoccupe davantage les consommateurs canadiens à cet égard. C'est le fait qu'il faut rendre les vins canadiens plus attirants pour le consommateur canadien. Je parle plus particulièrement des pratiques en vigueur à l'heure actuelle en Ontario, qui découragent assurément les consommateurs d'acheter des vins canadiens. Selon moi, en Ontario et dans d'autres provinces, on devrait pouvoir acheter des vins canadiens plus facilement que des vins importés. Je propose, par exemple, de vendre les vins canadiens dans les épiceries.

Je reconnais, monsieur le Président, que cela concerne les autorités provinciales. J'ai eu le privilège de siéger à l'Assemblée législative de l'Ontario pendant un certain nombre d'années. J'ai alors présenté un projet de loi d'initiative privée prônant la vente de vins dans les épiceries. Cette proposition n'a jamais été acceptée par le gouvernement conservateur de l'Ontario.

Le nouveau gouvernement a-t-il proposé des initiatives de ce genre au cours du dialogue qu'il est censé poursuivre avec ses homologues conservateurs des provinces? Étant donné que l'idylle entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral dure encore, il leur incombe, je crois, de bavarder familièrement de la possibilité de vendre des vins canadiens dans les épiceries. En outre, il devrait être nettement établi qu'Air Canada doit servir uniquement des vins canadiens à bord de ses appareils. Assurément, si nous voulons prouver que nous sommes fiers de ce produit agricole, nous devrions le faire par l'intermédiaire de cette institution. Le gouvernement y a-t-il songé?

● (1630)

Le député pourrait peut-être nous parler de ce très important secteur agricole? Il est très important dans certaines provinces, notamment en Ontario et en Colombie-Britannique.

M. Dorin: Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que je suis originaire de l'Alberta et qu'on n'y cultive guère la vigne. Je ne suis donc pas trop au courant de la situation dont a parlé le député. Toutefois, je crois que nous pouvons nous réjouir des remarques faites plus tôt par mon collègue, le député de Welland (M. Pietz) qui a laissé entendre que le ministre de l'Agriculture examine effectivement avec ses homologues provinciaux les diverses possibilités d'action. Apparemment, des mesures seront prises sous peu dans ce domaine. Il voudra peut-être en parler plus tard au ministre.

Le président suppléant (M. Charest): S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous reprendrons le débat.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai tenu à profiter de l'occasion, en tant que députée d'une région urbaine, de parler de l'agriculture, qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens. Comme tous les députés le savent, un emploi sur cinq dépend de l'agriculture. C'est pourquoi il ne s'agit pas simplement ici du capital des agriculteurs ou de supprimer l'impôt sur les gains en capital dans leur cas, mais cette question touche l'emploi de tous les Canadiens.

Tout comme un grand nombre de Canadiens sont directement employés comme agriculteurs ou employés de ferme, ils sont nombreux également, surtout dans ma région, la péninsule du Niagara, à travailler dans l'industrie du conditionnement alimentaire.

J'ai constaté avec plaisir la réaction rapide du gouvernement aujourd'hui à la question de mon collègue le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Non seulement il a soulevé la question de l'achat du raisin dans la région de Welland, mais il a réussi à obtenir une réponse d'un représentant du ministre. Je regrette que le député de Welland soit absent, parce que j'aurais voulu le féliciter d'avoir fait une annonce aussi rapidement, surtout grâce aux efforts déployés par le député libéral pour le compte de ses électeurs.

Comme aucun député de l'opposition ne représente la région de la péninsule du Niagara pour le moment, il incombe aux députés comme moi-même, mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell et d'autres, de s'assurer que les questions comme l'achat du raisin sont plus que de simples carottes que le parti au pouvoir n'a aucune intention de donner, mais qu'il s'agit de promesses qu'il tiendra à l'avenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais juste souligner que pour tous mes électeurs et tous les électeurs du Canada la situation et la crise dans la communauté agricole est une chose très importante, et même si on veut parler dans un sens plus global ... on parle de la nourriture au Canada ... mais il y a une question même plus globale, c'est la nourriture pour tout notre monde ... On a vu depuis quelques jours, depuis quelques semaines, et même depuis quelques années, les problèmes qui se sont créés en Éthiopie parce qu'ils n'ont pas vraiment assez de nourriture même pour manger.

[*Traduction*]

Nous avons entendu un député ministériel dire que les Canadiens ne dépensent que 16 p. 100 de leur revenu disponible pour l'alimentation. Cela comprend l'argent dépensé en frites et autres. Et pourtant, dans d'autres pays, les gens meurent de faim tous les jours. Je pense précisément à l'Éthiopie.

Le porte-parole des Affaires extérieures a signalé clairement aux Canadiens que le gouvernement actuel reconnaissait les efforts faits par son prédécesseur en vue de venir en aide aux familles éthiopiennes et ce, avant même que le reste du monde ait commencé à comprendre et à admettre l'existence de ce très grave problème de famine en Éthiopie.

Le gouvernement conviendra également, j'en suis sûr, comme l'a déjà déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), que l'ex-député de Windsor-Essex a fait des pieds et des mains pour signaler aux Canadiens l'importance d'une politique agro-alimentaire non seulement à l'échelle nationale, mais également à l'échelle mondiale. En fait, en tant que président du Conseil mondial de l'alimentation, il a attiré l'attention du monde sur le fait que les Canadiens veulent produire des aliments non seulement pour garnir leur table, mais aussi pour les gens du monde entier.

L'ancien député de Windsor-Essex comptait de nombreuses années d'expérience comme ministre de l'Agriculture ainsi que comme exploitant agricole, sans parler de son expérience dans le domaine des communications. Je pense qu'il accordait une très grande importance au développement de la politique alimentaire au Canada et à la mise sur pied par l'ancien gouvernement d'une politique favorisant les achats canadiens. Vous pouvez imaginer à quel point moi-même et beaucoup d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre avons été scandalisés et atterrés en voyant le gouvernement actuel, sous prétexte d'effacer toutes les traces des péchés commis par les libéraux, décider de l'empêcher d'accéder à des fonctions qui lui auraient permis de donner l'exemple en développant une politique alimentaire non seulement pour les Canadiens, mais pour tous les peuples de la terre.

J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) reconnaîtra un jour à la Chambre que l'annulation de la nomination de M. Eugene Whelan était une insulte pour tous les agriculteurs canadiens, et surtout pour ceux qui se sont efforcés toute leur vie d'élaborer une politique alimentaire globale pour le monde entier.

Les personnalités politiques et les parlementaires sont parfois obligés d'envisager des solutions globales. Nous devons à l'occasion faire abstraction de nos petites querelles partisanes. Si quelqu'un a su le faire dans le domaine de la politique alimentaire en essayant d'élaborer une stratégie globale pour lutter contre la famine dans le monde, c'est bien notre ancien ministre de l'Agriculture. Dans ses discussions visant à trouver une solution globale à la famine en Éthiopie, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision concernant la nomination de M. Eugene Whelan.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre la députée, mais je crois qu'il existe une règle de pertinence. Je ne vois rien dans la motion à l'étude qui concerne le bien-être ou la situation de l'ancien ministre de l'Agriculture. La motion ne parlait pas non plus de l'aide alimentaire aux pays étrangers ou de l'Éthiopie, qui sont, j'en conviens, des sujets très importants. Je me demandais donc si la députée ne pourrait pas s'efforcer de s'en tenir à la motion.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis désolée que le député comprenne si mal l'importance du commerce international pour nos agriculteurs. Il se rend compte, j'en suis sûre, que nous devons développer ces marchés en fonction d'une politique internationale, non seulement pour favoriser la croissance économique du Canada, mais aussi pour permettre aux agriculteurs canadiens de trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. Soit dit en passant, son collègue a abordé tout à l'heure la question du commerce des denrées agricoles sans qu'il n'y trouve rien à redire. Si le député prétend que le nombre actuel des faillites d'exploitations agricoles au Canada n'est pas dû au moins en partie aux difficultés que nous éprouvons à l'exportation, cela prouve qu'il ne comprend pas grand-chose à l'agriculture.

M. Benjamin: Ce n'est toujours pas le sujet de la motion.

Mme Copps: Si je ne m'abuse, la motion a trait à la situation critique dans laquelle se trouvent les agriculteurs canadiens. Si ces derniers pouvaient obtenir de nouveaux débouchés, il me semble qu'on ne se retrouverait pas aujourd'hui dans une situation ou au moins 15 p. 100 des exploitations familiales vont disparaître d'ici cinq ans, s'il faut en croire les chiffres mentionnés par un député du gouvernement tout à l'heure. Il est bien connu je crois, que mon parti et certes l'ancien ministre de l'Agriculture se sont efforcés de mettre au point des mesures qui préviendront le genre de faillites auxquelles sont présentement exposés les agriculteurs de tout le pays.

• (1640)

L'autre question dont j'aimerais traiter brièvement, compte tenu des limitations de temps, touche à la politique d'achat chez nous surtout en ce qui concerne l'industrie viticole et vinicole. Les députés savent sans doute que les vignobles luxuriants de la péninsule de Niagara ont produit certaines des meilleures récoltes de raisin qui se puissent trouver n'importe où dans le monde. A cause des pratiques limitées de commercialisation de certains gouvernements provinciaux, il a été très difficile pour les agriculteurs, les producteurs, les vignerons et les négociants en vins d'avoir pleinement accès aux marchés canadiens disposés à leur faire une place, et aux marchés internationaux.

[*Français*]

Et j'aimerais bien, monsieur le Président, suggérer, si le député de Welland (M. Pietz) qui vient d'intervenir à propos des subventions qui seraient données au niveau fédéral, je pense, pour acheter des raisins ... Je pensais aux œufs, je ne sais pour quelle raison. Pour acheter des raisins pour une fois, pour une année, ce serait bon pour les fermiers certainement.

C'est pour cette raison que mon ami le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) l'a demandé, et c'est pour cette raison que, moi, j'ai voulu intervenir à ce sujet-là.

Mais le problème global, ce n'est pas seulement d'acheter des raisins pour un hiver, pour un automne, ce serait plutôt d'«épanouir» des marchés où on peut vendre des vins canadiens, et, tel que soulevé par mon honorable ami, le député de Glengarry-Prescott-Russell, si même le gouvernement canadien, par exemple, même si les prix sont plus extrêmes, si on va la semaine prochaine dîner au restaurant parlementaire, est-ce qu'on boit toujours des vins du Canada? Est-ce qu'on boit toujours les bons vins de Kelowna ou des Chutes Niagara? Pour la plupart, on boit des vins qui viennent de l'étranger. On est en train maintenant ... On voit une grande campagne de publicité annonçant l'arrivée du beaujolais nouveau. Mais je pense que pour améliorer nos marchés canadiens, il faudrait que le gouvernement mette l'accès sur les vins canadiens aussi, pas seulement en leur laissant comme ils le font déjà dans la province de Québec ... On doit avoir le droit dans toutes les provinces du Canada de vendre la bière et le vin dans les petits marchés, la bière et le vin évidemment canadiens pour donner à nos agriculteurs la chance d'«épanouir» un peu leurs marchés.

[*Traduction*]

Je le trouve excellent, et je me réjouis que le député de Welland (M. Pietz) ait annoncé au nom du ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'achat d'une grande récolte.

Pour élaborer une stratégie globale propre à stimuler les ventes de raisin et de vin à l'avenir, le gouvernement actuel doit adopter une politique dynamique d'achat chez nous visant nos produits agricoles. Je n'ai pas besoin de regarder bien loin au-delà des murs de la Chambre des communes où nous sommes rassemblés aujourd'hui pour savoir que partout où nous allons nous sommes constamment exposés à la publicité des vins provenant de l'étranger. Nous sommes actuellement témoins de la campagne en faveur du Beaujolais nouveau venant de France. Pourquoi ne pas adopter de concert avec nos ministres provinciaux de l'Agriculture une politique dynamique d'achat chez nous en permettant notamment aux détaillants de vin de tout le pays de vendre aussi les produits canadiens du raisin, les vins canadiens? Voilà qui donnerait aux petits entrepreneurs canadiens qui sont si chers au cœur de mes amis progressistes-conservateurs la chance de mettre sur le marché un bon produit canadien. Cela permettrait en même temps aux grands vignobles de la région du Niagara, l'une des plus magnifiques du Canada—et je vous invite tous à vous y arrêter sur la route de Hamilton si vous vous rendez aux chutes du Niagara ou en passant sur le nouveau pont James R. Allan Skyway Bridge selon la direction que vous prenez—d'offrir leur merveilleux raisin à tous les consommateurs canadiens en même temps que l'excellent raisin de la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays.

Nous avons un excellent produit qui devrait être vendu non seulement au Canada mais dans le monde entier. Il nous faut un gouvernement prêt à donner l'exemple dans ce domaine. Il nous faut un gouvernement prêt à persuader les autorités provinciales d'un bout à l'autre du pays—et je songe en particulier à l'Ontario, cette grande province à régime sec—de donner une chance aux entrepreneurs canadiens, aux Canadiens et Canadiennes propriétaires de petites entreprises qui font des pieds et des mains pour joindre les deux bouts, en leur accordant une chance. Pourquoi en effet ne pas leur donner le droit d'écouler leurs produits dans les magasins indépendants d'alimentation d'un bout à l'autre du pays?

Nous avons de nombreux défis à relever dans le domaine agricole. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je me rends compte que le secteur agricole est un des principaux secteurs productifs du Canada et un des secteurs qui créera des emplois pour tous les Canadiens. J'exhorte le gouvernement à relever le défi de la politique alimentaire universelle globale proposée par le prédécesseur du ministre, l'ancien député de Windsor-Essex. Les défis sont de taille, et les récompenses sont nombreuses. Si nous arrivons à commercialiser le produit canadien à l'échelle internationale, nous constaterons que les innombrables emplois promis par le premier ministre du Canada (M. Mulroney) pourront se concrétiser.

Le ministre de l'Agriculture a des défis à relever. Les députés assis de ce côté-ci de la Chambre veulent l'aider à y arriver parce que nous savons que la croissance du secteur agricole est synonyme de croissance pour le Canada. Je voudrais tout simplement faire un commentaire en passant. C'est un des députés de Vancouver, je crois, qui a questionné fort à propos un des ministériels à ce sujet. Il a d'abord rapelé que le gouvernement jugeait trop faible la proportion du revenu des Canadiens consacrée à l'alimentation. Il a dit que les Canadiens peuvent s'attendre à devoir consacrer 20 p. 100, 25 p. 100 voire 30 p. 100 de leur revenu brut à l'alimentation. Le gouvernement pourrait-il expliquer, pour la gouverne des députés qui essaient de savoir si c'est la politique du gouvernement ou s'il s'agit d'une opinion personnelle, et si le gouvernement s'attendra effectivement à ce que les Canadiens consacrent 15 p. 100, 20 p. 100, 25 p. 100 ou 30 p. 100 de leur revenu brut à l'alimentation?

Je suis certaine que les Canadiens s'intéressent beaucoup à cette nouvelle politique agricole pour le Canada. J'attends impatiemment que le gouvernement et le ministre m'expliquent si doubler le prix des denrées alimentaires est une des promesses électorales que le premier ministre a oublié d'annoncer ou si c'est une des nouvelles promesses qu'il compte faire.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, pour revenir à la motion à l'étude, je voudrais dire quelques mots au sujet du dernier paragraphe où l'on demande d'assurer la parité des prix sur les produits utilisés au Canada et qui rappelle à la Chambre que des travailleurs de tous les secteurs de notre économie, les producteurs agricoles sont à peu près les seules personnes qui ne peuvent pas établir leurs prix de façon à couvrir les frais de production en y ajoutant de quoi vivre décemment. Les travailleurs syndiqués peuvent négocier les augmentations salariales nécessaires pour couvrir le coût de la vie et pour élever une famille. Les avocats, les médecins, les comptables agréés, et que sais-je encore, peuvent fixer le montant de leurs honoraires de façon à couvrir leurs coûts de production et le coût de la vie. Nos fabricants, nos grossistes et nos détaillants fixent les prix en fonction de leurs frais de production et d'exploitation. A quelques exceptions près, le producteur agricole ne peut fixer ses prix. Il est preneur et non pas vendeur.

• (1650)

Connaissez-vous quelqu'un qui accepterait que ses revenus soient inférieurs à ses prix de revient? Il ne durerait pas longtemps. Pendant des décennies, non seulement nous avons cru que nos producteurs alimentaires pouvaient vendre en-deça de leur prix de revient, mais nous le leur avons imposé comme régime. Voilà ce qui explique pourquoi nous avons perdu trois quarts de un million d'exploitations familiales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Je ne connais personne qui accepterait pareil régime. Il n'est que juste et raisonnable que le gouvernement mette en place un système de prix des produits agricoles consommés au Canada de manière à couvrir les coûts de production des agriculteurs. Et ces coûts de production incluent les taux d'intérêt élevés ainsi que les frais de transport élevés. En attendant, la situation continuera d'évoluer dans le chaos.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il a toujours été difficile aux agriculteurs d'emprunter des capitaux pour leurs besoins d'immobilisation et d'exploitation. Ce n'est pas de l'histoire récente.

Cela m'amuse quand j'entends le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) et d'autres demander de les laisser en paix, de laisser les forces du marché s'exercer, de permettre à la libre entreprise de réglementer les marchés des aliments. Mais quand la libre entreprise échoue à la tâche, qui sont les premiers à venir à Ottawa pour quémander? Ce sont ces mêmes apôtres de la libre entreprise. Depuis que notre pays existe, la libre entreprise a été un échec dans le domaine de la production alimentaire.

Nous nous imaginons que nos agriculteurs vont pouvoir concurrencer les trésoreries de nos concurrents étrangers. La Communauté économique européenne subventionne les grains à raison de $20 à $28 la tonne. Les États-Unis versent $8, $10 et $12 la tonne. Au Canada, le tarif du Nid-de-Corbeau accordait $4 la tonne. Quand l'ancienne équipe libérale a aboli le tarif du Nid-de-Corbeau, les conservateurs ont approuvé. Ils ont voté contre l'annulation du tarif. Ils ont dit qu'il serait gelé. Cela n'a pas encore été fait. Le printemps prochain ils vont peut-être bloquer ce qui a déjà fait l'objet d'une augmentation. Ils devraient rétablir les tarifs statutaires à ce qu'ils étaient le 1er janvier dernier ou au moins le 1er août dernier, s'ils veulent que les céréaliers de l'ouest du Canada en bénéficient.

J'ai écouté deux ministériels plaindre les institutions prêteuses, ces pauvres types qui ne peuvent recouvrer auprès des agriculteurs, des pêcheurs et des petits exploitants, les sommes prêtées à des taux exhorbitants. Les entendre se lamenter arracherait des larmes à un jury composé entièrement de banquiers. Le Parlement et le gouvernement doivent dire aux institutions financières, aux banques et aux sociétés de prêts hypothécaires qu'elles toucheront tant et pas plus. Hier encore, ce qu'elle exige aujourd'hui était considéré comme un crime. C'était ce qu'on appelait des prêts usuraires.

Les agriculteurs continuent de rembourser des prêts portant 18, 19 et 20 p. 100 d'intérêt. Par le passé, de pareils taux étaient interdits. Il est impossible à quiconque d'exploiter une ferme ou une entreprise quelconque trop lourdement grevée. Nous pourrions fort bien déclarer à ces institutions financières qu'étant donné leurs bénéfices, elles doivent contribuer au bien-être de l'agriculture, de la pêche et de la petite entreprise.

Car les taux d'intérêt les ont déjà amplement compensées. Voilà pourquoi l'an prochain on devrait leur interdire de toucher des intérêts. Il faudrait déclarer un moratoire sur toutes les faillites et les obliger à le respecter parce qu'elles ne le feront pas volontairement. Elles ont tondu l'agriculteur depuis bien trop longtemps.

Je me rappelle, dans les années 50, quand le chef conservateur d'alors et les députés de tous les partis parlaient de prix paritaires, disant que les agriculteurs avaient le droit de recouvrer leurs coûts de production et de gagner leur vie. Tout le monde s'accordait à dire que c'était une excellente idée. Nous l'avons réalisée dans une certaine mesure dans quelques petits secteurs agricoles, mais nous n'en sommes encore qu'aux premier pas.

Nous pourrions faire beaucoup plus au Canada pour suffire à nos propres besoins dans le domaine agro-alimentaire. Nous devrions pour cela intensifier considérablement la culture en serre et user de tous les moyens que nous offre la technologie moderne.

Nous devons également agir pour encourager la consommation des produits alimentaires que nous produisons. Il y a deux ou trois semaines, le restaurant du Parlement servait des pommes importées de France, alors qu'en Colombie-Britannique, on jette les pommes faute de leur trouver un débouché. Que se passe-t-il? Bien sûr, ce n'est pas une grosse affaire, mais c'est un symptôme de la maladie dont nous souffrons au Canada. Nous attachons trop d'importance à l'importation de fruits et de légumes frais des États-Unis pendant l'hiver. Nous devons en importer parce qu'il nous est impossible de les produire à ce moment. Mais pourquoi ne pas en acheter à des pays comme le Mexique qui ont désespérément besoin de devises étrangères et seraient très heureux d'obtenir des dollars canadiens? Cela donnerait aux agriculteurs un revenu qui leur permettrait de faire face aux taux d'intérêt . . .

Mme Copps: J'invoque le Règlement pour demander ce que ces propos ont à voir avec la motion.

M. Benjamin: La députée n'écoutait pas. Je parle de parité des prix et d'exportations, lesquelles permettent aux agriculteurs d'acquitter l'intérêt sur leurs emprunts actuels. Je ne parle pas de l'Éthiopie comme l'a fait ma collègue.

Le président suppléant (M. Charest): Il reste environ deux minutes. Tâchons de terminer la journée sur une bonne note.

M. Benjamin: Je crois que c'est ce que nous faisons. En fait, je serais disposé à siéger au-delà de 17 heures. J'en aurai terminé dans une minute et quelqu'un d'autre pourra alors prendre la parole.

La nécessité d'imposer un moratoire sur les faillites et procédures de saisie a surgi bien des fois depuis les terribles années 30. Il n'y a là rien de nouveau. Il devrait exister une loi permanente que le gouvernement pourrait invoquer lorsque survient une situation comme celle dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Enfin, en ce qui concerne les tarifs de transport exigés des producteurs céréaliers de l'Ouest, mon ami a vanté en termes chaleureux ce que le gouvernement a fait l'an dernier. Je savais que les conservateurs et les libéraux marchaient la main dans la main en ce qui concerne cette question. Nous en avons la preuve aujourd'hui. Les agriculteurs de ma province, le Syndicat du blé de la Saskatchewan et l'Association des municipalités rurales n'approuvent pas cela. Ces tarifs doivent être réduits pour que baissent les prix de revient agricoles et pour que s'améliore cette terrible situation financière. Ce n'est pas le temps d'augmenter les coûts des producteurs en relevant les tarifs-marchandises. Cela est inexcusable et doit cesser. J'attends patiemment que le gouvernement réduise ces tarifs comme il a dit qu'il le ferait en septembre dernier.

Le président suppléant (M. Charest): Comme il est 17 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 11 de l'article 62 du Règlement, le débat de cette motion est terminé.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-7, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Le gouvernement se rend compte de l'importance de ces changements pour la petite entreprise. Nous avons donc présenté cette mesure dès le début de la session, afin de permettre aux Canadiens d'en profiter. Les députés n'ignorent pas que la plupart des dispositions de ce projet de loi figuraient déjà dans le budget présenté le 15 février par l'ancien gouvernement. L'avant-projet de loi contenait un certain nombre de dispositions visant à faciliter la mise en œuvre des lois fiscales ainsi que des notes explicatives, qui ont été publiées en août.

La mesure que voici est pratiquement la même que celle du mois d'août, à part quelques améliorations mineures. Les changements à la Loi de l'impôt sur le revenu prévus dans le budget de février incluaient d'importantes mesures visant à simplifier le calcul de l'impôt pour les petites entreprises. Notre gouvernement n'ignore pas que la petite entreprise constitue l'épine dorsale de notre économie et qu'elle emploie les deux tiers des Canadiens. Ces nouvelles mesures vont nettement alléger la paperasserie qui constituait un fardeau trop lourd pour les petites entreprises. Ces changements doivent aider cette dernière à demeurer productive.

Les mesures de simplification fiscale s'appliqueront à l'exercice 1985 et aux années fiscales subséquentes. Elles permettront aux contribuables de savoir où ils vont. L'admissibilité des petites sociétés au crédit d'impôt de 35 p. 100 pour la recherche et le développement ainsi qu'au crédit d'impôt de 40 p. 100 sur les investissements et au mois supplémentaire accordé pour payer le solde d'impôt sera établie d'après le revenu imposable de l'année fiscale précédente et non de l'exercice en cours. Cela permettra aux entreprises d'établir leur planification sur des bases plus solides.

Une règle spéciale empêchant les sociétés d'obtenir le taux d'imposition réduit si elles sont sous le contrôle de sociétés publiques ou non résidentes est différée et n'entrera en vigueur qu'en 1986 au lieu de 1985. Cette mesure laissera aux contribuables suffisamment de temps pour réorganiser leurs affaires. Ces changements législatifs simplifieront et abrégeront la formule de déclaration d'impôt sur le revenu des sociétés. En outre, les petites entreprises auront moins à débourser pour s'acquitter de leurs obligations fiscales. Voilà pourquoi notre gouvernement a décidé de présenter rapidement ces changements au cours de la première session de la 33e législature.

Le projet de loi comporte également un certain nombre de changements aux dispositions fiscales relatives aux organismes charitables enregistrés, c'est-à-dire principalement aux œuvres de bienfaisance. Ces changements sont le résultat des consultations longues et fructueuses que nous avons eues avec le secteur du bénévolat. Les œuvres de bienfaisance ont hâte de voir adopter ces changements. Notre gouvernement sait parfaitement que les organismes bénévoles et de bienfaisance ont contribué de façon considérable à la prospérité du Canada. Au cours de l'exercice 1979, 2.7 millions de personnes, soit 15.2 p. 100 de la population active du Canada, ont fait un travail bénévole non rémunéré. Les Canadiens ont accompli bénévolement 373 millions d'heures de travail en 1979. Si nous calculons dans quelle mesure les 40,000 œuvres de bienfaisance enregistrées au Canada ont contribué à l'économie canadienne, cela représente 4.5 milliards du produit national brut pour 1980, soit environ 2 p. 100 de notre PNB total. Le dévouement des bénévoles et leur contribution au bien-être de tous les Canadiens méritent d'être loués et encouragés. Voilà pourquoi j'ai le plaisir d'annoncer ces changements aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les œuvres de bienfaisance enregistrées.

Le projet de loi contient également toute une gamme d'autres mesures fiscales importantes visant à promouvoir la croissance et la relance économiques du Canada. Les changements aux dispositions concernant les régimes d'options d'achat d'actions visent à favoriser une plus grande participation des employés et à accroître la productivité de la main-d'œuvre. Une autre mesure permet aux agriculteurs de déduire, jusqu'à concurrence de $120,000, les gains en capital imposables sur la vente de biens admissibles dont le produit est investi dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Cette modification permettra aux agriculteurs de mieux planifier leur retraite.

D'autres modifications vont faciliter encore davantage le transfert de fermes familiales et d'actions de petites entreprises commerciales d'une génération à l'autre.

La décision du gouvernement d'apporter ces modifications découle de son engagement de préserver les fermes familiales et les petites entreprises et d'en favoriser l'expansion. Le gouvernement chargera un comité parlementaire d'étudier certains problèmes fiscaux des agriculteurs. Si le prochain budget comporte des modifications relatives aux pertes agricoles, les agriculteurs seront libres d'appliquer les règles fiscales de 1985 à leur déclaration d'impôt de 1984.

Je vous fais grâce des nombreux détails du projet de loi, car on les a déjà annoncés et le public a eu son mot à dire. Toutefois, j'aimerais signaler quelques-unes des principales dispositions sur l'administration du régime fiscal.

Aux termes de cette mesure, les exemptions relatives aux versements d'acomptes provisionnels d'impôt seront élargies: environ 480,000 contribuables, des personnes âgées surtout, pourront se prévaloir des nouvelles limites sur ces versements. La limite de quatre ans sur les nouvelles cotisations est ramenée à trois ans. La Cour canadienne de l'impôt sera habilitée à prescrire des normes sur le remboursement des frais aux appelants. En vertu du projet de loi, le contribuable qui renonce au délai prévu pour les nouvelles cotisations peut revenir sur sa décision.

Le projet de loi contient d'autres améliorations administratives sur toutes sortes de questions, y compris des mécanismes de remboursement de certains impôts en litige et des mesures permettant au contribuable de modifier ou de tarder à communiquer son choix.

Le gouvernement tient à prendre ces mesures importantes, car elles prouvent que nous voulons améliorer l'administration de notre régime fiscal. Soit dit en passant, l'exposé financier et le programme intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada» sont des documents très importants pour tous les Canadiens. Ils témoignent de la volonté du gouvernement de changer d'approche dans l'élaboration de sa politique. Ce changement est essentiel, non seulement pour mes modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, mais également en ce qui concerne d'autres lois, car nous sommes convaincus que la seule façon d'apporter des changements est de chercher à mieux comprendre nos problèmes et d'envisager toutes les solutions possibles, en étant justes et objectifs dans tous les cas.

• (1110)

Nous proposerons d'autres modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu à mesure que le besoin de révision se fera sentir et après avoir eu avec les Canadiens les consultations poussées annoncées dans notre exposé économique.

Monsieur le Président, il y a déjà longtemps que les dispositions de ce projet de loi sont connues du public. Publiées provisoirement en avril afin que le public puisse donner son avis, la plupart de ces modifications ont été étudiées par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques au cours de la législature précédente et ont été bien accueillies.

Si la mesure est adoptée sans délai, les contribuables bénéficieront des nombreuses dispositions visant à simplifier et à alléger le régime fiscal. Je demande à tous les députés d'appuyer ce projet de loi et de l'adopter le plus rapidement possible.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je serai brève car, en fait, les mesures prévues dans la projet de loi à l'étude proviennent pour la plupart du budget de M. Lalonde présenté en février dernier et ont été examinées par un comité des finances lors de la dernière législature.

Il convient de signaler que les seules mesures concrètes proposées dans l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson) ont déjà été adoptées dans le budget de M. Lalonde. L'exposé financier renferme des promesses, ou sans doute des menaces, mais les seules propositions concrètes auxquelles on a donné suite sont tirées du budget de M. Lalonde. Ainsi, malgré toutes les récriminations à propos du buffet trouvé vide, voilà maintenant qu'on adopte les mesures préconisées par l'ancien ministre des Finances. Manifestement, l'actuel gouvernement les considère comme des instruments importants de relance économique.

Je félicite le gouvernement d'avoir adopté deux excellentes mesures du budget de M. Lalonde qui aideront notamment les Canadiens. Il s'agit des propositions concernant la simplification fiscale et des mesures destinées à aider la petite entreprise. Ces mesures étaient excellentes en février dernier et elles le sont tout autant aujourd'hui. Je me réjouis de les voir mises en œuvre.

Je vois cependant, dans le projet de loi, deux dispositions qui me préoccupent. J'espère que d'autres députés ministériels nous les expliqueront. La première vise à ramener de 180 à 90 jours la période au cours de laquelle un contribuable peut contester un avis de cotisation. D'après le gouvernement la proposition du 15 février 1984 visant à porter de 90 à 180 jours la période prévue à cet effet ne sera pas appliquée, car le ministère du Revenu a décidé d'adopter d'autres méthodes plus efficaces. La période plus longue, cependant, est tout à l'avantage du contribuable et je regrette qu'elle ne soit pas maintenue. Certes, il ne s'agit pas tant d'accroître l'efficacité du ministère du Revenu du Canada que d'être équitable en accordant au contribuable un délai raisonnable.

La deuxième question qui me préoccupe est celle des garanties exigées pour l'impôt à payer. On ne donne pas suite à la proposition du 15 février 1984 en vertu de laquelle le ministre du Revenu national est tenu d'accepter des garanties satisfaisantes pour l'impôt en litige. D'après l'explication que nous avons obtenue, on envisage sérieusement à l'heure actuelle de permettre au contribuable d'attendre le jugement du tribunal avant d'avoir à payer cet impôt. Je me pose des questions à ce sujet. Y aura-t-il un décalage? Combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour émettre une directive autorisant la remise à plus tard du paiement de cet impôt? Et s'il y a effectivement un décalage, comment y remédiera-t-on?

• (1115)

Enfin, le gouvernement a interrompu la pratique des prédécisions. Le ministre a parlé de l'opportunité de fournir des certitudes aux entreprises pour qu'elles puissent s'organiser, et nous sommes tous en faveur de cela. Mais beaucoup d'entreprises comptaient sur les pré-décisions justement pour s'organiser, et je comprends mal qu'on ait mis un terme à cette pratique. J'espère que du côté ministériel quelqu'un répliquera à ce sujet, tout de suite ou lorsque nous étudierons la question en comité plénier.

Une dernière observation, monsieur le Président. La ministre a dit que le gouvernement avait l'intention de créer un comité parlementaire. La semaine dernière, le gouvernement s'est comporté de façon peu édifiante, comme si nous étions un régime de parti unique. Puis-je rappeler à la ministre que les comités parlementaires sont créés par le Parlement et non par le gouvernement, qu'il ne peut s'agir là de décisions prises unilatéralement par le gouvernement?

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir dans le présent débat, et j'aimerais exprimer mes félicitations à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). Je prévois, je dirais, plusieurs années d'intéressants dialogues et d'utiles échanges de vues sur les moyens d'améliorer le régime fiscal du Canada en particulier. Je sais qu'elle nous vient avec des antécédents irréprochables, et je suppose qu'elle connaît bien les anomalies qui existent dans notre fiscalité actuelle. Nous serons très certainement désireux d'entreprendre les consultations et les délibérations conduisant aux changements nécessaires, et je lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Comme l'a dit l'orateur précédent, il n'est que juste de reconnaître que le projet de loi en discussion aujourd'hui, projet de loi C-7 intitulé Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, est en réalité un texte libéral. Ses dispositions avaient été présentées par les libéraux pendant la dernière législature. Je me souviens fort bien du débat. Pendant des jours entiers les députés conservateurs se sont acharnés à dénoncer heure après heure la ruine qu'entraînerait pour la population canadienne l'adoption de ce projet de loi. Et de crier à qui voulait les entendre que tel article allait chasser les entreprises du pays s'il était adopté, que tel autre article n'était rien en comparaison de ce que les agriculteurs demandaient, et que toujours c'était la ruine à brève échéance. Mais nous voici avec les mêmes dispositions, reproduites presque textuellement dans ce projet de loi dont le gouvernement conservateur nous dit aujourd'hui que c'est un progrès fantastique, le début d'une ère nouvelle, un texte bien inspiré qui va envoyer un message clair et net aux éléments concernés de la collectivité.

M. Thacker: C'est un petit pas dans la bonne voie.

M. Riis: Oh, un petit pas dans la bonne voie disent certains députés. Pourquoi ne disaient-ils pas cela il y a quelques mois, quand le même texte exactement a été présenté? Je tenais à bien préciser, monsieur le Président, que ce que nous discutons aujourd'hui c'est un projet de loi présenté par les libéraux il n'y a pas si longtemps.

Ceci dit, et même si ce sont les libéraux qui l'ont présenté, il ne va pas changer grand-chose dans l'ensemble. J'admets qu'il comporte, comme tous les projets de loi, des dispositions qui peuvent se défendre. Dans un projet de 125 pages environ, il est inévitable qu'il y ait des dispositions qui s'imposent depuis longtemps, qui auraient dû être présentées il y a des mois ou des années. Il faut reconnaître qu'il y a là un bon point.

Pour être plus précis, je veux parler des petites entreprises et du passage qui va les aider en particulier. Jusqu'ici les entreprises devaient faire le compte de leur revenu cumulatif jusqu'à ce qu'elles aient atteint le seuil de un million de dollars. Ensuite, elles n'avaient plus droit à la déduction des petites entreprises. Beaucoup de petites entreprises ont dit qu'après avoir vivoté des années, le jour où elles atteignaient ce chiffre magique, elles devenaient subitement de grosses entreprise, imposables au tarif des grandes sociétés. C'était injuste, et le projet de loi va y porter remède. Cependant, le même article va permettre aux médecins, avocats, comptables et autres d'avoir droit eux aussi au tarif d'imposition de 25 p. 100. Cela montre bien la nature même des difficultés que présente notre régime fiscal.

• (1120)

Nous sommes à la deuxième lecture, qui porte sur le principe du projet de loi, mais j'aimerais m'appuyer sur deux ou trois éléments précis du projet de loi. Tous les députés savent que notre régime fiscal actuel permet à des milliers de personnes gagnant plus de $200,000, $500,000 et parfois un million de ne pas payer un sou d'impôt. Je reconnais que seulement quelques milliers de contribuables dont les revenus se chiffrent entre $200,000 et $300,000 ne paient aucun impôt une année après l'autre.

Nous connaissons également de grandes sociétés qui se trouvent dans une situation tout à fait similaire. Nous reconnaissons qu'en ces temps économiquement difficiles, un grand nombre d'entreprises, grandes, moyennes ou petites, ne paient pas d'impôt parce que leurs revenus nets sont pratiquement inexistants. Ce n'est toutefois pas le cas de toutes les sociétés. En 1982, au cœur même de la récession, des sociétés comme la Compagnie de la baie d'Hudson, Steinberg, Simpsons-Sears Limited, Domtar et beaucoup d'autres ont réalisé d'importants bénéfices. Voilà qui est bien, mais lorsqu'on réalise des bénéfices élevés, on devrait sûrement payer des impôts sur le revenu, que ce soit $2, $50 ou $1,000. Bien qu'elles aient réalisé des profits, les sociétés que j'ai énumérées n'ont payé absolument aucun impôt.

Le régime fiscal actuel est devenu une vraie farce. On demande aux travailleurs canadiens ordinaires de payer leur juste part afin de permettre au gouvernement de fournir les services nécessaires: assurance-maladie, allocations familiales, pensions de vieillesse et allocations aux anciens combattants. Les Canadiens ordinaires paient volontiers leurs impôts pour les services dont ils bénéficient, mais ils perdent toute illusion quand ils apprennent que des gens aux revenus très élevés et des entreprises fort rentables ne paient aucun impôt. Lorsqu'en 1982 une caissière de la Banque royale du Canada ou de la Banque de Montréal payait quelques centaines ou quelques milliers de dollars d'impôt, ou n'aurait-ce été qu'un dollar, elle payait davantage d'impôt que la Banque royale ou la Banque de Montréal comme telles. Il y a quelque chose qui ne va pas dans un régime d'impôt quand une caissière qui paie $200 ou $300 en impôt en paie réellement davantage que toute l'entreprise bancaire pour laquelle elle travaille. Ce régime est mauvais, il est complètement déboussolé.

Or on ne trouve pas une seule disposition dans le projet de loi C-7 pour remédier à une situation aussi incroyable et inéquitable. Ce projet de loi de 125 pages ne contient pas une seule disposition obligeant les contribuables à revenu plus élevé à payer de l'impôt. Il ne fait aucunement mention des nombreuses entreprises extrêmement rentables, telles la Banque de Montréal et la Banque royale du Canada, qui ne paient pas d'impôt sur le revenu.

• (1125)

Lorsque le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était ministre des Finances en 1979, il avait instauré quelque chose qui s'appelait le compte des dépenses fiscales. Une telle mesure devrait être présentée à nouveau par l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) en même temps que le projet de loi C-7. Ce compte des dépenses fiscales d'alors permettait de cerner tous les programmes de dépenses fiscales et d'en déterminer le

coût de sorte que les députés et les Canadiens en général pouvaient savoir ce que tel ou tel programme coûtait en recettes perdues. On pouvait alors statuer si ce programme était avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

Je félicite le député de Saint-Jean-Ouest pour cette mesure particulière et j'estime que le ministre des Finances a la responsabilité, sinon le devoir, de présenter une mesure semblable pour que nous puissions savoir quelles sont les échappatoires fiscales et ce qu'elles coûtent aux Canadiens. Nous serions alors en mesure de déterminer si de tels programmes devraient être maintenus, réduits ou peut-être même élargis.

Des articles de journaux laissent entendre à l'heure actuelle que diverses dépenses fiscales au profit de sociétés coûtent aux contribuables canadiens quelque 11 milliards de dollars par année. Je me demande si le contribuable canadien moyen, qui paie de $300 à $2,000 d'impôt, se rend compte que le Parlement du Canada accorde en moyenne onze milliards de dollars par année en exemptions fiscales au secteur canadien des sociétés. Obtenons-nous ce que nous serions en droit d'obtenir en contrepartie de ces dépenses?

Si l'on examine attentivement la situation pour voir comment les sociétés dépensent la plus grande partie de cet argent qu'elles ne versent pas en impôts, on constate qu'elles ne s'en servent pas pour agrandir leurs installations en vue d'y ajouter de nouvelles chaînes de production ni pour ouvrir de nouvelles entreprises ailleurs. Elles utilisent cet argent pour financer des fusionnements et des mainmises qui résultent souvent en une productivité réduite et des emplois perdus. S'il existait un mécanisme pour examiner ces programmes nous serions en mesure de juger si les contribuables canadiens en ont pour leur argent.

Le ministre des Finances libéral avait proposé pour la recherche et le développement un plan d'investissements que l'on pouvait retirer peu de temps après les avoir faits. Je l'entends encore dire que ce plan encouragerait la recherche et le développement dans les secteurs critiques de notre économie au cours des mois et des années à venir. Il avait dit que pour un coût minime, 100 ou peut-être 200 millions de dollars, ce programme donnerait lieu à une foison de projets de recherche et de développement. Nous avons vu que tel n'a pas été le résultat. Le plan du ministre permettant la conversion rapide des investissements dans la recherche et le développement s'est soldé par des pertes très supérieures à 1 milliard de dollars sur une période de quelques mois. En est-il découlé de nouveaux projets de recherche et de développement? Non. Une fois de plus, grâce à ce moyen, les fiscalistes, comptables et avocats, ont pu avantager leurs clients. Les faits, s'ils étaient connus, décevraient profondément ceux qui s'attendaient à une activité plus intense dans le domaine de la recherche et du développement, parce qu'ils verraient ce prétendu dégrèvement fiscal pour ce qu'il est.

Je félicite le gouvernement d'avoir reconnu la nécessité d'arrêter cette hémorragie de fonds publics. Il a affirmé que ce plan insensé ne servait pas au mieux les intérêts du Canada et il y a mis fin. Quelles autres dispositions du système sont aussi aberrantes? Les douzaines d'exemptions, faveurs et échappatoires, qu'on les appelle comme on voudra, y sont prévues à l'intention des sociétés.

L'une des déclarations les plus attristantes que le ministre ait faites dans son exposé économique, c'est celle où il annonce que le gouvernement met fin à une échappatoire incroyable dite programme d'encouragements pétroliers. Il s'agit des milliers de millions de dollars que nous versons chaque année aux sociétés pétrolières pour la prospection du pétrole et du gaz.

• (1130)

Je voudrais donner comme exemple ce qui se fait dans un autre pays. La Norvège a des ressources sous-marines de pétrole et de gaz. Elle s'en remet aux entreprises privées pour la prospection. Le gouvernement de la Norvège fait bien comprendre aux sociétés qu'il ne paiera rien du tout de leurs travaux de prospection, qu'elles devront les financer entièrement. Si elles découvrent du pétrole ou du gaz naturel, ce gouvernement empoche automatiquement 80 p. 100 des revenus et négocie les 20 p. 100 restants. Toutes les sociétés pétrolières sont actives dans ce pays, monsieur le Président, où essentiellement rien ne les attire. Le partage est de 80-20, les 20 p. 100 étant sujets à négociation.

Nous voyons les choses différemment ici.

M. Benjamin: Nous donnons tout.

M. Riis: Nous disons aux entreprises que nous paierons 80 p. 100 des coûts si elles veulent venir faire de la prospection et nous exigeons en retour, si les recherches sont fructueuses, une part de 20 p. 100 de la production. Cette subvention de 80 p. 100 provient des contribuables. Les sociétés pétrolières ne s'en tirent pas trop mal. Il n'est pas étonnant qu'elles aient sauté sur l'occasion. En Norvège la situation est semblable sans pour autant que ce pays consente une subvention de 80 p. 100. Le gouvernement n'empoche pas 25 p. 100 mais bien 80 p. 100 et davantage.

Il faut mettre fin aux faveurs fiscales qu'accorde le Canada. Mais pourtant certains poussent les hauts cris et voudraient mettre le grappin sur les prestataires de l'assurance-chômage qui ont peut-être pu toucher $3 de trop par semaine ou $17 par mois. Cependant, on se garde bien de mentionner les 11 milliards de dollars que les sociétés parviennent à soustraire au fisc chaque année.

M. Benjamin: C'est ce qu'on appelle la libre entreprise.

M. Riis: Certains de ces encouragements sont très avantageux pour les Canadiens. Pas tous, cependant, peu s'en faut, et c'est pourquoi il importe de faire subir à tous ces programmes le même examen qu'au régime d'assurance-chômage.

Il faut que les députés de la Chambre ainsi que les téléspectateurs de nos débats puissent se persuader que les ministériels ont du bons sens.

M. Benjamin: Permettez-moi d'en douter.

M. Hnatyshyn: Règlement!

M. Riis: Mais pourquoi offrir ces pots-de-vin à des sociétés qui, précisément, n'en veulent pas? Ainsi, il y a quelques mois, le président de la Banque de Montréal avouait que les grandes sociétés canadiennes étaient inondées d'incitations fiscales. Elles ne savent plus qu'en faire. Si les ministériels sont des gens intelligents, comme nous n'en doutons pas, pourquoi poursuivent-ils dans cette veine? Autrement dit, pourquoi permettent-ils annuellement à des milliers de Canadiens d'échapper à leurs obligations fiscales? Pour quel motif des centaines de sociétés auraient-elles le droit, certaines années, de ne payer aucun impôt sur le revenu? C'est parce qu'on s'imagine encore qu'en accordant certaines faveurs fiscales aux mieux nantis, la

prospérité des grandes sociétés canadiennes ou étrangères rejaillira avec le temps sur les gens ordinaire.

M. Benjamin: Des miettes.

M. Riis: Mon collègue, le député de Regina-Est (M. de Jong), m'a expliqué dernièrement comment on nourrissait les chevaux. On les gave d'avoine. Or, on fait la même chose avec les encouragements fiscaux. La digestion suit son cours puis les grains sont rejetés. Voilà tout ce qu'en tirent les simples Canadiens, monsieur le Président: quelques grains par-ci, par-là. Cela ne nous amuse plus de fouiller pour trouver ces quelques grains. Cette théorie du résidu a-t-elle déjà donné des résultats? Pas du tout, mais on continue à fonder notre régime fiscal sur pareille illusion. Qu'il s'agisse du parti conservateur au pouvoir ou du parti libéral, le leurre continue d'exister. La formule est mauvaise.

Au cours des prochaines heures, nous allons débattre en détail le projet de loi C-7. Parmi quelques dispositions très importantes, j'en ai relevé une qui pourrait venir en aide aux PME, surtout en ce qui a trait à la suppression de ce plafond. Par contre, j'espère que la ministre pourra nous expliquer, lorsque nous étudierons la mesure article par article en comité plénier, pourquoi médecins, avocats, comptables et ainsi de suite pourront dorénavant profiter du taux d'imposition spécial de 25 p. 100. Pourquoi a-t-on tout particulièrement inclus ces catégories professionnelles et non les autres? Je soupçonne que cette mesure découle encore de l'hypothèse sur laquelle repose notre régime fiscal et selon laquelle si nous avantageons les hauts salariés, nous pourrons ensuite profiter de leurs investissements. Ces investissements ne se sont pas matérialisés. Nous accordons des concessions fiscales à toutes sortes de particuliers et de sociétés depuis des années en supposant qu'ils vont investir, ce qu'ils ne font tout simplement pas.

Je me rappelle que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) avait affirmé pendant la campagne électorale que, presque immédiatement après l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, il y aurait un regain de confiance au Canada, que les gens auraient confiance dans la compétence du nouveau gouvernement et que, du jour au lendemain, cela entraînerait la création d'un grand nombre d'emplois, et je pense qu'il avait parlé de centaines de milliers.

Mlle MacDonald: Il y en a eu 100,000 le premier mois.

M. Riis: Il avait peut-être prédit seulement la création de dizaines de milliers d'emplois.

M. Blackburn (Brant): Nous en avons perdu 80,000.

M. Riis: Le gouvernement est au pouvoir depuis quelques mois déjà. Le regain de confiance annoncé n'est pas encore apparu. Le gouvernement dit quelque chose une fois et autre chose la fois suivante. Le ministre du Revenu national (M. Beatty) affirme que désormais les gens seront traités équitablement. «Nous allons pour cela embaucher 350 hommes de main pour essayer d'obliger les contribuables à payer plus d'impôt.» Si les contribuables ne payent pas leurs impôts, ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas le faire ni parce qu'ils veulent se dérober à leurs obligations fiscales, mais parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire. Il y a une limite à l'argent qu'on peut tirer des gens, monsieur le Président.

Quand nous retournons dans nos circonscriptions chaque semaine, nous entendons les doléance de nos électeurs. Voici ce qu'un me disait: «Je dois $16,000 à Revenu Canada. Je suis éleveur. Je n'ai pas d'argent. Je ne peux pas payer ce que je dois, mais je voudrais bien le faire. Si je peux trouver une méthode pour rembourser, je le ferai.» Si le gouvernement dit quelque chose un jour et le contraire le lendemain, cela ne peut pas donner confiance à quiconque, monsieur le Président.

Je voudrais dire un mot au sujet des conséquences qu'aura le projet de loi pour l'agriculture. Mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), parlera certainement lui aussi des conséquences du projet de loi sur l'agriculture.

M. Blackburn (Brant): Aucune.

M. Riis: Je veux parler du transfert des gains en capital qui vise à aider les agriculteurs pendant leurs années de retraite en leur permettant de transférer un certain montant dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour que cet argent soit à l'abri de l'impôt et aide à assurer leur retraite. L'une des dispositions les plus encourageantes du projet de loi figure à l'article 61 et cette disposition aidera bien des gens. Jusqu'ici, les contribuables dont les impôts n'étaient pas déduits à la source devaient verser des tiers provisionnels. Cela posait un sérieux problème, surtout pour les retraités. Le système des tiers provisionnels posait aussi des problèmes à bon nombre d'agriculteurs et de propriétaires de petites entreprises. Toujours plus de paperasserie administrative. Cette disposition éliminera le problème, du moins en partie. J'en suis heureux.

Même si certaines dispositions du projet de loi auraient dû être adoptées il y a longtemps, ce ne sont que des solutions de rapiéçage qui s'ajoutent à d'autres solutions de rapiéçage. Le régime fiscal du Canada est tellement complexe que je doute qu'un seul fiscaliste comptable ou avocat puisse affirmer qu'il le comprend parfaitement. Si c'est cas du vôtre, monsieur le Président, je pense que vous devriez en trouver un autre.

La façon dont la loi est appliquée dépend en bonne partie des décisions prises par les divers employés de l'impôt. Une décision prise à Ottawa peut être bien différente d'une décision prise à Winnipeg et celle-ci ne sera pas la même qu'une autre prise à Surrey, en Colombie-Britannique. Dans une grande mesure, la façon dont la loi est appliquée dépend simplement de l'interprétation d'un employé et celui-ci ne peut même pas en être tenu responsable. Quand on se penche sur le régime fiscal, lorsqu'on connaît la complexité du monde financier et qu'on sait qu'une bonne partie du revenu est simplement un revenu fictif, on se rend compte que nous avons perdu le contrôle de notre régime fiscal. Il est injuste, surtout parce qu'il favorise un certain secteur de l'économie. Il favorise les contribuables situés en haut de l'échelle des revenus, surtout ceux qui tirent leurs revenus de certaines sources comme les dividendes.

• (1140)

En fait, un dollar n'est pas un dollar. Pour certains contribuables, un dollar vaut seulement 50 cents lorsqu'on le considère comme déductible d'impôts. Il est temps de sortir des rayons le vieux rapport Carter sur l'impôt. Il faut examiner certaines des recommandations faites il y a plusieurs années. On a dit alors qu'il faudrait peut-être rendre le régime fiscal plus juste et s'arranger pour qu'un dollar vaille un dollar. Ainsi, une personne dont le revenu serait d'un dollar devrait payer de l'impôt. Nous avons réclamé un impôt minimum admettant que c'est possible, à l'instar de personnes comme

Ronald Reagan aux États-Unis. Il est possible par ailleurs d'instaurer un régime fiscal basé en gros sur une déclaration spontanée des affaires financières de l'année. Nous demandons aux gens de coopérer au sens le plus sérieux du terme. Nous leur demandons de nous aider à calculer combien ils ont reçu, à calculer le montant d'impôts à payer et à veiller à ce que ces impôts soient effectivement payés. Nous leur demandons de devenir bénévoles dans ce régime de perception d'impôts. Pour que cela marche bien, il faut un régime fiscal juste. Les personnes qui remplissent leur déclaration d'impôt doivent savoir qu'elles paient leur juste part, et que tous les autres paient leur juste part également. Pour le moment, les contribuables canadiens savent toutefois que ce n'est pas le cas et que bien souvent, certaines personnes ne paient pas leur juste part. Ils savent que ce n'est pas un régime juste, que celui-ci favorise certaines personnes et certaines entreprises.

Parlons un peu des sociétés. Parmi les 200 principaux stimulants fiscaux offerts aux entreprises, il y en a trois qui s'adressent aux petites entreprises. Le régime fiscal favorise les grandes entreprises, c'est évident.

Le projet de loi C-7 ne tient pas compte du tout des secteurs où seront créés les emplois à l'avenir ni de la nécessité d'instaurer un régime fiscal juste. C'est tout simplement une tentative désespérée que l'ancien gouvernement libéral avait faite pour réparer certaines des erreurs les plus flagrantes du régime fiscal. Différents secteurs s'efforcent depuis des années de faire réparer ces erreurs. Enfin, le gouvernement ne pouvait plus attendre plus longtemps ni prétexter qu'il ne fallait pas le faire. Le projet de loi C-7 reconnaît certains des exemples les plus flagrants de problèmes associés au régime fiscal. Il ne fait rien pour modifier celui-ci. Il ne fait rien pour l'améliorer. C'est un emplâtre sur une jambe de bois. Voilà ce que c'est en réalité.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer devant cette Chambre sur un sujet aussi important que le projet de loi C-7 modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. Les deux intervenants qui m'ont précédé ont dit que nous avions, en quelque sorte, copié du parti libéral le projet de loi C-107. Je pourrais dire bien candidement que si c'est la seule chose qu'ils ont faite de bien en 25 ans, il est bien normal qu'en le modifiant un peu on puisse le présenter à la population canadienne.

Monsieur le Président, devant l'économie ancillaire à laquelle elle a été confrontée, la population canadienne n'avait d'autre choix que d'opter pour un changement, et c'est ce qu'elle a fait et de façon fort judicieuse. La population canadienne a choisi un parti qui pouvait enfin répondre à ses aspirations, un parti qui peut réellement favoriser une saine croissance économique pour l'ensemble des Canadiens. Trop longtemps leurrée par le socialisme despotique du gouvernement précédent, la population canadienne n'a jamais pu s'épanouir pleinement.

Il ne suffit pas, monsieur le Président, de jongler avec des accords constitutionnels tronqués pour redonner aux Canadiens la place qui leur revient au sein de l'économie canadienne. Il faut surtout penser comme des Canadiens, avec des Canadiens et pour des Canadiens. Il faut surtout redonner aux Canadiens leur fierté, et c'est ce à quoi le gouvernement progressiste conservateur s'est engagé et s'emploie à faire actuellement.

Malgré toute la bonne volonté démontrée par notre parti, il faut bien se rendre à l'évidence, monsieur le Président, que l'héritage légué par le gouvernement précédent n'est rien de moins qu'un constat d'échec . . .

[*Traduction*]

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député aurait-il l'obligeance de nous expliquer quel rapport ont ses remarques avec le projet de loi C-7?

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Blackburn (Brant): Il est censé être pertinent.

M. Foster: Il est censé parler du sujet à l'étude.

M. le vice-président: Les députés ont raison. C'est un rappel au Règlement . . .

[*Français*]

. . . et je demanderais au député de voir à ce que ses remarques soient pertinentes au projet de loi.

M. Ricard: Monsieur le Président, comme je le disais précédemment, la stratégie économique envisagée nécessitera de nombreux changements, et je pense que le ministre l'a clairement indiqué tantôt, et parmi ceux-ci la Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes ne saurait se faire attendre plus longtemps. Comme nous le savons tous, plusieurs dispositions fiscales nécessitent des modifications importantes et des interventions rapides. Dans le plus bref délai, il faut donc clarifier la situation des propositions fiscales, et c'est ce que le gouvernement entend faire par l'entremise du projet de loi C-7.

Dans ce sens, monsieur le Président, le gouvernement entend apporter des changements à la fiscalité directe touchant les petites entreprises. Ces changements, à n'en pas douter, auront une incidence positive puisqu'ils simplifieront et raccourciront les déclarations d'impôt des corporations, diminueront le coût de l'observation des règles fiscales pour les petites entreprises, accroîtront les économies d'impôt des petites entreprises en expansion, et réduiront aussi de plus des deux tiers la législation relative au taux réduit d'imposition de la petite entreprise.

Des changements, monsieur le Président, seront également apportés afin de simplifier les dispositions relatives aux entreprises de prestation de services personnels, aux entreprises de placements désignés et aux entreprises de corporations.

Pour les entreprises de prestation de services personnels et les entreprises de placements désignés, le critère d'admissibilité au taux réduit d'imposition voulant que cinq employés au maximum n'aient pas de «lien de dépendance» avec l'entreprise sera éliminé. Cela simplifiera l'observation des règles. Pour les sociétés formées par des corporations, la disposition longue et compliquée qui traite des corporations faisant partie de plusieurs sociétés sera remplacée par une disposition anti-échappatoire formulée en termes généraux. Ces changements de la fiscalité de la petite entreprise s'appliqueront à l'année d'imposition 1985 et celles qui suivront.

Cependant, une mesure connexe portant sur les options de contrôle entrera en vigueur à compter de l'année d'imposition 1986. Cette mesure vise à éviter qu'une corporation soit admissible comme corporation privée sous contrôle canadien si un non-résident ou une corporation publique a une option ou un droit de prise de contrôle de la corporation. Le délai d'un an prévu pour la mise en œuvre de cette mesure donnera aux non-résidents et aux corporations publiques qui détiennent actuellement de tels droits ou options l'occasion de réorganiser leurs affaires pour permettre à la corporation considérée de demeurer admissible comme corporation privée sous contrôle canadien.

Monsieur le Président, deux changements seront également apportés aux règles touchant les acomptes provisionnels d'impôt. Le premier changement dispensera de ces acomptes les particuliers dont l'impôt à payer est de $1,000 ou moins. Actuellement, tous les particuliers ayant plus de $400 d'impôt à payer doivent verser des acomptes provisionnels chaque trimestre. De plus, le seuil de $1,000 sera étendu aux corporations. Les changements s'appliquent à partir de l'année d'imposition 1984.

• (1150)

Environ 350,000 contribuables âgés n'auront plus à verser d'acomptes provisionnels d'impôt. Par exemple, un contribuable marié de plus de 65 ans qui utilise à fond les déductions pour un revenu d'intérêt n'aura plus à faire de paiement trimestriel d'impôt tant que le revenu du couple ne dépassera pas $18,800. Quelque 130,000 autres Canadiens et plus de 50,000 corporations seront dispensés de la même obligation. La plupart de ces corporations sont de petites entreprises et des exploitations agricoles familiales.

Une exemption doit être instituée à l'égard de l'intérêt à payer sur les acomptes tardifs ou insuffisants. Lorsque des acomptes provisionnels tardifs ou insuffisants d'impôts fédéral et provincial donnent lieu à des intérêts de $25 ou moins, l'intérêt ne sera pas exigé.

Ce qui a trait aux frais de fonctionnement d'une automobile: D'après la loi actuelle, l'employé qui dispose pour son usage personnel d'une automobile fournie par l'employeur doit inclure dans son revenu l'avantage personnel relatif aux frais de fonctionnement tels que les frais d'essence, de réparation et d'assurance qui sont pris en charge par l'employeur. Il doit aussi inclure dans son revenu l'avantage correspondant à la disposition de l'automobile, qu'on appelle couramment «frais pour droit d'usage». Pour calculer l'avantage relatif aux frais de fonctionnement, l'employeur doit tenir un relevé de tous les coûts subis pour chaque véhicule et de la distance parcourue par chaque employé à titre personnel et pour son travail. Ce calcul est complexe et prend beaucoup de temps. Une méthode simplifiée sera prévue pour le calcul de cet avantage.

Le rattachement de l'avantage pour frais de fonctionnement aux frais pour droit d'usage réduira sensiblement les coûts d'observation des règles fiscales pour un grand nombre d'employeurs et d'employés.

En ce qui a trait aux frais de déménagement, la Loi de l'impôt sur le revenu autorise actuellement une déduction pour ces frais lorsqu'une personne cesse d'être employée et doit déménager de localité au Canada pour accepter un autre emploi. Cette déduction sera accessible aux personnes qui étaient sans emploi et qui déménagent après 1983 pour occuper un emploi ou lancer une entreprise.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, les pensions alimentaires versées avant la date d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord écrit de séparation ne sont ni déductibles, ni incluses dans le revenu imposable. Un certain nombre de contribuables qui pensaient obtenir cette réciprocité fiscale ont été touchés par cette restriction. C'est généralement le cas lorsqu'un contribuable verse une pension pour le soutien du conjoint et des enfants après une rupture du mariage, mais avant la signature d'une entente formelle de séparation.

Les dispositions législatives présentées modifieront les règles applicables aux paiements effectués avant la date d'une ordonnance judiciaire ou d'une entente écrite de séparation, lorsque, n'eût été de cette date, les paiements auraient été déductibles et imposables.

La loi actuelle permet au contribuable de déduire, dans les limites prescrites, les cotisations versées au Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de son conjoint. Une règle spéciale empêche d'utiliser le REER du conjoint pour transférer artificiellement un revenu entre les deux membres du couple. D'après cette règle, lorsque des fonds sont retirés d'un REER par l'un des conjoints, l'autre conjoint doit inclure dans son revenu toute cotisation versée à ce REER dans l'année et au cours des deux années immédiatement précédentes.

Les dispositions législatives présentées stipuleront que cette règle ne s'applique pas, si à la suite d'une rupture du mariage, les deux parties vivent séparément au moment où les fonds sont retirés. Cette mesure s'applique aux sommes retirées d'un REER après le 15 février 1984.

Comme le disait le ministre tantôt, monsieur le Président, d'autres points seront aussi touchés, tels que les organismes de charité, les aides fiscales aux agriculteurs, les mesures fiscales en faveur de l'entreprise, et ainsi de suite.

En conclusion, monsieur le Président, voilà quelques mesures que nous considérons essentielles à la réussite de nos objectifs. Elles reflètent l'honnêteté et l'intégrité d'un gouvernement qui s'est donné comme mandat de rebâtir l'économie du pays.

Nous sommes unis par une volonté commune de voir un Canada fort et prospère. La réalisation de cet objectif améliorera le sort de chacun d'entre nous. Nous pouvons l'atteindre si nous y travaillons ensemble.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) a-t-il des questions ou des observations?

M. Edwards: J'aurais une observation à faire, monsieur le Président. Je veux féliciter la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) pour sa lumineuse explication des amendements et je voudrais aussi féliciter le député de Laval (M. Ricard) pour l'analyse qu'il en a faite.

D'autre part, il convenait que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) fasse une intervention aussi circonstanciée.

M. Nickerson: Il l'a faite?

M. Edwards: Oui. Il a prouvé que ni les ministériels ni l'opposition officielle n'exercent un monopole en matière de sagesse et d'inspiration. A l'exception d'un ou deux commentaires, il nous a donné une leçon rafraîchissante d'orthodoxie fiscale et économique. Je sais que le député souhaite vivement se mesurer à une banque à charte.

Je voudrais vous parler d'un ou deux de ces cataplasmes comme on les appelle, et j'invite le député à rester à l'écoute. Peut-être va-t-on assister à une grosse opération chirurgicale . . .

M. le vice-président: Je me demande si le député fait un discours ou s'il participe simplement à la période des questions et observations qui doit faire suite au discours du député de Laval (M. Ricard). Pour l'instant nous en sommes aux questions et aux commentaires. Le député veut-il accaparer toute la période de dix minutes réservée à cette fin?

M. Edwards: Je reconnais mon erreur, monsieur le Président. J'allais faire un discours.

M. le vice-président: Je donnerai la parole au député dans un moment. Y a-t-il des députés qui ont des observations à faire au sujet du discours du député de Laval? Très bien. Nous poursuivons le débat avec le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards).

M. McDermid: C'était tout un début.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Je vous remercie, monsieur le Président. Si vous me le permettez, je vais recommencer.

Ces modifications ne visent qu'à simplifier et à abréger la formule de déclaration d'impôt des sociétés, à réduire les frais afférents aux obligations fiscales des petites entreprises, à accroître l'épargne fiscale des mêmes entreprises en expansion et à alléger de plus des deux tiers les dispositions de la loi relative à la fiscalité réduite des petites entreprises. Comme on nous l'a expliqué, on procède en éliminant le compte de la déduction accumulée lequel, auparavant, était plafonné à un million de revenus accumulés dans le cas d'une petite entreprise. On supprime également les dispositions concernant les entreprises non admissibles, c'est-à-dire les comptables, les dentistes, les avocats et les médecins. Je me permets de ne pas partager l'avis du député de Kamloops-Shuswap en affirmant que parmi ces professionnels un grand nombre sont de gros investisseurs. En outre, on simplifie les dispositions concernant les entreprises de prestation de services personnels, les entreprises de placement désigné ainsi que les sociétés formées de corporations.

L'industrie du pétrole et du gaz qui devrait être le principal moteur de la relance sera satisfaite, je pense, d'un dégrèvement plutôt que de la pénalité prévue dans les dispositions avantageuses pour les contribuables qui, après 1983, ont disposé de biens ou de services d'approvisionnement admissibles à l'épuisement gagné. De même, on pourrait souligner l'exactitude et la précision des modifications prévues après 1983 concernant le forage des puits lequel sera considéré comme des frais d'expansion plutôt que des dépenses de prospection, de sorte que la déduction de 100 à 30 p. 100 est reportée de deux ans jusqu'au 1er janvier 1986.

De même, les producteurs agricoles ne sont pas laissés pour compte et on s'occupe de leurs besoins. Désormais, le gain en capital sur la vente d'une propriété admissible jusqu'à concurrence de $120,000 sera déductible pourvu qu'il soit investi dans un REER ce qui devrait faciliter le transfert de l'exploitation familiale d'une génération à l'autre. La définition de l'enfant du contribuable a été élargie et les legs et héritages d'une famille agricole sont traités de la même façon que les transferts entre vifs.

De même, monsieur le Président, je suis heureux des nouvelles dispositions permettant aux particuliers de déduire leurs frais de déménagement. Un grand nombre de Canadiens à l'heure actuelle se sont vus obligés de quitter leur emploi, que ce soit par une mise à la retraite anticipée ou parce qu'ils ont été licenciés, mais pas par leur faute. En vertu de l'article 62 du projet de loi, toute personne qui déménage dans un autre endroit du pays pour y occuper un emploi ou lancer une entreprise pourra déduire ses frais de déplacement admissibles aux fins de l'impôt. En vertu de la loi actuelle, pour avoir droit à cette déduction, le contribuable doit avoir cessé avant son déménagement d'exercer toute activité, d'être employé dans une autre ville du pays ou d'être étudiant à plein temps dans un établissement d'études supérieures. Grâce à cette modification, le contribuable ne sera pas obligé de répondre à ces exigences avant son déménagement. Par conséquent, la modification garantit à toute personne qui est sans emploi immédiatement avant son déménagement de pouvoir déduire ses frais de déplacement. La modification s'appliquera aux déménagements survenus après 1983.

• (1200)

Ces modifications sont nettement en faveur de la grande classe moyenne du Canada—les investisseurs, les hommes d'affaires et tous ceux qui désirent relancer notre économie. Tous les partis s'entendent pour dire, je crois, que le secteur de la petite entreprise sera le principal créateur d'emplois dans un avenir prévisible. Je félicite la ministre de ses initiatives et du caractère humanitaire, de la simplicité, de l'efficacité et de la perspicacité, dont témoignent les modifications qu'elle propose. Ce ne sont que des petits pas dans la bonne direction, mais nous y voyons là un moyen de libérer l'entreprise et de renforcer le sentiment de confiance qui existe déjà au Canada.

M. le vice-président: Questions et commentaires. La parole est au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, les remarques du député m'ont beaucoup intéressé et j'écouterai avec intérêt son intervention dans le cadre de ce débat.

Dans ses observations liminaires, il a parlé des banques. Je voudrais lui demander tout d'abord ce qu'il pense d'un régime fiscal qui a permis à l'une des plus grandes banques du monde, la Banque royale du Canada, d'être en activité en 1982—quand la plupart des Canadiens traversaient une terrible crise économique et financière—grâce à un régime fiscal qui lui a permis de ne payer aucun impôt sur le revenu et de reporter des millions de dollars sur l'année financière 1983? Peut-il me dire ce qu'il pense d'un régime fiscal semblable?

M. Edwards: Monsieur le Président, ce débat porte essentiellement, je crois, sur la simplification du régime fiscal des petites entreprises, l'aide aux agriculteurs, l'impôt sur le revenu des particuliers et ainsi de suite. Cependant, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a déjà soulevé la question précédemment et je vais donc m'efforcer d'y répondre.

Bien franchement, je n'approuve guère un régime fiscal en vertu duquel une grosse société peut échapper à l'impôt—si toutefois les faits que nous relate le député sont exacts, et je lui accorde le bénéfice du doute. Le gouvernement actuel a pour politique, et il ne s'en cache pas, que chacun doit payer sa juste part d'impôt. Bien entendu, il en va de même pour les sociétés et les particuliers.

M. Riis: Monsieur le Président, le député a parlé d'une partie importante du projet de loi, l'aide aux petites entreprises. Il a signalé à juste titre que ce secteur va jouer un rôle essentiel dans la création d'emplois au Canada à l'avenir. Il a également raison de dire que nous devrions encourager ce secteur.

Même si ces dispositions diminueront considérablement les formalités administratives du chef de petite entreprise, ne vaudrait-il pas mieux, pour lui permettre d'étendre ses activités et d'élargir son entreprise, prendre des dispositions en vue de réduire considérablement les taux d'intérêt?

M. Edwards: Monsieur le Président, pour ma part, j'estime que plus le marché est libre, mieux c'est.

M. le vice-président: Le député d'Algoma (M. Foster) a la parole pour une autre question.

M. Foster: Monsieur le Président, lorsque le député a fait son discours ce matin, il semblait dire que c'est le parti progressiste conservateur qui a proposé ce projet de loi au départ. En réalité, la mesure à l'étude fait partie du budget proposé par M. Lalonde le 19 avril dernier. Certaines modifications ont été apportées au régime fiscal à l'époque et la plupart ont été vivement critiquées par les conservateurs durant la campagne électorale. Mentionnons, par exemple, la question de la diminution du seuil pour les personnes âgées qui doivent payer des tiers provisionnels, pour leur éviter de devoir effectuer des versements tous les trois mois. En outre, la suppression de l'indice cumulatif pour les niveaux inférieurs d'impôt sur le revenu des petites entreprises. On réduira ainsi de plus de 100 millions de dollars par an les impôts des petites entreprises et leurs frais administratifs. Le député a signalé que cette mesure favorisait la majeure partie des contribuables. Elle touche environ 300,000 exploitants de petites entrepises.

Je voulais simplement voir si le député savait que les propositions qui figurent dans le projet de loi C-7 découlent du budget présenté le printemps dernier et non de l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson). Cet exposé ne proposait pour ainsi dire rien pour les petites entreprises sauf qu'on y signalait la mise en application des propositions formulées par le gouvernement libéral précédent. Le député sait-il que les dispositions bénéfiques du projet de loi se rattachent au budget du printemps dernier?

M. Edwards: Monsieur le Président, je croyais avoir rendu à César ce qui appartient à César en faisant remarquer que ni le parti ministériel ni l'opposition officielle ne possédaient le monopole de la sagesse ou du génie.

On peut même adopter les principes d'un gouvernement prodigue quand il fait preuve de repentir au moment de rendre le dernier soupir. Nous reconnaissons que M. Lalonde s'est merveilleusement amélioré sur ses derniers jours.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député. Il a parlé de l'élimination du compte des déductions cumulatives. Il s'agit certes d'une sage initiative. Pourrait-il expliquer pourquoi ce traitement spécial a été accordé à certains groupes professionnels, soit aux médecins, aux avocats et aux comptables, pour leur permettre d'avoir droit au taux de 25 p. 100? Le député n'est peut-être pas en mesure de fournir une explication et devra sans doute obtenir une réponse de la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall).

M. Edwards: Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à cette question quand j'ai dit que ces groupes investissent généreusement dans l'économie. Ils prennent des risques que peu de Canadiens, à mon avis, sont disposés à prendre. Je les félicite de leur audace, compte tenu de la situation économique actuelle, notamment dans l'Ouest, situation que le député connaît bien, j'en suis certain.

• (1210)

M. Riis: Monsieur le Président, je ne veux pas trop insister là-dessus. Je comprends, comme le député l'a signalé, que le Canada a besoin d'investissements accrus et que les membres de ces professions libérales investissent probablement dans divers secteurs. Toutefois, que dire de toutes les autres professions qui ne sont pas nommées? Le député prétend-il que seuls parmi les groupes professionnels identifiés dans la loi de l'impôt sur le revenu, les avocats, les dentistes et les médecins font des placements? Je ne comprends pas pourquoi on fait une distinction entre les divers groupes professionnels.

M. Edwards: Monsieur le Président, après les mesures superficielles viendront probablement les interventions plus vigoureuses et ensuite les solutions radicales. Je souligne que cette mesure n'était pas absolument indispensable, mais les élections ont porté sur cette question.

M. le vice-président: La période des questions et observations sur le discours du député est terminée. Nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président . . .

M. Riis: Ah non!

M. Nickerson: Qui a dit cela, Je soupçonne que c'est le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards), a été beaucoup trop charitable vis-à-vis de ce député dans ses observations préliminaires. Je n'aurais jamais rien dit de semblable à propos du député de Kamloops-Shuswap, car j'ai eu l'occasion de l'entendre pendant plusieurs années à la Chambre. J'ai écouté ce qu'il a dit aujourd'hui du projet de loi C-7; je puis affirmer, monsieur le Président, que ses observations étaient tout à fait conformes aux incohérences néo-démocrates en matière fiscale. Le député, toutefois, a visé un groupe particulier de Canadiens: les dentistes, les médecins et les membres d'autres professions libérales. Pour une raison ou pour une autre, il semble que le Nouveau parti démocratique n'aime pas les dentistes.

Pourtant, si vous êtes allés chez votre dentiste récemment, vous aurez pu constater la ressemblance entre son cabinet et une petite entreprise ordinaire. Le dentiste a un personnel, il doit acheter du matériel et exploiter son cabinet. Je suis d'avis, et c'est aussi l'opinion du gouvernement du Canada, qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre ce genre d'exploitation et ce que nous considérons habituellement comme une petite entreprise. Par conséquent, je suis particulièrement satisfait de voir que les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquaient aux entreprises non admissibles sont abolies par ce projet de loi.

Le député de Kamloops-Shuswap a fait une observation juste, monsieur le Président, et c'est que ce projet de loi est en grande partie une mesure des libéraux. Bon nombre de ses dispositions découlent du budget présenté par l'honorable Marc Lalonde le 15 février dernier. Cette observation a également été faite par le député d'Algoma (M. Foster).

Ce projet de loi contient en quelque sorte une série de modifications de forme à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il n'y a pas de changement réel dans la façon dont la fiscalité sera appliquée au Canada. Toutefois, dans l'ensemble, les modifications proposées sont bonnes et la Chambre devrait les adopter aussi rapidement que possible. En un sens, le budget de février de l'ancien ministre des Finances était un retour en arrière par rapport au budget désastreux que M. MacEachen avait présenté en 1983. Le gouvernement de l'époque s'était rendu compte qu'il faisait fausse route avec le budget MacEachen et, pour avoir un régime fiscal que les Canadiens puissent supporter, même s'ils n'en étaient pas particulièrement heureux, il a présenté le budget du 15 février. L'ébauche rédigée en août a servi de modèle pour le projet de loi C-7. Nous avons fait certaines améliorations et nous espérons qu'il sera encore mieux adapté à la situation financière et fiscale actuelle.

Je suis heureux que la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) ait présenté ce projet de loi aussi tôt dans la session. Cela montre que de ce côté-ci de la Chambre nous avons l'intention de donner une grande priorité aux questions fiscales. Si l'on considère les dispositions du projet de loi, on voit qu'elles portent principalement sur l'imposition des petites entreprises. La raison, c'est que, pour nous, le secteur de la petite entreprise est le plus important de l'économie canadienne.

Je voudrais dire un mot de certaines des mesures qui touchent ces petites entreprises. Le projet de loi diminue des deux tiers la longueur des dispositions touchant les faibles taux d'imposition des petites entreprises. Avec les députés de l'autre côté, nous essayons depuis un certain temps de réduire le volume de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'apporter certaines simplifications.

Le projet de loi C-7 donnera aux petites entreprises en expansion la possibilité d'économiser de l'impôt. Il réduira ce qu'il en coûte pour se conformer à la Loi de l'impôt, une fois encore pour les petites entreprises. J'aime en particulier la disposition qui prévoit l'élimination du compte des déductions cumulatives et les autres députés qui ont pris la parole sont d'accord là-dessus. Même le député de Kamloops-Shuswap est d'accord avec cette disposition. Nous pouvons en conclure que, de ce côté-ci de la Chambre, nous faisons certaines choses valables.

Les dispositions portant sur le crédit de recherche et de développement de 35 p. 100 et le crédit d'investissement de 40 p. 100 sont excellentes. Elles devraient favoriser l'investissement dans la recherche et le développement de la part des petites entreprises. Je suis heureux de voir que le calcul sera fait sur l'année précédente plutôt que sur l'année dans laquelle les crédits sont réclamés, ce qui rend les choses beaucoup plus faciles. C'est une simplification.

Certaines des dispositions du projet de loi à l'étude prévoient des simplifications en ce qui concerne les dons à des organismes de charité. Le projet de loi ne contient pas la totalité des propositions «donnant-donnant»; en fait il contient assez peu des propositions de ce genre présentées à la Chambre. Toutefois, il s'agit d'un pas dans la bonne direction et, en tant que tel, je suis persuadé que tous les députés de la Chambre appuieront ces améliorations.

Certaines dispositions du projet de loi traitent des options d'achat d'actions accordées aux employés d'une société et des mesures fiscales afférentes concernant la société en question. C'est, somme toute, une bonne mesure. C'est un moyen d'intéresser les employés à la bonne marche de leur entreprise et à faire tout leur possible pour qu'elle prospère et qu'elle se donne de l'expansion. Bon nombre de ces recommandations sont le fruit de l'excellent travail qu'a abattu le sous-comité établi sur l'initiative d'une simple députée libérale au cours de la dernière législature. Il nous arrive parfois de nous demander à quoi tout le travail que nous abattons finit par servir, mais le travail de ce sous-comité a bel et bien abouti. La dame qui a dirigé ce sous-comité parlementaire, et qui a présenté la motion d'initiative parlementaire visant à établir ce sous-comité, mérite certes des éloges pour cette initiative même si elle n'est plus parmi nous.

En ce qui concerne l'impôt sur l'énergie et les ressources, on a prévu une disposition traitant du remboursement de l'amortissement afin d'aider ceux qui investissent dans l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Certaines dispositions modifient celles qui existaient déjà au sujet des dépenses engagées après 1983 au titre de l'exploitation pétrolière, dépenses qui seront dorénavant déductibles au titre de l'exploitation et non plus de la prospection. Je crois que la déduction est de 30 p. 100 pour les puits d'exploitation et de 100 p. 100 pour les puits de prospection. C'est une nouvelle mesure dont l'application sera reportée de deux ans, soit jusqu'au 1^er^ janvier 1986. Voilà

qui devrait relancer l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest si durement touchée par la politique énergétique nationale.

• (1220)

Le député de Kamloops-Shuswap a fait valoir à la Chambre qu'il s'agissait de modifications mineures et je conviens qu'elles ne vont pas tout à fait assez loin. Il s'agit de modifications techniques visant à rétablir un peu la situation au cours des prochaines années, mais il faudra vraiment revoir tout notre régime fiscal en ce qui concerne la prospection et l'exploitation des ressources naturelles, surtout le pétrole et le gas, d'ici 1986. Il nous faut un véritable régime. Il faut bien maintenir le régime actuel de subventions d'encouragement au secteur pétrolier jusqu'en 1986, car les intéressés ont déjà conclu des contrats et il serait injuste maintenant de les en priver après coup. Mais il nous faut indiscutablement de nouvelles mesures pour que les représentants de cette industrie sachent à quoi s'en tenir et qu'ils puissent ainsi investir d'une façon rationnelle en se fondant sur des lois fiscales ou autres ayant un caractère de permanence en matière d'exploitation des ressources naturelles.

Ce sera une lourde tâche pour le gouvernement actuel d'instaurer un nouveau régime stable en matière de fiscalité au cours des deux prochaines années pour rectifier la situation créée par la politique énergétique nationale et bien d'autres mesures qui ont si longtemps indisposé les députés des Communes et les représentants de l'industrie pétrolière. Je remarque aussi que le projet de loi à l'étude renferme une disposition concernant le transfert non imposable, dans certaines circonstances, d'avoirs miniers à une société canadienne. Cette mesure aidera les gens de ce secteur d'activités.

Je voudrais ajouter quelques commentaires concernant les agriculteurs, monsieur le Président. Ils ont traversé des moments fort difficiles au cours des dernières années, car ils ont obtenu de faibles prix pour leurs produits et payé de lourdes taxes sur certains intrants, notamment sur le carburant utilisé à la ferme. On a beaucoup parlé à la Chambre et ailleurs des impôts sur les gains en capital dans le domaine agricole. Je suis heureux de la disposition du projet de loi concernant les $120,000 qui ne seront plus dorénavant imposables au titre des gains en capital lorsqu'ils sont investis dans un régime d'épargne-retraite et d'autres dispositions concernant le transfert des propriétés agricoles d'une génération à une autre. C'est un pas dans la bonne direction et quelque chose que tous les députés devraient appuyer.

Certes, de l'avis de ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales, ce n'est pas suffisant. J'ai entendu avec plaisir la ministre déclarer qu'un comité parlementaire serait de nouveau saisi de la chose, de façon à remettre en question toute la fiscalité agricole, non seulement en ce qui concerne la Loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi la taxe d'accise et d'autres modes d'imposition. Peut-être arriverons-nous ainsi à mettre en œuvre un système qui soit rationel.

Soit dit en passant, la remise de trois cents le litre de la taxe sur les combustibles agricoles entrera en vigueur tel qu'annoncé dans la déclaration économique que le ministre des Finances a faite à la Chambre il y a deux ou trois semaines. Cette mesure va sûrement aider les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres travailleurs du secteur des ressources. A ce propos, je trouve que les trappeurs devraient eux aussi bénéficier de cette remise. Ils ne figurent pas nommément dans la déclaration économique, mais ils œuvrent certes eux aussi dans le même domaine, soit l'exploitation de ressource renouvelables, puisqu'ils effectuent la récolte des fourrures au Canada.

Monsieur le Président, il faut changer radicalement le mode d'imposition sur les gains en capital, et pas seulement dans le cas des agriculteurs. Les gens de la ville ont parfois bien du mal à comprendre en quoi une exploitation agricole, que je tiens selon les circonstances tantôt comme une petite entreprise et tantôt comme une grande, peut bien être différente d'une autre entreprise. J'aimerais que nous nous retirions une fois pour toute du champ de taxation des gains en capital. Ce serait là le meilleur moyen d'encourager les investissements que nous puissions imaginer. Je ne pense pas que l'impôt sur les gains en capital soit d'un gros rapport au regard des ennuis qu'il cause aux contribuables. Bien souvent nous percevons cet impôt non pas sur des gains véritables, mais sur des gains apparents résultant de l'inflation. Par conséquent, ce projet de loi est bon en ce qu'il réduit l'impôt sur les gains en capital dans certains cas intéressant les terres agricoles, mais il ne va pas assez loin, et nous devons songer à abolir définitivement cet impôt et à revenir au temps d'avant Benson.

Comme le projet de loi C-7 comprend des dispositions concernant l'impôt sur le revenu des particuliers, j'aimerais les examiner une à une. La déduction des frais de déménagement a été étendue. Cette question m'a été signalée plusieurs fois dans le cas de personnes qui ont déménagé de Terre-Neuve aux Territoires du Nord-Ouest. Dans ma région du Canada, les déménagements sur de longues distances sont très fréquents.

Puis, il y a la simplification des règles applicables aux ruptures de mariage.

Une autre disposition concerne les frais médicaux admissibles. On se rappellera qu'il fallait qu'un malade soit obligé de garder le lit ou de se déplacer en chaise roulante pour être admissible à déduire le coût de certaines fournitures médicales. Je constate avec plaisir qu'il n'en sera plus ainsi dorénavant. Je me souviens d'avoir entendu à la Chambre maintes et maintes questions de députés intervenant aux noms de malades qui auraient dû pouvoir raisonnablement réclamer une déduction pour l'achat de certaines fournitures médicales, mais qui ne le pouvaient pas en raison du libellé de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est indubitablement un changement heureux.

D'autre part, comme le ministre du Revenu national (M. Beatty) l'a dit à maintes reprises aussi bien depuis qu'il est ministre qu'à l'époque où il était critique de l'opposition en ce domaine, les députés de notre parti ont on ne peut plus à cœur l'application équitable de la fiscalité. Nous estimons que le fisc devrait traiter les contribuables honorablement et équitablement, et c'est précisément ce que visent à assurer certaines dispositions du projet de loi C-7.

Comme mon temps de parole s'épuise, monsieur le Président, je vais devoir me presser. De toutes les dispositions qui concernent l'application de la fiscalité, mieux vaudrait peut-être que je n'en retienne que deux. La première, qui a trait à la révocation des renonciations, est importante. Quand un contribuable avait signé une renonciation, il était dans l'impossibilité d'obtenir sa révocation s'il la désirait. C'est donc un bon changement.

• (1230)

De ce côté-ci de la Chambre, nous réclamons l'adjudication des frais d'appel depuis de nombreuses années. Je suis heureux de voir qu'elle est prévue dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Certains contribuables ont dû consacrer beaucoup de temps et d'argent à la défense de leur cause dans le cas de litiges relativement à l'impôt. C'est le ministère du Revenu qui a porté certains de ces cas devant les tribunaux, afin de faire préciser la loi. Je suis heureux de voir qu'on prévoit maintenant l'adjudication des frais.

En résumé, monsieur le Président, il s'agit en gros d'amendements de forme qui se sont fait longtemps attendre. Les députés de tous les partis peuvent être heureux du rôle qu'ils ont joué à cet égard. Ces modifications sont le fruit d'un effort concerté des députés des deux côtés de la Chambre. J'espère que ces dispositions seront adoptées rapidement, afin que nous puissions à partir de là modifier tout le concept de l'imposition et nous pencher sur certaines des questions que j'ai soulevées dans mon intervention.

M. Boudria: Monsieur le Président, je trouve les observations du député de Western Arctic (M. Nickerson) extrêmement intéressantes. Je voudrais lui poser une question au sujet de l'abolition de l'impôt sur les gains en capital, qu'il propose. Je me souviens que durant une récente campagne électorale, un certain candidat au poste de premier ministre a déclaré qu'il ferait payer les riches largement. Le député pourrait-il nous expliquer comment il peut proposer alors l'abolition de l'impôt sur les gains en capital? Croit-il sensé qu'un millionnaire qui possède des tableaux et les vend cent fois le prix qu'il les a payés à l'origine, ne verse aucun impôt sur ce gain en capital? C'est la conclusion que je tire à la lumière de sa proposition. Après tout, les ventes de ce genre ne sont imposées que par le biais du mécanisme des gains en capital. Le député proposerait-il de remplacer l'impôt sur les gains en capital par une autre méthode grâce à laquelle les riches paieraient largement, comme l'a proposé son chef?

M. Nickerson: Monsieur le Président, prenons quelques exemples. Avant l'introduction de l'impôt sur les gains en capital, les prospecteurs étaient énormément encouragés à chercher de nouveaux filons. Quand un prospecteur trouve une seule mine dans sa vie, il compte parmi les privilégiés. Or, bon nombre de ces encouragements ont disparu lors de l'apparition de l'impôt sur les gains en capital. La même chose s'applique aux gens qui ont quelques économies et qui veulent faire construire un immeuble d'habitation. Ce n'est plus aussi intéressant depuis que l'impôt sur les gains en capital existe.

Ainsi, on trouve moins de prospecteurs à la recherche de traces de minerai et moins de gens intéressés à faire construire des immeubles d'habitation, à preuve les faibles taux d'inoccupation. Je suis persuadé que cela se produit dans la circonscription du député également. Les gens n'investissent plus dans ce domaine. Ainsi, la société canadienne profiterait d'une réduction ou de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital, car les gens investiraient à nouveau. Personne n'investit s'il ne croit pas pouvoir réaliser un profit. On n'investit pas pour le plaisir. Or, si nous faisons disparaître tous les encouragements, les investissements se feront attendre.

J'ai prétendu que cette question devrait être l'un des principaux sujets abordés et examinés au cours de la présente législature. La transformation de revenus en gains en capital et le reste pose certaines difficultés et nous devons étudier cette question de près. J'affirme que l'élimination de l'impôt sur les gains en capital serait une excellente chose pour le Canada, car nous pourrions mobiliser ainsi les ressources financières et humaines du pays.

M. Riis: Monsieur le Président, comme d'habitude, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon éloquent collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson). Lorsqu'il siégeait dans l'opposition, de ce côté-ci de la Chambre, il savait décrire de façon extrêmement nette les modifications que le gouvernement aurait dû apporter au régime fiscal. Maintenant qu'il siège au gouvernement, il est en mesure de mettre en œuvre ces modifications. Dans les mois et les semaines à venir nous attendrons avec impatience de voir l'inclusion de ces modifications dans le régime fiscal, afin de rendre ce dernier plus attrayant pour les investisseurs, et plus juste.

Je voudrais rappeler au député que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a publié récemment un livre de deux pouces d'épaisseur qui décrit toutes les ressources minérales que nous pourrions, en théorie, exploiter. Ainsi, même s'il a raison de se préoccuper du sort des prospecteurs, il existe cependant un besoin plus pressant, c'est de trouver des façons d'exploiter ces gisements. Selon moi, la seule façon d'y parvenir c'est d'agir sur les taux d'intérêt au lieu de laisser jouer les lois du marché comme nous le faisons, en théorie, à l'heure actuelle.

Le député a mentionné l'article du présent projet de loi qui porte sur le régime d'actions offert aux employés. Il a prétendu que les employés auraient ainsi un plus grand sentiment d'appartenance à la société pour laquelle ils travaillent. Le député pourrait-il m'expliquer comment un employé d'Imperial Oil qui possède 20 actions de cette société va sentir qu'il y joue un rôle important?

Le député a parlé de la perception de l'impôt et du fait que le gouvernement était conscient de la nécessité de faire preuve de bienveillance dans ce domaine. Pourquoi a-t-on jugé utile de dépenser des millions et des millions de dollars et d'engager 350 percepteurs d'impôt? Le député voit-il là un moyen de susciter la confiance des Canadiens et du secteur de la petite entreprise? Est-ce que le nombre accru des percepteurs chargés de harceler les contribuables ranimera la confiance au Canada?

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'aurais bien voulu être propriétaire de vingt actions d'Imperial Oil. Je pense que peu importe que l'on possède 20 ou 2,000 actions de cette société, l'incitation demeure la même. On est partiellement propriétaire de la société et on peut faire ce qu'on veut de ses actions. Si on les conserve et qu'on redouble d'efforts au travail, il est à présumer que la valeur de ces vingt actions augmentera. Il est bien évident, cependant, qu'à moins d'être président du conseil d'administration ou président de la société, personne ne saurait influer sur les destinées d'une entreprise aussi importante qu'Imperial Oil. Mais nier que ses actions puissent avoir un certain effet équivaudrait à nier qu'un citoyen canadien puisse lui aussi exercer une certaine influence sur le gouvernement du Canada quand, parmi dix autres millions de concitoyens, il se rend aux urnes pour voter.

Les entreprises qui donnent à leurs employés des options d'achat sont, pour la plupart, des petites entreprises. Si le député de Kamloops-Shuswap avait écouté attentivement les

témoignages présentés devant le comité parlementaire, il l'aurait compris. Ce sont des entreprises bien plus petites qu'Imperial Oil qui, le plus souvent, ont recours à ce mécanisme. A mon avis, cette initiative est louable, autant pour les grandes sociétés que pour les petites.

• (1240)

La deuxième question concernait l'engagement de personnel supplémentaire par Revenu Canada. L'expression «arracheurs d'impôts» était peut-être mal choisie pour décrire ce personnel. Revenu Canada aura besoin d'une armée de fonctionnaires pour s'acquitter de sa tâche.

Le problème à l'heure actuelle, c'est que les employés sont surchargés de travail. Quand on téléphone au ministère du Revenu national au sujet d'une cotisation ou pour obtenir un renseignement, on n'arrive pas à joindre qui que ce soit. J'ai déjà tenté une expérience en composant le Zenith 4000, le bureau d'Edmonton. A dix reprises, j'ai laissé sonner le téléphone une vingtaine de fois, mais personne n'a répondu.

La plupart des nouveaux employés ne vont pas harceler le contribuable, ils lui rendront plutôt les services dont il a besoin. Dorénavant, le fonctionnaire pourra discuter avec le contribuable afin d'établir une formule de remboursement au lieu de saisir son salaire. Revenu Canada va augmenter son effectif pour rendre le régime fiscal plus juste et plus équitable, et pour offrir aux contribuables les services auxquels ils s'attendent.

M. le vice-président: Comme la période de questions et de commentaires est écoulée, poursuivons le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, l'importance de ce projet de loi tient autant aux dispositions qu'il contient qu'à ses lacunes, car les auteurs du projet de loi ne se sont nullement préoccupés de corriger certaines des anomalies et des injustices véritables de notre régime fiscal.

Le projet de loi propose certains changements fiscaux dont le besoin se faisait sentir et dont les conservateurs avaient déjà parlé à maintes reprises quand ils étaient dans l'opposition, de même que les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. A ce propos, il est étonnant de remarquer certains changements d'attitude envers plusieurs de ces dispositions. Ce phénomène tient probablement au genre de structure politique que nous avons. Le projet de loi C-7 ne tient pas du tout compte de la question des avantages fiscaux consentis aux sociétés, ni des échappatoires fiscales qui se sont multipliées singulièrement.

Mon collègue qui avait la parole tout à l'heure a fait remarquer que beaucoup de Canadiens ne payent pas d'impôt du tout. Les auteurs du projet de loi ne se sont pas intéressés au cas de ces gens dont le nombre augmente chaque année. En 1971, seulement huit personnes ayant un revenu supérieur à $100,000 n'avaient pas payé d'impôt. En 1981, ils étaient 1490 dans ce cas. Cette augmentation de près de 1500 personnes qui ne payent pas d'impôt s'explique par la multiplication des échappatoires prévues dans notre fiscalité. Le gouvernement a le devoir, selon moi, de modifier le régime fiscal de manière à ce que ces gens-là commencent à être imposés d'une façon ou d'une autre.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a parlé des gains en capital en affirmant qu'on pourrait jouer sur ce facteur pour accroître les investissements. Je lui répondrai que, dans l'état actuel de notre fiscalité, c'est aussi une façon d'augmenter le nombre de gens ayant un revenu supérieur à $100,000 ou $200,000 qui ne payent pas du tout d'impôt.

La structure actuelle de l'impôt sur les gains en capital est très injuste. Le député de Western Arctic a fait des observations très pertinentes au sujet de la nécessité d'étudier la question des gains en capital et de la façon de s'y prendre. Une des injustices, c'est qu'un contribuable paye l'impôt sur seulement la moitié de ses gains en capital, que leur montant atteigne $50,000 ou $500,000. Par rapport à ce que vous devriez payer si cet argent était un salaire, vous n'êtes imposé que sur la moitié des gains. Le projet de loi ne fait rien pour corriger cette inégalité de notre régime fiscal.

Selon nous, au cours de la dernière décennie, le gouvernement a fait en sorte de diminuer systématiquement l'assiette fiscale tout en augmentant ses dépenses sociales. La diminution des recettes fiscales s'est traduite, par voie de conséquence, par des déficits comme nous en avons aujourd'hui. Le gouvernement doit donc chercher des moyens permettant de récupérer la partie de l'assiette fiscale qui s'est érodée depuis 20 ans, surtout à cause des crédits d'impôt accordés aux grosses sociétés.

Une chose m'intéresse particulièrement dans ce projet de loi: les dispositions en faveur des agriculteurs. Je pense en particulier à celles qui permettent aux agriculteurs qui vendent leur exploitation d'acheter un REER et à celles qui permettent un report de l'imposition pour les exploitations agricoles vendues à un membre de la même famille.

Les conservateurs sont venus en grand nombre à Prince-Albert pour dévoiler le manifeste de Prince-Albert. Ils avaient promis d'aider vraiment les agriculteurs en difficultés financières, et ce projet de loi comporte effectivement quelques mesures qui vont dans ce sens. Toutefois, le gouvernement ne s'est toujours pas occupé des principaux problèmes que rencontrent les agriculteurs.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux qu'on ait repris dans le projet de loi précédent la disposition permettant aux agriculteurs de mettre la moitié de leurs gains en capital, jusqu'à concurrence de $120,000, dans un REER. On a souvent dit que, dans bien des cas, la terre d'un agriculteur est le seul capital dont il dispose pour sa retraite. C'est pourquoi il a besoin d'un mécanisme lui permettant de se servir de ce capital sans que celui-ci ne soit trop amputé par l'impôt. Je félicite donc le gouvernement d'avoir proposé un tel mécanisme.

Le manifeste de Prince-Albert abordait aussi plusieurs autres questions importantes qui méritent d'être étudiées. Le ministre nous a dit qu'il fallait les mettre à l'étude, mais beaucoup d'entre elles ont déjà fait l'objet d'étude. Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti conservateur avait, sauf erreur, proposé une solution très acceptable aux problèmes que présente l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu et un remède aux injustices qui ont causé tellement d'ennuis aux agriculteurs ces dernières années.

• (1250)

On trouve dans le projet de loi à l'étude une définition de l'agriculteur à temps plein. Mais plus tard au cours des délibérations du comité plénier, le gouvernement devra définir ce qu'il entend exactement par cette expression et ce qu'il entend exactement par la possibilité de souscrire à un REER. Au

cours des quatre ou cinq dernières années, la définition de l'agriculteur à temps plein et de l'agriculteur à temps partiel est devenue si complexe qu'il est devenu difficile de faire la distinction, si bien qu'aucun agriculteur travaillant une certaine partie de temps hors de son exploitation agricole ne sait réellement dans quelle catégorie on va le classer. Cette définition permettra-t-elle à un agriculteur obligé de travailler hors de son entreprise parce que celle-ci n'est pas rentable de se prévaloir du REER?

Nous avons entendu le gouvernement actuel dire ce qu'il allait faire pour tâcher d'alléger les problèmes financiers des agriculteurs. Nous attendons de lui qu'il fasse encore mieux que ce qu'il propose dans le projet de loi. Jusqu'à présent, nous n'avons vraiment rien vu qui représente un gros effort pour aider les agriculteurs à résoudre leurs problèmes financiers.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, nous allons reprendre le débat.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, notre parti essaie de toute évidence de s'assurer que les changements qui doivent survenir par l'adoption du projet de loi C-7 ne se produisent pas automatiquement ni de façon désordonnée, mais qu'ils fassent l'objet d'une étude approfondie et que l'on tienne une discussion sur l'orientation générale à donner à notre politique fiscale. C'est après tout le premier projet de loi sur la fiscalité que le gouvernement fédéral nous propose. Pour notre part, nous avons jugé que, dans ce domaine, il faudrait présenter en priorité des mesures vraiment susceptibles de rendre le régime plus juste, il faudrait tendre vers un régime où les citoyens ordinaires sont traités de façon aussi équitable que les nombreux riches qui profitent des innombrables échappatoires et des nombreux avantages accordés aux sociétés et aux particuliers pour éviter de payer leur juste part d'impôts.

Notre parti n'aurait pas accordé la priorité aux efforts déployés par l'ancien régime discrédité pour apporter certains petits changements que bien des députés conservateurs ont d'ailleurs critiqués. Nous aurions cherché à faire des changements qui auraient commencé à instaurer une bonne fois pour toutes, par le moyen d'une série de gestes catégoriques, un sentiment nouveau qui eût permis aux Canadiens de compter sur un système fiscal juste et équitable, à la place d'un régime fiscal qui n'est ni juste ni équitable et qui est incroyablement compliqué.

Nous aurions commencé par nous attaquer aux incroyables avantages fiscaux accordés aux entreprises. Nous nous serions penchés sur les allocations en capital qui sont accordées aux sociétés en plus de l'amortissement normal qui vient réduire leurs bénéfices. Nous nous serions penchés sur l'amortissement très accéléré des investissements nouveaux, amortissement accéléré qui est accordé automatiquement, et non pas seulement pour les projets qui sans cela ne seraient pas réalisés. Par exemple, les subventions au titre de l'expansion industrielle régionale ne sont accordés que pour des travaux bien précis, dans les cas où les entreprises ne feraient rien sans cela. Nous nous pencherions sur l'amortissement accéléré des travaux d'exploration et de développement dans le secteur des ressources naturelles. Il y a eu de ce côté-là un accroissement spectaculaire. Et il y a accord pour ainsi dire universel entre les économistes à ce sujet: leur conclusion est que cette tentative de canaliser des capitaux vers les entreprises n'a rien fait pour augmenter l'embauche. Cela n'a même pas contribué à accroître les investissements au Canada. C'est plutôt le contraire que nous avons vu. Malgré les exemptions fiscales incroyables dont il bénéficie, le secteur des entreprises n'a pas vraiment fourni de nouveaux emplois aux travailleurs canadiens.

Nous croyons qu'il faut réviser les avantages fiscaux très généreux dont bénéficie le secteur des sociétés au Canada. Ce n'est pas que nous ne voulions pas que le gouvernement aide sérieusement le milieu des affaires à créer davantage d'emplois pour les Canadiens, car c'est nous qui avons défendu des programmes comme le Programme de développement industriel et régional contre les coupes sombres récemment annoncées par le gouvernement. Nous croyons qu'il n'est pas justifiable au plan économique d'utiliser le régime fiscal des sociétés pour offrir toute une gamme de crédits d'impôt automatiques, quel que soit le rendement des sociétés. Ce n'est ni juste ni rentable et cela ne devrait pas exister.

Nous estimons que les priorités du gouvernement touchant les évasions fiscales sont tout simplement fausses. Le gouvernement a engagé un nombre considérable de nouveaux inspecteurs d'impôt pour s'occuper des Canadiens ordinaires. De hauts fonctionnaires admettaient en même temps, avant que l'on apporte des changements à la règle du secret qui rendront les choses un peu plus difficiles à l'avenir, que les plus importantes évasions fiscales, soit à l'occasion de transferts de paiements exécutés hors du pays par des sociétés, n'étaient pas examinées d'aussi près qu'elles le devraient.

M. le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député, qui poursuivra après la pause, mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE RAPPORT ANNUEL SUR LES FUTURS NIVEAUX D'IMMIGRATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la semaine dernière la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) déposait le rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration. Je demeure sceptique devant ce rapport qui, j'ai bien peur, indique un changement radical de notre politique d'immigration et ce, pour le pire. A mon humble avis, le gouvernement progressiste conservateur est sur le point de troquer notre humanisme traditionnel pour de l'opportunisme en favorisant les catégories d'immigrants bien nantis au détriment de certaines catégories moins fortunées.

La nouvelle orientation économique vers laquelle semble s'aligner la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est alarmante. D'un point de vue moral, il est inacceptable de continuer à fermer nos portes aux travailleurs et aux travailleuses sélectionnés car, somme toute, ce sont leurs ancêtres qui ont bâti notre pays alors qu'il fallait défricher nos vastes terres et effectuer de durs labeurs. Il nous importait peu que les immigrants et les immigrantes aient en poche des milliers de dollars à investir. Aujourd'hui, alors que le Canada s'est développé et qu'il se remet tranquillement de la récession, le critère d'entrée sera-t-il dorénavant monétaire?

S'il en est ainsi, cette nouvelle attitude est condamnable car elle laisse pour compte ceux et celles qui voudraient rejoindre les leurs ici. Il y a aussi des milliers de personnes pour qui le Canada pourrait être un lieu de refuge et de bien-être.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CONSTRUCTION D'UN PONT ENTRE MASSON (QUÉBEC) ET CUMBERLAND (ONTARIO)

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, division et confusion semblent être de l'ordre de certains députés du gouvernement. La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) avec, semble-t-il, l'appui du député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) ont décidé qu'un pont serait construit entre Masson (Québec) et Cumberland (Ontario), et qu'une étude, avec l'approbation du ministre d'État (Transports) (M. Bouchard), se mettra en branle très bientôt. De son côté, la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) déclare dans le quotidien «*Le Droit*», et je cite:

> S'il y a une étude faite là-dessus, elle ne sera sûrement pas financée par Ottawa puisque ce pont n'avait jamais fait partie des priorités du gouvernement.

Le débat semblerait-il être une tempête dans un verre d'eau? Connaissant la façon secrète d'agir de ce gouvernement, il me semble que l'un de ses députés devrait avoir au moins la décence de donner l'heure à l'autre, à moins que nous ne soyons devant une situation de duel pour déterminer laquelle des deux députées est la plus forte. Le gouvernement va-t-il tirer la situation au clair ou la tirer au sort sur le dos des contribuables, à savoir si nous aurons ou si nous n'aurons pas un pont, si nous aurons ou n'aurons pas une autre étude? C'est peut-être seulement le vice-premier ministre qui a la solution à ce dilemme, mais malheureusement, comme vous le savez, monsieur le Président, il a été atteint le 4 septembre d'une étrange maladie qui le rend totalement muet.

Monsieur le Président, le gouvernement de la droite agit de façon maladroite, et il est évident qu'une main droite ne sait pas ce que l'autre main droite est en train de faire.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE—LES AVIS PRÉALABLES AUX AVIATEURS CIVILS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il se pourrait, d'après certaines nouvelles, que l'on procède de nouveau à des essais du missile de croisière au Canada cet hiver. L'hiver dernier cela avait suscité plusieurs plaintes selon lesquelles on n'avait pas suffisamment prévenu les aviateurs civils circulant le long du corridor d'essai traversant l'ouest des Territoires du Nord-Ouest et le nord de l'Alberta. Dans le but d'éviter des accidents regrettables, il faudrait prévenir bien à l'avance l'aviation civile de l'heure et de la date de ces essais ainsi que du parcours du missile. Il faudrait également faire connaître l'altitude et la vitesse du missile et de l'avion de poursuite. Le ministère des Transports devrait faire tenir des avis aux navigateurs aériens pour leur communiquer tous ces renseignements, non pas à la dernière minute mais suffisamment à l'avance pour ne pas mettre inutilement en danger la vie des nombreux pilotes et de leurs voyageurs qui empruntent régulièrement le corridor des essais.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA SUSPENSION DES POURSUITES INTENTÉES CONTRE LES TÉLÉDIFFUSEURS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais signaler au ministre de la Justice (M. Crosbie), au ministre des Communications (M. Masse) et aux députés une situation qui sape sérieusement la confiance envers le gouvernement. La semaine dernière, le gouvernement a suspendu toutes les poursuites intentées contre les télédiffuseurs qui n'ont pas respecté les règlements du CRTC. Dans certaines localités touchées, des télédiffuseurs en règle qui ont obtenu l'approbation du CRTC et qui ont respecté tous les règlements prévus aux termes de leur licence se sont trouvés en concurrence avec des télédiffuseurs qui fonctionnent sans l'approbation du CRTC. Jusqu'à tout récemment, le ministère de la Justice avait décidé de poursuivre les sociétés de télédiffusion enfreignant les règlements du CRTC, par souci des télédiffuseurs en règle et titulaires d'une licence, mais il vient de suspendre ces poursuites.

Que signifie cette initiative pour les titulaires de licence? Comment peuvent-ils soutenir cette concurrence injuste? Je demande aux deux ministres en cause de revenir immédiatement sur cette décision de suspendre les poursuites, notamment dans les localités où une société licenciée doit soutenir la concurrence d'une société qui ne l'est pas.

Article 21 du Règlement

LES PEUPLES AUTOCHTONES

LE SUICIDE CHEZ LES JEUNES INUIT—ON PRIE LE GOUVERNEMENT DE SE PENCHER SUR LA QUESTION

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, les Inuit de ma circonscription, qui forment 85 p. 100 de la population, traversent depuis vingt ans une violente crise d'identité culturelle. Bien que les trente-trois collectivités en question puissent maintenant se targuer de profiter des avantages que procure notre époque, notamment de pouvoir étudier, de posséder des logements sociaux et de capter les émissions de télévision par satellite, les apparences sont trompeuses. En effet, pendant la dernière fin de semaine, un autre jeune Inuit a mis fin à ses jours, incapable d'affronter les lois de notre pays.

Il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. De tels incidents frappent particulièrement les sociétés en proie à un intense choc culturel. Bien des jeunes Inuit ont de plus en plus de mal à faire face de nos jours aux problèmes qui assaillent le Nord, où les emplois se font rares. Leur problème s'aggrave encore du fait qu'ils ne peuvent plus, contrairement à leurs ancêtres, tirer leur subsistance de la terre.

Un grand nombre de chefs de file inuit ont beau se pencher sur cette question, leur action est entravée faute de fonds pour mettre en place des programmes efficaces. Par conséquent, j'invite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) et la ministre d'État à la Jeunesse (M^me^ Champagne) à se préoccuper des graves problèmes qui frappent la jeunesse inuit de la circonscription de Nunatsiaq.

* * *

LA RECHERCHE

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le Centre de recherches pour le développement international est l'un des principaux organismes du Canada qui viennent en aide aux pays en développement. Ce centre a été créé en 1970 et il s'est taillé une solide réputation en contribuant à la recherche sur les problèmes agricoles, sanitaires, sociaux et économiques des pays pauvres. Son budget annuel est d'environ 80 millions de dollars. Toutefois, à la suite des coupes effectuées par le gouvernement, son budget a été amputé de 10 millions. C'est tragique pour les pauvres gens des pays en développement, triste pour la réputation internationale de notre pays et extrêmement démoralisant pour le personnel du CRDI.

Il est particulièrement tragique que ces coupes soient faites cette année, car le CRDI s'occupe très activement d'accroître la production alimentaire en Afrique. Il a accordé une attention particulière à l'Ethiopie, où il a aidé l'Institut de recherches agricoles et la Commission des sciences et de la technologie à trouver des variétés de cultures qui résistent à la sécheresse et des façons peu coûteuses d'améliorer le rendement agricole.

Nous exhortons le gouvernement à mettre fin à ces coupes. La tragédie de la famine qui sévit en Afrique nous oblige à fournir une aide accrue par l'entremise du CRDI, au lieu de faire le contraire.

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON PRÉCONISE LE LIBRE CHOIX

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, sir John A. Macdonald était un grand Canadien et un parlementaire extraordinaire. Ses mesures législatives reflétaient la pensée de la grande majorité des citoyens. Par exemple, les statuts faisaient état à la fois du système métrique et du système impérial et les Canadiens pouvaient utiliser celui qu'ils voulaient. Nous avons donc un système monétaire métrique et des mesures agraires impériales. Cela semblait logique aux simples citoyens du Canada, et à tout le monde d'ailleurs, jusqu'à l'arrivée au pouvoir du dernier gouvernement libéral. Celui-ci a déclaré: «Le libre choix est trop simple. Nous obligerons tout le monde à utiliser le système métrique».

C'était raisonnable dans les domaines où l'on utilise de petites mesures, comme en médecine, mais c'était tout à fait stupide de changer un excellent système de mesures agraires. Mais les libéraux ne se sont pas gênés pour si peu; leur décision cadrait tout à fait avec leur attitude totalitaire qui les poussait dire aux gens ce qu'ils devaient ou ne devaient pas faire. Un grand nombre d'agriculteurs ont protesté en disant: «Nous nous sentons comme des étrangers dans notre propre pays. Nous ne savons plus combien nous recevons pour un boisseau de blé». Le nouveau système laissait les citoyens perpexles parce qu'ils ne savaient plus combien de livres de viande ils pouvaient acheter pour un dollar.

Le fait est que le système métrique et le système impérial ont chacun leur place. C'est le public et non le gouvernement qui devrait choisir. Les Canadiens ne sont pas des analphabètes; ils ne confondront pas les acres et les hectares ou les boisseaux et les hectolitres.

• (1410)

Le gouvernement remettra un peu de bon sens dans notre système de poids et de mesures en suivant l'exemple de ce grand premier ministre conservateur du passé et en faisant ce que veut le peuple. A bas le changement obligatoire et laissons le peuple choisir.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SPORTS

LES GRYPHONS DE GUELPH REMPORTENT LA COUPE VANIER

M. William C. Winegard (Guelph): Si la Chambre voulait bien se calmer, monsieur le Président, j'aurais un message important à lui communiquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Samedi dernier, les Canadiens ont regardé avec beaucoup d'intérêt la partie de football à laquelle assistait Son Excellence le gouverneur général du Canada et le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je tiens à faire savoir à la Chambre que la partie fut très bien jouée et qu'elle a contribué à rehausser le prestige du sport universitaire canadien.

Je tiens par ailleurs à lui faire savoir que l'Université de Guelph entend veiller sur la Coupe Vanier avec un soin jaloux. Je regrette seulement que le Règlement m'interdise de rendre hommage à l'excellente équipe qui l'a remportée.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AVORTEMENT

LA PROTECTION DES ENFANTS À NAÎTRE—ON DEMANDE DE LÉGIFÉRER

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, l'acquittement du Dr Morgentaler ridiculise notre système de procès devant jury et il prouve clairement qu'il faut immédiatement réviser nos lois sur l'avortement afin de mieux protéger l'enfant à naître. Cet acquittement porte gravement préjudice à notre système de droit pénal. Comment peut-on faire confiance à un système judiciaire quand quelqu'un qui reconnaît avoir commis un crime peut se vanter d'avoir été acquitté?

L'avortement est un acte répréhensible, monsieur le Président. La vie humaine est inestimable. Dès le moment de la conception, la vie commence et absolument personne n'a le droit d'y mettre un terme pour quelque raison que ce soit. Un pays est barbare et immoral quand il sanctionne une forme ou une autre de meurtre et à mes yeux, l'avortement est un meurtre.

Voici ce que le pape Jean Paul II a déclaré sur l'avortement lors de son voyage dans notre pays:

> Ce crime inexprimable contre la vie humaine qui consiste à rejeter et à tuer la vie dans ses débuts fraie la voie au mépris, à la négation et à l'élimination de la vie des adultes et porte atteinte à la vie de la société.

Monsieur le Président, j'implore le gouvernement de modifier le Code criminel afin de mieux protéger les innocentes vies à naître et de soumettre une requête au gouvernement de l'Ontario pour qu'il fasse appel de l'acquittement du Dr Morgentaler. Agir autrement ne pourrait qu'engendrer un manque de respect de la loi et du caractère sacré de la vie humaine.

* * *

L'AVORTEMENT

LA DÉCISION PRISE APRÈS CONSULTATION AVEC LE MÉDECIN—ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, moi aussi j'aurais quelques mots à dire au sujet de l'acquittement du docteur Henry Morgentaler par un jury de Toronto. Il serait temps que le Parlement se rende compte que les Canadiens veulent qu'on change cette loi injuste. A quatre reprises, Henry Morgentaler a été traduit devant les tribunaux et à quatre reprises il a été acquitté par un jury. Quand donc le Parlement voudra-t-il reconnaître que l'importante décision de se faire avorter incombe à la femme en consultation avec son médecin?

J'ai des vues diamétralement opposées à celles du critique libéral du ministère du solliciteur général et j'exhorte le Parlement à reconnaître que la loi actuelle est inapplicable. La loi actuelle entraîne toutes sortes de délais pour les femmes des milieux ruraux et celles qui habitent les régions où il n'y a pas de comités d'avortement thérapeutique. Dans certains cas, ces délais peuvent mettre en danger la vie de la mère.

La loi actuelle est donc inapplicable. Loin de revenir à l'âge des ténèbres comme le voudrait le député libéral, je propose d'aller de l'avant en supprimant les dispositions du Code criminel et en écoutant la voix des Canadiens qui réclament justice à cet égard. Je crois que Henry Morgentaler a montré la voie aux Canadiennes. Il a été poursuivi, on l'a jeté en prison. Il serait temps, je pense, que les députés du Parlement canadien, se rendent compte que ces dispositions doivent être abrogées.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

LE PROJET DE DÉMÉNAGER LE BUREAU DE SUMMERSIDE (Î.-P.-É.) À CHARLOTTETOWN

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la semaine dernière, les habitants de ma circonscription ont reçu la mauvaise nouvelle que le bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables de l'Île-du-Prince-Édouard déménagerait de Summerside, dans ma circonscription, à Charlottetown, dans la circonscription du ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan). Pour ma région, cela signifie une perte de 12 emplois fédéraux, dans un secteur où ils sont plutôt rares.

L'Île-du-Prince-Édouard dépend malheureusement du pétrole pour son énergie, de sorte que ses habitants sont ceux qui paient l'énergie le plus cher au Canada. Les programmes ITRC et CRP, qui sont abandonnés par le gouvernement, sont très importants pour les gens de ma circonscription et ceux de l'Île-du-Prince-Édouard en général. Il y en a encore beaucoup, chez nous, qui n'ont pas encore pu se permettre de participer à ces programmes et il semble bien qu'ils n'en auront plus l'occasion.

J'ai deux objections au changement de politique du gouvernement. Cela fait perdre des emplois à ma circonscription et fait augmenter le prix de l'énergie dans une province où il est déjà le plus élevé au Canada. Par conséquent, je demande au ministre de reconsidérer sa décision de déménager le bureau de l'énergie et d'abandonner ces programmes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

ON DEMANDE SI LE MOT «CONSULTATION» EST LE MOT THÈME DES NOUVELLES DIRECTIVES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière des nouvelles directives émises par le premier ministre vendredi dernier concernant les communications entre le service public du Canada et les journalistes et le public canadien, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait informer la Chambre si, avant de prendre cette décision, le gouvernement a utilisé, comme ils l'utilisent depuis le début de leur mandat, le mot «consultation» comme étant le mot thème de leur administration? Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'ils ont consulté la tribune de la presse ainsi que les institutions qui font la communication avec le public et les syndicats de la Fonction publique avant d'émettre ces directives qui vont, effectivement, empêcher toute communication entre les bureaucrates et le public canadien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment, la fin de la question de mon honorable ami est complètement erronée. Le but ainsi que le texte des directives font en sorte que nous essayons d'élargir le champ de communication et non pas de le restreindre, au contraire. Je pense que celui qui est en charge des communications au bureau a, effectivement, rencontré la direction de la tribune; je ne sais pas s'il y a d'autres consultations mais je sais qu'il y en a eu plusieurs.

[*Traduction*]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Dans son livre intitulé *Telle est ma position,* il affirmait que tous les documents d'information servant à élaborer une politique devraient être rendus publics. Puisque c'était son avis avant la campagne électorale, comment se fait-il qu'il refuse aujourd'hui aux fonctionnaires le droit de parler à titre confidentiel de documents d'information? Au nom de quoi le premier ministre interdit-il aux bureaucrates de donner aux journalistes des renseignements sur les différentes options politiques qu'avaient le gouvernement au moment de prendre certaines décisions? Comment les citoyens peuvent-ils comprendre la politique du gouvernement si les bureaucrates ne peuvent pas dire un mot sans voir leur nom publié dans la presse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis infiniment heureux que mon honorable ami ait lu mon ouvrage. Par contre, il est évident qu'il n'a pas lu les lignes directrices. Ces dernières ne sont pas parfaites, je le reconnais, mais elles visent à éclaircir la situation dans l'optique d'un gouvernement ouvert. Il n'appartient pas aux fonctionnaires de défendre ni de critiquer la politique du gouvernement. Conformément au serment d'office qu'ils ont prêté, les fonctionnaires sont là pour expliquer objectivement la politique gouvernementale. Les lignes directrices leur donnent toute latitude pour le faire. En outre, dans un esprit d'ouverture, on dit aux fonctionnaires qu'ils doivent se sentir très libres de faire des déclarations et de parler aux journalistes à titre non confidentiel en acceptant d'être cités. Tout cela est conforme à notre politique de transparence. Ces directives visent à ne pas entraver les communications avec les médias, mais au contraire à les rendre plus ouvertes et à les placer dans une perspective raisonnable. Elles n'ont pas d'autre raison d'être.

LA RESPONSABILITÉ DES FONCTIONNAIRES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, si un bureaucrate décidait de donner à des journalistes certaines informations montrant à la presse et à la population que la politique du gouvernement comporte des lacunes mais qu'il existe des moyens d'y remédier en présentant aux Canadiens différentes options, le premier ministre peut-il garantir à la Chambre qu'on ne pénaliserait pas ce bureaucrate en entravant son avancement dans la Fonction publique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si un fonctionnaire découvrait de graves lacunes dans la politique gouvernementale, c'est à son ministre et à personne d'autre qu'il devrait en parler en vertu du serment d'office qu'il a prêté. Voilà quel serait son devoir. C'est l'essence même d'une démocratie parlementaire et c'est en cela que consiste le sens des responsabilités. Nous essayons de faire en sorte que ce fonctionnaire, s'il est contacté par quelqu'un, puisse exposer la politique gouvernementale librement et objectivement, comme il l'entend, sans crainte d'être réprimandé ou sanctionné par nous. Par ces directives, nous invitons les fonctionnaires à faire librement des déclarations à titre officiel, dans les domaines où ils exercent leurs responsabilités, pour expliquer la politique gouvernementale, et à le faire en sachant qu'ils ont l'appui du gouvernement et de la Chambre des communes.

• (1420)

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE AUX MINISTRES ET SOUS-MINISTRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre vient de dire que les fonctionnaires doivent être libres de s'adresser au public. En réponse à une autre question de mon collègue, il a dit que les lignes directrices, bien qu'imparfaites—c'est bien le moins qu'on puisse dire!—visent à aider les fonctionnaires à être utiles et ouverts et qu'ils devraient se sentir tout à fait libres de s'exprimer au grand jour. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi, dans sa lettre aux ministres et aux sous-ministres, il a fait la déclaration suivante:

> . . . Les ministres ont également convenu de la nécessité d'examiner avec leurs sous-ministres les principes, mécanismes, ressources et structures administratives de leur ministère en matière de communications, afin de veiller à ce que les programmes de communication avec le public soient gérés efficacement selon les priorités du gouvernement.

Pourquoi le premier ministre, dans sa lettre à ses ministres et sous-ministres, insiste-t-il davantage sur la nécessité de se conformer à ses priorités, en matière de communications, plutôt que sur le fameux gouvernement au grand jour qu'il semble préconiser!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pourrais répondre à cette question si mes propos avaient été convenablement rapportés. Non seulement le contenu de ma lettre, mais également l'esprit de mon message aux sous-ministres, ont été déformés. En effet, lorsque nous avons pris la suite du gouvernement précédent, nous nous sommes aperçus que celui-ci avait littéralement muselé la Fonction publique. Nous nous efforçons d'y remédier d'une façon juste pour tous les fonctionnaires, afin d'assurer l'intégrité et l'indépendance de la Fonction publique. Voilà notre objectif.

LES SÉANCES D'INFORMATION OFFICIEUSES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à assurer à mon collègue que j'avais l'intention de citer mot pour mot la lettre publiée vendredi dernier. On pourra comparer mes remarques à cette lettre.

Si le premier ministre prétend qu'il désire remédier à la situation créée par le gouvernement précédent, en ce qui concerne le secret dans la Fonction publique, pourquoi n'a-t-il rien fait pour modifier les lignes directrices suivies par son prédécesseur? Ces lignes directrices ont été mises en place par le dernier gouvernement conservateur. Pourquoi les a-t-il modifiées en vue d'ôter aux fonctionnaires le droit de participer officieusement à des séances d'information sans l'autorisation

précise du ministre? Cette interdiction ne figurait pas dans les lignes directrices précédentes. Loin d'arranger les choses comme il le prétend, il n'a fait que les aggraver.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas une question.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) a la parole.

Des voix: La question!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Burnaby.

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE—L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AUX FONCTIONNAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, porte également sur les lignes directrices. Même si ces dernières sont censées être une invitation à la franchise lancée à la Fonction publique, l'Alliance de la Fonction publique du Canada prétend, semble-t-il, qu'elles ont pour but de la baîllonner.

Comme le premier ministre le sait pertinemment, dans le passé, les fonctionnaires ont fréquemment été disposés à discuter des conséquences que divers programmes publics et des décisions politiques prises par le gouvernement pouvaient avoir, à l'avenir, sur l'emploi, les services offerts, et le reste, après l'annonce du lancement de ces programmes.

Je voudrais demander au premier ministre de garantir à la Chambre et aux Canadiens que les lignes directrices qui ont été annoncées vendredi dernier n'empêcheront en rien les fonctionnaires de discuter avec les médias et avec les députés des conséquences possibles, à l'avenir, de la politique adoptée par le gouvernement. Bien sûr, je suppose que ces discussions seront publiques, comme le stipulent les lignes directrices du premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je donnarai à nouveau cette assurance. Cette question a été abordée en termes généraux et, selon moi, de façon adéquate, dans les lignes directrices. Il faut interpréter ces lignes directrices en fonction de la lettre que j'ai adressée aux ministres et sous-ministres. Les mesures que nous avons prises ne vont pas à l'encontre de ce qu'a réclamé le député.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—ON DEMANDE LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis certainement heureux de recevoir cette assurance du premier ministre. Étant donné cette garantie et la franchise dont le gouvernement a dit vouloir faire preuve, le récent exposé financier du ministre des Finances prévoyant une série de compressions dans les services et une augmentation des impôts, qui s'apparentaient énormément au programme adopté par le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique . . .

M. le Président: Avez-vous une question?

M. Robinson: . . . le premier ministre pourrait-il nous dire si on a préparé des documents de travail, afin de discuter des répercussions de ces compressions dans les services et de ces augmentations d'impôt? Dans l'affirmative, étant donné l'assurance que le premier ministre vient de nous donner, est-il disposé à rendre ces documents publics?

M. le Président: Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour rappeler à la Chambre deux choses. Tout d'abord, une question supplémentaire doit compléter la première question. En outre, le Règlement prévoit les cas où on ne cesse de poser une question à laquelle on a déjà répondu dans le passé. En l'occurrence, étant donné le premier point, il ne s'agit pas d'une question supplémentaire et je ne l'accepterai pas.

Le député de Gauthier.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Heureusement, que ce n'est pas moi qui procède à l'appel nominal. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DES DIRECTIVES ÉMISES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Ce dernier a dit que les directives devaient éclaircir la situation. Je vous soumettrai, monsieur le premier ministre, que cela a embrouillé pas mal les choses. D'abord pourriez-vous nous dire les noms des trois commissaires, le triumvirat, la troïka, les trois mousquetaires que vous avez nommés pour remplacer le président du Conseil privé, leurs noms d'abord . . . il est important qu'on le sache parce que les journaux n'ont pas l'air de savoir trop lesquels des trois sont nommés. Deuxièmement, est-ce que vous pourriez nous donner la liste des agents d'information des ministères, le numéro de téléphone, toutes des choses factuelles, des choses d'information ordinaire, le nom, le numéro de téléphone de tous ces gens-là pour qu'on puisse leur téléphoner? Et, finalement, est-ce qu'ils ont reçu l'approbation de parler aux journalistes et aux députés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député de Jean-Robert que les noms des trois ministres ont été publiés. Il s'agit du leader du gouvernement à la Chambre, du ministre des Communications et du ministre du Revenu national, si je ne m'abuse. Et en ce qui concerne les noms et les numéros de téléphone que l'honorable député cherche, le tout se trouve textuellement dans l'annuaire téléphonique gouvernemental.

LES RENSEIGNEMENTS DONNÉS À TITRE CONFIDENTIEL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Alors, monsieur le Président, il est évident que le premier ministre veut jouer à la cachette.

Une voix: Il patine.

M. Gauthier: Il est habitué à jouer à la cachette avec les chiffres. Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire si vraiment . . .

[*Traduction*]

Fait-il vraiment confiance aux fonctionnaires quand il impose des directives disant qu'il est interdit de donner des renseignements à titre confidentiel sans y avoir été autorisé? Qu'arrivera-t-il à un fonctionnaire qui parle inopinément à un journaliste ou à moi en tant que député?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'expérience m'a appris que les fonctionnaires étaient des gens très prudents et très compétents. Il est donc improbable qu'ils aient avec le député une conversation impromptue.

Quelqu'un m'a demandé à ma conférence de presse comment nous avions l'intention de faire appliquer les directives. La réponse, c'est que nous ne prendrons pas de mesure à cette fin parce que nous croyons en l'intégrité des fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES AUX MINISTÈRES—LES QUESTIONS RELATIVES AUX RÉPERCUSSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet. J'ai écouté avec intérêt le premier ministre déclarer, en réponse à une question précédente, qu'à son avis, les directives permettaient aux fonctionnaires de parler ouvertement des conséquences futures de la politique gouvernementale. Cela me paraît louable.

Comme le budget d'un certain nombre de ministères va être amputé, par exemple, celui de l'Emploi et de l'Immigration, de 400 millions, celui de Radio-Canada, de 85 millions, et celui de l'Environnement, de plus de 30 millions, ce qui aura des conséquences pour l'emploi, à supposer que ces conséquences aient été évaluées et qu'il ait bien dit la vérité, à savoir que les fonctionnaires seront libres de parler des répercussions futures de telles mesures, le premier ministre peut-il nous assurer que nous obtiendrons des réponses précises lorsque nous poserons des questions à ce propos?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les fonctionnaires sont parfaitement libres d'expliquer la politique gouvernementale. C'est ce qui a été stipulé et c'est bien le cas. Nous demandons simplement que cela se fasse conformément à ces directives, de façon à assurer l'objectivité et la protection des fonctionnaires. Nous n'avons pas d'autre but que, premièrement, de respecter le droit de savoir que possède le public et, deuxièmement, d'assurer l'indépendance et l'impartialité des fonctionnaires.

LES ÉTUDES DES RÉPERCUSSIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je le répète, c'est déjà encourageant, mais soyons plus précis. Le budget de Radio-Canada doit être amputé de 85 millions et celui de l'Emploi et de l'Immigration l'a déjà été de 400 millions. Ces ministères ont-ils effectué des études des répercussions de ces coupes et quels sont les éléments des programmes qui seront touchés? Dans l'affirmative, le premier ministre veut-il dire que, si les médias ou un député demandent ce genre de renseignement, un fonctionnaire nous le fournira?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, pas du tout, monsieur le Président. Ce que nous voulons dire c'est que, comme cela a toujours été le cas au Canada, la politique gouvernementale établie par le gouvernement légitime est expliquée par les fonctionnaires, justifiée par le gouvernement et critiquée par l'opposition. Les fonctionnaires sont là pour expliquer la politique du gouvernement légitime.

Le député comprend certainement que les choses ne peuvent se faire comme il le laisse entendre, car cela paralyserait la Fonction publique qui non seulement a le droit, mais l'obligation de conseiller les ministres sans réserve et sans fard. Comme le député a beaucoup de respect pour le système parlementaire, je suis sûr qu'il ne voudrait pas paralyser ainsi les activités du Parlement. Nous tenons à protéger les fonctionnaires. Nous ne voulons pas qu'on leur reproche d'être tendancieux et nous ne voulons pas non plus politiser la Fonction publique. Voilà pourquoi nous avons prévu cette protection.

Des voix: Bravo!

LES RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je tiens à dire au premier ministre qu'il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il ne peut pas prétendre, comme il l'a fait il y a huit minutes, que les fonctionnaires peuvent communiquer des renseignements sur les conséquences d'une politique et nous dire ensuite: «Pour être plus précis, ils ne peuvent pas le faire». De deux choses l'une, ou bien le premier ministre est pour la franchise du gouvernement et la liberté d'expression au sein du système parlementaire ou bien il est contre.

Le premier ministre devrait s'exprimer plus clairement. Veut-il nous dire que nous n'obtiendrons pas le genre de renseignements qui, jusqu'ici, nous ont toujours été communiqués avec les renseignements budgétaires, même par la bande de libéraux à ma droite? Jusqu'ici, nous étions informés des répercussions des programmes. Le nouveau gouvernement conservateur ne va-t-il même pas nous fournir ces renseignements?

M. Robinson: C'est la même vieille clique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir répondu de façon suffisamment claire à cette question.

L'ÉNERGIE

HIBERNIA—L'ÉTUDE SUR LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au contraire de ce qu'avaient déclaré et le gouvernement de Terre-Neuve et la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mercredi dernier, à la Chambre, le premier ministre a confirmé que le gouvernement fédéral avait bel et bien reçu un exemplaire de l'étude de Mobil Oil sur les effets environnementaux de l'exploitation des gisements de Hibernia. Le premier ministre a même promis, monsieur le Président, de déposer le rapport à la Chambre.

Tandis que nous attendons le dépôt de ce document, le premier ministre est-il en mesure de confirmer dès maintenant que, contrairement aux vœux du gouvernement de Terre-Neuve, Mobil Oil a décidé d'adopter comme mode de production à Hibernia le système des tours de forage semi-submersibles au lieu des plates-formes de béton flottantes qu'avaient proposées les autorités terre-neuviennes et qu'on pourrait construire dans la province même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de confirmer ni de nier cette déclaration. Cependant, pour répondre à la question du député du Cap-Breton—j'ai d'ailleurs déjà communiqué avec lui pour lui transmettre les renseignements qu'il vient de me demander—la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était à Terre-Neuve la semaine dernière pour amorcer les négociations relatives à une entente sur l'exploitation des ressources sous-marines destinée à avantager Terre-Neuve et le Labrador, exploit dont les libéraux n'ont pas été capables en quinze ans.

LE RAPPORT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous dire comment il a pu annoncer mercredi dernier que le gouvernement fédéral avait reçu le rapport en question, alors que, au même moment, à Terre-Neuve, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait que la publication en serait retardée de six mois en raison d'une entente conclue avec la province? Que cherche-t-on à nous cacher dans ce rapport, monsieur le Président?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question soulevée aujourd'hui n'a rien à voir avec celle de la semaine dernière. La réponse que j'ai fournie au député du Cap-Breton est celle qui prime, à mon avis.

M. Chrétien: Comptez-vous déposer cette étude?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. IVOR RICHARD, COMMISSAIRE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. le Président: Je dois interrompre le débat pour attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de M. Ivor Richard, commissaire des Communautés européennes spécialement responsable des affaires sociales.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE UNE SUSPENSION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre . . .

M. Tobin: Vous perdez votre temps!

M. Hnatyshyn: Vous nous faites perdre tout notre temps.

M. Langdon: . . . Le gouvernement a sapé le programme de développement industriel et régional en éliminant l'aide accordée pour la restructuration des entreprises et les projets touristiques, ainsi qu'en réduisant de moitié l'aide accordée aux Canadiens pour leurs projets de modernisation et d'expansion, créant ainsi beaucoup d'incertitude chez les investisseurs. Le gouvernement est-il maintenant prêt à suspendre ces changements pour permettre la consultation avec les entreprises, les syndicats et les collectivités touchés et la planification de modifications justes et plus efficaces de ce programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale est actuellement en Colombie-Britannique en train de signer ce genre d'accord, comme nous l'avons fait dans de nombreuses régions du pays. L'objet de cette initiative est de redonner une certaine stabilité au climat politique, de s'assurer que le secteur privé cesse d'être assommé par un gouvernement qui a été rejeté par le peuple. Nous essayons de travailler avec les provinces et le secteur privé pour créer une atmosphère permettant d'amener une nouvelle prospérité.

LE PROCESSUS DE CONSULTATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je me demande si le premier ministre admettra que ce que l'on vient de faire au PDIR—et nous parlons du programme en général, non d'accords avec les provinces—est un exemple, pour reprendre ce qu'il a dit, des «carences» du processus de consultation du gouvernement. En conséquence, le premier ministre pourrait-il s'engager à consulter les entreprises et les collectivités avant d'entreprendre des changements qui frappent si durement des localités de tous les coins du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, nous sommes en train de consulter les provinces et le secteur privé. Si l'application de cette politique crée les injustices que mentionne le député, je serai heureux de les prendre en considération, car le but de nos efforts est de parvenir à un meilleur climat pour attirer des investissements et créer des emplois.

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BŒUF EN PROVENANCE D'IRLANDE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE DE L'ÉLEVAGE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que l'ancien gouvernement libéral n'a rien fait pendant huit mois pour stopper l'importation de bœuf hautement subventionné en provenance de l'Irlande—le quota étant complété, au détriment de notre industrie de l'élevage, par des importations américaines—que fait le gouvernement pour garantir qu'une telle catastrophe ne se reproduira jamais plus?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis persuadé que je dois m'estimer heureux que le député choisisse de me poser une question plutôt que de faire une déclaration en vertu de l'article 21 du Règlement.

M. Broadbent: Attendez à demain!

M. Wise: Je puis assurer au député que peu après mon accession au poste de ministre de l'Agriculture, j'ai eu des entretiens avec des représentants de ce secteur industriel. Nous avons tenu toute une série de réunions interministérielles. Ces réunions sont maintenant terminées et j'ai présenté une demande au cabinet. J'espère être en mesure d'ici quelques jours d'annoncer un programme et une politique qui garantissent que le sort subi par le secteur de la production de bœuf, qui lui a coûté de 25 à 50 millions de dollars en 1984, ne se reproduira pas en 1985.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE SUR L'EXPORTATION DE LA TECHNOLOGIE MILITAIRE

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Suivant une information publiée jeudi dernier, la GRC ferait enquête sur une société américaine, soupçonnée par les autorités américaines de livrer de la technologie militaire à la République populaire de Chine. Cette société américaine aurait des liens avec des sociétés canadiennes. Ce renseignement a été révélé à Neil MacDonald, du *Citizen* d'Ottawa, par le solliciteur général. Nous estimons qu'il n'était pas correct de sa part de faire des observations au sujet d'une enquête de la GRC. Le ministre veut-il dire à la Chambre si son gouvernement a pour politique de faire connaître et de commenter des enquêtes policières avant que des accusations n'aient été portées?

• (1240)

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est de tradition, je crois, de confirmer qu'une enquête est en cours lorsqu'on est interrogé. Voilà le seul renseignement qui a été donné.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET VENTURE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre qui, j'en suis convaincu, partage mon optimisme quant aux possibilités qu'offre le projet Venture, au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore instauré son régime fiscal et, pourtant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources affirme que Mobil Oil doit démarrer dans cette affaire d'ici quelques jours. Le gouvernement peut-il espérer que les intéressés vont se lancer dans le projet Venture alors qu'ils ignorent quel sera le nouveau régime fiscal?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre voulait faire comprendre ainsi à Mobil Oil que le gouvernement est très enthousiaste au sujet de la mise en valeur des ressources sous-marines au large de la Nouvelle-Écosse aussi bien que de Terre-Neuve. C'était, pour le ministre, une façon de faire savoir à Mobil Oil et aux autres intéressés que nous entendons collaborer à la mise en valeur de cette zone et que nous leur garantissons que le régime fiscal envisagé ne les désavantagera pas en regard des dispositions qui existaient précédemment.

LA NÉGOCIATION AVEC LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE D'UNE ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES SOUS-MARINES

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, en juin, le premier ministre a annoncé qu'il avait conclu avec Terre-Neuve une entente sur la mise en valeur des ressources sous-marines, entente qui semble maintenant s'être évaporée. Le premier ministre nous dirait-il pourquoi cette entente n'existe plus et pourquoi son gouvernement semble penser maintenant qu'il faudra au moins six mois avant de conclure pareille entente avec cette province?

L'hon. Brian Mulroney (premier ministre): Effectivement, il nous a semblé que la province de Terre-Neuve et du Labrador possédait, à l'avantage des habitants de cette province, d'immenses ressources qui pourraient être mises en valeur dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce projet était inutilement et injustement depuis quinze ans dans une impasse, et nous avons réussi . . .

M. Tobin: Pour l'amour de Dieu, répondez à la question. Assez de boniments!

M. Mulroney: . . . à des conditions acceptables, à concevoir un programme qui soit avantageux pour les Terre-Neuviens. Nous avançons assez bien dans la recherche d'un accord final

qui saura sous peu satisfaire tous les députés de la Chambre à l'exception, peut-être, du député de Corner Brook.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MESURES RÉDUISANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS DE DÉPART ET DES PRESTATIONS DE RETRAITE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle n'ignore sans doute pas que les employés de l'établissement Tranquille, à Kamloops, ont reçu tout un choc lorsque le gouvernement provincial, après avoir fermé les portes de l'établissement, a envoyé à bon nombre des employés un avis les informant qu'ils sont mis à pied jusque tard en janvier. Ils n'en n'étaient pas encore revenus lorsqu'ils se sont rendu compte que la ministre avait présenté une nouvelle mesure selon laquelle les indemnités de départ et . . .

M. le Président: Avec tout le respect que je lui dois, le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Riis: La ministre ne sait-elle pas qu'à cause des mesures qu'elle a prises les prestations d'assurance-chômage sont réduites en fonction des indemnités de départ et des prestations de retraite? Se rend-elle compte des conséquences pour des gens qui sont déjà si durement touchés par les mises à pied?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme d'indemnités de départ annoncé signifie que ceux qui bénéficient d'indemnités de départ devront attendre que les indemnités en question aient été épuisées avant de recevoir des prestations de chômage.

ON DEMANDE DE RETARDER LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'Emploi ont promis d'instaurer une nouvelle ère de consultations, ne pourrait-elle pas attendre encore deux mois, disons, pour procéder aux études et aux consultations qui permettraient de mesurer les conséquences désastreuses de cette décision avant d'aller plus loin?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, voilà une recommandation fort valable de la part du député et je vais certes l'étudier.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

LE PROJET DE DÉMÉNAGER LE BUREAU DE SUMMERSIDE (Î.-P.-É.) À CHARLOTTETOWN

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voulais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais puisqu'elle est absente, je l'adresserai au premier ministre. La semaine dernière, on a annoncé que le bureau de la conservation et de l'énergie renouvelable situé dans ma circonscription, à Summerside, était déménagé à Charlottetown, dans la circonsription du ministre d'État au Tourisme. Ce changement entraînera la disparition de douze emplois dans une région où il existe très peu d'emploi fédéraux. Le premier ministre a-t-il consulté la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le maire et la municipalité de Summerside ou la chambre de commerce de cette localité avant de prendre cette décision? Dans la négative pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la ministre reviendra ce soir et elle se fera certainement un plaisir de répondre à la question du député demain, et de lui donner tous les renseignements souhaités. Sauf erreur, on attend son retour pour mettre cette décision à exécution.

* * *

LA RECHERCHE

LE CENTRE DE TOXICOLOGIE PROJETÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Environnement. La suppression du centre de toxicologie de l'Université de Guelph et de l'Université de Toronto, qui devait coûter 15.2 millions, entravera considérablement le progrès des connaissances en matière de toxicologie au Canada. Il devait s'agit d'un centre du plus haut niveau. Cette décision aura des répercussions très néfastes sur l'industrie et sur notre situation concurrentielle à l'étranger. Elle réduira par ailleurs notre capacité . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser? Je n'ai cessé d'interrompre les députés dont les préambules deviennent de plus en plus longs. Sauf votre respect, avez-vous une question à poser?

M. Foster: Monsieur le Président, je signalais seulement les conséquences désastreuses de cette décision du gouvernement. Pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé ce projet extrêmement important pour la santé et la sécurité des Canadiens, et dont la suppression aura une incidence très néfaste sur la vente de nos produits à l'étranger?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est vrai que la construction du Centre de toxicologie à l'Université de Guelph a été interrompue. C'était un projet conjoint de la province d'Ontario et du gouvernement fédéral qui devait coûter 32 millions de dollars, et les dernières estimations nous indiquent que les coûts de construction seulement pourraient atteindre 50 millions de dollars.

Je rappelle à mon honorable collègue qu'il s'agit de coûts de construction et non pas du tout d'étendre la capacité de recherche en toxicologie, mais de construire un édifice et des installations. Et, dans ce sens, nous continuons toujours à financer la recherche en toxicologie et le gouvernement fédéral donne cette année à la province d'Ontario 3 millions de dollars pour la recherche en toxicologie, dont $700,000 vont justement à l'Université de Guelph.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CONSULTATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement parle d'augmenter le budget de la recherche et du développement, et il parle de consultation. Je demande à la ministre si elle a consulté la province de l'Ontario avant d'annoncer cette décision qui a été prise parce que le ministre des Finances avait sabré dans le budget? Il me semble que c'est un projet important qu'il aurait fallu maintenir, et je serais surpris que l'on ait même consulté à ce sujet le député conservateur de Guelph, ancien président de l'Université de Guelph.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois apporter une certaine correction ici. Le projet d'annuler ces dépenses a été fait au sein du ministère de l'Environnement, recommandé aux autorités du gouvernement et approuvé par le Cabinet. Et je suis en constantes consultations avec mon collègue, M. Brant, de l'Ontario que j'ai rencontré très longuement vendredi dernier.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA STATION DE TÉLÉVISION DE WINDSOR

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Je vais être bref, monsieur le Président. Ma question s'adresse au ministre des Communications. Ce dernier a affirmé la semaine dernière que les bruits entourant les coupes sombres dans la programmation de la télévision de Radio-Canada à Windsor n'étaient que des rumeurs. Le ministre est-il prêt à assurer à la Chambre et aux habitants de Windsor qu'il ne laissera pas les mandarins de Radio-Canada émasculer le mandat de Radio-Canada en matière de programmation ni à Windsor ni où que ce soit au Canada à la suite des compressions budgétaires de sept millions de dollars?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, pour tout ce qui touche à cette question, tant et aussi longtemps que la société Radio-Canada par son président, M. Juneau, ne m'aura pas fait part de ses perspectives au sujet de l'application des limitations budgétaires, tant et aussi longtemps que cela ne me sera pas parvenu, ce sont pour moi des rumeurs dans le sens que tout ce qui grouille, grenouille et scribouille à Radio-Canada et autour de Radio-Canada, tant et aussi longtemps que ça ne m'est pas parvenu, ce sont des rumeurs.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DES CONSULTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé aujourd'hui de la promesse qu'a faite le nouveau gouvernement de consulter les Canadiens. Le gouvernement est-il prêt à garantir qu'on ne prendra aucune décision quant aux compressions budgétaires de Radio-Canada à Windsor ou ailleurs avant un délai de deux mois permettant de consulter les habitants des localités concernées?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que tant et aussi longtemps que le président de la société Radio-Canada ne m'aura pas fait parvenir son document, il n'y aura aucune coupure d'appliquée.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE FAIRE POUR LES PERSONNES DE 55 ANS

M. Al Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre suppléant de la Santé.

J'aimerais en premier lieu féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour sa décision de vouloir aider les veufs et les veuves de 60 à 64 ans inclusivement qui sont dans le besoin. Toutefois, par la présente, j'apprécierais savoir ce que le ministre a l'intention de faire en vue d'aider les personnes seules de 55 ans qui n'ont pas de revenus.

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministre de la Santé sera de retour à la Chambre demain. Je vais prendre note de la question en son nom, et il sera sûrement heureux de répondre directement au député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RESPECT DES ORDONNANCES RELATIVES À LA PENSION ALIMENTAIRE ET À LA GARDE DES ENFANTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Après une réunion de deux jours avec les ministres de la Justice de toutes les provinces, le ministre s'est dit prêt à ouvrir les banques de données fédérales pour qu'on puisse retracer plus facilement ceux qui refusent de verser les pensions alimentaires auxquelles ils ont été condamnés. Le ministre a affirmé que 80 p. 100 de tous les hommes qui ont abandonné leur famille ont les moyens de verser la pension mais que les services de police provinciale ne parviennent pas à retrouver de 50 à 75 p. 100 d'entre eux qui de ce fait échappent à leurs obligations.

Le ministre peut-il promettre aux Canadiens que la Loi sur le divorce qui a été annoncée comprendra un système national efficace qui permettra de faire respecter les ordonnances relatives à la pension alimentaire et à la garde des enfants garantissant ainsi que les femmes et les enfants ne se retrouveront pas à la charge de l'État?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la réponse, en un mot, est oui. J'espère que vous approuvez.

L'APPLICATION DE LA LOI

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, comme le divorce relève de la compétence fédérale, il faudrait que les ordonnances concernant la pension alimentaire et la garde des enfants qui découlent des jugements de divorce tombent sous le coup de la loi et s'appliquent de la même façon dans tout le Canada. Le ministre voudrait-il nous donner l'assurance que la loi sera la même pour toutes les femmes et qu'elle s'appliquera uniformément partout au Canada, pour que la justice et l'équité règnent dans ce domaine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la loi ne s'appliquera pas seulement à toutes les femmes, mais à tous les conjoints. Je ne fais pas de discrimination contre les hommes non plus.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE «BATEAU DE PLAISANCE» DE L'AMIRAL

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je vais m'adresser au très honorable premier ministre. Étant donné, comme on l'a annoncé il y a deux semaines, que le ministère de la Défense nationale subira des compressions budgétaires de l'ordre de 154 millions de dollars, pourquoi le premier ministre permet-il que l'on installe sur le yacht du vice-amiral, c'est-à-dire la vedette de l'amiral, de nouveaux équipements qui coûteront $50,000, notamment des moquettes moelleuses et autre matériel tactique comme des machines à fabriquer la glace?

M. Benjamin: C'est une question tout à fait légitime.

M. le Président: C'est une question tout à fait légitime. Légitime pour le ministre de la Défense nationale s'il était ici. Mais vu son absence, c'est probablement une question qui devrait figurer au *Feuilleton*. Je laisse au premier ministre le loisir d'y répondre. Cette mise en garde vaudra pour ce genre de questions à l'avenir. Nous en resterons là à moins que le premier ministre décide de répondre.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, dans ce cas puis-je reformuler ma question. Pourquoi la vedette de l'amiral, qui fait 40 pieds, est-elle expédiée dans les Antilles où elle n'a jamais été? Elle sera dans ces parages en janvier et février 1985.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est pour votre congé de Noël.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'était ou bien les Antilles ou bien Baie Comeau . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . et parce que nous croyons dans la liberté d'information nous les avons laissé choisir. Nous ne voulons museler ni les fonctionnaires ni les militaires.

Je regrette, mais en l'absence du ministre de la Défense nationale, je ne suis pas en mesure de donner la réponse précise à laquelle mon collègue a droit. Mais comme le ministre sera absent plusieurs jours je vais me renseigner et fournirai une réponse détaillée le plus rapidement possible.

Je dois préciser que l'observation préliminaire était inexacte. Le gouvernement s'est engagé à accroître nos capacités de défense conventionnelles et à traiter nos militaires, hommes et femmes, avec le respect qu'ils méritent.

* * *

LES FINANCES

LA REMISE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE—L'APPLICATION AUX TRAPPEURS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question à la ministre d'État chargée des Finances. La remise de taxe de 3c. le litre promise aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux bûcherons et aux mineurs dans le récent exposé financier s'appliquera-t-elle aussi aux trappeurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi ce sont toujours des députés derrière moi qui me posent des questions. Je sais que les trappeurs n'ont pas été mentionnés. Je tiendrai la question du député pour préavis et je lui fournirai une réponse.

* * *

[*Français*]

LA CAPITALE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que tous les premiers ministres du Canada, depuis 1967, se sont impliqués dans l'aménagement de la Capitale nationale du Canada qui est le foyer et l'âme de toute la nation, ma question est celle-ci: vu que tous les premiers ministres ont été impliqués, est-ce qu'il a l'intention de former un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat pour examiner l'avenir de la Commission de la Capitale nationale, étant donné que dans les journaux de la fin de semaine plusieurs ont manifesté le désir d'en devenir le président? J'aimerais aussi mentionner étant donné que le Plan Gréber est maintenant complété et qu'il a été réalisé, je voudrais lui demander s'il a l'intention de former ce comité mixte spécial pour étudier l'avenir de la Commission de la Capitale nationale.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons l'intention de procéder assez rapidement à certaines nominations au sein de la Commission de la Capitale nationale et de dépolitiser, effectivement, et sans aucun doute les commissaires vont vouloir rencontrer les députés de toute formation politique ici à la Chambre des communes pour en parler davantage.

Présentation de projets de loi

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE DES AVANCES EN ESPÈCES POUR LES AGRICULTEURS DE PEACE RIVER

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il le sait, plus de la moitié des récoltes dans la région de Peace River, au nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, est ensevelie sous la neige. En pareil cas, le cabinet autorise habituellement la Commission du blé à accorder des avances en espèces. Le ministre peut-il expliquer pourquoi cette autorisation n'a pas encore été accordée comme d'habitude?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends la préoccupation du député à ce sujet. Comme cette question relève plus directement de mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui s'entretient actuellement avec les agriculteurs du Manitoba, je lui signalerai la question. Je suis persuadé que, à son retour, il répondra au député.

* * *

● (1500)

RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA PEINE CAPITALE—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée le vendredi 24 novembre 1984 par le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES GARES FERROVIAIRES PATRIMONIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) demande à présenter le projet de loi C-211, tendant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter ledit projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je propose que ce projet de loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales soit lu pour la première fois. Ce projet de loi a été présenté dans les derniers jours de la dernière législature par l'ancien député de Parkdale-High Park, M. Flis, qui ne siège plus à la Chambre.

Le projet de loi prévoit des mécanismes efficaces permettant aux citoyens canadiens de s'opposer en temps opportun à ce que l'on transforme, enlève ou démolisse des gares de chemins de fer d'importance et de valeur historiques et culturelles, et de veiller à ce qu'elles soient préservées dans l'intérêt public.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 28.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 28—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère des Travaux publics emploie-t-il?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Trois avocats du ministère de la Justice sont affectés à Travaux publics Canada.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-7, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, nous poursuivons le débat sur les principes dont s'inspire le projet de loi C-7. D'après nous, il s'agit de savoir quelle priorité le gouvernement a accordée à un projet de loi d'ordre essentiellement administratif par opposition à des initiatives plus fondamentales qui permettraient de remédier aux injustices du régime fiscal.

Nous sommes particulièrement inquiets de la façon dont le gouvernement, en vue d'accroître ses recettes fiscales, s'intéresse de plus près aux contribuables ordinaires en recrutant une nouvelle équipe d'inspecteurs pour les surveiller, au lieu de s'en prendre aux grandes sociétés.

Avant la pause à 13 heures, je parlais de transferts de paiements exécutés par les grandes entreprises, tant canadiennes qu'étrangères, et des possibilités d'évasion fiscale que ce système permet. Cela nous coûte de l'argent.

Dans le passé, des fonctionnaires du ministère du Revenu national avaient laissé entendre sans équivoque qu'il n'y avait pas assez d'inspecteurs pour bien surveiller le grand nombre d'opérations effectuées à l'étranger entre des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères traitant avec leurs filiales. Nous connaissons des cas classiques d'entreprises canadiennes ayant des filiales aux Bahamas ou aux Bermudes. Officiellement, ces entreprises vendent des produits à la filiale, puis les rachètent par le truchement d'autres filiales; les produits ne se déplacent jamais entre les deux pays. On tâche à tout coup de se soustraire à ses obligations fiscales et d'éluder l'impôt canadien.

Au lieu de s'occuepr de ces cas graves d'évasion fiscale, qui font perdre aux autorités canadiennes littéralement des millions de dollars, Revenu Canada s'en prend aux Canadiens ordinaires. Mon collègue le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a parlé de plusieurs cas survenus en Colombie-Britannique. Pour ce qui est de ma circonscription d'Essex-Windsor, nous avons constaté que beaucoup de serveuses mal payées avaient fait l'objet d'enquêtes poussées de la part du fisc. Nous avons connaissance que des douzaines de femmes, qui souvent travaillent à temps partiel contre de très bas salaires, sont harcelées par le fisc qui les soupçonne de ne pas déclarer leurs pourboires.

En fait, les enquêtes minutieuses que j'ai effectuées, à l'instar du député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy), nous ont permis de constater que Revenu Canada s'en prend à ces femmes même si souvent elles notent scrupuleusement les pourboires reçus. Elles sont persuadées qu'il s'agit là de harcèlement délibéré, sans aucun désir de se former une idée juste de leur situation financière, et les services du fisc ont été informés de cette conviction.

Nous pensons qu'au lieu de chercher en priorité à mettre de l'ordre dans les dossiers fiscaux laissés par le régime précédent, et de s'attacher à faire harceler systématiquement les Canadiens en plus grand nombre encore par de nouveaux inspecteurs, le gouvernement devrait chercher à résoudre le problème de l'évasion fiscale par transfert de paiements, à rendre la fiscalité plus équitable en améliorant le régime fiscal des sociétés et celui des particuliers.

C'est la question de l'équité de la charge fiscale des personnes physiques qui est le plus important problème signalé par nos commettants dans l'ensemble du pays. Notre parti estime que le régime fiscal devrait être beaucoup plus progressif. Il est progressif sur le papier, mais quand on considère les taux d'imposition marginale qui ressortent de l'analyse fait l'an dernier par l'Organisation nationale anti-pauvreté dans un rapport circonstancié, on constate que le taux marginal effectif applicable au revenu de plus de $50,000 par année n'est que de 29 p. 100. Le taux de ceux qui gagnent de $40,000 à $50,000 par année est de 29 p. 100 seulement. Même ceux qui gagnent $35,000 par année ont un taux effectif de 28 p. 100 seulement, quand on tient compte des tranches de revenu exemptées de l'impôt grâce à diverses déductions. Voilà qui ne représente pas une augmentation bien marquée dans le régime fiscal eu égard au principe auquel tiennent la majorité des Canadiens à mon avis. Quand on gagne plus, on devrait payer au fisc une plus forte proportion de ses revenus qui restent.

• (1510)

Et à propos du régime d'impôt sur le revenu, nous trouvons également inquiétant que le fisc canadien continue à compter sur les déductions plutôt que sur des crédits d'impôt. Comme nous le savons, une déduction d'impôt au titre d'une souscription de $5,000 à un régime enregistré d'épargne-retraite est beaucoup moins profitable pour un contribuable gagnant, mettons, $25,000 par année que pour un contribuable gagnant $50,000 par année. Même si le caractère progressif du régime fiscal n'est pas prononcé, le taux marginal d'imposition est néanmoins plus élevé sur ces $5,000 pour le contribuable gagnant $50,000 par année.

Nous pressons le gouvernement de prendre des mesures pour réformer la fiscalité et passer d'un régime de déductions à un régime de crédits d'impôt sur le modèle du crédit d'impôt aux enfants qui constitue dans notre régime fiscal l'un des rares cas où l'on procède par crédit d'impôt plutôt que par déduction. Nous soutenons également qu'il faudrait rétablir le système de dépenses fiscales dans notre budget. Un certain nombre de mes collègues en ont déjà parlé. Nous considérons la chose sérieuse et importante, mais cela donne aux contribuables, un registre permanent de la façon dont les diverses exemptions fiscales et les divers avantages fiscaux sont partagés entre les diverses catégories de revenus et diverses régions du pays.

Finalement, je presserais le gouvernement d'examiner attentivement le crédit d'impôt aux enfants lorsqu'il fera une analyse plus exhaustive des modifications qui s'imposent au régime d'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt permet à l'heure actuelle de toucher un montant forfaitaire. Il en résulte que beaucoup de femmes à faibles revenus s'adressent à différentes agences spécialisées dans la préparation des déclarations d'impôt pour toucher le montant de leur crédit d'impôt avant de l'obtenir du ministère du Revenu, mais elles doivent verser de 10 à 15 p. 100 de ce crédit d'impôt à l'agence.

Je recommanderais d'établir un système qui fasse en sorte que le crédit d'impôt soit payé en mensualités aux familles concernées pour que les contribuables ne touchent pas ce crédit d'impôt en un montant forfaitaire mais de la même façon que les allocations familiales ou les pensions de vieillesse. Il me semble que cela faciliterait les choses pour les familles qui ont besoin du crédit d'impôt, parce que la distribution en serait plus efficace et que ce serait un meilleur moyen de faire disparaître la pauvreté.

Notre parti fait valoir des arguments sur les questions fiscales depuis de nombreuses années. Plusieurs orateurs ont fait allusion à la Commission Carter. Nous sommes d'avis, et c'est l'une des raisons qui nous font prolonger le débat aujourd'hui, qu'une révision complète et efficace de notre régime fiscal s'impose de toute urgence. Notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a proposé au cours de la campagne électorale que soit formée une commission royale d'enquête sur l'impôt où les plus grands experts du pays pourraient étudier le régime et prescrire les mesures à prendre pour en faire un instrument plus juste de croissance économique et d'équité. Beaucoup, ici, à la Chambre, en parlent depuis le début de la session parlementaire.

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui est en fait une mesure administrative héritée du gouvernement précédent. Nous espérons que dans l'avenir, il sera fait de sérieux efforts pour réformer le régime fiscal dans les domaines dont je viens de parler. Nous espérons que le gouvernement se rendra à notre demande et qu'il établira une commission royale sur l'impôt pour essayer de rendre le régime fiscal aussi équitable, efficace et favorable à la croissance économique que tous les Canadiens le souhaitent.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, nous allons poursuivre le débat.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention à l'origine de discuter du projet de loi, mais j'estime devoir commenter certaines des observations faites aujourd'hui par le député de Western Arctic (M. Nickerson), qui a proposé que le gouvernement supprime l'impôt sur les gains en capital. J'ai trouvé l'idée plutôt curieuse lorsqu'on l'envisage dans le cadre de la théorie générale de l'impôt sur le revenu. Il semble qu'il soit propre à notre régime fiscal tout entier que le revenu que gagne le propriétaire d'un terrain, un investisseur, ou un actionnaire sous forme de dividendes, soit traité de façon privilégiée par rapport au revenu provenant d'un travail.

Je ne pense pas avoir jamais entendu qui que ce soit proposer qu'on accorde une indemnité d'amortissement aux travailleurs pour les dédommager des maux physiques causés par toute une vie de travail. Il me semble que, pour être juste envers les travailleurs canadiens, nous devrions nous pencher sur cet aspect de notre régime fiscal. Pourquoi notre régime s'obstine-t-il à punir les pauvres et ceux qui doivent gagner leur vie à la sueur de leur front? Sur quel axiome se base-t-on pour décréter que les acheteurs d'œuvres d'art ou de biens immobiliers peuvent garder une plus grande partie de ce qu'ils gagnent que le mineur, l'ouvrier d'usine, la serveuse de restaurant, et ainsi de suite?

Mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), a parlé de ce qui est arrivé à Windsor, où le fisc s'est acharné sur les serveuses parce qu'il supposait que quelques montants insignifiants n'étaient pas déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu, même si, quand on leur a demandé de le faire, les serveuses ont fourni tous les renseignements relatifs à leur revenu imposable.

Cette étrange dichotomie permet aussi à Revenu Canada de harceler ceux qui portent plainte auprès de ceux qui voudraient être leurs représentants élus. Certains faits montrent clairement que ceux qui ont exposé leur problème et qui se sont dits être victimes de ce type de harcèlement ont été harcelés encore plus qu'auparavant. J'espère qu'à l'avenir et avant trop longtemps, le gouvernement commencera à rectifier la situation vu que les pauvres assument une part proportionnellement beaucoup trop lourde du fardeau fiscal.

● (1520)

Il y a eu des allusions répétées au caractère progressiste conservateur du régime fiscal et à la nécessité de prévoir un impôt sur le revenu minimal. Il a été question d'alléger le fardeau des grandes sociétés et du traitement spécial accordé aux médecins, avocats, dentistes et ainsi de suite. Il est inutile, à, mon avis, de continuer cette énumération pour prouver sans l'ombre d'un doute qu'une réforme fondamentale s'impose, une réforme qui soit juste non seulement à l'égard des divers stimulants, déductions fiscales et autres, mais également pour remédier au problème fondamental dont j'ai parlé plus tôt, à savoir la différence de traitement qui existe ou la façon dont nous considérons ceux qui gagnent leur vie grâce à un travail physique par rapport à ceux qui la gagnent simplement grâce à l'argent qu'ils ont.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-7, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois.)

M. le vice-président: Le projet de loi est par conséquent renvoyé au comité plénier.

LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui à la Chambre, le projet de loi C-9 qui tend à mettre en vigueur les modifications à la Loi sur les douanes et au Tarif des douanes annoncées dans l'avis de motion des voies et moyens déposé le 8 novembre dernier. Notre gouvernement propose cette mesure législative au plus tôt étant donné l'importance vitale qu'elle revêt pour notre commerce.

Tous les députés savent que, dans le monde entier, on s'oriente de plus en plus vers le libre-échange. Ce projet de loi renforce la participation du Canada aux accords du GATT. Ces mesures ont été proposées à la Chambre par le gouvernement précédent le 15 février 1984. Le projet de loi C-9 revêt une importance particulière parce qu'il va promouvoir notre participation aux échanges multilatéraux en mettant en œuvre une nouvelle méthode d'évaluation des marchandises aux fins des douanes conformément à nos obligations dans le cadre du GATT.

Le projet de loi apporte également certaines modifications au Tarif des douanes, qui découlent de la mise en vigueur de ce nouveau système d'évaluation. Il étend le nombre de produits exonérés de droits conformément aux nouvelles dispositions de l'accord sur les aéronefs dans le cadre du GATT. Il supprime la condition, pour certains postes tarifaires, selon laquelle les marchandises doivent être d'une catégorie ou d'une sorte fabriquée ou non au Canada pour être admissibles à des taux spécifiques, tout en prévoyant diverses modifications tarifaires.

En ce qui concerne les modifications à la Loi sur les douanes, qui constituent la Partie I du projet de loi, il serait peut-être utile que je décrive les circonstances dans lesquelles le Canada a décidé de modifier son système d'évaluation à compter du 1er janvier 1985. Depuis de nombreuses années, les principales nations commerçantes du monde reconnaissent de plus en plus que le commerce inernational pourra devenir de plus en plus libre si l'on adopte des procédures normalisées et simples dans le cadre des échanges.

Comme la prospérité économique du Canada dépend, dans une large mesure, des échanges internationaux il est indispensable d'assurer notre appui et notre participation à ces efforts multilatéraux en vue d'harmoniser les méthodes de commerce international.

L'une des principales initiatives prises à Tokyo, lors des négociations commerciales multilatérales conclues en 1979, a été d'établir un code d'évaluation du GATT selon lequel tous les principaux pays marchands établiraient la valeur des biens importés en vue de déterminer les droits de douane. En connaissant à l'avance les règles du jeu, les exportateurs de même que les importateurs auront plus d'assurance dans leurs affaires tant au niveau international que national. Aux termes de ce code et tel qu'on le propose dans la loi à l'étude, le prix payé par l'importateur à l'exportateur équivaudra à la valeur qui fait l'objet d'un droit de douane sauf circonstances bien précises.

Ceux d'entre nous qui connaissent bien le système canadien se rendent compte que cette méthode est fort différente de notre méthode courante selon laquelle le montant du droit est fixé d'une façon générale en fonction du prix des marchandises dans le pays de l'exportateur.

En dépit des avantages que représentait l'adoption de ce code et puisque cela a permis au Canada d'accroître ses débouchés, cette décision a quand même eu ses inconvénients.

Les systèmes d'évaluation d'un grand nombre de nos partenaires commerciaux sont à peu près conformes aux dispositions du code. Leurs entreprises de même que leurs services douaniers n'ont eu qu'à procéder à des changements mineurs pour s'y conformer. Comme le système canadiens était unique il nous a fallu en revanche modifier sensiblement nos méthodes.

En outre, d'après certaines analyses la base d'évaluation des marchandises allait être abaissée, de sorte que les tarifs n'assureraient pas une aussi bonne protection aux fabricants canadiens. C'est ainsi que pendant les négociations de Tokyo, le Canada a fixé deux conditions à l'adoption du code d'évaluation du GATT. D'abord un délai de quatre ans avant la mise en place du nouveau système. Si nos partenaires du GATT avaient accepté de se conformer au code avant le 1er janvier 1981, le Canada n'est tenu de le faire que pour le 1er janvier 1985.

En second lieu, nous avons obtenu le droit de hausser nos tarifs, le cas échéant, pour maintenir nos niveaux de production. Cela dit, il est extrêmement important que les entreprises canadiennes aient pleinement l'occasion d'examiner le projet de loi visant l'adoption du code de même que le niveau de production qui leur sera désormais assuré. La Commission du tarif a encouragé les intéressés à faire connaître leurs opinions et elle a tenu des audiences publiques. La plupart des recommandations faites à la Commission du tarif à l'issue de ces audiences ont été acceptées. En somme, ces modifications à la Loi sur les douanes promettent aux importateurs, à long terme, une situation plus claire et plus stable.

Comme ces dispositions trouvent un écho dans les textes législatifs de nos partenaires commerciaux, nous pouvons être convaincus de même que nos exportateurs sauront avec plus de certitude à quoi s'en tenir. En effet, cette limpidité et cette franchise ne peuvent manquer de renforcer les échanges multilatéraux et d'accroître le commerce mondial au profit de tous.

Trois aspects des modifications apportées au Tarif des douanes qui figurent dans la partie II du projet de loi ont trait à la nouvelle méthode d'évaluation. Elles sont destinées à maintenir la protection qu'ont perdus les producteurs canadiens par suite de la mise en application de la nouvelle méthode d'évaluation. Je dois souligner qu'il n'est pas question—je dois mentionner que nous ne pouvons pas le faire en vertu de nos obligations internationales—d'accorder une protection nouvelle ou accrue pour ces diverses marchandises.

Tout d'abord, les majorations du tarif qui figurent à l'Annexe 1 du projet de loi ont trait aux divers postes pour lesquels la fin du régime actuellement en vigueur entraînerait la dévalorisation des produits assujettis à la douane. Ces majorations tarifaires ont été recommandées par la Commission du tarif après une série d'audiences publiques. Toutefois, les propositions de la Commission ont été modifiées pour tenir compte des réductions découlant des négociations commerciales et multilatérales de Tokyo et de certaines inquiétudes du monde des affaires ainsi que de nos partenaires commerciaux.

En deuxième lieu, le code d'évaluation douanière ne permet pas de recourir aux actuelles ordonnances ministérielles grâce auxquelles le ministre du Revenu national (M. Beatty) peut évaluer, aux fins des douanes, certaines catégories de marchandises quand leur valeur ne peut être fixée autrement aux termes de la loi. Le projet de loi prévoit qu'on substituera à ces ordonnances ministérielles une majoration de 25 p. 100 du droit tarifaire existant pour les marchandises usagées ou de qualité inférieure.

• (1530)

Pour que cette majoration ne soit appliquée que lorsque c'est nécessaire, la mesure législative autoriserait le gouverneur en conseil à préparer des règlements pour définir ces marchandises, pour soustraire certaines marchandises à l'application de cette majoration et pour permettre d'en suspendre l'application lorsqu'il y a lieu. Enfin, il y a une nouvelle mesure qui permettra aux importateurs de se prévaloir des procédures d'appel contenues dans la loi de l'impôt pour contester la majoration de tarif utilisée pour les marchandises usagées et de qualité inférieure.

Je pourrais ajouter que les consultations avec nos partenaires commerciaux sont maintenant terminées. Ils acceptent ces mesures qu'ils jugent compatibles avec nos obligations et droits internationaux.

La partie II de ce projet de loi, qui prévoit l'entrée en franchise d'un certain nombre de produits en vertu de l'accord du GATT sur le commerce dans le domaine de l'aviation civile, entrera en vigueur le 1er janvier 1985. Étant donné que le Canada laisse déjà entrer en franchise la plupart des 32 catégories de nouveaux produits figurant dans l'accord, il a suffit de faire quelques modifications mineures à nos dispositions concernant la franchise. Toutefois, les possibilités d'exportation vers les marchés des autres pays signataires de l'accord, y compris les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon, s'amélioreront puisque eux aussi retireront les droits de douanes sur ces 32 catégories de produits.

A la suite de recommandations de la Commission du tarif, le projet de loi élimine également une condition portant sur 19 numéros tarifaires qui prévoyait que les articles doivent être d'une classe ou catégorie fabriquée ou non fabriquée au Canada pour pouvoir entrer à un tarif déterminé. Les changements proposés ne portent que sur certains des articles mentionnés dans la proposition de la Commission. Les autres seront étudiés ultérieurement.

A compter du 16 février 1984, il y aura également un certain nombre de modifications diverses du tarif. Par exemple, la limite pour l'entrée en franchise des cadeaux non sollicités passera de $25 à $40. Les Canadiens qui reçoivent des cadeaux d'amis ou de parents à l'étranger seront heureux de cette nouvelle. Cette disposition est conforme aux limites fixées par les autres pays.

Le projet de loi va autoriser en outre l'entrée en franchise de toute une variété d'appareils qu'utilisent les fabricants de semiconducteurs. A l'heure actuelle, ces fabricants exportent plus de 90 p. 100 de leur production, et cette mesure les aidera à abaisser leurs coûts et à écouler leurs produits sur les marchés étrangers. Le projet de loi renferme aussi un certain nombre de changements mineurs que le gouvernement a apportés à la demande du secteur privé ou en vue de résoudre certaines difficultés administratives de caractère technique signalées par les agents de douane.

En terminant, j'aimerais insister sur le fait que les mesures proposées sont très importantes, car elles accentueront l'apport du Canada au système commercial multilatéral en modifiant nos méthodes d'évaluation douanière pour qu'elles soient conformes à celles de nos partenaires. Elles sont également importantes parce qu'elles vont servir les intérêts de maints secteurs commerciaux de notre pays. J'espère que la Chambre conviendra avec moi qu'il y a lieu de les adopter rapidement, vu que le Canada s'est engagé à appliquer le code international d'évaluation du GATT au plus tard le 1er janvier 1985.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la matinée a été fort intéressante, puisque nous avons entendu des ministériels découvrir et vanter les vertus des mesures présentées ce matin, mesures dont la plupart sont identiques à celles du budget Lalonde de la dernière législature. Il est intéressant de remarquer comment des mesures qui étaient destinées à ruiner notre pays en février sont maintenant devenues, sous un gouvernement conservateur, des mesures qui méritent d'être appuyées.

La même chose s'applique dans le cas du présent projet de loi. Il semble pratiquement identique aux mesures présentées dans le budget du 15 février dernier. Les modifications proposées à la Loi sur les douanes et au Tarif des douanes ont été regroupées, mais je ne vois pas de différence essentielle entre les deux. On relève certaines différence dans la formulation, on en distingue une ou deux dans les dates et on remarque l'absence des sept augmentations supplémentaires du Tarif qui avaient été proposées en 1984. A part cela, les mesures semblent identiques à celles de février 1984.

J'attends maintenant avec beaucoup d'intérêt que les ministériels nous disent à quel point ce sont de bonnes mesures alors qu'en février ils prétendaient qu'elles étaient catastrophiques.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux à nouveau d'avoir l'occasion de formuler mes observations au sujet du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes. Le ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) a très bien décrit la nature de ce projet de loi et son importance si nous voulons faire en sorte que les pratiques commerciales du Canada soient conformes à celles de nos principaux partenaires commerciaux. Pour cette raison, et étant donné le rôle important que nos échanges commerciaux jouent dans l'économie canadienne, nous sommes assurément tout à fait disposés à permettre l'adoption rapide de ce projet de loi. Cette mesure montrera très clairement à tous ceux qui s'occupent d'import-export que le Parlement désire voir tout ce secteur prendre de l'expansion.

Fondamentalement, monsieur le Président, ce projet de loi fait deux choses. Il modifie la façon dont les biens importés au Canada sont évalués aux fins d'imposition des droits de douane et il modifie le Tarif des douanes à l'égard d'un certain nombre de produits. La ministre a signalé qu'on entreprend ainsi l'application du code d'évaluation du GATT qui doit être mis en vigueur à compter du 1er janvier 1985 et sur lequel on s'est entendu au cours de la ronde de négocations sur le GATT qui ont eu lieu à Tokyo. C'est là que le Canada a pris cet engagement, et ce projet de loi garantit, fondamentalement, que le nouveau code sera bien en vigueur à la date prévue.

Le projet de loi C-9 prévoit que les marchandises importées au Canada seront évaluées d'après le valeur transactionnelle, c'est-à-dire le prix payé par l'importateur. A l'heure actuelle, elles sont évaluées selon leur juste valeur marchande dans le pays exportateur. Je vais m'expliquer. Lorsqu'un importateur canadien achète des téléviseurs Sony au Japon, ces appareils sont actuellement évalués aux douanes canadiennes selon leur juste valeur marchande au Japon, selon l'estimation des services douaniers. D'après le projet de loi à l'étude, ils seront maintenant évalués, aux fins des droits de douane, selon le prix payé par l'importateur canadien lors de la transaction. Voilà qui nous met sur le même pied que la plupart de nos partenaires commerciaux; en tout cas les plus importants d'entre eux.

Je crois que le système actuel permettait de dresser des barrières non tarifaires. Si le Canada voulait ralentir les importations d'un certain produit au Canada, il n'avait qu'à l'évaluer à un prix inférieur à sa juste valeur marchande. Ce produit entrait alors au Canada à un cours inférieur à celui pratiqué dans le pays exportateur. Et le Canada pouvait accuser ce pays de pratiquer le dumping et prendre des mesures en conséquence. Monsieur le Président, il était possible de dresser une barrière non tarifaire d'une façon peu subtile, si on voulait agir ainsi.

Or, le nouveau système que nous voulons instaurer et qui s'applique déjà chez nos principaux partenaires commerciaux enlève toute possibilité de dresser une telle barrière non tarifaire. En évaluant les importations selon le prix arrêté au moment de la transaction, on supprime l'arbitraire et on applique un système plus neutre, plus équitable. Je crois que ceux qui ont un peu l'expérience de l'import-export et des douanes se rendent compte de l'avantage d'un tel changement. C'est pour cette raison que cette mesure sera certainement adoptée dans les plus brefs délais.

Je profite de l'occasion pour mentionner deux ou trois choses. Lorsqu'on examine le projet de loi par le menu détail et qu'on songe aux différents changements prévus concernant les droits de douane, on voit bien qu'il soulève toutes sortes de questions. Mais je ne crois pas que l'étape de la deuxième lecture soit le moment idéal pour en parler. Par exemple, le tarif préférentiel général de 9 p. 100 s'appliquerait aux cuvettes de toilette fabriquées avec un certain type de porcelaine qui seraient importées au Canada. Par contre, il n'y aurait pas de droit de douane sur les urinoirs importés dans notre pays. Il sera intéressant de voir, au cours de l'étude du projet de loi article par article, pourquoi les cuvettes de toilette sont traitées différemment des urinoirs.

• (1540)

A l'occasion de l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi extrêmement important, je voudrais parler un moment du débat enthousiaste qui s'est engagé dans notre pays ces dernières semaines au sujet de la question du libre-échange. Il s'agit soit de libre-échange sectoriel, dont nous avons pu voir un exemple ces derniers mois, notamment dans le cas des instruments aratoires et de l'informatique, soit du libre-échange généralisé. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de se réjouir de l'amitié réciproque qui lie le nouveau premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, car je ne crois pas que cette amitié soit de bon augure pour le développement d'une économie nationale solide au Canada. Je n'ai pas été encouragé non plus par les déclarations que le gouvernement a faites ces dernières semaines au sujet de l'AEIE. Je n'ai vraiment jamais réussi à comprendre la crainte qu'inspire l'AEIE à certains, puisqu'il existe l'équivalent dans pratiquement tous les pays que je connais. Qui plus est, dans bien des cas, l'intention de l'État est beaucoup plus importante et la façon de procéder est plus compliquée que la situation crée par les règlements de l'AEIE, présents et passés. Je n'ai jamais été convaincu que des investisseurs ou des entreprises légitimes avaient dû renoncer à jouer un rôle dans l'économie canadienne à cause de l'AEIE. S'ils ne sont pas disposés à expliquer clairement les avantages que présenteront leurs activités pour notre pays, je ne pense pas que nous devrions nous empresser de les accueillir au Canada.

Il existe actuellement au Canada de graves problèmes dus à une économie de filiales. Parce que le Canada s'était entouré de barrières tarifaires dans une certaine mesure, des sociétés ont été obligées d'ouvrir des succursales au Canada pour pouvoir vendre sur le marché canadien. Cela a eu des avantages et des inconvénients. L'avantage, c'est que ces succursales créent des emplois et contribuent à l'économie. Si les obstacles tarifaires sont supprimés pour laisser place au libre-échange entre le Canada et les États-Unis et que nous ayons le marché commun nord-américain dont parle M. Reagan et à propos duquel de nombreux ministres d'en face ont manifesté leur enthousiasme, ces succursales n'auront plus leur raison d'être au Canada. Un grand nombre d'entre elles retourneront tout simplement près de leur siège social. Par conséquent, le libre-échange pourrait entraîner une importante réduction de l'activité économique et de la création d'emplois au Canada.

D'autre part, nous devons reconnaître les inconvénients des succursales. Bien souvent, ces dernières n'étaient guère portées à élargir leurs activités et à chercher de nouveaux débouchés ailleurs. Si elles sont établies au Canada uniquement pour desservir le marché canadien, pourquoi prendre de l'expansion outre-mer? Pourquoi une entreprise ouvrirait-elle des centres de recherche et de développement si elle n'est que la succursale d'une compagnie des États-Unis ou d'un autre pays?

Nous y perdons à tout coup. Nous ne devrions pas faire preuve d'un enthousiasme aveugle à l'égard du libre-échange, d'autant plus que pratiquement toutes les mesures économiques qui sont actuellement présentées au Congrès américain sont des mesures protectionnistes. Les États-Unis mettent en œuvre une politique d'achat plus stricte. Le slogan «Achetez américain» revient plus souvent que jamais. Toutes sortes d'obstacles tarifaires subtils se dressent devant les importations. Vu ce qui se passe au Congrès des États-Unis, qui a été saisi d'environ 27 projets de loi visant à entourer d'un mur protecteur un certain secteur de l'économie américaine, je trouve très imprudent de s'enthousiasmer pour le principe du libre-échange. Nous devrions donc faire preuve d'une extrême prudence.

Conscients de l'importance du commerce et l'importance de créer une industrie manufacturière solide au Canada, nous devrions prendre le temps d'examiner nos échanges avec un de nos principaux partenaires commerciaux après les États-Unis, soit le Japon. En 1983, nous avons exporté vers le Japon du charbon, du bois, du colza, de la pâte de bois, du blé, de la viande et d'autres denrées. Nous avons importé de ce pays du matériel de télécommunication, du matériel photographique, des téléviseurs, des postes de radio, des phonographes et d'autres marchandises de ce genre. A mon avis, cela illustre bien l'un des problèmes fondamentaux que nous connaissons en tant que pays exportateur. Les denrées que le Canada exporte favorisent le développement de nos industries extractives aux dépens de notre industrie manufacturière. Ce secteur emploie beaucoup de main-d'œuvre. Il créera des emplois et permettra de stabiliser notre économie à long terme.

En résumé, si nous nous lançons dans des pourparlers sur le libre-échange, surtout avec les États-Unis, nous devons le faire beaucoup plus ouvertement. Les principaux intervenants doivent avoir l'occasion d'exprimer leur opinion, qu'il s'agisse des petits fabricants, des grandes multinationales, des syndicats ou des divers niveaux de gouvernement. Nous devons veiller à ce que la décision, qu'elle soit générale ou sectorielle, soit dans l'intérêt du Canada.

Je voudrais en revenir brièvement au projet de loi C-9, que le ministre a présenté à ma grande satisfaction. C'est un pas dans la bonne voie, car cela nous permet de voir quels sont les produits dont nous devons empêcher l'entrée au moyen d'obstacles tarifaires et quels sont ceux que nous devons attirer chez nous. Plus particulièrement, je tiens à lui signaler la différenciation des barèmes tarifaires. Évidemment, la ministre sait qu'il existe différents tarifs. Il est question dans le projet de loi du Tarif de préférence britannique, du Tarif de la nation la plus favorisée, du Tarif général et du Tarif de préférence général. Avant que le Canada n'assume à juste titre son rôle de grande nation commerçante et n'apporte son aide aux pays en voie de développement dont il souhaite utiliser les produits, il importe, à mon avis, de reconnaître que dans certains domaines les catégories commerciales existantes ne reflètent peut-être pas l'intérêt que nous portons à bon nombre de ces pays. Nous serons bientôt sans doute appelés à réexaminer nos méthodes pour catégoriser nos préférences commerciales. En examinant ce domaine de près, nous pourrions être amenés à prendre des mesures qui favoriseraient davantage nos relations commerciales avec certains pays en voie de développement.

• (1550)

Monsieur le Président, mes collègues néo-démocrates et moi-même sommes impatients d'étudier le projet de loi C-9 article par article. Je tiens à assurer à la ministre que nous veillerons à ce qu'il soit adopté rapidement.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots seulement au sujet de ce projet de loi. Il y a vraiment deux dossiers dont je voudrais parler. Le premier concerne un dentiste du Calgary qui a commandé des fournitures aux États-Unis. Ce dentiste habite à 35 ou 40 milles de Calgary. Le jour où sa commande est arrivée il n'a pu se rendre à Calgary pour la prendre, étant trop occupé. Désirant envoyer quelqu'un d'autre, il a téléphoné au bureau de la douane et demandé à connaître le montant à payer pour pouvoir envoyer l'argent. On a refusé de lui dire le prix, en l'invitant à venir lui-même. Je trouve absolument ridicule que ce dentiste n'ait pu envoyer un garçon de course prendre le colis expédié à son nom des États-Unis. Ces fournitures n'avaient rien d'illégal. Les douaniers ont refusé de lui dire le montant qui lui aurait permis d'envoyer un chèque.

J'inviterais le ministre à se renseigner sur la façon dont certains douaniers s'acquittent de leurs fonctions. Cette façon de procéder est absolument injustifiable.

L'autre chose au sujet de laquelle je voudrais dire quelques mots, c'est que pendant longtemps il a été d'usage, semble-t-il, d'exempter de douane le matériel destiné à la production alimentaire, en d'autres termes le matériel agricole. Depuis quelques années cela change graduellement. L'an dernier il a été décidé de frapper ce matériel d'un droit de douane, et l'agriculteur doit attendre jusqu'à six mois pour récupérer son argent. Quand on achète du matériel lourd coûtant $18,000, $25,000 ou $50,000, on n'a pas les moyens d'attendre six mois le remboursement.

Je prierais donc le ministre de songer à laisser entrer en franchise le matériel que nous importons pour la production alimentaire. Il ne devrait pas y avoir de droits de douane sur ce genre de matériel, parce que cela ne fait qu'augmenter les prix alimentaires payés par le consommateur, et rend plus difficile d'autant la situation de l'agriculteur. Si cette taxe est destinée à être remboursée en fin de compte, pourquoi toute cette comédie: percevoir l'argent de l'agriculteur, l'obliger ensuite à demander le remboursement et enfin le faire attendre pendant six mois? C'est une pure comédie qu'on ne devrait pas tolérer. Je demande donc qu'il n'y ait pa de droits de douane sur le matériel agricole, parce que nous voulons maintenir au plus bas le prix de l'alimentation. Les tranches de coûts que nous entassons sur l'agriculteur, c'est en fin de compte le consommateur qui devra les payer. Il y a de bonnes raisons de laisser entrer en franchise le matériel que nous importons pour la production alimentaire.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour me dire d'accord, dans une certaine mesure, avec le député qui vient de prendre la parole. Ce n'est pas un phénomène nouveau que les Canadiens de l'Ouest se préoccupent des droits de douane. Il y a longtemps que l'agriculteur de l'Ouest se voit obligé de tout acheter sur le marché protégé et de tout vendre sur le marché libre. Il y a donc doute une région du pays, et c'est malheureusement l'Ouest, qui est beaucoup plus touchée par les droits de douane que les autres régions. L'Ouest trouve donc généralement à redire aux montants et aux structures des barrières douanières et non-douanières pour deux raisons fondamentales. Tout d'abord, comme l'a fait remarquer l'orateur précédent, les barrières douanières ou non douanières font augmenter le prix des produits pour le consommateur. Ce dernier paie donc beaucoup plus cher, particulièrement en prix de revient, qu'il n'aurait à le faire autrement. Deuxièmement, l'Ouest a bien souvent du mal à vendre ses produits sur les marchés étrangers à cause des droits imposés sur les importations. Nos partenaires commerciaux sont beaucoup plus lents à traiter avec nous quand ils savent que nous imposons des droits de douane élevés sur les produits qu'ils veulent nous vendre.

Il est très difficile, monsieur le Président, de mesurer les coûts ou les avantages réels des mesures protectionnistes qu'applique le Canada. Cela dépend à tant d'égards des caractéristiques de la consommation et du degré auquel les producteurs canadiens utilisent les produits. Si l'on reconnaît cependant que les droits de douane font augmenter les prix pour les consommateurs et que la charge des droits de douane est partagée d'un bout à l'autre du pays en fonction de la répartition des consommateurs, on peut alors véritablement calculer ce qu'il en coûte par personne en divisant ces coûts par le nombre des consommateurs. Grâce à ce calcul, on constate que chaque homme, femme et enfant au Canada a payé un montant additionnel de $132.62 en 1983 à cause de ces droits de douane imposés sur les importations.

Il est donc important de déterminer quelles sont les industries et les régions qui sont les plus touchées au Canada par ces droits de douane. Dans l'Ouest, ils ont coûté près de un milliard de dollars aux consommateurs en 1983. Et pourtant, ces droits ne visaient qu'à protéger 271,000 emplois dans le secteur manufacturier. Si l'on compare ces chiffres à ceux qui concernent l'est du pays, et le Québec et l'Ontario, on constate que les droits de douane y ont un effet beaucoup plus positifs. Si l'on compare en fait leur incidence sur l'Est et l'Ouest, on constate qu'elle est négative pour l'Ouest. Cela nous coûte tout le temps de l'argent. Nous ne retirons pas suffisamment d'avantages de ces barrières douanières pour qu'elles revêtent la moindre valeur pour nous dans l'Ouest. Dans l'Est, en Ontario et au Québec, les droits de douane sont une bonne chose. Autrement dit, y supprimer les droits de douane causerait du tort alors que les supprimer dans l'Ouest nous serait avantageux. Nous devons en tenir compte et trouver le moyen d'équilibrer les choses si nous voulons qu'aucune partie du pays ne soit lésée. Le précédent orateur a prétendu qu'on pourrait y arriver en choisissant certains produits ou certaines régions du pays et en voyant à ce qu'ils soient moins touchés qu'ils ne le sont dans les circonstances actuelles.

• (1600)

Lorsqu'on examine un projet de loi comme celui-ci, monsieur le Président, il est important, je crois, de tenir compte de la structure douanière globale et de son incidence sur tout le pays plutôt que sur certaines régions ou certains secteurs industriels donnés.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations relatives à l'intervention du député? Sinon, nous allons reprendre le débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe au présent débat et je serai très bref. Je tiens à signaler quelques inquiétudes que m'inspire l'industrie de la chaussure, secteur industriel très important dans ma circonscription. Ce secteur emploie plusieurs centaines de personnes, surtout dans la région d'Alexandria, où une certaine entreprise fabrique toutes les chaussures de tennis Adidas du pays de même que plusieurs autres marques.

Le gouvernement précédent avait reconduit les quotas de chaussures au 31 mars 1986, je crois. Nous ne savons toujours pas ce que l'on prévoit au-delà de cette date pour ce secteur industriel particulier. Nous savons que les industriels de ce secteur sont extrêmement inquiets de l'avenir. Ils voudraient savoir si le gouvernement a déjà élaboré des plans et, dans l'affirmative, s'il consentirait à les en informer aujourd'hui même à la Chambre. Nous ne devons pas oublier, je crois, qu'il est extrêmement difficile pour notre pays de concurrencer certains autres pays producteurs de chaussures, surtout si l'on songe que près de la moitié des chaussures fabriquées dans le monde le sont dans les pays sous-développés ou dits en voie de développement. Leur travail est beaucoup moins bien rémunéré que le nôtre. Reconnaissons qu'un grand nombre de travailleurs de la chaussure au Canada sont effectivement très mal payés. En 1966, les importations dans ce secteur n'atteignaient que 10 p. 100. En 1970, la proportion était passée à 20 p. 100. En 1977, elle avait grimpé à 36 p. 100 et il semble qu'elle se situe maintenant autour de 60 p. 100. Et cela, bien que le tribunal anti-dumping soit parvenu, après nombre d'enquêtes, à stopper certaines activités de dumping très néfastes au marché canadien de la chaussure. Toutes les contraintes imposées jusqu'ici n'ont pas réussi à protéger entièrement ce secteur de toute première importance au Canada et qui l'est, assurément, pour l'Ontario et le Québec et, notamment, pour ma circonscription de Glengarry-Prescott-Russell.

Il convient de signaler que la plupart des travailleurs de la chaussure au Canada sont des femmes et qu'elles touchent, je le répète, de très maigres salaires. On ne peut donc pas prétendre que les souliers coûtent cher en raison des salaires élevés dans ce secteur. Vous savez, monsieur le Président, qu'il n'en est rien.

Je me demande, monsieur le Président, si la ministre ne voudrait pas répondre en quelques minutes à mes propos et saisir cette occasion pour exposer la politique du gouvernement dans le domaine des importations de chaussures, nous exposer la conjoncture et, plus précisément, nous expliquer les mesures que le gouvernement entend prendre en matière de quotas, étant donné que le régime actuel de contingentement doit expirer en 1986. La ministre voudrait-elle bien intervenir?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous signale que l'intervention de la ministre mettra fin au débat. Le discours du député soulève-t-il des questions ou des observations?

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député concernant la protection des usines de chaussures au Canada. A Calgary, nous avons une entreprise de chaussures qui emploie entre vingt et peut-être 200 personnes. On y fabrique des bottes de cowboy qui sont très en demande dans l'Ouest. Toutefois, le Tarif des douanes n'accorde aucune protection à cette entreprise. En outre, quand on fait venir des inspecteurs américains pour vérifier la machinerie des plus complexes, c'est la pagaille, et ils sont retenus sept ou huit heures. Il serait utile d'en informer la ministre.

Voici ma question: le député savait-il que les fabricants de chaussures dans l'Ouest ne sont pas du tout protégés?

M. Boudria: Monsieur le Président, manifestement c'est à la ministre et sans doute aussi à la Chambre que le député voulait signaler ce fait, plutôt qu'à moi. Sa préoccupation me semble tout à fait justifiée. Quant à savoir pourquoi les représentants de l'American Equipment Manufacturers sont retenus à la frontière, la ministre pourrait probablement mieux l'expliquer que moi. Pour ce qui est du tarif applicable aux bottes et, en particulier, aux bottes de cowboy, j'ignorais qu'il n'y en avait pas, étant donné qu'à la page 43 du projet de loi il est question de bottes, de souliers, de pantoufles et ainsi de suite. D'après le député, ce tarif ne s'appliquerait pas aux bottes de cowboy, ce que j'ignorais certainement, tout comme la ministre, probablement.

Je suis convaincu que la protection de l'industrie de la chaussure doit s'étendre à tous les produits: bottes de cow-boy, souliers de tennis ou autres. Je suis convaincu qu'en accordant à l'industrie une protection temporaire qui serait ensuite progressivement retirée, nous pourrions la régénérer et lui permettre de se procurer le nouvel équipement et la nouvelle technologie dont elle a tant besoin pour soutenir à la longue la concurrence des autres pays. Il est évident qu'il va falloir un certain temps avant que l'industrie puisse concurrencer les pays dits en développement, ce qui est très difficile pour nous, au Canada, même en dépit des très faibles salaires versés dans ce secteur en ce moment.

• (1610)

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai une question ou deux à poser au député. Il n'a pas vraiment traité dans son exposé de la question à l'étude, soit les droits de douane, mais de quotas et de questions connexes. Est-il exact que le dessous de table des chaussures assujetties à un quota est d'environ $5 la paire? Est-ce à dire que le fait d'établir des quotas hausse le prix des chaussures que les Canadiens achètent de $5 la paire, en moyenne?

N'est-ce pas un fait que les entreprises qui réclament à grands cris des quotas de chaussures sont elles-mêmes coupables parce qu'elles sont les plus grands importateurs de chaussures? Ceux qui fabriquent des chaussures au Canada sont-ils aussi d'éventuels importateurs? Je me demande si des fabricants de chaussures de la circonscription du député ont une part de responsabilité à cet égard?

M. Boudria: Monsieur le Président, le député de Western Arctic (M. Nickerson) me demande de juger les pratiques commerciales de sociétés de ma circonscription et d'ailleurs. Je ne suis évidemment pas en mesure de le faire, monsieur le Président. Je ne crois pas que vous me permettriez de retenir mes collègues pour évaluer les pratiques des fabricants de bottes de cow-boy. Ce serait tout à fait déplacé de ma part.

Quant aux droits de douane sur les chaussures, je signale au député de Western Arctic qu'ils figurent à la page 43 du projet de loi. Ils varient de 18 à 40 p. 100. Il est évident qu'appliquer un taux de 20 ou 40 p. 100 sur une paire de chaussures de $5 ne peut pas en porter le prix à $40 ou $50. Quoi qu'il en soit, cette mesure est absolument nécessaire à l'heure actuelle pour permettre à l'industrie canadienne de faire concurrence aux pays en développement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres questions ou observations? La période réservée à cette fin est maintenant terminée. La parole est au député de Crowfoot (M. Malone).

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais vous entretenir pendant quelques instants du projet de loi C-9. Comme l'a souligné mon collègue le député de Bow River (M. Taylor), je crois que le ministère ferait bien de se pencher sur quelques domaines afin de mettre au rancart de vieilles dispositions devenues nuisibles. Je signale en particulier à la Chambre et à la ministre l'habitude voulant que l'on prélève une taxe d'accise sur les chariots de ferme.

Depuis longtemps le matériel agricole est importé au Canada en franchise. Au début du siècle et jusque dans les années 20, les chariots de ferme étaient utilisés comme fardiers pour transporter le courrier et les marchandises au garage et au magasin. Dans tous les villages et les hameaux du Canada, des chariots de ferme tirés par des chevaux servaient à livrer les marchandises aux commerces. Et à cause de cet usage particulier du chariot, on le classait dans le règlement des douanes comme véhicule commercial.

De nos jours, les cultivateurs importent des ramasseuses-hacheuses. Il arrive souvent que le châssis de la machine étant trop léger, le cultivateur veuille un châssis un peu plus résistant. Si la nouvelle pièce est importée séparément sans être fixée à la machine, cette dernière est considérée comme un chariot. Et à ce moment-là elle est frappée d'un droit de douane et d'accise. Cela nous ramène au règlement de 1920 tombé en désuétude. Ils sont nombreux les agriculteurs au Canada qui souhaitent que le ministère examine cette injustice.

Je voudrais également parler à la Chambre d'abeilles et de ruches. La production de trèfles qui fixent l'azote et l'importation de bois pour fabriquer des ruches est un aspect très important de l'industrie alimentaire. Elle est en mesure de produire des abeilles mégachiles et des mellifères en quantité. Mais cela ne suffit pas pour que le produit soit considéré comme étant de fabrication canadienne et voilà pourquoi il est frappé d'un tarif. Si le produit n'est pas d'une qualité suffisante au point de satisfaire les usagers, le tarif ne devrait pas s'appliquer universellement. Le produit est donc fabriqué au Canada mais chaque année des représentants des apiculteurs manifestent le désir d'utiliser des ruches fabriquées à l'étranger. Je pense que cela devrait leur être permis en attendant que l'industrie canadienne fabrique un produit d'une qualité acceptable. Je suis certain que nous sommes capables de le faire. Le monopole dans la commercialisation d'un produit ne devrait pas exister sans égard à sa qualité.

Ce sera la première fois que quelqu'un prend en défaut le député de Bow River (M. Taylor). Il a parlé tout à l'heure de bottes de cowboy. En fait, les bottes de cowboy n'existent pas à l'exception de celles qu'on donne aux petits enfants comme cadeau de Noël. Cependant, il existe des bottes de l'Ouest, il existe des fabricants de bottes de l'Ouest au Canada. Ils fabriquent des bottes pour les adultes et non pour les enfants. Il faut pouvoir disposer plusieurs paires de bottes de pointures différentes sur un présentoir. Bien sûr on achète aux fabricants canadiens lesquels ne fabriquent pas de bottes western pour les enfants. Ceux qui veulent acheter des bottes de cowboy à leurs enfants, comme les appelle le député de Bow River, ont du mal à en trouver sur les rayons des magasins, car personne n'en fabrique au Canada et on ne peut en importer qu'une petite quantité. Je crois qu'il faudra tenir compte de cette question lorsqu'on établira les règlements. Il ne faut pas limiter les fournisseurs à un certain nombre de bottes d'enfants simplement parce que des pointures plus grandes du même produit existent sur le marché.

• (1620)

En dernier lieu, je voudrais parler des séchoirs de grain. Les vendeurs de matériel agricole en importent partout au Canada. Ils en commandent des modèles à l'étranger et installent ensuite les ventilateurs et les faux-fonds qui viennent en pièces détachées. Étant donné que les ventilateurs et les faux-fonds peuvent servir à autre chose que le séchage du grain, les vendeurs qui les importent doivent payer le plein tarif. Je tenais simplement à signaler que, dans la mesure où ces importations sont accompagnées d'un certificat d'utilisation ultime, il importe peu que les séchoirs de grain soient complètement assemblés ou en pièces détachées.

Les gens qui importent des séchoirs de grain nous diront que la vente de pièces de matériel agricole n'est pas sans poser de problèmes. Il n'est pas toujours nécessaire de commander toute la machine au complet puisque certaines parties peuvent s'ajouter aux installations qui existent déjà dans une exploitation. Il ne devrait pas être nécessaire de commander tout le séchoir lorsqu'on peut très bien ajouter quelques pièces à celui qu'on possède déjà.

Je voulais simplement faire remarquer que le tarif douanier comporte certaines injustices auxquelles on pourrait remédier au moment d'arrêter les règlements. J'aimerais que le ministre y pense et qu'il apporte les changements nécessaires au besoin.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Conformément à l'article 45, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Broadview-Greenwood (M^me^ MacDonald)—La culture—Les compressions budgétaires—Les conséquences pour la communauté culturelle. *b*) Le revenu des artistes; Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria)—Le recensement—On demande comment le gouvernement peut justifier la décision d'annuler le recensement de 1986. *b*) On demande au gouvernement de revenir sur cette décision; Le député d'Algoma (M. Foster)—L'agriculture—L'indemnisation des agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan des pertes dues aux inondations. *b*) On demande un versement immédiat.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DOUANES LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motin de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député au sujet des bottes de l'Ouest en particulier, ainsi que les craintes exprimées par d'autres députés au sujet des fabricants de bottes. Étant un grand amateur de plein air dans l'ouest du Canada, sait-il que des problèmes semblables se posent dans le cas des armes à feu? Je veux parler des droits qui sont versés sur les armes à feu qui, en théorie, sont vendues au Canada. Cependant, après examen, on s'aperçoit que les armes à feu vendues dans les magasins de l'Ouest doivent venir du centre du pays, qu'elles coûtent ainsi beaucoup plus cher et que dans certains cas, les intéressés l'admettent eux-mêmes, leur qualité est quelque peu inférieure. La même chose s'applique aux munitions. Est-il au courant de cela également?

M. Malone: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire c'est que je suis au courant des faits et que je souscris aux observations du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, il est intéressant de remarquer qu'un certain nombre de projets de loi dont la Chambre est saisie dès la rentrée parlementaire nous permettent de préciser comment nous percevons, selon nos partis, des questions comme l'imposition, que nous avons étudiée ce matin, et le commerce extérieur que nous étudions maintenant. Puisque la ministre a donné le coup d'envoi à l'étude du projet de loi C-9 en nous décrivant sa conception des échanges commerciaux et les vues du gouvernement à ce sujet, je formulerai mes observations sur la démarche qu'a choisie le gouvernement et y faire quelque peu contrepoids en en proposant une autre, à savoir celle que notre parti entend défendre.

Selon moi, la ministre partait du principe qu'il est nécessaire pour nous de libéraliser davantage nos échanges commerciaux. Elle situait ce mouvement vers le libre-échange dans un cadre multilatéral dans lequel le GATT jouait un rôle très important, et elle affirmait que l'industrie canadienne serait protégée.

Il existe évidemment plusieurs autres variantes de cette volonté d'accroître le libre-échange. Certains parlent beaucoup d'instaurer un libre-échange unilatéralement avec les États-Unis au lieu de l'appliquer à tous les pays du monde. Il existe également des variantes chez les partisans de cette solution. Certaines personnes préconisent un libre-échange sectoriel tandis que d'autres prônent un libre-échange général.

Compte tenu de nos échanges internationaux dans les années 1980, notre parti met en doute la stratégie utilisée pour intensifier le libre-échange. Lorsqu'on cherche des preuves, on constate qu'il existe en fait un mouvement mondial vers le commerce dirigé.

Ce genre de commerce fonctionne à deux échelons. Il y a d'abord le commerce dirigé à l'échelle des gouvernements. Nous avons vu les gouvernements des pays développés et des pays moins développés offrir un système de financement spécial pour les exportations. De nombreux organismes essaient de promouvoir l'expansion commerciale et de pénétrer de nouveaux marchés. En bref, les gouvernements essaient de s'assurer dans l'économie internationale une situation avantageuse qui leur apportera des perspectives d'emplois et de croissance. C'est manifeste non seulement dans les pays de l'Europe occidentale mais aussi aux États-Unis où, bien que le régime Reagan préconise le principe du libre-échange, on a pris depuis quelques mois bien des initiatives qui menacent notre économie et l'économie des autres pays exportateurs du monde, à cause de nouvelles restrictions. Le tout dernier exemple, ce sont les nouvelles exigences relatives à l'étiquetage qu'on impose aux entreprises qui exportent de l'acier vers les États-Unis. De ce fait, nous éprouvons bien plus de difficulté à exporter vers ce pays.

La plupart des députés savent qu'outre ces efforts gouvernementaux, les très grandes entreprises essaient de diriger et d'organiser le commerce à l'échelle internationale. Cette attitude revêt deux aspects. D'abord, les grandes entreprises essaient d'avoir leurs ramifications propres à l'étranger. Les grandes multinationales ont dans différentes régions du monde des filiales chargées d'approvisionner la maison mère située aux États-Unis ou en Europe occidentale. Par exemple, selon des estimations effectuées aux États-Unis, près de 60 p. 100 des échanges de produits manufacturés américains se déroulent dans le cadre interne des sociétés elles-mêmes. Autrement dit, les prix établis pour ces produits sont souvent arbitraires et contestables.

Outre cet effort en vue d'établir des structures commerciales internationales visant à organiser les échanges dans le monde entier, nous voyons de plus en plus les sociétés s'efforcer d'élaborer des stratégies commerciales qui se fondent sur une évaluation approfondie des nouveaux produits envisagés et de forts budgets de recherche et de développement à l'égard de ces produits. Puis la société confie la responsabilité du produit, une fois mis au point par la société, à certaines filiales éparpillées à travers le monde.

• (1630)

Bon nombre de sociétés au Canada fabriquent dans le monde entier certains produits mis au point grâce aux recherches effectuées par la société mère. C'est, entre autres, la preuve qu'on s'oriente vers le commerce dirigé, au niveau des entreprises, ainsi que dans les lois et règlements du gouvernement. Il est tout à fait puéril de notre part de réagir, dans un monde en pleine évolution, en agissant comme des boys-scouts, en parlant de libre-échange alors qu'aucun autre pays ne le pratique, en considérant que si nous nous en remettons au marché, les échanges dont notre pays a besoin pour sa croissance verront simplement le jour. C'est refuser d'assumer notre responsabilité en tant que Parlement envers les millions de travailleurs canadiens qui risquent d'être touchés par ce genre d'initiative. C'est faire preuve d'irresponsabilité vis-à-vis des milliers de chefs de petites entreprises qui risquent de voir leurs espoirs et leurs chances s'envoler.

Je partage l'avis de mon collègue de la Saskatchewan qui a défendu le principe du libre-échange qui, selon lui, pourra profiter à bon nombre d'entre nous. Mais le libre-échange n'est pas l'une des priorités du monde d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est, de l'Europe de l'Ouest ou des États-Unis. Les pays ne s'orientent pas vers une libéralisation des échanges, mais plutôt vers un commerce dirigé. Il est non seulement puéril, mais également tout à fait irresponsable de notre part, étant un petit pays dans un environnement difficile et libre et confronté à nos sérieux problèmes économiques, de reculer simplement en disant que nous nous en remettrons au libre-échange dans le monde entier.

Il est particulièrement insensé de parler d'adopter le système du libre-échange avec les États-Unis. C'est avant tout aux États-Unis que les sociétés évoluent le plus, et puisqu'il paraît judicieux aux États-Unis de s'orienter de plus en plus vers le commerce dirigé, nous aurions l'air d'une pauvre mouche prise dans une toile d'araignée. Nous serions aux extrémités d'un régime d'échanges qui a été créé sur le marché américain lui-même. Toutes les sociétés qui ont actuellement des filiales chez nous chercheraient l'une après l'autre à rationaliser leurs activités à l'échelle du continent, ce qui nous ôterait tout moyen de préserver nos emplois et de protéger notre potentiel de croissance pour l'avenir.

Nous présenterons demain à la Chambre un cas où c'est exactement ce qui s'est produit. Je parle de la prise de contrôle, par une compagnie américaine, d'une partie de Westinghouse responsable de la production de petit matériel électrique. Black and Decker a pris le contrôle de cette filiale et essaie maintenant de rationaliser la production. Actuellement, il ne peut rationaliser qu'à l'intérieur du Canada, car nous avons encore des restrictions commerciales. L'AEIE existe toujours et peut encore intervenir, mais, néanmoins, une usine de Barrie, en Ontario, qui emploie 600 personnes représentées par un bon député conservateur, sera fermée.

M. Stewart: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député se trompe. Il a parlé de Westinghouse alors qu'il veut dire General Electric.

M. Langdon: Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a parfaitement raison. Il s'agit d'une filiale de General Electric et non d'une filiale de Westinghouse. Je vous prie de m'excuser.

Néanmoins, une société a pris le contrôle d'une autre et essaie maintenant de rationaliser sa production mondiale et, ce faisant, elle menace 600 emplois d'une ville de l'Ontario.

Il est probable qu'à l'avenir ces cas seront de plus en plus fréquents, si nous nous dirigeons vers le libre-échange avec les États-Unis. Certains parlent d'une autre solution qu'ils appellent le libre-échange sectoriel. Il s'agit essentiellement de la même chose, mais limitée à un seul secteur à la fois. Nous avons une expérience de cela dans le domaine de l'automobile. Nous avons vu que la solution peut être bénéfique pour l'économie canadienne, mais seulement s'il existe des mesures de protection qui défendent l'industrie en obligeant les filiales canadiennes à vendre chez nous des produits contenant un minimum d'apport canadien. Dans le cas de l'accord de l'automobile, par exemple, les sociétés se sont engagées à respecter un apport canadien représentant 60 p. 100 de la valeur des ventes de véhicules au Canada. Nous estimons que ce principe doit être maintenu dans toute adoption du libre-échange sectoriel avec les États-Unis ou un autre pays.

Nous sommes persuadés, et nous le tenons de bonne foi de négociateurs américains, qu'ils ne sont pas prêts à concéder des garanties dans les accords de libre-échange sectoriel dont ils discutent en ce moment.

Nous irions nous mettre dans une situation où nous ne pourrions nous défendre, contrairement à celle qui existe actuellement dans le secteur de l'automobile. Plutôt que le libre-échange, monsieur le Président, nous pensons que le monde tel qu'il existe aujourd'hui exige que nous parlions de ce que nous appelons, dans notre parti, un juste échange, pour essayer d'établir, par l'intermédiaire du gouvernement, mais en étroite collaboration avec le secteur privé, les syndicats et les collectivités du pays, un système de garanties qui permettrait à nos divers secteurs de se développer efficacement, de lancer plus de recherche et de développement et d'en utiliser les résultats pour conquérir de nouveaux marchés d'exportation, non pas grâce à des accords spéciaux, mais grâce à des produits compétitifs, fabriqués ici par des travailleurs canadiens. Nous pensons particulièrement aux secteurs qui sont cruciaux pour notre avenir, comme celui de l'automobile.

• (1640)

Il est important pour nous d'accepter le principe énoncé récemment par le groupe de travail sur l'industrie automobile, lequel recommandait de fixer un contenu canadien minimum, pas seulement avec les États-Unis et les compagnies américaines, ce qui est le cas actuellement, mais aussi avec le Japon et les sociétés japonaises. Comme je l'ai déjà souligné à la Chambre, cette industrie s'étend maintenant dans l'ensemble du pays et non plus seulement en Ontario et au Québec. Il existe notamment des usines automobiles en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Si nous accomplissons de sérieux efforts pour imposer un contenu canadien par des mesures législatives, comme l'a recommandé le groupe de travail, nous pourrons créer 30,000 à 50,000 emplois qui profiteront à tout le pays, et non pas seulement aux provinces du Centre.

Par ailleurs, quand nous parlons d'échanges plus équitables, il ne s'agit pas nécessairement d'ajouter de nouvelles restrictions; je tiens à le souligner. Nous voulons aussi faire en sorte que nos restrictions soient équitables envers nos différents partenaires commerciaux. Par exemple, nous avons actuellement des quotas sur les importations de textiles et de vêtements venant de pays en voie de développement, alors que très souvent la menace ne vient pas de ces pays. Si nous étudions le cas des textiles et des vêtements, nous constatons que beaucoup des importations qui menacent les fabricants canadiens ne proviennent pas de Sri Lanka à qui nous avons imposé des quotas, ni de la Malaysia à qui nous avons imposé des quotas, ni de l'Inde à qui nous avons imposé des quotas, mais des États-Unis contre lesquels nous n'avons pas imposé de quotas tout simplement parce que nous avons peur de le faire.

En créant un système d'échanges plus équitables, il est important de faire justice à nos partenaires commerciaux. Nous devrions cesser de faire payer au tiers monde et à des pays pauvres le prix de la concurrence dans certains secteurs industriels qui battent de l'aile. Le problème vient en fait surtout des États-Unis et d'autres pays du monde qui sont beaucoup plus riches.

Nous recommandons aujourd'hui à la Chambre d'adopter une stratégie commerciale reposant sur l'équité plutôt que sur la libéralisation de l'économie. Si nous nous lançons dans cette voie, nous protégerons les emplois de l'avenir et nous donnerons vraiment à notre économie la possibilité de se développer grâce aux exportations et à la croissance.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais faire une ou deux observations avant de poser une question au député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Je ne suis pas d'accord avec lui quand il affirme que le monde ne s'oriente pas vers le libre-échange. Si le député, en tant que membre de comités parlementaires, a l'occasion de se rendre à Hong Kong, en Corée, dans certaines régions des Philippines et en Malaysia, il constatera que l'avenir réside dans le libre-échange et que nous devons en tenir compte si nous voulons obtenir notre part du marché. Tous ses propos dénotaient une peur du libre-échange. Nous devons penser au contraire aux magnifiques ressources naturelles de notre pays, à sa population, au fait que nous avons un niveau de scolarité supérieur à celui de tous les pays du monde, un environnement politique stable et une infrastructure économique efficace. Nous avons d'énormes multinationales. Nos banques sont de grosses multinationales. Il existe au Canada quatre ou cinq grandes sociétés pétrolières et quelque 700 entreprises pétrolières et gazières dont la plupart ont leur siège social à Calgary. Un bon nombre d'entre elles ont une vocation internationale. Ces sociétés ont une productivité et une valeur incroyables.

Pourquoi mon ami craint-il qu'elles ne soient pas capables de s'en sortir? Pourquoi réclame-t-il des mesures protectrices qui nous feront du tort? Car il est certain que la limitation des échanges commerciaux nuiraient au Canada plus qu'à tout autre pays du monde. Nous tirons de nos exportations encore plus de richesses que les Japonais. Pourquoi veut-il des protections? Ne pense-t-il pas que l'attitude de l'Autriche envers l'Allemagne est un bon exemple à suivre? Ce pays a ouvert ses frontières, et ses citoyens ont trouvé des milliers de façons de

fabriquer des produits qu'ils peuvent vendre à l'Allemagne. Ce pays s'est donc énormément enrichi. Pourquoi le député a-t-il tellement peur?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'apprécie cette question. Elle est excellente. Je ferai toutefois valoir au député que son hypothèse est fausse. Je n'ai certainement aucune crainte quant à la compétitivité de notre pays, de nos entreprises et de nos travailleurs. Par contre, je m'inquiète de voir notre pays envoyer sur le marché international les entreprises dont dépendent les travailleurs sans que le gouvernement ou notre stratégie commerciale leur prête la moindre assistance.

Je connais assez bien l'Asie du Sud-Est. J'ai récemment visité la Corée du Sud, Singapour et Hong Kong. Je peux assurer au député que, comme il le sait sans doute, les Sud-Coréens ne laissent pas leurs entreprises se lancer sur le marché international sans leur fournir de l'aide. Nous pouvons nous demander pourquoi Hyundai a réussi à pénétrer de façon aussi spectaculaire le marché canadien de l'automobile. Jamais aucune compagnie n'avait fait une entrée aussi spectaculaire sur notre marché. Hyundai bénéficie d'une aide importante du gouvernement coréen. Les Coréens font de gros efforts pour promouvoir ce genre d'exportations, tout en veillant à ce que les automobiles Hyundai aient un contenu coréen nettement supérieur à ce que nous exigeons nous-mêmes.

Dans le cas des automobiles Hyundai et Pony qui arrivent au Canada, plus de 93 p. 100 des véhicules fabriqués en Corée du Sud sont faites avec du matériel coréen. Si nous voulons réaliser notre énorme potentiel, il ne faut pas que nos entreprises restent livrées à elles-mêmes. Nous ne pouvons pas prétendre que le marché international est facile à conquérir de nos jours. Nous devons aider nos entreprises, collaborer étroitement avec elles et élaborer une stratégie nous permettant de bien exploiter notre potentiel.

Voilà comment nous concevons un commerce équitable. Voilà pourquoi nous faisons la distinction entre un commerce équitable et le libre-échange qui consiste, je pense, à laisser nos entreprises sans protection dans un monde très difficile. Certaines d'entre elles réussiront, d'autres arriveront à se débrouiller. Toutefois, un grand nombre d'entre elles réussiraient beaucoup mieux si nous les aidions sérieusement et si nous reconnaissions qu'il est très naïf de faire semblant que le monde ne s'oriente pas vers le dirigisme plutôt que vers le libre-échange.

M. Thacker: Le député d'en face a parlé de l'industrie automobile. Approuve-t-il les mesures que le gouvernement a prises au début des années 70? A l'époque où le prix du pétrole augmentait, notre gouvernement est intervenu pour dire que nous ne céderions pas au chantage des pays arabes, et nous avons donc subventionné le pétrole. Notre initiative a donné à entendre aux Canadiens qu'ils pouvaient continuer à rouler dans de grosses voitures, et aux manufacturiers qu'ils pouvaient continuer à les fabriquer. Entre temps, le Japon, l'Allemagne et bien d'autres pays dont les gouvernements ont accepté de faire face à la réalité ont fait appel à leurs meilleurs talents pour mettre au point des voitures plus efficaces et plus légères. Si ces pays réussissent à nous battre à plates coutures sur le marché, c'est que le gouvernement a induit en erreur notre secteur automobile. Nous devons cet état de choses à l'initiative du gouvernement.

• (1650)

Au fond, le député devrait comprendre par là pourquoi le gouvernement doit être très circonspect avant de prendre des décisions et, en outre, s'il veut vraiment venir en aide à l'industrie, le gouvernement doit se montrer des plus prudents. C'était là un exemple manifeste d'une décision gouvernementale qui a gravement nui à l'industrie. Des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées en conséquence de cette décision qui avait été prise au début des années 1970.

M. Langdon: Monsieur le Président, comme j'ai lu le discours du député tout à l'heure, j'ai déjà entendu cet argument. En fait, l'orientation qu'avait prise le secteur de l'automobile au début des années 70 dépendait non pas du programme du gouvernement canadien, mais bien de l'évolution de la situation aux États-Unis. Hélas, les travaux de recherche et de développement entrepris dans ce secteur se poursuivent en très grande majorité aux États-Unis et sont étroitement fonction de la réglementation et des encouragements variables qu'impose le gouvernement américain.

A mon avis, en obligeant les fabricants d'automobiles américains à fabriquer des voitures moins énergivores, ce dernier a réussi à sauvegarder l'industrie automobile pour les années 1980. A défaut de cette réglementation gouvernementale, le secteur automobile américain n'aurait pas réagi assez vite. Il ne serait pas en mesure de soutenir la concurrence internationale, comme il y réussit enfin de nos jours.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais poser une petite question au député. Qui est le véritable porte-parole du Nouveau parti démocratique dans ce dossier? Est-ce le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), qui a défendu la cause du libre-échange dans l'intérêt des pays en voie de développement? Est-ce le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui a également préconisé le libre-échange en citant des chiffres d'après lesquels les agriculteurs de l'Ouest subventionnaient des industries inefficaces dans l'est du pays? Est-ce que ce sont ces deux députés de l'Ouest ou bien notre vieux collègue de l'Est qui persiste à préconiser le protectionnisme, le dirigisme, ou quel que soit le nom qu'il préfère donner à cette sorte d'échanges?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a la parole pour une très brève réponse.

M. Langdon: Monsieur le Président, nous parlons de justice dans le commerce. Il s'agirait d'examiner chaque secteur industriel et chaque région de notre pays pour trouver des moyens d'améliorer notre économie par le biais de notre stratégie commerciale. Contrairement aux conservateurs, nous ne croyons pas qu'il y ait une seule solution facile à tout problème. Nous ne croyons pas qu'il existe quelque part dans les livres quelque solution idéologique miracle à adopter. Nous préconisons plutôt un effort concerté en vue d'utiliser une stratégie commerciale pour édifier notre économie. Cela exigerait dans certains cas davantage de restrictions et, dans d'autres cas, moins de restrictions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je serai brève, car je sais que le gouvernement a hâte de mettre aux voix la question de la Loi sur les douanes et du Tarif des douanes. La plupart de ces propositions ont en fait été présentées par le gouvernement libéral précédent. Naturellement, mes collègues libéraux et moi-même avons hâte de voir adopter ce projet de loi.

Je me demande en même temps si la ministre qui présente le projet de loi voudrait clarifier quelque chose pour la gouverne de la Chambre. L'omission dans ce projet de loi de toute réaction à la décision du Congrès américain de limiter l'importation d'acier ouvré, surtout en ce qui concerne la question de l'étiquetage, est-elle voulue? J'ai moi-même porté la question de l'étiquetage à l'attention du ministre du Commerce international (M. Kelleher) et, comme d'autres collègues libéraux, à l'attention du premier ministre (M. Mulroney). Je me demande si la ministre pourrait préciser à la Chambre le genre de mesures qu'elle envisage de prendre en ce qui concerne les modifications qui pourraient être apportées à la Loi sur les douanes et au Tarif des douanes par suite de la décision du Congrès américain de restreindre l'importation aux États-Unis d'acier ouvré en raison de procédés spéciaux d'étiquetage?

Sauf erreur, les ministériels ont cautionné la notion de libre-échange, non seulement à l'échelle sectorielle mais aussi en général. Je sais que ces députés se feraient un plaisir de m'approuver, moi et mes collègues libéraux, de dire que s'il y a un secteur au monde où les Canadiens se sont avérés concurrentiels à l'échelle internationale, c'est bien celui de l'acier.

Le ministre pourrait peut-être expliquer à la Chambre si le problème de l'étiquetage ne peut pas être résolu grâce aux efforts fiévreux des groupes de pression canadiens. La ministre pourrait peut-être dire à la Chambre si elle est disposée à apporter des modifications tarifaires imposant des restrictions analogues sur l'importation de produits en acier étrangers au Canada.

M. le Président: Les usages m'obligent à avertir la ministre que si elle parle, elle clôture le débat sur cette question.

Mme McDougall: Oui, monsieur le Président, je le sais. Pour répondre à la question de la députée, je dirai que le gouvernement étudie le problème de l'acier. Il ne présente pas de lien particulier avec ce projet de loi. Je ne peux donner une réponse directe à la députés sur la question de l'étiquetage, mais j'en parlerai à mon collègue et nous lui répondrons. Ce sujet n'a pas de rapport avec le projet de loi.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le Président: M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois.)

M. le Président: Le projet de loi est par conséquent renvoyé au comité plénier.

La Chambre a probablement intérêt à ce que l'on dise qu'il est 17 heures.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton*. Tous les articles précédant le n^o^ 6 sont-ils reportés avec le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE NOM OFFICIEL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants) propose: Que le projet de loi C-201, concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse», soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, conformément à la tradition respectée fidèlement à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, ce projet de loi si manifestement équitable, progressiste et fondé sur de nobles principes ne devrait pas faire l'objet de longs débats. Je ne souhaite certes pas accaparer tout le temps de la Chambre entre 17 et 18 heures, mais je voudrais expliquer brièvement le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai déjà présenté à la Chambre il y a quelques années. Après cette première tentative, je ne suis guère revenu à la charge à cause de la question délicate du bilinguisme qui est soulevée chaque fois que je présente ce projet de loi.

Pour ma part, j'estime qu'aucun projet de loi d'initiative parlementaire n'est plus valable que le C-201, qui se résume à un seul paragraphe. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui intéresse la population de la Nouvelle-Écosse étant donné qu'il porte ni plus ni moins sur l'usage pertinent d'un nom propre dans un contexte approprié.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

Il s'agit du nom propre de la Nouvelle-Écosse qui, à mon humble avis, est un nom latin, donc intraduisible en anglais ou en français. Si, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou dans la charte de la Nouvelle-Écosse, cette province était désignée sous le nom de «New Scotland», puisque le bilinguisme est à l'honneur, la traduction serait «Nouvelle-Écosse». Toutefois, chose certaine, la province est désignée sous le nom de «Nova Scotia». C'est un nom propre qui remonte au don que le roi Jacques 1[er] fit de ces terres à William Alexander en 1621 avant que le Canada n'existe en vertu d'un accord constitutionnel. Il s'y trouvait des Indiens. Mais, je reviendrai là-dessus.

De nombreux noms qui nous rappellent notre histoire et notre patrimoine ne devraient pas être traduits. Je dois dire que j'ai eu l'idée de présenter ce projet de loi dès mes premières années comme député. Voilà pourquoi je m'empresse de le présenter encore une fois au cours d'une nouvelle législature qui compte un si grand nombre de nouveaux députés. J'étais député en 1966 lorsque de cette extrémité-ci de la Chambre, un éminent Canadien, député indépendant à l'époque et ex-maire de Trois-Rivières, M. J. S. Mongrain, se levait chaque fois qu'un anglophone disait «Three Rivers». Il interrompait carrément les délibérations. Je suppose qu'aux premiers temps du bilinguisme les députés anglophones n'étaient guère contents qu'on soulève la question de privilège ou qu'on invoque le Règlement pour cela.

• (1700)

Et il y a eu ensuite un autre éminent député fédéral, qui a acquis une certaine notoriété en politique au Québec depuis lors, M. Gilles Grégoire, qui représentait une partie de la circonscription qui englobe maintenant Sept-Îles. J'ai travaillé dans un endroit qui s'appelait à l'époque «Seven Islands» lorsque l'Iron Ore n'existait même pas. Avant qu'on construise la voie ferrée le long de la rivière Moisie, il y avait un village de 1,500 âmes qu'on appelait «Seven Islands». Mais on a rappelé à juste titre, aux termes de la Charte de Seven Islands, que le véritable nom de ce village était Sept-Îles. On a accepté les arguments présentés à l'époque.

Or, je trouve que mes arguments sont encore plus convaincants que ceux qu'on a avancés à cette époque. Ce n'est pas une question de traduction, mais il s'agit d'utiliser la bonne appellation en respectant le contexte. Que des députés néo-écossais ou d'autres Canadiens préfèrent une autre appellation pour ma province, fort bien. Ce projet de loi n'entend pas défendre à quiconque d'utiliser le nom qu'il préfère. Je sais qu'un bon nombre de mes concitoyens dans ma province utilisent généralement «Nouvelle-Écosse». Dans leur contexte social et dans leurs conversations, il est plus normal pour eux de dire «Nouvelle-Écosse». Je crois que la question se règlera peut-être entre vous et moi, monsieur le Président, compte tenu de l'issue du débat d'aujourd'hui. Je considère qu'il est grand temps qu'un nom, utilisé depuis trois siècles de demi, qui n'est ni anglais ni français, mais latin, soit celui qu'on utilise pour désigner ma province. Il faudra que je revoie mes positions, car je pourrais faire pas mal de bruit si jamais cette mesure n'a pas l'heur de plaire à la Chambre.

Je ne citerai pas tout le latin de la charte que le roi Jacques a concédée à sir William Alexander, bien que ce soit un chef d'oeuvre. Il y a des pages et des pages de latin qui parlent de la Nova Scotia. C'est donc mon premier argument.

On dira: «Qu'est-ce qu'un nom?» Je vais vous citer quelques situations intéressantes et passablement ridicules à propos des noms.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre, monsieur le Président, un de vos imminents prédécesseurs était M. Lamoureux, personne très affable et certainement un de vos grands prédécesseurs. Toutefois, nous autres, anglophones, ne l'appelions pas «Mr. Lover». Nous n'avons jamais appelé «Mr. Mountain» l'ancien ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne. Quant à l'actuelle gouverneur général, même si elle a parfois sauvée la Chambre du chaos, nous ne l'avons jamais appelée «Madam Saviour». Nous ne faisons pas cela, car vouloir traduire tous les mots, et en particulier les noms propres, serait tourner en dérision la politique de bilinguisme, une chose sérieuse et sincère. Sur le plan de la langue, il est incorrect de traduire les noms propres, que ce soit de l'anglais au français ou vice-versa.

Dans le cabinet actuel nous avons M. Roch La Salle. Devons-nous l'appeler «Roch the Room»? Nous avons aussi dans l'autre sens, John Wise, est-ce la même chose que «Jean Le Sage»? Cela montre bien l'absurdité de la situation. Nous pourrions aussi traduire Andrée Champagne, charmante personne avec laquelle je n'ai pas eu souvent l'occasion de rencontrer vraiment, mais si je l'appelais «Andrée Field», je ne pense pas qu'elle l'apprécierait beaucoup.

Tout ce que je demande, c'est qu'on utilise les noms propres convenablement dans leur contexte. Le projet de loi est très simple. Le paragraphe 1 se lit ainsi:

Loi sur le nom officiel de la Nouvelle-Écosse.

C'est très simple. Cela ne pose aucun problème. Le deuxième paragraphe se lit ainsi:

2. Partout où l'expression «Nouvelle-Écosse» figure dans une loi, un règlement, un texte réglementaire, un rapport, un contrat, un bail, un permis, une licence ou un autre document, cette expression doit être remplacée par les mots «Nova Scotia».

Je ne demanderais pas que l'on réécrive toutes les lois qui doivent être traduites. Je désire simplement qu'à partir d'aujourd'hui on fasse en sorte que nous ne traduisions pas des mots qui ne sont pas traduisibles pour aboutir à une expression incorrecte.

Je sais que certains députés connaissent bien l'histoire de la Chambre et, par ailleurs, je ne voudrais pas gaspiller trop de temps, mais j'ai constaté en faisant des recherches sur cette question que le nom de «Canada» est d'origine indienne. Nous ne le traduisons pas. Ottawa est également un nom d'origine indienne. Cela caractérise peut-être ce que nous faisons ici, mais ce n'est pas traduisible. Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan sont tous des noms propres bien connus qui ne sont ni anglais ni français, mais indiens et par conséquent intraduisibles. A propos du nom Canada, l'histoire n'est pas très sure, il semble être apparu lorsque Jacques Cartier a remonté le Saint-Laurent et pris quelques guides en route. Ces guides, vraisemblablement des Iroquois, utilisaient le mot Kanata ou Canadia pour désigner les villages le long du Saint-Laurent. Dans la langue iroquoise, ce terme désignait un emplacement où se trouvaient des habitations en bois rond. C'est ainsi que les Français se mirent à parler du «Canada». Fort bien. Nous ne voulons pas abolir le patrimoine de 1867. Nous avons la Constitution, le drapeau, l'hymne national et la Cour suprême qui peut bloquer les choses à Ottawa. Nous avons pris des mesures pour émanciper notre identité nationale

et développer notre patrimoine. Nous ne voudrions certes pas revenir en arrière à cet égard.

Pour ce qui est d'autres noms, nous pourrions prendre l'exemple de l'Ontario, qui est le nom d'une grande province. Il vient de deux mots iroquois que je ne chercherai pas à prononcer, mais qui veulent dire «beau lac». Québec vient de l'algonguin et signifie «là où le fleuve se rétrécit». De l'autre côté il y a Détroit, mais je passe outre. Saskatchewan vient du cri et signifie «courant rapide». Manitoba vient aussi du cri et signifie «le détroit du Manitou», c'est-à-dire du Grand esprit. L'exemple le plus intéressant est celui d'Ottawa, notre capitale. Sauf erreur, «Ottawa» est un mot algonguin qui signifie «l'endroit des échanges ou du commerce». Les autochtones savaient donc, bien des années avant que personne n'y songe, que cet endroit qui s'appelait Bytown autrefois serait celui où nous devrions venir pour échanger ou commercer.

Ces noms ne se traduisent pas et personne ne devrait tenter de les traduire.

Je voudrais citer quelques faits historiques pour appuyer ce que j'avance au sujet de Sept-Îles et de Trois-Rivières. Cette histoire est vraisemblablement celle de l'évolution du Canada, et du Québec. Les Statuts de la province de Québec renferment pour l'année 1915 un projet de loi où il est question de «the City of Three Rivers». Puis, en raison de maints événements et manifestement aussi de l'émancipation et de l'évolution du français et de l'anglais, une proposition d'amendement aux Statuts de la province de Québec fut présentée en 1925 visant à modifier le nom anglais «Three Rivers», de façon que les habitants et les contribuables de cette ville deviennent dorénavantr ceux de la ville de «Trois-Rivières». C'est à cause de cette histoire, monsieur le Président, et je crois à juste titre, que M. Mongrain en tant que député indépendant—et je siégeais alors là-bas contre le mur du fond—se levait à chaque fois que l'on parlait de Three Rivers pour signaler, dans les formes, que ce n'était pas le bon nom.

• (1710)

Je vais vous citer un extrait du hansard du 25 mars 1966, à la page 3195. En ce qui a trait aux prévisions du ministère des Transports—c'était l'époque où tous les crédits étaient étudiés à la Chambre—M. Mongrain a déclaré, entre autres choses:

> Depuis 15 ans, monsieur le président, les conseils municipaux, les Chambres de commerce, les Jeunes chambres et les commissions scolaires de ma ville et de ma circonscription écrivent aux divers ministères du gouvernement fédéral pour souligner que ma ville s'appelle Trois-Rivières, malgré son appellation en anglais, car elle est constituée en corporation sous le nom de Trois-Rivières. Un nom propre ne se traduit pas; c'est une faute de grammaire de traduire un nom propre. Par exemple, si notre président s'appelle M. Lamoureux, je ne parlerai pas de M. Lover en anglais. M. Batten est un nom anglais, mais je ne l'appellerais pas M. Planchette si je m'adressais à lui en français. Nous avons un ministre du nom de M. Winters, que je ne nommerais pas M. Hiver, en m'adressant à lui en français. Ma circonscription s'appelle Trois-Rivières et je me demande s'il faudra encore le dire bien des centaines de fois.

M. Mongrain a ajouté un peu plus tard dans son discours:

> Mais on nous pardonnera cette fierté de vouloir conserver notre nom dans notre langue maternelle.

C'est précisément le point que je voudrais faire valoir. Je suis très fier de la Nouvelle-Écosse, même si je suis fondamentalement d'origine irlandaise. Nous avons une forte tradition écossaise. On se rappelle notamment d'un grand gaillard du nom de William Alexander. Nous célébrons la réunion des clans. Nous portons le tartan et le kilt. Nous sommes très fiers de nos ancêtres. Le fait que je veuille absolument aujourd'hui que l'on utilise le véritable nom de ma province s'explique par le respect dans lequel je tiens ma province, un point c'est tout. C'est une question de principe, de mon point de vue, monsieur le Président. Je ne demande qu'à profiter, aujourd'hui et à l'avenir, de la même justice qui a été accordée à M. Mongrain.

Je ne reviendrai pas sur toute l'évolution de l'histoire, monsieur le Président, parce que je veux permettre à d'autres députés de participer au débat. Mais je le répète, nous avons tourné le bilinguisme en ridicule en traduisant des noms qui ont toute une histoire derrière eux, sans l'approbation des gens qui croient en leur patrimoine. Ma ville natale, monsieur le Président, s'appelle Wolfville. C'est là que se trouve l'Université Acadia. Toute l'histoire de la région découle des Acadiens. Tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et tous mes électeurs parlent de Grandpré, et non de «Big Meadow». On n'appelle pas Wolfville «La Ville du Loup». Ma mère est née dans un endroit appelé Canard. J'ai entendu parler de canard à l'orange, mais je n'ai jamais entendu désigner les environs de la ferme de ma mère sous le nom de «The duck land», monsieur le Président. Nous n'appelons pas Whitehorse «Cheval Blanc», ni Mont-Joli «Mount Jolly». Nous n'appelons pas la circonscription de l'ancien premier ministre «Royal Mountain». Enfin, monsieur le Président, nous n'appelons pas Baie Comeau «Como Bay». Et c'est normal, à mon avis.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, qu'en toute justice et sur le plan historique, ce projet de loi remonte à la Charte de 1621. J'ai un exemplaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui est en anglais parce que nous sommes passés du latin à l'anglais. Nous n'étions pas bilingues à l'époque. Je voudrais qu'un député ou l'un des greffiers me dise à quel moment on a fait le nécessaire, sur le plan légal, pour utiliser le nom «Nouvelle-Écosse» ou «New Scotland» en parlant de la province de Nova Scotia. Je puis vous le dire, monsieur le Président, par la proclamation de la reine Victoria qui a fait de nous une nation—et Nova Scotia, bien entendu, était l'une des quatre provinces fondatrices—les provinces du Canada, Nova Scotia et le Nouveau-Brunswick sont unies en un seul dominion sous le nom de «Canada». A mon avis, monsieur le Président, c'est la Proclamation de 1867 qui nous a donné naissance. Même dans la Loi constitutionnelle de 1982, qui en réalité confirmait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique tout en modernisant la constitution, aucun article de la loi ne tend, comme on l'a fait pour Trois-Rivières—Three Rivers, à changer le nom officiel de Nova Scotia en un autre nom.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'entrenir la Chambre pendant quelques minutes. J'espère n'avoir pas trop insisté mais je suis convaincu qu'il serait temps d'examiner sérieusement cette question. On pourrait objecter: «Qu'est-ce qu'un nom?» Mais il y a longtemps, un député de la Chambre, le député de Shawinigan, s'est levé à l'occasion de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour réclamer que Trans Canada Air Lines devienne Air Canada. La mesure a fini par être adoptée. Cela s'est passé il y a bien longtemps et le député était presque un nouveau venu. Je n'espère pas que mon projet de loi soit adopté aujourd'hui avec autant d'enthousiasme. C'était une des premières mesures qui tendaient à «unilinguiser» une appellation, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le véritable nom de ma province est «Nova Scotia». Pas New Scotland. Ni Nouvelle-Écosse.

Je demande à la Chambre d'y réfléchir. J'espère que cette réflexion prendra fin avant six heures afin que le projet de loi puisse être renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Si nous nous rendons aussi loin, il sera grand temps que les «Nova Scotians» dont leur premier ministre, s'occupent de cette question.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer au débat sur ce projet de loi.

Je dois dire que j'ai eu l'occasion de lire dans des anciens Débats de la Chambre des communes des discussions qui ont eu lieu dans le passé sur ce projet de loi, et je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi on présente encore ce projet de loi aujourd'hui. Je dois dire aussi que j'ai bien hâte à 17 h 45 ou 18 heures ou enfin à l'heure à laquelle nous tiendrons le vote ce soir sur ce projet de loi, et j'attends avec hâte et curiosité, je devrais peut-être dire, de savoir comment nos collègues du parti progressiste conservateur du Québec vont voter sur le projet de loi en question.

C'est pour cette raison que mes remarques seront très brèves afin de leur donner l'occasion, justement, de participer au vote pour qu'on puisse constater de quelle façon ils voteront.

Monsieur le Président, je dois dire que l'histoire des Acadiens dans notre pays est très importante, mais qu'un grand nombre de Canadiens ont une certaine difficulté parfois à se souvenir de l'histoire de l'Acadie.

L'honorable député qui présente le projet de loi a parlé un peu tantôt de l'histoire des Acadiens, mais on devrait quand même élaborer un peu, se souvenir de ce qui est arrivé en 1755, se souvenir de la Déportation, se souvenir de l'arrivée des Acadiens en grand nombre en Louisiane, et de tous ces dossiers.

Aujourd'hui, on devrait penser au lendemain ou, disons, au jour où le gouvernement conservateur de notre pays a aboli le consulat en Louisiane ce qui, à mon avis, était une «claque à la figure» non seulement des Louisianais, mais de tous les Acadiens, et on se revoit aujourd'hui à étudier ce projet de loi-là.

Monsieur le Président, je dois dire que, à titre de francophone hors Québec, je me vois en grande difficulté d'appuyer un tel projet de loi. C'est pourquoi j'ai pleinement l'intention de voter contre le projet de loi, et j'aimerais également profiter de l'occasion pour inciter mes collègues francophones, ici à la Chambre des communes, à faire de même, surtout nos collègues du Québec que je vois un peu plus loin à la Chambre. Je les invite eux aussi, premièrement, à se lever pour nous dire ce qu'ils pensent du texte et savoir leur opinion et, deuxièmement, à l'heure de l'ajournement, ce soir, à voter contre le projet de loi.

On nous dit que la raison pour laquelle la présentation de ce projet de loi est nécessaire, c'est que en 1621 la province a été nommée «Nova Scotia». C'est peut-être possible. D'ailleurs c'est évident puisque le député nous le dit. Mais, monsieur le Président, en 1621 les textes de loi étaient probablement tous écrits en latin. Alors, j'ignore pourquoi c'est si important que cela, aujourd'hui, de se souvenir de ce fait-là. Probablement qu'on a nommé beaucoup d'autres choses en latin à ce moment-là, mais aujourd'hui on les a traduites dans d'autres langues. Je dois dire qu'on n'appelle pas la «Prince Edward Island» de ce nom-là en français, on la nomme l'Île du Prince-Édouard, et lorsque j'irai dans les provinces Maritimes l'an prochain, j'ose espérer que j'irai au Nouveau-Brunswick, s'il me plaît de nommer la province ainsi, que j'irai en Nouvelle-Écosse, s'il me plaît de nommer la province ainsi. Et, si l'honorable député veut continuer à appeler sa province «Nova Scotia», qu'il en soit ainsi. Je crois quand même que l'on devrait préserver le nom français de la province, comme on l'a traduit depuis des centaines d'années. Je crois qu'il est exact, qu'il est bon et que, surtout, dans le contexte actuel, il accorde au moins une petite reconnaissance très méritée, mais qu'il apporte une petite reconnaissance aux Acadiens de notre pays.

• (1720)

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord, à l'occasion de ma première intervention à la Chambre à titre de secrétaire parlementaire au secrétariat d'État, de vous féliciter pour votre récente nomination.

J'aimerais tout d'abord apporter quelques explications sur l'origine, les fonctions et les responsabilités du Comité qui régit les noms géographiques au Canada.

Le premier organisme chargé de contrôler les noms géographiques au Canada fut créé en vertu d'un décret du Conseil en 1897 sous le nom de Commission de géographie du Canada. Cette Commission devint en 1948 la Commission canadienne des noms géographiques et, en 1961, reçut sa désignation actuelle de Comité permanent canadien des noms géographiques.

Le Comité est composé de sept représentants des ministères fédéraux et d'un représentant nommé par chaque province du Canada. Le Comité statue sur toutes les questions de nomenclature intéressant le Canada. Les toponymes au sein des provinces deviennent des décisions du Comité sur décision des provinces intéressées. Le Comité est aidé dans son travail par quatre comités consultatifs chargés des noms, de la politique linguistique et de la recherche. Il y a environ 300,000 noms approuvés officiellement au Canada.

La Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés régissent la politique du gouvernement fédéral en ce qui regarde la politique du Comité permanent canadien des noms géographiques. Celui-ci doit donc veiller à ce que les membres des deux groupes linguistiques officiels, lorsqu'ils utilisent les cartes fédérales, soient servis de façon cohérente et équitable. La toponymie est également l'un des éléments essentiels qui contribuent à créer l'image nationale d'un Canada où les deux groupes linguistiques officiels partagent un patrimoine commun, chacun désignant en fait les entités géographiques importantes dans sa langue respective.

Afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens des deux groupes de langues officielles, les noms inscrits sur les cartes fédérales doivent d'abord être conformes aux noms utilisés dans les documents juridiques, c'est-à-dire les noms adoptés par les autorités provinciales à l'intérieur de leur province et par les autorités fédérales à l'intérieur des régions sous leur juridiction.

L'approche fédérale viserait à déterminer quels sont les noms des entités géographiques d'intérêt pancanadien dans les deux langues officielles. Ces noms devraient être considérés comme faisant partie de la propriété collective du peuple canadien, c'est-à-dire du patrimoine national.

Monsieur le Président, le Comité permanent canadien des noms géographiques a depuis longtemps adopté comme principe qu'en dehors des entités qui relèvent de l'administration fédérale, comme les réserves indiennes, les parcs nationaux et les bases militaires, les noms géographiques sont de compétence provinciale. Le nom des provinces elles-mêmes pose évidemment un autre problème. D'après le ministère de la Justice, le nom d'une province est celui qui figure dans la Loi constitutionnelle en vertu de laquelle cette province est entrée dans la Confédération. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, il s'agit évidemment de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, une loi qui n'a été adoptée qu'en anglais à l'origine. Le ministère de la Justice prépare actuellement la version française officielle de cette loi. Mais toutes les versions françaises antérieures à cette loi parlaient de la Nouvelle-Écosse. Il n'y a donc pas lieu de croire que la version définitive sera différente.

Quoi qu'il en soit, comme il s'agit de documents constitutionnels, le gouvernement fédéral ne saurait procéder à des changements sans les faire entériner par les provinces. De même, les provinces ne sauraient changer leur nom sans demander l'approbation du gouvernement fédéral. On peut donc en conclure, je crois, qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagée où il appartiendrait plutôt au parlement provincial de prendre l'initiative.

En toponymie, l'usage actuel et passé est l'un des principaux éléments qu'il faut prendre en considération. Or, l'utilisation du nom «Nouvelle-Écosse» sur les cartes, dans les traités, dans les ouvrages historiques et dans les documents géographiques remonte aux XVIII[e] siècle. Son usage a été maintenu de façon ininterrompue depuis cette époque et demeure courant non seulement chez les Néo-Écossais et chez tous les Canadiens d'expression française, mais aussi dans toute la francophonie. C'est le nom que l'on retrouve dans le Traité d'Utrecht de 1713 par lequel la France cédait définitivement la Nouvelle-Écosse à la Grande-Bretagne. Il ne faut pas oublier que, d'abord colonisée par la France sous le nom d'Acadie, la Nouvelle-Écosse a été française de 1667 à 1710. Par ailleurs, même si le nom Nova Scotia est effectivement d'origine latine, il y a belle lurette qu'il n'est plus perçu ainsi par la population de cette province et les Canadiens en général, mais bien comme le nom anglais d'une province à forte prédominance anglaise.

Monsieur le Président, ce n'est peut-être qu'une formalité qui n'est pas négligeable néanmoins, mais il ne faut pas oublier que si le nom officiel de la Nouvelle-Écosse était changé, il faudrait modifier non seulement toutes les lois fédérales mais aussi tous les documents officiels, les cartes, et ainsi de suite, où le nom de cette province figure. D'autre part, un tel changement, à un moment où l'attitude de l'ensemble des Canadiens à l'égard du bilinguisme entre dans une phase de plus grande tolérance, d'acceptation plus générale, risque fort de crisper les relations entre les deux groupes linguistiques et de polariser leurs positions réciproques. Le nom de la Nouvelle-Écosse fait partie du patrimoine culturel des Néo-Écossais et de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, à titre d'arrière-arrière-petite-fille d'un Français venu d'établir au Cap Breton au XVII[e] siècle, il m'est pénible de penser que la motion dont la Chambre vient d'être saisie aujourd'hui vise à ne garder dorénavant dans les documents qu'une version du très beau nom de la Nouvelle-Écosse si jamais ce projet de loi était adopté. Pour avoir étudié le latin et m'être intéressée à l'évolution des langues, je regrette également l'illogisme qui pousse le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) à présenter cette mesure. Il prétend qu'en raison de l'origine latine des mots «Nova Scotia», ce nom est toujours demeuré latin. S'il se donnait la peine d'étudier l'évolution des langues, y compris celle de l'anglais, il constaterait, à l'instar de l'orateur précédent, qu'un mot entré dans une langue depuis des années, voire depuis des siècles, en devient partie intégrante. Il en est ainsi, de toute évidence, pour l'expression «Nova Scotia.» Ces mots font partie de la langue anglaise et doivent, à ce titre, être traduits.

• (1730)

A titre d'exemple, l'anglais renferme certains mots provenant du français; le mot «serviette», notamment. L'anglais a emprunté ce mot au français pour désigner un petit carré de papier qui sert à se nettoyer la bouche et les mains après le repas. Par contre, en français, on appelle aussi «serviette» une pièce de toile, ou de tissu éponge. Est-ce à dire qu'il faudrait bannir de l'anglais le terme «serviette» parce qu'il tire son origine du français? Bien entendu, ce serait ridicule.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

Tout étudiant en linguistique sait qu'une langue évolue au fil des ans. La province de la Nouvelle-Écosse est entrée officiellement dans la confédération sous le vocable anglais de «Nova Scotia». C'est pourquoi, ainsi que le député en conviendra, il nous faut donner à ce terme une version française afin que s'y reconnaissent tous ceux d'entre nous qui ont toujours connu la traduction française officielle.

Je ne veux pas prolonger mon intervention, monsieur le Président, parce que la perspective que le gouvernement laisse la question aller aux voix m'excite moi aussi. Ce doit être bien embarrassant pour les députés de la province de Québec, qui ont été élus en grand nombre pour représenter l'idéologie progressiste conservatrice de cette province, et d'autres francophones du Canada de voir que la deuxième semaine où nous étudions des mesures d'initiative parlementaire, au moment où la Nouvelle-Écosse est affligée d'un chômage extrêmement élevé, où elle traverse des temps difficiles et où le gouvernement suspend son service de traversiers, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) ne trouve rien de plus urgent ou d'un plus grand intérêt public à discuter qu'un projet de loi d'initiative parlementaire qui a été carrément rejeté en 1981.

Les membres de la Chambre des communes ont dit ce qu'ils en pensaient, monsieur le Président. J'espère que nous aurons aujourd'hui l'occasion d'entendre les ministériels qui jugeront à propos de laisser la question aller aux voix. Je suis persuadée que cette proposition de loi est aussi embarrassante pour eux qu'elle l'est pour ceux d'entre nous qui avons nos racines au Cap-Breton et qui reconnaissent que «Nova Scotia» est devenu le nom anglais qui désigne la province dont toute personne du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et du Canada peut être fière. Pour cette province qui compte dans son patrimoine un fort contingent francophone et acadien une pareille mesure ne saurait qu'entacher les services qu'elle a rendus à la Confédération.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je ne voudrais surtout pas décevoir deux des orateurs de l'opposition qui sont venus récemment de l'Assemblée législative provinciale pour se joindre à nous à la Chambre des communes, mais il est parfaitement possible que des projets de loi n'aboutissent parfois pas à un vote au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Mme Copps: Parce que vous ne le voulez pas.

M. Gauthier: Nous sommes prêts.

M. Dick: Je n'en ai pas vu beaucoup dans ces dispositions.

Mme Copps: Nous sommes prêts.

M. Dick: Voilà qui est bien. Même si vous y êtes aussi disposés que vous le dites, je n'ai pas dit que je l'étais, et il y a peut-être d'autres députés qui ne le sont pas non plus. Nous avons le privilège de dire ce que nous pensons à la Chambre des communes. En fait, je suis d'avis que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a accompli un excellent travail en présentant son projet de loi. Voilà qui démontre bien la liberté dont jouit le député pour dire ce qu'il pense et exprimer son point de vue. Nous n'avons pas besoin de nous laisser enfermer dans la version étroite que nous avons entendu exposer par deux orateurs du parti de l'opposition officielle qui sont peut-être excités à l'idée que l'on puisse tenir un vote susceptible de semer la division dans le parti ministériel. J'espère qu'il y aura des votes dans les jours à venir où les ministériels pourront exprimer leur opinion pour ou contre.

M. Gauthier: Jamais.

M. Dick: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) dit jamais. Le mot est bien fort. J'ai appris en politique à ne jamais dire jamais.

M. Gauthier: Vous venez de le dire deux fois.

M. Dick: Je voulais seulement vous dire que je ne le dirai jamais.

M. Gauthier: Peu importe. Venez-en au fait.

M. Dick: Vous êtes bien aimable. Si vous voulez lancer d'autres interjections, ne vous gênez pas. Le député d'Annapolis Valley-Hants a, à juste titre, présenté une argumentation très intéressante. Après l'avoir écouté, je le trouve très convaincant. Il a dit que cette appellation «Nova Scotia» était d'origine latine et constituait un nom propre.

J'ai malheureusement entendu par la suite l'intervention de la députée de Blainville-Deux-Montagnes (M^me^ Landry) qui a expliqué qu'au cours des siècles qui ont précédé la Confédération, un certain nombre de cartes du monde portaient l'appellation «Nouvelle-Écosse». Il semble que le nom de Nouvelle-Écosse ait fait partie de notre bagage culturel avant un certain nombre des arguments que le député de Annapolis Valley-Hants a invoqués. D'après lui, l'appellation ne figurait qu'en latin au moment où on l'a inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867.

Nous devons faire preuve d'extrême prudence. Depuis 15 ou 20 ans notre pays a grandement progressé dans la voie du bilinguisme. Ce fut un progrès réel pour notre pays. Si nous entreprenons de faire quoi que ce soit qui déroge à ce mouvement, il faudra en saisir tous les milieux de la société et surtout obtenir leur appui. Au lieu de simplement présenter une mesure au tout début d'une nouvelle session, quelqu'un à qui la chose tient à cœur aurait pu d'abord pressentir les différents cabinets ministériels concernés. Peut-être que la Nouvelle-Écosse elle-même accepterait de présenter une pétition au gouvernement pour que son nom figure uniquement en latin. En attendant, je pense qu'il serait prématuré de déroger à l'usage des deux langues officielles. S'il est vrai que l'appellation Nova Scotia est tirée du latin, la langue anglaise l'a intégrée comme s'il s'agissait d'un mot d'origine anglaise.

Par conséquent, avant de prendre une décision définitive à cet égard j'attendrais que le projet de loi du député ait reçu un accueil général. Si la province elle-même appuie ce projet, il faut espérer qu'elle appuiera la proposition. Peut-être ira-t-elle jusqu'à voter une loi et présenter une pétition au gouvernement fédéral. Je voudrais voir tous les députés provinciaux signer la pétition et la transmettre ensuite à la Chambre des communes. Devant l'ampleur des démarches, la Chambre des communes accepterait de prendre la proposition au sérieux.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, en attendant une telle démarche, je pense qu'il faudrait éviter de déroger au caractère bilingue de notre pays, même s'il s'agit d'appellations impropres. Je souhaiterais que cette question reçoive plus d'attention avant qu'elle revienne devant la Chambre des communes.

Je suis à la fois heureux et reconnaissant, comme tous les Canadiens je pense, que nous ayons le droit de parole à la Chambre des communes pour exprimer nos idées. Les députés peuvent faire valoir une idée en présentant une mesure qui pourra être appuyée lors d'une première, deuxième ou troisième tentatives, ou peut-être jamais. C'est un droit dont jouissent tous les simples députés. J'espère que dans un avenir prévisible bon nombre de députés profiteront de la possibilité de soulever d'éventuelles questions litigieuses. Ce système peut nous être bénéfique.

• (1740)

M. Boudria: Vos remarques sont censées être pertinentes.

M. Dick: C'est intéressant pour la Chambre des communes. Le C-201 est un exemple évident de projet de loi proposé par un député qui est convaincu de ce qu'il fait. C'est une mesure manifestement très controversée, comme en témoignent certaines observations faites par les deux représentants de l'opposition officielle.

Mme Copps: Elle est gênante.

M. Dick: Non, je ne trouve pas.

Mme Copps: Passons au vote, dans ces conditions.

M. Dick: Si la députée reste parmi nous suffisamment longtemps, elle pourra même comprendre comment fonctionne notre Règlement, qui est très différent de celui en vigueur en Ontario.

M. Parry: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demande instamment de rappeler à l'ordre le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), dont le discours a dégénéré en de vagues généralités.

M. le Président: Le député ne connaît manifestement pas la décision de Beauchesne selon laquelle il ne suffit pas d'être un peu moins que vague pour être pertinent.

M. Hovdebo: Nous vous venons même en aide.

M. Dick: Je vous en sais gré. J'espérais que l'intervention du député serait plus longue. Cependant, voyant qu'il ne veut pas parler davantage, je vais devoir poursuivre mes généralités au sujet du projet de loi, qui est très intéressant, pour une première mesure d'initiative parlementaire. Comme ce projet de loi est bref, je ne peux pas passer très longtemps à examiner ses divers articles.

Cependant, comme notre pays utilise de plus en plus les deux langues officielles depuis une vingtaine d'années, il faudrait à mon avis réaliser un consensus beaucoup plus vaste avant de donner suite à ce projet qui, à mon sens, va à l'encontre des intiatiaves récentes prises dans notre pays. Cette question pourrait peut-être être approfondie à l'occasion de consultations avec le gouvernement provincial intéressé. Si celui-ci tient à modifier le nom de sa province, il pourrait peut-être démontrer au gouvernement fédéral que cette affaire a été étudiée très attentivement par toute la population de la Nouvelle-Écosse.

Même s'il me reste du temps, je suis persuadé que d'autres députés souhaitent participer au débat de cet intriguant projet de loi d'initiative parlementaire et je leur cède donc la parole.

M. Al Girard (Restigouche): Monsieur le Président, le député propose que «Nova Scotia» soit le nom officiel de la province en question dans les deux langues officielles. Il y a sans aucun doute des raisons pratiques à une telle proposition, la plus évidente étant la simplicité administrative d'usage d'un seul nom qu'il n'est pas besoin de traduire d'une langue dans une autre.

Il semble aussi que l'une de nos langues officielles, le français, serait dépréciée si on laissait tomber le nom français de «Nouvelle-Écosse», nom qui est officiellement utilisé depuis que la France a cédé l'Acadie à la Couronne britannique au XVIII^{e} siècle.

Le gouvernement, par l'entremise du Programme des langues officielles du Secrétariat d'État, s'efforce vivement de promouvoir l'égalité des deux langues officielles.

[*Français*]

Au secrétariat d'État, ce qui compte, ce sont les gens. Pour susciter en eux une légitime fierté nationale, nous cherchons à mieux faire connaître et comprendre notre pays, son histoire, ses cultures, ses traditions. En fait, nos activités touchent presque tous les habitants du Canada.

Le Canada est un pays officiellement bilingue, le français et l'anglais ayant un statut d'égalité enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés promulguée en 1982.

Toutefois, la Charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

La politique du gouvernement canadien a pour objectif fondamental de renforcer le statut d'égalité du français et de l'anglais et de participer à l'essor des deux groupes linguistiques du Canada. En d'autres termes, le gouvernement souhaite que le recours aux deux langues officielles s'étende à tous les secteurs de la société canadienne et que leur emploi devienne un facteur d'identité, de compréhension et d'unité.

La mise en œuvre de cette politique a été confiée au secrétariat d'État qui a réorienté ses programmes et ses activités de façon à amener les Canadiens à mieux prendre conscience de l'égalité de statut des deux langues officielles et à leur offrir de meilleures possibilités de vivre pleinement tous les aspects de leur vie, dans l'une ou l'autre de ces langues. Ses services, qui se traduisent par l'apport d'une aide financière ou technique, ou le concours de ressources humaines, s'adressent à la société canadienne en général, aux communautés de langues officielles, aux autres communautés linguistiques, aux immigrants, ainsi qu'au secteur de l'enseignement.

Le secrétariat d'État offre son appui et sa collaboration aux organismes volontaires et aux entreprises du secteur privé, ainsi qu'aux administrations publiques et parapubliques qui veulent se renseigner et s'engager dans des initiatives visant à promouvoir l'emploi des deux langues officielles.

Voici les services offerts par le secrétariat d'État: premièrement, une aide financière ou technique aux associations nationales et régionales sans but lucratif pour la mise au point de plans de développement du bilinguisme, les échanges linguistiques, le recours à des services de traduction et d'interprétation lors de conférences annuelles, ou la réalisation de certains projets spéciaux. Deuxièmement, une aide technique au monde des affaires, de l'industrie et du commerce. Troisièmement, une aide financière ou technique aux administrations publiques non fédérales pour mettre sur pied ou étendre la prestation de services dans les deux langues officielles. Quatrièmement, une aide financière aux personnes ou aux groupes qui s'adressent aux tribunaux pour faire trancher des litiges dont l'issue aidera à clarifier l'objet et le sens des dispositions constitutionnelles sur les langues officielles, y compris celles de la Charte des droits et libertés touchant à l'égalité du statut de l'anglais et du français et au droit des communautés de langues officielles, anglophone au Québec et francophone ailleurs, de faire instruire leurs enfants dans leur langue.

Par ailleurs, grâce aux compétences du Bureau des traductions, le secrétariat d'État offre à la société canadienne un certain nombre d'outils linguistiques, notamment l'information terminologique tirée de la Banque de terminologie informatisée qui est constamment mise à jour et à laquelle ont accès, selon certaines modalités, divers organismes spécialisés de l'administration publique et du secteur privé, et l'édition de vocabulaires bilingues et normalisés.

Les services de traduction et d'interprétation, qui ne sont accessibles qu'aux ministères et organismes de l'administration fédérale, participent à la réalisation des divers programmes touchant aux langues officielles et aident le gouvernement du Canada à communiquer efficacement dans toutes les langues du monde.

Les services offerts aux communautés de langue officielle s'adressent aux francophones hors Québec et aux anglophones de cette province pour les encourager et les aider à établir et à maintenir leurs institutions, à développer leurs organisations et à participer, dans leur langue, à la vie de la société canadienne. Ils comprennent l'aide financière aux organismes bénévoles qui ont pour mission de promouvoir les intérêts de la communauté ou de lui fournir des services dans sa langue; la participation financière à l'établissement d'institutions et de services permanents propres à la communauté et l'aide technique sous forme d'échanges ou d'affectations de spécialistes de l'administration fédérale ou d'ailleurs auprès des organismes et des institutions de la communauté. Dans le cadre de la politique du multiculturalisme adoptée par le gouvernement du Canada en 1971, le secrétariat d'État offre des subventions pour la rédaction et l'édition de travaux à caractère historique, littéraire ou didactique qui illustrent la diversité culturelle de la société canadienne, et leur traduction en langues officielles. Les subventions accordées à ces fins ne couvrent pas tous les frais.

• (1750)

Un autre élément des programmes d'aide en matière de langues officielles porte sur l'enseignement de l'anglais ou du français aux immigrants adultes qui ne parlent ni l'une, ni l'autre langue. Le secrétariat d'État accorde une attention particulière à l'enseignement des langues officielles aux femmes immigrantes, groupe particulièrement isolé et désavantagé dans la société canadienne.

Depuis 1970, le secrétariat d'État aide financièrement les provinces et les territoires à offrir aux communautés anglophones du Québec et francophones des autres provinces et des territoires la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur langue à tous les paliers du système scolaire.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas interrompre le député qui est en train de nous lire un document du ministère sur le travail qui est disponible, ou les programmes qui sont disponibles, mais vraiment la pertinence, monsieur le Président, c'est important et je ne vois aucune pertinence dans les commentaires que fait l'honorable député depuis quelque temps avec le projet de loi du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) à savoir qu'on devrait modifier le nom de sa province.

J'inviterais le député, monsieur le Président, par le biais de votre bon jugement, à faire ses remarques sur le projet de loi à l'étude et non pas à lire un document. Les langues officielles, on les connaît très bien. On connaît les programmes. Il existe un comité de la Chambre qui siège là-dessus. S'il veut venir nous lire cela au comité demain matin à 9 h 30, très bien, mais aujourd'hui je préférerais qu'on s'en tienne au projet de loi à l'étude.

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis à peu près certain que le député accepte les remarques de son collègue et que celui-ci va maintenant nous expliquer très clairement comment ses propos se rattachent à la mesure à l'étude. Je suis sûr qu'il va le faire.

[*Français*]

M. Girard: Merci, monsieur le Président. La raison pour cela, c'est que venant de la province du Nouveau-Brunswick qui est une province bilingue, on a nous . . .

M. Gauthier: C'est la seule bilingue.

M. Girard: Merci. Eh bien, c'est pour cela qu'il est très important pour moi de pouvoir expliquer le programme que je suis en train d'expliquer. La raison pour laquelle j'explique le programme, c'est que je viens d'une province bilingue, la province du Nouveau-Brunswick, où pendant une certaine période de temps des gens nous ont approchés pour faire des changements tels que ceux-ci. Puis ici on voit un département qu'on a au gouvernement, le secrétariat d'État, qui explique une politique, qui explique les services, et je pense qu'il est bien que les Canadiens puissent voir l'effort que le gouvernement du Canada fait pour les Canadiens en vue d'offrir un service bilingue à travers le Canada, de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. C'est pour cela que j'expliquais ceci.

Pour résumer . . . Depuis 1970, le secrétariat d'État aide financièrement les provinces et les territoires à offrir aux communautés anglophones du Québec et francophones des autres provinces et des Territoires la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur langue à tous les paliers du système scolaire.

Deux autres programmes entièrement financés par le gouvernement du Canada sont administrés par les provinces avec la collaboration du Conseil des ministres de l'Éducation. Ce sont celui des bourses-cours d'été des langues et celui des moniteurs de langues officielles, qui permet à des étudiants du niveau postsecondaire d'assister . . .

Monsieur le Président, je voulais revenir . . . pourquoi je lisais cela, mais cela a été fait.

[*Traduction*]

La proposition à l'étude en faveur de l'utilisation exclusive du terme Nova Scotia est une question qu'il faut négocier dans le cadre de la politique en matière de langues officielles. C'est peut-être un terme latin. Nous sommes fiers de vivre dans un pays qui a conservé son patrimoine culturel et ses traditions mais, quoi qu'il en soit, l'expression Nova Scotia est considérée comme un terme anglais dans l'usage courant. Nous voudrions recommander, pas nécessairement du point de vue juridique ni du point de vue historique, mais simplement parce que le Canada a deux langues officielles, que la province de l'Atlantique désignée sous le nom de Nova Scotia soit également appelée en français Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Comeau: Monsieur le Président, étant le seul député de la Nouvelle-Écosse . . .

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas fait d'interruption, contrairement au whip de l'opposition qui a utilisé environ vingt-cinq minutes de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour faire une dissertation fort intéressante sur tous les services assurées par le secrétaire d'État (M. MacLean). Cela soulève un problème dont les ministériels et l'opposition devront évidemment discuter dans leurs cauci respectifs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: . . . cauci est le bon mot . . . quant à savoir quelle place les mesures d'initiative parlementaire occuperont dans notre nouvelle législature.

Plusieurs députés ont prétendu que cette mesure d'initiative parlementaire visait à changer un nom. C'est parfaitement faux. Je veux seulement m'assurer que nous utilisons le bon nom.

Je pensais que le bilinguisme avait atteint suffisamment de maturité pour qu'il ne soit pas constamment invoqué. Surtout par l'immigrante du Cap-Breton, qui s'est servie de ce bobard tout en tenant des propos fort intéressants. Pour elle et tous les autres participants à ce débat, et d'après le consensus que je constate à la Chambre, si un mot est, de toute évidence, un nom anglais, il doit être automatiquement traduit en français et vice versa?

Mme Copps: Je soulève la question de privilège. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Nowlan: C'est ainsi que je voudrais que les députés envisagent cette question, monsieur le Président. Par exemple, dans des cas comme Mount Royal, on utilise une appellation unique dans les deux langues officielles.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur le Président.

Mme Copps: Je veux défendre mon point de vue moi-même . . .

M. le Président: Il est difficile de recevoir une question de privilège en plein milieu d'un rappel au Règlement. Tout d'abord, je dois dire qu'il n'y avait pas matière à invoquer le Règlement. Pourquoi la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) voulait-elle soulever la question de privilège au juste?

Mme Copps: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Sauf erreur, on m'a qualifiée de «transient»,—je crois que le député a substitué au terme «transient» celui de «migrant».

M. le Président: Et quel est l'objet de la question de privilège?

Mme Copps: Je tenais à lui rappeler que je ne suis pas née en Nouvelle-Écosse, mais à Hamilton, en Ontario, et si le député m'avait écoutée . . .

M. le Président: L'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

M. le Président: La députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) a la parole.

Une voix: Il n'est pas encore 6 heures.

M. le Président: Nous avons commencé l'étude des mesures d'initiative parlementaire une ou deux minutes avant le temps. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a participé lui-même il y a quelque temps, à l'établissement du règlement qui prévoit justement que la période réservée aux initiatives parlementaires dure une heure et pas davantage. Il s'en souvient fort bien, j'en suis sûr.

M. Gauthier: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: La députée de Broadview-Greenwood a la parole.

LA CULTURE—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LA COMMUNAUTÉ CULTURELLE. B) LE REVENU DES ARTISTES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur a fait des promesses très précises en ce qui concerne le domaine de la culture et des arts. Il a promis plus précisément que l'appui financier accordé aux organismes culturels et artistiques serait maintenu au moins aux niveaux actuels. Ces subventions ne sont déjà pas très élevées, mais les conservateurs ont promis qu'ils accorderaient à nos artistes au moins des indemnités de vie chère, sinon plus.

Les conservateurs ont prétendu que la collectivité artistique et culturelle serait consultée sérieusement et il a été question de consultation dans tous les communiqués et tous les discours qui ont porté sur le sujet. Ils tenaient beaucoup aussi à respecter l'indépendance de ces organismes culturels et artistiques et prétendaient qu'ils ne se mêleraient pas de leurs décisions.

Or le gouvernement a enfreint ces trois principes lorsqu'il a annoncé récemment ses compressions dans ce domaine. En effet, les réductions imposées sont beaucoup plus importantes que dans d'autres secteurs de l'économie, bien que le domaine de la culture et des arts ait déjà été victime d'autres réductions dans le passé. Les dernières réductions sont au moins deux fois plus importantes dans ce domaine que dans d'autres. Bien entendu, les milieux culturels et artistiques n'ont pas été consultés. Le ministre a manqué à la promesse de respecter l'indépendance de ce secteur lorsqu'il a annoncé dans quels domaines précis il souhaitait voir appliquer les réductions, notamment dans le domaine de l'administration. Nous ne trouvons rien à redire à son choix puisque c'est le domaine où il aimerait voir apporter des compressions budgétaires, quoique je me demande si l'on peut réduire d'autant les dépenses reliées à l'administration.

• (1800)

Le ministre veut jouer sur les deux tableaux. Lorsque nous soulevons la question des compressions budgétaires dans le domaine artistique et des difficultés que cela causera vu que les personnes en cause ont des revenus très faibles, le ministre répond que c'est ce qu'il essaie d'éviter en réduisant le budget destiné à l'administration au lieu de faire des réductions qui toucheraient le niveau de vie des artistes ou certains programmes. Quand nous lui demandons de nous garantir que les compressions budgétaires ne toucheront pas les programmes et que les artistes n'en souffriront pas, il répond qu'il doit respecter l'autonomie des organismes artistiques et culturels et qu'il ne peut pas dire ce qu'ils feront. Tout à coup, ces organismes redeviennent autonomes.

Ce qui est plus grave, c'est que le ministre a annoncé un examen du mandat de la Société Radio-Canada, organisme culturel important qui fait beaucoup pour la programmation indépendante dans le domaine de la radio et de la télédiffusion au Canada. Il a laissé entendre que ce serait un examen approfondi du mandat, du rôle et de l'activité de la Société. On ne sait pas au juste s'il y aura des consultations à ce sujet.

[*Français*]

Pourquoi le ministre est-il favorable aux coupures des budgets des agences culturelles? Est-ce que le ministre ne connaît pas la situation économique des artistes du Canada? Est-ce qu'il ne sait pas qu'une grande proportion des artistes vivent au-dessous du seuil de pauvreté ici? Ce sont les artistes qui sont les mécènes de la vie culturelle au Canada. Ce sont les artistes qui font les subventions avec leur salaire, avec leurs revenus.

Pour nous, pour tous les Canadiens qui regardent leurs programmes, qui lisent leurs œuvres, qui écoutent leur musique ... Le gouvernement prétend que les coupures sont nécessaires maintenant à cause des années grasses d'autrefois. Or, les artistes du Canada n'ont jamais profité de ces années grasses, de ces budgets comblés de bénéfices économiques envers les artistes. Une telle vie n'a jamais existé pour les artistes au Canada. Les agences culturelles n'ont jamais reçu de sommes généreuses. Des coupures ont déjà été faites dans le domaine de l'administration parce que leurs augmentations n'ont pas égalé celles du coût de la vie des dernières années.

[*Traduction*]

J'ai l'impression qu'il ne reste pas tellement de superflu dans les budgets et que les réductions apportées maintenant toucheront les éléments essentiels de la vie culturelle du Canada. Ce ne sont pas des compressions budgétaires qu'il nous faut mais des augmentations. Dans la plupart des domaines, la Commission Applebaum-Hébert recommandait des augmentations considérables pour fournir aux artistes l'aide financière dont ils ont besoin.

Pourquoi devons-nous bien soutenir notre vie culturelle? Parce que nous voulons une société indépendante. C'est une décision que nous avons prise sur les plans politique, social et économique. Nous aurions pu nous laisser assimiler par les États-Unis si nous l'avions voulu, mais nous avons décidé de ne pas le faire, et de développer notre propre pays. C'était une décision politique. Nous devons y donner suite en maintenant notre vie culturelle. Cela coûte quelque chose et cela coûtera de plus en plus cher si nous voulons créer nos propres émissions, publier nos propres livres, encourager nos poètes et avoir une vie culturelle à nous au lieu de tout importer d'autres pays, principalement des États-Unis ou de certains pays européens, comme la France et la Grande-Bretagne, et propager leur culture.

Même si cela coûte quelque chose, il importe d'assumer ces frais parce que les compressions budgétaires coûteront aussi quelque chose. Il y a de bonnes raisons économiques pour ne pas sabrer dans le domaine culturel. L'industrie artistique et culturelle occupe un grand nombre de travailleurs et fournit de bons emplois. Ce sont souvent des emplois mal rémunérés, mais le travail est utile, intéressant et très satisfaisant. L'industrie culturelle est très importante pour le tourisme au Canada. Dans certaines régions, les touristes sont attirés par le théâtre ou les festivals de musique. On calcule que chaque dollar investi dans les musées produit $4 dépensés par les touristes pour acheter des biens et des services dans la région. Il y a donc de bonnes raisons économiques pour refuser les compressions budgétaires.

• (1805)

Par ailleurs, ce qui importe le plus, c'est la vie politique, culturelle et sociale que nous voulons pour le Canada. Nous avons des artistes dont nous pouvons être fiers. Ils méritent notre appui. Qui plus est, nous avons plus besoin d'eux qu'ils n'ont besoin de nous. Nous avons besoin d'un pays indépendant . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je dois maintenant accorder la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Scott (Hamilton-Wentworth)).

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, avant d'aborder la question cruciale que la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald) vient de soulever, qu'il me soit permis de dire combien je me réjouis de pouvoir collaborer de nouveau avec elle dans un domaine qui revêt tant d'importance pour notre identité nationale. La députée et moi avons déjà partagé les mêmes points de vue alors que nous siégions à de nombreux comités et je dois dire qu'en ce qui concerne la dignité, la protection et la viabilité du milieu culturel canadien, nous tombons de nouveau d'accord.

Ainsi que l'a précédemment soutenu à la Chambre le ministre des Communications (M. Masse), le gouvernement est d'avis que le Conseil des Arts du Canada et le Centre national des Arts pourront réduire au minimum les conséquences néfastes que les compressions budgétaires pourraient avoir sur les artistes eux-mêmes et sur les organismes artistiques, s'ils appliquent ces compressions à leurs frais d'administration et services non essentiels. Nous n'ignorons pas que la sagesse et la résolution des organismes en question seront mises à rude épreuve. Toutefois, notre déficit national croît à un tel rythme qu'il importe que les ministères et les organismes gouvernementaux réalisent le plus d'économies possibles dans l'administration et la présentation des programmes.

Ces décisions exigeront, tout naturellement, un réexamen fondamental des rôles, des objectifs et des activités du gouvernement fédéral dans le domaine des arts. Le gouvernement s'est engagé à entreprendre cet examen. Son objectif sera de s'assurer que l'on fait la meilleure utilisation possible des deniers publics consacrés à l'expression artistique et que les restrictions budgétaires ne mettent pas en danger l'investissement du gouvernement fédéral dans le développement culturel de notre nation.

En ce qui a trait plus particulièrement à la Société Radio-Canada, le ministre a souligné qu'il s'attend à ce que les compressions se fassent, essentiellement, dans le domaine administratif et qu'elles ne touchent pas les producteurs et les artistes canadiens dont le gouvernement entend encourager les progrès. Selon le ministre, ce qu'il faut faire à Radio-Canada, c'est créer des conditions qui favoriseront le travail et la progression des créateurs, des artistes et des producteurs. L'objectif est de s'assurer que les ressources publiques qui sont maintenant consacrées à ce domaine sont utilisées le mieux possible, afin de contribuer au développement culturel du Canada. A cette fin, le ministre a retenu les services de trois experts-conseils pour le conseiller sur les compressions budgétaires proposées par la Société Radio-Canada. En ce qui a trait aux consultations, le ministre a précisé qu'elles auraient lieu en tenant compte des responsabilités respectives du ministère des Communications et de la Société Radio-Canada et qu'elles n'empiéteraient pas sur leur mandat respectif.

Dans le cas du Conseil des Arts du Canada et du Centre national des Arts, les réductions budgétaires se sont élevées à 3.5 millions et 1 million de dollars respectivement. Pour le Conseil, cela représente 4.8 p. 100 des crédits qui lui sont accordés par le Parlement, à savoir environ 72.5 millions de dollars, et 4.2 p. 100 de son budget total d'exploitation, qui s'élève à près de 84 millions de dollars. Ce budget . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

LE RECENSEMENT—ON DEMANDE COMMENT LE GOUVERNEMENT PEUT JUSTIFIER SA DÉCISION D'ANNULER LE RECENSEMENT DE 1986. B) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR CETTE DÉCISION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la question du recensement et sur ce que m'a répondu le ministre mercredi dernier au sujet de l'annulation du recensement de 1986. Je dois vous dire, monsieur le Président, que les réponses que j'ai obtenues jusqu'à présent sont loin d'être satisfaisantes, et je suis certain que vous en conviendrez.

Notre pays ne peut pas annuler purement et simplement le recensement de 1986, car il existe certaines obligations en vertu de l'Acte de l'Alberta, de l'Acte de la Saskatchewan et peut-être d'autres lois provinciales qui rendent un recensement obligatoire. Vous savez naturellement, monsieur le Président, que l'Acte de l'Alberta et l'Acte de la Saskatchewan font désormais partie de notre Constitution. Le recensement est donc devenu une obligation constitutionnelle, et le gouvernement en a tenu compte lorsqu'il a annoncé sa décision il y a quelques semaines. Toutefois, en répondant à une question que je lui ai posée la semaine dernière, le ministre a donné la réponse suivante dont vous vous souvenez certainement très bien, monsieur le Président.

[*Français*]

Quant à savoir si Statistique Canada fournira les données requises pour que les divers ministères prennent les bonnes décisions par rapport aux problèmes dont le député a parlé, je puis lui assurer que Statistique Canada sera effectivement en mesure de recueillir ces données. Il dispose de toute une gamme de techniques, et il peut compter sur des professionnels très compétents. Mais, monsieur le Président, aujourd'hui nous

ne sommes pas ici pour questionner la compétence de Statistique Canada, nous sommes évidemment au courant qu'ils sont des gens très compétents. C'est la compétence du ministre qui a donné une telle réponse qui me pousse à faire cette intervention aujourd'hui.

Je porte à votre attention, monsieur le Président, la page 7 du document intitulé «Document de travail, Plans pour le recensement de 1986», émis par Statistique Canada, en août 1983, et je vous cite la disposition 13 du document:

Comme nous l'avons indiqué plus haut, suite à une directive du Cabinet, Statistique Canada a étudié la possibilité d'utiliser des ressources administratives et d'enquête à la place des données de recensement pour 1986.

Et c'est ici que c'est important, monsieur le Président.

Il a conclu que la chose n'était pas possible et qu'il n'y avait pas d'autre solution pour le recensement de 1986.

Alors vous voyez la contradiction flagrante entre la réponse que le ministre m'a donnée récemment, le ministre qui m'a dit qu'il y avait d'autres sources d'information pour établir des programmes d'action positive, d'autres sources d'information pour faire tout le reste du travail du recensement quinquennal quand ce n'est définitivement pas le cas, du moins d'après Statistique Canada, la même agence que le ministre «crédite» de lui avoir dit que c'était possible. Alors comment se peut-il que Statistique Canada puisse avoir établi toute une nouvelle structure administrative, toute une nouvelle façon de penser, toute une nouvelle orientation, et toute cette nouvelle capacité d'amasser de l'information depuis leur rapport d'août 1983? C'est cela qui est important et ce à quoi le secrétaire parlementaire du ministre devrait répondre aujourd'hui. Je trouve dommage que le ministre ne soit pas ici lui-même pour corriger cette erreur, ayant induit cette Chambre en erreur, je suis sûr que ce n'était pas intentionnel mais, de toute façon, monsieur le Président, il serait important que le ministre lui-même corrige ce document.

J'attire votre attention, monsieur le Président, sur une lettre qui m'est parvenue de la Fédération canadienne des sciences sociales. Cette dernière nous dit en conclusion dans sa lettre, et je cite:

• (1810)

[*Traduction*]

Les milieux de l'enseignement craignent que le gouvernement n'ait sacrifié une ressource nationale irremplaçable dans l'espoir d'obtenir un avantage à court terme qui ne se matérialisera peut-être jamais. Nous espérons par conséquent que vous voudrez bien reconsidérer votre intention d'annuler le recensement de 1986.

Pour une fois, les enseignants, les organismes sociaux, les partis d'opposition à la Chambre et les grosses sociétés sont d'accord. Je ne me souviens pas les avoir tous vus d'accord à une autre occasion. Tout le monde juge impératif que le recensement de 1986 ait lieu, même Statistique Canada, quoi qu'en dise le ministre.

Il importe que le secrétaire parlementaire ou le ministre lui-même annonce à la Chambre que le gouvernement a changé d'avis, qu'il va renoncer à son dernier projet et organiser immédiatement le recensement de 1986. Les plans du recensement étaient prêts. J'ai en main une copie du décret en conseil signée du greffier du Conseil privé. Cela prouve que le gouvernement était prêt à procéder au recensement.

Presque tous les préparatifs ont déjà été faits. Il ne reste plus qu'à placer les gens chargés de réunir les renseignements qui serviront à élaborer les programmes nécessaires.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est un privilège que d'avoir l'occasion de répondre au député au nom du ministre et en celui du premier ministre (M. Mulroney) à qui il a posé une question l'autre jour.

Permettez-moi de répéter en premier lieu que les décisions annoncées dans l'énoncé de politique économique du ministre des Finances (M. Wilson) ont toutes été prises parce que le gouvernement jugeait indispensable de prendre des mesures pour réduire le déficit fédéral. Beaucoup de programmes qui ont été amputés ou éliminés présentaient de l'intérêt sur le plan social, mais ils n'étaient pas suffisamment rentables compte tenu de la position financière du gouvernement fédéral.

Deuxièmement, je tiens à dire que le gouvernement sait qu'il est important de disposer d'informations statistiques complètes et fiables pour administrer le pays. Nous nous sommes engagés à fournir ces données et à aider Statistique Canada à respecter son mandat. En outre, nous croyons fermement que, grâce à sa gestion et son esprit professionnel, Statistique Canada remplira ce mandat.

• (1815)

La question en cause concernant le recensement déjà autorisé de 1986 n'est pas la valeur des données ni la compétence de Statistique Canada, mais plutôt son efficacité en fonction du coût.

Conformément à la décision du gouvernement, le ministre a chargé le statisticien en chef de revoir les besoins des clients et de trouver d'autres solutions moins coûteuses que le recensement déjà autorisé de 1986. Ce réexamen des besoins prioritaires et la mise au point de solutions moins coûteuses se poursuivent énergiquement. Cette tâche a été facilitée par les nombreuses réactions et revendications de divers organismes et professionnels éminents. Le gouvernement s'est engagé à se livrer à des consultations approfondies avant de prendre des décisions et je peux vous assurer que cette promesse tient en ce qui concerne les responsabilités de Statistique Canada en matière de collecte de données.

Il est trop tôt, et l'endroit est mal choisi pour parler de solutions de rechange possibles au recensement de 1986 qui avait déjà été autorisé. Je me contenterai de dire pour le moment qu'il existe d'autres méthodes possibles qui permettraient d'améliorer le rapport coûts-avantages et qui seraient moins chères et plus efficaces. Ces méthodes ne permettraient peut-être d'obtenir qu'une information réduite, mais cette diminution des renseignements disponibles serait justifiée par une économie correspondante compte tenu de la nécessité de limiter les dépenses gouvernementales.

En résumé, nous reconnaissons pleinement la nécessité de recueillir des données statistiques précises et objectives et nous y souscrivons. Nous croyons cependant possible d'obtenir par des méthodes plus économiques l'information prioritaire que nous aurait permis de recueillir le recensement de 1986 précédemment autorisé. Nous comptons recevoir dans un avenir rapproché un rapport de Statistique Canada sur des méthodes de collecte de données plus économiques pour remplacer le recensement de 1986 précédemment approuvé.

L'AGRICULTURE—L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN DES PERTES DUES AUX INONDATIONS. B) ON DEMANDE UN VERSEMENT IMMÉDIAT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 13 novembre j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) quand le gouvernement allait procéder au règlement de l'indemnité d'inondation afférente à cinq municipalités rurales du nord-est de la Saskatchewan. J'ai posé cette question parce que le gouvernement n'a pas honoré l'engagement pris par le gouvernement précédent. Au cours de l'été dernier, le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à ce que 16 millions soient versés en indemnité d'inondation à 1,700 agriculteurs environ du nord-est de la Saskatchewan, le gouvernement de la province devant fournir huit millions et l'État fédéral 16. Quand j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture le 13 novembre, il a répondu que le dossier était devant le Conseil du Trésor et qu'il ne pouvait dire en toute certitude s'il avait été approuvé ou non. J'ai vérifié auprès du Conseil du Trésor quelques jours avant de poser la question au ministre; on m'a dit que le financement avait bien été approuvé au milieu d'août mais qu'on avait attendu pour l'accorder que le nouveau gouvernement ait pu procéder à un nouvel examen.

L'affaire traîne depuis deux ans et le retard s'est révélé désastreux pour les quelque 1,700 producteurs des cinq municipalités rurales où les crues ont causé des dommages considérables. Un engagement avait été pris par les deux niveaux de gouvernement au début de l'été. La province de Saskatchewan a rempli ses obligations. Les chèques ont été envoyés, sauf erreur, en juillet. Nous attendons maintenant que le gouvernement fédéral verse le financement qu'il a promis.

Le lendemain du jour où j'ai posé la question au ministre, il m'a dit qu'il croyait qu'une somme d'environ 7 millions allait être approuvée. Il m'a conseillé de m'en assurer. Nous avons vérifié encore une fois auprès de son bureau où nous avons appris que la question avait bien été soumise au Conseil du Trésor jeudi dernier mais que le financement n'était toujours pas approuvé.

Le temps presse pour ces producteurs de cette région de la Saskatchewan. La date d'échéance est le 30 novembre, soit dans quatre jours seulement, lorsqu'ils devront faire connaître leur décision relativement aux paiements anticipés. Certains agriculteurs attendent pour voir si le gouvernement tiendra sa promesse. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire tient à se rendre utile ce soir, de sorte qu'il indiquera peut-être que le gouvernement remplira sa promesse et approuvera le financement. J'espère que le gouvernement va s'exécuter d'ici au 30 novembre, dans l'intérêt de ces agriculteurs qui doivent signifier avant cette date s'ils acceptent les avances de fonds pour le grain entreposé sur leur ferme.

Il est certain que le gouvernement semble faire traîner les choses. Sauf erreur, le gouvernement va soit refuser de verser quoi que ce soit, soit, dans le meilleur des cas, verser seulement quelque 7 millions de dollars, soit la moitié de ce que l'ancien gouvernement avait autorisé, que le premier ministre avait annoncé au début de l'été, et que le Conseil du Trésor avait approuvé à la mi-août. Dans l'intérêt des agriculteurs qui attendent maintenant depuis plusieurs mois, j'espère que le secrétaire parlementaire n'ajoutera pas ce soir à l'embarras du gouvernement en n'annonçant aucune décision. J'espère bien qu'il annoncera que le gouvernement va tenir sa promesse, tout comme l'a fait le gouvernement de la Saskatchewan, pour que les indemnités relatives aux pertes causées par les inondations soient versées dans les plus brefs délais. Les producteurs du nord-est de la Saskatchewan en ont grand besoin.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, peut-être que l'honorable député d'Algoma (M. Foster) aurait sans doute pu poser sa question à l'honorable député de Shawinigan qui s'est empressé de nous dire, sourire en coin, que les coffres étaient bel et bien vides lorsqu'ils ont quitté le gouvernement le 4 septembre dernier. Cela donne une partie de l'explication de la réponse à son intervention.

Durant la semaine qui a précédé les élections générales, monsieur le Président, le 29 août pour être plus précis, le gouvernement précédent avait annoncé le versement de paiements de $20 l'acre aux agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan effectivement, et ce, à titre d'aide financière pour les pertes causées par les inondations au cours des deux dernières années.

[*Traduction*]

Le versement devait être basé sur les critères du programme du gouvernement provincial, mais le montant des indemnités fédérales devait être deux fois plus élevé à l'acre. Immédiatement après les élections, le gouvernement fédéral a entrepris un examen général des dépenses discrétionnaires, y compris du programme d'aide au nord-ouest de la Saskatchewan.

[*Français*]

Comme on le sait, cette étude s'est avérée nécessaire afin de permettre au nouveau gouvernement d'être mieux renseigné sur les dépenses engagées durant le présent exercice financier et de prendre des mesures en vue de réduire le déficit et, particulièrement, de freiner sa progression.

L'examen de ce programme particulier n'est pas encore terminé, mais j'espère qu'une décision sera bientôt prise. Nous étudierons ce programme en toute objectivité, mais nous ne pouvons toutefois pas le considérer à part des autres demandes d'aide. Je puis vous assurer, monsieur le Président, qu'elles sont nombreuses et proviennent de toutes parts.

J'aimerais souligner que le ministre est conscient de la nature et de l'étendue du problème dans le nord-est de la Saskatchewan et également dans les régions adjacentes du Manitoba. Le ministre a d'ailleurs discuté de la situation avec ses divers homologues provinciaux et ses collègues du Cabinet et du caucus.

Nous partageons les inquiétudes des agriculteurs qui ont subi de lourdes pertes ces dernières années, et nous ne manquerons certainement pas de tenir compte de leurs préoccupations au cours de l'examen du programme. Le ministre fera d'ailleurs une autre déclaration à ce sujet dès que l'examen complet de ces programmes sera terminé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'INFORMATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les lignes directrices dévoilées par le premier ministre le 23 novembre 1984 au sujet de la divulgation de renseignements au public sont inadéquates et régressives et confirment la méfiance et le cynisme du gouvernement à l'endroit des Canadiens.

—Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai bien failli ne pas pouvoir venir à la Chambre ce matin à cause du brouillard. Le voyage de Vancouver Quadra à Ottawa a été un peu plus long que je ne m'y attendais. C'est que, voyez-vous, la capitale est plongée dans le brouillard depuis que le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé ses directives vendredi.

Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une question importante directement reliée au fondement même du système parlementaire et au bon fonctionnement de la démocratie: le droit que chaque Canadien possède d'obtenir des renseignements sur la politique, les programmes et les projets du gouvernement. Il ne peut y avoir de démocratie parlementaire si le gouvernement n'agit pas ouvertement. Cela permet aux Canadiens d'avoir davantage confiance dans le fonctionnement de notre système et cela favorise la tenue de débats éclairés entre les citoyens de notre pays.

A sa conférence de presse de vendredi, le premier ministre a présenté les lignes directrices que les fonctionnaires doivent suivre lorsqu'ils traitent avec la presse, les médias et le public et, en fait, lorsqu'ils traitent avec les députés. Lorsque je l'ai questionné la semaine dernière, il a manifesté le désir de déposer ces lignes directrices, mais je ne crois pas qu'il l'ait fait jusqu'ici.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces directives du premier ministre sont importantes car elles touchent le droit de tous les députés à être informés sur les politiques du gouvernement pour servir leurs commettants tout autant que le droit de la population canadienne à cette information. Mais ces directives ne vont pas nous donner le gouvernement ouvert et accessible qu'on nous a promis. Tout au contraire!

[*Traduction*]

Ces directives auront pour effet de renforcer davantage la censure. Au cours de la campagne, le premier ministre a fait une promesse solennelle que j'ai récitée au cours de la période des questions il y a huit jours et que vous trouverez à la page 404 du hansard du 20 novembre 1984. Voici ses paroles:

Le secret dans les milieux gouvernementaux . . . est une maladie contagieuse; plus le gouvernement réussit à dissimuler ce qu'il fait, plus il veut s'entourer de secret.

Le premier ministre a également déclaré: «Le premier avantage d'avoir un nouveau gouvernement, ce sera de savoir que les affaires de l'État seront de nouveau entre les mains de ceux qui font confiance aux citoyens et qui désirent obtenir leur appui et leur confiance pour apporter des réformes». Telles sont ses propres paroles. Tout comme les promesses économiques que le premier ministre a faites aux Canadiens, cette promesse d'agir ouvertement a déjà été trahie. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) a commencé par bâillonner tous les ministres. Ils ne pouvaient pas parler. Comme je l'ai dit le jour réservé aux chefs au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ils risquent de se faire limoger s'ils n'obtiennent pas au préalable le feu vert d'Erik. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a ensuite bâillonné son ministère; il a bâillonné les ambassadeurs et bâillonné nos délégués commerciaux dans le monde entier. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures craignait particulièrement que des secrets soient révélés dans les réceptions.

[*Français*]

Les hauts fonctionnaires hésitaient à se rendre à des conférences pour discuter du désarmement nucléaire, de peur que leur ministre ne tienne à y contrôler la moindre de leurs paroles. Le ministre des Finances (M. Wilson) a même refusé de nous donner des renseignements à propos des effets des coupures sombres sur la situation de l'emploi.

• (1110)

[*Traduction*]

Nous avons donc posé des questions à la Chambre des communes. Nous avons insisté, forçant le premier ministre à se rendre à l'Édifice national de la presse pour dévoiler les directives. Il a fini par produire des règles et règlements, mais au lieu d'obliger le gouvernement à agir ouvertement, comme nous l'espérions, ces lignes directrices ne font rien d'autre que de permettre au gouvernement de s'entourer de mystère. En effet, le premier ministre a bel et bien enlevé le bâillon, mais il l'a remplacé par une camisole de force qui paralyse les fonctionnaires et les rouages du gouvernement au Canada.

Les briefings sans attribution sont désormais interdits. D'après les directives, ils n'auront lieu qu'en des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation préalable du ministre. Ces directives nous incitent à poser des questions au lieu de nous donner des réponses. Nous savons que le gouvernement tient à censurer l'information, mais qu'est-ce qu'un briefing sans attribution donné à titre documentaire? Par exemple, si un journaliste demande à un fonctionnaire des précisions sur une ancienne politique annoncée qui semble aller à l'encontre de la politique courante, ce dernier devra-t-il obtenir la permission

du ministre avant de dire un mot? Est-ce à dire que tout changement de politique annulle la politique déjà annoncée? Est-ce que toute déclaration favorable au gouvernement reflète la réalité, alors que toute critique constitue un briefing à titre documentaire?

Dans la lettre qu'il a rendue publique en même temps que les directives, le premier ministre déclare que les ministres doivent «veiller à ce que les programmes de communication avec le public soient gérés efficacement selon les priorités du gouvernement». «Gérés» est le mot clé de cette phrase. Que dire de l'intérêt des Canadiens, de leur droit de savoir ce qui se passe? Va-t-on rabrouer les fonctionnaires parce qu'ils abordent des sujets d'intérêt public qui ne sont pas nécessairement prioritaires pour le gouvernement conservateur? Si un Canadien veut savoir pourquoi on a choisi une politique plutôt qu'une autre, le fonctionnaire doit-il obtenir la permission du ministre avant de fournir une explication?

Monsieur le Président, on a beau laisser les fonctionnaires confirmer ou dévoiler des faits dans le cadre de la politique globale du gouvernement, ce qui importe pour le débat et l'examen publics, c'est que les députés, les médias et les Canadiens connaissent les options du gouvernement. Pourquoi une option plutôt qu'une autre? Quels motifs, faits et principes justifient cette option? Quelles autres options ont été rejetées et refusées? Autrement dit, en donnant des directives qui obligent les fonctionnaires à ne révéler que les faits qui ne dépassent pas des limites très strictes, le premier ministre en fait empêche les Canadiens de discuter des options et des choix et de comprendre le pourquoi des décisions du gouvernement. Voilà le résultat.

Des voix: Quelle honte!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous voyons ainsi à quel point on censure l'information dans ses moindres détails, et cela, comme jamais auparavant dans l'histoire du Canada. Nous avons un gouvernement superficiel, un gouvernement qui a adopté un style impérial, même présidentiel, la moindre initiative devant être sanctionnée par le cabinet du premier ministre. Nous avons là une machine gouvernementale impressionnante, monsieur le Président, que le cabinet du premier ministre a renforcée en nommant des chefs d'état-major triés sur le volet dans chaque ministère. Je les ai appelés des commissaires politiques; ils sont les yeux et les oreilles du premier ministre dans chaque ministère de l'État.

Je remercie le ciel, monsieur le Président, qu'en dépit des tendances du premier ministre, nous n'ayons pas un régime présidentiel, mais bien un régime parlementaire grâce auquel le chef du gouvernement et ses ministres seront appelés à comparaître tous les jours devant la Chambre. Je tiens à prévenir le premier ministre que le système qu'il cherche à restreindre ou à mettre sur pied ne fonctionnera pas car, bien que nous ne soyons pas très nombreux de ce côté-ci pour l'instant, la Chambre des communes insistera pour que le voile du secret soit levé et écarté pour de bon.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, dans un article publié en page éditoriale et intitulé «Mulroney Shuts Out Public», le *Star* de Toronto parle ainsi des conséquences de ces directives pour l'accès du public à l'information. Voici ce que dit cet article du *Star*: «En réduisant les possibilités de tenir un débat éclairé avant d'arrêter ses décisions, le gouvernement empêche le public de prendre part à la prise de ces décisions».

[*Français*]

Le gouvernement dispose d'une importante majorité. Pourquoi craint-il tellement que la presse ait partie liée avec la Fonction publique fédérale pour le prendre en défaut? Le gouvernement a-t-il si peu confiance en ses programmes et politiques qu'il doive recourir à ce genre de manipulations grossières?

• (1115)

[*Traduction*]

Pourquoi présume-t-il que les fonctionnaires ne diront pas la vérité? Ou bien craindrait-il que ces fonctionnaires ne la révèlent justement?

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Par suite des pressions exercées sur le gouvernement par l'opposition officielle, le premier ministre a écarté en douce le vice-premier ministre du rôle délicat de contrôleur des communications dans le cabinet. Il l'a remplacé par trois nouveaux ministres: le ministre du Revenu national (M. Beatty), le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). Il s'agit maintenant de savoir qui est le porte-parole du gouvernement. Est-ce là la nouvelle troïka des communications? Publieront-ils un rapport avec mention de dissidence quand ils ne seront pas unanimement d'accord? Quels seront leurs rapports avec les commissaires politiques sur le chapitre du contrôle de l'information diffusée par le gouvernement?

Au lieu d'énoncer des objectifs politiques qui tiennent ou tombent selon qu'ils sont justifiés ou non, on nous gouverne à coup de maximes, de spots publicitaires, d'irruptions devant les caméras; bref, nous avons un gouvernement à accès limité. Si jamais il en fut, nous avons là un gouvernement qui joue à cache-cache.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Peut-être les conservateurs veulent-ils manipuler les informations parce qu'ils craignent de ne pouvoir manipuler le gouvernement. Le premier ministre dit que les fonctionnaires ne doivent ni critiquer ni défendre la politique mais se contenter de l'expliquer. Mais comment peuvent-ils le faire alors qu'on leur interdit de dire quoi que ce soit sauf débiter la ligne du parti telle qu'elle est dictée par les ministres et les commissaires politiques? Le gouvernement affiche à l'égard des fonctionnaires canadiens une attitude hargneuse et condescendante.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre prétend que son gouvernement est ouvert. C'est plutôt le contraire qui est vrai. Il doit penser qu'il lui suffit de le répéter encore et toujours pour que tout le monde finisse par le croire. Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne le croyons pas. Je ne pense pas que les médias le croient, et les Canadiens non plus ne le croient sûrement pas.

J'ai dit en d'autres occasions qu'il s'agit d'avoir confiance que les gouvernements feront ce qu'ils ont promis de faire. Le premier ministre et ses collègues nous ont promis un gouvernement ouvert, accessible et disponible. Il n'en est rien jusqu'ici. Ce que nous observons est symptomatique d'une attitude, d'un ton et d'un style de gouvernement. Il est manipulateur et fonctionne par images. Il est artificiel. De quoi le premier ministre a-t-il peur? A-t-il peur de l'inexpérience de ses ministres? On pourrait l'en excuser. A-t-il peur de l'incompétence de ses ministres? A-t-il peur d'un électorat informé? A-t-il peut qu'on s'aperçoive qu'il n'a pas réussi à respecter les promesses qu'il a faites durant la campagne électorale?

En présentant la motion à l'étude à la Chambre, j'invite le premier ministre à laisser à la population le soin d'en juger. Je l'invite à faire confiance aux Canadiens, à parler franchement aux citoyens de notre pays. Je l'invite à abandonner ces lignes directrices et à faire entrer la lumière et un courant d'air frais dans le gouvernement et les corridors du pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le chef de l'opposition (M. Turner) d'avoir prononcé un discours fort amusant. Il voudra, bien sûr, répondre à quelques questions. Il a affiché un nouvel esprit d'ouverture que l'on ne connaissait pas auparavant au parti libéral.

En ce qui a trait à la manipulation, le chef de l'opposition pourrait-il expliquer pourquoi, avant les dernières élections, le parti libéral a accru le budget de publicité du gouvernement du Canada de quelque 65 p. 100 par rapport à ce qu'il était les années précédentes? Comment peut-il se permettre de faire à la Chambre des affirmations spécieuses à propos de secret, alors que nous sommes le gouvernement le plus ouvert que les Canadiens aient jamais eu de leur histoire? Comment peut-il prétendre cela, lui qui a appartenu à un gouvernement qui a répandu la publicité d'influence? Comment peut-il conserver son sérieux quand il fait des affirmations de ce genre?

• (1120)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'hon. parlementaire cherche à reprendre un peu l'initiative ici ce matin. La publicité faite aux programmes publics a au moins pour effet d'accélérer l'information du gouvernement, au lieu de la bloquer et de l'étouffer comme l'hon. parlementaire cherche à le faire.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'aimerais poser au très hon. chef de l'opposition (M. Turner) une question au sujet de cet intérêt soudain du parti libéral pour le gouvernement ouvert. Est-ce que, contrairement à l'ancien premier ministre et à ses collègues, il est disposé à confier aux tribunaux le soin de se prononcer sur les exceptions prétendues à la législation sur l'accès à l'information?

Une des échappatoires les plus criantes de la législation relative à l'accès à l'information présentée par son parti, et qui est unanimement condamnée par tous les groupes qui réclament le gouvernement ouvert, c'était l'exception concernant Mack Truck, par lequel le gouvernement refusait de confier aux tribunaux le soin de se prononcer sur les exceptions prétendues au titre des documents du cabinet. Cela était tout à fait contraire au projet de loi du gouvernement précédent. Le nouveau gouvernement est resté silencieux jusqu'ici sur cette question, mais on peut toujours espérer qu'il pratiquera ce qu'il avait prêché quand il était dans l'opposition.

Est-ce que le très honorable chef de l'opposition est disposé à renoncer à l'esprit de secret et de dissimulation du gouvernement précédent, à se reposer sur nos tribunaux du soin d'exercer un contrôle judiciaire complet sur toutes les exceptions prétendues à l'accès à l'information?

Mr. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que le texte dont il parle marquait un grand progrès, en donnant au grand public le moyen d'examiner les projets de loi et les rouages internes de l'État.

Quant à la question de savoir si les tribunaux devaient pouvoir se prononcer sur une demande quelconque d'exception à la loi, il s'agit là d'un cas classique de l'opposition entre le contrôle parlementaire et le contrôle judiciaire. Je n'ai pas de préjugés à ce sujet. Et cela pourrait bien arriver que nous adoptions un point de vue constructif, si le nouveau gouvernement décidait de s'orienter dans le sens indiqué par le député.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai pris intérêt au discours du très honorable député. A l'entendre, il n'y aurait jamais eu auparavant de lignes directrices de présentées par un gouvernement. Je me souviens qu'en juillet 1981 le gouvernement a présenté un document intitulé 'Rôles et responsabilités en matière de communication'. Il y est dit en substance que les ministres . . .

. . . ont la charge de tracer avec leur sous-ministre les grandes lignes des priorités, stratégies et objectifs en matière de communication avec le public, ainsi que les attributions qu'il y a lieu de confier à cet égard aux membres de leur cabinet et au personnel de leur ministère?

N'est-il pas vrai que ce document a déjà été présenté, qu'il y a toujours eu certaines règles directrices, et qu'en fait une de ces règles était que les fonctionnaires ne devaient pas être cités nommément dans la presse?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai manifestement pas pris connaissance de ces lignes directrices. Elles doivent sans doute ressembler à celle que l'administration précédente avait publiées, sous l'égide de celui qui est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Quoi qu'il en soit, ce débat prend un caractère crucial du fait que les conservateurs et leur chef, le très honorable premier ministre, nous ont fait croire, malgré la transparence qui a toujours existé au Canada et la franchise qui a caractérisée notre gouvernement, quoi qu'on en dise, qu'ils étaient résolus à former un gouvernement qui adopterait une attitude conciliante et serait accessible à la population, mettant fin à ce qu'ils croyaient être le règne de la dissimulation dans la vie et les mœurs parlementaires.

Ce débat prend une importance considérable précisément parce que ces belles promesses ont été rompues. Bien entendu, la franchise gouvernementale est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie; mais le premier ministre, qui s'était engagé envers les Canadiens, au cours d'une campagne électorale libre et démocratique, à lever le voile du secret vient à nouveau de renier sa promesse.

• (1125)

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'inviterais d'abord le chef de l'opposition (M. Turner) à se procurer auprès du leader parlementaire de son parti un exemplaire du décret de juillet 1981 intitulé «Rôles et responsabilités en matière de communications». Puisqu'il trouve tant à redire, le chef de l'opposition préférerait-il que la Fonction publique soit politisée, que les fonctionnaires prennent parti de façon partisane sur des questions de politique, comme le souhaitait l'ancien gouvernement libéral, ou n'est-il pas plutôt d'avis que les fonctionnaires de l'État doivent agir en gestionnaires responsables, répondre aux questions légitimes, selon les dispositions de nos lignes directrices, et éviter de faire de la politique? Le chef de l'opposition veut-il politiser la Fonction publique? Veut-il qu'elle participe au débat politique? Est-ce ce qu'il veut?

M. Turner (Vancouver Quadra): Bien sur que non, monsieur le Président. Nous ne voulons pas politiser la Fonction publique. Nous voulons qu'elle soit libre d'expliquer la politique telle qu'elle est dictée et formulée par ses maîtres politiques, le cabinet actuel. Cela veut dire qu'on ne peut limiter les fonctionnaires à formuler de simples explications factuelles. Ils doivent être libres, à l'intérieur du mandat que leur ministre leur a confié, d'expliquer, les raisons de leurs choix et de leurs décisions de politique. Ils doivent pouvoir le faire.

Le problème, c'est qu'en obligeant un fonctionnaire à révéler son nom à chaque entrevue, on impose discrètement le silence à la Fonction publique car un fonctionnaire ne prendra pas personnellement de risque et ne dira rien, même s'il s'agit de faits avérés, qui n'ait pas obtenu l'approbation du ministre. Voilà ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur le Président, cette affaire tracasse beaucoup le très honorable chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous pouvez le dire que cette sale affaire me tracasse.

M. Blenkarn: Cela l'inquiète que les fonctionnaires se nomment. Quiconque s'apprête à énoncer des faits ne devrait tout de même pas avoir d'objection à dire qu'il est. Ceux qui refusent de se nommer ne devraient pas faire de déclaration.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Pourquoi tient-il à ce qu'il soit possible qu'un fonctionnaire anonyme fasse des déclarations non vérifiables? Est-ce ainsi que se bâtit la confiance dans le gouvernement? Est-ce l'attitude qu'il adopte? Est-ce le genre de gouvernement qu'il veut nous voir diriger?

M. Foster: On dirait qu'on vous a fait un lavage de cerveau, Don.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ton et le sens des remarques du député dénotent chez lui une méfiance naturelle à l'égard des fonctionnaires.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable ministre d'État aux petites entreprises (M. Bissonnette) sur une question ou un commentaire.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, pour le chef de l'opposition officielle (M. Turner) les hauts fonctionnaires peuvent faire toutes les déclarations qu'ils veulent. On leur demande seulement de s'identifier. Je crois que c'est une chose extrêmement importante pour les protéger eux-mêmes, pour les protéger, d'abord, de certains points qui seraient mal compris ou auxquels on donnerait une mauvaise interprétation.

Je pense que c'est très important et que nous avons pu voir, au cours de la dernière campagne électorale de nos copains d'en face, ce que les mauvaises communications peuvent faire. Nous ne voudrions pas vivre ces événements-là.

Monsieur le Président, j'interprète le discours du chef de l'opposition comme de la provocation. Pourquoi des paroles «off record»? Pourquoi? Pourquoi ne sommes-nous pas capables de nous identifier lorsque nous avons quelque chose à dire?

Moi, j'aimerais que le chef de l'opposition officielle nous réponde là-dessus. Pourquoi ne pas s'identifier?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je crois que l'«ambiance» de tous ces règlements ou «guidelines», surtout l'insistance de l'identification du fonctionnaire, c'est pour lui ou pour elle une menace de silence.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période d'observations et de questions qui suivait le discours du chef de l'opposition (M. Turner) est maintenant expirée. Nous allons maintenant reprendre le débat.

• (1130)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui du secret gouvernemental. C'est la première fois depuis la dernière guerre que les Canadiens ont un gouvernement aussi obsédé par le secret. Bien entendu, pendant la dernière guerre, cela s'expliquait car il fallait cacher des renseignements essentiels à l'ennemi, mais à l'heure actuelle, c'est parce que le gouvernement veut cacher des renseignements essentiels au peuple canadien.

Le gouvernement du Canada a pris l'habitude de garder le secret et de refuser de fournir des renseignements. Nous ne nous débarrasserons pas de cette habitude tant que nous n'aurons pas un nouveau gouvernement. Je dois dire que je reprends les propos du premier ministre actuel (M. Mulroney) à l'époque où il était chef de l'opposition et déclarait: «La différence entre le gouvernement actuel et un nouveau gouvernement conservateur est simplement ceci: le gouvernement actuel croit que le public a le droit d'obtenir seulement certains renseignements, tandis que les conservateurs croient que le public a le droit de tout savoir.» C'est ce que le premier ministre déclarait en août dernier quand il était chef de l'opposition.

Le peuple canadien ne devrait pas accepter un comportement aussi cachotier. Le secret, l'ésotérisme et le refus de donner des renseignements sont devenus des caractéristiques du gouvernement actuel. Qu'a-t-il donc à cacher au peuple canadien? Quel sorte de gouvernement parlementaire avons-nous si le cabinet peut créer une société par décret du conseil, y nommer ses amis à des salaires tenus secrets et fermer la porte à clé pour soustraire la nouvelle société aux regards du vérificateur général, qui doit veiller aux intérêts du Parlement? C'est ce que disait le premier ministre actuel à propos des fonctions du vérificateur général à l'époque où il était chef de l'opposition. Pourtant, quand il est devenu le nouveau chef de gouvernement, il a refusé au vérificateur général l'accès à des renseignements qu'il avait promis de lui fournir lorsqu'il affirmait avant les élections que le gouvernement devrait fonctionner au grand jour.

Comme l'a dit le chef de mon parti, il s'agit d'une question de confiance; il s'agit de savoir si les déclarations faites par le premier ministre actuel à l'époque où il était chef de l'opposition n'étaient que des belles paroles pré-électorales ou s'il avait vraiment l'intention de laisser le gouvernement fonctionner au grand jour comme il l'avait promis quand il faisait partie de l'opposition.

Lorsqu'on examine les lignes directrices du gouvernement et le bâillon qu'il a imposé aux fonctionnaires de tout le Canada depuis qu'il a nommé ses nouveaux commissaires politiques et s'est lancé dans la gestion des médias, il semble évident que le premier ministre a renoncé à diriger un gouvernement transparent, comme il l'avait promis aux Canadiens.

Je voudrais raconter à la Chambre un petit incident auquel j'ai été mêlé à titre d'invitée de la jeune Chambre de commerce d'Edmonton. Il y a quelques semaines, j'ai accepté de participer à une conférence qui portait, par un curieux hasard, sur le rôle des femmes en politique et la façon d'encourager plus de femmes à participer à la vie politique. La jeune Chambre de commerce avait invité des représentants de tous les partis politiques à assister à cette conférence pour discuter d'une question que le premier ministre a, je pense, qualifiée de prioritaire pour son gouvernement.

Pourtant, quand je suis arrivé à la conférence, j'ai appris que la commissaire politique Elizabeth Willcocks, du cabinet du ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta), avait reçu l'ordre du cabinet du premier ministre de ne pas assister à la conférence de crainte qu'elle ne dise quelque chose de défavorable au sujet de la participation des femmes à la vie politique au Canada. La commissaire politique en question avait été invitée à la conférence parce qu'elle s'était portée candidate à la présidence du parti progressiste-conservateur du Canada. J'ai peine à croire que le gouvernement essaie de bâillonner une commissaire politique qui était au courant des lignes directrices du parti conservateur au sujet des femmes et qui a certainement été touchée par ces lignes directrices. Nous voici encore une fois devant un gouvernement qui du temps qu'il était dans l'opposition, a affirmé des choses avec l'intention ferme de ne pas les réaliser une fois élu.

Considérons la première initiative du gouvernement, soit l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson). A la suite des questions posées à la Chambre, nous avons appris que le ministre savait que les politiques de son gouvernement, ses décisions en matière financière à court terme, seraient directement à l'origine de la suppression d'emplois. Le gouvernement a cependant refusé de déposer ces documents à la Chambre. Il a refusé de communiquer aux Canadiens des renseignements qui auraient démontré que l'exposé économique du ministre des Finances contribuerait à réduire l'emploi. Le chef de l'opposition (M. Turner) a eu parfaitement raison de dire que les Canadiens ne seraient pas dupes. Et je crois que les électeurs de l'Île du Prince-Édouard ne se sont pas laissé tromper par le gouvernement. Je suppose que je devrais féliciter le ministre des Finances pour avoir fourni aux libéraux de l'Île du Prince-Édouard un enjeu électoral de choix puisque son exposé économique a suscité de graves difficultés aux provinces de l'Atlantique, notamment en ce qui concerne les traversiers de l'Île du Prince-Édouard. Oui, je devrais le féliciter de son initiative. Je devrais ajouter que les Canadiens ne seront pas dupes du secret ou des fausses promesses du gouvernement parce qu'ils savent bien que le facteur confiance est autant à l'ordre du jour aujourd'hui qu'il l'était pendant la campagne électorale.

Quand je lis le communiqué de l'Alliance de la Fonction publique du Canada—et je pense que cet organisme expose très bien la question—quand on dit qu'il faut contrôler davantage ce que disent les fonctionnaires, c'est comme si on réclamait deux classes de citoyens. L'Alliance soutient que les fonctionnaires devraient renseigner le public et les médias sur les programmes et les politiques gouvernementales et que par le passé on avait empêché sans raison les fonctionnaires d'agir ainsi.

Cela nous rappelle la promesse faite par l'actuel premier ministre de diriger un gouvernement ouvert et d'informer les citoyens de ce qui motivait les décisions du gouvernement en matière de politique économique. Or, il arrive que nous avons un gouvernement soumis à des commissaires politiques, un gouvernement obsédé par le secret, un gouvernement dont le premier ministre a violé les promesses qu'il avait faites aux Canadiens.

Si le gouvernement continue de ne pas remplir ses promesses comme il a déjà osé le faire, il devrait s'attaquer d'abord au secret qui entoure les activités gouvernementales. Au lieu de publier des directives contraignantes pour les fonctionnaires, au lieu d'obliger les ministres, et je songe au ministre des Transports (M. Mazankowski), à organiser des chasses aux sorcières, les sorcières étant d'anciens collaborateurs libéraux, etc., le gouvernement devrait plutôt déclarer aux Canadiens que désormais, les fonctionnaires auront le droit de commenter certaines questions et d'exposer des options politiques et surtout, que le gouvernement n'a pas peur de communiquer l'information.

Dans le domaine du logement par exemple, les différents bureaux locaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement savent que la Société est en train de mettre au point sa liste de priorités. Et pourtant, cette semaine, j'ai appris que cette liste de priorités ne pouvait être communiquée aux groupes et aux organismes intéressés parce que là encore le gouvernement, en tentant de manipuler les médias et de contrôler l'information, cherche à cacher des renseignements essentiels à tous ceux qui s'intéressent à l'industrie du bâtiment.

Je veux parler également d'une simple conférence sur la paix tenue dernièrement et d'un article selon lequel cette consigne du silence risque de nuire à cette conférence. Aucun député de la Chambre ne peut s'opposer aux initiatives de la conférence sur la paix. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), malgré sa réticence à l'égard des médias, doit bien admettre que l'information qui émanera de cette conférence sera des plus importante. Cependant, on a signalé dans un article récent que les organisateurs d'un colloque universitaire sur le désarmement nucléaire disaient avoir reçu des appels téléphoniques de la part de fonctionnaires inquiets, qui hésitaient à assister aux réunions parce que des journalistes devaient également s'y trouver. Je sais qu'il se trouve certains anciens journalistes parmi les députés ministériels. Ils conviendront sans doute qu'il est normal, quand il s'agit de divulguer des renseignements en vue de prendre des décisions en matière de politique, d'explorer toutes les options politiques possibles et de faire en sorte que les fonctionnaires soient autorisés par leur ministre à donner ce genre de renseignements.

• (1140)

Par l'entremise de ses commissaires politiques, en contrôlant les médias et grâce à une manipulation généralisée, le gouvernement actuel a refusé ce droit non seulement aux Canadiens, mais également aux députés qui, par nécessité, doivent de temps à autre assister à des séances d'information officieuses avec le personnel des ministres et certains fonctionnaires.

Si le gouvernement désire redresser la situation aux yeux des électeurs canadiens—et je n'ai pas à rappeler aux députés ministériels qu'ils ont été élus dans le but d'apporter des changements radicaux—il ne refusera pas de laisser circuler l'information, de donner aux Canadiens accès à l'information et de nous laisser, à nous, députés, les instruments dont nous avons besoin pour jouer notre rôle d'opposition officielle critique et efficace. Si non, il aura rompu la première des nombreuses promesses qu'il a faites aux Canadiens.

Je regrette que le premier ministre soit absent aujourd'hui pour participer au débat. Il a déclaré en août dernier qu'il croyait en un gouvernement qui agit ouvertement. Il a déclaré que les conservateurs n'avaient pas peur de laisser aux Canadiens libre accès à l'information. Il a ajouté qu'un nouveau gouvernement entraînerait un changement catégorique d'orientation et notamment une attitude plus ouverte à l'égard du vérificateur général. Cela dit, je suis convaincu qu'il interviendra cet après-midi pour expliquer aux Canadiens pourquoi son gouvernement a changé de voie, pourquoi il a rompu ses promesses et pourquoi le gouvernement au grand jour qu'il préconisait en août dernier est devenu un gouvernement du secret, de la manipulation, un gouvernement qui n'est pas disposé à informer les Canadiens de la situation économique du pays.

J'espère que le chef de l'opposition continuera à exercer des pressions à ce sujet comme il le fait de façon si compétente depuis quelques semaines. C'est une question de liberté et de droits, non seulement pour les députés, mais pour tous les Canadiens. Ces derniers ont le droit de savoir combien d'emplois ont été supprimés à la suite de l'exposé financier. Ils ont le droit de savoir quelles options le gouvernement va examiner en ce qui concerne le caractère universel des programmes sociaux.

Le gouvernement va-t-il supprimer les allocations familiales, comme l'a laissé entendre le ministre des Finances dans ses élucubrations économiques? Va-t-il faire grimper le coût des prestations d'assurance-chômage et restreindre les prestations au point où l'assurance-chômage sera réservée aux assistés sociaux?

Le gouvernement va-t-il supprimer le crédit d'impôt pour enfants, initiative que certains ont décrite comme étant la plus contraire aux enfants et aux jeunes jamais prise par un gouvernement dans notre pays? Le gouvernement actuel va-t-il donner suite à ces projets ou va-t-il permettre aux Canadiens de participer à un débat ouvert et approfondi sur les mesures contenues dans l'exposé économique déposé par le ministre des Finances?

Les Canadiens veulent connaître les réponses à ces questions. Ils veulent savoir pourquoi les allocations aux personnes âgées seront réduites, le gouvernement actuel refusant de s'engager à respecter le principe de l'universalité. Les Canadiens veulent savoir quel sera le sort réservé au crédit d'impôt enfants. Ils veulent savoir si le gouvernement se propose d'éliminer les emplois d'été pour les jeunes. Ils se demandent à quelles sortes de tergiversation se livre le gouvernement qui faisait des promesses aux Canadiens en août dernier, mais qui refuse de leur donner suite en novembre.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais juste ajouter que le peuple canadien a le droit de savoir, le droit de savoir sur quoi le gouvernement se penche . . . Les promesses . . . Avant d'être élu comme premier ministre, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a promis à tous les Canadiens qu'on aurait un gouvernement ouvert, un gouvernement donnant l'accès à l'information à tous les Canadiens. Mais on voit ce qui est arrivé. Dès qu'il a été élu, il a oublié toutes ses promesses, et maintenant il a commencé . . . un gouvernement où ce sont le secret et les commissaires politiques qui dirigent le gouvernement. Comme on dit dans le Parlement: Il faut toujours . . .

[*Traduction*]

«Vérifiez auprès d'Erik». Telle est la marque du gouvernement actuel. «Vérifiez auprès d'Erik». Les Canadiens n'ont pas élu qu'un seul député. Ils en ont élu de tous les côtés de la Chambre et ils sont chargés d'obtenir des renseignements à l'intention des Canadiens afin que nous puissions décider des grandes orientations de façon plus éclairée et, dans le cas de l'opposition officielle, offrir une critique positive. Tel est notre rôle au Parlement.

[*Français*]

Et je pense que le gouvernement a fait certaines promesses là-dessus durant la campagne électorale. Mais dès qu'ils sont élus, on voit que toutes les promesses se sont envolées, sont parties et remplacées par un gouvernement qui veut diriger comme des représentants politiques nommés par le premier ministre, nommés par le chef . . . les députés . . . du gouvernement.

On voit que ce gouvernement, même s'ils ont fait certaines promesses là-dessus, n'avait jamais eu l'intention de donner accès au vérificateur général à tous les documents du Cabinet, ni d'éclairer le peuple canadien . . . Pourquoi? Par exemple, dans la déclaration économique qui vient d'être présentée par notre ministre des Finances, on sait très bien que ce document a été précédé par des discussions dans son ministère qui démontraient clairement qu'il y aurait une réduction d'emplois suite aux résultats de politiques de ce gouvernement. Mais évidemment le ministre des Finances (M. Wilson) ne veut pas donner l'information, ne veut pas donner des faits aux Canadiens, parce qu'il sait très bien qu'ayant été élu, encore une promesse du premier ministre, le gouvernement conservateur va tout de suite créer des milliers d'emplois. En même temps, dès qu'il a été élu, il décide que les emplois seraient réduits seulement pour mettre l'accent sur le déficit. Cela, c'est un «tour total» fait par un gouvernement qui est parvenu au pouvoir en promettant des emplois au peuple canadien, et on sait que ça ne s'est jamais produit parce que le premier ministre et les ministres du Cabinet n'ont jamais eu l'intention de stimuler les emplois, ils ont toujours eu l'intention de réduire le déficit sur le dos des ouvriers, même s'ils n'aimaient pas le dire au peuple canadien avant d'être élus. Dès qu'ils sont élus, on voit la volte-face faite par ce gouvernement.

J'aimerais mettre l'accent, monsieur le Président, sur la question qui doit être «adressée» par le peuple canadien. C'est une question de confiance, c'est une question . . . les Canadiens ont donné un mandat extraordinaire au parti progressiste conservateur. Pourquoi ce gouvernement, pourquoi ces conservateurs décident-ils maintenant qu'ils ne vont pas faire des choses qu'ils ont promises au peuple canadien? Parce qu'ils n'ont jamais eu l'intention de le faire, ils n'ont jamais eu l'intention de remplir toutes les promesses qu'ils ont faites de l'Atlantique au Pacifique.

On voit maintenant au moins que le peuple canadien de l'Île du Prince-Édouard a démontré très clairement, dans une élection récente, que, eux, ils s'attendaient à ce que le gouvernement conservateur remplisse les promesses qu'ils ont faites, mais, par exemple, avec le service de bateaux, on voit qu'il n'ont jamais eu l'intention de le faire, et c'est sur le dos, non seulement des députés conservateurs des Maritimes qui ne sont pas très satisfaits des politiques du gouvernement là-dessus, mais on voit que c'est sur le dos de ceux qui travaillent dans l'Île du Prince-Édouard, qui ont besoin, par exemple, de ce service pendant toute l'année . . . Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Les Canadiens doivent examiner le mandat du gouvernement. Ils doivent se rendre compte, comme l'ont fait l'opposition officielle et les journalistes, que la paranoïa et la manipulation des médias qui ont caractérisé les quelques premières semaines du mandat du gouvernement sont parfaitement inadmissibles. Le gouvernement renie ainsi ses promesses. Cela ne nous montre que trop clairement que la longue série des promesses que le gouvernement a déjà brisées n'est rien auprès de ce qui est à prévoir au cours des prochains mois.

J'invite le premier ministre à dissiper une fois pour toutes dans l'esprit des Canadiens l'impression que laissent ces promesses brisées, et cette manipulation des médias. Le gouvernement doit révéler tous les faits et fournir les données économiques qui l'ont incité à présenter un exposé économique qui aura pour conséquence directe de faire disparaître des emplois. Le gouvernement pourrait prouver qu'il est déterminé à se comporter comme il l'a promis dans ses discours en déposant ces documents à la Chambre en se montrant empressé de leur communiquer tous les faits. Quant aux dizaines de milliers d'emplois que le premier ministre a promis, les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi le gouvernement a décidé de réduire le déficit en sacrifiant des emplois, en s'en prenant aux travailleurs canadiens.

• (1150)

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à la nouvelle députée libérale de Hamilton-Est. J'ai écouté avec un vif intérêt ses remarques au sujet de la décision du gouvernement d'interdire l'accès aux documents que voulait obtenir le vérificateur général relativement à l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. La député a parlé avec éloquence des erreurs du gouvernement qui refuse de livrer ces documents. Je partage son inquiétude. Toutefois, elle pourrait peut-être expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement précédent a été le premier à rejeter la demande du vérificateur général qui réclamait ces documents et à forcer ce dernier à s'adresser aux tribunaux?

C'est de l'hypocrisie de la part du parti libéral. Je veux bien admettre que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) n'était pas à la Chambre à cette époque-là, mais elle pourrait peut-être nous dire si elle appuie la décision du gouvernement précédent d'interdire au vérificateur général l'accès aux documents ou si le parti a modifié sa position sur cette très importante question.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord expliquer au député que j'étais libérale avant qu'il soit né.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Sinon d'esprit, du moins dans le ventre de ma mère.

Je ne sais pas si le député a entendu tout ce que mon chef et moi-même avons dit. Si oui, il doit savoir que nous parlons de promesses qui ne sont pas respectées. Il s'agit non pas de mon gouvernement, mais bien d'un gouvernement à qui les Canadiens ont donné une victoire retentissante le 4 septembre, mais qui ne respecte pas ses engagements. Il a été élu en promettant un gouvernement transparent, qui donnerait au vérificateur général accès à tous les documents. Je ne suis pas ici pour excuser les engagements et les promesses du gouvernement qui ne sont pas tenus. Ce que je suggère au député, c'est de se consacrer à son travail de critique constructif et de voir les questions de 1984 telles qu'elles existent.

Les subsides

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser une question. La députée a dit que le gouvernement manipulait les membres de la tribune de presse. Pourrait-elle nous montrer par un exemple comment il s'y prend?

Mme Copps: J'ai parfois travaillé comme journaliste, moi aussi, et je sais que ce travail exige bien des renseignements obtenus à titre officieux. On ne devrait pas refuser aux journalistes l'accès à des renseignements sur les initiatives politiques des ministères gouvernementaux.

Nous pourrions, par exemple, prendre le cas de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En tant que députée, j'essaie désespérément, comme les membres de la presse, d'obtenir des renseignements sur les initiatives envisagées en ce qui concerne les restrictions à la SCHL. Nous savons qu'une partie du budget des logements sociaux a été réduite de 25 p. 100, mais nous ne pouvons pas savoir quelles initiatives sont envisagées, c'est-à-dire où seront effectuées les coupures.

Si le député a lu l'article paru dans le *Toronto Star* de la fin de semaine dernière, il saura qu'un journaliste qui essaie d'écrire un article de fond, de donner une certaine perspective du travail du gouvernement ou encore de proposer une interprétation de ce que le gouvernement a fait ou fera doit avoir accès à des renseignements officieux. La décision du gouvernement d'abolir les 'briefings sans attribution donnés à titre documentaire' est une atteinte à la liberté d'information. Ce que l'on essaie de faire, c'est gouverner par le biais de séances de photos, un peu comme ça se fait au sud de la frontière depuis quelques années.

Je ne suis pas surprise que le premier ministre ait emprunté les méthodes du président des États-Unis. Dans le cas qui nous occupe, il s'est inspiré des États-Unis, où l'accès à l'information est extrêmement limité. Tout ce que veut le premier ministre, ce sont des photos de lui-même prenant le thé avec le président dans la roseraie.

J'ai demandé au premier ministre tout à l'heure pourquoi il n'a pas parlé des quotas de l'acier lorsqu'il a rendu visite au président des États-Unis. Il était trop occupé à se faire photographier dans la roseraie. Jamais on n'a informé le public des questions qui intéressaient les Canadiens et nos journalistes. Voilà pourtant le genre de séance d'information officieuse qui a toujours été de tradition au Parlement depuis la Confédération, tradition qu'il faudrait maintenir.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, la députée a fait toute une histoire de la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson). Pour sa gouverne, je lui rappelle que le ministre des Finances comparaîtra devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour répondre aux questions mercredi soit, à 20 heures. J'espère qu'elle sera là, Mais auparavant, elle aurait peut-être l'obligeance de prendre connaissance du document de travail qui accompagnait les documents financiers dans l'exposé économique. Ce document de travail dresse une liste des options politiques. Elle et son parti pourraient participer aux discussions au lieu de pleurer, de se lamenter et de grincer des dents à propos des commissaires politiques, comme elle l'a fait ce matin.

J'aimerais que la députée me dise ce qu'il y a de mal à exiger des gens qui accordent des interviews qu'ils donnent leur nom pour qu'on sache qui est l'auteur de telle ou telle déclaration?

Mme Copps: Je voudrais poser quelques questions au député en guise de réponse. Je sais que ce n'est pas réglementaire d'agir ainsi, mais je me contenterai de questions oratoires. Dans sa longue expérience parlementaire, ne lui est-il jamais arrivé d'avoir avec un journaliste une discussion qui ne doit pas être rapportée? S'il est capable de me répondre non en ce qui le concerne et en ce qui concerne son parti ou ses collaborateurs du ministère, j'admettrai alors qu'il est parfaitement explicite dans ses propos. Mais je voudrais qu'il sache que à titre de députée, j'ai tenté vainement de me renseigner sur les options politiques envisagées—j'ai parlé de la SCHL puisque c'est un parfait exemple—pour savoir dans quel domaine on songeait à pratiquer des compressions.

Quant à la question au sujet du ministre des Finances et de sa comparution devant un comité parlementaire, je m'en réjouis. Je sais qu'il entre dans la démarche parlementaire que les ministres comparaissent de temps à autre devant des comités. Je sais également que certains commissaires politiques du gouvernement aimeraient bien les remplacer à cet égard, mais puisqu'ils sont dans l'incapacité de le faire, je me réjouis que le ministre des Finances témoigne à cette séance du comité.

Ce que mon bref exposé vise à démontrer, c'est que le ministre des Finances a un devoir à remplir à l'endroit des Canadiens, soit celui de déposer les documents relatifs à sa déclaration économique, et ceux notamment qui établissent clairement que, à court terme, les mesures annoncées auront pour résultat de réduire le nombre des emplois. Quand le ministre des Finances déposera ces documents, y compris ceux qui précisent combien d'emplois seront perdus—de l'ordre de plusieurs milliers, prévoit-on—et dans quels secteurs, je me ferai un plaisir de faire savoir à la Chambre que le gouvernement a cessé de trahir ses promesses et est revenu à la transparence gouvernementale. Cela, cependant, ne risque pas de se produire bientôt.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser. La députée de Hamilton-Est a blâmé à juste titre le gouvernement tory qui a refusé au vérificateur général la possibilité de consulter certains documents. Le parti libéral est-il d'avis que ces documents auraient dû être divulgués?

Mme Copps: Monsieur le Président, le député sait pertinemment qu'en ma qualité de critique du parti libéral en matière de travail et de logement, je ne suis pas chargée d'expliciter l'attitude de mon parti là-dessus. Je suis sûr que le porte-parole compétent répondra volontiers à sa question.

Je suis contente que le député me fournisse en l'occurrence l'occasion d'aborder un sujet que j'avais dû laisser de côté. A titre de porte-parole de mon parti en matière de logement, j'ai consacré le mois qui vient de s'écouler à étudier la situation du logement et du travail dans toutes les régions du Canada. Je n'ai pas participé aux entretiens, mais je suis sûre que le chef de l'opposition se ferait un plaisir de l'éclairer là-dessus et je remercie le député de son intervention.

• (1200)

M. le vice-président: Le temps consacré aux commentaires et aux questions est maintenant écoulé. Nous reprenons donc le débat. Je donne la parole au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn).

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans un débat de ce genre, car je suis impatient de répondre a la proposition extrêmement discutable que l'Opposition à présentée. Cependant, j'ai attendu un certain temps, monsieur le Président, pour voir qui exactement formait la véritable opposition, qui était l'autre parti d'opposition, quelle était sa position relativement à cette question et ce que ses députés allaient dire. J'était curieux de savoir si l'autre parti d'opposition allait nous chanter le même refrain ou s'il allait adopter une position plus éclairée au sujet de toute cette question des communications provenant du gouvernement.

J'aurais cru que le chef de l'opposition (M. Turner) aurait lancé ce débat en démontrant que la voie suivie par le gouvernement libéral dans le passé était une erreur, qu'il le reconnaissait et qu'il était maintenant disposé à divulguer tous les renseignements qu'il avait dissimulé sans vergogne au cours de son mandat. Je veux parler de mesures que nous avions préconisées alors que nous étions dans l'opposition et que nous appliquons maintenant à savoir, par exemple, un gouvernement plus accessible et une consultation plus large, afin de permettre aux Canadiens d'avoir vraiment leur mot à dire dans l'établissement de la politique gouvernementale.

Nous payons maintenant les pots cassés par le parti libéral et j'aurais pensé, monsieur le Président, que le chef de l'opposition aurait au moins posé un geste en déposant dès le départ, la lettre qu'il a écrite à M. Trudeau au sujet de l'entente de 84 millions de dollars sur les nominations politiques qu'il a conclue. Si le chef de l'opposition voulait vraiment divulguer des renseignements, il aurait pu rendre publique cette lettre, qui nous apprendrait bien des choses et qui aurait probablement un certain impact sur la question de savoir si le gouvernement a la confiance du peuple et si ses nominations sont justifiées. Bien sûr, le chef de l'opposition n'est pas disposé à le faire.

Je voudrais demander au chef de l'opposition si la question du secret est une nouvelle préoccupation pour son parti. Nous avons quelque chose à dire. Nous avons une politique à présenter. Notre franchise est sans précédent dans l'histoire de notre pays. Nous allons le prouver aux Canadiens, car nous sommes fiers de nos réalisations.

J'attends avec impatience de connaître l'opinion du Nouveau parti démocratique. Je suis persuadé que le chef de ce parti aura quelque chose à dire sur ce sujet. Il pourrait peut-être signaler au résident de la Saskatchewan que je suis, pourquoi dans cette province son parti s'oppose depuis longtemps à toute forme de projet de loi portant sur l'accès à l'information? Il refuse depuis des années de présenter une mesure de ce genre malgré les demandes pressantes formulées par beaucoup d'entre nous dans cette province.

J'aurais pensé, monsieur le Président, que nous aurions entendu le chef de l'opposition reconnaître que notre gouvernement a réussi en très peu de temps à établir des priorités en matière de politique et de planification et à donner à notre pays une certaine orientation qui lui a fait défaut pendant tant d'années. Peut-être que d'autres députés d'en face s'en chargeront.

Je tiens à vous dire également, monsieur le Président, que nous sommes un nouveau gouvernement et que ceux d'entre nous qui ont le privilège de faire partie de l'administration et du cabinet ont travaillé très fort, car nous avons dû nous attaquer à une foule de problèmes très graves. Nous n'avons jamais ménagé nos efforts, que ce soit au Cabinet, lors des consultations que nous avons menées dans tout le pays ou dans nos échanges avec nos collègues du caucus en vue de préparer un discours du trône. Nous avons dû travailler très fort pour régler toutes sortes d'autres questions, notamment, je dois le dire, à l'occasion de la visite de Sa Majesté la Reine, de la visite du pape et du voyage du premier ministre de la République française.

M. Broadbent: Oh, vous avez dû en baver!

M. Hnatyshyn: Nous avons donc été obligés de nous occuper de diverses autres questions, mais cela ne nous a pas empêchés, monsieur, de rester à la disposition de tous les journalistes qui voulaient venir nous rencontrer à notre bureau, et nous demeurons toujours disponibles. D'ailleurs, j'invite les députés des partis de l'opposition à nous poser toutes les questions qu'ils désirent, car nous sommes disposés à leur donner les renseignements disponibles pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche. Nous avons entamé diverses consultations, ce que les Canadiens apprécient certainement.

A propos de l'énoncé de politique économique, je peux vous dire, monsieur le Président, que le ministre des Finances (M. Wilson) prépare des documents de travail très détaillés. Ces documents permettront à tous les citoyens, quelles que soient leurs occupations et leurs convictions, ainsi qu'à toutes les minorités, de participer pleinement à l'étude des différentes options qui s'offrent à nous sur le plan économique. Une initiative de ce genre est sans précédent. Le gouvernement n'a jamais consulté la population autant que nous nous apprêtons à le faire pour répondre aux vœux exprimés par les Canadiens. Si ces derniers nous ont installés au pouvoir, c'est justement pour participer pleinement à l'élaboration de la politique du gouvernement et pour pouvoir exprimer leur point de vue sans réserve.

Nous avons l'intention de leur donner cette occasion, car c'est la façon dont nous concevons les responsabilités du gouvernement. Nous faisons confiance aux Canadiens et nous ne pensons pas, contrairement au gouvernement précédent, que le mot «gestion» est l'équivalent ou le synonyme de «manipulation». Je tiens à le dire, monsieur le Président, parce que c'est le sens profond de tous les propos qu'a tenus le chef de l'opposition. Quand il parle de la gestion des communications, il pense en fait à la définition qu'en donnent les libéraux, c'est-à-dire de la «manipulation». Pour leur part, quand les députés de ce côté-ci parlent de gestion, ils font allusion à la diffusion efficace d'informations aux députés de la Chambre et aux membres de la presse. Par ailleurs, les Canadiens moyens devraient avoir le droit d'obtenir ces renseignements dans la même mesure que tout député ou journaliste.

Nous avons pris également d'autres initiatives parlementaires afin de permettre une plus grande participation aux décisions. La motion que j'ai le privilège de présenter au sujet de la réforme de la Chambre des communes est sans précédent dans la mesure où elle va permettre aux députés de jouer un plus grand rôle que jamais dans le fonctionnement de cette institution. Nous agissons dans un esprit d'ouverture ou dans le but de rendre des comptes au Parlement. Je défie n'importe quel député de prouver qu'un comité a déjà eu un mandat aussi large que celui proposé par cette motion pour étudier le fonctionnement de la Chambre des communes. Les ministres de la Couronne n'ont jamais été aussi responsables devant la Chambre. Les comités sont tenus de rendre des comptes et les députés ont la possibilité de travailler dans un cadre démocratique. C'est une autre initiative que nous avons prise.

Je souligne en passant que le gouvernement a annoncé dans le discours du trône son intention de susciter au Canada un grand débat sur la politique étrangère. Il ne s'agit pas de réaliser une étude unilatérale dans le plus grand secret. Non seulement tous les partis contribueront à cette étude, mais les Canadiens auront l'occasion de dire quelle politique le gouvernement devrait adopter à leur avis en ce qui a trait aux affaires internationales. Essayez de vous rappeler, monsieur le Président, à quand remonte la dernière fois où le gouvernement de notre pays a fait preuve d'une telle ouverture d'esprit.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Les directives formulées par le premier ministre (M. Mulroney) ont fait couler beaucoup d'encre, monsieur le Président, et j'ai été vivement intéressé par les réactions qu'elles ont suscitées. A en croire certains, monsieur le Président, on pourrait penser que nous avons fabriqué une sorte de nouveau monstre et élaboré des règles draconiennes sans précédent. Rien n'est plus faux. A mon avis, monsieur le Président, le premier ministre a pris au contraire une initiative très valable.

Ses directives ne sont pas nouvelles, puisqu'elles avaient été énoncées pour la première fois par le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) à l'époque où il était premier ministre. Plus tard, à la suite de certaines pressions, elles ont été acceptées par le très honorable Pierre Trudeau, quand il était premier ministre, et par son gouvernement. Il s'agit exactement des mêmes directives à une exception près. Je voudrais parler de cette exception parce qu'elle a fait l'objet de certains commentaires non seulement pendant la période des questions mais aussi dans des déclarations des porte-parole du parti libéral.

• (1210)

Nous admettons tous la prémisse fondamentale exposée par le premier ministre et énoncée dans les lignes directrices. La Fonction publique a non seulement le droit mais l'obligation de donner aux Canadiens des renseignements complets et justes. Ce n'est pas la chasse gardée de quelques membres de la tribune de la presse ou de quelques personnes qui ont eu le privilège d'être élues députés à la Chambre des communes. Les Canadiens ont le droit d'obtenir des informations; mon parti ainsi que le gouvernement attachent la plus haute importance à la préservation de ce droit.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous pourriez dire que c'est une mission sacrée.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) est atteint du mal suivant: il a des convulsions et il hurle chaque fois qu'on fait une déclaration. Je lui signale que s'il continue à avoir des convulsions et à hurler, je devrai peut-être demander une prolongation parce qu'il interrompt un message très important.

Monsieur le Président, nous sommes décidés à veiller à ce que tous les Canadiens puissent obtenir des renseignements auprès de la Fonction publique. Nous tenons à préciser clairement que les fonctionnaires sont obligés de fournir des renseignements. Nous en sommes tellement convaincus que nous n'avons aucun remords à ce sujet, et les fonctionnaires ne devraient pas avoir peur de se faire connaître en dévoilant publiquement ces renseignements. Comment pourrait-on faciliter davantage la dissémination de renseignements? Lorsqu'ils donnent des renseignements, les fonctionnaires savent qu'ils ne peuvent pas faire l'objet de mesures disciplinaires parce qu'ils ont le droit de dire «oui, je suis fonctionnaire, mais c'est la vérité». Il ne faut pas l'autorisation d'un ministre pour cela.

Contrairement à l'opposition, les membres de mon parti tiennent la Fonction publique en très haute estime. Nous trouvons que les fonctionnaires sont des personnes intelligentes, qui font preuve de beaucoup de jugement. Nous ne disons pas qu'ils doivent faire des confidences. Ces personnes sont bourrées de talent, elles servent les intérêts du Canada et nous n'avons aucun scrupule à dire que si vous êtes fonctionnaire, vous avez raison de parler en vous faisant connaître. Vous avez des responsabilités dans votre service et il n'y a rien de mal à cela.

Monsieur le Président, que voulons-nous dans ce pays, je vous le demande? Voulons-nous que, dans tous les articles, on dise que certains fonctionnaires de certains services, qui refusent de se faire connaître, auraient fait telle ou telle déclaration parce que dans les lignes directrices précédentes on ne précisait pas clairement du tout s'ils avaient le droit de parler aux journalistes ou à d'autres personnes? Allons-nous maintenir ce régime ou allons-nous présenter une série de lignes directrices franches, que tout le monde comprend? Nous disons aux fonctionnaires qu'ils sont obligés d'aborder certains sujets concernant la politique publique. Ils ont le droit de relater les faits, et ils n'ont pas à devoir chuchoter au téléphone ni à se demander si on les nommera ou non.

Je ne suis pas méfiant de nature, monsieur le Président. Contrairement à certains députés de l'opposition qui ont tendance à toujours voir le mauvais côté des choses, je crois que la Fonction publique canadienne est digne de la confiance que nous lui faisons en adoptant ces lignes directrices. Nous tenons à ce que le système fonctionne bien, pas parce que nous avons intérêt à nous présenter sous notre meilleur jour mais parce que nous jugeons que le public, et surtout les médias, doivent avoir accès aux informations gouvernementales en toute liberté. Nous voulons que les fonctionnaires comprennent très bien quel rôle ils doivent jouer dans les communications. Nous ne voulons pas qu'ils aient l'impression de défendre une position politique que nous avons prise. Nous voulons qu'ils parlent franchement, qu'ils disent la vérité, même si nous avons pris une position politique. Nous tenons à ce que les sous-ministres et les hauts fonctionnaires sachent que le gouvernement prend ses communications avec le public au sérieux. Nous voulons qu'ils comprennent le principe fondamental que nous devons renseigner le public. Nous devons veiller à ce qu'il y ait, dans chaque ministère, des personnes auprès desquelles les médias ou les simples citoyens pourront se renseigner. Nous voulons faire en sorte qu'ils obtiennent des réponses sur certaines questions au lieu de se faire renvoyer de l'un à l'autre, comme cela vous est sans doute arrivé si vous avez eu à demander des renseignements au gouvernement. Nous tenons à bien faire comprendre à la Fonction publique qu'elle a la responsabilité de fournir le maximum de renseignements.

Nous n'avons rien changé à la politique en matière de communications énoncée d'abord par le gouvernement Clark, puis par le gouvernement Trudeau. Nous tenons à ce que chacun comprenne ce que nous faisons pour favoriser l'accès à l'information et à la Fonction publique. Cela nous semble très important.

Nous avons pris certaines initiatives auxquelles même l'opposition applaudira sans doute. Les mesures que nous allons prendre dans deux ou trois domaines montreront clairement que nous n'allons pas essayer de censurer les nouvelles ou de nous servir de l'argent des contribuables pour faire valoir notre point de vue ou notre idéologie politique, comme le dernier gouvernement l'a fait au cours du débat constitutionnel et du débat sur l'énergie. Il a dépensé des centaines de millions de dollars pour faire de la simple propagande. Nous allons mettre un terme à ce genre de choses et agir de façon rationnelle et équitable. Nous le ferons en réduisant considérablement les frais publicitaires par rapport à ce que l'ancien gouvernement a dépensé.

Nous prendrons des initiatives, comme nous l'avons déjà fait, en éliminant le service de propagande du gouvernement précédent; le Centre d'information sur l'unité canadienne a été aboli. Contrairement au précédent, notre gouvernement n'aura pas un service dont le seul rôle était de censurer les nouvelles, de déformer les résultats des sondages d'opinion et de manipuler toute l'information sur les activités du gouvernement dans l'intérêt du parti libéral. Et je dis cela pour la gouverne des libéraux qui ne comprennent pas la différence entre le mot «gestion» et le mot «censure».

Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens savent ce qu'est la justice et qu'ils s'attendent à être tenus au courant des services de l'État, si nombreux soient-ils. Nous allons éviter les manigances politiques utilisées par l'ancien gouvernement pour essayer de politiser la Fonction publique. Dorénavant, nous allons montrer aux Canadiens que nous défendons la tradition d'une Fonction publique indépendante, et ils pourront constater que nous suivons une politique et prenons des initiatives équitables dans ce domaine.

Comme vous me signalez que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président, je termine en disant que notre parti a toujours prôné la consultation. Nous avons établi des groupes de travail sur Revenu Canada et VIA Rail afin de consulter les Canadiens, nous ne sommes ni gênés ni mal à l'aise de jouer franc jeu avec les Canadiens. C'est pour nous une tradition de longue date et notre gouvernement continuera de la respecter.

Il y a lieu de se demander pourquoi le parti libéral a remis la question sur le tapis à la Chambre. Quelle est sa position au sujet des questions importantes concernant l'économie? Quelles mesures politiques devrait-il proposer pour venir à bout du chômage? Quelle est son attitude face à la relance économique? Qui est le porte-parole du parti libéral? Quel est sa position sur les question qui intéressent les Canadiens au premier chef? Je dis simplement que nous avons la possibilité de régler ces questions importantes. Mon parti est voué à la franchise, je vous l'assure, monsieur le Président, et nous continuerons à faire tout en notre pouvoir pour favoriser l'accès à l'information. Notre gouvernement est le plus grand partisan de la consultation de toute l'histoire du Canada et nous comptons remplir notre mandat en consultant les Canadiens; nous verrons bien quels seront les résultats des programmes politiques que nous mettons en œuvre après avoir procédé à des consultations poussées et franches.

• (1220)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn). Il vient de dire que son gouvernement et lui n'étaient nullement gênés ni embarrassés de jouer franc jeu avec les Canadiens. Si c'est bien vrai, pourquoi le gouvernement a-t-il systématiquement refusé de déposer à la Chambre les études exécutées pour le ministre des Finances (M. Wilson) en vue de son exposé financier? Ce dernier a reconnu que, d'après les études en question, ses programmes feront disparaître des emplois. Il ne tient pas à déposer ces documents car, selon lui, les conséquences pour l'emploi sont peu importantes sur le plan statistique.

Si le député et son gouvernement ne sont nullement embêtés ni gênés de jouer franc jeu avec les Canadiens, pourquoi ne prouveraient-ils pas ce qu'ils avancent en déposant immédiatement ces projections?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, comme un disque rayé, le député répète des questions auxquelles ont déjà très bien répondu le ministre des Finances et le premier ministre. Il n'y a pas si longtemps le député appartenait à un cabinet fédéral. Mieux que personne il comprendra qu'en matière de documents du cabinet et d'avis qui sont donnés par les fonctionnaires de l'État, il y a une question de confiance qu'il n'est pas possible de violer.

J'ai eu le plaisir de présenter une motion portant sur la révision de la Loi sur l'accès à l'information, et qui vise entre autres choses le secret du cabinet. Cette question sera examinée par un comité. J'en ai fait la proposition pour montrer ma détermination à confier à un comité spécial le soin de procéder à un examen complet de la législation sur l'accès à l'information. Cela n'a pas eu l'heur de plaire à l'opposition. Par ailleurs, j'aurais aimé renvoyer la question au comité des règlements et autres textes réglementaires; mais cela n'a pas plu à l'autre parti d'opposition. Elle est maintenant soumise au comité de la justice et des questions juridiques, qui est déjà lourdement chargé.

Nous estimons que les parlementaires doivent participer à l'élaboration des règles. Nous prouvons ainsi notre détermination à respecter l'engagement pris avant, pendant et après les élections. Il s'agit là d'un sujet auquel les partis devraient accorder leur plus sérieuse attention, par le biais des travaux en comité parlementaire.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au leader du gouvernement (M. Hnatyshyn). Walter Baker, porte-parole du parti conservateur quand il était dans l'opposition, avait promis aux Canadiens qu'une des premières initiatives que prendrait le prochain gouvernement progressiste-conservateur consisterait à rétablir les tribunaux dans leur pouvoir de se prononcer sur toutes les demandes d'exception, notamment celles motivées par le secret du cabinet. Si j'ai bonne mémoire, le député était d'accord là-dessus quand il était dans l'opposition.

Comment le leader du gouvernement peut-il maintenant défendre la position qu'il adopte aujourd'hui? Comment peut-il refuser de présenter un projet de loi modifiant la législation sur l'accès à l'information? Le gouvernement oublie subitement cette promesse, et plutôt que de modifier la loi il va demander à un comité d'étudier la question. Ce n'est pas à cela que son parti s'était engagé quand il était dans l'opposition. Il s'était engagé à modifier le projet de loi. Comment le leader du gouvernement peut-il reculer ainsi, alors qu'il avait promis le gouvernement ouvert quand il était dans l'opposition?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je me réjouis qu'on me pose cette question, car c'est une bonne question, je crois. La déclaration faite par notre très vénéré collègue, M. Baker, qui n'est plus avec nous, prouve qu'une proposition sérieuse avait été mise de l'avant. Des mesures législatives seront examinées au cours de nos délibérations au cabinet. Je me soucie du droit de tous les députés de participer à ce processus. Voici donc une révision qui intervient moins de trois ans après l'entrée en vigueur de la loi. Cela découle surtout des initiatives de M. Baker. Le chef de l'opposition a dit aujourd'hui qu'il n'est pas question de jury en ce qui concerne cette affaire. Cela m'ennuie d'agir unilatéralement parce que je respecte l'aptitude des députés à s'attaquer au problème et à en venir à un consensus sur la meilleure solution possible.

Il existe deux options: procéder sans consultation, ou effectuer un examen approfondi et, espérons-le, en arriver à un consensus quant à la meilleure solution possible.

Je ne m'éloigne pas du tout des déclarations que j'ai déjà faites. J'ai foi en cette institution. Je crois que les députés peuvent agir dans le meilleur intérêt du peuple canadien. J'espère que ce comité examinera ces questions et en arrivera à un consensus qui nous permettra d'agir.

M. Tobin: Monsieur le Président, l'honorable leader parlementaire a essayé de déployer toute son éloquence et de nous convaincre que le gouvernement actuel sera le plus ouvert de tous ceux que nous avons connus. Il a un toupet du tonnerre de tenir pareils propos compte tenu des éditoriaux, discussions et observations qui nous ont été signalés de la part de gens qui s'intéressent aux libertés civiles. Il est incroyable qu'il ose faire pareille déclaration.

Le député parle de consultation. Il dit que le gouvernement va procéder à des consultations avant d'agir, à des consultations décisives. Comment arrive-t-il à concilier cet engagement à la consultation avec le fait que dans la région de l'Atlantique seulement, 24 réductions et restrictions budgétaires ont été mises en application comme l'avait annoncé le ministre des Finances dans son exposé économique, son mini-budget? Qui a-t-on consulté au sujet des réductions de tarifs des traversiers? Qui a-t-on consulté avant de réduire le programme des pêches de 16 millions de dollars? Qui a-t-on consulté au sujet de la suppression du centre fédéral de foresterie à Terre-Neuve? Qui a-t-on consulté au sujet de l'abandon du Programme d'emploi d'été pour les jeunes? Qui a-t-on consulté au sujet de la réduction draconienne des crédits affectés au PAREL? Qui a-t-on consulté au sujet de l'une ou l'autre des 24 mesures? Le gel est devenu le nouveau mot d'ordre, monsieur le Président. Le nouveau mot d'ordre va devenir une réalité. Beaucoup de gens de la région de l'Atlantique vont geler cet hiver. Qui les a consultés, eux, leurs représentants ou leurs porte-parole avant d'appliquer ces mesures?

Comment le leader du gouvernement, avec sa mine de cheval maquignonné, peut-il d'une part parler d'ouverture et de consultation, et de l'autre, dissimuler et passer sous silence un exposé économique annonçant des réductions budgétaires de 4.2 milliards de dollars qui n'était rien d'autre qu'un exercice de manipulation des médias et en fait un mini-budget qui aura des répercussions tragiques pour les Canadiens vivant dans les petites villes et villages de la région de l'Atlantique? Quelle consultation y a-t-il eu? Le député peut-il nous montrer les documents de travail qui ont été préparés et qui ont servi à choisir ces 24 programmes pour y effectuer des réductions budgétaires?

M. le vice-président: Je prierais le leader du gouvernement de répondre brièvement.

M. Hnatyshyn: D'une jolie mine à une autre, monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question du député. Le député a une belle physionomie et j'accepte toutes les épithètes qu'il emploie pour qualifier la médiocrité de la mienne.

• (1230)

Il a dû dormir d'un long somme, ce qui est un mystère pour nous tous de ce côté-ci de la Chambre, pour ne se réveiller qu'après sa réelection. Rien n'a été plus évident pendant la campagne électorale que le fait que notre parti plaçait la responsabilité et la direction des affaires du pays au cœur même de sa politique.

Je vais vous dire qui nous avons consulté, monsieur le Président. Nous avons consulté le peuple canadien. C'est une façon de voir les choses qu'un libéral comme le député ne peut pas comprendre.

M. Tobin: Vous n'avez pas tenu parole.

M. Hnatyshyn: Dans cette politique et ces programmes, nous avons tenu à nous montrer équitables. Nous abordons avec impartialité le contrôle des dépenses publiques dans la mesure où il nous est possible de gérer les affaires du pays. Il en résultera une nouvelle prospérité et un renouveau économique que nous, du parti progressiste conservateur, travaillerons sans relâche, du matin au soir, à réaliser.

M. le vice-président: Le débat se poursuit.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme chaque fois que parle le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), je l'ai écouté avec la plus grande attention. Je reviendrai tout à l'heure sur ses propos très intéressants.

Sur le sujet d'importance capitale qui est à l'étude, je voudrais premièrement offrir quelques réflexions sur le parti à ma droite qui a proposé la motion. J'ai écouté très attentivement le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et les observations qu'a faites la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle dit s'inquiéter, comme députée, de ne pouvoir obtenir d'information sur les programmes de logement. Quand son parti était au pouvoir, nous avons tenté, mais en vain, d'obtenir de l'information sur l'habitation, l'agriculture, les pêches et l'industrie automobile. Si elle trouve que la situation est déplorable avec le nouveau gouvernement, elle aurait dû être ici le printemps dernier!

On peut peut-être comprendre que le motionnaire, le très honorable chef de l'opposition, n'ait pas grand-chose à dire du gouvernement libéral précédent en ce qui concerne la question essentielle du droit d'accès à l'information qu'a le public. Toutefois, ce qui me trouble c'est que au-delà de ses belles paroles sur le droit du public à l'information, l'importance d'avoir un gouvernement, transparent et la crainte de voir les médias manipulés, il ne nous ait pas donné la moindre idée de ce que ferait un gouvernement libéral s'il était au pouvoir. Il n'a absolument rien proposé. Comme d'habitude, l'opposition officielle s'est payée de mots en condamnant de façon globale le gouvernement. Le chef de l'opposition n'a fait aucune promesse concrète montrant que les libéraux modifieraient la politique du nouveau gouvernement s'ils reprenaient le pouvoir.

La députée de Hamilton-Est a dit que le gouvernement conservateur ne nous avait donné que de la bouillie. Malgré tout mon respect, c'est de la purée que les députés de l'opposition nous ont servie aujourd'hui. Les Canadiens voudraient pouvoir se mettre autre chose sous la dent. Ils en ont marre de la bouillie et de la purée. Ils veulent savoir sans contraintes ce que font le gouvernement et les fonctionnaires. Ils veulent être informés.

Avant d'en finir avec les libéraux pour m'intéresser au gouvernement, qu'il suffise de rappeler, car je ne veux pas qu'on se leurre, que lorsque nous avons étudié au comité le projet de loi sur la liberté de l'information qui a été adopté en 1982, le gouvernement libéral avait proposé un amendement qui avait pour objet d'émasculer la mesure. C'était un de ces amendements que l'on qualifie de «massue» qui accordait au cabinet le droit de décider quels documents devaient demeurer confidentiels. S'il est un amendement susceptible de vider une mesure de sa substance, c'est bien celui que les libéraux ont présenté à leur projet de loi. Le parti libéral du Canada est le dernier à prétendre pouvoir dire quoi que ce soit qui puisse être jugé utile ou digne de foi au sujet du droit des Canadiens à la liberté d'information.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voilà que les conservateurs applaudissent! Nous allons voir ce qu'ils feront dans quelques minutes.

Pendant toute la campagne électorale, j'ai écouté ce que le premier ministre (M. Mulroney) avait à dire à propos de divers sujets intéressants. Le 12 août, il a dit aux Canadiens: «Ces dernières années, le voile du secret s'est abattu sur de vastes secteurs de l'activité gouvernementale.» A ce moment-là, il avait baissé la voix et nous avions tous écouté attentivement ce qu'il avait à dire; je suis certain que les membres du cabinet continuent à le faire tous les jours. Bien entendu, il avait raison. Ce qu'il disait à propos du gouvernement d'alors était vrai mais cela s'applique aussi au gouvernement conservateur actuel.

Je dois dire en toute bonne foi qu'en critiquant les libéraux, le premier ministre ne faisait que suivre les bonnes habitudes adoptées par son prédécesseur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), quand il était au pouvoir. A mon avis, pendant le peu de temps que l'ancien premier ministre conservateur est resté au pouvoir, il a pris des initiatives très louables pour permettre au peuple canadien d'être mieux renseigné. Je pense qu'il s'était bien servi de ses pouvoirs pour étendre l'accès à l'information.

M. Hnatyshyn: Vous vous êtes débarrassés de lui.

M. Broadbent: C'est la seule chose utile que les conservateurs ont faite. Ils sont restés au pouvoir sept mois et ils auraient pu essayer de faire davantage.

Le peuple canadien avait lieu de croire qu'un nouveau gouvernement prendrait des mesures systématiques et démocratiques pour faciliter l'accès à l'information. Nous avions de bonnes raisons d'être optimistes vu les déclarations du premier ministre actuel et les mesures prises par l'ancien premier ministre conservateur.

Que s'est-il passé après le 4 septembre? D'abord, il y a eu la réaction du vice-premier ministre (M. Nielsen), qui a manifestement essayé de manipuler la façon dont les médias parlaient du nouveau cabinet et du nouveau gouvernement. Or, on a pu constater chez l'ancien premier ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce qu'on pourrait poliment qualifier d'une sorte de paranoïa douce à l'égard des médias. Nous avons eu droit à des déclarations tout à fait extraordinaires de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet d'une élite puissante au Canada. C'est un groupe plutôt miteux en réalité vu les trois noms qui ont été mentionnés. Ce sont les dernières gens que je décrirais comme faisant partie d'une élite. Cependant, sans tenir compte de la personnalité, puisque le gouvernement prêche l'ouverture et la défense des droits démocratiques, la réponse du vice-premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures était totalement inacceptable. En l'espace de quelques jours les conservateurs s'apprêtent à renier tout ce qu'ils avaient promis l'été dernier. Les conservateurs ne croient pas plus dans l'accès à l'information qu'ils n'ont envie de respecter bien des promesses qu'ils ont faites dans la campagne électorale.

Permettez-moi de vous exposer ce que je considère comme étant l'enjeu d'une telle attitude. Dans un système de gouvernement responsable comment peut-on empêcher le public, si cela est possible, au nom de principes démocratiques, d'avoir le droit fondamental, encore plus que les simples députés, à l'accès aux renseignements? J'ai constaté que le leader parlementaire du gouvernement ne l'avait pas expliqué dans son discours. Naturellement le très honorable chef de l'opposition ne s'est pas abaissé à suggérer un critère défini qui serait acceptable même pour les libéraux.

J'en aurais un critère à proposer, un critère qui soit conforme aux principes de la démocratie, surtout de la démocratie parlementaire, et que le gouvernement du Canada devrait respecter. A cet égard, je voudrais bien entendre l'avis de quelques députés ministériels.

• (1240)

Chaque fois que des fonctionnaires préparent des documents précis ou analytiques sur la politique de l'heure ou qui évaluent l'incidence de cette politique, si ces études ne renferment aucune donnée mettant en cause la sécurité de l'État, si elles ne renferment aucune donnée qui serait de toute évidence diffamatoire, si ces données ne risquent pas de perturber des négociations intergouvernementales en cours, bref, si les données échappent à toutes ces réserves, tous ces renseignements d'ordre factuel et analytique devraient être mis à la portée du grand public canadien.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voilà la chose essentielle et c'est précisément cela que refuse d'admettre le nouveau gouvernement du Canada qui affirme pourtant être plus accessible que son prédécesseur.

Je voudrais prendre quelques instants, monsieur le Président, pour vous expliquer en quoi, d'après moi, le gouvernement du Canada ne pratique pas ce qu'il prêche. Le premier ministre a vendu la mèche hier, durant la période des questions. Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), et moi posions des questions au sujet des nouvelles lignes directrices. A un moment donné, j'ai demandé au premier ministre si, à son avis, lorsque des membres du public, des journalistes ou des députés demandaient des renseignements précis et analytiques concernant l'avenir, un fonctionnaire était tenu de fournir un renseignement conformément, sauf erreur, à la deuxième directive selon laquelle un fonctionnaire doit répondre aux questions précises de politique publique. A la question ainsi formulée, le premier ministre a répondu en baissant la voix et sur un ton de sincérité profonde: «Bien sûr. Oui, il doit le faire». Mais lorsque j'ai voulu être plus précis et que j'ai demandé si cela s'appliquait aux éventuelles études réalisées sur les répercussions des compressions de plusieurs millions de dollars visant les programmes d'emploi, et notamment sur le budget de Radio-Canada qui doit être amputé de plusieurs millions, ainsi que divers autres programmes, il m'a donné une réponse qui me paraît tout à fait incroyable. «Non, pas du tout,» a-t-il répondu, il ne faut pas fournir ce renseignement. Il a poursuivi en disant que si on le faisait «cela paralyserait la Fonction publique». Ce genre de chose, selon lui, ne pourrait pas se faire dans le cadre d'une démocratie parlementaire et un fonctionnaire au service du gouvernement du Canada ne devrait pas fournir un tel renseignement.

J'ai dit hier au premier ministre, compte tenu de ses réponses, et je le répète aujourd'hui, qu'il a dit n'importe quoi en prétendant que cette façon de procéder serait contraire aux exigences de la démocratie parlementaire. Ce qu'il a fait, et ce que son gouvernement a fait systématiquement toute la semaine dernière, c'est considérer au même titre un renseignement précis ou une étude analytique, et les conseils ou recommandations qu'un fonctionnaire peut fournir en privé au ministre. Je vois que le ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre) dit que c'est vrai.

M. Hnatyshyn: Non.

M. Broadbent: D'une part il dit que c'était vrai et voilà qu'il fait signe que non de la tête. Il a changé d'avis en quelques secondes.

M. Hnatyshyn: Pas du tout. Vous êtes en train de vous embrouiller.

M. Broadbent: Je conseille au député d'aller aux sources, de vérifier les directives que le premier ministre a publiées vendredi dernier, surtout la deuxième et la troisième. Le premier ministre a bel et bien dit que certains renseignements, comme les études analytiques et les études d'impacts, ne pouvaient pas être divulgués. Pour quelle raison, monsieur le Président? Parce que, selon le premier ministre, ce serait incompatible avec le droit du fonctionnaire de présenter des recommandations confidentielles à un ministre.

Je crois que nous touchons au cœur du problème. C'est une chose pour un fonctionnaire de savoir qu'un droit qui lui a toujours été accordé sera respecté, à savoir que les conseils . . .

M. Hnatyshyn: C'est exact.

M. Broadbent: . . . qu'il peut donner à un ministre et les suggestions qu'il peut lui faire . . .

M. Hnatyshyn: Absolument.

M. Broadbent: . . . demeurent confidentiels.

M. Hnatyshyn: Vous êtes contre cela?

M. Broadbent: Non. Le ministre dit que je suis contre cela. Bien au contraire. Je suis favorable au maintien du droit traditionnel des fonctionnaires de conseiller un ministre, de lui donner son avis sous le sceau du secret.

M. Hnatyshyn: Nous ne sommes pas en désaccord.

M. Broadbent: Le ministre dit que nous ne sommes pas en désaccord. Qu'il lise donc les directives de son gouvernement. Qu'il lise attentivement la réponse du premier ministre dans le hansard.

Jusqu'ici, mon parti est d'accord, mais il ne l'est plus lorsqu'il s'agit des études, des évaluations de la politique publique établies dans un ministère accompagnées d'un avis d'un fonctionnaire à l'intention d'un ministre. Il y a tout un monde entre ces deux aspects de la question. Un fonctionnaire peut fort bien offrir un avis, comme ce fut le cas, je soupçonne, lorsque le ministre des Finances parlait à son sous-ministre et que celui-ci l'a conseillé sur les répercussions de son mini-budget. C'est une chose de dire qu'il y a certains conseils qui peuvent être donnés au public et c'en est une autre, je le répète, de prétendre que tous les avis de ce genre, de nature personnelle ou confidentielle, doivent être rendu publics, car ce n'est pas cela que nous exigeons. C'est une chose de dire que la tradition de la confidentialité doit être respectée, mais c'en est une autre de prétendre considérer comme confidentielle toute étude, toute évaluation de caractère objectif faite par un haut fonctionnaire. Il y a un monde entre les deux.

C'est exactement ce que nous, membres de l'opposition, essayons de dire depuis que la session a commencé et plus précisément depuis que le ministre des Finances a fait son exposé budgétaire. Le ministre hoche la tête, en ayant l'air de dire qu'il ne comprend toujours pas ce que je veux dire.

M. Hnatyshyn: C'est vous qui ne comprenez pas.

M. Broadbent: Il comprendra peut-être si je m'explique autrement. Lorsqu'il était de ce côté de la Chambre, il avait l'habitude, comme nous, de critiquer les libéraux parce qu'ils conservaient trop de choses confidentielles. Il approuve de la tête, cette fois. Au cours de cette période, pendant laquelle il était dans l'opposition, et je pourrais même remonter à l'époque où je n'étais pas chef de ce parti, mais critique d'un domaine particulier, l'industrie de l'automobile au Canada, j'allais à Washington au moins une fois par année. Pourquoi allais-je à Washington une fois par année, monsieur le Président? Parce que je savais que je pouvais m'adresser aux services relevant de l'exécutif, du judiciaire et du législatif, peu importe, entrer dans un bureau de la Fonction publique et obtenir des renseignements statistiques sur l'accord automobile Canada-États-Unis, non seulement des renseignements à jour, mais des prévisions des tendances. Ces renseignements m'étaient fournis si rapidement que, la première fois, j'en ai été stupéfait.

Ensuite, je revenais au Canada et, en tant que membre de l'opposition, je participais à la période des questions et je demandais que l'on mette à la disposition des Canadiens et des députés, le même genre de renseignements, mais on me le refusait systématiquement. On me le refusait pour la même raison que celle utilisée par le premier ministre hier à la Chambre et par le ministre d'État leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui, c'est que toute documentation ou analyse préparée par des fonctionnaires, financée par les Canadiens, devrait rester privée, un secret du cabinet, parce qu'elle entre dans le cadre des conseils confidentiels fournis au gouvernement en place.

• (1250)

Je répète que c'est là le nœud du problème. Le Nouveau parti démocratique est d'avis que le cabinet a le droit de recevoir des conseils confidentiels et que le fonctionnaire qui donne ces conseils peut croire en toute confiance qu'ils demeureront confidentiels. Toutefois, nous estimons également que toutes les études et analyses préparées par les fonctionnaires de l'État qui ne peuvent nuire à la sécurité nationale, qui ne comportent rien de diffamatoire et n'ont aucune répercussion sur les négociations financières en cours devraient être mises à la disposition des Canadiens. C'est ce que nous réclamons. Si le ministre ne le comprend pas, il est plutôt obtus.

Il ne s'agit pas d'une chose qui intéresse simplement les députés. Il y a environ une heure, je prenais connaissance d'une dépêche en provenance de Winnipeg. Elle révélait que le ministre des Finances (M. Wilson) avait laissé un cahier de documentation dans sa chambre d'hôtel, à Winnipeg. Si le ministre croit que nous parlons en termes abstraits de la manipulation des nouvelles et que notre inquiétude n'est guère fondée, je lui conseille alors de prendre connaissance de ce cahier appartenant à son collègue. Des rumeurs circulent actuellement au Canada au sujet de ce qu'il renferme. A titre de député, je m'inquiète vivement, et tous les Canadiens avec moi, d'une partie de ce document qui démontre que le gouvernement se propose rien de moins que . . .

M. le vice-président: Je dois malheureusement inviter le député à conclure promptement.

M. Broadbent: Si la Chambre m'y autorise, je m'empresse de conclure. J'aimerais donner lecture d'une coupure de journal à ce sujet: «Les notes recommandent à M. Wilson de ne pas livrer un message trop rude pour le moment au Manitoba, vu la controverse que les coupures fédérales y ont déjà soulevée». En somme, le conseil que le ministre a évidemment suivi à la lettre était de tenir dans l'ignorance non seulement les Canadiens, comme nous avons été à même de le constater nous-mêmes à la Chambre depuis quelques semaines, mais aussi un autre gouvernement de notre pays qui s'inquiétait des perspectives d'emplois pour ses citoyens dans les limites de son territoire. Cette volonté de manipuler les données et de les cacher à un autre gouvernement qui en aurait besoin pour agir est tout à fait intolérable en régime démocratique.

En terminant, je dirai que le gouvernement se complaît dans le secret. Vraisemblablement pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons un gouvernement qui ne reconnaît pas que les citoyens ont le droit de savoir. Ce qu'il reconnaît, c'est que les citoyens ont le droit de ne pas savoir, ou qu'ils n'ont pas le droit de savoir certaines choses qu'à notre avis ils doivent savoir.

M. le vice-président: Questions et observations. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du chef du Nouveau parti démocratique. Pour être juste envers lui, je dirai qu'il a soulevé en l'occurrence une question qui mérite certes d'être débattue. Je me réjouis qu'il tienne à approfondir la question et à préciser quels renseignements le cabinet doit et peut garder secrets.

Je lui dirai tout d'abord que n'eut été le Parti progressite conservateur du Canada, qui a pris l'initiative de présenter un projet de loi à cet égard et qui a insisté pour que la Chambre l'étudie en dépit de tout, nous n'aurions pas à l'heure actuelle de loi ouvrant l'accès à l'information. C'est notre parti qui a montré la voie en ce domaine. C'est cette mesure que le gouvernement libéral s'est vu contraint d'adopter au cours de la dernière législature.

Compte tenu de son analyse, le chef du NPD estime-t-il que quelqu'un devrait disséquer les documents d'orientation remis au gouvernement, au cabinet ou à un ministre et en divulguer certains éléments, par exemple les données sur lesquelles s'appuient les conseils ainsi donnés au cabinet ou à un ministre? Ou bien ne croit-il pas que lorsqu'on donne des conseils—et il comprendra que les ministres obtiennent des conseils qui s'appuient sur un large éventail de statistiques et de renseignements—les données qui les accompagnent doivent être placées dans leur contexte et que le ministre devrait pouvoir recevoir les conseils de fonctionnaires sans avoir à craindre qu'ils fassent l'objet d'un débat sectaire et acrimonieux à la Chambre des communes ou dans la presse du pays, parce qu'ils ont été pris hors contexte? Ne croit-il pas que les statistiques font partie intégrante de ces documents, ou veut-il suspendre une épée de Damoclès au dessus de la tête des fonctionnaires, de manière que tout ce qu'ils peuvent dire puisse être pris hors contexte et que le sous-ministre du ministre des Finances (M. Wilson), du ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), ou de n'importe quel autre ministre ne puisse pas replacer les choses dans leur contexte? Est-ce ce qu'il propose ou a-t-il une autre solution pour fournir ces documents basés sur les faits que l'on qualifie d'analytiques?

Tout ce que je dis au chef du Nouveau parti démocratique c'est qu'il est très facile, surtout pour lui, de formuler ces observations et suggestions, mais que je voudrais bien savoir ce qu'on doit faire, selon lui, lorsque des statistiques et des renseignements sont joints aux conseils donnés aux ministres.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre a posé une question sensée à laquelle je donnerai une réponse sensée. J'espère qu'il y donnera suite. Comme je l'ai dit dans mes observations, il est évident qu'on devrait préserver le caractère confidentiel de jugements au sujet de l'opportunité de poursuivre certaines politiques qui sont soumis par écrit au ministre, afin de l'aider à prendre une décision. Bien sûr, de temps à autre, ces documents ou ces arguments renfermeront certaines statistiques.

M. Hnatyshyn: Très souvent.

M. Broadbent: Nous savons tous que lorsqu'on présente des arguments—et j'espère que c'est le cas sous le présent gouvernement—certains faits auront un lien avec ces arguments et certaines données devront donc être soumises. Cependant, si je suis d'accord avec le ministre sur ce point, il doit certainement comprendre qu'en plus des arguments, des conseils et des propositions qui peuvent être soumis, il y a des documents ou des renseignements analytiques à l'appui, par exemple l'évaluation des compressions proposées, qui sont comparés au modèle économique du ministère des Finances. Ce sont des données économétriques qui sont introduites dans un ordinateur. Les résultats obtenus sont analysés par des économistes qui sont formés à ce genre de travail.

Aux États-Unis, toutes les analyses ou documents qui ne renferment pas de jugement sur la décision à prendre et qui ne portent que sur les conséquences, que ce soit dans le domaine des finances, de l'agriculture ou de l'industrie, sont mis à la disposition des citoyens ordinaires depuis des années. Par contre, au Canada, les libéraux ont toujours refusé de les divulguer et il en est de même, maintenant, des conservateurs, alors que nous prétendons que les citoyens devraient pouvoir les obtenir.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BUT DE LA RÉVISION DES PROGRAMMES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, au cours d'une interview que le premier ministre a accordé dernièrement à George Radwansky, rédacteur en chef du *Toronto Star*, il a répondu «absolument pas, absolument pas» lorsqu'on lui a demandé si l'argent récupéré grâce à la révision des programmes de sécurité sociale servirait à combler le déficit. Au même moment, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait que les économies ainsi réalisées pourraient servir à réduire le déficit. J'invite donc le premier ministre, et le ministre des Finances aussi, à expliquer aux Canadiens si cette révision a effectivement pour but de redistribuer les revenus, comme il veut nous le faire croire, ou si l'argent ainsi récupéré servira à réduire le déficit, comme le voudrait le ministre des Finances.

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE

LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE REDISTRIBUTION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, mon intervention portera sur la nouvelle redistribution des circonscriptions.

Les arguments qui sous-tendent ma position touchent essentiellement trois points.

Premièrement, les coûts. Nous sommes actuellement en pleine période de restrictions budgétaires et l'ajout de nouvelles circonscriptions amènera l'augmentation des coûts directs et indirects difficilement acceptables compte tenu de l'état du déficit.

Deuxièmement, les frontières régionales. Un nouveau découpage amène toujours des problèmes inhérents au bouleversement des frontières régionales naturelles. Le milieu d'appartenance demeure un concept très fort, et tout changement de frontières comporte pour nos citoyens des brisures sociales et économiques, en plus d'une nouvelle adaptation à des rouages administratifs et politiques déjà si complexes.

Troisièmement, les solutions. Celles qu'on nous propose nécessitent toujours un déplacement de populations d'une circonscription vers l'autre. Cependant, les mouvements de populations allant en s'accentuant vers les centres urbains, et cela à un rythme accéléré, pourquoi ne pas songer à des méthodes plus pratiques et durables fondées à la fois sur le nombre d'individus et sur le milieu géo-économique?

Monsieur le Président, nous souhaitons que l'on tienne compte de ces éléments lors des discussions sur la loi électorale.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA VICTOIRE DU PARTI LIBÉRAL LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, hier, les habitants de la circonscription provinciale de Fourth Kings à l'Île-du-Prince-Édouard ont procédé à la notation pour ainsi dire des réalisations du gouvernement fédéral et des partis provinciaux de leur île. Voici le résultat final: néo-démocrates: 161 voix; conservateurs: 1,061 voix; libéraux: 1,428 voix.

Les insulaires ont dit non à l'augmentation des coûts de l'énergie, de l'essence et du transport par traversier, non à l'augmentation des frais exigés pour les services fournis dans les parcs nationaux, non à la compression des programmes agricoles, non à l'augmentation des droits d'amarrage exigés des pêcheurs, non à la réduction des programmes de construction domiciliaire et, le plus important, non aux conservateurs provinciaux d'après lesquels le gouvernement Mulroney comprend les problèmes et les besoins de l'Île-du-Prince-Édouard. Les habitants de cette province voudraient bien savoir où sont les milliers d'emplois promis. Le gouvernement fédéral leur a promis monts et merveilles, mais il n'a pas tenu parole. Le premier ministre de la province, M. Lee, comprendra peut-être qu'il ne suffit plus d'être le béni-oui-oui du gouvernement Mulroney. Les conservateurs tant fédéraux que provinciaux y verront peut-être là un avertissement.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE DE CNCP EN VUE DE FOURNIR UN SERVICE DE COMMUNICATIONS INTERURBAINES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis 50 ans, les Canadiens de toutes les régions bénéficient de systèmes téléphoniques qui sont presque universels et qui leur assurent un excellent service, à prix modique.

Le CRTC examine en ce moment une demande de CNCP Télécommunications qui voudrait fournir un service de communications interurbaines, ce qui transformerait l'ensemble du système téléphonique au Canada. Divers groupes s'opposent à cette demande. Les trois gouvernements des Prairies s'y opposent. Je cite un extrait d'une lettre du ministre de la Justice et procureur général du gouvernement conservateur de la Saskatchewan:

> Le gouvernement de la Saskatchewan est d'avis que l'entrée de CNCP dans le service interurbain ne profiterait qu'à un petit nombre de clients choisis de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

L'approbation de cette demande par le CRTC entraînerait un bouleversement dans tout le système téléphonique. Cette demande soulève une question de principe qui doit se résoudre entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous prions instamment le ministre des Communications (M. Masse) de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur les communications et d'ordonner au CRTC de différer sa décision jusqu'à ce qu'une politique nationale ait été arrêtée par les représentants élus du peuple.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'ABOLITION DU PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je voudrais souligner que l'un des points importants durant ma campagne électorale était l'abolition du péage sur le pont Champlain, engagement personnel jamais mentionné durant la campagne électorale, que j'avais la bénédiction de mon chef et de mon parti. Je voudrais rassurer la Chambre et mes commettants de La Prairie et leur dire que je vais continuer à respecter mes engagements, et en particulier celui ayant trait au pont Champlain, qui d'ailleurs n'a jamais été défendu par mes collègues de l'opposition alors qu'ils étaient au pouvoir. Et je veux aussi les assurer en leur disant que j'ai pleine confiance en mon très honorable premier ministre (M. Mulroney) et à ses ministres, car ils sont très ouverts au dialogue et à la négociation.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, je voudrais dire que je n'ai aucune leçon à recevoir de mes collègues de l'opposition et aucunement l'intention de démissionner, même si je suis le seul député à avoir été élu deux fois durant la même élection.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DU BÉTAIL ET DE LA VOLAILLE DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, le but de ma déclaration est d'attirer l'attention de la Chambre au problème urgent auquel fait face notre industrie du bétail dans les provinces Maritimes.

La production de bétail et de volaille dans les provinces Maritimes avait atteint une valeur de 375 millions de dollars en 1983. L'industrie emploie au delà de 6,500 personnes et l'activité économique, associée à l'industrie, contribue un milliard annuellement à l'économie. Cependant, la survie et la croissance futures de l'industrie dépendent de la possibilité d'égaliser les prix des grains de provende entre les provinces Maritimes et le reste du Canada.

[*Traduction*]

La Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme a été adoptée en 1966. Entre autres choses, elle visait à établir «une péréquation équitable des prix des provendes dans l'est du Canada». En 1984, cette assistance a contribué à payer seulement 20 p. 100 des coûts de transport, d'où un écart de $30 la tonne entre les Maritimes et le centre du Canada.

[*Français*]

La solution, monsieur le Président, serait que les provinces Maritimes deviennent autosuffisantes dans la production des grains de provende alimentaires. L'autosuffisance offrirait la sécurité nécessaire afin d'avoir une industrie stable et contribuerait à la meilleure utilisation du terrain agricole. Les provinces Maritimes ont le terrain requis afin d'atteindre cette autosuffisance d'ici 15 ans. Cependant, il est urgent d'agir maintenant.

[*Traduction*]

Bref, le problème de la disparité des coûts des provendes crée une situation d'urgence pour nos éleveurs de porc et une lourde charge pour les autres secteurs d'élevage. Si nous n'y voyons pas, nous risquons de perdre 4,000 à 5,000 emplois. Si nous trouvons une solution acceptable, nous pourrions créer entre 4,000 et 5,000 emplois.

* * *

LES SPORTS

LA RETRAITE DE L'EXTRAORDINAIRE JOUEUR DE HOCKEY GUY LAFLEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Peut-être que partout ailleurs dans le monde le règne de la fleur a débuté et a pris fin dans les années 60, monsieur le Président, mais à Montréal il a débuté en 1971 et a pris fin hier quand Guy Lafleur a déclaré:

[*Français*]

«Ça suffit!».

C'est la fin d'une grande époque. Hier, après 14 ans dans la Ligue nationale de hockey, Guy Lafleur a annoncé sa retraite. Pendant sa carrière il a compté 518 buts dans la Ligue nationale. Il a été le deuxième marqueur le plus prolifique dans l'histoire des Canadiens de Montréal, juste après Maurice Richard. Guy Lafleur est un des neuf joueurs dans la Ligue nationale qui a compté 500 buts dans sa carrière. Entre les saisons 1974 et 1975 et 79-80, il y a eu six saisons consécutives de 50 buts.

Pendant 14 ans Guy Lafleur a vraiment été une grande étoile, une idole des années 70. Il était dans la tradition des Jean Béliveau et des Maurice Richard.

Je suis certain que la Chambre et toute la population du Canada se joignent à moi pour lui souhaiter bonne chance dans l'avenir . . .

[*Traduction*]

. . . et le remercient pour des moments inoubliables.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AU SECTEUR PÉTROLIER

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ce bref énoncé s'adresse à tous les députés de la Chambre, bien sûr, et particulièrement au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney), au ministre des Transports (M. Mazankowski) et au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

Chers collègues, comme vous le savez probablement, la valeur totale de la production des chantiers maritimes a baissé de 18.3 p. 100 au cours des trois premiers trimestres de 1984 par rapport à la même période en 1983.

Ma circonscription étant particulièrement sensible à cette situation, j'aimerais que les ministres concernés tiennent compte de la proposition suivante: soit de n'accorder une aide financière, par le biais du programme d'encouragement au secteur pétrolier, qu'aux sociétés qui s'approvisionnent au Canada ou maximisent le contenu canadien.

Nous savons que présentement ce programme est sous révision et qu'il sera peut-être abandonné pour renaître sous une autre forme. Quoi qu'il en soit, le problème de fond étant le manque de protection pour l'industrie, j'espère que les ministres concernés prendront note de ma proposition et l'incluront dans le programme déjà existant ou entièrement révisé.

Comme je l'avais mentionné, cette position est loin d'être irréaliste, puisque l'article 19 du GATT permet des mesures protectionnistes lorsqu'une industrie nationale est en danger. Je me permets de revenir à la charge sur cette question, car l'industrie navale fut carrément abandonnée par les libéraux durant plus de 30 ans.

Pour le mieux-être de toute l'industrie navale . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE GISEMENT PÉTROLIFÈRE HIBERNIA—L'ÉTUDE SUR L'INCIDENCE ÉCOLOGIQUE DE L'EXPLOITATION

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le premier ministre de Terre-Neuve entretiennent une conspiration du silence au sujet du rapport de la société Mobil Oil, qui exploite le gisement pétrolifère Hibernia, et de son étude sur l'incidence écologique de cette exploitation. Cet étude fait état du mode de production, du calendrier des travaux et des dommages écologiques que pourrait causer la poursuite de l'exploitation du gisement. C'est un document extrêmement important qui devait être remis le 15 novembre aux deux gouvernements.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée la semaine dernière aux côtés de son homologue provincial, la ministre fédérale de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a convenu de reporter à six mois la publication de ce document et cela, même si mercredi dernier à la Chambre et encore hier, le premier ministre du Canada a reconnu, parce qu'il ne fait pas son travail—la main droite du gouvernement ne sait pas ce que fait la main gauche—a reconnu, dis-je, que le gouvernement fédéral a reçu une copie de ce rapport très embarrassant.

Que cherche-t-on à cacher? Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement terre-neuvien insiste pour que l'on exploite le pétrole d'Hibernia à partir de plateformes flottantes en béton, et construites à Terre-Neuve. On sait aussi que la société Mobil a décidé d'adopter un mode d'exploitation à partir de derricks semi-submersibles qui supprimeraient 45,000 emplois à Terre-Neuve.

Le gouvernement a le rapport en sa possession. Le premier ministre a promis de le déposer il y a une semaine. Le rapport n'a pas été déposé. Il est maintenant temps . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps dont il disposait est maintenant expiré.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE QUE LES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LES RÉGIONS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN DEMEURENT UNE PRIORITÉ

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en tant que représentant de la circonscription de Lac-Saint-Jean, j'aimerais signaler à la Chambre que, dans le passé, plusieurs rapports et études ont été présentés au gouvernement par divers organismes des régions périphériques telles que la région de Lac-Saint-Jean.

Je me permets de citer en exemple une étude que l'Association régionale des Conseils économiques soumettait, en 1981, à la Commission canadienne des transports concernant les problèmes auxquels fait face notre région en matière de transport. Monsieur le Président, étant donné le temps, les efforts et les consultations consacrés à ces études, nous anticipons que ces rapports soient pris en considération par les ministères concernés et qu'ils demeurent une priorité du gouvernement actuel, afin que les régions périphériques telles que Saguenay-Lac-Saint-Jean puissent enfin espérer participer davantage à l'économie canadienne.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPRISONNEMENT DE CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai pris connaissance des commentaires du ministre d'État au multiculturalisme, suite à la présentation par l'Association nationale nippo-canadienne du rapport «Democracy Betrayed».

La réaction du ministre constitue un autre exemple d'une belle promesse dont la réalisation est reportée aux calendes grecques. En effet, le jour même de son assermentation, soit le 17 septembre dernier, le ministre affirmait que les Nippo-Canadiens recevraient des excuses nationales de même que des compensations dont la forme demeurait à définir. Deux mois se sont écoulés depuis, et le ministre n'a toujours pas entrepris les démarches tant attendues par des milliers de Canadiens et Canadiennes d'origine japonaise qui ont été gravement lésés dans leurs droits lors du deuxième grand conflit mondial.

Puisque le ministre d'État au multiculturalisme fait plutôt preuve d'inertie dans le présent dossier en voulant mettre sur pied un comité en vue de retarder le plus longtemps possible toute décision, le premier ministre devrait prendre ledit dossier

en main. En effet, en date du 16 mai, le *Globe and Mail* rapportait ceci, et je cite:

[*Traduction*]

Le chef conservateur Brian Mulroney se déclare favorable à une indemnisation des Nippo-Canadiens injustement internés pendant la Seconde Guerre mondiale.

[*Français*]

Pourquoi mettre sur pied un comité alors que le premier ministre s'est déjà dit d'accord sur le principe d'une compensation?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION PRÉSENTÉE PAR LE MANITOBA—L'AVIS DU SOUS-MINISTRE DES FINANCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci sait naturellement qu'un débat s'est engagé à la Chambre au sujet de la transparence des activités du gouvernement. Ma question porte sur les notes d'information que le ministre des Finances a laissées à Winnipeg et dans lesquelles on estimait qu'il en coûterait 1.3 milliard de dollars pour augmenter les paiements de péréquation destinés au Québec, à la Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

Ce qui est en cause, monsieur le Président, c'est l'intégrité du gouvernement du premier ministre et sa promesse d'être ouvert et honnête. Selon une dépêche de la Presse canadienne publiée à Winnipeg aujourd'hui, il ressort des documents abandonnés par le ministre des Finances que celui-ci n'a pas été très franc envers le gouvernement et la population du Manitoba, ni envers les Canadiens en général.

Le ministre des Finances a déclaré au gouvernement du Manitoba qu'il étudierait sa demande d'augmentation des paiements de péréquation. Par ailleurs, les documents en question nous apprennent que le sous-ministre des Finances aurait recommandé au ministre de ne pas laisser entrevoir au Manitoba une révision des paiements de péréquation, en disant que, «jusqu'à présent, aucun argument de poids n'a été avancé qui permette de penser que vous», c'est-à-dire le ministre des Finances, «devriez encourager le Manitoba à croire qu'une aide de ce genre est une possibilité».

Le premier ministre a-t-il dit aux premiers ministres provinciaux, lors de leur dernière conférence, qu'il en coûterait 1.3 milliard de dollars pour honorer les engagements pris envers le Manitoba, le Québec et la Nouvelle-Écosse au sujet de la péréquation? Je présume que le premier ministre a parlé ce matin au ministre des Finances de cette somme de 1.3 milliard de dollars. Après cette conversation, le ministre des Finances a-t-il informé le gouvernement du Manitoba que le plus important fonctionnaire du gouvernement du Canada, c'est-à-dire le sous-ministre des Finances, lui avait déjà remis des notes qui contredisaient les déclarations du gouvernement? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas parlé de cette recommandation contradictoire aux journalistes et aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon très honorable ami a commis par inadvertance une énorme erreur. Il a cité une ligne des recommandations émanant du sous-ministre des Finances. Toutefois, dans la phrase qui suit, le sous-ministre dit apparemment au ministre que le ministre des Finances du Manitoba avancera peut-être des arguments susceptibles d'amener le ministre à d'autres conclusions.

Le très honorable chef de l'opposition ne devrait pas s'empresser de retenir le côté négatif des choses. En fait, comme toujours, le ministre des Finances s'est comporté à Winnipeg d'une façon très honorable.

Des voix: Bravo!

LE COÛT DE L'AUGMENTATION DES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quand le ministre des Finances se trouvait au Manitoba, il a dit ne pas savoir ce qu'il en coûterait d'augmenter les paiements de péréquation. Or il avait en sa possession à ce moment-là des notes préparées par le sous-ministre des Finances selon lesquelles le coût s'éleverait à 1.3 milliard de dollars.

Le ministre a-t-il déclaré qu'il connaissait le coût en question sur la foi des notes qui lui avaient été remises, et a-t-il omis de dire aux Manitobains qu'il avait en main un document indiquant ce coût? A-t-il induit en erreur les Manitobains en leur affirmant qu'il n'était pas en mesure d'évaluer le coût de l'opération?

Afin que la Chambre puisse voir dans son intégralité le document, que je pense avoir cité correctement, le premier ministre est-il prêt à le déposer à la Chambre de manière que tout le monde puisse le consulter?

Des voix: Bravo!

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas du tout à quel document le très honorable chef de l'opposition fait allusion.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le ministre des Finances s'est rendu au Manitoba. D'après ce que je sais, il avait en sa possession des notes préparées par des hauts fonctionnaires de son ministère. Le très honorable chef de l'opposition sait très bien en quoi consistent des informations de ce genre. Le ministre a discuté avec le ministre des Finances du Manitoba d'une manière franche et loyale, car c'est un homme dont l'intégrité ne fait aucun doute. Je suis convaincu que le très honorable chef de l'opposition ne voudrait en aucun cas laisser entendre le contraire.

A ma connaissance, les réunions se sont bien déroulées, et nous espérons qu'il y en aura d'autres qui seront utiles tant pour le Manitoba que pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le premier ministre prétend ne pas avoir connaissance de notes d'information dont il vient de citer un passage.

M. Mulroney: C'est vous qui l'avez cité!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez dit que je n'en avais cité qu'une seule ligne et que, d'après vos renseignements, cette ligne ne donnait pas une idée exacte de la teneur des notes en question.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai demandé au premier ministre de déposer les documents, monsieur le Président, pour que nous puissions comparer les déclarations que le ministre des Finances a faites au Manitoba avec les recommandations qu'il avait reçues avant cette réunion.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition a cité un petit passage de certaines notes d'information. J'ai simplement apporté une précision pour sa gouverne et pour établir les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai dit à mon très honorable ami ce que je savais. Les documents en question ont, semble-t-il, été ramassés dans une pièce où le ministre était passé. J'ignore ce que contenait son dossier confidentiel, mais je me ferai un plaisir de rencontrer le ministre dès son retour pour étudier la question avec lui . . .

M. Deans: Ça a l'air mal parti!

M. Mulroney: . . . et pour en rendre compte d'une manière franche et équitable à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question, moi aussi, au premier ministre. Nous admirons l'ingéniosité dont le ministre des Finances a fait preuve pour contourner les lignes directrices déposées par le premier ministre vendredi dernier. Je suppose que les halls d'hôtels sont devenus de nouveaux dépôts de renseignements.

Le premier ministre a promis de consulter ouvertement les provinces. Il est clair que le ministre des Finances avait en sa possession des renseignements sur une question économique très importante pour la province du Manitoba, qu'il n'a pas voulu communiquer au ministre des Finances de cette province. Est-ce l'habitude du gouvernement de ne pas donner aux provinces, en toute honnêteté et en toute franchise, tous les renseignements qui les concernent, lorsqu'il les consulte? Le premier ministre dira-t-il au ministre des Finances de les consulter à l'avenir plus honnêtement et plus ouvertement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère que mon collègue ne veut pas dire que, lorsqu'il était ministre et qu'il négociait avec le gouvernement de la province du Québec, il ouvrait ses dossiers en disant: «Voici la prise de position du gouvernement fédéral». J'espère bien que non, car cela n'a jamais été le cas.

Le ministre des Finances est un représentant du gouvernement du Canada. Il est allé négocier avec son collègue provincial. Le ministre des Finances possédait, je suppose, des renseignements préparés par ses hauts fonctionnaires qui exposaient le point de vue fédéral. Son homologue provincial avait été, j'en suis sûr, soigneusement mis au courant de la position provinciale. C'est ainsi que se déroulent les consultations et les négociations. Les renseignements et les conseils que l'on donne aux ministres—toujours dans le but de protéger la Fonction publique et l'intégrité du système—ont toujours été secrets. Je sais que mon collègue est d'accord. Je sais qu'il ne mettrait pas en doute la parole du ministre des Finances.

LES ÉTUDES SUR LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION FAITS AU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'il voulait maintenir ce système de consultation. Sait-il que le gouvernement précédent s'était engagé à faire une étude sur ce paiement de péréquation et à communiquer les renseignements à la province du Manitoba? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire si cette étude est terminée, et si le gouvernement communiquera ces renseignements à la province du Manitoba? Le gouvernement déposera-t-il ces documents à la Chambre? Le premier ministre dira-t-il pourquoi, compte tenu de la lettre faisant partie des documents trouvés dans un hôtel, il contredit son propre ministre . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Axworthy: . . . qui a déclaré qu'il fallait continuer . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Axworthy: . . . à négocier, alors que le premier ministre—dit en fait qu'il ne peut pas?

M. le Président: A l'ordre!

M. Axworthy: C'est une question importante pour ma province.

M. le Président: A l'ordre. Il n'appartient pas au président de décider de la qualité des sujets. Lorsque le député essaie de combiner trois questions en une question supplémentaire, le président doit l'interrompre.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les décisions du gouvernement dont faisait partie mon collègue ont fait diminuer les sommes auxquelles les citoyens du Manitoba ont droit. Le gouvernement de la province du Manitoba a manifesté certaines inquiétudes sur le problème d'attitude qui s'est posé sous le gouvernement précédent. On nous en a parlé. Le ministre des Finances essaie, avec la concours de mes collègues du Manitoba, de trouver une formule qui serait peut-être plus équitable. Le gouvernement a l'intention d'essayer de réparer certains torts causés par le gouvernement libéral.

Questions orales

LA TENEUR DE L'AVIS DONNÉ AU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question qui porte sur le même sujet, s'adresse au premier ministre. Celui-ci a parlé d'une part d'un gouvernement qui agit ouvertement et d'autre part de la nécessité de consulter les gouvernements provinciaux. Étant donné que dans le mémoire qui a été oublié, on conseillait au ministre de ne pas «faire avaler une pilule trop amère au Manitoba pour le moment», le premier ministre peut-il nous dire—puisqu'il s'agit bien de faits réels—ce qu'était cette «pilule amère» que le ministre fédéral était censé ne pas faire avaler à son homologue provincial?

M. Clark (Yellowhead): Vous n'êtes même pas un bon pêcheur.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon collègue conviendra avec moi que si un ministre des Finances du gouvernement canadien est envoyé en mission pour négocier avec des gouvernements provinciaux, il a le droit, en tant que représentant du gouvernement du Canada dûment élu, d'obtenir de son sous-ministre des renseignements à titre privé sur la façon dont il doit mener ces négociations, ce qui est conforme au désir de justice et de franchise du gouvernement. Je crois que lorsque le ministre des Finances est allé au Manitoba—et il est allé ailleurs également—ses collaborateurs ont essayé de l'informer du mieux possible, et je crois que ce renseignement ne devrait pas être considéré hors contexte. Il s'agit d'une série de conseils donnés à un ministre du gouvernement du Canada qui négocie avec un gouvernement provincial dans l'intérêt du pays et de la province. Il n'y a sûrement rien de mal à cela.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES POUR LE MANITOBA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais en revenir à la «pilule amère» concernant la réalité. Si le gouvernement veut préconiser la tenue de négociations franches et de consultations ouvertes, il devrait joindre le geste à la parole. Étant donné que le litige qui oppose le Manitoba au gouvernement du Canada, d'après les nouvelles, porte sur le nombre d'emplois qui seront supprimés au Manitoba à cause de la politique de compressions annoncée par le gouvernement, le premier ministre ne croit-il pas qu'il est tout à fait normal que le ministre des Finances du gouvernement du Canada fasse à son homologue et à la population du Manitoba une analyse concrète des répercussions économiques de son propre programme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas sûr qu'il s'agisse de ce document. Cependant, je signale à mon collègue . . .

M. Broadbent: De quoi s'agit-il, alors?

M. Mulroney: Je n'en sais rien. Comme ce n'est pas moi qui ai piqué le document, je n'en sais rien.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne sais pas. Cependant, je signale à mon collègue que les consultations sont vraiment indispensables. Voici une remarque tirée du *Winnipeg Free Press:*

> Le Conseil du Trésor du Manitoba a demandé aux ministres du cabinet de passer au crible les dépenses ministérielles et de proposer des programmes et des services susceptibles d'être amputés ou supprimés, nous a confirmé un important ministre du cabinet provincial.

● (1430)

Le gouvernement du Manitoba effectue des coupures mais il ne nous a pas consultés. Je lui reconnais le droit d'agir dans son domaine de compétence, et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

M. Broadbent: Monsieur le Président, drôle de monde que le nôtre où un ministre fédéral est si souillon et si négligent qu'il oublie derrière lui un document et où le premier ministre accuse quelqu'un d'autre de l'avoir piqué. Quel étrange gouvernement que le nôtre!

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FOURNISSE LE RENSEIGNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre des Finances a reconnu que certains emplois vont être supprimés en raison des coupures annoncées à la Chambre il y a quelques semaines, et un grand nombre touchent la population du Manitoba. Le gouvernement de cette province, à l'instar des autres gouvernements provinciaux, a le droit de connaître les répercussions de la politique du gouvernement fédéral. Le premier ministre ne compte-t-il pas tenir sa promesse envers les Canadiens et les provinces en leur fournissant ce renseignement nécessaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons essayé de faire. C'est la raison même des consultations permanentes avec les premiers ministres provinciaux. Nous échangerons ce genre de renseignement avant la Conférence des premiers ministres sur l'économie. Je puis dire à mon collègue, parce que je sais qu'il s'en réjouira, que tous les premiers ministres provinciaux se sont dits ravis de l'amélioration du climat des relations fédérales-provinciales au Canada.

CITATION D'UNE LETTRE SUPPOSÉMENT ADRESSÉE AU MINISTRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre vient de nous dire que tous ses homologues provinciaux s'étaient dit ravis d'être ainsi consultés. Si tel est le cas, comment se fait-il que, parmi les documents révélés hier à l'occasion de l'incident de l'hôtel, se trouvait une lettre que le premier ministre a écrite à son ministre des Sciences et de la Technologie le 20 novembre 1984 et où il dit notamment: «Je tiens à rester . . . »

M. Axworthy: «fidèle».

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): « . . . fidèle à notre engagement de parvenir à une relance économique, même s'il faut le faire en dépit des inquiétudes exprimées par divers groupes au sujet des dures décisions que nous avons prises dans le but de réduire les dépenses».

Cette lettre ne contredit-elle pas tous les propos tenus par le premier ministre au sujet de la consultation? Il fait entendre deux sons de cloche différents . . .

M. le Président: Le député avait posé une question, je crois.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . selon qu'il parle en public ou en privé.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde a constaté que le député s'est étranglé sur le mot «fidèle», et je comprends pourquoi.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il semble consterné de voir que tous les premiers ministres étaient ravis. Je veux dire, bien sûr, tous les premiers ministres, sauf les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

LA LETTRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre s'inquiète parce que le texte de sa lettre a été révélé, mais nie-t-il avoir envoyé au ministre des Sciences et de la Technologie cette lettre où il dit que son gouvernement a pour stratégie de passer outre aux inquiétudes exprimées par divers groupes à l'égard des restrictions budgétaires et de leurs conséquences pour l'emploi? Prétend-il que c'est faux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, absolument.

ON DEMANDE QUE LA FORMULE DE PÉRÉQUATION SOIT RENÉGOCIÉE AVEC LES PROVINCES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au premier ministre et a trait à la note qui a été perdue ou dérobée, et à la logique dont parle le premier ministre. Sera-t-il logique avec lui-même et respectera-t-il la promesse qu'il a faite durant la campagne électorale de renégocier une formule de péréquation qui intéresse tant de provinces du pays? Voilà la vraie question. Va-t-il renégocier ces paiements de péréquation qui sont tellement nécessaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je m'accorde à dire avec mon honorable collègue que telle est effectivement la question qui se pose. Les gouvernements provinciaux sont confrontés à des situations nouvelles à la suite des mesures unilatérales prises par le gouvernement qui nous a précédés. Voilà la cause du problème. Le ministre des Finances est en train de discuter avec ses homologues provinciaux et de voir dans quelle mesure nous pourrions leur donner satisfaction sur les points soulevés par mon honorable collègue.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Je répète ma question: allez-vous renégocier la . . .

Des voix: Règlement!

M. Murphy: . . . formule de péréquation? Allez-vous le faire? Ce n'est pas ce que dit la note. Elle dit exactement le contraire. Allez-vous renégocier?

Des voix: Règlement!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les accords ont évidemment un terme et doivent tous être renégociés. Nous allons les renégocier en temps opportun dans les intérêts du Canada et des provinces concernées.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, de quelle manière la ministre de l'Environnement compte-t-elle justifier logiquement les compressions budgétaires de son ministère, alors que suivant un rapport qui n'a pas encore été diffusé mais dont le *Citizen* d'Ottawa fait état ce matin, les eaux du Lac Ontario dans lequel on puise l'eau potable qu'utilisent 4.5 millions de Canadiens, deviendront irrémédiablement contaminées si l'on ne lutte pas davantage contre le déversement de produits toxiques dans la rivière Niagara?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que mon collègue fait référence à un rapport qui a été élaboré par deux fonctionnaires du ministère et qui commente en partie le rapport que je dois déposer cet après-midi, le rapport de la Commission mixte qui étudie les toxiques dans la rivière Niagara.

Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ce rapport, préparé par deux fonctionnaires du ministère, sort quelques heures avant le dépôt du rapport de 600 pages de la Commission mixte, et qu'il a été élaboré au mois de juin 1984. On peut se poser des questions sur la pertinence de sortir dans la presse ce rapport. Maintenant, il est public, je suis tout à fait d'accord à ce que les gens l'examinent, et mon ministère préparera une réponse appropriée dans les jours qui viennent. Nous continuons, pour répondre à mon collègue, de nous préoccuper des toxiques dans la rivière Niagara.

[*Traduction*]

LE PROJET D'EXIGER DES FRAIS POUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LA MÉTÉOROLOGIE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans mais, en son absence, je l'adresse à la ministre de l'Environnement. Celle-ci a annoncé que son ministère ferait payer des frais aux Canadiens qui voudraient obtenir par téléphone des renseignements sur la météorologie. Non pas, comme l'a dit la ministre, que cette mesure constituerait une source de revenus, mais elle empêcherait les gens de téléphoner trop souvent aux services météorologiques, notamment les pêcheurs, qui ont besoin de connaître les dernières prévisions atmosphériques. De quelle façon la ministre entend-elle imposer ces frais ridicules aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous étudions encore la possibilité d'imposer des frais au public en général pour certains appels concernant la température parce que, de toute façon, ces informations sont toujours présentes et sont toujours distribuées à période continue par les médias.

Je répète ce que j'ai déjà dit à d'autres médias, dont certains journaux et à la radio, que les pêcheurs et des clientèles spécialisées ne seront pas touchés par des réductions de services.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Invoquez donc d'autres sujets fallacieux d'indignation, George.

M. Baker: Je suis à bonne école.

LA MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, la ministre doit convenir que si certaines catégories de travailleurs sont exclues, la surveillance deviendra impossible, si bien que la vérification téléphonique et les modalités d'interprétation vont coûter de l'argent aux contribuables sans que cette mesure ne rapporte quoi que ce soit.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Je crois, monsieur le Président, que j'ai déjà répondu à la question, et il est certain qu'on ne s'en va pas vers une mesure qui n'a pas de sens administrativement.

* * *

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Quelles sont au juste les mesures pénibles que le ministre des Finances ne devait pas révéler aux Manitobains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne sais pas, monsieur le Président, car je n'ai pas lu le document. Je sais que mon collègue préfère que tout document soit lu intégralement et que l'on évite d'en extraire des phrases isolées.

• (1440)

Il est certain que tous les gouvernements provinciaux ont dû réduire leurs dépenses publiques. Le gouvernement du Canada, pour remettre un peu d'ordre dans les finances nationales, a dû faire la même chose. Il y a des effets sur le Manitoba que nous regrettons, mais nous espérons que la relance de l'économie créera de nouveaux emplois pour les Manitobains.

LES CONSÉQUENCES DES MESURES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre estime-t-il que c'est une mesure appropriée de la part d'un gouvernement que de refuser de dire aux gens d'une province quelles seront les conséquences des mesures du gouvernement fédéral?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'espère que mon collègue admettra qu'il n'y a rien de répréhensible à ce qu'un ministre de la Couronne, qui rend visite à un de ses homologues provinciaux, ait en sa possession des documents d'information qui lui ont été communiqués par ses hauts fonctionnaires et définissent les intérêts du Canada à propos de toutes les questions. Il me semble que c'est parfaitement logique. Son homologue provincial avait probablement le même genre de documentation. C'est la dynamique nécessaire de toute négociation. C'est ça que nous essayons de faire au Manitoba et ailleurs.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE S'IL Y A EU UN RAPPORT CONCERNANT LES EFFETS DES PLUIES ACIDES SUR LES ÉRABLIÈRES DU QUÉBEC

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement. Je voudrais savoir s'il y a eu un rapport concernant les effets des pluies acides notamment, entre autres, sur les érablières du Québec.

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois que ma collègue se réfère à une étude qui est présentement menée par le Québec qui craint, de fait, l'influence des pluies acides sur les érables du Québec et la détérioration rapide des érables du Québec. Elle fait suite à une étude conjointe qui avait été entreprise par mon ministère et le Québec en 1983. Nous recevons toutes les informations de ces études parce que nous avons un comité fédéral-provincial qui s'occupe du transport des polluants à longue distance. Et, de concert avec le Québec, nous échangeons l'expertise pour continuer à effectuer la surveillance de ce problème.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'IMPORTATION D'AUTOMOBILES JAPONAISES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier vient d'annoncer sa visite prochaines au Japon et, comme il le sait, très bientôt, au printemps 1985, les restrictions sur les importations de voitures japonaises prendront fin, et je sais qu'il doit rencontrer son homologue japonais. J'aimerais donc savoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelle position il adoptera quant à la continuation ou à la suppression des restrictions sur les importations d'automobiles japonaises.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme on le sait, une indication d'une telle politique sera annoncée ici au Canada, à la Chambre des communes, avant d'être annoncée ailleurs.

LA DÉCLARATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE AMÉRICAIN

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais savoir ce qu'il pense d'une citation de M. William Brock son vis-à-vis américain qui dit, et je cite:

[*Traduction*]

«Je pensais qu'il n'y aurait d'autre choix que de respecter la décision américaine». Qu'en pense le secrétaire d'État?

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Premièrement, monsieur le Président, c'est le Canada qui décide de la politique du Canada et non pas les porte-parole des États-Unis. Deuxièmement, je ne suis pas en position d'indiquer aujourd'hui la date de l'annonce en ce qui concerne les questions soulevées par l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES CONCESSIONS FISCALES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre appuie-t-il le président du Conseil économique du Canada qui affirme que les dépenses fiscales, c'est-à-dire les concessions fiscales accordées aux entreprises, sont trop nombreuses, trop utilisées, coûteuses, injustes et surtout qu'elles créent très peu d'emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'approuve le porte-parole du Conseil économique du Canada qui a affirmé aujourd'hui que le déficit avait contribué à miner la confiance des entreprises et des investisseurs et à ralentir la croissance de l'emploi dans le secteur privé, et que le problème pourrait même s'aggraver si le gouvernement ne prend pas des mesures pour y remédier.

Des voix: Bravo!

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA—LA DÉCLARATION D'UN PORTE-PAROLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, si j'avais voulu obtenir cette réponse j'aurais posé la bonne question. Je vais donc me répéter. Le très honorable premier ministre est-il d'accord avec le président du Conseil économique du Canada qui a déclaré que les concessions fiscales consenties aux entreprises étaient trop nombreuses, trop utilisées, coûteuses, injustes et surtout qu'elles créaient bien peu d'emplois?

M. Broadbent: Oui ou non?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là une opinion qui mérite une attention particulière.

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'EFFET DES DIRECTIVES SUR LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Compte tenu de l'obsession de ce gouvernement pour les choses secrètes et le fait qu'il nous est impossible d'obtenir des informations au sujet des études que fait le vice-premier ministre concernant les 1,000 programmes, les 92 milliards, les 170,000 années-personnes qui sont en suspens, est-ce que le premier ministre pourrait dire si les directives, les règlements vont être rendus publics concernant la mise en disponibilité sur l'effet des études qu'a faites le gouvernement sur les programmes fédéraux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que je me dois d'expliquer à mon ami, l'honorable député, que la Commission d'étude que préside mon ami a pris naissance à l'occasion d'une déclaration du chef de l'Opposition qui a dit, à l'occasion du débat télévisé, en français, qu'il y a des milliards et des milliards de dollars de gaspillés à Ottawa. Donc, le vice-premier ministre est en train de chercher ces milliards de dollars-là.

M. Gauthier: Monsieur le Président, encore une fois, on n'a pas répondu à ma question.

Est-ce que les fonctionnaires ont été consultés concernant les lignes directrices qui vont s'appliquer dans les mises en disponibilité, suite aux études que fait le vice-premier ministre, et peut-il nous assurer, comme question supplémentaire, qu'il y aura une application absolue du principe du mérite dans les lignes directrices qui sont émises par ce gouvernement?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député présume d'une conclusion. On est loin d'être rendu là. Il s'agit d'une commission d'étude qui reflétera, espérons-le, fidèlement notre société canadienne et dont le but unique, ce n'est pas quelque chose de différent du but visé par mes collègues d'en face, c'est la saine utilisation de l'avoir et de l'argent des contribuables. C'est tout! Nous voulons dépenser l'argent des contribuables de la façon la plus efficace possible, et c'est cela le but de la commission de mon collègue.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR PRIVÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Les entreprises canadiennes doivent augmenter leur capital-actions non seulement pour créer des emplois, mais également pour améliorer leur bilan et réduire leurs dettes excessives. Aux États-Unis, un adulte sur quatre environ investit dans des actions.

M. le Président: En tout déférence, à ce stade-ci, une question doit être posée.

M. Attewell: Merci, monsieur le Président. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures sont prises pour inciter les Canadiens à investir davantage dans des actions ordinaires et plus précisément toute la question de l'impôt sur les gains en capital?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds à la question du député. Le gouvernement est convaincu, et je suis tout à fait d'accord là-dessus, que le Canada a besoin davantage d'investissements et de capitaux de spéculation pour créer des emplois.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: En ce qui a trait à la question précise que le député soulève au sujet de la politique fiscale, tout ce que je peux dire, c'est que nous examinons tous les aspects de la politique fiscale, afin de rendre notre régime plus juste et équitable. Nous souhaitons, bien entendu, qu'un plus grand nombre de Canadiens prennent des risques dans le secteur privé, afin de créer les emplois qui font défaut.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et concerne les coupures du budget de la Société Radio-Canada.

Le ministre peut-il nous expliquer comment il peut faire des consultations avec les communautés culturelles, avec les syndicats concernés, avec les parlementaires, dans les délais prévus?

Le ministre sait-il que les licenciements, si cela arrive, ce qui est probable, doivent être décidés avant le 7 décembre de cette année?

Alors, ces consultations promises: Comment? Quand? Et avec qui?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, l'honorable député sait fort bien qu'il appartient à la Société Radio-Canada de présenter au ministre des Communications un programme, et que ce dernier devrait être présenté dans les jours qui viennent.

• (1450)

[*Traduction*]

LA NATURE DES CONSULTATIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il développer sa réponse et celle que le premier ministre a donnée vendredi dernier à une question semblable au sujet des compressions à la Société Radio-Canada? Les consultations dont il a été question jusqu'à maintenant se limitent à des consultations internes au sein de la Société Radio-Canada. Est-ce que le gouvernement entendait par consultations, alors qu'il était entendu que le communauté culturelle serait consultée et qu'il ne s'agirait pas simplement de consultations internes? Comment expliquer la situation? Le premier ministre a dit vouloir informer le Parlement de la réponse . . .

M. le Président: Le député a posé une question supplémentaire. Le ministre devrait peut-être avoir l'occasion d'y répondre.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la société Radio-Canada, à ce moment-ci, est en train de préparer la façon dont elle va appliquer les prévisions budgétaires pour l'an prochain. Le ministre devra recevoir ce programme de Radio-Canada le ou vers le début du mois de décembre et, à ce moment-là, nous aviserons.

* * *

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

LES FORMULAIRES DE DÉMISSION PRÉSENTÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Le chef de cabinet du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a confirmé que des formulaires de démission ont été présentés aux membres du conseil d'administration de la Société Petro-Canada. Pourrait-il nous dire à quels membres on a demandé de démissionner et sur quels critères on s'est basé pour demander ces démissions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les mêmes critères, je suppose, qui ont été retenus pour leur nomination.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Monsieur le Président, le premier ministre prétend alors que c'est simplement pour des raisons politiques.

Des voix: Oh, oh!

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'AVENIR DE L'USINE DE BLACK AND DECKER À BARRIE (ONT.)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le sujet de ma question, qui s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale, est un peu plus sérieux. Le mois dernier, 600 employés de Black and Decker à Barrie, dont certains porte-parole sont ici aujourd'hui, ont appris que leur usine fermerait ses portes même si, au printemps dernier, l'entreprise avait promis à l'AEIE qu'elle poursuivrait son activité tant qu'elle serait rentable. Or tout donne à croire que l'entreprise est rentable.

Le ministre demandera-t-il à l'AEIE de réexaminer les chiffres et les projets de Black and Decker lesquels, d'après le syndicat, n'ont pas été présentés à l'Agence sous leur vrai jour, et d'ordonner à l'entreprise de garder son usine ouverte comme elle l'avait promis?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre à la Chambre qu'un de mes collaborateurs a rencontré aujourd'hui les porte-paroles du syndicat. Nous avons entendu leurs doléances, que je transmettrai dans le courant de la journée aux fonctionnaires de l'Agence. Je promets au député que nous ne fermerons pas le dossier avant d'avoir tiré l'affaire au clair.

LA CONSULTATION AVEC LA COLLECTIVITÉ

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre consultera-t-il aussi la collectivité en cause pour qui les contrecoups sont particulièrement durs, compte tenu des changements envisagés simultanément au régime d'assurance-chômage, et exhortera-t-il ensuite ses collègues du cabinet à intervenir?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie encore une fois le député de sa question. Je tiens à lui assurer que cela a déjà été fait. Ce groupe de travailleurs compte un excellent représentant au gouvernement fédéral en la personne du député de Simcoe-Sud.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POLITIQUE RELATIVE AUX PENSIONS ET AUX INDEMNITÉS DE DÉPART

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme elle le sait, le ministre des Finances déclare dans son exposé économique que «la politique sociale se préoccupe des gens» et que son «gouvernement a fait sien le principe voulant que les gens passent en premier.» Voudrait-elle expliquer pourquoi elle a laissé le ministre des Finances traiter les pensions et les indemnités de départ comme un revenu aux fins du calcul des prestations d'assurance-chômage auxquelles les Canadiens âgés ont droit?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'en ai parlé hier quand j'ai répondu à une question du député de Kamloops-Shuswap en disant que nous prendrions son point de vue en considération. Je tiens toutefois à dire au député qu'en effet, nous jugeons que l'exposé économique a une valeur sociale. C'est son but principal. Il vise à créer des emplois, à réduire le déficit, à attirer des investissements . . .

M. le Président: Soit dit en toute déférence, il me répugne d'interrompre un ministre, mais je crois qu'il est important que le Président signale que les rallonges glissées en contrebande ne lui plaisent guère.

LE CALCUL DES PRESTATIONS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, vu les beaux discours que tiennent la ministre et le gouvernement qui se déclarent d'ardents défenseurs de la politique sociale, voudrait-elle promettre à la Chambre que le revenu de pension et les indemnités de départ n'entreront pas dans le calcul du revenu aux fins des prestations d'assurance-chômage, afin que des milliers de Canadiens âgés soient libérés de la peur que le gouvernement a semée en eux?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que je ne suis coupable d'aucune contrebande, quoique j'aie déjà entendu l'expression employée ainsi auparavant.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Je veux que le député sache qu'en ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, le calcul du revenu sera juste et équitable et le même pour tous les Canadiens.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GISEMENT PÉTROLIFÈRE HIBERNIA—L'ÉTUDE SUR LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre a disposé de 24 heures pour réfléchir. Je lui pose de nouveau la question, pourrait-il préciser si oui ou non son gouvernement a reçu un exemplaire de l'étude que la société Mobil Oil a effectuée sur les effets environnementaux de la production à Hibernia? Le premier ministre a déclaré mercredi dernier et répété hier que son gouvernement en avait effectivement reçu un exemplaire.

Or, la semaine dernière, son ministre a fait savoir par les journaux que l'étude ne serait ni publiée ni reçue officiellement avant six mois. Le premier ministre pourrait-il faire le point là-dessus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'avais espéré que la ministre serait à la Chambre aujourd'hui. Elle a été retenue à Toronto. Elle répondra au député dès son retour.

Questions orales

LA RÉCEPTION DU RAPPORT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire sur quoi il s'appuyait lorsqu'il a répondu à une question la semaine dernière et lorsqu'il a confirmé hier que son gouvernement avait bel et bien reçu ce rapport?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Sur les faits, monsieur le Président.

* * *

LES SPORTS

LE FINANCEMENT D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS PAR LES FABRICANTS DE CIGARETTES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Le financement du sport amateur suscite beaucoup d'inquiétude, d'autant plus que le gouvernement actuel croit que les conséquences de sa mauvaise politique économique qui le pousse à couper dans tout doivent absolument se répercuter sur tous les aspects de la vie au Canada.

Le gouvernement invite les organismes sportifs à demander l'appui de l'entreprise privée. Pourrait-il confirmer les articles parus dans les journaux—le *Citizen* d'hier en publiait encore un—selon lesquels il est d'accord pour que les fabricants de cigarettes commanditent des événements sportifs?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Non, monsieur le Président, je ne peux confirmer une telle chose. J'ai dit que le gouvernement étudiait la situation au cabinet. Nous rencontrons des représentants du Sport Medecine Council et des associations sportives et aussi, pour être juste, des fabricants de cigarettes.

J'ai dit que personnellement, j'estimais qu'il ne fallait pas interdire immédiatement le patronage des fabricants de cigarettes avant d'avoir trouvé une solution juste et équitable. Nous devrions la trouver très bientôt.

ON DEMANDE D'INTERDIRE LA PUBLICITÉ POUR LE TABAC

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le ministre va-t-il examiner l'appel lancé lors d'une conférence sur la médecine préventive au cours du week-end en faveur d'une interdiction totale de la publicité pour le tabac et en vue de dissuader les organisations sportives de faire de la publicité pour les fabricants de cigarettes?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cela en répondant à la première question du député. Je peux assurer à ce dernier que je n'approuve pas la publicité en faveur du tabac ou des autres substances que le NPD connaît bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Je peux seulement répéter que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mes autres collègues du cabinet et moi-même étudions la situation et pensons pouvoir résoudre très prochainement ce problème.

* * *

• (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je veux seulement profiter de l'occasion pour esquisser les intentions du gouvernement en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour demain et jeudi.

Par courtoisie à l'égard de la Chambre, monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce qui a été dit jeudi dernier au sujet des travaux de la Chambre et informer les députés que, compte tenu des progrès que nous avons faits et dont nous sommes très reconnaissants, nous passerons demain au début de deuxième lecture du projet de loi C-11, ou Loi portant pouvoir d'emprunt. Si la Chambre termine le débat de deuxième lecture du projet de loi C-11, nous passerons à l'étude en comité plénier et à la troisième lecture des projets de loi C-7 et C-9 dans cet ordre-là.

Au cas, monsieur le Président, où nous en finirions avec ces travaux et si la Chambre entretient l'esprit de collaboration qu'elle a manifesté depuis le début de la présente session, nous proposons de débattre ensuite du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Je propose que jeudi matin, suivant les progrès que nous aurons faits, nous reprenions l'ordre du jour que j'ai exposé pour mercredi. Toutefois, après la période des questions et les affaires courantes, j'ai l'intention jeudi de passer au débat de la motion visant à établir le groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes. Cette motion est maintenant au troisième rang des ordres inscrits au *Feuilleton* au nom du gouvernement. Si la Chambre termine l'étude de cette motion avant le début, jeudi, de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous en reviendrons aux affaires dont la Chambre était saisie avant l'heure du dîner.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement) (M. Hnatyshyn) donnait et demandait à la fois des renseignements et je tiens à l'aider à planifier les travaux des deux prochains jours. A moins que la Loi portant pouvoir d'emprunt ne soit modifiée, elle ne sera pas adoptée demain.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je suis persuadé que le député et l'un ou l'autre de ses collègues libéraux vont nous faire profiter de leur point de vue.

M. Deans: J'essayais seulement d'être utile.

M. Hnatyshyn: Il nous faut écouter d'abord et agir ensuite.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION GARRISON

DÉPÔT DE LA NOTE DIPLOMATIQUE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'autre jour, à la Chambre des communes, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a demandé si je ne pourrais pas déposer sur le bureau de la Chambre des copies d'un message expédié par les gouvernements du Canada et du Manitoba au sujet du projet de dérivation Garrison. J'ai l'honneur de les mettre à la disposition de la Chambre en anglais et en français.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DU SOMMAIRE ET DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TOXIQUES DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en vertu des dispositions du Règlement 46(2), je suis heureuse de déposer le sommaire et les recommandations du rapport du Comité sur les toxiques de la rivière Niagara. Il est dans les deux langues officielles, et le rapport plus complet, comprenant 600 pages, est en train d'être traduit et sera disponible dans les jours qui viennent.

Cette étude a été menée de façon conjointe par le ministère de l'Environnement du Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la Environmental Protection Agency des États-Unis et le Department of Environmental Conservation de l'État de New York.

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 27.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 27—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de la Consommation et des Corporations emploie-t-il?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Il y a 14 avocats affectés au ministère par le ministère de la Justice.

[*Texte*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—LES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT L'INFORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que, de l'avis de la Chambre, les lignes directrices dévoilées par le premier ministre le 23 novembre 1984 au sujet de la divulgation de renseignements au public sont inadéquates et régressives et confirment la méfiance et le cynisme du gouvernement à l'endroit des Canadiens.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat de la motion dont la Chambre est saisie. Il me paraît utile d'en rappeler les termes aux députés étant donné l'extraordinaire période des questions à laquelle nous venons d'assister. Elle se lit come suit:

Que, de l'avis de la Chambre, les lignes directrices dévoilées par le premier ministre le 23 novembre 1984 au sujet de la divulgation de renseignements au public sont inadéquates et régressives et confirment la méfiance et le cynisme du gouvernement à l'endroit des Canadiens.

Je tiens à souligner deux termes de la motion: «méfiance» et «cynisme» envers les Canadiens.

Nous venons de voir le spectacle du premier ministre (M. Mulroney) cherchant désespérément à retrouver les talents d'orateur qui lui ont permis de s'illustrer au sein de la société de débats contradictoires de l'Université Saint François Xavier et de celle de l'Université Laval dont il avait été le champion deux années de suite, nous raconte sa biographie officielle, pour maquiller ce qui avait été perçu très nettement à la Chambre comme une tentative de la part de son ministre des Finances (M. Wilson) de faire passer tels et tels faits pour la politique et la position officielle du gouvernement tandis qu'il gardait en poche la véritable position du gouvernement du Canada, les faits réels concernant les paiements de transfert à l'intention du Manitoba. Il les connaissait bien mais il les a délibérément cachés aux représentants du Manitoba et aux Manitobains eux-mêmes.

Après avoir observé le spectacle d'un premier ministre qui se portait cavalièrement à la défense de son ministre, je m'inquiète vraiment de ce que le premier ministre, qui se présente ici tous les jours entouré de 210 supporteurs et claqueurs, semble mal comprendre l'état d'esprit du pays. Il se méprend sur la gravité de l'état où se trouve son gouvernement après quelques mois de pouvoir seulement. Tous les jours, peu importe le problème et malgré la désinvolture ou le cynisme qui caractérise les réponses du premier ministre, celui-ci peut compter sur la claque de ses 210 députés. Il se flatte de ces applaudissements. Plus on l'applaudit, plus il est fier de ses succès en quittant la Chambre, et il s'imagine, parce qu'on l'acclame, ne pas avoir perdu de vue la question fondamentale des rapports entre le gouvernement et les citoyens ni celle de la franchise et de la transparence qui doit nécessairement exister entre les diverses instances du pouvoir.

Les subsides

Monsieur le Président, j'ai un conseil à donner au premier ministre. S'il veut savoir à quel point les Canadiens s'inquiètent de la manière avec laquelle le gouvernement traite avec la population, les députés et les gouvernements provinciaux, qu'il écoute les questions puis qu'il se bouche les oreilles pour pouvoir les évaluer plus objectivement ainsi que le caractère cavalier de ses réponses. Alors que le gouvernement prétend vouloir consulter et faire preuve de limpidité et de franchise dans sa façon de gouverner, je lui demande depuis des jours des nouvelles d'un rapport provenant d'une étude réalisée par Mobil Oil, des répercussions écologiques qu'aura le projet Hibernia dont cette société est le maître-d'œuvre. Mercredi dernier, puis encore hier et aujourd'hui, le premier ministre nous a affirmé que le gouvernement avait reçu ce rapport. Or, d'après un article paru le 23 novembre 1984 dans le *Globe and Mail* et dont le titre indique que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources attend la décision d'Hibernia, on rapporte les propos suivants de M^lle^ Carney:

• (1510)

Avant d'accepter la proposition de Mobil, j'attends des éclaircissements sur la mise en valeur des ressources . . .

La ministre n'a pas accepté le rapport. Le premier ministre de Terre-Neuve intervient presque quotidiennement à l'Assemblée législative depuis deux semaines pour nier qu'il ait pris connaissance du rapport. Le premier ministre (M. Mulroney) est tombé dans le piège de la vérité. Il a répondu franchement à une question en disant que le gouvernement avait les documents en main, qu'il possédait l'information. Mais il a oublié de vérifier ce que la ministre de l'Énergie avait répondu, à Terre-Neuve, à un journaliste du *Globe and Mail*. Je me demande comment il va s'en sortir au retour de la ministre de l'Énergie.

Que dit ce rapport? Quelles questions abordait-il? Comme sera exploité Hibernia? C'est une question très complexe dont l'aspect économique sera très important pour Terre-Neuve, qu'il s'agisse d'une plate-forme de béton flottante ou d'une tour semi-immergée? C'est toute la différence entre 1,500 et 50,000 emplois. La réponse figure dans le rapport qui restera dans l'ombre pendant six mois sur ordre des deux gouvernements. Quand la production va-t-elle commencer? Quel sera le rythme de production? Le rapport aborde ces questions. Quel sera le rôle de l'organisme de gestion fédéral-provincial? Qui sera le Salomon, le président neutre, proposé par les deux organismes? Les modalités de l'organisation sont justement précisées dans le rapport.

Qu'en sera-t-il de la «rétrocession» de 25 p. 100 en faveur de Petro-Canada dont une portion doit être partagée avec le gouvernement de la province, alors que le gouvernement s'est engagé à supprimer cette remise de 25 p. 100? En fait, le gouvernement de Terre-Neuve—celui de la Nouvelle-Écosse a déjà conclu une entente—bénéficie déjà, selon l'entente, d'une part des 25 p. 100.

Ce ne sont pas des questions ésotériques. Ces questions auront une incidence directe sur la façon dont Terre-Neuve pourra profiter des richesses naturelles au large de ses côtes. Jusqu'ici nous nous sommes heurtés à une conspiration du silence de la part du gouvernement.

Ce matin, le leader parlementaire du gouvernement affirmait ici même que son gouvernement était le plus ouvert de tout le Canada, qu'il consulterait les Canadiens de toutes les régions sur tout ce qui les concernait, qu'il demanderait leur avis et veillerait à ce qu'ils comprennent la portée de ses politiques. Il nous a même assuré qu'il s'efforcerait lui-même de comprendre la portée de cette politique.

L'exposé économique que nous a présenté le ministre des Finances, le 8 novembre dernier, contient soit des annulations soit des compressions énormes affectant 24 programmes dans la région atlantique. Ce qui va davantage compliquer la vie des habitants des provinces les plus pauvres du Canada. On a modifié 24 programmes sans l'ombre d'une consultation. Hier, les électeurs ont élu un représentant libéral à l'assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard. Le député qui occupait ce siège est maintenant assis en face de moi. Ce monsieur très bien sait parfaitement pourquoi son siège a changé d'allégeance. C'est que l'on a relevé les tarifs des traversiers sans consulter les représentants de la province insulaire. La traversée n'est pas pour les usagers un petit voyage de tourisme ni une partie de plaisir. C'est pour eux un mode de transport qui leur permet d'acheminer des biens et des services. Or, le gouvernement s'est attaqué à ce moyen de transport en haussant les tarifs de 15 p. 100 sans même consulter les habitants de l'Île du Prince-Édouard. Il n'y a pas eu de discussion. On ne s'est pas préoccupé de savoir que 99 p. 100 des marchandises consommées à l'Île-du-Prince-Édouard sont transportées par traversier. Elles ne sont pas transportées par avion, ni par camion, ni par voiture, ni envoyées par catapulte. Elles sont transportées par bateau. Il en est de même pour Terre-Neuve. Par conséquent, il n'est pas étonnant que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard viennent d'élire un libéral au siège laissé vacant par le député, car ils n'ont pas été consultés. S'ils ont élu un libéral, c'est qu'ils n'ont pas entendu les députés conservateurs qui les représentent à la Chambre demander que l'on revienne sur cette décision arbitraire et unilatérale du gouvernement fédéral.

Y a-t-il eu des consultations avant la suppression du PAREL? Avant la suppression du PCRP? A-t-on consulté avant de supprimer le PITRC? Qui le premier ministre a-t-il consulté avant de revenir sur son engagement solennel et d'annuler le centre fédéral de foresterie à Corner Brook, à Terre-Neuve?

J'aimerais vous rappeler une petite histoire. Pendant deux ans, je me suis battu à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, en public et en privé avec les ministres, y compris de mon propre parti, pour que le centre de foresterie soit déménagé de St. John's à Corner Brook. Il s'agissait d'un projet de 16 millions de dollars approuvé par le cabinet. Le Conseil du Trésor avait débloqué l'argent sous l'administration de l'ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Au cours de la campagne électorale, la question est venue sur le tapis. J'ai dit à mes électeurs que ce gouvernement, étant donné qu'il recevait ses ordres de l'honorable bouffon de Saint-Jean-Ouest, annulerait ce centre s'il était élu. Le candidat local en a été tellement bouleversé qu'il a annoncé que, si la question n'était pas résolue à sa satisfaction, il retirerait sa candidature. Il a envoyé un télégramme au premier ministre disant: «Pouvez-vous confirmer que, si notre parti est élu, le centre de foresterie sera installé à Corner Brook?» Le premier ministre a envoyé un télégramme au candidat. Il en a envoyé un aussi au maire de Corner Brook, George Hutchings, dans lequel il disait:

Les allégations du député libéral de votre région selon lesquelles mon parti et moi-même sommes opposés au centre de foresterie proposé pour Corner Brook sont sans fondement. Je peux vous garantir, comme je l'ai garanti à notre candidat conservateur, Mike Monaghan, que je suis tout à fait en faveur de l'établissement du centre fédéral de foresterie à Corner Brook.

Voilà les mots du premier ministre, avec sa signature. Qu'a annoncé le ministre des Finances ce sombre jeudi où il a fait son exposé financier? L'une des dépenses supprimées était le déménagement du centre fédéral de foresterie de St. John's à Corner Brook.

Je ne sais pas qu'elle idée se fait le premier ministre de la vérité. La circonscription que je représente connaît actuellement un taux de chômage de 27 p. 100 selon les dernières statistiques de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Cette région a perdu 750 emplois dans l'industrie des pâtes et papiers il y a eu un an en avril. On vient d'avertir mes électeurs que leur circonscription en perdra 150 au cours des six prochains mois. On a assisté aussi à un recul grave de l'industrie de la pêche. Cette circonscription occupe une superficie de 550 milles et 60 p. 100 de sa population vit dans des localités de moins de 500 âmes.

Les gens que je représente estiment que la parole donnée est sacrée. Que le ministre ait fait des déclarations dans les journaux n'importe pas pour eux. Pas vraiment. Ce qui importe, c'est la correspondance qu'il a échangée avec le maire. Car, dans cette correspondance, il donnait sa parole. Les 90,000 habitants de cette circonscription, dont la plupart vivent dans des localités isolées, l'ont vu au réseau de Radio-Canada, le seul poste de la région. Ils l'ont entendu à l'antenne des stations radio CFCB et Radio-Canada. Ils l'ont entendu dire: «Je ne m'oppose pas à ce déménagement qui créera des emplois dans votre région. Si mon parti est élu, le déménagement se fera selon les modalités financières prévues au Conseil du Trésor». Ils ont cru à sa parole parce qu'ils sont eux-mêmes des gens bien pensants, des gens honnêtes qui font confiance à leurs semblables. Ils considéraient qu'un homme qui aspire à devenir premier ministre du Canada tiendrait parole. C'était pour lui la seule chose honnête à faire. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'il parle cavalièrement, sur le ton de la blague, sous les applaudissements insensés de 211 députés, d'une question aussi importante pour eux.

• (1520)

Si le premier ministre était ici, je lui demanderais s'il trouve que c'était une bonne plaisanterie ou s'il est un menteur. Voilà ce que je lui demanderais. Les gens de ma région croient dur comme fer à la parole donnée. Ils ne mâchent pas leurs mots. Cet homme-là les a ridiculisés. Ils lui demandent s'il est effectivement un menteur. S'il était ici, j'aimerais bien voir ce qu'il trouverait à répondre.

Je ne m'attendais pas, pas plus que les autres députés, néo-démocrates ou libéraux, que quelque mois à peine après l'élection nous serions en train de remettre en question la crédibilité du gouvernement élu le 4 septembre. Je croyais que le gouvernement allait procéder avec prudence certes, mais qu'il ne serait pas pris d'une psychose paranoïaque. Je croyais que le gouvernement allait agir de façon décisive, mais sans précipitation indue, sans sauter à pieds joints sur les journalistes, les députés et le public en général.

Je croyais qu'il y aurait ce qu'on appelle d'habitude une période de grâce avant que des paroles emportées ne soient prononcées à la Chambre. A mon grand étonnement et à celui, j'en suis certain, des Canadiens et nous savions qu'il était impossible de tenir les promesses faites au cours de l'été de 1984 non seulement ils refusent de tenir leurs promesses, mais ils se sont attaqués aux programmes sociaux fondamentaux qui assurent un soutien aux régions les moins avantagées au Canada, soit la région de l'Atlantique, le Nord et certaines parties de l'Ouest. J'avertis le premier ministre qu'il devra faire appel à tous ses talents d'orateur et à sa vaste expérience des joutes oratoires, car j'aurai l'occasion dans quelques jours de lui demander à la Chambre s'il a menti. Je lui demanderai s'il ment. Je lui poserai la question.

M. Hnatyshyn: Cela ne redore pas votre réputation.

M. Tobin: Le leader parlementaire prétend que cela ne redore pas ma réputation. Toutefois, je le répète, mes électeurs ont cru le premier ministre sur parole. C'est très simple. Ce n'est pas compliqué. Ils n'ont pas réclamé un engagement formel. Ils ne l'ont même pas demandé par écrit, même s'ils l'ont obtenu. Ils voudront également savoir en termes simples et nets ce qui n'a pas marché.

Comment cette promesse du premier ministre pourrait-elle se matérialiser dans la liste des programmes visés par les coupes dans le budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre sous la direction et avec l'approbation du premier ministre? Voilà la question que pose cette motion. Ce n'est pas le fait d'avoir trahi ses promesses qui témoigne du cynisme du gouvernement. C'est la facilité avec laquelle il les a trahies. Ce n'est pas tellement le fait qu'il s'entoure de mystère ou qu'il tienne à censurer les nouvelles qui nous ennuie tellement, mais c'est la façon dont il le justifie en arborant un large sourire sous les applaudissements de la foule. Le meilleur conseil que je puisse donner à ce premier ministre et à son cabinet, c'est de porter des boules Quiès. Ils pourront peut-être se faire une idée beaucoup plus objective de la situation de notre pays. Je tiens à les avertir que les Canadiens ont les yeux rivés sur eux. Ils font mieux de ne pas abuser de leur patience.

M. le vice-président: Questions ou observations?

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'entendre les derniers râles du parti à ma gauche à propos de cynisme. Ceux d'entre nous qui étaient déjà ici au cours de la dernière législature se souviennent trop bien de la censure et du secret qui caractérisaient le gouvernement libéral. J'ai trouvé intéressant d'entendre le député parler de respecter le Parlement et de respecter le rôle des députés, alors que son premier ministre a dit que les parlementaires étaient de purs inconnus dès qu'ils s'éloignaient des Communes de plus de 50 pieds. Apparemment, ils ont changé d'attitude. Comme je l'ai dit ce matin, ce sont des libéraux reconvertis.

Le député dit attacher de l'importance à la franchise du gouvernement, à l'accès à l'information et à la confiance du public. Que pense son caucus de la décision du vérificateur général de demander des documents confidentiels concernant le rachat de Petrofina par Petro-Canada? Le député et son caucus approuvent-ils la demande du vérificateur général oui ou non?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député qui a passé beaucoup de temps à préparer sa question avait tellement hâte de se faire entendre qu'il a commencé à parler des râles du parti à sa gauche. Je crois que les conservateurs éprouvent beaucoup de difficultés, mais je pense qu'en les accusant ils vont un peu trop loin, vu que les conservateurs ne sont ici que depuis quelques mois. Le député rendrait davantage service à ceux qui s'intéressent à la Chambre, au public qui nous écoute ainsi qu'à lui-même s'il se calmait avant de se lever, afin de ne pas perdre les pédales.

En ce qui concerne la divulgation de renseignements sur le rachat de Petrofina par Petro-Canada et de l'exploitation des gisements sous-marins par Petro-Canada, par exemple, il s'agit là d'une question qui m'intéresse beaucoup et dont j'ai longuement parlé à la Chambre et, en tant que député, je serais tout à fait d'accord pour que ces documents soient déposés ici. Telle est ma position. Je donne mon approbation sans la moindre réserve et avec beaucoup de joie. J'espère que cela rassurera un peu le député.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député.

M. le vice-président: Avec la permission du député, je tiens auparavant à faire une déclaration brève à ce sujet et au sujet des questions supplémentaires.

Le jeudi 22 novembre 1984, le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) a demandé des précisions sur les règles régissant la période de dix minutes réservée aux observations et aux questions en vertu de l'article 35 du Règlement. Je me suis engagé à ce moment-là à faire connaître mon point de vue à une date ultérieure, et il me paraît indiqué de rappeler les directives à cet égard à ce moment-ci.

Les députés doivent comprendre, bien sûr, que le droit de parole qui leur est accordé lors de cette période de dix minutes est entièrement à la discrétion de la présidence. Toutefois, dans la mesure du possible, celle-ci tâchera d'observer certaines règles qui ont été clairement énoncées par M^me^ le Président Sauvé, le 17 janvier 1983, et les députés voudront sans doute se reporter à la déclaration même pour obtenir de plus amples détails.

En résumé, la présidence tâchera de donner la priorité aux députés représentant des partis autres que celui du député qui vient de parler. Les députés autorisés à prendre le parole devront veiller à ce que leurs questions et observations soient brèves, et ce, afin de permettre au plus grand nombre possible de leurs collègues de prendre part à la discussion. La présidence interrompra tout député qui cherche à monopoliser la totalité de la période de dix minutes, alors que d'autres députés demandent la parole. Les questions et les observations doivent avoir trait au discours que vient de faire le dernier député et ne pas servir de prétexte pour aborder de nouveaux sujets de discussion.

Avec la collaboration de tous les députés, ces périodes de dix minutes se dérouleront dans l'ordre et au profit de la Chambre dans son ensemble, et rehausseront la qualité de nos délibérations, ce à quoi visait, bien entendu, cette nouvelle règle.

A propos des questions supplémentaires, j'ajoute que la présidence préfère que ces questions soient posées à la fin de la période de dix minutes, afin qu'elle puisse accorder la parole à autant de députés que possible au cours de cette courte période dont nous disposons.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ose espérer que ces dernières minutes n'ont pas été soustraites des dix minutes qui nous sont accordées pour interroger le député.

Depuis quelques jours, ce dernier soulève à la Chambre la question des ressources sous-marines au large de Terre-Neuve et de leur extraction. Le député pourrait-il renseigner la Chambre—s'il peut parler au nom de son caucus—quant à la méthode que ses collègues et lui favorisent pour l'exploitation de cette ressource naturelle?

• (1530)

M. Tobin: Monsieur le Président, je puis dire tout de suite au député quelle est la méthode que je favorise. Je favorise l'utilisation de plate-formes flottantes en béton qui seraient construites dans la province de Terre-Neuve. J'appuie à 100 p. 100 la position adoptée à la fois par le premier ministre de Terre-Neuve et le chef de l'opposition de cette province. Je n'ai pas besoin de consulter les députés de mon caucus avant de dire à l'honorable député ce que je pense du taux de chômage inacceptable qui sévit dans ma province. Dans ma propre circonscription, le taux de chômage est de 27 p. 100. J'appuie sans réserve le premier ministre provincial, le chef de l'opposition et tous les députés de Terre-Neuve—y compris, je l'espère, le ministre de la Justice (M. Crosbie)—pour ce qui est de favoriser une méthode qui sera économiquement avantageuse pour la plus pauvre des provinces canadiennes. Voilà ce qui motive la décision des ministres fédéral et terre-neuvien. Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'industrie ne s'entendent pas pour ce qui est d'empêcher par ordonnance la diffusion des documents qui étaient prêts à être publiés le 15 novembre dernier.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, tout au long de ses observations le député a critiqué le gouvernement pour lui avoir fourni des renseignements, pour avoir répondu à ses questions et pour l'avoir informé en détail de changements apportés à des programmes. Il n'a pas prisé ces changements ni les renseignements qu'il a reçus. Pourrait-il dire à la Chambre s'il appuie le gouvernement sur cette motion ou s'il appuie l'opposition? Dans la motion, on demande de plus amples renseignements. Dans cette optique, pourrait-il nous dire de quels renseignements on l'a privé en ce qui concerne l'attitude du gouvernement à l'égard des programmes?

M. Tobin: Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de lire la motion, il verrait qu'elle condamne la méfiance et le cynisme que le gouvernement affiche à l'égard des Canadiens. Rien ne me paraît plus cynique qu'un gouvernement qui, d'une part, prêche la consultation auprès du public et des personnes qui seront touchées par les programmes gouvernementaux et qui, de l'autre, annonce unilatéralement à la Chambre—sans avoir consulté personne, encore moins toutes les personnes touchées—que le gouvernement imposera des réductions budgétaires de 4.2 milliards de dollars, surtout lorsqu'on découvre après avoir examiné les documents que les réductions affecteront principalement les régions rurales du nord qui souffrent le plus d'inégalités au Canada. Si le député s'acquittait du travail qu'on l'a envoyé accomplir ici—à savoir se faire le porte-parole de sa circonscription à Ottawa, non l'apologiste d'Ottawa dans sa circonscription—il se joindrait à moi pour condamner les décisions de son gouvernement.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député a sûrement omis par inadvertance de répondre à la question que je lui avais posée au début, aussi pourrais-je peut-être lui poser une question supplémentaire.

Le député appuie-t-il la décision du gouvernement libéral précédent de refuser au vérificateur général l'accès aux documents qu'il avait demandé à consulter au sujet de l'acquisition de Petrofina?

M. Tobin: J'ai fait de mon mieux, monsieur le Président. J'ai fait des efforts considérables. J'ai fait des pieds et des mains à la Chambre et étudié les dossiers, mais je n'ai pas été appelé au cabinet. Je n'y étais donc pas quand on y a discuté de cette question, et je ne connais pas le contexte dans lequel la décision a été prise.

Je puis cependant vous dire à titre de simple député—car dans notre parti nous n'avons pas à demander la permission au whip pour ouvrir la bouche—que je serai et que je suis en faveur de donner accès à tous les documents qui peuvent être déposés à la Chambre et mis à la disposition du public. A la différence des députés du parti d'en face, je puis dire cela sans avoir à consulter qui que ce soit au sein de mon parti.

Mes électeurs m'ont envoyé ici pour représenter leurs intérêts, non ceux du parti en premier lieu et de mes électeurs en second lieu. Voilà une position difficile à comprendre pour les néo-démocrates. Ils s'expriment souvent d'une voix unanime. On dirait qu'ils disent tous la même chose. Lorsque nous constatons continuellement ce genre d'unanimité, nous pouvons être sûrs que leur esprit a cessé de fonctionner de façon autonome et que l'aptitude à recevoir des instructions a été considérablement cultivée dans ce parti.

M. McInnes: Monsieur le Président, puisque cette question préoccupe tout particulièrement le député et qu'il insiste autant, voudrait-il bien nous dire s'il s'est renseigné auprès de ses collègues afin de savoir pourquoi les renseignements relatifs à Petrofina n'ont pas été fournis lorsqu'on les a demandés?

M. Tobin: Monsieur le Président, je me dois de faire une révélation sensationnelle qui se fait attendre depuis trop longtemps: nous sommes le 27 novembre 1984! Aussi renversant que cela soit, ce sont les députés d'en face qui forment le gouvernement. Nous devons nous atteler à la tâche; c'est nous qui formons l'opposition officielle, la seule opposition à la Chambre. A son air égaré, à son teint cramoisi, je constate que le député vient de s'en apercevoir.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! La période de questions étant terminée, nous allons continuer le débat maintenant avec l'honorable ministre des Communications.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la communication, l'information, dans notre système démocratique, sont la base même de nos choix. C'est par l'information que le citoyen prend connaissance des avantages que la loi, le règlement, lui apportent. C'est par l'information que le citoyen est mis au fait des décisions de l'État. C'est par l'information que le citoyen est informé de ce que les ministres, de ce que le gouvernement a décidé dans un cas ou dans un autre. Dans un système démocratique, l'information et la communication sont des éléments fondamentaux.

Il est surprenant de voir que, dans le débat qui nous occupe aujourd'hui, la motion soit présentée par le parti libéral dans les termes que l'on connaît. S'il y a un parti politique qui a maltraité l'information et la communication dans ce pays depuis des années, c'est bien d'abord et avant tout le parti libéral. On n'a qu'à se souvenir de la façon dont ils ont traité l'information objective de ce qu'est la Confédération canadienne au Québec pour comprendre. C'est d'un cynisme incroyable que de voir aujourd'hui le parti libéral traiter de la question de l'information.

Si les Québécois entre autres et les Canadiens avaient été bien . . . avaient été mieux informés, c'est-à-dire avec moins de cynisme, avec moins de propagande, avec moins d'avantages de bas étages, avec moins d'avantages électoraux par le parti libéral à l'époque où il assumait le gouvernement, il est évident que beaucoup plus de Canadiens auraient été favorables aux avantages réels de la Confédération canadienne.

Ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est une directive qui a été décidée par le Cabinet des ministres pour des raisons fort positives, des raisons fort louables. Lors de sa réunion du 22 novembre dernier, le Cabinet a convenu que l'existence de communications ouvertes et efficaces avec le public canadien constituait pour ce gouvernement une priorité absolue. C'est dans ce sens-là que les ministres ont réitéré l'engagement du gouvernement à l'égard des principes contenus dans la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. C'est pour ce faire qu'ils ont adopté des directives que le premier ministre (M. Mulroney) a rendu publiques et qu'il a fait parvenir aux sous-ministres du gouvernement. D'ailleurs, le premier ministre lui-même, quelques heures plus tard, expliquait qu'il était vivement conscient du devoir du gouvernement de se rendre ouvert et accessible à tous, et que cette responsabilité qui lui tenait à cœur devait être partagée par tous ses collègues du Conseil des ministres et par tous les fonctionnaires de l'État. Il reprenait là des engagements qu'il avait formulés lors de la campagne électorale où il avait promis, au nom de son parti, d'examiner les lignes directrices qui, jusqu'à maintenant, régissaient non pas l'information de l'État, mais le secret du gouvernement libéral.

Il avait soulevé plusieurs questions en ce qui avait trait au rôle des fonctionnaires et surtout de leurs responsabilités relatives aux communications avec le public.

Voyons maintenant quelles sont ces directives pour bien en comprendre la portée et pour, justement, pouvoir poser des questions, s'il y a lieu. Ces directives sont les suivantes: Premièrement, les échanges avec le public et, en particulier, avec les députés et les représentants des médias constituent une partie des devoirs et responsabilités des gestionnaires dans la Fonction publique. Ce qui est écrit là, c'est que pour un fonctionnaire informé des faits, informer les citoyens fait partie de son devoir. Parce que si les citoyens ne connaissent pas les faits réels, ne connaissent pas la portée de la législation, ne connaissent pas la portée du règlement, ils ne peuvent jouir des avantages que l'État leur offre. Il est donc essentiel que le devoir d'un fonctionnaire ne soit pas que d'administrer la gestion de l'État, mais d'informer également l'ensemble du public de la portée de cette gestion de l'État. Voilà pourquoi la directive nous dit que dans tous les ministères et organismes de l'État il existe des agents d'information dont le rôle consiste à assister les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions en cette matière.

• (1540)

Il y a dans chaque ministère, dans chaque société d'État, dans chaque agence, des fonctionnaires dont c'est la capacité professionnelle, la responsabilité professionnelle de gérer de façon quotidienne l'information, et c'est sur eux que les collègues fonctionnaires dont ce n'est pas la responsabilité première que l'information, c'est sur ces gestionnaires de l'information que les fonctionnaires doivent s'appuyer. Ainsi, les fonctionnaires de l'État seront prêts dans leur secteur de responsabilité respective, et non pas dans le champ du voisin, à communiquer ouvertement au public et aux médias des informations factuelles décrivant ou expliquant les programmes ou la politique annoncés ou mis en œuvre par les gouvernements.

Peut-on demander une information plus ouverte? Peut-on exiger d'un gouvernement d'être plus à la disposition des gens pour leur transmettre ce qu'est la réalité de l'État? Qu'est-ce qu'il y a à l'intérieur de ces directives qui frise le secret? Qu'est-ce qu'il y a dans ces directives où on demande aux fonctionnaires de s'assurer que le peuple est au fait de chacun des gestes, de chacune des portées de la législation, de la réglementation, de la directive administrative? C'est surprenant. C'est une distorsion de la réalité que le débat dans lequel nous sommes actuellement entrés. C'est de la mythologie de la part de certaines personnes que de lancer ce débat! Il faut revenir au texte même sur lequel le débat porte pour comprendre la portée réelle des insinuations de l'opposition.

Dans l'optique de ce gouvernement ouvert, toutes les entrevues de ce genre devront être accordées à titre non confidentiel et pour attribution à la personne interviewée. Qu'est-ce que cela veut dire? C'est que si un citoyen se rend à Caraquet, dans un bureau du gouvernement fédéral, pour obtenir une information, il est face physiquement à un fonctionnaire qu'il connaît. Ce dernier l'informe de la portée d'un règlement, des avantages d'une prestation ou de la directive qu'un ministère a émise. Il connaît cette personne, il peut s'y référer en tout temps, par son nom, partout dans le village, et voilà que, parce qu'on est à Ottawa, certaines personnes sont offusquées de ce qu'un renseignement public donné à des gens pour utilisation publique ne soit pas, lui, rendu public.

Pourquoi faudrait-il qu'ici à Ottawa un certain nombre de fonctionnaires ne pourraient donner des renseignements véritables, donner la signification et la portée réelles d'un règlement ou d'une législation et de le faire en dehors de l'utilisation publique? Si tel était le cas, c'est que ces gens, et je pourrais le suspecter, voudraient donner de façon mauvaise, de façon méchante ou de façon mesquine une contre-information par rapport à la réalité de la législation ou du règlement, et parce que le gouvernement veut s'assurer deux choses: que l'information transmise sera celle de la vérité et que cette information pourrait être utilisée en tout temps, le gouvernement veut s'assurer que le fonctionnaire sache bien que cette information, elle est publique et pourra être utilisée de façon publique. On ne peut quand même pas demander moins.

De plus, monsieur le Président, nous savons fort bien que, dans certaines périodes, il est essentiel et nécessaire d'assurer des «briefings» techniques soit à la presse, soit à un groupe de citoyens, soit à une chambre de commerce, soit à un groupe d'hommes d'affaires, parce qu'il n'y a pas que les journalistes qui peuvent être intéressés à l'information. L'ensemble des citoyens peut l'être. Il peut donc arriver qu'à certains temps ou certaines époques il soit nécessaire d'assurer des «briefings», et, dans ce sens-là, des «briefings» sans attribution, c'est-à-dire sans une citation publique, pourraient être donnés à titre documentaire et n'auront lieu qu'en des circonstances exceptionnelles. Et c'est normal puisque, normalement, c'est en public que les choses doivent se faire. C'est donc exceptionnellement qu'il peut y avoir des «briefings», et cela avec l'approbation préalable du ministre.

Le troisième point, monsieur le Président ... Que dit le troisième point? Il dit que les fonctionnaires ne devraient discuter que des informations factuelles. La responsabilité première d'un fonctionnaire est de gérer la loi et le règlement. La responsabilité d'information d'un fonctionnaire est d'assurer une compréhension parfaite par la population de la législation, du règlement ou de la directive. Voilà pourquoi nous disons que ce que le fonctionnaire peut transmettre, c'est ce qui existe légalement, c'est ce qui existe par le règlement. C'est une interprétation ou un éclaircissement sur ce qu'il a comme responsabilité à administrer, c'est-à-dire les choses déjà décrétées par le gouvernement, déjà autorisées par le conseil des ministres comme étant la politique de l'État.

Il ne convient donc pas, dans ce sens-là, que les fonctionnaires recommandent ou discutent de recommandations ou d'avis qu'ils ont eux-mêmes transmis à leur ministre ou qu'ils s'interrogent sur des décisions de principe qui pourraient être prises ou sur les délibérations en cours. Et cela est normal. Si nous voulons avoir un gouvernement qui travaille avec homogénéité, si nous voulons des ministres qui font confiance à leurs hauts fonctionnaires, si nous voulons des gens qui travaillent en toute sérénité pour chercher la meilleure solution à un problème posé à l'État, c'est dans un minimum de discrétion et en fonction du serment d'office que, eux-mêmes, les fonctionnaires, ont posé, que ces discussions peuvent avoir lieu. Autrement il est impossible, mais complètement impossible, pas plus ici à l'État qu'ailleurs dans n'importe quelle entreprise, de discuter, de faire le cheminement pour arriver à une décision, alors qu'on ne ferait pas confiance aux gens qui nous entourent parce qu'on ne saurait jamais qui se servirait de lobby à l'extérieur de l'État ou d'un coulage dans les journaux pour faire pression sur le groupe qui, lui, doit définir la politique.

Il faut s'assurer que dans une période de concept du budget de l'État, dans une période, comme à mon ministère, où nous sommes en train de définir la politique de télécommunications du Canada, que dans un autre ministère où on est en train d'élaborer une politique, il est essentiel que le climat de confiance règne entre les conseillers du ministre et ce dernier. Et dans ce sens-là, puisqu'il n'y a pas eu encore de décision publique, puisqu'il n'y a pas eu encore de loi passée par le Parlement, puisqu'il n'y a pas eu encore de décret du gouverneur en conseil, il est normal que dans cette période de gestation, dans cette période de réflexion collective et mutuelle des hauts fonctionnaires, que cette période soit placée sous le sceau de la confidence, puisque, là, il n'y a pas encore de décision. Mais lorsque la décision est prise, ce que le premier ministre et le conseil des ministres ont décrété c'est que, là, la population doit être informée de la portée, du sens de la directive pour que les citoyens tirent avantage de ce qui a été décrété de l'État.

Ces directives, monsieur le ministre et monsieur le Président, et c'est le quatrième point, ne peuvent autoriser et, de fait, n'autorisent pas la divulgation de renseignements dont la communication est expressément interdite par la loi. C'est le bon sens même! Au point de vue de la sécurité nationale, au point de vue du ministère du Revenu national, distribuer des informations concernant les revenus des individus, ce sont là des choses expressément interdites par la loi. Alors il est bien évident que la directive renforce cette décision déjà connue de tout le monde de ne pas divulguer publiquement des choses qui sont interdites par la loi. Les fonctionnaires agissant de bonne foi, suivant ces directives au sujet desquelles je viens de donner les explications, ne seront pas considérés comme ayant violé leur serment de discrétion. Parce qu'il faut savoir que les fonctionnaires comme les ministres et comme les députés se sont imposé dans leurs fonctions un serment de discrétion. Ils doivent le respecter.

J'aimerais également . . . A mon avis, monsieur le Président, cela ne peut être les directives émises par le Cabinet qui suscitent ce remous, ce grenouillage, ce manque de réflexion sérieuse sur le texte qui, lui, est sérieux. J'aimerais revenir à un phénomène normal d'information et de politique.

• (1550)

Lorsque les gouvernements débutent sous tous les régimes, ils le font avec grande homogénéité, ils le font avec grande fidélité à l'intérieur du Cabinet, ils le font avec une large consultation avec les membres du caucus et les collègues du Cabinet. Ainsi les gouvernements débutent, et il en a été de même du gouvernement de M. Trudeau en 1968, du gouvernement de M. Lévesque en 1976, et si les journalistes se reportent à ce qu'eux-mêmes ou leurs confrères avaient écrit à la même époque, ils écrivaient la même chose. C'est dans le secret que ces gens agissent. Pourquoi? Parce que ce nouveau gouvernement succédait au gouvernement antérieur qui, lui, s'était achevé dans l'anarchie la plus totale, s'était écrasé dans la confusion la plus finale, monsieur le Président, et entre le gouvernement Pearson des années 1966, qui s'était terminé dans un bla-bla-bla général, et l'autorité qu'avait imposé l'homogénéité du gouvernement libéral de 1968, il y avait une différence énorme qui était qualifiée par la presse de nouvelle étape de secrets. Ce n'était pas une nouvelle étape de secrets, c'était un nouveau gouvernement qui appliquait des normes normales de début de gouvernement et non pas la confusion de la fin du régime précédent.

Nous connaissons aujourd'hui la même chose. Depuis un an et demi, le peuple à travers la presse est informé de tout ce qui peut se passer à l'intérieur du gouvernement, à l'intérieur des ministères, parce que les ministres du gouvernement précédent sachant fort bien que leur leader quitterait la banquette de premier ministre, chaque ministre essayait de se «positionner» d'abord et avant tout non pas par un programme positif, non pas par une décision positive, mais au contraire par la destruction de son collègue, par du coulage contre la politique d'un autre ministère. Il est évident que les journaux ont trouvé là une abondante matière, il est évident que tout le monde a trouvé là beaucoup de choses à commenter. Mais était-ce une façon normale d'administrer le Canada, était-ce là une façon raisonnable de faire vivre une démocratie? Était-ce là la chose que nous devions faire? Non, monsieur le Président! Ce n'est pas dans l'anarchie et dans la confusion que les gouvernements assurent à la population une bonne gestion, mais c'est dans l'homogénéité, dans le travail avec le caucus et dans des échanges entre les collègues.

Monsieur le Président, ce n'est pas parce que le gouvernement actuel n'a rien à servir en pâture à tous «ragotiers» du pays, que ce gouvernement a une mauvaise politique d'information. C'est que ce gouvernement a une bonne politique d'information, mais il n'y a pas de ragôts à livrer. C'est cela l'exemple. On voit d'ailleurs le même phénomène, jusqu'à un certain point, s'appliquer à Québec. Lorsque le gouvernement actuel du Québec s'est installé en 1976, ces mêmes discussions au sujet du secret du gouvernement du Québec avaient cours. Alors de deux choses l'une. Ou certains milieux de la presse, je dis bien certains milieux, car c'est loin de faire l'unanimité le débat artificiel suscité actuellement, certes, de deux choses l'une . . . Certains milieux de la presse n'ont pas pris le temps de lire les directives ou ne les ont pas comprises ou, au contraire, ils préfèrent des gouvernements qui frisent l'anarchie et la décomposition de fin de régime. Malheureusement pour eux, le gouvernement actuel est en début de régime et il va demeurer dans une mentalité de début de régime longtemps, monsieur le Président. Nous voulons et nous allons assurer une information à la population parce que c'est ainsi que la population va appuyer le gouvernement, mais nous voulons que cette information soit transmise sur des choses réelles, et non pas sur des discussions d'opposition à l'intérieur du gouvernement.

Je sais que l'opposition s'alimente aux ragots, mais la population vit de l'information objective et des avantages de la législation et du règlement, c'est là la différence, monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce que nous cherchons, c'est une population bien informée qui pourra jouir des avantages de la législation et du règlement parce que, à partir de là, la population continuera à appuyer le gouvernement. Vous aurez peut-être moins de choses à dire dans l'opposition, ce sera tant mieux pour le gouvernement qui expliquera plus longtemps les avantages qu'il offre à la population.

Voilà, monsieur le Président, la position du gouvernement. Elle est claire, elle est objective, elle est positive, elle est directement reliée aux engagements pris par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) et le parti progressiste conservateur d'offrir un gouvernement ouvert. C'est une directive directement reliée à l'intérêt de la population qui a le droit et la volonté de savoir quels sont les avantages de la législation et des règlements. Mais c'est une directive qui assure également au conseil des ministres et aux ministres de pouvoir travailler dans la sérénité et la confiance avec leurs collaborateurs. Ainsi, le Canada sera administré par une équipe qui a confiance en ses collaborateurs et un gouvernement qui administrera une population bien informée des avantages de la loi.

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je suis inquiet des déclarations qui viennent d'être faites par le ministre des Communications. C'est un ministre qui se doit d'être responsable au sujet des communications sur une base objective, mais il démontre clairement que, dans son optique, il veut que les informations qui proviennent du gouvernement soient en faveur du gouvernement. Il dit directement qu'il croit qu'il faut que le public comprenne la portée des gestes et des actes de l'État, et il dit que les informations qui proviennent de l'État doivent favoriser le gouvernement conservateur et le parti conservateur.

Monsieur le Président, je pose une question au ministre des Communications. Croit-il que les informations factuelles doivent être dévoilées par les fonctionnaires au public, ou bien aux députés, si cette information est défavorable au gouvernement? Oui on non?

M. Masse: Monsieur le Président, si je comprends quelque chose, c'est que le député n'a rien compris des directives, puisqu'il n'a rien compris de ce que j'ai dit.

J'ai dit clairement et simplement que le devoir des fonctionnaires est d'informer les citoyens de la réalité de la loi et du règlement. Donc, des faits tels qu'ils sont, réels. Je n'ai jamais demandé aux fonctionnaires, et la directive n'a jamais parlé de ça, de faire la distinction entre ce qui serait avantageux ou désavantageux pour le gouvernement.

La ligne de direction est claire et précise, c'est ce qui existe dans la réalité et dans les faits. Nous n'avons jamais prétendu que les fonctionnaires ne devaient donner que des informations dans l'intérêt du gouvernement. Pas plus, j'en suis certain, que mon honorable collègue ne demanderait pas aux fonctionnaires canadiens de ne donner que des informations qui iraient à l'encontre du gouvernement pour favoriser les intérêts à court terme du Nouveau parti démocratique.

Ce que nous cherchons de part et d'autre, et si mon honorable collègue est honnête dans ce débat de l'information, ce qu'il voudrait savoir et ce qu'il voudrait avoir comme réalité, c'est que les Canadiens soient bien informés des faits. Si c'est cela que l'honorable député cherche, il n'a qu'à lire la directive et à faire comme les fonctionnaires, à l'appliquer et ainsi, la population sera bien informée.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous indiquer comment il se fait que les fonctionnaires ont refusé de donner les résultats des études, des impacts, qui viennent d'être faites par le gouvernement sur l'emploi . . . et pourquoi les fonctionnaires de tous les ministères ont refusé cela, et que le gouvernement et les ministres de la Couronne ont aussi refusé de donner les résultats des études qui «estiment» l'impact de ces mesures sur l'emploi et sur les diverses régions du pays?

Si vous croyez vraiment que les informations objectives doivent être données au public pour permettre aux députés et au public de porter un jugement sur les gestes du gouvernement, pourquoi le gouvernement refuse-t-il ces informations et pourquoi les fonctionnaires, eux aussi, refusent-ils de donner ces informations au public?

M. Masse: Monsieur le Président, est-ce que le député demande des informations pour comprendre la portée de la loi, ou bien s'il demande des informations, lui, comme député? Je pense que les directives s'adressent d'abord et avant tout à l'ensemble de la population canadienne qui a le droit de savoir la portée d'un règlement et celle d'une législation.

• (1600)

Si le député fait référence à des documents qui servent au moment où on se parle à l'élaboration de la politique du gouvernement, ce n'est donc pas encore la politique du gouvernement. Lorsqu'elle le deviendra, il y a des documents d'information qui feront savoir à la population la portée du règlement, l'avantage de la loi. Et ce que nous cherchons, monsieur le Président, c'est une population mieux informée de ce que le gouvernement lui offre, pas nécessairement une population dans une confusion énorme par des documents qui sortent de partout et qui se contredisent. Ce que nous voulons, c'est travailler avec confiance et sérénité avec nos fonctionnaires tant et aussi longtemps que la législation n'est pas passée, que le règlement n'est pas autorisé. Et à partir de ce moment-là, là on tombe dans des faits «factuels» connus par le public, et nous voulons que ce dernier soit bien informé parce que nous croyons qu'une population bien informée reportera pour longtemps au pouvoir ce gouvernement, parce que les législations et les règlements seront favorables à la population.

M. le vice-président: L'honorable député de Burnaby (M. Robinson) a une question à poser.

M. Robinson: Monsieur le Président, le ministre a parlé de l'importance d'une population bien informée. Je veux lui poser une question concernant une population bien spécifique. Ce sont les employés de Radio-Canada. Si le ministre est sincère sur la question de l'importance d'une population bien informée, je veux lui demander pourquoi il n'a pas fait des consultations essentielles avant d'annoncer les coupures de 85 millions de dollars, je crois, à Radio-Canada? Pourquoi était-ce nécessaire pour les employés de Radio-Canada de lire les détails de ces coupures dans les journaux? Je crois que le ministre doit expliquer à cette Chambre et aux Canadiens précisément . . . la question tout d'abord . . . s'il y avait des études bien précises de l'impact sur les employés de Radio-Canada, combien d'entre eux vont perdre leur emploi. Et après cela, monsieur le Président, dire s'il va rendre publiques ces études.

M. Masse: Monsieur le Président, le député sait fort bien deux choses. De deux choses l'une: ou il me tend un piège immense, grand pour y entrer tout le Parlement canadien, ou bien il est mal informé de la situation. Depuis le début de ce mois-là j'ai expliqué à la Chambre, et le député a toujours été très attentif à mes réponses, mais j'aimerais lui donner peut-être plus d'explications. Il ne m'appartient pas comme ministre des Communications de m'ingérer dans les activités quotidiennes de Radio-Canada. Et le député serait le premier à me blâmer de décider comment Radio-Canada va être organisée avec une station dans le village «Z» ou dans la ville «Y», que la programmation devrait être faite de telle ou telle façon, que Radio-Canada devrait avoir tant de centaines ou de milliers d'employés, le député serait le premier à me blâmer de placer des mains dans des endroits où je ne peux le faire. Voilà donc pourquoi je suis convaincu et je suis certain que ce n'était pas par ignorance qu'il m'a posé la question. Il sait que je ne peux répondre à cette question-là. C'était donc un piège, monsieur le Président, pour y entrer, un piège à ours ou un piège à «con», comme certains disent. Vous savez fort bien, monsieur le Président, qu'il ne m'appartient absolument pas dans la responsabilité ... la responsabilité, elle, incombe aux dirigeants de Radio-Canada d'assurer l'opération budgétaire et de la faire parvenir au ministre des Communications qui, lui, discutera de l'affaire et l'entrera par le mécanisme budgétaire à l'intérieur du système parlementaire.

Mais loin de moi, et certainement pas avec votre approbation, monsieur le Président, et certainement pas celle de notre honorable collègue, que nous irions travailler les entrailles de Radio-Canada pour jouer à l'intérieur même de sa pensée! Radio-Canada est une institution que l'histoire doit nous faire reconnaître comme ayant été fort importante tant pour le secteur francophone que pour le secteur anglophone de ce pays. Et vous pouvez être certains que Radio-Canada ... créée par le parti progressiste conservateur, il y a déjà de nombreuses décennies ... qu'il n'appartiendra pas à un fils de ce parti de la détruire, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre! La période des questions étant terminée, nous allons poursuivre le débat avec le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très inquiet par le discours qui vient d'être prononcé par le ministre des Communications (M. Masse), et je crois que dans ce débat il y a une grande confusion de la part du gouvernement qui parle d'une politique d'information ouverte, qui préconise une politique de communication, et il est très clair que dans l'optique, par exemple, du ministre des Communications, c'est par la communication que l'on parle, mais on parle de propagande.

Le gouvernement veut imposer une politique de propagande qui favorisera le gouvernement, le parti progressiste conservateur, aux dépens non seulement des députés, non seulement de la presse, ici à la tribune de la presse, mais de tous les Canadiens, de tous les citoyens du Canada. Et je suis très inquiet, c'est maintenant l'année 1984, cette année du roman de George Orwell, et on a démontré clairement que les conservateurs préconisent une politique qui mène à la gestion de l'information au lieu d'une politique d'information qui serait ouverte.

Les libéraux viennent de critiquer le gouvernement de son cynisme, mais je dirais que c'est ce même gouvernement qui avait une politique semblable de 1980 jusqu'à présent. Il y a très peu de différence. Par exemple, c'était l'ancien gouvernement libéral qui a refusé de donner au vérificateur général les informations nécessaires pour faire un jugement sur l'achat par Petro-Canada des actions de la compagnie Petrofina. Maintenant, c'est le gouvernement conservateur qui, après avoir critiqué la politique du gouvernement libéral, continue avec cette politique maintenant qu'il est au pouvoir. Ce sont deux partis politiques ayant la même optique, monsieur le Président. Ça veut dire contrôler l'information pour favoriser le gouvernement au pouvoir au lieu d'ouvrir vraiment les informations pour favoriser tout le public et le gouvernement en général.

[*Traduction*]

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, qu'au mois d'août, le premier ministre (M. Mulroney) qui n'était alors que le chef du parti conservateur a déclaré ce qui suit, à Kingston: «Le gouvernement croit que la liberté d'information des Canadiens doit avoir des limites. Les conservateurs eux croient qu'elle doit être pleine et entière». Monsieur le Président, il s'agit là d'une citation mais incomplète. En effet, les conservateurs semblent maintenant d'avis que cette liberté se borne à l'information, que d'après eux, nous devrions connaître, pas plus. Voilà la douche froide à laquelle nous ont soumis les nouvelles lignes directrices que le premier ministre a annoncées la semaine dernière, l'interprétation à donner à la communication transmise aux sous-ministres et aux propos que le ministre des Communications (M. Masse) vient de tenir au cours de ce débat.

Je suis très troublé par l'interprétation fournie par le ministre des Communications et sa propagande. Cela me rappelle quelque peu le concept du nouvel ordre mondial de l'information que l'UNESCO a débattu et que le gouvernement et les citoyens canadiens, les journalistes du monde libre, les États-Unis et la plupart des démocraties industrialisées ont si vertement critiqué. Nous avons rejeté à juste titre, à l'UNESCO, cette théorie de la gestion de l'information, dont ont discuté divers pays du Tiers monde, et que je ne voudrais pas voir imposer au Canada.

[*Français*]

Je reprends mes remarques, monsieur le Président. Le premier ministre, en tant que chef du parti progressiste conservateur, a promis un changement fondamental dans le gouvernement du Canada si les conservateurs remplaçaient le parti libéral au pouvoir au pays.

C'est pour cela qu'ils ont été élus le 4 septembre par les citoyens du Canada. Mais ce que nous voyons, c'est un changement assez fondamental, mais c'est un changement visant à créer encore des restrictions sur l'accès à l'information des députés, de la tribune de la presse et du public en général au Canada.

[*Traduction*]

Comme dans tant de domaines, il me semble que le gouvernement a fait marche arrière et qu'il a rapidement et précipitamment renié les promesses qu'il avait faites d'apporter des changements en profondeur, promesses qui l'ont d'ailleurs porté au pouvoir. Les répercussions sont terribles pour la

presse et pour nous, à la Chambre. Elles le sont tout particulièrement pour les 250,000 hommes et femmes qui travaillent dans la Fonction publique du Canada. C'est le cas d'un grand nombre de personnes de ma circonscription. Comme fonctionnaires, ils sont au service de la population canadienne. La consigne qu'on leur a transmise au cours des dix premières semaines du gouvernement actuel était claire et sans équivoque. Au début, c'était: Ne dites rien, sans vérifier auprès d'Erik.

Ce qui est ridicule, c'est que les ministères, y compris les chefs de cabinet, n'étaient pas disposés, au niveau politique, à donner quelque information que ce soit au public ou à la presse sans vérifier d'abord avec Erik. Nous avons entendu les réactions immodérées dont l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait état dans son discours en Alberta et dans les instructions qu'il a fait circuler. A tel point que les diplomates devaient garder leurs distances dans les réceptions pour ne pas trop se rapprocher du public ou des journalistes. Durant ses dix premières semaines de pouvoir, le gouvernement a cherché à bloquer la circulation de l'information, à tel point que le premier ministre et ses conseillers se sont finalement rendu compte qu'ils étaient allés trop loin.

• (1610)

Par quoi le gouvernement a-t-il remplacé cette politique? Il faut examiner l'énoncé de principe dans le communiqué que le premier ministre a fait paraître vendredi dernier, de même que son contexte. Nous ne devons pas perdre de vue non plus que le gouvernement a beaucoup appris des Républicains à Washington, dont le but est de donner une place prépondérante aux médias électroniques, afin de décourager les enquêtes approfondies de la presse écrite et de ne pas communiquer plus d'un message par jour.

Parce que le gouvernement est appelé à diriger un pays aussi vaste et complexe et que nous avons en plus 70 ou 80 missions à l'étranger, il est impossible que le gouvernement fonctionne en ne transmettant qu'un seul message par jour. Il n'est pas possible de répondre aux préoccupations des éleveurs de troupeaux laitiers, de ceux qui s'inquiètent des pluies acides, de ceux qui veulent connaître sa position sur les missiles de croisière et de ceux qui veulent de l'information sur un programme pour les petites entreprises à Nanaïmo. Trop de gens ont besoin de trop de renseignements pour se contenter d'attendre leur tour à la porte du premier ministre ou d'un autre ministre désigné pour communiquer ces renseignements.

Cependant, le gouvernement a clairement l'intention de suivre une politique active et dirigée en matière de «communications». Cette idée émane sûrement du secteur privé. Je suppose qu'elle vient de certains conseillers auprès du gouvernement. Je tiens à dire à ceux qui conseillent le premier ministre, comme M. White, que ce n'est pas le secteur privé. Le gouvernement du Canada n'est pas le secteur privé et on ne peut pas le gérer comme une société privée, par exemple BrasCan ou Imperial Oil.

Quand les progressistes conservateurs formaient l'opposition, ils ont critiqué le gouvernement pour avoir fait passer un seul message grâce à sa stratégie publicitaire et pour avoir trop dépensé à cet égard. Cependant, dans sa lettre aux sous-ministres, le gouvernement stipule clairement que les sous-ministres et les ministres doivent se réunir et examiner la politique actuelle en matière de communications afin de veiller à ce que les «programmes de communications avec le public soient gérés efficacement selon les priorités du gouvernement». Le ministre des Communications l'a déclaré clairement dans son discours. Il a dit que le gouvernement devait donner une information objective qui, à son avis, servirait les intérêts du gouvernement, autrement dit ses priorités. Il faut interpréter ces directives destinées aux fonctionnaires dans le contexte d'une politique en matière de communications en vertu de laquelle l'information donnée par le gouvernement doit être conforme à ses priorités et confiée à des porte-parole désignés.

[*Français*]

On doit avoir des porte-parole primaires dans chaque département, dans chaque région, qui seront responsables pour la communication du ministère avec la presse, avec les députés, avec les politiciens et avec les citoyens en général. Maintenant, les porte-parole généraux, les porte-parole primaires, on le sait bien, j'ai de l'expérience, pas simplement comme politicien mais aussi anciennement comme journaliste, ils servent à bloquer et non pas à faciliter l'information. Pour ceux qui sont suffisamment experts pour connaître ce qu'ils cherchent, il faut connaître les détails d'une politique ou d'un secteur du gouvernement.

J'ai été anciennement, moi-même, correspondant pour le *Financial Times of Canada*. C'est un journal bien connu et ce n'est pas un journal socialiste du tout, mais un journal qui a fait un bon travail en discutant les politiques du gouvernement. Maintenant, en tant que journaliste dans les années 1960, j'étais ici dans les tribunes de la presse, et j'ai fait de mon métier de me mettre en contact avec les députés, avec les fonctionnaires, pour avoir des explications sur la politique du gouvernement. Maintenant, si j'avais toujours été obligé de parler avec les porte-parole primaires du gouvernement, cela m'aurait pris tellement de temps qu'il m'aurait été impossible de faire mon travail, ou bien les porte-parole primaires du gouvernement, dans le plus grand nombre de cas, n'auraient pas eu les informations nécessaires pour m'aider dans mes travaux, et je n'aurais pas été capable de satisfaire aux dates limites de mon travail. Cela veut dire que chaque semaine j'avais des articles à écrire pour informer mes lecteurs. Cela aurait été presque impossible pour moi de faire mon travail.

De plus, en tant que journaliste, j'étais également obligé de savoir combien de tonnes d'acier avaient été produites le mois dernier, et c'est une question factuelle, mais aussi quel sera, par exemple, l'impact des coupures qui viennent d'être annoncées par M. Wilson, le trésorier du ministre des Finances? Quel sera l'impact sur la région des Maritimes, par exemple, des mesures qui viennent d'être annoncées par le gouvernement? Est-ce que les régions du pays qui n'ont pas un fort secteur privé seront capables de répondre avec le dynamisme nécessaire aux mesures du gouvernement qui met plus d'accent sur le secteur privé et pas simplement sur le secteur public comme, peut-être, dans le passé?

Voilà de questions qui sont typiques, des questions qui sont souvent posées par les gens, les journalistes, les gens du secteur privé, les politiciens qui veulent arriver à un jugement, à une évaluation de la politique du gouvernement.

[*Traduction*]

Ce que nous dit le gouvernement, toutefois, c'est que nous n'aurons tout simplement pas accès à ce genre de renseignements. Il n'y aura pas de discussion semblable parce que l'on a dit aux fonctionnaires qu'ils ne doivent pas spéculer sur des questions de politique ou des décisions politiques futures. Ils ne doivent pas aller au-delà d'une discussion de simples faits.

Nous devrions interpréter ce que l'on entend par simples faits à la lumière des observations faites plus tôt par le ministre des Communications. A son avis, les faits sont les renseignements qui donnent l'avantage aux opinions du gouvernement.

Lorsqu'on a demandé au ministre des faits précis concernant les répercussions des coupures touchant le budget de Radio-Canada, il a refusé de nous donner ce renseignement parce que ce n'était pas souhaitable, selon lui. Il a dit que cela créerait des dissensions, des tensions et des problèmes, parce que ce genre d'information mettrait dans l'angoisse toutes les personnes en cause. Il nous a conseillé d'attendre que l'affaire soit réglée et les décisions prises.

Une voix: Jusqu'à ce que ce soit factuel.

M. Cassidy: Je tiens à dire au député que l'acception des termes «renseignements factuels» est large. En effet, il peut arriver une année qu'un document d'évaluation prouve que les décisions prises en octobre 1984 ont eu pour effet de faire perdre plus de 1,000 emplois à Radio-Canada, surtout dans les services régionaux. Ce sont des faits, mais cela reste une question de jugement parce que Radio-Canada aurait pu effectuer ces compressions après une réorientation de sa politique. Seulement 800 de ces emplois auraient pu être supprimés par suite de compressions budgétaires, tandis que les 200 autres l'auraient été à la suite d'une décision de politique distincte. Autrement dit, le terme «factuel» est subjectif.

Les faits concernant le gouvernement sont essentiellement relatifs et sont avant tout une question de jugement. Cependant, selon le gouvernement, les fonctionnaires ne doivent ni spéculer ni discuter sur de telles questions.

Que se passera-t-il? Cette décision va jeter un froid, l'information sera bloquée ou encore le public et la presse seront tenus de ne s'adresser qu'aux adjoints politiques des ministres. Ces adjoints politiques finiront par admettre qu'ils ne peuvent faire leur travail parce qu'on les dérange trop souvent. Ils refuseront de répondre aux appels et c'en sera fini de l'information.

Peut-être que certains journalistes, des députés de l'opposition ou même de la majorité, retrouveront leurs sources habituelles, mais les fonctionnaires devront peut-être identifier leurs interlocuteurs. On les interrogera peut-être sur ce qu'ils ont dit. Si les journalistes ou les députés considèrent que telle question n'est pas officielle, il se peut qu'elle le soit pour le ministère. Nous ignorons encore quelles en seront les conséquences.

Chaque fois que les fonctionnaires auront été jugés trop bavards ou qu'on les aura vus dîner en compagnie de telles personnes, on pourra les rappeler à l'ordre en leur signalant les directives. On leur dira de se taire et de ne rien faire qui puisse servir d'indice au public ou à la presse.

Pour terminer, le gouvernement fait bien comprendre à ses fonctionnaires que s'ils veulent avancer, ils dovient garder le silence, donner le moins d'information possible et accorder le moins d'entretiens à bâtons rompus. Le gouvernement s'oppose à la libre circulation des idées qui est pourtant le propre de la société occidentale. Je m'inquiète qu'un gouvernement qui croit en la libre entreprise et la libre circulation des idées dans le secteur privé, veuille empêcher la communication d'information ayant trait à ses politiques.

• (1620)

Nous du Nouveau parti démocratique croyons que dès ses premiers mois de pouvoir, le nouveau gouvernement aurait dû favoriser la limpidité de l'action gouvernementale. Nous savons tous qu'au bout de six ou neuf mois, tout gouvernement prend des habitudes et qu'il est très difficile de les changer par la suite.

Je suis convaincu que la déclaration du gouvernement Joe Clark en 1979 était un pas dans la bonne voie. J'aurais préféré que les choses eussent continué ainsi et nous nous serions bien passés de la déclaration de M. Mulroney d'il y a quelques jours.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Cassidy: Je veux dire le premier ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): A une ou deux reprises j'ai rappelé au député que le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark) devait être appelé le très honorable député de Yellowhead. Il en est de même pour le premier ministre.

M. Cassidy: Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) était chef de gouvernement, la politique qui avait été adoptée me semblait judicieuse. Je regrette que ce précédent n'ait pas été suivi.

J'aimerais rappeler aux députés qu'en Suède, où il y a eu un gouvernement social démocrate pendant la majorité des 50 dernières années, le gouvernement est d'une telle transparence que même la correspondance avec les ministres est accessible aux journalistes, aux députés et à quiconque désire la consulter et voir les réponses des ministres. Une personne peut aller à n'importe quel bureau du gouvernement, à 9 heures du matin, et consulter la correspondance. Les Suédois ont été les premiers à accepter ce genre de transparence. Il en est résulté d'excellents débats publics. Le gouvernement n'a pas été miné par la franche discussion des différentes options. Les gens apprécient le fait de pouvoir en parler librement. Ils ont tous les renseignements qui ont été systématiquement dissimulés par notre gouvernement au cours des dernières semaines, monsieur le Président. Je vous ferais remarquer que lorsque nous avons demandé des renseignements sur l'effet des mesures et des restrictions gouvernementales, on nous les a systématiquement refusés. M. Mulroney a déclaré . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Cassidy: Je vous prie de m'excuser monsieur le Président. Le premier ministre disait au mois d'août que, aux yeux des conservateurs, les gens ont le droit d'être informés. Il a fait une promesse à ce sujet. C'est une autre promesse non tenue, non seulement par le premier ministre, mais par tout son gouvernement. J'attire l'attention du gouvernement sur le modèle social démocrate, dans de nombreux pays du monde, plutôt que sur cette mentalité de propagande voulant que seuls les renseignements favorables au parti conservateur soient diffusés.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Étant donné qu'il représente une circonscription d'Ottawa, il a dû avoir l'occasion, au cours de la fin de semaine, de rencontrer certains de ses électeurs, comme cela nous arrive, et de parler de ces questions. Quelle a été la réaction des fonctionnaires qui seront touchés par ces directives?

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je rappellerai à l'honorable député, par exemple, la réaction de l'Alliance de la Fonction publique qui a vu, et je le crois correctement, les dangers de la politique qui vient d'être énoncée par le gouvernement. Directement, j'ai eu une petite réaction de certains fonctionnaires, mais je crois qu'il y en a beaucoup qui craignent franchement de parler ouvertement avec un député de l'opposition. Alors, ça va prendre un peu de temps. Après un certain temps, on commencera peut-être à avoir un certain courage du côté de certains fonctionnaires de la Fonction publique. Mais c'est bien, par exemple, que certains fonctionnaires aient discuté avec moi de l'impact des coupures, par exemple, au Conseil national de recherches. Ils savaient fort bien qu'ils prenaient des risques, puisque le gouvernement avait clairement dit que même les informations factuelles qui seraient données à l'opposition concernant l'impact de ces coupures pourraient remettre en question l'avenir de certains fonctionnaires dans la Fonction publique.

[*Traduction*]

Je pense que si c'était le cas dans les premiers jours, l'élaboration de la politique qu'explique maintenant le gouvernement continuera de faire trembler les fonctionnaires qui devront rencontrer les députés de l'opposition dans quelque garage. On verra des rendez-vous clandestins, tard le soir. Nous ferons des 250,000 fonctionnaires une bande d'informateurs anonymes, monsieur le Président. Ils n'auront pas d'autre solution pour diffuser les renseignements qu'ils jugent de leur devoir de rendre publics, car, comme le ministre des Communications semble le dire, même les renseignements qui se résument à de froides données objectives, ne pourront pas être diffusés s'ils ne sont pas favorables au gouvernement.

M. McDermid: Monsieur le Président, le député connaît-il le document qui a été publié en juillet 1981 par le gouvernement précédent et qui était intitulé «Rôles et responsabilités en matière de communications»? Ne pense-t-il pas que les directives actuelles publiées par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) sont beaucoup plus justes, beaucoup plus raisonnables et favorisent beaucoup plus la transparence que les directives restrictives imposées par les libéraux lors de leur belle époque?

M. Cassidy: Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de comparer les directives établies par le gouvernement conservateur en 1979 et celles des libéraux en 1980, il verrait qu'elles se ressemblent beaucoup. Elles sont presques identiques. Celles de la semaine dernière s'inspirent, dans une large mesure, des directives que nous connaissons déjà sauf en ce qui concerne l'interdiction des entrevues confidentielles. Cette interdiction inspire déjà des craintes très vives, mais le plus troublant, c'est tout ce qui s'y greffe: lignes de conduite destinées aux sous-ministres concernant les communications, désignation de porte-parole et comportement du gouvernement en matière d'information au cours de ses premiers 75 jours de pouvoir. Je ne parle pas uniquement pour moi, mais aussi pour les autres députés de l'opposition et l'ensemble des employés de la Fonction publique.

Le député m'a demandé si je n'ai pas autant à redire des directives de l'ex-gouvernement libéral. En effet, monsieur le Président. Comme le disait M. Mulroney, en août, à Kingston . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie.

M. Cassidy: Veuillez m'excuser, monsieur le Président, je voulais dire le premier ministre. Le premier ministre disait au mois d'août à Kingston: «Le gouvernement actuel est convaincu que vous n'avez qu'un droit restreint à l'information». Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président, et je fais appel à votre indulgence. Je vais tâcher de m'amender. J'ai du mal à m'habituer à un Règlement différent.

Le président suppléant (M. Paproski): Si je vous le rappelle assez souvent, vous finirez bien par l'apprendre.

M. Cassidy: Je crois bien que vous le ferez, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: L'actuel premier ministre disait donc en août que le gouvernement de l'époque croyait que les citoyens n'avaient qu'un droit restreint à l'information. Il parlait des directives de 1981. S'il croyait ce qu'il disait, pourquoi alors les avoir rendues encore plus restrictives au lieu de les assouplir?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) a la parole.

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord inviter le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a se brancher. D'une part, il offre en exemple la Suède où, semble-t-il, tout le monde peut prendre connaissance du contenu de n'importe quelle lettre, et d'autre part, il critique les lignes directrices émises par le gouvernement, dans lesquelles on demande à nos fonctionnaires de s'identifier lorsqu'ils s'entretiennent sans formalité avec les journalistes. On ne peut assurément pas gagner sur les deux tableaux, monsieur le Président. Il est inconcevable de reprocher d'une part au gouvernement de demander aux fonctionnaires de dévoiler leur identité lorsqu'ils s'adressent aux médias et de réclamer d'autre part une plus grande ouverture.

M. Cassidy: Rendez tout public. Vous contingentez les nouvelles.

M. Andre: Je voudrais maintenant revenir sur les observations du député au sujet de la prétendue politique du gouvernement qui consisterait à ne publier que les renseignements favorables au gouvernement. Ce sont des inepties, et le député le sait pertinemment. L'un des organismes qui publie le plus de renseignements, Statistique Canada, relève de ma compétence. Chaque jour, cet organisme publie des données, certaines favorables au gouvernement, d'autres non. Le gouvernement n'a jamais prétendu dans ces lignes directrices ni ailleurs que les données en question seront filtrées et que seules celles qui seront favorables seront publiées.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Où sont les études sur les répercussions?

M. Andre: Le député formule des jugements ou des observations absurdes sur l'intention du gouvernement. Il a cité les déclarations faites par le premier ministre au cours de la campagne électorale. J'en suis heureux. Il a également cité un passage d'une lettre que le premier ministre a publiée, une lettre adressée aux ministres et sous-ministres dans laquelle il précise la politique du gouvernement au sujet des communications avec le public. Le député n'a cité qu'une partie du paragraphe. Je voudrais lire tout le paragraphe pour montrer qu'il est en fait parfaitement logique et que le gouvernement tient la promesse faite à Kingston. Voici la première phrase:

• (1630)

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à être ouvert . . .

On déclare publiquement aux sous-ministres et aux ministres que le gouvernement tient à être ouvert, ce qui concorde parfaitement avec la promesse faite pendant la campagne électorale. Voici la suite du paragraphe:

. . . les ministres ont également convenu de la nécessité d'examiner avec leurs sous-ministres les principes, mécanismes, ressources et structures administratives de leur ministère en matière de communications, afin de veiller à ce que les programmes de communication avec le public soient gérés efficacement selon les priorités du gouvernement.

M. Cassidy: C'est cela, c'est cela.

M. Andre: Exactement. La franchise est la priorité du gouvernement. On nous dit d'examiner nos structures et nos méthodes afin de veiller à ce qu'elles concordent avec la priorité du gouvernement, la franchise.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Si le député voulait lire le paragraphe objectivement au lieu de le prendre dans un sens péjoratif, il applaudirait en fait le premier ministre (M. Mulroney) pour cette lettre. Elle montre que nous tenons vraiment à être ouverts. La suite du paragraphe, nous montre que nous avons enfin à Ottawa un gouvernement conscient du fait que le pays ne s'arrête pas aux limites de la région de la capitale. Il recommande aux ministres et aux sous-ministres de s'occuper avec un soin tout particulier des communications avec les différentes régions du pays et il explique qu'il existe un système de communication organisé de telle façon que non seulement le petit groupe de personnes travaillant sur la colline parlementaire mais aussi le pays tout entier sache ce qui se passe. Voilà ce qu'a fait le premier ministre pour tenir la promesse que le ministre a citée tout à l'heure.

Je suis surpris, mais je ne devrais pas l'être je suppose, par l'hypocrisie flagrante des libéraux qui osent accuser le gouvernement d'être trop cachottier. Je n'arrive pas à compter le nombre de fois où, pendant les 12 années que j'ai passées dans l'opposition, le gouvernement libéral a donné des réponses évasives en me déclarant que les activités du gouvernement ne me regardaient pas. Je ne peux pas compter le nombre de fois où j'ai écrit ou parlé à des ministres, où j'ai parlé au gouvernement ou à des fonctionnaires pour essayer d'obtenir des renseignements; on me disait toujours que cela ne me regardait pas. Il faudrait peut-être faire le calcul. Je me demande combien de questions sont restées . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On peut certes exagérer un peu au cours d'un débat, mais le ministre prétend qu'il a parlé à des ministres, à des fonctionnaires et à des tas de gens pendant des années, quand il était député de l'opposition, sans jamais obtenir de véritables réponses. Je pense qu'il pousse un peu. Je sais qu'il est honnête. Il s'est déjà adressé à nous, et il a obtenu des renseignements de la Fonction publique et du gouvernement. Il le sait très bien.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Non, mais cela mérite d'être souligné.

M. Andre: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) aura l'occasion de faire des observations à la fin de mon intervention. Toutefois, il serait intéressant de compter les questions inscrites au *Feuilleton* auxquelles le gouvernement n'a jamais répondu pendant ses 16 ans au pouvoir. Nous pourrions peut-être faire un pari. Personnellement, je choisirais un nombre proche de 10,000.

M. McDermid: Et c'est en comptant seulement les questions de Tom Cossitt.

M. Gauthier: Le gouvernement a répondu à 85 p. 100 des questions.

M. Andre: Il s'agissait de questions de députés demandant au gouvernement des faits et non une opinion.

M. Gauthier: Jusqu'à présent, vous n'avez répondu qu'à cinq questions sur une centaine.

M. Andre: On ne pouvait pas obtenir ces renseignements factuels. Compte tenu de ses antécédents, il faut un sacré culot au parti libéral du Canada pour accuser notre gouvernement de s'entourer de trop de secrets. C'est comme si l'Ayatollah Khomeini accusait Ronald Reagan d'être un dictateur.

La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) s'est lancée tout à l'heure dans une tirade tellement truffée d'hyperboles qu'elle était presque digne de son prédécesseur. Si elle était sincère, j'ai du mal à imaginer quels qualificatifs elle aurait employés pour décrire le comportement du dernier gouvernement libéral.

Le chef du Nouveau parti démocratique a reconnu—et je lui en sais gré—que les conseils donnés à des ministres par des fonctionnaires devraient rester secrets. Il a admis que le fonctionnement de notre régime parlementaire, avec toutes ses imperfections, nécessite que les fonctionnaires puissent conseiller le gouvernement et les ministres en toute confidentialité. Cependant, il s'est empressé d'ajouter que ce qu'il appelle des «études» devraient être rendues publiques. J'en arrive à me demander comment le chef du NPD croit que les ministres sont conseillés par leurs collaborateurs. Il admettra sans doute que, selon la question étudiée, toutes sortes d'études, d'analyses, de propositions, d'opinions, etc., sont communiquées au ministre. Si l'on décidait un beau jour que les recommandations présentées sous forme d'étude devaient être séparées des autres et communiquées au public, le chef du NPD admettra certainement qu'on ne présenterait plus jamais par écrit ce qu'il appelle des études. Ce serait la seule conséquence, tout comme l'expérience suédoise dont il a parlé incite probablement les intéressés à écrire moins de lettres et à communiquer davantage par téléphone.

Comme je l'ai dit, le chef du Nouveau parti démocratique reconnaît que le gouvernement doit pouvoir recevoir des conseils en toute confidentialité pour que notre régime fonctionne correctement. Je le félicite d'avoir au moins concédé ce point. Toutefois, s'il en est convaincu, il ne devrait pas continuer à prétendre que le ministre des Finances (M. Wilson) refuse de communiquer des informations qu'il devrait rendre publiques, car c'est absurde. Je le crois sincère lorsqu'il déclare que les ministres ont le droit d'obtenir des opinions confidentielles de leurs fonctionnaires avant de formuler des décisions politiques lors de l'élaboration de la politique, que ces opinions doivent demeurer confidentielles et que c'est ensuite au ministre de justifier la décision qu'il a prise. S'il l'est, il ne peut pas dire que certains des conseils que le ministre a reçus de ses fonctionnaires ne vont peut-être pas tout à fait dans le même sens que sa décision et exiger ensuite qu'on lui communique ces renseignements afin qu'il puisse s'en servir à la Chambre pour s'attaquer au ministre. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux. S'il croit, comme moi, que les conseillers doivent être en mesure de fournir des avis confidentiels au ministre, il ne peut pas honnêtement prétendre qu'une partie de ces avis doivent être divulgués.

Il est important que les conseils donnés aux ministres et au gouvernement demeurent confidentiels, mais il est également très important que le gouvernement fasse connaître au public ses décisions, ses programmes et ses activités. Cette franchise et ces échanges sont indispensables dans un système démocratique comme le nôtre.

C'est pour cette raison que le premier ministre a émis ces lignes directrices. Les députés devraient les lire de façon objective avant de se faire une opinion. Le premier paragraphe est ainsi formulé:

1. Les échanges avec le public, et en particulier avec les députés et les représentants des médias, constituent une partie des devoirs et responsabilités des gestionnaires dans la Fonction publique.

Cela veut dire simplement qu'il est important de renseigner le public sur nos activités, nos décisions et nos programmes. Les fonctionnaires reçoivent l'ordre d'être accessibles et de communiquer avec le public. Ce ne sont pas des restrictions, mais des instructions. Voici la suite:

2. Les fonctionnaires doivent être prêts, dans leur secteur de responsabilité respectif, à communiquer ouvertement . . .

Et voici la suite:

. . . au public et aux médias des informations factuelles décrivant ou expliquant des programmes ou politiques annoncés ou mis en œuvre par le gouvernement.

Suivant ces instructions, les fonctionnaires doivent être prêts à répondre ouvertement à toutes ces questions. Il est totalement absurde de prétendre qu'on cherche à les bâillonner et que nous limitons l'accès à l'information. C'est de la pure fantaisie, de la pure fiction. Et voici la suite:

3. Les fonctionnaires ne devraient discuter que d'informations factuelles. Il ne convient pas qu'ils discutent de recommandations ou d'avis transmis aux ministres . . .

Ces directives disent simplement que ce genre d'avis doivent rester confidentiels et le chef du NPD était d'accord là-dessus lorsqu'il a soulevé la question tout à l'heure. Il a reconnu qu'il était essentiel pour le bon fonctionnement de notre système que les avis restent confidentiels. Cela figure au paragraphe 3. Comment peut-on considérer qu'il s'agit là d'une muselière imposée à la presse, d'une restriction ou d'un bâillon, alors que ce sont uniquement des règles que tous les députés, je le pense honnêtement, s'accordent à reconnaître comme absolument essentielles au bon fonctionnement du système?

• (1640)

Dans ses observations, le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que dans d'autres administrations, les avis sont fournis aux ministres dans un document. Sauf erreur, il a dit que c'était le cas aux États-Unis. Il a tout à fait tort, comme c'est souvent le cas. Dans tout régime démocratique, il faut avoir la possibilité d'entamer de franches discussions qui demeurent confidentielles, d'avoir des entretiens confidentiels avec des conseillers, sous peine de ne pas bénéficier de ces avis. Voilà tout ce que précisent ces directives. La discussion de programmes de rechange, que ce soit sous la forme d'enquêtes, d'études, d'avis exprimés ou autrement, qui font partie du processus de prise de décision, devrait demeurer confidentielle. Tout le reste devrait être divulgué. Qui plus est, les ministères devraient être en mesure de fournir ce genre de renseignements, non pas seulement ici même, à Ottawa, mais dans tout le pays. C'est là une déclaration explicite qui vient étayer l'engagement pris par le premier ministre lors de la campagne électorale.

Je trouve absurde que l'on ait tenu un débat pour critiquer des directives qui témoignent de notre franchise. Il est absurde de les juger astreignantes. La motion du parti libéral est sans doute encore plus absurde. Le comble de l'absurdité, c'est que le parti libéral, dont on connaît les exploits en ce domaine, ait présenté pareille motion et laissé entendre que le gouvernement manque de franchise.

Le nouveau gouvernement n'est peut-être pas parfait, mais s'il est un domaine où les libéraux n'ont pas à nous faire la leçon et où je me sens tout à fait à l'aise, c'est bien celui des communications. Ce parti atteint le summum de l'hypocrisie et du culot, compte tenu de son passé, en osant tempêter contre le secret de certaines de nos activités. Le Canada est entré dans une nouvelle ère le 4 septembre dernier. Il est entré dans une ère de franchise et d'ouverture. Ces directives permettront simplement de réaliser ces objectifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons maintenant aux questions et observations.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre). De toute évidence, le ministre n'a pas pris connaissance de la lettre qui accompagnait les anciennes directives. La lettre portait la signature de l'ex-premier ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Elle renfermait quelques paragraphes intéressants dont il n'est pas question dans celle signée par le premier ministre actuel. Je voudrais attirer l'attention du ministre sur les lignes qui vont suivre pour pouvoir ensuite lui demander son opinion. Voici un premier paragraphe:

> Nous pouvons notamment encourager les fonctionnaires à adopter une attitude ouverte et réceptive dans leurs rapports quotidiens avec le public, y compris avec certains députés et certains représentants de la presse.

Ce paragraphe ne figure pas du tout dans la lettre du premier ministre actuel. Il a préféré des directives rappelant, avec des menaces voilées, que l'appréciation du rendement des sous-ministres pourrait se ressentir de toute dérogation. En deuxième lieu, à propos des ministres, voici ce qu'on dit:

> C'est à vous de décider à quels échelons les fonctionnaires de votre ministère seront autorisés à communiquer avec les médias. Mais, dans l'esprit de ces directives, il faudrait tenter d'augmenter et non de diminuer le nombre des fonctionnaires en question.

Or, il n'est question nulle part dans la lettre du premier ministre actuel d'accroître le nombre des fonctionnaires habilités à traiter avec les députés et les médias. Au lieu de cela, on a nommé un porte-parole principal, une sorte de tsar des médias qui acheminera toutes les informations. L'auteur de la lettre et des directives de 1979 devrait s'inquiéter qu'on ait altéré à ce point les documents qu'il a rédigés.

Je voudrais poser une question très précise au ministre. J'ai en main un exemplaire des directives écrites par l'ex-premier ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai aussi les directives établies par le cabinet jeudi dernier. A Kingston, en août dernier, le premier ministre a déclaré, dans un discours électoral, que jamais depuis la dernière guerre les Canadiens n'avaient eu gouvernement aussi obsédé par le secret.

Lorsqu'il compare les directives actuelles avec celles en vigueur à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, comment peut-il dire que le gouvernement a une attitude plus ouverte? Le seul changement, c'est l'interdiction de conversations confidentielles avec les députés et les médias.

Je suis d'accord avec le chef de l'opposition lorsqu'il affirme que le gouvernement a muselé les fonctionnaires. Comment le ministre ose-t-il prétendre que le gouvernement est plus ouvert alors qu'il fait marche arrière par rapport à ce qui existait déjà?

M. Andre: Monsieur le Président, je prierais le député de relire la première phrase des lignes directrices:

> Les échanges avec le public, et en particulier avec les députés et les représentants des médias, constituent une partie des devoirs et responsabilités des gestionnaires dans la Fonction publique.

C'est une déclaration. Cela fait partie de leur tâche que de communiquer. Le premier ministre dit ceci dans sa lettre:

> Étant donné que notre gouvernement s'est engagé à être ouvert . . .

Si le gouvernement ne s'y était pas engagé, pourquoi, au nom du ciel, le premier ministre écrirait-il une telle chose dans une lettre aux sous-ministres? Pourquoi dirait-il aux sous-ministres que son gouvernement s'est engagé à être ouvert s'il avait l'intention d'adopter une attitude tout à fait opposée? C'est absurde. Vous inventez toute cette histoire. Vous vous en prenez à un épouvantail qui n'existe même pas, l'épouvantail d'un premier ministre, d'un gouvernement cachottier, et vous vous acharnez à abîmer cet épouvantail. Il n'existe pas. Lisez le document: «Étant donné que notre gouvernement s'est engagé à être ouvert . . . » Le document charge les hauts fonctionnaires d'être prêts à communiquer non seulement avec le public ici à Ottawa, dans notre petit cocon bien douillet, mais avec les habitants de tout le pays afin qu'ils soient au courant de ce que nous faisons. Il charge les ministères de se montrer ouverts et de communiquer avec le reste du pays. Il est à tout le moins injuste, sinon pire, de dire que le gouvernement est cachottier et qu'il impose un bâillon à la Fonction publique.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le ministre semble vivre dans un monde à part. Je lui rappelle que ce n'est pas le gouvernement, notre parti ou l'opposition, mais les médias qui vous accusent d'être cachottiers. «L'heure est au secret». «La paranoïa règne sur la colline du Parlement». «Les conservateurs nous laissent dans l'ignorance». «La grande muraille du silence». «Le minitre des Finances refuse de dévoiler de l'information». Telles sont les manchettes que l'on peut lire tous les jours dans les journaux. Vous devriez lire le *Globe and Mail*.

Le président suppléant (M. Paproski): Veuillez vous adresser à la Présidence.

M. Gauthier: Dans un article publié la semaine dernière dans le *Globe and Mail*, Patrick Martin énonçait ainsi la quatrième règle pour la dynastie conservatrice:

> Centraliser le message. «Si le gouvernement actuel doit diriger un jour quoi que ce soit à partir du centre, ce sera les médias», a avoué un conseiller principal de Mulroney à condition de ne pas être identifié.

Il s'agissait d'une observation impromptue.

> «La presse va être contrôlée», a-t-il dit, en parlant du message que le gouvernement l'autorisera à diffuser.

> Le gouvernement Mulroney s'est déjà acquis cette réputation. Les ministres ont été muselés . . .

Et le ministre a le culot de prétendre faire partie d'un gouvernement ouvert. Dans le monde réel, il passe pour l'un des gouvernements les plus fermés que nous ayons jamais connus au Canada. Bien plus, il a le culot de venir dire aujourd'hui à la Chambre que l'ancien gouvernement n'a pas répondu à des questions inscrites au *Feuilleton*, alors que, comme en témoigne le compte rendu, il a répondu à 85 p. 100 de ces questions. Mais son gouvernement à lui n'a répondu qu'à quatre questions sur 100. Quatre questions seulement en trois semaines et demie. Qui bloque l'information? Le gouvernement. Je tiens à dire au député que 85 p. 100 représentent une sacrée bonne moyenne comparée à un vingtième ou à peu près 5 p. 100 pour son gouvernement.

• (1650)

M. Andre: Monsieur le Président, cela m'encourage de voir à quel point le député donne foi aux écrits des médias. Il approuve, semble-t-il le point de vue des médias. J'ai donc hâte de voir comment le chef de son parti va relever le défi qu'il lui a lancé, à savoir qu'il appuie le point de vue des médias et publie la correspondance que son prédécesseur et lui ont échangée et qui, selon les médias, est des plus pertinentes.

M. Gauthier: La campagne électorale est finie.

M. Hnatyshyn: C'est un nouveau parti libéral.

M. Andre: Oh, je vois, c'est un nouveau parti libéral!

Je redirai simplement au député qu'il devrait s'arrêter aux faits. On a laissé entendre tout l'après-midi que les données factuelles sur les activités gouvernementales devraient être transmises, et tout le monde en a convenu. Aura-t-il l'obligeance d'accepter cette déclaration factuelle? Les directives énoncent très clairement que le gouvernement actuel considère les communications avec la population comme très importantes et qu'il a enjoint aux hauts fonctionnaires de mettre en place le mécanisme qu'il faut pour communiquer avec les Canadiens, pas seulement ici à Ottawa, mais dans tout le pays afin que les habitants de ce qu'on appelle les régions du pays aient le même accès à l'information et à la même qualité de communication que les habitants de ce gentil petit cocon qu'est Ottawa.

Comme je l'ai dit plus tôt, le fait est que l'opposition s'acharne à abîmer un épouvantail qui n'a ni substance, ni âme, ni réalité. En fait, la seule chose qui soit vraiment réelle, c'est que le gouvernement est déterminé à communiquer ouvertement avec la population canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Une question brève et succinte suivie d'une réponse brève et succinte. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais poser une question factuelle au ministre. Je lui rappellerai qu'un employé de la Fonction publique s'est fait taper sur les doigts pour avoir répondu à une certaine question, à savoir «Le premier ministre a-t-il à son service une bonne d'enfants dont le nom figure sur la liste de paye?» Comme il s'en souviendra, le fonctionnaire s'est fait taper sur les doigts pour avoir répondu que non, que le premier ministre employait une servante qui s'occupe aussi des enfants. Est-ce que la question «Le premier ministre a-t-il à son service une bonne d'enfants dont le nom figure sur la liste de paye?» est une question factuelle? Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre ce qu'est une question factuelle?

M. Andre: Monsieur le Président, je croyais que nous parlions de données factuelles. Je ne sais pas ce qu'est une question factuelle. Je n'arrive pas à me figurer ce que cela peut être. Toutefois, je sais ce qu'est la communication de faits. Les faits auxquels le député fait allusion ont été communiqués par le secrétaire de presse du premier ministre. Or, s'il sait lire, il connaît la réponse.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. La parole est au député de la Beauce (M. Bernier).

[*Français*]

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je ne devais pas intervenir dans ce débat, mais suite à l'attitude irresponsable de l'Opposition libérale et particulièrement à l'article publié par le journal «*The Globe and Mail*» de ce matin, signé Jeffrey Simpson: «The door stays shut», je crois qu'il est de mon devoir d'intervenir.

Je voudrais intervenir, monsieur le Président, sur les directions et les directives en matière de communication. Je dois avouer que notre gouvernement, depuis son élection du 4 septembre dernier, agit en connaissance de cause, compte tenu de la situation économique désastreuse héritée du gouvernement précédent.

Du laisser-aller, monsieur le Président, il y en a eu beaucoup trop, et voilà pourquoi des correctifs s'imposent et que, ces correctifs, la population canadienne les endosse, notamment, dans les prises de positions annonçées par le gouvernement conservateur.

A mes bureaux de circonscription, monsieur le Président, comme partout ailleurs au Québec et au Canada, les citoyens et citoyennes du pays sont favorables aux mesures adoptées par ce gouvernement progressiste conservateur. Nous avons pris le pouvoir dans le but de mettre de l'ordre, et c'est ce que nous faisons.

Monsieur le Président, lorsque le premier ministre mentionnait au cours de la campagne électorale que le déficit serait supérieur à 30 milliards de dollars, le gouvernement sortant disait que c'était faux. Maintenant on sait que le premier ministre avait totalement raison. Le premier ministre avait réclamé les documents sur la situation économique, et le gouvernement sortant de l'époque a toujours refusé de les fournir. Tout ce que le chef du parti libéral pouvait dire: Non, monsieur le chef conservateur, vous êtes dans l'erreur. Toujours est-il que la réalité est tout autre. Et on pourrait dire que nos prévisions se sont avérés substantiellement exactes. Il faut donc pour ce gouvernement poser des actes qui ne seront pas répréhensibles. Pourquoi les fonctionnaires n'étaient-ils pas autorisés à fournir ces renseignements l'été dernier? Monsieur le Président, je répondrai qu'ils avaient peut-être peur de livrer, face à la population canadienne, les informations qui en auraient fait rougir plus d'un. On était peut-être gêné sous l'ancien gouvernement, sous le couvert de la «confidentialité» ou de tout autre motif, on était gêné devant la population. On voulait la maintenir dans l'ignorance sur l'administration des deniers publics.

Ceux qui ont été au pouvoir, dans le passé, savent très bien que la divulgation de renseignements était laissée entièrement à la discrétion du gouvernement. Dans ce contexte, malheureusement, les informations qu'une population était en droit de s'attendre pour juger de la pertinence d'une bonne administration étaient quasiment absentes ou filtrées. On donnait ce que l'on voulait. Si les citoyens de ce pays avaient été plus informés, je pourrais garantir qu'il y a longtemps que le gouvernement libéral aurait été chassé du pouvoir. Aujourd'hui, après avoir établi des directives en matière de communication, l'Opposition s'offusque à hauts cris. Pourtant, ces directives vont tout à fait dans le sens que le gouvernement soit toujours ouvert et réceptif.

• (1700)

Nous avions promis au cours de la campagne électorale d'examiner les lignes directrices qui régissent le secret gouvernemental, notamment en ce qui a trait au rôle des fonctionnaires et à leurs responsabilités relatives aux communications avec le public canadien. Nous avions dit à la population que nous interviendrions dans ce domaine. Nous n'avons pas attendu des années, comme ce fut la situation pour le gouvernement précédent, pour établir les directives en matière de communication.

Au cours de la réunion du Cabinet du 23 novembre dernier, le premier ministre et tous les ministres ont réaffirmé notre engagement voulant que la communication ouverte et efficace avec le public constitue une priorité absolue pour le gouvernement actuel du Canada. Les ministres ont également réitéré l'engagement du gouvernement à l'égard des principes contenus dans les lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Voilà une attitude positive, concrète et réaliste d'un gouvernement qui s'ouvre à la population. D'autre part, en vertu de nos traditions et de notre régime de gouvernement, un ministre, qui est normalement choisi au sein du Parlement, est responsable devant ce dernier, et devant lui seulement, des mesures prises par son ministère. C'est là le principe fondamental de la responsabilité ministérielle. Face à cette situation, il est normal de retrouver certaines restrictions ou dispositions au caractère confidentiel.

Malgré ces dispositions, notre gouvernement sera reconnu comme étant celui qui s'ouvre à la population, qui est accessible à tous les citoyens de ce pays. Si dans le passé, après 20 ans de pouvoir, les libéraux n'ont pas réussi à établir des directives claires et satisfaisantes en matière de communication, ils n'ont qu'à se blâmer eux-mêmes. S'ils ont refusé d'agir et que nous héritons de leur faiblesse d'action dans ce domaine, ils n'ont qu'à nous féliciter des initiatives que nous prenons après moins de trois mois de pouvoir.

Par ailleurs, pour éviter que des informations soient imprécises ou erronées, il est normal que des directives adressées aux fonctionnaires leur demandent de ne pas commenter les décisions politiques ou certains documents tenus secrets pour des raisons de sécurité, monsieur le Président. Il ne s'agit pas de censure, mais bien d'informations adéquates à fournir aux gens concernés. Dans cet esprit, nous pouvons être garantis de fournir l'heure juste sans biaiser le sens des informations. Les informations gouvernementales seront donc claires, nettes et précises. Voilà pourquoi les directives soulignent que tous les contacts entre fonctionnaires et membres des médias doivent se faire à titre non confidentiel et pour attribution. Les fonctionnaires, j'en suis convaincu, doivent être prêts, dans leurs secteurs de responsabilités respectifs, à communiquer ouvertement au public et aux médias des informations factuelles décrivant ou expliquant des programmes ou politiques annoncés ou mis en œuvre par le gouvernement. C'est une responsabilité et un devoir de l'assumer, comme je le fais avec mes commettants et les représentants des médias de ma circonscription.

Si quelqu'un désire discuter des recommandations ou avis transmis au ministre ou s'interroge sur les décisions qui pourraient être prises ou sur les délibérations en cours, il n'a qu'à s'adresser au ministre. Nous sommes des élus, nous avons reçu un mandat très clair de la population, et il nous appartient, et surtout au ministre, de répondre et de donner des précisions sur les politiques de ce gouvernement.

On ne peut laisser à tous et chacun, cela est très important, la liberté de dire ce que nous faisons. Il nous appartient de le dire à l'opposition et aux médias, et de commenter s'ils le veulent bien. Nous avons été élus démocratiquement et nous assumons nos responsabilités, tout simplement.

Si dans le passé, les directives comme celles de mars 1973, directive no 45 du Cabinet libéral du temps, imposaient des restrictions sur les informations détenues par le gouvernement fédéral, le gouvernement conservateur avait tenté de corriger la situation en octobre 1979 en introduisant le bill C-151, Loi sur l'accès à l'information. Si le projet de loi avait été adopté, il aurait fait du Canada le premier gouvernement fédéral avec un système parlementaire de type britannique à posséder une législation permettant au public d'avoir accès aux documents du gouvernement. En juillet 1980, le gouvernement libéral a déposé à la Chambre des communes le bill C-43, projet de loi sur l'information comprenant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le projet de loi a reçu la sanction royale en juillet 1982. Or, monsieur le Président, tandis que le bill C-15 aurait prévu une exception pour les documents du Cabinet, la Loi sur l'accès à l'information stipule qu'elle ne s'applique pas à ces documents. Cette distinction signifie qu'aux termes du bill C-15 les documents du Cabinet auraient été assujettis aux dispositions concernant la révision judiciaire, mais qu'ils ne le sont pas en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

En critiquant indûment la direction ou les directives émises par notre gouvernement, les libéraux ne font que confirmer leur mépris à l'égard de certaines lois qu'eux-mêmes ont adoptées.

On parle de fonctionnaires muselés, monsieur le Président. Eh bien, nous assurons que les fonctionnaires puissent communiquer avec le public selon les directives du premier ministre libéral qui était en devoir en juillet 1981. Les ministres, disait-il, ont la responsabilité d'établir, de déléguer les pouvoirs de communication et d'information adéquates par leur équipe et leurs fonctionnaires. Les fonctionnaires ne sont pas là pour défendre les politiques de notre parti. Ce matin dans le journal *The Globe and Mail* le journaliste Simpson attaquait le gouvernement. Ce dernier désire que les fonctionnaires ne transmettent que des faits actuels et qu'ils ne doivent pas, dans leurs opinions ou avis sur les politiques futures en préparation, donner un avis. Comme on peut le constater, la troisième partie de ces directives émises par le très honorable premier ministre n'a pas été modifiée par les conservateurs.

Concernant la communication régionale, monsieur le Président, elle fut mal diffusée jadis. Nous voulons, nous les conservateurs, assurer que des fonctionnaires régionaux en place auront toute l'information nécessaire sur les programmes du gouvernement ou, si cette information n'est pas accessible, qu'ils aient les débouchés pour y accéder. Vous devez être au courant qu'une étude d'une année sur les communications régionales, étude demandée par l'ancien ministre Johnston, vient d'être complétée, et elle conclut que les agents d'information en région n'ont pas les moyens de remplir leur mandat, car Ottawa ne les informe pas. Le rapport condamne le niveau très bas de connaissances de ces agents. Nous disons aux sous-ministres qu'ils doivent s'efforcer d'assurer une information

régionale adéquate, afin que ce ne soit pas seulement les gens d'Ottawa qui en bénéficient, là où 80 p. 100 des agents de formation résident.

On a souvent parlé du rôle des sous-ministres en matière d'information. On nous attaque en disant que nous jugerons la performance des sous-ministres et des hauts fonctionnaires en partie sur la gestion des communications. En fait, le gouvernement, en 1981, a ajouté ses critères dans la mesure d'évaluation de ses fonctionnaires. Le gouvernement, historiquement, a essayé de faire reconnaître que les communications étaient une des responsabilités des hauts fonctionnaires. Nous remettons l'accent sur ce point en même temps que l'on clarifie les directives concernant ce que les fonctionnaires doivent communiquer. Et dans le processus d'évaluation, nous remettons l'accent sur la planification de la communication. Ce n'est pas nouveau, c'est une façon de gérer le tout.

On rappellera aux médias qu'ils vont critiquer le gouvernement s'ils ne peuvent communiquer de façon efficace. Par exemple, si le gouvernement ne communique pas avec les régions ou s'il le fait mal, nous serons accusés d'être insensibles aux besoins des régions.

Monsieur le Président, je crois que cette intervention se devait d'être faite, et j'ose croire que les médias rempliront bien leur rôle. Nous avons été élus, et je ne crois pas qu'un journaliste au Canada ait été élu pour ensuite faire des commentaires dans sa gazette. S'ils veulent administrer le pays, ils n'ont qu'à faire comme nous, à se faire élire et à appuyer un gouvernement qui fait énormément pour la liberté d'expression au pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. Je regrette . . .

[*Traduction*]

Il n'y a pas d'observations ou de questions. Suite du débat.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat. Il est certes encourageant d'entendre le gouvernement parler d'ouverture et de consultation. J'imagine, monsieur le Président, qu'en voyant la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui et les motifs qui l'ont inspirée, on saisit facilement que les gens comprennent mal au Canada aujourd'hui ce qui est survenu entre l'époque de la campagne électorale et aujourd'hui.

J'aimerais citer certaines observations faites à l'époque par le nouveau premier ministre (M. Mulroney) au sujet des programmes sociaux. Le premier ministre a dit:

> Nous sommes déterminés à assurer la pleine et entière participation de chaque Canadien à la vie économique et sociale du pays. Nous allons nous efforcer d'abattre les obstacles à cette pleine participation.

• (1710)

Le financement du développement régional doit se faire:

> . . . après avoir consulté les autorités locales et provinciales.

La consultation est le mot clé:

> La consultation sera la marque du gouvernement progressiste conservateur en matière de développement régional.

A propos des ressources sous-marines:

> . . . la participation fédérale sera empreinte de justice, d'équité et de recherche des possibilités . . .

Les provinces de l'Atlantique:

> . . . seront des partenaires qu'on respecte et que l'on consulte. A l'affrontement et à l'amertume que nous ont légués les libéraux, nous opposerons une attitude fondée sur la collaboration, la consultation et la compréhension.

A propos de la gestion des pêches:

> . . . ce sera la fin d'une gestion bureaucratique des pêches. Finie la centralisation à outrance. Nous allons instaurer une ère nouvelle de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les pêcheurs et les entreprises de transformation.

En matière de politique, le chef conservateur annonçait:

> . . . une participation franche et directe à l'établissement et à la surveillance de la politique fédérale . . . La décentralisation des prises de décision aura pour effet de résoudre plus rapidement les problèmes locaux.

Voici un passage du programme électoral des progressistes conservateurs:

> Nous nous engageons à donner aux Canadiens un gouvernement bien géré, efficace et productif. Le public pourra en examiner les faits et gestes . . . en tout temps.

A propos du parti progressiste conservateur au pouvoir:

> Pour le parti progressiste conservateur du Canada, l'adoption de nouvelles attitudes et de nouvelles stratégies constitue la plus importante des priorités d'un gouvernement qui entend effectuer de véritables changements au Canada.

Et maintenant, voici les raisons pour lesquelles il fallait voter conservateur:

> Nous allons redonner du travail aux Canadiens . . . sans une intervention abusive de la part de l'État . . .
>
> Ensemble nous pouvons résoudre nos problèmes . . . collaborer étroitement avec les autres niveaux de gouvernement, avec les syndicats, le milieu des affaires, les particuliers, en vue de régler ensemble nos problèmes. Nous serons un gouvernement très attentif et nous établirons nos programmes nationaux après avoir consulté la population.

Ils promettaient d'être sincères envers les Canadiens:

> Vous pouvez nous faire confiance. Voilà dix ans que nous réclamons que le gouvernement modifie son attitude et sa gestion.
>
> Nous donnerons l'égalité aux femmes. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les provinces, les organismes bénévoles et les établissements de formation . . .
>
> Afin de donner un gouvernement franc, honnête et accessible, le parti progressiste conservateur s'engage d'abord à respecter le rôle du Parlement et à lui accorder le droit de regard dont il a besoin sur les affaires du gouvernement.

Ensuite les conservateurs disent qu'ils regardent vers l'avenir. Qu'ils supprimeront tous obstacles à la participation. Eh bien, monsieur le Président, ils regardent peut-être toujours vers l'avenir mais ils marchent à reculons.

Quand on examine les directives dont il a été question aujourd'hui . . .

M. Hnatyshyn: Est-ce la fin de la bonne partie de votre discours?

M. Baker: ... on constate que certains ministériels font preuve d'une vision sélective. Ils affirment que ces directives sont nécessaires pour communiquer avec les députés, le grand public et les médias et ce faisant ils oublient de relire ceci:

Des briefings sans attribution donnés à titre documentaire n'auront lieu qu'en des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation préalable du ministre.

Les fonctionnaires ne devraient discuter que d'informations factuelles. Il ne convient pas ... qu'ils s'interrogent sur les décisions de principe qui pourraient être prises ou sur les délibérations en cours.

Les fonctionnaires agissant de bonne foi suivant ces directives ne seront pas considérés comme ayant violé leur serment de discrétion.

A ce moment-là, deux ministres se sont levés en disant: «Oh, nous avons des agents d'information».

Je voudrais maintenant faire valoir quelques points qui n'ont pas été relevés jusqu'à présent. On n'en a même pas parlé. Je pense qu'ils constituent les aspects les plus importants de toute directive concernant la conduite des fonctionnaires chargés de communiquer avec les députés, le grand public et les médias. Qu'arrive-t-il s'il n'y a pas de communication ouverte? Qu'arrive-t-il si un fonctionnaire a peur de communiquer, d'échanger des idées ou de s'entremettre pour informer le public des projets gouvernementaux? Autrement dit, quand l'ouverture est à l'ordre du jour, quand aucun fonctionnaire ne craint de s'entretenir avec un député, un syndicaliste ou un représentant du peuple quelles que soient ses fonctions, il arrive qu'on évite les erreurs que commettent parfois les gouvernements.

On ne devrait pas seulement se demander aujourd'hui si les fonctionnaires sont autorisés à s'entretenir librement avec les députés. Il faudrait plutôt se demander si le fonctionnaire est au courant de la décision et de la formation des décisions qui affectent directement le député, décisions qu'il devra accepter et expliquer.

Je vais vous donner un ou deux exemples. L'autre jour, on a annoncé que le régime d'assurance des bateaux de pêche pour tous les pêcheurs serait supprimé. On voulait signaler que le régime précédemment administré par le gouvernement fédéral, serait privatisé. Cette décision est conforme à la politique préconisée par le parti progressiste conservateur pendant la campagne électorale. Cependant, à quoi me servirait-il, à moi, à un syndicat de pêcheurs ou à quiconque, de téléphoner à un fonctionnaire pour lui demander: Que se passe-t-il? Quelle est la politique du gouvernement? Je n'en retirerai pas grand-chose parce que ce fonctionnaire devra se contenter de répondre que la politique du gouvernement est de privatiser le régime d'assurance. Cela ne m'apprend rien. Vous voudriez savoir sans doute si on tient compte de tel ou tel aspect du problème? A-t-on prévu que les compagnies d'assurances refuseront peut-être d'assurer certains pêcheurs qui le sont aux termes du régime actuel? Ou bien encore ceci: Savez-vous que cette décision va entraîner une hausse des primes pour les pêcheurs, les faisant doubler ou tripler, et imposant des frais supplémentaires de $20,000 ou $30,000? Selon les nouvelles directives, monsieur le Président, le fonctionnaire ne pourra fournir ces précisions et il pourra se passer deux choses. Le ministre pourra donner une réponse erronée à une question posée par un député. Étant donné tout ce qui entoure la mesure en question, l'information n'est pas complète.

Par exemple, quand j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) concernant les données météorologiques, elle m'a répondu que la politique n'avait pas encore été formulée. Mais que ce serait fait. «Nous allons faire payer aux Canadiens les appels qu'ils feront au bureau de la météo mais nous ne savons pas quels Canadiens devront payer», a-t-elle dit. Qui donc prendra la décision. La minitre affirme aux médias que le gouvernement consulte Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone. Bien sûr, on peut consulter qui l'on veut; aucune compagnie de téléphone ne peut servir d'agence de recouvrement pour quiconque même pas pour un ministère du gouvernement. Ce qui est encore plus important, le but général de cette politique est de dissuader même ceux qui pourraient ne pas avoir à payer les frais, de téléphoner au bureau météorologique. La politique est toujours en vigueur. Autrement dit, la formulation de cette politique par le gouvernement du Canada se fondait sur de mauvais renseignements. Quelqu'un d'autre en dehors même de la Fonction publique a énoncé cette politique pour ce ministère.

• (1720)

Le fonctionnaire à qui vous posez la question pourra répondre que non, qu'une politique précise n'a pas été mise en œuvre à l'intérieur du gouvernement. Si vous lui demandez quand elle entrera en vigueur, il vous répondra qu'il ne le sait pas. Demandez-lui en quoi elle consiste et il vous dira que ce n'est pas encore décidé. C'est inacceptable. Il ne faut pas que les députés ne puissent rien savoir de plus des fonctionnaires que telle est la politique du gouvernement ou que c'est la loi telle qu'elle a été énoncée.

Je vais vous donner un exemple du manque de coordination entre les ministères. Nous obtenons souvent une réponse de la Fonction publique sur la nature d'une politique, sans aucune explication ni possibilité de discuter de la question avec la personne qui s'occupe de mettre cette politique au point avec le ministre. A la demande d'un électeur, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration fournit une certaine information au sujet d'une politique. Un exposé de principe du ministère du Revenu national adopte une position diamétralement opposée à la première. Puis, dans la décision d'un juge de la Cour fédérale, nous recevons une autre interprétation de cette politique.

Depuis que le gouvernement a assumé le pouvoir, il a pris des décisions malavisées, fondées sur de mauvais renseignements. Malheureusement, il est presque trop tard pour les modifier, car les ministres sont coincés et ils ne reviendront pas sur leur position. Par exemple, en réponse à des questions sur le rapport de la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a dit que le gouvernement prendrait diverses mesures. Un fonctionnaire aurait pu lui dire que les pires exemples de discrimination en matière d'emploi se trouvaient dans les règles mêmes s'appliquant aux programmes de main-d'œuvre fédéraux, qu'elles a déposées à la Chambre il y a deux semaines.

Comment peut-on changer cela, monsieur le Président? Certainement pas en interrogeant la ministre à la Chambre et en essayant d'influencer sa décision en ce sens. Ce n'est pas cela qui rendra admissibles aux programmes fédéraux tous ceux qui sont disponibles et aptes au travail car, dans l'état actuel des choses, n'ont pas le droit de recevoir une proposition d'emploi ceux qui n'ont pas travaillé au cours de deux années précédentes, qui n'ont pas épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage ou qui ont travaillé pendant une semaine au cours des huit semaines précédentes. La ministre a

déposé ce document à la Chambre il y a deux semaines, puis, à propos du rapport de la Commission royale, elle a dit qu'elle verrait quelle action pouvait être entreprise au sein de son ministère, sans se rappeler que deux semaines auparavant elle avait déposé des lignes directrices qui contredisaient ce rapport.

Pour terminer, monsieur le Président, si les choses ne se font pas au grand jour, les fonctionnaires ne sauront pas la vérité. Ils ne seront pas en mesure de découvrir une grave erreur qui peut être commise en matière de politique ou au moment de l'application de cette politique par le ministère. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre l'autre jour que le ministère n'attendrait pas la fin de la saison de pêche pour décider s'il convient ou non d'aider les pêcheurs de l'est du Canada. Il y avait déjà de la neige à ce moment-là. Il n'y avait aucun navire en mer et les pêcheurs étaient inactifs. Ce soir-là, en réponse à une question pendant le débat sur la motion d'ajournement, le secrétaire parlementaire a déclaré que l'ancien gouvernement libéral n'avait pas instauré de programme spécial l'année dernière. Pourtant, il y avait eu un programme spécial, mais le secrétaire parlementaire répétait les renseignements contenus sur une feuille dactylographiée par un fonctionnaire qui ne savait manifestement pas ce qui en était.

Le ministre devrait dire aux fonctionnaires qui le conseillent sur des questions de politique et qui communiquent avec les députés de parler à tous les députés et à tous les membres du public aussi ouvertement que possible pour savoir vraiment ce qui se passe. Cela empêcherait le gouvernement de commettre des erreurs tragiques comme celles qu'il a commises depuis son arrivée au pouvoir. La seule façon d'y mettre fin c'est de veiller à ce que le gouvernement agisse plus ouvertement comme le parti progressiste-conservateur l'avait promis pendant la campagne électorale. Ce que je dis aujourd'hui vaut pour tout gouvernement. Il doit agir ouvertement, sinon ses lignes de conduite seront discriminatoires et contraires à l'intérêt public.

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, les personnes qui se trouvent à la tribune et les députés qui sont ici depuis quelques années ont peut-être l'impression d'être passés de l'autre côté du miroir. Les députés d'en face étaient passés maîtres dans l'art de faire des cachotteries. Maintenant, ils ont fait volte-face et ils sont devenus partisans d'un gouvernement ouvert.

Je suis député depuis 12 ans, monsieur le Président. Lorsque nous étions dans l'opposition, nous essayions de demander au gouvernement des informations factuelles sur ses activités. Pendant des années, le gouvernement libéral a donné des réponses évasives, il a essayé de cacher la vérité, il a abusé systématiquement du rôle des fonctionnaires et il a consacré d'énormes sommes d'argent à de gigantesques campagnes de propagande politique, aux frais des contribuables canadiens.

Dans quelques minutes, nous tiendrons un vote sur la motion de défiance proposée par le chef du parti libéral (M. Turner). Une bonne partie des députés qui blâmeront le gouvernement pour ses politiques de franchise sont ceux-là même qui . . .

M. Boudria: Et à juste titre.

M. Beatty: Le député dit à juste titre. Monsieur le Président, nous sommes très heureux d'entendre les députés critiquer les politiques gouvernementales s'ils veulent vraiment que nous soyons plus ouverts. Je crois toutefois que le député se doit de parler à ses collègues qui voteront. Il devrait leur demander s'ils peuvent, en toute conscience, voter comme ils le feront après ce qu'ils ont fait pendant plusieurs années. C'est le gouvernement libéral qui a imposé un décret du conseil précisant qu'il était illégal de parler du cartel de l'uranium. Il s'agissait d'une vaste opération visant à camoufler une conspiration internationale pour faire monter le prix de l'énergie pour les consommateurs canadiens. Le gouvernement a imposé la loi du silence, il a préparé un décret du conseil précisant qu'il était illégal d'y faire allusion.

Pendant le débat sur la Constitution, le gouvernement libéral s'est servi du Centre d'information sur l'unité canadienne comme vaste moyen de propagande alors qu'il était financé par les contribuables. Il a fait faire plusieurs sondages d'opinion publique. Monsieur le Président, ce sont eux qui ont décidé que les résultats de ces sondages resteraient secrets et qui ont refusé de révéler aux députés les renseignements obtenus grâce à ces sondages. Les libéraux ont toujours refusé de donner ces renseignements, même si les sondages remontent à plusieurs années.

Le gouvernement libéral a mené une vaste campagne publicitaire financée par le Trésor public pas pour donner des informations factuelles aux Canadiens mais pour redorer le blason du parti libéral. Les Canadiens ne l'ont pas accepté. A leur avis, il y a un problème dès lors qu'un gouvernement n'est pas capable de faire une distinction entre l'intérêt national et les intérêts sectaires d'un parti politique au pouvoir. Ils n'ont pas pu approuver le gaspillage auquel a donné lieu la création du Centre d'information sur l'unité canadienne. C'est pourquoi l'une des premières initiatives de notre gouvernement a été de le supprimer. C'était notre façon de prouver que nous ne permettrions pas ce genre d'abus à l'avenir.

• (1730)

Ce sont les mêmes libéraux qui ont abusé du rôle des fonctionnaires, qui se prononceront sur cette motion de censure à l'égard de la politique de franchise du gouvernement.

M. Gauthier: C'est absurde!

M. Beatty: Le whip libéral, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) siégeait de ce côté-ci de la Chambre au printemps dernier tandis que moi, porte-parole des conservateurs pour les questions touchant Revenu Canada, je demandais des renseignements au ministre d'alors, M. Bussières. Il est resté assis sans rien dire tandis que jour après jour, M. Bussières nous donnait ou bien de faux renseignements ou refusait tout simplement de répondre. Il est resté là sans un murmure de protestation lorsque M. Bussières a émis une directive destinée à tous les employés de mon ministère actuel, disant qu'il n'était pas question de les autoriser à parler aux députés conservateurs siégeant au groupe de travail conservateur sur Revenu Canada.

M. Gauthier: C'est absurde! Prouvez-le.

M. Beatty: Dans quelques instants, le député d'Ottawa-Vanier va intervenir pour se faire le champion reconverti du gouvernement au grand jour. Mais ses électeurs et les Canadiens ont le droit de lui demander où il était il y a quelques mois et où était sa promesse concernant la franchise du gouvernement à une époque où les Canadiens demandaient des renseignements précis concernant Revenu Canada. Il est resté muet ou s'est contenté de défendre la politique du gouvernement précédent.

Le 4 septembre, les Canadiens ont demandé un changement. Ils ont déclaré qu'il fallait mettre un terme à ce genre d'abus et mettre au pouvoir un nouveau gouvernement disposé à agir ouvertement. En ce qui concerne mon ministère, Revenu Canada—le même qui, auparavant, s'était vu imposer la consigne du silence—s'il veut obtenir des renseignements précis comme l'a fait le groupe de travail, qu'il n'hésite pas à les demander. En effet, je suis présent tous les jours durant la période des questions et les responsables de mes services ont reçu l'ordre de fournir des renseignements précis.

Tel était précisément l'objet des lignes directrices dévoilées ces derniers jours. Le gouvernement voulait ainsi prouver qu'il reconnaît l'existence d'une Loi sur l'accès à l'information, que nous avons fini par convaincre les libéraux d'adopter, ce qui donne le droit statutaire aux Canadiens et aux députés d'obtenir des renseignements. Ce droit leur a été systématiquement refusé par des tentatives de camouflage continuelles de la part du gouvernement libéral.

M. Nunziata: Pas par notre parti.

M. Beatty: Ce que nous voulons dire, c'est qu'il ne s'agit pas simplement pour le gouvernement de ne pas imposer la consigne du silence comme l'ont fait les libéraux à l'égard du cartel de l'uranium, et de ne pas systématiquement camoufler les faits, mais que le nouveau gouvernement est chargé de communiquer de façon efficace et de faire passer son message aux Canadiens.

C'est pourquoi j'ai pris la parole devant 2,000 experts fiscaux à Toronto dernièrement, pour leur parler des réformes que nous mettons en œuvre dans mon ministère pour le rendre plus accessible et plus ouvert aux citoyens canadiens. J'ai été le premier ministre du Revenu, de l'époque contemporaine, à prendre la peine de me rendre à l'Association canadienne d'études fiscales pour me mettre à la disposition de ses membres. Les experts fiscaux qui étaient présents ont trouvé ce geste extraordinaire parce qu'ils n'étaient pas habitués à voir quelqu'un du gouvernement fédéral les écouter et communiquer avec eux. En ne cessant de chahuter, les députés d'en face cherchent à clouer le bec à un ministre de la Couronne qui s'efforce de communiquer des renseignements.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Ils parlent de liberté de l'information et de camouflage et pourtant, lorsqu'un député ministériel essaie de divulguer des renseignements, ils ne font que le huer. C'est exactement la politique qu'ils suivaient lorsqu'ils formaient le gouvernement.

M. Boudria: Si vous ne supportez pas cette ambiance, allez voir ailleurs.

M. Beatty: Notre gouvernement est déterminé à agir ouvertement et à divulguer des renseignements aux Canadiens. Nous nous sommes engagés à mettre fin aux dissimulations des dernières années et à réduire la publicité fédérale destinée simplement à rehausser la réputation du parti au pouvoir.

Nous avons aussi promis de communiquer efficacement aux Canadiens les politiques destinées à répondre à leurs besoins. Dans les directives et les lettres adressées aux ministres et aux sous-ministres il y a quelques jours, nous avons voulu souligner qu'il importe de communiquer beaucoup plus efficacement avec les Canadiens à l'échelon régional.

Par exemple, quand ils auront désormais affaire avec mon ministère, je veux que partout les Canadiens se sentent libres de communiquer avec les bureaux de district pour obtenir des renseignements objectifs en temps opportun. A mon avis, notre ministère est tenu de demander aux Canadiens leurs opinions et de les renseigner le mieux et le plus objectivement possible.

C'est un revirement spectaculaire de la politique que suivait le ministère fédéral du Revenu depuis quelques années. Nous avons constaté que le gouvernement libéral avait tenu les Canadiens à l'écart.

Les députés de l'arrière-plan n'étaient pas ici lors de la controverse qui a fait rage l'an dernier. Ils auraient remarqué qu'on opposait constamment des démentis aux questions soulevées. Les libéraux niaient l'existence de quotas, d'abus et de problèmes jusqu'à ce que, finalement, des députés, des Canadiens et des journalistes réussissent à prouver que le ministre lui-même ignorait ce qui se passait.

Quand nous avons tenté d'obtenir des renseignements du gouvernement et de nous entretenir avec les fonctionnaires, ces derniers ont tous reçu l'ordre de se taire. De fait, d'après un article paru dans les journaux, le ministre du Revenu national à l'époque aurait déclaré que, si les députés conservateurs voulaient se renseigner, ils seraient obligés de recourir à la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir ces renseignements. Néanmoins, ces députés reprochent actuellement au gouvernement sa politique de transparence.

M. Boudria: Avec raison.

M. Nunziata: C'est une question de probité.

M. Beatty: Le député dit que c'est une question de probité. C'est précisément cela. Rien n'est plus malhonnête qu'un gouvernement qui, durant les 12 ans où j'ai siégé ici, a systématiquement dissimulé la vérité, retenu des renseignements, abusé de la situation des fonctionnaires et gaspillé les recettes fiscales pour rehausser son prestige. Ils prétendent tout à coup se faire les apôtres de la transparence.

Il suffit de rappeler comment ils se sont comportés pour savoir à quoi s'en tenir. La scepticisme est de rigueur devant leurs nouvelles convictions, car ils ont toujours refusé toutes les occasions qu'ils ont eues d'être honnêtes avec les Canadiens, de les consulter. Mais aujourd'hui, l'opposition estime subitement que la situation ne serait pas la même si une nouvelle chance se présentait.

Le député affirme que c'est une question de probité et il a raison. Je lui propose de demander à ses collègues qui sont devant lui s'ils sont francs quand ils se prêtent à cette mascarade aujourd'hui après avoir dissimulé la vérité de façon systématique pendant de si nombreuses années.

Une voix: Nous avons déjà entendu ce refrain.

M. Beatty: Après avoir soulevé la question de l'honnêteté, le député ne veut plus qu'on en parle. Je ne le blâme pas, si nous avions un passé aussi lourd que celui des députés d'en face, je ne voudrais pas en parler non plus.

Toutefois, comme tous les députés de ce côté, j'ai une très bonne raison de vouloir parler d'honnêteté. Nous nous sommes engagés à avoir un gouvernement transparent. Nous avons répété aux Canadiens qu'ils avaient le droit d'avoir des renseignements conformément à la Loi sur l'accès à l'information. Nous demandons aux fonctionnaires de donner des renseignements en toute liberté, en s'en tenant aux faits et sans conserver l'anonymat.

Les députés d'en face nous disent que les renseignements devraient être donnés en secret et de façon anonyme. Alors qu'ils parlent de transparence, ils nous disent que, à l'avenir, les entrevues devront se faire en secret. C'est une conception bien libérale de la transparence.

Nous voulons ouvrir les portes et nous voulons que tout soit officiel. Nous n'aurons pas de discussions secrètes, elles seront ouvertes à la presse.

Ces directives sont conçues pour protéger les fonctionnaires. Au cours des derniers mois, l'affaire de Revenu Canada a montré que les libéraux abusaient des fonctionnaires et les obligeaient à défendre les politiques discréditées du gouvernement libéral. Plus tôt cette année, de nombreux députés ici ont vu, à l'émission *The Journal,* cet odieux film sur l'utilisation de l'ordinateur. Il avait coûté $200,000 au contribuable. Le ministre libéral n'a pas eu le courage de défendre la politique lui-même. Il a laissé le sous-ministre se présenter à l'émission plutôt que de défendre lui-même les mesures partisanes de son gouvernement. C'est un exemple de ce qu'on pouvait imposer aux fonctionnaires.

Notre gouvernement diffère des libéraux discrédités d'en face par le fait que, pour nous, la responsabilité des fonctionnaires est de donner des renseignements en s'en tenant aux faits. Défendre ou attaquer les actions du gouvernement, c'est le rôle des politiques et c'est une responsabilité que nous ne craignons pas.

Lorsque notre groupe de travail est enfin arrivé à Ottawa, après avoir parcouru tout le pays, il était clair pour tout le monde, y compris le gouvernement, que les Canadiens reconnaissaient qu'il y avait un grave problème au ministère du Revenu national. Les membres du gouvernement étaient-ils prêts à reconnaître leur culpabilité, leurs manquements? Y avait-il un sentiment de remords pour ce qu'on avait fait à des Canadiens moyens? Leur réponse fut de déplacer le sous-ministre. Le ministre, lui, a gardé son poste. Le gouvernement n'agira plus ainsi avant 12 ans. Mes collègues et moi qui sommes députés depuis 1972 nous sommes battus pour le rétablissement du principe de la responsabilité ministérielle. S'agissait-il de couper un ruban à l'inauguration d'une nouvelle usine, les libéraux étaient là, monsieur le Président. S'agissait-il de remettre des chèques, ils étaient encore là. Mais quand surgissait une difficulté, quel ministre libéral était prêt à déclarer que c'était lui le responsable, qu'il appuyait ses fonctionnaires, et qu'il prenait tout sur lui? Y a-t-il un seul député parmi ceux qui étaient là à cette époque qui se souvienne d'un ministre libéral qui ait agi ainsi?

• (1740)

M. Taylor: Pas un seul.

M. Beatty: Qu'on me laisse interroger un peu les députés qui étaient là à cette époque. Prenons le cas du député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui avait trouvé le moyen de perdre 120 millions de dollars de l'argent des contribuables en les investissant dans la société Consolidated Computer. Nous avions posé des questions à la Chambre à ce sujet. Nous avions réussi à mettre la main sur des lettres que le ministre refusait de déposer à la Chambre et dont il refusait de reconnaître l'existence . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Avez-vous jamais entendu le député de Windsor-Ouest ou l'un ou l'autre de ses collègues reconnaître qu'il avait eu tort?

M. Taylor: Non.

M. Beatty: En 12 ans, je ne me souviens pas d'une seule occasion où un député libéral ait pris la parole à la Chambre pour reconnaître une erreur. Pourtant, les libéraux parlent de transparence. Quand il y avait un ralentissement de l'économie, ils en imputaient le blâme tantôt aux fonctionnaires, tantôt aux Américains, tantôt à l'opposition, tantôt au Parti Québécois et tantôt aux provinces. Leur politique consistait à s'attribuer tout le mérite et à décliner toute responsabilité. Le responsable, c'était toujours autrui. Si un sondage indiquait que leur cote était à la baisse—comme les libéraux les aimaient, les sondages!—ils se rassuraient les uns les autres en se disant qu'ils n'auraient qu'à organiser un autre battage publicitaire aux frais des contribuables. Ils ont fait appel aux oies du Canada. S'ils s'en étaient servi honnêtement, ils les auraient montrées tirant de l'aile vers le sud comme tout le monde à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Les oies ont bien regagné le sud, mais les mauvaises actions des libéraux sont revenues les hanter.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Le gouvernement actuel s'est engagé sur la voie de la transparence, monsieur le Président. Nous adhérons au principe de la responsabilité ministérielle.

J'ai écouté le député de Gander-Twillingate (M. Baker) avec beaucoup d'intérêt. Après avoir parlé du rôle des ministres et de celui des fonctionnaires, ce député compétent et expérimenté que je tiens en haute estime s'est demandé s'il convenait qu'on interroge des fonctionnaires sur des questions de politique, et si ce n'était pas le ministre qu'il convenait d'interroger là-dessus. Il a servi en tant que membre du gouvernement, il a fait partie de comités parlementaires qui ont interrogé des fonctionnaires, notamment sur les prévisions de dépenses. Quelle règle observaient les présidents libéraux des comités parlementaires sous le gouvernement libéral? Elle est très claire, Monsieur le Président. Il incombait aux ministres de répondre aux questions de politique. Il revenait aux fonctionnaires de répondre à celles portant sur des faits concrets et de fournir des renseignements d'ordre technique. Cependant, lorsque des députés de l'opposition soulevaient des questions au sujet de la politique du gouvernement, quelle était alors la réponse? Le président libéral précisait qu'un fonctionnaire ne devait pas participer à un débat essentiellement partisan et que ces questions devaient être posées au ministre.

C'est précisément la position que nous adoptons aujourd'hui au gouvernement. Nous prétendons qu'il incombe aux fonctionnaires de fournir au public des renseignements factuels et ponctuels et de répondre rapidement et au meilleur de leurs connaissances aux demandes des députés, des journalistes ou des particuliers. Cependant, il incombe aux hommes politiques et non aux fonctionnaires de s'en prendre à une politique ou de la défendre. Si l'on ne fait plus la distinction entre les deux rôles et si les abus dont les fonctionnaires ont été victimes sous le gouvernement libéral se poursuivent, les fonctionnaires seront dans une situation fausse qui nuira à leur efficacité et à leur capacité d'accomplir leur travail.

Ces lignes directrices que le premier ministre a annoncées vendredi dernier ont pour but de dissiper cette équivoque à l'intention des fonctionnaires, afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir, et de leur confier clairement la responsabilité de fournir sans réticence des renseignements et des services aux Canadiens. C'est là l'objectif de notre gouvernement, monsieur le Président. Ce que nous faisons, c'est nous assurer que les Canadiens sont informés en temps voulu. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que le gouvernement soit le plus ouvert possible. Déjà, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous disent à quel point, selon eux, le changement survenu le 4 septembre a été important pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir conformément à l'article 62(9) du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante. M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Gray, propose:

Les subsides

Que, de l'avis de la Chambre, les lignes directrices dévoilées par le premier ministre le 23 novembre 1984 au sujet de la divulgation de renseignements au public sont inadéquates et régressives et confirment la méfiance et le cynisme du gouvernement à l'endroit des Canadiens.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bient dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M. Turner (Vancouver Quadra), mise aux voix, est rejetée.)

● (1750)

(*Vote nº 3*)

POUR

Messieurs

Althouse
Angus
Axworthy
Baker
Benjamin
Berger
Blackburn (Brant)
Boudria
Broadbent
Cassidy
Chrétien
Copps (Mlle)
Deans
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay-Nipigon)
Finestone (Mme)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hovdebo
Isabelle
Kaplan
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
McDonald (Mme) (Broadview-Greenwood)
Mitchell (Mme)
Murphy
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin (Mme)
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Tardif (Richmond-Wolfe)
Tobin—53.

CONTRE

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brisco
Browes (Mme)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Cochrane
Collins (Mme)
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh

Messieurs

Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Hudon
James
Jepson
Johnson
(Bonavista-Trinity-Conception)
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
Ladouceur
Landry (M^me^)
Lanthier
La Salle
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (M^lle^)
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
McCain
McCrossan
McCuish
McDermid
McDougall (M^me^)
(St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
O'Neil
Paproski
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Price
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow
(M^me^)
Stevens
Stewart
Tardif (M^me^)
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina (M^me^)
Vincent
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Witer—163.

M. le président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est plus de 18 heures, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 13.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 novembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA HAUSSE DES PRIMES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, les porte-parole du monde des affaires conviennent tous que les impôts sur les salaires sont élevés au Canada. Ils conviennent en outre que ces impôts entravent le progrès des petites entreprises. Les dirigeants de petites entreprises ne sont guère enclins à embaucher des travailleurs car le gouvernement perçoit des impôts que leurs entreprises soient rentables ou non. Au cours des 20 années qu'il a passées dans l'opposition, et tout particulièrement au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a insisté pour que le gouvernement s'ingère moins dans les affaires de nos entreprises. Une fois au pouvoir, il s'est empressé de hausser le montant des cotisations à l'assurance-chômage, qui sont un impôt sur les salaires. Or, une hausse d'impôts sur les salaires constitue un exemple flagrant d'ingérence gouvernementale.

[*Français*]

Il est très clair, monsieur le Président, que, par ses premiers gestes, ce gouvernement dit une chose et en fait une autre. Comment le peuple canadien peut-il accorder sa confiance à ce gouvernement quand, tous les jours, il renie ses promesses?

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

ON S'OPPOSE À L'EXPLOITATION DE LA FORÊT PLUVIALE DE L'ÎLE MEARES (C.-B.)

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, plus de 500 groupes, y compris des écologistes, des groupes autochtones et des associations touristiques tentent désespérément de sauver la forêt pluviale de l'île Meares au large de l'île de Vancouver. Étant donné la grande beauté naturelle de la région et son attrait touristique, puisqu'on y trouve les plus gros cèdres rouges au Canada dont certains ont plus de mille ans ainsi que de nombreux lieux appartenant au patrimoine autochtone, le NPD demande au gouvernement fédéral de soutenir ces groupes et d'intervenir auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique pour faire cesser l'exploitation forestière.

Au nord de l'île Meares se trouve South Moresby, archipel de 140 îles dans le détroit de la Reine-Charlotte. Cette région compte d'importantes colonies d'oiseaux rares. Le projet d'exploitation forestière de cette région même si on doit y laisser suffisamment d'arbres pour ne pas gâter la vue aux abords des îles, est inadmissible.

[*Français*]

Environnement Canada a aidé dans ce dernier cas, mais nous lui demandons de prendre une position plus forte pour assurer que South Moresby soit gardé dans son état naturel.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE METTRE DE L'AVANT DES SOLUTIONS POUR DÉVELOPPER L'INDUSTRIE DES PÊCHES DANS L'EST DU QUÉBEC

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement progressiste conservateur à Ottawa a suscité beaucoup d'espoir chez les artisans de l'industrie des pêches dans l'est du Québec et sur la Côte-Nord.

On se souviendra que les pêcheurs, au cours des dernières années, ont fait les frais d'une bataille juridictionnelle libérale aussi paralysante qu'inutile, et les diverses rencontres que j'ai eues récemment avec plusieurs d'entre eux m'incitent à souhaiter une ère nouvelle de concertation et de franc dialogue avec le gouvernement du Québec dans cet important secteur de l'activité économique régionale.

Les problèmes sont nombreux dans l'industrie des pêches, qu'il s'agisse des zones d'exploitation, de la définition des ressources, de son traitement ou de l'émission des permis. Tout cela nécessite de la concertation.

J'invite donc, monsieur le Président, mon collègue responsable de cet important dossier à Ottawa à rencontrer dans les plus brefs délais possibles son homologue québécois, de façon a mettre de l'avant les solutions les plus «congruantes» au meilleur des intérêts des pêcheurs et du développement de l'industrie des pêches dans l'est du Québec.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX ÉLEVÉ DE L'ESSENCE AU QUÉBEC

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, je suis touché de voir à quel point l'opposition s'intéresse à la question du prix de l'essence, et cela depuis deux semaines seulement. Il s'agit plus particulièrement de l'honorable député de Bourassa (M. Rossi).

Article 21 du Règlement

Je voudrais attirer son attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de la hausse du prix de 2c. Il n'est peut-être pas au courant du fait qu'il y a une différence de 13c. le litre dans le prix de l'essence entre le Québec et l'Ontario. Je m'intéresse de très près à ces problèmes depuis plusieurs années.

Si son gouvernement avait au moins pris la peine de lire mes suggestions dans ce bouquin de 725 pages ... C'est à cause des politiques énergétiques du gouvernement précédent que les Québécois ont perdu le sens de l'importance de la pétrochimie au Québec, plus précisément à Montréal-Est et, précisons cela ici, il s'agit du réseau de raffinage de Montréal-Est qui occupait la première place au Canada et la deuxième place à l'échelle internationale. Et c'est précisément parce que la politique énergétique des libéraux était coulée dans le ciment que l'essence est si dispendieuse au Québec.

Bientôt nous serons presque forcés de former un consortium d'acheteurs pour obtenir un peu de ce produit précieux au Québec. Où était le député de Bourassa? Où était le gouvernement libéral et nos amis libéraux du temps?

* * *

L'EMPLOI

L'ABOLITION DE CERTAINS PROGRAMMES ÉTABLIS EN VUE DE DONNER DE L'EMPLOI AUX JEUNES

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je devrais dire en passant que le député de Duvernay (M. Della Noce) devrait agir plutôt que de se «péter le mâche-patate» à la Chambre. Il ferait mieux d'agir dans sa circonscription que de se «faire aller» ici.

Monsieur le Président, hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) annonçait en comité la fin d'un programme «Première chance». Ce programme de notre gouvernement avait pour but d'aider les jeunes à se trouver un emploi et à étoffer un «curriculum vitae» avec de l'expérience.

A l'aube de l'Année internationale de la jeunesse, nous sommes en droit de nous inquiéter pour les jeunes Canadiens, car non seulement ceux qui se cherchent un premier emploi seront maintenant pénalisés par le gouvernement progressiste conservateur, mais aussi ceux qui sont à la recherche d'un emploi d'été. En effet, les progressistes conservateurs ont aussi aboli le programme État-Canada au travail pour les étudiants. Ce programme permettait à des milliers d'étudiants canadiens de se trouver un emploi d'été. Ces étudiants payaient ainsi leurs études et allégeaient le fardeau financier de leurs parents.

A mon avis, tous les Canadiens sont en droit de dénoncer ces décisions malheureuses du gouvernement progressiste conservateur à l'égard des jeunes Canadiens et de se demander à quoi sert le ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne), si ce n'est que de rester à la porte et écouter les ministres siéger en Cabinet.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES CRÉDITS ACCORDÉS AUX PROJETS DE TRAVAUX D'HIVER

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, si j'interviens cet après-midi, c'est pour exhorter le gouvernement à augmenter sensiblement les crédits accordés aux projets de travaux d'hiver. L'annonce faite par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) en septembre dernier, selon laquelle seulement 200 millions de dollars seraient consacrés aux projets de cet hiver, a inquiété un bon nombre d'entre nous. Les subventions limitées à $100,000 que reçoivent bien des circonscriptions sont nettement insuffisantes, compte tenu du chômage élevé à l'heure actuelle. Les subventions plus importantes accordées à d'autres circonscriptions sont tout aussi insuffisantes, quand on sait que les données relatives au chômage sont sous-évaluées du fait que le gouvernement a refusé d'utiliser tous les renseignements à sa disposition.

On vient d'annoncer aux Canadiens que les demandes de participation aux projets de Canada au Travail représentent déjà 1.2 milliard de dollars en tout, soit six fois la somme allouée à ces projets de création d'emplois. Manifestement, le nombre d'employés en attente et de projets utiles est très élevé et le nouveau gouvernement a, là encore sous-évalué les besoins. Il faut à tout prix revenir sur la décision de septembre dernier relative aux crédits affectés au programme Canada au Travail et le gouvernement progressiste conservateur devrait consentir une forte augmentation à ce titre. Autrement, nous serons obligés sous peu de rejeter des projets qui auraient été d'une très grande utilité dans nos circonscriptions un peu partout dans le pays.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉLABORER DE VÉRITABLES PROGRAMMES D'EMPLOIS PERMANENTS ET DURABLES

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la circonscription de Témiscamingue que je représente en cette Chambre avait, lors de la parution des dernières statistiques fédérales sur le chômage, un des plus hauts taux de chômage au Québec et se retrouvait parmi les cinq régions les plus durement touchées au Canada à ce chapitre. La situation est particulièrement dramatique pour les jeunes entre 18 et 25 ans qui font de moins en moins confiance au gouvernement pour régler leurs problèmes. Cette triste situation est due en grande partie aux politiques d'emploi à courtes vues mises sur pied par le gouvernement précédent lesquelles ont contribué largement à détruire et à dévaloriser le sens du travail chez les jeunes. C'est ce genre de programme avec lequel on faisait de la petite politique qui a contribué à faire battre 58 libéraux fédéraux au Québec.

Monsieur le Président, j'ai grande confiance que le gouvernement actuel élaborera durant son mandat de véritables programmes d'emplois durables et permanents qui remettront les Canadiens au travail. De plus, je souhaite que l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration débloque d'importants montants d'argent pour la création d'emplois là où le taux de chômage est une véritable tragédie humaine.

• (1410)

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, au Québec, plus de 50 p. 100 des personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. Pour ces vénérables citoyens, qui se sont toujours imposé tellement de sacrifices pour nous léguer un Canada rempli d'avenir, nous devons nous interroger sur leur sort.

Le 10 octobre dernier, monsieur le Président, j'ai fait part de ma vive déception au ministre des Affaires sociales du Québec qui avait permis, en juillet, aux établissements spécialisés qui hébergent ces personnes nécessiteuses de leur soutirer injustement la presque totalité d'un supplément de $25 à la pension de sécurité de la vieillesse que le gouvernement du Canada leur offrait. La raison était l'augmentation du coût du loyer et de la pension.

Dans quelques jours, notre gouvernement ajoutera un nouveau supplément de $25 par mois pour nos personnes âgées, et nous voulons prévenir la répitition d'un geste aussi serville et odieux. Monsieur le Président, nous, du gouvernement progressiste conservateur, nous souhaitons que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada (M. Epp) sollicite l'intervention immédiate de son homologue du Québec en faveur de cette demande.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED BATHURST À HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le gouvernement est sûrement au courant des sombres perspectives de chômage auxquelles font face bon nombre de Canadiens d'un certain âge, notamment les anciens employés de la société Consolidated Bathurst dans ma circonscription. Le gouvernement a laissé intervenir aujourd'hui à la Chambre un certain nombre de ses députés qui ont parlé des programmes gouvernementaux. En fait, les premières initiatives du gouvernement ont consisté à harceler les chômeurs d'un certain âge et à mettre sur pied un système qui nécessitera l'embauchage de 700 fonctionnaires qui seront chargés de harceler les chômeurs âgés de 50 à 65 ans.

J'espère que le ministre du Travail (M. McKnight) répondra à une requête présentée par les anciens travailleurs de la Consolidated Bathurst qui réclament pour cette entreprise les avantages du Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre afin que ces personnes, dont beaucoup comptent plus de 30 années de service, puissent enfin obtenir une aide financière qu'était loin de laisser entrevoir le récent exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REPENSER LA FORMULE D'AFFECTATIONS

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, le 24 septembre 1984, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration accordait 430 millions au programme Canada au Travail. De ce montant, une somme de $582,000 était affectée à ma circonscription tenant compte d'un taux de chômage de 8.9 p. 100.

Monsieur le Président, tout le monde sait que ma circonscription a un taux de chômage qui dépasse largement les 15 p. 100, mais ce taux avait été établi selon la formule libérale du temps qui croyait que les gens avaient perdu l'espoir de travailler.

Monsieur le Président, j'ai reçu jusqu'à maintenant pour $4,316,000 de demandes en vertu du programme Canada au Travail, ce qui est une preuve que les gens ont repris confiance, qu'ils savent qu'avec le gouvernement conservateur il y a maintenant des chances de travailler.

Monsieur le Président, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de reconsidérer la formule d'affectations pour qu'elle soit plus équitable envers les régions éloignées et qu'elle permette aux gens qui ne touchent pas d'assurance-chômage de quand même penser à pouvoir travailler.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LES INSTANCES PRÉSENTÉES PAR LES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ BLACK AND DECKER, À BARRIE (ONT.)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, hier, les représentants des 600 travailleurs de la Black and Decker, à Barrie, ont divulgué des renseignements qui contredisent ceux que la compagnie a présentés à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Leur unique sécurité d'emploi dépend des promesses faites par la Black and Decker à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et, par conséquent, au ministre qui en assume la responsabilité. N'était-ce de l'Agence, le maintien de ces emplois serait une cause perdue.

• (1415)

Cette situation démontre jusqu'à quel point il est nécessaire d'avoir une agence d'examen de l'investissement étranger qui soit intraitable et forte. Seul cet organisme peut empêcher les multinationales d'agir uniquement à leur guise et peut permetttre aux Canadiens de choisir eux-mêmes leur avenir.

Il nous faut donc une agence pour protéger ces emplois auxquels les conservateurs attachaient tant d'importance naguère. Nous demandons instamment au ministre de se rendre rapidement à la requête de ces travailleurs et de faire en sorte que l'AEIE leur assure la protection dont ils ont besoin et qu'ils méritent bien.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES ENTRETIENS DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci n'ignore pas que les Manitobains se sentent fortement outragés par les indiscrétions commises par le ministre des Finances, indiscrétions que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qualifie de cadeaux, sans compter que cette province semble être victime de duperie et d'injustice.

Afin de dissiper les malentendus et de rétablir une certaine confiance, le premier ministre peut-il nous dire s'il a répondu au premier ministre du Manitoba et s'il l'a invité à venir discuter avec lui du problème des paiements de transfert et d'autres problèmes économiques qui intéressent la province?

Toujours dans l'intérêt d'une réconciliation, reconnaît-il que les documents sur lesquels s'est fondé le ministère des Finances pour préconiser certaines mesures devraient être rendus publics et, par conséquent, déposés à la Chambre et communiqués aux provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans la conversation très polie et très utile que j'ai eue avec M. Pawley aujourd'hui, il était impossible de déceler les sentiments outragés auxquels mon honorable ami fait allusion. Nous avons discuté en détail de questions intéressant au plus haut point le gouvernement et la population du Manitoba.

Par ailleurs, mon honorable ami a raison sur un point; nous avons effectivement parlé de l'injustice à laquelle il fait allusion, injustice que nous espérons pouvoir régler et qui découle, comme il le sait, des compressions unilatérales décidées par le gouvernement dont il faisait partie.

M. Axworthy: Je ne parlerai pas du bien-fondé de cette affirmation, puisque nous en avons discuté longuement hier, mais le premier ministre n'est pas sans savoir qu'on était en train de réexaminer la situation.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS DU MINISTÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai lu un passage de l'ouvrage de Brian Mulroney intitulé «Telle est ma position»—que l'on peut trouver dans toutes les librairies, soit dit en passant—où il recommande que le ministère des Finances donne accès au public à ces documents, est-il disposé à déposer ces documents de base? Est-il par ailleurs disposé à déposer la lettre qu'il a envoyée au ministre des Sciences et de la Technologie où il dit qu'il ne faut pas réexaminer les restrictions touchant cette province?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, puisque le contenu de ces documents a été révélé publiquement—ce qui n'aurait pas dû arriver—j'étudierai ces questions avec mon collègue le minitres des Finances lorsqu'il reviendra, à 16 h 30.

Le ministre est absent. Il prononce un discours à Toronto, sans notes.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Je voudrais que le premier ministre me dise si cette omission et cette interdiction touchent également les rubans, compte tenu d'autres indiscrétions.

L'ÉTHIQUE DE LA PRESSE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à la Chambre hier que l'on avait chapardé les documents du ministre des Finances. Il a mis en doute l'éthique professionnelle du journaliste concerné. Maintenant qu'il a eu l'occasion de vérifier, et compte tenu du fait que ce journaliste mettait en pratique les critères du premier ministre qui préconisait la communication ouverte, est-il disposé à s'excuser de cette remarque et à essayer de regagner la confiance des journalistes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si j'ai offensé quelqu'un, y compris le député, je présente mes excuses.

[*Français*]

LA FORMULE DE GARANTIE DANS LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—LES MONTANTS QUE LE QUÉBEC ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE RISQUENT DE PERDRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Grâce à cette indiscrétion qui a été rendue publique par les médias à Winnipeg ces jours derniers indiquant que la province du Manitoba risquait de perdre 72 millions de dollars par l'abandon de la formule de garantie dans la péréquation aux provinces, le premier ministre pourrait-il indiquer à cette Chambre quels sont les montants qui s'appliquent dans cette formule et que le Québec et la province de Nouvelle-Écosse risquent de perdre en 1985-1986?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): L'honorable député parle de l'abandon de formule de garantie dans le domaine de la péréquation. C'est surtout, si je ne m'abuse, un changement draconien de politique qui avait été mise en application par le gouvernement libéral sortant. C'est cela qui a donné naissance au problème dont il est question entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement canadien. L'honorable ministre des Finances est en train, comme j'ai essayé de le faire aujourd'hui dans une conversation avec le premier ministre Pawley, de prendre le dialogue, afin justement d'en venir à une entente de nature à satisfaire aux exigences légitimes des Manitobains et du gouvernement du Canada.

M. Garneau: Monsieur le Président, si je comprends les remarques du premier ministre, c'est qu'il continue la révision de la formule de péréquation qui avait été entreprise par le gouvernement précédent. Mais est-ce que le premier ministre pourrait dire à la Chambre si le chiffre que j'ai eu, dans une conversation «off the record», selon laquelle le Québec perdrait 229 millions en 1985-1986 si la formule n'est pas révisée, est bien exact?

M. Mulroney: Monsieur le Président, à condition que mon honorable ami m'indique la source de son «off the record». En fait, nous avons entamé des pourparlers avec le gouvernement manitobain. L'honorable ministre des Finances doit voir d'autres de ses collègues provinciaux dans un avenir rapproché, et nous allons essayer de trouver une formule équitable dans ce domaine.

[*Traduction*]

LE PRÉTENDU ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la rencontre des ministres des Finances du Manitoba et du Canada. Le premier ministre approuve-t-il le fait que les responsables du gouvernement fédéral aient enregistré les entretiens entre des représentants fédéraux et provinciaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je viens tout juste d'apprendre ce qui s'est peut-être passé. Je ne vois rien qui puisse justifier ce comportement.

LA RESPONSABILITÉ DU PRÉTENDU ENREGISTREMENT DE LA CONVERSATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le premier ministre admettra-t-il que le ministre des Finances, ou son adjoint, a fait une grave erreur, tout à fait inadmissible, en enregistrant secrètement une conversation entre des représentants fédéraux et ceux d'un gouvernement provincial.

M. Blackburn (Brant): Est-ce bien poli?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sans vouloir entrer dans les détails, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de parler de cette question avec le ministre, ce que je ferai un peu plus tard aujourd'hui, je n'ai aucune hésitation à déclarer que, quelles que soient les circonstances, l'enregistrement d'une conversation privée, sans autorisation préalable, est inacceptable.

Des voix: Bravo!

LES CONVERSATIONS FUTURES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il nous affirmer et garantir aux représentants de tous les gouvernements provinciaux que cela ne se produira plus et que les consultations et conversations, franches et ouvertes, ne seront plus enregistrées par les représentants du gouvernement fédéral, et que si cela se reproduisait il demanderait au ministre de démissionner?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, après avoir invoqué un grand principe de liberté civile, mon collègue voudrait que j'en viole un autre, celui de la présomption d'innocence. Je n'ai pas encore parlé moi-même aux personnes en cause pour savoir ce qui a pu se passer. Toutefois, je puis déclarer à mon collègue que je trouve ce genre de conduite détestable et indigne, quelles que soient les circonstances.

* * *

• (1425)

L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES BRIEFINGS À L'INTENTION DES CRITIQUES DE L'OPPOSITION PAR DES CADRES SUPÉRIEURS DE MINISTÈRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre a peut-être un dictionnaire bien à lui dans lequel les avions gouvernementaux deviennent des modes de transport sacrés et les gouvernements ouverts, des gouvernements cachottiers. Ma question porte sur le rôle des critiques. Nous, les critiques de la Chambre, que ce soit au sein de mon parti ou dans le parti à ma gauche, avons toujours pu interroger des cadres supérieurs de ministères lors de briefings faits à titre documentaire. Le premier ministre pourrait-il nous ramener au bon vieux temps du gouvernement «cachottier», afin que nous puissions de nouveau profiter de ces briefings? Ou bien faudra-t-il se résoudre à un gouvernement «ouvert» sous lequel il faut prouver que ce sont des circonstances exceptionnelles, pour reprendre les termes du communiqué, et obtenir également l'approbation des ministres concernés? Si nous devons prouver que ce sont des circonstances exceptionnelles, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a donné à ses 39 collègues des directives sur les critères qui doivent être appliqués pour déterminer s'il s'agit bien de circonstances du genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue devait être à l'extérieur de la Chambre en train de jouer du piano et il n'a donc pas pu entendre les réponses que nous avons données ici même. On s'entend généralement pour dire qu'il est plus brillant au piano qu'à la Chambre. On a répondu à de nombreuses reprises à la question de mon honorable collègue, et plus précisément au cours de son absence, la semaine dernière.

M. Johnston: Notre caucus compte plusieurs pianistes et si nos vis-à-vis cessaient de ne faire que du vent et du bruit, nous pourrions peut-être nous accorder.

ON DEMANDE DES BRIEFINGS SANS ATTRIBUTION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous garantir que ces «circonstances exceptionnelles» seront accordées sans parti pris, que ce soit aux journalistes proches de son parti, comme Dalton Camp, ou aux journalistes d'élite dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Accepte-t-il de présenter périodiquement à la Chambre les demandes qui ont été formulées en vue d'obtenir des briefings sans attribution avec des cadres supérieurs, afin que nous sachions exactement quelles circonstances exceptionnelles s'appliquent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je garantis à mon collègue que les lignes directrices en question, qui ont pour but de mieux informer les Canadiens, seront appliquées de façon sensée et réfléchie. Puisqu'il a parlé des distingués courriéristes parlementaires, je lui signale que nous avons reçu une lettre de leur président dans laquelle il invite les députés à se joindre au Club de la presse. Selon lui, le club est l'endroit idéal pour les parlementaires qui veulent se détendre et rencontrer des journalistes, d'autant plus que tout ce qui se dit là est confidentiel.

Des voix: Oh, oh!

LES RÉPONSES DONNÉES PAR LES HAUTS FONCTIONNAIRES D'UN MINISTÈRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme tous les députés, nous avons appris avec plaisir que son gouvernement agirait ouvertement. Lorsque le ministre de la Consommation et des Corporations a proposé que les hauts fonctionnaires de son ministère nous donnent une séance d'information, nous avons accepté son offre. Nous avons passé hier une heure et demie avec des hauts fonctionnaires de son ministère. Nous leur avons demandé des renseignements factuels sur des questions importantes, telles que la politique en matière de concurrence, la métrisation et ainsi de suite. Au bout d'une heure et demie, nous n'avions obtenu aucun renseignement utile au sujet de la future politique de ce ministre, ni même un seul renseignement factuel. Pourquoi alors nous faire cette offre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer au député qu'il pourrait difficilement s'attendre à ce qu'un fonctionnaire explore la politique future du ministère avec un membre de l'opposition. Le gouvernement est là pour élaborer une politique. Une fois cette politique établie, c'est à la Fonction publique de l'expliquer.

• (1430)

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS FACTUELS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ignore si le premier ministre a bien compris ma question. J'ai bien compris que nous n'obtiendrions pas de renseignements sur la politique future. Nous demandions des renseignements factuels, même s'il ne s'agissait que de mises à jour sur la politique en matière de concurrence et le reste. Nous n'avons rien obtenu. Nous nous sommes demandé si ce n'était pas parce que le secrétaire législatif du ministre restait là à prendre des notes que les fonctionnaires ne voulaient pas répondre. Ils avaient peur que les directives leur attirent des ennuis.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a certainement rien dans les lignes directrices qui puisse empêcher de communiquer les renseignements que le député cherche légitimement à obtenir. En ce qui concerne la réticence des fonctionnaires et d'autres personnes, peut-être est-il normal que la Fonction publique développe les idées émises par le cabinet avant de les lui présenter. Une fois approuvées par le cabinet, elles sont présentées à la Chambre sous forme de projet de loi.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

L'ARRÊT DE LA CIRCULATION MARITIME RÉSULTANT DES DOMMAGES SUBIS PAR LE PONT-LEVIS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent à Valleyfield, au Québec. Le ministre sait que, depuis ce matin, 85 navires sont bloqués et attendent de s'engager dans la Voie maritime, et que 117 autres bâtiments y sont déjà et attendent d'en sortir. Étant donné que le pont n*suo*ro 10 de Valleyfield ne sera pas réparé avant le 7 décembre et que la date de la fermeture officielle de la Voie maritime a été prévue pour le 15 décembre, le 20 au plus tard, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement du Canada envisage de prendre pour éviter les faillites inévitables qui se produiront par suite des pertes énormes déjà subies par les entreprises touchées et les sociétés dont les navires seront paralysés cet hiver tant dans la Voie maritime qu'en dehors?

Hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que tous les députés sont préoccupés par le malheureux accident survenu au pont de Valleyfield. Je tiens à assurer à notre collègue, et à tous les députés quant à cela, que nous faisons tout en notre pouvoir pour remettre le pont en service. Une centaine de navires sont touchés. Les ouvriers et le matériel sont déjà sur place; les travaux progressent selon le calendrier prévu et doivent être achevés d'ici au 6 décembre. Comme des encouragements fort importants ont été prévus au contrat, il se pourrait que les travaux prennent fin plus tôt. Advenant d'autres éventualités, nous avons promis aux expéditeurs que la date de fermeture de la Voie maritime serait vraisemblablement reportée et que les services de brise-glace et les services de soutien voulus seraient fournis.

M. Tobin: Je remercie le ministre de sa réponse. Nous reconnaissons tous que l'on s'emploie à remédier à cette situation au plus tôt.

LES CONSÉQUENCES POUR LES COMPAGNIES TOUCHÉES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Les navires vont être bloqués sur cette voie et des pertes colossales seront subies. Nous savons déjà que certaines compagnies feront faillite et que la responsabilité des autorités de la Voie maritime n'est que partielle. Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour éviter les faillites et la perte d'emplois le long de la Voie maritime?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis dire que dès à présent aucun navire ne sera bloqué sur cette voie. Nous ferons tout en notre pouvoir pour veiller à ce qu'aucun bâtiment ne le soit. Le ministre d'État chargé des Transports se rendra personnellement sur place demain, ou vendredi, pour s'assurer que tout va bien. De cela, je puis assurer le député.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES ÉCHAPPATOIRES FISCALES DONT PROFITENT LES ENTREPRISES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Compte tenu de l'intérêt que le gouvernement porte au déficit, le ministre a avancé une proposition des plus inédites à Toronto l'autre jour. Il croit que les hommes d'affaires consacrent beaucoup trop de temps à chercher des échappatoires fiscales. Le ministre propose qu'on laisse aux spécialistes de Revenu Canada le soin de trouver les échappatoires et de déterminer s'il est légal d'établir des compagnies prête-nom aux dépens évidemment des contribuables. Le ministre conviendra-t-il que le travail de Revenu Canada devrait être de supprimer les échappatoires fiscales qui n'ont rien d'utile socialement aux fins de la création d'emplois ou de la recherche et du développement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, quel heureux jour pour moi! Mon honorable collègue d'en face me pose enfin une question. Je le remercie d'abord de sa question. Ensuite, je tiens à lui signaler que la création de compagnies prête-nom n'est pas et n'a jamais été conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu et que mon ministère ne le tolérera jamais. Nous disons que la Loi de l'impôt sur le revenu représente une masse de cinq livres de loi des plus incompréhensibles jamais adoptées par le Parlement. Nous croyons que le gouvernement a une responsabilité à assumer lorsqu'un contribuable vient s'enquérir de la loi. Il a la responsabilité de lui donner une réponse claire et complète. Cela est conforme à l'engagement du premier ministre de diriger un gouvernement ouvert.

L'UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Des combines fiscales comme le crédit d'impôt à la recherche et au développement adopté par les libéraux nous coûteront des centaines de millions de dollars. On appelle cela une combine bien calculée. Nous apprenons maintenant que le moratoire que le gouvernement a placé sur cette pratique est sans valeur à cause d'une clause spéciale des droits acquis. Le ministre nous dira-t-il le tort qu'aura causé cette pratique et s'il placera immédiatement un moratoire sur la clause des droits acquis?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce n'est pas une combine. C'est un usage qui a été inséré dans la loi par le gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Le député cherche-t-il à me faire taire ou veut-il que je lui réponde? Je me ferai un plaisir de lui répondre. Les députés d'en face ont inscrit cette disposition dans la loi. Le gouvernement est très préoccupé de la façon dont on a fait usage de pareils trucs. En conséquence, mon collègue, le ministre des Finances, a mis cette mesure en veilleuse et a dit que nous voulions l'examiner à nouveau. Nous avons décidé de supprimer ce que nous croyions être une échappatoire. Nous avons cru nécessaire de prendre ce genre de mesure. Je suis étonné que le député ne nous appuie pas là-dessus.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'AUTOROUTE ALMA-LA BAIE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (Transports).

Le ministre peut-il me dire si des discussions ont présentement cours avec le gouvernement du Québec en vue de renouveler les ententes-cadres pour la construction d'autoroutes? Dans l'affirmative, est-ce que le dossier de l'autoroute Alma-La Baie, extrêmement important pour les gens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fera partie de ces ententes?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il n'y a pas actuellement de discussions entre le gouvernement et le gouvernement du Québec. Le ministre des Transports du Québec a été remplacé tout récemment. Nous allons le laisser s'installer au gouvernement du Québec. Nous pourrons éventuellement envisager des discussions. Ce n'est pas à faire immédiatement. Je pense qu'en même temps nous répondons à la deuxième partie de la question du député, à savoir qu'il n'y a pas effectivement de discussions, donc la route mentionnée n'est pas dans le cadre des discussions qui n'ont pas lieu.

* * *

• (1440)

LES PETITES ENTREPRISES

L'AUGMENTATION DES PRIMES D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, par votre entremise j'adresse ma question à l'honorable ministre d'État (Petites entreprises).

L'augmentation des primes d'assurance-chômage décrétée par le gouvernement augmente la taxe sur les salaires en ajoutant une surcharge fiscale à la petite entreprise qui est créatrice de la majorité de nos emplois. Est-ce que l'honorable ministre pourrait expliquer à la Chambre la position de son parti qui, le 7 avril 1984, était prêt à traiter les paiements au fonds d'assurance-chômage comme crédits d'impôt plutôt que comme dépenses, et qui, dès qu'il s'empare du pouvoir, augmente les primes?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, d'abord je tiens à féliciter mon honorable collègue de Saint-Léonard-Anjou pour sa nomination. Je crois que sa question est très intéressante. Ce sujet est présentement à l'étude, et je pourrai donner à l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou la réponse personnellement d'ici quelques jours.

[*Traduction*]

LA CONFIANCE DES CHEFS DE PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, l'honorable ministre peut-il nous dire quel est son plan d'action pour redonner aux chefs de petites entreprises confiance en ce gouvernement hypocrite?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, vous m'excuserez, mais je n'ai pas bien compris la question. Si l'honorable député veut bien me la répéter en français ou en anglais, il me fera plaisir d'y répondre, mais je ne l'ai pas comprise.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE VIEUX PORT DE QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Mon honorable collègue pourrait-il informer la Chambre à savoir dans quel but il a engagé une société de comptables pour enquêter sur l'administration du Vieux port de Québec? L'enquête a-t-elle débuté et quand le ministre prévoit-il instruire la Chambre des résultats de cette étude?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'honorable député de se préoccuper des intérêts du Vieux port de Québec. Pourquoi cette enquête? Vous vous souviendrez que beaucoup d'encre a coulé sur toute l'histoire du Vieux port de Québec; vous vous souviendrez également que les crédits initiaux ont été dépassés largement dans les projets qui ont été réalisés au chapitre du Vieux port de Québec.

Dans les circonstances, et tenant compte des observations qu'on a entendues de toutes parts, je pense que, dans l'intérêt du public, il était urgent de réclamer une évaluation complète sur l'administration de ces projets, et à partir de là, c'est ce que j'ai fait, et j'ose espérer pouvoir présenter d'ici quelques mois un rapport complet sur l'enquête afin que le public sache comment ont été dépensés les deniers publics et pourquoi ils ont été dépensés.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

L'AFFECTATION DE CRÉDITS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Je suis sûr qu'elle est aussi désolée que moi d'avoir entendu certains cadres supérieurs d'entreprises déclarer hier soir à l'émission *The Journal* que le programme du gouvernement visant à redonner confiance à la population ne permettra pas de créer de nombreux emplois avant au moins un an. Étant donné que la ministre a confirmé au comité hier que la somme de un milliard de dollars qui a été affectée à la création d'emplois ne comprend pas de nouveaux fonds, selon ses propres termes, la ministre peut-elle consulter le premier ministre et le cabinet pour voir s'ils comptent réserver plusieurs milliards de dollars à la création d'emplois dans un avenir immédiat?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député doit savoir que depuis mon entrée en fonction, soit un peu plus de deux mois, nous avons affecté 430 millions à la création directe d'emplois pour cet hiver. Autrement dit, près de 70,000 emplois doivent être créés. Nous avons également réaffecté à la création d'emplois et aux nouvelles possibilités d'emploi un milliard de dollars provenant d'autres programmes. Je pensais que l'affectation de près de 1.5 milliard de dollars à la création d'emplois, aux nouvelles possibilités d'emploi ainsi qu'au perfectionnement des ressources humaines, en un peu plus de deux mois, était en réalité un assez bon résultat.

Des voix: Bravo!

LES EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉS PAR LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, hier au comité, la ministre a déclaré:

. . . On peut dire, je suppose, qu'il ne s'agit pas de nouveaux fonds . . .

Dans ces conditions, peut-elle promettre à la Chambre qu'au lieu de dépenser quelque 30 millions de dollars à l'égard de cette équipe de 700 personnes chargée de harceler les gens qui touchent l'assurance-chômage, elle va allouer cette somme à un programme de création d'emplois à leur intention?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question du député prouve manifestement qu'il y a une différence fondamentale entre les députés du parti conservateur et ceux du Nouveau parti démocratique. Nous sommes vraiment très différents.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. La Chambre devrait permettre à la ministre de terminer sa réponse.

Mlle MacDonald: Merci, monsieur le Président. Les fonds dont j'ai parlé ne sont pas nouveaux dans la mesure où nous n'avons pas plongé dans la poche des contribuables comme les députés néo-démocrates souhaiteraient le faire. En outre, et c'est tout aussi important, les fonds qui seront affectés à la tenue d'entrevues approfondies serviront à encourager les gens à réintégrer la population active. Nous sommes convaincus que les Canadiens préfèrent travailler. Manifestement, les députés

néo-démocrates préfèrent les voir continuer à toucher l'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CÂBLODISTRIBUTEURS SANS PERMIS—LA SUSPENSION DES POURSUITES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général du Canada. Sans aucun doute, le procureur général a déjà été mis au courant de la nature de ses pouvoirs de procureur, à savoir de la discrétion qu'il a de décider d'intenter des poursuites contre telle ou telle personne, des types d'appels qui doivent ou ne doivent pas être faits. En outre, il sait que ce pouvoir ne peut être partagé avec le cabinet ni même avec le premier ministre. Et pourtant le 27 novembre dernier, un député ministériel de l'arrière-ban annonçait que des poursuites ne seraient pas intentées pour défaut de permis . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Kaplan: Je demande au procureur général s'il est vrai, selon un article paru dans le *Globe and Mail,* qu'il avait décidé d'intenter des poursuites contre des câblodistributeurs mais que le caucus de son parti s'était opposé à sa décision et que le Cabinet du premier ministre avait eu le dernier mot? Dans l'exercice de ses pouvoirs, est-ce que le procureur général prend conseil ou avis auprès de son caucus ou du premier ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général): Monsieur le Président, je prends toujours conseil et avis auprès du premier ministre. Si tel n'était pas le cas, je ne serais pas ministre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Cependant, contrairement à ce qui se passait dans le dernier gouvernement, si j'estime que l'avis ou le conseil du premier ministre est erroné, je lui dis ce que j'en pense à mon tour. C'est une communication à deux sens.

En ce qui concerne les poursuites . . .

M. Tobin: Lui avez-vous parlé des Finances avant qu'il vous envoie à la Justice?

M. Crosbie: Le député peut être certain que sa question ne restera pas sans réponse.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En ce qui concerne les poursuites réclamées par le ministre des Communications, le ministère de la Justice agit comme représentant juridique du ministère. Si le ministère des Communications décide de suspendre ses poursuites après avoir réexaminé sa position, naturellement nous respectons sa volonté. Le ministère est notre client et nous sommes son mandataire. Il n'y a rien de bien sorcier là-dedans.

LES PRÉROGATIVES DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le procureur général voudrait-il admettre que ces prérogatives inhérentes à ses fonctions ne devraient pas être assujetties à la volonté du caucus ou du premier ministre? Ne considère-t-il pas qu'il s'agit d'un principe fondamental dans notre système judiciaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas dit qu'il n'en avait jamais été question au caucus. Ce qui se discute au caucus doit rester secret. Comme le député le sait, notre caucus est parfaitement étanche pour l'instant.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES CRÉDITS INUTILISÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, chargé de l'habitation. Le gouvernement a annoncé que le programme de logements sociaux de la SCHL serait réduit de 9.6 millions de dollars. Or, seulement 53 p. 100 des sommes prévues au titre du logement ont été distribuées jusqu'ici parce que certains groupes ont été incapables de les utiliser. Toutes les sommes prévues mais inutilisées seront-elles réaffectées aux mises en chantier en 1984 ou se propose-t-on d'annuler ces crédits en vue de réduire le budget de 9.6 millions de dollars?

• (1450)

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je félicite le député de sa nomination comme critique du logement. Il se souviendra que, lors de la séance du comité hier soir, je lui ai expliqué comment s'échelonne dans le temps le versement des sommes non encore engagées. Il n'est pas inusité qu'une proportion de 53 p. 100 seulement des crédits prévus pour les logements sociaux soit distribuée à ce moment-ci de l'année. Les montants prévus pour les logements non encore construits pour des raisons de modification de zonage ou parce que les clients n'avaient pas les moyens financiers voulus, seront réaffectés cette année. Toutefois, les groupes auront les mêmes droits, relativement à ces logements, au cours de l'exercice 1985.

LES ALLOCATIONS POUR LES PROJETS COOPÉRATIFS D'HABITATION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse partielle. Il a négligé de dire qu'il est rare à la fin de novembre, qu'on ne souffle mot des réaffectations. Étant donné que le premier ministre avait reproché au gouvernement libéral, il y a deux mois, d'avoir coupé de moitié ou presque les allocations pour les projets coopératifs d'habitation, le ministre entend-il réaffecter les sommes non distribuées, afin de combler, dans le programme coopératif d'habitation, cette très grave lacune, imputable au gouvernement libéral?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député par votre intermédiaire que le gouvernement ne se propose pas de réduire de 41 p. 100 le programme coopératif d'habitation, comme l'avait fait le gouvernement précédent. Par contre, si le député souhaite que les réaffectations se fassent uniquement au profit des logements coopératifs, je ne suis pas d'accord avec lui.

LE REFUS D'ASSURER UN LOTISSEMENT DE FORT McMURRAY (ALBERTA)

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Travail et concerne ses obligations à l'égard de la SCHL. Quand le ministre compte-t-il intervenir auprès de la SCHL pour qu'elle cesse d'agir de façon discriminatoire en refusant d'assurer des lotissements entiers à Fort McMurray? Je veux parler du lotissement Abasands, qui date de moins de dix ans.

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, le député peut être certain que mes collaborateurs à la SCHL sont au courant de la question. Je m'étonne, monsieur le Président, que le député retienne ainsi ses collègues pour me signaler ici un problème dont il aurait pu me parler ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: A vrai dire, monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député. Les fonctionnaires de la SCHL ont été saisis de la question et j'espère que le lotissement dont il a parlé, dans sa circonscription, sera de nouveau inscrit à la caisse d'assurance hypothécaire de la SCHL.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU COMMERCE DE LA VIANDE ROUGE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de l'Agriculture. En son absence, je pourrais peut-être la poser à son suppléant. Le gouvernement a promis d'établir cette année un programme de stabilisation du commerce de la viande rouge à l'intention des agriculteurs qui sont en proie à de grandes difficultés financières et dont un grand nombre risquent de faire faillite cet hiver. Dans l'accord conclu entre le ministre fédéral de l'Agriculture et ses homologues provinciaux en juillet dernier, seules les trois provinces des Prairies et celle de l'Ontario ont consenti à ce programme. Le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre ce programme de stabilisation du commerce de la viande rouge sans la participation des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec?

L'hon. Charles Mayer (ministre suppléant de l'Agriculture): Oui, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a l'intention d'adopter une loi d'autorisation. Jusqu'ici des ententes ont été conclues avec les quatre provinces que le député a nommées. Grâce à cette mesure il sera habilité à agir, et il faut espérer qu'après un certain temps d'autres provinces jugeront à propos d'adhérer au programme.

LA PRÉSENTATION DE LA LOI D'AUTORISATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre suppléant de l'Agriculture. Je voudrais savoir si le gouvernement va présenter cette mesure dans les prochaines semaines afin que la loi d'autorisation entre en vigueur avant le 1er janvier. Sinon, le ministre de l'Agriculture de l'Ontario a laissé entendre qu'il prendrait unilatéralement l'initiative d'établir un programme dans cette province, ce qui aurait pour effet de fragmenter un peu plus ce secteur national.

L'hon. Charles Mayer (ministre suppléant de l'Agriculture): Oui, monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative très bientôt. J'ajoute que le ton de la question du député me porte à croire qu'il appuiera cette mesure avec enthousiasme. La mesure législative sera présentée dans les trois premiers mois à peu près de notre arrivée au pouvoir. Or, le parti du député n'a rien fait à ce sujet au cours de ces quatre dernières années au pouvoir.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LE CONTINGENTEMENT DU POISSON DANS LES GRANDS LACS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que le gouvernement ontarien a été quelque peu brutal dans ses relations avec les pêcheurs commerciaux de la province, le ministre pourrait-il nous dire à quelle entente, si entente il y a, il en est arrivé hier soir au cours de ses entretiens privés avec le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario au sujet du conflit de compétence en matière de contingentement du poisson dans les Grands lacs?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Je me réjouis énormément de constater que le député a profité de la conversation que nous avons pu avoir hier soir pour saisir l'occasion de poser tout de suite sa question, une question sérieuse et importante.

Je me suis entretenu hier soir avec le ministre compétent du gouvernement de l'Ontario. Nous avons discuté plus à fond des difficultés qu'il a éprouvées dans l'administration de la pêche dans les Grands lacs, qui est, bien sûr, du ressort du gouvernement provincial. Nous avons très bien compris qu'il y avait eu un certain malentendu sur la question de savoir de quelle autorité relève l'administration de la pêche. Nous allons avoir d'autres entretiens car il faut que ces accommodements entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario soient bien compris et bien établis.

LES DIFFICULTÉS CAUSÉES AUX PÊCHEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire s'il a été question des conditions dont le gouvernement fédéral pourrait assortir une entente avec le gouvernement ontarien pour que disparaissent les difficultés qui ont pu surgir à cause de la façon dont le contingentement a été appliqué en Ontario?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait sans doute que la compétence fédérale en la matière consiste essentiellement et avant tout à veiller à la préservation et à la mise en valeur des ressources halieutiques et n'a clairement rien à voir, étant donné l'autorité déléguée au gouvernement provincial, avec l'administration des quotas ou d'autres dispositions prises par le gouvernement ontarien à l'endroit des pêcheurs. Nous sommes donc convenus qu'il fallait que cette distinction soit bien clairement comprise par tous les pêcheurs et les Canadiens en général dont l'intérêt est bien compréhensible pour cette question.

* * *

LE RECENSEMENT

L'ANNULATION DU RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le «grand scandale de l'hôtel» qui nous a permis de savoir que le Manitoba ne devrait pas espérer recevoir les 72 millions de dollars supplémentaires qu'il avait réclamés au gouvernement fédéral en paiements de péréquation. Vu que le recensement sert à calculer les paiements de péréquation, le premier ministre peut-il nous dire si l'annulation du recensement faisait partie d'une combine montée par son ministre des Finances en vue de verser moins d'argent aux provinces?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre moi-même à mon honorable ami. Je tiens à lui répéter que nous savons parfaitement que le gouvernement a besoin de certaines données et de certains renseignements pour prendre des décisions; c'est notamment le cas du ministre des Finances qui a besoin de données sur la population des provinces.

Nous faisons entièrement confiance aux spécialistes de Statistique Canada qui emploient diverses techniques pour obtenir ces informations, qu'il s'agisse d'études statistiques, de sondages, de l'utilisation de données administratives, de recensements ou d'autres moyens. Nous pouvons garantir que le ministre des Finances et les autres ministres qui ne peuvent se passer de ces renseignements obtiendront des données aussi précises que possible et de la manière la plus rentable. Le député n'a donc pas à s'inquiéter à ce sujet.

[*Français*]

LE RAPPORT DE STATISTIQUE CANADA

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il nous informer de cette réponse aujourd'hui quand, dans un rapport de Statistique Canada daté d'août 1983, on peut lire la phrase suivante, et je cite:

> Il a conclu que la chose n'était pas possible et qu'il n'y avait pas d'autre solution que le recensement de 1986.

Comment le ministre peut-il nous expliquer cette contradiction au texte de Statistique Canada?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je le répète, j'ai consulté des spécialistes très compétents de Statistique Canada en qui j'ai toute confiance, et ils m'ont assuré que le gouvernement obtiendrait tous les renseignements dont il avait besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause. Je puis donner des garanties au député sur ce point.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À CASSELMAN

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition.

A l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

Pétition des soussignés résidants du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède.

Déclare humblement:

Que la société VIA Rail ayant choisi d'apporter des changements aux services offerts à la communauté de Casselman (Ontario) et que cette même société ayant négligé d'aviser de façon adéquate la population et son député et que de tels changements . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je me permets de rappeler au député que lorsque je me lève, il doit s'interrompre et écouter ce que j'ai à dire. Je dois le prévenir qu'en présentant une pétition . . .

[*Français*]

... il faut donner une explication très courte. C'est notre pratique et l'honorable député est en train de donner une explication un peu trop détaillée. C'est suffisant ... je pense que c'est suffisant.

Est-ce que l'honorable député a une deuxième pétition?

M. Boudria: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Très bien.

M. Boudria: Monsieur le Président, la pétition que je viens de vous donner était signée par 786 personnes.

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À GLEN ROBERTSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, dont le texte est semblable, demandant un moratoire sur la fermeture du service VIA Rail, et cette fois-ci à Glen Robertson; elle est signée par 300 personnes.

[*Traduction*]

LES AVANTAGES FISCAUX CONSENTIS AUX SOCIÉTÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de Torontois qui demandent au Parlement de modifier les lois appropriées au cours de l'année 1984, de manière que les avantages fiscaux consentis aux grosses sociétés en 1985 soient proportionnels au nombre d'emplois qu'elles auront créés, et qu'une liste des nouveaux emplois et des avantages fiscaux soit déposée au Parlement tous les trimestres.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de vous présenter aujourd'hui une pétition signée par un millier de citoyens de la région de Beaverton, située dans ma circonscription de Victoria-Haliburton. Les pétitionnaires estiment que le gouvernement du Canada doit permettre le rétablissement de la peine de mort. Tout comme moi, ils ont été profondément choqués par les meurtres absurdes d'agents de police qui ont eu lieu récemment, surtout en Ontario. Nous avons besoin d'un moyen de dissuasion efficace.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 18.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 18—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Emploi et de l'Immigration emploie-t-il?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Cinq avocats du ministère de la Justice sont affectés à notre ministère.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Dingwall: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire quand nous parviendront les réponses aux questions nºs 96 et 97?

M. Dick: Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, 99 questions ont été inscrites au *Feuilleton.* Il est évident que celles du député sont les plus récentes. Nous avons répondu ...

Des voix: A quatre.

M. Dick: Ce qui représente un meilleur taux de réponse qu'au cours de la trente et unième ou de la trente-deuxième législature.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais faire un autre rappel au Règlement. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* un certain nombre de questions dont une série en quatre parties et 27 points. Le gouvernement n'a jusqu'ici donné aucune des informations demandées, bien qu'elles portent sur des sujets aussi peu confidentiels que le nombre de mises en chantier qui est prévu pour le Canada en 1985. Le gouvernement pourrait faire mieux. Je voudrais savoir pourquoi il n'a pas répondu aux questions nºs 12, 24, 27 et 18 qui sont inscrites au *Feuilleton.*

M. Dick: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que l'information va être donnée et plus rapidement qu'au cours des deux dernières législatures.

M. McKnight: Monsieur le Président, à propos du rappel au Règlement de la députée de Hamilton-Est (Mme Copps), son personnel a été en communication avec le mien. Nous avons discuté de la question avec elle et nous l'avons informée que le ministère est en train de préparer les réponses à ses questions, qui lui seront communiquées aussitôt que possible.

M. le Président: Je comprends ce qui se passe, mais sauf le respect que je dois à la députée de Hamilton-Est et au ministre du Travail (M. McKnight), ni elle ni lui n'avait de raison d'invoquer le Règlement. Les députés ont parfaitement le droit de demander au secrétaire parlementaire quand on répondra à une question puisque nous sommes à cette étape de nos travaux. Le Règlement n'est pas en cause parce que nous en sommes à la motion qui concerne le report des autres questions.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ai fait inscrire 12 questions au *Feuilleton* et j'aimerais que le secrétaire parlementaire me dise quand je peux compter recevoir les réponses.

M. Dick: Monsieur le Président, si le député avait écouté les deux observations que je viens de faire, il aurait une meilleure idée de la situation.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai fait inscrire une question le 5 novembre sur des sujets aussi simples que le coût de la moquette neuve que l'on vient de poser devant le bureau du premier ministre. Vous conviendrez avec moi qu'il ne faut pas un mois pour répondre à des questions comme celle-là.

M. Dick: Monsieur le Président, peut-être que la facture n'a pas encore été présentée.

M. le Président: On a répondu à la question annoncée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt. Le gouvernement a l'habitude de demander de nouveaux pouvoirs d'emprunt au moins une fois par an, et le Parlement a donc eu souvent à se pencher sur ce genre de mesures. Par conséquent, de nombreux députés connaissent bien ce genre de projet de loi. Il y a toutefois de nombreux nouveaux députés qui ne sont pas aussi au courant, et je vais donc présenter le nouveau projet de loi en détail en expliquant brièvement la nécessité du pouvoir d'emprunt.

Je présente cette mesure au nom du gouvernement sachant très bien que le pouvoir d'emprunt de l'État exerce de fortes pressions sur les marchés financiers. Néanmoins, ce projet de loi tient compte des efforts que nous déployons pour limiter les dépenses du gouvernement de façon à éviter de fâcheuses répercussions sur les marchés financiers. Selon la Loi sur l'administration financière, le gouvernement doit obtenir un

pouvoir d'emprunt du Parlement pour augmenter sa dette, et l'article 36 de la Partie IV de la loi interdit d'emprunter de l'argent ou d'émettre des obligations au nom de Sa Majesté sans l'autorisation du Parlement. Cela ne s'applique qu'aux fonds supplémentaires, monsieur le Président. En effet, l'article 38 accorde l'autorisation permanente d'emprunter de l'argent pour rembourser les dettes qui arrivent à échéance. Par conséquent, le gouvernement doit obtenir un pouvoir d'emprunt du Parlement pour instaurer le programme d'emprunt qui répondra à ses besoins financiers.

Comme certains députés s'en souviendront, le Parlement a déjà accordé un pouvoir d'emprunt de 24.6 milliards pour l'exercice en cours et cette somme avait été calculée en fonction des besoins financiers de 25.5 milliards du gouvernement précédent. Toutefois, comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a souligné dans son exposé économique, les besoins financiers dont notre gouvernement a hérité pour l'exercice 1984-1985 s'élèvent maintenant à 29.9 milliards. Par conséquent, en raison de la triste situation que le gouvernement précédent nous a léguée, nous avons besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière en cours.

• (1510)

De plus, les besoins de 1985-1986, y compris les nouvelles dépenses et les mesures fiscales que le ministre des Finances a annoncées dans son exposé économique, devraient atteindre 29.2 milliards de dollars, soit environ 6 milliards de plus que les estimations de février dernier.

Je voudrais maintenant parler du projet de loi lui-même et de la façon dont les montants demandés ont été calculés. Dans la partie I, le paragraphe 2(1) du projet de loi prévoit un pouvoir d'emprunt supplémentaire, pour 1984-1985, de 7.3 milliards de dollars. Ce montant représente la différence entre l'augmentation des besoins financiers pour 1984-1985, soit 29.9 milliards de dollars et les 24.6 milliards de dollars déjà autorisés, soit 5.3 milliards de dollars, plus une réserve de 2 milliards.

Le paragraphe 2(2) indique que le paragraphe (1) cesse d'avoir effet le 31 mars 1985 pour toute fraction de l'emprunt maximal autorisé supérieure à 2 milliards de dollars. L'objet de cette disposition est de permettre au gouvernement de reporter la réserve. Par conséquent, nous ne demandons pas de réserve supplémentaire pour 1985-1986. Cet article garantit également que l'on ne reportera pas plus de 2 milliards de dollars.

Nous demandons une réserve permanente pour parer aux imprévus. En d'autres termes, monsieur le Président, c'est de l'argent pour les mauvais jours. Cela n'autorise pas des dépenses non approuvées par le Parlement ou non autorisées par les lois du Canada. Le montant de la réserve a été calculé de façon qu'on puisse faire face aux changements imprévisibles des besoins financiers, en raison, par exemple, d'opérations de change. Ainsi, lorsque le dollar canadien est à la hausse, nous en vendons et nous achetons des dollars américains pour stabiliser le marché.

En raison de ces opérations de stabilisation, le Compte du fonds des changes accumule des dollars américains. Pour financer cette augmentation des réserves officielles, il faut des dollars canadiens provenant d'excédents de liquidités ou d'emprunts dans le cadre du pouvoir d'emprunt. Par contre, lorsque le dollar canadien est à la baisse, les réserves de dollars américains diminuent. Il peut être nécessaire de faire appel au crédit de soutien que détient le gouvernement dans les banques canadiennes et internationales pour compenser les effets de la dévaluation. Sinon, monsieur le Président, le gouvernement doit contracter d'autres types d'emprunts à l'étranger. Il ne faut pas oublier que ces emprunts sont portés au débit du pouvoir d'emprunt que détient le gouvernement. Or, si ce pouvoir d'emprunt est insuffisant, le gouvernement est dans l'incapacité de stabiliser le marché des changes, ce qui perturbe son programme d'emprunts au Canada.

On demande, à la partie 11, article 4(1) du projet de loi, un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars pour l'exercice 1985-1986. Cette somme devrait suffire à combler nos besoins financiers jusqu'à l'automne de 1985. Le ministre des Finances présentera une autre mesure d'emprunt après le budget du printemps prochain pour demander le reste du pouvoir d'emprunt de l'exercice complet de 1985-1986.

Enfin, monsieur le Président, l'article 5 stipule que le pouvoir d'emprunt accordé à la partie 11 du projet de loi entrera en vigueur le 1er avril 1985, c'est-à-dire au début de l'exercice.

Je répète, monsieur le Président, que le pouvoir d'emprunt permet au gouvernement de mettre en œuvre un programme de financement stable. Je rappelle que l'un des principaux objectifs du nouveau gouvernement est de réduire les coûts de l'administration publique. Par conséquent, il entend diminuer les paiements au titre du service de la dette qui occupent une place relativement importante dans l'ensemble des dépenses publiques.

Les députés n'ignorent sans doute pas que les titres du gouvernement du Canada actuellement sur le marché s'élèvent à plus de 155 milliards de dollars. Nos besoins financiers sont tels que le niveau de la dette courante augmentera de plus de 2 milliards de dollars par mois. Sans compter que les emprunts déjà contractés arrivent à terme et qu'il faut les refinancer. Par conséquent, les nouvelles émissions sont spécialement conçues en fonction de l'état du marché et de la demande afin d'éviter, dans la mesure du possible, qu'elles n'exercent des pressions indues sur le marché des capitaux.

Toujours dans cet ordre d'idées, il est important de bien gérer la dette publique pour favoriser le fonctionnement harmonieux et efficace des marchés financiers. Sans compter que cet effort de gestion en vaut la peine, on s'assure que les emprunts fédéraux ne nuisent pas à d'autres niveaux de gouvernement ou au secteur privé qui eux aussi empruntent sur les marchés financiers.

Les députés aimeraient peut-être savoir ce que le gouvernement a fait du pouvoir d'emprunt qui lui a été accordé par le Parlement pour l'exercice courant. Le pouvoir d'emprunt total accordé pour 1984-1985 était de 24.5 milliards de dollars. A la fin du mois d'octobre, le gouvernement avait emprunté sur le marché canadien environ 13.8 milliards de dollars, soit 11 milliards sous forme de bons du Trésor et 7.3 milliards découlant de la vente d'obligations négociables, dont il faut retrancher 4.5 milliards de dollars d'Obligations d'épargne du Canada qui ont été rachetées.

On a également emprunté à l'étranger 1 milliard de dollars au total. Cette somme était constituée par un emprunt de un milliard de francs suisses en mai, un prêt banquaire de 120 milliards de yens sur le marché financier japonais en juillet et le rachat d'un placement privé de 500 millions de deutsche marks en mai, qui a réduit le montant total emprunté.

Suite à ces opérations financières au Canada et à l'étranger, on a procédé jusqu'à maintenant au cours de la présente année financière à des emprunts de 14.8 milliards de dollars. Au début de novembre, le gouvernement avait encore à sa disposition un pouvoir d'emprunt de 9.7 milliards de dollars. Bien sûr, monsieur le Président, ces besoins d'emprunt sont supérieurs à ce que nous aurions souhaité, mais ils découlent de la situation financière dont nous avons hérité du gouvernement précédent.

[*Français*]

Monsieur le Président, les sommes additionnelles requises permettront à cette administration d'assumer la direction des affaires gouvernementales de façon plus adéquate. Ainsi, j'encourage tous les députés à appuyer l'adoption du projet de loi C-11 dans les plus brefs délais, afin de permettre à ce gouvernement de continuer à mieux servir tous les Canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, au fil des jours, nous découvrons de plus en plus de candidats pour la série télévisée «That's Incredible». La Chambre semble assister à l'apparition d'une nouvelle définition de l'arrogance politique. D'abord, nous avons eu droit à un budget déguisé en exposé économique. Voilà maintenant que le ministre des Finances (M. Wilson) cherche, par l'entremise du ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), à obtenir un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars non seulement pour 1984-1985, mais également pour l'année prochaine. Les parlementaires, qui sont comptables envers les Canadiens pour les fonds empruntés, doivent prendre le temps d'y penser deux fois, sous peine de faillir à leur devoir.

Le ministre des Finances s'est fait prendre les «culottes baissées» l'autre jour. Il ne portait pas des Stanfield, mais passons! Cet incident rendra peut-être le ministre et son ministère un peu plus humbles. Bien sûr, monsieur le Président, il n'est pas rare que des gens oublient des objets personnels dans une chambre d'hôtel. Mais en l'occurrence, il s'agissait des dossiers du sous-ministre des Finances. C'est un luxe que le ministre des Finances ne peut vraiment pas se payer.

• (1520)

[*Français*]

Monsieur le Président, nous savons tous, ici à la Chambre, que lorsque nous avons des déficits il faut emprunter de l'argent pour le financer. Bien entendu. Aucun problème. Mais le fait de déposer une demande ici, sans fournir des prévisions budgétaires pour l'année prochaine, cela est tout à fait inacceptable.

C'est vraiment arrogant de venir ici nous demander d'autoriser une somme de 16 milliards de dollars sans produire des prévisions pour l'année prochaine. Alors, il faut attendre quand même au moins que le ministre des Finances (M. Wilson) nous présente, ici à la Chambre, son budget pour l'année prochaine.

[*Traduction*]

Sans budget ni prévisions budgétaires, comment veut-on que des parlementaires sérieux envisagent de consentir des crédits de 16 milliards de dollars pour l'an prochain? Je vois que la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall) sourit. Je suis persuadé qu'à Bay Street on jongle avec de grosses sommes, mais quand on nous demande d'approuver des crédits de 16 milliards sans nous donner la moindre idée de l'utilisation que l'on compte en faire, je serais bien curieux de savoir ce que le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) ferait à notre place.

M. Hnatyshyn: Je le demanderais au député de Saint-Maurice (M. Chrétien).

M. Johnston: Je sais bien ce que le député me répondrait s'il en avait l'autorisation, sauf que, demain matin, il risquerait de se retrouver devant la porte du bureau du premier ministre.

Non seulement il n'y a pas de prévisions ni de budget, mais mes collègues et moi essayons encore de nous remettre des chiffres extraordinaires que nous a fournis le ministre des Finances dans son exposé financier d'il y a quelques semaines, qui était en réalité un mini-budget.

Nous n'envisagerons certainement pas d'accéder à pareille requête sans avoir au moins accès aux faits et aux données qui figurent dans un exposé financier d'après lequel le déficit prévu pour 1985-1986 augmenterait de 9.1 milliards de dollars en sus du montant prévu par les mêmes fonctionnaires pour le compte du prédécesseur du ministre des Finances en février dernier. Voilà un autre invité possible pour l'émission «That's Incredible». Il suffit de voir le programme de renouveau économique et les requêtes dont nous sommes saisis pour comprendre qu'il y a quelque chose de pourri au royaume de Danemark.

Le ministre des Finances a accepté de comparaître devant le comité. Nous voulons qu'il vienne y témoigner le plus tôt possible, car nous avons besoin de ses explications. Nous voulons examiner les prévisions budgétaires et son budget final avant de songer à approuver une demande comme celle-ci. Il y a trop de questions auxquelles nous voulons des réponses. Nous voulons interroger le ministre et ses collaborateurs par suite de l'incompétence dont ils ont fait preuve en augmentant le déficit de 9.1 milliards de dollars en ce court laps de temps. Nous tenons à savoir si les chiffres présentés dans l'exposé économique de novembre sont plus crédibles que ceux de février dernier. Je pense que non.

Quelles raisons avons-nous de croire exacts les chiffres de novembre, qui sont sensés servir de base à cette demande inimaginable? Dans le document gouvernemental intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada», lequel a été déposé à la Chambre, il n'y a rien qui justifie cette augmentation incroyable de 9.1 milliards.

Permettez-moi de reprendre les termes que ce document utilise pour justifier ce changement de prévisions. Il dit: «Les perspectives économiques sont moins brillantes pour 1984 et 1985». Je signalerai que dans le document qui a été présenté, la DNB réelle de 1985 a été prévue à un niveau marginalement inférieur à celui que le ministre des Finances avait fourni dans sa documentation antérieure. Il en va de même pour la croissance économique jusqu'à la fin de la décennie.

Ce n'est certainement pas la question de la croissance qui a créé ce déficit, car rien dans les chiffres ne le corrobore. Par exemple l'indice des prix à la consommation. L'IPC de 1984 est estimé à 4.5 p. 100 dans ce nouveau «programme». Il faut observer que lorsqu'on examine les augmentations de l'IPC de cette année, nous sommes passés de 119.6 comme point de départ à 123.2 pour la période de janvier à octobre. En taux annuel cela représente 3.61 p. 100. Voilà l'augmentation réelle des charges de l'État cette année. Avons-nous des chiffres gonflés pour les années à venir, en particulier pour l'année prochaine, qui portent ce déficit à 37 milliards comme nous semblons l'avoir pour l'année en cours? Ne convient-il pas d'avoir la réponse à ces questions fondamentales avant de signer le chèque de 16 milliards demandé par le gouvernement? Voyons un peu les autres données.

M. Fennell: Cela me rappelle quelque chose. Nous avons déjà entendu cet air-là.

M. Johnston: Je m'occuperai tantôt du député d'Ontario (M. Fennell).

Je dirai qu'il existe réellement un conflit d'intérêts au sein du gouvernement et du ministère des Finances. On observe une volonté évidente de gonfler le déficit afin de le faire paraître aussi déraisonnable que possible. Cela est voulu non seulement pour intimider et alarmer la population mais pour permettre au gouvernement de dire plus tard, lorsqu'on possédera les chiffres réels, qu'il a accompli une tâche magnifique.

J'ai ici un article dont je citerai plus tard des passages et que connaît probablement très bien la ministre d'État aux Finances. Il s'agit d'un article extraordinaire paru dans la livraison de décembre 1981 du magazine *The Atlantic Monthly* sous le titre suivant: «The Education of David Stockman». Les bonnes relations que nous avons vues s'établir entre Washington et le gouvernement actuel dépassent de loin les relations entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan. Elles sembleraient remonter jusqu'à M. Stockman. Nous avons observé les techniques utilisées, les chiffres cités et les tentatives faites pour changer les chiffres dans les données. Nous avons vu comme on les a changés facilement. Nous avons observé cette manœuvre dont on a dit beaucoup de bien à l'époque. Il me semble y avoir un David Stockman dissimulé derrière la façade du ministère des Finances. Cet article recèle de très intéressants passages que je citerai au cours de mon intervention.

Je dis donc qu'il existe un vrai conflit d'intérêts, et je tiens les chiffres pour très suspects. Bien plus, nos soupçons sont fondés sur une preuve solide. Je me permettrai d'en porter certains éléments à l'attention de la ministre d'État aux Finances.

Nous savons que l'une des compressions budgétaires les plus retentissantes a été celle des 154 millions de dollars au ministère de la Défense nationale. La décision a, bien sûr, été prise tout de suite après les voyages du ministre à l'OTAN et à Washington où il avait déclaré que le gouvernement allait accroître le budget de la défense. J'ai le sentiment, je suis tenté de le dire, que le ministre de la Défense nationale (M. Coates) est maintenant considéré par ses collègues de l'OTAN comme le ministre du réarmement verbal car c'est tout ce que nous avons entendu de sa part jusqu'à présent. Lorsqu'on l'a interrogé à la Chambre au sujet de la coupure de 154 millions de dollars, le ministre a déclaré ceci, comme on peut le voir à la page 340 du hansard du 19 novembre 1984:

Par suite de la baisse de ce taux et d'acquisitions plus judicieuses de la part des responsables du ministère de la Défense nationale, nous avons réussi à épargner 154 millions sans aucunement mettre en péril nos engagements présents et futurs.

Je voudrais que les députés songent à la gravité de cette affirmation. Le ministre a dit que les dépenses du ministère avaient baissé par suite d'une réduction du taux d'inflation. Autrement dit, son gouvernement voulait faire passer un rajustement des prévisions du Conseil du Trésor pour une réduction des dépenses.

● (1530)

Si c'est ce que le gouvernement a fait pour la coupure budgétaire de 154 millions de dollars du ministère de la Défense nationale, que faut-il penser de tous les programmes gouvernementaux dont le budget est indexé en fonction du taux d'inflation prévu pour la période appropriée? Nous savons que le taux d'inflation a baissé. Nous savons qu'il baisse encore. D'après les chiffres publiés, nous savons qu'il équivaut depuis plusieurs mois à un taux annuel d'environ 1 ou 2 p. 100. Le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il n'y avait pas eu de compressions budgétaires, mais plutôt un rajustement des prévisions en fonction du taux de l'inflation. Combien d'autres compressions budgétaires sont en réalité des rajustements en fonction de l'inflation? Combien en a-t-on fait pour calculer le déficit des années à venir et aboutir à des résultats aussi ridicules?

Le ministre d'État chargé des Finances ne pourra peut-être pas répondre à cette question aujourd'hui. J'imagine que nous devrons interroger les fonctionnaires et que le gouvernement s'efforcera de rationnaliser ses chiffres. Il faudrait à cet égard examiner la déclaration de M. Stockman à propos d'un calcul semblable fait par le gouvernement Reagan en 1981. Je dois dire, monsieur le Président, qu'il faudrait obliger tous ceux qui ont participé à l'exercice budgétaire, aux compressions des dépenses, que nous devons officiellement au vice-premier ministre (M. Nielsen), mais dont la responsabilité incombe certainement au ministre des Finances, à lire cet article. Comme le dit Stockman:

Aucun d'entre nous ne comprend vraiment ce que tous ces chiffres signifient. Il y a tellement de budgets différents, tellement de données de base différentes et tellement d'éléments interactifs reliés aux décisions politiques, au milieu économique et à tous les mystères internes du budget, et il y en a beaucoup, que, lorsque les gens tirent des conclusions, on ne voit pas très bien comment ils en sont arrivés là. On ne voit pas très bien comment nous en sommes arrivés là nous-mêmes.

On comprend mal comment le gouvernement et le ministre des Finances sont passés d'une somme d'environ 27 milliards de dollars pour atteindre un déficit de près de 37 milliards en 1985-1986, sans parler des années subséquentes. En affirmant qu'une tranche des 154 millions de dollars—combien exactement, nous l'ignorons—n'est qu'un simple rajustement d'un niveau de référence fait par le Conseil du Trésor, le ministre de la Défense nationale éveille en nous quelque soupçons. Partant, comment son collègue des Finances peut-il avoir le front de venir demander à la Chambre de l'autoriser à emprunter 16 milliards de dollars pour l'année prochaine? Cette demande est tout à fait injustifiée.

Si les compressions ont été gonflées, étant donné les liens qui unissent les conservateurs à Washington, c'est peut-être qu'ils ont su tirer une leçon de ce qui s'est passé chez nos voisins du Sud. Stockman a fait l'objet d'un examen pour avoir annoncé diverses compressions budgétaires, et l'on dit que déçu, il ne serait pas disposé à s'attribuer tout le crédit que d'autres auraient voulu lui prêter.

Je poursuis la lecture de cet article:

Parce qu'il savait que des décisions budgétaires beaucoup plus traumatisantes les attendaient encore et que les données du budget avaient été gonflées, les compressions de 35 milliards de dollars étaient moins importantes qu'elles ne le semblaient parce qu'elles partaient de chiffres imaginaires, de prévisions hypothétiques établies par le Congressional Budget Office, à partir desquelles les dépenses étaient susceptibles d'augmenter si le gouvernement ne modifiait pas ses programmes ou s'il n'y avait pas de reprise économique. Stockman savait que le CBO s'inspirait de données quelque peu irréelles. Par conséquent, le montant des compressions était tout aussi irréel.

Monsieur le Président, à mon avis nous sommes devant une situation analogue. On nous présente un déficit hypothétique pour l'an prochain et les années suivantes, alors que les emprunts, eux, seront en dollars réels. Il y a bel et bien analogie. A titre de parlementaires responsables non seulement de ce côté-ci de la Chambre mais aussi, je l'espère, parmi les députés conservateurs, il convenait d'en faire état. La question touche à l'intégrité même de la Chambre, à son rôle de percepteur des deniers publics qui doit financer les dépenses de l'État.

Chacun doit se méfier des prévisions. En guise de réconfort, je signale à la ministre d'État aux Finances que l'an prochain, lorsqu'elle aura constaté que ses données et ses prévisions étaient fausses, il ne lui restera plus qu'à se demander dans quelle porportion.

Dans le *New York Times* du lundi 14 novembre, on peut lire les prévisions de dix économistes pour le deuxième mandat de M. Reagan. Cela peut paraître incroyable, monsieur le Président, mais selon ces experts, en 1985, la croissance réelle du PNB variera d'un minimum de 0.6 p. 100 à un maximum de 4 p. 100. Évidemment, le montant du déficit qui nous intéresse présentement est aussi fondé sur des projections, sans doute celles de notre ministère des Finances. Quand le ministre et ses collaborateurs viendront témoigner devant le comité, nous pourrons sans doute apprendre de quelles données on s'est servi pour bâtir le modèle. Mais il reste que le ministère s'est discrédité en avançant un chiffre excédant de 9.1 milliards celui que les mêmes fonctionnaires avaient arrêté il y a quelques mois, en utilisant en principe les mêmes méthodes.

Il nous serait difficile d'autoriser une demande de ce genre en nous basant sur ce qui semble être un écran de fumée. David Stockman a déjà dit que les chiffres qui figuraient dans les budgets étaient des «nombres politiques». D'après moi, monsieur le Président, c'est ce genre de chiffres auxquels nous avons affaire en l'occurrence. C'est aussi le même matériel qu'on nous a servi dans l'exposé économique. Et c'est sans doute ce que l'on continuera de nous fournir, des nombres politiques. Mais les 16 milliards que le ministre d'État aux Finances, en l'espace de cinq ou six minutes, a réclamés pour l'an prochain ne sont sûrement pas un numéro politique. Ce sont des dollars réels qu'il faudra emprunter sur le marché canadien.

Nous voulons savoir comment le ministre des Finances en est arrivé à ce chiffre. En tant que parlementaires responsables devant les électeurs, nous ne pouvons nous contenter d'acquiescer en fermant les yeux. Peu importe combien nous sommes, nous avons un rôle à jouer. Nous tenons à ce que le gouvernement sache clairement, dès le début de son mandat, que nous voulons qu'il nous donne plus de renseignements, plus de données, qu'il fasse preuve d'une plus grande ouverture et d'un plus grand sens des responsabilités. Ce qui a fait défaut

jusqu'ici. Naturellement, nous avons déjà été témoins de l'effet des directives. Elles ont pratiquement réduit à néant toute velléité d'ouverture de la part du gouvernement. Il faut espérer que d'ici quelques semaines tout au plus, les conservateurs auront appris leur leçon.

Il ne suffit pas d'obtenir des chiffres grâce à la documentation oubliée par les ministres dans les chambres d'hôtels. Nous voulons obtenir des données et des informations ici à la Chambre et devant les comités. Jusqu'à présent, on ne peut pas dire que nous y soyons parvenus.

Pour terminer, je voudrais me reporter encore une fois à un court passage d'un article paru dans *The Atlantic Monthly* que le ministre a dû lire, je pense. Tous ceux que la finance intéresse l'ont lu à l'époque. L'article de Stockman se termine en ces termes:

Chaque fois que le système économique subit de grandes tensions ou des changements . . .

Le gouvernement actuel a sûrement provoqué des tensions et des changemetns dans le système économique.

. . . on peut s'attendre à des théories invraisemblables qui finissent par se retrouver dans le processus législatif.

C'est ce qui m'inquiète. Ce que je crains avant tout, c'est que certaines théories invraisemblables réussissent à se frayer un chemin dans les mesures législatives soumises à la Chambre. Si c'est le cas, notre rôle en tant qu'opposition est de veiller à ce que ces théories ne soient pas imposées à un public qui ne se doute de rien. C'est notre devoir, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, en terminant mes remarques, j'ai quelque chose à proposer pour amender . . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député a 40 minutes . . .

M. Johnston: Oui, mais ce n'est pas nécessaire, monsieur le Président. Il n'y a rien là, excepté une demande arrogante. Alors ce n'est pas la peine de continuer pendant 40 minutes pour parler d'une telle demande.

Moi, j'aimerais simplement que l'amendement que j'ai proposé soit accepté par cette Chambre, parce que c'est tout à fait raisonnable, vu la preuve que je viens de vous apporter ici que la demande en question n'est pas raisonnable.

● (1540)

[*Traduction*]

Je propose, appuyé par la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson):

Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le terme «que» et en le remplaçant par la phrase suivante:

«La Chambre n'examine pas un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour une année financière à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas fourni les détails de ses besoins en dépenses ou de ses prévisions de recettes.»

M. Andre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. Blenkarn: C'est impossible.

M. Andre: Je voudrais signaler à la présidence, si je comprends bien ce que cherche à faire le député, que cette motion est irrecevable. Il est rare qu'on puisse proposer des amendements à une motion de deuxième lecture d'un projet de loi. Si la présidence veut bien examiner les précédents à ce sujet, elle en conclura, je pense, que cette motion est effectivement irrecevable.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande au ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) de se reporter à la 5^e^ édition de Beauchesne, pages 230 et 231 sous la rubrique «l'amendement motivé», où l'on peut lire ce qui suit:

Le député qui désire exposer les raisons spéciales qu'il a de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer ce qu'on appelle un «amendement motivé». Cet amendement porte suppression de tous les mots dans la motion principale suivant «que» et leur remplacement par d'autres mots. L'amendement motivé, présenté sous forme de motion, peut revêtir diverses formes:

Parmi les règles prévues, il faut que l'amendement se rapporte strictement au projet de loi et ne touche pas les dispositions précises de celui-ci. A cet égard, mon amendement est tout à fait acceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): A première vue, cet amendement semble effectivement recevable. Je voudrais toutefois prendre la question en délibéré, tandis que nous poursuivrons le débat, et rendre une décision tout à l'heure.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai du mal à croire mes oreilles depuis deux ou trois minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je me rappelle comme si c'était hier qu'il y a quelques mois le parti du député qui vient de prendre la parole nous a demandé d'étudier une mesure identique à celle que le gouvernement actuel voudrait nous faire accepter. Et les autres députés de son parti sont venus ensuite, à tour de rôle, nous expliquer pourquoi il fallait absolument l'adopter. Et les députés de l'opposition à l'époque sont intervenus à leur tour pour nous dire que cette proposition était absolument inacceptable. Et après une longue bataille, le gouvernement est revenu à la raison et il s'est effectivement rendu compte qu'il allait trop loin.

Il y a de quoi se demander si les députés libéraux sont sérieux quand on voit leur critique financier, à peine quelques semaines plus tard, se lever pour condamner avec indignation le gouvernement actuel parce qu'il agit exactement comme eux. Ils disent une chose un mois et le contraire le mois suivant. C'est pour cette raison que les Canadiens ont sauté sur la première occasion pour leur dire qu'ils en avaient assez de ces folies, de ces simagrés politiques. Ils en avaient assez de les voir changer leur fusil d'épaule tous les jours et ils ont décidé de s'en débarrasser une fois pour toutes. Voilà ce qu'ils ont fait. Si les libéraux continuent de se comporter de la sorte, les Canadiens ne changeront pas d'avis de si tôt.

C'est inconcevable que le critique financier trouve le moyen d'en rire. Pas étonnant que les politiques aient une réputation aussi enviable, ou presque, que les agresseurs d'enfants, voire les percepteurs d'impôts.

Mme Copps: Allons donc!

M. Riis: Jour après jour, mois après mois, la conduite du parti libéral . . .

Mme Copps: Cela dépasse les bornes.

M. Riis: . . . l'hypocrisie, cette fausseté, le conflit . . .

Une voix: Ayez au moins la décence de vous asseoir.

Mme Copps: Monsieur le Président, lorsque le député dit des politiques qu'ils sont comparables à des agresseurs d'enfants, j'estime que c'est du langage antiparlementaire. Je pense que tous les députés ici présents admettront qu'il devrait retirer ces paroles.

M. Johnston: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège . . .

M. Keeper: Nous n'avons pas interrompu votre discours.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas entendu cela. Si je vois quelque chose dans le hansard de demain qui, à mon avis, devrait être retiré, je le signalerai au député. Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) soulève une question de privilège.

M. Johnston: Je soulève la question de privilège. Je suis persuadé que, lorsque le député se sera remis de sa crise d'hystérie, il reconnaîtra que le mot hypocrite est également antiparlementaire. Je pense qu'il a été défini comme tel, et a été discuté à la Chambre. J'ajouterais ce mot à la liste de ceux qui devront être retirés.

Le président suppléant (M. Paproski): «Hypocrite» figure sur les deux listes; tout dépend de l'utilisation qui en est faite. Je regarderai le hansard. Je ne sais pas ce qui se produit ici ce soir. Est-ce la pleine lune? Nous devrions nous comporter de façon un peu plus digne. J'étudierai cela demain matin et je verrai ce que dit le hansard. Je voudrais que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) continue mais je cède d'abord la parole au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Tobin: Monsieur le Président, j'aimerais bien connaître le résultat de vos délibérations sur cette question de privilège. J'invoque le Règlement pour obtenir des éclaircissements. Je croyais que, en vertu du Règlement adopté lors de la dernière législature, les discours étaient suivis d'une période de questions et de réponses.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député peut se rasseoir. La première partie du débat comprend des discours de 40 minutes, sans questions. Ensuite il y a des discours de 20 minutes avec questions et observations.

M. Tobin: Merci.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député de Kamloops-Shuswap pourra continuer son discours.

M. Riis: Merci monsieur le Président. Je crois qu'on en a suffisamment parlé.

Une voix: Soyez poli.

Mme Copps: Parler d'agresseurs qui s'en prennent à des enfants . . .

Une voix: A propos de . . .

Mme Copps: Faire une remarque de ce genre est absolument . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Riis: Je crois avoir touché une corde sensible chez certains députés libéraux à la Chambre aujourd'hui.

Une voix: C'est vrai, une corde très sensible.

M. Riis: C'est certain.

Mme Copps: C'est que nos inquiétudes sont sérieuses.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné votre décision au sujet des termes non parlementaires, je serai le premier à me retracter si vous trouvez que j'ai utilisé des termes de ce genre.

Mme Copps: Cela est indigne de vous.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais rappeler à la député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) qu'elle n'est pas à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Si nous devons poursuivre les travaux de la Chambre, j'apprécierais le respect des convenances . . .

M. Tobin: Certains de nos vis-à-vis parlaient.

Le président suppléant (M. Paproski): Merci.

M. Tobin: Il s'agit là d'une observation inconvenante de la part de la présidence, je dois dire.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai entendu les observations du député. Je l'ai entendu également, hier, formuler des observations qui étaient très près d'être anti-parlementaires. Je n'ai pas l'intention de faire toute une histoire de cette affaire, mais je voudrais quand même le signaler au député.

Des voix: Retirez vos paroles.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser des privilèges de la Chambre, mais lorsque j'ai parlé des agresseurs d'enfants, je n'avais pas l'intention de mettre en doute la droiture d'un député quelconque. Je trouve franchement qu'il s'agit là d'une affirmation très grave, et j'aurais espéré seulement que les députés néo-démocrates prennent cette question plus au sérieux.

Le président suppléant (M. Paproski): Il a retiré ses paroles.

Mme Copps: Je le dis le plus sérieusement du monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous remercie beaucoup.

M. Riis: Je le répète, je crois qu'on a assez parlé de l'attitude du parti libéral qui reproche maintenant au gouvernement de faire ce qu'il faisait lui-même lorsqu'il était au pouvoir. C'est difficile à croire.

• (1550)

Je voudrais m'occuper maintenant du sujet à l'étude; il s'agit d'une motion nous demandant d'étudier le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. La ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) a parlé neuf minutes. Pendant ces neuf minutes, elle nous a demandé d'approuver un pouvoir d'emprunt de 23.3 milliards de dollars.

Elle agit au nom du ministre des Finances (M. Wilson), je le sais. Il eut été bon, pendant les délibérations sur cette mesure, que l'on s'efforce de préciser comment cet argent va être dépensé. On ne s'attend vraiment pas à ce qu'un gouvernement qui se targue d'être ouvert et d'être disposé à communiquer des renseignements et à instaurer la confiance parmi les Canadiens se contente d'une explication de neuf minutes pour demander 23.3 milliards.

Dans la Partie I du projet de loi C-11, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 7.3 milliards pour l'année financière actuelle, 1984-1985. Fait intéressant, cette somme d'argent comprend une caisse noire ou une réserve de 2 milliards. Le gouvernement laisse entendre qu'il pourrait y avoir des imprévus et qu'il risque d'avoir besoin des 2 milliards avant la fin de cette année financière. Il veut peut-être d'autres percepteurs, en plus des 350 qu'il a engagés, pour essayer de soutirer encore plus d'impôts aux petites entreprises, qui sont déjà grevées de charges.

Le gouvernement veut peut-être engager quelques agents de la CAC en plus des 700 que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) engage pour essayer de coincer tous ceux qui abusent de l'assurance-chômage, mode de revenu lucratif. On offrira peut-être davantage de subventions PEP pour essayer d'inciter les sociétés pétrolières à intensifier la prospection dans nos régions pionnières. Il y aura peut-être des imprévus; il faudra peut-être accorder un allégement fiscal aux pauvres banques. Beaucoup ne paient pas d'impôts du tout. Certaines en paient encore. Le gouvernement se tracasse peut-être au sujet des rares banques qui versent encore quelques dollars d'impôts sur le revenu chaque année. Le gouvernement veut peut-être engager de nouveaux chefs d'état-major, de nouveaux ministres ou acheter d'autres appareils JetStar pour promener les ministres dans tout le pays ou encore distribuer des faveurs sous une forme ou sous une autre. Il est difficile de donner son appui avec enthousiasme à une demande d'emprunt comportant une caisse noire de 2 milliards.

Le problème vient de la Partie II du projet de loi C-11, où le gouvernement demande la permission d'emprunter 16 milliards, pas pour cette année financière mais pour la prochaine, pour l'année 1985-1986. Les députés qui prennent leur rôle au sérieux pourraient demander quelles sont les prévisions pour 1985-1986. Que compte faire le gouvernement? S'il demande la permission d'emprunter, est-il déraisonnable de s'attendre à ce qu'il soumette un projet, à ce qu'il expose des stratégies ou à ce qu'il donne des explications? Va-t-il nous donner des précisions sur la façon dont l'argent sera utilisé? Demander 16 milliards de dollars sans rien dire sur son utilisation, c'est faire affront au Parlement.

Imaginez, monsieur le Président, si en tant qu'homme d'affaires vous allez voir un banquier pour lui demander de vous ouvrir un crédit de $100,000. La banque vous dit: «Nous nous intéressons certainement à vos idées et à votre entreprise, mais pourrions-nous jeter un coup d'œil sur vos prévisions pour les deux prochaines années? Pourrions-nous voir les plans que vous avez?» Si vous répondez: «Non, je ne vous montrerai pas mes plans. Je n'ai pas fait de prévisions. Je ne vais pas vous faire partager mes renseignements. Je voudrais simplement que vous m'ouvriez un crédit de $100,000. C'est tout ce que je demande», le banquier aura vite fait de vous éconduire. Il ne collaborera pas. Il n'approuvera pas votre attitude.

Il importe que la Chambre des communes agisse de la même façon. Ce n'est pas une attitude acceptable. Ce n'est pas comme cela que l'on rétablit la confiance dans le gouvernement. Ce n'est pas ainsi que l'on crée une atmosphère de confiance chez les investisseurs et les consommateurs canadiens. Il est temps que le gouvernement soit sérieux au sujet du rétablissement de la confiance, qu'il soit franc avec les Canadiens et qu'il nous dise exactement ce qu'il va faire, avant que nous autorisions ce genre d'emprunt.

Hier soir, j'ai regardé l'émission *The Journal* avec beaucoup d'intérêt. Il y avait quatre porte-parole du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national: Bill Mulholland, de la Banque de Montréal, Bruce Howe, président de la BCRIC, John Sheppard, représentant les industries de haute technologie au Canada, et John Newell, président de DuPont Canada. Il s'agissait donc de certains des grands noms des milieux financiers du Canada.

Barbara Frum leur a posé une question au sujet de la confiance du milieu des affaires envers le nouveau gouvernement. Y aurait-il confiance? Après maintes hésitations, tergiversations et beaucoup de grands mots, ils sont tombés d'accord pour dire que, en gros, jusqu'à la fin de 1985, il y aurait peu d'investissement. Et même après, rien n'était certain. Tout dépendait de ce qui se passerait aux États-Unis, des liquidités que possèderaient les diverses sociétés canadiennes, etc. Après bien des hésitations et avec beaucoup de prudence, ils ont déclaré que nous verrions peut-être, à la fin de 1985, un déblocage des investissements au Canada.

Ce n'est pas surprenant lorsque l'on voit le gouvernement se retrancher dans le secret. Nous avons appris aujourd'hui qu'une rencontre entre les ministres des Finances du Canada et du Manitoba, pour un échange d'idées sur la façon de collaborer, avait été secrètement enregistrée par le ministre fédéral. Il n'a pas demandé au ministre des Finances du Manitoba si on pouvait enregistrer les délibérations.

M. Keeper: Wilsongate.

M. Riis: Le premier ministre (M. Mulroney) a pourtant dit que pareille chose était inacceptable. Voilà qui nous plonge dans l'univers de George Orwell, l'univers du Grand frère où tout est contrôlé. Pour quelle raison enregistrait-on une réunion privée? Notre collègue de Winnipeg a expliqué à la Chambre aujourd'hui que les séances d'information avec son ministre et ses sous-ministres ont été intégralement consignées par un greffier. Ce n'est pas ce qu'on appellerait un gouvernement ouvert qui veut instaurer un climat de confiance au pays.

Le Parlement représente les Canadiens. Les parlementaires ont pour mission de représenter leurs concitoyens et de les protéger des mesures qui ne vont pas nécessairement dans le sens de leurs intérêts. Nous ne sommes pas ici pour encourager un gouvernement à prendre l'habitude de ne jamais dire dans quelle direction il s'engage. Or, quand on voit dans quel sens il s'engage effectivement, on s'étonne beaucoup qu'il nous demande de lui donner carte blanche, ou mieux d'acheter chat en poche.

Quand on voit ce que le gouvernement fait, on ne peut s'empêcher de se poser des questions et d'avoir peur parfois de ce qu'il peut bien mijoter. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration prétend vouloir faire travailler les chômeurs. Mais son premier geste est d'embaucher 700 shérifs, 700 hommes de main, comme disait l'un de mes collègues, pour dépister tous les tricheurs qui abusent des pharamineuses prestations d'assurance-chômage. Elle a voulu probablement encourager des groupes comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes ou l'Association canadienne pour la petite entreprise qui ont fait paraître dernièrement un rapport dans lequel on dit que 170,000 emplois ne sont pas comblés actuellement parce que les chômeurs touchent de généreuses prestations.

• (1600)

La prestation d'assurance-chômage moyenne est de $153 par semaine au Canada. Dans un centre urbain typique comme ceux dans lesquels vivent quelque 80 p. 100 des Canadiens, un loyer type pour un logement modeste se situe probablement entre $400 et $500 par mois. Selon moi, pour oser prétendre que les prestations d'assurance-chômage sont si généreuses que les gens ne sont pas disposés à travailler, il faut que le gouvernement soit bien mal conseillé.

Lorsque le ministre du Revenu national (M. Beatty) était dans l'opposition, il protestait avec véhémence contre le gouvernement qui, d'après lui, employait les méthodes implacables, voire fascistes pour percevoir les impôts. Il a fait partie d'un groupe de travail qui a parcouru le pays, afin d'entendre des témoignages sur la façon dont les percepteurs essayaient d'extirper de l'argent aux Canadiens. Qu'a fait le nouveau ministre du Revenu national, la même personne qui présidait alors ce groupe de travail? Il a embauché 300 personnes, afin de mieux harceler les personnes mêmes qui sont venues témoigner devant son groupe de travail. Il ne s'est pas arrêté là, cependant, monsieur le Président. Il a eu une autre bonne idée.

Le président de la Banque de Montréal a déclaré il y a quelques semaines, alors qu'il parlait des grandes entreprises, un secteur qui obtient plus que sa part d'encouragements fiscaux, que bon nombre de chefs d'entreprise ne recevaient pas tous les conseils possibles sur la façon d'éviter de payer des impôts. Le ministre du Revenu national a alors eu une excellente idée. Il va créer un service distinct chargé de conseiller ces sociétés qui ne sont pas certaines d'avoir trouvé toutes les échappatoires possibles, afin de s'assurer qu'elles paient vraiment le moins d'impôt possible. C'est ce genre de choses qui font que les gens commencent à se poser des questions au sujet des motifs des ministres et du gouvernement.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'il avait d'excellentes idées sur la façon d'aider les gens et de relancer l'économie. La première mesure à prendre consistait à empêcher des milliers d'étudiants de travailler durant l'été en réduisant de 85 millions de dollars les crédits accordés au programme Été Canada. Les étudiants des petites localités, des régions rurales et urbaines d'un peu partout au pays ne seront pas en mesure de trouver un emploi cet été. Cependant, il a jugé que ce n'était pas assez puisque ces étudiants retournent maintenant à l'école et il a donc décidé de geler tous les prêts aux étudiants et de ne pas augmenter l'aide fédérale aux étudiants qui fréquentent des collèges, des écoles techniques et professionnelles et des universités. Il s'est dit ensuite qu'un très grand nombre de personnes âgées profitaient du Programme d'aide à la remise en état des logements, qu'elles rénovaient leurs maisons et en prolongeaient ainsi la durée en refaisant le toit, en changeant le système électrique ou en bâtissant de nouvelles fondations. Il a dit qu'il valait mieux réduire ces dons, car trop de gens abusaient, selon lui, du système. Il a donc réduit ce programme de 25 p. 100.

Les crédits affectés au PDIR ont été réduits de 175 millions de dollars et le gouvernement a éliminé la première catégorie. Cela signifie que 50 p. 100 des régions du Canada ne recevront aucun encouragement de la part du gouvernement fédéral.

M. Rompkey: On n'encourage absolument plus le tourisme.

M. Riis: Comme mon collègue vient de le signaler, le tourisme est laissé pour compte. Or, il est évident que c'est l'un des domaines qui prendront de l'expansion à l'avenir.

Selon moi, le plus surprenant dans la déclaration du ministre des Finances, c'est l'intention du gouvernement de réduire les programmes de recherche et de développement et les crédits accordés aux secteurs de l'exploitation forestière, des pêches et de l'énergie. Au moment même où tous les pays industrialisés du monde étendent leurs programmes de recherche et de développement, notre pays va dans le sens inverse.

Dans cet exposé économique, on a également fait disparaître totalement la société Canagrex. Canagrex est la société de la Couronne qui avait été créée pour aider les producteurs de denrées alimentaires en leur assurant l'accès aux marchés étrangers et en encourageant la commercialisation à l'étranger. Le gouvernement a détruit Canertech, une autre société de la Couronne qui avait été créée pour élaborer des programmes de conservation et pour lancer des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable. Ce sont manifestement les vagues du futur, mais les députés du parti progressiste conservateur ne tiennent pas fort compte de l'avenir. Aussi, il faudra trouver des fonds et des stimulants pour la recherche et le développement.

Quand on étudie les réductions dans leur ensemble, on a l'impression que ce sont les milieux artistiques qui devaient écoper le plus. Les réductions sont deux fois plus fortes dans le domaine des arts que dans n'importe quel autre secteur. On pourrait continuer ainsi pour essayer de prouver que le gouvernement n'a pas donné d'idée précise de l'orientation qu'il

compte prendre. Le gouvernement a pourtant dit que toutes ces réductions devaient notamment servir à réduire le déficit.

D'après les prévisions du ministre des Finances, le déficit augmentera l'année prochaine. Qui plus est, le déficit est l'un des principaux sujets du 21e rapport du Conseil économique du Canada. D'après ce rapport, la principale cause du déficit ce n'est pas les dépenses du gouvernement mais c'est le fait que l'on n'a pas perçu suffisamment d'impôts et de taxes. A une question qui lui avait été posée, le président du Conseil économique du Canada a répondu que l'on avait fait trop de cadeaux aux entreprises. Il essayait de faire comprendre au gouvernement que s'il veut réduire son déficit, s'il veut obtenir les fonds nécessaires pour pouvoir n'emprunter qu'un minimum tout en assurant les services sociaux désirés, il doit se mettre à faire payer autant d'impôts aux sociétés que dans tous les autres pays du monde.

Dans la déclaration économique, je n'ai pas trouvé grand-chose qui soit susceptible d'aider les petites entreprises. Elle ne contenait que très peu de mesures relatives aux taux d'intérêt. Tout le monde sait que les taux d'intérêt sont le plus gros problème du pays. Pourtant, on a pratiquement laissé ce problème de côté. La déclaration économique ne recèle aucun indice que le gouvernement a décidé de prendre des mesures concrètes pour l'action positive et pour le respect des contrats. Elle ne contient pas la moindre allusion à l'égalité au travail. Nous avons entendu, par contre, que le gouvernement compte émasculer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et permettre à un plus grand nombre d'entreprises étrangères de venir s'établir au pays, entreprises qui, bien sûr, prendront le contrôle de notre économie. Autrement dit, qu'il vaux mieux être locataire dans sa propre maison.

Le ministre a dit qu'il voulait privatiser Canadair et de Havilland. Monsieur le Président, vous souvenez-vous de ce que M. Diefenbaker a fait de l'Avro Arrow? Vous souvenez-vous de ce que le gouvernement conservateur a fait à l'industrie aérospatiale dès qu'il en a eu l'occasion? Le gouvernement actuel fait exactement la même chose. Les conservateurs disent que le gouvernement intervient beaucoup dans les sociétés de Havilland et Canadair. Pas une seule industrie aérospatiale au monde ne se développe sans l'aide de l'État. Si le gouvernement pense que l'industrie aérospatiale peut être développée uniquement par le secteur privé, c'est qu'il n'a pas le sens des réalités.

De nombreux ministres laissent entendre que nous allons ouvrir nos frontières au libre-échange et que cela nous aidera. Cela va totalement à l'encontre de l'attitude adoptée par tous les autres pays. Que ce soit bon ou mauvais, cela ne tient aucun compte de ce qui se passe aux États-Unis. Pendant que je vous parle, le Congrès des États-Unis étudie 21 projets de loi qui, tous, sont des mesures protectionnistes visant à augmenter les obstacles tarifaires. Dans le monde entier, tous les pays ont une agence d'examen de l'investissement étranger. Que fait notre gouvernement? Encore une fois, il va à contre-courant de la tendance générale du monde occidental.

Le plus étonnant sans doute, c'était l'allusion à la défense contenue dans l'exposé économique. Comme d'autres députés, je sais que le nouveau ministre de la Défense nationale (M. Coates) est allé à Washington dire que nous allions augmenter notre budget de défense. Il est ensuite allé en Europe visiter le quartier général de l'OTAN où il a dit: «Regardez-nous faire. Nous avons un nouveau gouvernement et nous allons augmenter notre budget de défense». L'exposé économique nous a appris que le gouvernement allait réduire le budget de la défense de 154 millions.

Ce que je veux dire, c'est que les Canadiens essaient désespérément de savoir ce que va faire le gouvernement. Ils veulent savoir dans quelle voie il s'oriente. Aujourd'hui, la ministre d'État aux Finances nous a demandé la permission d'emprunter 16 milliards d'ici l'année prochaine. Les Canadiens se disent qu'avant d'accorder ce pouvoir d'emprunt, le gouvernement devrait assurément leur donner une idée de l'orientation qu'il compte donner au pays. J'espère que l'on comprend bien, d'après ce que j'ai dit, qu'il n'est pas très clair dans quelle voie s'oriente le gouvernement.

• (1610)

Beaucoup de gens prétendent que l'esprit de Mackenzie King hante encore les couloirs de notre institution. J'ai l'impression qu'en regardant derrière certains rideaux, on risquerait fort d'y retrouver la trace de Margaret Thatcher et de Bill Bennett. Pour savoir quelle sera l'orientation du gouvernement, les Canadiens n'ont qu'à se tourner vers la Colombie-Britannique. Cette province était l'une des plus riches du pays encore dernièrement. Déjà, à son entrée dans la Confédération, elle était nantie. Nous la considérions comme l'une des régions les plus dynamiques et les plus prospères au Canada. Mais en moins de trois ans, monsieur le Président, le gouvernement conservateur a détruit l'économie de cette province. Tout député, quelle que soit son allégeance politique, aurait beaucoup de mal à défendre les initiatives du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Voyez seulement ce que fait Margaret Thatcher, monsieur le Président. Si les gens se demandent quelle orientation prend le gouvernement, ils en ont deux bons exemples dans la province de la Colombie-Britannique et dans la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher.

M. Andre: Et la France de Mitterand?

M. Riis: Quelqu'un, en face, nous dit qu'il y a d'autres possibilités. Je crois qu'on peut regarder comment se porte l'économie en Australie. En fait, le 1er décembre prochain, nous verrons la population réélire un gouvernement australien, l'un des gouvernements les plus progressistes au monde.

Consultés par un jeune, les conseillers de M. Bennett, le premier ministre de la Colombie-Britannique, ont dit: «Allez vers l'Est, au Manitoba. C'est là que vous trouverez croissance économique, investissements et emplois». Le gouvernement du Manitoba est un gouvernement néo-démocrate, monsieur le Président. Il a une attitude bien différente. Notre parti voit bien que le Canada devrait suivre une autre orientation, car son orientation actuelle est tout à fait à l'opposé de ce qu'elle devrait être.

M. Andre: Dieu merci!

M. Rodriguez: Vous allez à reculons.

M. Riis: La confusion qui existe au Canada s'en trouve amplifiée quand nous entendons des ministres comme celui des Approvisionnements et des Services (M. Andre), qui vient de lancer une interjection, et d'autres de ses collègues nous dire encore et toujours à la Chambre, dans des communiqués ou dans des entrevues qu'ils ont une priorité prépondérante au sein du gouvernement. Certains disent que ce sont les emplois qui constituent leur principal sujet de préoccupation et qu'ils sont absolument déterminés à s'attaquer de front au problème. Mais un autre ministre annonce que les droits des femmes constituent la grande priorité. Et pour un autre, c'est la réduction des taux d'intérêt tandis que pour un autre encore, c'est le secteur de la petite entreprise. Nous avons une ministre qui assure qu'elle a pour priorité de réduire le déficit. Et puis il y a aussi, bien sûr, la priorité accordée aux droits des autochtones et au traitement équitable pour le Québec. Et après cela un autre ministre nous affirme que c'est le monde agricole qui a la priorité tandis qu'un autre l'accorde au secteur de la pêche. Mais on ne peut pas avoir 15 priorités, monsieur le Président. Il ne peut pas y avoir 15 priorités prépondérantes au programme.

C'est ce genre de comportement, monsieur le Président, qui tue en nous, de l'opposition, tout enthousiasme à donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter 16 milliards de dollars pour nous entraîner Dieu seul sait où, monsieur le Président. Nous aimerions bien savoir où. Il se peut que ce soit dans une bonne direction. Je suppose que c'est possible.

M. Rodriguez: De la part des conservateurs?

M. Riis: C'est peu probable, mais possible. Nous entretenons toutes sortes de doutes et nous avons une foule de raisons de les croire fondés.

Je voudrais donc proposer un amendement, monsieur le Président, et je parlerai plus tard des autres motions d'amendement que j'aurai à présenter. Avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong), je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-21, loi portant pouvoir d'emprunt».

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, cet amendement ressemble au premier qu'on a présenté. Je réserve ma décision tant que je n'aurai pas décidé du premier. Je vais donc prendre les deux amendements en délibéré et nous allons poursuivre le débat.

La parole est au député de LaSalle (M. Lanthier).

M. Riis: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): N'avez-vous pas terminé votre discours?

M. Riis: Monsieur le Président, il me reste deux ou trois phrases. Je ne voulais pas terminer mon discours par cette proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. Vous avez droit aux deux ou trois minutes qu'il vous reste.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas m'éterniser. J'ai seulement quelques autres arguments à apporter. J'ai voulu présenter cet amendement parce que le ministre a lui-même avoué qu'une partie du pouvoir d'emprunt serait applicable à la prochaine année financière. Partant, je suis convaincu que le gouvernement n'a aucune raison légitime de demander ce pouvoir d'emprunt, et c'est pourquoi j'ai fait cette proposition d'amendement.

Ce sont là les propos qu'a tenus le député de Yellowhead (M. Clark) le 19 juillet 1982, à l'époque où il était chef de l'opposition officielle, comme en fait foi le hansard à la page 19456. A ce moment-là, la présidence prit la proposition d'amendement en délibéré et la jugea par la suite intégralement recevable.

J'ose espérer, monsieur le Président, que par suite de cette proposition d'amendement, le gouvernement, par l'entremise de la ministre d'État aux Finances, reconsidérera sa demande. C'est ce qu'avait demandé l'opposition officielle en 1982 et le gouvernement, ayant trouvé la demande raisonnable, décida d'être fidèle à sa promesse, soit de faire preuve de transparence au moment de discuter des pouvoirs d'emprunt. J'ose espérer également que le gouvernement actuel fera de même, monsieur le Président.

En terminant, je tiens à dire que mes collègues et moi avons à cœur les principes que nous avons discutés aujourd'hui. Mais nous, députés néo-démocrates, ne sommes pas les seuls à les avoir ainsi à cœur. Voici ce que pensait l'actuel ministre des Finances de la proposition d'amendement du député de Yellowhead et que rapporte le hansard du 20 juillet 1982 à la page 19513:

Nous avons proposé, dans notre premier amendement, de refuser d'adopter le projet de loi en deuxième lecture. Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours. Les chiffres du bill et la réponse du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) à ma question hier indiquent clairement que le gouvernement a bien l'intention de faire en sorte que ce pouvoir d'emprunt lui serve jusqu'en 1983-1984.

C'est d'autant plus inacceptable que le gouvernement ne nous a fait aucun pronostic pour 1983-1984. Si la conjoncture est trop incertaine pour l'empêcher de prévoir ce qui arrivera en 1983-1984, dans ce cas elle est trop incertaine pour que nous lui donnions carte blanche afin qu'il continue à faire de folles dépenses. Voilà pourquoi nous voulons que le gouvernement retire ce bill et nous en présente un autre qui lui permettra de vivre selon ses moyens. Nous nous opposons carrément au bill. A mon avis, l'amendement doit recevoir et recevra l'appui d'autres députés.

Voilà ce qu'a déclaré en 1982 l'actuel ministre des Finances. Il y a lieu de signaler que peu de temps après, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), l'actuel président du comité des finances, a pris la parole et a déclaré ce qui suit au sujet de la pratique que le gouvernement cherche à perpétuer. Le 7 mars 1984, il a en effet déclaré ce qui suit:

C'est inconcevable. C'est indécent. Aucun député qui pense un peu ne peut appuyer une telle demande. La Chambre devrait se soulever, monsieur le Président, et demander qu'on mette fin à ce genre de choses, non seulement en notre nom et à celui de nos électeurs, mais au nom de nos enfants, de nos petites-enfants et de leurs enfants après eux.

• (1620)

La motion néo-démocrate a reçu la caution traditionnellement solide d'un précédent à la Chambre. Nous prions simplement le gouvernement de reconsidérer ce que nous tenons pour une demande déraisonnable; en effet, il voudrait que nous lui accordions le pouvoir d'emprunter au cours d'une prochaine année financière à l'égard de laquelle il ne nous fournit aucune projection et sans préciser à quoi servira l'argent. Il ne nous dit à peu près rien de l'orientation qu'il entend adopter, ce que nous trouvons nous aussi inacceptable.

Mes collègues auront beaucoup à dire de ce projet de loi dans le temps qui vient et je compte bien obtenir des précisions à ce sujet au cours des débats ultérieurs.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Comme je suis tout nouveau député et que c'est la première fois que j'interviens en tant que bras droit du ministre des Finances (M. Wilson), monsieur le Président, je tiens à vous faire savoir que je suis fier d'appartenir à un parti vraiment national et de régler ma conduite sur celle des principaux représentants du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi octroyant un pouvoir d'emprunt dont est saisie la Chambre attire l'attention sur le besoin urgent d'adopter le genre de programme global et fondamental pour l'action nécessaire qu'a présenté le ministre des Finances (M. Wilson) le 8 novembre dernier. Ce projet de loi attire plus particulièrement l'attention sur la nécessité de se libérer des anciennes méthodes désuètes de faire les choses. Le verdict net et franc du 4 septembre dernier nous a dit si éloquemment que des millions de Canadiens partagent nos vues sur le besoin de changer. A notre avis, quatre défis doivent être relevés par le gouvernement en fonction.

Premièrement nous devons remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter puis de résorber l'accumulation massive qu'est cette plaie publique de la dette et de l'effet dommageable et grave qu'elle exerce sur la confiance générale et la croissance de notre cher Canada.

Deuxièmement, nous devons redéfinir clairement le rôle primordial de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance réelle et à la création soutenue d'emplois et, de ce fait, représente moins un obstacle au changement, à l'évolution, voire même à l'innovation.

Troisièmement, nous, le gouvernement dûment mandaté par la grande majorité des Canadiens, nous devons adopter des politiques claires qui favorisent enfin une hausse de l'investissement, une intensification de l'innovation, une amélioration de la concurrence internationale et le sain établissement d'un climat propice à l'apparition bienvenue d'entreprises nouvelles, ainsi qu'à leur essor.

Enfin, quatrièmement, nous devons aussi opérer graduellement ces changements radicaux de manière équitable, ouverte et conforme à l'esprit humain, fondamental, de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise si bien notre société canadienne. Nous n'affaiblirons pas pour ce faire les programmes de base de soutien du revenu qui ont si bien servi nos Canadiens. Enfin, grâce à une meilleure performance économique nous chercherons par tous les moyens à apporter une aide encore plus grande aux Canadiens en général, mais surtout à ceux qui en ont vraiment besoin. C'est à nous du gouvernement canadien de nous montrer à la hauteur de ces défis en les dominant et voire même en les harnachant que nous engagerons le renouveau économique, et surtout que nous commencerons à remettre nos vaillants Canadiens au travail.

En tournant les yeux sur le renouveau économique et la création d'emplois, aucun obstacle n'est aussi important et quasi insurmontable, ni plus menaçant que ce déficit fédéral.

Aujourd'hui, je voudrais m'attarder quelques instants sur le lien crucial et quasi direct qui existe entre la réduction du déficit et la création d'emplois. Comment se fait-il que le déficit soit soudainement apparu comme une importante priorité dans le cadre de nos politiques nationales? Après tout, nous savons que le déficit d'une année donnée ne constitue pas nécessairement en soi un problème majeur. Le gouvernement et les industries, régulièrement, ont enregistré pendant des récessions des déficits qu'ils prévoyaient d'ailleurs combler par des recettes fiscales accrues occasionnés par une période éventuelle de croissance.

Les Canadiens commencent à comprendre que pendant la dernière décennie le regretté gouvernement fédéral a enregistré des déficits non seulement pendant les années de récession, mais qu'il a également enregistré ces mêmes déficits durant des périodes de croissance et, de plus, la tendance à la hausse de ces déficits s'est même accélérée. Les déficits accumulés, année après année, ont engendré une dette cumulative d'une ampleur alarmante. Cette année, notre dette publique atteindra le stupéfiant montant de 190 milliards de dollars, soit l'équivalent d'une dette individuelle pour chacune de nos vaillantes familles canadiennes de plus de $24,000. Cela ne peut pas continuer ainsi.

J'ai modestement établi un rapport entre ie fardeau croissant de cette dette et de son incidence conséquente sur la création d'emplois. Bien qu'indirect ce rapport entre le niveau élevé des déficits et les pénuries d'emplois n'en est pas moins présent et, surtout, très réel. La persistance de nos déficits élevés et la croissance de la dette exercent des pressions à la hausse dans les taux d'intérêt, minent de plus en plus la confiance des investisseurs, de sorte qu'elles concourent à étouffer les perspectives de croissance, en partant de la création d'emplois.

Notre gouvernement s'est donné comme première tâche de contrôler ce déficit, parce que sa plus haute priorité est bien la création d'emplois pour tous les Canadiens de tout âge. Cette triste situation ressemble un peu à celle où on entreprendrait de rénover une vieille demeure et, à ce moment-ci, permettez-moi de faire des analogies avec une profession que j'exerçais il y a à peine un mois, celle d'être ingénieur en charpente: Avant de pouvoir rénover et agrandir la maison, il faut d'abord veiller à enlever toute pourriture affaiblissant les poutres, à renforcer adéquatement sa charpente. Dans le cas du Canada, le déficit ronge les fondations de notre économie. Ce n'est qu'en réduisant le déficit, c'est-à-dire en renforçant la charpente de notre économie, que nous pourrons rétablir la confiance des entreprises et stimuler les investissements productifs qui sont si indispensables au renouveau économique et à la création primordiale d'emplois.

Lorsque nous avons vu pour la première fois ce bilan effarant, en arrivant au pouvoir en septembre, il nous est apparu évident qu'il fallait agir de façon décisive à l'égard de ce déficit.

Pouvoir d'emprunt

Durant la campagne électorale, lorsque nous avions un quasi accès aux livres, nous partagions l'expectative que le déficit baisserait lorsque les taux d'intérêt commenceraient à se détendre. Mais nous ne nous attendions pas à découvrir qu'en ne faisant même rien ce déficit aurait effectivement augmenté l'an prochain et serait même demeuré au-delà du niveau de cette année, et ce durant le reste de la décennie. Tout cela même si les taux d'intérêt fléchissaient à des niveaux plus normaux et acceptables et si la croissance économique redevenait modérément vigoureuse. Il en est ainsi en raison du phénomène élémentaire de l'intérêt composé.

Le service de la dette augmente d'environ 4 milliards de dollars chaque année du seul fait de l'accroissement inhérent annuel de la dette publique. Nous en sommes rendus au point où 25 milliards de dollars du déficit de 35 milliards de dollars serviront uniquement à payer l'intérêt sur la dette au cours du prochain exercice financier, alors même que cette dette continuera de croître.

• (1630)

Mais le plus effarant est bien que dans ces conditions la dette publique progresse plus vite que l'économie. Nous avons entrepris de maîtriser le déficit de façon prudente et éclairée. Les compressions de dépenses et les autres mesures que nous avons annoncées dans l'exposé économique permettront de retenir le déficit, du moins momentanément, à des niveaux acceptables ou tout au moins tolerables de 34.9 milliards, soit légèrement au-dessus du niveau de cette année, mais considérablement moins élevés que les déficits projetés de 37 milliards dont nous avons si malencontreusement hérités.

Ce n'est qu'une toute première étape. Nous nous sommes donné comme objectif de réduire les dépenses de l'État de 10 à 15 milliards de dollars d'ici 1990. Cet objectif est, selon nous, réaliste, responsable et inéluctable. Nos coupures des dépenses et le remaniement de nos priorités en matière de dépenses ne pourront engendrer de nouveaux emplois pour tous les Canadiens. Le rétablissement de la confiance des consommateurs, des entreprises et des promoteurs que suscitera le retour à une gestion responsable de l'économie de l'État ira de façon très positive dans le sens d'une croissance certaine de notre économie.

Évidemment, nous aurions pu nous attaquer au problème de l'endettement d'une façon différente. L'une des options faciles aurait été de souscrire à la solution de statu quo du gouvernement précédent. Mais, comme l'indiquent les plus récentes projections économiques, nous n'aurions pas tardé à nous retrouver dans une situation d'endettement épouvantable et à connaître toutes les malédictions qui l'accompagnent. D'ici 1990, la dette publique aura atteint 410 milliards, soit l'équivalent d'une dette nominale de $54,000 par famille canadienne. Nous n'avons pas eu, pour des raisons évidentes, vous le comprendrez bien, monsieur le Président, de grandes difficultés à écarter rapidement cette option.

Une autre solution tout aussi simpliste aurait consisté à essayer de recourir à des mesures de stimulation. Pourtant, seule une injection massive de fonds dans l'économie aurait pu avoir quelque effet initial sur la croissance ou sur l'emploi immédiat. Le déficit pour cette année dépassant déjà de $5 milliards les prévisions budgétaires de février dernier, une stimulation intentionnelle et massive de l'économie nous aurait laissés dans une situation plutôt précaire. Notre Canada se serait enfoncé plus profondément dans un cercle vicieux et infernal d'endettement et les perspectives de croissance et d'emplois à long terme auraient été sérieusement érodées. La perte de confiance des consommateurs et des investisseurs aurait alors coûté des emplois stables au cours des années à venir.

L'autre option, toute aussi facile, consistait à sabrer sans discernement et brutalement dans le déficit de façon spectaculaire et impitoyable dès le début. Mais cette solution draconienne aurait miné la confiance et menacé la cohésion sociale. Les coûts d'adaptation à un revirement si soudain de l'économie auraient été élevés, et notre habileté collective à redresser nos problèmes structurels aurait été sapée.

Il y a un consensus national croissant à l'effet qu'il faille faire face aux problèmes du déficit et de l'endettement. Même le leader et le critique financier de l'opposition ont réclamé une réduction du déficit. Ils souscrivent d'emblée à notre objectif fondamental. La situation financière dans laquelle le gouvernement précédent nous a si tristement laissés est à l'image du marasme économique incomparable dont nous avons hérité.

Le passif économique dont nous avons hérité se caractérise donc par un chômage élevé, des investissements insuffisants, une confiance anéantie et des préoccupations individuelles injustifiées. Entre le milieu de 1981 et la fin de 1982, nous avons souffert de la pire récession enregistrée depuis la Seconde Guerre mondiale. La reprise amorcée en 1983 a été plutôt modeste par rapport aux autres reprises de l'après-guerre, et nettement moins vigourreuse qu'aux États-Unis.

Après deux ans de reprise ou presque, la confiance des entreprises et des consommateurs reste encore quelque peu vacillante. Les ménages rendus prudents par des perspectives d'emploi incertaines et une faible croissance du revenu réel continuent pourtant d'épargner à un taux élevé. Les entreprises face à une capacité excédentaire, à des inventaires importants et à des taux d'intérêt élevés, à des perspectives incertaines, quoi, hésitent à investir et à embaucher. L'investissement est inférieur de plus de 20 p. 100 du niveau qu'il avait été avant la récession tandis que l'emploi est à peine revenu au chiffre antérieur à la récente récession. Nous pouvons, certes, améliorer nos perspectives économiques, mais uniquement si nous adoptons une attitude réaliste et responsable face à ce défi de taille. Cela signifie qu'il nous faudra affronter le déficit et l'endettement.

Une augmentation constante du rapport entre la dette et le revenu menace la croissance de trois façons: d'abord elle pousse les taux d'intérêt à la hausse en alimentant les attentes inflationnistes futures et la concurrence pour l'épargne privée; ensuite, elle restreint la capacité du gouvernement de répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires: enfin, elle symbolise une situation de mauvaise gestion économique qui mine la confiance et compromet les investissements privés seuls créateurs d'emplois dont le Canada a besoin. Pour promouvoir la croissance et l'emploi, il faut donc que les taux d'intérêt soient aussi faibles que possible. Il faut rétablir la confiance. Voilà pourquoi nous devons agir pour limiter ce déficit. Nous devons assurer aux épargnants et aux investisseurs, ici au Canada, et de l'étranger, que les progrès impressionnants que nous avons réalisés sur le plan de l'inflation seront consolidés et maintenus et que notre gouvernement fédéral n'imposera

pas de demandes excessives et prohibitives au marché des capitaux canadiens.

La réduction du déficit est la clé unique du rétablissement de la confiance, et cette confiance est elle-même la clé de la multiplication des emplois.

En terminant mes remarques, je signalerai que si notre gouvernement s'est engagé à ne pas agir à la hâte et à la légère, il s'est avant tout engagé formellement à agir pour que l'État et l'économie fonctionnent efficacement dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les années de dérive, de faux-fuyants et des cataplasmes temporaires sont terminées. Le moment est venu de prendre une nouvelle direction et nous tous, Canadiens, nous devrons nous préparer à une nouvelle croissance, à des emplois stables et à des possibilités inédites.

Si Churchill a dit:

[*Traduction*]

«Donnez-moi les outils; je ferai le travail.»

[*Français*]

. . . nous pourrons adapter, nous, cette phrase en disant:

[*Traduction*]

«Nous avons maintenant les outils; vous allez nous voir au travail.»

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous sommes saisis de ce projet de loi d'emprunt dans des circonstances très particulières. Nous avons un nouveau gouvernement, je le reconnais, qui a reçu un mandat très clair des Canadiens. Cependant, le gouvernement a décidé de ne pas présenter de budget, mais bien un exposé économique dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui nous a privés du débat qui a normalement lieu au sujet des mesures budgétaires. Nous n'avons aucune idée de la date à laquelle le gouvernement entend déposer un budget et on remarque certains changements intéressants dans son calendrier. Ainsi, avant les élections, le très honorable premier ministre (M. Mulroney) a parlé d'un sommet économique, d'une conférence fédérale-provinciale et d'un budget à l'automne. Maintenant, le calendrier semble avoir changé quelque peu. Aux dernières nouvelles, la Conférence nationale sur l'économie aura lieu le 22 mars. Apparemment, la liste des invités et l'ordre du jour de cette conférence n'ont toujours pas été établis. On nous dit que les consultations au cours de cette conférence seront cruciales pour la planification du budget. Dans ce cas, nous pouvons nous attendre à un budget en mai ou peut-être en juin, ce qui sera trop tard pour nous permettre de l'examiner en détail avant la fin de la session. On nous demande dans ces circonstances d'accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de deux ans. On nous demande de ne pas porter de jugement, d'avoir une foi aveugle dans le gouvernement et de voter le pouvoir d'emprunt pour deux ans.

• (1640)

Il y a deux questions que je voudrais soulever. Comme mon collègue l'a fait remarquer, les fonctionnaires du ministère des Finances devront s'expliquer au sujet du fait que les chiffres qu'ils ont transmis au gouvernement précédent sont tout à fait différents de ceux qu'ils ont présentés deux mois plus tard. On nous doit une explication, afin que nous puissions poser des questions à ces représentants avant d'aller plus loin.

Les chiffres sont suspects pour deux autres raisons, que l'on trouve dans les déclarations ministérielles. Prié de parler des prévisions et des documents sur lesquels sont basées les affirmations qu'il a faites dans sa déclaration économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a refusé de le faire sous prétexte qu'ils n'étaient peut-être pas exacts. Après avoir été questionné, le ministre de la Défense nationale (M. Coates) a fini par admettre que la réduction de dépenses exigée dans son ministère était un jeu d'écritures. Tous ces faits porteraient une opposition consciente de ses responsabilités à croire que c'est le moment d'avoir bien plus de renseignements avant de laisser ce projet de loi suivre son cours.

Mettons de côté les situations spéciales qui se rapportent strictement au projet de loi à l'étude. D'une façon générale, le comportement qu'adopte le gouvernement depuis deux mois, depuis son arrivée au pouvoir, n'inspire pas confiance. Il a sabré dans certains programmes, plus pour des raisons idéologiques qu'à la suite d'une étude rationnelle ou d'une évaluation raisonnable des programmes. Certains programmes ont été supprimés, puis rétablis, avec la promesse de les réexaminer.

Le gouvernement a essayé de cacher son incompétence en s'entourant d'un voile de mystère. Il n'y est même pas parvenu. Bien des frais supplémentaires nous ont été imposés par un gouvernement qui prétend économiser. Il paraît que la formation des commissaires politiques entraînent des frais supplémentaires de $250,000.

Le gouvernement conservateur emploie des termes insolites, et il nous faudra peut-être un dictionnaire pour le comprendre. Il dit que les avions sont des véhicules permettant d'accomplir une mission sacrée ou que c'est un mode de transport sacré. De toute apparence, les droits des Canadiens ne sont pas sacrés; en effet, nous n'avons eu que très peu d'explications ou pas du tout sur certains des programmes qui ont été supprimés. Ainsi, le budget du Programme d'aide à la revalorisation des logements a été réduit de 29.4 millions. C'était un bon programme pour les propriétaires, surtout pour ceux qui ont des revenus modestes. Il était aussi avantageux pour les petits entrepreneurs; le gouvernement prétend pourtant être en faveur de la petite entreprise.

Le gouvernement s'efforce de récupérer de l'argent dans la poche de Canadiens qui sont loin d'avoir un revenu élevé. On fait payer les numéros d'assurance-sociale, les formalités d'immigration et les enquêtes de sécurité. Les droits à acquitter pour devenir citoyen canadien ont été augmentés.

Le gouvernement nous a présenté un exposé économique qui entraînera la perte d'au moins 50,000 emplois, alors qu'il s'était fait élire en promettant de créer des emplois. En outre, non content d'éliminer des emplois, il menace de réduire les prestations d'assurance-chômage. Il y a quand même au moins un secteur où l'on crée des emplois, puisqu'on a augmenté le nombre d'inspecteurs chargés de pourchasser les prestataires de l'assurance-chômage. Cela se produit au moment même où l'on supprime des emplois.

Le gouvernement s'en est pris à des programmes culturels et à des institutions comme le Conseil du Canada et le Centre National des Arts. Il a donné deux semaines à Radio-Canada pour éliminer 750 millions de dollars de dépenses. Comment pourrait-on prendre une décision sage et réfléchie en si peu de temps?

Le gouvernement a sabré dans le budget de recherche et de développement, enlevant notamment 34.6 millions de dollars

au Conseil national de recherches. Il porte atteinte à la santé et à la sécurité des Canadiens en fermant des stations météorologiques. Il a décidé de fermer aussi le centre de toxicologie de Guelph qui accomplit un travail unique. Le budget du programme des logements sociaux a été amputé de 9.6 millions de dollars. Toutes ces décisions ont été prises par un gouvernement qui prétend s'intéresser à la qualité de la vie des Canadiens.

Chez les étudiants, le mot d'ordre semble être «attendez jusqu'au printemps». Les programmes actuels permettant de donner du travail à des étudiants pendant l'été sont éliminés. On nous affirme qu'un nouveau programme viendra les remplacer, mais nous ne savons pas quand.

Les décisions prises par le gouvernement jusqu'à présent sont pour le moins inquiétantes. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas nous permettre à la légère de donner carte blanche au gouvernement pour qu'il continue dans cette voie. Il faut d'abord qu'il nous explique quelles sont ses intentions dans de nombreux secteurs, et que le ministère des Finances justifie certains écarts de chiffres.

M. McInnes: Monsieur le Président, faisant preuve d'une opinion éclairée que je respecte par ailleurs, la députée a dit que le gouvernement avait démontré son incompétence au cours des deux derniers mois. Voudrait-elle nous dire sur quoi elle fonde son affirmation?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai déjà cité de nombreux exemples de ce que je considère comme étant de l'incompétence, car le gouvernement a sapé la qualité de vie des Canadiens sans pour autant réaliser les épargnes et les compressions dont il aime se vanter.

Cependant, je saisirai l'occasion d'ajouter un autre exemple. Il y a l'affaire du recensement. En supprimant la tenue du recensement, le gouvernement élimine plus de 500 années-personnes. Il supprime également une source de données essentielle aux lois concernant les programmes à frais partagés. En vérité, la loi de péréquation prévoit une formule qui tient compte des données du recensement. Au moins deux provinces et peut-être trois sont tenues, de par leurs statuts, de procéder à un recensement. Par conséquent, le gouvernement devra procéder à un recensement partiel, ce qui nous fait douter de l'ampleur des gains qu'il entend réaliser.

En outre, les petites entreprises ne pourront plus compter sur les données du recensement. Il faudra qu'elles procèdent elles-mêmes à ce genre d'études. Quant à elle, la grande entreprise n'en souffrira pas parce qu'elle en a déjà les moyens.

Quand on songe que les paiements de péréquation représentent une bonne partie des dépenses gouvernementales, je me demande si le gouvernement savait ce qu'il faisait en supprimant le recensement. En l'absence de données appropriées, comment prévoir le nombre d'écoles, et les cours de formation professionnelle nécessaires ainsi que les sommes qu'il faut verser aux provinces pour financer ces programmes? Je ne pense pas que le gouvernement savait ce qu'il faisait quand il a décidé de sabrer le recensement. Je constate avec plaisir que le premier ministre a dit qu'il était disposé à le rétablir.

• (1650)

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). Son discours a été très instructif et j'aurais une question de portée générale à lui poser. La députée de Trinity était ici au moment où le critique financier du parti libéral a présenté un amendement à la motion à l'étude condamnant le gouvernement pour avoir proposé à la Chambre une demande d'emprunt pour la prochaine année financière. La députée pourrait-elle nous expliquer comment cette mesure diffère de celles que son gouvernement a présentées en maintes occasions lesquelles, si ma mémoire est bonne, visaient au même effet?

Mlle Nicholson (Trinity): Sans doute que le député était absent au moment où j'ai commencé mon exposé, monsieur le Président, car j'ai expliqué comment certains facteurs entraient en ligne de compte. D'abord, la demande de fonds porte sur deux ans. En outre, nous avons un nouveau gouvernement qui ne nous a pas présenté de budget. Il nous a passé en douce un exposé économique dans le cadre du débat sur le discours du trône, ce qui nous a ôté toute possibilité de débat. Il semble maintenant que le gouvernement ne proposera pas de budget avant mai ou juin prochain.

Signalons également l'écart entre les données fournies par le ministère des Finances d'une part à notre gouvernement il y a quelques mois et d'autre part au gouvernement actuel. J'ai dit que les fonctionnaires du ministère des Finances devaient l'expliquer. L'autre fait inhabituel que j'ai signalé, c'est que les ministres de la couronne ont admis eux-mêmes que certains chiffres sont inexacts. Il y a donc d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte, outre la demande qui porte sur une période de deux ans.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas d'autre question ou commentaire, je voudrais donner la parole au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai une longue habitude des projets de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: C'est cependant la première fois que je parle d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt à titre de député ministériel. Je suis certes animé d'un sentiment bien différent. Je m'oppose vivement aux emprunts massifs que propose le gouvernement dans ce projet de loi. Je me suis toujours opposé à ces emprunts massifs. Je sais que le ministre des Finances (M. Wilson) s'y oppose. Je sais que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) s'y oppose aussi. En fait, c'est là un point de vue qu'épousent tous les députés ministériels, mais j'ignore cependant quelle est l'attitude des députés néo-démocrates et libéraux. Partout où nous allons, nous les entendons répéter: «Vous ne pouvez pas retrancher cela. Vous ne pouvez pas laisser tomber cela. Ma foi, le déficit systématique est une excellente chose.»

M. Deans: Empruntez davantage.

M. Blenkarn: Oui, empruntez davantage, disent-ils, parce qu'il nous faut encore davantage.

M. Deans: N'oubliez pas qu'il y a une période de questions après votre intervention.

M. Blenkarn: Ce que les néo-démocrates et les libéraux devraient faire, c'est nous exposer leur méthode pour créer de l'argent, car c'est un peu ce qu'ils nous proposent. Le ministre des Finances a fait un effort modeste, le 8 novembre, pour essayer de redresser quelque peu notre situation financière. Il a été contraint de faire des coupures, des coupures désastreuses, brutales. Pourquoi, monsieur le Président? Il a dû supprimer 2 milliards de dépenses réelles, plus 700 millions ou quelque chose de cet ordre pour l'administration des ministères. Voilà les coupures brutales.

M. Riis: Est-ce qu'on peut vous citer?

M. Blenkarn: En fait, si l'on peut faire une critique de l'exposé du 8 novembre, c'est que les coupures n'étaient pas suffisantes, car il est impossible de continuer à emprunter sans cesse.

M. Riis: Vous vous aventurez en terrain glissant.

M. Blenkarn: Nous ne pouvons pas léguer à nos enfants—le député de Kamloops Shuswap (M. Riis) m'a déjà cité à la Chambre à ce sujet—nous ne pouvons pas, dis-je, léguer un tel fardeau financier à nos enfants et aux prochaines générations. Dans dix ans d'ici, au train où vont les choses actuellement, le ministre des Finances prédit que notre dette nationale dépassera les 410 milliards de dollars.

Nous sommes comme une grenouille au fond d'un puits dont les parois seraient terriblement glissantes. Nous tâchons de nous en sortir, nous réduisons les dépenses même si cela nous crève le cœur.

M. Riis: Réduisez les impôts.

M. Blenkarn: Et nous nous rendons compte que les taux d'intérêt augmentent, que l'argent coûte de plus en plus cher au point où, actuellement, le remboursement des intérêts constitue la principe cause de notre déficit. Les députés ont eu connaissance hier d'un communiqué du ministre des Finances dans lequel il expose la situation financière du pays pour la période se terminant le 30 septembre. Et quelle est la situation financière du pays? Pour chaque dollar que nous dépensons, nous empruntons 39 cents. Quel est ce sens du devoir et de la modération, quel est le but vers lequel on tend, quelle espèce d'orientation veut-on donner au pays quand pour chaque dollar dépensé, nous devons emprunter 39 cents? Et cela seulement pour les six premiers mois de l'année! Si cette tendance se maintient, très bientôt nous ne serons plus en mesure d'emprunter assez d'argent pour payer l'intérêt sur notre dette.

Avant bien longtemps, nous laisserons à nos enfants un pays insolvable et en faillite. Sans doute le seul moyen pour nous de régler nos problèmes d'argent serait de déclarer faillite. Nous devrions peut-être proposer d'appeler plutôt cette mesure «Projet de loi sur l'insolvabilité de la nation en 1984-1985 et 1985-1986», ou «Projet de loi sur le gaspillage du patrimoine du Canada», ou encore «Projet de loi tendant à assurer la faillite de nos héritiers».

Cette situation ne peut plus durer. Les députés d'en face s'insurgent contre la décision d'augmenter les frais exigés pour l'obtention d'un passeport ou de la citoyenneté. Ils sont scandalisés par le projet d'augmenter de peut-être 15 p. 100 les tarifs des traversiers. Ou bien ils s'inquiètent parce que nous devrons nous montrer plus sévères à l'endroit des gens qui cherchent à frauder l'assurance-chômage. N'est-ce pas scandaleux? Il convient de gérer le pays avec un certain sens de la modération, monsieur le Président. Je sais que les gens d'en face n'en ont pas l'habitude. Ils pensent que nous possédons un arbre à dollars, que tout va très bien dans le meilleur des mondes et qu'il faut dépenser sans la moindre arrière-pensée. Voilà l'attitude ici, à Ottawa, ou du moins, ce qu'elle a été jusqu'à présent. Cette attitude doit changer et elle changera.

Nous nous sommes attaqués à un problème qui ne sera pas aisément résolu. J'ai soutenu lors de la campagne électorale qu'il nous faudrait plus d'une décennie pour nettoyer ce gâchis. Car c'est à tout le moins un gâchis. Il nous faudra au moins une décennie avant de commencer à assainir un tant soit peu les finances du pays. Jusqu'à présent, nous n'avons fait qu'un tout petit pas dans cette voie et nous avons droit à des larmes de crocodile.

Parlons-en un instant. Parlons de la Loi sur l'assurance-chômage que ces gens considèrent comme inviolable. Parlons de la proposition qui a été faite à un homme d'Ottawa à qui l'on offrait de prendre une retraite anticipée. Son employeur sous-entendait par là qu'il pourrait toucher des prestations d'assurance-chômage pendant un an et, partant, qu'il n'aurait pas besoin de se chercher du travail. Est-il juste qu'une personne, qui prend une retraite anticipée, touche l'équivalent de 98 p. 100 de son salaire en prestations d'assurance-chômage et cela, jusqu'à $32,000 par année? Ce n'est pas là mon idée de l'assurance-chômage.

• (1700)

Je parlais l'autre jour avec mon jeune frère qui dirige une entreprise de construction. Il me disait que ses hommes travaillaient 55 heures par semaine l'été. Ils touchent ainsi de jolies sommes, mais à l'approche de l'hiver, ils ne peuvent plus travailler 55 heures par semaine. Ils ont de la chance s'ils peuvent seulement travailler cinq ou sept heures par jour. Certains jours, ils ne peuvent pas travailler du tout à cause du mauvais temps. Alors, voici ce qui se passe dans son entreprise. On tire au sort le droit de demander l'assurance-chômage parce que cela rapporte plus que de travailler. Ce genre de choses doit cesser. Si les députés néo-démocrates et libéraux veulent défendre cela, qu'ils viennent le faire dans ma circonscription; qu'ils le fassent auprès des Canadiens puisqu'ils savent que même si ce n'est pas tricher, c'est quand même abuser purement et simplement du système. Le système doit être modifié. Nous devons nous attaquer à ce problème. Nous devons réduire le déficit.

Nous ne devons pas permettre que les problèmes évoqués dans l'exposé financier et les suggestions qui ne font que les effleurer nous empêchent de juger nous-mêmes de la façon de réparer le tort que cela a causé à nos enfants et à nos petits-enfants. La Chambre est saisie d'une modification qui indique que nous ne pouvons vraiment pas faire cela. J'ai déjà pris la parole au sujet d'une telle modification. La situation ne me plaît pas. Le gouvernement présente un projet de loi en deux parties. Dans la première, il fait savoir qu'il a besoin de sept milliards de dollars alors qu'en fait il n'a besoin que de 5.3 milliards d'ici la fin de l'année. Mais il nous faut nous couvrir. Je reviendrai là-dessus dans un moment, mais il nous faut seize milliards de dollars pour l'an prochain.

Pourquoi? Voyons cela. Comme le savent les députés, lorsque nous recevons le budget principal à la fin de la première période des subsides, nous en approuvons les cinq douzièmes, parfois davantage. Nous savons que nous accuserons un déficit l'an prochain et qu'il nous faudra emprunter des sommes considérables. Par ce projet de loi, nous disons au Parlement canadien que nous savons que nous accuserons un déficit l'an prochain. C'est à peu près comme lorsque nous présentons le Livre bleu. Nous savons que le budget n'a pas été approuvé dans son entier et que nous n'en avons pas examiné les chiffres. Mais nous savons qu'il va falloir dépenser de l'argent pour payer les gens, qu'il va falloir faire marcher le Parlement et faire marcher le pays. Donc nous voulons l'autorisation d'avoir une partie de ce qu'il va nous falloir comme emprunts pour l'année suivante.

Ne serait-ce pas merveilleux s'il nous arrivait un budget et que nous n'ayons pas besoin d'un sou de plus que les 16 milliards? Cela je le voudrais bien, mais je suis persuadé comme le sont tous les autres députés qu'il va nous falloir plus de 16 milliards. Les 16 milliards de la partie II du projet de loi, ce n'est en réalité qu'un petit acompte. C'est regrettable, mais c'est un acompte sur ce qui risque d'être nécessaire pour l'an prochain.

Dans son exposé économique, le ministre des Finances a prévu que les besoins financiers de l'année budgétaire en cours seraient de 29,877 millions de dollars, et ceux de l'année prochaine de 29,193 millions. Ce sont là des sommes énormes. C'est beaucoup plus effectivement que ce que nous avons les moyens d'emprunter. Cependant, les gens poussent les hauts cris quand nous parlons de coupures, disant que ce n'est pas le moyen de procéder. L'opposition ne cesse de nous demander plus.

Je suis intervenus sur ces projets de loi auparavant, quand j'étais dans l'opposition. J'ai présenté des suggestions au gouvernement d'alors, et à la Chambre. J'ai parlé entre autres choses des comités permanents de la Chambre. Un de nos rôles essentiels aux comités permanents consiste à examiner les prévisions budgétaires dans le détail en veillant au bien-fondé des crédits demandés par les ministères et les ministres. Nous avons le devoir—et j'espère que nous allons nous en acquitter pendant la nouvelle législature, avec les nouveaux comités permanents—d'examiner les prévisions budgétaires dans le détail. Quand nous estimerons que les sommes sont un peu trop élevées pour les Canadiens, nous nous y attaquerons et nous voterons contre. Voilà ce que nous devons faire. Il faut attendre des députés de l'opposition qu'ils examinent chaque budget en détail. Il faudra qu'ils disent que nous n'avons pas vraiment besoin de telle ou telle dépense et qu'ils voteront contre. Voilà ce qui devrait se faire.

Également, il faudrait choisir un ordre de priorités pour les dépenses publiques. La député de Trinity (M^lle^ Nicholson) a parlé de cette pauvre vieille Société Radio-Canada, disant qu'il n'était vraiment pas possible d'y pratiquer des coupures, que c'était une chose horrible à lui faire. Cette pauvre Société Radio-Canada, elle a dû perdre 75 millions sur près de un milliard. Est-ce que c'est tragique? Je vais dire à la Chambre ce que je pense des budgets sociaux. Plutôt supprimer tout le budget de Radio-Canada que de toucher à la pension de sécurité de la vieillesse. Voilà ma priorité. Si ces décisions s'imposent, c'est à nous, députés, qu'il incombe de les prendre. Voilà ce qu'il faudrait entendre de la part d'une opposition constructive. Mais on entend brailler au sujet des pauvres programmes disparus. Il est ridicule d'avoir une pareille opposition. Elle ne veut pas regarder en face la réalité nationale. Les députés de l'opposition s'imaginent qu'ils ont été envoyés au Parlement pour essayer de grappiller quelque chose pour leur circonscription: qu'est-ce que je peux obtenir comme programme pour mes gens, combien est-ce que je peux venir arracher à la mangeoire? Il faut que cela cesse. Il nous faut une opposition sérieuse, qui n'hésite pas à dire: «Voilà ce que vous pouvez faire: vous pouvez supprimer cette dépense-là et cette autre dépense; c'est de ce côté-là qu'il faudrait regarder.»

Je m'étonne que le critique financier de l'opposition officielle ne soit pas ici. Sous le gouvernement précédent, il était ministre chargé du développement économique et c'est lui qui nous a valu cette fameuse combine qu'est le crédit d'impôt à la recherche et au développement.

M. de Jong: Oui, c'est vraiment une combine.

M. Blenkarn: J'entends le député. Nous l'avons énergiquement combattue. Cette combine nous coûte entre 1,200 et 1,500 millions de dollars. Et nous nous demandons ensuite pourquoi nos revenus ont diminué de 1.8 milliard de dollars cette année! Rien que là nous avons perdu 1.2 ou peut-être même 1.5 milliard de dollars. Voilà le genre de chose que nous a donnée le critique officiel en matière financière lorsqu'il était chargé du développement économique. Il est inouï de l'entendre se plaindre des réductions budgétaires après cela. Il a vu à ce que nous ne touchions pas ces recettes. Voilà le problème. Les députés devraient applaudir le ministre des Finances de mettre un terme à cette combine.

M. de Jong: On n'est pas en train d'y mettre fin.

M. Blenkarn: Il faut mettre fin à cette resquille. Il faut mettre fin à toute une série de choses.

La Chambre a étudié l'année dernière le budget du gouvernement précédent. Après avoir débattu sérieusement le projet de loi C-21 au cours de la dernière législature, cette mesure portant pouvoir d'emprunt de 29.555 milliards de dollars, nous avons réussi à démontrer que le chiffre ne correspondait pas aux prévisions du ministre des Finances de l'époque. Nous avons donc réussi à en faire retrancher cinq milliards. A la suite de négociations et grâce à nos pressions, nous avons donc réussi à faire diminuer de 29.5 à 24.5 milliards l'autorisation d'emprunter réclamée dans ce dernier projet de loi et dans les limites de laquelle nous fonctionnons présentement.

• (1710)

Il semble que les experts financiers des libéraux n'aient pas calculé juste dans le budget du 15 février. Il nous faut malheureusement nous adresser à nouveau à la Chambre pour récupérer ces cinq milliards pour le reste de l'année en cours. Voilà de quoi il est question. A la suite de légers changements aux calculs, le montant requis se chiffre maintenant à 5.3 milliards.

Il nous faut évidemment près de deux milliards pour intervenir sur les marchés des changes étrangers. Il nous faut évidemment avoir la possibilité d'emprunter à bon marché si la nécessité s'en présentait au-delà des besoins réguliers. La marge de deux milliards cessera d'avoir effet le 31 mars.

L'autre partie du projet de loi vise à obtenir l'autorisation d'emprunter 16 milliards à partir de la prochaine année financière.

M. Deans: Ce n'est pas exact.

M. Blenkarn: Mon collègue dit que ce n'est pas exact. Je lui ai déjà fait remarquer que chaque fois que nous nous prononçons sur les prévisions budgétaires le 31 mars, nous en approuvons environ la moitié. Le coût des besoins d'emprunt prévus correspond à environ la moitié du projet de loi. Si le député est disposé normalement à approuver de cette façon les prévisions budgétaires à la Chambre, pourquoi ne pouvons-nous pas faire approuver tout le pouvoir d'emprunt afin d'être en mesure de fonctionner efficacement?

M. Deans: Je veux voir le budget.

M. Blenkarn: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) sait qu'on compte présenter le budget en avril, peut-être en mai. Le Président me fait signe que mon temps de parole est terminé. Je demande à la Chambre la permission de poursuivre pendant encore quelques minutes.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué au député est expiré. Nous avons dix minutes pour des questions et des observations. Il pourra peut-être continuer alors de développer sa pensée. Je donne la parole au député de Gander-Twillingate (M. Baker) pour qu'il pose la première question et fasse une observation qui sera brève, j'espère.

M. Baker: Monsieur le Président, en écoutant le député, je me suis rappelé qu'un intervenant néo-démocrate a fait allusion tout à l'heure au livre de George Orwell, *1984*. Le dernier intervenant est le parfait exemple de celui qui s'accommode de contradictions flagrantes dans ses raisonnements. Comment le député peut-il soutenir d'une part que son parti et son gouvernement sont en faveur de multiples compressions pour le plus grand bien de la population quand son parti, pendant la campagne électorale, a promis de faire 388 dépenses de plus que le gouvernement précédent? Rien n'a été oublié dans ces 388 promesses qui ont été faites partout, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Le député le sait.

Je voudrais que le député explique pourquoi son parti l'a fait. Il sait que j'ai raison dans ce que je dis. Si la politique des conservateurs est d'imposer des restrictions et de réduire le déficit, pourquoi ont-ils promis tant de nouveaux programmes et pris tant de vains engagements au cours de la campagne électorale? Si le député nie que ces promesses ont été faites, plus tard, j'interviendrai dans le débat et j'en donnerai lecture.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'espère que le député va intervenir dans le débat. Je voudrais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet. Il devrait étudier l'exposé financier du ministre des Finances. Il verra que dans les changements de politique en cause figure la promesse de réduire la taxe sur le carburant. Cette mesure est en préparation et représente un coût net de 77 millions. Il faut que certaines choses se fassent. Il faut apporter des changements. La plupart de ces promesses font partie d'un changement d'orientation. Il le sait. Ses électeurs le savent. Nous croyons qu'ils approuvent.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'aime entendre parler le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). J'ai toujours pris plaisir à l'écouter, surtout quand il siégeait dans l'opposition. Je trouvais qu'il était l'un des députés de l'opposition les plus efficaces. Lors de l'étude des mesures d'initiative ministérielle, surtout les projets de loi sur le pouvoir d'emprunt, il avait de solides arguments à offrir. Il est un peu triste de le voir aujourd'hui ravaler certains des arguments qu'il a employés par le passé. Je trouve cela triste, car je me demande s'il croit la moitié de ce qu'il a affirmé aujourd'hui. Si l'on compare son discours d'autrefois avec celui qu'il nous tient aujourd'hui, la différence saute aux yeux.

J'ai été intrigué de l'entendre parler d'entourloupette, car c'en est une, à propos du crédit d'impôt que le dernier gouvernement libéral a consenti à la recherche et au développement. Dans son budget, M. Lalonde avait d'abord estimé un manque à gagner de 100 millions de dollars; or, il est plutôt de l'ordre de 1.5 milliard de dollars actuellement et on estime qu'il atteindra 2 milliards. J'ai qualifié cela tout à l'heure d'entourloupette à rebours. Mais le ministre du Revenu national (M. Beatty) s'en défend bien et estime que j'ai tort.

En interrogeant le ministre du Revenu national cet après-midi, j'exprimais mes craintes quant à l'efficacité du moratoire que le ministre des Finances (M. Wilson) a imposé en ce qui concerne le crédit d'impôt scandaleux à la recherche et au développement. Grâce à une clause des droits acquis, des entreprises de toutes sortes peuvent se prévaloir de ce crédit d'impôt. Cette mesure va provoquer un manque à gagner de 400 à 500 millions de dollars. J'ai voulu savoir pourquoi le gouvernement ne ferait pas preuve de fermeté en bloquant cette disposition. Celle-ci permet aux entreprises les plus diverses de prétendre qu'elles s'occupent de recherche et de développement alors qu'elles n'en font pas. Revenu Canada ferme les yeux là-dessus et nous fait perdre de 400 à 500 millions de dollars. Certes, le député doit convenir qu'il faut mettre un terme à ce scandale du crédit d'impôt à la recherche et au développement et éviter à l'État tout manque à gagner.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais citer les propos que Linda McQuaig, du *Globe and Mail*, prête au ministre du Revenu national (M. Beatty):

> Ces droits acquis sont parfois bien minces. Bien souvent ils ne remontent pas très loin.

Le député de Regina-Est (M. de Jong) a raison. Cela doit cesser. Or, le ministre a fait l'impossible pour y mettre un terme rapidement. Mais quand les gens comptent sur une exemption fiscale dont la légitimité n'a jamais été remise en question, on ne peut l'abolir sans précaution. La voie législative est la seule façon d'y parvenir. Les gens profitent des dispositions en vigueur pour faire ce que la loi leur permet. Si cette dernière est entachée, c'est signe que les législateurs n'ont pas fait leur devoir. Il ne faut pas en accuser les contribuables. Nous devons modifier cette loi et au plus tôt.

M. Rompkey: Monsieur le Président, dans son discours, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a employé une métaphore à propos de la politique et des hommes politiques en parlant de vache à lait. Cela me rappelle une autre métaphore qu'un de mes collègues aimait à employer lorsqu'il parlait de la situation du pays. Il disait qu'étant donné la situation, nous aurions besoin d'un nouvel emblème pour le Canada. Selon lui, il devrait y avoir une vache sur la carte du Canada. On la verrait en train de paître dans l'Ouest, de se faire traire dans le Centre et de nous faire, vous savez quoi, dans les provinces de l'Atlantique.

Si j'ai présenté ainsi ma question au député, c'est parce qu'il souhaite davantage de coupes. Croit-il qu'elles doivent être générales et qu'il faut traiter de la même façon tous les citoyens de toutes les régions du pays? Il justifie les coupes dans l'assurance-chômage, par exemple, de la même façon que le ministre des Finances (M. Wilson). Dans son exposé, le ministre des Finances a dit, comme le député l'a répété aujourd'hui, que certains Canadiens ne voulaient pas travailler, qu'ils étaient paresseux et qu'ils ne voulaient pas des emplois qui leur étaient offerts. On nous a dit que 167,000 emplois sont disponibles quelque part au Canada. Je voudrais que quelqu'un me dise où ils sont.

• (1720)

Je tiens à dire au député qu'à Fort McMurray, qui se trouve dans la circonscription d'Athabasca, il y a 8,000 Terre-Neuviens sur une population de 25,000 habitants. Si ces Terre-Neuviens sont là, ce n'est pas par plaisir. Ils préféreraient être chez eux. Ils sont là parce qu'ils veulent travailler. Ils ont emprunté de l'argent et ils ont fait du stop jusqu'à Fort McMurray pour obtenir un emploi. Ce ne sont pas des assistés, ils gagnent un salaire. Il faut démythifier l'idée selon laquelle certaines personnes ne veulent pas travailler.

Le député estime-t-il, lui aussi, qu'en plus des coupes déjà faites, il faudrait réduire davantage l'assurance-chômage dans les provinces de l'Atlantique avant de créer des emplois? Dans les provinces de l'Atlantique, il n'existe aucune autre possibilité d'emploi. Si le député le croit, comment fait-il le rapport avec la politique d'expansion économique régionale? Nous ne savons toujours pas si le parti conservateur est vraiment pour l'expansion économique régionale. Si c'est le cas, comment pourrait-on, selon le député, réduire l'assurance-chômage avant de créer des emplois sans aller à l'encontre de la politique d'expansion économique régionale? S'il n'est pas pour l'expansion économique régionale, pourquoi alors fait-on aux provinces des paiements de péréquation en partant du principe que certaines d'entre elles sont défavorisées?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je dispose sans doute d'un temps illimité pour répondre à cette série de questions qui traitent toutes de la politique du gouvernement. En deux mots, le député sait que les Canadiens veulent travailler et qu'ils sont travailleurs. Ce sont également des gens intelligents.

Selon le régime actuel, les prestations d'assurance-chômage atteignent 60 p. 100 du salaire. Par exemple, si vous faites 40 heures de travail par semaine à $10 de l'heure, cela vous donne $400 brut par semaine. Vos prestations d'assurance-chômage, qui équivalent à 60 p. 100 du salaire, s'élèveront à $240 par semaine, moins l'impôt qui s'applique dans un cas comme dans l'autre. Ce serait ridicule par conséquent de songer à prendre un emploi rémunéré moins de $9 l'heure vu la différence dans les impôts à payer et le coût du transport pour se rendre au travail. Certains aspects du régime nuisent beaucoup à l'emploi. Ce que nous devons faire, c'est instaurer dans le régime d'assurance-chômage des mécanismes qui encourageront les gens à travailler. Voilà le problème.

M. Deans: Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses. D'abord, vu le poste prestigieux qu'occupe le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) à titre de président du comité des finances, je serais tout à fait prêt, et je suis certain que mes collègues de tous les partis le seraient aussi, à prolonger la période des questions afin qu'il puisse continuer. Je ne veux pas qu'il se sente brimé vu le rôle qu'il doit jouer à la Chambre des communes et au Parlement. Quand j'aurai posé ma question, monsieur le Président, vous pourriez peut-être demander si la Chambre consent à l'unanimité à permettre au député de continuer à répondre aux questions pendant quelque temps encore, par exemple cinq minutes.

Des voix: D'accord.

M. Deans: C'est d'accord? Pourriez-vous poser la question, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) de répondre aux questions pendant encore cinq minutes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais j'ai entendu un non. La question du député devra être très succincte, sinon je devrai l'interrompre.

M. Deans: Monsieur le Président, je trouve que c'est malheureux. Je voudrais poser une question bien simple au député. En l'écoutant, je me suis demandé s'il était déjà allé à Damas. Je voudrais qu'il me dise maintenant s'il connaît le chemin de Damas. Cela me semble probable.

Le député essaie-t-il de dire à la Chambre qu'il n'est plus d'accord avec le texte de la motion qu'avait présentée l'ancien chef de l'opposition officielle et qui disait:

> . . . la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière . . .

Le député veut-il dire maintenant qu'il . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Nous n'avons pas eu le consentement unanime pour prolonger la période des questions. Par conséquent, les questions et les observations doivent se terminer maintenant. Nous avons déjà dépassé la période de dix minutes autorisée. Peut-être un jour, le député de Mississauga-Sud pourra-t-il répondre à la question du député de Hamilton Mountain. Je voudrais maintenant donner la parole au député de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis persuadée que les députés du côté gouvernemental sont très heureux que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) n'ait pas été en mesure de répondre à cette question. Cela fait ressortir une autre situation embarrassante pour eux. Je ne suis pas surprise que le député ait été muselé par les membres de son propre parti. Les remarques qu'il a faites au sujet des travailleurs du Canada sont incroyables et révèlent aux Canadiens l'hyprocrisie de son parti et le mépris qu'il a pour les travailleurs canadiens.

Que le député puisse prétendre que les Canadiens profitent du régime d'assurance-chômage, qu'ils essaient d'exploiter le système, qu'ils ne sont pas prêts à travailler et qu'ils sont, au contraire, prêts à tirer le maximum de bénéfices du système est une déformation de la réalité telle qu'elle existe non seulement à Hamilton, qui a de graves problèmes de chômage, mais dans beaucoup d'autres localités du Canada aussi. Il est possible que l'économie de Mississauga-Sud soit assez vigoureuse pour supporter les restrictions annoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances.

Lorsque le député déclare à la Chambre qu'une augmentation de 15 p. 100 des tarifs des traversiers n'est rien, je sais qu'il ne traduit pas l'opinion des députés de ce côté-ci de la Chambre. Et il n'est pas certain qu'il traduise celle des députés conservateurs des Maritimes qui ont été élus en promettant de créer des emplois et de stimuler l'économie.

Avec ce pouvoir d'emprunt, nous avons une autre preuve de l'arrogance démesurée de la majorité conservatrice. Le gouvernement a pris la décision, presque sans précédent, de présenter un projet de loi de pouvoir d'emprunt qui s'étend jusqu'à la prochaine année financière à un moment où le budget supplémentaire des dépenses n'a pas encore été déposé.

Ce gouvernement prêche la collaboration. Toutefois, si nous voyons ce qu'il a fait au cours des dernières semaines, il est clair qu'il n'a pas l'intention de collaborer et qu'il n'a aucune intention d'essayer de faire participer tous les députés. Je voudrais en particulier attirer l'attention de la Chambre sur cette négation de la démocratie que constitue la présentation de ce pouvoir d'emprunt. Ce projet de loi rappelle les tactiques auxquelles le gouvernement a recours depuis quelques jours pour empêcher les députés de parler aux comités et à la Chambre des communes.

Pour la gouverne des députés qui n'ont pu en être témoins, le comité chargé d'étudier les crédits du ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'est trouvé dans une situation ridicule hier soir: les députés ministériels ayant convoqué une séance à moins de 24 heures d'avis, les critiques de l'opposition n'ont pu se faire remplacer dans les règles. Le ministre du Travail (M. McKnight) a parlé des crédits affectés à l'habitation. J'ai assisté à la séance à titre de critique de l'opposition officielle, mais je n'avais pas le droit de voter. J'estime, monsieur le Président, comme les députés de ce côté-ci de la Chambre, que cela trahit bien l'attitude dissimulatrice du gouvernement, son manque de transparence lorsqu'il s'agit de démocratie parlementaire.

Nous avons entendu la motion présentée il y a un moment par l'ancien chef de l'opposition officielle. Il a déclaré à ce moment-là que les dispositions régissant l'emprunt ne devraient pas s'étendre à la nouvelle année financière. Une fois encore, il me semble que, quand ils siégaient dans l'opposition, les députés conservateurs s'exprimaient d'une certaine façon, mais qu'ils ne font pas entendre le même son de cloche depuis qu'ils sont au pouvoir.

Je crois que tous les députés doivent avoir à cœur d'obtenir les moyens dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur tâche au Parlement. Tous les députés savent que les Canadiens ont accordé massivement leur confiance au gouvernement conservateur le 4 septembre dernier. Ce mandat charge le gouvernement d'une responsabilité exceptionnelle, celle de s'assurer que des critiques positives peuvent être formulées à la Chambre et aux comités. C'est particulièrement vrai, monsieur le Président, quand le gouvernement prône la collaboration. Il demande à l'opposition 16 milliards pour vaquer aux affaires de l'État.

• (1730)

Contrairement à l'ancien parti de l'opposition qui siège maintenant du côté ministériel, le parti libéral refuse de se livrer à l'obstruction systématique. Nous voulons aider le gouvernement à remplir ses fonctions et à s'acquitter du mandat qu'il a reçu des Canadiens. Toutefois, il incombe aux député de reconaître que, pour assumer cette responsabilité, ils doivent être parfaitement renseignés. Il est irréfléchi de prétendre qu'avec un document de moins d'une page dans les deux langues officielles, nous devrions l'autoriser à emprunter 16 milliards de dollars. Il ne faut pas le faire sans avoir débattu la question, et étudié le budget supplémentaire des dépenses, sans le droit de vote qui devrait être accordé à tous les députés et sans les documents que le ministre des Finances (M. Wilson) a nettement refusé de déposer. C'est pourquoi il serait insensé de notre part, en tant que députés de l'opposition officielle, d'appuyer ce projet de loi.

Il me semble, monsieur le Président, que cette initiative du gouvernement visant non seulement à clouer le bec au député de Mississauga-Sud mais également à nous empêcher de faire des critiques constructives, est une preuve de plus que le gouvernement a peur de consulter les Canadiens. Il a peur de jouer cartes sur table et d'informer les Canadiens au sujet des mesures qu'il envisage de prendre lorsqu'il donnera suite aux propositions budgétaires.

J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre des Finances, monsieur le Président, de déposer les prévisions relatives aux emplois qui seront supprimés à la suite de son exposé économique. Le ministre des Finances a toujours refusé de le faire. Il sait, comme ses collègues, que son gouvernement conservateur a reçu un vaste mandat sur la promesse de créer des «emplois, encore des emplois». Mais depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, nous n'avons vu d'un bout à l'autre du pays que des «coupures, encore des coupures». Et le député de Mississauga-Sud a l'audace d'intervenir en disant que les coupures effectuées dans les services de traversier ne sont qu'une infime partie d'un train de compressions qui ne vont pas faire de tort aux Canadiens. Il a le culot de dire aussi que les travailleurs canadiens profitent du régime d'assurance-chômage. A mon vis, le gouvernement se doit de répondre à certaines questions très graves, ce qu'il n'a pas encore fait jusqu'ici. Le ministre des Finances n'a pas répondu à certaines questions.

Pouvoir d'emprunt

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), dans le cadre de son programme de création d'emplois, a constitué une force policière de 700 personnes pour contrôler l'assurance-chômage. Non seulement le gouvernement ne se contente pas d'adopter une mesure économique qui vise à refuser aux travailleurs âgés la sécurité dont ils ont besoin durant leurs années productives, mais faiblement rémunérées, mais il leur a déclaré en outre: «Vous ne pourrez pas toucher les prestations d'assurance-chômage tant que vous n'aurez pas épuisé votre indemnité de départ et vos prestations de pension et tant que vous ne serez pas ramenés au plus petit dénominateur commun». Toutes ces mesures visent, à mon avis, à ramener notre régime d'assurance-chômage, qui est censé être accessible à tous, à un simple régime d'assistance sociale. Et dire que le même gouvernement a déclaré que «l'universalité était une obligation sacrée»!

Je ne sais pas si le député applaudira lorsqu'il verra les autres initiatives prises par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celles-ci imposeront non seulement des difficultés financières aux travailleurs qui ont le plus besoin d'aide mais, comme si cela ne suffisait pas, la ministre a constitué une force policière de 700 personnes chargées de dénicher les prétendus parasites de notre régime d'assurance-chômage. Lorsque, le 4 septembre dernier, les Canadiens ont confié au gouvernement un vaste mandat pour créer des emplois, ce n'est pas à ce genre de mesures qu'ils pensaient, je crois. Les députés de tous les partis peuvent intervenir à la Chambre et citer des exemples, comme j'ai essayé de le faire en début de journée, des difficultés financières auxquelles se heurtent les travailleurs âgés. Dans ma localité, il y a des sociétés comme la Consolidated-Bathurst, dont certains employés comptant en tout jusqu'à 25 ou 30 ans de service, ont été mis à la rue sans emploi et avec une chance minime d'en retrouver un.

Les perspectives de reclassement de ces travailleurs sont encore plus minces étant donné l'épée de Damoclès que le gouvernement tient au-dessus de leur tête. Il déclare à ces travailleurs qu'il va non seulement les dénicher et les exclure de l'assurance-chômage, mais qu'il va en outre s'assurer qu'ils ne toucheront rien du gouvernement du Canada tant qu'ils n'auront pas dépensé jusqu'au dernier sou leur fonds de retraite ou leur indemnité de cessation d'emploi. Je doute que les Canadiens aient donné au gouvernement carte blanche pour agir ainsi. Nous ne pouvons souscrire à un tel document, nous de l'opposition officielle. Nous avons certes besoin d'en savoir davantage. Et nous attendons toujours, monsieur le Président. J'espère que la plupart des députés, quelle que soit leur allégeance politique, ne se font pas une idée aussi cynique du contribuable que celle avancée par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense qu'il est bien évident que vous du parti conservateur, vous avez reçu un gros mandat du peuple canadien le 4 septembre dernier. Mais en recevant ce mandat, il faudrait pouvoir assurer au peuple canadien que dans le système parlementaire qui a existé depuis des siècles, pas seulement au Canada mais en Angleterre et dans d'autres pays du monde, il est clair que le gouvernement a une responsabilité d'assurer une voix d'opposition claire et évidente dans tous les comités et dans toutes les délibérations de la Chambre.

Ce que j'ai vu pour le moment, c'est un gouvernement qui a promis la collaboration, c'est un gouvernement qui a promis d'être ouvert, non seulement avec le public canadien mais avec les députés du Parlement, c'est un gouvernement qui aimerait procéder dans les comités, qui aimerait exiger des milliards de dollars sans même donner à l'Opposition officielle l'information sur laquelle elle doit donner son oui ou son non à ces dépenses du gouvernement.

Prenons, par exemple, la situation des chômeurs, et si j'ai bien compris, j'ai entendu dire par l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que les chômeurs au Canada sont ceux qui voudraient profiter du système, surtout les vieillards, soit ceux de 50 ans et de 60 ans.

Monsieur le Président, je pense que le peuple canadien, lorsqu'il a donné le mandat au parti conservateur, afin de créer des emplois, ce n'est pas pour imposer des réglementations, une espèce de force policière contre les vieillards de 60 ans ou jusqu'à 65 ans, alors qu'ils ont vraiment du mal, les cadres, de trouver des emplois.

Les Canadiens veulent travailler, ils veulent faire le mieux possible, et il est bien évident qu'ils vont même déménager s'ils peuvent trouver de l'emploi ailleurs. Mais il est aussi évident que pour les chômeurs âgés et ceux qui sont dans ce qu'on appelle l'âge moyen dans leur emploi, il n'y a pas d'emplois disponibles.

Pour le gouvernement, ou les députés, ou même le président du comité des Finances, celui qui a un poste assez responsable dans ce gouvernement, de laisser entendre aux Canadiens que les chômeurs sont des tricheurs et veulent profiter du système, c'est une chose incroyable et je suis certaine que c'est pour cela que les députés du gouvernement n'ont pas voulu qu'il réponde aux questions, parce que même s'il est le président du comité des Finances, un des comités les plus importants de la Chambre, il dévoile la politique réelle du parti conservateur, une chose qui est dite seulement derrière les portes fermées, à huis clos. Ce qu'il dit maintenant, c'est surtout sur la politique du gouvernement conservateur d'avant les élections, mais il est aussi évident qu'ils n'ont jamais voulu dévoiler la vérité au public canadien, parce que si ce dernier avait su avant le 4 septembre que la politique du gouvernement était de couper de l'Atlantique au Pacifique, s'il avait su que c'était cela la politique du gouvernement, il ne lui aurait jamais donné le mandat qu'il lui a donné. Vous avez la responsabilité là-dessus. Vous avez la responsabilité d'éclaircir . . .

Monsieur le Président, les conservateurs ont la responsabilité de démontrer au peuple canadien qu'ils vont finir de démontrer cette double face qu'ils ont montrée au peuple canadien au cours des premiers deux mois de leur mandat.

Ils n'ont pas de crédibilité auprès du peuple canadien. Ils disent une chose, c'est de créer des emplois, mais par la suite on parle de déficit. Ils vont faire des coupures, par exemple, en ce qui a trait à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En même temps, ils disent que leur politique c'est de créer plus de logements disponibles pour les ouvriers et pour le peuple pauvre, et en même temps ils coupent de 25 p. 100 les fonds disponibles à la SCHL pour l'aménagement des maisons, même si on sait que cet aménagement a créé cette année 20,000 emplois au Canada. Cela a créé 20,000 emplois, mais les conservateurs, dans le domaine de la politique économique, veulent couper les programmes, ils veulent réduire le nombre d'emplois au Canada et c'est pour cela que le ministre des Finances (M. Wilson) a honte, il a honte de présenter à la Chambre les documents qui démontrent clairement que sa politique d'économie va réduire le nombre d'emplois au Canada.

• (1740)

[*Traduction*]

Plus il avance, plus le gouvernement renie ses promesses.

Il vient parler de coopération à l'opposition. Il déclare aux Canadiens qu'il a besoin de 16 milliards de dollars pour mener à bien la tâche qui nous attend au cours des prochains mois. Le gouvernement fait appel à notre collaboration alors qu'il gouverne dans le secret. Il pratique une politique de gouvernement à huis clos.

Le seul moment où nous avons pu prendre connaissance de la politique du gouvernement tient à une erreur de la part du ministre des Finances qui avait oublié ses dossiers à la vue de tout le monde. Il me semble que le gouvernement devrait se donner comme ligne de conduite d'avertir les gens et les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario et du Québec qu'il doit réduire encore les paiements de transfert de 200 millions de dollars parce qu'il n'a pas su renégocier les ententes. Les contribuables du Canada ont le droit de le savoir, mais certes pas par la farce grossière à laquelle nous avons eu droit cette semaine. Faire croire que le ministre inaugure une nouvelle ère de transparence parce qu'il sème ses dossiers derrière lui, c'est rire des gens. On a dit aujourd'hui à la Chambre, et je n'en doute pas un seul instant, que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), en tant qu'ex-ministre des Finances, n'aurait jamais commis une erreur aussi grave. J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement vont le réprimander.

Je sais qu'un grand nombre de députés de la majorité prennent leurs responsabilités très au sérieux. Ils ont passé beaucoup de temps à en discuter, surtout qu'ils n'ont à peu près rien d'autre à faire. Ils finiront par apprendre que, si petite soit-elle, l'opposition a le droit d'être entendue. Pour un parlementaire le droit le plus sacré est le droit de parole qui inclut le droit à la libre et entière discussion de toutes questions financières, par exemple, la dépense de 16 milliards de dollars. Je vois que le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) semble partager cet avis. Quand il était dans l'opposition, il avait déclaré sans ambages . . .

M. Hnatyshyn: Moi?

Mme Copps: Vous faites signe que vous êtes d'accord.

M. Deans: C'est plutôt un signe de détresse.

Mme Copps: Pour les fins du compte rendu, soulignons que le leader parlementaire du gouvernement convient que nous devons tous prendre nos responsabilités très au sérieux. Pourtant le gouvernement ose présenter une mesure d'emprunt semblable alors que nous n'avons même pas abordé l'étude du budget supplémentaire, alors que nous ne pouvons même pas nous prononcer parce que le gouvernement est incapable de mettre de l'ordre dans ses politiques, alors que dans un geste d'arrogance sans précédent il propose une mesure d'emprunt pour la prochaine année financière; je conseillerais aux ministériels d'aller frapper à la porte de leur leader parlementaire, à celle du ministre des Finances et du député de Mississauga-Sud. J'espère que les députés des Maritimes iront dire au député de Mississauga-Sud s'ils appuient sa position relativement aux traversiers. Trouvent-ils normal qu'une hausse de 15 p. 100 frappe les services de traversiers?

Nous avons un travail à faire, monsieur le Président. Et nous allons continuer de jouer nos rôles respectifs pendant un certain temps, pendant quatre ans au moins.

M. Gormley: Pendant combien de temps?

Mme Copps: Vous dites?

M. Gormley: Beaucoup plus que quatre ans.

Mme Copps: Le député aura l'occasion de ravaler ses paroles, j'en suis certaine. Monsieur le Président, j'estime que le gouvernement a le devoir de fournir des renseignements et que nous partageons avec lui cette responsabilité.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire.

[*Traduction*]

Je voudrais m'adresser à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle n'en finit pas de parler et de présenter des arguments. Elle a dit très nettement que nous avions un mandat depuis le 4 septembre, mais je me demande si c'est de 1984 ou de 1972. Son gouvernement à elle a eu maintes occasions d'agir.

[*Français*]

Elle a parlé aussi, monsieur le Président, du chômage. Elle a parlé du chômage, elle a dit qu'on ne fait rien, qu'on ne fait rien, qu'on ne fait rien, qu'on coupe, qu'on coupe, qu'on coupe. C'est toujours la même histoire qu'on entend ici. Elle a eu toute sa chance, son gouvernement a eu toute la chance de le faire, de régler le problème des chômeurs. Il y avait 800,000 chômeurs, on a élevé cela à 1,500,000 et aujourd'hui, elle voudrait que dans deux mois on règle le problème du chômage. Ce sont les résultats que nous avons aussi.

La députée parle aussi des promesses brisées. On ne nous donne pas une chance de faire quelque chose ici. Déjà on critique ce qu'on est en train de faire et on parle des promesses. Mais je suis très surpris aussi que tout d'un coup on entende l'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) parler du Québec. Cela me fait penser à mon collègue de Bourassa (M. Rossi) qui s'est intéressé tout d'un coup à une certaine chose dont il n'a jamais parlé pendant quatre ans: l'essence. Il n'arrête pas de nous «achaler» et quand on parle, encore il parle par-dessus. Parce que, tout d'un coup, il s'y intéresse. Voilà, je le félicite, et d'ailleurs ma collègue de Hamilton-Est aussi, de s'intéresser au Québec, parce qu'on entend parler beaucoup du Québec maintenant car on dit que nous sommes majoritaires avec 58 députés. Imaginez ce que vous étiez avec 74 députés! Alors aujourd'hui nous sommes ici et tout d'un coup toutes les choses reviennent. Mais je suis content et je la félicite d'avoir pensé au Québec. Mais je puis quand même dire quelque chose à ma collègue: s'il y avait 800,000 chômeurs et il y en a 1,500,000 aujourd'hui, vous pourriez peut-être demander quoi faire à vos collègues et pourquoi que cela n'a pas été fait. C'est un petit commentaire.

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis contente que le député me donne l'occasion de parler du Québec, parce que je sais qu'il est nouveau, il ne sait pas beaucoup sur les choses qui arrivent à la Chambre. Moi, personnellement, monsieur le Président, j'avais la possibilité que j'ai bien aimée de travailler dans la province de Québec durant les grandes années politiques de 1974 et 1976, et j'ai connu et interviewé plusieurs personnes dans la vie politique avant qu'elles n'aient même pensé de se présenter en politique. Alors, s'il veut m'engueuler et dire que je n'ai pas d'expérience sur le sujet du Québec, je pense qu'il lui faudrait s'informer avant de faire une telle observation.

Autre chose, monsieur le Président, je trouve cela très intéressant, même risible ... Le député parle de la question de promesses brisées, parce que je pense que ce député s'est quand même fait élire au sujet d'un certain prix de l'essence et qu'il a promis à ses électeurs qu'il aurait certaines choses à faire au sujet du prix de l'essence qui ne se sont jamais produites par exemple. Il n'a jamais rien fait. Il a dit qu'il n'y aurait pas une hausse de la taxe sur l'essence.

Une voix: Il se bat la gueule!

Mme Copps: Et on voit maintenant, comme le dit mon collègue, qu'il «pète» ses promesses, il fait du «pétage» et les gens du Québec ne vont jamais le croire, parce qu'il a déjà démontré au peuple canadien qu'il ne peut rien faire sauf briser les promesses qu'il a faites durant sa campagne électorale.

[*Traduction*]

M. Gormley: Monsieur le Président, je voulais formuler des observations au sujet de plusieurs remarques du député d'Hamilton-Est (M^me^ Copps). Chaque semaine, lorsque je rentre en Saskatchewan, on me dit que nous vivons dans un cocon. Ce cocon, dans lequel vivent surtout les députés de l'opposition et les médias, obscurcit le jugement de nombreux députés. Lorsque je retourne dans ma circonscription à chaque fin de semaine, je me rends compte que les Canadiens ont le sentiment d'avoir enfin un gouvernement qui leur rend des comptes, qui est coopératif et qui n'a pas peur de consulter la population. La députée d'Hamilton-Est admettra-t-elle que les événements qui ont nécessité cet emprunt remontent peut-être à plus de trois mois?

• (1750)

En ce qui a trait à une opposition constructive, on pourrait difficilement trouver pire en fait d'injures et de vociférations que ce que nous entendons à l'heure actuelle. La députée croit-elle que les problèmes qui ont nécessité cet emprunt remontent à plus de trois mois?

Mme Copps: Monsieur le Président, je me rends compte que le député n'a peut-être pas beaucoup d'expérience au Parlement, mais s'il veut parler d'attaques injurieuses, qu'il s'adresse à l'honorable vice-premier ministre (M. Nielsen) maintenant chef des commissaires politiques. Le député ne vit peut-être pas dans un cocon, mais il a été trompé par son gouvernement.

Des voix: Très juste.

Mme Copps: Il a été trompé par son gouvernement, car il doit se tenir à sa place comme l'un des piliers du régime et défendre des promesses non tenues par son gouvernement qui a été élu sur la promesse d'une politique ouverte et de la création d'emplois et qui, sitôt au pouvoir, s'en prend aux travailleurs âgés, aux prestataires d'assurance-chômage et aux travailleurs. Ce pauvre homme devrait retourner en Saskatchewan et défendre cette politique. Il est le dindon de la farce.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai écouté le discours de la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps), car tant que nous entendrons des discours de ce genre, les libéraux ne reprendront pas le pouvoir. Ses propos au sujet des emprunts m'ont quasiment fait rire. Nous empruntons 16 milliards de dollars simplement pour réparer les pots cassés par les libéraux. Lorsque nous aurons derrière nous 16 ans de pouvoir comme les libéraux, au lieu d'emprunter, nous prêterons de l'argent. Nous aurons un fonds du patrimoine, et nous ne le gaspillerons pas comme les libéraux l'ont fait.

Je me demande pourquoi le visage de la députée ne devient pas aussi pourpre que sa robe. Elle est nouvelle ici, et je ne veux pas être méchant à son égard. C'est une dame très charmante. Elle a une très jolie robe, mais elle ne devrait pas oublier qu'elle est en face parce que les Canadiens en avaient soupé de voir le gouvernement libéral emprunter plus de 100 milliards. La députée ne devrait pas se plaindre de nous voir emprunter un peu d'argent pour mettre de l'ordre dans le fouillis que les libéraux ont laissé.

Mme Copps: Monsieur le Président, pour votre gouverne, je signale que ma robe est une blouse, mais je ne crois pas que ce soit particulièrement important. Le député a fait un réflexion antédiluvienne en disant qu'il devait être aimable à mon égard parce que je portais une belle robe, d'une belle teinte libérale; cela prouve bien que son gouvernement a une attitude antédiluvienne, préhistorique. Nous en aurons assez de lui au bout de 16 mois.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je voudrais faire un autre commentaire sur ma collègue de Hamilton-Est (Mme Copps) si le député de Bourrassa (M. Rossi) peut se la fermer et qu'on puisse parler. Il ne m'a pas donné cette chance tantôt.

Le député de Hamilton-Est m'a dit tantôt que j'étais jeune et que je n'avais pas d'expérience. C'est vrai, je suis jeune, je n'ai pas beaucoup d'expérience, mais j'ai beaucoup à offrir à cette Chambre. Mais à l'écouter, on dirait ... Tant que vous parlerez de la hausse de l'essence, de la gasoline, mon collègue de Bourassa ne peut pas vous renseigner sur ma campagne électorale parce qu'il était trop occupé, parce qu'il avait peur de se faire battre. Il était trop occupé à travailler chez lui.

Une voix: Vous avez dû partir!

M. Della Noce: J'ai dit pendant ma campagne, s'il ne le sait pas, il aurait dû la suivre, c'est encore dans le journal ...

Une voix: Arrête de «péter» de la broue!

M. Della Noce: «Yes». Je crois que le député de Bourassa, en plus de ne pas dire la vérité, pense qu'il est au pouvoir.

Monsieur le Président ...

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis obligé de prévenir la Chambre que la période de 10 minutes réservée aux questions et aux commentaires est écoulée. A la fin des 10 minutes, je ne peux plus accepter aucune observation.

Après avoir étudié les précédents, je suis en mesure de rendre une décision sur les amendements ayant trait au pouvoir d'emprunt. Je pense qu'il serait souhaitable que je rende ma décision maintenant pour que la Chambre sache exactement sur quoi elle devra se prononcer.

Le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) a proposé de modifier la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-11 de la manière suivante:

Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le terme «que» et en le remplaçant par la phrase suivante:

«La Chambre n'examine pas un projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour une année financière à l'égard de laquelle le gouvernement n'a pas fourni les détails de ses besoins en dépenses ou de ses prévisions de recettes.»

Le député voudrait proposer ce qu'on appelle un amendement motivé, mais il n'ignore pas que certaines conditions précises doivent être remplies pour qu'un amendement de ce genre soit recevable.

Voici ce qu'on peut lire dans le commentaire 744(1) de la 5e édition de Beauchesne: «Il doit constituer une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux que consacre le bill lui-même».

La présidence est d'avis que l'amendement proposé n'est pas contraire au principe du projet de loi, mais qu'il vise plutôt à imposer des conditions pour l'adoption d'un tel projet de loi en exigeant qu'on fournisse des renseignements plus détaillés sur ce dernier. Ce n'est évidemment pas acceptable, et les députés pourront s'ils le désirent revoir à ce sujet certaines décisions de la présidence, comme celle que le président Jerome a rendue le 23 octobre 1979.

Bref, la présidence estime que l'adoption de l'amendement ne serait pas déterminant pour le projet de loi et que, par conséquent, l'amendement est irrecevable.

Pour ces diverses raisons, je suis obligé de conclure que l'amendement proposé par le député de Saint-Henri-Westmount est inacceptable en tant qu'amendement motivé.

Je passe maintenant à l'amendement proposé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) dont voici le texte:

M. Riis, appuyé par M. Deans, propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-21, Loi portant pouvoir d'emprunt».

La présidence estime que cet amendement est clairement contraire au principe du projet de loi et répond aux conditions énoncées dans le commentaire 744(1) de Beauchesne, car il constitue une résolution déclaratoire sur un principe contraire à celui du projet de loi. Cet amendement est donc recevable, et la Chambre va être amenée à se prononcer à son sujet.

Je donne la parole à la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) et, avec le consentement de la Chambre, je signale qu'il est 18 heures. Elle sera le prochain orateur à prendre la parole.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 novembre, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que l'amendement de M. Riis (p. 694).

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat pour appuyer le projet de loi C-11. Je voudrais tout d'abord féliciter la ministre d'avoir présenté cette mesure qui nous permettra d'emprunter les fonds dont nous avons absolument besoin pour que le pays continue à fonctionner. Le gouvernement doit emprunter pour satisfaire à ses besoins financiers. Nous avons présenté les faits prouvant la nécessité d'étudier cette mesure rapidement.

Dans son exposé économique, le ministre des Finances (M. Wilson) signalait aux Canadiens que des rajustements, des coupes et de nouvelles initiatives s'imposaient pour soutenir et favoriser la reprise économique, créer des emplois et donner aux citoyens le sentiment de confiance et la stabilité voulus pour les amener à investir dans notre grand pays afin de lui permettre de progresser. Le gouvernement a promis de prendre les choses en main, et c'est exactement ce qu'il fait. La situation économique dont nous avons hérité après des années d'incurie libérale nous oblige à prendre quelques mesures draconiennes, mais ce sont aussi de saines mesures. Un pays se gère exactement comme une entreprise. Nous savons tous que si les dépenses dépassent les recettes, un déficit s'ensuit. Le gouvernement a été élu pour relever les défis qui se posent au Canada et le déficit constitue l'un des plus importants de ces défis.

Les Canadiens ont confié au gouvernement un mandat clair et net, celui d'entreprendre la tâche longue, difficile et pénible d'établir un consensus économique durable. Les Canadiens savent sans doute que le gouvernement a commencé à s'attaquer aux problèmes du Canada et qu'il continuera de le faire. Nous avons des factures à payer. Le gouvernement agit avec compassion, détermination et équité.

Pour mettre de l'ordre dans nos finances et réduire la dette considérable qui a été accumulée, nous devons absolument faire face à nos engagements, et nous le ferons. Le gouvernement précédent avait pris un grand nombre de ces engagements. Nous allons tenir nos promesses. Nous sommes honnêtes, sincères et francs. Les Canadiens veulent un traitement équitable et ils l'obtiendront, monsieur le Président. Ils ont voté pour un gouvernement qui remettrait le pays sur ses pieds. En consultant longuement les provinces, le patronat, les syndicats et tous les Canadiens, le gouvernement prendra des décisions équitables pour toutes les régions du pays. Nous ne verrons plus d'affrontements et de décisions unilatérales, car le gouvernement a certaines responsabilités. Il doit regarder la réalité en face. Nous ne pouvons plus répondre à tous les besoins. Nous ne pouvons pas tout faire.

Je suis de Calgary, monsieur le Président. Calgary a été terrassé par la mauvaise gestion financière de notre pays et la destruction de l'industrie pétrolière et gazière, en 1980. Le Programme énergétique national des libéraux a été désastreux. Le gouvernement précédent a décidé de s'attaquer à une industrie et il l'a complètement détruite. La moitié des tours de forage de l'Ouest sont restées inutilisées ou ont quitté le pays. Les sociétés pétrolières sont parties vers des climats plus sûrs et plus favorables. Celles qui sont restées ont fait faillite. La seule façon de gagner de l'argent dans l'industrie du forage, c'est de forer en permanence.

J'invite les députés qui sont ici aujourd'hui à venir visiter les provinces productrices de l'Ouest. Venez voir les installations de forage. Montez sur la plate-forme. Vous constaterez que les tuyaux d'acier viennent de l'Ontario, les câbles d'acier, de Mississauga, et les vêtements d'hiver, du Québec. Les vêtements de survie dans la mer de Beaufort sont faits à Vancouver.

• (1110)

On sait que des milliers d'emplois ont disparu d'un bout à l'autre du Canada quand l'industrie extractive a brusquement été forcée de suspendre son activité. C'est à la politique énergétique de l'ancien gouvernement qu'il faut attribuer directement la perte de centaines de milliers d'emplois, la fuite de milliards de dollars en investissements et un retard de quatre ans dans la réalisation de l'autosuffisance au Canada.

Le gouvernement a taxé les recettes pétrolières et gazières brutes, sans permettre la moindre déduction pour les frais d'exploration et de développement ni pour les redevances versées aux provinces. Le gouvernement libéral a ensuite modifié la Loi de l'impôt sur le revenu des sociétés, éliminant du coup la déduction pour épuisement. Puis il a taxé le gaz naturel, le gaz liquéfié, et quoi encore. Le gouvernement libéral, vorace, a surtaxé l'industrie, prévoyant une hausse du cours mondial et une consommation accrue. Malheureusement, ses conseillers ont oublié de lui dire qu'un budget s'établit à partir de données et de faits réels, non pas d'hypothèses.

L'industrie pétrolière et gazière a besoin de beaucoup de temps avant de produire—huit à douze ans pour les levés géologiques, l'acquisition de terres et l'exploration, sans quoi il n'y

a ni développement ni production. L'industrie commence par trouver ses matières premières avant de produire. La situation est unique en son genre, car les capitaux de premier établissement sont des capitaux de risque et devraient être considérés comme tels.

Je corresponds régulièrement avec environ 250 membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et avec des hommes d'affaires de ma circonscription. Ils ont peine à se maintenir et peuvent encore moins prendre de l'expansion. Des emplois sont en jeu et nous ne pouvons guère créer des emplois pour demain avant de nous acquitter de nos obligations d'hier.

Et c'est là précisément l'objet du projet de loi C-11. Si ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), était ici aujourd'hui, je l'inviterais à se reporter à il y a quelques années pour voir comment son gouvernement a réussi à juguler l'industrie extractive. Quand l'activité de ce secteur a ralenti, nous avons cessé de creuser des puits et, partant, nous n'avions plus besoin de tuyaux. N'ayant pas besoin de tuyaux, nous n'avions plus besoin de l'acier d'Hamilton ni de treuils de forage ni de câbles métalliques. En fait, nous n'avions plus besoin de rien. Le chômage qui sévit dans la circonscription de la députée est donc directement imputable à son gouvernement.

Notre gouvernement s'est engagé auprès des Canadiens à bien gérer le pays et à produire des résultats. Nous avons promis de remanier de fond en comble le système budgétaire et la planification, et c'est ce que nous ferons. Il n'existe pas de solution facile. Notre mandat est de taille, mais nous tiendrons nos promesses. Je tiens à dire à mes collègues que je suis très fière d'avoir été élue à la Chambre et d'avoir aujourd'hui la possibilité de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-11.

M. le vice-président: Des questions? Des commentaires?

M. Boudria: Monsieur le Président, à la fin de ses observations, la députée a parlé d'une certaine promesse. Évidemment, comme nous le savons, il s'agit de la promesse du gouvernement de créer des dizaines de milliers d'emplois dans le pays aussitôt qu'il prendrait le pouvoir.

Je suis sûr que la députée et le premier ministre (M. Mulroney) se souviennent d'avoir fait cette déclaration. La députée pourrait-elle nous dire dans quelle mesure le gouvernement a tenu cette promesse? Plus précisément, combien de dizaines de milliers d'emplois le gouvernement a-t-il supprimés plutôt que créés comme il l'avait promis avant son accession au pouvoir?

• (1115)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je fais cas des observations de mon honorable collègue. Lorsque nous sommes entrés en fonction, nous n'avions pas idée de ce qui nous attendait. Les libéraux ont eu 16 ans pour créer ce gâchis, et nous allons faire tous nos efforts pour ramasser les morceaux petit à petit et nous allons les remettre en place. Le Canada était sur les genoux, nous allons le remettre sur ses pied puis nous allons nous mettre à courir. Nous allons donner aux Canadiens la possibilité de reprendre en main nos ressources, naturelles et humaines. Nous allons donner au pays la possibilité d'être ce qu'il devrait l'être.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une autre observation. La députée vient de nous dire que son gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait quand il est entré en fonction, et qu'il ne savait pas ce qui se passait. Qu'il ne savait pas par où commencer, qu'il n'avait pas d'idée de la situation des livres. C'est donc que les conservateurs étaient les seuls à ne pas savoir ce qui se passait. Nous, nous le savions . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Est-ce que j'ai touché leur corde sensible, monsieur le Président? Comme je m'apprêtais à le dire quand j'ai été si grossièrement interrompu, nous savions parfaitement que nous ne pouvions pas promettre des milliards, et nous n'avons pas fait de promesses que nous ne pourrions tenir. Nous nous sommes bornés à promettre ce que nous pouvions réaliser.

M. Stewart: C'est pour cela que vous avez 40 sièges entre vous.

M. Boudria: Nous n'avons peut-être que 40 sièges, mais nous avons conservé l'honneur.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Au moins, quand nous reprendrons le pouvoir nous pourrons réaliser ce que nous avons promis. Ce n'est pas nous qui allons décevoir la population, comme les ministériels ne cessent de le faire depuis qu'ils sont entrés en fonction. C'est exact, monsieur le Président, ils ne savaient pas ce qui se passait. Ils ne le savent pas encore. Ils ont promis des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois.

Selon ce livre que je tiens, intitulé «Réévaluation des déboursés», le gouvernement a supprimé des milliers d'emplois dans ma circonscription, ici même dans l'Outaouais, ainsi que dans celles de plusieurs députés. Je vois la députée de Gatineau (M^me^ Mailly), par exemple. Peut-être pourra-t-elle prendre la parole et nous parler des milliers d'emplois supprimés dans sa circonscription. Et aucun n'a été créé. Voilà la performance décevante du gouvernement jusqu'ici. Il n'y a pas si longtemps, nous en avons eu assez après neuf mois d'un gouvernement du même genre. Celui-ci, nous en avons assez après seulement deux mois.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue . . .

M. Boudria: Ce n'est pas à vous de demander. C'est à moi.

Mme Sparrow: Permettez-moi de dire une chose à mon collègue, monsieur le Président. Savait-il qu'il laissait un déficit de 34 milliards?

Une voix: Est-ce là une des promesses?

Mme Sparrow: Au début, c'était 29 milliards. Je pense que c'est le ministre des Finances du gouvernement précédent qui a fait une erreur de calcul d'environ cinq milliards.

Je tiens à dire au député que nous avons reçu un mandat énorme. Nous avons hérité du problème. Nous n'en sommes pas du tout contents, mais nous allons nous mettre au travail lentement et sûrement, et nous allons redonner du travail à des dizaines de milliers de gens. Déjà la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) collabore étroitement avec les gouvernements des provinces et avec l'industrie pour mettre au point un nouveau programme énergétique national. Nous allons développer cela. Nous travaillons dans le domaine

agricole. Oui, monsieur le Président, les gens vont voir au cours des quatre années qui viennent que nous allons être fidèles à nos promesses, et que nous allons les respecter.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly) a la parole sur une question ou un commentaire.

Mme Mailly: Oui, monsieur le Président. Je voudrais faire un commentaire sur celui que mon collègue a déjà fait. Il a dit que ma circonscription . . .

M. le vice-président: Je rappellerais à l'honorable députée que la période de questions et commentaires s'adresse au discours de la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) et non pas à celui qui a fait l'autre commentaire.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais adresser ces commentaires à ma collègue. Je veux la féliciter de son sens du réalisme. Je veux aussi la féliciter d'avoir eu la patience d'écouter les sottises de son collègue qui est assis près d'elle et qui dit qu'on n'a pas créé d'emplois . . . mais que . . . depuis le 17 septembre seulement on a créé 34,000 emplois au Canada. Dans ma circonscription . . . je voudrais rassurer ma collègue de Calgary-Sud et lui dire qu'elle a raison quand elle dit qu'on a déjà créé un climat visant à favoriser l'emploi. Dans ma circonscription, où il y a des usines qui étaient en grande difficulté à cause de la négligence de l'administration précédente, nous sommes en train de rouvrir des usines qui avaient été fermées, grâce à l'initiative et à l'imagination des travailleurs de Gatineau.

• (1120)

Alors, l'honorable députée a raison quand elle dit que dans l'Ouest, pour le forage des puits pétroliers, on utilise l'acier de l'Ontario ainsi que les talents, les ressources humaines du Québec et de Gatineau, car je sais que, en ce qui a trait à ma circonscription, il y a des gens qui travaillent dans l'Ouest. Beaucoup ont perdu leur emploi au cours des trois dernières années, c'est vrai, mais, heureusement, il y a quand même quelques personnes encore qui travaillent dans l'Ouest.

Et je sais que, grâce aux efforts que notre gouvernement va faire, ainsi qu'aux efforts de négociation, aux talents de conciliation de Mme Carney, notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, très bientôt il va y avoir énormément d'activité dans l'Ouest et que notre pétrole canadien va être produit par des Canadiens, consommé par des Canadiens et va aider au développement des ressources du Canada, et par des entreprises canadiennes, et non comme ça se produisait dans le passé alors qu'on exportait nos emplois à l'extérieur en achetant des entreprises étrangères et en envoyant des milliards de dollars en Belgique ou dans d'autres pays pour acheter leur huile parce qu'ici, au Canada, l'administration n'avait pas le courage . . . le courage politique et le courage moral de faire face à ces responsabilités.

[*Traduction*]

M. Brisco: Monsieur le Président, j'aimerais ajouter quelques observations que la députée de Calgary-Sud (Mme Sparrow) aurait sans doute faites n'eussent été des limites imposées à son intervention. Il y a en effet d'autres points que nous devrions soulever dans le cadre du présent débat.

On a accusé notre gouvernement de ne pas avoir encore pris d'initiatives en quoi que ce soit. Quelle accusation gratuite, et comme il est facile de la réfuter! Je me rappelle le ministre libéral chargé de la Commission canadienne du blé qui avait retardé de deux mois les paiements à la Commission de stabilisation du blé simplement parce qu'il ne savait pas où il devait signer le chèque. Nous nous sommes acquittés de ces paiements sans tarder. Nous avons gelé immédiatement les droits de passage dans la Voie maritime. Nous avons suspendu l'abandon des lignes ferroviaires qui garantissaient et donnaient aux agriculteurs de l'Ouest la possibilité de faire transporter leur blé par chemin de fer. Nous avons suspendu l'abandon de lignes ferroviaires dans ma circonscription, en pleine région forestière, pour que les scieries puissent faire transporter leur bois d'œuvre vers les marchés d'outre-mer. Voilà bien des initiatives que nous avons prises sur-le-champ. Nous avons également pris une intéressante initiative dont je me réjouis beaucoup, à savoir libérer des députés libéraux de leur siège à la Chambre des communes.

Il est vrai que la députée de Calgary-Sud n'a pas eu la possibilité de faire cette observation au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Il y avait néanmoins, pour coincider avec la défaite de ces députés qui n'avaient pas servi les Canadiens à la satisfaction de ces derniers, un certain nombre de postes que les libéraux avaient eux-mêmes créés. Nous avons maintenant supprimé ces postes qui n'avaient aucun rapport direct avec l'intelligence, la compétence et le champ d'activités des personnes qui y avaient été nommées. Voilà une initiative qui me paraît tout à fait pertinente.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi portant un pouvoir d'emprunt de quelque 23 milliards de dollars me donne une vague impression de déjà vu. Les propos qu'on tient ne me sont pas inconnus. La distribution a été modifiée, mais les acteurs récitent le même texte qu'auparavant. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils répètent ce que disaient autrefois les libéraux et ces derniers, qui forment aujourd'hui l'opposition, ont repris le rôle des conservateurs. Les libéraux répètent aujourd'hui les discours que les conservateurs avaient l'habitude de faire. C'est du pareil au même.

• (1125)

Une voix: Ridicule!

M. de Jong: Un député d'en face dit que c'est ridicule. Pourtant, je me rappelle fort bien le débat de 1982 sur un projet de loi par lequel les libéraux demandaient l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars. La somme en question devait s'appliquer non seulement aux dépenses de l'année en cours mais aussi à celles de l'année suivante. A l'époque, l'opposition officielle et son chef avaient, à bon droit, poussé les hauts cris, ceux mêmes que nous entendons aujourd'hui. Les acteurs, qui ont maintenant de nouveaux noms, emploient les mêmes techniques pour redonner le même scénario.

Fait intéressant, voilà que les députés libéraux s'opposent à la façon de faire du gouvernement et la déclarent anti-parlementaire. Ils ont tout à fait raison de s'opposer ainsi. Cependant, comme ils ont vite oublié qu'il y a quelques années à peine, ils utilisaient la même méthode que le gouvernement aujourd'hui. Ce serait un euphémisme que de qualifier d'hypocrite pareil comportement. Que les députés d'en face ont donc la mémoire courte!

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) m'a beaucoup déçu par son discours d'hier soir. Il a déjà été l'un des meilleurs critiques de l'opposition à la Chambre en ce qui concerne les projets de loi du gouvernement portant pouvoir d'emprunt. C'était un homme intègre et pondéré qui savait utiliser des arguments de poids. Le député de Mississauga-Sud avait réussi, avec l'aide d'autres députés de l'opposition, tant conservateurs que néo-démocrates, à forcer le gouvernement précédent à scinder sa mesure portant pouvoir d'emprunt.

Il faut que le ministre et le gouvernement sachent que les tactiques que les conservateurs ont employées en 1982 peuvent de nouveau servir mais, cette fois, contre eux. L'opposition est en mesure de paralyser les travaux de la Chambre si le gouvernement tient absolument à violer nos règles et nos traditions parlementaires. Nous n'aurons d'ailleurs qu'à emprunter le scénario écrit par les conservateurs en 1982. Je tiens à avertir le gouvernement que nous n'avons pas oublié son opposition de naguère. Nous formulerons assurément cette opposition s'il continue d'agir à l'image du gouvernement libéral d'alors.

Certains discours, de ministériels surtout, ont quelque chose de démoralisant. Ces députés ont des questions économiques et des affaires de l'État une compréhensions assez superficielle. Quand j'entends leurs exposés, je songe aux cultes religieux comme les Moonies. Je n'entends que des formules simplistes que radotent non seulement les députés de l'arrière-ban mais les ministres aussi. Ce sont de simples solutions, en ce qui concerne les ministériels, aux problèmes auxquels l'économie canadienne et le monde occidental ont aujourd'hui à faire face.

Le croquemitaine, c'est le gouvernement, l'excès dans les dépenses publiques qui entraîne des déficits astronomiques, lesquels provoquent à leur tour la montée en flèche des taux d'intérêt. Il en résulte un ralentissement de l'activité économique. La solution? Réduire le déficit en comprimant les dépenses publiques, avec le résultat que les taux d'intérêt baissent, la croissance accélère, de même que la création d'emplois et alléluia, c'est le retour des beaux jours!

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Cela me rappelle les expériences de Pavlov. Dès que le chien était soumis à certains stimuli, il se mettait à saliver. En ce moment même, dès que j'ai prononcé certaines expressions clés, les députés du parti conservateur se sont mis aussitôt à applaudir comme s'il existait des solutions toutes faites aux problèmes qui assaillent notre économie. Ils ont l'impression que les grands bouleversements économiques, sociaux et technologiques que subit la civilisation occidentale peuvent se résoudre par ces mesures toutes simples.

• (1130)

Cela m'effraie autant que les Moonies et toutes les autres formes de cultes religieux et de contrôle de la pensée. Cela m'effraie que l'on puisse ramener des problèmes complexes et délicats à des formules simplistes auxquelles des personnes, par ailleurs intelligentes, applaudissent à tout rompre dès qu'elles les entendent prononcer. L'idée qu'il existe des solutions simplistes à des problèmes complexes est, en fin de compte, l'essence même de la pensée totalitariste. C'est l'essence même des idéologies communiste et fasciste.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Monsieur le Président, nous entendons encore les mêmes grondements. Nous avons de toute évidence touché un point sensible.

Lorsqu'on examine l'évolution de la conscience humaine et l'histoire sociale de l'humanité, on peut voir que l'on a parfois choisi des solutions simplistes pour résoudre des problèmes complexes pendant des périodes de fortes tensions sociales. Cela mène éventuellement les gens à essayer d'appliquer des solutions inappropriées. Je crains que les députés soient tellement convaincus que la solution qu'ils prônent est la bonne, qu'en cas d'échec, ils s'obstineront. C'est ce que je crains, monsieur le Président.

Examinons la solution simpliste proposée par le gouvernement. Il juge que notre déficit est beaucoup trop élevé. Je suis d'accord. Je crois moi aussi que notre déficit est beaucoup trop élevé.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Les députés applaudissent encore. Je voudrais leur dire quelque chose. Le gouvernement de ma propre province de Saskatchewan avait un budget équilibré depuis bien des années. Quand la horde des socialistes soi-disant dépensiers et prodigues, a pris la province en mains en 1944, celle-ci n'avait plus un sou, elle était endettée et n'avait ni électricité ni réseau routier. Elle avait une population dispersée sur un vaste territoire. Nous avons réussi à électrifier la province et à construire un excellent réseau routier sans accumuler de dettes énormes. Quand nous avons été battus en 1982, le budget du gouvernement de la Saskatchewan était excédentaire tandis que celui des gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario étaient déficitaires. Il s'agissait pourtant de provinces riches gouvernées par des conservateurs.

Voyons un peu quelle est la situation en Saskatchewan à l'heure actuelle. Après deux ans de gouvernement conservateur, de compressions budgétaires dans les programmes sociaux, de vente de biens provinciaux comme les sociétés de la Couronne et le matériel de voirie, la Saskatchewan accuse le déficit accumulé le plus élevé de son histoire. Tous les déficits du passé réunis n'équivalent pas au déficit qu'ont accumulé les conservateurs après seulement deux ans au pouvoir.

Les députés n'applaudissent plus. Les conservateurs sont-ils étonnés d'apprendre que les déficits les plus importants de l'histoire de l'Angleterre, des États-Unis et de la Saskatchewan ont été causés par des gouvernements conservateurs? Cela ne semble pas tout à fait logique vu les beaux discours que nous avons entendus à la Chambre. Que se passe-t-il? Les conservateurs, qui ont pour principe d'équilibrer le budget, finissent par accuser des déficits records s'ils appliquent des programmes conservateurs. Que se passe-t-il? Comment expliquer ce phénomène?

M. Stewart: Il faut du temps.

M. de Jong: Le député dit que cela prend du temps. Combien de temps? Deux ans, quatre ans, huit ans? Après tout, le député doit admettre que, quand le gouvernement de la Saskatchewan a été élu en 1982, il devait créer des emplois et rendre la province prospère immédiatement, tout comme le parti conservateur a promis de le faire pour le Canada pendant la campagne électorale de 1984.

Mme Mitchell: Y a-t-il réussi?

M. de Jong: Bien sûr que non. Le taux de chômage en Saskatchewan a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Voilà où est rendue la confiance des entreprises dans la province.

Examinons la situation, monsieur le Président. Pourquoi les gouvernements conservateurs produisent-ils des déficits massifs? Parce qu'ils sont partisans d'une philosophie et d'une théorie économiques dont on a prouvé l'inefficacité. C'est la théorie monétariste de la Chicago School of Economics et de M. Friedman. Je vais tenter de l'expliquer d'une façon très simple ce qui devrait permettre aux députés et surtout au député de Bow River (M. Taylor) de comprendre. Le principe est le suivant: si l'on donne assez d'avoine au cheval il en restera bien pour le moineau. Voilà à quoi se résume la doctrine monétariste. Ses partisans estiment que les entreprises devraient bénéficier d'un grand nombre de concessions fiscales. Je le fais remarquer en plaisantant au député de Bow River sachant que cet homme des Prairies est un populiste qui se méfie autant que moi du CP. Son gouvernement par contre estime que le CP doit bénéficier de concessions fiscales. La doctrine se résume donc à ceci: si on concède beaucoup aux entreprises, ces concessions devraient se répercuter dans l'économie, créer de l'emploi et favoriser la prospérité. C'est une solution très simple mais qui ne marche pas. Pour cette raison, elle provoque un ralentissement de l'activité économique. Le gouvernement renonce à des recettes considérables et ce ne sont pas les exemples qui manquent.

Tout comme le critique du ministère du Revenu, j'ai suivi avec intérêt les gestes du ministre du Revenu national (M. Beatty). Celui-ci personnifie la doctrine à l'épreuve. On retrouve dans le *Globe and Mail* du 28 novembre un article intitulé: «Ottawa aide les entreprises à éviter l'impôt». On y rapporte que le ministre a annoncé que son ministère aiderait les entreprises à trouver des échappatoires afin de déterminer s'il était légal de mettre sur pied une entreprise bidon. Le troisième paragraphe de l'article se lit comme suit:

> Un avis de principe permettra à une entreprise, qui songerait par exemple à créer une entreprise bidon afin de réduire sa facture fiscale, de savoir si son stratagème est admissible.

Selon le ministre, les chefs d'entreprises passent trop de temps à chercher des échappatoires. Toujours d'après lui, ils devraient plutôt s'employer à faire de l'argent et à exploiter leur entreprise plutôt que de s'adonner à la quête d'échappatoires. Voilà pourquoi le gouvernement, aux frais du contribuable, va trouver ces échappatoires à leur place. N'est-ce pas gentil de sa part? Combien cela va-t-il nous coûter? Quand donc le gouvernement va-t-il se rendre compte que pour réduire le déficit il devrait cesser de se préoccuper des dépenses et examiner ce qu'il perd en recettes?

Pouvoir d'emprunt

Hier encore, le Conseil économique du Canada affirmait dans un rapport que le déficit n'était pas nécessairement dû à de trop grosses dépenses mais à un manque de recettes. Un article paru le 28 novembre relate ce qui suit:

> Selon le Conseil, la croissance du déficit fédéral qui doit atteindre 34.6 milliards cette année, ne serait pas causée par des dépenses incontrôlées. C'est plutôt que les rentrées fiscales ne sont pas en rapport avec les dépenses.
>
> Les exemptions et les échappatoires conjuguées au marasme économique que l'on a connu depuis dix ans, ont fait perdre à Ottawa près de 100 milliards de recettes fiscales.

Le gouvernement se préoccuppe-t-il des recettes? Le gouvernement s'emploie-t-il à favoriser l'activité économique et par conséquent à accroître ses rentrées fiscales? Le gouvernement s'efforce-t-il de colmater un certain nombre d'échappatoires? Non, monsieur le Président, parce que dans sa logique simpliste, il croit que ce sont les dépenses qui sont la cause du déficit. A son point de vue, les dépenses échappent à tout contrôle. Des solutions simplistes à des problèmes complexes finiront par aggraver la situation.

C'est dommage que le député de Mississauga-Sud soit absent aujourd'hui. J'ai voulu lui poser quelques questions hier au moment où nous avons demandé à la Chambre son consentement unanime pour prolonger la période d'échange qui avait suivi son discours. Si j'ai bien compris, tous les députés, sauf un conservateur, étaient disposés à lui accorder un peu plus de temps. J'ai trouvé cela un peu étrange.

• (1140)

Le député de Mississauga-Sud a passé pas mal de temps à expliquer comment certaines dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage permettaient à certains de ses électeurs, qui ont travaillé de nombreuses heures sur des chantiers de construction pendant l'été, d'avoir droit à des prestations d'assurance-chômage et d'en profiter lorsque la construction tourne au ralenti pendant l'hiver, même s'ils ne sont véritablement pas dans le besoin. Cependant, sur le plan légal, ils ont droit à ces prestations. Selon le député, ce n'est pas normal et il convient de renforcer les exigences d'admissibilité. Dans un régime tel que l'assurance-chômage, il existe de nombreuses situations différentes. Il peut arriver que certaines personnes touchent des prestations auxquelles elles ne devraient pas avoir droit. Dans certains cas, ce peut-être légal et dans d'autres, non. Le député de Mississauga-Sud s'en inquiète vivement. Je comprends ses inquiétudes, mais nous ne devons pas perdre de vue l'étendue du problème.

Le député s'est-il inquiété au sujet des échappatoires fiscales qu'offre le crédit d'impôt à la recherche et au développement? C'est une escroquerie, selon lui, et je ne saurais être plus d'accord avec lui. Cette disposition a été proposée dans le budget de M. Lalonde. Elle n'était censée coûter que 100 millions de dollars au Trésor public, mais selon les dernières estimations, elle a déjà coûté plus d'un milliard et demi de dollars et l'on s'attend à quelque 400 ou 500 millions de plus. Et en réalité, bien peu sera investi dans la recherche et le développement. Par exemple, Imperial Oil a acheté pour 500 millions de crédits et elle s'est versé 25 millions de dollars en honoraires pour les frais de transaction. Je me demande quel genre d'activités de recherche et de développement s'ensuivront.

Je félicite le gouvernement. Lorsqu'il a été élu, il s'est rendu compte que c'était une escroquerie et a décidé d'y remédier. C'est ce qu'il a fait! Il a imposé un moratoire. Cependant, nous constatons maintenant que ce moratoire n'était pas parfait. En effet, il y avait une porte de sortie, ce que l'on appelle la clause des droits acquis. Le ministre du Revenu national a reconnu qu'en vertu de cette clause, toutes sortes de nouveaux marchés sont conclus, ce qui va coûter au Trésor public 400 ou 500 millions de plus. Lorsque j'ai attiré l'attention du député de Mississauga-Sud sur cette question, il m'a demandé d'être patient, disant que l'on ne pouvait pas supprimer cette disposition du jour au lendemain. Des ententes ont été conclues. Il a ajouté que nous ne devrions pas dire aux chefs d'entreprise que cette disposition fait partie de la loi et qu'elle va être supprimée du jour au lendemain. Le député se demande s'il est régulier de supprimer la clause des droits acquis du régime de crédit d'impôt pour la recherche et le développement. Il est regrettable qu'il ne se soit pas inquiété de la même façon lorsqu'on a parlé de supprimer les prestations de chômage pour les personnes qui y ont droit et qui planifient leur retraite en comptant dessus. Ces personnes savent que le gouvernement va supprimer certaines dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage. Lorsque celle-ci sera modifiée, il n'y aura plus de clause des droits acquis, ces modifications se produiront du jour au lendemain. Il n'y aura plus de dispositions s'appliquant aux personnes qui gagnent de $15,000 à $20,000 par an, mais, pour Imperial Oil, il existe une foule de clauses des droits acquis.

Voilà la différence entre le parti politique au pouvoir et le NPD. Le premier se préoccupe de tous les Imperial Oil du monde. Le nôtre se préoccupe de la personne qui part à la retraite et qui a un revenu de $25,000, $30,000 ou $40,000 par an. Voilà la différence entre nous et c'est pour cette raison que je m'oppose à ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

M. le vice-président: Passons aux questions et commentaires.

M. Boyer: Monsieur le Président, le député de Regina-Est (M. de Jong) a promis aux députés, notamment à ceux de ce côté-ci de la Chambre, quelques enseignements sur la politique économique du gouvernement. Il a parlé de simplisme et déploré que le gouvernement ait exposé en termes simples et directs la formule de reprise économique. Tout en rejetant le simplisme, il compare les principes économiques du gouvernement à ceux des Moonies. N'est-ce pas simplifier les faits à outrance!

Il a également utilisé le mot «hypocrisie». D'une part, il dénonce les déficits considérables du gouvernement et, d'autre part, il critique un gouvernement qui a hérité à son arrivée au pouvoir d'un déficit sans précédent et de dépenses croissantes. Le gouvernement prend des mesures précises et immédiates pour remédier à la situation. A mon avis, le mot «hypocrisie» est loin de convenir.

Il a également demandé quand le gouvernement commencerait à examiner les recettes au lieu de réduire uniquement les dépenses. Pour qu'il pose pareille question, il faut qu'il y ait de graves lacunes dans son enseignement. Où était le député quand le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il éliminerait les échappatoires fiscales du crédit d'impôt à la recherche et au développement? Le député a déploré le fait qu'aucune disposition ne soit prise pour colmater les échappatoires. Il a parlé des recettes fiscales et des avantages dont jouissaient certains contribuables. Où était-il quand on a annoncé qu'un impôt minimum serait exigé des riches? Où était-il quand le ministre du Revenu national (M. Beatty) a exposé une série de mesures équitables et appropriées pour assurer la perception des recettes fiscales? Des mesures positives et précises ont été prises à l'égard des recettes. Le gouvernement prendra des mesures efficaces à l'endroit des contribuables qui tentent d'éluder le fisc au lieu de recourir au régime des quotas que le gouvernement libéral précédent avait mis à l'essai.

Où était-il quand le ministre des Finances a affirmé dans sa déclaration financière que, pour stimuler la relance économique, prélever des recettes fiscales et abaisser le déficit, il faut laisser faire au secteur privé ce qu'il sait mieux faire, soit créer des emplois, produire des biens et continuer à participer à une véritable activité économique?

Je voudrais dire au député de Regina-Est que s'il entend instruire les députés, il devrait tout d'abord étudier.

M. de Jong: Monsieur le Président, je trouve les propos du député assez amusants. Je parlerai tout d'abord de son argument en réponse à l'accusation d'hypocrisie que j'ai portée. J'ai lancé cette accusation parce que, comme je l'ai signalé au député et à certains de ses collègues, le gouvernement se comporte maintenant—en empruntant pour la prochaine année financière—d'une façon qu'il jugeait répréhensible quand il était dans l'opposition. En outre, le gouvernement réclame 2 milliards de dollars en guise d'argent de poche. Les conservateurs, étaient contre, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils déclaraient alors: «Que voulez-vous dire, emprunter 2 milliards en cas d'urgence?» Voilà ce que disait le député de Mississauga-Sud dans ses discours. Le gouvernement fait maintenant exactement ce qu'il condamnait lorsqu'il était dans l'opposition. C'est pour cela que je les accuse d'hypocrisie et je pense en avoir le droit. Cela ne s'adresse pas au député, bien sûr.

• (1150)

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: En fait, il n'était même pas ici à l'époque.

J'ai bien peur, monsieur le Président, que le député n'ait pas bien écouté mes remarques au sujet de la R et D. J'ai félicité le gouvernement d'avoir imposé un moratoire sur cette combine en soulignant toutefois que ce moratoire ne serait pas tellement efficace en raison d'une clause de droit acquis qui continuera à coûter aux contribuables de 400 à 500 millions de dollars. Cet argent sera perdu. C'est pourquoi, à la période des questions hier, j'ai demandé au ministre du Revenu national de suspendre l'application de la clause des droits acquis. Il ne m'a pas répondu. Ce que je dis au gouvernement, c'est qu'il devrait suspendre l'application de la clause des droits acquis et économiser quelque 400 à 500 millions de dollars. En raison du déficit, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre autant d'argent pour un programme que tout le monde, même le gouvernement, juge stérile.

Le député a mentionné l'impôt minimal. Je félicite le gouvernement de prendre ce genre d'initiative. Nous attendrons cependant de voir quel minimum on proposera, avant de dire s'il s'agit d'un écran de fumée ou d'une excellente initiative qui rendra le système un peu plus juste. Il faudra voir.

Le député parle de la perception de l'impôt. Le gouvernement a fait remarquer dans son exposé économique qu'il allait essayer de percevoir quelque 400 millions d'impôts non contestés, mais pourtant en souffrance. En fait, il y a quelque 4.5 milliards d'impôts non perçus que personne ne conteste. Il y a près de 400 millions que l'entreprise a perçus de ses employés, mais qui n'ont pas été transmis au gouvernement, bien qu'elle soit légalement tenue de le faire à la fin de chaque mois. Si le gouvernement faisait appliquer cette seule disposition, il récupérerait quelque 400 millions de dollars, sans compter les 1.6 milliards que le secteur de l'entreprise doit, mais n'a pas encore payé.

Le député a terminé ses remarques en déclarant que le gouvernement s'est engagé à laisser le secteur privé agir et que, grâce à cela, la prospérité allait venir. Selon moi, l'histoire économique de ce pays et de son développement montre que les secteurs privé et public ont toujours allié leurs efforts. Le secteur public a un très grand rôle à jouer et, si le gouvernement le détruit, l'effet en sera désastreux sur l'ensemble du pays, secteur privé compris.

M. le vice-président: Poursuivons la période des questions et observations. La parole est au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). J'aimerais que les députés soient brefs, car nous n'avons que dix minutes.

M. Gormley: Monsieur le Président, je voudrais donner mon point de vue parce que le député de Regina-Est (M. de Jong) vient de la même province que moi. Je tiens à rétablir les faits sur bien des points, notamment lorsqu'il fait des comparaisons concernant la Saskatchewan.

Le député a parlé des cultes et autres activités semblables. Le propre des cultes, c'est qu'ils comportent énormément de prosélytisme et je crois que les Canadiens nous ont choisi justement pour prendre les mesures dont parle le député. Nous n'avons pas eu à faire beaucoup de prosélytisme pour convaincre les gens que le gouvernement n'était plus maître de la situation, qu'il fallait prendre des mesures à propos du déficit. Le député a fait remarquer que, d'une certaine façon, le changement de politique avait provoqué des problèmes économiques en Saskatchewan. Quand on compare cette province avec l'Alberta sur une période équivalente, c'est-à-dire en temps de prospérité, on constate que cette dernière a accumulé un excédent fort appréciable alors que la Saskatchewan n'a réussi qu'à équilibrer son budget. Mais lorsque le nouveau gouvernement a consulté les livres, il s'est rendu compte qu'on avait dressé un bilan peu fidèle de l'économie grâce à une comptabilisation fort imaginative dans les sociétés de la Couronne et les ministères. Le déficit serait deux fois plus grand si on s'inspirait des principes économiques que défend le député. Je tenais à rappeler au député que les difficultés économiques de la Saskatchewan ne sont pas attribuables au changement de gouvernement. Ce n'est pas le cas.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais la période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Je demande encore une fois aux députés d'être aussi brefs que possible lorsqu'ils font des commentaires et posent des questions, car trois autres députés n'ont pu prendre la parole, les députés de Simcoe-Sud (M. Stewart), d'Érié (M. Fretz) et de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey). Je vais accorder 30 secondes au député de Regina-Est (M. de Jong) pour donner la réplique.

M. de Jong: Monsieur le Président, nous pourrions prolonger la discussion sur la situation de la Saskatchewan. Ce genre de débat se poursuit actuellement à l'Assemblée législative de cette province. Cependant, les faits sont tout de même extrêmement simples et clairs: la Saskatchewan n'a jamais eu un déficit aussi élevé dans toute son histoire. Or, ce déficit a été accumulé par les conservateurs depuis leur élection. Ça sent le réchauffé lorsque le député prétend que son parti n'a pu examiner les livres. Selon moi, il ne fera avaler cela ni aux habitants de la Saskatchewan ni aux Canadiens en général. Ces derniers ont voté en très grand nombre pour les conservateurs non pas parce qu'ils étaient attirés par leurs programmes ou leur politique—qui étaient inexistants en réalité—mais bien parce qu'ils en avaient assez des libéraux.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Je voudrais rappeler aux députés que les deux premiers orateurs ce matin ont signalé l'absence d'autres députés. Je sais qu'ils ne l'ont pas fait dans un esprit critique, mais je demande aux députés de ne pas signaler l'absence d'un député en particulier.

Nous reprenons maintenant le débat. La parole est au député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey).

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, comme le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) l'a déclaré hier, ce qui pose un problème dans le cas du projet de loi à l'étude, ce n'est pas tant sa teneur que le fait qu'il nous ait été présenté sans crier gare. Il faut du temps pour comprendre exactement ce qui se passe et quelles sont les répercussions du discours du trône, de l'exposé économique et maintenant, de ce pouvoir d'emprunt.

De ce côté-ci, nous voulons prendre le temps d'examiner cette mesure et de faire deux autres choses. Tout d'abord, nous voulons nous assurer que nos électeurs sachent exactement quelle est la politique du gouvernement. Ensuite, en tant que leurs représentants à la Chambre, nous voulons défendre le point de vue qu'ils exprimeraient s'ils étaient ici. Nous sommes leurs représentants et notre travail consiste à parler en leur nom, en leur absence. Je vais m'efforcer de vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre et au gouvernement, ce que mes électeurs diraient s'ils pouvaient être ici. J'ai déjà entrepris cette tâche hier en réponse au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a défendu le même point de vue que le ministre des Finances (M. Wilson) dans son discours. Selon lui, l'une des raisons pour lesquelles des compressions s'imposent, notamment dans le régime d'assurance-chômage, c'est que certains Canadiens ne déploient pas suffisamment d'efforts pour se trouver un emploi. On nous dit qu'il y a au Canada 176,000 emplois dont personne ne veut et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a maintenant engagé 700 personnes pour parcourir le pays et surveiller les chômeurs. Il s'agit là de 700 nouveaux emplois, mais il reste à voir les avantages qu'en tireront les chômeurs. Cela ne leur apportera pas grand-chose à mon avis.

Chose certaine, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne peut pas se vanter d'avoir trouvé des emplois à la pelle pour les chômeurs canadiens. Cependant, on a prétendu que certaines personnes ne cherchaient pas suffisamment. En d'autres termes, certains Canadiens seraient paresseux et ne demanderaient pas mieux que de toucher des prestations d'assurance-chômage. A l'instar de d'autres députés, je considère qu'il s'agit là d'une accusation cynique portée contre les travailleurs canadiens et plus particulièrement ceux de notre région. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a formulé cette observation, hier, et je lui ai signalé alors ainsi qu'à la Chambre que les gens de ma région parcourent tout le Canada pour trouver des emplois, mais en vain. J'aimerais bien que l'on me montre où sont ces 176,000 emplois, car les travailleurs de ma région ne demanderaient certainement pas mieux que de trouver un emploi.

• (1200)

La députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow), lorsqu'elle a parlé tout à l'heure, a fait état des éléments à Calgary qui provenaient de toutes les régions du Canada. Je l'ai regardée à la télévision quand elle a parlé de l'acier en provenance de l'Ontario et des matériaux en provenance de toutes les régions du Canada qui sont utilisés à Calgary. Elle a fait remarquer qu'il s'agissait d'une entreprise vraiment pancanadienne. J'en conviens. Cependant, elle a oublié de signaler que beaucoup de travailleurs là-bas viennent des provinces de l'Atlantique. S'ils y sont, c'est qu'il n'y a pas d'emplois dans les provinces de l'Atlantique. Ils ont dû s'exiler pour trouver du travail.

Selon moi, cette initiative ne répond nullement aux besoins des Canadiens des provinces de l'Atlantique. Je ne vois vraiment pas comment elle pourrait créer des emplois à leur intention, que ce soit à long ou à court terme. Si elle doit en créer à long terme, ce sera sûrement à très, très long terme.

Le gouvernement effectue des coupes sombres dans d'autres domaines, outre celui de l'assurance-chômage. Il réduit en effet de 8.5 millions de dollars les crédits du programme d'emplois d'été pour les jeunes. A Terre-Neuve, 50 p. 100 de tous les jeunes admissibles sont en chômage. C'est atterrant et tragique, monsieur le Président. Je ne pense que le secteur privé puisse créer du jour au lendemain, voire d'ici l'hiver prochain, les emplois dont les jeunes ont besoin. Dans l'intervalle, que pouvons-nous dire à ces jeunes? Le gouvernement n'entend pas augmenter les ressources disponibles dans le cadre du programme des prêts aux étudiants ou d'autres programmes. Ces étudiants ont l'habitude de compter sur le programme d'emplois d'été, programme dont le gouvernement entend siphonner 8.5 millions de dollars. Si vous étiez un des représentants de ma province, monsieur le Président, que diriez-vous aux 50 p. 100 de jeunes qui sont en chômage? Quelles explications leur donneriez-vous?

Le gouvernement est en train d'abolir le programme d'isolation des maisons. J'estime en l'occurrence qu'il n'a pas tout à fait tort, car les gens devraient voir à isoler eux-mêmes leurs maisons. Ce programme visait à encourager les Canadiens à isoler et à améliorer leurs maisons, à l'époque où la crise énergétique faisait rage et où le secteur de l'habitation avait grand besoin d'un stimulant. Or, le secteur de la construction domiciliaire connaît un nouvel essor dans certaines régions de notre pays, mais sûrement pas partout. Cette décision du gouvernement ne respecte pas les différences. Elle traite tous les gens, tous les groupes et toutes les régions de la même façon. Elle ne fait guère de cas des différences régionales. Pourtant, le programme d'isolation des maisons fournissait de nombreux emplois aux petites entreprises, aux charpentiers et aux électriciens. Il a procuré du travail à beaucoup de gens ordinaires des régions rurales qui vivaient de ce programme. Que peuvent-ils faire d'autre?

En ce qui concerne la pêche, le gouvernement a éliminé 1.2 million de dollars qui étaient destinés à un centre de service maritime sur la côte du Labrador. Les pêcheurs de cette région sont parmi les plus pauvres de tout le Canada. Cette décision handicapera les Inuits et les pêcheurs qui viennent de petites localités de Terre-Neuve et qui se servent de ces installations pendant l'été pour leurs petites embarcations. Le programme avait été créé parce qu'il y avait du rattrapage à faire. L'ancien gouvernement l'avait instauré parce qu'il estimait—et notre parti n'a pas changé d'avis—que nous devons aider en priorité ceux qui en ont le plus besoin en leur procurant les choses qui leur font défaut et sans lesquelles ils ne peuvent accomplir leur travail. Le nouveau gouvernement a éliminé intégralement ce crédit de 1.2 million sans penser aux conséquences pour la région.

Au moment même où le secteur de la pêche dans l'Atlantique traverse une crise capitale, le gouvernement supprime 5 millions de dollars qui devaient servir à financer une campagne publicitaire favorisant la vente de poisson canadien aux États-Unis. Or, pour le moment, à cause de la montée du dollar américain, les États-Unis achètent beaucoup de poisson européen. Je ne vois vraiment pas comment il peut prétendre aider le secteur privé en supprimant ce crédit de 5 millions du programme de promotion du poisson.

Les crédits du programme d'aide à la réinstallation ont été amputés de 2.8 millions de dollars. La ville de Labrador City, dans ma circonscription, produit la moitié de tout le minerai de fer canadien. Le premier ministre (M. Mulroney) connaît bien la question puisqu'il a été président de la société qui exploite les mines de la région. Celles d'une autre ville, Schefferville, ont été fermées. Certes, il faut reconnaître que le premier ministre avait fait en sorte, à cette occasion, que les habitants de Schefferville soient indemnisés généreusement. Je le dis publiquement parce que c'était un geste magnanime. Malheureusement, la même chose ne s'est pas produite à Labrador City. Dans ce cas, la société a réussi à se servir de la convention collective pour ne pas payer d'indemnités de cessation d'emploi aux travailleurs. Elle a pu faire comme si, au lieu d'être renvoyés, ces derniers étaient mis à pied temporairement et pouvaient être rappelés n'importe quand pendant une période de trois ans. S'il y avait eu une relance soudaine dans l'industrie du fer au Canada, ce qui ne risquait pas d'arriver, du moins pas du jour au lendemain, les travailleurs auraient été rappelés. Par conséquent, la société a réussi à se servir de cette clause pour éviter de payer des indemnités de cessation d'emploi et les généreuses allocations qui avaient été versées à Schefferville.

Le gouvernement du Canada a alors été obligé de recourir au programme qui avait remplacé le Programme d'ajustement de la main-d'œuvre industrielle. Ce programme visait tout spécialement à favoriser le recyclage ou le déplacement des travailleurs, surtout dans les villes où il n'existe qu'une seule activité et aucune alternative. Ce genre de programme est nécessaire, car même en supposant que les entreprises privées soient prêtes à assurer le bien-être de leurs salariés, certaines ne sont pas en mesure de le faire. Nous parlons de Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide et qui en méritent. Le gouvernement du Canada a donc le devoir de les aider. Pourtant, le gouvernerment a osé retirer 2.8 millions de dollars consacrés à l'aide à la réinstallation, alors que bien des personnes ont besoin de cette aide parce qu'ils n'ont aucune chance de se trouver un autre travail sur place. Je trouve cela intolérable, monsieur le Président. Les indemnités de cessation d'emploi, les prestations d'assurance-chômage et les revenus de pensions de retraite vont maintenant être considérés comme un revenu avant même que les bénéficiaires voient la couleur de cette argent.

Je reviens à la question du logement. Dans les provinces de l'Atlantique et les zones rurales de tout le pays, le Programme d'aide à la remise en état des logements était intéressant pour les personnes qui voulaient rénover ou reconstruire leur maison. Beaucoup de personnes âgées et d'autres citoyens qui ne pouvaient pas construire une maison neuve ont bénéficié de ce programme. Beaucoup de petites entreprises qui ne pouvaient rien trouver d'autre et qui avaient besoin de travail ont survécu dans une large mesure grâce au Programme d'aide à la remise en état des logements dont le budget vient d'être amputé de 29.4 millions. J'espère simplement que le secteur privé compensera cette perte et que le secteur du logement réagira. J'espère que ces personnes réussiront à trouver un travail qui leur donnera les moyens de s'en sortir sans l'aide de ce programme. Néanmoins, je doute fort que les choses se passent ainsi, du moins à court terme.

Je voudrais maintenant dire un mot des services de traversiers. J'ai vu le député de Malpèque (M. Gass) à la Chambre tout à l'heure. Je sais qu'il a dû s'absenter, mais j'espérais qu'il ne s'éloignerait pas. S'il était présent, je pense qu'il reconnaîtrait que supprimer des services de traversiers à une île, c'est comme couper une amarre. Il importe que la Chambre le comprenne, et je ne ferais pas correctement mon travail de député si je ne m'efforçais pas de faire comprendre ce point à la Chambre. A part l'avion, il n'existe pas d'autre moyen de se rendre à l'île du Prince-Édouard. Or bien des gens ne sont pas assez riches pour se payer l'avion ou ne peuvent utiliser ce moyen de transport pour une autre raison. Par exemple, il est impossible de transporter un tracteur en avion jusque dans l'île du Prince-Édouard ou à Terre-Neuve. Depuis que nous sommes entrés dans la Confédération en 1949, les grosses machines ont toujours été transportées par traversier. Le service de traversiers est notre route transcanadienne. C'est la seule route qui se rende dans l'île. Le gouvernement, la Chambre et les personnes qui élaborent la politique doivent saisir les répercussions que cette politique aura sur les habitants des îles.

Je puis comprendre qu'on veuille aider le secteur privé et accorder la priorité aux entreprises. Je reconnais que c'est à long terme la seule façon de créer des emplois durables au Canada. J'admets tout cela. Je n'arrive toutefois pas à accepter les restrictions imposées sans discernement, sans songer aux conséquences qu'elles auront, surtout sur les régions défavorisées du pays. Le budget des services maritimes du CN a été réduit de 21.5 millions. Les services aériens et maritimes vont être réduits et les prix augmentés.

• (1210)

La semaine dernière, la Commission canadienne des transports a fait son meilleur rapport à mon avis. Il concerne le Nord. En fait, c'est un premier ministre conservateur, John Diefenbaker, qui a fait de grands projets pour le Nord, dans les années 1960. S'il était à la Chambre aujourd'hui, il donnerait son appui au rapport de la Commission canadienne des transports. Il trouverait lui aussi, qu'il serait possible d'attirer et de retenir les gens dans le Nord en supprimant la taxe sur le carburant et la taxe d'aéroport dans le Nord. Le nord du Canada se développerait. Si l'on accable trop ceux qui ont déjà le plus lourd fardeau à supporter, le Nord sera détruit et il se dépeuplera. Schefferville ne sera pas la seule ville à être fermée; bien d'autres villes du Nord que les villes minières seront fermées. Ce que j'essaie d'expliquer, c'est que les restrictions imposées à ces régions du pays seront catastrophiques.

Pour bien représenter mes électeurs, je me dois de signaler les mesures annoncées dans la déclaration économique que je juge avantageuses. Ainsi, les pêcheurs, les bûcherons, les exploitants de mines et les agriculteurs auront peut-être droit à la réduction de trois cents le litre sur la taxe sur les carburants, qui entre en vigueur en décembre.

Les veuves et les veufs âgés de 60 à 64 ans pourront s'inscrire au Programme relatif aux allocations au conjoint durant l'automne de 1985. C'est une bonne initiative, et il convient de féliciter le gouvernement.

L'amélioration des pensions des anciens combattants est une bonne initiative, et j'en félicite le gouvernement. Enfin, des allègements fiscaux sur les indemnités de cessation d'emploi seront peut-être offerts aux ouvriers habitant des villes isolées dont l'économie repose sur une seule entreprise. Je parie que c'est une idée du premier ministre. Il faut féliciter le gouvernement pour cette initiative également. Ce sont les quatres mesures qui aideront mes électeurs.

Le message que je dois toutefois transmettre à la Chambre, c'est que ces réductions auront dans l'ensemble des répercussions catastrophiques. Je ne vois pas quelles seront les autres possibilités. On compte sur le secteur privé pour prendre la relève, mais on ignore quand il le fera.

Que s'est-il passé dans le secteur privé? Dans le secteur de la pêche, les deux grandes sociétés de la région de l'Atlantique étaient très mal en point et pratiquement en faillite. Notre gouvernement a dû intervenir. On a demandé au secteur privé s'il avait de l'argent à investir dans ces sociétés. Aucune entreprise privée ne s'est offerte. C'est par conséquent le gouvernement du Canada qui a investi de l'argent.

Notre gouvernement a investi à peu près 150 millions, avec le gouvernement de Terre-Neuve, dans la Fishery Products International. Il faut y investir bien plus d'argent si l'on veut stabiliser les finances de cette entreprise. Ce secteur se débat et les investissements du privé dans ce secteur sont loin d'être impressionnants.

Il faut se demander si nous pouvons avoir confiance dans le privé, dans ce secteur. Peut-être que cette confiance viendra un jour mais en attendant, je constate que ces restrictions imposent un fardeau aux pêcheurs qui n'ont vraiment pas les moyens de le supporter. La conséquence, c'est que l'argent investi a servi à aider certains banquiers, mais il n'a pas beaucoup aidé bien des pêcheurs.

Et l'exploitation forestière? Le gouvernement a aussi aidé ce secteur. Il est en difficulté, mais sa situation n'est pas aussi précaire que celle des pêches. Ainsi, lorsque le gouvernement aide un entreprise du secteur forestier à moderniser une usine, il s'agit d'y ajouter de la technologie moderne. La nouvelle technologie ne crée pas d'emplois, elle en suprime. Il a donc fallu supprimer certains emplois dans le secteur forestier du fait même qu'on l'a assaini en le stabilisant et en le modernisant. Le vide que l'on constate dans la création d'emplois ne sera pas rempli par le secteur forestier, d'après moi.

Qu'en est-il de l'industrie minière? J'ai parlé d'une ville minière en particulier, mais je crois que ce n'est un secret pour personne que les conditions du marché sont très ardues dans tout le Canada pour ce secteur industriel. Certaines entreprises s'en tirent mieux que d'autres, mais le secteur minier ne connaîtra certes pas de croissance marquée dans un proche avenir. Entre-temps, comment créera-t-on ces emplois?

On nous dit que nous ne devrions pas compter sur les grandes sociétés ni sur les entreprises multinationales pour créer des emplois parce que la véritable vitalité, dans le secteur privé, viendra des petites entreprises. Je souscris à cette idée. A cet égard, j'ai beaucoup de temps à consacrer au président de la Canadian Federation of Small Businesses. Toutefois, je lui demanderais de me dire avec précision où sont ces 176,000 emplois dont il parle, car je voudrais bien savoir quelles sont les entreprises qui les offrent. Même s'il n'y a plus d'indemnité de déplacement, je trouverai le moyen d'y envoyer mes gens.

J'ai beaucoup de temps à consacrer à cette organisation, car je crois que c'est la petite entreprise qui relancera l'économie. Toutefois, cette relance ne se produira pas si le gouvernement entreprend de retirer le tourisme du cadre du Programme de développement industriel régional. Ce programme est l'un des principaux outils dont dispose le gouvernement à l'heure actuelle pour aider le secteur privé. Je dirai que l'industrie touristique regroupe de nombreuses petites entreprises et emploie beaucoup de travailleurs semi-spécialisés et non spécialisés. Je crois que cette industrie a un grand potentiel au Canada et cela n'aidera certes pas le secteur privé si le gouvernement ne lui permet pas de participer au PDIR.

Je le répète, l'exposé économique comporte de bons points, mais l'ensemble des compressions budgétaires aura un effet néfaste dans la région de l'Atlantique et je ne vois pas comment ce vide sera comblé ni comment le secteur privé arrivera à compenser ces compressions budgétaires. Je crois que le gouvernement doit repenser sa politique en la matière et voir quelle en est l'incidence sur les régions défavorisées du pays et, notamment, sur les régions septentrionales et rurales. C'est ce que je demande au gouvernement de faire, sinon il finira par en payer le prix au plan politique et ne sera plus réélu avec le genre de majorité dont il bénéficie aujourd'hui.

M. Duguay: Monsieur le Président, je veux faire quelques observations au sujet d'une question que le député a posée dans le cours de son intervention. Il se demandait ce qu'il allait dire aux jeunes cet été. Il faisait allusion aux compressions budgétaires qui ont frappé le programme Été Canada.

Je dirai au député pour avoir travaillé près de vingt ans auprès des jeunes qu'il n'y a qu'une chose que je ne vais pas leur dire, et c'est ce que le gouvernement précédent leur a répété pendant les vingt dernières années, à savoir que la solution au problème du chômage consiste à hypothéquer l'avenir, à emprunter au-delà de ses moyens et à créer des emplois qui ne sont pas productifs économiquement.

On a des exemples de ces emplois parmi ceux qui ont été créés dans le cadre de ce programme. On a notamment chargé un jeune de coller des affiches de la CCEI qui attribuaient au ministre le mérite d'avoir créé les emplois d'été.

Je me préoccupe des jeunes, mais je tiens à ce qu'ils apprennent quelque chose des réalités de la vie, à savoir que les emplois ne tombent pas du ciel et que les emplois que l'on crée dans le cadre de programme de création d'emplois ne sont pas nécessairement des emplois utiles. Je veux que les jeunes sachent que rien n'est gratuit dans la vie.

• (1220)

L'orateur précédent a dit que sous un régime conservateur, il faut s'attendre à des déficits énormes . . .

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que nous en étions à la période de dix minutes réservée aux observations et aux questions. Je voudrais poser une question si le député n'a pas l'intention d'accaparer la période entière.

M. le vice-président: La période des questions et des observations permet aux députés de faire justement des observations. Je prie cependant le député de ne pas s'éterniser.

M. Duguay: Je serai bref, monsieur le Président. L'orateur précédent a prétendu que sous un régime conservateur, il faut s'attendre à des déficits de taille et a évoqué l'exemple des néo-démocrates en Saskatchewan. Il suffirait, à mon avis, de prendre l'exemple du Manitoba, province qui compte le seul gouvernement néo-démocrate au Canada, pour voir le genre de déficit qu'il a accusé.

M. Rossi: Cela n'a rien à voir avec des emplois.

M. Lewis: Monsieur le Président, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) a prononcé un discours fort réfléchi dans lequel il a abordé plusieurs sujets d'intérêt pour le gouvernement. En fait, il a adressé beaucoup d'éloges au gouvernement à plus d'un titre. Ainsi, il a soutenu que, par suite des compressions que nous imposons aux Canadiens, avec leur bénédiction tout de même, nous provoquerions un désastre. Peut-il nous dire si ce désastre qu'il nous prédit sera comparable à celui que son parti a subi le 4 septembre dernier?

M. Rompkey: Monsieur le Président, si le député ne tient pas à se mouiller et veut garder son siège en sécurité dans le camp ministériel, libre à lui. Mais il y aura d'autres élections. Nous avons déjà commencé notre campagne. Ici, aujourd'hui même, nous nous préparons aux prochaines élections générales. J'ai déjà mené cinq campagnes électorales et j'ai toujours eu pour principe de préparer les élections suivantes dès le lendemain des dernières élections. Ainsi, aujourd'hui même, nous préparons les prochaines élections. Nous verrons bien ce que l'avenir nous réserve dans quatre ans. Les Canadiens ont fait

leur choix. Je reconnais au député tout le mérite qui lui revient. Mais nous verrons bien ce qui arrivera dans quatre ans. Je voudrais répéter au député ce que j'ai déclaré l'autre jour à son collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie): si son gouvernement persiste dans cette politique, mal lui en prendra, car il ne se retrouvera pas de ce côté-là de la Chambre dans quatre ans. Si le député de Saint-Jean-Ouest en est convaincu, je lui répète ce que je lui ai dit l'autre jour: Venez discuter avec moi dans ma circonscription; présentez-vous contre moi dans quatre ans, nous verrons bien qui l'emportera.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Les députés conservateurs passent leur temps à louanger le secteur privé et à discréditer le secteur public. Mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duguay), vient de parler des programmes de création d'emplois du Canada comme s'ils étaient inutiles. M'expliquerait-il brièvement ce qui est arrivé à l'industrie de la pêche sur la côte est? Sauf erreur, les sociétés privées étaient acculées à la faillite et cette industrie employait tellement de main-d'œuvre que les gouvernements—pas des gouvernements socialistes, mais bien le gouvernement fédéral libéral et un ou deux gouvernements provinciaux conservateurs—ont dû intervenir et l'étatiser, du moins en partie. Le député pourrait peut-être nous en dire plus long à ce sujet.

M. Rompkey: J'y ai fait allusion dans mes remarques, monsieur le Président. C'est une bonne question. C'est à peu près ce qui est arrivé: le secteur privé était en difficulté partout. Des petites entreprises s'en tiraient très bien, mais les grandes sociétés de la région atlantique étaient très mal en point. Exception faite de la National Sea Products, la majorité d'entre elles allaient à la faillite, mais cela ne dépendait pas du gouvernement—conservateur, libéral, néo-démocrate, peu importe—des pêcheurs, des stocks de poisson ou de quoi encore, mais bien du fait qu'elles ne pouvaient pas concurrencer les pays scandinaves et les autres. Le secteur privé n'était tout simplement pas à la hauteur de la situation. Les deux gouvernements, celui du Canada et celui de Terre-Neuve, se sont associés pour essayer de relancer l'industrie.

Comme d'autres, je souscris dans l'ensemble au principe selon lequel c'est le secteur privé qui crée les emplois, surtout les petites entreprises, mais à long terme, il y a lieu de se poser des questions, notamment dans le secteur que le député a mentionné. Les résultats obtenus jusqu'ici par le secteur privé ne nous permettent pas de croire que ce dernier fera l'excellent travail que nous attendons de lui.

Je voudrais parler encore un peu des pêcheurs. Leur situation est encore pire dans certaines régions du pays. Quand le député parle de dévastation—j'en ai parlé avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et cette année, certains pêcheurs côtiers de Terre-Neuve ne toucheront aucune prestations. A Griquet, par exemple, localité de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve, il y a une centaine de pêcheurs dans ce cas. Il est probable qu'aucun d'entre eux n'aura droit à l'assurance-chômage parce qu'ils ont manqué de poisson.

Il faut comprendre une chose à propos de la pêche. Ce n'est pas comme l'agriculture. Premièrement, vous n'avez pas les mêmes garanties. Deuxièmement, vous êtes aussi vulnérables aux caprices de la nature. Cette année a été très dure pour les pêcheurs côtiers. Au lieu de réduire les prestations d'assurance-chômage, le gouvernement devrait instaurer des programmes spéciaux pour aider les pêcheurs en difficulté.

M. Nickerson: J'ai une question à poser au député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey). Il a passé presque tout le temps de son intervention à dénigrer le gouvernement qui tente d'insuffler un certain réalisme dans les finances nationales et par conséquent doit réduire certaines dépenses. Il a exhorté le gouvernement à dépenser encore davantage, surtout dans sa région. Dois-je comprendre que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador et le parti libéral du Canada estiment que le nouveau pouvoir d'emprunt de 23 milliards de dollars n'est pas suffisant et qu'ils préféreraient peut-être le voir porter à 50 milliards, un emprunt accru qu'il faudra bien un jour rembourser avec les intérêts?

M. Rompkey: Il ne m'appartient pas de proposer des initiatives, monsieur le Président. Cela incombe au gouvernement. En tant que représentant, j'ai pour tâche d'intervenir à la Chambre et de dire quelles répercussions la politique du gouvernement aura sur mes électeurs. Telle est également la tâche du député. Je lui ferai remarquer que la hausse de la taxe sur le carburant et la hausse des droits d'aéroport ainsi que les autres dispositions qui seront prises auront des répercussions tout aussi funestes pour sa région de Western Arctic que pour le Labrador. Je ne sais pas comment il va justifier ces initiatives devant ses électeurs, mais je ne voudrais pas avoir à le faire devant les miens.

M. Baker: J'ai un très bref commentaire à faire, monsieur le Président. Je dois féliciter le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) d'avoir souligné à quel point il est important de mettre en œuvre des programmes de création directe d'emplois dans les régions rurales où sévit un chômage chronique. Le gouvernement actuel semble hanté par l'idée fixe de traiter tout le monde sur le même pied d'un bout à l'autre du pays. Comme l'a dit le député, les conservateurs suppriment les programmes de création directe d'emplois.

Nous avons entendu l'intervention du député de Saint-Boniface (M. Duguay). Nous avons entendu le ministre des Finances (M. Wilson) dire qu'il ne comprenait absolument pas ces programmes. Il a déclaré que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration allait élaborer de nouveaux programmes pour donner des emplois permanents à nos jeunes, et qu'on allait par conséquent mettre fin au programme Été-Canada.

Quelle idiotie, monsieur le Président. On ne donne pas un emploi permanent à un étudiant qui cherche du travail pour l'été. Ce que le député vise en réalité, c'est le secteur privé. Or dans la province de l'honorable parlementaire, le secteur privé n'existe pas dans les régions à fort taux de chômage. Il n'y en a pas. Il faut des programmes de création directe d'emplois. Un groupe communautaire fait une demande pour un programme en vue d'exécuter telle ou telle activité. Celui qui vient nous dire à la Chambre que c'est de l'argent gaspillé et que les étudiants ne font rien, critique le groupe communautaire local qui a demandé l'argent au gouvernement.

Si le gouvernement se préoccupe vraiment des étudiants comme il le prétend, il devra faire machine arrière l'été prochain, et avoir un programme quelconque de création d'emplois pour les étudiants, comme le gouvernement libéral précédent en avait. Sinon, qu'il ne s'attende pas à conserver la moindre crédibilité dans les régions à fort taux de chômage.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est terminée. Reprenons le débat.

• (1230)

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans le cours des travaux de la Chambre, les propos qui nous parviennent de cet îlot teinté de rouge et parsemé de quelques touches de rose m'ont parfois secoué et parfois intéressé. Par contre, les murmures de cette mer très bleue me redonnent courage et espoir.

A cet instant précis, je ne peux résister à la tentation de citer les mots que Charles Dickens écrivait dans *Conte de deux cités*. Chacun connaît ce passage célèbre:

C'était le meilleur et le pire des temps, le siècle de la sagesse et de la folie, l'heure de la foi et de l'incrédulité, la saison de la lumière et des ténèbres, le printemps de l'espérance et l'hiver du désespoir; tout s'offrait à nous, tout nous était refusé; le ciel nous accueillait tandis que l'enfer s'ouvrait sous nos pas—bref, cette période ressemblait tellement à la nôtre que les autorités, parmi les plus tonitruantes, insistaient, pour qu'elle ne soit comparée, pour le meilleur ou pour le pire, qu'en termes au superlatif.

Les libéraux, qui font l'apprentissage d'une vie nouvelle sur les banquettes de l'opposition, sont bien obligés d'admettre que le 4 septembre, les Canadiens ont estimé que c'était le pire des temps, le siècle de la folie, l'heure de l'incrédulité, la saison des ténèbres—ce qui est bien le cas pour les libéraux et que c'était l'hiver du désespoir et celui aussi du parti libéral. Or, les libéraux sont bien forcés de reconnaître qu'ils ont été les artisans de leur malheur. Aujourd'hui, leur opposition n'est qu'une réaction d'automates. S'ils se donnaient la peine de réfléchir, ils s'apercevraient que ce sont eux qui ont provoqué de toutes pièces ce bourbier dans lequel nous pataugeons maintenant.

Ce n'est pas sans réserves que j'appuie le projet de loi à l'étude, qui porte un pouvoir d'emprunt considérable, mais il n'y a pas d'autre solution. Toutefois, nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre—ainsi que les Canadiens l'ont cru le 4 septembre et continueront de le réaffirmer à l'avenir, j'en suis persuadé—qu'il est possible de vivre dorénavant dans le meilleur des temps. Ils savent que nous avons abordé le siècle de la sagesse, que l'heure de la foi a sonné, que la saison de la lumière approche, que le printemps de l'espérance vient et que tout s'offre à nous. Le mouvement ne peut être qu'ascendant. En se fondant sur les formules, sur la confiance que le gouvernement a inspirée aux Canadiens et sur les principes qui sont énoncés dans l'exposé économique, c'est la voie dans laquelle le Canada va maintenant s'engager.

Je compare notre situation à une digue qui retient l'eau de la mer. Ces dernières années, l'eau a commencé à s'infiltrer, d'abord à un endroit, puis à deux ou trois, jusqu'à ce qu'il y apparaisse de nombreux trous qu'on a colmatés tant bien que mal, avec des pansements, du crépi, de la gomme à mâcher. Des moyens de fortune, quoi. Les trous dans la digue se multiplient au point qu'elle menace de se rompre. Il faut maintenant prendre les grands moyens.

Des changements structurels s'imposent. Il faut tout recommencer car il est évident que ce qui existait jusqu'ici ne tient pas. Nous allons consulter les experts en structures et en architecture. Nous allons convoquer des réunions et engager le dialogue avec les maçons, les charpentiers et tous ceux qui font partie intégrante de notre économie. Il faut du temps pour élaborer de nouveaux plans de structure. Nous ne pouvons pas construire de nouvelles structures sur le modèle des anciennes qui se sont effondrées. Il faut tout repenser.

C'est ce que le gouvernement a l'intention de faire. Nous comptons aussi consulter tous les membres essentiels et indispensables des structures économiques du Canada. Nous avons prévu des pourparlers avec les provinces, le salariat, l'entreprise et la population. Nous avons parlé aux gens de solutions possibles. Nous leur avons indiqué la voie que nous pourrions prendre, et ils ont approuvé. Nous ne faisons toutefois que commencer. Nous n'avons donné que les indices, les grandes lignes d'un plan. Il nous faut maintenant ajouter les détails, mais cela ne pourra pas se faire avant qu'on sache que nous avons consulté nos interlocuteurs et que nous les avons écoutés. Nous allons veiller à limiter le plus possible les répercussions de nos projets sur les groupes ou les personnes qui se sentiront peut-être lésés ou désavantagés. C'est le nouveau processus de consultation dans lequel le gouvernement s'engage.

Nous sommes en fait tout disposés à entendre les députés de l'opposition qui nous ont parfois soumis des idées constructives sur la façon dont nous devrions procéder. Le dernier intervenant de Terre-Neuve a exprimé l'avis qu'il n'avait aucune obligation ou devoir de proposer des solutions, qu'il n'avait qu'à critiquer. Il a contredit ce que d'autres intervenants de son parti disaient encore hier. Ces derniers s'estimaient tenus de prendre part au dialogue et de participer. C'est ce que notre gouvernement et notre parti invitent tous les députés à faire: soyez constructifs au lieu de vous contenter de critiquer.

Collectivement et individuellement, les députés ont le devoir de réfléchir de nouveau à ce qu'ils proposent. Nous avons aujourd'hui exactement ce que nous avons demandé. Si nous sommes ici c'est parce que les Canadiens nous l'ont demandé. Au cours des années, nous avons répondu à leur appel, surtout à l'époque des élections, par des paroles d'appaisement et de consolation. Collectivement, nous avons échoué. A mon avis, c'est parce que personne n'a pris l'initiative de dire quelle orientation nous devions prendre. Nous avons maintenant le leadership qu'il faut. Ce leadership nous vient du premier ministre (M. Mulroney) d'abord, ensuite du cabinet, du parti conservateur et, du moins je l'espère, de tous les députés. Pour donner l'exemple, le premier ministre a dit qu'il accepterait personnellement une baisse de traitement. Les membres de son cabinet ont dit la même chose. L'exemple nous vient d'en haut. C'est dans l'intérêt du Canada. Nous ne pourrons pas survivre ou réagir à moins de suivre cet exemple. Les membres de notre parti sont prêts à suivre une nouvelle orientation. Nous sommes prêts à reconnaître que nous devons changer d'attitude si nous voulons modifier la structure fondamentale et la ligne de conduite de notre pays.

• (1240)

Collectivement et individuellement nous avons le devoir de transmettre le message à nos circonscriptions, dans les salles paroissiales, les clubs de judo, à toutes les entreprises communautaires, à tous les groupes méritants et bien intentionnés qui font partie intégrante de notre système. Nous devons leur dire que les temps ont changé, qu'ils doivent s'intégrer au nouveau système et s'adapter aux nouvelles attitudes et à la nouvelle façon de penser et que le gouvernement ne peut pas être la solution de premier recours. Tout le monde doit dire: «Le gouvernement est notre tout dernier recours.»

La façon de penser qui a prédominé jusqu'ici et la méthode suivie pendant des années se sont transformées en habitudes qu'il est presque impossible de changer. C'est ce qui a fait rompre la digue. Chacun d'entre nous doit maintenant se dire que le gouvernement ne doit intervenir qu'en dernier ressort. Nous reconnaissons que certains membres de notre société ne sont pas en mesure de réagir et de résoudre leurs propres problèmes. Nous fournirons à ces personnes une stabilité garantie et nous satisferons à tous leurs besoins essentiels.

Pour tous les autres qui ont le choix, il faut se demander ce que nous pouvons faire pour nous-mêmes. Pour favoriser l'initiative, la motivation, et les orientations nouvelles, nous devons, vous, monsieur le Président, le premier ministre, moi et tous les députés apporter ce nouvel ingrédient, permettre cette nouvelle compréhension, cette nouvelle disposition aussi bien sur le plan collectif qu'individuel. Pour que notre pays progresse sur la voie de la prospérité, nous devons unir nos efforts en disant que nous voulons essayer quelque chose de neuf.

Car nous avons essayé toutes les autres solutions. Nous avons essayé tous ces remèdes qui consistent à endiguer les marées. Nous avons entendu gronder les flots. Nous avons jeté de l'argent. Mais il y avait une brèche dans la digue. Nous avons jeté encore de l'argent. Nous avons été témoins d'agitations. Nous avons essayé encore des solutions à moyen et à court termes, mais jamais au cours des 25 dernières années, nous n'avons assisté à un effort national concerté pour harmoniser nos rapports et cimenter nos volontés.

Pourquoi les Canadiens luttent-ils non pour le droit de travailler davantage, mais pour travailler moins? Pourquoi fait-on toujours appel au gouvernement, pourquoi lui réclame-t-on des solutions, de l'argent et des prestations? Où a-t-on pris cette habitude?

Pourquoi est-on si différent chez nos voisins du Sud? Qu'est-ce qui peut bien les inciter à faire la queue sur les routes à 5 h 30 du matin pour profiter du droit et du privilège de travailler? Qu'est-ce qui les y oblige? A quel motif répondent-ils? C'est le motif de la prospérité. Ils croient qu'ils ont le droit de s'unir et de jouir du fruit de leur labeur, de participer et de profiter des bénéfices. C'est un plaisir et un bonheur qu'ils chérissent, qu'ils ont su maîtriser. Il existe là-bas une volonté et un consensus à l'échelle nationale parce que l'exemple vient de haut. C'est ce qui nous a manqué ces dernières années, l'exemple. C'est notre nouvel espoir, la nouvelle aube qui se lève pour le Canada, l'exemple et le changement.

Que doit faire le gouvernement? Ne pas embaucher davantage. Il paie déjà suffisamment en salaires. Il n'en peut plus. Le gouvernement du Canada ne veut pas accroître le nombre de ses employés. Nous voulons plutôt en laisser partir. Où iront-ils? Ils iront vers ces nouveaux emplois créés grâce aux attitudes nouvelles, aux initiatives et au nouvel élan que le gouvernement saura donner.

M. Riis: On croirait entendre Bill Bennett.

M. McInnes: Le revers de la médaille, c'est peut-être le président Mitterrand. Je devrais peut-être adopter les propos et la théorie, l'encouragement et les initiatives de mon savant ami. Je les ai entendus. Le président Mitterrand et les Français les ont mis à l'essai. A l'heure qu'il est, ils battent en retraite, et plus vite encore que Napoléon n'aurait jamais pu sortir de Russie.

Nous pouvons en tirer une certaine orientation et inspiration. Nous avons l'avantage de l'expérience de Margaret Thatcher. Celle-ci est aimée par son peuple, non pas parce qu'elle est une femme, ni parce qu'elle est belle, mais parce qu'elle est déterminée. Elle a une idée, un objectif, et elle a confiance. Devinez ce qui se passe en Grande-Bretagne pour la première fois en 25 ans. Il existe une volonté nationale, laquelle se traduit par la détermination des gens. Chaque fois qu'ils ont l'occasion de la confirmer dans ses fonctions par un vote, ils le font.

M. Riis: Lisez un seul ouvrage au sujet de ce qui se passe là-bas.

M. McInnes: J'entends le député, qui n'a pas été avare de suggestions durant ma dernière intervention, dire: «Que fait le gouvernement pour la petite entreprise? Comment l'aide-t-il?»

M. Riis: J'ai dit cela?

M. McInnes: Le compte rendu confirmera que le député s'est exprimé en ces termes-là. Les petites et grandes entreprises de même que les particuliers ont maintenant une nouvelle chance. Je montrerai maintenant comment les Canadiens réagiront à la nouvelle orientation et aux nouvelles initiatives.

Au cours d'une conversation, l'autre jour, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit qu'il avait reçu l'appel d'un Canadien de 93 ans qui s'est retiré des affaires. Il était découragé et avait dit: «Il n'y a plus d'espoir. On n'encourage pas l'entreprise privée et on le lui laisse plus aucune place dans la société». C'était il y a quelques années, alors qu'il avait atteint l'âge bien mûr de 85 ans. Il errait à l'aventure, cherchant sa voie, la terre promise pour ainsi dire.

Après avoir entendu l'exposé économique du ministre des Finances, cet homme de 93 ans a acheté une compagnie comptant 125 employés. Il a révélé qu'il se proposait d'en embaucher 50 autres d'ici six mois.

A mes amis qui répètent: «D'où viendront les nouveaux emplois? Donnez-nous des preuves que les sociétés privés et les particuliers réagiront,» je donne cet exemple qui montre ce à quoi nous pouvons nous attendre. Il n'y aura pas 125 ou 200 emplois, mais des centaines et des milliers d'emplois créés dans un Canada revivifié. Nous avons une nouvelle attitude. Bien entendu, à l'occasion, on nous demande: «Où sont les emplois? Vous êtes en fonction depuis deux mois». Il faut du temps pour construire une digue, monsieur le Président. Nous devons concevoir et construire une nouvelle digue. Nous devons consulter et c'est la direction prise par ce gouvernement et le cabinet.

• (1250)

Je voudrais féliciter la direction de notre parti. J'aimerais que mes collègues participent à ce dialogue et retournent dans leur circonscription en disant: «Il est clair que ce que nous avons fait jusqu'ici n'a pas marché. Il y a maintenant un nouvel espoir, soyons constructifs, travaillons ensemble». Il s'agit d'une nouvelle ère, d'un nouveau départ.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je dois dire au député de Halifax (M. McInnes) que j'ai été stupéfait de l'entendre affirmer, très clairement, qu'il y a beaucoup de gens au Canada, même dans sa région, qui ne travaillent pas parce qu'ils ne veulent pas travailler. Si le député lit le hansard d'hier, il constatera que c'est ce qu'il a dit. J'estime que c'est faux. La ville d'Halifax a un taux de chômage supérieur à 12 p. 100 et, pourtant, c'est celle qui a la meilleure situation dans toute la région atlantique. Prétendre que les gens de cette région ne travaillent pas parce qu'ils ne le veulent pas et préfèrent toucher les prestations d'assurance-chômage, c'est une insulte pour ces gens qu'un député ne devrait jamais proférer.

Comment le député peut-il prétendre que sa province défavorisée peut recevoir de l'aide d'un gouvernement qui a réduit le financement de l'expansion économique régionale de 200 millions de dollars? Une partie importante de ce financement aurait profité à la région de l'Atlantique. Comment peut-il dire que sa région, où deux des principales industries sont celles de la pêche et de la forêt, peut prospérer alors que le gouvernement a réduit le financement de la recherche et du développement dans ces deux domaines de 1.5 million de dollars dans chaque cas? Comment ose-t-il affirmer que les pêcheurs de sa province peuvent continuer à prospérer alors que le service de traversier entre Yarmouth et Boston, qui transportait le poisson à bon marché, a été annulé? Comment aider ces pêcheurs maintenant que le traversier a été supprimé et qu'ils devront parcourir des centaines de milles pour livrer leur produit et payer plus cher en transport, ce qui les mettra dans une situation concurrentielle défavorable? Je voudrais que le député explique à la Chambre, et surtout aux gens de la région de l'Atlantique, de quelle façon les compressions que pratique le gouvernement vont les aider. Nous croyons qu'elles vont leur nuire et leur nuire énormément.

M. McInnes: Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir posé cette question. J'ai acquis beaucoup d'expérience dans ce domaine, car je m'occupe indirectement des pêches depuis des années. La situation dans ce secteur est plutôt chaotique depuis quelques années. Or, le gouvernement a arrêté des plans qui vont orienter les pêches au lieu de les écraser sous une masse de règlements et d'interventions de l'État.

Pour ce qui est du développement économique, le gouvernement va répondre aux vœux de la province en prévoyant des stimulants. La province voudrait des investissements. Or, d'où viennent les capitaux? De deux sources. Ils viennent des investisseurs canadiens et de l'étranger. La Nouvelle-Écosse en a obtenu énormément de l'étranger, plus peut-être par habitant que n'importe quelle autre région du Canada. A titre d'exemple, je pense à la société Michelin, le plus gros employeur de cette province. Il y a également la Nova Scotia Forest Industries et la société Volvo. On trouve en Nouvelle-Écosse un grand nombre d'entreprises étrangères qui se comportent en bons citoyens. Malheureusement, les investissements étrangers ont été ralentis à cause de l'Agence d'examen des investissements étrangers et de l'attitude du gouvernement précédent à cet égard. Nous avons l'intention de modifier radicalement les règles du jeu. Notre province compte maintenant s'engager dans une nouvelle ère de prospérité, car les investisseurs étrangers frappent à nos portes. Ils veulent venir s'établir en Nouvelle-Écosse, une province dans laquelle les gens veulent travailler et où l'on retrouve un climat favorable à la prospérité et à la réalisation de profits.

M. Gagliano: Monsieur le Président, le député a parlé de la petite entreprise. Je me demande s'il sait que toutes les associations d'entreprises du pays s'accordent à dire que les impôts sur les salaires nuisent à la bonne marche des entreprises. Or, le gouvernement s'est empressé d'augmenter ces impôts en majorant les cotisations d'assurance-chômage. Le député pourrait-il nous expliquer comment les petites entreprises peuvent ouvrir les yeux du gouvernement?

M. McInnes: Monsieur le Président, je veux remercier le député d'avoir la bonté de rappeler à la Chambre que l'état actuel de la caisse d'assurance-chômage résulte de la gabegie du parti auquel il appartient.

Des voix: Bravo!

M. McInnes: Il faut employer certains remèdes. Les Canadiens sont disposés à souffrir quelque peu à court terme, sachant que grâce aux nouvelles initiatives du gouvernement, ce sera très bref. A long terme, les cotisations d'assurance-chômage ne poseront pas le problème qu'elles ont toujours posé sous le gouvernement du député.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'exposé de l'honorable député de Halifax (M. McInnes) qui dit qu'ils offriront de nouveaux stimulants à l'industrie, de l'aide à la petite entreprise, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre ses mots. Je pense qu'on n'a pas tout à fait le même vocabulaire, surtout si on parle de l'industrie touristique. Dans son énoncé, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé des coupures de part et d'autre, lesquelles vont affecter surtout les systèmes de traversiers dans les provinces atlantiques, un système vital pour l'industrie touristique. On devra payer pas mal plus pour s'en servir. On augmente les taux dans les parcs nationaux, les taxes aux aéroports, la taxe sur les alcools et surtout, monsieur le Président, lorsque ces mêmes députés qui étaient dans l'opposition le printemps dernier déploraient de telles actions de la part du gouvernement. Maintenant, on dit qu'on offre des stimulants . . .

J'aimerais donc que le député m'explique de quelle façon, en fait, ces choses-là pourraient agir comme stimulants pour l'industrie touristique.

[*Traduction*]

M. McInnes: Monsieur le Président, le député pose là une question tout à fait pertinente. De prime abord, il y aurait du vrai dans ce qu'il dit. Il est possible que le secteur du tourisme subisse des incidences négatives. Or, il joue un rôle majeur dans ma circonscription et partout en Nouvelle-Écosse. Cependant, j'ai eu l'avantage de consulter des gens qui œuvrent au sein de ce secteur. Ceux-ci sont parvenus à me convaincre, tout comme j'aimerais à mon tour convaincre le député, que si nous voulons encourager les touristes à nous rendre visite, nous devons doter le Canada en général et la Nouvelle-Écosse en particulier d'une infrastructure appropriée. Nous devons voir à ce que les touristes trouvent chez nous des installations convenables. La qualité de ce secteur s'est détériorée ces dernières années. A l'heure actuelle, la Nouvelle-Écosse accueille moins de visiteurs qu'il y a cinq ans. Encore une fois, il s'agit d'un problème fondamental.

Nous avons besoin d'argent pour nous doter de cette infrastructure et pour convaincre les touristes de venir dépenser leurs dollars chez nous plutôt qu'ailleurs. Ces nouveaux tarifs et ces nouvelles hausses devraient précisément nous fournir cet argent. C'est vrai que ce sera pénible pendant quelque temps, mais nous devons coûte que coûte trouver cet argent. Nous ne pouvons constamment chercher l'argent où il n'est pas. Nous devons le chercher où il est. Voilà la situation.

M. le vice-président: Pourvu qu'il soit bref, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) peut poser une question ou formuler un commentaire.

M. Stewart: Que les Canadiens veuillent ou non travailler, et compte tenu des divergences d'opinion entre les députés ministériels et ceux de l'opposition, que pense le député de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qui a constaté l'année dernière que nous avions payé quelque 800 millions de dollars à des travailleurs qui prennent eux-mêmes l'initiative de démissionner?

M. McInnes: Ce qui est sûr, monsieur le Président, c'est que les présidents des associations de petites entreprises et de toutes les associations d'hommes d'affaires du Canada ont accueilli très favorablement la déclaration économique, ainsi que la nouvelle façon d'aborder les affaires au Canada que le ministre des Finances a décrite dans sa déclaration économique. Selon les éditorialistes, les Canadiens . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SUPPRESSION DU RÉGIME D'ASSURANCE DES NAVIRES DE PÊCHE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je demande instamment au gouvernement du Canada d'annuler ou de réviser sa décision annoncée la semaine dernière de supprimer le régime d'assurance des navires de pêche.

Pareille mesure doublerait et parfois triplerait le coût des polices d'assurance, les pêcheurs devant s'adresser à des compagnies d'assurance privées. Mais le pire, c'est qu'un grand nombre d'entre eux—je dirais environ la moitié des propriétaires de bateau de Terre-Neuve—ne pourraient pas s'assurer auprès de compagnies privées. Le vrai problème tient au fait que la commission de crédit aux pêcheurs de cette province exige qu'ils s'assurent avant d'obtenir un prêt d'organismes provinciaux. Les prêts déjà consentis seront évidemment remboursables si les polices d'assurance sont annulées.

Je conseille vivement aux ministres des Pêches et des Océans (M. Fraser) et des Finances (M. Wilson) de consulter les gouvernements provinciaux, les représentants des entreprises de transformation, les syndicats de pêcheurs et les compagnies d'assurance afin de réexaminer cette décision.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS FAITS PAR LE GOUVERNEMENT AUX PRODUCTEURS DE RAISIN

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour parler d'une question qui préoccupe depuis quelque temps les producteurs de raisin de la péninsule de Niagara. Je veux parler de l'excédent de raisin prévu par ces producteurs depuis juin dernier. Diverses raisons sont à l'origine de ce problème, la principale étant l'écoulement à perte, au Canada, de raisin européen subventionné. Ces importations à bon marché ont provoqué une baisse de la demande de raisin canadien, ce qui est regrettable parce que mes électeurs et moi savons depuis un certain temps que c'est dans la péninsule de Niagara que l'on trouve certaines des meilleures terres vinicoles au monde.

Article 21 du Règlement

En juillet dernier, quand le premier ministre (M. Mulroney) a visité la région, il a assuré aux agriculteurs que le gouvernement conservateur, comme à l'habitude, tiendrait compte de leurs inquiétudes et se chargerait de cet excédent. La semaine dernière, j'ai donc été extrêmement heureux de voir le ministère de l'Agriculture commencer à envoyer des chèques à nos producteurs de raisin. Les paiements représentent le coût total de tout l'excédent de raisin—ce qui prouve encore une fois l'engagement du gouvernement envers les agriculteurs. C'est pourquoi dans quatre ans, les agriculteurs et les autres Canadiens pourront dire: «Des promesses ont été faites, mais, et c'est ce qui compte, elles ont été tenues».

* * *

L'HON. STANLEY KNOWLES

HOMMAGE À L'ANCIEN DÉPUTÉ POUR UNE CARRIÈRE EXCEPTIONNELLE AU PARLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous fêterons demain le 42e anniversaire de la première élection à la Chambre de Stanley Knowles.

M. Knowles a représenté ici la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre pendant près de 38 ans. Chaque fois que nous entendons les mots «Winnipeg-Nord-Centre», nous pensons à la contribution exceptionnelle qu'il a apportée aux Canadiens.

Un hommage lui est rendu aujourd'hui à Toronto, et c'est pourquoi il n'est pas ici parmi nous. Je tiens donc à lui rendre hommage aujourd'hui pour ses services exceptionnels. Sa maîtrise de la procédure parlementaire lui a permis de travailler efficacement dans l'intérêt des Canadiens, en aiguillonnant les gouvernements successifs et en exigeant qu'ils prennent des mesures en faveur des personnes âgées, des malades et des chômeurs. Si tous les Canadiens se sentent plus en sécurité et moins démunis pendant leurs vieux jours, c'est grâce au travail de l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre.

Stanley, nous vous félicitons.

Des voix: Bravo!

Les députés se lèvent alors en signe de respect.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA FAÇON DONT LES SERVICES SONT OFFERTS DANS LES CENTRES D'EMPLOI

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre nomination. Je profite également de l'occasion pour féliciter les députés de la Chambre, en particulier les femmes qui ont été élues le 4 septembre dernier.

J'attire votre attention sur une situation qui se produit quotidiennement dans les centres d'emploi du Canada. Les fonctionnaires qui assurent les services de ce ministère auprès de la population traitent les gens de façon inhumaine. Ce sont des faits qui me sont rapportés fréquemment par mes commettants et qui, à la lueur de discussions avec mes confrères, se répètent aussi ailleurs. Il est déjà assez pénible d'être sans emploi sans avoir en plus à être traité sans respect. Voici quelques exemples: il est impossible de rejoindre un agent du centre d'emploi par téléphone, les lignes étant toujours occupées, les gens doivent faire affaire avec plusieurs agents sans qu'il y ait de suivi dans leur dossier. En plus, on attend très souvent dans des files pour se faire dire une fois rendu qu'il faut voir un autre agent. Enfin, la courtoisie ne semble pas de rigueur dans ces endroits-là. Je crois donc qu'il est important, voire essentiel, de sensibiliser la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mme MacDonald) à la façon dont les services sont offerts dans les centres d'emploi de sorte que, dans un avenir immédiat, elle puisse prendre des mesures nécessaires pour rendre ces services plus humains, et ce, à la grandeur du pays.

Je tiens à rappeler que nous et l'appareil gouvernemental sommes au service des gens et non pas les gens au service de l'État. Le précédent gouvernement l'avait oublié.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, alors que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration comparaissait devant le Comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration cette semaine, j'ai reçu l'assurance que toute révision de la politique sur l'immigration se ferait dans un esprit respectueux de notre humanisme traditionnel.

A l'affût de cette garantie, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration faisait remarquer ses engagements passés et citait entre autres le programme de parrainage des réfugiés indochinois qu'elle avait amorcé en 1979, alors que le ministère des Affaires extérieures était sous sa gouverne. Le programme fonctionnait de la façon suivante: l'État prenait en charge un réfugié pour chaque réfugié parrainé par un groupe privé. Ce programme est une bien piètre garantie pour l'avenir, car la ministre n'est pas sans se rappeler que cinq mois après son implantation le gouvernement conservateur mettait un terme au dit programme, préférant s'en remettre à l'ONU pour fournir de l'aide au Cambodge. Cette décision avait placé dans une situation précaire les groupes de parrainage privé qui avaient alors dû prendre à charge les réfugiés que le gouvernement s'était engagé à parrainer. Aussi, bien que je n'aie pas l'intention de mettre en doute la bonne foi de la ministre, je prends avec un grain de sel ses promesses et demeure convaincue que des changements radicaux s'annoncent au niveau de notre politique d'immigration.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX DE LA CIRCONSCRIPTION DE FUNDY-ROYAL—LES DIMINUTIONS DE SERVICES ANNONCÉES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, plusieurs petits bureaux de poste ruraux de la circonscription de Fundy-Royal et de tout le Canada ont été informés que leurs heures d'ouverture seraient réduites. On parle dans certains cas de fermer complètement toute la journée du samedi et le mercredi après-midi. Cette nouvelle a causé un émoi considérable dans les petites localités. Les services postaux sont pour beaucoup de gens un élément essentiel de leur vie privée et professionnelle.

La population de Fundy-Royal comprend que la Société canadienne des postes doit fournir un service fiable et efficace tout en tâchant de réduire graduellement son énorme dette. Toutefois, on craint en général que cet effort ne se fasse aux dépens des régions rurales. Ces dernières années, les localités rurales ont vu leurs services postaux se dégrader nettement, surtout avec la suppression de la livraison du samedi. Elles ne veulent pas subir d'autres diminutions de service.

Si les bureaux de poste sont fermés le samedi, cela privera de nombreux clients de la seule possibilité qu'ils ont de se rendre au bureau de poste. La réduction des heures d'ouverture diminuera encore davantage l'accessibilité de ce service essentiel pour les populations rurales. Le bureau de poste est l'âme de bien des petites localités et des collectivités rurales pour lesquelles de telles réductions sont toujours extrêmement pénibles.

Je prie le président et les autres dirigeants de la Société canadienne des postes d'examiner attentivement l'incidence de ces réductions de service sur les collectivités visées et de recommander que soient maintenus les services et les heures d'ouverture dont les clients ont bénéficié jusqu'à maintenant.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA PROGRAMMATION LOCALE ET RÉGIONALE DE LANGUE FRANÇAISE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la Fédération des francophones hors Québec a sollicité la semaine dernière l'intervention du ministre fédéral des Communications (M. Masse), afin de s'assurer que la programmation locale et régionale de la langue française de Radio-Canada à l'extérieur du Québec ne soit pas réduite dans le cadre des coupures budgétaires du ministre des Finances.

J'espère que le ministre des Communications appuie la position de la Fédération, monsieur le Président. Parfois la radio et la télévision de Radio-Canada constituent l'unique source d'information en langue française pour la majorité des communautés de langue française à l'extérieur du Québec.

Il est très important que le ministre des Communications indique rapidement à la Société Radio-Canada que la programmation locale et régionale de langue française à l'extérieur du Québec constitue une partie intouchable du mandat de Radio-Canada.

Article 21 du Règlement

• (1410)

L'AGRICULTURE

L'IMPORTANCE DE L'AIDE APPORTÉE AUX AGRICULTEURS

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, l'Union des producteurs agricoles fête aujourd'hui à Québec ses 60 ans de vie syndicale agricole. J'aimerais personnellement souligner le travail inlassable des milliers de bénévoles qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont défendu la cause des agriculteurs.

Monsieur le Président, je veux aussi profiter de mon intervention pour rappeler brièvement quelques revendications des agriculteurs québécois: une plus grande implication de la Société du crédit agricole dans le financement; des taux d'intérêts ne dépassant pas 10 p. 100; une politique laitière à long terme tenant compte des coûts de production; des programmes adaptés à la relève agricole; le réexamen du projet de déréglementation; le renouvellement des ententes fédérales-provinciales sur l'aménagement des forêts privées; une aide accrue à la commercialisation des nouvelles productions telle la production ovine.

Monsieur le Président, les demandes des agriculteurs ont été trop longtemps négligées depuis 15 ans. Notre gouvernement doit aider les agriculteurs à prospérer. Ce n'est qu'ainsi, monsieur le Président, que le désir du très honorable Brian Mulroney de faire du Canada une superpuissance agricole pourra se réaliser à court terme.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour exhorter le ministre de l'Expansion industrielle régionale, (M. Stevens) et, plus particulièrement, le ministre d'État chargé du Tourisme (M. McMillan) à renoncer aux mesures rétrogrades annoncées dans l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson). Notre parti a été étonné d'apprendre que le ministre prévoyait réduire de 200 millions de dollars les crédits du programme stimulant la recherche et le développement scientifiques. Plus précisément, il a saboté les initiatives du secteur touristique en rendant les projets exécutés en vertu de ce programme inadmissibles en tant que projets touristiques. Cette initiatives aura de graves conséquences pour de nombreux exploitants de petites entreprises touristiques un peu partout dans le pays, surtout ceux des régions désavantagées qui ont fondé leur faible économie sur le tourisme.

Monsieur le Président, je comprends que cette situation sera atténuée grâce aux ententes touristiques conclues entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales, mais il n'empêche que l'exploitant d'une petite entreprise dans la région de l'Atlantique, au Québec ou dans l'Ouest n'a aucun accès aux subventions accordées en vertu du programme stimulant la recherche et le développement scientifiques. Voilà pourquoi j'exhorte le ministre d'État chargé du Tourisme, et plus particulièrement le ministre de l'Expansion industrielle régionale, à remplacer ces mesures rétrogrades par celles qui existaient auparavant.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LA CONDITION DE LA FEMME

L'IMPORTANCE DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, dans la lignée du rapport Abella où on a beaucoup parlé du salaire égal pour le travail de valeur égale, j'aimerais simplement signaler aux députés une dimension importante révélée par le groupe Recherche-action Lotbinière Inc. voulant qu'à la suite d'une enquête 48 p. 100 des répondantes ont déclaré toucher un revenu grâce à un travail extérieur, 80 p. 100 d'entre elles touchent un salaire annuel de moins de $15,000, sans compter les couturières et les gardiennes d'enfants qui touchent entre 30c. et $1.50 l'heure, et 51 p. 100 d'entre elles voudraient travailler à l'extérieur si elles le pouvaient.

Il en résulte donc que la majorité des femmes de Lotbinière, soit 76 p. 100, ne sont pas indépendantes financièrement.

Également, j'aimerais signaler un autre élément selon lequel 87 p. 100 des femmes travaillent dans le secteur tertiaire, qui est et sera le plus affecté par les changements technologiques.

Je voudrais donc, monsieur le Président, sensibiliser la Chambre à dimension importante pour l'élaboration de futures politiques en ce qui a trait à la condition de la femme.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE DE L'ONTARIO—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES CONTINGENTEMENTS DE LAIT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, les fabricants de beurre et de fromage de l'ouest de l'Ontario doivent licencier du personnel et fermer des usines non pas à cause de l'économie mais parce qu'ils ne peuvent se procurer assez de lait pour satisfaire la demande. Les études effectuées pour le compte des fabricants révèlent en outre que ce vieux problème va s'accentuer, à moins que la production de lait industriel n'augmente en Ontario.

Chose bizarre, l'Ontario qui a 40 p. 100 de la population canadienne n'est autorisé à fabriquer que 31.3 p. 100 de la production nationale de lait industriel. Le Québec a 48 p. 100 du quota national, et comme c'est trop pour ses besoins, ses transformateurs vendent des tonnes de beurre et de poudre de lait écrémé à la Commission fédérale du lait, qui exporte ces produits souvent au-dessous du prix coûtant. Il serait normal et plus réaliste de permettre aux transformateurs ontariens d'acheter le quota excédentaire du Québec.

Donc, je demande au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'exercer ses bons offices, et de se pencher sur ce vieux problème et de nous apporter des solutions qui garantissent la viabilité de la production ontarienne de beurre et de fromage, qui traverse des temps très difficiles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CÂBLODISTRIBUTEURS OPÉRANT SANS PERMIS—LA SUSPENSION DES POURSUITES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. D'après un article publié dans le *Globe and Mail* du 27 novembre, le premier ministre serait intervenu auprès du procureur général du Canada lui demandant de renoncer à intenter des poursuites contre des câblodistributeurs opérant sans permis, alors que le procureur général avait déjà donné le feu vert pour qu'on intente ces poursuites. Selon l'article, le mot d'ordre serait venu du bureau du premier ministre.

Je tiens à souligner l'importance de la question, monsieur. Je pense qu'il a été établi, tant dans notre Parlement qu'à Westminster, qu'un procureur général a toute latitude pour décider d'intenter ou non des poursuites et que ses décisions en la matière ne doivent être influencées par des considérations politiques, ni même par ses collègues du cabinet. Sir Harold Macmillan a énoncé ce principe clairement dans les termes suivants: «Tous les partis politiques s'entendent depuis longtemps sur le fait que les autorités chargées d'intenter des poursuites judiciaires doivent décider s'il convient de poursuivre un citoyen ou d'abandonner des poursuites uniquement en fonction des circonstances de l'affaire, à l'abri de toute pression politique ou d'autres pressions.»

Ma question est la suivante: Le premier ministre ou des membres de son personnel ont-ils demandé au procureur général du Canada de renoncer à intenter des poursuites?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, je ne suis jamais intervenu directement ou indirectement auprès du procureur général du Canada à ce sujet. C'est lui qui a le devoir de prendre ce genre de décision et il assume lui-même cette responsabilité. C'est un homme d'honneur qui agit selon sa conscience et qui, à mon avis, s'acquitte extrêmement bien de cette tâche.

L'ARTICLE DE JOURNAL ALLÉGUANT QUE LE CAUCUS A EXERCÉ DES PRESSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on affirme dans le même article que des députés du caucus conservateur ont incité le procureur général à ne pas entamer de poursuites. Le premier ministre peut-il confirmer ou nier le fait que des députés de son caucus aient exercé des pressions sur le procureur général?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon très honorable ami admettra, je pense, que le procureur général est un homme dont l'intégrité ne saurait être mise en doute. Je peux dire en mon nom personnel que je n'ai jamais tenté d'aucune façon d'influencer l'honorable ministre de cette manière. Si le très honorable chef de l'opposition posait la question au ministre de la Justice, ce dernier lui confirmerait certainement qu'il en va de même pour tous les autres membres du caucus.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice et procureur général. Peut-être que le procureur général a tout bonnement plaisanté hier après-midi, en Chambre, au sujet de cette question? Il peut, peut-être, nous donner une déclaration complète sur les circonstances entourant le fait que la poursuite ait été retardée ou terminée.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis ravi de constater que le très honorable député s'est enfin décidé à me poser la question car, s'il veut une réponse, il doit aller directement à la source. Monsieur le Président . . .

Une voix: Et le premier ministre lui?

M. Axworthy: Nous avons préféré la poser à son sous-fifre cette fois-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: Dans ce cas-là, monsieur le Président, à sous-fifre, sous-fifre et demi.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, en tant que procureur général, j'ai jugé préférable de suspendre certaines poursuites, car on m'a dit que le gouvernement réexaminait sa politique dans le domaine des communications et dans ce domaine-là.

Mme Copps: Qui vous a dit cela?

M. Crosbie: Le gouvernement m'a dit qu'il allait modifier sa politique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . et le ministre . . . quelle bande d'enfants!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le ministre des Communications m'a dit que le gouvernement était d'accord avec lui pour réexaminer la politique dans ce cas-ci. A mon sens, nous aurions été injustes en continuant les poursuites contre ces huit ou neuf câblodistributeurs, alors que la politique va peut-être être modifiée très bientôt. Voilà pourquoi les poursuites sont suspendues. Si la politique n'est pas modifiée, nous réintenterons les poursuites.

• (1420)

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, comme le premier ministre vient de nous assurer qu'il n'a pas donné d'instructions et que nous devons le croire sur parole, je voudrais demander au ministre d'examiner la réponse qu'il nous a donnée hier et dans laquelle il disait le contraire. Il a dit qu'il exerçait ses pouvoirs discrétionnaires en matière de poursuites suivant les instructions que le premier ministre lui donnait. Ne convient-il pas que ce genre de déclaration jette le discrédit sur l'administration de la justice?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas dit hier que j'acceptais n'importe quelles instructions du premier ministre ou de qui que ce soit à titre de procureur général. Si le député a eu cette impression, je peux peut-être le détromper aujourd'hui. Je n'accepte d'instructions de personne pour remplir mes fonctions de procureur général. Je demande conseil et j'obtiens l'opinion de mes collaborateurs. J'écoute les instances qui me sont faites, et si n'importe quel député désire me faire des instances, je les examinerai comme elles le méritent. Voilà comment je compte procéder. Je ne me suis jamais laissé dicter ma conduite par qui que ce soit et je n'ai pas l'intention de commencer maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai bien l'impression que le procureur général du Canada a passé une soirée fort intéressante entre les réponses qu'il a données hier et celles d'aujourd'hui.

LE RÔLE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais rappeler une déclaration que le ministre a faite hier et qu'il doit également rectifier. Il a dit être le représentant juridique d'un ministère qui a signalé à son intention une infraction à une loi fédérale. Le ministre peut-il confirmer qu'au lieu d'avoir des relations de client à avocat, il a plutôt le rôle de légiste en chef de la Couronne lorsqu'on lui signale qu'une loi fédérale a été violée? Peut-il confirmer que ses pouvoirs en matière de poursuites s'appliquent à son comportement et à la conduite de ces poursuites et qu'il n'est pas un simple porte-parole ou représentant juridique d'un ministère? Il s'est également trompé à ce sujet hier.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a même demandé ma démission. Je ne m'étais pas rendu compte que j'avais commis de si graves délits. Toutefois, si je démissionne un jour ou si on me demande de démissionner, je ne vais certainement pas me lamenter ni former un groupe qui se portera à ma défense.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Tout dépend de l'affaire dont il s'agit. En tant que procureur général, je dois veiller à ce que les lois du Canada soient bien exécutées et bien respectées. Je dois également entretenir des rapports avocat-client avec certains ministères et organismes lorsqu'ils demandent au gouvernement d'intervenir en leur nom. Dans certains cas, nous jouons le rôle de mandataires. Nous jouons le rôle de mandataires pour le CRTC ou d'autres organismes gouvernementaux. Je suis toujours prêt à accepter les avis et les suggestions du critique de l'opposition officielle.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La présidence ne peut pas accepter de rappel au Règlement pendant la période des questions.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RÉDUCTION DU PRIX DU PÉTROLE BRUT EXPORTÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a porté le montant du prélèvement d'indemnisation pétrolière de $4.91 à $6.54 le baril. Par ailleurs, le montant des droits d'exportation du pétrole brut canadien a été ramené de $6.43 à $4.68 le baril, taux qui est actuellement en vigueur. La ministre le sait: à cause de cela, le brut canadien se vend sur les marchés américains à un prix inférieur à celui que paient les raffineries canadiennes. Pourquoi le gouvernement le permet-il?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le problème que signale le député montre bien pourquoi nous nous écartons du système d'établissement des prix terriblement rigide que le gouvernement précédent avait imposé. A l'heure actuelle, sur le marché du pétrole et du gaz où la concurrence est très vive, les prix de Chicago sont inférieurs aux prix mondiaux, ce qui nous pose un problème à la frontière. Lorsque nous adopterons les prix mondiaux, comme nous avons dit vouloir le faire, nous pourrons éviter ce genre de problème.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT SUPPRIME LE PRÉLÈVEMENT D'INDEMNITÉ PÉTROLIÈRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est relativement simple. Pourquoi le gouvernement ne bouge-t-il pas maintenant, dans l'intérêt des consommateurs et des agriculteurs canadiens qui doivent payer le prix fort, et ne supprime-t-il pas une bonne fois pour toutes le prélèvement d'indemnité pétrolière?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait posé cette question, car elle me donne l'occasion d'expliquer que le gouvernement précédent nous a légué un déficit de un milliard à ce poste parce qu'il n'a pas respecté son entente et parce qu'il a refusé de faire monter les prix l'année dernière au milieu des élections à la direction du parti, alors qu'il aurait dû le faire. Nous avons un déficit de un milliard à éponger. Nous essayons d'attaquer le problème dans nos négociations avec les provinces. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de supprimer cette charge imposée aux consommateurs canadiens. Nous avons dit que nous adopterions le prix mondial. Lorsque ce sera fait, ce prélèvement ne sera plus nécessaire et le problème pourra être évité.

LE PRIX DU PÉTROLE AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, étant donné que nous en sommes déjà à 96 p. 100 du prix mondial, pourquoi le consommateur canadien doit-il payer davantage pour les produits qu'il lui faut pour survivre dans le climat particulièrement rigoureux du Canada? Pourquoi est-il nécessaire que le consommateur canadien paie le pétrole plus cher que le consommateur américain?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse, monsieur le Président: parce que le parti des députés d'en face a appuyé la politique énergétique nationale du gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce n'est pas vrai!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES RELATIONS DIPLOMATIQUES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Soit dit en passant, si le ministre veut connaître certains faits au sujet du Nicaragua, il n'est pas obligé d'envoyer un enregistrement à une station radiophonique de St. Catherines. Il n'a qu'à venir à mon bureau à l'immeuble de l'Est et je les lui donnerai.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il est vrai que, lorsqu'il a pris la décision très importante de ne pas envoyer d'observateur aux élections du Nicaragua, il ignorait que le Canada avait un ambassadeur au Nicaragua, qu'il n'a donc pas consulté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président, ce n'est pas exact.

M. Chrétien: Si ce n'est pas exact, je pense que le ministre devrait faire parvenir une note rectificative à St. Catherines parce que c'est ce que disait l'enregistrement.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE VISITE LE NICARAGUA

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Je voudrais savoir, monsieur le Président, comme question supplémentaire, pourquoi le très honorable ministre des Affaires extérieures ne veut pas se rendre, comme notre ministre des Affaires extérieures en mars dernier, au Nicaragua lors de sa visite au Mexique, de façon à pouvoir se rendre compte sur les lieux que les élections ont peut-être été un peu plus démocratiques que les Américains le prétendent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, il y a deux jours, d'avoir une conversation directe avec certains représentants des organisations non gouvernementales canadiennes qui étaient présentes au Nicaragua. La conversation a été très valable, selon moi, et je crois qu'il y a une excellente coopération aujourd'hui entre les citoyens privés canadiens qui sont intéressés à la situation du Nicaragua et le gouvernement.

Nous sommes maintenant en train d'étudier les moyens par lesquels le gouvernement canadien pourrait avoir un impact positif, probablement mineur mais positif, sur la réalisation d'une situation de stabilité et de paix en Amérique latine.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle concerne certaines observations contradictoires faites par le ministre des Finances. L'autre jour, ce dernier a pris la parole devant la Fondation canadienne d'études fiscales et il a signalé que le gouvernement était déterminé à sabrer dans les nombreuses concessions fiscales dont jouissent les grandes sociétés. Un peu plus tard, le même jour, il a dit que le gouvernement envisageait également de créer de nouvelles concessions fiscales pour remplacer le système des subventions directes aux entreprises. Le premier ministre peut-il nous expliquer quelle est, des deux, la nouvelle politique du gouvernement? A-t-il sabré ou non dans les concessions fiscales dont jouissent les sociétés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y avait, à mon avis, aucune confusion possible dans les déclarations du ministre des Finances. Tout ce qu'il a voulu dire, c'est que nous avons hérité du gouvernement précédent un régime fiscal assez confus qui comporte manifestement certaines injustices. Il explore les moyens de simplifier et d'éclaircir le régime fiscal. Ce faisant, je suppose, nous examinerons certains aspects précis dont parle le député. Je ne vois rien de contradictoire dans ses déclarations. Mon collègue s'efforce de rendre notre régime fiscal un peu plus juste.

• (1430)

LA VISITE DU MINISTRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, le ministre des Finances se trouve aujourd'hui à Washington, où il a déclaré qu'il examine les plans américains relatifs au régime fiscal des sociétés. Si les États-Unis diminuent leur taux d'imposition pour les sociétés ou créent de nouvelles échappatoires, le Canada sera obligé de faire de même. Non content de s'aligner sur les États-Unis pour sa politique de taux d'intérêt, le gouvernement prévoit-il également d'adopter la politique fiscale de ce pays à l'égard des grandes sociétés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Contrairement au gouvernement précédent, au lieu de tenir nos amis coupables de tous nos problèmes, nous les consultons pour voir si nous pouvons conjointement y trouver une solution.

M. Deans: Comme au Manitoba?

M. Mulroney: Le ministre effectue aujourd'hui un voyage important pour s'entretenir avec le secrétaire Regan. En cours de route, je suppose qu'il sera mis au courant de certains changements que le Congrès envisage d'apporter au régime fiscal américain. Il est possible que le Canada apprenne quelque chose hors de ses frontières. C'est possible.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'aurais voulu adresser ma première question à l'honorable ministre des Communications (M. Masse), mais devant l'urgence du sujet et son absence temporaire, parce que je pense bien qu'il est actuellement occupé, je me dois quand même de poser cette question au très honorable premier ministre du Canada.

Ce matin, non sans nous jeter dans l'émoi à travers tout le Canada, et surtout tous les milieux culturels, nous voyons le nouvel exposé de ce qui semblerait être la nouvelle politique du ministre des Communications, lorsqu'il dit, comme le rapporte un article magistral de M. Hugh Winsor du journal *The Globe and Mail*, et je cite:

[*Traduction*]

. . . le gouvernement conservateur remet en question l'indépendance que les gouvernements précédents ont toujours gardée vis-à-vis de Radio-Canada et d'autres organismes culturels et il s'apprête à prendre en main la politique culturelle.

[*Français*]

Monsieur le Président, le très honorable premier ministre pourrait-il confirmer à la Chambre si c'est le nouvel exposé de la politique du nouveau gouvernement sous son habile direction? J'espère que tous ses collègues le croient.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je réponds avec empressement, monsieur le Président, parce que je veux éviter, à tout prix, que l'honorable député soit jeté dans l'émoi. C'était extrêmement important.

Effectivement, j'ai lu l'article en question et j'ai vu que les citations textuelles du ministre se font rares, mais il y en a eu une où l'honorable ministre des Communications (M. Masse) dit:

[*Traduction*]

En tant que ministre, je tiens à m'assurer que le plus d'argent possible aille aux artistes et que le moins possible soit bloqué par les bureaucrates ou serve aux frais d'administration.

[*Français*]

Je pense que c'est effectivement le but du ministre, savoir d'octroyer le plus grand nombre de ressources possible aux communautés culturelles sans direction de la part du gouvernement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, dans ma première question supplémentaire, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si on peut réconcilier ce qui semble, et quand je dis que nous sommes dans l'émoi, je parle, je pense, au nom de près de 250,000 personnes qui relèvent directement de la culture et de plus de 200,000 autres qui, indirectement, relèvent de cette grande industrie culturelle. Dans un exposé de la politique du gouvernement . . .

M. le Président: Est-ce que le député a . . .

M. Prud'homme: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Je présume que l'honorable député a une question à poser.

M. Prud'homme: Une question supplémentaire. Le très honorable premier ministre peut-il nous réconcilier avec le texte très clair du parti progressiste conservateur?

[*Traduction*]

«Nous souscrivons sans réserve au principe de l'indépendance et nous considérons qu'une révision impartiale constitue le mécanisme le plus équitable et le plus logique pour l'allocation de fonds fédéraux aux particuliers . . . » et ainsi de suite.

[*Français*]

Comment réconcilier cette nouvelle philosophie du nouveau ministre des Communications avec tous les exposés de l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien actuel?

M. Mulroney: Monsieur le Président, il ne faudrait pas que vous interveniez trop brusquement avec le député, il apprend. Il est nouveau. Je le dis avec beaucoup de respect pour mon honorable ami qui touche un point vital, et cela me fait plaisir de pouvoir confirmer que la position du gouvernement fédéral vis-à-vis, par exemple, de Radio-Canada ou d'autres groupements sera «arm's length» en tout temps.

M. Prud'homme: Une dernière question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Non. L'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA RISTOURNE DE LA TAXE DE VENTE SUR L'ESSENCE—LA SITUATION DES DISTRIBUTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question à la ministre d'État aux Finances. C'est au sujet de la ristourne de la taxe de vente sur l'essence à l'intention des producteurs du secteur primaire.

La mise en application de cette mesure risque de susciter un très grave problème. Étant donné que l'intégration s'effectue à des degrés variables, certains distributeurs ont un stock détaxé tandis que d'autres ont un stock déjà taxé. Comme les premiers peuvent accorder la ristourne au moment de la vente—la ristourne de 22c. le gallon—les autres doivent percevoir la taxe. La ministre est-elle au courant de ce problème qui peut devenir préjudiciable aux distributeurs de tout le Canada? Prend-on des mesures pour y remédier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureuse que l'on me pose une question de l'autre côté de l'allée sinon de l'autre côté de la Chambre. Je commençais à croire qu'il me faudrait retourner mon pupitre pour mieux faire face aux députés qui m'interrogent.

Pour répondre au député, je dirai que nous sommes conscients du problème et que notre ministère l'étudie très attentivement. Il le sait, cette mesure d'allégement fiscal a été prise en faveur des agriculteurs, des pêcheurs, des exploitants miniers et des exploitants forestiers. Nous souhaitons ardemment que ce dégrèvement leur soit vraiment profitable. Nous cherchons le meilleur moyen de le mettre en application. Je vais prendre note de la question du député et lui donnerai une réponse plus précise.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ GREAT LAKES FOREST PRODUCTS LTD.—LE PROJET D'IMPLANTER UNE USINE DE PAPIER JOURNAL AUX ÉTATS-UNIS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le *Globe and Mail* annonçait ce matin que Great Lakes Forest Products Ltd., établie à Thunder Bay et à Dryden, se propose de former une société commerciale avec les propriétaires de cinq journaux américains dans le but d'implanter une usine de papier journal dans l'État de Washington. Je signale au ministre que cette entreprise a touché au-delà de 50 millions de dollars en subventions fédérales et provinciales ces dernières années.

Le ministre convient-il que nous ne devrions pas financer des sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger et livrent ainsi concurrence à nos industries et à nos travailleurs? Compte-t-il exiger que cette société rembourse les sommes que nous lui avons versées?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je signale au député que cette entreprise a investi 416 millions de dollars pour moderniser et rénover ses usines de Dryden et de Thunder Bay. Dans un secteur aussi international que celui de la forêt, il faut que le député convienne qu'il ne serait pas dans l'intérêt du gouvernement d'exiger des entreprises comme celle dont il est question qu'elles restreignent leurs activités alors qu'elles espèrent rentabiliser leurs opérations en faisant des investissements semblables à celui qu'il vient de mentionner.

LA PERCEPTION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné la réponse du ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui se montre peu enclin à récupérer les subventions en cause, le ministre du Revenu national convient-il qu'il y a lieu de récupérer au plus tôt les impôts de 116 millions de dollars dont Great Lakes Forest Products a différé le paiement et qu'elle doit au gouvernement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas qu'en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, il m'est interdit de débattre publiquement la situation d'un particulier. Toutefois, je prends note de sa démarche.

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Je lui ai demandé la semaine dernière de nous faire connaître la politique du gouvernement sur la conversion au système métrique. Sa réponse a été vague, imprécise et de ce point de vue, injustifiable. Quelle est la position du gouvernement à l'égard du système métrique? Allons-nous l'adopter oui ou non? Les consommateurs, les producteurs veulent le savoir. Voudrait-il maintenant clarifier la position gouvernementale sur la métrisation?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai annoncé la semaine dernière que nous étions, effectivement, dans une période de consultations intensives et d'études. Nous avons encore l'intention de recevoir les commentaires de tous les groupes intéressés qui désirent faire savoir leurs points de vue sur cette question, et je pense que ce gouvernement est intéressé à recevoir toutes ces opinions et de convenir de recommandations qui seront soumises au Cabinet en temps et lieu.

• (1440)

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, de son côté, le secrétaire parlementaire du ministre a affirmé très clairement et très nettement la semaine dernière que la métrisation ne se ferait pas.

M. Dick: Jamais de la vie.

M. Rompkey: Le secrétaire parlementaire et le ministre font tous deux partie du gouvernement. Le secrétaire parlementaire n'appartient pas au cabinet, mais il fait partie du gouvernement. Si dans ses déclarations le secrétaire parlementaire n'exprime pas la politique du gouvernement, le ministre va-t-il exiger sa démission?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il appartient habituellement au ministre chargé de chacun des ministères de faire l'annonce publique des politiques, et cela doit se faire aussi bien avec la consultation des membres du Cabinet que de ceux du caucus, et j'ai l'intention de procéder ainsi.

* * *

LA CULTURE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Pourquoi son gouvernement a-t-il choisi les agences culturelles comme devant subir des coupures budgétaires deux fois plus importantes que les coupures effectuées dans d'autres activités fédérales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Évidemment toutes les agences gouvernementales, monsieur le Président, ont été appelées à subir des compressions budgétaires et, que je sache, cela a été fait de façon à généraliser d'une manière équitable à travers le gouvernement, avec quelques variations peut-être, mais, essentiellement, cela a été fait non seulement dans le but d'assainir les finances publiques, mais également dans un climat d'équité. Maintenant, si la députée pouvait me citer certains exemples précis, je pourrais les examiner avec elle avec plaisir.

[*Traduction*]

LE NIVEAU DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, on voit mal ce que des compressions budgétaires deux fois plus fortes peuvent avoir d'équitable. Ces organismes sont-ils deux fois moins dignes que les autres de l'appui gouvernemental? Le premier ministre voudrait-il expliquer comment cela se justifie étant donné que selon les promesses bien précises faites lors de la campagne électorale, le financement devait être maintenu aux niveaux actuels avec indexation sur le coût de la vie? Ne reconnaît-il pas qu'il s'est produit un profond revirement de politique entre le temps où son parti était dans l'opposition et son arrivée au pouvoir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je savais de quel cas en particulier la députée parle, cela me faciliterait les choses. Il n'y a rien de précis dans ses allégations. Les réductions dans les dépenses publiques sont toujours pénibles, mais je ne peux que répéter ce qui est un fait notoire, et la députée en conviendra, que nous avons hérité d'un énorme gâchis et qu'il fallait y remédier par des mesures justes et générales. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE SUR LES RECETTES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES— L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES POURPARLERS AVEC LES PROVINCES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne le Programme énergétique national instauré par le gouvernement libéral avec l'aide de nos amis néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: C'est faux.

M. Kindy: Certaines dispositions du programme en question, par exemple, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG), étaient extrêmement discriminatoires parce que celle-ci était une taxe sur les recettes et non sur les profits.

M. le Président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Kindy: La ministre voudrait-elle nous dire où en sont les pourparlers entre les provinces productrices et son ministère? En second lieu, voudrait-elle nous préciser si une date limite est prévue pour ces entretiens?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur le Président, je peux dire que les négociations avec les provinces de l'Ouest progressent de façon encourageante. Des réunions ont lieu régulièrement. La dernière, pas plus tard que cette semaine. Il y en aura d'autres. Entre-temps nous avons aussi des entretiens avec des représentants de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui même nous discutons avec des fonctionnaires de Terre-Neuve concernant l'accord atlantique.

Pour ce qui est de l'échéance, nous nous sommes donné jusqu'au 31 janvier pour débloquer la situation et nous espérons pouvoir le faire. Nous allons continuer de discuter de questions très importantes aussi longtemps qu'il le faudra pour en arriver à une entente.

* * *

L'EMPLOI

L'AFFECTATION DE FONDS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Peut-il concilier les profondes réflexions du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les déclarations du ministre des Finances? Le premier ministre n'ignore pas que son ministre de l'Emploi disait que l'affectation de un milliard de dollars pour la création d'emplois était de l'argent réaffecté à l'intérieur du gouvernement. Le ministre des Finances a déclaré dans ses renseignements supplémentaires, et je cite très brièvement, monsieur le Président:

> . . . il est toutefois possible de commencer à fournir un certain appui à la création de nouvelles possibilités d'emploi . . . Plus précisément, le gouvernement prévoit une affectation budgétaire spéciale de 1 milliard de dollars en 1985-86 principalement à cette fin.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est tellement limpide qu'il est inutile de clarifier davantage.

Des voix: Oh, oh!

LA PROVENANCE DU FINANCEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Si c'est de l'argent frais, monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il proviendra d'une augmentation des impôts ou d'un accroissement du déficit? Pourrait-il donner cette précision car c'est une question urgente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la première chose que nous ferons c'est fouiller les mêmes fonds de tiroir que M. Lalonde l'été dernier.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous allons aussi nous occuper de la question des dépenses du gouvernement. Mon très hon. collègue, le chef de l'opposition, a déjà parlé de milliards de dollars de gaspillage. Nous étudions cela, tout comme les excellentes initiatives de mon collègue, le vice-premier ministre. Nous essayons d'utiliser les fonds publics avec prudence et frugalité. Et c'est ainsi que la ministre de l'Emploi trouvera l'argent dont elle a besoin pour aider les chômeurs.

* * *

LES PORTS

KENORA ET NORTH BAY

M. le Président: Le député de Kenora-Rainy River.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de m'avoir désigné correctement pour la première fois. Je sais comme il est difficile de faire la distinction entre tous ces barbus.

Des voix: Oh, oh!

M. Parry: Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports et je suis persuadé que ses réponses témoigneront du gros bon sens dont ses collègues ne font que parler. Dans un récent rapport préparé à l'intention du ministère, on prétendait que le ministère devait se départir de deux ports publics, à savoir ceux de Kenora et North Bay. Le ministre pourrait-il nous garantir qu'on y pensera à deux fois avant de prendre une mesure en ce sens?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Je tiendrai compte des instances du député, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Parry: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Pourrais-je demander à l'honorable ministre s'il y aura un processus de consultations publiques avant qu'une décision ne soit prise?

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Je prendrai également en considération la suggestion du député, monsieur le Président.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Reconnaissant que l'industrie du textile au Canada, et particulièrement dans ma circonscription de Drummond, constitue une partie intégrante de l'économie et une source d'emplois très importante, j'aimerais citer quelques statistiques fort éloquentes. Il y avait dans ce secteur, en 1980, 80,706 emplois et en 1983 on en dénombre 75,900, ce qui représente donc une perte de 4,806 emplois . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Durant la période des questions, on doit poser des questions et non pas énumérer des faits.

[*Français*]

M. Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, étant donné ces faits, le ministre peut-il nous dire s'il entend proposer la mise en place de quotas globaux et un accroissement contrôlé du volume des importations afin de créer un environnement plus propice aux investissements dans cette industrie, de façon à ce qu'elle puisse se structurer, s'adapter et rationaliser ses activités dans ce marché très concurrentiel?

● (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, en réponse au député de Drummond, je puis lui donner l'assurance que la situation de l'industrie textile figure parmi les principales priorités de notre ministère. Il est certain que les dix points exposés par le premier ministre dans sa déclaration du 26 juillet dernier à Sherbrooke retiennent toute notre attention. Je ne puis que donner au député l'assurance que nous avons déjà rencontré les représentants de l'industrie textile pour mettre au point un plan à long terme pour cette industrie. Je pense que dans ce secteur, tous les intéressés en seront satisfaits et notamment les travailleurs.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LES POURSUITES EN DOMMAGE SUITE À LA PANNE DU PONT DE VALLEYFIELD

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Pourrait-il nous confirmer que des douzaines de poursuites littéralement ont été signifiées à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, et qu'elles réclament en tout des millions de dollars à l'Administration pour négligence et mauvais entretien à l'occasion de l'effondrement du pont de Valleyfield? Et pendant qu'il a la parole, voudrait-il nous dire quels pourparlers ont eu lieu, s'il en est, avec la société Stelco à Hamilton, pour garantir son approvisionnement en minerai de fer d'autres provenances, étant donné que sept chargements de minerai sont paralysés sur le réseau de la Voie maritime à un moment critique pour Stelco? Qu'est-ce qu'on fait pour empêcher de nouvelles mises à pied?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je sais que les armateurs ont l'intention d'intenter des poursuites. Des avocats ont été nommés. Nous agirons de la façon qui s'impose.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, comme je le disais hier les services de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et mon ministère font tout ce qu'il est possible de faire pour rétablir la navigation. Le mieux que nous puissions faire en ce moment, c'est d'essayer de remettre le pont en service, et c'est ce que nous faisons. Certaines autres affirmations du député sont un peu conjecturales. Nous allons nous efforcer de remettre le pont en service le plus rapidement possible.

* * *

[*Français*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

L'INDUSTRIE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question qui ne provient pas de ce journal de Toronto qui a été cité maintes fois aujourd'hui.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon). Le ministre sait que l'industrie de l'énergie solaire composée de petites compagnies de propriété canadienne est dans un état de crise, grâce aux compressions budgétaires de son gouvernement.

Dans les prochains jours, plusieurs de ces compagnies doivent décider soit de faire des mises à pied, soit tout simplement de mettre la clef dans la porte.

Monsieur le Président, ma question est la suivante, elle est très simple: Qu'est-ce que le ministre entend faire?

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme on l'a déjà signalé à la Chambre en d'autres occasions, le fait qu'on ait mis fin au programme spécial destiné à promouvoir l'exploitation de sources d'énergie de remplacement n'empêche absolument pas le secteur de l'énergie solaire ou de toute autre forme d'énergie de présenter au gouvernement fédéral des demandes raisonnables d'aide dans le cadre de bon nombre d'autres programmes.

M. Berger: Le ministre sait que cela n'est absolument pas pratique pour beaucoup de sociétés dont des contrats approuvés ont été bloqués par le gouvernement.

ON DEMANDE UN MÉCANISME DE TRANSITION

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre va-t-il prévoir un quelconque mécanisme de transition, une clause des droits acquis par exemple, afin que l'industrie énergétique ne se trouve pas prise au dépourvu comme l'a été l'industrie aéronautique lorsqu'un gouvernement conservateur antérieur avait décidé de fermer l'usine d'Avro Arrow?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le député se rendra compte que le rapport qu'il établit entre ces deux industries est tout à fait spécieux. Des fonds sont effectivement disponibles par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du Conseil national de recherches et d'autres organismes. Si des représentants du secteur de l'énergie solaire voulaient bien nous soumettre des projets, nous leur accorderions la même attention qu'à tout autre projet. Après dix ans de financement dans le cadre de ce programme, pour lequel on a déjà établi une clause des droits acquis pour une seconde période de cinq ans, nous ne sommes pas vraiment persuadés qu'il vaille la peine de continuer de subventionner ce domaine.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

L'ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE ENTRE LE MINISTRE DES FINANCES ET SON HOMOLOGUE DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il maintenant nous confirmer qu'un collaborateur de son gouvernement a secrètement et délibéremment enregistré la rencontre qui a eu lieu entre le ministre fédéral des Finances et le ministre des Finances du Manitoba? Mais, plus important encore, pourquoi a-t-on fait cet enregistrement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on m'a dit qu'un jeune collaborateur du ministre des Finances avait enregistré, sans autorisation, une partie de la réunion en question. C'était inconvenant et inacceptable. C'était une erreur commise par un jeune trop zélé. Je ne vois pas pourquoi on insisterait davantage là-dessus. Le ministre a admis que c'était une erreur et a déclaré publiquement que pareille chose ne se reproduirait jamais plus.

M. Murphy: Le premier ministre a bien raison.

ON DEMANDE DES DIRECTIVES POUR ÉVITER QUE L'ERREUR SE REPRODUISE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne aussi le premier ministre. Il a formé son gouvernement en promettant qu'on serait dorénavant honnête et ouvert en matière de communications. Pourrait-il donc confirmer ou promettre que des directives seront émises à l'intention des collaborateurs politiques pour que pareille erreur ne se reproduise jamais plus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'émettrais pas de nouvelles directives même si mon salut en dépendait.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: On ne verra jamais plus d'autres directives par ici. Je crois que le député admettra avec nous tous que c'était une erreur de jugement de la part d'un jeune homme.

M. Deans: Une erreur de taille.

M. Mulroney: C'était une grave erreur. Je crois que nous en avons tous commises à 22 ou 23 ans—et je connais des gens ici qui continuent d'en faire—mais Dieu merci, on nous a pardonné.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'ÉTUDE D'UNE INDEMNISATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. La semaine dernière, il a nié à la Chambre qu'on songeait à établir une faculté d'études japonaises en vue d'indemniser cette collectivité. Toutefois, il l'a admis plus tard dans un article publié dans le *Sun* de Toronto. Or, je viens d'apprendre qu'on est en train de créer un institut qui coûtera un million de dollars. Étant donné qu'il avait promis au cours de la campagne électorale qu'un comité comprenant des Canadiens d'origine japonaise examinerait les diverses possibilités d'indemnisation, pourquoi a-t-on pris cette initiative sans consulter les Canadiens d'origine japonaise?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ses renseignements. A sa place, je contrôlerais mes sources, car sa question est sans fondement. Je peux seulement lui répondre que le gouvernement étudie actuellement cette affaire. Le député sera un des premiers à être mis au courant de la décision quand le gouvernement l'aura prise.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit exact. Néanmoins, compte tenu de cette réponse, le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à donner suite à sa promesse d'établir un comité? Est-il disposé à nous faire connaître les attributions et la composition de ce comité?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député sera mis au courant quand le gouvernement aura pris la décision, pas une minute avant.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA POLLUTION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE ENGLISH—L'INDEMNISATION DEMANDÉE POUR LES INDIENS

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, mon collègue de Thunder Bay-Atikokan a déjà signalé aujourd'hui à la Chambre le cas de la société Great Lakes Forest Products. Cette dernière a fait l'acquisition à Dryden d'une usine dont les émissions de mercure ont empoisonné le bassin de la rivière English. La question de l'indemnisation de la bande indienne de White Dog est objet de controverse depuis des années dans le nord-ouest de l'Ontario.

En l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, la ministre de l'Environnement verra-t-elle à ce que la société Great Lakes Forest Products, qui tarde à indemniser les Indiens, le fasse immédiatement avant qu'elle ne retire ses capitaux du pays pour les investir aux États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je prends avis de la question de l'honorable député et, après avoir consulté mon collègue des Affaires indiennes et du Nord canadien, je lui donnerai une réponse dans les meilleurs délais.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que, sauf dans le cas de deux d'entre elles, les pétitions présentées par des députés le mercredi 28 novembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À CASSELMAN
LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À GLEN ROBERTSON

M. le Président: Les pétitions présentées par le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) ne sont pas conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser maintenant à mon distingué collègue la question que l'on pose généralement tous les jeudis au sujet des travaux de la Chambre la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, après cette observation, je serais presque disposé à dire que tout ce que les libéraux veulent ils peuvent l'obtenir, mais je n'irai pas aussi loin.

Comme d'habitude, les entretiens entre les leaders parlementaires ont été cordiaux. Je leur ai signalé quelles étaient nos intentions au sujet de l'ordre du jour, et je vais maintenant en faire part à la Chambre. Il y aura un changement dans l'ordre du jour cet après-midi. Après les affaires courantes, nous passerons à l'étude en comité plénier du projet de loi C-7, Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. Si le débat sur cette mesure est terminé, nous passerons alors à l'étude en comité plénier du projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes. Si nous terminons cette étude, nous reprendrons alors l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Demain, l'ordre du jour sera le même. Nous poursuivrons l'étude des projets de loi C-7, C-9 et C-11 aux étapes où ils seront rendus alors.

Je veux profiter de l'occasion pour désigner lundi prochain comme la quatrième journée d'opposition au cours de la présente période des subsides.

Mardi, suite aux énormes pressions publiques qui ont été exercées, le premier point à l'ordre du jour sera le projet de loi C-6, Loi modifiant la Loi sur le poisson salé. Je crois comprendre que les partis se sont entendus pour étudier ce projet de loi à toutes les étapes à la Chambre mardi. Si cette mesure est adoptée avant la fin de la journée, nous reprendrons l'étude des projets de loi C-7, C-9 et C-11, dans cet ordre.

Mercredi, l'ordre du jour sera le suivant: le projet de loi C-7, s'il n'a pas été adopté, suivi par les projets de loi C-9 et C-11. Si les projets de loi que je viens d'énumérer ont été adoptés, la Chambre entreprendra alors l'étude du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Nous suivrons les progrès réalisés par la Chambre en ce qui a trait à l'étude des mesures que je viens de citer. L'ordre du jour est toujours sujet à changement, selon les progrès réalisés et les circonstances.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a fait savoir que le gouvernement avait l'intention de reprendre l'étude du projet de loi C-11 une fois que nous en aurions terminé des projets de loi C-7 et C-9. Or, il n'ignore pas que mon collègue le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a présenté hier une proposition d'amendement. De façon à favoriser l'adoption rapide de cette mesure et d'autres mesures, peut-être mon collègue pourrait-il rencontrer le fonctionnaire compétent du ministère des Finances en vue de peut-être en arriver à un compromis au sujet de la proposition d'amendement que nous avons présentée hier à la Chambre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous sommes on ne peut plus désireux de discuter de la chose et d'examiner les propositions que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) pourrait présenter au nom de son parti, tout comme nous aimerions nous entretenir avec le porte-parole autorisé de l'opposition officielle. Nous sommes prêts en tout temps à discuter de moyens à mettre en œuvre pour accélérer les travaux de la Chambre.

M. Deans: Pour ne pas retarder l'adoption de cette mesure ou de toute autre mesure, monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il discuter de la chose avant que la Chambre ne poursuive le débat à l'étape de la deuxième lecture? Peut-être pourrions-nous dans l'intervalle arriver à nous entendre et éviter ainsi un long débat.

Dépôt de documents

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ferai de mon mieux. Comme je l'ai dit, et je ne pense pas que le député me tienne rigueur de le répéter ouvertement, la difficulté de se réunir aujourd'hui tient en partie au fait que le ministre des Finances (M. Wilson) est absent d'Ottawa aujourd'hui. A vrai dire, depuis que j'ai discuté de la chose avec les autres leaders, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer mon collègue la ministre d'État chargée des Finances (Mme McDougall). Je puis donner au député l'assurance que nous ferons de notre mieux pour entreprendre ces discussions aussitôt que possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité qui a siégé sur la gestion et les services aux députés. Nous avons déjà fait notre travail, et j'ai l'honneur de déposer le rapport du Comité où nous avons accepté vos crédits, monsieur le Président.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1982-1983

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel qui couvre la période allant du 1er juin 1982 au 31 mai 1983.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du document que vient de déposer le solliciteur général (M. MacKay). Je remarque que ce document couvre la période commençant le 1er juin 1982 et se terminant le 31 mai 1983. Si je ne m'abuse, il s'agit d'un rapport annuel qui doit être déposé tous les ans. Je voudrais que le solliciteur général nous explique pourquoi il a fallu attendre si longtemps le dépôt de ce document, car un retard aussi important n'est pas acceptable.

M. le Président: Je suis prêt à permettre une question s'il y a consentement unanime. Quant à savoir si le rapport doit être déposé chaque année, je ne suis pas certain que la question puisse faire l'objet d'un rappel au Règlement. Le solliciteur général (M. MacKay) voudra peut-être ajouter quelque chose.

M. MacKay: Monsieur le Président, la question est tout à fait justifiée. Un rapport de même nature sera déposé très bientôt. Il me semble qu'il n'y avait pas de raison particulière de retarder le dépôt de celui-ci. Mon intention était de le déposer dès que cela semblait approprié. Si j'ai trop tardé avant de le faire, je m'en excuse auprès de la Chambre, mais je ne pense pas que ce retard pose un problème.

* * *

PÉTITIONS

L'AIDE À L'ÉTHIOPIE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par les paroissiens de l'Église catholique romaine Notre-Dame de Larder Lake, en Ontario, qui m'ont chargé de remercier la Chambre des communes et le gouvernement du Canada pour le programme d'aide à l'Éthiopie mis sur pied récemment.

* * *

LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Neil Young (Beaches) demande à présenter le projet de loi C-212, tendant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Young: L'objet du projet de loi est de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau potable au Canada, ainsi que de faire en sorte que la population puisse participer à l'élaboration des règlements. En outre, le projet de loi permettrait aux utilisateurs de l'eau de réclamer des dommages aux personnes ayant contrevenu à la loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES TRAVAUX PUBLICS LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics), appuyé par M. Hnatyshyn, demande à présenter le projet de loi C-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 19.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Question nº 19—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie emploie-t-il?

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Aucun avocat du ministère de la Justice n'est employé par le ministère ni affecté à celui-ci.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Je propose, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. le Président: En conformité de l'article 58 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, passe à l'étude du projet de loi C-7, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, présenté par Mme McDougall.

Le président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-7, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. L'article 1 est-il adopté?

(Les articles 1 à 15 sont adoptés.)

Sur l'article 16—*Idem*

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je ne tiens pas à retarder l'étude de ce projet de loi, mais je viens de penser qu'il serait peut-être utile au comité que le ministre lui signale toute divergence entre la mesure à l'étude et celle qu'a présentée le gouvernement précédent. Selon moi, il importe de bien noter que le gouvernement n'a pas trouvé mieux au début de son mandat que la mesure législative présentée par l'ancien gouvernement libéral.

M. Hnatyshyn: Monsieur le président, comme toujours, je suis prêt à répondre aux affirmations de mon distingué collègue, le député de Windsor-Ouest. Comme il le sait, nous tenons beaucoup à faire adopter toute une série de mesures législatives dont l'ancien gouvernement ne s'était pas occupé. Ma collègue, la ministre d'État chargé des Finances, pourra répondre de façon précise à la question du député.

Nous voulons en finir avec ces mesures le plus tôt possible pour une excellente raison. Le gouvernement a reconnu, et le ministre des Finances en parlera lui-même, qu'il ne sait pas au juste quelles mesures législatives il faudra présenter au Parlement pour donner suite à l'exposé budgétaire. Nous avons donc proposé ces changements législatifs à la Chambre à cause du budget présenté par notre prédécesseur en février 1984. Nous l'avons fait le plus tôt possible pour que les Canadiens sachent exactement ce que contenait le budget qui a été adopté.

Bien entendu, ma collègue répondra de façon précise à la question du député. Je tenais cependant à signaler que nous commençons par liquider les questions laissées en suspens par l'ancien gouvernement. Nous ferons beaucoup mieux plus tard.

Mme McDougall: Monsieur le président, il y a six différences fondamentales entre le projet de loi à l'étude et le précédent. La première précise la date à laquelle entreront en vigueur les dispositions de simplification relatives aux impôts des petites entreprises. Ces mesures s'appliqueront à 1985 et aux exercices suivants parce que nous voulons donner plus de certitude aux contribuables en fixant des dates précises.

La deuxième différence a trait au fait que, dorénavant, pour déterminer l'admissibilité des petites entreprises au crédit de 35 p. 100 pour frais de recherche et de développement et au remboursement de 40 p. 100 du crédit d'impôt à l'investissement pour un mois supplémentaire qui permet de payer tout impôt dû à ce moment-là, on tiendra compte du revenu imposable pour l'année précédente plutôt que pour l'année d'imposition en cours. Ce changement vise lui aussi à donner plus de certitude aux contribuables et à permettre des calculs plus précis.

En outre, la règle spéciale empêchant les entreprises de bénéficier du taux le plus faible si elles sont contrôlées par le biais d'options détenues par des entreprises publiques ou des non-résidents, cette règle commencera à s'appliquer au début de 1986 et non au début de 1985, afin de donner aux contribuables le temps de réaménager leurs affaires.

L'exemption des pénalités de propriété étrangère pour les régimes enregistrés de retraite créés pour l'avantage exclusif de non-résidents employés à l'extérieur du Canada, est élargie aux autres régimes lesquels, s'ils n'ont pas été créés à cette fin, bénéficient néanmoins exclusivement à ces personnes. En février dernier on avait proposé de porter de 90 à 120 jours le délai requis pour déposer un avis d'opposition. Cette proposition devient inutile étant donné que Revenu Canada a instauré des procédures plus efficaces. La motion en question a donc été retirée.

• (1520)

Toujours en février dernier on avait proposé que le ministre du Revenu national exige une garantie suffisante dans les cas de contestation. Cette proposition est également retirée vu qu'il sera désormais possible de reporter le paiement de ces impôts presque à la sentence du tribunal.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, j'aurais quelques questions à poser au ministre concernant les deux derniers points. Peut-elle expliquer au comité quelles sont ces mesures plus efficaces instaurées par Revenu Canada et qui rendent inutile le délai de 180 jours proposé par le gouvernement précédent pour que les contribuables puissent déposer un avis d'opposition?

Mme McDougall: Monsieur le président, la procédure est mise en marche au moment même de la cotisation et même avant de sorte que l'on peut procéder beaucoup plus rapidement que par le passé.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire quelles sont ces procédures et quel recours, en cas d'échec, aura le contribuable s'il ne peut obtenir les renseignements nécessaires pour préparer un avis d'opposition en bonne et due forme dans les 90 jours?

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure d'indiquer avec précision au député quelles sont ces procédures. Je sais que le contribuable pourra discuter avec les agents du fisc des étapes suivantes. Le ministre du Revenu national m'assure que le contribuable devrait pouvoir obtenir une réponse.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, la ministre a expliqué que le gouvernement n'avait pas donné suite à une proposition présentée par le gouvernement précédent qui aurait permis au contribuable de fournir au ministère des garanties satisfaisantes en contrepartie de quoi il pourrait attendre que la sentence ait été rendue pour acquitter ses impôts. La ministre pourrait-elle nous dire où nous en sommes au juste, aujourd'hui, et préciser si la proposition de permettre une garantie a été éliminée? Que fait le ministère actuellement? Insiste-t-il sur le paiement immédiat une fois que l'avis de cotisation a été émis? Que se passe-t-il?

Mme McDougall: Monsieur le président, l'alinéa permet au ministre d'accepter une garantie si nécessaire.

M. Foster: Monsieur le président, ma question porte sur les dispositions du projet de loi C-7 qui concernent les gains en capital imposables des agriculteurs. Sont-elles conformes aux propositions budgétaires du précédent ministre, c'est-à-dire qu'un agriculteur serait en mesure de transférer $120,000 de gains en capital imposables sur une période de 12 ans—et je pense que c'était de 1971 à 1983—à un régime enregistré d'épargne-retraite, ce qui représenterait effectivement $240,000 de gains en capital? Le projet de loi donne-t-il suite à cette disposition du budget exactement telle qu'elle a été proposée par le gouvernement précédent?

Mme McDougall: Oui, c'est le cas.

M. Foster: Monsieur le président, dans le budget de M. Lalonde, on prévoyait que le maximum permis pour le régime enregistré d'épargne-retraite passerait de $5,500 par année pour une personne travaillant à son compte à, je pense, $15,500 d'ici 1986 ou 1987 et que le montant serait cumulatif. Cela veut dire que si un agriculteur n'utilisait pas le maximum autorisé chaque année, il pouvait utiliser le reliquat lorsque, par la suite, il vendait sa propriété et réalisait un gain en capital. Le projet de loi prévoit-il cette augmentation au cours des trois ou quatre prochaines années et y aura-t-il un montant cumulatif pour les gains en capital imposables des agriculteurs?

Mme McDougall: Monsieur le président, le projet de loi ne contient pas ces dispositions. Ces changements au REER sont encore à l'étude.

M. Foster: Monsieur le président, dans le budget de l'ancien ministre des Finances, on ne faisait que proposer cela, et les projets de loi budgétaires n'en tenaient pas compte. Est-ce exact?

Mme McDougall: Oui, c'est exact.

M. Foster: Monsieur le président, le gouvernement envisage-t-il de donner suite à ce projet et de légiférer pour qu'il soit mis en œuvre? Le gouvernement actuel a-t-il l'intention de relever le plafond des REER, comme le proposait le budget de M. Lalonde qui prévoyait, je crois, de le porter à $15,000 au cours des trois ou quatre prochaines années? A ce compte-là, le gouvernement compte-t-il prendre ce genre de mesure? Est-ce là la politique du gouvernement?

Mme McDougall: Monsieur le président, le ministre des Finances a dit qu'il allait étudier cette question avant la présentation du prochain budget.

(L'article 16 est adopté.)

(Les articles 17 à 34 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 35—

Mme McDougall: Monsieur le président, je voudrais modifier l'article 35(5). Je propose:

Que l'on modifie l'article 35(5) de la version française du projet de loi C-7 en substituant, à la ligne 35, page 48, ce qui suit:

«de l'avis d'un médecin, la personne».

Le président: L'amendement à l'article 35(5) est-il adopté?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Oui, le député de Windsor-Ouest invoque le Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Si j'ai bien compris, cette motion devrait être proposée par un autre député. Si je fais erreur, je me ferai un plaisir de retirer mon objection, mais je me demande si vous pourriez nous dire ce qu'il en est.

• (1530)

Le président: Le député a raison.

Mme McDougall: Je regrette, monsieur le président, ce n'est pas ainsi que nous l'avions compris.

M. Epp (Provencher): Monsieur le président, je voudrais proposer:

Que l'on modifie l'article 35(5) de la version française du projet de loi C-7 en substituant, à la ligne 35, page 48, ce qui suit:

«de l'avis d'un médecin, la personne».

Le président: L'amendement est-il adopté?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je pourrais peut-être demander à la ministre de préciser la raison d'être de cet amendement.

Mme McDougall: Monsieur le président, cet amendement était nécessaire parce que, dans la version originale, le français et l'anglais n'étaient pas exactement semblables. Nous avons apporté ce changement afin que la version française concorde avec la version anglaise.

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président: L'article 35, modifié, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 35, modifié, est adopté.)

(Les articles 36 à 39 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 40—

M. Orlikow: Monsieur le président, je voudrais demander à la ministre si les dispositions de cet article autorisent les médecins, les avocats, les comptables et autres membres des professions libérales, à se faire considérer comme des petites entreprises, afin de bénéficier du taux d'imposition réduit de 25 p. 100?

Mme McDougall: Monsieur le président, cela permettra à ces professions libérales d'être imposées au taux de la petite entreprise comme d'autres professions. J'ajoute que ce taux ne s'applique que si les revenus sont réinvestis dans l'entreprise. Si l'argent est retiré, il tombe dans une autre catégorie d'imposition, et c'est le taux normal qui s'applique.

M. Orlikow: Monsieur le président, je ne me prétends pas un spécialiste de la fiscalité, mais je ne comprends pas ce que me dit la ministre. Ma question est fort simple. Les médecins, les avocats, les comptables et les ingénieurs pourront-ils se considérer comme propriétaires de petites entreprises et donc être imposés au taux de 25 p. 100 au lieu de, mettons 35, 40, ou 50 p. 100, si leurs revenus les placent dans cette catégorie d'imposition?

Mme McDougall: Je suis désolée, mais je croyais avoir répondu à la question. Si ces gens se constituent en société, alors ils peuvent à ce titre payer l'impôt au taux des petites entreprises, tant que les fonds demeurent dans la société. Si ces fonds sont retirés et que le membre d'une profession les empoche comme revenus, alors ils sont imposés à un taux plus élevé. Cette disposition ne s'applique qu'au membre d'une profession qui s'est constitué en société et qui réinvestit ses fonds dans son affaire.

M. Orlikow: Monsieur le président, nous avons un gouvernement qui a la phobie des déficits. Il dit au Parlement et aux Canadiens qu'il faut supprimer divers services essentiels parce que le pays n'a plus les moyens de se les offrir. Nous sommes aux prises avec un déficit énorme. Monsieur le président, si nous avons des déficits de cette ampleur, c'est en bonne partie du fait que la Loi de l'impôt sur le revenu est truffée de centaines d'articles qui permettent à des groupes particuliers de bénéficier d'avantages spéciaux, en ce qu'ils payent moins d'impôt qu'ils ne le devraient normalement. Il y a, par exemple, les banques, les entreprises les plus rentables du pays, qui sont imposées à un taux moins élevé que le caissier qui y travaille. On voit partout de ce genre de choses, et il est temps que le gouvernement et le Parlement se penchent sur le problème.

La commission royale d'enquête constituée par un ancien gouvernement conservateur dirigé par M. Diefenbaker, la Commission Carter, avait exposé dans son rapport certains principes fondamentaux au sujet des revenus. Ainsi, un dollar de revenu est un dollar de revenu quelle que soit la façon dont on l'a obtenu. On a tout à fait tort d'imposer les revenus gagnés à un taux et les revenus d'investissement à un autre.

Permettez-moi de vous citer un exemple, celui du crédit d'impôt aux enfants. On peut déduire jusqu'à $1,000 de frais d'entretien des enfants. C'est là un cadeau pour les riches, car le contribuable à revenu élevé épargnera $500, le contribuable à revenu moyen $250, et le contribuable à faible revenu, qui a tout juste de quoi régler ses frais, à peu près rien. Ce n'est là qu'un exemple des travers du régime fiscal.

Je sais que je parle au nom de tous les députés de mon parti lorsque je dis que je m'oppose vivement à cette disposition qui permettra aux médecins, avocats, comptables et autres membres de professions libérales une telle réduction d'impôt. Ces gens-là se débrouillent très bien sans cela, mieux que la plupart des Canadiens. Ils comptent parmi les Canadiens les mieux rémunérés et je m'oppose carrément à une proposition qui leur permettra de payer moins d'impôt que les autres.

Mme McDougall: Monsieur le président, je crois avoir déjà répondu à la question. Cette mesure va mettre les membres de ces professions sur un pied d'égalité avec ceux d'autres professions. En fait, ils étaient auparavant victimes de discrimination. Je vais prendre note du point de vue du député.

M. Brisco: Je ne veux pas ralentir les délibérations, mais je tiens à participer très brièvement au débat et à dire combien cela me réjouit d'entendre le député de Winnipeg-Nord parler de tous ces contribuables de la classe moyenne qui bénéficient à ce qu'on dit d'une énorme déduction fiscale grâce au crédit d'impôt aux enfants. Je crois que tous les hommes de métier et les travailleurs de la Cominco et de diverses autres scieries de ma circonscription, et surtout leurs femmes, seront très intéressés par cette déclaration. Je crois que le député ne sait pas de quoi il parle quand il dit cela.

En conclusion, je dirai que je suis membre d'une profession libérale et que je paie ma pleine part d'impôts, qu'elle se situe à 40 ou à 50 p. 100, et que je suis constitué en société. Je connais beaucoup de personnes de profession dans la même situation. Je ne crains pas de payer ma juste part d'impôt et le député se trompe dans son évaluation des faits.

M. Orlikow: Monsieur le président, je tiens à ce que ce soit très clair. Je ne m'oppose pas à ce qu'un crédit d'impôt soit accordé au travailleur de l'industrie forestière qui gagne de $20,000 à $30,000 par année, ou quelque autre salaire. Tant que nous n'aurons pas un système universel de garderie, les gens devraient à mon avis profiter d'un crédit d'impôt. Ce contre quoi je proteste, c'est que ceux qui ont des revenus de $75,000 à $100,000 peuvent obtenir plus en fait de crédits d'impôt que les travailleurs forestiers et beaucoup plus que le personnel hospitalier de ma ville. Voilà contre quoi je proteste. Je cherche l'équité, monsieur le président. Quand le gouvernement présentera des projets de loi qui rendront le régime fiscal équitable, nous voterons pour, mais pas avant.

• (1540)

(Les articles 40 à 44 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 45—

M. Orlikow: Monsieur le président, je me demande si la ministre pourrait expliquer l'effet de ces articles?

Mme McDougall: Je regrette, monsieur le président. J'ai perdu le fil.

M. Orlikow: Est-ce que c'est l'article qui concerne le crédit d'impôt à l'achat d'actions? Dans l'affirmative, qu'est-ce que cela veut dire?

Mme McDougall: Il s'agit essentiellement de modifications de forme. Elles découlent du fait que le crédit d'impôt peut être considéré comme un avantage conféré au bénéficiaire du fait de l'existence de la fiducie. Cela apporte une précision, et empêche la fiducie d'attribuer le crédit. Cela n'a pas de conséquences au plan des recettes. C'est vraiment une modification de forme.

(L'article 45 est adopté.)

Sur l'article 46—

M. Orlikow: Est-ce que cet article concerne le crédit d'impôt pour la recherche scientifique?

Mme McDougall: Oui, monsieur le président.

M. Orlikow: Est-ce que c'est la disposition dont le gouvernement précédent avait estimé qu'elle coûterait 100 millions de dollars aux contribuables, mais qui a déjà donné des crédits d'un montant supérieur à un milliard, avec un autre demi-milliard qui s'annonce?

Mme McDougall: Monsieur le président, cela c'est la partie fondamentale de cette mesure, mais il s'agit ici de modifications de forme. On ne modifie pas vraiment la situation.

M. Orlikow: Monsieur le président, il me semble que la ministre devrait être en mesure de me dire si c'est là l'article du projet de loi dont l'ancien gouvernement avait tellement mal calculé l'effet, dont le ministre des Finances avait dit à l'époque qu'il coûterait 100 millions, alors qu'il coûte en ce moment plus de un milliard aux contribuables et que son coût continue d'augmenter. J'aimerais savoir de la ministre si c'est bien là l'article du projet de loi qui a fait cela.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'ai déjà répondu. J'ai dit que c'était là l'article du projet de loi qui s'appliquait à cela. C'est l'article qui a fait l'objet d'un moratoire. Cependant, ces modifications ne concernent pas cette partie-là.

M. Orlikow: Monsieur le président, si c'est bien là l'article, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas supprimer cette échappatoire? Il y a des rapports innombrables qui montrent que cette disposition, qui devait encourager l'entreprise canadienne à faire un véritable effort de recherche et de développement, n'a pas attiré de crédits nouveaux dans la recherche et le développement. Elle a servi de paravent fiscal aux combines des sociétés. Au lieu des 100 millions dont avait parlé le ministre des Finances, cela a coûté plus de un milliard au Trésor. Le ministre du Revenu national nous a dit qu'il y a tant de ces accords en train qu'il ne peut rien y faire, et que nous allons probablement perdre encore 500 millions entre-temps. Pourquoi la ministre et son ministère ne peuvent-ils pas prendre des mesures pour arrêter ce pillage du trésor public?

Mme McDougall: Monsieur le président, un moratoire est entré en vigueur le 10 octobre. C'est là l'article. Le ministre des Finances est intervenu pour mettre un terme à ces parties qui ne correspondaient pas à l'intention du législateur. Il s'agissait là de conversions de créances où l'on échangeait tout simplement des crédits d'impôt d'une façon qui n'était pas correcte. On y a mis fin le 10 octobre.

M. Orlikow: Monsieur le président, la ministre dit qu'on y a mis fin le 10 octobre. Cela paraît très bien sauf que d'après les questions que l'on a posées à la Chambre et les réponses qu'a données le ministre du Revenu national, on a bien mis fin à ces manèges mais on ne peut rien faire pour arrêter ceux qui sont déjà engagés. Je fais remarquer à la ministre que ces manèges nous coûtent très cher. D'après les rapports que nous avons réussi à obtenir, nous nous attendons à perdre encore de 400 à 500 millions de dollars. Le gouvernement va d'autre part rendre plus sévères les règles régissant l'assurance-chômage et dire aux chômeurs, qui le sont devenus presque tous malgré eux, qu'ils toucheront des prestations fortement réduites. L'échelle des valeurs du gouvernement est quelque peu déséquilibrée et sa capacité d'intervention est quelque peu limitée.

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense que la question qui se dégage de cette déclaration a trait aux dispositions relatives aux droits acquis. Il est tout à fait approprié, et les précédents ne manquent certes pas à cet égard, de laisser aboutir des arrangements déjà bien engagés ou dont le terme approche. Nous ne pouvons demander à des contribuables d'annuler leur planification dans la msure où le réclame le député.

Le président: L'article 46 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 46 est adopté sur division.)

(Les articles 47 à 50 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 51—

M. Althouse: Monsieur le président, je constate que cet article prévoit, entre autres choses, que certaines coopératives ne seront plus considérées comme des corporations privées. La ministre pourrait-elle nous dire pour quelle raison on les a ainsi exclues afin que nous puissions comprendre le rôle qu'on attend d'elles? Pourrait-elle nous dire en vertu de quelle disposition inscrite dans le projet de loi on a procécé à ces exclusions?

Mme McDougall: Monsieur le président, cet article s'applique aux corporations privées appartenant à des capitaux canadiens. De par leur nature, les coopératives ne sont pas identiques aux corporations privées. Mais elles sont essentiellement sur le même pied devant le fisc.

M. Althouse: Peut-être que j'anticipe sur un ou deux articles, mais je me demande quel est le statut des coopératives agricoles aux yeux de la loi. Nous avons eu des démêlés avec le ministère du Revenu national parce qu'il assimile les exploitations agricoles coopératives aux petites exploitations constituées en sociétés. Pourtant, les dispostiions des articles 51 et 53 pourraient avoir pour effet de refuser à ceux qui choisissent de former une coopérative le droit de transmettre leur bien d'une génération à l'autre.

• (1550)

La ministre n'ignore pas que Revenu Canada dit en ce moment qu'il est pratiquement impossible aux quatre ou cinq membres d'une famille qui forment une coopérative de transmettre les terres appartenant à la coopérative à la génération suivante par le biais d'un réinvestissement. Le ministère suppose dans ce cas-là que les membres de la coopérative ne sont pas engagés activement dans l'exploitation.

Je veux être sûr que les coopératives agricoles qui fonctionnent dans ces conditions vont bénéficier des changements que propose le projet de loi au même titre que ceux qui ont choisi de se former en petites sociétés et qui sont alors considérés comme étant activement engagés dans l'exploitation agricole. On leur reconnaît le droit de transférer leurs parts à la génération suivante. Je veux m'assurer que ce droit ne sera pas refusé aux coopératives.

Mme McDougall: Monsieur le président, cet article ne concerne pas le problème des transferts. D'un autre point de vue, il place les deux genres de sociétés sur un pied d'égalité. Les coopératives peuvent bénéficier du taux de 35 p. 100 du crédit d'impôt à l'investissement et du droit au remboursement de 40 p. 100, au lieu de 20 p. 100, de tout crédit d'impôt à l'investissement non utilisé.

C'est avec plaisir que j'étudierai les dispositions relatives au transfert. La question semble complexe. L'objection est motivée.

Le président: L'article 51 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

(L'article 52 est adopté.)

Sur l'article 53—

M. Foster: Monsieur le président, si je ne m'abuse, cet article concerne les gains en capital agricoles. Conformément aux dispositions du paragraphe (5.4)*b*) de la page 78, un contribuable peut transférer annuellement $10,000 de ses gains en capital agricoles à un Régime enregistré d'épargne-retraite pour la période allant de 1971 à la fin de 1983.

Nous arrivons maintenant à la fin de 1984. Le programme est très clair en ce qui a trait à la période en question. Le maximum est de $120,000. Mais à partir de 1985, peut-on ajouter à la somme des gains en capital obtenus sur 12 ans et qui peuvent être transférés à un REER les $5,500 que tout travailleur autonome peut verser à un régime de ce genre? Autrement dit, qu'en est-il après la période prenant fin en 1983?

La ministre nous dirait-elle, dans le cas d'un agriculteur qui vend son exploitation à la fin de 1984, si le montant maximum que ce dernier peut verser à un REER est bien le plafond de $120,000 provenant des gains en capital imposables qu'il a réalisés pour cette période, ou s'il peut y ajouter les $5,500 que tout travailleur autonome a le droit de placer dans un REER?

Mme McDougall: Il faut soustraire du plafond de $120,000 la partie du revenu inscrite dans un REER. La période se termine en 1983 parce que le ministre compte présenter des modifications au régime des pensions dès le début de 1985 et que cette mesure sera alors prévue dans une loi beaucoup plus vaste et plus générale sur les pensions.

M. Foster: Monsieur le président, cette proposition fiscale m'a beaucoup étonné. En effet, suivant l'exposé économique, toute la question des gains en capital des agriculteurs devait être renvoyée à un comité parlementaire.

Est-ce que le gouvernement veut adopter, par cette mesure, la politique de l'ancien gouvernement libéral en matière de gains en capital agricoles imposables, est-ce bien ce qu'il propose en vertu du projet de loi C-7, quitte à élargir ces dispositions lorsque le comité parlementaire aura remis son rapport, ou s'agit-il de la position du gouvernement à l'égard des gains en capital imposables réalisés sur les biens agricoles, du moins en ce qui concerne les douze premières années depuis l'entrée en vigueur de l'impôt sur les gains en capital?

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense que nous devons nous rappeler que cette disposition viendra en aide aux agriculteurs. D'autres mécanismes sont en train d'être mis au point relativement aux fermes et aux pensions. Ces questions sont à l'étude, mais il faut plus de temps pour les régler. Cette mesure vise à aider les agriculteurs d'ici là.

M. Foster: Je veux être bien certain que, selon cette formule, lorsqu'un gain en capital imposable est réalisé, peu importe si la propriété continue à servir à l'agriculture ou non. Est-ce exact?

Si j'ai bien compris la documentation publiée par les conservateurs pendant la campagne, les gains en capital réalisés sur des biens agricoles ne seraient non imposables que si la propriété servait toujours à la production agricole. Je veux être bien certain de ce qui en est. Si cette disposition rend les gains en capital non imposables et que l'agriculteur en profite, la terre peut-elle être vendue à quelqu'un qui veut en faire projet résidentiel ou autre chose du genre?

Mme McDougall: Monsieur le président, le bien peut être vendu à n'importe qui pour servir à n'importe quoi, et la disposition continuera de s'appliquer.

M. Althouse: Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser au sujet de cet article. D'abord, si j'ai bien compris, cet article ne supprime pas l'impôt sur les gains en capital comme il en avait été question pendant la campagne électorale. Le projet de loi ne fait que donner suite à la promesse libérale contenue dans l'ancien budget, n'est-ce pas?

Mme McDougall: Oui.

M. Althouse: Par conséquent, pour qu'un agriculteur en profite au moment de la retraite, il doit acheter 12 régimes enregistrés d'épargne-retraite de $10,000 et les déclarer comme revenu plus tard? Il ne s'agit pas d'éviter l'impôt sur les gains en capital, mais simplement de transformer ce gain en revenu pour les années à venir. Est-ce exact?

• (1600)

Mme McDougall: Monsieur le président, un exploitant agricole peut acheter un ou dix régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il peut en acheter autant qu'il le désire. Cet argent est imposable. Cela lui permet d'étaler l'impôt et de disposer d'une source de revenu stable. A lui de décider s'il veut verser cet argent dans un ou plusieurs régimes.

M. Althouse: Monsieur le président, je voulais bien préciser qu'il ne s'agit pas de supprimer l'impôt sur les gains en capital, mais simplement de reporter cet impôt sur les années suivantes.

Je veux parler des définitions relatives au bien agricole admissible et à l'agriculteur à temps complet, que l'on trouve aux pages 77 et 78 respectivement. Ces articles ont posé le problème dont j'ai parlé plus tôt pour les agriculteurs qui ont décidé de se constituer en coopérative. Je voudrais obtenir des éclaircissements de la ministre, étant donné qu'elle a à sa disposition certains experts en la matière.

Cette définition d'un contribuable faisant partie d'une corporation prévue à l'alinéa (b) du paragraphe sur les biens agricoles admissibles s'applique-t-elle à la coopérative dont j'ai parlé il y a quelques instants si le bien est détenu en vertu d'une coopérative en pleine propriété ou, ce qui est plus souvent le cas, si la terre est achetée séparément par les actionnaires de la coopérative agricole? Cet aspect précis du projet de loi porte sur les biens agricoles admissibles. Cette disposition s'appliquerait aux exploitations agricoles dont les terres appartiennent à la coopérative. Peuvent-elles également être transférées à la génération suivante grâce à une cession d'actions? Sont-elles admissibles aux fins du REER ou les a-t-on exclues de cette disposition?

Mme McDougall: Monsieur le président, je vous demanderai de me laisser un peu de temps pour le vérifier. Je ne pense pas que ces biens soient admissibles, mais si le député veut me laisser quelques instants, je pourrai lui fournir une réponse plus précise.

Le vice-président adjoint: Entendu.

Mme McDougall: Monsieur le président, tel qu'il est rédigé, cet article est censé s'appliquer à toutes les formes d'exploitation agricole familiale. Nous sommes en train de vérifier auprès du ministère et nous vous en informerons plus tard au cours du débat, si vous n'y voyez aucun inconvénient. Je comprends ce que demande le député et je fais mon possible pour répondre à sa question. Ce point manque manifestement de clarté.

M. Althouse: Monsieur le président, j'ai quelques autres questions à poser dans le même ordre d'idée. Lorsque nous en aurons fini avec les questions, nous pourrions peut-être réserver cet article et passer aux autres parties du projet de loi. Je voudrais savoir si la définition de l'agriculteur à temps complet s'appliquera également à un agriculteur constitué en coopérative avec un groupe d'agriculteurs? C'est un peu le revers de ma première question. Revenu Canada n'a pas fait grand-chose pour éclaircir ce point et c'est en partie pourquoi je le soulève aujourd'hui. J'ai écrit au ministre des Finances et, sauf erreur, au ministre d'État chargé des Finances à ce sujet. En réalité, les fonctionnaires de Revenu Canada ont tendance à considérer les agriculteurs réunis en coopérative comme une classe à part. Ils ne peuvent pas céder leurs biens en vertu de la disposition de transfert parce que le ministère prétend qu'ils doivent cultiver activement les terres qu'ils envisagent de transférer à leurs enfants ou petits-enfants. Pour l'instant, Revenu Canada exige que la terre ait été exploitée pendant deux ou trois ans par le donateur ou par le bénéficiaire avant que la disposition relative au roulement puisse s'appliquer. La loi n'ayant pas prévu le cas des coopératives, ceux qui en exploitent une ne peuvent pas profiter de cette disposition. Ainsi, de nombreuses coopératives agricoles vont disparaître lorsque les exploitants actuels prendront leur retraite puisqu'il ne leur sera pas facile de transférer l'exploitation à leurs enfants.

De même, avant de me prononcer sur la mesure je veux être bien certain que nous ne sommes pas injustes envers les coopérateurs qui veulent vendre leur exploitation, à leurs enfants ou à quelqu'un d'autre. Je ne vois pas pourquoi nous devrions les pénaliser alors que nous permettons aux particuliers qui se sont constitués en société d'acquérir des régimes d'épargne-retraite et de reporter sur une certaine période l'impôt sur les gains en capital.

Mme McDougall: Monsieur le président, la question se résume à ceci: Est-ce que cela doit être considéré comme faisant partie du capital social d'une exploitation familiale?

M. Althouse: Tout dépend s'ils sont effectivement des agriculteurs?

Mme McDougall: Tout dépend s'ils sont effectivement des agriculteurs. La définition figure dans la loi aux alinéas *b*) et *c*) de l'article 70 et, par une étrange coïncidence, je l'ai devant moi. Aux termes de cet article, ils seraient admissible d'après la définition «d'agriculteur à temps complet». Le député veut-il que je lui en fasse lecture? Veut-il que je lui lise la loi?

M. Althouse: Inutile. Toutefois, je connais quelques cas où le ministère du Revenu national n'a pas reconnu que ces gens étaient effectivement des agriculteurs. Je présume que le fonctionnaire du Revenu national avait lu cet article de la loi avant de donner cette interprétation. Tandis que nous nous reportons à la loi, il serait peut-être plus utile pour tous les intéressés que les coopératives soient expressément mentionnées dans cet article. Au mot «corporation», nous pourrions ajouter «ou coopérative» et modifier ainsi tout l'article afin de bien faire comprendre l'intention du Parlement et de la ministre. Je n'ai pas demandé cela. Je présume que ce serait juste et équitable pour les diverses exploitations agricoles familiales, constituées en coopératives ou en sociétés.

Mme McDougall: Nous avons discuté la possibilité d'apporter d'autres modifications de forme à la loi de l'impôt sur le revenu. J'y reviendrai volontiers et examinerai ces modifications à ce moment-là.

M. Althouse: Je voudrais poser une autre question simplement pour obtenir des éclaircissements.

• (1610)

Suivant l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, souvent les agriculteurs qui ont abandonné leur exploitation pour aller travailler à l'extérieur à la suite de mauvaises récoltes ou d'un démarrage difficile ne sont plus considérés comme des agriculteurs ou, tout au plus, ils deviennent des agriculteurs à temps partiel. Je me demande qui sont les agriculteurs à plein temps dont il est question ici. N'y a-t-il pas moyen de tenir compte des personnes qui ont dû travailler à l'extérieur de leur exploitation pour compléter leur revenu au cours des douze années en question? Va-t-on reconnaître ces années d'exploitation à temps partiel ou seront-elles perdues aux fins d'un REER?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention d'exclure les agriculteurs qui, en raison de difficultés, ont dû gagner un revenu ailleurs. Cette définition vise à éliminer tous les avocats de Bay Street, qui sont si souvent cités en exemple à la Chambre, et à les empêcher de se faire passer pour des agriculteurs à plein temps.

M. Althouse: A titre d'éclaircissement, si un agriculteur décide de cotiser à un REER, alors que pendant un an ou deux le ministère l'a considéré comme un agriculteur à temps partiel ou même un agriculteur amateur, quelles années seront déduites? Pour laquelle de ces années n'aurait-il pas le droit de se prévaloir des déductions permises par un REER? Est-ce que ce sera seulement pour la période au cours de laquelle son exploitation a été désignée comme ferme d'agrément? Est-ce que les agriculteurs à mi-temps pourront dire qu'ils ont exploité leur ferme toute l'année durant et ainsi avoir droit à l'entière déduction de $10,000 que permet le REER pour cette année-là?

Mme McDougall: D'après la loi, par agriculteur à temps complet, il faut entendre aussi un particulier qui est activement engagé dans une entreprise agricole. Suivent des dispositions qui ne sont pas aussi pertinentes. Il n'y est pas question de l'agriculteur amateur.

M. Althouse: Il serait donc exclu?

Mme McDougall: Oui, c'est donc contraire à la définition qu'en donne le député.

M. Althouse: Je serai plus précis: la ministre pourrait peut-être nous expliquer ce qu'il faut comprendre par la disposition figurant au haut de la page 79 où l'on restreint la notion d'agriculteur à temps complet. Ainsi, «agriculteur» désigne un particulier qui, durant cette année, était activement engagé dans l'exploitation d'une entreprise agricole au Canada. L'alinéa (iii) se poursuit ainsi:

> . . . (autre qu'un particulier qui, dans l'année, a eu ou, s'il avait subi des pertes suffisantes de son exploitation agricole, aurait eu une perte agricole restreinte pour l'année).

Cette disposition n'exempte-t-elle pas les particuliers qui subissent des pertes agricoles restreintes de la déduction permise par un REER pour l'année au cours de laquelle les pertes restreintes ont été subies?

Mme McDougall: Je réponds que oui, et cette disposition vise l'agriculteur amateur. Elle s'adresse expressément à lui.

M. Althouse: Si j'ai bien compris, il existe une désignation intermédiaire en vertu de laquelle il est permis de déduire des pertes restreintes aux fins de l'impôt. Ceux qui profitent de ces déductions ne pourraient être considérés comme agriculteurs et, partant, être autorisés à se prévaloir des déductions d'un REER en vertu de la loi lorsqu'ils vendent leur propriété. Je tiens à bien me faire comprendre là-dessus, afin que les personnes dans cette situation sachent à quoi s'en tenir.

Mme McDougall: Monsieur le président, je regrette de ne pas être assez claire sur ce point. Je fais pourtant de mon mieux. Pour l'explication de «pertes agricoles restreintes», il faut se reporter à la définition donnée à l'article 31. Tous les autres agriculteurs sont aussi visés, mais ce terme précis renvoie à des pertes agricoles précises définies et prévues à l'article 31.

M. Althouse: Seulement, ce qui s'appelle exploitation agricole d'agrément?

Mme McDougall: Oui.

M. Althouse: Cela ne s'appliquera qu'à ce qui est communément appelé l'article relatif à l'exploitation agricole d'agrément?

Mme McDougall: Oui.

M. Althouse: Monsieur le président, pourrions-nous reporter la mise aux voix de cette disposition jusqu'à ce que la ministre ait examiné la question des coopératives agricoles? Peut-être serait-elle disposée à proposer un amendement établissant très clairement que les agriculteurs qui ont choisi de se réunir en coopérative sont considérés non seulement comme possédant une exploitation agricole en vertu de la première partie de cet article, mais aussi comme des agriculteurs à plein temps.

Mme McDougall: Monsieur le président, vous êtes sauvé du fait que la réponse vient d'arriver. Dans la mesure où une coopérative agricole peut aussi être considérée comme une exploitation familiale, par exemple, c'est-à-dire que tous les actifs de la coopérative sont des biens agricoles et que le contribuable ou sa femme ou ses enfants font de l'agriculture, elle a droit tant à l'exemption de REER qu'à celle de roulement. Ce n'était pas le cas auparavant lorsque l'exploitation agricole était louée à une coopérative. Si c'était là le seul obstacle, il est maintenant levé.

M. Althouse: La ministre pourrait peut-être nous dire si cela découle d'une simple différence d'interprétation de la part du ministère ou si la loi a été modifiée à cette fin.

Mme McDougall: Une modification de forme est prévue dans ce projet de loi afin qu'une exploitation agricole louée donne droit à l'exemption de roulement.

Le vice-président adjoint: L'article 53 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 53 est adopté.)

Le vice-président adjoint: Comme il passe 16 heures, il est de mon devoir d'intervenir, de faire rapport de l'état de la question et de demander à reporter l'étude du projet de loi à plus tard aujourd'hui, afin de faire une certaine annonce concernant la motion d'ajournement.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—La recherche—Le centre de toxicologie projeté. *b*) La consultation; l'honorable député de Westmorland-Kent (M. Robichaud)—Les parcs nationaux—L'emploi dans le Parc national de Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick. *b*) On demande si des emplois sont prévus pour les gens qui seront mis à pied; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—Les enfants—L'abus sexuel—Les recommandations de la Commission Badgley. *b*) La position du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

• (1620)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Charest, reprend l'étude du projet de loi C-7, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes, présenté par M^me^ McDougall.

Sur l'article 54—

M. Andre: Monsieur le président, j'ai l'insigne honneur de présenter la motion suivante:

Que l'article 54 de la version française du projet de loi C-7 soit modifié par:

a) substitution, à la ligne 34, page 81, de ce qui suit:

«droit de déduire une somme désignée à»;

b) substitution, à la ligne 47, page 81, de ce qui suit:

«1983 tout en ayant reçu, en 1984, à titre de béné-»;

c) substitution, à la ligne 7, page 82, de ce qui suit:

«calcul de la somme désignée, être une».

Le vice-président adjoint: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 54, modifié, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 54, modifié, est adopté.)

(Les articles 55 à 60 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 61—

M. Orlikow: Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire à partir de quel niveau de revenu les contribuables doivent payer l'impôt tous les trimestres? L'article stipule que les gens qui gagnent moins de $1,000 par année n'auront plus à faire des versements trimestriels.

Mme McDougall: Monsieur le président, tout dépend de la situation familiale, en ce qui concerne ceux qui reçoivent moins de $1,000 et qui n'ont pas à payer un impôt trimestriel. C'est une mesure qui touche un grand nombre de personnes âgées. C'est une mesure pour leur venir en aide.

M. Orlikow: Je sais, monsieur le président. Je suis persuadé que tous les députés ont parlé, au moins une fois dans leur carrière, à des retraités à ce sujet-là, surtout à ceux qui ont un très faible revenu. Leur impôt n'est pas très élevé, mais ils doivent le payer tous les trimestres. Ils tirent souvent une partie importante de leur revenu d'intérêts sur des obligations d'épargne du Canada, intérêts qu'ils ne reçoivent qu'en septembre. Dans beaucoup de cas, ils doivent faire un versement pour acquitter l'impôt sur un revenu qu'ils n'ont pas encore reçu. C'est une excellente disposition. Mais j'aimerais savoir à quel niveau de revenu un particulier n'a pas à faire de versements trimestriels.

Mme McDougall: Monsieur le président, à n'importe quel niveau, fondamentalement. Tout dépend du revenu, du nombre d'exemptions, du nombre de déductions et, en fin de compte, du revenu imposable. On peut commencer à payer un impôt à n'importe quel niveau de revenu, compte tenu de la situation familiale, des sources de revenu et ainsi de suite. Que je sache, il n'existe aucun moyen de fixer un revenu repère. Mais cette mesure vient en aide à 100,000 vieillards et porte à 350,000 le nombre d'entre eux qui pourraient être dispensés d'acquitter leur impôt par acomptes. Pour bon nombre d'entre eux, les revenus se trouveront à des niveaux fort différents.

Le vice-président adjoint: L'article 61 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 61 est adopté.)

(Les articles 62 à 69 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 70—

M. Foster: Monsieur le président, j'ai entendu la ministre répondre que, en raison de l'efficacité du ministère, il n'était pas nécessaire de faire passer la période d'appel de 90 à 180 jours comme le proposait la motion de voies et moyens. Cette réponse n'est absolument pas logique. Un contribuable qui a fait l'objet d'une nouvelle cotisation désire 180 jours plutôt que 90 pour faire appel de la décision, consulter un comptable, etc. L'efficacité du service de l'impôt n'a rien à voir avec la période d'appel. Le délai est accordé au contribuable afin qu'il ait plus de temps pour examiner la situation, consulter et décider s'il désire ou non faire appel. Je ne vois pas ce que l'efficacité du service de l'impôt a à voir avec la période d'appel. Les dispositions de la motion de voies et moyens étaient beaucoup plus généreuses que les dispositions du projet de loi à l'étude aujourd'hui pour le contribuable qui voulait faire appel.

Mme McDougall: Monsieur le président, apparemment, une partie du problème pour la période d'opposition de 90 jours, par le passé, venait de ce que les avis du service de l'impôt étaient soit difficiles à comprendre soit inexplicables. Le contribuable passait une bonne partie de son temps à essayer de savoir ce que voulait le service de l'impôt. La communication avec le service est maintenant beaucoup plus facile. Les explications données au départ sont beaucoup plus détaillées, beaucoup plus raisonnables et dans une langue que les gens comprennent. Je suis persuadée que le ministre du Revenu national pourrait donner beaucoup plus de détails à ce sujet. Voilà deux ou trois exemples qui montrent pour quelles raisons nous estimons cette période suffisante.

• (1630)

M. Foster: Monsieur le président, est-ce 90 jours à partir du moment où l'avis de cotisation est envoyé au contribuable? Le contribuable a-t-il 90 jours à partir de ce moment-là pour faire appel ou est-ce 90 jours à partir d'un autre moment? Selon moi, le compte à rebours commence à partir du moment où l'avis de cotisation est envoyé. Nous ignorons combien de jours il faut pour que ces avis parviennent au destinataire. A mes yeux, cela n'a pas vraiment d'importance, mais ce qui est important c'est le temps dont dispose le contribuable pour décider si oui ou non il va faire appel et pour recueillir suffisamment de renseignements au sujet de l'impôt auquel il est assujetti pour prendre une décision.

Mme McDougall: Monsieur le président, l'avis d'opposition est assez simple et il ne nécessite pas une préparation juridique complexe. Il s'agit ici d'une période de trois mois et non pas une question de jours ou même de semaines. Si le contribuable part d'un bon pied en comprenant ce que son avis de cotisation lui dit au sujet du problème qui se pose, il n'y a alors aucune raison pour qu'il ne soit pas prêt à défendre sa cause dans les trois mois ou 90 jours qui suivent. Il est assez simple de faire opposition.

Le vice-président adjoint: L'article 70 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 70 est adopté.)

(Les articles 71 à 104 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES
LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. Charest): Conformément à l'article 58, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Charest, pour étudier le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, présenté par Mme McDougall.

Le vice-président adjoint: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, étudie le projet de loi C-9, tendant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes.

(Les articles 1 à 16 inclusivement sont adoptés.)

(Les annexes I à III inclusivement sont adoptées.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

Pouvoir d'emprunt

• (1640)

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je me réjouis de dire quelques mots sur l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique de même que sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Dans un énoncé de politique concernant les pêcheurs canadiens, le gouvernement a proclamé ce qui suit:

> ... il faut encourager et aider nos pêcheurs et les entreprises canadiennes à moderniser leurs embarcations. Un gouvernement progressiste conservateur va promouvoir la mise en état graduelle d'une flottile de pêche à moyenne distance et, pour ce faire, nous abolirons la longueur maximum de 65 pieds imposée aux palangriers.

Avant qu'il ne prenne le pouvoir, le parti conservateur a maintes fois réitéré son intention de traiter les pêcheurs de manière beaucoup plus équitable que ne le faisait le gouvernement libéral.

Le gouvernement n'a pas précisé quand il mettrait en vigueur les programmes qu'il a annoncés. Ces mesures vont certes coûter très cher. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) en a présenté quelques-unes, et le ministre des Finances (M. Wilson) en a prévu d'autres dans son exposé économique.

Ainsi, les pêcheurs devront dorénavant acheter les cartes topographiques du littoral publiées par le gouvernement fédéral. Pour sa part, la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) avait signalé qu'il faudrait payer le coût des appels téléphoniques aux services météorologiques. Elle a par la suite annoncé une exemption pour les pêcheurs. Ainsi, en ce qui concerne les membres de diverses catégories professionnelles qui doivent, souvent de toute urgence, connaître les prévisions météorologiques, en raison des changements constants du temps, n'auront pas besoin de payer ces appels. C'est une politique de plus qui défavorise les pêcheurs parce qu'ils vont y penser à deux fois avant de communiquer avec le bureau météorologique de leur région.

Le ministre des Pêches et des Océans a annoncé que les frais d'amarrage vont doubler. En plus, d'après ce que je comprends après vérification auprès du ministère des Pêches, dans les régions où les frais d'amarrage n'étaient pas exigés jusqu'à maintenant, ils le seront comme partout ailleurs au Canada.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) a annoncé qu'il n'y aurait pas de programme spécial pour les pêcheurs pour qui la pêche n'a pas été bonne cette année. Ces pêcheurs sont allés pêcher pendant des jours et des jours sans rien prendre. A la fin, quand ils ont su que le gouvernement n'établirait pas de programme spécial pour eux comme l'avait fait le gouvernement précédent l'automne dernier, ils ont continué à pêcher jusqu'à ce qu'ils prennent assez de poisson pour obtenir des timbres de l'assurance-chômage de faible valeur. Un grand nombre d'entre eux vont vivre cet hiver de l'aide sociale et de maigres prestations d'assurance-chômage.

Le ministre des Pêches et des Océans a ensuite annoncé que le régime d'assurance-navire serait suspendu. Les réductions de dépenses se justifient parfois dans les ministères. Chose certaine, nous avons besoin d'un plus grand nombre de programmes du ministère des Pêches qui soient à l'avantage des pêcheurs. Mais les compressions sont annoncées par quelqu'un de haut placé qui estime qu'il vaudrait mieux qu'un régime d'assurance gouvernemental soit géré par l'entreprise privée. Il n'y a pas beaucoup d'arguments à opposer à cette façon de penser. Toutefois, en cherchant l'explication on se rend compte de la raison pour laquelle ce programme avait été mis en application au milieu des années 50. C'est que certaines catégories de pêcheurs ne sont pas admissibles aux régimes d'assurance privés. Je suppose que l'on peut toujours être admissible quand on consent à payer les primes. Tout dépend à quel point le taux est élevé. Mais le pêcheur dont le petit bateau est amarré dans la péninsule nord de Terre-Neuve n'est pas assurable par une société privée.

Avant de décider d'annuler le programme, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Finances auraient dû savoir qu'ils devaient consulter les gouvernements provinciaux, les offices de prêt provinciaux, les conditionneurs, le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, les pêcheurs et les compagnies d'assurances. La raison est tout à fait simple. Les pêcheurs qui détiennent une police en conformité du régime d'assurance fédéral, doivent l'avoir contractée avant de faire une demande de prêt à l'office provincial. La police d'assurance doit être en vigueur. C'est le pêcheur qui paie la prime. La prime n'est pas prévue dans le prêt que lui consent le bureau local de l'office.

A cause de cette mesure mal conçue et appliquée sans l'avis ni des intéressés ni des compagnies d'assurances, d'ici deux semaines, tous les offices de prêt provinciaux devront décider ce qu'ils feront si le régime n'existe plus, car le pêcheur doit avoir contracté une police d'assurance avant d'obtenir un prêt.

Le ministre des Finances et le ministre des Pêches et des Océans feraient bien d'aller consulter les intéressés et de modifier leur programme pour répondre aux besoins des pêcheurs. Car ce ne sont pas les problèmes qui manquent dans ce secteur d'activité. Si pour résoudre ces problèmes il faut ruiner les pêcheurs, la méthode est tout à fait remarquable.

Depuis le début de l'étude de cette mesure d'emprunt il a souvent été question à la Chambre des programmes sociaux et des décisions de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration en ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. Il a longuement été question également de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui a soutenu qu'il existait 170,000 postes à la disposition des travailleurs canadiens. Il faut savoir qui sont les bénéficiaires de l'assurance-chômage et comprendre leurs problèmes avant d'adopter une politique qui aura d'énormes conséquences pour eux, monsieur le Président.

• (1650)

De tous les emplois disponibles pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage, seuls sont véritablement sûrs pour le moment les 700 postes d'enquêteurs annoncés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et destinés à réduire le nombre des prestataires d'assurance-chômage. Comme ce sont là les seuls emplois disponibles à ma connaissance, tous les Canadiens qui touchent des prestations d'assurance-chômage devraient écrire à la ministre et présenter leur candidature. Celle-ci recevra sans doute favorablement certaines candidatures parce qu'il serait bon, pour mener ce genre d'enquête, d'avoir des spécialistes de l'assurance-chômage.

L'attitude du gouvernement et de bon nombre de Canadiens, selon lesquels les bénéficiaires de l'assurance-chômage profitent du système, s'explique par diverses raisons. Bien des gens pensent de cette façon et notamment certains députés.

Si l'on examine les rapports du vérificateur général, il est facile d'en arriver à cette conclusion. Par exemple, un député a déclaré ce matin que plusieurs centaines de milliers de personnes ont quitté volontairement leur emploi et se sont inscrites à l'assurance-chômage. Dans le rapport du vérificateur général, on constate que les cas de trop-payés sont nombreux et que la Commission d'assurance-chômage a versé quelques millions de dollars en trop. Il faut comprendre, monsieur le Président, que dans ce groupe se trouvent un grand nombre de personnes qui ont touché des prestations parce que la CAC a fait une erreur. En vertu de la loi du pays, si la Commission fait une erreur, il faut rembourser le trop perçu. Si l'employeur a fait l'erreur, la personne qui a touché l'argent doit le rendre. Si vous partez de votre localité pour aller ailleurs chercher du travail, sans en informer la CAC, et si l'on vous trouve, vous devrez également rembourser vos prestations pour cette période. Parmi les personnes qui ont touché des prestations sans y avoir droit se trouvent celles qui ont aidé d'autres personnes à construire leur maison ou, s'il s'agit de pêcheurs, ceux qui avaient construit un bateau pendant l'hiver. Un de ces cas a été décelé par l'un des enquêteurs de la CAC et l'intéressé a dû rembourser toutes les prestations reçues pendant l'hiver. Par conséquent, monsieur le Président, lorsque vous regardez ces chiffres, vous devez vous rappeler de quoi il s'agit, comment cet argent a été versé en trop et pourquoi la personne en cause doit de l'argent à la CAC.

Au cours des dernières années, nous avons eu des milliers de cas de personnes qui, après avoir touché des prestations, ont été déclarées inadmissibles par la Commission ou ses enquêteurs. Ces gens comparaissent alors devant un bureau d'arbitrage et ils ont le droit de faire appel à un sous-ministre, devant la Cour fédérale s'il s'agit d'une décision de Revenu Canada, ou encore devant un arbitre qui est habituellement un juge fédéral.

En étudiant ces différents cas, monsieur le Président, on en trouve d'extrêmement pénibles. Il y a des gens qui n'ont absolument aucun revenu et qui, en plus, doivent rembourser de grosses sommes au gouvernement fédéral. Ces gens figurent dans les chiffres cités par les politiciens, les hommes d'affaire et tous ceux qui proposent la réduction des prestations d'assurance-chômage. D'innombrables personnes doivent rembourser des prestations après les avoir touchées en toute innocence pendant plusieurs années. Si le système était le moindrement humain, monsieur le Président, si la ministre avait la moindre sympathie pour ces gens, elle pourrait se prévaloir d'un article de la loi qui autorise la Commission, dans les cas de détresse économique, à faire don de l'argent à la personne qui le doit. Il serait bien préférable pour les Canadiens que la ministre examine cette option plutôt que d'annoncer qu'elle va réduire les prestations d'assurance-chômage de 200 millions de dollars et embaucher 700 personnes pour trouver des emplois mal payés pour les chômeurs.

Une autre question vient à l'esprit, monsieur le Président. Ces emplois peu rémunérateurs dont je viens de parler ne sont rien d'autres que cela. Il faut qu'ils soient peu rémunérateurs, car la Fédération des entreprises indépendantes prétend que les prestataires de l'assurance-chômage sont trop choyés, qu'ils refusent des emplois qui paient moins que les prestations d'assurance-chômage. Voyez-vous, les prestations représentent 60 p. 100 des gains. Un député disait l'autre jour que les prestations moyennes de l'assurance-chômage étaient de $155 par semaine. Il était dans l'erreur, puisque c'est en fait $155.88 par semaine. Ces 88 cents signifient beaucoup pour une personne pauvre qui vit dans une région à fort taux de chômage quand c'est son seul revenu. Comme tous les députés le savent, la période moyenne de versement de prestations d'assurance-chômage au Canada est de 24 semaines, et non pas d'une année comme la déclaration du monde des affaires l'autre jour l'avait laissé entendre. Voici où je veux en venir. Si nous donnons à ces gens les emplois mal rémunérés dont la Fédération a parlé l'autre jour, nous ferons alors de la discrimination à l'endroit des jeunes qui n'ont aucun revenu. Ce sera discriminatoire envers la personne qui se cherche du travail, mais ne touche aucune prestation d'assurance-chômage. La ministre pourrait aussi bien dire que le gouvernement va également essayer de donner ces emplois à ces gens. Eh bien, dans l'affirmative, le gouvernement n'épargnera pas alors les 200 millions de dollars dont la ministre a parlé. Ellle ne peut gagner sur les deux tableaux. Elle doit faire un choix.

M. Orlikow: Mais elle va essayer.

M. Baker: Monsieur le Président, si la situation n'était pas aussi tragique, on pourrait trouver drôle que le gouvernement fédéral essaie de faire d'une pierre deux coups à l'aide de son programme de création d'emplois. La ministre va faire travailler plus de gens que jamais en vertu de l'article 38, mais en même temps, ces gens extrêmement pauvres sont victimes de discrimination.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Établissement de détention à sécurité maximale

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que tous les articles précédant le nº 153 soient reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉER UN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION À SÉCURITÉ MAXIMALE POUR LES DÉTENUS CONDAMNÉS À PERPÉTUITÉ

M. Bruce Halliday (Oxford) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement envisage l'opportunité de créer un établissement de détention à sécurité maximale dans une région éloignée des Territoires du Nord-Ouest ou sur une île au large des côtes canadiennes afin d'y incarcérer les détenus condamnés à perpétuité et ceux qui sont considérés comme un danger constant pour la société.

—Monsieur le Président, je ne ferai pas perdre son temps à la Chambre en relisant cette motion d'initiative parlementaire. On ne cesse jamais de s'étonner des surprises qu'on a à la Chambre. Nous avons eu un tirage au sort il y a deux ou trois semaines et j'ai tiré le numéro 153. Tout à coup, j'apprenais hier soir que mon tour était venu. J'étais heureux parce que le sujet de ma motion concorde fort bien avec les préoccupations du public sur la justice criminelle au Canada. Je suis très heureux de pouvoir discuter de cette motion pendant une heure ce soir. J'espère bien que les oppositionnels et les ministériels jugeront bon d'adopter cette motion.

Je voudrais diviser mon discours en quatre grandes parties. La première sera consacrée au contexte de la motion. Dans la deuxième partie, je parlerai des deux principaux objectifs qu'un établissement de détention à sécurité maximum est censé atteindre. Troisièmement, je parlerai de la justification et de la possibilité de réaliser ce projet. Quatrièmement, je dirai pourquoi le gouvernement devrait approuver cette motion et l'adopter aujourd'hui même.

Je parlerai d'abord du contexte dans lequel s'inscrit la motion d'initiative parlementaire. Les députés qui sont là depuis une dizaine d'années se souviennent sans doute qu'en 1976-1977 et avant cela, une vive agitation régnait dans les établissements de détention. Par conséquent, le gouvernement a chargé un sous-comité spécial du comité permanent de la justice et des questions juridiques d'étudier les pénitenciers canadiens. Le comité comptait 13 membres. Si cela intéresse les députés de savoir quelle est la longévité moyenne d'un député aux Communes, parmi les 13 membres du comité, il en reste deux seulement: le vice-premier ministre (M. Nielsen) et moi-même.

Nous avons présenté ce rapport au solliciteur général qui l'avait commandé en 1977. On y parlait en détail du problème de la justice criminelle au Canada et des changements qu'il faudrait apporter. Le comité a fait 65 recommandations qui ont été étudiées par les fonctionnaires et par le ministre solliciteur. Ce rapport a été extrêmement bien accueilli, ce qui est inhabituel, dans toutes les régions du pays et à l'étranger. On nous a même demandé des copies de ce rapport à l'étranger. Il abordait le sujet de la réforme des établissements de détention d'une façon très intelligente. Certaines de ses recommandations avaient une portée très grande, trop en fait pour les fonctionnaires du Service correctionnel à l'époque. J'ajouterais que bien des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada jugent leur portée encore trop grande.

Je lirai la recommandation 63 qui porte sur le sujet de la discussion que nous avons aujourd'hui. La voici:

Le Service canadien des pénitenciers devrait entreprendre une étude approfondie sur l'opportunité d'établir des colonies pénitentiaires dans des régions raisonnablement inaccessibles, comme solution de rechange à l'emprisonnement prolongé dans des établissements classiques de détenus qui purgent de longues sentences sans possibilité de libération conditionnelle.

Différents gouvernements ont étudié cette recommandation et les 64 autres depuis 1977.

De 1977 à 1981, pas moins de sept rapports provisoires ont été publiés. J'ai ici une copie de cinq de ces rapports et un résumé des autres. C'est curieux de les lire avec un certain recul parce que chaque rapport dit à peu près la même chose que le dernier. On va faire une étude. On va faire des recherches plus approfondies. On va consulter la Chambre ou le pays. C'est une véritable litanie de ce que l'on peut considérer, avec le recul, comme une tentative de remettre à plus tard une décision dans un domaine précis.

C'est devenu tellement ridicule, monsieur le Président, que je voudrais vous lire un passage de deux de ces rapports. Je citerai d'abord un extrait du rapport provisoire du 1er novembre 1979, fait par le solliciteur général, l'actuel député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Voici le texte en question:

On s'est efforcé d'approfondir cette idée, et les principales difficultés tiennent au nombre encore relativement restreint de détenus qui purgent de longues sentences sans possibilité de libération sur parole . . .

Soit dit en passant, monsieur le Président, il est fort possible que c'ait été vrai à l'époque, mais ce n'est sûrement plus le cas maintenant. Les temps ont changé depuis 1979. Le rapport dit ensuite:

. . . ainsi qu'à un facteur inconnu, la mesure dans laquelle la population acceptera cette idée.

Je reviendrai sur ce point plus tard. Le rapport dit après:

Entre-temps, des programmes individuels sont conçus pour les délinquants détenus de nombreuses années. Cela nous permettra d'acquérir une expérience et des connaissances qui nous serviront à proposer un programme valable dans l'espoir qu'une grande majorité des citoyens se prononcent en faveur de sa réalisation.

Je pense, monsieur le Président, que nous avons maintenant l'appui des citoyens. Je voudrais citer un passage du dernier rapport intérimaire sur la création du sous-comité chargé d'étudier le système pénitentiaire du Canada, rapport préparé pour l'ancien solliciteur général et daté du 5 juin 1981. Je voudrais vous lire de nouveau un passage figurant sous le titre «Recommendation 63». Le voici:

En même temps, le Service a participé à la formation d'un comité ministériel chargé de diriger et de coordonner les activités de recherche et d'information portant sur les divers aspects de l'incarcération à long terme. Le comité se demandera s'il est souhaitable d'effectuer d'autres recherches sur le concept des collectivités pénales.

En 1981, alors qu'ils avaient le premier rapport depuis près de quatre ans, ils disaient encore qu'ils allaient faire d'autres recherches sur le concept des collectivités pénales. Il est fort possible qu'ils aient effectué de nouvelles recherches, mais je peux vous assurer que nous n'en voyons pas les fruits à l'heure actuelle. Cela me fait dire, monsieur le Président, qu'il y a un problème à la Chambre des communes. En fait, la façon dont fonctionne le Parlement pose plus d'un problème, mais depuis que ce rapport du sous-comité spécial existe nous avons eu cinq solliciteurs généraux en sept ans. Cela ne fait même pas un an et demi par solliciteur général. Et ensuite nous nous demandons pourquoi nous n'arrivons pas à régler la question du système carcéral dans notre pays. Le nouveau solliciteur général (M. MacKay) n'est en fonction que depuis deux mois environ. Je ne pense donc pas qu'il ait eu le temps de régler la question. Mais quand même, voir défiler quatre solliciteurs généraux en sept ans et ne pas réussir à terminer les recherches, ce n'est pas sérieux. Ils parlaient de recherches au début, et ils en parlaient encore en 1981 quand nous avons reçu le dernier rapport. Nous ne savons toujours pas ce qu'il en est advenu.

A propos des circonstances, je dois rappeler que nous avons été témoins dernièrement d'une vague d'assassinats dans notre pays, et surtout de meurtres de policiers. Il y a eu six ou sept assassinats depuis deux ou trois mois. Un de ces crimes a malheureusement été commis dans ma circonscription d'Oxford, à Woodstock. C'était la conséquence d'un meurtre similaire qui aurait été commis par les mêmes suspects un ou deux soirs plus tôt, à Montréal. Les gens se demandent avec anxiété, non seulement dans ma circonscription mais dans tout le pays, ce que nous allons faire de criminels qui décident à l'occasion d'assassiner des citoyens respectueux des lois, qu'il s'agisse de policiers, de gardiens de prison ou d'autres personnes. Il faut absolument faire quelque chose.

• (1710)

En m'efforçant d'évaluer la question dans ma circonscription, je me suis rendu compte que beaucoup de gens comme moi ne sont pas favorables à la peine de mort, même si la grande majorité des citoyens le sont. J'ai aussi parlé à M^me^ Ruth Ross, la veuve de Jack Ross, le membre de la Police provinciale de l'Ontario tué à Woodstock. Même si elle estime qu'il faudrait peut-être rétablir la peine de mort, elle souhaiterait beaucoup voir une réforme du système pénal dans notre pays.

Cette femme a été interviewée récemment par le *Sentinel-Review* de Woodstock, le quotidien de notre circonscription. Il s'agissait d'une interview assez longue qui s'est déroulée il y a seulement deux semaines, le 15 novembre. J'ai fait des démarches pour organiser une rencontre entre M^me^ Ross et le premier ministre (M. Mulroney), à qui elle pourrait ainsi donner son avis en tant que veuve. D'ailleurs, le premier ministre de l'Ontario a également manifesté le désir de rencontrer M^me^ Ross à Ottawa.

Voici ce que nous pouvons lire dans cet article:

M^me^ Ross a dit qu'elle chercherait à attirer l'attention de Mulroney sur la nécessité immédiate de resserrer le système de libération conditionnelle.

On nous cite ensuite les paroles de M^me^ Ross:

«Personne ne songe aux victimes (des actes de violence), a-t-elle dit. De tels crimes sont commis tous les jours».

Enfin, nous pouvons lire ceci:

M^me^ Ross s'est dit absolument convaincue que les criminels endurcis détenus dans les pénitenciers du Canada: «ne seront jamais réhabilités».

Cet article ne fait aucune allusion à la peine de mort. Même si elle a dit comprendre ceux qui souhaitaient le rétablissement de la peine de mort lorsque je lui ai parlé, elle n'a pas jugé bon de soulever la question au cours de cette entrevue. Cela me porte à croire que de nombreux Canadiens cherchent d'autres solutions que la peine de mort. Je pense que la motion à l'étude aujourd'hui nous offre un choix. Si vous le permettez, je voudrais énoncer les deux objectifs de la création d'établissements de détention à sécurité maximum. Il s'agit avant tout, selon moi, de protéger la société.

Je crois que les établissements carcéraux remplissent trois grandes fonctions. La première est de protéger la société. La deuxième est d'imposer une punition et, la troisième, mais pas nécessairement la dernière, est de contribuer à la réhabilitation des détenus pour en faire de bons citoyens.

Prenons d'abord le premier objectif, soit la protection de la société. J'ai brièvement décrit l'incident de Woodstock qui a fait comprendre aux citoyens de ma région la nécessité de protéger la société. A l'heure actuelle, dans nos pénitenciers, des criminels endurcis côtoient des personnes moins portées à avoir un comportement criminel. Toutefois, en raison du surpeuplement des prisons, ces dernières se retrouvent avec des individus dangereux, alors que ce ne devrait pas être le cas. Il est temps de remédier au surpeuplement des prisons en créant, dans une région isolée, des établissements spéciaux pour les récidivistes ou les condamnés à la prison à perpétuité, comme le prévoit notre motion.

Le deuxième objectif de cette motion reflète la nécessité d'améliorer la justice criminelle au Canada. Les députés n'ignorent pas que nous sommes actuellement incapables de garder certains détenus en prison à la fin de leur sentence. Même si cet état de choses s'explique, les lacunes de nos lois actuelles permettent à certains individus de quitter la prison, alors que nous savons qu'ils pourront commettre d'autres crimes, généralement plus graves que le premier.

Le surpeuplement provoque également des conflits et de la violence dans les prisons. Cela fait du tort aux prisonniers qui désirent se rééduquer et il ne faut donc pas se contenter d'avoir des sections spéciales d'isolement. Il faudrait trouver un autre moyen de séparer les criminels endurcis de ceux qui veulent apprendre à s'aider eux-mêmes, tout en assurant aux Canadiens la protection qu'ils désirent.

Au cours des minutes qui me restent, je voudrais parler un peu de la justesse et de la faisabilité d'une telle proposition. J'ai dit qu'il était urgent de s'attaquer à cette question à la suite des troubles qui se produisent dans nos prisons et dans notre société à la suite du grand nombre d'homicides dont nous sommes témoins. Il importe aussi de montrer aux gens que nous comprenons leurs craintes. Ainsi, nous pourrions installer ces établissements dans une région éloignée, notamment dans les Territoires du Nord-ouest ou dans une île déserte. L'environnement constituerait alors un bon moyen de contrôle. Le député de Western Arctic (M. Nickerson) peut en témoigner: si jamais un prisonnier s'évadait dans les Territoires du Nord-ouest, c'en serait fait de lui à cause du gel en hiver et des moustiques en été. Pour des raisons évidentes, il ne serait pas facile non plus de s'évader d'une île. Une prison de ce genre nous permettrait de séparer les criminels endurcis de ceux qui espèrent se réintégrer dans la société.

Sa rentabilité constituerait un autre avantage. On aurait à mettre beaucoup moins de mesures de sécurité en place dans une zone reculée que dans des prisons comme celle de Millhaven qui sont très densément peuplées.

L'aspect humanitaire est aussi un argument probant. Je me demade si même cinq députés ont déjà visité une unité spéciale dans l'un de nos pénitenciers à sécurité maximum. Notre comité s'est rendu dans les prisons canadiennes. Les unités spéciales sont des cellules dépourvues de fenêtre mais où il peut y avoir une ampoule. La porte n'a même pas de judas. C'est désespérant pour ceux qui y sont envoyés.

Des études montrent qu'on n'a pas à imposer ce traitement inhumain dans des prisons éloignées. Les détenus peuvent y circuler librement. Dans certains cas, il existe des colonies où les familles partagent la vie des prisonniers. On protège ainsi la société contre les désespérés qui risquent de s'échapper.

En terminant, je vais vous dire, à titre de député, ce qui me semble presque plus important encore que l'objet de la motion à l'étude. On comprendra alors pourquoi le gouvernement devrait adopter la motion d'aujourd'hui.

Il y a essentiellement trois raisons. Tous à la Chambre, y compris les ministériels, nous convenons sans doute que notre régime de justice pénale est inadéquat. Je crois que cette opinion a été énoncée par le premier ministre et par le solliciteur général. Même s'ils diffèrent peut-être dans leur façon de concevoir les choses, ils ont reconnu la nécessité d'étudier le système pénal.

Le public exerce maintenant de plus en plus de pressions sur nous pour que nous procédions à une telle étude. Cela est manifeste dans ma circonscription tout comme ce l'est à la Chambre à en juger d'après un certain nombre de projets de loi d'initiative privée réclamant le rétablissement de la peine de mort.

Il est temps à mon avis que le Parlement fasse quelque chose pour indiquer que nous nous soucions de ce qui se passe dans le système pénal et qu'il reconnaisse la nécessité d'en renforcer certains aspects.

Deuxième raison, et les chefs de tous les partis ont abordé le sujet durant la campagne électorale, c'est qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'autorité et d'attention aux simples députés à la Chambre. Il est temps qu'on les écoute plus souvent.

• (1720)

Je ne vois aucun mal à laisser adopter une motion inoffensive comme celle-ci qui se contente de demander que l'on étudie la possibilité de faire quelque chose. Elle autorise le gouvernement à ne faire rien d'autre qu'examiner une possibilité. Si ce genre de motion ne peut pas être acceptée, il y a de quoi m'inquiéter au sujet du rôle dévolu au simple député à la Chambre.

Et, enfin, si je peux avoir la parole encore 30 secondes, cette motion donnera à la Chambre et au gouvernement, s'il l'accepte et la laisse adopter, l'occasion d'examiner des solutions de remplacement à la peine de mort, notamment la création d'un établissement pénitentiaire dans une région éloignée pour garantir la protection des Canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat, mais cette résolution ne manque pas de m'inquiéter. Je reconnais que le député y est parfaitement sincère, qu'il ne propose rien d'autre qu'une étude, selon ses propres paroles, et qu'il n'y a rien de mal à cela. Je m'inquiète néanmoins des conséquences que pourrait entraîner ce genre d'étude dont, par exemple, la construction d'un établissement qui représenterait un croisement entre Alcatraz et la Sibérie. C'est une chose que je trouve troublante. Cela semble indiquer que nous désespérons de pouvoir un jour réhabiliter des prisonniers. Cette pensée me trouble beaucoup.

Une autre objection me vient à l'esprit, et je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui est présent à la Chambre doit s'en inquiéter. Faut-il comprendre par cette motion que si quelqu'un est indésirable dans une partie du pays il faille l'expédier dans une autre région, en laissant entendre que cette dernière est moins honorable? Si l'on choisissait une île, mettons, dans la circonscription du ministre de la Justice (M. Crosbie), Belle-Isle par exemple, ou une autre, cela laisserait-il supposer la même chose au sujet de cette partie du pays ou de n'importe quelle autre île ou région éloignée? Je crains tout ce qui pourrait prêter à ce genre de supposition.

Il faut nous demander pourquoi nous incarcérons les gens. Est-ce uniquement pour les punir? Si c'était pour cela, il est certain que notre système carcéral n'aurait pas l'allure qu'il a aujourd'hui, non pas qu'il soit idéal, mais enfin je dirai que si l'on enfermait les gens uniquement pour les punir, nous en serions probablement encore à fouetter les prisonniers, à leur couper les bras, à les exécuter. Notre société a décidé que ce n'était pas là des choses à faire à des personnes humaines. Nous avons décidé que nous ne voulions pas enfermer les gens pour toujours et n'y plus penser ensuite. En ne faisant qu'envisager seulement une pareille chose, nous renonçons à l'espoir de réhabiliter les gens, nous jugeons que la vie n'a pas de valeur pour certains êtres humains. Moi j'estime qu'on aurait tout à fait tort de penser ainsi.

On pourra me reprocher d'être un tendre, un émotif, en tout cas j'estime qu'il n'y a pas de vie qui ne vaille d'être sauvée. Chacun d'entre nous a sa valeur. Et si cette valeur existe, comme j'en suis persuadé, alors inutile de se demander si ce système est faisable ou s'il faut le remettre à l'étude.

Je dis non à la peine capitale. Je dis non à l'incarcération à perpétuité. Je dis non à tous les systèmes qui mènent à des résultats similaires. Je dis oui à la réforme de notre système carcéral. Je dis que nous pouvons faire mieux. Mais le but ultime de ce mieux, ce n'est sûrement pas d'éliminer des êtres humains, mais de les rendre plus méritoires. De faire en sorte que les choses aient plus de sens pour eux et, en fin de compte, pour la société toute entière.

Voilà la teneur de mes propos. Ils sont brefs, mais ils viennent du cœur. J'espère que tous les députés voudront réfléchir à la signification et à l'objectif d'une résolution de ce genre.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, en intervenant dans la discussion de la motion du député d'Oxford (M. Halliday), je tiens tout d'abord à rendre hommage à son dévouement remarquable en ce domaine. J'ai eu l'honneur de travailler avec le député au comité de la justice ces cinq dernières années. Je sais qu'auparavant mon collègue Stuart Leggatt, ex-député de New Westminster-Coquitlam et ex-critique de la justice de mon parti, avait travaillé en étroite collaboration avec le député d'Oxford et en avait toujours parlé avec les plus grands éloges.

En sa qualité de critique pour les questions de justice, M. Leggatt a pu siéger au sous-comité des pénitenciers, dont a déjà parlé le député d'Oxford. Il importe je pense, en examinant le fond de sa motion d'aujourd'hui, que nous tenions compte du rapport de sous-comité et de la suite qui lui a été donnée après son dépôt en 1977.

Ce rapport émanait de la collaboration unanime et non-partisane d'un groupe de députés qui avaient été chargés d'enquêter sur les conditions de vie dans le système pénitentiaire canadien, en raison de certaines manifestations très graves de violence qui s'y étaient produites. Ces incidents se sont produits dans diverses régions, à Kingston, à Laval et ailleurs. Le sous-comité a constaté que les conditions étaient critiques dans le régime pénitentiaire au moment où il en a fait rapport. Il a déclaré que s'il n'était pas donné suite à ses recommandations de toute urgence, cet état de crise persisterait.

Je crois que le député d'Oxford a bien prouvé que malheureusement les solliciteurs généraux qui se sont succédé n'ont rien fait pour appliquer ces recommandations. Ma remarque vise aussi les procureurs généraux. Je les nomme parce que l'une des recommandations les plus fondamentales du sous-comité dit que dans le système de justice pénale il faut d'abord et avant tout rechercher d'autres peines que l'emprisonnement. Cette recommandation s'est révélée on ne peut plus juste. Le comité l'a faite il y a six ou sept ans et l'expérience en a prouvé depuis toute la justesse. Je regrette profondément que les gouvernements, et j'emploie le pluriel pour désigner le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur, n'aient pas tenu compte de cette recommandation primordiale.

Si nous voulons sérieusement réformer notre système pénal, nous devons reconnaître que les prisons sont surpeuplées. La population carcérale se chiffre par milliers. Au lieu de purger leur peine derrière les barreaux, les personnes reconnues coupables devraient payer leur dette à la société autrement que par la détention. Les raisons pour cela sont nombreuses. Du seul point de vue économique, on note que pour la plus récente année pour laquelle il existe des données détaillées, soit 1980-1981, les gouvernements ont collectivement dépensé quelque 845 millions de dollars pour la prestation de services de détention des adultes.

Quel est le coût de l'emprisonnement par rapport aux formes de surveillance autres que la détention? La surveillance communautaire, par exemple. Le coût par habitant de l'emprisonnement est neuf fois plus élevé que celui des formes de surveillance autres que la détention. Ces autres possibilités pourraient comprendre divers genres d'amendes, par exemple des amendes fixées en fonction du revenu, et l'obligation de rendre des services à la localité. Au lieu que la localité soit obligée de payer de $40,000 à $50,000 par année pour emprisonner quelqu'un, celui-ci pourrait payer sa dette envers la société. Il pourrait notamment restituer à la victime ce qu'il lui a enlevé.

• (1730)

Il y a toutes sortes d'options autres que l'emprisonnement. En partie à cause du compromis accepté à l'époque du débat sur la peine capitale voulant qu'on impose des peines obligatoires d'un minimum de 25 ans de prison dans certains cas, les prisons sont rapidement en train de devenir surpeuplées; de fait, elles le sont déjà. Nous devrons bientôt reconnaître qu'il faut repenser la question des sentences minimales de 25 ans d'emprisonnement. Sinon, je prédis que nous aurons de très graves problèmes d'ici peu.

Le surpeuplement a un effet dévastateur sur le système pénitentiaire. Nous avons déjà examiné ce qui arrive lorsque les prisonniers sont deux par cellule. Les actes de violence ont augmenté de façon dramatique dans le système carcéral ces dernières années, qu'il s'agisse de suicides, de violence entre détenus ou même de violence par un détenu contre un gardien. Il y a eu la tragédie d'Archambault où plusieurs gardiens ont été tués. La violence augmentera certainement si le Parlement ne se rend pas compte que le système pénitentiaire du Canada a échoué.

Plus tard, dans 10, 20 ou 30 ans, les Canadiens considéreront le système pénitentiaire comme l'un des échecs les plus dramatiques de la justice criminelle au Canada. Nous nous demanderons comment nous avons pu tolérer un système qui atteignait aussi peu ses objectifs. Nous savons tous trop bien que l'on ne s'efforce pas sérieusement de modifier le comportement des détenus dans bon nombre d'établissements.

Le sous-comité avait en outre recommandé que les établissements offrent un travail véritable aux détenus. Je pense qu'il avait proposé un programme national d'industries pénitentiaires. Les gouvernements les uns après les autres ont écarté cette recommandation. Au lieu d'emprisonner des gens pour de longues périodes sans aucune possibilité de réadaptation, nous devrions songer à leur fournir du travail intéressant et utile.

La motion à l'étude découle des recommandations formulées en 1977 par le sous-comité des pénitenciers. Elle se rapproche de la recommandation 63 du sous-comité, même si elle n'est pas rédigée dans les mêmes termes. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations des députés d'Oxford et de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Je pense qu'ils ont soulevé certaines questions bien importantes. En proposant l'adoption de la motion, le député d'Oxford a dit, je crois, qu'il y avait deux raisons fondamentales d'appuyer cette motion, premièrement, la protection de la société et, deuxièmement, l'amélioration du système de justice pénale. Je ne pense pas qu'un seul député puisse dire que ce ne sont pas des objectifs fondamentaux du système pénal du Canada.

Nous devons nous demander sérieusement si le fait d'adopter la motion nous permettrait d'atteindre ces objectifs et, dans l'affirmative, quels seraient les autres résultats de la motion. L'une de mes objections à la motion et à la façon dont elle est rédigée, et je sais que le député s'en rend compte, c'est que dans bien des cas, les détenus qui purgent des peines d'emprisonnement à vie sont en réalité les détenus les plus tranquilles des établissements pénitentiaires. J'ai souvent entendu des gardiens, des directeurs de prison et même d'autres détenus dire que ces détenus reconnaissent qu'ils doivent purger une peine d'emprisonnement à vie. A vie veut dire à perpétuité. Mais on entretient beaucoup d'erreurs à ce sujet. En fait, au bout d'un certain nombre d'années, le détenu est admissible à la libération conditionnelle. Voilà ce que cela signifie, admissible à la libération conditionnelle. Dans la plupart des cas, le détenu s'efforce de passer paisiblement la période de détention sans causer de problèmes à l'établissement. Ce sont d'autres types de détenus—au pénitencier de Kent par exemple ce sont les motards, les voyous et ceux qui purgent des peines relativement courtes pour entrée avec effraction et des crimes de cette nature—qui sont surtout impliqués dans les actes de violence et d'agitation au sein des établissements.

Je ne pense pas que l'on puisse dire que ce sont les condamnés à la prison à perpétuité qui constituent la plus grande menace pour la société. En ce qui concerne la protection de la société, ces détenus purgent leur peine dans les établissements à sécurité maximale. Je n'ai pas l'impression que le fait d'envoyer ces détenus dans une autre région, même dans les Territoires du Nord-Ouest—et je suis certain que le député de Western Arctic (M. Nickerson) aurait un mot ou deux à nous dire à ce sujet—ou dans toute autre région, accroîtrait la sécurité de la collectivité. D'une façon générale, ce ne sont pas eux qui menacent la sécurité de la collectivité où sont situés les établissements.

Que penser du deuxième objectif, la nécessité d'améliorer la justice pénale? Est-ce que la motion favoriserait cet objectif? Je suis sceptique. Nous condamnons ces individus à purger une peine d'emprisonnement dans une région éloignée. Cela dit, je me rends compte de l'objet de la motion du député. Je pense que son motif est valable. Je pense que dans un environnement semblable les détenus ne seraient pas soumis à des conditions aussi sévères.

Le député a demandé combien de députés avaient visité une cellule d'une unité spéciale. Pour ma part, je l'ai déjà fait. Ce sont des endroits inhumains et dégradants qui ne rehaussent en rien le système de justice criminelle d'une société civilisée. Le député a raison de vouloir remplacer ces établissements, ces pavillons ou ces unités spéciales, par quelque chose d'autre. Je partage son point de vue au sujet de ces établissements. Cependant, je me demande s'il aborde le problème de la bonne façon en remplaçant la détention dans ces établissements imparfaits par le bannissement dans une région éloignée.

Je me demande aussi comment nous pourrions assurer tous les serivces que requièrent les détenus. Même s'ils sont condamnés à la prison à vie, certains d'entre eux—et nous ne savons pas combien—risquent d'être libérés sur parole un jour ou l'autre. S'ils sont effectivement libérés, le genre de réseaux de soutien qui sont essentiels pour la libération doivent exister. Il faut un réseau qui n'est pas à des milliers de kilomètres, mais au contraire assez proche, qu'il s'agisse de la famille, d'amis ou de la possibilité d'avoir un centre de réadaptation. Le député dira peut-être que les personnes de cette catégorie pourraient probablement être transférées plus près de leur famille et de la collectivité dans laquelle elles vivront plus tard. Je tiens à ce que cet élément soit étudié attentivement avant l'adoption d'une telle proposition.

En fin de compte, je crois que le député ne réclame pas quelque chose de déraisonnable. Il voudrait avoir l'assurance qu'un petit nombre de prisonniers du système fédéral, qui seront probablement désignés par les institutions—et dans certains cas sûrement volontairement—comme des gens qui devront certainement purger une longue peine, puissent la purger de la manière la plus humaine possible. Je rappelle aux députés que la peine est la privation de liberté. Nous oublions trop souvent que c'est la peine à laquelle les prisonniers ont été condamnés et que nous ne devrions pas aussi les priver de leurs autres droits.

En terminant, je rappelle que la motion demande au gouvernement d'étudier la question. Cette demande est tout à fait conforme à la recommandation que le sous-comité des pénitenciers avait présentée en 1977. S'il est bien entendu que nous demandons la tenue d'une étude, que la plupart des questions soulevées à l'égard de cette proposition seront examinées, je suis convaincu que pareille étude serait opportune. Je ne crois pas qu'il faille la considérer comme la priorité essentielle dans le système de justice pénale, mais dans la mesure où elle vise à résoudre le problème, qui est grave, elle mérite notre appui.

• (1740)

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir dire quelques mots sur cette motion, mais je veux tout d'abord remercier le député d'Oxford (M. Halliday) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette importante question du sort des détenus condamnés à une peine de longue durée, y compris ceux qui sont condamnés à perpétuité. Mon gouvernement est tout à fait conscient du fait que ce groupe de détenus qui ne cesse de s'accroître pose de nouvelles difficultés aux services correctionnels du Canada et, de façon plus générale, à l'ensemble du système de justice pénale. Ces difficultés ne sont ni simples, ni tout à fait bien cernées. Par conséquent, il n'est pas aussi facile de les résoudre que la proposition pourrait nous le laisser croire.

Bien entendu, les détenus condamnés à une peine de longue durée et à perpétuité ont toujours fait partie des populations carcérales, que ce soit au Canada ou ailleurs. Cependant, il n'a jamais été jugé qu'ils constituaient un risque particulier ou qu'ils étaient exceptionnellement dangereux, étant donné qu'ils étaient incarcérés. Bien au contraire, les responsables des services correctionnels ont constaté que les condamnés à vie, comme on les appelle couramment, d'après leur expérience, sont parmi les détenus les plus dociles et les plus stables lorsqu'ils sont incarcérés. En fait, il a fréquemment été dit qu'ils exercent une influence stabilisatrice sur les détenus plus jeunes et moins sérieux.

Monsieur le Président, des recherches exhaustives, menées tant au Canada qu'à l'étranger, ont régulièrement démontré que les mises en liberté conditionnelles des condamnés à vie présentent extraordinairement peu de risques. Ainsi, la Commission nationale des libérations conditionnelles a publié récemment les résultats d'une étude au cours de laquelle elle a suivi pendant 12 ans, de 1970 à 1981, 308 condamnés à vie mis en liberté conditionnelle.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Burnaby invoque le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre l'honorable députée, mais je voudrais avoir des clarifications, peut-être ... Je sais très bien que la députée est un nouveau membre de cette Chambre, mais je crois qu'il y a des règles concernant la lecture des discours. Je sais bien qu'on peut avoir des notes, mais je crois qu'il est important de signaler le problème, monsieur le Président. Je sais bien que la députée est nouvelle ...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends que la députée est nouvelle parmi nous et elle regarde ses notes pour faire un discours suivi.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, en fait, je disais bien que des 308 condamnés à vie qui étaient mis en liberté conditionnelle totale pour la première fois ... il apparaît que seulement 20 p. 100 d'entre eux ont été incarcérés à nouveau pour avoir commis une nouvelle infraction, aucune d'entre elles n'ayant d'ailleurs entraîné de pertes de vie. Le taux d'échecs n'est que de 6.5 p. 100, ce qui est inférieur de plus de la moitié à la norme, soit 15 p. 100.

Ces conclusions ne réduisent en rien l'énormité du crime pour lequel ces personnes ont été condamnées ou ne mettent pas en doute la justesse des peines sévères qui leur ont été imposées. Elles laissent cependant entendre qu'il n'est peut-être pas justifié d'engager des dépenses qui seraient probablement très élevées pour construire des pénitenciers exceptionnellement sûrs et isolés qui seraient réservés à ce groupe de détenus.

En ce qui concerne la faible proportion, à l'intérieur de ce groupe de détenus exceptionnellement dangereux, le Service correctionnel dispose de moyens de contrôle de leur comportement tout à fait appropriés. Les établissements à sécurité maximale canadiens sont aussi sûrs que partout ailleurs dans le monde. En mettant la technologie moderne à profit, le service correctionnel a amélioré ou améliorera sous peu le périmètre de sécurité des principaux établissements. De plus, la création d'unités spéciales de détention lui a offert un moyen supplémentaire d'isoler les détenus jugés particulièrement dangereux à l'intérieur d'un établissement et de les contrôler.

Même s'il n'est pas essentiel pour le moment de prendre des mesures de sécurité spéciales à l'égard des condamnés à vie et des autres détenus qui purgent une peine de longue durée, le ministère du solliciteur général s'intéresse quand même à leurs besoins propres et aux difficultés particulières qu'ils soulèvent.

La question de l'incarcération de longue durée a suscité un nouvel intérêt en 1976 à la suite de modifications qui ont été apportées au Code criminel et de l'introduction du concept de meurtre au premier et au deuxième degré.

Le meurtre au premier degré, comme les députés le savent certainement, entraîne maintenant une peine obligatoire d'incarcération à perpétuité, assortie d'un délai d'admissibilité à la libération conditionnelle de 25 ans.

Quant au meurtre au deuxième degré, il est également punissable d'une peine d'incarcération à perpétuité, dans ce cas, d'un délai d'admissibilité à la libération conditionnelle d'au moins 10 ans que le tribunal est toutefois habilité à porter à un minimum de 25 ans.

Ces très longues périodes d'incarcération, monsieur le Président, ont donné une nouvelle dimension au domaine correctionnel, car auparavant il était rare que des peines aussi longues soient entièrement purgées en établissement. Il semble que ces peines pourraient avoir des répercussions nouvelles tant pour les détenus que pour le système correctionnel.

Certains se sont demandés si ces longues peines n'auraient pas pour effet de plonger les détenus dans le désespoir et de les rendre dangereux en les amenant à croire qu'ils n'ont rien à perdre et peuvent donc se permettre d'autres actes de violence en établissement et à l'occasion de tentatives d'évasion. Fort heureusement, je puis assurer que, jusqu'ici, rien ne nous confirme un tel état de choses.

Inversement, certains ont dit craindre que de si longues peines, qu'elles soient purgées par des détenus emprisonnés à perpétuité ou par des détenus purgeant de longues peines de durée déterminée, aient des effets débilitants sur les détenus sur les plans psychologique, social et même physique. C'est là une question sur laquelle nous nous sommes déjà penchés et qui fait l'objet de recherches. Toutefois, les constatations de ces recherches sont équivoques. Même si elles n'écartent pas la possibilité de tels effets débilitants, elles ne confirment pas non plus leur caractère inévitable, ni ne prédisent leur nature exacte.

Nous nous retrouvons donc avec de nombreuses questions importantes qui demeurent sans réponse portant sur la nature des problèmes auxquels auront à faire face ces détenus et le système dans lequel ils sont incarcérés. Ces questions deviendront de plus en plus pertinentes à mesure que s'agrandira le groupe des détenus, surtout celui des condamnés à vie, ce qui se produira sans aucun doute. Comme il est inévitable que le nombre de condamnés à vie augmente, les auteurs de meurtres au premier degré devraient être au nombre de 2,000 en l'an 2000.

Le gouvernement, et plus précisément le solliciteur général, étudie activement ces questions et envisage certaines mesures qui permettront de régler les problèmes avant même que ceux-ci ne se posent. Les établissements spéciaux, qu'il s'agisse d'établissements correctionnels à accès limité, à niveau de sécurité élevé ou tout simplement offrant des programmes spécialisés, sont quelques-unes des possibilités qui s'offrent à nous. Nous continuons de nous intéresser aux théories comme celles avancées dans la motion, mais nous sommes loin, pour l'instant, d'être d'accord sur l'à-propos d'une telle approche.

Le ministère du solliciteur général a créé un comité ministériel de l'incarcération de longue durée composé de représentants du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des divisions de la recherche et des politiques sur les questions correctionnelles du secrétariat du ministère. Ce comité est chargé d'étudier toutes les possibilités opérationnelles. En outre, il coordonne les activités très variées du ministère visant à étudier les problèmes auxquels doit faire face ce groupe de détenus et à prendre les mesures nécessaires pour prévoir et régler ces problèmes. Ce comité publiera, d'ailleurs très bientôt, son premier document de travail qui divulguera, pour la première fois, des renseignements sur ce groupe de détenus, renseignements qui seront utilisés dans le cadre de l'élaboration des lignes de conduite et des programmes nécessaires. Je tiens aussi à attirer l'attention des députés sur le numéro de la Revue canadienne de criminologie d'octobre 1984. Ce numéro spécial traite exclusivement des recherches en cours sur l'incarcération de longue durée. Cette publication témoigne de l'intérêt que revêt actuellement la question et de l'initiative dont a fait preuve le ministère du solliciteur général en mettant sur pied cette étude. Les articles et études qui paraissent dans la Revue contiennent des renseignements valables sur cette question très importantes et nous rappellent que nous avons beaucoup à apprendre.

Au sein du ministère du solliciteur général, les recherches se poursuivent sur divers points importants dont: les détenus s'adaptent à de longues peines; leur conduite en établissement; les problèmes auxquels ils doivent faire face; les difficultés rencontrées par les établissements qui doivent offrir des programmes appropriés aux condamnés à vie; les solutions possibles de logement à l'intérieur des établissements et les établissements spéciaux.

Monsieur le Président, ces efforts donneront lieu à des initiatives visant à assurer la protection continue du public, des membres du personnel et des détenus dans les établissements pénitentiaires canadiens. Si les établissements spéciaux, dont il est question dans la motion, ou un tout autre genre d'établissement s'avèrent une nécessité, nous prendrons les mesures qui s'imposent en temps et lieu. Nous n'en sommes pas encore là.

Je suggère donc que cette proposition intéressante présentée par l'honorable député soit considérée comme l'une des solutions qui pourra être envisagée par le gouvernement. Étant donné les recherches et les coûts importants qu'entraîneraient cette proposition, il ne faudrait pas la considérer d'emblée comme la seule solution possible.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je serai bref car je comprends qu'un député d'en face désire également intervenir dans le cadre de ce débat. Je tiens à remercier le député d'Oxford (M. Halliday) d'avoir soulevé à nouveau cette idée des plus intéressante. Comme il l'a dit dans son préambule, ce n'est pas une idée nouvelle.

Le problème qui se pose lorsqu'on veut mettre sur pied ce genre de projet, c'est qu'il faut au préalable changer radicalement de façon de penser. Le député de Burnaby (M. Robinson) nous a très bien exposé l'opinion que les Canadiens ont sur la question depuis toujours. Si le système pénal au Canada était semblable à celui de l'URSS, j'adopterais une attitude différente et nous ne procéderions pas à des études incomplètes qui recommandent de mettre les choses en veilleuse pendant un certain temps.

A part cette tournure d'esprit, ce projet présente d'autres difficultés. Il y a notamment la question des coûts. Il existe une toute petite prison locale à Frobisher Bay. Détenir quelqu'un dans cette prison à sécurité minimum coûte dans les $150 par jour. Le transport des prisonniers et du personnel coûte cher également. Il y a également le coût du chauffage si nous voulons offrir aux prisonniers le confort auquel ils ont été habitués dans le sud du pays. Il se pose également un problème de personnel. Si la prison se trouvait dans un endroit très reculé, nous devrions sans doute mettre en place le personnel pour une semaine et le ramener pour une semaine.

Lorsqu'on propose de créer un pénitencier dans un certain endroit, que ce soit dans le sud ou le nord du pays, la réaction naturelle des gens est de s'y opposer en disant qu'ils ne veulent pas ce genre d'individus dans leur entourage. La première réaction à cette idée dans les Territoires n'est guère différente de celle des gens du sud du Canada. Lorsqu'on réfléchit un peu à la question comme on l'a fait dans diverses localités, l'attitude est légèrement différente. Je voudrais faire consigner au compte rendu les demandes présentées par quelques localités de ma circonscription qui envisagent sérieusement de demander l'installation d'un pénitencier fédéral dans leurs régions.

Il y a tout d'abord Fort Smith, où se trouvent déjà une prison territoriale pour les femmes et un établissement pour les jeunes délinquants. La population de Fort Smith a certaines ressources, on y trouve un collège et la région n'est pas entièrement isolée. Il y a un service quotidien de transport aérien et une route mène à Fort Smith de sorte que nous ne sommes pas aux prises avec les difficultés que pose un endroit très isolé. Si on pouvait assurer à la population qu'une institution de ce genre serait sans danger, elle accepterait l'idée. Je le répète, elle est habituée aux pénitenciers et la base de l'économie n'y est pas très large. Elle aimerait encourager la réalisation d'un projet de ce genre.

Le deuxième endroit qui serait disposé à accueillir un pénitencier fédéral est la localité de Pine Point. La Chambre de commerce, sous la présidence de M. Ward Lynds, avec lequel je me suis entretenu il y a à peine quelques jours, favorise cette initiative et voudrait qu'elle soit débattue au conseil municipal afin qu'elle obtienne l'appui de toute la population. C'est un autre endroit qui n'est qu'à moitié isolé. La Chambre de commerce défend très bien la cause d'un pénitencier fédéral à cet endroit.

Afin de permettre à mon ami d'en face de faire quelques dernières remarques, monsieur le Président, je tiens avant de me rasseoir, à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de donner mon point de vue.

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, si vous le permettez je voudrais commencer par féliciter le motionnaire de sa position à propos de la peine capitale. Je reconnais que l'intention de la motion est de trouver une sentence qui remplace la peine de mort. Je voudrais dire, tout d'abord, que je suis résolument opposé à la peine capitale et que je crains, comme le député, que la peine de mort ne soit rétablie si la question est soumise à la Chambre une autre fois. Si la question était mise aux voix à la Chambre, j'ai bien peur que la motion serait adoptée. Par conséquent, je pense que nous devons faire tout notre possible pour trouver une autre solution que la peine capitale.

Je serai profondément triste si, un jour, la peine capitale réapparaît dans notre Code criminel. Ce serait un retour en arrière qui montrerait au monde que nous revenons à la loi de la jungle et que notre pays n'est pas civilisé, qu'il est barbare et inhumain. Avant qu'ils ne prennent la parole et ne prêchent le retour de la peine de mort, j'invite les députés à y réfléchir longuement.

Le député propose la création d'un établissement de détention dans une zone éloignée. J'ai de graves réserves à l'égard du raisonnement du député, même si je ne doute pas un moment de sa sincérité. D'un côté, il parle de protéger la société et de l'autre d'aider les détenus à s'amender. Je ne peux pas voir comment une colonie pénitentiaire installée dans une région éloignée pourrait faciliter la réinsertion sociale d'un détenu qui purge une sentence de prison à vie. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui dit que la vie est sacrée. La vie humaine est sacrée et bannir quelqu'un dans une colonie pénitentiaire ne peut que détruire tout espoir que cette personne puisse un jour reprendre une vie de bon citoyen.

Je n'ai rien contre l'esprit de la motion du député, mais, une fois encore j'ai de graves réserves en ce qui concerne sa logique. Le gouvernement doit d'abord se demander quel est le but de l'incarcération. Il me semble que le but premier, c'est la protection de la société. Le second, c'est la réadaptation du détenu.

Je vois, monsieur le Président, que la période prévue est terminée. Je demande aux députés de ne pas appuyer la motion.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ajournement

LA RECHERCHE—LE CENTRE DE TOXICOLOGIE PROJETÉ. B) LA CONSULTATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 26 novembre, j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) concernant la décision du ministre des Finances (M. Wilson) qui a annoncé, dans son exposé économique, qu'il contremandait le projet de construction d'un centre de toxicologie à l'Université de Guelph et à l'Université de Toronto. Je lui ai demandé pourquoi le gouvernement renonçait à un tel centre, si important pour la cueillette de nouvelles données en toxicologie, pour la recherche et pour la formation d'une nouvelle élite scientifique dans ce domaine au Canada.

Il y a dix ans que ce projet est à l'étude. Depuis dix ans, un sous-comité du Conseil national de recherches et un comité de la toxicologie joignent leurs efforts pour mettre sur pied un centre indépendant, un organisme qui serait financé conjointement par le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et l'industrie.

En réponse à ma question, la ministre a déclaré que les coûts de construction de ce centre étaient passés de 32 millions à 50 millions de dollars. Elle a prétendu qu'il s'agissait du coût des immobilisations, donc de la part fédérale. Ces chiffres ne sont pas exacts. La part du gouvernement fédéral devait être de 16 millions de dollars, 10 millions en immobilisations et 6 millions en frais d'exploitation, et la province devait en fournir autant. L'entreprise privée devait avancer 3 millions de dollars pour le coût des immobilisations et 5 millions supplémentaires sur une période de cinq ans. On estime que le coût des immobilisations, actuellement, est de 20 à 23 millions de dollars. Ces chiffres n'ont pratiquement pas changé. Il était question d'établir un centre de première force dans le domaine de la recherche et de la formation en toxicologie. Il aurait été associé à deux universités pour pouvoir offrir des études postdoctorales en toxicologie.

Les problèmes toxicologiques et les toxines qui sont cause du cancer inquiètent un grand nombre de nos concitoyens. Le Dr Emmanuel Fabre, président du conseil d'administration du Centre de toxicologie de l'Université de Toronto, est un pathologiste spécialisé dans la recherche sur le cancer. Et on n'a qu'à tourner le bouton du téléviseur pour entendre parler des inquiétudes que suscitent les insecticides et les produits chimiques qu'on déverse dans la rivière Niagara. Le gouvernement a perdu une occasion unique en refusant de dépenser 10 millions de dollars en immobilisations et 6 millions en frais d'exploitation, pour construire un centre de réputation internationale avec l'aide de la province, de deux universités et du secteur privé.

Mais le plus troublant dans cette décision, c'est que la ministre n'avait, de toute évidence, pas lu son aide-mémoire ou n'avait aucune idée du projet en question. Elle a cité des chiffres erronés. Or, si les chiffres qu'elle nous a donnés ne sont pas exacts, on peut forcément se demander si elle a vraiment défendu ce projet. La décision qui a été prise concerne non pas seulement le gouvernement fédéral, mais aussi la province, les universités et le secteur privé. Le gouvernement se targue de vouloir faire participer le secteur privé à l'heure actuelle. Or, il se trouve que le secteur privé acceptait d'avancer d'importantes sommes pour ce projet. C'est à se demander si la ministre était au courant.

Tous les jours, nous voyons des émissions de télévision sur les dangers des toxines pour la santé dans le domaine de la consommation, dans l'industrie et dans les usines. Le ministre a donné à entendre que $700,000 étaient consacrés à la recherche en toxicologie. Les gens de l'Université Guelph à qui j'en ai parlé m'ont dit qu'ils seraient bien surpris si on y consacrait ne serait-ce que 10 p. 100 de ce montant. Peut-être $700,000 à la recherche, mais sûrement pas $700,000 par année à la recherche en toxicologie.

• (1805)

Le gouvernement parle allègrement de consultation. Je mets le ministre au défi de dire que l'Université de Guelph, l'Université de Toronto, le gouvernement de l'Ontario ou le secteur privé ont été consultés avant que le ministre des Finances (M. Wilson) ne déclare à la Chambre qu'il avait annulé cette institution. Il n'y pas eu la moindre consultation.

Si l'on y ajoute les coupures au service canadien de la faune et celles touchant le service de surveillance des produits toxiques dans le lac Ontario et ailleurs, monsieur le Président, nous nous rendons compte que le gouvernement ne se soucie guère de préserver l'environnement. Il ne s'intéresse pas non plus au travaux de l'Université de Guelph ou de celle de Toronto à cet égard. Il ne se comporte sûrement pas en l'occurrence en ami envers ces universités ou la ville de Guelph, car le projet signifiait à long terme quelque 160 emplois. J'espère seulement que le ministre reviendra sur sa décision et qu'il rétablira cette institution.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de répondre à l'honorable député d'en face. Je maintiens les chiffres que j'ai donnés à la Chambre durant les jours précédents, et j'apporte d'autres statistiques qui devront certainement être intéressantes pour mon estimé collègue.

Dans son étude de 1982, au sujet des programmes fédéraux sur les produits chimiques toxiques, le Conseil du Trésor a annoncé les faits suivants: Pendant l'année financière 1981-1982, il y a eu une affectation de plus de 2,600 années-personnes et 143 millions de dollars, dont 450 années-personnes et 20 millions de dollars étaient destinés à la recherche.

Un nombre de 24 ministère fédéraux ont entrepris des recherches sur les produits chimiques toxiques en vertu des 58 lois du Parlement canadien.

Un point critiqué dans l'étude était le manque de programme global cohérent dans ce domaine. On se préoccupait entre autres du dédoublement des tâches, et il semblait qu'aucune politique d'ensemble ou priorité n'avait été définie à cet égard.

Des recommandations de première importance ont été formulées dans cette étude, soit la nécessité de conjuguer les efforts de manière cohérente, coordonnée et efficace, et cela par la création d'un comité interministériel fédéral sur les produits chimiques toxiques.

Il est bien évident, monsieur le Président, que le gouvernement actuel ne veut absolument pas se retirer ou abandonner son rôle important dans la question des études et des recherches sur les produits toxiques.

Mais je répète que les 16 millions de dollars que le gouvernement fédéral aurait investis dans le Centre de Guelph, pour la construction de cet édifice, étaient bien des millions de dollars qui s'en allaient à la construction et non aux activités.

Donc, il est faux de dire que la recherche et l'expertise canadiennes sur les produits toxiques sont affaiblies par cette coupure. Au contraire, nous continuons d'augmenter les fonds que nous consacrons à la construction de cette expertise en recherche, et nous sommes voués à augmenter cette expertise en recherche sur les produits toxiques, malgré la situation économique difficle que nous traversons.

Je crois, monsieur le Président, qu'il faudrait cesser de faire du «charriage» idéologique dans cette question et qu'il faudrait également cesser d'ameuter la population canadienne et de lui laisser entendre qu'elle est abandonnée.

• (1810)

LES PARCS NATIONAUX—L'EMPLOI DANS LE PARC NATIONAL DE KOUCHIBOUGUAC AU NOUVEAU-BRUNSWICK. B) ON DEMANDE SI DES EMPLOIS SONT PRÉVUS POUR LES GENS QUI SERONT MIS À PIED

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question du 16 novembre dernier s'adressait à l'honorable ministre de l'Environnement et traitait de l'emploi dans le Parc national Kouchibouguac.

L'histoire du Parc national remonte déjà à plusieurs années lorsque, pour créer le parc, on a dû exproprier quelque 200 familles, des familles qui furent forçées de déménager. Ce fut, monsieur le Président, un chapitre assez pénible de notre histoire. Bien sûr, il y eut compensation pour les propriétés, compensation pour le déménagement, mais plus important encore, il y eut promesses et surtout engagements pour des temps meilleurs. Et cet engagement qui est le mot-clé ... on s'était engagé à créer des emplois pour ces gens qui étaient forçés de déménager. Depuis, chaque année, on a réussi à employer quelque 200 personnes, et je fais référence ici aux travailleurs saisonniers et ne tiens pas compte des fonctionnaires qui sont affectés à l'administration du parc. Les travailleurs saisonniers sont ceux qui sont principalement employés dans les travaux d'aménagement tels que la construction de trottoirs pour se rendre sur les plages, des sentiers d'interprétation, des terrains de camping, de pique-nique, des abris pour les skieurs, et je pourrais continuer.

Il reste encore beaucoup à faire; les travaux d'aménagement ne sont pas complétés. On pourrait encore, pour plusieurs années, employer quelque 200 travailleurs saisonniers et c'est surtout dans ce domaine du travail saisonnier que nous avons besoin d'emplois. Le Parc national Kouchibouguac est l'employeur principal de la région immédiate et a été l'employeur majeur depuis plusieurs années.

Depuis qu'on a commencé l'aménagement, quelque 200 familles dépendent de ce travail saisonnier. Mais soudainement, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) annonce des coupures qui affecteront les travaux d'aménagement dans les parcs nationaux.

Lorsque je demande à l'honorable ministre de l'Environnement comment ces coupures affecteront les gens de ma circonscription, j'apprends que, non seulement les travailleurs saisonniers seront affectés, mais aussi que son ministère se propose de couper quelque 305 années-personnes dans son ministère. J'apprends aussi que sept personnes de ma circonscription perdront leur emploi, et plus précisément des gens qui travaillent au Service canadien de la faune à Sackville, un sujet que j'aimerais toucher plus tard. Je dis qu'on ne ménage pas les gens de ma circonscription. Cela frappe très dur!

Pour en venir à l'emploi dans le parc national, je suis bien déçu de la réponse de la ministre. Si le gouvernement maintient sa position de couper ces emplois, non seulement allons-nous placer ces familles dans une situation très difficile sinon intenable, mais nous allons aussi briser des engagements que nous avions envers ces gens et que nous avions tenus depuis le début de l'aménagement du parc. Aucun autre secteur de notre économie ne peut fournir des emplois à ces gens qui ne seront pas réembauchés. Même si l'honorable ministre dit que son ministère n'est pas de façon primordial un ministère axé sur la création d'emplois, je l'invite à réexaminer sa position vis-à-vis des coupures dans les parcs nationaux.

Il faut respecter les engagements que le gouvernement a pris vis-à-vis des gens de Kouchibouguac, l'engagement de maintenir le niveau d'emploi. Monsieur le Président, l'honorable ministre ne ferait ainsi que respecter les promesses de la campagne électorale, celle de créer des milliers d'emplois.

• (1815)

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, je crois que la première promesse électorale que nous nous devons de respecter, c'est celle de diminuer le déficit épouvantable qui nous pèse sur les épaules et qui va affecter nos enfants et toutes les générations futures. Je pense que lorsqu'on est obligé de se serrer la ceinture pour équilibrer un budget, il est vrai que tout le monde en souffre, et je ne doute pas que certaines personnes de la circonscription de mon collègue vont en souffrir aussi.

Par ailleurs, je dois dire qu'en ce qui concerne le parc de Kouchibouguac, nous avons actuellement dépensé plus de 25 millions de dollars pour aménager, entretenir et faire fonctionner le parc depuis sa création, il y a 15 ans. Nous sommes dans une conjoncture où les travaux d'aménagement sont à peu près terminés à l'heure actuelle. Et l'an dernier, il est vrai qu'il y avait beaucoup d'emplois qui allaient à Kouchibouguac, mais ceux-ci étaient suscités par d'autres programmes que ceux de l'environnement; comme l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage, le programme Environnement 2,000 qui était un projet-pilote qui est maintenant terminé, le programme Canada au travail et le Programme d'emploi d'été.

Actuellement, pour l'été prochain, mon ministère prévoit créer, ouvrir 73 emplois dans le parc de Kouchibouguac, une diminution de 56 par rapport à l'année précédente. Mais d'autres emplois deviendront disponibles par les programmes de création d'emplois au fur et à mesure que ceux-ci seront annoncés. Et ma collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald), a déjà annoncé qu'elle avait des sommes pour la création d'emplois, et il est bien évident que certaines de ces sommes iront aussi dans la circonscription de mon honorable collègue.

[*Traduction*]

L'ABUS SEXUEL DES ENFANTS—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION BADGLEY. B) L'ABUS SEXUEL DES ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis de donner suite aux questions que j'ai posées le 8 novembre au ministre de la Justice (M. Crosbie) et au premier ministre (M. Mulroney) au sujet de la mise en application des recommandations du rapport Badgley concernant l'abus sexuel des enfants.

La Commission Badgley a été établie en décembre 1980. Son rapport, publié après plus de trois années d'études en août 1984, a révélé ce qui constitue indiscutablement une tragédie nationale. C'est malheureusement une tragédie nationale dont les victimes restent trop souvent silencieuses et traumatisées.

La Commission Badgley était chargée de se renseigner à fond sur les dimensions de ce problème et de recommander des moyens de protéger les jeunes victimes; aussi, d'aviser aux moyens à mettre en œuvre pour prévenir la prostitution juvénile et de circonscrire le phénomène de la pornographie infantile. Après des recherches très poussées, le comité en est arrivé à des conclusions fort troublantes. Je prends quelques minutes pour en exposer les plus graves.

Le comité a découvert, par exemple, qu'à un moment donné de leur vie, en moyenne une femme sur deux et un homme sur trois avaient été victimes d'un ou plusieurs actes sexuels non sollicités. Ces actes comprennent notamment l'exhibitionnisme, les menaces d'ordre sexuel, les attouchements sexuels, les tentatives d'agression et les agressions sexuelles. Environ quatre sur cinq de ces actes sexuels non sollicités ont été perpétrés pour la première fois contre ces personnes quand elles étaient enfants ou adolescentes. Quatre jeunes filles sur cent ont été violées. Deux jeunes garçons sur cent ont été victimes de tentatives de pénétration anale non sollicitée, par un pénis, des objets ou des doigts, ou de ces actes mêmes.

L'exhibitionnisme a été l'infraction sexuelle la plus fréquente commise contre des enfants. Il a été prouvé dans certains cas que ces actes avaient été suivis d'agression sexuelle.

D'après l'autre principale conclusion, trois enfants sur cinq, qui avaient été agressés sexuellement, avaient été également menacés ou contraints par la force par leurs agresseurs à se soumettre à ces actes. Les jeunes victimes sont susceptibles d'être menacées ou forcées à prendre part à des actes sexuels autant par des persones à peu près du même âge que par des personnes plus âgées.

Quelques jeunes victimes ont été blessées, mais beaucoup plus ont subi des traumatismes ou des troubles émotifs. Environ un agresseur sur quatre était un proche parent ou une personne à qui la victime faisait confiance. Près de la moitié des agresseurs étaient des amis ou des connaissances, et environ un sur six était un inconnu. Pratiquement tous les agresseurs étaient des hommes, alors qu'un sur cent était une femme.

D'après la dernière grande conclusion, plus de deux agressions sexuelles sur cinq aboutissant à un homicide sont perpétrées contre des enfants de 15 ans et moins. Trois agresseurs sexuels sur quatre qui ont été inculpés et jugés dangereux par les tribunaux s'en étaient pris à des enfants.

• (1820)

C'est un rapport bouleversant dans la mesure où il rend compte des mauvais traitements sexuels et autres qu'on fait subir à des enfants au Canada. Ce document de 1300 pages accuse l'État, tant provincial que fédéral, de n'avoir pas su remédier à ce qui est manifestement une tragédie nationale.

Il convient particulièrement à l'approche de l'Année internationale de la jeunesse que le gouvernement fédéral soit prié de s'engager envers les jeunes Canadiens à veiller à ce que ce problème très grave des mauvais traitements sexuels infligés aux enfants soit réglé de façon sérieuse et compétente. L'ampleur du problème a été mesurée avec clarté et éloquence par la Commission Badgley. Celle-ci a fait un certain nombre de recommandations qui visent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, monsieur le Président.

J'ai été très déçu de constater que le discours du trône ne faisait aucunement mention du rapport de la Commission Badgley sur les mauvais traitements sexuels infligés aux enfants. Je puis seulement espérer que l'engagement plutôt général que contient le discours du trône de porter secours aux victimes de la violence familiale englobera aussi le secours immédiat aux enfants victimes de mauvais traitements sexuels.

L'une des recommandations les plus pressantes de la Commission Badgley appelle l'établissement d'un poste de commissaire spécial, qui ferait rapport directement au premier ministre. Des organismes du même genre ont été établis pour aborder les problèmes qui se posent dans les domaines des droits de la personne et de la situation de la femme. Le gouvernement canadien a créé des organismes spéciaux chargés de s'occuper des problèmes à cet égard. La Commission Badgley a recommandé que le gouvernement canadien établisse un commissariat qui soit directement comptable au cabinet du premier ministre et chargé d'examiner les nombreuses recommandations de la Commission Badgley et d'agir fondamentalement en tant qu'organisme de lancement et de coordination des réformes qui s'imposent au plan fédéral; cet organisme veillerait aussi à ce que les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux prennent des mesures appropriées.

En réponse à ma question, le ministre de la Justice m'a fait savoir qu'il allait s'entretenir avec ses collègues provinciaux à Saint-Jean, je crois, le 23 novembre, et c'est bien ce qu'il a fait. Suite à cette réunion avec ses collègues, on n'a absolument pas parlé dans le communiqué, ni dans aucune intervention publique, des très graves problèmes dont faisait état le rapport de la Commission Badgley.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Speyer) pourra nous donner une idée de ce que le gouvernement entend faire au sujet de ces recommandations et surtout de la recommandation urgente réclamant l'ouverture d'un bureau du Commissaire chargé de coordonner les mesures prises par le gouvernement fédéral.

Ce rapport réclame de toute urgence des mesures dès maintenant. Il n'y a pas d'enfants à la Chambre des communes, mais nous avons l'obligation de parler en leur nom, monsieur le Président.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le Comité sur les infractions sexuelles contre les enfants a abattu un énorme travail pour préparer son rapport qui, comme le député l'a signalé, a été publié le 22 août 1984. Ce comité était présidé par M. Badgley de Toronto. Pour s'acquitter de son mandat, le Comité a rencontré les groupes intéressés, il a reçu plus de 250 mémoires et il a réalisé un programme de recherche comportant notamment des enquêtes nationales sur les attentats sexuels sur des enfants. Selon moi, le député de Burnaby (M. Robinson) n'a pas exagéré lorsqu'il a dit que personne, à moins d'être tout à fait insensible, ne pouvait rester froid devant un tel rapport.

Étant donné les multiples dimensions de son mandat, le Comité a dû obtenir la collaboration des provinces et des municipalités tant dans le domaine juridique que social.

Le député de Burnaby a demandé ce que nous allions faire; que compte faire le gouvernement au sujet de ce problème et des recommandations présentées au Comité? La réponse est relativement simple. Il va prendre des mesures pour s'attaquer au problème et faire du Canada un pays plus sûr pour les enfants. Cependant, des changements effectifs mettant en cause de nombreuses disciplines et nécessitant une collaboration étroite des trois niveaux du gouvernement ne peuvent avoir lieu du jour au lendemain, aussi souhaitable que cela soit.

Prenons, par exemple, le nombre total de recommandations faites par le comité. Il y en a 52 au total, dont 30 au moins réclament l'adoption d'une mesure législative au niveau fédéral. Il incombe au ministre de la Justice de modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada. Avant de pouvoir faire quelque chose à ce sujet, il faudra étudier chaque changement proposé avec les provinces, avec le bureau du procureur de la Couronne, avec le barreau de la défense et avec la police. On passera ensuite à l'action rapidement.

• (1825)

Plusieurs recommandations portent sur le renforcement des services à l'enfance. Dans la plupart des cas, il faut que les provinces ouvrent la voie, mais dans celui de l'indemnisation des victimes, il y a chevauchement des compétences fédérale et provinciale. Il faut absolument se rendre compte que la mise en œuvre de ces recommandations est très compliquée. Dans ce contexte, on a déjà pris plusieurs initiatives à la suite des recommandations du comité.

Le ministère de la Justice et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le bureau du solliciteur général, le secrétariat d'État ainsi que Condition féminine Canada ont formé un comité interministériel pour coordonner les travaux à l'échelon fédéral. Les fonctionnaires de mon ministère ont consulté le Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse au mois d'août et ils ont tenu une journée nationale de consultation avec le concours du cinquième congrès international sur l'enfance maltraitée à Montréal au mois de septembre. Les fonctionnaires du ministère de la Justice suivent les réactions

des organismes privés d'aide à l'enfance situés dans les provinces. On prend aussi bien d'autres initiatives.

Le député a fondamentalement raison. Les recommandations de M. Badgley et les siennes méritent d'être suivies sans tarder. C'est un rapport très troublant et je recommande à tous les députés de le lire.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 novembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, au nom des électeurs de la circonscription de Laval-des-Rapides, je veux faire part à la Chambre de mon indignation face aux propos tenus par le ministre des Finances (M. Wilson) devant les membres du National Editors and Writers Society à Toronto la semaine dernière. En effet, on rapporte que le ministre des Finances a demandé aux médias de restreindre leurs articles concernant les intentions du gouvernement d'entreprendre des coupures dans les programmes sociaux, de telle sorte qu'ils ne créent pas la panique parmi les bénéficiaires d'allocations familiales et de pensions de sécurité de la vieillesse.

Le ministre va-t-il maintenant demander qu'on ne publie pas les informations concernant les coupures dans la péréquation, pour ne pas jeter la panique parmi les provinces bénéficiaires? Si les médias d'information, ou même les parlementaires, n'ont plus le droit de commenter les prises de position du gouvernement, je me demande quel genre d'information le public recevra. Ce n'est pas la presse qui a décidé de couper dans les programmes sociaux, mais bien le gouvernement progressiste conservateur lui-même. Il est évident que le gouvernement veut s'attaquer directement ou indirectement à l'universalité des programmes sociaux, mais il aimerait le faire en cachette.

• (1105)

Si le ministre des Finances veut rassurer la population et mettre un terme aux craintes réelles qu'il a semées parmi les bénéficiaires des programmes sociaux, il n'a qu'à dire publiquement et immédiatement que l'universalité sera totalement maintenue et que le gouvernement n'a pas l'intention de taxer totalement les prestations reçues, et la population canadienne sera rapidement rassurée. On évitera ainsi de semer la panique parmi les personnes du troisième âge ainsi que chez les autres bénéficiaires des programmes sociaux, et les médias pourront continuer à effectuer leur travail librement.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PLAIDOYER EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS LICENCIÉS À BARRIE (ONT.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur une situation déplorable qu'il importe de remettre à l'étude si on veut que le régime d'assurance-chômage soit jugé équitable envers tous les travailleurs. Il paraît que la direction du bureau de la Commission, à Barrie (Ont.), se propose d'en appeler des décisions des conseils arbitraux de l'endroit qui ont interprété en faveur des employés de Black et Decker les dispositions relatives à la paye de vacances, aux avis de licenciement et aux prestations.

Les libéraux ont instauré un régime et préconisé une mentalité qui ont toujours entraîné des interprétations défavorables, sans tenir compte d'un fait réel: la fermeture d'une usine n'incite pas le travailleur à abuser du régime, c'est plutôt le régime qui devrait le favoriser.

La même situation ridicule s'est produite à Midland, en Ontario, quand la société RCA a fermé ses portes en 1982.

Je demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald)—les députés savent qu'elle déteste les subtilités de la loi qu'on invoque pour léser les défavorisés—de faire une enquête officielle avant que le gouvernement interjette encore appel.

Sachant que la ministre est consciente de l'état épouvantable dans lequel les libéraux ont laissé le régime, je lui demande aussi d'envisager de remanier de fond en comble les dispositions relatives à la paye de vacances, aux avis de licenciement et aux prestations d'assurance-chômage.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LE REPORT DE LA PROCLAMATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ—LES CONSÉQUENCES POUR LES FONCTIONNAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me fais aujourd'hui le porte-parole de quelque 250,000 fonctionnaires de l'État qui sont préoccupés par la décision du gouvernement de repousser jusqu'à mars ou juin 1986 la proclamation des dispositions relatives à la santé et à la sécurité dans le Code canadien du travail. Par suite de cette décision, ces fonctionnaires resteront sans la moindre protection législative en matière de santé et de sécurité. Je m'inquiète d'autant plus que nous ne sommes même pas sûrs que ces dispositions seront effectivement proclamées en 1986.

Ces fonctionnaires devaient être visés par le Code du travail, en vertu des modifications en question. Ce retard est un abus de confiance de la part d'un gouvernement qui a promis de favoriser la consultation et la collaboration lors de la campagne électorale, l'été dernier.

Article 21 du Règlement

Dans la situation actuelle, les fonctionnaires sont à la merci du gouvernement fédéral, car moins de 10 p. 100 d'entre eux, me dit-on, sont protégés par un comité efficace chargé de surveiller la santé et la sécurité au travail; en effet, le gouvernement et le Conseil du Trésor ont refusé en tant qu'employeurs de mettre sur pied un système valable de surveillance de la santé et de la sécurité professionnelles.

En ce qui concerne ses employés, le gouvernement devrait, à mon avis, frayer la voie au lieu de tirer de l'arrière. La situation actuelle montre bien que la méthode volontaire préconisée par le gouvernement ne donne rien, et comme tous les partis ont convenu en juin dernier d'adopter la Partie IV du Code canadien du travail, en vertu de laquelle les fonctionnaires fédéraux bénéficieraient de cette protection, le gouvernement a tort d'en retarder la proclamation.

J'exhorte le ministre du Travail (M. McKnight) et le gouvernement à proclamer ces dispositions immédiatement ou . . .

M. le Président: Je suis navré d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE RÔLE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TIERS MONDE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, en 1975, l'ONU inaugurait officiellement la Décennie internationale de la femme en soulignant les problèmes des femmes du tiers monde. Les dix années tirent à leur fin et beaucoup de problèmes persistent malheureusement.

Un domaine particulièrement important est celui du rôle de la femme dans le développement. Si l'on veut réaliser un développement réel et durable dans le tiers monde, il faut intégrer les femmes au processus. Par exemple, de nombreux projets de formation en agriculture échouent en Afrique tout simplement parce qu'ils s'adressent uniquement aux hommes, alors que ce sont les femmes qui y exécutent 70 p. 100 du travail agricole. En outre, les deux tiers des 800 millions d'illettrés dans le monde sont des femmes, mais celles-ci sont souvent tenues à l'écart des programmes d'alphabétisation. Cela ne peut plus durer si l'on veut qu'ait lieu un développement véritable et dynamique.

Heureusement, des mesures positives ont été prises. L'OCDE a élaboré des directives qui rappellent fortement aux organismes membres d'accorder la priorité aux femmes dans les programmes de développement. Au Canada, l'ACDI et Match International ont aussi joué un rôle important dans la promotion des initiatives de développement prises par des femmes.

Des progrès ont été accomplis, mais les problèmes des femmes dans les pays en voie de développement et, en fait, les problèmes de développement en général, subsisteront longtemps après la fin de la Décennie de la femme si l'on ne s'y attaque pas plus efficacement.

M. le Président: Je regrette de devoir informer la députée que le temps qui lui était accordé est maintenant expiré.

L'AGRICULTURE

LES IMPORTATIONS DE BŒUF DU DANEMARK ET D'IRLANDE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES ÉLEVEURS CANADIENS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, des pays de la Communauté économique européenne, tels le Danemark et l'Irlande, ont cet automne écoulé à bas prix sur le marché canadien des millions et des millions de livres de bœuf subventionné. Il est en effet entré chez nous plus de 45 millions de livres de bœuf, subventionné jusqu'à concurrence de 50c. la livre, ce qui a eu pour effet de faire tomber le prix que les éleveurs canadiens obtiennent pour leur produit.

• (1110)

Le gouvernement actuel a promis durant la campagne électorale de mettre en place un régime douanier efficace pour pouvoir prendre des mesures de riposte afin de protéger nos producteurs en imposant au besoin des restrictions sur les importations. Et pourtant, aujourd'hui, monsieur le Président, on ne trouve pas la moindre mesure législative au *Feuilleton* de la Chambre pour mettre en application cette promesse électorale ni aucune autre promesse des conservateurs en faveur de l'agriculture.

Un rapport récent de la Société du crédit agricole révèle que 39,000 agriculteurs de toutes les parties du pays éprouveront de graves difficultés financières cet hiver à cause du bas prix des denrées, et que 1,700 d'entre eux risquent réellement la ruine financière complète. Monsieur le Président, le gouvernement actuel a été élu il y a trois mois, mais il n'a encore pris aucune mesure pour mettre fin à ce dumping de bœuf subventionné par des pays de la Communauté économique européenne. Le gouvernement doit agir immédiatement et mettre fin à cette pratique déloyale qui accule de plus en plus de nos éleveurs canadiens de bovins à la faillite.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UNE PRÉSENCE DIPLOMATIQUE CANADIENNE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui semble avoir fait enquête afin de déterminer s'il fallait que le Canada soit directement représenté au Nicaragua.

Ayant été le seul député de cette Chambre à avoir assisté sur place aux élections du 4 novembre au Nicaragua, je vous assure que celles-ci se sont déroulées de façon démocratique et que la population nicaraguéenne a été à même d'exprimer véritablement ses préférences. Il y a bien eu quelques anicroches, mais nos élections non plus ne sont pas sans faille. Il en ressort ce que les observateurs avaient déjà compris, que c'est le peuple du Nicaragua, et lui seul, qui a la mainmise sur son gouvernement.

A titre d'État souverain qui tente désespérément de se défendre contre l'ingérence du plus puissant État du monde, le Nicaragua a nommé un ambassadeur au Canada et mérite que nous fassions de même à son égard. Par conséquent, je sais gré au ministre d'avoir étudié, semble-t-il, les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à nous faire représenter de façon permanente dans ce pays. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui résume bien la situation:

Il est fort souhaitable que le Canada établisse dans ce pays une «présence» permanente . . .

Privé d'une ambassade au Nicaragua, le Canada demeure à la merci des États-Unis pour bien autre chose que l'information. Les ressortissants canadiens sont priés de s'inscrire à l'ambassade des États-Unis. En cas d'invasion, ces personnes devraient compter sur l'ambassade des envahisseurs pour coordonner leur évacuation. Cette perspective devrait mettre . . . Joe Clark et le Canada . . . dans une situation gênante.

J'exhorte le ministre à intervenir sans délai en vue de parer aux risques d'une guerre en Amérique centrale.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE SORT D'UN GROUPE JUIF EN ÉTHIOPIE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, un grand nombre de mes mandants désirent rendre hommage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour la promptitude exemplaire avec laquelle il a fait parvenir à l'Éthiopie une aide de 50 millions de dollars.

Une action prompte et immédiate s'impose toutefois à l'égard de certains secteurs de la population éthiopienne, tout particulièrement les Falashas, l'un des plus anciens groupes juifs qui risque de voir leur culture disparaître.

Un groupe de personnes de ma circonscription rentrées depuis peu d'Éthiopie signalent que l'aide canadienne n'arrive pas à destination à cause de la guerre civile qui fait rage entre les factions éthiopienne, érythréenne et somalienne. J'incite donc le premier ministre (M. Mulroney) à charger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de donner des instructions à notre ambassadeur auprès des Nations Unies pour que l'ambassadeur demande la convocation d'une séance d'urgence de l'ONU où il pourra proposer que les factions en conflit en Éthiopie observent une trêve de 30 jours pendant la prochaine saison des fêtes, ce qui permettra au Canada, de concert avec d'autres pays, d'organiser rapidement un pont aérien pour parachuter des provisions alimentaires dans les régions inaccessibles ou en proie à des hostilités, évitant ainsi que la catastrophe ne prenne encore plus d'ampleur.

* * *

L'EMPLOI

LA HAUSSE DES CRÉDITS AFFECTÉS À LA CIRCONSCRIPTION DE MIRAMICHI

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, Northumberland-Miramichi est la circonscription la plus étendue au Nouveau-Brunswick.

Depuis le milieu des années 70, l'économie de la région ne connaît aucune croissance, aucune expansion. Un marché médiocre pour les pâtes et le bois d'œuvre en Amérique du Nord est en partie responsable de la fermeture ou du ralentissement de l'activité de nombreuses usines de pâtes et papiers.

La région de Miramichi est donc en proie au marasme; le chômage y a atteint le taux renversant de 40 p. 100 et plus de 12 p. 100 de la population reçoit une assistance publique quelconque.

Voici la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) placée devant une situation inqualifiable. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que très peu de gens dans la région de Miramichi aiment à s'en remettre aux subventions du programme Canada au travail, qui n'est guère une solution permanente. Il n'y a jamais assez de fonds disponibles pour répondre à la demande.

Toutefois, cela dit, permettez-moi de signaler que la ministre a reconnu notre situation peu enviable et n'a annulé aucun des programmes mis sur pied par le gouvernement précédent. La compassion, la sollicitude et la réceptivité à l'égard des besoins de ces gens l'ont emporté sur l'esprit de parti.

• (1115)

Cette année, les fonds alloués en vertu du programme Canada au travail à la circonscription de Northumberland-Miramichi ont plus que doublé par rapport à l'allocation initiale, passant à 2 millions de dollars.

En remerciant la ministre, je peux l'assurer au nom de la population de Miramichi, que ces fonds seront dépensés à bon escient . . .

M. le Président: Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSÉQUENCES POUR LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'accueillir à nouveau le ministre des Finances, et de constater qu'il n'a pas oublié de documents à Washington.

Monsieur le Président, le 8 novembre dernier, le ministre des Finances annonçait une série de coupures budgétaires et extra-budgétaires ainsi que des augmentations de coûts dans l'utilisation de certains services gouvernementaux. L'effet accumulé de ces décisions signifie pour le Québec une perte de l'ordre de 770 millions sur la demande globale. Compte tenu du fait que le taux de chômage au Québec, dans plusieurs régions, dépasse les 13 p. 100, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures compensatoires qu'il a l'intention de proposer pour compenser la perte qui sera ainsi subie sur la demande globale de l'économie du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande au député de bien vouloir préciser comment il arrive au chiffre de 770 millions et dans quels secteurs il y aura des pertes d'emplois. Je tiens à souligner, comme je l'ai dit souvent ici, que si nous voulons réduire le déficit dans l'intérêt du Québec et des autres provinces, il faudra réduire les dépenses dans chacune des régions du pays. Ces réductions ont été réparties équitablement dans l'ensemble du Canada. Si nous accroissons la confiance du secteur privé pour l'amener à créer plus d'emplois, ce sont également toutes les régions du pays qui en profiteront.

Questions orales

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A EFFECTUÉ UNE ANALYSE DE L'IMPACT SUR LA DEMANDE GLOBALE DU QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il est antiparlementaire de transmettre au ministre une étude que j'ai faite de ces coupures. Dans la négative, je pourrai la lui transmettre séparément.

Mais compte tenu de ces coupures importantes sur l'économie du Québec, le ministre pourrait-il indiquer à cette Chambre si son ministère a effectué une analyse de l'impact qu'auraient ces compressions budgétaires sur la demande globale du Québec et également sur le nombre d'emplois qui pourraient être perdus?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député dans ma première déclaration, nous avons essayé de répartir équitablement les répercusions des réductions dans toutes les régions et entre tous les groupes de Canadiens. Nous n'avons pas étudié quelles seraient les conséquences individuelles, car elles seront ressenties dans l'ensemble du pays. Je souligne toutefois qu'il est très important de bien comprendre qu'il est avantageux d'accroître la confiance du monde des affaires. Comme le chef de l'opposition l'a dit bien souvent par le passé, la confiance est un facteur de création d'emplois très important. Cette confiance naîtra partout et toutes les régions du pays en profiteront.

[*Français*]

L'ANNULATION DE LA CONSTRUCTION DES VOIES D'EMBRANCHEMENT DU GAZODUC ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, cette confiance, je suis bien d'accord avec le ministre, doit se réaliser dans le secteur privé. Justement, concernant le secteur privé, est-ce que le ministre a consulté le gouvernement du Québec et le secteur privé avant d'annuler la construction des voies d'embranchement du gazoduc entre Montréal et Québec, coupure qui va avoir un effet direct sur le niveau de confiance du secteur privé, lequel avait déjà commencé à planifier certains investissements reliés à l'approvisionnement en gaz naturel?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons eu des entretiens avec le gouvernement du Québec et les gouvernements de plusieurs autres provinces. Je trouve encourageant que ces dernières nous aient poussés à poursuivre dans cette voie en réduisant le déficit.

Le député est sûrement conscient des avantages que peut nous apporter une réduction du déficit. Je l'invite à parler aux Canadiens pour les inciter à accepter les avantages d'une réduction du déficit dont tout le monde profitera au lieu de considérer les conséquences de chaque coupe. Bien sûr, ces dernières seront parfois dures à accepter, mais je suis convaincu qu'elles seront largement compensées par les avantages que nous en tirerons.

• (1120)

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA NOUVELLE CONCERNANT LA MISE AU POINT DE MISSILES DE CROISIÈRE QUI SERAIENT INSTALLÉS SUR LES SOUS-MARINS SOVIÉTIQUES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suivant une dépêche de l'agence soviétique *Tass*, après avoir maintenant réussi la mise au point d'un missile de croisière à longue portée, l'URSS aurait l'intention de le déployer sur ses sous-marins et ses bombardiers au cours de l'année qui vient. Le ministre comprendra que cela a des conséquences atterrantes pour l'ensemble de la défense aérienne nord-américaine et fait présager des dépenses majeures pour remettre le système à un niveau de sécurité qui puisse être maintenu. Est-ce qu'il y a eu des entretiens ou des consultations avec les États-Unis au sujet de ce développement absolument majeur? Quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre vis-à-vis du grand bouleversement que cela représente pour le système de sécurité nord-américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que tout le monde à la Chambre partage les préoccupations du député de Winnipeg-Fort Garry au sujet de l'acquisition par l'URSS de ce potentiel. Nous sommes en pourparlers avec les États-Unis au sujet de la modernisation de nos systèmes de défense aérienne. Un des éléments dont nous tenons compte dans ces pourparlers est la nécessité de faire en sorte qu'une éventuelle défense contre la menace du missile de croisière soviétique n'entraîne pas le Canada vers d'autres volets de systèmes de défense qui n'auraient pas notre approbation.

ON PROPOSE DE PROSCRIRE LE DÉPLOIEMENT DE MISSILES DE CROISIÈRE PAR LES ÉTATS-UNIS ET LA RUSSIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admettra sûrement que la meilleure défense contre cette situation nouvelle serait une proscription absolue de l'usage du missile de croisière.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Il y a des députés qui ne prennent pas la question trop au sérieux. Je m'étonne de leur attitude sur un sujet aussi important. Je demanderai au ministre si nous avons approché les États-Unis et l'Union soviétique pour qu'ils inscrivent à l'ordre du jour des négociations de janvier prochain sur les armements la renonciation à déployer des missiles de croisière, dans une recherche de la sécurité optimale, qui est de n'avoir nulle part de missile en état de servir.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'avons pas présenté d'instances de ce genre, mais puisque le sujet a été évoqué à la Chambre des communes, nous allons envisager d'en faire la proposition. Je constate avec plaisir que le député de Winnipeg-Fort Garry pense, comme nous, que la seule façon efficace de traiter de ces questions passe par les consultations avec les superpuissances, et qu'une action unilatérale du Canada ne serait d'aucun effet.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES CONSEILS DONNÉS AU MINISTRE AVANT SES ENTRETIENS AVEC SON HOMOLOGUE MANITOBAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Je pense qu'il me comprendra si je lui dis que je suis heureux de le revoir après son voyage particulièrement intéressant. J'espère qu'il n'a rien perdu en venant à la Chambre pour la période des questions. Ma question a trait à ce sujet d'une importance cruciale. En parlant des documents abandonnés par inadvertance lundi dans le hall de l'hôtel de Winnipeg, j'ai demandé mardi, au premier ministre s'il pouvait expliquer à la Chambre en quoi consistaient les mesures sévères dont parlait ce document et qu'il vaut mieux ne pas annoncer pour le moment au gouvernement du Manitoba. Le premier ministre a répondu qu'il ne savait pas à quel document je faisais allusion. Je suis certain que, pour sa part, le ministre sait parfaitement de quoi il s'agit. Peut-il dire à la Chambre en quoi consistent ces mesures sévères?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord au chef du Nouveau parti démocratique qu'il n'était pas question de mesures sévères dans ce document. Soit il fait allusion à quelque chose hors contexte, et je suis convaincu qu'il ne voudrait pas agir de cette manière, soit il déforme des mots parce que ça l'arrange. Il n'ignore pas que certaines personnes ne voient pas d'un bon œil quelques-unes des mesures annoncées dans l'exposé économique, qui touchent la province du Manitoba. On m'avait conseillé, et je suis certain qu'il le reconnaîtra, de ne pas adopter une attitude inutilement dure dans les discussions sur la péréquation. Je précise au député que tous les points mentionnés dans ces notes d'information ont été abordés. Le ton de la discussion que j'ai eue avec M. Schroeder a été tout à fait conforme à la teneur de mes notes d'information, et M. Schroeder a apprécié cette attitude.

• (1125)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre m'a repris parce que je n'ai pas employé, paraît-il, les termes appropriés. D'après l'article de journal, l'expression figurant dans le document était «message sévère» et non pas «mesures sévères». Si le ministre est prêt à affirmer qu'aucune de ces deux expressions n'a été employée, je le crois sur parole.

Je voudrais que le ministre apporte maintenant des précisions à la Chambre des communes et aux Manitobains. Le gouvernement a-t-il déjà pris une décision au sujet des importants aspects de la péréquation qui touchent le gouvernement du Manitoba, conformément aux promesses faites au Manitoba par plusieurs candidats du parti conservateur lors de la dernière campagne électorale?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, aucune décision n'a encore été prise au sujet de la péréquation. Je l'ai d'ailleurs dit à M. Schroeder et l'ai déclaré publiquement à au moins deux reprises. Au moment où je me trouvais au Manitoba, j'ai proposé d'aborder cette question avec tous les ministres des Finances provinciaux avant de prendre moi-même une première décision. Vu que toute modification des dispositions touchant la péréquation nécessiterait une loi du Parlement, j'ai dit que j'en parlerais ensuite avec mes collègues du cabinet et que la Chambre des communes devrait ultérieurement être saisie de la question. Aucune décision n'a donc été prise, et j'ai même dit à M. Schroeder qu'il faudrait attendre au moins le début de l'année prochaine.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES CONSÉQUENCES POUR LE MANITOBA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais passer à un aspect des «messages sévères» qui n'a rien à voir avec la formule de péréquation qui intéresse le Manitoba et plusieurs autres provinces. Le ministre peut-il nous dire s'il a expliqué au gouvernement du Manitoba, quelles répercussions auraient sur le Manitoba les compressions budgétaires qu'il a récemment annoncées à la Chambre. A-t-il dit concrètement aux représentants du Manitoba quelles seraient les conséquences pour la province? Peut-il nous expliquer aussi quels effets ces compressions auront dans les autres provinces?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, une des questions dont j'ai parlé en détail avec M. Schroeder et avec le vice-premier ministre du Manitoba, c'est la situation financière très inquiétante du gouvernement fédéral, telle qu'elle nous a été révélée au moment où nous avons pris le pouvoir. M. Schroeder et son vice-premier ministre ont très bien compris la situation, et c'est dans ce contexte que nous devons revoir les règles de la péréquation et les autres éléments des compressions budgétaires annoncées le 8 novembre. Nous n'avons pas discuté en détail de tous ces éléments, mais nous avons parlé beaucoup de l'Institut de technologie. Néanmoins, M. Schroeder ne m'a pas demandé de participer à une discussion portant sur chaque question abordée dans l'énoncé du 8 novembre.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES CONTINGENTEMENTS DE CHAUSSURES IMPORTÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. Il a annoncé hier que la période de prolongation relative aux quotas fixés pour les chaussures avait été abrégée de quatre mois. Le ministre a-t-il pris cette décision parce que le gouvernement a déjà décidé de réduire la protection et l'aide accordées à l'industrie canadienne de la chaussure et à ses 20,000 employés?

L'hon. Jim Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois dire au député que le gouvernement n'a pas encore décidé d'augmenter, de réduire ou de modifier d'une façon quelconque les quotas qui ont déjà été fixés. Nous avons prolongé la période d'application des quotas actuels pour un an et nous avons renvoyé la question au Tribunal antidumping pour qu'il analyse à fond l'état de l'industrie. A cette fin, il entendra les témoignages de tous les secteurs de l'industrie, ainsi que des détaillants et des consommateurs. Une fois que nous aurons reçu ce rapport, au début de juin, je l'espère, il sera transmis, au cabinet. C'est à ce moment-là, qu'on décidera de la ligne de conduite à adopter.

• (1130)

LA DURÉE DU CONTINGENTEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois savoir que, selon l'annonce faite hier, le gouvernement a décidé d'abréger la période de prolongation pour qu'elle commence le 1er décembre et se termine le 30 novembre 1985. Je voudrais demander au ministre pourquoi il a semé l'incertitude en faisant cette annonce avant d'avoir mis une nouvelle ligne de conduite au point et avant d'avoir consulté les 20,000 travailleurs de l'industrie et les localités touchées par cette décision?

L'hon. Jim Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, quand j'ai répondu à la première question du député, j'ai dit qu'aucun changement n'avait été apporté. La période de prolongation a été abrégée de 16 à 12 mois uniquement pour qu'elle corresponde davantage à l'année commerciale de l'industrie, et ce afin de causer le moins de dérangement possible. Deuxièmement, cela nous permettra d'adopter plus rapidement une nouvelle ligne de conduite qui pourrait découler des recommandations du tribunal.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RÈGLEMENT APPLICABLE AUX TRAVAILLEURS DE BURNABY (C.-B.)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 1er février 1985, près de 400 employés de l'entrepôt des ventes par catalogue de Sears, à Burnaby, vont perdre leur emploi et seront mis en retraite anticipée avec prime de licenciement. Je voudrais demander à la ministre comment elle peut justifier la proposition formulée par le gouvernement dans l'exposé économique déposé dernièrement, en vertu de laquelle les prestations mensuelles versées à ces travailleurs et à leur famille après qu'ils ont perdu leur emploi seront considérablement réduites?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à informer le député qu'aucun changement n'a été apporté au règlement en vigueur pour le moment. Nous avons dit, et nous continuons à le faire, que ces mesures visent à traiter de façon juste et équitable les revenus de tous les chômeurs. Puisque c'est le principe clé de notre politique, nous prendrons le temps qu'il faudra pour nous assurer que cet objectif est atteint.

M. Robinson: Monsieur le Président, il n'y a aucune justice dans ces propositions touchant les travailleurs.

LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, étant donné les très graves répercussions qu'auront les réductions envisagées, non seulement sur mes électeurs, mais sur des milliers de travailleurs dans le pays—réductions qui s'élèvent en tout à près de 90 millions de dollars—la ministre peut-elle nous donner l'assurance que, dans un esprit de justice et d'équité, elle va retarder la date d'entrée en vigueur de ces mesures sévères, au moins jusqu'à ce que l'on ait étudié de façon approfondie les répercussions sérieuses qu'elles auront sur les travailleurs et leur famille?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà promis à l'un des collègues du député de tenir compte des propositions avancées par divers députés. Je puis lui assurer que j'examinerai les siennes également.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE Mme CATHERINE LALUMIÈRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET, CHARGÉ DE LA CONSOMMATION, DE FRANCE

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence dans notre tribune de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, chargé de la Consommation, ainsi que la présence d'une délégation française.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE PROGRAMME TRUMP

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Son ministère a la responsabilité de voir à d'importants travaux de réparation de navires de guerre canadiens. C'est connu sous le nom de programme Trump.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre de l'état du dossier et nous dire, particulièrement, si le contrat sera octroyé à une compagnie qui s'est déjà qualifiée pour cedit contrat, à savoir, les Chantiers maritimes de Lévis?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je dirai au député que c'est justement la recommandation que moi-même et mon collègue, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, comptons présenter. Des pourparlers ont lieu actuellement et j'espère obtenir, d'ici quelques jours, des nouvelles favorables au député et à ses électeurs.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE TRAVAIL DU COMITÉ DE RÉVISION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le gouvernement a annoncé qu'il se disposait à faire des coupes sombres dans toutes sortes de programmes offerts à la population. Le premier ministre voudrait-il nous dire pourquoi le comité de révision chargé de déterminer la nature de ces compressions, s'attaque uniquement aux programmes destinés à des usagers de l'extérieur—aux contribuables—pendant qu'il laisse intactes de grosses machines administratives telles que le Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur général dont les objectifs sont purement bureaucratiques?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, étant donné la tâche précise que le premier ministre m'a confiée, je peux assurer à la députée que l'affirmation sur laquelle elle fonde sa question est complètement erronée. Une révision globale est en cours dont l'objectif n'est pas de réduire à tout prix, mais plutôt d'identifier les programmes qui se chevauchent ou font double emploi. Notre objectif est d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois et d'assurer l'efficacité de ces programmes tant sur le plan externe que sur le plan interne.

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je remercie le vice-premier ministre de sa réponse. J'aurais maintenant la question suivante: Songe-t-il à restructurer son comité consultatif pour mieux tenir compte du mandat qu'on lui a confié, car ce comité compte présentement des administrateurs extrêmement qualifiés mais personne capable du juger de la qualité des services?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée m'ait fourni l'occasion de faire état des travaux accomplis jusqu'ici. J'ai déjà dit que le processus de révision se poursuivait. Il existe au pays plus de 300 organismes d'envergure nationale et à la fin de sa mission, le groupe d'étude aura probablement examiné au moins 70 p. 100 des programmes de ces organismes.

Bientôt ce sera le tour du Conseil du patronat. Cet après-midi, je m'entretiendrai avec des représentants du Groupement québécois d'entreprises. La semaine prochaine, je rencontre M. Laberge de la FTQ. Il y en aura d'autres par la suite à mesure que le travail progressera et que les équipes visiteront les différents ministères.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SOCIÉTÉ ALLEN INDUSTRIES—LE RÈGLEMENT APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MIS À PIED

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre pourrait-elle nous donner l'assurance que les 126 employés de longue date d'Allen Industries, société qui a décidé de déménager au Mexique, ne seront pas pénalisés par les changements qu'on se propose d'apporter au régime d'assurance-chômage, changements qui les obligeraient à épuiser leurs prestations de retraite et leurs indemnités de cessation d'emploi avant de recevoir des prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que les changements envisagés n'étaient pas encore au point. J'aimerais bien qu'il me dise de quelle façon il faudrait modifier les règlements de l'assurance-chômage et à quel moment il faudrait appliquer ces modifications.

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre serait-elle d'accord si je lui répondais jamais? Elle devrait se rendre compte que ces gens ont travaillé toute leur vie pour obtenir les avantages sociaux en question. La plupart sont trop âgés pour se trouver un autre emploi.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me rends compte que nous voulons que tous les revenus soient considérés de la même façon aux fins de l'assurance-chômage. Nous tenons à prendre des mesures justes et équitables. Et nous croyons qu'elles le sont pour l'employeur et les employés. Nous sommes en train d'étudier les meilleurs moyens de les mettre en application. Le député peut être persuadé que, lorsque ces changements entreront en vigueur, ils seront justes et équitables.

• (1140)

LA PORNOGRAPHIE

L'IMPORTATION DE DOCUMENTS PORNOGRAPHIQUES REPRÉSENTANT DES ENFANTS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national, Je suis sûr que les Canadiens ont été scandalisés et consternés d'apprendre par les médias ce matin que, d'après un commissaire aux douanes américaines, il y avait de plus en plus de documents pornographiques avec enfants en circulation aux États-Unis. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que ses fonctionnaires ont à leur disposition des mesures qui permettent d'identifier et de classer les documents, qu'il s'agisse d'écrits ou de rubans magnétoscopiques, pour s'assurer qu'ils n'entrent pas au Canada? Le ministre peut-il nous dire par ailleurs s'il a entendu dire que l'on importait de plus en plus de documents pornographiques avec enfants venant d'Europe, surtout de Hollande, du Danemark et de Suède?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux dire que le nombre de documents de ce genre expédiés commercialement au Canada n'a pas augmenté de façon marquée. Mes services ont toutefois de la difficulté à intercepter ces documents du fait qu'ils sont en général importés au Canada par des particuliers. Bien souvent, ces paquets pèsent moins de 500 grammes. Par conséquent, ils sont considérés comme des lettres, d'après les règlements découlant de la Loi sur la Société canadienne des postes et on ne peut ouvrir le courrier qu'en présence du destinataire.

De ce fait, nous n'avons pas une bonne idée de la quantité de documents de ce genre qui sont importés. Si l'on interceptait des envois commerciaux à destination du Canada, on considérerait qu'ils ne peuvent pas être importés et on en interdirait l'entrée au Canada.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES ET SÉPARÉES

M. le Président: . . . Malépart! Je m'excuse, c'est la deuxième fois que je fais cette erreur.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a la parole.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie) Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre.

Monsieur le premier ministre, vous avez annoncé dans le discours du Trône, dans le discours sur le Budget ainsi que dans le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social la présentation d'un projet de loi visant à étendre l'allocation au conjoint aux personnes entre 60 et 64 ans, les veufs et les veuves. J'aimerais savoir pourquoi votre gouvernement a choisi une mesure discriminatoire à l'égard des personnes seules, des personnes divorcées, séparées qui ont les mêmes besoins.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement précédent a refusé carrément de venir en aide aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans ainsi qu'aux anciens combattants. Et nous, nonobstant les difficultés financières énormes dont nous avons héritées, nous avons pris les engagements de légiférer rapidement en faveur des personnes affectées.

M. Malépart: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le premier ministre devrait savoir qu'en proposant cette mesure-là il épargne des sommes d'argent, car de 25 à 30 p. 100 environ des personnes qui bénéficieront de cette allocation au conjoint présentement touchent des prestations de bien-être social. Alors, je pense que le premier ministre devrait s'assurer que les économies qui seront réalisées au niveau des allocations d'aide sociale devraient servir pour . . . garantie, que ces économies-là serviront pour aider les personnes seules qui sont dans le besoin, qu'elles soient célibataires, séparées ou divorcées, afin d'éliminer la discrimination dans cette mesure.

M. Mulroney: Je dirai à l'honorable député que l'objectif vise effectivement les personnes démunies et les moins bien nanties dans notre société, et je pense que c'est le but fondamental de tout programme social au Canada qui se respecte.

Nous croyons tout d'abord, monsieur le Président, que les personnes âgées de 60 à 64 ans ont un besoin réel et, en deuxième lieu, que les anciens combattants qui ont fait tellement pour notre pays méritaient une reconnaissance particulière, nonobstant la situation précaire de nos finances publiques.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

L'ALCAN—LES MISES À PIED PRÉVUES À KINGSTON (ONT.)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne la mise à pied de 485 travailleurs de l'Alcan dans sa circonscription au cours des 18 derniers mois. Étant donné qu'elle s'est engagée devant la Chambre, la semaine dernière, à parler à la Fédération canadienne des entreprises indépendantes au sujet des 170,000 emplois qu'elle prétendait disponibles, pourrait-elle nous dire quels sont les progrès qu'elle a faits au cours de la semaine écoulée et quels espoirs elle a de voir des travailleurs de Kingston obtenir certains de ces emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir dire au député que j'ai parlé de la situation avec la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et j'ai aussi parlé de la situation à Kingston avec la société Alcan et avec le comité consultatif mis sur pied par le syndicat, la compagnie et le bureau du CEC, pour essayer de recycler et de replacer ces travailleurs. J'ai donc déjà eu un certain nombre de consultations et je continuerai à en avoir.

LES CONSULTATIONS DE LA MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous donner les résultats de ses discussions avec la Fédération? Combien de ces emplois existent réellement? Entre temps, la ministre pourrait-elle nous garantir qu'elle retardera les compressions de 300 millions de dollars à l'assurance-chômage tant qu'elle n'aura pas fini son examen de la situation et ses consultations dans tout le pays? A moins que ces consultations ne soient que de la frime?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mes consultations commencent lundi avec des fonctionnaires et des ministres du gouvernement de l'Ontario. Ces entretiens continueront avec des membres du secteur de l'entreprise, des organismes syndicaux, des groupes féminins et de bien d'autres groupes au cours des deux prochains mois. Je ne considère pas ces discussions comme de la frime du tout. Je ne vais pas là en disant: «Voilà les réponses et vous devez les accepter», comme le faisait le gouvernement précédent. Je veux réellement que quelque chose sorte de ces consultations.

En ce qui concerne le nombre de personnes auxquelles on doit retrouver un emploi ou qui en cherchent un elles-mêmes, je dois dire que chaque fois que nous aidons un travailleur à trouver un emploi, nous savons qu'il a retrouvé sa dignité . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député de York-Sud-Weston.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'EXPORTATION DE TECHNOLOGIE MILITAIRE—LA RÉVÉLATION DE L'EXISTENCE D'UNE ENQUÊTE

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Lundi, monsieur le Président, j'ai demandé au solliciteur général si le gouvernement avait pour politique de faire connaître et de commenter les enquêtes policières avant que des accusations ne soient portées. Je faisais allusion à une enquête menée par la GRC sur une société soupçonnée de livrer de la technologie militaire à la Chine. Le ministre m'a répondu: «Il est de tradition, je crois, de confirmer qu'une enquête est en cours lorsqu'on est interrogé. Voilà le seul renseignement qui a été donné». M. Neil MacDonald, journaliste du *Citizen* d'Ottawa, m'a pourtant confirmé qu'on n'avait pas demandé au solliciteur général si une enquête était en cours. En fait, alors qu'on ne lui demandait rien, non seulement le solliciteur général a pris l'initiative de révéler qu'une enquête était en cours, mais il a encore décidé de lui-même, toujours sans qu'on le lui demande, de révéler le nom des sociétés faisant l'objet de cette enquête et la nature de cette enquête. Pour la gouverne de la Chambre, le solliciteur général pourrait-il s'expliquer sur cette contradiction flagrante entre ses propos et les faits?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le député et ses collègues auraient intérêt à se brancher, monsieur le Président. D'une part, ils ne cessent de nous blâmer de tout garder secret. D'autre part, voilà qu'ils nous reprochent notre transparence. Je tiens à répéter ce que j'ai déjà répondu au député et à l'assurer que pour autant que je sache, les renseignements que j'ai fournis étaient exacts et appropriés.

M. Nunziata: Une question supplémentaire.

M. le Président: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES TRAVAILLEURS DE LA SIDBEC-NORMINES À GAGNON (QUÉ.)—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En vue du fait que plus de 600 travailleurs de Sidbec se trouvent dans votre circonscription, monsieur le premier ministre, et perdront leur emploi prochainement avec l'effet indirect d'annuler encore 200 emplois de plus, je suis certain que le premier ministre voudra adoucir le coup de foudre qui tombera sur la communauté entière de Gagnon.

Le premier ministre prendra-t-il des mesures pour assurer que les travailleurs de Sidbec ne verront pas leurs prestations d'assurance-chômage coupées à cause de leur prime de départ ou d'autres paiements compensatoires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami sait fort bien que l'actionnaire principal dans Sidbec-Normines, c'est le gouvernement du Québec, que la Société a affronté des difficultés énormes face à la concurrence internationale et que la ville de Gagnon a été gravement affectée. Effectivement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a été d'un grand secours à la population. Et même, si vous me le permettez, le ministre des Finances a annoncé des mesures fiscales de nature à soulager davantage les personnes dans les régions éloignées, surtout les régions nordiques du Canada.

Je pense qu'il s'agit là de deux pas importants vers une mesure de justice en faveur des personnes qui habitent des régions isolées et éloignées au Canada.

M. le Président: Une question très courte, s'il vous plaît?

• (1150)

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que la plus grande partie de l'indemnité de licenciement, comme le premier ministre le sait pour avoir fermé la mine de fer de Schefferville, provient . . .

M. le Président: La parole est au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe.

Questions orales

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA PANNE DU PONT DE VALLEYFIELD—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES D'ENTRETIEN

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, porte sur les problèmes que pose le pont de Valleyfield sur la Voie maritime du Saint-Laurent. L'Administration a reçu plus de 100 avis de poursuites en justice. On laissait entendre, hier, que certains expéditeurs, canadiens et étrangers, envisagent d'emprunter d'autres itinéraires l'année prochaine. Le ministre des Transports envisagera-t-il de créer une commission d'enquête sur les méthodes d'entretien et d'exploitation de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, afin de rassurer les expéditeurs canadiens et étrangers?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, la principale préoccupation du gouvernement est de rétablir les services sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Je pense que les mesures préconisées par le député pourraient être envisagées lorsque nous aurons rétabli les services. Il est évident que nous faisons tout en notre pouvoir pour y parvenir. Je dois dire aux députés que les réparations sont effectuées dans les délais prévus. Nous comptons à l'heure actuelle sur deux équipes qui travaillent par postes de dix heures. Si tout va bien, le pont devrait être réparé le 6 décembre prochain.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE DES EXPÉDITEURS

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que les modalités de transport pour l'année prochaine sont décidées dès cette année et qu'il est donc important d'agir immédiatement, non seulement pour rétablir le service, mais également pour rétablir la confiance dans l'efficacité de la Voie maritime du Saint-Laurent comme moyen de transport? Il ne s'agit pas du canal de Panama ou de Suez. Ne convient-il pas qu'il est important d'agir dès maintenant et de rétablir la confiance qui est quelque peu ébranlée à l'heure actuelle?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, la meilleure façon d'y parvenir est de rétablir le service dans les délais prévus. Or, je le répète, nous respectons les délais.

En ce qui a trait à l'autre question soulevée par le député, nous devons tenir compte du fait qu'il s'agit là d'un accident sans précédent. Naturellement, l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent examinera ses méthodes d'entretien. Nous verrons après le rétablissement des services si une enquête plus poussée s'impose.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA PROCLAMATION DES RÈGLEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Les travailleurs canadiens qui relèvent de l'État fédéral ont attendu cinq ans avant que l'ancien gouvernement libéral améliore les lois sur la santé et la sécurité au travail. Hier, le ministre a annoncé qu'il ne proclamerait pas cette loi avant deux ans. Le ministre nous expliquerait-il pourquoi il ne veut pas mettre en vigueur immédiatement les nouvelles dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail, ce qu'il pourrait faire demain? Pourquoi attendre deux ans, alors qu'il pourrait le faire tout de suite?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Comme je l'ai dit au comité hier, monsieur le Président, je répète au député que nous avons de bonnes raisons de retarder la proclamation de la Partie IV du Code canadien du travail: nous devons rédiger 21 séries de règlements qui refléteront l'intention des législateurs. Il faut que l'objet de la loi soit clair. Les règlements seront rédigés après de longues consultations avec les patrons et ouvriers ainsi que les intéressés directs. Nous n'avons pas l'intention d'édicter des règlements imparfaits qui n'auront pas fait l'objet de consultations avec toutes les personnes en cause.

L'INCIDENCE SUR LES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre se rend-il compte que ce retard va laisser 300,000 employés du gouvernement fédéral sans mesure législative de sécurité et de protection de la santé? Étant donné que le gouvernement est l'employeur, va-t-il proclamer les articles relatifs à la santé et à la sécurité qui concernent ces employés ou prendre d'autres dispositions à cet égard dès maintenant?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, à propos de la première question du député, les fonctionnaires fédéraux jouissent à l'heure actuelle de mesures de sécurité et de protection de la santé au travail. Ces mesures ne sont pas aussi acceptables que les nouvelles mesures qui sont prévues à la Partie IV du Code canadien du travail. Si l'un ou l'autre des députés qui ont posé des questions à ce sujet ou si quelqu'un d'autre à la Chambre ou à l'extérieur doute qu'il faille entreprendre une étude et des consultations sur ces règlements, dans l'esprit de transparence que préconise le gouvernement, je l'invite à consulter mes collaborateurs. Je mets mon personnel à la disposition des sceptiques afin qu'ils comprennent la nécessité d'engager des consultations pour pouvoir préparer ces règlements.

* * *

LE MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

LES ANNONCES D'ENQUÊTES POLICIÈRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je tiens tout d'abord à le féliciter du fond du cœur d'avoir assumé cette responsabilité fort importante. Ma question découle de la réponse qu'il a fourni à mon collègue, le député de York-Sud-Weston.

Pourrait-il remettre à l'étude la pratique de son ministère, et revoir peut-être sa conception personnelle des enquêtes, en rétablissant le principe de la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire? Il fut un temps où ce principe était mis en pratique à la Chambre, et je pense qu'il devrait être maintenu. Le ministre doit certainement être conscient du tort qu'on risque de causer à la réputation d'un particulier en annonçant qu'il fera l'objet d'une enquête, et qu'il devrait refuser de révéler si la police fait enquête tant que des accusations n'ont pas été portées.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie de sa question l'éminent chef de l'opposition, lui-même un ancien ministre de la Justice exceptionnel. Je vais certainement examiner ses instances avec le plus grand sérieux.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'ATLANTIQUE LIMITÉE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): C'est au ministre des Transports que je m'adresse, monsieur le Président. L'un des plus importants engagements que le gouvernement ait pris à l'égard des Canadiens du sud du Nouveau-Brunswick est le rétablir l'Atlantique Limitée et de la remettre sur la voie. Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les choses à l'heure actuelle et quand ce service primordial sera établi?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Le groupe de travail sur les chemins de fer constitué récemment est chargé notamment d'étudier le rétablisssement du service voyageur sur les lignes où le gouvernement précédent a décidé unilatéralement de l'abolir. Le député peut compter que nous envisagerons de rétablir l'Atlantique Limitée dans le cadre de cette étude.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LA RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME EXTENSION

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre a certainement eu le temps d'étudier le rapport Abella où l'on signale que le Programme Extension est probablement le moyen par lequel les autochtones ont le plus de chances d'être employés par son ministère; ceux-ci n'ont par conséquent aucune sécurité d'emploi, ils sont mal rémunérés et ils n'ont pas d'avantages sociaux. La ministre est-elle disposée à mettre immédiatement en œuvre la recommandation du rapport où l'on conseille de ne pas donner de contrats de courte durée aux travailleurs engagés dans le cadre du Programme Extension, mais de les considérer comme des fonctionaires permanents?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je signale au député que je donnerai le plus tôt possible, avec mes collègues du cabinet qui font partie du comité de la politique sociale, la réaction du gouvernement au rapport Abella. Le premier ministre m'a demandé de jouer le rôle principal et de préparer avec d'autres ministres une réponse aux 117 recommandations. Je ne peux pas encore isoler une recommandation et donner une réponse précise. Je certifie aux députés que nous ferons diligence.

LES MÉTIS ET LES INDIENS DE FAIT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. La ministre fera-t-elle le nécessaire pour mettre un terme à la double discrimination dont les Métis et les Indiens de fait risquent d'être victimes dans le domaine de l'emploi alors qu'ils ne reçoivent pas d'aide du gouvernemnent fédéral pour l'enseignement postsecondaire? Peut-elle exhorter ses collègues du cabinet à offrir aux Métis et aux Indiens de fait le mêmes type d'enseignement postsecondaire qu'aux Inuit et aux Indiens de plein droit?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la proposition du député me plaît. Je ne manquerai pas d'en parler à mes collègues et d'en discuter avec eux. Je peux dire au député que les Métis et les Indiens de fait ne feront pas l'objet de discrimination dans le cadre de programmes comme Canada au travail.

* * *

• (1200)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

L'AIDE À L'ÉTHIOPIE

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Timiskaming (M. MacDougall) le 29 novembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 29.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DES FINANCES

Question nº 29—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère des Finances emploie-t-il?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Dix-sept avocats du ministère de la Justice, dont deux du secteur privé qui font partie du programme Échange Canada, sont affectés à notre ministère.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 novembre, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je crois qu'il me reste environ une minute et demie sur mon temps de parole d'hier. Je pourrais peut-être résumer en soulignant les deux décisions politiques prises par le ministère des Pêches et des Océans ainsi que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en demandant à chacun de ces ministres de consulter les pêcheurs. Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'a même pas consulté les gouvernements provinciaux, les syndicats ou l'Office des prêts aux pêcheurs. Étant donné qu'il a décidé d'abolir le régime d'assurance pour les bateaux de pêche, il devrait au moins aller consulter les pêcheurs touchés afin qu'ils ne perdent pas leurs bateaux pendant la période de transition.

Étant donné qu'elle a annoncé son intention de réduire de 250 millions de dollars les prestations d'assurance-chômage, je demanderais également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) de consulter non seulement les gouvernements provinciaux, le monde des affaires et les syndicats, mais également les chômeurs qui seront touchés par cette mesure. Si ces deux ministres retournent consulter les personnes visées, je crois qu'ils renonceront aux mesures annoncées par le ministre des Finances (M. Wilson).

Je regrette de ne pas avoir le temps de parler des méthodes d'embauche discriminatoires, comme j'en avais exprimé l'intention au début de mon discours.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela sort un peu de l'ordinaire, mais je ne pense pas que la Chambre ait eu l'occasion de féliciter le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) pour sa nomination au poste de vice-président des comités pléniers. En le voyant occuper aujourd'hui la présidence tout resplendissant dans son nouveau costume, j'ai ressenti l'envie de le féliciter de sa belle prestance au nom de tous les députés.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ignore qui est votre tailleur, monsieur le Président, mais je tiens à vous féliciter pour votre nouveau style et à vous dire aussi que l'affection que nous éprouvons tous pour vous s'accompagne maintenant d'un profond respect.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à remercier les députés. Maintenant que j'ai mon uniforme, j'espère pouvoir mieux diriger la circulation. Heureusement, on a réussi à trouver suffisamment de tissu pour le confectionner. Si je me souviens bien, c'est en 1954 que j'ai eu mon dernier uniforme, lorsque je jouais pour les Eskimos d'Edmonton.

Je vais faire tout mon possible pour bien diriger les travaux de la Chambre. Merci.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou observations à propos du discours du député de Gander-Twillingate (M. Baker)?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le député a dit que les méthodes d'embauche du gouvernement sont injustes envers certaines personnes, mais sans donner de détails. Nous expliquerait-il ce qu'il entend par méthodes d'embauche discriminatoires?

M. Baker: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai dit que je n'avais pas le temps d'en parler plus longuement. En fait, lorsque les règlements sur l'embauche permettent un traitement préférentiel, elles portent parfois préjudice aux personnes les plus nécessiteuses.

Je suis ravi de voir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration est ici pour écouter ce que j'ai à dire. Examinons ces deux programmes d'emploi que la ministre nous a annoncés et leurs règlements concernant l'embauche.

En premier lieu, d'après le programme Canada au Travail, il faut avoir épuisé ses prestations d'assurance-chômage avant d'être classé dans la première catégorie pour l'embauche. Il faut être prestataire d'assurance-chômage pour entrer dans la deuxième catégorie. Cette réglementation découle du programme RELAIS qui été mis sur pied après consultation avec les gouvernements provinciaux. Ensuite, d'après l'article 38, il faut être prestataire d'assurance-chômage avant d'être embauché pour l'un de ces projets.

Par suite de la nouvelle orientation que prend désormais le ministère dans le but d'essayer d'économiser 250 millions de dollars en augmentant le nombre d'entrevues de placement, comme l'ont déclaré le ministre des Finances et la ministre de l'Emploi et l'Immigration, les prestataires d'assurance-chômage auraient manifestement la préférence pour participer à ces projets.

J'ai eu dernièrement connaissance du cas d'une veuve ayant une fille et deux fils. Cette femme travaille une semaine par mois chez le dépanneur du coin. Elle ne peut pas se faire engager, car elle ne reçoit pas d'assurance-chômage, mais elle a travaillé au cours des huit dernières semaines, autre condition pour se faire engager. La jeune fille est diplômée d'une école commerciale où elle a suivi un cours de secrétariat et de tenue de livres, mais elle n'a jamais perçu de prestations d'assurance-chômage et, à ce titre, elle entre dans la dernière catégorie aux fins de l'embauche dans n'importe quel programme de travail.

Cette veuve a également deux fils à la maison; ils sont âgés de 18 et de 21 ans. Comme ils n'ont jamais travaillé auparavant, ils ne sont pas admissibles à ce programme.

La ministre soutient que les milieux d'affaires ont dénombré près de 170,000 emplois jusqu'à présent. Si la ministre souhaite économiser à la caisse d'assurance-chômage quelque 250 millions de dollars, elle devra demander à un de ses agents d'écrire aux prestataires pour leur dire où sont ces emplois. Je le répète, c'est là de la discrimination contre les nouveaux travailleurs ou les demandeurs d'emploi.

C'est un très grave problème, car il nous faut nous rappeler que lorsqu'un enfant atteint l'âge de dix-huit ans, le versement de ses allocations familiales cesse. En outre, dans la plupart des provinces, les personnes de plus de dix-huit ans qui vivent chez leurs parents n'ont même pas droit aux prestations du bien-être social. Cela signifie que la veuve vivant avec sa fille récemment diplômée de l'école de métiers et ses deux fils ne doit compter que sur le maigre revenu qu'elle touche une semaine par mois et sur l'allocation de veuve accordée par le gouvernement de Terre-Neuve, somme minime avec laquelle même une personne ne peut pas vivre et encore moins faire vivre trois enfants en plus.

Les pratiques de restriction de l'embauche ont évolué avec le temps à cause de divers facteurs et surtout du fait que les gouvernements provinciaux voulaient plus que toute autre chose stimuler les programmes d'emploi pour avoir à verser moins de prestations du bien-être. Cela fait partie du système. Les nouvelles mesures présentées par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et par le ministre des Finances et visant à épargner 200 millions de dollars vont vraiment acculer à la pauvreté et au désespoir le garçon ou la fille qui se cherchent un emploi pour la première fois. C'est de la discrimination pure et simple. On ne peut pas appeler cela autrement.

• (1210)

Le gouvernement devrait changer d'attitude. Il ne consulte pas les vrais intéressés, mais plutôt les gens aux chemises empesées et aux tapis moelleux qui pensent avoir réponse à tout. Le gouvernement se doit de faire volte-face et de modifier son orientation. Il ne devrait pas épargner sur le dos des pauvres. Il n'aurait pas dû promettre la lune à ces gens dans chaque ministère. On a fait 388 promesses à caractère financier. On en a peut-être tenu deux ou trois, mais les compressions budgétaires instaurées ne touchent que les pauvres. Les Canadiens ne toléreront pas cela. Ils n'accepteront pas les enquêteurs que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va envoyer dans tous les bureaux de la Main-d'œuvre du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) désire-t-il poser une question?

Pouvoir d'emprunt

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ai cru entendre l'honorable parlementaire dire dans le cours de son intervention que le programme spécial en faveur des pêcheurs a été annulé cette année. Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre. Le député pourrait-il s'expliquer?

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève réponse, s'il vous plaît.

M. Baker: Le secrétaire parlementaire du ministre a répondu à la Chambre l'autre jour à une question que j'avais posée. Il m'a dit qu'il n'y avait rien de tel qu'un programme spécial, et que je voulais peut-être parler de la prolongation de l'assurance-chômage au printemps. Ce n'est pas de cela que je parlais, monsieur le Président. Celui qui a rédigé cette réponse pour le secrétaire parlementaire au ministère de l'Emploi et de l'Immigration travaille du chapeau. Il ne doit pas avoir la mémoire très longue. C'est sûrement un haut fonctionnaire. Il y a eu un programme spécial auquel 15 millions de dollars ont été affectés, dont neuf millions dépensés. Il a coûté beaucoup moins cher. Dans ma seule circonscription de Gander-Twillingate trois millions environ ont été dépensés dans le cadre de ce programme pour que les pêcheurs et les ouvriers des usines de transformation du poisson puissent terminer leur dix semaines d'assurance-chômage, et leur éviter ainsi de s'adresser au bien-être social pour avoir de l'argent pour l'hiver. La campagne de pêche est plus mauvaise cette année. Mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration dit qu'il n'y aura pas de programme spécial; que nous allons augmenter les fonds de Canada au Travail à hauteur de trois millions dans chaque circonscription. Alors que justement les circonscriptions concernées étaient déjà à hauteur de trois millions. Cela comprend même les circonscriptions conservatrices, monsieur le Président. Et c'est justement dans ces circonscriptions conservatrices que le problème est le plus grave. Je m'étonne que certains députés conservateurs ne s'accrochent pas aux basques de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, pour l'amener à faire ce que le gouvernement libéral avait fait l'an dernier. Le premier ministre (M. Mulroney) dit que c'est «balancer de l'argent sur les problèmes». Oui, monsieur le Président, balancer de l'argent sur les problèmes, mais ces problèmes sont ceux des gens les plus pauvres du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. La parole est maintenant au député de Burnaby (M. Robinson).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens mois aussi à vous féliciter de votre classe et à vous offrir mes meilleurs vœux de succès à vos nouvelles fonctions. Vous ne manquerez pas d'ajouter au prestige du fauteuil de la Présidence.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: J'interviens pour parler de la mesure dont la Chambre est présentement saisie, à savoir le projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt; le gouvernement conservateur y demande l'autorisation d'emprunter 7.3 milliards au cours de la présente année financière 1984-1985 et, en plus de cela, 16 autres milliards pour l'année financière 1985-1986.

Mon collègue, le député de Kamploops-Shuswap (M. Riis), a proposé mercredi dernier un amendement motivé qui a été accepté par la Présidence. Cet amendement invitait essentiellement la Chambre à reconnaître que le gouvernement demande

à emprunter un montant qui dépasse de beaucoup les limites du raisonnable dans les circonstances. L'amendement proposé par mon collègue, le porte-parole officiel de notre parti en matière financière, se lit comme suit:

> La Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière . . .

L'amendement poursuit en disant que la Chambre devrait refuser d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-11.

Il ne fut pas particulièrement étonnant de voir cet amendement motivé jugé recevable par la présidence. La motion en était en effet identique à celle qu'avait proposée le parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition en 1982. Le 19 juillet 1982, en effet, l'opposition officielle de l'époque proposait la motion même dont la Chambre est maintenant saisie.

Nous avons été témoins au cours des sept ou huit dernières semaines de certains revirements d'opinion fort spectaculaires de la part des conservateurs maintenant qu'ils forment le gouvernement. On ne peut sûrement imaginer de revirement plus spectaculaire que celui que nous observons à l'heure actuelle à la Chambre puisque nous voyons le gouvernement conservateur se présenter devant le Parlement pour nous demander en effet de lui accorder l'argent dont il dit avoir besoin. Il veut emprunter non seulement pour l'année financière en cours qui prendra fin le 31 mars 1985, mais encore 16 milliards de plus pour la prochaine année financière. Il ne veut cependant pas nous dire comment il va les dépenser. Chacun sait que le budget principal de dépenses ne sera déposé qu'au printemps. En refusant de nous dire de quelle manière l'argent sera dépensé, les conservateurs nous demandent, effectivement, de bien vouloir croire qu'ils dépenseront ces 16 milliards de dollars avec sagesse et prudence.

Pour pouvoir faire confiance au gouvernement comme il nous le demande lorsqu'il réclame l'autorisation d'emprunter 16 milliards de dollars supplémentaires pour l'année financière 1985-1986, il faut que nous examinions soigneusement les besoins financiers du gouvernement pour l'année en cours ainsi que les compressions de dépenses prévues dans les programmes et les services et les hausses d'impôt envisagées pour cette année financière. C'est alors qu'il faudra nous demander, à titre de députés, si la façon dont il a agi nous autorise à accorder au gouvernement la confiance qu'il sollicite et si nous avons lieu de croire qu'il dépensera ces fonds de manière avisée.

A mon avis, monsieur le Président, il n'en est rien. Le comportement financier du gouvernement ne doit pas nous inspirer confiance. Méfions-nous, avant d'accorder au gouvernement cette autorisation car il risque ensuite de se plier aux exigences de ses bailleurs de fonds de la haute finance et du monde des affaires. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour voir que ce sont les financiers qui mènent ce gouvernement par le bout du nez et le font marcher au pas de leurs priorités économiques. Il suffit de savoir que le ministre du Travail (M. McKnight) a annoncé que les modifications au Code canadien du travail, adoptées par le Parlement dans le but de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, ne seront pas appliquées avant encore deux ans. Cette décisions déplorable de la part du gouvernement prive de leurs droits non seulement les 300,000 fonctionnaires qui ne bénéficient d'aucune protection, mais aussi les milliers d'autres travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale.

Pareille décision découle manifestement de la lutte que le milieu des affaires a livrée contre le projet de loi lorsqu'il a été présenté au Parlement. Le secteur des entreprises qui a combattu le projet de loi lors de l'étude au comité, trouve maintenant des alliés au sein du parti ministériel. Il ne faut pas deux ans pour rédiger des règlements qui obligeraient les employeurs à garantir des conditions de travail qui ne mettent pas la vie ou la santé en danger. C'est ce gouvernement qui nous demande de lui faire confiance, de croire qu'il dépensera sagement les 16 milliards qu'il demande!

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'est pas à la Chambre en ce moment. Lorsque le Parti conservateur a proposé l'amendement dont celui dont la Chambre est saisie est une copie conforme, voici ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

> Nous avons proposé, dans notre premier amendement, de refuser d'adopter le projet de loi en deuxième lecture. Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours. Les chiffres du bill et la réponse du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) à ma question hier indiquent clairement que le gouvernement a bien l'intention de faire en sorte que ce pouvoir d'emprunt lui serve jusqu'en 1983-1984.

● (1220)

> C'est d'autant plus inacceptable que le gouvernement ne nous a fait aucun pronostic pour 1983-1984.

Qu'est-ce qui a changé? Quel changement radical est survenu depuis ce moment-là où les conservateurs alors dans l'opposition, jugeaient cette initiative répréhensible et contraire aux meilleures traditions parlementaires, alors qu'aujourd'hui ils viennent faire au Parlement exactement la même proposition?

On ne nous donne aucune idée de la façon dont l'argent réclamé va être dépensé. De fait, notre parti n'a pas cessé de réclamer non seulement qu'on nous dise à quel usage ses fonds seront affectés au cours de la prochaine année financière, mais aussi qu'on nous fasse connaître l'impact qu'auront les décisions gouvernementales déjà annoncées. Je soupçonne que cet impact va être brutal pour mes mandants et ceux de tous les députés et qu'il entraînera des pertes d'emplois et des réductions de services. L'effet sera dévastateur.

Le gouvernement se présente à la Chambre et déclare: «Oubliez ce que nous disions quand nous étions dans l'opposition; oubliez nos principes; oubliez tout ce que nous réclamions à ce moment-là. Nous formons maintenant le gouvernement et ces principes ne comptent plus.» Voilà ce qui donne une si mauvaise réputation aux promesses des hommes politiques. Le gouvernement a pris d'autres initiatives du même genre et, à mon avis, c'est indigne d'un parti qui a réussi à se faire élire en promettant des changements et des emplois, ou du moins en affirmant qu'il accorderait la priorité à la création d'emplois.

Qu'est-il arrivé à cette promesse? Le gouvernement a décidé d'accorder la priorité à quelque chose de bien différent, puisqu'il est maintenant obsédé par son désir de réduire le déficit.

Pendant la campagne électorale, au lieu de parler surtout du déficit, le premier ministre (M. Mulroney) avait dit qu'il tenait avant tout à créer des emplois, des emplois et encore des emplois. Pourtant, cette question ne semble plus avoir la priorité dans les déclarations économiques que le gouvernement a faites ces dernières semaines. Si l'on écoute le ministre des Finances (M. Wilson), on se rend compte tout de suite que le gouvernement accorde la priorité à quelque chose de nouveau, en l'occurrence la réduction du déficit. Cela doit résoudre tous les problèmes. La baisse du déficit sera la panacée qui rendra confiance au monde des affaires, ce qui stimulera les investissements et, partant, la création d'emplois, du moins en théorie. En pratique, les choses ne se passeront pas ainsi. Nous n'avons pas besoin de regarder bien loin pour constater que cette théorie économique, tout à fait démodée, est en réalité complètement inefficace.

Elle a été appliquée dans ma province, la Colombie-Britannique, et elle a eu des résultats tragiques et dévastateurs. Des milliers de travailleurs de la fonction publique et d'ailleurs ont perdu leur emploi. Les services ont été réduits. Dans bien des cas, des services essentiels ont disparu. De 2,000 à 3,000 personnes font la queue aux banques de vivres de la province pour se nourrir. Voilà ce qui est arrivé à cause d'un gouvernement qui avait les mêmes principes économiques fondamentaux que ceux que le gouvernement conservateur demande au Parlement d'appuyer. La vieille théorie des retombées indirectes selon laquelle, si nous réduisons le déficit, l'argent que cela libèrera sera dépensé par les sociétés pour créer des emplois, est tombée en discrédit pendant la grande crise des années 1930. De fait, ce sont de telles théories qui ont entraîné la crise économique la pire des temps modernes. Les Canadiens de toute une génération étaient incapables de trouver du travail. Nous savons très bien ce qui est arrivé au gouvernement de R. B. Bennett parce qu'il n'avait pas réussi à régler la crise du chômage dans les années 30.

Il importe de noter que le gouvernement est tellement obsédé par le déficit qu'il oublie que certains gouvernements ont déjà augmenté leur déficit à court terme pour créer des emplois pour leurs citoyens. Cette méthode a donné de bons résultats. Au lieu d'être obsédé par le déficit, le gouvernement devrait examiner de plus près la question à laquelle il accordait tellement de priorité pendant la campagne électorale. Il devrait de toute évidence, continuer d'accorder la priorité à la création d'emplois pour les deux millions de Canadiens qui sont maintenant au chômage et dont la moitié sont des jeunes. La Fédération canadienne des entreprises indépendantes prétend qu'il y a 170,000 emplois à combler au Canada. Je lui conseille de vérifier ce qu'elle avance. S'il y a vraiment 170,000 emplois vacants, les employeurs qui prétendent ne pas pouvoir trouver de travailleurs pour occuper ces postes devraient se faire connaître et donner une description de ces emplois. A mon avis, ils seraient submergés de demandes de tous les chômeurs qui cherchent désespérément un emploi.

Les députés devraient se rendre au Centre d'emploi du Canada de leur localité. Ils y verraient de longues files de chômeurs dont beaucoup sont désespérés ou au bord du désespoir et seraient prêts a faire pratiquement n'importe quoi pour survivre. Le chômage ne cause pas seulement des difficultés économiques; il fait aussi perdre à l'individu sa dignité, sa confiance en lui et ainsi de suite.

Pendant la période des questions aujourd'hui j'ai rappelé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) que le gouvernement, pressé de comprimer le déficit, songeait à réduire les montants versés aux personnes licenciées que ce soit sous forme d'indemnité de départ ou de prestations de retraite anticipée. Dans ma circonscription de Burnaby, près de 400 personnes perdront leur emploi à la fin de janvier. Heureusement, elles ont pu négocier une formule de prestation de retraite anticipée ou de prestation de départ ce qui en fin de compte, n'est qu'une forme de revenu différé. Or, le gouvernement s'apprête à reduire considérablement les prestations mensuelles de ces 400 personnes, hommes et femmes dont beaucoup, étant dans la cinquantaine, auront bien du mal à trouver un nouvel emploi. Je ne vois pas beaucoup de justice et d'équité dans ce programme. Je ne pense pas qu'il faille essayer de réduire le déficit aux dépens des travailleurs, de ceux qui perdent leur emploi et qui vont tenter de joindre les deux bouts et de nourrir leur famille. Il n'avait pas été question de tels programmes au cours de la dernière campagne électorale. On parlait plutôt d'emplois. Mais voilà maintenant que le gouvernement a changé son discours.

Nous savons également que le chômage frappe encore plus les femmes. Avec l'apparition des technologies nouvelles, les femmes sont de plus en plus reléguées dans des emplois à temps partiel. On cherche à réduire à la portion congrue les services de garderie et les femmes auront de plus en plus de difficultés à être traitées à égalité sur le marché du travail. On entend répéter de plus en plus souvent que les femmes seraient une catégorie de salariés secondaires. Pourtant il est essentiel qu'elles soient acceptées comme partenaires égaux économiquement, socialement et dans tous les domaines. Les politiques économiques du gouvernement pénalisent tout spécialement les femmes et les parents uniques qui s'efforcent de survive avec un revenu d'indigent.

Si, comme il s'y est engagé, le gouvernement veut vraiment créer des emplois et réduire le déficit tout en tenant compte des besoins et des préoccupations, pourquoi ne cherche-t-il pas également à accroître ses recettes? Il lui suffirait par exemple de rendre le régime fiscal juste et équitable. Il comporte trop d'échappatoires qui permettent à des particuliers dont les revenus dépassent $70,000, $80,000 et $100,000 par année, de ne pas payer d'impôt du tout.

Harcelés par notre chef, nous nous souvenons tous que le premier ministre a promis d'instaurer un impôt minimal raisonnable. Même s'il nous faut accepter le principe d'un impôt minimum, nous devons aller plus loin et réorganiser complètement notre régime fiscal. Nous devons envisager de supprimer certaines échappatoires flagrantes qui avantagent les riches par rapport aux pauvres. Nous devons faire en sorte que les grandes sociétés paient leur juste part d'impôt. La part de la charge fiscale assumée par les sociétés a diminué considérablement depuis 1950. Nous devons examiner également toute la question des exemptions fiscales et le caractère régressif de la plupart d'entre elles. Un crédit d'impôt pour enfant est beaucoup plus avantageux pour la personne qui gagne $100,000 par an que pour la mère célibataire qui, je le répète, a du mal à joindre les deux bouts.

Pouvoir d'emprunt

• (1230)

Le gouvernement nous demande un chèque en blanc. Je ne crois pas que la politique qu'il nous a exposée jusqu'ici nous permette de lui confier les 16 milliards supplémentaires qu'il demande pour la prochaine année financière, sans nous donner ses prévisions de dépenses. Nous ne savons pas, par exemple, s'il a l'intention de restreindre les paiements de péréquation aux provinces dans les domaines des soins médicaux, de l'aide juridique et de l'enseignemement postsecondaire.

Nous avons vu les conséquences catastrophiques que les coupures de crédit au titre de l'enseignement postsecondaire ont eues en Colombie-Britannique. Loin de restreindre les paiements de péréquation aux provinces, nous devrions nous assurer que les fonds que le gouvernement fédéral alloue aux provinces au titre des soins médicaux sont bien dépensés à cette fin, qu'il en va de même pour l'enseignement postsecondaire.

En ce qui concerne la réduction du déficit, nous devons examiner également cette vache sacrée que représentent les dépenses militaires. En général, lorsque nous demandons aux gens de faire des sacrifices, nous manquons d'esprit de justice. Nous ne demandons pas aux vaches sacrées de faire des sacrifices, mais nous les demandons aux pauvres, à ceux qui sont sans emploi et à ceux qui n'ont aucun pouvoir au sein de notre société. Au nom de la justice et de l'équité, les personnes qui sont les mieux en mesure de le faire doivent porter ce fardeau en premier.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. J'exhorte les députés ministériels à reconnaître que lorsqu'ils formaient l'opposition, une proposition comme celle à l'étude aujourd'hui leur paraissait inadmissible, répréhensible et foncièrement mauvaise. Je leur demande d'expliquer à la Chambre comment une mesure qu'ils jugeaient répréhensible et irrégulière en 1982, parce qu'elle émanait d'un gouvernement libéral, peut d'un seul coup leur sembler acceptable et justifiable aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Boyer: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député de Burnaby (M. Robinson) concernant le projet de loi d'emprunt dont la Chambre est saisie. Ma participation à ce débat se limitera à une simple remarque.

Le député a parlé dans son discours d'un revirement de position, prétendant que le parti progressiste conservateur a changé d'avis entre le moment où il était dans l'opposition et aujourd'hui où il forme le gouvernement, ce qui, à son avis, manque de cohérence. Je trouve ces remarques peu vraisemblables en ce qui concerne le manque de cohérence dont ont parlé le député et un autre porte-parole de son parti, le député de Regina-Est (M. de Jong). C'est leur position qui manque totalement de cohérence.

Personne au gouvernement n'est heureux de devoir proposer ce projet de loi à la Chambre. Nous aimerions pouvoir nous passer d'un autre emprunt. Toutefois, nous avons hérité d'un déficit fédéral considérable et toujours croissant. Nous avons déjà pris des mesures directes pour le comprimer, ce qui nous permettra d'emprunter moins au cours de cette année financière et de la suivante.

Les porte-parole du Nouveau parti démocratique ont vivement critiqué les efforts que le gouvernement actuel déploie en vue de réduire le déficit et les dépenses inutiles de l'État. Malgré nos efforts et ces critiques, il y a encore du chemin à faire. Nous ne pouvons pas tout régler du jour au lendemain. Nous ne pouvons pas éliminer le déficit en supprimant tout sur-le-champ. Le parti néo-démocrate serait le premier à jeter les hauts cris si nous agissions ainsi.

Nous abordons la question avec un certain réalisme. Il n'y a rien d'illogique dans ce que nous avons déjà dit par rapport à ce que nous disons actuellement, car nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à longue échéance, y compris la réduction du déficit. Nous le faisons de façon juste et équitable. En agissant ainsi, nous devons encore emprunter pour combler l'écart entre recettes et dépenses. Voilà pourquoi la Chambre est actuellement saisie de ce projet de loi. Le député devrait reconnaître que le gouvernement fait preuve de logique et d'équité. Les Canadiens s'en rendent certes compte.

M. Robinson: Monsieur le Président, je sais que le député qui m'a précédé ne siégeait pas ici quand le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) s'était élevé contre cette façon d'agir. Il écoutait peut-être nos délibérations le 7 mars 1984, jour où son collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) déclaré ce qui suit au sujet d'une proposition exactement semblable:

> C'est inconcevable. C'est indécent. Aucun député qui pense un peu ne peut appuyer une telle demande. Cette Chambre devrait se soulever, monsieur le Président, et demander qu'on mette fin à ce genre de choses, non seulement en notre nom et à celui de nos électeurs, mais au nom de nos enfants, de nos petits-enfants et de leurs enfants après eux.

Le député souffre d'amnésie sélective ou sa proposition est d'une logique incroyable. Le gouvernement précédent avait précisément l'habitude de se présenter au Parlement et de déclarer: «N'empruntons pas seulement pour l'année financière en cours, mais empruntons également pour l'an prochain». Quand les députés ministériels étaient dans l'opposition, ils prétendaient que le gouvernement avait tort de réclamer un chèque en blanc. Ils affirmaient que le gouvernement leur demandaient de lui faire confiance, mais qu'ils s'en méfiaient. Ils ont maintenant le cran de se présenter à la Chambre et de dire la même chose. Ils n'ont assurément pas de suite dans les idées et les Canadiens ne l'accepteront certes pas.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je souhaiterais poser une question au député de Burnaby (M. Robinson) à propos des inquiétudes qu'il a exprimées à l'égard du chèque en blanc que le gouvernement demande. Pense-t-il que celui-ci envisage d'utiliser l'argent pour appliquer le Code canadien du travail ou bien que, les coûts étant très élevés, il préfère n'en tenir aucun compte?

Je me demande si cet excellent député est au courant des observations qui figuraient dans le *Globe and Mail* de ce matin à propos de l'annonce que le ministre du Travail (M. McKnight) aurait faite hier? Apparemment, les modifications au Code du travail du Canada approuvées unanimement par le Parlement en juin dernier n'entreraient pas complètement en vigueur avant juin 1986, au mieux. Je voudrais lui faire remarquer que le ministre a déclaré au comité du travail hier soir que le retard est dû à la préparation de règlements très complexes découlant de cette mesure législative, mais que les objections des employeurs ne sont absolument pas à l'origine du retard. Je trouve cela très intéressant et j'aimerais bien entendre ses commentaires à ce sujet.

Les femmes et les travailleurs en général seraient très intéressés de savoir que ces modifications interdisent toute discrimination sexuelle dans le milieu de travail, qu'elles élargissent et prolongent les congés de maternité et imposent de nouveaux règlements d'hygiène et de sécurité, ce qu'il a mentionné dans ses observations.

Il est certain que ces mesures seront coûteuses, mais pas autant que les soins de santé nécessaires à ces gens, particulièrement à ceux qui travaillent dans les domaines de la haute technologie où nous avons la preuve qu'il y a des risques pour les femmes enceintes et peut-être également pour la vue.

• (1240)

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Burnaby (M. Robinson).

Mme Finestone: Je n'ai pas terminé mes observations, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée ne termine pas rapidement, le député de Burnaby n'aura pas le temps de lui répondre.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de nous poser cette très importante question. Je pourrais ajouter que si le parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir, avait montré plus d'empressement, nous ne serions pas aujourd'hui à la merci d'un gouvernement conservateur.

Cela dit, je pense que la députée a soulevé là un point extrêmement important. Rien ne prouve en effet que le gouvernement soit sérieux au sujet des engagements pris au moment où ont été adoptées ces dispositions sur le congé de maternité, la protection accrue contre le harcèlement sexuel, sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le gouvernement nous demande de lui accorder quelque 16 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1985-1986, le lendemain du jour où il a déclaré à la Chambre des communes qu'il ne respecterait pas une promesse faite aux travailleurs et en particulier aux travailleuses au sujet de la sécurité au travail et des congés de maternité et du harcèlement sexuel. Un gouvernement qui trahit ainsi la parole donnée aux travailleurs canadiens n'a pas le droit de demander au Parlement de lui confier 16 milliards de dollars.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je rappelle au député que cette loi a été adoptée en juin. Mon parti a déjà montré qu'il était de bonne foi lorsqu'il a proposé cette loi.

M. Robinson: Il aurait dû le faire bien avant.

Mme Finestone: Je lui rappelle aussi que, même si ce code ne s'applique qu'aux 600,000 travailleurs de ressort fédéral, il peut servir de modèle ailleurs et influer sur les négociations collectives entre syndicats et employeurs. Il pourrait donc avoir d'autant plus d'importance.

Les modifications approuvées en juin et proclamées par l'ex-gouvernement libéral n'ont pas encore été appliquées, mais elles embrassent aussi le paiement obligatoire des cotisations syndicales. Voilà qui devrait intéresser au plus haut point le député et je m'étonne qu'il n'en ait pas parlé. Je voudrais aussi qu'il sache que les délais envisagés peuvent vraiment être préjudiciables aux Canadiens. Le ministre du Travail a pris le comité par surprise lorsqu'il lui a annoncé des délais aussi longs sous prétexte qu'il fallait rédiger une réglementation détaillée, laissant ainsi entendre qu'ils pourraient se prolonger au-delà de juin 1986 parce que le nouveau calendrier, semble-t-il, ne comportait que des dates-cibles.

Je me demande si le député se rend compte que les 24 semaines de congés de maternité non payés qu'on se proposait d'ajouter aux 17 semaines payées, actuellement en vigueur, avec une clause permettant aux deux conjoints de se prévaloir de cette extension, sont remises à l'an prochain. Or, je trouve scandaleux qu'un gouvernement qui dit trouver bien du réconfort et une certaine ligne de conduite à observer dans le rapport Abella, un gouvernement qui fait preuve d'une certaine ouverture d'esprit en matière d'égalité d'emploi en admettant que les femmes contribuent à l'avancement de notre société, ne se rende pas compte qu'elles participent aussi à sa croissance et assurent son avenir. En niant ces très simples . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais la période des commentaires et des questions est maintenant terminée.

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, j'interviens en faveur du projet de loi C-11 dont la Chambre est saisie. Pour débuter, je dois pourtant dire que ce pouvoir d'emprunt suscite chez moi certaines inquiétudes et va à l'encontre de mes principes. Je trouve que nous ne devrions dépenser que l'argent que nous avons perçu. Je voudrais citer en exemple le bon sens de mes commettants de Scarborough-Centre qui mesurent toute l'importance de ne dépenser que l'argent qu'ils ont en poche.

Notre déficit actuel est à ce point considérable que nous sommes pris comme dans un énorme maelström. Je m'inquiète vivement de la montée en flèche du déficit. Les Canadiens ploient sous le faix des charges de toutes sortes: impôts fonciers, taxes de vente et impôts sur le revenu démesurés. Même s'ils reconnaissent que ces charges sont indispensables au gouvernement et à la société moderne, ils trouvent qu'on ne dépense pas l'argent ainsi perçu avec toute la circonspection voulue.

Je conviens qu'il faut fournir certains services. D'autre part, on ne saurait trop insister sur l'importance de dépenser l'argent des contribuables à bon escient et avec sagesse. Nous devons viser à l'utiliser avec bon sens et efficacité.

Si nos concitoyens se sont prononcés en faveur du changement, c'est qu'ils tenaient à ce que les choses soient gérées autrement qu'elles ne l'étaient depuis 20 ans. Ils voulaient un changement radical. En fait, le changement a été à ce point radical qu'il s'est même répercuté sur la météo. Au lieu de souffrir du gel hivernal depuis un mois, nous trouvons plaisir à respirer un air quasi printanier.

Des voix: Bravo!

Mme Browes: Les Canadiens ont voté le 4 septembre pour que notre parti apporte des changements, ce qu'il fait d'une façon progressive et dynamique. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Canada a un gouvernement qui affronte avec réalisme nos graves problèmes financiers. Nous disons aux Canadiens d'une manière honnête et responsable que notre pays ne peut plus accumuler chaque année d'énormes déficits.

La réalité est toute simple. D'ici la fin de l'année financière 1984-1985, la dette publique nette qui résulte de l'accumulation des déficits budgétaires passés atteindra probablement près de 190 milliards de dollars, chiffre qui dépasse l'entendement. La dette nationale croît plus rapidement que l'économie. En effet, elle équivalait à 16.6 p. 100 du produit national brut en 1974-1975, et ce pourcentage atteint 45.2 p. 100 en 1984-1985. En termes simples, notre déficit budgétaire représente plus de 7 p. 100 du produit national brut et est aujourd'hui dix fois plus élevé qu'en 1967. En outre, la moitié des emprunts actuels du gouvernement servent uniquement au service de la dette.

Dans l'*Observer* du mois de septembre, l'OCDE qualifiait le déficit canadien de dangereusement élevé. Selon cette organisation, le gouvernement canadien devrait s'attacher en priorité à réduire le déficit fédéral.

Notre parti reconnaît que nous devons réduire le déficit pour que baissent les taux d'intérêt et partant le taux de chômage. Nous savons tous que lorsque le déficit augmente, les taux d'intérêt montent aussi. Chaque fois que les taux d'intérêt s'élèvent de un point de pourcentage, le service de la dette publique exige près de un milliard de dollars de plus. C'est donc un cercle vicieux. Cette dette sans cesse croissante détruit la confiance des investisseurs dans notre économie, étouffe la croissance et bloque la création d'emplois. En combattant avec succès le déficit et en créant des possibilités d'investissement, nous allons continuellement lutter contre le chômage.

• (1250)

Notre gouvernement veut consulter la population. Je voudrais signaler à la Chambre qu'à Scarborough des consultations ont déjà été entreprises. Les quatre députés ministériels qui représentent Scarborough consultent les hommes politiques locaux, le maire, les contrôleurs et les conseilleurs municipaux, afin de trouver des moyens de redonner de l'emploi aux gens. Le maire de Scarborough m'a appelée le 5 septembre dernier pour me demander à quelle date nous pourrions nous rencontrer. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises depuis.

Les Canadiens et les habitants de Scarborough veulent se faire entendre, surtout à la Chambre. Mon honorable collègue a déclaré que seules les personnes qui se mettaient à plat ventre étaient entendues. C'est faux. Les Canadiens se font entendre par la bouche de leurs représentants de ce côté-ci de la Chambre.

Les gens veulent travailler. Des jeunes et des travailleurs plus âgés ont perdu leur emploi à cause des taux d'intérêt, de la fermeture d'entreprises, de faillites, de licenciements et de l'exode des capitaux. Notre gouvernement est déterminé à donner aux gens une confiance renouvelée et un but précis à atteindre. Ce n'est qu'alors que les Canadiens pourront compter sur la sécurité grâce à des emplois durables.

Nous devons démontrer aux chefs d'entreprise et aux investisseurs que le Canada est de nouveau prêt à faire des affaires. Par-dessus tout, il faut prendre immédiatement des mesures pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Comment pouvons-nous y parvenir? En réduisant le déficit de façon équitable. Je voudrais vous faire lecture d'un éditorial paru récemment dans l'*International Herald Tribune*, qui compare notre façon d'aborder la question avec celle adoptée par le président des États-Unis, Ronald Reagan. Cet article, paru dans le numéro des 17 et 18 novembre 1984 se lit, en partie, comme suit:

> Le premier ministre Brian Mulroney a dénoncé sans ambages l'énorme déficit budgétaire. Son ministre des Finances (M. Michael Wilson), a signalé la semaine dernière que le Canada ne pouvait espérer qu'il se résorbe tout simplement de lui-même. Il a ajouté que cette dette fédérale croissante est devenue un énorme obstacle à la croissance et à la création d'emplois dans le secteur privé. Cela touche deux points sur lesquels la position du président Reagan et de son secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, demeure manifestement ambivalente.
>
> Ce qui diffère également des États-Unis, c'est que M. Mulroney s'est efforcé de rassurer les Canadiens et de leur garantir qu'il ne s'en prendrait à leur régime de sécurité sociale qui est très complet. Il n'y aura pas au Canada de razzia comme celle que M. Reagan a faite sur les bons d'alimentation. M. Mulroney juge que le gouvernement canadien a pris trop d'envergure, mais il ne cesse de répéter que les compressions seront effectuées en fonction de critères d'équité.

On ajoute:

> M. Reagan essaie de réduire le budget américain en imposant à tout le monde les valeurs de son propre gouvernement. Cela ne semble pas marcher. M. Mulroney entend adopter une autre voie, à savoir consulter les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, afin d'en arriver à un consensus sur les objectifs à réaliser.

Grâce à la coopération, la planification, la recherche d'un consensus et la compréhension, le gouvernement est prêt à relever les graves défis économiques auxquels fait face notre pays. En se serrant les coudes, les Canadiens peuvent remettre notre pays sur la bonne voie.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et observations? La parole est au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, ma question porte sur ce qu'a dit la députée au sujet des consultations qui sont censées avoir lieu. Je voudrais lui demander qui le gouvernement a consulté avant d'annuler le recensement de 1986. Le gouvernement a-t-il consulté des associations féminines? A-t-il consulté les grandes entreprises qui ont réclamé le maintien du recensement de 1986? A-t-il consulté les universitaires qui ont aussi exercé des pressions dans ce sens? A-t-il consulté la province de l'Ontario? Je crois que celle-ci a sévèrement reproché au ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir annulé le recensement, parce qu'elle se sert des données du recensement pour calculer le montant des subventions de péréquation. La députée pourrait peut-être nous parler des consultations qui se sont déroulées avant que le gouvernement décide d'annuler le recensement.

Bien entendu, pour reprendre ses propres paroles, l'intention du gouvernement est de consulter tout le monde pour n'offenser personne. La députée a prétendu que le gouvernement était à l'écoute des citoyens et qu'il tenait à ce que toutes ses décisions soient prises dans un esprit de consultation, en ne laissant aucune place à l'arbitraire. Peut-être pourrait-elle expliquer à la Chambre comment se sont déroulées ces consultations. Elle se fera sans aucun doute un plaisir de donner la liste de tous les organismes que le gouvernement a consultés avant de prendre cette décision.

Mme Browes: Monsieur le Président, le recensement est un sujet qui me tient particulièrement à cœur parce que, en 1961, j'ai participé moi-même au recensement à Scarborough en faisant du porte à porte. Je sais à quel point il est important de procéder à un recensement tous les dix ans. C'est quelque chose que nous avons fait et que nous continuerons à faire tous les dix ans, car le recensement a beaucoup d'importance pour notre gouvernement. Malheureusement, le Canada a eu pendant 20 ans un gouvernement qui nous a mis dans une situation . . .

M. Boudria: Nous n'avons jamais annulé le recensement.

Mme Browes: Le député n'était peut-être pas ici, mais il est membre du même parti. En réalité, à cause du gouvernement précédent, nos enfants et nos petits-enfants devront combler un énorme déficit et payer les intérêts sur ce déficit. Il faut bien commencer un jour par réduire ce déficit.

Je tiens à dire au député que le gouvernement procède à des consultations. S'il interrogeait tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, il se rendrait compte, comme nous l'avons fait dans nos circonscriptions, de ce que pensent et disent les Canadiens au sujet de l'orientation du gouvernement. C'est une orientation nouvelle et c'est une nouvelle ère qui commence. Les Canadiens reprennent confiance. Ils sont convaincus qu'ils pourront travailler et élever leurs enfants. Ils sont persuadés qu'ils pourront de nouveau s'acheter une maison. C'est une politique judicieuse, et le Canada vient d'entrer dans une ère de prospérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous continuerons avec les questions et les commentaires à 14 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) avait terminé ses remarques avant la pause et la moitié de la période de questions et observations était écoulée quand nous avons suspendu la séance. Je donne la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), qui a une question à poser.

M. Boudria: Juste avant la suspension de la séance, monsieur le Président, j'ai demandé à la députée s'il y avait eu des consultations avant l'annulation du recensement. Je suis certain que vous vous souvenez très bien de cette discussion, monsieur le Président. Ma collègue a répondu que les consultations avaient eu trait au déficit. Je ne vois pas très bien le lien entre la question et la réponse. Lorsqu'elle répondra à mon autre question, peut-être la députée pourrait-elle nous parler des consultations sur le recensement.

J'aimerais savoir quel organisme le gouvernement a consulté avant d'annuler l'offre de subventions de 9.6 millions de dollars de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des projets de logements sociaux, de concert avec les provinces, les municipalités et les projets sans but lucratif et coopératifs? Plus précisément, je veux savoir si le gouvernement a consulté les représentants des coopératives d'habitation avant de supprimer le programme de logements sociaux? A-t-il consulté les représentants des projets de logements sans but lucratif? A-t-il consulté la Fédération canadienne des municipalités? S'il les a effectivement consultés, peut-il nous dire ce que pensent ces organismes du fait qu'on va leur couper les vivres? Comment ont-ils réagi à cette décision?

Mme Browes: Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre aux questions du député. En fait, les gens qui ont été élus pour former le gouvernement consultent les Canadiens depuis un certain temps déjà. En juillet et en août 1984, nous avons eu des consultations très poussées avec les Canadiens. Le message qu'ils nous ont donné était on ne peut plus clair. Les Canadiens réclamaient un changement, monsieur le Président. Ils souhaitaient voir changer la situation qui se perpétue depuis vingt ans. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le Président, les propos tenus par le parti même du député au sujet du déficit.

Le 13 août 1969, le très honorable Pierre Trudeau disait que nous courrions à la faillite si nous ne nous décidions pas à maîtriser nos dépenses. Il venait d'être élu premier ministre et nous avons vu comment s'est comporté le déficit par la suite. Le 6 mai 1972, le très honorable leader de l'opposition (M. Turner) disait que nous ne pouvions tout simplement pas tout faire à la fois, que nous n'avions tout bonnement pas les ressources nécessaires, qu'il y avait les limites à la portée d'une politique fiscale, de même qu'aux stimulants et aux rajustements. Ce fait a été reconnu il y a des années, monsieur le Président, et le gouvernement de l'époque n'a rien fait pour freiner les dépenses qui se multipliaient depuis un bon nombre d'années.

En ce qui concerne le recensement, je répète que nous nous en tenons à notre obligation constitutionnelle de tenir un recensement tous les dix ans. En 1955, le recensement quinquennal a eu lieu. Pour le moment, monsieur le Président, nous nous en tenons à notre obligation constitutionnelle de tenir un recensement tous les dix ans. Le député doit cependant se rappeler qu'après avoir consulté les Canadiens de façon très intensive durant 60 ou 65 jours à l'occasion de la campagne électorale, nous en avons reçu très clairement le message que nous devions commencer à nous attaquer résolument à nos problèmes financiers. Et c'est là une des initiatives que nous avons prises.

Le député a parlé de la situation du logement. Je me préoccupe vivement du problème des Canadiennes à faibles revenus, et nous nous attaquons au problème. Mais nous devons le faire en tenant compte du déficit. Nous sommes passés par un processus de consultation très intense et très complet pour résoudre ces problèmes.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. J'accorde maintenant la parole au député d'Ottawa-Carleton (M. Turner).

• (1410)

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je vous ai toujours considéré comme un homme de distinction, avec ou sans votre nouvelle tenue.

Je suis heureux d'intervenir dans la discussion du projet de loi. Celui-ci a pour but de fournir 7.3 milliards d'autorisations nouvelles d'emprunt pour l'année budgétaire 1984-1985, dont deux milliards sont susceptibles—et je dis bien susceptibles—d'être reportés sur l'année 1985-1986. La réserve de deux milliards a pour but de constituer une masse de manœuvre en cas de changement important et imprévisible des besoins de financement. Par exemple, des opérations de change tendant à stabiliser le dollar peuvent modifier les besoins financiers du gouvernement. Je ne vois rien de mal à cela, monsieur le Président.

Comme la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) l'a dit dans son allocution à la Chambre au sujet de ce projet de loi, cela pourrait constituer une provision pour les mauvais jours. La météorologie budgétaire n'a guère été favorable au Canada depuis 10 ans. Je rappellerai à la Chambre que la ministre a aussi déclaré que des emprunts antérieurs arrivaient à échéance et devaient être refinancés. Nous ne sommes pour rien dans ces dettes. J'aimerais rappeler quelques souvenirs à la Chambre, l'espace d'un instant.

Le 22 octobre 1968 l'honorable Edgar Benson disait dans son exposé budgétaire:

> Nous comptons maintenir directement de sévères restrictions aux programmes de dépenses contrôlés directement par le gouvernement, en éliminant ce qui est désuet et en ne permettant que le rythme de croissance indispensable.

De sévères restrictions dans une année, monsieur le Président, où il avait un excédent de 404 millions.

Le 23 juin 1975, dans son exposé budgétaire à la Chambre, le très honorable John Turner a dit:

> Le gouvernement se propose donc de donner l'exemple en matière de restrictions, en exerçant une surveillance très rigoureuse sur ses activités et ses programmes.

Joli exemple, monsieur le Président!

Le 16 novembre 1978, l'honorable M. Chrétien disait à la Chambre dans son exposé budgétaire . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aimerais bien que les députés ne désignent pas les personnes par leur nom, mais par leur titre officiel.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Merci, monsieur le Président. Le 16 novembre 1978, le ministre des Finances tenait les propos suivants:

> Nous ne devons pas faiblir dans notre détermination de contrôler nos dépenses.

Belle façon, monsieur le Président, de contrôler étroitement nos dépenses. Cette année-là, le déficit atteignait 12 milliards de dollars. Dans son exposé budgétaire du 20 octobre 1980, le ministre des Finances d'alors disait:

> Pusiqu'il était essentiel de réduire le déficit, il a fallu comprimer davantage nos dépenses.

Comprimer davantage nos dépenses, monsieur le Président, parlons-en. Dans son exposé budgétaire dont nous avons tous bonne mémoire, l'ancien ministre des Finances déclarait, le 12 novembre 1981:

> Le budget s'articule autour de trois thèmes: restrictions, équité et renouveau économique . . . Pour notre part, j'estime que nous devons diminuer sensiblement notre déficit et nos besoins d'emprunt . . .

Parlons-en, monsieur le Président, de restrictions et de réduction des dépenses! Cette année-là, le déficit a atteint 15 milliards de dollars. En 1981, nous avons lentement sombré dans la pire récession de notre histoire.

Le 19 avril 1983, le ministre des Finances de l'époque disait ceci dans son exposé budgétaire à la Chambre des communes:

> C'est un budget responsable sur le plan financier.

Et comment, monsieur le Président. Cette année-là, le déficit atteignait 31.8 milliards de dollars. Notre retour en arrière se termine sur cette note.

L'été dernier pendant la campagne électorale, Barbara Frum a déclaré à l'émission *The Journal:* «Il semble y avoir une faille fondamentale dans notre économie.» Elle avait tout à fait raison, monsieur le Président. Les affaires du pays ont été très mal gérées et c'est à cause de cela que nous nous trouvons aujourd'hui dans un tel pétrin. Nous devons assumer le fardeau de l'énorme gaspillage des gouvernements antérieurs. Dois-je rappeler à la Chambre l'affaire de Consolidated Computer qui nous a coûté 125 millions de dollars, celle de Maislin Industries qui nous a coûté 34 millions, celle de Canadair et bien d'autres?

Des chefs d'entreprises, des représentants de groupes de pression et de simples citoyens m'ont rendu visite dans ma circonscription. Je constate qu'un vent d'optimisme souffle à travers le pays. De toutes les régions, de toutes les villes et petites villes canadiennes, nous viennent des signes d'encouragement. Et c'est là-dessus que le gouvernement doit tabler. Pour cela il nous faut une certaine liberté de manœuvre fiscale. Le déficit fédéral et la dette nationale accumulée ont atteint des proportions démentielles. Il n'est jamais arrivé dans l'histoire du Canada que tant de personnes doivent tellement d'argent à un si petit nombre. Comme nous avons hérité de la situation, nous aurons de difficiles décisions à prendre pour nous en sortir. Et la Chambre le sait bien, nous en avons déjà pris et en prendrons d'autres.

Le 7 mai 1984, le professeur Lipsey, premier conseiller économique de l'Institut C.D. Howe, a fait un discours à Toronto à l'occasion de la conférence financière du Conference Board of Canada. Voici ce qu'il a dit:

> La meilleure façon pour le gouvernement de lutter contre le chômage serait d'adopter une politique consistant d'abord à contrôler rapidement le déficit afin d'en arriver à un meilleur équilibre entre une politique fiscale modérément expansionniste et une politique monétaire expansionniste.

Le professeur Lipsey a ajouté ceci:

> Lorsque nous aurons compris que la réduction des déficits du secteur public facilite la politique monétaire, nous aurons franchi un pas très important vers l'instauration d'un climat plus favorable aux investissements et aux entreprises à risques.

La Chambre sait que nous avons pour priorité de restreindre le déficit fédéral et nous y parviendrons. Nous consacrerons nos compétences et notre argent à des programmes sûrs ou susceptibles de donner des résultats en vue d'aider notre génération de jeunes qui sont désemparés à trouver des emplois. A cette fin, nous devons compter sur la collaboration et l'appui du secteur privé. A mon avis, il n'y a rien de mal à cela.

Le premier ministre de l'Ontario a déclaré dernièrement au sujet du déficit: «On ne peut pas tirer plus d'une chose que ce que l'on y a mis». Nous cherchons actuellement à redresser les torts faits par les gouvernements libéraux passés.

Depuis 1980, la politique en matière d'investissement, d'impôt et d'énergie de l'ancien gouvernement libéral a provoqué un exode des capitaux créateurs d'emploi, ce qui est sans précédent dans notre histoire. Dix sept milliards en investissements directs ont quitté le Canada alors qu'ils auraient pu servir à renforcer notre base de capitaux et à créer des emplois. Les programmes libéraux tels que la politique énergétique nationale et l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont déclenché une réaction en chaîne qui a semé la destruction dans notre économie et a fait d'une récession mondiale une catastrophe bien canadienne.

En 1980, les libéraux déclaraient aux Canadiens qu'ils allaient racheter le Canada, que les investisseurs étrangers n'étaient plus les bienvenus. En réalité, monsieur le Président, ils n'ont pas racheté le Canada, ils l'ont réemprunté, remplaçant les avoirs étrangers par une dette étrangère. Cet exode des capitaux, en grande partie canadiens, a été la principale raison de la chute de notre dollar qui est passé de 88c. à 75c. américains depuis les élections de 1980. Cette hémorragie est également l'une des causes de la cherté de l'argent. Si le Canada n'avait pas compensé ce départ de capitaux bon marché par un rapport de dettes coûteuses, notre dollar se serait littéralement effondré.

• (1420)

Nous avons maintenant une occasion magnifique de montrer aux investisseurs canadiens et étrangers que le Canada est toujours un bon endroit pour investir. En bref, nous pouvons faire en sorte que l'encouragement des investissements étrangers soit la principale priorité du gouvernement.

Toutefois, je demande à la Chambre d'être patiente. Le pouvoir d'emprunt dont nous parlons aujourd'hui est indispensable. Si nous n'empruntons pas cet argent, le gouvernement sera forcé de revenir sur ses engagements vis-à-vis des Canadiens et de leurs institutions. Nous avons des obligations financières, juridiques et morales. Si nous n'empruntons pas cet argent, je charge les députés d'en face de dire aux provinces, aux assistés sociaux, aux prestataires de la sécurité de la vieillesse qu'ils ne recevront pas leurs chèques ou de dire aux chômeurs que la source est tarie.

Il n'y a pas de doute que nous devons emprunter cet argent. Les programmes que nous allons lancer feront que, dans trois, quatre ou cinq ans, nous n'aurons plus à emprunter de nouveau.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député a prétendu que le gouvernement est obligé financièrement, légalement et moralement de faire adopter ce projet de loi. Ne croit-il pas que le gouvernement est tenu de révéler à la Chambre la nature de ces dépenses au lieu de lui demander simplement de signer un chèque en blanc sans fournir des précisions?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, il est superflu de rappeler aux députés quelle était la situation financière au Canada quand nous sommes arrivés au pouvoir. Je me souviens d'avoir demandé au ministre des Finances (M. Wilson) quelle était la situation financière et qu'il avait répondu que s'il me la dévoilait, j'en serais désolé. Nous nous heurtons à des problèmes imputables à un gouvernement qui vivait au-delà de ses moyens depuis très longtemps. Il faut que cela cesse.

Nous nous efforçons de prendre des décisions intelligentes, honnêtes et raisonnables qui seront à l'avantage des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous devons donc demander une aide financière à la Chambre afin de pouvoir prendre les décisions qui nous permettrons de mettre au point des programmes qui procureront bientôt du travail à tous.

M. Robinson: Monsieur le Président, l'exposé financier du gouvernement indique, semble-t-il, qu'il pratique des compressions dans un certain nombre de domaines qui concernent les électeurs du député. Dans ce projet de loi, le gouvernement nous demande d'approuver des dépenses de 16 milliards de dollars pour l'exercice de 1985-1986. Or, nous nous demandons notamment quelles seront les conséquences de ces compressions pour les fonctionnaires. Le député représente une circonscription qui en compte beaucoup. Est-il d'accord avec le gouvernement pour reporter, selon les termes que le gouvernement lui-même a employés, l'application de certains articles du Code du travail du Canada qui protégeraient les employés de compétence fédérale, les fonctionnaires et les autres, en ce qui concerne les congés de maternité, la santé et la sécurité au travail et un certain nombre d'autres points importants? Est-il d'accord avec le gouvernement sur ce chapitre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je sais gré au député de m'avoir posé cette excellente question. Je ne connais pas à fond le Code canadien du travail. Le député de Burnaby (M. Robinson) a bien raison de dire que nombreuses sont les coupures qui toucheront ma circonscription, mais elles toucheront vraisemblablement toutes les circonscriptions de notre pays, sans exception.

J'ai reçu des instances des fonctionnaires de ma circonscription qui craignent d'être directement touchés par certaines de ces coupures. Je tiens à faire savoir au député et à la Chambre que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour que les personnes directement touchées obtiennent la préséance en ce qui concerne les postes vacants dans d'autres ministères ou dans le secteur privé.

Pouvoir d'emprunt

M. Clifford: Tout comme mon collègue, monsieur le Président, je suis en faveur du projet de loi C-11. Tout comme lui, également, j'ai reçu maints appels de représentants du secteur privé et des petites entreprises qui pressent le gouvernement de maintenir son cap actuel.

Je m'étonne de la réaction des députés de l'opposition à l'égard de ce projet de loi et du processus de consultation. Ils semblent atterrés devant notre volonté de consultation.

Je prétends que les discours de nos ministres ont clairement montré que c'est une démarche que nous avons entreprise et qui a été fort bien accueillie par les Canadiens. Ainsi, des représentants de la municipalité de London, dans ma circonscription, sont venus ici consulter le gouvernement au sujet de l'avenir de notre municipalité et, en fait, du pays.

A titre de nouveau député, c'est une nouvelle expérience pour moi que de faire partie d'un gouvernement qui désire vraiment demander aux Canadiens leur opinion sur la cause de nos problèmes passés et sur les mesures qui peuvent être prises pour nous assurer un meilleur avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) désire-t-il répondre à cette observation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Aucun commentaire, monsieur le Président.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au député d'Ottawa-Carleton (M. Turner). Le gouvernement demande la permission d'emprunter 16 milliards pour la prochaine année financière, commençant le 1er avril. Le député peut-il citer un précédent ou dire en vertu de quel pouvoir le gouvernement peut demander un pouvoir d'emprunt avant d'avoir présenté un budget?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Personnellement, je ne peux pas citer de précédent, monsieur le Président.

M. Nickerson: Le gouvernement l'a fait l'année dernière.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je crois que les députés de l'opposition officielle établissent de tels précédents à la Chambre depuis des années.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire qui vient se greffer à ma question précédente. Le député n'a peut-être pas compris la nature de la question.

En sa qualité de député d'Ottawa-Carleton, je présume qu'il devrait être au courant de la décision du gouvernement au sujet des modifications au Code canadien du travail qui sont prévues et qui toucheront 300,000 fonctionnaires, pour une bonne part des citoyens de sa circonscription. Je trouve incroyable que le député dise qu'il ignore quelles sont ces modifications. Je suppose qu'il n'a pas compris la question. Le député est-il au courant de la décision du gouvernement. Par l'intermédiaire du ministre du Travail (M. McKnight), le gouvernement a décidé de mettre en veilleuse les modifications au Code canadien du travail qui touchent les employés dans les secteurs de l'hygiène et de la sécurité au travail, des congés de maternité et du harcèlement sexuel. S'il ignore cette décision, pourquoi? Est-il au courant de cette décision et lui donne-t-il son appui?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je suis très fier de représenter les citoyens d'Ottawa-Carleton. J'ai toujours cru que le vendredi après-midi était un jour de relaxation à la Chambre, mais j'apprends vite que ce n'est pas vrai.

Je ne connais pas à fond les problèmes que mon collègue le député de Burnaby a soulevés. Je prends toutefois note de son excellente suggestion, et je demanderai bientôt plus de précisions au ministre à ce sujet.

M. Crofton: Monsieur le Président, mes observations portent essentiellement sur ce qu'a dit tout à l'heure le député de l'opposition officielle . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais les questions doivent s'adresser au député d'Ottawa-Carleton (M. Turner). Si le député veut s'adresser à la présidence et poser sa question au député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), je suis d'accord. Autrement, je me verrai obligé de donner la parole à quelqu'un d'autre.

Mme Finestone: Monsieur le Président, il serait peut-être bon que le député lise le *Globe and Mail* de ce matin. Cela lui permettrait de se faire une idée des graves conséquences en ce qui a trait au congé de maternité, au congé de paternité et à l'adoption. Les Canadiens qui bâtissent l'avenir du député et de ses électeurs seront sans doute intéressés d'apprendre que les congés de maternité ont été obtenus au prix d'une très dure lutte. Ils sont essentiels au bien-être et à l'avenir de notre pays et même si le monde des affaires auxquel le député s'intéresse particulièrement, comme moi-même, mais pas au détriment des jeunes et des enfants de l'avenir, a essayé d'y faire obstacle, on a adopté toutes ces mesures progressistes, ces nouvelles lois sociales et le principe de l'égalité des chances pour les femmes, qui revêt tant d'importance.

• (1430)

Étant donné que tous les partis ont accepté ces règles et ces nouvelles lois sous le coup de la fièvre préélectorale, le député pourrait veiller à ce qu'elles soient appliquées dans son propre caucus. Qu'en pense le député?

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. J'accorde la parole au député de Dollard (M. Weiner).

M. Benjamin: Laissez le député répondre. Il y a consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) répondre à la dernière question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime. La parole est au député de Dollard (M. Weiner).

M. Gerry Weiner (Dollard): Monsieur le Président, je suis en faveur du projet de loi C-11. Depuis ce matin, j'ai entendu parler des désastres que nous avons provoqués et des catastrophes que nous avons attirées sur tout le monde. Nous avons seulement demandé un délai de réflexion pour étudier ce qui s'était passé. Depuis 1968, soit depuis la belle époque où nous terminions chaque exercice par un excédent budgétaire, nous avons réussi à modifier la situation du tout au tout. Nous avons maintenant des déficits considérables qui frisent les 35 milliards. Cette évolution s'est faite avec l'aide de nombreux ministres des Finances qui ont tous parlé d'austérité.

Le déficit et l'emploi sont de graves sujets de préoccupation. Je viens d'une circonscription composée à 50 p. 100 de différents groupes ethniques. Ces personnes sont originaires de différents pays et dans bien des cas, il s'agit de la première génération de néo-canadiens. Nous avons des représentants de 39 ethnies. Nous comptons de nombreuses minorités visibles. Ces personnes ont du mal à saisir ce qui se passe. Elles sont arrivées ici pleines d'espoirs et d'aspirations, pensant trouver un pays de cocagne. Mais nous avons maintenant un déficit considérable et il n'y a pas d'emplois. Nous ne pouvons pas continuer à dépenser sans souci du lendemain. Il faut bien finir par interrompre la croissance rapide du déficit qui pourrait nous rayer de la carte.

Selon une étude effectuée récemment à Ville-Saint-Laurent, l'une des deux grandes villes qui constituent ma circonscription, auprès d'une centaine de familles ethniques comptant chacune 5.2 personnes en moyenne, le taux de chômage atteignait 72 p. 100. C'est vraiment consternant. Ces personnes vivent dans des conditions abominables, inhumaines, et elles doivent se contenter d'un revenu de $1,100 par mois qui leur provient de l'aide sociale ou d'une autre source. Elles veulent des solutions et elles les veulent rapidement. Qu'elles soient jeunes ou vieilles, elles tiennent en tout cas à ce que l'on crée des emplois.

Je pense que c'était un bon départ. Nous nous sommes attaqués au déficit. Nous estimons qu'il faut limiter le déficit, arrêter sa croissance avant qu'il n'enfle davantage. Voyons un peu ce qui se passe. Il faut tenir compte du taux de chômage élevé et de l'insuffisance des investissements. Il faut tenir compte de la perte de confiance des investisseurs et de toutes les difficultés personnelles des gens. Comment allons-nous redonner un peu de confiance à cette collectivité? Qu'allons-nous faire?

Il nous faut commencer par un programme de restrictions convenable. J'ai entendu parler des désastres que nous provoquons apparemment. Je puis assurer au député qui a soulevé la question que, jusqu'à présent, depuis le début, j'entends dire une chose, et c'est que tous seront traités avec équité. Nous avons réduit d'un million de dollars le budget de l'Office national du film, ce qui aprovoqué de l'hystérie chez certains. Nous avons demandé à la Société Radio-Canada d'accepter des compressions budgétaires de l'ordre de 75 millions, et cette dernière a immédiatement voulu supprimer des émissions très prisées.

Ceux d'entre nous qui, cette année, ont fait campagne tambour battant, voulaient se faire élire dans le but de constituer un gouvernement comptable et digne de confiance, mais ils ne veulent pas que l'on touche aux services. Ils voudraient plutôt en examiner l'administration et tâcher de contrôler les grandes bureaucraties, ces 300 ou 400 organismes qui n'ont jamais eu à rendre de comptes et dont les livres n'ont jamais fait l'objet d'un examen public.

M. Benjamin: A l'instar du cabinet du premier ministre.

M. Weiner: Il est grand temps que ces questions soient étalées au grand jour. Je connais des électeurs dans ma localité qui ont de la difficulté à trouver du travail et à payer leurs impôts. En moyenne, un chef de famille sur six est sans emploi. Ces gens ne comprennent pas que nous continuions à dépenser sans souci du lendemain. Tâchons donc de modérer nos dépenses, tout en cherchant des moyens de redonner du travail à plus de gens. Monsieur le Président, je vous assure que les milieux d'affaires ont déjà montré beaucoup d'intérêt à nos initiatives, qui leur inspirent déjà une grande confiance. Ils en feront la preuve en renouvelant leurs investissements dans notre collectivité et en y créant des emplois.

Comme s'en souviennent les députés, le Parlement a déjà accordé un pouvoir d'emprunt de 24.6 milliards de dollars pour l'année en cours; ce montant correspondait aux besoins du gouvernement estimés à 25.5 milliards. Toutefois, nous avons hérité d'une charge financière de 29.9 milliards. Cette pénible charge, ce gâchis, nous oblige à réclamer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière en cours. En outre, les nouvelles dépenses et les initiatives fiscales que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncées portent nos besoins prévus à 29.2 milliards de dollars, soit six milliards de plus que ce que l'on prévoyait l'été dernier.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'augmenter un peu la rentabilité de nos dépenses. Nous voulons être sûrs que ce que nous faisons est important. Nous voulons réduire au minimum les changements qui interviennent dans la collectivité. Il nous faut mettre de l'ordre dans nos affaires. Et, pour cela, il nous faut limiter la dette. Il nous faut changer complètement d'orientation pour que les gens aient à nouveau confiance dans notre économie et pour relancer la croissance.

Nous sortons d'une période où le gouvernement a joué un rôle très implicite dans la direction et la gestion des affaires. Il s'en est trop mêlé. Nous sommes nombreux à souhaiter qu'il s'en mêle un peu moins. Nous voudrions croire qu'il est possible de sortir le gouvernement de nos chambres à coucher et de redonner l'initiative au secteur privé. Les petits entrepreneurs sont déjà harcelés par beaucoup trop de chinoiseries administratives. Il existe des gens qui savent innover. Il y en a parmi nous qui sont prêts à prendre des risques. Nous avons la combativité qu'il faut. Nous estimons qu'on devrait nous laisser un peu la bride sur le cou. Ce n'est là qu'un aperçu des réflexions auxquelles nous nous adonnons à l'heure actuelle.

Tout au long de la campagne électorale, l'été dernier, et dans cet esprit de changement que nous avons tous préconisé, nous avons promis d'être en communication constante avec nos populations. Autrement dit, que nous écouterions avant d'agir.

Nous tenons notre promesse puisque nous consultons les municipalités de même que les commettants qui nous ont élus . Je crois que les gens sont très heureux de participer à ce genre de changement et qu'ils veulent avoir leur mot à dire.

Si nous ne faisons rien, si nous ne changeons rien, nous devrons évidemment faire face en 1990 à des déficits absolument scandaleux et à un chômage peut-être encore pire. Le service de la dette est vraiment de plus en plus lourd à assurer. J'ai pour ma part le sentiment que tout ce que nous demandons ici est légitime. Il nous faut poursuivre la progression méthodique qui est déjà amorcée. Je suis heureux de me prononcer en faveur du projet de loi à l'étude.

• (1440)

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Le député de Dollard (M. Weiner) a parlé de l'intérêt que ses électeurs portent à la création d'emplois et du fait qu'un très grand nombre d'entre eux étaient chômeurs. Je suis persuadé qu'un grand nombre de familles de sa circonscription comptent des enfants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Comment le député peut-il justifier la décision de son gouvernement de supprimer le Programme d'emplois d'été pour les étudiants, dit Canada-Été?

M. Weiner: Monsieur le Président, nous entrons tout juste dans une période d'application du Programme Canada au travail. Nous savons que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) examine d'autres aspects de ce que nous pourrions considérer comme une programmation à plus long terme. Ceux d'entre nous en particulier qui ont œuvré dans le secteur municipal en ont assez du genre de programmes que nous ont donnés les gouvernements précédents. Il s'agissait de programmes sans plan véritable qui pouvaient seulement faire un peu de bien durant de très courtes périodes. On se souciait peu de savoir si le programme correspondait à un besoin de la collectivité. Je songe à un certain centre d'accueil dont on avait autorisé le financement. Les responsables du programme ne se sont jamais donné la peine de demander aux autorités municipales si cela répondait à un besoin. Ils ont tout simplement permis de mettre sur pied le centre en question pour une très brève période. Lorsque le projet est arrivé à son terme ou plutôt après épuisement des fonds, les animateurs du projet se sont adressés à la municipalité croyant pouvoir y trouver un appui. Le temps est venu à mon avis de réfléchir et de songer sérieusement à des programmes de création d'emplois pour plus de six à douze semaines. Il nous faut trouver les moyens de redonner aux chômeurs des emplois qui dureront de trois à cinq ans.

M. Robinson: Et le Programme Canada-Été?

M. Weiner: Le programme d'emplois pour étudiants présente un intérêt particulier. J'ai deux enfants qui sont étudiants. J'espère beaucoup que la ministre trouvera pour cette période un programme à long terme qui réponde aux besoins auxquels le député fait allusion.

M. Rodriguez: Le député de Dollard (M. Weiner) a parlé du taux élevé de chômage dans sa circonscription. Comment justifie-t-il les décisions de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui a retranché 200 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage? Pour ce faire, elle va embaucher 700 enquêteurs qui devront désavouer les prestataires. Comment le député peut-il prétendre s'intéresser au sort de ses électeurs alors que le gouvernement prend une orientation contraire?

M. Weiner: En embauchant 700 personnes, cela fait déjà 700 chômeurs de moins. Rien ne me permet encore de croire qu'il n'est pas indispensable de laisser un peu moins de liberté aux services chargés de la gestion de l'emploi. Il y a eu beaucoup trop d'abus. Beaucoup trop de chômeurs . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Weiner: . . . incapables de trouver de l'emploi dans leur secteur d'activité ont refusé de chercher du travail dans un autre domaine. Toutes ces mesures s'insèrent dans un programme global. Le député cite des exemples hors contexte. Le programme que nous allons instaurer permettra d'orienter les gens autrement et de les recycler. Rien ne sert à un chômeur d'attendre qu'il soit obligé de demander des prestations de bien-être social avant d'entreprendre un programme de recyclage.

Les connaissances qu'on a acquises il y a cinq ou huit ans sont maintenant dépassées. Dans une dizaine d'années, l'ensemble de la population active aura dû se recycler. Nous avons dès maintenant l'occasion unique d'offrir aux chômeurs des programmes qui leur permettront de retrouver de l'emploi en toute honnêteté.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, pour répondre au député de Burnaby (M. Robinson) qui a dit à propos du programme d'emplois d'été pour étudiants—car je l'ai écouté attentivement—qu'il était dommage, en somme, qu'on ait annoncé sa suppression mais que la ministre trouverait certainement quelque chose d'autre pour l'été prochain, je conviens, moi aussi, que les emplois à temps partiel ne sont pas ce qu'il y a de mieux. Mais ils sont importants pour ceux qui n'ont rien d'autre. Même à temps partiel, ils demeurent des emplois. Pourquoi inquiéter de la sorte des centaines de milliers de jeunes qui cherchent déjà du travail pour cet été? D'habitude, les jeunes bien intentionnés commencent à se préparer dès maintenant. Sans vouloir faire de la partisanerie politique, je m'inquiète en pensant aux jeunes qui organisent leur été longtemps à l'avance. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Weiner) a dit espérer que le ministre fasse quelque chose. A quoi bon annuler un programme pour en annoncer un autre en tous points semblable?

Étant donné que le député partage avec moi la représentation de Ville Saint-Laurent, je le prie au nom de millions de personnes de ne plus dire «d'origine ethnique» pour désigner ceux qui ne sont pas d'expression française ou anglaise. Si mon nom était Prud'hommeski, comme je le dis depuis vingt ans, j'en aurais par-dessus la tête d'entendre les francophones et les anglophones parler de l'origine ethnique. Il a dit que près de 39 groupes ethniques sont présents dans sa circonscription, qui est semblable à la mienne. Incidemment j'ignore à quelle catégorie il appartient mais j'estime personnellement qu'il n'existe que deux catégories de Canadiens: les citoyens canadiens et les immigrants reçus. Le député va se rendre compte dans sa circonscription à quel point les jeunes Canadiens de parents d'expression autre que française ou anglaise prennent mal qu'on les dise d'origine ethnique. Ce n'est pas une critique de ma part. Ce sont mes vingt années d'expérience auprès d'eux

qui me font changer ma façon de m'exprimer, même aujourd'hui, et à ne plus dire que les gens sont d'origine ethnique.

M. Weiner: Je vais d'abord revenir sur la proposition de mon collègue en ce qui concerne le programme d'emplois d'été. Nous, les nouveaux élus du 4 septembre, avons été stupéfaits de voir que l'on continuait à appliquer le même genre de programme dont le gouvernement précédent avait pris l'initiative, en laissant se perpétuer le Programme Canada au travail. Nous n'avons pas eu le temps d'en produire de notre cru. On peut comprendre que nous avons dû accepter les programmes qui existent, et de gaieté de cœur, parce que nous savions que le taux de chômage, qui était supérieur à 11 p. 100, aurait été plus aigu en janvier. Un taux de 11 p. 100 était déjà intolérable. Avec la majeure partie des fonds, nous qui nous soucions de nos circonscriptions autant que notre collègue, avons formé des conseils consultatifs de citoyens, précisément parce que nous ne voulions pas que le moindre favoritisme politique entre dans cette affaire. Nous voulions que les membres de la collectivité puissent en bénéficier. Nous leur donnons en fait l'occasion d'agir comme conseillers sur les programmes à mettre en œuvre.

M. Prud'homme: Jusqu'à quel point le programme pourra-t-il être différent?

M. Weiner: Parce que nous n'avons eu que deux mois, nous avons accepté le programme qui avait été mis en place par le gouvernement précédent. Mais il serait illogique de maintenir ce genre de programme de caractère fragmentaire et intermittent.

M. Prud'homme: Les emplois d'été sont des emplois à temps partiel.

M. Weiner: Je suis certain que le gouvernement se penchera en temps et lieu sur la question du programme d'emplois d'été et qu'il mettra au point un programme beaucoup plus régulier qui fournira des avantages permanents à la localité et qui tiendra compte de ses besoins et de ses préoccupations.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point. On m'a reproché d'employer le terme «ethnique» pour parler des membres d'une minorité visible ou culturelle qui sont originaires d'autres pays et qui sont au Canada depuis une ou deux générations. Ces gens sont très fiers d'être Canadiens. Je fais moi-même partie de ce groupe. Je ne voulais insulter personne. Nous sommes tous Canadiens. Nous nous sommes très bien intégrés à la société. Nous acceptons, respectons et aimons le Canada, mais nous avons des liens avec d'autres pays. Nous tenons à transmettre notre riche patrimoine, notre culture et nos traditions à nos enfants et aux générations à venir. Nous sommes fiers de faire partie d'une minorité ethnique.

[*Français*]

Nous sommes tous de bons Québécois, mais il n'y a aucune raison pour que je ne doive pas penser qu'un certain nombre dans notre circonscription . . . c'est 50 p. 100, nous sommes des ethnies. Il n'y a rien qui est impensable dans cela et pour moi, monsieur le Président, je suis toujours prêt à compter parmi le groupe d'ethnies, parce que nous sommes presque majoritaires dans notre circonscription.

Pouvoir d'emprunt

• (1450)

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11. Cela m'inquiète beaucoup de voir un projet de loi qui réclame l'autorisation d'emprunter 16 milliards de dollars sans donner le moindre détail sur la façon dont cet argent sera dépensé. Cela m'inquiète encore plus quand j'entends qu'une partie de cet argent pourrait être dépensé seulement au cours du prochain exercice financier. Cela me trouble. Comme d'autres députés le savent peut-être, je siégeais auparavant à l'assemblée législative de l'Ontario. Les mesures de ce genre me préoccupaient à ce moment-là et elles me préoccupent encore maintenant que je suis ici. Je vois qu'un député d'en face reconnaît que j'ai raison d'être inquiet.

Ces derniers jours, le gouvernement a présenté diverses mesures de ce genre. Il n'y a pas tellement longtemps, il a présenté un budget sous forme d'exposé économique. Il aurait été plus approprié de dire qu'il s'agissait de l'annonce de compressions budgétaires. Tout ce que cet exposé économique a fait a été de sabrer dans les emplois et les programmes que le gouvernement antérieur avait annoncés.

Le nouveau gouvernement a dit qu'il rendrait mieux compte de ses actes. Je suis certain que les députés s'en souviennent très bien. Pendant la campagne électorale, j'ai entendu, comme bien d'autres sans doute, mon adversaire conservateur affirmer dans chacun de ses discours que l'ancien gouvernement n'avait pas rendu compte de ses actes autant que les conservateurs l'auraient souhaité. Ceux-ci disaient que s'ils étaient élus, ils seraient beaucoup plus respectueux de l'opinion publique, qu'ils rendraient mieux compte de leurs actes, et ainsi de suite, que le gouvernement précédent. Ils se sont félicités pour toutes les bonnes choses qu'ils feraient s'ils avaient la chance d'accéder au pouvoir.

Les Canadiens leur ont donné cette chance le 4 septembre. Comment a réagi ce gouvernement qui est censé rendre des comptes? Il a adopté des mesures fiscales presque immédiatement sans l'approbation du Parlement. Le Parlement n'avait pas encore été convoqué lorsque ces mesures ont été adoptées. Voilà l'attitude d'un gouvernement qui est censé rendre des comptes.

Nous avons attendu quelques jours de plus. Il nous a proposé un budget, mais en l'appelant autrement. Ce n'est pas non plus l'œuvre d'un gouvernement qui veut être responsable. Il nous a dit qu'il agirait ouvertement, nous nous en souvenons tous. La seule chose qui ait été ouverte ces derniers jours, c'est la mallette du ministre des Finances (M. Wilson). C'est tout, à l'exception du magnétophone du très honorable ssecrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dont les cassettes se sont éparpillées apparemment un peu partout, pour finir dans les studios de radiodiffusion ici et là.

Dans *Le Droit* d'aujourd'hui se trouve une caricature intéressante. Elle représente la mallette ouverte, divers objets qui en tombent avec la légende «Gouvernement ouvert». C'est tout à fait à propos. Le seul problème, c'est que rien d'autre n'est ouvert.

Nous n'avons pas vu le gouvernement agir ouvertement et dans un esprit de collaboration comme le prétend la député de Scarborough-Centre (M^me^ Browes). Qui a-t-il consulté avant

de supprimer le recensement de 1986? A-t-il consulté le groupe de la condition féminine? Certainement pas. A-t-il consulté les handicapés? Pour la première fois, le recensement de 1986 devait comprendre une question sur les handicapés.

A-t-il consulté l'Association des constructeurs de maisons? On nous dit que le gouvernement est un bon ami des entreprises. On aurait pu penser qu'il consulterait cette association. Mais non. Les constructeurs se sont entretenus avec des membres de notre caucus quelques jours plus tard, en nous disant qu'ils n'avaient pas été consultés. Il s'opposaient à l'annulation du recensement. Voilà comment agit le gouvernement qui prône la consultation, qui était censé agir ouvertement, être accessible et rendre des comptes. L'a-t-il oublié? En se rendant compte d'un seul coup qu'il tenait les rêves du pouvoir, a-t-il oublié ses promesses électorales? J'espère sincèrement que non.

Qui a promis qu'il permettrait aux femmes de participer pleinement et équitablement à la vie économique du pays? Nul autre que le parti conservateur. Qu'a-t-il fait? C'est le recensement qui sert de base de données pour établir les programmes d'action positive et il l'a supprimé. Il a complètement anéanti le programme.

Le gouvernement prétend agir ouvertement et rendre des comptes. A qui? A lui-même? Il semble ne rendre de comptes à personne d'autre. Toutes les personnes que nous avons consultées au sujet de cette mesure ont déclaré ne pas avoir été consultées au préalable. Le gouvernement ne rend aucun compte ni à la Chambre ni à la population. Il ne consulte personne. Est-ce là un gouvernement partisan de la consultation?

Le gouvernement a dit qu'il serait économe. Il a prétendu que son prédécesseur était prodigue. Qu'a-t-il fait? Il a commencé par créer onze postes de ministres supplémentaires. C'est un peu trop pour un groupe économe. Pour aller avec ces onze ministres, il faut acheter, louer ou obtenir une série de limousines, au moins une pour chacun de ces personnages très importants. Pour qu'il y ait toujours quelqu'un pour accompagner les ministres dans leur limousine, il faut recruter des commissaires politiques, au traitement de $80,000 ou $100,000. Vous en recrutez une quarantaine. Qui paie pour tout cela? C'est vous, moi et les autres Canadiens. Toutes ces mesures visent à accorder une foule de postes intéressants parce que le parti au pouvoir a réussi à faire élire une foule de députés.

Peut-être ai-je mauvaise mémoire, mais je ne me souviens pas que mon adversaire conservateur ait jamais déclaré durant toute la campagne électorale: «Votez pour moi et nous achèterons un paquet de limousines. Votez pour moi et nous allons embaucher un tas de commissaires». Je n'ai jamais entendu cela. Peut-être mon adversaire conservateur a-t-il oublié. D'autres candidats conservateurs ont pu déclarer: «Votez pour moi et vous serez mis à la porte». Nombre de mes électeurs vont perdre leur emploi à cause de mesures gouvernementales. Je ne me souviens pas que mon adversaire conservateur ait soulevé la question.

Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), mon voisin, en a peut-être fait un des slogans de sa campagne mais j'en serais étonné. Si cela avait été le cas, je ne pense pas qu'il serait ici. Assurément il n'a pas manqué de dire la vérité, toute la vérité à ses électeurs. Je n'accuserais jamais personne de faire le contraire. Je ne peux que supposer que le député était distrait.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je rappelle à mon voisin que j'ai fait campagne en prônant le changement, ce changement qui nous a submergés le 4 septembre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Boudria: Je vous remercie, monsieur le Président, pour avoir mis les choses au point. Nous étudions une mesure d'emprunt proposée par le gouvernement et la façon dont il entend s'en servir. Je disais que d'après moi le gouvernement n'emploie pas ces fonds à bon escient et que les députés ministériels n'ont sûrement pas abordé le problème pendant la dernière campagne électorale. A ma connaissance, pas un seul candidat n'a appelé les Canadiens, pendant la campagne, à voter pour lui en leur promettant de supprimer leur emploi. Pourtant, c'est la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui après avoir élu ce gouvernement.

• (1500)

Des milliers de mes électeurs vont perdre leur emploi parce que le gouvernement a décidé de mettre au rancart des programmes que l'ancien gouvernement avait établis depuis des années. Par exemple le programme d'isolation des maisons, programme qui profitait aux gagne-petits de ma circonscription, fait l'objet de coupures. Ce programme était utile aux personnes âgées qui veulent apporter des améliorations à leur maison mais n'en ont pas les moyens. Le gouvernement leur en enlève toute possibilité.

Il a aussi supprimé les programmes pour les jeunes et le programme Été Canada. En avait-il été question pendant la campagne? Avait-on demandé aux jeunes agents électoraux qui travaillaient pour des candidats conservateurs de déclarer aux gens qu'ils allaient voir: «Votez pour notre parti et nous allons supprimer toutes les subventions y compris celles qui nous concernent». Je me demande s'il y a un seul jeune partisan conservateur qui ait défendu ce point de vue.

Tantôt, pendant la période de discussion, des députés voudront peut-être se lever pour nous dire qu'ils ont fait campagne en promettant de congédier des électeurs, de réduire des chèques de paye et d'acheter des limousines. S'il y en a un seul qui avait fait sa campagne sur ces thèmes, je doute fort qu'il aurait réussi à se faire élire. Nous entendions plutôt des choses de ce genre: «Nous allons aider les Canadiens incapables de subvenir à leurs besoins». C'était une des promesses des conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je constate avec plaisir que quelques ministres et certains députés applaudissent en entendant rappeler cette promesse conservatrice. Voyons maintenant ce que le gouvernement a fait, car il est très important non seulement d'écouter les beaux discours mais aussi de voir la réalité en face. Voici comment les choses se passent: le gouvernement enlève 30 millions au programme des revenus de pension provenant d'un emploi. Comment cette mesure peut-elle contribuer à aider les Canadiens qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins? Je voudrais savoir comment la promesse se concrétise dans les faits.

A mon avis, le document intitulé *Réévaluation des programmes et des dépenses* rédigé par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a été écrit par quelqu'un qui se trouvait à l'étranger pendant la campagne électorale, car il ne renferme rien de ce que nous avons entendu au cours de cette période. Il n'y est nullement question des programmes sociaux de l'État.

Considérons une autre promesse électorale. Je suis persuadé que tous les députés conservateurs se rappellent la promesse suivante: «Nous reconnaîtrons la diversité multiculturelle de la société canadienne». Les députés feraient bien d'applaudir ici également, car c'est aussi une de leurs promesses électorales. Nous connaissons tous, bien entendu, l'importance de cette mesure comprise dans le programme électoral des candidats conservateurs. Ils ont reçu des voix pour les autoriser à mettre en œuvre les programmes qu'ils préconisaient. Qu'est-il arrivé?

Une somme de 9.8 millions de dollars a été retranchée des crédits du Secrétariat d'État pour les subventions et contributions aux activités générales et artistiques. Comment faire cadrer ces compressions et les promesses? Impossible. C'est une contradiction flagrante. Il y a sûrement une explication. J'espère que le prochain député conservateur expliquera pourquoi, après avoir promis une chose, on fait exactement le contraire.

M. Nunziata: Ils nous ont trompés.

M. Boudria: Le député dit qu'ils nous ont trompés. C'est précisément ce qui s'est passé. Toutefois, nous ne nous laisserons pas leurrer davantage. Il y aura une élection partielle dans la circonscription que je représentais au niveau provincial. Le député conservateur dans cette circonscription ferait mieux d'être prêt à expliquer non seulement les défaillances du premier ministre provincial mais aussi celles de ses amis conservateurs à l'échelon fédéral, qui ont déçu la population de la magnifique circonscription de Glengarry-Prescott-Russell.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme vous le savez sans doute, les candidats conservateurs de la région ont promis que la promenade de la Commission de la capitale nationale serait construite vers l'Est pour résoudre les problèmes de congestion dans la région d'Ottawa et à l'est de la ville. Qu'entend-on dire? Dernièrement, on entend encore dire ... on peut lire dans le même document que j'ai cité tantôt, «La réévaluation des programmes et déboursés gouvernementaux», que le projet relatif à la promenade de l'est vient d'être annulé.

Il est étonnant, monsieur le Président, que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) n'ait pas parlé de cela dans son discours, cette promenade qui longe sa circonscription, sans doute très importante pour ses commettants et pour les miens pour se rendre dans la capitale nationale. Qu'entendons-nous au lieu de ça? On entend la députée de Gatineau (M^me^ Mailly) nous dire qu'elle préconise un pont pour traverser la rivière des Outaouais. On n'a même pas de routes pour se rendre en ville, et la députée veut un pont, un pont qui n'aura pas de route au bout! Je trouve quand même assez remarquable que sa collègue, la députée d'Argenteuil-Papineau (M^me^ Bourgault) ... elle au moins n'en veut pas de pont, elle a reconnu qu'un pont est inutile s'il n'y a pas de route.

Monsieur le Président, c'est un gouvernement qui a agi sans consultation, c'est un gouvernement bourgeois, c'est un gouvernement qui vit dans un monde irréaliste, qui prend soin de lui-même sans prendre soin des commettants, sans prendre soin des aspirations des Canadiens, sans porter attention aux besoins des électeurs de Glengarry-Prescott-Russell, et également sans porter attention à tous les Canadiens.

Une voix: C'est comme les libéraux.

M. Boudria: Monsieur le Président, au cours des prochains jours, le gouvernement devrait songer à la relance économique. Je suggère quelques petites industries qu'on pourrait lancer. Par exemple ...

[*Traduction*]

... dans la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, nous pourrions lancer une nouvelle usine de construction de détecteurs automatiques de dossiers. Il y a une forte demande pour ce genre de matériel. Le ministre des Finances (M. Wilson) pourrait l'utiliser ainsi que d'autres ministres du cabinet. Ces détecteurs seraient extrêmement pratiques.

Nous pourrions aussi construire une fabrique d'effaceurs de rubans magnétiques. Ce serait extrêmement utile au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). La demande serait très forte. Avec une subvention adéquate du gouvernement, nous pourrions réaliser des ventes. Enfin, et c'est plus intéressant encore, nous pourrions commencer à fabriquer des magnétophones qui ne font pas de bruit. Cela aussi serait de la plus grande utilité.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Lorsqu'il a commencé son discours cet après-midi, il s'est plaint des mesures fiscales des conservateurs. Je voudrais passer en revue certaines de ces mesures fiscales, entrées en vigueur depuis les élections du 4 septembre, et connaître l'opinion du député à leur sujet.

Tout d'abord, il y a eu l'augmentation de la taxe de vente. Elle avait été instituée pour financer le Programme spécial de relance, présenté par le précédent gouvernement libéral. L'argent a déjà été dépensé. Le gouvernement précédent essayait d'acheter sa réélection et il nous laisse maintenant payer la facture. La mesure législative a déjà été présentée à la Chambre et, ce qui est d'ailleurs tout à fait scandaleux, elle permettait que cet argent soit dépensé alors que la taxe ne devait entrer en vigueur qu'après les élections. C'est exactement ce qui s'est produit.

La Caisse d'indemnisation pétrolière, cette grande invention libérale, qui imposait les gens de l'Ouest pour subventionner la consommation de pétrole dans l'Est, accusait un déficit d'un milliard de dollars. Il fallait intervenir. Une fois encore, c'était le résultat d'initiatives libérales et non d'initiatives conservatrices.

Regardons l'augmentation des primes d'assurance-chômage. Il a fallu y avoir recours parce que le gouvernement précédent avait refusé de le faire alors que la loi l'exigeait. C'était une autre initiative libérale. La seule initiative fiscale que les conservateurs aient prise depuis les élections, c'est le rabais de 3c. le litre de carburant pour les exploitants agricoles, forestiers et miniers. Voilà la politique fiscale des conservateurs: c'est la réduction des impôts. Voyons si le député de Glengarry-Prescott-Russell sera contre ce rabais d'impôt sur les carburants pour les agriculteurs de sa circonscription.

Pouvoir d'emprunt

• (1510)

M. Boudria: Monsieur le président, je suis très heureux que le député ait soulevé la question des augmentations de la taxe de vente. Je voudrais lui rappeler qu'elle a été présentée, sans motion de voies et moyens, par un gouvernement qui déclarait qu'il serait responsable devant cette Assemblée. Il ne faudrait pas l'oublier. Il est important de rappeler aussi qu'un certain parti, au cours des dernières élections, a fait campagne en promettant de ne pas augmenter la taxe de vente. Ce n'était pas le parti libéral, mais bien le parti conservateur. Qu'a-t-il fait immédiatement après les élections? Il a renié sa promesse. Je suis heureux que le député ait soulevé cela, car j'avais oublié de le mentionner.

Le député nous dit qu'aucune mesure fiscale n'a été présentée depuis les élections. Je lui rappelle celles qui figurent sous un autre nom dans la *Réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux*. En voici plusieurs exemples: 32.3 millions de dollars qui seront perçus par l'imposition de droits dans les services agricoles; 22 millions pour les permis de radiodiffusion; 39.7 millions de nouvelles taxes dans le domaine de la consommation et des corporations; 4.4 millions pour les documents relatifs à l'immigration et au numéro d'assurance-sociale; 10.5 millions en différentes majorations des frais des services météorologiques; 6.3 millions au titre des inspections, des licences et des services dans le domaine des pêches et des océans; et 0.8 million pour l'inscription au registre des divorces. On dira que le gouvernement ne profite pas du malheur d'autrui!

Et la liste se poursuit avec d'autres taxes indirectes, comme les 13.5 millions de dollars qu'on prélèvera dans le domaine des locaux et des services maritimes. C'est une augmentation des droits que les contribuables versent au gouvernement. Et il va tirer 1.1 million de dollars pour les preuves et les certificats de citoyenneté canadienne. Les contribuables paieront aussi 4 millions de plus pour obtenir leur cote de sécurité. Et il y a encore des pages et des pages de nouvelles taxes que le gouvernement a présentées sous une autre appellation. Je remercie donc encore une fois le député de m'en avoir parlé.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'ai justement une question à poser à l'honorable député. Je me demande pourquoi il ne se sent pas gêné, littéralement, de s'exprimer sur ce projet de loi qui, en fait, vise essentiellement à payer les dettes des libéraux.

Je me demande, monsieur le Président, s'il ne se sent pas gêné de l'état catastrophique dans lequel son parti a jeté le pays, et ses élucubrations là-dessus frôlent la haute voltige intellectuelle ou tout simplement la mauvaise foi. A sa place, je me sentirais gêné, c'est la question que je lui pose: Ne se sent-il pas gêné actuellement de débattre cette question, alors que nous, comme gouvernement, nous visons tout simplement à payer les factures d'épicerie, à payer vos dettes?

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne me sens pas du tout gêné d'exprimer l'avis des électeurs de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell. J'en suis fier! Les électeurs de ma circonscription méritent qu'on parle pour eux dans ce Parlement. Je l'ai fait depuis que je suis ici, je le ferai pour des années à venir, et l'honorable député devra s'y habituer!

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aimerais revenir un instant au projet de loi C-11 et à l'amendement proposé. Nous avons entendu plusieurs députés libéraux depuis que mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a présenté cet amendement hier. Le député pourrait-il nous dire ce que lui-même et ses collègues du caucus libéral ont l'intention de faire à propos de cet amendement? Vont-ils voter pour ou contre? Quelles que soient leurs intentions, pourrait-il nous en expliquer les motifs?

M. Boudria: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Notre parti constate tout d'abord que le gouvernement entend consacrer une partie de l'emprunt demandé au prochain exercice. Nous allons faire en sorte qu'il n'emprunte que pour l'exercice courant. Nous savons bien que l'appareil gouvernemental doit forcément continuer de fonctionner, mais nous hésitons à lui donner ce qu'il demande quand nous voyons ce qu'il compte en faire. Il faut donc que chacun fasse clairement connaître son point de vue.

Le gouvernement n'a aucun droit à l'argent. Il l'obtient par l'entremise de la Chambre des communes. Il ne possède pas d'argent en propre. Voilà pourquoi nous devons veiller à ce qu'il utilise à bon escient l'argent que nous lui fournissons et à ce qu'il en rende compte.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député vient de dire qu'il veut s'assurer que le gouvernement utilise l'argent au mieux et que l'opposition refuse de fournir au gouvernement davantage d'argent. Se rend-il seulement compte qu'à l'exception d'environ un milliard ou un milliard et demi de dollars, la totalité des dépenses du gouvernement fédéral servent à financer des programmes que le précédent gouvernement a mis en œuvre ou qui existent depuis de nombreuses années? S'il s'en rend compte et s'il tient à ce que nous procédions à des coupures, pourrait-il nous dire dans quels programmes nous devrions les effectuer?

M. Boudria: C'est peut-être que le ministre vient tout juste d'arriver à la Chambre, monsieur le Président, mais je n'ai pas dit que le gouvernement ne devrait pas disposer de l'argent dont il a besoin pour régler les factures. Tout ce que j'ai dit, c'est que nous devons veiller à ce que le gouvernement utilise l'argent au mieux et qu'il ne devrait pas emprunter maintenant pour la prochaine année financière.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps consacré aux questions et aux commentaires est écoulé. Je donne la parole au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement du projet de loi C-11 dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais répondre dans une certaine mesure aux questions que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a posées ce matin. Il s'est plaint du fait que nous demandions un pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1985-1986, alors que le parti libéral a créé lui-même un précédent un peu plus tôt cette année en essayant de faire exactement la même chose. Il s'agit donc d'un précédent bien établi.

Le député a présenté certains arguments moraux contre cette façon de procéder, mais je tiens à dire à la Chambre la véritable raison pour laquelle le NPD a présenté cet amendement. Il tend à permettre aux néo-démocrates de faire intervenir leurs députés plusieurs fois. Nos vis-à-vis sont très peu nombreux, et à juste titre. L'électorat canadien en a décidé ainsi. Cet amendement a donc pour but de permettre à nos vis-à-vis d'intervenir le plus souvent possible.

Je voudrais donner mon opinion au sujet de ce projet de loi sans faire preuve de sectarisme et l'examiner de la façon la plus objective possible. Je dois admettre que je ne suis pas particulièrement fier du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il nous a été imposé par les erreurs et la gabegie du gouvernement précédent. Il est difficile de se sortir de l'ornière financière en très peu de temps.

• (1520)

Je perçois parfois la Chambre des communes, monsieur le Président, comme une machine à saucisses. On y introduit quelque chose, on met la machine en marche et il faut parfois attendre de six mois à un an avant qu'il n'en sorte quelque chose. Entretemps, il faut s'occuper de choses que l'on doit au gouvernement précédent. Nous avons déjà entendu une explication de ce phénomène au sujet des mesures fiscales sur lesquelles le nouveau gouvernement s'est penché très peu de temps après son arrivée au pouvoir. Ces mesures fiscales découlaient de propositions qui avaient été faites et de lois qui avaient été adoptées sous le gouvernement précédent.

Dans ce projet de loi, le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt considérable. Nous voudrions bien qu'il soit bien inférieur. Nous comptons bien que la mise en œuvre de notre politique le raffermissement de la confiance au Canada, l'afflux des investissements et la création d'emplois—et des emplois sont créés dès maintenant—permettront de réduire progressivement le montant de nos emprunts.

A mon avis, il est important, monsieur le Président, que le Parlement soit vigilant en cette matière. L'une de nos principales tâches à titre de parlementaires consiste à veiller sur les deniers publics. Il est bon, selon moi, que cette question soit débattue assez longuement. Aucun gouvernement ne devrait, à mon avis, expédier à toute vapeur l'adoption rapide des projets de loi d'emprunt, comme les libéraux l'ont fait dans le passé. Nous, de ce côté-ci, sommes disposés à consacrer à la question tout le temps nécessaire. Nous devons l'étudier dans les délais prescrits, mais nous sommes disposés à lui consacrer tout le temps voulu, afin d'écouter ce que les autres députés ont à dire à ce sujet. Il est important qu'ils se fassent entendre.

Dans un débat de ce genre, l'opposition a la possibilité de jouer pleinement le rôle qui lui incombe aux yeux des Canadiens. Malheureusement, à en juger par les interventions des députés de l'opposition au sujet de cette question, ils ne semblent pas s'acquitter très bien de leur tâche. J'ai écouté très attentivement les discours qui ont été prononcés et ils ne renfermaient que des critiques. On nous reprochait d'une part de demander un pouvoir d'emprunt trop important et d'autre part, de veiller trop sur les deniers publics et de supprimer les dépenses quelque peu inutiles.

On nous reproche de faire preuve de prudence en matière de finances nationales. L'opposition ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Elle ne peut pas nous reprocher à la fois de dépenser trop et de dépenser trop peu. La duplicité des idées des députés d'en face est très apparente. Ils font preuve d'un manque de perspicacité. J'ose espérer que la qualité du débat s'améliorera de l'autre côté de la Chambre, à mesure que le temps passe, lorsque ces importants problèmes financiers reviendront sur le tapis.

Je dois admettre certaines critiques; il aurait en effet été intéressant de déposer certains documents en même temps que ce projet de loi. Ceux qui ont écouté attentivement l'intervention de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) y ont trouvé la plupart des chiffres nécessaires pour porter un jugement rationnel sur les mérites de ce projet de loi. Il aurait peut-être été préférable de les réunir sur papier.

Les députés voudraient sans aucun doute savoir quel est le nombre de pouvoirs d'emprunt actuellement non utilisés et où l'on en est à cet égard. D'aucuns voudraient que l'on calcule les besoins financiers du gouvernement et avoir des précisions au sujet de la dette actuelle du gouvernement du Canada. Je suis certain que ces députés voudraient avoir une idée des projets d'emprunts du gouvernement pour les mois à venir. Je demanderais par conséquent à la ministre d'État aux Finances de donner à l'avenir ces renseignements aux députés—dont il existe sans aucun doute une version écrite quelque part—au moment du débat, pour leur permettre de mieux exercer leur jugement lorsqu'ils doivent voter sur le sujet.

Je voudrais maintenant examiner le projet de loi et analyser froidement ce qui est demandé en matière de pouvoir d'emprunt pour voir si ces demandes sont raisonnables dans les circonstances. Dans la Partie I du projet de loi, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 7.3 milliards de dollars de plus d'ici la fin de l'année financière. L'estimation la plus précise—et ce ne peut-être qu'une estimation—des besoins financiers du gouvernement jusqu'à la fin de mars 1985 est de 29.9 milliards de dollars, alors que le pouvoir d'emprunt actuel est de 24.6 milliards. On obtiendrait alors un total de 31.9 milliards. Par conséquent, le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt total de 31.9 milliards. Comme ses besoins financiers prouvés totalisent 29.9 milliards, cela lui laisserait une marge de manœuvre de 2 milliards. C'est ce qu'on appelle une «réserve» dans la terminologie officielle. Quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, j'appelais cela la «caisse noire». Toutefois, dans les circonstances, je ne pense pas qu'on puisse prétendre que cette demande est déraisonnable. Il est nécessaire à mon avis que le gouvernement dispose d'une certaine réserve, et une somme de 2 milliards n'est sûrement pas excessive.

Il n'est pas non plus exagéré de demander que le pouvoir d'emprunt puisse être reporté après la fin de l'année financière au lieu d'expirer à ce moment-là. Je m'y objecterais, comme je l'ai fait par le passé, si le gouvernement voulait se constituer une réserve démesurée ou demandait des montants excessifs qui pourraient être utilisés l'année suivante, après la fin de l'année financière. Cependant, on ne saurait considérer qu'une somme de 2 milliards représente un montant excessif. Si nous voulons pouvoir planifier les sommes que nous devrons emprunter en avril ou en mai, il est évident que nous devons disposer de cette marge de manœuvre.

La Partie II du projet de loi demande un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour l'année financière suivante. Si l'on se fie aux projections qui ont déjà pu être établies, nous constatons que le gouvernement devrait ainsi pouvoir tenir jusque dans le courant de l'automne prochain, du moins si les projections sont relativement exactes. Espérons, monsieur, que ce montant nous permettra de répondre aux besoins jusqu'en octobre ou novembre prochain, et que le gouvernement ne sera pas obligé d'utiliser tout ce pouvoir d'emprunt avant cette période.

Toutefois, le projet de loi ne doit pas empêcher le Parlement d'envisager d'accorder au gouvernement d'autres pouvoirs d'emprunt nécessaires pour l'année financière 1985-1986. Il vise seulement à permettre au gouvernement d'effectuer ses emprunts sur le marché d'une façon planifiée jusqu'à la fin de l'été. Ainsi, quand le Parlement se réunira de nouveau en septembre, il pourra étudier la question du pouvoir d'emprunt supplémentaire pour le reste de l'année financière, car le gouvernement en aura sûrement besoin. Les députés d'en face et ceux de ce côté-ci auront alors la possibilité de revoir la façon dont le gouvernement mène ses affaires. Ils pourront dire si, à leur avis, le montant demandé est exagéré.

• (1530)

Je suis prêt à appuyer sans hésitation le projet de loi C-11 que nous étudions aujourd'hui. J'espère toutefois que le gouvernement ne demandera pas des montants aussi importants quand nous discuterons de nouveau de cette question à la même époque l'année prochaine. J'ai tout lieu de croire qu'il pourra se contenter de demander un pouvoir d'emprunt nettement inférieur grâce à la politique adoptée par le nouveau gouvernement et par le nouveau ministre des Finances (M. Wilson), secondé avec compétence par la nouvelle ministre d'État aux Finances.

Si nous reprenons la discussion sur la motion principale, j'aurai l'occasion de revenir sur cette question. Je voudrais aussi aborder deux autres sujets. Le premier concerne les sommes qu'il faut emprunter en ce qui a trait aux montants en capital par rapport aux montants des comptes courants. Je voudrais parler des emprunts justifiés et injustifiés. Je voudrais examiner les emprunts du gouvernement visant à alimenter le compte courant.

Je voudrais ensuite soulever la question des emprunts à l'étranger. Dans son discours, la ministre d'État aux Finances signalait qu'on avait emprunté un milliard en devises étrangères. Cela présente des risques. Pour le moment, le montant n'est pas vraiment énorme, mais nous ne voulons pas suivre l'exemple de certains pays étrangers. Ils ont emprunté des sommes considérables en devises étrangères. Ce n'était rien qu'un préavis, monsieur le Président. Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de prendre la parole au sujet du projet de loi C-11 cet après-midi.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'au cours de la dernière législature, devant un projet de loi du même genre présenté par les libéraux, le député a adopté une attitude diamétralement opposée. Ce projet de loi demandait l'autorisation d'emprunter d'ici le prochain exercice. Le député et son parti ont reproché au gouvernement d'empiéter sur le prochain exercice. Comment le député ose-t-il prononcer un tel discours? Comment peut-il concilier son point de vue d'aujourd'hui à celui préconisé par son parti avant les élections? N'est-ce pas comme souffler le froid et le chaud en même temps? Maintenant qu'il est du côté du gouvernement, il a changé de refrain. Comment peut-il justifier son discours, compte tenu des idées qu'il avait exprimées pendant la dernière législature?

M. Nickerson: Monsieur le Président, la grande différence entre la situation à l'époque et la situation aujourd'hui, c'est qu'à l'époque nous étions dirigés par un gouvernement qui n'inspirait confiance ni à moi ni à la grande majorité des Canadiens. On ne pouvait faire confiance à ce gouvernement. Aujourd'hui, la situation a changé du tout au tout. Nous nous sommes dotés d'un gouvernement auquel la grande majorité des Canadiens fait confiance. Il a remporté 211 sièges à la Chambre des communes. Qui pourrait ne pas faire confiance à la ministre d'État chargée des Finances ou au ministre des Finances?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce n'est pas une question d'allégeance politique, mais bien une question de principe. Je voudrais rappeler certains propos tenus par l'actuel ministre des Finances à l'époque où il était le critique des finances. Quand à l'époque ils débattaient un projet de loi du même genre, il a dit:

> Un principe bien établi veut que le Parlement n'accorde que l'autorisation d'emprunt nécessaire pour permettre au gouvernement de financer son activité pendant l'année budgétaire en cours. D'après les chiffres du projet de loi et d'après la déclaration faite par le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) en réponse à ma question d'hier, on voit bien que le gouvernement a tout à fait l'intention de faire déborder cette autorisation d'emprunt sur 1983-1984.

Il ne s'agit pas de savoir qui est au pouvoir, monsieur le Président. C'est une question de principe. Je rappellerai au député qu'à la Chambre la force ne prime pas le droit. Peut-être ferait-il bien d'y réfléchir.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce que le député de Western Arctic (M. Nickerson) désire faire des commentaires?

M. Nickerson: Non.

M. Benjamin: Que pourrait-il dire?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. A l'ordre. Je vous prie de vous asseoir. Je tiens à dire au député de Spadina (M. Heap) que je ne l'avais pas vu se lever pour demander la parole. J'avais accordé la parole au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) comme représentant de l'opposition. Je dois donc maintenant passer à deux députés conservateurs. En conséquence, j'accorde la parole à la députée de Capilano (M^me^ Collins).

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de parler aujourd'hui en faveur du projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais des éclaircissements au sujet de la déclaration que vous venez de faire sur la nécessité pour vous d'accorder la parole à deux députés ministériels. Je croyais que d'après la procédure et notamment le commentaire nº 141 de la quatrième édition de Beauchesne, le Président s'efforce normalement de faire alterner les partisans et les opposants dans un débat. Je suis étonné que vous vouliez établir l'usage d'accorder la parole à deux députés d'un côté de la Chambre puis à un seul de l'autre côté. Le Président aurait-il l'obligeance de clarifier ce point?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) soulève la question de la façon dont on accorde la parole aux députés d'un côté ou de l'autre. J'ai suivi très attentivement le débat aujourd'hui et ces deux ou trois derniers jours. J'ai remarqué qu'il n'y avait pas toujours des députés des partis d'opposition qui demandaient à prendre la parole. Par conséquent, il est plutôt difficile pour la présidence d'accorder la parole à des députés de l'un ou l'autre de ces partis. Je dois donc faire preuve de discernement et c'est ce que je fais. Voilà pourquoi j'accorde la parole à la députée de Capilano (Mme Collins).

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je comprends la situation dans laquelle la présidence peut se trouver lorsqu'il n'y a que quelques députés à la Chambre, et surtout quand aucun député ne demande la parole ni à sa gauche ni à sa droite. J'ai cru cependant entendre Votre Honneur dire à un moment donné qu'il lui faudrait accorder la parole à deux députés ministériels de suite. Je pense que vous avez clarifié la situation.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député n'ignore pas que j'ai toujours favorisé l'équipe qui a le dessous. Je vais naturellement accorder la parole à des députés des deux côtés de la Chambre. S'il veut bien faire preuve de patience envers la Présidence, le député verra que l'équilibre finira par être rétabli. La parole est à la députée de Capilano.

Mme Collins: Je le répète, monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-11 portant pouvoir d'emprunt. Avant de passer au vif du sujet, je tiens à dire qu'à titre de nouvelle venue, je trouve que prendre la parole dans cette noble Chambre est peut-être un peu différent de ce que je pensais, surtout un vendredi après-midi. Il est intéressant de noter que les banquettes de l'opposition sont tout aussi dégarnies que les coffres de l'État dont nous avons hérité des gens d'en face.

M. Robinson: Et vos banquettes à vous?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je rappelle à la députée qu'elle ne doit pas faire d'observations sur le nombre de députés présents à la Chambre.

M. Robinson: Surtout quand il ne vous en reste plus, Mary.

M. Benjamin: Où sont donc tous les conservateurs?

Mme Collins: Monsieur le Président, la députée de Scarborough-Centre (Mme Browes) est intervenue ce matin sur le projet de loi et j'approuve bon nombre de ses arguments. Comme l'a dit le député de Western Arctic (M. Nickerson), l'idée même d'emprunter ne nous enchante pas vraiment. L'idéal serait bien entendu que le gouvernement n'ait pas besoin de le faire. Personne n'aime emprunter, mais avouons-le, c'est parfois nécessaire. En fait pour le moment nous sommes conscients d'expier les fautes du gouvernement précédent dont l'irresponsabilité financière a provoqué ce déficit. Il a laissé le déficit et les dépenses augmenter de manière effrénée.

Nous connaissons bien les chiffres. Le déficit de 190 milliards s'est accumulé au rythme de 34.5 milliards de dollars par an. De même, dans notre vie privée ou professionnelle, nous n'irions pas emprunter de l'argent à la banque sans connaître les modalités de remboursement. Nous nous rendons compte qu'à long terme, c'est le genre de gouvernement dont le pays a besoin. Il nous faut un gouvernement capable de prendre ses responsabilités financières et d'en rendre compte. Nous en sommes privés depuis de nombreuses années.

• (1540)

En effet, si nous devions suivre les traces du gouvernement précédent, la dette accumulée serait telle, en 1990, que chaque famille canadienne devrait $54,000. Réfléchissez à ce que cela voudrait dire pour chaque homme, femme et enfant de notre pays.

Je suis allée dans ma circonscription en fin de semaine dernière pour discuter de notre programme de renouveau économique et de nos projets d'avenir. De nombreuses personnes m'ont dit qu'elles s'attendraient à ce que certains changements soient pénibles mais que leur appui entier était acquis au gouvernement. Elles voudraient même nous voir pousser ces changements plus loin. Certains m'ont demandé si nous ne pouvions pas trouver un moyen de rembourser cette dette maintenant pour que les particuliers et les familles sortent le pays de l'endettement dans lequel l'a enfermé l'irresponsabilité financière du passé.

Je crois que les Canadiens—sûrement ceux de ma circonscription—approuvent les changements que nous préconisons. Nous savons que ce ne sera pas facile et que nous devrons refuser bien des choses au cours des quatre prochaines années. Telle est la tâche qui attend notre gouvernement et c'est dans cette voie que nous nous orientons.

Je crois que les députés admettront qu'il existe des chevauchements et des doubles emplois dans l'administration. J'ai travaillé bien des années pour le gouvernement d'une province et je sais fort bien que le gaspillage est chose courante. Quand j'étais dans le secteur privé, j'ai pu constater combien il y avait de gaspillage et de chevauchement dans les administrations provinciales.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) affirmait le 25 juillet dernier, que certains programmes faisaient double emploi et que d'autres n'étaient que gaspillage. Il admettait que certains programmes n'étaient plus utiles, n'avaient plus leur raison d'être et qu'il y avait du gaspillage au sein de l'administration. Il a dit qu'il les supprimerait. Heureusement, il n'en a pas eu l'occasion. C'est à nous que cette responsabilité incombe désormais et nous en sommes conscients.

Cet après-midi, le député de Burnaby (M. Robinson) est intervenu pour parler de ce projet de loi. Il sera peut-être surpris d'apprendre que je me préoccupe autant que lui de la justice sociale. Il arrivera souvent, j'en suis sûr, que nous partagions les mêmes opinions sur les questions dont la Chambre sera saisie.

Cependant, je n'approuve pas son attitude à l'égard de la relance économique. C'est dû, je suppose, à la différence fondamentale qui existe entre les opinions des députés des différents partis représentés à la Chambre. Afin d'être responsables d'un point de vue financier, nous devons savoir mettre le holà. Nous devons savoir dire non aux nouvelles augmentations de dépenses gouvernementales et tenir les choses en main. A mon avis, ce n'est pas seulement la voie logique et normale à prendre, mais également ce sont de bons principes de politique économique.

M. Benjamin: Qu'ils mangent de la brioche.

Mme Collins: J'aimerais bien faire en sorte que chaque homme, chaque femme et chaque enfant de ce pays puisse manger de la brioche, mais je m'y prendrais différemment, si je puis me permettre de répondre au député.

Dans notre programme de renouveau économique, nous disons, bien sûr, que la création d'emplois est au premier rang des priorités. Mais nous ne sommes pas du même avis que nos collègues quant à la façon de créer des emplois.

Personnellement, je suis résolument en faveur de la petite entreprise. Les députés admettront que la petite entreprise contribue énormément aux avantages dont nous profitons. Les compagnies dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions de dollars—l'une des définitions des petites entreprises—constituent 96 p. 100 de toutes les entreprises du Canada. Elles emploient entre 4.5 et 5.4 millions de Canadiens. C'est donc le secteur qui emploie le plus de monde. Nous savons que les femmes sont parmi les principales créatrices de nouvelles petites entreprises. Lorsque nous encourageons ce secteur, nous aidons donc aussi les femmes en plus grand nombre.

Les mesures que nous proposons aideront la petite entreprise. Ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois. Ce n'est pas ainsi qu'on règle le problème. Ce sont les Canadiens eux-mêmes qui créent des emplois.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Je sais bien, par expérience personnelle et pour en avoir parlé à mes électeurs, que les Canadiens ne créeront pas d'emplois si le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ils en ont assez des contraintes que leur a imposées l'ancien régime. Ils veulent un régime qui leur offre davantage de possibilités d'investir, de prendre des risques, d'employer des Canadiens et de contribuer à bâtir l'économie saine à laquelle nous aspirons tous.

Ce sont eux, les petites gens du pays. Ce sont eux que le gouvernement actuel veut aider. Ce sont des restaurateurs, des nettoyeurs et ainsi de suite ceux qui songent à toutes sortes de nouvelles façons d'exploiter les applications de l'informatique.

Chaque fois que je vais dans ma circonscription, des hommes et des femmes viennent m'exposer des projets de petites entreprises qu'ils voudraient mettre sur pied. Comme je l'ai dit la première fois que j'ai pris la parole à la Chambre il y a deux ou trois semaines, ils ne demandent pas l'aumône. Ils veulent simplement savoir si le gouvernement va créer le climat qui leur permettraient de faire des affaires et d'embaucher des gens. Voilà l'orientation que le gouvernement adopte à l'égard de l'aspect fiscal de son programme économique.

J'estime que notre idée de la responsabilité est également compatible avec cette orientation. Nous tenons à ce que les particuliers et les sociétés se considèrent engagés. Pour qu'ils le soient, nous tenons à faire en sorte qu'ils puissent accepter librement ces responsabilités.

Ainsi, voyons un peu la vie de famille. Comment pouvons-nous espérer que nos enfants acceptent les responsabilités si nous leur faisons cadeau d'une nouvelle voiture ou de vêtements neufs quand ils arrivent à l'âge de 16 ans? J'estime qu'ils doivent acquérir le sens de la réalité tout comme d'autres Canadiens tiennent à le posséder.

Au cours des dernières années, les gens en sont venus à croire que le gouvernement allait veiller à leur bien-être, par l'entremise de ses subventions à l'industrie et le reste. Je voudrais que la situation change quelque peu. On peut y parvenir en nous fixant comme principal objectif d'établir un climat économique favorable dans lequel les gens seront libres d'investir et de créer des richesses.

Selon moi, les mesures qui ont été présentées dans notre exposé économique et dans le projet de loi C-11 sont fondées sur une société qui encourage l'énergie, la liberté, le sens des responsabilités et les défis. Nous demandons à tous les Canadiens de relever un défi au cours des quatre prochaines années. Nous disons être prêts à assumer notre responsabilité et à être plus circonspect sur le plan financier. Nous demandons aux Canadiens de profiter de l'occasion et nous comptons sur eux pour créer des emplois et des richesses.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'emprunter cet argent à ce stade-ci, mais j'attends avec impatience de voir les Canadiens, au cours des quatre prochaines années, prendre l'initiative, faire des investissements et créer des emplois. A l'avenir, nous serons en mesure de dire que nos besoins en matière d'emprunt ont diminué énormément et que notre économie se porte bien de nouveau.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, puisque la députée affirme qu'il est important que les petites entreprises puissent avoir confiance dans la façon dont le gouvernement fonctionne, trouve-t-elle normale que le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt pour la prochaine année financière alors qu'il n'a même pas présenté son budget ni ses prévisions de dépenses pour l'année financière en question? Estime-t-elle que c'est là une façon responsable pour un particulier ou une entreprise de mener ses affaires?

Mme Collins: Monsieur le Président, nous savons naturellement dans les grandes lignes à quoi ressemblera le budget de l'année prochaine. Nous ne disposons pas encore de tous les détails, mais ceux-ci seront communiqués à la Chambre en temps voulu. Nous avons une assez bonne idée de ce que seront certaines de ces exigences financières. Il serait prudent de mettre en place les mécanismes qui nous permettront de disposer de l'argent dont nous aurons malheureusement besoin pour assurer ces services. Je crois que nous devons prendre cette mesure, compte tenu des circonstances dont nous avons hérité et qui, je l'espère, changeront au cours des quatre prochaines années.

• (1550)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Burnaby (M. Robinson) a la parole.

M. Robinson: Monsieur le Président, je veux poser une question à l'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins).

[*Traduction*]

Pour commencer, je voudrais féliciter de son élection la députée, qui vient comme moi de Colombie-Britannique.

Ma question porte sur la politique du gouvernement de cette province et ses rapports avec la politique du gouvernement fédéral. Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique nous a tenu à peu près le même langage, si je puis dire, lorsqu'il a présenté son plan économique qui, la députée en conviendra, a causé de terribles difficultés aux citoyens de la province en faisant disparaître des emplois et en réduisant les services essentiels. Cela a causé beaucoup de souffrances. Les queues devant les soupes populaires n'ont jamais été aussi longues. Cette politique était centrée avant tout sur le déficit et le rétablissement de la confiance du monde des affaires et visait d'abord à réduire le déficit et à s'occuper seulement ensuite des chômeurs. Les priorités du gouvernement conservateur fédéral semblent être les mêmes.

La députée approuve-t-elle la politique de la Colombie-Britannique? Dans la négative, peut-elle faire la distinction entre cette politique et celle du gouvernement?

Mme Collins: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon proche voisin et collègue de Colombie-Britannique. Le député n'ignore pas que j'ignore ce qui se passe au sein du cabinet du gouvernement de la Colombie-Britannique. J'ignore sur quelles bases le gouvernement a pris ses décisions.

Je ne suis pas d'accord avec le député de Burnaby (M. Robinson) quant à la cause des difficultés économiques que nous connaissons en Colombie-Britannique. Selon moi, elles ne sont pas attribuables à la politique du gouvernement, même si les médias ont pu le faire croire à la population. Nos difficultés sont liées aux problèmes fondamentaux des industries extractives qui ont toujours été le pivot de notre économie, plus particulièrement l'industrie forestière et l'industrie minière. Comme le prix de nos produits a baissé sur les marchés internationaux et que, dans certains cas, nous n'avons pas pu être concurrentiels, notre croissance n'a pas été aussi forte qu'elle aurait dû l'être. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Des compressions importantes ont été pratiquées dans les industries extractives.

Le député se souvient peut-être du rapport rédigé dernièrement par la Central Credit Union de la Colombie-Britannique, selon lequel l'avenir de ces industries ne paraît toujours pas très rose. Nous ne pouvons pas vraiment compter sur ces industries pour qu'elles créent de nouveaux emplois en Colombie-Britannique. Il convient donc d'essayer de mettre au point des solutions de rechange, de trouver de nouvelles activités industrielles et de nouveaux types de services.

Les solutions que le gouvernement fédéral adopte, que ce soit sous la forme de compressions ou d'une plus grande comptabilité financière, vont transmettre le message au secteur privé de la Colombie-Britannique. Nos initiatives viendront en aide aux hommes d'affaires. Ces derniers viennent me voir chaque semaine quand je suis là-bas. Ce sont eux qui créeront ces emplois et ces nouvelles industries en Colombie-Britannique, ce qui, je l'espère sincèrement, relancera l'économie régionale.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je n'ai pas demandé à la députée de Capilano (M^me^ Collins) de commenter les décisions administratives internes du gouvernement provincial. La position du gouvernement de la Colombie-Britannique sur son rôle dans l'économie et sa politique financière sont notoires. Ma question à la députée est très simple. Existe-t-il une différence en théorie ou en pratique entre la politique et la philosophie du gouvernement de la Colombie-Britannique et la politique et la philosophie du gouvernement conservateur?

Mme Collins: Monsieur le Président, je peux sans doute m'expliquer. Je ne connais pas bien la politique et la philosophie du gouvernement de la Colombie-Britannique et je ne suis pas au courant des discussions à ce sujet. Il existe, cependant, une différence énorme dans notre approche, qui témoigne de notre détermination à favoriser la consultation. Nous avons promis que dans les quatre à cinq prochains mois, avant d'annoncer le moindre changement d'envergure à nos programmes dans le budget de l'an prochain, nous consulterons tous les secteurs qui seront touchés par ces changements dont les principaux ont été dévoilés par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son programme de renouveau.

C'est ce que j'ai entrepris dans ma circonscription. Je consulte les représentants des grandes et petites entreprises, des syndicats et des mouvements féminins pour recueillir leur opinion sur l'orientation que devrait suivre notre gouvernement. Voilà le genre d'attitude que nous cultivons au gouvernement fédéral, et cela me paraît essentiel au succès de nos entreprises.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de Capilano (M^me^ Collins). Tout d'abord, je m'accorde à dire avec elle qu'il est vrai qu'il y a souvent du gaspillage et qu'il y a toujours lieu de perfectionner ce qui existe déjà. Son observation à cet égard est bien fondée. Quant à prendre une attitude négative et à vouloir mettre fin à toutes sortes de programmes, quelles que soient les conditions, simplement pour diminuer la charge du déficit, cela me paraît une attitude très inquiétante.

Ce ne sont pas toutes les femmes qui sont en mesure de lancer des entreprises ou de trouver du capital de risque. La majorité des femmes, je crois, sont des travailleuses. La députée a-t-elle songé à ce qu'il nous en coûtera sur le plan social de reléguer aux oubliettes le Rapport Abella en refusant d'adopter une politique d'égalité en matière d'emploi, et ne trouve-t-elle pas beaucoup plus important de donner du travail aux Canadiens que de réduire notre déficit? Nous allons alors enregistrer une hausse de revenus grâce aux recettes fiscales.

Mme Collins: Je tiens à remercier mon honorable collègue, monsieur le Président. Elle s'intéresse tout autant que moi à l'égalité économique des femmes. Je ne trouve pas les deux principes contradictoires. Je suis tout aussi déterminée à assurer l'égalité économique des femmes de ce grand pays qu'à veiller à ce que nous ayons un gouvernement fiscalement sûr. Je crois que nous pouvons travailler sur les deux plans à la fois. Je suis en train d'étudier le Rapport Abella. Beaucoup d'excellentes idées y sont proposées et je me demande lesquelles devraient être réalisées en premier. Je crois qu'il y aura une période d'étude et de discussion avec des groupes de femmes de tout le pays au fur et à mesure que nous avancerons. Je sais que nous partageons le même besoin fondamental de travailler pour l'avancement des femmes et pour l'égalité des femmes dans tous les secteurs de notre économie.

Mme Finestone: Monsieur le Président, pendant que la députée de Capilano étudie les incidences et, je l'espère, la mise en œuvre du Rapport Abella, verrait-elle aussi à ce que les lois existantes soient mieux appliquées, notamment en ce qui concerne l'étude qui a été menée et les projets pilotes qui ont été mis en route par le Conseil du Trésor? Ceux-ci ont démontré que des programmes obligatoires de promotion sociale donnent de meilleurs résultats au sein de l'administration.

Mme Collins: C'est exact, monsieur le Président. Je me ferai un plaisir de discuter de ces questions avec mes collègues des ministères et de m'assurer personnellement de la meilleure façon de progresser. Comme je l'ai déjà mentionné, je ne suis pas une grande championne des programmes établis en droit ou obligatoires de promotion sociale. Je voudrais que nous essayions d'obtenir la collaboration des organismes, mais si cela ne marche pas et qu'il devient manifeste qu'il ne se passera rien, nous devrons évidemment envisager d'autres possibilités.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Je voudrais accorder la parole au député de Spadina (M. Heap). Toutefois, il est maintenant 16 heures et, comme il est 16 heures, la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui sont inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

M. Dick: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous avons eu des consultations et je crois que tous sont d'accord pour dire qu'il est 17 heures.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je ne partage pas l'avis de mon collègue. On ne m'a pas consulté du tout et j'ai une mesure d'initiative parlementaire inscrite au *Feuilleton*. Je demande à la présidence d'appeler les articles dans l'ordre où ils figurent au *Feuilleton*, car je suis prêt à poursuivre le débat ajourné sur mon projet de loi C-201.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 1 est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 2 est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 3 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 4 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 5 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 7 est-il reporté du consentement unanime? L'article 8, reporté du consentement unanime. L'article 9, reporté du consentement unanime.

M. Nowlan: La présidence pourrait-elle donner le numéro des projets de loi? Quoi qu'il en soit, je ne consentirai pas à ce que le projet de loi C-201 soit reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois indiquer les projets de loi publics d'initiative parlementaire dans l'ordre où ils sont inscrits. Lorsque j'en arriverai au projet de loi du député, je lui accorderai la parole. L'article 9 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 10 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 11 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 12 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 13 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 14 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 15 et-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 16 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 17 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 18 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 19 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 20 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 21 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 22 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 23 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 24, reporté du consentement unanime.

M. Dick: Monsieur le Président, si le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) était ici, je pense que nous serions disposés à étudier son projet de loi concernant la région de la Capitale nationale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) ne soit pas ici, donc nous allons continuer. L'article 25, reporté du consentement unanime. L'article 26, reporté du consentement unanime. L'article 27, reporté du consentement unanime.

M. Dick: Monsieur le Président, si le député de Cochrane-Superior (M. Penner) était ici et désirait traiter de son projet de loi, je suis persuadé que la Chambre serait enchantée de l'aborder.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette que le député de Cochrane-Superior (M. Penner) ne soit pas à la Chambre. Donc nous continuons.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour simplifier les choses, nous pourrions demander le consentement unanime de la Chambre pour passer immédiatement au projet de loi C-201.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Dick: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 28 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 29 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 30 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 31 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 32 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 33 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 34 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 35 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 36 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 37 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 38 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 39 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 40 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 41 est reporté du consentement unanime; l'article 42 également; l'article 43, reporté du consentement unanime; l'article 44, reporté du consentement unanime; l'article 45, reporté du consentement unanime; l'article 46, reporté du consentement unanime; l'article 47, reporté du consentement unanime; les articles 48, 49 et 50, reportés du consentement unanime;

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous en sommes à l'heure des initiatives parlementaires et l'appel de ces articles n'est qu'une parodie. D'après mes renseignements, aucun autre projet de loi d'initiative parlementaire avant le mien n'est prêt à être débattu. J'approuve sans aucun doute la proposition du député de Burnaby (M. Robinson) selon laquelle, malgré les leaders parlementaires et les secrétaires parlementaires, l'heure ne se terminera pas avant que j'aie pu obtenir la parole et la question sera reportée à lundi en vertu du Règlement provisoire.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis d'accord avec le député, mais il n'y a pas consentement unanime. Je vais à nouveau consulter la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Dick: Monsieur le Président, étant donné que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), dans son propre intérêt et celui de son projet de loi, a décidé de nous mettre dans une certaine situation au sujet de laquelle les leaders parlementaires s'étaient entendus, je propose que nous poursuivions méthodiquement nos travaux jusqu'à ce que nous parvenions à son projet de loi, le C-201. C'est à lui et non à moi qu'il faut attribuer cette situation.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 51 est-il reporté du consentement unanime?

M. Benjamin: Cela suffit.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 52 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 53 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 54 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 55 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 56 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 57, reporté du consentement unanime.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je trouve vraiment que c'est là user à mauvais escient du temps et de la procédure de la Chambre. Le gouvernement avait dit qu'il y aurait consultation. Il n'a pas son pareil à cet égard. Il n'a pas consulté ses propres députés. Au lieu de cette sotte méthode, nous sommes prêts à passer à l'examen du projet de loi C-201.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas le choix: je dois continuer. L'article 57 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 58 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 59 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 60 est-il reporté du consentement unanime?

M. Nickerson: Reporté.

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 61, reporté du consentement unanime? L'article 62, du consentement unanime? L'article 63, du consentement unanime? L'article 64, du consentement unanime? L'article 65, du consentement unanime?

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le Règlement me le permet, je propose que nous passions au projet de loi C-201.

M. Rodriguez: J'appuie la motion.

M. Benjamin: La motion est appuyée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aurait-il l'obligeance de soumettre la motion à la présidence par écrit?

M. Dick: La motion est sujette à débat, évidemment.

M. Robinson: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Un gouvernement qui s'est engagé à réformer le régime parlementaire, à reconnaître et à renforcer les droits des simples députés tourne ces droits en ridicule cet après-midi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La présidence est saisie d'une motion. M. Benjamin, appuyé par M. Rodriguez, propose que la Chambre passe à l'étude du projet de loi C-201. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion de M. Benjamin est adoptée.)

M. Nowlan: Monsieur le Président, je vais être assez bref.

M. Dick: Non, non.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député prend la parole, son intervention va clore le débat.

M. Dick: Quelqu'un d'autre veut intervenir.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. On voit que nous sommes vendredi. Un instant, je vous prie.

* * *

LA LOI SUR LE NOM OFFICIEL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 septembre, de la motion de M. Nowlan: Que le projet de loi C-201, concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse», soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Timiskaming (M. MacDougall).

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part cet après-midi au débat sur une mesure très importante, le projet de loi C-201, qu'a présentée mon collègue, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Avant d'aborder une question aussi importante que le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse», je voudrais féliciter le député d'en avoir saisi la Chambre. Monsieur le Président, la semaine a été longue, il est vrai, mais je tiens à vous expliquer pourquoi cette motion est si importante.

• (1610)

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne suis pas étonné mais tout de même suis un peu perplexe. Quand vous m'avez donné la parole, je vous ai demandé de donner lecture des articles à l'ordre du jour l'un après l'autre, puis de permettre à un autre député d'intervenir dans ce débat dont j'avais personnellement demandé que la suite soit remise à plus tard. Autrement dit c'est à moi à prendre la parole. Je suis très conscient du fait qu'une intervention de ma part pendant quelques minutes seulement et non pas pour retarder nos travaux, aurait pour effet de clore le débat et de mettre la motion aux voix. Aux termes du Règlement provisoire, le vote doit avoir lieu lundi. Nous déciderons alors s'il convient de renvoyer la motion au comité de la justice. C'est à moi que vous avez donné la parole, monsieur le Président, et non pas au député de Timiskaming. C'est ce qui me chagrine.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends le député, mais il n'y a pas eu lecture de la motion et je m'en excuse. S'il y a des députés qui veulent débattre le projet de loi, je dois le leur permettre. Je regrette d'avoir causé quelque ennui au député. Mais il faut que ses collègues puissent intervenir sur le projet de loi s'ils le souhaitent. C'est pourquoi j'ai donné la parole au député de Timiskaming. Je parcourais les autres projets de loi quand j'ai remarqué le député. Comment ne pas faire autrement? J'espère que celui-ci permettra à ses collègues de prendre part à ce débat très important.

M. MacDougall: Monsieur le Président, la Nouvelle-Écosse est ma patrie. C'est là que je suis né et que j'ai mes racines. Je vis maintenant dans la magnifique circonscription de Timiskaming. Parler de la Nouvelle-Écosse, c'est parler d'une région du Canada riche et de son histoire, d'un passé que je voudrais raconter aux députés.

Le nord de l'Ontario ressemble beaucoup à la Nouvelle-Écosse, une province où l'on exploite des mines de charbon, la terre et les forêts. Il y a aussi la pêche. C'est une région d'une grande importance.

En 1947, je venais au monde au Cap-Breton, dans le comté d'Inverness, à Port Hood. A l'époque, mon père avait gagné sa vie comme mineur dans les houillères de cette magnifique province. Cela fait chaud au cœur de voir qu'un député est tellement épris de sa province qu'il tient à saisir le Parlement d'un projet de loi pour rendre le nom de cette province officiel.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

Il est émouvant de prendre part à ce débat, d'être ici et de retourner en pensée à ses origines. Tant de personnes du Cap-Breton et d'autres coins de la Nouvelle-Écosse ont dû quitter leur patrie pour s'établir ailleurs, à Toronto ou à Timiskaming, par exemple. Jamais elles n'oublieront leur terre natale. C'est pourquoi il est tellement important que je prenne aujourd'hui la parole sur cette motion d'intérêt primordial.

Nous avons un vaste pays. Chacun de nous a le devoir de travailler pour contribuer à régler les problèmes. C'est un plaisir que d'être ici pour aider mon collègue au sujet d'une question aussi importante.

La magnifique terre de Nouvelle-Écosse a un patrimoine et une histoire. Cette province a fourni au Canada un grand parlementaire, I. D. MacDougall, qui était un de mes ancêtres. Il va sans dire qu'il est question de politique dans le clan MacDougall depuis bien des années.

M. Cook: Parlez-nous de MacDougall, MacDougall.

M. MacDougall: C'était un grand parlementaire qui s'est battu pour défendre les intérêts des habitants du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et de l'est du Canada.

Une voix: Était-il pêcheur?

M. MacDougall: Non, il n'était pas pêcheur. Il travaillait la terre. Il s'est efforcé de régler les problèmes de l'est du Canada en fonction de ses convictions.

Bon nombre de gens ont été obligés de quitter les provinces de l'Est pour des raisons économiques afin de s'installer par exemple dans le nord de l'Ontario. Je connais les grandes crises qui ont secoué les mines de charbon. Beaucoup de mineurs ont été obligés de déménager dans le nord de l'Ontario, soit dans la grande circonscription de Nickel Belt, représentée par mon collègue d'en face, soit dans celle de Timmins-Chapleau, représentée par mon collègue de gauche, soit encore dans la circonscription de Timiskaming où les mines d'or, d'argent et de nickel jouent un rôle important. Je sais que tous ces mineurs n'ont pas ménagé leurs efforts. Ils viennent d'une partie remarquable de l'est du Canada qui vivait dans une large mesure grâce aux mines de charbon.

Il vaut la peine de mentionner d'autres secteurs comme l'industrie touristique. La piste Cabot joue un rôle important dans l'économie de l'Est. Il y a la grande île du Cap-Breton où nous aimons nous rendre une fois par an. Ceux qui ont de la chance peuvent profiter des conditions météorologiques remarquables qu'on trouve dans l'est du Canada.

C'est un plaisir pour moi de parler aujourd'hui du projet de loi C-201, qui témoigne de l'intérêt que mon collègue porte à sa belle province. Cela me donne aussi l'occasion de parler d'une région dont l'importance mérite à mon avis d'être soulignée. Je possède encore le sang bleu des habitants de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton.

Il y a deux semaines, j'ai reçu une lettre d'une jeune écolière de 11e année qui habite à Port Hood, au Cap-Breton. Elle s'intéresse énormément à ce qui se passe à la Chambre des communes, à nos activités quotidiennes, au travail des comités et au rôle que joue le député dans sa circonscription. Je lui ai écrit une belle lettre pour lui expliquer comment les députés travaillent pour se faire élire; je lui ai parlé de la campagne de huit semaines qui a précédé le 4 septembre, ainsi que de la chance que j'ai de me retrouver à la Chambre où, pour la première fois de notre histoire, le parti au pouvoir compte 211 députés. Je lui ai expliqué qu'il y avait 40 députés libéraux et 30 députés du Nouveau parti démocratique. Je lui ai parlé de ce que nous devons faire pour remettre l'économie de notre pays sur la bonne voie. Je lui ai expliqué que nous avions du pain sur la planche à cause de la politique désastreuse du gouvernement libéral précédent.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis très heureux d'avoir l'aide de mon honorable ami, lui-même originaire de Nouvelle-Écosse. Toutefois, j'aimerais qu'il parle de mon projet de loi qui comporte un seul paragraphe. Est-il pour ou contre le nom latin Nova Scotia?

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un point de débat.

M. MacDougall: Je peux vous dire, monsieur le Président, que ce débat suscite chez moi des sentiments très forts. Ce n'est pas très souvent que j'ai l'occasion de remonter dans le temps et de revenir à mes premières années, au moment où j'ai choisi mon avenir. Je suis certainement prêt à appuyer le projet de loi et à dire que je suis tout à fait d'accord.

• (1620)

Je voudrais terminer en vous disant, monsieur le Président, qu'il est très important pour nos jeunes de pouvoir communiquer avec chacun des députés. Je déclare donc à tous ceux qui sont présents ici, ce dernier après-midi de la semaine, que s'ils ont l'occasion de parler à un électeur, quelque part au Canada, qui s'intéresse à l'histoire et aux activités quotidiennes de la Chambre des communes et de ses comités, ou s'intéresse à la façon dont on devient candidat député, ils devraient prendre le temps de leur parler. Nous devons nous souvenir que les jeunes d'aujourd'hui seront les députés de demain.

M. Nunziata: Des députés libéraux.

M. MacDougall: J'ai entendu quelqu'un dire «députés libéraux». J'ai bien peur qu'il ne s'écoule un bon nombre d'années avant que nous voyons leur nombre augmenter.

Pour terminer, je voudrais dire que j'ai été très heureux d'être présent aujourd'hui, un jour qui m'était assigné, et de prendre part au débat sur ce très important projet de loi présenté par mon collègue. Je suis tout à fait en faveur du projet de loi C-201 et j'espère qu'il sera adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin). S'agit-il d'un rappel au Règlement ou veut-il prendre part au débat?

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Je veux participer au débat, monsieur le Président. Je suis également en faveur de l'adoption du projet de loi C-201, présenté à la Chambre par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité permanent. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que l'on donne maintenant la parole au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan).

M. Dick: Monsieur le Président . . .

M. Benjamin: On ne peut débattre de cette motion.

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne pense pas que la motion puisse être mise aux voix avant qu'un député ait terminé, avant qu'on ait donné la parole à un deuxième.

M. Benjamin: C'était moi. On m'a donné la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je reconnais que la motion est recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Étant donné que seulement deux députés se sont levés, je déclare la motion rejetée. (La motion de M. Benjamin est rejetée.)

M. Althouse: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai entendu ni oui ni non mais «noui».

Le président suppléant (M. Paproski): Personne n'a demandé un vote par appel nominal. Moins de cinq députés se sont levés.

M. Althouse: Je m'excuse, monsieur le Président. Nous pensions vous avoir entendu dire que les oui l'avaient emporté.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai dit que les non l'avaient emporté. La motion est donc . . .

Des voix: Recommencez!

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai déjà procédé au vote. Je voudrais donner la parole au député de Charlevoix (M. Hamelin).

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble que vous devez dire à la Chambre: «A mon avis, les non l'emportent».

Le président suppléant (M. Paproski): Je l'ai déjà fait. Je ne crois pas qu'il convienne de jouer sur les mots un vendredi après-midi. Je voudrais donner la parole au député de Charlevoix.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'objet de mon projet de loi est justement de peser le sens des mots et d'en préciser l'acception.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! J'ai rendu ma décision.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il semblerait que l'on ait eu des problèmes avec la transmission du son à la Chambre. C'est peut-être matière à question de privilège. Ce que j'ai entendu quand le Président a annoncé la motion, c'était que les «noui» l'emportaient. Je ne sais pas trop bien ce qu'il a dit, ce n'était pas clair.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai rien dit de tel. Vous m'avez sans doute mal compris. Tant pis! Le député de Charlevoix a la parole.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis d'accord avec le député de Burnaby (M. Robinson). J'ai entendu moi aussi les «noui» et je ne sais pas très bien . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Réglement. J'ai déjà rendu une décision. Je donne la parole au député suivant, le député de Charlevoix.

[*Français*]

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, malgré une certaine résistance qui semble se dresser dans le fait que je puisse m'exprimer sur la sémantique, justement comme le veut l'honorable Pat Nowlan sur ce sujet important, n'est-ce pas, qui a trait, bien sûr, qu'on le veuille ou non, à certaines dimensions qui touchent ce pays en matière de langues officielles, je pense que le nom de Nouvelle-Écosse est devenu dans ma langue quelque chose de consistant depuis de très nombreuses années, depuis ma tendre enfance et toutes les études que j'ai suivies, je pense que le nom de Nouvelle-Écosse est devenu pour nous quelque chose qui représente absolument une réalité concrète. Bien sûr, la volonté de l'honorable député, Pat Nowlan, d'utiliser l'expression latine «Nova Scotia» est, sans doute, une volonté intéressante de sa part . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député de Saint-Denis invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, simplement pour rappeler le plus gentiment possible, après tout c'est mon anniversaire de naissance aujourd'hui, alors il fallait bien que je le dise, mais je dois dire à l'honorable député que lorsqu'on parle d'un autre honorable député, on ne s'y réfère pas par son nom mais que l'on doit dire l'honorable député d'Annapolis Valley-Hants.

Nom officiel de la Nouvelle-Écosse

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a raison. Je profite de l'occasion pour souhaiter un très bon anniversaire au député.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Hamelin: Alors, merci beaucoup. Disons que, au cours des années, j'aurai sans doute suffisamment de votre expérience: «la valeur d'un homme n'attend pas le nombre des années», semble-t-il, et j'espère avoir toutes les occasions nécessaires pour apprendre les dispositions de la Chambre, n'est-ce pas, et surtout apprendre par cœur . . .

M. Prud'homme: Ce sont ceux qui parlent le plus souvent qui sont battus.

M. Hamelin: Enfin, j'espère pouvoir m'exprimer très souvent et être élu le plus souvent possible, un peu à votre instar, monsieur . . .

Pour en revenir maintenant à ce projet de loi C-201, monsieur le Président, qui vise en effet à ce que partout l'expression Nouvelle-Écosse qui figure dans une loi, un règlement ou un texte réglementaire, un rapport, un contrat, un bail, un permis, une license, ou tout autre document, que cette expression Nouvelle-Écosse soit remplacée par le mot «Nova Scotia», à mon avis, cela a beaucoup plus d'incidence que l'avait exprimé mon collègue. Je pense que pour nous, du Québec et du Canada francophone, cela a quand même une importance capitale. Il y a certains termes, bien sûr, qui peuvent s'interchanger facilement mais, comme on l'a exprimé à plusieurs reprises dans cette Chambre, lors de ce débat sur ce projet de loi privé qui est le vôtre, j'estime que le terme Nouvelle-Écosse est devenu quelque chose d'extrêmement consistant dans notre langue et dans notre société, et j'avoue le plus humblement du monde que nous verrions très mal chez nous nous diriger, par exemple, pour passer de joyeuses vacances à «Nova Scotia» qui, pour nous, est devenu, il faut bien le dire, un terme qui est associé à la langue anglaise que nous respectons et pour laquelle j'ai beaucoup d'admiration comme Canadien. Je pense que c'est là fondamentalement le fond de la question.

• (1630)

Il existe, bien sûr, certains termes qui sont devenus comme ça, à travers les âges et à travers le temps, des termes presque bilingues. Il y en a d'autres, au contraire, qui sont associés à une langue plutôt qu'à une autre. Pour ce qui est du Canada français et du Québec en particulier, je vous assure, mon cher confrère, que le terme «Nouvelle-Écosse» est bien ancré dans notre langue et que, pour les anglophones, à ma connaissance, et même chez vous, vous ne parlez pas peut-être de «New Scotland», vous parlez sans doute maintenant de «Nova Scotia». Pour vous ce terme latin, qui est enfin une partie du chaînon de la langue mère sanscrite qui a passé par le grec et finalement le latin, ce qui est à l'origine de nos deux langues communes, et je rappellerai à mon collègue que la langue anglaise, que j'affectionne énormément, contient environ 70 à 80 p. 100 de mots français qui bien sûr sont prononcés différemment. Et l'origine latine de ce nom, pour des raisons historiques, est devenue strictement à consonnance anglaise.

Je répète à mon collègue que le nom officiel de «Nouvelle-Écosse» est officiel pour nous en français, cela fait partie des enseignements que l'on retrouve dans nos écoles, cela fait partie de nos manuels d'histoire et on ne parle nulle part, chez nous, dans notre langue, de «Nova Scotia». On parle très allègrement de la magnifique province de «Nouvelle-Écosse».

Je demande à mon confrère de considérer que, effectivement, cela dépasse au Canada plus qu'une simple question de sémantique. Si, dans le passé, dans diverses provinces anglaises, certains noms ont conservé leur consonnance française, il reste que, dans la plupart des cas, c'est par une volonté commune que ces gens-là ont conservé soit aux États-Unis ou au Canada ou dans des provinces anglophones, ces dominations, ces connotations françaises. Et les gens l'ont fait par habitude. C'est entré dans les us et coutumes de ces gens-là, des communautés qui habitaient une région avec une dénomination particulière.

Par conséquent, le mot «Nouvelle-Écosse» constitue, à notre avis, et je pense que c'est partagé par l'ensemble de mes collègues francophones du Québec, et probablement par mes collègues francophones du Canada, le nom «Nouvelle-Écosse» en français ne trouve absolument pas sa correspondance en «Nova Scotia» chez nous dans notre langue.

Je souligne . . . je crois comprendre les motifs qui animent mon collègue d'Annapolis Valley-Hants en présentant le projet de loi C-201. Je comprends bien que, pour lui, il est important dans sa langue que soit consacré le terme «Nova Scotia». Mais j'estime que, dans les faits, à sa face même et dans la pratique, il serait impossible pour nous, du moins à très court terme, d'utiliser en français le mot «Nova Scotia».

Donc, ce projet de loi qui vise à conserver le nom latin «Nova Scotia» m'étonne un peu également. Je n'aurais pas d'objection, mon cher collègue, à ce que vous utilisiez, par exemple, un autre terme, dans votre langue, et si c'est là le consensus de vos électeurs, enfin des citoyens, ou bien de l'habitude qu'ils en ont chez vous. Mais pour ce qui est des francophones sur ce projet de loi qui est important et qui pose fondamentalement, je pense, jusqu'à un certain point la dualité linguistique canadienne, j'estime que je dois vous informer, il me semble, en comprenant bien les motifs qui vous animent, et malgré, évidemment, certaines utilisations d'autres formulations, soit françaises ou anglaises, qui ont pu être débattues à la Chambre dans le passé, j'estime que nous serions mal placés pour considérer qu'en français nous puissions utiliser très facilement le mot «Nova Scotia». Ceci irait à l'encontre de l'évolution historique de notre langue, et le terme «Nouvelle-Écosse» en français est devenu pour nous quelque chose de courant qui fait partie à la fois des dictionnaires, des mœurs et des habitudes de s'exprimer chez nous.

Je comprends, toutefois, le bien-fondé sur un certain point de votre projet de loi. J'estime que les motifs qui vous animent sont sérieux, que c'est pour vous, peut-être, un sentiment d'affirmation de votre collectivité, de votre province. Je n'en doute pas un seul instant mais, étant donné le problème fondamental de la dualité canadienne et de la nécessité de respecter absolument, mon cher collègue, cette dualité canadienne française et anglaise, j'estime que . . . je vous invite même, ou presque, à reconsidérer votre proposition. Je vous invite à faire preuve d'une grande générosité. Je vous invite également à faire preuve des principes qui inspirent actuellement notre nouvelle formation politique, cette formation renouvelée le 4 septembre dernier et qui fait en sorte que l'on parle maintenant d'esprit de collaboration, de grande réconciliation. Je

pense que cette grande réconciliation va se faire, elle se fera avec les francophones et avec les anglophones . . .

[*Traduction*]

Tous ensemble, nous allons collaborer. Nous voulons collaborer.

[*Français*]

Et j'estime que votre participation est importante, mon cher! Je comprends parfaitement votre volonté d'affirmation des éléments culturels de votre province. Je comprends parfaitement cette volonté, je l'accepte et je la trouve signifiante, encourageante et . . .

Une voix: Vous êtes très gentil!

M. Hamelin: Je vous remercie de ces mots-là. Et, monsieur le Président, puisque bien sûr je m'adresse à vous, toujours, j'apprends rapidement, tiens, mon collègue qui n'est pas là depuis tantôt, enfin . . . Je vais apprendre rapidement monsieur le Président. Et voilà! Mais là, il est parti, c'est dommage, j'aurais pu lui montrer que j'apprends rapidement. Mais, quand même, je lui souhaite bonne fête, soit dit en passant. C'était son anniversaire. Mais quand même . . . Il est parti fêter sans doute.

Pour en revenir à l'affirmation de mon collègue de cette identité culturelle importante, j'aimerais, et nous avons l'occasion avec 58 députés francophones venant du Québec et les autres bien sûr des autres provinces, nous avons l'occasion, ensemble, de réaliser ce rêve impossible . . .

[*Traduction*]

. . . ce rêve impossible . . .

[*Français*]

. . . qu'est le Canada. C'est un rêve impossible, c'est un idéal à réaliser et nous avons la chance avec un parti national, maintenant vraiment national, où nous allons nous respecter mutuellement, où nous allons ensemble nous respecter, et je suis certain que vous-mêmes, vous allez faire les efforts nécessaires pour que cette dualité linguistique devienne quelque chose de positif et d'important pour notre communauté collective. Et je pense que vous allez faire vous-mêmes les efforts nécessaires, et j'estime que nous aussi, malgré notre propre volonté d'affirmation.

Et veuillez considérer que ma position dans ce dossier est aussi positive. Je veux absolument que l'on conserve le terme «Nouvelle-Écosse» dans ma langue. C'est maintenant un élément de ma culture. Vous faites partie de la «Nova Scotia» la «Nouvelle-Écosse» . . . pour moi, vous faites partie du Canada et de la culture que je représente. Il y a d'ailleurs chez vous, il me semble, des éléments . . .

Excusez, monsieur le Président, je m'adresse à vous. Mais tellement de compréhension est exprimée de la part de mon collègue d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) sur ce dossier, que je ne puis m'empêcher de temps à autre de considérer avec avantage le fait qu'il apprécie mes commentaires sur son projet de loi. Donc, je disais qu'il existe aussi en Nouvelle-Écosse des éléments francophones, et les quelques voyages, pas assez nombreux, que j'ai faits dans cette province m'ont permis de constater, bien sûr, que mes correspondants francophones parlent aussi là-bas de la Nouvelle-Écosse. Ils ne parlent pas, mon cher confrère, de Nova Scotia, sinon, lorsque gentiment ils changent de langue et ils s'expriment en anglais. Ils le font aussi en anglais. Je pense que . . . Un peu, oui, il y en a beaucoup quand même qui manifestent comme-ci, comme-ça, mais enfin!

Alors, monsieur le Président, cela m'a fait extrêmement plaisir de m'exprimer sur ce dossier, et j'estime, en effet, le bien-fondé de l'affirmation presque culturelle du député d'Annapolis Valley-Hants sur cette question, mais je réitère, non pas tellement mon opposition, mais je lui formule l'invitation, une invitation franche et honnête à travailler tous ensemble. Pour une fois c'est une occasion unique, je le répète . . .

C'est historique, ce grand mouvement de réconciliation qui, à travers le terme peut-être «Nova Scotia» mais en français «Nouvelle-Écosse», va prendre une dimension nouvelle, mon cher confrère, mon cher collègue, et je pense que votre formidable compréhension dans ce dossier nous permettre ensemble . . .

M. Prud'homme: J'en ai bien l'impression . . .

M. Hamelin: . . . nous permettra ensemble, n'est-ce pas, mon honorable collègue de Saint-Denis, je m'améliore, monsieur le Président, de vivre ensemble une expérience unique pendant les 20 années à venir où nous serons là tous ensemble à vivre un Canada meilleur en Nouvelle-Écosse comme dans toutes les provinces au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Richelieu.

• (1640)

M. Louis Plamondon (Richelieu): Vous me permettrez de signaler que le fait de s'exprimer après mon honorable confrère qui l'a fait avec tellement d'éloquence me porte à douter du bien-fondé de m'exprimer, puisqu'il a très bien résumé à peu près exactement toute la pensée des Québécois derrière ce projet de loi. Bien sûr, dans l'histoire, on utilise au Québec . . . je me rappelle la petite école, on utilisait le terme Nouvelle-Écosse, et ce parce que, originairement, au XVII[e] siècle, énormément de francophones ont vécu et énormément de francophones y vivent encore et sont attachés à ce nom autant qu'ils sont attachés dans cette région-là à leur religion, à leur langue, et qu'ils ont gardé énormément de souvenirs, de père en fils. Ils ont reçu une éducation française qui existe encore, ils réclament encore des droits qui leur seront donnés. Ce peuple, donc, de Nouvelle-Écosse, ces gens de Nouvelle-Écosse, dis-je, qui s'expriment en français associent énormément leur existence à celle de ce nom francophone: «Nouvelle-Écosse». Bien sûr, l'intention du député qui propose cette motion est de faire en sorte que ce soit le nom latin. Mais j'ai peur qu'en utilisant ce nom latin qui correspond en même temps pour les francophones au nom anglophone, ce soit peut-être une remise en question de toutes ces batailles menées pour le bilinguisme et pour le respect de deux peuples qui commencent, je pense, à vivre en harmonie, comme l'a si bien souligné mon préopinant.

J'ai visité souvent cette belle province en touriste, en vacances; j'ai visité cette province, et souvent même des anglophones que je côtoyais utilisaient le terme français pour parler de la Nouvelle-Écosse, puisqu'ils disaient que c'était originairement ce terme-là qu'ils avaient entendu le premier. Bien sûr, cela rappelle à nos étudiants, en tout cas au Québec, que cette province-là qui était majoritairement francophone à une certaine époque . . . plusieurs Canadiens ne connaissent même pas le mot à l'heure actuelle, les unilingues français, par exemple, du

Québec et de certaines régions de l'Ontario parlent toujours de la Nouvelle-Écosse, ils ne connaissent même pas le mot «Nova Scotia». Donc, ce terme-là, pour eux, serait considéré comme une remise en question de tout le bilinguisme, comme le disait mon confrère de tout à l'heure, non seulement une remise en question mais ce serait peut-être une marche-arrière pour eux. Ils ne comprendraient pas qu'on leur enlève quelque chose, et non pas qu'on veut justifier, et je comprends très bien le sens de la proposition qui se justifie à partir du mot latin, non ils ne comprendraient pas que ce n'est pas à partir du mot latin, mais comprendraient qu'on veut leur enlever un nom qui existe dans leur histoire, dans leur mentalité, un nom qu'ils utilisent régulièrement dans leur famille, qu'ils utilisent régulièrement, le mot «Nouvelle-Écosse». Plusieurs Canadiens, donc, qui n'utilisent pas l'anglais pour travailler ou pour vivre seraient surpris de se voir enlever un mot francophone, et je ne suis pas certain qu'ils pourraient faire le lien, qu'il s'agit selon le . . . que le but de la proposition était de retourner au terme latin.

Plusieurs aussi, il pourrait y avoir même des conséquences économiques pour votre belle province de retirer ce beau mon français, «Nouvelle-Écosse», puisque de nombreux touristes se rendent dans votre belle province chaque été sur vos plages extraordinaires; j'y suis allé à trois ou quatre occasions.

Plusieurs Québécois se rendent donc dans cette province-là aussi pour visiter les militaires qui sont nombreux dans votre province et le fait, par exemple, de changer ce nom-là serait peut-être un élément choquant pour eux, ce qui pourrait faire en sorte qu'on se retrouverait avec une diminution du tourisme chez vous. Cela pourrait donc même avoir des conséquences économiques.

Je vous demande donc de réévaluer votre opposition, comme mon confrère vous l'a demandé tout à l'heure. Les gens affectionnent le nom francophone de votre belle province. Les gens sont plus familiers chez nous avez ce nom-là. C'est une habitude déjà créée depuis des années. Ils ne comprendraient pas, encore une fois, le retour au sens latin que vous voulez donner à ce nom-là puisque le mot «Nouvelle-Écosse» n'enlève rien mais donne, je pense, une caractéristique supplémentaire à votre région d'avoir un nom bilingue et de pouvoir ainsi accueillir les gens des deux cultures qui se sentent familiers chez vous. Alors, en plus donc d'être préjudiciable à des francophones de votre propre province, cela pourrait entraîner une mauvaise interprétation pour les francophones à l'extérieur du pays. De plus cela pourrait avoir un mauvais côté pour ce qui est du touriste québécois qui se rendrait chez vous chaque été.

Je pense que vous avez des motifs suffisants pour penser que ce projet de loi devrait être reconsidéré, ne plus être représenté, étant donné que pour les francophones ce serait très significatif, vous savez, préjudiciable à cette belle politique du bilinguisme dans lequel nous vivons depuis quelques années, qui fait en sorte que je peux, quand je suis à Ottawa, grâce à l'interprétation simultanée, entendre les distingués orateurs citer autant du Shakespeare que d'aussi anciens premiers ministres que Macdonald. Je suis heureux aussi que vous puissiez parfois me permettre de m'exprimer et de vous citer à l'occasion des phrases de Molière, de Racine, les grands auteurs français, de même aussi que certaines répliques de nos honorables députés du Québec. Donc cette force-là que nous avons, elle est sacrée, nous ne devons jamais y toucher. Et ce geste-là qui n'est pas quelque chose, je sais, contre nous, qui n'est pas perçu comme cela par moi, mais qui, au cas où il pourrait l'être . . . nous devons faire en sorte, ce qu'on appelle en anglais, je pense, c'est trop «touchy» pour toucher au bilinguisme alors qu'un nouveau parti vient de s'installer à Ottawa avec une majorité dans les dix provinces. Une majorité dans les dix provinces, du même parti, cela ne s'était jamais vu!

Il y a un consensus national pour que ce parti représente un changement, une nouvelle force dans la façon de gouverner notre pays. Et, que ce projet de loi soit accepté pourrait être une certaine remise en question de toute cette politique et pourrait être interprété comme une division, peut-être, à l'intérieur du Parlement. Je pense que nous avons trop longtemps travaillé ensemble, je dirais même que nous nous sommes battus trop longtemps pour que nous puissions jouir de deux cultures, que nos enfants puissent tout en appréciant, comme je le disais tout à l'heure, autant Shakespeare que Molière, puissent être élevés dans le bilinguisme comme nous ne l'avons pas été.

Je n'ose pas m'exprimer en anglais dans cette Chambre présentement de peur de choquer quelques oreilles, mais avec les cours d'anglais que je suis régulièrement, soyez sûrs que d'ici un an j'aurai le plaisir de vous adresser la parole dans votre langue, comme je vois également presque tous les députés anglophones suivre des cours de français pour pouvoir mieux communiquer. Il y a un désir, une réalité, un désir de fraterniser et de vivre ensemble, et il ne faudrait pas qu'un petit accrochage comme celui-ci de, par exemple, vouloir enlever un nom francophone à une aussi belle province que la province de la Nouvelle-Écosse fasse en sorte que l'on puisse mal interpréter dans le public ou aussi auprès de certaines gens de la province, même comme ceux du Québec, qu'enlever ce nom francophone serait considéré probablement comme un retour en arrière en ce qui regarde le bilinguisme ou le respect de nos deux communautés qui se côtoient ici dans cette Chambre ainsi qu'à travers le Canada dans le respect et dans un désir de continuer comme cela encore pour des années et des années.

Je vous demande donc, mon cher collègue, de reconsidérer cette proposition, de changer, d'enlever le mot «Nouvelle-Écosse» et de continuer à vivre en harmonie avec ces deux beaux noms que nous avons pour cette province.

L'expérience que nous avons vécue au niveau du bilinguisme depuis quelques années, au niveau aussi de la réforme de la Constitution qui a été réalisée, montre un désir à travers tout le Canada de voir, comme mon confrère le disait tout à l'heure, les deux cultures régner, d'égale à égale, dans le plus grand respect, et un petit accrochage de ce genre pourrait, et je le répète, être mal interprété.

Je souhaite donc, même si je comprends très bien les motifs du motionnaire, qu'il revienne sur cette proposition-là.

Je n'utiliserai pas plus du temps de la Chambre, monsieur le Président, afin de permettre à d'autres de s'exprimer. Je sais que de nombreux orateurs veulent le faire en ce vendredi après-midi, et je leur donnerai cette chance, mais je tenais à vous souligner ma dissidence relativement à cette proposition-là, en fait, d'enlever le nom de «Nouvelle-Écosse» et pour ne pas, justement, toucher à ce beau lien qui unit les deux cultures qui sont représentées majoritairement à la Chambre.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole une première fois en cette 33e Législature à l'occasion de l'étude d'une initiative parlementaire. Je voudrais remercier mon collègue et ami, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), de m'en fournir l'occasion.

L'an dernier à peu près à la même époque, j'ai eu le plaisir d'être présent à la Chambre au moment où le député a présenté une mesure semblable. J'avais alors été impressionné par l'éloquence et les convictions profondes du député et surtout l'importance qu'il attachait à son projet de loi. Il avait été d'une rigueur irréprochable. J'avais donc été impressionné ce jour-là par sa logique et je le suis encore aujourd'hui. Je n'étais pas présent à la Chambre cette fois-ci, mais j'ai eu l'occasion d'écouter son discours à la télévision dans mon bureau. Je l'ai écouté attentivement parce que ses arguments étaient convaincants et passionnés.

Il se pourrait que de nombreux députés ne comprennent pas très bien l'objectif de la mesure. Avec la permission de monsieur le Président, je pourrais peut-être en donner lecture. Tout d'abord, nous en sommes à la première session de la 33e Législature. Le texte du projet est très court, seulement deux paragraphes, mais il est d'une grande importance. Ce projet de loi, le C-201, s'intitule Loi concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse». En voici la teneur:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Loi sur le nom officiel de la Nouvelle-Écosse.

L'objectif de la mesure est énoncé au deuxième article dont je vous donne lecture:

2. Partout où l'expression «Nouvelle-Écosse» figure dans une loi, un règlement, un texte réglementaire, un rapport, un contrat, un bail, un permis, une licence ou un autre document, cette expression doit être remplacée par les mots «Nova Scotia».

C'est un texte plutôt court, mais c'est une mesure d'une très grande portée et d'une très grande importance. Je crois avoir une bonne idée des problèmes en cause. Je ne suis pas originaire de la Nouvelle-Écosse contrairement au député de Timiskaming (M. MacDougall), mais de la vallée de l'Okanagan. Nous avons entendu des représentants du centre du pays, du Québec et des provinces atlantiques. Je pense qu'il est temps d'écouter le point de vue de l'Ouest.

La vallée de l'Okanagan est située au centre de la Colombie-Britannique. Le député lui vient de la vallée d'Annapolis. Ces vallées ont deux choses en commun. Elles produisent toutes deux d'excellentes pommes. Le député d'Annapolis Valley-Hants fait signe que oui. A une certaine époque, nous avions affirmé avec modération que nous récoltions tous deux de bonnes pommes, peut-être que notre cidre était meilleur. J'espère qu'un jour tous les députés auront l'occasion de vérifier cette observation. J'estime donc avoir le droit d'intervenir au sujet de cette mesure cet après-midi étant donné que nous avons des choses en commun.

Peut-être, nos similitudes ne s'arrêtent-elles pas là. Les grands-parents de mes enfants, ceux du côté maternel, venaient de la Nouvelle-Écosse. Leur grand-père maternel était natif d'Antigonish. C'est là qu'on retrouve une université célèbre, l'Université de Saint-François-Xavier. Je suis fier d'ajouter que deux de mes enfants ont fréquenté cette université. J'ai d'autres faits intéressants dont j'aimerais parler. Le grand-père de mes enfants, du côté maternel, a fondé un journal qui s'appelle le *Casket*. Ce journal existe toujours: c'est celui d'Antigonish.

Le député de Timiskaming a parlé du Cap-Breton tout à l'heure. La grand-mère de mes enfants, du côté maternel, était originaire d'un patelin qui porte le nom invraisemblable de Myra's Gut. Le député approuve. Il sait que c'est une très jolie localité. J'ai donc mes raisons, moi aussi, de parler de cette mesure, car j'aime beaucoup la Nouvelle-Écosse, comme tous les députés, j'en suis sûr. Cette province a joué un rôle très important au cours de notre histoire.

Je souscris au projet de loi à l'étude, mais je considère qu'il ne va pas assez loin. Le député, qui parlait tout à l'heure, a fait allusion aux coûts d'une telle mesure. On propose de modifier le nom de la province dans toutes les lois, tous les règlements, les documents statutaires, les rapports, les contrats, les permis, les baux et ainsi de suite. Le coût d'une telle mesure est prohibitif. Nous traversons une période d'austérité actuellement. On nous demande de réduire nos dépenses et de faire avec un peu moins que d'habitude. C'est donc un service que nous rendons au député en remettant l'étude de cette mesure à plus tard, lorsque nous serons mieux en mesure d'en assumer les coûts.

Je passe sur les problèmes constitutionnels que soulèverait ce projet de loi, problème que mon collègue d'Annapolis Valley-Hants connaît sans aucun doute. Monsieur le Président, le temps passe et je constate qu'il est 5 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Je me permets d'ajouter que le 30 novembre est un jour mémorable. Comme le très honorable député de Prince-Albert avait l'habitude de dire, le Parlement en a vu bien d'autres.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques), appuyé par M. Ouellet, propose:

Que la Chambre regrette que la confusion règne de plus en plus au gouvernement, au pouvoir depuis moins de trois mois, comme en témoignent les compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables qu'il a pratiquées dans les services gouvernementaux importants pour le développement économique et social des régions et des Canadiens, ainsi que l'incapacité manifeste des ministres de gérer leur ministère et leurs relations avec les provinces et le public.

—Monsieur le Président, la motion à l'endroit du gouvernement que vous venez de lire, d'ailleurs très bien, peut sembler, au premier abord, une motion relativement sévère puisqu'elle condamne le gouvernement dans plusieurs de ses actes depuis qu'il a accédé au pouvoir et depuis, finalement, disons une période de trois mois durant laquelle il s'est occupé des affaires de l'État.

A mon avis, la motion n'est pas trop sévère, et c'est ce que je vais tenter de démontrer au cours des quelques minutes qui me sont allouées.

En réalité, c'est le triste bilan des trois derniers mois que je voudrais faire ce matin, ici à la Chambre, bilan qui est une suite de coupures, le mot «coupure» qui est devenu le mot magique dans la bouche des conservateurs, le mot magique et la solution à tous nos maux mais qui, de prime abord, ne donne aucun résultat positif puisque personne à ce jour n'en trouve son compte.

Dans mes remarques, je parlerai aussi de l'impact négatif de plusieurs de ces coupures sur les régions éloignées du pays, ces parties du Canada qui, pour la plupart, sont sans défense et qui seront les plus affectées par les coupures du gouvernement conservateur.

Je parlerai aussi de l'incapacité de certains ministres à administrer leur ministère, et enfin, de l'image qui nous a été donnée de certains ministres qui cafouillent et qui brouillonnent au lieu de s'attaquer résolument aux problèmes auxquels les Canadiens font face.

En fait, je dirai quelques mots aussi du dossier peu reluisant des relations entre ce nouveau gouvernement et les provinces de la Fédération canadienne.

Finalement, je m'attarderai aussi à démontrer comment la population, à ce jour, n'a bénéficié d'aucune mesure précise amenée par ce gouvernement. La population reste présentement sur son appétit et se fait dire que les jours meilleurs, c'est pour demain pendant que les coupures, c'est pour maintenant.

Si on examinait ce bilan des trois derniers mois. Tout d'abord, il s'agit d'un gouvernement qui, après avoir promis à tout le monde à travers le pays ce que tous et chacun voulaient entendre, un gouvernement qui a aligné quelque 338 promesses au cours de la période électorale, nous nous retrouvons devant un gouvernement qui ne présente à peu près rien de concret pour répandre lesdites promesses, un gouvernement qui, pourtant, a été élu avec une énorme majorité de députés et qui ressemble a un éléphant qui n'a même pas encore accouché d'une souris.

Aucune des promesses que le gouvernement avait faites n'a commencé à voir le jour, et les gens qui ont donné un chèque en blanc à ce gouvernement se demandent bien ce que ce gouvernement-là va produire pour en arriver à remplir certaines des promesses faites.

Monsieur le Président, c'est un gouvernement qui tourne le dos à plusieurs des idées qu'il défendait alors que ses tenants, durant la campagne électorale, sillonnaient le pays pour, par exemple, nous dire que les programmes sociaux allaient être protégés, que c'était là un «sacred trust», comme on disait en anglais. Maintenant on n'est plus sûr du tout. Il y a des coupures dans certains programmes, comme le logement, qui sont sûrement de nature sociale. On n'est pas sûr de ce que le gouvernement va faire avec l'universalité des programmes sociaux, et finalement ce fameux «sacred trust» qui était une des pierres angulaires, en fait, du programme conservateur, se retrouve aujourd'hui dans une situation d'incertitude.

Ce gouvernement prêchait continuellement l'ouverture. On nous disait: Débarrassez-vous des libéraux qui font tout dans le secret. Eh bien, aujourd'hui, qu'en est-il de cette fameuse ouverture? J'y reviendrai tantôt. Mais on en est simplement à un point où le gouvernement conservateur, après avoir prêché l'ouverture, aujourd'hui cache tout, ne déclare à peu près rien, et même est sorti des lignes directrices de façon à ce que les fonctionnaires se sentent moins libres de communiquer avec les médias ainsi qu'avec la population.

Finalement, c'était un parti politique qui, au cours des dernières élections, avait fait de la situation de l'emploi, de la création d'emplois, sa pierre angulaire.

• (1110)

Maintenant nous nous trouvons dans une situation où il y a déjà des sommes de coupées dans des programmes de création d'emplois, et pour ce qui est des «jobs», eh bien, on nous les promet dans un an, on nous les promet pour l'exercice financier 1985-1986. Alors pour les Canadiens, à mon avis, surtout pour ceux qui sont sans emploi, le nouveau gouvernement conservateur, c'est un gros ballon qui s'est crevé, qui s'est non seulement dégonflé mais, qui s'est complètement crevé. C'est un gouvernement qui semble avoir un agenda secret duquel la population devrait s'inquiéter. Ce que nous connaissons déjà n'est pas très rose, mais ce qui nous inquiète, c'est ce que nous

ne connaissons pas et ce que nous ne connaîtrons jamais, puisque maintenant les fonctionnaires sont moins libres de parler qu'avant. Somme toute, c'est un gouvernement qui me semble jusqu'à maintenant, et espérons que ça ne durera pas, nager dans la confusion, dans la déroute et dans le désordre.

La chose que nous savons cependant, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a déjà décidé de sabrer de façon très lourde dans le budget canadien, dans les dépenses. Malheureusement, la magie des coupures ne profite pas à tous. Elle ne profite certainement pas pour l'instant aux Canadiens sans emploi, aux agriculteurs qui sont au bord de la faillite, aux petites et aux moyennes entreprises qui comptaient sur le nouveau gouvernement pour les aider à être plus productives et plus concurrentielles. Là où les coupures ont un effet marquant, par exemple, c'est chez les jeunes, ces jeunes qui fondaient leurs espoirs dans le nouveau gouvernement conservateur qui leur promettait des emplois.

Qu'est-ce que nous avons vu depuis l'avènement du gouvernement conservateur et depuis les quelques trois mois qu'ils sont à la barre du gouvernement?

Tout d'abord, le programme Été-Canada qui crée des emplois pour les jeunes ne sera pas en vigueur l'été prochain. C'était là une des mesures les plus importantes pour créer des emplois temporaires dont ont besoin les étudiants durant la période estivale. Eh bien non, ce programme-là n'existera plus, il a été coupé, de même que certains programmes qui permettaient aux jeunes de se recycler afin de tenter une entrée sur le marché du travail. Les programmes qui existaient déjà dans ce domaine ont aussi été coupés. Alors, pour un gouvernement qui parlait de créer des emplois, c'est vraiment triste dans ce domaine-là et, à mon avis, le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il avait dit. Cependant, ce n'est pas les jeunes qui sont les seuls à souffrir, la tragédie des coupures ne s'arrête pas là, au contraire! Si on examine, par exemple, dans le domaine de l'environnement, des sommes considérables ont été enlevées au Service canadien de la faune et déjà en cette Chambre le député de Davenport (M. Caccia) qui est habituellement assis juste ici à ma gauche en a fait état à plusieurs reprises en posant des questions au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier), questions qui malheureusement sont restées sans réponse.

Examinons le budget des agences culturelles maintenant qui a été un des plus sévèrement coupé par le nouveau gouvernement conservateur. On sait que Radio-Canada écopera pour sa part d'une coupure de 75 millions. Cependant, ce qu'il faut bien comprendre, monsieur le Président, c'est que c'est une coupure de 75 millions, uniquement pour l'année 1985-1986. En fait, ces 75 millions-là, ce n'est pas une coupure pour les trois années du mandat conservateur. En réponse à une de mes questions il y a quelques jours, le ministre des Communications (M. Masse) disait, en effet, que le budget de Radio-Canada ainsi réduit l'année prochaine va servir de base pour établir les budgets des années suivantes. Il s'agit donc de coupures de 75 millions qui se répéteront pendant trois ans, pendant les trois prochaines années du mandat conservateur, lequel mandat, j'espère, s'arrêtera là, ce qui fait donc des coupures de 225 millions pour la Société Radio-Canada sur une base de trois ans.

Et on sait qu'il y a plusieurs autres agences gouvernementales: l'Office national du film, le Conseil des Arts, le CRTC, le Centre national des Arts qui, au total, ces quatre agences, écopent de coupures qui se totaliseront à 10 millions, mais là encore ce sont 10 millions dans l'année fiscale qui s'en vient, et vu que ces coupures sont susceptibles de se répéter, c'est ce que nous a confirmé le ministre des Communications, nous parlons donc en fait de 30 millions de coupures pour ces quatre organismes-là au cours du mandat conservateur que nous avons devant nous.

Parlons des programmes visant à aider le logement social: Y a-t-il une chose qui est nécessaire dans notre société? Y a-t-il une chose qui aide? Par exemple, la rénovation des maisons, la construction de HLM, la survie et l'expansion du système de coopératives d'habitation ... Il y a eu 47 millions qui ont été coupés dans ce domaine-là, dans le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et je n'ai pas besoin de dire qu'à travers le pays nous recevons des appels téléphoniques de gens qui sont dans le milieu du logement social et qui sont extrêmement inquiets de ces coupures-là.

Il y a également eu des coupures dans le domaine de la recherche sur la santé. Je ne vais pas en donner la liste complète, cela prendrait ... la nomenclature, cette liste que j'ai en main, laquelle est écrite en caractère très fins et qui vient d'une page d'un journal d'affaires bien connu au Canada, cela prendrait plus que le temps dont je dispose pour faire mes remarques. Je laisserai donc à mon collègue, mon voisin, le temps de la lire pendant que je fais mes remarques.

Certains programmes extrêmement importants visaient à économiser de l'argent aux individus et à s'assurer que le Canada pourra aussi conserver ses réserves de pétrole. Et je mentionne ici le Programme pour encourager l'isolation des maisons qui sera coupé, qui sera réduit à compter du 1^er^ janvier, ainsi que le Programme de substitution du pétrole qui donnait des subventions à ceux qui changeaient leur mode de chauffage du pétrole soit à l'électricité, au gaz naturel ou à d'autres formes de combustible. Là encore, c'étaient des programmes extrêmement utiles que le ministre des Finances (M. Wilson), dans sa sagesse, a cru bon de diminuer et de sabrer. En fait, ce sont des coupures qui font en sorte que personne ne soit épargné, surtout le citoyen à revenu moyen.

Et pourtant, le gouvernement ne s'arrêtera pas là, il semble que nous aurons encore de plus tristes nouvelles, puisque le ministre des Finances nous a annoncé que l'expérience n'était pas finie et que nous devions nous attendre à des coupures supplémentaires dans son Budget qui sera présenté au printemps ou au mois de juin, nous ne le savons pas encore. Cependant, nous savons déjà qu'il y aura des coupures. En un mot, il nous faut nous attendre au pire.

• (1115)

[*Traduction*]

Nous n'avons pas encore vu le pire. En fait, après avoir promis des emplois pendant la campagne électorale, le gouvernement a entrepris de faire des coupes dans les programmes de création d'emplois, puis il a promis un milliard de dollars pour la création d'emplois. Nous ignorons comment cet argent sera dépensé, nous n'avons jusqu'ici aucune précision à ce sujet. Après avoir lu les documents et écouté le ministre, nous savons que ce milliard de dollars sera dépensé l'année prochaine. Autrement dit, pour le moment, on coupe dans les programmes de création d'emplois. Le chômage va encore s'aggraver. Le gouvernement dit aux gens de se serrer la ceinture maintenant

et qu'ils obtiendront un emploi d'ici un an. Ce n'est pas sérieux, surtout de la part d'un gouvernement élu pour créer des emplois.

[*Français*]

Le pire, c'est que l'impact des coupures se fera sentir dans les régions, dans plusieurs domaines, en particulier dans le domaine culturel que j'ai mentionné tantôt, dans le domaine des recherches au Service de la faune et dans beaucoup d'autres domaines. Par exemple, examinons les coupures de Radio-Canada. Déjà ce que nous en savons, c'est que cela va affecter la programmation régionale et la programmation locale qui, de toute façon, ont toujours été les parents pauvres. On sait, par exemple, que l'utilisation de l'argent qui va à la société Radio-Canada est concentrée dans les plus grandes villes de notre pays, à Toronto, à Montréal. Et là, au moment où il y a des coupures, ce sont les régions qui vont être affectées en grande partie.

Ce sont les régions qui seront aussi affectées dans les coupures dans le domaine des transports. Nous savons déjà qu'il y aura des services de traversiers qui seront coupés ou dont les horaires vont être diminués, durant l'hiver, dans les provinces Maritimes, et nous savons la situation de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve qui sont des îles situées dans l'océan et qui ont besoin de ces services-là. Je trouve que c'est absolument épouvantable, d'autant plus que le gouvernement était loin, en campagne électorale, d'aller se vanter de ces mesures lorsque ses représentants, le premier ministre en tête, allaient se promener dans les provinces de l'Atlantique pour faire une série de 338 promesses aux citoyens de cette région.

Au Québec maintenant. Le député qui est le critique du Conseil du Trésor a déjà indiqué que c'est d'environ 700 millions que le Québec aura à écoper, c'est environ ce que ces coupures-là vont lui coûter. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) en a d'ailleurs déjà fait un exposé, en a parlé à la période des questions orales, il a fait une étude sur le sujet et, pourtant, les Québécois n'auront pas le moyen d'absorber ces coupures. Aussi une des questions que nous posons au gouvernement, c'est: D'où viendront les fonds pour remplacer ces sommes perdues? Et ce que je me demande, moi, c'est: Que vont faire les 58 nouveaux députés progressistes conservateurs du Québec pour s'assurer que la position économique du Québec soit protégée?

• (1120)

Vont-ils laisser ce gouvernement sabrer ainsi dans des dépenses et des subventions très importantes destinées au Québec et qui sont maintenant en voie d'être coupées? Nous ne les entendons pas parler beaucoup, sauf que nous les entendons applaudir lorsque les ténors de ce parti prennent la parole en Chambre. J'ai hâte de voir ce que les députés, les nouveaux députés du Québec, vont faire pour défendre la population qu'ils représentent.

L'une des choses qui est la plus frappante, c'est la difficulté que semblent éprouver certains ministres à administrer leur ministère et à mettre de l'avant certains programmes et certaines suggestions. Pourtant, ils sont bien conseillés. Étant donné l'emploi dans chacun des bureaux de ministre d'un «superadjoint exécutif» qu'on appelle conseiller politique, appelons-le un commissaire politique, qui peut gagner jusqu'à $80,000 par année, on se serait attendu à ce que les ministres soient bien conseillés, aient des bureaux bien administrés et que tout roule mieux que sous le gouvernement précédent que les conservateurs se plaisent à critiquer constamment. Pourtant, on ne peut pas dire que c'est un gouvernement qui fait si bonne figure que cela! Avec des fonctionnaires qui ne peuvent plus communiquer avec la population, ni avec les médias ... On a vu les lignes directrices qui obligent un fonctionnaire, lorsqu'il veut donner des renseignements, de voir son nom cité, ce qui veut dire que c'est une façon élégante d'établir la loi du silence. Avoir pris la peine d'aller faire une conférence de presse au cercle des journalistes en face, monsieur le Président, il faut vraiment avoir du front, sous le couvert d'un nouvel accès à l'information, pour aller présenter, habilement, je l'avoue, des lignes directrices qui vont restreindre la liberté qui était déjà restreinte au départ des fonctionnaires d'aller donner des renseignements aux médias et à la population.

En fait, c'est drôle, et c'est peut-être pour cela que le premier ministre, vendredi dernier, est allé faire un petit tour pour prendre le lunch au cercle des journalistes, je l'ai vu moi-même, j'étais assis là, c'était probablement pour tenter de colmater la brèche que le nouveau gouvernement conservateur a commencé à établir entre lui et les médias en sortant ces lignes directrices. Alors, monsieur le Président, si le gouvernement était pus direct dans l'information qu'il donne à la population, le premier ministre n'aurait pas besoin d'aller cajoler les journalistes au cercle de la presse. Ce n'est pas en allant dîner là et en faisant une belle façon qu'il va réussir à amadouer les gens qui représentent les médias, ceux-ci désirent tout simplement de l'information claire sur les intentions du gouvernement. A ce moment-là, ce ne sera pas nécessaire d'aller les cajoler, ils vont être de bonne humeur avec le gouvernement. Cependant, ça ne semble pas près de venir pour l'instant.

Quand des renseignements viennent à la surface et à la connaissance du public, c'est par des erreurs, c'est lorsque le ministre des Finances (M. Wilson), par exemple, oublie un dossier à Winnipeg. Là on apprend quelque chose sur les intentions du gouvernement, mais on ne peut pas dire que c'est avec l'accord du ministre des Finances et qu'en toute réalité c'est un gouvernement qui se veut ouvert. Au contraire, c'est par accident que nous apprenons des renseignements sur les intentions du gouvernement. C'est par accident, c'est lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) envoie une cassette sur laquelle il a fait un peu de dictée dans son bureau qu'on apprend ce qui va arriver en Amérique centrale.

Ce n'est certainement pas une politique d'information bien établie par le gouvernement; au contraire, c'est par accident qu'on apprend des choses. Parfois, on en apprend quand ce n'est pas le temps. Nous avons un solliciteur général, par exemple, qui dévoile des détails sur une enquête en cours et qui, ensuite, vient à la Chambre nier qu'il l'a fait. Il y a un de mes collègues qui a déjà posé des questions à ce sujet et qui y reviendra, j'en suis sûr. Alors, on donne des renseignements quand ce n'est pas le temps d'en donner, et lorsque la population en exige, eh bien, là on ne se décide pas à dire ce qu'on a envie de faire pour la simple raison, monsieur le Président, à mon avis, que le gouvernement ne sait pas au juste ce qu'il va faire, le gouvernement ne sait pas comment s'y prendre pour réaliser les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il cache tout sous un voile de secret.

Je me demande, par exemple, dans le domaine des relations de ce gouvernement-là avec les provinces ce qui va arriver, si l'épisode se rapportant au ministre des Finances au Manitoba est un exemple alors qu'il rencontrait son vis-à-vis, le ministre des Finances manitobain, pour réviser la formule de péréquation. Comme je le disais, tantôt, c'est par accident qu'on a appris que le Manitoba perdrait probablement 72 millions en péréquation, et le plus drôle c'est que cette réunion s'est tenue et qu'elle était enregistrée, de plus, par quelqu'un du bureau du ministre. Imaginons!

A mon avis, toute la manipulation qui se fait dans le domaine de l'information avec ce gouvernement laisse vraiment à désirer et est particulièrement inquiétante pour le gouvernement. Je laisserai à d'autres de mes collègues le soin d'examiner en détail certaines des actions de ce gouvernement. Pour l'instant je m'arrête ici dans mes remarques et je demande simplement aux Canadiens de réfléchir et de se demander: Est-ce que le gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir et depuis qu'il a commencé à fonctionner, livre aux Canadiens ce que ceux-ci sont en droit de s'attendre? La réponse, pour ma part, est claire, c'est non. Et j'invite la population à surveiller ce gouvernement de près afin de s'assurer qu'il va livrer dans le domaine des promesses qu'il a faites au cours des dernières élections, et surtout qu'il va s'attaquer aux véritables problèmes auxquels nous faisons face. En attendant, je ne peux pas faire autrement que d'être déçu de ce gouvernement, et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs j'ai proposé cette motion qui, à première vue, semblait sévère mais qui, je pense bien maintenant, trouve et trouvera des gens en cette Chambre pour l'appuyer.

• (1125)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire à propos du discours du député?

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) affirmait au début de son allocution qu'il y a eu des coupures très importantes et mêmes radicales dans les programmes sociaux. Il a mentionné, entre autres, les programmes de construction, des programmes de logements sociaux. Pourrait-il m'énumérer les autres coupures qu'il y a eues dans les programmes sociaux?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, l'énumération qu'on peut donner dépend en réalité des renseignements qui nous sont venus du gouvernement. Et de ce côté-là, on peut dire que c'est assez mince. Je mentionnais, dans une partie de mon discours, qu'un des plus grands problèmes que nous avons avec ce gouvernement, c'est de tenter de savoir ce qui se passe. A ce jour, dans la longue liste de coupures que j'ai en main, la seule chose qui semble vraiment claire dans le domaine social, c'est dans le domaine du logement parce qu'il y a 47 millions. Mais pour ce qui est du reste, c'est très difficile de savoir ce qui va se passer, sauf que lorsque nous examinons l'enveloppe totale dont dispose le gouvernement, nous voyons que 4.2 milliards doivent être coupés et que nous savons fort bien que le gouvernement est déjà engagé vis-à-vis par exemple des citoyens auxquels il fait des transferts, vis-à-vis des provinces auxquelles il fait aussi des transferts comme dans le domaine de la péréquation, le financement des programmes établis; on voit que le gouvernement est quand même dans une camisole de force relativement serrée et que s'il veut couper 4.2 milliards, il va être obligé d'aller jouer quelque part. Mais là où nous attendons que le ministre des Finances nous donne plus de détails . . . j'en ai des tonnes de détails dans plusieurs domaines, mais dans le domaine social j'en ai moins. Tout ce que j'ai à ce jour, c'est dans le domaine de l'habitation, dans le domaine du logement social. Mais c'est quand même déjà important.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires sur le discours de l'honorable député de Saint-Jacques?

M. Desjardins: Monsieur le Président, je demanderais au député de Saint-Jacques, qui fait part dans sa motion des mauvaises relations que le gouvernement actuel a avec les provinces, de quelle façon il voit les relations de notre gouvernement actuel avec la province de Québec.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Quand je disais que le gouvernement a des relations assez bizarres avec les provinces, cela me semble assez clair. J'imagine que le député lit le journal tout autant que moi et qu'il assiste de temps en temps à la période des questions orales. Imaginez-vous le Manitoba, qui est quand même une province qui n'est pas des plus riches au Canada, la preuve c'est qu'elle reçoit de la péréquation, d'ailleurs, une quantité assez importante. Mon Dieu! Elle va se voir couper, il semblerait, on n'est pas sûr mais dans les négociations qui se produisent, il semblerait qu'elle va être coupée de 72 millions.

Pour ce qui est du Québec? Comment le premier ministre va-t-il s'entendre avec M. Lévesque? On ne le sait pas au juste, mais attendez-vous à une chose, monsieur le Président, c'est que M. Lévesque va venir de Québec ici avec une «shopping list» assez importante. Ce ne sera pas des «peanuts» que M. Lévesque va demander. On verra, à ce moment-là, si l'espèce de lune de miel qui semble régner depuis les dernières élections entre le PQ et le parti progressiste conservateur va continuer. Qu'on ne me demande pas à moi comment vont se dérouler ces entretiens! Je sais une chose déjà, c'est qu'il y a des coupures assez importantes dans des programmes qui touchent le Québec pour m'assurer que M. Lévesque n'arrivera pas ici avec le sourire aux lèvres. Maintenant! Comment cela va-t-il se résoudre? C'est ce que tout le monde a hâte de voir.

Et si les relations, je veux dire, les discussions avec la province de Québec se font avec la même habilité qu'elles se sont faites avec le Manitoba, je pense qu'il va y avoir des flammèches.

• (1130)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Avez-vous d'autres observations ou d'autres questions? Dans la négative, nous allons reprendre le débat.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Après avoir lu la motion du député d'en face, je me suis dit que le gouvernement regrettait de voir l'opposition aussi désemparée après trois mois à peine. On aurait pu croire qu'un si petit groupe pourrait s'entendre rapidement mais, en fait, il agit de la même façon qu'au cours de la dernière campagne électorale.

L'ancien premier ministre a laissé entendre qu'il aurait pu gagner s'il s'était présenté. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), de Main Street ou de Bay Street, je ne sais trop d'où il vient maintenant, a dit qu'il aurait fait mieux. Le député de Vancouver Quadra (M. Turner) a laissé entendre qu'il s'était présenté parce qu'il n'y avait personne d'autre. Par conséquent, je crois juste de dire que c'est l'opposition qui est désemparée.

M. Blackburn (Brant): Ne nous mettez pas dans le même panier!

M. Hnatyshyn: A côté de vous, les libéraux ont meilleure mine!

M. Lewis: A propos des relations bizarres dont parle le député, je dirais que les rapports entre le parti libéral fédéral et le parti libéral du Québec sont sans doute les plus bizarres qui soient. Je crois que nous apprécions tous la façon dont la situation évolue pour le député.

[*Français*]

La motion que l'opposition a présentée à la Chambre me frappe par ses évidentes contradictions. Ainsi, il y a contradiction entre, d'une part, présenter cette motion si peu de temps après que le gouvernement soit entré en fonction, soit, comme la motion elle-même le dit, moins de trois mois, et d'autre part, accuser ce gouvernement de manquer de jugement ou d'être en plein désarroi. Au bout de si peu de temps, cette accusation manque de tact. Jusqu'à un certain point, elle traduit même un certain désarroi du côté de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Ouellet: Nous devrions applaudir le député pour la qualité de son français.

M. Lewis: Je pense que vous devriez applaudir l'interprète.

Deuxièmement, cette motion laisse entendre que les ministres éprouvent beaucoup de difficulté à s'acquitter de leurs responsabilités ministérielles. Monsieur le Président, rien ne saurait être aussi loin de la vérité. Je peux assurer aux députés que les ministres s'acquittent parfaitement de leurs responsabilités respectives. Je crois juste de dire que tous les ministres et leurs collaborateurs se familiarisent avec les problèmes et les opinions de tous les intéressés et qu'ils mettent en œuvre le mandat et les programmes de leurs ministères de façon avisée, intelligente, approfondie et globale.

[*Français*]

Les ministres ne se contentent pas de lire leurs documents d'information, ils consultent des experts du secteur privé, des gens d'affaires et de simples citoyens dont la vie et les moyens de la gagner peuvent être affectés par les programmes du gouvernement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, l'attribution des sièges à la Chambre montre bien que le gouvernement s'est vu confier un mandat non équivoque par la grande majorité des Canadiens pour apporter des changements et des améliorations. Ce mandat, je le signale, ne s'arrête pas aux frontières de certaines provinces. Notons, cependant, que les deux partis d'opposition ont reçu des mandats de quelques provinces seulement. Il importe donc, à mon avis, de rappeler à la Chambre que notre mandat est d'envergure nationale.

Le processus de changement et d'amélioration a été amorcé dans le discours du trône et dans l'exposé financier du ministre des Finances (M. Wilson); et les solutions réalistes et équilibrées que notre gouvernement a adoptées constituent la première preuve tangible de ce changement. Notre première analyse générale des dépenses vise un certain nombre d'objectifs importants. Il s'agit tout d'abord de favoriser la croissance et l'emploi. Nous voulons dans la mesure du possible traiter toutes les régions avec la plus grande équité possible dans les circonstances, en nous assurant, par ailleurs, que les démunis ne seront pas lésés. Les objectifs visés par le gouvernement tiennent compte des engagements existants pris avec les gouvernements provinciaux et d'autres, et nous permettent de tenir nos promesses. Une étude minutieuse des divers programmes que nous offrons, sous réserve de mesures de compression des dépenses et d'autofinancement, montre clairement que ces objectifs ont été atteints de la façon la plus équitable et la plus humaine possible dans le délai imparti.

Je tiens à rappeler, monsieur le Président, que nous cherchons à comprimer les dépenses gouvernementales à l'échelle nationale et pourtant, les répercussions de nos mesures sont différentes d'une circonscription à l'autre. A titre d'exemple, le gouvernement a décidé de supprimer les crédits accordés à un centre d'interprétation scientifique de la nature à Wye Marsh. Nous avons cinq centres de ce genre au Canada. J'avoue, monsieur le Président, que mes électeurs sont nombreux à m'écrire à ce sujet. Nous devons cependant faire comprendre aux Canadiens—comme je l'ai expliqué à mes commettants—que le gouvernement actuel ne procède pas de la même façon que son prédécesseur. Nous avons entrepris de fermer cinq centres d'interprétation de la nature au Canada et ils se trouvent tous dans des circonscriptions conservatrices. La décision repose sur le principe selon lequel le gouvernement fédéral ne devrait plus avoir à s'occuper de ce genre d'activité et devrait plutôt la confier à des organismes non gouvernementaux ou aux autorités provinciales. L'initiative prise par la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) au fond a été généralement acceptée. Certaines difficultés se présentent dans ma circonscription, mais la ministre de l'Environnement nous assure de son entière collaboration pour trouver des moyens qui permettront à des organismes non gouvernementaux de prendre la relève. Là réside la solution à mon avis. Peut-être pourrions-nous offrir ce service contre des frais d'utilisation au lieu de l'offrir gratuitement. C'est ce qu'on est en train d'examiner.

Nous nous présentons à la Chambre avec la conscience tranquille puisque la décision a été prise sur une question de principe, contrairement à ce qui se faisait sous le gouvernement précédent qui imposait des réductions de service dans les circonscriptions conservatrices et lançait des projets dans les circonscriptions libérales pour des raisons purement politiques. Comme nos réductions reposent sur une question de principe, il est d'autant plus facile pour tous les députés de les appuyer.

[*Français*]

Évidemment, certains seront affectés plus ou moins vite par ces changements, et ce de diverses manières. Mais soulignons que le gouvernement progressiste conservateur s'est engagé à réduire la croissance du déficit sans augmentation importante des impôts.

[*Traduction*]

Notre parti a nettement établi dans son programme, durant la campagne électorale, qu'un gouvernement fédéral dirigé par le parti progressiste-conservateur aurait pour priorité fondamentale d'améliorer l'administration fédérale.

[*Français*]

Si on considère les diverses catégories de réduction de dépenses, monsieur le Président, on remarquera que nous récupérerons 700 millions de dollars en coupant les frais généraux et en appliquant des restrictions générales. Il nous faut mettre de l'ordre dans le régime fiscal avant de demander à nos concitoyens de nous croire sur parole.

Le programme de notre parti disait aussi que le gouvernement progressiste conservateur aurait pour objectif de remettre au travail les Canadiens sans emploi. Nous avons ajouté, parce que nous en étions convaincus, que les perspectives de nos chômeurs ne s'amélioreraient qu'à condition qu'une relance économique durable s'engage.

Enfin, monsieur le Président, je vous prie de garder à l'esprit que le gouvernement précédent avait prévu une baisse des fonds alloués à la création directe d'emplois pour 1985-1986.

Nous créons actuellement le cadre qui permettra d'encourager, de façon équilibrée, de nouveaux investissements et de nouveaux emplois.

Nous créons, à notre avis, un climat de confiance favorable à l'entreprise et aux investissements. Nous croyons, monsieur le Président, et le secteur privé semble le croire aussi, que le gouvernement est dans la bonne voie, tant en ce qui touche à nos politiques qu'à nos intentions.

• (1140)

[*Traduction*]

Nous ne croyons pas que le gouvernement devrait s'occuper de tout. Il n'y a pas de doute que c'est en mettant notre confiance dans un secteur privé plus vigoureux et une relance économique durable que nous pourrons édifier le régime économique le plus favorable à la prospérité du pays. Les Canadiens de chacune des dix provinces ont confié à notre gouvernement la lourde responsabilité de faire précisément cela et les sondages d'opinion montreront, j'en suis convaincu, que les Canadiens ne sont pas déçus de nos progrès jusqu'à maintenant. Mais ils s'attendent à encore davantage, et je puis les assurer qu'ils ne seront pas trompés dans leurs espoirs.

J'ai évoqué les réductions que nous avons effectuées dans les dépenses. Il ne faut pas en sous-estimer l'importance. Nous avons annoncé des compressions budgétaires et des hausses de recettes qui nous feront économiser 4.2 milliards, dont 2.8 milliards en réductions des dépenses. Nous avons consacré 1.4 milliards des économies brutes à des mesures spéciales destinées à relancer l'économie et à venir en aide aux groupes défavorisés qui ont été durement touchés dans le passé.

En outre, les 2.8 milliards de dollars qui restent permettront au gouvernement de combler ses besoins en liquidités. Sur cette somme, 2.2 milliards serviront à réduire le déficit. Il s'agit, en fait, d'un acompte sur le remboursement du déficit. Ce qui importe encore plus que l'analyse de ce remboursement c'est que le gouvernement par ce moyen fait savoir au secteur privé, à ses partenaires commerciaux et aux investisseurs tant canadiens qu'étrangers qu'il est sérieux quand il parle de réduire le déficit qu'il considère comme le principal moyen d'assurer la reprise économique. Nos ministres se sont rendus à l'étranger pour aller expliquer aux gens et aux investisseurs la politique et l'orientation de notre gouvernement. J'ai l'impression qu'on les a bien accueillis.

Le Canada n'est pas le seul pays à comprendre qu'il importe de s'attaquer au déficit et de réduire les dépenses gouvernementales. Le monde entier en est conscient. Grâce au nouveau gouvernement et à son mandat, le Canada est en train de montrer comment reprendre en main ce déficit qui nous échappait.

Outre le fait que nous nous employons à limiter le déficit, je signale à la Chambre que nous entendons améliorer la productivité de la Fonction publique fédérale. Ce n'est pas une idée nouvelle puisque le premier ministre (M. Mulroney) avait longuement abordé cette question avant les élections de septembre dernier. Il a publié un document de fond qui portait expressément sur l'amélioration de la productivité et qui exposait en détail les objectifs de notre parti.

Ce matin, l'Association canadienne de la vérification intégrée m'avait invité à prononcer le discours inaugural lors de son assemblée de fondation qui se tient à Ottawa. Dans cette allocution que j'avais rédigée avant d'assumer les fonctions de secrétaire parlementaire du président du Conseil du trésor, j'ai traité de la vérification intégrée et de son importance pour accroître la productivité de la Fonction publique et du gouvernement. J'ai affirmé ce matin que la vérification intégrée constituait pour nous un outil de gestion susceptible d'aider le gouvernement à réviser ses programmes. Les programmes doivent être conçus par les hommes politiques et appliqués par les fonctionnaires. Il faut que nous ayons une méthode qui nous permette d'examiner cette politique et de nous assurer que les contribuables, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, obtiennent les meilleurs services possible pour l'argent qu'ils versent en impôts.

C'est le mandat que reçoivent les hommes politiques de tous les niveaux. La Chambre ne doit pas douter que le gouvernement a l'intention de faire tout ce qu'il peut afin de promouvoir d'autres disciplines telles que la vérification intégrée et de rendre des comptes à la population comme elle y a droit.

Nous avons publié un exposé de principe qui s'intitule *Towards Productive Management—The P.C. Approach*. Nous y déclarons que l'une des plus grandes priorités sera d'apporter des changements aux techniques et méthodes de gestion du gouvernement fédéral pour garantir que les contribuables canadiens en matière de services en auront pour leur argent. Nous ajoutons que nous avons pour but d'instaurer une conception de la gestion publique qui commence au niveau politique, et qui se fonde sur la responsabilité financière, la délégation nécessaire de l'autorité et la promotion d'une gestion créative et efficace au sein de la Fonction publique.

Nous avons déjà commencé à orienter notre action en ce sens. Nous avons hérité de règles et de règlements—dont la complexité tient peut-être à la nature même de la chose publique—qui sont trop nombreux, trop détaillés et dont l'application est trop universelle pour répondre au but visé. Le fait a été reconnu le printemps dernier par l'ancien président du Conseil du Trésor, le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Nous avons l'intention d'apporter des modifications importantes dans ce domaine.

Les programmes dont nous avons hérités ne laissent pas assez de souplesse aux ministères pour que, dans des circonstances particulières, la valeur de leurs services soit réellement proportionnée aux fonds qui leur sont affectés. Il y a beaucoup de travail à faire, et nous le ferons. Nous avons pour objectif de ne plus nous en remettre aux règlements, aux contrôles et aux formalités détaillées mais de compter davantage sur la compétence des gestionnaires et les résultats obtenus. Nous avons pour objectif de simplifier l'appareil gouvernemental et de laisser les gestionnaires diriger.

Si l'opposition ne s'estime pas satisfaite des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici dans le domaine de la simplification et de rationalisation, je lui garantis que nous voyons plus grand et que nous projetons d'entreprendre à la base une révision plus vaste et plus détaillée des programmes. Cette révision est en cours actuellement. Un comité, dirigé par le vice-premier ministre (M. Nielsen), est en train de revoir les programmes et les règlements fédéraux pour consolider les services publics importants, les simplifier, supprimer ceux qui font double emploi et en améliorer la qualité.

Les études se poursuivent actuellement et le comité compte bien présenter ses recommandations au cours des prochains mois. On ne prendra aucune mesure pour donner suite aux recommandations du comité avant d'avoir consulté ceux qui seront les plus touchés. Le gouvernement considère que, avant de réduire les dépenses publiques, il faut laisser à ces personnes le temps de s'adapter. A preuve, je rappelle à la Chambre qu'il y aura réduction du nombre d'emplois dans la Fonction publique, mais que ces mesures ne seront prises qu'après consultation. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) avait déjà amorcé les pourparlers avec les chefs syndicaux avant que l'exposé économique ne soit présenté. Ces consultations ont commencé au cours d'une rencontre très franche et très amicale entre le président du Conseil du Trésor et les chefs syndicaux de la Fonction publique.

Je tiens à assurer la Chambre que le président du Conseil du Trésor a bel et bien engagé les consultations en question et qu'il a l'intention de les poursuivre. Nous n'allons certes prendre aucune mesure avant d'y avoir mûrement réfléchi.

• (1150)

C'est pour cette raison que les données de cette étude ont été publiées et qu'elles sont à la portée du public et de n'importe quel homme politique. Nous n'avons pas sabré dans les programmes sans discernement. Certains ont fait l'objet de compressions avec explications à l'appui.

Je trouve, monsieur le Président, que le gouvernement fait la preuve qu'il a bel et bien l'intention de prendre des mesures rationnelles. Je suis donc fort aise de pouvoir participer à ce débat. Je pense évidemment que la motion n'est peut-être pas tout à fait futile, mais presque. Je suis quand même persuadé qu'elle a été présentée de bonne foi. Nous n'hésitons pas à défendre nos mesures et nos interventions à cause du mandat qui nous a été conféré le 4 septembre dernier. Nous comptons bien qu'il y aura un débat public et des consultations partout au pays. Il sera démontré que nos décisions, prises au nom des contribuables, trouvent confirmation dans les divers mémoires et études.

M. le vice-président: Il y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député déclarait que, lorsque les députés de son parti ont été élus pour former le gouvernement, ils avaient les mains propres. Malheureusement, il ne leur a pas fallu longtemps pour se les salir. Il suffit de voir le nombre de promesses qu'ils ont liquidées.

Le député voudrait-il définir le mandat qu'a reçu son gouvernement? Il parle du mandat massif que les conservateurs ont reçu d'un océan à l'autre. Qu'entend-il au juste par là? Ne pense-t-il pas que le mandat donné aux conservateurs était basé sur quelque 300 promesses faites pendant la campagne électorale? N'est-il pas d'avis qu'il incombe au gouvernement de respecter ces promesses?

M. Lewis: Monsieur le Président, les observations du député contiennent plusieurs questions. Le seul moment où nous nous soyons sali les mains depuis que nous sommes au pouvoir, c'est lorsque nous avons déménagé les meubles du gouvernement précédent.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Même que certains députés ne voulaient pas partir.

Deuxièmement, les Canadiens voulaient un changement de style et d'attitude. Ils voulaient un gouvernement qui soit plus transparent et plus responsable. C'est pourquoi il y a si peu de députés de l'autre côté. Rien de tel n'est arrivé à nos collègues du parti néo-démocrate. Les gens voulaient un changement de style, ils en avaient marre de la façon dont les libéraux s'y prenaient.

M. Blackburn (Brant): Vous voyez que le NPD a encore une représentation de qualité!

M. Lewis: Certains prétendent maintenant que le parti libéral ne peut qu'améliorer sa situation. Je voudrais dire au député qu'il lui suffit de regarder à sa gauche pour se rendre compte que les libéraux pourraient encore descendre d'un échelon.

Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) parle des 300 promesses. Je suis sûr qu'il a compté toutes ces promesses avec le plus grand soin. Je n'ai aucune réserve en ce qui concerne les objectifs que nous avons présentés aux Canadiens. Nous leur avons dit que nous essaierions de parvenir à ces objectifs. Ils ne s'attendent pas, étant donné la déplorable situation que nous a léguée le parti libéral, à ce que nous résolvions les problèmes de la nation en quelques jours. Les libéraux ont travaillé longtemps à mettre ces problèmes en place et il faudra quelque temps avant que nous les résolvions. Je prétends, monsieur le Président, que nous y arriverons et que, en temps utile, nous pourrons dire à la Chambre et aux Canadiens tous les progrès qui auront été réalisés.

Les subsides

M. Marchi: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais le député a si bien réussi à encourager les gens de ce côté de la Chambre que je vais tout de même le faire. Il a dit que l'électorat avait voté pour son parti, car il voulait un changement de style. Les Canadiens ont eu ce changement, mais ce n'est pas une amélioration. Nous avons constaté au cours des trois derniers mois que le gouvernement était plus centralisé que tous ceux que nous avions eus jusqu'à présent. Les ministres ne peuvent même pas choisir leur propre personnel. Nous voyons un gouvernement qui s'entoure du plus grand secret, un gouvernement qui a augmenté le nombre de ministres, sans se préoccuper de la création d'emplois à l'extérieur de la Chambre des communes.

Mais j'en reviens à ce que disait le député au sujet du mandat que la population a donné aux conservateurs. Ils n'ont pas reçu pour mandat de réduire le déficit. Naturellement, tous les partis de la Chambre conviennent que les deniers publics doivent être dépensés d'une façon judicieuse et rationnelle. Le parti conservateur a reçu le mandat de créer des emplois. D'un bout à l'autre du pays nous avons entendu le chef et les candidats affirmer: «Si vous nous élisez, nous vous donnerons du travail». Il n'était pas question dans ce mandat de s'attaquer aux programmes conçus pour les jeunes, les personnes âgées, ceux du domaine de la science et de la technologie ou encore de l'environnement. Il n'a jamais été question de pareilles réductions au cours de la campagne.

On nous a promis de créer de l'emploi, des milliers d'emplois, rapidement. Nous avons d'abord assisté à des réductions. Nous avons lu des choses à ce sujet, nous en avons entendu parler. Où sont maintenant les emplois?

M. Lewis: Monsieur le Président, je dois d'abord dire que je n'éprouve aucune difficulté à encourager nos vis-à-vis puisqu'un bon nombre des nôtres se trouvent de l'autre côté.

Cela dit, je crois que le député n'a aucune idée de ce qu'il faut faire pour remettre un peu d'ordre dans le chaos économique laissé par ses collègues du parti libéral—ses collègues dont beaucoup sont absents aujourd'hui. Personne n'ignore qu'il faut réduire les dépenses gouvernementales et remettre l'économie sur pied afin de préparer le terrain en vue d'une future relance économique. En abaissant le déficit, nous renforçons l'économie, donnons confiance aux consommateurs et aux investisseurs, nationaux et étrangers. C'est à cette condition que seront créés les emplois dont le député a parlé. C'est l'évidence même. Nous avons fait campagne en disant que nous allions créer des emplois. Que le député se rassure. Nous allons créer beaucoup d'emplois et peut-être allons-nous lui faire perdre le sien.

M. Marchi: Regardez-nous bien. N'est-ce pas cela que vous dites?

M. Gauthier: Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de féliciter le député pour avoir été désigné à une tâche à la fois intéressante et stimulante, celle de secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor. C'est peut-être beaucoup moins intéressant pour ceux qui depuis quelques années ont voulu savoir précisément ce que le Conseil du Trésor fait aux fonctionnaires. Le député a parlé de coupures possibles dans la Fonction publique. Et il a ajouté que de nombreuses consultations avaient eu lieu.

Le député peut-il nous dire quand ces consultations ont eu lieu? Quels ont été les interlocuteurs? Le ministre a-t-il rencontré des représentants de l'Alliance? Quelqu'un s'est-il entretenu avec ceux de l'IPSPC? Par exemple le ministe s'est-il entretenu avec des représentants de la Commission de la Fonction publique, l'organisme responsable des mises à pied? Y a-t-il eu des entretiens? Si oui, quand? Le député pourra peut-être nous donner des précisions quant au programme de mises à pied? Qui sera affecté et de quelle manière?

M. Lewis: Monsieur le Président, je me permettrai de rappeler au député cet axiome juridique: Ne jamais poser une question à moins de connaître la réponse. Cet axiome vaut également pour la Chambre des communes mais l'opposition ne l'a pas encore tout à fait compris.

• (1200)

A 11 heures du matin le 8 novembre, le jour de l'exposé économique, j'assistais, ainsi que le ministre, à une réunion avec au moins 11 ou 12 chefs de syndicats de la Fonction publique, notamment M. Donegani. Le ministre les a informés du genre de climat que nous désirions instaurer, en leur disant que la consultation serait à l'ordre du jour et que nous voulions surveiller le processus de près, grâce à la collaboration.

Je m'engage à donner les noms de ces personnes au député.

M. Gauthier: J'ai parlé de la Commission de la Fonction publique.

M. Lewis: Je regrette, mais pour le moment, je ne connais pas suffisamment bien tous les joueurs pour préciser au député qui exactement était présent. C'était une des réunions. Je suis très heureux de lui dire que je vais lui communiquer ces noms parce qu'il n'y a rien de secret autour de ces réunions que nous avons tenues.

C'est de cette façon que nous voulons fonctionner. En ce qui concerne les avis de licenciement, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a bien précisé que nous ferions tout notre possible pour réemployer les personnes visées au sein de la Fonction publique et que nous appliquerions, dans la mesure du possible, le principe de l'épuisement naturel des effectifs, afin de garder à la majorité des gens un emploi à la Fonction publique.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je participe avec plaisir au débat ce matin. Avant d'aller plus loin, je tiens à confirmer ce que vient de dire le député ministériel qui m'a précédé. C'est vrai, le pays a connu un changement important le 4 septembre dernier. Les Canadiens ont exprimé leur écœurement et leur manque de confiance pour le régime précédent et ils ont fermement demandé un changement. En même temps, ils ont manifesté un sentiment d'espoir et d'optimisme pour l'avenir.

De par leur nature, les Canadiens sont des gens optimistes et pleins d'espoir. Le raz-de-marée politique qui a eu lieu le 4 septembre visait à leur redonner cet espoir et cet optimisme pour l'avenir. Le premier ministre (M. Mulroney) a volontairement fait naître ce sentiment durant sa campagne électorale, où il a promis ou plutôt il s'est vanté, ce qui est incroyable, que dès le lendemain de l'élection de son gouvernement, les entreprises auraient à nouveau tellement confiance en l'avenir du pays qu'elles commenceraient à créer des dizaines de milliers d'emplois. Dans une certaine mesure, ce sentiment d'espoir et d'optimisme s'est maintenu au Canada durant les premiers

mois du régime actuel. C'est un peu comme une lune de miel, ce qui n'est pas surprenant.

Lorsque la session parlementaire a débuté, le discours du trône a repris d'une certaine façon la majorité des thèmes de cette campagne électorale prometteuse. Dans ce discours du trône, le gouvernement a parlé de collaboration, de consultation et de sensibilité aux besoins et aux préoccupations des Canadiens ordinaires. Puis toutes ces mesures encourageantes ont commencé à nous être dévoilées. Au fur et à mesure, les cadeaux de Noël ou les espoirs nous ont semblé bien différents. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a proposé un exposé économique, lequel a fait l'effet du père Fouettard qui surgit au beau milieu d'une fête d'anniversaire. Il nous a fait avaler des pilules amères, comme en témoignent ses dossiers concernant le Manitoba. Tout d'abord, il y a eu des coupures importantes, pas tant à l'égard des programmes sociaux que le gouvernement devait étudier avant d'envisager même des compressions mais dans une série de secteurs d'activité économique importants au sein même du gouvernement, notamment le régime d'assurance-chômage et le Programme de développement industriel et régional. Il y a eu également des réductions dans divers organismes et ministères et dans les activités de recherche et de développement, domaines qui seront importants pour notre économie dans les cinq, dix et 15 ans à venir. Contrairement à la campagne électorale, qui mettait l'accent sur la création de dizaines de milliers d'emplois, réduire le déficit semblait désormais la première priorité du gouvernement.

En toute justice, le ministre des Finances croit fermement que la stratégie qu'il prône permettra, en envoyant un message magique aux investisseurs, de créer des emplois à l'avenir. A mon avis, il ne croit pas un seul instant que cette stratégie va empêcher des centaines de milliers de Canadiens de se trouver un emploi. Cependant, à titre d'économiste, je tiens à dire que selon moi et selon de nombreux économistes du pays, c'est précisément ce qui va se passer. Il s'agit là d'une stratégie peu judicieuse, qui a déjà été mise à l'essai en Colombie-Britannique, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays du monde. Chaque fois que l'on a essayé de résoudre le problème en procédant à des compressions, en augmentant les impôts ou en se fiant strictement sur le secteur privé pour relancer l'économie, le chômage et le déficit, que le ministre dit vouloir réduire, ont persisté.

La vérité, c'est qu'il ne suffit pas de réduire les activités du gouvernement pour éliminer les déficits.

M. Nickerson: Non?

M. Langdon: Non. Il faut pour ce faire relancer l'économie.

M. Brisco: Comment y parvenir?

M. Langdon: La seule façon d'y parvenir consiste à donner plus d'argent aux consommateurs et non pas aux entreprises. Ainsi, les gens retrouveront des emplois et le ministre du Revenu national (M. Beatty) percevra à nouveau beaucoup d'impôts. Il n'aura pas besoin alors de centaines de nouveaux inspecteurs pour les percevoir. On assistera à une relance de l'économie qui entraînera une réduction du déficit.

Aussi vrai que les fleurs renaîtront au printemps, et malgré le changement de climat dont les conservateurs ont parlé la semaine dernière, cette stratégie entraînera une augmentation du déficit gouvernemental. Dans un an, le ministre des Finances nous dira ici même que ses prévisions étaient fausses. L'année prochaine, le déficit aura augmenté et non baissé.

• (1210)

Je demande aux députés ministériels de l'arrière-ban et aux autres qui sont ici de se rappeler de cette prédiction. En tant qu'économiste, je prédis que comme cela s'est passé en Colombie-Britannique, en Grande-Bretagne et dans tous les autres pays qui ont choisi de sacrifier le secteur public, nous finirons par payer le prix. En effet, non seulement le chômage sera plus élevé, mais il en sera de même du déficit.

Il y a cependant une question plus grave qui commence à faire surface. Il ne s'agit pas simplement de savoir à quel point la stratégie économique du gouvernement est judicieuse car, depuis deux semaines en particulier, des questions plus graves se posent au niveau politique. Ce qui est en jeu, c'est l'intégrité même du gouvernement et la confiance qu'il inspire.

Cela m'attriste. Personne n'a été plus heureux que moi de voir le gouvernement précédent perdre les élections et se retrouver avec seulement 40 députés à la Chambre. J'aurais préféré qu'il n'en ait que 28, mais je me contenterai de 40 pour le moment.

Nous devons nous rendre compte que les Canadiens voulaient un tout nouveau style de gouvernement. Si le parti libéral a été si durement touché, c'est parce qu'il était devenu un régime qui avait perdu toute décence, intégrité et franchise. Les Canadiens n'ont plus envie de faire confiance à un gouvernement comme celui-là en ces temps difficiles; ils ont par conséquent, changé de gouvernement.

Depuis quelques semaines apparaît un gouvernement qui prend toutes les plus mauvaises habitudes du gouvernement précédent, dans des domaines fondamentaux et très importants. Comme ce dernier, il aime beaucoup les cachotteries, il essaie de contrôler les nouvelles et de duper les Canadiens au lieu de leur dire franchement ce qui se passe dans notre société. On peut notamment le constater lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) refuse de révéler les résultats des travaux effectués par ses fonctionnaires sur le modèle économique du gouvernement et de dire ce qui arrivera à la suite des coupes que le gouvernement a faites dans les budgets.

Il ne s'agit pas d'un truc mystérieux et magique dans lequel personne n'a confiance. C'est un modèle de notre économie, établi par les pouvoirs publics au fil des ans, dans lequel le ministre des Finances a fort confiance. Il a tellement confiance que dans le programme de renouveau économique à longue échéance du gouvernement, il a utilisé ce modèle pour exposer ce qui arrivera dans l'avenir, d'après lui. Le ministre des Finances refuse de dévoiler les résultats de ce modèle et de dire ce qui arrivera à la suite des coupes sombres effectuées l'année prochaine. Ce faisant, il reconnaît que les résultats du modèle sont faux, d'après lui, ce qui est incroyable.

Le ministre a présenté un volume de 130 pages basé sur les prévisions obtenues d'après ce modèle. Il pourrait publier les résultats pour l'année prochaine et dire qu'il risque d'y avoir quelques erreurs. Il refuse de dévoiler ces résultats sous prétexte que le modèle n'est pas parfaitement au point. C'est la belle preuve qu'il est illogique et qu'il ne veut pas être ouvert avec les Canadiens. Franchement, je trouve cela renversant.

Ce n'était pas le seul geste. Le même ministre avait un message désagréable pour le Manitoba dans ses notes, mais il a refusé à dessein d'en parler aux représentants de cette province. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé que l'on réduirait de 125 millions de dollars le budget des programmes de développement industriel régional de son ministère. Il a essayé de faire croire à la Chambre que ces réductions n'en étaient pas vraiment, que le nombre d'emplois qui vont être créés l'année prochaine grâce au PDIR ne changerait pas.

Il essaie de cacher ce qui se passe, ce qui n'est pas digne du gouvernement actuel. Je rappelle au gouvernement qu'il représente 211 circonscriptions. Il peut faire preuve d'élégance et avoir confiance. Il peut être franc avec les Canadiens. Il n'a pas à cacher ses messages désagréables. Il devrait les transmettre. Parlons-en et étudions-les en détail.

Chose incroyable, nous avons devant nous un parti qui, il y a deux ans à peine, disait par principe que pour protéger le Parlement et ses droits dans l'avenir, il ne pouvait pas autoriser le gouvernement à emprunter pour le prochain exercice financier. Il a dit que ce n'était pas bien d'emprunter pour l'avenir sans préciser ce qu'on allait faire dans l'avenir. Que fait le nouveau gouvernement? Il demande la permission d'emprunter des milliards pour l'avenir. Il le fait sans rougir. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a eu au moins l'élégance de rougir. Il est disposé à admettre que le gouvernement n'est pas parfait. Il n'aurait pas pu se trouver un meilleur poste.

M. Lewis: Quel est votre poste au sein du NPD?

M. Langdon: Mon rôle au sein du NPD consiste à montrer que le gouvernement a oublié son honnêteté dès le début. Je signale que le gouvernement s'est écarté de la voie qu'il s'était tracée, pas avec une joie sectaire mais plutôt avec tristesse. Les Canadiens voulaient un changement. Ils voulaient un nouveau gouvernement honnête qui soit franc avec eux, un gouvernement ouvert.

Cette motion de défiance proposée par le parti représenté par les députés assis à côté de moi est légèrement ironique. Il serait peut-être bon que ceux-ci rougissent pendant un certain temps. Pour l'avenir de notre pays, en notre qualité d'opposition à la Chambre, nous devons le faire comprendre au gouvernement du Canada. Le parti dont les membres siègent de l'autre côté de l'allée forme le gouvernement. Il doit être assez sûr de lui pour l'admettre. Nous devons lui faire comprendre le message suivant: les Canadiens veulent un gouvernement ouvert, honnête et sensible qui consulte et coopère. Si le gouvernement ne donne pas satisfaction aux Canadiens dans ce domaine, j'espère que ces derniers se tourneront vers notre parti à l'avenir pour obtenir le genre de gouvernement qu'ils désirent.

• (1220)

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires se rapportant à l'intervention du député?

M. Lewis: Je voudrais faire une observation, monsieur le Président. Le député a reproché au gouvernement d'effectuer des coupes sombres dans le secteur public. Peut-être pourrait-il expliquer à la Chambre ce qu'il entend par là. En effet, la Fonction publique compte 300,000 salariés et l'énoncé de politique économique annonce la suppression de 3,600 emplois, alors que la Fonction publique perd chaque année 13,000 emplois simplement par attrition. Le député est peut-être satisfait de ses effets oratoires quand il parle de «coupes sombres dans le secteur public», mais j'aimerais qu'il justifie une telle affirmation.

M. Langdon: Monsieur le Président, contrairement au député, j'estime que le secteur public se caractérise d'abord par les services qu'il rend à la population dans toutes les régions du pays. Les coupes sombres dont je parle consistent par exemple à supprimer des millions de dollars de subventions qui serviraient autrement à financer les recherches sur les sources d'énergie de remplacement. Je pense notamment à l'élimination du programme de subventions sur les recherches énergétiques du Conseil national de recherches. Le gouvernement effectue des coupes sombres dans les programmes de recherche et de développement touchant l'environnement, comme l'a fait auparavant Ronald Reagan aux États-Unis. Ces coupes sombres consistent par exemple à amputer de 85 millions de dollars le budget de Radio-Canada, organisme qui est dans ma circonscription la seule voix canadienne susceptible de contrer les chaînes de télévision des États-Unis dont l'influence est incroyable.

Je fais allusion aussi au fait que le gouvernement a annoncé aux employés de la CDIC, sans consultation préalable, qu'il allait vendre les entreprises pour lesquelles ils travaillent. Le gouvernement a effectué des coupes sombres en s'attaquant à un programme comme le PDIR qui aurait dû permettre d'accorder l'année prochaine 150 millions de dollars de subventions supplémentaires à de petites entreprises canadiennes. On est bien obligé de parler de coupes sombres, sans compter que le gouvernement a agi sans réfléchir et sans consulter personne.

Je pourrais citer de multiples programmes qui ont été amputés sans que les provinces, les collectivités locales, les travailleurs et les autres citoyens aient eu voix au chapitre. Le gouvernement est spécialiste des belles paroles creuses. Le député a fait allusion à cette question. Par exemple, le gouvernement a dit des choses magnifiques au sujet de la coopération et de la consultation. Toutefois, si l'on s'en tient à ses actes, on est bien obligé de constater que ces coupes sombres ont eu des effets catastrophiques.

Je remercie le député d'avoir soulevé la question, car je n'avais pas eu le temps, dans mon intervention, de parler des diverses coupures budgétaires dont les conséquences sont tellement graves. Les coupes sombres effectuées par le gouvernement ont des effets désastreux, et il devra en payer le prix sur le plan politique.

M. Lewis: Monsieur le Président, cette réponse est tellement surprenante et sans rapport avec la question que je tiens à remercier le député de nous l'avoir donnée.

M. Langdon: Monsieur le Président, voilà une réplique qui ne manque pas d'intérêt. Pour éviter que les lecteurs du hansard tiennent cette remarque comme conclusion et aient ainsi l'impression que je n'ai pas répondu à la question, permettez-moi de rappeler que le député m'avait interrogé sur les coupes sombres dans le secteur public.

M. Lewis: Du secteur public.

M. Langdon: J'ai fourni au député un certain nombre d'exemples. Lui-même a reconnu tout à l'heure que le secteur public allait cesser d'assurer certains services dans sa circonscription. Puisqu'il parlait du secteur public à ce moment-là, comment peut-il maintenant prétendre que le secteur public ne comprend que les emplois des fonctionnaires. Nous aussi, nous nous intéressons au sort des fonctionnaires, mais le secteur public joue le rôle de chef de file au Canada grâce aux services qu'il assure, aux programmes de subventions et à sa collaboration directe avec le secteur privé. C'est un élément de notre économie qui est loin de se limiter aux emplois des fonctionnaires.

M. le vice-président: Nous allons reprendre le débat s'il n'y a plus de questions ni de commentaires.

[*Français*]

Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Chambly.

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, je suis très heureux d'adresser pour la première fois la parole en cette Chambre, d'autant plus que vous êtes à la présidence, et qu'on célèbre chez moi dans ma famille le 76e anniversaire de naissance de mon père. Alors j'en suis très honoré.

Monsieur le Président, je suis très heureux également de pouvoir prendre part à ce débat. La motion dont nous discutons aujourd'hui me surprend par son cynisme. Un tel cynisme se justifie difficilement trois mois à peine après l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement. Le nouveau gouvernement est certes capable de réaliser de grandes choses, mais exiger de lui qu'il puisse en trois mois remédier à la situation déplorable dont il a héritée et qui n'a cessé de se détériorer pendant presque deux décennies, c'est beaucoup lui demander, monsieur le Président! J'irais même jusqu'à dire que c'est lui demander de faire des miracles. Si les Canadiens ont voté pour le changement, c'est bien parce qu'ils ont reconnu le péril qui menaçait leur économie. En votant pour nous en si grand nombre, ils ont donné la preuve de leur insatisfaction et de leur mécontentement. Ils ne voulaient plus des pratiques du gouvernement précédent, ce que l'opposition semble aujourd'hui avoir tant de mal à comprendre. Le peuple canadien veut que le pays s'engage dans une nouvelle voie, que nous changions les politiques et que nous jetions un regard neuf sur les activités gouvernementales. C'est le défi qu'il nous a lancé, c'est le défi que nous relèverons!

Si les Canadiens ont voté pour le changement, ils ont aussi voté pour un leadership décisif. Nous ne les décevrons pas. Le gouvernement a d'ailleurs déjà amorcé son programme de renouveau économique. Les Canadiens souhaitent, en outre, un leadership qui soit soucieux de leurs besoins. Nous sentons qu'ils ne veulent pas d'un changement qui bouleverse leur vie ou qui manque de compassion et de compréhension à l'égard de ceux d'entre eux qui seraient les moins bien nantis. Les Canadiens du pays entier veulent une participation aux décisions nationales. Ils en ont assez des décisions prises à l'écart, insensibles à leurs besoins. Ils veulent collaborer et communiquer davantage avec leurs voisins, ceux d'à côté comme ceux du bout du monde. Ils veulent donner un nouvel essor aux relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces.

• (1230)

J'aimerais également souligner, monsieur le Président, un aspect important de ce désir de changement qu'ont exprimé les Canadiens par leur vote. Ils veulent pouvoir à nouveau faire confiance à leur gouvernement. Cette confiance, elle a été minée au cours des dernières années par un gouvernement qui refusait de tenir compte des besoins du peuple et qui nous présentait des budgets tel que celui de novembre 1981. Gouverner ce pays n'est pas un jeu, monsieur le Président. Pour faire renaître cette confiance, le nouveau gouvernement entend changer les méthodes de fonctionnement et la façon de traiter les citoyens. Si je me suis attardé sur ce que signifie le vote du 4 septembre, c'est parce que les députés de l'opposition n'ont pas compris les besoins du peuple et parce qu'ils refusent de voir ou d'accepter les conséquences de la réalité actuelle.

Si nous avons été élus en si grand nombre, c'est parce que notre philosophie a retenu l'attention des électeurs et qu'elle correspond à la mentalité d'aujourd'hui. Le gouvernement n'est pas en désarroi, monsieur le Président, il a tout simplement fait le point et changé le cap suivi jusqu'en septembre 1984. Malheureusement, certain refusent de regarder dans cette nouvelle direction, d'accepter des horizons nouveaux. Ils ne voient que l'ancienne route, une route jalonnée par la hausse des déficits de l'État, par la montée du chômage, par l'incertitude, par un régime d'investissements étrangers qui périclitaient, une route qui a conduit le pays au bord de la catastrophe.

Nous croyons que le gouvernement d'aujourd'hui doit se donner comme tâche première de créer des emplois en nombre suffisant pour que les personnes capables et désireuses de travailler puissent le faire. A cette fin, nous devons concentrer notre énergie à la relance de l'économie canadienne de façon à montrer le véritable potentiel économique du Canada et à réduire la dette fédérale qui, d'ici la fin de l'année financière, atteindra probablement 190 milliards de dollars. Nous croyons, en outre, que la taille et la croissance rapide de cette dette sont parmi les questions les plus importantes qu'il nous faudra attaquer pendant les premières années de notre mandat. Cent quatre-vingt dix milliards de dollars de dette! Voilà ce dont nous héritons.

Pendant des années le gouvernement précédent a dépensé l'argent qu'il n'avait pas. Les déficits budgétaires qui se sont suivis d'une année à l'autre, d'une décennie à l'autre, ont entraîné de graves conséquences. La taille de notre dette publique exerce des pressions sur les taux d'intérêt, puisqu'elle suscite des anticipations pessimistes quant à l'évolution des taux d'inflation. Le service de la dette draine 21.5 p. 100 des dépenses publiques et constitue un sérieux handicap pour ne pas dire le plus grand obstacle à la croissance économique. Cela limite sérieusement notre marge de manœuvre financière, puisque des sommes de plus en plus importantes doivent être consacrées au paiement des frais d'intérêt au détriment d'usage plus productif. Enfin, le taux de croissance de la dette publique est

une indication tant pour le peuple canadien que pour les investisseurs étrangers de la mauvaise gestion des finances de l'État. La gravité du problème ne saurait échapper à quiconque doté d'un esprit logique.

Je reviendrai, si le temps me le permet, sur les initiatives que le gouvernement a prises afin de résoudre le problème de la croissance rapide de cette dette publique. Une chose est certaine, seule une gestion fiscale rigoureuse fera renaître la confiance envers le Canada et incitera les gens d'affaires à investir et à lancer davantage d'entreprises chez nous, ce qui est indispensable pour résoudre le problème de l'emploi.

Malheureusement, il ne s'agit pas du seul problème auquel nous faisons face aujourd'hui.

Si nous voulons que l'État fournisse un cadre plus propice à la croissance économique et à la création d'emplois, il nous faut redéfinir son rôle. A l'heure actuelle, l'État est perçu à juste titre comme étant un agent d'interférence, un obstacle au changement et à l'innovation. Voilà pourquoi nous devons réexaminer le rôle fondamental du gouvernement dans la société où nous demandons si certaines activités se justifient toujours en 1984, par exemple, notre participation aux entreprises publiques, la réglementation, les stimulants fiscaux, les subventions aux industries non rentables, et si elles ne gênent pas le fonctionnement naturel du marché.

Bien que nous remettions en cause le rôle du gouvernement dans les affaires industrielles de la nation, monsieur le Président, nous continuons d'appuyer sans réserve les programmes sociaux spécialement conçus pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Néanmoins, même ces programmes devront faire l'objet d'un examen afin de déterminer s'ils peuvent être orientés et exécutés d'une meilleure façon avec plus d'efficacité. Nous voulons, en outre, que la décision d'ordre commercial soit prise par le secteur privé, que nous sachions pouvoir répondre aux besoins de la nation en réduisant au minimum l'ingérence du gouvernement, dont nous connaissons les conséquences fâcheuses. Nous améliorerons les conditions d'investissement au Canada, tant pour les Canadiens que pour les étrangers.

Voilà notre plan, monsieur le Président. Nous réduirons le taux de croissance du déficit, nous cesserons de nous ingérer dans des domaines où le secteur privé peut lui-même agir avantageusement. Nous inciterons les Canadiens et les étrangers à investir davantage chez nous. Ce plan, nous avons déjà commencé à le mettre en œuvre, bien que nous ne soyons à la barre que depuis trois mois. Qui ose dire que le gouvernement est en plein désarroi? S'il y a désarroi, il n'existe que dans l'esprit de ceux qui nous accusent.

Le mois dernier le gouvernement s'est attaqué aux problèmes de la nation en annonçant dans le dicours du trône le changement de cap qui allait s'opérer. Il a fait le point sur la conjoncture économique au Canada. Il a révélé les détails de son plan d'action et annoncé les premières mesures de réduction des dépenses publiques.

Ces mesures n'ont pas été prises à la légère, monsieur le Président, elles découlent d'un plan d'action concerté. Nous avons examiné un à un les programmes gouvernementaux. Il s'agissait pour nous, tout en protégeant les intérêts du contribuable, de jeter un regard neuf sur les dépenses du gouvernement et d'identifier les endroits où des économies étaient possibles. Cet examen s'est déroulé dans un esprit d'équité afin de protéger le plus possible nos concitoyens démunis. Nous avons, en outre, équilibré les interventions de manière à ne pas faire porter le poids de la réduction des dépenses à une région ou à un secteur économique en particulier.

L'examen des programmes, qui visait à réduire l'écart entre les dépenses et les revenus, nous a permis d'éliminer ceux qui n'étaient plus essentiels, d'affectuer une réduction des niveaux de dépenses, d'instaurer une gestion plus rigoureuse, et de reporter ou d'annuler certains projets d'immobilisation.

A la suite de cet examen, monsieur le Président, le gouvernement a pu annoncer une diminution des besoins financiers de 4.2 milliards de dollars pour 1985-1986.

Mais le gouvernement ne s'arrêtera pas là. Sous la direction du vice-premier ministre, un groupe d'étude procède actuellement à un examen plus approfondi de la structure des programmes gouvernementaux, afin de les unifier et de les rationaliser. Il en résultera un gouvernement plus simple, plus compréhensible, plus accessible aux Canadiens, plus efficace et plus compétent.

Encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement ne s'arrêtera pas là. Il continuera d'examiner toutes les dépenses fédérales. Il concentrera ses efforts sur les priorités du moment et sur les besoins réels en vue de réduire davantage les besoins financiers. Il veillera à consulter les divers groupes de la société canadienne sur toute la gamme de questions qu'il a soulevées dans son programme de renouveau économique.

Comme le déclare le ministre des Finances (M. Wilson) dans le document détaillé qu'il a présenté à la Chambre, le processus de consultation sera souple mais approfondi. Il ne servira pas d'excuse pour remettre les décisions à plus tard. L'attachement du gouvernement à la consultation traduit la constatation que seule la coopération et la volonté de tous les Canadiens de travailler ensemble permettront de relever le défi du renouveau économique. Cette volonté et cet esprit de coopération, à mon avis, existent, monsieur le Président. J'ose croire en la possibilité de prendre un nouveau départ, de rebâtir la confiance et d'établir un nouveau consensus national afin de réaliser le potentiel économique du Canada.

M. le vice-président: Questions et commentaires. Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Glengarry-Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les derniers propos soulevés par l'honorable député, et je dois dire que je suis un peu confus parce qu'il ne semble pas avoir dit le même chose que certains de ses collègues. Par exemple, le ministre des Finances (M. Wilson) nous dit qu'il coupe par ci, par là, et le député qu'on vient d'entendre, lui, nous dit qu'il consulte par ci, par là.

En vertu de tout cela, je me demande si le député pourrait nous dire avec qui on a fait des consultations avant de faire les coupures budgétaires récentes, par exemple, pouvez-vous nous dire avec qui on a fait des consultations avant d'annuler le recensement de 1986? Ce point-là attire ma curiosité en particulier parce qu'il y a plusieurs groupes qui ont communiqué avec moi, parce que j'ai eu plusieurs appels téléphoniques, nombre de lettres, ainsi que vos collègues du Conseil des ministres, de gens, justement, exprimant le fait qu'ils n'avaient pas été consultés.

• (1240)

Étant donné que vous semblez savoir autrement . . . peut-être que l'honorable député pourrait informer la Chambre de toute cette consultation, monsieur le Président, parce que nous n'avons pas eu jusqu'à présent l'occasion d'apprendre justement avec qui le gouvernement avait eu des consultations avant d'annuler le recensement de 1986.

M. Grisé: Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) va souvent dans sa circonscription parce que c'est quand même assez loin d'ici, à 4 ou 5 milles d'ici probablement . . . Moi, je vais régulièrement, toutes les semaines dans ma circonscription, monsieur le Président, et avec les hommes d'affaires et je consulte les divers intervenants de ma circonscription, et pas plus tard qu'hier avant-midi encore j'ai rencontré quelque 150 hommes d'affaires, et parlant de l'emballement qu'ils ont depuis l'énoncé économique . . . ces hommes d'affaires-là sont très heureux de pouvoir discuter avec leur député, de le consulter, de lui faire des recommandations et d'être très satisfaits de l'énoncé économique qui, déjà, a permis dans ma circonscription une renaissance, une confiance économique se traduisant par de nouveaux emplois.

M. Boudria: Monsieur le Président, peut-être que l'honorable député ne portait pas tout à fait autant attention. Je vais être obligé de répéter ma question parce qu'il me semble qu'il ne l'a pas comprise comme il faut.

Ce que je voudrais demander, et au risque de me répéter un peu, je ne poserai pas de question . . . au sujet du pont entre Cumberland et Masson, je veux rassurer l'honorable député de Gatineau (M^me^ Mailly) en face, je vais plutôt m'en tenir à cette consultation qu'il nous a mentionnée dans son discours. Il nous a parlé qu'il y avait eu de la consultation et que son gouvernement allait consulter. Alors au cours des semaines précédentes, j'ai reçu une lettre, par exemple, du Conseil canadien du statut de la femme, avec qui on a eu des entrevues, et on en a eues aussi avec des groupes d'autochtones, avec des fédérations d'entreprises; on a eu aussi une communication avec une grande société canadienne, Sears par exemple. Et je suis sûr que le député du parti progressiste conservateur s'intéresse beaucoup à ce que pense la grande entreprise, et tous ces groupes ont été unanimes à dire qu'ils n'avaient pas été consultés.

Alors je répète ma question, monsieur le Président: Qui a été consulté avant d'annuler le recensement de 1986?

M. Grisé: Monsieur le Président, il est possible que le député de Glengarry-Prescott-Russell n'ait pas été clair dans son énoncé, mais je considère qu'il a peut-être très mal compris le mien quand je cite, dès le début de mes remarques, que c'est presque nous demander des miracles de pouvoir tout régler les problèmes en trois mois, monsieur le Président.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Chambly (M. Grisé) pour sa déclaration. Je voudrais aussi lui dire que ce week-end j'ai particité à une émission radiophonique où on a essayé de faire une cueillette de fonds pour aider les gens dans le besoin pour les Fêtes de Noël. On a dit à plusieurs reprises à cette émission qu'on avait recueilli cette année presque 30 p. 100 de plus que l'an dernier, et on a demandé à plusieurs intervenants pourquoi ils pensaient que les gens donnaient plus généreusement cette année. Et la réponse a été que depuis l'élection du gouvernement progressiste conservateur, on sent qu'il y a quelqu'un de responsable au pouvoir et que les problèmes vont être réglés. Voilà donc mon expérience ce week-end-ci.

De plus, ce qu'on m'a dit . . . c'est que dans les programmes qui ont été non coupés, mais où on a fait des compressions administratives, des frais administratifs qui ont été réduits, on m'a félicitée. On m'a demandé de dire à mes collègues que la façon dont on avait procédé, en vue d'essayer de ramasser quelques fonds pour en remettre encore plus dans la caisse pour la création d'emplois pour cet hiver, était quelque chose de responsable et d'admirable.

Alors, je voudrais dire à mon collègue qu'il a raison quand il dit que notre gouvernement est sur la bonne voie et que les gens sont très heureux des efforts qu'on a faits jusqu'à maintenant.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je prends la parole sur un recours au Règlement pour vous rappeler que le Règlement prévoit que des députés ont le droit de poser certaines questions au député qui vient de prononcer un discours. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos intéressants du nouveau député. Je ne crois pas qu'elle ait posé une question. Par conséquent, je crois qu'il serait utile que ses remarques soient correspondantes au discours qui vient d'être prononcé et qu'elles soient davantage dans la ligne de pensée de l'intervention du député de Chambly (M. Grisé) qui, je l'avoue, a fait un premier discours intéressant en cette Chambre.

M. le vice-président: Juste une remarque quant au recours au Règlement de l'honorable député de Papineau (M. Ouellet). Je crois que l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) peut faire des commentaires pertinents, cependant, au discours du député de Chambly, sans avoir à poser des questions, et moi-même je me suis posé des questions sur la pertinence de la première partie de son commentaire, mais je me suis aperçu que la deuxième partie pouvait être pertinente si on lui donnait le bénéfice du doute.

[*Traduction*]

S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, nous poursuivrons le débat.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, cet été, le parti progressiste conservateur demandait aux Canadiens de voter pour un changement. Le 4 septembre, le peuple canadien a voté pour un changement.

«Aussitôt que le Cabinet sera assermenté, nous allons créer des dizaines de milliers d'emplois.» Qui pourra jamais oublier cette déclaration? Et un mois après la prise du pouvoir, une coupure de milliers d'emplois, et ce n'est que le début. Quel changement, monsieur le Président! On disait: un gouvernement maigre, un gouvernement maigre . . .

Une voix: Maigre?

M. Gagliano: . . . un gouvernement moins visible. Le plus grand Cabinet dans l'histoire canadienne, un gouvernement très visible par la nomination des commissaires politiques, coupure des salaires symboliques, une triple augmentation de dépenses dans les bureaux des ministres. Quel changement, monsieur le Président!

Au cours de l'été, le chef du parti progressiste conservateur (M. Mulroney), maintenant le très honorable premier ministre, redonnait espoir aux jeunes Canadiens par ses promesses.

Un mois après, il coupe les subventions aux jeunes étudiants, il coupe le programme Été au travail. Quel changement!

[*Traduction*]

Le principe de l'universalité qu'il tenait pour sacro-saint, voici qu'il veut l'abolir. Quel changement!

[*Français*]

Un gouvernement ouvert, tellement ouvert, monsieur le Président, qu'il a été nécessaire d'émettre des lignes directrices pour ne faire rien dire à nos fonctionnaires. Quel changement!

[*Traduction*]

On promettait un gouvernement qui administrerait le pays avec une efficacité digne d'une entreprise commerciale. Tout d'abord, il commence par demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter des milliards de dollars sans présenter de budget et sans préciser comment il entend les dépenser. Jamais un homme d'affaires ne se présenterait à la banque pour contracter un gros emprunt sans avoir en main un état de ses revenus et de ses dépenses anticipés. Autrement, jamais une banque ne lui avancerait l'argent. Quel changement!

[*Français*]

Pendant qu'il était dans l'opposition, le parti progressiste conservateur trouvait que le ministère du Revenu national utilisait des méthodes trop sévères pour le reouvrement des impôts. Maintenant qu'il forme le gouvernement, le nouveau ministre du Revenu national (M. Beatty) dit qu'il prendra toutes les mesures pour percevoir les trois milliards et demi dus au Trésor canadien. Encore là un bon changement, monsieur le Président!

Pendant la campagne électorale le chef de l'opposition, maintenant le très honorable premier ministre (M. Mulroney), prêchait la création des emplois comme priorité d'un gouvernement progressiste conservateur. Aujourd'hui, il coupe des milliers d'emplois pour redresser le déficit. Quel changement, monsieur le Président! Ils nous disent qu'ils ne connaissaient pas la situation financière du gouvernement. Pourtant le très honorable premier ministre de l'époque, maintenant le chef de l'opposition officielle (M. Turner), dans son premier discours électoral avait projeté un déficit plus élevé que prévu. Mais les progressistes conservateurs n'écoutaient pas, préféraient ignorer la situation du déficit pour promettre aux Canadiens la lune et le soleil en même temps. Quelle déception pour les Canadiens!

• (1250)

[*Traduction*]

Le Canada qui voulait un changement se retrouve avec un gouvernement hypocrite.

[*Français*]

Quel changement! «Confidence talk».

Ils nous parlent de donner confiance aux Canadiens; ils nous disent que la confiance réglera tous nos problèmes économiques pendant que leur premier geste comme nouveau gouvernement est d'augmenter la taxe de vente qu'ils avaient tant critiquée quand ils formaient l'opposition. Est-ce que ces changements que le très honorable premier ministre proposait à la population canadienne après quelques semaines de suspense, monsieur le Président . . . l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) nous a donné son premier coup de hache: augmentation du coût de l'essence, augmentation des primes d'assurance-chômage, augmentation de taxe sur le transport et charge pour des frais des services données par le gouvernement aux citoyens. Et plusieurs milliers d'emplois perdus.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais citer quelques déclarations comme dans la revue du mois de décembre *CGA-Canada*, le président de CGA-Canada . . .

[*Traduction*]

Le président de CGA-Canada, Wilf Caplan, a déclaré, en parlant de l'exposé économique:

> Avec un taux de chômage toujours supérieur à 11 p. 100, je crains véritablement que les compressions de programmes qui entraînent des suppressions d'emplois n'aggravent la situation.

[*Français*]

Le 8 novembre la Fédération des «Canadian Federation of Independent Business» a présenté un mémoire à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Et je cite ce rapport à la page 8:

> Conséquences de la hausse des primes d'assurance-chômage.

Selon une enquête nationale de janvier-mars 1984, à cause des hausses des primes d'assurance-chômage:

> Embauche d'employés à temps partiel plutôt qu'à plein temps, 15.8. Embauche retardée, 15.1. Licenciements, 7.4. Remplacement de travailleurs par des machines, 3.5. Total des conséquences négatives sur l'emploi, 41.8.

Dans la même page en bas on dit, et je cite:

> Selon nos études, les petites entreprises doivent supporter un fardeau fiscal plus lourd que les grandes sociétés. Les petites entreprises employant beaucoup de main-d'œuvre ont des charges sociales et des impôts indirects beaucoup plus importants par rapport à leurs bénéfices.

Et dans le même rapport, monsieur le Président, à la page 13 on dit, et je cite:

> Les petites entreprises sont trop lourdement imposées par rapport à leurs bénéfices parce qu'elles emploient beaucoup de main-d'œuvre et qu'elles ont donc plus de charges sociales. Nous avons largement la preuve que ces charges limitent la tendance naturelle des petites entreprises à employer, surtout des jeunes, et à les former. Nous trouvons intéressante l'une des recommandations contenues dans la publication du parti progressiste conservateur du Canada, parue le 7 avril 1984 et intitulée Principales conclusions et recommandations du Groupe de travail sur le changement technologique et le recyclage de la main-d'œuvre.

Cette recommandation est la suivante: Les contributions à la Caisse d'assurance-chômage devraient être considérées non pas comme une dépense, mais comme un crédit d'impôt afin que les inégalités actuelles soient éliminées.

Monsieur le Président, justement la semaine dernière j'avais posé cette question au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette); lui-même avait l'air surpris d'une telle déclaration de la part de son parti et j'attends encore la réponse là-dessus.

Notre honorable ministre des Finances (M. Wilson) nous a aussi proposé un nouveau vocabulaire conservateur: consultations, coopération, et surtout, confiance. Quelques semaines plus tard on apprend, en oubliant son dossier dans une salle de réunions, que ces mots ne veulent rien dire.

Il n'a pas l'intention de consulter, car la décision est déjà prise. Il n'a pas l'intention de coopérer, car le contenu de sa décision n'est pas favorable pour les provinces. Il n'a pas confiance en ses homologues provinciaux car il enregistre ses conversations.

Monsieur le Président, on n'a jamais vu un gouvernement qui, tout de suite après des élections, a tellement changé de position, en commençant pendant la campagne électorale. Le seul changement que nous constatons à ce jour, c'est celui de faire le contraire de ce qu'il avait promis.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas passer sous silence cette volte-face conservatrice. Nous avons le devoir de protester vigoureusement auprès du gouvernement pour lui faire respecter ses promesses car, autrement, il serait très facile pour chaque parti politique de faire des promesses et de ne pas les tenir.

Les Canadiens ont voté pour un changement et le seul changement qu'ils ont eu est l'abolition de milliers d'emplois aussitôt que le gouvernement conservateur fut assermenté.

M. le vice-président: Période de questions et commentaires. Je donne la parole à l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly).

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable collègue de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) s'il a remarqué ce qui suit dans le *The Globe and Mail* de samedi, et je cite:

[*Traduction*]

Selon les chiffres publiés hier, les investissements commerciaux ont de fait repris pendant le troisième trimestre puisqu'ils ont augmenté de 1.7 p. 100 par rapport à la période allant d'avril à juin. D'après Statistique Canada, cependant, ce chiffre est malgré tout inférieur de 19 p. 100 au niveau des investissements commerciaux . . .

Par ailleurs, l'article disait aussi ceci:

L'économie du Canada a rebondi avec une vigueur renouvelée, ce qui fait un cadeau de Noël inattendu pour le gouvernement progressiste conservateur.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je n'ai pas encore lu le Quorum. Je suis à la Chambre depuis ce matin, donc je ne connais pas le rapport. Mais je puis vous dire que dans la petite entreprise actuellement on se pose beaucoup de questions soit au sujet de l'augmentation du coût de l'essence, soit sur l'augmentation des taux de primes d'assurance-chômage qui sont des coûts directs, justement, à la production. Et j'imagine que le rapport auquel elle se réfère, étant donné que c'est un rapport de statistiques, j'imagine que c'est le résultat d'un gouvernement libéral.

M. le vice-président: A l'ordre! Je donnerais la parole à l'honorable député de Châteauguay si ce dernier était à son siège . . . L'honorable député de Châteauguay, sur une courte question ou commentaire.

M. Lopez: Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou. Il vient de nous parler maintenant du fait que le gouvernement conservateur avait créé le chômage ou qu'il avait aboli beaucoup d'emplois; il n'a pas précisé combien, mais il a mentionné beaucoup.

J'aimerais bien qu'il nous dise maintenant à la Chambre quels sont les emplois que le gouvernement conservateur a abolis?

Article 21 du Règlement

M. Gagliano: J'ai dit dans mon discours qu'il avait coupé des milliers d'emplois, et je pense que si l'honorable député lit la déclaration économique du ministre des Finances (M. Wilson), il pourra y trouver cela. Je lui propose donc de faire la lecture de ce document-là.

M. le vice-président: Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA DÉCLARATION DU GROUPE INTERNATIONAL DE L'ASPEN INSTITUTE

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une nouvelle déclaration du groupe international de l'Aspen Institute, qui regroupe plusieurs anciens chefs d'État, des ministres des Affaires étrangères et des personnalités de nombreux pays. Le message est à la fois simple, lucide et pragmatique.

La déclaration recommande notamment la tenue de pourparlers sur la limitation des armements et réclame l'établissement de deux nouveaux réseaux de sécurité. Le premier serait constitué d'un groupe stratégique composé d'un petit nombre de représentants des États-Unis et de l'Union Soviétique qui, au cours de réunions très confidentielles, discuteraient et examineraient des questions de sécurité très délicates, mais sans les négocier. Le second consisterait en un réseau de centres de contrôle des crises reliant les capitales des États qui possèdent des armes nucléaires.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à maintes reprises que le gouvernement s'emploiera activement à favoriser la paix et à atténuer les tensions mondiales. Pour favoriser la participation à cette discussion, je me suis permis, en ma qualité de président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, d'envoyer à chaque député un exemplaire de ce nouveau document, que je trouve important.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES GRANDS LACS PAR LES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez, les Grands lacs constituent la plus grande étendue d'eau douce au monde. C'est là que des millions de Canadiens et d'Américains puisent leur eau potable. L'étude écologique canado-américaine, dont les résultats viennent d'être publiés, montre qu'une tonne et demie de produits chimiques potentiellement dangereux s'écoulent chaque jour

Article 21 du Règlement

dans la rivière Niagara en soixante endroits des rives américaine et canadienne. Si la pollution devait se poursuivre à ce rythme ou encore augmenter, «nous connaîtrions une catastrophe environnementale, sans aucun doute», comme l'a affirmé le ministre ontarien de l'Environnement, nous dit-on.

La ministre fédéral de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) a un travail crucial à faire. Au nom des Canadiens que la situation inquiète, je la prie de s'entretenir de cette affaire avec son homologue américain le plus tôt possible, car c'est très urgent.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'usine d'épuration des eaux usées de Niagara Falls, dans l'État de New York, ne fonctionne pas bien depuis qu'elle a été inaugurée en 1978. Je prie la ministre de soulever cette question auprès de son homologue de l'État de New York. Les représentants des États-Unis au comité mixte de la toxicité de la rivière Niagara ont refusé d'appuyer une recommandation du Canada demandant le nettoyage de la rivière Niagara, première étape d'un effort concerté pour dépolluer les eaux du lac Ontario. Encore là, je prie la ministre de faire des démarches pressantes auprès de son homologue à Washington.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LE LIBRE-ÉCHANGE SECTORIEL—ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS ET LA TENUE D'UN DÉBAT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour faire comprendre au gouvernement la nécessité d'informer la Chambre des communes des positions que le gouvernement a déjà prises ou qu'il va prendre concernant les négociations entre le Canada et les États-Unis sur le libre-échange sectoriel. Un vaste courant d'opinion a exprimé de sérieuses inquiétudes à propos des conséquences qu'il y aurait à s'engager dans le libre-échange sectoriel. Il incombe non seulement au gouvernement mais aussi au Parlement canadien d'examiner si cela heurterait nos relations commerciales ou violerait nos accords commerciaux avec d'autres pays.

C'est pourquoi je demande au gouvernement de songer sérieusement à communiquer à la Chambre toute l'information qu'il possède déjà sur l'état actuel des négociations, et je lui demande en outre de prévoir un débat, peut-être au début de l'année prochaine, pour discuter ici à la Chambre des communes des avantages et des dangers qu'il pourrait y avoir à conclure des accords de libre-échange sectoriel avec le gouvernement américain.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA SIMPLIFICATION DES ACTIVITÉS

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais aborder un sujet qui me tient à cœur, celui des Postes. Dernièrement, le président du syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot, m'a fait l'honneur de m'adresser une lettre dans laquelle il me reproche les propos que j'ai tenus en juin dernier concernant la participation de la Société des postes à une affaire commerciale notamment sa regrettable association avec Distribution aux consommateurs. Imaginez-vous que M. Parrot prétend qu'en diversifiant ses activités, la Société des postes va augmenter sa productivité et créer des emplois. C'est ridicule! Je demeure persuadé que la Société des postes a un mandat très simple, celui de livrer le courrier. Au lieu de diversifier ses activités, elle devrait s'employer à les simplifier. Le processus pourrait même s'accélérer si les chefs syndicaux acceptaient de collaborer.

Monsieur le Président, le besoin d'augmenter l'efficacité et la productivité ne nous a jamais semblé aussi urgent qu'à cette époque de notre histoire. C'est pourquoi j'exhorte M. Warren à faire en sorte de nous donner de meilleurs services pour les 32c. qu'il nous en coûte.

* * *

LE MULTICULTURALISME

CRITIQUE À L'ENDROIT DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, un éditorialiste d'un journal des Prairies, *The Link*, affirme carrément ceci au sujet d'une politique nationale multiculturelle: «Il est difficile de dire si Brian Mulroney et son gouvernement tiendront leurs promesses». L'éditorialiste n'a pas été très sévère, monsieur le Président. Le multiculturalisme ne figure pas en tête de liste des priorités du nouveau gouvernement. Le discours du trône est une faillite à cet égard. Le gouvernement n'a pas dit qu'il ferait voter une loi sur le multiculturalisme. Il n'a pas été question de créer un comité permanent distinct, pas plus qu'un ministère et on n'a pas parlé d'accroître le budget de la direction générale du multiculturalisme. Pourtant tout cela avait fait l'objet de promesses pendant et après la campagne électorale.

Le gouvernement ne s'est pas excusé auprès de la collectivité nippo-canadienne pas plus qu'il n'a mis sur pied un comité pour examiner un plan d'indemnisation. Cependant, le gouvernement a réduit de 95,000 à 85,000 le quota d'immigration. Et il a doublé même triplé les frais relatifs à la demande de citoyenneté. Enfin, il refuse de dénoncer formellement les malheureuses pratiques raciales qui font rage dans l'industrie du taxi.

En matière de multiculturalisme, on avait promis la voie large aux Canadiens, la voie de l'égalité des chances, celle qui faciliterait l'intégration des citoyens quelle que soit leur origine ethnique. On nous propose plutôt un cul-de-sac multiculturel, un sentier raboteux, tortueux, ne menant nulle part. J'invite donc le gouvernement à sortir de l'ombre cette responsabilité d'envergure nationale et à la projeter en pleine lumière.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, vendredi dernier, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a déclaré à la Chambre que la mise au point de missiles de croisière par les Soviétiques compromettrait dangereusement la sécurité de l'Amérique du Nord. Il a raison. Les Soviétiques font exactement ce que mon parti avait prévu il y a deux ans et demi lorsque le député et son gouvernement encourageaient les Américains à mettre au point la nouvelle génération de missiles de croisière. Ils n'ont

pas voulu tenir compte de nos conseils et des mises en garde du public canadien.

Voilà maintenant que le député sonne l'alarme à propos des missiles de croisière soviétiques. Voilà maintenant qu'il voudrait qu'Américains et Soviétiques en interdisent le déploiement à la demande du gouvernment du Canada. Nous ne l'avons pas entendu pourtant demander qu'on interdise l'essai de ces missiles au Canada. Et il voudrait qu'on ne les déploie pas alors que nous sommes actuellement en train d'arrêter des plans pour en faire l'essai au Canada le mois prochain. Et que dit le chef du parti libéral? Que le Canada doit autoriser les essais. Le Canada devrait participer à la mise au point de ces armements qui menacent la sécurité de notre planète.

C'est une bonne chose que les libéraux aient admis qu'ils ne pouvaient pas descendre plus bas dans l'opinion. Ils ne vont certes pas améliorer leur cote longtemps encore s'ils maintiennent leur position à propos de la course aux armements nucléaires. Si les libéraux veulent interdire le déploiement de missiles de croisière, qu'ils commencent d'abord par réclamer l'annulation des essais au Canada.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE DE MODIFIER LE SYSTÈME DES COMITÉS

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, notre gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à donner un plus grand rôle aux simples députés. On a déjà créé un groupe de travail spécial qu'on a placé sous la présidence d'un homme extrêmement capable, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), et qu'on a chargé de faire des recommandations sur les pouvoirs, les pratiques, l'organisation et les ressources de la Chambre des communes.

Étant donné l'engagement que nous avons pris de procéder à une réforme constructive qui permettra à tous les députés de représenter leur propre circonscription et tous les Canadiens, j'exhorte ce groupe de travail à envisager sérieusement d'apporter des modifications importantes au système des comités. Nos comités devraient avoir davantage de ressources, une importance et une indépendance accrues des pouvoirs plus étendus dans le cadre de la procédure d'examen de la politique.

• (1410)

Tous les membres des comités devraient pouvoir compter sur des experts-conseils indépendants et des ressources suffisantes pour permettre de procéder à des enquêtes spéciales et d'examiner en permanence la politique dans certains domaines.

Les présidents de comités devraient faire rapport directement à la Chambre de façon régulière et leurs rapports devraient pouvoir donner lieu à des questions et à un débat. Les comités devraient être en mesure de procéder à leur propres enquêtes sans en recevoir le mandat de la Chambre.

Article 21 du Règlement

Des modifications de ce genre permettraient aux simples députés de mettre à profit leur compétence d'une façon plus constructive et plus utile. Grâce à cette réforme constructive, tous les députés pourront jouer un rôle plus actif dans la prise de décisions.

* * *

LES FINANCES

L'IDÉE D'UNE TAXE À LA VALEUR AJOUTÉE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, une fois qu'elle est imposée, une nouvelle taxe devient invariablement une mesure de fiscalité générale: témoins l'impôt provisoire sur le revenu qui devait être à l'origine une mesure d'urgence de temps de guerre, et la redevance de la participation canadienne que nous payons encore même si elle n'a plus sa raison d'être.

Nous entendons beaucoup parler, ces jours-ci, d'une taxe à la valeur ajoutée, communément appelée TVA, l'idée étant que si on l'imposait on pourrait réduire d'autres impôts. S'il faut en croire l'histoire, et la nature humaine étant ce qu'elle est, ce ne serait pas le cas. Nous finirions inévitablement par payer et la nouvelle TVA et les impôts déjà existants à leur plein montant.

Il y aurait lieu de rejeter d'emblée toute taxe à la valeur ajoutée pour le Canada et le gouvernement devrait s'efforcer de réduire et de simplifier les impôts existants qui constituent un fardeau trop lourd pour les contribuables canadiens.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'AFFICHAGE DE NOMS DE SOI-DISANT PROSTITUÉES À HALIFAX

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je désire exprimer ma consternation face à des mesures prises par certaines autorités relevant de la gouverne du procureur général de la province de Nouvelle-Écosse.

En effet, les noms de 47 soi-disant prostituées étaient récemment affichés sur la place publique, plus précisément à Halifax, et cette manœuvre avait comme but de convoquer lesdites personnes à se rendre le 5 décembre prochain à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Personnellement, je trouve cette initiative dégradante pour les personnes affectées, et discriminatoire. Il s'agit d'une atteinte à la personne et d'une violation au droit à la vie privée, car ces 47 personnes auraient dû être convoquées individuellement, sans que leurs noms apparaissent sur des poteaux extérieurs ou dans un journal local. Les dommages causés par une telle initiative seront lourds de conséquences pour plusieurs.

La Charte canadienne des droits et libertés est l'une des plus avant-gardistes au monde. J'espère que notre société se fera une obligation morale de l'appliquer et de la faire évoluer, de sorte que la réputation de toute personne, qu'importe le contexte ou la situation, ne soit souillée.

Si ce genre d'affichage se reproduit, j'exige que l'on publie le nom des clients de ces soi-disant prostituées également.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA RIVIÈRE NIAGARA—LE RAPPORT DU COMITÉ DES PRODUITS TOXIQUES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, l'ironie du sort veut que je fasse une déclaration sur la pollution de la rivière Niagara et du bassin du lac Ontario après celle de l'ancien ministre de l'Environnement (M. Caccia).

Le comité des produits toxiques de la rivière Niagara a une fois de plus identifié de nombreuses sources de déchets toxiques et organiques et révélé que de nouveaux produits chimiques avaient été décelés. Toutefois, le rapport ajoute que de nombreux polluants connus depuis longtemps sont toujours déversés dans la rivière, en provenance de sources municipales et industrielles bien connues, comme le sait l'ancien ministre de l'Environnement. C'est à ces questions que devrait s'attaquer immédiatement Environnement Canada.

Selon le rapport, les nouveaux retards dans la réparation de l'usine de traitement des eaux usées de Niagara Falls, dans l'État de New York, sont inacceptables. Les décharges situées le long de la rivière Niagara ne sont pas supprimées aussi rapidement qu'elles devraient l'être. Les sources connues de polluants devraient faire l'objet de mesures de traitement aussi rapidement que possible. Bien que 90 p. 100 de tous les polluants viennent du côté américain, il existe quelques sources canadiennes. Le rapport montre l'urgence d'une intervention.

La rivière Niagara est certainement la plus étudiée au Canada. Les études sur la pollution remontent au début des années 50. Pour montrer que le gouvernement est informé et responsable, Environnement Canada ne devrait pas se contenter de réagir mais prendre l'initiative dès maintenant. Des millions de Canadiens ont les yeux tournés vers nous.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DE QUELLE FAÇON LE GOUVERNEMENT ENTEND RECONNAÎTRE LA SPÉCIFICITÉ DU QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Il a été rapporté dans le journal *Le Devoir* en fin de semaine que le premier ministre est disposé à reconnaître, dans la Constitution canadienne, le caractère distinct et spécifique de la société québécoise. Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre de quelle façon il entend reconnaître la spécificité du Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, évidemment cela n'a pas été une citation de ma part. On m'a rapporté l'article mais à ce que je sache ce n'est pas une citation directe de ma part. Évidemment, le Québec a des dimensions tout à fait distinctes et différentes. Le Québec représente essentiellement la richesse culturelle et linguistique francophone qu'il va falloir reconnaître. J'ai toujours eu l'intention d'essayer de créer un climat qui permettra au Québec de signer l'accord constitutionnel avec enthousiasme et honneur. C'est toujours le but que le gouvernement s'est fixé.

[*Traduction*]

LA CONSULTATION DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, certaines membres du caucus conservateur sont sans doute à l'origine de cet article du *Devoir* selon lequel le premier ministre s'est adressé à ses membres.

Quoi qu'il en soit, avant de rencontrer M. Lévesque, jeudi, je crois, a-t-il consulté les premiers ministres des autres provinces afin de savoir dans quelle mesure ces derniers pourraient consentir à répondre aux espoirs et aux ambitions des Québécois, tels que les voit le premier ministre du Québec?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma visite avec le premier ministre du Québec, mercredi ou jeudi prochain, est une visite de courtoisie. Je serai en route vers ma circonscription de Manicouagan. J'ai l'intention de voir M. Lévesque pour une discussion, un tour d'horizon des questions économiques et autres qui nous affectent comme Québécois et comme Canadiens. S'il me soumet d'autres propositions, il me fera plaisir de les analyser avec attention et d'en faire part à la Chambre des communes au moment opportun. Pour l'instant, il s'agit d'une rencontre tout à fait normale entre le premier ministre dûment élu du Québec et le premier ministre dûment élu du Canada.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À ACCORDER LE DROIT DE VETO AU QUÉBEC

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Est-ce que le premier ministre serait prêt à accorder un droit de veto, si une telle question est posée par M. Lévesque?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Eh bien, c'est un peu ce que le député, votre bras droit du Québec, voulait faire durant la période électorale. J'ai vu dans la presse de la fin de semaine que le premier ministre du Québec ne cherchait pas nécessairement un droit de veto, qu'il voulait peut-être discuter d'autres formules possibles, et je serai là pour l'écouter. Nous sommes conscients évidemment de la nouvelle réalité dans le domaine constitutionnel face à cette nouvelle formule d'amendement constitutionnel qui lie le gouvernement central. Cela étant dit, je vais l'écouter avec attention.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST PRÊT À ENTREPRENDRE IMMÉDIATEMENT DES NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Il y a deux semaines à Toronto le très honorable premier ministre a indiqué à la presse qu'il n'avait pas l'intention d'entreprendre des négociations constitutionnelles avant les prochaines élections. Est-ce que le premier ministre est en mesure de nous dire aujourd'hui qu'il est prêt à entreprendre des négociations constitutionnelles immédiatement avec le Québec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ma priorité a toujours été la relance économique. Tous les efforts du gouvernement central seront déployés vers une relance économique nationale et également au niveau du Québec. Je ne peux pas évidemment empêcher un premier ministre d'une province quelconque de me soumettre un autre dossier, et si le gouvernement du Québec le fait par le truchement de son premier ministre, vous serez d'accord avec moi, sans doute, pour dire qu'il y aura lieu pour moi de l'examiner et de l'analyser attentivement.

• (1420)

LE DROIT DE VETO POUR LE QUÉBEC—LA POSITION DES AUTRES PROVINCES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-ce qu'il a déjà essayé d'obtenir les vues des autres premiers ministres concernant ce problème parce que, au moment de l'entente constitutionnelle, il n'y avait que quelques points seulement de différence entre les provinces, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec? Et est-ce que le très honorable premier ministre envisagerait de réétudier la possibilité de donner au Québec un droit de veto? Presque toutes les provinces étaient prêtes à le donner à l'époque, au moment où le gouvernement de l'Ontario a décidé de laisser leur droit à eux tomber pour permettre un droit de veto seulement pour le Québec, et seulement quelques provinces s'étaient opposées. Comme ces provinces-là, aujourd'hui, sont du même parti politique que le très honorable premier ministre, est-ce qu'il a l'intention de faire des pressions sur ces provinces de telle façon à donner au Québec ce que nous avions proposé dès le début, un droit de veto?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore les demandes ou les positions qui seront prises par le gouvernement du Québec. Mais je puis vous dire ceci, sans hésitation et sans équivoque, que le nouveau gouvernement cherchera par tous les moyens raisonnables à créer un climat qui permettra à l'Assemblée nationale du Québec de signer, d'entériner une entente constitutionnelle qui fera en sorte que le Québec ferait effectivement, de tous points de vues, partie intégrante du Canada. Voilà notre objectif.

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—LA DEMANDE DE DOCUMENTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. En août, il a dit clairement qu'à son avis le vérificateur général du Canada devrait avoir librement accès aux documents qu'il voulait voir au sujet du rachat de Petrofina par Petro-Canada. Le premier ministre a alors déclaré:

> Le vérificateur général ne travaille pas pour le gouvernement du Canada. Il travaille pour le Parlement du Canada . . . Il doit pouvoir examiner ces livres.

Le premier ministre avait raison en août lorsqu'il faisait sa campagne. Pourquoi a-t-il changé d'avis maintenant qu'il est premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai pas du tout changé d'avis, monsieur le Président. Nous avons essayé de trouver une formule permettant au vérificateur général d'avoir accès à tous les renseignements dont il a besoin. Précédemment, les documents confidentiels du cabinet ne pouvaient lui être communiqués pour une question de conventions constitutionnelles ou d'usages et les renseignements qu'il désirait lui étaient fournis par tous les autres moyens disponibles. Toutefois, il semble que nous nous trouvions devant un conflit entre le Parlement et le pouvoir exécutif. J'appuie totalement les droits du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Par conséquent, je veux demander à l'ancien leader du gouvernement, à titre de membre du Conseil privé et de chef du Nouveau parti démocratique, de venir me voir pour que nous trouvions ensemble un moyen de satisfaire aux exigences des conventions constitutionnelles tout en fournissant au vérificateur général du Canada tous les renseignements qu'il désire.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cet entretien est inutile. Le premier ministre est assuré dès maintenant de notre accord.

M. Turner (Vancouver Quadra): Dès maintenant.

M. Broadbent: Nous aussi défendons les intérêts du Parlement dans cette affaire. Nous rappelons au premier ministre ce qu'il savait en août, à savoir que le vérificateur général est comptable au Parlement canadien. En ce qui concerne l'essence des propos du premier ministre et étant donné qu'on a refusé au vérificateur général les documents précis qu'il avait demandé parce que le premier ministre a reconduit une décision du précédent cabinet libéral, et que des documents similaires portant sur d'autres questions connexes, sur d'autres demandes du Conseil du Trésor qui ne concernent pas Petro-Canada, ont déjà été fournis dans le passé de sorte qu'il y a un précédent ministériel, je pose à nouveau la question au premier ministre. Étant donné qu'il a dit en août, en pleine connaissance des usages constitutionnels du Parlement, du cabinet ministériel, qu'on devait respecter le droit du vérificateur général d'avoir accès à ces documents, pourquoi, je le répète, a-t-il changé d'idée lorsqu'il est devenu premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le fait est que je n'ai absolument pas changé d'idée, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: J'ai dû tenir compte d'avis en matière constitutionnelle et d'opinions qui ont été transmises au vérificateur général par l'ancien gouvernement et j'admettrai tout de suite qu'il semble y avoir conflit entre le principe constitutionnel que l'on veut défendre et le droit du Parlement d'être informé. Je crois que le Parlement devrait obtenir toutes ces informations.

Parce que c'est une affaire délicate et parce qu'il faut la régler au plus vite, je propose que l'ancien chef du gouvernement, en sa qualité de membre du Conseil privé, et le chef du Nouveau parti démocratique se réunissent avec moi au plus tôt en vue de trouver une formule qui soit conforme à l'usage constitutionnel, mais qui assure au vérificateur général toutes les preuves dont il a besoin pour juger de la régularité de cette affaire.

LA TRADITION CONSTITUTIONNELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai pensé pour un instant que le premier ministre allait nous dire que c'était le diable qui l'avait forcé à le faire. Il n'est pas allé aussi loin que cela.

Une voix: Pas encore.

M. Broadbent: Le premier ministre pourrait-il nous expliquer quelle pratique ou tradition constitutionnelle serait violée s'il décidait de remettre au vérificateur général les documents qu'il a réclamés? Pourrait-il nous donner des précisions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. Je crois savoir qu'au cours de notre histoire, les discussions au sein du cabinet sont demeurées confidentielles . . .

M. Broadbent: Il n'a pas réclamé cela.

M. Mulroney: J'essaie de répondre à la question. Ces discussions sont donc demeurées confidentielles, afin que le débat se fasse sans restriction au sein du cabinet. Ce débat figure dans le procès-verbal des délibérations du cabinet. Tout au long de notre histoire, la plupart des ministres ont participé aux débats, sachant qu'ils étaient liés par le secret et que ces documents demeureraient confidentiels. C'est en vue de protéger le privilège des gens qui nous ont précédés au cabinet que j'ai examiné de très près cette question. Je peux comprendre les raisons qui militent en faveur de cette tradition. Il est important que le cabinet fonctionne de cette façon. Cependant, étant donné que le vérificateur général veut obtenir ces renseignements, je compte sur mon honorable collègue à titre de membre du Conseil privé et sur un ancien chef du gouvernement et j'ai la certitude que, à nous trois, nous pourrons en arriver à une formule qui, je le répète, respectera la tradition mais permettra de donner au vérificateur général tous les renseignements dont il a besoin pour décider en toute connaissance de cause si une certaine transaction commerciale s'est faite dans les règles.

Je n'essaie nullement de cacher quoi que ce soit. Nous n'étions absolument pas concernés directement ou indirectement par les transactions de la société Petro-Canada. En l'occurrence, nous voulons seulement faire connaître au vérificateur général toute la vérité et rien que la vérité. C'est ce que nous entendons faire.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CHÔMAGE—LES PLANS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le *Globe and Mail* de ce matin affirme avoir réussi à se procurer le rapport d'un groupe de travail interne du parti conservateur chargé de la question de l'emploi, dans lequel figurent de nombreuses déclarations pessimistes dont la déclaration suivante:

> Nous avons très peu de raisons de croire que nous réussirons à régler dans un avenir rapproché le problème du chômage.

Pour sa part, le ministre avait déclaré ceci le 8 novembre dans son énoncé de politique financière:

> Le taux de chômage diminuera seulement au fur et à mesure que baisseront les taux d'intérêt aux États-Unis, et il se maintiendra au mieux à 9 p. 100 en moyenne pendant le reste de la décennie.

M. le Président: Le député voudrait-il bien poser sa question?

M. Allmand: Malgré toutes les promesses faites pendant la campagne au sujet de la lutte contre le chômage, le ministre et le parti conservateur reconnaissent-ils maintenant qu'ils n'ont aucune solution précise à proposer pour créer des emplois et qu'ils vont se contenter de chercher à réduire le déficit en laissant agir le secteur privé? Ces deux documents pessimistes constituent-ils leur seul programme de création d'emplois?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Deans: Il n'y a pas unanimité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ce sera peut-être le cas la prochaine fois. Si le député se donnait la peine d'examiner le document de travail annexé à l'exposé économique présenté il y a trois semaines, il constaterait que le gouvernement a résolument changé l'orientation politique du pays. En effet, nous avons l'intention de libérer l'économie de certaines contraintes, d'éliminer certaines entraves à la croissance et de remédier au malaise suscité par la réglementation. La suppression de tous ces obstacles qui ralentissaient l'économie provoquera une relance économique et permettra de créer beaucoup plus d'emplois que les programmes de création directe d'emplois que préconise le député. En effet, les emplois créés autrement ne sont pas permanents et ne répondent pas aux besoins de l'économie.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LE RAPPORT DU PARTI CONSERVATEUR

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Le premier ministre a déclaré à la Chambre tout à l'heure que le Parlement avait le droit, à son avis, d'arriver à certaines conclusions et de prendre des décisions. Monsieur le Président, le ministre accepterait-il de déposer le rapport du groupe de travail interne du parti conservateur qui semble jouer un rôle important dans l'élaboration de la politique du gouvernement? Est-il prêt à déposer ce rapport et à le renvoyer au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration afin que tous les députés de la Chambre puissent le consulter et mieux connaître ainsi les intentions du gouvernement dans le domaine de l'emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le document dont parle le député a fait l'objet d'une longue conférence de presse au mois d'avril. Il a été question d'une bonne partie de ce document à l'époque, et je crois même qu'il en a été question en comité. Je ne pense pas que le comité en apprendra davantage si je fais ce que propose le député. Je lui suggère de lire le programme du gouvernement pour avoir une meilleure idée de l'orientation que va prendre la politique du gouvernement.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACQUISITION DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—ON DEMANDE LES DOCUMENTS DU CABINET

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que M. Dye, le vérificateur général, a accusé le gouvernement d'user d'un faux-fuyant en refusant de lui communiquer les délibérations du cabinet sous prétexte qu'elles étaient confidentielles et ne pouvaient être divulguées, et étant donné que le vérificateur général a déjà eu accès à de l'information émanant du cabinet, pourquoi le premier ministre fait-il une telle obstruction dans le cas de Petrofina et de Petro-Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question en ma qualité de ministre chargé du dossier. Le premier ministre m'a demandé il y a plusieurs semaines de voir à donner au vérificateur général tout ce que la loi m'autorisait à lui donner, c'est-à-dire tout sauf les documents privés. Après vérification auprès de mon ministère, mes collaborateurs m'ont appris que le vérificateur général avait effectivement reçu tous les documents dont la loi autorise la communication, tous sauf les documents du cabinet. Je serais heureuse de déposer la liste des documents qui lui ont été fournis.

Mais le vérificateur général veut obtenir de moi ce que la loi ne m'autorise pas à lui accorder, c'est-à-dire l'accès à des documents d'autres ministres. Ce ne sont pas mes mémoires.

Mme Copps: Mémoires!

Mlle Carney: Afin de résoudre ce différend avec le vérificateur général, j'ai discuté avec lui et lui ai demandé s'il serait disposé à participer à une étude indépendante que j'ai confiée à des comptables agréés. Et comme l'a dit le premier ministre, il existe également des recours parlementaires pour résoudre le différend. Je m'entretiendrai jeudi avec M. Dye pour voir plus en détail comment nous pourrions nous rendre à sa demande sans que je ne contrevienne à la loi.

LES OBLIGATIONS JURIDIQUES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question est bien simple. La ministre aurait-elle l'obligeance de nous dire de quelle loi elle parle?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en tant que ministres de la Couronne, nous avons reçu de nos conseillers juridiques l'avis que nous n'avions pas accès aux documents de cabinet de nos prédécesseurs. J'aimerais bien y fureter à ma guise.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: J'aimerais cela énormément, mais on m'a avisé que cela ne m'était pas permis et que plus tard, tous les documents relatifs aux décisions auxquelles j'aurai participé au cabinet ne seront pas disponibles à mes successeurs. Voilà la situation à laquelle je suis confrontée.

* * *

LES BANQUES

LE REFUS DES BANQUES À CHARTE D'ENCAISSER LES CHÈQUES D'ASSISTANCE PUBLIQUE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'ignore pas que les banques canadiennes continuent d'accumuler d'excellents bénéfices, mais qu'elles refusent d'encaisser les chèques des gens qui vivent de l'assistance publique. Elles les laissent à la merci d'une nouvelle race de requins ayant pignon sur rue. Le ministre pourrait-il dire aux banques canadiennes de cesser de traiter de façon aussi scandaleuse les Canadiens les plus démunis? Pourrait-il leur dire qu'elles sont au service de tous les Canadiens, riches et pauvres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore tout de la pratique dont fait état le député à la Chambre aujourd'hui. Je voudrais qu'il m'en parle en particulier pour que je puisse lui fournir une réponse précise.

L'EXISTENCE D'ENCAISSEURS DE CHÈQUES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, il y a une nouvelle race de requins des finances qui sont en train de s'installer pour encaisser, moyennant une commission de 6 p. 100, les chèques que les banques refusent. Le ministre fera-t-il quelque chose pour empêcher ce genre de vol? Va-t-il faire surveiller ces profiteurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prendrais volontiers note des instances du député.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ABELLA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la condition féminine. C'est au sujet de la réunion qu'il doit avoir demain avec ses homologues provinciaux. Comme il est indispensable que le gouvernement fédéral intervienne énergiquement pour donner l'exemple aux provinces si l'on veut que les femmes parviennent un jour à une égalité économique réelle, quelles mesures le ministre a-t-il recommandées au cabinet pour appliquer les recommandations de la commission Abella, surtout en ce qui concerne l'égalité d'emploi et la parité salariale?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a exprimé son intention de présenter très prochainement au cabinet un plan de discussion, afin que le gouvernement puisse s'attaquer à ce problème. La réunion de demain à laquelle le député fait allusion portera sur deux questions importantes. L'une d'elles est en rapport avec les recommandations de la commission Abella et porte sur les répercussions de la conférence des premiers ministres ainsi que sur les problèmes économiques relatifs aux possibilités d'emploi pour les femmes. A ce propos, je demanderais aux ministres provinciaux de me dire ce qu'ils pensent du rapport Abella.

LE PROJET DE LOI DU MANITOBA SUR LES GARDERIES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, comme il ne peut y avoir d'égalité d'emploi sans services de garderie à un prix abordable, le ministre a-t-il étudié le projet de loi sur les garderies au Canada présenté par le Manitoba? Va-t-il recommander aux autorités provinciales et fédérales d'étudier ce modèle de loi?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le problème des garderies touche tous les Canadiens, mais que cette question est avant tout du ressort des gouvernements provinciaux. Un groupe de travail fédéral étudie actuellement la question. Si je rencontre les ministres chargés de cette question, c'est notamment pour leur demander leur avis quant à la meilleure façon de mettre sur pied un groupe de travail parlementaire, pour qu'il ait le plus de chances d'être accepté par les gouvernements provinciaux. Ces recommandations seront ensuite transmises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi qu'à ses collègues pour qu'elle soient appliquées.

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE UN DÉBAT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il y a eu encore un autre assassinat tragique au cours de la fin de semaine. Même si les questions économiques ont la priorité, priorité qu'elle conserveront sans doute toujours, le premier ministre pourrait-il inviter le leader du gouvernement à la Chambre à rencontrer les leaders des autres partis pour déterminer quand et de quelle façon nous pourrions avoir un débat sur la peine capitale, étant donné l'intérêt du public pour cette question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en d'autres circonstances, j'espère que, au cours de cette législature, les députés auront l'occasion d'étudier cette question et certaines autres. Toutefois, pour le moment, je pense que la priorité nationale est la relance et le renouveau économiques. Tant que l'économie ne sera pas en meilleure santé, et nous pouvons voir une lueur d'espoir, je pense que les députés souhaitent que nous poursuivions nos efforts.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

LE TOURISME

L'ÉLIMINATION DU FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre d'État chargé du Tourisme, mais, en son absence, je l'adresserai au ministre de l'Expansion industrielle et régionale. Le gouvernement a décidé d'éliminer les fonds destinés au tourisme dans le cadre du programme de développement industriel et régional. Jusqu'à tout récemment, ce programme contribuait de façon importante au développement du tourisme. Pourquoi le gouvernement a-t-il enlevé au secteur touristique les bénéfices de ce programme et cela, sans avoir signé d'ententes auxiliaires avec toutes les provinces?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a donné une réponse partielle dans la dernière partie de sa question. Nous estimons pouvoir donner une aide suffisante au secteur touristique au moyen d'ententes et d'ententes auxiliaires du type ADIR. Deuxièmement, nous estimons qu'il y a de meilleurs moyens d'aider le secteur que les méthodes traditionnelles utilisées par le PDIR, programme auquel le député a fait allusion.

LA CONSULTATION AVEC LE SECTEUR

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, y a-t-il eu des consultations avec le secteur touristique avant l'annonce de ces coupures?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que nous sommes en relation constante avec le secteur touristique.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACCÈS À L'INFORMATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'article 13(1) de la Loi sur le vérificateur général précise que:

... le vérificateur général a le droit, a tout moment convenable, de prendre connaissance librement de tout renseignement se rapportant à l'exercice de ses fonctions;

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne nions pas ce droit. Cela, le député le sait. Il comprend que, par tradition, les documents relatifs aux délibérations du cabinet sont tenus secrets.

Nous ne sommes au pouvoir que depuis deux mois. Je ne cherche nullement à défendre une déclaration que mes collègues ou moi-même aurions faite. Nous voulons simplement respecter cette tradition. J'ai été très heureux d'entendre le très honorable député nous dire qu'il est disposé à nous rencontrer à tout moment pour nous entendre sur une formule qui donnerait au vérificateur général accès à ces documents, sous réserve de certaines restrictions évidentes. Je suis convaincu que le chef du Nouveau parti démocratique et peut-être le chef de l'opposition accepteront de s'entretenir avec moi à ce sujet dans les plus brefs délais, afin de permettre au vérificateur général de continuer à exercer ses fonctions.

LA LOI

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il qu'il est précisé dans l'article que je viens de citer que «Sous réserve des dispositions d'une autre loi du Parlement ... le vérificateur général a le droit ... de prendre connaissance librement ...»? Quelle est cette loi du Parlement qui empêche le vérificateur général d'obtenir ce qu'il réclame?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne tiens pas aujourd'hui à discuter avec mon collègue de subtilités juridiques. Le gouvernement reçoit constamment des avis juridiques qui viennent étayer le point de vue que j'ai défendu, à contrecœur je l'avoue.

M. Blackburn (Brant): Pourquoi ne pas renvoyer votre avocat?

M. Mulroney: Vous avez été renvoyé il y a bien longtemps déjà.

Nous nous débrouillerions beaucoup mieux et répondrions ainsi aux exigences des Canadiens, si l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et son prédécesseur acceptaient de comparaître devant un de nos comités pour répondre à toutes les questions du vérificateur général. Ces gens connaissent les réponses. Nous mettrons au point une formule qui permettra au vérificateur général de découvrir la vérité au nom de tous les Canadiens. J'espère que le député nous prêtera son concours.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

L'UTILISATION DES DISTRICTS DE RECENSEMENT POUR LA CLASSIFICATION PAR NIVEAUX

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion industrielle régionale au sujet de l'application des dispositions de la Loi sur le développement industriel régional qui régissent la classification par niveaux. Pour parler simplement, une région éprouvée sera privée d'avantages si elle est comprise dans un district de recensement qui compte par ailleurs des régions où le niveau de l'emploi et de l'activité industrielle est élevé. Le ministre va-t-il réexaminer les exigences statutaires en ce qui concerne l'utilisation des districts de recensement pour la classification par niveaux? Une solution consisterait à permettre qu'on se serve de subdivisions de districts de recensement pour établir les besoins économiques d'une localité donnée.

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que la classification dont il parle est à l'étude. En ce qui concerne le cas précis de sa circonscription, il se réjouira de savoir que j'ai discuté vendredi dernier de son affaire avec les fonctionnaires régionaux qui m'ont bien informé de l'état actuel du problème.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX GAGNE-PETIT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Celui-ci a déclaré lors d'une séance de comité, la semaine dernière, que les subventions prévues dans le cadre du PAREL seraient limitées aux familles qui gagnent $13,000 ou moins par année. Le ministre pense-t-il bien agir en faisant maintenant cette compression, alors que selon le dernier rapport annuel de la SCHL, un million de Canadiens affirment que leur logement a besoin de réparations majeures?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je regrette, mais la députée a mal compris ce qui s'est dit au comité la semaine dernière. Je me rappelle avoir déclaré que la moitié des crédits disponibles en vertu de ce programme iront aux familles dont le revenu annuel est inférieur à $13,000. J'ai de plus ajouté que cette proportion serait respectée bien qu'on ait réduit le montant global des subventions versées dans le cadre du PAREL. Nous entendons, dans la mesure de nos moyens financiers, subventionner ceux qui ont le plus besoin d'aide à l'habitation.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, puisque le ministre affirme, comme il l'a fait au comité, qu'il songe à réduire le nombre des familles admissibles à ces subventions, il va donc les contraindre ...

M. le Président: Si la députée veut bien poser sa question supplémentaire.

Mme Copps: Le ministre ne voit-il pas qu'en abaissant le plafond à $13,000, il privera de logements sociaux et d'aide à la remise en état des logements, bon nombre de Canadiens dont beaucoup, même s'ils gagnent $8,000 de plus, vivent néanmoins en-deçà du seuil de la pauvreté?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, est-ce à dire, selon la députée, que nous devrions offrir davantage aux familles qui gagnent $23,000, au lieu d'aider celles qui n'ont que $13,000 de revenus? Étant donné le peu de crédits disponibles, le gouvernement préfère venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. La députée convient, assurément, que les familles qui gagnent $13,000 ont plus besoin d'aide que celles qui ont un revenu de $23,000.

* * *

L'UNESCO

LE RETRAIT PROCHAIN DE LA GRANDE-BRETAGNE—LA POSITION CANADIENNE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il doit certainement savoir que la Grande-Bretagne souhaite se retirer de l'UNESCO. Jeudi dernier, lors de l'émission «*As It Happens*», l'animatrice a demandé à l'ambassadeur du Canada auprès de l'UNESCO, Ian Clark, si Ottawa l'avait informé que les pays du Commonwealth avaient conjointement demandé à la Grande-Bretagne de rester membre de l'UNESCO. Selon le premier ministre, l'ambassadeur Clark suivait-il les nouvelles lignes directrices s'appliquant aux fonctionnaires lorqu'il a répondu, selon la transcritpion, «Voyons, M^lle^ Gray, vous ne pouvez pas me poser une question semblable»?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous, les Clark, devons nous serrer les coudes. Le gouvernement du Canada suit de près les progrès de la réforme en cours à l'UNESCO. Nous n'avons nullement l'intention de suivre l'exemple britannique et de déclarer notre désir de nous retirer de l'UNESCO. Cependant, nous allons faire en sorte d'accélérer les progrès de cette réforme qui permettra non seulement de renforcer cet organisme, mais également tout le système des Nations Unies.

LA QUESTION POSÉE À L'AMBASSADEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question est restée sans réponse. Je veux simplement demander au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi l'ambassadeur Clark n'a pas été autorisé à répondre à une question précise comme celle-ci. Pourquoi n'a-t-il pas pu répondre? Était-ce en raison des lignes directrices restrictives?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président, absolument pas.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET VENTURE—LES ESTIMATIONS DE MOBIL OIL

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Selon les estimations de Mobil Oil, le projet Venture, soit l'exploitation des gisements sous-marins de gaz va coûter dans les 3 milliards de dollars. Quel sera le coût de ce projet, selon les prévisions du gouvernement?

• (1450)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à informer le député que nous ne pouvons pas faire ce genre de prévisions parce que nous ne sommes pas interventionnistes. Nous ne donnons pas de directives à la société sur les méthodes à suivre pour exploiter les réserves de gaz naturel. Cependant, je suis en train de discuter du projet Venture avec Mobil Oil et, à l'heure actuelle, tout nous porte à croire que les choses vont bon train. Nous attendons impatiemment l'annonce de nouveaux contrats de vente qui doit être faite sous peu.

L'ÉTUDE DEMANDÉE PAR LE MINISTÈRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Peut-il nous confirmer si son ministère a bien demandé une étude sur la production du gaz du projet Venture et qui, selon cette étude, le coût de ce projet est nettement inférieur aux prévisions de Mobil Oil puisqu'il ne coûtera, en réalité, qu'un milliard et demi de dollars?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je regrette, mais je n'ai pas entendu parler de cette étude. Je vais me renseigner et je communiquerai avec le député en temps voulu.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA FONCTION PUBLIQUE—LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser ma question au président du Conseil du Trésor.

Pendant la campagne électorale les conservateurs ont préconisé des relations beaucoup plus coopératives entre le gouvernement et ses employés dans la Fonction publique. Dans cette optique, le ministre peut-il expliquer pourquoi l'extension du Code canadien du travail à la Fonction publique en matière de santé et de sécurité au travail a été différé pour une période de 18 mois sans aucune consultation avec les syndicats de la Fonction publique?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, parce que c'est le ministre du Travail qui est chargé de mettre ce code en vigueur, je voudrais donner au député la même réponse que vendredi. C'est le temps que prend la consultation qui est nécessaire à la préparation des règlements si l'on veut qu'ils soient fidèles à l'intention de la loi. Le député sait que des mesures de sécurité et de santé au travail protègent les fonctionnaires à l'heure actuelle.

LA RÉACTION DES MEMBRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre sait-il que la rédaction de ces règlements dans la province d'Ontario a pris seulement neuf mois après l'adoption du projet de loi 70 et qu'elle aurait traîné jusqu'en mars 1985 si les choses étaient allées au même train qu'ici? Le ministre se rend-il compte que la décision qu'il a prise de façon arbitraire, sans consultation préalable, soulève l'indignation des membres de la Fonction publique et nuit aux chances de coopération avec le gouvernement du Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, l'indignation que le député exprime me paraît exagérée. On sait que c'est mû par le désir d'assurer la transparence du gouvernement que j'ai offert au député et à ses collègues de consulter mes collaborateurs, afin qu'ils comprennent la nécessité de rédiger des règlements qui correspondent aux vœux de l'employeur et des employés et que lorsqu'ils seront appliqués, l'on sache que tout le monde a eu l'occasion de mettre la main à la pâte.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—L'UTILISATION DES DONS POUR NOURRIR LES GENS AFFAMÉS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai en main un chèque de $1,760 établi au nom de l'Ethiopian Relief Fund qui m'a été remis par l'un de mes électeurs qui a gagné un voyage pour deux à Hawaii. Cette personne compatissante a jugé que cet argent serait plus utile aux Éthiopiens qui meurent de faim . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Scowen: Oui, monsieur le Président. Le ministre pourrait-il garantir aux Canadiens que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour s'assurer que tout l'argent des donateurs, jusqu'au dernier dollar, est bien utilisé pour nourrir tous ces gens affamés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis très heureux non seulement de donner cette garantie, mais également de remercier le député de Mackenzie d'avoir signalé à la Chambre des communes un exemple de plus de la générosité extraordinaire des Canadiens face à cette famine en Afrique. Je peux garantir à tous les députés et à tous les Canadiens intéressés que les besoins sont loin d'être comblés et que le système de distribution est le plus efficace possible dans les circonstances. Je suis persuadé que je parle au nom de tous les députés lorsque j'encourage les Canadiens à continuer d'être généreux, afin de combattre cette famine en Afrique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

LA NOMINATION DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Comme le rapporte le hansard du 26 novembre dernier, le premier ministre déclarait, et je cite:

[*Traduction*]

Nous avons l'intention de procéder assez rapidement à certaines nominations au sein de la Commission de la Capitale nationale et de dépolitiser . . .

[*Français*]

En fin de semaine dernière, une personnalité bien connue des milieux politiques d'Ottawa, militante active au sein du parti conservateur depuis longtemps, vient de se voir décerner un oscar par le premier ministre en la nommant présidente de la Commission de la capitale nationale. Ma question est donc celle-ci: Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il était sérieux lorsqu'il déclarait, la semaine dernière, qu'il dépolitiserait les nominations faites surtout à la Commission de la capitale nationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis étonné par la question de l'honorable député. Une femme exceptionnelle et extraordinaire a été nommée pour la première fois à la présidence de cette commission importante, et nous cherchons des femmes semblables pour d'autres postes importants au sein de la Fonction publique, et vous me surprenez en posant une telle question. Nous voulons des femmes qui puissent remplir des fonctions semblables et nous allons en nommer d'autres, je vous l'assure.

M. Isabelle: Monsieur le Président, je pense que le très honorable premier ministre (M. Mulroney) . . .

M. le Président: A l'ordre! Votre question, s'il vous plaît.

M. Isabelle: Monsieur le Président, je voudrais simplement lui dire qu'il n'est pas question de parler de la personne qui a été nommée, c'est qu'il a déclaré qu'il allait dépolitiser les nominations . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Churchill.

Questions orales

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA NÉGOCIATION DE LA FORMULE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. La semaine dernière, ce dernier m'a envoyé une lettre dans laquelle il me dit notamment ceci:

> Au moment où la nouvelle formule a été négociée, toutes les provinces ont approuvé ses objectifs.

Puisque l'on sait que la province de Québec et celle du Manitoba se sont vivement opposées à la formule de péréquation, pourquoi le premier ministre affirme-t-il le contraire dans sa lettre? Si ce n'est pas lui qui a écrit cette lettre, qui l'a fait à sa place?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai précisé à mon collègue que les différentes formules dont nous avons hérité, qui étaient là quand le nouveau gouvernement a pris pouvoir, feront l'objet de renégociations. Je n'ai jamais voulu affirmer qu'elles étaient parfaites, mais elles sont là et nous allons tenter de les améliorer. C'est précisément ce que les ministres des Finances du Manitoba, du Québec et d'autres provinces, ont tenté de faire.

LES INFORMATIONS FOURNIES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il m'a donné de fausses informations relativement à la position des provinces?

Des voix: Règlement!

M. Murphy: Pourquoi me donne-t-il de fausses informations quand il sait qu'au moins deux provinces n'ont pas approuvé la formule de péréquation?

M. le Président: La question est recevable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon collègue . . .

Mme Copps: Comment va votre Teddy, Brian?

M. Mulroney: Un peu mieux que le vôtre.

Le député rend un bien mauvais service à lui-même et à la Chambre quand il affirme qu'un autre député l'a induit volontairement en erreur. Car ce n'est pas le cas. J'ai cru que tous les renseignements que je lui ai donnés étaient valables et utiles. Si le député n'est pas d'accord, c'est son droit. Cependant, je peux lui assurer que nous avons agi en toute bonne foi.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES SOCIÉTÉS DE TÉLÉDISTRIBUTION SANS PERMIS—LES POURSUITES

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Je voudrais lui demander de confirmer que le lundi 19 novembre, il a rencontré les procureurs de toutes les régions du pays qui intentent des poursuites contre des sociétés de télédistribution non munies d'un permis et qu'il leur a donné ce jour-là l'autorisation de continuer les poursuites.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est peut-être le jour où j'ai rencontré les fonctionnaires du ministère qui étaient rassemblés à Ottawa, mais je n'ai pas rencontré de tel groupe pour discuter des poursuites intentées contre les sociétés de télédistribution ni quelque chose du genre.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé si c'était le but de la réunion. J'ai demandé si l'on avait donné ces instructions. Son collègue le ministre des Communications, ou un fonctionnaire du ministère des Communications, lui a-t-il parlé de la nécessité ou de l'opportunité de maintenir ces poursuites, avant cette réunion?

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lorsque j'ai parlé aux fonctionnaires, je n'ai pas abordé de sujets concernant le ministère. Nous avons échangé quelques paroles de bienvenue et nous avons parlé un peu de questions générales. J'ignore à quoi le député fait allusion ou ce que lui ont dit ses informateurs. On n'a pas abordé le sujet ce que nous avons dit n'a rien à voir avec ce que le député essaie de savoir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, approuvant les prévisions de dépenses supplémentaires telles qu'elles lui ont été présentées.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Français*]

PÉTITIONS

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION VIERGE ALTAGRÂCE—ON DEMANDE DE RÉINTRODUIRE LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de ma circonscription par le biais de l'Association Action Canada québécoise que j'aimerais soumettre et qui réclament humblement que le gouvernement actuel réintroduise le projet «Canada au travail» en ce qui concerne la Coopérative d'Habitation Vierge Altragrâce en souffrance depuis trois ans, et ce, pour l'épanouissement de nos personnes âgées qui se sont tant sacrifiées pour nous.

[*Traduction*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, après le meurtre du huitième agent de police au Canada en quatre mois, pour présenter une pétition signée par 269 résidents d'Ottawa-Ouest et d'autres citoyens canadiens, dans laquelle ils réclament le rétablissement de la peine capitale pour ceux qui sont reconnus coupables de meurtre au premier degré.

* * *

M. le Président: Permettez-moi de rappeler aux députés qu'il est déplorable qu'ils circulent entre la présidence et le député qui a la parole. Cela complique les choses tant pour l'intervenant que pour moi. Je serais reconnaissant aux députés de bien vouloir respecter la règle à cet égard, à l'avenir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES MESURES EXTRATERRITORIALES ÉTRANGÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada propose: Que le projet de loi C-14, concernant la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION VISANT À AUTORISER L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) demande à présenter le projet de loi C-213, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. McGrath: Monsieur le Président, le projet de loi vise à permettre l'utilisation de l'héroïne à des fins médicales, tout particulièrement pour soulager les souffrances des malades qui n'ont aucun espoir de guérison. La teneur d'un projet de loi semblable a été renvoyée à un comité lors de la législature précédente, mais l'étude n'a pu en être complétée à cause du calendrier parlementaire et de la dissolution. J'espère que la Chambre va permettre au comité de terminer son travail au cours de la présente session.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 26.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question nº 26—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère des Approvisionnements et Services emploie-t-il?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Dix-huit avocats du ministère de la Justice sont affectés au ministère des Approvisionnements et Service.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je propose que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton.*

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant de donner mon consentement, je voudrais souligner la fâcheuse habitude qu'a le secrétaire parlementaire de répondre à une seule question par jour. Sur plus de 100 questions posées au gouvernement, nous n'avons obtenu jusqu'ici que sept réponses. Je me demandais si . . .

M. le Président: Votre intervention me pose un problème. La Chambre a pris l'habitude de permettre à un député de demander quand le gouvernement a l'intention de répondre à une question donnée. Ce n'est pas tellement une question de consentement; il s'agit plutôt pour la Chambre d'accepter que les autres questions soient reportées. Je me permets de vous dire respectueusement que je ne tiens pas à autoriser les députés à faire des remarques d'ordre général à ce sujet, car cette période risquerait autrement de se prolonger inutilement.

Questions au Feuilleton

M. Gauthier: Sauf votre respect, monsieur le Président, je ne cherche pas à me lancer dans un débat, mais vous devez demander le consentement unanime pour que les autres questions restent au *Feuilleton*. Je vous annonce simplement que je ne donnerai pas mon consentement systématiquement dans les semaines à venir si le secrétaire parlementaire ne nous fournit pas les réponses que nous sommes en droit d'attendre. Je voulais seulement vous signaler que vous risquez de ne pas obtenir le consentement unanime pour reporter ces questions dans les prochains jours.

M. le Président: Le député voudra peut-être vérifier quelles conséquences aurait son refus de donner son consentement, s'il décidait d'adopter cette attitude. Je suppose qu'il sait ce que deviendraient les questions inscrites au *Feuilleton* dans ce cas.

M. Gauthier: Bien sûr.

M. le Président: Je voulais simplement vérifier si le député était au courant des conséquences.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire ce qu'il advient de la question n° 65 que j'ai posée le 13 novembre.

M. Dick: Monsieur le Président, je peux dire au député très simplement que nous n'y avons pas encore répondu.

M. Nunziata: Je voudrais aussi demander au secrétaire parlementaire quand le gouvernement répondra à la question n° 66 que j'ai également posée le 13 novembre.

M. Dick: Monsieur le Président, je crois bon de rappeler au député qu'il est déjà arrivé que des questions restent au *Feuilleton* pendant huit ans sans que le gouvernement précédent daigne y répondre.

En outre, je voudrais préciser que, jusqu'à vendredi, qui était notre dix-huitième jour de séance, le gouvernement avait répondu à 5.9 p. 100 des questions, alors qu'au dix-huitième jour de séance de la trente-deuxième législature, le gouvernement n'avait répondu qu'à 4.5 p. 100 des questions.

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au secrétaire parlementaire qu'il se lance dans un débat tout comme tentait de le faire le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) veut-il poser une autre question sur le même sujet?

M. Nunziata: Oui, monsieur le Président. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire quand je peux espérer obtenir une réponse aux 12 questions que j'ai posées au gouvernement? Peut-il me donner une idée?

M. Dick: Bientôt.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT— LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Guilbault (Saint-Jacques):

Que la Chambre regrette que la confusion règne de plus en plus au gouvernement, au pouvoir depuis moins de trois mois, comme en témoignent les compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables qu'il a pratiquées dans les services gouvernementaux importants pour le développement économique et social des régions et des Canadiens, ainsi que l'incapacité manifeste des ministres de gérer leur ministère et leurs relations avec les provinces et le public.

M. le Président: Comme le député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano) était en train de faire ses observations, il reste encore huit minutes pour la période d'échanges.

S'il n'y a pas d'autre intervenant, je donne la parole au député de Kootenay-Ouest.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je commençais à me demander si c'était vraiment un jour d'opposition aujourd'hui. Je commençais aussi à me demander si l'opposition prenait cette procédure au sérieux. J'ai cru que l'opposition pourrait passer une heure aux questions inscrites au *Feuilleton* et faire ainsi de l'obstruction. Nous aurions pu voir jusqu'à quel point elle ne croit pas dans la motion embarrassante qu'elle a proposée. Car cette motion est en fait surtout gênante pour l'opposition.

M. Boudria: C'est votre gouvernement qui est gênant.

• (1510)

M. Brisco: Reprenons la motion à l'étude. On affirme que la confusion règne de plus en plus au gouvernement «Comme en témoigne les compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables». «Mal étudiées», voudrait dire que nous n'avons pas examiné la question en profondeur et que tout serait à recommencer. Monsieur le Président, je vous renvoie au hansard du 7 novembre 1984, à la page 38. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) affirme ce qui suit:

Étude n'est pas synonyme d'action, pas plus qu'un processus n'est une garantie de progrès. Le premier ministre et son parti disposent d'une majorité écrasante.

Au moins nous ne sommes pas en désaccord là-dessus . . .

Nous le constatons à la Chambre. Les progressistes conservateurs constituent désormais le gouvernement. Il leur appartient de s'attaquer aux graves problèmes qui se posent et de prendre les décisions difficiles.

Nous avon entrepris de faire ce que le très honorable chef de l'opposition nous demandait et son parti s'en plaint maintenant. Le très honorable chef de l'opposition a ajouté ceci:

Voilà quel est leur rôle. C'est pour cela que les Canadiens les ont élus et non pas pour étudier, réfléchir, ruminer et méditer.

Qu'apprenons-nous aujourd'hui, monsieur le Président? Dans un article du *Citizen* intitulé «Une ascension vertigineuse», on nous signale que le coût de l'enquête menée sur l'atterrissage du «planeur de Gimli» d'Air Canada coûtera un million. Je pense qu'on devrait plutôt parler du «coup de Gimli» infligé au public canadien par l'ancien ministre des Transports. L'ancien ministre des Transports a insisté à l'époque pour que l'enquête ait lieu à Winnipeg, comme par hasard dans sa circonscription, puis qu'après tout, Gimli n'est pas trop éloigné de Winnipeg et que c'est là que le Boeing 767 d'Air Canada s'est posé en catastrophe, à court de carburant. C'est pourquoi on a choisi tout naturellement de réaliser l'étude à cet endroit. Mais combien de fois la Commission a-t-elle réussi à se rendre à Gimli? Une seule fois, monsieur le Président. Et pourtant, elle s'est débrouillée pour aller à Vancouver, Londres, Francfort, Zurich, Paris, Seattle, San Francisco, Manhattan, Chicago, Atlanta, Dallas, Montréal et Edmonton, en vue de découvrir comment un avion peut tomber en panne de carburant.

M. Crosbie: Et elle n'est jamais tombée en panne sèche.

M. Brisco: Non, c'est vrai. Et l'étude n'est pas encore finie. Voilà le genre de contemplation et de réflexion interminable à laquelle se livrait le gouvernement précédent. Ces députés ne devraient pas nous demander de nous admirer le nombril tandis que les contribuables en assument la lourde note.

Le parti libéral dit qu'il est insensé de sabrer dans les services gouvernementaux, qui sont importants pour l'épanouissement économique et social des régions. Le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) a déclaré ce matin que nous devrions donner plus d'argent aux gens. En réalité, cela revient à dépenser plus au lieu d'effectuer des compressions. Si ce n'est pas ce que veut dire le député, qu'il me corrige. A mon avis, ce qu'il nous conseille de faire, ce n'est pas de diminuer le déficit, mais bien de l'augmenter.

Le député d'Essex-Windsor nous a dit qu'il est économiste. En tant que tel, il est donc une sorte de spécialiste. Je dois dire toutefois que sa spécialité est en bien mauvaise posture au sein de son parti. M. Laxer nous dit qu'il est en mauvaise posture dans son parti parce que ce dernier n'est plus très sûr de sa théorie économique. Je me souviens qu'à l'émission «Cross Country Checkup», le chef du Nouveau parti démocratique a déployé toute son éloquence à propos de la théorie et de la politique avant-gardistes de son parti. En réalité, il en voulait à M. Laxer et tenait à faire savoir aux Canadiens que le Nouveau parti démocratique était sur la bonne voie, économiquement parlant. Quand a-t-on diffusé cette émission de «Cross Country Checkup»? C'était juste avant le déclenchement des élections, donc en 1984, mais le chef du Nouveau parti démocratique n'a pu trouver mieux que de citer 1979 en exemple. Il a dit que son parti avait appuyé les libéraux en 1979. Pour ce qui est de 1984, par contre, il divague. Je crains qu'il n'ait jamais lu Orwell ou, s'il l'a fait, qu'il ait commencé par la fin et lu le livre à l'envers. Bien au contraire loin de repousser les investissements, nous les encourageons, en incitant les Canadiens à placer leurs épargnes dans des secteurs qui vont éviter au Canada la catastrophe qui le guettait et relancer notre économie.

La campagne électorale étant encore toute fraîche, je voudrais bien savoir comment les libéraux envisagent ce problème très particulier qu'il nous faut affronter, celui du déficit. Comment le parti libéral peut-il justifier sa motion? Je voudrais bien savoir aussi ce que préconise le Nouveau parti démocratique. J'ai eu l'occasion, au cours de la campagne électorale, de prendre part à une dizaine d'émissions de ligne ouverte.

Quel spectacle alors, monsieur le Président, que de voir la candidate libérale parcourir son programme électoral qui se résumait à trois pages manuscrites. Finalement, grand Dieu, pendant la dernière semaine de campagne, les libéraux ont sorti leur slogan! C'était enfin officiel. J'ai demandé à l'ancien député de Kootenay-Ouest quel était le programme de son parti dans le secteur minier mais il l'ignorait. Il pensait qu'il n'y en avait pas. Je savais quel était le programme néo-démocrate en matière de forêts, car on avait copié le nôtre. Tant mieux, cela nous a donné un sujet de discussion. La circonscription de Kootenay-Ouest possède deux grandes ressources, les mines et la forêt; son ancien député connaissait donc au moins la question à moité, mais son parti n'avait pas de programme dans ce domaine, à en juger par la minceur de son document de travail, qui avait l'air de crier famine.

Pendant la campagne électorale j'ai pu, à l'instar de bien des Canadiens, entendre à Radio-Canada le député d'Essex-Windsor qui participait à des émissions de portée nationale. Franchement, je me suis demandé ce que son parti avait à nous proposer. S'il ne pouvait pas nous donner de solutions, il aurait pu du moins faire quelques propositions d'ordre pratique. C'est cela que j'espérais. En outre, certaines des observations du député d'Essex-Windsor m'ont paru sensées.

Toutefois, cette tribune qu'est la Chambre des communes se prête non seulement au débat mais à l'écoute attentive des solutions que proposent soit le gouvernement, soit l'opposition. Le seul fait d'être du côté de l'opposition ne justifie pas qu'on s'en prenne systématiquement à tout. Il faut plutôt en profiter pour proposer des solutions de rechange. Mais les néo-démocrates et les libéraux ne nous en ont pas encore proposé. Je leur ai entendu dire: «Réduisez-ceci!», «Sabrez là-dedans!», «Faites ceci! Faites cela!», mais pour ce qui est de proposer des solutions sensées et intelligentes que nous pourrions tous examiner, indifféremment de nos allégeances politiques, j'avoue avoir été passablement déçu par la racaille d'en face.

● (1520)

Dans sa motion, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) parle de «compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables». Je voudrais bien savoir où étaient les députés d'en face quand les néo-démocrates se sont joints aux libéraux pour voter en faveur du Programme énergétique national, un fiasco financier complet? Ont-ils jamais été en Alberta ou dans le nord de la Colombie-Britannique? Ne se sont-ils pas plutôt contentés de rester confortablement assis dans leur siège à la Chambre des communes? A-t-on jamais vu un de ces députés dans le nord de la Colombie-Britannique, hors des sentiers battus dans la région gazière de Fort St. John? Les a-t-on vus près des puits de forage en Alberta? Non, monsieur le Président. Je me souviens d'avoir lu un certain document dans lequel le critique néo-démocrate de l'énergie soutenait que les sables bitumineux et l'huile lourde étaient la même chose. Et

voilà pour sa connaissance du dossier! Voilà ses critiques intelligentes.

Combien de députés d'en face se rendent-ils compte que lorsqu'on entreprend de forer un puits de pétrole, il ne suffit pas de se munir d'un simple vilebrequin à main? Cette entreprise nécessite l'établissement d'une structure que l'on met deux ans à construire et qui coûte des millions de dollars. Il faut plus de quarante camions à plate-forme pour passer d'une zone à l'autre. Dans le cas d'un puits profond, on a besoin de soixante-quatre camions. Mais cela, ils ne le savent pas, monsieur le Président. Ils n'ont pas assisté à la fermeture d'entreprises de prospection; ils n'ont pas vu les camions immobiles. Ils n'ont pas vu non plus la faillite des entreprises chargées de la récupération des outils de travail et comptant une douzaine d'employés. Ils ne savent pas quel a été le sort des fournisseurs de matériel et de services aux entreprises pétrolières et gazières. Combien d'entre eux sont-ils jamais allés dans le petit village de Drayton Valley pour y constater le nombre des maisons mises en vente? Aucun d'entre eux, monsieur le Président. Ils ont préféré rester dans leur petit coin, dans leur petit cocon à la Chambre des communes. Ils n'ont pas osé en franchir le seuil.

Le fait est que ces gens ne se sont jamais soucié de l'Ouest. Jamais! Le parti qui avait ses racines dans cette région du pays est précisément celui qui a renoncé à ses obligations à son égard. Je parle du NPD. C'est cela, monsieur le Président, qui a entraîné leur défaite et qui les maintiendra dans cette situation précaire.

Ils nous interrogent bien au sujet de l'expansion sociale et financière des régions. Ils ont rouspété contre la suppression des quatre années-personnes et demie au centre d'interprétation du service de gestion faunique de la région de Creston Valley. Je n'ai pas entendu le député d'en face parler des répercussions sociales et économiques que la détaxe de 20c. le gallon sur le prix de l'essence aura pour le bûcheron, le camionneur, les autres opérateurs d'équipement lourd. Je ne les ai pas entendus parler de la différence que cela représente pour le camionneur qui doit transporter des billes de bois sur des chemins de terre à 40 milles de distance. Je ne les ai pas entendus dire que cette détaxe de 20c. permettra à un camionneur, compte tenu du carburant qu'il consomme et de la distance qu'il parcourt, d'acheter chaque mois un pneu neuf. Il y a 18 pneus sur les camions qui transportent du bois. Je ne les ai pas entendus dire que cette détaxe pouvait représenter la différence entre la survie et l'échec, entre l'emploi et le chômage dans la fragile industrie forestière de la Colombie-Britannique. Je ne les ai pas entendus mentionner les possibilités offertes au secteur minier. Mais alors, évidemment, ils ne se sont pas vraiment renseignés sur ce que cela représentait pour ces gens là, monsieur le Président.

Telle que cette motion se présente, je la qualifierai de spécieuse et d'oiseuse, surtout quand je les entends parler des conséquences sociales. Ne me parlez pas des conséquences sociales, alors que je représente une circonscription avec un taux de chômage de 24 p. 100 qui bat tous les records en Colombie-Britannique.

M. Marchi: Que faites-vous pour y remédier?

M. Brisco: Je travaille à la Chambre des communes beaucoup plus fort que vous ne le faites.

M. Marchi: Répondez à la question.

M. Brisco: Je me ferai un plaisir de répondre à votre question quand j'aurai terminé.

M. Nunziata: Répondez-y maintenant.

M. Brisco: Non, je ne prendrai pas la peine de répondre à votre question oiseuse pour le moment.

Avec un taux de chômage de 24 p. 100, j'ai été témoin des conséquences sociales et économiques dont vous parlez. Pourquoi pensez-vous que le troisième étage de l'hôpital de Nelson a maintenant 12 lits occupés au lieu d'un? Pourquoi pensez-vous que les malades qui occupent ces lits sont là parce qu'ils souffrent de troubles dépressifs mentaux et psychologiques aigus? C'est parce qu'à Nelson, en Colombie-Britannique, le taux de chômage atteint 24 p. 100.

A Koontenay-Ouest, nous avons le taux de chômage le plus élevé de toute la Colombie-Britannique et nous arrivons au huitième rang pour l'ensemble du Canada. Lorsqu'ils me parlent des conséquences sociales, je peux leur parler de ces mineurs qui sont heureux de pouvoir retourner au travail. Les travailleurs forestiers, les bûcherons, les camionneurs, les débardeurs, sont tous ravis de voir que cette détaxe de 20c. peut signifier pour eux la différence entre la survie et l'échec. Mais que vois-je ici? Je vois ricaner un député libéral. J'espère qu'il n'a jamais eu la malchance d'avoir dans sa circonscription un taux de chômage aussi élevé que dans la mienne. Si c'était le cas, il ne serait pas là à ricaner. Il comprendrait quelles conséquences cela a pour les personnes dont je défends les intérêts et qu'il devrait défendre également.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais parler d'une déclaration du Conseil économique du Canada. Ce dernier nous a de nouveau rappelé comment nous en sommes arrivés à ce gâchis financier. Les libéraux et les néo-démocrates d'en face qui ont encore quelque doute devraient peut-être se le graver dans la mémoire. Ce qui s'est passé est bien simple, et je cite:

> Nous avons mis sur pied des programmes gouvernementaux complexes dans les années 60, et nous leur en avons ajouté d'autres dans les années 70. Or la croissance économique nécessaire pour acquitter le coût de ces programmes s'est affaiblie pendant les années 70, creusant un fossé qui s'est élargi entre les dépenses et les recettes. La récession de 1981-1982 a transformé ce fossé en gouffre, le déficit fédéral passant de 10 à 35 milliards de dollars.

Les auteurs poursuivent ainsi:

> Des limitations plus rigoureuses sur les dépenses, un réexamen de certaines «dépenses fiscales» et une politique monétaire plus souple sont la combinaison dont a besoin le pays.

Telles sont les propositions émises par le Conseil économique du Canada. Je suis impatient d'entendre des paroles de bon sens et de bonnes suggestions de la part de l'opposition. Ce serait chose tellement agréable à entendre à la Chambre des communes.

M. Marchi: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à mon honorable collègue que malgré les divergences d'opinion qui peuvent exister à la Chambre, personne ne se réjouit du chômage, que ce soit dans sa circonscription, dans la mienne, dans l'est ou dans l'ouest du Canada.

J'aimerais que le député nous parle du chômage qui existe dans sa propre circonscription. Le gouvernement du député a été élu pour avoir promis de donner la priorité à la création d'emplois, pas nécessairement à la réduction du déficit. Son chef et ses collègues conservateurs ont parcouru le pays d'Est en Ouest en promettant des milliers d'emplois du jour au lendemain. J'ose croire qu'ils songeaient également à la circonscription du député. Qu'est-ce que le gouvernement du député a

à proposer en fait de création d'emplois pour les habitants de sa circonscription et des autres? Donnez-nous des solutions au lieu de ne parler que d'idées et de bons sentiments de collaboration, de réflexion et de consultation. Beaucoup de Canadiens sont d'avis que ces belles paroles ne sont que du vent. Que le député nous dise ce qu'il propose non seulement pour sa circonscription mais pour les autres de tout le pays où sévit le chômage. Qu'il présente ces propositions à la Chambre.

• (1530)

M. Brisco: Monsieur le Président, je n'ai aucune peine à répondre à cette question en ce qui concerne ma circonscription. Je préférerais ne pas proposer de solutions pour toutes les autres circonscriptions car c'est une responsabilité plutôt lourde à exercer aujourd'hui. Je suis toutefois plus disposé à répondre pour ce qui concerne ma circonscription de Kootenay-Ouest.

Qu'a fait le gouvernement? Si le député avait été attentif, il aurait appris que le secteur de l'exploitation forestière en Colombie-Britannique connaît de très graves difficultés. L'offre y est surabondante parce qu'on y a surtout coupé le bois uniquement pour produire des madriers de deux pouces sur quatre. L'économie a réduit l'industrie à penser en termes de modernisation, d'expansion et d'efficacité. Nous avons rendu de telles améliorations possibles dans le cas d'une certaine scierie en lui fournissant quelque 1.25 million de dollars qui garantiront le maintien des emplois existants. Pour répondre à la question du député, je crois que c'est là un exemple de ce que fait le gouvernement.

Nous sommes aussi à examiner une demande d'aide de la société Cominco, le plus important producteur d'argent, de plomb et de zinc du monde libre, en vue de la construction d'un nouveau haut-fourneau pour le plomb à Trail. Ces travaux créeraient directement six cent emplois pour six ans. Des retombées économiques de l'ordre de deux pour un devraient être évidentes pour le député. La mise en route de ce projet particulier contribuerait certes à contrer une incidence négative directe sur quelque 3,000 emplois tout en fournissant des retombées économiques à 40,000 personnes vivant dans un certain nombre de localités.

J'estime que l'initiative qui a été approuvée et le projet de la Cominco qui est à l'étude contribueront beaucoup à fournir des occasions d'emploi et à en créer d'autres dans le secteur de l'exploitation forestière.

J'ai déjà mentionné l'incidence du dégrèvement fiscal de 20c. le gallon de carburant diesel ou d'essence utilisé pour la conduite hors route en forêt et dans le secteur minier.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de faire quelques observations et de poser une brève question. D'abord, j'estime que si le député lisait plus attentivement le hansard, il verrait que quatre fois déjà depuis le début de la présente session j'ai présenté des propositions positives pour la relance de l'économie en tant que porte-parole de mon parti en matière de développement économique.

Je suis intervenu au sujet du développement industriel, de la politique agricole, de la politique fiscale et de la stratégie commerciale. Si le député le désire, je peux lui fournir les références précises.

Il a aussi laissé entendre que je trouvais en quelque sorte le gouvernement irréfléchi de ne pas mettre de l'argent dans les poches des gens. Je voulais dire et j'insiste encore pour dire qu'il est essentiel pour notre économie que l'on mette davantage d'argent dans les poches des contribuables canadiens qui, à mon avis, sont trop imposés. La crise économique que connaît notre pays fait valoir, comme l'a bien vu le ministre des Finances (M. Wilson), le problème de la confiance des consommateurs. Pour améliorer cette confiance, il a choisi de taxer davantage les gens et de réduire les services du secteur public.

Nous ne croyons pas qu'une telle attitude soit logique étant donné qu'on améliore la confiance des consommateurs en laissant davantage d'argent aux Canadiens ordinaires pour qu'ils puissent dépenser davantage et avoir une plus grande confiance dans l'avenir.

Comment le député peut-il en tant que conservateur tenir pareil langage à la Chambre alors qu'un si grand nombre de ses collègues de la dernière législature se sont engagés, par exemple, à ce que l'on n'emprunte pas pour la prochaine année financière, à ce que le gouvernement soit ouvert et consulte les groupes visés par sa politique? Et pourtant, son gouvernement s'éloigne graduellement de ces engagements du passé.

M. Brisco: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député d'Essex-Windsor (M. Langdon). S'il veut bien me donner la référence de ses observations concernant l'agriculture, le régime fiscal et le développement économique, je me ferai un plaisir de les lire.

Dans ses propos de ce matin, le député a beaucoup parlé de boucherie, au lieu de nous présenter comme je l'espérais les bonnes et simples suggestions que son parti adopterait comme solutions.

Il a affirmé qu'il y avait trop d'impôts, et que les contribuables devraient avoir plus d'argent en poche. Cependant, les indicateurs économiques font penser qu'il faudrait plutôt augmenter les impôts. Le Conseil économique du Canada dit qu'il faudrait les augmenter. Mais il ajoute que les gouvernements craignent toujours d'accroître la charge fiscale des contribuables.

Si j'ai bien compris le député, quand il a parlé de mettre plus d'argent dans la poche des gens, ce à quoi il pensait c'était d'en revenir au système des subventions. Si à certaines époques le système des subventions convient parfaitement, il faut dire que je l'ai vu conduire à de grands abus dans ma circonscription. Lorsque les demandes de crédit du programme Canada au travail étaient présentées à mon comité consultatif, elles faisaient l'objet d'un examen très attentif. Je ne tiens pas à voir construire un pressoir à pommes, dans une localité qui n'a pas de pommiers. Je ne tiens pas à ce qu'on donne à un type une subvention pour construire une usine de turbines Pelton, afin que le bâtiment lui revienne ensuite et qu'il puisse le vendre parce qu'il ne s'y fabrique pas de turbines Pelton. C'est contre cet abus du système des subventions que j'en ai.

Pour ce qui est de l'autorisation d'emprunt demandée pour la prochaine année financière, le député devrait comprendre que pour mettre en œuvre ne serait-ce qu'une partie des programmes appuyés par son propre parti, ainsi que nos programmes à nous, afin de créer des emplois à court terme et de former les gens pour de véritables emplois à long terme, il est bien nécessaire d'emprunter en ce moment. Cela ne me plaît pas plus qu'au député. C'était une chose qui s'imposait, et nous

avons agi en conséquence. C'était une pilule à avaler, et c'est ce que nous avons fait.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires est terminée. Nous reprenons le débat.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je me réjouis fort de prendre part au débat sur la motion d'opposition présentée par le parti libéral. Essentiellement, on y affirme qu'après moins de trois mois de pouvoir, le gouvernement ne semble pas savoir dans quelle voie il s'oriente.

• (1540)

J'appuie cette motion mais ayant siégé au cours des dernières années du règne des libéraux, je me suis souvent demandé si le gouvernement libéral savait ce qu'il faisait. Il était, la plupart du temps, désemparé. Il se contentait de parer à l'immédiat, nous faisant tomber de Charybde en Scylla, sans imprimer de direction aux Canadiens et à notre économie.

Je m'empresse de dire que l'élection d'un nouveau gouvernement le 4 septembre dernier nous a apporté quelque lueur d'espoir mais que depuis trois mois, nous avons été à même de constater l'orientation que le gouvernement veut prendre. A vrai dire, monsieur le Président, cela me fait craindre le pire. Au début, j'étais très confiant. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec bon nombre de députés conservateurs lorsqu'ils formaient l'opposition. Il me semblait que j'aurais pu m'associer à plusieurs d'entre eux. Beaucoup n'étaient conservateurs que de nom, car leur principal souci était de préserver nos ressources.

Je suis absolument résolu à préserver notre environnement. Je crois que le Canada et la plupart des pays industrialisés de l'Ouest subissent de profondes transformations économiques, sociales et écologiques. A bien des égards, la croissance rapide du passé a atteint ses limites. Pour que la société survive au XXIe siècle, nous devons commencer à économiser les rares ressources naturelles, énergétiques et autres. Nous devons nous efforcer de préserver le sol, d'assainir l'eau et l'air. Nous devons commencer à économiser et à exploiter sagement nos ressources humaines et pécuniaires. C'était peut-être naïf de ma part, mais j'avais espéré que le nouveau gouvernement s'attaquerait à la tâche d'introduire dans la trame sociale et économique du Canada quelques éléments d'une société vouée à préserver ses ressources. Comme j'ai été déçu quand le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son exposé économique!

J'ai l'impression que tous les programmes que les libéraux avaient timidement adoptés, souvent à cause des pressions exercées notamment par les néo-démocrates et parfois, je dois le dire, par un conservateur isolé, sont parmi les premiers que le ministre des Finances et le parti conservateur ont chosi de restreindre ou de supprimer complètement.

Repassons la liste ensemble. Commençons d'abord par les questions qui touchent l'environnement. En tant que citoyen de la Saskatchewan, je m'inquiète de l'usage accru des herbicides et des pesticides. Au cours des dernières années, on a employé des produits chimiques pour se débarrasser des mauvaises herbes et des insectes indésirables. Cependant on a constaté qu'avec le temps les insectes ainsi que les plantes parvenaient à résister aux produits chimiques de sorte qu'il fallait sans cesse en accroître la toxicité. Nous avons aussi appris que certains tests destinés à établir la sécurité de ces produits pour l'environnement et pour les humains, n'ont pas été menés en toute honnêteté.

Il y a bien des années, j'ai pris la parole à la Chambre pour signaler au ministre de l'Environnement, au ministre de la Santé ainsi qu'au ministre de l'Agriculture, la supercherie de l'International Bio-Test Laboratories aux États-Unis. Ce sont ces laboratoires qui ont effectué la plupart des essais pour les herbicides et les pesticides vendus au Canada. On a constaté que le laboratoire avait délibéremment falsifié les épreuves. C'est le sénateur Kennedy qui avait soulevé la question la première fois à un sous-comité du Sénat des États-Unis. A maintes reprises, j'en ai parlé à la Chambre et en comité. Au début, le ministre de la Santé de l'époque m'a tourné en dérision. Il m'a dit que je n'étais qu'un alarmiste et que notre système de test suffisait à établir la sécurité de ces produits. Un bon nombre de responsables de l'International Bio-Test Laboratories sont en prison aux États-Unis. Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont dû retirer un certain nombre des produits jugés dangereux. Il a fallu dépenser des millions de dollars pour refaire les tests et ce sont les agriculteurs et les consommateurs qui finalement paient la note.

Il a été admis que l'usage massif de substances chimiques finit par être néfaste pour les utilisateurs, les consommateurs et l'environnement. Le ministère de l'Environnement a fait toutes sortes d'études révélant comment les résidus de substances chimiques qui aboutissent dans les plans d'eau douce, provoquent des mutations dans les milieux biologiques du fond des lacs en Saskatchewan et dans les Grands lacs.

Les résultats de certains programmes dont l'objectif est de contrôler ces changements dans la vie lacustre, constituent des signaux d'alarme pour toute la société. On nous dit qu'il se produit des transformations anormales dans les organismes vivants et qu'ils finiront par remonter dans le cycle de la vie, menaçant la santé et le bien-être de tous les Canadiens. Cette surveillance est importante si nous voulons préserver nos ressources d'eau douce pour les générations à venir. L'évolution technologique est tellement rapide qu'il ne s'agit pas de préserver seulement la santé et la sécurité des générations futures, mais également de la nôtre.

J'ai constaté à mon grand désespoir que le gouvernement actuel comptait sabrer dans les programmes visant à étudier la toxicologie et les effets des dioxines et autres substances dans les Grands lacs.

J'ai eu le privilège de visiter avec mes collègues, il y a quelques années, les dépotoirs de Niagara, des côtés canadien et américain. J'ai vu le canal Love. Il n'y a pas que ce canal, mais également d'autres dépotoirs où la société Hooker Chemical a déversé des milliers de livres de matériaux hautement toxiques. Lorsque la guerre du Viet-Nâm a pris fin, Hooker Chemical s'est rendu compte qu'elle disposait d'un excédent de produits chimiques, comme l'agent Orange. Vous vous souvenez sans doute que le DDT a été interdit. La société a donc décidé d'enterrer ces produits chimiques inutiles dans les décharges publiques. Nous savons qu'il y a eu des fuites et que certains produits sont passés par la rivière Niagara jusque dans les Grands lacs. Nous savons qu'il y a des produits chimiques toxiques dans les dépotoirs. Si, par la faute d'une personne irresponsable ou des suites d'un orage, d'un tremblement de terre ou d'un autre événement extraordinaire, une quantité

suffisante de ces substances hautement toxiques étaient déversées dans le réseau des Grands lacs, cela rendrait l'eau de ces derniers impropres à la consommation humaine. Tout le réseau des Grands lacs pourrait être tellement empoisonné par des substances toxiques que les humains ne pourraient plus traiter l'eau pour la rendre potable. Je suis vraiment désolé d'apprendre que l'on va supprimer le programme de contrôle visant à surveiller la quantité de dioxines déversées dans les Grands lacs. A mon avis, c'est de la fausse économie. Et c'est un euphémisme. Pareille stupidité m'étonne. Pour économiser quelques millions de dollars, le gouvernement est prêt à priver d'eau tout le sud de l'Ontario. En fait de stupidité, on ne peut faire mieux.

• (1550)

La faune canadienne est l'une des plus riches du monde. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la société d'histoire naturelle de la Saskatchewan. Permettez-moi d'en lire un paragraphe:

Ce que nos membres trouvent de plus monstrueux, ce sont les compressions qui vont entraîner la fermeture du centre d'interprétation de la nature des Prairies, près de Swift Current, mettre un terme au projet de réimplantation du renard véloce, une espèce en voie d'extinction, et annuler l'ouverture prévue du nouveau parc national des Prairies. Nos membres entendent aussi protester contre la réduction des programmes de recherches sur la faune, la suppression du fonds d'acquisition d'habitats naturels et l'abolition des 200 postes saisonniers de naturaliste dans les parcs nationaux.

Le gouvernement actuel, tout comme ceux qui l'ont précédé et ceux qui lui succéderont, a le devoir de protéger notre faune pour qu'elle ne disparaisse pas avec notre génération. Nous assumons une terrible responsabilité en dépouillant les générations futures. Il me semble pourtant que nous avons la responsabilité, le devoir de protéger notre faune. Par les mesures qu'il prend pour épargner quelques millions de dollars, le gouvernement nous dit que le renard véloce peut bien disparaître et le nouveau parc des Prairies aussi, qu'il est inutile de les conserver. C'est ce que j'appelle faire de mauvaises économies.

Et toujours à propos des compressions, je voudrais parler du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le coût de l'énergie finira par augmenter au fil des ans parce que c'est une ressource non renouvelable et les fluctuations temporaires des prix attribuables à la conjoncture ne les empêcheront pas de progresser à la longue.

Il saute aux yeux des gens raisonnables qu'il faut commencer à protéger nos ressources, à les conserver pour plus tard en tâchant de trouver des solutions de rechange. Nous connaissons actuellement un recul du coût de l'énergie à cause de la conjoncture internationale et de la récession économique qui nous laisse un peu de répit. Il faut donc en profiter pour mettre au point certaines solutions de rechange, comme l'énergie solaire et éolienne et d'autres formes d'énergie hydroélectrique. Il faut rentabiliser ces ressources énergétiques pendant qu'il en est encore temps. Il ne faudrait pas que nous nous éveillions un beau matin aux prises avec une crise pétrolière, avec une flambée des prix pétroliers qui compromettrait le bien-être économique et social du Canada. Il ne faudrait pas que nous regrettions amèrement un jour de ne pas avoir su exploiter d'autres ressources énergétiques. Voyez dans quel autre domaine le gouvernement juge utile et justifié de pratiquer des coupes sombres. Il s'attaque au programme d'exploitation des énergies solaire, éolienne et autres du CNR. Il réduit les subventions prévues dans le cadre du programme d'isolation des maisons qui va finir par disparaître. Ce programme a non seulement permis au gouvernement précédent de sauver sa peau, mais à des contribuables canadiens de tenir le coup grâce aux économies qu'il leur a fait faire. Des Canadiens remplis de bonnes intentions ont participé à ce projet. Ils se sont rendus à l'appel du gouvernement qui leur a demandé de s'unir pour économiser et pour conserver nos ressources énergétiques. Il me semble que c'est la voie toute tracée pour un gouvernement qui est vraiment déterminé à collaborer avec les gens et qui a vraiment à cœur de conserver et de protéger nos ressources.

Mais ce n'est pas cette voie-là que le gouvernement actuel voudrait que les Canadiens suivent. Il préfère plutôt qu'ils dépendent davantage de l'industrie pétrolière et des gens qui tiennent entre leurs mains le bien-être économique et social de leurs concitoyens. Au lieu d'encourager nos concitoyens à faire preuve d'initiative en exploitant d'autres sources énergétiques et en devenant ainsi plus indépendants, il les assujettira encore davantage à l'industrie pétrolière.

En ce qui concerne le domaine de l'habitation, je voudrais encore une fois parler des travaux du Conseil national de recherches visant à mettre au point des logements plus économiques sur le plan énergétique. Le programme en question sera supprimé. Le PAREL tente de conserver et de préserver les maisons les plus anciennes situées dans le centre des villes. Ce programme a été annulé. Les centres urbains peuvent se détériorer. Tant que les lotisseurs et les spéculateurs s'affairent à la périphérie des villes, tout est pour le mieux aux yeux des conservateurs. Peu importe les centres urbains.

Permettez-moi de parler des coupes pratiquées au sein des organismes culturels. Les sages chargés de gouverner doivent se rendre compte que si l'on veut que le Canada demeure indépendant, conserve son identité et sa culture malgré la proximité des États-Unis et de leur culture, il incombe aux gouvernements de collaborer avec le secteur privé pour favoriser le maintien d'une identité culturelle distincte. Voilà pourquoi les initiatives culturelles sont indispensables au bien-être du Canada comme entité distincte. Toutefois, nous constatons que d'autres services culturels indispensables au Canada ont été réduits.

Les conservateurs parlent de préservation et de conservation, en effet, tel était leur slogan en Ontario. Ils ont utilisé les annonces de la commission hydro-électrique de l'Ontario: Préservez-la, conservez-la. Le député de Kootenay-Ouest qui m'a précédé a parlé de George Orwell. Je voudrais faire de même. On a certes recours au novlangue, à des slogans qui, en définitive, sont dénués de sens. Le parti au pouvoir ne s'est pas engagé à préserver et à conserver. Il s'est engagé à exploiter. Il s'est engagé à exploiter l'environnement, peu importe l'avenir, l'environnement, la qualité de vie et la qualité de notre eau potable. Ce n'est pas un parti qui veut conserver. C'est un parti qui veut exploiter nos précieuses ressources humaines, technologiques et écologiques, mais qui ne se préoccupe guère de l'avenir. Il n'est pas composé d'hommes et de femmes qui ont à cœur le bien-être des générations futures. Il songe simplement à faire réélire ses membres dans quatre ans d'ici. Il manque de prévoyance. Tandis que nous nous acheminons vers le XXI^{e} siècle, je crains que cette tournure d'esprit ne provoque des catastrophes semblables à celles qui sont imputables à l'urée formaldéhyde, à la thalidomide, à des mauvais calculs et à des erreurs de planification. Les générations à venir devront débourser énormément pour corriger les erreurs que commet le

gouvernement pour faire de fausses économies. C'est pour cela que j'appuie la motion sans réserve.

• (1600)

M. Dick: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Il propose certaines dépenses que nous avons différées. Préfère-t-il, cette année, un déficit supérieur à celui annoncé par les libéraux? Voudrait-il qu'on dépense sans arrêt?

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai fait à la Chambre deux discours traitant du déficit et il est de notoriété publique que j'estime nécessaire de le réduire. Par contre, j'ai dénoncé de fausses économies. Je prétends que les réductions de dépenses dans le domaine de l'environnement, des sciences et de la médecine préventive sont de fausses économies qui entraîneront une hausse des coûts plus tard.

Ce que j'ai voulu faire ressortir dans mes discours, c'est que le gouvernement se préoccupe seulement du côté dépenses de son bilan financier. Le Conseil économique déclarait la semaine dernière que le gouvernement canadien n'a pas trop dépensé; par contre, il faisait remarquer que nous n'avions pas perçu des recettes suffisantes.

J'ai dit que le crédit d'impôt pour la recherche et le développement était une combine, présentée par les amis des libéraux, qui ne devait coûter que 100 millions de dollars en perte de recettes. Lorsque les libéraux sont partis, la perte nette était déjà de 1.5 milliard. Apparemment, il y a une clause des droits acquis qui fait que sous le gouvernement conservateur nous perdrons encore 400 à 500 millions de dollars. Au lieu d'imposer un moratoire, nous perdrons encore un demi-milliard de dollars en vertu de cette clause des droits acquis. Ce demi-milliard permettrait de continuer à soutenir l'environnement, la médecine préventive et l'isolation thermique des logements.

C'est pourquoi je peux répondre au député que ces coupures sont de fausses économies. Le trésor public aurait pu économiser de l'argent par des moyens que l'on n'a pas envisagés. Ce que l'on a fait, c'est supprimer des dépenses essentielles à la santé, au bien-être du Canada.

M. Dick: Monsieur le Président, dans ses deux discours sur le déficit, le député a-t-il expliqué en détail d'où proviendraient le supplément des recettes ou la diminution des dépenses, de l'ordre de 4 à 5 milliards, nécessaires pour réduire quelque peu le déficit? Nous a-t-il dit où se feraient les coupures et d'où proviendrait l'augmentation des recettes?

M. de Jong: Non, monsieur le Président, je n'ai pas proposé de budget. Dès que le gouvernement nous présentera un véritable budget, nous pourrons y opposer le nôtre. J'ai proposé une chose au député: imposer un moratoire sur la clause des droits acquis à propos de la recherche et du développement. Cela économiserait au Trésor public quelque 500 millions de dollars. Grâce à ces économies, le gouvernement pourrait annuler ses restrictions dans le domaine de la médecine préventive, de l'isolation thermique des logements, des énergies de remplacement et de l'environnement.

M. Dick: Le député ne pense-t-il pas que sa crédibilité y gagnerait si, au lieu de critiquer, il proposait des solutions constructives dans le domaine des économies et des augmentations d'impôt?

M. de Jong: Absolument, monsieur le Président. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement beaucoup plus de renseignements. Nous voulons avoir des détails sur les 4.5 milliards d'impôts non perçus. Nous voulons savoir si le 1.6 milliard que le secteur commercial n'a pas payé en impôts, même s'ils ne sont pas contestés, a été perçu. Nous voulons savoir pourquoi les 400 millions que les sociétés ont déduit du salaire de leurs employés n'ont pas été versés au gouvernement. Pourquoi le gouvernement annule-t-il 100 millions sur ce montant?

Nous voulons des détails sur certains des impôts différés. Nous voulons connaître le genre de renseignements présentés par le ministre des Finances dans le gouvernement Clark en ce qui concerne les échappatoires fiscales et les pertes de recettes fiscales. Nous aimerions savoir combien d'emplois seront créés et quelles activités sociales utiles résulteront de ces échappatoires fiscales. Lorsque nous aurons tous ces renseignements, nous pourrons donner au député un plan sur la façon d'équilibrer notre budget et de continuer à remplir les importantes missions de tout gouvernement telles que préserver la santé et assurer la qualité de l'environnement au Canada.

M. Dick: Monsieur le Président, je veux être certain d'avoir bien entendu le député. Il y a un moment, il disait qu'il voulait équilibrer le budget. La politique du Nouveau parti démocratique serait-elle maintenant d'avoir un budget équilibré?

M. de Jong: Monsieur le Président, il serait futile de notre part d'essayer d'équilibrer le budget en un an. Socialement, ce serait le chaos. Laissez-moi faire remarquer, comme je l'ai dit dans d'autres discours, et comme le député le sait peut-être, que lorsque le NPD, ou son prédécesseur le CCF, gouvernait la province de Saskatchewan, le budget de cette province était équilibré. Lorsque les conservateurs ont été élus, en 1982, nous avions un surplus de 170 millions. Après moins de deux ans de gouvernement conservateur, la province de Saskatchewan a un déficit supérieur au total de tous les déficits antérieurs de la province. Tout cela grâce à un gouvernement conservateur. Nous nous demandons encore comment les conservateurs ont pu réussir ce tour de force. Ils ont réduit les services sociaux et vendu des mines, du matériel de voirie et des biens publics. Or, malgré toutes ces compressions, ils ont quand même accumulé un déficit de un milliard de dollars. Il fallait le faire!

Pourquoi donc les gouvernements conservateurs élus en Angleterre, aux États-Unis ou en Saskatchewan finissent-ils par accumuler des déficits sans précédent? Le déficit aux États-Unis n'a jamais été aussi élevé que sous le gouvernement conservateur actuel, et la même chose s'applique à l'Angleterre et à la Saskatchewan.

Dans un an, deux ans ou trois ans, j'accuserai le gouvernement actuel d'augmenter notre déficit. Je prévois que les politiques du gouvernement entraîneront un fléchissement de l'activité économique. Les recettes publiques déclineront et le déficit augmentera sous leur soi-disant direction.

M. Dick: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député s'arrêter après trois ans, car nous espérons que dans la quatrième année, il sera défait. Sous le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, le seul gouvernement néo-démocrate au Canada à l'heure actuelle, la province a accumulé le déficit le plus élevé par habitant de toutes les provinces. J'ignorais que nous allions débattre des budgets provinciaux à la Chambre des communes.

M. Blackburn (Brant): Tout a commencé sous Stirling Lyon.

M. Dick: Le déficit est maintenant beaucoup plus élevé. Le député n'a pas répondu à ma question. Dans combien de temps veut-il que le budget fédéral soit équilibré?

M. de Jong: Monsieur le Président, nous voulons tous que nos dettes soient remboursées le plus tôt possible. Je le répète, cela ne peut se faire du jour au lendemain. Nous devons accepter certaines réalités économiques. Nous devons nous assurer que les compressions sont effectuées avec sagesse, prudence et franchise. Les gens devraient connaître les répercussions socio-économiques de ces compressions. C'est la première mesure à prendre pour réduire le déficit. Nous devons mettre le doigt sur les domaines où l'on gaspille les fonds publics ainsi que les avantages fiscaux et les échappatoires fiscales qui sont improductifs. Lorsque ces données seront rendues publiques, tous les députés et les Canadiens sauront alors exactement là où des compressions s'imposent, quelles échappatoires doivent disparaître et combien d'argent doit être économisé. Tant que le gouvernement ne mettra pas cartes sur table et n'essaiera pas d'utiliser ces renseignements plutôt que d'essayer de les cacher, les Canadiens, et notamment les députés de l'opposition, ne pourront jamais donner une réponse directe au député, car nous n'avons pas les renseignements voulus. Le gouvernement détient ces renseignements et il n'entend pas les partager avec qui que ce soit.

• (1610)

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations relatives au discours du député est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 45, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de York-Centre (M. Kaplan)—L'immigration—On demande que le nombre d'immigrants pour 1985 soit majoré; le député de York-Ouest (M. Marchi)—Les minorités visibles—L'emprisonnement des Nippo-Canadiens au cours de la Seconde Guerre mondiale. *b*) Les entretiens avec la communauté nippo-canadienne; le député de Regina-Est (M. de Jong)—Les aéroports—Les concessions de location de véhicules.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Guilbault (Saint-Jacques):

Que la Chambre regrette que la confusion règne de plus en plus au gouvernement, au pouvoir depuis moins de trois mois, comme en témoignent les compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables qu'il a pratiquées dans les services gouvernementaux importants pour le développement économique et social des régions et des Canadiens, ainsi que l'incapacité manifeste des ministres de gérer leur ministère et leurs relations avec les provinces et le public.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui et d'appuyer la motion présentée par mon collègue et ami l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

Je dois dire en commençant mes remarques que je ne peux pas faire autrement que de souligner la présence dans le fauteuil du Président du nouveau député de Verchères (M. Danis) qui a été un patient et vaillant défenseur des intérêts conservateurs dans la province de Québec pendant de nombreuses années, et pour lui c'est certainement avec beaucoup de satisfaction qu'il se retrouve à la Chambre.

Je veux donc vous offrir mes meilleurs vœux pour une fructueuse carrière, mais je ne pourrais quand même pas dire une trop longue carrière.

Le gouvernement qui vient d'obtenir un mandat fort important de la population canadienne avait créé des espoirs, des attentes auprès de toutes les couches de la société. Il est certain que le Canada a passé à travers une crise économique difficile. En raison de la conjoncture économique mondiale, nous avons subi, ici au Canada, des taux de chômage assez élevés. Nous avons également subi, comme tous les autres pays industrialisés, un ralentissement de notre croissance économique.

Or, l'opposition avait beau jeu pour critiquer le gouvernement et faire accroire à la population qu'un changement de gouvernement amènerait des effets bénéfiques. Nous acceptons le verdict démocratique de la population. Il est certain que le parti conservateur a présenté une solution de rechange à la population canadienne qui a été acceptée. Les gens ont cru qu'en élisant des députés conservateurs ils retrouveraient la prospérité dans ce pays et que, à court terme, ils trouveraient des emplois. Nous ne leur tiendrons pas rigueur de ce jugement politique. Nous sommes trop démocrates pour nous plaindre des résultats d'une élection. Nous acceptons le verdict de la population, mais comme opposition officielle, il est de notre devoir de souligner à la population canadienne que ce gouvernement qui avait tant promis est bien lent à livrer ses promesses et à répondre aux attentes de la population canadienne.

Je lisais justement dans le journal *Le Droit* l'en-tête intitulé: «Grand parleur, petit faiseur». Il s'agit d'un éditorial signé en fin de semaine par le journaliste Alain Dexter. Il parle du gouvernement du Canada dans le domaine des pluies acides et dit: «Grand parleur, petit faiseur».

Monsieur le Président, je crois que c'est le slogan que l'on peut coller maintenant sur la peau du nouveau gouvernement canadien et de son premier ministre: «Grand parleur, petit faiseur», car, en réalité, les 338 promesses électorales du parti conservateur sont loin d'être réalisées, et je n'hésite pas à dire dès maintenant qu'elles ne le seront pas au cours des quatre prochaines années. Nous n'avons qu'à examiner ce qui s'est fait: d'abord dans le discours du trône et, deuxièmement, dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson), pour nous rendre compte que ce gouvernement a déjà pris position en faveur de certains groupes de la société canadienne et au détriment de la grande majorité des plus démunis, des plus défavorisés, des moins-nantis de la population canadienne. Si on avait à demander quel est le préjugé favorable de ce nouveau gouvernement, je dirais sans hésitation que ce gouvernement progressiste conservateur, ce gouvernement Mulroney a un préjugé favorable en faveur de la grande entreprise et, plus particulièrement, en faveur des compagnies pétrolières.

• (1620)

On n'a qu'à lire attentivement l'exposé économique du ministre des Finances qui page après page, minute après minute, a consacré presque la grande partie de son exposé économique aux questions énergétiques en faveur de qui? En faveur des compagnies multinationales, pas en faveur des consommateurs canadiens, mais en faveur des multinationales qui se voient donner des subventions supplémentaires, des concessions supplémentaires et sur le dos de qui? Sur le dos des consommateurs canadiens qui devront payer leur pétrole plus cher au cours des prochains mois et des prochaines années. Ce gouvernement qui avait fait naître beaucoup d'espoir et montré beaucoup d'attention à la population canadienne, ce gouvernement qui avait dit que la création d'emplois serait sa priorité majeure, or ce gouvernement vient tout juste de nous démontrer par les coupures budgétaires que c'est lui-même qui va créer du chômage plutôt que de créer de l'emploi au Canada.

J'écoutais ce matin le député de Chambly (M. Grisé) faire sa première intervention à la Chambre. Et que disait le député de Chambly? Il nous disait que ce gouvernement a un plan d'action qui se résume en trois points. D'abord réduire le déficit, deuxièmement, demander à l'entreprise privée de créer de l'emploi et, troisièmement, d'inviter les investisseurs étrangers à relancer notre économie.

Or, si on reprend chacun de ces points, on se rend compte que ce gouvernement canadien abdique complètement ses responsabilités. Il s'en remet aux autres pour créer les emplois et relancer l'économie. Non seulement ce gouvernement ne crée pas d'emploi mais, par les coupures sauvages qu'il veut entreprendre dans plusieurs ministères du gouvernement, il va créer du chômage, directement, en faisant perdre des emplois à des fonctionnaires canadiens et va créer du chômage, indirectement, en privant des institutions canadiennes des subventions auxquelles elles étaient habituées, auxquelles elles avaient droit et qu'elles recevaient antérieurement du gouvernement libéral.

Or, monsieur le Président, il est évident que ce gouvernement, voulant réduire le déficit, a changé ses priorités. C'est ce que les grands hommes d'affaires, c'est ce que les grandes entreprises ne cessent de répéter depuis des années au gouvernement canadien. C'est ce qu'ils nous disaient à nous à l'époque où nous formions le gouvernement: Réduisez le déficit.

Je n'ai jamais vu un simple travailleur, un simple citoyen, une personne, ce qu'on appelle Monsieur Tout-le-monde, venir demander au gouvernement de réduire le déficit. Jamais! Mais j'ai souvent vu des chefs d'entreprises, des hommes d'affaires, des dirigeants de grandes entreprises dire au gouvernement de réduire le déficit. Or, le gouvernement progressistes conservateur, comme première mesure, sa priorité majeure, ce n'est pas de donner des emplois à ceux qui en ont besoin. Non, sa première priorité, c'est de diminuer le déficit, de faire mal davantage aux petites gens dans ce pays pour faire plaisir à la grande entreprise. Voilà pourquoi je dis que le préjugé favorable du gouvernement Mulroney est un préjugé favorable en faveur de la grande entreprise «sur le dos» des petites gens au Canada. Et nous, de l'Opposition officielle, nous allons travailler avec vigueur et avec ardeur pour l'obliger, ce gouvernement, à tenir ses promesses électorales qu'il avait faites à l'été et au début de septembre. Nous allons nous assurer que les gens à travers le pays vont comprendre et connaître le véritable visage de ce gouvernement, ce visage nouveau qui, clairement, va tenir certaines promesses en faveur des grandes compagnies multinationales, mais qui ne favorisera pas tous ceux et toutes celles qu'il avait dit qu'il favoriserait au cours de la campagne électorale.

Nous sommes maintenant convaincus que ce sera tant pis pour les pauvres de ce pays, tant pis pour les mouvements coopératifs qui se voient coupés dans les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, tant pis pour les travailleurs du pays qui avaient applaudi la passation du projet de loi qui amendait le Code canadien du travail juste avant l'ajournement des Chambres et qui viennent de se faire dire par le nouveau ministre du Travail (M. McKnight) que ça va prendre du temps pour rédiger la réglementation et que, par conséquent, les nouveaux amendements au Code canadien du travail n'entreront pas en vigueur avant deux ans.

Monsieur le Président, cela prouve une chose, cela prouve que ce gouvernement conservateur n'a pas l'oreille attentive aux femmes et aux travailleurs de ce pays, lesquels étaient principalement avantagés par les amendements au Code canadien du travail. Ce gouvernement prête une oreille attentive aux grandes compagnies, aux représentants du milieu des affaires. Ce sont ces banquiers, ces représentants de l'Association des banquiers du Canada ou des grandes manufactures canadiennes qui ont dit au ministère du Travail: Assoyez-vous sur les règlements, ne mettez pas en application immédiatement cette loi qui doit entrer en vigueur, qui a été passée par l'ancien gouvernement. Prenez votre temps pour rédiger la réglementation! Et ce gouvernement conservateur, bien sûr attentif à ces hommes d'affaires et à ces banquiers, a mis sur les tablettes le plus loin possible le travail de rédaction de la nouvelle législation relativement au Code canadien du travail.

Eh bien, monsieur le Président, je dis que c'est inacceptable, que c'est tout à fait un manque de responsabilité de la part du nouveau gouvernement de ne pas donner priorité à la rédaction de la réglementation découlant des amendements au Code

canadien du travail, et que c'est pénaliser des milliers de femmes canadiennes qui ont besoin de cette nouvelle réglementation pour avoir justice sur le marché du travail. C'est pénaliser des milliers de travailleurs canadiens qui travaillent dans des entreprises qui sont sous la juridiction du gouvernement du Canada et qui ont besoin de cette réglementation le plus tôt possible pour être mieux protégés sur le marché du travail. Quand on connaît le nombre d'accidents de travail qui se produisent au Canada! Quand on sait le nombre d'heures perdues à cause des accidents de travail! Je ne peux concevoir que ce gouvernement ne veuille pas mettre immédiatement en application la réglementation nécessaire pour mieux protéger les travailleurs canadiens et les travailleuses canadiennes sur le marché du travail.

Finalement, je voudrais dire, monsieur le Président, que l'on juge un gouvernement rapidement à ce qu'il fait ou à ce qu'il ne fait pas dans les premiers temps de sa nouvelle administration. Pour nous, nous nous sommes rendu compte très rapidement que ce gouvernement n'avait aucune conscience en faveur des gens les plus éloignés de ce pays. Les gens des régions les plus désavantagées ont été ceux qui ont été les premiers frappés par les coupures du nouveau ministre des Finances (M. Wilson). Je n'ai qu'à examiner les programmes qui ont été affectés, comme la politique laitière.

• (1630)

S'il y a des Canadiens qui ont besoin de l'aide gouvernementale, ce sont bien nos agriculteurs canadiens et, en particulier, ceux qui travaillent péniblement dans des conditions difficiles, qui doivent se lever très tôt le matin pour s'occuper de leurs fermes laitières. Or, le gouvernement se prépare à couper dans les programmes laitiers du Canada. Ce que je trouve absolument inacceptable.

Deuxièmement, ce gouvernement se prépare à couper dans le logement social. Y a-t-il quelque chose de plus pénible, de plus malheureux qu'une personne âgée ou une personne seule, sans ressource, qui a peine à se trouver un logement adéquat dans bien de nos régions du Canada? Et le premier message que ce nouveau gouvernement donne à ces gens, c'est qu'il coupe les programmes de logements sociaux pour empêcher la Société canadienne d'hypothèques et de logement de construire les résidences pour personnes âgées, de construire les unités de logements sociaux qui sont essentiels dans notre économie canadienne pour aider les plus démunis et les plus désavantagés de notre société.

Également, le gouvernement s'apprête à couper les programmes de mobilité d'emploi. Dans une période où il est difficile de se trouver du travail, le gouvernement libéral précédent avait mis au point un programme de subventions pour permettre à des citoyens de se déplacer dans d'autres localités du pays pour bénéficier d'emplois disponibles dans d'autres régions. Or ce qui se produit, c'est que ce programme qui permettait à des travailleurs d'aller dans une autre région pour se trouver un emploi a été coupé par ce gouvernement. Et je trouve que c'est là une mesure qui va directement à l'encontre des bons intérêts des travailleurs canadiens qui se cherchent des emplois.

Finalement, on nous a dit que les programmes de création d'emplois pour les jeunes, les programmes d'été d'emplois pour les jeunes seraient également coupés. Un autre groupe de notre société qui a besoin de l'aide du gouvernement et qui se voit trompé, qui se voit lésé par ce gouvernement progressiste conservateur aux tous premiers jours de ce nouveau régime au Canada.

Je terminerai mes remarques en disant ceci, monsieur le Président: On juge un gouvernement très rapidement. Il y a certainement de la part de la population un désir de voir une amélioration de la situation économique. Il y a certainement un désir dans la population de voir ce gouvernement bien faire. J'incite le gouvernement progressiste conservateur à tenir ses promesses et à donner la prospérité aux Canadiens, à donner des emplois à tous ceux et celles qui en ont besoin. C'est là l'objectif premier que devait avoir ce gouvernement. Nous attendons impatiemment qu'il le réalise. L'Opposition officielle appuiera toujours les mesures du gouvernement qui auront pour effet de créer de l'emploi. Nous travaillerons en étroite collaboration avec ce gouvernement pour la relance économique. Mais devant l'incertitude, devant le désir de vouloir tout réétudier, devant le désir de vouloir faire passer la diminution du déficit avant l'objectif de création d'emplois, nous sommes obligés de dire: Ce gouvernement ne tient pas ses promesses, il devrait tenir ses promesses, et on devra lui demander de mieux faire à l'avenir, sinon la population sera amèrement déçue de ce gouvernement progressiste conservateur.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions! Commentaires! L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) a la parole.

M. Lopez: Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable député de Papineau (M. Ouellet). J'espère qu'à ce coup-ci je vais avoir des réponses à mes questions puisque ce matin j'ai adressé une autre question à l'honorable député de Saint-Léonard-Anjou (M. Gagliano), laquelle est demeurée sans réponse.

Je comprends qu'il était incapable de répondre. Je comprends aussi qu'il était difficile de répondre puisqu'il se serait mis lui-même dans l'embarras. Maintenant, étant donné que je fais face à un député qui a beaucoup plus d'expérience parlementaire, je sais très bien qu'il me donnera des réponses aux questions que je vais lui poser.

Mme Copps: Posez la question! Cela fait déjà deux minutes!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Lopez: Il nous accuse d'essayer de réduire le déficit que le gouvernement précédent a créé. Ma question est la suivante: Est-ce que l'honorable député croit que nous devrions laisser le déficit s'accroître encore davantage? Il prétend qu'il n'y a jamais eu de citoyens ordinaires qui sont venus lui demander de réduire le déficit. Est-ce qu'il attend que les citoyens ordinaires reviennent à la Chambre des communes et disent: Mes chers députés, assez, c'est assez? Le déficit auquel fait face le Canada en ce moment est plus qu'il n'est capable de payer, ça prend 33 p. 100 de notre produit national brut pour payer seulement les intérêts. Est-ce qu'il croit que l'on devrait encore laisser croître ce déficit-là? Est-ce qu'il ne croit pas que c'est par le scrutin du 4 septembre précisément que les citoyens du Canada ont dit: Assez, c'est assez, débarrassons-nous d'un gouvernement qui ne fait qu'hypothéquer notre avenir?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député de Châteauguay et de lui dire que, certainement, pour nous et pour moi qui

parle en répondant à la question du député, je donne préséance et priorité à la création d'emplois sur la diminution du déficit, et s'il avait écouté les propos du chef du parti libéral au cours de la campagne électorale qui a dit que la création d'emplois était prioritaire à la diminution du déficit. Bien sûr, diminuer le déficit est un objectif à long terme auquel il faut s'intéresser, mais faire passer cet objectif de la diminution du déficit avant la création d'emplois, c'est peut-être la solution conservatrice mais ce n'est certainement pas la solution libérale. Et quand je me rappelle que le chef de mon honorable ami de Châteauguay est venu à Montréal parler à la Place Ville-Marie et qu'il a dit aux Montréalais: Je vous promets de redonner à Montréal son titre de métropole; les gens de Montréal ont pensé que ça voulait dire plus d'emplois, plus de progrès économique pour Montréal.

Or, la première chose que son ministre des Finances est venu faire fut d'imposer des coupures à la compagnie VIA Rail, ce qui veut dire que la base d'entretien des chemins de fer pour la compagnie VIA Rail ne sera peut-être pas construite à Montréal. L'honorable député qui vient de la région montréalaise devrait s'occuper de ce dossier.

Le ministre des Transports (M. Mazankowski) qui fait partie du même Cabinet que le chef conservateur, lui, a déménagé le Bureau canadien de la sécurité aérienne de Montréal dans la région de la capitale nationale sans aucune consultation, alors qu'il m'a dit en cette Chambre qu'il y avait eu des consultations avec les autorités compétentes. Or, nous avons des documents qui nous démontrent clairement que et le maire de la ville de Montréal et le président de la Chambre de commerce et le président du Board of Trade et le président de la Communauté urbaine de Montréal ont dit: On n'a jamais eu de consultations avec vous, vous nous avez déplacé cet organisme à caractère aéronautique qui est très important pour l'économie montréalaise, et vous l'avez fait sans consultation.

J'espère donc, monsieur le Président, que l'honorable ami qui vient de me poser une question se joindra à nous, les libéraux, pour faire des pressions sur les ministres progressistes conservateurs en vue de redonner à Montréal son titre de métropole, tel que l'avait promis le chef progressiste conservateur en posant des gestes concrets de création d'emplois à Montréal plutôt que des coupures, comme le ministre des Finances est en train de le faire subir à la population de Montréal.

Le président suppléant (M. Paproski): Une autre question supplémentaire? L'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) a la parole.

M. Lopez: Monsieur le Président, je pense que l'honorable député n'est pas sans savoir que pour créer des emplois, il faut réduire le déficit. En réduisant le déficit, nous réduirons les taux d'intérêt. Alors tout le monde sait que ce sont les taux d'intérêt trop élevés, créés par l'inefficacité du parti libéral, qui ont créé le grand taux de chômage que nous vivons aujourd'hui.

Alors, l'honorable député ne pense-t-il pas qu'en révisant notre déficit d'abord nous pourrons, ensuite, relancer l'économie et créer de nouveaux emplois?

M. Ouellet: Monsieur le Président, je crois que l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez), qui devient un expert critique financier spontané, a oublié certaines notions de la situation économique internationale. Il doit reconnaître qu'une large part de la valeur du dollar, des taux d'intérêt au Canada qui sont tributaires de la situation américaine et, indépendamment, de ce que mon honorable ami voudrait faire dans les coupures budgétaires afin de faciliter les taux d'intérêt au Canada, je lui dis, que les taux d'intérêt au Canada seront directement proportionnels à la situation des taux d'intérêt aux États-Unis.

Et d'ici à ce que la situation économique américaine soit réglée par l'administration du président Reagan, je pense que ce gouvernement conservateur a le devoir d'aider, d'abord, la population canadienne qui se cherche des emplois. Ces jeunes Canadiens, ces millions et quelques centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes qui sont sans emploi présentement veulent entendre autre chose que «le déficit sera réduit par le gouvernement conservateur». Cela va en faire une «belle jambe» à ces chômeurs, à ces personnes qui ont besoin de l'aide du gouvernement pour se trouver un emploi. Ce n'est pas le fait de diminuer les dépenses du gouvernement canadien en créant plus de chômage dans la Fonction publique fédérale qui va aider la cause des chômeurs canadiens.

[*Traduction*]

M. Dick: Il y a douze ans que je suis député et le député de Papineau (M. Ouellet) a été ministre pendant la majeure partie de cette période. En dix ans, l'excédent s'est transformé en un déficit qui n'a cessé de s'accroître, à cause de la création d'emplois, paraît-il. Par ailleurs, le taux de chômage est passé de 4.5 p. 100 à 12 p. 100. Puisque nous avons opté pour la solution du déficit, et que nous avons fini par perdre des emplois au lieu d'en créer, le député ne trouve-t-il pas qu'il vaut mieux songer à une autre façon de créer des emplois?

M. Ouellet: Je regrette, mais je ne suis pas d'accord avec le député. Il oublie un élément extrêmement important, cela saute aux yeux. Lui et les autre députés de son parti omettent systématiquement de préciser que, pendant cette période, le nombre de personnes arrivant sur le marché du travail a été plus élevé au Canada que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Le Canada a connu non seulement la crise pétrolière du monde industrialisé . . .

M. Crosbie: Tout le monde l'a connue.

M. Ouellet: . . . mais par ailleurs sa population active a augmenté à cause de la forte natalité de l'après-guerre.

M. Crosbie: Il y a eu des bébés partout, pas seulement au Canada.

M. Ouellet: Le nombre de personnes entrant sur le marché du travail a augmenté parce que plus d'une personne par famille veut travailler. Par conséquent, le gouvernement précédent a du faire face à une demande d'emplois très forte, à laquelle nous avons répondu en grande partie en créant plus d'emplois que n'importe quel autre pays industrialisé, par rapport au nombre d'habitants.

M. Dick: La plupart de ces emplois duraient 20 semaines.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période des questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole ici pour la première fois.

Des voix: Bravo!

• (1640)

M. Price: J'espère avoir l'occasion, au cours des trois ou quatre prochaines années, de participer aux débats de la Chambre de façon intéressante et positive.

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti progressiste conservateur a promis aux Canadiens un programme national de relance économique, un programme solidement bâti sur des consultations avec les provinces, le secteur privé, le patronat et les syndicats, les groupes féministes, les autochtones et les minorités. Nous avons promis d'édifier un consensus national dynamique permettant de définir de nouveaux objectifs nationaux pour le Canada ainsi qu'une façon juste et équitable de les réaliser. Il y a trois mois à peine, les Canadiens ont souscrit, par une majorité écrasante, à notre manifeste du 8 novembre dans lequel nous avons écrit le premier chapitre d'un plan national cohérent visant à permettre aux Canadiens de décider de leur destin. C'était un effort courageux, franc, précis, sain, logique et, par-dessus tout, honnête. Ce plan permettra aux Canadiens d'exprimer leur point de vue dans le cadre de consultations et d'une coopération qui permettra d'utiliser le vaste potentiel que les libéraux ont laissé inexploité pendant des années parce qu'ils ont mal géré notre économie et parce qu'ils ont abusé de façon irresponsable de leur pouvoir. Nous avons réussi à faire en trois mois à peine ce que les gouvernements libéraux de ces quinze dernières années n'ont jamais su faire.

Le programme de réduction des dépenses annoncé le 8 novembre faisait partie d'un programme de renouveau économique judicieux et bien défini. Il ne s'agissait pas des réductions arbitraires et excessives auxquelles le député fait allusion dans sa motion. Cela faisait suite à de nombreux entretiens entre les ministres, qui ont veillé avec beaucoup de soin à ce qu'aucun groupe de Canadiens ni aucune région ne soient plus touchés que les autres. Nous avons toujours su que ces restrictions budgétaires pouvaient parfois être pénibles. D'autre part, nous étions convaincus de la nécessité d'avaler une pilule amère pour revitaliser notre grand pays que l'incurie et l'imprudence des libéraux avait mis en piteux état.

Nous n'étions pas seuls à croire qu'il fallait réduire les dépenses et qu'il était possible de le faire efficacement. Le chef de l'opposition (M. Turner) a lui-même reconnu au cours de la campagne que le budget fédéral de 100 milliards de dollars incluait des milliards de dépenses inutiles. Il a déclaré:

> Il y a beaucoup de dépenses inutiles et de double emploi, des programmes qui ne sont plus appliqués ou qui sont devenus inutiles, et beaucoup de gaspillage au niveau de l'administration publique. Je crois que la réduction de ces dépenses pourrait nous permettre d'économiser des milliards.

En fait, monsieur le Président, les dépenses fédérales sont passées de 12 milliards en 1968 à plus de 100 milliards en 1984. Cette augmentation s'est produite en grande partie en l'espace de quatre ans, depuis 1980. Les dépenses publiques n'atteignaient que 50 milliards lorsque le gouvernement libéral a été réélu en 1980. Dans les quatre années qui ont suivi, il a fait preuve d'une prodigalité sans précédent dans notre histoire récente, au grand mécontentement du public. Les dix dernières années écoulées depuis 1974-1975 ont été caractérisées par une accumulation considérable de la dette publique à la suite de déficits annuels répétés, et je voudrais passer brièvement en revue certains faits.

En 1974-1975, la dette publique nette s'élevait à 24 milliards de dollars. A la fin de 1984-1985, elle sera passée à près de 190 milliards, soit une augmentation de huit fois supérieure en dix brèves années. En 1974-1975, le vingtième des recettes fiscales servait aù remboursement de l'intérêt net sur cette dette. Si l'on calcule ces paiements sur l'intérêt brut, c'est du tiers qu'il faut parler pour 1984-1985, par rapport au neuvième il y a seulement dix ans. La dette nationale du Canada s'accroît à un rythme beaucoup plus rapide que l'économie du pays. La dette publique nette sera passée de 16.6 p. 100 du produit national brut en 1974-1975 au chiffre énorme de 45.2 p. 100 pour l'année financière en cours. Si on laisse la dette s'accroître selon les prévisions, d'ici à 1990-1991 la dette publique nette aura plus que doublé pour atteindre les 400 milliards, soit 63 p. 100 du produit national brut projeté.

Ces déficits constants et ces dettes croissantes sapent dangereusement la confiance des Canadiens. Ils exercent des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt et réduisent les perspectives de croissance, sans parler de l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des générations futures de Canadiens. En d'autres mots, globalement, le déficit finirait par coûter aux contribuables canadiens $17,000 chacun, soit plus que ce que bien des Canadiens gagnent en un an, monsieur le Président.

La persistance des déficits, tout en sapant la confiance des investisseurs canadiens et étrangers, révèle également l'incurie du gouvernement précédent au chapitre de la gestion de ses affaires financières et son inconséquence. Notre gouvernement ne peut pas et ne doit pas tolérer que les dépenses excèdent autant les recettes. Grâce à notre sens des responsabilités et à notre sens pratique, nous avons pris, le 8 novembre dernier, un certain nombre de décisions très réfléchies en matière de programmes et de politique. Ces décisions visaient à rétablir une certaine souplesse financière en vue de créer un climat propice à une croissance équilibrée et soutenue.

Le député a parlé de compressions nuisibles et irresponsables et a porté des accusations farfelues au sujet des relations établies par le gouvernement avec les provinces et le public. Nous savons tous que le gouvernement est devenu pléthorique après trop d'années d'incurie libérale. L'appareil gouvernemental, alourdi par ses nombreux règlements, subventions et interventions, s'ingère malencontreusement dans la vie des Canadiens et des milieux d'affaires du pays. Que le Ciel vienne en aide au pauvre homme d'affaires canadien sans méfiance qui tâche de s'y retrouver dans le dédale des cent et quelques programmes du gouvernement fédéral qui prétendent répondre à ses besoins.

Durant la campagne électorale, monsieur le Président, notre parti a promis de mettre en œuvre des principes de gestion gouvernementale productive pour faire en sorte que les contribuables canadiens en aient pour leur argent. Pour que le gouvernement réponde mieux aux besoins et aux aspirations des Canadiens, nous avons mis sur pied un groupe d'étude chargé de réexaminer les programmes sous la direction du vice-premier ministre (M. Nielsen). Le groupe d'étude a pour mandat

de rationaliser la prestation des programmes, de supprimer le double emploi et d'obtenir plus de valeur pour chaque dollar dépensé. Cette révision obligera à consulter les Canadiens qui deviendront ainsi des artisans consciencieux et essentiels des décisions qui auront des répercussions sur leur avenir. De même, nous allons inviter les gouvernements provinciaux et le secteur privé à un dialogue permanent en vue d'édifier un Canada meilleur.

Notre stratégie de renouveau économique fournit implicitement le cadre de travail propice à de véritables discussions et favorable à l'émergence d'une association durable. Cette association ne peut que favoriser la réalisation de nos objectifs qui sont d'assurer une croissance soutenue et des emplois productifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations? Comme il n'y a ni questions ni observations, j'invite l'orateur suivant à prendre la parole.

• (1650)

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat de la motion proposée par le parti libéral. La motion traduit bien l'absolue faillite morale de ce parti-là. Je le savais avant les dernières élections, mais j'en suis maintenant convaincu.

Les libéraux ont l'audace de nous critiquer au sujet des dépenses gouvernementales et de nos relations avec les gouvernements provinciaux et la population. Il est inouï que les libéraux nous condamnent aujourd'hui après avoir passé 20 ans à dépenser les fonds publics comme des matelots en goguette et après avoir alourdi le déficit de 30 milliards de dollars. Nous tâchons de remédier aux problèmes dont nous avons hérité des libéraux.

Comment les problèmes d'aujourd'hui sont-ils apparus et que pouvons-nous faire pour les résoudre? La mauvaise gestion économique et financière qui a donné lieu à notre déficit sans précédent a commencé au début et au milieu des années 70 lorsque le ministre des Finances de l'époque et actuel chef de l'opposition, a commencé à prêcher l'austérité. Durant l'époque des cinq budgets qu'il a présentés, les dépenses du gouvernement fédéral ont doublé, le surplus de 600 millions s'est transformé en un déficit de quatre milliards et la dette nette s'est accrue de 50 p. 100. L'intérêt sur la dette publique a doublé et la Fonction publique s'est accrue de 74,000 fonctionnaires, sans compter les réductions de l'effectif des Forces armées.

Le vérificateur général du Canada a déclaré que le Parlement avait perdu ou était en train de perdre toute maîtrise des dépenses publiques. Conformément à l'étude qu'avait menée à l'époque l'Institut C.D. Howe, trois des cinq budgets du ministre des Finances d'alors avaient en fait élargi le fossé entre les riches et les pauvres. Voilà ce dont nous avons hérité.

Après ces débuts révélateurs, le gouvernement libéral a continué à dépenser pendant encore dix années, accroissant le déficit et créant au pays un climat de confrontation sans précédent. Voilà le legs avec lequel nous devons compter en tant que gouvernement.

Le plan stratégique de relance économique qui a été annoncé dans le discours du trône vise à lever les obstacles à la croissance, à obtenir un consensus national sur l'orientation économique, à stimuler les investissements et à promouvoir le goût du risque et l'esprit d'initiative chez les entrepreneurs du secteur privé.

En s'appliquant immédiatement à réduire l'énorme déficit fédéral, le présent gouvernement s'est rendu compte que le service de la dette publique l'empêche de satisfaire pleinement à des besoins socio-économiques prioritaires. Le déficit donne une fausse idée du coût réel du gouvernement et ne permet pas à la société de satisfaire les besoins de ses citoyens. Le déficit freine la croissance du secteur privé et limite le pouvoir du gouvernement d'encourager la croissance.

Je suis persuadé que le rôle le plus constructif que le gouvernement puisse jouer est de tâcher de créer un climat dans lequel le secteur privé puisse faire ce qu'il fait le mieux, soit créer des emplois et une nouvelle prospérité. Une meilleure confiance et l'accroissement des investissements du secteur privé dans l'économie canadienne résulteront dans la sécurité d'emploi et la création d'emplois.

J'estime qu'il est bon de se demander pourquoi il faut s'attaquer au déficit. Si l'on en juge par les observations des députés néo-démocrates, dont leur porte-parole en matière de développement industriel régional qui se targue d'être un économiste de profession, ils n'ont pas su analyser ce qui s'est passé au Canada durant quinze années de déficit continu. Le gouvernement, comme les entreprises ou les particuliers, est obligé de s'endetter s'il dépense plus qu'il ne touche. Quand il est en déficit, il a deux recours. Il peut soit imprimer des billets de banque, soit emprunter. Ces deux sources de revenus entraînent des problèmes car elles provoquent à la longue un marasme de l'économie et une perte d'emplois.

Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement ce phénomène aux députés qui semblent incapables de le comprendre. Au début, quand le déficit a commencé à s'accumuler, le gouvernement a préféré faire marcher la planche à billets. Mais il s'ensuit une plus grande masse monétaire et une inflation galopante ce qui, essentiellement, prive les travailleurs et les salariés de leur pouvoir d'achat. En somme, il s'agit d'un impôt déguisé.

L'autre méthode de financement consiste à emprunter, ce qu'on peut faire auprès de deux sources, au pays ou à l'étranger. Dans le cas d'une dette étrangère, étant donné que le gouvernement doit payer des intérêts et même rembourser une partie du capital, certaines pressions s'exercent sur le dollar canadien. Afin de rétablir l'équilibre, la Banque du Canada doit prendre divers moyens, notamment hausser les taux d'intérêt. Les Canadiens ont pu constater les effets de l'inflation dans ce domaine ces dernières années. Mais le gouvernement fédéral emprunte surtout sur le marché national. Ces emprunts ont un effet catastrophique sur l'économie puisque les capitaux disponibles y sont engloutis et qu'il n'en reste plus pour les emprunteurs du secteur privé. Cela fait aussi grimper le loyer de l'argent c'est-à-dire, essentiellement, les taux d'intérêt.

Il en est de l'argent comme de tout autre bien. Lorsque le gouvernement accroît sa demande, les taux d'intérêt montent et empêchent d'emprunter à l'étranger.

Par ailleurs, nous connaissons trop bien les conséquences néfastes des taux d'intérêt élevés. Nous avons vu combien ils ont fait baisser des dépenses de consommation, en particulier celle des biens les plus coûteux comme les automobiles et le logement, domaines qui sont une énorme source d'emplois au Canada. Les taux d'intérêt élevés nuisent aussi terriblement

aux petites entreprises, surtout aux entreprises nouvelles qui ont besoin d'emprunter des capitaux à un prix abordable afin de réaliser quelque bénéfice.

L'assainissement des finances publiques et l'application de programmes qui favoriseront la croissance économique et la création d'emploi ne font que commencer. Nous avons demandé aux Canadiens de nous en donner la possibilité, et nous sommes absolument ravis d'avoir reçu un aussi fort mandat national pour le renouveau. Les Canadiens de toutes les régions et de toutes les couches sociales ont exprimé par leur vote leur conviction que notre pays est capable de faire mieux et qu'il va faire mieux.

Comme je représente une circonscription de l'Ouest, je suis appelé à beaucoup voyager. Les gens avec qui j'ai conversé dans les aérogares et dans ma circonscription approuvaient tous chaudement l'orientation que prend le gouvernement. J'ai reçu à mon bureau des lettres de gens qui s'inquiètent de compressions particulières ou de programmes qui ont été touchés, mais la plupart se rendent compte qu'en dépit de leurs préoccupations, le gouvernement devait modérer ses dépenses et mettre de l'ordre dans ses affaires. Même si ces correspondants demandent un réexamen de leurs cas, au fond, ils approuvent les objectifs du gouvernement.

Le fait est que l'on approuve nos programmes. Je crois que les sondages d'opinion, le confirment pour le plus grand désespoir de nos amis de l'opposition. Ils savent que les Canadiens sont conscients des progrès que nous faisons et que nous avons leur confiance. Les Canadiens se sont prononcés pour un changement, tant au niveau de la politique que de l'attitude du gouvernement face à celle-ci. La motion d'aujourd'hui cherche à nous faire revenir à l'ancien système, à savoir dépenser les fonds publics comme des marins ivrognes en adoptant des programmes destinés aux circonscriptions dont le représentant est libéral. L'un de mes collègues a signalé que le gouvernement précédent s'attaquait aux problèmes en constituant des commissions, de façon à dorloter ses petits amis, lesquels pouvaient voyager à travers le monde aux frais du contribuable et vivre «assez» confortablement, a-t-il dit. Et que dire de l'enquête sur l'affaire de l'avion de Gimli—

• (1700)

M. Crosbie: Une très bonne affaire pour certains.

Une voix: Le coup de Gimli!

M. Dorin: Oui, le coup de Gimli. On nous dit que l'on a déjà dépensé plus d'un million de dollars pour découvrir quoi? Ce voyage a permis de découvrir certains renseignements assez intéressants. Lesquels? Par exemple, la compagnie aérienne israélienne a décidé de vérifier manuellement ses niveaux sur tous ses boeings 767, avant et après les pleins de carburant. Il est incroyable que nous ayons dû dépenser un million de dollars pour faire une telle découverte.

M. Crosbie: Il suffisait d'utiliser une jauge.

M. Dorin: Puis il y a Thumper Macdonald, qui nous coûte $800 par jour. Sauf erreur, l'avocat de cette commission, un ancien candidat libéral provincial du Manitoba, a dit que celui-ci touchait environ $800 par jour. Tout le monde a plus ou moins admis qu'il faisait traîner les choses parce qu'il détenait un bon filon.

M. Crosbie: Ils ont tous fait pareil.

M. Dorin: Notre pays est sérieusement endetté, monsieur le Président. La confiance du monde des affaires a bien baissé. Les investisseurs étrangers ont été effrayés et le chômage est très élevé. Dès que les élections ont été déclenchées, tout le monde savait quelle allait en être l'issue. Les gens n'ont pas eu à attendre. Ils savaient que le gouvernement libéral allait être dégommé. Au troisième trimestre, notre PNB a fait un bond spectaculaire de 8 p. 100. La simple annonce des élections a donné aux Canadiens confiance dans le nouveau gouvernement qui allait certainement être élu, et tout le monde le savait.

Le gouvernement ne peut ni souhaiter ni légiférer la croissance économique et la création de possibilités d'emplois satisfaisantes. Il doit ouvrir la voie au secteur privé et lui donner confiance, pour qu'il s'épanouisse, qu'il investisse et ainsi crée des emplois. Le gouvernement doit avancer pas à pas pour supprimer toute une série d'obstacles à la croissance et à la création d'emplois. Il faut instaurer, pour le secteur privé, un milieu politique stable et favorable. Avant toutes choses, il faut s'attaquer au déficit. La dette fédérale croissante est devenue à elle seule l'obstacle le plus important à la croissance et à la création d'emplois par le secteur privé. On a dit que la plus grande invention financière était l'intérêt composé. Du point de vue des investisseurs, c'est peut-être vrai, mais il y a un revers à la médaille, lorsqu'on considère l'intérêt composé du point de vue du débiteur. Le gouvernement fédéral, malheureusement, s'est lourdement endetté et cette dette fait boule de neige. Les nouveaux frais d'intérêt entraînent de nouveaux emprunts qui augmentent sans cesse les frais d'intérêt, dans une chaîne sans fin d'endettement.

Même en partant d'hypothèses assez optimistes quant aux taux d'intérêt et à la croissance économique, le déficit prévu pour les années à venir doit rester de l'ordre de 34 à 38 milliards de dollars. D'une part, il était évident que nous ne pourrions sortir de notre problème de déficit en favorisant la croissance ou en augmentant les dépenses. En réalité, nous ne ferions que nous endetter davantage, à moins de prendre les mesures qui s'imposent. A moins de réussir à la contrôler, la dette publique atteindra le chiffre affolant de 410 milliards de dollars à la fin de la présente décennie, soit $54,000 pour chaque famille canadienne. Chaque année nous empruntons sans cesse davantage simplement pour payer les intérêts sur l'argent emprunté. Ce faisant nous imposons un lourd fardeau fiscal aux générations futures.

Si, comme c'est le cas actuellement, plus d'un dollar sur trois de recettes fiscales sert à payer l'intérêt de la dette nationale, non seulement nous ajoutons aux dettes passées, mais nous hypothéquons notre avenir. La dette accumulée menace la création d'emplois permanents pour les chômeurs d'aujourd'hui, pour nos enfants, et cela de bien des façons. Elle exerce également des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt parce qu'on suppose que l'inflation va augmenter et qu'on assiste à une concurrence pour obtenir les capitaux de l'épargne des particuliers. Et le gouvernement est de moins en moins capable de satisfaire à nos besoins économiques et sociaux. C'est aussi le symbole d'une mauvaise gestion économique qui mine la confiance des investisseurs et fait échec à la création d'emplois.

Voilà pourquoi, en dépit des délais très courts, le gouvernement a dû annoncer le 8 novembre dernier dans l'exposé économique, un certain nombre de décisions difficiles soit pour

réduire les dépenses soit pour accroître les recettes. Et ce n'est qu'un premier pas pour contrôler le déficit. Grâce à ces mesures, le déficit prévu pour 1985-1986, 37.1 milliards de dollars, a été ramené à 34.9 milliards de dollars. Cependant, on le constate, il reste beaucoup à faire. De toute évidence, ce ne sera pas une tâche facile et sans douleur. La motion à l'étude fait état de certaines douleurs déjà ressenties, mais il faut s'attendre à bien davantage pour mettre un peu d'ordre dans ce fouillis.

M. Boudria: Qu'est-ce que c'est?

M. Dorin: Comme nous l'avons fait une première fois, nous continuerons de faire de notre mieux pour que nos décisions soient conformes à tous nos objectifs de renouveau économique, incluant la participation accrue du secteur privé et l'égalité pour toutes les régions qu'elles soient libérales, conservatrices ou autre. Mêmes les régions néo-démocrates ne seront pas oubliées. Les régions néo-démocrates seront aussi traitées avec justice.

Évidemment, nous aurions pu apporter d'autres solutions au problème de notre endettement. Par exemple nous aurions pu avoir recours à des mesures de stimulation. C'est une masse de capitaux impressionnante qu'il aurait fallu injecter pour relancer la croissance ou l'emploi. Cependant, puisque le déficit courant dépasse déjà de 5 milliards de dollars ce qu'on avait prévu dans le budget de février dernier, toute mesure de stimulation massive et délibérée nous aurait mis dans une position très précaire. C'est l'ensemble du pays qui se serait enfoncé davantage dans les dettes et toute perspective à long terme de croissance et d'emploi aurait été gravement compromise. Les investissements perdus et la confiance ébranlée auraient entraîné d'autres suppressions d'emplois au cours des années à venir.

Par ailleurs, il nous aurait aussi été possible de nous attaquer sans merci au déficit dès le départ. Monsieur le Président, nombre de mes électeurs m'avaient dit que c'était la solution qui s'imposait. Mais cette approche draconienne aurait miné la confiance et menacé la cohésion sociale. Les coûts d'un ajustement aussi brutal auraient été élevés et auraient mis en cause notre capacité collective de résoudre nos problèmes structuraux.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour rendre notre secteur privé plus dynamique et plus autonome. Nous devons non seulement nous occuper du déficit, mais aussi de l'inextricable amas de règlements, de subventions et d'autres formes d'intervention publique qui s'est accumulé au fil des ans.

Trop d'industries canadiennes sont surprotégées. Trop de programmes d'assistance à l'investissement ont faussé les décisions dans ce domaine et favorisé la naissance de sociétés rentables uniquement avec le concours des deniers publics. Trop de signaux négatifs ont semé l'inquiétude parmi les capitalistes étrangers, surtout dans le domaine énergétique, et trop de programmes gouvernementaux subsistent longtemps après qu'ils ont rempli leur rôle.

Bref, on a émoussé la dynamique inhérente à l'économie du Canada par des interventions publiques souvent inopportunes et déconcertantes.

Il ne faut pas uniquement modifier la politique gouvernementale, mais aussi la façon d'envisager les affaires publiques. Il faut supprimer le climat de tension qui était la marque des gouvernements précédents. Il faut prendre le temps de se parler.

Nous avons invité tous les Canadiens à regarder la réalité bien en face et à sortir des sentiers battus. C'est un défi de taille que nous devons relever, surtout pour le secteur privé. Il faut qu'il soit la force motrice en matière de croissance et de création d'emplois. Nous sommes en train de donner aux Canadiens la confiance que devrait leur inspirer leur gouvernement.

• (1710)

M. Marchi: Monsieur le Président, je m'étonne d'entendre les députés conservateurs répéter à tour de rôle, en parlant de la motion à l'étude aujourd'hui, qu'ils cherchent des options. Ils feraient peut-être mieux d'étudier celle qu'ils avaient promise aux Canadiens il y a plusieurs mois. Et ils nous ont dit aussi, à tour de rôle, que le déficit était leur plus grande préoccupation.

Le candidat conservateur dans ma circonscription n'a jamais dit un traître mot du déficit. Il a surtout parlé de création d'emplois. J'ai demandé à un député, qui a parlé tout à l'heure, quelles mesures on prendrait pour créer des emplois et comment on ferait pour respecter la principale promesse faite au pays tout entier pendant la dernière campagne électorale.

Quand je vois ce qui se passe dans ma propre ville, North York, je constate qu'on fait l'inverse de ce qu'on avait promis de faire. Le gouvernement supprime la construction d'un centre fiscal de 58 millions de dollars qui aurait créé 3,000 emplois, 2,000 permanents et 1,000 à mi-temps. Ce projet aurait donné des centaines d'emplois dans le bâtiment et dans les industries commerciales. Sans compter qu'il aurait assuré des services à cette ville. En quoi cette mesure va-t-elle créer des emplois? Qu'est-il advenu des promesses faites aux Canadiens le 4 septembre après la multitude de compressions dont nous avons été témoin? Qu'est-il arrivé au gouvernement après le 5 septembre dernier?

Je ne veux pas entendre le député me parler de réductions du déficit, car on n'en a pas soufflé mot pendant la campagne électorale. On nous a parlé des programmes de création d'emplois que le gouvernement devait créer du jour au lendemain. J'aimerais que le député nous dise quel est le nombre réel d'emplois créés. Voilà ce que les Canadiens veulent savoir.

M. Dorin: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux deux questions. Tout d'abord, le député dit qu'il n'a pas été question de réduction du déficit pendant la campagne électorale. Je peux lui dire que j'en ai parlé à temps et à contretemps. J'ai dit que la réduction du déficit était la seule façon de créer des emplois réels. Je ne parlais pas de la création d'emplois au moyen de programmes de main-d'œuvre financés par l'argent du gouvernement et des contribuables. Seul le secteur privé peut créer des emplois permanents et intéressants.

Ainsi, nos programmes de création d'emploi sont financés dans l'espoir de fournir aux gens des emplois satisfaisants et d'utiliser l'argent de la meilleure façon possible. C'est tout le contraire de ce que faisait l'ancien gouvernement. Parlons, par exemple, du programme Canada au travail. Au cours des dernières années, ma circonscription a toujours reçu l'affectation minimum qui était de $100,000 par année. La raison, c'est que l'ancien gouvernement manipulait les formules et utilisait des

données vieilles de trois à cinq ans. En réalité, les circonscriptions qui auraient normalement avoir droit à ces fonds n'en profitaient pas, simplement parce qu'elles étaient représentées par des députés conservateurs.

En vertu du programme Canada au travail, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) affecte maintenant les fonds en utilisant des données à jour, afin que le système soit beaucoup plus juste. Ainsi, dans ma circonscription, le montant est passé de $100,000 à $770,000 cette année. Un grand nombre de projets sont étudiés par le conseil consultatif. Nous espérons avoir des emplois intéressants.

Même si nous devons continuer à les utiliser temporairement, étant donné la situation, ces programmes ne sont pas la solution. J'espère que dans deux, trois ou peut-être quatre ans, ils ne seront plus nécessaires. Il s'agit simplement d'une solution temporaire. Nous devons créer des emplois réels dans le secteur privé. La seule façon d'y parvenir, c'est d'en donner les moyens au secteur privé et, pour cela, le gouvernement fédéral doit réduire le déficit.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) pour une question brève et succincte à laquelle il recevra une réponse également très brève.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne vois pas très bien comment une brève question pourrait rendre justice à tous les mythes que le député vient d'évoquer.

Le député ne pense-t-il pas qu'il est important, lorsqu'on parle de déficit au Canada, de reconnaître que le taux de l'épargne dans ce pays est deux fois et demie celui des États-Unis? Ne pense-t-il pas qu'il importe de se souvenir également que toutes les personnes compétentes admettent qu'il n'y a pas de concurrence indue pour l'emprunt dans une économie où l'investissement a diminué au cours des deux dernières années et où il y a une capacité inutilisée et un chômage excessif? Ne se rend-il pas compte qu'il est impossible que l'entreprise connaisse une trop forte concurrence pour les fonds disponibles? En bref, n'utilise-t-il pas un argument au sujet du déficit qui serait logique aux États-Unis, mais entièrement différent ici, étant donné les conditions?

M. Dorin: Monsieur le Président, je me rends très bien compte que les épargnes sont chez nous à un niveau très élevé. Je prendrai la parole du député et admettrai qu'il est deux fois et demie celui des États-Unis. Toutefois, c'est en raison du manque de confiance des consommateurs et des investisseurs. Les gens remboursent leurs dettes. Ils hésitent à acheter des biens de consommation ou à faire des investissements commerciaux parce qu'ils craignent que le déficit du gouvernement fédéral ne prennent des proportions démesurées et que leur argent ne rapporte rien. En fait, ces personnes craignent l'hyperinflation. Le gouvernement devra payer sa facture en fin de compte. S'il n'y arrive pas en empruntant, il fera marcher la planche à billets. Nous connaîtrions alors une inflation comparable à celle qui sévit en Israël et l'argent dépensé reviendrait sous forme de dollars sans valeur. Voilà la raison de ce manque de confiance. Le gouvernement essaie d'inspirer confiance aux consommateurs et aux investisseurs canadiens.

Mme Copps: Monsieur le Président, je voudrais poser deux toutes petites questions très précises. Sauf erreur, le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) n'est pas du tout d'accord avec la position adoptée par la Fédération des étudiants de l'Ontario au sujet des projets d'été du programme Canada au travail. Cette fédération a déjà manifesté son inquiétude au sujet de la suppression du programme d'été de Canada au travail. Le député insinue, si je ne m'abuse, que l'argent distribué dans tout le pays pour les programmes Canada au travail était donné à des régions libérales, pour redorer le blason du parti.

Je me demande s'il pourrait répondre au directeur exécutif des programmes de l'Organisation de la jeunesse catholique de mon agglomération; il a écrit au gouvernement parce que, à cause de sa décision de réduire les programmes, 106 jeunes dont environ 73 invalides et handicapés, ne pourront pas aller au camp d'été de Hamilton cet été. Ces 73 enfants handicapés qui ne pourront pas aller au camp d'été à cause des restrictions financières de son gouvernement sont-ils les partisans libéraux auxquels le député a fait allusion?

M. Dorin: Monsieur le Président, les sommes distribuées dans le cadre des programmes actuels sont réparties équitablement entre les différentes régions du pays. La répartition se fait d'après des statistiques et pas d'après le nombre de voix.

Pour répondre à la question sur les emplois d'été pour étudiants, je dois dire que j'ignore quels programmes de création d'emplois le gouvernement va instaurer. J'espère toutefois que nous n'en aurons pas besoin. Je le répète, ce ne sont pas des solutions; ce sont des expédients. Il faut des emplois créés par le secteur privé.

• (1720)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je serai bref car je sais que d'autres députés désirent prendre la parole. Je félicite le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) d'avoir présenté cette excellente motion: «Compressions nuisibles, incapacité manifeste des ministres de gérer leur ministère et leurs relations avec les provinces et le public». Le gouvernement conservateur avait promis, et promet encore, de consulter les provinces, de faire preuve de franchise et de ne pas prendre de décision du haut de sa tour d'ivoire, à Ottawa.

Un député a parlé au cours du débat des coupures budgétaires touchant les programmes de logements sociaux. Je voudrais revenir sur la question pour souligner que les gouvernements provinciaux n'ont pas été consultés. Or, s'il est une chose qu'un gouvernement doit faire quand il sabre dans des programmes de logements sociaux, c'est bien consulter les gouvernements provinciaux et les organismes concernés.

La raison en est simple. Ce sont des organismes provinciaux qui doivent garantir que la plupart des logements publics construits dans le cadre de programmes sociaux seront occupés. C'est le gouvernement provincial qui décide quand et où il convient de construire des logements sociaux. Je sais que la SCHL dispose d'une certaine latitude dans ces programmes, mais ce sont les gouvernements provinciaux qui doivent agir de concert avec le gouvernement fédéral.

Depuis cinq ans, tous les gouvernements provinciaux ont annoncé un programme quinquennal. Il est courant pour un gouvernement provincial d'avoir un programme quinquennal pour les foyers pour personnes âgées, les maisons de retraite et les autres résidences du même genre. Le fait d'amputer le budget des logements sociaux de 9.5 millions de dollars aura des conséquences incroyables sur ces programmes. La somme ne paraît peut-être pas énorme en elle-même, mais c'est l'écart qu'il va y avoir entre 1985 et 1986 en argent comptant.

Le service des logements sociaux de la SCHL assume des responsabilités pour des hypothèques de 30 et 35 ans. Il est impossible d'y mettre un terme. Les coupures budgétaires vont se faire sentir en 1985-1986. Un foyer de personnes âgées dont l'hypothèque s'élève à 4 millions de dollars risque de payer $100,000 de plus pour faire baisser le taux d'intérêt de 2 p. 100. Appliquées à l'ensemble du pays, ces compressions vont entraîner une diminution importante des programmes de logements sociaux dans toutes les régions. Il n'y a pas eu de consultations. Je sais que le ministre fédéral responsable du logement doit rencontrer ses homologues provinciaux cette semaine, alors que le gouvernement aura déjà pris sa décision du haut de sa tour d'ivoire. Il n'y a pas eu de consultations avec les gouvernements provinciaux.

Il y a une autre chose qui est au centre de la question. C'est la décision prise par le gouvernement d'amputer de 25 p. 100 le budget du programme d'aide à la remise en état des logements. Cette décision est un exemple flagrant de discrimination, car elle défavorise les régions les plus pauvres du pays. Là encore, le gouvernement fédéral n'a pas consulté les provinces. Or, ce sont les autorités provinciales qui veillent à l'application du PAREL dans les régions où le taux de chômage est élevé. En dehors de l'organisme national de lutte contre la pauvreté qui exerce ses activités dans diverses régions à fort taux de chômage, ce sont les autorités provinciales chargées du logement qui s'occupent de ce programme.

J'ai toujours reproché au gouvernement précédent d'avoir restreint l'application de ce programme qui avait démarré sur un très bon pied. Au début, le seul critère était l'état de la maison. Le gouvernement a commencé à restreindre la portée du programme parce qu'il y avait trop de demandes et pas assez d'argent. On est arrivé au point où une famille de quatre personnes ne pouvait plus faire construire une chambre supplémentaire.

Au départ, on donnait $3,750 aux personnes ayant un revenu inférieur à $11,000. Plus tard, la subvention était de $5,000 pour les personnes ayant un revenu inférieur à $13,500. Les autorités provinciales apprennent aujourd'hui que le budget de ce programme est amputé de 25 p. 100. Ces autorités, qui sont chargées de sa mise en œuvre, ne savent plus quoi faire. Un de ces organismes, que j'ai contacté, m'a dit qu'il allait organiser une réunion la semaine prochaine pour préparer un communiqué. Toutefois, il ne critiquera pas le gouvernement fédéral dans ce communiqué, car ce n'est pas la chose à faire.

Des compressions incroyables sont effectuées dans le domaine du transport sans consultation aucune avec les gouvernements provinciaux touchés. Certaines de ces compressions sont absolument scandaleuses. Dans la motion, on qualifie ces compressions d'«irresponsables». C'est peu dire.

Les divers ministères provinciaux du tourisme s'efforcent d'établir avec le gouvernement fédéral un plan d'action à long terme pour favoriser le tourisme. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont toujours réclamé un système de traversiers peu coûteux. Chaque fois que les services maritimes du CN ont augmenté leurs tarifs, les gouvernements provinciaux s'y sont opposés devant la Commission canadienne des transports.

Le gouvernement actuel a stipulé dans une loi que les services maritimes du CN devaient effectuer des compressions de 20 millions de dollars au niveau de l'administration et de l'exploitation. Ils doivent en outre procéder à une coupe sombre de 17 millions de dollars dans leur service de traversiers dans le golfe et leurs services de bateaux côtiers sans consulter les gouvernements provinciaux. Cela ne pose aucun problème pour les services maritimes du CN. Ils ont annoncé une augmentation de tarifs de 15 p. 100 et ils en ont rejeté le blâme sur le gouvernement fédéral. La décision est venue d'en haut sans consultation avec les gouvernements provinciaux touchés.

Une personne voyageant avec son automobile de North Sydney, Nouvelle-Écosse, à Argentia, Terre-Neuve, doit payer $98 ou $99—j'irai jusqu'à dire $100—en fonction de l'augmentation tarifaire de 15 p. 100. Ajoutez à cela une réduction dans les services de bateaux côtiers qui n'ont jamais été satisfaisants ni sur la côte de Terre-Neuve d'où je viens ni sur d'autres côtes. Ce merveilleux gouvernement nous a dit vouloir consulter la population et s'assurer que tout se passe au grand jour. Voilà ce qu'il a fait dans le domaine des transports.

Le Conseil des prêts aidant aux opérations de pêche se réunit cette semaine dans la plupart des provinces touchées pour déterminer ce qui peut être fait suite à la suppression du programme national d'assurance, que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont annoncée. Ces conseils devront saisir certains bateaux l'année prochaine, mettre sur pied leur propre programme d'assurance ou mettre en œuvre un programme de subventions par l'entremise des compagnies d'assurances privées. Le ministre des Pêches et des Océans n'a pas parlé de subventionner les compagnies d'assurance privées dans sa déclaration. Il n'a consulté personne avant de prendre sa décision et il n'a pas l'intention de consulter davantage par la suite.

On a annoncé d'autres politiques qui auront d'énormes répercussions sur les budgets provinciaux. Là encore, aucune consultation. Aucun député ne peut prétendre ici même que les budgets provinciaux d'assistance sociale ne seront pas touchés par ces compressions de 200 millions de dollars dans le domaine de l'assurance-chômage. En effet, la réduction sera supérieure à 200 millions de dollars. Le régime que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) affirme vouloir mettre en œuvre réduira de plus de 200 millions de dollars les prestations d'assurance-chômage versées aux Canadiens. Les raisons sont très simples. Les restrictions imposées aux chômeurs à l'heure actuelle sont déjà trop contraignantes. Un chômeur ou une chômeuse doit passer huit heures par jour près de son téléphone sous peine de risquer de perdre ses prestations d'assurance-chômage. Je remarque que les bureaux d'assurance-chômage locaux établis dans les régions où le taux de chômage est élevé ont pris à cœur ce que le gouvernement a déclaré et ont commencé à passer les coups de téléphone en

question il y a déjà deux semaines. On téléphone aux pêcheurs de la côte nord-est de Terre-Neuve pour leur demander où ils étaient à 15 heures la veille. Un pêcheur qui répond qu'il se trouvait au magasin se voit demander de quel magasin il s'agit. Il doit alors donner le nom d'un quelconque magasin de St. Jean. Ce qui est important, c'est que cela aura des répercussions pour les gouvernements provinciaux.

• (1730)

Dans l'autre partie de la motion, on précise que les ministres ne savent pas vraiment ce qu'ils font. Dans le cas de l'assurance-chômage, comment peut-on procéder à des compressions dans le programme de mobilité pour les gens qui se cherchent un emploi dans d'autres régions du pays? Ce programme de mobilité est déjà trop restreint à l'heure actuelle. Les gens qui ont besoin d'aide ne peuvent l'obtenir. Pour répondre aux critères, une personne désirant quitter Terre-Neuve pour se rendre en Alberta devra obtenir un emploi garanti pour au moins un an. L'emploi doit même être annoncé par le bureau local de la main-d'œuvre le plus près de l'emplacement de l'emploi. Cela montre la mesquinerie du programme à l'heure actuelle, mais la ministre de l'Emploi (M^lle^ MacDonald) dit vouloir effectuer des compressions dans ce domaine. Il s'agit de savoir, monsieur le Président, où ces compressions seront effectuées? Demandez au ministre, elle l'ignore. Demandez aux fonctionnaires, ils vous diront qu'ils n'ont pas encore décidé. La même chose s'applique aux compressions dans le domaine des logements sociaux de la SCHL. Les services compétents ignorent tout de ces dernières. C'est pourquoi la présente motion est si pertinente à ce stade-ci.

La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) ignore comment elle va faire payer les gens qui téléphonent au bureau météorologique pour se renseigner. Elle a reconnu ici même qu'elle n'avait aucune idée de la façon dont elle allait procéder. Le Service de l'environnement atmosphérique n'en sait pas plus long, mais l'ordre est venu d'en haut et la ministre n'a qu'à obéir. Elle doit avoir été consultée auparavant. Cependant, elle est le membre du cabinet le plus conciliant. En effet, sur les 1500 emplois qui devaient être supprimés par l'exposé financier, 416 l'ont été au sein de son ministère. C'est injuste pour le ministère de l'Environnement.

La ministre ignore donc comment elle va faire pour faire payer aux gens ces appels téléphoniques. Admettons que cela prenne du temps, mais pourquoi la ministre a-t-elle accepté de se voir forcer d'exiger un droit pour les prévisions météorologiques autres que celles reçues par l'entremise des médias? C'est difficile à appliquer. Comment peut-on imposer un droit à une personne téléphonant au bureau météorologique local si, comme la ministre l'a déclaré, les pêcheurs et toutes les personnes qui ont besoin de ces renseignements pour des questions de santé et de sécurité n'ont rien à payer?

Il est courant que les ministères fédéraux imposent un droit qui ne s'applique pas à un certain groupe de personnes pour une raison particulière. Comment détermine-t-on les personnes exclues? La ministre prétend que son ministère étudie la question de concert avec les compagnies de téléphone, mais le CRTC ne permettra pas à ces compagnies de percevoir les droits. Qui va décider si la personne qui téléphone est un pêcheur ou si elle a besoin de ces renseignements pour des raisons de santé et de sécurité? La compagnie de téléphone ne posera pas ces questions. Ainsi, s'il n'y a pas de changement, ce sera un météorologue local qui devra les poser. Comment fera-t-il la différence? Comment saura-t-il s'il s'agit d'un pêcheur à temps plein ou d'un pêcheur à temps partiel? Va-t-il obtenir une liste du ministère fédéral des Pêches? Va-t-il avoir une liste des familles qui sont admissibles et de celles qui ne le sont pas?

Cette mesure est peu judicieuse. On voit la même chose se produire dans toutes les sections du ministère de la ministre. Ce matin, un député a déclaré que les centres d'interprétation victimes des compressions se trouvent tous dans des circonscriptions conservatrices. Je me suis demandé alors comment les gens pouvaient interpréter tout seuls la nature dans un parc national. Les visites guidées ont été abandonnées. Il existe maintenant ce que la ministre appelle des visites sans guide ou avec guide bénévole. Vous vous imaginez, monsieur le Président, au fond de nos parcs nationaux, parmi les ours et en pleine forêt, des visites sans guide. Il y aura des pancartes partout nous invitant à ouvrir les yeux ou bien des panneaux disant: «Entrez à vos risques et périls». Comme je l'ai déjà laissé entendre une fois, ce serait peut-être une bonne façon d'améliorer les services de recherche et de sauvetage malgré les compressions que le ministre de la Défense nationale (M. Coates) a annoncées.

Le gouvernement a également annoncé qu'il augmenterait les droits de mouillage au Canada. Qu'est-ce que c'est que ces droits de mouillage? Je n'en sais rien, ma foi! Je viens de Terre-Neuve, monsieur le Président. On ne nous a jamais fait payer de droits de mouillage dans ma province, et je vais vous dire pourquoi. L'honorable Jack Davis qui, il y a quelques années, était le ministre des Pêches . . .

M. Ouellet: Un libéral.

M. Baker: Oui, un libéral. Il avait conclu une entente spéciale avec son homologue provincial en vue d'exclure la province de l'obligation de payer ces droits. Que s'est-il passé depuis? Un nouveau gouvernement a été porté au pouvoir à Ottawa et, du jour au lendemain, on veut doubler les droits de mouillage pour les pêcheurs commerciaux et les tripler pour les pêcheurs sportifs propriétaires de leur bateau; on voudrait également appliquer cette disposition à l'échelle du pays. Les bureaucrates ne savent pas comment ils s'y prendront pour faire exécuter cette mesure à Terre-Neuve. J'ai téléphoné au chef du service en cause pour lui poser la question. Il m'a répondu qu'il n'en savait rien et qu'aucune décision n'avait été vraiment arrêtée pour l'instant. J'en ai parlé au ministre et il m'a répondu qu'il étudiait le dossier. Le ministre des Finances a écrit noir sur blanc que ces droits de mouillage seraient exigés.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque écoulé. J'en suis désolé car j'avais encore bien des choses à dire, mais je comptais tout de même être très bref.

Le 28 août dernier, en moins de vingt-cinq minutes, le premier ministre (M. Mulroney) a promis de consacrer 224 millions de dollars au secteur agricole, 50 millions au secteur de la petite entreprise, 268 millions en allégements fiscaux au secteur de l'énergie, 45 millions à la restructuration du secteur des pêches, 150 millions à des investissements miniers et en dégrèvements fiscaux pour les travailleurs du Nord, 265 millions à la santé et au bien-être, 285 millions à la formation et l'emploi

des jeunes, 100 millions à des investissements dans des projets de recherche et de développement, 22 millions à l'aide aux anciens combattants du Canada, 190 millions à la défense, 75 millions à la construction navale et 8 millions à des mesures judiciaires. En moins de vingt-cinq minutes, le premier ministre a promis près de 1.7 milliard, à un demi-milliard près. Voilà les promesses qui ont été faites en vingt-cinq minutes. Rappelons-nous aussi ce qui a été promis dans chaque province. A présent, le gouvernement prétend ne pas être en mesure de dépenser ces milliards à cause des méchants libéraux qui ont plongé le pays dans une dette de 34 milliards, alors qu'ils croyaient n'être endettés que de 30 milliards. Voilà pourquoi, d'après lui, il ne peut pas dépenser les 10 milliards promis aux canadiens.

En terminant, j'espère que le gouvernement changera d'orientation et qu'il consultera en toute franchise et équité les gouvernements provinciaux et les citoyens touchés par ces compressions budgétaires. Autrement, il risque de se faire une bien pire réputation que celle du gouvernement libéral. Il ne regagnera certes pas la confiance que les Canadiens lui refusent depuis deux mois, comme le laisse entendre cette motion.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire au sujet du discours du député?

Mme Copps: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Gander-Twillingate (M. Baker). Je ne comprends pas très bien la réaction que certains ministériels ont eue lorsqu'il a protesté contre l'intention du gouvernement de réduire l'allocation de réinstallation accordée à d'anciens employés qui cherchent du travail dans différentes régions du pays. Un certain nombre de ministériels ont demandé ce qu'il y avait de mal à cela. Ils estiment que cette allocation devrait être réduite.

Le député pourrait-il, premièrement, préciser en quoi consistent les coupes du gouvernement et, deuxièmement, établir le lien entre ces restrictions et l'ordre émanant du cabinet du premier ministre? Quand des employés de sa circonscription ont dû faire face à des licenciements, ce dernier a, en effet, ordonné d'accorder le maximum d'aide pour permettre à au moins un millier de travailleurs qui avaient perdu leur emploi à la suite de la fermeture d'une mine d'aller s'installer ailleurs. Je voudrais que le député de Gander-Twillingate nous dise ce qu'il pense de la réaction des ministériels qui se sont prononcés pour la réduction du programme de déplacement. Le député pourrait-il préciser quelle est notre position à cet égard?

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: En particulier, pourrait-il préciser quelle est la position des ministériels qui se sont prononcés pour l'annulation de ce programme, alors que, par ailleurs, le premier ministre (M. Mulroney) n'hésite pas à l'appliquer dans sa propre circonscription?

M. Baker: Monsieur le Président, la question est . . .

Mme Mailly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je me demande à quel programme la députée fait allusion lorsqu'elle parle d'un programme que le premier ministre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre la députée, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

Mme Copps: C'est le 13 octobre 1984 que le premier ministre a dit . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée désire poursuivre la conversation, elle peut le faire derrière le rideau. La parole est au député de Gander-Twillingate.

M. Baker: Merci, monsieur le Président. Tout d'abord, ceux qui croient nécessaire de faire des coupes dans le programme de mobilité du ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'ont pas pris la peine de parler à leurs électeurs qui cherchent du travail. Ils n'ont pas parlé aux travailleurs qui désirent aller s'installer dans une autre région du pays où ils pourront trouver un emploi. S'ils l'avaient fait, ils se rendraient compte que les restrictions qui existent actuellement dissuadent les gens de déménager d'une province à l'autre. Il serait absolument scandaleux de réduire encore ce programme à la suite d'une décision du ministre des Finances ou de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si le premier ministre a ordonné que le programme de mobilité soit mis en œuvre dans sa propre circonscription, pour peu que cela touche un certain nombre de personnes, la totalité du budget annuel de ce programme sera absorbée.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Western Arctic (M. Nickerson) pour une brève question.

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser. Lorsque le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a pris la parole, il a promis d'être bref. La nouvelle fut bien accueillie par ceux d'entre nous qui avaient déjà écouté ses discours. Je veux savoir pourquoi il a induit la Chambre en erreur en annonçant qu'il allait être bref, alors qu'il a gardé la parole jusqu'à ce que le Président le rappelle à l'ordre?

M. Baker: C'est vrai, monsieur le Président, je comptais être bref. Lorsque j'ai commencé, j'avais quatre lignes de notes, mais je n'ai pas pu m'arrêter. J'ai commencé à penser au règne de la terreur qui sévit au Canada. Les gens se demandent où va tomber le prochain coup de hache.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Je vais donner la parole au député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy).

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, étant le voisin de bureau d'un économiste de la même ville que moi, j'hésite à parler de déficits. Cependant, après avoir entendu le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin), qui vient malheureusement de quitter la Chambre, je n'ai aucune hésitation à me lancer dans des eaux qui, autrement, me seraient étrangères.

Je ne suis peut-être pas fort en économie, mais je m'efforce de me tenir au courant de l'histoire. Je sais que les déficits, les notions de restrictions et les compressions effectuées dans les programmes sociaux ont eu de nombreux précédents, notamment, et ce ne sont pas les moindres, les mesures prises durant la Grande Dépression, qui n'ont fait qu'empirer les choses. Cela risque d'arriver encore aujourd'hui. Même les personnes les moins au courant des principes économiques n'auront

aucun mal à comprendre que l'énorme bond économique qu'ont connu les États-Unis est dû non à la mise en vigueur de tous les programmes annoncés à grand renfort de publicité, mais plutôt aux dépenses importantes dans le domaine militaire. C'est un domaine qui sert à créer des programmes d'emplois. En effet, nous avons ici un modèle où l'on ne cherche pas à s'attaquer au déficit selon la méthode proposée par le député qui m'a précédé, mais où l'on atteint certains objectifs grâce aux dépenses.

Le problème n'est pas dû à des spéculations économiques oisives des députés de tous les partis. J'ai souvent constaté en écoutant les députés d'en face qu'ils traitent rarement du sujet. Ils semblent davantage déterminés à s'attaquer à leurs prédécesseurs prétendûment perfides, plutôt que de traiter de leur domaine de compétence. Rien d'étonnant à ce qu'ils aient choisi de ne pas parler de la motion à l'étude.

Il est dit dans la motion que «la confusion règne de plus en plus au gouvernement». Peut-on sérieusement remettre en question la perte de documents ministériels dans des chambres d'hôtel, des entrevues enregistrées sur bandes magnétiques et des opinions contradictoires quant au règlement visant les communications avec la presse? Pour ma part, cela témoigne effectivement d'une certaine confusion.

On dit ensuite dans la motion: «comme en témoignent les compressions nuisibles, mal étudiées et irresponsables qu'il a pratiquées dans les services gouvernementaux.» Peut-on sérieusement prétendre que les coupures dans le régime d'assurance-chômage ne se révéleront pas néfastes? Peut-il y avoir des doutes quant aux conséquences néfastes qu'ont eues les compressions de dépenses dans les domaines écologique, scientifique et culturel?

La motion dit que les compressions ont été «mal étudiées». Cela me fait penser à la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) qui a réexaminé de mauvaises décisions comme celle visant à amputer le budget du programme des mouettes argentées. Un autre exemple pourrait être l'hésitation aujourd'hui évidente que manifeste le gouvernement à propos des compressions budgétaires à Radio-Canada. Il est visible que le gouvernement a péché par précipitation.

La motion parle ensuite de «l'incapacité manifeste des ministres de gérer leur ministère et leurs relations avec les provinces et le public». Si les députés d'en face avaient étudié rationnellement la teneur de la motion, ils seraient arrivés inévitablement à la conclusion qu'elle expose les faits tels qu'ils sont.

• (1750)

Je regrette vraiment qu'une motion de ce genre ait été présentée si peu de temps après le début de la session. En effet, j'avais été séduit dans une certaine mesure en entendant le chef du gouvernement actuel faire des centaines de promesses pendant la campagne électorale. Je suppose que c'était en partie parce qu'il souriait en faisant ces promesses. J'aurais dû me souvenir que son conseiller lui avait recommandé de ne pas rire de ses propres blagues. Pour avoir observé le premier ministre (M. Mulroney) à la Chambre, je pense que ce conseil était très judicieux—sans savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire—car les Canadiens les plus pauvres risqueraient de penser que le premier ministre se paye leur tête.

Nous avons un gouvernement qui avait promis d'éviter les confrontations. On peut dire, je suppose, qu'il a tenu parole en partie, car les seules confrontations dont la Chambre a entendu parler sont celles qu'ont suscitées les directives régissant les relations de son gouvernement avec la presse, dont on a déjà parlé. Nous avons un gouvernement qui avait promis des consultations. Tous les députés qui ont pris la parole jusqu'à présent n'ont pas manqué de souligner l'absence de consultations véritables avec les provinces dans nombre de domaines. Mais il me semble que le gouvernement a fait preuve d'une grave négligence dans d'autres secteurs. Je pense notamment à ses nombreuses décisions concernant les sciences et la technologie. D'après les articles publiés dans la presse, il est évident que ces décisions n'ont été précédées d'aucune consultation. Je ne peux pas imaginer que les députés ministériels ne réagissent pas, à moins qu'on ait cloué le bec aux scientifiques qui siègent du côté du gouvernement. Je ne peux pas imaginer que des scientifiques auraient accepté autrement qu'on s'attaque par exemple au programme des mouettes argentées ou au Centre de toxicologie.

Nous avons un gouvernement qui a choisi seulement l'un des deux objectifs que la société se fixe habituellement. D'un côté, il y a la recherche de la justice sociale; de l'autre, la quête de la prospérité et de la croissance économique. D'une manière générale, les citoyens imposent au gouvernement l'objectif de la justice sociale, les entreprises, celui de la croissance économique et de la prospérité. Il semble évident que le gouvernement actuel a décidé de ne pas assumer les fonctions normales d'un gouvernement, préférant défendre particulièrement les intérêts des entreprises et créant ainsi un fossé entre la justice sociale et la question de la prospérité et de la croissance. Ce choix s'accompagne de toute une litanie de mots sonores, dont celui d'«austérité» qui enjoint en réalité les pauvres à «se nourrir de confiance». Nous entendons des formules comme «Réduisons le déficit», «Diminuons les prestations d'assurance-chômage», «Limitons les dépenses gouvernementales» et «Réduisons les programmes sociaux». Le fait est, monsieur le Président, que nous avons souffert chaque fois qu'on a tenté de remédier aux maux de la société en recherchant la prospérité au détriment de la justice sociale. Chaque crise économique, chaque récession, pourraient dans une très large mesure être attribuables au fait que quelqu'un a décidé de sacrifier l'idéal de justice sociale à la quête de la prospérité à tout prix.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) a dit que nous devions accepter une souffrance à court terme. Quand je regarde autour de moi, je pense bien que personne ici ne va éprouver la moindre souffrance le jour où le gouvernement s'engagera dans cette voie. Ce parti-là a beau jeu de parler comme il le fait, mais ses partisans devraient faire eux-mêmes l'expérience de la diminution des prestations d'assurance-chômage et essayer de joindre les deux bouts comme cette dame qui m'a écrit récemment qu'elle ne disposait présentement que d'un revenu de $300 par mois alors qu'elle doit payer $350 pour son logement et son alimentation.

Le gouvernement actuel dit que la confiance est le remède à tous les maux: que les pauvres se nourrissent de confiance! Mais le gouvernement n'est même pas logique. S'il tient sérieusement à poursuivre le genre d'objectif économique dont il parle, il faudrait alors songer à renforcer les piliers de la croissance du secteur privé. Ces piliers sont la recherche et le développement, l'innovation, la diffusion de la technologie, les marchés du travail, les ressources humaines et l'adaptation au virage technologique. Si ces piliers revêtent vraiment de

l'importance pour le gouvernement, monsieur le Président, cela devrait à mon avis se vérifier dans l'exposé de politique économique et le programme d'action du gouvernement, où l'on trouverait peut-être énoncées les mesures à prendre pour répondre aux besoins suggérés par ces piliers. On pourrait penser y voir évoquée la nécessité d'avoir une population active bien scolarisée. On pourrait y chercher des suggestions sur les moyens d'améliorer les perspectives d'avenir pour les jeunes, en les formant non pas dans des champs étroits de spécialisation mais en les dotant d'une formation générale qui leur permette de s'adapter facilement aux exigences de notre avenir économique. On aurait cru que le gouvernement aurait cherché à faire en sorte que les enfants des milieux pauvres et minoritaires soient encouragés à se prévaloir du genre de formation qu'exigera le grand avenir économique qui nous est promis. Et pourtant, nulle part dans toutes les belles paroles qui accompagnaient ce magnifique programme il n'était fait mention de la question de l'enseignement post-secondaire. On a fait allusion à des transferts de paiements et on a expliqué, non pas dans les documents eux-mêmes mais dans des déclarations ultérieures, que ces transferts de paiements devraient être assujettis à des compressions budgétaires.

Nous avons entendu les bonnes nouvelles au sujet des jeunes. Ils vont avoir un porte-parole éloquent. Mais l'exposé économique nous a appris que le programme Été Canada serait réduit de 85 millions de dollars, et même cette information est trompeuse. Il s'agit là du financement de base. Le fait est que le prédécesseur soi-disant perfide du gouvernement actuel a consacré le double de ce montant au programme Été Canada en 1983-1984.

Nous ne pouvons pas être prospères aux dépens des pauvres, des jeunes, des femmes célibataires ou des minorités. Nous avons entendu la semaine dernière la réaction de la ministre au Rapport Abella. Il a été vaguement question de quelque 117 recommandations. Mais les arbres empêchent le gouvernement de voir la forêt, monsieur le Président. S'il examinait les recommandations fort explicites contenues dans ce rapport, il se rendrait compte que pour être juste envers les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les invalides, il lui faut prendre certaines mesures bien précises. Ces mesures ont certes des répercussions économiques. Mais le gouvernement met de côté toute question ayant le moindrement trait à la justice sociale afin de s'assurer que ceux qui l'appuient le plus bénéficieront des quelques mesures qu'il prendra en vue de la prospérité, prospérité dont le reste d'entre nous ne recevra que des miettes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE QUE LE NOMBRE D'IMMIGRANTS POUR 1985 SOIT MAJORÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) ne soit pas ici pour entendre ce que j'ai à dire au sujet du nombre d'immigrants arrêté pour 1985, à savoir de 85,000 à 90,000. J'ai déjà dit combien ce nombre était insuffisant, et j'ai alors exprimé non seulement mon sentiment mais aussi celui de mon parti qui s'est déjà prononcé en faveur d'un objectif d'au moins 100,000 pour 1985.

Si je regrette que la ministre ne soit pas ici, c'est que je voulais lui expliquer que l'objectif de 85,000 à 90,000 nuit au processus de la réunification des familles. Elle n'a pas semblé le comprendre, d'après la façon dont elle a répondu à mes questions. Elle a donné l'impression que les familles n'avaient qu'à établir leurs liens de parenté pour pouvoir immigrer.

Cela est vrai dans une certaine mesure, monsieur le Président, pour autant qu'il s'agisse des enfants, des parents et des grands-parents d'un Canadien qui demande l'entrée de ces derniers au Canada. Je m'étonne que la ministre ne sache pas que les parents qu'on voudrait faire immigrer au Canada n'entrent pas dans cette catégorie. Il en est ainsi dans la plupart des cas dont j'ai été saisi, tout comme les autres députés, j'en suis sûr. Ce sont des frères et sœurs, des fils et des filles qui sont peut-être mariés ou qui ont atteint l'âge de la majorité, des neveux et nièces et ainsi de suite, c'est-à-dire des gens qu'il faut considérer, ce que la ministre ne conçoit pas, comme membres d'une famille et, à ce titre qui doivent pouvoir être réunis au Canada, surtout en période de reprise économique.

Monsieur le Président, le gouvernement admet par la même occasion qu'il est pris au dépourvu. Je le dis car de l'aveu même de la ministre, il lui semble qu'il faudrait étudier cette question davantage avant de décider s'il y a lieu de fixer des quotas d'immigration plus élevés pour 1985. Puisqu'il en est ainsi, j'exhorte le gouvernement à conserver tout au moins ceux qui existent pendant qu'on effectuera ces études. Qu'il ne les abaisse pas. Il vaudrait mieux les augmenter, compte tenu de la croissance économique et du fait que les immigrants constituent un apport économique considérable en période de relance.

Cela se manifeste de deux façons, monsieur le Président. D'abord, ils deviennent consommateurs dès leur arrivée. S'ils arrivent en hiver, ils auront besoin dès maintenant de vêtements chauds. Ils devront aussi se loger, se nourrir. Voilà toutes des demandes supplémentaires pour l'économie canadienne. Ils auront leur famille pour les aider à devenir consommateurs.

Bien entendu, outre leur apport au marché de la consommation, les immigrants jouent toujours un rôle sur le marché du travail. Ce sont eux qui font preuve de la meilleure volonté dans ce domaine. Ils ont hâte de s'établir et d'obtenir de l'expérience au Canada. Au cours des années où j'ai travaillé dans les affaires ou exercé le droit à Toronto, j'ai toujours remarqué que les immigrants étaient au moins aussi prêts que nous tous à accepter n'importe quel travail pour démarrer.

Je regrette profondément qu'au moment où le gouvernement lui-même a des preuves que les employeurs ne peuvent pas trouver pas preneurs pour les emplois à combler au Canada, le ministre durcisse sa position envers les immigrants.

Ne vous y trompez pas, monsieur le Président. L'activité du ministère à travers le monde s'en ressent dès que le ministre décide quel doit être le niveau d'immigration. Si les services apprennent que leur objectif est révisé à la baisse, il est alors alloué moins de ressources et le travail ralentit. Dans chacun des bureaux d'immigration du pays, on se fera moins accueillant au lieu de l'être davantage comme cela s'impose en période de croissance économique. C'est tout à fait regrettable.

• (1805)

Je note qu'en vertu des lois, la ministre peut modifier les quotas aussi souvent qu'elle le désire. J'aimerais qu'elle revienne sur sa décision, comme le gouvernement est revenu de tant d'erreurs au cours de ses trois premières semaines au pouvoir. Qu'il se ravise également dans ce cas-ci et revienne nous annoncer un quota d'immigration qui soit réaliste, compatissant et humain, compte tenu de la situation.

On m'a conseillé de bien m'adresser aux Canadiens qui ne sont pas concernés par l'immigration quand je prendrais la parole aujourd'hui. Mettons que certains n'ont pas de parents qu'ils pourraient aider à immigrer au Canada. Qu'ils se rappellent qu'il faudra du monde pour payer leur pension de vieillesse quand ils auront 65 ans. On voit d'après les données démographiques que ce financement ne viendra pas de ceux qui sont nés des personnes déjà ici. Il nous faut une population de base plus nombreuse pour remplir les engagements que nous avons pris à l'égard des personnes âgées et d'autres. Le parti libéral a toujours défendu ces principes.

Je suis très déçu que le gouvernement s'autorise des temps difficiles que nous avons traversés ces dernières années pour serrer la vis. La ministre et ses acolytes devraient revenir sur cette décision.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais me permettre de répondre au nom de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ Flora MacDonald), suite à la question posée par mon honorable collègue.

Au contraire, je pense que les niveaux actuels d'immigration qui ont été annoncés par la ministre ne mettent absolument pas de côté le principe selon lequel les immigrants qui arrivent ici au Canada sont des actifs pour notre pays et qu'ils représentent des moteurs économiques importants. Mais aussi dans sa question supplémentaire, mon honorable collègue invite les gens à une forme de prudence parce que dans ces niveaux d'immigration-là il faut quand même penser aux répercussions. Non seulement ils sont des moteurs importants, mais ils sont aussi des gens avec qui nous aurons des obligations plus tard, et il faut absolument agir avec circonspection dans ce secteur-là.

Le rapport annuel qui a été déposé sur les futurs niveaux d'immigration le 19 novembre dernier prévoit l'admission d'un nombre d'immigrants se situant entre 85,000 et 90,000 à l'heure actuelle. En outre, il indique que le gouvernement a l'intention de revenir à l'automne à un cycle de planification davantage tournée vers l'avenir après un réexamen complet de la politique d'immigration. Comme la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) n'est entrée en fonction qu'en septembre dernier, elle n'avait pas assez de temps pour réexaminer de façon approfondie les futurs niveaux d'immigration, et c'est pourquoi elle a annoncé des niveaux pour 1985 seulement, en attendant l'évaluation des cas à venir.

Néanmoins, il a été décidé que deux initiatives pourraient être immédiatement signalées pour témoigner de l'appui à l'immigration: d'abord, une augmentation pour 1985 de 1,000 réfugiés parrainés par le gouvernement, ce qui va à l'encontre de la tendance à la baisse du mouvement pour les quatre dernières années. Ensuite, un accroissement du budget du programme d'établissement et d'adaptation des immigrants de $500,000 (un demi-million) passant de 3.1 millions à 3.6 millions pour tenir compte des niveaux à la hausse des besoins des immigrants, et particulièrement des immigrants qui ont vécu au Canada pendant plus de trois ans. Même si la tendance à la baisse des niveaux d'immigration constatée au cours des trois dernières années ne pouvait être immédiatement renversée, il a été signalé qu'il y aurait des augmentations l'an prochain dans ces deux domaines.

Une bonne partie des réactions, à la suite du dépôt du rapport, avait trait erronément au niveau actuel en tant qu'indice de l'attitude du gouvernement en matière d'immigration. Il est tout à fait manifeste que le gouvernement ne peut être jugé en fonction de ce rapport. Le rapport qui doit être déposé en vertu de la loi présente une position transitoire en annonçant un niveau d'un an afin de permettre un réexamen significatif des niveaux futurs et des politiques qui ont un effet sur le nombre d'immigrants pouvant être admis au Canada.

Les niveaux annoncés dans le rapport déposés récemment ne constituent pas un plafond établi d'avance; au contraire, ils sont une estimation du nombre d'immigrants qui seront admissibles en vertu de la politique actuelle. Il faut, pour admettre plus d'immigrants, présenter non seulement des projections artificiellement élevées, comme cela a été la situation au cours des deux dernières années, mais modifier aussi substantiellement les politiques. Les modifications aux politiques ayant . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Le député de York-Ouest a la parole.

• (1810)

[*Traduction*]

LES MINORITÉS VISIBLES—L'EMPRISONNEMENT DES NIPPO-CANADIENS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE. B) LES ENTRETIENS AVEC LA COMMUNAUTÉ NIPPO-CANADIENNE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais profiter de ce débat sur la motion d'ajournement pour revenir sur deux questions que j'ai posées pendant la période des questions du 23 novembre. Je remercie le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Murta) d'avoir pris le temps de venir à la Chambre ce soir.

Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, cela m'inquiétait de voir que le ministre accordait une si faible priorité au multiculturalisme. J'ai signalé à ce moment-là que le discours du trône ne contenait rien à ce sujet. J'en suis navré.

Il me semble pourtant que, pendant la campagne électorale il y a quelques mois, le gouvernement avait promis aux divers groupes ethniques de prendre des mesures pour qu'ils aient toutes les chances de s'intégrer plus rapidement et plus facilement dans la société canadienne. Pour rester dans le domaine du multiculturalisme, je voudrais me concentrer ce soir sur la question que j'ai déjà posée au sujet des Nippo-Canadiens.

D'abord, il y a la question des excuses et, deuxièmement, celle de l'indemnisation. Le gouvernement tient, ou du moins c'est ce qu'il a affirmé durant la campagne électorale et par la suite, à donner la priorité à la question de présenter des excuses aux Nippo-Canadiens pour le traitement indigne que leur a fait subir notre gouvernement pendant la Seconde Guerre mondiale.

Je commence à craindre que cela ne se produise pas parce que trois mois se sont déjà écoulés et le gouvernement n'a toujours pas dit à la Chambre quand des excuses seraient présentées. Le chef de notre parti a dit en toutes lettres dans son premier discours à la Chambre que notre parti préférerait une résolution unanime disant que le gouvernement s'excuse des choses qui se sont produites pendant la Seconde Guerre mondiale. Une résolution de ce genre serait certainement adoptée très rapidement à la Chambre. Pourquoi n'y en a-t-il pas eu? A quoi ce retard est-il attribuable? Est-ce que le temps et les consultations ont fait disparaître cette possibilité?

Je m'inquiète aussi au sujet de l'indemnisation. Au cours de mes entretiens avec les Nippo-Canadiens, j'ai constaté que la manière de procéder avait autant d'importance que son résultat. Les Nippo-Canadiens voudraient participer au processus pour aider à déterminer quel genre d'indemnisation serait approprié. Ils voudraient qu'un comité examine les diverses possibilités. Le ministre et le premier ministre M. Mulroney leur ont promis qu'un comité serait chargé d'examiner le mode d'indemnisation, qui serait visé et quand cela se ferait.

Malgré les questions que j'ai posées à plusieurs reprises au ministre pendant la période des questions, je n'ai pas encore pu savoir quand des excuses seraient déposées à la Chambre. Pourquoi un comité n'a-t-il pas encore été créé? De quel genre de comité le ministre parlait-il quand il disait pendant la campagne électorale que son parti tenait à créer un comité? De qui sera-t-il composé? Comptera-t-il des représentants de la communauté nippo-canadienne? Des parlementaires des trois partis y seront-ils représentés? Le comité se déplacera-t-il dans tout le pays pour parler à tous les intéressés?

Aujourd'hui, la question n'intéresse pas uniquement les Nippo-Canadiens. Le ministre sait fort bien que d'autres groupes ethno-culturels appuient leur requête. Non seulement il s'agit d'une question fondamentale pour les Nippo-Canadiens, mais dans une moindre mesure, pour d'autres collectivités qui ont vécu des expériences semblables.

J'ai dit que les Nippo-Canadiens attachaient autant d'importance au principe qu'au fond du problème. Quelques démarches qui ont eu lieu jusqu'ici m'ont profondément inquiété. C'est ainsi que j'ai appris que le ministre envisageait, à titre de compensation, de créer une chaire d'études japonaises. J'ai interrogé le ministre à ce sujet à la Chambre et il dit que ce projet n'était pas à l'étude. Et pourtant quelques jours plus tard, le *Toronto Sun* lui faisait dire qu'il envisageait ce projet. Mon propos n'est pas de critiquer ni de juger le projet de créer une chaire d'études japonaises.

• (1815)

J'ai aussi appris que l'on songeait à fonder un institut d'enseignement qui coûterait plusieurs millions de dollars. Encore là, il n'est pas question de juger si le projet est valable ou non, approprié ou inopportun. Je me demande pourquoi toutes ces nouvelles filtrent à travers le ministère sans que ni les Nippo-Canadiens, ni le Parlement ni le public en général en aient été informés.

Je m'inquiète également des modalités. La collectivité nippo-canadienne tient beaucoup à participer à l'élaboration du projet. Je pense que l'on peut dire que jusqu'à présent on s'est abstenu de les faire participer d'une façon ou d'une autre. Ils attendent toujours des nouvelles du ministre ou du gouvernement qui soient conformes avec l'engagement pris durant la campagne électorale.

Je constate qu'il me reste à peine 60 secondes pour résumer cette question. Je vois que le ministre d'État chargé du multiculturalisme est présent à la Chambre. Quand donc va-t-on présenter des excuses? Je ne fais pas de politique parce que la question est trop délicate, mais au bout de trois mois, il faut bien faire le bilan de ce que l'on fait. Quand donc va-t-on présenter des excuses? Va-t-on nommer un comité pour étudier les modalités de l'indemnisation? Je me demande si les Canadiens d'origine japonaise ne seront pas exclus d'une affaire qui concerne de très près leur collectivité.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je prête toujours attention au député de York-Ouest (M. Marchi) lorsqu'il parle, car il connaît bien le domaine du multiculturalisme. Il est originaire d'une région qui est l'image même du multiculturalisme, celle de Toronto.

Le député a porté deux ou trois accusations à propos des Canadiens d'origine japonaise. Il nous a accusés de d'être à court d'idées parce que rien ne s'était passé à ce propos depuis trois mois. Je suis persuadé qu'il sait bien que ce n'est pas le cas.

Mon ministère, mon personnel et moi-même avons pris des mesures dans un certain nombre de domaines. Nous songeons à organiser une conférence fédérale-provinciale dont le député est certes au courant. Ce sera la première dans le domaine du multiculturalisme. Nous avons consulté les chefs de police aux sujet des problèmes raciaux. Nous songeons à renforcer les modalités de nomination, modalités qui faisaient cruellement défaut lorsque l'ancien gouvernement nous a cédé la place. Nous prenons des mesures sur bien des plans pour consolider le ministère. Nous sommes en train d'élargir l'éventail des questions que nous voulons examiner en matière de multiculturalisme et de voir comment l'intégrer dans toutes les sphères d'activité.

Il va de soi que nous nous occupons de la question des Canadiens d'origine japonaise, de l'indemnisation, des excuses à leur présenter. Si nous ne leur avons pas encore présenté d'excuses en bonne et due forme, c'est parce que nous avons multiplié les consultations. J'ai rencontré des Canadiens d'origine japonaise à Vancouver, à Winnipeg et à Toronto. Nous avons fait ensemble le tour de la question. Je ne sais pas exactement quelle voie nous devrions emprunter à ce propos. Mais j'entends bien procéder à d'autres consultations à l'avenir. On reconnaîtra bien sûr que cette importante communauté a été victime de préjudices. Et le gouvernement agira en conséquence. Bien sur, la question des indemnités est importante. On est en train d'en discuter actuellement. J'ai déjà dit à la Chambre que le député sera le premier au courant des résultats de nos démarches. Il en sera peut-être informé avant qu'ils ne soient rendus publics. Au demeurant, j'espère qu'il le saura, car j'ai l'intention de le mettre au courant à titre confidentiel à ce sujet.

• (1820)

LES AÉROPORTS—LES CONCESSIONS DE LOCATION DE VÉHICULES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, la question que je désire soulever aujourd'hui concerne les règlements du ministère des Transports qui sont en train de ruiner la deuxième société de location de voitures au Canada, Holiday Rent-A-Car. Cette société lutte pour sa survie, car les règlements du gouvernement empêchent les détenteurs de franchise Holiday de soumissionner pour une concession dans les grands aéroports du Canada. Cela, on le doit à un gouvernement qui se dit en faveur de la déréglementation et d'une concurrence saine et franche.

En bref, voici la situation. On refuse à de nombreux détenteurs de franchise Holiday le droit de soumissionner, le 7 décembre, pour une concession dans les aéroports parce que de précédents détenteurs de franchise Holiday ont des dettes envers le ministère. Le règlement qui rend les détenteurs de franchise Holiday responsables des dettes des précédents detenteurs est injuste. Il est certain que ce principe n'existe pas dans la pratique normale des affaires ou de droit. Laissez-moi vous donner un exemple.

Si j'avais une franchise de Poulet frit à la Kentucky et si je faisait faillite, laissant des dettes à la banque et des impôts fonciers impayés, en vertu du règlement actuel du gouvernement personne n'aurait le droit d'ouvrir une franchise de ce nom tant que mes dettes ne seraient pas payées.

C'est un principe commercial ou juridique sans précédent. Toutefois, c'est ce qui se passe dans les aéroports canadiens. Le ministre doit se rendre compte que cette situation est injuste. En fait, lorsqu'il était dans l'opposition, il avait demandé à l'ancien ministre des Transports de modifier le règlement.

Dans sa réponse à ma question, à la Chambre, le ministre a dit incorrectement: «Cette société a beaucoup d'arriérés». Holiday Rent-A-Car ne doit rien au gouvernement. Certains anciens détenteurs de franchise ont des dettes. Ce sont des gens avec lesquels le gouvernement avait un contrat.

Il est anormal que le ministre attende du détenteur de la franchise Holiday à Vancouver, par exemple, qu'il paye les arriérés d'une personne qui détient maintenant une franchsie Budget. Cette personne qui a la franchise Budget avait autrefois la franchise Holiday à Vancouver. En vertu des règlements gouvernementaux, l'actuel détenteur de la franchise devrait payer ces dettes. C'est ridicule. Je le répète, c'est un principe que l'on ne trouve pas dans la pratique commerciale normale.

Nous ne demandons pas au gouvernement d'annuler ces dettes, mais de les percevoir auprès de ceux qui les doivent. Nous demandons au ministre de cesser de tenir l'organisation Holiday responsable et de la pénaliser au point de la conduire à la faillite. Nous prions le gouvernement de reporter la date limite du 7 décembre et de renvoyer la question à un sous-comité du comité des transports.

C'est une question complexe. La meilleure façon de l'étudier c'est de la confier à un sous-comité de transports qui pourrait convoquer des témoins et les entendre. Un certain nombre de députés des deux côtés de la Chambre, après avoir entendu les témoignages et étudié la situation, pourraient présenter des recommandations justes au ministre et à la Chambre. Je demande donc au ministre et au gouvernement d'envisager ces suggestions et ces propositions.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je signale ceci à mon collègue le député de Regina-Est (M. de Jong). Depuis deux ans, le ministère des Transports revoit à fond la politique de 1979 sur les concessions de location de voitures dans les aéroports pour s'assurer qu'elle est équitable et qu'il existe une saine concurrence dans les aéroports.

Certains ont jugé que la politique, et surtout les dispositions concernant les arriérés, étaient trop restrictives. Cette disposition empêchait toute personne ou entreprise qui devait de l'argent à la Couronne ou toute personne ou entreprise utilisant la même raison sociale qu'une société devant de l'argent à la Couronne d'obtenir un contrat pour la location de véhicules dans n'importe quel aéroport du Canada tant que tous les arriérés n'avaient pas été versés. Cette disposition a été adoptée à cause des grosses difficultés qui se sont posées à la suite des appels d'offres de 1976; certaines sociétés à responsabilité limitée avaient fait une soumission trop élevée pour ne pas devoir payer leurs dettes dans les aéroports.

• (1825)

Dans les appels d'offres de 1979, le ministère fournissait des données chronologiques pour mettre les futurs concessionnaires au courant des dimensions du marché, et leur permettre de faire leur soumission en conséquence. Par le biais de ces dispositions, le gouvernement a annoncé que, comme toute autre entreprise, il ne pouvait pas permettre à des sociétés incapables de payer leurs arriérés de soumissionner. Si Transports Canada n'insistait pas pour que les loyers soient payés, il serait injuste à l'égard des compagnies de location qui sont concurrentielles, et il rendrait un mauvais service aux contribuables canadiens, je suppose.

Pour aider un peu la société Holiday et d'autres sociétés en mauvaise posture financière, la politique a été modifiée en octobre 1984 et l'interdiction relative aux sociétés et aux entreprises portant la même raison sociale se limite à chaque aéroport, c'est-à-dire qu'une société devant de l'argent à un certain aéroport peut soumissionner dans cet aéroport si les arriérés sont versés. Pour faciliter l'accès aux aéroports, le ministre des Transports (M. Mazankowski) a accepté que les loyers en souffrance soient payés sur la période de cinq ans du prochain contrat.

Le ministre des Transports a essayé à plusieurs reprises de négocier une entente avec la société Holiday Rent-a-Car. Ces efforts ont été vains jusqu'à présent. Certains concessionnaires Holiday qui ne doivent pas d'argent peuvent soumissionner pour les nouveaux contrats dans les aéroports de Transports Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE POISSON SALÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose la deuxième lecture du projet de loi C-6. Cette mesure vise à modifier le paragraphe 17(2) de la Loi sur le poisson salé, de façon à porter de 30 à 50 millions de dollars le pouvoir d'emprunt de l'Office canadien du poisson salé.

Ce projet de loi fait partie de toutes les mesures restées en plan à la fin de la session précédente. Je demande aux députés de bien vouloir coopérer afin qu'il soit adopté rapidement. Sa mise en œuvre revêt une importance considérable tant pour l'Office canadien du poisson salé, qui en a besoin pour fonctionner de façon efficace, que pour les nombreux pêcheurs et conserveurs de l'Atlantique, qui comptent sur cet Office pour commercialiser leurs prises.

Si vous le permettez, je voudrais décrire brièvement la situation qui nous a amenés à proposer cet amendement à la Loi sur le poisson salé. L'Office canadien du poisson salé est, comme la plupart des députés le savent sans doute, un organisme de la Couronne créé en 1970 dans le but d'améliorer les revenus des pêcheurs. Il a été mis sur pied pour modifier la commercialisation du poisson salé qui était jusque-là inefficace et hasardeuse. Les résultats démontrent que cet Office a fait du bon travail sur ce plan.

La Loi accorde à l'Office un monopole sur le commerce interprovincial et les exportations de morue salée et séchée produite à Terre-Neuve et au Labrador ainsi que sur la basse côte nord du Québec. Suivant la législation provinciale correspondante, l'Office possède des droits d'achat exclusifs sur la morue salée ainsi que la morue destinée à être salée dans la région. L'Office doit acheter tout le poisson salé de qualité acceptable vendu dans sa juridiction.

Lorsque la Loi sur le poisson salé est entrée en vigueur il y a 14 ans, le pouvoir d'emprunt de l'Office était de 10 millions, ce qui semblait suffisant alors. Ce plafond a été porté à 15 millions en 1976, puis à 30 millions en 1980.

Comme le marché du poisson de fond congelé manque actuellement de fermeté, on s'attend à un accroissement de la production de poisson en arrimes et de poisson salé l'année prochaine. Pour cette raison ainsi qu'un certain nombre d'autres facteurs sur lesquels l'Office n'exerce aucun contrôle, tels que les hausses de prix de revient inflationnistes combinées à de fortes dévaluations de la monnaie des pays importateurs, l'Office s'attend à ce que ses emprunts atteignent 37 millions en 1985-1986. D'ici à 1988, ils devraient s'élever à 48 millions.

Je ne saurais trop insister sur le fait que le plafond prévu dans la loi représente le montant absolu de capitaux d'exploitation à la disposition de l'Office au cours d'une année. L'Office ne peut obtenir de crédits supplémentaires en sus de cette somme.

Pour résumer, il est évident que pour permettre à l'Office de fonctionner efficacement, il faut lui accorder un pouvoir d'emprunt supérieur à la limite actuelle de 30 millions. Si nous ne le faisons pas, l'Office se trouvera sans doute dans l'obligation d'acheter tout le poisson qui lui est offert, selon son mandat, alors qu'il n'aura pas de crédits suffisants pour pouvoir payer les pêcheurs ou les conserveurs. Bien sûr, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui cherche lui aussi à augmenter son pouvoir d'emprunt dans le cadre d'une autre loi, se trouve dans la même situation.

En ce qui concerne l'Office du poisson salé, nous pouvons régler le problème en adoptant la mesure à l'étude aujourd'hui. J'espère que les députés jugeront bon de le faire sans tarder.

• (1110)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je vais essayer d'écourter mes observations sur ce projet de loi. Le ministre a oublié de dire que les marchés constituent le principal problème de l'Office canadien du poisson salé. La valeur des devises complique la situation, sans parler du fait que l'Office ne sait jamais si certains pays acheteurs vont le payer dans six ou douze mois.

La qualité du poisson a déjà posé des difficultés mais le Canada les a surmontées en partie, car la qualité de son poisson salé est aujourd'hui une des meilleures au monde. Malheureusement, dans certains cas, l'Office ne peut pas récompenser les régions de l'Atlantique qui fournissent du poisson de qualité supérieure, particulièrement Terre-Neuve.

Il y a environ deux ans, le gouvernement libéral du Canada a préconisé un système de contrôle qualitatif: aussitôt pêché, le poisson était déchargé sur le quai, avait la queue écourtée—on le parait, comme on dit—avant d'être congelé et classé sur le quai. Pour la première fois, nous avions ce que l'industrie et d'autres experts considèrent comme un produit de première qualité.

Malheureusement, le produit de première qualité ne se vendait pas plus cher que les autres. On donnait alors toutes sortes de raisons pour expliquer cette anomalie, prétextant surtout qu'il fallait une quantité donnée de poisson de première qualité pour pouvoir exiger un prix plus élevé. Par exemple, si la quantité de poisson de première qualité était insuffisante, le marché brésilien était inaccessible. Certaines régions du Brésil veulent du poisson de première qualité, d'autres se consentent d'une qualité inférieure.

Le gouvernement a été forcé de subventionner l'entreprise. Je sais que cette formule répugne au gouvernement conservateur, mais il a fallu subventionner les produits de première qualité: les principaux acheteurs obtenaient l'argent pour combler l'écart entre le prix payé aux pêcheurs qui vendaient du poisson de première qualité. J'ignore si le gouvernement actuel va continuer à promouvoir le poisson de qualité écoulé sur le marché.

L'Office canadien du poisson salé achète surtout des produits terre-neuviens, car c'est de cela qu'il s'agit. On trouve un peu de ce poisson le long des côtes du Québec, mais Terre-Neuve reste la source principale d'approvisionnement. Cette année, les prises ont été très médiocres dans ces régions-là. En raison des difficultés éprouvées par l'industrie du poisson frais et la fermeture des principales usines de la région de l'Atlantique à cause de grèves, sans parler de leur situation financière précaire, on se demande pourquoi l'Office canadien du poisson salé n'augmente pas automatiquement ses quotas.

• (1115)

Le secteur du poisson frais a traversé une crise il y a trois ou quatre ans. Cette industrie traite la morue qui est normalement congelée en blocs à Terre-Neuve et expédiée au Massachussetts ou ailleurs aux États-Unis—ce qui est regrettable—où le produit est fini. Quand les usines ne pouvaient pas acheter le poisson, les pêcheurs le salaient et le vendaient à l'Office canadien du poisson salé. Aux termes de la loi, l'Office dont nous parlons aujourd'hui doit acheter tout le poisson qu'on lui apporte. Il y a trois ou quatre ans, les ventes de poisson à l'Office ont augmenté par suite des difficultés éprouvées par l'industrie du poisson frais.

L'industrie de la pêche a eu de graves ennuis cette année. Le secteur du poisson frais notamment a éprouvé des difficultés dans la région de l'Atlantique. En effet, un certain nombre de pêcheur ont salé leur poisson pour le vendre à l'Office du poisson salé par l'entremise d'un acheteur autorisé. Néanmoins, la quantité du poisson qu'ils ont vendue à cet office cette année a été de beaucoup inférieure à celle des années précédentes. C'était probablement là tout à l'avantage de l'Office canadien du poisson salé car, sauf erreur, ses stocks étaient déjà importants.

A mon avis, la quantité de poisson vendue à l'Office a sûrement diminué d'environ 20 p. 100. Je suppose que l'organisme a déclaré officiellement au ministre que les ventes ont diminué d'environ 10 ou 15 p. 100, mais, d'après moi, cette baisse est d'environ 20 p. 100. Un problème très grave se pose donc pour la pêche côtière, surtout dans les régions où les pêcheurs vendent leurs prises à l'Office du poisson salé. Ce problème des plus graves a pris des proportions jamais vues auparavant au Canada. Les poissons avaient disparu. Il n'y avait tout simplement plus de poisson dans l'océan vers la fin de l'été dernier.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) aurait intérêt à ne pas oublier, en sa qualité de parrain de ce projet de loi, qu'étant donné les difficultés éprouvées par le secteur de la pêche côtière dans l'Est et l'absence de mesures qu'aurait pu prendre le gouvernement pour venir en aide à ces pêcheurs, certains membres du cabinet actuel ont eu maille à partir avec les pêcheurs côtiers. Ils se sont mis à dos les pêcheurs qui vendent leur poisson à l'Office du poisson salé.

C'est le ministre des Pêches et des Océans qui, je m'en souviens bien, de concert avec le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, a communiqué à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) la liste de quelque 1,600 pêcheurs qui n'avaient même pas assez de timbres pour percevoir des prestations cet hiver. Le ministre des Pêches a dénombré quelque 200 pêcheurs dans la région nord, environ 400 dans le nord-est de la province et environ un millier à l'extrême sud de la côte est de Terre-Neuve.

Je ne sais ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait de la recommandation du ministre. Je suppose que celle-ci a dû tomber entre les mains des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et que ces derniers ont décidé de la retenir un certain temps, jusqu'à la fin de la saison de pêche. C'était en novembre dernier. Ils comptent la retenir jusqu'à ce que la saison de pêche soit terminée. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé qu'on ne mettra pas sur pied de programme spécial pour venir en aide aux pêcheurs qui vendent leurs prises à l'Office du poisson salé. Les 400 pêcheurs qui, selon le ministre des Pêches et des Océans, éprouvent des difficultés financières sont de l'île Fogo. Or cette île est le territoire exclusif de l'Office du poisson salé à qui les pêcheurs vendent indirectement leurs prises par le truchement de l'acheteur de la coopérative de l'île Fogo.

• (1120)

Les pêcheurs ont eu de graves ennuis, pires que jamais auparavant. L'année dernière a été terrible. Et justement, cette année-là, le gouvernement fédéral—celui qu'on a accusé de noyer les problèmes dans l'argent—avait mis en œuvre un programme spécial à l'intention des pêcheurs. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon) a nié dernièrement, dans une déclaration faite à la Chambre, l'existence de ce programme. A titre de porte-parole des pêcheurs, je trouve cette confusion exaspérante, tout comme d'autres députés du côté ministériel qui représentent eux aussi des pêcheurs.

Le ministre des Pêches et des Océans sait qu'un programme spécial permettait aux organismes, aux associations et aux coopératives de pêcheurs, comme c'est le cas de l'Office canadien du poisson salé, d'obtenir des fonds du ministère de l'Emploi. Le montant obtenu correspondait exactement au montant requis pour donner du travail aux pêcheurs, à réparer les quais, les débarcadères et les installations de halage. Ces travaux permettaient aux pêcheurs d'accumuler le nombre de semaines de travail requis pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Pourquoi? Parce qu'il ne s'agissait pas simplement d'une subvention. Cet argent était nécessaire pour garder ces travailleurs dans l'industrie de la pêche. Si cela ne se fait pas cette année—comme cela aurait dû se faire il y a un mois—nous verrons diminuer le nombre des pêcheurs travaillant indirectement pour l'Office canadien du poisson salé.

Nous ne pouvons pas laisser des pêcheurs à plein temps, respectables, devenir des assistés sociaux. Ils sont bien trop fiers pour cela. Ils vont donc abandonner la pêche—comme beaucoup d'entre eux l'ont fait cette année—et chercher du travail à Toronto ou à Fort McMurray où ils ont des parents. Ils ne toucheront bien sûr pas d'argent du programme de mobilité du ministre de l'Emploi et de l'Immigration parce que ce programme a fait l'objet de fortes compressions. A cause de ces compressions, les pêcheurs n'obtiendront pas l'argent qui leur aurait permis de se rendre dans une autre région pour y trouver un emploi.

Les pêcheurs étaient mis à pied à mesure qu'ils avaient accumulé le nombre nécessaire de semaines de travail pour avoir droit à l'assurance-chômage, pour les aider à surmonter le grave problème auquel ils avaient dû faire face l'année dernière. Si un pêcheur avait accumulé six semaines de pêche, il pouvait y ajouter quatre semaines de travail, et s'il avait sept semaines de pêche, il pouvait y ajouter trois semaines de travail. Mais si le pêcheur n'avait accumulé que cinq semaines de pêche, la loi l'obligeait à travailler dix semaines supplémentaires pour être admissible à l'assurance-chômage. Comme le comprend le ministre des Pêches, ces pêcheurs avaient pour la plupart accompli de sept à neuf semaines de pêche. Ils n'avaient besoin que d'une semaine ou deux de travail pour devenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Sous le gouvernement précédent, les pêcheurs étaient mis à pied une fois qu'ils avaient travaillé une ou deux semaines, et ils pouvaient toucher l'assurance-chômage durant l'hiver pour ensuite reprendre la pêche au printemps.

Maintenant, apprend-on, il n'y a pas de programme. Peu ou prou, on l'a dit et il y a eu l'information inopportune fournie par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a déclaré à la Chambre—aux députés représentant les régions que le ministre des Pêches avait désignées pour la gouverne du ministère de l'Emploi—que le gouvernement donnerait du travail aux pêcheurs grâce aux subventions du programme Canada au travail. Tout le monde sait que quelqu'un ne peut pas être mis à pied après une semaine s'il a été embauché dans le cadre d'un projet Canada au travail. Il ne peut pas être mis à pied après deux, trois ou quatre semaines. Le programme Canada au travail ne le permet pas. Que vont faire les pêcheurs? Même si certains de ces pêcheurs avaient un emploi dans le cadre du programme Canada au travail, il leur faudrait travailler tout l'hiver, et probablement l'été prochain, enlevant ainsi un emploi à quelqu'un de l'endroit qui en a vraiment besoin.

• (1125)

Il y a beaucoup de problèmes, monsieur le Président. S'il y avait un programme Canada au travail, la personne ayant travaillé une semaine au cours des huit semaines précédentes n'aurait pas l'autorisation d'aller travailler. La décision annoncée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration soulève divers problèmes. La ministre a commis une erreur impardonnable en disant qu'elle allait égaler la mise de n'importe qui jusqu'à concurrence de trois millions de dollars, sachant parfaitement que les districts concernés sont déjà à hauteur de trois millions de dollars pour le programme Canada au travail. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration est dans de très sérieuses difficultés avec les pêcheurs visés par le projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé. Perdre ces pêcheurs, monsieur le Président, ce serait une tragédie pour l'Office canadien du poisson salé.

Quand on analyse leur problème on peut voir que 99 p. 100 de ces pêcheurs sont des gens pauvres qui vendent leur prise à l'Office canadien du poisson salé. Il y a un programme mis en œuvre par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mais personne ne peut pas travailler dans le cadre de ce programme à moins de toucher l'assurance-chômage. Les gouvernements provinciaux ont des programmes de développement communautaire gérés par leur ministère du Bien-être social, mais on ne peut pas travailler dans le cadre de ces programmes à moins de toucher le bien-être social.

A la fin de l'été dernier, les pêcheurs en relation avec l'Office canadien du poisson salé ont été atteints par les coupures, ce qui fait qu'il leur a fallu amarrer leurs bateaux et cesser de pêcher. Ils ne touchaient pas d'argent, et il n'existait pas de programme spécial pour eux. Là-dessus, s'est exercée contre les pêcheurs, monsieur le Président, la discrimination inhérente au système qui existe dans l'est du Canada. Ces pêcheurs n'avaient pas d'argent à dépenser, mais à la rentrée scolaire il fallait acheter des manuels pour leurs enfants. Ils sont allés au bureau du bien-être social, qui a refusé de les aider pour toutes sortes de raisons. Dans certains cas parce qu'ils travaillent à leur compte, dans d'autres cas à cause de la règle idiote de 90 jours appliquée par les services provinciaux du bien-être social. D'après cette règle, le pêcheur qui a eu une bonne campagne de homard ou une bonne campagne de poisson de fond—et on peut faire pas mal d'argent en une semaine avec le poisson de fond—ne peut pas toucher le bien-être pendant les 90 jours suivants, d'après les réglementations provinciales. Alors le truc auquel ont recouru beaucoup de ces 1600 pêcheurs a été d'essayer de se faire inscrire au bien-être social pour pouvoir acheter des manuels scolaires à leurs enfants.

Je me souviens de la conversation téléphonique que j'ai eue avec un pêcheur qui vend sa prise à l'Office canadien du poisson salé. C'est un type d'environ 55 ans qui a trois enfants au secondaire, un en 12e année et les deux autres en 11e. Il m'a demandé si l'État fédéral allait présenter un programme spécial. Je lui ai répondu que je l'espérais, mais que je ne pouvais pas l'affirmer. Nous avons un nouveau gouvernement, un nouveau gouvernement qui ne veut pas résoudre les problèmes à coups d'argent. Un gouvernement qui ne veut pas conserver un système pour l'unique raison qu'il existe. Il m'a dit qu'il avait

un problème. Il m'a dit qu'il avait $70 dans un placard, sur le rayon du haut. Ces $70 il les gardait pour acheter à manger à sa famille en cas de coup dur. Il a trois enfants à l'école secondaire et il n'a pas les moyens de leur acheter des manuels, qui reviennent à $100 environ par élève. «Que vais-je faire», m'a-t-il demandé, «le bien-être social ne veut rien savoir, à cause de la règle des 90 jours et parce que je travaille à mon compte?». Ce qu'il a dû faire, c'est donner les $70 aux trois enfants pour qu'ils s'achètent ce qu'il leur fallait, quitte à emprunter de la farine au voisin pour tenir le coup.

• (1130)

Pour les régions de cette zone pauvre de pêche côtière, monsieur le Président, sur la côte nord-est de Terre-Neuve et du Labrador, voilà où l'on en était rendu l'été dernier. Si vous étiez allé à Tilting par exemple, vous auriez vu tous les bateaux montés à terre aux trois-quarts pendant toute la campagne dite de pêche. Mais le gouvernement actuel refuse de faire ce que son prédécesseur libéral a fait. Il ne veut pas aider ces gens, bien que le ministre des Pêches et des Océans ait envoyé la liste des pêcheurs à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, comme elle l'a confirmé à la Chambre. Le syndicat l'a fait également. Mais le régime provincial fait de la discrimination envers ces personnes. Doit-on s'étonner ensuite que le nombre de pêcheurs diminue? Il n'est pas question que ces pêcheurs côtiers qui justifient l'existence de l'Office canadien du poisson salé retournent à la pêche cette année.

A mon avis, monsieur le Président, certains ministres vont avoir des explications à donner à ces pêcheurs, notamment le ministre des Pêches et des Océans, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Revenu national (M. Beatty) ainsi que la ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier). Cette dernière se trouve particulièrement mise en cause, car sa réaction à une lettre que *Greenpeace* a adressée au premier ministre (M. Mulroney) n'a pas eu l'heur de plaire aux pêcheurs côtiers qui vendent leurs produits à l'Office. En effet, elle a écrit à une délégation canadienne quelque part en Europe de ne pas s'opposer à ce que *Greenpeace* soit reconnu par cette société internationale d'écologistes. Elle peut bien déclarer que nous n'avions pas à nous y opposer étant donné que *Greenpeace* a tout à fait le droit de devenir membre de cette organisation. Ce faisant, monsieur le Président, elle se trouve néanmoins à appuyer l'organisme en question.

J'ai dit que je ne m'attarderais pas sur le sujet, mais je tenais à signaler à la Chambre le grave problème qui attend le ministre des Pêches et des Océans dans ses rapports avec les acheteurs de l'Office canadien du poisson salé. Celui-ci concerne l'interprétation que divers ministères donnent aux règlements. Dans une lettre adressée à un pêcheur, Emploi et Immigration Canada a fourni l'explication suivante:

> . . . nous confirmons ici que la quantité de poisson de fond salé, «en vert», s'établit à 600 quintaux (600 lb.) par semaine assurée. A la fin de la saison de pêche, lorsque le calcul est effectué, on vous accorde une semaine d'assurance-chômage par 600 livres de poisson salé.

Voilà ce que prévoit le règlement. Le calcul n'est pas fondé sur la valeur du poisson vendu mais bien sur le poids. Ainsi, 600 livres donnent droit à une semaine d'assurance-chômage. C'est de cette manière que le ministère du Revenu national distingue le poisson salé du poisson frais ou de tout autre produit, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, lorsqu'il doit, dans son jargon, trancher une question. Par conséquent, le pêcheur montre cette lettre à l'acheteur afin qu'il sache comment calculer ses prestations. Ce dernier, pour sa part, se renseigne par écrit auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du ministère du Revenu national, puisque ce dernier décide, en vertu de la loi, qui a droit aux prestations d'assurance-chômage.

Dans sa lettre au ministère du Revenu national, l'acheteur déclare que le pêcheur lui a dit qu'il:

> . . . nous faudrait diviser par 600 le nombre global de livres de poisson expédié, pour obtenir le nombre de semaines assurées. Toutefois, nous ne faisons pas nos calculs de cette manière.

Dans ce cas, on contrevient donc aux règles fixées par le ministère du Revenu national et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. L'acheteur se demande alors que faire:

> Nous avons calculé hebdomadairement le nombre de semaines assurées, d'après le volume des prises.
>
> Veuillez me confirmer si ce mode de calcul est juste. Autrement, je vous prie de bien vouloir me fournir des éclaircissements.

Monsieur le Président, le chef du service de déductions à la source sait de quoi il parle. A ma connaissance, il ne s'est jamais trompé. Jamais. Il a écrit ce qui suit à l'acheteur:

> . . . la présente confirme que la méthode que vous employez pour calculer les gains et les semaines assurables d'après la vente d'une prise de poisson traité est bien la bonne.
>
> L'information fournie par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada . . . sera examinée lors d'une réunion entre la Commission et notre ministère afin d'assurer que l'information qui émane des deux bureaux est bien conforme aux faits.

D'après ce que je comprends, l'interprétation de la Commission est exacte. Celle du ministère du Revenu national l'est aussi. Voyons maintenant ce que pense le sous-procureur général du Canada. L'acheteur en question a établi la moyenne de la totalité des gains pour l'ensemble de la période où il y a eu livraison de poisson frais ou traité au lieu de calculer les gains séparément pour chacune des semaines de prises. Il y a eu un nombre incalculable de cas semblables, monsieur le Président, où un pêcheur consulte la Commission, le ministère du Revenu national et peut-être un juge, et où les opinions de ces trois sources ne concordent pas. Mais en définitive, lorsque le pêcheur ou l'acheteur porte l'affaire devant le tribunal de dernière instance, la Cour canadienne de l'impôt, peu importe ce que les ministères en cause ont pu dire, c'est l'opinion du tribunal qui l'emporte. Si quelqu'un à la Commission se trompe, c'est le pêcheur qui en subit les conséquences et non pas l'acheteur. Ce n'est ni la Commission, ni le ministère du Revenu national, mais les pêcheurs en cause.

• (1140)

Je voulais porter cette affaire à l'attention du ministre pour montrer que la confusion entoure la vente de poisson salé et qu'un grave préjudice est causé au pauvre pêcheur qui n'est pas très bien informé et qui vend son poisson en toute bonne foi. Parce que l'acheteur, la Commission d'assurance-chômage et le ministère du Revenu national ont mal jugé cette affaire, le pêcheur est obligé de remettre au gouvernement des milliers de dollars.

En ce moment même, dans le domaine qui relève de l'Office du poisson salé, il y a 106 cas où le gouvernement du Canada réclame aux pêcheurs le remboursement de milliers de dollars. Ces cas sont survenus au moment où la pêche était mauvaise et le gouvernement du Canada refusait de donner suffisamment de timbres pour les prestations d'assurance-chômage. Les 106 pêcheurs qui ont abandonné la pêche à ce moment-là vont devoir comparaître devant les tribunaux en 1985. Le ministère du Revenu national sera le défendeur dans les poursuites ainsi intentées en vertu de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Ces causes opposeront le ministre du Revenu national aux 106 pêcheurs qui ont vendu du poisson à l'Office canadien du poisson salé.

Je voulais attirer l'attention de la Chambre sur cette affaire pour une raison précise. Il est bien facile de reconnaître après coup que le ministère a commis une erreur. On en a la preuve noir sur blanc, mais cela ne compte pas dans une cour de justice. Peu importe qui s'est trompé. Personne n'est réprimandé au ministère du Revenu national ou à la Commission de l'assurance-chômage. Ce sont les pêcheurs qui doivent payer en fin de compte. L'acheteur a été induit en erreur par des déclarations écrites provenant des services du gouvernement. Par conséquent, en 1985, le ministre du Revenu national devra défendre sa cause contre chacun des 106 pêcheurs devant la Cour canadienne de l'impôt.

Je soulève la question parce qu'en vertu de la loi, dans les cas de nécessité, lorsqu'une personne est tenue de remettre de l'argent, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a le pouvoir et l'autorité de remettre la dette due à la Couronne. C'est pourquoi j'en parle aujourd'hui. Je demande au ministre des Pêches et des Océans d'insister auprès de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour qu'elle fasse grâce des sommes dues à la Couronne. Une autre façon de contourner le problème serait que le ministre du Revenu national dise que le gouvernement ne va pas donner suite à l'affaire. J'ignore quelles raisons il pourrait invoquer pour cela. J'imagine qu'il pourrait dite que les ministères en cause ont fourni des documents contradictoires. Cela créerait cependant un précédent dont nous aurions bien du mal à nous débarasser par la suite.

De toute façon, monsieur le Président, il faut faire quelque chose. En toute justice, nous devons reconnaître qu'il faut venir en aide aux pêcheurs qui vendent à l'Office canadien du poisson salé. Qui pourrait le nier? Il faudrait avoir perdu l'esprit pour ne pas reconnaître qu'il faut venir en aide aux pêcheurs. Quel dommage que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'ait pas pu mettre sur pied un programme spécial pour permettre à ces pêcheurs de recevoir leurs timbres d'assurance-chômage. Elle aurait pu leur donner du travail à un salaire de $200 par semaine pour qu'ils puissent ensuite toucher des prestations d'assurance-chômage équivalant à 60 p. 100 de leur revenu. Est-ce trop demander pour un producteur primaire du Canada? Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas ce qui est arrivé.

J'ai parlé plus longtemps que j'aurais dû, monsieur le Président. J'ai déjà dit que le ministre des Pêches et des Océans, qui a pourtant des ennuis, n'en a pas autant que certains autres ministres. Je tiens à le féliciter d'avoir fait parvenir la liste des 1,600 personnes qui avaient besoin de leurs prestations d'assurance-chômage à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je lui reproche cependant d'avoir accepté, dans les domaines visés par la Loi sur le poisson salé, les lignes de conduite que lui transmettaient ses supérieurs et d'avoir approuvé les bureaucrates qui ont pris toutes sortes de décisions sans le consulter. Il peut bien affirmer à la Chambre qu'il a été consulté, mais je ne pense pas qu'on lui ait demandé son avis avant de décider que les pêcheurs devraient payer les cartes. Je pense qu'il a dû faire ce qu'on lui demandait vu les importantes compressions budgétaires qui touchent son ministère. Je sais ce qui a motivé ces compressions budgétaires.

Le gouvernement a publié dans le Manuel du PC une déclaration intitulée «Politique de poche». C'est malheureux que la poche en question n'ait pas été percée. Ce document contient des affirmations ridicules au sujet du ministère des Pêches et des Océans. A Terre-Neuve, nous dirions que les auteurs de cette déclaration sont tous sonnés. Cela ne tient pas debout, monsieur le Président. Voici ce qu'on trouve dans le document:

> Le budget du ministère s'élève maintenant à près de 700 millions de dollars par an, soit près de 20 fois ce qu'il était en 1968.
>
> Sous l'administration du parti libéral, la pêche au Canada a perdu presque toute sa rentabilité et ressemble maintenant à un régime de bien-être social, surtout dans la région de l'Atlantique.
>
> La politique dans ce domaine a été conçue pour faire dépendre ce secteur de la bonne volonté, du favoritisme, et de la générosité du gouvernement libéral.

A titre d'exemple, on mentionne les sociétés de la Couronne qui monopolisent des secteurs essentiels du marché. C'est justement le cas de la société dont le ministre veut augmenter le pouvoir d'emprunt grâce au projet de loi à l'étude. Le document dit aussi:

> Les subventions permettent à la pêche de s'étendre sans tenir compte des limites des ressources biologiques. L'expansion exagérée du secteur de la pêche sur la côte de l'Atlantique a mené l'industrie de transformation à la faillite et obligé le gouvernement fédéral à lui verser d'énormes subventions pour la sortir du pétrin, mais cela n'a pas résolu le problème véritable.

Le premier ministre de Terre-Neuve a dit que ces fonds était la meilleure nouvelle que la province ait apprise depuis la Confédération. A qui la faute si les pêches de l'Atlantique ont pris trop d'expansion, monsieur le Président? On ne le dit pas dans le document «Politique de poche». Ce sont les gouvernements provinciaux, et non le gouvernement fédéral, qui délivrent les permis.

Le document ressemble énormément à un manifeste communiste. Il dit notamment:

> Le budget du ministère s'élève maintenant à près de 700 millions de dollars par année, soit près de 20 fois ce qu'il était en 1968.

Et après, monsieur le Président? Il devrait être 40 fois plus élevé que ce qu'il était en 1968. La politique actuelle provient de compressions budgétaires imposées au ministère.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, monsieur le Président. Les 20 minutes qui m'étaient allouées sont-elles terminées? Il me reste deux minutes. J'ai parlé un peu trop longtemps.

Le ministre des Pêches et des Océans veut supprimer le régime d'assurance pour les bateaux de pêche. Pendant la minute qui me reste, je voudrais essayer de convaincre le ministre de changer d'avis. Si ce régime disparaît, il y a des pêcheurs qui, outre le fait qu'ils vont devoir des milliers de dollars au ministère du Revenu national, perdront aussi leur navire parce que, selon la loi provinciale, les navires doivent être assurés pour que les prêts provinciaux soient maintenus. Il faut détenir une police d'assurance avant de pouvoir obtenir un

emprunt d'un organisme de prêt provincial. On ne peut supprimer un régime et laisser l'humble pêcheur propriétaire d'un bateau de 19 pieds au large de la grande péninsule du Nord dans l'impossibilité de contracter une police d'assurance auprès d'une société ordinaire.

• (1150)

Je vois le ministre abonder dans mon sens. Peut-être voudrait-il s'attaquer au problème et je sais qu'il va essayer de contourner ce que le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé. Il ne faut pas qu'une petite élite dicte ses volontés sans consulter ceux-là mêmes qui sont en cause.

M. le vice-président: La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Fraser: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député.

M. le vice-président: Il n'y a pas de question pour les trois premiers discours. Cependant, s'il y a consentement unanime, le ministre pourra poser sa question.

Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Non.

M. le vice-président: La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du député de Gander-Twillingate (M. Baker). J'ai cru un moment qu'il allait réclamer le consentement unanime pour parler pendant encore 40 minutes. Nous aurions sûrement aimé l'entendre pendant 40 minutes encore.

Il a employé l'expression «peu ou prou» qui est une vieille expression et qui est très à propos dans notre contexte. Dans un débat sur l'Office du poisson salé, le député a peu ou prou réussi à nous parler de *Greenpeace*, de bien-être, d'assurance-chômage, d'impôt, d'un manifeste communiste et enfin d'assurance. Je le félicite du bon travail qu'il fait au nom de ses électeurs exprimant leurs préoccupations. J'en conclus que sa circonscription compte beaucoup de pauvres, surtout des pêcheurs côtiers de la côte nord de Terre-Neuve, et son discours a été instructif.

Je sais également que M. Richard Cashin et les dirigeants et membres du Syndicat des pêcheurs et travailleurs des produits de la mer et assimilés sont intervenus et ont travaillé fort pour ces personnes. Ils vivent dans le dénuement par rapport à nous, les riches citadins des autres régions du Canada. Le député a parlé de la généralisation de l'exode des pêcheurs de Terre-Neuve vers Toronto, Fort McMurray et ailleurs au Canada. Je déplore que ce genre de chose existe au Canada. Je suis certain que le député et le ministre conviennent qu'une politique des pêches s'impose pour venir en aide à ces gens-là.

Je rentre justement d'Europe. Et je me suis entretenu avec des membres de la Communauté économique européenne, surtout des Danois et aussi des Grecs, au sujet de l'industrie de la pêche. Je trouve édifiant de voir comment les Danois ont bâti leur industrie en insistant surtout sur la qualité. Le député a insisté sur la qualité du produit dans son discours et sur l'importance de vendre à l'étranger. Oui, nous avons beaucoup à apprendre de ces gens-là et j'espère que nous apprendrons.

Au nom de mon parti, j'aurais quelques remarques à faire au sujet du projet de loi. L'objet est de modifier la Loi sur le poisson salé afin de porter de 30 à 50 millions le pouvoir d'emprunt de l'Office canadien du poisson salé. Comme nous l'a rappelé le ministre, la dernière autorisation du genre remonte à 1980 et cette fois-là elle était passée de 15 à 30 millions. Par un simple amendement, on peut maintenant porter l'autorisation d'emprunter à 50 millions.

J'aurais quelque chose à dire au sujet des antécédents de l'Office. Ce dernier a été créé en 1970 par le ministre des Pêches, M. Jack Davis, citoyen de la Colombie-Britannique. L'Office a le droit exclusif de commercialiser le poisson salé produit à Terre-Neuve, au Labrador et sur la basse côte nord du Québec. C'est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est d'améliorer les revenus des producteurs de poisson salé. Les choses qu'il convient de noter, monsieur le Président, surtout pour les députés conservateurs, c'est qu'avant la création de l'Office, ce genre d'activité était dans le marasme un peu comme l'était dans l'Ouest la pêche du poisson d'eau douce avant la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dans les Prairies. Autrement dit, le secteur privé—le marché, en l'occurrence—n'a pas pu agir de façon efficace et rentable dans le secteur de la pêche et c'est pourquoi le gouvernement a créé cette société sans but lucratif. Il semble que nous faisions marche arrière ces derniers temps et j'y reviendrai dans quelques instants. Le marché n'était pas favorable aux pêcheurs et c'est pourquoi le gouvernement est intervenu en créant cette société sans but lucratif.

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a dit dans son discours, et je cite ses remarques d'il y a quelques instants: «Les résultats démontrent que cet Office a fait du bon travail sur ce plan». J'espère que le ministre et le gouvernement dans l'ensemble ne s'attaqueront pas à des sociétés comme Petro-Canada et d'autres sociétés d'État qui ont fait un travail louable, c'est le moins qu'on puisse dire, et qu'ils ne s'en débarrasseront pas par pure idéologie. C'est un exemple.

L'Office du poisson salé a été couronné de succès. Il a réalisé des bénéfices tous les ans depuis sa création, à l'exception de 1983-1984. Pour autant que je sache, le dernier rapport annuel n'a pas encore été publié et le montant des pertes pour l'année en question n'est pas encore connu.

Il convient de noter que puisqu'il s'agit d'une société sans but lucratif, tous les bénéfices qu'elle fait sont distribués aux pêcheurs sous forme de dividendes annuels. En 1983-1984, l'Office a réussi à absorber ses pertes en comptant sur les réserves qu'il s'était constitué en prévision des jours plus sombres. L'Office n'a pas encore coûté un sou aux contribuables. Il a été autonome jusqu'ici. Il n'obtient des fonds ou du capital de roulement que du gouvernement, mais jusqu'ici, il n'a pas enregistré de pertes.

Il s'agit d'un office petit et efficace, qui compte 48 employés à plein temps et à temps partiel. Il est responsable de l'emballage, de la commercialisation et, dans certains cas, du conditionnement du poisson salé, qui consiste essentiellement en morue mais qui peut également comprendre du hareng mariné et du saumon salé. Il achète le poisson auprès de mandataires, qui sont des entrepreneurs privés, et il le commercialise. Les principaux pays consommateurs auxquels l'Office exporte le poisson salé sont le Portugal et Puerto Rico, ce dernier faisant partie des États-Unis.

Malheureusement, depuis 1980, dernière année où le plafond des emprunts autorisés à la Société a été relevé, la dévaluation des monnaies européennes par rapport au dollar canadien a eu une grave incidence sur l'exportation du poisson salé. Le député de Gander Twillingate l'a signalé en passant dans son discours. Je voudrais vous donner quelques détails pour que vous compreniez mieux, monsieur le Président. L'escudo portugais vaut maintenant un tiers de la valeur qu'il avait en 1980 par rapport au dollar canadien. C'est intéressant pour les touristes canadiens . . .

M. Fraser: Puis-je poser une question au député, monsieur le Président?

M. le vice-président: Non. Le député a la parole. Il faudrait pour cela obtenir le consentement unanime de la Chambre.

M. Waddell: Je vais terminer mes remarques et le ministre pourra peut-être me poser une question à la fin de mon discours. Méfiez-vous des Écossais qui posent des questions, monsieur le Président, comme les Anglais l'ont compris à leur grand dam. On nous a déjà vus ensemble portant le kilt, le ministre et moi, mais je puis vous assurer que je suis le seul à en avoir porté un à la Chambre des communes. Vous pourrez me poser cette question plus tard.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Permettez-moi d'en revenir à l'escudo portugais. C'est très important. Ce qui arrive, c'est que cette monnaie s'est dévaluée par rapport au dollar canadien. D'autres monnaies européennes ont fait de même, comme la lire italienne et la peseta espagnole.

• (1200)

M. Fraser: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En temps normal, je n'interviendrais pas à ce stade du débat, mais dans l'intérêt du fonctionnement démocratique de la Chambre, je dois demander au député, que je connais bien et qui porte le kilt tout comme moi, s'il m'autorise à lui poser une question.

M. Waddell: Sans aucun doute.

M. Fraser: Êtes-vous pour ou contre le projet de loi?

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Waddell: Le ministre veut savoir si je suis pour ou contre le projet de loi. Nous sommes pour et je suis en train d'expliquer pourquoi.

M. Dick: Nous avions du mal à suivre.

M. Waddell: Le député ne devrait pas avoir de difficultés. Il y a une leçon à tirer de la mesure à l'étude. Ce que je veux faire ressortir, c'est que l'Office est une société d'État qui marche. Elle a dû se substituer au marché libre qui, dans ce cas, ne fonctionnait pas. Parfois, la solution c'est le marché libre mais pas cette fois-ci. Le ministre l'a reconnu. C'est très important, car un de ces jours des problèmes vont surgir au cours de la présente législature.

M. Dick: Alors pourquoi n'arrêtez-vous pas de sourire?

M. Waddell: Le député qui vient de me poser cette question devrait lire le rapport du gouvernement intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada». Le ministre des Finances (M. Wilson) l'a sous-titré «Un programme de renouveau économique». J'invite le député à se reporter à la page 32 qui fait état de l'échec de certaines sociétés commerciales de crédit et de la commercialisation internationale de certains produits. Un paragraphe se lit ainsi:

> Les autres sociétés de la Couronne qui ont pour but de faciliter les exportations comprennent la Commission canadienne du lait, l'Office canadien du poisson salé, et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Puis, on trouve un peu plus loin, à la même page:

> Les autres services spécialisés qui favorisent l'exportation de certains produits agricoles et produits de la pêche répondent-ils à une nécessité bien claire? Ce rôle pourrait-il être assumé par le secteur privé ou par d'autres programmes publics existants?

J'espère que le secrétaire parlementaire participera au débat. J'aimerais qu'il nous dise si le gouvernement envisage de privatiser l'Office canadien du poisson salé. Si le député fait son travail et lit le rapport, il comprendra. Pourquoi en parler juste après avoir dit que la commercialisation laisse à désirer et qu'il faudrait peut-être changer ou supprimer ces sociétés d'État? C'est pourquoi je soulève la question.

Si j'ai parlé de l'escudo portugais, c'est que j'essayais de faire remarquer que l'une des difficultés de l'Office, pour commercialiser le produit des pêcheurs de Terre-Neuve et de la base côte nord du Québec, c'est qu'ils doivent vendre sur un marché où notre devise est surévaluée. En fait, il y a eu dévaluation des devises de nos concurrents, comme la Norvège et l'Islande. Ce n'est pas pour faciliter les choses.

On m'a dit—et j'étudie la question—qu'il nous est très difficile de réduire les coûts. Les pêcheurs et les usines de traitement de Terre-Neuve font très peu d'argent. Le revenu moyen des activités de pêche dans cette région est de l'ordre de $3,000 à $4,000 par année. Un travailleur d'usine gagne $7.38 l'heure, au maximum. De plus, il ne s'agit pas d'un travail à temps plein ni permanent. Les prix payés aux pêcheurs et les salaires des travailleurs ne peuvent pas baisser. Si les prix baissent, les pêcheurs resteront à terre car cela n'en vaudra plus la peine. Un plus grand nombre d'entre eux déménageront à Toronto, à Fort McMurray ou ailleurs.

L'Office a connu ses premières pertes en 1983-1984. Ce n'était pas dû à une mauvaise gestion de cette société d'État, car elle est bien administrée. C'était dû au marché international et aux problèmes qu'il suscite. La difficulté, c'est d'éviter de commercialiser à perte.

J'ai déjà parlé du rapport «Une nouvelle direction pour le Canada» et du programme qu'il contenait. Je voudrais faire remarquer que l'ancien ministre conservateur des Pêches, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a déclaré qu'il croyait fermement dans l'Office et qu'il était résolu à le maintenir. J'espère que le ministre actuel, par l'entremise de son secrétaire parlementaire, réaffirmera également son engagement à cet égard.

En résumé, le gouvernement a notre appui pour adopter cette modification mineure. J'ai rappelé pourquoi elle doit être adoptée. J'ai essayé de faire ressortir certains des problèmes de l'Office canadien du poisson salé, tels que je les vois. Le Nouveau parti démocratique considère qu'il s'agit d'une question très importante et espère que ce projet de loi sera adopté rapidement.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour faire une mise au point. Mon bureau vient juste de me faire savoir que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald), sur la recommandation du ministre des Pêches et Océans (M. Fraser), venait de débloquer 6 millions de dollars pour résoudre le problème dont le ministre des Pêches et moi-même avons parlé ce matin. Je félicite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Pêches d'avoir su résoudre si bien un problème très grave.

Des voix: Bravo!

M. Morrissey Johnson (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur le Président, il est plutôt ironique que mon collègue de Terre-Neuve me devance et fasse lui-même l'annonce que j'étais sur le point de faire. Je suis persuadé qu'il m'a vu traverser la Chambre pour m'entretenir avec le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et il a alors flairé quelque chose. Bien évidemment, il voulait savoir ce qu'il en était. De toute façon, je le félicite de son annonce.

J'appuie de tout cœur la modification au projet de loi C-6 actuellement à l'étude. Il y a six usines principales pour le conditionnement du poisson salé dans ma circonscription. Je peux donc affirmer sans crainte de me tromper que la plus forte proportion de poisson salé conditionné à Terre-Neuve l'est dans ma circonscription. Je connais bien l'Office canadien du poisson salé dont je pourrais vous entretenir longtemps. Je tiens à signaler que l'Office est bien géré, comme le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) l'a fait remarquer. Il faut que cet organisme soit maintenu.

Comme on l'a déjà dit, jusqu'à cette année, l'Office du poisson salé n'avait jamais accusé de déficit. Je n'ai pas entendu le ministre faire sa déclaration, mais j'espère qu'il a souligné que le déficit ne serait pas comblé grâce à l'augmentation du pouvoir d'emprunt. D'après les renseignements que je possède, l'Office canadien du poisson salé a des réserves pour combler le déficit subi cette année.

L'Office joue non seulement un rôle primordial en permettant aux pêcheurs de recevoir partout un prix équivalent pour leur poisson, de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'à la basse côte nord du Québec, mais, pendant les périodes de pointe de la saison de pêche à Terre-Neuve, il offre aux pêcheurs un débouché pour leur poisson frais quand les usines de conditionnement du poisson frais sont incapables d'accepter leurs prises à cause d'une surabondance de l'offre. Il y est parvenu en incitant des navires étrangers à acheter du poisson de bord à bord.

• (1210)

Si je voulais exposer tous les problèmes auxquels se heurtent les pêches terre-neuviennes, cela ma prendrait toute la journée. Je m'intéresse directement et indirectement aux pêches depuis plus de 35 ans. J'ai pris du poisson, j'ai aidé à son conditionnement et j'ai acheté du poisson des pêcheurs à titre d'agent auxiliaire de l'Office canadien du poisson salé. Si les députés appuient sans réserve la modification au projet de loi C-6, l'Office pourra surmonter certains de ces problèmes grâce au pouvoir d'emprunt sur lequel il pourra compter.

Je voudrais revenir un peu sur les remarques du député de Gander-Twillingate (M. Baker). A mon avis, les ministres en question n'éprouvent pas à Terre-Neuve d'aussi graves ennuis que le député l'a laissé entendre. L'annonce au sujet du programme de 6 millions de dollars à l'intention des pêcheurs et des employés des usines de transformation révèle la compassion que manifeste le gouvernement à l'égard des nécessiteux. Ce programme ne sera pas appliqué au niveau des circonscriptions. Ces fonds seront alloués aux régions les plus touchées, là où les besoins sont les plus pressants et où les prises ont été les plus faibles cette année. Je félicite la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de cette décision.

D'autres députés ont parlé de la création de l'Office canadien du poisson salé et du rôle qu'il a joué. Inutile, donc, d'y revenir. Le député de Gander-Twillingate ne devrait pas critiquer le ministre des Pêches et des Océans et d'autres ministres, mais leur proposer des mesures positives. Je suis persuadé qu'on réserverait un bon accueil à toutes ses propositions visant à améliorer le sort non seulement des pêcheurs de sa circonscription mais aussi de tous ceux qui demeurent à Terre-Neuve et ailleurs au Canada. Voilà pourquoi je n'en dirai pas davantage. Je travaille en collaboration avec divers ministres. Je leur exposerai mes vues au lieu de vouloir attirer l'attention de mes électeurs en me lançant dans de longs palabres sur les propositions que je suis en train de faire aux ministres intéressés.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson) qui est peut-être le député le plus renseigné sur les pêches de Terre-Neuve. Il connaît directement ou indirectement tous les aspects qui se rapportent aux pêches de Terre-Neuve, notamment la chasse au phoque et ainsi de suite.

Selon le député, quels règlements du ministère des Pêches au sujet de la taille des navires et l'octroi des permis faudrait-il modifier? Que faut-il faire, d'après lui?

M. Johnson: Monsieur le Président, à l'heure actuelle, le nombre et la dimension des navires de pêche font l'objet de restrictions. Selon les règlements, le pêcheur qui a une embarcation de 50 pieds ne peut en porter la dimension à plus de 60 pieds. Or, c'est ridicule en ce qui concerne la côte ouest de Terre-Neuve qui fait partie de la région du golfe du ministère des Pêches et des Océans. Si un navire de plus grande taille a droit à tant de centaines de milliers de livres de poisson, c'est presque un crime de demander à un pêcheur d'en capturer autant avec un bateau de 55 pieds de longueur. Il lui faudra peut-être faire construire un nouveau bateau subventionné en partie par le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve. Il pourrait aussi en acheter un de 65 pieds en contractant un emprunt auprès d'une banque commerciale, emprunt qui, dans certains cas, est garanti par le gouvernement de Terre-Neuve. On a tort d'exiger qu'il paye $300,000 ou $400,000 de plus pour acquérir un bateau de 55 pieds s'il peut en acheter un de 65, dans la mesure où il doit capturer la même quantité de poisson avec ce bateau. Je ne dis pas qu'il doive demander au gouvernement de relever son contingentement parce qu'il a un bateau de 65 pieds de longueur. Ce genre de problème existe dans ma circonscription actuellement. D'autres régions de Terre-Neuve m'ont également demandé de transmettre leur point de vue au ministre des Pêches, ce que je suis en train de faire actuellement.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je ne tiens pas à prolonger le débat, car je souscris au projet de loi. Je vois que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) vient de quitter la Chambre. Je tiens à ce qu'il sache que je suis heureux de sa nomination à ce ministère. Étant donné qu'il est originaire de la côte ouest, il se peut qu'il voie les pêches de la côte est et de l'Atlantique sous un jour tout à fait nouveau. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions et j'espère qu'il fera du bon travail. Il a les aptitudes et l'état d'esprit qu'il faut pour prendre des mesures qui font cruellement défaut dans la région de l'Atlantique.

Je ne veux pas parler de la pêche en général dans la région de l'Atlantique, mais je voudrais dire quelques mots de l'Office canadien du poisson salé, en particulier à propos d'une question spéciale qui le concerne.

Je souscris aux arguments qu'a fort bien exposés le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Il a fort bien décrit le sort des pêcheurs qui font appel le plus possible à l'Office canadien du poisson salé. Et son discours s'est terminé par un coup de théâtre, puisqu'on a annoncé que l'argent qu'il voulait obtenir pour ces pêcheurs était disponible. Je félicite le gouvernement de cette décision. Il n'y avait pas d'autres moyens de venir en aide à ces gens, qui sont dans une fâcheuse position bien contre leur gré, à part de leur verser une somme spéciale à titre gracieux. Nous sommes revenus à la situation qui existait naguère. Je m'en félicite, car autrement certains pêcheurs n'auraient pas pu s'en sortir à cause du régime actuel. Mon collègue, le député de Gander-Twillingate, l'a rappelé fort éloquemment. Maintenant, ces pêcheurs pourront recevoir des prestations d'assurance-chômage cet hiver et vivre dignement.

• (1220)

Permettez-moi de donner un exemple dont j'ai eu connaissance ce matin. Dans le village de Griquet, dans le nord de Terre-Neuve, il y a environ 30 pêcheurs qui n'ont pas travaillé le nombre de semaines requises pour recevoir des prestations d'assurance-chômage cet hiver parce qu'il n'y avait pas suffisamment de poisson à pêcher. Il est impossible de faire travailler ces gens au moyen des subventions de Canada au travail. Ce programme ne pouvait s'appliquer. Et mon collègue a expliqué pourquoi ils ne pouvaient pas non plus recevoir des prestations d'aide sociale. Il n'y avait donc aucun moyen de les secourir. Il n'y avait pas de mécanismes de soutien comme ceux qui existent pour les agriculteurs. Si on n'avait pas pris les mesures qu'on vient d'étudier, ils se seraient retrouvés dans une situation intenable bien malgré eux.

Heureusement que le gouvernement a agi. Je tiens à reconnaître tout le mérite de mon collègue, le député de Gander-Twillingate, qui a bien défendu sa cause et les intérêts de ses électeurs.

M. Fraser: Il a obtenu les 6 millions de dollars tout seul?

M. Rompkey: Non. Il est dommage que le ministre n'ait pas été parmi nous tout à l'heure, car je lui ai lancé des fleurs en son absence.

M. Fraser: Je suis revenu maintenant.

M. Rompkey: Il lui suffira de lire le compte rendu—mais je ne peux lui lancer trop de fleurs, car après tout, nous sommes dans l'opposition.

Permettez-moi d'aborder la question de l'Office canadien du poisson salé. Le ministre nous a fait l'historique de l'Office et je n'ai pas l'intention de revenir sur cette question. Qu'il suffise de dire que sa création a été une bénédiction pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique et particulièrement de Terre-Neuve, alors que le marché du poisson frais était extrêmement faible. L'Office a offert une alternative. Le secteur du poisson frais dans la région de l'Atlantique écoule principalement ses produits sur le marché américain. Lorsque ce dernier est faible, il n'y a aucune alternative. Cependant, l'Office recherche des débouchés dans le monde entier. Il trouve des solutions de rechange et il a l'appui du gouvernement fédéral.

Je crois juste de dire que l'Office a non seulement accompli de l'excellent travail en matière de commercialisation, mais qu'il a également été bien géré et efficace. Nous n'avons pas à lui verser d'énormes subventions. Je voudrais rendre hommage ici même à certains hommes qui ont fait de l'Office ce qu'il est à l'heure actuelle.

Je songe notamment à M. Knell Henriksen, un scandinave qui avait de l'expérience dans le secteur privé dans son pays d'origine. Il est venu s'établir à Terre-Neuve et il a assumé la direction de l'Office. Il n'est plus parmi nous, mais je pense que son apport ne sera pas oublié et qu'il convient de rappeler ici le nom de cet homme qui s'est dépensé sans compter pour consolider l'Office.

Il y a également M. Len Cowley, un autre fonctionnaire qui n'est plus parmi nous, mais dont nous nous souviendrons avec beaucoup de respect et d'affection. Je voudrais rappeler aujourd'hui à votre mémoire son apport à l'Office.

Je me souviens également d'autres personnes, comme Aiden Maloney, qui ont apporté leur contribution au fil des ans. Qu'il suffise de dire que l'Office est solide et qu'il doit le rester. Je souscris aux améliorations proposées dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il y a une question sur laquelle je voudrais me pencher plus particulièrement, monsieur le Président, et c'est la Société de développement des pêches du Nord. Cette société a été créée, en théorie, par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour remédier à une situation très paradoxale sur la côte nord-est de Terre-Neuve et la côte du Labrador. En effet, c'est là que l'on retrouve certains des pêcheurs les plus désavantagés du Canada. Ils ont les revenus les plus bas et leurs usines ont besoin d'être rénovées. La grande majorité de ces pêcheurs travaillent sur de petits bateaux. Pourtant, au large des côtes de cette péninsule du Nord et du Labrador, on retrouve certaines des ressources les plus lucratives du Canada. Il y a là des crevettes, du saumon, de l'omble, du hareng, de la morue et du crabe. Dans ces régions donc, les ressources sont très riches et les revenus, très faibles. Cela s'explique en partie par le fait que le secteur privé n'est pas à la hauteur dans ces régions depuis pas mal de temps déjà.

Ainsi, l'usine de St. Anthony faisait partie de la chaîne Fishery Products. Cependant, elle n'a pas prospéré. Lorsque la société Fishery Products a décidé de liquider son usine de St. Anthony, le gouvernement fédéral est intervenu et il a demandé à l'Office canadien du poisson salé de reprendre l'usine en main et de l'exploiter pendant un an. C'est ce que l'Office a fait. Il faut se rappeler qu'aucune entreprise privée ne voulait administrer l'usine. Le gouvernement fédéral a donc demandé à l'Office d'exploiter cette usine et c'est ce qu'il a fait. Il a réussi à rentrer dans ses frais et même, peut-être, à réaliser un léger profit il y a deux ans.

Suite au dépôt du rapport du groupe de travail Kirby, les gouvernements intéressés ont décidé de créer une société de développement des pêches du Nord chargée d'administrer l'usine de St. Anthony, certaines usines implantées dans la péninsule du nord et d'autres établies le long de la côte du Labrador dont certaines appartenaient au gouvernement de Terre-Neuve. Les deux gouvernements ont conclu un accord à cet effet. C'était il y a près de deux ans et pourtant rien de concret n'a été fait depuis pour que cette société voie le jour.

J'ai prétendu, comme d'autres, que la façon la plus simple et la plus efficace de créer cette société serait de mettre sur pied une filiale de l'Office canadien du poisson salé. Après tout, puisque la roue existe déjà, à quoi bon songer à la réinventer. Cependant, certains disaient qu'il y avait d'autres solutions. S'il y en a d'autres, je n'en ai vu la liste nulle part. Je n'ai vu aucune proposition qui soit comparable à la création d'une filiale de l'Office canadien du poisson salé. Ce que j'ai proposé, et je le maintiens, c'est que les deux gouvernements créent une société de développement des pêches du Nord par l'entremise de l'Office canadien du poisson salé, organisme qui existe déjà. Bien que les deux gouvernements aient été d'accord, rien n'a été fait.

Comme il s'agit d'une affaire urgente, je tiens à faire avancer les choses aujourd'hui. Les pêcheurs de la péninsule septentrionale et de la côte du Labrador veulent savoir où ils en sont et ce qui les attend. Nous avons maintenant restructuré le secteur. Une société importante est en place. Cependant, elle ne va pas s'occuper de toutes les petites usines de Terre-Neuve. Les pêcheurs de cette région veulent savoir si leur avenir est assuré. Voilà pourquoi il faut créer sans tarder la société de développement des pêches du Nord. A mon avis, il faudrait que la nouvelle société puisse entrer en activité d'ici le printemps.

J'aimerais utiliser tout le temps dont je dispose aujourd'hui pour faire progresser le dossier de la société de développement des pêches du Nord. Au moment où le comité sera saisi de ce projet de loi, j'entends présenter la proposition d'amendement que j'ai en main et que je prie Votre Honneur d'examiner avec soin. Elle demande simplement de modifier le projet de loi C-170, tendant à modifier la loi sur le poisson salé, en y ajoutant un article 2 pour permettre à l'Office de s'occuper également du poisson frais. Voilà essentiellement l'objet de cette proposition d'amendement. Elle permettrait de créer une filiale de l'Office canadien du poisson salé qui deviendrait la Société de développement des pêches du Nord.

Le ministre des Pêches, qui est des nôtres aujourd'hui, tiendra vraisemblablement à dire également ce qu'il en pense. Je sais qu'il est d'accord pour créer la société de développement des pêches du Nord tel que convenu. J'espère du moins qu'il voit le bien-fondé de cette initiative et qu'il voudra dire ce qu'il en pense. S'il est d'accord, peut-être pourrait-il nous dire comment, à son avis, nous pourrions procéder pour que cette initiative se réalise promptement et pour que la société entre en action au printemps.

J'ai proposé un plan d'action et je tiens aujourd'hui à le faire progresser. Cependant, j'aimerais savoir ce qu'en pense le ministre des Pêches. J'espère qu'il est d'accord avec ce plan d'action et qu'il en discutera avec ses homologues provinciaux qui, maintenant, se réclament tous de la même congrégation. J'espère qu'au cours de ses entretiens avec eux il s'efforcera de les convaincre de créer la société de développement des pêches du Nord avant le printemps. S'il agit ainsi, je lui en saurai gré. Il comblerait ainsi mes attentes à son égard, à titre de Canadien de l'Ouest qui s'est rendu dans les provinces de l'Atlantique, qui y a constaté objectivement quels étaient les besoins, et qui est passé à l'action. Je sais que le ministre veut et peut agir. Ce que je voudrais savoir, c'est s'il agira effectivement.

● (1230)

M. le vice-président: Un député désire-t-il poser une question ou formuler un commentaire au sujet de l'exposé du député. Autrement, la Chambre serait-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Fraser: Monsieur le Président, je . . .

M. le vice-président: Le ministre désire-t-il poser une question ou poursuivre le débat? Je tiens à m'assurer que la Chambre sait qu'en prenant ainsi la parole, le ministre mettrait fin au débat.

M. Fraser: Oui, monsieur le Président, je le sais. J'ai déjà parlé et je ne me lève pas pour parler de nouveau. Je voudrais toutefois demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à ce que le projet de loi soit étudié en comité plénier, à toutes les étapes.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Monsieur Fraser, appuyé par M. Layton, propose que le projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier, avec le consentement unanime de la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre formée en comité plénier étudie le projet de loi C-6, tendant à modifier la Loi sur le poisson salé. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—*Restriction*

M. Rompkey: Monsieur le président, je l'ai déjà dit, je me propose de présenter un amendement. Aussi, je propose, appuyé par le député de Gander-Twillingate:

Qu'on modifie le projet de loi C-6 en y ajoutant l'article 2 qui suit:

2. La Loi sur le poisson salé est modifiée comme suit:

La définition «poisson» à l'article 2 de la Loi sur le poisson salé est supprimée et remplacée par ce qui suit:

«poisson» désigne, sauf à l'article 7.1, les poissons de la famille de la morue (Gadidés);

On modifie la loi en y ajoutant la paragraphe suivant, immédiatement après l'article 7:

Pouvoirs supplémentaires

«7.1 (1) L'Office peut
a) posséder ou exploiter, seul ou avec une ou plusieurs personnes, des installations de transformation, de stockage ou de transport du poisson dans les régions de la Grande Péninsule du Nord de Terre-Neuve et de la côte Nord du Golfe du Saint-Laurent, au Québec, situées au nord du cinquantième degré de latitude Nord, et au Labrador;
b) récolter le poisson destiné à la transformation dans une installation mentionnée au paragraphe a) et posséder ou exploiter des navires ou du matériel destinés à la récolte de ce poisson;
c) commercialiser le poisson transformé dans la région décrite au paragraphe a); et
d) poursuivre, à n'importe quelle fin, au sujet du poisson transformé dans une installation mentionnée au paragraphe a) ou récolté ou commercialisé conformément à ce paragraphe, les activités qu'elle a les pouvoirs de poursuivre aux termes de l'article 7 ou 8.

Définition de «poisson»

(2) Aux fins du paragraphe (1), 'poisson' comprend les mollusques, les crustacés, les animaux marins et les œufs, le frai, les naissains et les mollusques, les crustacés et les animaux marins à l'état jeune.»

Ladite Loi est modifiée en y ajoutant, immédiatement après l'article 15, l'article suivant:

Sommes d'argent

15.1 Nonobstant l'article 15(1), les sommes requises pour l'article 7.1 seront payées à même les sommes d'argent affectées à cette fin par le Parlement.

Le président: La présidence décrète que l'amendement du député est irrecevable, car d'après elle, il tend à modifier toute la loi, alors que nous étudions l'article 17.2 de la loi. La présidence voudrait lire le commentaire 773(1) de Beauchesne pour expliquer sa décision. Le voici:

(1) S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

La présidence estime que l'amendement déborde le cadre de la loi telle qu'elle existe à l'heure actuelle et le déclare par conséquent irrégulier.

M. Rompkey: Monsieur le président, je comprends cette décision. La Chambre doit manifestement s'y conformer. Je veux simplement dire au ministre que l'amendement a été jugé irrégulier parce qu'il déborde le cadre du projet de loi; il ne déborde toutefois pas la compréhension du ministre.

Après avoir épuisé tous les mécanismes parlementaires qui me sont accessibles, je vais maintenant implorer la pitié du ministre pour les pêcheurs du nord de Terre-Neuve et du Labrador. Les habitants de ces régions sont parmi les plus défavorisés du Canada. Ils ont une des plus grandes ressources au large de leurs côtes. Ils comptent sur l'autorité et l'appui du ministre pour mettre en place une entreprise qu'ils désirent à tout prix, dont ils ont grandement besoin et qu'ils méritent beaucoup. J'espère que le ministre va nous apprendre qu'il agira très vite afin que la Société de développement des pêches du Nord soit en place le printemps prochain.

M. Fraser: Monsieur le président, je tiens à répondre au député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Je veux que le comité et lui sachent bien que je comprends l'objet de l'amendement qui a été proposé. Malheureusement, celui-ci est irrégulier comme en a jugé la présidence, mais j'en comprends l'objet et les motifs. Je suis bien disposé à l'égard de cet amendement. Je demanderai au député, qui s'est distingué à la Chambre tant comme député que comme ministre, de bien vouloir venir discuter avec moi de façon plus approfondie de cette affaire. J'espère qu'on y trouvera une solution satisfaisante sous peu. Je remercie beaucoup le député.

● (1240)

M. le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

M. le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 novembre, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat sur le projet de loi C-11, qui permettrait au gouvernement d'emprunter des milliards et des milliards de dollars, pas seulement pour l'année en cours, mais aussi pour l'année suivante. Ce projet de loi ayant révolté notre parti, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a proposé un amendement soulignant qu'il est anormal que le gouvernement actuel agisse ainsi, tout comme il était anormal que le gouvernement précédent fasse de même il y a deux ans, ce qui lui avait valu les critiques de l'opposition officielle d'alors.

En considérant l'irresponsabilité dont fait preuve le gouvernement en demandant un pouvoir d'emprunt pour l'année prochaine, je voudrais mettre en perspective la façon dont le gouvernement nous a parlé du déficit. Je tiens plus particulièrement à revenir sur certaines questions comme l'ampleur du déficit, son augmentation et le fait que le gouvernement est incapable de régler ce problème.

Depuis le début de la présente législature, nous avons entendu une déclaration sur la situation économique du pays, dans laquelle le gouvernement insistait sur l'importance de s'attaquer au déficit, lequel a évidemment un rapport avec le pouvoir d'emprunt. On nous a expliqué dans le discours du trône qu'il fallait régler la question du déficit et que c'était le principal objectif du gouvernement. Personne n'a contesté la nécessité de régler le problème du déficit ni le fait qu'il s'agissait de la principale priorité du gouvernement. Par contre, les personnes qui ont analysé notre situation économique étaient loin de s'entendre à ce sujet, certaines estimant qu'il fallait trouver immédiatement le moyen de réduire le déficit, tandis que d'autres disaient que nous devrions d'abord chercher à créer des emplois, comme l'affirmaient d'ailleurs les conservateurs pendant la campagne électorale. Pour ma part, j'estime que notre première priorité devrait être le plein emploi. Toutefois, il est clair, d'après le discours du trône et l'énoncé de politique économique du ministre des Finances (M. Wilson), que le déficit est la principale préoccupation du gouvernement. Cela semble être le principal objectif que poursuit le gouvernement.

En tout cas, une chose paraît bien surprenante. En effet, le gouvernement nous a dit que le déficit était notre plus grand problème—et nous savons qu'il n'est pas apparu du jour au lendemain—mais il n'a jamais vraiment été question des raisons pour lesquelles nous nous retrouvons dans cette situation. Le discours du trône et l'énoncé de politique économique qui l'a suivi sont peut-être pleins d'encouragements et d'inspiration, à défaut de toucher à la réalité, mais ils n'explorent nullement les raisons pour lesquelles le déficit a tellement augmenté. Le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a publié au mois d'août un document où il est question du déficit fédéral et dans lequel on propose certaines solutions pour réduire les dépenses. Fait curieux, ce document contenait certaines affirmations sur l'ampleur du déficit sans toutefois expliquer l'origine.

L'Association canadienne de l'immeuble a publié le 5 novembre, le jour même de l'ouverture de la présente législature, une étude plus détaillée sur le déficit. Ce document, qui s'intitule «The Deficit Albatross: The Realities of Forming the Next Budget», examine plus en détail la situation dans laquelle nous nous trouvons. Toutefois, ce document explique simplement lui aussi que le déficit a augmenté depuis le milieu des années 70 et a atteint des niveaux records en 1981 et en 1982 à cause de la récession, mais il ne donne pas vraiment d'explication.

Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement fait des déclarations, par exemple dans le discours du trône et dans l'exposé économique, et qu'il étudie la question dans l'ouvrage intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada, un programme de renouveau économique», mais sans analyser les raisons de la situation. Nous avons seulement droit à une description de cette situation, considérée comme un danger national et une catastrophe en puissance dans certains domaines, notamment parce que les taux d'intérêt risquent de demeurer à un niveau élevé tant que le déficit du gouvernement restera important. Si les taux d'intérêt sont élevés au Canada, c'est pourtant beaucoup moins à cause du déficit national que de la situation aux États-Unis où le déficit est énorme. L'activité économique est plus intense aux États-Unis que dans notre pays, et le Federal Reserve Board a décidé de suivre sa politique actuelle afin de financer le déficit du gouvernement américain et de compenser la faiblesse de certains secteurs de l'économie. Étant donné que ce sont là les facteurs qui maintiennent les taux d'intérêt à un niveau élevé, il n'est pas certain que le déficit canadien ait les effets qu'on lui prête.

En tout cas, personne ne semble se demander pourquoi le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements ont accumulé des déficits aussi importants depuis dix ans et quelles politiques nationales sont à l'origine de cette situation. Cela étant, je crains que le nouveau gouvernement, même s'il manifeste l'intention de renverser la situation, ne change rien à la triste réalité des déficits, du chômage, du ralentissement de l'économie et ne prenne aucune mesure susceptible de faire du Canada le pays que nous voulons et qu'il nous a promis pendant la campagne électorale.

• (1250)

Par contraste, dans un document du Canadian Centre for Policy Alternatives intitulé «Government Limited» je trouve la sorte d'analyse dont il n'est jamais question dans les exposés du gouvernement. On y explique clairement l'augmentation graduelle des déficits du gouvernement canadien à partir de 1975. On signale que c'est dans son budget de 1975 que l'ex-ministre des Finances—aujourd'hui le très honorable chef de l'opposition (M. Turner)—a pris quelques décisions bien mûries.

D'après lui, l'État fédéral occupait une place trop importante dans notre économie et, comme ministre, il ferait son possible pour réduire le rôle de l'État. Bien sûr, il a offert des dégrèvements fiscaux aux entreprises car, pensait-on, cela encouragerait les investisseurs et stimulerait le secteur des affaires. Si, d'une part, l'État intervenait moins et, d'autre part, les entreprises prenaient de l'expansion, forcément la situation économique s'améliorerait.

Je rappelle à tout le monde qu'on avait commencé à faire des concessions fiscales aux sociétés et aux particuliers deux ou trois ans plus tôt, mais que c'est à partir du milieu des années 70 que le déficit a commencé à s'amplifier. C'est ce qui me frappe. Si l'on considère les statistiques de tous les gouvernements du Canada et non pas seulement celles du gouvernement fédéral qui, à bien des égards, est la source de financement ultime, si je peux employer cette expression, surtout dans le domaine des services sociaux, il y a vraiment de quoi s'étonner. La dernière fois que les conservateurs ont exercé le pouvoir pendant un certain temps, à l'époque du député de Prince-Albert, le gouvernement du Canada a accumulé d'importants déficits. Je ne parlerai pas des erreurs économiques qui les ont causés, mais mes électeurs n'ont certainement pas oublié que de nombreux Canadiens ont souffert du temps de Diefenbaker. Si l'on ajoute à cela ce qui s'était déjà passé avant, sous le gouvernement Bennett, les conservateurs devraient éviter de nous rappeler de quoi ils sont capables lorsqu'ils sont au pouvoir.

Plus précisément, monsieur le Président, en examinant les excédents ou les déficits pour l'ensemble des activités du gouvernement au Canada, on constate un fait notable, et c'est que de 1964 à 1974, les recettes et les dépenses du gouvernement étaient équilibrées. Tous les gouvernements avaient des excédents, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. C'est seulement à partir de 1975, quand les décisions administratives du gouvernement fédéral ont commencé à faire sentir leurs effets, que nous avons eu des déficits croissants. Évidemment, en très peu de temps, ces déficits ont atteint des milliards de dollars, avec les conséquences que l'on connaît bien aujourd'hui. Il conviendrait, soit dit en passant, de mesurer l'ampleur réelle de ce déficit. En l'alignant sur le dollar de 1971 et en comparant la situation qui existait en 1946-1947, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à celle des années 70 et 80, on s'aperçoit que le déficit n'est pas forcément aussi écrasant que voudraient nous le faire croire certains milieux d'affaires. Il ne nuit pas nécessairement à l'activité économique du pays.

Pour en revenir à la question, monsieur le Président, pourquoi au juste les déficits publics ont-ils tellement grossi? Pourquoi le gouvernement en place juge-t-il nécessaire d'emprunter non seulement des milliards pour l'année en cours, mais encore des milliards pour l'année financière 1985-1986? C'est fatalement parce que, n'ayant pas analysé la situation et fini par comprendre pour quelle raison les déficits se sont accumulés, le gouvernement veut être prêt à toute éventualité. Il veut se prémunir contre la possibilité que, malgré tous ses efforts pour comprimer les dépenses, le déficit continue d'augmenter.

Cela bien sûr nous ramène aux concessions fiscales décidées en 1975 en faveur des entreprises et des particuliers, et toutes conçues pour favoriser les investissements. Elles ont commencé d'exercer leurs effets et il est certain qu'il y a eu une baisse marquée des recettes publiques. C'est justement là qu'il faut voir une des causes du déficit. Au gouvernement on est resté à peu près—pas tout à fait—oui, à peu près silencieux sur cette réalité.

C'est avec une remarquable uniformité que le gouvernement tantôt conservateur, tantôt libéral a continué à appliquer ces mesures à mon avis peu judicieuses, et il faut se demander à quel point ces mesures ont pu contribuer à créer le déficit. Je le concède, le ministre des Finances a laissé entendre ces derniers jours qu'il allait réexaminer la question, et j'espère bien que les députés de l'arrière-ban ministériel continueront à exercer des pressions sur leurs collègues du cabinet pour qu'un tel réexamen ait lieu réellement et qu'ils ne céderont pas aux pressions que ne manqueront pas d'exercer les milieux financiers pour éviter de payer autant d'impôt qu'ils peuvent.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, il m'a toujours semblé qu'il n'était absolument pas possible d'encourager les investissements commerciaux s'il n'y avait pas suffisamment d'activité économique au pays pour justifier l'établissement de nouvelles installations de production. Aussi longtemps que l'activité économique sera aussi faible qu'elle l'est au Canada, aussi longtemps que les Canadiens n'auront pas l'argent voulu pour acheter autant de produits qu'ils le devraient, il n'y a pas de raison suffisante pour investir, et ce dégrèvement d'impôt n'est que du gaspillage qui affaiblit la capacité du gouvernement de remédier à la situation tant qu'il conservera ces mesures.

De l'autre côté, monsieur le Président, il y a quelque chose dont le gouvernement a beaucoup parlé, quelque chose que nous devons absolument réexaminer à fond. Je veux dire qu'il nous faut revoir entièrement la décision de réduire le plus possible le rôle économique du gouvernement. C'est là un point de vue idéologique. On peut bien dire que notre idéologie est au contraire de faire en sorte que l'État prenne de l'ampleur. Mais nous ne voulons pas cela simplement pour le plaisir. Nous nous servons plutôt de l'État pour arriver à satisfaire les besoins sociaux.

Quand j'entends dire que 450 citoyens de Thunder Bay ne peuvent se payer un toit et veulent un logement subventionné à loyer modique et que pour des raisons idéologiques un gouvernement décide de moins contribuer à la construction de ce genre de logement, c'est pour moi une espèce de folie idéologique qui porte un gouvernement à ne pas faire ces choses en prétendant que les entrepreneurs privés reprendront confiance dans l'économie si le gouvernement en fait moins. C'est stupide. Lorsque les besoins des Canadiens seront satisfaits, lorsque notamment ces besoins en matière de logement seront reconnus et que le gouvernement fera ce qu'il faut pour assurer la construction de ce genre de logement, c'est alors que les investissements surgiront, à mon avis. La demande existe: si l'on y répond, l'activité économique augmentera.

Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA RÉFORME DES PENSIONS

LES DOMAINES OÙ IL Y A CONSENSUS ENTRE LES PROVINCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, il y a dix ans, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont amorcé un processus de révision des régimes de retraite, non seulement dans le secteur privé mais aussi dans le secteur public. Au cours de ces dix années, plusieurs commissions ont enquêté sur le sujet. Nous avons eu un groupe de travail parlementaire, de même que divers groupes d'étude indépendants établis par le gouvernement fédéral et, dans certains cas, par des gouvernements provinciaux.

Il y a un an, après que le groupe de travail parlementaire se fut réuni et eut présenté ses points de vue au gouvernement, il semblait régner un certain consensus au pays quant à la façon d'entreprendre une réforme des pensions. Toutefois, sont intervenues depuis lors des tactiques d'atermoiement que nous n'avions pas prévues au début. Une conférence provinciale a donc eu lieu en juin de l'année dernière et les ministres provinciaux chargés de la réforme des pensions y ont examiné plusieurs façons possibles de procéder. Les 1er et 2 novembre, ils ont eu des réunions avec les hauts fonctionnaires et, hier, les ministres se sont à nouveau réunis à Toronto.

Il y a des domaines où on a réalisé un consensus, notamment, en matière de critères d'admissibilité pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel, de cotisations minimales de l'employeur, de prestations au survivant avant et après la retraite. En outre, le ministre ontarien des Finances, M. Larry Grossman, a fait savoir que si un consensus global n'était pas réalisé en février . . .

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON CRITIQUE LE GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que le nouveau gouvernement conservateur est un gouvernement qui dit favoriser les entreprises, un bilan trimestriel nous semble indiqué.

Une déclaration rendue publique par Brian Mulroney le 2 août 1984 à Halifax nous apprenait qu'un gouvernement progressiste-conservateur mettrait sur pied un comité consultatif composé de représentants de l'industrie et du gouvernement afin de confier à Canertech un nouveau rôle positif à jouer pour promouvoir l'exploitation des sources d'énergie renouvelables et la conservation de l'énergie. Voilà maintenant qu'on supprime Canertech.

On a promis durant la campagne électorale, en réponse à un questionnaire diffusé par les Amis de la Terre, qu'un gouvernement progressiste conservateur encouragerait le parachèvement graduel et méthodique du réseau des Parcs nationaux. Or l'exposé de politique économique réduit de 19.5 millions les dépenses prévues au chapitre des Parcs nationaux.

Durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis de créer un nouveau ministère des Forêts au niveau fédéral. Cette promesse figure à la page 49 du manuel de la campagne des progressistes-conservateurs. Au lieu de créer un ministère distinct, on a ajouté un ministre de second rang au portefeuille de l'Agriculture.

Durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis d'accorder aux agriculteurs une remise de la taxe sur le carburant. Ils la leur ont consentie, mais seulement pour trois ans.

Les conservateurs ont promis de remettre au vérificateur général des documents du cabinet relatifs à l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada. Ils continuent maintenant à pratiquer l'obstruction des libéraux.

Les conservateurs ont commencé par promettre un gouvernement ouvert pour ensuite annoncer une stratégie de contrôle des communications qui impose de nouvelles restrictions au droit des fonctionnaires de communiquer avec la population, les média et les députés.

Les conservateurs se sont opposés à la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale annoncée dans le dernier budget, pour ensuite appliquer eux-mêmes cette hausse.

Durant la campagne électorale, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a promis des fonds fédéraux pour la construction d'un gazoduc reliant l'île Vancouver. Elle dit maintennt qu'il n'y a plus d'argent disponible.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

L'INQUIÉTUDE DE LA COMMUNAUTÉ FRANCO-MANITOBAINE FACE AUX COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES PROPOSÉES POUR RADIO-CANADA

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les commettants de Saint-Boniface ont très bien accueilli l'exposé économique et financier présenté à la Chambre le 8 novembre dernier.

Cependant, je dois souligner l'inquiétude de la communauté franco-manitobaine face aux coupures budgétaires proposées pour Radio-Canada.

La Société Radio-Canada est le seul média national qui dessert les communautés francophones hors Québec. La programmation locale et régionale est un besoin essentiel et indispensable pour les gens de Saint-Boniface et pour les Franco-Manitobains.

La réalisation d'émissions locales à la télévision de C.B.W.F.T. représente moins de 5 heures par semaine et toute coupure serait néfaste.

La Société Radio-Canada doit offrir un service national tenant compte des besoins de tous les Canadiens. Une diminution de la programmation locale ne contribuerait qu'à augmenter la diffusion d'émissions déjà trop québécoises.

J'ajoute que le service actuel constitue déjà un strict minimum. Je demande donc au ministre responsable des Communications de faire tout son possible afin que la production régionale demeure intacte.

* * *

[*Traduction*]

FEU L'HON. GEORGE R. PEARKES

ON PROPOSE DE RENOMMER LES IMMEUBLES DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE EN L'HONNEUR DE L'ILLUSTRE GÉNÉRAL

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, je prends la parole pour inviter la Chambre à reconnaître de façon tangible les services rendus au Canada par un homme très honorable, feu George R. Pearkes. Le général Pearkes a bien servi le Canada au cours des deux guerres mondiales et il a mérité la Croix de Victoria, la plus prestigieuse médaille militaire. L'honorable George Pearkes s'est illustré comme député et ministre de la Défense nationale avant d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

A la mémoire de cet homme remarquable décédé dernièrement, je propose que les deux tours à bureaux, au 101 du chemin Colonel By, à Ottawa, soient appelées «Immeuble du major-général George R. Pearkes, C.V.». A l'heure actuelle, on appelle ces tours jumelées le Quartier général de la Défense nationale, ce qui est une erreur, car le quartier général est éparpillé dans plusieurs immeubles de la région de la capitale nationale. A mon avis, il serait tout à fait opportun de donner une appellation plus appropriée à ces deux tours, et ce serait aussi une occasion de rendre hommage à un illustre militaire canadien.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA PROGRAMMATION RÉGIONALE AU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, les compressions budgétaires découlant de l'exposé économique du ministre des Finances que l'on propose d'imposer à la station de Radio-Canada de ma circonscription sont un sujet de vive inquiétude pour moi et la majorité des personnes que je représente, non seulement parce que le service s'en trouvera réduit mais aussi parce que des gens vont perdre leur emploi.

La station de Radio-Canada du Cap-Breton a toujours ardemment défendu notre culture et nos traditions, et elle continue à le faire. De tous les médias électroniques, c'est elle qui a le mieux fait ressortir le caractère unique de notre région. Les émissions réalisées dans la région comme «Talent Cape Breton», «Island Echoes», qui contribue à la diffusion de l'ancienne langue gaélique, et «Fresh Air» sont pratiquement les seules qui s'emploient à promouvoir et à protéger les talents des musiciens de chez nous.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, nous n'avons plus qu'une heure de programmation locale à la télévision: «Cape Breton Report». Elle porte sur des questions d'intérêt local comme les sports, le temps et les actualités. Comme c'est tout ce qu'il nous reste, on ne doit rien en supprimer parce que c'est le seul véritable service qui soit offert à ces collectivités. Nous ne pourrons conserver notre identité de Canadiens originaires du Cap-Breton que si les productions locales de Radio-Canada sont laissées intactes. Au nom des gens de la région, je supplie le ministre des Communications de revenir sur sa décision.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON CRITIQUE LE GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, poursuivons le rapport trimestriel sur l'activité du gouvernement. Les conservateurs avaient promis d'établir des commissions d'étude chargées de la médiation entre les agriculteurs et leurs créanciers. Aucune mesure n'a encore été prise, même si les faillites des exploitations agricoles ont atteint un chiffre sans précédent. Les conservateurs avaient promis de nouveaux crédits pour financer des initiatives dans le domaine de la recherche et du développement. Néanmoins, les subventions fédérales à la recherche ont été réduites de 107.2 millions.

Les conservateurs avaient affirmé à la Fondation de l'habitation coopérative qu'ils s'étaient engagés à renforcer le programme canadien d'habitation coopérative. Dans l'exposé économique subséquent, le programme a été réduit de près de 10 millions de dollars. Les conservateurs avaient affirmé au *Catholic Register* qu'ils porteraient l'aide officielle du Canada au développement à .7 p. 100 du PNB d'ici 1990. Ils ont éliminé cet objectif dans leur exposé économique.

Les conservateurs avaient précisé à l'Association nationale des réalisateurs de radio qu'ils s'étaient engagés à maintenir le niveau de financement pour les organismes culturels, y compris Radio-Canada. Ils avaient également déclaré à la Fédération des Franco-Colombiens qu'ils espéraient que Radio-Canada étendrait les services destinés aux Canadiens français en dehors du Québec. Les crédits de Radio-Canada ont été réduits de 75 millions de dollars.

Les conservateurs avaient affirmé au Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse qu'ils appuyaient un rapport de la Chambre réclamant une élimination progressive du plomb dans l'essence. Aucune mesure n'a été prise. Ils ont également déclaré au Centre de service familial que leur parti appuyait les modificaitons récentes au Code canadien du travail prévoyant un congé non payé pour les parents après l'expiration du congé de maternité. Ils ont depuis lors différé leur application. De fait, monsieur le Président, le rapport trimestriel . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est épuisé.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE TOURISME

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RÉGIONAL—LES LAURENTIDES

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, mon intervention portera sur le développement touristique régional.

Comme vous le savez sans doute, la circonscription de Labelle renferme des trésors inestimables en termes de ressources touristiques, et le tourisme constitue pour la population de ma circonscription un apport incontestable au chapitre des revenus et de la création d'emplois, A elle seule, cette industrie génère dans nos Laurentides au delà de 250 millions de dollars de revenus et contribue largement à la création de plus de 15,000 emplois. Les gens de ma circonscription et les principaux organismes impliqués dans le dossier de la promotion touristique des Laurentides, tant au plan régional, national que nord-américain, se sont réjouis de la création d'un nouveau ministère d'État au Tourisme et se sont dit particulièrement ravis de l'importance que le gouvernement accorde à cette industrie qui génère des revenus sur le plan national de l'ordre de 18 milliards de dollars et contribue à la création de plus de 600,000 emplois.

L'industrie du tourisme, monsieur le Président, est une industrie tributaire d'une instabilité et d'une fragilité peu communes et, compte tenu des intentions de politiques agressives de promotion et de marketing annoncées par l'honorable ministre d'État au Tourisme et du nouveau climat de détente qui s'installe au niveau des relations fédérales-provinciales, j'ose espérer que ces politiques, dans un premier temps, pourront assurer à cette industrie une croissance et une gestion harmonieuses, conférer à ce secteur d'activité un caractère de permanence et, dans un deuxième . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. L'honorable député de Fundy-Royal a la parole.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE UNE POLITIQUE PROPRE À AIDER L'INDUSTRIE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, les chantiers navals canadiens éprouvent de graves difficultés. Le secteur privé passe des commandes à leurs concurrents étrangers et le taux de chômage y demeure élevé.

Le problème est dû en parti à un certain nombre d'échappatoires que le gouvernement précédent avait négligé de bloquer. C'est ainsi que les chantiers navals étrangers continuent de livrer à des entreprises canadiennes du matériel que des entreprises canadiennes pourraient très bien et devraient fabriquer chez nous.

Il faut que le secteur privé commande davantage de navires et de matériel fabriqués au Canada pour que les chantiers navals et les entreprises connexes reprennent leur essor. Le gouvernement pourrait améliorer la situation en supprimant plusieurs échappatoires qui découragent le secteur privé de passer des commandes à des chantiers canadiens.

J'exhorte donc le ministre chargé de la construction navale de mettre en application une politique visant à subventionner la prospection pétrolière seulement dans le cas des sociétés qui se procurent du matériel fabriqué chez nous ou renfermant une importante proportion de pièces fabriquées chez nous, à doubler le droit de douane temporaire en le portant à un soixantième par mois, à imposer des droits sur les bateaux de pêche de 100 pieds et plus, et à fournir un financement à des taux avantageux au secteur des chantiers navals de notre pays.

Ce secteur a trouvé des raisons d'espérer dans l'engagement que le parti conservateur a pris de faire de nouveau de la construction navale une force économique majeure. Je suis persuadé que dans ses efforts pour assurer la relance, le gouvernement va mettre en œuvre des moyens de promouvoir ce secteur et favoriser l'embauche à long terme. Cependant, je l'exhorte à agir sans tarder pour éviter de nouvelles pertes d'emplois.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU GOUVERNEMENT

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, qu'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement conservateur ne respecte pas ses promesses. Quelqu'un de bien connu a déjà dit: «J'avais le choix, j'avais le choix. J'aurais pu dire non, mais j'ai dit oui. C'est le diable qui me pousse».

Il a dit aussi: «Oh, il y aura aussi des emplois pour les libéraux et les néo-démocrates, mais seulement après que j'aurai été premier ministre pendant 15 ans, que je ne trouverai plus un seul conservateur à caser».

Il a encore ajouté: «Il faut voir les choses en face. Il n'y a pas plus putain qu'une vieille putain. Si j'avais été à sa place, j'aurais mangé au ratelier comme tout le monde».

Après avoir procédé à quelques nominations non partisanes, pour la forme, pour faire taire la critique, le premier ministre (M. Mulroney) et sa cohorte se servent à qui mieux mieux, s'acquittant du triste devoir des nominations partisanes contre lesquelles ils se sont élevés pendant la campagne électorale. Le gouvernement actuel et le premier ministre qui le dirige personnifient l'hypocrisie même.

Le premier ministre a dénoncé les libéraux, mais, monsieur le Président, ce qui était mal hier, l'est encore aujourd'hui. On devrait cesser de faire du favoritisme politique. Pourtant, la liste des conservateurs qui s'aiguisent les dents s'allonge tous les jours: Ron Huntington, ex-député conservateur, maintenant président de la Société des ports nationaux; Pierre Boutin, associé et homme de confiance de M. Mulroney, maintenant président du Centre national des arts; Huguette Pageau, femme d'un supporteur de longue date de M. Mulroney, maintenant juge à la citoyenneté; Jean Pigott, ex-député conservateur, maintenant présidente de la Commission de la Capitale nationale . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a la parole.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LES DÉPENSES DE L'ANCIEN MINISTRE DES TRANSPORTS POUR SON BUREAU

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, chaque jour on a de nouvelles preuves de l'incurie et de la gabegie de l'ancien gouvernement libéral. Les révélations sur les abus, les méthodes inadmissibles de dotation en personnel, l'absence totale de modération de l'ancien ministre des Transports et de l'actuel député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) nous expliquent comment l'ancien gouvernement a mis nos finances dans un état si pitoyable. Faut-il s'étonner, monsieur le Président, que l'autorisation d'emprunt demandée à la Chambre dépasse les 23 milliards?

L'ancien ministre des Transports disposait d'un budget extrêmement bien pourvu pour son bureau personnel. Mais comme 1.2 million ne lui suffisait pas, en l'espace de cinq mois et demi, non seulement il avait dépensé tous ses crédits annuels mais il y avait ajouté $860,000.

Il ne se servait des fonds publics qu'à des fins personnelles, pour promouvoir son image de marque, garantir sa réélection, maintenir, entretenir et assurer de bonnes planques pour ses amis libéraux.

Le Parlement doit commander une enquête sur ce gaspillage de fonds publics auquel l'ancien ministre s'est livré afin que les Canadiens sachent comment notre pays était gouverné. Chaque fois que des ministres abusent de la confiance du public à des fins personnelles, ils devraient être tenus de rembourser au gouvernement l'argent ainsi perdu et gaspillé. On demande maintenant au Parlement d'approuver des crédits supplémentaires pour compenser l'extrême prodigalité de l'ancien ministre . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est terminé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UTILISATION DES SOMMES QUI POURRAIENT ÊTRE ÉPARGNÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. J'ignore s'il a pu entendre les nouvelles de 6 heures à la radio ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai cru devoir le faire pendant que Radio-Canada est toujours en mesure de nous donner des nouvelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voici ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à Radio-Canada lorsqu'on lui a demandé si les économies réalisées grâce à la révision des programmes sociaux serviraient à réduire le déficit:

> Nous n'avons rejeté aucune solution.

Le premier ministre n'a sans doute pas oublié qu'au cours d'une entrevue, un journaliste du *Star* de Toronto lui a posé la même question le 17 novembre, c'est-à-dire si les économies réalisées grâce à la réduction des programmes sociaux serviraient à réduire le déficit.

> Non, absolument pas. Absolument pas.

Le premier ministre pourrait-il avoir l'amabilité de nous expliquer la contradiction entre les propos que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a tenus à Radio-Canada ce matin et ce qu'il a lui-même déclaré au journaliste du *Star*?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai entendu les nouvelles à 6 heures ce matin.

M. Deans: Vous rentriez justement.

M. Mulroney: Je les ai écoutées dans mon jacuzzi.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Puis, pour être certain que j'avais bien entendu, je me suis branché sur mon satellite.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le ministre de la Santé était en effet bel et bien là, en couleur, dans mon jacuzzi.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai entendu la déclaration réfléchie du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce qu'il a déclaré ne contredisait en rien les propos que j'ai exprimés à Toronto ni le point de vue approuvé par le député de Sudbury, à savoir que nous étions prêts à réviser certains aspects de ces programmes pour voir s'il ne serait pas possible de mieux utiliser les deniers publics. Autrement dit, de diriger cet argent vers ceux qui en ont le plus besoin. Je ne vois rien de contradictoire entre les propos de mon collègue, le ministre de la Santé, et l'opinion générale que j'ai exprimée et qui a été appuyée par le ministre des Finances.

LES PROPOS DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je ferai valoir au député que la déclaration du ministre de la Santé contredit la déclaration que lui-même a faite au journaliste du *Star* de Toronto.

Au cours de la même entrevue, il a dit que les économies réalisées grâce à la révision des programmes sociaux seraient, comme il l'a répété cet après-midi, réorientées vers les nécessiteux. Quand le député de Sudbury a posé la même question au ministre de la Santé au comité, hier, le ministre a répondu:

> Non, je pense que nous avons l'imagination un peu plus fertile.

Je tiens à dire au très honorable représentant que la position du gouvernement présente des contradictions et qu'il devrait peut-être éclairer davantage le Parlement, en nous précisant lequel des deux a parlé au nom du gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai exprimé ce point de vue au nom du gouvernement. Mon collègue, le ministre de la Santé, a exploré diverses possibilités, ce qui est une bonne idée, et il s'agit là d'un débat national auquel nous espérons voir participer tous les députés. Il a exprimé une opinion mûrement réfléchie qui n'était nullement contradictoire avec la portée de notre action. Il ne fait aucun doute que nous espérons surtout réorienter, si nous le pouvons et si la Chambre et le public sont d'accord, une partie de nos ressources limitées vers ceux qui en ont le plus besoin.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'espère donc que le premier ministre va réviser les déclarations de ses ministres parce que peut-être . . . et je pose la question suivante: Quand va-t-il admettre que ce sont ses propres ministres qui sèment la confusion et le désarroi parmi les Canadiens par ces commentaires contradictoires au sujet du système de sécurité sociale au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Au contraire, j'ai entendu une déclaration de mon très honorable ami à un poste de télévision, il y a quelques semaines, selon laquelle lui-même était prêt à revoir ce principe d'universalité. A ce moment-là, il abondait dans le sens d'une déclaration exprimée par le député de Sudbury qui, lui, disait un peu la même chose alors que d'autres membres de sa «députation» disaient l'inverse. Nous, nous disons tout simplement qu'il y a un débat important engagé au Canada. Nous sommes en train de solliciter l'opinion de tous les Canadiens là-dessus. Nous espérons être en mesure d'affecter plus d'argent aux moins bien nantis dans notre société, mais ce sera le résultat du débat qui le dira.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES PROJECTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances (M. Wilson). Saurait-il la raison, qui n'aurait été dévoilée ni à la Chambre ni aux Canadiens, pour laquelle on aurait modifié les projections financières relatives à l'économie canadienne dont il a été question avec force détails dans son mini-budget du 8 novembre dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, non, je ne vois pas pourquoi on modifierait ces projections; elles tiennent toujours. Il suffit au député de comparer les chiffres publiés pas d'autres économistes pour voir que nos projections se rapprochent beaucoup de celles des plus grands spécialistes en la matière au Canada.

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, si tel est le cas, comment le ministre des Finances justifie-t-il l'émission d'obligations du Canada au montant de 1.2 milliard de dollars, avec quatre échéances différentes jusqu'à l'an 2005? Ces obligations sont non remboursables par anticipation et portent intérêt à des taux de loin supérieurs aux 6.5 p. 100 de 1986 à 1990 prévus dans le mini-budget. Certaines obligations portent jusqu'à 12 p. 100 aux échéances les plus éloignées. Si le ministre est toujours convaincu de la justesse des chiffres qu'il a avancés le 8 novembre, c'est là un gaspillage éhonté de deniers publics.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut bien tenir compte de la vaste portée du programme de gestion de la dette du gouvernement, rendu nécessaire du fait des énormes emprunts contractés par le gouvernement précédent, il comprendra qu'il faut offrir en même temps un choix de valeurs à échéances différentes. Je lui rappelle qu'environ 56 p. 100 des titres non amortis du gouvernement du Canada prennent la forme de bons du Trésor et d'obligations d'épargne du Canada. Ils sont donc très sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Nous nous en trouverons beaucoup mieux si nous réussissons à faire baisser les taux d'intérêt, et c'est précisément ce que nous avons l'intention de faire.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—LA DEMANDE DE DOCUMENTS DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet d'une chose qu'elle a dite à la Chambre hier. Je veux lui permettre de rectifier ce qu'elle aura sûrement reconnu comme erroné. Lorsqu'on lui a demandé de fournir des renseignements au vérificateur général, elle a dit:

> . . . le vérificateur général veut obtenir de moi ce que la loi ne m'autorise pas à lui accorder, c'est-à-dire l'accès à des documents d'autres ministres.

La ministre voudrait-elle nous dire de quelle loi elle voulait parler, si elle ne profite pas de l'occasion pour rectifier sa déclaration?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il n'y a rien à rectifier à cela, car je parlais d'un usage ayant force de loi . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . et qui est implanté dans le système parlementaire depuis des années. C'est à cet usage que je pensais.

M. Broadbent: Peut-être la ministre pourrait-elle consulter l'un ou l'autre des messieurs qui siègent devant elle, et qui, je pense, ont reçu une certaine formation juridique, ont réussi leur cours j'imagine et doivent donc savoir qu'il y a une distinction à faire entre loi et usage.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, est-ce que la ministre veut nous dire qu'à son avis c'est un simple usage qui l'a empêchée de communiquer les documents demandés par le vérificateur général?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, puis-je rappeler à l'honorable député qu'un ancien chef de notre parti a soumis un usage à la Cour suprême du Canada pour qu'elle se prononce sur la Constitution.

M. Broadbent: Pour voir si c'était la loi.

Mlle Carney: Je ne puis que répéter ce que j'ai dit à la Chambre hier. En ma qualité de ministre, j'ai été informée par nos conseillers juridiques que je n'ai pas accès aux dossiers de mes prédécesseurs, quelque désir que je puisse en avoir. L'autre point, c'est que je n'ai pas ces dossiers. Les renseignements que demande le vérificateur général ne se trouvent pas dans mes dossiers.

M. Broadbent: La ministre pourrait consulter à nouveau le premier ministre. Elle apprendrait qu'il y a d'autres usages qui ont été soumis à la Cour suprême du Canada, et que cette dernière a dit qu'il s'agissait de simples usages et non de lois. Ce n'est pas la même chose.

L'USAGE CONCERNANT LES DOCUMENTS DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais m'adresser au premier ministre lui-même plutôt que de procéder de façon indirecte. Ce dont il est partiellement question, c'est bien d'un usage et non d'une loi, usage établi par un cabinet à une certaine époque et qui peut donc être changé par un autre cabinet. Comme le premier ministre a promis . . .

M. le Président: Avec tout le respect dû au député, il est temps de poser la question.

M. Broadbent: . . . des changements, et comme il est en mesure d'en faire depuis qu'il est premier ministre, est-ce qu'il va changer cet usage et fournir les renseignements que le vérificateur général devrait avoir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il va falloir que nous nous mettions à faire payer tous ces avis juridiques. En fait mon honorable ami est en train de faire des galipettes, s'il me permet l'expression. Il sait parfaitement que nous allons nous réunir dans une demi-heure environ, lui, mon très honorable ami le chef de l'opposition et moi-même, pour essayer de trouver une solution au problème.

J'ai dit hier qu'il semble y avoir, par inadvertance ou non, une sorte de conflit entre les droits du Parlement et certaines prérogatives de l'exécutif. A mon avis, en cas de conflit le Parlement doit toujours prendre le pas.

M. Broadbent: Je vous le rappellerai.

M. Mulroney: Ce que nous allons chercher à faire, dans le respect des traditions qui existent depuis des années en régime parlementaire britannique, c'est de trouver une tribune qui puisse nous permettre de respecter dans la mesure nécessaire les secrets des réunions et délibérations du cabinet, tout en fournissant au vérificateur général et aux députés tous les renseignements disponibles devant permettre au vérificateur général de porter un bon jugement de valeur.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES GRANDS LACS—ON DEMANDE QUE LA MINISTRE RENCONTRE UN REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, des millions de Canadiens et d'Américains s'approvisionnent en eau dans les Grands lacs. La semaine dernière, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a déclaré que si la pollution devait se poursuivre au même rythme, voire augmenter, nous nous acheminerions vers une catastrophe irrémédiable du point de vue de l'environnement.

Selon une étude canado-américaine sur l'environnement qui vient d'être publiée, nous déversons quotidiennement dans la Niagara une tonne et demie de produits chimiques vraisemblablement nocifs. La ministre de l'Environnement entend-elle inviter à une réunion le nouveau directeur de l'EPA en vue d'aborder cette très importante question et, dans l'affirmative, quand cette rencontre aura-t-elle lieu?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je veux assurer mon honorable collègue que la situation de la qualité de l'eau des Grands lacs retient toute mon attention, et que dans les mois et les semaines qui viennent j'y consacrerai au moins autant d'attention et d'énergie que mon honorable collègue l'a fait lui-même quand il était ministre de l'Environnement.

[*Traduction*]

LA PROPOSITION DES REPRÉSENTANTS CANADIENS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que les représentants canadiens au sein de la commission mixte ont recommandé qu'on assainisse la rivière, mais que cette recommandation a été rejetée.

Des voix: La question!

M. Caccia: Par conséquent, je voudrais demander à la ministre . . .

M. le Président: Je rappelle respectueusement au député qu'il est d'usage de se rasseoir quand le Président se lève. Voudrait-il bien poser sa question?

M. Caccia: Monsieur le Président, je comprends que vous vous soyiez levé, mais je m'apprêtais à poser ma question.

Des voix: A l'ordre!

M. Caccia: Quelle mesure la ministre entrevoit-elle en vue de faire accepter la proposition canadienne que les membres américains de la commission mixte ont rejetée?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce n'est pas que les deux recommandations canadiennes n'ont pas été acceptées, c'est que les Américains voulaient avoir de plus amples études sur les substances qui polluent les Grands lacs et qui ne proviennent pas seulement de la rivière Niagara, et nous continuerons d'exercer des pressions pour qu'un plan d'action soit mis sur pied dans les plus brefs délais.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'EXAMEN DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES—L'EXIGENCE CONCERNANT L'ABANDON DES DROITS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais il n'est pas à la Chambre.

Une voix: Le voici.

M. Penner: Je suis heureux que le ministre soit de retour après ses déplacements dans le pays.

Il avait promis d'examiner à fond la politique relative aux revendications des autochtones. Un tel examen aurait dû être entrepris il y a longtemps et je suis heureux que cela se fasse maintenant. Le ministre s'engagera-t-il à profiter de cet examen pour supprimer l'exigence inacceptable et peut-être même inconstitutionnelle selon laquelle un groupe d'autochtones qui négocie un règlement territorial doit abandonner tous ses droits d'autochtones et pas seulement ceux qui sont mentionnés dans l'entente?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je lui rappelle que le groupe de travail parlementaire sur l'autonomie des Indiens a déjà formulé une recommandation en ce sens. Au cours de mes entretiens avec divers groupes d'Indiens, j'ai dit que j'entreprendrais un examen des revendications territoriales des Indiens, surtout en ce qui concerne l'abandon de leurs droits. Le gouvernement n'a pas changé d'avis. Nous continuerons de revoir les revendications territoriales et d'accorder une attention particulière à la politique relative à l'abandon des droits des autochtones.

LE RÔLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Dans le passé, c'est le ministère de la Justice qui s'est opposé à ce que l'on se débarrasse de cette odieuse politique relative à l'abandon des droits. Le ministre convient-il que cette politique devrait disparaître et collaborera-t-il avec le ministre des Affaires indiennes pour la supprimer une fois pour toutes afin que nous ayons une politique convenable, respectable et juste à l'égard des revendications des autochtones?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous nous efforçons maintenant de nous débarrasser de la plupart des méthodes odieuses que nous a laissées l'ancien régime. Il y en a beaucoup. Nous essaierons de nous entendre avec les autochtones à ce sujet.

Comme le député le sait, si vous cédez un avantage quelconque, vous devez obtenir quelque chose en retour. Si le gouvernement dédommage les autochtones, s'ils abandonnent certains de leurs droits, cet abandon doit être considéré comme définitif. Ce principe doit s'appliquer à un moment donné et nous devons nous rappeler que les gouvernements provinciaux sont aussi visés par ces accords. Nous sommes tout à fait disposés à essayer de nous entendre sur cette question. Nous allons nous entretenir avec les représentants des autochtones les 18 et 19 décembre et nous discuterons notamment de cette question.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE DE LA PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: J'interromps les délibérations pour signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Patricia Smith, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine pour la province de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—LES DOSSIERS DU MINISTÈRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ministre sait-elle que, d'après la dernière édition du système de gestion des documents du cabinet du Bureau du Conseil privé, il existe trois sortes de documents: la première, les documents de travail, les documents d'étude et les documents de référence; la deuxième, les notes de service du ministre au cabinet et la troisième, le document où la décision du cabinet est consignée? La ministre dit-elle à la Chambre que ses services n'ont pas dans leurs dossiers les documents relatifs à l'achat de Petrofina par Petro-Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je dis à la Chambre.

ON DEMANDE OÙ SONT LES DOSSIERS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, d'après le même document, ces dossiers ne doivent pas forcément être détruits. On peut les garder. La ministre a-t-elle prévenu ou a-t-on signalé dans son ministère que ces dossiers ont été sortis? L'a-t-elle signalé au Bureau du Conseil privé?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a l'esprit extrêmement obtus. On n'a pas demandé de renseignements à mon ministère pas plus qu'on ne lui a demandé d'appuyer le gouvernement précédent. On ne lui a rien demandé à ce sujet. Petro-Canada était l'agent dans toute cette affaire. Mes fonctionnaires m'ont assuré que mes services ne possèdent pas ces renseignements.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE VOTE AUX NATIONS UNIES SUR LE GEL DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES—LA POSITION CANADIENNE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui doit savoir que six des 15 pays de l'OTAN et deux des trois alliés de l'ANZUS se sont ou bien prononcés en faveur du gel des armements nucléaires, au Premier comité des Nations Unies, ou se sont abstenus de voter, ce qui ridiculise les arguments invoqués par le ministre pour nous prononcer contre le gel. Le ministre va-t-il se libérer de la férule du Pentagone et donner l'ordre à l'ambassadeur du Canada auprès de la Commission du désarmement des Nations Unies de se joindre à la Grèce, au Danemark, à l'Australie et à d'autres pays lors du vote qui doit avoir lieu la semaine prochaine à l'O.N.U., en se prononçant en faveur d'un gel nucléaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsque je prends des décisions concernant notre politique extérieure, je ne me préoccupe guère plus du Pentagone que de la députée.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Je les ai écoutés tous deux dans le but de faire l'équilibre. Je répondrai à la question de la députée que le gouvernement du Canada n'a pas l'intention de changer son vote à l'égard de cette motion déclaratoire des Nations Unies.

LES INSTANCES POSSIBLES AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS ET DE L'UNION SOVIÉTIQUE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je suis très déçue par la réponse du ministre, selon laquelle nous ne changerons pas notre vote pour nous joindre à nos amis des Nations Unies.

Monsieur le Président, je voudrais revenir sur une autre remarque faite par le ministre.

M. le Président: A l'ordre. Soit dit en toute déférence, la présidence tient à bien préciser que les supplémentaires doivent se limiter à des questions et non à des déclarations. La députée a-t-elle une question?

Mlle Jewett: Lorsque le ministre s'entretiendra avec les États-Unis et l'Union soviétique, et qu'il discutera de l'interruption du déploiement des missiles de croisière, va-t-il leur dire que le Canada, désireux de montrer sa bonne foi à cet égard, va cesser pour sa part les essais des missiles de croisière?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a en réalité deux volets à cette question. J'ai bien précisé à la Chambre que le gouvernement n'a pas l'intention de prendre des mesures unilatérales qui, à notre avis, restreindraient considérablement notre influence au sein de l'Alliance de l'Atlantique-Nord qui, entre autres, est essentielle si nous voulons avoir droit au chapitre pour les questions de contrôle des armements et de désarmement. La deuxième question porte sur les communications. Le député de Winnipeg-Fort Garry m'a demandé de transmettre certaines instances à l'Union soviétique et aux États-Unis en vue des entretiens tant attendus de Genève. Nous examinons toujours la question pour savoir quel genre d'instances nous devrions présenter, le cas échéant. Dès qu'une décision aura été prise, j'en informerai la Chambre.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉGION DE ROUYN-NORANDA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement.

La circonscription que je représente en cette Chambre, et plus particulièrement la région de Rouyn-Noranda, est aux prises avec un grave problème de pollution et de pluies acides causées par Mines Noranda. Est-ce que l'honorable ministre peut me dire si elle entend bientôt poser des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie de mes concitoyens?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à mon honorable collègue que j'ai rencontré à cet effet le ministre québécois de l'Environnement, hier, et que je rencontrerai les présidents des fonderies demain soir à Montréal, dont le président de Mines Noranda.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE

LES DISPOSITIONS AMÉRICAINES SUR LE MARQUAGE DE L'ACIER

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je sais qu'il est au courant de la situation, puisque je lui ai écrit en octobre dernier, même s'il n'a pas cru bon de me répondre. Le premier ministre est-il d'accord avec le ministre du Commerce extérieur pour dire que les dispositions de la U.S. Trade and Tariff Act sur le marquage de l'acier vont coûter des centaines d'emplois au Canada et constituent une violation du GATT?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question est loin d'être claire. Nous faisons valoir les intérêts canadiens à Washington et ailleurs avec beaucoup de vigueur et j'espère que nos efforts seront couronnés de succès.

• (1440)

ON DEMANDE DES MESURES DE RÉTORSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, depuis l'élection du gouvernement, plus de 2,000 employés de la Steel Company of Canada ont été mis à pied ou ont reçu avis de mise à pied, en raison de la baisse des ventes. Le premier ministre prendra-t-il des mesures de rétorsion si la loi américaine n'est pas modifiée ou bien se soumettra-t-il au président des États-Unis, forçant les travailleurs canadiens de l'acier à chercher d'introuvables emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une des choses que je peux garantir à mon honorable collègue, c'est que je ne ferai pas, comme elle, des discours emflammés, mais inutiles.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Deux mille emplois, ça vaut la peine de s'enflammer, monsieur le premier ministre.

M. Mulroney: Je pense que la députée a oublié qu'elle n'est plus à Queen's Park.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous sommes ravis de l'avoir parmi nous. Je voudrais tout simplement dire que nous estimons qu'en présentant notre défense fermement et efficacement, nous pouvons créer des emplois et arrêter les mises à pieds dont elle parle. Elle a tout notre appui dans cette initiative.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMPÉTENCE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A-t-elle recommandé au groupe de travail sur la réorganisation du gouvernement que le programme de l'assurance-chômage soit confié au ministère des Finances?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président.

LES PROPOS ATTRIBUÉS À LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, s'il en est ainsi, la ministre peut-elle dire à la Chambre pourquoi, le 30 octobre, devant un groupe de stagiaires à Kingston, elle l'a laissé entendre? Veut-elle se débarrasser d'un portefeuille complexe ou bien a-t-elle été simplement indiscrète?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la discussion, à Kingston, tournait autour de l'amélioration des programmes de formation. On a parlé surtout de l'expansion et de l'encouragement du développement des ressources humaines. A cette occasion, nous nous sommes demandé si nous pourrions faire une meilleure utilisation de la Caisse d'assurance-chômage pour atteindre cet objectif.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LE COÛT DE FONCTIONNEMENT DU CABINET DE L'ANCIEN MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, on trouve un article intitulé «L'empire Axworthy». Durant les six mois qui ont précédé les élections, cet empire a dépensé presque $900,000 de plus que son budget annuel excessif de 1.2 million de dollars. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il garantir aux Canadiens que ce genre d'empire, qui sert des intérêts personnels, ne sera pas toléré?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous nous inquiétons évidemment énormément du coût de fonctionnement très élevé des cabinets ministériels, notamment de celui de l'ancien ministre des Transports. Au ministère des Affaires indiennes, par exemple, les dépenses ont été d'environ 2 millions de dollars, alors qu'au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, elles ont été supérieures à 3.5 millions de dollars. Il était nécessaire, c'est évident, d'apporter les mesures correctrices que nous avons prises pour s'assurer que les budgets des cabinets ministériels soient strictement contrôlés à l'avenir. Nous pourrons ainsi réduire les dépenses dans ce domaine dans les années à venir. Je déposerai les documents en question.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA FERMETURE ACCIDENTELLE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, porte sur la fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent. Comme le ministre le sait, les efforts déployés pour rouvrir la voie maritime d'ici le 7 décembre prochain sont gênés par le mauvais temps. En fait, aujourd'hui des vents violents et la faible visibilité ont forcé l'arrêt du travail. Étant donné cette fermeture à Valleyfield et un incident fort semblable, mais dont on n'a pas parlé, qui est survenu à Sault-Sainte-Marie un mois avant l'incident de Valleyfield, le ministre acceptera-t-il maintenant de charger une commission d'enquête indépendante d'examiner tous les aspects de la Voie maritime du Saint-Laurent qui a maintenant 40 ans, afin de rétablir la confiance de la population?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je peux confirmer que le travail a été retardé à cause des vents excessifs. On attend maintenant que les vents tombent. Comme je l'ai déjà dit en réponse aux questions du député, nous faisons tout en notre pouvoir pour rouvrir la voie maritime et, bien entendu, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour nous assurer qu'il n'y ait plus d'incidents de ce genre à l'avenir.

LES RÉACTIONS À L'ÉTRANGER

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné qu'il existe d'autres voies d'accès, le ministre est-il inquiet de la réputation internationale du Canada, sachant que l'image de la Voie maritime du Saint-Laurent, cet important moteur économique, sera ternie si le gouvernement ne fait rien pour démontrer qu'elle est, en fait, fiable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports l'a signalé, il s'est produit un accident grave et imprévu. Selon moi, tant à l'étranger qu'au Canada, on est fortement encouragé par la priorité que le ministre des Transports a accordée à cette affaire et par l'empressement qu'il met à faire procéder aux réparations nécessaires.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES TAUX EXIGÉS PAR LES ESCOMPTEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, près de 400,000 Canadiens qui avaient droit à des remboursements d'impôt ont obtenu leur argent d'avance par l'intermédiaire de personnes qui gardent au passage 15 p. 100 du montant du remboursement, ce qui correspond à un taux annuel de 180 p. 100, parce que ces personnes ne pouvaient pas attendre que l'argent leur parvienne de la façon habituelle. La plupart de ces gens ont de faibles revenus. Le ministre a-t-il envisagé de mettre un terme à cette magouille dont sont victimes des citoyens démunis?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue d'avoir soulevé cette question. Effectivement, le nombre de demandes relativement aux escomptes sur les déclarations et les remboursements d'impôt a plus que doublé depuis 1982; nous surveillons attentivement les procédures employées relativement à ces mesures, et nous aviserons en conséquence s'il y a des dérogations aux lois concernées.

[*Traduction*]

LA COMMISSION PRISE POUR ENCAISSER DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je me demande si le ministre est au courant d'une autre nouvelle magouille de plus en plus répandue qui consiste à prendre une commission de 6 p. 100 pour encaisser un chèque du gouvernement. Le gouvernement du Québec a déjà interdit ce genre de chose. Le ministre envisagerait-il d'adopter la même politique au niveau fédéral?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, mon ministère continue de surveiller les pratiques en cette matière et entend intervenir s'il y a encore une fois des dérogations aux lois fédérales.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'INFESTATION DE TORDEUSES DU PIN GRIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voulais poser ma question au ministre d'État aux Forêts, mais en son absence je la poserai à son suppléant. Vu que l'économie de nombreuses agglomérations du nord de l'Ontario est menacée par une infestation de tordeuses du pin gris et que le gouvernement de l'Ontario ne semble pas disposé à agir, le ministre pourrait-il inciter son homologue provincial à prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un programme efficace de lutte contre la tordeuse avant le printemps?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, le ministre participe aujourd'hui à des discussions sur la protection de nos forêts. Je lui soumettrai la question de manière qu'il puisse y répondre à son retour.

ON DEMANDE L'AUTORISATION D'UTILISER UN INSECTICIDE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, si j'ai posé ma question au ministre, c'est parce qu'il joue souvent le rôle de ministre de l'Agriculture suppléant, étant donné que le ministre de l'Agriculture est absent depuis plus d'une semaine. Le ministre pourrait-il faire le nécessaire pour autoriser l'utilisation de l'insecticide biologique BT en cas d'urgence, afin que ce programme de lutte contre la tordeuse du pin gris puisse être en vigueur au printemps prochain?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Monsieur le Président, je me permets de rappeler que le gouvernement accorde une grande importance à la protection de nos forêts. C'est pourquoi il a confié cette responsabilité à un ministre qui ne s'occupe de rien d'autre. Je vais noter la question et faire en sorte que le ministre en prenne connaissance à son retour.

* * *

• (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI—LA SITUATION DES PENSIONNÉS BRITANNIQUES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il doit bientôt se rendre au Royaume-Uni pour plusieurs semaines à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec le gouvernement britannique. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'insister pendant ces entretiens sur la situation fâcheuse des 41,000 citoyens britanniques qui résident maintenant au Canada et qui reçoivent une pension du Royaume-Uni sans avoir droit aux augmentations du coût de la vie? S'il a l'intention de parler de cette question, lui accordera-t-il la priorité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que cette question préoccupe beaucoup le député et plusieurs autres représentants des divers partis à la Chambre. J'ai l'intention de la soulever lors de mes entretiens à Londres et j'y accorderai beaucoup d'importance.

* * *

LE COMMERCE

L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Comme il le sait, diverses régions du Canada ont déjà exporté de l'énergie hydro-électrique aux États-Unis et d'autres régions voudraient en faire autant. Peut-il dire à la Chambre s'il est d'accord pour que nous vendions de l'énergie aux États-Unis, et ce non seulement à la Nouvelle-Angleterre, mais aussi aux États du Midwest? Peut-il dire à la Chambre quelle est la politique du gouvernement à cet égard?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait certainement que la vente et la production de l'électricité relèvent essentiellement des provinces. S'il connaît une province qui voudrait vendre de l'électricité aux États-Unis, nous serions certainement très heureux d'en savoir plus long.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je suis certain qu'il a déjà été question de tout cela, mais je peux dire au ministre que ma province pour sa part voudrait vendre de l'énergie hydro-électrique.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le ministre s'est-il déjà entretenu avec ses homologues ou compte-t-il le faire plus tard? Peut-il en même temps nous dire à quelles conditions il serait prêt à approuver la vente d'électricité aux États-Unis?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député a été ministre de la Couronne pendant cinq ans et s'il avait voulu faire quelque chose au sujet de la vente d'électricité à ce moment-là, il aurait pu s'en occuper. Je ne puis que répéter ma réponse à sa première question: fournissez-nous les détails et nous serons ravis de collaborer avec toute province, y compris celle du député, qui veut vendre de l'électricité sur n'importe quel marché.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE PROJET DE FERMETURE DE L'USINE DE BLACK & DECKER À BARRIE (ONT.)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Black & Decker vient d'annoncer que ses profits ont augmenté de 116 p. 100 cette année. Le ministre a-t-il des renseignements à communiquer à la Chambre après s'être engagé la semaine dernière à consulter l'AEIE au sujet de la fermeture proposée de l'usine de Black & Decker à Barrie? Pourrait-il assurer à la Chambre que les données une fois vérifiées se sont révélées exactes et précises?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Oui, monsieur le Président, j'ai eu des entretiens avec l'AEIE. Par suite de ces discussions, j'ai demandé à certains dirigeants de Black & Decker de venir rendre compte de divers engagements et d'expliquer pourquoi ils estiment que certaines prévisions ne se sont pas réalisées et pourquoi l'usine de Barrie doit être fermée.

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que cette enquête approfondie se poursuit.

L'EXAMEN DES PRISES EN CHARGE

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le ministre s'engagera-t-il à maintenir dans la loi sur l'AEIE l'examen des prises en charge indirectes de ce genre? En outre, permettra-t-il que l'on communique aux syndicats et aux municipalités les renseignements que fournissent les compagnies en prenant des engagements envers l'AEIE dans les cas analogues?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à la première partie de la question du député, je lui demande de prendre patience. Il verra sous peu le texte intégral du projet de loi.

Quant à la deuxième partie de sa question, je dois me contenter de signaler que le gouvernement précédent avait pris l'habitude de ne pas dévoiler les renseignements au sujet des engagements à moins que les personnes en cause n'acceptent cette divulgation. J'examine actuellement la situation pour savoir si ce précédent doit être respecté. Je le répète, j'en ferai part à la Chambre si j'ai autre chose à dire à ce sujet, peut-être au cours du débat sur les modifications à apporter à l'AEIE.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES MODIFICATIONS RELATIVES À LA CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il sait que Noël approche et que les réceptions de Noël ont déjà commencé. Il a dit à Terre-Neuve qu'il avait l'intention de présenter un projet de loi très strict avant le Jour de l'An pour sévir contre les conducteurs en état d'ivresse. L'ancien gouvernement avait saisi la Chambre d'un tel projet de loi. Le ministre a-t-il l'intention de déposer ce projet de loi? Donnera-t-il à la Chambre le temps nécessaire pour l'examiner à fond avant le Jour de l'An?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux bien admettre que Noël approche et je sais gré au député de me le rappeler.

J'espère présenter à la Chambre des modifications au Code criminel avant la mi-décembre. Je ne saurais dire au député à quelle date au juste. Les rédacteurs travaillent aux modifications relatives à la conduite en état d'ébriété et à d'autres sujets. Si la Chambre est bien disposée, nous devrions avoir le temps de les étudier à fond avant Noël, du moins je l'espère.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES ŒUFS DE GOÉLANDS ARGENTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Étant donné l'inquiétude qu'expriment beaucoup de Canadiens depuis deux semaines au sujet des réductions dans le domaine de la surveillance de l'environnement, et étant donné le rapport rendu public la semaine dernière au sujet de la pollution des Grands lacs et de la rivière Niagara, dirait-elle à la Chambre si elle songe à revenir sur sa décision d'annuler le programme de surveillance des œufs de goélands argentés? Dirait-elle à la Chambre si elle s'est ravisée et est maintenant disposée à remettre ce programme en vigueur?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en ce qui a trait au programme de monitorage des œufs de goélands argentés, d'une part, je suis en consultation avec diverses instances pour évaluer la portée de ce programme et, d'autre part, je réitère une réponse que j'ai donné à la Chambre il y a quelques semaines. Cependant, si la santé des Canadiens ou le programme de recherche ou nos accords internationaux sont mis en danger par le fait que nous songeons à couper ce programme, je suis prête à reconsidérer le tout.

[*Traduction*]

LE RÉEXAMEN DE LA QUESTION PAR LA MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, la ministre dirait-elle à la Chambre combien de temps elle mettra à réexaminer cette question? Quand pouvons-nous nous attendre qu'elle nous dise que le programme est annulé pour le bon ou qu'elle s'est ravisée et va le remettre en vigueur?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je prendrai une décision dans les quelques semaines qui viennent.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LA REVUE «PENTHOUSE»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Sachant que le ministre est responsable des douanes et de l'accise, pourrait-il dire à la Chambre si les fonctionnaires de son ministère ont interdit l'importation au Canada du numéro de janvier 1985 de la revue *Penthouse*, ou si le contrôle aux frontières ayant été inadéquat le ministre se voit forcé, aujourd'hui, de donner des directives aux distributeurs qui doivent, à l'heure actuelle, retenir le numéro de janvier dans leurs entrepôts?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie la députée de me poser cette question. Quand nous avons eu l'occasion d'examiner la livraison du *Penthouse* de janvier, une des photographies m'a vivement inquiété. J'ai donc demandé au contentieux du ministère s'il serait possible d'interdire l'importation de cette livraison, comme nous l'avons fait pour celle de décembre. On m'a assuré que c'était impossible.

Nous avons ensuite bloqué l'importation de la revue à la frontière en attendant que le contentieux du ministère de la Justice nous donne lui aussi son opinion à ce sujet. La réponse a été la même: il y a vraiment lieu de se demander si nous aurions gain de cause devant la cour après avoir interdit cette importation.

● (1500)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions que des députés ont présentées le lundi 3 décembre 1984 sont conformes aux dispositions du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÈGLE DE PROCÉDURE CONCERNANT LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quand il a répondu au député de Saint-Boniface (M. Duguay), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a cité à l'appui de ses propos des passages tirés de certains documents. Le ministre est-il maintenant tenu de déposer ces documents, comme il a voulu le faire cet après-midi?

M. le Président: Si je ne m'abuse, le député cite le cas d'un ministre qui s'est inspiré de documents ou qui en a cité des passages. Je vais vérifier les «bleus» et décider s'il existe une règle de procédure en la matière.

M. Blenkarn: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Les ministres, à ce titre, ont le droit de déposer des documents en vertu des dispositions prévues dans le Règlement. Le député invoque sans doute le Règlement afin de savoir si le ministre est tenu de déposer les documents dont il a parlé pendant la période de questions. Je dois répondre qu'il va falloir que je vérifie les «bleus» pour savoir s'il a parlé de ces documents ou s'il en a cité des passages. Le Président décidera ensuite si les articles du Règlement à ce sujet s'appliquent à la période des questions.

Conformément à la décision que j'ai déjà rendue, quand un ministre de son plein gré choisit de déposer des documents au moment prévu pour le dépôt des documents, il en a la possibilité. Pour l'instant, on a invoqué le Règlement à propos de cette question et je dois donc réserver ma décision.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je n'ai pas compris comme vous ce rappel au Règlement concernant le dépôt de documents. Si je ne m'abuse, le ministre a lui-même demandé à déposer le document dont il a parlé.

M. Blenkarn: C'est en plein cela.

M. Hnatyshyn: J'avais donc bien compris.

M. le Président: Sauf votre respect, on n'invoque pas le Règlement pour adresser une demande à un ministre. Par son rappel au Règlement, le député a voulu savoir si le ministre était tenu de déposer le document en question parce qu'il en avait cité des passages. Je ne peux recevoir ce rappel au Règlement qu'à ce titre.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, à ma connaissance, le Règlement prévoit que durant la période des questions, un ministre ne peut pas déposer de documents.

M. le Président: Je regrette de répéter que je réserve ma décision sur cette question. De façon générale c'est ce que le Président doit faire en présence d'un rappel au Règlement ayant trait à un document cité. Par ailleurs, le Président se doit également de signaler à la Chambre que si le ministre souhaite, de son plein gré, déposer un document, le Règlement l'y autorise. J'imagine que le leader parlementaire le sait et nous nous en occuperons.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

RESSOURCES NATURELLES ET TRAVAUX PUBLICS—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

DÉPÔT D'UN DOCUMENT CONCERNANT LES DÉPENSES ET LES BUDGETS DES HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS AUX MINISTRES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais déposer le document dont j'ai parlé tout à l'heure et qui concerne les dépenses et les budgets des hauts fonctionnaires affectés aux ministres et ministres d'État pour la période de 1980-1981 à 1984-1985.

* * *

PÉTITIONS

LA PAIX MONDIALE ET LE DÉSARMEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par les habitants de la ville de Prince George, qui se préoccupent tous de la paix mondiale et du désarmement.

Les soussignés félicitent le gouvernement d'avoir nommé un ambassadeur de la paix et du désarmement et espèrent que le Parlement prendra la résolution d'œuvrer en vue de la réalisation d'objectifs précis; ils espèrent notamment qu'il mettra ainsi un terme aux essais des missiles de croisière au Canada, qu'il fera reconnaître le Canada comme zone dénucléarisée, qu'il fera en sorte que le Canada préconise à l'OTAN le non-recours en premier aux armes nucléaires et, enfin, qu'il votera aux Nations Unies en faveur d'un gel multilatéral de l'armement nucléaire.

L'INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 29 citoyens de ma circonscription. Ces personnes sont très insatisfaites du service de la Société canadienne des postes. Ils demandent depuis quatorze mois que des boîtes aux lettres soient installées ne serait-ce qu'au bout de leur pâté de maisons. Le pâté de maisons voisin dispose de trente boîtes aux lettres et de trente boîtes additionnelles. Par conséquent, je présente leur pétition et prie le gouvernement de faire son devoir.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom des citoyens de la ville de Sackville, une pétition dans laquelle ils manifestent leur inquiétude et leur mécontement à l'égard des compressions budgétaires qui toucheront le Service canadien de la faune, et plus particulièrement la suppression de ce service à Sackville, au Nouveau-Brunswick.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je suis ravi d'annoncer que l'on répondra aujourd'hui aux questions nos 22 et 87.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

Question nº 22—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Expansion industrielle régionale emploie-t-il?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Il y a huit avocats affectés au ministère de la Justice.

LE PROJET D'UN RÉSEAU INTERFÉROMÉTRIQUE CANADIEN

Question nº87—**M. Nickerson:**

Quels progrès a-t-on réalisés en vue de l'établissement du réseau canadien à lignes de base longues?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Pressentant que les fonds disponibles pour les sciences sont limités et étant conscient de l'intérêt porté à l'interférométrie à grande base qui a évolué dans d'autres pays, la Société canadienne d'astronomie a entrepris de réévaluer la proposition portant sur un réseau interférométrique canadien qui a été mise de l'avant en 1982. Le rapport préparé à la suite de cette étude, et qui s'intitule «Possibilités de collaboration au projet d'un réseau interférométrique canadien», a été présenté aux présidents du Conseil national de recherches Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie au mois d'août de l'année en cours.

Tout en réaffirmant sa préférence, fondée sur les mérites scientifiques, pour le projet original prévoyant d'installer un réseau de neuf radiotélescopes, la Société canadienne d'astronomie propose maintenant une autre configuration comportant quatre antennes seulement. Ce réseau interférométrique (désigné CLB 4) ne pourrait pas fonctionner comme une installation autonome pour la recherche en astronomie, mais s'il était utilisé conjointement avec des antennes situées aux États-Unis et en Europe sa performance serait supérieure à celle du réseau interférométrique canadien originalement proposé. Les quatre radiotélescopes canadiens pourraient former une installation autonome destinée à la recherche en géophysique, quoique la collaboration serait également importante dans ce secteur.

Un comité de la Société canadienne d'astronomie effectue actuellement une étude visant à déterminer les avantages pour l'industrie canadienne qui découleraient de la construction d'une telle installation.

Le Conseil national de recherches attend les résultats de l'étude sur les avantages pour l'industrie canadienne avant de procéder à l'examen plus approfondi de ce projet.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Pouvoir d'emprunt

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, lorsque nous avons suspendu nos travaux pour l'heure du déjeuner, je disais que le gouvernement n'avait pas su trouver les causes du déficit qui accable le peuple canadien. J'ai dit combien le déficit s'était accru depuis 1975 et laissé entendre que, dans une large mesure, la décision des gouvernements antérieurs de stimuler les investissements au moyen de diverses exemptions fiscales et autres programmes et de réduire à la fois la participation du gouvernement au développement économique du pays avait eu pour résultat de freiner l'activité économique au Canada. Or les programmes dits du filet de sécurité, comme nous les appelons par euphémisme, ont tendance à faire augmenter les dépenses du gouvernement. Ces décisions ont donc eu pour résultat de créer un déficit de plus en plus énorme au fil des années.

Au cours des quelques instants qui me restent cet après-midi, j'aimerais examiner brièvement s'il va survenir des changements sur ces points et quelle sorte de changements le gouvernement devrait entreprendre si nous voulons voir un jour poindre la perspective d'une solution véritable à notre déficit et, par conséquent, avoir moins besoin d'emprunter.

Il me semble absolument douteux qu'il y ait des changements concernant le rôle du gouvernement. Il se peut qu'on prenne des mesures concernant les dépenses fiscales. On en a manifesté l'intention et, comme je l'ai déjà dit, j'espère bien qu'on agira à cet égard. Il est cependant encore plus vrai maintenant qu'au milieu des années 70 le gouvernement semblait convaincu que le gouvernement lui-même est le principal moteur de l'économie. Cette conception est, à sa façon, un obstacle à la prospérité au Canada. Si le gouvernement répond aux besoins et, pour ce faire, est obligé d'emprunter, cela réduit censément la confiance. Résultat normal, nous nous engageons dans une certaine dépression où il ne manque pas de besoins humains à satisfaire alors que le gouvernement refuse d'aider à les satisfaire.

• (1510)

Nos concitoyens désirent de meilleures conditions de logement et de meilleurs emplois. Il y a toutes sortes de besoins économiques et sociaux auxquels il faut répondre, mais le refus du gouvernement de le faire entraîne les incroyables inégalités que nous déplorons. Tant qu'il en sera ainsi, tant que les consommateurs n'auront pas les moyens d'acheter des biens, tant que les entreprises ne verront pas surgir la demande à laquelle elles veulent si désespérément répondre, on ne trouvera pas dans la réalité la confiance en l'économie qui est justifiée. Ainsi, les espoirs que les conservateurs ont exprimés dans une déclaration après l'autre demeureront vains, et le gouvernement devra réclamer encore plus d'argent l'année prochaine.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations sur l'intervention du député? Sinon, nous allons poursuivre le débat.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je désire appuyer le projet de loi C-11, tendant à accorder un pouvoir d'emprunt, qui a été présenté par la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), et me prononcer contre le dernier amendement à cette mesure. Dans ce projet de loi, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 23.3 milliards de dollars. Sur cette somme, il y a 7.3 milliards de dollars pour l'exercice 1984-1985 et 16 milliards de dollars pour l'exercice 1985-1986. Signalons que le montant de 7.3 milliards englobe 5.3 milliards de dollars destinés à combler des besoins résultant du déficit hérité de l'ancien gouvernement. Les 2 milliards de dollars restants pourront être reportés à l'exercice 1985-1986. Sur les 16 milliards de dollars empruntés pour la prochaine année financière, rien ne pourra être reporté à l'exercice suivant.

La réserve de 2 milliards de dollars dont j'ai parlé pour cette année est destinée à laisser au gouvernement une marge de manœuvre si ses besoins financiers venaient à changer de façon importante et imprévisible. Je songe notamment aux opérations de change visant à stabiliser le cours du dollar. Les 16 milliards de dollars doivent permettre de répondre aux besoins jusqu'à l'automne prochain, et le gouvernement présentera sans doute un projet de loi après le budget, le printemps prochain, pour couvrir le reste de l'année financière.

Comme Shakespeare le disait dans Hamlet, monsieur le Président: Ne sois ni emprunteur ni prêteur. Je pense que la plupart des Canadiens reconnaîtront la sagesse de cet adage. Personne n'a envie d'emprunter de l'argent pour financer un ménage ou une entreprise ou, dans ce cas, un gouvernement. Néanmoins, même s'il est préférable de ne pas emprunter, les Canadiens reconnaîtront sans doute à quel point c'est nécessaire. L'ancien gouvernement a légué aux Canadiens une dette exorbitante qui nous oblige à présenter cette mesure d'emprunt.

Le plus triste, monsieur le Président, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de déficit. Si nous regardons ce qui s'est passé de 1969 à 1979, au cours de cette décennie, nous avons enregistré une croissance économique record. Comme certaines provinces l'ont démontré, une bonne gestion et une bonne politique financières devraient permettre à un gouvernement de se retrouver avec un excédent au terme d'une période de prospérité économique. Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Comme l'un des ministres sortants l'a fort bien dit, nous nous retrouvons devant un buffet vide. A cause de ce gaspillage, nous nous retrouvons dans l'obligation de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter davantage.

Il est intéressant de noter que tout au long du débat on a pu entendre le terme «hypocrisie». Les critiques prétendent que le débat est empreint d'hypocrisie parce que notre parti désapprouvait les projets de loi sur le pouvoir d'emprunt quand il formait l'opposition officielle bien que le parti qui forme aujourd'hui l'opposition soit celui qui a laissé cette dette s'accumuler quand il était au pouvoir. Ces accusations d'hypocrisie viennent du troisième parti représenté à la Chambre, celui qui croit que l'économie va repartir si le gouvernement remplit les

goussets des particuliers. L'idée paraît bonne à première vue, jusqu'à ce que l'on s'arrête pour mesurer jusqu'à quel point cette affirmation est fallacieuse du point de vue économique. Il faut bien que quelqu'un finance les largesses du gouvernement, ce qui veut dire que l'on a recours à l'imposition et que l'on finance le déficit par l'emprunt; or c'est cette formule même qui nous a mis dans le pétrin où nous sommes.

Cette accusation d'hypocrisie est intéressante parce qu'elle n'est qu'à moitié vraie. Car si l'on examine le bilan financier de l'État, monsieur le Président, on se rend compte que le gouvernement actuel n'a pas le choix. Lorsque le parti qui forme l'opposition officielle était au pouvoir, d'autres options s'offraient à lui au cours de la décennie de prospérité. Il aurait pu léguer aux Canadiens une économie beaucoup plus saine et vibrante qu'il ne l'a fait. En fait d'hypocrisie, on ne fait pas mieux.

Nous avons vu dans le journal national de ce matin les dépenses extravagantes qui ont conduit à ce déficit. Nous voyons à quel gaspillage s'est livré l'ancien ministre des Transports, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy). Le gouvernement dont il était membre nous a menés au point où le service de la dette accapare à lui seul un dollar sur trois de recettes. Ce gouvernement dépensait 264 millions de dollars par jour ou, pour exprimer cette somme en termes plus compréhensibles, $190,000 chaque minute. Ce gouvernement, s'appuyant sur un raisonnement tout à fait illogique, soutenait que la distribution d'argent par l'État guérirait en quelque sorte nos maux économiques persistants. Nous avons plutôt accumulé un déficit sans précédent, exigé des taux d'intérêt plus élevés que jamais et imposé aux Canadiens les pires contraintes. Voilà ce dont nous avons hérité, mais tout n'est pas perdu.

Je crois que tous conviendront, monsieur le Président, que la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) est empreinte d'espoir comme le démontrent ce qu'il a appelé les quatre défis que nous avons à relever comme gouvernement. Premièrement, nous devons remettre de l'ordre dans nos finances et contrôler les dépenses publiques. Deuxièmement, nous devons redéfinir le rôle de l'État comme agent économique. Troisièmement, nous devons adopter des programmes qui stimulent les investissements. Quatrièmement, les changements doivent se faire d'une manière qui soit équitable, ouverte et juste.

Les réductions de dépenses et les autres mesures que le ministre des Finances a annoncées vont maintenir le déficit l'an prochain à 34.9 milliards de dollars, à un niveau un peu supérieur à celui de cette année mais considérablement inférieur à celui de 37 milliards qu'avait projeté le gouvernement précédent. Les Canadiens ont vu les conséquences tragiques que d'autres ont subies lorsqu'un gouvernement dépense plus qu'il ne perçoit, de même que les répercussions économiques néfastes qui ont entraîné des taux d'intérêt élevés et la perte de confiance chez les investisseurs et les consommateurs. Le message devrait crever les yeux de tous les députés: une gestion responsable de la dette s'impose. Nous n'avons pas besoin de ce que le troisième parti ne cesse de préconiser: des dépenses sans fin.

C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Président, que nous voulons faire adopter le projet de loi C-11. C'est pour toutes ces raisons que nous n'avons pas d'autre choix. Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi. J'admets qu'il soit nécessaire d'emprunter et je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'entendre notre nouveau collègue de The Battlefords-Meadow Lake et je lui souhaite la bienvenue. Ce fut très intéressant de l'entendre parler d'abondance du déficit, de Shakespeare et de bien d'autres choses. Il a aussi parlé de notre parti et des déficits qui ne nous feraient pas peur.

Je voudrais maintenant lui poser une question au sujet d'une situation très réelle. Dans les années 40, 50 et 60, sous les gouvernements Douglas, Woodrow Lloyd et jusqu'à celui d'Allan Blakeney, notre province ne connaissait pas de déficit. Il y a tout juste deux ans, quand le gouvernement Blakeney a été défait, le budget de la Saskatchewan n'était pas de déficitaire. Après deux années de règne conservateur, le déficit y dépasse les 800 millions. Comme la population ne compte que un million d'habitants, cela représente un endettement de plus de $800 pour chaque citoyen, hommes, femmes et enfants.

• (1520)

Pourquoi alors le député de The Battlefords-Meadow Lake nous accuserait-il de raffoler des déficits quand l'histoire est si éloquente? Quand on compare les gouvernements néo-démocrates en Saskatchewan et celui de son parti, il ressort que le parti de l'irresponsabilité et du déficit systématique c'est celui du député. Selon les données que j'ai en main, le nombre d'assistés sociaux en Saskatchewan se serait accru de 73 p. 100 depuis deux ans et demi. Comment le député peut-il affirmer que notre parti raffole des dettes alors que les faits sont aussi éloquents?

M. Gormley: Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) de sa question. C'est un honneur pour moi que de répondre à ses observations. C'est une occasion que j'attends depuis longtemps.

Il y a deux ans, alors que prenait fin la décennie de prospérité dont j'ai parlé, l'Alberta avait des milliards de dollars en caisse. Pendant ce temps, la Saskatchewan réussissait à équilibrer son budget. Beaucoup d'entre nous trouvions la chose étonnante, car si le gouvernement avait observé les vraies règles du jeu, il aurait dû y avoir un excédent. Ensuite, nous avons découvert en examinant les livres que sans des prêts au tiers sur des sociétés de la Couronne et beaucoup de jeux d'écriture, ce genre d'économie étatisée, que ce parti préconise et préfère, aurait mené la Saskatchewan à la faillite. Cependant, grâce à des méthodes comptables particulières, le budget de la province était équilibré.

Soit dit en toute déférence, le nouveau gouvernement s'est contenté d'ouvrir les livres du gouvernement de la Saskatchewan pour voir comment le Nouveau parti démocratique dirigeait un gouvernement. Ce que nous avons découvert équivalait à un déficit de 800 millions de dollars. Que cela serve d'avertissement aux habitants de la Saskatchewan, en prévision des élections de 1986, et pour l'ensemble des Canadiens quant à ce qui se produirait dans le pays si ce parti était appelé à former l'opposition officielle au lieu de jouer le simple rôle de parti croupion de la politique canadienne.

Pouvoir d'emprunt

M. de Jong: Monsieur le Président, voilà une idée des plus originales que nous soumet le député. Même le parti conservateur chez nous ne prétend pas que le déficit qui existe en Saskatchewan date du gouvernement néo-démocrate précédent et qu'il est dû au changement de système de comptabilité uniquement. Même le ministre des Finances de la Saskatchewan ne prétend pas une telle chose.

Je suis sûr que le député a reçu, comme tous les députés de la Saskatchewan, une lettre de la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan. Ses membres exhortent tous les députés de la Saskatchewan à faire leur possible et à user de leurs bons offices pour convaincre le gouvernement de ne pas sabrer comme il l'a fait dans le programme de la faune. Comme ils le signalent dans leur lettre, le gouvernement conservateur a, selon eux, injustement accablé ces organismes de frais excessifs. Alors que les compressions globales ne visent qu'un pour cent de la Fonction publique, le Service canadien de la faune a été réduit de 33 p. 100.

Le député approuve-t-il ces compressions effectuées par le gouvernement, et notamment la fermeture du Centre d'interprétation de la faune des Prairies près de Swift Current, l'interruption du projet de réinsertion du renard féroce, espèce en voie de disparition, et l'annulation de l'ouverture du parc national de Grasslands prévue pour 1985? Le député approuve-t-il ces compressions? A son avis, n'y a-t-il pas d'autres cas de gaspillage, dans le secteur public, où des coupures s'imposaient? Selon le député, ces programmes coûtent-ils véritablement si cher qu'il faille les sabrer? Ou bien le député peut-il manifester sa loyauté envers la province de la Saskatchewan et notre patrimoine naturel, et faire preuve d'honnêteté en nous disant qu'il n'est pas convaincu que ces compressions s'imposaient et que l'on aurait pu supprimer, à la place, d'autres programmes inutiles?

M. Gormley: Je tiens à remercier le député de Regina-Est (M. de Jong) de sa question. Tout d'abord, il est intéressant de noter que dans sa dernière circulaire, on porte un tel intérêt à la politique du gouvernement de la Saskatchewan que nous risquons de ne plus trop savoir de quel exposé financier il s'agit. Cependant, cette question devra faire l'objet d'un débat au niveau provincial.

Je partage les inquiétudes de l'organisme mentionné, monsieur le Président. Dans ma lettre, j'ai répondu que toutes les mesures prises en vue de restreindre les dépenses gouvernementales étaient effectivement très douloureuses. J'ai donné l'assurance à ces personnes, comme à l'ensemble des Canadiens, qu'il est nécessaire de participer au programme de modération du gouvernement, même si on ne le fait pas de plein gré. Si nous partageons les épreuves difficiles de la modération dans tous les secteurs géographiques du pays, y compris dans notre province, nous, Canadiens, verrons nos efforts porter fruit lorsque le déficit commencera lentement à diminuer. Nos enfants connaîtront un Canada qui sur le plan économique, sera plus agréable à vivre pour la prochaine génération.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'aimerais reposer la question au député. Un simple oui ou non suffirait. Ne pense-t-il pas qu'une réduction de 33 p. 100 des ressources du Service canadien de la faune, c'est trop?

M. Gormley: Monsieur le Président, j'estime que cette réduction quelle qu'elle soit est analogue à celles qui touchent maintes régions du pays, maints ministères et maints Canadiens. Si les Canadiens ont le courage, la force morale et l'abnégation voulus pour accepter l'idée d'un gouvernement qui dépense leur argent avec parcimonie, ils auront motif un jour ou l'autre de s'en féliciter.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ma question porte encore une fois sur le déficit. Je n'ai entendu ni le premier ministre Devine ni le ministre des Finances de ma province déclarer qu'il s'agissait en fait d'un déficit néo-démocrate, à cause des sociétés de la Couronne. Quelle preuve le député a-t-il aujourd'hui de ce qu'il a avancé? Vous vous rendez sans doute compte, monsieur le Président qu'en regard du budget global de la Saskatchewan, qui est d'environ 3 milliards de dollars, un déficit de 800 millions est énorme. Ce déficit, le gouvernement l'a accumulé en moins de deux ans, car il n'a pas encore présenté son nouveau budget. Il se situera probablement autour de un milliard. C'est l'une des hausses de déficit les plus étonnantes qu'un gouvernement quelconque ait provoquées dans toute l'histoire du Canada. Quelle preuve peut-il fournir, ou parle-t-il simplement pour le plaisir de s'entendre parler?

M. Gormley: Pour être bref, monsieur le Président, j'invite simplement le député à se reporter au bilan de la Saskatchewan Power Corporation, et tout particulièrement à l'état de ses prêts et emprunts. Sauf erreur, il s'agit d'environ 2 milliards. La société a manifestement contracté cette dette dans le cadre d'emprunts. Si seulement le député se renseignait sur la façon dont le gouvernement utilisait l'argent pour dispenser des services, il découvrirait sans doute que l'ancien gouvernement néo-démocrate était passé maître dans l'art de voler l'un pour payer l'autre. Si le député lisait le bilan de la Saskatchewan Power, il s'en convaincrait.

M. Nystrom: Quel a été le déficit de la Saskatchewan Power? Puis-je poser une autre question?

M. le vice-président: La présidence autorise le député de Yorkton-Melville à poser une question très, très courte.

M. Nystrom: Il a parlé de 2 milliards. La Saskatchewan Power ne dépense sûrement pas tant d'argent. De l'avis du député, quel était le déficit de cette société en 1981-1982?

M. Gormley: Quand le député de Yorkton-Melville aura lu le bilan en question, il pourra nous éclairer tous sur la situation financière de la Saskatchewan Power.

M. de Jong: Vous ne le savez pas.

M. Nystrom: Il ne le sait pas.

M. le vice-président: Le temps réservé aux questions et aux commentaires est maintenant écoulé. Nous poursuivons le débat.

• (1530)

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi C-11, tendant à accorder un pouvoir d'emprunt, présenté par la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall), mais je dois dire que je déplore les circonstances qui nous ont amenés à prendre cette mesure. Aucun des membres du cabinet conservateur n'envisage de gaieté de cœur la perspective d'alourdir la dette nationale et la charge fiscale des Canadiens. Nous commençons tout juste à vraiment mesurer la gravité du désastre financier causé par les gouvernements précédents. Nous commençons tout juste à réparer les dégâts.

La ministre d'État aux Finances a demandé d'augmenter notre pouvoir d'emprunt de 7.3 milliards pour l'exercice financier en cours. Cela nous permettra de répondre à nos obligations, tout en nous laissant une réserve de 2 milliards que nous reporterons au prochain exercice si nous n'en avons pas besoin. Cette réserve nous laissera une certaine marge de manœuvre pour faire face aux fluctuations imprévisibles de nos besoins financiers, telles que des changements dans le taux de change ou le cours du dollar canadien. La ministre a également demandé à emprunter 16 milliards de plus pour l'exercice 1985-1986.

Cette évaluation de nos besoins me paraît raisonnable et c'est par nécessité que nous devons emprunter. Même si nous semblons poursuivre la politique keynésienne qui a provoqué ce gâchis, notre gouvernement est bien déterminé à ne pas dilapider les deniers publics, comme l'a fait son prédécesseur. La voie que nous suivons en proposant ce projet de loi et les mesures énoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances nous permettront de nous dégager de nos dettes et d'assainir nos finances.

Voyons un peu pourquoi nous en sommes là. Voyons quelles sont les causes de ce gâchis. Nous avons hérité d'une situation sans doute unique dans l'histoire canadienne. Nous faisons suite à une ère de libéralisme qui a coûté très cher à notre pays. A propos de mauvaise gestion économique, je voudrais vous citer des extraits d'un ouvrage intitulé «Business Cycles in Canada», de Maurice Lamontagne, qui figurent aux pages 73 à 82 d'un document que le Canadian Institute for Research on Public Policy a publié en 1984. Le regretté sénateur Maurice Lamontagne avait été ministre sous le gouvernement Pearson.

> La stratégie à moyen terme du gouvernement n'était pas clairement définie. Il avait prévu quelques stimulants fiscaux ainsi qu'une réduction d'impôt plus ou moins efficace pour le secteur de la fabrication, mais en 1974, les impôts sur les bénéfices ont nettement augmenté. Mais surtout, lorsqu'il a décidé de laisser flotter le dollar canadien en 1970, l'augmentation rapide du taux de change a sérieusement limité l'expansion cyclique de l'investissement commercial en rétrécissant les débouchés de l'industrie canadienne.
>
> Cette période s'est surtout caractérisée par un chômage structurel et créé par l'offre et une inflation importante.
>
> Les erreurs prévisionnelles et économiques du gouvernement n'ont guère contribué à atténuer ces tendances indésirables ou à assurer une meilleure stabilité.
>
> Pendant toute cette période, le gouvernement a adopté des stratégies financières à court terme présentant de graves défauts.
>
> Toutefois, la position budgétaire du gouvernement commençait à être sérieusement déséquilibrée. Le gouvernement avait perdu pratiquement tout contrôle sur sa situation budgétaire.

Depuis 1967, les divers gouvernements libéraux se sont dits préoccupés par le déficit et ont préconisé la restriction. En décembre 1967, le premier ministre de l'époque, Lester Pearson, a déclaré aux Canadiens que le gouvernement avait pris des mesures pour éponger le déficit:

> En réduisant nos dépenses et en accroissant nos recettes, nous réussirons à équilibrer le prochain budget.

Cette année-là, le gouvernement a dépensé 11 milliards de dollars et a accusé une dette nette de 18 milliards.

Deux ans plus tard, en août 1969, Pierre Trudeau a soutenu devant les Canadiens que:

> Nous courons à la catastrophe financière si nous ne faisons rien pour freiner les dépenses.

Les dépenses s'étaient élevées à 13 milliards et l'endettement net, à 18 milliards. Quatre ans plus tard, le très honorable chef de l'opposition de l'heure (M. Turner) avait déclaré dans son budget de novembre 1974:

> Nous devons tout mettre en œuvre dans les limites du possible pour freiner l'augmentation des dépenses de l'État.

Les dépenses se sont élevées à 30 milliards, et l'endettement net a grimpé à 24 milliards.

Quatre ans plus tard, le ministre libéral des Finances suivant déclarait dans son budget de novembre 1978:

> Nous ne devons pas faiblir dans notre détermination à contrôler étroitement nos dépenses.

Les dépenses ont atteint 46 milliards cette fois-là. La dette nette est passée à 60 milliards. Quatre ans plus tard, dans son budget de juin 1982, Allan MacEachen a déclaré aux Canadiens ceci:

> . . . d'aucuns disent qu'il devrait imprimer plus de billets de banque. Certains déclarent qu'il devrait laisser le déficit s'accroître. Cependant, cela conduirait à un échec pitoyable. L'inflation et le chômage empireraient. Les taux d'intérêt monteraient encore plus. Le Canada ne serait plus compétitif sur les marchés mondiaux. La reprise serait repoussée à plus tard.

Cette année-là, les dépenses ont été de 80 milliards et la dette nette a atteint les 124 milliards.

L'été dernier, le très hon. chef de l'opposition disait aux Canadiens:

> Il y a des programmes qui font double emploi; il y a des programmes qui gaspillent l'argent; il y a des programmes qui ne sont plus utiles; il y a des programmes qui ne servent plus à rien; et je m'en vais sabrer tout cela . . .

Voilà l'héritage laissé aux Canadiens, au gouvernement conservateur. Une fois réalisées les compressions de dépenses indiquées dans l'exposé économique de novembre dernier, le gouvernement va dépenser 100 milliards de dollars cette année, et la dette nette va s'établir à 191 milliards de dollars à la fin de l'année budgétaire.

Je vous prie, monsieur le Président, de mesurer la prudence et la perspicacité financière du gouvernement libéral. Partis de 1967 avec 11 milliards de dollars de dépenses et une dette totale de 18 milliards de dollars, nous en arrivons cette année à 100 milliards de dépenses et 191 milliards de dette nette. Voilà l'héritage laissé aux Canadiens et au gouvernement conservateur après deux décennies de gouvernement libéral.

Je consacre beaucoup de temps à ma circonscription. J'estime que le rôle d'un député, c'est d'être accessible à ceux qui l'ont élu. Je vois une multitude de commettants chaque semaine, et 90 p. 100 d'entre eux demandent: «Que pouvons-nous faire avec l'économie que nous avons aujourd'hui?» Ils ne condamnent pas les gouvernants actuels. Ils se demandent simplement quelle orientation adopter pour sortir du tunnel et voir le jour. Ils ne cherchent pas de solution immédiate, car ils ne savent que trop bien que ceux qui prônent les solutions faciles n'ont pas idée de ce dont ils parlent. Ils ne se demandent

pas comment nous en sommes arrivés là. Ils en ont la preuve tous les jours dans les journaux. Par exemple dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on parle de l'empire Axworthy. Les gens savent bien que nous avons eu une mauvaise gestion et de folles dépenses, mais que cela ne peut pas et ne sera pas répété pendant notre trente-troisième législature.

Permettez-moi de terminer, monsieur le Président, sur une autre citation du très hon. chef de la loyale opposition:

> Je pars du principe qu'il y a beaucoup de choses que seul le gouvernement peut faire, et la première priorité c'est d'y mettre de l'ordre: politique financière, politique fiscale, politique commerciale, politique monétaire. Ensuite il y a le filet de sécurité que le gouvernement doit assurer à ceux qui sont sans travail, malades, âgés, défavorisés.

Les derniers gouvernements n'ont même pas réussi à réaliser leur première priorité et ils ont aggravé la situation de tous ceux qu'ils visaient dans leur deuxième priorité.

Encore une fois, monsieur le Président, je pense représenter tous les conservateurs ici aujourd'hui en disant que ce n'est pas par plaisir que nous prévoyons une augmentation des emprunts: c'est par nécessité. Nous nous sommes engagés vis-à-vis des Canadiens à mettre de l'ordre dans leurs finances. Par une véritable modération budgétaire et par un emploi judicieux des fonds publics, nous allons réaliser cet objectif.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation et terminer sur une question portant sur le discours du député de Sarnia-Lambton (M. James), à propos du besoin d'emprunter. Nous avons eu droit à une leçon d'histoire ou, du moins, à un aperçu sommaire du passé. Le député a utilisé un style très descriptif. On ne peut vraiment parler d'analyse. La question que j'entends poser au député portera donc sur l'analyse qu'il fait de la situation.

• (1540)

Son coup d'œil sur le passé m'a rappelé une époque, il y a une centaine d'années, où les libéraux et les conservateurs ont été forcés par les circonstances à adopter une position commune. Après que le gouvernement conservateur de sir John A. Macdonald eut présenté une politique nationale, les libéraux s'y sont opposés à l'époque. Les conservateurs avaient établi un tarif de 20 p. 100 alors que les libéraux en prônaient un de 17.5 p. 100. Comme O.D. Skelton l'a signalé dans ses écrits tout juste avant la Grande Guerre, la différence entre le protectionisme et le libre-échange ne tenait qu'à l'écart entre 20 p. 100 et 17.5 p. 100; 2.5 p. 100 suffisaient.

J'ai été frappé par le fait que le député a déclaré qu'un gouvernement extrêmement prodigue qui gaspillait l'argent et le reste a été défait. Il semblerait qu'une réduction de 4 p. 100 des dépenses permet de qualifier le gouvernement de sensé et prudent. Si l'on se penche sur les domaines où les compressions sont effectuées, il est surprenant de constater que ce sont l'environnement et d'autres domaines où les Canadiens perdent des services importants alors même qu'il n'y a guère place pour des réductions.

A l'heure actuelle, à toutes fins pratiques, les conservateurs ne font qu'imiter la politique d'austérité que les libéraux, comme le député l'a très bien démontré, ont essayé de suivre. Cette politique n'a pas été une réussite sur le plan économique et les électeurs sont très inquiets, même si le député ne veut pas croire que leurs critiques s'adressent à lui ou à son gouvernement. Cette continuité dans la politique nous fait craindre, comme je le disais tout à l'heure, que dans un an le gouvernement nous demande un pouvoir d'emprunt encore accru.

C'est bien beau de décrire en long et en large comment la situation a pu empirer, mais qu'est-ce qui va mal dans l'économie canadienne? Que fait le gouvernement à part de réduire de 4 p. 100 ses dépenses pour nous montrer à quel point il est sérieux et de nous exhorter à nous serrer la ceinture? Je le répète, on ne répond pas aux divers besoins des Canadiens. Je n'irai pas jusqu'à dire pour l'instant que le gouvernement ne fera rien à ce sujet. Des programmes importants sont, c'est évident, victimes de compressions. L'avenir nous dira si le gouvernement leur accorde de l'importance. Le député pourrait-il nous dire ce qui changera vraiment à part cette réduction mineure de 4 p. 100 des dépenses?

M. James: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose cette question. Nous ne pouvons tenir pour négligeables les dépenses excessives dont nous avons vu des exemples. Tout indique qu'un ménage s'imposait à bien des endroits et que de nombreux programmes auraient probablement dû être examinés par le gouvernement précédent. De nombreux candidats à la direction ont dit être d'accord là-dessus. Chose certaine, cela a montré clairement à notre gouvernement que nous devions nous pencher sur la question. Le journal d'aujourd'hui donne un autre exemple de dépenses excessives. Bien sûr, l'un de nos ministres a mentionné que de nombreux autres ministères avaient trop dépensé. Selon moi, on pourrait faire un parallèle avec un ménage ou une entreprise.

Les Canadiens avaient besoin de signes très clairs. Selon moi, les Canadiens réagissent déjà aux messages que le gouvernement a transmis en étant prudents et en envisageant des compressions plutôt que d'autres dépenses. Nous ne pouvons continuer à dépenser plus que nous ne percevons. Le député peut peut-être le faire, mais à long terme je crois qu'il finira par éprouver des problèmes, à l'instar des gouvernements. A mon avis, on a envoyé un signal très clair aux Canadiens et ils semblent y répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Il a dit n'avoir aucune difficulté à demander à la Chambre un pouvoir d'emprunt de 16 milliards de dollars pour la prochaine année financière.

Je vois que le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) est présent cet après-midi. Lorsqu'il était chef de son parti, il s'est battu avec acharnement pour faire rejeter ce précédent. Ainsi, si le gouvernement demandait 16 milliards pour les huit prochains mois et la nouvelle année financière, en vertu du même principe, rien ne l'empêcherait de demander un pouvoir d'emprunt pour les deux, trois, cinq ou même quinze prochaines années. La tradition veut que le gouvernement ne demande un pouvoir d'emprunt que pour l'année en cours. En vertu de quoi le député trouve-t-il juste de s'opposer à cette tradition et, en particulier, aux arguments de son ancien chef?

M. James: Monsieur le Président, c'est une demande de fonds pour nous permettre de fonctionner jusqu'au prochain budget. En tant que nouveau député, je suis surpris du flot de paroles que l'on déverse ici chaque fois qu'un gouvernement réclame un pouvoir d'emprunt. Nous devrions nous préoccuper d'administrer le pays. Nous cherchons l'efficacité, et en voila un bon exemple.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il y a deux ans, le 19 juillet 1982, mon collègue de Yellowhead proposait un amendement à un projet de loi tout à fait similaire. J'ai été d'accord avec lui et je l'ai appuyé à ce moment-là. Ma position est restée la même. A cette époque, l'amendement était le suivant:

«la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière et que la Chambre refuse donc d'approuver la deuxième lecture du bill C-125, loi autorisant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

Si le parti conservateur estimait répréhensible que le gouvernement Trudeau, il y a deux ans, emprunte de l'argent, non pour l'année en cours, mais pour l'année financière suivante, pourquoi ce brusque changement d'opinion?

M. James: Si j'avais en face de moi un gouvernement au bilan aussi lourd que celui du précédent, je serais du même avis. Mais nous avons un nouveau gouvernement, un gouvernement qui est responsable et sait où il va.

M. Nystrom: Je désirerais poser une question supplémentaire. Lorsque le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) était chef de l'opposition, il s'est opposé au principe. Il ne s'agissait pas d'un quelconque jeu politique, car je le connais très bien, ce n'est pas son genre. Ce n'était pas seulement le lourd passé du gouvernement qui l'inquiétait à l'époque. Il s'opposait, en principe, au fait que le gouvernement emprunte pour le prochain exercice sans que les parlementaires soient saisis d'un budget quelconque. C'est un homme de principes. Qu'est-il advenu de ses principes?

M. James: Je ne remets pas en question ceux du député. Je sais qu'il est convaincu de ce qu'il dit.

M. Nystrom: Il parlait avec conviction.

M. James: Et je suis persuadé qu'il le fait toujours. Je rappelle au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que c'était un autre gouvernement qui dirigeait le pays à l'époque. Il s'inquiétait probablement beaucoup de la gestion financière du pays.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue et voisin de la circonscription de Sarnia-Lambton. Le gouvernement n'est plus le même, c'est peut-être un gouvernement fort différent, mais les principes, eux, valent toujours. Or, le principe en cause a été fort bien énoncé par le député d'Etobicoke Centre (M. Wilson) lorsqu'il était critique financier dans l'opposition. Il détient maintenant le portefeuille des Finances. Permettez-moi de citer ses propos au sujet du principe en question:

Nous avons proposé, dans notre premier amendement, de refuser d'adopter le projet de loi à la deuxième lecture.

Il parlait alors de l'amendement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark). Et plus loin:

Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financers ses activités pendant l'année financière en cours.

Il a clairement exposé le principe en question. Et ce principe transcende toute allégeances politiques, libérale, conservatrice et néo-démocrate.

Le député pourrait-il maintenant expliquer pourquoi son parti foule aux pieds, maintenant qu'il forme le gouvernement, un principe qu'il considérait comme un idéal il y a un an?

• (1550)

M. James: Monsieur le Président, nous aurons un nouveau budget dans quelques mois. Le gouvernement actuel a pour croyance et pour principe fondamental qu'il lui faut accomplir des choses qui renverseront la tendance de l'économie et qui répondront aux désirs des Canadiens. Nous savons être efficaces.

M. le vice-président: Nous allons maintenant reprendre le débat.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole contre ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et en faveur de l'amendement proposé par mon collègue. Il s'agit du même amendement qu'avait proposé le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) lorsqu'il était chef de l'opposition. Avec exactement les mêmes mots, notre amendement stipule:

«la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière . . .

Le très honorable député ne dit pas qu'on doit s'opposer au gouvernement, mais bien qu'on doit s'opposer en principe au pouvoir d'emprunter. C'est là ce que nous disons. L'amendement se poursuit comme ceci:

. . . et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-11, Loi portant pouvoir d'emprunt».

En réponse à nos questions relatives au principe, le député de Sarnia-Lambton (M. James) n'a cessé de répéter effectivement qu'il fallait lui faire confiance et faire confiance à son chef, que ce qui était mal pour les libéraux est bien pour les conservateurs, parce que les intentions des conservateurs sont bonnes. Il laisse entendre que les intentions des libéraux étaient mauvaises, alors que celles des conservateurs sont bonnes. Le très honorable député de Yellowhead et le ministre des Finances (M. Wilson) ont tous deux vu leurs principes s'envoler le jour des élections.

Ce qui était une question de principe avant le 4 septembre n'en est plus une aujourd'hui pour le parti conservateur. Les conservateurs sont prêts à faire n'importe quoi pour mousser les objectifs qu'ils prétendent bons. Malheureusement, ils ne nous disent pas de façon claire quels sont ces objectifs qui valent seize milliards de dollars. Ils nous disent qu'ils vont créer plus d'emplois et ils ne font que mettre des travailleurs à pied. Ils nous disent qu'ils vont réformer le régime fiscal et ils n'ont fait qu'empirer les choses en alourdissant à l'automne le fardeau fiscal des contribuables à revenu moyen et faible sans toucher le moindrement aux échappatoires qui contribuent à élargir le fossé entre les riches et les pauvres. Ils ne nous ont absolument rien dit de ce qu'ils feront avec l'argent qui sera emprunté au cours de l'année financière 1985-1986. Ils refusent de nous dire ce qu'ils feront avec seize milliards de dollars durant une année financière qui n'est pas encore commencée.

Nous souscrivons au principe qu'ils ont exprimé il y a deux ou trois ans. Nous regrettons qu'ils aient laissé s'envoler leur principe. Ils l'ont laissé s'envoler par opportunisme dans la conduite d'un gouvernement dont la population leur a confié les rennes. Le peuple croyait peut-être que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tenaient à ces principes. Il constate aujourd'hui que ces principes n'étaient valables pour eux que jusqu'au jour du scrutin.

Nous discutons en l'occurence d'un principe tout à fait différent. Nous fonctionnons selon un tout autre principe, celui au nom duquel on enrichit les riches et on appauvrit les pauvres. Le projet de loi à l'étude ajoute 23 milliards à notre dette, laquelle doit être remboursée par les travailleurs et les dirigeants de petites entreprises.

Le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley) a dit que personne n'aimait être emprunteur ou prêteur. Il a à moitié raison, personne n'aime être emprunteur. Il y a par contre des gens qui adorent être prêteurs. Ils en deviennent riches. Ils deviennent milliardaires parce qu'ils sont en position de prêter en imposant le taux d'intérêt qu'ils peuvent arracher aux emprunteurs. Les députés du parti conservateur ont partie liée avec ces prêteurs. Il plaît aux prêteurs et au gouvernement actuel de charger les Canadiens d'encore d'autres dettes sans leur dire à quoi servira la plus grande part de cet argent.

Nous ne nous refusons pas à accorder au gouvernement l'argent qu'il demande pour terminer l'année financière 1984-1985 ni même les deux milliards supplémentaires qu'il demande parce qu'il n'est pas sûr d'avoir bien calculé ou parce qu'il ne sait pas combien d'argent il devra verser aux fonctionnaires. Il ne sait pas très bien de combien d'argent il pourra réduire les traitements des fonctionnaires ou les autres budgets qu'il administre, de sorte qu'il demande 5.3 milliards plus deux autres milliards.

Ce n'est pas à cela que nous trouvons à redire, mais c'est surtout au montant principal. Le gouvernement demande 16 milliards pour l'année prochaine sans un mot d'explication sur ce qu'il compte en faire. Si cette mesure est adoptée, comme elle le sera puisqu'il est majoritaire, le gouvernement pourra faire tout ce qui lui plaît. Le Parlement ne sera pas capable d'en exiger des comptes de façon efficace.

L'attitude du gouvernement contredit carrément l'enseignement diffusé il y a environ deux ans au Canada par les évêques de l'Église catholique qui rappelaient deux principes fondamentaux de la doctrine chrétienne auxquels le gouvernement canadien et les députés devraient réfléchir très sérieusement. L'un pouvait se résumer à ce qu'ils appelaient la préférence pour les pauvres. Ils nous prévenaient que si nous nourissons d'abord les riches, les pauvres seront laissés de côté et le pays connaîtra des ennuis, tandis que si nous nous assurons que les pauvres sont nourris, les riches le seront également. Voilà des siècles qu'on nous enseigne cette sagesse. Elle nous est rappelée avec insistance non pas seulement par les évêques catholiques, mais aussi par les chefs des autres Églises chrétiennes et ceux des autres religions également.

Le second principe est de donner la priorité aux travailleurs plutôt qu'au capital. Cela ne veut pas dire choisir entre le Congrès du travail du Canada et l'Association des manufacturiers canadiens. Il s'agit d'un principe beaucoup plus fondamental, à savoir que dans le travail effectué aujourd'hui, le travail vivant, quel qu'il soit, nous devons utiliser le travail d'hier ou du siècle passé, qui est le travail mort, le capital, un instrument que nous avons créé dans le passé et que nous pouvons utiliser aujourd'hui. Autrement dit, le passé doit encore nous servir. Mais dans nos travaux d'aujourd'hui, nous devons dominer les instruments du passé et non pas nous laisser dominer par eux.

Cette mesure portant pouvoir d'emprunt nous asservit au passé. Elle aura pour effet d'appauvrir les pauvres pour mieux enrichir les riches. En voici quelques exemples. Le premier ministre avait promis de nous donner un régime fiscal plus juste. Bien qu'il puisse s'y employer dès ce mois-ci, il préfère nous renvoyer à l'année prochaine ou aux calendes grecques et, essentiellement, imposer les bas salariés. Une certaine taxe de vente avait inspiré à lui et à ses collègues l'horreur et la dérision lorsqu'ils formaient l'opposition. Mais leurs principes ont fait volte-face le jour des élections. Le gouvernement va maintenant soutirer aux plus démunis un milliard de dollars par an et même davantage. Au début de novembre, il annonçait des compressions de l'ordre de 48 millions de dollars dans un programme social qui était loin de combler les besoins des Canadiens en matière de logement ou d'emplois utiles. Les gens ont perdu leurs prestations d'assurance-chômage pour avoir fait ce que leur conseillaient non seulement l'ancien gouvernement libéral, mais aussi l'opposition conservatrice. Ce gouvernement va priver de l'assurance-chômage les travailleurs qui ont pris une retraite anticipée, qui ont cotisé à un régime de pensions et qui ont négocié une indemnité de cessation d'emploi. Et pour être certain de parvenir à ses fins, le voilà qui embauche 700 espions. Des centaines de conseillers en main-d'œuvre auprès des travailleurs en quête d'un nouvel emploi seront dorénavant chargés de harceler les chômeurs pour trouver des motifs d'annuler leurs prestations d'assurance-chômage.

• (1600)

Par ailleurs, dépourvu de l'autorité législative du Parlement, ce même gouvernement vient d'offrir publiquement les services du ministère du Revenu national, financés à même les deniers publics, en vue d'aider les entreprises à dénicher quelque nouvelle échappatoire fiscale qui les soustrairait davantage à leurs obligations envers l'État. Les impôts payés par les sociétés ont chuté brusquement ces dernières années, à mesure que l'impôt sur le revenu des particuliers augmentait. Le gouvernement verra à ce que les sociétés paient encore moins d'impôts.

M. Blenkarn: D'où sortez-vous cette idée?

M. Heap: Eh bien voici. Elle me vient des aveux qu'a faits le ministre du Revenu national (M. Beatty) en réponse à une question de l'opposition. Il a déclaré à Toronto que dorénavant, les fonctionnaires de l'impôt, dans le cadre de leurs fonctions et non plus à l'occasion de cocktails en fin de journée, renseigneraient les chefs d'entreprise, qui le demanderaient, sur la façon de ne pas payer d'impôts.

Au cours des sept dernières années, selon le Conseil économique du Canada, le gouvernement précédent a privé l'État de quelque 100 milliards de dollars de revenus fiscaux. Le gouvernement veut persister dans cette voie. Ces 100 milliards de dollars auraient réduit notre déficit à peu de chose si nous les avions touchés. Ce déficit qui a tant fait vociférer l'ancien gouvernement tout comme celui-ci n'existerait même pas si les grandes sociétés et les hauts salariés avaient été obligés de payer des impôts.

Pour essayer de faire oublier au public les promesses qu'il lui a faites, le premier ministre suit l'exemple et marche sur les traces du premier ministre précédent, le très honorable Pierre Trudeau. Le nouveau M. Trudeau qui siège maintenant en face de nous, à la droite de la présidence, proclame qu'il n'y a pas d'autre problème que le déficit. Il affirme qu'éponger le déficit au détriment des personnes à faibles revenus remettra le pays sur la voie de la prospérité. Son prédécesseur nous tenait exactement les mêmes discours. Après s'être fait élire sur la promesse de ne s'intéresser à rien d'autre qu'aux emplois, le premier ministre la remplace maintenant par celle de faire casquer les pauvres.

Le déficit exprimé en pourcentage du produit national brut ne devrait pas être l'épouvantail commode que brandissent les ministériels. En proportion du produit national brut, le déficit est moindre qu'au cours de certaines années de prospérité que le Canada a connues après la Seconde Guerre mondiale. Le déficit n'est qu'un prétexte pour s'en prendre aux travailleurs, aux petites entreprises et aux agriculteurs.

Ce n'est pas le changement pour lequel les Canadiens ont voté, mais la suite du même régime. Rien n'a changé sinon que les conservateurs se trouvent maintenant à la droite de la présidence au lieu d'être à sa gauche. Il n'y a pas eu d'autre changement fondamental d'orientation. A part cela, le gouvernement conservateur a accentué les travers qu'il se plaisait à critiquer du temps qu'il était dans l'opposition, comme le prouve la trahison des principes que je décris dans la motion d'amendement dont nous sommes saisis.

Ce genre de politique ne date pas d'hier. Il y a longtemps que la population canadienne en est victime dans l'ensemble, depuis au moins neuf ans et sous certains côtés depuis même un peu plus longtemps. Le gouvernement actuel poursuit la même politique d'érosion des prestations d'assurance-chômage que le gouvernement précédent a pratiquée pendant quelques années. Le financement de l'enseignement postsecondaire s'est effrité sous l'ancien régime et il est clair qu'il ne s'améliorera pas et peut-être même empirera-t-il sous le régime actuel. La construction de logements sociaux a périclité du temps du gouvernement précédent et le gouvernement actuel en réduit le budget d'encore 9.6 millions de dollars.

Le régime de santé public a décliné sous le gouvernement libéral précédent avec la complicité des gouvernements conservateurs de plusieurs provinces du Canada. Il y a tout lieu de croire que cette érosion continuera de s'aggraver, car ni le premier ministre ni ses collègues ne veulent répondre franchement à nos questions sur l'universalité. Un jour ils sont en faveur, le lendemain ils sont contre. Ils l'appuient certes, mais sous certaines réserves. Ils veulent trouver un système ingénieux qui interdirait à un banquier gagnant un demi-million par année de toucher la pension de sécurité de la vieillesse. Ils oublient que ce système existe déjà et qu'il s'appelle l'imposition sur le revenu. Cette solution serait applicable si le gouvernement respectait les promesses qu'il a faites l'été dernier.

Toujours à cause des taux d'intérêt, le niveau de vie des travailleurs, des petits exploitants et des agriculteurs ne cesse de baisser. Depuis 15 ans, la valeur des intérêts, en proportion du produit national brut, a plus que doublé. Pendant la même période, de 1966 à 1981, les salaires toujours calculés en fonction du produit national brut, n'ont progressé que de 14 p. 100. Pourtant, la part des intérêts s'est accrue de 140 p. 100, soit dix fois plus que les salaires. A l'instar du gouvernement précédent, le gouvernement actuel ne fait rien pour juguler l'augmentation des taux d'intérêt.

Pourtant il a en main les outils nécessaires. On s'en est d'ailleurs déjà servi. Quelques-uns d'entre nous qui sont grisonnants se souviennent de l'époque où la loi plafonnait à 6 p. 100 l'intérêt hypothécaire. C'était à l'époque où le Canada était très prospère. Et il serait possible de retrouver notre prospérité. Les créanciers qui prêtent à des taux usuraires ne seraient peut-être pas aussi prospères, eux qui forment une très petite minorité de parasites pour lesquels le gouvernement est inutilement aux petits soins.

Je le répète, ce que nous reprochons au projet de loi c'est qu'il demande d'emprunter sans l'autorisation nécessaire, pour 1985-1986. Cela va à l'encontre du principe et de la tradition parlementaire que défendaient pourtant nos vis-à-vis depuis deux ans jusqu'au 4 septembre. Aucun emprunteur privé ne pourrait obtenir des conditions semblables. Si un particulier demandait à un directeur de banque: «Prêtez-moi de l'argent, mais je ne vous dis pas ce que j'en ferai; faites-moi simplement confiance»; le directeur se mettrait à rire. Les amis des banques qui siègent de l'autre côté s'imaginent que nous allons dire à nos électeurs que ces honorables messieurs utiliseront l'argent à bon escient. Pourtant rien, jusqu'ici, ne nous permet de penser qu'ils le feront.

Le gouvernement agit comme R. B. Bennett lequel, en ayant recours aux mêmes politiques que le gouvernement actuel, a plongé le pays dans une crise de dix ans alors qu'elle n'aurait dû durer que cinq. Il a saigné à blanc les pauvres, accru les taux d'intérêt, alourdi les impôts tout en voyant à ce que les financiers obtiennent le meilleur. C'est de cette manière que R. B. Bennett a sauvé le Canada de 1930 à 1935. Il a fallu cinq autres années au Canada pour se remettre sur pied. J'espère que le gouvernement saura tirer profit de l'exemple de R. B. Bennett. Sinon, j'espère que le public canadien mettra le gouvernement au pas pour ne pas subir dix années de misère.

• (1610)

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Spadina (M. Heap). Il nous a été signalé à juste titre que le projet de loi à l'étude se divise en deux parties. Dans la première partie, on demande une autorisation d'emprunter pour l'année financière en cours et, dans, la deuxième partie, un autre pouvoir d'emprunt est demandé pour l'année suivante.

Ai-je raison de supposer que le Nouveau parti démocratique ne voit aucune objection à la première partie du projet de loi? Si le projet se limitait à cette première partie, les députés néo-démocrates n'auraient aucun mal à accorder l'autorisation d'emprunter 7.3 milliards de dollars, dont 2 milliards reportables à l'année suivante?

M. Heap: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. C'est vrai, nous n'y verrions aucune objection. Nous appuierions le projet de loi s'il ne visait à demander que les fonds requis pour l'année financière en cours. Nous l'avons déjà signalé, mais le député vient sans doute d'arriver à la Chambre. C'est ce que notre leader parlementaire a essayé de faire valoir lors des négociations avec le leader du gouvernement. Si ce dernier demande uniquement l'autorisation d'emprunter ce dont il a besoin pour l'année financière en cours, il n'y a aucun problème. Nous nous opposons aux 16 milliards de dollars demandés à l'avance pour l'année suivante, sans aucune planification, budgétisation ou comptabilité.

Si les députés d'en face veulent bien donner l'ordre à leur leader parlementaire d'approuver la requête et de diviser le projet de loi—requête que le gouvernement a faite lorsqu'il formait l'opposition—il n'y aura aucun problème.

M. Nickerson: Monsieur le Président, dois-je déduire de ces remarques que si le projet de loi était divisé et présenté à nouveau avec la première partie seulement, le Nouveau parti démocratique serait disposé à l'adopter sans débat? Est-ce bien cela?

M. Heap: Oui.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, l'amendement à l'étude critique le fait que le projet de loi comporte une deuxième partie qui prévoit l'emprunt de 16 milliards de dollars pour la prochaine année financière. La Chambre devrait adopter un projet de loi cette année en vue de la prochaine année financière, faute de quoi le pays n'aurait aucun pouvoir d'emprunt pour financer le début de l'année suivante.

Étant donné qu'un exposé financier a été déposé à la Chambre il y a quelque temps, ne paraît-il pas sage au député de ne pas suivre la même procédure que par le passé et d'accorder au gouvernement une autorisation d'emprunter pour la prochaine année financière, afin qu'il ne se trouve pas sans un sou à compter du 1er avril?

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, à supposer que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) soit sérieux en disant cela, il ne peut pas prétendre sérieusement que l'exposé financier nous donne des prévisions pour l'année financière 1985-1986. Il ne traite que de la période se terminant en mars 1985. Nous ne le contestons pas. Cependant, le gouvernement a catégoriquement refusé de donner à la Chambre des prévisions au-delà de cette date.

Deuxièmement, je voudrais citer les remarques faites par le ministre des Finances alors qu'il était le critique de l'opposition officielle. Il a déclaré ceci:

> Selon un principe bien établi, le Parlement ne doit accorder à un gouvernement qu'un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités durant l'année financière en cours.

Le gouvernement a dit qu'il n'a pas eu le temps de faire ses calculs pour l'année financière 1985-1986. C'est très bien. Qu'il s'en occupe en décembre, janvier, février et mars. A ce moment-là, qu'il nous communique certains chiffres et prévisions pour l'année suivante en nous disant dans quels secteurs il compte dépenser l'argent qu'il veut emprunter. Puis qu'il demande une autorisation d'emprunter. Le gouvernement ne devrait pas nous demander un chèque en blanc, ce qu'il a refusé au gouvernement précédent lorsqu'il formait l'opposition.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député devrait savoir, s'il a examiné l'exposé financier, que ce document mentionne nettement les emprunts dont on aura besoin pour 1985-1986. Ces besoins dépassent 29 milliards de dollars. Le gouvernement a fait une déclaration à l'égard de 1985-1986 bien que ce ne soit pas un budget en bonne et due forme. Toutefois, le gouvernement vient d'arriver au pouvoir. Le Nouveau parti démocratique estime-t-il que nous devrions revenir en arrière et parler d'un autre gouvernement qui, après deux ans et demi au pouvoir, avait réclamé un pouvoir d'emprunt sans avoir présenté au préalable un budget ni même une évaluation des dépenses? Prétend-il que la situation est semblable? Ce n'est pas du tout la même chose.

La déclaration financière explique quels seront les déficits, les pouvoirs d'emprunt et les dépenses au cours de la prochaine année. Cela devrait assurément suffire à la Chambre. Elle devrait se rendre compte que le gouvernement aura besoin d'au moins 16 milliards de dollars l'an prochain. Ne serait-ce pas magnifique s'il n'avait besoin que de 16 milliards de dollars? Le député de Spadina n'est pas assez étroit d'esprit ou obstiné pour prétendre, après avoir entendu l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson), que n'aurons pas besoin d'au moins 16 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière.

M. Heap: Monsieur le Président, le député a dit que la dette de la prochaine année financière s'élèvera à 29 milliards de dollars et il a fait plusieurs remarques là-dessus. Toutefois, il n'y a aucun budget et aucune possibilité de débattre un budget. On prétend que le gouvernement présentera un budget quand il aura obtenu les fonds dont il a besoin pour fonctionner. La déclaration financière est très vague à propos de l'année financière 1985-1986. Si le gouvernement entend vraiment présenter un budget pour l'année financière 1985-1986 commençant le 1er avril 1985, il aura alors tout le temps voulu pour réclamer l'autorisation d'emprunter.

Oui, le gouvernement obtiendra des fonds quand nous saurons comment il entend les utiliser. Toutefois, il nous demande de signer un chèque en blanc. Le gouvernement prétend ne pas avoir eu le temps, mais il pourra en décembre, en janvier, en février et en mars recueillir ces chiffres et nous dire ce qu'il veut faire de ces fonds.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député sait que le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) ont dit clairement qu'un conseil économique national regroupera tous les premiers ministres provinciaux. Il doit savoir que les arrangements fiscaux conclus entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral doivent être renouvelés. Il sait que la Chambre sera saisie des prévisions budgétaires le 31 mars prochain. Il sait que l'exposé financier et les prévisions figurant dans les nombreux documents qui l'accompagnaient montrent nettement dans quelle voie s'oriente le gouvernement et quels sont les problèmes auxquels il se heurte. Le député n'ignore pas ce que sont les obligations du gouvernement du Canada ni que l'emprunt demandé n'est que très légèrement supérieur à la moitié de l'emprunt prévu pour la prochaine année financière. C'est tout ce que le ministre des Finances a demandé. Sachant tout cela, le député ne devrait pas être étroit d'esprit au point de prétendre que nous ne donnons aucun renseignement.

• (1620)

Le président suppléant (M. Charest): Je donne la parole au député de Spadina (M. Heap). Je rappelle que le temps est presque écoulé.

M. Heap: Monsieur le Président, je dirai tout simplement: «C'est la plus forte demande jamais présentée au Parlement canadien. C'est de l'inconscience, c'est un scandale et aucun député intelligent ne peut l'appuyer». J'espère que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) se souviendra que ce sont les mots qu'il a employés lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kenora-Rainy River (M. Parry)—Les mines—a) L'annonce de la fermeture d'une mine de la Stelco à Red Lake, en Ontario. *b*) L'aide aux mineurs; l'honorable député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson)—Les Finances—a) La ristourne de la taxe sur le carburant—b) La situation des distributeurs; l'honorable député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey)—L'assurance-chômage—a) La situation des pêcheurs de Terre-Neuve qui n'ont pas droit aux prestations. *b*) L'aide prévue pour les circonscriptions touchées.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

Le président suppléant (M. Charest): La période des discours de 20 minutes ainsi que celle des questions et commentaires de 10 minutes qui suivait sont maintenant écoulées. Nous passons alors aux discours de 10 minutes sans question, ni commentaire.

[*Traduction*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement parle de créer un climat de confiance propice à l'entreprise. Ce climat de confiance, monsieur le Président, devait, nous disait-on, résoudre tous les problèmes du pays. Le gouvernement ne donnera pas confiance au secteur privé avec des projets de loi comme celui dont nous parlons aujourd'hui. Aucun homme d'affaires n'envisagerait de demander un prêt à sa banque sans dire pourquoi. Pourtant, c'est exactement ce que les conservateurs voudraient que nous fassions. En dépit de tous leurs grands discours sur la responsabilité financière, ils veulent emprunter 16 milliards pour la prochaine année financière. Si le gouvernment essaie de se donner une image raisonnable face au secteur privé, il devrait éviter ce genre de comportement. Financièrement, il agit de façon irresponsable.

L'emprunt que le gouvernement demande est irresponsable. Si un homme d'affaires de ma circonscription avait l'audace de demander à son directeur de banque un prêt substantiel sans lui expliquer l'utilisation de l'argent et sans lui démontrer comment la dette sera financée, le directeur le jetterait dehors. Je dois avertir le gouvernement qu'il fait erreur en persistant dans cette voie dangereuse.

Je sais qu'une petite entreprise ne pourrait pas emprunter de façon aussi insensée que le gouvernement se propose de le faire. Comment peut-il faire autre chose qu'engendrer une méfiance qui nuira considérablement à notre économie et à la petite entreprise, s'il se comporte de cette façon irresponsable, qu'aucun homme d'affaires n'envisagerait?

Le ministre des Finances (M. Wilson) voudrait que nous empruntions 16 milliards de dollars sans savoir comment la dette sera remboursée. Quel gestionnaire se présenterait à la banque pour demander un prêt sans savoir avec quelles recettes il paiera les intérêts? Voilà, monsieur le Président, ce que les conservateurs essaient de faire. Ils essaient de contrôler l'information. Si le ministre des Finances lui-même ne sait pas comment l'emprunt sera financé, il n'est alors pas plus en mesure de gérer le pouvoir d'emprunt qu'il n'est capable de contrôler l'information dans le hall d'un hôtel de Winnipeg.

Pouvoir d'emprunt

[*Français*]

Monsieur le Président, si le gouvernement veut se faire autoriser par la Chambre pour emprunter 16 milliards de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986, qu'il nous présente son budget et alors on pourra considérer sa demande d'emprunt.

Le gouvernement a-t-il du respect pour les représentants du peuple qui sont élus démocratiquement? Le gouvernement a-t-il du respect pour le Parlement?

Monsieur le Président, ils sont si arrogants qu'ils nous ont présenté le projet de loi C-11 sans déposer devant la Chambre ni le budget, ni les crédits provisoires pour la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Monsieur le Président, c'est le minimum qu'on puisse demander d'un gouvernement qui se dit ouvert. Bien sûr, ils sont plus prétentieux qu'ouverts car, justement hier, à la Chambre, les députés du gouvernement, tout d'abord l'honorable députée de Gatineau (Mme Mailly), citant du journal *The Globe and Mail* du 1er décembre 1984, voulait prendre crédit sur le rapport favorable sur l'économie pour le troisième quart de l'année en omettant de lire le paragraphe suivant, et je cite:

[*Traduction*]

L'organisme fédéral a déclaré que la croissance s'était produite principalement en juillet, lorsque les libéraux étaient au pouvoir . . .

[*Français*]

Tout de suite après, monsieur le Président, l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) me demande de lui indiquer la nature des coupures d'emplois.

Monsieur le Président, je vais demander à l'honorable député de Châteauguay de lire «La réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux», document déposé devant cette Chambre le 8 novembre dernier par l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Justement, monsieur le Président, l'autre fin de semaine j'ai rencontré un citoyen de ma circonscription qui travaillait pour VIA-Rail et qui m'apprit que, aussitôt les coupures annoncées, 59 de ses compagnons seraient mis à pied le lendemain matin.

Encore dimanche dernier, j'assistais à une réunion de la Coopérative d'Habitation Vierge Altagrâce dont les membres sont d'origine haïtienne; ils se préoccupent justement des coupures de ce gouvernement. Cette communauté a justement un grand besoin de cette coopérative de logement pour loger ses membres qui vivent dans des conditions inacceptables. Maintenant que toutes les démarches sont faites pour la mettre en œuvre, le gouvernement coupe.

Qu'est-ce que les membres du gouvernement disent à propos des coupures de 29.4 millions de dollars dans les programmes d'aide à la remise en état des logements? Combien de milliers d'emplois sont coupés? Seulement l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) peut répondre avec précision, monsieur le Président, car il a les projections, mais il refuse de les déposer à la Chambre.

Voilà, monsieur le Président, deux exemples d'arrogance de la part de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Pareille conduite ne peut que discréditer le gouvernement aux yeux des hommes d'affaires du Canada qui ne ménagent pas leur peine. Nous ne demandons pas beaucoup en échange des 16 milliards de dollars qui sont effectivement plus près des 18 milliards en comptant la caisse noire de 2 milliards de dollars. Nous voulons seulement un budget pour rétablir la crédibilité du gouvernement qui est remise en question. On ne peut lui donner carte blanche tant qu'il n'a pas fait ses preuves. Le gouvernement a encore bien du chemin à parcourir pour gagner la confiance de la Chambre.

Nous voulons simplement que le gouvernement s'en tienne à de saines pratiques commerciales. On peut financer le déficit à certaines conditions, mais seulement lorsqu'on connaît les faits et les données. Nous réclamons ces renseignements, nous voulons qu'ils soient rendus publics. Nous voulons savoir à quoi serviront les 16 milliards de dollars et comment ils seront remboursés.

• (1630)

Le gouvernement devrait revenir à la raison en acceptant l'amendement du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Une fois qu'il aura présenté un budget, il pourrait redemander à la Chambre les 16 milliards de dollars dont il a besoin.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement avait promis qu'il saurait administrer le pays comme un homme d'affaires. Un homme d'affaires ne va pas emprunter sans savoir pourquoi, il n'y a pas une banque qui lui accorderait un prêt. Donc, monsieur le Président, si le gouvernement veut inspirer confiance aux gens d'affaires, il doit présenter un budget avant de présenter le projet de loi C-11.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots sur le projet de loi C-11.

[*Traduction*]

Lorsqu'on a passé un certain nombre d'années à voir les différents gouvernements se succéder, on peut vraiment constater que plus ça change, plus c'est pareil. On n'imaginerait jamais qu'un nouveau gouvernement est au pouvoir lorsque l'on consulte le projet de loi à l'étude. Je me rappelle fort bien qu'il y a deux ans, lorsque le gouvernement Trudeau a saisi la Chambre d'une demande d'emprunt, le chef de l'opposition à l'époque, le député de Yellowhead (M. Clark), nous avait proposé cet amendement inspiré d'un grand principe. Il disait que le gouvernement faisait une chose terrible, qu'il dérogeait aux pratiques parlementaires et qu'il enlevait toutes sortes de pouvoirs au Parlement du Canada. Mais dès l'instant où son parti forme le gouvernement, il fait exactement comme le gouvernement Trudeau avait l'habitude de faire.

M. Dick: Est-ce la suite du débat ou une question?

M. Nystrom: La suite du débat.

M. Dick: Est-ce bien la personne à qui vous posez une question?

M. Nystrom: Je ne lui pose pas de question. On m'a donné la parole pour que je participe au débat et vous le sauriez certes si vous suiviez un tant soit peu les délibérations de la Chambre.

M. Rodriguez: Il n'a pas écouté vendredi dernier.

M. Dick: J'ai écouté.

M. Nystrom: Au cours de ce débat il y a des années, les membres de ce parti venaient déclarer les uns après les autres combien ce projet de loi était épouvantable. L'un de ceux-là était le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), si je peux seulement retenir son attention à l'autre extrémité de la Chambre.

M. Rodriguez: Sa faculté d'attention est fort limitée.

M. Nystrom: Il avait fait une sainte colère parce que le gouvernement voulait emprunter 29.5 milliards de dollars. Il trouvait cela épouvantable.

M. Dick: Pas nous.

M. Nystrom: Le député dit «pas nous». Je ne sais pas ce qu'il entend quand il dit qu'il n'emprunte pas beaucoup d'argent. C'est pourtant 23.3 milliards que le gouvernement veut emprunter.

M. Dick: C'est un montant moindre.

M. Nystrom: Les députés de ce côté-ci trouvent que c'est beaucoup, beaucoup d'argent. Il y deux ans, le député de Mississauga-Sud a déclaré ce qui suit, si je peux seulement obtenir son attention encore une fois:

> En l'occurrence, monsieur le Président, le gouvernement demande à emprunter plus d'argent que jamais auparavant. Il demande en effet à la Chambre l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards.

M. Blenkarn: C'est vrai.

M. Nystrom: Il a ajouté:

> C'est 10 milliards de plus que la dernière fois. C'est le montant le plus élevé de toute l'histoire du Parlement. C'est intolérable. C'est inacceptable. Aucun député réfléchi ne saurait appuyer une telle demande.

M. Murphy: Il a cessé de réfléchir.

M. Nystrom: Savez-vous ce qu'il a dit ensuite, monsieur le Président? Il a dit ceci:

> La Chambre devrait se lever comme un seul homme et exiger la fin de cette folie, non seulement au nom des députés et de leurs commettants, mais aussi de leurs enfants, de leurs petits-enfants et de leurs arrière-petits-enfants.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Excellent discours.

M. Nystrom: Scandaleux!

M. Blenkarn: Ça l'était.

M. Nystrom: Deux ans plus tard, que se passe-t-il? Nous avons droit à une réincarnation de M. Trudeau. Notre nouveau premier ministre agit exactement comme lui. Ce n'est pas étonnant dans ces conditions que les Canadiens soient si cyniques lorsqu'il s'agit de politique. L'opposition dit une chose aux Canadiens puis, sitôt au pouvoir, elle fait exactement le contraire. Le gouvernement fait exactement ce qu'il avait promis ne pas faire et qu'il a reproché au parti libéral de faire il y a deux ans. Cela en dit long sur ses principes, à mon avis.

Le gouvernement emprunte 7.3 milliards de dollars pour la présente année financière. Je peux le comprendre. Il essaie également d'emprunter 16 milliards de dollars pour l'année financière 1985-1986, et ça, je ne peux l'accepter. On ne m'a pas présenté de budget et il n'y a aucun précédent pour cela, si ce n'est celui créé il y a deux ans, en 1982. A l'époque, le chef de l'opposition a présenté un amendement selon lequel la Chambre jugeait que l'octroi d'un pouvoir d'emprunt autre que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de l'année financière en cours était répréhensible en principe. Ce sont là les paroles du chef de l'opposition. Si c'était le cas en 1982, ainsi qu'en 1983, l'est-ce aussi en décembre 1984? Pour moi, un principe est toujours un principe, et ce qui était répréhensible en 1982 ou 1983 l'est tout autant le 4 décembre 1984.

Je me demande vraiment ce que les conservateurs font à la Chambre, foulant aux pieds nos droits à titre de parlementaires. Si l'ancien député de Prince-Albert, M. John Diefenbaker, était ici, je suis persuadé qu'il serait scandalisé par ce qu'il verrait aujourd'hui à la Chambre. Le gouvernement ne veut rendre aucun compte; il désire un chèque en blanc. Dans ma circonscription, on retrouve un grand nombre de pauvres agriculteurs et pourtant, ils ne peuvent s'adresser à la Société du crédit agricole et obtenir un chèque en blanc pour les dix prochaines années. Cela leur est impossible. Ils ont déjà bien assez de difficultés comme cela à obtenir de l'argent pour faire tourner leurs exploitations agricoles même en présentant un programme détaillé et bien pensé à la Société, alors pensez s'il fallait qu'ils demandent des milliers de dollars pour un projet à venir qu'ils n'ont même pas encore établi. Pourtant, c'est ce que le gouvernement fédéral nous demande. On foule ainsi aux pieds les droits du Parlement. Les parlementaires devraient pouvoir décider si un programme en particulier est souhaitable ou répréhensible et s'il doit être financé.

Si nous sommes élus, c'est pour décider comment dépenser l'argent des contribuables. Mais lorsque je vois comment agit le gouvernement représenté par les députés d'en face, je suis très fâché; aussi je n'ai pas l'intention de rester muet ni de lui permettre d'emprunter de l'argent pour Dieu sait quoi en 1985-1986. Je voudrais que certains députés, qui, comme le député de Missisauga-Nord, étaient extrêmement fâchés il y a deux ans, se lèvent et manifestent leur colère, comme celui-ci l'a fait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre il y a quelques mois à peine. S'il faisait cela, je saurais que cet homme a des principes et qu'il a le courage de ses convictions. Il se lèverait et protesterait. Je connais toutes sortes d'autres députés . . .

[*Français*]

Je remarque ici l'honorable député de Joliette (M. La Salle). Mais je sais très bien, il y a deux ou trois ans, qu'il a souvent critiqué le gouvernement Trudeau.

M. La Salle: Il le fallait!

M. Nystrom: Oui? Mais maintenant vous faites exactement la même chose que M. Trudeau à la Chambre. Vous avez ici un projet de loi visant à emprunter quelque 23 milliards de dollars. C'est exactement la même chose que M. Trudeau a faite il y a deux ans ici, dans cette Chambre. A ce moment-là, monsieur le Président, le député de Joliette éprouvait un sentiment de la rage envers la Chambre et il a crié à la Chambre: C'est un mauvais gouvernement! Nous avons besoin de changement dans ce pays pour changer la situation, pour notre population! Mais maintenant, après le 4 septembre, il fait exactement la même chose que M. Trudeau. C'est un gouvernement qui n'est pas tout à fait honnête envers la population du Canada.

[*Traduction*]

Je voudrais que certains des députés d'en face, qui se sont levés pour protester il y a quelques années, disent la même chose maintenant au nouveau premier ministre (M. Mulroney). S'ils ne le font pas tout de suite, le premier ministre va se créer un empire au cabinet du premier ministre et au bureau du parti progressiste conservateur. Il va se créer un empire à côté duquel celui du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) fera pâle figure. Le seul moyen de l'arrêter, c'est que ces députés protestent à la Chambre pour y mettre un terme. Les conservateurs sont majoritaires.

• (1640)

Je me demande ce qu'ils feront de cet argent, monsieur le Président, car j'ai eu l'occasion de voir un gouvernement conservateur à l'œuvre dans ma province ces dernières années. Comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en avril 1982, le Trésor public de la Saskatchewan avait un excédent de plus de 100 millions. Au bout de deux ans, le déficit dépasse $800,000 à cause de l'incompétence de ce gouvernement. Le taux de chômage est passé de 4 p. 100 à 8 p. 100, ce qui représente une des hausses les plus rapides qu'il y ait eues au Canada. Le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 73 p. 100 depuis deux ans et demi.

Le gouvernement d'en face emprunte pour financer des programmes semblables à ceux des gouvernements de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. A les entendre, la confiance, le secteur privé et l'entreprise régleront la situation. Grant Devine a dit la même chose en Saskatchewan. Il a dit que son gouvernement allait laisser le secteur privé prendre la situation en main. Il allait créer toutes sortes d'emplois. C'est exactement le contraire qui est arrivé, et voilà pourquoi la Chambre devrait refuser de laisser le gouvernement emprunter 23.3 milliards qui ne feront qu'alourdir la dette des Canadiens au cours des années à venir.

Le président suppléant (M. Charest): Avant d'accorder la parole à quelqu'un d'autre, je voudrais rappeler au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que je l'ai laissé, par inadvertance, citer un discours d'un autre député. Selon une décision rendue le 28 juillet 1979, un député ne doit pas obtenir ou citer au cours de la séance la transcription du discours d'un autre député qui doit figurer dans le compte rendu officiel. Je voulais seulement rappeler cette décision à la Chambre.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je voudrais d'abord remercier mes concitoyens de la circonscription de Duvernay, ces mêmes gens qui m'ont envoyé ici à Ottawa pour les représenter, et je ferai tout mon possible pour justifier la confiance dont ils m'ont honoré. Permettez-moi aussi d'exprimer ma reconnaissance envers mes collègues de la Chambre qui se sont montrés empressés et généreux de leurs conseils dès mes premiers moments de ma vie parlementaire.

La circonscription de Duvernay, monsieur le Président, est la partie est de la ville de Laval et elle englobe aujourd'hui une population de plus de 108,000 habitants. La population de Duvernay est en grande majorité francophone. Le milieu francophone y représente 89 p. 100, il y a aussi 7 p. 100 d'anglophones et 4 p. 100, le reste, qui sont des représentants des communautés ethniques. La circonscription de Duvernay, c'est un endroit qui constitue presque un véritable paradis pour les gens qui aiment la tranquilité. Pour ce qui est de sa structure économique, la circonscription est caractérisée par un bon climat d'entreprise dont les principales industries qui exercent leurs activités sont les suivantes: le secteur manufacturier, le secteur de la construction et le secteur de la pétrochimie. Permettez-moi d'ajouter encore à titre de renseignements supplémentaires que sur le territoire de cette circonscription il y a aujourd'hui cinq centres correctionnels, et encore une chose plus importante à souligner, un centre de formation du personnel pour les centres correctionnels et c'est le seul centre francophone dans tout le Canada.

Comme je suis tout nouveau député et que c'est la première fois que j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui à la Chambre avec un discours, je voudrais souligner le fait que je suis très conscient d'être obligé d'apprendre encore beaucoup de choses en partageant avec mes collègues le travail et les responsabilités que nous détenons tous vis-à-vis de la population que nous représentons ici à la Chambre.

Monsieur le Président, en tant que quelqu'un qui vient donc de commencer cette nouvelle vie parlementaire, j'ai non seulement beaucoup à apprendre, mais j'ai aussi beaucoup de choses à offrir en mettant à profit l'expérience de toute ma vie ainsi que ma perception des problèmes économiques qui aujourd'hui nous préoccupent gravement. En tant que porte-parole de la population de Duvernay qui m'a confié cette lourde tâche d'entreprendre en son nom une action concrète visant à faire part de ses besoins sur le forum national, je me sens hautement responsable de répondre à ses attentes et de les aider à prendre en main l'économie de notre pays.

La triste situation économique du Canada ressemble un peu à celle où on entreprendrait de rénover une vieille demeure. Avant de pouvoir rénover et agrandir la maison, il faut d'abord, et je tiens à le souligner, voir à enlever toute pourriture affaiblissant les poutres, à renforcer adéquatement sa structure. Notre gouvernement s'est engagé à ne pas agir à la hâte et à la légère pour que l'économie et l'état en général fonctionnent efficacement dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il me fait donc plaisir de faire partie de cette équipe de personnes qui s'est donné comme but de maîtriser l'effroyable déficit de notre pays.

Je tiens à ajouter, en tant que seul député d'origine italienne au gouvernement, que je suis fier de représenter en cette Chambre aussi bien toute la circonscription de Duvernay que la communauté italienne dans son ensemble. Même à titre de nouveau député, qui apparemment n'exerce pas beaucoup d'influence sur la prise de décisions gouvernementales, je demeure confiant, suite à mes nombreux entretiens avec mes collègues, que je pourrais adéquatement exposer les problèmes de ma circonscription et faire entendre leurs voix à la Chambre des communes.

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la première fois que j'interviens au sujet du projet de loi C-11 portant sur le pouvoir d'emprunt. Je suis ravi de pouvoir dire quelques mots pour résumer et faire comprendre la nécessité de son bien-fondé. Je voudrais mentionner brièvement certaines des prémisses qui

sont le fondement de mes observations d'aujourd'hui. Je voudrais me prononcer sur ce projet de loi présenté par ma collègue, l'honorable ministre d'État aux Finances (Mme McDougall), en ma qualité d'entrepreneur qui représente ici la petite et moyenne entreprise.

C'est un peu à l'encontre de nos principes que nous appuyons le projet de loi en question parce que, selon notre opinion, il existe un lien crucial et quasi direct entre la réduction du déficit et la bonne gestion de l'économie canadienne en général. En tournant les yeux sur le renouveau économique, j'exprime ici mon appui à ce projet de loi; aucun obstacle n'est aussi important et quasi insurmontable, ni plus menaçant que ce déficit fédéral!

Ce projet de loi vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7.3 milliards de dollars pour l'année financière 1984-1985 dont une tranche de 2 milliards pourra être reportée sur l'année financière de 1985-1986. La réserve de 2 milliards est destinée à laisser une marge de manœuvre au cas où les besoins financiers augmenteraient considérablement et sans qu'on ait pu le prévoir. Comment se fait-il que le déficit national soit soudainement apparu comme une importante priorité dans le cadre de nos politiques nationales? Après tout, nous savons que le déficit d'une année donnée ne peut pas constituer nécessairement en soi un problème majeur.

Les Canadiens commencent à comprendre que pendant la dernière période le gouvernement fédéral précédent a enregistré des déficits aussi bien au cours des années de récession qu'au cours des années de croissance. Les déficits accumulés, année par année, ont engendré une dette cumulative d'une ampleur alarmante.

Cette année, notre dette publique atteindra 190 milliards de dollars, ce qui représente l'équivalent d'une dette individuelle pour chaque famille canadienne de $24,000. Ce désastreux passif économique dont nous avons hérité du gouvernement précédent nous force aujourd'hui à assurer le bon fonctionnement de l'économie nationale par le biais du rétablissement de la confiance des consommateurs, des entreprises et des promoteurs qui se précipitent en vue de voir le retour à une gestion responsable de l'économie de notre État. Nous n'aimons pas emprunter de l'argent et, de ce point de vue, nous n'aimons pas beaucoup ce projet de loi qui vient de nous être présenté. Mais nous sommes aujourd'hui devant un difficile dilemme. La législation antérieure confère déjà au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 24.5 milliards de dollars. Pour assurer cependant la bonne marche de notre économie, nous devons aller de l'avant et demander, par le biais du projet de loi C-11, d'assurer au gouvernement un pouvoir d'emprunt total de 31.85 milliards de dollars.

• (1650)

Un pouvoir d'emprunt maximal de 16 milliards de dollars est prévu pour l'année financière 1985-1986 sans possibilité de report sur l'année financière 1986-1987 et, comme nous l'a fait savoir le ministre d'État, le projet de loi présenté ici devrait permettre au gouvernement de couvrir les besoins d'emprunt jusqu'à l'automne prochain. Suite à cela, un projet de loi serait déposé après le budget au printemps prochain dans le but de couvrir les besoins d'emprunt pour le reste de l'année financière 1985-1986.

Évidemment il peut y avoir des personnes qui seraient scandalisées par le contenu de cette loi, mais nous ne pouvons pas agir autrement; dans les circonstances, qui n'auraient pas tardé à nous coïncer davantage dans une situation d'endettement épouvantable. Pour améliorer la gestion des emprunts, pour redonner le sens des responsabilités et le sens de participation active au fonctionnement de notre économie, pour donner une certaine stabilité financière, nous sommes obligés d'appuyer la solution qui nous est apportée par la loi même. Par sa nature, ce projet de loi constitue une sorte de mesure de stimulation qui nous permettra de sortir de ce cercle vicieux d'endettement parce la perte de confiance des consommateurs et des investisseurs nous a déjà coûté cher au cours des dernières années et cela surtout au niveau des emplois stables.

Le déficit ronge les fondations de notre économie. Ce n'est qu'en renforçant l'armature de notre économie que nous pourrons regagner la confiance des entreprises. Nous avons besoin d'investissements positifs. Nous devons rétablir leur motivation qui les fera entreprendre de nouvelles initiatives économiques dans ce véritable esprit de compétitivité.

Monsieur le Président, les dernières années du fonctionnement du gouvernement précédent représentent un exemple typique de ce que moi j'appelle ici le système qui fonctionnait à l'instar de cette fameuse anecdote de la gazelle et du lion. Quand le lion voulait manger, il courait après la gazelle, mais quand il revenait, il n'avait pas attrapé la gazelle, il n'allait pas demander une subvention pour attacher la gazelle.

Alors, monsieur le Président, je vais terminer mes remarques là-dessus, car mon temps de parole est écoulé.

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je vous remercie infiniment de me donner cette occasion de me prononcer sur le projet de loi C-11 portant sur le pouvoir d'emprunt mais, avant de ce faire, vous me permettrez de féliciter mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) pour son brillant exposé, étant donné qu'il s'agit, dans son cas, de son premier exposé.

Monsieur le Président, je ne vous offenserai pas en rappelant l'historique du projet de loi C-11. Déjà des prédécesseurs, par leurs brillants exposés, ont dit tout ce qu'il fallait et même plus. Cependant, je crois important, et c'est l'objet de mon intervention, de signaler un point qui se veut entre ce que l'Opposition nous reproche et ce que nous, nous proposons.

Depuis, au bas mot, deux mois, deux mois et demi, on s'évertue à nous crier que les Canadiens voulaient un changement de gouvernement que nous avions promis au cours de la campagne électorale, et je reprends les termes «jobs, jobs, jobs» et on nous reproche de couper. Je dirai ceci: Il est vrai qu'en accordant des emplois, des «jobs» à nos Canadiens, cela va faire un changement radical avec l'ancien régime. Mais ce qu'on oublie de penser, cette dimension, c'est que nous avons promis des emplois, il est vrai, nous aurons même des emplois. Mais pour y parvenir, quels sont ces moyens? Ce que l'Opposition nous reproche essentiellement, c'est probablement de ne pas utiliser les mêmes moyens qu'eux ont utilisés.

Monsieur le Président, vous conviendrez que si nous persistions à utiliser ces mêmes moyens, il est bien évident que nous récolterions ce que l'ancien régime a récolté, à savoir, un déficit éhonté, un taux de chômage intolérable.

Ce que nous avons dit à la population ce n'est pas une formule magique, une recette miracle en disant que nous accorderions des emplois. Nous avons bien spécifié que nous allions changer le climat économique, le climat social par une politique de réconciliation, une politique de concertation et cela au niveau des divers paliers de gouvernement. Déjà, bien oui, déjà nous pouvons toucher quelques résultats tangibles de cette politique de concertation, de réconciliation!

Monsieur le Président, il suffit de regarder cette digne assemblée pour constater que non seulement au Canada, mais particulièrement au Québec nous avons réussi ce que d'aucuns imaginaient comme étant l'impossible. Nous avons réussi à faire élire au delà de 57 députés conservateurs dans la province de Québec. Pourquoi? Parce que nous nous sommes concertés, nous avons utilisé, chacun dans sa circonscription, et cela également à travers le Canada, mais particulièrement au Québec où je connais bien la situation, nous nous sommes concertés, nous avons tiré la «couverte» dans le même sens vers un objectif commun. Nous avons, aux yeux de plusieurs, réalisé un miracle. En réalité, monsieur le Président, ce n'est pas un miracle, c'est simplement l'aboutissement d'efforts concertés avec les divers petits talents que nous avions à notre disposition. C'est cela! C'est exactement cela que nous proposons à la population canadienne. Nous proposons un climat de dialogue avec les divers paliers de gouvernement au pays.

Monsieur le Président, je suis fort surpris de constater encore une fois l'opposition, et l'Opposition officielle plus particulièrement, nous invectiver au sujet des coupures à n'en plus finir. Cela faisait partie, justement, monsieur le Président, de ce climat de concertation. Il fallait nécessairement rompre avec l'ancienne administration, une administration de gaspillage et de patronage éhontés.

Je ne suis pas particulièrement heureux de ces coupures comme individu et comme député d'une circonscription, particulièrement lorsque cela me touche. On en conviendra! Mais lorsqu'on regarde l'objectif ultime, ce vers quoi on s'en va, je suis même prêt à voter aujourd'hui même sur le «fondamental» du projet de loi pour nous amener éventuellement à vraiment donner aux Canadiens ce qu'ils attendent de nous.

En ce qui a trait à l'autre opposition, soit celle du Nouveau parti démocratique, alors qu'on les entend particulièrement vociférer, ce n'est pas compliqué, ils sont pour la vertu. Moi, je suis pour la vertu, sauf que dans leur cas, et je ne sais pas si on m'écoute, le problème, c'est qu'il n'y a pas de définition de la vertu. Ils sont toujours, après que le train est passé: Si c'est bon, je suis pour, si ce n'est pas bon, je suis contre. Mais cela, c'est après, car avant, on ne sait jamais leur position. Ils critiquent pour critiquer.

Et là, monsieur le Président, les gens de bon sens, et ils sont majoritaires dans ce pays, se sont prononcés le 4 septembre dernier et nous en connaissons les résultats.

• (1700)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Tous les articles qui précèdent l'article 27 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de promouvoir l'autonomie politique des Indiens:

1. en annonçant qu'il appuie une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones;

2. en poursuivant activement des discussions bilatérales avec des représentants des Premières Nations sur des questions comme l'autonomie politique, les revendications des autochtones et la suppression de la politique d'extinction; et

3. en présentant dans le but de reconnaître l'autonomie politique des Premières Nations, une mesure législative élaborée conjointement et par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

—Monsieur le Président, la plupart des Canadiens seraient déconcertés et peut-être même scandalisés d'apprendre qu'il existe au Canada un important groupe de citoyens qui réclament encore leur affranchissement. Si inconcevable que cela puisse nous paraître, nous avons un groupe de gens au Canada qui réclament la décolonisation.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) n'a jamais aussi bien dit lorsqu'il a soutenu devant le comité ce matin qu'un certain groupe de Canadiens se sentaient tout à fait démunis du fait qu'ils n'avaient pratiquement aucun mot à dire sur les décisions les plus importantes qui les touchent dans leur vie quotidienne. Je parle des quelque 250,000 personnes et plus qui vivent au Canada et qui en ont par-dessus la tête de se faire marcher sur les pieds par le gouvernement fédéral. Constitués en petites nations, les soi-disant membres des Premières Nations du Canada ne peuvent supporter de nous avoir constamment sur le dos. Les peuples indiens du Canada voudraient que leur droit à l'autodétermination, leur droit à l'autonomie politique, soit constitutionnalisé. Il est extrêmement important que, lors des deux prochaines conférences constitutionnelles qui doivent avoir lieu aux printemps de 1985 et de 1987, le gouvernement fédéral se porte à la défense des droits des Indiens qui en réclament la constitutionnalisation une fois pour toutes.

Je ne pense pas que ces gens exagèrent. Pendant de nombreuses années, les Indiens ont contesté au gouvernement du Canada le droit de diriger leurs destinées. Mais ce n'est que tout dernièrement que le public a commencé à accorder à cet état de choses l'attention voulue. La revendication de l'autodétermination repose sur des raisons historiques. Avant l'arrivée des colons européens en territoire canadien, maintes premières nations indiennes existaient déjà et se gouvernaient fort convenablement. Elles avaient leur économie, leur culture et leur langue; elles commerçaient entre elles.

La Loi de 1876 sur les Indiens a sapé et miné ces gouvernements indiens historiques qui existaient au Canada. Ces gouvernements ont été remplacés par une nouvelle forme de gouvernement que, dans notre grande sagesse, nous avions jugé appropriée dans leur cas. Nous avons baptisé ces nouvelles formes de gouvernement du nom de conseils de bande. Ces conseils de bande n'ont jamais eu de pouvoirs véritables. De temps à autre, ils se voyaient confier des tâches de moindre importance, mais ils n'ont jamais eu de véritables pouvoirs. La prise de décision demeurait entre les mains du gouvernement fédéral du Canada par le truchement du ministère des Affaires indiennes.

Vers le milieu des années 1960, le gouvernement a semblé soudainement inspiré par un éclair de génie, car il a mis sur pied un nouveau programme politique de dévolution, en vertu duquel il transférait certaines responsabilités aux collectivités indiennes. Voyons de quoi il s'agissait réellement. Il a augmenté, assez substantiellement, je m'empresse de l'ajouter, les fonds qu'il distribuait aux bandes indiennes en demandant aux conseils de bande d'administer certains programmes. Mais il ne leur a cependant jamais donné de pouvoir décisionnel. Les conseils de bande ne pouvaient pas participer au processus d'établissement des budgets. Ils ne pouvaient pas participer à l'élaboration des programmes établis pour eux. Ils n'étaient que le bras administratif du gouvernement du Canada. Je me permets de dire que dans la plupart des cas ils ont très bien administré, et très économiquement, au nom du gouvernement du Canada. Mais il faut mettre un terme à tout cela parce que nous savons par quel échec se sont soldés ces programms.

Les statistiques sociales dans les localités indiennes sont une honte pour le pays. Elles sont consternantes, que ce soit dans le domaine du logement, de l'enseignement, de la santé ou dans n'importe quel autre domaine essentiel à la vie quotidienne de chacun. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre en répétant ces statistiques. Je les ai déjà mentionnées et elles sont du domaine public. On les trouve, entre autres, dans un document publié par le gouvernement en 1980 sous le titre *Indian Conditions*. Le bilan de l'administration des Indiens par le gouvernement du Canada est si lamentable que les Indiens réclament maintenant qu'on leur remette la charge de leurs affaires; ils veulent gérer, contrôler et diriger leurs propres affaires et veulent qu'on mette un terme à cette domination et à cette manipulation qui durent depuis tant d'années.

Je ne voudrais pas qu'il y ait le moindre malentendu dans l'esprit des députés. Il n'y a rien dans cette revendication qui ne soit parfaitement légitime, juste et raisonnable. Je ne voudrais pas qu'on pense qu'il s'agit d'un appel en faveur d'une souveraineté absolue ou qu'il s'agit d'une séparation à peine voilée. Pas du tout, pas du tout.

Les Indiens demandent à se gouverner dans les limites qu'établit la Confédération canadienne. Ils demandent non pas d'en être exclus, mais plutôt d'en faire véritablement partie. Il y a peut-être des gens à la Chambre et ailleurs dans le pays qui s'offusqueront de ces revendications en faveur de l'autodétermination. Ce sujet prête à des interprétations erronées, à des malentendus et même au ridicule.

A propos de la relation entre le gouvernement du Canada et les Indiens, j'aimerais rappeler une phrase du D[r] Lloyd Barber, de la Saskatchewan, qui disait un jour ceci:

> Je suppose que nous avons tendance à réagir comme quelqu'un qui écrase le pied de l'autre depuis si longtemps qu'il est tout indigné lorsque l'autre veut retirer son pied.

Il y a près d'un siècle, Tolstoï exprimait la chose ainsi:

> J'oblige un homme à étouffer sous mon poids et à me porter et pourtant, je ne cesse de me dire et d'assurer aux autres que je suis désolé pour lui et que je souhaite alléger son fardeau par tous les moyens possibles—sauf en descendant de ses épaules.

Les députés savaient-ils, par exemple, que ces gouvernements artificiels que nous avons inventés et imposés aux Indiens, ces chefs et ces conseillers, consacrent les trois quarts de leur temps à s'occuper des trop nombreuses fonctions administratives dont les charge le ministère des Affaires indiennes? Ils ont été élus démocratiquement comme tous les députés ici présents. Et pourtant, les chefs et les membres des conseils n'ont à peu près pas le temps de servir les gens qui les ont élus et de leur rendre des comptes.

Les Indiens veulent voir constitutionnaliser leur droit de s'autogérer. Ils veulent aussi être reconnus par une loi adoptée par la Chambre. Ils veulent qu'un projet de loi leur accordant le droit de s'autogouverner vienne remplacer la vieille et désuète Loi sur les Indiens à laquelle ils sont maintenant assujettis. Le gouvernement indien au Canada sera distinct. Il ne doit pas être confondu avec les gouvernements provinciaux ni avec les conseils municipaux. Il s'agit d'un gouvernement distinct et différent. Il empruntera beaucoup de formes différentes parce que la collectivité indienne du Canada est extrêmement diverse. Certaines formes de gouvernement seront traditionnelles comme le *potlatch*. Il n'est pas à notre honneur de rappeler le temps où le *potlatch* a été effectivement interdit. Les agents de la GRC ont fondu sur les membres d'un *potlatch*, les ont arrêtés et ont confisqué reliques et objets d'art. C'est là une page de notre glorieuse histoire.

• (1710)

Ces gouvernements autochtones seront différents. Certaines formes seront étonnamment novatrices et modernes. J'invite le député à assister dans un proche avenir à une assemblée des Premières Nations. C'est un parlement comme le nôtre. Il y a un président et les représentants y sont élus. Il est étonnant de voir comment se déroulent ses travaux et qu'au sein d'une aussi nombreuse assemblée, chacun écoute ce que les autres ont à dire et tous cherchent à atteindre un consensus. La comparaison entre leur parlement et le nôtre ne nous est pas favorable. Nous faisons montre d'un tel manque de maturité comparé à la façon dont ils mènent leur parlement.

Quelle que soit la forme donnée aux organes politiques indiens, il faut que ce soit des organes indigènes, et pas quelque chose d'imposé comme le système des bandes. Les pouvoirs que ces organes indigènes exercent sont des pouvoirs propres. Des pouvoirs qui leur appartiennent. Ce ne sont pas des pouvoirs détachés d'un autre organe politique ne remontant qu'à l'arrivée des Européens.

Après reconnaissance par la Constitution et par une loi distincte, que nous voterons ici à la Chambre, j'espère, il devra y avoir de longues et difficiles négociations pour définir les attributions de ces organes. Les Indiens sont tout à fait disposés à

participer à ce processus bilatéral visant à définir leurs attributions, mais ils ne veulent pas qu'on procède par la voie de la consultation.

Si des députés ont des réserves dans leur circonscription et s'ils les visitent de temps à autre, je me permettrai de leur conseiller s'ils le veulent bien d'éviter de parler de «consultations». Ce terme a pris une tournure tellement péjorative au fil des relations entre le gouvernement fédéral et la population indienne, qu'il est maintenant à proscrire. Dans le passé, la consultation c'était quelques brèves discussions après décision prise. Personne n'ignorait que c'était une décision unilatérale imposée d'en haut. Ils veulent de véritables négociations pour déterminer les compétences de ces organes distincts.

Nous avons eu un projet de loi de cette nature pendant la dernière législature, le projet de loi C-52. Il portait bien sur l'autonomie politique des Indiens, mais comme il était déficient! Vraiment inacceptable!

Une voix: C'était un projet de loi libéral.

M. Penner: Je ne pense pas qu'il ait été très libéral. C'était un projet de loi non libéral. Il répétait ce qui s'était toujours fait dans le passé. Ce texte n'avait pas été mis au point de façon bilatérale. Il avait été rédigé de la façon habituelle, unilatéralement, avec quelques appels téléphoniques et quelques bribes de conservation de temps à autre. Il n'avait pas été étudié bilatéralement, comme le comité spécial en a énoncé la nécessité.

J'aimerais que ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, mais pas à l'étape de la deuxième lecture qui nous enfermerait dans un étude article par article. C'est le sujet qu'il faudrait renvoyer au comité permanent, présidé par notre nouveau et très compétent collègue, le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger). Si nous étions saisis de la substance d'une telle mesure et si nous avions les moyens nécessaires, je pense que nous pourrions présenter à l'étude de la Chambre un projet de loi grandement amélioré, un texte qui serait acceptable.

J'ai parlé d'adopter une mesure législative pour rectifier la situation. Je tiens cependant à bien préciser que nous ne pouvons pas nous en contenter et qu'il est essentiel de reconnaître le droit des Indiens à l'autonomie dans la Constitution du Canada. L'adoption d'une mesure législative n'est qu'une étape intermédiaire.

Avant de terminer et de permettre à d'autres députés d'exprimer leurs opinions, je rappelle que ma motion porte aussi sur la politique gouvernementale à l'égard des revendications des autochtones. Ce matin au comité, le ministre a dit qu'il entreprendrait un examen complet de cette politique. Cet examen aurait dû avoir lieu il y a longtemps. En réponse à une question que je lui ai posée aujourd'hui à la Chambre, le ministre a dit qu'il en profiterait pour examiner très attentivement ce qu'on appelle la stipulation d'extinction des droits.

Je voudrais parler de cette stipulation aux députés et voir ce qu'ils en pensent. Voici ce qu'elle signifie. Si un groupe d'autochtones qui a une revendication légitime et acceptée par le gouvernement du Canada négocie un règlement et une nouvelle entente, au moment de la signature de cette entente, il doit renoncer à tous ses autres droits. L'autre signataire de l'entente, le gouvernement du Canada, ne cède rien sauf ce qui est prévu dans l'entente. Pour leur part, les autochtones doivent renoncer à tous leurs droits.

A-t-on déjà vu quoi que soit de semblable? Bien entendu, le groupe en cause doit renoncer aux droits mentionnés dans l'entente. S'il s'agit de terrains ou de dédommagement, les deux parties doivent renoncer à faire toute nouvelle réclamation à cet égard. La question est réglée. C'est tout à fait insensé et inacceptable d'exiger que les autochtones renoncent en même temps à tous leurs autres droits. Je pense que c'est aussi anticonstitutionnel. Il faudra un jour demander à un tribunal de trancher la question.

Cette politique d'extinction des droits doit disparaître. Dans ses réponses aujourd'hui, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit qu'il était prêt à prendre des mesures en ce sens. Il aura quelques problèmes. Ces problèmes viendront du ministre de la Justice (M. Crosbie), non pas parce que le ministre n'est pas un homme raisonnable, mais parce que cette politique est ancrée au ministère de la Justice et qu'on la croit maintenant justifiée.

L'ancien ministre de la Justice m'avait envoyé une lettre que ses adjoints lui avaient dictée. Cette lettre soutenait qu'on ne pouvait rien faire pour modifier la politique d'extinction des droits. Aujourd'hui, j'ai écouté le ministre de la Justice répondre de façon embrouillée et peu enthousiaste. Sa réponse était plus tortueuse qu'une route de campagne.

Je terminerai en demandant au secrétaire parlementaire de songer sérieusement à la possibilité de ne pas étouffer ma motion cet après-midi. Je lui demande de songer à en renvoyer le sujet au comité permanent. En prenant une telle initiative, le gouvernement ne s'engagerait à rien. Le comité permanent pourrait se servir de cette motion pour faire des choses utiles. Ce matin au comité, le ministre a dit qu'il voulait vraiment collaborer avec le comité. Il ne veut pas simplement se servir de nous. Il veut que nous participions à la mise au point d'une politique relative aux Indiens dont le Canada pourra être fier. Le secrétaire parlementaire pourrait maintenant laisser quelques-uns des députés de son parti dire quelques mots et accepter que la motion soit renvoyée au comité avant 18 heures. D'autres députés pourraient alors exprimer leurs opinions au comité et nous pourrions continuer pendant quelque temps à examiner ces questions très importantes, délicates et complexes.

• (1720)

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours que vient de prononcer le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Beaucoup d'entre nous connaissons bien le représentant. Les députés des législatures précédentes et ceux qui se sont occupés avec lui des affaires indiennes ou qui ont siégé au comité spécial chargé de l'autonomie politique des Indiens connaissent l'intérêt sans doute inégalé qu'il porte à la question des Indiens et l'esprit de justice qui l'anime. Je félicite le député de Cochrane-Supérieur de l'objectif général de sa motion.

Le rapport du comité parlementaire spécial sur l'autonomie politique des Indiens, déposé à la Chambre il y a un peu plus d'un an, porte officieusement le nom de celui qui vient de parler. Lui et ses collègues du comité spécial méritent des félicitations pour la manière dont ils ont abordé le mandat du comité et pour le rapport détaillé et troublant qu'ils ont publié.

Grâce aux efforts qu'ils ont déployés afin que le Canada entretienne avec les Premières Nations indiennes des relations empreintes d'honneur et de dignité, le député et ses collègues ont rendu d'excellents services à tous les Canadiens. En recommandant l'établissement de rapports qui seraient fondés à la fois sur l'histoire et la réalité actuelle, le comité spécial a esquissé, pour les relations futures entre les divers gouvernements canadiens et les gouvernements des Premières Nations indiennes, le cadre d'une entente mutuelle.

Pour l'instant, les relations entre le gouvernement canadien et les Premières Nations indiennes sont insatisfaisantes. Des changements en profondeur s'imposent. Chacun sait sans doute qu'il nous faut modifier la base de nos rapports. Il paraît évident et parfaitement raisonnable que les peuples des Premières Nations veuillent prendre leurs affaires en main et les diriger dans le respect de leur diversité, de leurs droits et de leurs traditions.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis qu'il doit s'établir une relation nouvelle entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations indiennes, relation dont la clef de voûte sera la reconnaissance de l'autonomie politique des Indiens. Le Canada tout entier y gagnerait. Il faut briser l'engrenage qui tient actuellement les Indiens et le Canada dans la dépendance. Si les collectivités qui forment la confédération canadienne pouvaient chacune décider de leur destinée, notre pays et l'ensemble des Canadiens en seraient renforcés.

Les cadres juridiques actuels ne sont pas la base idéale sur laquelle fonder les nouvelles relations. Maintenant que les droits des autochtones et les droits reconnus par traités sont protégés par la Constitution, le Canada a besoin d'un nouveau cadre juridique qui garantisse les droits et le bien-être des Premières Nations indiennes. Il doit procéder à une réorganisation de son système juridique afin d'y ménager une place aux gouvernements des Premières Nations.

Les consultations et les entretiens constitutionnels qui ont été engagés visent à déterminer comment l'autonomie politique peut s'inscrire dans les lois canadiennes et dans la Constitution. Je sais que le député est persuadé que l'autonomie politique des Indiens doit être reconnue et inscrite de façon bien précise dans la Constitution du Canada et qu'un amendement à la Constitution est le moyen le plus sûr de transformer de façon permanente et fondamentale les relations entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, il faut que la société canadienne en général examine avec soin et accepte un changement aussi fondamental.

Les entretiens bilatéraux et les accords conclus conformément aux lois existantes et aux arrangements constitutionnels seraient l'un des moyens de parvenir à l'autonomie politique. La voie de l'amendement multilatéral ou constitutionnel donne aux provinces l'occasion de coopérer avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'un programme conjoint visant à promouvoir l'autonomie politique des peuples indiens dans leurs propres collectivités et sur leur propre territoire.

La Proclamation royale de 1763 dont il est fait état dans la Constitution du Canada a été la première base sur laquelle on s'est fondé pour reconnaître les gouvernements indiens et établir un lien direct entre les Premières Nations et la Couronne. Elle donne au gouvernement fédéral le moyen par lequel il peut conclure des traités et des accords. Cet arrangement pourrait servir encore à la conclusion d'accords avec les Premières Nations indiennes afin qu'il n'y ait aucune confusion entre les compétences exercées par les différents niveaux de gouvernement.

Une chose me paraît évidente, monsieur le Président. La Loi sur les Indiens n'est pas un instrument acceptable d'autonomie politique. Elle ne le serait pas même si elle était modifiée. Tout cadre juridique à l'intérieur duquel doit se faire l'autonomie politique des Indiens doit être assez souple de façon à ne pas faire obstacle aux arrangements gouvernementaux que proposeront les Premières Nations.

Je suis certain qu'on verrait essaimer une multitude de gouvernements indiens qui varieraient selon la culture, la région, la taille de la collectivité et les désirs des intéressés. Et il est certain que l'émergence des gouvernements des Premières Nations indiennes se fera par étape. Les besoins varieront de même que les régimes de gouvernement. Il faut souhaiter voire accueillir tant de diversité, de changements et de rythmes.

En attendant qu'on modifie effectivement la Constitution, le gouvernement fédéral peut présenter une nouvelle mesure favorisant la constitutionnalisation de dispositions concernant l'autonomie politique des autochtones et réaffirmant les rapports particuliers entre le gouvernement central et les Premières Nations. Par cette mesure, le gouvernement affirmerait qu'il accorde le maximum d'autonomie dans le cadre de ses pouvoirs actuels. Des consultations se déroulent et continueront de se dérouler auprès de différents milieux au sujet de ce projet d'option. Avant de rédiger une mesure aussi fondamentale, il est nécessaire d'obtenir l'avis et le concours du plus grand nombre possible.

Avant d'être colonisées, les tribus indiennes étaient dirigées par des gouvernements responsables. La Loi sur les Indiens a fait fi de ce principe. Nous appuyons en principe tout accord qui permettrait aux Indiens d'avoir des gouvernements responsables. Dans certains cas, là où les compétences des instances autochtones, provinciales ou fédérales se chevauchent, la cogestion serait souhaitable. En faisant preuve d'esprit de compromis, de sensibilité et de respect, les provinces et le gouvernement fédéral pourraient s'entendre sur la meilleure façon d'exercer conjointement leurs compétences. Ces ententes assureraient un partage pratique des pouvoirs et des responsabilités.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a mis en marche un examen approfondi auquel participeront les Premières Nations indiennes. Cet examen touche toutes les politiques actuelles de son ministère et l'objectif est de rendre ces politiques compatibles avec l'autonomie politique. Le ministre veillera à ce que chaque initiative soit favorable au projet d'autonomie politique. Le processus est déjà en cours et se poursuivra. C'est une manière concrète de montrer jusqu'où le gouvernement fédéral est prêt à aller dans un régime d'acceptation mutuelle.

Dernièrement, à la suite de décisions rendues par les tribunaux, on a entrepris de réexaminer les responsabilités fédérales y compris l'obligation qu'a le gouvernement central de promouvoir les intérêts des Premières Nations indiennes. Nous savons que beaucoup d'intérêts sont en jeu. Peut-être le ministre a-t-il la tâche particulière de protéger les droits des Premières Nations contre l'empiètement d'autres intérêts. Peut-être a-t-il l'obligation d'agir au nom du gouvernement fédéral de

manière à ce que les ententes avec les Premières Nations soient respectées. Il représente peut-être le premier recours des Premières Nations chaque fois que des problèmes se posent dans leurs rapports avec le Canada. Le ministre a entrepris de réexaminer toutes ces questions.

• (1730)

Le gouvernement reconnaît que certains Indiens ne sont pas membres des Premières Nations, que certains, vivant loin des terres de ces dernières, éprouvent des besoins particuliers. C'est surtout le cas des Indiens habitant les centres urbains. A l'occasion de ce débat sur l'autonomie politique, je voudrais rappeler que notre gouvernement réaffirme sa volonté de collaborer avec les Indiens, les gouvernements indiens des Premières Nations, les gouvernements et organismes provinciaux, pour mettre au point des accords respectant les droits et les aspirations des Indiens et pour leur permettre de profiter à part entière des avantages de la société canadienne à laquelle ils appartiennent.

Les Premières Nations indiennes ont partagé avec le Canada les ressources abondantes de notre grand pays. Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral a une obligation particulière, à savoir s'assurer que les Premières Nations ont le pouvoir de planifier et de mettre en vigueur des projets économiques au niveau communautaire, sous quelque forme que le souhaitent les membres des Premières Nations. Nous faisons le nécessaire pour adopter ces principes directeurs et les mettre en vigueur. Le gouvernement fédéral va adopter une politique en vertu de laquelle les Premières Nations pourront disposer de terres et d'une base de ressources suffisantes sans toutefois nuire aux droits et aux intérêts des tiers, ni à ceux des provinces. Il faut régler de façon juste les revendications dues aux erreurs du passé. Ce sont des mesures que prend le gouvernement pour permettre aux Premières Nations indiennes de contribuer à établir les bases économiques nécessaires pour prospérer avec le reste du pays.

Nous remarquons avec inquiétude que les initiatives fédérales récentes à cet égard ont été insuffisantes, comme l'a signalé le député qui m'a précédé. Elles ont été insuffisantes et malvenues. Ces initiatives ne profitent ni aux Premières Nations ni au Canada.

On ne peut pas parler de la dépendance des Indiens sans signaler que les Premières Nations indiennes n'ont pas eu droit à des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins durant plus d'un siècle. Par conséquent, il existe de sérieuses lacunes au niveau de l'infrastructure communautaire, ce à quoi nous voudrions remédier pour améliorer ces infrastructures et les rendre comparables à celles des localités environnantes, mais selon les priorités, la politique et les plans établis par chacune des Premières Nations indiennes. Nous ne confondrons pas le financement à ces fins avec le développement économique.

Et les accords financiers relatifs à l'autonomie? Nous reconnaissons que les Premières Nations indiennes ont besoins d'un soutien financier susceptible de renforcer leur autonomie. La méthode actuelle de financement du gouvernement fédéral est tout à fait inadéquate et il faut conclure de nouvelles ententes financières. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé dernièrement qu'il envisage un moyen d'appliquer le financement global aux gouvernements indiens qui doivent rendre des comptes à leurs ressortissants. De nouveaux arrangements financiers de ce genre pour les gouvernements des Premières Nations indiennes leur permettront de décider comment répondre le plus avantageusement aux besoins de la population, de fixer leurs priorités et d'élaborer leurs propres politiques. La population de chaque Première Nation indienne sera alors en mesure d'assumer sa responsabilité en veillant à ce que ces pouvoirs soient exercés de façon réfléchie.

Le chevauchement actuel, une budgétisation qui n'est que gaspillage, et les exigences comptables qui accaparent une proportion élevée des fonds alloués par le Parlement en faveur des Premières Nations indiennes, tout cela disparaîtra quand la responsabilité ministérielle sera éliminée en faveur de la responsabilité des gouvernements indiens envers leur propre population. Nous étudions une méthode de paiements de transferts directs en vertu de laquelle le Parlement sera prié d'assurer le financement par le biais de subventions. Enfin, un jour chaque nation indienne aura ses propres sources de revenus grâce à la prise en main de ses terres et de ses ressources, au partage des recettes découlant de l'exploitation de ses ressources et à ses placements et à son activité économique. D'ici là, des subventions provisoires sont nécessaires et justifiées. Nous cherchons un moyen de financement qui permettrait à chaque Première Nation de choisir les mécanismes grâce auxquels elle dispensera des services à sa population.

Nous devons trouver en ces temps d'austérité et de responsabilité financière un moyen de fournir des fonds suffisants aux gouvernements des Premières Nations afin qu'elles puissent dispenser des services équivalents à ceux qui sont offerts ailleurs au Canada et devenir des collectivités productives et florissantes. Elles y parrviendront seulement quand elles pourront utiliser des fonds conformément à leurs propres valeurs en exerçant elles-mêmes un contrôle. Cela s'impose.

Nous croyons que les Premières Nations indiennes qui ne possèdent pas encore une infrastructure politique suffisante ou des mécanismes pour accéder à l'autonomie, mais qui voudraient participer aux nouveaux arrangements, devraient pouvoir le faire en confiant à quelqu'un d'autre par contrat le soin de dispenser ces services. Dans certains cas, ces services pourront être fournis par un gouvernement provincial ou le secteur privé. En adoptant ces nouveaux arrangements fiscaux, le gouvernement fédéral favorise non seulement l'autonomie indienne, mais il réduit les frais d'administration superflus et ainsi les ressources, limitées, seront utilisées le mieux possible.

C'est une relation spéciale. Le gouvernement fédéral s'aventure dans cette voie non seulement parce qu'elle paraît juste, mais aussi en raison de la relation spéciale entre la Couronne et les Premières Nations indiennes, qui ne sera bien respectée que si l'on reconnaît l'autonomie politique des Premières Nations indiennes en leur fournissant les ressources nécessaires à leur administration. Nous estimons qu'un pas dans cette direction renforcerait nos relations avec les Premières Nations, ce qui serait conforme aux normes internationales et dans l'esprit des relations spéciales acceptées à l'origine par nos ancêtres et la Couronne.

En conclusion, il y aura certainement des domaines où l'on nous demandera d'agir rapidement. Il n'y a pas de doute là-dessus. Il y aura ceux qui estimeront que nous n'allons pas assez loin. C'est un terrain inconnu, tant pour nous que pour les Indiens. Il y a de vastes domaines qui auront besoin d'être

défrichés et d'autres où il faudra apporter quelques précisions. En suivant les directives déjà proposées par le motionnaire et le comité spécial qu'il présidait, le gouvernement démontre qu'il accepte l'esprit de cette motion.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) d'avoir proposé cette motion. Je pense que les trois paragraphes sont conformes au rapport sur l'autonomie politique des Premières Nations qui a été approuvé à l'unanimité par les députés des trois partis au cours de la législature précédente.

• (1740)

C'est avec intérêt que j'ai écouté le secrétaire parlementaire, le député d'Érié (M. Fretz), nous exposer un certain nombre de suggestions et de propositions auxquelles, dit-il, le gouvernement donnera suite. Je l'invite, lui et son gouvernement, à agir sans délai et à nous les présenter de sorte que le comité permanent et les Indiens eux-mêmes puissent les examiner et les critiquer, afin que tout soit en place aussi tôt que possible. Le député n'ignore pas, comme nous tous, monsieur le Président, l'urgence de la situation.

Tous ceux qui ont étudié la question s'accordent sur ce qu'il y a à faire. Nous savons que le système actuel a bien des inconvénients. Les Indiens, pris dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la dépendance, n'en sont certainement pas satisfaits. Ils sont victimes de discrimination et de restrictions à cause de la Loi sur les Indiens. La situation n'est pas satisfaisante non plus pour les contribuables canadiens. Au cours des 110 à 115 dernières années, on a tenté à plusieurs reprises d'imposer des formules préconçues aux Indiens et à leurs administrations. Toutes ces tentatives se sont soldées par des échecs coûteux. Si elles n'ont pas totalement détruit les gouvernements indiens qui existaient avant l'établissement du Dominion du Canada, elles ont certainement empêché ces gouvernements de fonctionner de façon efficace et elles les ont empêchés de répondre de façon convenable aux besoins de leurs populations. Elles les ont également empêchés de suivre les progrès du XX^{e} siècle. Elles ont donc eu une influence tout à fait négative.

Les Indiens ne veulent pas être assimilés et ils sont prêts à sacrifier la richesse pour ne pas l'être. Ils ne veulent pas voir leurs nations réduites à l'état de municipalités. Par conséquent, monsieur le Président, il est temps d'agir. J'ai été déçu de voir que le discours du trône ne mentionnait aucune mesure concernant l'autonomie politique des Premières Nations, mais j'ai été heureux d'entendre ce que le secrétaire parlementaire avait à dire. Nous espérons que le gouvernement donnera suite à ces propositions au cours de cette session-ci.

Le gouvernement précédent est allé jusqu'à nommer un comité spécial. Après la présentation de son rapport, le gouvernement a par la suite fait traîner les choses. Enfin, au cours des derniers jours de la dernière législature, le gouvernement a présenté le projet de loi C-52, mais si tardivement cependant qu'il n'a jamais été débattu à la Chambre ni envoyé à un comité, ce qui fait qu'aucun comité n'a pu ni entendre des Indiens témoigner ni examiner de façon générale les lacunes ou les points forts du projet de loi.

M^{lle} Roberta Jamieson, l'agent de liaison pour l'Assemblée des Premières Nations, a examiné le projet de loi et formulé une critique à son sujet. Je voudrais vous citer certaines de ses observations, car je crois important de signaler à la Chambre l'opinion d'une personne qui était concernée de très près par la situation en tant que membre de l'une des Premières Nations. M^{lle} Jamieson a déclaré, et je cite:

> Le projet de loi C-52 parle d'une «responsabilité particulière quant aux Indiens», et non pas d'une relation spéciale avec les gouvernements indiens. Le nouveau statut auquel certaines bandes pourraient être admissibles se rapproche davantage d'une personne morale que d'un corps politique, et il est conféré par le gouvernement fédéral.
>
> Dans le projet de loi, le gouvernement fédéral a pris soin de protéger ses propres intérêts et de se dégager de toute responsabilité. Ce faisant, il a affaibli la protection déjà faible accordée aux premières nations en vertu de la Loi sur les Indiens.
>
> On ne reconnaît absolument pas le droit intrinsèque des premières nations à l'autonomie gouvernementale, et dans le préambule le gouvernement ne s'engage absolument pas à chercher à faire inclure dans la Constitution les droits des autochtones ou à créer un gouvernement distinct pour les premières nations. Le projet de loi C-52 n'a rien à voir avec l'inclusion des droits des Indiens dans la Constitution et il ne fait absolument pas avancer cette cause.
>
> Les bandes autorisées auraient, en vertu du projet de loi, davantage de pouvoirs que ceux conférés aux conseils de bandes à l'heure actuelle. Cependant, ces pouvoirs devraient être exercés dans le cadre d'accords de financement, et le gouvernement fédéral pourrait retirer ces pouvoirs en tout temps ou nommer un administrateur fédéral et toutes les lois adoptées par un gouvernement indien pourraient être annulées par le gouvernement fédéral, à sa discrétion.
>
> Le gouvernement fédéral a toute autorité sur ce qui est acceptable et sur ce qui ne l'est pas.
>
> En bref, le projet de loi propose une série de modifications superficielles, mais le ministre et le cabinet conservent les pouvoirs et le contrôle en définitive.
>
> Dans le projet de loi C-52, on continue de légiférer au sujet des Indiens et de leurs terres. En fait, on semble ne tenir aucun compte du fait que la Constitution canadienne reconnaît que les droits des autochtones limitent les pouvoirs du Parlement.
>
> Il ne propose aucun changement fondamental de l'appareil du gouvernement fédéral qui permette à un gouvernement autochtone de traiter d'égal à égal avec lui. Il ne propose même pas l'établissement d'un nouveau ministère, tout demeurant confié à celui des Affaires indiennes. Aucun indice ne permet de croire que le ministère des Affaires indiennes pourrait perdre de son ampleur. Le projet de loi suppose une augmentation du cadre bureaucratique pour administrer la loi.
>
> Le projet de loi C-52 ne prévoit pas de révision du processus d'examen des réclamations territoriales. Il ne dit rien de moyens pouvant accélérer l'instruction des griefs anciens et l'idée d'extinction demeure la pierre angulaire de la politique fédérale.
>
> Il ne propose aucun changement appréciable sur le plan des accords fiscaux. Il préconise seulement certaines modifications des accords actuels. Les gouvernements autochtones, en plus de rendre des comptes à leurs propres commettants, devraient continuer d'en rendre au ministre de tout l'argent qu'ils dépensent et de leur efficacité.

Monsieur le Président, le projet de loi comporte manifestement maintes lacunes et demeure insatisfaisant. Nous comptons que le nouveau gouvernement en présentera un meilleur. A ce propos, j'ai entendu avec plaisir le député d'Érié déclarer que le gouvernement allait consulter les représentants des autochtones et solliciter le plus possible leur participation. J'exhorte donc le gouvernement à fournir à l'Assemblée des Premières Nations le financement qui lui manque depuis la fin du deuxième trimestre, de façon qu'elle puisse travailler à ses projets d'autonomie. Si le gouvernement tient à ce que les autochtones participent le plus possible, il est absolument essentiel de leur fournir les moyens financiers qui leur permettent de le faire d'une façon sérieuse et responsable.

Autonomie politique des Indiens

La motion du député de Cochrane-Supérieur comporte trois parties. La première demande au gouvernement d'appuyer une politique positive de reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique des autochtones. Le printemps prochain une autre conférence constitutionnelle réunira les gouvernements fédéral et provinciaux. Les autochtones, d'un bout à l'autre du Canada, envisagent avec beaucoup de méfiance les démarches auxquelles les provinces participent. Jusqu'à maintenant, ils n'ont guère eu à traiter qu'avec le gouvernement fédéral. Ils se méfient de la participation des provinces et sont très déçus des résultats qu'ils ont obtenus jusqu'à maintenant. C'est en partie parce qe le gouvernement précédent ne s'était pas assez ouvertement déclaré en faveur de la constitutionalisation de leurs droits. Le gouvernement précédent était prêt à rester en retrait jusqu'au dernier moment lorsque, tout à coup, il a décidé de souscrire au principe des droits autochtones.

Les Indiens et les autres peuples autochtones voudraient que le gouvernement actuel se pose en franc défenseur de leurs droits en reconnaissant maintenant le principe du gouvernement autonome. Il sera temps ensuite de faire l'unanimité parmi les Canadiens pour que les provinces ne puissent pas dire lors des conférences constitutionnelles qu'elles n'ont pas eu le temps d'étudier la question, qu'elles ne sont pas prêtes et ainsi de suite. Nous voudrions que le gouvernement participe activement à la création d'un gouvernement des Premières Nations.

Deuxièmement, on demande, dans la motion, d'établir des modalités de discussions bilatérales. Il existe déjà bien des questions de compétence que le gouvernement fédéral et les Premières Nations indiennes pourraient négocier pour que ces dernières puissent exercer davantage de pouvoirs dans le cadre du régime actuel. Certainement, la plus importante de toutes serait d'améliorer les modalités de négociation des revendications territoriales. Il y a ensuite la question du projet de loi que je voudrais que le gouvernement prépare dès maintenant.

• (1750)

Il faut que tous les députés, et le public canadien en général, comprennent que la situation des autochtones est en train d'évoluer. Nous avons eu d'abord la reconnaissance des droits dans la Constitution. Maintenant, les tribunaux commencent à rendre certaines décisions qui reconnaissent l'essence même des droits autochtones. La plus importante est peut-être celle qui a été rendue le mois dernier à Vancouver. Un tribunal a statué que l'intérêt des Indiens à l'égard de leurs terres ancestrales constitue un droit pré-existant, qui n'a pas été établi par proclamation royale, par l'article 18(1) de la Loi sur les Indiens ni par quelqu'autre ordonnance exécutoire ou disposition législative. Ce droit existait avant la proclamation royale de 1763 qui ne faisait que l'entériner. Il est donc important que les Canadiens reconnaissent le fondement des droits des autochtones et qu'ils leur rendent justice. Nous ne leur rendons pas justice en continuant à insister sur une clause d'extinction qui revient en fait à dire ceci: je reconnaîtrai que je vous dois de l'argent si vous acceptez que je le garde. C'est là-dessus que nous insistons en demandant aux Indiens d'insérer une clause d'extinction dans toutes les ententes relatives aux revendications territoriales qui sont signées.

Toutes les personnes qui ont étudié la question trouvent que le système actuel ne fonctionne pas bien, que le Canada et le gouvernement doivent donner aux autochtones le droit de se gouverner eux-mêmes. Il faut, en outre leur accorder les fonds nécessaires pour qu'il ne s'agisse pas d'un rituel insignifiant. Il faut une base suffisante; il y a déjà consensus parmi les personnes qui ont étudié la question.

J'exhorte tous les députés qui ne sont pas d'accord au sujet de ce consensus à étudier notre rapport. Le consensus est là, c'est le moment d'agir; j'exhorte le gouvernement à ne pas étouffer cette motion mais à la renvoyer, elle et son sujet, au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, pour pouvoir continuer à progresser. J'insiste sur le fait que le gouvernement doit continuer à donner de l'argent aux Indiens pour qu'ils puissent également progresser.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je donne tout mon appui à cette motion mais comme il est près de 18 heures, je m'assierai, et je vous demanderai de mettre la question aux voix.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Cochrane-Superior (M. Penner) d'avoir proposé cette motion. Il peut constater que, du fait même que l'on débat rarement la question à la Chambre, bien des députés veulent participer au débat lorsqu'on propose une motion. C'est un problème qui se pose depuis un certain nombre d'années. On n'a pas présenté de projet de loi à ce sujet et par conséquent, peu de députés ont eu l'occasion d'en discuter à la Chambre des communes, sauf en comité. C'est pourquoi il importait beaucoup que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ait défendu la cause des Indiens de différentes façons et qu'il soit parvenu à avancer des idées et à faire des recommandations qui pourront être utiles.

Les nombreux députés qui ont fait partie de ce comité savent que les intérêts des Indiens des différentes régions du pays sont très différents et qu'il est très difficile pour un ministre ou pour un gouvernement de présenter un projet de loi qui convienne à toutes les bandes d'Indiens ou à tous les organismes du pays qui défendent l'autonomie politique des Indiens. Les désirs et les aspirations des Indiens de la Colombie-Britannique sont tellement différents de ceux des Indiens de la Novuelle-Écosse que lorsqu'on a présenté le projet de loi sur l'autonomie politique, des nations indiennes de toutes les régions du pays ont immédiatement protesté contre les conditions. Voilà pourquoi je trouve encourageant que le député propose de confier au comité le soin d'étudier l'objet de cette mesure, pour que nous puissions en connaissance de cause afin d'adopter une loi qui soit bonne pour l'ensemble du pays.

A mon avis, les négociations bilatérales sont indispensables. Je n'ai jamais compris comment nous avons pu chercher à constitutionnaliser divers aspects du mode de vie des Indiens, alors que de nombreuses provinces n'aiment pas beaucoup certaines expressions comme «nation indienne», que les Indiens utilisent depuis plusieurs années, ou encore les efforts visant à éliminer la politique d'extinction des droits. Voilà pourquoi elles ont exigé des précisions. Elles ne veulent pas que la constitutionnalisation de ces droits pose des problèmes.

Encore une fois, monsieur le Président, je félicite le député d'avoir proposé cette motion. J'espère que le comité pourra se charger de ce travail et je compte bien travailler avec lui et les autres députés afin de faciliter l'action du Parlement et des Indiens de tout le Canada.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir féliciter le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) d'avoir présenté sa motion aujourd'hui. Je tiens également à féliciter les autres députés qui ont investi de nombreuses années d'efforts dans ce rapport fort important. Il m'a été donné il y a environ un an de participer aux travaux de ce comité, qui s'est rendu dans certaines parties de ma circonscription dans le nord de l'Ontario pour y entendre le témoignage de différents membres de bandes indiennes représentant le nord-ouest de l'Ontario; ces derniers en ont profité pour nous exposer leurs préoccupations au sujet de leur autodétermination et de leurs rapports avec le gouvernement et de nous faire part de leurs problèmes quotidiens.

Le secrétaire parlementaire a annoncé aujourd'hui certaines des questions que le gouvernement et le ministre sont disposés à régler, notamment l'autonomie politique des Indiens et les problèmes quotidiens que l'on connaît d'un bout à l'autre du Canada.

• (1800)

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES MINES—L'ANNONCE DE LA FERMETURE D'UNE MINE DE LA STELCO À RED LAKE, EN ONTARIO. B) L'AIDE AUX MINEURS

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le 16 novembre, j'ai posé une question au ministre d'État aux Mines (M. Layton) à propos de la fermeture de la mine Griffith qui est située entre Ear Falls et Red Lake, en Ontario. J'ai abordé la question du point de vue des 283 emplois, presque le quart de la population active de la région, qui disparaîtraient si Stelco donnait suite à son projet de fermer la mine en avril 1985. J'interviens ce soir pour que le secrétaire parlementaire nous mette au courant de la question et pour lui fournir une occasion de faire connaître quelques-unes des initiatives et des mesures que ses services ont prises entre-temps.

Plus précisément, j'aimerais que la Chambre soit informée des pourparlers qui ont eu lieu avec Stelco et de ce qu'ils ont révélé. Je suppose que des pourparlers ont eu lieu entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Sinclair), responsable du Programme d'ajustement de la main-d'œuvre industrielle, et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qui, si la mine ferme effectivement, sera chargée des programmes d'ajustement qui seront nécessaires. Le ministre d'État aux Mines m'a assuré que la région serait admissible à ces programmes, au moins «à un degré semblable à celui des mines qui ont fermé dernièrement au Québec».

Dans son exposé économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé qu'il accorderait une attention particulière aux villes qui n'ont qu'une seule entreprise laquelle serait fermée. Dans sa première réponse, le ministre d'État aux Mines a dit que le gouvernement était «prêt à les aider dans toute la mesure que lui permettent les programmes actuels».

Le secrétaire parlementaire voudrait-il faire le point sur les pourparlers qui se déroulent avec les ministres provinciaux concernés, surtout ceux des Affaires du Nord et du Travail? Y a-t-il eu des entretiens exploratoires visant à charger un ministère indépendant du dossier et à nommer un coordonnateur fédéral-provincial? A-t-on étudié avec Stelco la possibilité de trouver de nouveaux débouchés? Je pense notamment à l'usine Ipsco de Regina, en Saskatchewan, de même qu'à l'usine Rolling Mills du Manitoba. Le secrétaire parlementaire saisira peut-être cette occasion de nous informer quant aux dernières initiatives du gouvernement fédéral.

M. F. Oberle (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, d'abord, je sais gré au député de nous avoir accordé un délai considérable, étant donné que le ministre n'était pas en mesure la semaine dernière ni la précédente de fournir une réponse détaillée à sa question puisqu'il était absent.

Le député est déjà au courant de la plupart des renseignements que je pourrai lui transmettre ce soir. Ainsi, dans un communiqué en date du 15 novembre, Stelco annonçait que la mine Griffith, située entre Ear Falls et Red Lake, en Ontario, fermerait de façon permanente à compter d'avril 1985. Jusqu'à 282 emplois pourraient disparaître dans cette région. Quand une chose de ce genre se produit, c'est très grave. Je peux assurer au député que cette annonce nous est parvenue à un moment critique et qu'elle a été prise au sérieux.

• (1805)

Nous avons eu des entretiens avec la compagnie. Des efforts et des examens ont été faits pour trouver de nouveaux clients pour ce produit minier. Malheureusement, en raison de la nature et de la qualité du produit, la situation actuelle du marché ne se prête pas à sa vente à l'étranger.

Les frais d'exploitation de ce minerai de fer sont les plus élevés au Canada sinon dans le monde entier. La quantité de minerai exploité est très faible. En somme, il n'y a aucune économie d'échelle qui permette de poursuivre l'exploitation. Aucun gouvernement précédent n'a jugé bon de mettre au point des politiques à long terme au sujet de la fermeture des mines, qui est l'aboutissement naturel d'une exploitation minière. Ces exploitations ne sont pas seulement assujetties à la nature cyclique de l'industrie, mais elles doivent tenir compte aussi de l'épuisement progressif d'un gisement ou de son importance.

Je peux assurer au député que le ministre en a discuté avec ses collègues du cabinet. Tous les programmes existants seront mis en œuvre dans cette région, y compris le Programme amélioré d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Il existe des programmes de formation et de relocalisation de la main-d'œuvre et ainsi de suite. Nous avons engagé des discussions avec nos homologues provinciaux. Je ne saurais dire quelle ministère sera chargé de diriger l'intervention pour desservir les localités concernées, mais on a fait l'impossible.

Le ministre a promis également que le gouvernement se mettrait immédiatement à la tâche pour arrêter une politique de longue haleine portant sur la situation générale, non pas pour régler le problème dans l'immédiat puisqu'il ne peut recourir qu'aux services dont il a hérité du gouvernement précédent le 4 septembre. Mais on tâchera de faire vite pour mettre au point une politique qui permettrait de planifier la fermeture progressive d'une mine dès le moment où elle entre en exploitation. C'est un travail d'une importance capitale qui exige la participation, non seulement des gouvernements fédéral et provinciaux et de leurs organismes, mais aussi de l'industrie et des syndicats. Je tiens à assurer au député qu'on fait tout ce qu'on peut.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson).

LES FINANCES—LA RISTOURNE DE TAXE SUR LE CARBURANT—LA SITUATION DES DISTRIBUTEURS

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, ce débat fait suite à ma question du 29 novembre concernant la ristourne de taxe sur le carburant. J'adresserai mes remarques au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier). Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement d'avoir agi aussi rapidement à l'égard d'une de ses principales promesses soit d'aider, au moyen d'une ristourne de taxe sur le carburant, les producteurs primaires durement touchés tels que les agriculteurs, les pêcheurs, les mineurs et les bûcherons.

Je remarque que le projet de loi C-12, visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, a été lu pour la première fois le 26 novembre. J'espère qu'il viendra en deuxième et en troisième lecture très prochainement. Les modifications accorderont une ristourne de 3c. par litre de la taxe sur l'essence et le carburant diesel utilisés en dehors des routes pour la production primaire. De même, le producteur sera exempté de la récente augmentation de 1.8c. par litre des redevances d'indemnisation pétrolière. La remise totale sera donc de 3c. plus 1.8c., soit 4.8c. le litre ou près de 22c. le gallon à compter du 1er décembre 1984.

• (1810)

Cette remise fait malheureusement surgir plusieurs problèmes. Nonobstant le communiqué que le ministre du Revenu national (M. Beatty) a publié hier, une certaine confusion semble régner quand à la façon dont la mesure sera appliquée et, ce qui est encore pire, de nombreux détaillants en vrac pourraient faire l'objet d'un traitement injuste.

Comme ma circonscription du sud-ouest de la Saskatchewan est en grande partie rurale, je citerai le cas d'une collectivité agricole. La taxe de vente vise essentiellement le raffinage et se paie au moment de la vente par le fabricant. Certains détaillants en vrac qui alimentent les agriculteurs dans les villages et les villes, notamment les concessionnaires des sociétés Imperial, Shell, Texaco et Petro-Canada, ont un stock de carburant qui leur est confié en consignation par leur entreprise et sur lequel ils ne paient pas de taxe de vente. Ils sont en fait les agents des raffineurs. Ils pourront accorder immédiatement le rabais de 22c. le gallon à leurs clients.

D'un autre côté, de nombreux détaillants d'essence en vrac achètent leurs stocks aux fins de revente. On me dit que parmi ces détaillants, on retrouve ceux des sociétés Gulf et Husky ainsi que toutes les coopératives et les détaillants indépendants. Ces détaillants ont des stocks sur lesquels la taxe de vente a déjà été payée. Ainsi, afin de se rembourser, ils doivent faire payer la taxe aux agriculteurs.

Je voudrais me pencher quelques instants sur le cas du producteur. Les règles semblent prévoir que l'agriculteur doit obtenir un permis de possession d'essence en vrac du ministère du Revenu et le présenter à son vendeur. Si ce dernier a des stocks francs de taxe, la remise de 22c. le gallon sera immédiatement accordée au moment de la vente. Cependant, si le vendeur a déjà payé la taxe de vente sur son stock, il doit alors percevoir les 22c. et demander à l'agriculteur de présenter au ministère du Revenu une demande accompagnée des factures d'achat, afin d'obtenir la détaxe.

L'agriculteur moyen achète quelque 10,000 gallons ou 45,000 litre d'essence et de carburant diesel par année. La remise représente donc une somme de l'ordre de $2,200 annuellement. Je peux vous garantir que la plupart des agriculteurs seront portés à acheter leur carburant là où ils peuvent l'obtenir pour 22c. de moins le gallon tout de suite. Ils ne veulent pas s'encombrer des formules et des délais habituels du gouvernement. Je trouve que les vendeurs qui ont un stock sur lequel la taxe est payée d'avance seront très désavantagés pour des raisons totalement indépendantes de leur volonté. Nous nous rendons compte des difficultés d'administration étant donné la nature de la taxe imposée à la raffinerie et parce que la réduction va être accordée à un certain segment de la population seulement. Il n'y a toutefois aucune raison d'être injuste à l'égard de certains vendeurs.

Il existe apparemment deux solutions. La première serait d'exiger que tous les vendeurs perçoivent la taxe. Tous les producteurs présenteraient leurs factures en même temps que les formules de demande de remboursement. Cette formule pourrait être combinée avec la demande actuelle de remboursement de 1.5c. au litre de la taxe d'accise. Les producteurs pourraient alors demander les trois ristournes sur la même formule—le remboursement de trois cents le litre sur la taxe de vente, le remboursement de 1.8c. le litre de la taxe d'indemnisation pétrolière et le remboursement de 1.5c. le litre de la taxe d'accise, ce qui ferait en tout 6.3c. le litre soit à peu près 28c. le gallon.

La deuxième possibilité consisterait à permettre aux vendeurs ayant un stock sur lequel la taxe est payée d'avance d'accorder la ristourne aux clients admissibles, puis de demander un remboursement de la taxe de vente non perçue au gouvernement. Si cette solution était adoptée, les détaillants devraient être assurés d'un prompt remboursement, peut-être par un système de crédit renouvelable.

Une autre possibilité que peuvent envisager les bureaucrates serait de recourir à des teintures pour distinguer le carburant vendu aux producteurs de matières premières de celui vendu à la population en général. Les vendeurs en vrac, dont les camions de livraison ne comportent qu'un nombre limité de compartiments et un réservoir restreint, supplient unanimement le gouvernement de ne pas faire usage de teintures.

En conclusion, je crois avoir exposé ici le problème qui risque d'accabler beaucoup de vendeurs d'essence en vrac. Les remises doivent prendre effet à partir du 1er décembre. Nous sommes aujourd'hui le 4 décembre. Évidemment, les modifications n'ont pas encore force de loi; il est encore temps de régler le problème. Je soulève maintenant la question dans l'espoir qu'on pourra y remédier. Les producteurs et les vendeurs ont besoin d'un système de ristourne qui soit juste pour tous et simple à appliquer.

• (1815)

Je félicite à nouveau le gouvernement d'avoir mis en œuvre un système qui apportera une aide bien souhaitable. En même temps, je demande au secrétaire parlementaire de nous dire si le gouvernement envisage une solution à ce problème évident.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, pour ma première apparition au «late show», je me dois de vous parler de ristournes, et je vais tâcher de le faire de la façon la plus digne possible.

Alors, il s'agit bien d'une ristourne de la taxe de vente sur les carburants et la situation différente qui subsiste entre divers vendeurs en vrac.

Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson) a exprimé des inquiétudes valides à l'égard du programme de ristourne de la taxe de vente sur les carburants annoncé dans notre exposé économique du 8 novembre dernier. Il a fait remarquer très correctement que certains fournisseurs disposent d'inventaires en franchise de taxe alors que, d'autres possèdent des inventaires déjà acquittés. Le premier groupe a donc le loisir d'offrir une ristourne directe, tandis que la clientèle du second groupe doit se soumettre à des requêtes spéciales pour remboursement.

Une solution simpliste consisterait à exiger de tous les bénéficiaires qu'ils se soumettent à des réclamations. Nous reconnaissons que cette procédure ne réjouira certainement pas les agriculteurs qui préféreraient sans doute être exonérés de cette tâche administrative. Par contre, cette pratique leur est familière puisqu'ils l'exercent déjà depuis plusieurs années à l'égard de la ristourne d'un cent et demi le litre au titre de la taxe d'accise sur l'essence.

Une autre solution un peu plus complexe consisterait peut-être à permettre aux détaillants de réclamer la ristourne au nom des producteurs primaires dans les cas de ventes en vrac. Les détaillants seraient alors requis de fournir les noms, numéros de permis de vente, le volume des ventes et la preuve que la ristourne a été effectivement portée au crédit du client. Cette solution, toutefois, comporte plusieurs problèmes.

Premièrement, cette dernière solution imposerait un fardeau administratif supplémentaire aux détaillants que certains ne voudront certainement pas supporter. Deuxièmement, l'identification nette et franche de ce qui constitue une vente en vrac pourrait poser elle aussi des problèmes cruciaux. Troisièmement, puisque la partie réclamante n'est pas le bénéficiaire réel de la ristourne, le risque qu'un «coulage», sans jeu de mots, fiscal se produise et devienne de plus en plus important. Enfin, les détaillants qui choisiraient de soumettre des réclamations au nom des clients auraient à attendre un certain temps avant de recevoir de Revenu Canada les fonds réclamés.

Le gouvernement consulte actuellement l'industrie des carburants, et nous sommes confiants qu'une solution, à la satisfaction de toutes les parties en cause, pourra émerger de ces consultations, comme c'est l'usage dans la politique régulière de notre nouveau gouvernement.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA SITUATION DES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE QUI N'ONT PAS DROIT AUX PRESTATIONS. B) L'AIDE PRÉVUE POUR LES CIRCONSCRIPTIONS TOUCHÉES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je veux soulever une question qui a déjà été abordée à la Chambre aujourd'hui. Comme certains députés doivent le savoir, le ministre a annoncé aujourd'hui un programme de 6 millions de dollars à l'intention des pêcheurs et des travailleurs d'usine touchés par la saison de la pêche côtière cette année. Ce sont de bonnes nouvelles. Je félicite la ministre à ce sujet, mais je tiens toutefois à lui signaler que c'est trop tard. Je regrette qu'elle n'ait pas accédé à notre requête il y a environ six semaines.

J'ai posé une question à la Chambre, à l'instar de mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker). Nous avons écrit à la ministre et nous lui avons parlé, en signalant la gravité de la situation. Nous nous sommes efforcés de l'aider à comprendre, comme l'a fait, j'en suis sûr, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser), que les pêcheurs et les travailleurs d'usine n'ont aucun moyen de recours, ils n'ont pas de garantie, pas de solution de rechange. S'ils ne ramènent pas de poisson à cause de la glace, de l'eau polluée ou autre, ils n'ont aucun recours. Le système est ainsi fait que notre régime d'assistance sociale ne leur vient pas suffisamment en aide. Il n'y a aucune solution de rechange pour les pêcheurs et les ouvriers d'usine touchés par ce problème.

Si l'on réagit au moment voulu, comme en octobre, on peut mettre sur pied des projets qui sont avantageux pour les pêcheurs. Dans les conditions actuelles, il faudra encore environ une semaine pour déterminer quels pêcheurs et travailleurs d'usine sont touchés. Il nous faudra alors concevoir à la hâte des projets qui s'appliqueront jusqu'à la fin mars. On peut réparer certains gréments et procéder à quelques travaux d'intérieur, mais on ne peut pas construire une rampe d'accès ni réparer un quai en hiver. On ne peut pas non plus réparer un débarcadère. On ne peut pas effectuer de tels travaux quand la terre est gelée et recouverte de neige. Il faut tenir compte du fait, monsieur le Président, que la plupart des pêcheurs concernés en l'occurrence vivent sur la côte nord-est de Terre-Neuve et sur la côte du Labrador.

• (1820)

Je me réjouis de la nouvelle, mais je dirai à la ministre qu'elle vient trop tard. Nous lui avons dit en septembre et en octobre qu'elle devrait agir immédiatement. Elle a insisté pour attendre à la fin de la saison de la pêche. Bien sûr, la saison n'est pas vraiment terminée avant novembre ou décembre,

mais pour beaucoup de localités, elle se termine en réalité en septembre.

Je me réjouis donc de la nouvelle, mais j'inviterais la ministre à agir rapidement l'année prochaine ou la prochaine fois que cela arrivera. Plaise à Dieu que cela ne se reproduise par l'an prochain! Il s'agit à mon avis d'un événement naturel. Si cela se reproduit l'année prochaine, j'inviterais la ministre et le gouvernement à prendre aussitôt des mesures, compte tenu du fait que nous avons affaire à des personnes défavorisées qui souffrent de la situation alors qu'ils n'y sont pour rien et pour qui il n'existe ni d'autre recours ni d'autre solution. Il n'y a d'autre solution que de leur accorder une allocation de pure bienveillance. Je me réjouis de la décision que la ministre a annoncée aujourd'hui. J'aurais simplement aimé qu'elle l'annonce il y a six semaines.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a déjà mentionné, comme l'indiquait mon honorable collègue, que l'on contrôle de près la situation des pêches. Pêches et Océans Canada nous avise que des données récentes révèlent qu'environ 1,100 pêcheurs de Terre-Neuve pourraient avoir un nombre insuffisant de semaines d'emploi assurables pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage cet hiver. Le Syndicat des Travailleurs unis des pêches et de l'alimentation confirme d'ailleurs ce chiffre.

On nous informe également que la plupart des pêcheurs le long de la côte du Labrador pourraient être admissibles aux prestations d'assurance-chômage et que la situation dans la région du sud-est s'est améliorée grâce à un contingent accru de hareng autorisé par Pêches et Océans Canada.

Le fonds spécial auquel se réfère l'honorable député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) était, en fait, une subvention visant à aider les pêcheurs dans la région où la glace a fait obstacle à la pêche pendant la saison normale de pêche. Au printemps dernier la glace est demeurée plus longtemps que prévu, ce qui a laissé les pêcheurs de plusieurs endroits sans travail et sans revenu, la période hivernale de prestations d'assurance-chômage étant expirée. Cette mesure spéciale a été appliquée par Emploi et Immigration Canada, mais les fonds ne provenaient pas du compte d'assurance-chômage.

Le ministre reconnaît l'importance des initiatives de création d'emplois à court terme pour ceux et celles de l'industrie des pêches qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. C'est donc avec plaisir que je vous informe que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a accordé un autre montant de six millions de dollars dans le cadre du Programme Canada au travail, afin d'aider les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson qui souffrent d'une mauvaise situation de la pêche. Le ministre a déjà communiqué cette information à l'honorable député dans une lettre qu'il n'a peut-être pas encore eu l'occasion de lire.

Je désire également informer la Chambre qu'on est en voie de modifier le règlement sur le Service national de placement qui régit la présentation des participants aux projets de Canada au travail. Cette modification sera faite de façon à ce que tout pêcheur ou travailleur des usines de transformation du poisson inadmissible à l'assurance-chômage soit présenté en priorité aux projets approuvés dans le cadre de ce programme et ce, à travers le Canada.

En dernier lieu, monsieur le Président, je désire souligner, encore une fois, que l'on contrôle et que l'on continuera de contrôler de près la situation des pêches, et que le ministre a pris des mesures fermes afin d'améliorer cette situation difficile. Je puis également assurer la Chambre que les difficultés dans le domaine de la pêche feront l'objet de discussions au cours des consultations avec les provinces sur les orientations globales du gouvernement en matière de création d'emplois et de formation.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 décembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est par milliers que des Canadiens ont exprimé leur consternation et leur indignation à l'annonce des compressions budgétaires proposées à l'égard des activités de recherche dans le domaine de l'écologie et de la faune. Des biologistes, des zoologistes et autres techniciens très spécialisés dans une variété de disciplines risquent de perdre leur emploi. Ils ne semblent avoir d'autres possibilités d'emploi que chez nos voisins du Sud car ni les gouvernements provinciaux ni le secteur privé ne sont prêts à les embaucher.

L'acquisition d'une meilleure compréhension du rôle de la faune dans l'écosystème constitue un processus essentiel qui n'a pas de fin. La ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) doit comprendre que la recherche et les activités dans le domaine de la faune représentent davantage qu'une simple contribution à la santé de l'homme. L'annonce de ces compressions budgétaires a par ailleurs porté un dur coup au moral des employés de son ministère. Elle doit lutter pour la préservation du Service canadien de la faune dans l'état où il se trouvait avant qu'on n'annonce ces mesures.

Dans une lettre adressée aujourd'hui au premier ministre (M. Mulroney), l'écrivain Farley Mowat et le président de la Commission de la Fonction publique du Canada, M. Jack Donegani, l'ont prié de repenser les compressions budgétaires annoncées pour le Service canadien de la faune. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, pressons encore une fois la ministre de l'Environnement de lutter pour le maintien du Service canadien de la faune, de s'opposer aux compressions budgétaires et de restaurer la confiance de ses employés en son ministère . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a bien précisé dans son exposé économique que les compressions budgétaires et les hausses d'impôt prévues avaient pour objectif de faire renaître la confiance des investisseurs dans le Canada.

Maintenant que le milieu canadien des affaires a eu amplement le temps de voir le gouvernement à l'œuvre et d'évaluer sa prétendue nouvelle stratégie pour résoudre nos problèmes économiques, a-t-il réagi aussi bien que le gouvernement l'escomptait? A-t-il en un tournemain renouvelé sa foi dans l'économie canadienne, s'est-il mis à investir et à créer enfin ces dizaines de milliers d'emplois que le gouvernement nous avait promis pour le lendemain des élections? La réponse est évidente, c'est non.

Pas plus tard que la semaine dernière par exemple, Great Lakes Forest Products Limited, de Thunder Bay, annonçait qu'elle investirait 25 millions de dollars dans la construction d'une usine de papier journal aux États-Unis parce qu'elle faisait plus confiance à l'économie américaine qu'à la nôtre. Dans son édition d'aujourd'hui, le *Globe and Mail* signalait que les fabricants canadiens ont enregistré un brusque déclin de la production et de l'emploi. Un porte-parole de ce groupe a déclaré qu'on peut certainement parler d'un manque de confiance.

La stratégie du gouvernement ne donne pas de résultats parce qu'elle est fondée sur des hypothèses erronées. Il ne suffit pas de vouloir raffermir la confiance des investisseurs. Nous avons besoin de mesures concrètes qui redonneront du travail aux Canadiens. Manifestement, les investisseurs canadiens et la population en général ne font pas confiance à la stratégie du gouvernement conservateur. Ils ne croient pas du tout, et moi non plus, que les conservateurs aient quelque solution. Non seulement la lune de miel du gouvernement achève, mais la plupart des Canadiens semblent prêts à demander le divorce.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE DROIT À LA VIE POUR TOUS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour témoigner de la satisfaction de mes commettants de la Beauce et de tous les citoyens de ce pays au sujet de l'attitude positive adoptée par le gouvernement canadien dans l'aide apportée à l'Éthiopie.

L'initiative de notre gouvernement a suscité une réaction en chaîne puisque d'autres pays, organismes et des milliers de citoyens ont contribué généreusement en suivant l'exemple donné par le Canada.

D'autre part, monsieur le Président, bien qu'il soit primordial de venir en aide à ceux qui souffrent de la faim, malheureusement plusieurs en meurent, je trouve notre attitude à nous, Canadiens, dans ce pays, tout à fait ambiguë en n'accordant pas la protection et le droit à la vie à des êtres sans défense. Quelle injustice criante, monsieur le Président!

Article 21 du Règlement

Nous, Canadiens, nous ne voulons pas laisser mourir en Éthiopie les vieillards, les hommes, les femmes et les enfants: le geste est noble. Mais pourquoi laisser tuer les nôtres dans un pays civilisé?

On veut bien apporter la protection et l'aide à ceux qui sont dans le besoin, mais pourquoi laisser tuer les nôtres par des avorteurs qui opèrent librement et sans scrupule?

Enfin, monsieur le Président, en tant que député de cette Chambre, d'une part, je m'interroge sur l'ambiguïté résultant des efforts louables faits en vue de soulager la faim dans le monde et, d'autre part, sur le laisser-aller permettant à d'autres de tuer ceux qui ont le droit de naître.

* * *

[*Traduction*]

LA BANQUE DU CANADA

LE PRIX DES REPAS À LA CAFÉTÉRIA

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement s'efforce de comprimer des dépenses publiques excessives à cause du chaos économique que mon parti a hérité des libéraux, il se passe certaines choses à la Banque du Canada dont je voudrais parler.

Le bureau d'Ottawa de la Banque du Canada exploite actuellement une cafétéria qui offre aux employés des repas largement subventionnés. Par exemple, hier les clients pouvaient commander, au menu, de bouts de côte de bœuf à 80c. ou du thon en cocotte à 65c. Le lait se vend 20c. Une portion à part de légumes ou de riz coûte 15c. et les boissons gazeuses 10c. Monsieur le Président, je vous ai donné mon appui lorsque vous avez décidé de relever les prix dans nos restaurants et cafétérias de la Colline et je demande instamment au gouverneur de la Banque du Canada d'en faire autant. La Banque du Canada devrait donner l'exemple au lieu de vider ses coffres aux frais des contribuables.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'EXPOSITION SCIENTIFIQUE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, on m'a signalé que l'Énergie atomique du Canada Limitée inaugure aujourd'hui même un montage qui met en vedette ses principales activités dans le domaine de la science pure et de la science appliquée et renseigne sur le réacteur Candu ainsi que, ce qui est encore plus important, sur les progrès nombreux mais peu connus que la recherche nucléaire a permis de faire dans le domaine de la science médicale. Cette exposition et ces efforts de relations publiques auront lieu au siège social de la société ici à Ottawa et seuls les députés progressistes conservateurs de la Chambre des communes y sont conviés.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que les députés conservateurs devraient accorder à cette très importante initiative dans le domaine des sciences pures et appliquées. J'insiste auprès de tous et de chacun pour qu'ils saisissent l'occasion de connaître les dessous de l'histoire de ces réalisations qui ont marqué la recherche scientifique au Canada. On m'a fait comprendre qu'une autre exposition serait montée à l'intention des députés libéraux et néo-démocrates.

Certains de nos compatriotes ne s'intéressent pas suffisamment aux réalisations grandioses des nombreux experts, brillants et dévoués, que compte notre pays. Il y a bien longtemps qu'on aurait dû faire connaître à tout le monde, d'une façon précise, spontanée et crédible, l'aspect positif de la recherche nucléaire, non seulement ici au Canada où il arrive parfois que nous soyons les derniers à reconnaître les mérites des nôtres, mais aussi . . .

M. le Président: Je dois informer le député que son temps de parole est terminé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DES AUTOMOBILES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai comparu hier lors d'une audience interministérielle sur les émissions de voitures et j'ai réclamé l'application de normes qui abaisseraient le niveau de ces émissions toxiques. Si nous les ramenions au moins au niveau américain, ce serait un pas dans la bonne voie, car non seulement nous lutterions ainsi contre les pluies acides, mais nous pourrions nous montrer plus sévères envers les Américains qui sont les grands responsables de ce problème. Ce genre de mesure nous aiderait à rétablir la crédibilité que nous avons perdue à cause de l'inertie du gouvernement libéral précédent à cet égard.

• (1410)

Le gouvernement doit également agir dans les domaines où le Canada a compromis sa position et peut difficilement demander aux Américains d'être plus sensibles au problème des pluies acides et à d'autres problèmes écologiques en rétablissant le programme des œufs du goéland argenté qui permet de contrôler les toxines dans les Grands lacs et en renonçant aux coupures imposées au service de la faune dont certaines touchent des questions et des accords internationaux, entre autres l'avenir du troupeau de caribous de Porcupine, au Yukon.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'UTILISATION DU FONDS LA PRADE

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et Postes Canada): Monsieur le Président, la circonscription de Trois-Rivières, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, est l'une de celle qui fut touchée par le célèbre mais combien sombre dossier du Fonds La Prade. Je dis «sombre dossier» parce que le précédent gouvernement n'a jamais respecté les engagements qu'il avait pris à l'égard de ce dossier. Comme nous le savons tous, ces engagements stipulaient que les fonds prévus pour le fameux projet de l'usine La Prade qui ne s'est jamais concrétisé allaient être utilisés pour les circonscriptions concernées en vue de créer des emplois permanents, principalement dans le domaine énergétique.

Monsieur le Président, le précédent gouvernement, non satisfait de ne pouvoir remplir ses engagements, a ridiculisé le dossier du Fonds La Prade en distribuant un peu partout, à gauche et à droite de façon tout à fait aberrante, des subventions La Prade qui n'ont jamais et en aucun cas permis de créer des emplois permanents.

Monsieur le Président, je ne trouve pas de mots assez forts pour qualifier la bêtise de l'ancien gouvernement à l'égard de ce dossier, et mes concitoyens sont bien conscients du fait que, aujourd'hui, les membres de cet ancien gouvernement s'en lavent les mains; ils sont assis de l'autre côté de la Chambre. Toutefois, monsieur le Président, je pense que pour les concitoyens de ma circonscription et de la région, c'est bien comme cela.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

L'ACQUITTEMENT PORTÉ EN APPEL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les Canadiens respectent la loi, et ils s'attendent à ce que les tribunaux et les jurys fassent respecter la loi du pays. Pourtant, à Toronto, un jury a acquitté le Dr Morgentaler, qui a reconnu avoir enfreint les lois du Canada et qui a l'intention de continuer. On emprisonne un père qui enfreint la loi en volant du pain pour nourrir ses enfants affamés mais dans ce cas-ci, un jury acquitte un homme qui empêche de vivre des enfants qui ne sont pas encore nés. Le fait qu'il ait enfreint la loi à de nombreuses reprises ne devrait pas être une justification. Les jurys trouvent qu'il suffit d'enfreindre la loi souvent pour que ce soit acceptable. Celui qui juge la loi mauvaise a parfaitement le droit d'essayer de la faire modifier mais tant qu'elle n'est pas modifiée, il faut l'observer. Tout autre principe est une source de chaos.

Les avocats du Dr Morgentaler semblent justifier cette attitude en disant: « . . . le droit de faire ce qu'on veut de son corps est essentiel . . . » C'est bien beau, monsieur l'avocat, mais il faudrait se surveiller avant la relation et pas en tuant l'enfant après sa conception. Je félicite le gouvernement de l'Ontario de faire appel, et j'espère que la Cour d'appel précisera hors de tout doute que tout le monde, y compris le Dr Morgentaler, doit observer les lois du Canada.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE SONDAGE FAVORISANT LE PARTI LIBÉRAL À TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comme l'a dit le président Reagan, nous serons bientôt en mesure de reléguer ces vieux fossiles aux oubliettes de l'histoire.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je tiens à annoncer aux députés aujourd'hui que le parti libéral du Canada a déjà commencé à se regrouper derrière notre très distingué et très honorable chef (M. Turner). Lundi dernier, les résultats d'un grand sondage mené par Eastcan Research de Halifax ont révélé que la cote de popularité du parti libéral de Terre-Neuve atteint 48 p. 100, tandis que celle des conservateurs au pouvoir est de 42 p. 100. Ce sondage montre ce que les Terre-Neuviens pensent de la façon de faire du gouvernement conservateur, tant provincial que fédéral. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont enfin compris le vieil adage selon lequel sous un régime conservateur, les temps sont difficiles.

Puis-je donner un petit conseil au premier ministre (M. Mulroney)? Il devrait écouter moins les applaudissements des 211 supporters inconditionnels qu'il a emmenés avec lui à la Chambre des communes et prêter l'oreille aux Canadiens qui sont furieux d'avoir été dupés par un premier ministre qui leur a promis de se montrer généreux, mais se montre froid envers eux, qui leur a promis de les écouter, pour ensuite leur fermer la porte au nez et qui s'est prétendu le porte-parole du citoyen ordinaire, mais qui, en moins de quelques mois, a oublié qui sont ces Canadiens et où ils vivent.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je pose ma question au premier ministre que je vois entrer à l'instant à la Chambre. Je suis tenté de faire observer que le ministre des Finances a tellement peur de perdre ses chemises que les contribuables canadiens pourraient finir par y laisser la leur.

Il a réitéré à la Chambre hier que nous verrons un jour des taux d'intérêts de 6.5 p. 100. Par ailleurs, dans la même semaine, il a autorisé l'émission d'obligations de vingt ans au taux de 12 p. 100, qui va imposer aux contribuables une charge inutile de millions de dollars, si ses prévisions sont exactes.

Comment le gouvernement peut-il inspirer la confiance aux investisseurs du secteur privé, comme il le souhaiterait, s'il annonce des prévisions tout à fait incompatibles avec l'émission d'obligations qui a été autorisée au début de la semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement actuel inspire confiance sur les marchés et ailleurs en remettant pour la première fois depuis bien longtemps un peu de bon sens dans les finances publiques.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: De tous ceux qui ont semé la confusion par des déclarations contradictoires, mon collègue est l'un de ceux qui s'en est rendu le plus coupable lors de la campagne qu'il a menée comme candidat à la direction de son parti. Il a contredit la politique officielle du gouvernement. Il a semé la confusion dans l'esprit de bien des gens, y compris les délégués au congrès au leadership du parti libéral, mais il n'a pas réussi à en ébranler un assez grand nombre.

Les programmes de renouveau et de croissance économique qui ont été élaborés par le nouveau gouvernement et le ministre des Finances sont de nature à inspirer de sages décisions, et ils vont rétablir un climat favorable aux investissements qui stimulera la création d'emplois au Canada.

M. Johnston: Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse à ma question; c'est la suite du baratin que nous a servi hier le ministre des Finances.

L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire à la ministre d'État chargée des Finances. Il y a d'autres façons de gérer la dette nationale si l'on prévoit une baisse des taux d'intérêt. La ministre a certainement déjà entendu parler des obligations indexées et elle y a peut-être même songé. Pourquoi le gouvernement ne profite-t-il pas de l'occasion pour annuler l'émission proposée cette semaine, pour recommencer à zéro et mettre au point un mécanisme plus souple qui donnera un message encourageant au secteur privé et qui fera économiser des millions de dollars aux contribuables du Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à la question du député. Je me rappelle qu'à une certaine époque, l'ancien gouvernement a émis des obligations d'épargne du Canada à des taux de 19 p. 100.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Nous n'avons nullement l'intention d'annuler l'émission. Le prix en a été fixé correctement et les obligations sont déjà sur le marché. Nous avons bien réfléchi avant de lancer ces émissions. Comme le ministre des Finances l'a déjà dit, nous voulons que les taux d'intérêt baissent sous notre administration. Ce n'est pas arrivé depuis longtemps à cause de la politique de l'ancien gouvernement.

LA CRÉDIBILITÉ DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'espère que les ministres ne vont pas commencer à fair de l'arithmétique politique parce que c'est justement ce que la ministre vient de faire.

En réalité, n'est-elle pas en train de dire que ni les prévisions économiques, ni les prévisions relatives au taux d'intérêt, ni les prévisions portant sur le déficit n'étaient dignes de foi? Autrement dit, n'est-elle pas en train d'admettre que tout le programme économique annoncé dans le mini-budget du 8 novembre manquait de crédibilité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je sais que bon nombre de mes honorables collèges à la Chambre considèrent au contraire que la déclaration économique était digne de foi. C'est aussi ce que pensent les Canadiens. Je regrette que le député n'en soit pas convaincu.

* * *

LES CATASTROPHES

L'INDE—LA TRAGÉDIE SURVENUE À L'USINE DE LA SOCIÉTÉ UNION CARBIDE À BHOPAL

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Canadiens sont bouleversés du terrible accident qui s'est produit à l'usine de l'Union Carbide, à Bhopal, en Inde. Le très honorable député est-il en mesure de nous dire quelle forme d'aide le Canada offre à nos alliés du gouvernement indien?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement partage le sentiment du député de Saint-Maurice. Le député sait, bien sûr, que nous avons communiqué avec les autorités indiennes. Je ne saurais dire, pour l'instant, si le gouvernement du Canada prendra des mesures en admettant qu'il soit à-propos d'offrir notre aide ou d'autres formes d'assistance au peuple de l'Inde.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CATASTROPHE SURVENUE EN INDE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Environnement.

Pourrais-je demander à l'honorable ministre si son ministère prend les dispositions nécessaires, à ce moment-ci, pour qu'une telle tragédie ne puisse pas se produire dans notre pays, puisque la même compagnie, apparemment, y exerce des activités similaires, et ce de façon à pouvoir garantir aux Canadiens qu'on est complètement assuré contre la possibilité d'une tragédie de même nature dans notre propre pays?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec surveille très étroitement les usines de la Union Carbide pour la province de Québec, et je me tiens en communications avec les organismes provinciaux pour nous assurer qu'un tel accident ne se produira pas ici.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE SONDAGE SUR LA PRODUCTION ET L'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Elle concerne le sondage effectué en novembre auprès de responsables des achats dans diverses entreprises canadiennes, sondage qui laisse entrevoir la plus forte baisse de la production et des emplois que nous ayons vue depuis deux ans. Un porte-parole de leur association a déclaré en parlant des milieux des affaires: «Il semble y avoir un manque de confiance très net». Étant donné les résultats affligeants de ce sondage en ce qui a trait à la production et à l'emploi, la ministre est-elle prête à recommander au cabinet de modifier sa politique de compressions budgétaires et d'augmentations d'impôt, qui, de toute évidence, n'a pas marché jusqu'à présent?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député qui prétend que les mesures proposées par le gouvernement ne donnent pas et ne donneront pas de bons résultats. La portée de ce sondage était très limitée, puisque je crois qu'environ 200 sociétés y ont participé. Comme le sait le député, il existe toutes sortes de sondages qui peuvent donner des résultats contradictoires. D'après nos propres prévisions et les renseignements dont nous disposons, les Canadiens reprennent de plus en plus confiance et cette tendance va se maintenir.

[*Français*]

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné que le milieu des affaires a déjà perdu confiance dans la politique économique de ce gouvernement, quelles autres mesures le gouvernement entend-il prendre en vue de redresser cette tendance si cette dernière devait demeurer la même que maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement s'efforce continuellement d'insuffler une nouvelle confiance et de créer des emplois. Je me permets de rappeler au député que même le sondage dont il a parlé faisait ressortir une augmentation de 23 p. 100 de la production.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme il le sait, son gouvernement a mis fin le 8 novembre au programme d'emplois d'été pour les étudiants, amputant ainsi de 85 millions de dollars le programme Été Canada. Il doit également savoir que dans quatre mois seulement, c'est-à-dire vers le 15 avril, les étudiants du Canada seront libérés et disponibles pour le travail.

Beaucoup d'entre eux cherchent déjà un emploi pour l'été. Beaucoup se demandent comment ils vont payer leurs frais de scolarité l'an prochain. Le premier ministre nous donnera-t-il l'assurance que s'il y a un programme quelconque de rechange pour les emplois d'été, il fera ce qui s'est fait les années précédentes, et l'annoncera avant l'ajournement du 21 décembre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà donné au député, donc à la Chambre, l'assurance qu'en ce domaine les programmes de l'ancien gouvernement étaient impraticables . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . et considérés comme tels par tous les Canadiens, même par les étudiants du Canada qui les ont jugés avec le reste du pays le 4 septembre. Nous aurons bien avant l'été prochain des programmes appropriés et efficaces pour répondre aux besoins des étudiants.

• (1425)

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME ÉTÉ CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le premier ministre est en train de dire au pays et aux étudiants qu'il n'a pas de programme pour l'été prochain. Il n'est pas sans savoir que la ministre de l'Emploi nous a dit qu'elle allait entreprendre une série de consultations avec le patronat, les gouvernements provinciaux et les syndicats. Cela prendra trois mois, c'est-à-dire qu'il sera ensuite trop tard pour faire quoi que ce soit pour l'été prochain.

M. le Président: A l'ordre.

M. Allmand: Le premier ministre consentira-t-il, du moins pour cette année, à rétablir le programme Été Canada? Voudra-t-il aussi déposer les propositions que la ministre de l'Emploi soumettra aux gouvernements provinciaux, aux syndicats et au patronat pour que nous soyons tous au courant des documents dont elle discutera avec eux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dix années de silence sur les banquettes libérales ont fait des merveilles pour les poumons du député mais non pour sa compréhension.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Vous ne faites rien.

M. Deans: Voilà ce que vous entendiez par courtoisie.

M. Mulroney: La ministre va présenter des programmes efficaces destinés à aider les étudiants qui en auront besoin.

M. Allmand: Quand?

M. Mulroney: Le plus tôt possible après le processus de consultations intensives et approfondies et bien assez vite pour répondre aux besoins des étudiants.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES CONSÉQUENCES DU PASSAGE AU COURS MONDIAL DU PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie peut-elle nous confirmer la teneur générale d'un rapport de Cyrus J. Lawrence, éminent analyste énergétique de New York, selon lequel Imperial Oil sera la principale bénéficiaire du passage au cours mondial du pétrole, puisqu'elle réalisera un bénéfice inattendu sur son propre pétrole de 95 millions de dollars, soit à peu près 60c. par action?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au député que les principaux bénéficiaires de l'alignement sur le prix international du pétrole seront les chômeurs canadiens qui retrouveront du travail en raison des changements qui surviendront dans le secteur énergétique.

ON DEMANDE LA LEVÉE D'UN IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES INATTENDUS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme le Canadien moyen va payer ces 95 millions à la pompe et sur sa note de chauffage, la ministre est-elle prête à dire qu'elle va imposer les bénéfices inattendus à l'égard de ce cadeau de 95 millions de dollars?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cette initiative a pour objet de fournir des liquidités au secteur énergétique, ce qui permettra de créer des emplois et d'assurer la sécurité énergétique des Canadiens à une époque où nos sources étrangères d'approvisionnement semblent instables.

* * *

L'ÉDUCATION

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État, qui s'occupe des prêts aux étudiants. Comme il vient de l'entendre, le gouvernement conservateur n'a toujours pas instauré de programme pour fournir de l'emploi aux étudiants cet été. Il n'ignore pas non plus que 94 p. 100 des diplômés du postsecondaire occupent un emploi.

Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a bloqué les 5 milliards qui doivent servir à financer des prêts aux étudiants, s'orientant ainsi dans une voie qui va certainement aggraver le chômage chez les jeunes au lieu de le réduire? Va-t-on économiser sur le dos des jeunes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que les avis sont partagés entre les étudiants canadiens quant à savoir s'il est plus important d'accroître les prêts aux étudiants ou de stimuler la création d'emplois. Pratiquement tous les étudiants désirent surtout avoir des emplois lorsqu'ils auront terminé leurs études. Par conséquent, notre gouvernement a décidé de centrer ses efforts sur la création d'emplois, et le député n'ignore pas que l'aide accordée aux étudiants dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants a été accrue par le Parlement l'année dernière.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il rester muet pendant que le gouvernement bloque cette subvention supplémentaire de 5 millions, alors qu'il consacre $220,000 à la formation des aides politiques? L'éducation des commissaires politiques est-elle plus importante que celle des jeunes qui doivent étudier pour obtenir un emploi?

M. Beatty: Posez la question à Lloyd Axworthy.

M. Axworthy: Les miens étaient déjà formés lorsque je les ai eus.

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le député préfère passer sous silence les augmentations apportées récemment à l'aide aux étudiants. Il préfère également oublier que c'est son parti qui a imposé une limite de 6 et de 5 p. 100 au monde universitaires, tout en augmentant ses pressions sur les établissements d'enseignement et les étudiants.

* * *

• (1430)

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON PROPOSE UN MORATOIRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 30 novembre, il a déclaré qu'il envisagerait de proposer aux États-Unis et à l'Union soviétique un arrêt du déploiement des missiles de croisière. Cette déclaration du 30 novembre signifie-t-elle que le Canada envisage de se joindre à la Belgique et à d'autres pays de l'OTAN qui demandent le moratoire des déploiements des missiles de croisière en Europe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai tenté à deux reprises d'expliquer clairement à la Chambre que nous essayons de voir, à la lumière de l'initiative encourageante de l'Union soviétique et des États-Unis au sujet de la reprise des pourparlers sur la limitation des armements nucléaires, si le Canada pourrait prendre des initiatives ou faire des propositions aux deux parties pour faciliter le processus. La question fait encore l'objet d'une étude attentive. J'espère pouvoir dire avant la fin de la semaine s'il nous semble utile de prendre ce genre d'initiative. Si oui, je dirai naturellement à la Chambre quelle sera la nature des messages que nous enverrons aux deux parties dans l'espoir de contribuer au succès des entretiens de Genève.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, si le ministre n'a pas l'intention de se joindre au Danemark, à la Grèce et aux autres membres de l'OTAN qui proposent un gel nucléaire et s'il n'a pas l'intention non plus de suivre l'initiative de la Belgique et d'autres pays d'importance moyenne de l'OTAN qui demandent un arrêt du déploiement des missiles de croisière, comment ne pas conclure qu'il ne s'intéresse à aucune des initiatives de l'OTAN, sauf celles qu'autorise le Pentagone?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je doute de pouvoir jamais convaincre la députée, mais je suis persuadé que le public canadien comprend beaucoup mieux à la fois la situation et l'efficacité de la réaction canadienne.

Mme Jewett: Vous n'écoutez même pas le public canadien.

M. Clark (Yellowhead): Je suis d'avis que le moment n'a jamais été plus mal choisi pour que le gouvernement du Canada fasse cavalier seul, au risque de compromettre l'accord conclu entre l'Union soviétique et les États-Unis pour la reprise des négociations. Le gouvernement estime qu'il y a eu des progrès notables de la part de l'Union soviétique et des États-Unis, puisqu'ils acceptent maintenant de se rencontrer pour parler de la réduction des armements nucléaires.

Mme Jewett: Et l'exemple de la Belgique?

M. Clark (Yellowhead): Nous voulons faciliter ces entretiens et non les faire avorter.

Des voix: Bravo!

Mme Jewett: Et l'exemple de la Grèce?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE VISITEURS DISTINGUÉS, M. GARY FILMON ET M. WILLIAM HUTT

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je interrompre les délibérations pour signaler aux députés la présence à notre tribune du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée législative du Manitoba, M. Gary Filmon.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi faire une intervention plus personnelle et qui me tient à cœur; je vous présente l'un des plus grands acteurs du Canada, M. William Hutt.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA DÉCISION CONCERNANT LE BANC GEORGES—LA POSSIBILITÉ QUE LES ÉTATS-UNIS DEMANDENT UN MORATOIRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. On a appris que le gouvernement Reagan allait demander officiellement un moratoire d'un an sur la décision relative au banc Georges. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que toute demande présentée à cet effet serait rejetée, mais il s'est dit disposé à renégocier ou à traiter avec les autorités des États-Unis. Le premier ministre pourrait-il nous garantir aujourd'hui qu'un tel moratoire ne sera pas accepté par le gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie la députée d'Hamilton-Est pour ses applaudissements. J'espère que de temps à autre, elle fera preuve de la même courtoisie envers son chef.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La question que le député d'Egmont a soulevée est très importante. Les États-Unis ne nous ont pas présenté de demande officielle. Notre position est très claire. Nous ne voulions pas que cette question soit tranchée par les tribunaux. Nous voulions plutôt résoudre le problème par la négociation. La question a été, en fin de compte, soumise aux tribunaux qui ont rendu une décision que nous considérons comme définitive.

M. Henderson: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour cette réponse.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONCLURE UN ACCORD DE GESTION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Usera-t-il de ses bons offices pour traiter directement avec le président des États-Unis et le gouvernement américain en vue de conclure un accord de gestion et de conservation fondé sur des principes solides et une saine gestion au sein du ministère des Pêches et des Océans, qui profitera aux pêcheurs canadiens et américains?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'entends bien continuer d'user de mes bons offices pour défendre la cause et les intérêts des pêcheurs canadiens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE VENTE D'UN APPAREIL MILITAIRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'offrir en cadeau quelques Starfighters 20 CF-104 pour faciliter la vente à la Turquie de quelques appareils militaires ADAC de modèle Buffalo, au moment même où la Turquie et la Grèce, tous deux membres de l'OTAN, sont sur le point d'entrer en guerre à propos de la remilitarisation de certaines des îles de l'est de la mer Égée, surtout que les soldats canadiens risquent d'être pris entre deux feux à Chypre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sauf erreur, depuis un certain temps, le Canada, tout comme d'autres pays de l'OTAN, met à la disposition d'autres pays membres de l'OTAN des avions que l'on n'utilise plus au Canada parce qu'on les remplace. Nous avons fait cette offre à la Grèce comme à la Turquie, si je ne m'abuse.

LES TENSIONS ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je répéterai ma question en soulignant son importance. Alors que ces deux pays risquent fort d'entrer en guerre et de briser le flanc sud-est de l'OTAN, pourquoi le Canada insiste-t-il pour vendre des armes au risque de précipiter ce conflit dans l'est de la Méditerranée, et de supprimer le flanc sud-est? C'est très grave.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je trouve surprenant que le député semble s'être brusquement rendu compte des tensions qui existent entre la Grèce et la Turquie.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): La plupart des députés et le public le savent depuis longtemps. Je voudrais parler de la supposition sur laquelle le député base sa question; nous ne nous lancerions évidemment pas dans de tels arrangements si nous pensions que le Canada risque fort d'accroître la tension ou le danger.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉVASION DE TROIS DÉTENUS DE L'INSTITUTION BATH

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre sait-il que, hier, dans ma circonscription, trois personnes se sont enfuies de l'institution Bath, sans doute avec de l'aide de l'extérieur, qu'elles se sont ensuite introduites par effraction dans une maison, et que, après avoir terrorisé et ligoté deux otages, elles ont volé leur voiture et trois armes? Je suis absolument consterné par cet incident et le grand nombre d'évasions de ce pénitencier.

Quelles mesures le solliciteur général compte-t-il prendre pour éviter que pareils actes de terrorisme ne se répètent? Peut-il promettre à la Chambre d'examiner attentivement le problème du classement des détenus?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'imagine très bien le traumatisme subi par le président du conseil municipal et sa femme ainsi que la colère ressentie par le député par suite de ce regrettable incident. Comme le sait le député, les établissements à sécurité minimale sont classés dans la même catégorie que les détenus qu'on y enferme. Prévoir le comportement humain est une science inexacte. J'attends de connaître les résultats de l'enquête de sécurité et la raison pour laquelle ces individus étaient détenus dans l'établissement en question.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE BILINGUISME JURIDIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie). L'article 133 de la Constitution impose l'utilisation de documents introductifs bilingues devant les tribunaux au Québec et au niveau fédéral. Étant donné que le ministre de la Justice fait volte-face en retirant son appui au bilinguisme juridique spécifiquement dans la cause MacDonald au Québec impliquant une contravention unilingue française que ce monsieur a reçue, le ministre de la Justice de ce gouvernement s'érige-t-il vraiment en bourreau de l'égalité linguistique pour écraser la minorité quelle qu'elle soit, et où qu'elle habite dans ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député fait allusion à l'affaire MacDonald dans la ville de Montréal. La question est de savoir dans quelle langue a été rédigée la contravention. Si nous en appelons à la Cour suprême du Canada, c'est pour énoncer la position du gouvernement sur la question des langues officielles. Nous avons accordé de l'aide financière au plaideur selon qui la contravention était invalide, parce qu'elle était rédigée en anglais seulement. Cette affaire ne saurait cependant être comparée à l'affaire Bilodeau. Je m'excuse; j'ai voulu dire que la contravention était rédigée en français seulement.

M. Lapierre: Ou en chinois.

M. Crosbie: Elle aurait pu l'être en allemand.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il expliquer cette contradiction à la Chambre et aux Canadiens? Le secrétariat d'État finance le programme de contestation judiciaire et a versé certaines sommes à M. MacDonald, comme vient de nous l'apprendre le ministre, pour qu'il puisse porter sa cause devant la Cour suprême du Canada. Le ministre de la Justice du même gouvernement est d'un avis diamétralement opposé à celui du groupe minoritaire. Peut-il nous fournir des explications là-dessus?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'explication est fort simple. Il n'y a là rien de nouveau. Cette politique existe depuis bien des années.

M. Gauthier: C'est la première fois que vous l'appliquez.

M. Crosbie: Ce programme a pour objet de permettre aux tribunaux de trancher la question des deux langues officielles. Il ne s'agit pas de fournir de l'aide financière seulement aux plaideurs dont la cause nous convient.

Dans certains cas, nous finançons les plaideurs d'une cause que nous estimons devoir être jugée par les tribunaux, alors que nous soutenons et défendons le point de vue contraire. Le gouvernement procède ainsi depuis dix ans, soit depuis l'entrée en vigueur de ce programme. Je ne trouve rien d'étrange là-dedans. Le député devrait y souscrire.

M. Gauthier: Foutaises. Vous avez changé de position.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'au cours de la campagne électorale, il a promis de communiquer au vérificateur général du Canada tous les renseignements demandés au sujet du rachat de Petrofina par Petro-Canada, pourquoi a-t-il changé d'avis et décidé suivant les conseils du greffier du Conseil privé, d'interdire l'accès à certains renseignements, y compris des renseignements que l'ancien cabinet libéral désirait garder secrets? Le premier ministre avait le choix. Pourquoi son gouvernement continue-t-il à s'entourer de mystère, contrairement à sa promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député n'ignore sans doute pas que j'ai essayé de respecter cet engagement à la lettre. Je l'ai rencontré et je lui ai expliqué en privé comme en public, en présence du chef de l'opposition, que mon gouvernement avait l'intention de divulguer tous les renseignements que nous possédions, afin que le vérificateur général et le public puissent porter un jugement sur l'achat de Petrofina.

J'ai dit que les communications confidentielles entre les ministres, qui doivent rester privées suivant l'usage constitutionnel, nous posaient un problème. Notre gouvernement n'y est pour rien. Nous n'avons rien à cacher.

Je pensais qu'en demandant au président de Petro-Canada de comparaître devant le comité des comptes publics pour lui communiquer tous les renseignements nécessaires, nous ferions déjà beaucoup pour fournir aux Canadiens tous les données qu'ils désirent à propos de ce dossier.

ON DEMANDE QUE L'USAGE CONCERNANT LES DOCUMENTS DU CABINET SOIT MODIFIÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore pas qu'il existe une différence importante entre les travaux d'un comité parlementaire, si important soit-il, et les droits et responsabilités du vérificateur général. Il y a là une différence fondamentale.

Pourquoi ne modifie-t-il pas la convention qui a jusqu'ici empêché le vérificateur général d'avoir accès à ce genre de renseignements? Les vérificateurs généraux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, avec qui je viens de parler, ont précisément le droit que le premier ministre a promis d'accorder à notre vérificateur général. Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa promesse à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai en fait essayé de respecter entièrement cet engagement qui n'a rien de déraisonnable. J'ai pensé que la meilleure façon de procéder, c'était de veiller à ce que toutes les preuves concernant cette transaction, y compris, je l'espère, la comparution des anciens ministres de l'Énergie devant le comité, soient présentées pour permettre au vérificateur général et aux citoyens de porter un jugement.

Si tel n'est pas le cas et si le vérificateur général estime nécessaire d'obtenir d'autres renseignements, je suis prêt à le rencontrer pour trouver un moyen de lui donner satisfaction.

Nous n'avons absolument rien à cacher. Ce n'est pas nous qui avons conclu cette transaction. Nous tenons à ce que les citoyens examinent ce dossier.

M. Broadbent: Ou bien le premier ministre ne comprend pas le principe en cause ou bien il masque délibérément la vérité.

M. Hnatyshyn: C'est indigne même de vous.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vérificateur général doit avoir ce droit de façon constante, et non pas seulement dans ce cas particulier. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas donner au vérificateur général du Canada le droit de consulter les données économiques dont il a besoin pour faire son travail, comme le premier ministre l'a promis aux Canadiens pendant la campagne électorale? Vous aviez le choix. Pourquoi ne tenez-vous pas votre promesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue avance une théorie originale.

M. Broadbent: Non.

M. Mulroney: D'après lui, le vérificateur général peut assister aux réunions du cabinet et y examiner les documents sous le sceau du secret.

M. Broadbent: Non, ce n'est pas ce que je dis.

M. Mulroney: C'est exactement ce que vous dites. Voilà l'illogisme de votre position.

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Mulroney: C'est pourquoi j'ai demandé quelque chose qui semble difficile à obtenir. J'ai demandé à mes collègues néo-démocrates de faire preuve de bonne foi et de collaborer, mais, à mon grand regret, ils semblent préférer marquer des points au lieu de chercher à établir les faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous voulons tous que les renseignements soient mis à la portée des Canadiens et j'ai besoin de votre aide et de votre collaboration pour y arriver.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LENTEUR DE LA LIVRAISON DU COURRIER ACHEMINÉ PAR LE BUREAU DE POSTE DE CALGARY

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national en sa qualité de ministre des Postes. Compte tenu du fait que l'acheminement du courrier par diligence de Saint-Joseph, au Missouri, à Sacramento, en Californie, était garanti en dix jours, en 1860, approuve-t-il le fait que la livraison du courrier entre le Bureau de poste de Calgary et les agglomérations rurales prenne 10, 15 ou 20 jours?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député d'avoir donné des chiffres utiles. Je lui certifie que la Société canadienne des postes tient à acheminer le plus vite possible le courrier pour réduire les frais d'entreposage.

Je transmettrai ses commentaires au président de la Société canadienne des postes. Je lui assure que celle-ci fera tout son possible pour activer la livraison.

* * *

● (1450)

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES ET SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

A la suite d'une réponse à une question que j'ai posée vendredi dernier au premier ministre, vous me permettrez de citer le journal des «Débats», parce que c'est très important, au sujet de l'allocation au conjoint pour les personnes de 60 à 64 ans. Vendredi dernier, le premier ministre répondait, et je cite:

> ... l'objectif vise effectivement les personnes démunies et les moins bien nanties dans notre société, et je pense que c'est le but fondamental de tout programme social au Canada qui se respecte.
>
> Nous croyons tout d'abord ... que les personnes âgées de 60 à 64 ans ont un besoin réel ...

Ma question est celle-ci: Est-ce que le premier ministre est conscient qu'il a peut-être induit la Chambre en erreur vendredi à la suite de sa réponse, puisque le programme annoncé et choisi par ce gouvernement progressiste conservateur ne répond strictement qu'aux personnes qui sont veufs et veuves et qu'il fait de la discrimination à l'égard de 340,000 Canadiens qui sont soit séparés, divorcés ou célibataires et qui ont les mêmes besoins?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement a dit dans le discours du trône et dans le programme économique qu'un projet de loi sera bientôt présenté. Si le climat économique permettait de promouvoir sa cause, nous le ferions bien volontiers. Nous voudrions beaucoup aider les personnes dans le besoin. Nous agirons aussi vite que possible. C'est pourquoi nous voulons une croissance économique. Le député devrait nous approuver de prendre la direction opposée à celle que le gouvernement dont il faisait partie avait empruntée et de vouloir une certaine croissance économique pour pouvoir aider les personnes dont il a parlé.

[*Français*]

M. Malépart: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président, et mes questions s'adressent aux deux ... Premièrement, le premier ministre n'a pas répondu parce que je dis que c'est lui qui a induit la Chambre en erreur. Alors je lui demande, s'il veut répondre, pourquoi il a induit la Chambre en erreur et suscité de faux espoirs à l'égard des personnes âgées. Et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est-ce qu'il est au courant ...

M. le Président: A l'ordre!

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'honorable député est maintenant en opposition, il s'inscrit en faux formellement contre le programme d'aide économique en faveur des veufs et des veuves, c'est cela que vous dites, parce que, nous, nous sommes en faveur d'aider les personnes dans notre société qui en ont réellement besoin.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON SUGGÈRE QU'UNE OFFRE ADÉQUATE SOIT FAITE AUX EMPLOYÉS DE LA DOMTAR À LEBEL-SUR-QUÉVILLON (QUÉBEC)

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A Lebel-sur-Quévillon, la Domtar, dont le gouvernement québécois détient 45 p. 100 des actions, est en grève depuis 7 mois.

A l'occasion de la visite cette semaine du premier ministre à son nouvel ami, René Lévesque, le premier ministre pourrait-il lui suggérer qu'il est grand temps qu'une offre adéquate soit faite aux employés de la Domtar afin que toute la collectivité puisse retourner au travail le plus vite possible?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que nous avons hérité d'assez de problèmes dans cette administration fédérale sans que je donne des directives ou des conseils dans ce sens-là au premier ministre du Québec.

Vous avez raison, nous essayons d'entretenir des relations amicales avec le gouvernement du Québec, comme avec le gouvernement du Manitoba.

M. Rodriguez: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre peut-il démontrer aux 1200 personnes de Quévillon qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage à cause de cette grève, qu'il est préoccupé par la gravité de cette situation et qu'il demande au premier ministre québécois d'intervenir personnellement afin de résoudre cette grève le plus tôt possible?

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous sommes toujours préoccupés par des grèves d'une durée prolongée. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà eu des consultations là-dessus, offert notre aide là où ce sera jugé bénéfique, mais je pense que vous comprendrez que ce serait difficile pour moi d'intervenir directement dans le dossier. Mais, étant donné les circonstances, il me ferait plaisir de lui transmettre le vœu exprimé par mon honorable ami et lui dire que nous souhaitons tous une fin subite de cette grève.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN—LE CENTRE DE TOXICOLOGIE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): C'est au secrétaire d'État que je m'adresse, monsieur le Président. Avant les élections du 4 septembre, son ministère s'était engagé à consacrer 2 millions de dollars au centre de toxicologie de l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il envisagerait de hausser le niveau de l'aide financière promise au laboratoire de toxicologie, de façon que l'Université de la Saskatchewan puisse se doter d'un centre capable de répondre aux besoins de tout l'Ouest du Canada?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Pour répondre au député, monsieur le Président, je tiens à lui rappeler que c'est le précédent gouvernement qui, peu avant les dernières élections, s'est engagé à verser ces 2 millions de dollars dans le cadre du programme des centres de spécialisation. Je tiens par ailleurs à lui faire savoir que le gouvernement entend collaborer avec les provinces pour favoriser les centres qui se distinguent par leur excellence. Je m'apprête à discuter en premier lieu avec mes homologues provinciaux des priorités en matière de collaboration au niveau des relations fédérales-provinciales. Le centre dont le député a parlé est un excellent exemple de projets que le gouvernement fédéral entend favoriser et appuyer.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POLITIQUE RELATIVE AUX REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES—LA DATE LIMITE IMPOSÉE AU CONSEIL DES INDIENS DU YUKON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit hier à la Chambre qu'il entreprendrait un réexamen complet de la politique relative aux revendications des autochtones, et qu'il étudierait notamment la possibilité d'abolir l'exigence en matière d'extinction de droits, pourvu que le ministre de la Justice n'y fasse pas obstacle. Cela étant, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il insiste pour que soit respectée la date limite du 31 décembre dans le cas de la revendication qu'est en train de négocier le Conseil des Indiens du Yukon?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il le sait peut-être, ce n'est pas moi qui ai arrêté la date limite. Elle l'a été à la suite d'une entente entre les parties il y a un an, et elle a été reportée d'une autre année. J'ai simplement exprimé l'avis que l'accord de principe, qui a déjà été paraphé, devrait maintenant être ratifié. Cet avis me paraît juste et équitable dans la situation actuelle.

J'ai exposé la situation lors de la réunion que j'ai eue avec le Conseil des Indiens du Yukon la semaine dernière à Vancouver. Je crois que le Conseil comprend la situation parce que je la lui avais également exposée au Conseil, au Yukon, un mois auparavant.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, le ministre sait que le Conseil des Indiens du Yukon n'est pas prêt à signer avant le 31 décembre. Le ministre pourrait-il se confier à nous et nous dire s'il fait l'objet de pressions indues de la part du député du Yukon? Si tel est le cas, a-t-il besoin de notre aide pour surmonter ces pressions?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que ma porte était toujours ouverte au député du Yukon. Je crois que le député et moi pouvons être tout à fait tranquilles en l'occurrence. Quant à la question de l'extinction de droits, le député le sait très bien, j'ai dit au Yukon lors de mes entretiens avec le Conseil des Indiens du Yukon que quels que soient les changements qui pourraient survenir à propos du principe de l'extinction de droits, le règlement n'y ferait pas obstacle. Quant aux fonds et à la date limite du 31 décembre, j'ai dit que les fonds étaient disponibles jusqu'à ce qu'on ratifie le règlement. Une fois qu'on l'aura ratifié, les fonds seront également débloqués.

Je pourrais également ajouter que le problème ne se pose pas uniquement dans le cas du Conseil des Indiens du Yukon. Il y a 12 bandes, dont huit ont déjà manifesté . . .

M. le Président: Je dois, en toute déférence, rappeler le ministre à l'ordre.

LA REVENDICATION DES INDIENS DU YUKON

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre et concerne la même affaire. Le ministre n'est pas sans savoir qu'il y a à peine six jours, à Vancouver, il a dit très explicitement aux groupes autochtones de la Colombie-Britannique que son ministère et lui-même entreprenaient une révision fondamentale de la politique relative aux revendications autochtones. Je suis d'accord avec mon collègue qui vient de poser une question au ministre. Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que le Conseil des Indiens du Yukon ratifie cette revendication alors qu'on lui a bel et bien dit, à lui comme aux autres députés, que le groupe n'était tout simplement pas prêt à le faire? Il est en train de compromettre le processus de négociation avec le Conseil des Indiens du Yukon et avec d'autres groupes autochtones du Canada.

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je serais d'accord avec le député si c'était le cas, mais ce ne l'est certes pas. Il y a six semaines, au Yukon, j'ai fait savoir au Conseil des Indiens du Yukon, aux chefs et à l'assemblée générale que, pour ce qui est d'un gouvernement autonome et de l'extinction de droits, deux questions qui débordaient le sujet de l'entente de principe, je veillerais à ce que l'accord n'exclue pas toute possibilité future à ces deux égards. Cela a été entendu, et c'est exactement ce que j'ai confirmé dans une lettre à Harry Allen, du Conseil des Indiens du Yukon. Je l'ai aussi répété à Vancouver. C'est un accord juste et équitable.

LA RATIFICATION DE LA REVENDICATION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le ministre demande au Conseil des Indiens du Yukon d'acheter chat en poche. Permettra-t-il au moins au CIY d'attendre pour ratifier sa revendication que le ministre ait lui-même repensé la question, qu'il ait examiné publiquement et fait connaître les résultats de sa révision approfondie pour ce qui est de l'extinction de droits et de la politique en matière de revendications autochtones?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député comprend, j'en suis persuadé, qu'il y a eu une entente de principe. Lorsque je suis devenu effectivement ministre, l'entente de principe était déjà en place grâce aussi bien au négociateur du gouvernement qu'à ceux du CIY. En fait, ils en sont à l'étape de la ratification. Tout ce que je leur demande, c'est de parachever cette ratification. J'ai apporté deux changements pour faciliter les choses—un concernant l'extinction de droits et un autre concernant le gouvernement autonome. Ces deux questions étant très importantes, nous sommes allés aussi loin, comme on pourra le constater, qu'il était possible de le faire.

• (1500)

Enfin, je me permets de dire qu'ils ont le choix. Ils ne sont soumis à aucune pression. J'ai fait savoir que la date limite qu'ils ont fixée, soit le 31 décembre, me convient parfaitement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 4 décembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Je voudrais signaler à la Chambre un changement dans les questions à l'ordre du jour aujourd'hui. Plutôt que de passer directement à l'étude du projet de loi C-11, j'ai l'intention de mettre en discussion la motion tendant à établir un groupe de travail sur la réforme de la Chambre des communes comme premier point à l'ordre du jour cet après-midi. Cette motion est inscrite au *Feuilleton* comme la question nº 3 sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

Si la Chambre termine son étude de cette motion, nous passerons ensuite à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-11, loi portant pouvoir d'emprunt. Par la suite, nous mettrons en discussion le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

En ce qui a trait aux travaux de demain, j'ai l'intention de mettre en discussion, au besoin, le projet de loi C-11, puis le projet de loi C-12, dans cet ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET FORÊTS—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des pêches et des forêts, dans les deux langues officielles.

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—1ER ET 2E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les deux premiers rapports du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

[*Français*]

PÉTITIONS

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES TOUCHANT LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une deuxième pétition des citoyens de la ville de Sackville qui, eux aussi, déplorent les coupures annoncées au Service canadien de la faune. Certains programmes essentiels à la conservation de notre environnement seront affectés et même éliminés.

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À GLEN ROBERTSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part de citoyens de la région de Glen Robertson déplorant la fermeture du service VIA Rail dans leur région.

LA SOCIÉTÉ VIA RAIL—LE SERVICE À CASSELMAN

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une deuxième pétition semblable à la première, mais signée de la part des résidants de la région de Casselman déplorant les modifications au service VIA Rail dans cette communauté.

[*Traduction*]

LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes en Parlement réunie, les Canadiens, signataires de la pétition, exerçant leur droit de présenter humblement un grief déclarent, étant donné que le Canada jouit depuis longtemps de services téléphoniques universels et à prix abordable . . .

M. le Président: Je signale au député qu'il est interdit de lire la page de présentation ou le texte d'une pétition. Il est permis de présenter la pétition et d'en résumer brièvement l'objet. J'ai l'impression que le député est en train de lire la pétition.

M. Keeper: Je vous remercie de votre directive, monsieur le Président. Essentiellement, la pétition concerne la déréglementation du réseau téléphonique canadien; on y demande que soit maintenue au Canada la tradition d'offrir ces services à un prix abordable.

Questions au Feuilleton

LA LOI VALIDANT L'ORDONNANCE SUR LES CONDOMINIUMS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic) demande à présenter le projet de loi C-214, tendant à valider l'ordonnance sur les condominiums dans les territoires du Nord-Ouest.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nickerson: Monsieur le Président, la mesure a pour but de lever certains obstacles d'importance secondaire que renferme la loi actuelle, afin de permettre la construction de condominiums dans les territoires du Nord-Ouest et de pallier ainsi à l'importante carence en matière de logement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 16 et 85.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question nº 16—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère du Travail emploie-t-il?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Il y a quatre avocats affectés à Travail Canada du ministère de la Justice.

LES RÉCEPTIONS DONNÉES PAR LE PREMIER MINISTRE

Question nº 85—**M. Malépart:**

1. Le premier ministre a-t-il donné une réception lors de la visite de la reine et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté et *b*) quelle est la liste des invités?

2. Le Premier ministre a-t-il donné une réception en l'honneur du premier ministre de la France et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté et *b*) quelle est la liste des invités?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre):

1. Le premier ministre a été l'hôte d'une réception et d'un dîner d'adieu donnés en l'honneur de Sa Majesté la Reine le 6 octobre 1984, au Centre des congrès de Winnipeg.

a) La réception et le dîner ont coûté $164,465.65, et les cachets des 21 musiciens de l'Orchestre symphonique de Winnipeg engagés pour jouer durant la réception et le dîner ont coûté $9,443 au total.

Demandes de documents

b) Les invités étaient au nombre de 1,600.

Parmi eux figuraient des personnes inscrites au Répertoire des dignitaires canadiens, des citoyens de marque de diverses localités de tout le pays, et des représentants des trois partis politiques ainsi que de la presse canadienne et internationale.

2. Le premier ministre a été l'hôte d'une réception et d'un dîner donnés en l'honneur de Son Excellence Laurent Fabius, premier ministre de France, le 7 novembre 1984 à l'hôtel Westin d'Ottawa.

a) Le dîner et la réception ont coûté $45,893.37.

b) Les invités étaient au nombre de 428.

Parmi eux figuraient l'ambassadeur de France et des hauts fonctionnaires de l'ambassade, des membres de la délégation française, des représentants de la presse francophone des provinces, des personnes jouant un rôle actif dans les collectivités francophones des provinces, et des gens d'affaires et des membres de la communauté artistique d'expression française.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 novembre, de la motion de M. Hnatyshyn:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, composé de M^me^ Bourgault et de MM. Blaikie, Cooper, Ellis, Friesen, McGrath et Ouellet, soit constitué comme groupe de travail parlementaire sur la réforme de la Chambre des communes et chargé d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités et les rôles constitutionnels respectifs de la Chambre des communes et du gouvernement, et que cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:

a) les articles permanents et provisoires du Règlement;

b) le rôle du simple député à la Chambre des communes;

c) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;

d) le processus législatif;

e) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;

f) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et

g) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires.

Que le comité ait tous les pouvoirs accordés aux comités permanents en conformité de l'article 69(8) du Règlement;

Que le comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts et d'employés professionnels, techniques et de bureau;

Que le comité et ses membres soient autorisés, lorsque le comité le jugera nécessaire, à voyager au Canada et à l'étranger et que le personnel nécessaire accompagne au besoin le comité ou ses membres selon le cas;

Que soient déférés au comité tous les témoignages recueillis par le comité spécial du Règlement et de la procédure et les rapports dudit comité déposés à la Chambre des communes au cours du trente-deuxième Parlement;

Que, par dérogation aux pratiques habituelles de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsque le comité termine un rapport intérimaire ou final, celui-ci fasse rapport de ses constatations en déposant son rapport auprès du greffier de la Chambre et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé sur le bureau;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des avant-projets d'articles permanents ou temporaires du Règlement afin de donner effet, si la Chambre y consent, à toute modification permanente ou temporaire proposée par le comité;

Que le comité soit autorisé à inclure dans ses rapports intérimaires ou finals des recommandations sur la mise en œuvre de toute réforme proposée dans ses rapports;

Que MM. Penner, Binns, Comeau, Duguay, Jardine, Ravis et Young soient nommés membres substituts du comité;

Que les changements dans la composition du comité ne soient apportés qu'en conformité de l'article 69(4)*b*) du Règlement; et

Que le comité présente son rapport final à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.

Et sur l'amendement de M. Guilbault (Saint-Jacques), appuyé par M. Gauthier—Qu'on modifie la motion en ajoutant les mots suivants:

«et que la Chambre donne instruction au Comité d'inclure dans chaque rapport une évaluation des répercussions de ses recommandations sur le rôle et les droits de l'opposition.»

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez que j'ai modifié l'ordre des travaux d'aujourd'hui. J'ai le plaisir d'informer la Chambre qu'il y a eu des consultations avec les leaders parlementaires au sujet de la suite à donner à cette importante motion.

Simplement, je crois savoir que le leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle et le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique exposeront leur point de vue à ce sujet. Je crois savoir que nous allons donner suite à l'ordre de renvoi et adopter la motion dans sa version initiale. Cela va permettre à l'excellent comité constitué des députés qui y sont désignés de mettre en œuvre les importants et très larges pouvoirs prévus dans l'ordre de renvoi.

J'ai le grand plaisir de vous informer, monsieur le Président, dans ce bref rappel au Règlement, que nous sommes convenus dans un esprit de collaboration de régler cette question aujourd'hui.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à propos du même rappel au Règlement.

M. Deans: En effet, monsieur le Président, et en moins de mots encore que le leader ministériel. Nous sommes convenus d'adopter cela en triple vitesse. Mon collègue de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse), qui a la parole si j'ai bonne mémoire, est disposé à terminer son intervention en cinq minutes. Après lui nous n'aurons pas d'autres orateurs.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a raison. Nous avons eu des consultations à ce sujet et nous sommes disposés à adopter la motion avec très peu de discussion. Nous avons encore un orateur, qui sera bref. J'ai cru que le leader parlementaire donnerait des précisions sur certains points accessoires de l'entente intervenue, c'est-à-dire sur la façon dont l'opposition sera traitée aux comités parlementaires, et sur des questions connexes. Peut-être voudra-t-il nous faire connaître ses intentions à cet égard.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je terminerai le débat.

M. le Président: Je pense qu'il n'y a plus rien à dire au sujet de ce rappel au Règlement.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais conclure les observations que j'ai commencées il y a plusieurs jours à ce sujet. Nous discutions de la constitution du comité spécial chargé d'examiner les modifications du Règlement de la Chambre des communes. Comme vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, nous sommes tombés sur une série d'incidents assez regrettables. Les divers comités de la Chambre ont été constitués en vertu d'une série de règles et de directives qui ne tenaient aucun compte des traditions de longue date et des usages dans le passé de ces comités et de la Chambre. La modification du Règlement de la Chambre des communes devait débuter dans des conditions très difficiles.

• (1510)

Le gouvernement a envoyé des avertissements en disant qu'il passerait outre à bon nombre des anciennes traditions et des usages non seulement de la Chambre, mais des démocraties parlementaires du monde entier. Les députés de notre parti et ceux de l'opposition officielle se sont dits sceptiques quant à l'examen du Règlement de la Chambre étant donné qu'à notre avis, le gouvernement actuel a abusé de la grande majorité dont il dispose au comité.

Avec quelque inquiétude, nous sommes prêts à reprendre l'étude du Règlement de la Chambre des communes même si nous constatons, comme je l'ai signalé l'autre jour, que ce comité a fait un travail considérable au cours de la législature précédente et qu'il a présenté des rapports approuvés à l'unanimité, mais auxquels on n'a pas toujours donné suite. J'estime que dans l'intérêt de la réforme parlementaire, nous aurions pu nous contenter de mettre leurs recommandations en vigueur au lieu d'entamer tout un nouveau processus d'examen parlementaire.

Nous espérons que le gouvernement tiendra parole et qu'il fera preuve de sérieux malgré sa grande majorité. Après avoir été secoué par les événements des derniers jours, nous espérons que le gouvernement continuera à reconnaître que pour garantir le bon fonctionnement du régime parlementaire, les droits et les responsabilités de l'opposition doivent être garantis non seulement par le Règlement, mais également par les précédents et les traditions de la Chambre. Nous espérons que ce sera le cas et je suis impatient de connaître l'avis du leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) à ce sujet. J'espère qu'il confirmera cette garantie et qu'il l'énoncera publiquement pour que nous puissions prendre une décision finale quant à la constitution de ce comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires en rapport avec le discours du député? Passons au débat.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots à ce qui a déjà été dit. Même si les députés à la Chambre sont bien disposés à examiner une proposition visant à constituer un comité spécial en vue de modifier le Règlement de la Chambre, je dois dire—et plusieurs de mes collègues sont de mon avis—que nous doutons de la sincérité du gouvernement à cet égard parce qu'en même temps qu'il proposait cette motion, il modifiait unilatéralement le Règlement qui, depuis toujours, régissait le fonctionnement de la Chambre. Plus précisément, monsieur le Président, j'attire votre attention sur les premières séances des comités de la Chambre.

Il y a quelques semaines, nous avons assisté à la première réunion du comité de l'agriculture et plusieurs députés présents aujourd'hui doivent se souvenir de ce qui s'est alors passé. Pour votre information, monsieur le Président, les députés ministériels membres du comité ont proposé des motions imprimées à l'avance aux députés de l'opposition. D'après mes renseignements, cette initiative était sans précédent. L'une d'entre elles, proposée par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais), visait à faire siéger le comité avec un quorum restreint dans le but d'entendre des témoins, en présence de seulement quatre députés ministériels et d'aucun représentant de l'opposition.

Inutile de vous dire que plusieurs membres du comité, et surtout ceux de l'opposition, ont été très mécontents de cette proposition faite au nom du gouvernement. Le député d'Algoma (M. Foster) et moi-même avons pris la parole longuement. En effet, la première réunion du comité qui, normalement, ne dure que quelques minutes, a traîné pendant une bonne heure et demie étant donné la situation désagréable dans laquelle le gouvernement avait choisi de mettre l'opposition.

En ce qui nous concerne, la plupart de mes collègues et moi-même, si les députés conservateurs veulent entendre des témoins de leur côté, qu'ils constituent un groupe de travail conservateur et non un comité parlementaire. Dans ce cas, les députés conservateurs pourront inviter des personnes aux frais du parti conservateur et non du gouvernement. En outre, ils devront annoncer publiquement qu'il s'agit bien d'un groupe de travail conservateur. Par contre, si l'on crée des comités parlementaires, nous devons respecter les traditions du Parlement, selon lesquelles les députés de l'opposition doivent siéger à ces comités.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'au moment du litige survenu à la Chambre au sujet du nombre de partis qui devraient être représentés pour procéder à un vote, le gouvernement a été paralysé pendant quelques jours. Pendant que la sonnerie retentissait, on ne pouvait procéder au vote. Et à la suite d'une décision de la présidence, le gouvernement a dû attendre que l'opposition revienne à la Chambre. Si malheureuse que fut la situation, chacun a dû la subir. Aujourd'hui que les choses ont changé, le gouvernement affirme qu'il veut être efficace. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a dit dans son discours que le gouvernement devait être efficace. Et c'est au nom de l'efficacité que l'on a réduit le rôle des députés de l'opposition.

L'efficacité est une noble cause et nous en sommes tous en faveur. Je suis sûr qu'une dictature serait beaucoup moins lourde qu'un gouvernement démocratique. Cependant, notre pays refuse la dictature. Nous avons choisi d'être dirigés par un gouvernement parlementaire et responsable en élisant des députés à la Chambre des communes. Ce choix étant fait, je constate que le gouvernement agit de façon tout à fait déraisonnable.

Ce gouvernement a affirmé à maintes occasions au cours de la dernière campagne encore toute fraîche, qu'il se montrerait ouvert et responsable devant le Parlement. C'était une de ses 338 promesses. Il a aussi promis qu'il respecterait les désirs du Parlement. Et les ministériels ont prononcé beaucoup d'autres belles paroles du genre pendant la campagne.

Donc, il est inadmissible d'agir de cette façon au nom de l'efficacité. Nous, de l'opposition, croyons que quel que soit le nombre de députés présents, il devrait toujours y avoir au moins un représentant de l'opposition. Pour rafraîchir nos mémoires, le quorum minimal doit être d'au moins quatre députés pour entendre un témoin.

Nous estimons également que le député qui ouvre le débat devrait toujours être un député de l'opposition officielle comme le veut la tradition. Ayant déjà siégé dans une autre assemblée législative, monsieur le Président, je peux vous dire que les choses se passaient ainsi là-bas. En général, c'était l'opposition officielle qui ouvrait les débats. Je suis certain que cette règle ne figure dans aucun règlement de la Chambre, mais c'est un principe que les députés ont toujours respecté.

Puisque désormais le parti conservateur dirige le gouvernement du Canada, j'ose espérer qu'il se montrera aussi courtois à l'égard de l'opposition officielle que l'a fait le gouvernement précédent quand les ministériels étaient dans l'opposition. S'il m'est permis de faire une promesse, nous n'abuserons pas des règles comme l'ont fait les conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? Le député d'Athabasca (M. Shields) a une question?

M. Shields: Non, monsieur le Président, je n'ai que quelques brèves observations à faire.

• (1520)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Mégantic-Compton-Stanstead.

M. Gérin: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que j'étais présent à ce moment-là et que je suis surpris de son éloquence aujourd'hui, alors qu'il n'a fait aucun débat lorsque le Nouveau parti démocratique a présenté une motion et qu'il a voté contre le Nouveau parti démocratique sur exactement les mêmes principes qu'il vient de «sortir» aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais répondre à cela. Comme l'honorable député le sait parfaitement, ce que nous voulions nous, dans l'Opposition officielle, c'était de faire reconnaître le droit de l'Opposition officielle d'intervenir en premier lieu lorsqu'il s'agit d'avoir un débat. Nous sommes prêts à reconnaître l'opposition en général, mais il y a un rôle particulier de l'Opposition officielle. Et le député qui, lui-même, a voté contre les traditions établies dans le passé dans ce Parlement d'avoir au moins un député de l'Opposition pour un mini-quorum devrait savoir qu'aujourd'hui il est obligé de changer d'idée, suite à l'entente qui a été conclue entre les partis. De plus, je suis sûr qu'il constate maintenant lui-même qu'il était dans l'erreur lorsqu'il a adopté la position qu'il a prise à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. Shields: Monsieur le Président, je me demande si le député pense vraiment ce qu'il dit à propos des comités et du quorum restreint pour l'audition des témoins. Sait-il que cette proposition a été faite pour le bénéfice des gens qui viennent à Ottawa, depuis les Territoires du Nord-Ouest ou d'autres régions, pour témoigner devant un comité dont les délibérations sont enregistrées mot à mot? Il ne peut y avoir de vote quand le quorum n'est pas atteint. Pour qu'un vote ait lieu, il faut le quorum. Les députés de l'opposition sont ainsi rassurés. Cette proposition ne visait que ce seul objectif, pour éviter qu'un ou deux députés de l'opposition ne boycottent le comité alors que des gens venus de la Colombie-Britannique ou des Territoires du Nord-Ouest ont pris la peine de venir à Ottawa pour témoigner. Le député a-t-il réfléchi à cette situation?

M. Boudria: Monsieur le Président, bien sûr que nous y avons réfléchi. Mais je rappelle au député que si nous voulons entendre des témoins et que ce jour là, pour une raison ou pour une autre, il n'y a pas de représentant de l'opposition, le gouvernement n'a qu'à aller chercher quatre autres députés. Dès lors que huit députés sont présents, le comité peut se passer d'un représentant de l'opposition. De toute évidence, l'argument du député ne tient pas.

Il est question d'exiger qu'au moins un député de l'opposition soit présent pour qu'il y est mini-quorum et non plein quorum. S'il y a plein quorum de huit députés, il n'est pas nécessaire qu'un député de l'opposition soit là pour que le comité siège. Cependant, puisque le député a soulevé cette question, il faudrait aussi apporter des modifications à cet égard. La règle devrait être modifiée pour exiger qu'un député de l'opposition soit présent pour qu'il y ait soit plein quorum soit mini-quorum. Ce n'est cependant pas de cela que nous parlons aujourd'hui. Il n'est question que du mini-quorum, c'est-à-dire que quatre députés doivent être présents pour que le comité puisse entendre des témoins.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires?

Je signale au ministre que s'il prend la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Non, monsieur le Président, je voudrais parler de l'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Prescott-Glengarry . . .

M. Boudria: De Glengarry-Prescott-Russell.

M. Hnatyshyn: Le député de Glengarry-Prescott-Russell. Il pourra dire dorénavant que je représente la circonscription d'Ouest-Saskatoon.

Les partis ont eu des entretiens à ce sujet. Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été dit, sauf pour insister sur le fait que les ministériels tiennent sérieusement à garantir que les règles respectent non seulement les droits de la majorité à la Chambre, mais aussi ceux de l'opposition. La situation en question préoccupe l'opposition. Comme on l'a déjà dit à plusieurs reprises, nous n'avions pas l'intention de causer d'inquiétudes à l'opposition. Par ailleurs, comme la question a été soulevée et que la situation pourrait sembler injuste, je m'occuperai volontiers de cette affaire.

Je répète à la Chambre ce que j'ai déjà dit publiquement: nous acceptons de présenter une motion aux comités permanents pour assurer la présence d'au moins un député de l'opposition quand il y a quorum restreint pour l'audition des témoins. Je crois que la majorité des comités ont déjà adopté une telle motion qui garantit la présence de membres de l'opposition au cours de l'audition des témoins. Les députés de l'opposition m'ont déjà rappelé à maintes reprises ce que je considère comme l'évidence même, soit qu'ils n'entendent pas abuser du droit de faire comparaître un député devant les comités. Je les crois sur parole, car je les tiens pour des gens sérieux qui parlent au nom de leurs partis respectifs. Nous poursuivons le même objectif: rendre le Parlement le plus efficace possible.

Je suis heureux que cette motion ne suscite pas d'opposition. Elle nous permettra d'étudier le fonctionnement du Parlement et de voir quels moyens il y aurait lieu de prendre pour revaloriser le rôle du simple député, non seulement à la Chambre, mais aussi au sein des comités.

On a mentionné le fait que le Règlement a déjà fait l'objet d'une étude. Le député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse) a attiré l'attention de la Chambre sur ce point. Pour ma part, j'ai pris position dans l'esprit de collaboration qui devrait, à mon avis, régner au comité. Il nous aurait été très facile d'agir unilatéralement, car la forte majorité dont nous disposons à la Chambre nous aurait permis d'aller de l'avant et d'imposer notre conception de la réforme parlementaire.

Il ne saurait toutefois y avoir de véritable réforme sans consultation. Le député de Humboldt-Lake-Centre m'a demandé d'étudier la façon dont fonctionne la Chambre à l'heure actuelle, et j'ai l'intention de le faire. Nous avons déjà eu diverses réunions et je me suis efforcé de toujours informer les partis d'opposition des intentions du gouvernement en ce qui a trait aux projets de loi, aux déclarations et aux autres initiatives. C'est absolument essentiel au bon fonctionnement de la Chambre.

Quant aux recommandations du comité de la dernière législature, les nouveaux députés devraient avoir l'occasion de les examiner par l'intermédiaire de leurs représentants au comité. C'est une façon juste et équitable de régler cette question. Nous n'avons pas l'intention de prolonger le débat, car le comité qui va être constitué aura une durée de vie limitée puisqu'il doit remettre son rapport avant la fin de juin 1985. Il est donc important de ne pas perdre de temps. Le comité devra effectuer une analyse en profondeur et présenter des recommandations sérieuses . . .

M. Deans: Pourquoi ne pas vous rasseoir s'il importe de ne pas perdre de temps?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, permettez-moi de vous révéler un secret au sujet des réunions des leaders parlementaires. Je suis obligé d'écouter le leader parlementaire du NPD pendant des heures; c'est pourquoi je suis heureux de pouvoir me défouler devant les caméras de télévision. On devrait même me décerner la médaille George Cross pour ma bravoure.

J'apprécie l'esprit de collaboration qui règne ici. Il a été dit que l'opposition officielle devait être la première à pouvoir poser des questions au comité, particulièrement au sujet des prévisions de dépenses et pour l'examen des dépenses elles-mêmes. C'est une tradition que je n'ai nullement l'intention de remettre en cause. Les comités travailleront sous le signe de l'impartialité. J'espère que le comité entamera ses travaux le plus vite possible pour que nous puissions bénéficier des sages conseils des excellents députés qui ont demandé d'y siéger.

Pouvoir d'emprunt

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires à propos de ce qu'a dit le leader parlementaire?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que la formule proposée par le leader du gouvernement à la Chambre nous convient. Après le long débat que cette question a suscité à la Chambre, je pense que nous arrivons enfin à des modalités plus raisonnables qui nous conviendront. J'ai compris que le leader du gouvernement à la Chambre disait que cet heureux dénouement était peut-être dû à la présence de nouveaux députés au comité. En tout cas, ce n'est certainement pas grâce à son attitude ou à celle du gouvernement.

Nous sommes maintenant rassurés, et je suis même prêt à dire que, si j'avais le consentement unanime, je retirerais mon amendement qui visait en fait à protéger dans une certaine mesure les députés représentants de l'opposition. Si tous les députés sont d'accord, je suis disposé à retirer l'amendement pour que nous pussions poursuivre le débat sur la motion principale.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) retire l'amendement. Y a-t-il consentement unanime pour son retrait?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Guilbault (Saint-Jacques) est retiré.)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion principale?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Laurier (M. Berger).

M. Berger: Monsieur le Président, je crois qu'un député du Nouveau parti démocratique doit partir bientôt à cause d'un rendez-vous. Si vous êtes d'accord, je lui cède la parole pour le moment, à la condition que vous puissiez me la redonner plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Bien. J'accorde alors la parole au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus).

M. Ian Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de coopérer, de façon à me permettre d'attraper mon avion.

Je voudrais appuyer la motion de mon collègue en faveur d'un changement aux propositions du gouvernement à l'égard des emprunts. C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole, sauf lors des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement ou au cours de la période des questions.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de mon élection du 4 septembre. Les électeurs de ma circonscription ont pris deux décisions importantes ce jour-là. Premièrement, comme bien d'autres Canadiens, ils ont décidé qu'ils en avaient assez et que les libéraux ne devaient plus régner sur le pays. Mes électeurs se sont néanmoins distingués de la majorité des autres Canadiens en constatant que les promesses du parti conservateur n'étaient nullement différentes de celles des libéraux et ils ont donc préféré se faire représenter à la Chambre par un député néo-démocrate.

Ce projet de loi illustre une fois de plus pourquoi mes électeurs ont voté comme ils l'ont fait. S'ils avaient élu un député conservateur, ils auraient voté, les yeux fermés, pour un pouvoir d'emprunt de 16 milliards, sans savoir à quoi cet argent allait servir. Si j'osais voter en faveur de ce projet de loi, monsieur le Président, mes électeurs seraient en droit de me demander immédiatement de démissionner. Je tiens à les remercier de leur appui et de leur confiance en mes capacités. Je tiens également à remercier l'association de ma circonscription et les centaines de personnes qui ont travaillé non seulement pendant les deux mois de la campagne, mais également depuis sept ans pour m'envoyer ici. Je voudrais également en profiter pour remercier ma famille, car sans son appui je ne serais pas là.

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi, car un événement très important a lieu cette semaine dans la circonscription de Thunder Bay-Atikokan et la circonscription voisine de Thunder Bay-Nipigon. Pour la première fois, depuis plusieurs années, les citoyens de ces circonscriptions qui sont abonnés au câble peuvent suivre en direct les débats de la Chambre des communes sans avoir besoin d'un convertisseur. J'ai remarqué tout à l'heure que l'ancien député de Thunder Bay-Atikokan, le nouveau commissaire du CRTC, se trouvait dans la tribune des visiteurs. Il sera sûrement content d'apprendre que j'ai réussi là où il avait échoué, en obtenant ce changement dans le service de télévision.

La collectivité de Thunder Bay et Atikokan et les régions avoisinantes ont été durement éprouvées depuis quelques années. L'hiver dernier, plus de 14,000 personnes se sont déclarées sans travail et à la recherche d'un emploi dans la région. Le prix en est renversant, monsieur le Président. L'une des raisons pour lesquelles je suis contre l'emprunt de ces 16 millions, sans savoir comment ils seront dépensés, c'est que mes électeurs estiment avoir le droit de savoir de quelle façon le gouvernement compte les sortir de leur situation de chômeurs qui coûte extrêmement cher à l'État. L'an dernier, les prestations d'assurance-chômage dans la région de Thunder Bay se sont élevées à 55.7 millions de dollars. Les prestations d'assistance sociale ont coûté 2 millions et demi dans la ville de Thunder Bay. Les recettes fédérales perdues pendant la même période ont atteint les 144 millions. Le montant global dépasse les 200 millions en deniers publics du fait du chômage qui sévit dans la région de Thunder Bay, et la cause directe de cet état de choses, monsieur le Président, est le trop grand nombre d'années de régime libéral dont la politique économique semble manifestement avoir été reprise par les conservateurs.

Nous avons à Thunder Bay une usine appelée CanCar Rail Incorporated. Cette entreprise a été nationalisée par Bill Davis et compagnie, les conservateurs de l'Ontario. À l'heure actuelle, elle n'a pas le moindre contrat à exécuter. Ses employés ont été licenciés depuis plus d'un an. En fait, en septembre dernier, dix de ces employés ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage; en octobre, il y en a eu 150 autres, en novembre, 100 de plus, et en décembre, 25 à 50 encore. Ces travailleurs ne reprendront pas le travail avant juin au plus tôt. De toute évidence, le nouveau gouvernement doit intervenir et accorder une aide financière à ces gens afin qu'ils puissent survivre au long hiver qui s'annonce.

Avant de sanctionner pareilles dépenses, nous voulons également savoir quel programme de transport urbain le gouvernement mettra en œuvre. Dans quel genre de programme va-t-on engager VIA Rail pour qu'on ait besoin de fabriquer des wagons à deux étages? Voilà deux facteurs qui auront une incidence marquée sur les installations ferroviaires de CanCar.

Parce que les sociétés ferroviaires et la Commission canadienne du blé n'ont pas réussi à s'entendre, l'hiver dernier, sur les tarifs de transport des céréales depuis Thunder Bay jusqu'aux ports de la Voie maritime, plus de un millier de travailleurs et de travailleuses ont été mis à pied. Ce sera encore pire cette année. Les piètres récoltes des basses Prairies, alliées aux avaries qu'ont subies deux ponts qui sont encore hors d'usage à l'heure actuelle, entraîneront d'autres mises à pied qui seront en fait plus nombreuses et plus longues.

Nous devons faire quelque chose pour améliorer les services au port de Thunder Bay. Les armateurs des Grands lacs aimeraient que les élévateurs soient à peu près remplis afin de pouvoir déplacer leurs navires très rapidement. Les sociétés ferroviaires, par contre, préféreraient que les élévateurs soient presque vides afin de pouvoir déplacer rapidement leurs wagons. Le port de Thunder Bay est extrêmement bien rodé. Quand aucun accident ne vient troubler le transport ferroviaire ou maritime, tout va rondement. Toutefois, si une catastrophe se produit sur la voie ferrée et retarde le moindrement l'arrivée des wagons du CN et du CP, le port de Thunder Bay est en difficulté. Si le pont sur le Saint-Laurent s'était brisé en juillet, monsieur le Président, le port de Thunder Bay aurait été obligé de fermer parce qu'il aurait été congestionné très vite.

La localité d'Atikokan a été laissée pour compte par l'ancien gouvernement libéral. Elle a dû se contenter de projets de création d'emplois après la fermeture des deux mines. Tous les jours à la Chambre, monsieur le Président, je suis étonné de voir à quel point la leçon d'Atikokan ne nous a rien appris. Nous n'avons pas appris qu'il ne faut pas permettre aux sidérurgies canadiennes d'acheter leur minerai de fer aux États-Unis. Nous n'avons pas appris qu'il ne faut pas laisser les entreprises fermer arbitrairement des mines parce qu'elles se trouvent ainsi à tuer aussi des localités. Eh bien, Atikokan survit, mais pas grâce au gouvernement fédéral. La localité survit grâce à l'initiative personnelle de ses habitants, mais il reste encore certains besoins auxquels il faut répondre.

• (1540)

J'ai constaté avec intérêt que lorsqu'une mine a fermé au début de l'automne dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney), le gouvernement a été très prompt à fournir une aide particulière à cette localité. Eh bien, l'aide particulière dont j'ai besoin pour Atikokan devrait prendre la forme d'un soutien du revenu pour les mineurs mis à pied en 1979 et en 1980. A cause de leur âge et de l'usure physique attribuable aux nombreuses années qu'ils ont passées dans la mine, ils ont besoin d'un programme quelconque de retraite anticipée qui leur procurerait un revenu raisonnable pour les aider à survivre. Je veux savoir quel genre de programmes le gouvernement mettra en place l'été prochain. Je veux le savoir dès maintenant pour que je puisse dire aux jeunes gens de ma circonscription quels genres d'emplois leur seront offerts. Ils sont en train de préparer leur avenir, et ils veulent s'assurer qu'ils auront les moyens de retourner aux études l'automne prochain. Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a rien fait d'autre que réduire les possibilités d'emploi.

Il y a bien des choses encore que je pourrais dire au sujet de ma circonscription, mais je m'en tiendrai là pour le moment. En guise de résumé, je me contenterai de dire qu'on a entendu bien des beaux discours sur la nécessité de restaurer un climat de confiance pour attirer les investisseurs au Canada. On veut en réalité nous avoir à la confiance plutôt que nous donner de quoi avoir confiance. Nous avons besoin de mesures capables de remettre les gens au travail. La majorité des Canadiens préféreraient travailler, que ce soit à domicile ou à l'extérieur. Ils préféreraient de beaucoup travailler à être assistés sociaux. Si nous, du NPD, acceptions cette mesure permettant d'emprunter ces 16 milliards, nous nous trouverions à donner un chèque en blanc au gouvernement, et je ne pense pas que ce soit ce que les Canadiens veulent que nous fassions.

[*Français*]

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, pour moi aussi c'est ma première occasion de prendre la parole dans ce nouveau Parlement, et j'aimerais consacrer quelques secondes pour remercier les électeurs de la circonscription de Laurier pour la confiance qu'ils m'ont accordée lors des élections du 4 septembre. Je suis très fier des rapports que j'ai établis avec de nombreuses personnes dans ma circonscription depuis que j'ai été élu pour la première fois en 1979, et je veux assurer à tous les citoyens et citoyennes de la circonscription que je ferai tout en mon pouvoir pour mériter leur confiance lors de ce nouveau mandat.

Il me fait grand plaisir de prendre la parole lors de ce débat sur le pouvoir d'emprunt, et je suis aussi très heureux de voir que le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Siddon) est ici lors de ce débat parce que j'ai quelques propos à tenir qui relèvent de sa compétence.

Je voulais commencer, monsieur le Président, en disant que la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) et le projet de loi ayant trait au pouvoir d'emprunt que l'on étudie aujourd'hui démontrent pour ceux qui avaient des doutes très tôt dans ce nouveau Parlement la faillite du gouvernement progressiste conservateur. Vous allez peut-être me dire que c'est trop tôt pour faire cette évaluation, que finalement ma critique est peut-être trop sévère. Je ne pense pas, monsieur le Président, comme je vais essayer de le démontrer au cours des prochaines minutes. Il faut se rappeler que ce gouvernement a été élu sans programme et sans objectif. La seule chose, en effet, qui unissait les éléments disparates du parti progressiste conservateur, c'était le fait qu'ils étaient contre l'ancien gouvernement du parti libéral. Monsieur Trudeau, l'ancien premier

ministre, nous a souvent rappelé que le parti progressiste conservateur représentait toutes les personnes et tous les éléments de notre société qui étaient contre quelque chose.

[*Traduction*]

Il parlait souvent de la coalition des «anti».

[*Français*]

Aujourd'hui c'est assez clair qu'il n'y a ni stratégie, ni plan. La seule chose que l'on voit, c'est une espèce de retranchement sur la foi aveugle conservatrice qu'il faut réduire le déficit à tout crin, et le ministre des Finances (M. Wilson), il y a quelques semaines, a sabré à gauche, à droite, sans prévoir de solutions de rechange. Aujourd'hui, on nous demande notre approbation sur un pouvoir d'emprunt, mais on n'a pas de budget, on n'a pas de prévisions budgétaires.

On sait ce que le gouvernement conservateur n'aime pas, grâce à leurs coupures, mais on ne sait pas ce qu'il aime. Comme notre chef, le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner), nous a dit: Pour cela, pour savoir ce que ce gouvernement aime, il faut attendre jusqu'au printemps. Ça me fait penser, monsieur le Président, à une équipe de football—je sais que vous aimez les sports et que vous suivez cela de très près—ça me fait penser à une équipe de football dont l'unité offensive se présente sur le terrain, sans jeu . . .

[*Traduction*]

Le quart-arrière, vous le savez, monsieur le Président, est obligé d'improviser. Au milieu de ses hommes réunis en petit groupe, il esquisse les stratégies sur le revers de sa main ou sur le sol. Voilà le genre de gouvernement que nous avons aujourd'hui.

[*Français*]

Le gouvernement du parti progressiste conservateur n'a pas de jeu, il est toujours en caucus et les Canadiens doivent espérer que ce caucus ne durera pas trop longtemps. Cette foi aveugle de couper, de sabrer dans le déficit, a des implications très concrètes dans le secteur de la science et de la technologie dont je suis le critique pour notre parti. Une fois élu, une des premières choses que ce nouveau gouvernement a faite, ça a été de couper les crédits d'impôt qui s'appliquaient à la recherche. Quelques semaines plus tard, avec la déclaration du ministre des Finances, il y avait des programmes entiers en matière de recherche environnementale et énergétique qui ont été coupés, des programmes entiers, des programmes d'emplois d'été pour les jeunes, pour les étudiants, Été-Canada, des programmes de formation de la main-d'œuvre ont été coupés, et cela va à l'encontre de toutes les belles promesses de ce gouvernement qui devait prendre tous les moyens pour augmenter la recherche effectuée dans ce pays.

[*Traduction*]

Je me souviens qu'à l'époque où il était chef de l'opposition, en mars ou avril dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré dans un discours que nous devons doubler nos dépenses dans le domaine de la recherche et du développement et tripler notre détermination à cet égard.

M. Siddon: Soyez patient.

M. Berger: Mais que s'est-il passé? Tout le contraire.

Je suis très heureux de voir le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) parmi nous aujourd'hui. En début de journée, je me suis entretenu avec le président du comité permanent des prévisions budgétaires en général, auquel j'ai demandé si nous pouvions tenir des audiences sur les nombreuses compressions touchant la Division de l'énergie du Centre national de recherches, laquelle va être pratiquement supprimée. Le ministre est parfaitement au courant de cette question. Je ne puis me résoudre à croire que c'est le but que poursuivait le gouvernement. Quelque chose a dû mal tourner. Je ne puis croire qu'il se soit lancé sur une voie aussi imprudente.

Je voudrais faire consigner au compte rendu une lettre adressée à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), dont le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie a reçu une copie. Elle provient de la Faculté du génie de l'Université de Waterloo. Voici ce que dit l'auteur:

● (1500)

Les sévères compressions effectuées au Conseil national de recherches, dans la Division de l'énergie, laquelle comptait un effectif de 61 personnes, est un coup dur porté à la recherche et au développement dans le domaine des ressources renouvelables. Cette initiative du gouvernement a des conséquences négatives d'une portée considérable, et notamment:

* La suppression d'environ 1,500 à 2,000 emplois dans le secteur privé, essentiellement dans les petites entreprises.

* La perte d'exportations éventuelles de sources d'énergie renouvelable bien canadiennes et de produits relatifs à l'économie de l'énergie.

* La perte de nouvelles connaissances techniques, due à l'absence de participation aux activités de l'Agence internationale de l'énergie.

* La perte, au CNR et ailleurs, de personnel hautement spécialisé dont les efforts ont mis le Canada à l'avant-garde de la recherche sur les sources d'énergie et de remplacement.

Dans une lettre semblable provenant de l'Institut de recherches Brace, de la Faculté du génie du Collège MacDonald, à l'Université McGill, les auteurs résument certaines lettres qu'ils ont adressées au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) et au directeur du programme d'énergie solaire du Centre national de recherches. Voici la teneur de cette lettre:

Nous estimons que le gouvernement conservateur adopte une politique visant à démanteler complètement toute l'industrie canadienne d'énergie renouvelable,

laquelle offre de grandes possibilités aux Canadiens en matière de création d'emplois et de possibilités pour les petites entreprises.

Il entreprend ce démantèlement sans consulter . . .

Ce qui dément jusqu'à la moindre promesse faite par le gouvernement et son chef.

. . . ceux d'entre nous du secteur privé qui ont gracieusement consacré notre temps et nos efforts à créer, en collaborant avec les régimes précédents, des programmes destinés à stimuler notre économie.

Il ne tient aucun compte du Forum mondial de l'énergie renouvelable qui doit avoir lieu au Canada en juin 1985.

Il ne diversifie pas nos moyens de recherche et de développement dans le domaine énergétique. Au lieu d'entreprendre des activités dans ce domaine afin de créer des emplois, il nous met à la merci des importations étrangères.

J'ai ici plusieurs autres lettres que je ne pourrai pas vous lire aujourd'hui, monsieur le Président. Je conclurai en disant que le gouvernement, encore une fois, ne nous a pas laissé le choix. Il nous a dit ce qu'il n'aimait pas. Sans doute n'aime-t-il pas la Division de l'énergie du Conseil national de recherches. Il n'aime pas non plus le Programme d'été des étudiants. Il ne nous a pas dit comment ces compressions vont stimuler les investissements dans le secteur privé.

Je voudrais que les conservateurs nous expliquent comment les entreprises canadiennes vont accepter de courir davantage de risques et comment elles vont faire la recherche et le développement dont nous avons besoin. Tout ce qu'il sait nous dire c'est que ces compressions vont finir par réduire le déficit. Peut-être ces coupures vont-elles faire baisser les taux d'intérêt, lesquels vont à leur tour favoriser les investissements, mais dans son exposé économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit très explicitement que les taux d'intérêt au Canada dépendaient de ceux des États-Unis.

[*Français*]

Vendredi dernier était une journée historique au Canada, c'était le 30 novembre, soit moins de trois mois après l'élection de ce gouvernement. Et pour la première fois un journaliste—il y en a peut-être eu d'autres—pour la première fois j'ai vu un journaliste suggérer que ce gouvernement ne durerait pas plus longtemps qu'un mandat.

[*Traduction*]

Dans son article, Don McGillivray dit ce qui suit:

Les conservateurs ne paraissent plus invincibles. Et pourtant il y a à peine deux mois, on disait qu'ils seraient imbattables pendant toute une génération.

Après les gaffes des derniers jours, il est possible que leur règne se désagrège après un seul mandat, tout comme le gouvernement de John Diefenbaker.

Voilà ce que j'avais à dire, monsieur le Président. Je crois avoir fourni suffisamment de preuves pour démontrer la faillite intellectuelle du gouvernement. D'ici peu, la faveur du gouvernement commencera à dégringoler dans les sondages aussi vite que la confiance des électeurs.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'attention. Il a affirmé que les responsables des énergies non renouvelables n'avaient pas été consultés. Le député sait-il que ceux-ci tiennent leur congrès présentement. J'ai passé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Il n'y a ni question ni observation. Le député reprend-il le débat?

M. McDermid: Excusez-moi.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Veuillez reprendre votre siège, s'il vous plaît. Nous commençons les discours de dix minutes. Il n'y aura ni question ni observation. Le prochain orateur est la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

M. Blaikie: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) invoque le Règlement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, quelqu'un pourrait peut-être remettre à la députée nouvellement élue un exemplaire du Règlement.

M. McDermid: J'invoque le Règlement à mon tour, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. Je sais que c'est mercredi après-midi. Et que ce sera la pleine lune le 8 courant. J'espère que les députés maintiendront le décorum. Et sans autre rappel au Règlement, je donne la parole à la députée de Mount Royal.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends la parole à propos du projet de loi à l'étude, le C-11 concernant le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement conservateur veut emprunter 7.3 milliards de dollars pour l'exercice courant de 1984-1985, plus 16 milliards pour celui de 1985-1986, pour lequel il n'a pas déposé, et n'a pas l'intention de déposer des prévisions budgétaires avant le printemps prochain. Bref, les conservateurs nous demandent de les croire sur parole lorsqu'ils disent qu'ils vont dépenser ces deniers publics dans l'intérêt de la population.

Je trouve qu'on ne tient aucun compte de l'intérêt de la majorité de la population. La vérité, c'est que le gouvernement nous a abreuvés de belles paroles et qu'il compte bien récidiver pour camoufler ses gestes et faire oublier le peu de cas qu'il fait de la majorité de nos concitoyens. Il croit qu'il peut nous faire oublier les véritables problèmes et les difficultés des gens en nous berçant de belles paroles, par exemple, en décrétant un impôt minimum pour les riches qui ne représentera, somme toute, qu'un montant dérisoire, certes insuffisant pour assurer la justice et l'équité. Mais il le pense et il compte bien pratiquer allègrement ces compressions déraisonnables qui vont certainement nuire gravement à la majorité de la population. Nous ne serons pas dupes.

Dans son exposé économique du 8 novembre, le gouvernement a annoncé qu'il entendait réduire ses dépenses de 4.2 milliards de dollars au cours de l'exercice courant à coup de réductions et de suppressions de programmes et en prenant des mesures pour accroître le taux de récupération des coûts. De toutes les réductions envisagées, quelque 415 millions de dollars ou 12 p. 100 du total, seront réalisées à même les dépenses à caractère social. Par exemple, les dépenses du ministère de l'Emploi et de l'Immigration seront réduites de 432.3 millions de dollars en 1984-1985. Sur la liste des programmes visés figurent le Programme de mobilité, le Programme général de formation industrielle de la main-d'œuvre, le Programme d'échange de jeunes travailleurs et le Programme Été Canada. Sans oublier que l'on compte récupérer 200 millions de dollars en resserrant les modalités d'entrevues pour que seuls ceux qui ont droit aux prestations en reçoivent effectivement. Monsieur le Président, c'est ici qu'interviennent les espions de Flora. Je considère que c'est une honte.

On prévoit épargner encore 90 millions de dollars en tenant compte des indemnités de départ et des prestations de retraite

dans les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage. Autrement dit, les travailleurs qui ont perdu leur emploi ne recevront aucune prestation d'assurance-chômage tant qu'ils n'auront pas épuisé leur régime de retraite privé et leur indemnité de cessation d'emploi. Il s'agit d'une mesure mesquine et réactionnaire qui touche les personnes les moins bien protégées de notre société et je crois pouvoir dire qu'elle a suscité un vif mécontentement.

• (1600)

Les restrictions dans les programmes d'emploi ont des conséquences particulièrement graves pour les femmes, les jeunes, les handicapés et les minorités visibles. Or, ces groupes constituent la majorité de notre population. Ils sont victimes d'un taux de chômage supérieur à la moyenne et ils ont besoin d'une aide particulière pour trouver de l'emploi. Le taux de chômage chez les femmes âgées de 35 à 40 ans, qui veulent retourner au travail maintenant que leurs enfants vont à l'école, est beaucoup plus élevé que chez les hommes.

Du fait de la nécessité pour les familles d'avoir deux revenus et de l'augmentation du nombre de femmes subvenant à leurs propres besoins parce qu'elles sont séparées, divorcées ou mères célibataires, le nombre de femmes à la recherche d'un travail est bien supérieur à ce qu'il était il y a quelques années.

Le milieu de travail est en période de transition. Ceux qui entrent sur le marché du travail ou dont les nouvelles technologies font disparaître l'emploi doivent recevoir une formation ou se recycler. Étant donné que les femmes n'ont pas accès à des programmes de formation convenables, la diminution de 40 millions de l'affectation au Programme de formation générale dans l'industrie les touche durement. Les femmes représentent environ 23 p. 100 des stagiaires inscrits à ce programme. Il doit exister une aide permanente pour ceux qui ont des difficultés à trouver du travail. Le gouvernement ne semble pas rechercher des solutions avec beaucoup d'ardeur.

Le taux de chômage le plus élevé est celui des jeunes qui ont peu ou pas d'expérience du milieu du travail. Il atteint près de 18 p. 100. Une solution consiste à garder les jeunes aux études plus longtemps, mais les prêts aux étudiants ont été réduits de 5 millions de dollars, le programme d'échange de jeunes travailleurs de 3 millions de dollars et Été Canada de 85 millions. Sans prêts et sans aide pour trouver des emplois d'été, de nombreux jeunes devront abandonner leurs études. Pourtant, beaucoup ne trouveront pas de travail. C'est un cercle vicieux. Malgré les belles promesses du printemps, on ne répond pas à leurs besoins, alors qu'ils doivent développer au maximum leur potentiel.

J'estime que le gouvernement oublie complètement nos ressources naturelles les plus importantes, nos ressources humaines. Il oublie comment développer ces ressources. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article paru dans *Le Droit* d'aujourd'hui . . .

[*Français*]

. . . où l'on dit: «Champagne évite les «vrais problèmes»» C'est une déclaration:

La ministre Champagne, qui est aussi coordonnatrice des activités entourant l'Année internationale de la jeunesse 1985, a réussi le tour de force de ne pas mentionner une seule fois dans son allocution le problème du chômage, qui touche pourtant 17.6 p. 100 des jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Elle n'a pas parlé non plus des programmes que son gouvernement planifie de mettre en place. Les jeunes n'ont pas caché leur déception de voir le porte-parole des jeunes au sein du gouvernement qui n'a pas tenu une seule parole ou un seul énoncé de principe sur ce qui va être leur avenir. Et je trouve cela absolument choquant, monsieur le Président.

[*Traduction*]

La réduction des dépenses relatives à l'habitation est une autre question importante que je voudrais signaler à la Chambre. Des compressions de 9.6 millions de dollars vont s'appliquer au programme de logements sociaux dont le but est d'aider les gagne-petit à se loger convenablement. D'autres compressions de 29.4 millions de dollars vont frapper le programme d'aide à la remise en état des logements, qui concerne la réparation et la modernisation des maisons existantes, de même que l'amélioration des logements et des conditions de vie. Dans ma circonscription de Mount Royal, il y a énormément de maisons délabrées qui ont besoin d'être rénovées. La demande de coopératives d'habitation y est aussi très forte. Ce sont précisément les domaines où le gouvernement a décidé de réduire les dépenses.

Mes électeurs et d'autres Canadiens avec qui je me suis entretenue font de toute évidence entendre un autre son de cloche que les interlocuteurs du ministre des Finances (M. Wilson), du ministre du Travail (M. McKnight), ou de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald). Cela m'inquiète beaucoup. Il va nous falloir hausser le ton ou équiper ces ministres de meilleurs appareils auditifs.

En ce qui concerne les logements sociaux, il existe seulement 147 centres de transition qui fournissent un abri d'urgence, des refuges et des logements provisoires. Il en faut davantage. Seulement 45 p. 100 de la population canadienne vit dans des régions dotées d'un abri pour femmes maltraitées et la plupart des travailleurs sont d'avis qu'on ne réussira pas, sans augmenter les fonds, à remédier à cette pénurie. Depuis vingt ans, la proportion des familles monoparentales est montée en flèche passant de 6.5 p. 100 à 10.4 p. 100. Chez les femmes âgées, le besoin de logements protégés est aigu. Le gouvernement prend soin des personnes en détresse en réduisant les affectations de fonds, Ces compressions mettent gravement en danger la santé et le bien-être du public en général.

En conclusion, les restrictions pourraient s'étendre aux services qui ont pour clientèle les femmes, la jeunesse, les handicappés et les minorités visibles. Je ne pourrai pas appuyer le budget ou ce projet de loi tant que nous ne saurons pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis le temps que je siège à la Chambre, principalement sous des régimes libéraux, j'ai appris quelque chose que ce projet de loi démontre à merveille. J'ai appris que plus ça change, plus c'est pareil.

Le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter des sommes supplémentaires pour financer ses dépenses d'ici à la fin de l'année financière, en mars 1985. C'est la façon habituelle de procéder qui revient presque chaque année et nous n'y voyons pas de mal. Cependant, le projet de loi comporte un autre volet qui consiste à autoriser le gouvernement à emprunter 16 milliards de dollars pour la prochaine année financière.

Si j'ai laissé entendre, au début de mes propos, qu'il y avait répétition, c'est que le gouvernement libéral avait présenté une

mesure semblable que personne n'avait combattue avec autant de vigueur, à l'époque, que l'opposition officielle qui forme maintenant le gouvernement. Quand nous avons été saisis de ce projet de loi en 1982, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui dirigeait alors l'opposition officielle avait présenté une motion. Il y déclarait qu'il était inadmissible en principe d'accorder au gouvernement le droit d'emprunter une somme supérieure à ce dont il avait besoin pour terminer l'année financière et il invitait la Chambre à refuser la deuxième lecture. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'opposait alors précisément à ce que le gouvernement nous demande maintenant d'approuver.

Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement emprunte pour financer ses dépenses mais nous refusons de lui donner un chèque en blanc pour l'année prochaine pour les mêmes motifs que les conservateurs ont invoqués lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Aucun budget n'a encore été présenté pour l'année prochaine. Nous n'avons donc aucune idée des programmes que le gouvernement se propose de mettre en vigueur. A plus forte raison, nous ignorons tout des compressions qu'il entend effectuer à l'égard des programmes actuels. Après l'avoir vu sabrer les programmes cette année, nous avons tout lieu de craindre ses intentions.

Le gouvernement n'est pas le seul à avoir un déficit. Je signale aux députés que tous les gouvernements au Canada en ont, ou en ont eu, qu'il s'agisse de l'ancien ou du nouveau gouvernement fédéral ou, encore, des gouvernements provinciaux qu'ils soient dirigés par le parti conservateur, le Nouveau parti démocratique, le Crédit social ou le Parti Québécois. Même un gouvernement provincial libéral aurait un déficit. Aucun gouvernement provincial ne peut y échapper. Cette situation est attribuable non pas à des dépenses excessives, mais bien au fléchissement de l'activité économique, à la récession. Les recettes sont à la baisse. Elles sont nettement inférieures à ce que les gouvernements avaient prévu. Le seul moyen d'éviter le déficit serait, pour les gouvernements provinciaux, de procéder à d'énormes compressions dans les services qu'ils fournissent aux citoyens de la province, et les gens ne sont pas prêts à accepter cela.

• (1610)

Si nous avons des déficits, ce n'est pas parce que nous dépensons trop, mais bien parce que les recettes ne sont pas ce qu'elles devraient être. Si notre économie tournait comme elle devrait et si le taux de chômage se situait à 5, 6 ou 7 p. 100 au lieu de 11.5 p. 100, le déficit serait très faible.

Dix des économistes les plus éminents des milieux universitaire au Québec et en Ontario et au sein de groupes d'analystes, comme le C.D. Howe Institute, ont jugé que le gouvernement avait raison d'essayer de réduire le déficit. Ils ont ajouté qu'il devait, en outre, inciter la Banque du Canada à relâcher sa politique monétaire et financière. Il est impossible de faire grand-chose tant que les taux d'intérêt sont aussi élevés.

On nous dit qu'ils ont énormément baissé. Cependant, le taux d'intérêt réel—c'est-à-dire la différence entre l'augmentation du coût de la vie et les taux d'intérêt pratiqués—n'a pas baissé beaucoup depuis l'époque où les taux s'établissaient à 20 p. 100. Ces derniers ont fléchi de 8 points, mais le taux d'inflation a fait de même. Le taux d'intérêt réel est très élevé et il le demeurera tant que le gouvernement conservateur suivra les mêmes conseils que l'ancien gouvernement libéral et permettra au gouverneur de la Banque du Canada de fixer nos taux d'intérêt en fonction des taux d'intérêt américains plutôt que d'établir une politique qui réponde aux besoins des Canadiens.

Je m'oppose à ce projet de loi non seulement parce qu'il donne au gouvernement des crédits pour la prochaine année financière, mais également parce que je suis très inquiet au sujet des compressions auxquelles le gouvernement a procédé, poussé par le désir et la détermination qu'il avait de réduire le déficit. Tout d'abord, le gouvernement s'en prend à des programmes qui aidaient les gens les plus défavorisés. Je voudrais vous donner quelques exemples. Il a réduit le budget des programmes de logement qui sont très importants pour les personnes âgées et pour les gagne-petit. Il a réduit de 84 millions le budget du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Dans toutes les villes du Canada, il y a des milliers de maisons qui ont été construites il y a une soixantaine ou une centaine d'années. Ces maisons consomment trop d'énergie. Ce programme aidait à revaloriser ces maisons et il aidait les citoyens à économiser des centaines de dollars par an en frais de chauffage. C'était non seulement important pour les occupants des maisons qui bénéficiaient du programme: ce programme aidait aussi à réduire la consommation du mazout et des énergies non renouvelables, qui s'épuisaient à un rythme accéléré.

Le gouvernement a également tronqué le budget du PAREL de 29.4 millions. Dans toutes les villes il y a des vieilles maisons qui tombent tellement en décrépitude qu'elles sont pratiquement inutilisables. Grâce à ce programme, financé en partie par le gouvernement fédéral et en partie par les gouvernements provinciaux, des dizaines de milliers de vieilles maisons situées dans les quartiers pauvres de nos villes ont été modernisées et revalorisées; on en a refait l'installation électrique et la plomberie. C'est une honte que le gouvernement fasse des coupes dans ce genre de programme. Il a également réduit le financement des logements sociaux. S'il y a un domaine où les gouvernements fédéral et provinciaux doivent avoir honte d'eux-mêmes, c'est bien dans leurs programmes visant à offrir un logement décent aux personnes situées au bas de l'échelle des revenus. Je pense aux assistés sociaux et aux familles monoparentales. Leurs revenus sont trop peu élevés pour obtenir un logement décent. Il leur faut des loyers qu'ils peuvent payer et c'est pourtant dans ce genre de programme que le gouvernement a sabré en retirant 9.5 millions.

Des milliers de jeunes fréquentent l'université. La seule façon de pouvoir continuer à le faire, c'est de trouver un emploi d'été et pourtant, le gouvernement a réduit le budget des programmes Été Canada de 85 millions.

Je pourrais continuer, mais je vois que monsieur le Président signale que mon temps est écoulé. En conclusion, les réductions budgétaires du gouvernement sont les pires qu'il ait pu faire, même si j'admettais qu'il fallait sabrer, et je ne l'admets pas.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

Pouvoir d'emprunt

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-11. Je pense que tout le monde s'attend à ce que je sois en désaccord sur le projet de loi tel que présenté par le gouvernement. Une des raisons, c'est que je pense qu'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement et à ce parti qui est devant nous, qui nous demande de lui autoriser des emprunts pour l'année prochaine sans nous faire connaître, sans avoir présenté un nouveau budget, sans nous faire connaître l'évaluation. Pourquoi ne pas faire confiance à ce gouvernement-là? Eh bien, il faut dire que depuis la campagne électorale, les résultats, depuis le 4 septembre, des réalisations «faites» ou l'absence de réalisations «faites» par ce gouvernement-là nous démontrent qu'on ne peut pas leur faire confiance.

Je pense, par exemple . . . lorsque ce gouvernement a promis de la création d'emplois, mais si on examine le mini-budget, ce sont des coupures, c'est de diminuer le déficit et de faire des mises à pied et du chômage. Je vois le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) en face. Ce gouvernement s'était engagé à faire de la consultation, à ne prendre aucune décision unilatérale. La première chose que fait le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations, il ne va pas voir les responsables qui s'occupent des dossiers des victimes de la MIUF, il prend une décision unilatérale, il recommande au Bureau du Conseil du Trésor de faire des coupures dans ce programe-là.

Prenons le domaine du logement social. Au cours de la campagne électorale, les députés, dans toutes les circonscriptions, promettaient des coopératives de logement lorsqu'ils étaient dans l'opposition; ils demandaient davantage de budget. Ce qu'on voit dans le mini-budget: des coupures dans le logement social, des coupures dans le programme PAREL.

Monsieur le Président, il y a un autre domaine aussi dans lequel le premier ministre s'était lui-même engagé «la main sur le cœur», en ce sens que jamais il ne toucherait à l'universalité de nos programmes. Qu'est-ce qu'on voit? Un document qui remet en cause l'universalité des programmes. Non seulement les députés libéraux de cette Chambre disent qu'on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement-là, non seulement les députés de l'opposition du Nouveau parti démocratique le disent, mais je sais que certains députés du parti progressiste conservateur, les anciens, commencent à avoir honte de voir agir leur gouvernement; ils ne s'attendaient pas qu'il agirait de cette façon-là. Pour les nouveaux députés, un peu plus tard, ils vont se réveiller! Après la période des Fêtes, ils vont commencer eux aussi à réagir. Mais il y a aussi les médias, et j'aimerais citer un article de Lysiane Gagnon dans le journal «La Presse» qui fait part de ses commentaires concernant la réflexion sur les programmes de l'universalité, et je cite:

«La main sur le cœur . . . »

Août 1984: sur toutes les tribunes, la main sur le cœur et la voix solennelle, Brian Mulroney répète que jamais, au grand jamais, il ne remettra en question le principe de l'universalité des programmes sociaux: c'est là, dit-il, «a sacred trust», un droit, un trésor sacré.

Août 1984: dans le comté de Saint-Hyacinthe, Andrée Champagne, candidate conservatrice, brûle d'indignation. Son adversaire libéral a osé diffuser dans le comté un texte de John Crosbie, qui affirmait qu'il y aurait lieu de réviser le caractère universel des programmes sociaux pour les réserver aux gens qui en ont vraiment besoin. C'est «monstrueux», clamait M^me^ Champagne en conférence de presse, que de faire peur aux personnes âgées avec les propos «purement personnels» de M. Crosbie. (Il faut croire que M^me^ Champagne ignorait que ce dernier n'était pas exactement un quidam au sein du PC. C'était l'ancien ministre des Finances et le critique financier de l'Opposition. Plus franc que ses collègues, il avait annoncé les couleurs du parti au début de la campagne électorale, mais s'était fait proprement rabrouer par son chef.)

Novembre 1984: le gouvernement Mulroney nous annonce son intention de réexaminer le caractère universel des programmes sociaux.

Pour l'instant, on ne dit viser que les «pensions de vieillesse» et les allocations familiales. Le premier ministre, la main sur le cœur et la voix lourde de sincérité, jure ses grands dieux que jamais, au grand jamais, il ne touchera au domaine de la santé.

Mais on peut se demander si tel n'est pas l'objectif ultime du gouvernement.

Pourquoi ce doute? Et pourquoi pas? Quand on vous a menti une fois, et avec tant d'insistance et de solennité en plus, vous avez toutes les raisons de croire qu'on pourra vous mentir une seconde fois. Mais il y a d'autres indices.

Seuls de grands naïfs croiront que le principal objectif du gouvernement, en remettant en question le principe de l'universalité, est d'en «donner plus» aux pauvres. Cela constitue un bel argument de vente, mais tout indique au contraire qu'il s'agirait non pas de transferts de fonds vers les pauvres, mais d'une mesure visant exclusivement à faire réaliser des économies à l'État, de manière à répondre à l'obsession numéro un du gouvernement Mulroney, soit la réduction du déficit.

• (1620)

Monsieur le Président, je pense que de plus en plus, dans tous les milieux, pour toutes les catégories, il reste pour ainsi dire les députés conservateurs qui font confiance à ce gouvernement et c'est pour cette raison que de notre côté on ne peut pas accorder notre confiance au gouvernement en ce qui concerne l'emprunt.

Je remarque qu'aujourd'hui et vendredi dernier j'avais posé une question au très honorable premier ministre (M. Mulroney) concernant les allocations au conjoint pour les personnes de 60 à 64 ans. Le premier ministre avait lui-même mentionné, en réponse à mes questions, qu'il était prêt à venir en aide à toutes les personnes de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin, mais en réalité encore là ce n'est pas cela, ce que ce gouvernement fait, c'est strictement d'aider une petite catégorie de citoyens de 60 à 64 ans qui sont veufs et veuves. Ce qui a pour conséquence de faire de la discrimination à l'endroit des personnes de 60 à 64 ans qui ont les mêmes besoins, les mêmes revenus, mais qui sont tout simplement célibataires, séparés, divorcés.

Monsieur le Président, on sait que par la mesure annoncée, le ministre va venir en aide à 85,000 personnes, au coût de 300 millions de dollars. Mais ce que le premier ministre et le ministre ne nous ont pas dit, et ce que sûrement les députés conservateurs ne doivent pas savoir, c'est que dans ces 300 millions de dollars les gouvernements vont économiser environ 170 millions, parce que environ 40 p. 100 des personnes qui deviendront admissibles à ce nouveau programme étaient admissibles aux prestations du bien-être social; alors ce que le gouvernement remet d'une main, il se l'enlève dans l'autre main. Ces économies-là . . . Le gouvernement, au lieu d'aider un plus grand nombre de gens, présentement, prive 340,000 personnes seules, dans le besoin, qui ont de 60 à 64 ans, il prive ces personnes-là d'avoir droit à l'allocation au conjoint ou à la pension de sécurité de la vieillesse avec le supplément de revenu garanti.

J'ai confiance, monsieur le Président, je n'ai pas confiance au premier ministre, mais j'ai confiance au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui avec, peut-être, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) sont pour ainsi dire les deux seuls dans ce Cabinet qui ont intérêt à défendre les citoyens. «La balance»? On sait d'où

ils proviennent. Ils ont plus d'intérêt à défendre les multinationales. J'ai confiance qu'avec l'aide de certains députés qui très bientôt recevront la visite des personnes du troisième âge qu'ils pourront les sensibiliser. J'ai confiance, je connais certains députés conservateurs qui sont des gens honnêtes et qui vont défendre cette cause-là pour le bien-être de l'ensemble des citoyens. Je pense que cette cause-là ne doit pas être une cause partisane ni libérale, ni néo-démocrate, ni conservatrice, mais que ce doit être une cause commune de tous les députés de la Chambre, de tous les citoyens, pour s'assurer que le gouvernement passe une mesure juste, qui réponde véritablement aux besoins des personnes de 60 à 64 ans, des personnes seules. Et on sait que la très grande majorité sont des femmes, et j'ai confiance que lorsque le moment du dépôt du projet de loi arrivera le gouvernement aura changé son intention, et au lieu de faire de la discrimination à l'endroit de certaines personnes en raison du statut matrimonial, il verra à déposer un projet de loi qui répondra aux besoins de l'ensemble de la population.

Il y a un autre dossier important que le gouvernement va nous inviter à discuter, c'est celui qui concerne l'universalité des programmes sociaux. J'ai déjà déclaré qu'il était malheureux que le gouvernement ait adopté l'approche visant plutôt à faire une guerre des classes. Malheureusement, le premier ministre lui-même lorsqu'il faisait sa comparaison ... est-il normal qu'une personne touchant $500,000 reçoive des allocations familiales? Et les documents déposés par le ministre des Finances nous démontrent la guerre des classes entre les personnes qui gagnent de $20,000 à $30,000, de $40,000 à $50,000.

A mon avis, au Canada il y a assez de choses qui nous divisent, monsieur le Président, vous qui en êtes très conscient, pour ne pas en inventer d'autres. Je pense qu'il serait important au niveau de l'universalité, si on examine simplement les tableaux fournis par le gouvernement ... que s'il y a un endroit où les plus riches sont favorisés ce n'est pas par l'universalité des programmes, c'est par l'exemption des impôts.

Examinons strictement au niveau de l'aide apportée par le gouvernement aux familles qui ont des enfants: les allocations familiales. Une personne touchant moins de $10,000 reçoit $359; à une personne touchant $80,000, après impôt, il reste $175 par année. Au niveau de l'exemption pour les enfants, au niveau de la table d'impôt pour les personnes gagnant moins de $10,000, ces personnes ne paient pas d'impôt. Ils ont zéro cent de revenu. Pour les personnes dont le revenu est de $80,000, cela représente une économie de $363.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, le projet de loi C-11 que nous étudions aujourd'hui est absolument révoltant. Les conservateurs s'opposaient à ce genre de mesure quand ils siégeaient dans l'opposition, en disant qu'une telle chose ne devrait jamais arriver. Ils ne ménageaient pas leurs critiques envers le gouvernement libéral quand celui-ci voulait emprunter de l'argent en vue de dépenses futures sans avoir présenté de budget. Les conservateurs nous prouvent aujourd'hui qu'ils sont tout aussi capables que les libéraux de mépriser la population et de faire fi du Parlement.

Par ce projet de loi, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 23.3 milliards de dollars. Sur ce montant, 16 milliards seraient dépensés pendant la prochaine année financière et nous n'avons aucune précision à ce sujet. Quant aux 7.3 milliards de dollars prévus pour le reste de l'année financière en cours, ils comprennent 2 milliards pour des imprévus très mal définis, ce qui constitue une dépense inacceptable.

Nous ne nous opposons pas au principe des emprunts puisque tout gouvernement est obligé d'emprunter et que nous devrions faire de même si nous étions au pouvoir. Ce qui est inacceptable, c'est l'utilisation des fonds, c'est-à-dire l'absence de justification des dépenses. Dans certains cas nous n'avons aucun détail, et dans d'autres, nous avons les propositions figurant dans l'énoncé de politique économique. Or ce dernier est en fait un mini-budget à court terme qui révèle que le gouvernement fait preuve d'imprévoyance et de mauvais jugement dans ses dépenses.

Au lieu d'emprunter davantage, le gouvernement pourrait percevoir l'argent sous forme d'impôts en éliminant les échappatoires fiscales grâce auxquelles bien des gens réussissent à ne pas payer d'impôts. Une telle mesure pourrait procurer à l'État énormément d'argent. Malgré cela, le gouvernement a décidé de ne pas retenir cette option qui serait beaucoup plus juste pour les Canadiens. En effet, à l'heure actuelle, les personnes aux revenus modestes sont fortement imposées parce que les sociétés et les contribuables les plus favorisés profitent de ces énormes échappatoires. L'énoncé de politique économique nous a appris que le gouvernement allait sabrer dans certaines dépenses. Selon moi, ces compressions budgétaires feront du tort dans certains domaines au point d'entraver les activités des organismes concernés.

• (1630)

Je pense notamment aux arts et à la culture dont le budget va être réduit de près de 100 millions. Une telle somme n'est qu'une goutte d'eau par rapport au déficit. Par contre, elle est très importante dans un secteur comme les arts et la culture où les dépenses sont relativement limitées. A cause des compressions budgétaires, certaines troupes ne pourront pas donner de spectacles, des programmes devront être amputés, des artistes et des écrivains n'obtiendront pas de subvention, des livres et des revues ne seront pas publiés et on verra supprimer toutes sortes d'activités qui contribuent beaucoup à la vie culturelle du Canada. Ces compressions budgétaires frappent surtout les artistes, dont la plupart ont des revenus modestes. Il est rare en effet qu'un artiste fasse fortune. L'artiste ou l'écrivain moyen gagne sa vie très petitement, et un grand nombre ont même un revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

Aucune augmentation en fonction du coût de la vie ni aucune majoration générale des fonds n'ont été accordées dans le domaine des arts et de la culture depuis plus de dix ans. Ces fonds seront maintenant réduits au point que les arts et la culture en souffriront. Toutefois, que représentent cent millions de dollars auprès d'un déficit comme le nôtre? Si nous voulons vraiment combler le déficit, nous devons adopter des mesures plus rigoureuses et chercher à récupérer les recettes perdues. Nous devons nous préoccuper des échappatoires et des dépenses fiscales au titre des sociétés, si nous voulons vraiment réduire le déficit.

Permettez-moi de parler de certaines coupures dont faisait état le ministre des Finances (M. Wilson) dans sa déclaration

économique. Les crédits du programme d'emploi d'été pour les jeunes, grâce auquel des étudiants sont embauchés en période estivale, ont été réduits. Ce programme offrait d'excellents projets dans ma circonscription, celle de Broadview-Greenwood. Il fournissait des emplois aux étudiants et aidait les organismes et la population de nos localités. Le programme offrait aux jeunes d'excellents débouchés.

Le gouvernement a également réduit les crédits du programme de remplacement du pétrole. Dieu sait si nous avons besoin de travailler à remplacer le pétrole et à adopter de meilleures mesures de conservation pour cette importante ressource non renouvelable. Toutefois, les fonds de ce programme ont été réduits.

Les crédits du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes ont été réduits, de même que le financement des travaux de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie. Le budget renferme certaines compressions vraiment inopportunes en ce qui concerne la science et la technologie. Les crédits consacrés à la recherche sur la pollution, sur les radiations, sur l'ampleur des dégâts causés par la tordeuse de bourgeons et sur la faune canadienne ainsi qu'au centre de toxicologie qui poursuivait d'importants travaux, ont été diminués. C'étaient pourtant là des programmes importants. Toutefois, les sommes ainsi épargnées ne sont pas assez importantes pour éponger le déficit budgétaire. Ce gâchis est le fait d'une politique qui manque de vision et ne permettra pas vraiment de combler le déficit dont le gouvernement prétend nous débarrasser.

On a supprimé les crédits du rencensement de 1986. On a réduit de 25 p. 100 ceux du Programme d'aide à la remise en état de logements, et c'est là une initiative qui nuira à beaucoup de gens. L'aide à l'étranger a été amputée de 180 millions de dollars. Pourtant, le gouvernement prétend vouloir accroître son aide à l'Éthiopie. Je rappelle à la Chambre que, au nombre des réductions imposées au chapitre de l'aide à l'étranger, figurent des compressions dans les budgets du CRDI, de CIDA et de projets auxquels prenait par l'Éthiopie. D'une part, le gouvernement se prétend plus généreux en faisant face à la crise éthiopienne et, de l'autre, il opère des réductions dans des programmes qui sont moins prestigieux sans doute, mais qui demeurent tout aussi importants pour la solution du problème de la sous-production alimentaire et du sous-développement. Nous devrions certainement nous intéresser également à ce genre d'aide.

Les crédits du programme de logement social de la SCHL ont été réduits de 9.6 millions de dollars. Les coopératives et les logements sociaux en seront touchés. Or les coopératives ont besoin de plus, et non de moins d'argent. Les listes d'attente pour les logements coopératif sont très longues. Des projets de construction de coopératives ont été préparés. C'est là une excellente formule de logement. Nous avons un besoin urgent de logements sociaux. Il y a bien des gens sans foyer, des familles qui partagent le même logement et d'autres qui sont installées dans des logements qui ne leur conviennent pas, car le secteur privé en construit qui sont hors de prix pour bien des personnes seules et des familles. Pourtant, on procède à des compressions budgétaires dans ce domaine d'importance cruciale.

Le gouvernement ferait mieux, à mon avis, de s'inspirer pour ses programmes économiques des recommandations du Conseil économique du Canada. Encore la semaine dernière, ce conseil a recommandé dans son rapport annuel d'éviter les compressions budgétaires du genre effectué par le gouvernement. Il a laissé entendre que le gouvernement devrait plutôt accroître ses revenus. Le Conseil ne prend pas au sérieux le problème du déficit. Il estime que le gouvernement conservateur devrait s'y attaquer, mais voici ce qu'il a recommandé:

> D'après nos recherches . . . les gouvernements actuels sont responsables d'une grande partie de leurs problèmes financiers, car ils ont renoncé, de diverses façons, à des recettes qu'ils étaient autrefois en mesure de percevoir sans difficulté.

Évidemment, le Conseil parle d'imposer les riches et surtout les sociétés, qui assument une part de moins en moins lourde du fardeau fiscal. Le Conseil économique du Canada signale que l'impôt sur le revenu des sociétés ne constitue que 10 p. 100 des recettes fédérales, alors que l'impôt sur le revenu des particuliers en représente 28 p. 100. A une certaine époque, les sociétés payaient beaucoup plus.

Le Conseil économique du Canada recommande, sous toutes réserves, d'augmenter les impôts en éliminant certaines exemptions et échappatoires et en augmentant très légèrement le taux d'imposition. Il y aurait lieu d'examiner cette solution au lieu de faire ces coupes ignominieuses dans les programmes de logements sociaux et publics, les coopératives et l'aide extérieure.

Il existe un grand nombre d'échappatoires fiscales et d'exemptions. Les REER, par exemple, permettent de soustraire au fisc 2.6 milliards. C'est une somme considérable. Pourtant, les coupes faites dans le domaine des arts et de la culture s'élèvent à moins de 100 millions. Cela montre que le gouvernement n'a pas le sens des priorités. Il s'attaque à des programmes importants et essentiels, mais ne prend pas l'argent qu'il a sous la main. Il pourrait puiser à ces sources et garder plus d'argent pour financer les programmes sociaux essentiels. L'amortissement rapide des ressources . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer la députée que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le président, je n'étais pas préparée, je ne pensais pas intervenir aujourd'hui, mais à écouter mes collègues d'en face, je me suis dit: Ça n'a aucun sens! Il faut absolument que j'intervienne dans ce débat. Vous savez, la mémoire est une faculté qui oublie, parce que nos collègues d'en face n'ont pas l'air de se rappeler qu'il n'y a pas très longtemps, ce sont eux qui administraient ce pays et que la boîte à surprises qu'il nous ont laissée, qu'on a eu à ouvrir, n'était pas aussi intéressante que celle à laquelle on s'attendait au début.

Aussi, quand on parle de pouvoir d'emprunt, c'est justement pour éponger la mauvaise administration, la mauvaise gestion de l'administration précédente, avec laquelle on est «pris»; on est obligé de faire un examen, pour pouvoir emprunter cet argent-là.

Vous savez, monsieur le Président, il y a certains collègues d'en face qui ne semblent pas . . . Par exemple, ma collègue de Mount Royal (M^me^ Finestone), je pense qu'elle se laisse influencer facilement par les vieux routiers de son parti qui ne l'ont certainement pas avisée de la façon dont ce gouvernement était géré. Si vous vous rappelez, monsieur le Président, juste une question, par exemple, qui relève de ma circonscription, la

Société immobilière du Canada et l'expropriation des terres de Mirabel. Vous savez, c'est un exemple d'une administration aberrante. Quand on pense qu'ils ont exproprié un surplus de 80,000 acres de terres pour un aéroport qui devait obligatoirement juste avoir besoin de 17,000 acres . . . Alors, comme vous le savez, c'est avec les fonds publics qu'on a payé cela, et aujourd'hui ce sont toutes des choses comme cela . . .

J'écoutais aujourd'hui un collègue de l'Ouest qui me disait qu'en Alberta il y a un local loué par l'administration précédente qui n'est pas utilisé et qui coûte des millions de dollars; il s'agit d'un bail fixe. Alors, ce sont toutes des choses que l'on doit éponger.

Je n'ai pas l'intention de faire un long débat là-dessus, mais juste donner de petits exemples qui apparaissent frappants à mes yeux. Quand ma collègue parle des personnes du troisième âge, vous savez cela a toujours été le dada du parti d'en face de faire peur aux gens, de dire que le gouvernement conservateur était un gouvernement qui couperait l'assurance-chômage, les programmes pour personnes âgées. Et puis, vous le savez, le 4 septembre, les Canadiens ont compris. Je vous donne un exemple, pour revenir à ce que disait un de mes collègues à un «meeting». Il disait: Nous avons des conservateurs en face, à gauche et à droite. Justement c'est parce que les Canadiens ont décidé le 4 septembre que c'était fini, qu'ils en avaient soupé de l'administration précédente.

Alors, monsieur le Président, je vais terminer mes remarques en vous disant que c'est difficile pour une «mer bleue» de continuer d'être conduite par des bateaux qui sont encore libéraux, et j'ai hâte d'arriver à bon port pour qu'on reparte avec des capitaines conservateurs, et vous allez voir, monsieur le Président, qu'on va se rendre à meilleur port à l'avenir.

• (1640)

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que j'éprouve plus de crainte et de mécontentement que de respect à l'égard de la mesure proposée par le gouvernement. J'ai beaucoup de mal à accepter l'hypocrisie d'un gouvernement qui parle de réduire le déficit et qui emprunte des milliards sans préciser aux Canadiens à quoi cet argent servira. Ce gouvernement parle de confiance, de consultation et de franchise, et je suis sûr que s'il pouvait le glisser dans ses discours, il trouverait un moyen de convaincre les citoyens qu'il est le seul détenteur de la vérité, de la beauté et de la lumière.

Dans le projet de loi C-11, le gouvernement demande à emprunter 7.3 milliards en se basant sur un état financier prévoyant des restrictions budgétaires décidées à la légère. Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement désire emprunter 16 milliards sans présenter de budget ni de budget supplémentaire nous indiquant à quoi servira cet argent. Le projet de loi prévoit que l'on pourra être obligé d'affecter seize milliards de dollars à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. C'est certes là une affirmation très vague. Je voudrais quant à moi savoir au juste à quoi servira cet argent.

S'en servira-t-on à l'avantage du peuple canadien? Après tout, le gouvernement a promis aux Canadiens une nouvelle ère de prospérité. Il leur a assuré qu'il avait seulement à cœur de défendre au mieux leurs intérêts. Puis-je croire, puis-je supposer que les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard seront aussi de la fête? Voyons voir ce que le gouvernement a dit éprouver pour le peuple canadien et ce que l'exposé financier contient de promesses pour les Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir examiné les documents de travail qui ont servi à rédiger l'exposé économique, je suis absolument persuadé que tous les secteurs de la société de l'Île-du-Prince-Édouard s'en trouveront perdants. Je ne peux pas admettre que les programmes et les services qui sont nécessaires à la croissance des secteurs industriels de base de l'Île-du-Prince-Édouard soient assujettis à des compressions budgétaires aussi draconiennes.

Voyons le secteur agricole. Le programme de recherche en matière de production laitière sera supprimé et les subventions spéciales à l'exportation de produits laitiers seront réduites. Quelle incidence cela aura-t-il sur l'exportation de produits laitiers? Qu'en résultera-t-il, par exemple, pour la vente de lait concentré de l'Île-du-Prince-Édouard sur le marché algérien? Quel en sera l'effet sur les ventes de fromage de l'Île-du-Prince-Édouard sur les marchés étrangers? Ce sont là de graves considérations que suscite l'exposé économique.

Le ministère fédéral de l'Agriculture va réduire ses dépenses d'exploitation de même que ses subventions et contributions dans des domaines comme l'amélioration du bétail. Lorsqu'on parle de ce programme aux agriculteurs, petits et grands, de l'Île-du-Prince-Édouard, on se rend compte que la plupart le trouvait excellent. Nous devrions reconduire ce programme et tenter de l'améliorer. Au Canada, nous devrions essayer notamment d'améliorer le bétail et les races bovines.

Le programme Canagrex a été supprimé avant d'avoir eu la chance de faire ses preuves. C'était là un programme très important. Je me rends compte qu'il a suscité une certaine opposition, mais dans l'Île-du-Prince-Édouard, on favorisait en général Canagrex. Les organismes agricoles en ont déjà contesté la suppression.

Le gouvernement fédéral va imposer d'autres droits sur divers services, par exemple, l'inspection des viandes. Il faudrait y réfléchir à deux fois. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la production de pommes de terre est exportée à 80 p. 100. Réduire les contrôles d'inspection serait désastreux. L'île est en gros exempte de maladies, mais il en existe quand même comme la flétrissure bactérienne. Si cette maladie passait à l'étranger, l'Île-du-Prince-Édouard perdrait ses débouchés. Ce serait la fin de la pomme de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard et partout ailleurs au Canada où il s'en produit.

L'assurance-qualité des matières premières agricoles et les registres de rendement du bétail vont être supprimés. Quel effet cela va-t-il avoir sur les agriculteurs de l'île? Voilà de quoi préoccuper chaque député. Pas seulement ceux de l'opposition, mais aussi les ministériels.

Quand on parle des entreprises, il faut comprendre que les agriculteurs et les pêcheurs sont aussi des hommes d'affaires. C'est eux qui constituent une bonne partie du pays. Examinons la pêche. Je dois dire que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) a échappé en bonne parti aux foudres de l'exposé économique. Cependant, son budget a été amputé de 30 millions de dollars, alors qu'il aurait dû être augmenté. Quand je siégeais du côté ministériel, j'ai demandé à maintes reprises des augmentations de budget pour le ministère des Pêches.

Nous pourrions examiner le service des ports pour petites embarcations. Son budget annuel est de 40 millions de dollars.

Ce n'est pas assez pour entretenir les ports. Ce sont là des secteurs sur lesquels il faudrait se pencher. Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé, dans son exposé économique, la fermeture de trois établissements de recherche, dont la Station de pêche Ellerslie, située dans ma circonscription. Les entretiens que j'ai eus avec le ministre m'ont convaincu qu'il n'était pas au courant des conséquences de cette décision. Il m'a assuré qu'il y réfléchirait. Je l'en félicite. J'espère que cette station pourra être maintenue. Je pense que lorsque les coupures ont été décidées, le gouvernement n'avait pas saisi les conséquences que cela aurait sur les 2500 pêcheurs d'huîtres, crustacés et coquillages de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il n'y a pas trop de députés qui se rendent compte de ce qu'est la pêche aux coquillages et crustacés dans la région atlantique, en tout cas pas la pêche aux huîtres de l'Île-du-Prince-Édouard. L'industrie de l'huître donne du travail aux femmes autant qu'aux hommes. C'est un domaine ouvert à tous. Ce secteur a connu une croissance fantastique au fil des ans. C'est une chose que le gouvernement devrait chercher à développer. Cela lui rapporterait de nouvelles recettes fiscales. Mais il a fait le contraire de ce qu'il fallait faire quand il a supprimé la recherche qui est absolument nécessaire pour développer cette très importante industrie. Le tourisme est extrêmement important pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour la région atlantique. Conséquence? On constate une augmentation du tarif des transbordeurs. Je comprends que ce qui est bon pour une région du pays n'est pas bon pour d'autres. Par exemple, certains de mes amis ministériels sont d'accord pour qu'on augmente le prix de l'essence. Mais ils ne tiennent pas compte de l'effet nocif que cela a sur le tourisme, l'agriculture et la pêche. Je pourrais parler ainsi pendant encore une demi-heure des complications entraînées par quelques coupures seulement. Mais dans le peu de temps qui me reste, je tiens à dire qu'il est très difficile pour moi qui représente au Parlement la province de l'Île-du-Prince-Édouard, de donner mon accord à cette autorisation d'emprunter 16 milliards de dollars sans savoir à quoi l'argent va servir.

• (1650)

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude constitue le parfait exemple de décision politique qui engendre le cynisme envers la politique et les partis. Il fait douter de la crédibilité de ceux qui formaient l'opposition officielle il y a peu de temps. Que vont penser les Canadiens qui s'intéressent à ces questions, en voyant le gouvernement conservateur demander au Parlement de faire précisément ce qui, à juste titre, avait soulevé la colère et l'indignation des conservateurs alors dans l'opposition? Voilà comment naît le cynisme. Qu'est-ce qui motivait donc l'opposition officielle il y a quelques années? On est bien obligé de conclure que ses protestations n'étaient pas sincères. Chacun se rappelle les éloquents reproches adressés au gouvernement libéral qui faisait fi des droits du Parlement. On reprochait alors aux libéraux qui demandaient un pouvoir d'emprunt semblable de n'avoir aucun respect pour le droit de regard sur les dépenses publiques dont le Parlement jouissait traditionnellement et c'est cette situation, en définitive, qui a aidé les conservateurs à obtenir un mandat éclatant. Les gens avaient fini par comprendre, et pour cause, que les libéraux ne faisaient aucun cas du Parlement. Or le gouvernement conservateur, au lieu de montrer qu'il entend, effectivement, renoncer à agir envers le Parlement d'une façon qu'on avait eu raison de décrier il y a si peu de temps, se comporte exactement de la même façon. Quel ahurissement ce doit être pour tant de Canadiens qui ont voté conservateur parce que les libéraux se moquaient du Parlement, et qui pensaient ainsi voir un changement.

Monsieur le Président, il me semble particulièrement ironique de débattre le projet de loi C-11 le jour où nous venons d'adopter enfin une motion visant à créer un comité d'étude spécial sur la réforme parlementaire. Il n'y a pas si longtemps, pour justifier leur opposition à une mesure semblable, les conservateurs faisaient valoir qu'ils comprenaient et respectaient le rôle du Parlement. Mais voici que le jour où nous entamons le processus qui nous conduira, je l'espère, à une véritable réforme parlementaire, il nous faut constater à regret, devant le projet de loi C-11, que le nouveau gouvernement ne respecte pas le Parlement plus que son prédécesseur et qu'il n'est pas plus disposé que lui, du moins jusqu'ici, à changer quoi que ce soit à sa façon de faire. Monsieur le Président, j'ai l'intention d'aborder mon travail comme membre du nouveau groupe d'étude sur la réforme parlementaire dans l'état d'esprit positif et optimiste que je sais être absolument nécessaire pour que le comité puisse finalement exercer une influence sur la présente législature et la Chambre des communes pendant des années à venir. Je suis en même temps déçu, monsieur le Président, et je profite de l'occasion pour exprimer ma déception car je n'ai malheureusement pas pu prendre part au débat sur la création du groupe de travail même, que le nouveau gouvernement n'en ait pas profité pour donner une preuve de sa bonne foi quand il s'est agi de réforme parlementaire. Le gouvernement, fort du mandat que les Canadiens lui ont confié, en partie à cause des critiques qu'il a formulées contre les libéraux et leur attitude envers le Parlement, aurait pu procéder à certains changements. Le comité devra s'efforcer pendant un grand nombre d'heures de formuler les bonnes recommandations qui, il l'espère, convaincront le gouvernement d'agir. Le comité aurait été encouragé dans son travail s'il avait reçu quelque indication que le gouvernement était ouvert au changement. Ce signe d'espoir aurait réconforté non seulement les membres du groupe de travail, mais tous les députés et tous ceux qui s'intéressent à la réforme parlementaire. Nous n'avons pas reçu ce signe, monsieur le Président. Nous avons eu droit plutôt à des chamailles sur les quorums au comité et sur les membres qui doivent être présents pour entendre les témoignages.

Le gouvernement avait une belle occasion d'adopter quelques-unes des recommandations qui ont été proposées à l'unanimité par les représentants de tous les partis au sein du comité spécial du Règlement et de la procédure, au cours de la dernière législature. La première recommandation qui vient à l'esprit est celle qui concerne l'élection du Président. D'un point de vue strictement tactique, monsieur le Président, le gouvernement aurait pu décider qui il voulait nommer à la présidence de la Chambre. Je ne dis pas cela pour critiquer celui qui est devenu Président, car je crois qu'il s'acquitte à merveille de sa tâche. Mais le gouvernement avait une occasion rêvée d'appliquer les recommandations du comité spécial sur le mode d'élection du Président. Il était assuré que son choix l'emporterait de toute façon, étant donné l'écrasante majorité dont il jouit à la Chambre.

Le gouvernement aurait pu donner à la Chambre des communes un plus grand contrôle sur ses propres activités en adoptant les modifications relatives áux commissaires de la régie interne, en faisant représenter tous les partis à ce comité ou en modifiant les diverses structures grâce auxquelles la Chambre gère ses propres affaires. Le gouvernement aurait pu donner suite à certaines recommandations mais il ne l'a pas fait. J'en suis fort déçu, pour ma part. Néanmoins, je vais me lancer dans ce nouveau groupe d'étude sur la réforme parlementaire dans un esprit positif et optimiste, sachant que le président veut sérieusement réformer le régime parlementaire. Je suis sûr que tous les députés qui ont été affectés à ce groupe de travail par leur parti respectif prennent également cette question très au sérieux.

Je voudrais dire quelques mots, dans le contexte du pouvoir d'emprunt, sur la stratégie globale du gouvernement. En tant que critique de l'environnement pour le Nouveau parti démocratique, je suis très préoccupé par les compressions touchant Environnement Canada. Les coupures effectuées dans les programmes fédéraux du Service canadien de la faune, au ministère de l'Environnement, m'inquiètent tout particulièrement. Je voudrais simplement profiter du peu de temps qu'il me reste pour dire que les compressions touchant le Service canadien de la faune, et notamment le projet de centre de toxicologie de la faune, les projets de réinsertion des espèces en voie de disparition, la protection de la faune à l'échelle internationale et l'interprétation de la faune sont, à mon sens, un exemple classique de manque de prévoyance. C'est un exemple classique de petites économies qui entraînent de grosses dépenses. C'est un fiasco regrettable de la part du gouvernement actuel si notre croissance économique stable et à long terme doit reposer sur un modèle économique qui fait fi des problèmes écologiques pour le moment au profit de la croissance économique, ce qui crée un écart injustifié entre la croissance économique saine et la solution des problèmes d'environnement. Le gouvernement devrait comprendre qu'à un moment donné, il nous faudra élaborer nos théories économiques en reconnaissant que la croissance économique stable et à long terme doit tenir compte des questions d'environnement. Ce n'est pas le cas du gouvernement actuel. En réalité, il ne fait absolument pas ce rapport, et c'est une tragédie.

• (1700)

Je ne puis qu'espérer que durant les semaines, mois ou années à venir, quel que soit le temps qu'il faudra, en travaillant de concert avec les autres personnes qui s'intéressent à l'environnement canadien et, en fait, à l'environnement mondial, nous convaincrons le gouvernement de comprendre que sa politique manque de prévoyance et qu'il doit commencer à envisager le monde sous un œil différent.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat parce que c'est très important. Je veux dire quelques mots dans l'autre langue officielle. La question qui est très importante dans ce débat est: Quel but le gouvernement a-t-il en tête pour cet argent qu'il veut emprunter, pour lequel il veut l'approbation de la Chambre? Le gouvernement ne nous a donné aucune information sur le but de ses emprunts. C'est une question très importante, monsieur le Président.

Deuxièmement, je veux demander à ce gouvernement comment il peut justifier les grands emprunts sans fournir d'information. Est-ce une façon, un mode de respecter cette Chambre?

Troisièment, je veux demander au gouvernement comment il peut demander d'emprunter beaucoup d'argent en même temps qu'il veut donner l'impression au public qu'il veut réduire le déficit de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Cet important débat porte donc sur trois questions, monsieur le Président. Quel est le but des dépenses pour lesquelles le gouvernement demande aujourd'hui ce pouvoir d'emprunt? Que pense le gouvernement du principe selon lequel l'exécutif doit rendre des comptes au Parlement? Comment le gouvernement, qui n'a pas la moindre crédibilité, peut-il nous demander l'autorisation d'emprunter des montants importants, tout en prêchant la modération au public?

En ce qui concerne la première question, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 23.3 milliards de dollars, y compris 7 milliards de dollars pour l'exercice en cours, dont 2 milliards serviront à constituer une caisse discrétionnaire. Le gouvernement n'a pas dit à quelle fin cet argent sera dépensé. Il veut simplement l'avoir à sa disposition sans dire précisément à quoi il servira. Est-ce que par hasard le gouvernement emprunterait 23.3 milliards de dollars pour faire quelque chose d'utile? Si c'était le cas, nous devrions réfléchir sérieusement à sa demande. D'autre part, puisque le gouvernement ne nous a pas fourni de renseignements au sujet des 16 milliards de dollars dont il a besoin pour le prochain exercice financier ou à propos des 2 milliards de dollars qui seront versés dans la caisse discrétionnaire pour l'exercice financier en cours, nous ne pouvons que nous demander à quoi il veut dépenser cet argent. Je voudrais mentionner certaines des choses utiles auxquelles cet argent pourrait servir et qui nous inciteraient à réfléchir sérieusement à la demande du gouvernement.

Par exemple, s'il voulait de l'argent pour faire des investissements rentables, nous saurions que cet argent serait dépensé utilement, non pas gaspillé, mais le gouvernement ne nous a fourni aucun renseignement. De fait, il a retardé certains travaux publics nécessaires qui étaient prévus pour l'exercice financier en cours et le suivant. Pourtant, ces travaux non seulement remettent des gens au travail mais ils fournissent des installations dont les localités visées se servent pendant bien des années. Il aurait été vraiment dommage que le gouvernement annule ces travaux publics, mais il a fait pire en les reportant à plus tard. En effet, il reconnaît ainsi que ces travaux devront être exécutés plus tard. De toute évidence, ils coûteront plus cher à ce moment-là puisque le taux d'inflation sera plus élevé qu'il ne l'est maintenant. C'est donc un gaspillage des deniers publics.

Si les députés d'en face voulaient emprunter pour faire quelque chose d'utile, monsieur le Président, nous réfléchirions très sérieusement à leur demande. Cependant, les mesures qu'ils ont prises prouvent que ce n'est pas le cas. Le gouvernement pourrait emprunter pour permettre aux Canadiens de mieux isoler leurs maisons afin d'économiser de l'énergie; ce serait une dépense utile. Il pourrait fournir de l'argent aux propriétaires résidentiels pour leur permettre d'isoler convenablement leur maison. Ce serait un bon investissement. Aux États-Unis,

les services publics ont constaté que cela coûtait moins cher d'économiser de l'électricité que de construire de nouvelles centrales hydro-électriques, par exemple. C'est vraiment rentable d'investir dans l'économie d'énergie. Si le gouvernement disait qu'il veut emprunter pour que les maisons canadiennes soient mieux isolées, nous devrions réfléchir sérieusement à sa demande. Mais là aussi, les gestes sont plus éloquents que les paroles. Voyons ce qu'on dit dans l'exposé économique.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait au sujet de l'isolation des maisons? Il a sabré dans le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. C'est illogique vu la situation actuelle et cela ne nous donne certes aucune raison d'approuver le pouvoir d'emprunt demandé. Du point de vue de l'investissement et de la rentabilité, monsieur le Président, la demande du gouvernement est injustifiée. Ce serait utile, monsieur le Président, si le gouvernement investissait dans l'isolation et la rénovation d'anciennes maisons. Il y a partout de vieilles maisons qui sont encore solides. Si on dépensait quelques dollars pour les rénover, elles seraient conformes aux normes actuelles et dureraient encore bien des années. Voilà une façon utile de dépenser les deniers publics.

• (1710)

Qu'est-ce qui nous permet de croire que le gouvernement utilisera les fonds qu'il nous demande d'approuver à des fins aussi valables? Va-t-on les investir dans la rénovation d'anciennes maisons? Dans l'exposé économique, il n'en est pas question, monsieur le Président. C'est dans ce même exposé que l'on remet en question le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). Le gouvernement réduit les crédits prévus pour remettre en état d'anciennes maisons. Étant donné ce qui arrive à ce genre d'investissement et comme le gouvernement refuse de nous dire ce qu'il fera de cet argent, sa demande d'emprunt tombe mal à propos.

Peut-être pourrions-nous examiner cette requête d'un point de vue différent. Je veux résumer ma pensée, monsieur le Président. Nous n'avons pu faire mieux que de spéculer sur les différentes façons dont le gouvernement pourrait utiliser les sommes empruntées. Il y a quelques mois à peine, ce parti qui formait l'opposition a reconnu combien il est important que l'exécutif rende des comptes au Parlement en matière de dépenses publiques. Aujourd'hui que ce parti est au pouvoir, il refuse d'admettre cette vérité fondamentale. C'est une profonde déception qui contribuera à accroître l'indifférence générale.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, mon intervention sera brève étant donné que nous avons bien hâte de ce côté-ci d'entreprendre les travaux qui soient conformes aux programmes du nouveau gouvernement. Nous souhaiterions en finir avec les travaux laissés en plan par le gouvernement précédent. Comme vous le savez, monsieur le Président, il arrive de temps à autre que nous ayons à siéger pour entendre toutes sortes de diatribes comme ce fut le cas cet après-midi. En pareilles occasions, on a hâte de pouvoir rétablir les faits.

M. Blaikie: La vérité fait mal.

M. Oberle: Tout le monde a sa petite idée pour redresser la situation économique. C'est ainsi que le député de Birds Nest a proposé de protéger les oiseaux migrateurs . . .

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous-même et vos adjoints à la présidence ont en maintes occasions . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends ce rappel. S'agit-il bien du député de Birds Nest . . . non c'est Birds Hill, Winnipeg-Birds Hill.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le nom de la circonscription que je représente est Winnipeg-Birds Hill. Ce n'est pas Birds Nest, ni Birds Eye, ni encore . . .

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord, je m'excuse. Le député voudra bien se rasseoir. Nous allons remédier à cela.

M. Blaikie: J'espère que monsieur le Président lui-même . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Voulez-vous vous rasseoir?

M. Blaikie: . . . s'en souviendra.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons rectifier cela. Il s'agit donc de Winnipeg-Birds Hill.

M. Oberle: Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je présente mes excuses au député. Je devrais savoir évidemment que sa circonscription s'appelle Winnipeg-Birds Hill. C'est qu'il a dit dans son discours qu'en s'occupant des oiseaux migrateurs, on trouverait la solution à la reprise économique. Voilà sans doute pourquoi j'ai commis ce lapsus.

Un autre député, qui vient de faire une intervention, a soutenu que nous tiendrions la solution si nous faisions tous isoler nos maisons. Si nous pouvions nous isoler de la réalité du gâchis dont nous avons hérité de ceux-là qui connaissent aujourd'hui toutes les solutions à nos problèmes, peut-être ceux-ci disparaîtraient-ils d'eux-mêmes. Le fait est cependant qu'ils ne disparaîtront pas aussi facilement.

Le budget de cette année se chiffre à 100 milliards de dollars, monsieur le Président. Comme nous le savons tous, les promesses d'aujourd'hui sont les obligations et les impôts de demain. Les promesses et les stupides engagements du gouvernement précédent sont les obligations d'aujourd'hui. Nous avons, par exemple, à payer 25 milliards en intérêts. Nous avons besoin d'argent pour payer ces intérêts afin que les banquiers de New York ne viennent pas reprendre notre voiture ou notre porte d'entrée. Nous devons payer des intérêts. Il n'y a pas à sortir de là. Les banquiers y ont bien veillé.

Nous sommes strictement obligés de faire des paiements de transfert au titre des programmes sociaux. Nos amis des partis libéral et néo-démocrate soutiennent que nous devrions maintenant améliorer et élargir rapidement ces programmes sociaux. Là réside à leur avis la solution à notre problème mais je crois pour ma part que la cause de notre problème est que nous avons vécu pendant un certain temps au-dessus de nos moyens.

M. Blaikie: Ce n'est pas là la cause du problème.

M. Oberle: Nous payons maintenant pour les péchés du passé.

M. Blaikie: Il n'y a rien de péché dans l'assurance-maladie.

M. Oberle: J'ai siégé de l'autre côté durant 12 ans. Chaque fois qu'on nous saisissait d'un projet de loi comme celui-ci, c'est à bon droit que nous y trouvions à redire.

M. Blaikie: Qu'y a-t-il de péché dans l'assurance-maladie? Qu'y a-t-il de péché dans les allocations familiales?

M. Oberle: Monsieur le Président, je ne veux pas prononcer encore une fois le nom de la circonscription du député, mais j'ai eu la politesse de le laisser parler et j'aimerais qu'il me rende la pareille.

Je serai très bref. Je veux tout simplement faire œuvre utile et dire aux gens d'en face qu'il y a des dépenses sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise à court terme, et ce jusqu'à ce que nous ayons payé pour les péchés du passé. Les banquiers frappent à notre porte et nous devrons payer 25 milliards de dollars en intérêts l'année prochaine. Il nous faut emprunter pour payer ces intérêts. Je demanderais aux socialistes d'en face de faire une simple comparaison. Je ne peux guère faire autrement que de les comparer à une bande d'oiseaux. Quand ils ne jacassent pas, ils font autre chose. En ce moment, ils jacassent.

M. Riis: Vous calomniez les oiseaux encore une fois.

M. McDermid: Ils sont tous de Birds Nest.

M. Oberle: Permettez-moi de vous faire comprendre que l'isolation des maisons et la protection des oiseaux migrateurs, quelle que soit leur importance, n'aideront pas à combler notre déficit de 36 milliards de dollars. Songez dans quelle situation vous seriez si, après vous être entretenus avec votre banquier il y a quelques mois pour contracter un emprunt de $5,000 en vue d'acheter une nouvelle voiture, vous vous adressiez à nouveau à lui pour obtenir une autre somme de $1,000 et acquitter les intérêts exigibles sur l'emprunt. Le banquier réclamerait la clé de la voiture. Il n'y a pas de différence entre cette situation et celle qui est actuellement la nôtre. Nous nous adressons aux banquiers, ces bons Canadiens sans prétention, et nous leur vendons des obligations d'épargne du Canada. Nous leur disons que nous avons besoin de fonds pour acquitter les intérêts de l'an dernier.

Un autre type veut établir une autre société de la Couronne. Il veut acheter une autre entreprise pour toucher ensuite des dividendes. Combien de dividendes a-t-on reçu de Petro-Canada cette année? Combien de dividendes la CDIC, l'Eldorado Nucléaire ou n'importe quelle de ces sociétés ont-elles versés cette année?

M. Blaikie: Que dire des 6 milliards du programme d'encouragement pétrolier?

M. Oberle: Vous voulez maintenant acheter d'autres sociétés de la Couronne. Ce n'est pas la solution.

M. Riis: Que faites-vous pour l'exploitation forestière?

M. Oberle: Nous touchons la corde sensible, monsieur le Président. De toute évidence, ces gens ne veulent pas connaître la vérité. Ils ne veulent pas entendre raison. Ils voudraient voir ces chariots avancer péniblement sur la plage enfoncés dans le boue jusqu'aux essieux. Nous avons d'autres projets et vous devez être patients.

M. Blaikie: Vous avez la tête enfoncée dans la boue.

M. Oberle: Un peu de patience. Vous verrez que nos projets et nos bonnes idées, que nous exposerons une fois ce projet de loi adopté, seront couronnés de succès.

M. Riis: Faites-nous part d'une de vos bonnes idées.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais faire une rectification. Je regrette d'avoir dit que le député de Winnipeg-Birds Hill était le député de Winnipeg-Birds Nest. Je regrette également de ne pas avoir dit que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) était secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines).

• (1720)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de participer à ce débat et de prendre la parole sur le projet de Loi C-11. Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous féliciter d'avoir accédé au Fauteuil du président et en même temps vous souhaiter une fructueuse et agréable carrière à la Chambre des communes. Vous me permettrez bien sûr, monsieur le Président, de profiter de cette occasion privilégiée pour saluer les électrices et électeurs de la circonscription de Bourassa, ma circonscription que je représente avec fierté depuis environ six ans.

Dans ma circonscription de Bourassa, monsieur le Président, la ville de Montréal-Nord est englobée dans sa totalité. C'est un petit coin de terre béni, me disait récemment un ami résidant. Elle se situe sur le versant nord de l'Île de Montréal, en bordure du bras nord du Saint-Laurent appelé la Rivière des Prairies . . .

M. Della Noce: Juste avant Duvernay!

M. Rossi: Je vais y revenir à Duvernay tout à l'heure, donnez-m'en l'occasion et je vais y revenir.

. . . sa population est de 92,000 âmes qui se trouve répartie en diverses communautés.

Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, la population canadienne a donné à ce gouvernement un mandat clair, net et précis. Et soyez assuré que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous acceptons le verdict très démocratique de tous les Canadiens. Cependant, il faut quand même être réalistes et admettre que les conservateurs avaient pendant toute la période électorale un très beau jeu en répétant aux Canadiens qu'un changement s'imposait et que, eux, ils trouveraient des emplois à tous et qu'ils régleraient le problème du chômage. C'est tellement vrai, monsieur le Président, qu'ils ont fait une campagne de cette sorte que, dans un journal local, un journal de ma circonscription, journal à consonnance italienne, les conservateurs disaient, je ne le dirai pas en italien naturellement: Une maison pour tous et un travail pour tous! Quelle belle promesse! Et en parlant d'origine italienne, monsieur le Président, si vous me le permettez, j'aimerais apporter une correction au discours de l'honorable député de Duvernay (M. Della Noce), à la page 896 du hansard du 4 décembre 1984, où le député dit, et je cite:

Je tiens à ajouter, en tant que seul député d'origine italienne, que je suis fier de représenter en cette Chambre aussi bien toute la circonscription de Duvernay que la communauté italienne dans son ensemble.

Eh bien, monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député qu'il a sans le vouloir probablement parce que je le tiens pour un homme assez intègre et de bonne réputation, qu'il n'a pas voulu probablement induire la Chambre en erreur, et il a fait cette déclaration sans vouloir mal faire.

Je suis moi-même d'origine italienne, monsieur le Président, et pour sa gouverne, je dirai que je suis le premier Canadien québécois, d'origine italienne, a être élu en cette honorable Chambre. Je crois depuis six ans avoir très bien servi la communauté italienne et toutes les autres communautés de ma circonscription, et je voudrais dire à l'honorable député de Duvernay que les gens de ma circonscription n'auront certainement pas besoin de son intervention, le député de la circonscription fait très bien son travail.

Ce gouvernement, monsieur le Président, a fait tellement de promesses, surtout celle de trouver un emploi à tout le monde, et, de plus, la population canadienne croyait certainement à toutes ces belles promesses des conservateurs, et qu'avec ces derniers la population retrouverait prospérité et surtout, surtout, des emplois. La population canadienne aura vite constaté qu'elle a été leurrée, «fooled». Mais, messieurs du Parti progressiste conservateur, soyez prudents! Nous sommes aux aguets, N'oubliez pas qu'il y a déjà un président des États-Unis qui disait:

[*Traduction*]

On peut tromper tout le monde un temps, une partie du monde tout le temps, mais pas tout le monde tout le temps.

[*Français*]

Une voix: Dites-le en français!

M. Rossi: Je peux vous le dire en italien aussi, monsieur. Parmi toutes les coupures il y en a une qui a attiré mon attention, monsieur le Président. Parmi toutes ces coupures, c'est celle d'avoir éliminé complètement le Programme Été-Canada au travail mis de l'avant par le gouvernement libéral et qui a su faire profiter des milliers de jeunes étudiants. Les progressistes conservateurs ont catalogué ce programme de «Band-Aid Program» ou, en bon québécois: «programme de cataplasme».

Monsieur le Président, j'aimerais répéter au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) qu'il ne s'agit pas d'un programme de cataplasme pour la simple raison que ce programme permet aux étudiants à travers le Canada de travailler pendant leur période de vacances et de toucher quelques deniers afin de pouvoir payer leurs études. Tout le monde semble vouloir s'éloigner de ce programme Été-Canada au travail pour les étudiants. Encore aujourd'hui, une question posée au premier ministre par l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) parlant de programme Été-Canada au travail; le premier ministre a très bien su s'évader de la question et il n'y a eu aucune réponse affirmative, monsieur le Président.

Il y a quelques semaines je demandais au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) si, d'après lui, ce Programme Été-Canada au travail pour les étudiants était un «Band-Aid Program». Et, de l'aveu même du député, monsieur le Président, il n'était pas question que ce soit un «Band-Aid Program». Et je suis bien de son avis.

Pour faire suite à ce que j'avance, monsieur le Président, dans le journal *Le Droit* du 5 décembre on voit encore la ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne): «Champagne évite les «vrais problèmes»». Et je cite le journal:

Le ministre Champagne, qui est aussi coordonnatrice des activités entourant l'Année internationale de la jeunesse 1985, a réussi le tour de force de ne pas mentionner une seule fois dans son allocution le problème du chômage, qui touche pourtant 17.6 p. 100 des jeunes âgés de 16 à 24 ans.

«Elle n'a pas parlé des vrais problèmes, en réalité» tel que le mentionne un des étudiants, monsieur le Président.

Alors, monsieur le Président, vous me faites signe d'accélérer.

En terminant mes remarques, monsieur le Président, j'aimerais signaler que s'il y a un programme qui me touche de près ... c'est bien les étudiants qui, cet été, auront l'occasion de pouvoir travailler. Alors j'implore et le premier ministre et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et la ministre d'État (Jeunesse) et, finalement, le ministre des Finances.

En conclusion, je voudrais dire à ce gouvernement de tenir ses promesses et aux ministres concernés: S'il vous plaît, revenez sur vos décisions, faites de manière à ce que nos jeunes étudiants puissent travailler! Et, le gouvernement, tenez vos promesses tel que promis de donner la prospérité aux Canadiens et procurez des emplois à ceux et celles qui en cherchent. C'est là une partie des promesses faites par ce gouvernement et nous souhaitons de tout coeur, pour le bien de tous les Canadiens, que ces promesses soient maintenues et soyez assuré, monsieur le Président, que nous, de l'Opposition officielle, appuyons toujours les mesures du gouvernement qui auront pour effet de créer des emplois pour tout le monde comme, eux, le disent.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) invoque le Règlement.

M. Della Noce: Oui, monsieur le Président. Tantôt je ne voulais pas interrompre mon collègue de Bourassa (M. Rossi) quand il a dit que j'ai quelque chose. Je ne voulais pas induire la Chambre en erreur, c'est qu'il y a eu une erreur. On a fait corriger cela, on aurait dû lire: le seul député italien au pouvoir ou au gouvernement ... Je ferais remarquer à mon confrère aussi qu'il y a une autre erreur dans la version anglaise où on dit:

• (1730)

[*Traduction*]

«The riding is a veritable paradise for people».

[*Français*]

Alors on a oublié «paradise».

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir dire au député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir que de participer à ce débat aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais, comme mes collègues, vous féliciter de votre nomination. Je suis persuadé que la Chambre fonctionnera mieux et que les infractions aux règles du jeu seront réduites au minimum.

Le gouvernement se propose d'emprunter quelque 16 milliards de dollars. Lorsqu'on assiste à ce genre de débat, on a l'impression de déjà-vu, bien que ce soit la situation inverse, en entendant les cris et l'indignation de ce côté-ci à propos d'un emprunt réclamé sans plan de dépenses ni aucune autre indication semblable. Il est intéressant aussi d'entendre les commentaires sans suite de l'ancienne opposition qui refuse tout simplement de reconnaître la nécessité de donner à la Chambre des communes et aux contribuables du Canada une idée de ce que l'on se propose de faire de ces 16 milliards. C'est une situation renversante. La transparence dont les députés ont parlé perd tout son sens lorsqu'on entend les observations qui ont été faites jusqu'à maintenant.

Je voudrais vous proposer des moyens de dépenser ces 16 milliards. Si les conservateurs respectaient leurs promesses, les 16 milliards seraient suffisants. Il serait peut-être bon de rappeler certaines de ces promesses. Dans la région d'où je viens, le long de la côte de la Colombie-Britannique, qui est représentée maintenant par un certain nombre de conservateurs qui ont fait ces mêmes promesses, l'industrie de la pêche est dans une situation catastrophique. Le gouvernement conservateur a promis de dépenser 100 millions de dollars dans le cadre du programme de rachat pour aider les pêcheurs en difficulté. C'était une promesse dont la réalisation pourrait être facilitée par ces 16 milliards de dollars. Pourquoi ne pas tenir certaines des promesses que le gouvernement a faites durant la campagne électorale? Les conservateurs ont promis 200 millions de dollars pour le programme de mise en valeur des salmonidés. Il permettrait de faire travailler des milliers de gens sur la côte de la Colombie-Britannique, des gens qui sont actuellement totalement démunis du point de vue financier et qui courent à la ruine. Les députés connaissent le problème puisqu'ils ont fait des promesses, des promesses qu'ils ne tiennent pas. Les 16 milliards de pouvoir d'emprunt pourraient aider. On a fait une promesse ferme, mais on n'agit pas.

Ce même parti, lorsqu'il voulait les voix des travailleurs du secteur forestier, qui est également en mauvaise posture, a promis 100 millions de dollars pour le reboisement. Cela permettrait de créer un nombre considérable d'emplois sur la côte de la Colombie-Britannique. Toutefois, que nous dit le gouvernement conservateur? C'est le silence total. On nous dit que les coffres sont vides.

Les pêcheurs, les bûcherons et d'autres travailleurs dans le secteur forestier ont perdu toute possibilité d'emploi. Le programme de mise en valeur de salmonidés et un programme de reboisement pourraient les remettre au travail. Bien entendu, le programme de rachat pourrait également faciliter les choses, si jamais il était adopté.

Les conservateurs ont également promis de réorganiser le ministère des Pêches et des Océans. Aux gens de la côte de la Colombie-Britannique, dans les localités de Prince Rupert à Vancouver qui dépendent de la pêche, ainsi qu'aux petites entreprises qui gravitent autour de cette industrie, on a promis que le ministère des Pêches serait réorganisé. Ce ministère influe sur la vie de beaucoup de gens et de beaucoup d'entreprises. On a promis de rendre ce ministère plus réceptif aux suggestions provenant de cette région. Les conservateurs ont promis de créer un comité consultatif. C'était plus qu'un simple comité consultatif, c'était un comité de gestion composé de représentants de l'industrie. Où en sommes-nous maintenant? Nous avons 1,200 fonctionnaires du ministère des Pêches, sur la côte ouest, qui attendent toujours des instructions d'Ottawa. On ne leur a pas encore dit quoi faire. C'est le vie politique là-bas. Personne ne sait ce qui se passe. Au lieu de moderniser le ministère ou d'établir un comité de gestion, ils ont laissé le chaos s'installer. Des pêcheurs perdent leur navire et leur maison. Ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage. La seule perspective que leur offre le gouvernement conservateur actuellement, c'est l'assistance publique.

Le gouvernement conservateur veut emprunter 16 milliards de dollars, fort bien. Mais qu'il nous donne au moins une idée de ce qu'il compte en faire. Pourquoi ne tient-il pas parole? Les gens du littoral de la Colombie-Britannique s'en trouveraient beaucoup mieux.

Les pêches traversent une grave crise sur le littoral de la Colombie-Britannique. Les conservateurs nous ont promis un gouvernement ouvert. Certains ministériels ont déclaré que les portes étaient ouvertes, qu'il n'y avait qu'à se présenter quand un problème surgissait. Or, je ne sais pas au juste à quoi m'en tenir, car un certain nombre de groupes importants éprouvent des difficultés actuellement. Ils se retrouvent dans une sorte de vide politique. Ils n'ignorent pas qu'on leur a promis des centaines de millions de dollars. Et tout ce qu'on leur offre, ce sont des compressions de 4.2 milliards de dollars, sans compter celles de 30 millions de dollars au ministère des Pêches dont mon collègue a parlé. Il n'y a rien pour eux. Ils vont passer l'hiver, peut-être le printemps et même la prochaine campagne de pêche sans rien dans leurs poches. Il n'y aura alors pas de quoi arrêter une politique quelconque, car cette industrie aura disparu du littoral de la Colombie-Britannique.

Il faut absolument que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) fassent dès maintenant quelque chose pour aider les pêcheurs dans le cadre du programme de rachat. Les gens perdent leur navire. Bon nombre d'entre eux ont été incapables de gagner quoi que ce soit cette année. C'est le désastre le plus complet, car le ministère des Pêches et des Océans a tellement raccourci la saison de pêche que fort peu de pêcheurs arrivent à effectuer les paiements de leur bateau. Bon nombre n'ont même pas gagné suffisamment pour avoir droit à l'assurance-chômage. Les revenus sont tombés à un niveau incroyablement bas.

Le ministre ne doit pas se contenter de rester là à ne rien faire. Il doit intervenir promptement. Le gouvernement avait promis de consacrer 100 millions de dollars au programme de rachat, lequel devait démarrer dès cette année. Les gens doivent savoir à quoi s'en tenir. Le gouvernement doit tenir la promesse qu'il a faite. Le temps presse et s'écoule rapidement.

J'aimerais dire un mot du comité de gestion. La réduction du temps de pêche a suscité de graves problèmes. Le ministère des Pêches a bel et bien forcé de nombreux pêcheurs à abandonner leur gagne-pain. Situées sur les rives du détroit de

Johnstone, les localités de Port Hardy, Alert Bay, Port McNeil, Campbell River et bien d'autres dépendent de la pêche. Le gouvernement leur a promis que cette activité se poursuivrait. Cependant, le ministère des Pêches semble vouloir la restreindre de plus en plus. Quand elle aura disparu, ces localités deviendront des localités fantômes. Il y a quelques années, le gouvernement avait demandé aux propriétaires de chalutiers qui pêchent dans le détroit Georgia de se procurer soit un permis de pêche intérieur, soit un permis de pêche extérieur. Il a par la suite assuré à ceux qui avaient choisi le permis de pêche intérieur qu'ils pourraient continuer de pratiquer la pêche, qu'ils ne devaient pas craindre d'être obligés un jour d'abandonner.

Or, la saison dernière, le ministère de Pêches et des Océans les a obligés à abandonner. Il a en effet limité à tel point leur saison de pêche qu'ils n'arrivaient tout simplement pas à gagner leur vie. Il a bel et bien ruiné de nombreux pêcheurs. Il leur a donné à entendre que tout le monde devait se sacrifier pour assurer la survie si importante du saumon chinook. Il a dit aux propriétaires de chalutiers qu'ils ne pourraient pêcher à compter du 1er avril, qu'ils ne pourraient commencer à pêcher qu'à compter du milieu à peu près de la saison de pêche et qu'ils devraient s'arrêter à une date plus hâtive que d'habitude. Même si le ministre des Pêches et des Océans avait dit que tout le monde devait se sacrifier, les pêcheurs sportifs ne se sont pas sacrifiés, eux. De l'avis de bien des gens, ils se sont livrés à un véritable massacre, car ils ont tout simplement pris le saumon que les propriétaires de chalutiers prenaient naguère. Le saumon n'a tout simplement pas réussi à se rendre dans les zones de frai.

Le ministre des Pêches et des Océans doit faire une déclaration concernant les propriétaires de chalutiers qui s'étaient fait dire qu'ils auraient toujours leur place dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Ils semblent ne plus y avoir de place du tout.

L'idée de gouvernement ouvert ne se concrétise pas. Bien des groupements importants de la côte de la Colombie-Britannique demandent une rencontre avec le ministre. Il n'a pas de promesses à leur faire. Il doit tout simplement montrer que la porte est ouverte. Bien des groupements veulent le rencontrer, lui et des fonctionnaires de son ministère à qui on ne donne pas le temps nécessaire paraît-il. La Fraternité des Indiens de la Colombie-Britannique voudrait le voir. D'importantes bandes d'Indiens établies le long de la côte de la Colombie-Britannique voudraient le rencontrer. Le syndicat de pêcheurs et des travailleurs d'autres industries ainsi que d'autres organismes de ce secteur voudraient le rencontrer, mais ils n'en ont pas l'occasion. Ses agents sont trop efficaces. Ils disent «Peut-être l'année prochaine». Ce sera peut-être à un autre moment. Peut-être lorsqu'il n'y aura plus de secteur de la pêche. Le gouvernement ouvert n'existe pas. Quiconque croit qu'il exite est naïf et sot.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a eu le courage de s'aventurer en Colombie-Britannique avec ses fonctionnaires. Il a rencontré brièvement les représentants de nombreux groupements qui relèvent de son ministère. Il a assisté au congrès de la Fraternité des Indiens, important groupement de la côte de la Colombie-Britannique. J'exhorte le ministre des Pêches à se démener et à rencontrer ces groupes. Il devrait au moins écouter leurs problèmes et les solutions qu'ils suggèrent, puis faire des déclarations qui leur donneront l'occasion de savoir où ils vont. Où est le gouvernement ouvert?

• (1740)

Le programme de mise en valeur des salmonidés est extrêmement important. Nous assistons à la destruction du secteur de la pêche et des salmonidés sur la côte de la Colombie-Britannique. Dans certains cas, c'est à cause d'une pêche trop intensive et dans d'autres, c'est à cause de la destruction des habitats. Nous savons qu'il faut s'engager davantage dans la mise en valeur des salmonidés. Le gouvernement précédent a considérablement réduit ce programme. Le gouvernement actuel a promis des subventions de 200 millions pour la mise en valeur des salmonidés. Il doit tenir parole. Il doit créer des emplois pour permettre aux pêcheurs incapables de gagner de l'argent cette année . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député. Il a parlé une minute de trop.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre d'adresser la parole sur l'amendement proposé au projet de loi C-11. Il va sans dire que j'apporte mon appui à l'amendement proposé par l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

J'aimerais d'abord, monsieur le Président, remercier les gens de Westmorland-Kent qui m'ont fait confiance le 4 septembre dernier. Il n'y a aucun doute que les gens de Westmorland-Kent ont un sixième sens, ce qu'on appelle chez nous du «gros bon sens» et ils ne se sont pas laissé enjôler par les belles promesses qui leur étaient faites par les deux autres candidats.

Je veux aussi, monsieur, le Président, vous offrir mes félicitations et surtout mon entière collaboration dans les travaux de la Chambre.

Pour en revenir au projet de loi, je vois mal comment je pourrais appuyer la demande de fonds de l'ordre de 16 milliards de dollars pour 1985-1986, sans avoir des documents à l'appui de ces montants.

Si, monsieur le Président, je devais appuyer cette demande uniquement sur un élément de confiance, je dois vous dire que le gouvernement n'a pas encore mérité ma confiance et mon manque de confiance est fondé sur l'attitude que le gouvernement a acceptée vis-à-vis des Canadiens.

Permettez-moi, monsieur le Président, de parler de l'industrie touristique, non seulement parce que je suis le critique de l'Opposition officielle en cette matière, mais aussi parce que cette industrie sera appelée à jouer un rôle de première importance dans l'activité économique de ma région.

[*Traduction*]

Je voudrais vous citer certains passages tirés d'un bulletin de l'Association de l'industrie touristique du Canada daté du 5 octobre 1984. L'actuel ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a prononcé une allocution en 1979. Voici ce qu'il a dit notamment:

Le Canada a besoin de votre industrie plus que jamais, afin de réduire le déficit de notre compte courant et de créer des emplois pour les Canadiens.

Le gouvernement, quant à lui, doit vous réglementer moins, vous imposer moins . . .

M. Mulroney également a dit comprendre les problèmes qui affligent . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député est prié de désigner le très honorable premier ministre par son titre.

M. Robichaud: Je ne fais que citer un bulletin.

Le président suppléant (M. Paproski): Cela n'a aucune importance. Veuillez le désigner par son titre, soit le très honorable premier ministre.

M. Robichaud: «Le très honorable premier ministre, M. Mulroney, qui dit comprendre . . . »

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. «Le très honorable premier ministre» suffira.

M. Robichaud: Merci, monsieur le Président. Le très honorable premier ministre . . .

. . . également a dit comprendre les problèmes qui affligent le secteur du tourisme. Le passage suivant tiré de l'un de ses discours à Halifax durant la campagne électorale le prouve. «Un gouvernement progressiste conservateur reconnaîtra l'importance du secteur du tourisme et des voyages pour l'économie canadienne en général et les provinces de l'Atlantique en particulier en mettant en œuvre le programme en trois points suivant: Dans le cadre de la conférence nationale sur l'économie que nous avons proposée, nous examinerons les taxes sur l'essence, l'alcool, les repas et l'hébergement qui réduisent la compétitivité de l'industrie touristique au Canada».

On sait quelles mesures ont été prises par le gouvernement. Le prix de l'essence a augmenté de neuf cents le litre. Celui de l'alcool de 1 p. 100. Les tarifs des services de traversiers dans la région de l'Atlantique, services qui sont vitaux pour le tourisme, augmenteront de façon appréciable. En outre, non seulement les services offerts dans les parcs nationaux seront-ils réduits, mais il en coûtera également davantage pour utiliser les installations.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est un grave péché mortel en ce sens qu'ils ont amorcé ces actions en pleine connaissance de cause. Justement le printemps dernier les députés de l'opposition critiquaient continuellement le gouvernement sur le prix de l'essence, et à l'aide de pas moins de 26 interventions ils ont manifesté leur désaccord sur les augmentations des coûts du pétrole. Je le répète, monsieur le Président, c'est un péché, ils étaient en pleine connaissance de cause. Je ne peux accorder ma confiance à un gouvernement qui a agi de cette façon.

[*Traduction*]

Dans son exposé économique et financier, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré que nous devions avoir confiance dans nous-mêmes et dans notre pays. Je suis d'accord là-dessus. Cependant, pour nous inspirer confiance en lui, le gouvernement devrait démontrer qu'il prend à cœur les aspirations des gens car la foi vient du cœur. Je ne peux avoir foi dans le gouvernement, car il s'est montré insensible aux besoins des Canadiens.

[*Français*]

Voici, monsieur le Président, pourquoi je ne peux appuyer le projet de loi tel que présenté, car le gouvernement ne s'est pas encore mérité ma confiance et j'apporte mon appui à l'amendement proposé au projet de loi C-11.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat pour la première fois, ne serait-ce que parce que j'ai ainsi la possibilité d'aider le gouvernement et le parti progressiste conservateur.

Ce n'est pas nécessairement la politique du NPD que nous avons essayé de promouvoir dans ce débat. Nous ne réclamons pas la mise en œuvre de programmes souhaités par le NPD. Nous demandons simplement au gouvernement et aux députés du parti progressiste conservateur de faire ce qu'ils ont demandé au Parlement il y a longtemps et ce pour quoi ils se sont battus, avec un certain succès, je dois le reconnaître. A l'été 1982, ils ont en effet invoqué d'excellents arguments pour s'opposer à un projet de loi du gouvernement portant pouvoir d'emprunt. Nous nous sommes fait un plaisir d'appuyer le parti progressiste conservateur à cette occasion, en 1982. Nous voulions seulement être utiles. Je ne comprends pas pourquoi les députés conservateurs n'apprécient pas que nous leur donnions un coup de main. Je m'étonne qu'ils ne disent pas clairement à la Chambre qu'ils en ont assez des projets de loi à la mode libérale rédigés par les mêmes anciens bureaucrates, et que le nouveau gouvernement va apporter au pays les changements qu'il lui a promis le 4 septembre en modifiant la façon dont il demande ces pouvoirs d'emprunt. Malheureusement, les conservateurs se comportent exactement comme l'ont fait les libéraux à au moins deux reprises ces dernières années.

• (1750)

A l'époque, les députés du parti progressiste conservateur et ceux du Nouveau parti démocratique s'étaient vivement opposés aux méthodes employées par le gouvernement libéral. Afin de mettre en œuvre sa propre politique et de rester fidèle au combat qu'il a mené en juin et juillet 1982, le gouvernement conservateur a simplement besoin de faire ce que les partis d'opposition ont forcé le gouvernement libéral à faire en 1982. Il devrait retirer 16 milliards de ce projet de loi, car c'est le montant qu'il se propose d'emprunter pendant l'année financière 1985-1986 qui débute seulement le 1er avril.

Je ne connais personne qui oserait demander à emprunter de l'argent dont il n'aurait pas besoin avant quatre mois et demi. Personne non plus n'accepterait de prêter de l'argent à quelqu'un qui présenterait une telle demande. Pourquoi le gouvernement veut-il avoir le pouvoir d'emprunter de l'argent dont il n'aura pas besoin avant au moins quatre mois et demi?

J'ai relu le hansard de 1982. A mon avis, nous devons l'un des meilleurs passages du hansard au très honorable député de Yellowhead (M. Clark). Les lignes suivantes se trouvent à la page 19454 du hansard. Voici ce qu'il a dit:

C'est une insulte pour le Parlement. Aucun banquier n'accepterait d'ouvrir un crédit à un homme ou une femme d'affaires qui dirige une entreprise en mauvaise posture financière et qui refuse de faire des projections à propos de ses liquidités. Aucun banquier ne le ferait, mais c'est pourtant ce que le gouvernement veut que fasse la Chambre des communes.

Le gouvernement ne nous a pas dit de combien de liquidités il disposerait d'ici la fin mars, et il n'aura certainement aucune idée du montant de ses liquidités pour la prochaine année financière tant qu'il n'aura pas présenté un budget et que les contribuables ne connaîtront pas le régime fiscal applicable. De toute façon, on trouve d'excellentes choses dans le hansard

de cette époque. C'est le seul moment où la plupart des discours des députés conservateurs valaient vraiment la peine d'être lus.

J'espère que les députés conservateurs se rendent compte que nous nous efforçons de les aider. Nous avons tout simplement repris la motion qu'avait présenté le très honorable député de Yellowhead en juillet 1982. Je m'étonne que mes amis du parti progressiste conservateur n'apprécient pas cette attention.

Nous pouvons appuyer l'emprunt de 5.3 milliards de dollars pour le reste de l'année financière. Nous pouvons même accepter l'emprunt de 2 milliards pour tenir compte des imprévus, qu'il soit soudainement nécessaire de défendre le dollar canadien ou qu'il faille engager d'autres dépenses urgentes avant la fin mars. Nous trouvons cela acceptable. Mais nous demander d'approuver l'emprunt de 16 milliards avant même le début de l'année prochaine, comme l'a dit le très honorable député en 1982, c'est une insulte pour le Parlement.

Le gouvernement tente de réduire le déficit. Naturellement, quand il s'attaque au déficit, il augmente le nombre de chômeurs. Il s'ensuit que la diminution du déficit est le premier objectif du gouvernement, même si la création d'emploi est aussi le premier objectif du gouvernement. Cette bande-là a plus de hautes priorités que n'importe quelle autre que j'aie jamais vue.

Je voudrais rappeler les propos d'une personne qui, sans être membre du Nouveau parti démocratique, appuie la thèse que nous défendons depuis le début de la législature actuelle. M. Harold Chorney est professeur à l'Université Concordia et ses observations me plaisent, car j'ai moi-même soutenu pratiquement la même chose lors du débat sur l'Adresse. Je suis content de voir qu'un économiste a les mêmes idées que moi. Voici ce qu'on dit dans le texte que j'ai sous les yeux:

M. Chorney soutient dans son étude que dans le débat actuel sur le déficit, on semble avoir oublié les leçons des années 1930.

Vous souvenez-vous, monsieur le Président, comment R.B. Bennett, Mackenzie King et les gens de même farine dans les années 1930 répétaient toujours la même rengaine aux députés, au Parlement et aux Canadiens? Je poursuis ma lecture:

A l'époque comme aujourd'hui, on réclamait à cor et à cri la réduction des déficits et l'assainissement des finances publiques, et voulait confier la relance économique au secteur privé. Hier comme aujourd'hui, cette politique était vouée à l'échec.

La politique actuelle est tout autant vouée à l'échec que celle des années 30. Si le gouvernement veut vraiment réduire le déficit, il lui faut prendre les moyens, y compris commencer dès maintenant à contracter d'autres emprunts. Si le gouvernement peut réduire le chômage de 11.5 à 7 ou 7.5 p. 100, il pourra combler le déficit de 34 milliards de dollars en trois ans et demi. C'est tout ce qu'il a à faire. S'il veut se débarrasser du déficit, c'est là la solution.

Si le gouvernement demandait au Parlement l'autorisation d'emprunter afin de créer des emplois, de stimuler les affaires et de rappeler les travailleurs au travail, il récolterait les impôts de ces gens-là et pourrait liquider ses dettes. Le gouvernement réaliserait ainsi l'objectif que nous visons tous ici à la Chambre. Toutefois, ses priorités sont tout autres.

Si le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre chargé de la SCHL et d'autres ministres avaient fait un relevé dans tout le Canada des projets de construction domiciliaire qui peuvent être entrepris plus tôt que prévu, nous pourrions dès maintenant emprunter l'argent nécessaire pour absorber notre part des coûts. De cette façon, nous pourrions faire progresser les programmes de logement, qu'il s'agisse de programmes à l'intention des personnes du troisième âge, de logements coopératifs, de programmes publics ou privés auxquels participent les autorités fédérales. Nous pourrions aller frapper aux portes de toutes les municipalités canadiennes. Nous pourrions leur demander s'il y a des travaux en cours que l'on peut faire progresser et accélérer. Nous pourrions emprunter le montant nécessaire pour permettre au gouvernement fédéral d'assurer sa part des coûts et donner le coup d'envoi à ces projets.

Si vous m'accordez une minute supplémentaire, monsieur le Président, je déclarerai qu'il est 18 heures. Je vous en serais reconnaissant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps imparti au député est écoulé.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis convaincu qu'avec le consentement unanime de la Chambre, mon collègue pourra conclure ses remarques.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): J'entends quelqu'un dire non. Je regrette de signaler au député qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais maintenant proposer, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que l'on donne maintenant la parole au député de Lincoln (M. Martin).

Le président suppléant (M. Paproski): L'article 33 du Règlement ne s'applique pas en l'occurrence. Je regrette, mais il est 18 heures.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 décembre, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Riis (p. 694).

M. le Président: Le vote porte sur l'amendement. La parole est au député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall).

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat et que j'appuie l'amendement proposé. En parcourant ce projet de loi, je suis étonné et même ennuyé de voir le gouvernement conservateur présenter une telle mesure au Parlement. En fait, lorsque les ministériels siégeaient de ce côté-ci, ils ont longuement fait valoir que les projets de loi d'emprunt présentés au Parlement devaient être clairs.

La Partie I de cette mesure demande un certain montant d'argent et la Partie II demande une somme supplémentaire. La Partie II n'est pas claire. Nous ne savons pas exactement pourquoi on nous demande cet argent. En fait, il n'y a pas eu de budget, même si l'on peut prétendre que l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson) était, en fait, un mini-budget. Le gouvernement a toutefois décidé de le qualifier d'exposé économique et non de budget.

Le gouvernement demande maintenant au Parlement d'autoriser des dépenses de plusieurs millions de dollars, y compris 16 milliards environ pour l'exercice 1985-1986. Cependant, nous ne savons toujours pas à quoi il désire consacrer cet argent.

Au cours de la campagne électorale, les ministériels ont dit que la création d'emplois constituait leur principale priorité. Malheureusement pour le million et demi de chômeurs canadiens, les belles théories de la campagne n'ont été mises en pratique ni dans le discours du trône ni dans l'exposé économique. En fait, on nous a proposé toutes sortes de coupes économiques qui touchent toutes les régions du pays et surtout les plus pauvres.

Monsieur le Président, je trouve pour le moins hypocrite que les conservateurs qui sont maintenant au pouvoir disent aux Canadiens: «Nous voulons 16 milliards, mais nous ne dirons pas à quoi nous les emploierons». Ils ne nous disent pas comment ils les utiliseront pour créer des emplois et des possibilités d'emploi. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald) nous a parlé d'une stratégie d'emploi économique et le ministre des Finances a fait lui aussi allusion à cette même stratégie. Pourtant, nous n'avons aucune idée de ce qu'elle englobera.

Les ministériels n'ont présenté au Parlement aucune mesure visant à venir en aide aux jeunes Canadiens. Ils n'ont proposé aucune mesure législative visant à améliorer les possibilités d'emploi pour les femmes ou les groupes minoritaires. Que veulent-ils faire des 16 milliards qu'ils réclament au Parlement?

Il y a peut-être lieu de croire que ces fonds ne serviront pas à la création d'emplois ni à la mise en œuvre de programmes sociaux, mais qu'ils seront plutôt investis dans le secteur privé par le biais de concessions fiscales aux entreprises. En théorie, les encouragements fiscaux et l'aide financière destinés aux entreprises du secteur privé sont des initiatives tout à fait valables et pourraient, nous l'espérons du moins, favoriser la création d'emplois.

• (1110)

Encore hier, l'Association des manufacturiers canadiens a publié les résultats d'une enquête révélant que la production avait sensiblement baissé pendant le mois d'octobre et que le chômage s'était accru. Le secteur privé, au contraire de ce que prétend le gouvernement, ne réussira pas à venir à bout, à lui seul, de tous les problèmes du chômage. Le gouvernement doit lui prêter main-forte. Il doit intervenir directement. Or le gouvernement actuel fait justement l'opposé.

Il y a déjà eu des conservateurs de gauche, mais ils ont été noyés dans le raz-de-marée de droite. Les programmes destinés aux jeunes gens, par exemple le programme d'emploi d'été pour les jeunes, ont donc été supprimés. Le gouvernement a soutenu que la consultation était essentielle à ses yeux. Nos jeunes ont-ils été consultés au sujet de l'annulation de ce programme? Pas du tout!

Le gouvernement préconise la consultation. Ensuite, il entreprend unilatéralement de tronquer le déficit de 4.2 milliards de dollars—or bon nombre des compressions toucheront nos concitoyens les moins favorisés—et signifie son intention de découvrir d'autres moyens de le réduire davantage, que ce soit par le biais d'une réforme fiscale, de dégrèvements fiscaux ou de la réduction des programmes sociaux. Pourtant, il a le culot de dire aux Canadiens qu'il essaie d'inspirer confiance. C'est tout à fait ridicule. Qui va investir avant les consultations, alors que le gouvernement impose une réduction unilatérale de 4.2 milliards de dollars en annonçant du même coup d'autres études? A mon avis, les hommes d'affaires canadiens et étrangers vont attendre l'exposé budgétaire. Le secteur privé est tellement confiant qu'il va attendre le résultat des discussions pour connaître les stimulants fiscaux et leurs répercussions sur les entreprises.

Le gouvernement parle de confiance, mais il ne fait rien pour l'inspirer. Au contraire, les mesures dont il a saisi le Parlement sapent la confiance. Je ne comprends pas comment certains conservateurs de gauche, qui sont aujourd'hui sur les banquettes ministérielles, peuvent laisser le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens)—«Mile le sabreur»—le ministre des Finances (M. Wilson) et tous les ministériels de droite faire fi des intérêts et des inquiétudes des Canadiens défavorisés.

Les ministériels ont beau rire, le million et demi de Canadiens sans travail ne voient rien de drôle là-dedans. D'après Statistique Canada, 600,000 jeunes sont en chômage. Parce qu'il n'y a pas d'emplois, 300,000 chômeurs ne se donnent même plus la peine de chercher du travail. C'est une tragédie humaine devant laquelle le gouvernement reste insensible. D'ailleurs, il en est responsable en grande partie, puisqu'il n'a rien fait pour aider ces gens-là. Au contraire, il s'en prend directement aux Canadiens moins fortunés.

● (1115)

J'aimerais savoir quelle proportion des 16 milliards de dollars servira à créer des emplois au Canada. Combien d'argent ira à la formation des jeunes, des femmes et des groupes minoritaires? Combien à l'expansion industrielle régionale? Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a réduit ces fonds-là de 200 millions de dollars. Je vais établir une comparaison entre le groupe I, les régions dites prospères, et le groupe IV, les régions désavantagées. Une réduction de 25 p. 100 s'applique au groupe IV et une de 16 p. 100 au groupe I. Voilà monsieur le Président, comment les conservateurs conçoivent la justice.

Le gouvernement a le devoir de communiquer au Parlement l'information qu'il a à portée de la main mais que le Parlement, lui, n'a pas à sa disposition. J'incite fortement les députés de la majorité à représenter à la Chambre le point de vue de leurs électeurs et non celui que défendent les partisans de la droite, que ces derniers soient de Toronto ou de Washington. Monsieur le Président, c'est une politique économique à la Reagan qu'il faut abandonner. Le Parlement ne doit pas accorder les 16 milliards de dollars avant de recevoir l'information.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: La motion est la suivante. M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit maintenant lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

En amendement, M. Riis, appuyé par M. Deans, propose: Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit: «la Chambre est d'avis qu'elle doit s'opposer en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunter une somme plus élevée que le montant requis pour répondre aux besoins du gouvernement jusqu'à la fin de la présente année financière et qu'elle refuse donc d'accorder la deuxième lecture du projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt».

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.
(L'amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 4)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (M^lle^)
de Corneille
Dingwall
Finestone (M^me^)
Foster
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Heap
Isabelle
Jewett (M^me^)
Keeper
Killens (M^me^)
Lapierre
MacLellan
Malépart
McDonald (M^me^) (Broadview-Greenwood)
Murphy
Nicholson (M^lle^) (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Pépin (M^me^)
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Tobin
Waddell—39.

CONTRE

Messieurs

Andre
Beatty
Belsher
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier (M^me^)
Blenkarn
Blouin (M^me^)
Bouchard
Bourgault (M^me^)
Bradley
Browes (M^me^)
Cadieux
Cardiff
Champagne (M^me^) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Charest
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Collins (M^me^)
Comeau
Cook
Corbett
Cossitt (M^me^)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraser
Fretz
Gagnon
Gass
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hardey
Harvey
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Howie
Hudon
Jacques (M^me^)
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kindy
Ladouceur
Lanthier
Leblanc
Lesick
Lopez
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
Mailly (M^me^)
Malone
Mantha
Marin
Martin (M^me^)
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McInnes

Messieurs

McKenzie	Price	Tardif (Mme) (Charlesbourg)
McKinnon	Ravis	Thacker
McKnight	Redway	Toupin
McMillan	Reid	Tremblay (Québec-Est)
Merrithew	Reimer	Tupper
Minaker	St-Julien	Turner (Ottawa-Carleton)
Moore	Schellenberg (Nanaïmo-Alberni)	Valcourt
Nicholson (Niagara Falls)	Schellenberger (Wetaskiwin)	Vankoughnet
Nielsen	Scowen	Vincent
Nowlan	Shields	Warner
Oberle	Sparrow (Mme)	Wenman
O'Neil	Speyer	Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Paproski	Stackhouse	Winegard
Pennock	Stevens	Witer—144.
Peterson	Stewart	
Pietz	Suluk	
Plourde		
Porter		

● (1210)

M. le Président: Je déclare l'amendement réjeté.

Le débat reprend et le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a la parole.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à la motion par laquelle le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter de l'argent. Le projet de loi comporte deux parties. Dans la première, le gouvernement demande 5.3 milliards de dollars pour régler des dépenses qu'il prévoit faire d'ici à la fin de l'année financière, plus deux milliards de dollars au cas où il aurait mal évalué son fonds de prévoyance. Dans la seconde partie, le gouvernement demande 16 milliards de dollars pour les dépenses qu'il se propose d'engager après le 31 mars 1985.

On a maintes fois fait état du changement qui s'est opéré dans l'attitude des conservateurs depuis le temps où ils formaient l'opposition. Je me souviens de longs débats où ils reprochaient au gouvernement libéral d'essayer d'obtenir de l'argent du Parlement sans avoir donné la moindre idée à la Chambre de la façon dont il comptait le dépenser.

On ne nous a pas présenté de budget ni informés le moindrement de l'usage qu'on ferait de cet argent après le 31 mars. Nous croyons qu'il est absolument injustifié d'emprunter 16 milliards de dollars. Nous savons bien que les gouvernements ont parfois besoin d'argent parce que leurs recettes fiscales ne se manifestent pas aussi vite que leurs dépenses. Nous sommes conscients que le gouvernement est aux prises avec un déficit de quelque 30 à 35 milliards de dollars. Il a hérité de la majeure partie de ce déficit, mais il a fait bien peu de choses pour s'en débarrasser.

L'exposé économique ne traitait que de la réduction des dépenses. Le milieu des affaires semble avoir réagi négativement aux propositions qu'il contenait. Même si les associations d'entrepreneurs ont appuyé avec enthousiasme dans la presse les réductions proposées, lorsqu'elles ont commencé à sonder leurs membres, elles se sont rendu compte qu'ils avaient moins confiance dans l'avenir maintenant qu'il y a plusieurs mois. Le résultat a été négatif. Je crois qu'il est temps que le gouvernement trouve d'autres moyens de relancer l'économie.

J'attirerai l'attention du gouvernement sur le programme concret que nous avons proposé à l'électorat au cours de la dernière campagne électorale. Les électeurs de trente circonscriptions se sont montrés intéressés par notre programme. Je vais rappeler ce programme, car je ne pense pas que les députés d'en face y aient porté beaucoup d'attention. Au cours de la campagne électorale notre plate-forme a fini par être copiée en presque totalité par les candidats conservateurs, à l'exception de deux volets majeurs, indispensables je pense à la relance de l'économie. Il y a d'abord une politique d'inspiration canadienne pour les taux d'intérêt. Cette politique doit partir du principe que le gouvernement canadien a la haute main sur la Banque du Canada, que c'est lui qui oriente l'économie nationale, et qu'il est capable de la faire marcher indépendamment de l'économie américaine. Cela, nous avons essayé de le faire comprendre à plusieurs reprises pendant la campagne. Mais nous n'y avons pas réussi autant qu'il l'aurait fallu, et je vais donc recommencer.

Pour commencer, le Canada est différent des États-Unis. Nous avons une balance commerciale excédentaire, et nos excédents commerciaux sont très importants depuis cinq ou six ans. Contrairement aux États-Unis, nous avons aussi une balance de l'épargne excédentaire. Les Canadiens économisent plus qu'ils n'investissent. La génération de capitaux est élevée ici. Nous ne sommes pas obligés de faire grimper les taux d'intérêt pour attirer les investissements, car il se crée chez nous chaque année un excédent de capitaux à investir. Ce n'est pas comme aux États-Unis où les gens investissent plus de capitaux qu'ils n'en produisent. Les Américains ne sont pas économes, ils ne l'ont jamais été. Ils ne produisent pas assez de capitaux chez eux pour couvrir leurs besoins d'investissement. Ici c'est tout à fait autre chose. Donc cela ne rime à rien d'aligner nos politiques sur les politiques américaines. Une chose qu'on oublie souvent, c'est que les travailleurs canadiens sont plus efficaces que les travailleurs américains. Au cours des deux dernières années, la productivité par travailleur au Canada a dépassé la productivité américaine.

Trois grands indicateurs économiques font voir que le Canada est un pays très fort. Nous avons ce qu'il faut pour que l'économie reprenne. L'unique chose qui nous retient, c'est le taux des intérêts. Il est élevé, restrictif, paralysant. Les consommateurs ne vont pas se mettre à acheter plus tant que les taux d'intérêt resteront élevés. Et ils vont continuer d'y réfléchir à deux fois avant d'acheter une maison. Les agriculteurs et les petits hommes d'affaires vont se montrer très prudents en matière d'investissement. Pourtant tout cela est absolument nécessaire pour la croissance économique, pour l'emploi des 11 p. 100 de Canadiens qui cherchent du travail mais qui n'en trouvent pas.

Pouvoir d'emprunt

• (1220)

Le second point, ce que nous avons expliqué durant la campagne électorale mais dont les conservateurs au pouvoir ne parlent pas, c'est la nécessité d'un régime fiscal équitable. Nous comprenons que ce sont les petites entreprises qui sont les locomotives de la croissance chez nous, contrairement aux États-Unis qui misent surtout sur les grosses entreprises. Plus de 70 p. 100 des emplois nouveaux créés l'an dernier sont sortis des petites entreprises. Donc il est indispensable que le régime fiscal avantage ces entreprises.

En raison des déficiences du projet à l'étude, monsieur le Président, je voudrais présenter un amendement à la motion. Je propose, appuyé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots se trouvant après «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois mais qu'il soit lu pour la 2e fois dans six mois.»

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat porte sur l'amendement relatif à la motion principale.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'apprécie le fait d'avoir l'occasion de prendre la parole à un moment important de l'histoire de la Chambre des communes. Je tiens à profiter de l'occasion de parler de l'amendement au projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. La raison manifeste pour laquelle l'amendement est proposé à la Chambre ce matin, c'est que le pouvoir d'emprunt porte sur une période de plus d'un an. En fait, il s'agit d'un pouvoir d'emprunt de plus de 7 milliards pour les quatre mois et demi de la présente année financière et d'un pouvoir d'emprunt de 16 milliards pour l'année financière 1985-1986.

Le gouvernement est arrivé au pouvoir en parlant de création d'emplois et d'activité économique puis il a brusquement changé de direction après son arrivée au pouvoir, et ce qui le préoccupe surtout maintenant, c'est de réduire le déficit. Nous ignorons quels seront les projets de dépenses du gouvernement pour stimuler l'activité économique dont les conservateurs ont tellement parlé. On ne nous a pas encore dit comment au juste ces 16 milliards et ces 7 milliards seront dépensés.

Le projet de loi porte non seulement sur la fin de la présente année financière mais aussi sur l'année financière suivante; il s'agit par conséquent d'une période de 17 ou 18 mois. On se demande tout naturellement pourquoi les députés assis de ce côté-ci de la Chambre ou les députés siégeant de l'autre côté, devraient acheter chat en poche pour deux années financières. Il faut se demander si le gouvernement essaie vraiment de faire des cachotteries. Le 18 septembre, dès que les membres du cabinet eurent prêté serment, ils ont reçu l'ordre de tenir tout secret. Peu de temps après, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a décrété que ses fonctionnaires ne devaient pas parler aux journalistes ni aux députés ni à personne d'autre, à l'occasion d'activités sociales ou à d'autres occasions. Cet ordre a été retiré mais la notion de secret se répand et elle atteint le projet de loi C-11 qui est à l'étude aujourd'hui.

A vrai dire, monsieur le Président, nous ignorons de quelle manière le gouvernement va dépenser cet argent. Ainsi, au lieu de $140,000, chaque ministre dispose maintenant de $400,000 pour faire fonctionner son cabinet. Il se pourrait que cette somme augmente encore. On voudra peut-être nommer un chef de cabinet adjoint, comme le font les Américains. Déjà le nombre de ministres a été gonflé par rapport à ce qu'il était l'été dernier sous l'ancien gouvernement, étant passé de 29 à 40. Quand on quitte la Chambre des communes le soir, on peut voir alignées les 40 Oldsmobile 98 équipées d'un poste émetteur-récepteur et conduites par un chauffeur particulier. Comment savoir s'il n'y aura pas d'autres folles dépenses.

A en croire le premier ministre (M. Mulroney) la semaine dernière, il nous a fait une faveur en réduisant de $600,000 à $100,000 les dépenses que le ministère des Travaux publics voulait effectuer au 24, promenade Sussex. Bien qu'à son avis, il nous ait épargné $500,000, nous avons tout lieu de nous demander si une partie de ces 16 milliards de dollars ne serviront pas à des dépenses de cette nature.

Le premier ministre nous a fait savoir qu'il payerait de sa poche son bain giratoire et son antenne parabolique qu'il veut faire installer à sa résidence du lac Harrington. Il nous avait aussi déclaré l'été dernier que le Parlement canadien ne payerait pas le salaire de sa bonne d'enfants. Finalement, il le fera. Après enquête, on a convenu que la gouvernante ne travaillait plus à ce titre mais qu'elle était devenue une domestique, c'est-à-dire, comme on nous l'a expliqué, une domestique affectée en permanence aux soins des enfants. C'est donc bonnet blanc ou blanc bonnet. Par conséquent, il se peut qu'une partie de ces crédits servent éventuellement à payer le bain giratoire et l'antenne parabolique. Alors nous verrons probablement le premier ministre invoquer les privilèges ministériels, ainsi qu'il a répondu à propos des réactés du gouvernement quand on a voulu savoir s'ils servaient aux fins personnelles des ministres. De sa voix profonde, il a déclaré qu'il s'agissait là d'instruments consacrés aux déplacements officiels. Si jamais le gouvernement canadien vient à payer le bain giratoire et l'antenne parabolique, j'entends déjà le premier ministre affirmer en conférence de presse, de sa voix la plus grave, que ce sont là des instruments consacrés au confort et au bon plaisir du premier ministre.

Quoi qu'il en soit, nous devons étudier ce projet de loi portant un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars pour la présente année financière et de 16 milliards pour la suivante. Il m'apparaît, monsieur le Président, que le problème qui assaille le gouvernement actuel tient au fait qu'il a été porté au pouvoir sur la foi d'un très grand nombre de promesses qu'il savait, comme nous le savions et comme tout le monde le sait maintenant, ne pas pouvoir respecter. Au lieu de commencer à remplir ses promesses de façon ordonnée, il veut maintenant les refiler aux comités permanents de la Chambre ou tenir des consultations avec d'autres groupes à l'extérieur de la Chambre, de sorte que nous ne savons pas vraiment dans quelle entreprise il s'engage.

• (1230)

Nous avons adopté dans le projet de loi C-7 des mesures législatives visant à mettre en application les propositions fiscales du gouvernement précédent. Le gouvernement actuel a présenté des mesures législatives émanant du gouvernement précédent, mais il ne semble pas vouloir présenter de mesures de son cru, même celles qui ne prêtent pas à controverse. Quand un parti obtient 211 sièges au Parlement, il devrait à mon avis être capable de remplir ses promesses électorales. Il avait fait des promesses solennelles concernant l'agriculture. Il devait présenter des projets de loi et débloquer des fonds pour permettre de renégocier les prêts agricoles en souffrance dont les taux d'intérêt de 16 et 17 p. 100 représentent un énorme handicap pour nos producteurs agricoles, en ramenant ces taux aux cours actuels. Et pourtant, le gouvernement n'a présenté aucune mesure législative qui lui permette de remplir cette promesse. Nous n'avons été saisis d'aucune mesure visant à mettre en œuvre des refinancements comme on l'a fait aux États-Unis, ou à remettre en application le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs mis sur pied par le gouvernement précédent.

Dans son exposé de politique économique, le ministre des Finances (M. Wilson) a énoncé de façon très détaillée ce à quoi s'opposait le gouvernement actuel, mais nous ignorons toujours quelles promesses faites durant la campagne électorale le gouvernement a l'intention de remplir, et le projet de loi à l'étude ne nous éclaire nullement à cet égard. Voilà pourquoi l'opposition officielle, du moins, souhaiterait voir le projet de loi divisé en deux parties, l'une pour la présente année financière et l'autre pour celle qui suivra.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi auquel nous nous opposons parce qu'il nous annonce des emprunts de 16 milliards de dollars en 1985-1986 même si nous n'avons pas encore vu le moindre exposé budgétaire. Nous nous opposons à cette mesure depuis le début. L'amendement proposé au départ aurait offert une solution beaucoup plus directe puisqu'il s'agissait simplement de scinder le bill en deux. Nous avons offert cette possibilité au gouvernement. Quelques-uns des ministériels nous ont demandé de façon bien hypothétique si cette solution nous agréerait et nous leur avons répondu affirmativement. Pourtant, ce n'était manifestement pas l'intention des députés de la majorité même si c'est exactement ce que les conservateurs avaient demandé et obtenu il y a deux ans lorsque les rôles étaient inversés et qu'ils siégeaient de l'autre côté du Président.

Voilà pourquoi nous demandons le renvoi à six mois. Le gouvernement aura ainsi le temps de faire ses calculs et de décider à quoi il veut dépenser l'argent en question. C'est ce que veut la tradition parlementaire en Grande-Bretagne et au Canada. Le contrôle des dépenses qu'exerce le Parlement est un principe fondamental pour lequel les parlementaires ont lutté à mort et à cause duquel un roi d'Angleterre a été décapité. C'est parce que Charles 1[er] insistait pour dépenser sans autorisation qu'ils l'ont décapité. Nous ne proposons rien d'aussi draconien, monsieur le Président. Je vois que le député de Rosedale (M. Crombie) semble un peu inquiet. Je peux lui garantir que nous ne voulons pas nous servir de cette motion pour faire autre chose que renverser le gouvernement et déclencher des élections.

M. Crombie: Vous l'avez déjà fait, Dan.

Mr. Heap: Le député garderait sa tête. Nous n'avons pas fait une telle chose depuis mon arrivée à la Chambre, monsieur le Président, et je voudrais bien y assister.

Nous devons nous opposer à cette motion. Elle reflète une ligne de conduite que R. B. Bennett avait mise à l'essai de façon tout à fait désastreuse il y a cinquante ans. Cette ligne de conduite vise à éliminer la dépression en causant du chômage. A cause de l'initiative de R. B. Bennet, la dépression avait duré deux fois plus longtemps; au lieu de durer cinq ans, elle avait duré dix ans. Malheureusement, les gens ont la mémoire courte et les ministériels ne semblent pas avoir lu l'histoire du Canada ou questionné leurs parents au sujet de la crise. Ils ne se rendent pas compte qu'ils suivent exactement la même stratégie que celle qui avait rendu une situation catastrophique deux fois plus pire il y a cinquante ans.

Des autorités financières nous ont bien dit que si les échanges internationaux ont repris, l'économie intérieure stagne toujours. Elle marque le pas. Il se pourrait même que le regain d'activité enregistré grâce aux échanges internationaux s'essouffle peu à peu. Je voudrais que les ministériels tiennent compte de cet avertissement, car leur politique est un échec aussi bien aux yeux des gens ordinaires qu'à ceux des économistes.

Par exemple, le gouvernement a décidé de supprimer 4,000 emplois dans l'industrie du bâtiment en réduisant de 9.6 millions le budget prévu pour le logement social. Pour un seul logement, la subvention est de l'ordre de $5,000. En tout, ce sont quelque 1,900 logements qui seront touchés et environ 4,000 emplois dans la construction et le mobilier d'appartement. Les gens de la partie estiment généralement que la construction d'un logement permet de créer un emploi dans la construction et un peu plus d'un emploi par année dans le mobilier d'appartement. En supprimant 9.6 millions du budget du logement social, le gouvernement supprime donc 4,000 emplois au moment même où le chômage est déjà trop élevé. Le gouvernement nous dit de ne pas nous inquiéter et de nous serrer la ceinture affirmant que, sans aucun doute d'ici un an, des offres d'emplois surgiront bien quand l'économie aura redémarré et que la confiance sera revenue. En attendant, la confiance est à la baisse et le gouvernement supprime le gagne-pain de bien des travailleurs.

Si on se fie aux analyses des économistes, le gouvernement n'a pas réussi à redonner confiance. Il a de plus retiré 29.4 millions du programme de rénovation des maisons, ce qui veut dire que probablement 600 autres emplois seront supprimés. Le programme d'isolation est également touché. Il s'agissait là de programmes employant beaucoup de main-d'œuvre, notamment dans les villes, là où le chômage est le plus élevé. Ce sont des emplois qui s'adressent à des gens qualifiés qui n'ont pas besoin d'être recyclés, mais sont déjà prêts à travailler. Pourtant le gouvernement les en empêche. Non seulement leurs familles vont en souffrir, mais les gens de métier et les commerçants qui desservent ces familles en pâtiront également parce que, n'ayant pas l'argent nécessaire, elles ne feront pas appel à leurs services.

• (1240)

De la même façon, monsieur le Président, le gouvernement effectue des compressions dans toutes sortes de programmes

sociaux. Je voudrais parler en particulier du Programme d'aide à l'installation des immigrants. Le gouvernement offre moins de $400 par immigrant pour tous les frais d'installation et les cours d'anglais. Cela pose un sérieux obstacle à leur établissement dans notre pays. Les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement ne nous permettent pas de croire qu'il dépensera les fonds à bon escient l'an prochain. S'il acceptait de nous dire dans quels secteurs se feront ces dépenses, nous pourrions décider si c'est bien ce que souhaite le Parlement.

En attendant, monsieur le Président, nous devons dire que sans comptabilité ou budgétisation à l'avance, il serait tout à fait anormal pour le Parlement de signer un chèque en blanc de 16 milliards de dollars au gouvernement. Cela reviendrait à un peu plus de $1,000 par famille canadienne. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de confier cet argent à des personnes qui n'ont pas encore fait leurs preuves et qui refusent de nous présenter un budget ou de nous rendre des comptes.

J'espère que les députés de tous les partis réfléchiront très sérieusement aux dangers que comporte la proposition du gouvernement et qu'ils appuieront cette motion très sensée et très prudente présentée par notre whip.

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir intervenir au sujet de l'amendement au projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt. Prétendre que ce projet de loi est nébuleux, c'est donner une toute nouvelle définition à ce terme. On nous demande d'approuver un projet de loi en deux parties. La première prévoit un emprunt de 7.3 milliards de dollars pour l'année financière 1984-1985 et, la deuxième, un emprunt de 16 milliards pour l'année 1985-1986.

Quant au montant qu'on nous demande d'approuver pour cette année, il se divise en réalité en deux parties. La première partie des 7.3 milliards correspond à une augmentation de dépenses de 5.3 milliards. La deuxième partie est un fonds de réserve de 2 milliards. Il conviendrait davantage de parler de caisse noire.

Pourquoi nous demande-t-on d'approuver cette mesure à l'heure actuelle? Principalement en raison d'une déclaration que l'on a qualifiée d'exposé économique et financier. Il n'a jamais été question d'un budget et pourtant, on nous demande à la Chambre d'approuver cette mesure qui donne le pouvoir d'emprunter une somme énorme. On nous demande de donner cet argent aveuglément au gouvernement sur la foi de cet exposé, mais sans nous soumettre le moindre budget ou les moindres prévisions de dépenses. Ce serait certes grotesque, aux yeux des Canadiens et des députés qui les représentent, que cette somme soit approuvée sur la foi des renseignements très sommaires qui ont été fournis.

A quoi serviront ces fonds? Personne n'a donné la moindre idée de ce que le gouvernement se propose de faire. Le gouvernement ne nous a certes pas donné des renseignements dans ses promesses électorales. Toute promesse électorale tenue jusqu'ici l'a été par pure coïncidence. Les discours faits au cours de la campagne électorale s'adressaient aux Canadiens en vue de prôner le programme législatif du parti en prévisions des élections. Il devient de plus en plus évident que le gouvernement n'avait nullement l'intention de tenir ces promesses électorales.

Je le demande encore une fois, à quoi serviront ces fonds? Comment les Canadiens en profiteront-ils? Où sont les programmes que le gouvernement était censé présenter pour garantir le bien-être des Canadiens et assurer la relance de notre économie qui, nous en convenons, requiert notre attention? Le déficit est assurément important et il faut s'en occuper. Toutefois, que feront les Canadiens, non seulement à longue échéance, ce qui a été étudié, mais dans l'immédiat? Comment les Canadiens réussiront-ils à subvenir à leurs besoins? Comment le programme du gouvernement résoudra-t-il cette très importante question? Dans son exposé économique et financier, le gouvernement a déclaré qu'il retrancherait 200 millions de dollars des programmes d'expansion régionale. Rien n'indique que le gouvernement s'intéresse aux gagne-petit et aux chômeurs canadiens, sans compter qu'il ne semble nullement savoir comment il s'attaquera au problème très important de la disparité régionale et du chômage au Canada. Non seulement il n'a adopté aucune ligne de conduite à ce sujet, mais il y demeure insensible.

Où se trouve la politique énergétique promise? Pendant la campagne électorale, le parti au pouvoir n'hésitait pas à dire ce qu'il se proposait de faire. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) avouait ouvertement avant la campagne électorale qu'elle avait consulté à diverses reprises l'industrie et les groupes de consommateurs. A mon avis, il est indispensable de connaître les grandes lignes de la politique énergétique avant d'approuver cette somme fort élevée. J'estime que c'est une proposition très responsable et qui sert les intérêts de tous les contribuables que de demander un délai de six mois pour étudier le projet de loi et approuver cette somme d'argent.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait elle-même qu'elle aimerait faire de la politique énergétique un moteur de croissance. Dans ce cas, il en résultera certainement des mesures fiscales très importantes de la part du gouvernement. Quelles seront ces mesures? Qui en profitera? Seront-elles vraiment d'envergure et donneront-elles les résultats que la ministre, l'industrie et les habitants de ce pays attendent? Nous n'en avons aucune indication. La ministre elle-même a dit ne pas pouvoir prendre de décisions importantes dans le domaine de l'énergie tant que les prix mondiaux du pétrole ne se seront pas stabilisés. Qu'est-ce qu'un prix mondial stabilisé? Il n'a pas varié depuis un mois et c'est tout ce qu'on peut espérer dans ce secteur. Si un autre conflit éclatait au Moyen-Orient, l'effet sur le prix mondial du pétrole pourrait être considérable. Ce n'est pas une raison pour retarder de grandes décisions sur la façon dont le gouvernement traitera cette importante question.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui, dans l'opposition, versait des larmes de crocodile sur les besoins des Canadiens et des défavorisés, est maintenant prêt à se débarrasser de tout ce que les précédents gouvernements ont péniblement mis sur pied pour assurer à tous les Canadiens des services médicaux de la meilleure qualité. Tout cela pour satisfaire ce besoin aveugle de réduire les dépenses. On s'attaque ainsi à ceux qui sont sans défense et donc les cibles les plus faciles de cette politique du gouvernement. Non content de cette politique économique aveugle, le gouvernement nous demande maintenant d'approuver aveuglément ce montant dont nous ignorons totalement la destination.

Il serait irresponsable de la part de la Chambre d'approuver ce projet de loi et ce pouvoir d'emprunt, monsieur le Président. Le gouvernement est irresponsable et ne remplit pas son mandat en présentant ce projet de loi maintenant et en l'accompagnant de si peu de renseignements. Le gouvernement fait preuve non seulement d'irresponsabilité, mais aussi d'inhumanité. Pour moi, cela résulte d'une politique élitiste qui ne fait aucun cas de ce que les Canadiens espèrent du mandat donné au gouvernement.

Je voudrais que les députés de tous les partis votent contre ce projet de loi, mais surtout qu'ils souscrivent à l'amendement que mon parti a présenté. Le gouvernement finirait par nous donner au moins une partie des renseignements dont nous avons besoin pour étudier ce projet de loi si nous disposions d'un peu plus de temps. Pendant cette période de six mois, il pourrait au moins donner des semblants de renseignements sur ce qu'il entend faire de cet argent.

• (1250)

Je considère que mon parti a fait preuve du sens des responsabilités en adoptant une position fort modérée dans l'amendement qu'il a présenté. Nous aurions pu nous montrer beaucoup plus intransigeants, compte tenu de l'arrogance avec laquelle le gouvernement demande à la Chambre d'approuver cette mesure dans sa forme actuelle.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends moi aussi la parole pour demander au gouvernement, au nom de mes électeurs, de reconsidérer sa décision concernant le projet de loi à l'étude. Je voudrais qu'il réfléchisse bien avant d'emprunter des milliards de dollars aux frais des contribuables sans donner au Parlement les moyens de faire son travail.

Je sais que les gens de ma circonscription et ceux de Hamilton sont vivement inquiets actuellement, car ils se demandent ce qu'il va advenir des promesses du gouvernement, surtout celles du premier ministre (M. Mulroney) à propos du contingentement des importations d'acier qui les concerne au premier chef. Les députés ont tous entendu le premier ministre faire des promesses à l'eau de rose au cours de la campagne électorale. Il a même écrit aux gens de ma circonscription pour leur dire qu'il s'opposerait avec la dernière énergie aux quotas ou à toute autre mesure contraire aux accords du GATT qui bloquerait l'entrée de nos produits d'acier sur le marché américain.

Cependant, comme dans le cas de tant d'autres promesses, le premier ministre a déçu et même écœuré les gens de Hamilton-Est. Un peu plus tôt cette semaine, j'ai interrogé ici même le premier ministre à ce sujet. Sa réponse n'a pas été celle d'un parlementaire ou d'un chef d'État sérieux, alors qu'il s'agissait d'une question de portée internationale. Au lieu de cela, nous avons eu droit à une réponse cavalière par laquelle le premier ministre tentait de stigmatiser la position actuelle du parti libéral, à savoir que le gouvernement devrait s'adresser au président des États-Unis et insister pour que les Américains retirent immédiatement les dispositions relatives au marquage de l'acier, qui sont une violation du GATT, sinon nous prendrons des mesures de rétorsion.

Le premier ministre m'a accusée de faire des discours enflammés et inutiles. Je voudrais lui signaler qu'il y a des centaines de gens dans ma circonscription et des milliers dans tout Hamilton pour lesquels Noël s'annonce très triste. Près d'un millier d'entre eux ont déjà été licenciés et d'autres ont déjà été avisés qu'ils le seront d'ici la fin de janvier à moins d'une reprise de la production sidérurgique. On peut imaginer sans peine le genre de Noël qui attend ces électeurs. Je suis intervenue ici même au nom des électeurs de Hamilton-Est pour demander au premier ministre quelle position le gouvernement est disposé à adopter au sujet des négociations avec le Congrès et le président des États-Unis. J'ai eu droit à un éclat de rire et des remarques désobligeantes. Il est inacceptable de la part de notre premier ministre de répondre de cette façon à une question aussi grave. Ce n'est certes pas le genre de réponse que les gens de ma circonscription auraient attendu du premier ministre, surtout au moment même où leurs emplois sont en jeu.

Mes collègues et moi-même avons été extrêmement déçus de voir le gouvernement ne pas saisir l'occasion qu'il avait suite au mandat sans précédent que la population lui a donné. Au lieu de cela, il passe le plus clair de son temps à essayer de déterrer des scandales et à faire des insinuations malveillantes au sujet d'anciens ministres libéraux, notamment l'actuel chef de l'Opposition (M. Turner).

Hier soir, à Toronto, le très honorable chef de l'Opposition a très bien exprimé l'opinion générale, lorsqu'il a demandé si les ministériels ne se rendaient pas compte qu'ils avaient gagné les élections et qu'à compter du 4 septembre, le premier ministre et son parti avaient reçu des Canadiens un mandat très clair. Ne se rend-il pas compte que les élections sont passées? La campagne électorale est bel et bien finie, il est député maintenant, et les Canadiens comptent sur lui et sur le gouvernement pour qu'il prêche d'exemple dans le domaine de la création et de la protection des emplois.

En tant que représentante de milliers de métallurgistes, je trouve tout à fait inacceptable de la part du premier ministre d'ignorer que les barrières douanières que le Congrès américain impose à l'heure actuelle en ce qui concerne le marquage constituent une violation du GATT. Par ailleurs, il ne peut même pas prendre la parole à la Chambre pour dire aux Canadiens qu'il fait personnellement tout en son pouvoir pour protéger les emplois des métallurgistes canadiens, ce qu'il avait pourtant promis de faire au cours de la campagne électorale. C'est vrai que cette question intéresse mes commettants au plus au point, mais elle devrait intéresser tout autant le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher). Ses électeurs de Sault-Sainte-Marie n'ont que faire des blagues du gouvernement; ce qu'ils veulent, c'est qu'il assume ses responsabilités.

Cette grave question, mon collègue le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) l'a également abordée. Il compte sur le gouvernement pour faire preuve de fermeté en ce qui concerne la sidérurgie de la Nouvelle-Écosse. Je trouve intolérable que le gouvernement demande à emprunter une somme record se chiffrant par milliards de dollars au cours de l'année financière 1985-1986, alors que le premier ministre se désintéresse d'une affaire aussi importante que celle du marquage de l'acier.

Quand les ministériels examineront cette proposition d'amendement tendant à retarder d'au moins six mois l'examen du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, ils se rendront compte qu'elle vise également à sauvegarder leurs privilèges de député en obligeant le premier ministre et le cabinet à traiter franchement non seulement avec le Parlement, mais aussi avec

les membres de leur propre caucus. Cette observation vaut par exemple pour les décisions du gouvernement concernant la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le *Globe and Mail* a publié à la une un article très inquiétant. Apparemment, l'existence même de la Société canadienne d'hypothèques et de logement est en jeu. Par ailleurs, le gouvernement ne fait rien et ne cherche même pas à rassurer les Canadiens qui se demandent si, par suite de sa décision de réduire les dépenses, il ne va pas tout simplement se retirer du domaine du logement.

Les Canadiens ont peur. Ils ont voté massivement pour un gouvernement qui leur promettait le changement. Cependant, ils se retrouvent maintenant avec un gouvernement qui agit dans le secret, où tout est régi par les directives du cabinet et d'un commissaire politique, et où les décisions sont centralisées dans le bureau du premier ministre et du vice-premier ministre (M. Nielsen).

Je suis prête à parier que les députés conservateurs auront autant de mal que nous à obtenir des renseignements en comité sur les questions qui les intéressent, à savoir dans quels programmes le gouvernement va sabrer. A l'heure actuelle, un nuage d'incertitude plane au-dessus des Canadiens. Il plane au-dessus des ouvriers des aciéries de Hamilton, au-dessus des familles monoparentales de Toronto qui essaient de trouver un logement décent et qui, dans certains cas, se demandent si elles auront de quoi manger le lendemain. Cette incertitude a aussi de quoi inquiéter les travailleurs des aciéries de Sydney.

Tous ces gens doivent trouver scandaleux, j'en suis sûre, que le premier ministre se permette tous les jours, à la période des questions, d'écarter du revers de la main les questions sérieuses de l'opposition en riant. Les Canadiens méritent d'être mieux traités. Le gouvernement a reçu un mandat, et j'exhorte le premier ministre à prendre position personnellement au sujet des dispositions concernant les différentes catégories d'acier, afin que les ouvriers des aciéries de Hamilton puissent passer un Noël tranquille en sachant qu'ils ne risquent pas de perdre leur emploi.

C'est une question grave que le gouvernement ne devrait pas traiter à la légère. En effet, ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement le sort des travailleurs des aciéries, mais celui des ouvriers des usines d'automobiles. Ces deux industries sont liées et, dans de nombreux secteurs de notre économie, les gens attendent de voir si le premier ministre va se montrer ferme ou céder au contraire au président des États-Unis.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE RECENSEMENT

L'UTILITÉ DE DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LA COMPOSITION ETHNIQUE DE LA POPULATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la semaine dernière, lors d'une séance du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, j'ai porté à l'attention de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) l'impact négatif qu'aura l'abolition du recensement de 1986 sur les besoins de nos immigrants et de nos immigrantes.

Or, la ministre a rétorqué qu'elle ne voyait pas en quoi cette coupure serait néfaste. Aussi, je lui ai suggéré de consulter les principaux utilisateurs des données de Statistique Canada, soit les ministères et organismes fédéraux.

En effet, dans une étude commandée par Statistique Canada en 1982, en vue d'identifier les besoins en données, les principaux utilisateurs ont demandé que la cueillette des données détaillées sur les groupes ethniques, non autochtones, soit maintenue à tous les 5 ans car la Charte canadienne des droits et libertés prévoit la préservation et le développement de l'héritage multiculturel des Canadiens et des Canadiennes. Donc, la politique officielle est d'aider les groupes minoritaires à participer pleinement à la vie sociale, culturelle et politique du Canada.

Des programmes spéciaux existent à cette fin, et seul le recensement peut fournir des données détaillées sur la composition ethnique de la population.

En l'occurrence, la ministre a bien tort de sous-estimer l'utilité du recensement, eu égard aux immigrants et aux immigrantes.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, il est grand temps que le premier ministre (M. Mulroney) donne des explications aux Canadiens sur ses nominations teintées de favoritisme.

L'été dernier, le nouveau chef libéral (M. Turner) a approuvé la profusion révoltante de nominations exigées par M. Trudeau à la veille de sa retraite, prétextant qu'il n'avait pas d'autre choix que de se rendre aux désirs de M. Trudeau. Le chef conservateur a sermonné son prédécesseur: «Vous avez fait ces nominations, à vous d'en porter l'odieuse responsabilité». Nous savons tous que les libéraux ont chèrement payé ce favoritisme éhonté. Il a ajouté: «Il faudrait que les gens de Manicouagan travaillent le reste de leurs jours pour payer les salaires des nouveaux titulaires».

En juillet dernier, le chef conservateur a déclaré: «Nous allons éliminer . . . toute forme de favoritisme politique dans les nominations». Le mois suivant, en août, il a dit qu'un gouvernement conservateur demanderait à un comité de la Chambre d'approuver les nominations à des postes politiques clés.

Nous sommes en décembre et ce comité n'a toujours pas été mandaté.

Il semble maintenant que le premier ministre joue le même jeu que les libéraux. Dernièrement, il a commencé à confier des postes publics grassement rétribués à ses partisans et aux argentiers du parti. Puisque les gens de Manicouagan font les frais de l'entente «Trudeau-Turner», je me demande si le premier ministre sait qui paiera sa dernière orgie.

La Chambre des communes doit approuver les nominations du premier ministre. Comme nous sommes à l'heure du gouvernement «responsable», je demande au premier ministre de nous dire immédiatement ce qu'il entend faire à ce sujet.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MISE SUR PIED D'UN RÉGIME D'OBLIGATIONS AGRICOLES ET DE SERVICES DE CONSEIL FINANCIER

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur la grave crise financière qui frappe l'agriculture. Les agriculteurs canadiens font en effet face à de sérieuses difficultés financières suscitées par un fort endettement, des taux d'intérêt élevés et la faiblesse des prix des denrées et du bétail. La sécheresse qui a frappé l'ouest du Canada l'été dernier a acculé de nombreux agriculteurs à la faillite. Les derniers chiffres de la Société du crédit agricole pour tout le Canada révèlent que 17 p. 100 des agriculteurs canadiens sont aux prises avec de sérieuses difficultés financières et 7 p. 100 de plus connaissent des difficultés modérées.

Je prierais mon gouvernement de mettre des services de conseil financier à la disposition des agriculteurs pour les aider dans leurs négociations avec les établissements de prêt afin d'obtenir des conditions de remboursement spéciales pour les agriculteurs dont l'entreprise est viable mais qui éprouvent des difficultés financières temporaires. Cette mesure procurerait un soulagement à court terme. Je prierais également mon gouvernement de fournir une aide à long terme en mettant sur pied un régime d'obligations agricoles permettant d'assurer aux agriculteurs un financement à long terme et à faibles taux d'intérêt.

Étant donné la famine qui sévit dans une grande partie du tiers monde, je presse mon gouvernement d'accorder d'abord la priorité dans son programme d'action à l'aide financière pour les producteurs de denrées de base et à la conservation de l'entreprise agricole familiale au Canada.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LE REJET DU PROJET D'EXPORTER DU GAZ NATUREL

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, l'économie canadienne vient de perdre 120 millions de dollars. Je veux parler de la décision de l'Office national de l'énergie de rejeter le projet d'exporter du gaz naturel pendant une durée de deux ans. L'Office a fondé sa décision sur le fait que le gaz aurait coûté moins cher qu'au point de livraison à Toronto.

Article 21 du Règlement

Emerson, au Manitoba, d'où ce gaz aurait été exporté, est plus rapproché de 1,200 milles de la source que Toronto. Par analogie, monsieur le Président, si nous ne pouvions pas exporter d'Oakville ou de Windsor des automobiles coûtant moins cher qu'à Winnipeg, je me demande si nous réussirions à en exporter.

Nous exhortons le gouvernement à supprimer au plus tôt ce point de référence ridicule et désuet. Cet apport de 120 millions de dollars viendrait ragaillardir notre économie chancelante en créant des emplois et des recettes fiscales.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES FRAIS DE STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le gouvernement menace et harcèle les fonctionnaires depuis son arrivée au pouvoir. Des milliers de personnes sont mises à pied. Le gouvernement viole les promesses qu'il a faites aux Canadiens et plus particulièrement aux fonctionnaires de l'État.

Non satisfait d'avoir aboli des emplois et fait de grands dégâts partout, il semble maintenant que le gouvernement majorera les frais de stationnement des fonctionnaires qui s'échelonneront entre $80 et $120 par mois. Je compte parmi mes électeurs de nombreux fonctionnaires touchant des salaires peu élevés. Ils doivent parcourir une longue distance sur une autoroute encombrée, grâce à l'aimable concours de notre gouvernement provincial conservateur, pour se rendre au travail, où ils sont doublement pénalisés par le ministre des Finances (M. Wilson) et son ami, le ministre des Travaux publics (M. La Salle). Les temps sont durs sous un gouvernement conservateur, notamment pour nos fonctionnaires, mais ils sauront s'en souvenir aux prochaines élections.

* * *

LE LOGEMENT

LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, depuis quelques années, bon nombre de Canadiens ont perdu leur maison à cause de taux d'intérêt très élevés. Le parti conservateur, dans l'opposition à l'époque, et le gouvernement libéral d'alors n'ont pas voulu secourir ces gens, même s'il n'existait pas beaucoup de logements subventionnés dans lesquels ils auraient pu déménager.

Mais, depuis son élection, le premier ministre (M. Mulroney) a vendu sa maison de Montréal, en réalisant un joli bénéfice, et a déménagé à trois reprises dans des maisons subventionnées.

Hier, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) n'a pas voulu être en reste. Il a vendu sa maison de Toronto contre une somme rondelette pour déménager dans une maison subventionnée. Ce ne sont pas des maisons subventionnées ordinaires comme celles pour lesquelles on exige un loyer, mais des maisons qu'on met gratuitement à la disposition de ces messieurs sans qu'il leur en coûte un sou. Quand on voit ce qu'ils se permettent et ce qui est arrivé à des milliers de Canadiens, on ne peut s'empêcher de se dire: Il n'y a pas de justice.

Article 21 du Règlement

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE EN VUE DE FOURNIR DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES INTERURBAINS—LES CONSÉQUENCES POUR LES ABONNÉS DE LA SASKATCHEWAN

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Selon une étude fédérale-provinciale récente, monsieur le Président, la province de la Saskatchewan serait celle qui y perdrait le plus si l'on permettait à de nouvelles sociétés de faire concurrence aux sociétés actuelles pour ce qui est des appels interurbains au Canada. Selon cette étude, une concurrence accrue drainerait les revenus et entraînerait le triplement du tarif des appels locaux dans certaines régions rurales de la Saskatchewan.

En raison des caractéristiques du territoire de la province et de sa population relativement clairsemée, Sask Tel, la société qui assure les services téléphoniques en Saskatchewan, compte sur les revenus provenant des appels interurbains pour maintenir à un niveau raisonnable le coût des appels locaux. Si cette société devait perdre les revenus provenant des appels interurbains, des centaines d'usager du téléphone de la Saskatchewan se verraient vraisemblablement contraints de renoncer au téléphone. Pour ce motif, j'estime que le CRTC ne devrait pas autoriser le CNCP à fournir des services interurbains, et j'exhorte tous les députés à se rendre aux vœux de milliers de citoyens de la Saskatchewan qui sont très inquiets.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES DÉPENSES D'ORDRE MILITAIRE DANS LE MONDE—ON DEMANDE QUE LE PARLEMENT ÉTUDIE LA QUESTION

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, dans les 90 secondes dont dispose un député pour faire une déclaration liminaire, 45 enfants meurent dans les régions sous-développées du monde pour avoir manqué de nourriture et de médicaments. Dans les mêmes 90 secondes, plus de deux milliards de dollars vont dans le monde à des dépenses d'ordre militaire. Si seulement une fraction de ce montant était consacrée à préserver la vie, il est évident que beaucoup de ces enfants seraient sauvés. Les superpuissances ne sont pas seules responsables de ce mauvais ordre de priorités. Six pays qui n'arrivaient pas à payer leurs dettes en 1981 avaient dépensé dans les cinq années antérieures plus de un milliard de dollars chacun en importations d'armes. Des 114 pays du tiers monde, 56 ont un régime militaire.

• (1410)

Beaucoup de Canadiens ne voient pas très bien ce qu'ils peuvent y faire. C'est pourquoi nous sommes nombreux à faire porter toute notre attention sur des questions purement nationales, régionales et locales. Toutefois, il faut absolument secouer la conscience mondiale si nous voulons que ce malheureux ordre de priorités soit renversé. C'est là quelque chose que les Canadiens peuvent faire, et surtout nous-mêmes à la Chambre. Au cours de la 32e législature, des députés ont fait un nombre impressionnant d'interventions au sujet de la nécessité de réduire les armements, mais on ne peut pas en dire autant du Parlement comme tel. Sur les 591 jours de session, deux seulement ont été consacrés par le comité plénier de la Chambre au débat de ce défi des plus importants.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR M. ROBINSON

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je veux exprimer mon indignation pour la diffamation cruelle et irresponsable de MM. Robert Foulkes et Fred Rayer par le député de Burnaby (M. Robinson).

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: C'est être bien effronté et poltron que de faire des allégations spécieuses et diffamatoires contre deux personnes sous les couverts de l'immunité parlementaire. L'immunité parlementaire est un rare privilège et quand un député en abuse d'une façon aussi cavalière, il jette . . .

M. le Président: En toute déférence, je dois interrompre le député et lui rappeler qu'il est en train de reprocher à un de ses collègues de s'être prévalu d'un privilège parlementaire. Le privilège parlementaire est une question très délicate. Je demanderais donc au député de se limiter à cette question en évitant de s'en prendre à un autre député de la Chambre.

M. Nunziata: L'immunité parlementaire est un rare privilège et quand un député en abuse d'une façon aussi cavalière, il jette un voile sombre sur l'intégrité de chacun d'entre nous. L'essence de l'immunité parlementaire est de favoriser la libre et franche discussion, non pas de nuire à des réputations en faisant des déclarations fantasques et inopportunes.

Les accusations inexcusables du député ont causé un tort irréparable à la Chambre et la discréditent. Le député, en fait le Nouveau parti démocratique, devrait aller se pendre de honte. Comment ces pharisiens et hypocrites néo-démocrates peuvent-ils . . .

M. le Président: A l'ordre. Peu importe le parti auquel on appartient. Ce qui importe c'est le privilège parlementaire de tous les députés. Il est antiréglementaire d'employer le mot «honte» à l'endroit d'un autre député, je pense. Le député veut-il terminer sa déclaration?

M. Nunziata: Il est regrettable que les deux personnes en question ne jouissent pas du même privilège.

M. le Président: A l'ordre. Cette question me rend perplexe et j'espère que les députés le comprendront. Ce n'est pas tous les jours en effet qu'un député profite d'une déclaration pour mettre en cause la façon dont un autre député s'est prévalu

d'un privilège étroitement associé à une longue tradition parlementaire. C'est pourquoi, en toute déférence pour le député et pour l'intérêt qu'il porte à cette question, je dois suspendre la déclaration en attendant de consulter les précédents.

La parole est au député de Kamloops-Shuswap.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA SITUATION DES HABITANTS DE LOGAN LAKE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, la Teck Corporation a fermé les mines Highmont dans la vallée Highland en Colombie-Britannique. Par suite de cette initiative, 450 familles se retrouvent aujourd'hui dans une ville minière avec des hypothèques à longue échéance dont elles n'ont pas la possibilité de se débarrasser. Pour remédier à ce problème, la SCHL a conclu avec la Highmont Corporation une entente appelée la garantie de l'industrie extractive. Il va de soi que les habitants de Logan Lake tiennent à prendre connaissance du texte de cette garantie afin de savoir quels sont leurs droits à l'heure actuelle.

Les fonctionnaires de la SCHL ont toujours répondu de façon évasive à la requête de ces gens et du député qui a présenté des instances en leur nom. J'exhorte le ministre du Travail (M. McKnight), qui est chargé de la SCHL, à intervenir dans cette affaire afin de rappeler à l'ordre les fonctionnaires de la Société pour qu'ils fassent leur travail et communiquent aux gens de la région de Logan Lake cette garantie de l'industrie extractive.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ENTENTE PARAPLUIE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, selon le *Journal de Montréal*, il paraît qu'il y aurait une entente parapluie sur le développement économique de la province de Québec signée sous peu avec la province. Alors ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Il est sans doute au courant du fait que nous avions une telle entente entre 1974 et 1984 selon laquelle on avait versé un milliard de dollars, et que ce printemps même on était sur le point de signer une telle entente avec MM. Parizeau et Léonard qui, maintenant, ont démissionné du conseil des ministres. Selon nos politiques, il y avait un montant prévu de 224 millions pour le développement régional cette année. J'aimerais donc savoir, premièrement, si l'entente en question sera signée cette semaine ou la semaine prochaine et, deuxièmement, s'il y a vraiment 100 millions seulement de consacrés à la province de Québec pour les 10 années à venir.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre est aujourd'hui à Québec où il s'entretient avec M. Lévesque, dans le but de restaurer un véritable climat de coopération fédérale-provinciale. Il est possible que cette question soit abordée dans le cadre de ces entretiens, mais je conseille au député d'attendre que le premier ministre revienne mardi prochain pour le lui demander. Je suis sûr que le premier ministre se fera un plaisir de répondre à toutes les questions concernant les résultats de ses efforts visant à rétablir les relations entre le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux.

LES DÉPENSES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, quand vous parlez de rétablir les relations, ces ententes de développement économique régional ont été conçues par le gouvernement précédent. Un grand nombre d'entre elles ont été signées avant le malheureux événement du 4 septembre 1984. C'est inscrit dans l'histoire. Je désire maintenant m'adresser au ministre de l'Expansion industrielle régionale, à son secrétaire parlementaire ou au ministre suppléant.

Comme un milliard a été dépensé au Québec en vertu de la dernière entente, sans parler de celle visant la Gaspésie—je vois le ministre arriver—qui était de l'ordre de . . .

[*Français*]

. . . un demi-milliard au cours d'une quinzaine d'années.

[*Traduction*]

N'oublions pas non plus le financement de La Prade et du Programme de développement industriel et régional. Cela représente-t-il vraiment une coupe importante dans les sommes qui seront dépensées au Québec au cours des prochaines années?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sera certainement ravi d'apprendre que l'entente de développement industriel régional que nous négocions avec le Québec ne couvre qu'une période de cinq ans et qu'elle expirera en 1990, mais qu'avec les ententes auxiliaires, le financement représentera un montant tout à fait comparable à celui qui a été versé entre 1974 et 1984.

LES FONDS AFFECTÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous assurer que l'entente quinquennale dont il parle, et non l'entente décennale qui a été reportée, ne sera pas financée au moyen d'une partie des fonds affectés au Programme de développement industriel et régional, qui est un pogramme tout à fait à part, ni des fonds affectés à La Prade, au projet Bell Helicopter ou au projet Pratt et Whitney, ou encore des 260 millions affectés à la Gaspésie, et qu'il s'agira bien de fonds supplémentaires pour le développement régional du Québec?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, malheureusement, le député vit toujours dans le passé. Je peux lui assurer que les ententes que nous avons négociées au Québec représentent des fonds supplémentaires. En outre, le Québec pense comme nous qu'il faudrait examiner tous les programmes en vigueur, qu'il

s'agisse de fonds engagés, affectés ou totalement nouveaux. L'entente de développement industriel régional couvre une période de dix ans. En fait, à la suite de cette entente, nous nous attendons à conclure des ententes auxiliaires quinquennales. C'est dans le cadre de ces ententes auxiliaires que nous fixerons les sommes affectées.

* * *

• (1420)

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE FONDS LA PRADE EST ENCORE AU CHAPITRE DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor mais, en son absence, je vais la poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Je voudrais demander à l'honorable ministre si le Fonds La Prade qui existait dans les prévisions du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis de nombreuses années et au sujet duquel nous avons dépensé déjà plus de 50 millions de dollars est encore au titre des dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comme l'a affirmé dernièrement le président du Conseil du Trésor qui a dit que le Fonds La Prade existait encore. Le Fonds La Prade est-il encore sous le contrôle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, que je sache, le fonds La Prade ne figure pas plus dans les prévisions de dépenses de mon ministère qu'il n'y figurait quand mon collègue occupait mon poste.

L'EXISTENCE DU FONDS

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Comment la ministre peut-elle dire que le fonds La Prade n'existe pas quand le président du Conseil du Trésor, dans une allocution qu'il a prononcée à Victoriaville il y a trois semaines, a affirmé que ce fonds serait maintenu et utilisé différemment? Le vice-premier ministre voudrait-il dire à la Chambre qui dit la vérité? Est-ce la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui nie l'existence du fonds ou le président du Conseil du Trésor qui en a reconnu l'existence, à Victoriaville?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pourrais peut-être jeter un peu de lumière sur la question que le député soulève. Le fonds La Prade n'apparaît nulle part dans le budget de dépenses d'aucun ministère. Il servait de caisse noire, à des fins de favoritisme politique, du temps où les libéraux étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA QUESTION DU GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce dernier a déclaré que le Canada continuerait de voter «non» quand la question du gel des armes nucléaires ferait l'objet d'un vote aux Nations Unies. Il a dit également hier que, même si six pays de l'OTAN et deux pays de l'ANZUS ont voté pour le gel ou se sont abstenus, le moment n'est pas venu pour le Canada «d'agir indépendamment» sur la question d'un gel nucléaire. Je voudrais qu'il nous dise indépendamment de qui?

Vu que les Canadiens sont en faveur d'un gel des armes nucléaires, de même que la Chambre des représentants des États-Unis et l'Union soviétique, le secrétaire d'État veut-il dire que le Canada n'agira pas indépendamment de l'administration Reagan?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'aurais peut-être dû employer hier le mot «excentriquement». Le Canada n'a pas l'intention d'agir excentriquement, ce qui déplaît sans aucun doute à la députée.

Mme Jewett: Monsieur le Président, c'est la réponse la plus excentrique que j'ai jamais entendue.

LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, étant donné que le secrétaire d'État rejette et dénigre la position adoptée par nos amis de l'OTAN, à l'ONU et dans l'ANZUS, voudrait-il bien renoncer à suivre d'une façon si excentrique la politique de l'administration Reagan? En outre, est-il disposé à prendre des mesures au Canada? Par exemple, peut-il nous assurer que la base navale de Shearwater ne servira pas à des sous-marins Trident une fois modernisée? Peut-il nous assurer que . . .

M. le Président: A l'ordre!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons adopté une position qui est, à notre avis, dans l'intérêt du Canada et qui nous permettra de nous rapprocher de nos deux objectifs que sont le désarmement et la paix mondiale. Nous croyons en effet, comme beaucoup de Canadiens, qu'une des meilleures façons pour le Canada de contribuer à freiner la course aux armements, c'est de maintenir notre crédibilité auprès de l'Union soviétique, en lui montrant que nous ne sommes pas prêts à abandonner les valeurs auxquelles nous tenons tant, tout en conservant notre influence auprès de nos alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

Mme Jewett: Nous n'en avons aucune.

M. Clark (Yellowhead): La députée n'a peut-être aucune influence à l'OTAN, mais le gouvernement en a et il entend la sauvegarder.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, le secrétaire d'État reconnaît-il au moins qu'il dénigre la position de nos alliés qui ont décidé de voter pour un gel des armes nucléaires? Est-il également disposé à admettre que la grande majorité des Canadiens souhaitent que le Canada se prononce pour un gel des armes nucléaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que je ne dénigre nullement la position d'autres pays. Ils sont libres d'agir comme ils l'entendent en fonction de leur jugement . . .

Mme Jewett: Et nous, nous ne sommes pas libres?

M. Clark (Yellowhead): . . . tout comme nous sommes libres d'adopter une autre position en fonction de notre jugement. Le gouvernement du Canada a estimé qu'il était dans l'intérêt des citoyens canadiens qui recherchent la paix de faciliter les négociations qui ont repris à Genève en encourageant les superpuissances à rechercher une entente sur la façon de freiner la course aux armements. La reprise de ces négociations est l'événement le plus important des derniers mois. Il serait absolument irresponsable de la part du Canada de jeter un pavé dans la mare et d'entraver ainsi les négociations.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

L'APPEL CONCERNANT UNE CONTRAVENTION UNILINGUE AU QUÉBEC

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Il a confirmé hier que le gouvernement conservateur allait intervenir contre Duncan MacDonald, qui prétend devant la Cour suprême être en droit d'être cité en anglais devant les tribunaux québécois. Cela contredit la position adoptée par les gouvernements précédents dans l'affaire Forest, l'affaire Blaikie Johnson et l'affaire Jones. Il s'agit là d'une interprétation de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à laquelle nous ne nous étions encore jamais ralliés.

Qui a approuvé cette prise de position, et qui a approuvé le factum? Est-ce le ministre, est-ce le cabinet, est-ce le premier ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait le savoir, parce qu'il siégeait du côté gouvernemental quand la chose a été approuvée.

Permettez-moi de rassurer le député. Dans cette affaire la situation n'est pas du tout la même que dans l'affaire Bilodeau, surgie au Manitoba. Ce dont il était question dans l'affaire Bilodeau, ce n'était pas la langue de la contravention elle-même; c'était que la loi en vertu de laquelle la contravention a été dressée avait été adoptée en anglais seulement, et se trouvait donc nulle. Dans l'affaire qui nous occupe, la question n'est pas de savoir si la loi elle-même qui autorise à dresser la contravention est valide, parce que cette loi a été adoptée dans les deux langues, française et anglaise. La question est de savoir si la citation elle-même est valide quoique rédigée en français uniquement. La question n'est pas la même que dans les affaires précédentes.

LE FACTUM DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre ne m'a pas répondu. Bien sûr la question est différente. Ce sera la première fois qu'elle sera jugée. Dans un factum présenté à la Cour suprême et dont j'ai le texte ici même, le gouvernement conservateur affirme que les anglophones du Québec ne sont pas en droit d'exiger la citation judiciaire en anglais. Je demande au ministre qui a approuvé ce point de vue, et je lui dirai qu'il vaudrait mieux retirer cette intervention et ne rien dire du tout plutôt que d'affirmer cela.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si le député a lu le factum . . .

M. Allmand: Je l'ai là.

M. Crosbie: Il a un avantage sur moi, parce que moi je ne l'ai pas lu.

* * *

L'EMPLOI

LES DÉPENSES MILITAIRES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question, qui porte sur les emplois, s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait certainement qu'un comité du Pentagone effectue actuellement une tournée dans sept villes canadiennes, à la recherche de contrats pour les forces armées américaines et que ce comité a été organisé et financé par le gouvernement fédéral qui siège en face de nous. La ministre est-elle au courant d'études récentes effectuées par les États-Unis, selon lesquelles la création d'un emploi par le biais des dépenses militaires coûte deux à trois fois plus que par l'entremise d'un autre secteur économique?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je ne suis pas au courant des rapports dont parle le député, mais je puis lui dire que nous portons un très vif intérêt à la création d'emplois et que cela reste notre priorité numéro un.

• (1430)

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE PRÉSENTER DES INSTANCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Peut-elle dire à ses amis du Pentagone que nous, Canadiens, nous intéressons plus aux contrats civils, qui permettent de créer entre deux et trois fois plus d'emplois que le secteur militaire?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne manquerai pas d'en faire part à nos amis américains. Je suis heureuse de constater que le député est l'un de ceux qui ont admis que nous avions des amis aux États-Unis et c'est exceptionnel pour quelqu'un de son parti. La plupart des autres ne veulent pas le reconnaître. Mais je serais heureuse de dire aux Américains et aux autres personnes concernées, dans d'autres pays, que nous souhaitons vivement qu'ils nous aident à créer des emplois au Canada. C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que nous avons orienté notre politique d'immigration en vue de faire venir des entrepreneurs dans notre pays.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA POSSIBILITÉ DE TROUVER DE L'ORGE FOURRAGÈRE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État à la Commission canadienne du blé. Depuis quelques jours, je reçois beaucoup d'appels téléphoniques de mes électeurs à propos de la possibilité de trouver de l'orge fourragère pour les engraisseurs. Le ministre sait sans doute que la Commission canadienne du blé ne fournit plus d'orge fourragère à son prix officiel. Peut-il assurer à la Chambre qu'il y aura suffisamment d'orge fourragère venant d'ailleurs que de la Commission canadienne du blé? Sinon, est-il disposé à faire le nécessaire pour ouvrir les stocks de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député pose une question intéressante. A la fin de la semaine dernière, la Commission a cessé de fournir l'orge à son prix officiel parce qu'il était inférieur au prix initial. On s'inquiète au sujet des stocks. Il reste des stocks considérables dans le secteur privé. La Commission a dit qu'elle délivrerait des permis en ne perdant pas de vue que l'on peut compter sur les stocks intérieurs pour répondre à la demande et que le maïs vient librement. Je signale par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle politique sur les grains fourragers; cela veut dire tout simplement que la politique actuelle doit être revue.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. LARRY R. SHABEN, MINISTRE DU LOGEMENT DE L'ALBERTA

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Larry R. Shaben, ministre du Logement à l'Assemblée législative de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA CONTRIBUTION CANADIENNE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale. Le ministre a déclaré aujourd'hui aux représentants des médias que le Canada augmenterait sa participation aérienne à l'OTAN quand le nouveau chasseur CF-18 remplacerait le CF-104 l'année prochaine. Il a aussi parlé d'ajouter six nouvelles frégates de patrouille à la marine canadienne. Lorsqu'il a fait ces déclarations, le ministre ne se contentait-il pas de promettre à nos alliés de l'OTAN plusieurs choses que le gouvernement antérieur s'était déjà engagé à faire?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, je suis certain que lorsque le ministre a fait les déclarations dont parle le député, il les a faites de bonne foi et en toute connaissance de cause. Je suis convaincu qu'à son retour à la Chambre, il pourra garantir au député qu'il prendra effectivement les mesures qu'il a promises au nom du gouvernement du Canada.

LES PROMESSES FAITES À L'OTAN

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre suppléant. A sa connaissance, quelles nouvelles promesses le ministre a-t-il faites à l'OTAN? A-t-il obtenu du ministre des Finances, qui lui a déjà soutiré 154 millions de dollars, les fonds nécessaires pour remplir les nouveaux engagements qu'il a pris?

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, contrairement à ce qui se passait au cabinet auparavant, nos ministres s'entretiennent très souvent sur des sujets très confidentiels. Cette fois-ci, cependant, le ministre de la Défense nationale n'a pas communiqué avec moi depuis qu'il a fait cette excellente déclaration il y a très peu de temps. Je ne sais donc pas exactement ce qu'il a dit, mais je peux garantir au député que c'était très sensé.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES EMPLOYÉS APPARTENANT À DES MINORITÉS VISIBLES

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Pourquoi le recensement des minorités visibles dans la Fonction publique, annoncé le 27 juin 1983 comme indispensable avant que l'on prenne des mesures de promotion sociale, n'a-t-il pas été terminé par le Conseil du Trésor comme il aurait dû l'être?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, malheureusement, le président du Conseil du Trésor est absent en raison d'un engagement imprévu de dernière minute. Je vais prendre note de la question du député et je m'assurerai que le président du Conseil du Trésor communique avec lui.

LE REPORT DU RECENSEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, certains prétendent que le Conseil du Trésor a demandé que ce recensement soit repoussé à 1986. Étant donné son grand intérêt pour nos minorités visibles, le vice-premier ministre, au nom du gouvernement, pourrait-il nous assurer que cette demande sera rejetée et que le recensement aura lieu aussi rapidement que possible l'année prochaine?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ferai connaître les instances du député au président du Conseil du Trésor, lequel, j'en suis persuadé, lui donnera une réponse.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE STOCKAGE DE GAZ MORTELS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Hier, elle a dit que la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec surveillait les usines Union Carbide dans cette province pour s'assurer qu'elles respectent les normes de sécurité et appliquent des mesures préventives. Je voudrais savoir, aujourd'hui, étant donné le nombre de gaz mortels stockés au Canada, si elle a parlé de cette question à ses homologues provinciaux ou aux autorités provinciales responsables. Si oui, que lui a-t-on dit sur les mesures prises pour prévenir un drame comme ceux qui se sont produits récemment?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne l'ai pas fait.

LE TRANSPORT DES GAZ MORTELS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est là une réponse affligeante et décevante. La ministre a-t-elle demandé à son collègue, le ministre des Transports, de s'assurer qu'il y a des règlements concernant le transport des gaz mortels qui protègent les localités traversées? Quelles garanties lui a-t-il données?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai toute confiance en l'administration rationnelle de mon collègue, le ministre des Transports.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RASSURER LES CANADIENS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Étant donné que le ministre rencontrera demain ses homologues provinciaux, et étant donné que la presse parlait dernièrement de la privatisation bien possible de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, peut-il garantir aux Canadiens que le gouvernement continuera de jouer un rôle de tout premier plan dans le domaine des logements sociaux, de l'assurance des hypothèques et de l'inspection de toutes les maisons dont l'hypothèque sera garantie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée que lorsque je rencontrerai mes homologues provinciaux, nous ferons tout en notre pouvoir pour donner aux Canadiens, de la façon la plus rentable et la plus efficace possible, les logements qui sont nécessaires à ceux qui sont dans le besoin.

LA RECOMMANDATION PORTANT SUR LA PRIVATISATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il aujourd'hui rejeter catégoriquement le rapport Matthews du gouvernement Clark qui recommandait la privatisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le retrait du gouvernement fédéral du domaine de l'assurance hypothécaire et la disparition des programmes de logements publics, de logements coopératifs, de logements à but non lucratif et de remise en état des logements, au profit d'autres programmes? Désavouera-t-il ce rapport?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, je m'étonne de voir la députée s'emporter ainsi. Je tiens à lui dire que le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires et étudie tous les programmes voulus. Nos efforts débordent le cadre de notre caucus et de la Chambre des communes. Je rencontre mes homologues et nous examinons toutes les études effectuées dans le passé. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Je peux vous garantir, monsieur le Président, que nous ferons tout en notre pouvoir, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour donner aux Canadiens les meilleurs logements possibles compte tenu de nos contraintes financières.

Questions orales

• (1440)

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que son sous-ministre a dit aujourd'hui au comité des comptes publics qu'il existe au sein de son ministère un document portant sur l'achat de Petrofina par Petro-Canada, document que le Conseil privé a ordonné de ne pas divulguer au vérificateur général du Canada, et étant donné que le vérificateur général a déclaré qu'il avait reçu les documents du Cabinet des gouvernement Clark, Trudeau et Turner ainsi que du gouvernement actuel, la ministre pourrait-elle nous dire qui nous devons croire, elle-même ou son sous-ministre? Dans le dernier cas, la ministre remettra-t-elle ce document au vérificateur général?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il serait bon que le député sache de quoi il parle. Le sous-ministre a déclaré au comité des comptes publics que le seul document dont il connaissait l'existence ne portait pas sur l'achat de Petrofina. Il s'agit d'un document concernant la création de la redevance de canadianisation, laquelle a permis d'accumuler les fonds pour cette acquisition. Il n'a donc rien à voir avec l'acquisition proprement dite de Petrofina.

Comme je l'ai assuré à la Chambre, selon les fonctionnaires de mon ministère, nous n'avons pas ces documents, et je ne peux donc les déposer.

LES ACTIFS VISÉS PAR L'ACQUISITION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que l'ancien président de la société Petrofina a dit il y a quelques intants aux médias que personne, ni au gouvernement fédéral ni à Petro-Canada, ne connaissait avec précision les actifs de Petrofina avant cette incroyable acquisition, le gouvernement cessera-t-il de donner des réponses évasives et de raconter des histoires et permettra-t-il au vérificateur général . . .

M. Clark (Yellowhead): Vous avez approuvé cette prise de contrôle!

M. Mazankowski: Il faudrait savoir ce que vous voulez!

M. Waddell: . . . pour le bien des Canadiens, d'examiner les livres concernant cette acquisition?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député, à l'instar de tous ses autres collègues, a entendu le premier ministre dire à je ne sais combien de reprises cette semaine que lui-même et son gouvernement avaient l'intention d'aider le vérificateur général de toutes les façons légales possibles, afin qu'il puisse remplir . . .

M. Waddell: Transmettra-t-on les documents?

M. Nielsen: . . . son mandat en vertu de la loi. Il le fait de façon admirable . . .

M. Waddell: Pas du tout.

M. Nielsen: En fait, selon un article paru aujourd'hui, le vérificateur général aurait déclaré: «J'ai obtenu de sa part»—il parle ici du premier ministre—«l'assurance personnelle que l'on s'efforçait de trouver une solution à ce problème». Il a ajouté: «et je le crois. Je ne doute pas de sa sincérité». Je voudrais bien que le député admette la sincérité du premier ministre et du gouvernement.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE TICKET MODÉRATEUR ET LES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La National Anti-Poverty Organization a publié un rapport intitulé *No Care Medicare* démontrant que le ticket modérateur, les primes d'assurance-maladie et la désaffiliation empêchent les pauvres d'obtenir des soins médicaux satisfaisants. Le ministre a-t-il eu connaissance de ce document? Dans l'affirmative, peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour remédier à la situation?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais dire au député que j'ai pris connaissance du rapport intitulé *No Care Medicare*, que j'ai entre les mains. Je vais rencontrer demain les représentants de cette association.

ON DEMANDE UNE RENCONTRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il reconnaître que le ticket modérateur, les primes d'assurance-maladie et la désaffiliation empêchent les pauvres d'obtenir des soins médicaux satisfaisants? Le ministre va-t-il également rencontrer ses homologues provinciaux pour que ces obstacles soient supprimés et que l'universalité des soins médicaux soit préservée?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme le député s'en souviendra, la Loi canadienne sur la santé a été adoptée au cours de la législature précédente avec l'appui de notre parti. Je tiens également à signaler au député qu'en ce qui concerne les provinces où il y a des primes d'assurance-maladie à payer, il existe également des exemptions permettant aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer ces primes de se faire soigner quand même. Je voudrais également dire au député que la Loi canadienne sur la santé fait en sorte que tout le monde soit admissible aux soins de santé. Autrement dit, chaque citoyen peut obtenir des soins, qu'il ait payé ou non sa prime d'assurance.

Mme Copps: Et en Colombie-Britannique?

L'ÉNERGIE

LE GISEMENT HIBERNIA—L'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ministre n'ignore pas que, à plusieurs reprises, c'est-à-dire quatre fois au cours des deux dernières semaines pour être exact, le premier ministre a confirmé à la Chambre que son gouvernement avait reçu un exemplaire de l'étude des répercussions écologiques de l'exploitation du gisement Hibernia, étude effectuée par la société Mobil Oil. Elle n'ignore pas non plus que le premier ministre a pris cet engagement en son nom. Le document n'a toujours pas été déposé. Quand pourrons-nous en prendre connaissance?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le premier ministre a promis de déposer ce document lorsqu'il l'aurait en main. Il a déclaré qu'il le déposerait sur réception, ce qu'il fera certainement. Nous n'avons pas l'étude dont parle le député. Nous avons bien des exemplaires d'un document de travail, mais nous n'avons pas encore reçu de rapport officiel sur les répercussions écologiques du projet en question et nous n'en accepterons pas tant que Terre-Neuve n'aura pas arrêté les modalités d'exploitation.

ON DEMANDE SI L'ÉTUDE EST TERMINÉE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourrait-elle au moins nous expliquer pourquoi le premier ministre, et j'aimerais qu'elle vérifie dans le hansard, a clairement dit, à quatre reprises, que le gouvernement avait en main un exemplaire du document qu'il a promis de déposer? Pourquoi la ministre nous parle-t-elle maintenant d'un document de travail en précisant qu'elle ne veut pas du document intégral? Qu'est-ce que le gouvernement tient à garder secret dans les négociations qu'il a entreprises avec Terre-Neuve il y a six mois? Que se passe-t-il?

M. Hnatyshyn: Nous sommes au pouvoir depuis trois mois seulement. Comment pourrions-nous cacher quelque chose depuis six mois?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je maintiens toujours que je n'ai pas ce document. Je le déposerai quand je l'aurai. Je le ferai volontiers.

Mme Copps: Le premier ministre ment-il?

Mlle Carney: Nous avons convenu de reporter l'étude sur les répercussions écologiques tant que nous n'aurons décidé du mode d'exploitation de ce gisement.

M. Tobin: Elle est terminée.

Mlle Carney: Le député dit qu'elle est terminée. Comment une étude sur les répercussions écologiques pourrait-elle être terminée quand on ne sait pas encore si on va faire des forages?

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE LOCATION DE VOITURES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Il y a lieu de soupçonner que la politique du ministre en matière de location de voitures aux aéroports est politisée.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Le ministre s'est plié à tous les grands changements de réglementation demandés par la société Budget Rent-a-Car, laquelle est représentée par un avocat conservateur en vue, alors qu'il refusait tout changement de nature à empêcher l'écrasement d'une entreprise canadienne.

M. Clark (Yellowhead): Un nouveau Svend Robinson!

M. de Jong: Est-ce que le ministre va proroger le délai de présentation des soumissions qui expire demain et renvoyer la question au comité des transports?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'affirmation du député ne tient pas debout. Le fait est qu'il y a une politique en existence. Cette politique a subi des modifications mineures. Il y a une disposition qui encourage les soumissionnaires canadiens.

En ce qui concerne la situation de la société Holiday Rent-a-Car, le député sait fort bien que depuis deux semaines le ministère des Transports et aussi mon cabinet examinent diverses solutions de nature, on l'espère, à résoudre certains des problèmes de Holiday Rent-a-Car. Le problème, c'est que Holiday Rent-a-Car désire que la politique soit changée de fond en comble à sa convenance, ce qui serait injuste pour les autres soumissionnaires éventuels.

M. de Jong: Monsieur le Président, tout ce qu'on nous offre depuis deux semaines ce sont des pirouettes. Nous nous heurtons à un mur.

ON DEMANDE UNE AUDIENCE DU COMITÉ

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, tout ce que nous demandons au ministre des Transports, c'est un processus décisionnel ouvert, la possibilité pour une petite société canadienne comme Holiday Rent-a-Car d'avoir accès au marché, de ne pas en être exclue par la réglementation.

M. le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question?

M. de Jong: Monsieur le Président, je demanderai au ministre de bien vouloir permettre au comité des transports d'étudier la question en audience ouverte. De quoi a-t-il peur, qu'est-ce qu'il cherche à cacher? Ouvrez le processus!

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y a rien qui me fasse peur.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Toute cette politique a été examinée et formulée de la façon la plus ouverte possible. Je tiens à donner au député, et à tous les collègues également, l'assurance qu'il n'y a rien dans cette politique qui empêche Holiday de présenter des soumissions, à condition qu'elle respecte les obligations imposées par cette politique.

* * *

• (1450)

LA RECHERCHE MÉDICALE

L'INSUFFISANCE DU BUDGET DU CONSEIL

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la santé nationale et du Bien-être social, qui n'est pas sans savoir que le Conseil de recherches médicales est à court de trois millions de dollars pour son budget de l'an prochain. Sans cet argent, beaucoup de projets de recherche très importants devront être abandonnés. Dans la seule région de Toronto, cela pourrait toucher des travaux de recherches médicales d'une valeur de 5 à 6 milions de dollars. Le ministre prendra-t-il des mesures pour remédier à cette situation qui, je dois le dire, est le fait du gouvernement précédent?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais apporter une correction à la question de la députée. Il ne s'agit pas de trois millions de dollars, mais bien de 30 millions de dollars. Je signalerai à la Chambre que le financement de base du Conseil de recherches médicales est passé au cours des deux dernières années de quelque 115 millions à 128 millions de dollars. Un programme quinquennal prévoyait il y a deux ans le versement d'une somme additionnelle de 20 millions de dollars. L'an dernier, ce financement supplémentaire atteignait les 30 millions de dollars. Malheureusement, monsieur le Président, l'ancien gouvernement ne s'est jamais penché sur la question du financement pour 1985-1986, ni demandé si les fonds accordés devraient faire partie du financement de base ou de toute autre formule.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER DE DONNÉES SUR LA COMPOSITION ETHNIQUE AINSI QUE SUR LA CITOYENNETÉ DES RÉSIDANTS CANADIENS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice.

Dans un rapport de Statistique Canada du 3 novembre 1982 concernant le rencensement, on lit ce qui suit: «Aux termes de la Constitution, le gouvernement est obligé de préserver et de développer l'héritage multiculturel des Canadiens. Il est essentiel de disposer de données sur la composition ethnique et sur la citoyenneté des résidants canadiens».

Le ministre ne serait-il pas d'accord sur le fait que la proposition d'annuler le recensement de 1986 peut bien aller à l'encontre de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et, à titre de protecteur de cette Charte, qu'entend-il faire?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président, et alors je n'ai pas l'intention de faire quoi que ce soit.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT VEUT ANNULER LE RECENSEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Ma question a trait encore une fois au recensement ainsi qu'aux données du recensement. Est-ce que le ministre des Approvisionnements et Services peut dire à la Chambre pourquoi on veut annuler le recensement quand nous avons aujourd'hui une liste d'usagers de ce service qui inclut justement le ministère responsable des dossiers multiculturels, le ministère du ministre et lui-même à titre de simple député, lorsqu'il était dans l'opposition?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je rappellerai au député que nous continuerons de tenir un recensement tous les dix ans. Entre ces recensements, Statistique Canada dispose de techniques de sondage pour obtenir de l'information. Il y a des dossiers administratifs et tout un tas de moyens par lesquels nous pouvons réunir les données nécessaires à la satisfaction des besoins constitutionnels et autres du gouvernement. Comme le premier ministre l'a signalé au député, la question est à l'étude. Nous nous sommes engagés à réunir de la façon la plus avantageuse possible les données qu'il nous faut pour répondre à tous les besoins. Nous sommes à examiner tout cela et dès que nous aurons mis ces détails au point, nous en informerons au premier chef le député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OFFRE DE FOURNIR DES AVIONS MILITAIRES À LA TURQUIE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement a-t-il toujours l'intention de donner ces 20 Starfighter CF-104 à la Turquie alors que ce pays a exigé avant d'accepter ce cadeau qu'on améliore la voilure et révise les moteurs de ces appareils et également qu'on les repeigne, ce qui coûtera près de 40 millions de dollars aux contribuables canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je reconnais que c'est une bonne question et je vais l'examiner.

ON DEMANDE LE RETRAIT DE L'OFFRE PRÉSUMÉE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous promettre que, lorsqu'il aura établi ce qu'il en est, il décidera de ne faire ce cadeau en aucun cas, étant donné l'atmosphère explosive qui règne dans ce secteur de la Méditerranée?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne prendrai aucun engagement avant d'avoir eu l'occasion d'étudier les allégations portées par le député. Quand j'aurai eu la possibilité de le faire, je ferai une déclaration à la Chambre et je répondrai à la question.

Malheureusement, le député suscite de fausses craintes au sujet des tensions qui règnent dans ce secteur. Comme je l'ai dit hier, le gouvernement du Canada renoncera naturellement à ce projet si la tension s'accroît dans ce secteur, qu'il s'agisse de donner ces avions à la Turquie ou à la Grèce, car ils ont été offerts à ces deux pays.

* * *

LES PÊCHES

LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands-Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. En son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre.

Mardi soir, des représentants des pêcheurs de saumon commerciaux de Nouvelle-Écosse ont comparu devant le comité permanent des pêches et des forêts. J'ai été scandalisé d'apprendre, de la bouche de ces gens, qu'ils n'avaient aucun représentant au Conseil consultatif du saumon de l'Atlantique. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire pourquoi? Qu'entend-il faire?

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les pêcheurs de saumon commerciaux de Nouvelle-Écosse ont comparu devant le comité permanent mardi soir. L'une de leurs recommandations veut qu'un de leurs membres siège au conseil. Toutefois, je crois savoir que leur association n'a été formée que très récemment et qu'elle n'existait pas lorsque le conseil consultatif a été mis sur pied. Si elle avait existé, ces pêcheurs auraient pu être représentés. Le ministre étudie donc maintenant le mandat du conseil consultatif pour voir s'il est possible d'apporter des changements ou d'ajouter de nouveaux membres.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC—LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—L'INJUSTICE ENVERS LES FONCTIONNAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je suis sûr qu'il est au courant du fait que le gouvernement de l'ancienne belle province a amendé son règlement au sujet de ses rentes du Québec et les réduits à l'âge de 60 ans à condition que, premièrement, le cotisant ne soit plus sur le marché du travail et, deuxièmement, qu'il accepte une certaine pénalité, ce qui affecte des milliers de fonctionnaires de la région Ottawa-Hull. Lorsqu'un Ontarien travaille toute sa vie du côté québécois, il peut toucher les prestations de la Régie des rentes du Québec, tandis que celui qui demeure au Québec, le Québécois qui travaille toute sa vie à Ottawa ou dans l'Ontario, n'est pas admissible mais est admissible au Régime de pensions du Canada qui est contraire à la Régie des rentes du Québec en ce qui a trait à cette allocation.

J'aimerais donc demander au ministre s'il a l'intention de rencontrer son homologue provincial pour tenter de corriger cette injustice envers les milliers de fonctionnaires et travailleurs vivant dans la région de la capitale nationale.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas compris toute la question.

M. le Président: Le député de Humboldt-Lake Centre.

* * *

LES CATASTROPHES

L'AIDE PROMISE AUX AGRICULTEURS VICTIMES D'UNE INONDATION DANS LE NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, qui représente le ministre de l'Agriculture en son absence. Pendant la campagne électorale, le premier ministre de la Saskatchewan et un certain nombre de candidats progressistes conservateurs ont promis que les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan, victimes d'une inondation, recevraient du fédéral $3 pour chaque dollar d'indemnisation versé par la province si un gouvernement conservateur était élu. Cette promesse a-t-elle été tenue? Est-ce que les accords de partage entre le gouvernement fédéral et la province, en cas de sinistre, prévoient maintenant $3 du fédéral pour chaque dollar versé par la province?

• (1500)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture est actuellement au Manitoba où il rencontre des groupes d'agriculteurs. La question soulevée par le député à propos de l'aide aux personnes inondées du nord de la Sakatchewan est actuellement à l'étude, car nous voulons respecter nos promesses électorales. Je pourrais d'ailleurs faire remarquer qu'un certain nombre ont déjà été respectées dans le secteur de l'agriculture. Monsieur le Président, je pourrais passer le reste de l'après-midi à parler des promesses qui ont été tenues et je sais

que le député aimerait que je continue, mais je vois que vous n'êtes pas d'accord. Par conséquent, je vais m'en tenir là.

M. le Président: Merci.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 5 décembre sont conformes aux exigences du Règlements quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 46(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, deux exemplaires d'un document de consultation sur la formation professionnelle.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'attends la question habituelle au sujet des travaux de la Chambre prévus pour la semaine prochaine. Elle n'a pas encore été posée et je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre peut nous dire quel est le programme pour demain et la semaine prochaine?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Voilà qui prouve que plus longtemps on est à la Chambre, plus on devient futé. J'ai l'impression que, d'un commun accord, cette question sera quelque peu différée. Je veux bien qu'on la pose maintenant, mais je suis prêt aussi à respecter l'entente, de sorte que nous passons maintenant aux déclarations de ministres.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux simplement vous dire que votre impression est juste. Les leaders parlementaires vont se réunir après les affaires courantes; par la suite, nous demanderons l'indulgence de la présidence pour qu'elle me permette de poser la question traditionnelle du jeudi. Je sais gré au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de son aide mais, à mon avis, il devrait en profiter pour en parler avec son leader parlementaire lorsqu'il est derrière les rideaux.

* * *

L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

MOTION VISANT À COMMÉMORER LE 40E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ORGANISME

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est demain le 40e anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Cet organisme est reconnu dans le monde entier comme un modèle de coopération et d'harmonie sur le plan international. Il témoigne de l'efficacité des Nations Unies. Les Canadiens tirent une grande fierté du fait que le siège de l'OACI est établi au Canada.

Du consentement unanime de la Chambre, monsieur le Président, je voudrais proposer la motion suivante:

[*Français*]

Que la Chambre souligne que le 7 décembre 1984 marque le 40e anniversaire de la signature, à Chicago, de la Convention sur l'aviation civile internationale et qu'elle félicite l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de sa contribution remarquable au développement d'une aviation civile sûre et efficace à travers le monde.

[*Traduction*]

M. le Président: Il faut le consentement unanime pour proposer cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, nous approuvons totalement la déclaration du ministre et sa motion. C'est non seulement un exemple du fonctionnement des organismes de l'ONU, mais également une preuve concrète que les pays membres pourront utiliser dans le cadre d'engagements semblables à d'autres organismes de l'ONU et aux Nations Unies proprement dites.

Si vous avez eu le privilège de voyager par avion entre l'Europe et le Canada, monsieur le Président, en survolant la curieuse calotte glacière du Groënland, il est réconfortant de savoir que les aides à la navigation, auxquelles la contribution du Canada a été de $800,000 en vertu de l'accord de 1956, sont en service au Groënland, en Islande et dans les îles Faroe. C'est un bon exemple de collaboration internationale qu'il faudra suivre. Le travail juridique de l'OACI a permis de résoudre des différends relatifs aux codes des droits nationaux qui, autrement, auraient entravé les opérations aériennes internationales.

Il est temps, monsieur le Président, d'appliquer l'exemple de l'OACI aux Nations Unies à la principale priorité de l'ONU et de toute l'humanité, à savoir la paix, le désarmement et la non-participation à la folle course nucléaire. Faute de quoi, tout le reste, y compris le magnifique travail de l'OACI, ne servira à rien.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Je veux simplement me joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et au député qui se trouve à ma gauche pour dire que le parti libéral du Canada apprécie le travail que fait l'OACI depuis 40 ans, soit depuis sa création. La motion du ministre est opportune. Il nous suffit de remonter à quelques mois en arrière pour nous souvenir du très déplorable incident du vol 007 de la Korean Airlines pour admettre que dans le monde actuel, il importe que des organismes comme l'OACI, sous les auspices des Nations Unies, puissent parler objectivement au nom des peuples du monde afin de garantir la sécurité des voyageurs, quelle que soit leur destination ou la compagnie aérienne qu'ils utilisent, sans tenir compte des différences géopolitiques.

C'est pourquoi je tiens également à féliciter l'OACI pour son excellent travail. Je suis aussi fier que le ministre de voir que cet organisme a jugé bon de poursuivre ses travaux à partir du Canada et j'exhorte tous les députés à approuver la motion du ministre.

M. le Président: La Chambre est-elle prête à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Clark (Yellowhead) est adoptée.)

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) veut-il intervenir au sujet de la motion?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je crois qu'en vertu de notre Règlement, nous pouvons brièvement poser au ministre quelques questions sur sa déclaration. C'est ce que je voudrais faire.

M. le Président: La tradition veut aussi que cela se fasse sans dépasser le délai prévu, ce qui est déjà fait. Le député voudra peut-être poser une seule question?

M. Benjamin: Monsieur le Président, si cela n'est pas déjà fait, envisage-t-on de recourir aux auspices de l'OACI pour regrouper des cargos et des avions de voyageurs en vue de transporter de l'aide, comme des aliments et des fournitures médicales, ainsi que des travailleurs auxiliaires, dans les régions d'Afrique frappées par la sécheresse?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, lorsque le député est intervenu, il a signalé à juste titre l'importance des organismes internationaux, et surtout des Nations Unies, dont l'OACI est un exemple frappant. Il doit savoir que sur l'initiative du secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, un organisme a été constitué à l'ONU en vue de coordonner dans la mesure du possible les efforts de tous les pays désireux de venir en aide à l'Éthiopie durant cette crise. Je ne puis que supposer—et c'est bien une hypothèse et non une affirmation—que dans le cadre de ce travail de coordination internationale, on fait appel aux bons offices de l'OACI. Au cas contraire, nous ne manquerons pas de le recommander.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES SERVICES POSTAUX

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition émanant de résidents de Riverside, du comté d'Albert, dans ma circonscription, qui protestent contre la proposition de Postes Canada de réduire les heures de bureau de 40 à 30 par semaine. J'espère que le gouvernement se penchera très sérieusement sur cette pétition et veillera à ce que la qualité du service déjà bien réduite ne s'en trouve pas davantage diminuée.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 13 et 40.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Question nº 13—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère des Pêches et des Océans emploie-t-il?

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Il y a quatre avocats du ministère de la Justice affectés au ministère des Pêches et des Océans.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question nº 40—**M. Howie:**

Combien a coûté au total à ce jour la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada et combien devrait-elle coûter au total?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le coût total pour la période allant du 5 novembre 1982 au 31 octobre 1984 a été de $13,971,363. On estime que le coût total de la Commission se situera entre $19,500,000 et $20,000,000.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Althouse (p. 948).

Pouvoir d'emprunt

M. le Président: La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps).

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Merci, monsieur le Président. J'aimerais continuer le débat qui a commencé ce matin. Suis-je conforme au Règlement?

M. le Président: Le greffier m'informe que le temps de parole de l'honorable députée est écoulé.

Mme Copps: Ce matin le Président m'a dit qu'il me restait encore deux minutes.

M. le Président: Je m'excuse, mais le greffier au Bureau indique que le temps de parole de la députée était déjà écoulé.

[*Traduction*]

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sans vouloir contredire qui que ce soit, le président suppléant m'a dit personnellement, avant 13 heures, en quittant la Chambre, qu'il restait encore trois minutes à la députée.

M. le Président: Le député essaierait-il de brouiller le Président avec le président suppléant? Ce serait tout un exploit, dans les circonstances!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'apprends, d'après le registre, que la députée a commencé son intervention à 12 h 50. Est-ce exact?

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne veux pas donner de proportions exagérées à l'incident, mais si le président suppléant m'a dit à moi et au député de Hamilton Mountain (M. Deans) qu'il me restait quelques minutes, je me demande qui, du président suppléant ou du greffier, a la préséance.

M. le Président: C'est l'horloge qui a préséance. Puis-je cependant suggérer une solution au problème? La Chambre consentirait-elle, du consentement unanime, à laisser la parole encore deux minutes à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je remercie la Chambre de sa courtoisie à mon endroit et à l'endroit du président suppléant et de la députée de Hamilton-Est.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, je serai très brève. J'aimerais juste ajouter ma voix à toutes les voix qui ont déjà donné leur appréciation pour l'amendement qui demanderait du gouvernement de «reculer» pour au moins six mois son intention d'emprunter ces milliards de dollars, et surtout si on parle, par exemple, de la situation de l'acier, l'acier dans ma circonscription où le premier ministre jusqu'à maintenant n'a pas accédé aux demandes du parti libéral de faire une face plus courageuse auprès des réunions gouvernementales aux États-Unis.

On sait très bien que ce gouvernement et son premier ministre ont reçu un mandat très fort du peuple canadien, et maintenant c'est leur responsabilité de démontrer au peuple canadien que c'est lui qui est le chef, c'est lui qui va faire le mieux possible pour créer des milliers de «jobs». Et ce qui arrive dans la circonscription de Hamilton-Est actuellement ... Il y a des «jobs» qui vont disparaître à la suite de ce manque d'action de la part de ce gouvernement. Je sais que le député de Sault-Sainte-Marie (M. Kelleher) est très intéressé aussi parce qu'il a des aciéries, des industries de fer, et il y a d'autres députés qui sont très intéressés à ce que ce gouvernement avec son premier ministre demandent directement du président des États-Unis de «reculer» cette décision du Congrès, d'annuler l'entrée de certains types d'acier aux États-Unis du Canada s'ils ne sont pas nommés de la part de «labelling».

Je pense, monsieur le Président, que tout le monde voit très clairement le premier ministre et les promesses qu'il a faites, et on s'attend à ce qu'il fasse son possible personnellement auprès du président des États-Unis.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat sur le projet de loi C-11 par lequel le gouvernement demande au Parlement une autorisation d'emprunt. Notre parti a présenté un amendement dans lequel nous demandons de ne pas trancher maintenant cette question.

Pourquoi un parti aussi raisonnable que le Nouveau parti démocratique a-t-il présenté cet amendement? Quelles sont les dispositions du projet de loi qui nous obligent à proposer ce renvoi? Au moyen du projet de loi C-11, le gouvernement nous signale qu'il a besoin de 5.3 milliards de dollars afin d'honorer ses engagements d'ici la fin de l'année financière, en mars 1985. Nous sommes tout à fait d'accord pour l'autoriser à emprunter cette somme. Il nous a également informé à bon droit qu'il lui fallait un tampon amortisseur de quelque 2 milliards de dollars pour parer aux imprévus. Raisonnables comme nous le sommes, nous comprenons qu'ils aient besoin de cet emprunt supplémentaire de 2 milliards de dollars. La demande de 7.3 milliards nous semble donc justifiée.

M. Riis: Nous sommes des gens raisonnables.

M. Rodriguez: En effet. Cette proposition nous paraissant justifiée, nous sommes disposées à consentir ce pouvoir d'emprunt.

Mais là où l'affaire se complique c'est lorsque le gouvernement nous demande d'emprunter 16 milliards de dollars de plus.

M. Riis: Nous refusons.

M. Rodriguez: Évidemment, pusique ces 16 milliards s'appliquent à l'année financière 1985-1986. Autrement dit, il y a anguille sous roche.

Une très grave question de principe est en jeu. Je ne suis pas d'accord avec le parti conservateur et, à vrai dire, je ne l'ai jamais été, mais j'ai toujours cru qu'il avait des principes.

L'ancien gouvernement libéral avait, par son projet de loi C-125, demandé l'autorisation d'emprunter en vue d'une prochaine année financière.

M. Riis: Les libéraux?

M. Rodriguez: Les libéraux le voulaient. A l'époque les conservateurs énonçaient clairement leur principe. Je conseille aux jeunes députés conservateurs de ne pas se laisser influencer par les praticiens expérimentés de la politique conservatrice.

M. Riis: Pourquoi cela?

M. Rodriguez: Peut-être qu'à force de siéger en face des libéraux, ces conservateurs ont appris qu'on défend ses principes quand on est dans l'opposition mais qu'une fois porté au pouvoir, on y déroge plus qu'on ne les respecte.

Cela me trouble vraiment de voir que les recrues conservatrices jeunes et honnêtes sont restées silencieuses jusqu'à maintenant. Je veux dire à ces nouveaux députés qu'ils ne doivent pas laisser leurs collègues des premières banquettes les convaincre d'agir sans scrupules. Ils sont muets comme des carpes. N'ont-il rien à dire sur ce principe?

M. Riis: Il semble bien que non.

M. Rodriguez: Le député dit qu'il semble bien que non. Je rappelle au député, qui est un conservateur des premières banquettes à ma gauche, si quelqu'un peut croire qu'il y a un conservateur à ma gauche, que ce n'est pas à lui de me demander ce que j'en pense. Il n'a qu'à demander au ministre des Finances (M. Wilson). Quand il était critique financier de l'opposition pendant la dernière législature, au cours d'un débat sur le projet de loi C-125, qui prévoyait des emprunts visant l'exercice financier suivant . . .

M. Riis: Était-il d'accord là-dessus?

M. Rodriguez: Bien sûr que non. Je voudrais répéter ses propos aux nouveaux députés conservateurs qui restent maintenant silencieux parce qu'ils pensent que c'est une énorme plaisanterie. J'aurais cru qu'ils voudraient participer au débat pour faire en sorte que les dirigeants de leur parti sur les premières banquettes respectent le principe qu'ils avaient défendu pendant la dernière législature.

• (1520)

Voici ce que l'ancien critique financier du parti conservateur avait dit à ce sujet pendant la dernière législature: «Il existe un principe bien établi selon lequel le Parlement ne fournit au gouvernement qu'un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'exercice en cours.» C'était le principe en vigueur à ce moment-là. Le principe est toujours le même. C'est un principe tout à fait raisonnable.

Il y a maintenant des députés conservateurs assis sur leur siège qui sont prêts à chahuter. Je les invite à participer au débat. Ils devraient avoir honte parce que, chaque fois que l'on va à l'encontre d'un tel principe, on s'attaque par la même occasion à l'institution parlementaire et aux droits du Parlement.

De fait, si les conservateurs veulent savoir quoi penser, ils n'ont qu'à demander à leurs aînés du parti conservateur. Permettez-moi de répéter ce qu'avait dit le député de Yellowhead (M. Clark). C'est l'ancien chef du parti conservateur. D'abord, il avait dit qu'il aimait le baseball et que, chaque fois que les libéraux voulaient faire appel à un frappeur de relève pour présenter un projet de loi, c'était l'ancien ministre d'État chargé des Finances, M. Bussières, qui s'en chargeait. Cette fois-ci, les conservateurs ont fait appel à la députée de Saint-Paul (M^me^ McDougall) comme frappeur de relève. Ils n'ont pas demandé au ministre des Finances de présenter le projet de loi. Voici ce que le député de Yellowhead avait dit: «C'est un affront au Parlement. Aucun banquier du secteur privé n'accepterait d'accorder une ouverture de crédit à une entreprise, petite ou grande, qui est financièrement en mauvaise posture si elle refuse de lui fournir des projections de ses liquidités.» C'est un bon argument à présenter à l'appui du principe que défendait le ministre des Finances à l'époque où il était critique financier pendant la dernière législature. C'est un excellent principe et c'est un excellent argument, monsieur le Président.

M. Blackburn (Brant): Il était chef du parti.

M. Rodriguez: C'est exact. Il était chef de l'opposition officielle à l'époque. Nous avons dit que c'était un bon principe. Si l'un d'entre nous demandait à un gérant de banque un emprunt important, celui-ci demanderait: «Pourquoi faire?» Nous répondrions: «Nous l'ignorons. Pour tout ce qui pourrait se présenter.» Nous n'obtiendrions pas grand-chose. Vu le principe qu'ils avaient soutenu pendant la dernière législature, je pense que les conservateurs devraient maintenant s'assurer qu'ils ne prennent pas les mêmes mauvaises habitudes que l'ancien gouvernement libéral.

M. Riis: Quelle est leur excuse?

M. Rodriguez: Le député demande quelle est leur excuse. Ils sont peut-être trop timides pour prononcer un discours à la Chambre. Cela ne prend que 10 minutes, messieurs. Je vois que le Président me fait signe que mon temps de parole est écoulé.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je veux commenter la motion proposant de reporter à six mois le projet d'emprunt du gouvernement. Je pense que les Canadiens en général et surtout les électeurs de Mount Royal me trouveraient bien indifférente si j'acceptais tout les yeux fermés, comme le font certains députés chaque fois que le gouvernement propose quelque chose, sans se donner la peine de regarder de quoi il retourne. Avant de signer un chèque en blanc ou d'apposer sa signature au bas d'un contrat, il faut toujours voir de quoi il s'agit.

Par exemple, nous avons souvent entendu répéter le mot emploi, emploi et emploi comme étant une priorité du gouvernement. Pourtant rien n'a été fait. Et ce ne sont pas les compressions qui ont manqué parce que c'est dans ce domaine-là qu'on semble s'affairer. On semble pressé de réduire le déficit et d'instaurer un climat favorable aux investissements. Après tout ce qu'on a dit sur la capacité qu'a le secteur privé d'améliorer les conditions de travail et la situation de l'embauche, je voudrais bien savoir où, quand, pourquoi et comment nous allons enfin remplacer ces milliers et ces milliers d'emplois qu'on supprime actuellement.

Je voudrais signaler à la Chambre quelques passages du 21^e^ exposé annuel du Conseil économique du Canada paru le 27 novembre. Voici quelques extraits:

Pouvoir d'emprunt

La grande priorité du gouvernement devrait être de donner du travail aux Canadiens . . . Le taux de chômage est de 11.3 p. 100.

Le président du Conseil, M. David Slater, a dit ce qui suit:

Il faut maintenant s'attaquer au taux de chômage élevé qui représente un problème socio-économique grave.

Il faut aussi s'occuper du déficit et le gouvernement a déjà mis en plan une série de mesures pour le comprimer. Il est aussi important de réduire la dette publique mais, contrairement à ce que certains groupes préconisent, il ne convient pas de sabrer de façon draconienne et immédiate.

Or, je pense que c'est ce que le gouvernement a voulu faire. Le Conseil demande au gouvernement de faire preuve de modération en réduisant certaines dépenses fédérales, notamment celles des programmes sociaux. Il me semble que le gouvernement a fait précisément le contraire. Il a procédé à des coupes sombres dans tous les domaines.

Je ne vais pas vous en donner la liste, mais je voudrais vous signaler, monsieur le Président, quels ont été les faits observés par de nombreux groupes intéressés. Par exemple, une firme spécialisée dans les prévisions, Informetrica Limited, estime que les compressions des dépenses et l'augmentation des recettes annoncées le 8 novembre par le ministre des Finances (M. Wilson), entraîneront la suppression de 12,000 à 31,000 emplois. Pour sa part, le Conference Board of Canada, autre organisme du genre, estime qu'entre 15,000 et 20,000 emplois disparaîtront du fait de ces compressions.

Le gouvernement semble d'avis que si certains emplois sont effectivement supprimés du fait de la réduction des dépenses, ceux-ci seront plus que compensés par la confiance qui devrait s'emparer des milieux d'affaires à la suite de ces compressions. Ce serait merveilleux si nous pouvions en être certains, mais rien n'est moins sûr. Pour l'instant, des gens sont inquiets et ont faim. Ils veulent savoir où ils dénicheront leur prochain emploi.

Le ministre des Finances a refusé, quant à lui, de divulguer les estimations que son ministère a faites du nombre d'emplois sacrifiés par suite des réductions. Ça me semble peu sérieux de sa part. Pourquoi faut-il s'en remettre aux prévisions de sociétés indépendantes? Pourquoi le ministre ne devrait-il pas rendre des comptes au Canada, dire aux Canadiens à quoi ils peuvent s'attendre, quitte à expliquer que l'évolution du climat économique et des investissements permettra de compenser? Non, monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'a dit le ministre. Il a laissé tout le monde plongé dans l'inquiétude. Ce n'est pas sérieux.

Le principal indice de Statistique Canada publié la semaine dernière révèle que la croissance économique commencera à ralentir au cours des six prochains mois. Cela ne figure pas nécessairement dans les plans des conservateurs, mais c'est ce qui va se produire. Cela ne signifie pas forcément que nous sommes à la veille d'une récession et je ne veux pas me faire un prophète de malheur, mais cela tend à confirmer les prévisions économiques révélant un ralentissement de la croissance économique et le maintien d'un chômage élevé.

Dans les circonstances, les partisans des principes économiques de Keynes n'approuveraient pas la réduction des dépenses gouvernementales et ne jugeraient pas les choix des conservateurs très défendables. Je crois que les partisans de Keynes et de nombreux prévisionnistes du Conseil économique croient que les dépenses du gouvernement devraient contribuer à stimuler la demande pendant une période de stagnation.

• (1530)

Pour avoir une idée de la façon dont les femmes s'en tireront par rapport aux hommes, s'il y a ralentissement de l'économie, il est bon de revoir l'évolution du marché du travail depuis quelques années. Le taux de participation des femmes a été de 50.4 p. 100 en 1980, de 51.7 p. 100 en 1981 et 1982 et de 52.6 p. 100 en 1983. Leur taux de chômage est passé de 8.4 p. 100 en 1980 à 11.6 p. 100 en 1983.

Ces données font ressortir que, au cours de la récession de 1982, les femmes en général ont moins souffert que les hommes dans la mesure où leur taux de chômage a été plus faible tandis que leur taux de participation se maintenait. Cela tend à contredire la thèse selon laquelle le chômage est plus élevé chez les femmes en période de ralentissement économique parce qu'elles ne sont pas solidement implantées sur le marché du travail.

Par exemple, on croit en général que les femmes ne travaillent pas aussi assidûment que les hommes parce qu'elles doivent quitter leur emploi ou se contenter d'emplois à temps partiel à cause du fardeau de leurs travaux domestiques.

Hélas, les femmes n'ont plus cette bonne fortune. Si elles travaillent à l'extérieur maintenant, c'est qu'elles n'ont plus le choix. Les ménages ont besoin de deux revenus pour joindre les deux bouts. La difficulté, c'est que les femmes n'accumulent pas autant d'ancienneté que les hommes et que ce sont elles le plus souvent que le employeurs licencient en premier quand l'économie s'enlise. S'ils ne les ont pas licenciées lors de la dernière récession, c'est que ce sont les secteurs primaires de la fabrication et de la construction où domine la main-d'œuvre masculine qui ont été les plus durement touchés.

Les femmes œuvrent surtout dans le secteur des services. Elles sont notamment majoritaires dans le domaine des services communautaires, des services commerciaux et des services personnels, tout comme dans ceux de la finance, de l'assurance et de l'immobilier. Ainsi, le sort des travailleuses en ce qui concerne les occasions d'emploi au cours de l'année prochaine dépendra en grande partie du rendement de ces secteurs. Cependant, il est difficile de prévoir comment les compressions envisagées toucheront ces secteurs en comparaison des secteurs de la fabrication. En cette période de changements technologiques, il importe au plus haut point de voir quelle politique le gouvernement adoptera et comment elle touchera ces secteurs. Je verrai ensuite s'il y a lieu d'accorder au gouvernement le chèque en blanc qu'il demande.

Les statistiques recueillies en octobre 1984 indiquent qu'il y a à l'heure actuelle en chômage plus de femmes que d'hommes; en effet, 11.6 p. 100 des femmes sont en chômage, contre 9.7 p. 100 des hommes. Alors que le nombre des emplois occupés par des femmes a augmenté de 4 p. 100 d'octobre 1983 à octobre 1984, la population active féminine a augmenté de 4.8 p. 100. En ce qui concerne les hommes, ni le nombre des emplois ni la population active n'augmentent aussi rapidement. Encore une minute? Merci, monsieur le Président.

Ce que ces pourcentages signifient, c'est que le nombre d'emplois occupés par des femmes a augmenté de 179,000 et celui des emplois occupés par des hommes de 156,000 entre octobre 1983 et octobre 1984. Dans la mesure où les récentes compressions toucheront le secteur des services, les femmes risquent de connaître un taux de chômage plus élevé à l'avenir. J'ose espérer que le gouvernement prendra des mesures pour

arrêter l'hémorragie des emplois que ses compressions ne manqueront sûrement pas de causer. Tant que nous n'aurons pas cette certitude, nous ne devrions pas accéder à sa demande de pouvoir d'emprunt. Nous devrions attendre de voir ce qui se cache derrière le paravent de ce chèque en blanc.

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ayant participé aux dernières élections, je n'ai pas pu m'empêcher d'être impressionné par le fait que les membres du parti conservateur s'engageaient à faire preuve d'honnêteté politique et à être courtois. J'ai compris qu'il existait plusieurs grosses différences, signalées par le député assis devant moi, entre notre doctrine politique et celle des membres du parti conservateur, mais j'étais certain que, tout comme moi, ils s'inquiétaient au sujet du cynisme qui est devenu une habitude à l'égard d'une promesse que nous avons tous faites, celle de servir les Canadiens.

Étant donné les déclarations qu'ils ont faites pendant la campagne électorale, les députés d'en face se trouvent maintenant dans une situation très embarrassante. On leur demande de donner leur appui au projet de loi C-11; ce serait la belle preuve qu'ils manquent de logique, qu'ils abandonnent leurs principes; ce serait la négation manifeste d'un point de vue qui a toujours fait l'objet de discussions véhémentes à l'occasion de la présentation des projets de loi C-125 et C-21 par les gouvernements précédents.

L'argument juste et pertinent que le chef de l'opposition avait avancé à propos du projet de loi C-125, et qui était repris dans la motion présentée par mon parti et rejetée depuis, disait ce qui est évident maintenant. C'est une proposition malhonnête et discutable, qui va à l'encontre des usages parlementaires. Elle va à l'encontre du principe voulant qu'on n'emprunte pas au-delà de l'année financière.

Il convient de signaler qu'à cause de la résistance de l'opposition, les libéraux ont eu une crise de conscience. Les deux fois précédentes, ils ont retiré les projets de loi discutables. Les conservateurs voudraient-ils qu'on juge qu'ils respectent moins la Chambre que ne l'ont fait les libéraux les deux fois précédentes? Voudraient-ils qu'on juge qu'ils respectent moins le principe de l'honnêteté que ne l'ont fait les libéraux ces deux fois-là?

Le parti ministériel a fait plusieurs promesses pendant la dernière campagne électorale, des promesses qu'il s'est empressé d'oublier en accédant au pouvoir. Il n'a pas tenu les promesses qu'il a faites au sujet de Canertech, des parcs nationaux, de l'accès à l'information, et surtout à propos de la reprise de Petrofina par Petro-Canada. Les conservateurs n'ont pas tenu les promesses qu'ils ont faites au sujet de la fiscalité, de la recherche, du logement et de l'égalité raciale. Ils avaient surtout promis un changement. Le genre de changement qu'ils ont apporté est le changement que l'on ressent la première journée froide et maussade de l'hiver.

Je vais citer deux exemples. En ce qui concerne la culture, ils ont promis aux Canadiens de ne pas prendre d'initiative néfaste pour la culture au Canada. Ce qu'ils ont proposé de faire du mandat culturel de Radio-Canada dans la ville de Windsor est un exemple classique de ce que le gouvernement fait de ses promesses. Les conservateurs proposent de réduire de 2.5 millions le budget de 8.2 millions de CBET, ce qui entraîne la mise à pied de 40 personnes, surtout dans le secteur de la programmation, et l'abandon d'une portion du service de nouvelles le plus lucratif du pays. On a proposé cela pour une localité qui est déjà très isolée, qui a besoin de quelque chose pour se sentir rattachée au reste du pays et pour préserver et renforcer son identité canadienne. On a proposé cela pour une localité qui compte sur le réseau de radiotélédiffusion du Canada pour échapper à l'emprise américaine. Heureusement, le gouvernement a remis sa décision à l'égard de cette initiative.

• (1540)

D'un autre côté, quand on voit ce qu'on a fait aux jeunes, je suppose qu'il faut signaler que les ministériels leur ont promis très peu. Ils ont même réussi à réduire l'appui qui leur est accordé. Ils prétendent avoir réduit de 85 millions de dollars les crédits consacrés au programme Été Canada, une compression qui signifiera la suppression de quelque 41,000 emplois d'étudiants. Cependant, ils induisent les gens en erreur même dans ce cas-là. C'est un fait qu'au cours des deux précédentes années financières, le gouvernement libéral a consacré 170 millions de dollars et 200 millions de dollars respectivement, afin de fournir des emplois à quelque 81,000 jeunes. Or, le présent gouvernement n'a annoncé aucun programme de remplacement. Comment pourrions-nous être rassurés par tout ce que pourraient dire les ministériels au sujet du pouvoir d'emprunt demandé pour la prochaine année financière?

Les députés de l'arrière-ban qui n'ont jamais été exposés au cynisme qu'engendre le pouvoir doivent être en proie à une crise de conscience. Ce doit être terrible pour eux de se voir demander d'abandonner leurs principes en demandant au Parlement d'accorder une chose qu'on n'aurait jamais dû demander au départ. Il est temps que les ministériels se libèrent la conscience. Je leur demande de dire à leurs chefs qu'ils en ont assez de faire des compromis et de fouler aux pieds leurs principes et qu'ils n'agiront pas à l'encontre de leurs convictions. Je demande à ces députés ministériels de l'arrière-banc qui n'ont pas adopté le point de vue cynique de leurs dirigeants de leur dire qu'ils en ont assez et qu'ils ne s'associeront pas à ce genre d'abus. Joignez-vous à nous et au reste de l'opposition pour demander le renvoi à plus tard de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec seulement un ministre à la Chambre, je ne crois pas qu'il y ait quorum. Est-ce que vous pouvez compter les députés?

M. le vice-président: Avec le Président, on en compte 20. Il y a 20 députés à la Chambre au moment du compte. Donc nous avons le quorum de justesse. J'accorde la parole au député de Shefford (M. Lapierre).

Pouvoir d'emprunt

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): . . . de justesse, justement, monsieur le Président. Quand je vois qu'avec une majorité aussi importante, la proportion est plus grande chez nous que chez vous . . . Je suis convaincu, monsieur le Président, que vos collègues vous rendent nerveux du fait qu'ils soient si peu nombreux.

Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat et je veux remercier mes collègues d'arriver en trombe pour écouter mon discours. Je veux profiter de l'occasion du débat sur cet amendement pour vous faire remarquer que ce que l'on nous demande actuellement dans ce projet de loi, c'est effectivement . . . et ceux qui sont habilités un peu en agriculture, c'est un peu comme quelqu'un qui achète un cochon dans un sac. Quand je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier), dans une de ses premières tâches au Parlement, venir ici et je sais que cela lui a été imposé par les gens du banc d'en avant, venir violer un des principes aussi sacrés et auxquels ses collègues tenaient tant à l'époque où ils étaient dans l'opposition . . .

Et je me rappelle le débat sur le projet de loi C-125 où ses collègues avaient des problèmes de conscience; ils avaient des problèmes de conscience à l'époque et on dirait que maintenant ils ont la conscience élastique depuis qu'ils sont de l'autre côté de la Chambre. S'ils pensent que cette Chambre est prête à leur donner la main et la voie libre pour dépenser et emprunter des fonds supplémentaires, avec ce qu'ils nous ont fait depuis le début de la session, avec les déceptions qu'ils ont imposées aux Canadiens et déjà, même après trois mois, les Canadiens commencent à s'en rendre compte!

On a vu les résultats des sondages aujourd'hui, et vous conviendrez avec moi, monsieur le Président, que c'est lent, mais cela fait juste trois mois qu'ils sont là et ils commencent déjà à perdre la confiance des Canadiens. Cinq points, 5 p. 100 des Canadiens déjà ont vu le jeu de ce gouvernement-là, et je suis convaincu que ce désabusement-là ne fait que commencer. Imaginez-vous 5 points dans 3 mois! Et je vais vous dire quelque chose, monsieur le Président, cela ne sera pas très long que l'ensemble des Canadiens, que la majorité des Canadiens vont regarder vers ce côté-ci de la Chambre pour trouver d'autres solutions.

Nous avons un devoir à remplir en attendant que de nouvelles élections soient déclenchées, monsieur le Président, on a un devoir de s'assurer que les fonds publics soient bien dépensés. Et à la suite de l'expérience qu'on a eue avec l'exposé économique et le discours du Trône, on ne peut pas faire confiance à ce gouvernement-là, on ne peut pas leur permettre d'avoir ces emprunts-là sans nous présenter un programme.

On aimerait bien, monsieur le Président, que lorsque ce gouvernement, qui se disait si vertueux à l'époque des élections, qui disait que les Canadiens sauraient tout et qu'ils seraient transparents . . . Leur transparence est opaque depuis qu'ils sont élus, monsieur le Président, depuis l'ouverture de la Chambre.

Personnellement, ayant à cœur le développement économique et régional, je ne suis pas intéressé à leur laisser carte blanche. J'aimerais bien savoir ce qu'ils ont l'intention de faire avant de leur laisser emprunter des fonds supplémentaires. Est-ce que ces sommes supplémentaires vont servir pour . . .

[*Traduction*]

. . . «la police à Flora» . . .

[*Français*]

Est-ce que ces fonds supplémentaires vont servir pour ces 700 policiers à l'assurance-chômage?

Si jamais c'était ça . . . et je suis content que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) soit ici, et j'espère que ce n'est pas pour payer ces 700 personnes qui vont être là pour embêter les Canadiens les plus démunis.

Monsieur le Président, je sais que cet amendement a pour but de retarder de 6 mois le pouvoir d'emprunt, et je suis convaincu que si on fait cela, cela nous permettra, particulièrement aux nouveaux députés, de réfléchir sur les actions posées par leur gouvernement jusqu'à maintenant et d'avoir au cours des Fêtes, et justement au cours des Fêtes alors qu'on prend de bonnes résolutions, j'espère que cela va leur donner l'occasion de prendre la résolution de tenir au moins leurs engagements et de ne pas changer leur histoire à chaque tournant.

Que ce soit au niveau des jeunes . . . Est-ce que j'aimerais laisser, moi, la possibilité au ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) de dépenser je ne sais combien de milliards de dollars pour les jeunes qui vont bien? Mais, c'est ce qu'elle dit! Elle dit que, elle, sa priorité, ce sont les jeunes qui vont bien, et je serais très inquiet de voir ces fonds-là aller à ceux-là qui sont déjà bien, qui n'ont pas de problème. Je sais qu'elle se dit: Laissons tomber les 15 p. 100 de ceux qui vont mal parce que . . . l'effet d'entraînement, monsieur le Président . . .

Et je sais que les députés d'en face sont complètement découragés de cette situation, parce que les jeunes qui vont bien dans leur circonscription, ce ne sont pas ceux qui leur demandent de l'aide, ce sont plutôt ceux qui ont des difficultés.

Pourtant, leur ministre d'État (Jeunesse) (M^me^ Champagne) leur dit: Écoutez, il faut vraiment aider ceux qui vont bien parce que cela fait partie de la politique conservatrice.

Mais c'est une nouvelle politique qu'on a découverte après les élections! Jamais ils n'auraient osé dire cela avant!

Je pense, entre autres, au commerce international, et c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Je vois actuellement le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) qui voyage à travers le monde et qui dit: On va dépenser plus, par exemple, pour aider aux exportations, la conquête de nouveaux marchés et, en même temps, du même souffle, il coupe les budgets.

Est-ce que les fonds supplémentaires qui nous sont demandés ont pour but, justement, de continuer cette série de contradictions, cette série de manques de parole envers les Canadiens?

Voilà pourquoi je pense que nous, comme parlementaires, monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les Canadiens et le gouvernement, en fait le gouvernement au nom des Canadiens, emprunter de l'argent sans savoir quelle utilisation il va en faire. Je me rappelle bien le débat sur C-125. Cela avait été long et pénible et, comme disait un de nos collègues de gauche, finalement le gouvernement, à cause justement de l'influence de ses «backbenchers», et dans ce temps-là vous savez les simples députés avaient de l'influence sur le gouvernement, tandis qu'aujourd'hui ils sont tous là, ils ne disent pas un mot. Pas un mot! Monsieur le Président, vous en êtes témoin, vous écoutez les discours depuis quelques jours, et personne n'a dit un mot du côté du gouvernement.

Et moi comme député du Québec particulièrement, 16 milliards de dollars ... et ils nous accusaient de ne pas dire un mot, monsieur le Président, à l'époque.

Je vois le député de Duvernay (M. Della Noce) qui passe son temps à parler assis et non pas debout, par exemple.

Je comprends, monsieur le Président, que ça leur fait mal parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils étaient supposément les grands défenseurs des Québécois, ils se prétendaient meilleurs que les députés libéraux, et finalement, depuis qu'ils sont ici, ils se laissent «runner» par une gang en avant, monsieur le Président. Je pense particulièrement au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) qui doit se sentir utilisé, manipulé à ce moment-ci. Aller demander à cette Chambre 16 milliards sans savoir ce qu'il veut faire avec! Vous savez, monsieur le Président, j'aimerais avoir l'occasion de poser une question au secrétaire parlementaire, voir s'il sait ce qu'il veut faire avec les 16 milliards de dollars. Je vous gage ma chemise qu'il n'en a aucune idée!

Monsieur le Président, je vous remercie de me faire signe que je n'ai que deux minutes, j'apprécierais passer le reste de l'après-midi à vous entretenir sur ce grave problème consistant à demander à un Parlement responsable de devenir complètement aveugle, de ne pas regarder ce qu'on veut faire avec l'argent emprunté. Pourtant, je sais maintenant qu'il y a plusieurs députés conservateurs qui se disaient venir de la petite entreprise, et je ne comprends pas si eux, ils ont réussi à aller voir leur directeur de banque à l'époque, à emprunter des fonds sans dire ce qu'ils feraient avec.

Ils disaient que le gros bon sens s'installerait au pouvoir; ils disaient que c'était «supposément» la transparence, ils disaient qu'on saurait exactement où le gouvernement s'en irait, et à ce moment-ci la première mesure législative d'importance, parce que finalement on se rappelle que c'était censé être un budget, mais l'exposé économique ne nous a pas permis de le débattre directement, et on attend le prochain budget. Si les députés d'en face savent où ils s'en vont, j'apprécierais énormément, monsieur le Président, avoir un budget devant la Chambre de façon à ce qu'on puisse juger ce qu'ils vont faire des fonds et de l'orientation que le gouvernement va prendre. Je suis convaincu que le groupe de silencieux aimerait savoir ce que leur gouvernement va faire, mais leur chef leur a dit: Ne posez pas de questions, venez voter quand vous pouvez, et c'est cela qui compte.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention et je suis convaincu que le plus on pourra retarder l'adoption de cette loi-ci, le mieux ce sera pour la conscience des députés d'en face.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je regrette toutefois que nous soyons obligés de le prolonger. Si les conservateurs avaient conservé le sens des vertus publiques qu'ils avaient à l'été de 1982, nous n'aurions pas été obligés de parler si longtemps pour bien montrer que le projet de loi C-11 revient à faire exactement ce que le gouvernement libéral avait essayé de faire à l'époque. La différence, c'est que le gouvernement libéral a finalement retrouvé le sens de la décence et a accepté de diviser le projet de loi comme le réclamait l'opposition.

Il est absolument inacceptable qu'un gouvernement demande l'autorisation d'emprunter une certaine somme, que les contribuables devront inévitablement payer, pour une année financière, et qu'il demande 16 milliards de dollars de plus pour les imprévus.

La deuxième chose que je trouve anormale, c'est que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 23.3 milliards de dollars, puisque tout ce qu'il a annoncé depuis le premier jour de la trente-troisième législature, c'est la suppression de programmes et de multiples compressions budgétaires. On est donc en droit de se demander pourquoi un gouvernement qui réduit ses dépenses a besoin de tout cet argent. On aurait pu s'attendre à ce qu'il demande beaucoup moins de 23.3 milliards.

Je voudrais revenir sur les compressions budgétaires, car le gouvernement a sabré sans distinction dans pratiquement tous les secteurs, à l'exception peut-être de la défense nationale. Si nous tenons compte des plans à long terme du gouvernement et de la façon dont ils risquent d'évoluer pendant l'hiver, le printemps et l'automne, je suis prêt à parier que le ministère de la Défense nationale dépensera plus que le budget qui lui a été accordé pour l'année financière 1985-1986.

Le gouvernement veut 23.3 milliards de dollars pour ses dépenses jusqu'à la fin de l'année financière en cours et afin de constituer une caisse de secours pour 1985-1986. Quelque chose ne tourne pas rond. Pour bien expliquer à mes électeurs ce que représentent les compressions budgétaires, je voudrais ramener toute la question du financement à une unité de base, c'est-à-dire la circonscription.

Je représente une circonscription qui, sur le plan économique, se porte aussi mal aujourd'hui qu'au plein cœur de la récession, à l'été et à l'automne de 1982. A bien des égards, la circonscription de Brant ressemble à beaucoup d'autres, notamment à celles de l'Atlantique et à celles qui se trouvent dans le nord du Canada et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Dans la circonscription fédérale de Brant, la Commission d'assurance-chômage va lancer une grande offensive contre les prestataires de l'assurance-chômage.

Nous tenons de source assez sûre que le gouvernement est prêt à ramener le nombre de semaines de prestations de 52 à 26 pour satisfaire la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il est facile d'imaginer ce qui risque de se passer dans une circonscription comme la mienne, où Massey Ferguson est au bord du précipice et où 1,700 salariés ont été mis à pied pour une durée indéterminée. La société ne veut pas licencier la moitié ni même le tiers de ses salariés, même si elle ne les rappellera probablement jamais au travail, parce qu'elle devrait autrement leur verser une indemnité de cessation d'emploi et qu'elle n'en a pas les moyens.

Le gouvernement veut considérer les indemnités de cessation d'emploi et les payes de vacances comme des revenus à déclarer. Une telle disposition fera du tort aux personnes mises à pied pour de longues périodes. Si l'on ramène de 52 à 26 semaines la période maximum pendant laquelle on peut toucher des prestations, des centaines d'hommes et de femmes ne pourront plus compter que sur le bien-être dans une circonscription comme la mienne. Cela signifie que le fardeau fiscal local augmentera à un moment où l'économie se porte mal dans ma circonscription et dans ma province, et il existe des provinces encore moins favorisées que l'Ontario à cet égard. En prenant de telles mesures rétrogrades, le gouvernement recule à pas de géant vers la situation des années 1930. La doctrine du parti conservateur n'a pas changé depuis l'époque de R. B. Bennett, et nous savons où cela nous a menés. Si le gouvernement veut continuer dans cette voie de compressions budgétaires massives pour tenter de relancer l'économie, je prédis qu'il nous entraînera non seulement dans une autre récession, mais qu'il y aura même une véritable crise économique dans de nombreuses régions.

• (1600)

Non seulement le gouvernement veut sabrer dans le programme d'assurance-chômage, mais la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) a annoncé qu'elle allait créer de nouveaux postes d'inspecteur dans les circonscription comme la mienne où de nombreuses personnes restent au chômage pendant longtemps. Dans les années 70, on les appelait, je crois, les agents de contrôle des prestations. A l'époque, le gouvernement avait décidé d'embaucher des policiers retraités, dont beaucoup touchaient déjà une pension généreuse, afin de faire du porte à porte pour voir si M^me^ Laframboise ou M. Tremblay cherchaient activement du travail. Comment chercher activement du travail tous les jours dans une ville comme Brantford qui compte 75,000 habitants, dont 8,500 chômeurs pour 260 offres d'emploi? Comment peut-on s'attendre à ce qu'un chômeur aille frapper aux portes quotidiennement pour chercher du travail quand il y a si peu d'emplois par rapport au nombre de candidats? Mais cela ne suffit pas au gouvernement! Il est prêt à porter atteinte à la vie privée des prestataires en envoyant un inspecteur, un représentant de la nouvelle Gestapo—qui n'aura cependant peut-être pas recours aux mêmes contraintes physiques—frapper à leur porte pour leur demander: «Quand êtes-vous allés chercher du travail pour la dernière fois?»

Ce serait lamentable d'en revenir à de tels procédés. Tout comme notre parti, les conservateurs s'y étaient opposés dans les années 70, mais ils ont changé d'avis depuis. Ils ont également changé leur fusil d'épaule à propos de la façon d'emprunter. Ils ont oublié les principes qu'ils invoquaient en 1982. Les voilà maintenant qui font appel à des sortes d'officiers de police qui enquêteront sur les personnes soupçonnées de ne pas chercher activement du travail.

Dans l'ensemble, le programme EDER était valable. Il s'agissait de prendre des deniers publics, sans tenir compte des aspects politiques, pour verser de l'argent aux entreprises par l'intermédiaire des municipalités. On avait classé les municipalités en fonction de leurs besoins, sans tenir compte de l'affiliation politique du député qui les représentait. Nous avions fait savoir à l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce que nous étions tout à fait favorables à ce programme. Mais que fait le gouvernement actuel composé de conservateurs qui avaient appuyé le programme EDER? Il a réduit sa portée en diminuant son budget.

Pour conclure, monsieur le Président, je tiens à dire que nous allons retarder l'adoption de ce projet de loi tant que nous le pourrons, pour rappeler aux conservateurs qu'ils feraient bien d'observer encore à l'automne 1984 les principes qu'ils invoquaient à l'été 1982.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps)—L'accord sur les tarifs et le commerce—a) Les dispositions américaines sur le marquage de l'acier. *b*) On demande des mesures de rétorsion; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'impôt sur le revenu—a) Les taux exigés par les escompteurs. *b*) La commission prise pour encaisser des chèques du gouvernement; le député d'Algoma (M. Foster)—Les forêts—L'infestation des tordeuses du pin gris. *b*) On demande l'autorisation d'utiliser un insecticide.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N^O^ 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Althouse (p. 948).

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que les députés qui sont intervenus de ce côté-ci ont réussi à faire fuir la quarantaine de membres du cabinet en face, à l'exception d'un seul. Le taux de présence des membres de cet illustre cabinet, qui avait promis de faire merveille dans les années à venir, est réduit à 2.5 p. 100.

M. Epp (Provencher): C'est la qualité qui compte.

M. Hopkins: Au moins, j'ai un allié en la personne du ministre pour Whiteshell et Chalk River.

Comme d'autres députés l'ont rappelé avant moi, le projet de loi C-11 se divise en deux parties. Dans la Partie I, le gouvernement réclame un pouvoir d'emprunt de 7.3 milliards de dollars pour l'année financière courante 1984-1985. Dans la Partie II, il demande à emprunter 16 milliards pour l'année financière 1985-1986. Nous sommes nombreux à la Chambre des communes à avoir entendu au fil des ans les ministériels actuels—dans l'opposition à l'époque—hurler et rouspéter contre tout projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Et voilà que maintenant—quelques mois à peine après la rentrée parlementaire—ils nous saisissent d'un projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt de 23.3 milliards en tout. Qu'est-ce qui a changé entre temps? Comme d'autres l'ont déjà fait remarquer, l'ennui avec cette mesure, évidemment, c'est que, règle générale, le gouvernement doit présenter des prévisions de dépenses et de recettes avant de demander à emprunter. Or ce projet de loi, c'est de la taxation sans représentation.

Le gouvernement conservateur actuel a non seulement négligé de nous présenter des prévisions, mais il n'a même pas présenté de budget. Les députés de ce côté-ci estiment que l'exposé économique que nous avons entendu il y a quelques semaines pourrait fort bien passer pour un budget. Jusqu'ici, nous avons seulement eu droit à ce budget qui nous a été présenté en douce, déguisé en exposé économique. Nous l'avons étudié ainsi que les documents qui l'accompagnaient pour essayer d'y discerner l'orientation future du gouvernement, mais croyez-moi, plus les jours passent, plus il est difficile de savoir où se dirige le gouvernement.

Au cours de la dernière campagne électorale, dans toutes les circonscriptions, nous avons entendu nos adversaires conservateurs déclarer: «Dès le lendemain de l'élection d'un gouvernement conservateur, nous assisterons à la création de dizaines de milliers d'emplois». Jamais avant je n'avais vu tant de gens en quête d'un emploi faire la queue dans mon bureau de circonscription et mon bureau ici, à Ottawa. Nos adversaires conservateurs ont dit également aux citoyens qu'il leur fallait un représentant du côté du gouvernement à la Chambre s'ils voulaient que les choses bougent. Je renvoie la balle au député d'en face. Les députés des banquettes de l'arrière-ban en face vont vraiment s'amuser d'ici la fin de la législature, car ce ne sont pas seulement les députés de l'opposition qui n'auront pas de programmes à leur disposition. Tous les députés, quel que soit le côté où ils siègent, vont voir les programmes disparaître. Arrêtons cette hérésie. Il n'est pas nécessaire de siéger du côté du gouvernement pour que le travail se fasse. Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est un gouvernement qui ait suffisamment de courage et d'humanité pour présenter une mesure permettant de créer des emplois pour les personnes dans le besoin.

Mme Copps: Exactement!

Des voix: Oh, oh!

M. Hopkins: Et nous l'avons fait quand nous étions au pouvoir. J'ai entendu quelqu'un crier en face. J'ai dû toucher une corde sensible, monsieur le Président. Nous avons créé de nouveaux emplois, mais qu'avons-nous entendu dire pendant la campagne électorale? Que tous ces emplois n'étaient que du gaspillage. Autrement dit, les députés d'en face nous disent, comme ils l'ont déclaré à la Chambre, que l'argent consacré aux êtres humains était de l'argent gaspillé. Mais les libéraux ne sont pas de cet avis. Nous avons beaucoup de sympathie pour ceux qui sont dans le besoin et en quête d'un emploi.

Je voudrais simplement attirer l'attention de la Chambre sur ce qui s'est passé au lendemain de la dernière campagne électorale. Nous étions sur le point de conclure une entente avec l'Ontario. Cette province a tergiversé pendant des mois avant de signer l'entente. Que s'est-il passé alors? Cet argent demeurait inutilisé en attendant la signature de l'entente qui prévoyait 75 millions pour le secteur forestier. Néanmoins, quelques jours après l'arrivée au pouvoir des conservateurs, l'entente a été conclue. Et qu'ont dit certains députés du parti conservateur? Cela a pris des mois, ont-ils dit, et les libéraux n'ont jamais voulu signer l'entente avec le gouvernement conservateur de l'Ontario. Ils ont déclaré qu'il ne leur avait fallu que quelques jours pour obtenir ce résultat, en oubliant de mentionner que l'Ontario avait un gouvernement conservateur. C'était uniquement parce que les libéraux avaient déjà tout mis en place. L'entente attendait sur une tablette que les conservateurs acceptent enfin de la signer. Des mises au point s'imposent à propos d'un certain nombre de cas de ce genre.

• (1610)

M. Mantha: Cela vous soulage?

M. Hopkins: Le député de Nipissing (M. Mantha) me demande si cela me soulage. J'espère qu'il s'en trouvera mieux quand certaines de ces coupures vont commencer à avoir leurs effets sur le nord de l'Ontario. Alors lui et ses collègues auront à s'en expliquer. C'est le pique-nique qui commence. Je l'invite à ne pas crier trop tôt, parce qu'en quatre ans il peut s'en passer des choses.

Nous avons entendu ici d'autres affirmations erronées, monsieur le Président. On a dit par exemple que le gouvernement libéral ne faisait rien pour la défense. Il n'y a rien de plus inexact. On dit souvent, par exemple, que le Canada ne remplissait pas ses engagements envers l'OTAN, en termes de croissance réelle des dépenses militaires, mais c'est tout simplement faux. L'engagement pris envers l'OTAN était de 3 p. 100, et l'augmentation réelle cette année va se situer à 4.1 p. 100. Cela est arrivé grâce à la planification libérale, sous un gouvernement libéral, mais après que nous eûmes retiré 50 millions de dollars du budget de la défense pour lancer un programme d'initiatives d'emploi de 307 millions de dollars, annoncé par notre leader parlementaire actuel durant la campagne. Si cette somme avait été laissée là, nous aurions atteint 4.6 p. 100 de croissance réelle de nos dépenses militaires.

Il y a une autre chose très importante qu'on passe souvent sous silence quand on ne l'oublie pas tout à fait, parce que les critiques n'en font pour ainsi dire jamais mention. C'est que suivant la méthode de calcul de l'OTAN—car la nôtre se fonde sur la dépense nationale brute du ministère des Finances—notre performance paraîtrait encore meilleure, puisqu'elle se situerait au-dessus de 5 p. 100.

M. Mantha: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Hopkins: Nous l'avons fait. Le député ne sait pas ce qui se passe. Suivant les directives de l'OTAN, et grâce à la politique libérale, le Canada atteint les 5 p. 100 d'augmentation de ses dépenses militaires. Le député de Nipissing ferait mieux de se documenter avant de se mettre à brailler sur le parquet de la Chambre.

Depuis 1974, nos dépenses militaires ont augmenté chaque année en termes réels, sauf sous le gouvernement Clark. En 1974-1975, 2.5 milliards de dollars environ ont été consacrés à la défense. Les dépenses militaires de cette année, suivant le budget libéral donc, parce que le gouvernement actuel n'a pas présenté de budget mais un simple exposé économique, vont être de 8.7 milliards de dollars. Et nous avions projeté 11.1 milliards de dollars pour 1986-1987. Au moins 50 p. 100 de cela allait au commandement naval et à la revalorisation de l'équipement du ministère de la Défense nationale.

Donc, ne nous mettons pas à crier partout au pays que les conservateurs s'amènent avec un grand changement pour le ministère de la Défense nationale. Nous étions en bonne voie, nous leur avons transmis un excellent programme à appliquer. Et nous ne manquerons pas de veiller à ce qu'ils tiennent leurs promesses, qu'ils augmentent les effectifs, qu'ils augmentent le matériel. Comme le ministre de la Défense national (M. Coates) . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette . . .

M. Hopkins: J'allais justement parler en termes élogieux de mon bon ami le ministre de la Défense nationale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le député a épuisé son temps de parole.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, durant la dernière campagne électorale, nous avons très peu entendu parler des horreurs du déficit, pas plus de la part du parti ministériel de l'époque, les libéraux, que de la part du parti de l'opposition officielle de l'époque, les conservateurs. Ce que nous avons entendu de la part du chef de l'opposition de l'époque et actuel premier ministre (M. Mulroney), c'est que la question importante qui devait retenir l'attention de la population, le problème auquel il fallait s'attaquer, se résumait aux emplois, et toujours aux emplois. Non seulement ne se préoccupait-il pas du déficit, mais il a fait quelque 400 promesses que les conservateurs allaient remplir s'ils formaient le gouvernement. La réalisation de toutes ces promesses allait, bien sûr, coûter énormément d'argent.

Que s'est-il passé depuis que le gouvernement a dit que le problème se résumait aux emplois, et toujours aux emplois? Eh bien, maintenant, la question la plus importante, en fait la seule question qui retient l'attention des Canadiens, c'est la réduction du déficit.

M. Deans: A tout prix!

M. Orlikow: Il est bien évident que le gouvernement conservateur gobe les belles paroles du président Reagan sans voir ce qu'il fait dans la réalité. Le président Reagan s'en prend violemment aux déficits et pratique des coupes brutales dans les programmes sociaux à l'intention des pauvres et des nécessiteux. Le président Reagan souscrit à l'idée que les États-Unis devraient promulguer une modification constitutionnelle qui interdirait purement et simplement les déficits. Mais, en réalité, il a suscité aux États-Unis les déficits les plus énormes qu'ils aient jamais connus, et tellement plus élevés qu'ils ne l'étaient durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, le déficit qui s'accumulera durant les huit années où le président demeurera vraisemblablement au pouvoir excédera probablement la somme totale des déficits accusés aux États-Unis durant tout près des 200 ans qui ont précédé son élection à la présidence. Il parle du déficit, mais il ne s'en soucie absolument pas. Il a amélioré la situation de l'emploi aux États-Unis. Le taux de chômage y a maintenant baissé au point où il se trouvait lorsqu'il a été élu il y a quatre ans. Il y a réussi en dépensant des centaines de milliards de dollars dans le domaine de la défense. Voilà ce qui a stimulé la relance aux États-Unis. Mais qu'est-ce qui va stimuler l'économie au Canada?

Le gouvernement effectue des compressions budgétaires de plusieurs milliards de dollars dans l'espoir que le secteur privé va se mettre à créer des emplois, monsieur le Président. Pourquoi le secteur privé se mettrait-il à investir les milliards de dollars qu'il faut pour redonner du travail aux Canadiens? Pourquoi le ferait-il, alors même que la plupart des grandes industries de notre pays fonctionnent à seulement 70 p. 100 de leur capacité? Au Canada, comme partout ailleurs, l'entreprise privée n'investit que lorsqu'elle y trouve son profit. Personne ne peut le lui reprocher. Si les industries ne fonctionnent qu'à 70 p. 100 de leur capacité, il n'y aura aucune grosse vague d'investissement du secteur privé.

Je crains que les compressions budgétaires déjà annoncées par le gouvernement ne soient qu'un début. Lorsque le premier ministre s'entretiendra avec les premiers ministres provinciaux, en février prochain, j'ai bien peur qu'il ne leur dise qu'il lui faudra réduire ou du moins ne pas augmenter les fonds transférés aux provinces dans le cadre des accords de financement des programmes établis. Cela voudra dire une montée des dépenses et des déficits de tous les gouvernements provinciaux. Je rappelle aux députés, et surtout aux députés conservateurs qui ne cessent de parler de l'iniquité des déficits, que tous les gouvernements provinciaux sont aux prises avec un déficit. Sept de ces gouvernements provinciaux sont conservateurs. Ils accusent des déficits parce qu'ils ne sont pas disposés, et avec raison, à réduire de façon importante les services qu'ils offrent à leur administrés, ce que le gouvernement fédéral ne devrait pas envisager non plus.

• (1620)

Nous avons maintenant un taux de chômage de 11.5 p. 100. Tous les organismes de recherche économique du pays qui se sont penchés sur les perpectives pour les prochaines années ont prédit que le taux de chômage resterait supérieur à 10 p. 100 durant les cinq à dix prochaines années.

M. Deans: Vous voulez dire que cela va empirer?

M. Orlikow: Mon honorable ami, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), demande si la situation va empirer. Oui, monsieur le Président. Les économistes auxquels j'ai parlé et qui ont toujours été plus exacts dans leurs prévisions pour deux ou trois ans que les économistes du ministère des Finances, ont estimé que la politique du gouvernement actuel ferait de 100,000 à 150,000 chômeurs de plus d'ici un an. Ce n'est pas étonnant, monsieur le Président, puisque le gouvernement est plus porté à réduire le déficit qu'à créer les emplois dont nous avons tant besoin.

Il a promis d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de nos industries non seulement au Canada mais aussi sur le marché international. L'exemple de la Suède, du Japon et des États-Unis nous apprend que pour y parvenir, il faut investir à fond dans la recherche et le développement. Le Canada est l'un des pires à cet égard parmi les pays membres de l'OCDE. La plupart de ces pays consacrent 2.5 p. 100 de leur produit national brut à la recherche et au développement. Pour sa part, le Canada y consacre beaucoup moins de 2 p. 100.

Quand les conservateurs formaient l'opposition, ils s'étaient joints à nous et au milieu scientifique pour réclamer que le gouvernement consacre jusqu'à 2.5 p. 100 de son PNB à ce secteur. Une fois au pouvoir, ils ont réduit les crédits destinés à la recherche et au développement dans à peu près tous les ministères. La majorité des Canadiens travaillent dans l'agriculture, la forêt et les pêches. Dans chacun de ces secteurs, les organismes de recherche gouvernementaux ont fait l'objet de compressions budgétaires. Sans savoir encore à combien celles-ci se chiffreront précisément, je suis persuadé qu'elles atteindront des dizaines de millions de dollars et probablement 100 millions.

C'est dire que les fonds affectés à la recherche dans nos universités vont baisser et de ce fait nos entreprises perdront de leur efficacité. Aux États-Unis, les emplois créés dans la technologie de pointe se trouvent à proximité des grandes universités. On les trouve au Massachusetts, près du Massachusetts Institute of Technology. Ils sont aussi en Californie, non loin des principales universités. La recherche fondamentale s'effectue dans les universités, après quoi l'industrie s'empare des techniques qu'on y a mis au point pour les appliquer commercialement. Au lieu d'encourager les universités à collaborer avec le secteur public, le gouvernement comprime les dépenses.

En terminant, monsieur le Président, je vous dirai que d'ici un an, nous aurons considérablement plus de chômeurs que maintenant.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que Votre Honneur ne prenne le fauteuil, nous avions convenu qu'après une réunion des leaders de la Chambre, je reviendrais poser la question traditionnelle au sujet des travaux de la Chambre et que mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, serait alors en mesure de me répondre. Conformément à cette entente et avec votre autorisation, je voudrais maintenant demander à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, quels travaux il prévoit pour la Chambre la semaine prochaine.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons déjà discuté de la question et j'ai fait part à mes collègues, le leader de l'opposition officielle et le leader du Nouveau parti démocratique, des intentions du gouvernement. Je voudrais maintenant dire à la Chambre que nous comptons poursuivre aujourd'hui l'étude du projet de loi C-11 sur le pouvoir d'emprunt. Si ce projet de loi est adopté en deuxième lecture aujourd'hui et renvoyé au comité, nous entreprendrons l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-12, qui tend à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Nous avons l'intention de poursuivre l'étude de ces mesures demain. Si le projet de loi C-11 n'est pas adopté aujourd'hui, nous continuerons à le débattre demain. Quand ce sera fait, si nous ne réussissons pas à terminer aujourd'hui, nous passerons au projet de loi C-12.

Lundi prochain sera le dernier jour désigné de la période des subsides en cours et je crois savoir que nous étudierons à ce moment-là la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du chef du Nouveau parti démocratique. Puisque c'est la dernière journée des subsides, nous étudierons aussi à toutes les étapes le budget supplémentaire des dépenses et le projet de loi des subsides.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que nous aurons mardi l'occasion d'entamer, sinon de terminer, le débat d'un projet de loi sur Investissement Canada. Ce projet de loi sera présenté par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il le présentera sans doute demain en première lecture. Mercredi, nous espérons continuer l'étude de ce projet de loi et terminer, au besoin, l'étape de la deuxième lecture.

Mercredi, j'ai aussi l'intention de mettre en délibération à l'étape du rapport le projet de loi C-3, qui porte sur les tribunaux de l'Ontario et du Manitoba, et le projet de loi C-5 relatif à la Société de commercialisation du poisson d'eau douce. Je crois savoir que les députés seraient d'accord pour terminer l'étude de ces deux projets de loi aux étapes du rapport et de la troisième lecture mercredi prochain. Ensuite, si nous n'avons pas encore terminé l'étude du projet de loi sur Investissement Canada, nous pourrons y revenir à ce moment-là.

Voilà donc, monsieur le Président, quelles sont mes intentions pour les travaux de la Chambre la semaine prochaine quoique, si la situation changeait et que nous réalisions des progrès plus rapides, je pourrais toujours modifier l'ordre des travaux pour présenter d'autres mesures. J'espère obtenir la collaboration de l'opposition à cet égard.

M. Deans: Monsieur le Président, c'est sans doute par inadvertance, mais le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas mentionné une question sur laquelle je croyais qu'il devait y avoir un bref débat, en l'occurrence une déclaration sur la Journée internationale des droits de la personne. Cette déclaration devait avoir lieu lundi prochain, et ne pas durer plus d'une demi-heure, la participation des autres partis ne devant pas durer plus de dix minutes.

• (1630)

Si je me souviens bien, c'est l'entente à laquelle nous sommes arrivés. Je veux seulement m'assurer que l'entente tient toujours pour lundi prochain, étant donné que c'est une journée de l'opposition et qu'on n'a pas l'habitude d'avoir ces jours-là d'autres interruptions que les affaires courantes.

Travaux de la Chambre

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, ce n'était pas un oubli, c'est simplement que tout le monde à la Chambre sait que je ne manque jamais à la parole que j'ai donnée. Je ne croyais pas qu'il était nécessaire de le mentionner en public après en avoir discuté. Évidemment, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) n'a peut-être pas la même foi dans son leader parlementaire.

Je précise donc avec plaisir que nous n'avons pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à cette déclaration, parce que la journée est importante. Le leader parlementaire du NPD (M. Deans) sait—et c'est moi qui ai soulevé la question—que le 10 décembre étant l'anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, nous marquons toujours l'événement par des déclarations à la Chambre. C'est moi qui ai suggéré que nous nous conformions à la tradition sans oublier que c'est un jour désigné. C'est ce que j'avais à l'esprit et comme d'habitude, je pensais à l'opposition et je cherchais par tous les moyens à satisfaire ses moindres désirs.

M. Deans: Monsieur le Président, étant donné que le leader du gouvernement à la Chambre, à sa façon normale et habituelle, cherche à combler les désirs et les vœux de l'opposition, et étant donné que nous tentons depuis des jours d'en arriver à une entente raisonnable concernant l'étude de la demande de pouvoir d'emprunt du gouvernement, je veux simplement faire remarquer que c'est moi qui ait demandé que nous cherchions un moyen de régler la question. J'aimerais bien apprendre rapidement comment cette question va se régler.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne veux pas trop retarder les députés. Je sais que ces questions sont posées très sérieusement et qu'elles n'ont pas pour objet d'empiéter sur le temps précieux où nous pourrions débattre la mesure sur le pouvoir d'emprunt. Je dirais simplement que la ministre d'État chargée des Finances a eu des entretiens avec les représentants du Nouveau parti démocratique. Le leader parlementaire du parti libéral m'a signalé aujourd'hui que son parti approuve la proposition formulée à cette étape des entretiens. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique sait que la ministre d'État chargée des Finances est de retour à Ottawa depuis peu. En effet, je viens de recevoir un appel téléphonique de la ministre que j'appellerai dès que nous en aurons terminé avec ce rappel au Règlement.

M. Foster: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): S'agit-il d'un rappel au Règlement touchant les travaux de la Chambre?

M. Foster: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais en revenir à la motion. Cependant, je donne la parole au député d'Algoma (M. Foster).

M. Foster: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement semble être d'humeur bien amicale et coopérative cet après-midi. C'est peut-être parce que le même état d'esprit règne à la Chambre.

L'exposé économique faisait allusion à l'un des comités de la Chambre qui serait chargé d'étudier diverses questions concernant l'agriculture, dont les obligations agricoles, l'article 31 et les gains en capital. Peut-il me dire si ce mandat sera accordé la semaine prochaine ou un peu plus tard? Sera-t-il confié au comité de l'agriculture ou à un autre comité? Pourrait-il nous mettre dans son secret et nous dire exactement ce qu'il en est parce que certaines questions urgentes concernant le financement agricole doivent être examinées sans tarder. J'espère qu'il pourra nous informer à ce sujet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre au leader de répondre mais nous devrions en revenir à l'ordre du jour.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je serais heureux de discuter de cette question dès maintenant mais je m'en tiens à une règle stricte et ferme selon laquelle je discute toujours de ces choses-là avec son éminent collègue le leader parlementaire de l'opposition officielle, le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Je n'agis jamais derrière son dos. J'essaie toujours de le consulter en premier lieu pour ce qui est des travaux de la Chambre.

Si le député d'Algoma veut bien se pencher en avant, le député de Windsor-Ouest pourra discuter avec lui de ces questions importantes.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous devrions en revenir au débat sur l'amendement à l'étude.

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Althouse (p. 948).

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ayant suivi l'actualité dans les journaux, à la télévision et à la radio pendant des années, je m'inquiète vivement de la façon dont la Chambre des communes mène ses travaux. On dirait que la Chambre des communes se trouve paralysée quand il s'agit de régler les problèmes de notre pays. D'après moi la grande majorité des Canadiens ont la même impression. Je pense aussi que c'était une des grandes questions qui préoccupait presque tous les Canadiens pendant la dernière campagne. Les Canadiens ont voulu élire un Parlement qui soit capable de régler leurs problèmes.

Or, depuis quelques jours, je suis les débats de la Chambre pour constater que les mêmes questions reviennent sans cesse sur le tapis. Je commence à ressentir la frustration qui montait en moi et je suis certain que de nombreux Canadiens ressentent la même chose à la vue du débat qui dure depuis quelques jours. On s'est contenté de répéter 100 fois la même chose.

Ce que les Canadiens veulent, je pense, c'est que leurs représentants élus s'occupent des problèmes pressants de l'heure. Des députés de l'opposition ont parlé de problèmes pressants tels que le chômage et autres difficultés économiques. Nous avons été élus pour nous occuper de ces questions. L'opposition a eu l'occasion de présenter deux amendements et je pense qu'elle a eu le temps de faire valoir son point de vue. Je pense que les Canadiens comprennent ce point de vue et qu'il est bien inutile de le répéter sans cesse.

Je pense qu'il serait temps maintenant de commencer à chercher des solutions à nos problèmes. Si les députés sont incapables de s'astreindre eux-mêmes à cette discipline, j'espère que le groupe de travail chargé de refondre le Règlement de la Chambre des communes pourra aplanir ces difficultés. Trois mois à peine se sont écoulés depuis les élections et je suis certain que les députés sont conscients que les Canadiens veulent que leurs représentants entreprennent de régler ces problèmes au lieu de s'éterniser dans un débat stérile dont le seul objectif est de retarder les travaux.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il reste encore du temps au député. Permettrait-il une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) poursuit le débat.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, il est étrange d'entendre un député du parti conservateur parler de mesures dilatoires à la Chambre des communes et de la nécessité pour la Chambre de se mettre au travail.

Bien qu'il ne soit pas parmi nous depuis longtemps, il ne doit pas avoir oublié que son parti avait complètement paralysé la Chambre pendant des jours et des semaines pour défendre ce qu'il croyait être un important principe. Il devrait savoir que, quand ce parti siégeait dans l'opposition, il justifiait ses tactiques à la Chambre en invoquant un principe important pour les Canadiens. Nous les imitons, monsieur le Président. Nous utilisons tous les moyens mis à la disposition des députés pour adresser ce message au gouvernement, pour lui faire savoir qu'il enfreint des principes fondamentaux de la démocratie parlementaire.

• (1640)

Si le député qui vient de parler prenait la peine de lire le compte rendu de la dernière session parlementaire et les discours de ses collègues à propos justement de la question à l'étude aujourd'hui, il verrait ce que je veux dire. Des membres de son propre parti ont déclaré au gouvernement au pouvoir, un gouvernement libéral, que c'était faire outrage au Parlement que de se présenter à la Chambre des communes et de demander à emprunter une certaine somme pour la prochaine année financière sans remettre des documents indiquant comment ces fonds seraient dépensés. Ces députés ont eu recours à tous les moyens offerts à un parti de l'opposition dans un régime démocratique pour obliger le gouvernement à fléchir. Ils ont gagné.

M. Shields: Oui, nous avons gagné le 4 septembre.

M. Keeper: Les conservateurs ont forcé le gouvernement à négocier. Oui, les conservateurs ont remporté la victoire le 4 septembre, mais il est plutôt étonnant que, après seulement trois mois au pouvoir, ils manifestent une telle arrogance. Ils commencent à agir comme leurs homologues libéraux qui étaient en face il n'y a pas si longtemps. Ils croient que la seule chose qui importe est ce qui s'est passé le jour des élections. Ils feraient bien de ne pas oublier, s'ils veulent demeurer au pouvoir, qu'il faut respecter la Chambre des communes et les Canadiens.

Il importe que le nouveau gouvernement conservateur demeure humble, qu'il envisage la situation avec réalisme, qu'il n'oublie pas que le Canada est gouverné par une démocratie parlementaire et que l'un des principes fondamentaux d'une démocratie parlementaire est que le pouvoir exécutif doit rendre compte de ses dépenses aux Communes. Les conservateurs devraient se rappeler que, jadis, le roi Charles qui détenait le pouvoir exécutif a été décapité pour ne pas l'avoir fait.

Ce gouvernement, aujourd'hui, perd la tête. Il a perdu tout bon sens. Il demande de l'argent sans nous dire ce qu'il va en faire. Si nous autorisions ce gouvernement—mais qu'il ne se fasse pas d'illusions, nous ne le ferons pas—à emprunter de l'argent pour la prochaine année financière, sans justification, l'an prochain il viendrait nous dire: «Ce n'est pas seulement pour la prochaine année financière, mais pour la suivante également.»

M. Deans: Ensuite, ils déposeraient le projet de loi pour toute la durée de la législature. Voilà à quel point ce peut être ridicule et absurde.

M. Keeper: Absolument, monsieur le Président. Les conservateurs pourraient convoquer la Chambre des communes et présenter un pouvoir d'emprunt qui leur permettrait d'emprunter tout l'argent qu'ils veulent dépenser en quatre ans, si nous leur permettions de faire ce qu'ils demandent aujourd'hui.

Les conservateurs qui siègent de notre côté disent que ce serait une bonne idée. Ils aimeraient bien convoquer la Chambre des communes pour une seule séance, adopter un pouvoir d'emprunt, puis se retirer dans un coin pour gouverner le pays.

M. Shields: Quelle foutaise!

M. Keeper: Les conservateurs ont tellement l'habitude d'être dans l'opposition, ils ont tellement peu d'expérience lorsqu'il s'agit de gouverner, qu'ils ont besoin d'apprendre. Comme pour tout le monde, l'apprentissage sera pénible. Ils doivent apprendre que leurs pouvoirs ne sont ni illimités ni absolus. Ils doivent se rappeler que leur pouvoir est d'origine démocratique. Ils n'ont le pouvoir que tant qu'ils ont la confiance des gens et tant qu'ils peuvent répondre de leurs actes devant les représentants du peuple. Cela signifie non seulement les représentants du parti libéral et du parti néo-démocrate, mais du parti conservateur également. Je suis stupéfait de voir autant de députés conservateurs rester silencieux pendant que leur cabinet, leur gouvernement, passe outre, de façon arrogante, à l'autorité de la Chambre des communes.

M. Rodriguez: C'est l'arrogance du silence.

M. Keeper: Les conservateurs ne respectent absolument pas les principes sur lesquels est basé notre régime démocratique. Il incombe à chaque député de réaffirmer l'autorité de la Chambre. Le pouvoir fondamental des communes est de tenir l'exécutif responsable de la dépense des deniers publics. Nous devons exiger de ce gouvernement, avant de l'autoriser à emprunter de l'argent, qu'il justifie ce pouvoir d'emprunt.

Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que les conservateurs nous demandent d'autoriser l'emprunt de 16 milliards de dollars. Pas 16,000 dollars ni 16 millions, mais 16 milliards. Et sans nous donner la moindre idée de la façon dont cet argent sera dépensé. C'est d'une arrogance flagrante. Les conservateurs ne nous ont donné aucune déclaration d'intention et pourtant, c'est une somme d'argent très importante. Cette arrogance va même plus loin que celle des libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils ont demandé à emprunter de l'argent pour une année financière ultérieure. Après un long débat, après que l'opposition eut fait valoir le principe de la responsabilité de la Chambre des communes en ce qui concerne les dépenses, le gouvernement libéral a fait marche arrière. Au moins, les libéraux ont reculé. Mais aujourd'hui, nous assistons à une recrudescence de l'arrogance. Les conservateurs sont encore plus arrogants au pouvoir, lorsqu'il s'agit de dépenser les dollars du contribuable, que ne l'étaient les libéraux. Pouvez-vous imaginer cela, monsieur le Président?

Nous avons un parti qui prétend souhaiter une réforme du Parlement et respecter la démocratie parlementaire, alors qu'il s'en prend aux racines et aux principes mêmes de la démocratie parlementaire. J'espère que le gouvernement conservateur finira par entendre raison. Il y a assez de députés conservateurs qui pourraient entendre raison et faire valoir leur point de vue. Pourquoi ne demandent-ils pas aux ministres du cabinet de cesser de traiter ainsi le Parlement et de vouloir dépenser arbitrairement les deniers publics. Pourquoi ces députés d'arrière-ban ne se font-ils pas entendre au lieu de se comporter comme des moutons? Mais ils restent cois. Il ne serait pas mauvais, pour une fois, de les entendre dire quelque chose, même n'importe quoi. Il s'agit d'un principe important. Quand les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont défendu plusieurs bonnes idées qui touchent de près notre institution. Le parti conservateur ferait bien de s'en souvenir maintenant qu'il est au pouvoir. Les Canadiens ne peuvent que devenir cyniques et mépriser la politique quand ils voient les conservateurs dire une chose dans l'opposition et en faire une autre quand ils gouvernent. Cela fait du tort à tous les députés de la Chambre des communes.

J'exhorte le gouvernement à écouter sa propre conscience et à suivre les conseils de ses députés d'arrière-ban. Même s'ils restent muets à la Chambre, je suis sûr en effet que ces derniers, dans les coulisses, conseillent au gouvernement de respecter la Chambre des communes et de se souvenir que l'exécutif, c'est-à-dire le gouvernement, doit rendre compte de ses dépenses aux représentants élus du peuple.

• (1650)

Il n'est pas question d'accorder ce pouvoir d'emprunt au gouvernement. Les conservateurs pensent peut-être le contraire, mais ils ont tort. Je leur demande d'entamer des négociations raisonnables pour trouver une solution qui respecte la Chambre des communes et le principe voulant que le gouvernement rende compte des dépenses publiques. Je les exhorte à négocier et à présenter une proposition raisonnable portant sur le pouvoir d'emprunt.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je vais être très bref. Je sais gré au député conservateur de ce qu'il a dit tout à l'heure. Nous avons parfois l'impression de nous répéter et nous sommes presque trop politiques dans les déclarations que nous faisons à la Chambre. Il arrive parfois que le gouvernement se rende à nos vœux. Nous en avons eu un bon exemple, il y a quelques jours de cela. Je voudrais féliciter l'une des ministres du cabinet conservateur.

Je ne voudrais pas que cela lui monte à la tête, mais je voudrais reconnaître publiquement, et je suis persuadé que les députés de l'arrière-ban en ont déjà fait autant, que l'autre jour, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^me^ MacDonald) a obtenu l'autorisation de débloquer 6 millions de dollars pour nous aider à régler les problèmes qui assaillent une certaine région de Terre-Neuve. C'est tout à son honneur d'avoir pris la peine d'écouter les doléances de ses collègues de l'opposition et des députés de son parti à ce sujet. Je répète que je ne voudrais pas que mes félicitations lui montent à la tête, car il y a bien d'autres questions sur lesquelles nous sommes en désaccord et que nous continuerons de soulever à la Chambre des communes.

Je voudrais m'en tenir strictement au projet de loi à l'étude en expliquant brièvement pourquoi il ne devrait pas être adopté. Il n'y a qu'à voir les principaux articles qui prêtent à caution. Le député a déclaré qu'il n'avait rien entendu de nouveau. J'ai passé en revue les notes accompagnant l'exposé financier et le document intitulé Réévaluations des programmes et des déboursés gouvernementaux du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). J'ai relevé un poste secondaire qui stipule que le taux de location des terrains autour des aéroports serait automatiquement relevé pour réaliser des recettes de 23.5 millions de dollars grâce à trois mesures. Ce ne semble pas important à première vue. C'est une minuscule partie du programme d'augmentation des recettes, mais il est censé en produire beaucoup.

Voyons donc, en l'occurrence, comment on fait pour prendre les décisions. Quel groupe, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, a désigné certains postes pour accroître les recettes du gouvernement? Je suis sûr que le ministre des Transports (M. Mazankowski) n'ignore pas que la hausse du loyer des terrains, autour des aéroports, viole des accords conclus avec les gouvernements provinciaux et les municipalités du Canada. La plupart de ces terrains appartiennent effectivement aux provinces. Par un décret du conseil, ils ont donné la permission au ministère des Transports de les exploiter pour certains services aéroportuaires. Mais il faut le consentement des gouvernements provinciaux et fédéral pour utiliser ces terrains à d'autres fins.

Le ministre des Transports sait bien que ces ententes se fondent généralement sur une convention, un loyer nominal de $1 par année. Il arrive parfois que les municipalités utilisent ces terrains et les entreprises privées aussi, mais plus rarement. Les organismes provinciaux sont ceux qui utilisent le plus les parcs industriels et autres installations.

On viole des accords de longue date lorsqu'on perçoit automatiquement des recettes sur des terrains cédés à des fins très précises. Imaginons ce qui pourrait advenir des parcs industriels qui entourent les aéroports. Il faudrait, de toute évidence, relever le loyer exigé de ceux qui les utilisent. Je parle en l'occurrence des organismes provinciaux. Lorsqu'un aéroport paie un certain tarif pour le service municipal d'adduction d'eau, qu'est-ce qui empêcherait la municipalité concernée de faire comme le ministère fédéral qui augmente le loyer de ces terrains en augmentant le prix de l'eau? Elle pourrait même contester les subventions tenant lieu de taxes accordées au titre des immeubles et des propriétés aéroportuaires.

Ce n'est pas si simple de trouver d'autres sources de revenu. Il faut en prévoir les conséquences. On n'a pas consulté les gouvernements provinciaux avant de prendre une telle décision. J'en suis persuadé. On a donné, dans les hautes instances, des instructions qui ont été exécutées par le ministère des Transports. Le gouvernement actuel avait promis à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 2 août 1984, d'accélérer la construction de l'aéroport et d'autres projets fédéraux dans les domaines des transports. Tous ce qu'on trouve dans les exposés financiers, ce sont des compressions et des hausses de recettes provenant de la location de ces installations.

A la même réunion, le 2 août, le gouvernement a annoncé que l'on créerait une caisse pour financer les frais d'installation d'un câble sous-marin entre le continent et l'île de Terre-Neuve. Je ne vois rien sur le coût d'un câble reliant le Labrador à Terre-Neuve dans cet exposé financier. Je ne le vois dans aucun exposé financier présenté après l'arrivée au pouvoir de ce parti. Il faut un câble. Il faut faire quelque chose. Vous ne pouvez pas le faire passer au-dessus du golfe Saint-Laurent parce que cela ferait un pont énorme. On ne peut pas l'installer sur l'eau parce qu'il entraverait la navigation. Je suppose qu'on pourrait le faire passer sous les détroits. On a essayé. C'est pourquoi je soulève le problème aujourd'hui.

Nous avons fait l'historique de la promesse faite il y a quelques années à Terre-Neuve à propos de la télévision. Un gouvernement conservateur a annoncé qu'il ferait installer un câble sous cette section de l'océan Atlantique. Il a dit qu'il creuserait un tunnel que les voitures pourraient emprunter, où l'on pourrait faire passer le câble également. Il a même fait sauter les premières charges de dynamite, des deux côtés, une sur le continent, l'autre sur l'île. Les caméras de la télévision étaient là pour filmer les explosions. Les trous sont toujours là. Le parti conservateur n'a pas encore laissé tomber sa promesse. Voilà ce que c'est au juste, une promesse.

Il n'est pas question d'un câble dans les documents financiers. Ce sera pour le câble comme pour le tunnel. Ce n'est qu'une promesse. Je pourrais donner 380 autres raisons d'empêcher la Chambre d'adopter le projet de loi.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans le cadre des travaux de la Chambre, j'ai dit tout à l'heure que les discussions sur le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, avaient été amorçées par le Nouveau parti démocratique. Le ministre, qui est au cabinet pour le moment, n'a pas pu continuer ces discussions. Pour qu'elles puissent se poursuivre, je propose de modifier l'ordre du jour de demain. Nous modifierons l'ordre du jour en commençant par le projet de loi C-12 qui concerne la Loi sur la taxe d'accise, puis en passant au projet de loi C-11 sur le pouvoir d'emprunt, après avoir terminé l'étude du projet de loi C-12 à l'étape de la deuxième lecture.

• (1700)

Les autres points à l'ordre du jour de demain seront les mêmes que ceux que j'ai déjà annoncés, et c'est valable pour lundi, mardi et mercredi prochains également. Demain, nous étudierons la Loi sur la taxe d'accise, puis nous poursuivrons les discussions sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, on nous a consultés à ce propos et nous sommes prêts à accepter. En fait, nous sommes prêts à faire n'importe quoi pour aider le gouvernement à réfléchir au projet de loi C-11. Nous coopérerons.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiatives parlementaire dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que tous les articles précédant le nº 150 soient reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION EN VUE D'INCLURE LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure le droit à la propriété et que le Gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme il suit:

Loi constitutionnelle de 1982

«7. Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

—Monsieur le Président, la Chambre a été saisie de cette question à quelques occasions. La dernière fois, ce fut le 29 avril 1983, comme en fait foi le hansard aux environs de la page 24996. Cette fois-là, c'était le parti progressiste conservateur qui l'en avait saisie, avec l'appui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp (Provencher)), du ministre du Travail (M. McKnight) et du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon), qui faisaient à l'époque partie de l'opposition.

Non seulement les ministériels ont appuyé et, je le suppose, continuent d'appuyer cette motion, mais notre parti défend cette cause depuis fort longtemps. Vous savez sans doute qu'elle constitue en quelque sorte l'essence de la Déclaration canadienne des droits que la Chambre a adoptée le 10 août 1960 et dont tous les députés sont fiers d'afficher le texte à la place d'honneur. La Déclaration canadienne des droits reconnaît en effet le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et celui de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi.

En fait, le droit à la propriété est si fondamental dans notre régime que son histoire remonte à la Grande Charte de 1215. Cette année-là, les barons réunis à Runnymede avaient en effet forcé le roi à reconnaître leur droit à la propriété. Le droit à la propriété non seulement fait partie de nos traditions, mais il fait aussi partie des traditions de tous les peuples civilisés de la terre, comme le démontre la Déclarations des droits de l'homme des Nations Unies de 1948. L'article 17 précise en effet:

(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété;

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Cela dit, la question de ce droit n'en était pas moins un point litigieux durant le débat qui a précédé le rapatriement de notre constitution. A force de compromis, nous nous retrouvons avec une Charte imparfaite. A cette charte où devaient figurer tous les droits, il en manque un fondamental. En fait, le droit à la propriété est si fondamental que sans lui, tous les autres sont de vains mots que nous ne saurions défendre. Celui qui n'a pas droit à la propriété ne saurait payer d'avocat pour défendre son droit à la parole ou son droit à la liberté d'association. Comment pourrait-on tenir une réunion si l'on n'a pas le droit de posséder une salle? Il faut bien que ce local appartienne à quelqu'un.

A l'heure actuelle, notre Charte comporte une carence. Elle est sans grande valeur pour ce qui est des droits de la personne humaine. Ainsi, j'exhorte la Chambre, à suivre l'exemple de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et, me dit-on, de celle du Nouveau-Brunswick, et à faire tout ce qui doit être fait en vertu de la formule d'amendement en vue de rétablir ce qui aurait dû être présent au départ et que les négociations avaient laissé espérer et qui a été, en fin de compte, mis de côté afin d'obtenir l'accord du Nouveau parti démocratique, comme certains le disent. Je suis persuadé que même les néo-démocrates voudraient être sûrs que les gens ont des droits qui peuvent être mis en vigueur et défendus.

Si l'État possède tout et s'il peut tout contrôler, alors tout le régime dans lequel nous vivons ne signifie pas grand-chose. Si l'État peut prendre tout ce qu'il veut, alors une personne n'a pas le droit d'exprimer franchement sa pensée ni de défendre son point de vue. Ainsi, j'exhorte la Chambre à faire ce qu'elle aurait dû faire il y a bien longtemps, à savoir adopter une résolution modifiant la Charte des droits et libertés, afin qu'elle soit complète et qu'elle ait vraiment un sens.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur la résolution proposée par le député. Tous les députés savent évidemment qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle question puisqu'elle a déjà été soulevée et débattue largement dans le passé. Durant la période que j'ai passée à l'assemblée législative de l'Ontario, une question semblable a été débattue après avoir été proposée par un député du parti que je représentais. Si je ne m'abuse, le député de la circonscription provinciale de Waterloo-Nord (M. Herb Epp), avait proposé une motion dans cette veine dans l'espoir que l'assemblée législative de l'Ontario puisse obtenir le consentement de l'Ontario pour faire inclure cette disposition dans la Constitution.

Même si je souscris au principe de cette motion, j'ai certaines réserves. Je crois que si cette motion était adoptée, elle devrait être discutée en profondeur en comité et qu'on devrait entendre alors des témoins de diverses régions du pays, afin de discuter des répercussions possibles de l'adoption définitive d'un amendement de ce genre à la Charte des droits et libertés.

Nous savons tous que l'Association canadienne des libertés civiles a exprimé certaines réserves au sujet de l'adoption d'une motion de ce genre, car elle pourrait avoir, à son avis, de graves répercussions. On pourrait également se demander ce qui arriverait de certaines modalités d'expropriation en vigueur actuellement. Je le répète, pour avoir passé quelque temps à l'assemblée législative provinciale, je sais que beaucoup d'organismes et de ministères ont des droits d'expropriation à l'heure actuelle. Vous conviendrez, monsieur le Président, que si tous ces droits étaient annulés par l'adoption d'une motion de ce genre, les répercussions pourraient être très graves. Si l'on songe à la construction de routes, à la mise en place de pylones d'électricité ou à toute autre question du genre, on constate alors qu'il s'agit d'une question qui préoccupe énormément de nombreux députés.

● (1710)

Il y a un autre point sur lequel il faut se pencher et c'est le fait que certaines provinces ne souscrivent pas encore à cette inclusion. Si j'en crois le plus récent des articles de journaux que j'ai consultés, au moins quatre provinces s'y opposeraient. Je crois savoir que la Saskatchewan, l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'avaient pas, lors de la parution de cet article, donné leur accord à une mesure de ce genre. Cela ne signifie pas que nous devons attendre l'accord de sept provinces avant d'entreprendre quoi que ce soit, mais cela montre que cette résolution ne fait pas l'unanimité.

Il faut également tenir compte de ce qui s'est passé aux États-Unis dans le cas de la Déclaration des droits. Nous savons que l'on s'est servi de cette déclaration pendant de nombreuses années pour empêcher l'interdiction de l'utilisation des enfants comme main-d'œuvre. On l'a invoquée pour empêcher des groupes de se syndiquer. On a également prétendu que la promulgation de lois sur le salaire minimum pouvait empiéter sur cette déclaration.

Étant donné que certains d'entre nous souscrivent à l'objectif global de ce projet de loi, nous ne voudrions certes pas qu'il soit adopté après quelques minutes de débat seulement. Cette question doit faire l'objet d'un examen approfondi à la Chambre et en comité. Nous devrions faire comparaître des témoins représentant tous les points de vue qui pourraient nous aider à prendre une décision.

J'ai écouté très attentivement le député qui a proposé la motion. Il a fait allusion au fait que la Charte des droits et libertés présentait certaines lacunes. Il a dit, je pense, qu'elle avait le tort de ne pas mentionner le droit à la propriété. Nous devons lui rappeler que nous avons déjà essayé de faire adopter ce genre de motion à la Chambre, mais que certains députés conservateurs ont tourné cette question en dérision. L'ancien gouvernement n'est certainement pas à blâmer. Je voudrais vous citer un extrait d'un éditorial paru dans *The Calgary Herald* du 4 mai 1983 qui s'intitule: «Le droit à la propriété n'est qu'une plaisanterie». Voici:

> Compte tenu de l'importance des amendements que l'on propose d'apporter à la Constitution à l'égard du droit à la propriété, les plaisanteries auxquelles tous les députés se sont livrées cette semaine à propos de cette question est irresponsable, pour ne pas dire révoltante.
>
> Le député conservateur, Elmer MacKay, a sans doute raison de dire que la résolution présentée par les conservateurs à l'égard du droit à la propriété sous forme d'une motion de censure est une des «choses les plus stupides que notre parti ait jamais faite».

Il est important de rappeler aux députés conservateurs qui pensent que la Charte des droits présente des imperfections, des lacunes ou des défauts, comme l'a dit le motionnaire, qu'ils sont responsables de ces défauts. Ils ont participé aux manœuvres d'obstruction.

M. Shields: C'étaient les socialistes.

M. Boudria: Certains disent que c'étaient la faute des socialistes, mais je ne suis pas ici pour prendre parti. Certains députés sont peut-être contre la motion, ils en ont parfaitement le droit. Je ne conteste pas ce droit. Ce que je conteste, c'est qu'on ait déjà présenté une motion à la Chambre formulée comme une motion de censure. Le gouvernement était donc obligé de voter contre. La motion ne pouvait pas non plus être représentée à la Chambre. C'était à cause du parti d'opposition, le parti conservateur.

Je trouve curieux qu'un conservateur ait présenté cette résolution. Ce repentir de la onzième heure est agréable à entendre. Mais il n'est pas tout à fait exact de déclarer en même temps que la Charte présente des défauts et que le gouvernement précédent, qui est l'auteur de cette Charte, a fait preuve d'incompétence en l'élaborant. Le député reconnaîtra certainement que ce ne sont pas les autres, mais bien son propre parti qui a saboté tous les efforts visant à faire adopter ce genre de motion.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les arguments très convaincants du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Étant son collègue depuis six ans, je sais combien ses propos à cet égard sont sincères. Il n'y a rien de plus important pour lui que la liberté économique qui, pour lui, fait partie de la liberté politique. C'est donc avec une certaine hésitation que je prends la parole. Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec le député qui vient de parler des difficultés dont cette question est hérissée.

Nous voici, à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, en train de parler d'une question qui a trait à la Constitution. C'est une question de droit public. C'est une question d'intérêt public. De nombreuses personnes ont exprimé des préoccupations très diverses. Mon opinion personnelle est faite; je voudrais que le droit de propriété soit garanti dans la Constitution. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit opportun de prendre une décision aussi importante pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Il y a un certain nombre d'années, j'ai écouté un discours d'Horace Carver. Il était alors procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard. Il parlait de l'achat des terres situées sur la côte de l'Île-du-Prince-Édouard. Il craignait que des gens de New York et d'ailleurs qui en avaient les moyens ne viennent acheter des terres fertiles. Les insulaires auraient ainsi été repoussés. Ils ne pouvaient pas soutenir la concurrence venant de l'extérieur. Il avait ajouté que sa province voulait adopter une mesure législative—et elle l'a fait—stipulant que tout étranger pourrait s'adresser au cabinet et alors seulement un décret ministériel serait adopté.

Les associations féminines ont présenté à tous les partis politiques des mémoires révélant leur crainte que les tribunaux n'annulent tout ce que les assemblées législatives ont accompli jusqu'ici. Ce sont des préoccupations légitimes. Le débat sur cette question qui se poursuit pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire me tracasse donc vivement.

C'était le parti conservateur dirigé par John Diefenbaker qui avait proposé la Déclaration des droits en 1960. Cette déclaration protégeait le droit de chacun de jouir de ses biens. Plus récemment encore, pendant les délibérations aboutissant à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, le parti progressiste conservateur a demandé que le droit de propriété soit protégé par la Constitution. Au printemps de 1983, mon parti a présenté au Parlement une motion tendant à modifier la Constitution, afin d'y inclure le droit à la propriété. Cette motion a été rejetée par le gouvernement libéral de l'époque, mais mon parti a continué à souscrire, tout comme moi, au principe voulant que l'on étende la protection du droit à la propriété.

• (1720)

A la base de cet engagement, on retrouve la reconnaissance de l'importance du droit à la propriété dans notre société. Cette notion est bien enracinée dans nos traditions. Lorsque le parti progressiste conservateur a présenté une motion au Parlement en 1983, afin d'inclure le droit à la propriété dans la Constitution, le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), qui est maintenant ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, a parlé de façon très éloquente de la motion. Il a déclaré ceci, comme en témoigne la page 24999 du hansard du 29 avril 1983:

Loi constitutionnelle de 1982

Si nous remontons dans le temps, nous constatons que le droit fondamental à la propriété et à la jouissance des biens n'a pas eu d'importance que dans l'histoire du Canada . . . il faut remonter à l'époque du roi Jean, de la Grande Charte et des luttes continuelles qui ont marqué notre histoire pendant toute l'évolution du régime parlementaire, des droits à la propriété et des droits personnels. C'était le seul moyen d'échapper à la monarchie, au féodalisme et aux droits du seigneur, anciens régimes en vertu desquels certains citoyens avaient beaucoup plus de droits, du pouvoirs et de privilèges que les autres.

Aujourd'hui, monsieur le Président, la notion de propriété est la base même de la vie économique de notre pays. Elle revêt une importance fondamentale pour nos institutions sociales et notre vie quotidienne. La protection et la réglementation du droit à la propriété imprègnent notre droit dont elles constituent un élément essentiel. Cependant, nous devrions savoir exactement de quoi nous parlons lorsqu'il s'agit de propriété, car la notion de propriété est très vaste.

Nos lois reconnaissent un large éventail de droits de propriété. Nous pouvons posséder des biens immobiliers ou des terrains ou des biens personnels comme des automobiles ou des livres mais, comme nous le savons, il existe également des types de propriétés moins tangibles comme une servitude sur la terre de quelqu'un ou une hypothèque sur la propriété d'une personne. Le droit au remboursement d'une dette ou encore une action d'une société sont également des formes de propriété. Il y a ensuite ce qu'on appelle la propriété intellectuelle. Il s'agit par exemple d'un brevet d'invention, du droit de fabriquer et d'utiliser une invention en particulier. Il y a également les droits sur des noms ou des marques de commerce ainsi que les droits d'auteur, le droit exclusif de tirer des copies dans le domaine de l'édition des arts graphiques, du design ou du cinéma. L'achalandage d'une société est une forme de propriété qui est protégée par la loi. Et plus récemment, on a reconnu le droit d'une personne à sa personnalité, le droit de regard sur l'exploitation commerciale de son image ou de sa réputation. Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est qu'il faut comprendre à quel point la notion de propriété est large.

S'il arrive souvent que nous entendions par le mot «propriété» le fait de posséder un terrain ou une voiture par exemple, nous entendons également les droits et les pouvoirs que cela comporte. Il s'agit donc du droit de posséder et d'utiliser ces objets, d'en avoir la jouissance et d'en disposer exclusivement. Certes, le simple fait de posséder un objet peut nous procurer du plaisir dans certains cas, mais nous voulons aussi pouvoir nous en servir et en avoir la jouissance. Nous voulons pouvoir cultiver notre terre, y bâtir une maison, nous en servir pour notre bien-être économique et financier ainsi que celui du pays. Les droits à la propriété sont beaucoup plus vastes que le simple droit de posséder des biens.

Avec une notion aussi vaste, il n'est guère étonnant que la législation traite des droits à la propriété à tant d'égards. Les gouvernements réglementent l'acquisition et la vente des biens. Ils prévoient des mécanismes d'acquisition et de vente des biens meubles et immeubles. Ils réglementent aussi l'utilisation de ces biens. Les règlements de zonage nous permettent de planifier l'expansion de nos collectivités. Les lois environnementales contrôlent l'occupation des sols et nous permettent de sauvegarder le patrimoine naturel et d'empêcher la pollution. Nous imposons les biens fonciers et, en fait, nous sommes tenus de payer nos taxes avec de l'argent, une forme de biens en soi.

La notion absolutiste des biens se trouvait à la base des régimes de propriété matrimoniale en vertu desquels les partenaires dans un mariage partageaient tout exceptés les biens appartenant à l'un ou à l'autre avant le mariage. Cette notion avait prévalu dans l'affaire Murdoch devant la Cour suprême du Canada. C'est une notion avec laquelle bien peu de députés seraient d'accord. Des gouvernements éclairés ont fait apporter des réformes au droit familial de façon à moderniser l'évaluation des biens dans un mariage et ainsi à protéger les intérêts des femmes en particulier.

Comme d'autres mécanismes de contrôle pour le bien commun, ces mécanismes de protection sont logiques et assurent un équilibre nécessaire. A mon avis, la protection des biens dans la Constitution ne saurait se faire qu'avec l'assurance que ces mesures modernes ne seront pas réduites à néant par des intérêts égoïstes. Monsieur le Président, je ne dis pas cela dans le but de dénigrer la notion de protection constitutionnelle en matière de jouissance des biens, mais bien pour rappeler que certains problèmes importants doivent être réglés par la voie constitutionnelle. Voilà pourquoi j'estime qu'il est tout à fait déplacé de discuter de cette question au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Beaucoup de groupements sociaux importants insistent pour que le gouvernement régisse le droit de propriété et l'utilisation des biens. Plusieurs gouvernements provinciaux ont peur que la constitutionnalisation des droits de propriété les empêche d'adopter d'autres lois. Deux gouvernements provinciaux seulement, soit ceux de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick, ont adopté des résolutions appuyant la constitutionnalisation des droits de propriété. A ma connaissance, aucun autre gouvernement provincial n'a encore bougé. Les gouvernements provinciaux demeurent inquiets des conséquences que pourrait avoir la constitutionnalisation des droits de propriété.

Une modification visant à constitutionnaliser des droits de propriété ne peut être un processus unilatéral. Pour modifier la Charte canadienne des droits et des libertés de façon qu'elle englobe les droits de propriété, il faut que les assemblées législatives de sept provinces représentant au moins la moitié de la population du pays de même que le Sénat et la Chambre des communes adoptent des résolutions à cette fin. Aucun gouvernement ne peut constitutionnaliser seul les droits de propriété. Il faut plutôt un consensus du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le premier ministre (M. Mulroney) a parlé d'une nouvelle ère et d'un esprit renouvelé de collaboration et de conciliation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La réalisation d'un consensus, surtout en matière de réforme constitutionnelle, nécessite une approche judicieuse. Le gouvernement fédéral est en mesure d'user de son autorité et de son prestige considérables pour réaliser un consensus en matière de constitutionnalisation des droits de propriété parce qu'il a un mandat de quatre ans.

En allant trop vite, on risquerait d'amener une province dissidente à se dissocier d'une modification constitutionnelle comme l'autorise l'article 38 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les députés se rendent compte que si une modification constitutionnelle est adoptée, un gouvernement provincial qui n'est pas d'accord peut la rejeter si elle est «dérogatoire à la compétence législative, aux droits de propriété ou à tous autres

droits ou privilèges d'une législature ou d'un gouvernement provincial». Le paragraphe 3 de l'article 38 prévoit qu'une telle modification est sans effet dans une province dont l'assemblée législative a exprimé son désaccord par voie de résolution. Une modification visant à constitutionnaliser les droits de propriété serait certes assujettie au paragraphe 2 de l'article 38. Il est donc possible qu'une intervention prématurée de notre part crée des protections constitutionnelles des droits de propriété qui ne s'appliqueraient pas dans une province ou dans plusieurs, faute d'avoir réuni le consensus nécessaire. L'importance des droits de propriété est telle que si c'est le moindrement possible, leur protection constitutionnelle doit être assurée de façon cohérente et uniforme d'un bout à l'autre du pays. Il ne faudrait pas que par irréflexion, nous nous mettions dans le cas d'avoir à agir finalement sans le consentement de telle ou telle province. Il faut s'efforcer d'obtenir un accord, et le gouvernement actuel n'a pas eu la possibilité de le faire.

Pour permettre à d'autres orateurs d'intervenir sur cette question fondamentale, je terminerai en disant que c'est là un sujet dont nous devrions nous occuper pendant les quatre ans de notre mandat. Il faut réaliser un consensus avec les provinces. Ce n'est pas pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires qu'il y a lieu de parler des projets de lois publics, mais je dirai que je suis d'accord sur la question de consacrer cela dans la Constitution, et nous nous bercerons d'illusions si nous ne réalisons pas un consensus.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que j'ai à intervenir sur une motion conservatrice concernant les droits de propriété et la Constitution. La procédure suivie par le gouvernement conservateur sur cette question est amusante. La première fois que j'ai traité de ce sujet, c'était le 29 avril 1983 lors de la discussion d'une motion d'opposition assortie d'un vote, ce qui, bien sûr, contraignait les députés libéraux à voter contre la motion, malgré leur sentiment peut-être, parce que la motion conservatrice était une motion de défiance. En d'autres termes, les ministériels auraient voté contre leur gouvernement s'ils avaient appuyé la résolution à l'étude.

• (1730)

Il est intéressant de pouvoir parler une seconde fois des droits de propriété. Il ne s'agit pas là d'une mesure d'initiative gouvernementale, et d'ailleurs il n'en était pas question au discours du trône. Il s'agit strictement d'une initiative parlementaire, et les députés ministériels cherchent à l'enterrer. Si le gouvernement conservateur désirait vraiment faire inscrire les droits de propriété dans la Constitution, il en ferait l'objet d'une initiative gouvernementale officielle.

Je me range à l'avis du dernier orateur conservateur, qui a dit que ce n'est pas en proposant une motion d'initiative parlementaire tendant à modifier la Constitution qu'il faut procéder. Il n'est absolument pas possible que la Chambre, après une heure de débat, se mette à vouloir modifier la Constitution. Il y a eu un débat sur cette question le 29 avril 1983, et j'ai parlé de la nécessité de permettre aux provinces, aux entreprises et aux groupes syndicaux, aux écologistes, aux autochtones et à d'autres de venir exposer à la Chambre leurs préoccupations. L'ennui avec la procédure suivie ici, c'est qu'elle ne permet pas la participation de la population.

La dernière fois que le parti conservateur a essayé de présenter cette mesure à la Chambre, il a voulu la faire adopter en un après-midi, après quatre heures de débat. Il n'a pas voulu donner aux groupes dont j'ai parlé, ni j'imagine aux premiers ministres conservateurs, l'occasion de venir parler devant un comité de la Chambre des droits qui les préoccupaient. Lorsque la motion a été discutée à la Chambre en 1983, j'ai parlé de procédure et de la nécessité de permettre à la population de participer à la révision constitutionnelle. J'ai présenté une motion à cet effet. Je sais que vous n'étiez pas à la Chambre à l'époque, monsieur le Président, alors je signalerai que des négociations ont eu lieu, et que si elles avaient été acceptées par le parti conservateur—et c'est le parti conservateur qui a enterré les droits de propriété—il y aurait eu un comité de la Chambre qui aurait entendu des gens des différentes parties du Canada, ces groupes que j'ai mentionnés. Mais le parti conservateur n'a pas voulu en entendre parler. Ce parti, en laissant présenter cette motion d'initiative parlementaire, ne permet pas la participation de la population, ce qui prouve qu'il ne tient pas sérieusement aux droits de propriété.

M. Blenkarn: Oh, allons donc!

M. Murphy: C'est une pure imposture politique. Si le gouvernement conservateur y tenait sérieusement, ce sujet aurait figuré dans le discours du trône.

M. Blenkarn: Nous en sommes à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, rappelez-vous!

M. Murphy: J'entends l'auteur de la motion qui parle pour ne rien dire, monsieur le Président. Ce même député s'en était pris si violemment au projet de loi portant pouvoir d'emprunt que le gouvernement libéral avait présenté. Ce qu'il a dit est maintenant consigné au hansard. Ce qu'il a dit de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'il siégeait dans l'opposition et ce qu'il dit de l'autre côté de la Chambre lorsqu'il siège du côté ministériel ont tendance à être exactement le contraire. Les gens qui nous ont élus s'attendent à ce que nous restions du même avis, que nous siégions de ce côté-ci ou de l'autre. J'aurais espéré que le député ait l'intégrité de dire la même chose en siégeant en face que lorsqu'il siégeait de ce côté-ci. Il ne peut manifestement pas faire cela à l'heure actuelle.

La dernière fois que je suis intervenu dans un débat concernant les droits de propriété et la Constitution, j'ai proposé un amendement que j'aimerais faire consigner au compte rendu. Je proposais que la Chambre des communes se dise:

> . . . en faveur d'un amendement constitutionnel visant à enchâsser le principe du droit des Canadiens de posséder leur maison et leur ferme et que cet enchâssement dans la Constitution soit fait dans des termes qui ne créeront pas de nouveaux problèmes pour les Canadiens, par exemple pour les gouvernements provinciaux et autres désireux de s'assurer que seuls des citoyens canadiens puissent posséder des terres servant à des fins récréatives . . .

M. Blenkarn: On ne peut avoir un chalet.

M. Murphy: Je poursuis:

. . . ou que les bonnes terres agricoles soient réservées à l'agriculture seulement, ou que l'on ne mette pas en danger les droits des travailleurs, ceux des autochtones ou la protection de l'environnement.

M. Blenkarn: On ne peut avoir un compte en banque.

M. Murphy: Peut-être le député qui a présenté la mesure à l'étude aurait-il la bonté de s'asseoir et d'écouter au lieu de japper comme un chien.

Afin de préparer l'adoption d'une motion semblable, monsieur le Président, j'ai fait la proposition suivante:

. . . que la question du droit à la propriété soit renvoyée à un comité formé de représentants de tous les partis à la Chambre, qui tiendra des audiences pour évaluer le point de vue des intéressés, groupes ou particuliers.

Je dis à tous les députés qui se préoccupent sérieusement du droit à la propriété, néo-démocrates, libéraux et surtout à ceux de la majorité, qu'ils doivent aborder cette question avec sérieux. Que l'on permette aux intéressés de venir exposer leur situation aux membres de l'un de nos comités. En agissant de façon hypocrite par le biais d'une initiative parlementaire que le gouvernement va sans doute étouffer, les ministériels ne se montrent pas très sérieux. Modifier la Constitution canadienne est une affaire d'une telle gravité qu'on ne peut la réaliser au moyen de ce que j'appelle un débat de cinquante-cinq minutes à la Chambre. Pour modifier notre Constitution il faut recourir à un procédé qui permette au public de participer.

Il est intéressant de pouvoir me réclamer de l'opposition d'un gouvernement conservateur provincial contre le projet de loi à l'étude. Personne ici n'ignore que ce sont les gouvernements provinciaux d'allégeance conservatrice qui s'opposent à un amendement constitutionnel qui protégerait le droit à la propriété. Ainsi, le gouvernement conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard tient à ce que les parcs restent du domaine public. Cette province ne veut pas qu'un amendement constitutionnel l'empêche d'adopter des lois qui assurent à l'ensemble des Canadiens d'abord l'accès à ces ressources précieuses autant que limitées. Je vais reprendre les propos d'un député albertain qui est, vous l'avez deviné, membre du parti conservateur. Quand il était ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Horsman a déclaré que le gouvernement de l'Alberta avait manifestement déclaré, au cours du débat, être d'accord pour confier aux provinces la responsabilité constitutionnelle en matière de droit à la propriété et de droits civils. Il n'y avait donc pas lieu d'inscrire ces droits dans la Charte pour que le gouvernement aient sur elles quelque droit de regard. Voilà pourquoi, monsieur le Président, un gouvernement conservateur ne voulait pas qu'on inscrive le droit à la propriété dans la Constitution. Comme le gouvernement de la Colombie-Britannique avait adopté une résolution à ce sujet, le gouvernement de l'Alberta l'a mentionné aussi. Ce dernier a confirmé que la Colombie-Britannique avait présenté des arguments en faveur de la constitutionnalisation, mais qu'il n'y avait pas eu de discussion prolongées là-dessus. En d'autres termes, les autres provinces n'étaient pas convaincues qu'elles devaient épouser cette cause.

● (1740)

Le gouvernement de Colombie-Britannique, dont l'allégeance conservatrice est un secret de Polichinelle, a plaidé en faveur des droits à la propriété. Les autres gouvernements provinciaux, dont la majorité sont conservateurs, comme vous le savez, monsieur le Président, ne se sont pas ralliés à la Colombie-Britannique à ce moment-là. Après un relevé rapide des autres provinces par l'Alberta, il est apparu évident que le projet d'inscrire les droits à la propriété dans la Charte ne trouvait pas beaucoup d'appuis. Ce ne sont pas des néo-démocrates qui se sont opposés à ce que les droits à la propriété soient inscrits dans la Charte. C'est le gouvernement de l'Alberta qui nous parle de son refus et de celui des gouvernements conservateurs d'autres provinces du Canada.

Mettons fin à l'hypocrisie et aux discours mensongers à la Chambre des communes. Discutez avec vos amis et collègues politiques. S'ils veulent faire inscrire les droits à la propriété dans la Constitution, qu'ils viennent expliquer à la Chambre des communes que c'est vraiment ce qu'ils veulent, car de toute évidence ce n'est pas ce qu'ils veulent.

Il y a une raison à cela. Nous avons dit que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard voulait protéger les terrains de villégiature. Vous savez sûrement, monsieur le Président, comme les députés le savent, que les terrains de villégiature dans l'Île-du-Prince-Édouard appartiennent pour la plupart à des non-Canadiens. Vous savez sûrement aussi, monsieur le Président, parce que vous êtes une personne très sage et honorable, que dans bien d'autres provinces, c'est un sujet d'inquiétude comme ce l'est au Manitoba. Je suis sûr que mon ami le député de Brandon-Souris (M. Clark) pourrait le dire. Les Manitobains craignent que les terres agricoles ne tombent entre les mains d'acheteurs de l'Allemagne de l'Ouest, des Pays-Bas et d'ailleurs qui ne s'intéressent pas à l'agriculture. Comme bien d'autres gouvernements de l'Ouest, le gouvernement du Manitoba tient à avoir le droit d'adopter des mesures législatives pour garantir que la superficie limitée des terres agricoles que nous possédons au Canada restera dans le domaine de l'agriculture. Il ne veut pas qu'un article de la Charte puisse l'empêcher d'adopter une loi pour stipuler que ces terres doivent être utilisées à des fins exclusivement agricoles.

C'est aussi le cas des travailleurs, des autochtones et d'autres personnes qui se préoccupent énormément de ce qui se passe au Canada. Les autochtones craignent que si les droits à la propriété sont constitutionnalisés, ils pourraient ne plus être en mesure d'obtenir les terres auxquelles ils ont droit. Le fait qu'on parle de droit à ces terres montre bien qu'ils y ont effectivement droit. Ils craignent qu'une nouvelle disposition de la Constitution les empêche de négocier pour obtenir ce qui leur revient.

Les travailleurs et les locataires du Canada craignent que les droits à la propriété ne limitent leurs propres droits. Quand j'avais parlé de cette question en avril 1983, j'avais cité un article publié dans le *Free Press* de Winnipeg. Un représentant des détenteurs d'hypothèques avait dit à un journaliste du *Free Press* que l'une des principales raisons pour lesquelles les créanciers hypothécaires voulaient que les droits à la propriété soient constitutionnalisés, c'est que cela leur permettrait d'avoir plus de droits sur l'actif des sociétés en faillite que les employés de ces sociétés. Ce créancier hypothécaire disait que si le droit à la propriété était constitutionnalisé, les propriétaires de biens comme des obligations ou des valeurs auraient plus de droits sur l'actif d'une société si elle faisait faillite que les employés des cette société. Autrement dit, d'après ce créancier hypothécaire, même si un employé avait travaillé pour la société pendant dix ans et que celle-ci lui devait $5,000 ou $50,000 en prestations de pension ou bien $20,000 en salaire,

plus des avantages sociaux et des prestations de pension, cet employé n'aurait aucun droit sur l'actif de la société. La personne qui aurait des droits serait celle qui n'est pas vraiment en mauvaise posture et qui possède des biens, des obligations et des valeurs quelconques ou à qui la société n'a pas payé certaines factures.

Nous ne nous opposons pas au droit à la propriété, monsieur le Président. Les membres de notre caucus représentent les agriculteurs. Nous avons parmi nous des agriculteurs qui ont leur propre ferme. La plupart d'entre nous sommes propriétaires de notre maison. Il y en a qui ont des chalets. Nous ne sommes pas contre les droits à la propriété. Nous voulons cependant bien garantir que les droits à la propriété seront constitutionnalisés seulement une fois que nous aurons protégé les autres Canadiens en reconnaissant les droits des locataires, des autochtones et de ceux qui se préoccupent de l'environnement. C'est une chose dont je n'ai pas encore eu l'occasion de parler, monsieur le Président. Nous devons reconnaître qu'un gouvernement provincial a le droit de garantir que la surface limitée de terres dont il dispose sera utilisée au mieux des intérêts de l'ensemble du public. Si nous pouvons le garantir et trouver le moyen de ne rien enlever aux provinces et aux particuliers, nous pourrons constitutionnaliser les droits à la propriété, mais seulement à ce moment-là.

La Chambre ne doit surtout pas examiner les droits à la propriété de façon artificielle comme le parti conservateur l'a proposé à deux reprises déjà. On ne peut pas le faire en présentant une motion de censure contre le gouvernement. On ne peut pas non plus le faire en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire. Il faut au contraire que le gouvernement présente une mesure législative sérieuse et permette aux provinces et à tous les intéressés de donner leur avis avant de l'adopter.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je félicite le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) d'avoir présenté cette importante motion. Je conviendrai avec le député de Cambridge (M. Speyer) que l'heure réservée aux initiatives parlementaires n'est pas une très bonne occasion de discuter de la constitutionnalisation du droit à la propriété. Cependant, elle nous fournit l'occasion d'étudier certaines questions. J'espère qu'il en sera question au cours du présent débat.

Moi aussi j'approuve l'idée de constitutionnaliser les droits à la propriété. Et je réaffirme l'appui de mes collègues et de mon parti à cet égard. Je ne pense pas que nous puissions discuter de cette procédure en l'absence de cas concrets. Je pense que nous devons comprendre le véritable contexte dans lequel s'insère le droit à la propriété garanti par la Constitution. Nous devons tenir compte des intérêts essentiels de la société qui justifient l'imposition de limites justes et raisonnables au droit à la propriété. Des intérêts qui ne sont pas des moindres, sont ceux des femmes. C'est cet aspect que je voudrais aborder aujourd'hui.

• (1750)

Il est essentiel que nous procédions de façon à compromettre le moins possible les gains si chèrement acquis par les femmes ces dernières années en ce qui concerne l'égalité des chances, l'emploi ainsi que les questions économiques.

Considérons un peu ces questions que des groupes féministes ont portées sur la place publique. Ils ont soutenu que la constitutionnalisation du droit à la propriété pourrait mettre en péril les intérêts des femmes et que nous devons analyser ces questions afin de nous convaincre, nous-mêmes et la société en général, qu'une telle initiative a été soigneusement analysée. Par exemple, des femmes craignent que les garanties obtenues grâce à la réforme du droit de la famille ne soient annulées si on protège par la Constitution le droit à la propriété. Les dispositions concernant les biens du ménage prévoient maintenant la répartition de ces biens au moment du divorce ou de la séparation.

Les tribunaux sont autorisés à répartir les biens entre les conjoints séparés ou divorcés quelle que soit l'appartenance légale apparente de ces biens. Du fait de leurs liens matrimoniaux, on considère que les époux ont acquis un intérêt dans ces biens. Cet intérêt varie selon les circonstances. Les catégories de biens qui peuvent être répartis lors de la rupture d'un mariage vont de la maison aux automobiles, des biens personnels aux droits de pension. Dans les faits, ces lois reconnaissent la double contribution mutuelle du conjoint au foyer et du gagne-pain au bien-être de la famille en tant qu'entité économique et sociale. Cela évite également à l'un ou l'autre des conjoints d'être pénalisé à la rupture d'un mariage.

Ce que des groupes féministes réclament, c'est que la constitutionnalisation du droit à la propriété soit réalisée sans que soient touchés les régimes matrimoniaux définis dans le droit familial. Il faudrait se rappeler la disposition proposée dans la résolution de la législature de la Colombie-Britannique, ma province. Cette résolution propose que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et des libertés soit modifié de manière à ajouter aux droits déjà énumérés le droit à la propriété. Chacun aurait le droit de ne pas être privé de la jouissance de ses biens sauf lorsque des principes de la justice fondamentale sont en cause.

La protection constitutionnelle des droits à la propriété proposée par l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick est formulée de façon différente. L'assemblée législative a résolu que la charte devait être modifiée par l'adjonction du paragraphe 7.1, dont voici le libellé: «Tout le monde a la jouissance du droit à la propriété et le droit de ne pas en être privé sauf selon les voies de droit régulières».

Les groupes féministes craignent que, quel que soit le libellé choisi, il ne permette finalement aux tribunaux d'interpréter les «voies de droit régulières» ou les «principes de justice fondamentale» comme s'appliquant au fond.

Permettez-moi de vous donner quelques explications. Aux termes du Cinquième et du Quatorzième amendements de la Constitution américaine, personne ne peut être privé de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans avoir droit à un juste procès. Or dans la jurisprudence américaine, ces principes fondamentaux ont été appliqués, par le passé, au fond aussi bien qu'à la forme. C'est ainsi que les tribunaux américains ont même été appelés à se prononcer sur le fond des lois. Au début du siècle, les tribunaux américains ont souvent dénoncé des lois parce qu'elles enfreignaient ces principes.

Les députés se souviennent peut-être de l'affaire Lochner contre New York, affaire importante au cours de laquelle la Cour suprême des États-Unis a annulé une loi qui prescrivait des heures de travail quotidiennes et hebdomadaires maximums pour les boulangers, sous prétexte qu'elle les privait de leur droit à la propriété sans que soient respectées les voies de droit régulières.

Les tribunaux américains ont, de la même façon, invalidé des lois concernant le salaire minimum et le travail des enfants.

Les groupes féministes ont exprimé la crainte de voir les tribunaux canadiens adopter la même attitude à l'égard des droits, notamment du droit à la propriété, ce qui risquerait de remettre en question des réformes importantes allant dans l'intérêt des femmes. La plupart des tribunaux canadiens ont jusqu'ici appliqué ces principes de justice fondamentale en se plaçant uniquement du point de vue de la forme. Cela concorde avec les opinions exprimées lorsque le Parlement étudiait l'article 7 de la Charte. Les groupes féministes ont déclaré qu'il était impossible d'exclure la possibilité d'une application de ces principes fondamentaux aux questions de fond. Or, dans deux décisions récentes de la Cour suprême, les tribunaux ont déclaré que les protections garanties par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et des libertés, et la justice fondamentale en particulier, ne sont pas de simples questions de forme.

Cette question est actuellement devant la Cour suprême du Canada. Je ne m'aventurerai donc pas plus loin. Toutefois, si les tribunaux, en ce qui concerne le droit à la propriété, décidaient de tenir compte du fond, les groupes féministes craignent qu'une législation progressiste du point de vue social, comme les lois sur la propriété matrimoniale, ne soit invalidée par les tribunaux parce qu'elle impose des restrictions indues au droit à la propriété des conjoints. Les provinces également, nous a-t-on dit, partagent ces appréhensions et craignent pour certaines de leurs mesures législatives importantes.

Les groupes féministes s'inquiètent aussi de la difficulté et du coût des contestations devant les tribunaux des lois familiales, contestations qui seraient fondées sur la garantie du droit à la propriété. Ils estiment que le coût et le fardeau de cette contestation retomberaient sur des femmes. Ils rappellent l'affaire célèbre des «personnes», affaire que nous connaissons tous et dont nous faisons grand cas. En 1928, cinq femmes devenues célèbres ont dû se battre âprement et en appeler au Conseil privé pour faire établir que les femmes étaient bien des personnes et pouvaient être nommées au Sénat.

Ce que l'on veut faire ressortir, au nom des femmes, c'est qu'elles ont une capacité financière limitée pour intenter des procès. Elles craignent qu'il ne faille soutenir des causes types importantes pour délimiter un droit à la propriété constitutionnalisé et circonscrire son application à de nouveaux contrôles du droit individuel à la propriété. On prétend que les coûts et les problèmes d'un procès constitutionnel retomberaient sur le groupe qui est le moins en mesure de les supporter.

Je ferai remarquer que les groupes féministes ont reconnu les aspects positifs de l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution. Ils ont dit que si ces droits y étaient ajoutés, certaines garanties, sur le plan de la procédure, du droit à la propriété seraient utiles aux femmes pourvu que l'on ait une interprétation assez large de la «propriété». Ils se sont prononcés en faveur d'une interprétation large de la propriété qui pourrait inclure des choses comme les avantages sociaux. Le droit à ces avantages serait fondé sur les attentes qui découlent de la législation sociale. En vertu de cette interprétation, les assistés sociaux ne pourraient pas être privés de leurs prestations sans procédures judiciaires.

Aux États-Unis, la Cour suprême a utilisé, à un certain nombre d'occasions, la clause de sauvegarde des libertés individuelles de la Constitution pour protéger ce que l'on appelle la nouvelle propriété. La Cour suprême a réaffirmé qu'une chaire, un permis de conduire ou des prestations d'invalidité sont des propriétés méritant d'être protégées par la clause de sauvegarde. Il semble que les groupes féministes seraient plus favorables à l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution si cette propriété recevait une interprétation très large, semblable à l'exemple américain, une interprétation qui protégerait les avantages sociaux que reçoivent les femmes.

Les groupes féministes, d'autres groupements et les provinces s'inquiètent sincèrement des effets de l'inclusion du droit à la propriété dans la constitution. Nous devons tenir compte de leur opinion et chercher, si possible, à dégager un consensus sur cette question. Même s'il n'est pas possible d'atteindre l'unanimité, dans un esprit de consultation et de conciliation nous devrions nous efforcer de concilier ces différents points de vue.

Mon parti est en faveur du principe de la constitutionnalisation du droit à la propriété, mais il faut éviter de le faire à la hâte, sans réfléchir aux conséquences possibles de tels amendements constitutionnels sur les intérêts de plus de la moitié de la population. Ce sont des considérations importantes et légitimes que le gouvernement doit envisager pendant la première partie de son mandat. J'espère avoir l'occasion de discuter à nouveau de cette question, non pas pendant l'heure réservée aux affaires d'initiative parlementaire, mais à d'autres occasions lorsqu'elles se présenteront.

M. le vice-président: L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE—LES DISPOSITIONS AMÉRICAINES SUR LE MARQUAGE DE L'ACIER. B) ON DEMANDE DES MESURES DE RÉTORSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir à mon grand regret parce que le premier ministre (M. Mulroney) a feint d'ignorer la question très critique du marquage de l'acier. J'espère que le représentant du premier ministre ici ce soir sera en mesure de dire à la Chambre et notamment aux travailleurs de ma circonscription de Hamilton-Est et à ceux de toutes les autres circonscriptions de Hamilton quelles initiatives le gouvernement entend prendre au sujet du marquage de l'acier.

Le premier ministre sait sans doute que durant la campagne électorale il jugeait cette question tellement importante qu'il a écrit aux électeurs de ma circonscription pour leur demander d'appuyer le parti progressiste conservateur en contrepartie de quoi il lutterait personnellement pour sauver des emplois dans la sidérurgie. Néanmoins, nous avons constaté depuis les élections que le premier ministre traite la question des emplois dans la sidérurgie et celle du marquage avec la même désinvolture et le même mépris qu'il manifeste envers certaines autres questions très graves étudiées à la Chambre.

J'ai été franchement consternée de voir à propos d'une question concernant la mise à pied éventuelle de plus de 2,000 sidérurgistes à Hamilton que le premier ministre ne savait même pas que les exigences relatives au marquage adoptées par le Congrès des États-Unis violent le GATT.

Le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) expliqueront-ils à la Chambre si le ministre du Commerce extérieur parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a déclaré publiquement que les exigences relatives au marquage ne sont pas de nature tarifaire et donc violent le GATT. J'ai cru comprendre, d'après la réponse très insuffisante qu'il m'a donnée cette semaine, que le premier ministre ne savait pas précisément si le marquage constituait une violation du GATT. Je conviens avec le ministre du commerce extérieur que oui et que le premier ministre doit respecter son obligation envers les électeurs de ma localité ainsi que tous les sidérurgistes canadiens, notamment ceux de Sault-Sainte-Marie qui suivent l'affaire de près. Le premier ministre a l'obligation d'être ferme avec les Américains et de dire à son très grand ami, le président des États-Unis, que si le Congrès n'est pas disposé à exempter le Canada ou à abroger les dispositions relatives au marquage de l'acier importé, il est temps que le gouvernement canadien suive le conseil du secteur de l'acier et qu'il prenne des mesures de rétorsion.

Le premier ministre a parlé de discours enflammés. Il blaguait. Il a laissé tomber cette question dans l'oubli parce qu'il trouvait qu'elle ne devait pas être étudiée sérieusement par les parlementaires ni par les Canadiens. Je voudrais que le premier ministre me précise s'il croit que les règlements en matière de marquage vont à l'encontre du GATT. S'il le croit, à l'instar du ministre du Commerce extérieur, pourquoi le premier ministre ne tient-il pas la promesse qu'il a faite aux citoyens de Hamilton? Il leur a dit en effet que s'il devenait premier ministre, il s'élèverait personnellement en chef de file dans la lutte pour sauver les emplois dans le secteur de l'acier.

Nous savons que plus de 2,000 emplois sont déjà compromis à cause du ralentissement de la production d'acier depuis l'élection du gouvernement. Plus de 2,000 personnes de mon agglomération ont déjà été mises à pied ou risquent de l'être au mois de janvier prochain. Et malgré cela, le premier ministre vient rire et faire des blagues à la Chambre; il annonce aux travailleurs qui ont des fêtes de Noël bien tristes en perspective qu'il n'a pas de solution et que seuls les discours enflammés le préoccupent.

La réponse du premier ministre ne suffit pas. Je regrette que le premier ministre ne soit pas à la Chambre ce soir pour parler d'une situation dans laquelle des milliers de travailleurs canadiens de l'acier risquent de perdre leur emploi. Je voudrais que son représentant explique les exigences du GATT et qu'il précise la position du gouvernement. Peut-il expliquer aux électeurs canadiens pourquoi le premier ministre n'a pas jugé bon d'intervenir personnellement auprès du président des États-Unis après que le Congrès américain eut instauré des règlements tarifaires qui vont à l'encontre du GATT?

• (1805)

C'est très grave. Les électeurs de Hamilton veulent des réponses à ces questions. Les plaisanteries que le premier ministre a faites cette semaine à la Chambre sont inadmissibles.

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question de la députée au nom du premier ministre (M. Mulroney) et au nom du ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher).

Le 1er octobre, le gouvernement a envoyé au gouvernement américain une note où il dit que le règlement relatif aux tuyaux et aux raccords en acier, règlement qui figure dans la loi américaine de 1984 sur le commerce et les tarifs, est une barrière non tarifaire de taille contre les exportations canadiennes et qu'il va à l'encontre des obligations que les États-Unis ont contractées dans le cadre du GATT. Notre ambassadeur à Washington a écrit par ailleurs à des membres importants du Congrès, et il a rencontré des fonctionnaires pour leur parler de notre inquiétude au sujet de la nouvelle loi sur le marquage de l'acier.

Après l'adoption de la mesure législative par le Congrès, le 9 octobre, le gouvernement a envoyé une autre note pour exprimer nos inquiétudes. Nous avons protesté par ailleurs contre les aspects techniques auprès du gouvernement américain. Nous avons présenté une autre note le 1er novembre, après que la nouvelle loi fut promulguée. Nous y avons demandé d'appliquer le règlement relatif au marquage de façon moins stricte et nous avons exhorté les Américains à abroger la loi lorsque le Congrès reprendra ses travaux en 1985. Par ailleurs, le ministre du Commerce extérieur a appelé à ce sujet le représentant au commerce des États-Unis, M. Brock.

En partie grâce à nos instances, le 14 novembre dernier, le gouvernement américain a ordonné aux services des douanes des États-Unis d'appliquer le nouveau règlement de façon provisoire soit pendant 120 jours seulement. Il s'agit en fait d'un moratoire à la loi adoptée par le Congrès. L'application provisoire de la nouvelle loi sur le marquage réduira au minimum toute perturbation pour le commerce canadien et laissera au gouvernement de nos voisins du Sud le temps de faire adopter une loi d'abrogation.

En plus des instances bilatérales présentées à Washington, nous avons soulevé la question du GATT. Des consultations ont été prévues à Genève le vendredi 7 décembre. D'après nous, la nouvelle loi sur le marquage ne tient pas compte des obligations des Américains en vertu du GATT, et notamment de l'article IX:4 qui traite des marques d'origine.

Compte tenu de ces faits nouveaux, le premier ministre et son ministre du Commerce international ont annoncé qu'il serait pour l'instant prématuré pour le gouvernement d'envisager de prendre des mesures de rétorsion.

Comme il le fait depuis le début, le gouvernement continue à travailler en collaboration étroite avec l'industrie canadienne pour sauvegarder l'accès à l'important marché des États-Unis. En fait, le ministre a rencontré les représentants de l'industrie et du gouvernement provincial à Toronto lundi dernier pour veiller à mettre en œuvre un plan d'action coordonné. Les exportations canadiennes de tuyaux et raccords en acier vers les États-Unis n'ont pas dépassé 125 millions de dollars américains en 1983, alors qu'elles atteignaient environ 233 millions en 1982. Nos exportations vers les États-Unis dépassaient déjà 125 millions de dollars américains à la fin du premier semestre de 1984.

Je tiens à assurer à la Chambre et à la députée que le premier ministre est très conscient des obligations du gouvernement vis-à-vis de l'industrie sidérurgique. Il tient surtout à préserver les emplois dans ce secteur. C'est dans ce but que ces mesures ont été prises. Nos partenaires des États-Unis avaient eu une réaction très raisonnable. Je suppose que cela répond à la question de la députée.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES TAUX EXIGÉS PAR LES ESCOMPTEURS. B) LA COMMISSION PRISE POUR ENCAISSER DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a plusieurs jours, j'ai signalé à l'attention du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) le sort de plusieurs centaines de milliers de Canadiens qui se font gruger par les sociétés qui escomptent les remboursements d'impôt sur le revenu. La situation s'aggrave d'année en année.

Dans les années 70, lorsque les députés et le gouvernement ont appris que certaines personnes cédaient leur remboursement d'impôt moyennant un escompte de 50 ou de 60 p. 100, le Parlement a adopté une mesure, la Loi sur la cession du droit aux remboursements en matière d'impôt. Et c'était en 1978. Cette loi prévoyait que les compagnies d'escompte comme BenTax et H & R Block pouvaient donner une avance en espèces sur le remboursement d'impôt en prélevant 15 p. 100 du montant total du remboursement. Depuis 1978, le nombre de Canadiens qui font escompter leur remboursement d'impôt fait plus que doubler chaque année. En 1982, c'était le cas de 60,000 Canadiens. En 1983, leur nombre avait atteint 153,000 et en 1984, 380,000.

• (1810)

Demandons-nous qui sont les personnes qui font escompter leur remboursement d'impôt. Elles ne sont pas députés, banquiers, avocats ou médecins. Les clients des escompteurs sont des gens pauvres; des mères seules qui élèvent leurs enfants, des autochtones et des assistés sociaux. En fait, le revenu total de 64.5 p. 100 de ceux qui ont fait escompter leur remboursement en 1982 était inférieur à $8,000 par année. Ce sont des gens qui vivent dans la pauvreté. Le revenu médian de ces personnes était de $5,700 par année et 41 p. 100 d'entre elles étaient des femmes qui réclamaient le crédit d'impôt pour enfant, un programme social qui vise à aider les familles à faible revenu. Les personnes qui ont recours aux escompteurs ne reçoivent pas les avantages que le Parlement voulait leur consentir.

Les escompteurs eux-mêmes estiment que 50 à 65 p. 100 de leurs clients sont chômeurs ou vivent du bien-être. Ces gens ont besoin de l'argent en mars ou en avril quand ils vont chez l'escompteur, mais ils en ont besoin plus tard également. Cette opération ne présente aucun avantage pour eux. Au contraire, ils perdent une somme importante en se procurant plus tôt l'argent auquel ils ont droit.

En 1983, les escompteurs ont encaissé en moyenne $114 par déclaration d'impôt. D'après le nombre de déclarations d'impôt qui leur sont passées entre les mains en 1984, les escompteurs ont gagné environ 43 millions de dollars. C'est de l'argent qu'ils ont pris aux pauvres, et ce, bien que la loi ait été conçue pour aider les pauvres.

Le taux de 15 p. 100 que peuvent appliquer les escompteurs en vertu de la loi correspond à un taux d'intérêt exorbitant sur une base annuelle. Étant donné que Revenu Canada étudie la plupart des déclarations d'impôt et rembourse le contribuable dans un délai de un ou deux mois, les escompteurs prêtent en fait à leurs clients de l'argent à un taux d'intérêt annuel d'au moins 90 p. 100.

Non seulement les grosses sociétés dont j'ai parlé se lancent dans ce genre d'activités, mais c'est aussi le cas maintenant de petites entreprises non financières. On a vu par exemple des concessionnaires d'automobiles inciter des clients à acheter une voiture en leur offrant de verser l'argent que leur devait Revenu Canada, moins la commission de 15 p. 100, naturellement.

Je crois que le gouvernement peut prendre des mesures. Le ministre a déclaré que son ministère étudiait la question. Il l'étudie peut-être, mais il ne fait rien. A mon avis, le gouvernement pourrait faire adopter un projet de loi rendant illégal le fait d'escompter les remboursements d'impôt. Ce n'est pas parce qu'une chose n'est pas illégale qu'elle est souhaitable.

Selon moi, les escompteurs n'ont aucune utilité et le gouvernement devrait envisager d'interdire carrément leurs activités. Il pourrait faire en sorte que les remboursements d'impôt ne soient pas transférables. Si le gouvernement ne veut pas interdire tout simplement cette pratique, il pourrait faire adopter une loi ramenant les taux des escompteurs à peu près au niveau des taux d'intérêt applicables aux prêts à la consommation. Après tout, les risques sont minimes, alors que les taux d'intérêt demandés sont exorbitants. Si l'on prenait le taux normal des prêts à la consommation, qui est d'environ 15 p. 100 sur une base annuelle, ces sociétés pourraient réaliser un bénéfice honnête en donnant aux contribuables leur argent un

mois ou deux avant la date à laquelle ils recevraient normalement leur remboursement d'impôt. Comme je l'ai souligné, le remboursement s'effectue en moyenne en quatre semaines. Un taux de 15 p. 100 correspond alors à 180 p. 100 par an. Si le chèque de remboursement n'arrive que deux mois plus tard, le taux d'intérêt réel est de 90 p. 100.

● (1815)

Si le gouvernement n'est pas disposé à modifier la loi, je lui demanderai d'essayer de convaincre les banques et les caisses populaires d'escompter les remboursements d'impôt de leurs clients au taux des prêts à la consommation. Cette solution permettrait au moins de réduire les coûts sociaux de cette pratique pour les familles pauvres.

Nous avons permis aux banques de devenir les entreprises les plus rentables et les plus grandes du pays. Nous pouvons sûrement leur demander de faire preuve d'un sens des responsabilités sociales et de manifester une certaine considération envers des gens qui sont parmi les plus pauvres de notre pays. Nous pouvons certainement leur demander leur coopération pour se débarrasser de cette calamité.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a posé deux questions. L'une a trait au processus d'escompte des remboursements d'impôt qui existe à l'heure actuelle, et l'autre à la commission qu'on demande pour encaisser certains chèques.

Pour ce qui est de la première question, je peux assurer au député que le gouvernement étudie très attentivement le phénomène de l'escompte des remboursements d'impôt. Pour la petite histoire, je tiens à rappeler à la Chambre le but de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt. Elle vise à protéger les intérêts des contribuables qui cèdent leur droit à un remboursement d'impôt prévu, en échange d'au moins 85 p. 100 de la valeur du remboursement, afin d'obtenir immédiatement de l'argent comptant. Cette loi a été adoptée en 1978 à la demande des gouvernements provinciaux.

Elle semble avoir effectivement permis de corriger le problème qu'elle visait à régler. Envisageons le cas des personnes qui ne peuvent vraiment pas attendre de recevoir leur argent de la manière normale. Ces personnes peuvent avoir des besoins financiers très urgents et se trouver dans l'impossibilité d'obtenir un prêt ordinaire. Elles ne sont plus obligées de s'adresser à des usuriers qui pouvaient empocher jusqu'à 50 p. 100 du montant de leur remboursement d'impôt. Maintenant, elles peuvent obtenir à l'avance au moins 85 p. 100 de leur remboursement en s'adressant à des établissements dignes de confiance et respectueux de la loi.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement reconnaît que, comme dans le cas de tout nouveau projet de loi, surtout lorsqu'il porte sur une industrie en expansion, certains nouveaux facteurs peuvent surgir. C'est pourquoi nous devons continuellement, comme le député l'a signalé, surveiller ces méthodes qui, de temps à autre, peuvent parfois nous échapper quelque peu. Cependant, nous n'avons aucune raison de penser pour le moment que c'est le cas. En fait, les représentants des escompteurs et des groupes intéressés comme l'organisation nationale anti-pauvreté étudient déjà la question. Nous sommes en étroite relation avec eux, afin d'éviter que des gens ne se fassent escroquer.

En ce qui a trait à la question du député relativement à l'encaissement des chèques, je voudrais faire savoir à la Chambre que cette question est également à l'étude.

Le député a réclamé l'adoption d'une mesure législative afin de rendre ces entreprises illégales. Effectivement, l'essor récent de ce genre d'entreprises, qui sont au moins au nombre de 20 au Canada à l'heure actuelle, pourrait soulever certaines craintes. Il ne faudrait pas, cependant, en venir carrément à la conclusion que les services d'encaissement de chèques devraient être déclarés illégaux. La croissance rapide de ces services montre que certains Canadiens sont disposés à verser jusqu'à 10 p. 100 de la valeur du chèque simplement pour pouvoir l'encaisser. Il se peut fort bien que leurs motifs soient tout à fait légitimes et qu'ils trouvent cela plus pratique, par exemple.

Même si le ministère n'a reçu aucune plainte de la part des utilisateurs de ces services d'encaissement de chèques, je peux garantir à la Chambre que nous continuerons de surveiller de près l'expansion de ce secteur d'activité.

En terminant, je voudrais remercier le député de Winnipeg-Nord de nous avoir permis de nous pencher sur cette question.

● (1820)

LES FORÊTS—L'INFESTATION DES TORDEUSES DU PIN GRIS. B) ON DEMANDE L'AUTORISATION D'UTILISER UN INSECTICIDE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre suppléant des Forêts, il y a quelques jours, concernant les tordeuses du pin gris qui ont infesté l'Ontario l'année dernière. En fait, il y a eu 67,000 hectares de pins gris dévastés en 1983. Et cette année, en 1984, il y en a maintenant plus de 1.5 million d'hectares. De toute la superficie touchée, 1.5 million d'acres se trouvent dans le nord-est de l'Ontario. En ce qui concerne les limites forestières réservées aux produits Eddy, au nord d'Espanola et en direction de Timmins, 150,000 à 200,000 acres de forêt à forte concentration de pin gris, sont terriblement infestés de tordeuses. Quelque 800,000 acres en tout sont atteints.

J'ai demandé au ministre suppléant s'il voudrait bien intercéder auprès du gouvernement de l'Ontario pour qu'il décide dès maintenant de mettre en œuvre un programme de contrôle en 1985. Ainsi, ce programme pourrait entrer en vigueur à la fin de juin 1985. Je lui ai aussi demandé s'il insisterait auprès du ministre de l'Agriculture (M. Wise) pour qu'il approuve d'urgence l'insecticide biologique «Bacillus Thuringiensis», à titre d'essai en 1985.

Monsieur le Président, c'est la survie économique de villages comme Espanola qui est en jeu. Ce sont aussi des milliers d'emplois à l'usine et dans la forêt. Je me rends compte que le gouvernement de l'Ontario ne s'est pas démené outre mesure pour mettre en œuvre un tel programme de contrôle. On m'a dit que l'année dernière, seuls 3,000 hectares de forêt faisaient l'objet d'un contrôle aux termes d'un programme concernant la tordeuse de l'épinette, alors qu'il y en avait 21,000 hectares en Nouvelle-Écosse grâce à un programme analogue. Le Québec surveille quelque 600,000 hectares de forêt actuellement et le Nouveau-Brunswick plus d'un million. Mais pour bien situer le problème que je viens de signaler, on m'a dit que la tordeuse du pin gris se propage à une vitesse jamais encore observée par les hommes de science. Elle est passée de 67,000 hectares en 1983 à plus de 1.5 million d'hectares en 1984. Il semblerait, seulement en ce qui concerne les limites prévues pour les

produits forestiers de Eddy, que les pertes, comme les arbres rabougris et ainsi de suite, équivaudront à toute la superficie reboisée pendant les cinq ou dix prochaines années aux termes du programme de reboisement. Voilà qui donne une idée des pertes économiques et des dangers que courent nos forêts.

J'ai tenté de faire comprendre à la Chambre que le temps pressait, qu'il fallait agir maintenant. Il faut approuver l'insecticide BT pour sauver les forêts de pins gris infestées de l'Ontario. On m'a dit que cet insecticide pouvait agir en l'espace de deux ou trois semaines. On n'attend que l'approbation du ministre de l'Agriculture.

Je voudrais aussi rappeler qu'il faut que le ministre des Ressources naturelles de l'Ontario approuve le plus tôt possible un plan d'action pour l'année prochaine. Le ministre ne peut vraiment pas agir au gré de sa fantaisie. Il faut procéder à certains préparatifs à long terme. Il faut commander des pesticides. D'après mes renseignements, il y a un délai de livraison de trois mois et un autre délai pour les audiences publiques ou les approbations, une fois la décision prise par le ministre. Il faut passer des contrats pour les services aériens. Ces décisions ne peuvent pas être reportées à janvier ou février parce que cela plaît ou convient au ministre de l'Ontario.

● (1825)

Je sais, monsieur le Président, que nous avons la chance d'avoir au gouvernement du Canada un ministre des Forêts qui a une expérience approfondie de ces problèmes au Nouveau-Brunswick. Je suis heureux de le voir parmi nous ce soir pour répondre à mes questions. J'espère simplement qu'il nous dira que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de l'Agriculture, va agir au plus vite pour approuver cet insecticide et qu'il usera de son influence auprès du ministre des Ressources naturelles et du ministre de l'Agriculture de l'Ontario pour approuver un programme de contrôle au plus tôt. Je dis cela parce que même si le programme de contrôle relève en réalité du ministre ontarien des Ressources naturelles, nos hommes de science du laboratoire de recherches sur les Grands lacs, à Sault Sainte-Marie, s'occupent de près du compte réel des œufs, de l'analyse scientifique et des recherches sur cette infestation. Manifestement, étant donné l'expérience de notre ministre, ses recommandations et ses instances auront une énorme influence sur le ministre ontarien des Ressources naturelles à cet égard.

L'hon. G. S. Gerry Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'Algoma (M. Foster) de ses aimables paroles. J'ai acquis une grande expérience à m'occuper de ce genre de problèmes étant donné que je viens du Nouveau-Brunswick. Je tiens également à m'excuser d'avoir été absent lorsqu'il a posé sa question. J'adressais alors la parole à un organisme très important, la Western Forest and Conservation Association, en Californie, au sujet de questions d'un grand intérêt pour le Canada et l'industrie forestière canadienne.

Lorsque sévit une infestation de quelque insecte que ce soit, comme nous en avons connu beaucoup au Canada, cela devient un sujet de grave préoccupation pour notre pays et certes pour l'industrie forestière. Croyez-moi, nous nous sommes torturés pour trouver des solutions efficaces au problème de ces infestations. Comme le député a eu raison de le faire remarquer, la gestion des forêts et les programmes d'arrosage sont essentiellement de compétence provinciale. Nous avons travaillé en très étroite collaboration avec le gouvernement provincial en l'occurrence, et je vais exposer en détail les mesures que nous avons prises pour nous attaquer à ce problème dont il a bien raison de se préoccuper.

Il n'existe malheureusement qu'un seul insecticide reconnu pour venir à bout de la tordeuse du pin gris, le fenitrothion, que nous avons utilisé, bien entendu, au Nouveau-Brunswick. Toutefois, le Service canadien des forêts a travaillé sur des insectes au Forest Pest Management Institute de Sault-Sainte-Marie, en vue de trouver un insecticide biologique qui puisse lutter contre les tordeuses du pin gris. Si nous pouvions trouver un insecticide durable et à prix abordable, nous le préférerions à un produit chimique.

Mes collaborateurs de Sault-Sainte-Marie ont eu un entretien aujourd'hui avec le fabricant d'un autre produit chimique, l'aminocarbe, pour discuter de sa mise à l'essai dans la lutte contre ces insectes. Le député sait probablement qu'il existe un groupe de travail sur le pin gris, lequel s'est réuni hier pour trouver moyen de combattre cette infestation. Le ministère ontarien des Richesses naturelles, le Centre de recherches forestières des Grands Lacs et, bien sûr, le Forest Pest Management Institute étaient représentés à cette réunion. Nous y avions également invité des représentants de E.B. Eddy, qui emploie beaucoup de gens dans la circonscription du député. Nous espérons pouvoir fournir dans un proche avenir les résultats des tests aux fabricants et à Agriculture Canada. C'est en effet Agriculture Canada qui est chargé d'enregistrer les pesticides. S'ils s'avèrent efficaces contre la tordeuse du pin gris, il incombera au fabricant de demander à Agriculture Canada d'apporter des modifications à l'étiquette. Par la suite, le nouvel insecticide serait prêt à temps le printemps prochain.

Croyez-moi, monsieur le Président, ayant déjà été ministre des Forêts dans un gouvernement provincial, je suis au courant du temps qu'il faut et des étapes à franchir pour mettre en branle un programme. Je rappelle au député que si l'aspect technique relève du Service canadien des forêts, il incombe à la province d'Ontario d'autoriser l'utilisation de l'insecticide. Si nous comprenons les inquiétudes de certaines gens qui à bon droit s'inquiètent de l'épandage d'insecticides chimiques ou biologiques, il reste que l'utilisation doit être approuvée par le

gouvernement fédéral et la province, et l'épandage effectué par des personnes autorisées, en conformité du mode d'emploi. Comme ces programmes datent de plusieurs années, les contrôles sont assez sévères.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ENTREPOSAGE ET LE TRANSPORT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le drame survenu à Bhopal fait ressortir l'urgente nécessité qu'il y a pour tous les niveaux de gouvernement au Canada d'appliquer sans tarder des mesures de sécurité et, au besoin, d'en adopter de nouvelles, de façon à éviter pareil accident dans notre pays.

En premier lieu, le gouvernement du Canada devrait publier une carte géographique indiquant l'emplacement et la quantité de tous les gaz toxiques entreposés au Canada.

En deuxième lieu, grâce à une collaboration étroite, le gouvernement fédéral devrait obtenir des organismes provinciaux responsables la garantie que ces endroits sont inspectés par un personnel qualifié, que les valves et le matériel de contrôle sont en excellent état en tout temps et que des zones tampons suffisamment grandes entourent les nouvelles installations.

En troisième lieu, le gouvernement fédéral devrait immédiatement remettre à l'étude les règlements actuels qui régissent le transport des matières dangereuses.

En quatrième lieu, le transport des produits dangereux et toxiques devrait s'effectuer sur des trajets éloignés des centres urbains.

En cinquième lieu, les trains transportant des matières dangereuses ne devraient pas être autorisés à s'arrêter sur les voies de garage dans des régions habitées.

En sixième lieu, pour l'avenir, le gouvernement fédéral devrait entreprendre une étude en vue de déterminer dans quelle mesure les substances dangereuses—que ce soient des pesticides, des produits manufacturés, ainsi de suite—sont essentielles à l'économie et à la civilisation, chercher à découvrir des moyens inoffensifs de parvenir aux mêmes fins, et favoriser l'utilisation généralisée de produits biologiques non toxiques.

En septième lieu, de concert avec les provinces et les municipalités . . .

M. le Président: Je suis navré d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse).

L'AGRICULTURE

ON PRÉCONISE UN MORATOIRE SUR LES DETTES AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement de la Saskatchewan a décrété récemment un moratoire sur les dettes agricoles qui interdira les saisies de terres agricoles du 1er décembre de cette année au 1er décembre de l'année prochaine. Cette mesure vise à accorder une protection temporaire aux agriculteurs qui risquent de perdre leur propriété à cause de dettes élevées.

Le moratoire ne les protège cependant pas contre la saisie de leur bétail, de leur grain ou de leur matériel. Mais à quoi bon conserver sa terre sans le matériel qui permette de la cultiver?

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur deux cas récents de saisie en Saskatchewan. Dans les deux cas, les voisins des agriculteurs en cause ont bloqué l'accès à l'entreprise agricole. Il s'agissait dans le premier cas de la saisie du bétail d'une entreprise agricole des environs de Kisby, et dans le second cas, de la saisie du matériel d'une entreprise des environs de Choiceland. Ces deux cas devraient faire comprendre la nécessité d'un moratoire complet sur les dettes, comme l'a réclamé Mel Swart à l'Assemblée législative de l'Ontario, un moratoire qui s'applique à tout ce qui fait partie de l'exploitation agricole.

Il est en outre grand temps que les gouvernements commencent à s'attaquer à la cause première des faillites agricoles: les taux d'intérêt exagérément élevés. Durant la période d'application du moratoire, les frais d'intérêt vont continuer à s'accumuler et les agriculteurs ne pourront pas cultiver leur terre à cause du lourd fardeau de leurs dettes. Il est grand temps de réduire les taux d'intérêt afin de sauver les agriculteurs. Si le gouvernement tient vraiment à préserver les exploitations agricoles rentables, il devrait accorder une protection législative aux agriculteurs non seulement contre la saisie des terres mais aussi contre la saisie de tous les biens agricoles jusqu'à . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'AUTORISATION DONNÉE À UNE PERSONNE SPÉCIALISÉE DANS L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS SOURDS DE DEMEURER AU CANADA

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, oublions un instant que notre monde se débat contre la mort, la destruction, le sarcasme et la duperie, car j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre.

Grâce aux efforts inlassables de groupes concernés et grâce à la générosité de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (Mlle MacDonald), de nombreux enfants sourds du Canada vont apprendre à communiquer.

Article 21 du Règlement

Mary Lou Meiers, une jeune femme des États-Unis qui est spécialement douée pour enseigner aux enfants sourds, va être autorisée à poursuivre son travail au Canada. Mme Meiers qui est au service du Centre Bob Rumball pour les sourds, à North York, en Ontario, vient d'obtenir le permis ministériel qui l'autorise à demeurer au Canada.

Une faction dynamique des Lions International, appuyée par les amis et parents des personnes que Mme Meiers a aidées, a soumis une pétition demandant qu'on lui accorde un permis de séjour.

Le permis temporaire de travail de Mme Meiers devait expirer au début de l'année prochaine. Or, grâce à la bienveillance d'un grand nombre de personnes, elle va pouvoir demander le statut d'immigrant reçu sans avoir à quitter le Canada.

Ceux qui la connaissent décrivent les résultats qu'elle obtient comme étant «presque magiques». Les Canadiens ont vraiment tout à gagner à laisser cette personne poursuivre ici son travail auprès de nos enfants.

Je ne doute pas que mes collègues à la Chambre, de quelque allégeance politique qu'ils soient, se joindront à moi pour accueillir au Canada, à titre permanent, cette enseignante de grand talent.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, chers collègues, 1985 est à nos portes et sera l'Année internationale de la jeunesse.

Déjà, dans toutes les régions du pays, des préparatifs sont en cours afin de souligner dignement cette ressource inestimable que représente notre jeunesse canadienne.

Monsieur le Président, j'espère que cette année ne sera pas seulement une année de fêtes et de réjouissances, mais bien une année de prise de décisions de la part de notre gouvernement sur les réalités que vit et subit notre jeunesse canadienne.

Monsieur le Président, l'arrivée au pouvoir du parti progressiste conservateur confirme l'émergence d'une nouvelle dynamique fondée non plus sur la recherche du conflit mais, bien au contraire, sur la poursuite du consensus.

Voilà pourquoi je suis très impatient de voir comment chacun de nous, députés du Parlement, prendrons part de façon active à cette Année internationale de la jeunesse et, à cet égard, je suis des plus optimistes.

En tant que jeune représentant élu de la population canadienne, je désire sincèrement un meilleur avenir pour nos enfants vers cet horizon de l'an 2000 qui approche à vue d'œil. Je suis profondément sensible aux malheurs de la jeunesse d'aujourd'hui qui refuse, avec raison d'ailleurs, toute démarche conflictuelle.

Monsieur le Président, l'ancien gouvernement libéral n'a fait que prêcher pour la jeunesse. Mais croyez bien qu'avec le gouvernement progressiste conservateur et notre ministre d'État (Jeunesse) (Mme Champagne) . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

La parole est à l'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE GISEMENT PÉTROLIFÈRE HIBERNIA—L'ÉTUDE SUR LES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, hier, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Mlle Carney) a involontairement, et j'emploie ce terme pour être généreux, induit la Chambre en erreur en citant de travers des déclarations faites antérieurement par le premier ministre (M. Mulroney) durant la période des questions. La ministre a déclaré que le premier ministre s'était engagé à déposer l'étude sur les répercussions écologiques s'il l'avait en main.

Depuis lors, la ministre et moi avons eu le temps de vérifier le hansard, où le premier ministre a, bien au contraire, catégoriquement confirmé à quatre reprises que le gouvernement avait en main un exemplaire du rapport qu'il promettait de déposer à la Chambre.

Comme Statistique Canada a confirmé que plus de 50,000 personnes se sont ajoutées à la liste des chômeurs dans notre pays, ce rapport revêt une importance critique pour les Terre-Neuviens, auxquels il permettra d'évaluer les répercussions de l'entente qui va être conclue entre la ministre et son homologue de Terre-Neuve. En réalité, si l'on reporte la publication de ce rapport pendant six mois, cela permettra à l'entente d'être conclue sans que les Terre-Neuviens puissent profiter des renseignements détaillés qu'il renferme. Ce délai permettra également de déclencher des élections provinciales bien avant que les Terre-Neuviens ne puissent comprendre la teneur du rapport de Mobil Oil.

Ce dernier renferme des détails quant au mode de production, au calendrier de la production, au rythme d'exploitation et, surtout, au nombre d'emplois que ce projet va créer pour les Terre-Neuviens. Ces renseignements sont volontairement dissimulés à cause d'une entente conclue entre la ministre de l'Énergie, à Ottawa, et son homologue de Terre-Neuve.

• (1110)

Au nom de tous les Canadiens et surtout des habitants de Terre-Neuve, j'exhorte la ministre de l'Énergie à jouer franc jeu et à cesser de citer et d'interpréter mal à propos . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE FAIBLE TAUX DE CHÔMAGE AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, on a publié ce matin les données nationales sur le chômage. Le Manitoba reste toujours la province où le chômage est le plus bas. C'est la preuve, monsieur le Président, qu'un gouvernement peut faire toute la différence.

Dans l'éditorial du *Star* de Toronto, au début de la semaine, on a expliqué comment le gouvernement du Manitoba avait pris des mesures express pour créer des emplois à court et à long terme. Et on fait remarquer que cette province ne détient pas de recette magique, qu'il faut un effort concerté de tous les intéressés pour créer des emplois. Or, le gouvernement du Manitoba a mis cette question en première place de son ordre des priorités. Il a collaboré avec l'entreprise privée pour créer davantage d'emplois, pour poursuivre la recherche et le développement et pour former les jeunes de cette province.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais citer un passage de cet article qui est paru dans le *Star* de Toronto, le 5 décembre 1984:

> C'est une politique économique prévoyante et intégrée qui semble rapporter aux gens du Manitoba. Les chefs politiques du Canada auraient intérêt à l'étudier.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LA RECHERCHE MÉDICALE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, l'Énergie atomique du Canada Limitée possède à son actif une longue liste de grandes réalisations qui devraient être connues au Canada et dans le monde entier. La célèbre bombe au cobalt pour le traitement du cancer a été conçue à Chalk River, en Ontario, et mise à l'essai le 27 octobre 1951 dans un hôpital de London, en Ontario. Il y a donc eu là une retombée concrète de l'industrie, un produit très efficace. On a conçu des applications perfectionnées des isotopes à des fins médicales qui ont permis de sauver des vies et, dans de nombreux cas, d'éviter des interventions chirurgicales inutiles.

Une recherche plus poussée sur les résultats obtenus avec les isotopes permettra d'en faire un meilleur instrument de diagnostic médical. On poursuit ces recherches en appuyant davantage sur leur application pratique dans le domaine de la médecine. Grâce aux isotopes, le Canada pourra demeurer à l'avant-garde de la recherche médicale.

Je me propose, monsieur le Président, de continuer à fournir d'autres renseignements de nature positive au sujet du rôle que l'Énergie atomique Ltée peut jouer dans de nombreux domaines pour favoriser l'essor de notre pays. Ce n'est pas le moment de nous montrer pessimistes devant un succès canadien. Il se publie toutes sortes de réactions négatives et parfois peu éclairées au sujet de la recherche atomique au Canada qui sont publiées sans que les médias n'apportent aucune rectification. Il ne faut plus le tolérer sans rien dire. Il faut souligner les grandes réalisations qu'on doit aux laboratoires de l'Énergie atomique, dont les chercheurs et les experts continueront . . .

Article 21 du Règlement

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

LES AVANTAGES RELATIFS À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-11

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia-Matane): Monsieur le Président, ma déclaration a trait à la Loi portant sur le pouvoir d'emprunt. Ce projet de loi C-11 semble particulièrement controversé, si on en juge par l'allure des débats actuels. Le projet de loi C-11 vise à conférer au gouvernement l'autorisation de procéder à des emprunts de l'ordre de 16 milliards de dollars pour l'année 1985-1986. Cette partie de la loi entrera en vigueur dès le début de la prochaine année financière. Il semble exister beaucoup de confusion, parmi les parlementaires de l'opposition plus spécialement, sur le caractère inhabituel d'un tel article dans un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. S'il est vrai qu'il n'existe pas de précédent, il faut aussi se rappeler que l'ampleur des déficits actuels dont a hérité notre gouvernement est également sans précédent. Or, il existe de nombreux arguments favorables à l'adoption de cette partie du projet de loi C-11 que je ne peux, hélas, énumérer aujourd'hui faute de temps. Néanmoins, j'espère le faire lors d'une prochaine intervention.

Cependant, monsieur le Président, le moins que je puisse dire, c'est que le gouvernement a promis aux Canadiens une saine gestion des deniers publics. L'adoption du projet de loi C-11 est un pas dans la bonne direction; il permettra au gouvernement de réaliser son programme d'emprunt au meilleur coût possible et en évitant de perturber les marchés financiers. Il garantira toute la souplesse nécessaire à une gestion efficace des besoins de trésorerie au grand avantage de l'ensemble des contribuables canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE DROIT À LA LIBRE EXPRESSION

LA CAMPAGNE D'INTIMIDATION DIRIGÉE CONTRE LES INDO-CANADIENS À VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): En tant que député représentant la ville de Vancouver, monsieur le Président, je compte parmi mes commettants un bon nombre d'Indo-canadiens et j'en suis fier. C'est le fait également des députés de Vancouver-Sud (M. Fraser), de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), de Vancouver Quadra (M. Turner) et de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney).

Je tiens à faire savoir à la Chambre que je m'inquiète vivement de la campagne d'intimidation à laquelle semble se livrer une minorité d'irréductibles au sein de cette collectivité. Cette campagne vise les modérés au sein de cette collectivité, dont certains m'ont confié qu'on les avait menacés et qu'on les avait privés de leur droit à la libre expression.

• (1115)

Au Canada, monsieur le Président, nous estimons que tous les citoyens devraient pouvoir exprimer leurs idées en toute liberté. Les modérés ne devraient pas craindre de dire ce qu'ils pensent des événements tragiques qui ont secoué récemment leur collectivité, depuis les événements survenus au Temple d'or d'Amritsar jusqu'à l'assassinat de M^me^ Indira Gandhi. Quant à moi, je déplore que certains de mes amis de Vancouver aient fait ainsi l'objet de menaces. J'ai écrit aux autres députés de Vancouver au sujet de cette situation et je leur en ai parlé. Si elle devait persister, le gouvernement du Canada dispose de bien des moyens pour faire respecter la loi de notre pays et garantir à tous les citoyens le droit à la libre expression.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE EN NOVEMBRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu que le premier ministre nous avait annoncé la création de dizaines de milliers d'emplois et que la ministre et ses collègues ont prétendu que c'était grâce à eux si le nombre d'emplois avait augmenté en octobre, est-elle prête à assumer la responsabilité de la politique économique du gouvernement qui a créé 50,000 chômeurs de plus en novembre?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est exact que le taux de chômage demeure à un niveau inacceptable. Mais vous devez savoir, monsieur, que c'est à cause de l'incurie dont le gouvernement précédent a fait preuve pendant des années dans la gesiton des finances nationales. Malgré ce fardeau, je tiens à le signaler, le nombre de personnes occupant un emploi au Canada a augmenté de 65,000 en deux mois. Environ 250,000 nouveaux emplois ont été créés en un an, dont 25 p. 100 au cours des deux derniers mois. Ces chiffres montrent bien que la politique du gouvernement commence à donner des résultats.

M. Dingwall: A toutes fins pratiques, monsieur le Président, la ministre dit à nos chômeurs: Il est possible que le gouvernement conservateur décide un jour de faire quelque chose, mais, en attendant, continuez de vous désespérer.

LE PROGRAMME PREMIÈRE CHANCE

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la ministre est-elle disposée à mettre en œuvre le programme Première chance pour que 900,000 jeunes Canadiens puissent trouver du travail? Va-t-elle s'efforcer d'obtenir des crédits pour ce programme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le programme Première chance était une pure utopie. C'est une mauvaise blague que le chef de l'opposition a essayé de faire aux jeunes et aux contribuables canadiens. A la place, nous avons décidé de consacrer 1 milliard de dollars à la création directe d'emplois et à la formation, en collaboration avec les provinces, nos partenaires économiques, et avec les jeunes Canadiens, afin de trouver de vraies solutions aux véritables problèmes des jeunes.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la seule utopie dans cette Chambre, c'est ce que racontent la ministre et ses collègues du cabinet.

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—HIVER

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la ministre a-t-elle l'intention de réaffecter immédiatement ce milliard de dollars au programme Canada au travail—Hiver, étant donné que la demande est six fois supérieure au budget actuel? Va-t-elle annoncer cette décision aujourd'hui même?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la première décision que nous avons prise en arrivant au pouvoir a consisté à affecter 430 millions aux projets d'hiver de Canada au travail, pour lesquels le gouvernement libéral précédent n'avait pas mis de fonds de côté. Ce gouvernement n'avait rien prévu dans son budget pour cet hiver, alors qu'il savait pourtant très bien que le chômage atteindrait un niveau record à cette époque de l'année. Ces 430 millions permettront de créer 70,000 emplois cet hiver, au moment où nous avons le plus besoin d'emplois. Grâce à cette décision, 170 circonscriptions vont obtenir plus d'argent cette année que l'année dernière en vertu de ce programme.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

L'ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE—LES CRITÈRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Jeunesse).

Aujourd'hui . . . étant donné la crise relative à l'augmentation du taux de chômage qui atteint 18 p. 100 pour nos jeunes, étant donné qu'ils perdent espoir et qu'ils gèlent dehors, la ministre ne croit-elle pas qu'il est honteux que ses paroles s'adressent seulement aux biens nantis? Sur quels critères moraux fonde-t-elle son choix d'aider les jeunes ayant moins besoin d'une assistance gouvernementale au détriment de ceux qui sont en difficulté et dans l'attente d'une action gouvernementale ponctuelle, aujourd'hui, adaptée à leurs beoins?

• (1120)

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je n'ai pas dit du tout que nous allons oublier les jeunes en difficulté. En tant que responsable de l'Année internationale de la jeunesse, mes responsabilités consistent à célébrer cette année malgré les difficultés auxquelles les jeunes ont à faire face. Bien sûr, grâce à des programmes comme ceux annoncés par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, nous verrons aussi à travailler aux emplois. Maintenant, nous sommes à travailler à impliquer les jeunes dans la société, à les faire s'impliquer eux-mêmes face à leurs collègues qui sont peut-être moins bien nantis.

[*Traduction*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, dois-je conclure de la réponse de la ministre qu'elle va demander au premier ministre de changer son titre en celui de ministre d'État à la Jeunesse sans problème? Ne voit-elle pas que cette situation est un drame et non un roman feuilleton?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je sais très bien que le drame de notre jeunesse n'est pas un roman feuilleton. Le gouvernement fait ce qu'il peut pour améliorer . . .

[*Français*]

Et ce gouvernement fait de son mieux, monsieur le Président, pour améliorer la situation dans laquelle se trouve la jeunesse canadienne aujourd'hui.

* * *

L'EMPLOI

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Emploi et l'Immigration.

D'après Statistique Canada ce matin, il y a plus de chômeurs maintenant qu'il y a trois mois, alors que le parti progressiste conservateur était élu le 4 septembre dernier.

Je voudrais simplement savoir ce que le gouvernement va faire pour créer de nouveaux emplois maintenant. Qu'entend-il faire maintenant pour créer des emplois pour les personnes sans emploi dans ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'écoutait pas lorsque j'ai répondu à une question similaire il y a quelques minutes. Je vais donc lui répéter ce que j'ai dit. Peut-être que cette fois il comprendra.

Comme je l'ai dit, au cours des deux derniers mois, 65,000 personnes sont entrées sur le marché du travail. Le programme Canada au travail créera 70,000 nouveaux emplois, ce qui a été annoncé plus tôt cette année. Le montant le plus important est consacré à Canada au travail pour la période hivernale. Nous pourrons ainsi créer des emplois au moment où ils sont le plus nécessaires. Je suis persuadée que le député sait que la date limite, pour proposer des projets, était un peu plus tôt ce mois-ci.

LE NIVEAU DE CHÔMAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, il y a plus de chômeurs aujourd'hui qu'il n'y en avait lorsque le parti conservateur a pris le pouvoir, il y a trois mois, et il y en a 50,000 de plus que le mois dernier. Qu'est-ce que la ministre envisage de faire pour ces nouveaux chômeurs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'est pas possible d'ajouter chaque mois 430 millions de dollars au programme Canada au travail. Ce n'est tout simplement pas possible, même si le député pense que c'est la solution. Il devrait regarder les résultats que ce programme donnera, à commencer par les 70,000 nouveaux emplois qui seront créés ce mois-ci grâce aux 430 millions de dollars déjà affectés. Remarquons d'ailleurs que cet argent n'avait pas été prévu par le gouvernement précédent. Il ne figurait certainement pas dans la planification. Nous avons fait en sorte que . . .

M. le Président: Permettez-moi de vous interrompre. Le député de Yorkton-Melville pour une question supplémentaire.

• (1125)

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'AGIR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en dépit de ce que nous déclare la ministre, il y a plus de chômeurs maintenant qu'il n'y en avait il y a trois mois lorsqu'elle a pris ses fonctions. Que fera-t-elle avant Noël pour que ces chômeurs trouvent du travail? Que fera-t-elle?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il semblerait que le député ait beaucoup de mal à comprendre ce qu'on lui dit.

M. Deans: C'est beaucoup plus difficile encore lorsque vous êtes au chômage.

M. Nystrom: Qu'allez-vous faire?

Mlle MacDonald: J'ai déjà dit que nous avions affecté 430 millions de dollars pour la création d'emplois à partir de ce mois-ci. C'est-à-dire pour les mois de décembre, janvier et février, 70,000 nouveaux emplois seront créés, à compter de ce mois-ci.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Si le gouvernement ne veut rien faire pour aider les 18 p. 100 de jeunes qui sont en chômage, peut-être fera-t-il au moins quelque chose pour ceux qui sont encore à l'école.

M. Larry Grossman, du gouvernement conservateur de l'Ontario, vient d'annoncer son intention d'augmenter de 10 p. 100 par an les frais de scolarité des étudiants d'université. Bien sûr, cela dissuadera les jeunes et même les empêchera d'aller à l'université faire les études dont ils ont besoin pour trouver du travail. Dans ces conditions, le secrétaire d'État va-t-il demander au ministre des Finances de revenir sur sa décision de bloquer les 5 millions affectés aux prêts aux étudiants l'année prochaine, ce qui porte un double coup aux étudiants qui voient leurs frais de scolarité augmenter et leurs prêts diminuer?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que je me préoccupe sérieusement de la situation des étudiants de nos universités. Lundi, je vais rencontrer les ministres provinciaux de l'Éducation, et nos entretiens porteront notamment sur la question du financement des universités et des frais de scolarité, qui relève d'abord et avant tout des provinces.

M. de Corneille: Je remercie le ministre de sa réponse.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances n'est pas là, je voudrais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Avant que le ministre des Finances ne bloque les 5 millions destinés aux prêts des étudiants, a-t-il, puisqu'on parle de dialogue et de consultation, consulté M. Grossman ou les autres ministres des Finances des gouvernements provinciaux conservateurs pour savoir s'ils allaient augmenter les frais de scolarité?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, en tant que ministre chargé du Programme canadien de prêts aux étudiants, je peux dire au député que ce programme a été rajusté en 1983. Le plafond hebdomadaire est passé de $56.25 à $100. Avec la hausse automatique prévue pour cette année, le plafond hebdomadaire atteint $105. Par conséquent, il est faux de parler de coupes. Après avoir examiné les dépenses globales, nous avons convenu que les hausses prévues seraient suffisantes jusqu'à ce que nous ayons la possibilité de réviser le financement global avec les provinces et d'établir le Programme canadien de prêts aux étudiants dans ce contexte.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CAUSÉ PAR LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle vient de dire à la Chambre qu'elle ne s'inquiète pas des chômeurs au Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Elle ne s'inquiète pas des jeunes sans emploi. Comme le rapport qu'elle a déposé à la Chambre hier indique clairement que, à cause du virage technologique, 8,333 Canadiens viendront grossir les rangs des chômeurs chaque mois, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques dans les localités à une seule industrie, la ministre peut-elle dire à la Chambre, sans détour, comment elle va venir à bout du chômage?

M. Hnatyshyn: Rappelons Judy Erola.

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le document d'étude sur la formation que j'ai déposé hier aux Communes réflète notre détermination à nous attaquer aux véritables problèmes créés par l'évolution technologique, de concert avec tout le secteur économique, afin de surmonter les difficultés socio-économiques inhérentes à ces changements. Essentiellement, le problème que pose la formation de la main-d'œuvre hautement spécialisée dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est de convaincre les Canadiens d'adopter une attitude positive face au virage technologique. Le député constitue le plus bel exemple de comportement négatif. Je lui conseille d'être positif, de lire le document avec attention et de collaborer avec nous pour créer le climat de confiance dont nous avons besoin si nous voulons vraiment former des ouvriers spécialisés.

M. Rodriguez: La ministre dit que je devrais être positif, soit—et j'espère sincèrement que toutes ses prévisions dans le document vont se réaliser—mais j'aimerais quand même qu'elle nous dise ce qu'elle entend faire immédiatement à propos du chômage.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, comme je l'ai dit . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONTRAVENTION UNILINGUE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à des questions que j'ai posées cette semaine au premier ministre, puis au ministre de la Justice, et qui sont dans les deux cas restées sans réponse. Ma question concerne le droit des anglophones à obtenir des documents dans leur langue devant les tribunaux du Québec. Le premier ministre s'est vanté le printemps dernier, notamment dans les médias électroniques, d'avoir défendu très énergiquement les minorités anglophones de la province de Québec contre les abus de la Loi 101. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement va retirer son factum à la Cour Suprême du Canada?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au nom du premier ministre, de notre gouvernement et de notre parti, je puis assurer au député que nous souscrivons ardemment à la Loi sur les langues officielles, que nous avons appuyée lorsque le précédent gouvernement l'a présentée il y a près de six ans.

Quant à la question proprement dite, elle relève de la compétence du ministre de la Justice, qui est absent aujourd'hui. Je prends note de la question et je demanderai au ministre de communiquer avec le député.

[*Français*]

LE FACTUM PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Est-ce que le vice-premier ministre, étant donné que lui non plus n'a probablement pas lu le factum présenté par le gouvernement tory, et étant donné que le ministre de la Justice ne l'a pas lu non plus et que personne là-bas ne semble savoir ce qui se passe . . . Je suis d'accord sur le fait que le gouvernement a endossé la Loi sur les langues officielles, je suis également d'accord sur le fait qu'on ne doit pas restreindre les droits des minorités . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député connaît le Règlement.

[*Français*]

M. Gauthier: Est-ce qu'il retirera le factum pour permettre à ce gouvernement, à ce ministre de la Justice et à lui-même, de lire le document, revenir devant la Chambre, consulter le gouvernement et le premier ministre et à la suite de cela peut-être agir en conséquence?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je doute énormément d'avoir le droit de m'ingérer à ce point dans les affaires du procureur général du Canada, comme l'a d'ailleurs signalé le chef même du député il y a quelques jours à la Chambre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. FRANCISCO LABASTIDA OCHOA, MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE PARAPUBLIQUE DU MEXIQUE

M. le Président: Puis-je interrompre les travaux pour informer les députés de la présence à notre tribune de M. Francisco Labastida Ochoa, ministre de l'Énergie, des Mines et de l'Industrie parapublique du Mexique.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES CHÔMEURS À LONG TERME

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'ai une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle sait que nous avons ajouté 50,000 chômeurs à la liste des sans-travail au cours du seul dernier mois écoulé, et que nous avons 244,000 personnes qui sont sans emploi au Canada depuis déjà six mois à un an. Elle sait que son programme ne va offrir que 70,000 emplois au cours de l'hiver. C'est absolument insuffisant. Est-ce que la ministre va présenter maintenant de nouveaux programmes pour essayer de subvenir aux besoins de ceux au moins qui semblent chômeurs à long terme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit souvent à la Chambre, le gouvernement a affecté un milliard de dollars à la création d'emplois et au développement des ressources humaines. Voilà un milliard de dollars qui va être dépensé au profit des Canadiens concernés. Il ne va pas être éparpillé en amusettes partisanes comme autrefois. Je dirai au député que ce milliard de dollars va être réparti de façon à apporter des solutions véritables aux problèmes du chômage.

LA SITUATION DES CHÔMEURS N'AYANT PLUS DROIT AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'ai une question supplémentaire à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ne reconnaît-elle pas que les 244,000 personnes qui sont sans travail depuis plus de six mois ont perdu leur droit aux prestations, qu'elles sont incapables de faire face à leurs obligations et qu'elles ne peuvent pas attendre que le gouvernement lance ses programmes pour dépenser ce milliard de dollars? Est-ce qu'elle va agir tout de suite pour leur donner soit un revenu, soit la possibilté de travailler?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est parce que nous avons compris que les problèmes des chômeurs n'ont pas été résolus par les vieux programmes qu'il prône que nous allons prendre le temps nécessaire et sans nous excuser en quoi que ce soit pour mettre au point les meilleurs programmes possibles, qui correspondent aux besoins de gens qui en ont si désespérément besoin.

M. Deans: Quand?

Mlle MacDonald: Je puis dire au député que ces consultations se poursuivent en ce moment même avec les syndicats, les entreprises et les gouvernements provinciaux. Lorsque nous présenterons ces programmes, ce sera avec la garantie qu'ils seront efficaces.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CATASTROPHE SURVENUE EN INDE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Pour contrer une tragédie du type de celle qui vient de se produire dans l'État du Madhya Pradesh en Inde causée par une fuite de dangereux pesticides qui a causé plus de 1600 victimes depuis lundi dernier, l'honorable ministre peut-elle me dire ainsi qu'à la Chambre quelles mesures d'urgence sont prévues pour parer à un accident industriel de même nature de façon à protéger la santé, la sécurité et l'environnement des Canadiens?

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous ne fabriquons pas au Canada le produit impliqué dans la tragédie de Bhopal. En ce sens, cette catastrophe ne peut se reproduire ici, mais il est vrai que nous faisons affaires avec des produits toxiques fort dangereux et nous avons un train de mesures d'urgence prévues pour faire face aux crises. Cependant, étant donné l'importance de la tragédie de Bhopal, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère, de concert avec leurs collègues des provinces et de l'industrie, de réévaluer ces mesures d'urgence afin de nous assurer de leur efficacité.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE COÛT DU PROJET VENTURE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, lundi dernier j'ai posé une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale et aujourd'hui je reviens à la charge. J'ai parlé d'un rapport selon lequel l'acheminement sur la terre ferme du gaz provenant du projet Venture coûterait moins cher que les 3 milliards de dollars que Venture avait escomptés. Le ministre peut-il nous confirmer maintenant que son ministère a été saisi de ce rapport qu'a préparé la maison Marshall, Macklin et Monaghan de Toronto?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je dois répondre non, monsieur le Président.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je lui signale que Petro-Canada avait commandé ce rapport. Par souci de cohérence, la ministre de l'Énergie est-elle disposée à le rendre public. Étant donné qu'elle souhaite que les Canadiens soient informés des renseignements concernant Petro-Canada qui touchent leurs intérêts et ceux des entreprises canadiennes?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vais téléphoner à M. Dye pour voir s'il l'a en main.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Que le député se rassure, à propos du projet Venture nous n'en sommes, avec les représentants de Mobil, qu'à l'analyse préliminaire. Nous allons nous fonder sur cette analyse et les données qui en découleront.

Je suis au courant du rapport antérieur mais, en l'occurrence, ce document ne me semble pas pertinent.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PÉTROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Le vérificateur général et la Chambre des communes ont bien du mal à obtenir de Petro-Canada les renseignements qu'on avait promis de leur fournir concernant l'acquisition de Petrofina. Le vice-premier ministre pourrait-il nous assurer que les autres enquêtes du vérificateur général ne vont pas avorter elles aussi sous prétexte que les documents nécessaires pour les faire aboutir sont des documents secrets du cabinet?

• (1140)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne cessent de répéter à la Chambre que tous les documents dont le vérificateur a besoin sont à sa disposition. Et le premier ministre est allé encore plus loin en déclarant que M. Hopper devrait comparaître devant le comité permanent des comptes public dirigé par la députée de Trinity.

J'estime que rien n'empêche la présidente de ce comité, dans le cadre de ses fonctions, d'inviter M. Dye à poser les questions qu'il lui plaira à M. Hopper lorsqu'il comparaîtra.

Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire de plus pour assurer une enquête totalement transparente dans les affaires de Petrofina.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il nous assurer que M. Dye ne se heurte pas aux mêmes types d'obstacles dans les enquêtes qu'il effectue dans d'autres domaines, notamment l'achat de l'avion de chasse à réaction F-18 ou l'acquisition des frégates? Le vérificateur possède-t-il tous les documents nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions de serviteur du Parlement?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a tort de laisser entendre que le vérificateur général s'est heurté à des obstacles dans ses enquêtes sur Petro-Canada et Petrofina. Nous nous tuons à le dire.

M. Waddell: Vous n'avez qu'à lire ce qu'il a dit.

M. Nielsen: J'ai lu ce que le vérificateur général a déclaré, mais, pour l'instant, si le député se donnait la peine d'écouter ce que nous disons, nous, il verrait peut-être que, en fin de compte, nous faisons l'impossible pour que le vérificateur soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions de serviteur du Parlement et non pas du gouvernement, dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Nous l'aiderons le plus possible dans les limites permises par la loi.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE PROGRAMME PREMIÈRE CHANCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et fait suite à sa réponse de ce matin. Nous nous inquiétons tous du chômage grandissant, surtout chez les jeunes. Nous risquons de décourager toute une génération si nous ne faisons rien pour y remédier. Elle a qualifié le programme de canular, mais ne pourrait-elle pas réexaminer la possibilité de rétablir le Programme de la première chance, approuvé par le Conseil du Trésor, et qui aurait permis de former cent mille jeunes par année, de leur faire acquérir une certaine expérience et de les qualifier pour des emplois?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef de l'opposition nous fait très bien voir le contraste qui existe entre la façon dont son parti aborde les problèmes et la façon dont notre gouvernement s'y prend. Il n'a jamais expliqué ce Programme de la première chance et aucun argent n'y a jamais été affecté. Il n'a jamais expliqué où il trouverait les fonds nécessaires ni à quels postes il réaffecterait les ressources. Que l'on compare plutôt cette façon de procéder avec celle d'un gouvernement qui a eu le courage de réexaminer le contexte financier, d'étudier les divers programmes qu'il a offerts et de consacrer par la suite un milliard de dollars au développement des ressources humaines, à la formation et à la création de nouvelles possibilités d'emploi. Voilà quelque chose de tangible, quelque chose de bien différent de l'illusion que propose le chef de l'opposition.

LE NOM DU PROGRAMME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens trouveront très intéressant d'apprendre que la ministre qualifie d'illusion un programme destiné à les former et à les qualifier en grand nombre pour des emplois. Si elle veut faire de la politicaillerie sur le dos des jeunes, pourquoi ne rebaptise-t-elle pas le programme et ne sollicite-t-elle pas la collaboration des gouvernements provinciaux, du monde des affaires et des milieux syndicaux pour donner une chance aux jeunes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est évident que les lourdes responsabilités du chef de l'opposition ne lui ont pas permis de lire le document sur la formation que j'ai déposé hier à la Chambre. Je l'invite instamment à le faire. Je tiens cependant à lui dire également que les fonds dont il a parlé n'étaient pas seulement une illusion, mais une illusion sans fondement. Nous n'avons pas l'intention d'induire les jeunes Canadiens en erreur de cette façon. Voilà pourquoi nous élaborons avec leur concours, et avec celui des milieux syndicaux, du monde des affaires et des gouvernements provinciaux, les programmes appropriés . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne l'inquiétude qu'éprouvent bon nombre de Canadiens au sujet de la technologie des armements nucléaires. Peut-il nous dire ce qu'il pense des essais des missiles de croisière et des Canadiens qui craignent que ce ne soit le prélude au déploiement de missiles de croisière sur le sol canadien, lesquels seraient dirigés contre l'Union soviétique à travers l'Arctique canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la position du gouvernement à l'égard des essais des missiles de croisière est bien connue. Nous procédons aux essais. En effet, comme on l'a signalé dans la presse, les prochains essais auront lieu entre le 1er janvier et la fin mars 1985. Le jour exact sera précisé avec un préavis de 48 heures, je pense, pour éviter tout trafic aérien non autorisé dans les couloirs aériens en cause. Les autres craintes du député sont sans fondement.

LES CRAINTES DES JEUNES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, porte sur cette même inquiétude qu'éprouvent les Canadiens. Lors d'un sondage récent effectué à Toronto, on a constaté que 10 p. 100 des jeunes souffrent sérieusement de la peur du nucléaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens quelles mesures il prend en vue d'informer les parents, les enseignants et les jeunes sur les moyens de résoudre ce très grave problème des cauchemars et de la peur du nucléaire?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député soulève là une grave question. Nous espérons tous, cela va sans dire, que les discussions de Genève porteront des fruits, comme l'a signalé à maintes reprises le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre. Les Canadiens ordinaires souhaitent que l'on s'attaque sérieusement à cette question. Les autres députés et moi-même espérons que l'issue de ces entretiens sera positive.

Questions orales

LE GRAIN

LE PROBLÈME QUE POSE LE TRANSPORT AUX AGRICULTEURS DE PEACE RIVER

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Le ministre sait fort bien que le transport du grain pose de graves problèmes à de nombreux agriculteurs de la région de Peace River. Les gouvernements précédents nous ont laissé tomber. Quand pouvons-nous escompter que le gouvernement actuel interviendra pour régler ce grave problème?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'applaudis aux efforts que le député déploie pour tenter de résoudre les difficultés qu'éprouvent les agriculteurs du district de Peace River et pour obtenir un meilleur service de transport du grain à des prix plus raisonnables. Au cours des prochaines semaines, je devrais être en mesure d'annoncer une formule qui permettra d'examiner différentes options qui pourraient mieux servir les intérêts des agriculteurs de ce district. Je compte sur l'appui et les avis du député et sur ceux de tous les députés de cette région.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GISEMENT HIBERNIA—LE MODE DE MISE EN VALEUR

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, la ministre a prêté à son chef des propos qu'il n'a jamais tenus à la Chambre des communes. Pour plus de clarté, la ministre pourrait-elle expliquer ce qu'elle voulait dire en déclarant hier que son gouvernement n'acceptera pas «de rapport officiel sur les répercussions écologiques du projet en question tant que Terre-Neuve n'aura pas arrêté les modalités d'exploitation»? La ministre veut-elle dire que le gouvernement de Terre-Neuve doit décider tout seul ou unilatéralement quel sera le mode de mise en valeur ou de production du pétrole à Hibernia?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aurais cru que le député parlerait d'un vrai problème, de celui qui se pose au large de Terre-Neuve, de l'iceberg qui s'approche de Hibernia et qui menace deux plates-formes.

• (1150)

Je le répète, je conseille au député de vérifier au hansard, il aura la preuve que c'est bien ce que le premier ministre a dit.

M. Tobin: Lire le hansard?

Mlle Carney: Monsieur le Président, puis-je lire un passage du hansard? Lorsqu'on lui a demandé s'il déposerait le rapport, il a dit sans ambages . . .

M. Tobin: Où, où?

M. le Président: Il me semble raisonnable que la Chambre écoute la réponse lorsqu'un député a posé une question.

Mlle Carney: On a demandé au premier ministre s'il avait une copie de l'étude et s'il essayerait d'en obtenir une. Voici ce que le premier ministre a répondu:

> Oui, je m'y engage au nom de la ministre.

Questionné à plusieurs reprises, le premier ministre a dit ceci le 27 novembre:

> Monsieur le Président, j'avais espéré que la ministre serait à la Chambre aujourd'hui. Elle a été retenue à Toronto. Elle répondra au député dès son retour.

Il a toujours dit que le rapport serait déposé lorsque nous l'aurions. J'ai dit et répété au député que je n'ai pas de rapport final qui soit acceptable pour moi et pour le gouvernement de Terre-Neuve, parce que le mode de mise en valeur du gisement n'a pas encore été choisi.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Comme j'ai essayé de l'expliquer hier, on ne détermine pas les répercussions écologiques d'un projet de mise en valeur sans savoir comment on va forer pour extraire le pétrole.

LA CRÉATION D'EMPLOI

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'espère que vous serez presque aussi généreux avec moi que vous l'avez été avec la ministre qui, je le répète, a induit la Chambre en erreur. J'espère que c'est involontaire. Je conseille à tout le monde, y compris aux journalistes, de lire le hansard.

Une voix: Et aux femmes.

M. Tobin: Aux journalistes de sexe féminin aussi.

La ministre pourrait-elle confirmer qu'une étude d'attitude faite par Mobil dans le cadre de l'étude sur les répercussions écologiques du projet, d'après les déclarations du gouvernement provincial, montre que 50,000 Terre-Neuviens s'attendent à avoir un emploi dans ce projet? Peut-elle nous dire combien d'emplois seront créés, estime-t-on, dans le projet de mise en valeur de Hibernia, d'après un rapport de la société Mobil Oil qu'elle rejette?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question du député me stupéfie. J'ai dit que je n'avais pas reçu le rapport. Par conséquent, je ne l'ai pas lu. Je n'ai pas de rapport sur les répercussions écologiques de la mise en valeur du gisement de Hibernia, à Terre-Neuve.

Je signale que, lorsque le parti du député était au pouvoir, il a complètement empêché Terre-Neuve d'avoir son mot à dire dans la mise en valeur des gisements sous-marins.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Churchill a la parole.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES POURPARLERS AVEC LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a promis d'entamer sans retard de nouvelles négociations avec le Québec au sujet de la péréquation. A-t-il profité de sa rencontre d'hier pour amorcer l'affaire?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député conviendra j'en suis sûr qu'il obtiendra de bien meilleurs résultats s'il pose sa question au premier ministre à son retour à la Chambre mardi.

Mme Copps: Démissionnez!

Des voix: Oh, oh!

LES CONSÉQUENCES DE L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, on a beaucoup insisté sur le fait que le Manitoba et le Québec sont défavorisés par la formule de péréquation imposée à l'ensemble du Canada par le gouvernement libéral. La formule actuelle nuit à ces provinces. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si, conformément à son désir de consulter les gouvernements provinciaux et de les tenir au courant, il fournira au gouvernement du Manitoba les renseignements que celui-ci a demandés au sujet des conséquences qu'aura sur l'économie le récent exposé économique . . .

M. le Président: Sauf tout le respect que je dois au député, je ne vois comment cette question peut découler de la première.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'ALLOCATION AUX VEUFS ET AUX VEUVES ÂGÉS DE 60 À 64 ANS—L'EXCLUSION DES PERSONNES SEULES, DIVORCÉES OU SÉPARÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, concernant l'allocation au conjoint pour les veufs et les veuves.

Le ministre peut-il nous dire s'il est exact que 80,000 personnes du troisième âge, qui sont dans le besoin et âgées entre 60 et 64 ans, se verront privées de ce programme, simplement parce qu'elles sont célibataires, séparées ou divorcées?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà dit en répondant à une autre question du député quels seraient les objectifs globaux des mesures que nous pourrions présenter à l'intention des veufs et des veuves âgés de 60 à 64 ans. Pour connaître les détails exacts de ces mesures, le député devra attendre qu'elle soient présentées.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre ne peut pas invoquer le manque d'argent puisqu'il sait très bien que son gouvernement va récupérer 20 millions en prestations d'aide sociale. Ne croit-il pas qu'il serait préférable de demander au ministre des Finances d'investir 36 millions pour ces personnes-là plutôt que d'utiliser 36 millions pour changer les uniformes de nos soldats?

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je tiens à signaler au député que, contrairement au gouvernement antérieur qui . . .

M. Nunziata: Allons, accélerez!

M. Epp (Provencher): Je le ferais volontiers, mais vous ne me comprendriez pas.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Gauthier: C'est la quatrième fois aujourd'hui.

M. le Président: Même si c'est vendredi, je pense qu'il conviendrait, peu importe la façon dont on répond aux questions, que tous les députés écoutent avec un peu de dignité et de courtoisie. Je pense que ce serait la chose à faire.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je dois dire que la réforme des pensions et le rapport sur les mesures destinées aux personnes âgées reflètent une vision beaucoup plus globale et visent à déterminer ce que nous devrions faire non seulement pour améliorer les mesures sociales destinées aux personnes âgées, mais aussi pour préparer l'avenir. J'espère que le député collaborera avec nous à cet égard.

* * *

LA TÉLÉVISION

LES ANNONCES TENDANT À PROMOUVOIR LES JOUETS ET LES JEUX DE GUERRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis persuadé qu'il sait qu'en cette période d'avant-Noël, les enfants sont bombardés par des annonces télévisées qui tendent à promouvoir les ventes de jouets de guerre, de jeux de guerre et d'autres produits reliés de près ou de loin à la violence. Or, à l'heure actuelle, la situation internationale est tendue et la guerre menace d'éclater un peu partout. Le ministre envisagera-t-il de prendre des mesures au sujet de cette publicité étant donné ses répercussions négatives sur les enfants?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la question soulevée par le député, je crois qu'il est opportun de rappeler à la Chambre que des groupes de consommateurs ont déjà soulevé cette question de la publicité relative aux jouets de guerre qui inondent le marché à Noël. Selon moi, il est préférable que ce soient les consommateurs qui agissent plutôt que le gouvernement qui légifère.

LES LIGNES DIRECTRICES EN EUROPE OCCIDENTALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, un certain nombre de gouvernements de pays d'Europe occidentale ont réussi à établir, de concert avec l'industrie des jouets, des lignes directrices volontaires pour limiter ce genre de publicité. Le ministre envisagera-t-il de faire de même?

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Deans: Il en a posé une. Il a dit: «Le ministre envisagera-t-il de faire de même».

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain demande-t-il à intervenir? A-t-il une question à poser?

M. Deans: J'essaie seulement d'être utile.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je me demande si le ministre envisagerait de demander à son ministère d'établir, de concert avec l'industrie, des lignes directrices.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en réponse à la question posée par le député de Hamilton Mountain—

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): . . . je tiens à lui signaler que les représentants du ministère de la Consommation et des Corporations rencontrent régulièrement ceux des annonceurs publicitaires de diverses industries et, si ces rencontres s'y prêtent, je suis sûr qu'on peut y étudier cette question.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LA NOUVELLE SELON LAQUELLE DES ATHLÈTES SOVIÉTIQUES AURAIENT INTRODUIT DES DROGUES DANS LE PAYS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur. Le ministre est-il en mesure de confirmer ou d'infirmer le bruit selon lequel trois athlètes soviétiques ont été accusés d'avoir introduit des drogues dans le pays?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On m'a appris que trois haltérophiles soviétiques ont été effectivement détenus à l'aéroport international de Mirabel hier soir. On a trouvé en leur possession des drogues interdites en vertu des dispositions de la Loi des aliments et drogues du Canada. Comme l'affaire est maintenant entre les mains de la Gendarmerie royale, je ne suis donc pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit là-dessus.

* * *

• (1200)

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES SERVICES POSTAUX

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Fundy-Royal (M. Corbett), le jeudi 6 décembre 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DE M. ROBINSON CONSIDÉRÉS COMME UN OUTRAGE AU PARLEMENT

M. le Président: Je dois informer la Chambre que j'ai reçu l'avis d'une question de privilège de la part du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question de privilège se rapporte à certaines allégations que le député de Burnaby (M. Robinson) a faites lundi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'ai prévenu le député que j'interviendrais à ce sujet aujourd'hui.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je ne peux pas être saisi d'un rappel au Règlement pendant un débat sur la question de privilège, le député le sait.

M. Nunziata: Monsieur le Président, lundi, sous le couvert de l'immunité parlementaire, le député de Burnaby, sans fournir de preuves, a accusé M. Robert Foulkes, un ancien vice-président de Petro-Canada, et M. Fred Rayer, un vice-président d'International Explorations, de faire de l'espionnage pour le compte de la CIA. Le député de Burnaby a affirmé ce qui suit:

> J'aimerais également demander au ministre, puisqu'il va se renseigner, de s'enquérir à propos d'une autre insinuation, pour laquelle je n'ai aucun document mais qui me vient de la même source que celle qui m'a communiqué le document précédent, document d'ailleurs dont l'authenticité a été confirmée par l'Ambassade des États-Unis, en l'occurrence que la CIA avait participé aux noyautages de Petro Canada à un niveau très élevé. Pour la gouverne du comité, monsieur le Président, et celle également du ministre afin qu'il puisse se renseigner davantage, il semblerait qu'un ancien vice-président des affaires publiques de Petro Canada, un certain M. Foulkes, ainsi qu'un M. Rayer—il s'agit pour être précis de Bob Foulkes et de Fred Rayer, lequel travaille actuellement pour Petro Canada Resources en qualité de vice-président, prospections internationales—aient pu être deux cibles de la CIA, voire travailler pour elle à un titre ou à un autre, et l'aient renseigné sur les activités de la société d'État. Comme je le disais, je n'ai aucun . . .

M. Deans: Où est la violation des privilèges?

M. le Président: Soit dit en toute déférence, je suppose que le député soulève la question de privilèges. Je sais qu'il cite les délibérations du comité, mais quand il soulève la question de privilège, il doit très vite expliquer en quoi ses privilèges ont été lésés.

M. Nunziata: Merci, monsieur le Président. Je veux simplement faire remarquer que lorsqu'il a fait ces allégations au comité, le député a laissé entendre à deux reprises qu'il les faisait sans aucune preuve . . .

M. Deans: Où est la violation des privilèges?

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance de m'expliquer, sans plus tarder, comment ses privilèges ont été lésés?

M. Nunziata: Monsieur le Président, je soumets respectueusement que les allégations sans preuve sont un outrage au Parlement qui jette le discrédit sur chacun des députés.

Monsieur le Président, je vais vous demander de conclure qu'il y a, à première vue, outrage au Parlement, et si vous me donnez raison, je vais proposer, avec l'appui du député de . . .

M. le Président: Non. Sauf le respect que je dois au député, il tente maintenant de me saisir de la motion qu'il va proposer si je juge qu'à première vue, la question de privilège se pose. L'obligation qu'il a pour le moment, c'est de présenter les faits, que je devrai examiner. Il n'a pas encore fait valoir ses arguments. Je ne pourrai pas le laisser poursuivre encore bien longtemps s'il ne prouve pas qu'il y a eu violation des privilèges.

M. Nunziata: Si je puis vous exposer le cas de violation des privilèges, monsieur le Président, voici en quoi il consiste: c'est un fait établi que la liberté de parole d'un député n'est assujettie à aucune restriction et qu'il jouit de l'immunité parlementaire. Le but de cette immunité parlementaire, comme je le disais hier, c'est d'encourager la discussion franche et ouverte au Parlement et en comité. Je soutiens, bien respectueusement, que cette immunité est un bouclier, mais qu'elle ne doit pas devenir une arme. En l'occurrence, on a fait un usage abusif de ce privilège qui éclabousse tous les députés. Je prétends qu'il en découle un outrage au Parlement.

Je voudrais citer l'ouvrage de Maingot, Parliamentary Privilege in Canada, où il est dit, à la page 193:

> . . . le mépris de l'autorité du Parlement est si grave que la Chambre n'est soumise à aucune contrainte lorsqu'il s'agit de savoir s'il y eu atteinte aux privilèges des députés ou de la Chambre. C'est précisément la raison pour laquelle, tandis que nos privilèges sont définis, l'outrage à la Chambre n'est pas circonscrit. Chaque fois que surgiront de nouvelles façons de nuire aux délibérations, la Chambre pourra, elle aussi le cas échéant, reconnaître que ses privilèges ont été violés.

En terminant, j'affirme bien humblement qu'il y a eu mépris envers le Parlement. L'immunité parlementaire dont jouissent les députés a tout de même des limites. Quand un député va à l'encontre des convenances, la Chambre a le pouvoir de le déclarer coupable de mépris. Ce pouvoir s'impose car, sans lui, la Chambre risque d'être discréditée. Voilà, monsieur le Président, la mise au point que je voulais faire.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque lui aussi la question de privilège?

M. Deans: A mon avis, monsieur le Président, il n'y a pas eu atteinte aux privilèges. J'invite le député à faire tout d'abord quelque recherche dans ce domaine afin de décider s'il est disposé à mettre son siège en jeu sur cette question. En outre, le député auquel il fait allusion s'est déjà, dans une déclaration publique, excusé d'avoir fait ce que le député considère maintenant comme une atteinte aux privilèges. Enfin, ce dernier aurait dû avoir l'obligeance d'attendre que le député ait regagné son siège avant de soulever la question, et permettre ainsi à la personne visée de se défendre.

M. le Président: J'ai écouté tous les propos très attentivement et dans un cas semblable, je devrais réserver ma décision. Toutefois, j'ai bien suivi les arguments que le député a évoqués en ce qui concerne le commentaire de Maingot lequel renvoie—comme le député l'aurait compris s'il avait également lu à ce propos Erskine May et Beauchesne—au pouvoir que la Chambre possède de décider si c'est faire outrage au Parlement que de chercher à interrompre le déroulement de ses travaux. Tel est le sens du passage de Maingot dont, à ma connaissance, il a donné lecture.

Les députés ont le privilège absolu d'intervenir à la Chambre ou aux comités. Il serait extrêmement difficile de juger qu'un député, en faisant à propos d'un collègue une déclaration que celui-ci considère, comme en l'occurrence, j'imagine—ainsi qu'il en a parfaitement le droit—mal fondée, immorale ou erronée—il serait inopportun, donc, de juger que pour avoir exercé son droit de parole, un député s'est rendu coupable d'un outrage. Sinon, le privilège d'intervenir serait nul et non avenu si l'on pouvait, en invoquant la question de privilège, accuser un député d'avoir méprisé le Parlement. En matière de privilège, il s'agit de savoir si, en prenant la parole à la Chambre, un député a semé le désordre par l'emploi, notamment, de termes antiparlementaires.

Je signale tous ces détails au député au cas où il voudrait me soumettre par écrit d'autres arguments. Comme cette question de privilège intéresse un autre député, je me sens tenu de ne pas rendre de décision tant que celui-ci n'aura pas eu l'occasion de se prononcer. Par conséquent, je ne rendrai pas de décision aujourd'hui. Cependant, je dois avouer franchement au député que dans ses observations, il a confondu pommes et oranges. Ainsi, la notion d'atteinte aux privilèges de la Chambre n'est pas nécessairement celle qu'il conçoit. C'est pourquoi je vais, pour l'instant, réserver ma décision.

Le Règlement

LE RÈGLEMENT

LE MAINTIEN EN VIGUEUR DES ARTICLES PERMANENTS ET PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après avoir consulté mes collègues, les leaders des deux autres partis, je demande à la Chambre à présenter la motion suivante:

Que, nonobstant tout ordre antérieur de la Chambre, tous les articles permanents et provisoires du Règlement restent en vigueur jusqu'à ce que la Chambre en ordonne autrement;

● (1210)

[*Français*]

A condition que les dispositions de l'article 43 du Règlement soient suspendues pendant le 33e Parlement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, si vous demandiez le consentement unanime pour que cette motion soit examinée et même adoptée à l'unanimité, je crois que la Chambre vous l'accorderait.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes prêts à donner notre consentement unanime à la motion du leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn).

Comme vous avez reporté votre décision à l'égard de la motion de privilège du député de l'opposition qui vient de parler, je voudrais dire également que j'aimerais parler de sa motion la prochaine fois que nous étudierons la question.

M. le Président: Cela pose maintenant un autre problème à la présidence. Aucune motion ne m'a été proposée. J'ai écouté tous ceux qui désiraient s'adresser à la présidence à l'égard de la question de privilège qui a été soulevée. J'ai dit que j'estimais ne pas devoir rendre de décision, même si je crois avoir précisé que j'étais sur le point d'en rendre une. J'ai pensé devoir au moins songer à fournir au député visé la possibilité de prendre la parole, puisqu'il n'est pas là aujourd'hui. Autrement, je suppose que tous les députés qui voulaient se prononcer sur cette question ont eu l'occasion de le faire.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à préciser certaines choses. Comme vous vouliez accorder au député qui faisait l'objet des observations de mon collègue la possibilité de s'exprimer, pour faciliter les travaux de la Chambre, je ferai mes observations . . .

M. Deans: Non!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . la prochaine fois que nous étudierons la question.

M. le Président: Si vous le permettez, ce n'est pas ce que j'ai dit. Le député de Windsor-Ouest désire-t-il faire une observation au sujet de la question de privilège? Si c'est le cas, je vais suivre une procédure extraordinaire. Comme j'ai reçu une demande de consentement unanime à l'égard d'un ordre de la Chambre, je propose de régler cela d'abord, après quoi le député de Windsor-Ouest pourra, s'il le désire, faire des observations à propos de la question de privilège.

M. Deans: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement au sujet de la question soulevée par le leader du gouvernement à la Chambre?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Oui, monsieur le Président. Je regrette que mon collègue ait essayé de nous glisser quelque chose qui n'était pas prévu. Nous avons effectivement discuté de la motion du leader du gouvernement (M. Hnatyshyn) et nous avons accepté de maintenir en vigueur les articles permanents et provisoires actuels du Règlement jusqu'à ce que nous jugions souhaitable de les modifier.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Puisqu'il y a consentement unanime, M. Hnatyshyn propose, appuyé par M. McLean:

[*Français*]

Que, nonobstant tout ordre antérieur de la Chambre, tous les articles permanents et provisoires du Règlement restent en vigueur jusqu'à ce que la Chambre en ordonne autrement;

A condition que les dispositions de l'article 43 du Règlement soient suspendues pendant le 33e Parlement.

[*Traduction*]

La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DE M. ROBINSON CONSIDÉRÉS COMME UN OUTRAGE AU PARLEMENT

M. le Président: Comme c'est la première fois que nous abordons cette question, je vais maintenant laisser le député de Windsor-Ouest (M. Gray) parler de la question de privilège soulevée tout à l'heure.

Nous nous trouvons face à un dilemme, et j'agis ainsi délibérément. Je demande donc le consentement unanime pour donner la parole au député, étant donné que je n'ai pas indiqué que je réserverais mon jugement jusqu'à ce que j'aie entendu tous les députés qui demandent la parole. Si je comprends bien, c'est le point qui pose un problème au député de Hamilton Mountain (M. Deans). Si nous créons un précédent en décidant que le Président peut réserver son jugement et que des députés peuvent revenir sur la question par la suite, la présidence se trouvera dans une situation difficile. Je n'avais pas annoncé que j'allais réserver mon jugement, et le député de Windsor-Ouest n'avait pas demandé la parole. Puis-je demander maintenant le consentement de la Chambre pour permettre au député de Windsor-Ouest de donner son avis sur cette question?

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si je comprends bien, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) demande la permission de participer à la discussion à une date ultérieure. Si c'est le cas, je ne donnerai pas mon consentement. Par contre, si la présidence a l'intention de rouvrir le débat maintenant et de permettre à tous ceux qui le désirent de donner leur avis maintenant, tout en reportant sa décision à une date ultérieure afin de permettre au député que le motionnaire a accusé en son absence, en sachant très bien qu'il ne serait pas ici . . .

M. Nunziata: Je l'avais prévenu.

M. Deans: . . . alors, peut-être, nous consentirons . . .

M. le Président: Il n'est pas facile de traiter ainsi des privilèges parlementaires, car le débat commence à prendre une tournure personnelle. Je pense donc que ce n'est pas la bonne façon d'aborder la question, comme je l'ai dit hier; toutefois, comme je n'ai pas demandé au député de retirer ses paroles hier, je ne le ferai pas davantage maintenant.

Je me trouve dans l'embarras. Mon intention, quand j'ai annoncé que je réserverais ma décision, était claire, du moins je l'espère. Je me demandais s'il était opportun de permettre au député de Burnaby (M. Robinson) de prendre la parole à ce sujet. C'est la raison pour laquelle j'ai réservé mon jugement; mais je n'ai jamais dit que je le faisais pour permettre à d'autres députés de participer au débat. Je ne sais pas encore s'il est raisonnable de permettre au député de Burnaby de faire une déclaration plus tard. C'est quelque chose que je devrai décider également.

Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre pour permettre au député de Windsor-Ouest (M. Gray) . . .

M. Rodriguez: Non!

Des voix: Non!

Mme Copps: Le NPD tente de nous bâillonner.

M. Gauthier: Et la démocratie, alors!

M. le Président: J'ai demandé le consentement de la Chambre pour donner la parole au député de Windsor-Ouest, mais je constate qu'il n'y a pas consentement unanime.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Si vous voulez traîner les gens dans la boue, allez-y! Quand le député voudra se lancer dans le débat, nous serons là pour lui donner la réplique.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Il y a deux semaines, le mercredi est devenu le mardi. Cette semaine, c'est le vendredi. Je demande respectueusement aux députés de bien vouloir se consacrer maintenant aux travaux de la Chambre.

Radio-Canada

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA NÉCESSITÉ D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, lorsque mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a énoncé son programme d'assainissement des finances publiques, il a requis de tous les organismes gouvernementaux une contribution au programme de réductions budgétaires et, de ce fait, Radio-Canada a été appelée à compresser sa proposition de prévisions budgétaires 1985-1986 de 75 millions. Cette réduction représente 7.5 p. 100 des dépenses totales de Radio-Canada.

Cette obligation administrative portait en elle-même un enjeu; elle risquait d'affecter les opérations à long terme et la stratégie de Radio-Canada. C'est pour cette raison que j'ai convenu, en accord avec le président de la Société Radio-Canada, de la nécessité d'un processus de consultation.

[*Traduction*]

M. Juneau était d'accord et, dans une lettre qu'il m'a envoyée le 5 novembre, il me disait, et je cite:

> Il a été entendu qu'advenant pareilles compressions budgétaires, des stratégies fondamentales de la société seraient touchées et qu'il serait donc nécessaire que des consultations aient lieu entre la société et vous sur la mise à effet de ces compressions budgétaires.

Dans sa lettre, M. Juneau signalait que de telles consultations pourraient se dérouler dans le respect des responsabilités discrètes du ministre et de la société.

[*Français*]

Je suis heureux de vous informer que cette méthode qui privilégiait la consultation a produit des effects positifs grâce à la bonne collaboration du président de Radio-Canada et de ses cadres supérieurs qui ont travaillé en collaboration avec mes conseillers spéciaux, MM. Gould, Audley et Paquin, dans un climat empreint de réalisme et de considération prioritaire pour les ressources créatrices, et en régions et dans les réseaux.

M. Juneau m'a informé des grandes lignes de ce programme et m'a notamment demandé d'approuver des amendements au fonds de pension de façon à rendre possible une formule de retraite prématurée pour les employés de Radio-Canada minimisant d'autant les pertes d'emplois. Il me fait plaisir de vous annoncer que j'ai donné mon accord à ces amendements.

[*Traduction*]

J'ai le plaisir d'informer la Chambre que mes consultations avec M. Juneau se sont déroulées dans un esprit de collaboration et avec un même souci du bien-être de la société Radio-Canada et du maintien de l'excellent service qu'elle offre aux Canadiens.

Radio-Canada

[*Français*]

M. Juneau m'informe également qu'il rencontrera les membres du conseil d'administration de Radio-Canada incessamment et sera en mesure d'annoncer les décisions du conseil au cours de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans le cours de sa déclaration à la Chambre, le ministre des Communications (M. Masse) nous a dit qu'un accord était intervenu sur un programme d'aide à l'intention des employés de Radio-Canada qui seront priés de prendre une retraite anticipée. Le ministre des Communications n'a levé là que très légèrement le voile sur ce qui attend la société Radio-Canada et les services qu'elle offre aux Canadiens de tout le pays. Il confirme ainsi qu'il y aura d'importantes mises à pied, certaines permanentes, au sein du personnel de la société Radio-Canada. Dans ce cas, et même s'il n'a pas été aussi précis que je l'aurais voulu et qu'il ne nous a pas fourni de détails sur l'incidence qu'auront sur les émissions offertes aux Canadiens de tout le pays, les compressions budgétaires annoncées il y a quelques semaines dans le mini-budget du ministre des Finances (M. Wilson), je crois que nous pouvons déduire des propos du ministre que l'on réduira considérablement les excellents services de programmation et de diffusion dont bénéficient les Canadiens de tout le pays. Assurément, si des employés sont mis à pied, il faut présumer que ce sera dans les secteurs de la programmation, des informations et des affaires publiques. Nous pouvons présumer que ceux qui perdront leur emploi ne travailleront pas au bureau principal de Radio-Canada ici, à Ottawa, ou dans les grands bureaux régionaux de Toronto ou de Montréal. Il est donc à prévoir que des employés des services de programmation dans des régions comme celles de Windsor, de Winnipeg et de Moncton se trouveront parmi ceux qui perdront leur emploi. Il ne sera donc plus possible de fournir les émissions sur lesquelles les Canadiens de ces régions devraient pouvoir compter aux termes de la mesure législative adoptée par le Parlement.

• (1220)

Un des résultats probables des projets de Radio-Canada et du gouvernement, monsieur le Président, est que les Canadiens devront se contenter de réalisations faites à l'étranger et importées au Canada. On affaiblira ainsi la trame culturelle essentielle au Canada et dont les Canadiens étaient devenus fiers grâce aux efforts de Radio-Canada et au concours des gouvernements libéraux précédents. Les conservateurs sont en train de tout détruire.

En terminant, monsieur le Président, nous aurons beaucoup à dire quand on aura confirmé ce que nous avons déjà de bonnes raisons de soupçonner, soit que la programmation se ressentira des coupures proposées dans le budget conservateur notamment celle des informations et des affaires publiques dans les régions isolées du Canada. Nous aurons une foule d'autres choses à dire quand nous obtiendrons des précisions, mais nous pouvons déjà déduire qu'une institution nationale et essentielle souffrira comme de nombreuses autres du mini-budget conservateur. Les Canadiens en souffriront, car ils perdront les émissions régionales d'information et d'affaires publiques. Ces coupures abîment la trame culturelle essentielle au Canada et lors des prochaines élections, à cause de la détérioration générale de la situation au Canada et non pas seulement à Radio-Canada, le gouvernement sera condamné par les électeurs canadiens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Communications (M. Masse) vient de dire à la Chambre que les changements dans la programmation de Radio-Canada ont été faits en consultation avec le président de cet organisme. C'est une belle consultation lorsque le ministre tient un revolver sur la tempe du président et lui dit que, quoi qu'il arrive, son budget sera emputé de 75 millions de dollars.

Nous savons, d'après des renseignements reçus de diverses régions, que Radio-Canada a proposé et mettra en vigueur des compressions importantes du personnel et des services dans la plupart des régions, notamment celles de Winnipeg, Vancouver, Windsor, Moncton et Ottawa. Nous savons que non seulement des gens seront mis à pied, mais que les émissions régionales et locales seront largement sacrifiées au maintien de la programmation nationale. En raison de ces coupures, les objectifs fixés à Radio-Canada par les gouvernements précédents, soit d'augmenter régulièrement et dans une large mesure la production et la diffusion d'émissions canadiennes devront être révisés.

Nous disons, monsieur le Président, que ces coupures vont gravement compromettre l'aptitude de Radio-Canada à fournir le genre de service que les Canadiens attendent de la société nationale. J'espère que le ministre acceptera que le comité permanent des communications et de la culture se réunisse dès que possible pour entendre le président de Radio-Canada, de sorte que nous connaissions les détails que nous n'avons pas encore reçus sur la nature des compressions et celle des programmes qui seront touchés.

M. le Président: Questions.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre concernant la production régionale.

Est-ce que le ministre peut assurer cette Chambre que la production régionale de Radio-Canada, je parle des postes de la production dans des endroits comme Winnipeg, l'Ouest canadien, en français, ainsi que la production anglophone au Québec, va être maintenue à la hauteur de celle qui existait depuis, mettons, deux ou trois ans? Est-ce qu'on va améliorer? Est-ce que le programme d'amélioration va se continuer et peut-on s'attendre à ce que le programme quinquennal établi pour favoriser les minorités ainsi que l'implantation de Radio-Canada dans les communautés de plus de 500 personnes va continuer et se terminer?

M. Masse: Monsieur le Président, je puis assurer le député que, premièrement, toutes ces consultations se sont faites dans le cadre de considérations prioritaires pour tout ce qui touche la création aussi bien en régions que dans les réseaux. Deuxièmement, il appartient au président de Radio-Canada de discuter sa proposition avec le conseil d'administration de Radio-Canada et ensuite d'en informer la population.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais poser deux questions au ministre responsable de Radio-Canada.

Premièrement, le ministre peut-il dire maintenant combien d'emplois seront touchés par les coupures auprès de Radio-Canada? Nous avons reçu des rapports indiquant qu'environ 800 emplois dans le service régional de Radio-Canada vont être touchés, cela veut dire 800 employés. De plus, beaucoup d'employés qui travaillant à contrat seront mis à pied et même ne seront pas comptés puisqu'ils ne sont pas dans le cadre effectif de Radio-Canada. Donc, combien de gens vont être affectés et, deuxièmement, comment ces coupures vont-elles de pair avec les promesses du parti progressiste conservateur pendant la campagne électorale, à savoir qu'aucune coupure réelle dans les dépenses sur les activités culturelles ne seraient faites par le gouvernement progressiste conservateur?

M. Masse: Monsieur le Président, tant et aussi longtemps que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'aura pas entériné les propositions formulées par le président, il n'y a rien d'officiel a annoncer. Lorsque les décisions sont prises par le conseil d'administration de la Société Radio-Canada, je crois qu'il appartient d'abord et avant tout au président de cette Société de faire part des conclusions auxquelles est arrivé le conseil d'administration de la Société Radio-Canada.

[*Traduction*]

M. Caccia: Monsieur le Président, les changements annoncés aujourd'hui par le ministre entraîneront-ils une augmentation ou une diminution de la production de Radio-Canada?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, la réponse à cette question sera contenue dans l'analyse que le député fera de la conférence de presse de M. Juneau qui fera part de la façon dont le conseil d'administration entend assurer au sein de la Société les compressions budgétaires en question.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, comme je viens du Manitoba, j'ai déjà connu un certain nombre de programmes de restriction de la part du gouvernement conservateur au pouvoir dans la province de 1977 à 1981. Nous constatons, par exemple, qu'au ministère des Affaires indiennes, ce sont les gens du secteur opérationnel qui ont été mis à pied. Il n'y a pas eu de réduction de personnel administratif au siège du ministère. Chose curieuse, le nombre de bureaucrates travaillant au bureau central a augmenté, en réalité, au moment où l'on supprimait des emplois dans les services. Quelle garantie avons-nous que ce ne sera pas la même chose à Radio-Canada?

• (1230)

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, on a déclaré ici même à la Chambre, dès le début même des discussions sur cette question-là, que le ministre des Communications cherchait, espérait, que l'ensemble des compressions budgétaires respecte toute la question de création aussi bien dans les régions que dans les réseaux. Et c'est dans cet esprit et dans cette recherche que la coopération et la consultation avec la Société Radio-Canada s'est effectuée. Et vous prendrez note des résultats du travail de Radio-Canada et de la consultation lorsque le conseil d'administration de la Société aura entériné les propositions du président et que ce dernier les aura rendues publiques.

[*Traduction*]

M. le Président: Les questions débordent quelque peu l'objet de la déclaration. Certains députés ignorent peut-être la tradition qui veut qu'une déclaration ministérielle soit suivie d'une courte période de questions. J'essaie de permettre à tous les députés qui se sont levés de poser une seule question. Je crois que, c'est le seul moyen de répartir équitablement le temps de parole au cours de cette courte période, si vous êtes d'accord. La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire si des compressions seront effectuées dans la région de Vancouver et pourrait-il nous préciser l'étendue de ces compressions, surtout dans le domaine de la production? Les gens de Vancouver, une région captivante, ont le sentiment que tout est concentré dans la région de Toronto et qu'ils sont les plus désavantagés en ce qui a trait aux compressions et le reste. Il faut se battre constamment pour produire des émissions à Vancouver et obtenir les capitaux voulus. Le ministre n'aurait-il pas pu établir certaines lignes directrices pour s'assurer que les compressions soient effectuées là où elles s'imposent plutôt que dans les régions où il existe un besoin véritable?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, l'honorable député me demande d'intervenir d'une façon qui serait, pour le moins, indiscrète dans les responsabilités de la Société Radio-Canada.

Lorsque le conseil d'administration aura entériné les recommandations de son président, alors il nous sera possible de discuter sur les conclusions de l'acceptation des propositions par le conseil d'administration.

Mais tant et aussi longtemps que le conseil d'administration n'a pas été saisi . . . n'a pas pris de décision, je ne crois pas qu'il soit de mise de discuter sur des faits qui n'existent pas encore.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, la plupart d'entre nous sont ravis d'apprendre de la bouche du ministre que les compressions ne se feront pas sans consultation préalable. Ma question au ministre porte donc sur une consultation plus large avec certaines des localités touchées et les travailleurs concernés. Le ministre et les gens chargés de ces compressions ont certainement reçu des demandes d'entretiens à ce sujet de la part de plusieurs groupes, dont les représentants du comté de Windsor-Essex.

Le ministre est-il disposé à s'engager à accepter ces demandes, afin qu'on consulte bien davantage les intéressés, et plus particulièrement dans certaines localités éloignées ou encore des localités comme Windsor, qui sont envahies par les émissions en provenance des États-Unis et où le réseau de Radio-Canada n'est concurrencé par aucune station privée?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je tiens pour acquis que les cadres supérieurs de la Société Radio-Canada sauront, dans le cadre de bonnes relations de travail, assurer l'information nécessaire au sein de leur organisation.

Radio-Canada

Il n'appartient pas au ministre des Communications d'effectuer des réunions au sein de la Société Radio-Canada dans le cadre de relations de travail entre l'administration et les employés de Radio-Canada. Je ne crois pas que ce soit là le mandat du ministre des Communications et j'ai trop de respect pour l'autorité de Radio-Canada pour m'immiscer dans des travaux quotidiens qui n'appartiennent pas au ministre des Communications.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre.

On sait tous que la Fédération des francophones hors Québec et plusieurs autres se sont inquiétés des coupures budgétaires, tout spécialement en ce qui a trait à la programmation régionale. Le ministre serait-il en mesure d'assurer à cette Chambre que le poste de Halifax, qui inquiète plusieurs personnes, ira bien de l'avant et sera ouvert à temps, tenant compte de ce que mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), nous a dit plus tôt, la politique d'accélération de Radio-Canada afin de desservir les communautés francophones hors Québec dans ces communautés d'au delà 500 personnes? Cette politique avait déjà été établie. Maintenant, je reconnais ce que vous nous avez dit tantôt à propos de la consultation interne qui doit avoir lieu au sein de Radio-Canada, mais je crois quand même qu'un énoncé de principe de la part du ministre serait de mise afin de rassurer la population francophone hors Québec, tout spécialement celle de la région de Halifax, savoir que la programmation débutera comme prévu.

M. Masse: Je peux vous assurer, monsieur le Président, que je demeure convaincu que les cadres supérieurs de la Société Radio-Canada ont tenu compte dans leurs travaux de toutes les expressions d'opinions qui ont été avancées autant par la Fédération des francophones que par certains parlementaires ici même dans cette Chambre, et qu'ils ont tenu compte de ces expressions d'opinions dans l'analyse et dans la façon d'appliquer les compressions budgétaires imposées par la situation économique actuelle qui est celle que le précédent gouvernement nous à laissée.

[*Traduction*]

M. le Président: Nous avons maintenant consacré à cette période de questions plus de temps que les déclarations de tous les partis n'en ont pris. Je donnerai la parole à deux députés qui la demandent depuis pas mal de temps déjà et qui n'ont pas eu la possibilité de poser une question et cela mettra fin à la période des questions. La parole est au député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille).

M. de Corneille: Monsieur le Président, l'honorable ministre n'est pas sans connaître les nombreuses études qui ont été effectuées et les fortes craintes que suscite la situation précaire de nos auteurs, de nos écrivains, de nos artistes et de tous ceux qui œuvrent dans le domaine des arts au Canada. Il sait dans quelle situation précaire tous ces gens se trouvent à cause de la réception directe des signaux émis par les satellites, etc. Je n'ai pas besoin de lui rappeler que la situation est critique et qu'il est impérieux de promouvoir et de protéger notre culture canadienne.

M. le Président: J'ai essayé d'expliquer aux députés que nous avons dépassé le temps pris par les déclarations initiales. Le député a-t-il une question?

M. de Corneille: Oui, monsieur le Président; je ne faisais que signaler la gravité de la situation. Étant donné les compressions qui sont effectuées, le ministre peut-il nous garantir que les orientations et la position du gouvernement permettront d'éviter que cet équilibre fragile ne soit rompu accidentellement par ces énormes compressions?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable parlementaire que le ministre est bien au fait, bien sensibilisé à la situation qu'il a exposée, et je suis assuré que la Société Radio-Canada, dans le cadre de ses responsabilités, dans le respect de son mandat parlementaire qui lui a été donné, s'est efforcée au maximum de faire en sorte que la création que le parlementaire signale soit au maximum assurée dans le cadre de l'exercice de Radio-Canada.

[*Traduction*]

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au ministre. Je me demande si le ministre se rend compte à quel point l'inquiétude est grande parmi les gens qui dépendent de la Société Radio-Canada pour leurs emplois occasionnels et dont les revenus annuels sont souvent très bas. Je parle, bien entendu, des acteurs, des musiciens et des auteurs.

Le ministre pourrait-il, dans les plus brefs délais, dire à la Chambre et aux Canadiens quels programmes exactement seront victimes de compressions, afin que les gens qui perdront ainsi des débouchés sachent à quoi s'en tenir et puissent essayer de réorienter leur carrière?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, il n'appartient certainement pas au ministre des Communications de répondre directement à cette question tant et aussi longtemps que le conseil d'administration de la Société Radio-Canada n'aura pas été saisi des propositions des cadres supérieurs par la voie de leur président et que le conseil d'administration n'aura pas entériné ces propositions et qu'elles seront à ce moment rendues publiques par la voie de son président, comme les choses doivent se passer. A ce moment-là, je suis convaincu que l'honorable parlementaire trouvera amplement matière dans la proposition ou dans le compte rendu public de M. Juneau pour être assurée et rassurée que les préoccupations qu'elle avait étaient des préoccupations dont a tenu compte la Société Radio-Canada.

* * *

• (1240)

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) demande à présenter le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 6 et 58.

[*Texte*]

LES VÉHICULES ACHETÉS POUR LES MINISTRES

Question nº 6—**M. Boudria:**

1. *a*) Combien le gouvernement a-t-il acheté de véhicules neufs pour les ministres depuis le 17 septembre 1984, *b*) de quels marque, modèle et année dans chaque cas?

2. *a*) Combien ont été remis en échange, *b*) de quels marque, modèle et année dans chaque cas?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) Dix.

b)

Quantité	Marque	Modèle	Année
3	Oldsmobile	88	1985
2	Pontiac	Parisienne	1985
1	Buick	Le Sabre	1985
1	Chevrolet	Caprice	1985
1	Mercury	Grand Marquis	1985
1	Oldsmobile	98	1984
1	Ford	Crown Victoria	1984

2. *a*) Aucun *

b) Sans objet

*Note: Un Chrysler New Yorker, 1982, remplacé par un Oldsmobile 88, 1985, fut déclaré excédentaire et transféré aux Services de disposition du matériel du ministère des Approvisionnements et Services. Généralement, les véhicules ne sont plus remis en échange aux concessionnaires, mais sont déclarés excédentaires.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 58—**M. Howie:**

Au cours de chacune des trois années consécutives les plus récentes pour lesquelles des chiffres sont disponibles, *a*) combien de femmes le gouvernement employait-il (à l'exception des sociétés de la Couronne), *b*) combien employait-il de personnes au total?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le tableau ci-dessous présente le total des employés de la Fonction publique fédérale pour lesquels le Conseil du Trésor fait office d'employeur (tel que défini dans la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les Relations de travail dans la Fonction publique) ainsi que le nombre de femmes incluses.

	Total des employés*	Femmes*
Décembre 1981	230,118	92,578
Décembre 1982	234,201	96,087
Décembre 1983	234,866	96,799

*Ces chiffres ne comprennent pas les sociétés de la Couronne, les organismes qui possèdent le statut d'employeur distinct (comme le Conseil national de recherches, l'Office national du film), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ou le personnel militaire.

Ces chiffres réfèrent au nombre de personnes qui sont à l'emploi de la Fonction publique à un moment donné. Cependant le Conseil du Trésor contrôle la taille de la Fonction publique au moyen de l'année-personne, c'est-à-dire l'emploi d'une personne à plein temps pendant un an ou l'équivalent, tel l'emploi de 12 personnes pendant un mois chacune.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je désire proposer la deuxième lecture du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

Le projet de loi donne effet à quelques-unes des politiques très positives annoncées par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) dans l'exposé économique qu'il a déposé le 8 novembre dernier. L'objectif de la mesure est de rétablir un peu de stabilité et de prospérité dans un certain nombre de secteurs économiques de notre pays, pays que nous aimons tous et que nous voulons tous voir redevenir une terre d'avenir.

Le projet de loi reprend également un certain nombre de mesures proposées par l'ancien gouvernement. Ce dernier s'était montré trop hésitant. Nous reprenons ces mesures aujourd'hui afin que ceux qu'elles concernent sachent à quoi s'en tenir avant de planifier l'an prochain.

Le gouvernement a cru bon d'inclure dans le projet de loi une réduction de la taxe sur l'essence pour les producteurs du secteur primaire, c'est-à-dire les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers et les exploitants miniers. Les députés se rappelleront peut-être que cette mesure avait été annoncée dès le 5 juillet à Prince-Albert. Nous reconnaissons ainsi que nos producteurs primaires contribuent énormément à l'économie canadienne. La réduction dont bénéficieront les producteurs primaires est de l'ordre de 3c. le litre ou de 13.6c. le gallon pour la taxe de vente et de 1.5c. le litre ou de 6.8c. le gallon pour la taxe d'accise. Ce qui représente au total une diminution de 4.5c. le litre et de plus de 20c. le gallon. Le tout entrant en vigueur le 1er décembre 1984.

Le gouvernement tenait à cette mesure. Nous nous préoccupons des difficultés financières qu'éprouve le secteur primaire et nous espérons que tous les députés appuieront le gouvernement en votant cette mesure le plus rapidement possible.

Bien que concédant cette réduction de la taxe sur l'essence aux producteurs primaires, le gouvernement évitera de leur imposer un tas de paperasserie. Au contraire, chaque fois que c'est possible, nous voulons simplifier les choses pour améliorer la productivité. Je peux assurer aux députés qui représentent des régions où s'exercent des activités primaires que nous refusons d'accorder certains allégements pour créer ensuite une lourde bureaucratie chargée d'en appliquer les dispositions. Les mesures administratives seront mises en œuvre avec les moyens les plus simples et les plus équitables possibles. Le ministère de Revenu diffuse à l'heure actuelle la documentation voulue sur la façon de procéder pour profiter de cette détaxe sur le carburant.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette mesure reflète l'attention que le gouvernement porte aux difficultés financières actuelles des producteurs de matières premières. Elle coûtera quelque 160 millions de dollars pendant la première année d'application et restera en vigueur jusqu'au 1er janvier 1987. En outre, le système de remboursement de la taxe d'accise de 1.5c. le litre d'essence demeurera en vigueur lui aussi.

Ce projet de loi renferme aussi une mesure relative à la taxe sur le transport aérien. Cette mesure fiscale fait partie du programme d'autofinancement que mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), a annoncé le 8 novembre 1984. Le taux ad valorem de la taxe exigée pour le transport aérien au Canada et aux États-Unis passe de 8 à 9 p. 100, le nouveau maximum ayant été fixé à $30, alors qu'il était auparavant de $23. En ce qui concerne le transport aérien vers des destinations autres que le Canada et les États-Unis, cette taxe passera de $12.50 à $15. Ces augmentations se répercuteront sur le prix des billets d'avion achetés au Canada même et sur ceux achetés à l'étranger par des passagers qui prennent l'avion au Canada. L'augmentation entre en vigueur le 1er avril 1985.

Cette mesure d'autofinancement doit rapporter des revenus supplémentaires de 34.6 millions en 1985-1986. L'argent sera versé au ministère des Transports pour financer des services reliés au transport aérien au Canada. Outre ces nouvelles initiatives, ce projet de loi dissipera toute incertitude qu'auraient pu avoir les milieux d'affaires au sujet des mesures fiscales qui ont été annoncées dans le passé mais n'ont pas encore été adoptées.

La taxe de 6 p. 100 sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication, qui est prélevée sur le montant exigé en contrepartie de l'offre d'un service de programmation, comme la câblodistribution ou la radiodiffusion sur circuit fermé et autres services connexes, a été autorisée. Cette taxe est rétroactive au 20 avril 1983 pour les services fournis à compter du 1er juillet 1983 et a été ajoutée aux frais exigés depuis par la plupart des câblodistributeurs. Nous allons de l'avant avec cette mesure, de même qu'avec trois autres que je vais présenter à la Chambre, afin de ne pas troubler indûment le secteur industriel touché.

Deuxièmement, la taxe sur les véhicules automobiles conçus pour servir sur les routes ne sera plus imposée au niveau du fabricant mais bien à celui du grossiste, c'est-à-dire celui qui approvisionne les détaillants. Cela ne change rien à la taxe sur les véhicules fabriqués au Canada, mais cela contribue à réduire la taxe imposée sur les véhicules fabriqués aux États-Unis et à accroître la taxe sur les autres véhicules importés. Ce changement prend effet le 1er mars 1984 et supprime les injustices de concurrence inhérentes à la fiscalité actuelle.

Troisièmement, pour toutes les transactions imposables intervenant entre le 1er octobre 1984 et le 31 décembre 1988, la taxe de vente sera haussée de un point de pourcentage. Les taux applicables sont de 6 p. 100 pour les matériaux et l'équipement de construction d'immeubles, de 13 p. 100 pour les boissons alcooliques et les produits du tabac, et de 10 p. 100 pour tous les autres biens imposables. Les recettes additionnelles que procurera cette hausse serviront à régler des dépenses déjà engagées.

Le gouvernement précédent a lancé des programmes sans savoir comment il les financerait ni prendre la peine de réunir en même temps les fonds nécessaires. Ce rajustement fiscal entraînera des recettes de 2.2 milliards de dollars d'ici à 1986, lesquelles serviront à financer des programmes déjà établis par le gouvernement précédent. Le gouvernement regrette beaucoup de devoir prendre cette mesure que nous ne pouvions malheureusement pas éviter compte tenu de l'ampleur des dépenses engagées par le gouvernement précédent.

Je soumets aussi à la Chambre certaines mesures d'ordre technique qui profiteront aux contribuables. Une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale, le gouvernement commencera à payer un intérêt de 1 p. 100 par mois pour les remboursements de taxes en souffrance de plus de 60 jours après la présentation d'une demande valable de remboursement. Cette disposition s'appliquera à tous les paiements aux contribuables ou autres personnes ayant droit à un remboursement aux termes de la loi.

• (1250)

A partir également de la date de la sanction royale, les contribuables pourront demander à recouvrer le montant des taxes de vente et d'accise sur la valeur payées à l'occasion de transactions qui auront été radiées de leurs comptes comme mauvaises créances. Cette disposition s'appliquera aux ventes transigées depuis le 16 février 1984.

La définition de la «fabrication partielle taxable» est explicitée pour y inclure précisément les marchandises qui doivent être enduites ou finies pour la vente, tout en supprimant la référence à des activités non précisées relatives à la préparation des marchandises pour la vente. D'autres modifications portent sur certaines denrées ou certains groupes d'industries, ou revêtent un caractère technique ou administratif.

L'adoption du projet de loi ouvrira la voie à l'étude de nouvelles mesures visant à améliorer notre système de taxation des marchandises tout en permettant au monde des affaires de fonctionner dans un climat de certitude et de confiance.

J'aimerais profiter de l'occasion pour réaffirmer devant la Chambre la détermination du gouvernement à rétablir la stabilité et la confiance dans l'économie. La confiance c'est la clé de l'expansion économique, la clé de la reprise de l'emploi, la clé de l'égalité sociale pour tous les Canadiens, jeunes et vieux, où qu'ils habitent dans ce magnifique pays qui est le nôtre; dans l'Ouest, dans l'Est ou dans le grand Nord.

Notre gouvernement a pour mission de servir tous les Canadiens. Il a été élu parce qu'il représente un changement si nécessaire. Ce mandat de changement, c'est une énorme responsabilité. Nous prenons très au sérieux la confiance que nous a donnée la population canadienne. Nous avons entrepris de relever les finances nationales. Nous sommes en train de réétudier les programmes et politiques gouvernementaux. Nous voulons soutenir plutôt que gêner la prospérité économique. Il est grand temps que le gouvernement canadien prenne les choses en main, et qu'il s'occupe des affaires économiques de notre magnifique pays. Il est grand temps de redonner aux Canadiens le sentiment de la stabilité et de la prospérité pour lesquelles ils travaillent si dur.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le projet de loi C-12 est très semblable à certaines mesures proposées par le gouvernement précédent. Ce dernier a déposé plusieurs motions concernant la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise dans les budgets d'avril 1983 et de février 1984, et une autre relative à la Loi sur la taxe d'accise en mai 1984.

Le projet de loi C-12, qui fait suite à l'Avis de motion des voies et moyens présenté le 8 novembre dernier, reprend en réalité les motions déposées par le gouvernement libéral précédent. Les propositions relatives à la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunications, la taxe de vente en gros sur les automobiles, les diverses modifications à la taxe sur les marchandises, les dispositions concernant le recouvrement de la taxe de vente versée à l'égard de mauvaises créances et le paiement d'intérêts sur les remboursements et les trop-payés de taxe de vente en souffrance, sont toutes pratiquement identiques à celles qu'avait proposées le gouvernement libéral précédent.

Cependant, il y a au moins deux différences essentielles entre le projet de loi actuel et les motions précédentes. Premièrement, le gouvernement propose une diminution de 3c. par litre sur le carburant utilisé en dehors des routes par les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons et les mineurs. Le ministre des Finances (M. Wilson) nous a assurés dans son exposé économique que ce montant est à peu près égal à la taxe de vente fédérale. Tous les députés conviendront en principe qu'il est utile de venir en aide à ce groupe de Canadiens. Mais pourquoi le gouvernement a-t-il choisi cette méthode plutôt que d'autres? Par exemple, parmi ses promesses électorales, que bon nombre d'entre nous de ce côté-ci avons lues dans l'ouvrage «Pocket Politics '84», le gouvernement a promis de supprimer la taxe de vente sur l'essence et le carburant diesel dans toutes les industries du secteur primaire: la pêche, l'agriculture, les opérations forestières et minières et tout le secteur de la production pétrolière et gazière. Ce dernier secteur semble avoir été oublié dans la disposition en question du projet de loi à l'étude.

Il est également intéressant de noter que lorsque cette mesure a été débattue à la Chambre en février 1984, le député de Portage-Marquette, l'actuel ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), a préconisé une solution tout à fait différente. Il a signalé que les agriculteurs et les pêcheurs ont droit à une réduction de 7c. le gallon ou 1.5c. le litre. Ils payent la taxe de vente et demandent ensuite la ristourne. Le député a dit que si le ministre des Finances voulait vraiment aider ce groupe de Canadiens, il devrait procéder autrement. D'après lui, les agriculteurs et les pêcheurs trouvent les demandes de remboursement très complexes et ennuyeuses. Bien sûr, nous sommes tous partisans d'accorder une concession à ce groupe de producteurs, mais je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement a choisi une façon de procéder qui ne correspond ni à sa promesse ni aux vues exprimées par l'un de ses membres. Je voudrais savoir pourquoi il préfère cette méthode aux deux autres propositions.

Je vais maintenant aborder une autre question, monsieur le Président. Le budget de février 1984 prévoyait l'intégration à la Loi sur la taxe d'accise d'un système officiel d'évaluation et d'appel. On voulait ainsi s'assurer que les contribuables canadiens bénéficient d'un droit d'appel officiel. L'actuel gouvernement a laissé tomber cette mesure et nous aimerions savoir pourquoi.

Enfin, dans son discours d'ouverture, la ministre a parlé des recettes que pourrait procurer cette mesure. En fait, elle procure des recettes comme toute mesure de taxe d'accise mais ce genre de taxe n'est pas progressif. Elle touche également tous les Canadiens, ceux qui peuvent absorber une surtaxe et ceux qui ne le peuvent pas. Je suppose que le nouveau gouvernement songe à repenser tout le régime d'imposition. J'espère qu'il s'efforcera de privilégier toute modification visant à favoriser un régime distributif et qu'il évitera désormais ce genre de mesure qui touche aussi bien les forts que les faibles.

M. le vice-président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) veut-il commencer tout de suite ou dois-je déclarer qu'il est 13 heures?

M. Deans: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur le Président, vous pourriez déclarer qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Charest): Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) venait d'obtenir la parole.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ce n'est certainement pas avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure. J'espérais que le gouvernement aurait eu la sagesse de reconnaître que les mesures fiscales supplémentaires contenues dans ce projet de loi ne sont guère souhaitables pour les consommateurs canadiens, et sans doute inutiles pour l'industrie.

Je tiens à dire pour commencer que nous nous opposerons à cette mesure pour des raisons à peu près semblables à celles que le parti conservateur a invoquées pour s'opposer à un projet de loi du même genre lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Signalons que ce projet de loi se contente surtout de réitérer ou de présenter à nouveau les mesures proposées par l'ancien gouvernement libéral. A part quelques changements mineurs, le projet de loi à l'étude nous présente une nouvelle fois les dispositions que le parti libéral avait proposées dans ses deux derniers budgets, mais auxquelles il n'avait pas pu donner force de loi.

Même si cela peut étonner certaines personnes, je ne suis guère surpris de voir le gouvernement décider de reprendre à son compte la politique adoptée par les libéraux ces dernières années. Je suis toutefois quelque peu sidéré de constater qu'il a changé complètement son fusil d'épaule. Je suis toujours surpris de voir qu'en traversant la Chambre, les gens peuvent justifier certaines mesures qu'ils avaient jugées inutiles ou même dangereuses pour l'économie globale du pays lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Je me souviens bien de l'époque qui a précédé les dernières élections. Les conservateurs ont fait remarquer à la Chambre que les frais supplémentaires d'un milliard que la hausse de la taxe de vente fédérale entraînerait seraient désastreux pour l'économie du Canada. Mes collègues libéraux se souviennent certainement d'avoir entendu des conservateurs tenir ces propos lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci. Ils ont reproché au gouvernement d'imposer ce fardeau supplémentaire, alors que l'économie était très fragile. Ils lui ont dit que cela ne ferait qu'aggraver le chômage. A les entendre, une telle mesure ne pouvait que réduire le pouvoir d'achat de la majorité des consommateurs et diminuer du même coup la demande de produits de consommation. Ils ont dit qu'en augmentant la taxe d'accise à raison de un milliard—et ce n'est qu'une partie du projet de loi—on continuerait à créer encore plus de chômage au Canada et à aggraver encore plus la sous-production industrielle. Ils ont ajouté que les familles canadiennes aux abois seraient encore moins capables de se procurer ce dont elles ont besoin pour subsister, que l'économie cesserait de croître et finirait par stagner.

Je les ai crus sur parole, car je me suis dit que le parti conservateur avait toutes les ressources nécessaires pour faire les recherches approfondies qui lui avaient permis de tirer ces conclusions. J'ai demandé à mes propres chercheurs si les conservateurs avaient raison et si c'était bien ce qui arriverait. Après avoir examiné et analysé la situation, nous avons fait la ventilation de cette taxe supplémentaire pour voir quelles seraient ses conséquences. Eh bien, nous avons conclu, comme les conservateurs l'avaient dit, que la taxe serait régressive, inutile et inopportune et, comme ils l'avaient dit, qu'elle créerait plus de chômage et ralentirait la relance plutôt faible qui s'était déjà amorcée, du moins nous l'espérions. Bref, ils avaient tout à fait raison.

• (1410)

J'avais espéré qu'après avoir présenté cette thèse, les députés conservateurs resteraient fidèles aux principes qu'ils semblaient défendre. J'avais espéré qu'une fois élus, ils seraient disposés à annuler les mesures de ce genre vu que, comme ils l'affirmaient eux-mêmes au Parlement et au public canadien, il existait des preuves concluantes que ces mesures ne paraissaient pas nécessaires. Mais non, monsieur le Président. Après les élections, ils se sont retrouvés de l'autre côté de la Chambre. Ils ont mis trois ou quatre jours à s'installer confortablement puis ils ont immédiatement changé leur fusil d'épaule.

La taxe supplémentaire devait commencer à s'appliquer en septembre et la première question posée au premier ministre (M. Mulroney) et plus tard au ministre des Finances (M. Wilson) était celle-ci: «Allez-vous supprimer cette taxe? Allez-vous abroger ces dispositions?» Ils ont d'abord répondu qu'ils y songeraient et, très peu de temps après, ils ont déclaré que le gouvernement avait l'intention de maintenir l'augmentation de la taxe et d'imposer ce fardeau supplémentaire d'un milliard de dollars aux consommateurs du Canada. Le nouveau gouvernement avait l'intention de courir exactement les mêmes risques économiques que son prédécesseur. De fait, les ministériels se préparaient à appuyer la mesure qu'ils avaient eux-mêmes qualifiée d'extrêmement néfaste pour l'économie.

Si un simple particulier agissait de la sorte, plus personne ne lui ferait confiance. Personne n'aurait confiance en sa capacité de prendre des décisions. Si cela arrivait seulement une fois, peut-être que les gens oublieraient et essaieraient de dire qu'il avait une bonne raison d'agir ainsi. C'est cependant la deuxième fois depuis le début de la législature actuelle que les membres du parti conservateur violent un principe qu'ils soutenaient auparavant. Ce que le parti conservateur invoquait comme un principe absolu ne tient plus. Cela m'inquiète de voir un parti tenir tellement au pouvoir que ses membres sont prêts à dire n'importe quoi n'importe quand, qu'ils soient disposés ou non à mettre ce qu'ils disent en pratique.

Les députés conservateurs ont présenté et veulent faire adopter à la fin de ce débat une mesure législative libérale. Ils y ont apporté quelques modifications d'importance secondaire, mais dans l'ensemble, il s'agit d'une mesure libérale. Tous les experts ont affirmé que la taxe de vente était un impôt régressif. En effet, tous ceux qui sont visés par cet impôt doivent payer le même montant, quel que soit leur revenu. Quel que soit leur capacité de gain, ils paient le même montant. Leur catégorie de revenu importe peu. Les acheteurs d'un produit paient la même taxe de vente qu'ils soient millionnaires ou assistés sociaux. En fait il s'agit d'une mesure régressive alors que le gouvernement dispose de solutions beaucoup plus progressives pour amasser les capitaux dont il a besoin.

Ce projet de loi est de nature omnibus, si l'on donne à ce terme une portée très générale. Sans vouloir prétendre qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus, je dis toutefois qu'il renferme un grand nombre de dispositions qui auront pour effet de soustraire de notre économie 4.4 milliards de dollars. Nous ne pouvons nous permettre à ce moment précis de réduire de 4.4 milliards notre pouvoir d'achat tout en espérant une reprise économique. Si le marché de la consommation perd 4.4 milliards de dollars qui vont garnir les coffres du gouvernement, les consommateurs privés de cet argent achèteront moins de produits fabriqués, ou qui pourraient l'être, par les entreprises de fabrication. On ne trouvera pas de débouchés à ces produits parce que les gens auront 4.4 milliards de dollars de moins à dépenser.

Comme on le voit en même temps qu'on réduit le pouvoir d'achat, les recettes de l'État augmentent. En réduisant le pouvoir d'achat, nous courons le risque d'aggraver le chômage. L'accroissement du nombre de chômeurs, entraînera à son tour une hausse des dépenses publiques.

La ponction de 4.4 milliards de dollars dans l'économie va créer du chômage dans l'ensemble du pays, et les différents niveaux de gouvernement vont suppléer au manque à gagner des chômeurs en leur versant un revenu pour qu'ils puissent satisfaire à leurs besoins. Ces sans-travail vont retirer des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Qu'y a-t-il d'avantageux à cette situation? Notre économie fonctionne à environ 76 ou 72 p. 100 de sa capacité, tout dépendant du moment où l'on fait le calcul. A quoi bon réduire davantage la capacité de fabrication en réduisant la demande de consommation? Voila le résultat d'une mesure législative comme celle-ci.

Ce n'est pas que j'ignore la nécessité pour le gouvernement de percevoir plus de fonds. Je suis bien conscient que le gouvernement libéral précédent a légué au gouvernement actuel une situation financière bien lamentable.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Merci beaucoup. Je vous en dirai davantage dans un instant.

Je comprends très bien que le gouvernement éprouve certaines difficultés à se procurer les fonds nécessaires aux programmes en vigueur, étant donné que le gouvernement précédent n'a pas géré l'économie très brillamment. Toutefois, je dis aujourd'hui ce que j'aurais dit si les libéraux étaient demeurés au pouvoir. Si le gouvernement a besoin de 4.4 milliards de dollars ou même d'une somme plus élevée ou moindre, ce n'est pas la façon de se la procurer. De toutes les solutions offertes au gouvernement c'était nettement la plus préjudiciable. La solution choisie est celle qui sera la moins salutaire et gênera le plus la relance économique, à supposer qu'elle soit amorcée.

Je ferai remarquer aux députés ministériels que s'ils avaient analysé avec précision les diverses concessions fiscales disponibles et qu'ils avaient effectué cette étude de façon à en évaluer les coûts par rapport aux avantages et à se rendre compte si les concessions fiscales accordées procurent ou non les avantages escomptés, la réponse aurait été nette. Nous n'obtenons pas les avantages prévus des concessions fiscales accordées aux sociétés. Ce ne sont pas mes propres paroles, mais celles d'économistes qui ont étudié les concessions fiscales accordées par des gouvernements successifs en divers endroits.

Je ne nie pas que certaines de ces concessions aient été accordées avec de bonnes intentions. Je comprends que certains gouvernements aient pu croire de temps à autre que, en accordant des concessions fiscales supplémentaires à un certain secteur de l'économie, ils en retireraient des avantages appréciables à courte ou à longue échéance. Toutefois, l'analyse a révélé que c'est effectivement une erreur et que nous ne retirons des concessions fiscales aucun des avantages que la plupart des gouvernements prétendaient obtenir.

• (1420)

Cela a donné lieu à des analyses fort intéressantes qui montrent que les concessions fiscales accordées pour la recherche et le développement n'ont pas vraiment permis d'accroître nos moyens de recherche et de développement. L'entreprise a demandé un grand nombre d'autres avantages fiscaux. Néanmoins, elle s'en est peu servi pour créer de nouvelles possibilités d'emploi au Canada. Même si elles nous coûtent des milliards de dollars, ces concessions fiscales n'ont pas donné les résultats que nous attendions. Quand je dis «nous», je veux dire le gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial. Les concessions fiscales accordées par les gouvernements n'ont pas rapporté ce que bien des gens en attendaient.

Les concessions accordées par le gouvernement fédéral à divers secteurs de l'entreprise, sous forme de dégrèvements fiscaux ou de subventions directes, ont fait l'objet d'une évaluation. Selon cette analyse, l'entreprise aurait ainsi économisé plus de 18 milliards par an.

Si c'est vrai, comme je le pense, cet argent n'apporte pas à l'économie les résultats escomptés. S'il est vrai également que le gouvernement se trouve dans l'obligation d'accroître ses recettes fiscales, pourquoi ne cherche-t-il pas de ce côté-là, pourquoi n'examine-t-il pas de plus près les subventions et les concessions accordées pour voir s'il n'y a pas lieu de ramener ces 18 milliards à 14 milliards? Cela lui donnerait les 4 milliards qu'il cherche à recueillir au moyen des diverses mesures fiscales à l'étude. Cette solution n'aurait-elle pas été au moins aussi raisonnable, et peut-être même un peu plus sensée, que l'augmentation de la taxe de vente fédérale? La ministre sourit, et elle a un charmant sourire, mais je sais qu'au fond d'elle elle pense: «Mon Dieu, pourquoi n'y ai-je pas pensé?»

Des voix: Oh, oh!

Mme Mailly: Tu parles!

M. Deans: Je vois bien qu'elle se pique au jeu, car ce n'est certainement pas une tête folle. La ministre se dit peut-être qu'elle ferait mieux de retirer la mesure et d'en proposer une autre qui correspondrait mieux aux propositions fort sensées du Nouveau parti démocratique. Je la féliciterais, si c'était à cela qu'elle pensait.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je ne suis pas de ceux qui veulent à tout prix s'attribuer le mérite des initiatives louables. Je tiens à bien le préciser. Mon parti est tout à fait disposé à partager la gloire d'avoir découvert une bonne idée. En fait, nous sommes même disposés à permettre au gouvernement de se l'approprier!

Mais, blague à part, je tiens à faire remarquer au gouvernement que pas une seule étude n'a révélé qu'il serait préférable pour l'économie du Canada d'accroître la taxe de vente fédérale des montants prévus dans ce projet de loi, au lieu de réduire du quart les cadeaux et les dégrèvements fiscaux que l'on consent à l'heure actuelle aux entreprises, de façon à récupérer un montant équivalent. Voilà une idée qui permettrait de couper un peu dans le gras.

Si la ministre voulait vraiment faire quelque chose d'utile, elle accepterait cette proposition dans l'esprit où elle est faite. Le parti conservateur avait raison, lorsqu'il était dans l'opposition, de contester les mesures et l'orientation qu'elles supposaient. Le parti conservateur a fermement défendu son point lorsqu'il était dans l'opposition. Même si je ne donne pas toujours facilement mon accord, j'approuvais ce que le parti conservateur proposait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Maintenant que j'ai fait l'effort de reconnaître qu'il avait raison lorsqu'il était ici, je ne peux que conclure qu'il a forcément tort maintenant qu'il est là-bas. Il ne peut en être autrement. Si j'étais d'accord avec lui—et je l'étais—lorsqu'il soutenait que ce n'était pas la bonne façon de procéder, et si je veux être conséquent avec moi-même, je ne peux que dire aux conservateurs: «Pourquoi n'êtes-vous pas aussi conséquents que moi et pourquoi ne vous en tenez-vous pas à ce que vous croyiez être vrai?» Ils pourraient alors envisager d'autres possibilités.

Je ne prétends pas que les mesures que nous avons proposées soient les seules applicables. Mais je dirai que la Chambre des comnmunes—y compris, je crois, les ministériels de l'arrière-ban—et les spécialistes et analystes du pays préconisent en général une révision très approfondie de la façon d'accorder des privilèges fiscaux au secteur des sociétés. Comme celui-ci n'est tenu de suivre aucune directive ni de se conformer à aucune espèce d'engagement, il est on ne peut plus clair pour quiconque a étudié cette question que très peu d'avantages, s'il en est, découlent de l'octroi de ces 18 milliards de dollars ou du moins d'une partie importante de ce montant et que si le gouvernement décidait de réduire ce montant, cela ne causerait aucun tort durable à l'économie canadienne. Certes, peu d'avantages découlent de ce qui est proposé ici aujourd'hui.

Il suffit de voir ce qui se passe un peu partout au pays pour se rendre compte que la situation est aussi difficile aujourd'hui qu'elle l'était avant que le gouvernent ne soit élu. Les statistiques du chômage montrent très clairement que, même avec les meilleures intentions du monde, le gouvernement n'arrive pas à remplir ses engagements. En fait, dans les trois mois qui se sont écoulés depuis son avènement, les choses ont empiré pour bien des gens. On compte maintenant 50,000 Canadiens de plus en quête d'emploi que lorsque le gouvernement a été élu. On en compte 244,000 qui sont chômeurs depuis 6 à 12 mois, et dont beaucoup ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. On en compte aussi 130,000 qui sont chômeurs depuis plus d'un an. Le nombre des chômeurs à long terme au Canada—c'est-à-dire ceux qui le sont depuis plus d'un an—est beaucoup plus élevé maintenant qu'il ne l'était il y a un an. Il a en fait augmenté d'environ 180 p. 100. Ces Canadiens ne seront pas heureux des mesures qui ont été présentées jusqu'ici.

Le gouvernement parle de confiance, mais c'est chose difficile à mesurer. Le premier ministre a admis qu'il était difficile de mesurer la confiance; il est difficile de la faire entrer dans l'équation et de calculer quelles en seront les répercussions. J'en conviens. J'espère sincèrement que les mesures gouvernementales donneront des résultats et je vais dire pourquoi à la Chambre. Je l'espère, parce que si elles ne donnent pas de bons résultats, le pays va se trouver dans un épouvantable pétrin. Les mesures qui ont été prises depuis le 4 septembre imposeront d'énormes difficultés à un grand nombre de Canadiens. On prévoit qu'elles mettront de 50,000 à 100,000 personnes au chômage d'ici la fin de l'année prochaine. Je frémis à la pensée que les programmes à long terme ne donnent pas les résultats escomptés après que ces Canadiens, entre autres, auront enduré ces sacrifices additionnels.

• (1430)

Voilà, selon moi, la difficulté, car que signifie la confiance? C'est un bien beau mot, mais comment la mesure-t-on? Comment peut-on mesurer la confiance lorsque l'on n'a pas de travail et que personne n'embauche dans la région? Comment la mesurer lorsqu'on sort du secondaire et qu'on n'a pas les moyens d'aller à l'université? Comment mesurer la confiance lorsque l'on possède une maison et qu'en raison des coupures budgétaires on ne peut plus payer l'hypothèque et on doit la vendre? Comment la mesurer lorsque, petit entrepreneur dans une localité rurale, on constate que le seul employeur de cette localité va fermer ses portes? Que dit-on aux employés de cette entreprise qui ferme? Le mot confiance est un bien beau mot. On peut dire que l'on a une confiance de tous les diables, mais cela dit, où sont les emplois? Où sont les possibilités d'emploi et la croissance? Où voyons-nous les signes de développement prometteur? La situation dont a hérité le gouvernement n'était déjà pas rose, mais c'est encore bien pire maintenant qu'il a décidé de l'aggraver encore. C'est ce qui se produit, non seulement du fait de cette mesure mais surtout de l'exposé économique présenté par le ministre des Finances il y a quelques semaines.

Il est impossible de créer des emplois en aggravant le chômage. On ne peut pas décider de supprimer toute une série de programmes, avec la conséquence inévitable que des gens seront mis à pied, et s'attendre à ce que tout le monde estime, d'une façon ou d'une autre, que cette mesure a créé des emplois. Ce n'est simplement pas le cas.

Je voudrais dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que nous devons cesser ce jeu et considérer la réalité de la situation canadienne. Nous avons connu des périodes économiques fastes, mais la chose que je remarque, dans l'histoire moderne de notre développement, c'est que le secteur privé n'a jamais été prêt, de sa propre initiative, à se développer au rythme du reste du monde. Le secteur privé, en dépit de toutes les subventions dont je parlais, n'a jamais été prêt à investir au Canada pour suivre l'évolution de la technologie. Malgré toutes les subventions qui ont été accordées au secteur privé, il n'a jamais vraiment fait de la recherche et du développement. Et c'est pourtant sur ce plan-là qu'il faut évaluer son rendement. Il n'a pas fait preuve de dynamisme pour trouver de nouveaux débouchés. Je dirais que, dans l'ensemble, il a manqué de dynamisme. Au contraire, il a systématiquement refusé toute offensive sur de nouveaux marchés.

J'ai participé à une étude qui a été effectuée dans l'ensemble du Canada. J'ai parlé à de nombreux représentants d'organismes privés de la nécessité de trouver des débouchés à l'extérieur du Canada pour leurs produits, mais, à quelques exceptions près, ils m'ont répondu qu'ils étaient satisfaits de la taille de leur entreprise. Donc, le secteur privé se contentait volontiers du rôle de fournisseur pour nos marchés, mais n'avait pas du tout l'intention de faire des percées sur les marchés étrangers. Et ceux qui auraient été intéressés à le faire ne détenaient pas les pouvoirs pour prendre pareille décision de toute façon. La plupart représentaient des filiales d'entreprises multinationales établies au Canada pour répondre à la demande du marché canadien. Ils n'avaient ni l'ordre ni l'autorisation de trouver des débouchés à l'étranger pour leur entreprise.

M. Stewart: Les exportations ont augmenté de 40 p. 100 en Ontario.

M. Deans: J'ai cru entendre mon collègue d'en face dire que c'était de la «vraie merde», expression antiréglementaire en passant. S'il ne me croit pas, il n'a qu'à aller vérifier.

M. Stewart: Les exportations ont augmenté de 40 p. 100 en Ontario.

M. Deans: Pas dans les produits manufacturés.

M. Stewart: Et l'accord sur l'automobile?

M. Deans: L'accord sur les produits de l'automobile obéit aux fluctuations de la conjoncture d'une année à l'autre et les sociétés concernées n'ont pas de mandat indépendant au Canada. Cet accord s'applique à un conglomérat nord-américain.

Une voix: Dans quel but?

M. Deans: Le député peut toujours demander la permission de faire un discours s'il y tient. Mais la plupart des filiales de sociétés internationales n'ont pas le droit d'exploiter les marchés internationaux.

Cela dit, je dois demander où les hommes d'affaires—je ne parle même pas des consommateurs—trouveront des motifs de faire confiance à l'avenir. Où sont donc les entreprises qui au cours des bonnes années, dont nous avons eu notre bonne part, refusaient de chercher de nouveaux débouchés, de doter le Canada d'une infrastructure, de se livrer à des travaux de recherche et de développement et de s'attaquer au marché mondial? Où sont-elles? Car c'est bien ce qu'il nous faut si nous voulons atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Mais rares sont les entreprises sur lesquelles on peut compter. Elles ne feront pas ce que jusqu'à présent elles ont toujours refusé de faire.

Nous avons tellement accordé de concessions aux grandes entreprises que celles-ci ne paient à peu près pas d'impôts. En fait, nous en sommes au point où les grandes entreprises peuvent reporter le paiement de leurs impôts indéfiniment, soit dans 20 ou 30 ans, contrairement aux travailleurs moyens qui doivent payer les leurs à toutes les semaines. Nous avons fait en sorte qu'elles ne paient à peu près rien de ce qu'elles font. Que pourrions-nous faire de plus pour elles? Le fait est que nous ne pouvons rien faire de plus. Comme nous ne pouvons rien faire de plus, nous ne saurions espérer que les grandes entreprises instaurent subitement ce climat de confiance qui, selon le gouvernement, devrait exister au Canada.

Rien ne me ferait plus plaisir que de constater à la fin de ces quatre ans que les mesures gouvernementales ont porté fruit, que tous les Canadiens travaillent, que la croissance est soutenue et que tout un chacun peut espérer à l'avenir jouir d'une certaine prospérité, avoir une vie agréable et être capable de faire vivre sa famille. Je voudrais bien que cela ce produise. Nous le souhaitons tous. Cependant, ce sera impossible si nous comptons seulement sur le secteur privé qui refuse résolument de défendre les intérêts du Canada. Nous ne pouvons espérer que le grand capital changera d'attitude, car il a eu amplement l'occasion de le faire et il s'y est obstinément refusé. Pourquoi croyez-vous que le secteur public a dû se charger de tant de travaux de recherche? Parce que le secteur privé s'y était refusé.

Mme McDougall: J'écoute.

M. Deans: Je le sais. Cela ne change pas grand-chose cependant. Le problème, monsieur le Président, c'est que nous avons déjà donné l'occasion au secteur privé de jouer ce rôle, mais cette solution n'a pas marché. Il ne suffit pas de demander sans cesse la même chose au secteur privé pour qu'il bouge davantage. Je dis cela, car je crois que le gouvernement place tous ses œufs dans le même panier. On a dit tout à l'heure que tout ce que le gouvernement essaie a déjà été envisagé ou essayé par les gouvernements d'autres pays et en fait, ici même, au Canada, il y a quelques années. Or, ces mesures ont eu pour résultat la montée en flèche du chômage.

Notre mandat, pour l'amour du ciel, c'est d'essayer de nous occuper des gens qui sont ici aujourd'hui; de s'assurer de leur donner leur chance, ne pas leur faire payer un prix bien supérieur à ce que le reste de la société accepterait normalement de payer, et d'essayer de préparer un bel avenir à la prochaine génération et à celles qui suivront. Or, ce n'est pas ce que fait le gouvernement dans ce projet de loi ou dans son exposé économique.

Nous prétendons, monsieur le Président, que si nous nous penchons sur les conséquences de la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous ne pouvons qu'être amenés à croire qu'en faisant une ponction de près de 4.5 milliards de dollars dans le secteur de la consommation—car c'est à cela que cette mesure revient—on ne peut que réduire le pouvoir d'achat d'une très grande majorité des Canadiens qui doivent acheter ces produits de consommation. Alors, cela ne peut qu'entraîner un ralentissement de la fabrication, donc une recrudescence du chômage. Il n'y a pas d'autre façon d'envisager la situation. Peu importe comment on calcule, quel modèle économique on utilise; on peut seulement en arriver à la conclusion que si l'on prend davantage d'argent dans la poche d'une personne, elle va inévitablement avoir moins à dépenser. C'est la conséquence de ce projet de loi et c'est pourquoi il n'est pas productif. S'il y avait un moment propice pour adopter ce genre de mesure, et j'en doute, ce n'est certainement pas maintenant.

• (1440)

Si le gouvernement doit trouver un moyen d'avoir plus d'argent, je lui conseille de commencer à songer aux 18 milliards de dollars que nous distribuons bon gré mal gré en concessions fiscales. C'est en substance ce que le parti conservateur a dit lorsqu'il était dans l'opposition, et il avait raison. L'initiative du ministre va causer d'autres problèmes au lieu d'améliorer la situation.

Le gouvernement n'a pas besoin de faire cela. Pour commencer, si le ministre croit que l'économie prospérera, que le secteur privé pourra offrir les occasions d'emplois nécessaires, il est évident que les recettes venant de ceux qui travailleront seront suffisantes pour supporter notre dette actuelle. Nous espérons qu'il en sera ainsi. Dans ce cas, si le secteur privé répond aux attentes du gouvernement et atteint par toutes sortes de moyens bizarres les objectifs que le gouvernement espère lui voir atteindre, la relance de l'activité économique rapportera assez d'impôts pour que cette mesure-ci soit inutile. Si l'on ne mettait pas ces mesures en œuvre, cette somme de 4 milliards resterait dans l'économie, et elle nous aiderait à atteindre plus rapidement cet objectif. Si un plus grand nombre de personnes peuvent acheter, il y aura plus de chances que le secteur privé offre de nouvelles possibilités. En prenant cette initiative aujourd'hui, le gouvernement se détourne de l'objectif qu'il s'est fixé.

Ce que fait le gouvernement, monsieur le Président, non seulement ne nous satisfait pas mais encore ne répond même pas à ses propres objectifs. Voilà ce qui est difficile à comprendre. Si une économie fonctionne déjà terriblement au ralenti et que l'on réduit encore davantage la demande, comment peut-on espérer améliorer la productivité? C'est impossible. Nous préférerions de beaucoup que la ministre présente un projet de loi sur les très nombreuses échappatoires fiscales, sur les très nombreux cadeaux que le gouvernement fait aux sociétés à même l'argent des contribuables moyens. Nous préférerions que le gouvernement propose des mesures visant à restreindre ce genre de dépenses, qu'il ne puise pas dans les poches des Canadiens moyens pour créer davantage de chômage et de difficultés. Nous préférerions choisir l'autre possibilité et donner aux gens la chance d'acquérir une nouvelle confiance dans l'économie comme le gouvernement le leur demande. Donnons-leur la chance de faire preuve de confiance en apportant leur propre contribution à la relance que le gouvernement souhaite et que nous espérons tous.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) a la parole.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais parler surtout du projet de loi qu'on a présenté ce matin, et ce n'est pas tellement en tant que député de LaSalle aujourd'hui que je prends la parole, mais en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances; on peut toujours faire des préambules, monsieur le Président.

Hier après-midi, j'ai été pointé du doigt plus particulièrement et je dois dire, malheureusement, à cette assemblée générale et, particulièrement, à mon voisin d'en face, et j'espère qu'il m'écoute, le député de Shefford (M. Lapierre), que je prends la parole en toute liberté, que personne ne m'a censuré et que je me lève actuellement pour parler d'un projet de loi auquel je crois beaucoup. Et nous les «backbenchers» du parti progressiste conservateur, c'est-à-dire du gouvernement, comme on nous a appelés hier, nous ne sommes pas brimés du tout.

Premièrement, si nous nous taisons aussi longtemps, c'est que nous apprenons beaucoup, et c'est plus par décence que par prudence. Plutôt que de ne pouvoir rien dire, nous aimons mieux pouvoir choisir nos mots.

Deuxièmement, on entend beaucoup de l'autre côté de la salle des verbes anglais comme «were», «was», c'est-à-dire en français «fut» et «était». Nous les nouveaux de l'assemblée qui formons je crois presque la majorité, nous aimerions beaucoup plus entendre des choses comme «will be», «shall be» ou en avant. Et je crois que c'est pour cette raison-là que nous avons été élus: pour regarder de l'avant.

Mais malheureusement, au stade où nous en sommes, après avoir pris les finances du pays dans l'état dans lequel elles étaient, on se doit d'éteindre les feux et de mettre de l'ordre. Nous avons en toute collégialité ... soyez-en assurés, parce que j'ai eu l'occasion d'y participer très activement, avec mon ministre, mes ministres comme je pourrais dire, le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) (M. Wilson et M^me^ McDougall), au projet de loi particulier qui est déposé aujourd'hui et même aux états financiers qui ont été présentés récemment. Et laissez-moi vous assurer que c'est tout plein de bon sens.

Et tout à l'heure, quand on osait de l'autre côté de l'assemblée nous dire comment cela se passait dans l'entreprise privée, eh bien, laissez-moi vous dire que, nous, nous y étions dans l'entreprise privée pendant quelques instants et c'est cela qui se passe dans l'entreprise privée. Quand on prend une affaire nouvelle, on va voir pour essayer de découvrir toutes les grandes surprises et ensuite on va mettre de l'ordre immédiatement.

Alors le projet de loi qui est introduit aujourd'hui ne relève de la vieille histoire simplement pour les déboires, c'est-à-dire qu'il s'agit de mettre de l'ordre dans les détails, et les détails du projet de loi vous ont été rendus ce matin très clairement par le ministre d'État (Finances) (M. Wilson). Je ne crois pas qu'on doive en rediscuter maintenant. Cependant, je tiens à dire qu'il met en évidence les grands principes d'utilisation qu'on emploie plutôt dans l'entreprise privée, c'est-à-dire que

dans l'entreprise privée, actuellement, nous utilisons des termes à l'effet que les gens doivent payer pour les services qu'ils reçoivent. Et je crois qu'on a essayé de refaire une redistribution. On remarquera que dans le projet de loi, actuellement, il y a autant d'allégements fiscaux qu'il y a de taxation. Et je crois que c'est une redistribution qui s'imposait par les conditions latentes qui nous avaient été laissées par le gouvernement précédent.

On a parlé de la confiance. Je crois que ce projet de loi va ramener la confiance, et j'attirerais l'attention particulièrement sur l'esprit d'équité qui s'en dégage.

• (1450)

Dans un endroit, le gouvernement a décidé de payer des intérêts sur ses propres retards d'acquittement. Anciennement, le gouvernement arrogant qui était en place, parce que pour lui avoir fait face, ne se privait pas de nous faire attendre pour des ristournes qui nous étaient dues. Actuellement, je crois que dans l'entreprise privée, quand on retarde quelqu'un, on doit payer pour, et c'est ce que le gouvernement, dans son grand esprit d'équité, s'apprête à faire par certaines mesures de ce projet de loi.

On a parlé aussi beaucoup de chômage. Je crois que ce projet de loi va venir redonner une certaine confiance à nos concitoyens. Pour quelle raison? Quand une nouvelle administration prend une boîte, la première chose sur laquelle on peut juger cette nouvelle administration, c'est bien l'ordre ou comment les gens qui la prennent vont se relever les manches pour mettre de l'ordre dans cette boîte, et c'est ce que nous avons fait. Déjà nous avons une histoire qui n'est pas très vieille, qui est de seulement trois mois, mais ce projet de loi, je crois, vient confirmer que nous avons l'intention de prendre ce projet de loi en main et de le mener à bon port: remettre les citoyens du Québec au travail. Naturellement, je crois que ce n'est pas seulement notre parti, au pouvoir actuellement, notre gouvernement, mais je crois, en toute franchise, que c'est le souhait, évident même, de l'opposition.

Il est bien entendu qu'actuellement la confiance ne règne pas dans l'économie canadienne. Tout ce qui règne, c'est de l'espoir, l'espoir en cette confiance qui viendra et que nous mériterons. J'espère du plus profond de mon cœur que les mesures de ce projet de loi, ce qui en découle par la mise en ordre que nous nous apprêtons à faire dans cette mesure législative, j'espère qu'elle saura redonner aux Canadiens une confiance qui est indispensable dans la reprise du travail que l'on doit procurer à nos concitoyens.

On remarque dans ce projet de loi une phrase qui m'a particulièrement frappé, et je vais la traduire dans mes mots: L'adoption de ce projet de loi préparera le terrain en vue de l'examen de nouvelles initiatives visant à améliorer l'esprit d'équité qui doit régner dans la fiscalité indirecte tout en permettant aux milieux d'affaires d'œuvrer dans un climat de certitude, de stabilité et de confiance. Il s'agit là de notre leitmotiv absolu, et nous osons croire que tout ce qui va animer notre nouveau gouvernement dans l'adoption de tous ces projets de loi sera animé du même esprit d'équité que nous amenons ici, nous les «backbenchers» qui provenons du monde des affaires. Nous osons espérer que les prochains projets de loi seront aussi bien étudiés que celui-ci dans le but de mettre de l'ordre dans nos finances.

Naturellement, il va falloir revaloriser non seulement le «backbencher», mais dans un plus grand esprit il va falloir revaloriser l'esprit de travail. Anciennement, on admirait les gens pour leur esprit de travail, aujourd'hui on admire surtout les gens pour le résultat de leur esprit de travail qui se traduit trop souvent, hélas, par de l'argent.

Je crois que le très honorable premier ministre a fait un très bel avancé quand il a dit: Il va falloir remettre les gens au travail! Et nous devons les remettre au travail en toute confiance. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui travaillent mais qui n'ont aucune confiance en l'avenir. Il y en a même qui refusent de travailler soi-disant à cause de salaires trop petits, ils préfèrent demeurer à ne rien faire. Mais il va falloir revaloriser l'esprit de travail qui a toujours animé nos prédécesseurs et les pionniers du Canada.

Alors je crois que ce projet de loi ou l'esprit de présentation du projet de loi a été travaillé très bien à partir d'un collégialité autant de l'extérieur que de l'intérieur du gouvernement.

Je suis persuadé que les propos qui ont été tenus ce matin par ma ministre, c'est la première fois, je vous ferai remarquer, monsieur le Président, que je travaille pour une femme autre que la mienne, mais c'est absolument agréable, et je puis vous assurer que ma ministre s'est très bien défendue jusqu'à présent et n'a pas besoin de mon maigre appui, mais je puis vous assurer qu'elle jouit de mon appui entier autant dans la teneur de ce projet de loi que de la façon qu'il a été présenté. Moi-même j'ai eu l'occasion d'assister à des consultations qui ont eu lieu à propos de cette présentation, et je puis vous assurer que le monde des affaires est tout à fait en accord autant sur notre procédure que sur les buts que nous visons du point de vue ultime.

Alors, monsieur le Président, je puis vous dire que moi, personnellement, autant comme «backbencher» dans un ministère que dans cette Chambre, nous faisons partie de l'élaboration de toutes les politiques de notre gouvernement sans aucune censure et en toute liberté, et actuellement je me sens certainement en plaine étude, mais je puis vous assurer que nous avons l'impression de participer aux choses de l'administration de notre pays et nous en sommes très fiers.

Le président suppléant (M. Charest): Questions! Commentaires! L'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Nystrom: J'aimerais poser une question à l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier).

Je veux poser une question concernant son discours sur le projet de loi C-12. Dans ce dernier, il y a beaucoup de changements à notre système d'impôt. Il y a une chose ici qui est très importante, c'est l'augmentation de la taxe de vente de 1 p. 100. C'était une proposition de l'ancien gouvernement libéral, et je me souviens très bien au mois de juillet et au mois d'août quand le parti progressiste conservateur a fait une campagne électorale contre le parti libéral et contre cette augmentation de taxe. Ici, à la Chambre, c'était la même chose l'année dernière. Le parti progressiste conservateur a fait une campagne ici à la Chambre contre l'augmentation de la taxe de vente du parti libéral. Ma question est la suivante: Pourquoi le député maintenant, comme il est député conservateur, pourquoi a-t-il changé d'avis, pourquoi son parti a-t-il changé d'avis? Et pourquoi une proposition libérale dans ce projet de loi progressiste conservateur?

Monsieur le Président, plus cela change, plus c'est la même chose. L'année dernière, c'était le parti libéral, cette année c'est le parti progressiste conservateur. C'est exactement la même chose avec exactement la même proposition. Est-ce que le député peut expliquer à la Chambre pourquoi son parti a changé d'avis? C'est une question très importante parce qu'il est très important de suivre la même ligne dans l'opposition et dans le gouvernement. Voilà pourquoi la population de notre pays est, quelquefois, très . . .

[*Traduction*]

. . . est très cynique à l'égard des hommes politiques de notre pays.

[*Français*]

M. Lanthier: Monsieur le Président, premièrement, je dois rappeler à l'honorable député que je n'ai jamais été dans l'opposition. Deuxièmement, il est bien entendu qu'on ne peut certainement pas discuter d'une partie de projet de loi. C'est un projet de loi global dans lequel il y a des ajustements en plus et en moins. Naturellement je ne serais pas en mesure ici de discuter d'une question particulière, d'une augmentation sans discuter de l'ensemble du projet de loi et sans reprendre même les explications très claires qui ont été données ce matin par le ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall). Alors c'est dans cet esprit. Si vous voulez discuter de l'état d'ensemble du projet, à mon avis, la teneur du discours était très claire à cet effet mais, encore une fois, je réitère la première partie de mon allocution de tout à l'heure. Nous n'étions pas l'opposition. Il faudrait donc cesser de se tourner vers le passé et plutôt regarder vers l'avenir. Ce climat de confiance que nous essayons de créer sera basé sur l'avenir parce que le passé tout à fait récent de notre gouvernement était tellement triste, que je ne crois pas que l'on puisse baser un climat de confiance là-dessus.

• (1500)

Alors partons donc maintenant d'une base que nous avons et ce projet de loi qui sert, je crois, définitivement à . . . sans dire éteindre un feu, à assurer une espèce de continuité dans notre gouvernement, partons donc d'une base et bâtissons vers l'avenir!

Nous sommes partis d'une base par les états financiers que nous avons présentés le mois dernier. Mais laissez-moi vous dire que pour ce qui s'est passé dans l'opposition, je n'y était pas. Quant aux promesses électorales, il ne faut pas les prendre individuellement, il faut les prendre globalement. Et je me souviens fortement durant la campagne électorale, et cela c'est parce que j'y ai participé, par exemple sans être dans l'opposition, j'ai participé à la campagne électorale. Monsieur le Président, laissez-moi vous dire que durant la campagne électorale, notre premier ministre s'est toujours défendu de discuter un point particulier sans discuter l'ensemble d'une politique. Je crois qu'il est tout à fait injuste de discuter élémentairement d'un point très défini sans discuter un ensemble qui a été très bien présenté ce matin.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je sais que l'honorable député n'était pas dans l'opposition, mais il est dans l'équipe gouvernementale et ce gouvernement qui a fait une promesse électorale. Mais je voudrais poser une question très clairement: Est-ce que le député est maintenant prêt à jeter cette promesse aux poubelles? Est-il pour ou contre? Est-il pour ou contre cette mesure du projet de loi visant à augmenter la taxe de vente de 1 p. 100? Est-il prêt maintenant à jeter cette promesse électorale aux poubelles? Oui ou non?

M. Lanthier: Je crois avoir répondu clairement et calmement, monsieur le Président, qu'on ne peut pas disséquer une promesse individuelle car il faut discuter cela dans un ensemble. Cela a été présenté. Il n'est pas question du tout de nier aucune promesse électorale dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, je voulais simplement faire une brève observation à la suite de l'intervention du député. Il a parlé à plusieurs reprises de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall). Je voudrais moi aussi féliciter la ministre pour son discours, non pas pour la raison invoquée par le député, mais parce qu'elle a réussi à omettre l'essentiel en parlant de la décision du gouvernement d'accorder une réduction de 20c. le gallon aux producteurs du secteur primaire, à cause des difficultés financières qu'ils éprouvent. En fait, d'un côté il leur donne 20c., alors qu'il porte en même temps le prix du pétrole et du gaz au niveau mondial. Il fait un cadeau de 20c. tout en augmentant la taxe de vente sur certains produits.

Il accorde une diminution de 20c. aux pêcheurs, mais il leur annonce en même temps qu'ils devront peut-être payer les prévisions météorologiques et qu'il leur en coûtera pour amarrer leurs bateaux. Il accorde cette réduction en annonçant aux pêcheurs que le gouvernement va supprimer leur régime d'assurance et qu'ils devront pour cette raison payer des centaines de dollars supplémentaires par année pour assurer leurs bateaux.

J'ai également remarqué que la ministre a parlé de 20c. le gallon qui correspondraient à la diminution de la taxe de vente et de la taxe d'accise. Elle a cependant bien omis de mentionner, comme le gouvernement dans ses toutes déclarations, que la réduction de la taxe d'accise n'était rien de nouveau. Elle a été décidée par un gouvernement libéral en 1975. Il suffisait aux contribuables de présenter leur demande et de garder leurs reçus chez eux. A l'instar du ministère du Revenu national, la ministre d'État aux Finances a oublié ce fait très important concernant la réduction de la taxe d'accise.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, nous allons passer au prochain discours. L'honorable député de . . . Est-ce que l'honorable secrétaire parlementaire voulait répondre?

M. Lanthier: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Je crois qu'on vient de faire un excellent réquisitoire sur l'esprit du projet de loi. Quand on dit que, dans un temps, on fait une chose, et que, dans un autre temps, on fait autre chose, que dans une main on fait quelque chose, et que dans l'autre main on fait autre chose, c'est justement ce qu'il s'agit de faire avec ce projet de loi. Il s'agit de remettre de l'ordre dans la boîte. Il n'est pas question, et on ne s'en est jamais caché naturellement, que ce projet de loi ne venait faire qu'un allégement. Il s'agit de faire une redistribution, et écoutez, il s'agit de mettre en ordre aussi des mesures de lois qui

avaient été introduites par un gouvernement précédent et qui traînaient en longueur.

Et c'est à la suite de revendications de bon aloi de gens de l'entreprise privée qu'on a décidé de mettre de l'ordre dans la boîte. Alors, je remercie beaucoup notre opposant, de l'autre côté de la Chambre, d'avoir illustré, avec beaucoup plus d'expérience que je ne l'ai fait d'ailleurs, qu'il s'agissait là de mettre de l'ordre dans la boîte.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): Je tiens à rappeler à la Chambre qu'il reste environ deux minutes pour les questions et commentaires.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais répondre au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il a dit que l'on doit envisager ces mesures fiscales comme un esemble et non séparément les unes des autres. Je m'intéresse en particulier à l'une des mesures, notamment l'augmentation de la taxe de vente fédérale visant à prélever 1 milliard de dollars. C'était l'une des questions en jeu durant la campagne électorale où l'estimé chef du député, le premier ministre (M. Mulroney), a déclaré qu'il ne mettrait pas cette mesure en vigueur.

Il me semble que le député devrait avoir suffisamment de principes pour répondre à cette question. Approuve-t-il cette augmentation visant à prélever 1 milliard de dollars dans la poche des contribuables canadiens? Est-il en faveur de cette mesure, oui ou non?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle au secrétaire parlementaire du ministre des Finances qu'il ne lui reste que quelques secondes.

M. Lanthier: D'accord. Je réitère que ce n'est pas dans un «package», comme on vient de le dire, c'est «as a whole», si on veut s'exprimer en anglais. Mais laissez-moi vous dire, je crois que cela a déjà été l'objet d'une réponse. Oui, je suis en faveur de cette taxe, d'une part, mais dans un ensemble d'allégements qui proviendrait d'autre chose. D'accord? Je crois avoir bien répondu. Je le crois, oui, parce que j'ai appuyé le projet de loi qui a été présenté.

M. Nystrom: Et vous taxez la population! Est-ce qu'il a dit la même chose pendant la campagne électorale?

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Je donne la parole à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Je vous remercie, monsieur le Président. Il me fait plaisir de participer également à la discussion sur le projet de loi C-12.

Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention ce matin le discours de l'honorable ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) et tantôt les propos du député de LaSalle (M. Lanthier). Je me demande un peu si on a participé les deux aux mêmes élections, monsieur le Président, parce qu'il me semble que les souvenirs que j'ai de la campagne électorale récente sont un peu différents de ceux décrits par le député de LaSalle.

Par exemple, moi je me souviens qu'il y avait 338 promesses individuelles dans cette campagne électorale faites ou énoncées par le parti progressiste conservateur. Je ne me souviens pas qu'on ait dit à un moment donné au cours de la campagne: Eh bien, vous savez, messieurs, dames, on vous fait des promesses mais on n'est pas capables de les payer. Je ne me souviens pas que quelqu'un ait dit cela durant la campagne. D'ailleurs, lorsque le chef de mon parti a dit que les promesses du parti progressiste conservateur étaient tout à fait irréalisables, le chef du parti progressiste conservateur d'aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney), en retour, a énoncé très clairement que oui, avec l'esprit de confiance qu'il y aurait au Canada et tout cela que l'on pourrait se permettre les 338 promesses qu'il avait faites.

Je ne me souviens pas du tout, et peut-être que j'ai oublié, monsieur le Président, que le premier ministre d'aujourd'hui nous ait dit durant sa campagne électorale ce qui suit: Messieurs, dames, réalisez-vous tous que les promesses que je vous ai faites sont irréalisables! Alors, dans cette situation, je mériterai d'être corrigé par l'honorable député ou d'autres députés conservateurs dans cette Chambre . . . Mais je ne me souviens pas d'avoir entendu cela durant la campagne électorale. D'ailleurs, j'en ai discuté avec certains de mes électeurs, et eux non plus ne s'en souviennent pas.

Monsieur le Président, on a parlé tantôt, et l'honorable député de LaSalle en a parlé, de remettre les citoyens au travail. Je crois que c'est une expression qu'il a utilisée dans son discours. Mais moi j'examine le document: «Réévaluation des programmes et déboursés gouvernementaux», où on propose de couper des dizaines de milliers d'emplois dans ma circonscription et ailleurs au Canada, et je ne vois pas du tout là-dedans où on va remettre des citoyens au travail.

Les électeurs de Glengarry-Prescott-Russell qui travaillent à la Fonction publique ne se sentent pas du tout comme si on était à les remettre au travail dans le moment. Ils se sentent comme s'ils étaient en train de se faire congédier, de se faire mettre à pied par un gouvernement qui leur a affirmé le contraire il y a seulement quelques mois. Alors ils se sentent trahis et avec raison. Et, monsieur le Président, je suis sûr que vous qui regardez toute cette discussion de façon très objective et de façon qui n'est pas partisane, que vous, vous comprendrez que ce que le parti progressiste conservateur nous a fait accroire durant la campagne électorale n'est pas du tout ce que l'on voit aujourd'hui.

On a entendu, monsieur le Président, le député de LaSalle (M. Lanthier) nous dire tantôt qu'il faut arrêter de parler du passé. Cependant, le député lui-même dans son allocution nous parlait de l'état des finances qui lui a été légué par le gouvernement précédent. Eh bien, comment peut-on à la fois concilier ces deux façons de penser très divergentes? On ne peut pas à la fois oublier le passé et toutes les cinq minutes s'y référer à la Chambre dans des énoncés et dans des discours. C'est impossible!

On voit également ce gouvernement qui dit vouloir oublier le passé et qui présente dans cette Chambre le projet de loi C-12, projet de loi qui, en grande partie, est un projet de loi du parti libéral, qui avait été présenté au cours de la dernière session parlementaire. Ce n'est quand même pas si mal pour un gouvernement qui veut oublier le passé, un gouvernement qui dit que le dernier gouvernement, le gouvernement antécédent était impuissant, qu'il était incapable de gouverner le pays, quand tous les deux ou trois jours on voit ce même gouvernement progressiste conservateur présenter des projets de loi semblables et, dans certains cas, pareils à celui du gouvernement

antécédent. Si l'ancien gouvernement était si incapable de gouverner le pays, comment se fait-il que le nouveau gouvernement ait choisi de copier les projets de loi du gouvernement précédent?

• (1510)

[*Traduction*]

Quand je fréquentais l'élémentaire, si j'avais voulu copier ou utiliser les notes d'un camarade, j'aurais été traité de copieur, et à l'université, de plagiaire, ce qui signifie évidemment la même chose. Ainsi, le gouvernement, chaque fois qu'il présente une mesure proposée précédemment par les libéraux, devrait inscrire à cet effet une note au bas de ces projets ou en reconnaître le fait, ou encore une note indiquant que la plupart des dispositions du projet ont déjà été présentées, si tel était le cas, par les libéraux. Ce ne serait que justice. L'orateur qui m'a précédé est un député très sincère, disposé à en attribuer le mérite à ceux qui ont déjà voulu présenter une mesure semblable. Nous savons pertinemment que le député refuserait de se voir attribuer le mérite d'une chose qu'il n'aurait pas faite. Peut-être s'agit-il d'un oubli. La chose n'a été mentionnée ni dans le discours précédent ni dans celui du ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall).

Le projet de loi comporte certaines bonnes dispositions. On y constate certaines différences. Il est question entre autre chose d'une ristourne de taxe sur l'essence et le carburant diesel utilisés, pour usage hors route, par les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs et les mineurs. Au moins, avec cette mesure le gouvernement honorera partiellement l'une des 388 promesses. Nous attendons encore qu'il donne suite aux quelque 330 promesses qui ne seront probablement jamais tenues.

Tout en reconnaissant qu'il y a là une promesse réalisée, on s'aperçoit qu'il en existe peut-être une autre semblable qu'on a oubliée. Je tiens à vous signaler une chose, monsieur le Président, parce que je sais qu'elle va vous intéresser.

[*Français*]

Je trouve assez anormal, monsieur le Président, que le gouvernement, au cours de la récente campagne électorale, ait négligé de nous dire, et c'est sans doute un oubli de la part du parti progressiste conservateur, ait oublié de nous dire, par exemple, que si on nous donnait le rabais sur l'essence d'un côté, de l'autre côté, par exemple, on récupérerait 6,2 millions de dollars en surplus, justement ayant des frais spéciaux sur des programmes laitiers.

Je trouve encore assez anormal, par exemple, qu'on ait négligé de nous dire qu'il y aurait des coupures de 9.4 millions de dollars dans le fonctionnement du ministère de l'Agriculture. Alors, on voit tous ces frais-là ... que directement ou indirectement les agriculteurs dans notre pays, qui viennent de recevoir ce fameux chèque que le gouvernement leur donnera, cette ristourne qu'il leur donnera d'une main et qu'il enlèvera de l'autre aussi rapidement et probablement de façon plus grande. Alors, on vous donne $1 d'une main, et on vous en enlève $2 de l'autre.

Il me semble donc que c'est cela qui se produit dans l'énoncé ou les programmes du nouveau gouvernement. On voit, par exemple, que Canagrex va être aboli; 6.6 millions de dollars d'enlevés du programme agricole. Je vois des députés qui viennent d'exprimer qu'ils sont en faveur de l'abolition de Canagrex. Le jour est très près où le gouvernement représentera un projet de loi semblable, probablement en changeant le nom de ladite société et en l'appellant autrement, mais avec des fonctions à peu près semblables à celles que le parti libéral avait établies dans Canagrex. De toute façon, on voit ici des projets qui sont annulés dans le secteur agricole.

On parle toujours des agriculteurs, monsieur le Président, parce qu'il ne faut pas oublier que c'est le gouvernement qui présente justement ce chèque à nos agriculteurs sur la taxe d'essence. Alors, il faut toujours se souvenir de cela, se souvenir en fait que le gouvernement donne d'une main et prend de l'autre, mais il en prend toujours plus, par exemple, cela c'est règle générale, surtout avec des conservateurs. Voilà!

Le prochain sujet que je veux soulever, monsieur le Président, c'est la «coupe» ou l'annulation du projet de recherche en foresterie à Corner Brook et à St. John's à Terre-Neuve, 3.5 millions de dollars. Les services agricoles: il y aura un recouvrement des coûts en services agricoles au montant de 32.3 millions de dollars. Monsieur le Président, savez-vous ce que ça veut dire un recouvrement des coûts? C'est une taxe, une taxe déguisée. C'est peut-être un oubli encore des députés du parti progressiste conservateur qui ont parlé sur ce projet de loi tantôt, qui ne l'ont pas mentionné, mais un recouvrement des coûts, c'est une taxe directe ou indirecte. Le fait demeure que le même agriculteur qui va recevoir le chèque avec le nom du ministre des Finances (M. Wilson) dessus ou du premier ministre ou de je ne sais trop, va être obligé, d'une part, de faire des déboursés au gouvernement et, d'autre part, de faire des déboursés qu'il n'aurait pas eu à faire auparavant. Alors, moi j'appelle cela une taxe, et les agriculteurs qui devront payer cela, eux aussi appelleront cela une taxe, eux aussi se verront trahis par ce gouvernement qui a négligé d'agir en bonne foi et de justement accomplir les promesses électorales qu'ils avaient faites durant la campagne.

En terminant mes remarques j'aimerais, monsieur le Président, faire la remarque que mon préopinant disait que les projets de loi du gouvernement antécédent traînaient en longueur. Je pense que c'est l'expression qu'il a utilisée, traînaient en longueur. Qui, monsieur le Président, et je vous pose la question: qui a traîné «les cloches» en longueur pendant le dernier Parlement? Qui a arrêté le processus parlementaire? Est-ce le parti libéral? Non, monsieur le Président, c'est le parti progressiste conservateur qui l'a fait. Et d'accuser le parti libéral d'avoir laissé traîner des projets de loi à l'ordre du jour!

• (1520)

Les députés libéraux étaient présents, les députés libéraux voulaient siéger. Si le parti progressiste conservateur avait été sérieusement intéressé dans le bien-être des Canadiens, c'était à eux de se présenter et de siéger, de débattre les projets de loi et ensuite de voter pour ou contre selon leur avis. Le fait demeure quand même qu'on peut être pour ou contre un projet de loi, mais le fait de ne pas vouloir siéger, d'accepter d'être payé, d'avoir notre chèque à titre de député pour faire le travail ici, à titre de serviteur de nos commettants, à mon avis, n'est pas juste.

Je suis sûr que, vous, vous comprendrez, monsieur le Président, étant donné que vous n'êtes pas partisan comme certains de nous, que les électeurs de ma circonscription lorsqu'ils ont élu un député, ils l'on élu pour aller siéger au Parlement, et ceux de toutes les autres circonscriptions aussi. Et les quelque 100 députés qui ont refusé pendant un nombre de jours de

siéger lorsqu'on a eu ce fameux «épisode des cloches qui sonnaient», eux ... les électeurs de ces circonscriptions-là n'ont pas eu une représentation dans ce Parlement pendant ces quelques jours. Et pendant les mêmes jours, je suis convaincu que plusieurs projets de loi auraient été mis de l'avant, plusieurs projets de loi nécessaires pour les Canadiens seraient devenus lois.

Je vais vous dire aussi que nous, de l'opposition officielle, n'avons aucunement l'intention d'agir de cette façon. Je dois dire que, comme les députés du parti progressiste conservateur, il arrive que parfois nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement. Par exemple, je suis d'accord sur le principe général de ce projet de loi qui est présenté aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord sur le fait que le gouvernement, encore une fois, par exemple, oublie la plupart de ses promesses. Mais ce sont eux qui auront à vivre avec le fait qu'ils ne satisfont pas aux promesses qu'ils ont faites aux Canadiens.

Mais quand même, ce que j'étais pour vous dire, monsieur le Président, c'est que certains d'entre nous, même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous allons l'exprimer dans cette Chambre lorsque nous ne le sommes pas, et nous allons voter contre les projets de loi. Nous n'avons aucunement l'intention de faire sonner les cloches pour des semaines ou d'agir d'autres façons qui, effectivement, paralysent ce Parlement et le gouvernement de notre pays. Alors nous, de notre parti politique, nous sommes d'accord avec le gouvernement lorsqu'il dit que le projet de loi C-12 est un bon projet de loi; nous le reconnaissons puisque c'est un projet de loi qui a été copié des libéraux dans le passé. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur les deux ou trois parties du projet de loi qui ont été modifiées et je dois dire que nous sommes insatisfaits, si je me répète, que la partie qui discute des rabais aux agriculteurs, la partie qui s'applique aux agriculteurs n'a pas été complètement remplie parce que, comme je l'ai dit tantôt, d'une main on donne un dollar aux agriculteurs et de l'autre main on le reprend. On reprend probablement beaucoup plus qu'on en a donné.

Alors, monsieur le Président, je dois dire au gouvernement que nous, de notre parti, continuerons à chaque occasion possible de rappeler au gouvernement l'engagement qu'ils ont pris le 4 septembre, l'engagement de rencontrer les 338 promesses.Il y en avait peut-être plus que 338. Il se peut peut-être que quelques députés progressistes conservateurs ici et là aient fait des promesses dans leurs circonscriptions. Peut-être même que le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) aurait promis à ses électeurs qu'ils n'auraient pas été mis à pied s'ils avaient voté pour le gouvernement. C'est possible qu'une promesse comme celle-là aurait été faite. Mais les électeurs d'Ottawa—Carleton, ceux qui ont perdu leur emploi, ceux qui vont le perdre, vont être déçus que cette promesse-là n'ait pas été remplie. Mais enfin, on va parler des 338 promesses qui ont été faites à l'échelle nationale et nous, de notre parti, allons rappeler ce gouvernement à chaque occasion qu'ils doivent remplir leurs promesses. S'ils disent que la tablette est vide et qu'ils ne peuvent pas se le permettre: c'était à eux de se renseigner, c'était à eux de faire leur boulot, c'était à eux de tout faire cela avant de prendre l'engagement!

Et pour revenir au député de LaSalle (M. Lanthier) qui nous a dit tantôt, monsieur le Président, qu'en affaires, parce que lui, apparemment, c'est un homme d'affaires, on analyse le tout avant de s'engager, je crois qu'il se réfère à quelque chose du genre, il aurait dû faire la même chose en ce qui a trait aux 338 promesses.

Le président suppléant (M. Charest): Questions et commentaires?

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai éprouvé une drôle d'impression à écouter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). Il a accusé le gouvernement d'avoir volé le projet de loi à son parti. Il a dit qu'il avait repris les propositions fiscales formulées par le gouvernement libéral durant la législature précédente, qu'il les avait rassemblées en vrac et présentées sous forme du projet de loi C-12. Le député est intervenu en disant que c'est à son parti que nous devons ces mesures, mais je voudrais lui demander comment il va se prononcer sur ce projet. Va-t-il voter pour ou contre le projet de loi C-12?

M. Boudria: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt au cours de mon exposé, une bonne partie du projet de loi n'est qu'une répétition des mesures déjà proposées auparavant à la Chambre. J'ai expliqué en détail que la ressemblance entre ces propositions et les précédentes était frappante. Cependant, il y a certaines parties du projet de loi dont je n'ai pas traité, et notamment de deux articles. L'un concerne la procédure d'appel et l'autre, la ristourne sur la taxe sur le carburant. Celle-ci ne correspond absolument pas à la promesse faite par le gouvernement en août et septembre derniers. A cette époque-là, les ministériels ont promis de faire deux choses. En fait, ils ont fait 338 promesses, mais en ce qui a trait au présent projet de loi, il y avait deux grands thèmes. Il a promis tout d'abord de supprimer la taxe d'accise sur l'essence et le carburant diesel et de ne pas augmenter la taxe d'accise sur les autres produits.

Or, on constate que, le gouvernement élimine, en partie, la taxe d'accise; cela, nous le reconnaissons. D'un autre côté, il présente de façon détournée d'autres mesures fiscales. Ainsi, si le gouvernement veut vraiment être honnête envers les Canadiens, il devrait préciser dans ce projet de loi que la taxe d'accise est remplacée par la taxe que j'ai mentionnée précédemment. Nous saurions alors ce qui se passe. En fait, le gouvernement fait disparaître une taxe pour la remplacer par une autre. Cependant, dans le document dont j'ai parlé, on n'appelle pas cela des taxes, on parle plutôt de recouvrement des coûts, quelle que soit la signification de cette expression. Il s'agit en fait d'une taxe déguisée, et même pas bien. Nous savons tous que l'imposition d'un droit sur un service qui était auparavant gratuit constitue en fait une taxe. Ce n'est pas tout à fait honnête que d'appeler cela autrement. Il s'agit d'une taxe ou d'une augmentation de taxe, mais pas de recouvrement des coûts.

Ce sont les craintes que j'ai exprimées précédemment à la Chambre. Je suis d'accord avec le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) lorsqu'il affirme qu'une bonne partie de ce projet de loi a été présentée précédemment par les libéraux. Je l'ai reconnu. Il y a cependant certaines différences que je viens d'expliquer. Lorsque notre parti a présenté ce projet de loi dans le passé et au cours de la dernière campagne électorale, nous n'avons jamais demandé aux gens de voter pour nous en retour de 338 promesses et d'une vie meilleure.

M. Hnatyshyn: C'est pourquoi vous avez perdu.

• (1530)

M. Boudria: J'aime bien entendre le leader parlementaire du gouvernement nous dire que nous avons perdu les élections parce que nous n'avions pas fait de promesses que nous ne pouvions pas tenir. Si nous avons perdu pour cette raison, je préfère siéger de ce côté-ci de la Chambre. Du moins, en m'endormant le soir, je n'ai pas à craindre de décevoir les gens de ma circonscription. J'ai été franc avec eux et je continuerai de l'être. Dans quatre ans, les ministériels et nous aurons changé de place.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il d'autres questions ou observations?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je signale respectueusement au député qu'il n'a pas répondu à la question. Va-t-il voter pour ou contre le projet de loi?

M. Boudria: Monsieur le Président, je déteste me répéter. J'essayerai d'être clair. Nous débattons ce projet de loi et nous en étudions tous les articles. Pour l'instant nous en étudions le principe, ensuite nous débattrons chaque article. Quand viendra le moment de la troisième lecture, le porte-parole officiel de notre parti annoncera à la Chambre notre position.

Quant à moi, j'expose présentement en détail mes réserves concernant deux articles du projet de loi. J'ai aussi accusé le gouvernement de ne pas avoir tenu les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale. Si l'on me demande de reprendre mes propos à partir du début, je veux bien. Mais je serais étonné que ce soit ce qu'on attend de moi. Je suis personnellement disposé à entendre les propos des autres députés. Toutefois, s'ils n'ont rien à dire, je vais profiter du temps qu'il me reste sur les dix minutes prévues afin de terminer ma réponse aux observations ou aux questions.

[*Français*]

M. Chartrand: Monsieur le Président, je ferai seulement quelques commentaires sur les affirmations de l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). J'aimerais lui dire avant tout que vraiment il a la façon de représenter sa circonscription, parce que je crois que toute la Chambre maintenant connaît le nom de Glengarry-Prescott-Russell, car je n'ai jamais tant entendu un nom de circonscription dans un discours que dans les énoncés qu'il nous fait.

Au sujet des affirmations qu'il fait relativement aux promesses électorales, il dit qu'on en a fait 338. Peut-être qu'on a fait plusieurs promesses, mais comment à trois mois d'une élection, c'est seulement depuis trois mois qu'on est au pouvoir, comment peut-il dire que nous ne respectons pas nos promesses et que nous ne les respecterons pas! Je dis que c'est une affirmation gratuite.

Quand il dit que nous avons laissé traîner les choses l'an dernier en laissant «sonner les cloches», en ne participant pas au débat . . . Je ne comprends pas comment il peut faire une telle affirmation, car je crois que l'honorable député, comme moi, n'était pas présent à la Chambre l'an dernier. L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell n'était pas élu député, donc comment peut-il dire qu'on a laissé traîner les choses? Je serais plutôt enclin à dire . . . si vraiment on va dans la pensée, si on essaie de penser pour d'autres, moi-même qui étais chez moi, qui suivais par les journaux, je pourrais peut-être dire que c'était un moyen d'essayer de faire comprendre à l'ancien gouvernement, et je dis bien l'ancien, parce que présentement il n'est plus là et on ne le verra pas pour un grand nombre d'années, une façon peut-être de leur montrer qu'il y avait des moyens qu'on pouvait prendre pour les obliger à nous écouter, et je crois que c'était un moyen à utiliser.

Quand il dit qu'il est le serviteur des électeurs . . . Bien sûr, on est tous des serviteurs des électeurs. On a été élu pour donner le meilleur service possible aux gens de nos circonscriptions. Dans Verdun-Saint-Paul, ma circonscription Verdun-Saint-Paul, au moins je peux passer le nom des gens qui sont chez moi . . . Ils nous ont dit de prendre les moyens à prendre, de prendre, peu importe les moyens, tous les moyens sont bons pour bien représenter la circonscription. Je crois qu'il se sert de ces moyens. Il se sert de sa parole. Il parle bien, mais il y a plusieurs autres moyens et nous encore, l'an dernier, peut-être que c'était un moyen de faire un genre de . . . non pas de grève, mais de forcer les gens du gouvernement à nous écouter.

Et quand il fait aussi une autre affirmation que je trouve très gratuite, quand il dit que nous donnons de l'argent aux agriculteurs, disons $1, c'est ce qu'il dit, et que nous reprenons $2, j'aimerais bien savoir de quelle façon il peut nous dire quel montant on reprend et comment il peut encore faire une telle affirmation gratuite, savoir venir dire qu'on reprend un montant plus grand de la main des agriculteurs. Cela, je ne le comprends pas.

Monsieur le Président, des affirmations, son dialogue, sa façon de nous parler, à mon avis, sont des plus gratuits. S'il veut seulement représenter sa circonscription en prenant la parole et en essayant seulement de démolir un gouvernement, je ne suis pas d'accord pour accepter cette façon d'agir; je représente le gouvernement, je ne me considère pas comme un «back-bencher». On a tous le droit de parole, mais il y a des choses qui sont beaucoup plus importantes à dire, des choses qui vont donner à un gouvernement la façon de travailler, de donner à nos gens à travers le Canada les services et tout ce qui est disponible pour eux.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a la parole. Je lui rappelle qu'il lui reste seulement quelques secondes.

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais être très bref. Je voudrais remercier le député qui vient de faire ces commentaires. Monsieur le Président, je dois vous dire que je n'entends pas faire d'excuse à qui que ce soit pour avoir exprimé l'avis des électeurs de Glengarry-Prescott-Russell dans cette Chambre. J'ai été dûment élu pour le faire, je l'ai fait depuis que je suis ici et vous faites mieux de vous habituer à m'entendre parce que vous allez m'entendre encore pour longtemps, monsieur le Président, et je le dis à tous les autres députés.

Maintenant, le député a fait allusion au fait que ce gouvernement . . .

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Je ne veux pas vous contredire si tôt dans votre discours après avoir dit ce que vous venez de dire, sauf que votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir prendre part au débat. J'écoute depuis quelques minutes et je n'ai jamais entendu de

discussion qui ressemble davantage à une action en revendication de paternité.

Le projet de loi C-12 dont nous sommes saisis, comme vous le savez, monsieur le Président, tend à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à accorder l'autorité législative nécessaire pour apporter à la taxe de vente et la taxe d'accise les modifications qui ont été proposées pour la première fois dans le budget d'avril 1983 et qui ont été reprises dans le budget de février 1984. Il comprend certaines dispositions qui ont été présentées plus récemment encore, en novembre, dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson).

Nous avons entendu le député du parti libéral prétendre qu'il avait travaillé à la préparation de cette mesure. Nous savons l'apport que nous y avons fait quand notre tour est venu de former le gouvernement. S'il manque un élément de filiation, c'est uniquement parce que le Nouveau parti démocratique a toujours été le soupirant éconduit. Ils ont toujours pu critiquer les dispositions de ce projet de loi du même point de vue.

Je suis heureux de participer à ce débat, car je souhaite traiter de trois points particuliers qui n'ont pas reçu une attention suffisante. Ce sont les dispositions relatives aux journaux et magazines, le déplacement de la taxe sur les véhicules à moteur au niveau du grossiste et l'augmentation de la taxe sur le tabac et l'alcool.

Mais, avant d'en venir là, je voudrais faire quelques remarques sur le discours que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait un peu plus tôt cet après-midi et que j'ai écouté attentivement. C'était un discours très raisonnable fait avec l'éloquence à laquelle nous a habitués le député, tant à la Chambre qu'à Queen's Park. C'était un discours raisonnable, mais basé sur une proposition illogique, sur laquelle je reviendrai dans un moment.

Pensant à la belle voix de baryton du député de Hamilton Mountain, regardant le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui approuvait de la tête certains des points du député et appréciant la magnifique quiétude qui régnait ici cet après-midi, vu l'absence remarquée de la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps), j'ai été frappé du silence de trois députés d'en face, qui précédemment, s'étaient fait entendre à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je constate à quel point il est vrai que, dans le système fédéral, la crème surnage toujours.

• (1540)

M. Deans: Le lait suri aussi.

M. Boyer: Les goûts sont très divers à la Chambre. Je voulais simplement dire que le discours du député de Hamilton Mountain m'a paru raisonnable et très éloquent, mais fondé sur une hypothèse déraisonnable. Elle est déraisonnable à deux égards. Premièrement, du point de vue politique, et deuxièmement, du point de vue fiscal. Pour ce qui est de l'aspect politique, il a prétendu qu'un parti pouvait quitter l'opposition—où nous avons, à juste titre, critiqué pendant longtemps la politique du gouvernement, y compris les mesures fiscales—pour prendre le pouvoir et lancer la machine gouvernementale dans une direction diamétralement opposée en l'espace de quelques semaines.

C'est tout à fait déraisonnable. De nombreuses mesures sont en préparation et la plupart d'entre elles sont reflétées dans ce projet de loi. Ce dernier permettra d'adopter des dispositions prévues antérieurement, afin d'assurer la phase de transition. Quiconque fait preuve d'un peu de réalisme comprendra que ces mesures doivent être adoptées avec quelques améliorations, dans certains cas.

La deuxième hypothèse concernant la politique fiscale était tout aussi déraisonnable. Le député de Hamilton Mountain a dit que s'il fallait recueillir 4.4 milliards, il y avait d'autres moyens moins dangereux de le faire. J'en doute. Nous pouvons constater que le gouvernement cherche à redresser les finances nationales d'une façon équilibrée et mesurée. Les coupes jugées nécessaires en témoignent. Aucun secteur n'est indûment touché. Nous essayons de répartir le fardeau équitablement afin que chacun en assume sa part. C'est la même chose pour les recettes fiscales. Ce projet de loi ne prévoit pas de hausses importantes pour un secteur en particulier, mais plutôt des augmentations modestes sur un grand nombre de fronts. Le gouvernement va ainsi recueillir les 4.4 milliards dont il a absolument besoin pour financer certains programmes sans imposer un fardeau excessif à un secteur particulier.

Je voudrais signaler trois choses à l'attention du public. La disposition concernant les journaux et les revues ne représente pas vraiment une hausse de taxe, elle vise seulement à rendre les choses plus claires. Grâce au projet de loi C-12, pour avoir droit à l'exemption de la taxe fédérale de vente, les journaux et revues doivent consacrer au moins 10 p. 100 de leur espace imprimé à des informations et des éditoriaux. Ce changement vise à nous assurer que la disposition s'appliquera à l'espace imprimé et que l'on ne comptera pas les marges et autres espaces laissés en blanc comme faisant partie de ces 10 p. 100.

Je suis de la quatrième génération d'une famille propriétaire d'un hebdomadaire en Ontario, de sorte que je m'intéresse beaucoup à la presse canadienne. Il importe de nous assurer que les suppléments publicitaires ne remplacent pas les journaux régionaux traditionnels qui se font les porte-parole de nos localités. Il ne faudrait pas saper cette base économique par des publications qui rognent sur la qualité et publient un minimum d'informations par rapport à leur contenu publicitaire, de façon à se prévaloir en douce de l'exemption de la taxe de vente fédérale.

En deuxième lieu, vient la taxe sur les ventes de gros de véhicules automobiles, dont on n'a pas beaucoup parlé dans ce débat. Ce changement est important. Grâce au projet de loi C-12, la perception de la taxe de vente fédérale sur les véhicules automobiles s'effectuera non plus au niveau du manufacturier mais plutôt au niveau de la vente de gros. Cette initiative permettra aux fabricants de voitures nord-américains de mieux soutenir la concurrence des Européens et des Japonais. La taxe sur les ventes de gros de véhicules automobiles réduit l'avantage dont jouissent à l'heure actuelle les voitures importées, car la taxe n'est plus imposée au point d'entrée au pays, mais bien au niveau du gros. Par conséquent, il sera tenu compte dans cette taxe notamment des frais de distribution qui entrent dans le coût de la voiture. La différence dans le prix de vente au détail d'une voiture moyenne sera de $250. Ce sera tout un avantage pour les fabricants américains et canadiens. Tous les députés savent pertinemment ce que cela signifie pour la création d'emplois au Canada. En vertu de l'Accord sur l'automobile conclu avec les États-Unis, le Canada s'intéresse au premier chef à la production automobile. Nous fabriquons des

pièces que nous expédions chez nos voisins du Sud. Toute initiative que nous pourrions prendre pour renforcer le secteur automobile nord-américain constitue un pas dans la bonne voie. Voilà pouquoi je souscris à ce projet de loi.

Le troisième point concerne la taxe sur l'alcool et le tabac qui passera de 12 à 13 p. 100. J'approuve cette hausse, non seulement à cause des recettes qu'elle apportera, mais aussi parce que je m'intéresse beaucoup aux effets qu'a sur la santé l'usage du tabac et des boissons alcooliques ainsi qu'aux ravages sociaux de l'alcoolisme. Je ne prétendrai pas qu'une hausse de la taxe sur ces deux produits soit le meilleur moyen d'enrayer l'alcoolisme et le tabagisme. Mais je suis persuadé que notre société en est arrivée culturellement à promouvoir ces deux produits alors qu'ils devraient être accessoires à notre mode de vie si nous nous préoccupons de la santé des Canadiens et du bien-être de la société. Cette question me tient tellement à cœur qu'elle suffirait à elle seule à me faire appuyer le projet de loi. Toute hausse d'impôt ayant un effet dissuasif ou prohibitif mérite notre appui. Les recettes additionnelles qu'elle produit sont utiles au gouvernement, mais je dirais presque négligeables. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) fait signe que oui. Il tient beaucoup à ce que nous nous attaquions à ces problèmes de façon beaucoup plus directe afin que la société canadienne et tous et chacun de ses membres jouissent d'une bonne santé comme ils y ont droit et n'aient pas à subir les problèmes médicaux et sociaux résultant de la consommation abusive du tabac et des boissons alcooliques.

J'ai amorcé mes observations en laissant entendre que le débat avait des airs de revendication de paternité puisqu'on se demandait qui parrainerait le projet de loi. C'est avec intérêt que j'ai entendu le député de Hamilton Mountain dire qu'il ne se souciait vraiment pas de savoir qui aurait le mérite de faire valoir les idées que pourrait proposer le Nouveau parti démocratique, pourvu qu'elles soient mises en application. C'est tout ce qui compte pour son parti. Cela me rappelle une chose que feu ma mère, Patricia Boyer, avait l'habitude de dire: «Il n'y a pas de limites aux grandes choses que tu peux accomplir dans le monde si peu t'importe à qui on en accorde le mérite». Je ne sais pas qui veut prendre le mérite de la situation où nous nous trouvons en cette fin de 1984. Quant à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi sur l'accise, je dis qu'elles sont complexes au sens où elles comportent un très grand nombre de dispositions concernant des milliers d'aspects du commerce canadien. Nous ne discutons présentement que de quelques-unes d'entre elles. C'est un peu comme faire de la soupe: la recette peut englober n'importe quel ingrédient que l'on veut mettre dans la marmite. Pour présenter son projet de loi à la Chambre, la ministre a accompli un excellent travail en tâchant de prendre ce que le gouvernement libéral avait laissé derrière en s'en allant, plutôt piteusement, siéger sur les banquettes de l'opposition, et de récupérer ce qui pouvait l'être de ses budgets précédents.

• (1550)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne prétendons pas que l'un ou l'autre parti a le monopole de toutes les grandes idées et que l'un ou l'autre parti est totalement dénué d'idées positives sur la façon de régler les problèmes. Nous essayons de grouper dans ce projet de loi des dispositions qui reflètent comme il se doit nos besoins de recettes supplémentaires et notre désir de les percevoir d'une façon équilibrée, juste et compatible avec l'idée qu'une majorité de Canadiens se font de la situation depuis deux ou trois ans, en se fondant sur les budgets antérieurs.

Il y a un dernier sujet que je voudrais aborder, monsieur le Président. Nous, de notre parti, déplorons qu'on ait empêché les Canadiens de préparer convenablement leur avenir, à cause de l'imprécision des programmes du gouvernement et de l'instabilité de sa politique monétaire et fiscale. Les auteurs des budgets libéraux précédents surtout, je crois, ont aggravé les conditions économiques, sinon directement par leurs mesures, du moins indirectement par leurs constantes volte-face. Ce qui était proposé une année comme un programme d'encouragement à la prospection pétrolière sous-marine, à l'investissement dans le cinéma canadien ou la construction domiciliaire était qualifié un an ou deux plus tard d'échappatoire par le ministre des Finances qui en avait pris lui-même l'initiative à la Chambre. Les Canadiens furent incités à agir d'une certaine façon à un moment donné; deux ou trois années après, on leur a reproché d'avoir abusé du régime fiscal à des fins personnelles. Ce sont ces changements perpétuels, ces atermoiements, cette incapacité du gouvernement libéral depuis dix ans à se fixer une orientation et à la conserver coûte que coûte, qui a amené depuis deux ou trois ans cette stagnation dans notre économie.

Je ne pense pas être partial en affirmant que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) a fixé une orientation précise. Il a redonné confiance à nos concitoyens qui se rendent maintenant compte que nous avons enfin un gouvernement à Ottawa, un gouvernement qui a pris les affaires du pays en main. Au contraire, et c'est ce que nous apprend par exemple l'ouvrage de Christina McAll-Newman, *The Grits*, les principaux ministres du cabinet libéral avaient confié à des hauts fonctionnaires le soin de définir à leur place les grandes orientations politiques. Lorsque surgissait un problème dans le domaine des transports ou de la circulation des données, en matière de douane ou dans tout autre domaine, le gouvernement précédent avait l'habitude de demander à des hauts fonctionnaires de déterminer la ligne à suivre.

Nous avons maintenant un gouvernement qui formule lui-même la politique. Nous essayons de redonner à la Fonction publique son rôle traditionnel: le gouvernement, à l'écoute de la population, définit la politique et la Fonction publique l'applique. C'est, je pense, l'attitude que laisse transparaître le projet de loi C-12. Car il y a une orientation précise. C'est, certainement un regroupement d'idées venues de tous les coins. En fait, il y a même, peut-être, des idées que le parti néo-démocrate avait proposées à la Chambre et qui, avec le temps, sont devenues respectables et se sont introduites ici à l'insu de tous.

Étant donné cette paternité, j'estime que ce projet de loi mérite l'appui unanime de la Chambre, car c'est le produit de tous. En conclusion, monsieur le Président, je demande un vote unanime en faveur du projet de loi C-12.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou observations?

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer). Je pense qu'en décrivant le projet de loi C-12, il a dit qu'il n'avait aucune hésitation à l'appuyer, car c'est une «mesure juste»—je paraphrase—«qui ne vise pas un secteur particulier, car les taxes et impôts prévus sont perçus équitablement». J'ai examiné le projet de loi très attentivement et il ne semble pas équitable. On ne fait pas payer leur juste part aux sociétés qui, grâce à leurs amis au gouvernement, ont réussi de façon très adroite à faire passer le fardeau fiscal de leurs épaules à celles des particuliers. Je me demande comment le député peut dire de ce projet de loi qu'il est équitable en ce qui a trait à la perception d'impôts alors qu'en fait il n'exige pas un sou des sociétés?

M. Boyer: Monsieur le Président, je ne crois pas que nous jouions simplement sur les mots ici, mais il se peut que ce soit le cas. Qu'est-ce que «l'équité»? Comme je l'ai dit il y a peut-être cinq ou six minutes, ce projet de loi renferme des modifications à quelques-unes des très nombreuses taxes et catégories de taxes que l'on retrouve dans la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Dans une large mesure, il s'agit ici non pas de nouvelles taxes, mais de légères augmentations de taxes existantes.

Prétendre que ce projet de loi s'adresse à un secteur en particulier, c'est affirmer que toute la législation actuelle sur la taxe d'accise ne s'applique pas de façon équitable et égale dans tout le pays. A mon avis, c'est inexact. C'est pourquoi j'appuie ce projet de loi que je trouve équitable.

J'ai entendu le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) demander pourquoi nous n'allions pas chercher davantage de recettes fiscales dans les coffres des grandes sociétés qui ont les moyens de payer. Mais il n'est pas question de la Loi de l'impôt sur le revenu pour le moment, monsieur le Président. Nous étudions la loi sur la taxe d'accise. Or un impôt sur les échanges commerciaux frappera tout le monde de la même manière, et il est évident que les particuliers et les sociétés qui font du commerce au Canada vont tous devoir acquitter des impôts en vertu de cette mesure.

Le député se livre à une simplification abusive en affirmant que le projet de loi pénalise une certaine catégorie de personnes, par exemple les consommateurs, et que les entreprises ne sont pas touchées. Quiconque analyserait toutes les dispositions fiscales du gouvernement fédéral—pas seulement ce projet de loi, mais aussi et surtout la Loi de l'impôt sur le revenu—arriverait certainement, monsieur le Président, à une conclusion très différente de celle du député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Malheureusement pas. La parole est au député d'Oxford (M. Halliday). Il nous reste moins d'une minute.

M. Halliday: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Boyer) pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui et lui dire à quel point il est le bienvenu à la Chambre. Il a beaucoup à offrir, je le sais. Comme je représente la circonscription d'Oxford, qui est la deuxième ou troisième plus grande région productrice de tabac au pays, je sais que beaucoup de mes commettants voudront que je dise à la Chambre, monsieur le Président, à quel point la hausse de la taxe sur le tabac les déçoit. Je voudrais demander au député d'Etobicoke-Lakeshore s'il trouve cette hausse vraiment juste. Je comprends qu'il nous faille décourager le tabagisme et je n'ai aucun mal à préconiser cela en tant que médecin et non-fumeur. Toutefois, est-il juste de le faire au moyen de mesures fiscales qui ne frappent qu'un secteur industriel donné, une entreprise légale au pays? S'il continue à croire que c'est normal, admet-t-il que nous devrions peut-être allouer le 1 p. 100 supplémentaire à la recherche sur le tabac, de façon à nous débarrasser de certains éléments cancérigènes? Ou allouera-t-il ce 1 p. 100 à la recherche médicale, ce qui permettra peut-être de surmonter certains problèmes dont parle le député?

• (1600)

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette, mais comme il est 16 heures, le député devra attendre pour obtenir la réponse à sa question.

[*Français*]

A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Tous les ordres dans le no 24 sont-ils réservés du consentement unanime?

Des voix: Réservé.

* * *

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

MODIFICATION VISANT À INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull-Aylmer) propose: Que le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (capitale nationale du Canada), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir pour moi que de présenter un projet de loi de la nature de celui dont la Chambre est saisie aujourd'hui pour la simple raison que je crois qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention des honorables députés de cette Chambre sur le fait qu'au Canada nous avons peut-être un problème qui est peut-être un problème que je qualifierais d'adolescence, celui d'avoir une capitale réellement canadienne qui reflète les aspirations du peuple canadien.

Il y a déjà plusieurs fois que j'ai présenté ce projet de loi, et je peux vous dire une chose, c'est qu'il a fait son chemin et qu'il s'est, au cours des années, adjoint plusieurs adeptes, et je suis sûr qu'un jour ou l'autre nous verrons, ici dans la région d'Ottawa-Hull, un district fédéral qui sera la capitale du Canada, qui ne sera ni ontarienne ni québécoise ni colombienne ni albertaine, mais qui sera réellement la capitale de tous les Canadiens.

Le but de ce projet de loi, monsieur le Président, est simplement d'apporter un amendement à l'article 16, ce qui peut être fait par un ordre en conseil, qui fait en sorte que la capitale du Canada soit la région de la capitale nationale telle que décrite dans une loi qui régit la Commission de la capitale nationale qui a été approuvée en 1957 et qui décrit toutes les villes et les villages qui sont inclus dans cette région de la capitale nationale.

Il serait peut-être bon, monsieur le Président, de faire un court historique sur justement la création de la capitale du Canada. Comme on le sait, depuis que la capitale a été désignée en 1955, beaucoup de cheminement a été fait à ce sujet. D'abord, disons que la capitale du Canada, au tout début, a été désignée Ottawa par la reine Victoria, comme on le sait, en 1857, et, après que le choix avait été fait par diverses suggestions des gouvernements du Haut-Canada et du Bas-Canada de 1841 à 1857, la capitale s'est promenée de Montréal, Toronto, Québec, puis Kingston. Mais comme on avait le mauvais souvenir de 1814, des Américains, on s'est alors aperçu que Kingston était beaucoup trop près des États-Unis, et qu'il valait mieux peut-être s'en aller un peu en arrière dans les terres afin que si jamais les États-Unis voulaient envahir le Canada, la chose deviendrait de plus en plus difficile.

Ce qui est arrivé à ce moment-là, et je parlais tout à l'heure du choix de la Reine, je ne sais pas si la reine Victoria a pointé du doigt au hasard un point sur la carte géographique entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, je l'ignore, et j'ignore aussi si Lady Head qui était à ce moment-là l'épouse du gouverneur général du Canada, qui avait fait une esquisse assez extraordinaire de la colline parlementaire qui avait frappé la Reine qui avait désigné Ottawa comme capitale du Canada, mais une chose est sûre, c'est que la Reine probablement ne s'est jamais aperçu qu'en mettant le doigt, elle mettait le doigt justement entre la province qui est la province d'Ontario aujourd'hui et la province de Québec, et je suis sûr que si elle avait réalisé que la capitale du Canada allait être située dans la province d'Ontario, elle aurait trouvé un moyen pour faire en sorte qu'elle ne soit située ni en Ontario, ni au Québec, mais que ce soit réellement une capitale qui reflète les aspirations d'un pays comme le Canada.

Et puis depuis ce temps-là, plusieurs premiers ministres se sont succédé, et on peut dire autant conservateurs que libéraux, et tous ont manifesté un désir extraordinaire pour faire avancer justement la solution au problème qui existait à ce moment-là, pour faire de la capitale du Canada une vraie capitale qui serait le reflet des aspirations de tous les Canadiens.

Il y a eu la Commission Holt en 1913 qui a été instaurée par le premier ministre du temps sir Robert Borden. Il y a eu autre chose en plus de la Commission Holt qui a été une des premières à s'occuper de l'aménagement de la région d'Ottawa et de Hull, ainsi que de leurs environs.

Il y a eu bien sûr beaucoup de changement depuis ce temps-là parce qu'on s'est aperçu que la ville elle-même qui s'appelait Bytown dans le temps, ne pouvait pas, la ville d'Ottawa, après Bytown bien sûr, ne pouvait pas pouvoir satisfaire aux exigences que demandait l'aménagement d'une capitale et on a formé une commission qui s'appelait la Commission d'embellissement qui a été suivie en 1927 par la Commission du district fédéral, qui a été suivie en 1957 ou 1958, si ma mémoire est fidèle, de la Commission de la capitale nationale actuelle.

Il s'est passé beaucoup de choses. Et on voit que l'évolution, le cheminement si vous voulez, de la notion de capitale a fait son chemin, et elle fait son chemin encore pour arriver éventuellement à la formation de ce que j'appellerai un district fédéral, parce qu'il n'est pas normal, monsieur le Président, que la capitale d'un pays comme le Canada soit située dans une province. La chose est peut-être discutable, mais en toute logique, il est inconcevable qu'une capitale comme celle du Canada soit située dans une province. C'est tellement vrai ce que je dis là, que lorsque le très honorable premier ministre de l'Ontario vient à Ottawa, il ne dit pas: Je suis heureux d'être à Ottawa. Il dit: Je suis heureux d'être à Ottawa, «the national capital of Canada». Alors c'est pour lui, je pense bien, une façon d'enorgueillir sa province et de lui donner un certain prestige, mais je ne pense pas que ce soit là la meilleure façon pour faire ce que, depuis toujours, on a tenté de faire, c'est-à-dire l'unité du Canada, l'unité canadienne qui se refléterait dans un endroit comme par exemple la capitale d'un pays.

Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que si j'ai demandé récemment au très honorable premier ministre (M. Mulroney) de former un comité pour étudier l'avenir de la Commission de la capitale nationale, c'est parce que dans le passé il y a déjà eu dans les grands mouvements de changement et d'aménagement de la capitale, des comités qui se sont formés justement pour étudier l'aménagement de la Capitale nationale du Canada. Et c'est pour cela qu'en 1957 on a formé un comité du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié justement le rôle que devait remplir la Commission de la capitale nationale. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui on voit une évolution assez importante de tout ce qui s'est produit de 1927 à 1984. C'est grâce à la Commission de la capitale nationale qui est, si vous voulez, le parent ou la progéniture de la Commission d'embellissement et de la Commission du district fédéral qui nous ont apporté une capitale comme celle que nous avons aujourd'hui.

Alors mon but et celui de ce projet de loi visent simplement à faire en sorte que la capitale nationale du Canada soit la région de la capitale nationale du Canada qui inclut toutes les municipalités sises à l'intérieur de cette région qui est décrite dans un acte du Parlement pour que cela devienne un jalon vers ce que beaucoup veulent réaliser, un district fédéral. Plusieurs figures politiques ont toujours voulu avoir ce genre de gouvernement pour la région de la capitale nationale. En 1906, l'honorable M. Fielding, si ma mémoire est fidèle, qui était ministre des Finances à ce moment-là, a fait une espèce de consultation populaire et d'après cette consultation populaire, a été défait seulement par 800 voix, mais on ne comprenait pas, on n'avait pas interrogé à cette consultation populaire les gens de l'autre côté de l'Outaouais. Alors je suis sûr qu'aujourd'hui, si on avait inclus le côté québécois dans cette consultation populaire, nous aurions, comme c'était le grand désir de sir Wilfrid Laurier, une Washington du Nord.

On a fait beaucoup de reproches à ce moment-là selon lesquels la Washington du Nord . . . la Washington ou le District de Columbia, n'était pas souhaitable pour la simple raison qu'il n'était pas très démocratique puisqu'il n'y avait aucun maire qui pouvait être élu de même que des échevins. Mais cela a bien changé depuis ce moment-là et, aujourd'hui, on peut dire

que Washington est administrée d'une façon démocratique, bien que ses fonds proviennent de la Maison-Blanche.

• (1610)

C'est un sujet qui peut, peut-être, paraître banal à plusieurs de mes collègues ici, mais il faudrait bien comprendre que la plupart de mes collègues, souvent, viennent à Ottawa en touristes, c'est-à-dire qu'ils y restent deux, trois jours par semaine durant quelques sessions. Et quand on pense que 50 p. 100 à peu près de la «députation» changent tous les quatre ou cinq ans, il va sans dire que l'intérêt de ces gens-là n'est pas aussi «enraciné» que la pensée des députés qui sont dans la région, qui représentent la région immédiate.

Je vous disais tout à l'heure qu'il y a eu certainement un cheminement favorable vers ce genre de projet, parce que mon ami de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) était plus que favorable à ce projet puisqu'il a prononcé un éloquent discours au mois de janvier 1984 à ce sujet, de même que mon ami le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a versé également dans le même sens. Il ne s'agit pas d'enlever quelque chose à une municipalité, il s'agit simplement de créer une capitale qui sera réellement le reflet des traditions, enfin, de ce peuple qui deviendra un très grand peuple, c'est-à-dire le Canada.

Alors il est sûr que si on veut s'intéresser, comme la plupart des premiers ministres se sont intéressés à l'avancement de la capitale du Canada, qui est le grand symbole de la nation, à tous points de vue, c'est pour cela aussi qu'en 1969 les premiers ministres des provinces se sont réunis à Toronto et ont décidé, d'un commun accord, que la région d'Ottawa-Hull serait la région de la capitale nationale. Quand je dis Ottawa-Hull, j'inclus les municipalités qui les entourent.

Alors je pense aussi que si on relève ce que certains politiciens ont dit au cours des ans, il est sûr que la meilleure façon de gouverner la capitale nationale serait de faire un district fédéral. Beaucoup diront: Avec un district fédéral tout change. Les tribunaux vont changer. Le système d'éducation va changer. Tout va être gouverné par Ottawa jusqu'à un certain point. Mais je pense que si le gouvernement veut accomplir une capitale, et je le répète encore, qui soit le reflet de la nation, il faut qu'il y ait un mot à dire dans l'aménagement de la capitale de son pays et dans le cas, c'est le Canada.

Alors il est simple de concevoir pourquoi des députés se sont levés depuis des années, et je connais des députés qui pendant 50 ans ont demandé, ont prié le gouvernement de faire quelque chose pour le développement de la capitale; ils ont réussi partiellement. On a beaucoup de chemin à faire, mais on peut dire que le cheminement a été assez bon, et que si le premier ministre du jour est intéressé justement à faire de la capitale une vraie capitale, il va continuer dans le sens de ses prédécesseurs à prendre les moyens, les outils nécessaires afin de faire en sorte que la capitale soit encore une capitale qui reflète, à toutes fins pratiques, la beauté, l'immensité, le multiculturalisme du Canada, qu'elle soit située dans un centre, non pas neutre, mais réellement canadien.

Alors si on compare ce qui s'est dit avec l'évolution d'aujourd'hui, on verra que, en réalité, la vraie façon de faire en sorte que le gouvernement ait un peu quelque chose à dire dans sa capitale, c'est qu'il faudra qu'il ait les outils nécessaires sur le plan décisionnel.

Et on se souviendra aussi des batailles qui ont eu lieu entre la municipalité d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale il y a plusieurs années, lorsqu'il s'est agi des questions relatives à la construction des édifices autour de la colline parlementaire.

Il y a plusieurs années, on voyait la colline parlementaire de très loin. Aujourd'hui, il faut peut-être survoler en hélicoptère pour l'apercevoir, étant donné que certains petits gratte-ciel autour ont fait en sorte que l'image de la majestueuse colline parlementaire a, à toutes fins pratiques, disparu. Et n'eût été de la Commission de la capitale nationale qui a été obligée d'acheter des terrains afin de contrôler cette partie de terrain pour ne pas qu'il y ait de construction indésirable, voilà un des moyens que la Commission de la capitale nationale a pris justement pour éviter que l'on construise d'immenses gratte-ciel qui, à toutes fins pratiques, auraient fait disparaître la beauté de la colline parlementaire. Il n'est pas question seulement que de la beauté, mais le Parlement doit être chez lui, chez-eux, comme on dit, sauf qu'ici il est contrôlé par la municipalité d'Ottawa, ce qui, à mon sens, est un genre de non-sens, si je peux m'exprimer ainsi.

Voilà donc pourquoi je veux que la capitale du Canada soit réellement une capitale qui reflète, comme je l'ai dit et le répète, les aspirations de tous les Canadiens, afin que quelqu'un de la Colombie-Britannique se sente chez lui à Ottawa, pour que quelqu'un de la Saskatchewan, de l'Ontario ou des provinces Maritimes se sente chez lui à Ottawa et qu'il n'y ait pas de saveur dans cette capitale ni ontarienne ni québécoise, mais qu'il y ait une saveur réellement canadienne. Alors c'est un premier jalon qui, j'espère pourra être posé si mes collègues veulent bien approuver ce projet ou simplement le déférer à un comité. Il en a été question au dernier Parlement, que cette question soit envoyée à un comité pour étude.

Alors, voilà un peu ce que je voulais apporter à cette Chambre et à mes collègues, et je voudrais leur dire aussi que l'historique de la capitale est une histoire assez particulière et qu'il serait bon que chaque député qui vient à Ottawa pour la première fois ne se comporte pas comme des touristes, mais bien comme des gens qui viennent dans leur capitale rendre service à leur pays, ce qui pourrait aider à faire que la capitale devienne plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, c'est-à-dire la capitale d'une des grandes nations de demain, le Canada.

M. Barry Moore (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur le Président, étant donné que c'est ma première intervention en cette Chambre, je désire profiter de l'occasion pour vous féliciter pour votre nomination à la présidence de la Chambre des communes. Je suis persuadé que vous vous acquitterez de vos nouvelles fonctions avec succès et intégrité.

Monsieur le Président, encore une fois, étant donné que c'est ma première intervention, j'aimerais d'abord remercier les électeurs de ma circonscription de Pontiac-Gatineau-Labelle, électeurs qui font aussi partie de la capitale nationale, pour la confiance qu'ils m'ont accordée lors des élections du 4 septembre dernier. J'aimerais aussi remercier tous les gens qui ont travaillé à la campagne électorale et dont une partie d'entre eux demeurent, encore une fois, dans la capitale nationale, et qui ont contribué à cette belle victoire.

Permettez-moi de mentionner que la grande majorité des Canadiens ont aussi confié au parti progressiste conservateur le mandat de les représenter à la Chambre des communes. Je

tiens à assurer tous les gens de ma circonscription, quelles que soient leurs affinités politiques, qu'ils demeurent dans la région de la capitale nationale ou ailleurs dans ma circonscription, que j'ai la ferme intention de les représenter et de les servir au mieux de mes capacités.

J'aimerais également profiter, monsieur le Président, de l'occasion pour vous donner un bref aperçu de ma circonscription de Pontiac-Gatineau-Labelle. Mon comté est une vaste circonscription rurale comprenant quelque 60 cantons et villages ainsi que deux petites villes soit Maniwaki et Mont-Laurier. Les limites s'étendent de la Rivière des Outaouais à l'ouest, à la ville de Hull au sud, et au nord elle comprend la Vallée de La Lièvre. Le Parc de la Gatineau, un territoire fédéral, dirigé, géré et maintenu par la Commission de la capitale nationale, ainsi que le Parc de la Vérendrye qui est un parc provincial en font aussi partie.

Soixante-treize pour cent de la population de ma circonscription, monsieur le Président, sont francophones, et 27 p. 100 anglophones. Ma circonscription représente bien les diverses cultures du Canada, puisqu'elle compte des habitants d'origine ethnique et autochtone ainsi que des gens parlant les deux langues officieles.

Les principales industries de cette région sont l'agriculture, le tourisme et le secteur forestier.

Les sujets qui me sont d'un intérêt particulier, monsieur le Président, sont la question de l'assurance-chômage, comme pour mes collègues d'ailleurs, ainsi que la création d'emplois permanents, puisque ma circonscription est une région défavorisée, comme beaucoup de Canadiens ont pu le constater, suite à une émission de télévision du réseau de Radio-Canada anglais, «The Fifth Estate», qui est passée en ondes le 20 novembre 1984. Et mes intérêts ne sont pas dans le moment de créer un district fédéral.

Monsieur le Président, si je prends la parole en cette Chambre aujourd'hui, c'est que je désire m'opposer au projet de loi C-207, présenté par mon ami, l'honorable député de Hull-Aylmer (M. Isabelle), lequel vise à modifier l'article 16 de la Loi constitutionnelle de 1867, puisqu'une partie de ma cisconscription fait partie de la Commission de la capitale nationale. L'article 16 modifié se lirait comme suit: «Il est par les présentes déclaré que la Capitale nationale du Canada et le siège du gouvernement fédéral du Canada comprendront la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, et la ville de Hull, dans la province de Québec, ainsi que la région environnante prescrite à l'occasion par le Parlement du Canada.» Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier les limites de la capitale nationale du Canada de façon à y inclure la ville de Hull ainsi que toute autre région que le Parlement du Canada pourra, à l'occasion, délimiter.

• (1620)

[*Traduction*]

Au milieu de l'année 1975, un comité mixte du Sénat et des Communes sur la région de la Capitale nationale a été chargé d'étudier les recommandations du rapport Fullerton, afin de trouver un moyen de gérer un secteur d'environ 1,800 milles carrés, sous la compétence des provinces de l'Ontario et du Québec, du gouvernement fédéral, d'une cinquantaine de conseils locaux et de deux gouvernements régionaux.

Dès le début de cette enquête sur la possibilité de transformer la Commission de la capitale nationale en un district fédéral, sur le modèle de Washington et du district de Columbia, le comité s'est heurté à des problèmes. Les deux provinces de l'Ontario et du Québec ne voulaient pas se lancer dans une discussion qui aurait pour effet de dresser la carte de l'avenir de la région.

Le comité a siégé à maintes reprises en vue d'étudier entre autres les mémoires présentés par les municipalités du Québec et de l'Ontario. Les participants à ces séances savaient ce dont ils ne voulaient pas, mais aucune proposition constructive n'a été formulée. Le comité n'a même pas préparé un rapport provisoire à la fin de ses travaux, étant donné l'opposition entre les objectifs nationaux et les préoccupations locales. Cette opposition, cet affrontement, a été la marque de fabrique du gouvernement précédent.

J'aimerais citer un article paru dans *The Citizen* du 11 novembre 1977:

> Les municipalités souhaitaient avoir la haute main sur l'urbanisme, alors que, pour la CCN, «l'intérêt national dans la région de la capitale l'emporte sur les intérêts locaux, régionaux et provinciaux réunis».

L'auteur disait en terminant qu'il n'y avait pas lieu de rétablir le comité à moins que toutes les parties intéressées n'y participent de façon active et sérieuse et n'y présentent des instances fondées. A ma connaissance, les deux provinces, les municipalités et les administrations régionales intéressées n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord.

[*Français*]

Monsieur le Président, pouvons-nous permettre des discussions au sujet de ce projet de loi? Allons-nous réinstaurer un comité chargé d'étudier la question? Prenons en ligne de compte la conjoncture économique actuelle de notre pays qui fait face à un déficit sans équivoque. Pourrons-nous dans le climat économique où l'on vit présentement nous permettre de payer la note que représentera le changement proposé dans ce projet de loi?

Quel est le coût total des dépenses que représenterait un tel projet?

Permettez-moi, monsieur le Président, de citer mon collègue, l'honorable député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) dans son adresse à la Chambre en date du 20 janvier 1984 en parlant du Comité Riel fondé en 1965 ou 1966, et je cite:

> Ils voulaient qu'Ottawa et les alentours ainsi que Hull et Gatineau soient séparés de l'Ontario et du Québec, respectivement pour former une sorte de onzième province, une région vraiment à part du Québec et de l'Ontario, qui constituerait le territoire de la capitale, comme les Américains l'ont fait à Washington ou les Australiens à Canberra.

Mon collègue a alors avoué que ce projet poserait de nombreuses difficultés à résoudre. Effectivement, monsieur le Président, les difficultés seraient nombreuses et surtout coûteuses. Mon ami, l'honorable député de Hull-Aylmer (M. Isabelle), proposait dans une entrevue qu'il accordait au journal «Le Droit» du mois de septembre 1982, et je cite:

> Je verrais la création d'un district fédéral administré par une commission tripartite composée du gouvernement fédéral, du gouvernement régional québécois et du gouvernement régional ontarien.

Monsieur le Président, vous savez sans doute que la création d'une telle commission représenterait un investissement majeur pour le Canada, et nous ne pouvons pas nous permettre ce luxe dans la conjoncture économique actuelle. Cela n'est pas une priorité de ce gouvernement.

• (1630)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le district fédéral empiéterait sur l'autorité des provinces de Québec et de l'Ontario. Mon collègue, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a demandé si le Québec serait disposé à abandonner Hull, Gatineau, le parc de la Gatineau et Aylmer pour les confier à un autre organisme. L'Ontario céderait-il de son plein gré Ottawa, Kanata et certaines régions rurales à un nouvel organisme? Je suis certain que le Québec et l'Ontario n'accepteraient jamais de céder une partie de leurs municipalités. A supposer que ces provinces le fassent, quelle serait l'assiette fiscale des résidents de ce nouveau district fédéral? Le gouvernement fédéral devra-t-il indemniser les gouvernements provinciaux pour l'infrastructure actuelle? Imaginez un peu que l'on essaie d'évaluer le coût actuel de cette infrastructure et la dette par habitant que ce nouveau district fédéral reprendrait aux provinces et aux municipalités concernées!

[*Français*]

Monsieur le Président, quelle loi allons-nous appliquer dans une région faisant partie de deux provinces? Celle de l'Ontario ou celle du Québec? D'une manière ou d'une autre, le choix entraînera des dépenses pour les contribuables sans compter les ennuis que de tels changements pourraient engendrer pour les résidants devant s'adapter à un district fédéral.

Mon honorable ami de Hull-Aylmer a fait mention de ceci: Quel mode d'éducation allons-nous suivre, monsieur le Président? On sait que chaque province a ses propres lois en matière d'éducation. L'enseignement comme tel ainsi que le nombre d'années d'éducation requises par chaque province diffèrent et de beaucoup.

Et également dans quelle langue pourrions-nous nous éduquer, suite à la formation d'un tel district? Est-ce que les Québécois voudront s'adapter à l'enseignement de l'Ontario? Je doute qu'ils acceptent, monsieur le Président, et ils auraient raison. D'autant plus que les Ontariens ne voudront pas accepter les lois du Québec.

Irons-nous consulter les commissions scolaires des deux provinces ou les mettrons-nous devant un fait accompli?

Monsieur le Président, quelles lois d'impôt allons-nous suivre? Celles du Québec ou celles de l'Ontario? Vous savez, les contribuables de la province de Québec et ceux de l'Ontario font face à des lois fiscales différentes. Donc, quel mode allons-nous adopter si l'on regroupe les deux régions en un seul district de la capitale nationale?

Allons-nous avoir des consultations avec Queen's Park en Ontario ainsi qu'avec l'Assemblée nationale au Québec et les résidants impliqués avant de prendre une décision? Ou encore, allons-nous les mettre devant un fait accompli, des choses qui ont été faites par l'administration précédente? Imaginons, le coût de cet exercice!

Il y a aussi la question du transport. Le transport en commun est présentement propre à chaque région. Nous avons l'OC Transpo en Ontario et la CTCRO au Québec. Serions-nous dans l'obligation de créer un système de transport indépendant et qui serait commun aux deux régions? Les automobilistes se conforment présentement à des lois qui diffèrent également. Le prix d'un permis de conduire va-t-il être le même pour tout le monde? Est-ce que l'assurance-automobile du Québec va s'appliquer aux résidants de l'Ontario dans ce nouveau district? Je me pose beaucoup de questions, monsieur le Président. Devrions-nous aussi modifier les lois de l'assurance-automobile?

N'oublions pas la taxe de vente! Certains produits sont exempts de la taxe de vente au Québec présentement, tels les vêtements et les meubles et peut-être que certains produits en sont exempts en Ontario, alors qu'ils ne le sont pas au Québec. Est-ce que cela changera après la création d'une nouvelle Commission de la capitale nationale? Cette taxe diffère également dans les restaurants des deux provinces concernées. Voilà donc un autre changement que l'on devrait peut-être effectuer, monsieur le Président.

La Sûreté du Québec ainsi que la police provinciale de l'Ontario sont deux entités différentes. Si l'on regroupe Hull et ses environs ainsi qu'Ottawa en un district fédéral, est-ce que cela veut dire que nous créerons une autre force policière pour cette région ou allons-nous faire appel à la GRC?

Monsieur le Président, je répète que le climat économique auquel les Canadiens font face en ce moment ne nous permet pas d'envisager de tels changements qui représentent tous des investissements très onéreux. Allons-nous créer un autre palier de gouvernement avec le district fédéral? Nous essayons, à l'heure actuelle, de réduire le «red tape». Nous procédons présentement à des paliers du gouvernement suivant: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires, les municipalités régionales de comté et on va ajouter un district fédéral. Imaginez-vous! Pouvons-nous nous permettre d'en créer un autre en plus de tous ceux que nous possédons déjà? A mon avis et à celui de beaucoup de mes électeurs, nous faisons déjà face à trop de bureaucratie.

Monsieur le Président, qui allons-nous faire bénéficier de ce projet de loi? Allons-nous simplement compliquer la vie des gens qui vivent à l'heure actuelle dans cette région de la capitale nationale? S'ils ont choisi de demeurer dans la ville où ils sont présentement, n'ont-ils pas une bonne raison de l'avoir fait? Quelles conséquences ce changement aurait-il pour les résidants du côté québécois, étant donné la différence actuelle dans le prix du logement entre les deux villes? Serait-il avantageux ou désastreux pour eux que ce projet de loi soit accepté? Afin d'appuyer cette question, j'aimerais citer un paragraphe dans le journal *The Citizen* du 6.

• (1640)

[*Traduction*]

Je voudrais citer un extrait d'un article paru dans *The Citizen* en février 1977. A ce moment-là, M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec avait déclaré ce qui suit:

> . . . le nouveau gouvernement du Québec réduirait considérablement les pouvoirs qu'exerce la CCN sur le territoire québécois pour éviter que cette région ne devienne un district fédéral.

Depuis, a-t-on consulté le gouvernement du Québec ou le nouveau ministre des Affaires intergouvernementales? A-t-on consulté dernièrement le ministre? Je ne pense pas. A mon avis ce n'est qu'une autre manière d'imposer quelque chose de force aux Canadiens, sans les consulter, sans tenir compte de leur volonté et c'est déjà de cette façon qu'agissait le gouvernement précédent.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais aussi citer le journal *Le Droit* du 9 septembre 1982 dans lequel mon ami, le député de Hull-Aylmer dit, et je cite:

> Je suis surpris des réactions de certains maires de la région comme M. Charette de Val-des-Monts. Lui, il devrait avoir le toit du stade olympique sur la tête, il y a un trou dedans.

Est-ce que c'est là, monsieur le Président, la bonne façon d'agir vis-à-vis des gens qui s'opposent à un projet de loi? Voilà un autre exemple, monsieur le Président, typique de l'arrogance des libéraux.

Permettez-moi de poser la question suivante: Allons-nous permettre l'adoption d'un projet de loi à l'aveuglette ou allons-nous former à nouveau un comité en vue d'étudier la question? Avons-nous également l'intention d'informer et de consulter la population des deux régions concernées avant d'aller de l'avant avec un projet de loi qui résultera en un changement très important pour les Canadiens?

Monsieur le Président, voilà pourquoi je m'oppose au projet de loi présenté par mon ami, l'honorable député de Hull-Aylmer.

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Moore) pour cette première intervention. Je vois qu'il possède très bien son dossier, comme il l'a manifesté pendant la campagne électorale alors qu'il a participé à des débats très chauds dans sa circonscription. Je félicite aussi le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) pour son désir de célébrer le sentiment de fierté et d'appartenance qu'il ressent envers sa circonscription de Hull-Aylmer et aussi de ses racines francophones. Je n'ai pas eu le plaisir de servir ma circonscription de Gatineau aussi longtemps que le député de Hull-Aylmer, mais je peux partager ses sentiments de fierté et d'appartenance.

Je sais aussi que pendant la campagne électorale mon adversaire libéral s'est fait un plaisir de rappeler que le gouvernement fédéral avait pris 100 ans à établir une présence fédérale de l'autre côté de la rivière des Outaouais, mais qu'en une décennie la ville de Hull avait bénéficié d'une croissance remarquable. Donc, ce qu'il nous disait c'est qu'il fallait être patient pour étendre ce développement. Cependant, je crois qu'il serait plus constructif et plus équitable de vouloir étendre l'identité de la capitale nationale au-delà de son nom d'Ottawa et de son territoire à toute la région de la capitale nationale plutôt que d'annexer la ville de Hull et son nom et les environs.

[*Traduction*]

Il y a par exemple de nombreuses localités ontariennes situées dans la région de la capitale nationale. Elles sont fières d'en faire partie, tout comme les localités québécoises peuvent l'être. Si nous voulons réorganiser et rebaptiser la capitale nationale ou lui donner une nouvelle identité, nous devrions tenir compte des localités ontariennes qui sont également fières d'en faire partie.

[*Français*]

Donc, pourquoi étendre cette notion de la capitale d'Ottawa à l'Outaouais ontarien et québécois plutôt qu'à un secteur en particulier appelé Hull et ses environs? Premièrement, du côté du Québec la municipalité de Gatineau, la principale ville de ma circonscription, se classe au septième rang des villes les plus importantes du Québec et est de loin la plus populeuse de l'Outaouais. Beaucoup de gens ignorent que la municipalité de Gatineau qui a été créée à même la fusion de sept petites municipalités il y a dix ans, nous célébrerons notre 10e anniversaire en 1985, a une population supérieure à 20,000 habitants de la ville de Hull.

Gatineau a souffert par le passé d'un développement déséquilibré. C'est aussi le cas pour les communautés du côté de l'Ontario que je mentionnais tout à l'heure. Donc, bien que nous approuvions le principe de ce projet de loi présenté par le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle), nous croyons que ce n'est pas le projet de loi tel qu'il est structuré qui devrait amorcer les discussions très sérieuses qu'il devrait y avoir sur l'identification de notre capitale nationale et sur l'expression de ce sentiment de fierté comme Canadiens que nous ressentons tous. Mieux vaudrait équilibrer le développement.

[*Traduction*]

Il serait de loin préférable de tenter d'équilibrer les travaux d'aménagement des deux côtés de l'Outaouais avant de songer à réorganiser notre capitale nationale.

• (1650)

[*Français*]

Je disais donc qu'à Gatineau on a souffert d'un développement déséquilibré. Un développement extrêmement rapide de la fonction résidentielle combinée à des orientations gouvernementales tant aux niveaux fédéral que provincial concentrant le développement institutionnel et gouvernemental aux seuls secteurs de l'Île de Hull a fortement favorisé l'implantation des fonctions économiques à Hull. Cela a créé, par voie de conséquence, le déplacement des populations de cette municipalité vers les villes avoisinantes, provoquant une situation contraire à l'organisation intégrée du territoire.

La ville de Gatineau se retrouvait en 1983 dans un état de sous-développement économique dont les effets négatifs sont difficilement acceptables à la population qui y vit. Étant de loin la municipalité la plus importante de l'Outaouais avec ses 78,000 habitants, Gatineau vient tout juste de se doter d'un centre hospitalier et d'un aéroparc industriel d'importance, ce qui est le premier pas dans la bonne direction. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour combler ce déséquilibre, et ce à tous les niveaux d'intervention directe des gouvernements. Heureusement, notre gouvernement a déjà amorcé ses efforts d'équilibre de développement économique. Hier même, le ministre d'État aux Mines (M. Layton) a eu le plaisir d'annoncer qu'on allait construire et exploiter une nouvelle station de réception de données satellites dans les collines de la Gatineau près d'Ottawa, dans la municipalité de Gatineau. Cette station permettra dès 1985 de recevoir des données transmises par SPOT, le premier satellite de télédétection de la France. La municipalité de Gatineau a offert d'aménager à cette fin pour le Centre canadien de télédétection, d'ici mars 1985, un site au sommet d'une colline ainsi que la route d'accès et la ligne d'alimentation en électricité nécessaire. Travaux publics Canada dessinera les plans de la station et la construction sera accordée à contrats; les travaux commenceront en avril prochain. Cette station serait doté d'une grande antenne parabolique d'un diamètre de 10 mètres qui devrait être en place lors du lancement du satellite SPOT qui est préconisé pour octobre 1985. Grâce à cette future station réceptrice à Gatineau et à la station actuelle de ce centre de télédétection canadienne, à

Prince Albert, en Saskatchewan, la réception des transmissions de SPOT sera assurée pour tout le Canada et les États-Unis.

Quand le ministre a annoncé ce projet, il a souligné que ce projet sera avantageux pour ceux qui sont chargés de la gestion des ressources, ce qui, a-t-il précisé, devrait inciter les Canadiens à investir davantage dans ce nouveau secteur technologique. Par ailleurs, a-t-il ajouté, l'industrie canadienne dans son ensemble en profitera tout autant. Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la technologie des stations réceptrices et du traitement des données transmises par satellite, et la station ultramoderne de Gatineau constituera un témoignage probant des capacités du Canada tout entier dans le domaine de la technologie de pointe.

Voilà donc que déjà ces efforts d'équilibrer le développement est amorcé du côté de l'Outaouais québécois.

Je voudrais aussi signaler qu'il y avait un autre élément très marquant qui fait ressortir ce déséquilibre de développement économique d'un côté par rapport à l'autre côté de la rivière et aussi le développement du reste de l'Outaouais québécois par rapport à la ville de Hull qui, jusqu'à maintenant, a été choyée. Nous en sommes heureux pour la ville de Hull, mais nous croyons vraiment qu'il est temps d'étendre ce développement à toute la région de l'Outaouais québécois.

Au niveau des emplois gouvernementaux dans l'Outaouais québécois et aussi dans les municipalités que je mentionnais précédemment du côté de l'Ontario, la répartition est très déséquilibrée. Par exemple, Ottawa: population 295,168, 45 p. 100 de la population étudiée comprennent 78,900 emplois, 77 p. 100, c'est-à-dire, 267 emplois par 1,000 habitants pour la région de la capitale nationale. Nepean: population 84,000, dont 13 p. 100 de la population de la région, 1,000 emplois, 1 p. 100. Hull: 56,220 habitants, 9 p. 100 de la population, 19,200 emplois gouvernementaux, dont 19 p. 100. Gatineau: 74,985 habitants, 12 p. 100 de la population, 150 emplois fédéraux. Donc, il y a là un déséquilibre qu'il faut vraiment régler. Je pourrais aussi citer Gloucester qui se retrouve avec un demi p. 100 ou 6 emplois. Kanata avec 1,210 emplois gouvernementaux, 61 du gouvernement fédéral. Et Vanier où on a 1 p. 100 seulement des employés gouvernementaux. Alors on peut voir le déséquilibre à ce moment-là.

Le déséquilibre se montre aussi au niveau du logement social dans la région de l'Outaouais. On remarque un rapport de quatre logements sociaux par 1,000 résidants à Gatineau contre 18 logements sociaux pour 1,000 résidants à Hull. Alors déjà là voyant la population supérieure à Gatineau, il faut vraiment qu'on se penche sur ce déséquilibre de développement.

Le niveau de service, notamment, en ce qui concerne l'eau potable, est objet de restriction durant les mois chauds à Gatineau. La municipalité de Gatineau se penche sur ce problème en ce moment et essaie de le régler, mais à cause des fonds qui ont été alloués d'une façon encore déséquilibrée entre ces deux municipalités, il y a énormément de problèmes qui se produisent tous les étés, même que l'été dernier, on ne pouvait pas obtenir d'eau potable en quantité suffisante aux deux derniers étages de l'hôpital de Gatineau. C'est donc un problème vraiment cuisant.

Et enfin les industries de pointe pour lesquelles Gatineau est largement équipée en infrastructures d'accueil, et par le jeu des pressions et des influences, risquent encore d'être polarisées là où pratiquement il n'y a plus de place. En d'autres termes, Hull a bénéficié d'une énorme croissance et de la construction sur son territoire d'un grand nombre d'édifices soit commerciaux ou gouvernementaux, et maintenant se retrouve dans une situation où vraiment même son maire voudrait l'avouer, qu'il se cherche un centre ville, qu'il ne sait vraiment pas où se trouve le cœur de sa ville.

Alors, vu qu'on a déjà créé des problèmes d'embouteillage dans Hull, il semble que ce serait équitable et constructif qu'on veuille répartir ce développement ailleurs.

Maintenant, si on revoit la loi qui régit le nom et le territoire de la capitale nationale d'une façon que, encore, on souligne la ville de Hull et on dise «ses environs», mais quand même la ville de Hull ... on va continuer à laisser dans l'esprit des gouvernants et des gestionnaires cette idée que, dans l'Outaouais, c'est Hull qui est la plus grande municipalité et qu'à ce moment-là sachant qu'elle a bénéficié d'une croissance incroyable, on se dira: Eh bien, il y a eu beaucoup de croissance du côté du Québec, alors on n'en fera plus. Et c'est faux. Voilà une autre raison pour laquelle je crois que ce projet de loi est mal structuré. Mais, monsieur le Président, je voudrais que le ...

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre ma collègue de Gatineau (M^me^ Mailly). Mais jusqu'à maintenant, en 55 minutes, on a entendu le côté québécois qui s'est prononcé dans ce débat. Il y a le député de Nepean-Carleton (M. Tupper), le député d'Ottawa-Vanier, moi-même, qui aimerions peut-être parler également dans ce débat. Et c'est là la preuve qu'il faudrait déférer cela à un comité pour qu'on puisse en discuter vraiment sérieusement et ne pas consacrer tout le débat pour tuer, avec amour, remarquez bien, le projet de loi du député de Hull-Aylmer (M. Isabelle). Je pense qu'il serait peut-être nécessaire que l'on puisse nous aussi parler dans ce débat.

Mme Mailly: Monsieur le Président, je disais que c'est la raison pour laquelle je trouve que ce projet de loi est mal structuré, parce qu'il met l'accent sur une ville, Hull, sur une région, un secteur de la capitale nationale et que, du côté de l'Ontario, il y a des municipalités qui aussi ont des populations francophones comme celle du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui voudraient aussi ressentir ce sentiment d'appartenance dans la capitale nationale. Alors tout cela pour vous dire que j'aurais aimé que ce projet de loi réponde beaucoup plus aux exigences de la réalité présente. Mais telle n'est pas la situation. Je suggérerais donc à mon honorable collègue de Hull-Aylmer (M. Isabelle) qu'il repense son projet de loi et que, peut-être, il nous revienne avec un autre projet de loi qui satisferait justement aux besoins et aux exigences d'aujourd'hui.

Alors, monsieur le Président, en terminant mes remarques, je voudrais simplement vous remercier d'avoir eu la patience de me laisser parler pour le temps qu'il nous restait, et je regrette que les formules parlementaires ne nous permettent pas quelquefois de donner à tout le monde la chance de s'exprimer sur un projet de loi. Mais je crois que le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) a un autre projet de loi qui ressemble à celui-ci qui a trait à l'aéroport d'Ottawa qu'il veut renommer et, à ce moment-là, mes collègues du côté de l'Ontario auront tout le loisir de s'exprimer sur cela vu que cet aéroport se trouve dans le territoire de l'Ontario.

M. Gauthier: Monsieur le Président, étant donné l'intérêt de la Chambre pour ce projet de loi, et je suis certain que le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle) serait d'accord avec moi, je proposerais que le projet de loi soit retiré et que le sujet du projet de loi soit déféré à un comité permanent de la Chambre. J'en fais une proposition, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): Vous pouvez proposer l'amendement, mais cela demande un secondeur autre que le député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 10 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES SUR LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

M. le Président: Comme c'est aujourd'hui le dernier jour réservé à l'étude de cette motion et que la Chambre va devoir, selon l'usage, examiner et adopter le projet de loi de finances, et compte tenu de ce qui s'est fait récemment, les députés sont-ils d'accord pour que le projet de loi de finances, qui franchira toutes les étapes plus tard au cours de la journée, soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre prend note de la résolution suivante des Nations Unies:

REVUE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT FINAL DE LA DOUZIÈME SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 38/73 E SUR LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

Indonésie, Mexique, Pakistan, Suède et Uruguay: projet de résolution

Gel des armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le document final de la dixième Session spéciale de l'Assemblée générale, première session spéciale consacrée au désarmement, adopté en 1978 et réaffirmé à l'unanimité et sans équivoque en 1982 au cours de la douzième Session spéciale de l'Assemblée générale, deuxième session spéciale consacrée au désarmement, l'Assemblée a exprimé sa profonde inquiétude devant le danger que représentent pour la survie même de l'humanité l'existence des armes nucléaires et la course incessante aux armements,

Rappelant en outre qu'elle a alors signalé que les arsenaux nucléaires actuels sont plus que suffisants pour détruire toute vie sur terre et qu'elle a insisté sur le fait que l'humanité doit donc choisir, soit de mettre fin à la course aux armements et de procéder au désarmement, soit de risquer l'annihilation,

Constatant que la conjoncture actuelle suscite des inquiétudes encore plus graves qu'en 1978 à cause de plusieurs facteurs, notamment la détérioration de la situation internationale, la précision, la vélocité et la puissance destructrice accrues des armes nucléaires, la promotion de doctrines illusoires comme celle d'un conflit nucléaire «limité» ou «gagnable», et les nombreuses fausses alertes attribuables à des causes accidentelles,

Constatant en outre que la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi en mars 1983, a déclaré que l'escalade renouvelée de la course aux armements nucléaires, à cause de la qualité et de la quantité des armes, ainsi que la confiance que l'on accorde aux doctrines de la dissuasion nucléaire, ont aggravé le danger d'éclatement d'un conflit nucléaire et accentué l'insécurité et l'instabilité des relations internationales,

N'oubliant pas que, dans leur déclaration conjointe du 22 mai 1984, les chefs de gouvernement de six États membres des Nations Unies, représentant cinq continents différents, ont exhorté les puissances nucléaires «à commencer nécessairement . . . par mettre fin à l'essai, à la production et au déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs»,

Croyant qu'il est crucial de stopper toute augmentation des arsenaux énormes des deux grandes puissances nucléaires qui disposent déjà d'un pouvoir de représailles suffisant et d'une surcapacité mortelle terrifiante,

Croyant en outre qu'il est tout aussi urgent d'amorcer ou de reprendre les négociations afin de réduire considérablement la quantité et la qualité des armes nucléaires,

Considérant que même s'il ne constitue pas une fin en soi, un gel des armes nucléaires représenterait le premier pas le plus efficace vers la réalisation des deux objectifs susmentionnés, car il encouragerait l'amorce ou la reprise des négociations et empêcherait l'augmentation et l'amélioration incessantes des arsenaux nucléaires actuels durant la période des négociations,

Fermement convaincue que la conjoncture actuelle est des plus propices à un tel gel, puisque l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique disposent présentement d'une force de frappe nucléaire équivalente et que ces deux puissances sont à peu près sur un pied d'égalité,

Consciente du fait que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle sur lesquels on s'est déjà entendu dans certains cas suffirait pour garantir raisonnablement que l'on se conformerait fidèlement aux engagements résultant du gel,

Convaincue qu'il serait avantageux pour tous les autres pays nucléarisés de suivre l'exemple des deux grandes puissances nucléaires,

1. Exhorte une fois de plus les deux grandes puissances nucléaires, soit l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique, à proclamer, par le biais de déclarations unilatérales simultanées ou d'une déclaration conjointe, un gel immédiat des armes nucléaires qui constituerait le premier pas vers un programme complet de désarmement dont la structure et l'envergure seraient les suivantes:

a) Ce programme comprendrait

(i) L'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(ii) La cessation complète de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iii) L'interdiction de tout autre déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iv) La cessation totale de toute production de matières fissiles destinées à des fins militaires;

b) Ce programme serait assujetti à des mesures et des procédures appropriées de vérification, comme celles qu'ont déjà adoptées les parties intéressées dans le cas des traités SALT I et SALT II, et celles qu'elles ont adoptées en principe dans le cadre des négociations trilatérales préliminaires de Genève sur l'interdiction complète des essais;

c) Sa durée initiale serait de cinq ans et pourrait être prolongée lorsque d'autres puissances nucléaires se joindront à un tel gel, sur les instances de l'Assemblée générale;

2. Constate avec satisfaction que l'Union des républiques socialistes soviétiques a déjà présenté le rapport demandé dans la résolution 38/73 E du 15 décembre 1983 de l'Assemblée générale;

3. Espère que l'autre grande puissance nucléaire trouvera aussi le moyen de safisfaire à la demande de l'Assemblée générale avant la clôture de sa trente-neuvième session;

4. Décide d'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session une rubrique intitulée «Mise en œuvre de la résolution 39/ . . . de l'Assemblée générale sur le gel des armes nucléaires».

et qu'elle demande au gouvernement d'en faire sa politique et de rejeter ainsi la position du gouvernement précédent.

—Monsieur le Président, je voudrais commencer cet important débat à la Chambre des communes en citant un vieux proverbe chinois qui dit: «Si nous ne changeons pas de direction, nous aboutirons à l'endroit vers lequel nous allons.» Ce proverbe décrit très bien ce qui attend inévitablement le monde si nous ne mettons pas un terme à la course aux armements nucléaires. Si nous n'arrêtons pas, monsieur le Président, nous risquons fort qu'un jour une autre bombe nucléaire éclate. Si cela arrive, il y a de bonnes chances pour que l'humanité tout entière soit menacée. Il est temps que le Parlement donne l'exemple pour mettre fin à cette folie nucléaire.

Le 20 novembre, le comité des Nations Unies a voté sur la question du gel nucléaire. Le Canada figurait malheureusement parmi une faible minorité de pays qui ont voté contre ce gel. Pour bien décrire ce qui se passe dans le monde depuis ce vote, l'arsenal nucléaire mondial s'est accru d'une puissance nucléaire équivalant à 2,800 fois celle de la bombe d'Hiroshima. Je le répète; depuis le 20 novembre, nous avons ajouté à l'arsenal nucléaire mondial une puissance destructive 2,800 fois supérieure à celle de la bombe qui a dévasté Hiroshima.

Nous avons là une résolution qui demande aux superpuissances d'arrêter la course aux armements nucléaires. Cette résolution se fonde à la fois sur l'espoir et le réalisme. Elle présente deux aspects essentiels, selon moi; premièrement, elle s'applique aux deux superpuissances. Si l'une n'y donne pas suite, l'autre n'a aucune obligation. C'est là un aspect crucial et réaliste de toute initiative qui peut être prise dans le monde d'aujourd'hui. Le deuxième élément de cette résolution, également très présent dans la pensée de ceux qui l'appuient, c'est la vérifiabilité des mesures prises. Autrement dit, si les deux superpuissances finissent par entendre raison et accepter le premier point en s'engageant dès maintenant à arrêter la course aux armements, puis si par la suite l'une d'elles hésite à permettre des vérifications et dresse des obstacles pour empêcher l'examen de la progression de son arsenal nucléaire, l'autre puissance n'aura plus la moindre obligation.

Je le répète, non seulement cette résolution est optimiste, en ce sens qu'elle commencera à donner espoir aux générations actuelles et futures, mais elle est également réaliste. Cela n'a rien d'utopique. Nous devrions pouvoir obtenir l'appui des secteurs les plus militaristes de l'Union soviétique et des États-Unis, s'ils sont vraiment sincères quand ils prétendent vouloir défendre leur pays. Et cette résolution repose sur la notion de vérifiabilité.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce qu'il y a d'horrible à affecter autant de ressources au nucléaire, alors que des millions de gens meurent de faim dans le monde. Je ne veux pas non plus parler des conséquences possibles d'une guerre nucléaire, car il en a déjà été question à la Chambre et, au cours du débat, d'autres collègues vont sûrement faire allusion à ces aspects très importants de la question. C'est sur le nouveau gouvernement que j'attire l'attention ce matin, car il a promis des changements, une nouvelle orientation, particulièrement dans ce domaine, et une approche différente, mais il me semble manquer de détermination.

• (1110)

En février dernier, le premier ministre (M. Mulroney), qui était alors chef de l'opposition, a déclaré: «Il faut que la Chambre redevienne l'instrument qui permettra d'établir un consensus national sur le défi à relever dans les affaires extérieures.» C'était un beau discours et l'expression de sentiments sincères que nous partagions tous. Toutefois, je tiens à dire au leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn), qui est ici pour le débat d'aujourd'hui, que si jamais il a existé un consensus national et international dans le monde, c'est bien sur la nécessité de convaincre les États-Unis et l'Union soviétique de cesser de mettre au point, de fabriquer et de déployer des armes nucléaires. Ce consensus existe.

Le leader du gouvernement à la Chambre n'a qu'à regarder autour de lui pour constater que les chefs religieux de presque toutes les confessions, les syndiqués, les groupes féminins, les groupes pacifistes—des centaines—des associations d'anciens combattants, des jeunes, des vieux, des Canadiens de l'Ouest et de l'Est, en fait, que 85 p. 100 des répondants au plus récent sondage Gallup sur cette question se sont dits en faveur d'un gel nucléaire vérifiable. Au-delà de nos frontières, dans toutes les régions de la planète, les pays de toutes sortes d'idéologies s'entendent sur cette importante question. A leur avis, les superpuissances devraient imposer un gel nucléaire mutuellement vérifiable. Plus du tiers des membres de l'OTAN ont refusé de voter contre le gel nucléaire: 111 ont voté pour et 12 contre. J'ai honte d'être Canadien, car mon gouvernement était au nombre des 12 pays qui ont voté contre le gel nucléaire.

Faisons abstraction de la scène internationale et de notre propre pays, et parlons des États-Unis qui retiennent tant l'attention du nouveau gouvernement. Qu'ont-ils fait? On sait que la Chambre des représentants aux États-Unis s'est prononcée en faveur du gel, comme d'ailleurs des anciens généraux de l'OTAN et l'ex-directeur de la CIA. Dernièrement, des chefs d'entreprise de toutes sortes ont appuyé le gel nucléaire. Le gouvernement devrait lire un article remarquable dans *Newsweek* du 19 novembre au sujet d'un groupe d'hommes d'affaires importants des États-Unis qui ont pris une initiative qui va plus loin que la résolution dont la Chambre est saisie. Walter Mondale, ex-candidat à la présidence des États-Unis, ainsi que des représentants et des sénateurs républicains et démocrates veulent tous le gel. La majorité des Américains sont en faveur d'un gel nucléaire vérifiable. A vrai dire, exception faite de Ronald Reagan, presque tous les Américains préconisent un gel nucléaire vérifiable. C'est un fait.

Monsieur le Président, si le gouvernement avait voulu tenir la promesse qu'il a faite au cours du débat de février dernier sur la question d'un consensus, il n'aurait même pas eu à tracer la voie dans ce domaine. Il aurait suffi que le nouveau gouvernement conservateur s'inspire de l'opinion des Canadiens, des Américains, voire du monde entier. Si un conservateur ne peut pas diriger, il devrait être capable de suivre la voie que lui indique le reste de l'humanité.

Des voix: Bravo!

• (1115)

M. Broadbent: Le nouveau gouvernement qui a promis aux Canadiens d'apporter des changements et d'innover n'aurait pas dû voter contre un gel nucléaire vérifiable aux Nations Unies. Plutôt, ayant promis de tâcher d'établir un consensus à la Chambre des communes et sachant que les Nations Unies seraient saisies de cette résolution, le gouvernement aurait dû nous présenter cette motion dès la première semaine de la nouvelle législature. Il aurait pu obtenir un vote favorable dont il se serait servi pour inspirer les Nations Unies et voter en faveur du gel des armes nucléaires. Voilà ce qu'il aurait dû faire.

En 1945, Albert Einstein a déclaré que la puissance déchaînée de l'atome a tout bouleversé, sauf notre façon de penser. Appliquons au nouveau gouvernement le raisonnement d'Albert Einstein qui, s'il avait été ici, serait certainement d'accord avec ceci: la puissance déchaînée de la preuve, de la raison et de l'opinion publique a tout chambardé, sauf l'incapacité du parti conservateur de réfléchir. Telle est la réalité. Je le répète, monsieur le Président, le gouvernement fait non seulement fi du point de vue des Canadiens, mais, fermement résolu à plaire en permanence à Ronald Reagan, il fait également fi des vœux du peuple américain.

A cet égard, je voudrais revenir sur certains des arguments que le gouvernement a invoqués pour justifer ce vote lamentable à l'étape du comité aux Nations Unies. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a reconnu dernièrement qu'il était déjà arrivé que nos alliés ne s'entendent pas entre eux sur la question du gel. Il aurait pu en profiter pour nous dire dans cette déclaration, comme je viens de le faire il y a une minute, que plus du tiers des membres de l'OTAN ne sont pas d'accord avec le président Reagan là-dessus. Notre nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a promis des changements et des innovations, a soutenu que le Canada devait éviter d'aggraver les tensions qui existent entre nous et notre principal allié au sud de notre frontière. Il aurait déclaré en fin de semaine que nous devrions nous affirmer et éviter de nous définir d'après l'idée que pourraient se faire les autres de nous. Cette aspiration est fort noble. Le meilleur moyen de nous affirmer aurait été d'adopter un point de vue indépendant à ce sujet au lieu de permettre à l'homme qui est en ce moment président des États-Unis de nous dicter notre attitude à cette étape-ci de notre histoire. C'est exactement ce que nous n'aurions pas dû faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette espèce de façon de penser qui, à mon grand regret, est typique du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'en est justement pas une. Il s'agit simplement du refus de réfléchir. Son geste n'est pas celui d'un allié indépendant. Le secrétaire d'État a plutôt eu l'acquiescement facile du timoré.

M. Hnatyshyn: Ne m'en blâmez pas. Je ne suis pas le vice-président de l'Internationale socialiste.

M. Broadbent: Vous aurez vous aussi la chance, je l'espère, de soutenir des arguments plus convaincants.

M. Hnatyshyn: Et que dire du président Mitterand?

M. Broadbent: Le leader parlementaire du gouvernement est manifestement un peu sur la défensive. Il a parfaitement raison, après avoir entendu les arguments ridicules invoqués par son secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En deuxième lieu, monsieur le Président, je voudrais parler d'un autre argument que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présenté de façon aussi brillante et convaincante en fin de semaine. Il a déclaré que le secrétaire d'État des États-Unis, M. Schultz, et le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, ont convenu de se réunir le mois prochain. Je suis content qu'il l'ait noté. Il est vrai que ces hommes vont conférer le mois prochain. Il a déclaré également: «Il faut prendre garde de ne rien faire qui puisse la faire dérailler.» Il parlait de la rencontre. «Il ne faut pas la faire dérailler en votant en faveur d'un gel nucléaire», a-t-il dit. Peut-on être bête à ce point-là?

• (1120)

Dans l'explication qu'il donne de ce qui se passe entre les superpuissances, son propre ambassadeur aux Nations Unies pour les questions de désarmement s'est montré plus raisonné à mon avis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vendredi, à Vancouver, M. Roche a affirmé que les États-Unis et l'Union soviétique commençaient à s'incliner devant le courant d'opinion qui se dessine dans le monde contre la course aux armements. Le mécontentement, dit-il, finira par obliger les superpuissances à signer un accord.

Je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que c'est M. Roche qui a raison. Les superpuissances commencent à tenir compter des pressions exercées par les autres pays et par leur propre opinion publique. Je tiens également à dire au nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont le gouvernement avait promis des changements, que ce n'est pas en acquiesçant à tout ce que fait une des superpuissances qu'on fait pression auprès d'elle; que ce n'est pas en se mettant à sa remorque qu'on fait œuvre de leader, et que ce n'est pas en votant contre un gel nucléaire vérifiable aux Nations Unies qu'on réalisera le désarmement nucléaire.

Passons à un autre argument, si l'on peut dire, qui a été invoqué par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, un argument encore plus farfelu que les autres. Il a dit que si le Canada était contre cette résolution c'était parce qu'il voulait une reprise immédiate des négociations plutôt qu'une déclaration en faveur du gel. C'est à ne pas croire. En quoi le gel exclut-il la reprise des négociations? Car en fait, la résolution des Nations Unies qui est actuellement en discussion insiste sur la nécessité urgente d'une reprise des négociations. La résolution dit bien que le gel nucléaire constituerait un premier pas important dans un processus qui comporterait des négociations conduisant au désarmement nucléaire lui-même. La vérité, c'est que la mise en œuvre de cette résolution empêcherait une nouvelle escalade aussi bien qualitative que quantitative du matériel nucléaire pendant la négociation du désarmement nucléaire final. Voilà pourquoi cette résolution recueille l'appui des membres de mon parti et de nombreux Canadiens de tous les coins du pays.

L'article paru dans le numéro de *Newsweek* du 19 novembre, dont je parlais il y a un instant, a été rédigé par des hommes d'affaires, notamment les chefs de Bell International et d'une demi-douzaine d'autres grandes sociétés internationales dont j'omettrai la liste. Cet article fait voir que ce sont des groupements d'affaires américains aussi bien que des membres de partis politiques démocratiques et d'autres éléments de la société américaine qui sont en faveur d'un gel nucléaire. Une des raisons qui, suivant l'article, motive cette prise de position, c'est que l'Union soviétique et les États-Unis ont tous les deux la capacité de se détruire mutuellement plusieurs fois en supposant même qu'il y ait un gel. Un pareil équilibre de la terreur, dit-il, fait redouter une dangereuse et coûteuse compétition qu'aucun des deux côtés ne peut gagner, mais qu'ils peuvent tous les deux perdre. On ne saurait mieux dire.

• (1125)

C'est à ces paroles et aux idées qu'elles véhiculent que le gouvernement devrait prêter attention. Si nous voulons léguer à nos enfants un monde dans lequel ils puissent grandir et vivre sans craindre de voir la race humaine anéantie, nous devons débarrasser notre planète des armes nucléaires. Pour ce faire, nous, hommes politiques, devons saisir toutes les occasions qui se présentent et agir avec réalisme et espoir. La motion dont nous sommes saisis, motion qui a été proposée aux Nations Unies, nous offre justement pareille occasion.

Je vais conclure sur cette pensée: dans sa recherche urgente de la paix, l'humanité a besoin d'autorité. Cette autorité peut et doit être exercée à un moment donné par les superpuissances. Mais, entre-temps, elle doit venir d'autres pays, elle doit venir du Canada.

M. le Président: Y a-t-il des questions ou des observations? Nous reprenons le débat et la parole est au très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui concerne l'une des préoccupations les plus profondes des Canadiens, de chacun des députés et, effectivement, de l'humanité tout entière, soit la nécessité de mettre un terme à la dangereuse course à l'armement nucléaire qui menace de plus en plus la survie même de notre planète.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous ne devons pas nous cacher la gravité de la situation. La résolution L-32 présentée aux Nations Unis, sur laquelle nous avons aujourd'hui à nous prononcer, a le mérite de souligner l'urgence d'une réduction des arsenaux nucléaires et d'appeler les grandes puissances à des négociations constructives. Les armes nucléaires possédées par les deux grandes puissances se comptent par dizaine de milliers, ce qui représente approximativement 5,000 fois la puissance explosive utilisée au cours de la Seconde Guerre mondiale ou 100,000 fois celle de la bombe d'Hiroshima.

D'autres comparaisons pourraient être utilisées, monsieur le Président, illustrant ou essayant de rendre imaginable en termes concrets la puissance destructrice et l'horreur dont sont capables les arsenaux nucléaires.

Ces représentations de la dévastation dont les hommes se sont rendus capables sont inévitablement présentes à nos esprits, lorsque nous considérons les voies d'une paix et d'une sécurité durables.

[*Traduction*]

Par cette motion, le Nouveau parti démocratique demande au gouvernement de revenir sur sa position et, textuellement, de rejeter la position de mon gouvernement, c'est-à-dire du gouvernement libéral précédent, sur une question d'importance fondamentale pour le Canada et l'alliance de l'OTAN dont notre pays est membre fondateur. Étant donné que les États-Unis et l'Union soviétique ont annoncé le 22 novembre leur intention de se réunir à Genève les 7 et 8 janvier pour envisager de négocier toute une gamme de questions portant sur les armements, perspective qui réjouit fort les députés libéraux, je m'étonne que le Nouveau parti démocratique veuille que le gouvernement adopte pour politique une résolution qui vise en premier lieu la reprise des négociations et tend, en second lieu, à empêcher que l'armement nucléaire actuel n'augmente en nombre et ne s'améliore en qualité.

Le premier objectif de la motion est maintenant rempli, compte tenu des prochains entretiens qui auront lieu entre MM. Shultz et Gromyko. Quant au second objectif, c'est essentiellement là-dessus que portera leur réunion. On peut donc s'attendre à ce que des progrès soient réalisés.

• (1130)

J'estime que cette motion et la résolution sur laquelle elle s'appuie ont été dépassées par les événements. Cette motion fait perdre de vue le fait que le Nouveau parti démocratique ne soutient pas l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord et qu'il veut à tous pris que le Canada se retire de cette alliance. Or l'OTAN est un groupement de pays démocratiques. Lors de sa création, en 1949, les fondateurs sont convenus que cette alliance serait politique autant que militaire. Grâce à elle, l'Europe a connu sa période de paix la plus longue du XX^{e} siècle. La motion part du principe que la politique étrangère que préconisaient les gouvernements libéraux qui se sont succédé ainsi que la population canadienne était fautive et qu'elle n'a pas fonctionné. Rien ne saurait être plus loin de la vérité.

Je voudrais saisir cette occasion pour mentionner certaines des mesures que le gouvernement canadien a prises au fil des ans en vue de promouvoir la cause de la paix et de soumettre au monde un grand nombre des principes contenus dans la résolution que nous étudions aujourd'hui.

La situation géographique du Canada, entre deux superpuissances fortement armées, a de quoi faire craindre aux Canadiens une guerre nucléaire. Notre pays est en mesure de fabriquer des armes nucléaires, mais il a choisi de ne pas le faire. En 1969, le Canada a jugé que les Forces armées canadiennes n'avaient plus à être équipées d'armes nucléaires. Le retrait progressif de ces armes, entrepris à l'époque, a été terminé cette année. Il s'agit là de l'une des grandes réalisations des gouvernements libéraux et, sauf erreur, tous les députés y souscrivent.

Le Canada a non seulement adopté cette politique et signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, mais il compte également parmi les pays où les normes régissant la vente de technologie nucléaire sont les plus strictes. Le traité de non-prolifération a pris effet en 1970 et il est sujet à un réexamen en 1985. Il régit le transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques et les pays signataires s'engagent à ne pas utiliser cette technologie à des fins militaires. L'année dernière encore, mon très honorable prédécesseur, M. Pierre Trudeau, a réclamé des mesures correctrices destinées à consolider ce traité, afin d'exercer des pressions sur les pays qui n'ont pas encore signé le traité et de prévenir ainsi la prolifération horizontale des armes nucléaires.

En 1978, à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, M. Trudeau a proposé pour la première fois la stratégie de l'asphyxie. Le Canada préconisait alors l'interdiction généralisée des tests nucléaires, l'arrêt des vols d'essai de tout nouveau vecteur stratégique, l'arrêt de production des matières fissiles destinées à des fins militaires, et enfin la limitation, suivie éventuellement d'une réduction, des budgets militaires affectés aux nouveaux systèmes d'armes stratégiques.

Cette stratégie avait pour objectif d'asphyxier, dès l'étape du laboratoire, la mise au point de nouveaux systèmes d'armements et partant, d'éliminer le besoin que ressentent les pays de se surpasser les uns les autres dans ce domaine. Il importe de noter que ces propositions ne visaient pas une action unilatérale. L'intention a toujours été d'en faire l'objet d'un accord mutuel. Voyant que ces propositions restaient lettre morte et que les Soviétiques continuaient à déployer des missiles SS-20 en Europe de l'Est, le Canada a appuyé la double décision que l'OTAN a prise en 1979 d'installer des missiles en Europe occidentale et en même temps de se préparer à la suite des négociations sur le désarmement.

A la deuxième session extraordinaire sur le désarmement, en 1982, M. Trudeau a ajouté à la stratégie antérieure une politique de stabilisation à deux volets soit la stratégie de l'asphyxie et des négociations visant la réduction qualitative et quantitative des arsenaux nucléaires existants et l'établissement d'un équilibre à des niveaux moins élevés d'armements nucléaires. A cette occasion-là, le Canada a fait observer que le traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique était clairement dépassé. Ce traité défendait de placer en orbite, il ne s'appliquait pas aux armes anti-satellites et au laser anti-missiles, ce qu'on a appelé la guerre des étoiles. Comme pareils systèmes pouvaient avoir un effet déstabilisateur, le Canada a proposé la conclusion d'un traité interdisant la mise au point et le développement de toute arme destinée à être employée dans l'espace. Il a aussi invité la communauté internationale à se pencher sérieusement sur la question de la vérification dans les années 80.

L'initiative de paix de M. Trudeau influe directement sur les rapports actuels entre les superpuissances et elle renferme les bases sur lesquelles je fonde l'amendement que je propose à la motion dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

L'idée centrale du plan de paix de M. Trudeau consistait à ajouter une volonté politique nouvelle et renforcée aux pourparlers sur le désarmement. Cette volonté politique nouvelle devait passer par un apaisement des querelles oratoires entre les grandes puissances. Elle devait se traduire par une atténuation des tensions dans les deux camps. Et de ce point de vue, monsieur le Président, on ne peut que constater aujourd'hui une amélioration par rapport à la situation qui existait il y a un an.

Le plan de paix comportait également des éléments plus techniques que je rappellerai brièvement. Premièrement, la création d'une tribune pour la négociation des limites globales à fixer aux arsenaux des cinq états nucléaires. Deuxièmement, un renforcement du traité de non-prolifération. Troisièmement, une relance des négociations sur les forces conventionnelles en Europe, afin de les réduire à des niveaux mutuellement acceptables. Et quatrièmement, des mesures poursuivant et actualisant la stratégie de l'asphyxie; notamment l'interdiction de l'essai et du développement de systèmes antisatellites à haute altitude.

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel s'est engagé à poursuivre cette initiative et à lui donner plus d'ampleur. Mon caucus et moi nous attendons à des initiatives concrètes de la part du gouvernement dans un avenir très rapproché.

La création de l'Institut pour la paix est l'une des initiatives que mon précédesseur a prises. Cet institut a pour but de faire naître de nouvelles idées et d'offrir des solutions neuves et meilleures à un monde secoué par les conflits et l'incertitude. A mon avis, la tenue d'un sommet où les cinq puissances nucléaires négocieraient entre elles la limitation mondiale de leurs arsenaux nucléaires est un objectif que doit se fixer le nouveau gouvernement. En d'autres termes, les initiatives que mon prédécesseur a prises ont établi dans notre pays et dans le monde entier un climat qui renforce l'action réalisée par les gouvernements libéraux précédents en faveur de la paix.

La motion qui attaque cette position n'est pas acceptable pour notre groupe de députés. La motion dont la Chambre est saisie renferme la résolution L-32 des Nations Unies qui doit être bientôt mise aux voix. En comité, le Canada voté contre la résolution. Il agissait ainsi à l'instar de certains de ses meilleurs amis et alliés, dont la Belgique, la France, l'Italie, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Notre parti et moi-même souhaitons qu'il y ait non seulement un gel, mais aussi une réduction importante, équilibrée et vérifiable des armes nucléaires dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est l'objectif que doivent viser les négociations et si nous l'exprimons ainsi c'est parce que nous croyons que c'est la façon la plus réaliste d'envisager la situation. Il faut notamment tenir compte de la notion bien

simple, mais importante selon laquelle tout accord sur le contrôle des armements doit se fonder sur la sécurité des deux parties en cause parce que chaque signataire doit se sentir en sécurité lorsqu'il prend un engagement.

La plupart de nos principaux alliés n'acceptent pas le gel envisagé dans la résolution, notamment parce qu'il cristalliserait le déséquilibre qui existe actuellement sur le théâtre européen. Nous devons réfléchir au problème très réel que pose la mise au point et l'amélioration des techniques de vérification des armes nucléaires. Il est indispensable d'instaurer un mécanisme de vérification efficace si nous voulons faire quoi que ce soit pour stabiliser les relations est-ouest.

Je tiens à rappeler non seulement au NPD, mais aussi au gouvernement que l'aspect pratique, logique et moral de cette attitude réaliste a contribué à réduire sensiblement les tensions qui existaient dans le monde il y a un an. A l'époque, M. Trudeau avait exhorté les super-puissances à cesser de se diffamer et à entamer le dialogue.

Tous les Canadiens souhaitent sincèrement une volte-face dans la course aux armes nucléaires. Ils veulent que le gouvernement et le Parlement fassent tout ce qu'ils peuvent raisonnablement faire pour mettre fin à la menace d'un holocauste nucléaire. Nous ne devrions donc pas appuyer une résolution qui pourrait, même si ce n'est pas voulu, affaiblir le rôle très digne de soi qu'a joué jusqu'ici le Canada dans la recherche de la paix. Si nous nous sommes acquis le respect de la communauté internationale et si nous avons réussi à exercer dans le monde une influence disproportionnée à notre démographie, c'est justement parce que les gouvernements libéraux ont bien su réfléter et exposer l'attitude réfléchie, honnête, pratique et raisonnable des Canadiens.

● (1140)

Je sais que des millions de Canadiens réfléchis pourraient vouloir soutenir la résolution à l'étude. Par ailleurs, des millions d'autres Canadiens jugeront que, même si son objectif est louable, cette résolution n'est pas constructive puisqu'elle ne tient pas compte du fait que la solution du problème doit être le fruit de négociations. Il ne s'agit donc pas de s'engager pour la paix, mais plutôt de décider quelle est la meilleure façon d'y parvenir et de mettre éventuellement fin à la course aux armes nucléaires.

Compte tenu des objectifs du Canada et de nos objectifs de paix, étant donné que, pour parvenir à un gel et à une réduction des armes nucléaires, il faut parvenir à une entente négociée, compte tenu du fait que la résolution à l'étude fait état d'une situation aux Nations Unies qui est déjà dépassée puisque les superpuissances se sont déclarées disposées à se rencontrer au début de la nouvelle année, nous jugeons que l'amendement que nous présenterons, qui propose un programme d'action pour les superpuissances, qui tient compte du fait que ce programme permettrait d'entamer des négociations et qui reflèterait ce que nous jugeons être les désirs profonds des Canadiens, constitue le meilleur moyen de faire état des craintes des Canadiens et de réaliser leurs espoirs. Je propose donc, appuyé par mon collègue de Saint-Maurice (M. Chrétien):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après les mots «sur le gel des armes nucléaires» à l'avant-dernier paragraphe de la motion et en les remplaçant par ce qui suit:

«Et constatant que la reprise des pourparlers sur les armements par l'Union soviétique et les États-Unis à Genève, au début de 1985, annoncée par les superpuissances le 22 novembre, après la présentation de la résolution susmentionnée aux Nations Unies, modifie considérablement la situation politique sur laquelle se fonde la résolution et constitue une première étape réelle vers l'atteinte des deux objectifs visés dans la déclaration de gel des armes nucléaires;

Elle exhorte le gouvernement à insister au nom des Canadiens pour que figurent dans l'ordre du jour de la réunion des deux superpuissances nucléaires les initiatives suivantes: négocier des limites à leurs arsenaux nucléaires, un gel mutuellement vérifiable et des réductions appréciables; renforcer le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; relancer les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces; encourager l'importance politique accordée à la conférence de Stockholm; avancer la date de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, actuellement prévue pour 1986; conclure un accord international visant l'interdiction des essais et du déploiement d'armes anti-satellites à haute altitude; enfin, améliorer dans le détail les techniques de vérification des armements nucléaires.»

M. le Président: Vu la longueur de l'amendement, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) comprend certainement qu'il me faille quelques instants avant de décider si cet amendement est admissible ou non. En attendant, nous pouvons poursuivre le débat si tout le monde est d'accord.

Questions et commentaires? Il n'y a pas de questions ou de commentaires? Suite du débat. La Chambre est-elle prête à se prononcer? Nous poursuivons le débat. La parole est à la députée de New Westminster-Coquitlam . . . ou plutôt à la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina).

Mme Copps: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas nuire au sérieux du débat, mais j'ai cru entendre le Président accorder la parole à une autre députée avant la ministre. Je me demandais simplement si cela constituait un écart . . .

M. le Président: Je suis certain que, vu l'expérience de la députée dans les assemblées parlementaires, elle sait aussi qu'il est normal d'alterner si possible entre les partis. J'ai vu la députée de New Westminster-Coquitlam se lever. Avant que je finisse de lui accorder la parole, je me suis rendu compte qu'une autre députée se levait en même temps. J'ai jugé plus raisonnable de respecter l'usage voulant qu'on alterne entre les partis.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement se réjouit de l'occasion qui lui est donnée aujourd'hui d'expliquer la position du Canada sur le gel des armements nucléaires.

Il est heureux de pouvoir préciser le sens du vote du Canada aux Nations Unies, le 20 novembre dernier, lorsque, confronté à des propositions mal adaptées à la réalité et incomplètes sur le gel des armements nucléaires, il a voté contre ces propositions. Il faut se réjouir de voir que des députés de tous les partis pourront aujourd'hui s'exprimer sur des sujets aussi graves que ceux de la sécurité internationale et du contrôle des armements. En amorçant la discussion sur des questions aussi vitales, les honorables députés me permettront d'émettre deux vœux. D'une part, j'espère que personne dans cette Chambre ne mettra en doute le caractère profondément pacifique des Canadiens et des divers gouvernements qui les représentent depuis le début de notre Confédération. La volonté de paix est enracinée dans nos traditions. Elle constitue l'un de de nos attributs nationaux, et cet attribut nous est reconnu partout à travers le monde.

[*Traduction*]

Et comme d'autre part la discussion que nous tenons aujourd'hui concerne la vie même de nos filles, de nos fils et de nos petits-enfants et en fait l'avenir de l'humanité, j'espère que personne à la Chambre n'essaiera de la transformer en un débat partisan où un côté cherchera à gagner des points sur le plan politique. Une telle attitude serait irréfléchie, et ce serait agir au grand détriment de véritables progrès dans la voie de la réduction des arsenaux nucléaires et de la paix elle-même.

• (1150)

[*Français*]

Je remarque que la motion d'aujourd'hui fait référence à une seule des trois résolutions sur un gel nucléaire qui ont été présentées à la première commission des Nations Unies et qui ont fait l'objet d'un vote le 20 novembre dernier. L'une était présentée par le Bloc soviétique, une autre par l'Inde seule, et la troisième, celle dont nous discutons aujourd'hui, par un certain nombre de pays neutres et non alignés incluant la Suède et le Mexique. Je me contenterai donc, pour le moment, de commenter la résolution présentée par la Suède et le Mexique, étant bien consciente qu'une grande partie de mes remarques peut également s'appliquer aux trois résolutions concernant le gel nucléaire.

Le Canada reconnaît pleinement que le concept du gel a une valeur symbolique importante, car il exprime le désir de l'humanité d'être libérée de la menace d'une guerre nucléaire. L'idée de bloquer la course aux armes nucléaires et de réduire l'énorme quantité d'armes nucléaires qui se trouvent actuellement dans les arsenaux présente de l'attrait par sa simplicité et constitue un objectif général que partagent, j'en suis sûre, les pays nucléaires comme les pays non nucléaires.

Qu'il n'y ait aucun doute quant à la position du Canada au sujet de la course aux armements nucléaires. Le gouvernement, traduisant la volonté des Canadiennes et des Canadiens, souhaite résolument des réductions appréciables, équilibrées et vérifiables du niveau des armes nucléaires dans le monde.

Nombreux sont les Canadiens, dont certains de mes propres commettants, qui considèrent que le niveau d'armement nucléaire actuel menace la vie sur la planète. Mais de simples déclarations en faveur du gel ne constituent pas une réponse valable à ce danger. Nous voulons plutôt une reprise immédiate des négociations sur la réduction. Nous l'avons dit maintes et maintes fois, et je le répète aujourd'hui, le Canada veut que les niveaux dangereux actuels soient réduits par le biais de la reprise immédiate et inconditionnelle des négociations sur les réductions.

Voilà pourquoi le gouvernement canadien est encouragé par le fait que des entretiens bilatéraux se tiendront bientôt entre les États-Unis et l'Union soviétique à Genève. Nous espérons qu'ils mèneront à des négociations significatives, sans conditions préalables, entre ces deux pays visant à réduire sensiblement le niveau des arsenaux nucléaires, tout en tenant compte des intérêts de sécurité légitimes des deux parties et en veillant à ce qu'ils respectent l'un et l'autre tout accord conclu en vue de réduire le niveau des armes nucléaires.

Dans sa déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a indiqué que le Canada usera de son influence pour renverser le mouvement de la course aux armements et réduire le danger de destruction. Cet objectif sera une priorité constante de la politique extérieure du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a poursuivi sa déclaration en énumérant un certain nombre d'initiatives pratiques, concrètes et réalistes dans le secteur du contrôle des armes nucléaires, en vue d'atteindre cet objectif. Ces initiatives visaient notamment les progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, les préparatifs pour faire un succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui se tiendra l'an prochain afin de prévenir la prolifération horizontale des armes nucléaires, et la conclusion d'un accord sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles en Europe qui réduira le risque d'une escalade nucléaire. Nous sommes donc d'avis que toutes ces mesures sont des moyens pratiques et réalistes d'éviter le danger d'une guerre nucléaire.

Je tiens à répéter que le gel nucléaire, tel qu'on le préconise à l'ONU, n'est ni une mesure réaliste, ni une mesure pratique de contrôle des armements et de désarmement. Le Canada voit des défaut importants et de sérieuses lacunes dans les trois résolutions sur le gel nucléaire qui ont été présentées récemment aux Nations Unies.

Je voudrais vous entretenir plus particulièrement des doutes sérieux que nous avons quant au caractère pratique de la résolution présentée par la Suède et le Mexique. Tous les accords sur le contrôle des armements doivent renforcer la sécurité mutuelle, si l'on veut qu'ils atteignent leur objectif fondamental. Ce ne sera pas la situation si les déséquilibres actuels sont maintenus sur le théâtre européen, comme le prévoient les propositions relatives au gel. C'est précisément à cause de ces déséquilibres, et du fait de l'absence d'un accord de contrôle des armements, que nous appuyons la politique à deux voies de l'OTAN.

Cette politique est incompatible avec le concept du gel. Elle suppose, actuellement, le dépliement de forces nucléaires à portée moyenne qui, toutefois, pourront être retirées au moment opportun.

La résolution de la Suède et du Mexique demande que soit interdit tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leur vecteur. Nous conformer à cette résulution serait perpétuer le dangereux déséquilibre actuel en Europe, sans assurance que ce déséquilibre serait un jour corrigé. En fait, cela reviendrait à récompenser l'Union soviétique d'avoir détruit, à son profit, l'équilibre avec l'installation des missiles SS-20 et d'avoir rompu les négociations sur ce genre de missiles par la suite.

[*Traduction*]

Le Canada se rallie à la position de ses partenaires de l'OTAN. Le Canada reconnaît que c'est grâce à cette alliance que l'Europe jouit d'une paix relative depuis près de 40 ans.

[*Français*]

Un gel global, comme celui préconisé, aurait également pour effet de sceller les composantes déstabilisatrices de la présente situation stratégique. A l'heure actuelle, l'une et l'autre superpuissances ont un grand nombre d'ogives de grande précision montées sur un petit nombre de missiles balistiques intercontinentaux fixes relativement vulnérables; il s'agit là, pensons-nous, d'une situation instable, car ces ogives peuvent avantager la partie qui frappe en premier. Voilà pourquoi nous devrions encourager les États-Unis et l'Union soviétique à concevoir des

armes moins vulnérables et menaçantes, et non à geler leurs systèmes actuels.

Il doit y avoir un accord entre les deux parties sur les règles à suivre afin que chacune soit sûre que l'autre honorera l'accord. De simples déclarations, comme le propose la résolution, n'apportent pas ces garanties. Les dispositions de vérification envisagées par la résolution de la Suède et du Mexique restent insuffisantes quant à certains éléments préconisés pour le gel. Par exemple, des procédures de vérification plus strictes seraient nécessaires pour assurer le respect d'une interdiction de fabriquer des armes nucléaires et des vecteurs ainsi que le respect de l'interdiction de la production des matières fissiles, si cela est possible. Personne n'a réussi à nous expliquer de façon convaincante comment il serait possible de vérifier dans quelle mesure serait respectée une interdiction de fabrication. On sait que l'URSS, qui appuie le gel, continue de rejeter toute forme d'inspection valable sur place.

Cette même résolution demande effectivement une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Nous applaudissons à cette initiative; mais, à notre avis, la résolution ne va pas assez loin et elle ne renferme pas de disposition qui permette de régler le problème des explosions nucléaires à des fins pacifiques qui pourraient avoir des effets déstabilisateurs.

Le Canada a coparrainé une résolution sur la nécessité urgente d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, laquelle a été adoptée par la Première commission des Nations Unies, par un vote de 109 pour, aucun contre, et 26 abstentions y compris toutes les puissances nucléaires. La résolution du Canada demande instamment à la Conférence du désarmement d'établir un comité *had hoc* et de reprendre immédiatement ses travaux de fond sur l'interdiction complète des essais, y compris les questions liées au champ d'application, à la vérification et au respect des dispositions, et ce en vue de négocier un traité sur le sujet. Cette résolution importante vise à mettre un terme à tous les essais nucléaires. Elle est beaucoup plus directe et referme la porte laissée délibérément entr'ouverte dans la résolution présentée par la Suède et le Mexique.

La résolution de la Suède et du Mexique demande également que soit interdite la production de matières fissiles à des fins militaires. Là encore, la résolution ne va pas assez loin et ignore le problème des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

Le Canada a parrainé aux Nations Unies une autre résolution réclamant, sous réserve de moyens de vérification adéquats, la cessation et l'interdiction de la production de matière fissile destinées à des armes nucléaires et à d'autres engins nucléaires explosifs. Cette résolution a été adoptée en commission par 125 voix pour, une voix contre, et 9 abstentions dont quatre des cinq puissances dotées de l'arme nucléaire. La résolution du Canada vient donc corriger une autre grande lacune potentiellement dangereuse dont ne tenait pas compte la résolution de la Suède et du Mexique. Il est déplorable que des lacunes aussi visibles se retrouvent dans cette résolution sur le gel nucléaire.

Le fait de déclarer un gel, comme le suggère la résolution, plutôt que d'en négocier un, soulèverait inévitablement des problèmes nombreux et vraisemblablement insolubles concernant les définitions, les exclusions et les inclusions. De plus, même si l'on devait s'entendre pour négocier un gel, cette négociation serait aussi difficile, complexe et longue que ne le serait la négociation de réductions, elle nous détournerait même des efforts faits pour obtenir une réduction réelle des niveaux d'armements nucléaires.

Comme je l'ai mentionné, tous les éléments proposés dans la résolution font déjà l'objet de résolutions ou attendent la reprise de négociations bilatérales valables. L'approche globale du contrôle des armements et du désarmement préconisée dans la résolution de la Suède et du Mexique préjuge de toutes les complexes questions techniques, scientifiques, politiques, légales et militaires que véhiculent des négociations sérieuses sur le contrôle des armements. Tel qu'il est actuellement proposé, un gel nucléaire viendrait entraver plutôt que faciliter les négociations requises. Il introduirait un élément d'instabilité et de déséquilibre, alors que c'est une réduction équilibrée qu'il faut chercher à atteindre pour vraiment promouvoir la paix.

• (1200)

Après un sérieux examen des diverses incidences d'un gel des armes nucléaires, le Canada a décidé de voter contre la résolution de la Suède et du Mexique, de concert avec la majorité de ses alliés de l'OTAN. J'ajouterai que les six partenaires du Sommet économique se sont joints à nous. Il ne s'agissait pas simplement des États-Unis, mais aussi de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la France et du Japon.

Notre vote ne devrait pas être interprété comme un désir de notre part d'accepter que les arsenaux nucléaires se maintiennent à leur niveaux actuels ou continuent de se développer. Notre vote reflète plutôt le solide engagement permanent du Canada envers la recherche de moyens de réduire les stocks d'armes nucléaires. Notre priorité, c'est cela, et non pas le gel des armements nucléaires à leurs niveaux actuels.

Le gouvernement du Canada partage ce désir de l'humanité d'être libérée de la peur d'une guerre nucléaire; et il l'a fait savoir clairement. Rien de ce que nous faisons ne vise à rendre moins vif ce désir. Notre objectif est de travailler, non seulement aux Nations Unies mais aussi dans toutes les instances de négociation, de travailler à réaliser l'objectif que nous nous sommes fixé pour nous-mêmes, c'est-à-dire la réduction des armes nucléaires.

Nous poursuivons donc trois grands objectifs dans le domaine nucléaire. Nous croyons qu'il y a là pour le Canada des possibilités réelles d'internationalisme positif que nous avons d'ailleurs commencé à développer.

Le premier objectif vise à la reprise immédiate et inconditionnelle des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le Canada a poursuivi cet objectif dans les conseils de l'OTAN et aux Nations Unies. Nous avons continué à le faire lors de nos dernières consultations périodiques avec les représentants soviétiques. Il y va de l'intérêt de la sécurité mutuelle que ces entretiens reprennent dans un très proche avenir. C'est pour appuyer le processus de négociation que nous entendons poursuivre cet objectif avec détermination.

Le deuxième objectif vise au renouvellement de l'engagement de la communauté internationale envers la non-prolifération. Notre succès dépendra beaucoup de la période préparatoire à la Troisième conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en 1985. En dépit des divergences qui séparent les superpuissances, il existe une communauté d'intérêts, comme le soulignait le secrétaire d'État américain, M. George Schultz, dans un discours qu'il prononçait récemment sur la question. Cette «communauté d'intérêts», disait-il, ne peut toutefois être prise pour un acquis, même lorsque les superpuissances s'entendent; par conséquent, les tâches qui nous attendent à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération seront exigentes, et leur succès n'est nullement garanti. C'était là le message non équivoque de M. Mohamad Shaker d'Égypte, récemment élu à la présidence de la Conférence.

L'internationalisme positif du Canada peut être appliqué, et il l'est effectivement. A Genève, le Canada a pris l'initiative de rechercher un nouveau consensus sur la non-prolifération; à Vienne, le Canada est à l'avant-plan des efforts pour renforcer les systèmes de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique; à Londres, nous avons consulté un grand nombre de pays, de l'Est, de l'Ouest, ainsi que des pays neutres, qui sont des exportateurs de matières ou de techniques nucléaires afin d'assurer la sécurité de ces exportations et ce, tout en poursuivant un noble but, soit la coopération avec les bénéficiaires de telles exportations. Aux Nations Unies, nous continuons à militer résolument en faveur de la non-prolifération.

Le troisième objectif auquel l'internationalisme positif du Canada est et doit être appliqué est celui de l'interdiction des armes nucléaires. Nous pouvons nous réjouir de ce que trois États dotés de l'arme nucléaire, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS, aient accepté de ne plus mener d'essais nucléaires en surface. Nous pouvons nous réjouir de ce que ces essais aient été limités à 150 kilotonnes. Mais ce n'est pas suffisant. Les pourparlers entre ces trois pays ont été suspendus, et se font maintenant dans le contexte plus large de la Conférence du désarmement, à Genève.

L'une des grandes questions à cette Conférence reste la vérification. Et le Canada fait sa part à ce chapitre. De concert avec d'autres pays, nous participons actuellement à l'échange international de données sismologiques. S'il réussit, ce projet contribuera grandement à ce que j'appellerais la «vérifiabilité» d'un Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Mais nous voulons aller plus loin. Cet automne, aux Nations Unies, nous avons coparrainé une résolution demandant à toutes les parties d'interdire les essais nucléaires. Le dosage de positions publiques et de mesures privées de négociation pratique, que ce coparrainage a supposé, me semble une application créatrice de l'internationalisme positif du Canada.

Ces trois objectifs—reprise des pourparlers entre superpuissances, non-prolifération et interdiction des essais—sont réalisables. Ils donnent au Canada la possibilité d'user de son influence et de prendre des initiatives.

Le Canada a l'imposante responsabilité de contribuer aux mesures de contrôle des armements et de désarmement, et ce gouvernement est déterminé à mettre en place un système qui offrira une véritable sécurité collective.

L'an dernier, vers cette période de l'année, M. Trudeau lançait son initiative de paix dont les objectifs généraux recevaient l'appui de tous les Canadiens et Canadiennes. Plus récemment, monsieur le Président, le très honorable Brian Mulroney décrivait le problème des armements nucléaires comme un problème sérieux . . .

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable ministre de conclure ses remarques.

Mme Vézina: Je demande donc à tous les députés d'être solidaires de leur gouvernement, et de ne pas saper au niveau de cette Chambre ses efforts constants en faveur de la paix et de la réduction des tensions.

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'aurais évidemment souhaité que pour une résolution aussi importante, et je ne veux en rien, je vous assure, diminuer l'importance de madame la nouvelle ministre, mais il aurait été évidemment très souhaitable si le très honorable premier ministre et/ou le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) puisse être présent. Je le répète, et je veux être très élégant, je ne veux en rien diminuer l'importance de la déclaration de madame la ministre. Je pense qu'il convient d'être élégant; les bonnes manières conviennent encore à la Chambre des communes.

J'aimerais demander à madame la ministre si elle pourrait ou si elle a eu le temps de prendre connaissance de l'amendement du très honorable chef de l'Opposition officielle (M. Turner), et de lui demander si le gouvernement aurait l'intention cet après-midi, plus tard dans la journée, d'abord, premièrement, de voter en faveur de cet amendement qui évidemment est très acceptable, et je ne verrais pas pourquoi, puisqu'elle s'est elle-même, lors de son discours, référée à plusieurs reprises à des éléments essentiels de cet amendement. Je vais commencer par lui poser cette simple question.

Mme Vézina: Monsieur le Président, je suis ravie de voir que l'élégance fait partie des mœurs de cette honorable Chambre. Je tiens compte de vos remarques et de vos commentaires que je n'oserai qualifier. Je me réserverai donc le privilège de les qualifier intérieurement.

M. Prud'homme: Je ne comprends pas.

Mme Vézina: A savoir que l'on puisse déplorer qu'une ministre responsable qui a représenté son gouvernement ne soit pas celle que l'on souhaite voir à la Chambre.

M. Prud'homme: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme Vézina: Pour ce qui est de la . . .

Les subsides

M. Prud'homme: Je pose la question de privilège, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Ou bien on est élégant ou on l'est pas. Je n'ai pas déprécié la ministre, je lui ai simplement souligné l'absence du très honorable premier ministre et/ou du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Cela ne diminue en rien l'importance de sa déclaration pour un débat d'une telle importance. C'est tout ce que je veux dire. Elle aurait quand même eu sa chance de participer . . .

• (1210)

M. le vice-président: Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. En conséquence, j'accorde la parole à l'honorable ministre des Relations extérieures.

Mme Vézina: Monsieur le Président, déplorer une situation veut tout simplement dire que ce n'est pas la situation que l'on souhaite . . .

M. Prud'homme: Évidemment!

Mme Vézina: Alors, pour en revenir à la question que vous me posiez . . .

M. Chrétien: Où est le premier ministre?

Mme Vézina: Je n'ai malheureusement pas pris connaissance de l'amendement, puisque j'étais en train de faire la lecture de mon discours et de parler de la position que le nouveau gouvernement a l'intention de maintenir face au gel, face aux discussions de ce matin. Nous en prendrons connaissance et, dès cet après-midi, on pourra faire le suivi.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions et observations?

Mme Copps: Monsieur le Président, je crois comprendre que la ministre était occupée à lire son discours et qu'elle n'a donc pas pu entendre la motion d'amendement. Pourrait-elle consulter ses collègues et nous dire si le gouvernement serait disposé à appuyer l'amendement clair et concis qu'a proposé le parti libéral?

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, il me semble qu'il s'agit d'un sujet très important, mais que ce n'est pas une urgence vitale de sorte que l'on puisse suspendre les activités pour annoncer quelles seront nos intentions cet après-midi. Continuons la discussion et, dès cet après-midi, nous pourrons faire part à l'honorable députée de nos intentions.

M. Rossi: J'aimerais faire un commentaire, monsieur le Président. De l'aveu même du ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina), ce débat est d'une extrême importance. En fait de commentaire, je me demande comment il se fait que ni le premier ministre (M. Mulroney), ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), et ni le ministre de la Défense nationale (M. Coates) ne soient présents en cette honorable Chambre.

M. le vice-président: Je devrai rappeler au député qu'il n'est pas dans les coutumes de cette Chambre de faire mention de l'absence d'un ministre, quel qu'il soit, de façon spécifique.

M. Chrétien: Monsieur le Président, la question soulevée par l'honorable député a trait à un droit fondamental. Vous savez, monsieur le Président, que dans cette Chambre le Règlement, parfois, ne permet pas un gouvernement ou à l'opposition de soulever deux fois dans une même session le même problème. Or, c'est un des problèmes fondamentaux auxquels le pays a à faire face, à ce moment-ci, qui préoccupe des millions de Canadiens, les Églises et tous les groupes intermédiaires. Le point que mon honorable collègue veut soulever et que l'honorable ministre qui le remplace aujourd'hui à la Chambre, le point que nous voulons faire, c'est qu'il est inacceptable lorsqu'il y a un débat important comme celui-ci que ni le premier ministre, ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ni le ministre de la Défense ne soient ici pour défendre la position du gouvernement. Voilà le point important.

M. le vice-président: Je rappellerais au député que son intervention, le tout respectueusement soumis, n'est pas un rappel au Règlement. L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) avait fait un commentaire, je crois. Est-ce que le ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) aimerait répondre?

Mme Vézina: Je ne veux vraiment pas me porter à la défense de qui que ce soit. Il arrive que des engagements antérieurs avaient été pris. Il arrive que . . . Je me sens le porte-parole de mon gouvernement, et nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions et à faire avec vous la réflexion en vue de la démarche qui s'inscrit aujourd'hui. Je ne vois vraiment pas le but de cette interrogation.

M. Prud'homme: Étant donné que l'honorable ministre nous dit qu'elle est prête à répondre au nom du gouvernement, je voudrais lui demander si elle favorise, adopte ou endosse les cinq points proposés par l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Premièrement, endosse-t-elle ces cinq points les plus importants?

Mme Vézina: Monsieur le Président, je trouve que les députés de cette Chambre sont très pressés, ce matin, puisque, à mon avis, ce serait moi qui suis la jeune députée qui devrait apprendre le processus de délibération et, à ce que je sache, les décisions doivent se prendre en fin de journée, au moment où l'on tiendra un vote, si c'est nécessaire. Alors je n'ai pas à me prononcer au nom de mon gouvernement avant même que le vote ne soit tenu.

M. le vice-président: Questions et commentaires! L'honorable députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a la parole.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, la ministre a dit qu'elle n'était pas disposée à prendre position ni sur l'amendement ni sur la motion principale. Si tel est le cas, à en juger par les observations de mes collègues concernant l'absence du premier ministre (M. Mulroney), du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et du ministre de la Défense nationale (M. Coates), il est évident que nous avons à leur place à la Chambre une ministre qui n'est même pas en mesure d'énoncer la position du gouvernement sur cette très importante question.

[*Français*]

Mme Vézina: Monsieur le Président, je veux seulement rappeler à l'honorable député que si elle avait été ici pendant les 20 minutes où j'ai expliqué la position du gouvernement, elle aurait maintenant la réponse.

M. le vice-président: L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole pour poser une courte question.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président . . .

[*Traduction*]

Mme Copps: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. La ministre doit savoir que nous vivons à l'ère des télécommunications. J'étais ici à la Chambre et j'ai également suivi son intervention à la télévision dans le vestibule. Elle doit savoir qu'il y a des députés qui suivent les délibérations à la télévision dans le vestibule, et j'ai entendu tout son discours.

M. le vice-président: La présidence déclare qu'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège.

Mme Copps: Oui, il y a matière.

M. le vice-président: Il n'y a pas de question de privilège. En conséquence, la période des questions et des observations est maintenant terminée. Les 10 minutes sont écoulées.

Mme Copps: J'ai une objection, monsieur le Président. J'ai entendu il y a environ cinq minutes la présidence affirmer qu'un député n'avait pas le droit de parler de la présence ou de l'absence d'autres députés. Il me semble que c'est précisément ce qu'a fait la ministre.

M. le vice-président: La présidence a déclaré que la période réservée aux questions et observations était maintenant terminée. Nous allons donc reprendre le débat et j'invite la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) à prendre la parole.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, on a signalé que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de la Défense nationale (M. Coates) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sont absents. Cela prouve bien . . .

M. Bradley: Et il y a trois députés néo-démocrates.

Mme Jewett: . . . et je parle plus par dépit que par colère, que le gouvernement hésite véritablement à proposer aux Canadiens des idées neuves pour remédier au problème le plus grave qui assaille l'humanité.

Le discours que la ministre nous a lu à la Chambre ne portait pas véritablement sur la motion relative au gel des armements nucléaires sur laquelle les Nations Unies doivent se prononcer la semaine prochaine, si ce n'est sur un plan technique très restreint. Je me demande si les responsables du ministère des Affaires extérieures prennent vraiment cette question au sérieux lorsqu'ils coupent ainsi les cheveux en quatre. Ils refusent d'admettre le danger qui menace toute la planète. J'ai commencé à prendre quelques notes tandis que la ministre lisait son discours, mais je me suis arrêtée parce qu'encore une fois, cette question ne revêt aucun caractère d'urgence aux yeux du gouvernement, et à peine plus pour l'opposition officielle. Selon eux, en somme, il n'y a pas eu d'échange ou de guerre nucléaire depuis 40 ans. N'ont-ils plus aucun sens de l'histoire? Quarante ans est une période très brève dans le cours de l'histoire. C'est pourquoi il ne suffit pas de nous féliciter à l'idée que durant ces 40 ans, nous avons réussi à éviter le danger nucléaire, mais il faut continuer à éviter l'affrontement nucléaire, fût-il de moindre ou de grandes proportions.

Au lieu de couper les cheveux en quatre au sujet de cette résolution, monsieur le Président, pourquoi tous les députés ne remontent-ils pas quelques années en arrière pour voir toutes les ruses meurtrières—et certains d'entre vous auront lu, je l'espère, le livre de Strobe Talbott intitulé *Deadly Gambits*—et pour comprendre que si l'opinion publique mondiale exige un gel nucléaire, c'est précisément parce qu'il faut bloquer la production, le déploiement et les essais des armes nucléaires si l'on veut restreindre les armements nucléaires. Comme le veut le dicton, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

• (1220)

Les députés des deux autres partis ne semblent pas se rendre compte, même si le public canadien le comprend parfaitement, que l'arsenal nucléaire de plus en plus complexe que mettent au point continuellement les deux superpuissances—les États-Unis donnant généralement l'exemple sauf dans un cas—rendent presque impossible tout gel nucléaire contrôlable.

Si nous nous sommes opposés à ce que le Canada soit complice du perfectionnement des missiles de croisière, c'est notamment parce que leur nombre et leur emplacement sont presque impossibles à contrôler. Tous les stratèges militaires nous disent depuis des années qu'une réduction des armements est impossible si l'on ne peut pas contrôler l'emplacement et le nombre des armes. Les gens semblent l'oublier. Toute la question du gel, que l'on semble oublier dans toute cette discussion de détails futiles, vise à empêcher la mise au point, des deux côtés, de nouvelles armes nucléaires incontrôlables. Si le nombre d'armes nucléaires non contrôlables augmente, nous ne pourrons jamais négocier une réduction des armements qui soit contrôlable. J'aimerais bien que certains députés se penchent sur ce point très important qu'ils semblent avoir perdu de vue.

Je me souviens que lorsque le comité permanent a été saisi de la question de la sécurité et du désarmement, plusieurs d'entre nous ont formulé une déclaration minoritaire. Harriet Critchley, qui figure parmi nos plus éminents analystes en matière de stratégie, a comparu devant notre comité et formulé en autant de mots ce que je viens de dire. Elle a déclaré en effet que le missile de croisière, dont les journaux venaient d'annoncer la mise à l'essai au Canada, est une arme littéralement indétectable et invérifiable. Ce ne sont pas là les propos d'un pacifiste, mais bien de l'un de nos plus éminents analystes en matière de stratégie. Cette déclaration est consignée dans le procès-verbal des délibérations du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de mars 1982.

Cent onze pays se sont prononcés en faveur de la proposition mexicano-suédoise de gel aux Nations Unies, car ils craignent vivement, advenant que nous n'arrivions pas à empêcher dès maintenant la mise au point d'une nouvelle génération d'engins nucléaires, que nous n'arrivions jamais à mettre en œuvre une réduction vraiment vérifiable des arsenaux nucléaires.

C'est là un point dont la proposition d'amendement de l'opposition officielle ne semble pas tenir compte. Je suppose que ce qu'il faut leur reconnaître c'est qu'ils souhaitent au moins que les deux superpuissances inscrivent le gel nucléaire à l'ordre du jour. L'Union soviétique ayant déjà favorisé le gel nucléaire, ils souhaitent donc que ce soient les États-Unis qui appuient désormais cette option. C'est sans doute un progrès, mais ce n'est sûrement pas le genre d'initiative que nous réclamons dans notre motion, soit un gel nucléaire dont l'objectif est d'en arriver à des réductions massives, vérifiables.

L'un des grands arguments des ministériels et aussi du parti libéral c'est que les déséquilibres en Europe seraient également gelés. Or, il existe une sorte d'équilibre global. Certains soutiennent que ce sont les Américains qui sont en tête. Chaque fois que l'on demande aux militaires américains s'ils échangeraient leur stock d'armes nucléaires contre celui des Soviétiques, ils s'empressent de refuser. Il peut y exister des déséquilibres pour certains types d'armes et certaines régions. Cependant, en matière d'armes nucléaires, qu'importe s'il existe un petit déséquilibre dans une région par rapport à une autre. Et à cause de ces arguties, certains députés en oublient que nous avons les moyens de détruire la planète plus de cinquante fois. Il est désormais impossible d'établir une distinction valable quelconque entre les missiles nucléaires de portée intermédiaire et de portée intercontinentale. Depuis des années, cette distinction est complètement dénuée de sens.

Depuis longtemps nous réclamons une fusion des pourparlers ayant trait aux armes tactiques, stratégiques ou intercontinentales parce que la différence entre ce type d'arme est devenue tout à fait artificielle. Aujourd'hui, chaque vecteur peut frapper à courte, moyenne ou longue portée. C'est une chose valable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait pu réclamer si le ministère y avait vraiment réfléchi. La différence entre les deux aspects est devenue insignifiante. De même que celle entre une arme nucléaire déstabilisatrice et moins déstabilisatrice. Les gens s'estiment parfaitement informés et croient participer à l'examen de la question sous prétexte que des pourparlers militaires ont lieu. Ce n'est qu'une diversion. Ce n'est qu'une façon d'éviter la question fondamentale, celle qui fait l'objet de la motion des Nations Unies qui réclame un gel nucléaire et que nous demandons à la Chambre d'appuyer.

Il y a bien des années l'ancien premier ministre avait mis au point la stratégie de l'asphyxie. Je me souviens lui avoir déjà demandé en Chambre si cette stratégie équivalait à un gel mutuel. Il m'avait répondu que les deux choses étaient semblables. Naturellement, il favorisait l'asphyxie à l'étape des laboratoires. Quand au gel, il s'exercerait dans les laboratoires, à la chaîne de montage et dans les méthodes de déploiement. Il est certain que la première étape est l'asphyxie dans les laboratoires. Par la suite, le premier ministre avait défendu la stratégie de l'asphyxie. Cependant il avait reconnu que le gel, c'était la même chose. Nous constatons cependant qu'il n'a jamais pu se résoudre à appuyer une résolution préconisant le gel nucléaire ou à convaincre son gouvernement d'appuyer une résolution semblable présentée aux Nations Unies l'an dernier. Je présume que le parti libéral ne peut toujours pas appuyer la stratégie de l'asphyxie qui équivaut à un gel après l'avoir préconisée. Bien entendu, le gouvernement actuel se contente de suivre l'avis que le ministère avait donné au gouvernement précédent.

• (1230)

On avait prétendu que le nouveau gouvernement se distinguerait par sa transparence et consulterait les Canadiens. Bien que la ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) ne l'ait pas répété, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé entre autres que le gouvernement n'appuyait pas le gel parce que sa politique était en pleine évolution. Un comité spécial ou permanent de la Chambre étudiera cette politique l'an prochain. Cet examen spécial de la politique comprendra des audiences qui permettent aux Canadiens de faire connaître leur point de vue quant à l'élaboration de la politique étrangère. Voilà une raison pour laquelle le gouvernement s'abstient actuellement de se prononcer sur le gel.

Toutefois, les Canadiens veulent participer à l'élaboration de la politique étrangère depuis un certain nombre d'années, notamment dans le domaine du gel des armes nucléaires et de la mise à l'essai des missiles de croisière. Nous savons très bien qu'ils donnent leurs opinions là-dessus depuis trois ans. A mon avis, le gouvernement joue la comédie quand il prétend qu'il doit se renseigner sur l'opinion des Canadiens à ce sujet. Pourquoi ne lit-il pas ce qu'ils disent depuis deux ou trois ans?

Je crains que, en insistant sur les consultations, le gouvernement ne tente simplement de nous faire croire qu'il prend l'opinion des Canadiens au sérieux. Il se borne à poursuivre les politiques du gouvernement précédent pour ce qui est du gel des armes nucléaires et de la mise à l'essai des missiles de croisière. A mon avis, il s'agit simplement d'une tactique dilatoire ou de bons procédés quand le gouvernement dit aux Canadiens qu'il tiendra compte de leur avis. Il n'en a pas tenu compte jusqu'ici. Quand le gouvernement faisait partie de l'opposition, il ne se préoccupait guère de l'opinion des Canadiens au sujet du gel des armes nucléaires ou de la mise à l'essai des missiles de croisière.

Cela m'irrite d'entendre le gouvernement promettre la transparence, une attitude démocratique laissant place aux consultations, pendant qu'il agit tout autrement à propos de questions sur lesquelles les Canadiens se sont déjà prononcés. S'il faut qu'il en soit ainsi pour tous les aspects de nos relations extérieures, pourquoi le gouvernement prend-il la peine d'organiser pour la forme cette série d'audiences? S'il ne s'intéresse pas plus à ce que les Canadiens ont dit au sujet de la mise à l'essai des missiles de croisière et du gel nucléaire réciproquement vérifiable, pourquoi prend-il la peine de tenir ces audiences?

Le gouvernement donne de nombreuses excuses pour ne pas avoir voté en faveur du gel des armes nucléaires. Permettez-moi de signaler un autre de ses arguments spécieux. D'après lui, les négociations au sujet du gel seraient aussi longues que celles sur les réductions. Il prétend que cela nuirait aux négociations sur les réductions.

Personne n'a jamais prétendu que les négociations sur un gel réciproquement vérifiable ne seraient pas longues, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les entreprendre. Tous ceux qui ont proposé un gel ont déclaré que ces négociations devraient être suivies de réductions massives. C'est ce que dit la résolution. Même s'il est indispensable qu'il y ait des négociations sur les deux aspects, il doit y avoir d'abord le gel, et les réductions massives viendront ensuite.

J'estime que, tant que le Canada ne suivra pas l'exemple de ses collègues de l'OTAN, des Nations Unies et du Pacte ANZUS, qui ont tous constaté qu'il était logique et justifié de voter en faveur d'un gel nucléaire à l'ONU, c'est qu'il refuse de voir le péril nucléaire en face.

M. Andre: Monsieur le Président, bien que la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) ait parlé surtout du missile de croisière dans ses observations sur les vecteurs nucléaires, je suis persuadé qu'elle admettra que ce qu'elle a dit s'applique également aux armements nucléaires tactiques, tels que les obus d'artillerie et les mines. Je pense qu'elle a déclaré que l'emplacement et le nombre de ces armements ne pouvaient pas être vérifiés. Elle a dit qu'on ne pouvait les contrôler et je suis d'accord avec elle.

Elle admettra sans doute que l'on pourrait modifier cette affirmation en ajoutant «sans une inspection sur place». En d'autres termes, si les deux parties autorisaient des inspections, nous pourrions vérifier l'existence d'armements nucléaires. Toutefois, l'Union soviétique ne permettra jamais l'inspection de son territoire, ce qui confirme sa déclaration que l'emplacement et le nombre de ces armements ne peuvent pas être vérifiés. S'il en est bien ainsi, comment elle et son parti peuvent-ils juger logique de réclamer un gel mutuellement vérifiable? Comment peut-elle parler d'un gel vérifiable, lorsqu'elle déclare explicitement que la vérification est impossible? N'est-elle pas d'avis qu'il serait préférable de rechercher le progrès là où il est possible, plutôt que de proposer l'impossible, comme elle l'a fait dans son exposé? Ne serait-il pas préférable de se déclarer en faveur des progrès et d'une réduction des armements stratégiques, et de commencer des entretiens sur les éléments vérifiables?

Ne serait-il pas plus adroit de proposer, comme M. Trudeau et les membres de notre parti l'ont fait par le passé, des progrès là où ils sont possibles? Une situation vérifiable est utopique et elle a d'ailleurs dit, avec raison, que la vérification est impossible, étant donné la politique actuelle de l'Union soviétique. Pourquoi proposer alors l'impossible lorsque nous pouvons probablement faire des progrès en proposant quelque chose de possible?

Mme Jewett: Monsieur le Président, je ne pense pas que le député ait été présent pendant toutes nos audiences sur la vérification. Par conséquent, il n'a pas entendu certains des arguments présentés par des gens comme Harriet Critchley. La difficulté, c'est que même si tous les pays acceptaient des vérifications sur place, il ne serait toujours pas possible de les faire. Cette vérification serait très difficile, notamment en ce qui concerne les missiles de croisière lancés de sous-marins. Même s'il y avait accord, il n'y aurait pas de moyens techniques ou autres pour contrôler le nombre et l'emplacement de telles armes. Il est trop facile pour un côté ou l'autre de tricher et c'est ce que je voulais faire ressortir.

Nous nous acheminons actuellement vers un accord sur les modalités de vérification, sur les lieux, concernant les missiles terrestres qui se prêtent à bien à ce genre d'exercice. Mais il en va autrement d'autres armements, comme les missiles lancés à bord des sous-marins, qui, de l'avis de la plupart des spécialistes ne se prêtent pas aux vérifications. En effet, ni l'une ni l'autre des puissances concernées ne pourraient savoir combien la partie adverse en possède et où ils se trouvent. Voilà ce que je voulais faire remarquer.

[*Français*]

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour poser une question ou faire un commentaire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il s'agit d'un commentaire . . .

• (1240)

[*Traduction*]

Je voudrais commenter ce qu'on vient de dire et ensuite poser une question, monsieur le Président. A mon grand regret, je constate que la résolution du Nouveau parti démocratique avait pour but d'embarrasser bien des gens. Le Nouveau parti démocratique savait bien que l'opposition officielle ne pouvait souscrire à un amendement qui condamnait l'ancien gouvernement, car bon nombre d'entre nous, députés de l'arrière-ban, en faisaient partie. Je vois mal comment nous pourrions condamner une position que nous soutenions il y a peu de temps. Mon collègue trouve une autre expression pour qualifier notre attitude: de la politique mesquine. Je dirais plutôt, pour ma part, qu'il est regrettable qu'on ait présenté une telle résolution.

Je sais que mon estimée collègue, la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett), n'a pas ménagé ses efforts au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Elle a déclaré que ses collègues néo-démocrates avaient présenté un rapport minoritaire au comité de la sécurité et du désarmement. Je voudrais qu'elle confirme officiellement qu'elle a souscrit au rapport comme ses collègues. Nous avons tous appuyé, je le reconnais, un rapport atténué, mais elle aussi l'a appuyé pour donner à notre approche une orientation plus «libérale», nous allions permettre pour la première fois, qu'un rapport minoritaire fut intégré au rapport majoritaire. Je tiens à préciser et à faire consigner, à l'intention des étudiants et des intéressés qui liront un jour le compte rendu, que la députée de New Westminster-Coquitlam a bel et bien accepté et signé le rapport sur la sécurité et le désarmement. Elle n'a fait qu'ajouter un point de vue minoritaire. Je tiens à le préciser, voire même à mon intention.

Mme Jewett: Reprenant l'argument du député par la fin, monsieur le Président, je signale la coutume selon laquelle, quand la majorité s'entend sur un rapport au comité permanent, le nom de tous les membres du comité y figure. C'est comme si tous les membres l'appuyaient à l'unanimité. Tous les membres du comité y sont énumérés. C'est la coutume. Voilà donc pourquoi mon nom figure avec les cinq autres. La

seule voie qui s'offrait à nous, c'était en l'occurrence de formuler une déclaration distincte que nous avons qualifiée de rapport minoritaire.

M. Prud'homme: Il s'agissait d'un rajout.

Mme Jewett: Si nous avons choisi cette voie, c'était pour indiquer que nous n'étions pas entièrement d'accord avec le rapport majoritaire. Notre motion invite le gouvernement à adopter comme politique la résolution des Nations Unies . . .

M. Chrétien: N'en dites pas plus.

Mme Jewett: . . . et de rejeter par le fait même la position du gouvernement précédent.

M. Chrétien: Cela n'a rien à voir avec la résolution.

Mme Jewett: Que si. Cela indiquerait que la Chambre des communes du Canada adopte pour la première fois une position contraire à la position antérieure tant du gouvernement précédent que du gouvernement actuel, les Nations Unies étant saisies chaque année de ces résolutions.

Mme Copps: Vous jouez au jeu de la politique et vous le savez.

M. Deans: C'est vous qui y jouez.

Mme Jewett: C'est peut-être le jeu de la politique, mais j'estime de la plus haute importance que tous les députés adoptent à cet égard une attitude tout à fait neuve. Le meilleur moyen de le faire, c'est encore de nous prononcer en faveur de la résolution des Nations Unies que nous avons présentée.

M. Deans: Pourquoi ne présenteriez-vous pas une proposition d'amendement?

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Lotbinière (M. Tremblay) a la parole pour poser une question ou faire un commentaire.

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, j'avais un bref commentaire à faire pour dire que l'opposition néo-démocrate est exactement comme je l'ai dit, il y a quelques temps, à savoir qu'elle critique pour critiquer. On veut, par cette résolution, nous démontrer une fois de plus qu'on est encore pour la vertu. Le plus souvent cette vertu-là n'est jamais définie, mais lorsqu'on prendre une circonstance comme la présente résolution, il nous apparaît clair qu'on est encore plusieurs mois en arrière. En somme, le Nouveau parti démocratique, loin de nous précéder, nous suit et de loin. De plus, quant à l'opposition officielle, elle joue bien officiellement son rôle, et nous donne son vrai visage lorsque, tout en étant d'accord sur la position nuancée du gouvernement, on s'attaque à la forme, en l'absence de certaines personnalités, et cela par des paroles subtiles de députés, d'anciens députés. Cela nous démontre vraiment, monsieur le Président, leur vrai visage.

Finalement, monsieur le Président, vous me permettrez de signaler au ministre des Relations extérieures (M^me^ Vézina) que sa position nuancée ne pouvait être mieux rendue, exprimée et défendue que par elle-même, et j'en suis particulièrement fier.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins).

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, tout d'abord, en toute déférence pour la ministre de second plan, je crois qu'il convient de la féliciter pour sa présence aujourd'hui et pour ses efforts louables dans des circonstances extrêmement difficiles. Je trouve tragique, sachant que le gouvernement a été élu avec la plus forte majorité jamais obtenue par un parti dans notre histoire, que le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) soient absents aujourd'hui alors que c'est la vie même des gens qui est en cause dans ce débat. Le ministre de la Défense nationale (M. Coates) participe en ce moment même à des réunions et je ne voudrais donc pas lui adresser les mêmes critiques à cet égard.

Je connais la députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) depuis un certain nombre d'années. J'ai le plus grand respect pour elle, mais je voudrais lui signaler que personne ni aucun parti politique du monde n'a le monopole de toutes les réponses aux questions qui se posent. Je ne crois pas que ce sujet devrait être présenté de cette façon.

La députée a également prétendu que certains coupaient les cheveux en quatre. Tout parti politique ou dirigeant du monde qui recherche sincèrement la paix ne coupe pas les cheveux en quatre. Ils discutent sérieusement de tous les aspects de la question et cherchent une solution. Je crois injuste de dire, simplement parce que des gens discutent d'une question, qu'ils coupent les cheveux en quatre. La question est trop grave pour qu'on la présente sous ce jour. Elle est complexe et délicate et l'on ne pourra pas la régler du jour au lendemain.

Je tiens également à dire à la députée que si elle connaissait mieux les Forces armées canadiennes, elle apprécierait davantage leur travail non seulement au Canada, mais également un peu partout dans le monde. L'intervention de nos militaires a permis d'éviter bien des conflits dans le monde.

M. Blackburn (Brant): Quel est le rapport avec la motion?

M. Hopkins: Dans la motion d'aujourd'hui, la députée de New Westminster-Coquitlam prétend que l'Union soviétique a déjà fait un pas en direction d'un gel des armes nucléaires. Pourquoi pas? Les Russes ont déjà installé tous leurs missiles SS-20 en Europe et les puissances de l'OTAN ont à peine entrepris le déploiement de leurs Pershing-II, afin d'accroître notre capacité de riposte. Lorsqu'on est armé jusqu'aux dents, il est très facile de dire: «Je suis tout à fait en faveur du gel, je suis tout à fait en faveur de la paix, et je tiens à ce que le monde entier le sache.» Si l'on décrétait un gel aujourd'hui même, tous les pays libres d'Europe risqueraient de se faire envahir. Nous pourrions imaginer ce qui arriverait en Amérique du Nord.

• (1250)

C'est un problème très compliqué. Il n'y a pas de solution facile. Il doit toutefois y avoir une solution que nous devons essayer de trouver tous ensemble. Il y a des années, Einstein a fait une déclaration qui s'applique très bien à cette motion et au débat d'aujourd'hui. Il a prédit qu'un jour la race humaine se préoccuperait davantage de l'humanité que des armes. C'est pratiquement ce qui arrive à l'heure actuelle dans le monde. Il existe toutefois des opinions différentes sur la façon d'assurer la sécurité des peuples du monde. Einstein avait raison. Lorsque la vie de toutes les personnes vivant sur terre est en danger, le monde songe à l'humanité et à la paix. Il n'envisage pas

l'avenir en songeant aux armements. Le monde songe à une réduction des armements vérifiable et réaliste.

Le fait que les deux grandes puissances mondiales se rencontrent l'année prochaine est très significatif. Espérons que cette rencontre sera une réussite. Nous devrions faire tout notre possible, car le Canada jouit d'un grand respect dans le monde entier. Nous devrions parler aux autres puissances d'importance moyenne. Nous nous devons de parler aux pays du tiers monde et d'inciter les deux grandes puissances à conclure une entente et à donner aux citoyens du monde le droit de vivre et d'élever les générations futures.

Les êtres humains en général n'ont pas pris les armes aux sérieux jusqu'à présent. Ils ne savent pas depuis très longtemps que la capacité de détruire le monde existe. Non seulement la capacité de détruire le monde existe, mais si l'on ne procède pas à un désarmement, si l'on n'instaure pas des moyens de vérification et si les hommes politiques ne font pas preuve de volonté et de bonne volonté, cela risque d'arriver.

On insiste toujours sur la vérification. Il en est question dans SALT I. Dans le cadre de cet accord, il est question de vérification par satellite et par des moyens électroniques. On a également prévu une certaine vérification dans SALT II. La vérification par satellite et par les moyens électroniques est limitée et elle ne peut se faire dans l'usine. Elle ne peut se faire dans les laboratoires de recherche. La science à elle seule ne suffit pas. Il faut des ententes également. La vérification pose un problème délicat quand on recherche la perfection, mais ce doit être un élément essentiel de tout accord sur le désarmement, autrement celui-ci n'aurait aucune valeur. Nous avons déjà vu de tels traités par le passé.

Nous avons parlé aujourd'hui de la création de l'OTAN qui comprend maintenant 16 pays. Nous devrions penser aux grands hommes d'État de l'époque, comme M. Acheson et, pour le Canada, le très honorable Lester B. Pearson et le très honorable Louis St. Laurent. Je ne partage pas l'avis des députés qui ont parlé ce matin de l'OTAN de manière négative, car l'Alliance a remporté des succès, notamment sur le plan des relations diplomatiques. C'est grâce à elle que le monde vit en paix depuis 40 ans. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier l'histoire des 40 dernières années. Certes, j'en conviens, 40 ans constituent une période bien courte dans l'histoire. Néanmoins, c'est une période importante pour ceux qui l'ont vécue et pour leurs descendants, et c'est grâce à l'OTAN que nous avons vécu en paix si longtemps.

Je tiens à souligner que l'objectif de l'OTAN est la paix. Personne au monde ne souhaite la guerre. Ce que nous recherchons, ce sont des accords, des signes de bonne volonté et la bonne foi dans les négociations. Nous voulons que soient contrôlées les armes scientifiques actuelles qui sont capables de détruire le monde plusieurs fois. Voilà l'objectif de l'humanité.

Certains se permettent de condamner un grand nombre de militaires tout simplement parce qu'ils sont militaires. Tout comme moi, monsieur le Président, vous les avez entendus. Bien des gens croient que les militaires ne songent qu'à provoquer des guerres. Certains de nos militaires sont au contraire d'excellents diplomates. Ils font de la politique d'une certaine manière, car ils traitent avec des pays étrangers et assurent la paix. Il était prévu que les missiles Pershing II seraient déployés en Europe à partir de 1983. Pour cette raison, beaucoup de gens ont dit que 1983 était l'année des missiles. Ils avaient tort, selon moi, car l'Union soviétique avait installé des missiles SS-20 dès 1977 juste derrière la ligne de démarcation en Europe. C'est ce qui a incité l'OTAN à moderniser son arsenal de missiles et à installer les Pershing II dont le déploiement n'est pas terminé. Je le répète, les SS-20 soviétiques étaient en place depuis longtemps. Si nous nous trouvions dans la position des Soviétiques, nous demanderions un gel intégral.

Il faut analyser la question avec réalisme. Regardons un peu ce qu'ont fait les pays occidentaux pour se retrouver dans la position où ils sont aujourd'hui. En fait, le monde libre n'a pas construit assez d'armes conventionnelles. Pour cette raison, les pays du pacte de Varsovie possèdent trois fois plus de chars lourds que nos alliés de l'OTAN en Europe. C'est un des problèmes. Il nous faut renforcer notre arsenal d'armes conventionnelles pour diminuer les risques de guerre nucléaire. Aucun pays du monde n'a le droit de faire du chantage aux autres pays pour des raisons morales, politiques ou purement égocentriques. En l'absence d'un désarmement et de vérifications effectuées en toute bonne foi, un gel absolu décidé par traité ne nous mènerait nulle part. Aucun pays ne saurait dominer tous les autres, que ce soit par ses armes, son intelligence ou autrement.

Je voudrais aborder maintenant un point dont il est rarement question à la Chambre des communes. Je pense que ce point mérite d'être souligné puisque nous sommes au milieu de notre débat. Einstein a déclaré que le jour viendrait où l'homme devrait penser à l'humanité et non aux armes. Nous parlons de pays suprêmes, mais il existe seulement un être suprême au monde. C'est Dieu. Nous parlons aujourd'hui de cette question qui a fait l'objet de débats aux Nations Unies. Comme les deux principaux . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Il lui restera quelques minutes cet après-midi. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE SORT DES JUIFS EN UNION SOVIÉTIQUE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il y a lieu aujourd'hui de nous rappeler notre engagement envers les principes fondamentaux des droits et libertés civiques pour tous. C'est aujourd'hui le troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne. Malheureusement, on continue à violer ces grands principes un peu partout dans le monde, et surtout en Union soviétique et dans les pays soumis à son influence. C'est l'occasion toute choisie aujourd'hui d'insister sur le respect des dispositions relatives aux droits de la personne des Accords d'Helsinki, qui ont été signés en 1975 par 35 pays, dont le Canada, les États-Unis, l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est.

Les signataires de ces Accords se sont engagés à respecter «les libertés fondamentales, y compris les libertés de pensée, de conscience, de culte et de croyance». Les dispositions relatives à la liberté des contacts humains et aux droits de réunification des familles sont particulièrement importantes.

En prévision de la conférence sur les droits de la personne qui se tiendra à Ottawa en mai prochain, et en ce jour spécial, il semble approprié d'attirer l'attention de la Chambre sur le sort de plus en plus pénible des Juifs soviétiques qui veulent émigrer pour aller rejoindre les membres de leur famille ou qui réclament le droit de garder leur identité religieuse dans leur patrie. Il importe que nos représentants insistent auprès de l'Union soviétique sur l'urgence de la situation et sur la nécessité de mettre un terme à la prolifération de documentation antisémitique officielle. Les Juifs sont harcelés non pour ce qu'ils font mais pour ce qu'ils sont. Décembre est le mois de la solidarité internationale à l'égard des Juifs de l'Union soviétique. Ils ont besoin de l'appui des Canadiens.

M. le Président: Je regrette de devoir informer la députée que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA SITUATION DES ENSEIGNANTS DE L'HÉBREU EN URSS

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à signaler à la Chambre et au pays que c'est aujourd'hui un jour important pour les citoyens du monde qui reconnaissent et apprécient les droits de chacune des personnes qui composent collectivement la race humaine. C'est dans ce contexte que je veux faire une déclaration au nom des enseignants de l'hébreu persécutés en U.R.S.S.

Le 10 décembre marque l'anniversaire de la ratification de la Déclaration internationale des droits de l'homme dont l'Union soviétique est signataire. En ce jour consacré aux droits de la personne, neuf Juifs soviétiques sont accusés du crime d'avoir enseigné l'hébreu. Ce droit fondamental de transmettre sa propre langue et sa propre culture n'est refusé qu'aux citoyens soviétiques de nationalité juive.

Des Canadiens inquiets de toutes les régions du pays font jeûne aujourd'hui par solidarité avec des centaines de Juifs soviétiques qui ont maintenant entrepris des grèves rotatives de la faim en guise de protestation et de réaction courageuse à la dernière campagne entreprise par les autorités soviétiques pour détruire la culture juive.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de l'Industrie (M. Stevens) a dévoilé l'existence d'un nouveau programme appelé Investissement Canada. Il annonçait du même coup que dorénavant le Canada est désireux de faire des affaires. J'ai quelques conseils à lui donner cet après-midi. J'espère qu'il ne s'est pas inspiré de la Saskatchewan. Grant Devine, premier ministre conservateur de ma province, possède lui aussi un programme qui invite les investissements.

Toutefois, en deux ans et demi, cette mesure a été catastrophique pour les gens de la Saskatchewan. Pendant cette période, le chômage a doublé et le nombre d'assistés sociaux a monté en flèche. D'avril 1982 à septembre 1984, la proportion des personnes inscrites au bien-être social parce qu'elles ne trouvent pas d'emploi dans la province a grimpé d'environ 73 p. 100. La proportion d'assistés sociaux a augmenté globalement de 22 p. 100, atteignant 29 p. 100 à Regina, 33 p. 100 à Saskatoon et 40 p. 100 à Yorkton. L'an dernier, les mises en chantier dans le secteur de l'habitation ont baissé de 46 p. 100. En agriculture, les faillites sont à la hausse alors que le revenu des agriculteurs diminue. En Saskatchewan, au lieu d'attirer les affaires le nouveau programme du gouvernement conservateur provincial les a découragées.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

ON SOUHAITE L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement est au pouvoir, les députés de l'opposition ne cessent d'exiger de lui qu'il crée des emplois. Tandis que le gouvernement s'efforce d'exercer le pouvoir avec de plus en plus de souplesse, de nombreux jeunes Canadiens se demandent si un climat de confiance propice à la création d'emplois est en train de s'établir.

Les ressources en capital au Canada ne sont pas suffisantes pour satisfaire les appétits des pouvoirs publics qu'ils soient fédéral, provincial ou municipal, ni les besoins du secteur privé. A mesure que les entreprises, qu'elles soient allemandes, japonaises, britanniques, italiennes, françaises, américaines, hollandaises ou autres, sentiront que le Canada est devenu un endroit plus propice aux investissements, aucun travailleur canadien ne se plaindra d'occuper un emploi à plein temps à la fois productif et intéressant.

Certes, à la suite de la présentation, vendredi dernier, du projet de loi C-15, Loi concernant l'investissement au Canada, par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), on entendra souvent répéter que nous vendons notre patrimoine aux étrangers. Le seul mot sur lequel nos jeunes chômeurs doivent pouvoir compter, le seul mot qui soulagera le secteur public de son rôle de pourvoyeur dans un pays bâti sur l'initiative privée, ce mot c'est investissement. Laissons-donc venir à nous les investissements.

* * *

L'EMPLOI

L'IMPORTANCE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la suppression du Programme Été Canada continue de soulever un tollé de protestations. Je viens de recevoir une lettre du président du Conseil de la biliothèque publique de ma ville, North York, qui traduit bien l'indignation qu'a suscitée cette décision rétrograde.

L'année dernière seulement, le Conseil a parrainé sept projets d'emplois pendant l'été en embauchant 40 étudiants dans la ville de York, 40 étudiants qui ont gagné de quoi payer leur scolarité l'année suivante, 40 étudiants qui ont acquis du métier et de l'expérience, 40 étudiants qui ont appris à mieux comprendre et à mieux connaître leur ville et leurs concitoyens et qui ont assuré des services inestimables à leur localité.

J'ai participé moi aussi, à plusieurs reprises, au Programme Été Canada quand j'étais plus jeune. Ce ne sont pas de simples emplois que ce programme offre, mais une expérience inestimable et un moyen de s'instruire. Qu'est-ce que le gouvernement va dire aux étudiants de North York maintenant? Que dira-t-il aux parents et aux organismes communautaires qui comptent sur l'aide prévue dans le cadre de ce programme pour desservir leurs concitoyens?

Le gouvernement ferait bien de relancer le Programme Été Canada. J'en profite aussi pour inviter les députés d'en face qui représentent les circonscriptions de North York à montrer de quoi ils sont capables, à respecter les promesses qu'ils ont faites en exerçant ensemble des pressions, au lieu de se congratuler, pour réparer une grave injustice. J'ai bien hâte . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est écoulé.

Article 21 du Règlement

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CROISSANCE AU NIVEAU DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION—ON DEMANDE DE RÉDUIRE LE PERSONNEL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il est dans la nature humaine de préférer léguer les problèmes à quelqu'un d'autre au lieu de s'imposer des privations dans l'adversité. Lorsqu'on ordonne à un sous-ministre de réduire le personnel ou les dépenses, ce ne sont pas son propre personnel ni ses dépenses qui sont réduits. Il transmet le message aux sous-ministres adjoints qui le transmettront à leur tour aux directeurs régionaux ou au directeur général et ainsi de suite. On a tendance à appliquer les réductions aux échelons les plus bas soit malheureusement à l'échelon des services au public. On finit par mettre à pied le garçon de salle de l'hôpital ou l'opérateur de niveleuse, et c'est le malade ou l'automobiliste qui en pâtit.

C'est une mauvaise façon de procéder. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) qui, nous pouvons en être sûrs, maniera adroitement les cisailles et fera de profondes entailles, doit user de sa dextérité aux niveaux de la gestion et de l'administration, où de larges coupures ne feraient pas de mal. L'idée est de rendre les services gouvernementaux plus rentables et plus efficaces en réduisant les frais administratifs tout en offrant des services de grande qualité au public.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les Canadiens ont été trompés le 4 septembre dernier par un groupe de candidats conservateurs qui étaient peut-être bien intentionnés, mais qui ont manifestement été trompés eux aussi. Quand avons-nous entendu les conservateurs dire publiquement qu'ils approuvaient le licenciement de biologistes de la faune, le congédiement du seul pathologiste de la faune au Canada, la fermeture du plus important centre de toxicologie du Canada, l'arrêt du projet sur les œufs de goéland argenté et l'anéantissement du projet destiné à vérifier les effets des pesticides utilisés dans les forêts sur les oiseaux chanteurs et les oiseaux migrateurs du Nouveau-Brunswick?

Nulle part au pays il n'a été question de tout cela. En fait, la presse nous rappelle avec force que de nombreux députés du nouveau cabinet conservateur, notamment le député de Hillsborough (M. McMillan), ont condamné, alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux pour avoir négligé la recherche dans l'Arctique et réduit les crédits accordés à la station biologique de l'Arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce même député conservateur affirme maintenant que la réduction du déficit prime.

Article 21 du Règlement

Toutes les compressions dans le secteur de l'environnement visent à montrer au secteur privé que l'extrême droite du parti conservateur détient les rênes du pouvoir. Mettons les électeurs canadiens en garde. Sous le gouvernement Mulroney, c'est la clique des sociétés comme la Union Carbide qui dicte les décisions relatives à l'environnement. Nous pouvons nous attendre à une augmentation des espèces en voie de disparition, à l'accroissement des risques pour la santé du public et à la réduction des règlements régissant les activités des industries qui empoisonnent notre environnement avec leurs déchets. Le Canada se navigue maintenant quelque part entre le Love Canal et Time Beach et notre ministre de l'Environnement est l'équivalent de Anne Gorsuch.

* * *

● (1410)

LA CITOYENNETÉ

L'ESPRIT D'UNITÉ ET DE RESPECT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les Canadiens viennent de tous les pays du monde. Les premiers colons sont venus d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Italie, de Yougoslavie, d'Espagne, de tous les pays d'Europe, de Chine, d'Inde, du Japon et de toutes les régions de l'Asie, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Islande, du Groenland et des Philippines, des États-Unis et d'Israël, du Liban et des États arabes, se joindre aux Indiens, aux Esquimaux et aux Inuits. Tous tenaient la tête haute lorsque le juge de la citoyenneté leur a dit: «Maintenant, vous êtes Canadiens.»

Ils sont venus, souvent ne possédant que les vêtements qu'ils avaient sur le dos, pour bien des raisons, y compris pour avoir le droit de pratiquer leur religion et la liberté de construire une maison sur une terre dont ils seraient propriétaires, et tous partageaient le désir de constituer un patrimoine pour leurs enfants. Ils ont apporté avec eux l'art et la littérature, les danses et le savoir-faire de leurs pays, qu'ils ont donnés généreusement à leur pays d'adoption. Ils voulaient tous contribuer à l'édification d'une grande et jeune nation ayant pour mot d'ordre le respect de la liberté.

Le parti progressiste conservateur du Canada reconnaît que tous les Canadiens ont des droits sacro-saints, quelles que soient leur race et leur couleur. Ils édifient une nation qui respecte les différences. D'est en ouest et du nord au sud, il assure l'harmonie dans la diversité. Un nouvel esprit se répand, un esprit d'unité et de respect qui tient compte des droits, des rêves et des ambitions de chacun. Sous le gouvernement progressiste conservateur, nous verrons un Canada fort, uni et dynamique réaliser tout son potentiel.

Vive le parti progressiste conservateur! Vive le Canada!

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LE DON FAIT PAR LES ÉLÈVES D'UNE ÉCOLE DE SAINT-LÉONARD POUR LUTTER CONTRE LA FAMINE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, le 7 décembre, j'ai eu l'honneur de recevoir des élèves de l'école Pierre de Coubertin, de Saint-Léonard, un chèque de $547 destiné aux affamés de l'Éthiopie.

Le chèque était accompagné d'une lettre de Patrizia Gagliardi, élève de sixième année. Je voudrais vous en lire deux passages, que voici:

Nous avons pensé que puisque nous avons tout, y compris une belle maison dans un pays idéal, nous devrions aider les personnes dans le besoin en Éthiopie, où sévit actuellement la sécheresse. Pour ma part, je ne puis m'imaginer avec pour tout vêtement un bout de chiffon et n'ayant que quelques jours à vivre. Je suis sûre de parler au nom de tous mes camarades de classe.

Puis un peu plus loin, elle ajoute:

Dieu nous a fait ce don magnifique que l'on appelle l'amour et il faut le partager et le répandre dans le monde entier. Nous avons jugé qu'il était de notre devoir, en tant que Canadiens, que chrétiens et qu'êtres humains, de sauver la vie de quelqu'un.

Les élèves de l'école Pierre de Coubertin ont réuni $547 dans l'espoir que le gouvernement canadien y ajouterait une somme équivalente. Nous devrions être fiers de nos enfants qui, par leurs pensées et leurs actes, expriment la joie d'être Canadiens, toujours prêts à aimer et à aider les autres.

Je suis ému par la bonté de ces élèves et j'interviens aujourd'hui pour les remercier.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LE SYNDICAT NATIONAL DES CULTIVATEURS—L'ABSENCE DU MINISTRE AU CONGRÈS ANNUEL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le Syndicat national des cultivateurs tient l'attitude cavalière du ministre fédéral de l'Agriculture (M. Wise) pour rien de moins qu'insultante à l'égard de tous les agriculteurs de notre pays.

En effet, le ministre n'a pas répondu aux lettres que le Syndicat lui avait adressées pour l'inviter à venir prendre la parole à son 15e congrès annuel tenu à Charlottetown et ce, en dépit de tous les efforts déployés pour obtenir une réponse quelconque. Comme le ministre fédéral de l'Agriculture ne s'est pas présenté, les congressistes ont adopté à l'unanimité une résolution pour témoigner à l'intéressé leur indignation et leur inquiétude.

Dans leur résolution, ils indiquent qu'ils tiennent «à exprimer leur vive inquiétude et leur indignation devant l'indifférence du ministre et son refus de répondre à l'invitation.» C'était la première fois en 15 ans qu'un ministre fédéral de l'Agriculture refusait de prendre la parole devant les membres du Syndicat national des agriculteurs réunis en congrès.

Ils y font également état des graves problèmes auxquels les exploitations agricoles de type familial doivent faire face, ajoutant que l'indifférence et l'attitude cavalière du ministre augurent mal pour les producteurs de denrées alimentaires au Canada.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON CRITIQUE LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John V. Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, nous avons tenté pendant des années de reprendre lentement et méthodiquement la maîtrise de notre économie, mais voilà que les conservateurs sont sur le point d'abandonner le principe de maître chez nous et probablement de faire marche

arrière en établissant la société Investissement Canada. Ils auraient mieux fait de la désigner sous le nom de «Braderie Canada.»

Il ne faut guère s'étonner que les conservateurs ne se préoccupent guère de l'indépendance et de la souveraineté du Canada, qu'elle soit de nature politique ou économique. Ils n'ont jamais réussi à s'affranchir. Au début du XX[e] siècle, ils étaient résolus à nous maintenir assujettis à la Grande-Bretagne. Arthur Meighen disait: «Oui, nous sommes prêts» à Lloyd George au moment de la crise de Chanak. Brian, parfait vassal, dit maintenant à Ronnie Regan et aux chefs des industries américaines: «Oui, nous sommes prêts.»

Ce n'est pas par pure coincidence que le gouvernement a annoncé l'abolition de l'AEIE à la veille du discours obséquieux du premier ministre au Economic Club de New York. Je suis persuadé que les dirigeants de la société Iron Ore ont été émus et fiers de l'entendre.

Dans l'ensemble, la Loi sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger était une excellente mesure qui a eu les effets recherchés. Sauf au cours de la récession, les placements étrangers au Canada ont augmenté tous les ans à compter de 1974. Toutefois, les placements répondaient aux besoins canadiens. Dans chaque secteur important de l'économie, la proportion de propriété étrangère a été réduite. Il suffit de consulter les chiffres sur la domination étrangère de l'industrie canadienne entre 1971 et 1981. L'exploitation minière est passée . . .

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est épuisé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PAIX

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre, en l'absence du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours de la campagne électorale et lors des débats qui ont en lieu l'année dernière, au sujet de la mission de paix du premier ministre de l'époque, M. Trudeau, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré tous les deux qu'ils étaient en faveur de cette initiative et qu'ils appuieraient toute autre initiative de cette nature.

La politique du gouvernement est-elle toujours favorable à une telle démarche, c'est-à-dire essayer de lancer, de nous-mêmes, certaines initiatives de paix dans le monde? Ou, comme on pourrait le supposer en lisant les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures reproduites dans le *Toronto Star*, la mission de paix serait-elle pour le premier ministre du Canada une chose du passé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'opinion du premier ministre et de son parti ont été parfaitement exprimées dans le débat qui a eu lieu immédiatement avant la fin de la session, en juin dernier, lorsque la Chambre a discuté du projet de loi créant l'Institut canadien pour la paix mondiale. En réalité . . .

M. Chrétien: Et la sécurité.

M. Nielsen: . . . et la sécurité. En réalité, le premier ministre a déclaré, depuis, que ces initiatives seraient non seulement suivies, mais amplifiées.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, dois-je déduire de la réponse du vice-premier ministre qu'il ne faut pas croire la déclaration qui aurait été faite au cours de la fin de semaine, et selon laquelle l'initiative de paix serait chose du passé parce que le Canada avait fait cavalier seul et qu'à l'avenir la politique de l'État serait de faire exactement comme les Américains? Ce sont là, en tout cas, les propos que le *Toronto Star* de dimanche prête au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis convaincu qu'il ne s'agit pas d'un effort délibéré du député pour déformer la position du premier ministre à ce sujet. Je n'ai pas eu l'honneur de lire l'article que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cité, mais je sais que l'intention du premier ministre et de son gouvernement est de travailler en étroite collaboration avec les autres pays du monde pour essayer de parvenir à une paix avidement recherchée non seulement par nous tous au Canada, mais par le monde entier.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE CANADA A ÉTÉ CONSULTÉ

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le vice-premier ministre. Est-ce que ce dernier pourrait nous dire comment il se fait que, dans une entrevenue donnée par le secrétaire d'État des États-Unis, M. Shultz, durant la fin de semaine, il a déclaré qu'il consultait les alliés des États-Unis avant de rencontrer M. Gromyko, et n'a pas indiqué que le Canada avait été consulté? Est-ce que le Canada a été consulté? Dans la négative le ministre a-t-il l'intention de faire les démarches nécessaires pour s'assurer que la voix du Canada soit connue par les États-Unis avant leur rencontre avec M. Gromyko?

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis persuadé que le premier ministre saisira toute occasion de discuter de ce sujet, non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec les chefs des autres pays du monde, pour poursuivre l'objectif que nous partageons tous, la paix.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT DES MISSILES DE CROISIÈRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question dans le même ordre d'idées et, comme le ministre de la Défense est ici présent, il sera peut-être le mieux placé pour y répondre.

Le 30 novembre dernier, j'ai soulevé une question à la Chambre au sujet de la grave menace que présente pour tout le système de défense nord-américain le déploiement important par les Soviétiques de sous-marins et de bombardiers porteurs de missiles de croisière. Le secrétaire d'État aux Affaires

extérieures a dit alors qu'ils songerait à porter la question à l'attention des Soviétiques et des Américains dans le cadre des pourparlers de Genève sur les armements. Cette idée a maintenant été rejetée. Si le gouvernement a rejeté cette possibilité d'essayer d'obtenir que cesse le déploiement, que reste-t-il comme solution et quelle est la position du gouvernement en rapport avec cette nouvelle menace importante dans le cadre de l'escalade des armements?

● (1420)

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que la véritable réponse à la question du député réside dans la réduction des armements nucléaires dans le monde. Je crois que c'est de cette question que le secrétaire d'État américain et le ministre soviétique des Affaires étrangères doivent s'entretenir en janvier, et je crois que c'est ce dont vont discuter cette semaine les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN.

LES INSTANCES DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je ne saurais être davantage d'accord avec le ministre. Toutefois, s'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de faire les moindres instances auprès de l'une ou l'autre superpuissance afin de bien faire valoir ce point de vue et d'exprimer au nom de tous les Canadiens l'inquiétude que cette menace nous inspire et le désir qui est le nôtre que la question du non-déploiement des missiles de croisière figure à l'ordre du jour des pourparlers de Genève? Pourquoi, monsieur le Président, le ministre ne présente-t-il pas ces instances au nom du Parlement et du peuple canadiens?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous exerçons toutes les pressions possibles en faveur de la réduction des armes nucléaires dans le monde. Je demanderai au député d'accorder son appui au secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

M. Axworthy: Je l'ai fait!

M. Coates: . . . au lieu de nuire . . .

M. Axworthy: Il n'en a pas voulu.

M. Coates: . . . à ses réalisations en ce sens.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

[*Français*]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

LES DISCUSSIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à adresser à l'honorable ministre des Finances.

Pendant son voyage aux États-Unis, pourquoi le ministre a-t-il discuté avec les Américains des changements que le gouvernement veut faire dans la Loi sur les investissements étrangers?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le sens de la question du député. Nous avons discuté de façon très générale de notre politique concernant les investissements étrangers, de notre politique industrielle et de l'approche que nous allions adopter à l'égard de notre déficit. Nous avons discuté de questions très diverses. Je ne suis pas sûr de comprendre où le député veut en venir. Quoi qu'il en soit, ces réunions visent à comprendre, dans les grandes lignes, l'orientation politique des deux pays.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE SI CERTAINS CHANGEMENTS ONT ÉTÉ DISCUTÉS EN DÉTAIL

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, si vous le permettez, je serai un peu plus précis. Il est question de changements importants qui ont été proposés à la Chambre vendredi dernier à l'égard des investissements étrangers. Par la suite, nous avons entendu dire que le ministre avait discuté . . .

Des voix: La question!

M. Langdon: Le ministre peut-il confirmer qu'il a discuté en détail de certains de ces changements avec les autorités américaines au cours de son voyage aux États-Unis, avant le dépôt de ce projet de loi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non. Je ne suis pas entré dans les détails. J'ai parlé de l'orientation générale que notre gouvernement avait décidé de donner à sa politique à l'égard des investissements étrangers, mais sans entrer dans les détails.

L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Le ministre peut-il nous dire si au cours de ces entretiens de portée générale, il a obtenu des États-Unis l'assurance que ces changements législatifs dont il est question pour le moment au cabinet les inciteront à créer de nouveaux emplois ou à investir au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député doit comprendre que ni le gouvernement du Canada ni le gouvernement des États-Unis ne peuvent ordonner au secteur privé d'investir ou de ne pas investir. C'est le secteur privé qui en décide, en fonction du climat politique général. Nous essayons, comme les Américains nous l'ont conseillé, de créer un climat plus propice aux investissements du secteur privé, car c'est ainsi que nous pouvons créer des emplois permanents. La seule façon de résoudre le problème du chômage au Canada, c'est d'inciter le secteur privé à créer des emplois.

L'ENVIRONNEMENT

LA FABRICATION ET LE STOCKAGE DES GAZ TOXIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Je voudrais lui demander si, une semaine après la tragédie de Bhopal, elle peut donner à la Chambre l'assurance qu'on ne fabrique ni entrepose au Canada de gaz toxiques comme l'isocyanate de méthyl. Si elle ne peut pas donner cette assurance, serait-elle disposée à produire, à l'intention des autorités municipales et provinciales, une carte indiquant où se trouvent les usines et les entrepôts?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, pour répondre à mon honorable collègue, je lui signalerai que j'ai dit que nous ne fabriquions pas au Canada la substance qui est responsable de la tragédie de Bhopal. Évidemment, nous fabriquons des milliers de substances dangereuses.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LA MINISTRE S'ENTRETIENNE AVEC SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je ne sais pas si la ministre a répondu à tous les points de la question. Quoi qu'il en soit, étant donné l'importance de la question et des mesures préventives pour la protection des Canadiens en général, serait-elle disposée, avant son départ pour l'Europe, à s'entretenir avec ses homologues provinciaux pour discuter d'une longe liste de mesures préventives qui ne peuvent être appliquées que conjointement par les autorités municipales et provinciales?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de rencontrer mes collègues provinciaux sur ce sujet avant mon départ pour l'Europe. Cependant, je réitère à l'honorable député que j'ai demandé aux hauts fonctionnaires de mon ministère de rencontrer leurs collègues des provinces et de l'industrie. Ce sont des scientifiques. Je leur ai demandé, en particulier, de réévaluer le train de mesures d'urgence que nous avons mis sur pied pour faire face aux situations de crise, et j'ai toute confiance en leur jugement.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE DOSSIER DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Sait-il qu'au Canada, le taux de participation étrangère, par habitant, est supérieur à tous les autres pays industrialisés du monde? Sait-il que sur les 50 principales sociétés exploitées au Canada, ce sont des sociétés appartenant à des capitaux américains qui ont supprimé le plus d'emplois depuis deux ans? Le ministre sait-il également qu'en 1983, le Canada a enregistré un déficit de 9.4 milliards en paiements d'intérêts et de dividendes dû essentiellement aux États-Unis?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je lui rappelle que depuis 1976, l'Agence d'examen des investissements étrangers a presque toujours sévi dans notre pays. Il s'en est suivi un exode des capitaux investis au Canada et des dizaines de milliers de Canadiens sont aujourd'hui sans emploi à cause de cette expérience.

LA SUPPRESSION DE L'AGENCE—L'INCIDENCE SUR L'INVESTISSEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous expliquer comment la suppression de l'AEIE va influer sur les investissements au Canada par des sociétés canadiennes, qui n'ont pas à passer par l'Agence si elles sont déjà en activité pour décider d'investir ou non?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre encore une fois au député de Hamilton Mountain, je lui rappelle que le réinvestissement des gains non distribués par les sociétés étrangères au Canada est l'un des facteurs les plus positifs de notre programme d'investissement à l'heure actuelle. Cependant, notre parti est convaincu que le montant global des investissements dans les nouvelles usines et l'outillage doit augmenter considérablement si nous voulons redonner du travail aux Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Il est désastreux pour l'avenir du pays que les personnes spécialisées dans la recherche sur la protection des animaux indigènes de notre environnement, et qui ont joint leurs efforts à ceux des chercheurs aux États-Unis et dans les provinces, soient aujourd'hui mises à pied. La ministre pourrait-elle remettre à l'étude ces compressions qui ont décimé le Service canadien de la faune?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai expliqué de nombreuses fois, et je crois que nous avons un sérieux problème de communication dans cette Chambre, parce que mes honorables collègues d'en face ne semblent pas comprendre mon langage, j'ai expliqué, dis-je, de nombreuses fois que nous continuions d'assumer nos responsabilités dans le cadre du mandat fédéral qui concerne les espèces en danger et les oiseaux migrateurs, et que nous nous retirions des sphères de juridiction provinciale qui concernent les autres animaux.

[*Traduction*]

LES POSTES SUPPRIMÉS—ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES EXPOSÉS DE FONCTIONS

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, il existe certainement un problème de communication, car c'est de l'irresponsabilité flagrante de la part du gouvernement. La ministre pourrait-elle déposer les exposés de fonctions des 84 postes supprimés dans le Service canadien de la faune, afin que les Canadiens sachent ce que le gouvernement pense au juste de l'environnement?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ayant décidé d'effectuer des coupures budgétaires à cause du déficit incroyable que nous ont laissé nos prédécesseurs, je ne compte pas rapatrier au ministère les 84 postes que mon collègue mentionne.

* * *

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LA PRATIQUE ADOPTÉE PAR DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Étant donné que bon nombre des entreprises étrangères établies au Canada font effectuer leurs travaux de recherche et de développement par la compagnie mère, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il se propose de faire pour mettre un terme à cette pratique, ou du moins pour la contrôler à l'avenir?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, évidemment, le nouveau gouvernement a l'intention de rendre plus intéressant pour ces entreprises de mener au Canada même leurs travaux de recherche et de développement, et ce, par le biais d'une série d'encouragements dont la Chambre aura connaissance dans les mois à venir, notamment par l'usage plus fréquent que par le passé de mandats internationaux de production.

L'IDÉE DE ZONES ÉCONOMIQUES LIBRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement est disposé à faire au juste pour attirer les investissements étrangers? Au nombre de ces encouragements dont il parle, trouvera-t-on la proposition du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique en vue d'établir des zones économiques libres qui risquent de faire disparaître les droits syndicaux, de réduire les salaires et avantages sociaux des employés, ainsi de suite? Le ministre peut-il nous dire que les choses ne se passeront pas ainsi? Ou bien refuse-t-il de s'aventurer jusque-là?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je présume que le NPD n'est pas d'accord avec le principe des zones économiques libres. Nous, pour notre part, n'avons pas encore écarté cette possibilité.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MORATOIRE SUR LES SAISIES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue à son retour à la Chambre après une absence de deux semaines. Ma question a trait à la crise de l'endettement à laquelle font face aujourd'hui de nombreux producteurs agricoles. Il y a plus d'un mois, le ministre a décrété un moratoire sur les saisies effectuées par la Société du crédit agricole, mais il n'a pris vraiment aucune mesure pour remédier au problème durant ce dernier mois. Le ministre se prépare-t-il à présenter un projet de loi avant le congé de Noël, étant donné que le moratoire prend fin le 15 janvier? S'il n'en fait rien, on ne pourra y voir qu'une démarche cynique en vue d'empêcher les faillites agricoles durant le congé de Noël.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je note avec une certaine satisfaction que le député s'était rendu compte de mon absence. Le député a cependant tort de dire que l'on n'a rien fait à l'égard de la suspension des saisies agricoles par la SCA après le 15 janvier. Depuis que j'ai décrété le moratoire, j'ai en effet annoncé que les clients de la SCA pouvaient, s'ils le désiraient, en appeler de leur cas auprès des commissions d'appel de la SCA d'un bout à l'autre du pays.

De même, pour honorer une de nos promesses électorales, nous sommes en train de mettre sur pied un projet pilote de concert avec la SCA, le ministère ontarien de l'Agriculture, les agriculteurs, les organismes agricoles et même les établissements traditionnels de prêt. En plus de cela, j'ai annoncé . . .

M. le Président: Je dois, en toute déférence, interrompre le ministre.

LE PROGRAMME PROPOSÉ AUX ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement des États-Unis a institué il y a plus de deux mois un programme de refinancement visant à aider les producteurs actifs et efficaces à traverser la crise de l'endettement agricole. Le ministre et le gouvernement actuels sont-ils disposés à instituer un programme similaire pour les producteurs agricoles canadiens?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois savoir que la mesure législative à laquelle le député fait allusion n'a pas encore force de loi. Par ailleurs, comme j'essayais de le dire dans ma réponse à la première question du député, j'ai annoncé une mesure concernant la réduction des taux d'intérêt de la SCA.

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ÉCHÉANCE DU PROGRAMME D'AIDE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et concerne l'échéance du Programme d'aide aux constructeurs de navires prévue pour le 30 juin 1985. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis d'accorder un intérêt prioritaire à la construction navale. Le ministre est-il disposé à collaborer avec les principaux chantiers maritimes et leurs associations d'employés en prolongeant ce programme pendant au moins deux autres années, soit jusqu'au 30 juin 1987?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, cette question est actuellement à l'étude et le député peut être certain que nous en faisons l'une de nos grandes priorités. En fait, mes collaborateurs et moi-même nous sommes entretenus avec les représentants de la construction navale et je tiens à signaler au député que nous continuerons, en priorité, à chercher une entente à long terme qui satisfasse nos chantiers maritimes.

LES CONSÉQUENCES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NAVIRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que ce secteur éprouve la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'il a dû mettre à pied un nombre considérable de travailleurs. Actuellement, un certain chantier maritime . . .

M. le Président: Bien respectueusement.

M. Skelly: Le ministre sait-il qu'un navire sera construit à Vancouver si le programme d'aide se poursuit, mais que si l'on tarde à nous communiquer la décision, c'est la Corée qui le construira?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis au courant de ce projet. Nous l'avons évidemment étudié lors de nos entretiens avec les représentants du secteur maritime.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE DON DE CHARITÉ DESTINÉ À DES MISSIONNAIRES EN ÉTHIOPIE

M. Ken James (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre qui remplace le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voudrais porter à son attention le fait que le mois dernier des dispositions ont été prises concernant un don de $82,000 que M. Juthani de Sarnia, en Ontario, verse aux Missionnaires de la Charité que dirige Mère Theresa, à Addis-Abeba. L'argent est placé dans un fonds en fiducie à Addis-Abeba et on avait prévu de faire remettre l'argent par l'ambassadeur du Canada, à l'ambassade. Sans y inclure tous les faits, voici la question que je pose au ministre: voudrait-il me dire ce qu'il en est de cet argent? S'il n'a pas encore été remis à Mère Theresa, quand l'ambassadeur prendra-t-il des dispositions à cette fin?

L'hon. Jim Kelleher (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis au courant de cette affaire qui préoccupe le député et qui met en cause une personne de sa circonscription. Le ministère m'informe qu'il s'emploie en ce moment à organiser le transfert de l'argent à Mère Theresa, comme on l'a demandé, et qu'il multiplie ses efforts pour que ce soit fait le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

LE RECENSEMENT

L'UTILITÉ DE DONNÉES DÉTAILLÉES SUR LA COMPOSITION ETHNIQUE DE LA POPULATION

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnements et Services.

Dans sa réponse du 6 décembre dernier, le ministre nous disait qu'il avait des dossiers administratifs qui lui permettaient de réunir toutes les données nécessaires pour les besoins du gouvernement. Étant donné que les questions 7 et 27 du recensement de 1986 traitent pour la première fois des autochtones et de l'invalidité respectivement, le ministre peut-il dire précisément d'où proviennent les dossiers administratifs auxquels il a fait allusion en traitant des autochtones et de l'invalidité?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je pense avoir dit que Statistique Canada utilisait de nombreuses méthodes de collecte des données. Le recensement en est une et ce dernier doit avoir lieu au moins tous les dix ans. Statistique Canada recueille l'information nécessaire grâce à des sondages, des données administratives et à toute une gamme d'autres moyens. Le député peut être certain que Statistique Canada fournira les données nécessaires de façon que ces questions politiques fondamentales soient fondées sur des données très précises.

• (1440)

ON DEMANDE DE RÉTABLIR LE RECENSEMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, le ministre a déjà promis de réexaminer la décision d'annuler le recensement. Étant donné qu'un certain nombre d'employés de Statistique Canada assignés au recensement seront mutés le 1er janvier, c'est-à-dire très bientôt, pourquoi le ministre n'admet-il pas que l'annulation du recensement était une erreur? Pourquoi lui et le ministre des Finances ne changent-ils pas d'avis et ne le tiennent-ils pas en 1986?

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député a paru satisfait quand on a dit que la décision serait reconsidérée. Il voudrait maintenant qu'on prenne plutôt une décision unilatérale. Il faut qu'il se décide.

* * *

LES FORÊTS

LE BESOIN DE REBOISEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts. Il n'ignore sans doute pas qu'il y a plus d'un million d'hectares de terres, en Colombie-Britannique, qui ne sont pas convenablement reboisées et qu'un bon programme de reboisement créerait 200,000 années-personnes d'emplois. Le ministre pourrait-il confirmer que, si rien n'est fait sur ces terres, il en résultera, en Colombie-Britannique, une perte de 62,000 emplois dans le domaine forestier au cours des trois ou quatre prochaines années?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, ayant visité la région, je suis parfaitement au courant de l'inquiétude que suscitent dans le secteur forestier, les terres de Colombie-Britannique qui ne sont pas convenablement reboisées. J'espère que le gouvernement pourra résoudre cette question en signant très prochainement un accord fédéral-provincial sur la forêt.

M. Fulton: Monsieur le Président, le ministre sait certainement que, s'il signe, comme il semble en avoir l'intention, l'accord de reboisement de 30 millions de dollars par année entre le Canada et la Colombie-Britannique, aucune terre mal reboisée ne sera replantée, rien ne sera fait au sujet des terres qui n'ont pas été reboisées en temps et lieu et 62,000 habitants de Colombie-Britannique, au moins, peuvent dire adieu à leur emploi, parce que le ministre signera un accord qui laisse à désirer.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES RUMEURS RELATIVES AUX MISES À PIED

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'aurais adressé ma question au ministre des Communications s'il avait été présent; toutefois, j'espère qu'il se trouvera quelqu'un de l'autre côté pour y répondre. Elle a trait aux rumeurs selon lesquelles quelque 900 personnes sont susceptibles d'être mises à pied à Radio-Canada suite aux coupures draconiennes budgétaires annoncées par le ministre des Finances. Des milliers de Canadiens sont inquiets de perdre leur emploi, je voudrais donc demander à un ministériel si, à défaut de nous donner des précisions sur le nombre de personnes qui seront mises à pied, on peut au moins nous dire s'il s'agira de 900 mises à pied, comme le veut la rumeur.

[*Traduction*]

L'hon. Thomas Siddon (ministre suppléant des Communications): Monsieur le Président, comme le ministre des Communications l'a dit précédemment à la Chambre, il conviendrait que le député attende patiemment quelques jours encore. La question fait toujours l'objet de consultations. En fait, le président de Radio-Canada doit faire des recommandations au conseil d'administration très prochainement. Lorsque nous aurons reçu ces recommandations, je suis persuadé que le ministre agira.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, une telle réponse veut-elle dire que le nombre des coupures sera plus élevé? En fait, pourquoi le ministre a-t-il annoncé, vendredi dernier, une nouvelle politique visant à faciliter la mise à la retraite en encourageant les retraites prématurées? Cela ne veut-il pas dire qu'il y aura une grande quantité de personnes qui seront mises à pied?

[*Traduction*]

M. Siddon: Monsieur le Président, je répète que le député devrait attendre la déclaration du ministre qui dira dans quels domaines Radio-Canada entend faire des économies.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'EXAMEN PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours des deux dernières années, le vérificateur général a été fréquemment frustré au moment de son examen des dépenses du gouvernement parce que les documents factuels essentiels ont été considérés comme des documents confidentiels du Cabinet. En vue de la politique ouverte du gouvernement énoncée par son parti pendant la campagne électorale, le vice-premier ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement éliminera, dans l'avenir, ces obstacles auxquels le vérificateur général a dû faire face?

[*Traduction*]

M. Broadbent: Dites simplement oui, Erik.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux pas dire oui car le député a fait des affirmations erronées dans sa question. Rien ne s'oppose maintenant à ce que le Vérificateur général s'acquitte de ses fonctions officielles en vertu de la loi qui lui confère ses pouvoirs. D'ailleurs, le premier ministre a dit à maintes reprises que nous étions même prêts à aller beaucoup plus loin. Nous avons proposé que M. Hopper témoigne devant le comité des comptes publics. Qu'est-ce que le député demande de plus? Comment pouvons-nous être plus ouverts qu'en proposant que la présidente consulte ses collègues du comité afin que M. Dye puisse poser à M. Hopper toutes les questions qu'il désire au sujet de cette transaction?

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ÉTUDE DES DOCUMENTS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comment le vice-premier ministre peut-il imaginer que le Vérificateur général réussira à obtenir suffisamment de renseignements sur une transaction de 1.7 milliard de dollars au cours d'une séance de comité d'une heure et demie? Pourquoi ne pas remettre au Vérificateur général les documents dont il a besoin pour son étude au lieu de l'envoyer poser quelques questions lors d'une séance d'un comité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a expliqué à la Chambre, le Vérificateur général a reçu tous les documents que le ministère est en mesure de lui remettre pour lui permettre d'effectuer son travail. Si M. Dye désire d'autres documents précis, il ne les a pas réclamés jusqu'à présent, du moins à ma connaissance.

M. Cassidy: Il s'est adressé aux tribunaux pour les obtenir.

M. Nielsen: J'ai lu les plaidoiries dans cette affaire. C'est pour obtenir toutes sortes de documents du Conseil privé qu'il a intenté une action en justice. En ce qui concerne le rachat de Petrofina par Petro-Canada, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui a procuré tous les documents que le gouvernement peut lui remettre.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LA VÉRIFICATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je vais lui donner le temps de revenir à sa place.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avez-vous fait une répétition, Perrin?

M. Blenkarn: Le ministre a déclaré publiquement que le gouvernement avait perdu 1.5 milliard de dollars à cause des crédits d'investissement pour la recherche et le développement. On peut en conclure que le Canada a donc perdu environ 3 milliards de dollars d'investissements en R et D qui auraient dû être effectués dans notre pays. Que fait le ministre pour s'assurer que les investissements en R et D ont effectivement lieu? Va-t-il s'en prendre aux gens qui détournent ces crédits à l'investissement de leur destination? Quelle mesure prend-il dans ce domaine?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si j'avais su que c'était la question qu'il voulait me poser, j'en aurais parlé au député quand j'étais à côté de lui.

Le gouvernement s'intéresse effectivement beaucoup aux demandes de crédit d'impôt pour la R et D, dont le nombre est vraiment impressionnant. Le gouvernement examine les demandes pour s'assurer qu'elles sont toutes légitimes et que personne ne profite indûment du système. Quand nous découvrons l'existence d'une fraude, nous prenons naturellement les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CONSTITUTION

LE BILLET DE CIRCULATION UNILINGUE DU QUÉBEC—LE FACTUM DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question concernait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En son absence, je la poserai au ministre de la Justice, ce ministre insouciant et désinvolte qui ne se donne même pas la peine de lire l'exposé des faits présentés en son nom devant les tribunaux. A-t-il lu le dossier de l'affaire MacDonald qui concerne le droit des Canadiens anglophones à obtenir les documents en anglais devant les tribunaux du Québec? Je voudrais d'abord savoir si le ministre a lu ce document.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a lu le document, mais il ignore encore tout de la question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le ministre a bien peu de tenue. Il ne sait même pas comment répondre à une question.

ON DEMANDE LE RETRAIT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre vient donc d'admettre qu'il n'a pas lu le document. Voudrait-il au moins se rétracter? Le ministre fait vraiment preuve d'arrogance.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député s'énerve en faisant d'une broutille juridique une véritable montagne. Ce n'est pas très heureux.

• (1450)

C'est en 1983 que le gouvernement a décidé d'intervenir dans l'affaire MacDonald dont le député a parlé. Je me suis renseigné sur l'exposé des faits ainsi que sur la position juridique du gouvernement. L'avis juridique du ministère de la Justice n'a pas changé depuis cinq ou six ans. C'est la même position que nous avons défendue dans le cas Bilodeau qui a été reçu par la cour d'appel du Manitoba, et il en est de même pour la cause dont il parle.

Je pense que, d'une façon générale, les contraventions devraient être émises dans les deux langues à Montréal, mais du point de vue juridique, selon l'article 133 de la Constitution, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient rédigées dans les deux langues et qu'une seule langue officielle suffit. Il faut voir la différence entre ce que dit la loi et ce qu'elle devrait dire.

Questions orales

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'ENTRETIEN DES APPAREILS DU GOUVERNEMENT ONTARIEN

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Après le rapport cinglant par lequel le directeur régional de la réglementation aérienne de Transports Canada signalait récemment les graves déficiences de la flotte aérienne du ministère ontarien des Ressources naturelles aux plans de la navigabilité, de l'entretien et de l'inspection, qu'est-ce que le ministre entend faire pour amener le gouvernement ontarien à maintenir ses appareils en bon état de marche et de sécurité, et éviter que les compressions budgétaires de cette province ne mettent en péril la sécurité aérienne?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, les services de Transports Canada font enquête. Le gouvernement ontarien devra, bien sûr, respecter comme tout le monde les mesures de sécurité et la réglementation aérienne.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE PROVINCIAL

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre partage-t-il l'avis de son collègue conservateur, le ministre ontarien des Ressources naturelles, qui a dit en réponse aux questions qui lui étaient posées à ce sujet: «Le ministère des Transports a autre chose à faire que de chercher à contre-analyser un autre organisme public.» Est-ce que cela va influer sur les décisions du ministre?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que Transports Canada fait enquête. Lorsque ce sera achevé, j'en annoncerai les résultats.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'ANNONCE D'UNE RÉVISION DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC—LES MESURES DE COORDINATION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En fin de semaine, le premier ministre Lévesque a déclaré que son gouvernement comptait réviser en profondeur le Régime des rentes du Québec. Le ministre a-t-il rencontré son homologue provincial pour coordonner toutes les modifications prévues au Régime des rentes du Québec avec celles qu'il faudrait nécessairement apporter au Régime de pensions du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'avais prévu une rencontre avec mon homologue québécois qui devait avoir lieu deux ou trois jours après sa démission. Je n'ai donc pas pu lui en parler.

Je suis fort conscient des problèmes que le député a signalés et c'est certes dans cet état d'esprit que je vais en discuter lorsque la rencontre aura lieu.

LE CALENDRIER

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Le gouvernement est-il prêt à présenter le calendrier des modifications et des améliorations à apporter au Régime de pensions du Canada, améliorations qui, je pense, et tous les autres députés partagent probablement mon avis, ont beaucoup trop tardé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas encore prêt à présenter un calendrier précis des modifications envisagées, mais le député peut être assuré que cette question me préoccupe beaucoup et que j'entends m'en occuper. Il sera question dans le budget des mesures concernant la refonte des pensions, mais il est difficile pour l'instant de dire quand au juste on les étudiera.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ON DEMANDE LE RENVOI DES CONTRATS AU COMITÉ

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Si l'on en croit le numéro de samedi de la *Gazette* de Montréal, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a retiré récemment à un consortium du Québec un contrat de 6 millions de dollars pour l'ACDI qui lui avait été accordé par son prédécesseur libéral pour le donner, à la place, à un consortium de la Colombie-Britannique qui était le meilleur soumissionnaire, au départ, selon les critères de l'ACDI.

Le ministre pourrait-il nous garantir que tous les contrats de l'ACDI seront dorénavant accordés en fonction du système de points élaboré par l'ACDI? A cette fin, le gouvernement déposera-t-il les soumissions et les évaluations au comité permanent compétent?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas lu l'article dont parle la députée. J'en prendrai connaissance et j'accorderai l'attention voulue aux instances qu'elle a présentées dans sa question.

ON DEMANDE UN EXAMEN PAR LE MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, lorsque le ministre examinera le système de points que l'ACDI utilise et le dépôt possible des soumissions et des évaluations, envisagera-t-il également—surtout s'il accède à ces deux demandes—d'abolir le comité conservateur chargé de faire un choix parmi les soumissions?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai connaissance d'aucun comité de ce genre, et je crois que je le saurais s'il en existait un. Quoi qu'il en soit, j'examinerai de très près les instances de la députée.

[*Français*]

AIR CANADA

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE VOL SE RENDANT À SINGAPOUR

M. Gilbert Chartrand (Verdun-Saint-Paul): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Comme tout le monde le sait, à partir du 15 janvier prochain, Air Canada aura un vol qui se rendra à Singapour. J'ai appris dernièrement que le vol partira de l'aéroport international de Toronto avec des équipages de Montréal. J'aimerais donc demander au ministre, premièrement, s'il y a moyen de faire partir ce vol de notre aéroport international de Mirabel lequel a été construit et préparé pour ce genre de vol et, deuxièmement, s'il permettra de déloger 100 employés, agents de bord d'Air Canada, pour les ramener vers Toronto sans leur demander leur aide?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre d'État (Transport)): Monsieur le Président, nous prenons note de la question. Nous allons vérifier et connaître les raisons pour lesquelles ce vol part de Toronto plutôt que de Montréal, et nous donnerons les réponses appropriées à l'honorable député.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉBAT—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ABSENCE DE CERTAINS MINISTRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné la discussion de ce matin et qui va se continuer à la Chambre cet après-midi sur la situation de paix et, en particulier, du gel des armes nucléaires, je veux demander pourquoi ni le premier ministre, ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ni le ministre de la Défense nationale, ici, à la Chambre, n'ont participé à cette discussion sur l'un des points les plus importants pour le pays et pour l'univers.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée n'est pas sans savoir que le premier ministre se trouve à New York aujourd'hui dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Comme elle le sait ou devrait le savoir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve, quant à lui, à Bruxelles où il assiste au nom de notre pays, à des réunions extrêmement importantes dans cette région du monde.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, cette question est inscrite au *Feuilleton* depuis vendredi dernier et nous en sommes au courant depuis mercredi dernier. Si le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale ne participent pas au débat, un ministre est-il au moins disposé à nous présenter la position du gouvernement sur cette question, position qui n'est pas celle présentée par le ministre ce matin?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la députée pouvait se dominer et être patiente, je suis persuadé qu'elle entendrait probablement la plus brillante et la plus extraordinaire contribution au débat cet après-midi, à savoir celle du ministre de la Défense nationale.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

ON DEMANDE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, avant de poser une question au premier ministre, je dois dire que je suis heureux d'apprendre que le ministre de la Défense nationale changera son fusil d'épaule.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ma question découle de la réponse que le vice-premier ministre a faite au député d'Ottawa-Centre. Dans sa réponse, le ministre a demandé qu'on lui suggère des moyens d'être plus accessible pour le vérificateur général. Compte tenu du fait que les vérificateurs généraux des provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont toujours accès aux documents d'un cabinet précédent, le gouvernement va-t-il tenir sa promesse, va-t-il être ouvert et va-t-il accorder de tels pouvoirs au vérificateur général du Canada?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre a rencontré le député et le très honorable chef de l'opposition à ce sujet; il a également abordé plusieurs autres aspects du problème avec eux. En fait, dans le cas qui nous occupe, l'affaire Petrofina-Petro-Canada, le ministère de l'Énergie, des Mins et des Ressources a remis au vérificateur général tous les documents dont il a besoin pour faire sa vérification. Il pourra peut-être obtenir les documents qu'il demande maintenant auprès de Petro-Canada.

• (1500)

La société Petro-Canada, représentée par M. Hopper, va comparaître devant le comité des comptes publics. Je conseillerais d'inviter M. Dye aux délibérations pour montrer que nous sommes ouverts. Si j'étais membre du comité, je proposerais qu'on l'invite pour poser des questions à M. Hopper, mais pas pendant une heure et demie. Il est arrivé que des comités de la Chambre siègent des jours et des semaines, et si M. Dye a besoin de beaucoup de temps pour poser des questions à sa guise à M. Hopper, les membres du comité pourraient certainement arranger cela.

Privilège—M. Allmand

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON JUGE FAUSSE UNE RÉPONSE DONNÉE PAR M. CROSBIE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Je dois avertir la Chambre que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) m'a signalé son intention de soulever la question de privilège.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je désire soulever la question de privilège dont je vous ai prévenu vendredi.

Le 6 décembre, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Crosbie) de nous dire qui avait approuvé le factum du gouvernement dans l'affaire Duncan MacDonald portée devant la Cour suprême. Duncan MacDonald, de Montréal, demande à la Cour suprême de confirmer qu'en vertu de l'article 133 de la Constitution, il a le droit de recevoir, au Québec, une sommation rédigée en anglais.

Une voix: Quelle est la question de privilège?

M. Allmand: J'y arrive tout de suite . . .

M. le Président: Je me permets de faire remarquer au député qu'il doit soulever sa question de privilège.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai besoin d'un bref préambule. En quelques mots, je soulève la question de privilège parce que le ministre a répondu le 6 décembre à la question que je dois de nouveau poser à la Chambre en disant que j'aurais dû savoir que le factum avait été présenté à la Cour suprême pour réfuter les affirmations de MacDonald, vu qu'il avait été approuvé par le gouvernement dont je faisais partie. Je peux vous citer sa réponse, monsieur le Président:

. . . le député devrait le savoir. Il faisait partie du gouvernement lorsque cela a été approuvé.

Immédiatement après la période des questions, j'ai vérifié le factum. J'ai constaté qu'il était daté de novembre 1984. J'ai également découvert qu'il n'avait été approuvé qu'après l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, en septembre. J'ai vérifié auprès de l'ancien ministre de la Justice, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), qui a assumé ce portefeuille jusqu'au 17 septembre. Il n'a jamais approuvé cette position.

Je soulève la question de privilège, parce que le ministre de la Justice a répondu à la question à la Chambre sans réfléchir et en faisant une déclaration complètement fausse.

M. le Président: Je me permets de faire remarquer au député qu'il s'agit d'un conflit relié à une réponse donnée au cours de la période des questions. Le député connaît parfaitement les commentaires qui précisent qu'aucune question de privilège ne peut être soulevée à l'issue d'une réponse donnée au cours de la période des questions.

M. Allmand: Mon objection ne porte pas là-dessus.

M. le Président: Si l'objection du député ne porte pas là-dessus, le député, qui a eu trois minutes à sa disposition pour soulever la question de privilège, nous dit maintenant que celle qu'il vient de formuler n'est pas sa question de privilège. Le député a-t-il une autre question de privilège?

M. Allmand: Monsieur le Président, si vous me laissiez le temps d'expliquer notre question . . .

M. le Président: Je dis, en pesant bien mes mots, au député et à tous ses collègues que la question de privilège est la question parlementaire ultime. Voilà précisément pourquoi il n'est pas permis de faire de longs discours avant de montrer pourquoi la question de privilège paraît fondée à première vue. Ainsi, il convient de commencer par énoncer clairement la violation de privilège dont on se plaint. J'invite donc le député à le faire.

M. Allmand: Monsieur le Président, je vais exposer ma question de privilège de la façon la plus succinte possible. Pour que la période des questions ait un sens, alors les ministres feraient mieux d'écouter très attentivement les questions qui leur sont posées et essayer d'y répondre tout aussi sérieusement.

M. le Président: J'invite encore une fois le député à . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Il m'est difficile de permettre à un député d'invoquer le Règlement, alors qu'un autre soulève la question de privilège. Cela, le député le sait. Veut-il nous faire part de quelque chose à propos de la question de privilège?

M. Crosbie: Monsieur le Président, puis-je . . .

M. le Président: Je suis désolé, mais la réponse est non. Je vous dirai pourquoi en quelques mots. Il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

M. Crosbie: J'ai le droit de répondre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je le répète, honorables députés, la question de privilège est le fondement même de l'ensemble de nos privilèges et il ne faudrait pas y recourir à la légère. Je rappelle aux députés le commentaire 19(2) de la cinquième édition de Beauchesne, qui se lit ainsi:

Le fait, par un ministre, de ne pas répondre à une interpellation ne saurait fonder la question de privilège.

Le refus d'un ministre de répondre à une question sous prétexte qu'il y va de l'intérêt public, ne peut donner lieu à la question de privilège. Je pourrais lire commentaire sur commentaire à cet effet. Si un député n'est pas satisfait de la réponse fournie à une question, c'est le même principe qui s'applique. Dans ce cas-là, le ministre n'a pas fourni au député une réponse qui le satisfasse. Si un député pense que la réponse qui lui a été fournie recèle une erreur sur un point, il n'a pas matière à soulever la question de privilège. Si le ministre reconnaît s'être trompé sur un point, libre à lui de rectifier son erreur. Le fait qu'il ne soit pas d'accord peut donner matière à une discussion mais ne met pas les privilèges en causes.

Je vais expliquer rapidement, surtout à l'intention des nouveaux députés, car je suppose que les autres sont au courant, qu'on se méprend souvent sur ce qui constitue une atteinte aux privilèges, et les députés par le passé ont fréquemment prétendu qu'ils avaient été lésés dans leurs privilèges à cause de la façon dont on répond aux questions. Il est important d'établir officiellement que les réponses aux questions n'ont rien à voir avec les privilèges parlementaires. Le député qui n'est pas satisfait d'une réponse peut revenir à la charge d'une autre façon, par exemple, en intervenant dans le débat sur la motion d'ajournement, ou, comme le député le sait très bien, s'il a d'autres accusations à porter ou d'autres préoccupations à exprimer, il a d'autres recours. Je déclare donc que la question de privilège ne se justifie pas en l'occurrence.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je suis saisi d'un rappel au Règlement par le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, votre décision veut-elle dire que lorsqu'un ministre, dans une réponse, emploie un terme antiparlementaire ou accuse un député d'induire volontairement la Chambre en erreur . . .

M. Deans: C'est un cas hypothétique.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . on ne peut pas le signaler?

M. le Président: La réponse est venue du fond de la Chambre. Aucun président ne s'aventurerait à trancher un cas purement hypothétique. Il se laisserait aller à donner une opinion «en passant», *obiter dicta*, comme disent les avocats, et croyez-moi, en agissant ainsi il s'attirerait beaucoup d'ennuis. Celui qui est actuellement en fonction ne se prononcera pas à l'avance sur des cas hypothétiques, soit dit en toute déférence.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que vous rendiez cette décision quand le député ne partage pas l'avis que le ministre a exprimé dans une réponse, quand il y a divergence de vues entre les deux ou que le ministre refuse de répondre. Je voudrais que la présidence m'éclaire sur ce qu'un député doit faire quand on a induit la Chambre en erreur—ce n'est pas seulement une question de fait—sur une affaire aussi délicate dans le Québec parmi les anglophones.

M. le Président: Je considère qu'il s'agit d'une question grave et je conseille au député de demander à y revenir lors du débat à l'ajournement. Le député sait qu'il est obligé de présenter sa demande le jour même où la question a été posée. Toutefois, dans les circonstances, comme c'est la première fois que cette question est abordée à la Chambre de cette manière depuis le début de la présente législature, je suis prêt à considérer, s'il le désire, que le député m'a fait parvenir un avis au sujet de cette question et de cette réponse.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député fait des déclarations erronées à la Chambre à propos de la position que j'ai adoptée.

M. le Président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. A l'ordre, s'il vous plait.

M. Crosbie: C'est absolument faux. Je ne peux pas dire qu'il a induit volontairement la Chambre en erreur, car il n'en sait pas assez long pour cela.

M. Nunziata: Ce n'est pas étonnant que vous ne soyez pas le chef de votre parti.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plait. Je suppose que tout Président doit s'attendre à avoir un jour ou l'autre une journée comme celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Monsieur le Président, si la présidence et la Chambre font preuve d'un peu de patience, je suis sûr que nous parviendrons à assimiler beaucoup mieux le Règlement. Le député vient de dire que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) avait induit la Chambre en erreur. S'il n'y a pas lieu d'invoquer la question de privilège dans ce cas-ci, je voudrais que vous me disiez, monsieur le Président, ce qui constitue une question de privilège.

M. le Président: Si un député emploie des termes antiparlementaires ou tient un langage qui provoque des désordres à la Chambre, le Président a l'obligation de demander au député de retirer ses paroles. Il en va de même quand c'est un autre député qui attire l'attention de la présidence sur une situation de ce genre.

• (1510)

Si l'on se donne la peine de lire très attentivement les commentaires de Beauchesne, on constate que le mot «faux» est particulièrement intéressant, puisqu'il a été parfois jugé règlementaire et parfois considéré comme non parlementaire. Si les députés veulent passer le reste de la journée à écouter un petit sermon sur les conclusions qu'un Président doit tirer des nombreuses heures consacrées à la lecture de Beauchesne, je n'y vois pas d'objection.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Toutefois, j'en reviens à l'utilisation du mot «faux». Si l'on emploie le mot normalement pour laisser entendre qu'un député a dit une fausseté, c'est-à-dire qu'on croit que ce qu'il a dit n'est pas conforme aux faits, ce n'est pas antiparlementaire. Je le dis en passant, mais cela correspond fondamentalement aux décisions qui ont été rendues à ce sujet. Par contre, si quelqu'un affirme qu'un député a dit une fausseté intentionnellement—autrement dit s'en est pris à sa personnalité—la situation est différente. J'ai entendu les députés prétendre tous deux que l'autre disait des faussetés. Ils ont dit des choses qu'ils trouvaient certainement contradictoires. C'est ce que j'ai entendu. Maintenant que nous avons traité de cette question de privilège et donné des conseils au député sur ce qu'il devrait faire en l'occurrence, je pense que nous devrions laisser cette question jusqu'au débat d'ajournement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense avoir été mal compris! Je voulais dire que nous devrions, à mon avis, laisser cette question de côté jusqu'au débat d'ajournement si le député veut revenir sur la question à ce moment-là. Je présume que les deux députés auront alors le droit de présenter leurs arguments.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je vous prierais respectueusement de bien vouloir en rester là pour le moment.

M. Gauthier: Monsieur le Président, puisque vous êtes responsables des budgets de la Chambre, j'attire votre attention sur la très mauvaise utilisation de certains fonds. Le ministre est payé pour faire son travail, et il ne l'a pas fait.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour . . .

M. Dingwall: Je voudrais faire un rappel . . .

M. le Président: Si nous continuons, il va y avoir une véritable pagaille. Pourrions-nous en rester là, s'il vous plaît?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PORT DE BADGES POLITIQUES À LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question distincte qui découle de la période des questions, et notamment de celles qu'a posées le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Beauchesne stipule clairement, monsieur le Président, que vous êtes responsable de la bienséance à la Chambre. A mon avis, il est dégradant pour la Chambre que des députés portent des badges politiques pendant la séance.

Je fais cette remarque avec hésitation parce qu'il est évident qu'Ottawa-Centre, en tant que circonscription provinciale, mérite une meilleure représentation qu'elle n'a eue par le passé. C'est pourquoi j'interviens avec hésitation parce que si le député en question portait ce badge et posait plus de questions, nous serions certains de gagner les élections.

Des voix: Règlement!

M. Keeper: Quel nom figurait sur le badge?

M. Blackburn (Brant): Comment s'écrit son nom de famille?

M. le Président: Permettez-moi de signaler en toute déférence que les nouveaux députés viennent de recevoir une petite leçon sur la façon de glisser discrètement une remarque politique au moyen d'un rappel au Règlement spécieux.

M. Lewis: Une question de privilège, monsieur le Président!

M. le Président: Une question de privilège, encore et toujours! En fait, c'est entre nous qui sommes de vieux amis. Permettez-moi de répondre au rappel au Règlement.

Mme Copps: Ce n'en est pas un.

M. le Président: Il existe une règle concernant les apparences à la Chambre à laquelle le député vient de faire allusion. J'en déduis que son rappel au Règlement reposait sur celle-ci. J'ai vu le macaron et j'ai déjà vérifié le commentaire pour savoir que répondre au cas où la question serait soulevée. Voici ce que dit le commentaire 333 de Beauchesne:

> Les Orateurs n'ont jamais manqué de juger irrecevable la production à la Chambre de pièces justificatives autres que des documents écrits.

J'ai vérifié les précédents. Ils nous reportent à certains autres incidents passés. Comme la plupart des députés sont censés porter un insigne à leur revers pour indiquer qu'ils sont députés de la Chambre, il me serait difficile de statuer en disant que le port d'un insigne enfreint le Règlement de la Chambre. Si je décidais que le port d'un autre insigne est inacceptable, je poserais un problème aux députés qui sont tenus de porter leur insigne pour entrer dans l'immeuble. C'est pourquoi je ne puis statuer que le port du macaron constitue une infraction aux privilèges de la Chambre.

Je rappelle aux députés les usages en vigueur, durant la dernière législature, à l'époque des deux congrès d'investiture. Je vois que d'autres députés se lèvent pour mettre leur insigne. Compte tenu des précédents, il m'est difficile de faire mieux que de déclarer qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Les députés voudront peut-être examiner selon la voie habituelle la question du port de macarons autres que l'insigne parlementaire, c'est-à-dire en en saisissant le comité permanent de la Chambre.

M. Prud'homme: Au sujet de ce rappel, monsieur le Président . . .

M. Deans: Au sujet de ce rappel . . .

M. le Président: J'ai déjà tranché la question. Il ne peut pas y avoir de nouvelles interventions à ce sujet.

M. Deans: Monsieur le Président, je voulais des explications, c'est tout. Je voulais simplement tirer les choses au clair: S'agit-il du macaron qui porte la mention «Élisez Evelyn Gigantes»?

M. le Président: Deuxième leçon! Pouvons-nous poursuivre?

L'EMPLOI DE TERMES ANTIPARLEMENTAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous demander conseil. A diverses reprises, on a déclaré à la Chambre, tant au fauteuil de la présidence que du côté des ministériels, que nous ne sommes pas à Queen's Park. Le président pourrait-il expliquer à la Chambre quelles règles s'appliquent exactement à la question de la vérité en cette auguste Chambre? Il me semble que lorsqu'un député en accuse un autre . . .

M. le Président: A l'ordre. J'admire la naïveté de cette remarque, que je considère sincère. C'est pourquoi je demande à la députée de se reporter au Règlement, aux divers ouvrages—si vous prenez la peine de les consulter, Beauchesne, Erskine May et Bourinot, si l'on veut remonter aussi loin—ainsi qu'aux décisions rendues par mes prédécesseurs quant à l'utilisation des termes parlementaires et autres. Je ne puis rien faire de mieux aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DROITS DE L'HOMME

LE 36E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plus des droits civils et politiques propres aux codes qui ont régi les rapports humains dans l'histoire de l'humanité, cette déclaration embrassait également les droits économiques, sociaux et culturels de l'homme. Ce document fondamental a abouti plus tard à la Charte internationale des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est importante parce qu'elle est un point de référence commun à tous les peuples, à toutes les nations, permettant de juger dans quelle mesure les gouvernements du monde respectent les droits humains.

Cet anniversaire est l'occasion toute choisie pour rappeler que les Nations Unies ont invoquée la Déclaration pour trancher les cas qui lui étaient soumis concernant le travail forcé, la discrimination raciale, les coutumes contraires à la dignité des femmes ou les autres violations des droits fondamentaux et des libertés.

Aujourd'hui, 36 ans après la proclamation de la Déclaration universelle, j'ai l'honneur et le plaisir de souligner que c'est aujourd'hui le Jour des droits de la personne, et c'est un choix très judicieux que de l'avoir fait coïncider avec le jour anniversaire de ce document historique.

C'est Dag Hammarskjold qui a déclaré:

C'est seulement sur la recherche de la vérité qu'on peut espérer bâtir un avenir de paix et de justice.

Au cours de l'année dernière, tous les organismes concernés des Nations Unies ont étudié les rapports que leur a soumis le Canada concernant la façon dont les droits civils et politiques et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale avaient été mis en pratique au Canada. Notre pays a été félicité pour avoir présenté des rapports aussi complets.

L'an prochain, le Canada franchira une autre étape importante pour encore mieux protéger les droits des Canadiens lorsqu'il donnera force de loi aux dispositions en matière d'égalité de la Charte des droits et des libertés, le 17 avril 1985.

Le gouvernement du Canada compte aussi se joindre à d'autres gouvernements, partout dans le monde, pour souscrire à certaines initiatives spéciales, notamment en participant à la Décennie des personnes handicapés et à la Deuxième décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Je tiens à souligner deux événements internationaux particuliers auxquels le Canada participera activement en 1985. Il s'agit, premièrement, de la désignation de 1985 par les Nations Unies comme Année internationale de la jeunesse. Cette année, les jeunes du monde entier prendront part à des activités à caractère international, national ou local, extrêmement diverses, ayant pour thèmes: participation, développement et paix. Ces thèmes comportent des aspects très différents dans les diverses régions du monde. On peut considérer par exemple que, dans certains pays, le passage entre l'enfance et le monde des adultes se fait brutalement et cruellement tandis que, dans les pays évolués, la transition est plus lente.

• (1520)

Le deuxième événement est la Conférence mondiale de la décennie de la femme sous les auspices des Nations-Unies, qui aura lieu à Nairobi en juillet prochain. Le Canada appuie vigoureusement le principe de la pleine égalité des femmes à la maison et à l'extérieur, leur participation à la recherche de la paix et de la collaboration internationales et leur insertion dans l'expansion économique et sociale.

Nous encourageons la reconnaissance croissante du rôle primordial des femmes dans les pays émergents, notamment dans les activités essentielles telles que la production des denrées alimentaires. Il est certes vrai que les femmes sont souvent les plus durement frappées lorsque surviennent des fléaux comme la famine. Dans des pays éprouvés par la sécheresse il arrive que des femmes renoncent, parfois bien en vain, à leur maigre pitance pour que leurs enfants survivent.

Je crois que tous les Canadiens voudraient que je signale la terrible disette qui sévit en Afrique, car la faim, c'est évident, enlève toute signification à certains droits garantis par la Déclaration universelle. Pour que l'être humain ait conscience de sa dignité et de sa valeur, il ne doit pas être en proie à la faim. Parmi tous nos efforts en vue de venir en aide aux pays émergents, nous accordons la priorité à un programme d'alimentation visant à améliorer des denrées, mais la sécheresse et la famine sont des fléaux qui exigent des mesures immédiates, à caractère plus directement humanitaire.

C'est pourquoi le gouvernement canadien a créé le poste de coordonnateur canadien des secours spéciaux visant à enrayer la famine en Afrique et a promis une somme de 50 millions de dollars pour aider à remédier à cette situation critique. La réaction générale et compatissante d'innombrables Canadiens à la crise en Éthiopie est particulièrement louable, car elle émane d'initiatives et de préoccupations personnelles.

Le jour consacré aux droits de la personne permet à tous les Canadiens de réfléchir aux efforts faits au Canada et à l'étranger pour favoriser et protéger les droits de la personne. Je me sens donc honoré de prendre la parole aujourd'hui et je saisis cette occasion pour rappeler aux Canadiens que leur gouvernement s'est engagé à respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales sur lesquelles repose toute société civilisée et compatissante.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à cette commémoration du 36e anniversaire de la proclamation dont vient de parler mon collègue.

La Déclaration des droits de l'homme a constitué une étape pour tous les pays et les peuples du monde, car elle nous a donné un point de référence commun en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des personnes. Il est important que nous rappelions à la Chambre, comme le déclarait le vice-premier ministre (M. Nielsen), que demain est cette année la Journée des droits de l'homme. On pourrait dire qu'il ne devrait pas y avoir un jour particulier du respect des droits de la personne. Pourtant, c'est une bonne chose que l'on réserve un jour par année pour porter une attention particulière à un sujet aussi important que les droits fondamentaux de l'homme. Malheureusement, même dans un pays comme le

Canada, nous avons besoin de rappeler, de temps à autre, l'importance des principes et des dispositions qui figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Même si les droits de la personne doivent être respectés tous les jours et si tous, ici, à la Chambre des communes, avons la responsabilité spéciale de défendre et même de renforcer les droits fondamentaux de tous les peuples du monde tous les jours aussi, il est utile de réserver un jour spécial à cette commémoration.

Je suis très fier d'avoir appartenu à un gouvernement qui a inclus dans la constitution du Canada une Charte des droits et libertés. Cette Charte est conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous pourrions dire qu'à bien des égards ses dispositions ont été inspirées par la Déclaration universelle. En garantissant par notre loi fondamentale les droits et libertés que l'on trouve dans cette Charte, le gouvernement du très honorable Pierre Trudeau a pris une initiative qui avait l'appui général de la Chambre et de tout le pays. Je pourrais dire que le fait d'avoir inclus ces droits et libertés dans notre loi fondamentale témoigne de l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette Déclaration contient des dispositions visant non seulement le renforcement et le maintien de ce que l'on appelle couramment les droits de l'homme: le droit fondamental de s'exprimer, de croire, de prendre ses propres décisions et de faire valoir ses idées, mais également le droit à la nourriture, au logement et à l'éducation, des questions importantes pour pouvoir vivre sur cette terre en paix, dans la sécurité et la dignité.

En conclusion, en commémorant ce 36e anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous réaffirmons notre acceptation des droits fondamentaux que sont la nourriture, le logement, l'éducation et une bonne santé, le droit de vivre en paix, en harmonie et dans la dignité, dans notre pays et dans le monde, des droits qui sont si chers aux Canadiens et à l'ensemble de l'humanité.

Je suis heureux, au nom de l'opposition officielle, de mon parti, de me joindre à la commémoration de cet événement important dont a parlé le vice-premier ministre. La Déclaration universelle contribue à confirmer la valeur essentielle de la personne humaine, de l'humanité. Si nous oublions cette valeur, il est certain que les députés et les Canadiens oublieront ce qui est important non seulement pour l'avenir de l'humanité, mais aussi celui de la terre elle-même.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique en ce trente-sixième anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il importe peut-être d'abord de reconnaître que notre monde a élargi sa définition des droits de l'homme depuis 1948. Je voudrais en citer deux exemples.

Si nous devions rédiger la déclaration aujourd'hui, je suis persuadé que nous emploierions des termes qui tiennent davantage compte de la réalité des deux sexes. Conformément à l'article premier de la Déclaration, «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns avec les autres dans un esprit de fraternité». Si nous devions rédiger cette déclaration aujourd'hui, je crois que nous y inclurions aussi un équivalent féminin au mot «fraternité». Le philosophe Wittgenstein a déjà dit: «Les limites de mon langage marquent les limites de mon monde.» Un langage discriminatoire à l'égard des femmes suscite une attitude discriminatoire envers elles. Il nous importe donc d'employer un langage qui tienne compte de la réalité féminine. Cela conviendrait dans un document comme la Déclaration des droits de l'homme.

Si nous rédigions la Déclaration aujourd'hui, nous pourrions également y inclure un article prévoyant que toute personne a le droit de vivre dans un environnement propre et sain. Cela est d'autant plus vrai depuis la catastrophe de la Union Carbide survenue la semaine dernière à Bhopal, en Inde, où des milliers de personnes ont perdu la vie ou la santé. Nul besoin d'aller jusqu'en Inde pour constater l'importance de cette question. Dans les années 70, les teneurs élevées en mercure des eaux du bassin hydrographique des rivières English et Wabigoon ont contribué à détruire la santé et l'économie des localités indiennes de la région. Nous avons entendu parler de la destruction de l'environnement et du mode de vie des Indiens Lubicon et des inquiétudes de la bande du Fort McKay, dans le nord de l'Alberta, au sujet de la pollution engendrée par l'exploitation des sables bitumineux à Fort McMurray.

• (1530)

Quand il s'agit de droits de la personne, il nous faut avoir une vue qui soit à la fois planétaire et nationale. Du point de vue planétaire, il est important, surtout aujourd'hui que nous tenons un débat sur le gel des armements nucléaires, de rappeler l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme, et je cite: «Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.» Il est important de régler à l'échelle du monde toute la question des armements nucléaires pour que l'article 3 prenne tout son sens et toute sa valeur.

D'une façon générale, beaucoup de peuples ne jouissent pas des droits que la plupart des Canadiens prennent pour acquis. Voici ce que dit l'article 15:

> Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être privé de sa nationalité.

Les Canadiens prennent ce droit pour acquis. Pourquoi songer à le préciser dans une déclaration des droits?

On a entendu ce matin à la radio des nouvelles intéressantes sur l'évêque Desmond Tutu, le lauréat du prix Nobel de la paix de cette année. Lorsqu'il a rencontré le président Reagan, il lui a dit qu'il ne voyageait pas avec un passeport sud-africain mais plutôt avec un document où l'on a indiqué «indéterminable pour le moment» pour la nationalité. Il a dit au président Reagan que ses compatriotes devenaient des étrangers dans leur pays natal. On ne peut même pas prendre pour acquis le droit à une nationalité en Afrique du Sud.

Dans bien des pays, il est dangereux d'aborder le problème des droits de l'homme. Voici ce que dit le rapport de 1983 d'Amnesty International:

Certains gouvernements ont décrété que c'était un délit criminel de faire paraître des informations sur la violation des droits de la personne dans le pays ou d'en envoyer à l'étranger. Les activistes des droits de la personne sont devenus des prisonniers de conscience dans la République démocratique d'Allemagne et en Chine ainsi que dans d'autres pays. En U.R.S.S., les membres d'associations officieuses qui surveillent l'État pour voir s'il respecte l'Acte final de la Conférence de Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, signé par la Russie en 1975, ont été emprisonés et envoyés en exil dans des régions isolées du pays, où la vie est dure. Au Salvador, les personnes qui ont essayé de dévoiler publiquement des violations des droits de la personne sont devenues elles-mêmes victimes de «disparitions». Des aides qui travaillaient avec les réfugiés au Honduras ont été arrêtés, torturés et parfois tués.

On signale encore dans le rapport l'utilisation hypocrite des droits de l'homme à des fins de propagande politique. Voici la suite:

Certains gouvernements, certains médias et d'autres institutions se sont servi des droits de l'homme dans des attaques polémiques contre d'autres pays tout en donnant des renseignements inexacts sur le respect des droits de l'homme dans les pays alliés. La sélectivité dans ce domaine a empoisonné des discussions aux Nations Unis.

Amnesty International demande que l'on fasse abstraction de toutes les considérations d'ordre sectaire. Tous les Canadiens devraient s'intéresser non seulement aux problèmes qui se posent dans le monde mais aussi à ceux qui se posent au Canada. Je songe notamment à la façon dont les Canadiens d'origine japonaise ont été traités. Il faudrait leur présenter des excuses et s'arranger pour réparer le tort qui leur a été causé. Il faut essayer de régler le problème de la discrimination contre les femmes indiennes. Il faut que le Jour des droits de l'homme soit commémoré non seulement par des discours mais aussi par des actes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) demande à présenter le projet de loi C-215, concernant les prix paritaires des produits agricoles.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, mon projet de loi concernant les prix paritaires a pour objet d'établir à l'intention des agriculteurs un prix paritaire calculé d'après une formule relative aux coûts de production du blé, de l'avoine et de l'orge destinés à la consommation humaine au Canada, et d'instituer des commissions de commercialisation volontaire pour le porc et le bœuf. Il a en outre pour objet de jeter les bases pour le calcul des prix paritaires pour ces producteurs.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 20 et 33.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question nº 20—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources emploie-t-il?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il y a neuf avocats affectés au ministère du ministre de la Justice.

LE CENTRE DE RECHERCHES FORESTIÈRES

Question nº 33—**M. Howie:**

1. Lancera-t-on un appel d'offres pour la construction du Centre de recherche forestière des Maritimes à Fredericton (N.-B.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Où en est rendue la planification du projet?

3. A-t-on retenu les services d'experts-conseils, d'architectes ou de planificateurs de l'extérieur et, dans l'affirmative, quels sont *a*) leur nom, *b*) le montant prévu pour leurs services?

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics):

1. L'appel d'offres est prévu en septembre 1985.

2. La situation du projet est la suivante:

a) Le plan directeur est terminé et approuvé.

b) On a dû reprendre le plan conceptuel de l'installation à la suite de modifications apportées au programme afin d'aligner le coût du projet sur les fonds disponibles.

3. *a*) On a retenu la firme d'architectes Arcade Albert de Shediac (Nouveau-Brunswick) pour fournir des services de design, d'épures et de supervision.

b) Les honoraires ont été fixés à $2,200,000.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Les subsides

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—LA RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES SUR LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Broadbent:

Que la Chambre prend note de la résolution suivante des Nations Unies:

REVUE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT FINAL DE LA DOUZIÈME SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 38/73 E SUR LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

Indonésie, Mexique, Pakistan, Suède et Uruguay: projet de résolution

Gel des armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le document final de la dixième Session spéciale de l'Assemblée générale, première session spéciale consacrée au désarmement, adopté en 1978 et réaffirmé à l'unanimité et sans équivoque en 1982 au cours de la douzième Session spéciale de l'Assemblée générale, deuxième session spéciale consacrée au désarmement, l'Assemblée a exprimé sa profonde inquiétude devant le danger que représentent pour la survie même de l'humanité l'existence des armes nucléaires et la course incessante aux armements,

Rappelant en outre qu'elle a alors signalé que les arsenaux nucléaires actuels sont plus que suffisants pour détruire toute vie sur terre et qu'elle a insisté sur le fait que l'humanité doit donc choisir, soit de mettre fin à la course aux armements et de procéder au désarmement, soit de risquer l'annihilation,

Constatant que la conjoncture actuelle suscite des inquiétudes encore plus graves qu'en 1978 à cause de plusieurs facteurs, notamment la détérioration de la situation internationale, la précision, la vélocité et la puissance destructive accrues des armes nucléaires, la promotion de doctrines illusoires comme celle d'un conflit nucléaire «limité» ou «gagnable», et les nombreuses fausses alertes attribuables à des causes accidentelles,

Constatant en outre que la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi en mars 1983, a déclaré que l'escalade renouvelée de la course aux armements nucléaires, à cause de la qualité et de la quantité des armes, ainsi que la confiance que l'on accorde aux doctrines de la dissuasion nucléaire, ont aggravé le danger d'éclatement d'un conflit nucléaire et accentué l'insécurité et l'instabilité des relations internationales,

N'oubliant pas que, dans leur déclaration conjointe du 22 mai 1984, les chefs de gouvernement de six États membres des Nations Unies, représentant cinq continents différents, ont exhorté les puissances nucléaires «à commencer nécessairement ... par mettre fin à l'essai, à la production et au déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs»,

Croyant qu'il est crucial de stopper toute augmentation des arsenaux énormes des deux grandes puissances nucléaires qui disposent déjà d'un pouvoir de représailles suffisant et d'une surcapacité mortelle terrifiante,

Croyant en outre qu'il est tout aussi urgent d'amorcer ou de reprendre les négociations afin de réduire considérablement la quantité et la qualité des armes nucléaires,

Considérant que même s'il ne constitue pas une fin en soi, un gel des armes nucléaires représenterait le premier pas le plus efficace vers la réalisation des deux objectifs susmentionnés, car il encouragerait l'amorce ou la reprise des négociations et empêcherait l'augmentation et l'amélioration incessantes des arseneaux nucléaires actuels durant la période des négociations,

Fermement convaincue que la conjoncture actuelle est des plus propices à un tel gel, puisque l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique disposent présentement d'une force de frappe nucléaire équivalente et que ces deux puissances sont à peu près sur un pied d'égalité,

Consciente du fait que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle sur lesquels on s'est déjà entendu dans certains cas suffirait pour garantir raisonnablement que l'on se conformerait fidèlement aux engagements résultant du gel,

Convaincue qu'il serait avantageux pour tous les autres pays nucléarisés de suivre l'exemple des deux grandes puissances nucléaires,

1. Exhorte une fois de plus les deux grandes puissances nucléaires, soit l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique, à proclamer, par le biais de déclarations unilatérales simultanées ou d'une déclaration conjointe, un gel immédiat des armes nucléaires qui constituerait le premier pas vers un programme complet de désarmement dont la structure et l'envergure seraient les suivantes:

a) Ce programme comprendrait

(i) L'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(ii) La cessation complète de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iii) L'interdiction de tout autre déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iv) La cessation totale de toute production de matières fissiles destinées à des fins militaires;

b) Ce programme serait assujetti à des mesures et des procédures appropriées de vérification, comme celles qu'ont déjà adoptées les parties intéressées dans le cas des traités SALT I et SALT II, et celles qu'elles ont adoptées en principe dans le cadre des négociations trilatérales préliminaires de Genève sur l'interdiction complète des essais;

c) Sa durée initiale serait de cinq ans et pourrait être prolongée lorsque d'autres puissances nucléaires se joindront à un tel gel, sur les instances de l'Assemblée générale;

2. Constate avec satisfaction que l'Union des républiques socialistes soviétiques a déjà présenté le rapport demandé dans la résolution 38/73 E du 15 décembre 1983 de l'Assemblée générale;

3. Espère que l'autre grande puissance nucléaire trouvera aussi le moyen de satisfaire à la demande de l'Assemblée générale avant la clôture de sa trente-neuvième session;

4. Décide d'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session une rubrique intitulée «Mise en œuvre de la résolution 39/... de l'Assemblée générale sur le gel des armes nucléaires».

et qu'elle demande au gouvernement d'en faire sa politique et de rejeter ainsi la position du gouvernement précédent.

M. le Président: Avant de donner la parole au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins), je suis disposé à examiner une question déjà soulevée au sujet de la recevabilité de la motion d'amendement dont la Chambre est saisie. Je suppose que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) voudrait présenter une argumentation à ce stade-ci. Comme je n'ai pas encore entendu d'exposé sur le sujet, je suppose que le député de Windsor-Ouest demande la parole pour présenter son argumentation sur la question. Je lui accorde donc la parole à cette fin.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, étant donné ce qui s'est produit quand on a soulevé la question de privilège, la semaine dernière, j'ai cru bon de réagir rapidement et de me prononcer sur la question que vous vous apprêtez à trancher, laquelle concerne cette fois la recevabilité d'un amendement que le chef de l'opposition (M. Turner) veut présenter à la motion à l'étude. Cet amendement me semble tout à fait recevable, ainsi que je vais défendre ce point de vue, Votre Honneur, en m'appuyant sur certains textes.

Voici tout d'abord, monsieur le Président, le commentaire 425 de Beauchesne:

L'objet de l'amendement est soit de modifier la question en discussion de telle manière qu'elle paraisse plus acceptable, soit de proposer à la Chambre un nouveau texte qui doit néanmoins rester dans le sujet.

A mon avis, l'amendement que le chef de l'opposition a proposé rend la motion beaucoup plus acceptable aux députés qui forment l'opposition officielle. D'autre part, bien qu'il s'agisse d'un nouveau texte, l'amendement se rapporte assurément à l'objet de la motion. Il ne s'agit pas simplement d'un genre d'amendement que des orateurs ont débattu à d'autres reprises. C'est un amendement qui aurait le même effet que si la motion originale était rejetée. Il y est question de ce qui s'est produit sur la scène politique internationale depuis que l'Organisation des Nations Unies a été saisie de la résolution à laquelle la motion renvoie. L'amendement invite le gouvernement à prendre certaines initiatives afin d'exhorter les superpuissances lors de leurs prochains entretiens, à étudier diverses questions dont un gel vérifiable et la réduction de l'arsenal nucléaire. Ainsi, en adoptant cet amendement en même temps que la motion principale, on se trouverait à donner plus de poids à la politique que le gouvernement a soutenue jusqu'ici.

Quand à la recevabilité de l'amendement que le chef de l'opposition a présenté, je voudrais cette fois citer le commentaire 428(1) de Beauchesne:

1) On peut modifier une motion *a*) en retranchant certains mots, *b*) en retranchant certains mots que l'on remplace par d'autres mots, *c*) en insérant ou ajoutant d'autres mots.

• (1540)

Par conséquent, s'il est possible que l'amendement ne soit pas recevable parce que son objet fondamental est de supprimer certains mots clé de la motion du Nouveau parti démocratique en les remplaçant par d'autres, il le serait toutefois en vertu du commentaire en question.

Je termine pas une observation, monsieur le Président, relativement à l'argument qui pourra être invoqué contre la validité de l'amendement. Il se pourrait que l'amendement propose un rejet direct ou produise le même effet si la proposition initiale est simplement rejetée. J'ai déjà traité de ce dernier aspect. Je soutiens encore que l'amendement proposé par le chef de l'opposition ne vise pas à contredire la motion présentée par le Nouveau parti démocratique. Il ne vise pas à engendrer le même résultat que si la motion initiale avait été rejetée. A cet égard, je signale à Votre Honneur le commentaire 431 de la 5e édition de Beauchesne qui se lit comme suit:

Un amendement qui vise à modifier la proposition principale en substituant une proposition comportant une conclusion contraire ne constitue pas une négation amplifiée et peut être proposé.

J'ai déjà dit, monsieur le Président, en toute déférence que l'amendement du chef de l'opposition ne vise pas à produire une conclusion absolument opposée, mais à promouvoir une ancienne politique du gouvernement. C'est pourquoi, monsieur le Président, pour les différentes raisons que j'ai invoquées, j'estime que l'amendement proposé aujourd'hui par le chef de l'opposition est recevable et devrait être soumis à la décision de la Chambre.

M. Deans: Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai trois questions succinctes à soulever. D'abord, je vous demande de constater que l'amendement du chef de l'opposition n'est pas recevable. Et ce pour plusieurs raisons, dont une en particulier. Vous remarquerez, monsieur le Président, que dans la motion originale qui figure à la page 9 du *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui, le dernier paragraphe se lit en partie comme il suit:

. . . et qu'elle demande au gouvernement d'en faire sa politique . . .

C'est en fait le bout de phrase le plus pertinent de toute la motion. Cette motion que nous demandons en l'occurrence à la Chambre d'examiner est identique à celle dont les Nations Unies sont saisies à l'heure actuelle. Nous demandons en fait à la Chambre des communes de se prononcer aujourd'hui pour obliger le gouvernement à adopter comme politique la résolution en question. La proposition d'amendement que le chef de l'opposition officielle a présentée supprime entièrement cette motion. Elle ne laisse en définitive qu'une motion dont l'objet est obscur. Elle ne donne aucun ordre au gouvernement. Ce que nous aurions, c'est une déclaration reproduisant la motion des Nations Unies, jointe à une déclaration de la part de l'opposition officielle quant à un échéancier souhaité, sans que la Chambre n'ait rien sur quoi elle puisse se prononcer.

J'estime que cette proposition d'amendement devrait être écartée pour cette seule raison, sans autres arguments. Il faut qu'il y ait une motion, et celle que nous avons présentée exhorte le gouvernement à adopter pour politique la résolution des Nations Unies. Voilà ce que l'opposition officielle—par mégarde, j'espère—n'a pas intégré à sa proposition d'amendement.

Je me rends parfaitement compte par ailleurs de ce que l'opposition officielle cherche à faire. Je ne trouve rien à redire globalement à certains des éléments que l'opposition officielle a apportés touchant un échéancier relativement à des négociations en matière d'armement qui pourraient avoir lieu en 1985. Je ne dis pas que ces éléments ne sauraient cadrer avec notre motion. Je ne le pense pas un seul instant. Nous avons fait inscrire notre motion au *Feuilleton* il y a plusieurs jours. J'aurais été disposé dans l'intervalle, au nom de mon parti, à discuter avec l'opposition officielle de la possibilité d'intégrer à la motion de nombreux éléments qu'elle envisageait, ou encore d'accepter à l'avance que ces éléments soient ajoutés au moment de la présentation de la motion.

Il y a un dernier point que je voudrais signaler. Je peux comprendre que l'opposition officielle n'apprécie peut-être pas le dernier paragraphe dans lequel nous disons:

. . . de rejeter ainsi la position du gouvernement précédent.

Je tiens à dire à l'Opposition officielle, qu'afin de présenter une motion que la Chambre jugerait acceptable, une motion qui recueillerait l'appui de devantage de députés, je serais disposé, au nom de mon parti, à retirer ces deux dernières lignes, avec le consentement unanime de la Chambre.

M. le Président: Je comprends où le député veut en venir. Cependant, je crois que nous nous éloignons énormément de la question de la recevabilité d'un amendement pour tomber dans un domaine qui doit être discuté ou négocié ailleurs qu'à la Chambre. Le député aurait-il l'obligeance de conclure ses observations au sujet de la recevabilité de la motion.

M. Deans: Ainsi, en terminant, monsieur le Président, permettez-moi de dire que je crois que l'amendement présenté est irrecevable. Selon moi, mon honorable collègue et ami, le leader parlementaire de l'opposition, a probablement défendu mon point de vue mieux que je n'aurais pu le faire en citant Beauchesne. Il n'est pas allé aussi loin qu'il aurait peut-être dû le faire quand il s'est agi de préciser ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Cependant, je tiens à signaler qu'à mes yeux, le commentaire 425 de la 5e édition du Beauchesne est un argument suffisant pour faire déclarer irrecevable l'amendement proposé par l'opposition officielle.

Je vous exhorte, monsieur le Président, à décider que cet amendement est irrecevable et à prendre note, comme vous le ferez sûrement, de notre désir de trouver un autre amendement acceptable qui conviendrait à l'opposition officielle et à notre parti et qui ne renfermerait aucun propos offensant.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je m'efforcerai moi aussi d'être bref, car j'estime qu'il est important de garder le plus de temps possible pour exposer en détail notre position sur cette question essentielle dans le cadre d'un débat de fond. Comme la question a été soulevée, monsieur le Président, et comme le leader parlementaire de l'opposition a laissé entendre qu'il avait lui-même des doutes sur la recevabilité de l'amendement, je voudrais, avec votre permission, donner mon avis sur cet aspect du Règlement.

D'après moi, l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) n'est pas conforme aux usages de la Chambre pour au moins deux raisons. Tout d'abord, monsieur le Président, il est reconnu depuis longtemps qu'on ne peut accepter un amendment qui dirait exactement le contraire d'une motion à l'étude. Le leader parlementaire de l'opposition y a fait allusion. Cette règle s'applique aussi bien à un amendement qui serait diamétralement opposé à l'ensemble de la motion qu'à un amendement approuvant une partie de la motion tout en rejetant le reste.

Le commentaire 436 de la 5e édition de Beauchesne expose les usages de la Chambre en ce qui a trait aux amendements qui rejettent tout ou partie d'une motion. Le commentaire 436(3) de la 5e édition de Beauchesne renvoie à une décision de la présidence rendue le 20 octobre 1932, laquelle se trouve aux pages 47 et 48 des *Journaux* du même jour. La motion que la Chambre étudiait le 20 octobre 1932 visait à approuver un accord commercial. On avait présenté un amendement approuvant certaines parties de l'accord, mais en rejetant d'autres. Le Président a estimé que l'amendement proposé était irrecevable.

Je prétends, monsieur le Président, que, comme dans ce cas remontant à 1932, l'amendement qui a été proposé aurait pour effet de rejeter une partie de la motion principale. En supprimant le dernier paragraphe de la motion principale, l'amendement amènerait la Chambre, s'il était adopté, à choisir une politique nettement différente de celle proposée dans la motion principale en matière d'armes nucléaires. En réalité, puisque l'amendement propose que la Chambre approuve la politique du gouvernement précédent, il contredit obligatoirement le dernier paragraphe de la motion principale qui demande au gouvernement d'adopter la politique en question, rejetant par le fait même la position du gouvernement précédent.

• (1550)

En outre, l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition va également à l'encontre d'un autre usage de la Chambre dont parle le commentaire 482 de Beauchesne, dont voici le texte:

> Pendant une journée réservée, au cours de l'examen des subsides, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui qu'aurait suscité la motion primitive.

Ce commentaire fait allusion à deux décisions rendues par la présidence, qui confirment le principe général qui y est énoncé. Ces décisions contiennent certains mots qui, à mon avis, se rapportent directement à la question à l'étude, monsieur le Président. Je voudrais vous en citer de brefs extraits. Le 1er juin 1972, devant un amendement à une motion de l'opposition, le vice-président de l'époque a déclaré ce qui suit, comme on peut le lire à la page 2767 du hansard:

> Certes, dans certaines circonstances, une motion présentée lors des journées réservées à l'opposition peut être modifiée. De fait, nous l'avons autorisé, sinon au cours de la présente session, sûrement dans la dernière session de la législature en cours. Nous devons, lors des jours réservés à l'opposition, étudier minutieusement les amendements proposés, et les circonstances, car s'ils changent la portée de la motion, ils ne peuvent être admis. A mon avis, s'ils l'étaient, ce serait injuste envers l'opposition. Nous cherchons, bien entendu, à protéger les prérogatives des partis de l'opposition dans l'intérêt de la justice.

Cette opinion se basait sur une décision du même genre rendue en mars de la même année et que je vais vous citer également. Toutefois, l'amendement proposé par le chef de l'opposition annule la motion du chef du NPD (M. Broadbent), et s'il était proposé à la Chambre, il donnerait lieu à un débat sans doute totalement différent que celui qui était proposé dans la motion initiale. J'estime que, tant pour une question de justice que de coutume, l'amendement du chef de l'opposition devrait être déclaré irrecevable.

M. le Président: Il me faudra faire mener une enquête pour savoir comment les orateurs qui m'ont précédé ont mis la main sur mes notes.

Si vous le permettez, je tiens à dire au leader parlementaire de l'opposition officielle qu'à mon avis, le commentaire 482 de Beauchesne s'applique directement au cas qui nous intéresse. La motion proposée par l'opposition vise à modifier radicalement le sujet du débat, contrairement aux traditions qui entourent les journées des subsides. Ce genre de question pose toujours des problèmes à la présidence, mais je pense que les députés savent que nous suivons des traditions bien établies à l'égard des motions débattues les jours réservés à l'opposition.

Je pourrais peut-être énoncer brièvement deux principes avant de rendre une décision définitive. Le leader parlementaire du gouvernement y a fait allusion. Suivant le premier principe, l'amendement ne doit pas modifier l'orientation, l'impact ou la portée de la motion principale. Selon le deuxième, par esprit d'équité et conformément aux décisions déjà rendues à cet égard, un député ne doit pas enlever les journées réservées au motionnaire en proposant un amendement. Voilà les deux principes auxquels la Chambre adhère depuis des années à l'occasion des jours réservés.

Quant à savoir si un amendement est recevable, qu'il annule ou non une motion, j'ajouterai également qu'il y a une simple règle à suivre. Il s'agit de savoir si l'amendement pourrait être débattu séparément comme une motion distincte. Je crois que c'est le cas dans les circonstances. La motion proposée pourrait constituer une motion supplémentaire et être présentée un autre jour. Toutefois, je constate que le commentaire 482 s'applique directement au cas qui nous intéresse, et je dois donc dire que l'amendement est, selon moi, irrecevable.

Nous allons reprendre le débat et la parole est au député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins).

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je crois comprendre que, lorsque j'ai été interrompu, à 13 heures, il me restait encore environ six minutes. Je disais alors que j'allais mentionner quelque chose dont il était rarement question à la Chambre. Je parlais des superpuissances. En faisant la déclaration que je m'apprête à faire, je ne veux pas paraître plus vertueux que tout le monde, car j'ose croire que mes péchés ne sont ni plus grands ni, je l'espère, moins grands que ceux de mes collègues des deux côtés de la Chambre. Mais comme nous parlons de superpuissances et que nous sommes engagés dans ce débat à caractère humanitaire, je voudrais dire à mes collègues qu'il n'existe qu'un seule superpuissance, qu'un Être suprême à la face du monde. Dieu est la puissance suprême. Dans le cours de ce débat où il est question de sauver l'humanité, cette notion doit certes entrer en jeu. Notre Créateur nous a tous faits. Il nous a dotés de talents, de compréhension et de la capacité de communiquer. C'est à nous de profiter de ces dons. M. Tchernienko et le président Reagan ont tous deux dit qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait pas être déclenchée. Nous espérons que ces messieurs s'entretiendront dans cet esprit. Nous espérons aussi qu'il s'ensuivra une insistance plus grande sur la nécessité de réduire les armes traditionnelles. Les anciens combattants des deux guerres mondiales et de celle de Corée nous disent aujourd'hui que les guerres classiques ne sont pas non plus du gâteau.

Dans l'intérêt des entretiens prévus entre les gouvernements américain et soviétique, j'estime, monsieur le Président, que nous, parlementaires, devrions proposer que tous les lieux de culte, quelles que soient la croyance ou la culture qu'ils représentent, désignent une journée internationale de prière pour le succès des négociations sur le désarmement que tiendront bientôt les États-Unis et l'Union soviétique. Cela soulignera comme il se doit l'importance de ce sujet pour tous.

Nous sommes tous les enfants d'un même Créateur. S'il fut jamais un temps où nous avons tous eu besoin de lumières spirituelles, d'un engagement moral et politique et d'une volonté politique, c'est bien maintenant. Si nous n'usons pas de tous nos talents, de toute notre volonté morale et politique, pour promouvoir une solution valable, quelque chose d'autre qu'un simple bout de papier, cela veut dire que nous ne partageons pas la foi de ceux qui sont morts dans les guerres antérieures, de ceux que nous honorons le 11 novembre de chaque année. Dans un débat comme celui-ci, nous devrions nous dire que chaque jour doit être un 11 novembre dans nos esprits.

Nous devons également songer à notre génération et aux générations à venir, monsieur le Président. J'ai devant moi un ouvrage sur la famille Chamberlain. Je voulais en lire un paragraphe dans lequel on rapporte les propos que Neville Chamberlain a tenus à la nation le dimanche 3 septembre 1939, à 11 heures et quart, à la radio, alors que les Allemands envahissaient la Pologne. Je n'en ai hélas pas le temps, mais je tiens néanmoins à rappeler ce qu'il a déclaré à la Chambre des communes ce même après-midi:

> C'est un jour sombre pour nous tous, et encore plus triste pour moi. Tout ce pour quoi j'ai travaillé, tout ce sur quoi j'ai fondé mes espoirs, tout ce en quoi j'ai cru peu dans ma carrière politique, tout cela s'est effrondré.

● (1600)

Je veux rappeler à toutes les démocraties et à toutes les nations du monde que le moment est venu pour nous de prendre ce discours au sérieux, car aucun d'entre nous ne tient à assumer la culpabilité d'avoir contribué à la destruction qui risque d'être beaucoup plus dévastratice et beaucoup plus étendue qu'on ait jamais pu croire possible le 3 septembre 1939.

On évoque aujourd'hui le souvenir de grands chefs de file dans le domaine des affaires étrangères, par exemple le très honorable Lester B. Pearson et le très honorable Louis St. Laurent, le très honorable Pierre Elliott Trudeau et sa mission de paix, et bien d'autres qui ont laissé leur marque en œuvrant au sein des Nations Unies et d'autres organismes. Monsieur le Président, nous, les libéraux, sommes fiers des antécédents de ces gens qui ont déployé autant d'efforts. Nous nous engageons à favoriser une saine diplomatie et la conclusion d'accords fermes, et à collaborer avec nos alliés un peu partout dans le monde.

Je voudrais revenir sur la dernière phrase de la motion d'aujourd'hui qui dit «et de rejeter ainsi la position du gouvernement précédent». Cette motion est du député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter et expliquer à nouveau au profit du NPD le point de vue du gouvernement sur le gel nucléaire. En deux mots, nous ne sommes pas favorables à un gel nucléaire américano-soviétique aux niveaux actuels. Ce n'est pas en consacrant le déséquilibre présent, comme ce serait le cas pour l'Europe, qu'on favorisera la sécurité commune. D'autre part, comme le disait aux Nations Unies le mois dernier notre ex-collègue distingué et ambassadeur pour les questions du désarmement, nous reconnaissons que:

Beaucoup de Canadiens estiment que l'importance des arsenaux nucléaires actuels est une menace pour la vie sur la planète. Cependant, de simples déclarations de gel ne constitueraient pas un remède véritable à ce danger. Ce que nous voulons plutôt, c'est une reprise immédiate des négociations de réduction. Cela le Canada l'a déjà dit à plusieurs reprises. Je tiens à le répéter aujourd'hui: le Canada veut une réduction des niveaux dangereux actuels, par la voie d'une reprise immédiate et inconditionnelle des négociations de réduction.

Les raisons qui ont amené le gouvernement à voter contre les trois résolutions de gel des armes nucléaires aux Nations Unies le mois dernier sont bien énoncées dans l'exposé des motifs donnés par notre ambassadeur pour les questions de désarmement. M. l'ambassadeur Roche a signalé les défauts majeurs que le gouvernement a vus dans les trois résolutions de New York, et sur lesquels je ne reviendrai pas ici. Je voudrais cependant faire voir d'autres défauts des résolutions à l'étude. Il y en a deux sortes: politiques et juridiques.

Sur le plan juridique, la résolution tourne le dos au fait qu'un gel présente des difficultés, aussi grandes sinon plus, de définition et de vérification que les projets de réduction. L'élaboration d'un gel efficace et vérifiable ne serait pas chose facile. Elle supposerait des négociations longues et ardues. Le temps et les efforts que cela représenterait des deux côtés seraient mieux employés à négocier des réductions, et c'est là la conclusion que nous espérons voir sortir le mois prochain de la rencontre du secrétaire Shultz et du ministre des Affaires étrangères Gromyko. Ce que nous attendons des États-Unis et de l'Union soviétique, c'est beaucoup plus qu'un gel.

La résolution comporte de nombreux autres défauts, mais je n'en mentionnerai qu'un seul. Nous ne considérons pas que le recours à la dissuasion nucléaire ait augmenté le risque de guerre nucléaire, comme on l'a dit. Au contraire, il y a lieu de regretter que le reste du monde dont parle le NPD n'ait pas réussi à éviter les guerres depuis 35 ans.

Au plan politique, l'adoption de la résolution viendrait en contradiction flagrante avec l'adhésion donnée par le Canada à la décision des deux voies prise par l'OTAN, laquelle appelle le déploiement en Europe occidentale de missiles à moyenne portée en l'absence de résultats négociés concrets qui obvieraient à la nécessité d'un pareil déploiement, ainsi qu'avec l'engagement pris par le Canada d'autoriser les essais en vol de missiles de croisière sans ogive au Canada. Il est sans doute permis de croire que ce sont ces buts qui ont suscité la résolution. La Chambre connaît le point de vue du NPD sur l'OTAN et le NORAD: il voudrait que le Canada se retire de ces deux organismes. Il voudrait que le Canada fasse cavalier seul, tout en bénéficiant de la protection du bouclier nucléaire américain.

Nous remarquons, non sans ironie, que le projet en discussion tend à réfléchir la politique de l'OTAN, alors que le parti dont il émane ne demande qu'à retirer le Canada de cet organisme. D'autant plus qu'un pareil retrait, outre qu'il nous ferait perdre notre sécurité militaire, nous ferait sortir du mouvement principal en faveur d'une recherche de relations plus stables entre l'Est et l'Ouest, qui est l'autre but de l'alliance. La position néo-démocrate aurait pour effet d'isoler le Canada de tout processus de consultation sur les principales questions touchant le contrôle des armements, et de toute participation aux principales conférences sur la question, qu'il s'agisse du contrôle des armes nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire, des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces classiques, ou de la Conférence de Stockholm.

La proposition du NPD recèle une autre étrangeté. Les députés auront constaté que l'on y applaudit l'Union soviétique d'avoir fait connaître aux Nations Unies son point de vue sur un gel nucléaire, ce qui constitue indubitablement un geste valable. On y reproche par ailleurs aux États-Unis de ne pas s'être conformés jusqu'à présent à la résolution des Nations Unies en question. Sur la question de la reprise des négociations relatives à la réduction des armes nucléaires, cependant, la résolution parrainée par le NPD demeure étrangement silencieuse quand il s'agit d'identifier le pays qui a été le premier à quitter les séances de négociations. Ce fut l'U.R.S.S., et non les États-Unis d'Amérique. Ce choix d'exemples est éloquent.

J'ai assisté la semaine dernière à la réunion de décembre des ministres de la Défense des pays de l'OTAN. J'ai profité de l'occasion pour parler de l'ensemble de l'effort canadien en matière de défense et de l'orientation que le gouvernement entend prendre pour les années à venir. Tous les collègues ont très bien accueilli nos objectifs, à savoir permettre au Canada de mieux jouer son rôle dans la défense commune et d'y apporter une meilleure contribution. J'ai eu également le grand plaisir de joindre ma voix à celle de mes collègues de l'Alliance pour réaffirmer, dans notre communiqué, que:

L'OTAN préserve la paix et la sécurité de ses membres en maintenant des forces militaires suffisantes pour assurer dissuasion et défense et en continuant d'essayer d'établir des relations stables entre l'Est et l'Ouest.

Il s'agit là d'une déclaration à laquelle devraient réfléchir les auteurs de la motion dont nous sommes saisis. C'est par un travail ardu, non par des déclarations creuses, que nous réaliserons des progrès. J'ai également dit à mes collègues que nous devons pour l'avenir demeurer fermement dans la voie que nous nous sommes tracés pour faire en sorte de conserver un pouvoir de dissuasion, d'accroître nos moyens traditionnels de défense, de moderniser et d'accroître les moyens dont disposent nos forces pour survivre et riposter aux attaques, et pour faire en sorte que nos forces soient manifestement prêtes en cas d'attaque et soient en mesure de combattre si elles y sont forcées.

Parmi les améliorations dont j'ai parlé, il y a l'augmentation de nos effectifs terrestres et aériens en Europe, les grandes manœuvres auxquelles participera en 1986 notre groupe de brigade affecté à la défense de la Norvège septentrionale, et la protection de nos terrains d'aviation et de nos troupes en Europe par la défense antiaérienne à basse altitude. Nous faisons des progrès en Europe. Comme le disait à la Chambre le 9 février dernier, le premier ministre Mulroney:

Nous ne pouvons, d'une part, dire que nous soutenons l'OTAN et, d'autre part, négliger nos forces armées pendant quinze ans. Nos engagements envers l'alliance peuvent et doivent être respectés. Nous ne pouvons pas dire que nous nous opposons au parapluie nucléaire tout en ne voulant pas renforcer les moyens classiques de dissuasion.

• (1610)

Pour illustrer les bonnes relations qui peuvent exister entre alliés, je signale que le groupe d'information des États-Unis sur l'achat de matériel de défense se trouve au Canada aujourd'hui. Nous sommes convenus, le secrétaire d'État Weinberger et moi, d'inviter le comité de direction de l'Arrangement canado-américain de partage de la production du matériel de défense à superviser le déroulement des travaux de ce groupe.

Les ministres prennent cette initiative au sérieux et nous voulons que le milieu canadien des affaires en soit conscient. Nous saurons y donner suite.

Le secrétaire d'État Weinberger et moi-même ferons l'impossible pour aider le milieu des affaires à atteindre son objectif qui est aussi le nôtre, soit d'augmenter l'achat de matériel de défense au Canada. Nous envisageons de créer ainsi des emplois permanents et à long terme et d'assurer la rentabilité de ce secteur.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat de la motion que nous avons présentée et qui reprend textuellement le texte d'une motion adoptée par une majorité écrasante des États membres d'un comité politique des Nations Unies il y a quelque temps.

Une occasion exceptionnelle s'offre maintenant au Canada et au gouvernement, lequel pourrait prouver qu'il tient vraiment au changement puisque c'est après tout ce qui a aidé le parti conservateur à se faire élire. Même si jusqu'ici le gouvernement a fait volte-face au sujet de bon nombre de ses promesses électorales je lui demande aujourd'hui de montrer aux Canadiens que, sur cette question d'importance cruciale, il se distingue des gouvernements libéraux antérieurs.

Je ne veux pas dénoncer le gouvernement. Je l'invite plutôt à se joindre aux députés de ce côté-ci de la Chambre qui appuient la motion. Je veux sa collaboration et je lui demande de déclarer publiquement ce que bon nombre de ministériels croient dans leur for intérieur, soit que nous devons mettre un terme à la folle course aux armes nucléaires et que nous devrions nous en occuper dès maintenant.

Je voudrais que le gouvernement se joigne aux gouvernements d'autres pays membres de l'OTAN, comme le Danemark, qui ont eu le courage d'appuyer les initiatives en faveur d'un gel des armes nucléaires aux Nations Unies. Je voudrais qu'il reconnaisse aussi que cela ne détruira pas l'alliance.

Je veux que le gouvernement se joigne aux groupes de plus en plus nombreux qui appuient un gel des armes nucléaires parce que, comme quelqu'un l'a dit cet été, «ensemble, nous pouvons faire mieux».

Je voudrais expliquer pourquoi je pense que le moment serait bien choisi pour le Canada d'appuyer la résolution des Nations Unies sur le gel des armes nucléaires. Comme certains députés le savent peut-être, j'ai passé bien des années à enseigner l'histoire à des adolescents. C'est d'ailleurs ainsi que je gagnais ma vie avant mon arrivée à la Chambre des communes il y a environ 14 ans. Je répétais souvent à ces adolescents les paroles d'un sage qui disait que ceux qui ne retiennent pas les leçons de l'histoire sont condamnés à la revivre. Je sais que l'on cite souvent ces paroles de nos jours, mais elles n'en restent pas moins vraies.

Je voudrais rappeler au gouvernement certaines des leçons de l'histoire. J'espère qu'il aura l'esprit aussi ouvert à ces leçons que mes anciens élèves. Cependant, je ne veux pas remonter trop loin dans le temps parce que je sais que certains de nos vis-à-vis n'ont pas bonne mémoire. En fait, je me demande souvent pourquoi certains ministériels ne se rappellent même pas les promesses qu'ils ont faites l'été dernier.

Je vais donc me contenter de remonter au début du siècle. Cela devrait convenir au gouvernement. Bien des ministériels se remémorent cette époque avec une pointe de tendresse. Quelques-uns affirment que le projet de loi du gouvernement veut même nous faire remonter encore plus loin.

Permettez-moi de m'en tenir à une seule question qui inquiétait le monde à cette époque. C'était une course aux armements à peu près semblable à celle qui nous préoccupe aujourd'hui. Naturellement, les pays et les types d'armes étaient différents. A cette époque, c'étaient la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui recherchaient la suprématie navale. Mais les circonstances étaient tout à fait semblables. Chaque partie se sentait menacée par l'autre. Bien que la paix régnât, chaque camp dépensait énormément pour s'armer. Chacun estimait qu'il n'avait d'autre choix que de s'engager dans la course aux armements pour maintenir l'équilibre des puissances. Et chacun d'admettre qu'il ne voulait pas la guerre. Et pourtant comme nous le savons tous, la guerre devait éclater peu de temps après. Ces armes ont servi durant la Première Guerre mondiale. La leçon que je veux en tirer est simple. Les armes n'ont pas servi à prévenir la guerre, elles n'ont fait qu'exacerber les tensions.

Cette situation s'est répétée à bien des reprises dans l'histoire. Jamais on n'a mis au point une arme sans qu'elle serve un jour. Il en est ainsi de toutes les armes depuis l'arc et la flèche jusqu'à la bombe atomique.

Un certain nombre s'imaginent que la puissance des armes nucléaires est telle que leur utilisation est impensable. Les habitants de Hiroshima et de Nagasaki pensent différemment. Une autre leçon à tirer de cette tragédie c'est qu'il ne suffit pas de proclamer ses bonnes intentions tant qu'il y a des armes et que la menace qu'elles représentent existe, la guerre n'est pas seulement probable, elle est inévitable.

Il suffit d'un accident pour mettre le feu aux poudres. Avant la Première Guerre mondiale, qui aurait pu prédire que par l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, un fanatique allait entraîner le monde dans une guerre mondiale. Et pourtant c'est ce qui est arrivé.

Aujourd'hui, il existe toute une nouvelle génération de ce qu'on appelle des armes nucléaires tactiques capables d'atteindre leur cible en quelques minutes. Ce qui veut dire que le monde sera au bord de la destruction avant même que les diplomates aient pu étudier une solution politique. La course aux armes nous a entraînés à un point où si un parti s'estime attaqué et menacé de perdre, il aura recours aux armes nucléaires. C'est pourquoi l'OTAN a mis au point ce qu'on appelle une réponse souple, en vertu de laquelle l'Organisation se réserve le droit d'utiliser ces armes nucléaires.

L'histoire nous donne une troisième leçon; c'est qu'il arrive un moment où les moyens de dissuasion ne suffisent plus à écarter la guerre. Après l'horreur des tranchées et du gaz moutarde qui ont détruit une génération d'hommes jeunes, les gens ont dit en parlant de la Première Guerre mondiale que c'était la dernière des conflagrations. Ils se sont trompés, tragiquement trompés. A peine vingt ans s'étaient écoulés qu'une autre guerre éclatait.

Après que la Deuxième Guerre mondiale eut ravagé le globe et qu'elle eut pris fin avec l'éclosion de nuages atomiques au-dessus du Japon, les anciens combattants l'ont appelée «La Grande Guerre» et tout le monde croyait que la bombe atomique avait rendu la guerre impensable. Ils se sont trompés. Nous avons les «diefenbunkers» pour le prouver.

On pense en effet tous les jours à la guerre nucléaire. D'où viendrait sinon toute cette nouvelle génération d'armes nucléaires? Il y a des gens qui doivent passer beaucoup de temps à y réfléchir. Il y a en effet des gens ici même au Canada qui doivent y penser, j'ai le regret de le dire. Quelle autre conclusion tirer alors que nous contribuons à mettre au point et à faire l'essai des missiles de croisière chez nous?

Je tiens à dissiper un malentendu dans l'esprit de certains au sujet du Canada à cet égard. J'ai lu récemment dans les journaux que le Canada est maintenant dénucléarisé parce que les missiles nucléaires Genie sont devenus désuets après l'entrée en service des CF-18 équipés de missiles conventionnels. Ce n'est pas tout à fait vrai. Le Canada n'a pas tout à fait les mains propres.

Encore la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a confirmé que le missile de croisière survolera encore une fois le Canada en 1985. Voilà une mauvaise nouvelle pour notre parti. En fait, l'aide et le consentement que le Canada accorde aux essais de cette arme projette une ombre allant bien plus loin que Cold Lake, en Alberta. Cela remet en question le rôle pacifiste du Canada et tourne en ridicule le même ministre qui veut demander aux Américains et aux Soviétiques de supprimer les missiles de croisière de leurs arsenaux.

Non seulement nous autorisons les essais du missile de croisière, mais nous participons à sa fabrication. Dans le cadre de l'accord sur le partage de la production de défense signé par le Canada et les États-Unis, une entreprise canadienne a construit le système de guidage du missile. Et le gouvernement canadien a favorisé la mise au point du système en aidant la firme Litton Systems au titre du programme de productivité de l'industrie de défense.

A l'heure actuelle, un groupe de responsables du Pentagone fait une tournée au Canada avec l'encouragement et l'appui du gouvernement, pour inciter d'autres entreprises canadiennes à imiter la Litton Systems. Le gouvernement du Canada soustrait de certains secteurs tels que l'éducation et la santé, des fonds d'investissement lesquels, selon certaines études, créeraient deux ou trois fois plus d'emplois que s'ils étaient investis dans la fabrication d'armes. Le gouvernement conservateur contribue à préparer notre propre destruction sous le couvert de la création d'emplois. C'est une triste comédie et il faut y mettre un terme.

• (1620)

C'est pourquoi je demande au gouvernement d'apporter des changements véritables, ce pourquoi il a été élu. Je veux que le gouvernement se joigne aux milliers de Canadiens qui appuient le gel nucléaire. Je veux qu'il se joigne à ceux qui se sont montrés résolus et ont signé les pétitions appuyant le gel, pétitions dont la Chambre a été saisie.

Je veux que le gouvernement se joigne à notre voisin du sud qui, par la voix du Congrès américain, appuie également le gel des armes nucléaires. Je veux que le gouvernement se joigne à ceux qui se rendent compte qu'il y a à peu près égalité entre les arsenaux nucléaires des États-Unis et de l'Union soviétique. Même le président Reagan admet que les deux parties ont suffisamment d'armes nucléaires pour détruire plusieurs fois le monde entier. Après tout, c'est lui qui a fait campagne, il y a quelques semaines, en disant: «L'Amérique a retrouvé sa grandeur. L'Amérique est forte.» Par conséquent, même lui se rend compte que l'Ouest est dans une position suffisamment forte pour négocier un accord sur les armements. Après tout, qui, au sein du gouvernement conservateur, pourrait contester ce que dit le président Reagan?

Je demande au gouvernement de se joindre à ses alliés de l'OTAN qui, comme le Danemark, ont eu la sagesse d'appuyer le gel des armes nucléaires sans crainte de perdre leurs alliés. Je demande au gouvernement de faire preuve d'autant de courage que le gouvernement belge, qui a eu la sagesse de revenir sur sa position vis-à-vis des armements nucléaires. Je demande au gouvernement de se joindre à ceux qui, sur ses propres bancs, appuient sans le dire publiquement le gel des armes nucléaires. Enfin, je demande au gouvernement de se joindre à nous et de faire ce petit pas vers la paix.

Si le Canada fait ce pas et appuie cette motion sur le gel des armes nucléaires, mutuel et vérifiable, il n'est pas impossible que son geste ait des répercussions. Peut-être que les gouvernements des États-Unis et de l'Union soviétique le remarqueront. Peut-être ce geste fera-t-il pencher la balance à un moment où il y a à peu près égalité et où l'on voit une certaine détente dans les relations Est-Ouest. Peut-être. Nous ne le saurons sans doute jamais, mais nous serons en mesure de dire que aujourd'hui, le Canada a fait sa part. Le Canada aura montré au monde que, d'une voix forte et indépendante, il réclame la paix.

Notre politique de défense est basée sur un certain nombre d'hypothèses. Il est certain que, officiellement, il y en a un certain nombre et que je les conteste. Je ne peux croire un seul instant que la prochaine guerre—Dieu nous en préserve—sera simplement ou exclusivement une guerre conventionnelle.

Deuxièmement, je ne pense pas qu'il puisse y avoir en pratique, une guerre nucléaire limitée. Il n'est pas réaliste de penser que le côté en passe de perdre une guerre conventionnelle ou une guerre nucléaire limitée, que l'on appelle je pense une guerre tactique, ne poussera pas le bouton qui libérera tout son arsenal.

Troisièmement, conséquence de mes deux premiers points, il n'y a qu'une sorte de guerre, c'est la guerre nucléaire totale. En dépit de l'importance relative et de la puissance des armements au cours de ces jours de juillet et août 1914, les grandes puissances sont tout de même entrées en guerre à cause d'un seul coup de feu, tiré dans une petite ville des Balkans appelée Sarajevo. Tout cela peut se reproduire, sauf que, cette fois, l'affaire se terminera dans un holocauste nucléaire total.

Il y a aussi une hypothèse voulant que ce soit grâce à la dissuasion nucléaire que nous sommes en paix depuis 40 ans. On nous a rappelé ce matin que 40 ans, c'est bien peu. Même si les armements nucléaires ont permis de maintenir la paix pendant 40 ans, monsieur le Président, nous rendons-nous vraiment compte de ce qu'on entend implicitement par là? Que la force de dissuasion du nucléaire ne s'émoussera jamais. Voilà ce qu'on suppose.

Il se trouve que nous sommes tous humains, que de tout temps l'homme a fait la guerre. Compte tenu que tant d'armements dissuasifs non nucléaires, mais fort sophistiqués ne l'ont pas empêché de faire la guerre, y a-t-il une seule personne à la Chambre des communes qui croit sincèrement que la menace nucléaire peut garantir indéfiniment la paix? C'est de la démence de croire pareille chose. Et cela suffit pour que nous

commencions dès aujourd'hui, pas demain ni dans une semaine, à débarrasser le globe de tous les armements nucléaires. La motion à l'étude n'est qu'une première démarche pour atteindre ce but.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans ce discours cet après-midi et essayer de régler certains problèmes concernant les procédures qui ont été soulevées tantôt. J'ai l'intention de faire un discours, je ne pose pas de questions.

Le président suppléant (M. Charest): Très bien. Débat.

M. Chrétien: Très bien, monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais dire à cette Chambre que je suis un peu embarrassé du fait que nous n'allons normalement avoir au cours de cette session qu'un seul débat sur un sujet aussi important que celui-ci. Nous avons été avisés mercredi du présent débat, et je trouve tout à fait aberrant que le gouvernement ait décidé, alors que nous n'avons qu'une seule occasion de débattre d'un problème qui est considéré par des millions de Canadiens comme le problème le plus important auquel notre génération a à faire face, que ni le premier ministre (M. Mulroney), ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) aient trouvé le temps d'être présents en cette Chambre pour un débat d'une telle importance. Je me rappelle très bien, lorsqu'ils étaient tous les deux dans l'opposition, chaque jour, ils demandaient qu'on ait un débat à ce sujet, et au moment où nous en avons un ici ils ont trouvé que d'autres engagements étaient plus importants, alors que le premier ministre, au cours du premier discours qu'il a prononcé en sa capacité de premier ministre, lorsqu'il a visité, quelques semaines après son assermentation, son *alma mater*, l'université en Nouvelle-Écosse, a dit, au cours de ce discours, que pour lui c'était le problème numéro un qui allait être l'objet de sa plus grande préoccupation au cours de son mandat, soit le problème des armements nucléaires. Aujourd'hui nous avons un débat sur ce sujet, et nous n'aurons pas l'occasion de le «redébattre» normalement avant la fin de cette session qui pourrait durer jusqu'au mois de juin et même plus tard, et je trouve tout à fait inacceptable que ni le premier ministre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne soient présents ici aujourd'hui pour débattre de ce problème.

[*Traduction*]

Je crois que les discours prononcés aujourd'hui reflètent bien la gravité du problème. Je pourrais énumérer tous les désastres qui pourraient survenir dans le monde si jamais l'une ou l'autre des superpuissances déclenchaient une guerre par erreur, compte tenu des arsenaux en leur possession. L'URSS possède 1,389 missiles balistiques intercontinentaux dans des silos terrestres, des centaines de milliers de fois plus destructeurs que la bombe d'Hiroshima. Et les États-Unis en possèdent autant. Ils ont 1,037 missiles balistiques intercontinentaux qui représentent des milliers d'Hiroshima en puissance.

Nous savons qu'en juin 1981 un ordinateur militaire a mal fonctionné aux États-Unis. Nous sommes venus à un cheveu que le général James Harlinger prenne une décision qui aurait menacé toute forme de vie sur terre. On l'a informé qu'un problème technologique s'était produit. Il a donc été sur le point de prendre une décision qui aurait été fondée sur une erreur technique.

Personne n'a oublié, bien sûr, le film qui est passé à la télévision il n'y a pas si longtemps, un film qui a bouleversé les jeunes universitaires dans le monde entier. Ce film a jeté bien des gens dans la stupeur. Bon nombre d'entre eux ont eu l'impression qu'ils n'avaient aucun avenir parce que l'escalade nucléaire se poursuivait entre les deux superpuissances. Nous devons aujourd'hui exprimer les opinions des Canadiens sur la question. Je suis étonné qu'il y ait si peu de députés à la Chambre et aucun de ceux qui sont à la tête du gouvernement pour faire valoir son point de vue.

• (1630)

Bien entendu, nous sommes tous en faveur de la paix et du désarmement. Toutefois, je trouve à redire à la proposition que le NPD présente aujourd'hui. Je suis heureux que le leader parlementaire de ce parti, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) ait avoué qu'il y a un élément politique dans la motion à l'étude. Il a demandé s'il était possible de retrancher certains mots dans la motion qui, selon lui, pourraient être offensants. Voilà pourquoi mon parti ne peut appuyer la motion principale. C'est en somme parce que la politique y est pour quelque chose. La motion demande au gouvernement d'adopter le principe proposé et de rejeter du même coup la position du gouvernement précédent. On insère ainsi un élément de politique inadmissible dans la motion.

Les députés ont appuyé à l'unanimité la mission de paix de M. Trudeau lorsqu'il était premier ministre. Nous jugions qu'il était de la plus haute importance qu'on se rende compte dans le monde entier que le Canada cherche à trouver de nouvelles solutions au problème fondamental auquel se heurte l'humanité. En présentant une motion qui nie la validité de la mission de paix de l'ancien premier ministre, M. Trudeau, qui avait reçu l'appui des trois partis, on introduit un élément politique dans le débat. Je suis heureux que le leader parlementaire du NPD ait eu le courage d'avouer que ces mots étaient superflus. En dépit du fait que nous pourrions débattre la motion principale certaines de ses dispositions empêchent les membres de mon parti de souscrire à la motion, du moins sur ce point.

La résolution du NPD présente un autre défaut: elle est dépassée. Quand la résolution a été proposée aux Nations Unies, on voulait en somme inciter les superpuissances à entamer des pourparlers, à s'entendre au sujet d'un gel des armes nucléaires et à réduire ensuite l'arsenal.

Nous voulons tous la paix. Ce sont les modalités qui font problème. Toutefois, il y a maintenant un nouvel élément en cause. Le chef de mon parti a pris la parole à la Chambre ce matin et a déclaré que les deux superpuissances avaient décidé d'avoir des entretiens les 6 et 7 janvier 1985 sans imposer de conditions préalables, en vue d'examiner la situation du désarmement nucléaire. Nous devrions accueillir cette annonce avec satisfaction. Je suis persuadé que c'est à quoi songeaient les parrains de cette résolution aux Nations Unies. Ils voulaient que les superpuissances se réunissent et prennent une initiative qui dissiperait dans une certaine mesure l'inquiétude ressentie dans le monde entier.

Lorsque mon chef est intervenu ce matin, il a proposé que nous donnions aux superpuissances un ordre du jour conduisant à la paix et au désarmement. Il s'agit là d'une excellente

initiative à laquelle nous sommes heureux de souscrire. Je suis persuadé que tous les députés veulent faire de même.

La situation a changé du tout au tout. Il n'a pas été facile pour nous, au gouvernement, de souscrire à la politique établie. Suite à la décision de l'Union soviétique d'accumuler des armes et de déployer des SS-20 en Europe, les puissances occidentales ne pouvaient pas opposer à l'Union soviétique suffisamment de missiles. Nous avons donc accepté la double décision de l'OTAN après le rejet de la politique d'asphyxie de M. Trudeau. Nous nous sommes rendu compte qu'il fallait permettre l'installation des missiles de croisière et des missiles Pershing en Europe. Maintenant que le déploiement a eu lieu, l'Union soviétique se rend compte que les pays de l'OTAN peuvent se serrer les coudes lorsque c'est important. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère à la suite de ce qui s'est passé depuis un mois; en effet, les deux grandes puissances ont décidé de retourner à la table de négociations.

C'est pourquoi nous avons offert dans l'amendement que nous avons présenté au nom des Canadiens un ordre du jour pour hâter le gel des armements nucléaires, ordre du jour qui conduira non seulement à un gel, mais également à la réalisation, en définitive, de l'objectif que nous avons tous à cœur—le désarmement et plus particulièrement le désarmement nucléaire qui est si important pour la survie de notre monde.

Je voudrais cet après-midi proposer un nouvel amendement, afin d'en arriver autant que possible à un consensus. Comme mon chef l'a dit ce matin, nous voudrions proposer un ordre du jour pour les pourparlers de paix qui reprendront en janvier. Dans notre désir de proposer un nouvel ordre du jour et sans vouloir rejeter tout ce qui avait été dit, nous avons proposé une motion qui a malheureusement été rejetée par le Président. La nouvelle motion ne fera que garantir que nous ne laissons rien de côté. Nous souscrivons à l'intention du NPD. Nous désirons le désarmement. Nous voulons d'un gel bilatéral et non unilatéral. Nous voulons que les deux superpuissances acceptent un gel, mais un gel doit être vérifiable, autrement il n'est que fictif. C'était là l'intention de la résolution des Nations Unies. Cependant, si nous exprimons une telle intention, nous devons être réalistes et c'est là la raison d'être de l'ordre du jour que le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a proposé ce matin.

Je voudrais donc présenter à nouveau sous une forme acceptable la motion que mon chef a proposée ce matin. J'espère que celle-ci sera recevable. Je l'expliquerai tout à l'heure si le temps le permet, mais je voudrais d'abord en faire lecture. Je propose donc, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Que la motion soit amendée par la suppression de tous les mots suivant l'expression «sur le gel des armes nucléaires», à l'avant-dernier paragraphe de la motion, et leur remplacement par ce qui suit:

«La Chambre constate en outre que la reprise des pourparlers sur les armements par l'Union soviétique et les États-Unis à Genève, au début de 1985, annoncée par les superpuissances le 22 novembre, après la présentation de la résolution susmentionnée aux Nations Unies, modifie considérablement la situation politique sur laquelle se fonde la résolution et constitue une première étape réelle vers l'atteinte des deux objectifs visés dans la déclaration de gel des armes nucléaires; elle exhorte le gouvernement à insister pour que l'ordre du jour de la réunion des deux superpuissances dotées d'armements nucléaires comporte les points suivants; la négociation de limites à leurs arsenaux nucléaires, un gel mutuellement vérifiable et des réductions appréciables; le renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la relance des pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces; l'encouragement de l'impulsion politique à la conférence de Stockholm; l'avancement de la date de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, actuellement prévue pour 1986; un accord international visant l'interdiction des essais et du déploiement d'armes anti-satellites à haute altitude; enfin, le raffinement et l'amélioration des techniques de vérification des armements nucléaires.»

● (1640)

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai une copie de cet amendement en français que je voudrais soumettre à cette honorable Chambre.

A mon avis, ce que l'opposition officielle propose à ce moment-ci, c'est vraiment un nouvel agenda, et il faut, peut-être, oublier certains des problèmes passés et faire face à la réalité d'aujourd'hui. Je crois personnellement que nous avons une occasion unique de revoir nos positions à la lumière de ce nouveau développement. Qui aurait dit, il y a à peine six mois, que les deux superpuissances auraient pu se rencontrer en janvier 1985 et repartir à nouveau? Et pourquoi, nous, dans ce Parlement, ne serions-nous pas prêts à examiner une nouvelle approche pour le désarmement? Je pense que c'est ce que les Canadiens veulent. Le premier ministre dans son discours, comme je le disais tantôt, à Antigonish, avait été très positif là-dessus. C'est le seul débat que nous avons. Je trouve que cette Chambre a manqué une occasion extrêmement importante de pouvoir exprimer clairement au peuple canadien que nous voulons, dans les plus brefs délais, la cessation du déploiement des armes nucléaires dans cette course folle qui semble ne plus se terminer. Le tout ne peut pas se faire sans conditions préalables. Mais c'est pourquoi nous proposons dans la résolution de mettre à l'agenda des superpuissances qui doivent se rencontrer en janvier comme point numéro un dès immédiatement, un gel acceptable par les deux parties, et aussi vérifiable par les deux parties.

Et à partir de ce moment-là, il faudrait que les négociations dans les autres domaines du désarmement puissent s'engager. Mais si l'agenda entre les superpuissances pouvait être accepté dans les termes proposés par le chef de l'opposition, qui incorpore les intentions de la résolution proposée à l'ONU, mais qui propose quelque chose de positif pour l'avenir, je pense que nous avons devant cette Chambre, à ce moment-ci, un agenda beaucoup plus positif, beaucoup plus clair et qui coïncidence avec la nouvelle situation qui n'existait pas au moment de la résolution de l'ONU quand, à l'époque, on souhaitait que les superpuissances se rencontrent et qu'elles puissent offrir au monde une nouvelle solution.

Alors, monsieur le Président, j'espère que la motion que je viens de proposer, parce que le problème est tellement complexe nous voulons incorporer dans la même résolution l'intention que nous retrouvons dans la résolution des Nations Unies mais y ajouter, en plus de l'intention, un mécanisme concret qui reflète la réalité d'aujourd'hui. Et je pense que si nous adoptions, ici dans cette Chambre, la proposition de mon parti, c'est-à-dire la motion du Nouveau parti démocratique amendée par la proposition du chef de l'Opposition, nous aurions apporté une contribution considérable.

Durant la dernière campagne électorale et dans les mois précédents, à cause des événements que vous connaissez, j'ai eu à rencontrer des centaines de Canadiens au moment de la course à la direction de mon parti, et ainsi que durant l'élection comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et je dois vous dire que la question du désarmement était une question qui revenait continuellement. Mais ce qui était encore plus fascinant et plus important, c'est que ce problème-là était toujours soulevé en premier ressort par les plus jeunes de notre

société, les étudiants qui se préoccupaient de l'avenir non seulement du Canada mais de celui du monde; parce qu'on peut passer des heures et des journées dans cette Chambre à essayer de trouver des solutions pour réduire l'inflation de un ou deux points, de réduire le taux de chômage de cinq ou six points. Mais tout sera fait en vain, si on n'est incapable de conjurer le danger qui plane au-dessus des têtes de toutes les nations du monde.

Je l'ai dit tantôt il y a plus d'armes nucléaires aujourd'hui des deux côtés que des milliers d'Hiroshima. Et s'il fallait qu'un jour, par erreur, par nonchalance ou par inadvertance, on soit aux prises avec une guerre nucléaire, on aura failli à nos tâches. Voilà pourquoi je pense que ce débat était très important, et j'invite aussi bien les néo-démocrates que le gouvernement à accepter notre proposition qui accepte honnêtement l'intention de la résolution de l'ONU mais dans un agenda concret, positif et important à la réunion qui aura lieu entre les deux superpuissances dès le 7 et le 8 janvier de cette année. J'espère que cette Chambre acceptera l'amendement que je viens de proposer.

Le président suppléant (M. Charest): Ayant eu l'occasion d'examiner l'amendement soumis par le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), je le trouve recevable et, en conséquence, je le soumets à la Chambre de la façon suivante:

M. Chrétien appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest) propose que:

[*Traduction*]

Puis-je m'abstenir de lire l'amendement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou observations?

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Chaque année, il le sait, les Nations Unies sont saisies d'une résolution portant sur le gel nucléaire. Il en a été ainsi ces dernières années, alors même que les négociations INF ou START se poursuivaient. Je me demande, dans ces conditions, pourquoi il estime qu'il n'y a pas lieu de préconiser le gel nucléaire simplement parce que les négociations ont repris. Je ne comprends tout simplement pas. Des débats ont eu lieu chaque année aux Nations Unies au sujet du gel nucléaire. Il y en a même un autre de prévu pour bientôt. Il doit débuter cette semaine ou la semaine prochaine. Je voudrais simplement savoir en quoi, selon lui, les pourparlers qui doivent commencer en janvier modifient radicalement la situation, alors qu'à chaque année, des négociations se déroulaient en même temps que nous discutions du gel nucléaire. Nous voulons le gel nucléaire.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'ai dit dans mon discours que nous sommes en faveur d'un «freeze» nucléaire. Si vous lisez très bien notre résolution, vous constaterez que nous parlons d'un gel nucléaire, mais nous disons qu'un gel nucléaire n'est que le premier pas dans la direction d'un désarmement. Et cela a toujours été la difficulté que nous avons avec la position des néo-démocrates qui pensent qu'un gel nucléaire est la solution. Ce n'est pas la solution, parce qu'un gel nucléaire nous donne exactement la même situation que celle que nous avons à ce moment-ci. Il y a trop d'armements nucléaires à l'heure actuelle et on donnera une fausse sécurité à la population si on s'en tient strictement au gel nucléaire. Il y en a trop. On peut être détruit 100 fois avec les armes qui existent à l'heure actuelle.

Et nous ne voulons pas créer une fausse sécurité pour les gens. Nous voulons dire ... et je souscris à l'idée qu'il faut d'abord commencer quelque part. Et maintenant qu'il y a une proposition, nous parlons dans notre résolution qu'il faut convaincre les superpuissances de faire un gel nucléaire comme premier pas vers le désarmement, mais il ne faut pas s'en tenir strictement à l'idée, comme je l'ai rencontré trop souvent dans mes débats avec des gens qui se préoccupent de cela, qui ont la fausse sécurité, qu'un gel nucléaire, c'est toute la solution. Ce n'est pas toute la solution, c'est le premier pas vis-à-vis de la solution qui est, en somme, le désarmement nucléaire et non pas le gel nucléaire.

[*Traduction*]

Mme Jewett: Dans son préambule à une proposition d'amendement à propos de laquelle la présidence ne s'est pas encore prononcée, l'ancien ministre soutient que l'annonce des pourparlers qui pourraient reprendre bientôt modifie en profondeur la situation politique. Je soutiens au contraire qu'elle ne la modifie en rien. Des pourparlers, il y en a déjà eu. Rendons-nous à l'évidence: il s'est agi le plus souvent d'un jeu d'échec meurtrier. Puisque l'ancien ministre a déjà reconnu qu'il s'agit-là d'un premier pas, pourquoi ne peut-il pas accepter la résolution actuelle des Nations Unies? Puis, si nous obtenons que l'on appuie l'intention dont il fait état dans sa proposition d'amendement, pourquoi ne pourrions-nous pas demander au gouvernement de faire ce que nous avons demandé, soit d'appuyer la résolution elle-même? Non seulement l'intention, mais la résolution elle-même. Puis nous pourrions aborder tous les autres aspects, y compris ceux, nombreux, que comprendrait le gel. Pourquoi la Chambre ne pourrait-elle pas purement et simplement appuyer la résolution des Nations Unies? Non seulement l'intention, mais aussi la résolution proprement dite?

• (1650)

M. Chrétien: Le problème qui se pose en l'occurrence, monsieur le Président, ce n'est pas tant la résolution proprement dite, mais le stratagème néo-démocrate. Au lieu de présenter une motion limpide, le NPD a en effet introduit dans sa motion un élément politique en jetant en quelque sorte le blâme sur les gouvernements antérieurs. La députée a beau jeu d'en appeler à mes beaux sentiments, au demeurant fort nombreux, mais elle joue au jeu de la politique partisane avec de graves problèmes comme celui du désarmement nucléaire.

Il faut régler le problème que le NPD pose à la Chambre en essayant de tirer un profit politique de la question du désarmement. Mon amendement a essayé de résoudre ce problème politique. La Chambre a approuvé à l'unanimité la mission de la paix de l'ancien premier ministre, M. Trudeau. L'attitude du NPD est une dénégation de cette initiative et d'autres, comme les politiques de suffocation, qui ont été appuyées par la Chambre. Le NPD veut mêler la politique au problème de la guerre et de la paix. Nous avons par conséquent proposé une résolution, conforme à l'esprit de la résolution des Nations Unies, visant à établir un programme constructif pour les futures discussions sur le désarmement dans le monde.

M. McCurdy: Monsieur le Président, comme tout nouveau député, j'éprouve beaucoup de difficulté à comprendre le

député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Il dit que le Nouveau parti démocratique faisait preuve de sectarisme en insérant . . .

Mme Copps: La députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) l'a dit ce matin.

M. McCurdy: Je m'excuse. Si la députée écoutait, nous pourrions peut-être discuter de ce que je dis au lieu de faire des suppositions.

On a dit à la Chambre et à l'extérieur que la seule raison pour laquelle on peut rejeter la résolution du Nouveau parti démocratique, c'est la dernière phrase où il est question de rejeter la position du gouvernement précédent. Ce n'est pas pour cela qu'il faut démolir complètement la résolution. A ce stade, c'est à qui sera le plus sectaire; la bonne solution consiste à adopter la résolution du Nouveau parti démocratique.

M. Chrétien: Monsieur le Président, j'avais bien besoin de cette intervention! La motion du NPD pourrait se résumer en trois lignes. L'une dirait qu'il faut accepter la résolution et dans le reste, on reprocherait au gouvernement précédent les nombreuses initiatives qui ont été appuyées. Le député se plaint parce que le NPD a créé un problème de forme. Je tiens à signaler quelques aspects politiques du débat. Nous avons dû en parler ce matin lorsque l'amendement proposé par le chef de l'opposition a été rejeté par le Président. Nous voulions discuter de l'établissement du programme des futurs pourparlers dans le cadre du débat. C'était la seule façon d'y arriver.

Si, au lieu de s'adonner à la politicaillerie comme il a fait au début de la journée, le NPD avait limité sa résolution à ce que le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) demande à présent, cela nous aurait sans doute posé un problème plus difficile à régler. Nous devons maintenant nous débrouiller avec cela. Mais comme d'habitude, nous trouverons une solution positive au lieu d'obéir au souci électoral. C'est exactement ce que nous avons fait, et le NPD devra s'en accommoder.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'hésite à discuter avec le parti libéral d'hypocrisie politique.

A mon avis, la motion que nous avons fait inscrire à l'ordre du jour demande à la Chambre des communes d'agir comme aucun gouvernement au Canada—que ce soit celui du parti libéral ou le nouveau gouvernement du très honorable député de Manicouagan (M. Mulroney)—n'a voulu agir, et c'est de voter de la même façon que la grande majorité des autres pays membres des Nations Unies et de s'engager sans ambages à procéder au gel des armes nucléaires. Je me demande si le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) n'est pas en fait celui qui cherche à politicailler dans cette affaire—puisqu'il essaie de gommer les actes passés de son gouvernement.

Le parti libéral devrait pouvoir admettre, comme à l'époque où il était au pouvoir, qu'il ne voterait pas en faveur de la résolution des Nations Unies. Nous ne faisons pas de politicaillerie, mais nous dénonçons plutôt la politique de ce parti à l'époque où il était au pouvoir. Le ministre n'a-t-il pas l'honnêteté de reconnaître que son parti préconisait cette politique à l'époque où il détenait les rênes du pouvoir, et qu'il conviendrait donc qu'il continue d'afficher cette position maintenant qu'il est du côté de l'opposition?

M. Chrétien: Il m'est facile de répondre . . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle à l'honorable député de Saint-Maurice (M. Chrétien) qu'il ne lui reste que deux minutes.

M. Chrétien: Alors très bien, monsieur le Président, je vais me limiter à deux minutes avec plaisir.

[*Traduction*]

Je voudrais répondre au député. Ce n'est pas moi qui ai commencé à dire que la motion était trop politique; c'est son leader parlementaire qui vient de le déclarer il y a quelques instants. A propos de la décision du Président, il a dit que la dernière ligne était de trop. Nous n'y sommes pour rien. La députée de New Westminster-Coquitlam (M^me^ Jewett) a déclaré la même chose. Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Je me contente de répéter ce qu'ils ont dit. Nous voulons le désarmement. Nous voulons un gel nucléaire. C'est ce que nous disons dans notre résolution. Nous voulons que les superpuissances s'entendent immédiatement sur un gel de l'armement nucléaire.

M. Hovdebo: Vous avez voté contre.

M. Chrétien: Non, si le député a lu la motion, il verra que nous proposons . . .

M. McCurdy: Votre motion ne dit rien de tel. J'ai lu l'amendement.

M. Chrétien: Oui, je regrette de ne pas être très bon, mais le député doit lire la résolution. Je suis sûr que le député n'a pas lu l'amendement. Lisez-le.

M. Gauthier: Il est comme Crosbie. Il ne lit jamais les documents.

M. Chrétien: Oui, il est comme le ministre de la Justice (M. Crosbie), qui ne lit jamais ses documents. Il n'a qu'à le lire et après il pourra poser sa question. Encore une fois, le pauvre NPD s'amuse à politicailler. Il avait l'occasion de faire quelque chose de positif, mais il n'a pas pu résister à la tentation de politicailler avec n'importe quoi, y compris la paix.

Le président suppléant (M. Charest): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, je voudrais dire, tout d'abord, que cette journée a été très instructive pour le nouveau député que je suis. Elle n'était pas placée sous le signe de la courtoisie. Nous semblons chercher davantage à faire du tapage qu'à examiner l'importante question à l'étude.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Même si j'ai déjà pris la parole à la Chambre, c'est la première fois que j'ai l'occasion de faire un long discours. J'attendais cela depuis des semaines.

Avant de parler de la résolution, je voudrais féliciter le chef de l'opposition (M. Turner) de son retour à la Chambre. Des milliers de Canadiens, dont je fais partie, se sont désolés de le voir quitter le Parlement, il y a huit ans.

La question à l'étude est importante pour tous les Canadiens. Nous en avons assez longuement discuté au cours de la campagne électorale et elle continue à occuper nos pensées.

• (1700)

Puisque c'est aujourd'hui la première fois que j'ai l'occasion de parler de Guelph, j'espère qu'on me pardonnera d'exposer à la Chambre quelques renseignements sur ma ville. Ces derniers aideront les députés à comprendre la position que je prends sur cette question comme sur bien d'autres. Guelph est le chef-lieu du comté de Wellington. Elle a d'abord été un centre agricole, et je me réjouis de pouvoir dire, monsieur le Président, qu'elle conserve aujourd'hui une bonne part de l'équilibre et du bon sens qui caractérisent les localités agricoles. Guelph est située au cœur d'une région agricole et présente une diversité qui fait l'envie de la majorité des Canadiens. C'est une ville magnifique qui conserve l'empreinte de l'histoire. Nous comptons même un établissement de détention qui accueille des délinquents d'autres parties de la province. Nous comptons surtout une université qui a joué un rôle actif dans le débat de cette question. C'est dans notre université en effet que s'est tenue l'une des principales conférences sur la paix et le désarmement tenues au cours des 12 derniers mois.

Je crois que les Canadiens souhaitent qu'on mette fin à la course aux armements nucléaires. Ils souhaitent la paix et le désarmement. La prudence naturelle chez la plupart des Canadiens prescrit cependant qu'un gel nucléaire ne doit pas risquer d'affaiblir notre position stratégique.

J'aimerais insister sur un aspect particulier de cette question, à savoir la vérification. A notre époque de suspicion et d'incertitude, il est peu vraisemblable que les pays adhèrent à des accords concernant leur propre sécurité nationale sans quelques moyens de s'assurer que les autres pays signataires vont effectivement en respecter les conditions. Un accord sur le contrôle des armements constitue essentiellement une entente conclue entre États acceptant de s'imposer des mesures de restriction. Comme chaque État y trouve avantage dans la mesure où les autres la respectent, il y a donc avantage mutuel. Pour parler simplement, monsieur le Président, la vérification constitue le moyen qui permet aux autres États de posséder une telle assurance. La nature des mesures de vérification dont sont assortis les accords sur le contrôle des armements revêt donc une importance fondamentale. La résolution demandant le gel nucléaire proposée par la Suède et le Mexique, à la différence des deux autres résolutions sur le sujet dont ont été saisies les Nations Unies, aborde plus en détail le problème de la vérification. Il est demandé dans la résolution que l'on prenne les mesures et les méthodes de vérification qui s'imposent, telles celles qui ont déjà été convenues en principe par les parties à SALT I et SALT II.

Compte non tenu du fait, monsieur le Président, que la résolution est déclaratoire et qu'elle ne vise donc pas les négociations nécessaires sur les mesures de vérification, la résolution mentionne des éléments qui ne sont tout simplement pas vérifiables dans le cadre des procédures de vérification proposées. Les accords SALT I et II portent sur des systèmes de missiles antibalistiques, des missiles balistiques intercontinentaux et des bombardiers lourds. Il est relativement facile de vérifier le déploiement ou la mise à l'essai de ces grands systèmes d'armements par des moyens techniques nationaux. En fait, des moyens techniques nationaux non importuns sont en général appropriés pour surveiller les emplacements de missiles balistiques intercontinentaux, le nombre et l'emplacement des bombardiers lourds et le nombre des sous-marins déjà déployés. Toutefois, ces méthodes se révèlent totalement insuffisantes lorsqu'il s'agit de surveiller les systèmes d'armements nucléaires tactiques ou les systèmes de lancement d'armes à double portée qui existent aujourd'hui.

De plus, les États doivent encore trouver le moyen de vérifier le nombre et l'emplacement des missiles de croisière qui doivent être lancés à partir de sous-marins ou qui sont déployés sur des bâtiments de surface. Des méthodes plus rigoureuses de vérification seront nécessaires pour garantir que cessent le déploiement et la production d'armes nucléaires et de systèmes de lancement.

C'est un fait, monsieur le Président, qu'en matière de contrôle des armements et de désarmement, le besoin de vérification découle de la suspicion. Il n'est pas réaliste de prétendre que le désarmement devrait reposer sur la simple confiance ou même sur des mesures de vérification moins que suffisantes. Il est de l'avis du présent gouvernement que la nécessité d'une vérification suffisante des accords en matière de contrôle des armements est trop importante pour la sécurité nationale pour qu'on accepte les mesures partielles proposées dans la résolution de gel des armements.

Jeudi soir dernier, lorsque j'ai présidé le dîner d'une conférence internationale sur la question de la vérification dans le cadre des négociations du contrôle des armements en Europe, je ne savais pas que le sujet de ce colloque serait soulevé à la Chambre le lendemain. Pendant deux jours, la semaine dernière, plusieurs représentants des États-Unis, de l'Allemagne, des Pays-Bas et, bien sûr, du Canada, se sont réunis pour étudier cette question. Nous contribuons de façon importante à la vérification et je voudrais que plus de Canadiens le sachent. Ce domaine nous intéresse. Nous participons activement à la recherche en matière de vérification, surtout en vue de décider sur quoi fonder les ententes entre les parties. Nous partons de l'hypothèse qu'il ne peut y avoir d'entente durable si l'on ne convient pas d'abord du degré de vérification, lequel dépend de la technologie disponible et du niveau d'intrusion que les pays participants sont disposés à accepter. Je le répète, monsieur le Président, les moyens technologiques ne permettent pas d'assurer une vérification intégrale. Hélas, dans certains cas, la vérification doit se faire au moyen d'une inspection sur place.

Monsieur le Président, le gel des essais nucléaires constitue sans doute la solution la plus apte à amorcer la réduction de l'arsenal nucléaire. Mais, là encore, nos moyens de vérification ne conviennent que pour des essais sur les cibles relativement importantes. Personne ne s'étonnera ici que nous soyons divisés, effectivement, sur cette question. Chacun de nous l'entrevoit d'un point de vue différent. A titre d'ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, je veux travailler pour la paix tout en conservant une position de force. Je ne m'attends pas que nous trouvions du jour au lendemain une solution à ce problème difficile et troublant. Nous avons mis quarante ans à nous enfoncer dans ce bourbier. Il se pourrait qu'il nous en faille encore quarante pour nous débarrasser des armes et pour faire disparaître de nos cœurs et de nos esprits la crainte et les soupçons.

N'adoptons pas de résolution des Nations Unies qui ne puisse être appliquée. Quel système suffirait à vérifier l'interdiction de produire des armes et leurs vecteurs? Je signale aux députés que les missiles Cruise dont il est si souvent question à la Chambre sont justement des vecteurs. Les gens en parlent comme s'il s'agissait d'une arme autonome. L'URSS a toujours refusé les inspections sur place. Pourtant, celles-ci s'imposent afin de donner quelque sens à l'une de ces résolutions des Nations Unies. Bien que la motion à l'étude parte de bonnes intentions, j'estime qu'elle n'offre pas aux Canadiens les assurances qu'ils réclament en matière de vérification.

• (1710)

Il n'y a pas longtemps, j'ai signalé à la Chambre la déclaration qu'a faite le groupe international de l'Institut Aspen sur la gestion du conflit Est-Ouest. Elle ne préconise rien de sensationnel sur d'éventuels vainqueurs ou vaincus. Il s'agit d'une déclaration simple et pondérée qui brosse le tableau des tensions dans le monde et montre comment les réduire. C'est là-dessus, franchement, que le débat devrait porter. Réduisons les tensions et le conflit se réglera automatiquement.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des observations? Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) prend-il la parole pour poser une question ou faire une observation?

[*Français*]

M. Prud'homme: Je dois dire que je suis très impressionné par la qualité de l'intervention du nouveau président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale. C'est un comité qui m'est très cher, puisque j'y ai siégé pendant 20 ans, et j'en ai présidé les délibérations pendant huit ans.

Une des questions que je voudrais poser à mon honorable collègue et nouveau président est la suivante: A-t-il l'intention, je n'ai pas besoin de réponse finale aujourd'hui ... mais le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale a publié un volume très intéressant pour ceux qui veulent s'intéresser aux questions du désarmement et de la sécurité. Nous avons siégé pendant des mois, nous avons entendu des témoins à travers tout le Canada et des témoins de l'étranger y compris de l'Union soviétique, M. Arbatov, qui a été un témoin qui a vraiment su intéresser le comité, et nous avons fait des recommandations.

Nous n'avons pas eu tellement de suivi à cause de toutes sortes d'événements, mais j'aimerais demander à l'honorable nouveau président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale s'il avait l'intention de donner un suivi aux recommandations qui s'adressaient directement et au gouvernement et surtout à la commission des affaires étrangères, et je donne un exemple concret, un suivi dans la question de la première et de la «United Nations' Second Conference on Disarmament» pour extraire de cette conférence les principales résolutions et de les ramener pour que, en fait, il y ait non seulement un suivi, mais un intérêt et des parlementaires—je comprends que ces questions-là n'intéressent pas tous les parlementaires—mais qu'on puisse avoir un suivi parce que je suis entièrement d'accord avec lui.

Indépendamment de toutes nos discussions aujourd'hui, monsieur le Président, indépendamment du fait que nous nous divisions, savoir s'il ne devrait pas y avoir un blâme à l'administration passée, changer la politique, ce qui est important c'est d'amener les deux grandes puissances à s'asseoir, indépendamment de tout ce que nous pourrions faire dans ce Parlement et dans tous les parlements du monde, si nous ne pouvons pas convaincre les deux grandes puissances que, pour la sanité mondiale, il est temps que toutes les deux s'entendent, s'assoient et discutent ensemble sans précondition.

Le problème qui m'inquiète, c'est que le président Reagan, notre voisin estimé, car lorsqu'on parle des États-Unis il faut ajouter tout le vocabulaire: nos amis et ainsi de suite; cela est évident mais il faut le redire au cas où les gens auraient des doutes ... mais j'ai peur un peu à cette rhétorique antisoviétique; le fait d'appeler l'Union soviétique ce satan, ce monstre, n'aide certainement pas à réduire la tension mondiale. J'en suis convaincu. Ce à quoi nous devrions nous employer, et j'espère que l'honorable député, et c'est pour cela que je ne lui pose pas de question à l'improviste pour le surprendre, je sais qu'il a déjà une pensée là-dessus ... le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale pourrait aider à bâtir cette opinion publique canadienne, et ensuite l'opinion publique mondiale, évidemment, devrait faire la même chose pour amener les deux grandes puissances à s'asseoir sans précondition.

C'est, d'ailleurs, le vœu de l'Union parlementaire internationale que je préside jusqu'à demain puisque, à ce moment-là, il y aura un nouveau président représentant la majorité. Mais l'Union parlementaire internationale, où nous envoyons régulièrement deux fois par année des députés des divers partis, a toujours manifesté depuis trois ans, depuis Budapest, la Corée, le Nigeria, Lagos, la Conférence de Lagos, la Confernece de Séoul, en Corée du Sud, la Conférence de Budapest, a toujours renouvelé ce vœu des parlementaires du monde entier que les deux grandes puissances finissent par s'asseoir sans précondition. Et je lui souhaite dans sa nouvelle fonction, comme président du Comité des affaires extérieures et de la défense nationale, tout le succès, et j'espère que nous pourrons, à l'intérieur de ce comité, discuter de ces propos dont je viens de vous entretenir. Et ma seule question, la plus courte, serait de lui demander s'il a l'intention de jeter un coup d'œil sur ces nombreuses résolutions.

[*Traduction*]

Pour parler d'une façon plus aimable, disons que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pourrait peut-être revoir le rapport final qu'il a remis à la Chambre des communes, y compris le point de vue minoritaire exprimé par quelques membres, si bien que ces vues pourraient être mises en pratique pour ainsi dire par le comité des députés.

M. Winegard: Monsieur le Président, je remercie le député de ses bonnes paroles. Et j'espère bien le devancer quelque peu. J'ai lu le rapport en question, je me suis entretenu avec M. l'ambassadeur Roche lequel a accepté de venir témoigner devant le comité n'importe quand pour examiner avec nous quelques-unes des recommandations et nous dire ce qu'il en pense. J'espère bien qu'il en sera ainsi et en outre, si cela ne fait pas partie de l'examen général de la politique étrangère, il en sera question au comité de toute manière.

M. Prud'homme: Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président. J'ai déjà averti le député de sorte que je ne le prends pas au dépourvu. A-t-il quelque chose à annoncer à

la Chambre? Cet important examen politique des affaires étrangères sera-t-il réalisé par un comité spécial des Communes ou par son comité?

M. Winegard: Monsieur le Président, je ne peux répondre à cela pour l'instant. La chose n'est pas encore décidée. Le comité a fait part de ses vues au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le président du comité de même que le ministre examinent toujours la question.

Le président suppléant (M. Charest): Je rappelle simplement au député de Saint-Denis (M. Prud'homme) que les questions doivent se rapporter au discours du député de Guelph (M. Winegard) et non pas à ce qui se passe au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au débat aujourd'hui pour appuyer la motion du Nouveau parti démocratique. Cette motion vise essentiellement deux choses. Elle demande au gouvernement de définir une position en faveur du gel nucléaire et ce faisant, s'écarte définitivement du programme de l'ancien gouvernement. Ce programme, s'il n'était pas ambivalent, allait sûrement à l'encontre des désirs de nombreux Canadiens sans compter qu'il suscitait peut-être de l'inquiétude à travers le monde.

La résolution appuie une déclaration des Nations Unies qui réclame pour l'essentiel un gel des armes nucléaires. Naturellement, ce gel, d'une durée de cinq ans, serait soumis à un processus de contrôle. En demandant au gouvernement conservateur d'adopter cette position, nous voulons qu'il accepte ces objectifs et les intègre à sa politique.

Il existe des raisons valables pour le faire, monsieur le Président. Après que le gouvernement conservateur eut autorisé nos représentants aux Nations Unies à s'opposer à la motion réclamant le gel nucléaire, certaines explications fournies par le gouvernement étaient plutôt contradictoires. D'après moi, l'opposition du gouvernement est plutôt mal conçue, mal fondée et bien des gens sont de cet avis. Le gouvernement s'est prononcé contre cette motion non pas parce qu'il ne l'approuvait pas, mais parce que ce principe manquait de réalisme. Il était inutile d'appuyer simplement une tentative de proclamation des Nations Unies qui n'aurait aucune conséquence et n'aboutirait certainement à aucune solution constructive. Il a signalé également qu'il s'y opposait parce qu'aucune disposition ne prévoyait les explosions nucléaires à des fins pacifiques.

● (1720)

Tout cela est absurde, monsieur le Président. Toute proclamation ou initiative quelconque qui pousse le monde un peu plus loin vers le désarmement nucléaire vaut la peine. Il est presque immoral de ne pas prendre position en faveur d'une telle mesure. Il est incompréhensible que le gouvernement ait pu autoriser nos représentants aux Nations Unies à se prononcer contre cette résolution, à moins d'accepter la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Si nous l'acceptons, nous commençons à comprendre pourquoi le gouvernement s'est prononcé contre une résolution aussi logique et importante.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il ne voulait pas perdre son influence au sein de l'OTAN. Je suis sidéré, à l'instar des membres de mon parti et de bien des Canadiens, d'apprendre que nous n'avons pas d'influence à l'OTAN. Les États-Unis se réservent en réalité le droit d'intervenir unilatéralement pour défendre l'Europe de l'Ouest. Si un incident survient en Europe de l'Ouest, nous ne serons pas consultés. Si nous avons de la chance, nous serons peut-être informés après-coup, mais nous n'avons sans aucun doute pas autant d'influence que veut bien le laisser croire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il prétend également qu'il ne veut pas perdre son influence auprès des États-Unis. Encore une fois, je ne crois pas que le gouvernement ait de l'influence auprès de ce pays. Les États-Unis disent au gouvernement du Canada ce qu'il doit faire, à quel moment, et dans quelle mesure. Le gouvernement libéral précédent, dirigé par un ancien premier ministre, a suivi la même orientation. Il y a eu à l'occasion des réactions paradoxales violentes, avec tentatives de mesures disciplinaires de la part des États-Unis, mais tout est bien vite rentré dans le droit chemin. Il va sans dire, monsieur le Président, que nous n'avons pas l'influence que souhaitent les Canadiens au sein de l'OTAN. Les États-Unis n'hésiteraient pas à prendre des mesures unilatérales sans ses alliés de l'OTAN. L'alliance de défense de l'Europe de l'Ouest a déclaré par le passé qu'elle agira unilatéralement pour défendre l'Europe de l'Ouest. En dernier ressort, le fait de nous prononcer contre un gel nucléaire ne nous fera pas perdre le peu d'influence que nous avons. Il est extrêment regrettable que le gouvernement ait autorisé ses représentants à voter contre cette résolution.

La communication entre le secrétaire d'État aux Affaires extrérieures et le gouvernement et les responsables des Nations Unies manquait manifestement de clarté. C'est tout à fait inhabituel et je crois que le gouvernement conservateur va payer cher cette initiative, sur le plan politique. Un très grand nombre de Canadiens veulent un gel et le désarmement nucléaires. Ils se couchent le soir dans la crainte de ce qui suivra si nous ne prenons pas de mesures concrètes à cet égard. Il y aura des répercussions politiques.

Les séances d'information offertes aux gens, aux Nations Unies, n'inciteraient pas les Canadiens à avoir une grande confiance dans les événements actuels. Notre ambassadeur au désarmement a fait des commentaires qui frisent le ridicule. Il a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de souscrire à un exposé déclaratoire. Il a prétendu que nous ne pouvions voter en faveur du gel nucléaire simplement parce que nous craignons les conséquences d'explosions nucléaires pacifiques et d'autres problèmes techniques. C'est le comble de l'absurdité. Il y a sûrement quelqu'un, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou un membre du cabinet du premier ministre qui ne dit pas clairement à nos représentants aux Nations Unies ce que nous attendons d'eux. Le ministre doit être prêt à subir les conséquences politiques de ses convictions en disant que, si nous votons pour le gel nucléaire, nous mécontenterons les Américains et nos alliés de l'OTAN et que nous avons donc peur de prendre les mesures qui s'imposent. Si nos représentants n'ont pas le courage de leurs convictions en souscrivant à une déclaration moralement bonne et opportune compte tenu de l'époque dans laquelle nous vivons, ils devraient reconnaître qu'ils n'en ont pas le courage parce que le Canada craint la critique.

Je doute malheureusement que le gouvernement sache vraiment quelle attitude prendre. La motion présentée par le Nouveau parti démocratique aujourd'hui lui indique fort bien la voie à suivre. Le gouvernement conservateur devrait faire sienne la politique défendue dans la motion présentée par le groupe en question aux Nations Unies. Il devrait annoncer bien haut ses couleurs en se dégageant de la démarche schizophrène qui caractérisait le gouvernement libéral précédent.

J'aimerais faire un bref tour d'horizon des activités du gouvernement précédent, car elles sont étroitement liées au problème exposé dans l'amendement. Le gouvernement précédent a décidé d'autoriser les essais du missile de croisière. J'ai entendu un député conservateur prétendre que ces essais n'étaient pas vraiment reliés aux armements nucléaires puisqu'il ne s'agissait que de vecteurs. S'il s'agit d'un moyen de transporter une bombe nucléaire conçue pour tuer et détruire, il est indiscutablement compris dans la notion de gel nucléaire. Un gel nucléaire global comprend tout armement ou toute machine conçue pour transporter ou produire une arme nucléaire. Le gouvernement libéral précédent s'est prononcé en faveur des essais du missile de croisière. Il a autorisé la fabrication d'éléments de vecteurs nucléaires et, si je ne m'abuse, de composantes d'armements nucléaires. Aujourd'hui, les libéraux parlent d'appuyer le gel nucléaire. Pourtant leur gouvernement n'y était pas prêt.

Il y avait d'autres aspects qui nous inquiétaient sérieusement. Il y a eu des manifestations énormes à Vancouver et dans d'autres parties du pays. La présence de navires américains portant des armements nucléaires et le survol du Canada par des avions américains armés d'engins nucléaires sont certainement de nature à inquiéter. Le précédent gouvernement libéral tergiversait au point de sombrer dans le ridicule. Il a permis la présence d'armes américaines sur le sol canadien. Une ogive de 1.5 mégatonne sur un missile Genie a été lancée par un Voodoo; avion périmé, missile périmé et principe de défense complètement périmé.

Il est peut-être bon de voir combien le gouvernement précédent était coupé de la réalité, tout comme les gouvernements qui l'avaient précédé. Un Voodoo datant de quelque chose comme 1954 et un missile Genie porteur d'une ogive de 1.5 mégatonne étaient considérés aptes à lancer un missile dans une flotte de bombardiers russes volant en formation au-dessus du nord. Plus tard, on a fait remarquer qu'il n'y avait qu'un seul avion russe à hélices capable d'effectuer ce vol. Les choses ne se passent plus de cette façon. Un comité du Sénat américain a fait remarquer, il y a des années, que le principe était complètement périmé et que, de toute évidence, il était là pour d'autres raisons. Malheureusement, l'administration avait adopté, et continuait d'entretenir, un système de défense essentiellement périmé. Le gouvernement précédent a approuvé la fabrication d'éléments pour les vecteurs et les armes nucléaires elles-mêmes. Cela permettait aux avions armés d'engins nucléaires de survoler le Canada et aux navires américains porteurs d'armes nucléaires d'entrer dans les ports canadiens. Finalement, il a accepté les essais du missile de croisière. Il importe de rappeler tout cela bien nettement. J'accueille avec joie le changement de position des députés du parti libéral qui sont maintenant en faveur d'un gel nucléaire.

• (1730)

J'estime toutefois que la Chambre devrait adopter cette motion de sorte que cette législature puisse prendre un nouveau départ qui marquera une rupture avec les positions prises par les gouvernements précédents. Ce nouveau départ pourrait être l'appui du gel nucléaire. Les députés de l'opposition officielle ont l'occasion d'appuyer la motion à l'étude, aujourd'hui lors de cette nouvelle session. Dans notre motion, nous demandons que le gouvernement appuie un gel nucléaire et tout ce qui en découle. Nous demandons une politique canadienne ferme sur le gel nucléaire qui marquerait une rupture avec la position prise par le gouvernement précédent.

Permettez-moi de donner mon avis sur l'amendement proposé aujourd'hui. D'après moi, cet amendement des libéraux modifierait complètement ce que nous essayons d'obtenir. La résolution des Nations Unies montre clairement le genre de politique que nous préconisons. La dernière partie de notre motion demande au gouvernement d'en faire sa politique. Nous disons clairement qui nous souhaitons voir adopter cette politique, et quel organisme aurait la responsabilité de la mettre en vigueur.

Troisièmement, nous disons clairement que nous voulons rejeter la politique adoptée par le gouvernement précédent au sujet du gel nucléaire et de ces différents aspects. Par conséquent, l'adoption de l'amendement empêcherait le Parlement de prendre un nouveau départ, contrairement aux vœux des Canadiens.

Notre motion n'a pas de but politique; elle vise seulement à établir une nouvelle orientation pour que nous puissions prendre un nouveau départ. J'entends des députés libéraux murmurer leur mécontentement, mais je pense que nous leur donnons la possibilité de se joindre à nous pour que notre pays puisse prendre un nouveau départ.

Il convient de remarquer que l'amendement a été proposé par le fin roublard qu'est le député de Saint-Maurice (M. Chrétien). Il est assez malin pour brosser à la Chambre un tableau qui nous ferait croire que noir est blanc et que blanc est noir. Lui qui a insinué que notre parti s'était lancé dans une sorte de jeu politique ferait mieux de relire certains débats qui se sont déroulés à la Chambre lorsqu'il siégeait de l'autre côté. Il avait pris fermement position à l'époque dans le débat sur le missile de croisière, mais nous le voyons aujourd'hui retourner sa veste.

Cet amendement est inacceptable dans les circonstances, car il va résolument à l'encontre de l'intention de notre motion. Je pense que nous avons un objectif valide et légitime, qui est d'encourager le gouvernement, avec l'appui de l'opposition libérale, à adopter une politique de gel nucléaire qui marquerait le début d'une nouvelle ère. Nous montrerons ainsi clairement que nous avons un nouveau Parlement et un gouvernement différent qui n'a pas les mêmes tendances à la schizophrénie que le gouvernement précédent.

Nous avons beaucoup entendu parler des divers aspect d'un gel nucléaire, notamment de petits problèmes et de situations hypothétiques qui pourraient se présenter. Au début de la présente législature, j'ai ouvert un dossier pour y mettre les lettres que mes électeurs m'écrivaient au sujet du désarmement nucléaire. Ces gens de la circonscription de Comox-Powell River demandaient que le gouvernement agisse rapidement en

favorisant le désarmement, en appuyant un gel des armes nucléaires et en étudiant sérieusement les propositions de conférences sur la paix.

Les Canadiens sont chaque jour plus nombreux à s'intéresser sérieusement au désarmement nucléaire. Le message de notre ambassadeur au désarmement nucléaire et le message contradictoire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que le fait que les ministres d'en face gardent le silence au lieu d'exposer une opinion claire sur le désarmement ne sont pas de nature à inspirer confiance aux gens de Comox-Powell River et aux autres Canadiens qui se demandent ce que fait le gouvernement.

Je suis obligé de parler par la même occasion de la position du gouvernement provincial de Colombie-Britannique envers un gel nucléaire. Certaines personnes ont, à tort, l'impression que c'est un problème qui regarde seulement le gouvernement fédéral. En réalité, il y a eu des référendums dans des villages et des villes de la circonscription de Comox-Powell River, pour savoir ce que la population pensait des essais du missile de croisière. Dans de nombreux cas, 80 p. 100 des citoyens dans ces collectivités étaient absolument opposés à cette mise à l'essai. D'autres sondages leur demandaient leur opinion au sujet d'une zone dénucléarisée. Quand ces citoyens se sont rendu compte que le gouvernement n'adopterait aucune position admissible à cet égard, ils ont demandé à leur représentant local de déclarer leur région zone dénucléarisée. C'est ce qui s'est produit par exemple dans le village de Gold River. Ils ont présenté une pétition au premier ministre (M. Mulroney) affirmant que Gold River deviendrait zone dénucléarisée et qu'il devrait faire de même en déclarant tout le Canada zone dénucléarisée.

La Colombie-Britannique a interdit au district régional de Sunshine Coast d'ériger un écriteau annonçant que le district régional s'était déclaré zone dénucléarisée. Le rôle du gouvernement provincial dans cet incident est plutôt ridicule. Il copie en tout le gouvernement fédéral. Il est tout à fait comique de voir jusqu'à quel point le gouvernement était décidé à aller pour interdire cet écriteau. Néanmoins, ces citoyens ne l'oublieront pas aux prochaines élections. Le gouvernement aura à s'en repentir.

Pendant les quelques minutes qui me restent encore, je voudrais répéter que tous les députés doivent appuyer la motion à l'étude. Elle demande au gouvernement d'adopter catégoriquement une solide position normale sur le gel des armes nucléaires. Dissocions-nous du passé afin que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement et le Parlement sont sûrs de leur orientation et qu'ils se dissocieront de l'attitude schizophrène et parfois négative du gouvernement précédent à ce sujet.

Je crois fermement que l'amendement de l'opposition officielle anéantira entièrement l'objet de notre motion. J'espère qu'il sera rejeté, afin que nous puissions nous prononcer sur le projet de résolution à l'étude.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, après avoir entendu le député et d'autres députés néo-démocrates au cours de la journée, je suis étonné que lui-même et ses collègues aient parlé d'un gel vérifiable sans souffler mot de la façon dont on pourrait contrôler ce gel. C'est vraiment le cœur de la question. Tous les espoirs de l'humanité dans un désarmement nucléaire, depuis que l'ère atomique a commencé, se sont heurtés à l'impossibilité jusqu'à maintenant d'en arriver à une méthode acceptable de vérification. Ainsi, les États-Unis ont exigé une inspection sur place. Cette demande a été constamment rejetée par l'Union soviétique. Aucun des deux côtés n'est prêt à faire confiance à l'autre en ce qui a trait à la composition des équipes chargées de l'inspection sur place. Or, sans cela, il n'y a aucun véritable espoir de trouver une méthode acceptable de vérification. Il est vrai qu'au cours des dernières années, on a élaboré des méthodes permettant de procéder à une certaine vérification grâce à des satellites, mais cela ne suffit pas, monsieur le Président. Il doit y avoir des inspections sur place pour vérifier la fabrication des armes nucléaires.

• (1740)

Il faut trouver une nouvelle solution. Je suis déçu de voir que le Nouveau parti démocratique n'a pas été fidèle à son nom et qu'il ne nous a pas présenté de nouvelles solutions, comme la surveillance multinationale de la fabrication et de la mise à l'essai des armes nucléaires, afin que des puissances neutres non nucléaires puissent procéder à une certaine vérification acceptable par l'Union soviétique et les États-Unis. J'ai été extrêmement déçu de voir les néo-démocrates réclamer du Parlement qu'il souscrive à un gel nucléaire qu'ils qualifient de vérifiable, sans nous donner des précisions sur la façon dont la vérification pourrait être effectuée.

M. Skelly: Monsieur le Président, 111 pays, semble-t-il, n'ont pas exprimé à la commission des Nations-Unies la même opinion que l'orateur précédent. Ils ont jugé que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle sur lesquels on s'est déjà entendu à d'autres occasions suffirait à donner des garanties suffisantes en ce qui a trait au respect des engagements pris relativement au gel. C'est la première chose.

En outre, nous ne devrions pas essayer de cacher le point essentiel qui ressort du débat sur cette motion, à savoir que le parti conservateur a autorisé ses représentants aux Nations-Unies à voter contre la résolution. L'orateur précédent, le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a dit qu'il s'agissait d'un problème de vérification. L'ambassadeur a déclaré, pour sa part, qu'il avait deux autres raisons pour voter ainsi, un problème en ce qui a trait aux explosions nucléaires pacifiques, et ensuite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré qu'il avait demandé à son ambassadeur de rejeter la résolution parce qu'il avait peur des Nations Unies et de ses alliés de l'OTAN. Que se passe-t-il, monsieur le Président? Les conservateurs doivent se décider.

En réponse au député, il n'y a aucun doute que les représentants des 111 pays en cause ont jugé que les méthodes de vérification actuelles étaient suffisantes pour leur permettre de souscrire à cette résolution sur le gel des armes nucléaires. Il y a certainement une question de bonne foi quand il s'agit de gel. Les pays ont déjà la possibilité de faire voler le monde en éclats. Le gel ne place personne d'autre dans une situation délicate. Quoi qu'il en soit, c'était là le sentiment général. Le gouvernement conservateur doit savoir ce qu'il veut. Nous avons trois intervenants, le député de Scarborough-Ouest, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et notre ambassadeur, qui relève du gouvernement, et trois versions tout à fait différentes. Il incombe aux conservateurs de souscrire à cette motion aujourd'hui et de prendre un nouveau départ.

Les subsides

M. Axworthy: Monsieur le Président, à une minute ou deux du vote, je crois qu'il est important de se pencher sur une question soulevée par l'orateur précédent qui a déclaré que les Canadiens voulaient—c'est évident, d'un bout à l'autre du pays—trouver une solution au problème affreux avec lequel nous sommes aux prises. Cependant, le NPD n'a pas choisi la bonne manière.

M. Deans: Qu'en savez-vous?

M. Axworthy: La Chambre est saisie d'un amendement qui permet à tous les partis de mettre de côté tout sectarisme et de s'entendre pour dire que l'un des points les plus importants est la reprise des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique, afin d'en arriver à un accord. C'est l'occasion pour la Chambre de parler au nom des Canadiens et de défendre leurs intérêts en faisant abstraction des considérations d'ordre politique. C'est une occasion très rare et très importante. Mais voilà que l'on prétend qu'il est bien plus important d'approuver le gel, alors que c'est déjà dépassé à cause de l'évolution de la situation . . .

M. Deans: Pas du tout.

M. Axworthy: . . . et de la bonne volonté.

Une voix: Non.

M. Axworthy: Et si les néo-démocrates connaissaient un peu leur histoire . . .

M. Blaikie: Vous nous embêtez, Axworthy.

M. Axworthy: Ils ne connaissent manifestement pas bien leur histoire car ce sont eux qui laissent tomber le pays en refusant d'appuyer cet amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, en vertu des dispositions de l'article 62(10) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire afin de disposer des travaux des subsides. Le vote porte sur l'amendement suivant. M. Chrétien, appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose:

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement suivant. M. Chrétien, appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose:

Que la motion soit amendée par la suppression de tous les mots suivant l'expression «sur le gel des armes nucléaires», à l'avant-dernier paragraphe de la motion, et leur remplacement par ce qui suit:

«La Chambre constate en outre que la reprise des pourparlers sur les armements par l'Union soviétique et les États-Unis à Genève, au début de 1985, annoncée par les superpuissances le 22 novembre, après la présentation de la résolution susmentionnée aux Nations Unies, modifie considérablement la situation politique sur laquelle se fonde la résolution et constitue une première étape réelle vers l'atteinte des deux objectifs visés dans la déclaration de gel des armes nucléaires, elle exhorte le gouvernement à insister pour que l'ordre du jour de la réunion des deux superpuissances dotées d'armements nucléaires comporte les points suivants: la négociation de limites à leurs arsenaux nucléaires, un gel mutuellement vérifiable et des réductions appréciables; le renforcement du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; la relance des pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces; l'encouragement de l'impulsion politique à la conférence de Stockholm; l'avancement de la date de la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, actuellement prévue pour 1986; un accord international visant l'interdiction des essais et du déploiement d'armes anti-satellites à haute altitude; enfin, le raffinement et l'amélioration des techniques de vérification des armements nucléaires.»

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Charest): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Charest): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Charest): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Chrétien, mis aux voix, est rejeté.)

● (1800)

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Allmand
Axworthy
Berger
Boudria
Caccia
Chrétien
Copps (M^lle)
de Corneille
Dingwall
Finestone (M^me)
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Hopkins
Isabelle
Kaplan
MacLellan
Marchi
Nicholson (M^lle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Penner
Pépin (M^me)
Prud'homme
Robichaud
Rompkey
Rossi
Turner—32. (Vancouver Quadra)

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Angus
Beatty
Belsher
Benjamin
Bernier
Bertrand (M^me)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Brant)
Blackburn (Jonquière)
Blaikie
Blais-Grenier (M^me)
Blenkarn
Blouin (M^me)
Bouchard
Bourgault (M^me)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Broadbent
Browes (M^me)
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (M^me)
Côté (Langelier)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
Deans
de Jong
Della Noce
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (M^me)
Edwards
Ellis
Elzinga
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Fulton
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Graham
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Harvey
Hnatyshyn
Holtmann
Hovdebo
Howie
Hudon
Jacques (M^me)
James
Jardine
Jepson
Jewett (M^me)
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Keeper
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (M^me)
Langdon
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly (M^me)
Malone
Manly
Mantha
Martin (M^me)
Mayer
Mazankowski
McCurdy
McDermid
McDougall (M^me) (St. Paul's)

Messieurs

McKenzie	Porter	Suluk
McKinnon	Ravis	Taylor
McMillan	Redway	Toupin
Merrithew	Reid	Towers
Minaker	Reimer	Tremblay
Mitchell (M^me^)	Ricard	(Lotbinière)
Mitges	Riis	Tupper
Moore	St-Julien	Turner
Murphy	Schellenberger	(Ottawa-Carleton)
Nickerson	(Wetaskiwin)	Valcourt
Nielsen	Scott	Vankoughnet
Nowlan	(Victoria-Haliburton)	Vincent
Nystrom	Scott	Waddell
Oberle	(Hamilton-Wentworth)	Warner
Orlikow	Scowen	White
Paproski	Shields	Wilson
Parry	Siddon	(Swift Current-
Pennock	Skelly	Maple Creek)
Peterson	Sparrow	Winegard
Pietz	(M^me^)	Wise
Plamondon	Stackhouse	Witer
Plourde	Stevens	Young—173.

● (1810)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur la motion principale. M. Broadbent, appuyé par M. Deans, propose:

Que la Chambre prend note de la résolution suivante des Nations Unies:

REVUE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT FINAL DE LA DOUZIÈME SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 38/73 E SUR LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

Indonésie, Mexique, Pakistan, Suède et Uruguay: projet de résolution

Gel des armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le document final de la dixième Session spéciale de l'Assemblée générale, première session spéciale consacrée au désarmement, adopté en 1978 et réaffirmé à l'unanimité et sans équivoque en 1982 au cours de la douzième Session spéciale de l'Assemblée générale, deuxième session spéciale consacrée au désarmement, l'Assemblée a exprimé sa profonde inquiétude devant le danger que représentent pour la survie même de l'humanité l'existence des armes nucléaires et la course incessante aux armements,

Rappelant en outre qu'elle a alors signalé que les arsenaux nucléaires actuels sont plus que suffisants pour détruire toute vie sur terre et qu'elle a insisté sur le fait que l'humanité doit donc choisir, soit de mettre fin à la course aux armementss et de procéder au désarmement, soit de risquer l'annihilation,

Constatant que la conjoncture actuelle suscite des inquiétudes encore plus graves qu'en 1978 à cause de plusieurs facteurs, notamment la détérioration de la situation internationale, la précision, la vélocité et la puissance destructive accrues des armes nucléaires, la promotion de doctrines illusoires comme celle d'un conflit nucléaire «limité» ou «gagnable», et les nombreuse fausses alertes attribuables à des causes accidentelles,

Constatant en outre que la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à la Nouvelle-Delhi en mars 1983, a déclaré que l'escalade renouvelée de la course aux armements nucléaires, à cause de la qualité et de la quantité des armes, ainsi que la confiance que l'on accorde aux doctrines de la dissuasion nucléaire, ont aggravé le danger d'éclatement d'un conflit nucléaire et accentué l'insécurité et l'instabilité des relations internationales,

N'oubliant pas que, dans leur déclaration conjointe du 22 mai 1984, les chefs du gouvernement de six États membres des Nations Unies, représentant cinq continents différents, ont exhorté les puissances nucléaires «à commencer nécessairement . . . par mettre fin à l'essai, à la production et au déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs»,

Croyant qu'il est crucial de stopper toute augmentation des arsenaux énormes des deux grandes puissances nucléaires qui disposent déjà d'un pouvoir de représailles suffisant et d'une surcapacité mortelle terrifiante,

Croyant en outre qu'il est tout aussi urgent d'amorcer ou de reprendre les négociations afin de réduire considérablement la quantité et la qualité des armes nucléaires,

Considérant que même s'il ne constitue pas une fin en soi, un gel des armes nucléaires représenterait le premier pas le plus efficace vers la réalisation des deux objectifs susmentionnés, car il encouragerait l'amorce ou la reprise des négociations et empêcherait l'augmentation et l'amélioration incessantes des arsenaux nucléaires actuels durant la période des négociations,

Fermement convaincue que la conjoncture actuelle est des plus propices à un tel gel, puisque l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique disposent présentement d'une force de frappe nucléaire équivalente et que ces deux puissances sont à peu près sur un pied d'égalité,

Consciente du fait que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle sur lesquels on s'est déjà entendu dans certains cas suffirait pour garantir raisonnablement que l'on se conformerait fidèlement aux engagements résultant du gel,

Convaincue qu'il serait avantageux pour tous les autres pays nucléarisés de suivre l'exemple des deux grandes puissances nucléaires,

1. Exhorte une fois de plus les deux grandes puissances nucléaires, soit l'Union des républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique, à proclamer, par le biais de déclarations unilatérales simultanées ou d'une déclaration conjointe, un gel immédiat des armes nucléaires qui constituerait le premier pas vers un programme complet de désarmement dont la structure et l'envergure seraient les suivantes:

a) Ce programme comprendrait

(i) L'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(ii) La cessation complète de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iii) L'interdiction de tout autre déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;

(iv) La cessation totale de toute production de matières fissiles destinées à des fins militaires;

b) Ce programme serait assujetti à des mesures et des procédures appropriées de vérification, comme celles qu'ont déjà adoptées les parties intéressées dans le cas des traités SALT I et SALT II, et celles qu'elles ont adoptées en principe dans le cadre des négociations trilatérales préliminaires de Genève sur l'interdiction complète des essais;

c) Sa durée initiale serait de cinq ans et pourrait être prolongée lorsque d'autres puissances nucléaires se joindront à un tel gel, sur les instances de l'Assemblée générale;

Les subsides

2. Constate avec satisfaction que l'Union des républiques socialistes soviétiques a déjà présenté le rapport demandé dans la résolution 38/73 E du 15 décembre 1983 de l'Assemblée générale;

3. Espère que l'autre grande puissance nucléaire trouvera aussi le moyen de satisfaire à la demande de l'Assemblée générale avant la clôture de sa trente-neuvième session;

4. Décide d'inclure à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session une rubrique intitulée «Mise en œuvre de la résolution 39/... de l'Assemblée générale sur le gel des armes nucléaires».

et qu'elle demande au gouvernement d'en faire sa politique et de rejeter ainsi la position du gouvernement précédent.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Allons-nous nous abstenir de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Allmand
Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Hovdebo
Jewett (Mme)
Keeper
Langdon
Manly
McCurdy
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parry
Riis
Skelly
Waddell
Young—25.

CONTRE

Messieurs

Andre
Axworthy
Beatty
Belsher
Berger
Bernier
Bertrand (Mme)
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bouchard
Boudria
Bourgault (Mme)
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Browes (Mme)
Caccia
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Chrétien
Clark (Brandon-Souris)
Clinch
Coates
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Copps (Mlle)
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Langelier)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
Della Noce
Desjardins
Dick
Dingwall
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis (Mme)
Edwards
Ellis
Elzinga
Fennell
Ferland
Finestone (Mme)
Fontaine
Forrestall
Foster
Fraleigh
Fretz
Frith
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gervais
Girard
Graham
Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor-Ouest)
Grisé
Guilbault (Saint-Jacques)
Gustafson
Halliday
Hamilton
Harvey
Hnatyshyn
Holtmann
Hopkins
Howie
Hudon
Isabelle
Jacques (Mme)
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
MacLellan
Mailly (Mme)
Malone
Mantha
Marchi
Martin (Mme)
Mayer
Mazankowski
McDermid
McKenzie
McKinnon
McMillan
Merrithew
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nunziata
Oberle
Ouellet
Paproski
Penner
Pennock
Pépin (Mme)
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Prud'homme
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Robichaud
Rompkey
Rossi
St-Julien
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria-Haliburton)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scowen
Shields
Siddon
Sparrow (Mme)
Stackhouse
Stevens
Suluk
Taylor
Toupin
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Warner
White
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Winegard
Wise
Witer—179.

● (1820)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1984-1985

L'hon. Perrin Beatty (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985, déposé sur le bureau de la Chambre le mercredi 7 novembre 1984, soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. Beatty propose alors: Que le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. Beatty propose alors: Que le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Paproski.)

M. Gray (Windsor-Ouest): La coutume veut qu'à ce moment-ci des délibérations, le ministre compétent garantisse que le projet de loi se présente sous la forme habituelle. Le leader du gouvernement à la Chambre (M. Hnatyshyn) ou le suppléant du président du Conseil du Trésor peut-il donner cette assurance au comité? En fait, où est le projet de loi?

M. Beatty: Je suppose, monsieur le président, que je suis aussi compétent qu'un autre ministre. Je donne au député cette assurance.

Le vice-président: Je crois savoir que le projet de loi a été distribué ce matin.

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. le Président: Comme il est 18 h 26, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale) propose: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

—Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui porte sur la création d'emplois. Il s'agit de rendre les Canadiens plus confiants, plus désireux d'investir leurs économies considérables dans des investissements productifs. Le Canada a besoin de 100 milliards, en termes réels, en nouveaux investissements d'ici 1991. Le gouvernement progressiste conservateur compte atteindre cet objectif. Le gouvernement libéral y avait renoncé. Je suppose qu'il l'a fait parce qu'il avait cessé de penser de façon positive. L'ancien gouvernement était en effet prêt à renvoyer 600,000 Canadiens rejoindre les rangs des chômeurs plutôt que de modifier son idéologie. Il manifestait une vive hostilité à l'égard de ce qu'il appelait les investissements étrangers.

La nouvelle agence décrite dans le projet de loi C-15, dont nous entamons la deuxième lecture, va, de concert avec le secteur privé, les gouvernements provinciaux et nos services commerciaux, amener les investisseurs canadiens et étrangers à faire les investissements voulus pour que des emplois productifs soient offerts aux Canadiens d'ici les années 90. En changeant le nom de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui exprime une certaine hostilité, nous enverrons un message positif en indiquant que nous sommes prêts à reprendre les affaires. Je pense qu'en confiant à cet organisme la mission non plus d'examiner l'investissement étranger, mais de favoriser l'investissement au Canada, nous enverrons un message positif à l'égard de notre potentiel d'investissement, en signalant à ceux qui ont de l'argent à investir, qu'ils soient Canadiens ou étrangers, qu'ils sont de nouveau les bienvenus chez nous.

• (1110)

L'Agence d'examen de l'investissement étranger qui, comme vous le savez, a été créée en 1974, ne correspondait plus aux réalités des années 80. Le bien-être et la croissance économique du Canada dépendent des investissements. Ces derniers doivent provenir en grande partie de sources étrangères. Ils doivent venir de l'étranger et du réinvestissement des profits réalisés au Canada par les entreprises étrangères qui y sont établies.

L'AEIE n'a guère aidé le Canada dans la course internationale aux capitaux d'investissement; elle a plutôt entravé ses efforts. Le Canada devrait être un pays attrayant pour les investisseurs mais, malheureusement, un grand nombre d'investisseurs mondiaux ne le considèrent plus de cette façon. Les conséquences négatives de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont terni l'image que les investisseurs potentiels pouvaient se faire du Canada. Notre compétitivité sur les marchés mondiaux dans le domaine de la technologie, des investissements et du commerce s'en est trouvée altérée.

A l'occasion d'une étude récemment entreprise par European Management Forum, le Canada s'est classé 22e sur 22 en ce qui concerne son attitude et sa réceptivité à l'égard des investissements d'origine étrangère. Vous rendez-vous compte que 21 pays, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Grèce, sont mieux classés que le Canada parmi les pays désireux d'accueillir des investissements étrangers? Notre gouvernement estime que c'est inadmissible. Ceux qui sont maintenant sans emploi s'attendent à ce que leurs gouvernants trouvent une meilleure solution que de dissuader les étrangers d'investir au Canada, ce qui réduit notre potentiel. Tous les pays industrialisés inclus dans cette étude étaient plus réceptifs aux investissements que le Canada. Nous ne voulons pas que le Canada demeure au dernier rang des pays ouverts aux investissements étrangers.

Investissement Canada adoptera une attitude positive à l'égard des investissements étrangers, mais il cherchera également à encourager les investisseurs canadiens. Aux termes de son nouveau mandat, Investissement Canada va coordonner les investissements dans le secteur privé, les activités des gouvernements provinciaux, nos services commerciaux et, bien sûr, le rôle de l'État fédéral comme promoteur de la productivité industrielle et de la création des emplois dont nous avons besoin. Notre nouvelle approche reflète la réalité des années 80. A nouveau, le Canada marchera à la même cadence que le reste du monde. Nous ne nous inspirons pas d'une idéologie dépassée pour dire aux Canadiens qu'ils ne peuvent pas profiter du capital productif que des étrangers veulent peut-être investir chez nous.

• (1115)

Bref, nous avons constaté que beaucoup de Canadiens aimeraient investir dans leur pays. Ils ont les économies voulues, mais ils hésitent parce qu'ils n'ont pas assez confiance pour les faire fructifier par l'investissement.

De plus, des étrangers ne demandent pas mieux que d'investir ici, mais ils cherchent des associés canadiens, car ils se sentiraient plus à l'aise s'ils pouvaient s'associer à des Canadiens pour se lancer en affaires, fonder des industries ou se livrer à d'autres activités commerciales au Canada.

Comme l'indique le projet de loi C-15, le rôle d'Investissement Canada sera de faciliter la tâche à ces investisseurs. Autrement dit, cette agence permettra aux Canadiens qui ont de l'argent à investir de s'associer à des investisseurs non canadiens. Ces derniers nous apporteront une nouvelle technologie ou de nouveaux débouchés, car ils veulent ouvrir des usines au Canada pour alimenter à la fois notre marché national et ceux des deux Amériques. Par l'intermédiaire du Canada, ils répondront à la demande de produits qui pourront être écoulés aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et ailleurs dans le monde. Voilà la mission qu'Investissement Canada espère accomplir.

Je signale aux députés l'article 5 du projet de loi, car il résume certains aspects positifs d'Investissement Canada. Le voici:

Il incombe au ministre:

a) d'encourager l'investissement de la façon qu'il juge indiquée;

b) d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique;

c) de faire des études et des analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international;

d) de fournir des services, notamment d'information, en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique du Canada;

e) d'aider à l'élaboration des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada;

f) d'assurer que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la présente loi;

Bref, cette mesure positive va nous permettre une fois de plus d'attirer les investissements dont nous avons besoin pour construire des usines et acheter l'outillage qui fourniront du travail aux Canadiens sans emploi.

Si un député s'oppose à cette mesure, qu'il explique aux chômeurs pourquoi il ne veut pas que nous trouvions des capitaux pour leur donner du travail.

J'ai signalé certains paragraphes où sont énoncés les aspects positifs de cette mesure. J'insiste sur le fait que, une fois devenue loi, elle garantira le contrôle des investissements non canadiens au-delà de certaines limites. Dans le cas d'acquisitions directes, par exemple, nous examinerons tout investissement de plus de 5 millions de dollars. Nous avons choisi cette limite, car c'est à ce niveau-là que les acquisitions commencent à avoir de sérieuses répercussions. Si l'on effectue un calcul à partir des données de 1983, cela revient à soustraire à l'examen 80 p. 100 des demandes qui, normalement, en feraient l'objet. Je rappelle que les 20 autres p. 100 qui seront soumis à cet examen en vertu de cette disposition représentent, en fait, les neuf dixièmes des avoirs, toujours selon les données de 1983.

• (1120)

En d'autres mots, pour ce qui est des nouveaux investissements, comme la plupart des députés ont pu s'en rendre compte d'après les trousses de documentation que nous avons distribuées, l'examen des demandes ne se fera que dans un secteur très restreint.

Pour ce qui est des acquisitions d'entreprises, si le coût en est de 5 millions ou plus, nous procéderons à un examen de 90 p. 100 de l'investissmenet en dollars, mais 80 p. 100 des cas que le gouvernement précédent faisait examiner ne le seront plus.

Je tiens à signaler également que, en matière d'examen, les acquisitions indirectes qui, à l'heure actuelle, font l'objet d'un examen, quelque soit le montant investi, n'y seront plus soumis, en vertu de la nouvelle mesure, que si elles requièrent un investissement de 50 millions ou plus.

Ne perdons pas le sens des proportions. Je peux bien dire que 90 p. 100 des cas ne feront pas l'objet d'un examen, si je parle de toutes les catégories dans leur ensemble, mais je pense que beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte de la nature de l'examen que l'ancien gouvernement faisait subir.

Les centaines de demandes qui ont été approuvées sont fort révélatrices. Comme j'étais chargé de surveiller l'application de la loi actuelle, on m'avait demandé de voir si un non-Canadien devrait avoir le droit d'acheter un salon de coiffure ou un kiosque de hamburger au Canada. C'étaient là deux des demandes.

M. Axworthy: Et un stand de maïs soufflé?

M. Gauthier: Ce qu'il est bête, Sinc!

M. Stevens: Une autre des demandes concernait un stand de maïs soufflé.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: N'oubliez pas le vendeur d'arachides. C'est plus dans votre genre.

M. Stevens: Cet acheteur, qui n'était pas Canadien, monsieur le Président, proposait de faire l'acquisition d'un stand de maïs soufflé pour vendre, d'après ce qu'il en a dit, des arachides, de la barbe à papa et autres produits connexes. Quand il a fait cette proposition, ses avocats, et c'est prévu dans la loi du pays, lui ont dit qu'il devrait obtenir l'approbation de l'AEIE. Apparemment, cet homme s'est exclamé qu'il ne savait pas ce que c'était que cette AEIE. On lui a alors expliqué qu'il s'agissait de l'Agence d'examen de l'investissement étranger du dominion du Canada. Il a donc présenté sa demande. En moyenne, il en coûte à peu près $6,000 du budget global de l'Agence pour examiner chaque demande. La demande en question a fait son chemin cahin-caha dans l'Agence. En temps voulu, elle a atterri sur mon bureau. J'étais tenu de vérifier si la proposition procurerait un avantage appréciable au Canada. Ayant conclu qu'elle en procurerait effectivement, je l'ai transmise au cabinet même.

Dans l'ancien gouvernement, plus de 20 p. 100 des travaux du cabinet étaient consacrés à l'étude de ce genre de cas. Voilà pourquoi nous croyons que 90 p. 100 de ce type d'examens ne sont pas nécessaires, qu'il suffit de faire savoir aux investisseurs qu'ils sont les bienvenus au Canada. Nous nous sommes cependant réservé le droit d'examiner les demandes d'acquisition indirecte de 50 millions ou plus et les demandes d'acquisition directe de 5 millions ou plus, et nous comptons ainsi pourvoir contrôler la plupart des grosses transactions visées par cette mesure.

M. Waddell: Un ministre.

• (1125)

M. Stevens: Je préciserai que, non contents de libérer le système, nous lui permettons de fonctionner de la façon que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) avait peut-être prévue quand il a rédigé le premier rapport Gray. Cela, on l'oublie souvent. En 1973, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger a été présentée après le rapport Gray, lequel recommandait au gouvernement de n'intervenir que dans les cas importants. Cela, on l'oublie parfois.

J'aimerais citer un passage de ce rapport. Il a recommandé de fixer des bornes à ces interventions «en limitant l'examen aux opérations importantes». Il a dit également qu'il serait possible de maximiser l'impact économique tout en minimisant le nombre des dossiers soumis à l'intervention.

En fait donc, en soustrayant à l'examen 90 p. 100 des dossiers qui pourraient lui être soumis, nous ne faisons qu'établir ce que le rapport Gray lui-même considérait comme nécessaire. C'est peut-être de là que le problème est né. C'est au cours de cette période de 1972 à 1974, nous nous en souviendrons, que l'idéologie a fait son entrée sous l'influence du groupe croupion des rouges d'en face.

M. Waddell: C'est vous l'idéologue. C'est nous qui sommes pratiques.

M. Stevens: Le gouvernement d'alors a présenté un projet de loi beaucoup plus radical que ce que le rapport Gray avait jamais prévu. Radical à ce point que chaque investissement étranger était soumis à l'examen.

Permettez-moi de donner un autre exemple. Il y a pas loin d'ici un camp de chasse à l'orignal qu'un étranger a eu l'envie d'acheter. Cela a mis en branle l'AEIE et il a fallu trancher. Apparemment il n'est ouvert que dix jours par année, mais il a fallu se prononcer sur la question de savoir s'il y avait un avantage important pour le Canada à ce qu'un étranger achète les cinq acres avec leurs sept cabanes. Et, pour cela, il a fallu mobiliser tout le cabinet.

M. Nielsen: Il y a un avantage important pour les orignaux.

M. Axworthy: Voilà un jugement bien à leur portée.

M. Stevens: Mon critique de l'opposition officielle a fait une observation. Je lui rappellerai que lorsque l'AEIE a été créée, le taux de chômage dépassait à peine 5 p. 100. Aujourd'hui, il est supérieur à 11 p. 100.

M. Orlikow: Qu'est-ce qu'il va être dans un an?

M. Stevens: Beaucoup plus bas, mon ami.

M. Orlikow: On verra dans un an.

M. Axworthy: Ce n'est pas ce que dit votre ministre des Finances (M. Wilson). Vous feriez mieux de lire son rapport.

M. Stevens: Comme c'est amusant! Les socialistes se réveillent quand nous leur montrons la réalité. Ils se plaisent à répéter: «Mon Dieu, ne diluez pas cette pauvre AEIE, cela risquerait de déclencher du chômage». Mais ils ne tiennent pas compte que le chômage est actuellement deux fois plus élevé, en chiffres absolus, que lorsque l'AEIE a été créée. D'ailleurs en pourcentage il est passé de 5 p. 100 à plus de 11 p. 100.

M. Orlikow: Il sera de 12 p. 100 l'an prochain.

M. Waddell: Vous créez du chômage pour combattre l'inflation. Est-ce que vous ne le savez pas?

M. Stevens: Permettez-moi d'aborder un autre point, que le projet de loi améliore énormément, je pense. Je veux parler du délai d'attente, pour celui qui veut savoir si son investissement est autorisé. En vertu de la loi actuelle, il y a un délai de 60 jours. Mais si le ministre tergiverse et ne parvient pas à se décider, il est très facile de demander une prolongation. Une fois la prolongation accordée, il n'y a plus de fin. Il y a des dossiers qui traînent plus d'un an avant que l'intéressé ne sache à quoi s'en tenir. Il y en a un qui a traîné 18 mois.

• (1130)

Voilà une des grandes imperfections de la loi actuelle. L'intéressé est en droit de savoir. Ce projet de loi dit que 45 jours est un délai suffisant. A partir du jour où la demande est officiellement déposée, le ministre devrait avoir assez de 45 jours pour se renseigner, communiquer avec les gouvernements provinciaux et les divers ministres que cela peut concerner, prendre une décision et rendre réponse.

En cas de nécessité, une prolongation de délai de 30 jours peut être accordée. Mais si le ministre ne s'est pas décidé après 75 jours, l'approbation est automatique. Voilà de nouveau un signal positif à donner à ceux qui désirent investir chez nous. Nous espérons que les députés appuieront cela.

Je voudrais souligner que toutes les vérifications normales seront effectuées durant cette période. Nous ne chercherons pas à déterminer si l'investissement représente un avantage important pour le Canada. Comment peut-on, en toute justice, dire qu'un non-Canadien désireux d'acquérir une boutique de haute coiffure effectue un investissement représentant un avantage significatif? Voilà pourquoi nous soutenons que le mot est trop nébuleux. Parlons plutôt d'un avantage net. Jugeons-nous que l'investissement représente un avantage net? Dans l'affirmative, la demande devrait être approuvée dans un délai de 45 jours, ou certes de 75 jours.

M. Waddell: Vous supposez qu'ils sont négatifs dès que vous parlez d'avantages nets.

M. Stevens: Voilà mon collègue socialiste qui place encore une fois son mot. Un socialiste ne comprend pas qu'il existe des crédits et des débits. Quant aux avantages nets, même un socialiste devrait comprendre que c'est exactement ce qu'il faut peser quand on examine si un investissement devrait être approuvé, à savoir s'il constitue un avantage net pour le Canada. Dans plus de 90 p. 100 des cas, même le gouvernement précédent a conclu que les investissements représentaient un avantage pour le Canada et les a approuvés. Nous soutenons que le critère devrait être plus explicite. Parlons donc d'avantage net, et nous projetterons alors dans le monde, espérons-le, une image qui sera positive pour les investissements au Canada plutôt que négative.

Les changements que j'ai mentionnés jusqu'ici peuvent être considérés comme des remèdes aux aspects négatifs de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. J'ai déjà mentionné les aspects positifs. Je vais maintenant aborder l'unique réserve que nous avons apportée dans le projet de loi C-15. Dans le cas des investissements qui peuvent revêtir un caractère culturel ou toucher à l'identité nationale, nous estimons qu'ils devraient faire l'objet d'un examen sans égard à leur taille. Lorsque le comité parlementaire sera saisi du projet de loi, nous aimerions qu'il fasse des suggestions sur le genre d'investissements à faire entrer sous la rubrique des investissements liés au patrimoine culturel et à l'identité nationale.

Nous croyons qu'il faudrait adopter par réglementation une disposition qui fasse en sorte qu'on ne laisse pas passer sans examen entre les mains de non-Canadiens des entreprises du monde de l'édition ou des médias, par exemple. Voilà pourquoi nous avons apporté cette importante réserve. Il ne s'agit pas nécessairement de savoir si l'investissement dépasse les cinq millions. Il s'agit beaucoup plus de savoir quelle est la nature de l'acquisition. J'ose croire que divers organismes du secteur culturel tiendront à se présenter devant le comité pour expliquer pourquoi ils estiment que d'autres domaines que celui de l'édition, par exemple, devraient être inclus sous cette rubrique générale. Nous sommes intéressés à entendre les députés sur ce point. Il s'agit d'une exception importante à la position générale d'accueil sans examen que nous voulons adopter.

M. Caccia: Que dire des films?

M. Stevens: On mentionne le cinéma. J'espère que ce député aura le courage de défendre son point de vue au comité. Je ne dis pas que ce domaine ne figurera pas dans le chapitre concernant notre identité culturelle ou nationale, en matière d'investissements.

M. Waddell: Et les sociétés pétrolières, non?

M. Stevens: Mon collègue socialiste parle des sociétés pétrolières. C'est une obsession. Peu importe que des mises à pied en résultent, tout ce qui compte pour eux c'est l'idéologie.

J'entends surtout ce matin donner les points saillants de cette mesure législative et montrer comment, selon nous, elle s'intègre dans notre programme économique, pour redonner du travail aux Canadiens et ramener la prospérité chez nous. Elle constitue, en fait, un élément essentiel de notre programme. Nous nous y étions engagés très fermement au cours de la campagne électorale et cette promesse, les Canadiens s'attendent à ce que nous l'honorions.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: C'est le première fois qu'on vous applaudit.

M. Stevens: Pas du tout. Puisque mon collègue tient des comptes c'est la septième.

Le projet de loi C-15, à l'étude, fait bien davantage que de modifier la loi antérieure. Il annonce un jour nouveau pour le Canada. Avec Investissement Canada, nous abandonnons une politique négative et défensive pour adopter une attitude positive et tournée vers l'avenir. Les opposants, parmi lesquels se trouve mon collègue socialiste, prétendent que cette mesure ouvre toute grande la voie à la domination de notre économie par des étrangers. Elle va nous empêcher, selon eux, d'exercer un contrôle sur l'acquisition d'entreprises canadiennes. Ces craintes prouvent qu'ils saisissent mal la teneur de ce projet de loi.

Pire encore, ce sont des suppositions indignes de nous, Canadiens. Elles révèlent une certaine insécurité et montrent qu'on répugne à croire que le Canada est capable d'assumer la position qui lui revient en tant que l'un des pays les plus actifs et les plus dynamiques au monde actuellement, un pays possédant d'énormes ressources, si seulement nous acceptons de vivre dans les années 1980 et d'accorder au capital, qu'il soit canadien ou étranger, un rôle à jouer dans la mise en valeur de ce magnifique pays.

En terminant, je dirai que ce projet de loi concernant l'investissement au Canada est conçu pour nous permettre de construire des ponts et non de dresser des obstacles. Les Canadiens ne veulent pas d'un gouvernement lancé comme un cerbère aux trousses des investisseurs. Ils veulent être certains que leur gouvernement est à l'affût des investissements qui leur seront profitables. Ils veulent aussi la preuve que le Canada s'est bel et bien remis en affaires.

• (1140)

Enfin, qu'il soit bien entendu que j'accueillerai toute critique constructive que mes collègues à la Chambre ou à l'autre endroit voudraient me présenter durant le débat sur ce projet de loi. J'attends avec impatience de connaître les positions que l'on viendra défendre au cours de son étude en comité mais, par-dessus tout, j'ai bon espoir que le débat sur la loi concernant l'investissement au Canada gonflera d'aise les Canadiens par rapport aux autres pays et signalera au monde entier l'entrée du Canada dans la décennie 1980.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Quelqu'un veut-il intervenir dans le débat? La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pouvons-nous dès maintenant poser des questions ou faire des observations?

M. le vice-président: Non, les questions ne sont pas permises tant que les trois premiers orateurs n'auront par terminé leur discours.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous sommes très heureux que le ministre nous présente ce projet de loi parce que c'est la première mesure économique majeure que le gouvernement nous soumet comme élément de son nouveau régime dit de renouvellement économique. Il procure donc à la Chambre la première occasion qu'elle a de débattre longuement et en détail le plan d'action et les positions qu'adopte le nouveau gouvernement conservateur en vue de réaliser les objectifs de croissance économique qu'il a énoncés.

Nous remercions le ministre de nous avoir expliquer le projet de loi. Je crois qu'il personnifie et incarne à la perefection le régime conservateur auquel nous serons soumis, pour le meilleur ou pour le pire, pendant les quatre prochaines années, au moins.

Je trouve que ce débat est important. J'espère que tous les députés vont en profiter pour écouter attentivement les arguments qui vont être présentés et pour y répliquer. J'espère que le ministre et ses collègues tant du cabinet que du caucus conservateur, plutôt que de réagir par une sorte de réflexe conditionné en se mettant sur la défensive ou en se lançant dans des discours à l'emporte-pièce, vont écouter attentivement ce que leurs adversaires et les critiques de leurs positions ont à dire.

Je crois que nous poursuivons tous ici le même objectif. Nous avons tous la même ambition de créer des emplois au Canada. Nous avons pour objectifs communs de favoriser la croissance, d'encourager l'investissement et de faire jouer à l'industrie canadienne un rôle de premier plan dans le nouvel ordre économique mondial. Sur le plan des objectifs fondamentaux, je crois que nous pouvons dire honnêtement que tous, des deux côtés de la Chambre, nous partons du même principe. C'est sur les méthodes que nos opinions divergent fondamentalement.

Ce n'est pas comme si un camp ou l'autre adoptait des positions contraires sur la création d'emplois. Toutefois, le principal reproche que nous faisons à cette mesure législative, c'est d'être un mécanisme imparfait. Elle se fonde sur des hypothèses gravement erronées. L'entrée en vigueur de cette mesure n'aura pas pour résultat ultime de créer plus d'emplois au Canada, mais de nous faire perdre des emplois et des débouchés. Elle ne stimulera pas les investissements canadiens, mais en fait elle entravera la mise sur pied au Canada d'une économie efficace, moderne, concurrentielle et industrialisée.

Dans un climat économique où chaque pays doit affronter la concurrence en fabricant des produits de haute valeur ajoutée comme c'est le cas pour l'industrie de haute technologie, la mesure législative que propose le ministre, en définitive, découragera la croissance et le développement et y fera obstacle. La mesure nous cause donc de vives et profondes inquiétudes.

Si quelqu'un est victime de l'idéologie qu'il embrasse nous croyons que c'est le grand prêtre du ministère de l'Expansion industrielle régionale qui prêche sa doctrine depuis des années et qui vient de trouver une nouvelle chaire, mais il n'apportera pas le salut aux Canadiens. Nous allons en fait constater que le contraire va se produire. C'est pourquoi nous espérons que l'on prêtera attention à ce débat. Nous comptons prouver par des arguments, aux étapes de la deuxième lecture et de l'étude en comité qu'il faut amender la mesure législative afin qu'elle ne cause pas de préjudice aux entreprises canadiennes et qu'elle encourage mieux les Canadiens à investir dans leur propre régime économique.

La question essentielle est de savoir quelle orientation il convient de donner à la politique gouvernementale pour qu'elle favorise la croissance des investissements nécessaires et la création réelle d'emplois. Je dois signaler, en passant, que les deux ne sont pas nécessairement synonymes. Il y a une chose que nous avons apprise au moment où nous entrons dans l'ère des industries à fort cœfficient de connaissances, c'est que les nouvelles immobilisations ne conduisent pas nécessairement tout de suite à la création d'emplois à moins que les bénéfices qui découlent de cette richesse ne soient distribués de manière à créer des emplois.

Quelqu'un pourrait investir un certain montant dans de nouvelles machines afin d'augmenter la productivité, mais en fin de compte, du moins à cet endroit ou dans cette usine, une perte d'emplois en résultera. Par conséquent, si l'on adopte un point de vue simpliste et que l'on considère l'investissement comme suffisant en soi, on oublie de tenir compte des réalités de l'économie actuelle où de tels investissements peuvent entraîner l'élimination d'un grand nombre d'emplois. Il faut donc veiller à ce que les capitaux investis soient répartis par région et par secteur de façon à garantir un gain net dans le domaine des emplois pour les Canadiens.

Nous avons aussi de très graves inquiétudes au sujet des objectifs que le ministre cherche à atteindre parce que la mesure sur Investissement Canada a été présentée avant l'important budget économique que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a promis pour le printemps prochain. Cette mesure ne fait donc pas partie intégrante d'un programme global. Le gouvernement veut la faire adopter à la hâte sans donner aux Canadiens l'occasion de voir quels seront les autres éléments de sa formule économique. Le ministre nous présente une mesure en bloc de façon unilatérale sans que nous sachions comment elle s'insèrera dans la politique économique du gouvernement.

Le ministre des Finances nous a promis des consultations et des entretiens, après quoi un programme définitif sera présenté le printemps prochain. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, pour des raisons connues de lui seul ou de ses collègues, a cependant pris deux initiatives qui sont tout à fait indépendantes du programme que mettra sur pied le ministre des Finances. Sa décision de vendre les sociétés de la Couronne, qui a une incidence tout à fait dramatique sur l'expansion du secteur aérospatial, et le . . .

M. Stevens: Tout à fait positive.

M. Axworthy: Une incidence négative parce que nous n'en connaissons pas les résultats. Le ministre ne veut pas nous le dire. Il ne veut pas nous révéler ce qui arrivera si l'on vend Canadair ou de Havilland à des acheteurs étrangers. Ce pourrait être la répétition de l'Arrow de Avro. Le ministre n'a pas publié de lignes directrices, de règles ou de conditions pour régir cette vente. Autrement dit un acheteur étranger peut acheter Canadair ou de Havilland, s'emparer de toutes leurs innovations technologiques pour les emmener au sud, au nord, à l'est ou à l'ouest et nous laisser une épave. Il ne resterait plus qu'à abandonner l'industrie aérospatiale. Nous ne savons pas du tout quelles seront les modalités de la vente parce que, lorsqu'on a interrogé le ministre à ce sujet au comité, il a refusé de répondre.

Nous avons donc un ministre qui non seulement ne tient pas compte des grandes règles fixées par le ministre des Finances, mais qui prend aussi des mesures qui pourraient avoir des conséquences désastreuses pour d'importants secteurs de l'industrie canadienne. A mon avis, c'est ce que fait la mesure à l'étude. Comme nous ne pouvons pas juger des conséquences qu'aura cette mesure par rapport aux autres initiatives gouvernementales que nous ne connaîtrons pas avant six ou sept mois, le ministre nous demande d'accepter les yeux fermés une initiative qui pourrait causer de très graves problèmes aux investisseurs et au secteur des affaires du Canada.

• (1150)

Je voudrais examiner un peu les grands principes sur lesquels s'appuie cette mesure. D'abord, le ministre a décidé de changer le nom de l'organisme. Pourtant, comme le disait Shakespeare, «Qu'est-ce qu'un nom?» Le ministre nous a dit que, d'après bien des gens, le seul nom de l'Agence d'examen de l'investissement étranger répugnait aux investisseurs étrangers et que son seul nom créait donc une atmosphère d'angoisse et de crainte. Je pense que les employés de l'agence seraient très étonnés d'apprendre qu'ils exerçaient tellement d'influence sur les investisseurs étrangers, qui sont d'habitude beaucoup trop terre à terre et réalistes pour cela.

Cependant, si nous admettons qu'il existait ce sentiment incroyable de crainte et de dégoût comme l'a dit le ministre il y a 20 ou 30 minutes, comment explique-t-il la déclaration faite par l'ambassadeur des États-Unis, M. Robinson, qui n'a jamais eu la réputation de mettre des gants lorsqu'il avait quelque chose à dire? Il a toujours fait preuve de franchise et d'honnêteté chaque fois qu'il a parlé des programmes et des politiques du Canada. Je cite ici le Conference Board of Canada qui n'est pas à proprement parler, un groupe d'experts libéraux. A la page 9, M. Robinson dit ceci: «Le Canada reste un très bon endroit pour investir.» L'ambassadeur des États-Unis ne semble donc pas partager les craintes et les appréhensions du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

M. Stevens: Il n'a pas parlé de non-Canadiens.

M. Axworthy: M. Robinson a dit que nous avions fait des changements et que les choses s'amélioraient.

M. Stevens: Passez à la page 58.

M. Axworthy: Parlons maintenant, monsieur le Président, des énormes possibilités d'investissements étrangers. On a expédié un questionnaire dont l'une des questions était la suivante: «Qu'est-ce qui vous incite à investir ou à ne pas investir au Canada?» Sur 333 entreprises, 6.6 p. 100 ont signalé un aspect quelconque d'une réglementation; je dis bien seulement 6.6 p. 100, monsieur le Président. Voilà pour ce qui est de «l'atmosphère de crainte et d'appréhension» dont nous parle le ministre.

Quand on leur demande ce qui les incite à investir, un fort pourcentage d'entreprises affirment que ce sont les débouchés, la compétitivité, la rentabilité, en somme les critères qui entrent normalement en ligne de compte. Le gouvernement dépense beaucoup de temps, d'efforts et de ressources pour nous dire qu'il faut changer l'image de l'AEIE auprès des investisseurs alors que celle-ci est généralement bonne.

M. Stevens: Lisez donc la page 58.

M. Axworthy: Nous avons pris connaissance des études. Nous avons écouté les déclarations de l'ambassadeur des États-Unis et si le ministre insiste, nous pourrions citer d'autres déclarations semblables. Le problème réside surtout dans l'esprit—au sens très large—des conservateurs. Cela fait des années qu'ils prêchent contre l'AEIE pour des raisons idéologiques. Ils ont voulu soulever une tempête d'indignation. En fait le problème s'est posé quand des porte-parole conservateurs ont affirmé à des auditoires américains, allemands ou français, que l'AEIE était une monstruosité. C'est de là que vient le problème, monsieur le Président.

Oublions cette question d'image et examinons les faits, monsieur le Président. Voyons un peu la réalité. Si la crainte est si répandue chez les investisseurs, comment le ministre peut-il expliquer que l'an dernier des ressortissants étrangers aient investi 4.1 milliards au Canada?

M. Stevens: Cela n'égale pas ce que nous avons perdu en 1981 et 1982. Et les capitaux qui sont partis?

M. Axworthy: En réalité, monsieur le Président, un millier d'investisseurs étrangers ont présenté des demandes dont 97 p. 100 ont été approuvées. Le ministre a voulu faire croire que l'AEIE effectuait un tamisage très serré qui ne laissait filtrer que le petit investisseur, et pourtant 97 p. 100 des demandes ont été agréées.

M. Stevens: Cent soixante sont restées en suspens.

M. Axworthy: Pourquoi le ministre insiste-t-il alors que presque tous ceux qui ont voulu investir au Canada ont reçu le feu vert après que leur geste eut été jugé favorable aux intérêts du Canada? Le problème, ce n'est pas l'entrée des capitaux, c'est ce qu'il advient d'eux une fois qu'ils sont au Canada. Ce qui importe c'est la façon dont ils contribuent à créer de l'emploi, à favoriser la recherche et le développement et à répondre aux besoins mondiaux.

Mais le gouvernement a décidé de capituler, d'abdiquer de sorte que le Canada sera incapable de déterminer si les capitaux étrangers serviront d'une façon positive et constructive, et si les entreprises acquises ou nouvellement implantées contribueront à créer des emplois. En supprimant ces conditions, en refusant d'examiner les nouveaux projets d'investissement, en acceptant les acquisitions indirectes jusqu'à concurrence de 50 millions et en relevant le seuil des acquisitions directes, le gouvernement élimine—et c'est le ministre lui-même qui l'a dit—90 p. 100 de ces demandes, de sorte que ces investisseurs peuvent très bien acquérir une entreprise canadienne, s'emparer de sa technologie, la rapatrier à Saint-Louis en ne laissant que des miettes, et pourtant le ministre affirme que tout cela va créer de l'emploi. Voilà le problème, monsieur le Président, que le ministre ne comprend pas.

L'AEIE ne servait pas à empêcher les capitaux d'entrer au Canada, mais elle servait de moyen de négociation, d'intermédiaire, pour s'assurer que ces investissements profitaient bien à notre pays.

M. Mazankowski: J'espère que vous plaisantez!

M. Stevens: La plupart des investisseurs éventuels ne sont même pas venus négocier.

M. Axworthy: C'était là l'objet de l'AEIE et les députés d'en face ne comprennent pas ses résultats. Ils sont aveuglés par leurs principes. Voilà le problème. Les députés d'en face n'ont pas compris son fonctionnement et ils ne le comprennent toujours pas. Le ministre a été aveuglé et conditionné pendant si longtemps qu'il refuse de comprendre que l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait pour tâche de veiller que ces capitaux profitaient aux Canadiens.

Le résultat de l'initiative que prend aujourd'hui le ministre, c'est que les sociétés canadiennes qui ont mis au point une nouvelle technologie, une base de fabrication plus perfectionnée, peuvent être achetées sans la moindre exigence ou condition et les avantages de ces activités de recherche et de développement, ou de cette technologie, ne profiteront pas aux Canadiens, mais à des étrangers. C'est pourquoi l'initiative du ministre n'aura pas pour effet, en dernier ressort, de permettre aux Canadiens d'établir une base industrielle reposant sur des connaissances intensives, ni dans les secteurs traditionnels ni dans les industries nouvelles, et nous courons le réel danger de voir ces avantages et ces atouts arrachés aux sociétés canadiennes par des étrangers. Si le ministre estime que cette initiative va permettre au Canada de soutenir la concurrence sur un marché international hautement compétitif, c'est qu'il n'y est pas du tout, monsieur le Président—

M. Caccia: Il rêve en couleurs.

M. Axworthy: . . . et il rend un bien mauvais service à l'économie canadienne et au monde des affaires canadien.

M. Gustafson: Vous avez été ailleurs pendant 16 ans.

M. Axworthy: Ce qui m'intéresse dans les grandes théories concernant Investissement Canada, c'est que cet organisme ne s'occupe pas simplement des investissements étrangers, mais de tous les investissements. Nous allons disposer d'un organisme central qui offrira les stimulants et servira de catalyseur à tous les investisseurs canadiens. Mais quels pouvoirs ce projet de loi confère-t-il au ministre? A première vue, il a le pouvoir de publier quelques brochures. Aucune disposition de ce projet de loi ne prévoit le moindre stimulant, la moindre mesure de souplesse à l'intention des petites entreprises canadiennes. Cette mesure est vide. C'est de la frime, du toc, de la poudre aux yeux. Aucune de ses dispositions ne permettra aux petites entreprises canadiennes d'accroître leur capital.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tant hésité à offrir les stimulants voulus aux petites entreprises, bien qu'il y ait suffisamment de capitaux disponibles dans notre pays? Nous sommes les plus gros épargnants du monde. Nos épargnes représentent 13 p. 100 de notre revenu disponible. Pourquoi n'a-t-on rien prévu dans ce projet de loi, ou dans les initiatives formulées par le ministre des Finances pour débloquer ces capitaux et aider les petites entreprises à se constituer un capital-actions ou un capital-risque?

M. Stevens: C'est prévu.

M. Axworthy: Non, il n'y a rien du tout. Le ministre peut préparer quelques brochures. Cependant, monsieur le Président, dans le cadre du projet relatif à Investissement Canada, par exemple, on aurait pu, entre autres, faire intervenir la Banque fédérale de développement pour offrir aux investisseurs canadiens une garantie de prêt satisfaisante pour leur permettre d'investir dans ces secteurs.

• (1200)

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien dit au sujet d'un projet de loi sur la concurrence? Nous avons essayé à plusieurs reprises, malgré l'opposition du parti d'en face, de proposer un projet de loi qui améliore la concurrence dans le monde des affaires. Pourquoi le gouvernement a-t-il hésité à faire de même? Parce que nous savons qui il cherche à défendre. Le gouvernement ne croit pas véritablement en la concurrence. Il ne désire pas véritablement empêcher la concentration de capital.

Le problème qui se pose dans notre pays est dû entre autres à une trop forte concentration de capital dans les grandes sociétés. Nous savons que la création d'emplois se fera essentiellement dans le secteur de la petite et moyenne entreprise et non dans les grandes sociétés. En effet, dans ces dernières, le nombre d'emplois a plutôt diminué, en chiffres nets. La petite entreprise sera la principale source de création d'emplois. Il ressort d'études comparatives entre les petites entreprises canadiennes et américaines qu'il naît chaque année le même pourcentage de petites entreprises, mais elles se trouvent bien vite dans une impasse et elles ont du mal à se développer afin de devenir de moyennes ou grandes entreprises.

Cet état de choses est attribuable entre autres à notre régime financier, trop rigide et trop structuré, qui manque de capitaux à risques et d'investissements. Toutefois, le gouvernement actuel n'a encore rien fait, ni dans ce projet de loi ni dans les initiatives du ministre des Finances, pour offrir aux entreprises canadiennes des occasions propices dans ce domaine.

J'ai entendu le ministre de l'Expansion industrielle régionale parler avec éloquence des emplois qu'il veut créer. L'objectif est sans doute louable, mais quelles mesures le gouvernement envisage-t-il? Il brandit le projet de loi, mais où trouve-t-on, dans ce texte, la politique et le programme du gouvernement? Où libéralise-t-on les règles et le cadre économiques pour faciliter l'apport de capitaux? Par exemple, quand notre parti était au pouvoir, nous avions lancé des programmes importants de déréglementation. Nous avions accru la concurrence dans le secteur des transports, plus précisément dans les transports aériens et dans le camionnage. Nous estimions qu'il fallait accorder plus de latitude à l'innovation et à la concurrence dans le secteur de l'entreprise privée. Mais qu'est-il arrivé depuis lors? L'exposé financier du ministre des Finances augmente sensiblement les frais des entreprises de transport, ce qui les empêchera de profiter de la déréglementation. Elles devront maintenant assumer des frais plus élevés en raison des mesures prises par le gouvernement. Cette bande de gens en face prend la parole partout au Canada afin de préconiser l'innovation et la concurrence, mais elle s'empresse ensuite de hausser les frais des petites entreprises canadiennes.

Le gouvernement fait volte-face, monsieur le Président. Il dit quelque chose et agit autrement. Il est très éloquent, mais quand on analyse son comportement, on se rend compte que c'est une autre histoire. La réduction du déficit est devenue pour lui une obsession et une idée fixe au point où il limite maintenant les possibilités de croissance. Il a réduit les possibilités de croissance aux termes de ces mesures qui accroissent ses dépenses et ses coûts. En général, les hommes d'affaires et les consommateurs ne peuvent donc pas profiter des avantages qu'offre la concurrence.

Le ministre a déclaré ce matin que cette mesure annonçait une nouvelle ère au Canada. Néanmoins, c'est le gouvernement qui réprime les possibilités de croissance. C'est là le véritable danger. J'espère que les conservateurs ne se contenteront pas de faire des minauderies, mais qu'ils examineront la question. Je suis persuadé que, au cours des audiences du comité, nous aurons suffisamment de témoins qui viendront confirmer notre point de vue. Le Conseil des sciences du Canada, par exemple, nous a remis de nombreuses études, et le ministre devrait en lire certaines. Il signale à maintes reprises que, si nous voulons assurer l'épanouissement au Canada d'une industrie très spécialisée et à haute valeur ajoutée, nous devons la protéger contre les prises en charge, les tentatives d'acquisition et la suffocation. Les députés d'en face n'ont pas à se fier à ce que je dis, bien qu'ils puissent le faire. Ils préféreront peut-être se tourner plutôt vers le Conseil des sciences, qui a énoncé la stratégie industrielle dont nous aurons besoin pour affronter la concurrence internationale.

Le ministre parle des années 80, mais moi je parle des années 1990 et suivantes. Les jeunes qui sortiront de nos universités et collèges devront trouver des emplois dans des secteurs hautement spécialisés, mais, en raison des mesures prises par le ministre, ces secteurs seront tous au sud, au nord, à l'est ou à l'ouest de chez nous, parce qu'ils ne pourront pas survivre ici. Voilà le problème. Voilà le scénario qu'on nous présente. Notre porte est tellement ouverte que nous serons bientôt réduit à l'état de paillasson du reste du monde.

Savez-vous ce qui est absolument ahurissant au sujet de tout cela, monsieur le Président? Le gouvernement prétend qu'il va établir de nouvelles relations avec les États-Unis, le plus grand investisseur étranger. Ces nouvelles relations privilégiées, nous les avons déjà. Le premier ministre (M. Mulroney) était à New York, hier soir, et le secteur des affaires l'a applaudi. Bien entendu. Ils aiment bien voir venir des gens à qui ils peuvent vendre n'importe quoi. Ils adorent les gens comme ça. Bien sûr qu'ils vont applaudir, trépigner, siffler et acclamer. Ils aiment bien les gens qui vont leur faire des révérences. Voilà les faits, monsieur le Président.

Je demande donc au ministre si lui-même, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ou le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) ont fait un effort pour obtenir la moindre réciprocité de la part des Américains à propos de l'interdiction des investissements étrangers qui existent dans ce pays-là? Ils ont des lois antitrusts, des lois sur la sécurité, des lois sur les marchés de l'État, des exclusions d'un grand nombre de secteurs. Les Américains n'ont pas d'Agence d'examen des investissements étrangers, mais ils ont une pléthore de mesures de protection empêchant les investisseurs étrangers d'acheter toutes sortes d'entreprises américaines.

Il y a bien des exemples, et le ministre les connaît, d'entreprises canadiennes qui s'implantent aux États-Unis, mais doivent, d'abord, tout déclarer à la Securities Exchange Commission. Notre projet de loi a-t-il des dispositions similaires? Si, désormais, les entreprises canadiennes deviennent des proies offertes à tous les intéressés, nous devrions avoir des droits réciproques aux États-Unis. Il est possible, monsieur le Président, que le ministre ait fait cela en secret, en privé. Nous ne pouvons pas ainsi modifier nos pouvoirs de contrôle de l'investissement étranger alors que les autres pays ne nous donnent pas les mêmes droits chez eux. C'est une véritable braderie et il n'y a pas pire négociation. On endort notre vigilance et le premier ministre s'en va au sud de la frontière pour s'en vanter.

Personne ne conteste, monsieur le Président, que les États-Unis sont notre principal partenaire commercial et la principale source de nos investissements étrangers. Lorsque l'AEIE existait, ils contribuaient 60 p. 100 de notre commerce extérieur, si je lis bien les chiffres, ou même plus, tout dépendant de la façon de calculer. S'il en est ainsi, avant que nous adoptions cette mesure législative, avant que nous nous amputions de tous les pouvoirs que nous avons pour rendre le capital étranger responsable, pourquoi, au nom de Dieu, ne demandons-nous pas la même chose aux Américains? Pourquoi brader ce que nous avons et ne rien demander en échange? Est-ce là ce que l'on appelle de la bonne gestion? Est-ce le genre d'affaires que le ministre veut continuer à faire? Nous allons devenir les laquais du reste du monde. Est-ce cela, l'ère nouvelle? Les Canadiens seront les serfs, les corvéables du reste du monde. Est-ce là la nouvelle politique économique que l'on peut espérer?

Si ce n'est pas le cas, je pense que le ministre ferait mieux de prendre un avion, ce soir, et d'aller voir ses collègues à Washington. Il devrait leur dire que nous en sommes à la deuxième lecture de ce projet de loi, qu'il sait que l'opposition va le retenir pendant longtemps et que, par conséquent, il lui reste du temps pour négocier. Qu'il aille demander ce qu'ils sont prêts à nous donner en échange. S'il ne le fait pas, c'est un manquement grave à ses responsabilités vis-à-vis des Canadiens en tant que ministre de la Couronne. Je pense qu'il devrait comprendre cela.

Non seulement, monsieur le Président, sommes-nous en train de brader nos droits institutionnels, mais nous risquons d'enlever à la petite entreprise canadienne toute possibilité de développer ses compétences, ses spécialisations, ses moyens de commercialisation et cela sans aucune contrepartie. Les Canadiens pourraient soutenir la concurrence s'ils détenaient des droits analogues, mais qu'en est-il de ces droits? Pourquoi ne sommes-nous pas là-bas pour négocier des droits réciproques? Voilà où le bât blesse, monsieur le Président.

• (1210)

Voilà pourquoi, de ce côté-ci de la Chambre, nous disons que ce projet de loi comporte de graves lacunes en matière de création d'emplois et d'investissements. Compte tenu de la réalité industrielle de demain, le ministre est en train de renoncer à un atout majeur. Il provoque les rires et les hourras de ses collègues quand il dit que ce ne sont plus les avantages importants qui comptent, mais les bénéfices nets. Autrement dit, quand une entreprise ne fait que des bénéfices insignifiants, qu'elle est à peine rentable, il liquide toute la boîte.

M. Deans: Qu'en savez-vous?

M. Axworthy: Nous ne le saurons évidemment pas, car désormais le ministre sera le seul arbitre, le seul juge, le maître des hautes œuvres au Canada en matière d'investissements. Je ne lui reproche pas de vouloir cumuler le plus de pouvoirs possible.

M. Deans: Vous en savez quelque chose.

M. Axworthy: Certes, les pouvoirs discrétionnaires d'un ministre relèvent d'une tradition qui a toujours été respectée des deux côtés de la Chambre.

Mais voyons les aspects pratiques du problème, monsieur le Président. Le ministre a prétendu qu'il ne voulait pas abuser du temps du cabinet. Il a faussement prétendu que la révision prenait 20 p. 100 du temps du cabinet. Rien de plus absurde. J'en sais quelque chose puisque j'ai été ministre moi-même. Il se peut que cela représente 20 p. 100 du temps consacré à la paperasserie. Mais l'objet de cette révision était de fournir aux autres ministres, qui assument aussi des portefeuilles industriels ou économiques, la possibilité de faire valoir leur point de vue au besoin. Et elle donnait aux ministres représentant des régions l'assurance qu'ils pouvaient protéger le développement et les possibilités économiques de leur propre région. Ils ne le pourront plus dorénavant, monsieur le Président. Le ministre peut décider ce qu'il veut, de son propre chef sans penser à ses collègues et sans les consulter. C'est contraire aux principes fondamentaux du régime parlementaire canadien. Le cabinet a toujours été à la fois le dépositaire et le défenseur des intérêts régionaux. Étant donné les pouvoirs restreints de notre Sénat, et je n'ai pas à exposer toute la théorie . . .

M. Deans: Il est rempli de libéraux.

M. Axworthy: Rendons grâces à Dieu de nous avoir fait cette petite faveur.

M. Deans: Bien petite!

M. Axworthy: Il n'en demeure pas moins que le cabinet du Canada a toujours été une institution qui a permis, dans une certaine mesure, aux régions de défendre leurs intérêts. Or, cette question est d'une importance capitale pour les régions. Elle pourrait avoir de graves conséquences pour la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique ou les Prairies, compte tenu des nouvelles entreprises qui viendront s'installer chez nous ou des acquisitions d'entreprises existantes. Voilà que, du jour au lendemain, les ministres qui représentent les régions n'auront plus voix au chapitre, qu'ils ne pourront plus présenter au cabinet leurs calculs ou leur point de vue au sujet des investissements.

Je trouve que le projet de loi pèche gravement sur ce plan-là et j'espère que le ministre va reconsidérer sa décision. Nous pouvons demander à d'ex-ministres de l'Industrie de témoigner au cabinet pour dire que cette révision ne prenait pas autant de temps. On avait tout le temps. C'était un droit accessoire que détenaient les ministres, mais cette consultation ne prenait pas autant de temps que le ministre le prétend. Le ministre présente un projet de loi qui empêchera les régions de se protéger et de se prononcer.

Le ministre a adopté pour objectif de fournir un service rapide et efficace par l'entremise du nouvel organisme. Il a évidemment aboli la majeure partie du processus d'examen. Il a éliminé 90 p. 100 des demandes. Il a déclaré en outre qu'il y avait une période limite de 45 jours, après quoi tout serait permis.

Revenons-en au principe que j'ai énoncé et que le ministre acceptera, peut-être, du moins je l'espère, bien qu'il n'en ait rien dit. Quant une société ou une entreprise étrangère demande à se porter acquéreur d'actifs canadiens, il faut que quelqu'un de ce côté-ci de la frontière s'assure que l'acquisition protégera les emplois. Des députés ont signalé à la Chambre le cas de la société Black and Decker. Cette société n'a pas respecté les exigences. Qu'adviendrait-il s'il n'y avait pas d'exigences? On pose souvent comme condition essentielle que les parties négocient sérieusement pour s'assurer que la nouvelle acquisition permettra d'accorder à l'entreprise canadienne une exclusivité mondiale, que les emplois seront protégés et que les activités de recherche et de développement demeureront au Canada. Il y a à cela un certain nombre d'avantages. Qu'arrivera-t-il si la date limite passée, les parties ne sont pas parvenues à s'entendre? Pourquoi devraient-elles s'entendre? Quelle entreprise étrangère, sachant qu'il existe une date limite, négociera de bonne foi? Pourquoi le ferait-elle? Elle se contentera de reculer et de dire . . .

M. Stevens: Parce que la réponse sera non.

M. Axworthy: Nous n'avons pas encore entendu de non. Le ministre a simplement dit que la porte était ouverte et que le gouvernement ne s'opposerait à rien. Ces gens-là lisent les propos du ministre. A New York, il y en avait 1,500 à un dîner où le premier ministre a déclaré que la porte était ouverte toute grande.

M. Stevens: A quoi pensez-vous que servira l'examen?

M. Axworthy: C'est précisément ce que nous voudrions savoir. L'examen existe pour obtenir aux Canadiens des avantages. Or, le terme «avantages importants» a été éliminé. Les nouvelles entreprises ont été exemptées. Le seuil quant aux acquisitions indirectes a été haussé. Le message est clair. Le gouvernement ne veut pas imposer ni examen ni négociation. Il indique qu'il maintiendra l'ancienne structure, puisqu'il existe quelque part un électorat qui aime bien l'idée d'un organisme de surveillance. C'est comme le décor des vieux films de cowboy de naguère. Les bâtiments n'ont qu'une façade et rien derrière. C'est bel et bien un subterfuge, monsieur le Président. Voilà tout ce que le ministre nous donne. Il ne nous donne rien de concret ni de substantiel sur quoi les Canadiens puissent compter pour protéger leurs intérêts. Le ministre se fiche de nous. Tout sera approuvé en 20 secondes.

Voilà pourquoi nous trouvons que ce projet de loi comporte de graves lacunes en ce qui concerne les principes fondamentaux et la compréhension du milieu économique et ce qu'il y aurait lieu de faire pour établir, protéger et faire valoir une stratégie industrielle canadienne. Voilà pourquoi nous trouvons que ce projet de loi est très déficient et très dommageable, et qu'il soulève un grand nombre de questions que la Chambre devra examiner avant de se faire une opinion à son sujet.

Ne serait-ce que du point de vue strictement économique, monsieur le Président, nous espérons que le ministre et ses collègues y réfléchiront à deux fois.

M. Stevens: Il nous faudra de meilleurs arguments que ceux que vous nous avez fournis.

M. Axworthy: C'est typique de leur attitude, monsieur le Président. Ils savent tout.

M. Deans: Ce n'est pas vraiment juste non plus. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais les arguments qu'il a avancés ne sont pas si mauvais.

M. Axworthy: Je remercie le député de Hamilton Mountain (M. Deans) de son appui.

Voyons maintenant l'autre côté de la médaille, monsieur le Président, et les députés auront amplement le temps d'en discuter. Je sais que cela me vaudra une réprimande et un regard chargé de mépris de la part du ministre, car il n'y croit pas. Cela touche à notre souveraineté, à la protection des institutions canadiennes. Un gouvernement canadien ayant reçu pareil mandat du peuple ne peut tout simplement pas mettre le sujet de côté et refuser d'en discuter. Il est fondamentalement question de propriété et de contrôle parce que cela nous permet en partie d'avoir notre mot à dire dans la planification de notre avenir. Nous ne pouvons tout bonnement pas nous mettre à faire des cadeaux dans les domaines du commerce, de l'investissement étranger et de la politique étrangère. En seulement trois mois, pour ce qui est de la politique étrangère, le gouvernement a accroché son petit chariot au bulldozer américain sans poser la moindre question, sans proférer la moindre critique ni même la moindre réserve.

• (1220)

Dans une interview des plus révélatrices en fin de semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que le gouvernement allait tout simplement souscrire aux positions américaines en matière de politique étrangère. Il a dit que le gouvernement précédent était parfois trop obséquieux. Dans ses démarches en faveur de la paix, le premier ministre Trudeau avait eu le courage de parler aux dirigeants d'autres pays et même de pays de l'Europe de l'Est . . .

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de conclure ses observations?

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que les trois premiers intervenants ne sont pas soumis à des limites de temps.

M. le vice-président: Les intervenants ont droit à 40 minutes. Les interventions illimitées sont réservées au premier ministre et au chef de l'opposition.

M. Axworthy: Je vais conclure. J'ai simplement soulevé ce point pour qu'on l'examine. Je sais que beaucoup de mes collègues seront plus qu'heureux de se pencher sur ce projet de loi dans les jours, les semaines et les mois qui viennent au cours du débat de deuxième lecture. Je remercierai simplement le ministre de nous avoir enfin dévoilé quelques-uns des piliers de cette nouvelle ère conservatrice. Je tiens à dire que ces piliers devront être très bien alignés, sinon nous risquons vraiment de vendre notre pays pour un plat de lentilles et de ne rien obtenir en retour.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, nous participons à un débat historique qui revet une importance considérable pour notre pays et pour notre avenir économique. En effet, il s'agit là, tout d'abord, de la première véritable initiative prise par le gouvernement conservateur. Comme les gens d'affaires l'ont déclaré, le menu leur met l'eau à la bouche, mais le repas—ou le pep-com devrais-je peut-être dire—est maintenant servi. Le gouvernement doit maintenant défendre publiquement la voie qu'il va faire prendre à notre pays, poussé, selon nous, par ses préjugés.

En outre, et c'est peut-être encore plus important, il s'agit d'un débat historique, car nous nous penchons sur la question de l'investissement étranger depuis des décennies. En fait, c'est une question qui angoisse les Canadiens depuis plus de cent ans, depuis que la première filiale est venue s'établir en Ontario, en 1872. Nous devons nous rappeler le passé, car il devrait nous apprendre quelque chose. Il révèle une présence croissante de l'investissement étranger au fil des ans jusque dans les années 1930. Au cours de la grande crise, alors que nous avions besoin d'emplois, on a assisté à une fuite importante des investissements étrangers qui a aggravé la dépression.

Nous devons également nous rappeler l'extraordinaire dynamisme et la croissance rapide de nos sociétés canadiennes immédiatement après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, l'entrée massive de capitaux américains a asphyxié ces sociétés canadiennes en plein essor qui nous donnaient jusque-là la possibilité de développer notre économie et de bâtir à partir de nos propres ressources.

Il faut également se rappeler que l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'était pas un simple caprice politique inventé à la hâte par un gouvernement libéral en difficultés. Elle découlait plutôt d'une longue période d'examen attentif et d'énormes pressions populaires exercées dans tout le pays pour que l'on s'occupe d'un problème qui, selon les Canadiens, était important non pas d'un point de vue idéologique, mais bien pour le bien-être économique du pays.

Au Canada, on a bien documenté les problèmes que l'investissement étranger peut créer. On n'a qu'à penser à la Commission Gordon dans les années 50, puis au rapport Watkins dans les années 60 et enfin, au rapport Gray dans les années 70. C'est à la lumière de ces analyses approfondies et des efforts déployés pour comprendre la situation qu'on a décidé de créer un mécanisme d'examen et de prendre un certain nombre d'autres mesures législatives. Il s'agit ici d'une question qui fait partie intégrante de notre histoire; or, l'histoire nous a appris à y porter toute l'attention voulue et à nous en préoccuper sérieusement. Franchement, le passé nous a enseigné qu'il faut traiter l'investissement étranger avec prudence et savoir le contrôler, afin de ne pas mettre en danger l'avenir de notre pays.

Je crois très important de définir dès le début et précisément l'objet du débat. Le ministre voudrait nous faire croire que nous discutons de l'avenir de l'emploi au Canada. Ce n'est tout simplement pas le cas. Il ne s'agit pas de savoir s'il devrait y avoir au Canada des investissements étrangers directs. Notre parti a réclamé avec insistance, par exemple, que les Japonais investissent davantage dans le secteur automobile chez nous et il a réclamé du gouvernement des mesures, afin de forcer les investisseurs japonais à implanter des usines au Canada.

Il ne s'agit donc pas non plus de fermer la porte à tout investissement étranger direct. Ce n'est pas non plus la promotion des investissements qui est en cause. Le ministre et ses collègues sont déjà en mesure à l'heure actuelle, sans nouveau projet de loi ou mesure législative, d'encourager l'investissement étranger au Canada. En fait, nos hauts commissariats et ambassades dans le monde entier remplissent précisément à l'heure actuelle le rôle que le ministre veut confier à Investissement Canada. Nos représentants à l'étranger s'entretiennent avec des investissements possibles et ils signalent les possibilités d'investissements au Canada, investissements qui profiteront à notre pays. Le débat ne porte pas là-dessus.

Il ne s'agit pas de savoir si le Cabinet devrait se pencher sur le cas de vendeurs de pop-corn à Edmonton. Le gouvernement peut, en tout temps, établir des modalités lui permettant de s'assurer que le Cabinet ne se penche que sur les investissements les plus importants. Le débat ne tourne pas autour du rôle du Cabinet.

Il ne s'agit pas de savoir si l'Agence d'examen de l'investissement étranger est parfaite. Les députés de notre parti critiquent de façon véhémente cette agence depuis dix ans. Selon nous, il s'agit d'un organisme fermé qui s'entoure du plus grand secret et qui n'est pas disposé à être franc avec les Canadiens et avec les localités qui ont eu à souffrir de sociétés qui ne tiennent pas leurs engagements. Nous avons des reproches à adresser à cette agence et nous serions heureux de souscrire à des changements dans son mode de fonctionnement. En fait, nous en avons proposé certains.

Ce débat porte sur trois grandes questions. Tout d'abord, puisque notre économie est déjà dominée en grande partie par des capitaux étrangers, a-t-on raison de s'inquiéter de l'investissement étranger direct et d'essayer de proposer des solutions de rechange? Voilà la première question.

• (1230)

Deuxièmement, est-il logique, du point de vue économique, d'avoir un système d'examen pour essayer de régler certains des problèmes posés par l'investissement étranger?

Troisièmement, est-ce en incitant les étrangers à investir au Canada que l'on rendra les investisseurs et les entrepreneurs canadiens plus dynamiques?

Je tiens à aborder chacune de ces questions importantes dans ce débat et je laisserai de côté les faux problèmes auxquels on a accordé trop d'importance jusqu'à présent.

La première chose dont il faut être conscient, c'est l'ampleur incroyable de la mainmise étrangère sur notre économie. Certains chiffres, dont les tout derniers viennent de Statistique Canada, exposent très clairement la situation. Ainsi, 51 p. 100 de notre secteur manufacturier est dominé par des entreprises étrangères et 98 p. 100 du secteur du caoutchouc est sous tutelle étrangère; dans le secteur du matériel de transport, la proportion est de 92 p. 100; dans celui de l'appareillage électrique, elle est de 70 p. 100; dans celui des produits chimiques, elle est de 71 p. 100 et dans la fabrication d'articles divers, elle est de 52 p. 100.

Il ne s'agit donc pas d'ajouter quelques petits éléments à une société essentiellement autonome. Il s'agit d'une société où la proportion des investissements étrangers est déjà extrêmement forte, plus forte que dans n'importe quel autre pays industrialisé.

M. Deans: Ce n'est pas que nous le voulions.

M. Langdon: La proportion des investissements étrangers a diminué depuis 1971. C'est peut-être l'existence de l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui a contribué à cette baisse. Dans ce cas, je ne peux que m'en réjouir. Grâce à Dieu, nous avons un peu plus l'impression d'être libre de nos mouvements.

M. Stevens: Est-il préférable d'avoir des chômeurs?

M. Deans: Ne soyez pas ridicule. Vous n'écoutez pas.

M. Langdon: Dans tous les pays du monde, les économistes prétendent souvent qu'il faut des investissements étrangers pour stimuler l'économie d'une région, pour introduire une certaine technologie afin d'améliorer la situation et d'inciter les entreprises régionales à devenir plus concurrentielles et à suivre de plus près l'évolution technologique dans le monde entier.

On invoque ces arguments dans des pays où la présence étrangère se chiffre à 10, 15 ou 20 p. 100. Ces arguments ne sont pas raisonnables, ils n'ont tout bonnement aucun sens dans un pays où 51 p. 100 du secteur manufacturier est dominé par des entreprises étrangères. Monsieur le Président, cette mainmise sur 51 p. 100 du secteur manufacturier servira assurément à introduire de nouvelles technologies, à faire venir des idées neuves et des suggestions de l'extérieur. Notre problème, ce n'est pas d'attirer de nouveaux investissements étrangers, d'avoir de nouveaux apports de l'extérieur, mais c'est plutôt que notre économie en est trop surchargée pour être maîtres de notre avenir.

Cet argument n'est pas uniquement valable pour le Canada. En fait, notre problème, c'est que bien des multinationales sont déjà établies ici. Je le répète, les chiffres sont peu encourageants et spectaculaires à cet égard. Pendant la terrible crise économique que nous avons traversée dernièrement, en 1982 et en 1983, parmi les 50 principales sociétés du Canada, les entreprises américaines ont perdu deux fois plus d'emplois que les canadiennes.

M. Deans: Écoutez-vous, Sinc? Voilà la réponse à votre question.

M. Langdon: Dans le monde entier, les multinationales rationalisent et bâtissent leur empire commercial, comme elles doivent faire. Elles sont dirigées par des hommes d'affaires et elles doivent tenir compte de leurs intérêts, à titre d'entités internationales. Lorsque cela se produira, nous n'aurons absolument aucune garantie de retirer notre juste part des activités de ces sociétés.

M. Deans: C'est vrai.

M. Langdon: Nous n'avons absolument aucune garantie. Si nous laissons faire, il se passera ce qui se passe depuis quatre ans au Canada: fermeture d'usines, déménagement d'entreprises américaines et mise au chômage de travailleurs canadiens. En bref, le résultats sera exactement l'inverse de ce que le ministre nous a dit. La crise économique actuelle s'envenimera au lieu de se résorber.

Nous ne pouvons tout simplement pas nous mettre à la merci des multinationales. Il faut une certaine surveillance, il faut que nos collectivités aient leur mot à dire et il faut empêcher ces sociétés de mettre leurs plans à exécution dans le monde entier.

Pourquoi, s'il existe des problèmes et si nous avons besoin de certains mécanismes pour les régler, passons-nous en revue les investissements envisagés? Je pense qu'il faut tout d'abord reconnaître que de très nombreux pays ont exactement le même genre de mécanismes. Par exemple, le livre publié récemment par le Comité de l'Amérique du Nord britannique et intitulé «Governments and Multinationals: Policies in the Developed Countries» montre bien que nous ne sommes pas le seul pays à analyser le dossier des sociétés étrangères désirant investir chez nous. Le Japon, la France, l'Australie et l'Italie sont dans le même cas. Tous ces pays ont mis sur pied un mécanisme comparable.

M. Stevens: Moins contraignant que le nôtre.

M. Langdon: Même les États-Unis ont pris des dispositions importantes pour que le gouvernement puisse étudier le cas de toute société qui désire s'implanter dans le pays.

En outre, les faits ne sont pas tels que les conservateurs se plaisent à le dire. Ils affirment par exemple que les investissements étrangers directs ont diminué au Canada à cause de l'AEIE. En fait, monsieur le Président, si l'on prend les quatre dernières années pour lesquelles nous avons des données, à partir de 1981, nous constatons que le solde net des investissements étrangers dans notre pays a augmenté.

M. Stevens: C'est faux.

M. Langdon: Je peux montrer les statistiques au ministre.

M. Stevens: Jetez donc un coup d'œil aux chiffres du FMI.

M. Langdon: Nous sommes partis d'un bilan négatif de 4.5 milliards de dollars en 1981 et l'écart négatif était encore de 900 millions en 1982. Par contre, en 1983 nous avions un solde positif de 200 millions et, en 1984, nous avons jusqu'à présent un surplus de 1.3 milliard.

M. Crofton: Quelle est votre source?

M. Langdon: La source? C'est Statistique Canada. Ce sont les derniers chiffres portant sur le total des investissements étrangers directs. En réalité, contrairement au mythe répandu par les conservateurs, l'AEIE n'empêchait pas les capitaux d'arriver.

A cause des multiples problèmes que posent les investissements étrangers directs, nous avons besoin d'un mécanisme d'analyse pour négocier avec les investisseurs et non pour les exclure. Il ne s'agit pas en effet d'empêcher les investissements étrangers. Ce qu'il faut, c'est profiter de ce solde positif de 1.3 milliard pour cette année et s'assurer que toutes les sociétés investissant dans notre pays nous procurent le plus d'avantages possible. Voilà l'utilité de ce mécanisme.

• (1240)

M. Stevens: Lisez la loi!

M. Langdon: J'ai lu la loi. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger les problèmes que posent les investissements étrangers directs en prétendant qu'ils n'existent pas. Toutes les études sérieuses effectuées au Canada et dans d'autres pays du monde ont très bien montré l'importance de ces problèmes. Par exemple, les sociétés étrangères établies au Canada font beaucoup moins de recherche et de développement que les entreprises canadiennes. Ainsi, parmi les sociétés employant plus de 500 personnes, les compagnies étrangères consacrent seulement 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche et au développement, alors que le pourcentage est de 10.3 p. 100 pour les entreprises canadiennes. Sur le plan des importations, nous constatons que celles des entreprises étrangères sont quatre fois supérieures à celles des sociétés canadiennes dans le secteur manufacturier. Dans l'ensemble du secteur industriel, les importations des sociétés étrangères sont cinq fois supérieures à celles des canadiennes. Or toutes ces importations supplémentaires font perdre des emplois aux Canadiens, qui pourraient très bien fabriquer les produits consommés par ces compagnies.

En plus du problème des achats, il y a celui de l'exode des capitaux. A en croire le ministre, les investisseurs étrangers arrivent ici en nous faisant cadeau de milliards de dollars d'investissements. S'il voyait un peu plus loin que le bout de son nez, il se rendrait compte que nous devons rembourser ce cadeau en y ajoutant les gros bénéfices que peuvent réaliser ces sociétés au Canada.

Ainsi, les filiales de sociétés américaines, qui possèdent 36 p. 100 de tous les biens industriels, sont à l'origine de 61 p. 100 des sorties de capitaux. C'est de l'argent qui pourrait être investi ici et dont le départ fait perdre des emplois au Canada. Et ce n'est pas le seul problème. En effet, ces sociétés réussissent également à échapper à la diligence de notre populaire ministre du Revenu national (M. Beatty). Nous connaissons plusieurs cas qui montrent la façon dont les multinationales arrangent leur comptabilité de manière à ce que leurs bénéfices soient imposés dans le pays où la fiscalité est la moins lourde.

Une étude détaillée des sociétés d'informatique établies au Canada a révélé que le ministère du Revenu avait perdu ainsi 50 millions de dollars de recettes en 1981. Les impôts perçus au Canada dans ce secteur ont été inférieurs de 30 p. 100 à ce qu'ils auraient dû être, parce que les sociétés étrangères sortent leurs bénéfices du pays sous forme d'achats effectués auprès de la maison mère. En outre, les exportations de ces compagnies ont été nettement inférieures à celles des entreprises canadiennes équivalentes. En 1978, 90 p. 100 des exportations de ces filiales étaient destinés aux maisons mères à l'étranger.

Nous avons la preuve que plus de la moitié des filiales implantées au Canada ne peuvent pas exporter librement, car elles sont soumises à diverses restrictions. Or toutes les exportations qui ne se réalisent pas se traduisent par une perte d'emplois au Canada.

Les problèmes sont bien connus et ils sont très graves. Un mécanisme d'analyse ou de négociation peut-il nous aider à les surmonter? Franchement, il est difficile de répondre catégoriquement à cette question. En effet, l'AEIE, telle que l'avait conçue le gouvernement précédent, fonctionnait en vase clos, dans le secret. Il nous était donc impossible de vérifier à fond les avantages du processus d'analyse. Dans ce sens, les libéraux sont responsables du coup fatal porté à l'AEIE, à leur grande déconvenue. Si on avait mis au point un mécanisme d'examen plus ouvert et plus responsable, nous serions mieux en mesure d'en juger les avantages.

On vient de terminer une étude d'évaluation interne au sein de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (FIRA). Nous en réclamerons la publication. Nous croyons savoir qu'elle a démontré que la grande majorité des sociétés avec lesquelles FIRA a négocié ont effectivement respecté leurs engagements à créer davantage d'emplois au Canada, d'y effectuer davantage de recherche et de développement, d'exporter davantage hors du pays et d'acheter davantage d'intrants au Canada. Cela démontre que FIRA ne nous a pas fait perdre d'emplois. Elle a au contraire procuré des emplois à des Canadiens grâce aux négociations qu'elle a menées avec les sociétés qui ont dû se soumettre au processus de l'examen.

Nous savons tous que pas assez de sociétés ont eu à s'y soumettre. Trop d'entre elles en ont été exemptées. Trop de grandes sociétés multinationales établies chez nous n'ont jamais eu à subir l'examen de FIRA. Mais aussi déficient qu'il fût, cet organisme a démontré qu'en soumettant à l'examen les propositions d'investissement étranger il pouvait nous procurer de plus grands avantages.

Il y a une troisième question: cette nouvelle mesure réussira-t-elle à insuffler un nouveau dynamisme dans le secteur privé canadien? Est-il possible de fouetter en quelque sorte les entrepreneurs canadiens en ouvrant la porte à de nouveaux investissements étrangers afin qu'ils se remettent à investir? Je pense que ce projet de loi aura le résultat contraire. Il stipule qu'aucun nouvel investissement n'aura besoin d'être examiné. Il permet à toute société américaine de venir s'établir au Canada même si elle doit faire une concurrence directe à une société canadienne. On ne pourra rien faire pour empêcher une telle chose. La société canadienne pourrait donc être acculée à la faillite sans pouvoir demander l'aide du gouvernement. Si nous voulons favoriser l'expansion économique et ranimer l'esprit d'entreprise au Canada, nous devons encourager les petites entreprises de tout le pays en les aidant par tous les moyens possibles.

Ce sont justement ces petites entreprises qui vont se retrouver sans défense une fois ce projet de loi adopté. Toute société qui a un actif inférieur à 5 millions de dollars peut maintenant être rachetée par une société américaine et on ne peut rien faire pour l'empêcher. Il n'existera aucun mécanisme d'examen et le gouvernement ne fera rien pour qu'une entreprise conjointe en résulte. Bien au contraire, les nouveaux hommes d'affaires canadiens, ceux qui pourraient contribuer à préparer notre avenir, seront exposés à la tentation beaucoup trop souvent. Quand leur entreprise aura un actif de 2 millions, 3 millions ou 4 millions de dollars, ils pourront se laisser aller, comme ils l'ont fait trop souvent dans le passé, et vendre leur société à un bon prix à des Américains. Ils pourront prendre leur retraite en Floride, se détendre et cesser de participer par leurs initiatives commerciales à l'éventuelle expansion économique de notre pays.

● (1250)

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on s'attaque, dans le cadre de ce projet de loi, aux sociétés que l'on devrait protéger le plus, c'est-à-dire celles qui ont un actif inférieur à 5 millions de dollars. Ce n'est pas logique. Nous avons besoin d'une nouvelle stratégie économique pour aider bien davantage le secteur privé que nous ne le faisons maintenant afin qu'il puisse participer au développement d'une économie qui sera non seulement soumise à notre contrôle, mais qui créera aussi les emplois dont nous avons besoin. Le projet de loi ne fait rien pour y parvenir, au contraire.

Ce projet de loi est très rétrograde car il supprime tout contrôle des nouveaux investissements et des prises en charge de petites entreprises canadiennes en pleine croissance. Finie la surveillance! Plus rien n'empêchera la prise en charge indirecte d'importantes succursales au Canada.

Quand le projet de loi a été rendu public vendredi, nous avons dit qu'Entrepôt Canada aurait été un nom plus approprié qu'Investissement Canada. En vertu de cette mesure, le Canada sera à vendre à vil prix, car les entreprises industrielles d'un bout à l'autre du pays deviendront un réseau d'entrepôts. Les Américains vont s'y installer, importer leurs produits et, si nous avons de la chance, les vendre dans de nouveaux emballages. Ils vont acheter de petites entreprises canadiennes pour faire ce travail, après en avoir arrêté la production. Ils vont vendre à titre d'importateurs et, une fois de plus, nous perdrons les emplois et les possibilités d'emploi dont nous avons si désespérément besoin.

Je ne vois aucune logique économique dans tout cela. Du point de vue politique, je comprends que le gouvernement tienne à dire aux Américains que nous sommes encore leurs meilleurs amis. Nous sommes prêts à tout faire. Nous allons leur ouvrir la porte toute grande et, si ce n'est pas assez, nous ouvrirons aussi les fenêtres. Nous allons faire n'importe quoi pour prouver aux États-Unis que nous voulons revenir au bon vieux temps où nous disions «tout de suite» quand ils réclamaient quelque chose.

Voilà l'aspect politique de la mesure à l'étude. Notre parti ne permettra pas au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) et à son cabinet de donner l'impression aux Canadiens qu'ils veulent faire adopter cette mesure en vue de créer des emplois pour les Canadiens. Ce ne sont pas des emplois qu'ils vont créer, mais plutôt du chômage. Nous en avons déjà la preuve. Nous avons rappelé le cas de Black and Decker qui prévoit de fermer son usine à Barrie, en Ontario. Cette localité perdra 600 emplois.

Les partisans du gouvernement devraient comprendre qu'en vertu de ce projet de loi, Black and Decker n'aurait été soumise à aucun examen quand elle a été prise en charge. Dans le cas de la succursale de GE à Barrie, Black and Decker a indirectement acheté une succursale d'une valeur de moins de 50 millions de dollars. Elle aurait pu en toute liberté fermer cet établissement sans négocier quoi que ce soit, sans prévoir la moindre aide pour les travailleurs touchés, sans négocier avec la collectivité et sans faire l'objet du moindre examen de la part du gouvernement du Canada. Pareille absurdité économique fera du tort aux localités canadiennes d'un bout à l'autre du pays dans les dix prochaines années, si le projet de loi entre en vigueur.

Nous avons rappelé la nécessité de prévoir un mécanisme différent. Nous voulons que l'examen soit effectué par un organisme qui fonctionne selon le même principe que le tribunal anti-dumping, par exemple. Il examinerait publiquement les demandes des entreprises désireuses de faire l'acquisition d'un commerce au Canada, et entendrait le point de vue de la localité et des travailleurs touchés. Ce genre de mécanisme de vérification lierait les sociétés à toute une série d'engagements en l'endroit de la population. Deuxièmement, cela fournirait aux travailleurs l'occasion d'inciter les sociétés à prendre divers nouveaux engagements. Troisièmement, cela permettrait aux localités de savoir ce qui les attend.

Nous serions disposés à appuyer pareil engagement, mais ce n'est pas là ce que propose le projet de loi. Celui-ci vise à charger le renard de la surveillance du poulailler et cela, unilatéralement. Il vise à faire du ministre de l'Expansion industrielle régionale, qui s'est maintes fois prononcé en faveur de l'investissement étranger, le contrôleur de toutes les mainmises futures qui se feront au Canada. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent que le renard ait la responsabilité du poulailler.

Il s'ensuivra la disparition non seulement d'emplois de nouvelles entreprises, de sociétés soumises à des mainmises directes ou indirectes, mais aussi d'emplois de grandes sociétés visées par des mainmises. Si l'on soustrait cela à la maîtrise du cabinet pour le confier au ministre de l'Expansion industrielle régionale, même des mainmises à grande échelle risqueront d'être approuvées sans que des garanties soient offertes à la population canadienne.

Deux optiques de l'avenir s'opposeront dans le présent débat. Je prédis que celui-ci sera très long, car nous avons l'intention de combattre de projet de loi vigoureusement et efficacement. On peut souhaiter un Canada indépendant et fort, qui soit sous notre domination et qui nous donne les emplois dont nous aurons besoin à l'avenir. Par contre, on peut créer un pays dépendant et faible dont l'économie serait à la remorque de celle d'autres pays, dont l'économie et la politique se prostitueraient pour obtenir des investissements étrangers directs de tous les intéressés.

Nous allons nous battre pour que triomphe une économie indépendante et forte entièrement sous notre domination. Au fil de la bataille, c'est cette perspective d'un avenir positif et excitant pour tous les Canadiens qui l'emportera. Je prédis que cette première grande initiative du gouvernement conservateur sera l'une des mesures qui lui coûteront éventuellement l'appui populaire des Canadiens.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES REQUÉRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉS ORIGINAIRES DU BANGLA-DESH

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, il y a présentement près de 500 requérants au statut de réfugiés originaires du Bangla-Desh qui vivent dans la région de Montréal et qui attendent, dans l'inquiétude, une réponse des autorités fédérales. Plusieurs d'entre eux attendent depuis plus d'un an, et ce dans l'angoisse de devoir retourner dans leur pays natal qu'ils ont quitté, voulant fuir le régime militaire en place.

A l'heure actuelle, entre 20 et 25 requérants au statut de réfugiés ont reçu un ordre d'expulsion, sous prétexte qu'ils n'étaient pas des réfugiés politiques mais surtout des réfugiés économiques. Sachant fort bien que si ces personnes retournent au Bangla-Desh, elles seront sans doute victimes de représailles, je demande instamment à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) d'acquiescer à la demande de moratoire du Comité d'action des réfugiés du Bangla-Desh et du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain.

Étant donné que le système actuel, par le biais duquel les demandes de requérants au statut de réfugiés, est inefficace et en voie d'être réexaminé par le rabi Gunther Plaut, et étant donné qu'Amnisty international ainsi que l'organisme Développement et paix ont dénoncé les nombreuses violations des droits de la personne au Bangla-Desh, notamment les cas d'emprisonnements, de tortures et d'exécutions, je considère prioritaire l'annulation des ordres d'expulsion.

A mon avis, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait faire tout en son pouvoir pour défendre les droits des requérants, et cela pourra se faire si elle prend en considération les préoccupations des principaux intéressés. Aussi, toute décision devrait être suspendue tant et aussi longtemps que la procédure de traitement des dossiers de requérants au statut de réfugiés ne sera pas modifié.

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire à la députée que son temps de parole est écoulé.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: Je dois m'excuser auprès de la Chambre. J'ai un devoir à accomplir avant que nous ne puissions continuer à entendre les déclarations.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1984. Je rappelle aux députés qu'aux termes de l'article 69(1)*a*) du Règlement, ledit rapport est réputé avoir été renvoyé en permanence au comité permanent des comptes publics.

Nous reprenons maintenant les déclarations prévues aux termes de l'article 21 du Règlement.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE JACKSON BEARDY

LA PERTE D'UN GRAND ARTISTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, Jackson Beardy a longtemps compté parmi nos contemporains. Il fait maintenant partie de notre patrimoine. Son nom est associé à ceux des Morriseau, Ray et Odjig, tous des artistes qui ont donné un sentiment inébranlable de fierté aux Indiens.

Jackson a été un artisan de la renaissance de la culture et des traditions indiennes. On pouvait distinguer dans son œuvre la spiritualité sur laquelle reposent les valeurs indiennes. Au début, ses peintures se vendaient pour une bouchée de pain tandis qu'il luttait pour acquérir la notoriété qu'il méritait si largement. Avec le temps, la valeur de son œuvre a été reconnue tout d'abord à Winnipeg et plus tard au Centre national des Arts.

Le Canada a perdu un grand artiste, les Indiens un initiateur et le Manitoba un fils préféré. Nous pleurons sa disparition.

* * *

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

LES DONNÉES CONCERNANT LA POPULATION ACTIVE AU CANADA

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je veux soumettre à l'attention de la Chambre une opinion relative aux données fournies par Statistique Canada sur la population active au pays.

A mon avis, la population canadienne est mal informée et les citoyens reçoivent des données qui pourraient leur paraître erronées du fait que l'établissement du taux de chômage est fondé sur la population active. Or, celle-ci comprend les travailleurs rémunérés et les chômeurs dits officiels, c'est-à-dire ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président, beaucoup de travailleurs sans emploi, non admissibles à l'assurance-chômage, sont éliminés de la population active. Par ailleurs, les prestataires de programmes sociaux, comme le bien-être social, qui sont aptes à travailler et qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance que le recours à l'État, sont du même coup ignorés dans le calcul de la population active. Il serait grand temps d'établir des statistiques officielles ou plus cohérentes qui reflètent la réalité canadienne dans tous les secteurs de notre activité économique.

Souvent, monsieur le Président, on a recours aux données de la population active pour établir une compensation monétaire dans des programmes gouvernementaux tant au plan régional que dans les circonscriptions électorales. Alors en se servant de ces données, il est déplorable de constater que des circonscriptions sont pénalisées et perdent des fonds essentiels à la reprise économique et plus particulièrement . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DEVANT DES GENS D'AFFAIRES DE NEW YORK—FÉLICITATIONS

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, hier soir, à New York, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le Canada était de nouveau disposé à faire des affaires.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Les entrepreneurs américains ont applaudi ces propos à tout rompre, se réjouissant de l'accueil que les Canadiens réserveront désormais à leurs initiatives commerciales.

Les deux pays ont été heureux et soulagés d'apprendre que le premier ministre mettait fin aux odieuses dispositions du Programme énergétique national. Non seulement le premier ministre a-t-il rétabli l'harmonie entre le Canada et les États-Unis, mais il a pavé la voie à la revitalisation de notre économie. Grâce à l'invitation qu'il a chaleureusement lancée à nos voisins du Sud, nous savons que bientôt, le Canada n'aura enfin plus besoin d'emprunter pour régler tous ses problèmes.

Je suis sûr que tous les députés à la Chambre voudront se joindre à moi pour féliciter le premier ministre de sa visite fructueuse à New York. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour fournir aux Américains l'occasion de faire au Canada des affaires qui nous soient mutuellement profitables et pour redonner aux Canadiens l'espoir en une économie prospère et florissante, puisque nous sommes à l'aube d'une nouvelle année.

* * *

LA CULTURE

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la communauté culturelle et artistique du Canada se demande ce que fait le gouvernement depuis qu'il a emménagé sur la Colline. Avant les élections, on traitait royalement les artistes à coups de promesses et d'accolades. Le parti conservateur affirmait à qui voulait l'entendre qu'il s'engageait à accroître la contribution fédérale au développement culturel.

Que s'est-il passé depuis le 4 septembre? Depuis l'exposé économique, la communauté culturelle est soumise à un régime très austère. Non seulement le budget de Radio-Canada a été réduit de 85 millions, mais les organismes et les projets culturels se sont vus soustraire 15 millions.

L'industrie des arts fait vivre bien du monde. Environ 66 p. 100 de son budget est dépensé en salaire. Les compressions budgétaires vont donc entraîner la suppression de nombreux emplois dans ce secteur. Sans compter qu'elles vont nuire au rôle que les arts sont appelés à jouer dans la création d'une identité culturelle nationale.

Article 21 du Règlement

Depuis quelques jours, nous avons vu comment le gouvernement était disposé à brader notre indépendance économique. J'espère seulement que le gouvernement n'est pas prêt à faire de même pour nos activités culturelles.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

LE SUIVI DES DOSSIERS

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, ma déclaration s'adresse à tous les députés de la Chambre. Le 4 septembre dernier, le parti progressiste conservateur était porté au pouvoir selon le vœu de la majorité et, du même coup, conférait à plusieurs d'entre nous de nouvelles responsabilités en tant que députés, représentants et ardents défenseurs de nos intérêts régionaux.

Après plus de trois mois d'exercice, je demeure étonné, pour ne pas dire scandalisé, par le peu d'information et le manque total d'intérêt dont ont fait preuve nos prédécesseurs au sujet de la retransmission des dossiers lors de la passation des pouvoirs. Ce problème est d'autant plus aigu au niveau des simples députés, et je demeure convaincu que cette situation, pour le moins scandaleuse, témoigne d'un manque d'éthique et d'une irresponsabilité flagrante envers les désirs et les aspirations de nos populations respectives.

Monsieur le Président, compte tenu de ces lacunes et du sentiment d'injustice, je désire que nous, de cette Chambre, nous en venions à adopter des mesures garantissant le suivi des dossiers lors d'un changement de député, et qu'obligation soit faite de retransmettre intégralement tous les dossiers afin d'assurer à tous nos citoyens et citoyennes un minimum de justice et, de ce fait, redorer le blason de nos institutions et de nos administrations.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT CONSACRÉ AUX SERVICES SOCIAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre une étude récente effectuée par l'Organisation de coopération et de développement économique et qui révèle que le Canada consacre 11.8 p. 100 de son Produit intérieur brut aux services sociaux alors que la moyenne s'établit à 14.1 p. 100 pour les autres pays industrialisés riches. L'étude indique que le Canada se place à un piètre sixième rang parmi les sept pays les plus importants de l'OCDE pour ce qui est du partage des richesses produites par l'économie avec les pauvres, les chômeurs, les pensionnés, les anciens combattants et d'autres personnes défavorisées.

Le gouvernement actuel aimerait nous faire croire que les programmes sociaux sont la cause de notre déficit. Ce rapport lui donne tout à fait tort. Le gouvernement invoque le déficit comme prétexte pour appliquer sa propre idéologie, qui va à l'encontre de l'universalité et des programmes sociaux, auxquels il s'oppose depuis longtemps. Chose certaine, le déficit est imputable à la récession ainsi qu'aux mesures arbitraires des gouvernements précédents à l'égard de la politique fiscale, des taux d'intérêt et d'un train de mesures économiques qui n'ont rien à faire avec la rentabilité des programmes sociaux au Canada. En prenant des mesures pour alléger le prétendu fardeau des programmes sociaux sur l'économie canadienne, le gouvernement a ni plus ni moins recours à une supercherie.

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, le Conseil économique du Canada a publié récemment son 21e rapport annuel où il examine la situation économique de notre pays. Il y signale que le déficit a contribué à saper la confiance des milieux d'affaires et des investisseurs et à ralentir la croissance de l'emploi au sein du secteur privé. Il prévient que la situation pourrait bien s'aggraver si le gouvernement ne prenait pas immédiatement des mesures énergiques pour restreindre le déficit. Les dépenses inconsidérées du gouvernement libéral précédent obligent le gouvernement actuel à prendre de graves décisions sur le plan financier pour mettre de l'ordre dans les dépenses du gouvernement et pour favoriser à la fois la création d'emplois et la prospérité future de notre pays.

Les députés de l'opposition se couvrent donc de ridicule en jetant les hauts cris parce que le gouvernement, pour redonner confiance dans notre pays aux investisseurs internationaux, a décidé de créer Investissement Canada au moyen du projet de loi C-15 qu'il a présenté à la Chambre vendredi dernier. C'est au moyen d'initiatives commes celle-là que le gouvernement entend commencer à rembourser la dette de quelque 190 milliards de dollars que le gouvernement libéral a accumulée depuis une décennie, hypothéquant ainsi l'avenir de notre jeunesse.

En redonnant ainsi confiance dans notre économie, nous entendons créer des emplois pour les Canadiens de tous âges. Nous n'y parviendrons malheureusement pas du jour au lendemain, comme le voudraient pourtant les députés de l'opposition. Les Canadiens sont maintenant en mesure de juger de la sincérité des députés libéraux et néo-démocrates qui réclament aujourd'hui des solutions instantanées et qui critiquent le moindre geste du nouveau gouvernement, lui qui s'efforce de résoudre la crise économique chez nous. Tandis que les députés de l'opposition jouent à qui mieux mieux les prophètes de malheur, les Canadiens au contraire se déclarent de plus en plus optimistes à l'égard de l'avenir.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA PROPOSITION CONCERNANT LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas pu participer au débat d'hier sur le gel des armes nucléaires, j'en profite aujourd'hui pour expliquer pourquoi j'ai souscrit à cette résolution. Je défends vigoureusement la proposition mexicano-suédoise concernant le gel nucléaire depuis quelque temps déjà. Il y a plus de 50,000 armes nucléaires dans le monde actuellement qui ont une force destructrice un million de fois

plus grande que la bombe d'Hiroshima. Cette résolution proposait un gel nucléaire bilatéral et vérifiable comme première étape vers la réduction des armes nucléaires et le désarmement. Elle a été adoptée dernièrement à 112 voix contre 11 au Premier comité des Nations Unies, le Canada ayant voté contre.

Certains opposants du gel soutiennent qu'une telle mesure serait inopportune actuellement, car l'Union soviétique devance les États-Unis au chapitre des armements nucléaires. Même si c'était vrai, l'équilibre absolu est illusoire lorsque l'une ou l'autre des puissances concernées possède suffisamment de bombes pour détruire l'humanité tout entière. L'équilibre, en ce qui concerne les armes nucléaires, n'a plus la même sens que dans le cas des armes classiques.

J'ai voté en faveur de l'amendement libéral parce que la situation avait évolué, étant donné que les superpuissances ont convenu de se rencontrer pour discuter de ces questions au début du nouvel an. J'ai voté aussi en faveur de la motion principale en dépit de certaines clauses teintées d'esprit de parti que le Nouveau parti démocratique avait fait ajouter parce que le gel nucléaire est une question vitale qui devrait l'emporter sur des mesquins intérêts partisans.

Même si cette résolution a été rejetée, j'espère que nous aurons encore l'occasion d'en parler l'an prochain. C'est la survie de l'humanité qui est en jeu, monsieur le Président.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ÈRE NOUVELLE DE LA MICRO-ÉLECTRONIQUE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, notre époque est soumise à d'énormes forces scientifiques et technologiques, comme la micro-électronique, qui sont susceptibles de changer notre vie. Ces forces font présager une vie plus longue, des mécanismes allégeant le travail, de nouvelles richesses économiques et des milliers d'emplois nouveaux.

Nous abordons l'ère nouvelle de la micro-électronique, avec son potentiel énormément augmenté de traitement et de mémoire. Elle offre au monde industrialisé un ferment rapide d'opportunités et de changements. Le président d'une de nos sociétés de haute technologie affirme qu'à lui seul ce secteur a un chiffre d'affaires annuel de 200 milliards à l'échelle internationale.

En 1982-1983, un comité de spécialistes du monde universitaire et de l'industrie, créé avec l'appui du Conseil national de recherches en sciences et en génie, a recommandé la création au Canada de deux centres de micro-électronique de niveau mondial. Ces centres doivent fournir des installations ultramodernes pour la conduite de travaux de recherche en micro-électronique et pour ouvrir à l'industrie une fenêtre sur la technologie de pointe. Il est crucial que le Canada se dote d'un haut niveau dans le domaine de la micro-électronique et des semi-conducteurs, s'il veut soutenir la concurrence dans ce domaine en évolution rapide.

Je compte que notre gouvernement actuel, dont l'esprit d'initiative est si encourageant, va appuyer la mise sur pied de ces centres. En outre, la région d'Ottawa-Carleton est l'endroit tout désigné pour en recevoir un, parce qu'il a deux ans d'avance sur n'importe quelle autre région du Canada, ayant l'infrastructure nécessaire et la possibilité unique d'établir des passerelles avec les industries locales . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA DISPOSITION DE RÉTROPARTICIPATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, le Canada a subi l'outrage de voir sa politique énergétique dévoilée aux États-Unis avant même d'être annoncée aux députés et aux Canadiens. Étant donné la déclaration euphorique faite par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse au moment de la signature de l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières situées au large des côtes, quant aux avantages que la disposition de rétroparticipation présentait pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, la ministre peut-elle nous dire si le gouvernement provincial a approuvé les modifications proposées à cette disposition de rétroparticipation?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en posant cette question, le député oublie que la politique énergétique était un élément clé de l'exposé économique présenté à la Chambre par l'honorable ministre des Finances. C'est pourquoi il a tort de prétendre que cette politique a été dévoilée en premier lieu aux États-Unis.

Puisque le député a parlé précisément des dispositions de rétroparticipation, je puis lui dire que j'ai communiqué—à l'instar du premier ministre—avec le premier ministre Buchanan et mon homologue de la Nouvelle-Écosse, auxquels nous avons promis de meilleures conditions que celles prévues dans l'accord signé avec le gouvernement précédent. Et ils savent que nous tiendrons parole.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

M. MacLellan: Puis-je signaler, monsieur le Président, qu'il n'est pas dans les principes du gouvernement d'offrir de meilleures conditions à la province de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE—ON DEMANDE UNE COMPENSATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Si la ministre veut dire que le gouvernement du Canada n'a pas obtenu l'accord de la province de Nouvelle-Écosse quant aux modifications apportées aux dispositions de rétroparticipation, je voudrais savoir pour quelle raison. Quel marché le gouvernement va-t-il offrir à la Nouvelle-Écosse? Que va-t-il lui offrir en échange de ces nouvelles dispositions?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, cette série de questions me surprend étant donné que les dispositions de rétroparticipation ont été imposées unilatéralement par le gouvernement libéral sans qu'on touche un mot à la Nouvelle-Écosse, ni à l'Alberta ni à un autre province.

Des voix: Bravo!

L'OBJECTIF EN MATIÈRE DE CANADIANISATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Puis-je rappeler à la ministre que si ce changement est apporté sans le consentement de la Nouvelle-Écosse, cela reviendra à abroger unilatéralement l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion des ressources pétrolières et gazières. Je signale à la ministre que le premier ministre a déclaré dans son exposé que le programme énergétique national n'avait pas atteint son objectif en matière de canadianisation, ce qui est faux parce que . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire?

M. MacLellan: Je voudrais demander à la ministre comment son gouvernement peut prétendre que l'objectif du PEN, à savoir un taux de participation canadienne de 50 p. 100, n'a pas été atteint alors que nous ne sommes pas encore en 1990? Nous sommes en avance sur le programme prévu. Si le gouvernement ouvre les vannes du pays à des étrangers, comment parviendrons-nous jamais à canadianiser ce secteur?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

LA MISE EN VALEUR DES CHAMPS PÉTROLIFÈRES HIBERNIA

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La ministre n'ignore pas qu'un élément clé de la proposition de Terre-Neuve pour le développement de Hibernia était le rattrapage économique, et que le moyen d'y parvenir était la disposition de rétroparticipation. Lors de sa récente visite à Terre-Neuve, la ministre a-t-elle parlé de l'élimination de la clause de rétroparticipation avec le gouvernement de Terre-Neuve? Ce dernier a-t-il accepté?

• (1420)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député oublie délibérément de rappeler que la rétroparticipation, proposée par le gouvernement libéral, n'était qu'une confiscation pure et simple. C'est le genre de politique que nous n'avons jamais considérée comme une politique canadienne. Étant donné l'Accord atlantique, actuellement négocié en détail avec le gouvernement de Terre-Neuve, nous cédons à Terre-Neuve une grande partie de la gestion des ressources maritimes et le même genre de régime de partage des recettes que les autres provinces. Ils n'ont pas besoin de la rétroparticipation. Ce que je veux dire c'est que si nous lui donnons tout, il n'a pas besoin de la rétroparticipation.

LES NÉGOCIATIONS AVEC TERRE-NEUVE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, la disposition de rétroparticipation n'était certainement pas unilatérale. En fait, le premier ministre Peckford a demandé non pas 25 p. 100, mais 40 p. 100. Comment la ministre peut-elle exclure l'élément clé de la politique de Terre-Neuve et négocier tout de même un accord qui soit dans l'intérêt de cette province? Comment peut-elle avoir une crédibilité quelconque maintenant, dans ces négociations?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, puis-je faire remarquer que le gouvernement libéral n'avait jamais rien conclu avec Terre-Neuve, que ce soit sur la rétroparticipation ou autre chose? Il n'y avait pas d'accord du tout. Qu'il me suffise de faire remarquer que le premier ministre Peckford a signé l'accord de principe, qui a également été signé par le chef de l'opposition de l'époque; son gouvernement est maintenant heureux de négocier avec nous un arrangement qui sera l'événement le plus important qui se soit jamais produit à Terre-Neuve depuis son entrée dans la Confédération.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA SUPPRESSION ANNONCÉE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais saluer le premier ministre qui est de retour parmi nous. Il est allé . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

M. Gauthier: Chantez «Danny Boy».

M. Axworthy: Pourquoi pas le «Star Spangled Banner»?

M. le Président: A l'ordre!

M. Broadbent: Le premier ministre est allé faire son numéro d'esbroufe devant le monde des affaires de New York. En fait . . .

M. Axworthy: Il a acheté le pont de Brooklyn.

M. Broadbent: . . . il a invité les investisseurs américains à venir saigner à blanc le Canada. Il a fait mieux: il a offert de leur prêter main-forte.

Voici ce que je veux demander au premier ministre. L'un des buts de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qu'elle a rempli avec succès, était de veiller à ce que les sociétés soumises à sa surveillance produisent plus d'emplois et augmentent leurs achats au Canada. Bref, elle devait faire en sorte que la présence des entreprises étrangères chez nous rapporte au Canada des avantages concrets et non pas seulement des bénéfices à leurs actionnaires. Pourquoi alors le gouvernement du Canada abolit-il cet organisme essentiel qui a défendu les intérêts du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Parce que, monsieur le Président, comme le très honorable John Diefenbaker l'a dit un jour, le parti progressiste conservateur préconise un nationalisme économique positif qui signifie emplois et croissance. C'est vers ce but que tendent nos efforts.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Entre autres questions que je me suis fait poser à New York, la banque Chase Manhattan m'a demandé où était Ed.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai répondu que je le verrais.

M. Hnatyshyn: Il se promène dans sa voiture de maître.

M. Mulroney: A cause de la situation dont nous avons héritée, et que mon collègue connaît bien, soit un nombre de chômeurs qui dépasse le million et demi, nous avons cru de notre devoir de tenter d'attirer les capitaux canadiens et internationaux dont nous avons besoin pour donner des emplois aux Canadiens et nous redonner une vigueur nouvelle à l'économie de notre pays. Nous avons jugé que c'était un moyen non pas préjudiciable mais positif d'arriver à cette fin, et nous avons l'intention d'y recourir pour donner du travail aux Canadiens.

M. Broadbent: Je rappelle au premier ministre que l'une des premières initiatives de John Diefenbaker fut de mettre fin à la production des avions Arrow et d'exporter aux États-Unis tous ces emplois dans la construction d'appareils perfectionnés. Il est donc le digne disciple de son maître.

LA SURVEILLANCE DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES PAR L'AGENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre d'interrompre son charmant discours un instant pour répondre à la question. Sait-il que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a effectué une étude interne selon laquelle la majorité des sociétés étrangères qui se sont soumises à son examen ont élargi leurs effectifs canadiens, ont fait davantage de recherches et de développement et ont accru leurs achats d'autres produits canadiens? Autrement dit, comme elles se sont soumises à l'examen de l'AEIE et qu'elles respectent certaines normes canadiennes, elles servent non seulement les intérêts de leurs investisseurs, mais également ceux du Canada. Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé de tout vendre aux États-Unis, alors que nous avions ce genre d'organisme et que nous avons besoin d'emplois pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, contrairement au chef du NPD, je sais parfaitement qui sont nos amis. Je dirai sans hésiter que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et nos autres alliés traditionnels sont nos amis et que nous devons les traiter comme tels et non pas en ennemis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est ce qui nous distingue des néo-démocrates.

Quant à ce que j'ai déclaré, je suis plutôt d'accord avec le chef de l'opposition qui a dit de nombreuses fois, et à juste titre, lorsqu'il briguait la direction de son parti, que le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger avaient tous deux envoyé des messages négatifs et hostiles dans le monde entier, empêchant le Canada d'obtenir les capitaux d'investissement dont il avait besoin pour créer des emplois.

M. Deans: C'est ridicule. Vous vous trompez tous les deux.

M. Mulroney: J'ai moi-même failli voter pour lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je sais que nous obtiendrons la coopération du chef du NPD, car les Canadiens veulent des emplois. Ils veulent que l'on crée des emplois, et nous avons besoin de capitaux d'investissement pour créer les centaines de milliers d'emplois dont les Canadiens ont besoin.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'il était en accord avec le chef de l'opposition sur ce point. Cela ne me surprend pas. Ils étaient d'accord sur presque tout durant la campagne électorale. Les Canadiens ne sont pas le moins du monde surpris.

M. Turner (Vancouver Quadra): Demandez-lui de rendre l'automobile, Brian.

LES RAISONS DE SUPPRIMER L'AGENCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre de mettre son intérêt de côté pour répondre à la question qui lui a été posée. La voici. L'Agence d'examen de l'investissement étranger vise à accueillir l'investissement étranger s'ils profite tant aux Canadiens qu'à l'investisseur lui-même. Dans pratiquement tous les autres pays industrialisés du monde, notamment les États-Unis, le Japon, la France et l'Allemagne de l'Ouest, on retrouve l'équivalent de cette agence. Ainsi, pourquoi, au nom du ciel, alors que nous avons besoin de 1.5 million d'emplois, le gouvernement du Canada a-t-il décidé de mettre de côté cet instrument constructif conçu pour protéger les intérêts des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans les pays dont a parlé mon honorable collègue, ce qu'on retrouve, ce sont des organismes chargés de s'occuper de l'entrée des capitaux étrangers. Cependant, ces organismes, au lieu d'être rétrogrades et régressifs comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ressemblent beaucoup plus à Investissement Canada, qui a une dimension constructive. Je sais que l'Opposition souscrira sans réserve à ce que nous essayons de faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le député de Saint-Henri-Westmount applaudissait vigoureusement, hier soir, à New York.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il était poli.

Des voix: Quand?

M. Mulroney: Au cours du repas.

Nous allons tendre la main aux néo-démocrates et leur demander leur aide pour attirer les capitaux dont nous avons besoin. Les néo-démocrates seront peut-être forcés d'être plus ouverts, afin de voir qui sont nos véritables amis et où nous pouvons obtenir les capitaux nous permettant de créer des emplois à Oshawa et ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: De là l'existence du Pacte de l'automobile.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de York-Centre.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'EXAMEN DES OFFRES D'ACHAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'expansion industrielle régionale. Les réponses fournies jusqu'à maintenant par le ministre témoignent d'une certaine insouciance à l'égard des effets néfastes que peuvent avoir les investissements étrangers. Il a fait remarquer qu'il avait peut-être des acheteurs étrangers pour les sociétés aéronautiques Canadair et de Havilland. Le ministre va-t-il confirmer que la nouvelle agence d'examen des investissements que le gouvernement se propose de créer, aussi faible soit-elle, n'aura absolument pas la compétence d'examiner l'achat de ces deux sociétés appartenant à l'État?

● (1430)

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que, en vertu certes de la Loi sur l'administration financière, une société de la Couronne ne peut être vendue qu'avec l'approbation du cabinet et aussi, dans la plupart des cas, de la Chambre. Il est donc absolument inutile qu'Investissements Canada exerce aussi un droit de regard en sus du cabinet et de la Chambre.

M. Kaplan: Monsieur le Président, les entreprises en question ne sont pas techniquement des sociétés de la Couronne. Ce sont des entreprises privées qui appartiennent à l'État fédéral et qui sont donc dans la même situation que des sociétés de la Couronne, sans toutefois être techniquement visées par cette disposition exigeant un examen.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE EXAMINE LES OFFRES D'ACHAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Compte tenu de la déclaration du ministre et du fait qu'il semble peu se soucier des risques qui menacent les emplois et l'avenir de ces deux sociétés, conviendra-t-il qu'avant que tout marché soit passé pour la vente de ces deux sociétés, un comité parlementaire ait la possibilité d'examiner les offres d'achat et s'assure que les intérêts des Canadiens seront en fait sauvegardés?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis étonné que le député pose sa question dans ce contexte. Je lui donnerai l'assurance que le cabinet, par ordre du conseil, approuvera certainement pareille vente. Si dans les circonstances la Loi sur l'administration financière exige un examen par la Chambre, cela comprendra aussi un examen par un comité.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

LA SITUATION DES PETITES COMPAGNIES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, le premier ministre parle du nouveau projet de loi C-15 et de ses avantages. En quoi le fait de permettre aux Américains de racheter les petites compagnies canadiennes valant moins de 5 millions de dollars, qui deviendront pour eux des proies faciles, contribuera-t-il à créer des emplois pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si nous avons des problèmes, c'est à cause des messages négatifs et hostiles que le Canada a émis. Personne ne veut investir le moindre sou chez nous parce que les règles du jeu ont été modifiées. Ce qu'il faut . . .

M. Deans: C'est faux.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je sais que c'est dur à accepter.

M. Broadbent: Ils investissent un milliard et demi à Oshawa, Brian.

M. Mulroney: Je sais que c'est dur à accepter.

M. Deans: C'est de la bouillie pour les chats.

M. le Président: A l'ordre! A l'ordre! Nous nous retrouvons à nouveau dans la même situation. Je demande aux députés de bien vouloir écouter les questions et les réponses avec la même attention.

M. Blaikie: Si nous obtenons des réponses, nous les écouterons.

M. Mulroney: Je répondrai au député que nous essayons de créer un climat de confiance et de faire comprendre aux investisseurs du monde entier que le Canada est un bon endroit où faire affaire et que les lois du pays seront respectées.

M. Deans: Cela a toujours été le cas.

M. Mulroney: Nous créerons le climat propice pour attirer les capitaux. Nous croyons, et sans doute le député partage-t-il ce point de vue, que nous avons besoin de beaucoup de capitaux pour la création d'emplois, étant donné que nous avons un million et demi de chômeurs. Nous devons obtenir ces capitaux du monde entier. Il faut pour cela prendre des mesures et instaurer des programmes propres à créer le climat de confiance qui incitera les investisseurs à investir chez nous. C'est exactement ce que nous faisons, car nous croyons que c'est le meilleur moyen de créer les centaines de milliers d'emplois que réclament les Canadiens.

M. Deans: Il faut pour cela créer de nouvelles entreprises.

M. Langdon: Monsieur le Président, apparemment, le premier ministre n'a pas lu le projet de loi qui a été déposé à la Chambre.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Le premier ministre peut-il nous expliquer comment nous pourrons réussir à créer un plus grand nombre d'emplois en permettant que les petites entreprises canadiennes valant moins de 5 millions de dollars soient rachetées par des étrangers? Voilà le problème—ces entreprises risquent peut-être d'être fermées par l'acheteur une fois le marché conclu. En quoi cela favorise-t-il la création d'emplois au Canada?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député donne un aspect mélodramatique incongru à une proposition fort simple.

M. Deans: A propos de mélodrame . . .

M. Mulroney: Il n'empêche qu'avant de parler d'acquisitions, il faut rappeler les besoins urgents du pays . . .

M. Deans: Que dire de Schefferville et de sa fermeture?

M. Mulroney: Schefferville? Je l'ai emporté à tous les bureaux de scrutin de Schefferville aux dernières élections. Que disiez-vous de Schefferville?

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. Deans: Et les décisions qui ont été prises à New York?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: Dites-nous de quelle façon elles nous avantagent.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre, S'il vous plaît. Le premier ministre souhaite-t-il finir de répondre?

M. Mulroney: En outre, nous avons accordé aux travailleurs l'indemnité de cessation d'emploi la plus généreuse dans l'histoire de l'industrie canadienne, et vous auriez intérêt à suivre ce dossier de près.

M. Deans: Ces gens sont toujours au chômage, sans exception.

M. Mulroney: C'est un modèle pour l'ensemble des Canadiens et vous devriez en être fier.

En ce qui concerne votre collègue, le député doit comprendre, grâce à sa vaste expérience, que ce qui manquait au gouvernement précédent, c'était une bonne dose de confiance. Nous cherchons à attirer des investissements qui permettront de prendre les décisions nécessaires à la création d'emplois. Je tiens à assurer au député qu'aussitôt que les capitaux auront été investis au Canada, ils seront gérés de façon honorable et conforme à la loi canadienne.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DU GOUVERNEMENT DU YUKON, M. CHRIS PEARSON

M. le Président: Je me permets d'interrompre les délibérations pour signaler la présence aujourd'hui à notre tribune de M. Chris Pearson, chef du gouvernement du Yukon à l'Assemblée législative du Yukon.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, hier, l'honorable ministre des Communications a déclaré à la Fédération des journalistes professionnels du Québec, et je le cite:

> L'ampleur du déficit et le fardeau de la dette auxquels nous faisons face imposeront d'importantes contraintes sur l'habileté du gouvernement à répondre aux besoins de notre économie.

Pourtant, lors de la dernière campagne électorale, dans un message du très honorable premier ministre du Canada à la Conférence canadienne des arts, il a été clairement entendu qu'il y aurait non seulement consultations mais augmentation de tous les crédits accordés à l'industrie culturelle en général.

J'aimerais demander au ministre comment il peut concilier la déclaration qu'il a faite hier avec ses nombreuses promesses, et je m'abstiens de vous les lire aujourd'hui afin d'être conforme au Règlement. Comment le ministre peut-il, au moment où la dette canadienne était très bien connue, puisque le très honorable chef de l'opposition à Edmonton avait, lui-même, clairement indiqué à la population canadienne quel était le degré de la dette canadienne, comment, après avoir fait ces promesses hier, le ministre peut-il nous dire dans cette déclaration ce que je viens de vous citer?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, tel que le discours inaugural de ce Parlement le spécifiait, les consultations avec les milieux culturels, particulièrement dans le secteur de la radio-télévision, auront d'abord lieu. Grâce à l'énoncé budgétaire du ministre des Finances, l'économie canadienne s'améliorera et les crédits suivront.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, le ministre aurait-il l'amabilité de concilier pour nous toutes ses déclarations de la campagne électorale, sa déclaration d'hier et l'annonce que fera le président de Radio-Canada, vers 15 h 10, au sujet de l'élimination de probablement 1150 emplois qui toucheront Ottawa, Toronto, Montréal, sévèrement Vancouver, Winnipeg . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Calgary-Est.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS ENGAGÉES DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

M. Nystrom: Tombez-lui dessus!

M. Kindy: Lors du discours qu'il a prononcé hier devant l'Economic Club à New York, il a dit qu'il allait demander un réexamen de la politique fiscale en matière énergétique. Pourrait-il dire à la Chambre si ce réexamen ramènera une mesure de bon sens dans l'économie pour que les sociétés soient imposées sur leurs bénéfices plutôt que sur leurs revenus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): S'il est une chose que je ne puis supporter, c'est une question hostile.

Une voix: Et si c'était une question suggérée?

M. Mulroney: Je tiens à dire à mon honorable collègue que les sociétés engagées dans le secteur énergétique ont été trop longtemps écrasées par l'impôt avant qu'elles ne puissent afficher quelque bénéfice que ce soit à leur bilan. Nous tenons à faire en sorte que les petites et moyennes sociétés à l'œuvre dans le secteur énergétique recouvrent un certain degré de prospérité. Comme l'a souvent dit le très honorable chef de l'opposition, il faut les imposer après qu'elles ont réalisé des bénéfices, pas avant.

* * *

● (1440)

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LES RENSEIGNEMENTS REFUSÉS—LES DIRECTIVES DU GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le rapport du vérificateur général. Vu que certains ministères, notamment la Défense nationale et les Transports, refusent, sur les directives du greffier du Conseil privé, de fournir des renseignements essentiels au vérificateur général au sujet d'une dépense de plus de 10 milliards de dollars en deniers publics, le premier ministre peut-il garantir que l'on cessera de faire obstacle au travail qu'accomplit le vérificateur général pour le compte du Parlement et que les directives données à ce sujet seront annulées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous tenons à collaborer pleinement avec le vérificateur général du Canada, qui est un excellent fonctionnaire. Je dois m'entretenir avec lui dans le courant de l'après-midi, mais je peux dire à mon honorable ami que j'ai demandé à celui qui s'occpe des documents du cabinet des gouvernements antérieurs d'examiner les documents qui n'ont pas été fournis au vérificateur général pour déterminer s'il s'agit ou non de documents confidentiels du gouvernement antérieur.

Comme mon honorable ami le sait, notre cabinet peut décider ce qu'il doit faire de certains échanges confidentiels entre les ministres. Nous avons cependant l'intention de fournir au vérificateur général du Canada tous les renseignements disponibles et non seulement ceux qu'il a demandés. Il a toute la collaboration du gouvernement du Canada à cet égard et j'ai demandé au greffier du Conseil privé d'agir en conséquence.

LES DÉPENSES LIÉES À L'ACHAT DES CHASSEURS F-18

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il que, d'après le vérificateur général, le gouvernement a dépensé 3.5 milliards de dollars pour acheter des chasseurs F-18 en plus des 5 milliards de dollars prévus au départ?

Sait-il que la règle du secret du cabinet a été invoquée pour refuser de fournir au vérificateur général des renseignements qui démontreraient si cet argent est dépensé à bon escient ou non? Ces restrictions seront-elles levées pour que le vérificateur général puisse faire son travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois savoir que les seuls renseignements qui n'ont pas été fournis au vérificateur général à cet égard portent sur un très petit nombre de mémoires qui avaient été présentés au cabinet et qui sont visés par la coutume que je viens de mentionner à mon honorable ami.

On me dit aussi que le vérificateur général a examiné une soixantaine de caisses pleines de documents à ce sujet. Je vais cependant m'entretenir avec lui dans le courant de l'après-midi pour savoir s'il a besoin d'autres documents que je pourrais lui fournir.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES—LE RAPPORT DE L'ÉTUDE JOHNSON

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Ce dernier se rappellera que son prédécesseur libéral avait chargé M. Al Johnson de mener une étude sur une question très importante, soit le financement des collèges et universités, l'objectif étant de proposer au gouvernement fédéral et aux provinces une formule de financement sûre qui soit équitable pour tous. Existe-t-il une version officielle ou encore un avant-projet du rapport Johnson sur l'enseignement postsecondaire? Le ministre a-t-il fait part de ces recommandations à ses homologues des provinces hier lorsqu'il s'est entretenu avec eux?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Je remercie le député de sa question. J'espérais que M. Johnson me remettrait son rapport à la fin de l'année. L'enquête a été menée après consultation avec des responsables de l'enseignement postsecondaire et la plupart des gouvernements des provinces en vue d'établir un cadre pour les discussions qui ont lieu entre le secrétaire d'État et les ministres d'éducation. La réunion d'hier était une réunion de consultation qui m'a permis de prendre connaissance du point de vue des ministres de l'Éducation des provinces et des territoires.

M. de Corneille: Autrement dit, il n'a pas été question de l'avant-projet ni du contenu de cet important rapport.

L'UTILISATION QUE FONT LES PROVINCES DES FONDS FÉDÉRAUX

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, puisqu'il n'a pas été question du rapport Johnson à la réunion d'hier, les ministres des provinces ont-ils promis au ministre que les fonds fédéraux destinés à l'enseignement postsecondaire ne seront pas détournés à d'autres fins? Les provinces se sont-elles engagées à utiliser ces fonds fédéraux pour les besoins de l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, les conversations que nous avons eues hier entre ministres ont porté sur les perspectives d'avenir et les priorités des provinces et du gouvernement fédéral.

Comme le député le sait, d'ici un an et demi il faudra renouveler les dispositions de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'échéancier. Le gouvernement s'est engagé à consulter les provinces quant à leurs priorités et à leur communiquer les priorités fédérales en matière d'enseignement postsecondaire.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LA PROTECTION CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Petites entreprises. En remplaçant l'AEIE par Investissement Canada, le ministre le sait, le gouvernement a renoncé à examiner la question des rachats de petites entreprises par des investisseurs étrangers et il a aussi renoncé à réglementer la nature des nouvelles entreprises créées par des investisseurs étrangers. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux chefs de petites entreprises du Canada comment il entend s'y prendre pour protéger les petites entreprises en difficultés financières contre la concurrence excessive et peut-être déloyale provenant de sociétés étrangères bien financées, notamment des grandes entreprises franchisées dont le siège est aux États-Unis?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, présentement, les petites entreprises au Canada éprouvent un regain de vie. Nous commencerons sous peu une période de consultations, et nous allons réexaminer tout l'aspect relatif au financement des petites entreprises, et suite à ces consultations, nous prendrons les mesures qui s'imposeront pour que les petites entreprises continuent à progresser et à fournir l'emploi qu'elles génèrent déjà au Canada.

[*Traduction*]

LE RÉINVESTISSEMENT DES BÉNÉFICES

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, le ministre ne reconnaît-il pas que, le pourcentage de l'actif des petites sociétés appartenant à des Canadiens ayant nettement augmenté depuis 1971, une plus grande partie des bénéfices de ces sociétés seront réinvestis au Canada au lieu de sortir du pays? Peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour que les bénéfices réalisés au Canada par des sociétés étrangères soient réinvestis ici, comme il se doit?

[*Français*]

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, les investissements étrangers au Canada n'auront pas pour but de réduire le nombre d'emplois canadiens; ils vont favoriser, comme je le disais, grandement les entreprises canadiennes et Investissement Canada va veiller à ce que l'argent continue à être réinvesti au Canada et génère des emplois.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES CONSERVERIES D'ŒUFS DE HARENG

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les conserveries d'œufs de hareng de la région de l'Atlantique réalisent désormais à l'exportation un chiffre d'affaires qui s'élève à des millions de dollars. Le ministre pourrait-il demander à ses collaborateurs d'étudier le problème de l'utilisation des déchets que le gouvernement précédent a négligé et nous dire quelles solutions pourraient être retenues pour la saison 1985? Va-t-il demander à ses fonctionnaires d'envisager de trouver des débouchés pour les sous-produits, de manière que ces entreprises puissent s'équiper pour congeler ou saler les sous-produits du hareng?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de South West Nova d'avoir soulevé cette question importante dont l'ancien gouvernement ne s'était pas occupé. Il est tout à fait exact que de grandes quantités de harengs ont été perdues l'année dernière parce que les sociétés qui mettent en conserve les œufs de hareng ne disposaient pas des machines voulues pour transformer les résidus en aliments. On a ainsi perdu beaucoup de protéines.

J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'étudier la question. Je peux annoncer au député que celle-ci sera abordée en janvier avec le comité consultatif. Je le remercie d'avoir soulevé cette question.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LES ÉMISSIONS DES VOITURES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre des Transports annoncera-t-il bientôt sa décision au sujet de la réduction des émissions des voitures, étant donné que la commission qu'il avait désignée a terminé ses délibérations et ses consultations il y a quelques jours?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, à la suite d'audiences publiques tenues à Ottawa il y a quelques jours, les fonctionnaires du ministère des Transports, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Expansion industrielle régionale sont en train de rédiger un rapport commun qu'ils soumettront à chacun de ces ministres.

LA DATE DE L'ANNONCE DE LA DÉCISION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, quand le ministre prendra-t-il une décision et l'annoncera-t-il aux industries, au grand public et notamment aux groupes qui s'intéressent à la réduction des émissions qui sont la source des pluies acides au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, dès que les ministres auront reçu le rapport commun, celui-ci sera examiné et je présume qu'une annonce sera faite peu de temps après la fin de cette étude.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU SOUS-MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de l'Environnement. Elle m'a dit la semaine dernière qu'une partie des coupures décidées pour son ministère pourrait être reconsidérée. Peut-elle confirmer qu'au cours d'entretiens avec des hauts fonctionnaires du Service de la faune, son sous-ministre a annoncé au contraire que d'autres coupures étaient envisagées, comme, par exemple, la suppression du relèvement de 4 p. 100 du budget d'Environnement Canada au titre de l'inflation et de nouvelles coupures de 13 millions de dollars dans les programmes? La ministre peut-elle confirmer ce que son sous-ministre a dit?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si mon honorable collègue me le permet, je vais interroger mon sous-ministre pour savoir exactement ce qu'il a dit, ce qu'il est censé avoir dit, avant de me prononcer sur une conversation que j'ignore.

[*Traduction*]

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai pu écouter l'enregistrement de cette conversation, et je puis dire à la ministre que c'est bien là ce que son sous-ministre a dit.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Sur bande magnétique?

M. Blaikie: Ma question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'aimerais entendre la question. Est-ce possible?

M. Blaikie: Monsieur le Président, est-ce que la ministre qui est chargée de l'Environnement va enfin devenir la ministre qui se sent responsable de l'environnement? Est-ce qu'elle va signaler l'aveuglement écologique du gouvernement dont elle fait partie ou va-t-elle avoir la correction de démissionner?

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à mon collègue que je n'ai pas du tout l'intention de démissionner.

* * *

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'OCTROI DES CONTRATS DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE DE MODIFIER LE SYSTÈME

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Les faits et les données reçus du vérificateur général nous ont appris que seulement 6 p. 100, et j'appuie sur ce chiffre, 6 p. 100 donc de tous les principaux contrats gouvernementaux étaient octroyés de façon vraiment concurrentielle, suite à des soumissions publiques, et que tous les autres, soit 94 p. 100, étaient essentiellement accordés en exclusivité par le gouvernement précédent.

Des voix: Oh, oh!

M. St. Germain: Le ministre est-il disposé à envisager de modifier en profondeur la méthode d'octroi des contrats gouvernementaux qui, pour reprendre les termes du vérificateur général, constitue peut-être le cas le plus flagrant de gaspillage des deniers publics à l'heure actuelle?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question fort pertinente compte tenu du rapport du vérificateur général et, à mon avis, comme moi vous comprendrez jusqu'à quel point il était important de changer de gouvernement lorsqu'on examine particulièrement la performance lamentable de ce département; et c'est, je pense, la même chose dans tous les autres domaines.

Alors, étant donné les circonstances, je voudrais assurer au député qu'il y aura des modifications, des propositions et des corrections qui colleront non seulement à l'intérêt des Canadiens, mais également à une plus grande équité vis-à-vis de ceux qui veulent faire des affaires avec le nouveau gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LA RECOMMANDATION DE FAIRE RAPPORT DES VÉRIFICATIONS SITÔT QU'ELLES SONT TERMINÉES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Ma question, monsieur le Président, s'adresse au président du Conseil du Trésor. Depuis quelques années, le Parlement a adopté un certain nombre de lois afin de faciliter le travail du vérificateur général. On n'a qu'à penser à la Loi sur le vérificateur général de 1977 et aux modifications à la Loi sur l'administration financière destinées à créer le bureau du contrôleur général. Le ministre pourrait-il nous dire s'il est maintenant disposé à présenter un projet de loi destiné à donner suite à la recommandation du comité des comptes publics visant à ce que le vérificateur général ait le pouvoir de faire rapport au Parlement des vérifications sitôt qu'elles sont terminées, au lieu d'une fois par année, afin que l'on puisse résoudre plus rapidement les problèmes qui se posent.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est une question que je discute avec le vérificateur général. Il est vrai, en effet, que nous avons eu plusieurs entretiens à ce sujet. Nous étudions cette question de très près. J'espère être très bientôt en mesure de répondre favorablement à la demande du vérificateur général.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA MISE EN VALEUR DU VERSANT NORD DU YUKON— L'ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur la mise en valeur du versant nord du Yukon, l'un des milieux environnementaux les plus fragiles du Canada. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand sera établi le comité permanent de sélection chargé d'étudier tous les projets et qui en fera partie, de façon à étudier entièrement et suffisamment tous les projets?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Sans doute sait-il qu'une réunion a eu lieu récemment dans cette partie de notre pays pour étudier l'idée d'un comité intérimaire. Comme cette idée n'a pas été retenue, nous allons bientôt établir un comité permanent de sélection. Les membres de ce comité n'ont pas encore été nommés, mais dès qu'ils le seront, j'en aviserai la Chambre et le député.

LES DONNÉES CONCERNANT LA HARDE DE CARIBOUS

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): C'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je pose ma question supplémentaire, monsieur le Président. Vu les coupures que le gouvernement fédéral a annoncées en ce qui concerne l'étude de la harde de caribous du versant nord, le ministre pourrait-il nous dire si ledit comité de sélection disposera de suffisamment de données concernant cette harde pour décider en connaissance de cause? En outre, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement territorial du Yukon effectuera bien toute la recherche—je répète—toute la recherche que le Service canadien de la faune effectue à l'heure actuelle?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): On m'informe que le comité de sélection dispose d'assez de ressources financières, monsieur le Président. S'il devait en manquer, j'étudierais volontiers toute demande qu'il pourrait me faire parvenir à cet égard.

Pour ce qui est du rôle du gouvernement du Yukon, j'ai toute confiance dans ce gouvernement et je sais qu'il s'acquittera entièrement de ses obligations.

* * *

L'INDUSTRIE

LA POSSIBILITÉ D'AVOIR RECOURS À DES ZONES ÉCONOMIQUES LIBRES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Moi aussi, je voudrais lui souhaiter la bienvenue après son voyage 42e rue.

Hier, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie jusqu'où le gouvernement avait l'intention d'aller pour attirer des investissements étrangers. Le ministre m'a répondu que le gouvernement n'avait pas éliminé la formule de zones économiques libres adoptée par la Colombie-Britannique bien qu'elles puissent parfois rendre inopérante la législation sur le salaire minimum. Le premier ministre peut-il confirmer ce qu'a dit son ministre, à savoir que le gouvernement n'avait pas éliminé la possibilité d'avoir recours à des zones économiques libres?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre ait utilisé l'expression la formule de la Colombie-Britannique, car cela n'a rien à voir avec cette province. On en trouve des exemples dans les régions soucieuses d'attirer des investissements et de créer de nouveaux emplois. C'est une possibilité que nous envisageons en même temps que des milliers d'autres.

LES DROITS SYNDICAUX

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie de Colombie-Britannique, Don Phillips, a dit qu'il voulait l'appui du gouvernement fédéral parce que dans ces zones «les syndicats n'auront aucune compétence». Est-ce là l'orientation que le gouvernement s'est donnée? Le premier ministre ira-t-il jusque-là pour attirer les investissements étrangers, jusqu'à créer des zones économiques libres où il n'y aurait plus de droits syndicaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi mon collègue voit-il quelque chose d'aussi noir dans une proposition parfaitement transparente?

M. Benjamin: On vous connaît!

M. Mulroney: Nous sommes prêts, plus que n'importe quel autre gouvernement avant nous, à collaborer avec les syndicats, que nous considérons comme une force viable et indispensable . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . ce qui est probablement la raison pour laquelle beaucoup plus de syndicalistes ont voté pour les progressistes conservateurs que pour les néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Même Dennis McDermott a voté progressiste conservateur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

L'AVORTEMENT

L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Présient, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de revoir les dispositions du Code criminel concernant l'avortement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je renverrais la question à mon collègue, le ministre de la Justice, mais, pour l'instant, le gouvernement n'a encore été saisi d'aucune proposition en ce sens.

M. Nunziata: J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. le Président: Je regrette, la période des questions est terminée.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS DE M. ROBINSON CONSIDÉRÉS COMME UN OUTRAGE AU PARLEMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Je suis prêt à rendre une décision sur la question de privilège qui a été soulevée l'autre jour par le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata). A l'ordre! J'ignore si les députés peuvent entendre la réponse avec tout le bruit qui règne.

Le vendredi 7 décembre, le député de York-Sud-Weston a soulevé la question de privilège . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'il existe certaines traditions à la Chambre des communes.

Le vendredi 7 décembre, le député de York-Sud-Weston a soulevé la question de privilège pour se plaindre des propos que le député de Burnaby (M. Robinson) a tenus au comité. Le député de York-Sud-Weston prétend qu'il s'est senti lésé dans ses privilèges parlementaires par la déclaration du député de Burnaby. Après l'intervention du député, j'ai expliqué à titre provisoire, que les députés ont le privilège absolu d'intervenir à la Chambre ou aux comités et qu'il serait très difficile de juger qu'une déclaration faite sous le couvert de l'immunité parlementaire constitue une violation des privilèges.

Depuis lors, le député de York-Sud-Weston m'a écrit une lettre. Il prétend que la liberté de parole des députés est restreinte. D'après lui, lorsqu'une déclaration risque d'être interprétée comme un outrage à l'autorité ou à la dignité de la Chambre, le Parlement peut mettre en doute l'exercice du droit à la liberté de parole, même s'il n'est mis en doute dans aucun tribunal ni à aucun endroit situé à l'extérieur du Parlement. Il a par ailleurs basé la déclaration qu'il a faite à la Chambre sur un passage de *Parliamentary Privilege in Canada* de Maingot où l'on dit que si nos privilèges sont définis, «l'outrage à la Chambre n'a pas de limites».

Les limites des privilèges et de l'outrage n'ont jamais été précisées. La distinction entre les deux est expliquée dans le volume 28 de la troisième édition de *Halsbury's Laws of England*, à la page 464, dont voici un passage:

> Le pouvoir des deux chambres de punir pour outrage est un pouvoir général analogue à celui que possèdent les cours supérieures de droit, et il ne se limite pas à une punition pour atteinte aux privilèges reconnus de celles-ci. Toute action ou toute omission qui empêche un député ou un dignitaire de la Chambre de s'acquitter de ses fonctions ou qui a tendance à produire ce résultat, peut être considérée comme un outrage, même s'il n'existe pas de précédent de cette infraction. Certaines infractions qui étaient autrefois considérés comme des outrages sont maintenant souvent considérées comme des violations de privilèges, bien que ce terme s'applique mieux à une atteinte aux droits collectifs et individuels ou aux immunités de l'une des chambres du Parlement.

On peut difficilement prétendre que la déclaration que le député de Burnaby a faite au comité a eu pour effet d'empêcher un député ou un dignitaire de la Chambre de s'acquitter de ses fonctions. Les accusations contre des députés ne peuvent être faites qu'en portant une accusation précise par le biais d'une motion de fond dont on a donné préavis comme il se doit. C'est la seule façon pour un député d'accuser un autre député d'un méfait ou de blâmer un autre député pour une inconvenance ou pour un écart de conduite. On peut le vérifier en consultant la page 378 de la vingtième édition d'Erskine May. Je conseille au député de lire ce passage.

Je songe par ailleurs à une décision que le Président Michener a rendue le 19 juin 1959, où il a affirmé que la conduite d'un député, même si elle était répréhensible, ne pouvait pas donner lieu à une question de privilège bien qu'elle puisse être à la base d'une accusation par le biais d'une motion de fond. La décision est longue, mais je voudrais citer la phrase suivante:

A mon sens, les députés ne devraient pas avoir à se soumettre à une enquête de la Chambre ou d'un comité sur leur conduite tant qu'on n'a pas porté officiellement d'accusations contre eux; c'est une question de justice élémentaire.

Il y a évidemment des exceptions à ce principe lorsque la conduite d'un député empêche d'autres députés ou la Chambre de s'acquitter de leurs fonctions. Je voudrais citer un autre commentaire. Voici ce qu'on dit à la page 82 de la vingtième édition d'Erskine May:

Tout en respectant l'ordre prévu par le Règlement, un député peut dire ce que bon lui semble dans un débat, même si cette déclaration porte atteinte aux sentiments ou à la personnalité de certaines personnes; il est protégé contre les poursuites en diffamation, et contre les autres questions ou tracasseries par ses privilèges.

Je crois que c'est très clair. Il ne m'appartient pas de dire si les députés devraient jouir de cette protection ou non. C'est le Parlement qui devrait modifier la loi s'il jugeait cette immunité trop grande. Compte tenu de nos usages, je n'ai pas le choix: je dois décider que le problème soulevé par le député de York-Sud-Weston ne remplit pas les conditions nécessaires pour me permettre de lui accorder la priorité sous forme de question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 14 et 25.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question no 14—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien emploie-t-il?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il y a 21 avocats affectés au ministère par le ministère de la Justice.

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question no 25—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de l'Agriculture emploie-t-il?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Il y a sept avocats affectés au ministère par le ministère de la Justice.

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a mentionnées. Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, si je prends part au débat, c'est parce que le projet de loi déposé par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) aura à mon avis des conséquences d'une portée incalculable sur bien des régions du Canada, en particulier les plus démunies.

Le projet de loi C-15 soulève diverses inquiétudes, mais je voudrais d'abord remercier le ministre de l'avoir présenté. C'est la première fois que saisit le gouvernement pour faire connaître aux députés et aux Canadiens le climat qu'il voudrait voir régner pour assurer l'avenir économique de notre pays. Je demeure toutefois perplexe, étant donné la personnalité du ministre. D'autres députés sont peut-être en mesure de comprendre ce qui s'est passé.

On aurait dû déposer ou présenter ce projet de loi bien après le dépôt du budget, qui est prévu pour février 1985, ou au même moment. Malheureusement, le gouvernement et le ministre l'ont conçu sans connaître les plans économiques du ministre des Finances (M. Wilson) ou, mieux encore, sans savoir quelle orientation le parti conservateur entendait donner à l'économie du Canada.

Je voudrais rétablir certains faits, pour la gouverne des députés d'en face et à ma gauche: notre parti sait très bien que le Canada a besoin des investissements étrangers. Il ne s'est jamais opposé à l'apport étranger au sein de notre économie. Les députés d'en face induisent la Chambre en erreur lorsqu'ils laissent entendre, par leurs questions ou leurs commentaires, que c'est la politique de mon parti. Je tiens donc à mettre les choses au clair: nous sommes en faveur de l'investissement étranger.

Mais de là à prétendre qu'il ne devrait être soumis à aucune forme de restriction ou de contrôle, il y a tout un pas, celui qui nous sépare du parti conservateur du Canada. Ce parti croit, si on s'en tient à l'annonce du ministre de l'Expansion industrielle régionale, que les acquisitions de sociétés canadiennes, par des intérêts étrangers, ne devraient faire l'objet d'aucune restriction. Nous ne sommes plus d'accord. Il faut certaines restrictions même si l'investissement étranger est important pour l'économie du Canada. Il est important pour les petites entreprises. Et il l'est aussi pour les différentes régions du pays, car il peut soutenir l'économie et améliorer les possibilités économiques offertes aux Canadiens dans la mesure où il est assujetti à certaines restrictions et à certains contrôles de la part du gouvernement au pouvoir.

• (1510)

Nous avons entendu les propos ampoulés du ministre qui a présenté ce projet de loi comme la solution au problème dû au chômage. En toute déférence, ce sont les mêmes propos ampoulés que les Canadiens ont entendu en août 1984: les conservateurs affirmaient qu'ils créeraient des dizaines de milliers d'emplois à leur arrivée au pouvoir. C'est ce que nous avons entendu. C'est tout le contraire qui s'est produit à cause de l'orientation financière que le ministre des Finances a prise dans son exposé économique en réduisant de 4.2 milliards de dollars les fonds injectés dans l'économie canadienne. Quelque 50,000 personnes ont perdu leur emploi en novembre. Voilà ce qui en est de la création d'emplois.

Nous nous trouvons maintenant devant un nouveau scénario. En premier lieu, il y a eu l'inflation, puis la productivité. Ensuite, on nous a dit que si les conservateurs étaient élus, les nouveaux emplois surgiraient par milliers. Cela n'a pas fonctionné et ils nous proposent maintenant une nouvelle comédie, celle des investissements étrangers. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est rendu aux États-Unis et a déclaré: «Venez tous au Canada. Vous y serez entièrement libres». Il affirme à la Chambre que les possibilités d'emploi seront accrues. J'espère que le ministre qui parraine le projet de loi viendra témoigner au comité et déposera des études montrant dans quelle mesure il fera augmenter les investissements étrangers au Canada et le nombre des emplois.

Je voudrais savoir combien d'emplois seront créés au Québec par suite des modifications apportées à la mesure législative. Combien d'emplois seront créés dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ouest du Canada au cours de la prochaine année financière? Nous espérons obtenir ces renseignements. Les députés d'en face veulent nous induire en erreur quand ils parlent d'une part de la création d'emplois, mais qu'ils refusent par ailleurs de déposer au Parlement des données statistiques récentes confirmant leurs prévisions au sujet des nouveaux débouchés offerts aux travailleurs. Je trouve que c'est malhonnête de leur part.

Les députés ministériels, le ministre en tête, ont prétendu que les restrictions imposées par l'Agence d'examen de l'investissement étranger sous le gouvernement précédent étaient trop rigoureuses et qu'il ne devrait y avoir aucune restriction de nature économique dans le monde entier. Il est peut-être aveugle, car il refuse de reconnaître que les États-Unis imposent des restrictions sur les placements étrangers. Leur législation antitrust est peut-être plus aguichante, si je peux m'exprimer ainsi, mais ils ont imposé des restrictions sur les placements étrangers. Pourquoi devrait-il en être autrement au Canada?

C'est le deuxième acte de cette comédie. De nombreux emplois seront créés quand on substituera à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger la Loi concernant l'investissement au Canada. C'est le nouveau slogan de ce groupe. Comme par miracle, des milliers de nouveaux emplois surgiront. Je n'en crois rien et les Canadiens non plus. D'après ce qui s'est produit par le passé, les arguments du ministre de l'Expansion industrielle régionale ne tiennent pas.

Au cours des dix années d'existence de l'AEIE, plus de 6,000 demandes ont été examinées et le taux d'acceptation a été de 91 p. 100. C'est donc un taux extrêmement élevé pour n'importe quel pays, que ce soit le Canada, les États-Unis ou un pays européen. Lorsque le ministre et le député d'en face prétendent que nous avons fait obstacle à l'investissement étranger, j'estime que c'est malhonnête du point de vue intellectuel et qu'on ne tient aucun compte des faits, car c'est tout le contraire qui s'est passé.

Regardons les chiffres de l'an dernier. L'investissement étranger au Canada a été important, en dépit de ce que le premier ministre a dit aujourd'hui, pendant la période des questions. Il y a beaucoup de gens qui veulent investir chez nous. La différence importante, entre notre parti et l'autre, tient dans la phrase «apporter des avantages appréciables au Canada» qui étaient les mots clés de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. En vertu d'Investissement Canada, il suffit qu'il y ait «des avantages».

Des avantages appréciables pour qui? Pour les régions de ce pays. Le ministre ne l'a pas mentionné. Nous voulions dire appréciables pour les chômeurs, les jeunes et les entrepreneurs. Dans la comédie qu'il nous offre, le gouvernement ne se préoccupe pas des régions, des jeunes ou des entrepreneurs, pas le moindrement. Ce qu'il veut, c'est que les investissements étrangers affluent et accaparent les exploitations les plus rentables. Que ce soit une société de la Couronne ou une entreprise du secteur privé, il dit choisissez et exportez la technologie à l'étranger.

Notre parti ne veut pas de cela. Nous voulons encourager nos jeunes à participer à l'entreprise. Nous voulons qu'ils aient des emplois à l'avenir. Nous voulons un climat de solide développement économique. Le court terme ne doit pas se substituer au long terme. Nous nous préoccupons des années 90 aussi bien que des années 80.

Le ministre vient de nous dire que l'AEIE était trop négative. Il nous dit que le nom était négatif, c'est pourquoi il lui substitue Investissement Canada. Mon collègue du NPD appelle cela Entrepôt Canada. Mais moi je dis que c'est Braderie Canada, car c'est ce qui va se produire. Ce gouvernement

s'en apercevra lorsqu'il retournera devant l'électorat. J'aimerais bien qu'il déclenche des élections maintenant. Il perdrait le pouvoir.

En jetant un coup d'œil au projet de loi C-115, monsieur le Président, on constate que le pouvoir ultime de décision sur l'investissement étranger appartient au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je voudrais que les députés se rendent bien compte qu'au Canada nous avons toujours eu un système où les décisions prises par le cabinet devaient tenir compte des préoccupations et des aspirations des régions. Ce n'est plus le cas. Le pouvoir sera l'apanage exclusif du ministre responsable. En vertu de l'article 5, il a la responsabilité d'Investissement Canada. Le cabinet ou le ministre n'auront plus la possibilité de convaincre les industries de se réimplanter dans des régions défavorisées. Le ministre regardera faire, comme le prouvent les nombreuses transactions que cet homme a faites, et il laissera l'entreprise agir à sa guise. Par conséquent, le gouvernement conservateur lèse une fois de plus les régions pauvres du pays.

• (1520)

C'est ce qui s'est passé pour la création d'emplois. C'était une importante priorité. La priorité consiste maintenant à réduire le déficit. Les ministériels ont réduit de 200 millions le budget du programme d'expansion industrielle régionale. Que font-ils maintenant? Ils confient les pouvoirs qu'exerçait tout le cabinet à un seul ministre, un ministre dont les résultats dans le secteur privé ont été peu impressionants, selon moi.

Une seule phrase dans tout ce projet de loi parle des investisseurs canadiens. Qu'a prévu le gouvernement conservateur pour aider ces derniers dans le cadre de cette mesure? Absolument rien. Il n'a aucune considération pour la petite entreprise ou le petit investisseur. Il brade l'entreprise canadienne au profit des pays étrangers.

Et que prévoit-on pour protéger les travailleurs canadiens? Le ministre compétent s'est levé pour déclarer: «C'est l'afflux de capitaux au Canada qui permettra de créer des emplois». Je me permets de lui faire remarquer que c'est une affirmation sans fondement tant en théorie qu'en pratique. Ce n'est pas l'afflux de capitaux, mais la façon dont on utilise ces derniers qui permet de créer des emplois. Voulons-nous voir arriver davantage de capitaux si c'est pour acheter de nouvelles machines qui remplaceront les travailleurs de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce ce que désire le gouvernement conservateur? Faut-il voir là les principaux objectifs de ce projet de loi? C'est ce qui est dit dans cette mesure. Le travailleur canadien n'y est absolument pas protégé. Quelles sont les garanties? Il n'y en a aucune. Il y en a en ce qui concerne l'afflux de capitaux, mais il n'y a aucune protection.

Bien sûr, le gouvernement a déclaré la guerre aux sociétés de la Couronne. Les députés de l'arrière-ban se conduisent en vrais moutons et n'ouvrent pas la bouche. Certaines sociétés de la Couronne ont été instaurées à cause de la situation économique qui régnait dans ces régions. D'autres ont été mises en place pour d'autres raisons. Quoi qu'il en soit, elles ont été créées. Que s'apprête à faire le gouvernement? Il s'apprête à les vendre et à vendre en même temps les travailleurs canadiens.

Le gouvernement n'a pas présenté, en même temps que cette mesure, la liste des règlements qu'il compte édicter conformément à ce projet de loi. Il a refusé de le faire. Cela fait partie de la comédie à laquelle se livrent les députés d'en face et ceux qui nous encadrent. Les ministériels ont proposé de se réunir en comité et d'inviter les citoyens à proposer leurs suggestions. Puis, à la fin de la journée, ils nous présenteront un document qui, grâce à l'importante majorité dont jouit le gouvernement, obtiendra la sanction du comité et, évidemment, celle de la Chambre des communes. Il faudrait présenter ces règlements au Parlement maintenant, afin que les Canadiens comprennent quelle direction le gouvernement compte prendre en ce qui concerne les aspects culturels de ce projet de loi.

Nous allons examiner cette mesure article par article en comité. Nous espérons que des témoins de toutes les provinces comparaîtront. Nous tenons à examiner ce projet de loi, parce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit que toute personne nommée à un poste de haut fonctionnaire devrait se soumettre à l'examen d'un comité. J'espère que nous aurons l'occasion de questionner le nouveau directeur d'Investissement Canada. Bien entendu, il conviendrait de fournir ses références au comité permanent de l'exapansion économique régionale, afin que nous ayons tous la possibilité d'examiner ses autres compétences et ses autres convictions au sujet de ses responsabilités relatives à l'application de cette loi. Nous voulons avoir aussi la possibilité d'examiner ces renseignements.

D'après son parrain, le projet de loi devrait venir à bout du chômage au Canada. Pas un seul député à la Chambre ne souhaite réduire sensiblement le chômage. Toutefois, l'attitude qu'adopte le gouvernement à l'égard de l'investissement étranger n'est pas la bonne. Elle ne vaut rien parce qu'elle ne permet pas de protéger les travailleurs et qu'elle n'encourage nullement les investisseurs canadiens. Comme vous le savez, monsieur le Président, le taux de l'épargne au Canada est parmi les plus élevés dans le monde libre. Cependant, le ministre a refusé—ce n'est pas le mot que je devrais employer, monsieur le Président. Il n'a tout simplement pas la moindre idée de la mesure qu'il pourrait nous présenter pour encourager les Canadiens à investir dans leur avenir.

En terminant, je voudrais dire que le chômage est effectivement le plus grand problème au Canada. Les conservateurs croient, pour leur part, que le déficit est le principal problème. La proposition dont ils nous ont saisis aujourd'hui ne permettra pas de réduire le chômage de façon appréciable. D'autre part, s'ils en demeurent persuadés, alors ils veilleront certainement à ce que le ministre chargé de l'Expansion industrielle régionale dépose sur-le-champ à la Chambre des renseignements prouvant sans équivoque que le projet de loi réduira le chômage dans nos régions. Ils lui demanderont de présenter les statistiques et les études tendant à le prouver, et de nous faire connaître les gens qui ont mené ces mêmes études.

Enfin, j'annonce que nous comptons nous opposer à ce projet de loi. Nous allons y proposer des amendements et nous en ferons un examen approfondi, non seulement à l'étape de la deuxième lecture, qui durera des mois et des mois, mais au comité aussi.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations? S'il n'y en a pas, nous reprenons le débat.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis un peu étonné qu'aucun des ministériels ne désire intervenir dans ce débat. Étant donné l'importance vitale du sujet, j'aurais cru qu'il susciterait plus d'intérêt. Il faut admettre que nous avons encore de longs mois devant nous, et que tous ceux qui désirent participer au débat auront toute possibilité de le faire d'ici la fin de mars ou le début d'avril. J'inviterai cependant les ministériels de l'arrière-ban à ne pas oublier que la possibilité de parler pendant vingt minutes ne durera pas toujours, et qu'ils seront limités à dix minutes à la fin de février et au début de mars.

J'ajouterai qu'il n'y aura vraiment pas dans le cours de la présente législature d'autre débat qui démarque aussi catégoriquement l'orientation du gouvernement de celle adoptée par le Nouveau parti démocratique.

• (1530)

On peut dire sans risque d'erreur que dans ce seul débat un choix s'impose. Ou bien l'on dit, par une profession de foi aveugle, que l'investisseur investit par bonté d'âme, en tenant compte de toutes les conséquences que son investissement aura pour autrui mais non pour lui-même. Ou alors on croit que l'investisseur est intéressé par définition, qu'il investit parce qu'il y trouve son intérêt et qu'il ne se donnera guère la peine de s'arrêter aux conséquences que son activité aura sur des tiers qu'elle pourrait toucher. Qu'on me comprenne bien: je ne dis pas que l'investisseur se fiche de ce qui arrive aux autres. A titre individuel, je suis sûr qu'il ne s'en fiche pas. Je suis sûr qu'il n'est pas content quand il voit en Inde, par exemple, des milliers de personnes mourir, ou demeurer infirmes ou souffrantes pour la vie faute de mesures suffisantes pour assurer la sécurité non seulement des travailleurs de l'usine, mais de la collectivité elle-même. Je ne pense pas du tout que les responsables de l'entreprise concernée aient pris la peine de décider qu'ils se fichaient de ce qui arriverait à ces gens-là. Mais ce qu'ils n'ont pas fait, ce que rien ne les obligeait à faire était de penser à cela en premier. Ils n'étaient pas tenus de faire intervenir dans leurs coûts celui de prévoir une protection suffisante de l'environnement et des personnes pour éviter d'une pareille catastrophe.

Je ne tiens pas du tout à noircir ces gens-là. Je leur attribue simplement les motifs qui les poussent à agir, c'est-à-dire le désir d'accumuler des richesses. Je n'éprouve pas moi-même ce désir, mais je comprends qu'il anime bon nombre de personnes de notre société, et qu'il soit même considéré comme un motif honorable par le gouvernement et par d'autres, qui n'appartiennent pas nécessairement au parti au pouvoir.

Quand on comprend que c'est là le motif premier qui anime l'investisseur et ceux qui prennent les décisions en son nom, on se doit d'adopter des mesures qui exigent d'eux un comportement minimal correspondant aux besoins de la collectivité tout entière. Il faut d'ailleurs observer que les investisseurs ont eux-mêmes adopté des mesures de ce genre pour se protéger les uns des autres, pour se protéger à la Bourse contre des opérations qui seraient nuisibles à la collectivité des investisseurs elle-même. Ce que nous voulons dire en donnant cet exemple, c'est que les députés et le gouvernement canadiens doivent cerner ce qui motive les investisseurs et s'assurer que nous avons le genre de garanties qu'il faut pour que les investissements servent aussi l'intérêt public.

Je tiens à dire au gouvernement, monsieur le Président, que si nous perdons des investissements au profit d'une autre partie du monde tout simplement parce que là-bas on est disposé à risquer la santé des citoyens, la sécurité des travailleurs ou la salubrité de l'environnement et à ne pas tenir compte de l'intérêt public, tant mieux. Si une société décide de quitter Hamilton pour le Mexique—comme l'a fait Allen Industries Canada Ltd.—parce que là-bas elle peut impunément verser des salaires de famine, ne pas se soucier de l'environnement, n'accorder aucune protection contre les accidents industriels, ne verser aucune cotisation d'assurance-chômage ni accorder aucun des avantages auxquels les Canadiens sont habitués et auxquels ils ont droit, tant mieux. Si un investisseur préfère investir ailleurs pour éviter d'accorder ce genre de garanties aux Canadiens, hé bien! qu'il le fasse, nom de Dieu! Je n'y vois aucune objection. Je ne tiens pas à ce que le Canada devienne une espèce de décharge économique. Je ne veux pas que nous abandonnions les niveaux au moins raisonnablement acceptables que nous avons atteints en matière de protection de la personne et de l'environnement. Je ne tiens pas à donner à quelqu'un l'occasion d'arriver avec une poignée de dollars et d'emprunter ce qui lui manque des institutions bancaires et financières canadiennes, d'en tirer des profits dix fois plus élevés, puis de s'en aller avec tout cet argent en poche. Cela ne m'intéresse pas. Cela n'aide pas le Canada ni ne produit quoi que ce soit de valable. Il n'y a aucun avantage durable à tirer d'une entreprise qui investira $100,000 ou 100 millions de dollars au Canada dans le seul but de fermer éventuellement ses portes et de répartir dans son pays d'origine ou ailleurs dans le monde en emportant les profits qu'elle aura pu réaliser afin de tout recommencer à neuf. J'estime que le gouvernement se doit d'envisager pareille perspective. Il se doit de comprendre que c'est comme cela que fonctionne le système.

Mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon), a demandé aujourd'hui au premier ministre (M. Mulroney) quel avantage cela représentait pour les chômeurs canadiens de donner à des investisseurs éventuels la possibilité d'acquérir une entreprise existante, d'en intégrer les opérations à celles de la société-mère en en conservant seulement le réseau de distribution pour ensuite mettre fin à ses activités de fabrication au Canada? Comment cela profite-t-il aux chômeurs canadiens? La réponse est claire: en rien. Les cas où cela s'est produit ne se comptent plus. Cela s'est produit même en dépit de l'AEIE. Si le gouvernement cherchait vraiment à répondre aux besoins des Canadiens, il tâcherait de trouver les moyens d'améliorer l'AEIE au lieu de la supprimer. Voilà ce qu'il devrait faire.

Combien de nouveaux emplois crée-t-on lorsqu'une société décide, comme l'a fait la United Technologies, d'acquérir une entreprise rentable au Canada, Otis Elevator, pour l'intégrer à son conglomérat international et ensuite en réduire systématiquement les activités de fabrication au Canada? Il n'y a pas longtemps encore, Otis Elevator vendait des ascenseurs, des escaliers roulants et tous genres de matériel de levage dans le monde entier. Ce matériel est maintenant fabriqué au New Jersey ou en Allemagne plutôt qu'à Hamilton ou à Toronto. Quel avantage y a-t-il à autoriser ce genre d'acquisition?

Le premier ministre affirme que nous essayons de créer des emplois. On n'a pas créé d'emploi dans ce cas-là. Voilà un exemple du genre de grand conglomérat que le gouvernement actuel est maintenant en train de supplier à genoux de venir investir au Canada. Pour quoi faire? Ce genre de conglomérat acquiert une entreprise, en réduit peu à peu la production et profite ensuite de sa clientèle bien établie pour l'approvisionner en produits fabriqués ailleurs. Il a ensuite le culot de déduire ses pertes de ses revenus imposables au Canada. Non seulement le contribuable canadien n'obtient pas de nouveaux emplois, de nouvelles compétences ou de nouveaux travaux de recherche ou de développement, mais il finit par payer pour la perte de tout ce qui existait auparavant.

Voilà, monsieur le Président, ce qui est faux dans la politique du gouvernement actuel. Il ne semble pas capable de voir le monde réel d'un œil critique. J'aimerais qu'on investisse au Canada afin que les Canadiens trouvent des emplois. Je souhaite voir effectuer des travaux de recherche et de développement chez nous. Je souhaite que nos jeunes fraîchement émolus des universités et des collèges puissent trouver des emplois dans des domaines de technologie de pointe. Je voudrais trouver au Canada la volonté de mettre au point un procédé spécifiquement canadien qui nous placera au premier rang dans le monde. Cependant cet objectif ne sera pas atteint dans un pays comme le nôtre à moins que l'on n'exige de ceux qui viennent exercer leur activité ici qu'ils ne se tracent une ligne d'action et qu'ils ne s'engagent envers le pays entier à la suivre. Ils doivent songer à nommer des Canadiens à la direction, et à mettre sur pied un service de recherche et de développement qui soit propre à notre pays. Ils doivent destiner aux marchés internationaux les articles qu'ils fabriquent ici. On n'obtient pas ces résultats sans les exiger. On ne peut pas garantir que ces conditions seront respectées à moins de les inclure dans un contrat. Même là, il peut être difficile de les faire respecter. Mais les conditions sont au moins mesurables, qu'il soit ou non possible de les faire respecter. On est ainsi en mesure de rappeler aux entreprises ce qu'elles avaient promis. Il se peut qu'à leur tour elles soient disposées à discuter pour savoir si elles doivent être fidèles à cet engagement. Mais la situation que le ministre parle d'établir ne nous apportera rien de semblable.

• (1540)

Il paraît que le Canada a ouvert ses portes aux entreprises. Je prédis que ces paroles reviendront hanter le premier ministre. En écoutant ce qu'il a dit et en examinant ses objectifs et ce qu'il voudrait faire de mieux que ce qui s'est fait dans le passé, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que le Canada allait se faire rouler une fois de plus. C'est bien l'impression que j'ai eue. Selon cette nouvelle mesure, nous ne pouvons rien faire pour garantir que les investissements que nous attirerons seront à notre avantage. Comme mon collègue l'a dit plus tôt, ce n'est pas comme si nous n'avions pas déjà assez d'investissements étrangers. Imaginez un peu le débat qu'il y aurait au Congrès et au Sénat des États-Unis si 52 ou 53 p. 100 de toutes les entreprises manufacturières et industrielles des États-Unis appartenaient à des Canadiens? Les députés peuvent-ils se l'imaginer? Quelle sorte de débat y aurait-il si 52 ou 53 p. 100 de toutes les sociétés industrielles et commerciales des États-Unis appartenaient à des hommes d'affaires du Japon, d'Europe ou de Hong Kong? Les Américains ne le tolèreraient pas et n'accepteraient jamais une telle situation. Ils prendraient des mesures . . . Pardon?

M. Friesen: Ce secteur appartenait auparavant au gouvernement britannique.

M. Deans: Et les Américains ont rectifié la situation.

M. Langdon: Par une révolution.

M. Deans: Mais les États-Unis ne toléreraient jamais une telle chose. Vous le savez tout aussi bien que moi, monsieur le Président; je peux lire sur votre visage que vous êtes d'accord avec tout ce que je dis. Si le débat actuel avait lieu au Congrès américain, toutes les places seraient prises. Chaque membre du Congrès se lèverait pour défendre les intérêts des États-Unis et pour faire valoir la nécessité de développer l'économie de sa région et faire en sorte que cette économie appartienne avant tout aux Américains et soit contrôlée par eux.

M. Jepson: Vous avez des talents pour le théâtre.

M. Deans: Mon collègue dit que j'ai des talents pour le théâtre. Savez-vous quel est le problème en l'occurrence? C'est que mon collègue ne semble pas pouvoir faire la distinction entre la présentation et le fond de mon argument.

M. Jepson: C'est toute une comédie que . . .

M. Deans: Je tiens à lui dire que le fond de mon argument a énormément de valeur, qu'il le sache ou non. Il regrettera rétrospectivement de ne pas avoir profité de l'occasion qui s'offrait à lui de prendre la parole à ce sujet. Il est absolument essentiel que les députés sortent de leur torpeur et défendent les intérêts du Canada. Ils doivent comprendre que nous ne parlons pas d'une étape passagère quelconque. Nous ne pouvons pas dire que tout reviendra à la normale dans deux ou trois semaines. Le gouvernement est en train de prendre une décision fondamentale qui déterminera à qui appartiendra l'avenir du Canada et des Canadiens et qui contrôlera cet avenir. Nous somme aujourd'hui en train de décider que la proportion de 53 p. 100 de notre économie qui appartient actuellement à des non-residents qui ne s'intéressent à nous que dans la mesure où cela leur rapporte, que cette proportion va passer

à 63 ou 73 p. 100. A quel moment va-t-on estimer que cette proportion est suffisante? Quand nous dirons-nous qu'il est temps de nous réveiller et de voir à nos affaires, qu'il est temps de réaffecter les crédits nécessaires, d'offrir des encouragements aux Canadiens?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté de mesure qui incite les Canadiens à investir? Pourquoi ouvre-t-il nos frontières à quiconque veut les franchir, sans rien exiger en retour? Si le gouvernement, ainsi qu'il l'a signalé aujourd'hui, estime qu'il faut essayer d'inciter les Canadiens à investir leurs épargnes, pourquoi a-t-il décidé d'ouvrir toutes grandes les vannes et de nous laisser envahir par les investissements étrangers auxquels les Canadiens ne pourront pratiquement pas livrer concurrence?

Monsieur le Président, je trouve cette situation trés irritante, pour la bonne raison que tout ce que le gouvernement a fait jusqu'ici ou s'apprête à faire montre bien que nous ne pourrons pas éviter, dans une dizaine d'années, que la participation étrangère dans l'économie canadienne atteigne non pas 53 p. 100, mais bien 63, voir 73 p. 100. Nombre de petits chefs d'entreprises canadiens qui se d'abbattent actuellement, cherchant à survivre contre les gros conglomérats dans d'autres parties du monde, devront presque obligatoirement succomber à la pression et vendre leurs usines à leurs principaux compétiteurs qui auront dix fois leur taille. Après quoi ces derniers s'emploieront inévitablement à fusionner leurs activités et comme d'habitude à confier la fabrication de la plupart de leurs produits à des régions où la main-d'œuvre est mal rémunéré et dépourvue d'avantages sociaux. A la fin, l'entreprise canadienne sera transformée en entrepôt servant à la distribution de produits fabriqués ailleurs. C'est ainsi que les choses se passent. Si vous en doutez, monsieur le Président, voyez ce qu'on nous propose. Le gouvernement parle de libéraliser le commerce. Qu'on ajoute cela aux dispositions contenues dans le projet de loi et nous acceptons alors qu'un grand nombre de petites entreprises canadiennes de fabrication soient progressivement, sinon immédiatement, éliminées du marché.

Vous savez pertinemment que les produits nécessaires à combler la demande canadienne peuvent être fabriqués par de nombreuses usines au sud de la frontière en une semaine de moins, et encore, que ne nous le permettent nos moyens de production. Vous n'ignorez pas qu'en libéralisant le commerce, les filiales canadiennes d'entreprises américaines verront sérieusement limiter leurs chances de pénétrer le marché américain, sur l'ordre de leur société-mère. Au Canada, une telle exigence n'existe pas. Si bien que de plus en plus les marchandises américaines et autres entreront au Canada sans que notre industrie soit protégée.

Avec l'instauration de zones franches dont nous parle le gouvernement, on assistera à la suppression du salaire minimum. des indemnités pour les accidents du travail et des prestations d'assurance-chômage . Les gens travailleront dans des espèces de ghettos sans aucune protection. En fin de compte, le niveau de vie des Canadiens en souffrira considérablement.

En fait, si l'on considère l'ensemble du programme du gouvernement, c'est toute la société canadienne qui menace de s'écrouler. Le gouvernement s'apprête à supprimer des acquis pour lesquels beaucoup d'entre nous ont lutté pendant des années dans cette enceinte. Pour terminer, monsieur le Président, je considère que le projet de loi à l'étude n'est qu'une autre étape qui fera du Canada un pays souverain de nom, mais sûrement pas souverain de fait.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'aurais quelques observations au sujet de ce que le député a dit. Il m'a rappelé cet éditorialiste qui avait composé la prière suivante: «Mon Dieu, préservez-moi de ceux-là qui critiquent et dénigrent les autres dont l'initiative les a élevés au-dessus de ceux qui critiquent et dénigrent. C'est tout ce que les Néo-démocrates ont à la bouche.

• (1550)

Je voudrais rectifier l'anecdote historique dont le représentant a fait état concernant les États-Unis. Ces derniers voteraient-ils une loi qui permettrait à d'autres d'investir aux États-Unis? Je vous rappelle qu'avant la Première Guerre mondiale, c'était le Royaume-Uni qui était en partie propriétaire et exploitant des entreprises américaines. Après la guerre, la Grande-Bretagne a eu besoin de l'argent qu'elle avait investi aux États-Unis. Elle a dû retirer ses capitaux. Ce furent les nécessités de l'après-guerre non une loi américaine qui l'y ont contrainte. Les Britanniques ont décidé de se départir de leurs investissements de leur propre chef, pas à cause des barrières que les Américains auraient érigées.

M. Deans: Monsieur le Président, je signale au député que seulement 2 p. 100 des entreprises américaines appartiennent à des étrangers. Si seules 2 p. 100 ou même 10 p. 100 de nos entreprises appartenaient à des étrangers, j'ouvrirais volontiers les vannes. Cependant, comme la proportion est de 53 p. 100, je me demande sérieusement s'il convient de les ouvrir encore plus. De même, comme le député le sait, les intérêts que possédaient les Britanniques aux États-Unis n'étaient pas essentiellement sous forme d'investissements directs. Bien souvent, il s'agissait de prêts consentis au titre du développement qui s'y faisait.

Je voudrais revenir sur un autre point. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je voudrais faire comprendre au député que je ne souhaite pas une guerre pas plus que le besoin d'en financer une, pour nous ramener à la raison. Point n'est nécessaire d'attendre que les États-Unis ne soient obligés de financer une guerre et retirent ainsi leurs investissements du Canada. Je préférerais de beaucoup que nous procédions par voie plus rationnelle avec un peu de planification et de bon sens économiques. Comme le député le sait très bien, c'est l'effort de guerre qui a obligé la Grande-Bretagne à récupérer ses capitaux investis aux États-Unis. De toute évidence, à choisir, j'opterais pour une planification économique directe et rationnelle.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer le projet de loi sur Investissement Canada que le gouvernement nous propose. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue de Hamilton Mountain. L'occasion est bien choisie pour débattre d'un principe fondamental qui souligne véritablement la différence d'opinions entre les députés ministériels et ceux de l'opposition. Le député conviendra que durant la campagne de l'été, nous avons beaucoup insisté sur ces différences. Nous avons exprimé clairement nos opinions au sujet de la croissance économique, de la création d'emplois et des investissements étrangers nécessaires à notre pays. Je suis heureuse de voir que dès le début de son mandat, notre gouvernement est à même de proposer des initiatives concrètes et précises pour mettre en vigueur ces promesses électorales. Je rappelle au député que nous avons à cet égard l'appui des Canadiens. Nous avons constitué le gouvernement. Nous avons promis au public canadien de mettre en place la politique que représente le projet de loi sur Investissement Canada.

Je voudrais vous expliquer pendant quelques instants pourquoi ce projet de loi est nécessaire. Je me souviens d'il y a dix ans, lorsque les libéraux ont proposé de créer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Personne n'a compris à l'époque les répercussions néfastes que cet organisme aurait sur les investissements au Canada. Les années ont passé et nous avons pris l'habitude des retards, des mécontentements, et il est devenu évident pour nos voisins du Sud et d'autres pays que le Canada n'était pas favorable aux investissements étrangers. En effet, dans bien des cas, notre pays faisait même tout son possible pour dissuader les investisseurs. Il s'en est suivi la suppression de certains emplois et un ralentissement de la croissance économique dans notre pays. Il y a quatre ou cinq ans, au moment où ce problème a atteint son paroxysme, on disait couramment que les investisseurs craignaient avant tout l'AEIE proprement dite. Je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui supprimer ce sentiment de crainte et déclarer aux investisseurs éventuels que nous leur savons gré de placer leur argent et leur confiance dans notre pays et dans notre gouvernement.

Je voudrais vous citer quelques exemples vécus de ce qui s'est passé ces dernières années. Nous connaissons tous l'histoire de Cyprus Anvil. En effet, le leader du Territoire du Yukon était avec nous aujourd'hui. Étant donné que l'AEIE a empêché des investisseurs étrangers de maintenir cette mine en activité, ce qui aurait protégé des emplois au Yukon, cette dernière a connu de sérieuses difficultés. Nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait et des emplois risquent bien d'y être supprimés.

Je suis revenue ce matin de la côte ouest par avion. Chaque fois que je survole notre pays, je suis sidérée par son immensité. Je me rends compte de l'énorme potentiel qu'il offre, mais je comprends également que nous n'avons pas l'argent nécessaire à sa réalisation. Dans l'avion, j'ai rencontré un monsieur qui vient de Californie. Il m'a raconté une histoire qui s'est déroulée vers 1977. Sa société avait des projets précis d'investissement dans une industrie de technologie de pointe au Québec. L'usine est entrée en activité. Les gens de la région avaient les compétences et les conaissances voulues. Il devait employer des professionnels en vue de perfectionner les compétences et la technologie nouvelle. Il a collaboré avec l'AEIE durant à peu près deux ans, mais il n'en est sorti que des frustrations. Sa société n'a jamais pu se constituer véritablement un capital-action dans notre pays et son projet d'investissements est resté sans suite. Par conséquent, ces travailleurs hautement spécialisés n'ont pas pu obtenir un emploi dans cette entreprise et ces possibilités économiques n'ont pas pu se concrétiser.

Bien entendu, ce monsieur a désormais une réaction négative face aux investissements au Canada. Heureusement, j'ai pu lui expliquer les mesures que prend le gouvernement. J'ai été en mesure de lui expliquer le programme d'Investissement Canada et il a répondu que sa société était disposée à l'examiner de façon plus approfondie. J'ai entendu parler de certaines choses que nos collègues ont signalées. J'ai demandé à cet homme pourquoi il voulait investir au Canada et ce qui l'attirait. Il m'a dit que c'était parce que nous possédions les connaissances techniques et la compétence voulues dans ce domaine mais qu'il croyait aussi, parce qu'il avait pu lui-même s'en rendre compte, que les Canadiens comprenaient vraiment ce qu'est le travail consciencieux. Cela m'a fait grand plaisir. On entend rarement une remarque de ce genre. Je crois que c'est vrai et j'ai été heureuse d'entendre un de nos amis américains s'exprimer de la sorte. Je voudrais être en mesure de lui dire et à d'autres que leurs placements seront accueillis favorablement au Canada pour nous aider à créer des emplois et favoriser la croissance économique.

Il y a quelques semaines, le Conference Board du Canada publiait son rapport. Nous l'avons tous, je crois, trouvé très intéressant. Dans ce rapport, cet organisme passe en revue l'expérience de l'AEIE et rapporte les entrevues qu'ont accordées certaines sociétés. Je voudrais parler de certaines remarques ainsi recueillies. Le représentant d'une compagnie a déclaré que, sur une échelle de un à dix, le Canada recevait un zéro en ce qui concerne l'accueil fait aux placements étrangers. Un autre représentant d'une société de portefeuille britannique a déclaré que sa compagnie jugeait plus attrayant d'investir dans des pays totalitaires tels que le Chili, la Chine ou dans un pays en proie à des troubles, comme l'Irlande du Nord. L'auteur de l'étude a trouvé comme nous que c'était plutôt consternant. Ce n'est pas le genre d'accueil que nous voulons réserver à nos futurs investisseurs.

• (1600)

Le Conference Board a constaté que la moitié environ des sociétés interrogées s'étaient détournées du Canada à cause de l'AEIE. L'étude comprenait un certain nombre de questions précises. L'une concernait le retard imposé par l'AEIE, une autre le manque de clarté des critères, ou encore le coût de l'examen.

Mes collègues ont parlé de cet état de chose très fréquemment. En fait, certains de mes amis avocats, qui ont aidé des sociétés à présenter leur demande à l'AEIE, ont dit ouvertement qu'ils avaient été les seuls à profiter de l'expérience. Je ne pense pas que l'Agence ait été utile à qui que ce soit d'autre.

Non seulement l'Agence a découragé certains investissements, mais elle a aussi été utilisée comme excuse. J'ai vu des cas où des investisseurs ont déclaré ne pas vouloir investir au Canada en raison de l'AEIE. C'est évidemment difficile à prouver, et nous ne savons pas exactement si le phénomène était fréquent, mais il a existé. Comme cette excuse n'existera

plus, nous pourrons dire aux sociétés privées, aux petites et grandes entreprises qui ont la possibilité d'investir que nous savons quels investissements nous voulons et qu'ils n'auront pas à se soumettre à un processus d'examen ni à subir des retards indus. Ils n'auront plus de prétexte pour ne pas investir.

J'estime que cette mesure législative est une réponse sensée à la question des investissements étrangers. Il semble logique de ne pas soumettre les nouvelles entreprises à l'examen. Pourquoi empêcher quelqu'un qui a de l'argent et qui veut lancer une entreprise chez nous de le faire? Bien entendu, il y a des mesures de protection dans les domaines particulièrement importants pour notre patrimoine culturel. Je suis tout à fait en faveur de cela et je sais qu'il est important de protéger ce patrimoine.

Les acheteurs éventuels d'entreprises ayant des actifs de moins de 5 millions seront en mesure d'investir sans examen. Le ministre nous a donné quelques exemples intéressants ce matin. Cela signifie que 80 p. 100 environ des entreprises n'auront pas, en vertu des dispositions de ce nouveau projet de loi, à se soumettre à quoi que ce soit. Les acquisitions indirectes de plus de 50 millions de dollars feront l'objet d'un examen. Il est difficile d'en connaître le montant exact, mais elles prêtent à caution à cause des conséquences qu'elles pourraient avoir. Nous nous réservons donc le droit de les examiner. Les autres sont des acquisitions courantes et les demandes d'investissement seront bien accueillies et traitées rapidement.

Le projet de loi à l'étude remédie à un certain nombre de problèmes que posait le processus d'examen. Je crois que le plus grave était la question des délais. Bon nombre d'entre nous se sont déjà heurtés à une bureaucratie qui n'en finit pas de laisser traîner les choses. Les intéressés finissent par renoncer ou ne se donnent même plus la peine de faire des démarches. Le projet de loi à l'étude a le mérite de clarifier les modalités administratives entourant les acquisitions. Le ministre doit faire diligence, car il n'a que 30 jours pour répondre aux demandes d'investissement.

M. Manly: Quarante-cinq.

Mme Collins: Quarante-cinq lorsqu'il y a accusé de réception. Autrement, la demande d'acquisition est considérée comme soustraite à l'examen. Je crois, en toute justice, que c'est au gouvernement de montrer qu'il risque d'y avoir un problème et qu'un examen est nécessaire. Grâce à cette mesure, on pourra traiter les demandes d'investissement avec diligence et promptitude. Il ne sera pas nécessaire d'en saisir le cabinet.

Je tiens à assurer les futurs investisseurs et ceux dont les investissements au Canada dépassent la limite de l'exemption prévue que leur demande fera l'objet d'un examen équitable et rapide.

Je me félicite aussi qu'on ait modifié les critères d'évaluation. J'ai toujours eu du mal à comprendre ce qu'on entendait par avantage important. Je n'ai pas de point de repère personnel qui m'aide à comprendre cette expression et je trouve que la notion d'avantage net nous permettra d'étudier ces demandes avec plus d'objectivité et d'efficacité. Notre méthode d'évaluation sera mieux comprise par les intéressés.

Nous avons arrêté aussi certains critères afin de nous assurer que les investissements étrangers sont compatibles avec notre politique culturelle. Nous tâcherons d'évaluer les effets de la concurrence internationale sur notre politique culturelle afin de nous assurer que ces critères sont non seulement équitables, mais que les investissements qui feront l'objet d'un examen ne compromettent pas nos objectifs nationaux.

Nous avons besoin d'investissements. Je me dois d'être en désaccord avec le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) à ce sujet. Il faut se rappeler que notre pays est encore jeune. Nous avons eu relativement peu de temps pour accumuler beaucoup de richesses. Même si les Canadiens comptent parmi les meilleurs épargnants du monde, nous n'avons pas tous les capitaux nécessaires pour donner de l'expansion aux industries extractives aux industries de remplacement dont nous avons besoin au Canada.

Il y a plusieurs années, au congrès national d'orientation politique du parti conservateur, j'ai eu l'occasion de discuter de cette question. Un de mes collègues à la tribune a effectué une analyse sur l'argent dont notre pays aurait besoin dans les années à venir. Selon son évaluation à l'époque, nos besoins seraient d'environ 1.5 billion de dollars au cours des années 80 et de 4.5 billions de dollars durant les années 90. Notre économie ne peut en aucun cas produire ce genre d'épargnes ou de capitaux. Nous devons attirer des capitaux étrangers pour favoriser la croissance du Canada.

Nous pouvons compter par contre sur de remarquables ressources humaines, car nous sommes un pays jeune. Les Canadiens ont des idées et je crois que c'est là ce que les sociétés plus anciennes recherchent. Selon moi, les pays d'Europe, les États-Unis et les pays du Pacifique sont intéressés par ce que nous avons à offrir. Je crois que nous avons d'immenses possibilités de nous associer à d'autres pays, afin d'étendre nos compétences, d'accroître nos ressources humaines et d'obtenir des capitaux.

Nos vis-à-vis s'inquiètent des risques possibles. Je trouve cela plutôt intéressant car cela dénote, semble-t-il, une attitude extrêmement négative face aux ressources de l'être humain. C'est un peu comme si tout dans la vie devait être contrôlé, car nous n'avons aucune confiance en nous-mêmes. Je suis fondamentalement en désaccord avec cette notion. Je crois que les Canadiens sont des gens qui aiment prendre des risques et notre gouvernement veut encourager les gens qui ont l'esprit d'entreprise. Nous voulons encourager ceux qui ont des capitaux à prendre des rsiques et à s'associer à d'autres, afin de lancer des entreprises au Canada et de créer ainsi les emplois qui nous font tant défaut.

J'ai eu l'occasion de retourner dans ma circonscription de Capilano durant la fin de semaine, afin de m'entretenir avec certaines gens d'affaires de l'endroit et de recueillir leur réaction initiale au projet de loi sur Investissement Canada. Leurs réactions étaient positives. Ils perçoivent cette mesure comme un signe d'espoir et comme le respect des engagements que le gouvernement a pris.

J'ai aussi eu l'occasion d'entendre des réactions de gens de Calgary, ville où j'ai longtemps vécu. La réaction de l'industrie énergétique, sur laquelle nous comptons pour produire de nouveaux investissements de taille en vue de créer des emplois, a été vraiment positive. Le groupe Independent Petroleum Association et la CPA ont tous deux loué les efforts du projet de loi d'Investissements Canada. Ils prédisent qu'il en découlera une relance des activités de forage. C'est un autre pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers la création du genre de climat

dont les entreprises ont besoin pour faire de tels investissements.

Des représentants de ce secteur industriel étaient à Ottawa la semaine dernière. Je sais qu'un certain nombre de députés ont eu l'occasion de s'entretenir avec eux. Beaucoup de ces représentants se sont dits intéressés par ce que nous disions, mais ont dit aussi souhaiter des preuves concrètes de la sincérité de nos intentions.

• (1610)

Nous espérons que des changements seront apportés à la Loi sur l'examen de l'investissement étranger et au Programme énergétique national. On peut désormais dire que le processus est entamé. Nous avons fourni des preuves concrètes de la sincérité de notre engagement. Investissements Canada va stimuler les investissements. Je puis assurer à mes collègues que la réaction de l'Ouest à ce projet de loi est extrêmement positive.

Notre premier ministre (M. Mulroney) était à New York hier, où il a aussi obtenu une réaction favorable. Comme ce sera le Japon la semaine prochaine, nous aurons l'occasion de nous entretenir avec des hommes d'affaires japonais. Les Japonais voient aussi là une attitude positive et pourront à nouveau discuter d'entreprises mixtes de même que de nouveaux investissements japonais au Canada.

L'Ouest a particulièrement souffert, je crois, des problèmes suscités par L'AEIE au cours des dix dernières années et c'est un grand soulagement que de voir disparaître cette ingérence inutile, qui refroidissait l'enthousiasme des Canadiens. Je suis heureux que nous nous soyons débarrassés de ce boulet, de cette attitude coûteuse et négative à l'égard des investissements et que nous l'ayons remplacée par quelque chose de très positif qui marquera pour nous le début d'une nouvelle ère de collaboration sur la scène internationale. Nous verrons le Canada reprendre sa place sur les marchés internationaux et se montrer de nouveau accueillant pour le monde des affaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

Mme Finestone: Monsieur le Président, ma question s'adresse à la députée de Capilano (M^me^ Collins). Je me réjouis d'avoir cet échange avec elle. Je l'ai entendue déclarer quelque chose, et j'aimerais qu'elle me précise sa pensée. C'est à propos d'un des points du projet de loi qui me paraît . . .

[*Français*]

. . . flou, comme on dit dans notre langue.

[*Traduction*]

Je ne parlerai pas en français. Je vais m'en tenir à l'anglais. Le gouvernement a-t-il l'intention de supprimer certaines des dispositions de la loi précédente qui parlent d'avantage important que la députée estime indispensables pour cultiver ce climat de bonne volonté? Allons-nous réussir à changer tout le climat rien qu'avec des mots?

Si vous examinez le projet de loi lui-même, monsieur le Président, vous verrez peu de vrais changements. Je suppose que le vrai changement réside dans les apparences. Quant à ces dispositions importantes que la députée qualifie d'intouchables, où il est question de politique culturelle compatible avec les objectifs nationaux, aurait-elle l'obligeance d'expliquer ce qu'elle entend par là?

Mme Collins: Oui, monsieur le Président. Je suis toujours heureuse de me faire poser des questions par mon honorable collègue, et je prends plaisir moi aussi à ce dialogue. Nous avons ajouté parmi les nouveaux facteurs d'évaluation des investissements celui de leur compatibilité avec les politiques nationales en matière culturelle. Il faudra à mon avis discuter davantage de cette disposition et en préciser la définition. Je crois comprendre qu'elle s'appliquera plus particulièrement aux domaines de l'édition et de la radio-télévision. Ce sont deux domaines sur lesquels nous tenons très particulièrement à assurer une maîtrise canadienne. Ce sont les deux choses qui comptent le plus pour moi.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de la députée, pour qui le Canada est un pays neuf qui n'a pas encore eu le temps de développer son propre capital. Étant originaire de Colombie-Britannique, la députée de Capilano (M^me^ Collins) connaît sans doute la situation de l'industrie forestière de cette province. L'épuisement des ressources forestières préoccupe gravement mes concitoyens et moi-même. De gros intérêts financiers sont venus et sont repartis, après avoir épuisé nos ressources. Ils n'ont construit aucune infrastructure ni aucune industrie secondaire. Nous sommes donc plus vulnérables que jamais sur le marché mondial.

Ma question n'a rien d'original, c'est celle à laquelle mon collègue a essayé d'obtenir une réponse du premier ministre (M. Mulroney). Que pense la députée des dispositions de ce projet de loi qui permettent aux capitaux étrangers de racheter des entreprises canadiennes sans devoir se soumettre au moindre contrôle? La petite entreprise deviendra une proie facile à la suite de cette mesure. La députée a parlé de la nécessité de prendre plus de risques. Ne croit-elle pas que cela représente des risques beaucoup trop élevés pour la petite entreprise canadienne?

Mme Collins: Non, je ne partage pas le point de vue du député à cet égard, monsieur le Président. Personne n'est obligé de vendre son entreprise. Personne ne viendra me dire que je dois vendre. Cette décision me regarde. Je ne pense pas que cela constitue une grave menace pour la petite entreprise. Si les PME qui ont besoin de capitaux pour prendre de l'expansion ont du mal à les trouver au Canada et si elles trouvent des collègues, des amis ou d'autres personnes de l'étranger qui peuvent s'associer à elles, cela constitue plutôt un avantage, selon moi. Je ne partage pas du tout les craintes du député. J'ai déjà eu une petite entreprise et j'ai travaillé dans des petites et des grandes sociétés. Je ne partage pas du tout l'attitude négative du député à ce sujet.

M. Langdon: Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que nous n'exprimons nullement un manque de confiance en nous. Ce n'est pas nous qui sommes convaincus que tout le monde, du coiffeur au vendeur de pop-corn, a besoin de capitaux étrangers pour lancer une entreprise. Je suis fier de pouvoir dire qu'au Canada, nous sommes capables d'avoir nos propres coiffeurs et vendeurs de pop-corn. Un ministre ne devrait pas avoir à regretter ce genre de chose.

J'ai une ou deux questions à poser à la député. Il y a tout d'abord la question soulevée par mon collègue. En tant qu'homme d'affaires, je puis comprendre que la députée veuille laisser le champ libre aux investisseurs américains. Il est très important que, dès notre arrivée à la Chambre, chacun d'entre

nous oublie qu'il est homme d'affaires ou professeur d'université, ou autre, pour se transformer en député au Parlement et ne songer qu'aux intérêts de ses concitoyens. En quoi aide-t-on ces gens, ces employés d'une petite entreprise qu'on revend à des Américains, lesquels s'empressent d'en réduire la taille ou d'en fermer les portes, ce que permettra ce projet de loi?

Ensuite, la députée a parlé des cas ordinaires qui pourront désormais être soustraits à l'examen, du fait qu'on a changé le plafond pour les acquisitions indirectes. Comment peut-on dire que c'est chose courante pour une usine comme Black and Decker, qui compte 600 travailleurs à Barrie, d'être rachetée sans le moindre examen, comme ce serait le cas en vertu de ce projet de loi? Les gens de l'AEIE nous ont confirmé cette possibilité. Comment peut-on considérer comme ordinaire pareille initiative, la fermeture d'une usine et la mise à pied de 600 personnes?

Mme Collins: Monsieur le Président, tout est possible. Je ne crois pas que nous profitions de notre rôle de députés pour légiférer de façon à tout régenter dans notre société. C'est plutôt le contraire.

Je songe tout d'abord à la collectivité. Je songe aux gens qui ont besoin d'un emploi et qui ne l'obtiendront pas à moins que nous n'attirions au Canada de nouveaux investissements. C'est de ces gens-là que je me soucie. Ce sont ces gens-là dont je souhaite la prospérité. Nous avons besoin d'aide pour attirer dans notre pays le 1.2 billion de dollars et quelque dont nous avons besoin en investissements nouveaux. Notre nouvelle solution est d'ordre psychologique en quelque sorte et nous aidera à créer ce climat propice.

• (1620)

Je m'inscris également en faux contre le premier commentaire du député, où il a dit que les investisseurs américains allaient s'en donner à cœur joie. Cette réflexion a une connotation négative pour nos amis américains. Qu'a-t-il contre les investisseurs américains? Ils comptent parmi nos plus chers amis. Pourquoi ne pas bien accueillir leurs investissements? Je ne partage pas son avis lorsqu'il dit que n'importe qui investirait des sommes importantes dans ce pays pour fermer une entreprise et perdre cet investissement. Je ne pense pas que ce soit la raison pour laquelle on investit. Nous verrons à l'avenir, mais je suis certaine que cela n'arrivera pas.

M. Nystrom: Je suis certain que le député d'Assiniboia (M. Gustafson) pourrait dire à la députée, en particulier, que ce thème est à l'honneur dans notre province de la Saskatchewan depuis plus de deux ans et demi. Il peut dire à la députée que le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 22 p. 100 et que le taux de chômage a doublé dans notre province. Est-elle au courant de cette réaction en Saskatchewan? Essaie-t-elle d'imiter ce genre de performance? Je sais que cette situation embarrasse beaucoup des députés comme le député d'Assiniboia.

Mme Collins: Monsieur le Président, je ne suis pas très au courant de la situation en Saskatchewan. Je peux toutefois certifier au député que notre but est de créer des emplois, d'encourager les investissements et d'obtenir la croissance économique tellement nécessaire. Nos amis d'outre-mer et de l'autre côté de la frontière nous aideront à y arriver.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson)—Les dépenses du gouvernement—Le travail du comité de révision. *b*) La composition du comité consultatif; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'environnement—Le Service canadien de la faune—L'annulation de l'étude des œufs de goéland argenté. *b*) L'opinion de la ministre; le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet)—Les pénitenciers—L'évasion de trois détenus de l'institution Bath.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat au nom de mon parti. Il ne s'agit pas de savoir aujourd'hui si les Américains sont nos amis ou pas, puisque nous connaissons déjà la réponse. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la députée de Capilano (M^me^ Collins) qui a laissé entendre que nous devrions laisser les Américains venir faire au Canada ce qu'ils veulent, sans restreindre leurs activités par des lois, parce que ce sont nos amis.

Moi aussi j'ai des amis, mais ils ne viennent pas s'emparer de ma maison. Lorsqu'ils viennent chez moi, c'est à titre d'invités, et leur comportement me permet normalement de rester le maître dans ma propre maison. En tant que Canadiens, nous sommes maîtres de notre pays et nous devons veiller à ce que nos lois nous permettent de rester maîtres de notre destin. Le fait que les Américains soient ou non nos amis n'a rien à voir avec le débat d'aujourd'hui. Nous savons très bien qu'ils sont nos amis. Néanmoins, si je me trouve à côté d'un éléphant et si ce dernier me tombe dessus, le résultat sera le même que l'éléphant soit amical ou non—je serai transformé en planche à repasser. Nous n'avons donc aucunement besoin de nous demander, dans le cadre de ce débat, si les Américains sont nos amis.

L'attitude du gouvernement consiste à dire, comme je l'ai déjà fait remarquer, que les États-Unis sont nos alliés et que nous devons par conséquent nous soumettre à leur volonté et faire tout ce qu'ils demandent. Je tiens à souligner que nous avons discuté récemment—je crois que c'était hier—de la question des armements. A cette occasion, le gouvernement a affirmé que nous devrions nous arranger pour être en position de force pour négocier avec des pays étrangers. Quand il s'agit de la paix, il semble donc que nous devrions être forts pour négocier, alors que nous devrions faire preuve de docilité dans les négociations sur les échanges commerciaux. J'ai du mal à comprendre comment le gouvernement peut défendre des points de vue aussi contradictoires deux jours de suite. En fait, à mon avis, le gouvernement devrait adopter, une attitude diamétralement opposée à celle qu'il a choisie.

Ce matin, nous avons écouté très attentivement la déclaration du ministre. Il a prétendu que l'ancien gouvernement avait une idéologie désuète. Un peu plus tard, il a parlé à la Chambre du rapport Gray de 1973 qui recommandait, nous a-t-il dit, que seuls les investissements des grosses sociétés étrangères soient contrôlés. Il est très intéressant de voir le gouvernement affirmer que notre point de vue est périmé et reprendre ensuite à son compte des idées datant de plusieurs années en les qualifiant de modernes.

S'il existe une idéologie désuète, ce n'est pas au parti libéral qu'on la trouve, mais plutôt chez les membres du gouvernement qui en sont restés à des idées vieilles de 20 ou 40 ans. Les conservateurs ont été éloignés du pouvoir pendant longtemps. Maintenant qu'ils ont repris le pouvoir, ils font comme si ce qui était bon en 1950 l'est encore pour les années 80. Ce n'est pas le cas. Nous vivons dans un monde différent, avec une nouvelle génération. Nous devons nous adapter à d'autres réalités. Naturellement, les Américains sont toujours nos amis. Nous le savons, mais ce n'est pas la question. L'enjeu, c'est de rester maîtres de notre destinée.

Ce matin, le ministre s'est aussi donné beaucoup de mal pour nous expliquer que l'AEIE avait gêné les activités des vendeurs de hamburgers. J'ai trouvé ses propos plutôt amusants, puisque la plus grande chaîne de restaurants du monde vend des hamburgers. C'est même l'une des plus grandes sociétés du monde entier. Laisser entendre que ce secteur de la restauration n'est pas important et que des règlements sur l'investissement étranger ne s'imposent pas en l'occurrence, c'est ne pas tenir compte de ce qu'est pour lui la réalité. La menace des multinationales et des très grandes chaînes est aussi réelle pour ce secteur que pour beaucoup d'autres.

Pour ma part, je voudrais savoir comment concilier le projet de loi avec la politique ou les idées du gouvernement sur la concurrence. Le gouvernement a parlé du besoin d'accroître la concurrence. Comment le pouvons-nous quand les multinationales, en venant acheter nos petites et moyennes industries et en les intégrant à leur conglomérat, éliminent toute concurrence qui peut exister? Ou bien devrions-nous mettre les multinationales provisoirement en concurrence avec les petites sociétés canadiennes jusqu'à ce que ces dernières soient forcées d'abandonner la partie? Est-ce de la concurrence? Enfin de compte on assistera à une plus grande concentration des sociétés et non à une plus grande concurrence.

La députée de Capilano vient de dire que l'Agence d'examen de l'investissement n'avait pas une bonne réputation et qu'elle servait souvent de prétexte. Ainsi, une entreprise qui ne tenait pas, au fond, à investir au Canada pouvait prétexter que c'était à cause de l'Agence. Si elle ne voulait pas faire de placements ici pour commencer, en quoi fait-on avancer le débat en le mentionnant? Elle ne serait pas venue investir ici de toute façon, de l'aveu de la députée de Capilano. Si elle n'avait pas au départ l'intention d'investir dans notre pays, peu importe que son prétexte soit celui-là ou le fait que nos joueurs de hockey sont trop gros, que nous avons trop de neige ou que le chauffage coûte trop cher. A quoi bon chercher d'autres excuses, puisque le député a déjà établi que la société ne voulait pas venir s'installer ici? Dire que l'AEIE a servi de prétexte à des gens qui n'avaient, de toute façon, jamais eu l'intention de s'établir au Canada n'ajoute pas à la crédibilité de cette mesure législative.

• (1630)

Investissement Canada était une promesse électorale, une des nombreuses promesses dont nous avons beaucoup entendu parler ces derniers temps. Certains d'entre nous ont rappelé au gouvernement toutes les promesses faites et non tenues. J'ai sous les yeux la liste des 338 promesses conservatrices. J'en ai déjà porté quelques-unes à l'attention de la Chambre. Et je vais le faire encore aujourd'hui pour ne décevoir personne.

Parlons des promesses concernant l'investissement étranger. Certaines se contredisent. La mesure qui nous est présentée aujourd'hui ne répond pas aux promesses faites. Permettez-moi d'en lire quelques-unes. Voici la première:

> Attirer plus d'investissements directs étrangers afin de réduire la vulnérabilité du pays à tout mouvement à la hausse des taux d'intérêt américains.

Voilà une promesse intéressante. Nul besoin de la comparer à une autre pour trouver des contradictions. En effet, comment pouvons-nous être moins dépendants des taux d'intérêt américains en ayant davantage d'investissements américains chez nous? C'est un raisonnement qui me dépasse. Voyons maintenant la deuxième promesse:

> Adopter une nouvelle loi interdisant l'investissement étranger dans au moins quatre secteurs: banques et finances, médias, énergie et télécommunication.

Comme c'est intéressant à comparer au projet de loi actuellement à l'étude. Passons maintenant à la troisième promesse:

> Tenir des auditions publiques afin de décider s'il convient d'étendre cette interdiction à d'autres secteurs de l'économie.

Nous attendrons que ces auditions soient tenues avant d'adopter le projet de loi à l'étude. Quand vont-elles avoir lieu? C'était là la troisième promesse comprise dans la politique d'investissement du parti conservateur. Nous ne pouvons adopter ce projet de loi avant la tenue des auditions. Nous voudrons profiter de l'apport de Canadiens de tous les secteurs, de toutes les régions, avant d'approuver une telle mesure. Après tout, nous voulons, de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement tienne ses promesses électorales. Les conservateurs avaient promis de tenir des auditions publiques avant de décider s'il convenait d'étendre l'interdiction à d'autres secteurs de l'économie. Et voici la quatrième promesse:

Confier la surveillance de toute l'opération à une agence qui pourrait porter le nom d'Investissement Canada ou de Caninvest.

Apparemment, ils avaient donc prévu un autre nom. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont dit qu'ils créeraient un organisme du nom d'Investissement Canada. Mais son rôle, tel qu'il avait été défini alors, était très sensiblement différent de ce qu'on nous propose aujourd'hui. Nous constatons aujourd'hui qu'Investissement Canada servira d'agence de publicité au gouvernement pour attirer les capitaux étrangers. Ce n'est pas le rôle dont il avait été question pendant la campagne électorale. Il n'y a que le titre, que le nom qui est le même. Mais le rôle est très différent.

Dans la plupart des cas, il n'y aura pas d'examen des nouveaux investissements. C'est ce que le ministre a affirmé ce matin. Si le gouvernement n'a pas terminé son examen à la fin du délai prescrit, l'approbation sera donnée d'office. Autrement dit, le gouvernement devra procéder rapidement à l'examen ou bien l'approbation sera acquise.

Cela va directement à l'encontre du projet de loi. L'article 5 stipule: «Il incombe au ministre». Le responsable est donc le ministre. Le ministre a diverses fonctions qui sont notamment de:

. . . s'assurer que les avis et les examens d'investissement soient conformes à la présente loi;

. . . aider à l'élaboration des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada;

Selon l'article 5, la preuve incombe au ministre. Il incombe au ministre de faire différentes choses. Et s'il n'agit pas durant le délai prescrit, l'approbation est acquise d'office. Voilà une contradiction flagrante. Nous ne pouvons appliquer les deux politiques simultanément. D'une part, on ne peut donner certaines attributions au ministre et d'autre part, les lui retirer en disant que s'il n'agit pas dans un certain nombre de jours, l'approbation est accordée d'office. Il faudra revoir cette disposition.

La question n'est pas de savoir si nous voulons des investissements étrangers, car nous en voulons, mais il faut veiller à ce qu'ils servent au mieux les intérêts de tous les Canadiens. On pourrait même ajouter les intérêts à long terme du Canada. Il ne saurait en être autrement. Nous devons prendre des initiatives à long terme qui profitent à notre pays pendant des années.

Cette politique pourrait bien avoir les mêmes effets pour nous que pour l'Amérique centrale, nous mettant totalement à la merci des autres et nous laissant sans aucune emprise sur notre destinée. Ce n'est pas de cela que nous voulons. Le gouvernement devrait réfléchir, réexaminer son projet et y apporter de profondes modifications. Le titre pourrait bien rester le même. Il suffirait peut-être de revoir une partie de la loi. Nous accueillons volontiers les propositions constructives. Cependant, nous ne voulons pas tout donner. Le premier ministre (M. Mulroney) a dit que notre pays était ouvert aux affaires. Mais pas à n'importe quel prix.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable collègue s'il croit que la vente de Petrofina à Petro-Canada a créé des emplois au Canada, parce que plusieurs de ses collègues ont laissé entendre que la présence d'une société étrangère au pays crée plutôt du chômage que de l'emploi.

Alors, je voudrais savoir, premièrement, si l'achat de Petrofina par Petro-Canada a créé des emplois au Canada, et, deuxièmement, s'il sait combien de sociétés japonaises et allemandes, dans le domaine de l'emballage, de la technologie de pointe et dans celui de l'informatique ont été découragées à venir s'installer au Canada, parce qu'elles ne voulaient pas perdre de temps pour passer par l'agence de tamisage, et qui ont alors plutôt décidé d'aller s'établir aux États-Unis ou en Europe.

Alors est-ce que, d'après l'honorable député, ces situations-là ne devraient pas l'inquiéter vis-à-vis de la création d'emplois?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis sûr que ma collègue, l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly), sait que 92 p. 100 de toutes les demandes faites à AEIE ont reçu une approbation favorable dans le passé. On ne doit donc pas dire que les demandes faites dans le passé ont empêché l'investissement étranger. Ce n'est pas là le but de ce que nous faisons aujourd'hui.

Ce qui est important, monsieur le Président, c'est de s'assurer que l'investissement étranger est fait dans le meilleur intérêt de notre pays. Et c'est cela que nous, nous voulons. Et je suis sûr que c'est ce que les électeurs de la circonscription de Gatineau veulent aussi.

• (1640)

Monsieur le Président, en ce qui a trait à Petrofina, nous avions, à un certain moment, dans ce pays notre industrie du pétrole, une industrie qui ne nous appartenait pas du tout. Nous étions entièrement prisonniers d'investisseurs étrangers. Nous n'étions pas maîtres chez nous dans le domaine pétrolier. Nous avons pris une décision, et une bonne décision, voulant que l'industrie devrait appartenir aux Canadiens. Pour atteindre cet objectif, on n'a pas pu commencer une industrie nouvelle, refaire tout à partir de zéro. Alors il a fallu acheter des sociétés déjà existantes; il a fallu en payer le prix. Cela a dû être fait. Le gouvernement a pris une décision, conscient que c'était nécessaire et dans le meilleur intérêt de notre pays.

On se souviendra, monsieur le Président, qu'en 1979, un certain premier ministre avait parlé de vendre Petro-Canada. Et vous savez de quelle façon cela a été reçu par l'électorat lorsqu'on a tenté de vendre Petro-Canada. Cela a été très mal reçu. Alors, il est important pour nous d'appartenir . . . notre industrie pétrolière et toute notre industrie énergétique ou une grande proportion afin de s'assurer que les gens des autres pays ne feront pas ce qu'ils ont fait pendant la crise pétrolière lorsqu'on avait détourné des paquebots de pétrole du sol canadien et qu'on les avait envoyés dans d'autres pays. Cela a été fait dans le passé, monsieur le Président, et . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Une autre question?

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

J'ai posé deux questions à mon honorable collègue. Est-ce que l'achat de Petrofina par Petro-Canada a permis la création d'emplois? Il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai aussi demandé si l'existence de la . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette.

[*Traduction*]

Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) veut-il poser une question?

M. Nystrom: Oui, monsieur le Président, j'ai une question pour le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). J'ai bien aimé ses observations sur la nécessité de l'AEIE, je le félicite de défendre les intérêts économiques du Canada et de vouloir que nous soyons . . .

[*Français*]

. . . maîtres chez nous dans ce pays.

[*Traduction*]

J'étais tout à fait d'accord avec lui et je suis heureux de le voir adopter cette position. Il faut espérer qu'il aura quelque influence sur le gouvernement d'en face. Je veux lui demander s'il a été déçu par le sort réservé à l'AEIE par le régime libéral précédent.

M. Hnatyshyn: Ils l'ont massacrée, vous avez raison.

M. Nystrom: Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) que, l'on appelle d'ailleurs «Ray le rouge», en Saskatchewan, car c'est l'un des rares conservateurs «rouges» qui restent, a déclaré que les libéraux ont massacré l'AEIE. Cela résume véritablement ce qui s'est passé sous les auspices du précédent ministre de l'Industrie, l'honorable Ed Lumley, qui est l'un de mes très bons amis.

Le député a déclaré que le rapport Gray est un document important et excellent. Au cours des ans, certains ministres libéraux ont semblé interpréter les règlements de façon très stricte et positive et selon des principes de nationalisme économique plus marqués. Cependant, depuis trois ou quatre ans, on a rogné les ailes à l'AEIE, en lui enlevant de son autorité. Je me demande si cet état de chose a déçu le nouveau député de la Chambre, parce qu'il semble adopter une attitude beaucoup plus ferme que celle du gouvernement libéral précédent. A-t-il critiqué l'attitude de ce dernier? Convient-il avec moi que si le gouvernement conservateur peut aujourd'hui se débarrasser aussi facilement de l'AEIE, c'est parce que les libéraux avaient déjà fait les premiers pas dans ce sens de toute façon?

M. Boudria: Monsieur le Président, les libéraux n'avaient aucune intention de supprimer cet organisme puisque ce sont eux qui l'ont créé, bien entendu. Certains prétendent que le chef du député n'a pas déclaré que le chef de notre parti approuvait beaucoup cet organisme. Nous savons bien entendu que nous avons proposé de le modifier. Nous savons que ces dernières années, en période de crise économique, nous avons dû parfois réviser notre politique. Il s'agissait d'établir un équilibre délicat. Cependant, de là à en arriver à la position du gouvernement qui veut ouvrir la porte à n'importe qui, que ce soit avantageux ou non pour notre pays, c'est une toute autre histoire.

Nous voulons protéger nos industries canadiennes, et nous voulons en posséder une grande partie nous-mêmes. Les investisseurs étrangers sont les bienvenus, mais ils doivent servir les intérêts supérieurs du pays.

M. Dorin: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire au sujet du discours du député. Je voudrais essayer de répondre à l'une des questions qu'il a soulevées, lorsqu'il a demandé comment l'investissement étranger exerce une influence positive sur les taux d'intérêt au Canada. Je voudrais essayer de le lui expliquer et de signaler au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) qui, malheureusement, est en train de partir, qu'il est manifeste que si les libéraux n'ont ni pu ni voulu appliquer la loi . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je saurais gré au député de poser sa question au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Dorin: Ma remarque vise tout simplement à répondre à la question du député concernant les taux d'intérêt. Comme il le sait, les taux d'intérêt au Canada sont déterminés par ceux des États-Unis. Si l'écart entre les deux devient trop grand, on assiste à un exode des capitaux vers les États-Unis. En effet, l'entrée de capitaux rétablit un certain équilibre et provoque une hausse du dollar canadien. De cette façon, la Banque du Canada a une marge de manœuvre à l'égard des taux d'intérêt qu'elle peut maintenir à un niveau peu élevé.

Je signale que depuis 1980, plus de 30 milliards de capitaux sont sortis du pays, ce qui a causé des problèmes au dollar canadien et forcé la Banque du Canada à réagir en maintenant des taux d'intérêt anormalement élevés. Voilà ce que je voulais répondre à la question du député.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député m'a fait un exposé très intéressant sur l'économie. Je suis toutefois certain, monsieur le Président, que comme moi, vous pensez que le fait d'attirer d'autres entreprises américaines au Canada quand les taux d'intérêt sont élevés aux États-Unis ne peut pas les faire baisser chez nous. C'est une affirmation ridicule. Ces sociétés empruntent leur argent sur le marché des capitaux américains où les taux d'intérêt sont aussi élevés qu'ici. La théorie selon laquelle il est possible d'abaisser les taux d'intérêt au Canada par rapport aux taux d'intérêt américains en attirant plus d'argent américain provient d'une doctrine économique que seul le député peut comprendre.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, c'est lorqu'il faut traiter d'un projet de loi comme celui-ci que l'on se rend compte que tout le travail accompli cet été pour se faire élire en valait bien la peine. Dans le développement de la nation canadienne, l'étude d'un projet de loi traitant de l'investissement étranger et de ses conséquences est d'une importance considérable, car il influe aussi bien sur l'état actuel de notre pays que sur son avenir.

Cet après-midi, en raison surtout du peu de temps dont nous disposons, je voudrais étudier tout d'abord le développement passé, qui nous a amenés au point où nous en sommes aujourd'hui. Le moment est bien choisi pour étudier un projet de loi de cette sorte. En effet, il nous met dans l'esprit des fêtes, il nous donne l'espoir que le père Noël sera généreux. C'est bien là l'esprit de ce projet de loi sur Investissement Canada. Il exprime la conviction que, si les Canadiens se comportent bien et si le gouvernement ouvre toutes les portes, nous recevrons tout un tas de bonnes choses.

Lorsqu'on écoute le premier ministre (M. Mulroney) répondre aux questions sur ce projet, on se rend compte combien la volonté d'ouvrir les portes est essentielle pour que les Canadiens profitent de toutes ces bonnes choses qu'apporte le père Noël. Il faudrait sans doute une analyse beaucoup plus prudente de toute la question pour savoir si c'est bien ce qui va se passer.

Certains de mes collègues ont indiqué plus tôt les questions que nous devons nous poser. Il faut, en effet, se poser de sérieuses questions avant de décider s'il est logique de penser que, comme le père Noël, l'investissement étranger va nous apporter toutes sortes de cadeaux et renforcer notre économie. L'espèce de pensée fumeuse qui est à l'origine de cette proposition se retrouve dans la déclaration que le ministre a faite vendredi dernier. On nous a dit que l'intérêt du Canada était d'encourager l'investissement canadien et étranger, et non de le décourager. Je dois dire que c'est vrai, en règle générale, mais associer «l'investissement canadien» et «l'investissement étranger» de cette façon montre combien la pensée du gouvernement conservateur est confuse depuis quelques semaines.

• (1650)

Comme je l'ai dit il y a quelques jours, à propos du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, le gouvernement s'est contenté jusqu'ici de décrire le problème du déficit en long et en large, mais je ne vois aucune raison de croire qu'il comprend pourquoi le déficit est ce qu'il est ni qu'il a un programme pour le résorber. De même, pendant les deux semaines qui nous séparent de Noël, nous débattons un projet de loi destiné à permettre au père Noël de rendre visite au Canada une fois encore cette année.

J'ai dit au début que le problème qui se pose est celui du développement du Canada. Il serait utile, je crois, de retourner quelques décennies en arrière—et même encore plus loin—pour voir comment ont évolué les préoccupations des Canadiens à l'égard des investissements étrangers et de leur incidence sur le Canada. Nombreux sont ceux qui croient—et je présume que cela s'applique à mes amis conservateurs—que les libéraux s'intéressaient à la question à l'époque où une commission royale dirigée par Walter Gordon faisait enquête sur les perspectives économiques du Canada. Bien sûr, ce sont les libéraux qui se sont occupés de cette question dans les années 60 et 70. Le gouvernement a peut-être fait preuve d'esprit de parti en décidant de réagir. J'ai passé quelque temps à examiner les préoccupations de l'opposition conservatrice vers 1956 au moment où il était sur le point de prendre le pouvoir. En examinant plus particulièrement le programme de développement national que l'opposition conservatrice avait proposé à l'époque au gouvernement dirigé par M. Saint-Laurent, j'ai découvert avec étonnement combien les conservateurs à ce moment-là s'intéressaient au développement de notre pays, aux répercussions des investissements étrangers sur le développement et à la nécessité de planifier ce développement. Je me demande ce que faisait alors le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) parmi toutes ces choses. Il se souvient, j'en suis certain, de ses efforts en vue d'élaborer des programmes et des projets d'expansion nationale qui visaient à faciliter la tâche des Canadiens et non à interdire les placements étrangers au Canada.

Je dois dire que, dès 1956 et 1957, j'ai été étonné d'abord, et satisfait jusqu'à un certain point, de constater qu'un prédécesseur dans ma circonscription, un homme exceptionnellement puissant dans l'économie canadienne, le très honorable C.D. Howe, souhaitait également que les sociétés se comportent réellement comme de bons citoyens. Cette idée allait devenir le thème des années 60 lorsque les libéraux ont tenté, vers la fin du régime Diefenbaker, de cerner la question de l'investissement étranger au Canada, de savoir comment il fonctionnait en se demandant s'il n'y aurait pas moyen de l'assujettir à certains contrôles—même si à l'époque l'idée de contrôles les effleurait à peine—de l'influencer ou encore d'employer certains moyens de persuasion.

Le gouvernement doit comprendre maintenant que, pendant toutes les années 1960 et dans la décennie qui a suivi, les Canadiens ont constaté que le capital étranger dominait largement nos secteurs secondaire et primaire. Or, par crainte de ce qui pourrait arriver si jamais la main-mise sur leur propre économie leur échappait, les Canadiens ont fini par se dire qu'il fallait faire quelque chose. A la grande honte des députés à ma droite qui sont beaucoup moins nombreux maintenant qu'ils ne l'étaient à l'époque, les gouvernements libéraux ont mis énormément de temps à comprendre l'inquiétude de leurs concitoyens. On a effectué un certain nombre d'études. Un comité parlementaire a été institué pour examiner la question, et il y a eu aussi d'autres études indépendantes. Un comité ministériel a finalement été saisi de cette question. Mais ce n'est pas avant le gouvernement minoritaire au pouvoir de 1972 à 1974 que des mesures ont été prises pour créer une agence d'examen de l'investissement étranger. On a admis que les investissements étrangers pouvaient avoir des répercussions regrettables et qu'il était absolument essentiel d'établir des mécanismes de tamisage. Il est tenu compte de ce problème, en partie, dans le projet de loi concernant l'investissement au Canada que nous sommes en train d'étudier. Il y aura tamisage des acquisitions les plus importantes. Mais il faut aussi penser aux acquisitions de petites compagnies puisque la porte est ouverte aux nouveaux investissements. Or, ces transactions ne feront pas l'objet de contrôles. Nous allons indiscutablement assouplir les modalités qui régissent le tamisage des investissements et le cadre des négociations que nous offrait l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Il se peut que le gouvernement croie que c'est ce qu'il faut faire à un moment où l'activité économique est au ralenti et que nous sommes en plein milieu d'une récession qui, il faut espérer, n'empirera pas au cours des prochains mois. Cependant, je crois que les Canadiens s'inquiètent vraiment des conséquences possibles sur notre économie. Ils craignent la perte de contrôle qui s'ensuivra. Le présent gouvernement risque de résister obstinément à l'opinion publique plutôt que de se laisser porter par elle.

A cause des conséquences de l'investissement étranger, autant chez nous que dans d'autres pays, il est important de baser toutes les décisions à cet égard sur une compréhension approfondie de la question. J'ai passé un certain temps à lire des documents à ce sujet, monsieur le Président, et il me semble que des deux côtés, autant ceux qui sont déterminés à attirer à tout prix l'investissement étranger ici que ceux qui s'y opposent, on a été incapable de présenter des arguments concluants.

Les derniers sont moins à blâmer du fait qu'ils ne peuvent obtenir les renseignements nécessaires. L'un des aspects regrettables du fonctionnement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, c'est le secret dont elle s'entoure et le caractère confidentiel des ententes qu'elle conclut avec les investisseurs étrangers. Il devient impossible alors de procéder à l'examen approfondi qui s'impose. Les gouvernements qui sont convaincus que l'investissement étranger est nécessaire pourraient certainement avoir accès aux renseignements voulus. Ce qui est tout à fait déplorable, c'est que les renseignements en question n'ont pas été obtenus et qu'on ne nous a pas présenté d'arguments probants. Il y a bien des raisons pour mettre en doute la valeur de l'investissement étranger.

Il y un éventail de questions sur lesquelles je serais heureux de me pencher lorsque nous aborderons à nouveau ce sujet. Nous avons maintenant droit à un argument superficiel tout à fait simpliste selon lequel nous devons croire à nouveau au Père Noël et espérer que l'investissement étranger nous apportera la prospérité et tout le reste.

[*Français*]

Le président suppléant (Mr. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 126 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Paproski): Réservé.

* * *

● (1700)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI

M. Ricardo Lopez (Châteauguay) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'annuler les réclamations et les poursuites pour recouvrement d'arrérages d'impôt, lorsque des erreurs ou des omissions se sont produites dans les déclarations des contribuables pour les années d'imposition antérieures à 1984.

—Monsieur le Président, étant donné la période de reconstruction économique que nous vivons et favorisons, je suggère que le gouvernement modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, plus précisément l'article 152, dans le but d'annuler les réclamations et les poursuites pour recouvrement d'arrérages d'impôt, lorsque des erreurs ou des omissions se sont produites dans les déclarations des contribuables pour les années d'imposition antérieures à janvier 1984.

Ce que je suggère, c'est une forme de pardon général exceptionnel. Voici l'amendement que je propose comme sous-paragraphe 4 à l'article 152:

a) Nonobstant le paragraphe 4 de l'article 152 paragraphe *a*). Après le 1er janvier 1984 lorsque tout contribuable, ou toute autre personne produisant une déclaration de revenu pour les années d'imposition antérieures au 1er janvier 1984, a fait une présentation erronée des faits en produisant cette déclaration, le ministre ne procédera pas à de nouvelles cotisations ou n'en établira pas de supplémentaires ou ne fixera pas d'impôts, intérêts ou pénalités en vertu de la présente partie.

b) Toute procédure reliée à une nouvelle cotisation, une cotisation supplémentaire, une détermination des impôts, intérêts ou pénalités en vertu de la présente partie, prise sur la base que le contribuable ou toute autre personne produisant une déclaration de revenu, a fait une présentation erronée des faits, qui a été commencée et est encore pendante avant le 1er janvier 1984, sera abandonnée et aucune autre procédure ne sera entreprise pour les années fiscales se terminant avant le 1er janvier 1984.

L'idée générale de cet amendement est d'empêcher le ministre d'émettre de nouvelles cotisations dans le cas de la présentation erronée des faits pour les années antérieures au 1er janvier 1984. Cet amendement ne s'applique évidemment pas aux contribuables qui font déjà l'objet de procédures judiciaires pour recouvrement d'impôt.

C'est une mesure de renouveau et de reconstruction qui va blanchir tous les anciens dossiers. Je pense même, monsieur le Président, que, dans l'avenir, nous devrions aussi considérer un amendement similaire à l'article 239 de la loi concernant la possibilité de porter des plaintes pénales contre des contribuables ayant fait de fausses déclarations. Il faudrait introduire dans la loi: que pour toute personne désireuse de régulariser sa situation avec Revenu Canada, de façon à faciliter par ces personnes des déclarations volontaires sans crainte de poursuites pénales ou judiciaires pour les années antérieures au 1er janvier 1984.

De la même façon il faut mettre une limite à l'imposition de pénalités administratives pour toute déclaration relative aux années antérieures au mois de janvier 1984.

Nous sommes donc d'opinion que toutes ces mesures feront renaître chez nos concitoyens la confiance, leur feront oublier les années antérieures et leur permettront de recommencer à neuf sans craindre de se voir déposséder de leurs biens antérieurs au 1er janvier 1984. De plus, ces amendements s'inscrivent bien dans l'idéologie du nouveau gouvernement et de la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, tout accusé a le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. La présomption d'innocence d'un contribuable est très importante même s'il s'agit d'une infraction civile.

La modification que nous suggérons à l'article 239 est en parfait accord avec l'esprit dégagé par les nouvelles dispositions du nouveau gouvernement. D'ailleurs, le groupe d'étude progressiste conservateur sur les activités de Revenu Canada, en avril 1984, en vient aussi à cette conclusion: Les contrevenants ont le droit d'être entendus avant d'être déclarés coupables. N'oublions pas que la majorité des Canadiens sont des honnêtes citoyens et qu'ils sont prêts à payer leurs impôts. Il faut donc que notre système de cotisation ne leur fasse pas peur mais bien qu'il leur inspire confiance. Le ministre n'a aucune limite de temps pour la réouverture de dossiers où on soupçonne l'existence d'une fraude et dans les autres cas, quatre années après le premier avis de cotisation. Cela engendre une grande insécurité chez nos concitoyens.

Le même groupe d'étude remarquait aussi que Revenu Canada traitait de façon insensible, discriminatoire et disgracieuse les contrevenants, leur faisant perdre le respect du système de cotisation qui aurait dû être juste et équitable. N'oublions pas que le système de cotisation des impôts au Canada est fondé sur l'autocotisation, sur la bonne volonté des contribuables d'informer honnêtement chaque année de leurs revenus et d'envoyer leur cotisation. L'autocotisation est certainement une des méthodes les plus efficaces et des moins opprimantes pour percevoir les impôts. Mais, ce système ne peut fonctionner que si les contribuables l'appuient. Et pour obtenir cet appui, il faut qu'ils soient convaincus de sa justice et qu'un certain climat de confiance règne entre les deux parties. Sinon, nous encouragerons la méfiance, la crainte et la dissimulation.

Ces amendements visent à encourager les contribuables qui n'ont pas fait de déclaration d'impôt ou qui en ont fait une comportant des erreurs ou des ommissions à faire une divulgation volontaire de leurs revenus non déclarés. Cela va du même coup renflouer les coffres de l'État par la perception, à peu de frais, des impôts non perçus, et rapatrier des capitaux dispersés dans des pays étrangers par des contribuables qui ne sont pas en règle et qui ont peur de rapatrier cet argent sous peine d'attirer l'attention de Revenu Canada. Cet argent pourrait être lavé de tout soupçon, revenir travailler ici et ainsi contribuer à l'économie.

Si le contribuable a perdu confiance en la justice du système de cotisation, il sera tenté de rejoindre l'économie dite «underground», occulte, qui échappe au contrôle du fisc. La nature même de cette économie est qu'elle n'est pas mesurable avec précision, mais on l'estime entre 40 et 80 milliards de dollars par année. Et, sans en avoir de preuve concrète, nous savons que de plus en plus d'argent va rejoindre cette économie parallèle. La grosse partie de cet argent va à l'étranger dans des pays comme la Suisse et les Bahamas qui se font évidemment un plaisir de l'accueillir. Cet argent devrait pourtant nous servir ici, car cela représente une somme considérable. Le contribuable contrevenant ne tient pas à rapatrier cet argent qu'il a caché à l'étranger car il risque de s'attirer les foudres de Revenu Canada. Tant que le contribuable sentira cette épée de Damoclès sur sa tête, il ne cherchera pas à faire revenir son argnet pour l'investir ici. Grâce à ces amendements, il sera très certainement possible de récupérer dans l'économie active une bonne partie de ces fonds. En période de reconstruction économique, il est vraiment souhaitable de rapatrier le plus d'argent possible pour qu'il serve à l'ensemble des Canadiens.

Je pense donc, monsieur le Président, que ces amendements représentent une solution idéale pour que le Canada prenne un nouveau départ.

• (1710)

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la proposition contenue dans la présente motion vise manifestement à régler une grave situation qui s'est développée ces dernières années. A notre consternation, nous avons récemment découvert que sous le gouvernement précédent, les arrérages de l'impôt sur le revenu ont augmenté rapidement. De plus en plus, l'économie souterraine dite «underground» s'est répandue et s'est accrue alors que les Canadiens se livraient dans des proportions croissantes et inquiétantes à des activités économiques qui pouvaient échapper à l'attention des percepteurs d'impôt. Nous croyons savoir que le montant des impôts impayés, c'est-à-dire des sommes dues à Revenu Canada qui ne sont pas contestées, est de l'ordre maintenant de quelque 3.5 milliards de dollars. Il s'agit d'un montant fort important qui représente plus d'un dixième du déficit fédéral dont nous avons hérité. En outre, il y a les impôts auxquels échappe l'économie dite «souterraine». Malheureusement, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen précis d'évaluer le montant des revenus tirés de l'économie «underground» et des activités économiques non déclarées qui échappent actuellement à l'impôt. Mais de nombreux indices démontrent bien qu'il s'agit là d'une somme très importante et d'un montant qui serait plutôt bienvenu et qui permettrait de réduire considérablement notre déficit fédéral national.

La proposition de l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) réclame en fait l'amnistie pour les impôts passés qui sont dus au gouvernement lorsque le contribuable a fait une erreur ou une omission dans sa déclaration d'impôt sur le revenu. Franchement, je me dois de dire humblement que cette proposition soulève dans mon esprit quelques problèmes et quelques questions opportunes. La question fondamentale consiste à déterminer s'il s'agit du meilleur moyen de résoudre équitablement un problème plutôt difficile. Nous devons également nous demander quelles conséquences éventuelles aurait la déclaration hypothétique d'une telle amnistie. Une amnistie est, en fait, une façon de dire qu'un problème n'existe désormais plus. Il est vrai, certes, que le problème n'existerait plus pour les contribuables en cause. Mais le même problème demeurerait encore pour le gouvernement, celui-ci devant, en effet, renoncer à plusieurs centaines de millions de dollars en recettes qu'il pourrait et devrait éventuellement percevoir.

Nous devrions considérer la situation du point de vue des grands objectifs que poursuit le gouvernement de ces priorités globales. J'estime que ces objectifs primordiaux sont au nombre de trois: susciter le renouveau économique au Canada, remettre de l'ordre dans les finances de l'État après de nombreuses années de déficits croissants et venir en aide aux Canadiens qui sont dans le besoin.

La proposition contenue dans la motion surprenante dont nous sommes saisis actuellement irait à l'encontre de ces objectifs. La radiation ainsi projetée des impôts dus accroîtrait le déficit et le fardeau de la dette fédérale qui, effectivement, nuit à la capacité du gouvernement de contribuer au renouveau économique et à l'expansion. Cette solution, dis-je, ferait en sorte que le Trésor fédéral serait moins en mesure de venir en aide aux Canadiens qui en ont vraiment besoin. Voilà l'effet

direct et néfaste qu'aurait une telle mesure sur notre jeune gouvernement actuel et sur la marge de manœuvre financière dont il dispose pour atteindre ces objectifs. Mais cette mesure ainsi préconisée aurait également d'importants effets indirects dont les plus importants se feraient sentir sur notre régime d'imposition établi. Notre régime fiscal actuel repose sur l'autorisation des contribuables canadiens. Nous comptons sur nos Canadiens pour compléter leurs propres déclarations d'impôt, pour calculer eux-mêmes le montant de leur impôt sur le revenu. Il s'agit là d'un régime qui s'appuie, dans une large mesure, sur la confiance et le respect mutuels.

Le ministre du Revenu national (M. Beatty) a d'ailleurs fort bien décrit cette situation dans le discours explicite qu'il a prononcé le 16 novembre dernier devant cette noble Chambre à l'occasion du débat sur le discours du Trône, et je cite:

> Pour que le régime d'autocotisation survive, tous les contribuables doivent croire qu'ils sont traités de façon juste et égale et le gouvernement doit croire, quant à lui, que tous les contribuables déclareront leur revenu et remettront en temps opportun les sommes qu'ils doivent à l'impôt.

Si nous devions adopter la proposition contenue dans la présente motion telle que présentée, quelle serait alors la réaction de la grande majorité des contribuables qui acquittent la totalité de leurs impôts? Ne s'irriteraient-ils pas du fardeau accru qui leur est imposé en raison de la radiation du montant d'impôt aussi important qui est effectivement dû par d'autres? N'en concluraient-ils pas que cette sorte d'amnistie favorise ceux qui ont envoyé de fausses déclarations d'impôt dans le passé, que ce soit accidentellement ou peut-être volontairement? Et encore ne seraient-ils pas tentés eux-mêmes d'essayer de soumettre de fausses déclarations d'impôt dans l'espoir qu'une amnistie commode serait éventuellement répétée dans leur propre cas?

Je crois que la conclusion est claire et nette: cette façon de procéder affaiblirait grandement notre régime fiscal. Elle accorderait une prime à la malhonnêteté, alors que nous cherchons à favoriser l'honnêteté naturelle dans les rapports entre l'État et ses citoyens. Au lieu de corriger le problème des impôts impayés, elle finirait par l'aggraver et le dégénérer d'une façon incontrôlable. Mais il y a définitivement une meilleure façon de procéder, et c'est celle suivie par le ministre du Revenu national qui entreprend de mettre en œuvre les conclusions et recommandations du groupe de travail progressiste conservateur sur Revenu Canada.

Considérons les 3.5 milliards d'impôt qui sont effectivement dus mais non contestés par des contribuables. Ce montant ne représente pas uniquement les erreurs et les omissions faites par les contribuables dans le passé en remplissant leur déclaration d'impôt. Il s'agit de cas dont la motion que nous débattons maintenant vise à régler. Ce montant comprend également des sommes dues par des contribuables qui ont déclaré le plein montant de leur impôt à payer mais qui sont incapables de s'en acquitter parce qu'ils se trouvent dans une situation financière précaire, personnelle et difficile et sans doute temporaire.

• (1720)

Le ministre du Revenu national a précisé que nous devons essayer d'établir une distinction entre les contribuables qui essaient de se soustraire à l'impôt et ceux dont les difficultés financières ne leur permettent pas de s'en acquitter du moins pour le moment.

Il est résolu, le ministre du Revenu national, dis-je, à ce que Revenu Canada traite les personnes dans le besoin avec humanisme, compassion et tact. L'expérience passée nous a montré à regret qu'en adoptant une attitude intransigeante, Revenu Canada pouvait faire naître la méfiance, la nonobservance des lois, la frustration et même l'amertume. Il est possible et important d'être à la fois ferme et équitable. Revenu Canada a définitivement pris un certain nombre de mesures précises pour améliorer le processus de recouvrement des impôts. Le ministère recrutera des employés supplémentaires, ce qui permettra aux percepteurs de consacrer davantage de temps aux contribuables bien pensants, qui éprouvent des difficultés temporaires à payer leurs impôts. Des arrangements mutuellement acceptables seront établis pour étaler des versements. Le ministère s'est fixé pour objectif de percevoir 400 millions de dollars en sus des montants impayés qui seraient habituellement perçus par Revenu Canada, selon l'ancienne procédure.

Le ministre s'est également penché sur les problèmes des Canadiens qui ont omis de déclarer des revenus tirés de pratiques et d'activités dites souterraines. Dans son allocution claire devant l'Association canadienne d'études fiscales, il a invité les contribuables qui avaient omis de déclarer tous leurs revenus à se divulguer et à payer leurs impôts sans crainte de poursuites, ainsi que le prévoit maintenant le ministère pour les déclarations volontaires. Mais il ne s'agit que d'une des nombreuses réformes entreprises pour que Revenu Canada adopte une attitude plus humaine, plus efficace et moins intransigeante.

En ce qui concerne la perception, des programmes de perfectionnement des percepteurs seront mis en œuvre pour que le recouvrement des impôts impayés se fasse d'une façon plus équitable et plus minutieuse. Quand un impôt sera dû, Revenu Canada enverra une série d'avis de recouvrement qui exposent plus clairement la politique applicable du ministère du Revenu et les droits du contribuable. Puis, avant d'entamer définitivement des poursuites, les percepteurs seront tenus de faire de leur mieux pour entrer en communication, soit par téléphone ou autrement, avec le contribuable en défaut afin de lui procurer toutes les chances possibles de régler sa dette, sans passer par les dédales encombrants des voies légales.

Les dignes députés de cette noble Chambre ne sont pas sans savoir que les modifications ainsi préconisées de la Loi de l'impôt sur le revenu dont la Chambre est actuellement saisie comprennent un certain nombre de mesures visant à une réforme de la législation.

L'une des causes fondamentales du ressentiment des contribuables dans le passé a été le sentiment que lorsque les cotisations sont contestées, le contribuable est considéré coupable jusqu'à preuve du contraire. Ce sentiment contraire à notre système judiciaire fondamental est né parce que l'on insistait, dans le passé, pour que le contribuable paie le montant des impôts contestés avant même que le litige avec le percepteur ne soit réglé, ni même étudié.

La nouvelle mesure législative permet de s'assurer que le contribuable n'a pas à payer les impôts en litige avant que sa cause ait été effectivement entendue. Pour éviter tout abus du nouveau système, les tribunaux seront en mesure de fixer des amendes dans les cas d'appels insignifiants.

D'autres modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu visent actuellement le même objectif, à savoir traiter les contribuables avec équité, sensibilité et respect. La Cour canadienne de l'impôt est ainsi habilitée à rembourser les frais d'appel au contribuable de sorte que celui-ci ne renoncera plus à contester une décision devant un tribunal neutre, équitable et impartial pour des considérations que financières. De même la période maximale à l'intérieur de laquelle le ministère pourra établir de nouvelles cotisations passera de quatre à trois ans dans tous les cas, sauf dans les cas d'évitement volontaire, de négligence flagrante ou de fraude évidente.

Voilà certaines modifications positives qu'il est proposé d'apporter à la législation. De nombreux autres changements d'ordre administratif ont déjà été effectués ou sont en voie de l'être et visent aussi à traiter les contribuables de façon plus équitable, humaine, je le répète encore.

Le ministre du Revenu national a déjà mis en œuvre un système dit des quotas. Cette méthode d'évaluation du travail des vérificateurs doit se terminer car elle les encourageait bien souvent à imposer au contribuable plus que de raison, c'est-à-dire que l'on va remplacer le système de quantité par plutôt de la qualité. On a également mis un terme à la pratique d'ameuter prématurément les médias chaque fois que des accusations sont portées contre un contribuable même avant le procès et à l'habitude détestable de nommer des personnes visées dans les comptes rendus périodiques des enquêtes effectuées par le ministère.

Ces derniers jours, le ministre du Revenu national a encore annoncé une série d'autres améliorations de l'administration de l'impôt. Par exemple, lorsqu'une déclaration d'impôt est traitée et vérifiée par un vérificateur du ministère du Revenu, celui-ci communiquera plus souvent avec le contribuable avant de modifier le montant de l'impôt à payer ou à rembourser, et le contribuable disposerait d'un temps plus long pour répondre à ces demandes, 30 jours au lieu de 21 jours, comme c'est la situation actuellement. D'ailleurs, ce délai de 30 jours n'est-il pas un mode usuel dans le monde des affaires. Les explications écrites de nouvelles cotisations fournies par ordinateur donneront davantage de détails et de renseignements en termes plus clairs et nets. Cela devrait aider grandement les contribuables à mieux comprendre leur situation propre.

Des services de communication entre le contribuable et Revenu Canada sont en cours d'amélioration, notamment en période cruciale de déclarations d'impôt lorsque le contribuable canadien a le plus besoin de renseignements, d'éclaircissements, voire même de conseils. Le réseau de centres saisonniers d'aide fiscale sera agrandi et 24 nouveaux services saisonniers de consultations fiscales aux centres d'accueil seront mis en œuvre. Les heures d'activité du service téléphonique sans frais offert par les bureaux de districts seront prolongées pendant le période fiévreuse de la déclaration d'impôt. Des services spéciaux de communication pour personnes malentendantes ou aveugles sont aussi en voie de mise en œuvre.

Ne s'agit-il pas là d'une liste impressionnante, quoique partielle, des changements que Revenu Canada entend apporter à ses rapports avec le public canadien? Ces mesures progressives résultent des grandes conclusions auxquelles a abouti un peu plus tôt cette année le groupe de travail progressiste conservateur, à savoir que l'attitude intransigeante, trop souvent affichée dans le passé, n'avait d'autre effet que de frustrer le contribuable et de l'amener à résister et à tenter d'échapper à l'impôt. Cette nouvelle attitude fraîche démontre la ferme conviction du gouvernement actuel que l'on peut faire confiance aux Canadiens.

J'estime qu'en analysant la proposition de l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez), nous devrions être animés par le même esprit de confiance dans le contribuable canadien, nous ne devrions pas présumer que les Canadiens, en général, refuseront d'acquitter les impôts qu'ils doivent. Ces contribuables avaient peut-être dans le passé certaines raisons plausibles de ne pas faire confiance à l'ancien gouvernement et d'en conclure qu'ils n'avaient rien à voir avec ses difficultés financières. Devant une telle situation, la solution simpliste qui consiste à déclarer une amnistie pour les contribuables écœurés n'est définitivement pas acceptable. La vraie solution consiste plutôt à procurer aux contribuables toutes les chances voulues de régler leurs comptes et, lorsqu'ils seront dans une possibilité financière précaire, de les attendre.

Le second volet de cette solution de nouvelle ère consiste à améliorer le mode de fonctionnement du gouvernement de façon à ce que les contribuables aient, à l'avenir, moins de raisons valables d'essuyer des déboires et d'éprouver du ressentiment à l'égard d'un gouvernement, à l'époque, arrogant. J'estime réellement que les réformes progressives et positives que nous envisageons d'apporter au mode de fonctionnement de Revenu Canada sont un parfait exemple du type de renouveau de l'administration publique que recherchent les Canadiens bien pensants. Avec mes hommages, monsieur le Président.

• (1730)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Charest): La parole est au député de Regina-Est (M. de Jong).

Des voix: Bravo!

M. Simon de Jong (Regina-Est): Je remercie les députés pour leurs applaudissements. Monsieur le Président, je tiens à participer au débat sur le projet de loi présenté par le député de Châteauguay (M. Lopez). Je suis obligé de dire qu'il ne m'a pas convaincu de l'intérêt de son projet de loi, et je suis prêt à parier qu'il en est de même pour la plupart des députés de la Chambre. Comme le secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national et responsable de Postes Canada (M. Vincent) l'a souligné, ce projet de loi aurait pour effet d'amnistier tous les contribuables qui auraient, délibérément ou non, falsifié leur déclaration d'impôt l'année précédente. Selon nous, ce n'est certainement pas la bonne façon de régler le problème auquel sont confrontés le gouvernement canadien et les contribuables.

Je crains que le secrétaire parlementaire et le ministre lui-même ne pèchent par excès de naïveté s'ils croient qu'il suffit au gouvernement de lancer un appel pour que des centaines de milliers de particuliers et d'entreprises, grosses et petites, qui

se sont rendus coupables d'évasion fiscale décident immédiatement de payer l'impôt qu'ils doivent. Dans cette nouvelle ère dans laquelle le gouvernement prétend nous faire entrer, peut-on croire que tous les contribuables vont retrouver le droit chemin par l'opération du Saint-Esprit et que ce genre de malhonnêteté disparaîtra à jamais? Je pense que le ministre et le secrétaire parlementaire sont un peu naïfs. J'espère en tout cas qu'il s'agit simplement d'une opération de propagande et non pas de la politique du gouvernement. Dans le cas contraire, nous pouvons nous attendre à éprouver certains problèmes dans les années à venir.

Dans le monde entier, la plupart des gens ne sont pas enthousiasmés à l'idée de payer des impôts. Ils estiment qu'ils doivent cet argent à leur travail ou aux activités de leur entreprise et ils veulent en garder le plus possible pour leur usage personnel. Bien entendu, dans une société comme la nôtre où le gouvernement a la responsabilité d'entretenir les routes, d'assurer des services médicaux et de faire tout ce qu'un État doit faire pour permettre l'existence d'une civilisation moderne, les recettes fiscales sont indispensables.

Le régime fiscal doit être équitable et doit être perçu comme tel. Non seulement les gens doivent avoir le sentiment d'être traités équitablement, mais il faut qu'ils le soient effectivement. Au Canada et dans la plupart des pays industrialisés, l'impôt sur le revenu est progressif. Plus votre revenu est élevé, plus vous êtes en mesure d'assumer les dettes de l'État et, selon notre système, plus vous devez contribuer au financement du gouvernement. Il faut bien se rendre compte que dans la plupart des cas c'est l'État qui nous aide, sous une forme ou une autre, à gagner un salaire. Si nous n'avions pas nos services de santé et d'éducation, nos réseaux de chemins de fer et de routes et le reste, la plupart des Canadiens seraient privés de salaire. Si nous sommes en mesure de gagner ce revenu, c'est parce que nous avons un État moderne qui assure des services essentiels.

Le député suggère dans sa proposition de loi, que le ministère du Revenu national ne puisse vérifier que les déclarations de 1984 et que le contribuable obtienne une amnistie qui empêchera le ministère de vérifier les déclarations des années antérieures. Je ne pense pas que cela aidera le gouvernement ou que cela rendra le système fiscal plus équitable.

Lorsque vous examinez les prévisions de Revenu Canada pour 1984-1985, monsieur le Président, vous voyez que le ministère remplit deux fonctions importantes. La première est la cotisation. Cette opération consiste à examiner les déductions ou exemptions qui sont acceptées sans contestation lors de l'évaluation initiale, de façon à accélérer l'examen des déclarations. Autrement dit, lorsque les déclarations d'impôt arrivent, le ministère du Revenu national les examine très rapidement. La plupart des déclarations sont acceptées sans discussion. L'impôt est perçu. On rembourse le contribuable la somme qui lui est due et ainsi de suite. Par la suite, je crois que 3 p. 100 des déclarations font l'objet d'une vérification. Le ministère fait également des vérifications pour s'assurer que le revenu déclaré sur la feuille d'impôt correspond au revenu déclaré dans les T-4 des employeurs et les T-5 des banques.

Dans les prévisions pour 1984-1985, nous constatons qu'en 1982-1983, cette activité a rapporté $828,948,000, ce qui représente une somme assez considérable. En fait, le député propose que le gouvernement renonce à ces recettes. N'oubliez pas que le gouvernement a recueilli ces 828 millions en vérifiant seulement 3 p. 100 des déclarations des sociétés. Et cela veut dire qu'on lui devait beaucoup plus. Autrement dit, un assez bon nombre d'entreprises ont, délibérément ou non, glissé des erreurs dans leurs déclarations d'impôt. Elles ont omis de donner certains renseignements. Cela veut dire qu'en vérifiant 3 p. 100 des déclarations, et cela seulement pour les sociétés, le gouvernement a récupéré 645 millions l'année dernière. Le projet de loi du député demande au gouvernement de renoncer à ces 645 millions. Si nous avions des excédents considérables, peut-être cela se justifierait-il. J'espère que le député s'indignera plutôt de voir le gouvernement s'apprêter à réduire de 200 millions les prestations d'assurance-chômage.

Le député appuiera certainement les coupes que le gouvernement se propose de faire dans le programme d'assurance-chômage. Je suis sûr qu'il y en a. Je me permets néamoins de faire remarquer que ces personnes ont un revenu très faible et que le gouvernement s'apprête pourtant à embaucher plusieurs centaines de policiers pour dépister les fraudeurs. Je suis sûr qu'on leur imposera des quotas et qu'ils seront obligés de justifier leur salaire en veillant à ce qu'un certain pourcentage des personnes qu'ils interrogent chaque jour soient jugées inadmissibles à l'assurance-chômage.

• (1740)

Le gouvernement devrait s'employer à recouvrer les 3 milliards et demi qui lui sont dus. Cette somme, on est sûr qu'elle lui est due, mais Dieu sait combien on lui doit en réalité. Cet argent, il s'agit de le recouvrer. Il représente 10 p. 100 du déficit.

Jour après jour, nous tentons de faire comprendre au gouvernement que si nous sommes déficitaires, ce n'est pas à cause de dépenses excessives mais à cause d'un manque à gagner, à cause d'impôts qui ne sont pas rentrés dans les caisses de l'État. Bref, le déficit pourrait être réduit de 10 p. 100 si le gouvernement se donnait la peine d'aller chercher l'argent que l'on reconnaît lui être dû.

Ce qui m'exaspère surtout ce sont les quelque 328 millions que les employeurs ont déduits de la paye de leurs employés. Ces déductions représentent de l'impôt sur le revenu, des primes d'assurance-chômage et des fonds de retraite. Ce sont des sommes qui n'ont pas été remises au gouvernement. Elles sont conservées en fiducie. Mais cet argent n'appartient pas aux employeurs. En fait le montant s'élevait à 428 millions mais le ministre a renoncé à 100 millions. D'après lui cela n'en valait pas la peine, c'était de l'argent irrécupérable. Les gens qui détiennent cet argent en fiducie doivent encore 328 millions au Trésor public.

Sauf erreur, sont admissibles à l'assurance-chômage les travailleurs d'une entreprise qui fait faillite sans avoir encore remis au gouvernement les primes déduites des salaires. Il arriverait très souvent que ces travailleurs ont beaucoup de mal à obtenir ce qui leur est dû. Il leur faut lutter farouchement pour bénéficier de la protection qu'ils ont achetée. Je trouve que le député exagère un peu en proposant la radiation de cette dette que les sociétés ont envers l'État. En fait cela va à l'encontre des conclusions du groupe de travail mis sur pied par son parti sur Revenu Canada. Voici un passage qu'on retrouve dans ce rapport:

Tout en comprenant la situation de ces contribuables, le groupe d'étude reconnaît que le ministre doit disposer du temps nécessaire pour vérifier les déclarations d'impôt. Cependant, une période de quatre ans nous paraît exagérée et nous suggérons un délai de trois ans chaque fois qu'il n'y a pas de fraude en cause.

Nous verrons bien le projet de loi que le ministre voudra présenter pour limiter le délai de vérification. J'espère que le gouvernement veut sincèrement réduire le déficit tout en veillant à l'équité du régime fiscal. Tous les Canadiens doivent être traités avec justice et équité. J'espère que nous n'aurons qu'une seule loi, non une pour les riches et une autre pour les pauvres. J'espère que nous n'avons pas une loi fiscale pour les grosses sociétés qui ont les moyens d'embaucher des fiscalistes, comptables ou avocats, dans le but de faire tourner en rond le gouvernement, et une autre pour les petites entreprises. Les premières peuvent différer le paiement de centaines de millions de dollars d'impôts. Elles peuvent alors disposer de cet argent et même épargner, car l'amende que le gouvernement leur impose est insignifiante. Elles ont avantage à garder pour elles ces sommes faramineuses car elles paient alors un intérêt bien inférieur à ce que les banques exigent. J'espère que le gouvernement va poursuivre les gros aussi avidement qu'il s'en prend aux petits. Il faut espérer que chacun sera traité de façon égale et équitable. Mais nous avons encore un bon bout de chemin à parcourir.

Compte tenu des impôts que paient les salariés, de leurs exemptions fiscales et des rares occasions qu'ils ont de déjouer l'impôt, en comparaison avec les entreprises, nous constatons qu'il n'y a pas de justice. Un salarié ne peut absolument pas cacher son revenu. Il ne jouit pas des mêmes exemptions, notamment celle de différer le paiement de ses impôts. Pourtant, les impôts différés représentent 32 milliards de dollars que le gouvernement n'a pas touchés. Cette somme suffirait à annuler notre déficit. Si les salariés ne peuvent pas différer le paiement de leurs impôts, les sociétés, elles, ont cet avantage. Sauf erreur le CP doit environ un milliard et demi de dollars en impôts différés.

M. Malone: Bravo!

M. de Jong: Voilà le député de Crowfoot (M. Malone) qui s'exclame, béat d'admiration envers le CP. Je suis certain qu'ils sont nombreux comme lui de son côté. C'est pourquoi je ne fais pas confiance au gouvernement; il ne nous donnera pas de régime fiscal où chacun serait traité également. Il faudrait exiger du CP ce qu'on demande aux salariés qui travaillent pour cette société. Je doute que les banques paient des impôts équivalent à ceux que versent l'ensemble de leurs employés. Je doute franchement beaucoup que nous ayions un régime fiscal où tous les contribuables paient leur juste part d'impôt. Le régime actuel n'est pas juste. Il n'a rien de progressif non plus. Il est même régressif. Les gens les moins capables de payer, c'est-à-dire les simples travailleurs, hommes et femmes, sont ceux qui paient le plus. Par contre, les mieux nantis s'en tirent avec peu. Les principes économiques du gouvernement et ses programmes vont encore aggraver la situation. Je ne m'attends pas que celui-ci nous donne un régime fiscal équitable. Mais tout n'est pas perdu. Nous ferons pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une certaine équité en matière de fiscalité.

Le projet de loi présenté par le député de Châteauguay me paraît inacceptable. J'espère que le député de Crowfoot ne peut l'accepter non plus. Je suis persuadé que la plupart des ministériels ne pourront l'accepter parce qu'il rend le système actuel encore plus injuste et donc odieux aux Canadiens.

● (1750)

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne veux pas utiliser trop du temps de cette Chambre, mais j'aimerais simplement mentionner que notre groupe parlementaire va certainement, si besoin est, voter contre le projet de loi actuellement à l'étude. La seule chose qui me peine un peu pour l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez), c'est qu'il ne reçoit pas beaucoup d'appui de la part de ses propres collègues sur un projet sur lequel il a travaillé certainement assez longtemps.

Ce qui me fait un peu de peine aussi, c'est que, dans le fond, le député de Châteauguay ne fait que traduire dans la réalité ce que ses honorables collègues ont raconté à travers le pays lorsqu'ils se promenaient en commission partisane pour aller chercher, aller recueillir le point de vue des contribuables canadiens face au fisc canadien, de telle sorte que le message qui avait été donné et qui a été très bien saisi par le député de Châteauguay et contre lequel ses propres collègues pourraient s'élever maintenant, c'est que justement il y avait de tels abus, semble-t-il, de la part du ministère du Revenu qu'il semblait tout à fait normal, pour lui, dans cette même veine de la politique conservatrice des deux dernières années de présenter ce projet de loi et de tenter d'éliminer d'un seul coup, d'un seul trait, ces injustices flagrantes dont il avait été question.

Monsieur le Président, le député de Châteauguay va apprendre, comme les contribuables canadiens vont l'apprendre petit à petit, qu'il y a une grande distinction entre la rhétorique des ténors de son parti et la réalité dans le geste qu'ils posent dans cette Chambre. Je suis réellement peiné pour lui, et j'espère qu'il réussira à aller chercher quelques consolations auprès de ses collègues et à leur faire comprendre aussi que lorsqu'on transmet un message à la population, il faut savoir en respecter le contenu lorsque vient le temps de passer des lois.

Maintenant, monsieur le Président, sur un aspect un peu plus large, à mon avis, il est évident que le gouvernement d'un état ne peut pas rayer du revers de la main comme cela, par une simple loi de trois ou quatre lignes, toutes les sommes qui sont dues par des contribuables, uniquement sous prétexte qu'il y aurait eu des omissions ou des erreurs dans les déclarations d'impôt. Ce serait trop facile pour certaines personnes, certains contribuables, d'éviter de payer leur dû, de participer au financement de la dépense publique en s'appuyant sur des raisons aussi futiles, et ce serait également une injustice envers tous les contribuables qui ont, effectivement, payé leurs impôts à temps, qui ont fait des déclarations complètes et qui ont respecté, en fait, leur engagement, leur devoir, leurs responsabilités de citoyens et ont payé correctement leurs impôts.

J'entendais le député de LaSalle (M. Lanthier) faire des propositions. Monsieur le Président, s'il y a moyen d'humaniser la Loi de l'impôt sur le revenu, que ce soit la loi canadienne, que ce soit la loi des provinces ou que ce soit le régime de taxation municipale, c'est évident que personne ne peut s'opposer à cela. Mais il reste une chose, c'est qu'il n'y a pas cinquante façons de collecter de l'argent, de se faire payer. Il n'y en a seulement qu'une, c'est de se faire payer.

Et ce qui m'inquiète un peu dans le message que nous livrent nos amis d'en face, c'est qu'un peu, comme on a peut-être mal dirigé ou, le député de Châteauguay, de la même façon on est après donner un signal, puisque cela m'a l'air d'être le thème de ce temps-là, on donne un signal aux contribuables canadiens que, dans le fond, il va certainement y avoir des moyens tout à l'heure, avec ce parti progressiste conservateur, de ne pas payer ses impôts, qu'il va y avoir des façons de passer à côté du fisc. Il va y avoir aussi des possibilités lorsqu'on doit $100,000 ou $200,000 à l'impôt et que le taux d'intérêt qu'on paie à la banque est plus élevé que la pénalité potentielle qu'on pourrait avoir, suivant les propos du député de LaSalle, qui serait imposée par un juge. A ce moment-là il va y avoir beaucoup de personnes, beaucoup de contribuables, qui vont être tentés d'utiliser le fisc comme banquier au lieu d'aller chercher leur financement et de payer les impôts que, de toute façon, ils doivent à l'État.

Je pense que le signal qui est donné dans ce contexte par le député de LaSalle . . . et j'entendais, il y a quelques jours, le ministre du Revenu national parler dans le même sens, et on pourrait se rappeler la plupart des discours prononcés durant la campagne électorale, c'est qu'on sert, je crois, d'une façon non avisée les intérêts de la population canadienne en donnant cette impression que les impôts que l'on doit, on peut trouver diverses façons d'éviter de les payer, de retarder de les payer et, finalement, ce sera sans doute les contribuables honnêtes, ceux qui paient leurs impôts en temps utile, qui seront pénalisés par le fait de ce signal qui, à mon sens, ne convient pas du tout à un gouvernement responsable, à moins qu'on soit prêt tôt ou tard à accepter des propositions comme celle du député de Châteauguay. Et si c'est la situation, je demanderais au député de Châteauguay de faire rapidement le tour de la Chambre et de convaincre ses collègues de voter pour lui, parce que son projet de loi rejoint un peu le signal qu'on voulait donner tout à l'heure.

Alors, monsieur le Président, je n'utiliserai pas le temps de la Chambre plus longtemps. Si jamais il fallait voter sur cette motion, on voterait certainement contre.

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, je comprends très bien les inquiétudes de mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau); évidemment lorsqu'il s'agit de recouvrer des sommes, il en avait l'expérience dans le métier qu'il exerçait avant d'être élu. Cependant, je dois vous dire que la motion qui est présentée par notre collègue est, évidemment, une motion sur laquelle il faut se pencher et discuter sérieusement.

Une voix: Jusqu'à six heures.

M. Champagne (Champlain): Peut-être jusqu'à six heures, vous en conviendrez, mais par contre ce qu'il faut considérer, monsieur le Président, c'est qu'il y a un impact sur l'ensemble de la population canadienne.

Évidemment il y a des gens qui, au cours des années, ont eu la chance, si on peut appeler cela ainsi, de pouvoir éviter le fisc mais ça ne veut pas dire que, pour cela, il faut en faire une règle et l'appliquer de façon unilatérale, comme le faisait si bien le gouvernement précédent, de l'appliquer de façon unilatérale à l'ensemble de la population.

Je ne retiendrai pas le temps de la Chambre plus longtemps, monsieur le Président. Je voulais simplement dire que la motion de mon collègue de Châteauguay est bonne en soi, mais je me demande jusqu'à quel point elle était valable pour la journée d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, le député de Châteauguay (M. Lopez) sait parfaitement que sa motion concerne une législation à laquelle le parti conservateur s'est intéressé de très près bien avant les élections du 4 septembre. Notre parti a même constitué à ses frais un groupe de travail qui s'est rendu dans les différentes régions du Canada pour faire le point sur l'attitude des contribuables, leurs problèmes et leurs préoccupations.

Beaucoup de ces préoccupations ont influé sur les résultats des élections du 4 septembre, qui ont porté au pouvoir un parti qui s'intéresse sincèrement aux problèmes des contribuables. Ce groupe de travail a publié un rapport intitulé «Déclaration des droits des contribuables». Pendant la campagne électorale, notre parti s'est engagé à tenir compte des besoins et des préoccupations de chaque contribuable. Les relations entre le gouvernement et les citoyens ne sont nulle part aussi importantes que dans l'administration des lois fiscales. Le gouvernement a exposé en détail ses objectifs dans le discours du trône qui a marqué le début de la nouvelle session. Il a déclaré en effet:

> Le régime d'imposition sera révisé afin de le rendre plus simple et plus équitable, et de permettre aux représentants du peuple au Parlement d'exercer un plus grand contrôle sur sa gestion. Les droits des contribuables doivent être protégés; des mesures législatives seront donc proposées afin qu'aucun n'ait à payer des impôts qu'ils contestent avant d'avoir été entendu par un arbitre impartial.

En outre, on protégera les contribuables en permettant à ceux qui soumettront un avis d'opposition de réclamer le remboursement des sommes en litige déjà payées, et celles-ci seront remboursées si le ministère ne règle pas la question dans un délai raisonnable. D'un autre côté, on veillera à ce que ces nouveaux privilèges ne donnent pas lieu à des abus en permettant aux tribunaux d'imposer des amendes quand il sera évident que des contribuables ont interjeté appel sans raison valable, simplement pour retarder le versement des impôts qu'ils doivent payer en vertu de la loi.

Un des principaux changements consiste à exempter les contribuables qui ne payent pas plus de $1,000 d'impôt de l'obligation d'effectuer des versements trimestriels. Jusqu'à présent, cette obligation s'appliquait à tous les contribuables payant au moins $400 d'impôt. Les principaux bénéficiaires seront les 350,000 personnes âgées qui ne seront plus obligées de payer leurs impôts en plusieurs fois. Ce nouveau seuil de $1,000 s'appliquera également aux sociétés. Il facilitera beaucoup la vie d'environ 50,000 sociétés qui sont pour la plupart de petites entreprises ou des exploitations agricoles familiales.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre. L'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

L'ajournement

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT—LE TRAVAIL DU COMITÉ DE RÉVISION. B) LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le lendemain de l'assermentation du nouveau cabinet, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le vice-premier ministre (M. Nielsen), de concert avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le ministre des Finances (M. Wilson) avaient été chargés de réviser tous les programmes ministériels et de soumettre dans les six mois des plans à l'approbation du cabinet. Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'ordonner d'autres coupes sombres, ce qu'on n'a pas nié.

Par la suite, un comité consultatif composé de sept hommes d'affaires a été créé. Ce comité ne comptait aucune femme, aucun francophone, aucun environnementaliste, aucun représentant des services de santé et des services sociaux ni des associations de consommateurs. Deux représentants syndicaux figuraient sur cette liste, mais certains bruits ont couru qui nous ont fait douter de leur participation et de la nature de cette participation au comité.

Lors d'une conférence de presse le 18 novembre, le président du Conseil du Trésor a déclaré que ni le secrétariat du Conseil du Trésor ni le bureau du contrôleur général ne feraient l'objet de cette révision. Le président du Conseil du Trésor aurait déclaré: «Nous n'avons pas de programmes.»

Pour parler de chiffres, on compte 50,000 à 60,000 années-personnes qui participent aux programmes des organismes centraux par rapport à peut-être 170,000 ou plus qui fournissent des services aux contribuables. Si des coupes s'imposent, il faudrait certainement les pratiquer avec beaucoup de précautions et de délicatesse, et les répartir équitablement entre tous les ministères.

Voilà qui nous fait nous demander si ces compressions se fondent sur des principes idéologiques ou sur des motifs d'efficacité. Le gouvernement nous rebat les orreilles avec son intention de couper dans le gras de la bureaucratie mais, au fond, c'est le nombre d'emplois et la quantité des services assurés qu'il coupe.

Il y a quelques jours, j'ai demandé au vice-premier ministre de confirmer que les organismes centraux étaient exclus des restrictions. Il m'a répondu que ma question reposait sur de fausses prémisses et que la révision à laquelle il procédait n'avait pas pour objectif de couper à tout prix, mais plutôt de repérer les chevauchements et les doubles emplois, ainsi de suite, et il m'a assuré que tous les ministères seraient traités sur un pied d'égalité. J'ai ensuite demandé au premier ministre de restructurer ce comité consultatif pour lui permettre de mieux remplir ce mandat. Je ne puis concevoir qu'un comité consultatif composé de seulement sept hommes d'affaires aux antécédents strictement administratifs ait à lui seul la compétence voulue, sans autre forme d'aide, pour conseiller le gouvernement en matière de suppression de programmes concernant l'environnement, la santé, les services sociaux, ainsi de suite.

Le vice-premier ministre m'a fourni une réponse très générale dans laquelle il m'a dit que des consultations se poursuivent avec la Fédération des travailleurs du Québec, mais sans préciser de quelle façon exactement il comptait modifier ce comité consultatif. Je me réjouis de voir que le vice-premier ministre est des nôtres ce soir, et j'attends avec impatience d'obtenir des renseignements plus précis.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion que me fournit la députée de préciser en quoi consiste le groupe de travail sur l'examen des programmes. Je crois important qu'elle et les autres députés soient aussi bien renseignés que possible sur une manœuvre qui ne vise pas à imposer des compressions budgétaires, mais bien à améliorer l'efficacité et la prestation des programmes destinés à des groupes-clients de l'extérieur de l'administration aussi bien que de l'intérieur.

Le premier ministre (M. Mulroney) a exposé le mandat du groupe de travail le 18 septembre dernier, lorsqu'il en a annoncé la création et la composition de même que le fait que j'en assumerais la présidence. On nous a demandé d'examiner les programmes gouvernementaux en vue d'en tracer une image plus simple, plus compréhensible et plus accessible à la population canadienne, aux clients des programmes et d'assurer que la prise de décisions soit décentralisée autant que possible, à ceux qui sont en contact direct avec les groupes-clients.

• (1805)

Le groupe de travail proprement dit a été chargé de présenter un rapport dans les six mois, la date limite étant le 17 mars. Afin de procéder de façon ordonnée et intelligente, le groupe de travail s'est d'abord fixé pour objectif de faire l'inventaire de tous les programmes gouvernementaux, ce qu'il a déjà accompli. La seconde étape consistait à se pencher sur les grandes catégories de programmes.

En ce qui concerne le comité consultatif, je puis dire à la députée que les ministres qui font partie du groupe de travail ont pris la très ferme décision de s'assurer la collaboration fort positive et utile du secteur privé. Pour ce faire, nous avons demandé à des associations nationales de créer—comme je l'ai annoncé notamment le 16 novembre—un comité consultatif du secteur privé. Ce comité se compose maintenant—soit quelque temps déjà après que la députée eut posé sa question—de M. Austin Thorne, de la Fédération canadienne du travail, de M. Robert Baldwin, du Congrès du travail du Canada, de M. Phillip Aspinall, de l'Institut canadien des comptables agréés, lequel a été élu président du comité consultatif du secteur privé par les autres membres du comité, de M. Jerry Heffernan, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de M. Ted Netten, de l'Association canadienne des conseillers en administration. Tous ces représentants ont été délégués par leurs associations respectives. M. Peter Riggin, de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Harold P. Milavsky, de la Chambre de commerce du Canada, M. Ronald Farano, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. Geoffrey Hale, de l'Organisation canadienne des petites entreprises, M. Jean d'Ailly, du Conseil du patronat—dont le nom est familier à tous les députés, j'en suis sûr—de M. Richard Bourbeau, du Groupement d'entreprises québécoises. M. Louis Laberge, de la Fédération des travailleurs du Québec, qui

devait communiquer avec moi aujourd'hui ne l'a pas fait, mais je suis persuadé que j'aurai de ses nouvelles d'ici à la fin de la semaine. Ce processus se poursuit. En outre, M. Darcy McKeough, ancien trésorier de l'Ontario a été nommé conseiller chargé de la liaison avec le secteur privé afin d'assurer les communications entre moi-même à titre de président du groupe d'étude et le comité consultatif du secteur privé.

Je crois que tous les députés se joindront à moi pour exprimer leur gratitude et leurs félicitations à ceux qui ont été nommés membres de cet important comité consultatif du secteur privé pour effectuer ce travail très important moyennant une rétribution symbolique. La participation très positive et productive du secteur privé à l'étude des programmes ne coûtera rien aux contribuables.

Dans le secteur public, nos initiatives comprennent la nomination de M. Peter Meyboom au poste de conseiller de la Fonction publique chargé de coordonner les études nécessaires à l'étape de l'évaluation. Comme je l'annonçais le 19 novembre, l'inventaire est maintenant terminé. Nous avons répertorié 989 programmes prévoyant des prestations directes ou indirectes pour les particuliers, les entreprises ou les organismes ou pour les trois à la fois. Ces prestations s'élèvent à 92 milliards de dollars en tout. Un nombre global de 126 ministères et agences sont chargés d'appliquer ces programmes comportant 173,000 années-personne.

J'invite le député et tous ses collègues à collaborer avec nous en vue de rationaliser et rendre plus efficace la prestation de ces programmes au grand public et en outre, d'examiner les programmes internes afin d'accroître l'efficacité du gouvernement.

• (1810)

L'ENVIRONNEMENT—LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—L'ANNULATION DE L'ÉTUDE DES ŒUFS DE GOÉLAND ARGENTÉ. B) L'OPINION DE LA MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je prends la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) concernant les compressions pratiquées dans son ministère. Je voudrais lui faire part de mes préoccupations en abordant cette question en trois volets.

Nous sommes saisis actuellement d'une série de compressions entreprises par le gouvernement, un train de mesures qui désespèrent tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'environnement. Nous constatons que, au lieu de progresser, notre société s'éloigne des sains principes d'économie et de gestion de nos ressources, du patrimoine planétaire. J'entendais, par les trois volets en question, les coupes sombres pratiquées dans le programme de recherches du Service canadien de la faune, celles du Conseil national de recherches à propos du travail effectué par le secrétariat de l'environnement et la compression des subventions prévues pour la recherche et le développement de sources d'énergie de remplacement.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord parler des compressions qui ont le plus retenu l'attention, celles pratiquées au Service canadien de la Faune. Il y a les projets de recherche toxicologique sur la faune, notamment ceux visant à cerner les cas de déversement de substances toxiques dans les Grands lacs et à en étudier les effets sur les mouettes et autres oiseaux se nourissant de poisson. C'est un programme d'envergure qui fait partie de la participation canadienne à l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs. Passons maintenant au programme de surveillance des effets des insecticide forestiers sur les oiseaux au Nouveau-Brunswick, à un autre programme analogue concernant les conséquences des rodenticides et des insecticides sur les oiseaux en Alberta et à des projets semblables comme l'étude des effets de certaines substances toxiques sur la population des oiseaux des Grands lacs et des contaminants sur la population d'oiseaux du delta du Fraser, en Colombie-Britannique. Sont aussi supprimés les projets destinés à protéger les espèces en voie d'extinction, comme ceux visant notamment à réintroduire le faucon pèlerin dans l'est du Canada, en Nouvelle-Écosse plus précisément, le pluvier siffleur dans les Maritimes et le gravelot siffleur à Terre-Neuve. Viennent ensuite les compressions pratiquées dans les services vétérinaires et pathologiques et les services et programmes bioélectroniques qui s'occupent de conservation de la faune à l'échelle internationale comme le programme concernant le caribou de Porcupine dont j'ai déjà parlé à la Chambre. Ces compressions touchent à des accords interprovinciaux et territoriaux comme la participation de la Société canadienne de la faune au conseil de gestion du caribou de Beverly-Kamiuriak. Et je passe sous silence celles pratiquées ailleurs, au gouvernement fédéral, dans les forêts, les parcs nationaux et autres services des terres fédérales. Je n'oublie pas non plus les réductions draconniennes décrétées dans les services d'interprétation de la faune. Et puis, monsieur le Président, il y a les compressions budgétaires touchant, je le répète, le secrétariat de l'environnement au CNR auquel on doit entre 80 et 90 rapports sur des sujets comme les pluies acides, les herbicides, les insecticides, les fluorures, les polychlorobiphényles, le mercure, le plomb et la pollution par le bruit depuis 15 ans. Il s'agit là d'une source impartiale d'information scientifique sur laquelle les gouvernements ont pu fonder leurs décisions. Il est malheureux que le gouvernement impose des restrictions dans ce genre de recherche.

Mon troisième sujet d'inquiétude, monsieur le Président, et je l'ai soulevé à la Chambre auprès de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^me^ Carney), a trait aux compressions budgétaires touchant la recherche et le développement en matière d'énergie de remplacement. Le gouvernement affiche par contre une attitude absolument dénuée de tout sens critique quand il s'agit de poursuivre l'option en faveur de l'énergie nucléaire au Canada.

A la suite des récentes réductions budgétaires imposées par le gouvernement, les travaux de recherche et de développement consacrés à la conservation de l'énergie et à l'exploitation des sources d'énergie de remplacement ont été entièrement supprimés. Cela contraste violemment avec les tendances observées ailleurs dans le monde, car l'État appuie la recherche et le développement dans ce domaine aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest et au Japon. Les conservateurs ne reconnaissent pas cette tendance. Rien qu'aux États-Unis, le gouvernement dépensera directement 174.5 millions de dollars à cette fin, et encore bien des millions en commandites de recherche et de développement. Au lieu de cela, le gouvernement actuel impose des restrictions budgétaires à l'activité du CNR dans la recherche active en matière d'énergie solaire. Le CNR a servi de

base essentielle pour l'amélioration des produits et le fléchissement des prix, de telle sorte que le prix du chauffe-eau domestique standard à l'énergie solaire est tombé de $4,000 en 1982 à $2,700 en 1984. Le CNR prévoyait réussir à le réduire à $1,500 d'ici 1988, ce qui aurait permis à l'énergie solaire de soutenir la concurrence avec les sources classiques d'énergie d'un bout à l'autre du Canada.

• (1815)

Avant les compressions budgétaires frappant les activités de recherche et de développement en matière de conservation de l'énergie et d'exploitation des sources d'énergie de remplacement, plus de 60 p. 100 des fonds dépensés par le gouvernement en recherche et développement en matière énergétique étaient consacrés au domaine nucléaire. Cette proportion devrait maintenant augmenter de beaucoup, monsieur le Président. Je suppose que cela ne peut s'expliquer que parce que les conservateurs ne peuvent imaginer de moyen d'adapter un compteur au soleil. Si on ne peut pas faire de l'argent avec le soleil, cela n'en vaut pas la peine. Nous savons que nous bénéficierons de la recherche sur l'énergie solaire quand les conservateurs auront trouvé le moyen de poser un compteur au soleil et de vendre la concession à une multinationale.

La ministre a dit qu'un principe supérieur était en jeu. Ce principe supérieur est la réduction du déficit. Monsieur le Président, il n'y a pas de principe plus grand que la protection de la vie humaine et de notre patrimoine planétaire commun où cette vie doit se propager. Le gouvernement se plaît à parler de déficit en termes d'hypothèque sur notre avenir. En se livrant comme il le fait à des compressions dans les services environnementaux, il hypothèque l'avenir de notre écologie. Ce genre d'hypothèque sur l'avenir ne se rembourse pas comme un déficit financier. Tant que le gouvernement n'en prendra pas conscience, il va continuer à nous mener tout droit à la catastrophe écologique.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention très émotive qui me donne une occasion de préciser les coupures faites dans mon ministère et de dire aux Canadiens que mon collègue d'en face fait de la démagogie pure et simple.

Tel que je l'ai déjà indiqué dans cette Chambre, mon ministère, de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Pêches et Océans, continue de mener des recherches sur les produits toxiques et d'assurer une surveillance sur ces produits, particulièrement dans les Grands lacs. Environnement Canada affecte actuellement dans cette région 78 employés hautement qualifiés.

Les coupures, monsieur le Président, sont de 305 années-personnes dans un ministère qui compte plus de 10,000 employés. Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, j'ai toujours été d'accord pour revoir, s'il y a lieu, ces coupures qui touchent à nos responsabilités fédérales, à nos accords internationaux ou qui pourraient conditionnellement affecter la santé des Canadiens. J'ai dit que je procédais à des consultations. J'ai consulté nombre de scientifiques, des membres des programmes concernés et certains de nos représentants au sein d'organismes internationaux de recherches ou de surveillance. Le programme de surveillance des œufs de goélands argentés a été longuement analysé en évaluant nos autres ressources au sein du ministère. J'ai conclu que nous pouvons maintenir la surveillance et le «monitorage» des œufs en l'intégrant aux activités du Centre canadien des eaux usées à Burlington.

Ayant discuté de cette décision avec le coprésident canadien de la Commission mixte de surveillance des Grands lacs, j'ai reçu son assurance que nous respections ainsi totalement nos obligations internationales.

En outre, je rappelle à mon honorable collègue que la recherche toxicologique se continue dans 24 ministères, selon 58 lois ou règlements, et que nos efforts en vue de développer l'expertise canadienne en ce domaine continuent et augmentent.

Je veux rassurer les Canadiens, monsieur le Président. Nous sommes conscients de nos responsabilités. Nous les assumons. Nous ne les abandonnons pas.

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS—L'ÉVASION DE TROIS DÉTENUS DE L'INSTITUTION BATH

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, je suis content d'avoir la possibilité de revenir sur la question d'une grande importance que j'ai soulevée à la Chambre, le 5 décembre 1984. J'ai alors posé une question au solliciteur général (M. MacKay) à propos d'un incident récent d'évasion et de prise d'otages à l'établissement de Bath, en Ontario. Cet incident me trouble profondément.

Les trois détenus, après s'être enfuis de la prison de Bath, se sont introduits de force dans une maison privée. Un couple de retraités de Bath ont été tirés de leur sommeil, attachés avec une corde à linge et menacés d'un pistolet. Ils ont vu sans pouvoir bouger les détenus fouiller leur maison à la recherche de leur argent, casser une armoire où se trouvaient des fusils et voler trois armes. Les détenus se sont alors enfuis dans la voiture familiale.

• (1820)

Il n'est pas normal que les gens soient tenus de perdre leur temps ou leur argent pour ramener encore une fois ces condamnés devant les tribunaux. J'espère que le Solliciteur général insistera auprès de ses fonctionnaires pour leur rappeler que les Services correctionnels du Canada sont tenus avant tout de garder les détenus dans un endroit sûr et de les surveiller afin de minimiser les torts qu'ils risquent d'infliger au public, au personnel, à des codétenus ou à eux-mêmes. En même temps, bien entendu, nous ne devons pas oublier les normes internationales relatives à la façon de traiter les personnes humaines.

Si les détenus continuent à s'échapper, notre régime correctionnel ne servira plus la population en protégeant la société contre ces criminels, ces personnes qui ont prouvé par leurs actes qu'elles ne peuvent et ne veulent pas vivre selon les normes de notre société. Les victimes d'actes criminels sont souvent obligées de payer véritablement pour s'être trouvées à un endroit au mauvais moment. On m'apprend également que la police provinciale de l'Ontario est souvent appelée à récupérer des détenus dans des lieux publics. Apparemment, il arrive fréquemment que des prisonniers traversent le village à pied pour aller boire un verre.

Je voudrais faire valoir trois points précis auprès de tous les députés et surtout du ministre. Premièrement, il faut examiner attentivement le processus de classification des prisonniers. Il convient peut-être de modifier le principe pour qu'il corresponde de façon plus précise à notre objectif, à savoir la protection de notre société. Il ne s'agit pas simplement de protéger le détenu. On dirait que l'on a inversé le principe. Nous enfermons les criminels dans des établissements qui leur permettent de s'échapper pour aller boire un verre ou faire une virée. Cela doit cesser. Il faut absolument réviser le processus de classification des prisonniers. Nous devons faire en sorte que la sanction corresponde au délit et non aux besoins personnels des criminels.

Je voudrais également parler de l'effet de dissuasion de notre régime pénal. Il y a deux principes en cause dans ce domaine: la réinsertion et le châtiment. Par réinsertion, on entend que le fait d'emprisonner les personnes qui ont enfreint la loi a pour objet de leur permettre de réintégrer notre société en étant devenus une autre personne, prête et apte à participer à notre société. C'est peut-être un principe très noble, mais j'ai de sérieux doutes quant à son efficacité. Dans la plupart des cas, le principe de réinsertion ôte au délinquent toute responsabilité à l'égard de son délit. Ce n'est pas normal. Notre société repose sur le principe selon lequel les citoyens sont responsables de leurs actes. Je ne nie pas que certaines personnes ont besoin d'aide et qu'il faut la leur donner, mais je crois que nous sommes peut-être allés un peu loin dans certains cas. Dans nos efforts en vue d'en aider quelques-uns, nous avons supprimé le principe de la responsabilité de ses actes.

L'autre principe est celui du châtiment. Par châtiment, on entend réparation ou dédommagement d'un tort. Pour que notre système correctionnel et judiciaire fonctionne, nous ne devons pas oublier la valeur du châtiment. Si nous le faisons, nous ne réussirons pas à créer un système correctionnel juste, équitable et adéquat. J'exhorte le ministre à examiner sérieusement l'objet de notre système correctionnel. Si les criminels ne sont plus tenus responsables de leurs actes, comment pourront-ils réintégrer une société dont les membres, eux, le sont? Être condamné à la prison pour avoir commis un crime contre la société, ce n'est pas suffisant. Voilà pourquoi j'estime que notre système pénal doit prévoir des sentences en rapport avec la gravité du crime. C'est difficile de déterminer le juste châtiment que mérite celui qui terrorise des gens en les menaçant d'un revolver. C'est bien joli d'envoyer deux pots de fleurs et un peu d'argent, mais cela ne rachète rien, surtout quand ce n'est même pas le coupable qui les envoie.

Mon troisième point porte sur la sécurité de nos établissements de correction. Quand j'apprends qu'un prisonnier s'est échappé et qu'il s'est livré à des actes de violence, comme ce fut le cas récemment à l'établissement de Bath, je m'alarme au plus haut point. Comment pouvons-nous laisser des gens qui ont déjà une peine à purger en raison de crimes précédents en commettre d'autres? Pour nous assurer que les criminels sont punis pour leurs méfaits, nous avons le devoir, tant envers la société et la victime qu'envers le criminel lui-même, de nous assurer que la sécurité et l'application de la sentence sont parfaites en tout point. Les gens chargés de s'assurer que la sentence a bien été exécutée doivent obtenir les ressources et l'argent nécessaires. Cela signifie tout à partir du périmètre de contrôle jusqu'au pouvoir nécessaire pour administrer un pénitencier à l'échelle locale. J'exhorte le ministre à s'assurer que ces ressources sont fournies aux employés du service correctionnel. Ils ont besoin de notre appui.

● (1825)

Enfin, puis-je ajouter que le récent incident relatif au pénitencier de Bath n'est pas le seul cas dont je me préoccupe. Ce n'est qu'un exemple des choses terribles qui se passent à l'heure actuelle. Il faut y mettre fin. Je demande au solliciteur général de garantir à la Chambre et à tous les Canadiens que l'on examinera dans les plus brefs délais et de façon attentive toutes les questions pertinentes et notamment la classification des prisonniers, les peines imposées et l'amélioration de la sécurité dans nos pénitenciers. Ce sont des questions d'une importance extrême.

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre ce soir à mon collègue et le remercier d'avoir porté à l'attention de la Chambre cette grave question. Je voudrais également le remercier pour la réunion que nous avons eue il n'y a pas longtemps alors qu'il m'a fait part de certaines de ses craintes à un autre endroit.

Le député a soulevé cette question le lendemain de l'incident, de façon consciencieuse et opportune. Comme il l'a signalé, les choses ont quelque peu changé dans l'intervalle. Les trois individus impliqués ont été arrêtés le lendemain, le 5 décembre, et ils sont maintenant détenus. Faisant preuve pour une rare fois de conscience sociale, ce qui était tout à fait justifié, selon moi, dans les circonstances même si, comme le député l'a signalé, les fugitifs n'étaient pas du nombre, les autres détenus du pénitencier de Bath ont recueilli une somme appréciable pour les nécessiteux de la région et ils ont envoyé des excuses et des fleurs au couple de personnes âgées que leurs anciens camarades avaient pris pour victimes lors de leur fuite.

Comme le député le sait, le pénitencier de Bath est un établissement à sécurité minimale. Même s'il n'y a pas de clôture ou de patrouille à l'extérieur, des précautions sont quand même prises. On compte les détenus toutes les 45 minutes. On procède à d'autres vérifications et il y a des portes d'alarme.

Afin d'être incarcéré dans un pénitencier à sécurité minimale comme celui-là, un détenu doit démontrer par son comportement qu'il est un bon candidat. Cependant, on peut difficilement prévoir avec certitude le comportement humain. Je crois que les gens de mon ministère ont fait un assez bon travail dans les circonstances, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas place pour l'amélioration. Nous tenons compte de facteurs comme la durée de la sentence, le genre de crime, les cas de violence dans la localité et le risque d'évasion.

Ces trois individus purgeaient pour la première fois une peine dans un pénitencier fédéral. Ils avaient tous commencé à purger leur peine dans des pénitenciers à sécurité moyenne et leur comportement jusque là était satisfaisant. Lors de leur séjour à Bath, ils n'ont posé aucun problème. En fait, deux de ces hommes étaient revenus sans problème de congés temporaires sans escorte qui leur avait été accordé. Le troisième, cependant, s'était absenté illégalement un peu plus tôt cette année d'un autre pénitencier à sécurité minimale. Cela me préoccupe et j'en parlerai au Commissaire. Ce détenu n'a pas montré par sa conduite que l'on prenait un trop grand risque.

Un des trois détenus devait avoir une mise en liberté conditionnelle le 17 décembre. Il est très difficile de comprendre pourquoi il a commis cet acte alors que sa mise en liberté était proche.

Enfin, le rapport de l'enquête de sécurité n'est pas encore terminé. Je suis impatient de le recevoir et de voir les explications qu'il fournira sur cette affaire. J'en parlerai évidemment au député, et je lui certifie que je prends très au sérieux les autres problèmes qu'il a soulevés. Je me rends bien compte qu'il faut améliorer une bonne partie des facteurs qui, dans la protection des Canadiens, imposent un fardeau trop lourd à notre système.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 décembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Dans son exposé économique, monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a réduit les crédits du programme de subventions à l'industrie—rattaché au programme de développement industriel et régional—de façon plus radicale que nous ne le pensions d'abord. Autrement dit, il a annulé d'énormes investissements directs du gouvernement dans l'expansion industrielle, la création d'emplois et le développement économique des régions canadiennes moins riches, ce qui porte un dur coup, surtout aux petites localités.

Les subventions au développement régional favorisent l'implantation de nouvelles industries là où le développement industriel n'est pas aussi avancé que dans les grandes régions industrielles du sud de l'Ontario et de Montréal. Ces subventions permettent à différentes localités d'un bout à l'autre du pays de participer au développement économique du Canada. De plus, elles contribuent à niveler les disparités régionales et à faire de tous les Canadiens des citoyens à part entière.

Bien sûr, les régions qui bénéficient de subventions au développement industriel n'ayant ni pouvoir ni influence économiques et leurs représentants au Parlement n'étant pas nombreux, raison de plus pour continuer à favoriser le développement industriel dans toutes les régions du Canada.

La réduction sauvage des fonds affectés au développement industriel régional prouve que, par sa politique, le nouveau gouvernement conservateur est impitoyable. Le gouvernement a promis de créer des dizaines de milliers d'emplois au lendemain de sa victoire. La loi de la jungle a cours, car la nouvelle philosophie politique du gouvernement se résume à la loi du plus fort.

M. le Président: Je regrette de dire au député que son temps de parole est écoulé.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYNDICAT CANADIEN

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, tous les Canadiens préoccupés par la relance économique et le plein emploi s'inquiètent certainement des conséquences de la scission de la section canadienne du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile de l'organisation mère américaine. La réorganisation de ce syndicat risque sérieusement de nuire au secteur canadien de l'automobile. Les porte-parole des grands fabricants d'automobiles ont déjà fait savoir que cette décision les inciterait peut-être à remanier les structures de leurs sociétés respectives. Le rôle des usines canadiennes dans leurs projets de production pourrait donc être appelé à changer.

La reprise extraordinaire que le secteur automobile a connue depuis août 1982 est l'une des principales causes de la relance dont le Canada a profité, surtout l'Ontario. Dans la circonscription de Scarborough-Ouest, par exemple, l'usine de General Motors emploie 2,500 personnes. Tout facteur qui risque de faire baisser la production ou fermer une usine doit être considéré comme une grave menace à l'économie. Le gouvernement, le patronat et le salariat doivent collaborer pleinement de façon à s'assurer que les projets de réorganisation interne du secteur de l'automobile ne compromettent pas le gagne-pain de plusieurs milliers de personnes.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA FERMETURE DE L'USINE DE BLACK AND DECKER À BARRIE (ONT.)

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, hier, le premier ministre n'a pas répondu à ma question lorsque je lui ai demandé comment il pouvait espérer créer des emplois en supprimant le contrôle par l'AEIE de mainmises indirectes sur des entreprises évaluées à moins de cinq millions de dollars. Il est encore plus absurde de supprimer pareil contrôle de mainmises indirectes sur des entreprises évaluées à moins de 50 millions de dollars comme moyen de créer davantage d'emplois.

La fermeture annoncée récemment par la société Black and Decker de son usine de Barrie, en Ontario, en est un bon exemple. Il s'ensuivra une perte nette de plus de 400 emplois au Canada. Les travailleurs qui se battent pour garder leur emploi n'avaient que l'AEIE à qui s'adresser.

Le premier ministre semble chercher davantage à se faire ami avec Ronald Reagan qu'à protéger les emplois des Canadiens. De la publicité comme cette réclame de dix pages publiée hier . . . dans le *New York Times* . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: C'est une honte!

Article 21 du Règlement

M. Langdon: . . . ne contribuera pas à créer des possibilités d'emploi au Canada. Nous devrions protéger les emplois des Canadiens.

* * *

[*Français*]

INVESTISSEMENT CANADA

LES AVANTAGES RELATIFS AU REMPLACEMENT DE L'AEIE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, la Chambre ainsi que les Canadiens doivent se réjouir du discours prononcé par le très honorable premier ministre devant l'Economic Club de New York. Les paroles du premier ministre ont été reçues avec enthousiasme par l'élite financière et industrielle des États-Unis. Je me réjouis particulièrement de l'allusion faite au Québec qui est une terre prospère pour l'investissement étranger et qui emboîte le pas dans ce vaste mouvement de réconciliation nationale entrepris par notre gouvernement.

Monsieur le Président, c'est un moment historique que nous avons vécu ce soir du 10 décembre, car il mettait fin à 20 ans d'affrontements, à 20 ans de relations stériles et froides entretenues par l'administration libérale précédente.

Monsieur le Président, quand deux grandes démocraties libres cohabitent, il est dans la logique qu'elles fassent des affaires ensemble. En ce sens, l'abolition de l'AEIE et son remplacement par Investissement Canada auront des retombées importantes au Canada et créeront les emplois dont nous avons tant besoin.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LE PERSONNEL ET LES PROGRAMMES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, hier a été un jour sombre pour plus de 1,100 employés de Radio-Canada qui font maintenant face à des perspectives de retraite anticipée ou de congédiement à cause de l'attitude impitoyable avec laquelle le nouveau gouvernement aborde la budgétisation fédérale. Ces employés ainsi menacés représentent le coût humain direct des décisions d'un gouvernement insensible. L'impossibilité pour Radio-Canada d'entreprendre l'élaboration et la production de nouvelles émissions de théâtre, de nouvelles émissions pour enfants, et d'émissions d'information qui lui ont acquis une réputation internationale, constitute un coup cruel porté au développement socio-culturel du Canada.

Radio-Canada est une institution nationale. Elle a un rôle permanent à jouer dans le développement de l'identité nationale canadienne et dans le renforcement de l'unité nationale par le biais des communications. Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement démontrent bien l'ignorance dont fait preuve le nouveau gouvernement à reconnaître qu'il y a parfois des coûts que le gouvernement doit tout simplement supporter si nous voulons former un pays en tant que Canadiens. Radio-Canada représente l'un de ces coûts. Le Canada et le fait d'être Canadien ne constituent pas des denrées. C'est malheureusement ainsi que le nouveau gouvernement perçoit le Canada.

Les compressions budgétaires imposées par le gouvernement conservateur entraîneront un coût encore plus élevé en perte de développement et de communication culturels entre les Canadiens de toutes les régions au cours des années à venir.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉDUCTION DES SERVICES DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre une injustice flagrante. Les citadins canadiens ont la bonne fortune de recevoir quotidiennement leur courrier à la maison et d'avoir à 10 ou 15 minutes de voiture de chez eux un bureau de poste où ils peuvent se procurer des services postaux tels mandats-postes, lettres par courrier recommandé ou par courrier spécial; par contre, les ruraux voient leurs services réduits ou annulés, de sorte qu'ils sont parfois obligés de parcourir une trentaine de milles pour se rendre au bureau de poste le plus proche.

Cependant, le président de Postes Canada ne manque pas une occasion de se vanter du succès qu'il obtient dans ses efforts pour réduire le déficit de la société et améliorer le service. Peut-être, comme il le déclare, réussit-il à réduire le déficit, mais il se fourvoie grandement s'il pense, comme il le déclare également, que les consommateurs ont repris confiance.

• (1410)

Depuis quelques mois que je suis député, un nombre alarmant de mes commettants ruraux du Manitoba ont communiqué avec moi. Ils m'ont signalé jusqu'ici cinq cas différents de réduction ou d'élimination du service. Les résidents des petites localités rurales estiment qu'ils font les frais du programme d'austérité de Postes Canada.

J'inviterais le président de Postes Canada à se demander si les consommateurs ont vraiment repris confiance, tout particulièrement ceux des milieux ruraux, car je crois fermement que ce sont nos concitoyens de la campagne qui portent tout le fardeau des efforts que déploie Postes Canada pour réduire son déficit.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POLITIQUE DU PARTI LIBÉRAL EN CE QUI CONCERNE LA PROPOSITION DE GELER LE DÉPLOIEMENT DES ARMES NUCLÉAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre des pirouettes verbales et les contradictions auxquelles se livrent les membres du parti libéral quand il s'agit d'exposer la position que défend leur parti à propos du gel des armes nucléaires. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) prétend que la politique a été changée. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) refuse de le confirmer. Par ailleurs lorsque le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) affirme que les libéraux ont une politique différente aujourd'hui parce qu'ils sont dans l'opposition, c'est comme s'il confessait du même coup que leur politique manque de sens moral.

Le fait est que les libéraux n'ont pas modifié leur politique sur le gel des armes nucléaires. Ils se sont donné beaucoup de mal l'autre jour afin de donner l'impression qu'ils étaient en faveur du gel des armes nucléaires en proposant un amendement qui aurait amputé notre motion de la partie qui en aurait fait une recommandation concrète. Les partisans du gel des armes nucléaires qui ne sont pas convaincus que les libéraux sont toujours contre le gel sont mûrs pour l'examen psychiatrique.

* * *

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

ON DEMANDE DE PROLONGER LES DATES D'ÉCHÉANCE DE CERTAINS PROGRAMMES SPÉCIAUX DE SUBVENTIONS

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, l'Année internationale de la jeunesse débutera officiellement en 1985. Malheureusement, beaucoup d'organismes sans but lucratif et des groupes de jeunes ne pourront faire valoir leurs projets, faute d'avoir obtenu, dans un délai convenable, l'information sur les programmes spéciaux de subventions.

Monsieur le Président, nos prédécesseurs n'ont pas su donner l'importance nécessaire à cette manifestation mondiale, qui vise à redonner aux jeunes un droit de parole et de participation à la vie économique, sociale et politique de nos sociétés. Comment ne pas se rappeler que le précédent gouvernement a toujours négligé la jeunesse, qu'il n'a rien fait pour réduire le taux de chômage, ainsi que pour appuyer les programmes de formation et les initiatives de nos jeunes Canadiens?

Monsieur le Président, le manque de cohérence du précédent gouvernement dans ses politiques et ses programmes pour la jeunesse doit être dénoncé. Je demande donc que notre gouvernement tente, dans la mesure du possible, de corriger les erreurs du précédent gouvernement en prolongeant les dates d'échéance de certains programmes spéciaux de subventions dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA FERMETURE DE LA STATION DE GANDER (T.-N.)

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les compressions annoncées hier dans le cadre de la politique gouvernementale vont enlever toute sa vigueur à la société Radio-Canada.

Ce n'est pas le service d'information si bien mis en valeur qui est la raison d'être de cette société. C'est parce qu'elle encourage l'expression de notre identité culturelle et parce qu'elle offre, grâce à ses studios locaux, l'occasion aux Canadiens de participer à la vie culturelle.

Article 21 du Règlement

Radio-Canada a annoncé qu'elle fermait sa station CGB de Gander, à Terre-Neuve, l'une des plus importantes qu'elle exploite dans cette province. C'est elle qui a la meilleure cote d'écoute de toutes les stations de Radio-Canada au pays. Cette fermeture est inutile et elle est indéfendable sur le plan économique.

Je voudrais que le ministre des Communications (M. Masse) use des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de la Loi sur la radiodiffusion pour renverser cette décision. Le gouvernement force Radio-Canada, non pas à faire des économies, mais à tailler à coups de hache dans ses services.

Pendant les dernières élections, le premier ministre (M. Mulroney) a fait étalage d'un snobisme à rebours en critiquant tout ce que faisait Radio-Canada. Pareille attitude ne justifie pas ensuite qu'il prenne des mesures aussi irrationnelles et aussi cruelles que la fermeture de CGB à Gander, notamment.

Obsédé par les déficits, le gouvernement est en train de dégrader les gens, l'environnement, l'économie et maintenant notre patrimoine culturel.

* * *

LES FINANCES

LA TAILLE DE LA DETTE NATIONALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, nul doute qu'un nombre croissant de Canadiens s'inquiètent vivement de l'importance de la dette nationale. Bien que la dette officielle ait été évaluée à 190 milliards, cette somme ne comprend pas la dette accumulée de toutes les sociétés fédérales de la Couronne qui s'élève à une soixantaine de milliards ni les quelques 50 milliards que totalisent les cotisations recueillies par le gouvernement pour le Régime de pensions du Canada, la caisse de pension de la Fonction publique, la caisse de pension des Forces armées et celle de la Gendarmerie Royale. Les cotisations aux caisses de pension sont versées aux recettes générales que les gouvernements dépensent pour acquitter les comptes courants.

• (1415)

Somme toute, monsieur le Président, notre dette nationale s'élève en réalité à environ 300 milliards de dollars.

Notre gouvernement a malheureusement hérité de cette dette du gouvernement précédent.

En raison de cette énorme dette, tous les Canadiens ont été invités à affronter le problème, à se sacrifier et à collaborer généreusement pour permettre au Canada de s'extirper de ce bourbier économique pour jouir à nouveau du plein emploi et favoriser la croissance économique.

Par conséquent, monsieur le Président, il est indispensable que nous nous efforcions de faire les changements et les sacrifices nécessaires pour réduire cette dette si nous voulons assurer la survie du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA CRÉATION D'UN SYNDICAT CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais poser une question au premier ministre, monsieur le Président. Lorsqu'il a déclaré à New York en termes ronflants que le Canada était ouvert aux gens d'affaires, le premier ministre avait-il à l'esprit les déclarations de dirigeants des sociétés General Motors et Chrysler parues dans un journal de New York selon lesquelles la décision des travailleurs de l'automobile du Canada de créer leur propre syndicat, ce qui est certainement leur droit le plus fondamental, menaçait les investissements américains au Canada dans le secteur de l'automobile et du même coup, des emplois? Est-ce là le genre de climat propice aux affaires qu'il avait à l'esprit à New York?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Selon moi, mon très honorable collègue confond peut-être deux déclarations, monsieur le Président. Tout d'abord, j'ai déclaré que l'investissement étranger était le bienvenu, afin de nous aider à créer les emplois qui nous font défaut. Cependant, lorsqu'après le repas on m'a demandé ce que je pensais de la décision de M. White, j'ai déclaré que M. White était à mon avis un dirigeant syndical réfléchi et compétent et que s'il avait jugé qu'il était dans son intérêt et dans celui du Canada d'agir ainsi, il avait droit à nos encouragements et à nos meilleurs vœux de succès.

L'INVESTISSEMENT DE LA SOCIÉTÉ GENERAL MOTORS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dès la toute première période des questions, le 7 novembre, j'ai signalé au premier ministre les craintes que j'avais au sujet d'un investissement de la société General Motors au Canada à cause des divergences de vues entre les syndicats américain et canadien. A ce moment-là, le premier ministre a promis, et permettez-moi de citer ses paroles: « . . . le ministre et moi-même allons en discuter avec les dirigeants de cette société».

Le premier ministre a-t-il tenu cette promesse? A-t-il rencontré les dirigeants de la société General Motors? Que pense-t-il, suite à ces entretiens, de la menace récente de la société General Motors de réduire ses investissements au Canada à la suite de la création d'un syndicat distinct au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai pas vu ce que mon honorable collègue qualifie de menace, monsieur le Président. Je n'ai rien vu de tel. Je serais aussi consterné que lui, je le suppose, si c'était vraiment le cas. D'aucuns se demandent ce qu'il va advenir du Pacte de l'automobile en cas de séparation, mais je pense encore, et je suis persuadé que tous les députés souscriront à ce point de vue, que les dirigeants syndicaux canadiens ont tout à fait le droit de prendre les décisions qu'ils jugent dans l'intérêt de leurs membres et que les députés les encourageront à le faire.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous partageons ce point de vue et j'ai voulu plutôt parler des conversations promises entre la compagnie General Motors et le premier ministre.

LES RUMEURS RELATIVES À L'ACHAT PAR DES ÉTRANGERS DES COMPAGNIES DE HAVILLAND ET CANADAIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Sur le même sujet, monsieur le Président, soit les relations avec les États-Unis, les rumeurs d'achat des compagnies de Havilland et Canadair par des étrangers persistent. Dans ma réponse au discours du trône, j'ai fait état à plusieurs reprises de mon inquiétude au sujet de cette possibilité.

Est-ce que le très honorable premier ministre peut nous assurer que, s'il y a des achats par des étrangers de ces compagnies aéronautiques, il y aura une occasion prévue par la Chambre des communes pour faire un examen total de ces transactions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): A ce que je sache, monsieur le Président, il n'y a pas de groupements ou un nombre imposant de compagnies ou de sociétés, soit canadiennes ou étrangères, qui se mettent en ligne pour acheter les actifs dont il est question. S'il y avait un changement, je m'empresserai de tenir au courant l'honorable député.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LE COMMERCE

LES INTERDICTIONS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci n'ignore sûrement pas que les États-Unis et beaucoup d'autres pays ont une réglementation très complexe qui leur permet de contrôler les échanges commerciaux et de limiter les investissements étrangers dans leur pays. Quand le premier ministre parle de nos bons amis et de nos voisins, je suppose qu'il pense à une relation réciproque. Peut-il nous dire si l'un de ses ministres a effectué des démarches auprès des États-Unis ou d'autres pays pour les inciter à éliminer les interdictions et les autres choses qui entravent les investissements et le commerce, puisque le gouvernement a décidé de démanteler L'AEIE?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'avais déjà fait en maintes occasions, j'ai dit explicitement dans mon discours de New York que le protectionnisme était notre ennemi commun. J'ai souligné les problèmes inhérents à certaines attitudes qu'on trouve au Congrès des États-Unis et qui pourraient se traduire par des mesures protectionnistes susceptibles de nuire, par inadvertance ou autrement, aux intérêts canadiens. J'ai déclaré que les intérêts canadiens étaient privilégiés et qu'il fallait appliquer le principe de la réciprocité. Je suis même allé plus loin. J'ai déclaré que, si j'étais le Président des États-Unis, je me dirais en me réveillant le matin: «Que le Canada soit béni! Que puis-je faire pour le Canada aujourd'hui? C'est le meilleur ami qu'on puisse imaginer».

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA VISITE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je suis convaincu que c'est exactement ce que le Président pense, car il n'a pas tous les jours l'occasion de vendre le pont de Brooklyn à un premier ministre canadien.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Vu que le débat et les discussions sur Investissement Canada vont durer un certain temps, le premier ministre pourrait-il présenter des instances aux États-Unis de manière que le Président Reagan nous annonce en mars, lors de sa visite, comme le premier ministre a eu la bonté de le faire à New York l'autre jour, une réduction ou la suppression des obstacles imposés par la réglementation américaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais pourquoi mon ami est un peu énervé aujourd'hui. D'après une déclaration du chef de l'opposition diffusée tout à l'heure, les ministres libéraux qui se sont rendus coupables de dépenses excessives devraient être renvoyés et tenus responsables de leurs actes. Je comprends donc pourquoi mon ami est un peu perturbé aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Je ne suis pas perturbé. Je vous pose simplement une question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand cette déclaration a-t-elle été faite?

M. Chrétien: Quand et où?

Une voix: Déposez le document.

M. le Président: Je sais que nous sommes mercredi; mais même si je ne l'avais pas su, je l'aurais vite compris. Le très honorable premier ministre voudrait-il bien terminer sa réponse?

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'intervention du chef de l'opposition n'était pas conforme à la procédure. S'il désire me consulter sur ma grande expérience parlementaire, je me ferai un plaisir de le conseiller.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand cette déclaration a-t-elle été faite?

M. Mulroney: Elle a été faite ce matin par la Presse Canadienne. Comme le chef de l'opposition le sait, je crois tout . . .

M. Waddell: Règlement!

Des voix: Répondez à la question.

M. le Président: A l'ordre. Dans ces conditions, je pense que nous allons en rester là. La parole est au député d'Oshawa.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lundi dernier, lorsque j'ai demandé au gouvernement s'il allait communiquer au vérificateur général certains documents du cabinet indispensables à son étude relative à l'achat de Petrofina par Petro-Canada, on m'a répondu par la négative. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu exactement ceci:

. . . Le vérificateur général veut obtenir de moi ce que la loi ne m'autorise pas à lui accorder . . .

Le gouvernement a donc changé d'avis.

● (1425)

Je voudrais poser une question simple au premier ministre. Qu'est-ce qui était donc illégal la semaine dernière et qui ne l'est plus cette semaine, ou peut-il nous dire quelle loi il est en train d'enfreindre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le seul changement survenu depuis la semaine dernière, c'est que lorsque l'on a demandé au député de Burnaby, à l'émission «As It Happens», s'il était prêt à dévoiler le secret d'une conversation avec son chef, il a répondu «Non, c'est confidentiel». C'est la seule chose qui diffère cette semaine. Mon collègue doit admettre que nous avons toujours eu pour principe—et c'est un principe que j'ai défendu à la Chambre—que les conversations entre membres du cabinet . . .

M. Broadbent: Il ne s'agit pas là de conversations.

M. Mulroney: Je suis d'accord. Le vérificateur général a déclaré hier qu'il ne souhaite ni obtenir de renseignements politiques ni connaître la teneur des communications entre les membres du cabinet. Après avoir reçu cette garantie ou cet éclaircissement, je collabore désormais avec le vérificateur général pour lui fournir tous les renseignements dont il a besoin pour porter un jugement de valeur au nom des Canadiens. Son rapport d'hier, ainsi que l'analyse qu'il fait de nos prédécesseurs, est exemplaire à cet égard. Nous voulons qu'il poursuive ces analyses et nous lui fournirons tous les renseignements en notre possession.

Questions orales

LES DOCUMENTS DES MINISTÈRES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre et la ministre qui se trouve derrière lui savent que lorsqu'elle a déclaré la semaine dernière que le vérificateur général demandait quelque chose d'illégal, elle a induit la Chambre en erreur. Ce n'était pas illégal la semaine dernière, ça ne l'est pas davantage cette semaine, et il devrait obtenir ces documents de façon régulière.

Le premier ministre a convenu de fournir au vérificateur général les renseignements relatifs au rachat de Petrofina par Petro-Canada, c'est-à-dire, entre autres, des documents considérés jusqu'ici comme secrets en vertu du principe de confidentialité du cabinet, étant entendu que le vérificateur général ne s'intéresse pas à la teneur des conversations entre les membres de cabinet. Dans ces conditions, peut-il garantir à la Chambre et, surtout, aux Canadiens, parce que des centaines de millions de dollars sont en jeu, que cette règle s'appliquera à tous les ministères fédéraux et à toutes les sociétés d'État sans exception?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir assurer à mon collègue que tous les renseignements en notre possession qui répondent aux critères dont il vient de parler seront fournis sans exception au vérificateur général du Canada pour lui permettre de prendre les décisions qui lui incombent au nom du Parlement.

LES PROCÉDURES JUDICIAIRES ENTAMÉES PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre cela. Si le ministre l'avait dit il y a une semaine, la Chambre des communes n'aurait pas perdu tout ce temps. Le premier ministre semble en douter, mais il sait fort bien que c'est ce que j'ai déclaré dans des entretiens privés comme en public. Puisque le gouvernement est disposé à honorer les obligations qui lui incombent aux termes de la Loi sur le vérificateur général, va-t-il dans ce cas faire comprendre à ce dernier qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une coûteuse bataille contre l'État pour obtenir un droit qui lui revient légitimement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Puis-je vous signaler, monsieur le Président, que mon collègue a un argument irréfutable, mais je l'ai déjà fait hier. Il est donc en retard d'un jour. J'ai justement demandé au vérificateur général d'examiner cette question. J'ai pensé qu'il était contraire aux usages de la Chambre qu'une personne au service du Parlement ait à intenter des poursuites, comme il l'avait fait contre le gouvernement précédent, pour obtenir des renseignements que la Chambre est en droit d'avoir. Je me suis entretenu avec le vérificateur général avec l'esprit bien ouvert, pour tenter de trouver avec lui une formule acceptable pour nous tous. Ce dernier semble satisfait de nos conclusions.

Mon collègue peut être certain que je compte bien poursuivre dans le même esprit qu'il a mentionné, car nous ne sommes pas obligés envers le vérificateur général, mais envers le vérificateur général en tant que personne au service du Parlement.

• (1430)

[*Français*]

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE SI UNE COMPAGNIE ÉTRANGÈRE A FORMULÉ L'INTENTION D'ACHETER LA CANADAIR DE MONTRÉAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre qu'une compagnie étrangère a, de fait, formulé l'intention d'acheter la compagnie Canadair. Le premier ministre, en réponse à une question du chef de l'opposition, vient de dire qu'il ne connaît pas de compagnies qui sont intéressées à acheter la Canadair. Pourtant, lorsque l'honorable ministre a déposé son projet de loi qui abolit l'agence de tamisage, il a dit que cela permettrait à des compagnies étrangères d'acheter la Canadair. Y a-t-il, oui ou non, une compagnie qui a fait une offre pour acheter la Canadair de Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je rappelle ceci au député: le premier ministre a dit que la liste des sociétés qui attendent l'occasion d'acheter les companies aéronautiques n'est pas longue. La déclaration que j'ai faite est juste. Au moins une société a manifesté de l'intérêt. Tant que cette société n'aura pas fait d'offre ferme ou tant qu'elle ne sera pas au moins plus encline à parler argent, personne n'a intérêt à ce que son nom soit révélé.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ DE VENDRE CANADAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est d'autant plus importante que l'honorable ministre nous laisse prévoir la fin du domaine aéronautique au Canada, à moins que le gouvernement ne prenne des engagements, et je demande au ministre, premièrement, s'il veut prendre des engagements en cette Chambre que la compagnie Canadair ne sera pas vendue si la compagnie acheteuse ne donne pas de garanties de garder au Canada toute la technologie qui existe à la Canadair et, deuxièmement, si le ministre s'engage au nom du gouvernement à ne pas vendre la Canadair, si la compagnie acheteuse ne garantit pas les emplois qui existent présentement à Montréal.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis certain que le député sera heureux d'apprendre que si l'on conclut un marché, il couvrira certainement les points dont il a parlé. Je recevrai certainement l'approbation du cabinet, et aussi celle de la Chambre, si la Loi sur l'administration financière l'exige. De toute façon, si le député connaît d'éventuels acheteurs canadiens pour Canadair ou des Canadiens qui désirent s'associer avec une entreprise étrangère, il peut venir me voir cet après-midi. Je serai à mon bureau tout l'après-midi; j'attendrai l'occasion de lui parler.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Défense nationale, porte sur les obstacles que rencontre le vérificateur général pour évaluer de façon satisfaisante le dépassement de coûts de 3.5 milliards de dollars à propos du F-18 et d'autres dépenses importantes du ministère de la Défense nationale. Le ministre est-il au courant d'une directive que le chef d'État-major aurait émise en septembre 1983 en vertu de l'article 23, et selon laquelle le vérificateur général ne doit pas avoir davantage accès à l'information touchant le ministère que le grand public, aux termes de la Loi sur l'accès à l'information? Est-ce bien là la politique actuelle du ministère?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, en août 1983, des instructions ont été données au sous-ministre et au chef des forces armées pour éviter que certains renseignements ne soient communiqués au vérificateur général comme il le demandait. La situation a évolué. Le député a entendu ce qu'a dit le très honorable premier ministre, aujourd'hui. Les fonctionnaires du ministère ont reçu le même message de ma part et les renseignements que le vérificateur général veut obtenir lui seront fournis, comme le premier ministre l'a dit.

[*Français*]

M. Cassidy: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que les directives du 1er septembre 1983 sont la politique du ministère ou cette politique a-t-elle été supprimée?

Quelles sont les instructions données aux fonctionnaires de votre ministère et ce document est-il maintenant annulé, oui ou non?

[*Traduction*]

M. Coates: Monsieur le Président, apparemment le député ne peut pas comprendre, que ce soit en anglais ou en français. Je voudrais lui dire aussi gentiment que je le puis, que les fonctionnaires de mon ministère ont reçu l'ordre de respecter non pas les directives de l'ancien gouvernement, mais celles de notre gouvernement, un gouvernement qui estime que les Canadiens ont le droit à l'information que le vérificateur général voudrait leur donner.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON DEMANDE RÉPARATION

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État au Multiculturalisme. Il n'ignore pas qu'en 1942, plus de 17,000 Canadiens d'origine japonaise, alors même qu'ils avaient la nationalité canadienne par naissance ou par naturalisation, ont été arrachés à leurs foyers et dépossédés de leurs entreprises. Quand ce terrible abus des pouvoirs donnés au cabinet par la Loi sur les mesures de guerre va-t-il être enfin reconnu et redressé?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, et de l'intérêt qu'il porte à ce très important dossier. Sous réserve de consultation des leaders parlementaires et de confirmation, je puis dire, que j'espère voir régler cette importante question en début de session, après les vacances de Noël. J'ai l'honneur également d'informer le député que mes services sont actuellement en relation dans tous les coins du pays, avec la collectivité nippo-canadienne. J'ajouterai simplement que ce que nous tenons surtout à faire savoir, c'est notre désir que cette collectivité soit pleinement consultée, de façon à ce que la question puisse être réglée de façon juste et honorable.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HON. WILLIAM MARSHALL, MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je me permets d'interrompre les travaux pour signaler à la Chambre que l'honorable William Marshall, ministre responsable de l'Énergie de Terre-Neuve et du Labrador, est aujourd'hui présent à la tribune.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous savons tous avec quelle rapidité l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration a agi lorsqu'il s'est agi de la fermeture non pas d'une industrie, mais d'une ville, Gagnon, et je veux la féliciter. Je lui demande donc aujourd'hui quelles mesures elle prévoit pour venir en aide aux 1150 employés de Radio-Canada, surtout les artistes, les créateurs, les écrivains qui n'auront pas accès à la préretraite ainsi que les commis et tous les autres «petits» qui sont sévèrement punis par l'annonce de monsieur Juneau, le président de Radio-Canada, hier.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que cette question pourrait intéresser le ministre des Communications.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adressait au très honorable premier ministre. Je la lui poserai demain; il s'agit d'emploi. Je pense qu'elle s'adresse directement . . .J'ai peut-être parlé trop vite. Je demande donc . . . et ma question est très simple: Est-ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration prévoit venir en aide aux 1150 employés de Radio-Canada, surtout les artistes, les créateurs, les écrivains, les commis de bureau qui n'ont pas et qui n'auront pas accès à la préretraite? Je ne pense pas que cela soit du domaine et de la juridiction de l'honorable ministre des Communications car il s'agit d'emploi.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je serais très heureuse de prendre note des instances présentées par le député au sujet de cet important groupe culturel, mais peux lui garantir que dans un pays comme le Canada, qui offre tellement de possibilités et où les gens ont confiance dans l'avenir, il y a place pour les auteurs, les groupes culturels et tous ceux qui veulent et qui peuvent contribuer à l'avenir du pays.

* * *

LES FORÊTS

LES TERRES FORESTIÈRES DE L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts. Les habitants des localités de l'Île de Vancouver, où le taux de chômage atteint 15 p. 100, craignent que l'entente qui doit être signée entre le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique au sujet des forêts ne porte que sur le reboisement de la partie continentale de la province et néglige les bonnes terres forestières de l'île de Vancouver. Le ministre acceptera-t-il la demande des maires de l'île de Vancouver qui veulent obtenir le financement permanent d'une exploitation forestière intensive sur l'île de Vancouver? Cela créerait immédiatement 1,100 emplois permanents et assurerait la stabilité économique à long terme de l'île de Vancouver.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, je peux garantir au député que j'ai moi-même visité le projet en question sur l'île de Vancouver. Cet après-midi à 15 h 30, je rencontrerai le groupe mentionné par le député et j'écouterai ses instances. Je suis déjà un peu au courant de l'importance de cette demande fort intéressante. A mon avis, il s'agit d'un projet utile et nous essaierons d'y affecter les fonds nécessaires à mesure qu'ils seront libérés.

• (1440)

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En disant «à mesure que les fonds seront libérés», il introduit une note peu rassurante. Il faudrait affecter l'argent tout de suite. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'accord projeté défavorise l'île de Vancouver? Si c'est le cas, le ministre s'engagera-t-il à obtenir des fonds supplémentaires pour que les localités défavorisées de l'île de Vancouver obtiennent leur juste part?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, j'ai visité diverses régions de la Colombie-Britannique et je sais qu'elles ont de graves problèmes. Mes collègues du cabinet sont en train d'examiner diverses demandes d'aide et nous nous en occuperons en temps et lieu.

LES ETHNIES

LES CONSÉQUENCES DE L'ANNULATION DU RECENSEMENT DE 1986

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. Les chefs et les associations des groupes ethniques du Canada ont été consternés d'apprendre que le recensement de 1986 avait été annulé, car on s'apprêtait, pour la première fois, à recueillir des données qui auraient permis au gouvernement de mettre en œuvre des programmes de promotion pour les minorités visibles. Son collègue, le ministre des Finances, l'a-t-il consulté avant de prendre cette décision?

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le cabinet a étudié le document que lui avait présenté le ministre des Finances. Je ne partage pas les préoccupations du député concernant les différents groupes ethniques du Canada.

LA COLLECTE DE DONNÉES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre ne partage pas mes préoccupations, il ne partage pas non plus celles qu'expriment en chœur tous les groupes ethniques partout au Canada.

Une voix: Les miennes aussi.

M. Marchi: Le ministre de la Défense nationale ferait mieux d'écouter.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Étant donné que le rapport de la Commission Abella et le rapport intitulé *L'égalité, ça presse* ont tous deux conclu que le recensement de 1986 était nécessaire, je voudrais que le ministre propose de recueillir les données en question pour que les Canadiens de toutes les régions du Canada et de toute origine puissent profiter de programmes d'égalité en matière d'emploi.

L'hon. Jack Murta (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que l'enquête sur la population active est à la veille de commencer. Les renseignements qu'elle recueillera seront utilisés par mon ministère.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'EFFET DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LES AUTEURS ET LES ARTISTES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Il sait que le président de Radio-Canada a annoncé hier le licenciement de 750 employés d'ici un ou deux mois. Toutefois, il n'a pas parlé des milliers d'employés à temps partiel ou des contractuels engagés pour certains programmes, notamment des auteurs, des comédiens, des musiciens et des danseurs. La société ou les conseillers engagés par le ministre ont-ils fait des études pour savoir ce qui arriverait à ces milliers de personnes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours de la semaine dernière, d'informer les députés que le ministre des Communications, après des consultations sérieuses et approfondies avec les autorités de la Société Radio-Canada, chacun dans le cadre de nos responsabilités juridictionnelles et réglementaires, que nous avions convenu que des compressions budgétaires devraient s'appliquer prioritairement dans les secteurs administratifs de Radio-Canada afin d'assurer au maximum la créativité et la productivité des secteurs culturels aussi bien dans le réseau de la Société Radio-Canada qu'à l'intérieur des régions. Je crois que ces consultations ont porté fruit et, aujourd'hui, nous sommes en mesure de constater que la Société Radio-Canada s'est assurée d'imposer les compressions budgétaires nécessaires particulièrement et presque totalement dans les secteurs administratifs et de capitalisation.

[*Traduction*]

M. le Président: Une question supplémentaire.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES REVENUS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le ministre doit savoir que les députés des régions desservies par Radio-Canada ont déjà appris par leurs électeurs que les émissions régionales et nationales vont diminuer, quoi qu'en dise le ministre. Comme les porte-parole de la collectivité culturelle soutiennent depuis deux ans que les artistes végètent, quelles seront les conséquences des compressions de Radio-Canada pour ces gens-là dont le revenu déjà très modeste sera considérablement réduit?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que la Société Radio-Canada fera tous les efforts possibles pour faire en sorte que les secteurs culturels soient les moins pénalisés possible.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

LA TENDANCE VERS L'ÉTABLISSEMENT DE QUOTAS SUR LA LIVRAISON DU BOIS CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État (Forêts).

Est-ce que le gouvernement actuel fera des instances auprès du gouvernement américain afin de s'opposer à la tendance vers l'établissement de quotas sur la livraison du bois canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, après les consultations que je viens d'avoir avec l'industrie forestière américaine, je puis dire au député que cela est préoccupant, et qu'il est question dans le secteur forestier américain de contingents et de droits compensatoires. Je suis persuadé que cela préoccupe mes collègues des Affaires extérieures et de l'EIR. Nous nous occupons de cette question en ce moment. Nous suivons la situation. Je pense que les observations du premier ministre et la cordialité que nous essayons de donner aux relations canado-américaines vont peut-être mettre fin à ce genre de réaction aux États-Unis.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONTRAVENTION UNILINGUE AU QUÉBEC—LA PRÉPARATION DU FACTUM

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. J'ai en main le factum, c'est-à-dire les conclusions présentées par le procureur général du Canada à la Cour suprême, par lequel il adopte une position contraire à celle de Duncan MacDonald, le Montréalais qui prétend avoir le droit d'être cité à comparaître en anglais. Ce factum est daté de novembre 1984.

Interrogé à ce sujet, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a d'abord dit qu'il ne l'avait pas lu, même s'il porte son nom. Il a affirmé ensuite qu'il avait été établi par ses services et qu'il n'y était pour rien.

Dans les affaires politiquement délicates qui sont soumises à la Cour suprême, le premier ministre estime-t-il non seulement que le juriste en chef de la Couronne, c'est-à-dire le procureur général du Canada, a l'obligation d'examiner de près tous les factums envoyés à la Cour suprême sous sa signature, mais qu'il est entièrement responsable de leur teneur? Quelle est sa position à ce sujet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, vu l'importance de l'affaire évoquée par la question de mon honorable ami, et comme je n'ai pas eu l'occasion de lire ce factum, j'espère qu'il me permettra de consulter le ministre de la Justice, après quoi je me mettrai en rapport avec lui le plus rapidement possible.

LA RESPONSABILITÉ QUANT AU FACTUM

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question de politique officielle. Le très honorable premier ministre, qui a été un juriste distingué, devrait avoir la réponse à cette question. Il y a un factum, signé du procureur général du Canada, qui a été présenté à la Cour suprême du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que le député a une question supplémentaire à poser?

M. Allmand: Je demande simplement au premier ministre si son gouvernement a pour politique qu'un factum ayant été déposé devant la Cour suprême du Canada sous la signature du procureur général du Canada, le procureur général puisse esquiver toute responsabilité en s'en déchargeant sur les services de son ministère? Est-ce là la politique de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la politique que décrit mon honorable ami est celle du gouvernement précédent, avec sa responsabilité ministérielle à renvoi. Chaque fois qu'il s'est trouvé en difficulté, il a mis en cause les fonctionnaires. Voilà ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Est-ce que le premier ministre désire terminer sa réponse?

M. Mulroney: Non, je ne tiens pas à exaspérer encore plus mon honorable ami.

Je puis dire à mon honorable ami que son parti s'est porté à la défense des droits des anglophones du Québec et des francophones en dehors du Québec. Nous croyons à la défense des droits des minorités. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du député à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

* * *

• (1450)

[*Français*]

RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LE MANDAT DU GOUVERNEMENT VIS-À-VIS DES AUDITEURS DE LANGUE FRANÇAISE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Communications, et elle fait suite aux compressions budgétaires à Radio-Canada.

Pour les autochtones anglophones, il y a toujours les alternatives américaines comme PBS, mais il n'en est pas de même pour les auditeurs de langue française au point de vue de la radio et de la télévision, monsieur le Président. Ma question est donc la suivante: A la suite des compressions budgétaires mises en vigueur par le gouvernement, comment la Société Radio-Canada peut-elle remplir son mandat vis-à-vis de ses auditeurs de langue française?

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): A mon avis, monsieur le Président, Radio-Canada n'est pas seule responsable de la programmation française au Canada. J'en profite pour signaler que le secteur privé en est en partie responsable. Si nous pouvons améliorer la qualité de nos produits et leur exportation, la production sera meilleure au Québec, car le marché sera plus fort.

[*Français*]

M. Nystrom: Mais la semaine dernière le ministre a parlé de l'amélioration du service de programmation dans la maison de Radio-Canada, monsieur le Président, et ma question supplémentaire est la suivante: Comment peut-il justifier maintenant la contradiction entre ses promesses d'amélioration des services la semaine dernière, d'une part, et ses coupures budgétaires à Radio-Canada, d'autre part?

[*Traduction*]

M. Masse: Monsieur le Président, il y a quelques jours, monsieur le Président, j'ai déclaré à Montréal que nous devons avoir plus de variété dans la programmation française d'un bout à l'autre du pays. Nous devons insister bien davantage sur la commercialisation nationale et internationale.

[*Français*]

M. Nystrom: C'est là, la contradiction!

[*Traduction*]

M. Masse: J'ai de nouveaux problèmes . . .

[*Français*]

M. Nystrom: C'est là, la contradiction!

[*Traduction*]

M. Masse: . . . et vous savez que ces problèmes . . .

[*Français*]

M. Nystrom: Cela n'était pas ma question!

[*Traduction*]

M. Masse: . . . sont attribuables au nouveau climat qui existe . . .

[*Français*]

Mlle Jewett: Continuez! Continuez!

[*Traduction*]

M. Masse: . . . depuis dix ans.

[*Français*]

M. Nystrom: C'est là la contradiction!

[*Traduction*]

M. Masse: La programmation anglaise au Canada—programmation canadienne et étrangère—est de plus en plus concurrentielle.

[*Français*]

M. Nystrom: Ce n'était pas là ma question.

[*Traduction*]

M. Masse: Il ne s'agit pas seulement de la situation qui existe au Québec. Nous n'enlevons pas aux anglophones pour donner aux francophones. Ce n'est pas du tout la façon de concevoir ce problème. Ce n'est vraiment pas la solution.

M. le Président: Je présume que le ministre ne m'en voudra pas de donner la parole au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE BILINGUISME JURIDIQUE—LE FACTUM DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Nous sommes nombreux au pays qui croyons que l'article 133 de la Constitution exige que les tribunaux servent ceux de certaines provinces dans les deux langues officielles du pays. Le cas de M. Duncan MacDonald, la cause qu'il présente, le point de vue que nous voulons faire ressortir à ce gouvernement, c'est que ni la société franco-manitobaine, ni «Alliance Quebec», ni plusieurs Canadiens ne partagent l'opinion de votre ministre de la Justsice qui a déposé un factum à l'encontre de cette position restrictive en matière de droits linquistiques. Le premier ministre est-il prêt à soutirer ce factum, à le lire attentivement, à l'apporter dans votre bureau, à prendre une décision raisonnable là-dessus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que mon honorable ami sera d'accord avec moi à l'effet que ma position, celle de mon gouvernement, est fort limpide sur la question des droits des minorités. Les tribunaux au Canada, heureusement, ont toujours été là pour trancher les grandes questions d'actualité qui ont été soumises dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que le Parlement du Canada et le gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, appuient entièrement les droits de nos minorités linguistiques là où elles se trouvent au Canada. Ce sont des droits vitaux, et nous allons maintenir cette défense en faveur de nos minorités anglophones ou francophones à travers le pays.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RETRAIT DU FACTUM

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une très brève question supplémentaire. Le premier ministre voudrait-il bien retirer le factum, le lire, l'étudier et revenir ensuite devant la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quand la question de la protection des droits des minorités au Manitoba a été soulevée, monsieur le Président, nous avons adopté une position catégorique que n'approuvaient pas le chef de l'opposition ni certains de ses collègues. Je peux donc dire que nous sommes restés fidèles à nous-mêmes et, comme je l'ai dit au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, puisque le ministre de la Justice est absent, je vais prendre la question en note et j'y répondrai à la première occasion.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSULTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier nous avait promis des consultations. Or, que constatons-nous? Le ministre des Finances n'a pas consulté la direction de Radio-Canada avant d'amputer son budget. Le ministre des Communications n'a même pas daigné répondre à une demande de députés de la région de Windsor, représentant les trois partis, qui réclamaient des consultations. Est-ce à cela que nous devons nous attendre? Ou bien le gouvernement va-t-il accepter d'entamer de véritables consultations afin de voir s'il est possible de corriger certaines erreurs dans l'application des compressions budgétaires, car il est évident qu'on n'a pas suffisamment tenu compte des répercussions sur le contenu canadien des émissions ni des intérêts régionaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le ministre des Finances avait consulté le président de Radio-Canada à l'avance, je pense que mon honorable ami l'aurait accusé d'interférence politique. Ce qui semble clair, c'est que le ministre des Communications et les autres représentants du gouvernement se sont comportés envers Radio-Canada d'une manière acceptable, en fonction des demandes du président de Radio-Canada. Nous sommes convaincus que l'indépendance de la Société a été respectée et que le président et les administrateurs de Radio-Canada ont présenté un nouveau programme de dépenses qu'ils jugeaient conforme aux intérêts de la Société. Notre intervention s'est limitée à cela, et nous respectons la décision du président de Radio-Canada et de ses collègues.

LES RÉPERCUSSIONS À WINDSOR (ONT.)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Le premier ministre ne peut quand même pas prétendre gagner sur les deux tableaux.

M. Hnatyshyn: Vous non plus.

M. le Président: Je ferai remarquer respectueusement au député qu'il ne peut pas poser d'abord une question assez longue et faire ensuite précéder sa question supplémentaire d'un préambule. Le député a-t-il une question?

M. McCurdy: Monsieur le Président, comment pouvons-nous croire le gouvernement quand il nous affirme que les compressions toucheront uniquement les frais généraux et l'administration, alors qu'à Windsor ce sont seulement les émissions qui ont été touchées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien entendu, monsieur le Président, la décision est revenue au président de Radio-Canada. Si le député estime que la région de Windsor a été victime d'une injustice, je me ferai un plaisir d'aborder la question avec le ministre des Communications et d'attirer l'attention du président de Radio-Canada sur ce point. Je suis convaincu que, tout comme moi, il tient à ce que les habitants de Windsor soient traités avec la plus grande équité.

Questions orales

[*Français*]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC RELATIVEMENT AUX ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Forêts). Est-ce que le ministre peut nous dire où en sont rendues les discussions avec la province de Québec au sujet des ententes fédérales-provinciales dans le secteur forestier?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, cela fait déjà quelque temps que le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le Québec ont entamé des négociations pour conclure une entente sur le développement économique régional. Je peux garantir au député que le gouvernement préconise une telle entente. Je crois d'ailleurs que la signature de l'entente sera annoncée sous peu. Je peux dire au député que l'industrie forestière revêt beaucoup d'importance dans l'accord en question et que les détails relatifs à ce secteur seront annoncés en temps et lieu.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

LA CONTRIBUTION CANADIENNE

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je voudrais d'abord lui dire que nous sommes heureux de le voir de retour à la Chambre après ses réunions à l'OTAN et ses autres activités de formation en cours d'emploi.

• (1500)

Le ministre suppléant de la Défense nationale n'a pas pu répondre à une de mes questions la semaine dernière parce qu'il ne savait pas ce que le ministre avait dit à l'OTAN même si, d'après le ministre suppléant, ils étaient restés en rapports très étroits. Il nous a cependant dit que les propos du ministre étaient très sensés, même s'il ne les avait pas entendus.

Quand le ministre a fait certaines déclarations au sujet du chasseur CF-18 et des six nouvelles frégates de patrouille entre autres choses, ne répétait-il pas simplement à nos alliés de l'OTAN certains engagements qui avaient déjà été pris et qui étaient en voie d'être respectés par le gouvernement antérieur?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'une des révélations les plus intéressantes du rapport du Vérificateur général a trait au fait que l'ancien gouvernement avait dit aux Canadiens que les programmes d'acquisition des CF-18 et des frégates de patrouille étaient des programmes complets alors qu'ils n'étaient que des demi-programmes. Le gouvernement antérieur était en train d'acheter un avion incomplet et une frégate incomplète. Nous mettons quant à nous tout le programme en vigueur en dotant les chasseurs et les frégates des dispositifs nécessaires pour qu'ils soient de véritables avions de combat et de véritables navires de combat. Cela ne se serait pas produit dans le cadre du budget proposé par l'ancien gouvernement. Le nouveau gouvernement est donc obligé de fournis à l'OTAN et à NORAD . . .

M. le Président: Sauf votre respect, je dois vous interrompre.

M. Coates: C'est une promesse de l'ancien gouvernement, mais elle sera tenue par le nôtre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

M. Brian White (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter quatre pétitions différentes, toutes sur la question de la déréglementation des services téléphoniques. Les pétitionnaires du Birdtail Valley New Horizons Club, du Green Valley Senior Centre et de l'Onanole Cheery Chirpers Seniors' Club et beaucoup d'autres citoyens du sud-ouest du Manitoba sont au nombre de 1,041.

Ils craignent que la déréglementation des services téléphoniques ne compromette la tradition d'un service généralisé à prix raisonnable dont nous avons bénéficié jusqu'ici au Canada. Ils prient le Parlement de ne pas légiférer en faveur de cette déréglementation.

M. le Président: Il y a un autre député qui souhaite présenter une pétition, mais je voudrais auparavant que les députés regagnent leur fauteuil ou bien quittent la Chambre. Les députés présentent des pétitions à la Chambre des communes et il n'est que juste qu'ils puissent se faire entendre. A l'ordre, s'il vous plaît.

LA PAIX MONDIALE ET LE DÉSARMEMENT

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, en ma qualité de député de London-Ouest, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par plus de 2,000 habitants de ma circonscription.

La Chambre est sans doute déjà au courant du sujet de cette pétition. On y exhorte le Parlement à déclarer le Canada zone dénucléarisée, à œuvrer de façon active en faveur d'une désescalade multilatérale de la course aux armements, à consacrer à des fins pacifiques les fonds destinés à l'armement, et à organiser un vote libre en vue de mettre fin aux essais des missiles de croisière en sol canadien.

LES SANCTIONS POUR LES CONDUCTEURS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants de la ville de Vernon, dans la circonscription d'Okanagan-Nord, qui s'inquiètent de l'absence de mesures de protection et de lois efficaces destinées à réduire le carnage et la destruction causés par les conducteurs en état d'ébriété sur nos routes et autoroutes.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 30 et 73.

[*Texte*]

LES AVOCATS DU CONSEIL DU TRÉSOR

Question no 30—**M. Howie:**

Combien d'avocats le Conseil du Trésor emploie-t-il?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Il y a neuf avocats affectés au Conseil du Trésor par le ministère de la Justice.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question no 73—**M. McKinnon:**

1. Le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, *d*) 1984, quel était le solde total porté au crédit du Compte de pension de retraite de la Fonction publique?

2. Au cours de l'année financière *a*) 1981-1982, *b*) 1982-1983, *c*) 1983-1984, quel était (i) le taux d'intérêt moyen payé par le gouvernement pour l'utilisation des fonds contenus dans le Compte (ii) le total des intérêts versés au Compte (iii) le montant total décaissé par le Compte?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

		Solde porté au crédit du Compte de pension de retraite de la Fonction publique
1. a)	le 31 mars 1981 —	$12,705,715,357
b)	le 31 mars 1982 —	$14,757,155,902
c)	le 31 mars 1983 —	$16,367,957,784
d)	le 31 mars 1984 —	$17,980,598,737

2. Compte de Pension de Retraite de la Fonction Publique

	Taux d'intérêt moyen %		Intérêt crédité au compte $	*Intérêt additionnel gagné $		Montant total décaissé par le Compte $
a) 1981-82	(i) 9.4	(ii)	837,312,392	354,933,154	(iii)	531,289,142
b) 1982-83	(i) 10.3	(ii)	980,893,935	544,128,465	(iii)	569,387,908
c) 1983-84	(i) 10.6	(ii)	1,260,717,401	481,706,400	(iii)	618,483,100

* Le compte rapporte des intérêts trimestriels selon un taux déterminé comme si l'excédent des recettes sur les décaissements de chaque trimestre, depuis l'établissement du compte, avait été investi dans des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. En fait, le taux trimestriel est basé sur le rendement moyen pondéré de tous les investissements au cours de la période précédente de 20 ans.

Quelques intérêts acquis en sus du taux utilisé dans le plus récent rapport actuariel sur le compte (soit, 6,5 p. 100 par année) n'ont pas été crédités au compte mais ont servi plutôt à atténuer le coût de l'amortissement des insuffisances actuarielles qui résultent principalement des augmentations annuelles de salaire. Ces montants sont indiqués dans la colonne des intérêts additionnels, ci-dessus.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Réorganisation judiciaire—Loi

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, le 16 novembre dernier j'ai fait inscrire au *Feuilleton* des avis une question relative au Programme des contestations judiciaires. Cette question est au *Feuilleton* depuis déjà un mois. Je demanderais donc au secrétaire parlementaire si on peut s'attendre à recevoir une réponse prochainement, puisque c'est un sujet d'actualité aujourd'hui, un mois après, et que le premier ministre pourrait peut-être s'en servir pour comprendre ce dont on veut parler dans la cause MacDonald.

M. Dick: Bientôt.

Je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO ET DU MANITOBA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre de la Justice, propose: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn, au nom du ministre de la Justice, propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre des Pêches et des Océans, propose: Que le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn, au nom du ministre des Pêches et des Océans, propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis pas mal sûr que les députés connaissent bien l'objet du projet de loi C-5 à l'heure qu'il est. En bref, il vise à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce de façon à porter le pouvoir d'emprunt maximal de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce de 20 millions de dollars qu'il est depuis dix ans à 30 millions de dollars. Dans le secteur de la pêche comme dans la plupart des autres secteurs industriels, les cours du marché ont augmenté au cours des dix dernières années, de même que les frais d'exploitation, le coût du carburant, les salaires, etc. Cela vaut certes pour l'OCPED, qui a vu ses frais d'exploitation monter en flèche.

Un programme quinquennal établi récemment par l'Office montre que son capital d'exploitation et ses besoins en immobilisation excéderont les 20 millions de dollars au cours de l'année financière 1985-1986 et qu'ils seront l'année suivante de l'ordre de 24 millions de dollars. Il est révélateur que le versement initial de l'Office, soit le montant versé au début de la saison aux 3,500 pêcheurs relevant de l'OCPED, montant établi à partir des cours prévus du marché, est passé d'un total de 9 millions de dollars en 1974 à plus de 20 millions de dollars en 1983. Comme les députés ont pu le constater d'après un récent communiqué, les ventes totales de l'Office pour l'année 1983-1984 ont dépassé les 44 millions de dollars, ce qui est un chiffre sans précédent.

Peut-être devrions-nous signaler que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce réunit ses capitaux de roulement par voie d'emprunts consentis par le ministre des Finances (M. Wilson). L'Office n'est, bien sûr, pas autorisé à emprunter de cette source ou d'aucune autre au-delà du montant limite arrêté par la loi.

Je tiens également à souligner qu'en vertu de son mandat, l'Office est obligé d'acheter tout le poisson que lui offrent les pêcheurs qui travaillent à l'intérieur du territoire de cinq millions de kilomètres carrés qui lui est attribué. Ces pêcheurs sont, pour la plupart, des autochtones qui, dans la plupart des cas, n'ont pas d'autres moyens de subsistance. Il serait fort malheureux que ces citoyens canadiens très laborieux aient à souffrir du fait que l'Office dispose d'un fonds de roulement insuffisant. Cette situation pourrait très facilement se présenter l'année prochaine si l'on ne haussait pas le plafond d'emprunt comme le propose le projet de loi.

• (1510)

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je serai bref. Il est urgent d'adopter ce projet de loi aujourd'hui. Les députés de notre parti approuvent sans aucun doute le projet de loi C-5 parce que 3,500 pêcheurs, pour la plupart autochtones, ont besoin de cette augmentation du pouvoir d'emprunt de l'Office.

Le gouvernement dont j'ai fait partie a déjà proposé ce projet de loi en 1980. Je me souviens que le député de Western Arctic (M. Nickerson) n'avait pas eu beaucoup d'éloges pour l'Office durant l'étude de deuxième lecture du projet de loi. A son avis, cet organisme exerçait un monopole à l'égard du secteur privé dans cette région. Il a ajouté qu'il approuvait le projet de loi par solidarité envers son parti, mais les observations du député pourraient nous porter à croire que nous n'avons pas compris certaines dispositions de cette mesure.

Même si j'hésite à aborder ce problème, je conseille au ministre, au secrétaire parlementaire et au comité des pêches et des forêts de convoquer des témoins représentant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, pour nous permettre d'approfondir un peu ces accusations.

Je suis ravi de voir les progrès réalisés cette année par l'Office. Selon un communiqué de presse émis le 6 décembre dernier, un paiement final doit être effectué pour 1983-1984 pour un montant global de près de 6 millions de dollars, parmi lesquels le plus fort versement individuel fait à un pêcheur a été de $78,000. Cela correspond à l'opinion que nous nous sommes faite de l'Office au cours des ans. Cependant, étant donné les réserves exprimées par le député de Western Arctic, nous devrions, au comité, interroger des témoins de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour vérifier le bien-fondé de ces accusations.

Aucun autre député de l'opposition officielle ne désirant participer au débat, nous sommes disposés à adopter ce projet de loi au plus vite.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer? La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Si le député de Western Arctic (M. Nickerson) désire prendre la parole avant moi, je lui cède volontiers ma place.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai été heureux d'entendre mon collègue, le député d'Egmont (M. Henderson). Je lui sais gré de ses observations.

Il a fait valoir deux choses. D'abord, il a dit que je ne raffolais pas—et cela reflète les vues de mes électeurs—de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce tel qu'il existe actuellement, surtout à cause du monopole qu'il exerce dans ce secteur d'activité. Il a aussi dit que j'étais un fidèle partisan. Bref, il a eu parfaitement raison sur ces deux plans.

Il a dit aussi que le comité permanent des pêches et des océans aurait dû examiner davantage les aspects de la commercialisation du poisson d'eau douce. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Voyons les choses en face: les audiences du comité chargé d'examiner le projet de loi se sont déroulées en toute hâte. On aurait pu insister davantage non seulement sur l'Office lui-même, mais sur l'ensemble du système de commercialisation et sur des solutions de rechange.

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, le problème tient au fait que l'Office jouit d'un monopole. La concurrence n'existe pas dans ce secteur d'activité. Le pêcheur ne peut vendre son produit à personne d'autre qu'à la société d'État. Par ailleurs, comme l'a rappelé le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Gass), l'Office est obligé d'acheter tout le poisson que les pêcheurs lui livrent. Mais il n'est nullement question du prix qu'il doit payer. C'est pourquoi il peut fort bien n'acheter le poisson que 5c. la livre. Il est absurde que l'Office soit tenu, aux termes de la loi, d'accepter tout le poisson en contrepartie de son monopole. Il y a un moyen de l'éviter facilement.

Ceux qui se sont penchés personnellement sur la question ont constaté qu'il serait possible de mettre en place d'autres méthodes de commercialisation. Des particuliers pourraient acheter le poisson aux pêcheurs, l'écouler sur les marchés provinciaux et à l'étranger afin de créer des débouchés pour les différentes espèces vendues et pour les espèces qui sont sous-exploitées ou ne le sont pas du tout.

Si l'office cessait d'avoir le monopole, l'esprit d'entreprise des gens ferait des miracles qui profiteraient aux pêcheurs. Depuis longtemps le Parti progressiste conservateur estime que des sociétés d'État telles que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ne devraient pas jouir d'un monopole. Tout cela avait été réglé avant la dernière campagne électorale. Nous avons promis aux pêcheurs d'eau douce que si nous prenions le pouvoir nous supprimerions le monopole de l'office.

Cette question ne doit pas être reléguée aux oubliettes. Peut-être n'est-elle pas un enjeu national mais elle intéresse sûrement en tout cas certaines régions des Prairies et surtout des Territoires du Nord-Ouest. Nous devons remplir les promesses que nous avons faites aux pêcheurs.

J'espère que dans un proche avenir, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et son secrétaire parlementaire qui, je le sais, s'intéressent de très près à la question, s'entretiendront avec le leader du gouvernement (M. Hnatyshyn) en vue de proposer un nouvel amendement à la loi pour révoquer le monopole et permettre aux pêcheurs de vendre enfin leur poisson au plus offrant.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je me demande si je pourrais poser une question au député qui vient de parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, j'entends un non.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, à titre d'expert des pêches pour le Nouveau parti démocratique, je voudrais clôturer le débat si aucun autre député ne veut parler.

Le député d'Egmont (M. Henderson) a déclaré que nous avons déjà voulu adopter ce projet de loi antérieurement mais qu'il a été retardé par la controverse avec le député de Western Arctic (M. Nickerson). De toute apparence, la raison de ce retard, c'est que les conservateurs sont divisés sur leur propre projet de loi. Je trouve cela extraordinaire. Le projet de loi C-5 est un des premiers projets de loi et il y a déjà une certaine division au sein du gouvernement, au sein de son vaste caucus.

J'ai écouté attentivement le député de Western Arctic. Il m'a rappelé l'époque où l'on voyait du poisson sortir de l'eau à l'extrémité nord du Grand lac des esclaves à cette époque-ci de l'année, quand j'habitais cette région, il y a une dizaine d'années. Je me souviens que c'est très important pour les habitants de cette région. Fait très intéressant, lorsque le poisson sort de l'eau, il gèle instantanément. On n'a pas à se soucier de le mettre au frais. La température est tellement basse que le froid gèle le poisson instantanément.

• (1520)

Je ne comprends pas tout ce que le député de Western Arctic a dit. Il s'oppose, si je ne m'abuse, à une situation de monopole et son parti s'y est opposé aussi pendant la campagne électorale, mais pas lorsque celui-ci présente le projet de loi à la Chambre. Je ne comprends pas très bien, monsieur le Président. Jusqu'où irait le député? Se débarrasserait-il de la Commission canadienne du blé? C'est un office de commercialisation bénéficiant d'un monopole, n'est-ce pas? Le député croit-il en la commercialisation ordonnée? Il s'agissait d'essayer de donner au producteur un prix décent pour son produit.

M. Benjamin: Le meilleur profit.

M. Waddell: Comme l'a dit mon collègue, le meilleur profit sur le produit. Le Canada a une grande expérience dans ce domaine. Nous avons mené ces luttes il y a 30 ou 40 ans. Dans le marché libre, qui s'est avéré moins libre qu'il ne paraît, le producteur ne cessait de vendre moins cher que ses concurrents et les prix baissaient sans cesse. Le député pense-t-il honnêtement que s'il y avait un marché libre du poisson ou un acheteur privé, le pêcheur aurait un plus grand contrôle? Je n'en suis pas sûr du tout. Je pense qu'il est bien préférable qu'il y ait un office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Je comprends très bien que le député se fasse le porte-parole de la région qu'il représente. Bien entendu, il est influencé par les problèmes qu'éprouvent les pêcheurs de sa région, l'Arctique, région que j'aime beaucoup, comme je l'ai déjà dit. S'ils ont des problèmes, nous devrions peut-être étudier un peu plus en détail leur situation en comité. Le député prétend que le projet de loi a été étudié à la va-vite au comité. Je voudrais rappeler au député qu'il est du côté du gouvernement. Les conservateurs contrôlent les comités. J'aurais espéré qu'il ait un peu plus d'influence sur son gouvernement et qu'il empêche une telle étude à la va-vite. S'il y a un problème, il me semble que le comité aurait dû en être saisi.

Le député d'Egmont (M. Henderson) avait une excellente suggestion et je serais prêt à l'accepter. Je ne pense pas qu'elle figure dans ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi mineur qui ne fait qu'augmenter le plafond des crédits de sorte que l'Office de commercialisation ait un fonds de roulement suffisant. Ce n'est pas le moment d'intervenir, mais le député a relevé le problème.

Je ne suis pas vraiment d'accord avec lui car je pense que les problèmes viennent lorsque l'on renonce à la commercialisation dirigée, du moins c'est l'expérience que nous avons eue au Canada. Je voudrais rappeler au député et à ses collègues que si l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été mis sur pied, c'est parce que le secteur privé avait échoué. Les pêcheurs étaient dans une situation désespérée. Ils ont dû se rassembler et constituer un office. La situation est similaire à celle visée par l'autre projet de loi dont nous parlions l'autre jour, celui qui porte sur la commercialisation du poisson salé. Les collègues du député, dans leur grande quête forcenée du Saint-Graal qu'est l'entreprise privée devraient faire une halte, tout comme mon collègue de Calgary, et se demander pourquoi cet Office a été constitué. C'était en raison des échecs du marché libre. Je suis persuadé que quelqu'un d'aussi sage que le député saura l'admettre.

Nous sommes prêts à adopter le projet de loi. Je voudrais attirer l'attention du député sur mon discours en deuxième lecture, la semaine dernière. Je lui demande de ne pas oublier les remarques que j'ai faites aujourd'hui. Peut-être qu'en comité nous devrions nous assurer que le gouvernement n'adopte pas à la va-vite ses propres projets de loi. Nous essaierons de faire en sorte que les députés ministériels s'entendent entre eux et nous essaierons de faire tout notre possible pour les pêcheurs du nord du Canada.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 décembre, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Hier, à cinq heures, à la fin de la séance, je m'apprêtais à parler des avantages que représentait l'investissement étranger. Je crois que c'est cette grave question qu'il faudrait étudier. J'ai déclaré, en passant, que le gouvernement devait être influencé par l'esprit des Fêtes lorsqu'il nous a présenté cette mesure. Il s'est dit que le Père Noël allait nous apporter de bien belles choses si nous étions sages. Et qu'il nous apporterait ces belles choses si nous ouvrions tout grandes nos portes aux capitaux étrangers. Or, c'est justement la question qu'il faut se poser: L'investissement étranger sera-t-il avantageux pour nous?

J'ai dit aussi que je doutais que les défenseurs de l'investissement étranger aient jamais pris la peine d'en examiner comme il faut le mécanisme et les conséquences. Cette lacune est particulièrement grave de la part des gouvernements car ils sont en mesure de tirer cette question au clair. Mais on peut toujours l'étudier sur le plan strictement théorique pour en évaluer certaines conséquences. C'est ce que j'entends faire aujourd'hui pendant quelques minutes.

On prétend que notre pays a besoin de capitaux. Ce n'est pas un exercice mental très astreignant d'avancer des totaux exorbitants sur nos besoins de capitaux d'ici 1990. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) a lancé des chiffres lui aussi. Mais on nous dit du même souffle que c'est au Canada que les épargnes personnelles sont les plus élevées. Par conséquent, nos besoins de capitaux ne devraient pas être aussi grands que le gouvernement l'a prétendu lorsqu'il nous a présenté cette mesure. En outre, quand on ouvre toutes grandes les portes à l'investissement, que d'importants secteurs de l'économie appartiennent à des sociétés étrangères, comme c'est surtout le cas dans notre secteur secondaire et dans une bonne part de notre secteur primaire, il semble évident qu'à la longue des capitaux sortent du pays puisque les sociétés qui exercent une part aussi grande de l'activité économique appartiennent à des étrangers. Il n'y a aucun gain net.

Si le gouvernement ne s'en rend pas compte, on peut se demander si la politique économique qu'il propose n'est pas à la fois doctrinaire et tout à fait irréfléchie. Quant aux capitaux nécessaires au Canada, les investissements étrangers peuvent constituer un gain à bien court terme. Il y a d'autres secteurs fort importants pour le développement économique du Canada. Quand on parle de capitaux, il s'agit bien souvent de la technologie, de l'importation au Canada de connaissances qui n'y sont pas actuellement disponibles. Quand on songe à une question de ce genre et à ses ramifications, on a encore plus raison d'hésiter à recourir aux capitaux d'investissement comme à une solution facile.

Chose certaine, l'importation de la technologie à la faveur d'investissements étrangers peut être un don incroyablement coûteux à faire à une population. Si la technologie n'était pas disponible, ce ne serait pas la chose la plus facile au monde. Qu'arriverait-il aux scientifiques, aux ingénieurs et autres Canadiens chargés d'adapter la technologie et de l'appliquer? Il faudrait faire des travaux de recherche et de développement au Canada pour combler ces lacunes. Quand nous devons compter sur d'autres pour importer de la technologie au Canada, nous privons de leurs débouchés nos ingénieurs et nos scientifiques. Nous supprimons des possibilités d'emploi. Si, en définitive, le gouvernement recherche l'investissement étranger pour assurer des emplois, nous agissons de façon bien peu clairvoyante en nous en remettant à d'autres.

Si nous songeons aux emplois aux niveaux les plus élevés de l'administration, les néo-démocrates ne sont pas les premiers à s'en soucier, mais pour ce qui est du développement et de l'orientation donnée au Canada, cela est également important. Quand nous comptons sur les investisseurs étrangers pour fournir des capitaux et de la technologie, nous obtiendrons probablement aussi les compétences requises pour assurer la gestion. Il est de la plus haute importance qu'on songe à ce qui va se produire quand la direction et l'orientation des affaires économiques seront assurés par des étrangers et que les Canadiens n'auront aucune chance d'en bénéficier. Quelques Canadiens compétents ou très chanceux peuvent gravir les échelons sur la scène internationale et être perdus à tout jamais pour le Canada. Alors qu'en fait les cadres compétents du pays devraient avoir la possibilité de travailler ici sur une grande échelle, nous les perdons, à cause de l'investissement étranger.

• (1530)

Nous devrions nous pencher sur un autre domaine de l'activité économique et nous demander ce qui se passe au niveau des importations et des exportations. Quelles sont les possibilités de traiter davantage les matières premières au Canada? Dans le passé, nous avons considéré nos matières premières et l'investissement étranger dans ce secteur comme le fondement de notre prospérité. Que se passe-t-il dans le cas de l'investissement étranger? Bien trop souvent, les sociétés étrangères ne sont établies au Canada que dans un seul but, à savoir extraire le produit et le diriger vers le marché de leurs pays d'origine. Au fil des ans, ce sont les États-Unis qui ont profité de ce système, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, mais aussi bien avant. Lorsqu'il s'agit d'une filiale canadienne dont la maison mère est aux États-Unis, nous savons que les retombées sont faibles au Canada et les profits élevés aux États-Unis. Les recettes s'en vont à l'étranger et le Canada perd des occasions d'investir à cause de l'établissement de filiales de sociétés étrangères qui prennent la place de sociétés canadiennes. Nous nous inquiétons des importations qui sont excessivement élevées surtout dans le cas des produits manufacturés. Les débouchés se ferment. Quant on y songe, on se rend compte que ce sont des filiales de sociétés étrangères, notamment américaines, qui sont, et de loin, les plus gros importateurs de produits manufacturés. A bien y penser, je prétends que l'économie canadienne en souffre et que des débouchés sur le marché de l'emploi sont ainsi perdus. L'investissement étranger anéantit l'avenir de notre pays. C'est pourquoi le projet de loi dont nous sommes saisis m'inquiéte énormément.

Dans son livre intitulé *Lament for a Nation*, George Grant a dit des conservateurs qu'ils avaient une vision de l'avenir de notre pays. A l'heure actuelle, alors que nous débattons de la création d'Investissement Canada, on s'aperçoit, comme beaucoup d'entre nous l'ont deviné il y a plusieurs années de cela, que ce n'est qu'une fiction. Les conservateurs trahissent leur tradition à l'heure actuelle en présentant ce projet de loi au Parlement et en voulant orienter le Canada dans cette voie.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations au sujet de la déclaration du député? Il n'y en a aucune. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Voici la motion: M. Stevens, appuyé par M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-15 . . .

M. Caccia: Non, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) veut-il invoquer le Règlement?

M. Thacker: Monsieur le Président, je prétends qu'à partir du moment où vous avez commencé à lire la motion, le débat était terminé et vous mettiez alors la motion aux voix. Il était donc trop tard pour que mon vis-à-vis intervienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de ne pas avoir vu le député, et j'ai maintenant donné la parole au député de Davenport.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je vous sais gré de votre fort aimable intervention. Je déplore par contre celle du député d'en face qui s'imagine qu'avec d'aussi moches interventions, il parviendra à interrompre le débat sur une mesure aussi importante. Se croit-il dans une poissonnerie? Ici, c'est le Parlement du Canada. Monsieur le Président, je vous félicite de votre décision, car maints députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent ce projet de loi pour très important.

M. Thacker: J'invoque le Règlement . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je prie le député de bien vouloir reprendre son siège.

M. Caccia: Qu'il se rassoie!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Si je n'ai pas donné la parole au député, c'est que je ne l'avais pas vu. C'est fait maintenant, et il peut compter pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-15. Pour le moment, le député de Davenport a la parole.

M. Caccia: Je vous remercie de votre obligeance, monsieur le Président. J'ai suivi le débat jusqu'à présent avec un immense intérêt. Il s'agit en l'occurrence, nous le savons tous, du projet de loi vraisemblablement le plus important que la Chambre sera appelée à examiner d'ici le congé de Noël. Il ne manquera pas de retenir l'attention de tous les Canadiens d'un océan à l'autre en raison de ses incidences profondes et durables.

J'ai écouté hier les propos du ministre qui parraine le projet de loi. A vrai dire, je suis demeuré interloqué quand j'ai entendu certains de ces propos. En effet, comme en fait foi le hansard à la page 1090, il a déclaré ce qui suit:

> . . . ce que nous disons à propos des nouveaux investissements, comme le savent la plupart des députés qui ont lu la trousse que nous avons distribuée, c'est qu'à l'exception d'un secteur très étroit, il n'y aura à peu près pas d'examen.

Les Canadiens ont-ils intérêt à ce qu'il n'y ait à peu près pas d'examen, sauf dans un secteur très étroit? Pendant un certain nombre d'années, nous avons pu compter sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui s'est toujours appliquée à défendre les intérêts des Canadiens. Elle a toujours pris soin d'orienter l'investissement dans le sens de nos intérêts à long terme. Lors de ses négociations avec les investisseurs étrangers, elle veillait à ce que les Canadiens tirent des investissements le meilleur parti possible.

Par cette déclaration, le ministre abandonne de toute évidence un mécanisme d'examen extrêmement important et précieux qui a bien servi nos intérêts. En ce sens, il décharge le gouvernement du Canada de la fonction importante dont il s'acquittait au nom de tous les Canadiens.

Le projet de loi, tel qu'il nous est présenté, non seulement ne prévoit qu'une surveillance extrêmement restreinte, mais il accordera au ministre des pouvoirs discrétionnaires absolus. Cela signifie qu'il détiendra l'autorité suprême lorsqu'il faudra décider quels genres d'investissements seront admis au Canada. Il ne profitera donc pas de la consultation avec le cabinet ou son propre caucus. Il prendra sa décision tout seul, peut-être sans tenir compte des questions qui intéressent le ministre de l'Industrie et du Commerce ou les autres ministres qui s'occupent des régions et qui voudraient avoir leur mot à dire dans la nature, la destination et l'opportunité de certains investissements.

Dans son intervention d'hier, il a aussi mentionné que si le ministre ne s'est pas prononcé sur une demande après 75 jours, cette demande est censée avoir été approuvée. J'ai peine à le croire, même si je l'ai lu dans le projet de loi. On trouve cette disposition au paragraphe 3 de l'article 22. Le député s'en va. S'il restait à la Chambre, il apprendrait quelque chose. La conséquence de l'article 22(3), c'est que le ministre peut l'invoquer s'il ne veut pas prendre une décision défavorable; il n'a qu'à laisser filer le temps et la question est réglée. Est-ce là une façon raisonnable et sérieuse de gouverner et de protéger les intérêts de nos industries et de nos petites entreprises? Elles peuvent être lésées par cette disposition législative sur l'expiration du délai.

J'ai aussi cherché dans le projet de loi une allusion aux intérêts canadiens car, comme l'indique l'article 2, il vise à encourager les investissements au Canada par des Canadiens et des non-Canadiens. Exception faite de cet article, où est-il question des Canadiens dans le projet de loi? Le projet de loi compte 30 à 40 pages. La seule disposition que j'ai pu trouver où il est question des Canadiens est l'alinéa 5*b*), sous la rubrique traitant des attributions du ministre. Partout ailleurs dans la mesure, on parle de tout, sauf des intérêts canadiens.

• (1540)

Quel est l'objet de ce projet de loi? En l'examinant dans son ensemble, on est forcé de constater à grand regret qu'il a été conçu en vase clos. Il a été déposé sans être accompagné d'une stratégie industrielle glogale. On n'y a rien prévu pour favoriser la recherche et le développement au Canada, afin de rendre notre industrie mieux à même de s'épanouir, de mettre au point de nouveaux produits et, partant, de trouver de nouveaux débouchés et de créer des emplois.

Rien n'a été prévu pour protéger notre identité et notre secteur culturels au profit des Canadiens qui tirent leur gagne-pain d'activités culturelles au Canada. Ce projet de loi pourrait avoir des conséquences très graves pour nos localités et nos initiatives culturelles qui ont peine à survivre dans un contexte fort difficile, du fait que d'autres pays disposent de marchés beaucoup plus vastes et peuvent donc mieux soutenir la concurrence.

Le projet de loi ne comporte aucune disposition visant à compenser un déficit élevé, se chiffrant en milliards de dollars, dans le commerce des produits hautement technologiques. Il ne comporte pas de disposition en faveur du développement d'industrie de technologie de pointe et de la protection de nouvelles industries qui émergent au Canada. Leurs débouchés peuvent en être réduits de beaucoup ou même disparaître si un projet de loi de ce genre est adopté sans qu'on tienne compte des intérêts de cette nouvelle technologie de pointe. Ce secteur bat de l'aile, en général, à en juger d'après les statistiques commerciales et les déficits que nous avons accumulés d'une année à l'autre.

J'ai passé deux fois le projet de loi au peigne fin. Je trouve également étonnant qu'il ne comporte pas de disposition pour pousser les épargnants canadiens à investir dans l'économie canadienne. La proportion de l'épargne dans notre économie est élevée parce que les Canadiens sont économes. Ces économies ne sont pas dirigées cependant vers les investissements escomptés grâce au projet de loi à l'étude. Où trouve-t-on les dispositions encourageant l'investissement de l'épargne canadienne dans ce projet de loi qui a pour objet, selon l'article 2, d'encourager les Canadiens à investir au Canada? Si cela devait faire partie de l'objet du projet de loi, ce dernier devrait comporter tout un arsenal de mesures destinées à exploiter notre propre potentiel plutôt qu'à mettre en œuvre une politique déséquilibrée visant à attirer chez nous les capitaux et les initiatives de l'étranger.

Je suis perplexe parce que je n'y trouve aucun stimulant fiscal qui encouragerait les Canadiens à investir au Canada.

M. Blenkarn: Bien sûr que non.

M. Caccia: On s'attendrait à y trouver des stimulants fiscaux. Si le député estime que j'ai tort à cet égard, il pourra me reprendre à la fin de mon intervention en me disant à quel article on offre des stimulants fiscaux.

Le projet de loi rend perplexe également, car il n'y est pas du tout question de l'avenir de nos sociétés d'État et du rôle qui leur est dévolu dans une stratégie d'investissement pour le Canada. Quel sera le rôle des sociétés d'État existantes? Elles sont dans l'incertitude à cause des initiatives prises par le même ministre. S'il propose une politique d'investissement au Canada, il devra préciser quel est le rôle dévolu aux sociétés d'État qui sont la propriété des Canadiens.

Le débat du projet de loi à l'étude peut sembler étranger à la question de l'environnement, mais j'espérais que le ministre donne dans son exposé ou dans ses communiqués de presse une idée des lignes directrices relatives à l'environnement que l'on suivra par rapport aux dispositions de ce projet de loi mal conçu. On aurait pu y prévenir les investisseurs industriels étrangers que le projet de loi ne leur donne pas carte blanche en ce qui concerne l'environnement. C'est la conclusion à laquelle pourraient en arriver les investisseurs étrangers en examinant le bilan déplorable du gouvernement actuel à cet égard.

Les députés se rappelleront les déclarations faites aux mois de juillet et d'août derniers par le premier ministre (M. Mulroney), à propos de ce qu'il ferait au sujet des pluies acides. Notre premier ministre a rencontré le président des États-Unis, et rien ne s'est fait à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a rencontré son homologue, et encore une fois rien ne s'est fait. On pourrait en dire autant de l'actuel ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier).

Je ne pense pas sortir du cadre de ce débat en disant que le gouvernement a réalisé diverses coupures qui font comprendre aux éventuels investisseurs industriels que l'environnement est en train de passer au deuxième ou au troisième rang des préoccupations canadiennes. Car autrement le gouvernement n'aurait pas amputé le Service canadien de la faune, ni le programme du Conseil national de recherches qui concernait l'environnement. Il n'aurait pas non plus supprimé divers travaux de recherche et de développement relatifs aux ressources renouvelables. L'expérience montre que les usines filiales de sociétés étrangères font peu de recherche et de développement, qu'elles sont limitées dans leurs possibilités d'exportation et qu'elles n'ont en général que de courtes séries de rendement médiocre.

Beaucoup d'usines filiales importent une part trop grande de leur technologie. A cause de cela, le Canada est mal équipé pour l'innovation, qui est une des conditions de la mise au point de produits capables de soutenir la concurrence aiguë qui se livre ici aussi bien qu'ailleurs dans le monde. Ce sont sans doute là les principales raisons, jointes au fait qu'en général les Canadiens tiennent à rester maîtres de leurs destinées industrielles et économiques, qui ont poussé le gouvernement libéral à créer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. C'était une bonne initiative, pour laquelle beaucoup de Canadiens ont acquis une grande estime.

• (1550)

Ce qui m'ennuie dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'il ne tient aucun compte des principales préoccupations qui ont mené dans le passé à la création de l'AEIE. Il ne tient aucun compte du fait que, dans un pays de technologie de pointe comme le Canada, la propriété étrangère peut un jour faire que les Canadiens n'aient plus voix au chapitre dans les secteurs vitaux de leur économie. Le projet de loi ne dit rien là-dessus. Cela signifie qu'il se pourrait bien que nous n'ayons droit tout au plus qu'à une très faible participation aux futurs investissements dans les industries de pointe qui pourront surgir et se développer au Canada.

Le projet de loi ne tient pas compte du fait qu'un niveau élevé de participation étrangère peut un jour faire que l'avenir du Canada soit décidé à huis clos par les conseils d'administration de sociétés étrangères. Est-ce là ce que nous voulons?

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Il y a des députés là-bas qui rouspètent et qui grognent. Ils veulent peut-être participer au débat et nous faire bénéficier de leurs réponses à ces questions.

M. Kempling: Lisez le projet de loi.

M. Caccia: C'est parce que j'ai lu le projet de loi que je soulève ces questions.

M. Blenkarn: Lisez-le.

M. Caccia: Les interruptions me font plaisir car elles prouvent que j'ai touché un point sensible. Le fait que les députés de la majorité n'aiment pas entendre ce que j'ai à dire, montre qu'ils deviennent sensibles à la réalité.

Je soutiens, monsieur le Président, que le projet de loi ne tient pas compte du fait que les Canadiens sont arrivés dans le cours de notre évolution nationale au point où ils veulent vraiment être maîtres de leur destinée. Les Canadiens se rebellent à l'idée que leur pays appartienne à des étrangers. Cette mesure législative nous ramène en arrière au lieu de nous mettre davantage en charge de notre économie. Il est certain que les Canadiens ne veulent pas laisser la question de l'expansion de leur économie entre les mains d'un seul ministre qui décidera où, quand et comment ces investissements pourront se faire au Canada.

Le projet de loi ne prévoit absolument aucune garantie pour la protection des travailleurs et de leur famille. Il ne protège pas le gagne-pain d'un travailleur qui a pu être au service d'une filiale pendant dix ou vingt ans. Nous avons vécu plusieurs expériences à Toronto où un jour, un travailleur apprend que sa filiale va fermer à cause de la décision . . .

Une voix: Et puis après?

M. Caccia: Et puis après? Qui a dit cela? Je voudrais bien le savoir. Cela veut que la vie d'une famille tourne au tragique. C'est triste de perdre son emploi du jour au lendemain parce que quelqu'un, quelque part, dans une salle de conseil d'administration de l'autre côté de l'océan, a décidé de fermer l'usine. Que faire alors? Le projet de loi ne tient pas du tout compte de cette dimension sociale et économique des plus importante.

J'espère sincèrement que le ministre va remédier à ces lacunes quand la mesure sera étudiée en comité. Il n'y a pas de réponse à la question de savoir ce qu'il advient d'un travailleur canadien quand un propriétaire étranger décide que la demande au Canada s'est tarie ou que peut-être l'économie est en régression et qu'il ferait mieux d'aller ailleurs où les perspectives sont plus roses.

Tout cela contredit nettement la promesse que le gouvernement a faite de créer des emplois. La politique de la porte grand ouverte aux investisseurs que le gouvernement annonce va susciter de nouvelles affaires, mais va-t-elle créer des emplois? L'investissement étranger n'entraîne pas nécessairement la création d'emplois.

Vous me faites signe que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. Je vous remercie de votre attention.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Le député était ministre sous le gouvernement antérieur et il a sans doute passé beaucoup de temps au cabinet à discuter de la mainmise étrangère. Il pourra peut-être répondre ce que je n'ai pas su faire à la question que l'un de mes électeurs Sudha Karayi m'a posée, lui, qui aurait pu devenir le principal expert technique canadien d'une nouvelle filiale de la société LUXTEC du Massachusetts. LUXTEC devait s'établir au Canada, et nous pourrons peut-être la convaincre de le faire maintenant grâce à la nouvelle loi, pour lancer une entreprise hautement spécialisés dans le domaine des fibres optiques. M. Karayi avait fait parvenir une formule de demande d'examen de l'investissement étranger à LUXTEC, qui l'avait remplie, mais l'agence avait renvoyé la formule en demandant plus de renseignements. M. Kloots de LUXTEC avait dit à M. Karayi qu'étant donné les circonstances et vu les complications, sa société ne songerait plus jamais à s'installer au Canada pour travailler dans le domaine des fibres optiques et de la haute technologie.

Si nous n'adoptions pas le projet de loi, quelle réponse le député fournirait-il à mon électeur qui avait l'occasion de travailler dans ce domaine spécialisé au Canada? Lui dirait-il que c'est bien malheureux, mais qu'il devrait rester chômeur?

M. Caccia: Monsieur le Président, la question est plutôt hypothétique. Le député doit en connaître la réponse. Je devrais peut-être lui rappeler sur quel principe s'appuyaient les décisions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, même s'il le sait très bien puisqu'il a déjà été réélu plusieurs fois au Parlement. Selon ce principe, l'agence approuvait les demandes susceptibles d'être avantageuses pour le Canada. Cela veut dire qu'une demande était approuvée si elle renforçait les industries déjà établies ou si elle ne leur faisait absolument aucun tort. A mon avis, ce n'est pas un mauvais principe. De toute évidence, si la demande en question en vue d'établir une entreprise dans le domaine des fibres optiques au Canada n'avait pas été acceptée, ce devait être pour d'excellentes raisons qui avaient trait à des emplois existant déjà au Canada.

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Davenport (M. Caccia). Depuis deux ans, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé de 95 à 98 p. 100 de toutes les demandes. Pourtant, moins de la moitié de ces acquisitions par des entreprises étrangères visaient à augmenter l'investissement ou à créer de nouveaux emplois. Puis-je demander au député, qui faisait partie du cabinet sous le gouvernement antérieur, ce qu'il avait fait pour rectifier la situation afin que le Canada obtienne des garanties dans une proportion beaucoup plus élevée des acquisitions étrangères?

M. Caccia: Monsieur le Président, vu que les conservateurs nous reprochent d'être allés trop loin et les néo-démocrates de n'être pas allés assez loin, j'en conclus que nous étions dans la bonne voie, la voie moyenne.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) sait sans doute qu'il en coûte à l'État 6,000 dollars chaque fois que l'Agence examine une demande, mais il ignore peut-être qu'il en coûte environ 20,000 dollars aux candidats en frais juridiques, préparation de mémoires, bilans comptables, constitution de dossiers et ainsi de suite. D'ailleurs, au moins un ancien député, avocat de son métier, s'était spécialisé dans les projets d'investissement étranger. C'était du beau travail. Je me suis demandé si c'était la raison pour laquelle on avait rejeté une demande relative à la fibre optique. Peut-être le demandeur se disait-il: «Je ne veux pas m'installer au Canada, y créer de nouveaux emplois et apporter des techniques nouvelles si l'on m'oblige à faire tout ce cirque. Aussi bien aller au Brésil ou dans une dizaine d'autres pays qui veulent des capitaux et des emplois». C'est justement le genre de choses que nous cherchons. Que pense-t-il de la création d'emplois pour les Canadiens?

• (1600)

M. Caccia: Monsieur le Président, je suis flatté par la persévérance du député. Il semble totalement fermé aux préoccupations que j'ai exprimées à la fin de mon discours quant à la protection des entreprises et des emplois au Canada. De toute évidence, le député estime qu'il est beaucoup trop onéreux d'engager $6,000 pour étudier une demande, au besoin pour la modifier ou même la rejeter au cas où elle menacerait des emplois et des entreprises.

Si le député ne le sait pas déjà, je peux lui assurer que le Canada est un pays hautement coté par les investisseurs étrangers. Ceux dont les propositions concordent avec les intérêts du Canada à long terme, avec ceux des travailleurs, des entreprises et des industries, ceux-là servent leurs intérêts aussi bien que ceux du Canada.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député vu qu'il a fait partie de l'ancien cabinet. Toujours dans le domaine de l'investissement étranger au Canada, je voudrais savoir si l'on a mené une enquête sur les intentions de l'Iron Ore Company of Canada de mettre un terme à ses activités d'exploitation et de transformation du minerai au Canada, étant donné que la société mère américaine avait décidé d'investir au Brésil plutôt que de poursuivre ses activités au Canada? Avait-on entrepris d'enquêter sur ces projets?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député me prête une capacité de mémoire que je n'ai pas.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de Davenport (M. Caccia). Pourrait-il me dire si ça n'a pas été l'expérience au Canada depuis des décennies où des sociétés étrangères qui se sont établies ont enfin contribué d'une façon positive à l'économie du pays, et même que depuis plusieurs générations il y a des Canadiens qui travaillent pour des sociétés qui sont la propriété des étrangers, et qui ont pu élever leurs enfants, qui ont pu les envoyer à l'université, et que sans la présence de ces sociétés dans leur communauté, ils n'auraient pu le faire? C'est ma première question.

Ma deuxième question, je voudrais plutôt faire un commentaire, lui apporter un renseignement. C'est que dans ma circonscription il y a une société en ce moment, et une entreprise étrangère est en négociations en vue d'essayer d'acheter cette entreprise qui, autrement, sera fermée si elle ne trouve pas un propriétaire étranger, parce qu'il n'y a personne au Canada qui, en ce moment dans ce domaine, a et l'expertise et les capitaux pour pouvoir remettre cette usine en bonne condition. Alors, je voudrais lui demander si, dans ses envols très passionnés pour le nationalisme économique, il n'oublie pas, peut-être, qu'il y a un aspect très positif à l'achat d'entreprises canadiennes par des étrangers qui vont suivre nos règlements et qui, enfin, vont être des bons citoyens corporatifs.

M. Caccia: Monsieur le Président, je vais répondre à la deuxième question puisque c'est la partie de la question que je peux comprendre, et sur laquelle je me trouve presque d'accord.

[*Traduction*]

Il est évident que la situation décrite par le député traduit les principes essentiels qui ont abouti à la création de l'AEIE. L'Agence a été créée pour veiller à ce que les intérêts de la communauté soient protégés, que les investissements n'entraînent pas de bouleversements dans les autres localités canadiennes et que les possibilités de croissance des nouvelles industries implantées au Canada ne soient pas menacées par les investissements ultérieurs. C'est pourquoi, si le député est favorable aux investissements qui tiennent compte des intérêts canadiens à long terme, nous sommes du même avis.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable ministre des Communications a la parole.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur certains aspects de la Loi concernant l'investissement au Canada, particulièrement les aspects qui traitent du patrimoine culturel au Canada et de son identité nationale.

Nous savons tous maintenant, mais il est bon de se le rappeler, que les nouvelles méthodes utilisées par les médias, soit la télévision par câble, la télévision payante, les vidéocassettes, les ordinateurs pour usage personnel et les industries culturelles, comme les «vidéofilms» et les enregistrements sonores, sont devenues les cibles des politiques tant industrielles que culturelles ou en matière de télédiffusion. Au fur et à mesure que les pays reconnaissent le rôle important dans le développement économique que ces activités de communication portant sur les médias, les activités culturelles, que ces choses prennent jour, ils élaborent de plus en plus des politiques industrielles concurrentielles dans ces secteurs. Il y a une demande croissante mondiale pour les produits culturels et le développement de nouveaux moyens de communication. Cela se traduira dans l'avenir et déjà actuellement par un marché d'échange international accru pour les produits culturels canadiens et des chances d'entrer en concurrence pour une part croissante, pour notre part, pour des revenus étrangers.

Les industries culturelles et le secteur des arts de la scène offrent donc des occasions uniques en ce qui a trait au renouveau économique du Canada et à la stabilité économique future, spécialement pour ce qui est de la création d'emplois et même du commerce. Il est important de noter que le secteur économique culturel s'adresse de façon primordiale au problème de l'emploi puisque 60c. de chaque dollar généré est dirigé vers l'emploi en comparaison de 20c. dans les secteurs industriels primaires.

Je crois que ces occasions peuvent être utilisées et étendues avec un appui accru de l'investissement étranger. Toutefois, je crois aussi qu'il y a une autre dimension à l'investissement étranger dans l'économie culturelle canadienne, c'est-à-dire que l'économie culturelle canadienne, qu'elle soit reflétée dans le patrimoine, qu'elle soit présente dans la musique, les films, l'art ou le théâtre, est un secteur central à notre propre identité nationale. L'habileté à créer, à exprimer et à interpréter les valeurs artistiques et sociales est, je crois, tout aussi importante en tant que mesure de la viabilité du pays. Le Canada a l'avantage d'être à un point de développement où plusieurs possibilités sont présentes afin de s'assurer que le Canada soit fort sur le plan économique et culturel. Investissement Canada est un exemple de l'engagement de ce gouvernement à créer de l'emploi et une industrie libre, forte, tout en s'assurant que l'identité culturelle unique du Canada puisse s'améliorer et se préciser.

Dans le passé, le manque de directives et de politiques dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger concernant les activités culturelles avait créé un climat indésirable de confusion et de manque de confiance. Je crois que le gouvernement a la responsabilité de préciser ses politiques et leurs buts dans ce secteur, pour que les investisseurs étrangers aient une bonne compréhension de ce que le Canada espère accomplir en tant que pays dans le domaine culturel.

Voilà pourquoi la loi proposée sur l'investissement stipule maintenant que l'investissement étranger dans le secteur culturel reçoive une attention et des considérations spéciales. Ces orientations aideront donc les investisseurs étrangers à faire face aux opportunités dans le secteur culturel canadien, tout en reconnaissant que le besoin de préserver et de développer l'identité culturelle canadienne est pour nous essentiel.

• (1610)

A cause de l'importance que revêtent la consommation et la viabilité des produits culturels canadiens, films, programmation télévisuelle, enregistrement sonore et édition, dans le développement culturel et social du Canada, la viabilité des industries culturelles canadiennes est un facteur déterminant lorsqu'il s'agit d'examiner les projets d'investissements étrangers au Canada. La culture et l'économie sont toutes deux des secteurs importants.

Les industries du film et de la vidéo, de l'enregistrement et de l'édition, contribuent actuellement pour 5 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. De plus, elles génèrent indirectement entre 4 et 5 milliards de dollars dans les secteurs connexes de la commercialisation et de la radiotélédiffusion. Une partie importante de cette activité économique repose sur des filiales d'investisseurs étrangers et sur la distribution de produits étrangers dans le marché intérieur. Cependant, nous remarquons que ce sont les entreprises canadiennes qui offrent les meilleures possibilités d'emploi et de croissance économique dans les secteurs d'activités culturelles. Il semble que cela est attribuable à la nature des produits distribués.

Par ailleurs, l'activité économique générée par le film, l'enregistrement et l'édition est liée à la propriété du droit d'auteur. En effet, si les droits d'auteurs appartiennent à des intérêts étrangers, les revenus générés dans le marché canadien sortiront du pays et serviront à créer des emplois à l'étranger.

Grâce aux initiatives culturelles gouvernementales depuis quelques années, soit le règlement en matière de contenu canadien des émissions, les activités de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne connue sous le nom de Téléfilm Canada, le Programme d'aide au développement de l'édition canadienne, le Programme de déductions pour l'amortissement des coûts en capital pour le film et la vidéo ainsi que le Programme des subsides postaux, tout cela fait que les industries culturelles canadiennes ont connu un

développement et une croissance importants depuis quelques années.

Cette situation a permis aux industries culturelles canadiennes d'exploiter de nouvelles avenues pour assurer leur croissance économique et la création d'emplois face à une demande sans cesse grandissante pour des produits culturels canadiens dans un environnement caractérisé par les nouvelles technologies de communication.

La production de films et de disques a connu une croissance économique considérable grâce à l'avènement de nouvelles technologies dans les domaines de la vidéo, des disques audionumériques et de logiciels pour utilisation personnelle. Par ailleurs, les médias de divertissements tels la télévision, la radio MA et MF, la télévision payante, les vidéocassettes et les magnétoscopes ont augmenté leur demande de programmation. Des études récentes réalisées aux États-Unis prévoient qu'en 1988 le marché de produits vidéo seulement représentera environ 5 milliards de dollars en Amérique du Nord. Par ailleurs, la publication électronique et l'utilisation de l'informatique à cette fin créent de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités pour l'industrie de l'édition.

Per capita, les Canadiens consomment le plus grand nombre de produits culturels et ce, à l'échelle mondiale. Cette grande demande et la proximité des États-Unis rendent inévitable l'envahissement du marché canadien par les entreprises étrangères, au fur et à mesure que se présentent des possibilités d'exploitation.

L'investissement direct dans l'industrie culturelle du Canada par les entreprises étrangères peut apporter certains bénéfices si ces investissements contribuent à la production et à la distribution de produits culturels canadiens et si des entreprises canadiennes s'associent davantage avec des sociétés étrangères pour ce faire. Durant la prochaine décennie, il sera d'une importance cruciale pour que le secteur canadien tire profit du marché actuellement exploité par les multinationales étrangères, surtout en regard des coûts élevés reliés aux nouvelles technologies et une plus grande concurrence et pour nous, le secteur canadien, une plus grande possibilité et un plus grand devenir.

Investissement Canada jouera un rôle important en veillant aux intérêts relatifs au développement économique des industries culturelles canadiennes. Les articles de la Loi concernant l'investissement au Canada pour les activités commerciales reliées au patrimoine culturel canadien ou à l'identité nationale telles que l'édition ou la distribution du livre ou du périodique, la production et la distribution de films, assureront un climat sain pour que les Canadiens développent des entreprises culturelles fortes et un accès assuré aux activités et aux produits culturels canadiens. Les activités d'examen permettront aux investisseurs et au gouvernement d'évaluer plus facilement les implications économiques et culturelles d'une activité commerciale proposée.

Un énoncé clair des objectifs en matière de politique gouvernementale pour les secteurs culturels impliqués sera remis à l'investisseur et une aide financière fournie, compte tenu des intentions des demandeurs vis-à-vis de ces politiques. Cela assurera que non seulement les opportunités d'investissements étrangers seront étudiées, mais aussi que le Canada pourra assurer le développement de ses propres entreprises culturelles, concurrentielles, afin de faire face aux besoins des artistes canadiens et aux buts culturels du Canada.

Voilà, monsieur le Président. Je peux vous assurer que ce projet de loi protège notre identité nationale, que ce projet de loi nous permettra de protéger le patrimoine culturel du Canada tout en assurant des investissements qui créeront les emplois. C'est le but recherché de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Gander-Twillingate.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt. Je dois admettre que pour un ministre des Communications, il a lui-même de grandes facilités dans ce domaine, mais je suis sceptique quand il déclare, par exemple, que le patrimoine culturel est un facteur déterminant pour ces investissements. Il a fait une remarque très intéressante, disant que c'est au Canada que la consommation par habitant de produits culturels est la plus forte du monde. Je me demande comment le ministre définit son rôle à l'égard du maintien du patrimoine culturel et de ses débouchés qui, bien souvent, dans les régions rurales et reculées du pays, passe par la société Radio-Canada. Depuis hier après-midi, je me pose des questions sur le rôle que joue le ministre pour maintenir cette présence au Canada. J'ai porté un intérêt particulier à cette question parce qu'on a annoncé hier que la seule station radiophonique de ma circonscription va être fermée.

Je me demande quel serait le rôle du ministre, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion ou d'après lui, quant aux décisions prises par la société Radio-Canada à cet égard.

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, je voudrais d'abord assurer notre honorable collègue que si le gouvernement précédent n'avait pas, en 1968, amputé 71 millions dans le budget de Radio-Canada, il y aurait peut-être aujourd'hui une station dans sa circonscription. Je dois vous dire que depuis quelques années la Société Radio-Canada et comme membre du gouvernement précédent et de sa majorité parlementaire, vous étiez certainement au fait que la Société Radio-Canada à qui on demande de plus en plus de rendre des services, la Société Radio-Canada à qui on demande de plus en plus d'exercer, c'est-à-dire de développer de nouveaux créneaux, la Société Radio-Canada a qui on a demandé depuis des années d'occuper de plus en plus des champs d'activité, cette société ne pouvait le faire sans que le gouvernement en même temps accepte les objectifs de la Société Radio-Canada, sans que le gouvernement lui fournisse le budget nécessaire dans l'accomplissement de ses fonctions ou de ses objectifs nouveaux.

Or, des discussions ont eu lieu entre le président de la Société Radio-Canada, le président précédant celui qui occupe actuellement la fonction, M. Johnson, et le gouvernement de l'époque. Il y a eu une entente voulant que la Société Radio-Canada voie son budget augmenter de 5 p. 100 par année en valeur réelle, afin de permettre à la Société d'accomplir les fonctions que le Parlement et le gouvernement . . .nouvelles fonctions qui lui étaient fixées. Or, l'encre de cette entente n'était pas séchée que le gouvernement retirait d'une main ce qu'il offrait de l'autre, et il n'est jamais advenu que le gouvernement ait respecté l'entente qu'il avait lui-même proposée à la Société Radio-Canada sans pour autant demander à la Société de diminuer son mandat. Pis, comme je vous le disais tout à l'heure, en 1978, la Société Radio-Canada s'est vu amputer de

71 millions dans son budget. Et lorsqu'on analyse la situation de la Société dans les sept ou huit dernières années, on réalise que c'est de l'ordre de 300 millions de dollars réels que la Société s'est vu amputer par le gouvernement précédent sans pour autant que ce dernier assure à la Société les moyens nécessaires pour avoir une administration conforme à l'image que le Parlement voudrait avoir de Radio-Canada.

C'est ainsi que le président actuel de la Société a été le premier à reconnaître que l'image administrative, l'image financière de Radio-Canada n'était pas ce qu'elle devrait être, et ce que ce gouvernement a fait fi de s'assurer que la Société Radio-Canada, sur le plan de son administration, revoie ses procédures, s'assure que le côté administratif de la Société n'est pas plus lourd qu'il devrait l'être afin de permettre l'utilisation des fonds publics là où la Société est créée, c'est-à-dire dans la créativité, dans la productivité, et dans la production.

Monsieur le Président, l'avenir de la Société Radio-Canada . . . le député peut s'en inquiéter. Mais je peux le rassurer, je peux lui dire que ce gouvernement depuis Bennett, lorsque la première loi a été passée, depuis M. Diefenbaker, lorsqu'il était chef de gouvernement et qu'il a créé le bureau de radiotélévision et lorsqu'il a divisé le bureau de radiotélévision et la Société Radio-Canada, lorsque le précédent chef du gouvernement, M. Clark, a créé la Commission Applebaum-Hébert, et l'actuel gouvernement de M. Mulroney, je peux vous assurer que la Société Radio-Canada a un gouvernement compréhensif de son mandat et de ses besoins.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président c'est fort intéressant. J'ai dit que le ministre avait beaucoup de facilité à communiquer, surtout pour défendre la cause du gouvernement. Il vient de mentionner que le gouvernement précédent avait restreint le mandat de Radio-Canada. J'ai lu dans le journal d'aujourd'hui que le ministre aurait déclaré que les dépenses du réseau français seront majorées. Le gouvernement accroît le mandat de Radio-Canada après l'avoir réduit sensiblement.

Je voudrais poser une simple question au ministre. Il a déclaré que le gouvernement précédent avait comprimé le budget de Radio-Canada. Il a ensuite ajouté que n'eut été ces réductions à Radio-Canada il y a de nombreuses années, ma circonscription aurait peut-être encore sa station de radio. Permettez-moi de lui rappeler que c'est à cause des compressions budgétaires du gouvernement actuel que j'ai perdu ma station de radio. L'ancien ministre des Communications aurait agi si j'avais signalé à la Chambre la perte de la seule station de radio dans ma circonscription. La question que je veux poser au ministre est fort simple. Quelle est sa fonction aux termes de la Loi sur la radiodiffusion? Peut-on en appeler au ministre ou devons-nous croire sur parole M. Juneau qui prétend que c'est pour obéir aux directives du ministre des Communications et du gouvernement actuel, qu'il a dû prendre ces mesures rigoureuses? Comment peut-on procéder? Les Canadiens peuvent-ils interjeter appel auprès du ministre? La loi sur la radiodiffusion ne lui accorde-t-elle aucun pouvoir sur ces réductions et pourrait-il en annuler ou en abroger certaines?

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, le député grâce à son expérience parlementaire, beaucoup plus importante que la mienne d'ailleurs, sait fort bien que le rapport annuel de la Société Radio-Canada est déjà déposé devant cette Chambre, et que le comité parlementaire sur les communications a tout loisir d'interroger, si c'est son intention, les responsables de la Société Radio-Canada. Mais il n'est pas de ma responsabilité, et le député le sait fort bien, de donner des instructions à la Société Radio-Canada sur des gestes administratifs quotidiens dans des secteurs qui sont de leurs responsabilités.

J'aimerais également l'informer que lorsque, à Montréal, j'ai constaté ce que tous les francophones du Québec et de l'extérieur ont déjà constaté depuis de nombresues années, il y a de la part des francophones une certaine désaffection devant certaines émissions produites par les sociétés privées ou publiques du secteur de télévision, au profit d'une plus grande audience vers la télévision anglophone ou la télévision américaine.

Cela est un fait vérifiable dans toutes les données statistiques et il appartient . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais la période de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour laisser le ministre continuer? Quelqu'un a dit non. Je regrette. Le député de York-Est (M. Redway).

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir que d'avoir l'occasion de parler en faveur du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada et l'organisme appelé Investissement Canada. C'est un plaisir, parce qu'il s'agit là, en fait, de la deuxième partie du programme de relance économique du gouvernement. Il ne faut jamais l'oublier. Il ne faut pas oublier non plus pourquoi nous avons été élus. C'est principalement pour remettre le pays au travail et créer des emplois. Ce projet de loi est justement destiné à cela.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le programme suivi par les gouvernements pour stimuler l'économie en période de récession a toujours été de dépenser davantage pour créer des emplois. Malheureusement, que nous soyons d'accord ou non avec la dépense de fonds publics, cette option nous est maintenant fermée, tout comme elle est fermée aux autres gouvernements de ce pays. La raison, c'est que chaque fois que quelqu'un propose des dépenses gouvernementales, il y a immédiatement une immense clameur qui s'élève pour rappeler l'énormité de notre déficit. Ce déficit entrave vraiment le gouvernement et limite ses choix.

Les députés de l'opposition ont parlé régulièrement du déficit depuis le début de la session. Ils nous ont dit que le gouvernement devait n'en faire aucun cas et s'occuper de la création d'emplois. Ils ont prétendu que la façon d'y parvenir était de dépenser toujours davantage. Bien entendu, ce n'est pas ainsi qu'ils avaient abordé le problème au cours de la campagne électorale. A ce moment-là, tous les partis reconnaissaient que le déficit était un problème dont il faudrait s'occuper en priorité.

Le gouvernement a donc envisagé la relance économique en plaçant le déficit au premier rang des priorités. C'est ce que

déclare l'exposé du ministre des Finances (M. Wilson), fait à la Chambre au début de novembre. Cet exposé économique disait que l'on essaierait de limiter la croissance du déficit, pour pouvoir remettre de l'ordre dans nos affaires financières et rétablir la confiance des investisseurs et des consommateurs.

La deuxième partie de cette stratégie économique, monsieur le Président, est d'encourager la croissance des investissements une fois que la confiance aura été rétablie. C'est évidemment la raison d'être de cette mesure. Elle a simplement pour but de favoriser la croissance du capital et la venue de capitaux étrangers, car ce sont les capitaux qui créent des emplois. Je n'ai pas entendu un seul député de l'opposition prétendre que les investissements ne créaient pas d'emplois.

• (1630)

Nous voudrions tous que les capitaux investis au Canada soient strictement canadiens, mais nous savons bien que cela n'a jamais été le cas et que c'est trop demander. Nous avons toujours, au cours de notre histoire, fait appel aux capitaux étrangers pour bâtir et développer notre pays.

Malheureusement, les Canadiens ont toujours craint les investissements comportant des risques élevés et ils n'ont jamais osé former des caisses communes de capitaux qui permettent de créer des emplois. Nous en avons eu la preuve il y a deux ou trois ans, lorsque nous étions au creux de la récession économique. Nous n'avons pas eu suffisamment de capitaux pour créer des emplois, pour nous sortir de ce bourbier et remettre les Canadiens au travail. Pour relancer l'investissement, le gouvernement a dû s'adresser ailleurs qu'au Canada.

Comment le gouvernement devrait-il aborder ce problème? Un certain nombre de députés et bien des Canadiens croient que le gouvernement devrait lever toutes les formes de restriction à l'investissement étranger. Ils considèrent que le gouvernement devrait abattre toutes les barrières et permettre toutes les sortes d'investissement étranger au Canada sans aucun examen.

Mais il y a beaucoup de députés qui ont de sérieuses réserves à ce propos. Les députés de l'opposition craignent notamment que des usines ferment leurs portes, que les sociétés étrangères n'exportent pas nos produits, qu'elles ne fassent aucune recherche et aucun développement. Je ne nie pas qu'il y ait là matière à s'inquiéter, mais, compte tenu des problèmes actuels, de la difficulté de former des capitaux et, partant, de créer des emplois, le gouvernement devait trouver un moyen de favoriser des investissements que les Canadiens refusent de faire eux-mêmes.

Ainsi, je crois que ce projet de loi représente un compromis acceptable pour ceux d'entre nous qui sont nationalistes lorsqu'il s'agit de l'économie du Canada. Ce compromis permettra l'entrée d'autres capitaux au Canada, afin de créer les emplois dont 1.5 million de Canadiens ont tant besoin.

On ne propose pas de supprimer totalement la législation en vigueur, mais en fait, de la modifier. Il est intéressant de remarquer que les critères retenus pour évaluer l'investissement étranger demeurent pratiquement les mêmes que ceux prévus dans la loi actuelle. En fait, on a ajouté deux critères relatifs respectivement à la politique culturelle et à la compétitivité internationale. A cet égard, le projet de loi modifie la loi actuelle et, à certains égards, il renforce en fait le processus d'examen actuel.

Il est également intéressant de comparer l'effet qu'aurait le projet de loi proposé sur les demandes d'investisseurs étrangers qui ont été évaluées en vertu de la loi actuelle en 1983, surtout en ce qui a trait à l'acquisition directe d'actifs canadiens, ce qui préoccupe la plupart des gens. Selon le projet de loi proposé, 91 p. 100 de la valeur de tous les actifs qui ont été évalués en vertu de la loi actuelle en 1983 continueront de l'être en vertu du projet de loi proposé. Il ne s'agit pas d'un changement radical, mais il devrait favoriser l'entrée de capitaux au Canada et par conséquent, créer des emplois.

il s'agit là du deuxième volet du programme de relance économique du gouvernement. D'autres volets sont à venir. L'un d'entre eux est le budget proposé pour l'année prochaine, budget que j'attends avec impatience à l'instar des autres députés et de la plupart des Canadiens.

Selon moi, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) élaborera ce budget, il devra se pencher sur trois questions, afin de nous aider à connaître une relance économique. Il y a tout d'abord la question soulevée à juste titre par l'opposition au sujet de la nécessité d'attirer et d'encourager l'investissement canadien. Je crois que nous devrions certes envisager de prendre des mesures pour inciter non seulement des étrangers mais également les Canadiens à faire des investissements spéculatifs. Je crois que cela peut se faire en accordant d'autres stimulants fiscaux. Nous avons déjà le dégrèvement pour dividendes et les encouragements fiscaux relatifs au logement, à l'industrie cinématographique, au pétrole et au gaz ainsi qu'à la recherche et au développement. Cela n'a pas suffi, de toute évidence. Tous ces stimulants ne sont pas parvenus à attirer suffisamment de capitaux spéculatifs canadiens pour remettre 1.5 million de chômeurs au travail. En préparant son budget, le ministre des Finances devrait y songer pour voir quels autres stimulants peuvent être créés pour inciter les Canadiens à investir dans leur pays.

Je lui suggérerais de songer aux investissements dans les édifices d'appartements et dans les appartements locatifs. Avant le budget Benson de 1970, nos lois comptaient certains stimulants fiscaux qui encourageaient les Canadiens à posséder et à faire construire des appartements locatifs. Il faut remettre des stimulants fiscaux dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour pouvoir encourager la construction d'appartements à louer, dont on a grand besoin, au lieu de décourager les investisseurs comme le fait la loi actuelle.

Le deuxième domaine auquel le ministre devrait s'attaquer est celui du commerce extérieur. C'est la clé de la viabilité à longue échéance non seulement des investissements étrangers au Canada mais aussi des investissements canadiens. Ces deux derniers mois, j'ai visité deux usines de ma circonscription. Ces deux usines sont des filiales de multinationales étrangères. L'une est IBM. L'usine de IBM de ma circonscription est la plus grosse usine IBM du pays. L'autre, c'est Ortho Pharmaceutical, qui est une filiale du groupe Johnson and Johnson. Chacune emploie plusieurs milliers de citoyens de ma circonscription. Chacune a un mandat global pour les produits et chacune fait beaucoup de recherche et de développement dans ce pays. En fait, l'usine de IBM de ma circonscription, qui emploie à peu près 8,000 personnes, a un laboratoire de recherche qui emploiera un millier de personnes au début de l'année prochaine. Il y a deux ans, il employait seulement 200 personnes, mais il s'est développé à une vitesse folle. Or, c'est une

filiale d'une société multinationale. Voilà le genre de chose que nous pouvons faire au Canada grâce aux investissements étrangers.

• (1640)

Les gens d'IBM et d'Ortho Pharmaceutical me disent que l'idéal, c'est de faire en sorte que toutes les filiales canadiennes de compagnies multinationales obtiennent l'exclusivité de la fabrication d'un produit pour le monde entier. Ils me disent que c'est essentiel pour les filiales étrangères et qu'il est aussi indispensable pour les compagnies canadiennes de développer leurs marchés d'exportation puisque, comme nous le savons, le Canada a signé les accords du GATT. Ces accords entraînent la disparition des droits de douane élevés que nous avions autrefois. Dans un avenir très rapproché, nous n'aurons pratiquement plus du tout de droits de douane. Il ne faut pas simplement s'inquiéter du fait que les investisseurs étrangers peuvent très bien ramasser leurs billes et rentrer chez eux; il faut aussi penser que les investisseurs canadiens et les entreprises canadiennes risquent de ne pas pouvoir défendre leur part du marché canadien s'ils ne commencent pas à s'implanter sur les marchés d'exportation. Ce qu'il nous faudrait dans le prochain budget, ce sont des mesures incitant non seulement les investisseurs étrangers, mais aussi les investisseurs canadiens à exporter, et facilitant en même temps l'application de l'idée du mandat exclusif pour le monde entier.

La troisième question qui mérite, à mon avis, d'être portée à l'attention du ministre des Finances, c'est celle de la demande des consommateurs. C'est très bien d'attirer les investissements. Nous en avons besoin et nous savons que les investissements permettront de créer des emplois. Mais nous savons aussi que personne n'investira si les consommateurs ne dépensent pas leur argent. Nous devons donc inciter les consommateurs à dépenser. Nous savons que nous allons faire un pas dans la bonne direction grâce à la revalorisation des pensions qui avait été annoncée dans le discours du trône et qui est pour bientôt. Pour ma part, je pense que nous devrions chercher à régler ce problème comme l'ont fait les États-Unis. En diminuant l'impôt sur le revenu il y a quelques années, les Américains ont accru le pouvoir d'achat de la population. Les citoyens ont ainsi pu acheter davantage de biens et de services produits dans leur pays. Par voie de conséquence, les fabricants ont investi et ont réembauché des employés. C'est ainsi que nous pouvons contribuer à stimuler l'économie au Canada pour redonner du travail à nos chômeurs. Je le répète, ce projet de loi constitue la deuxième phase du programme de relance économique du gouvernement.

Bref, d'autres mesures suivront, et toutes, comme ce projet de loi, permettront de créer des emplois et de relancer l'économie canadienne.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

[*Français*]

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable député. Il dit que ce projet de loi va mettre les Canadiens au travail, mais j'aimerais savoir à quel prix? De quelle façon les nouvelles modifications apportées au projet de loi vont-elles garantir aux Canadiens et Canadiennes d'avoir des emplois assurés? Je vais vous donner un exemple. Hier soir, à l'émission «Le Point», il y a un chef d'entreprise assez important qui a dit qu'il était satisfait de l'ouverture du premier ministre à l'endroit de la haute finance américaine, mais que dans 50 ans cette ouverture-là fera que le Canada sera le 51e État américain. C'est peut-être intéressant pour le milieu des affaires, mais ce ne l'est pas autant pour les citoyens et citoyennes qui ont besoin d'emplois et d'être assurés que leur emploi suite à une situation économique difficile ... que les entreprises américaines qui auront acheté une compagnie canadienne ne fermeront pas, comme ça s'est déjà fait. L'entreprise canadienne pourra en faire un entrepôt et produire et exporter leurs produits. Est-ce que le député peut nous garantir que ce projet de loi protège vraiment les travailleurs et les travailleuses?

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, je regrette que le député ne m'ait pas écouté tandis que j'avais la parole, car il aurait entendu la réponse à sa question. Il y a quelques années—en fait, il y a bien longtemps—les investisseurs étrangers venaient parce que nos salaires étaient sans doute moins élevés et que nous avions des obstacles tarifaires pour protéger cet investissement. Ces obstacles protégeaient ces entreprises en leur permettant d'écouler leurs produits sur les marchés canadiens seulement. Hélas, pareille politique est devenu désuète de nos jours. Ces obstacles tarifaires disparaissent les uns après les autres depuis un certain nombre d'années déjà. Sous peu, ils auront presque complètement disparu.

Les investisseurs éventuels qui prospectent les différents marchés ne s'intéresseront pas qu'au marché canadien. Ce dernier n'est tout simplement pas assez vaste et il n'offre aucune protection. Quand une entreprise américaine ou toute autre entreprise étrangère vient au Canada—je rappelle que nous ne devrions pas nous limiter aux investisseurs américains, car beaucoup d'hommes d'affaires d'Asie prospectent notre pays en ce moment—ce n'est pas seulement pour y examiner ses possibilités, mais aussi pour déterminer quels avantages ils auraient à ouvrir ici une compagnie qui leur permettra de soutenir la concurrence sur un marché plus vaste, et surtout sur le marché américain. Je me suis entretenu avec les représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Ontario. Ce ministère s'est doté d'un programme destiné à attirer les investisseurs au Canada. Les gens à qui j'ai parlé m'ont soutenu que le programme réussit fort bien à intéresser les investisseurs asiatiques. La raison en est que les Asiatiques peuvent construire des usines au Canada, mettre au point, fabriquer et vendre leur produit non seulement au Canada, mais aux États-Unis, et cela, sans avoir à se préoccuper d'obstacles non tarifaires et du système de quotas que les États-Unis ont imposés aux produits fabriqués en Asie. Les Américains n'ont pas d'obstacles non tarifaires et de quotas pour les produits fabriqués au Canada. Voilà pourquoi ces investisseurs trouvent très intéressant de venir au Canada. C'est pour cette raison que les investisseurs étrangers viennent chez nous. Mais pour l'instant, ils ne viennent plus ici pour produire exclusivement pour le marché canadien, étant donné nos grands obstacles tarifaires qui risquent de rétrécir le marché et de le faire disparaître. Ces gens voudraient venir produire pour le marché mondial, et c'est seulement en y consentant que nous pourrons les attirer ici.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Une question supplémentaire. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, les propos de l'honorable député confirment qu'il faut absolument, si on veut non seulement que les Américains viennent ici, mais si on veut que le Canada fasse affaire avec tous les autres pays . . . les arguments de l'honorable député confirment absolument qu'il faut que le Canada soit différent des États-Unis, parce qu'il y a plusieurs pays qui préfèrent faire affaire avec les Canadiens plutôt qu'avec les Américains.

Mais si on devient, comme le premier ministre le souhaite, un 51e État américain, ces pays-là iront alors vers d'autres marchés. Je pense donc que les propos du député confirment enfin que le projet de loi ne protège pas les travailleurs mais aussi enlève ce qu'il y avait d'attrayant pour certains pays, savoir que le Canada était différent des États-Unis. Et juste une courte question. Si vous avez déjà participé . . . Vous êtes un homme d'affaires, vous avez déjà participé à des négociations ou à des conventions . . . Comment cela se fait-il que, du côté canadien, on fait tout de suite les concessions, on modifie le projet de loi, le premier ministre se met presque à plat ventre devant les milieux financiers américains pour dire: Le Canada vous appartient, et en retour il n'y a aucune garantie que les Américains vont modifier leur politique protectionniste à l'endroit des produits canadiens? Alors, il me semble que dans une certaine négociation on devrait se garder un outil pour négocier.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais bien que le député ne donne pas une fausse idée de la situation. Le premier ministre (M. Mulroney) n'est certes pas allé aux États-Unis pour proposer que nous devenions le 51e État de ce pays. En fait, il est allé dire aux Américains que leurs investissements sont les bienvenus au Canada parce qu'ils contribueront à créer des emplois et à redonner du travail à 1.5 million de Canadiens. C'est certes là une assurance pour les travailleurs canadiens et pour les Canadiens en général. Il ne s'agit pas d'une assurance que la politique adoptée par le député et son ancien gouvernement sera maintenue, une politique qui n'a pas contribué à attirer des capitaux au pays, une politique qui n'a stimulé aucun investissement canadien, une politique qui n'a pas favorisé la création d'emplois et qui nous a donc laissés avec 1.5 million de chômeurs sur les bras.

Ce projet de loi, c'est-à-dire cette approche, va attirer de nouveaux investissements qui contribueront à créer des emplois. En ce sens, cette initiative redonnera du travail aux Canadiens et les protégera en tout point beaucoup mieux que ne l'a fait l'ancien gouvernement.

M. Angus: Monsieur le Président, le député a parlé très précisément d'investissements créateurs d'emplois. Si une usine de sa circonscription comptant une centaine d'employés et possédant un actif de moins de cinq millions de dollars est acquise par une société américaine ou européenne, en quoi cet investissement sera-t-il garant de nouveaux emplois dans cette usine? Qu'est-ce qui garantit que de nouveaux emplois seront créés?

M. Redway: Monsieur le Président, rien à mon avis ne peut garantir qu'un investissement de ce genre contribuera à créer des emplois. Je dois dire que ma circonscription compte beaucoup d'entreprises de cette taille. On y trouve en fait des entreprises de toutes les tailles, depuis celles qui emploient une seule personne jusqu'à celles qui en emploient plusieurs milliers.

Évidemment, la question est de savoir quel intérêt aurait un investisseur étranger à acquérir l'éventail de sociétés dont parle le député. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, non seulement au Canada mais dans le monde entier, et compte tenu de l'état actuel des relations économiques, surtout pour ce qui a trait aux barrières douanières, aucune entreprise étrangère n'investira au Canada, dans une entreprise nouvelle ou ancienne, si elle n'y trouve pas son profit, et certes un profit considérable. On ne peut réaliser de profits sans accroître les ventes. Pour ce faire, il faut donner de l'expansion à l'entreprise. En général, une entreprise qui prend de l'expansion accroît ses effectifs.

Rien ne garantit que les Canadiens qui investissent dans des entreprises ou qui tentent de lancer leur propre entreprise vont créer un avantage réel. Ces entreprises peuvent disparaître en quelques semaines. En tant qu'homme d'affaires et avocat, j'en ai vu beaucoup connaître ce sort. Rien n'est jamais garanti. Il nous faut créer un climat qui incite les entreprises à investir et à créer des emplois.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Avant d'accorder la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), je vais donner la parole au leader parlementaire du gouvernement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interviens à ce stade-ci pour faire part à la Chambre des travaux prévus pour demain. Nous commencerons par étudier le projet de loi C-10 concernant l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, puis le projet de loi C-14 concernant les tribunaux étrangers, et enfin le projet de loi C-15, que nous débattons aujourd'hui.

A la suite de consultations avec les leaders parlementaires de l'opposition, je crois comprendre que nous expédierons demain l'étude des projets de loi C-10 et C-14 à toutes les étapes, y compris celle de la troisième lecture. Nous comptons en terminer l'étude pour ensuite poursuivre celle du projet de loi C-15 et peut-être même la terminer.

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet C-15, loi concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dénoncer aujourd'hui ce qui me semble être la plus grande supercherie des dernières années. On dit que le projet de loi C-15 est une loi concernant l'investissement au Canada, le titre abrégé étant Loi sur Investissement Canada. Je pense que d'autres titres conviendraient mieux. La loi sur la liquidation du Canada, la loi entrepôt-Canada, la loi faisant du Canada le 51e État ou peut-être loi canadienne de la courtisanerie, puisqu'une courtisane ne cherche même pas à négocier un prix. C'est une liquidation pure et simple.

L'autre jour, de passage aux États-Unis, le premier ministre (M. Mulroney) a dit que le Canada était maintenant ouvert aux affaires. Je suppose qu'il voulait dire que le Canada était maintenant à vendre, que tous ces messieurs pouvaient se présenter, que les portes étaient grandes ouvertes, que nous voulions brader davantage nos ressources, que nous voulions livrer un plus grand nombre de nos entreprises à la mainmise étrangère.

Il faut que le député se rappelle que le seul secteur de la fabrication—et nous savons que c'est le principal secteur pour ce qui est de la création d'emplois—appartient pour 52 p. 100 à des intérêts étrangers. Y a-t-il un député ici qui puisse me citer un pays du monde qui tolérerait que 52 p. 100 de ses entreprises manufacturières soient tributaires de décisions prises à l'étranger? Les décisions qui concernent notre industrie de la fabrication ne sont pas prises au Canada. Elles le sont à Houston au Texas, à New York, à Londres, à Berne, à Hambourg, à Tokio et à Hong Kong. «Zut alors, se dit le gouvernement, cela ne suffit pas. Il faut que ce soit 60 ou 70 p. 100 de notre fabrication qui appartiennent à des étrangers.» J'ai entendu des députés conservateurs affirmer que cette situation favoriserait la création d'emplois au Canada.

Je viens d'une région de la Colombie-Britannique qui, il n'y a pas si longtemps, avait une agriculture prospère. On récoltait des tomates sur des milles et des milles carrés. On voyait des usines de conditionnement, des vergers, des cultures d'asperges et les emplois se comptaient par centaines. Puis on a décidé de tout vendre à des étrangers. On disait que ce serait bon pour l'économie locale que de vendre ces entreprises agricoles à des étrangers parce que cela favoriserait l'essor de ces activités. Aujourd'hui, quand on parcourt les mêmes vallées, on ne voit plus de champs de tomates, ni de champs d'asperges, plus de vergers, plus d'usines, plus de conserveries. Les acheteurs étrangers ont acheté la terre et les usines, fermé les exploitations et aujourd'hui ils approvisionnent la région à partir des États-Unis et de régions autres que le centre de la Colombie-Britannique. En somme, des centaines et des centaines d'emplois se sont simplement envolés.

Il y a quelques semaines, un des grands établissements de ma circonscription, exploité par une firme de Floride, a fermé sa filiale canadienne parce que ses opérations n'étaient pas favorables aux intérêts de l'entreprise floridienne. Aujourd'hui, 450 travailleurs touchent du chômage. Voilà à quoi rime la mainmise étrangère sur notre économie.

Nous discutons aujourd'hui à la Chambre des communes d'un projet de loi que le gouvernement a le courage d'appeler «Loi sur Investissement Canada».

M. Orlikow: Ou plutôt l'audace.

M. Riis: Ou l'audace, comme le dit mon collègue, ce qui est sans doute plus proche de la vérité. Tandis que nous débattons de cette mesure visant à attirer de nouveaux investissements étrangers et à favoriser une plus grande mainmise étrangère sur notre économie, en tant que parlementaires bien informés, nous savons tous que le taux de participation étrangère est de 51 p. 100 dans le secteur de la fabrication, 98 p. 100 dans le caoutchouc, 51 p. 100 dans le secteur des machines agricoles, 92 p. 100 dans le secteur du matériel de transport, 70 p. 100 dans le secteur de l'appareillage électrique et 71 p. 100 dans l'industrie chimique. On pourrait continuer ainsi à énumérer l'un après l'autre tous les secteurs économiques et l'on constaterait que des intérêts étrangers en possèdent et contrôlent entre 50 et 99 p. 100 actuellement.

Si nous étions au Congrès américain en train de débattre des problèmes qui assaillent le pays, la Chambre et les tribunes seraient bondées. Nous entendrions certains discours des plus passionnés et des plus intenses, alors que les membres du Congrès interviendraient pour défendre les industries et les emplois de leurs localités à travers le pays.

• (1700)

Le gouvernement prétend avoir une idée excellente. A son avis, s'il peut prendre plus de décisions d'ordre économique dans les capitales étrangères, ce sera dans les intérêts supérieurs du Canada et des Canadiens. La logique de ce projet de loi m'échappe, ainsi que sa façon d'aborder la création d'emplois et l'expansion économique. Je vais vous en citer quelques raisons.

Ce dont notre pays a besoin avant tout, si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés internationaux et mettre sur pied un secteur de fabrication viable, c'est une augmentation des activités de recherche et de développement au Canada. C'est une situation étrange. Le gouvernement vient d'adopter des mesures visant à restreindre les activités de recherche et de développement subventionnées par le secteur public jusqu'à l'étape de la production. Que se passe-t-il lorsqu'un secteur important de l'économie est contrôlé par des capitaux étrangers? Il suffit d'examiner les statistiques, elles sont éloquentes.

Par exemple, pour les sociétés de moins de 50 employés, les canadiennes ont consacré 11.2 p. 100 à la recherche et au développement, tandis que les étrangères n'en dépensaient que 3.3 p. 100. Dans le cas de grandes sociétés de plus de 500 employés, les canadiennes ont consacré 8.3 p. 100 à la recherche et au développement, contre seulement 2 p. 100 pour les sociétés étrangères.

Il est évident que les filiales canadiennes de sociétés étrangères ne consacrent pas le même budget que les entreprises canadiennes à la recherche et au développement. C'est logique. Dans une compagnie multinationale, où est-il normal que s'effectuent la plupart des opérations de recherche et de développement? Dans une filiale éloignée ou à la maison mère? La réponse est évidente.

Le Canada doit absolument développer ses marchés d'exportation. Je voudrais poser aux députés qui sont présents une simple question: D'où va venir la décision de développer de nouveaux marchés, surtout à l'étranger? Va-t-elle être prise dans la filiale canadienne ou va-t-elle venir de la maison mère, aux États-Unis, au Japon, en Europe ou ailleurs? Là encore, la réponse est évidente. La filiale n'est pas la base des opérations internationales du groupe. Elle est là pour approvisionner un marché national ou régional au Canada, et non pas pour lancer des opérations à l'étranger.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir des sociétés appartenant en majorité à des étrangers faire beaucoup de recherche et de développement. Par conséquent, ce projet de loi ne favorise pas la création d'emplois. L'AEIE n'est pas une chose que quelqu'un a imaginée un beau jour et a décidé d'imposer aux citoyens et aux entreprises du Canada. Les problèmes que posaient les investissements étrangers dans notre pays étaient connus depuis fort longtemps. Des tas de rapports montraient à quelles difficultés s'exposait un pays où les étrangers ont une telle emprise sur l'économie.

En 1974, il fut décidé de créer un mécanisme obligeant une société étrangère à prouver que le Canada et les Canadiens bénéficieraient globalement des investissements qu'elle se proposait de faire dans notre pays. Je ne pense pas que quiconque puisse être opposé au principe. Si une société voulait investir au Canada sans qu'il en résulte des avantages pour les Canadiens, pourquoi devrions-nous l'accepter? Par contre, si elle peut démontrer que ses investissements au Canada auront des répercussions positives sur le plan de la recherche et du développement, de la création d'emplois et de l'expansion économique, c'est parfait.

Voilà pourquoi l'AEIE a été créée en 1974. Les députés de notre parti ont souligné à maintes reprises les nombreuses lacunes de cet organisme, en affirmant qu'il s'entourait de trop de secret, que le coût pour certaines entreprises était excessif à cause de toutes les formalités administratives, et que les décisions se faisaient attendre trop longtemps. Il y avait donc des problèmes à l'AEIE, mais la solution ne consistait sûrement pas à éliminer la fonction de cet organisme en annonçant carrément que notre pays est désormais à vendre.

Il nous faut comprendre les problèmes et nous efforcer de les régler. Les députés du Nouveau parti démocratique ont souvent réclamé certains investissements étrangers plus appropriés. Nous avons dit par exemple que les constructeurs d'automobiles japonais devraient investir au Canada s'ils veulent y vendre des véhicules, réaliser de gros bénéfices et les rapatrier au Japon. S'ils veulent exporter leurs bénéfices, nous avons dit qu'ils devraient créer des emplois en investissant dans notre pays et en faisant entrer un certain pourcentage de pièces canadiennes dans la fabrication de leurs véhicules. Nous préconisons cette solution depuis longtemps.

Depuis sa création, en 1974, l'AEIE a reçu des milliers et des milliers de demandes. Au cours des toutes dernières années, 98 p. 100 environ de ces demandes ont été approuvées. Je me demande combien de sociétés sérieuses ont réellement considéré l'AEIE comme un obstacle important à leurs plans d'investissement au Canada. Je ne pense pas qu'on ait la moindre donnée pour montrer qu'un grand nombre de sociétés auraient investi au Canada si elles n'avaient pas dû se soumettre à ces formalités avant qu'on leur donne une autorisation.

Toutes les nations occidentales industrialisées ont leur propre version de l'AEIE, y compris les États-Unis. Au moment même où nous étudions ce projet de loi sur Investissement Canada, le Congrès américain est saisi de 21 projets de loi que l'on pourrait qualifier de protectionnistes. Il s'agit de barrières non tarifaires destinées à limiter l'investissement étranger aux États-Unis.

La production canadienne liée aux investissements contrôlés par l'étranger représente 34 p. 100, sur une base annuelle. Aux États-Unis, ce n'est pas 34 p. 100, mais bien 3 ou 4 p. 100 de la production américaine qui est contrôlée par des entreprises étrangères à ce pays. Et, déjà, ils s'inquiètent de ces 3 ou 4 p. 100. Il y a toutes sortes de mesures protectionnistes à l'étude en ce moment. Toutes sortes de groupes se préoccupent de la participation étrangère dans leur économie.

On nous a parlé aujourd'hui, à la Chambre, de l'inquiétude du secteur forestier aux États-Unis. On envisage d'imposer des quotas pour le bois canadien ou encore des droits compensateurs. Nous avons connu l'épisode de l'acier et celui du cuivre au cours desquels les États-Unis ont cherché à limiter les importations étrangères.

Aux États-Unis, 3 ou 4 p. 100 de la production provient de sociétés qui sont la propriété d'étrangers, alors qu'au Canada, c'est 34 p. 100. Notre réponse à cela, c'est d'ouvrir les portes encore plus grandes. Nous voulons plus d'investissements étrangers, plus de participation étrangère. Le parti néo-démocrate n'est pas convaincu que cela soit dans l'intérêt des Canadiens. Cela ne créera pas le million et demi d'emplois dont notre pays a besoin aujourd'hui.

Je voudrais entrer un peu plus dans les détails à propos de l'AEIE. Récemment, on a perpétué un grand nombre de mythes. On a cherché un bouc émissaire sur lequel on pourrait rejeter toutes nos difficultés économiques. Au lieu de blâmer un parti libéral inepte qui n'avait pas su développer une économie saine, adaptée aux réalités des années 90, on a choisi l'AEIE comme coupable. On va la changer et on va accepter plus d'investissements étrangers que toute autre nation industrialisée du monde, une proportion d'investissement et de contrôle étrangers supérieure à ce qu'on observe dans beaucoup de pays en voie de développement. Le nouveau gouvernement nous dit que ça va marcher, que cela créera la confiance, les investissements et les emplois nécessaires. Cela fait penser à Peter Pan. Peter Pan a dit: «N'importe qui peut voler s'il croit qu'il peut voler. A force de croire que vous pouvez voler, vous finirez vous aussi par être capable de voler». C'est de cette façon-là que les conservateurs envisagent le développement économique du Canada.

• (1710)

Mais voyons les choses telles qu'elles sont. Au cours des deux dernières années, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé entre 95 et 98 p. 100 des demandes qui lui ont été présentées. Moins de la moitié des acquisitions étrangères dûment approuvées avaient pour but d'accroître les investissements ou de créer de nouveaux emplois. Depuis le début de 1984, 16 p. 100 des acquisitions approuvées n'offraient ni nouveaux emplois ni nouveaux investissements. Voilà le fruit du travail de cette agence: aucun nouvel emploi et pas d'investissement nouveau.

La proportion de la propriété et de la main-mise étrangères est plus élevée au Canada que dans tout autre pays industrialisé et que dans bien des pays en voie de développement. Le Canada importe plus de produits manufacturés en franchise, à l'exclusion des pièces automobiles, que les États-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne réunis. Ces données qui figuraient dans un rapport du Conseil des sciences du Canada nous donnent une idée de la quantité de produits finis qui entrent au Canada.

Si l'on compare les sociétés purement canadiennes aux sociétés étrangères, il est intéressant de remarquer que les sociétés dominées par des capitaux étrangers achètent quatre fois plus de produits manufacturés importés que les sociétés canadiennes. Cela tient simplement à leurs relations. Elles s'adressent à leurs concitoyens aux États-Unis, au Japon, en Europe ou en Asie du Sud-Est. Les sociétés canadiennes s'adressent quant à elles à d'autres sociétés canadiennes pour obtenir des pièces et le matériel dont elles ont besoin pour fonctionner. En d'autres termes, elles se sentent obligées si vous le voulez de s'adresser à des fournisseurs canadiens. Ce n'est pas le cas des sociétés étrangères si l'on se fie à ce qui s'est produit dans le passé.

Nous, du Nouveau parti démocratique, avons foi dans les Canadiens. Nous croyons que les Canadiens doivent avoir la priorité.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Nous pensons que l'épargne des Canadiens n'a jamais été aussi élevée dans l'histoire du Canada.

Une voix: Le chômage non plus.

M. Riis: C'est vrai. Le député signale que nous avons le plus haut taux de chômage de notre histoire. Nous croyons que pour redonner des emplois aux Canadiens, il faut compter sur des sociétés canadiennes et des capitaux canadiens.

Nous avons confiance dans les Canadiens. Ainsi, nous voudrions voir comment les fonds déposés dans des régimes enregistrés d'épargnes-retraite pourraient créer de nouveaux investissements. Nous voudrions découvrir toute une série de nouveaux mécanismes permettant de donner aux épargnants canadiens la possibilité de faire des investissements spéculatifs dans des entreprises canadiennes.

Nos vis-à-vis prétendent que les Canadiens ne pourront régler leurs problèmes eux-mêmes et qu'ils devront compter sur les investisseurs de Hong Kong, du Japon, du Texas, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Nous n'écartons pas ces pays et leurs investissements sont les bienvenus, mais nous avons foi dans les Canadiens. Nous sommes convaincus que les Canadiens et les Canadiennes peuvent relancer notre économie. Nous avons les connaissances, la formation, le savoir-faire, les capitaux et l'esprit d'entreprise voulus. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un gouvernement qui ait foi dans les Canadiens et cesse de compter sur les pays étrangers pour résoudre nos problèmes. Nous avons besoin d'un gouvernement qui soit disposé à dire aux Canadiens qu'il a confiance en eux et qu'il va leur donner les mécanismes nécessaires pour mobiliser les capitaux canadiens et non des capitaux étrangers afin de créer des emplois pour les Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Malone: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Il a à peu près la même mentalité que les géomys à poches. Il croit qu'en s'enterrant suffisamment, on peut feindre d'ignorer le reste du monde.

Puisque le député a pris à maintes reprises les États-Unis comme exemple, je voudrais qu'il me dise pourquoi jusqu'en 1886, les capitaux investis aux États-Unis venaient surtout d'Europe et principalement de Grande-Bretagne. Ces capitaux ont fourni la base sur laquelle les Américains ont pu s'industrialiser et gagner leur autonomie. Le député veut-il dire qu'il importe peu que les capitaux soient étrangers ou non? Où trouver des capitaux qui ne viennent pas d'un certain processus de développement? Compte-t-il tout simplement imposer des taxes à partir de rien pour faire quelque chose en partant de rien?

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député de Crowfoot (M. Malone) que, malgré toutes les bonnes intentions de la plupart des éleveurs de bétail de la région du Canada où il habite, ces géomys à poches persistent et restent. Ils restent longtemps, et je suppose que le député ferait mieux de s'habituer à cette idée parce qu'ils resteront encore quelques années.

Pour répondre à la question du député, je dirais qu'il est parfaitement clair qu'il faut des capitaux pour lancer des entreprises et les faire tourner. L'industrie automobile japonaise a eu et elle a toujours un rôle à jouer; je crois en avoir parlé dans mon discours. Mon chef a souvent préconisé les investissements japonais dans le secteur automobile. Si les Japonais veulent emporter les bénéfices au Japon, nous voudrions qu'ils créent des emplois dans ce pays. Nous le disons depuis que les sociétés automobiles étrangères ont commencé à s'installer ici.

Il y a toujours eu place pour les investissements étrangers dans une économie en croissance. Ce qui me préoccupe, c'est que l'on a tendance à se détourner du Canada au profit des marchés étrangers. Cela m'ennuie d'apprendre que le premier ministre du Canada est allé implorer les investisseurs américains de venir au Canada et qu'il est allé leur dire que nous avons maintenant un gouvernement ouvert, quand je songe au mandat majoritaire qu'on vient de lui donner.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: J'entends les députés s'esclaffer. Chose certaine, le premier ministre déclare que les entreprises canadiennes sont plus que jamais à vendre aux Américains. Quand je regarde en arrière, je constate que la plupart des achats des quelques dernières années n'ont pas produit plus d'emplois ni de nouvelle activité de recherche et de développement, mais qu'elles ont pris la forme de fusions ou de prises de contrôle.

M. Mazankowski: La sortie de capitaux a été de 17 milliards de dollars. Qu'allez-vous faire pour l'empêcher?

M. Riis: Monsieur le Président, les exportations de capitaux ont été de 17 milliards de dollars. Le fait nous inquiète car le climat établi par l'ancien gouvernement a interdit à toute personne sensée . . .

M. Mazankowski: Avec votre aide.

M. Riis: Nous avons toujours déploré que les gros ou petits investisseurs étrangers n'aient pas eu la moindre idée de la direction que nous prenions. La politique changeait toutes les semaines ou tous les mois. Nous nous efforçons d'instaurer dans l'économie la confiance et un sens de direction. Nous n'avons franchement pas besoin de laisser aux étrangers le soin de régler nos problèmes à notre place. Nous n'avons pas besoin d'aller nous prosterner devant les États-Unis ou d'autres pays pour les supplier de nous venir en aide. Le Nouveau parti démocratique fait confiance aux Canadiens. Nous pouvons nous occuper de nous-mêmes. Il pourra arriver que nous ayons besoin de capitaux étrangers, mais nous pouvons nous tirer d'affaires, et c'est là notre première priorité.

M. Kempling: Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) ce qu'il ferait dans le cas réel d'une demande qui a été faite à l'Agence d'examen de l'investissement étranger dont je vais lui donner les détails. Je suis au courant parce que mon entreprise était concernée. Nous avons pris contact avec ce que je décrirais comme une société d'un pays du nord de l'Europe, qui possédait une technologie qu'à notre avis, le marché canadien pouvait utiliser. En fait, tous ceux qui ont vu le produit ont jugé qu'il était formidable, qu'il améliorerait l'environnement, qu'il aiderait à réduire les coûts énergétiques et leurs coûts d'exploitation. Tous voulaient se le procurer.

Les représentants de cette société sont venus s'entretenir avec nous au Canada. Nos représentants sont ensuite allés là-bas tenir des réunions. Des deux côtés il s'est dépensé des milliers de dollars. Puis cette entreprise a entendu parler de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. J'ai eu beau leur dire que j'étais député et que l'Agence approuvait 90 p. 100 des demandes, ils n'ont plus rien voulu entendre. Après avoir dépensé tous ces fonds, sachant ce que ferait sa technologie, qu'elle serait efficace sur le marché canadien, où elle projetait de l'appliquer grâce à une entreprise conjointe, cette société a carrément refusé de présenter une demande à une poignée de bureaucrates qui lui accorderait ou non l'autorisation d'aller de l'avant. Cette technologie n'avait jamais été utilisée au Canada. C'était une innovation. En outre, des négociations avaient été entamées en vue d'exporter cette technologie dans les régions septentrionales des États-Unis. Toutefois, nous avons été incapables de convaincre cette société de venir s'établir au Canada. Elle a refusé de le faire si elle devait comparaître devant une commission d'étude du gouvernement. En plus, des frais considérables étaient cause. Nous avions consacré des milliers de dollars aux déplacements, aux analyses techniques, à des études et ainsi de suite. En dépit de cela, la compagnie a déclaré qu'elle ne présenterait aucune demande à un organisme de l'État.

• (1720)

Je signale au député qu'il y a des milliers de cas semblables de sociétés qui auraient donné des emplois aux Canadiens. Le Canada ne possède pas tous les talents. Nous en avons de nombreux, mais nous pourrions utiliser la technologie d'autres pays. Que ferait le député en l'occurrence?

M. Riis: Monsieur le Président, pour répondre à cette question, il faudrait voir quelle société a co-parrainé la demande. Je maintiens la position que j'ai prise au début de mon discours. Tout d'abord, je ne pense pas que les données dont a parlé le député existent effectivement, ou encore que l'examen de l'AEIE ait découragé des milliers et des milliers d'entreprises légitimes. Je voudrais bien voir certaines preuves à cet effet. Je n'en ai jamais vu de concrètes. Je n'ai entendu que des bruits et des rumeurs. Si ces preuves existent, que le député me les montre.

Toute entreprise légitime qui souhaiterait s'installer aux États-Unis, en Australie ou ailleurs subirait le même genre d'examen. Il n'est plus possible d'arriver comme une fleur dans un pays donné et de décider simplement d'y faire un investissement. Il n'existe pratiquement aucun pays qui le permette. Si les députés d'en face en connaissent, qu'ils me disent quels sont ces pays qui permettent aux hommes d'affaires de s'installer sur leur territoire sans faire l'objet d'un examen quelconque. Je les mets au défi de m'énumérer ces pays.

M. Malone: Monsieur le Président, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) cherche constamment à perpétuer la crainte d'investisseurs étrangers au Canada. Je voudrais demander à ce député—qui parle sans cesse de la grande confiance que lui inspirent les Canadiens—s'il a des craintes au sujet des investissements que les Canadiens pourraient faire ailleurs dans le monde? Pourquoi affiche-t-il cette attitude nationaliste qui risque de nous emmurer et de nous empêcher de nous épanouir sur la scène internationale? Je viens d'une province qui exporte un excellent produit. Ce n'est pas un produit tangible. Il s'agit de la technologie du secteur pétrolier. L'Alberta est l'un des plus grands vendeurs de technologie pétrolière. Cette technologie non seulement crée des emplois dans l'ouest du Canada, mais ses effets se répercutent également sur les entreprises de fabrication du Centre. Pourquoi le député a-t-il tellement peur que le Canada ne dispose d'un marché plus vaste si, par ailleurs, il prétend faire confiance à ses concitoyens? Pourquoi croit-il que les Canadiens ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence internationale et que nous devrions ériger autour de nous des barrières artificielles? Pourquoi se méfie-t-il du potentiel des Canadiens au point d'éprouver le besoin de nous faire cet horrible discours où il proposait d'ériger des barrières pour nous protéger? Les Canadiens sont-ils dénués de toute valeur?

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à affirmer très clairement, comme je l'ai déjà dit, que les Canadiens ont besoin d'activités de recherche et de développement pour pouvoir accaparer une plus large part des marchés internationaux. Le député pourra lire mon allocution demain. Il ne m'a manifestement pas écouté lorsque j'ai mentionné précisément ce fait. C'est important. Pour y arriver, il nous faut être plus actif dans le domaine de la recherche et du développement. Les statistiques montrent que les sociétés étrangères établies au Canada ont moins d'activités de recherche et de développement que les sociétés canadiennes. En fait, les entreprises canadiennes sont quatre fois plus actives que leurs consœurs étrangères quand il s'agit de recherche et de développement. C'est là le point que je veux faire valoir. Si nous voulons créer des marchés à l'étranger et si nous voulons profiter des occasions que nous

offrent les marchés étrangers, nous devons intensifier nos activités de recherche et de développement tout au long de la chaîne de production. Il nous faut aussi devenir beaucoup plus agressifs. Les filiales sont par définition des entreprises peu agressives.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le projet de loi concernant l'investissement au Canada, le projet de loi C-15, constitue en fait la première pièce de législation présentée par ce nouveau gouvernement. La «députation», les hommes d'affaires, les syndicats, en fait tout le monde un peu attendait pour voir quelle serait la marque de commerce de ce nouveau gouvernement et de quel bois en fait ce nouveau gouvernement allait se chauffer pour solutionner les problèmes de notre pays, et aussi quel genre de projet de loi il allait présenter pour établir sa marque de commerce face aux promesses qui ont été faites au cours de la campagne électorale.

Enfin, monsieur le Président, le premier projet de loi majeur que présente un gouvernement, ou n'importe quel gouvernement, est toujours la marque distinctive avec laquelle il entend s'acquitter de ses promesses et de ses engagements, non seulement comme responsable de l'administration publique mais aussi des engagements qu'il a pris devant la population.

Avant d'entreprendre l'étude plus détaillée des principes contenus dans ce projet de loi, j'aimerais d'abord établir mes couleurs. Premièrement, je crois que les investissements étrangers, de façon générale, constituent un apport positif au développement économique, à la création d'emplois et aux transferts technologiques. Deuxièmement, je crois aussi qu'une économie comme la nôtre, qui a besoin des marchés étrangers pour écouler, pour vendre ses produits ou une partie importante de notre production nationale, ne peut pas se permettre de fermer complètement ses portes aux investissements provenant, en particulier, des pays vers lesquels nous écoulons une partie importante de notre production nationale, laquelle constitue des emplois pour les Canadiennes et les Canadiens.

Troisièmement, je crois qu'à la longue et d'une façon générale, encore une fois, l'économie de marché a plus de chance d'accroître l'utilisation maximale des ressources disponibles qu'une économie contrôlée qui génère toujours des biais, des inconsistants, des distortions qui, en fin de compte, ne contribuent pas à solutionner les problèmes que l'on voulait régler.

Monsieur le Président, je voudrais dire que depuis le début des années 1970 je me suis toujours montré assez réfractaire à des contrôles tâtillons visant à décourager inutilement les investisseurs de bonne foi à venir chez nous. De plus, venant d'une province qui constitue une minorité au plan nord-américain en termes de langues et de cultures, pour nous les investissements qui proviennent de l'étranger sont souvent, ou le plus souvent, des investissements qui parlent anglais. Nous avons aussi souvent réalisé que les investisseurs venant de l'extérieur du Canada étaient aussi bien souvent plus sensibles aux problèmes particuliers du Québec que malheureusement bien souvent encore, je le répète, des investissements qui provenaient d'autres régions du pays.

Donc, dans ce contexte, vous comprendrez que mon point de vue a souvent été beaucoup plus nuancé du côté du contrôle des investissements étrangers que bien d'autres collègues dans cette Chambre et aussi des collègues qui siègent à votre droite. Cependant, monsieur le Président, je dois vous dire, après avoir lu le projet de loi C-15, que mes inquiétudes sont rapidement disparues, et c'est certainement sans aucune hésitation que je voterai contre l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi. La raison principale pour laquelle je vais m'opposer au projet de loi C-15 à l'étude, c'est qu'il constitue, à mon sens, une fumisterie, un maquillage de la vérité, et il nous indique clairement de quelle façon ce gouvernement de théologiens de la vertu et de la pratique du vice a l'intention de gouverner le pays dans l'avenir. La documentation reçue ainsi que les scénarios qui ont entouré le dépôt du projet de loi C-15 nous en disent long sur la façon dont ce gouvernement et, en particulier, le premier ministre entendent diriger le pays. La publicité, le spectacle, le «management» de l'information ont fait fi de la réalité et du contenu véritable inscrit dans ce projet de loi.

• (1730)

Ce qui compte, et c'est ce qu'on nous a démontré par les attitudes, c'était l'image. Le scénario est bien simple parce qu'il n'a seulement que deux volets. Le premier volet concerne l'image qu'il faut projeter à l'extérieur du pays et, en ce sens, les ministres iront, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a fait à New York, comme le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'a fait à Londres, se promener un peu partout, à gauche et à droite, et diront: «Canada is now open for business».

Mais il y a un deuxième volet dont le ministre d'État responsable des petites entreprises (M. Bissonnette) nous a fait part en réponse à une question récemment, et ce deuxième volet aura trait à la consommation interne. On l'a vu encore cet après-midi par le ministre des Communications (M. Masse). Cela, c'est de la consommation interne. Les ministres et les députés iront devant les chambres de commerce, devant les centrales syndicales, devant les «Board of Trade» et là, ils diront que la Loi C-15 a été présentée à la Chambre pour les protéger, pour protéger les emplois. C'est la réponse qu'a donnée le ministre d'État responsable des petites entreprises à une question posée par l'un de mes collègues: Que Investissement Canada allait les protéger.

Donc, scénario à deux volets: un pour le monde extérieur et un pour le monde intérieur. D'un côté on dit qu'on est ouvert aux investissements étrangers et, de l'autre côté, on dit que la loi va les protéger.

Monsieur le Président, je pense que dans tout ce scénario à deux volets nous voyons jusqu'à quel point la stratégie a été plus importante que le contenu. La réalité est bien simple, c'est que le projet de loi que nous étudions présentement est un projet de loi, et là-dessus je vais en surprendre plusieurs, c'est un projet de loi qui contrôle les investissements étrangers et tous les gens qui siègent à votre droite et à chaque bout, on nous laisse entendre que c'est un projet de loi qui n'est pas là pour contrôler les investissements étrangers, mais bien pour les contrôler. Alors je ne comprends plus les questions qui ont été posées à certains de mes collègues du Nouveau parti démocratique et à certains de mes collègues qui ont prononcé des discours antérieurement.

Sur les 52 articles de ce projet de loi, il y en a 51 qui établissent les règles de contrôle des investissements étrangers.

A quel moment nous dit-on la vérité? C'est là le fond de l'histoire, et c'est pour cela, monsieur le Président, c'est à cause de cette fumisterie, de cette stratégie de communication et de contrôle de l'information que je vais m'opposer à ce projet de loi.

On ose présenter ce projet de loi comme étant un projet de loi qui va favoriser l'investissement. Mais qui a lu le projet de loi parmi mes honorables amis d'en face? Je les invite à examiner un projet de loi de 32 pages, en anglais et en français. Il y a un article dans lequel on parle d'investissement, et c'est lorsqu'on décrit les pouvoirs du ministre. Il y a cinq sous-paragraphes, où on réfère à encourager les investissements canadiens chez nous. Et encore est-il que si on les prend un à un, 5*a*), monsieur le Président, quel est le principe derrière 5*a*), quel est le principe derrière cela?

5*a*) d'encourager l'investissement de la façon qu'il juge indiquée;

Monsieur le Président, comme énoncé pieux, c'est difficile de faire mieux.

5*b*) d'aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique;

Ma foi du Bon Dieu, est-ce que ce n'est pas là déjà la responsabilité du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), ça devrait . . . il me semble, ça devrait être aussi une partie des responsabilités du ministre des Finances (M. Wilson) qui établit la politique fiscale et financière.

5*c*) de faire des études et des analyses sur l'investissement, tant au plan national qu'international;

Qu'est-ce qu'on essaie de nous raconter? C'est à venir jusqu'à 1984, avant que ce pompeux projet de loi ne fut présenté alors qu'il n'y avait personne du côté du gouvernement qui faisait de telles études.

5*d*) de fournir des services, notamment d'information, en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique du Canada;

Encore là des responsabilités qui sont bien connues et qui existent dans les Statuts du Canada.

5*e*) d'aider à l'élaboration des politiques en matières industrielles et économiques qui influencent l'investissement au Canada;

5*f*) d'assurer que les avis et les examens . . .

Monsieur le Président, j'avais déjà terminé, j'avais passé tout droit . . . il n'y a plus rien dans le projet de loi où on nous parle d'Investissement Canada, absolument rien dans ce projet de loi-là qui peut nous permettre de croire que le titre du projet de loi soit autre chose qu'une fumisterie.

Monsieur le Président, quand on examine toutes ces questions, tout ce qui est contenu dans ce projet de loi qui parle d'investissement: uniquement des énoncés de principes qui remplissent à peu près 15 lignes et encore, ce n'est pas des lignes complètes, même pas un tiers de page, et ce tiers de page-là est en anglais et en français qui nous parle de principes généraux de cette nature. Rien dans le reste du projet de loi. Tout le reste du projet de loi est un projet de loi de contrôle des investissements étrangers. Et j'espère que nos amis qui siègent à votre droite, monsieur le Président, auront au moins le courage de tenir au Canada le même discours que celui qu'ils tiendront à l'extérieur des frontières canadiennes.

Je soutiens que ce projet de loi s'inscrit en faux par rapport aux messages, aux signaux, pour employer les termes à la mode dans la bouche des progressistes conservateurs, aux signaux transmis à l'extérieur, particulièrement par le premier ministre, lors de son voyage à New York.

Je soutiens que ce projet de loi s'inscrit également en faux par rapport aux propos qu'a tenus le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) lorsqu'il a prononcé son discours de deuxième lecture à la Chambre.

Monsieur le Président, le signal qu'a donné le chef du gouvernement canadien à New York est un signal de fausse alarme. Les hommes qui auront lu ou entendu parler du discours de New York auront l'impression qu'ils peuvent venir acheter au Canada une entreprise sans que personne ne leur pose plus de questions. Or, monsieur le Président, tel n'est pas le cas. Chacun de ces investisseurs étrangers dont je viens de parler devra déposer une demande à la nouvelle agence qui a changé de nom, parce qu'il va falloir que quelqu'un examine si elle est admissible ou non. Et si elle est soumise à la réglementation de la nouvelle agence de contrôle, il faudra qu'il remplisse d'autres formules. Et à ce moment-là les questions qu'on posait tout à l'heure à notre ami, le député du Nouveau parti démocratique, évidemment, sont complètement mal venues. Ces gens-là n'ont pas lu le projet de loi. Ils ne savent pas de quoi ils parlent.

Également, parmi les changements dont on parle dans ce projet de loi, ce sont des changements qui vont rendre moins fonctionnelle, et d'une certaine façon, vont rendre l'application de la nouvelle agence de tamisage des investissements étrangers, vont la rendre plus suspecte, plus ambiguë, plus floue, plus difficile à administrer. Après avoir critiqué ouvertement l'agence de tamisage des investissements étrangers, le gouvernement progressiste conservateur, comme il l'a fait dans plusieurs cas, tourne son capot de bord et agit d'une façon à laisser croire à la population que le contrôle des investissements étrangers disparaît totalement, alors que telle n'est pas la situation.

Monsieur le Président, la plupart des interventions que nous avons entendues du côté de l'opposition ont porté surtout sur le scénario, sur le message public et, je pense qu'il faut comprendre cela aussi, que dans un débat public, ceux qui lisent les journaux, ceux qui entendent les discours, n'ont pas lu tous les projets de loi. Et, c'est notre responsabilité, du côté de l'opposition de faire, de donner la réplique à ce discours public pour ne pas nous laisser «embarquer» dans le scénario qui a été mis de l'avant par nos honorables amis d'en face.

Le contrôle des investissements étrangers demeure . . . ce contrôle est placé sous l'autorité du nouveau tzar, le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Des changements ont été apportés, mais il s'agit des reculs majeurs non explicables par rapport au chapitre 46 de nos lois de 1973 telles que sanctionnées. Par exemple, le raccourcissement des délais, je suis bien d'accord. Mais comment ferons-nous pour régler des problèmes assez complexes, puisqu'il y aura une coupure automatique au bout de 75 jours dans des cas assez complexes ou occupant d'autres responsabilités? J'ai été amené à participer à certaines discussions, si les 75 jours tombent, le ministre n'aura pas d'autre choix que de nous dire non, ou encore il faudra qu'un investisseur représente d'autres formules.

Un autre recul: On confie à un seul ministre la responsabilité totale de dire oui ou non à des investissements majeurs. Il s'agit là, à mon sens, d'une aberration, surtout que le ministre qui a la responsabilité de cette loi n'a pas fait preuve dans le passé du plus grand jugement.

Le projet de loi à l'étude constitue également des reculs par rapport au projet de loi antérieur, par rapport à l'AEIE, en ce

sens qu'il rend floues les bases à partir desquelles le ministre pourra prendre sa décision.

Monsieur le Président, pourrait-on avoir l'assurance de ce gouvernement que l'application des articles 20 et 21 sera soumise à l'évaluation du vérificateur général, pour voir si les conditions qui ont entouré l'acceptation d'un investissement étranger seront réellement respectées à cause du flou qui existe dans cette loi-là?

Monsieur le Président, je dois conclure puisque mon temps de parole est écoulé, mais je veux vous remercier et vous dire que c'est sans aucune hésitation que je participerai au vote de deuxième lecture contre ce projet de loi-là. Je ne veux pas être associé à une telle tromperie.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly) a la parole.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais bien que le député qui vient d'intervenir me dise ce qui se passe à l'intérieur du parti libéral. Les libéraux essaient-ils de défendre les deux côtés de cette question? D'une part, ils s'opposent à l'abolition de l'AEIE par le parti conservateur et, de l'autre, ils choisissent des intervenants qui trouvent que les conservateurs ne sont pas encore allés assez loin. Ce fut un problème au cours de la dernière campagne électorale. Personne ne savait exactement où se situaient les libéraux. Leur performance a été terriblement mauvaise. Je ne crois pas que beaucoup de partis dans l'histoire du Canada aient jamais subi un échec électoral aussi cuisant. Tel par le résultat justement du même genre d'attitude dont a fait preuve l'orateur précédent. Certains députés condamnent d'un côté le parti conservateur pour avoir vidé l'AEIE et pour n'avoir prévu aucune protection pour les Canadiens, alors que le député qui vient de parler et qui représente, je suppose, l'aile vraiment conservatrice du parti libéral, dit que le gouvernement n'est pas allé assez loin.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a la parole.

M. Garneau: Monsieur le Président, la stratégie du parti libéral, j'imagine bien que vous voudrez nous la laisser.

Comme il y a deux aspects à ce projet de loi-là, un qui a trait à la consommation interne et l'autre à la consommation externe, nous avons décidé de le dénoncer sur les deux aspects à la fois. Nous ne permettrons pas qu'une telle tromperie soit lancée dans l'opinion publique canadienne, et il y aura certainement d'autres de mes collègues qui voudront faire la même chose, ce que certains ont fait, répondre à l'exposé public du premier ministre qu'il a fait en Chambre, aux déclarations que le responsable du Conseil du Trésor nous a données, après son voyage, dans les communiqués suite à son voyage à Londres, en Allemagne et en France, et, à mon avis, il faut répondre à cet aspect-là. Il y a aussi l'aspect technique du projet de loi sur lequel moi je me suis concentré davantage.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre les observations du député car elles m'ont paru concorder avec ce que je disais durant mon intervention, à savoir que le projet de loi à l'étude ne supprime absolument pas les contrôles. Il ne fait que les modifier. Presque toutes les critiques que l'on a faites du projet de loi jusqu'à présent en ont faussé la perception en donnant au public et aux médias l'impression qu'il supprimait tout contrôle des investissements étrangers. Le député a montré très clairement qu'il n'en est rien. La mesure à l'étude ne fait que modifier le système de contrôle. Elle l'assouplit quelque peu, mais le garde en place pour tamiser les investissements étrangers.

Que pense le député de ce projet de loi? J'ai l'impression qu'il souhaiterait voir disparaître complètement tout contrôle des investissements étrangers. Peut-être pourrait-il me dire si c'est bien là ce qu'il pense.

M. Garneau: Monsieur le Président, si tel était l'objectif du gouvernement, pourquoi le député n'a-t-il pas dit au premier ministre (M. Mulroney) de dire la vérité aux Américains? Pourquoi n'a-t-il pas demandé au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) de dire la vérité lorsqu'il est allé à Londres? Beaucoup de députés se sont rendus dans ces lieux auparavant. Ils ont entendu les questions qu'on leur posait. Pourquoi le premier ministre et le président du Conseil du Trésor parcourent-ils le monde, à grand renfort de publicité, en faisant croire aux étrangers que le contrôle a cessé d'exister?

[*Français*]

Pour autant que la deuxième question est concernée, monsieur le Président, moi, je crois qu'il faut qu'il y ait des contrôles des investissements étrangers dans plusieurs secteurs d'activités, que ce soit les secteurs culturels, que ce soit des secteurs de haute technologie, que ce soit les secteurs clés de l'économie, et, personnellement, je serais assez scandalisé de voir, par exemple, qu'une entreprise comme celle qui existe tout près de ma circonscription, l'entreprise Canadair, soit vendue à des étrangers, alors qu'il s'agit là d'une technologie dont le développement a coûté des millions de dollars aux citoyens canadiens, d'une technologie qui pourrait nous glisser entre les mains et être placée sous le contrôle d'autres pays qui pourraient éventuellement fermer leurs portes. Alors ce que je soutiens, c'est que dans des secteurs de technologie de pointe, dans des secteurs que nous avons développés, dans des secteurs où nous avons des avantages comparatifs, je n'ai pas d'objection à ce qu'il y ait des contrôles. Et, monsieur le Président, c'est la raison de mes propos de tout à l'heure, alors que j'indiquais que certains des changements apportés à la loi constituaient des reculs importants sur lesquels je ne pouvais pas être d'accord quand on compare ces changements-là avec le chapitre 46 des lois '73.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est un commentaire que je voudrais faire.

Après avoir écouté les propos de mon collègue, je pense qu'il nous a démontré bien clairement, et j'espère que les «backbenchers» de l'autre côté vont l'avoir compris, que ce gouvernement continue d'avoir deux visages, que ce gouvernement continue d'avoir deux discours et que ce gouvernement utilise le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) pour faire accroire de telles choses aux chefs d'entreprises canadiens, et que lui, devant la haute finance américaine, dit le contraire.

Monsieur le Président, j'aimerais peut-être un commentaire de mon collègue, j'aimerais connaître comment on pourrait savoir quand ce gouvernement dit la vérité? A quel endroit?

Parce que depuis avant les élections, depuis qu'il est élu, dans tous les domaines c'est la même chose. Et parlons du discours du premier ministre à New York; le «bourreau» du Conseil du Trésor a fait la même chose à Londres, et là avec le projet de loi on se contredit . . . alors de quelle façon pourrait-on savoir quand ce gouvernement va dire la vérité?

M. Garneau: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre à la question du député, mais cela explique pourquoi je m'oppose avec vigueur à l'adoption de ce projet de loi, à cause justement de ce double visage qu'on nous a montré au cours des dernières semaines.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais connaître la réaction du député au passage des délibérations de 1981 du comité du Sénat américain, que voici:

Une grande partie de nos échanges . . .

Soit le commerce américain.

. . . avec les pays étrangers trouve son origine dans les commandes que placent les filiales de sociétés américaines établies hors de nos frontières. Par exemple, 75 p. 100 des marchandises que nous exportons aux 300 plus grandes sociétés du Canada sont commandées par les filiales d'entreprises américaines.

Le député pourrait-il établir le rapport entre cette affirmation et les observations qu'il a faites sur le projet de loi?

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, le député apprendra que j'ai trop d'expérience pour commenter un morceau de texte qu'on nous lit hors «circuit», et avant de pouvoir me prononcer là-dessus, j'aimerais au moins pouvoir lire l'ensemble du document et porter un jugement. Écoutez, je ne suis pas né de la dernière pluie!

M. Bissonnette: Monsieur le Président, lorsque le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous dit que nous n'avons pas de regard sur des investissements tels que Canadair, je pense qu'un investissement majeur comme Canadair, il y aurait sûrement, j'espère que ce sera vendu à un prix où est-ce qu'il y aura un droit de regard. Et lorsqu'il cite le ministre d'État (Petites entreprises) et l'incidence sur les petites entreprises, je crois, monsieur le Président, que toutes les petites entreprises canadiennes vont bénéficier d'Investissement Canada, parce que tous les investisseurs qui vont venir ici au Canada, et qui vont créer de nouveaux investissements, les petites entreprises soit de construction, soit de tous les services, vont bénéficier de ces investissements-là et c'est ce que nous cherchons. Alors il faudrait que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ne soit pas dans la «game», qu'il ait mal relu son texte pour s'apercevoir . . .

Une voix: Répétez lentement, il va comprendre, il est lent.

M. Garneau: Monsieur le Président étant donné la façon dont la question est posée, il me serait bien difficile d'y répondre parce que, réellement, la suite n'est pas très, très logique, et je ne vois pas comment je pourrais répondre à une question qui traite de la petite entreprise à partir de Canadair.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de partager avec vous quelques réflexions que m'inspire ce projet de loi. Ce projet concerne un aspect extrêmement important de l'économie canadienne. Le discours que tient le gouvernement relativement à l'investissement étranger est identique à celui que tiennent tous les autres gouvernements conservateurs au Canada au pouvoir dans les provinces depuis quelque temps.

Je me souviens qu'à l'époque où les conservateurs ont pris le pouvoir en Saskatchewan, le premier ministre Devine s'était empressé de proclamer que la province était favorable aux investisseurs. Le chômage et le déficit ne tardèrent pas à croître et l'économie connut d'étranges soubresauts. Ce sont des faits, pas des discours.

En Colombie-Britannique, la situation est catastrophique. Le premier ministre Bennet avait tenu le même discours et invité les investisseurs étrangers à l'aide d'un programme en tout point semblable à celui que les conservateurs nous proposent aujourd'hui. L'économie de la province est dans le marasme le plus complet.

C'est une situation grave et le gouvernement conservateur devrait réexaminer le programme qu'il propose aujourd'hui. Ce programme a été un échec au niveau provincial parce que les conservateurs ont fait passer l'idéologie avant la planification.

Aujourd'hui on a cité à la Chambre d'intéressants exemples d'investissements étrangers. Repassons quelques faits relatifs à cette question au Canada. Par exemple, par habitant, la mainmise étrangère au Canada est plus forte que dans tout autre pays industrialisé. Nos ressources naturelles et nos industries manufacturières sont dirigées de l'étranger et nous ne pouvons nous fixer des objectifs ni planifier notre économie à long terme pour le plus grand bien des Canadiens.

Le parti conservateur a décidé de prendre ses distances vis-à-vis de l'économie canadienne. Il préfère voir des gestionnaires américains ou autres diriger notre économie plutôt que de voir à l'œuvre des chefs d'entreprises canadiens qui ont à cœur . . .

Une voix: Vous ne savez pas ce qu'est un entrepreneur.

M. Skelly: Il y a un député d'en face qui semble dire que je ne sais pas ce que c'est qu'un entrepreneur. Je pourrais lui répondre que, grâce aux mesures de ses semblables en Colombie-Britannique, les entrepreneurs de cette province recherchent désespérément une autre voie que celle des conservateurs. Je prétends que dans cinq ans les députés conservateurs commenceront à se demander où sont passés les entrepreneurs, parce que ceux-ci ne les appuieront plus, du fait de ces mesures.

On a donné un certain nombre d'exemples aujourd'hui, mais j'en ai un autre qui touche un certain nombre de petites entreprises de Vancouver qui s'occupaient du ramassage des ordures. Ces petits entrepreneurs faisaient le travail, créaient des emplois et achetaient du matériel au Canada. Lorsque deux grandes sociétés américaines ont été autorisées par l'AEIE à pénétrer sur le marché du ramassage et du traitement des ordures, elles ont immédiatement evincé les petits entrepreneurs canadiens. Elles ont souscrit des contrats à long terme, à très bas prix, que les petits entrepreneurs ne pouvaient concurrencer. Ces contrats étaient tellement en-deçà du coût de la prestation du service en question qu'on s'en est plaint au ministère de la Consommation et des Corporations. Mais il était trop tard pour secourir ces petits entrepreneurs, car l'Agence

d'examen de l'investissement étranger avait déjà autorisé ces grandes entreprises à s'installer au Canada.

Les investisseurs étrangers sont en train d'acculer nos hommes d'affaires à la faillite. Il existe des preuves que les investissements étrangers nous font perdre des emplois.

Sans compter que les pratiques commerciales de ces grands investisseurs sont inacceptables. Elles sont inacceptables pour les investisseurs canadiens qui ont risqué leurs capitaux et employé des gens à Vancouver. Et je n'ai mentionné qu'un seul exemple. Les députés d'en face devraient protéger ces entrepreneurs au lieu de présenter un projet de loi qui balaiera nos entreprises et compromettra l'avenir de notre pays.

Le Canada importe plus de produits finis en franchise, à part les pièces automobiles, que les États-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne ensemble, selon le rapport du Conseil des sciences du Canada. Bien sûr, ces produits ne sont pas fabriqués par des Canadiens, et notre balance des paiements en souffre énormément. Le ministre des Transports (M. Mazankowski) s'en est rendu compte, mais l'entêtement des conservateurs a empêché le gouvernement de trouver une solution à ce problème extrêmement grave.

Avec l'augmentation du nombre de filiales étrangères au Canada, ces sociétés desserviront le marché canadien avec des produits américains et importés. C'est un fait. Cependant, le premier ministre (M. Mulroney) est pressé d'aller aux États-Unis. Avant même de saisir le Parlement de ce projet de loi, il est déjà aux États-Unis pour vendre sa marchandise.

M. Lalonde: Bravo!

M. Skelly: Il se met à genoux pour vendre le Canada. Depuis deux ans, parmi les 50 plus grosses sociétés établies au Canada, c'est dans les entreprises dominées par des capitaux américains qu'il y a eu la plus grande suppression d'emplois. Si les États-Unis veulent faire des économies pour maintenir l'emploi et les possibilités économiques chez eux, ils fermeront certainement les filiales concurrentes du Canada et ils essayeront de vendre leurs produits manufacturés par l'intermédiaire de leurs agences.

Il s'agit purement et simplement de réinventer la roue. Le gouvernement va une fois de plus emprunter cette voie et les Canadiens n'auront plus la main haute sur leur pays ni sur leur économie. C'est ce que veut le député de Crowfoot (M. Malone). Il ne veut pas que les Canadiens soient maîtres de leur économie. Il veut vendre son pays, et il brûle d'impatience de le faire. Le premier ministre et lui ont fière allure.

En 1983, le Canada avait un déficit de 9.4 milliards en intérêts et en dividendes. Depuis que l'on a commencé à tenir des comptes, c'est-à-dire depuis 1926, le Canada est un exportateur net d'intérêts et de dividendes. Voilà la réalité de ce projet de loi. Il reflète l'attitude et la doctrine du gouvernement conservateur de ce pays. Si l'on permet aux investisseurs étrangers d'investir sans surveillance, ils essayeront de retirer le plus de profits et le plus d'argent possible du Canada, c'est l'évidence même. Ils pourront obtenir des taux d'intérêt exorbitants grâce aux emprunts effectués auprès de la maison mère. Dans les sommes versées à la société américaine, tous les capitaux sortis du Canada seront transformés en dividendes.

Une des combines les plus courantes semble avoir été la suivante: Si une compagnie étrangère peut racheter une entreprise canadienne en ayant un marché captif, elle peut produire les matières premières au Canada. Comme celles-ci sont ensuite vendues à la compagnie américaine au prix de revient ou à un prix inférieur, la société canadienne perd continuellement de l'argent et, par conséquent, ne paye pas d'impôt. En fin de compte, tous les intérêts sur les emprunts sont versés aux États-Unis, ce qui se traduit par un exode de capitaux canadiens.

Je vois que vous vous levez, monsieur le Président. Je serai très heureux de continuer demain.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'INTERPRÉTATION DES CONVENTIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (au nom de Mme McDougall) propose: Que le projet de loi C-10, concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le projet de loi C-10 a pour but d'enchâsser dans la législation des règles d'interprétation concernant les conventions du Canada en matière d'impôts sur le revenu. Les règles générales relatives à l'interprétation des traités figurent dans la convention de Vienne sur le droit des traités. Toutefois, celle-ci concerne les traités en général et n'aborde pas les problèmes propres aux conventions portant sur les doubles impositions. La plupart des conventions conclues récemment par le Canada et d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques sont calquées sur la Convention modèle de 1977 de l'OCDE concernant la double imposition. Cette dernière est accompagnée d'une annexe dite «Commentaire» qui facilite également l'interprétation des dernières conventions. Toutefois, il est maintenant devenu nécessaire de disposer d'autres règles en raison de la récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Melford Developments Inc. vs. la Reine.*

Dans la décision Melford, la Cour suprême a jugé que les termes et expressions utilisés dans les conventions fiscales du Canada et qui ne sont pas définis devraient être interprétés au sens de la législation interne au moment même où la convention a été adoptée et non au sens qu'ils avaient au moment où l'opération qui a entraîné l'imposition a eu lieu. Dans le cas des anciens traités, l'interprétation fournie par la Cour suprême dans l'affaire Melford obligerait les contribuables à connaître le sens qu'avaient certains termes à une certaine époque, par exemple en 1942, année où l'ancienne convention fiscale entre le Canada et les États-Unis a été adoptée. En outre, les mêmes termes ou expressions utilisés dans des conventions différentes pourraient, en vertu d'une telle interprétation, avoir un sens différent, selon la date à laquelle la convention fiscale concernée a été adoptée.

L'interprétation de la Cour suprême était également contraire à l'interprétation utilisée auparavant par les fonctionnaires de Revenu Canada qui, dans le passé, avaient cru comprendre que, à moins de dispositions contraires dans la convention, le sens des termes utilisés dans nos traités évoluait en fonction des changements qui étaient continuellement apportés à la législation fiscale interne.

Le projet de loi a pour premier objet de s'assurer que, aux fins de la détermination de l'impôt canadien, le sens des termes et expressions non définis que renferment les conventions fiscales du Canada évoluera en fonction des changements apportés à la législation fiscale canadienne.

• (1110)

Le projet de loi ainsi soumis ne touche pas l'interprétation des termes qui sont bien définis dans une convention. Il ne s'applique que lorsque les termes ou les expressions ne sont pas bien définis dans une convention ou que la convention même prévoit que le sens d'un terme devra être déterminé, du moins en partie, d'après la législation interne.

Ni la Convention modèle de l'OCDE ni les «Commentaires» qui l'accompagnent ne traitent spécifiquement du problème soulevé dans la décision Melford, à savoir le moment exact où le sens d'un terme ou d'une expression doit être déterminé. Or, le projet de loi aborde cette question particulière. Il prévoit que, aux fins de la législation canadienne, les termes utilisés dans une convention doivent être interprétés au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et des modifications qui lui sont apportées de temps à autre. Ainsi, par exemple, si la question porte sur l'impôt applicable au paiement à un résidant d'un pays contractant par une société canadienne d'un montant qui, aux fins de la fiscalité canadienne, est considéré comme un dividende et que, dans le traité le terme «dividende» doit être interprété au sens de la législation fiscale canadienne, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le mot «dividende» serait défini alors d'après la Loi de l'impôt sur le revenu au moment où le paiement a été effectué. Le sens de ce terme, en ce moment, correspondrait au sens qu'il aurait en vertu de toute modification apportée à la loi relativement au dividende applicable à ce moment-là.

Le projet de loi prévoit que cette règle d'interprétation ne s'appliquera pas dans la mesure où le contexte ne s'y prête pas. Cela serait le cas si, dans le même exemple précédent, les autorités compétentes des deux pays avaient convenu d'une définition arrêtée du terme «dividende» dans le cadre de la procédure amiable que prévoient la plupart des traités fiscaux. Le projet de loi ne s'appliquerait pas non plus lorsque la convention elle-même comprend une définition exhaustive du terme «dividende». Dans ce cas, s'il existait une différence entre la définition contenue dans une convention et celle prévue à la législation interne, ce serait habituellement la définition de la convention qui prévaudrait. Ainsi, le projet de loi ne toucherait

pas l'article, désigné généralement comme étant la clause dérogatoire du traité ou la disposition d'incompatibilité dans la législation de mise en œuvre de tous les traités fiscaux du Canada, qui prévoit que, en cas d'incompatibilité entre les dispositions de la convention et celles de toute autre loi, ce sont les dispositions de la convention qui prévalent. Cette règle est conforme à celle qu'appliquent la plupart des autres pays pour interpréter les traités fiscaux.

Le projet de loi C-10 prévoit également une règle d'interprétation pour les non-résidants qui exercent leur activité au Canada par l'intermédiaire d'un établissement stable. Cette règle permettra de s'assurer que les non-résidants calculent les bénéfices tirés de leur activité qui sont attribuables à cet établissement permanent conformément aux règles contenues dans la Loi de l'impôt sur le revenu au moment du calcul du revenu effectivement tiré d'une activité d'entreprise. Cette mesure législative répond à une préoccupation qu'a suscitée la décision Melford, puisque celle-ci prévoit que les non-résidants peuvent réussir à faire valoir que le sens des bénéfices en vertu des conventions fiscales du Canada n'englobe pas celui que leur attribuent les modifications apportées au sens des bénéfices tirés d'une entreprise en vertu de la législation fiscale canadienne à la suite de l'adoption de la convention. Cette mesure permettra de s'assurer que les non-résidants qui exercent leur activité au Canada calculent leurs bénéfices de la même façon que les contribuables qui résident, eux, au Canada.

Le projet de loi C-10 renferme donc également des définitions de certains termes que l'on retrouve dans la plupart des conventions fiscales du Canada. Ainsi, la définition du terme «Canada» qui y est incluse sera semblable à celle de la Loi de l'impôt sur le revenu et précisera que le mot «Canada» comprend aussi le fond de la mer adjacent à la côte canadienne qui relève de la compétence du Canada.

Le projet de loi définit également les termes «biens immobiliers» et «biens immeubles».

• (1115)

La plupart des conventions canadiennes comprennent des dispositions particulières sur les biens immobiliers ou immeubles. Celles-ci prévoient généralement que le pays où est situé un bien de cette nature a le droit d'imposer le revenu tiré du bien, y compris tout bénéfice ou gain en capital découlant de son aliénation. Ces dispositions préciseront donc que, au sens du traité, les termes «biens immobiliers» ou «biens immeubles» désignent toute redevance ou bénéfice découlant d'un intérêt détenu dans le bien qui est considéré, aux fins de la fiscalité canadienne, comme un avoir minier canadien. Ces définitions sont conformes à celles qui figurent dans la nouvelle convention fiscale entre le Canada et les États-Unis.

Enfin, le projet de loi C-10 prévoit aussi que ces mesures précitées s'appliqueront aux fins de la retenue à la source pour les non-résidants, aux paiements effectués après le 23 juin 1983, date à laquelle l'ancien gouvernement a annoncé publiquement, pour la première fois, qu'il avait décidé de présenter une législation relative à l'interprétation des traités fiscaux au Canada. En ce qui concerne les impôts autres que la retenue à la source pour les non-résidants, les dispositions s'appliquent aux années d'imposition se terminant après le 23 juin 1983.

Monsieur le Président, les règles d'interprétation que renferme le projet de loi C-10 sont conformes à l'interprétation que le Canada et les principaux pays avec lesquels il a conclu des traités donnaient aux conventions relatives aux doubles impositions avant la décision Melford.

Les mesures que renferme le projet de loi C-10 permettront donc une interprétation uniforme des termes et expressions qui figurent déjà dans bon nombre de conventions fiscales du Canada, c'est-à-dire, une interprétation qui ne dépendra pas de la date de ratification d'une convention particulière. Le projet de loi évitera également que l'on ait à renégocier de telles conventions chaque fois qu'une modification est apportée au sens que doit avoir un terme en vertu de la législation fiscale interne.

Monsieur le Président, les dispositions du projet de loi C-10 ont fait l'objet de longs débats publics. Il a été déposé pour la première fois à titre de motion des voies et moyens le 23 juillet 1983, puis après quelques révisions techniques, le 4 avril 1984. Ces révisions comptent des commentaires formulés par les experts en la matière. L'adoption rapide du projet de loi dissipera les incertitudes qui entourent encore l'interprétation des conventions fiscales.

Je prie instamment tous les honorables députés, soucieux qu'ils sont de l'efficacité de nos institutions parlementaires, d'appuyer ce projet de loi et d'en faciliter l'adoption le plus rapidement possible.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter l'honorable secrétaire parlementaire, ainsi que mon voisin l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier) de vouloir s'associer à un projet libéral. Nous avons ici un projet de loi qui a été présenté par le gouvernement précédent et, si j'ai bien compris son intervention, il est tout à fait d'accord sur l'esprit et le bien-fondé de la loi en question.

[*Traduction*]

Il n'y a pas grand-chose à dire à propos de ce projet de loi. Il est important du fait que d'une part il rend notre législation sur l'impôt sur le revenu conforme à nos obligations internationales, tout en s'assurant, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, que chaque fois qu'il surviendra une ambiguïté ou un manque d'interprétation, il n'existera pas de vide, et que d'autre part, les conventions internationales seront constamment remises à jour en fonction de notre interprétation actuelle et des changements que nous voudrons vraisemblablement apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu et aux autres lois du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, cela étant dit, j'aimerais simplement revenir encore sur le fait que ce projet de loi, ainsi que d'autres projets de loi qui se trouvent actuellement devant la Chambre, sont des créations, si l'on veut, du gouvernement précédent.

J'aimerais simplement encourager nos amis d'en face de dire parfois au grand public canadien qu'il y avait des projets de loi qui ont été adoptés lors du budget de l'honorable ministre des Finances de l'ancien gouvernement (M. Lalonde) qui étaient non seulement acceptables, dans ce temps-là, mais qui sont toujours valables.

• (1120)

[*Traduction*]

Autrement dit, le budget de février dernier et les avis de motions de voies et moyens que le gouvernement a présentés à la Chambre en application du budget sont manifestement, aux yeux du présent gouvernement, conformes aux besoins actuels de l'économie canadienne. Évidemment, le gouvernement apportera vraisemblablement dans l'intervalle des modifications aux changements. Ce qui importe, c'est que le gouvernement actuel, et je le déplore, incline à la critique, il adopte des attitudes et tient des propos ronflants qui ne sont pas corroborés par ses actes.

Voici un exemple d'une mesure concrète. Il s'agit en l'occurrence d'un projet de loi qui n'est pas particulièrement volumineux mais qui a son importance. C'est encore une fois un projet de loi libéral qui fut présenté à la Chambre dans le cadre d'une motion des voies et moyens. J'aimerais bien que le gouvernement et ses porte-parole reconnaissent de loin en loin qu'ils donnent suite dans à peu près tous les domaines à des politiques publiques dont le gouvernement précédent avait pris l'initiative.

J'aimerais bien que petit à petit, le gouvernement s'arrange pour concilier dans ce domaine et dans d'autres ce qu'il dit et ce qu'il fait. S'il est une chose que mes collègues et moi avons constatée régulièrement dans les discours tant à la Chambre qu'ailleurs, que ce soit par exemple au New York Economic Club ou devant les Chambres de commerce du Canada, c'est que, plus souvent qu'autrement, le gouvernement ne traduit pas ses paroles en actes. Ainsi, le gouvernement actuel fustige volontiers les politiques économiques du gouvernement précédent, mais il n'hésite pas à présenter les mêmes mesures et à formuler les mêmes propositions que son devancier. Ce n'est là qu'un exemple de plus d'un gouvernement dont les beaux discours ne correspondent pas aux faits.

Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) semble d'accord avec moi sur ce point. S'il l'est vraiment, j'espère qu'il signalera la chose à son caucus et qu'il s'efforcera de convaincre le gouvernement de bien faire ce qu'il dit.

[*Français*]

Ceci étant dit, monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter mon ami le secrétaire parlementaire. On n'a pas raison de retarder les procédures ce matin, c'est un projet que nous allons adopter, j'espère aujourd'hui . . .

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de dire ce que je pense du projet de loi C-10 et de féliciter le secrétaire parlementaire de nous avoir servi un exposé élégant et précis, fourni un aperçu des différentes dispositions du projet de loi, et exhorté à l'adopter sans tarder si possible aujourd'hui. Il peut compter en l'occurrence sur la collaboration de notre parti.

Je rappelle à la Chambre qu'elle a été saisie pour la première fois de cette question par le truchement d'une motion de voies et moyens en juillet 1983. Nous avons longuement attendu l'occasion de la débattre, et voici que nous devons maintenant le faire de toute urgence. Déjà, le gouvernement de l'époque avait insisté pour que nous adoptions ce projet de loi sans tarder, alléguant un certain nombre de problèmes résultant des ententes et des conventions internationales en matière de fiscalité. Il l'avait de nouveau présenté au début de l'année et voici que nous devons enfin débattre du projet de loi C-10.

En raison des motifs évoqués, nous n'entendons certainement pas y faire obstacle. C'est essentiellement un projet de loi de caractère technique. Il constitue dans une certaine mesure une tentative pour régler le problème de l'interprétation des traités fiscaux internationaux et reconnaît qu'au fur et à mesure que les temps et surtout que les lois fiscales changent, il devient impérieux de mettre à jour les traités fiscaux internationaux.

• (1125)

Depuis quatre ou cinq ans, la Loi de l'impôt sur le revenu a subi une multitude de modifications, tout particulièrement en ce qui concerne les ressortissants étrangers exerçant leur activité au Canada. Au cours de cette période, ceux-ci n'ont pas manqué de s'interroger et de nous témoigner leur inquiétude relativement à une foule de questions diverses. Ils veulent tout particulièrement savoir s'ils doivent se conformer aux lois fiscales telles qu'elles existent à l'heure actuelle ou telles qu'elles existaient au moment de la signature des traités il y a 10, 20 ou même 30 ans. C'est cette ambiguïté que le projet de loi C-10 tente de dissiper en précisant que les lois fiscales en vigueur au Canada sont celles qui existent maintenant et non pas au moment de la signature des traités. En un sens, le présent projet de loi précise à l'intention des particuliers et des sociétés établis chez nous et à l'étranger exactement quelles lois fiscales s'appliquent.

Je suppose que c'est la décision dans l'affaire Melford qui a précipité les choses et mis en évidence tout un éventail de problèmes reliés aux traités fiscaux internationaux. Suite à cette décision, la nécessité d'apporter des éclaircissments est devenue évidente. Ainsi, ce nouveau projet de loi C-10 préviendra toute confusion et empêchera tout litige découlant de l'interprétation de termes usuels comme «revenu imposable».

La partie du projet de loi qui revêt le plus d'importance en ce qui a trait aux débats futurs est celle qui précise le sens des termes comme «Canada». Il est vraisemblable que bien des gens ne trouveraient pas cette définition particulièrement complexe. Cependant, les termes «territoires», «mers», «espace aérien au-dessus des territoires», «sol marin» et «ressources du sous-sol» font partie de cette définition et leur sens doit être précisé. Le projet de loi C-10 clarifie hors de tout doute la définition de «Canada» aux fins de divers traités fiscaux.

Je tiens à dire que depuis le 23 juillet dernier, alors que cette question a été présentée pour la première fois, sous la forme d'une motion des voies et moyens, nous sommes impatients d'étudier ce projet de loi. Nous espérons qu'il sera adopté rapidement à toutes les étapes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Il n'y a aucune question ou observation relativement aux interventions des trois premiers députés. Le ministre des Pêches (M. Fraser) désire-t-il intervenir?

M. Fraser: Non, monsieur le Président, je ne veux pas participer au débat, mais je crois comprendre que la Chambre semble disposée à adopter ce projet de loi à toutes les étapes.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le vice-président: M. Hnatyshyn, au nom de M^me^ McDougall, appuyé par M. Fraser, propose: Que le projet de loi C-10, concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

• (1130)

Le président: A l'ordre. La Chambre, se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-10, concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre.

(Les articles 2 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES EXTRATERRITORIALES ÉTRANGÈRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. David Crombie (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-14, tendant à autoriser la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé, du consentement unanime de la Chambre, au comité plénier.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-14, tendant à autoriser la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust.

Sur l'article 2—*Définitions*

M. Waddell: Monsieur le président, quelque chose m'a sans doute échappé. Je pensais qu'un porte-parole du gouvernement parlerait de ce projet de loi. Je sais que nous sommes maintenant formés en comité, mais j'aimerais beaucoup qu'un porte-parole du gouvernement nous expose la nature de cette mesure. Je crois que c'est la façon habituelle de procéder.

Le président: Nous en sommes à l'article 2.

M. Waddell: Je voudrais une explication.

M. Nickerson: Monsieur le président, je voudrais signaler deux choses. Je ferai d'abord la même objection que le député de Vancouver-Kingsway. Le gouvernement devrait avoir quelqu'un sous la main—et cela se fait généralement au moment de la deuxième lecture—pour expliquer ce projet de loi à la Chambre. Je suis certainement d'accord à ce sujet avec mon collègue d'en face.

Je désire ensuite invoquer le Règlement au sujet de la lecture de la motion. La motion inscrite au *Feuilleton* propose de renvoyer le projet de loi au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Une fois la motion adoptée, monsieur le président, vous avez dit que la question était renvoyée au comité plénier. Je pense qu'il y a eu confusion quelque part. Pour que cette procédure soit légale, la Chambre doit adopter à l'unanimité la motion tendant à renvoyer la question à un comité plénier plutôt qu'au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je voudrais tout simplement dire que nous apprécierions entendre des remarques de la part du gouvernement portant sur cette législation, et je pourrais peut-être proposer, très humblement, que la Chambre s'ajourne de cinq à dix minutes afin de donner une chance au gouvernement de s'entendre sur ce projet de loi et de pouvoir nous l'expliquer.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a déposé ce projet de loi, on va lui demander des explications sur chaque article, et il n'y a personne ici pour répondre. Je voudrais donc que l'on prenne des dispositions pour que l'on puisse procéder de façon logique.

[*Traduction*]

M. Crombie: Monsieur le président, comme tous les députés ont eu l'occasion de lire le projet de loi C-14, je crois devoir me contenter d'en souligner l'importance, non seulement pour le gouvernement mais pour tous les députés et tous les Canadiens.

Comme vous pouvez le voir en haut de la première page, le projet de loi C-14 nous demande l'autorisation de prendre des arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust.

Il est certain que, depuis trop longtemps, l'absence d'une telle mesure a eu des inconvénients pour le Canada. Je crois qu'il faudrait féliciter le ministre de la Justice de l'avoir présentée si tôt après son entrée en fonction. Comme le ministre est maintenant à la Chambre, je sais qu'il voudra nous éclairer en nous fournissant plus de précisions.

Des voix: Bravo!

• (1140)

M. Gauthier: Le ministre de la Justice est à la Chambre. Pourrait-il nous expliquer l'article 2?

M. Crombie: Monsieur le président, je puis peut-être me rendre utile. L'article 2 est celui des définitions, bien sûr, et je m'étonne beaucoup que le député pose pareille question. S'il ne s'est pas donné la peine de lire les définitons, je me permets de douter qu'il comprenne vraiment le projet de loi.

M. Waddell: Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Au nombre des définitions qu'il nous a si aimablement signalées, figure celle de «tribunal». A quelle sorte de tribunal le gouvernement songeait-il au juste? On dit dans la définition que sont compris parmi les cours, les organismes et les autorités, mais quelle sorte de tribunal le gouvernement envisageait-il vraiment?

M. Crombie: Le seul type de tribunal qu'il est possible d'avoir, monsieur le président, se compose de trois personnes. Si nous voulions un «bi-bunal», il nous faudrait deux personnes. Donc, un tribunal compte trois personnes.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Monsieur le président, il n'y a sans doute aucun mal à faire de l'humour pendant un certain temps. Mais la question à l'étude est importante. Je sais que le projet de loi a été parrainé par le ministre de la Justice, qui vient d'arriver. Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être nous donner maintenant une explication non humoristique de l'objet de ce projet de loi.

M. Crosbie: Monsieur le président, comme l'a dit le député, ce projet de loi est des plus importants et, bien entendu, il dément les racontards selon lesquels nous avons une admiration et une affection sans bornes pour un certain pays et que nous ne ferons rien pour protéger les intérêts canadiens. En vertu de ce projet de loi, le gouvernement canadien peut prendre des mesures d'annulation ou d'obstruction contre toute puissance étrangère qui adopte une loi, ou dont les tribunaux prennent des décisions qui vont à l'encontre de notre souveraineté, ou encore qui entreprend d'appliquer des mesures extraterritoriales dont les effets pourraient se répercuter sur le Canada.

Le gouvernement précédent a déjà saisi la Chambre à plusieurs reprises d'un projet de loi semblable mais, comme à l'accoutumée, il n'a jamais pris le temps de le faire adopter. Il n'a jamais eu le courage de ses convictions. Il n'a pas voulu tenir tête aux États-Unis en faisant adopter cette loi, de sorte qu'elle n'a jamais franchi l'étape de la deuxième lecture ni été étudiée en comité plénier. Maintenant, nous avons un gouvernement qui a le courage d'adopter le genre de mesure législative que le gouvernement précédent a menacé d'adopter durant des années sans jamais s'en donner la peine.

Le projet de loi est un mécanisme de dernier recours. On y aura recours s'il y a des problèmes non résolus, découlant surtout de l'application extraterritoriale du droit américain, que les fonctionnaires des États-Unis et du Canada ne peuvent résoudre de manière satisfaisante. Nous avons conclu avec les États-Unis un accord antitrust. Ratifié le 9 mars 1984, il constitue un mécanisme utile pour régler les problèmes qui surgissent à l'occasion dans le domaine de l'antitrust. Cette entente prévoit la notification des autorités canadiennes lorsque des enquêtes antitrust menées par les États-Unis ou des procédures touchant des intérêts canadiens ou le Canada même nécessitent la communication de renseignements situés au Canada. Une fois qu'il y a eu notification, on peut la faire suivre d'une consultation.

C'est un mécanisme utile au plan politique, mais il ne contribue pas à résoudre les différends profonds en matière de compétence. La loi américaine antitrust prévoit toujours une prétendue compétence fondée sur ce que l'on appelle la «doctrine des effets». Autrement dit, le gouvernement américain peut prétendre qu'une société exerçant des activités ailleurs qu'aux États-Unis peut être assujettie à la loi américaine tout simplement parce que ses activités ont ou peuvent avoir des répercussions aux États-Unis. Nous ne souscrivons évidemment pas à pareille doctrine et cela nous cause parfois des problèmes. Par conséquent, nous demandons à la Chambre d'adopter ce projet de loi de façon à donner plus de force à nos objections.

Un autre problème que vise à résoudre le projet de loi, c'est celui des assignations émises par des tribunaux étrangers à l'égard de faits survenus au Canada, notamment en matière criminelle. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement américain en vue de conclure un traité de secours mutuel en matière criminelle. Ce traité, qui n'est pas encore conclu, prévoira des voies régulières plus élargies pour l'échange de preuves entre le Canada et les États-Unis en matière criminelle. Or, lorsque le traité aura été conclu, il arrivera probablement moins souvent que des assignations émises par des tribunaux américains aient une portée extraterritoriale que nous ne voulons pas voir exercée au Canada.

Un autre problème que contribue à résoudre le projet de loi, monsieur le président, a trait à l'exportation de contrôles. Je crois que nous nous souvenons tous des problèmes qu'avait créés en 1982 l'établissement par le gouvernement américain de règlements régissant le pipe-line de la Sibérie. Le problème, c'est que la loi américaine a la prétention d'exercer un contrôle sur des sociétés étrangères appartenant à des Américains ou administrées par eux. Nous n'avons aucune objection à ce que

des sociétés étrangères appartenant à des Américains ou administrées par eux investissent au Canada. Toutefois, nous ne voulons pas que des filiales fassent fi de notre loi ou de notre politique pour n'obéir qu'aux lois américaines prétendant exercer un contrôle sur des filiales installées dans d'autres pays. Cet épisode a démontré la nécessité pour le gouvernement du Canada de se doter des instruments indispensables pour réagir avec efficacité si une telle chose se reproduisait.

A quoi donc sert le projet de loi? Il établit un cadre dans lequel le gouvernement du Canada peut riposter à des mesures émanant d'États étrangers ou à des jugements de tribunaux étrangers qui ont une portée extraterritoriale inacceptable. Oui, nous voulons des investissements étrangers. Oui, nous voulons cultiver de meilleures relations, et nous en avons de meilleures avec les États-Unis d'Amérique, par exemple. Mais cela ne veut pas dire que nous n'allons pas défendre nos intérêts nationaux vitaux ou notre souveraineté canadienne, et c'est ce que le projet de loi permettra de faire car il nous en donne les moyens. Le projet de loi nous fournit un cadre dans lequel nous pouvons riposter aux mesures émanant d'États étrangers ou aux jugements de tribunaux étrangers qui nous paraissent avoir une portée extraterritoriale inacceptable.

Nos lois canadiennes ne sont pas touchées tant que le procureur général du Canada ne prend pas d'arrêtés précis en vertu de la loi, monsieur le président. Ces pouvoirs ne seront donc exercés que lorsque le gouvernement du Canada sera d'avis que des mesures émanant d'États étrangers ou des jugements de tribunaux étrangers sont susceptibles de porter atteinte à nos intérêts commerciaux ou d'empiéter sur la souveraineté canadienne. Le projet de loi est conçu pour nous permettre de protéger notre souveraineté nationale dans des cas exceptionnels, lorsque des divergences de politique subsistent après qu'ont été épuisés tous les recours diplomatiques.

Je ferai remarquer aux députés réunis en comité plénier que le gouvernement américain est au courant de la présentation de ce projet de loi et de nos efforts pour le faire adopter. Il reconnaît que nous avons bien sûr le droit de demander à la Chambre de l'adopter. Je ferai également remarquer que deux autres pays, soit le Royaume-Uni et l'Australie, ont déjà adopté une mesure similaire. Au Royaume-Uni, elle a été adoptée en 1980 sous le titre de «Protection of Trading Interests Act». Au début de cette année, le Parlement australien a consolidé sa loi à cet égard qui avait été adoptée initialement en 1976 en approuvant une mesure intitulée «Foreign Proceedings (Excess of Jurisdiction) Act» qui a obtenu l'assentiment de tous les partis. Les lois australienne et britannique ressemblent toutes deux quant au fond à la mesure dont le comité est présentement saisi.

Cette mesure législative devrait se révéler d'un précieux secours pour nos citoyens ou nos sociétés qui se trouvent en situation de conflit entre notre loi ou notre politique et la loi d'un État étranger. Lorsqu'une autorité étrangère dispose d'un appareil juridique—comme celui que procure le projet de loi—lui permettant de prendre un arrêté qui permet de ne pas se conformer à la loi américaine, les tribunaux américains y voient en général une défense légitime dite de «contrainte par un gouvernement étranger». Nous sommes l'un des rares pays à ne pas disposer à l'heure actuelle d'un tel appareil juridique qui nous permettrait de répondre au défi qu'ont posé des jugements de tribunaux américains. Autrement dit, les honorables messieurs qui ont été au pouvoir durant la majeure partie des 20 dernières années nous ont laissés, en quittant le pouvoir, sans appareil juridique nous permettant de répondre à ce défi. Nous relevons le défi. Nous avons assez le courage de nos convictions pour le relever. Nous avons la poigne et le cran qu'il faut. Nous ne nous contentons pas de parler d'indépendance et de souveraineté sans rien faire comme le parti libéral l'a fait pendant les 18 ou 20 dernières années. Nous agissons.

• (1150)

M. Dingwall: Crosbie comme chef.

M. Crosbie: Les cris d'admiration ne m'arrêteront pas.

M. Orlikow: Nous voulons savoir ce qui vous arrêtera, dites-nous le.

M. Crosbie: Le député me pose là une question à laquelle je serais bien embarrassé de répondre car je n'imagine rien qui puisse m'arrêter, monsieur le président.

M. Waddell: Pas même un iceberg?

M. Crosbie: Pour finir, monsieur le président, trois articles du projet de loi sont importants. Ce sont l'article . . .

Mme Mitchell: Dites-le en français, John.

M. Crosbie: L'article trois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . qui permet au procureur général d'interdire par arrêté la production par un citoyen ou résidant du Canada de documents ou autres éléments de preuve connexes à des tribunaux étrangers qui exercent une juridiction extraterritoriale. L'article 3 est donc important.

L'article 5 autorise le procureur général à prendre des arrêtés avec le consentement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il est entendu que l'application de ce projet de loi va se faire en collaboration avec ce ministère, mais en vertu de cet article, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit consentir avant qu'on puisse, par arrêté, enjoindre à des sociétés au Canada de se soustraire à des mesures de gouvernements étrangers dont la portée extraterritoriale est inacceptable. Cette disposition est rendue plus efficace du fait que nous pouvons, par arrêté, ordonner aux sociétés canadiennes sous contrôle étranger intégral ou majoritaire de se soustraire à des directives dans le cas où la société mère émet ces directives afin de faire observer la mesure du gouvernement étranger.

Aux termes de l'article 8, le procureur général pourra, si la Chambre adopte le projet de loi, empêcher, par arrêté, que soient exécutés ou reconnus par les tribunaux canadiens les jugements que des tribunaux étrangers ont rendus sous le régime d'une loi antitrust alors qu'ils exercaient une juridiction extraterritoriale inacceptable. L'arrêté peut se rapporter au montant global du jugement antitrust du tribunal étranger ou à une partie seulement. Comme vous le savez, aux États-Unis d'Amérique, on peut obtenir le triple des dommages dans une action privée sous le régime d'une loi antitrust; le procureur général pourrait donc décider de bloquer l'exécution du jugement pour les deux tiers du montant. De toute façon, il peut, par arrêté, bloquer l'exécution de l'ensemble ou d'une partie d'un jugement. Ou, si la partie canadienne a dû exécuter le jugement étranger dans le pays où il a été rendu, elle peut intenter une action en justice devant un tribunal canadien afin de recouvrer les sommes versées.

Je dois m'excuser d'avoir été absent quand le projet de loi a d'abord été appelé, monsieur le président. J'assistais à une importante réunion de comité. Évidemment, comme nous le savons tous, je ne peux pas révéler les secrets du cabinet, du moins pas encore. Il se pourrait que d'ici quelques semaines nous puissions tous discuter des secrets du cabinet, où que nous soyons. Quoi qu'il en soit, la question à l'étude concernait ma province natale de Terre-Neuve, et je pensais que le projet de loi ne serait pas mis en délibération avant dix minutes. Mais les députés travaillent si «célérieusement», avec tant d'efficacité et de diligence sous le nouveau régime qu'il ne s'est pas écoulé dix minutes avant que le projet de loi soit mis en délibération, et je n'étais pas là quand j'aurais dû l'être. J'ai remarqué que le ministre des Affaires Indiennes et du Nord, à sa manière compétente habituelle et grâce à l'expérience qu'il a de traiter avec les diverses juridictions au Canada, se tirait merveilleusement d'affaire. Par une heureuse coïncidence, il parait les coups pour moi à la Chambre au sujet d'un projet de loi qui pare aux empiètements de compétences étrangères.

En votant cette mesure, monsieur le président, le gouvernement disposera d'un mécanisme qui nous permettra de réagir effectivement à toute mesure étrangère ayant une portée extraterritoriale inacceptable. Comme je l'ai dit, le gouvernement précédent avait préparé une loi semblable qui n'avait pu être adoptée cependant et j'espère que ce projet de loi sera voté rapidement. Il n'existe pas de controverse en cours pour l'instant, mais par le passé il y a eu plusieurs cas de contestations avec les États-Unis notamment parce que certaines décisions, que nous ne pouvions accepter, s'appliquaient au Canada. Ainsi si les députés votent cette loi, nous aurons les moyens de mettre en pratique les principes que nous défendons. S'il est vrai que nous cherchons à améliorer nos rapports avec les États-Unis, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas Canadiens d'abord et toujours, ni que la souveraineté de notre pays ne nous préoccupe pas. Nous sommes Canadiens d'abord, ensuite nord-américains et enfin citoyens du monde et, naturellement, quelques députés vont même encore plus loin en disant que nous sommes citoyens de l'univers.

Je demande donc aux députés d'appuyer le projet de loi et j'essaierai de répondre aux questions que l'on voudra me poser.

M. Waddell: Je sais, monsieur le président, que le ministre souhaite que nous procédions «célérieusement» . . .

M. McDermid: Cela vous est facile à dire.

M. Waddell: . . . à cet égard. Je m'excuse; je ne connais que la traduction française, non l'expression anglaise.

Je voudrais savoir si la situation qu'imagine le ministre ressemble à ceci: Supposons qu'un certain nombre d'entreprises viennent s'établir au Canada, grâce aux efforts d'Investissement Canada. Le Congrès ou un tribunal ou une cour de justice des États-Unis décide qu'à l'avenir les sociétés américaines ne pourront commercer avec, disons le Nicaragua. Est-ce que cela veut dire que le gouvernement canadien en invoquant la présente loi, pourra forcer la filiale canadienne à ne pas obéir à la cour ou au tribunal américain?

M. Crosbie: La réponse est oui. Le projet de loi donne au gouvernement les moyens de s'opposer à une situation par laquelle une société mère étrangère ordonne à sa filiale canadienne d'agir ou de ne pas agir d'une façon qui soit contraire à nos propres politiques. Par exemple, si la société mère étrangère ordonne à sa filiale canadienne de ne pas commercer avec le Nicaragua et que cela soit contraire à la politique du gouvernement qui souhaite que nous ayons des relations normales avec ce pays, dans ce cas, nous pourrons empêcher la filiale d'obtempérer à cet ordre.

M. Waddell: Cependant, vous ne pourriez obliger la filiale à faire du commerce? En somme la filiale pourrait se plier à la politique de la société mère sans admettre expressément qu'il s'agit d'une directive?

M. Crosbie: S'il y a conflit entre la loi ou la politique du Canada et une loi ou une politique étrangère, ce sera notre loi ou notre politique qui prévaudra. Oui, les sociétés seront obligées de commercer ou d'échanger d'une façon quelconque à supposer que des échanges soient déjà en cours. Si la société ne commerce pas avec le Nicaragua, je ne pense pas que nous devrions l'obliger à le faire. Mais si elle faisait du commerce avec le Nicaragua, elle devrait ne pas tenir compte des instructions de la société mère lui interdisant de commercer.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le président, je pense que c'est vraiment gênant de voir ce qu'on a vu ce matin face à ce gouvernement qui, face à un projet de loi qui est quand même assez sérieux et important . . . et je comprends la réaction des députés d'arrière-ban ministériels d'avoir rougi de cette situation. Je comprends également leurs lamentations; ils ont honte de la situation et ils ne veulent pas qu'on le dise. Je les comprends donc de se lamenter.

Monsieur le président, on a vu que le ministre responsable n'était pas présent; on a vu qu'aucun ministre, même si le ministre des Affaires indiennes (M. Crombie) a essayé de sauver la face, il a fait son possible, mais on a vu le manque de sérieux face à un projet de loi. Et comme d'habitude le ministre de la Justice (M. Crosbie), se pensant toujours en train de donner un spectacle, est arrivé comme cela et a mentionné que le gouvernement antérieur avait manqué de courage, et c'est un projet de loi que le gouvernement antérieur avait déposé et que lui, tout à coup, dans sa grande sagesse a le courage de faire passer. Tout d'abord, on peut blâmer son retard, son absence, son manque de connaissance du projet de loi. J'aimerais donc que le ministre identifie article par article et nous dise quelles sont les modifications qui ont été apportées à ce projet de loi comparativement à celui qui avait été déposé par le gouvernement antérieur.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, comme je l'ai dit au début, il n'y a pas de changements importants dans le fond du projet de loi. La différence est que nous demandons à la Chambre d'adopter une mesure que le gouvernement précédent avait reportée depuis quatre ou cinq ans. Mais il n'y a pas d'autres changements importants.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, j'aimerais, en premier lieu, reprendre un peu les propos du ministre de la Justice (M. Crosbie) quand il dit que le gouvernement précédent a manqué de courage. Je lui rappellerais que la législation américaine sur l'extraterritorialité n'a été rendue loi il n'y a que quelques semaines. Et je ne comprends pas la nécessité de se presser avant . . . Je pense que le gouvernement précédent a déposé le projet de loi et voulait faire des négociations, s'entendre avec le gouvernement américain et lui demander de retirer les prescriptions offensantes dans sa propre législation, dans son propre bill omnibus.

De plus, je pense que le ministre de la Justice (M. Crosbie) devrait avoir une meilleure perspective historique du débat sur l'extraterritorialité au lieu de se «péter les bretelles» en prétendant qu'il vient de régler toute une affaire. Ce qu'il vient de faire, c'est d'admettre que dans les livres de lois américains, on pouvait continuer d'avoir des prescriptions extraterritoriales. Et au lieu, justement, devant les Américains de profiter de leur lune de miel et de leur amitié sans cesse grandissante, aller là et leur dire de retirer ces prescriptions inacceptables, il se renfrogne sur lui-même et dit: Eh bien, écoutez, théoriquement dans la loi on aura des moyens de résister à la tentation tentaculaire finalement des Américains auprès des entreprises qu'ils possèdent au Canada.

Mais en réalité, monsieur le président, et c'est cela que j'aimerais savoir du ministre de la Justice (M. Crosbie), c'est bien beau, entre avocats, on pourrait toujours dire que cela existe dans le livre de lois. Mais, en pratique, même si le ministre de la Justice du Canada arrive et dit: Le tribunal américain n'a pas juridiction sur la filiale canadienne et peu importe ce que le siège social des États-Unis dira, on n'a pas d'affaire à suivre cela.

Monsieur le président, vous savez fort bien qu'un jour le siège social aura la peau de sa pauvre petite filiale au Canada qui ne se soumettrait pas aux ordres. Et, à mon avis, le problème est beaucoup plus grave que ce que laisse entendre le ministre de la Justice. Et je pense que le problème sera beaucoup plus vrai dans les prochains mois ou dans les prochaines années où la législation américaine sera mise en application, et on aura des jugements avec une prescription extraterritoriale, et la seule réponse que le ministre de la Justice aura à offrir, c'est ce projet de loi-là.

Mais, en pratique, monsieur le président, et je pense que c'est là que le ministre de la Justice aurait dû s'adresser, c'est de s'assurer que les États-Unis retirent cette prétention extraterritoriale bien plus que strictement voir cette mesure-là. Et je comprends que le gouvernement précédent avait déposé ce projet de loi-là pour permettre une négociation. Mais quand le projet de loi américain a été adopté, nos amis d'en face, au lieu de s'insurger contre les prétentions extraterritoriales des Américains, se sont réjouis.

Je me souviens, monsieur le président, des réceptions à l'ambassade à Washington où les représentants du gouvernement ont dit: On a très bien réussi. Eh bien, s'ils avaient si bien réussi que cela, on n'aurait pas besoin de passer cette loi-là parce que les Américains auraient subi une pression réelle de «supposément» leurs amis d'en face pour enlever leurs prétentions extraterritoriales. Pourquoi ont-ils besoin d'avoir dans leurs livres de lois des prescriptions qui leur permettent d'aller fouiller ailleurs que dans leur pays? Et la réponse que nous offre le ministre de la Justice (M. Crosbie), bien sûr, c'est bien peu étant donné les circonstances. Et je ne comprends pas . . . J'espère que cela ne sera pas strictement sa position. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), au lieu d'avoir des consultations avec le ministre de la Justice, en aura avec le secrétaire d'État américain pour s'assurer que le Canada n'acceptera jamais les prétentions extraterritoriales des États-Unis.

Strictement, cette réponse-là est complètement insuffisante dans mon esprit, et j'aimerais connaître la réaction du ministre de la Justice (M. Crosbie). Est-ce sa réponse finale à ces prétentions extraterritoriales des États-Unis ou est-ce que ça fait strictement partie de la négociation, ou est-ce qu'ils ont déjà lancé la serviette?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne vois vraiment pas comment répondre à ces observations. Pour le moment, le gouvernement ne dispose d'aucune arme légale lui permettant d'empêcher les pays étrangers d'adopter des lois ou de recourir aux tribunaux pour prendre des mesures extraterritoriales qui s'appliquent dans notre pays.

Grâce à l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement aura les moyens de le faire. En outre, il n'y a pour le moment aucun problème immédiat qui nous oblige à détenir ces pouvoirs précis; c'est pourquoi le moment est bien choisi pour adopter cette loi, puisqu'il n'y a aucune controverse en cours. Nous serons donc prêts, si jamais le cas se présente.

Dans l'intervalle, comme je l'ai dit dans mon exposé linéaire, les négociations se poursuivent dans le cadre du traité réciproque entre le Canada et les États-Unis en vue de faciliter l'échange d'informations et de preuves dans le secteur criminel. Des entretiens continus sont en cours pour éviter d'éventuels problèmes. J'espère que nous ne connaîtrons pas ce genre de difficultés à l'avenir. Au cas contraire, ce projet de loi nous fournira le moyen de prendre des mesures pour éviter ces répercussions extraterritoriales auxquelles nous nous opposons.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) ne m'a pas fait connaître sa position. Est-ce que la position du gouvernement à ce moment-ci est d'accepter que l'épée de Damoclès qui pèse au-dessus de toutes les têtes des filiales américaines au Canada reste dans les livres de lois américaines? Est-ce que, en principe et en pratique, le gouvernement canadien est opposé aux prescriptions extraterritoriales de la loi américaine? Est-ce que le gouvernement a l'intention de continuer à exiger le retrait des prescriptions dans le bill omnibus, ou si tout simplement sa réponse, c'est cela? Est-ce

qu'ils vont continuer à exiger le retrait, ou s'ils vont tout simplement répondre par une espèce de projet de loi qui finalement, en pratique, n'empêchera pas la filiale d'être sous le joug et le contrôle du siège social américain?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je dois dire que tout cela n'est pas très clair. Si l'on pouvait comprendre ce que le député a en tête, on pourrait répondre à sa question, mais elle est très confuse. La question du député manque de clarté, mais je vais essayer d'y répondre. Nous n'avons aucun pouvoir, aucune autorité pour empêcher les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, le Marché commun européen ou n'importe quel autre pays, d'adopter les lois qu'ils veulent. Cependant, nous pouvons nous opposer à certaines d'entre elles si elles ont dans notre pays des répercussions auxquelles nous nous opposons, si elles visent à avoir une incidence extraterritoriale sur le Canada, ses ressortissants ou des sociétés canadiennes, ou encore à exercer un contrôle sur les filiales des sociétés étrangères implantées dans notre pays. Nous pouvons nous opposer à ces mesures, et nous l'avons fait par le passé.

Nous demandons aujourd'hui à la Chambre de nous donner un moyen efficace d'agir pour empêcher ce genre de chose de se produire dans notre pays. Ce sera plus efficace que de protester et de dire aux États-Unis ou autres que nous ne voulons pas qu'ils interviennent auprès de leurs filiales au Canada en leur demandant de prendre des mesures qui sont conformes à la politique de leur pays, mais contraires à celle du gouvernement canadien. Nous disposerons ainsi d'un moyen efficace de les en empêcher, car c'est justement ce que prévoit le projet de loi à l'étude.

Nous pourrons résoudre le problème qui préoccupe le député si ce projet de loi est adopté. Nous pourrons y mettre un terme de façon efficace au lieu de nous contenter de protester auprès des États-Unis ou d'autres pays étrangers. Nous disposerons également d'un moyen de contenir dans leurs propres limites les conséquences de telles mesures. Cette loi favorisera notre souveraineté, qui est notre identité nationale, et c'est pourquoi nous demandons à la Chambre de l'adopter.

• (1210)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, ce que je demande au ministre de la Justice (M. Crosbie), très clairement c'est: Est-ce que selon lui les prescriptions extraterritoriales des États-Unis sont légitimes, oui ou non?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, je suppose qu'elles sont légales, aux yeux des États-Unis. Si nous le pensions également, nous ne demanderions pas à la Chambre d'adopter ce projet de loi. A notre avis, les sociétés exploitées au Canada doivent se conformer à nos lois et à notre politique. Si les lois et la politique canadiennes sont différentes à certains égards de celles des États-Unis, du Royaume-Uni, ou de la France, la société en cause, quel que soit son pays d'origine, doit se conformer aux lois et à la politique canadiennes. Ce projet de loi nous donnera les moyens d'y veiller.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) vient de me dire qu'il considère cela comme illégitime. Mais a-t-il l'intention de laisser les Américains continuer dans cette veine-là ou s'il va continuer de les harceler pour s'assurer que dans leurs livres, cette prescription illégitime, comme il vient de l'admettre, n'existe plus? C'était cela la position du gouvernement précédent. C'était dire que, non seulement on est prêt à déposer un projet de loi pour bloquer l'effet extraterritorial, mais avant tout, on exige de vous de le retirer, on exige de vous de retirer cet amendement à la loi. Et c'est cela que je demande au ministre de la Justice (M. Crosbie). Est-ce que sa réponse est strictement son projet de loi ou s'il va continuer de demander aux Américains de retirer les éléments offensifs de leur loi? C'est strictement cela que je demande au ministre de la Justice (M. Crosbie).

Comme les Américains, on se souvient tous de la discussion sur le «back-in». Non seulement ils la trouvaient illégitime dans leurs perspectives, mais ils ont demandé à ce gouvernement-là de le retirer. C'est la même chose. Est-ce que pour lui cela devrait rester dans le livre de lois américain? Parce qu'on sait fort bien, monsieur le président, que le ministre de la Justice (M. Crosbie) peut prétendre tout ce qu'il voudra, les filiales de compagnies américaines, si le ministre de la Justice les protège par sa loi, le siège social va les ravoir par ailleurs. Et cela, on le sait fort bien, son propre chef a toujours pris ses ordres des États-Unis. Et même si le ministre de la Justice du Canada lui avait dit: N'écoutez pas les États-Unis. On sait fort bien que sa «job» était sur la ligne. Et c'est de même dans tous les cas de filiales. Donc ce que je demande au ministre de la Justice, c'est: Est-ce que son gouvernement a l'intention de continuer de protester à Washington pour s'assurer que les éléments offensifs de la loi américaine sur l'extraterritorialité soient enlevés?

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, nous croyons que les États-Unis ou n'importe quel autre pays ont tort d'adopter des mesures législatives qui ont des répercussions extraterritoriales. Nous leur exposerons nettement notre position quand l'occasion se présentera. En outre, en adoptant ce projet de loi, la Chambre aura un moyen efficace de bloquer toute tentative en ce sens. Nous ne pouvons certes pas dicter au gouvernement et au Congrès américain le genre de lois qu'ils doivent adopter. Nous ne pouvons ni imposer notre volonté à leurs tribunaux, ni obliger les Américains à changer. Nous ne pouvons pas contraindre les tribunaux américains à modifier leurs interprétations. Toutefois, pour ce qui est du Canada, nous aurons, grâce à la mesure à l'étude, un moyen efficace de bloquer leurs tentatives en vue d'exercer un pouvoir extraterritorial au Canada. Tel est l'objet du projet de loi.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le président, j'entends le ministre de la Justice lancer la serviette et dire: On n'a pas d'influence sur le Congrès américain. Monsieur le président, l'influence que les États-Unis ont eue sur ce gouvernement, par exemple selon les prescriptions du Programme national énergétique, est-ce que, oui ou non, le gouvernement américain a eu de l'influence sur ce gouvernement-là? Ils sont à genoux devant le gouvernement américain. Pour l'amour du bon Dieu, monsieur le président, il prétend maintenant . . . on a eu l'exemple du «back-in

provision» du Programme national énergétique. On sait fort bien que le gouvernement américain, de concert avec les grosses corporations américaines, ont eu de l'influence sur ce gouvernement-là et, ce que je demande, «supposément» entre grands amis, est-ce que ce gouvernement-ci a de l'influence sur le gouvernement américain? Est-ce qu'ils vont exercer cette grande amitié ou est-ce que cette amitié-là est juste dans un sens où les Américains demandent ce qu'ils veulent, mais qu'ici on est obligé de se protéger avec le petit projet de loi C-14?

On n'a aucune autorité, aucune influence sur le gouvernement américain. On se dit: Eh bien, écoutez, c'est là dans leur projet de loi, on va y résister tant bien que mal, peu importe même si c'est illégitime, on va accepter que cela reste là et que cela reste, comme je le disais plus tôt, comme une épée de Damoclès au-dessus des têtes des dirigeants des filiales américaines au Canada, parce que la loi va continuer d'exister et je ne comprends pas, monsieur le président, pourquoi le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'auraient pas plus de nerf, non seulement de se protéger devant la Chambre ici, mais le nerf d'aller aux États-Unis et de les aviser!

Dans son discours à New York, au lieu de dire juste des bonnes choses, je pense que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) aurait dû dire: Bien sûr, nous sommes ouverts, comme il l'a dit, mais dire aussi qu'il y a des choses qu'on n'accepte pas. Et une des choses que l'on n'accepte pas, c'est l'extraterritorialité. Vous avez besoin de vous placer ... à moins que sa perspective des relations Canada-États-Unis soit de strictement faire comme il a fait dans d'autres incarnations, c'était strictement plaire et de prendre les ordres des États-Unis. C'est cela que le ministre de la Justice (M. Crosbie) semble être en train de faire.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur le président, si le député n'aime pas le projet de loi qu'il se prononce contre. Si le député ne veut pas donner au Canada certains moyens de s'opposer aux tentatives des pays étrangers qui veulent imposer une mesure législative ayant des répercussions extraterritoriales sur nous, qu'il se prononce contre le projet de loi. Il se révélera alors tel qu'il est. C'est tout ce qu'il a à faire. Nous ne nous contentons pas de parler. Nous ne sommes pas le gouvernement qui a été au pouvoir la plupart du temps au Canada depuis 1945. Nous n'étions pas au pouvoir à une époque où le commerce canadien avec les États-Unis n'était pas ce qu'il est maintenant. Ces échanges représentent maintenant de 60 à 75 p. 100 de notre commerce étranger. C'est sous le gouvernement dont le député faisait partie que nous avons commencé à dépendre énormément des États-Unis pour assurer notre prospérité. Nos relations se sont améliorées par rapport à celles des libéraux. Même si nous nous entendons mieux avec les Américains, nous adopterons, si la Chambre et la majorité y consentent, un projet de loi qui nous accordera certains pouvoirs pour contrer certaines de leurs tentatives en vue de nous imposer une mesure législative aux répercussions extraterritoriales.

Quant à l'attitude américaine à l'égard de la politique énergétique du Canada ou d'autres questions, le gouvernement libéral n'a nullement tenté de faire adopter un projet de loi ayant une incidence extraterritoriale. Nous avons approuvé nombre de leurs arguments. Le gouvernement dont faisait partie le député a ruiné l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest du Canada à cause de la stupidité de sa politique. Le gouvernement libéral a asservi une industrie de l'Ouest qui était la plus florissante et prospère au Canada avec sa stupide mesure rétroactive de confiscation, ses dispositions de rétroparticipation et toutes sortes d'initiatives du même genre. Nous en subissons encore les funestes conséquences.

M. Waddell: La rétroparticipation ne s'appliquait pas en Alberta.

M. Crosbie: La rétroparticipation s'appliquait aux terres de la Couronne.

M. Gauthier: Aux terres du Canada.

M. Crosbie: Je dirai au député de ne pas se contenter de belles paroles, mais de voter pour le projet de loi afin de nous permettre de l'appliquer.

M. Kaplan: Monsieur le président, les députés de mon propre caucus se proposent d'appuyer ce projet de loi. Cette mesure législative est pratiquement identique à celle qui avait été présentée par l'ancien gouvernement. Si l'opposition de cette époque avait été aussi prête à collaborer que l'opposition actuelle, ce projet de loi serait en application depuis longtemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Il y a plus que cela, toutefois, monsieur le président. Ce n'est pas le moment de présenter une telle mesure législative, car il y a actuellement un procès antitrust devant les tribunaux américains et des ordonnances sont délivrées de notre côté de la frontière, contre des intérêts qui pourraient être touchés par le gouvernement du Canada. Par le passé, si je me souviens bien de la situation lorsque j'étais secrétaire parlementaire ou ministre, il est arrivé que nous soyons prêts à présenter le projet de loi devant le Parlement, mais que nous le jugions inopportun parce que certains procès, intentés par le gouvernement des États-Unis, étaient en cours.

Je présume que si la mesure législative est présentée maintenant par le gouvernement, même si le ministre n'est pas au courant, c'est parce que les choses sont tranquilles sur le front des mesures antitrust aux État-Unis. C'est peut-être le moment de présenter une telle mesure, sans se préoccuper de savoir s'il y a des procès en cours ou si une société a des activités particulières. Je suis heureux d'apprendre que c'est une période tranquille. Dans cet esprit, je suis prêt à voir adopter cette mesure législative.

• (1220)

J'aimerais toutefois que le gouvernement présente quelques mesures législatives de son cru. Je sais que ses députés fraîchement élus nourrissent de grands espoirs. Je suis surpris que le gouvernement commence par présenter de nombreux projets de loi de l'ancien gouvernement plutôt que des mesures législatives que l'on pourrait considérer comme résultat de son mandat.

Par exemple, j'ai entendu parler du voyage que le ministre a fait à Terre-Neuve pour rencontrer ses homologues provinciaux et j'ai lu la déclaration voulant qu'il se montre plus ferme dans les cas de conduite en état d'ébriété. Je parle non seulement pour moi et pour mes collègues, mais au nom de tous les députés de cette Chambre, j'en suis persuadé. Si le ministre était sérieux, comme il l'a déclaré à la presse, il aurait peut-être pu présenter une mesure législative à temps pour qu'elle entre en vigueur pour Noël ou le Nouvel An, période où toutes les célébrations augmentent le risque de conduite en état d'ébriété.

Le président: Je demande au député de s'en tenir au sujet du projet de loi.

M. Kaplan: J'estime que je m'en tiens tout aussi bien au sujet que le ministre. Récemment . . .

[*Français*]

Très récemment, on avait une réunion avec le ministre devant un des comités de la Chambre, et le ministre nous a promis son projet de loi qu'il a qualifié de mini-bill omnibus . . .

[*Traduction*]

Il a promis un mini-projet de loi omnibus. Peut-être qu'il aurait dû l'appeler un projet de loi minibus plutôt que mini-omnibus. J'espérais que ce projet de loi contiendrait les mesures législatives sur la conduite en état d'ébriété. Je ne parle peut-être pas du projet de loi à l'étude aujourd'hui, mais en tout cas d'un sujet dont le ministre a parlé aujourd'hui lorsqu'il a déclaré qu'il présenterait des mesures à ce sujet.

Je remarque un amendement au projet de loi qui avait été présenté par le précédent gouvernement. A l'origine, le projet ne visait que les mesures émanant de tribunaux d'États. Le projet de loi vise maintenant—et nous sommes tout à fait prêts à l'accepter—les mesures émanant d'organismes internationaux composés d'États. C'est sans doute dû à l'importance croissante des cours internationales dans diverses parties du monde dont les ordonnances pourraient s'appliquer à des intérêts canadiens.

Je remercie le ministre d'avoir présenté cette mesure législative, présentée à l'origine par l'ancien gouvernement. Cependant, je l'invite à considérer l'avenir et à commencer à nous présenter les mesures législatives que les Canadiens espéraient obtenir en élisant les conservateurs.

[*Français*]

M. Waddell: Monsieur le président, je veux poser une question concernant l'article 8, mais il est probablement préférable pour moi d'attendre jusqu'à ce que nous arrivions à cet article.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le président, si on est de nature suspicieuse, on pourrait penser que ce projet de loi laisse au gouvernement la possibilité de réactiver le cartel de l'uranium. J'espère qu'il n'en est rien. Notre leader à la Chambre a parlé tellement souvent contre ce cartel que je ne pense pas que ce soit le cas. De toute façon, nous avons maintenant un moyen légal d'imposer le silence si l'occasion se présente.

J'aurais quelques questions et je vais poser la première d'abord.

Une voix: Bonne idée!

M. Nickerson: Si la situation était inversée et si un tribunal canadien ordonnait à une société canadienne de présenter certains documents concernant ses activités dans un autre pays, disons l'Australie, et si le procureur général d'Australie, en vertu d'une loi similaire à celle que nous adoptons, interdisait à la société d'obtempérer, serait-ce une défense que pourrait invoquer la société, devant un tribunal canadien, pour ne pas produire les documents requis? Les choses marchent-elles, dans ce sens?

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question du député. Les tribunaux canadiens et le procureur général du Canada exercent leur juridiction sur les sociétés canadiennes établies en Australie. Leurs pouvoirs s'étend donc aux sociétés qui demeurent en Australie. Ils pourront établir des ordonnances qui s'appliquent aux sociétés relevant de leur compétence.

M. Nickerson: Je me suis peut-être mal expliqué. Lorsqu'il a présenté cette mesure, le ministre de la Justice a déclaré que les personnes qui avaient reçu l'ordre de fournir certains documents aux tribunaux étrangers, pouvaient toujours refuser d'obtempérer sous prétexte que ces documents faisaient l'objet d'une ordonnance dans un autre pays. Je me demande si la même situation existe au Canada. On m'a dit que c'était bien le cas en Australie et en Grande-Bretagne. Il y a beaucoup de compagnies canadiennes en Australie. Supposons qu'un tribunal canadien ordonne à une compagnie canadienne établie en Australie de lui fournir des renseignements sur ses activités dans ce pays et que cette compagnie ne puisse obtempérer parce que le procureur général de l'Australie a émis une ordonnance analogue, ce genre d'argument serait-il admis comme mode de défense devant un tribunal canadien?

M. Crosbie: Monsieur le président, il faudra que je vérifie, mais je serais tenté de répondre «oui». J'ai dit, au début, que les tribunaux américains considéraient comme une justification acceptable les ordonnances de gouvernements étrangers. Une ordonnance émise au Canada ou en Australie serait admise devant les tribunaux américains. Il faudra que je m'assure s'il en est de même des tribunaux canadiens. J'en reparlerai plus tard au député lorsque j'aurai consulté les juristes de mon ministère.

M. Nickerson: Monsieur le président, je vais maintenant passer à ma deuxième question. Je suis heureux de voir que, aux termes de l'article 9 du projet de loi, lorsqu'un jugement est rendu par un tribunal étranger contre une société canadienne à la suite d'une ordonnance émise dans le cadre de cette mesure et que des dommages-intérêts sont accordés . . .

Le président: Le député pose une question au sujet de l'article 9, si je ne m'abuse. Aurait-il l'obligeance d'attendre que le comité étudie cet article?

M. Nickerson: Ma question porte sur l'article 9 et sur d'autres parties du projet de loi. J'ai cru qu'il fallait profiter de cette discussion générale pour en parler, car cet article fait peut-être double emploi avec d'autres dispositions du projet de loi. Je pourrais peut-être en parler maintenant, quitte à ne pas intervenir lorsque nous serons rendus à l'article 9.

Un recours est prévu devant les tribunaux canadiens contre une personne qui a obtenu des dommages-intérêts devant un tribunal étranger. J'en suis fort heureux. Mais il y a une autre question qui me vient à l'esprit. Qu'arrive-t-il lorsqu'un tribunal étranger impose une amende à une société qui ne s'est pas conformée à son ordonnance? Que se passe-t-il lorsqu'une société paie une amende équivalant, disons, à $10,000 canadiens, aux termes des dispositions concernant les infractions, à cause d'une ordonnance émise justement en vertu de ce projet de loi? Est-ce que les compagnies personnelles canadiennes ont un recours contre le gouvernement du Canada lorsqu'en raison des agissements du procureur général du Canada elles ont subi à tort un procès dans un tribunal étranger et lorsqu'elles ont dû payer des dommages ou même lorsque leur représentant a dû purger une peine d'emprisonnement?

• (1230)

M. Crosbie: Monsieur le président, je ne le crois pas. Cet article permettrait de récupérer les dommages payés, mais je ne pense pas que cela comprenne les amendes imposées par un tribunal américain par exemple, parce que c'est le gouvernement américain ou le gouvernement de l'État concerné qui toucherait l'amende. Je ne pense pas que le projet de loi règle ce problème. Cette mesure vous permettrait seulement de réclamer des dommages ou une partie de ceux-ci.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 3 à 7 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 8—*Arrêtés de non-exécution de jugements*

M. Waddell: Monsieur le président, le ministre de la Justice sait certainement que je voulais poser une question sur cet article. Voici le début de l'article 8:

(1) Le procureur général du Canada, s'il estime que la reconnaissance ou l'exécution au Canada d'un jugement rendu par un tribunal étranger—avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi—lors d'une procédure engagée sous le régime d'une loi antitrust a porté ou est susceptible de porter atteinte à d'importants intérêts canadiens, dans le domaine du commerce ou des échanges internationaux, touchant une activité exercée en tout ou en partie au Canada, ou, d'une façon générale, a empiété ou est susceptible d'empiéter sur la souveraineté du Canada, peut déclarer par arrêté, selon le cas, que: . . .

Suit une série d'alinéas expliquant ce que le ministre de la Justice peut faire. Il peut notamment déclarer que le jugement ne sera pas exécuté au Canada et limiter la somme allouée par jugement. Comme l'a dit le ministre de la Justice, il est possible de devoir payer des dommages triples dans les actions antitrust aux États-Unis. Il peut très bien décider de limiter le montant des dommages pour le Canada.

Le député de Western Arctic abonde dans mon sens. Je me demande si l'on peut se servir de cet article pour bloquer les actions en justice; je reprends les propos du député de Western Arctic. Nous avons maintenant un moyen légal d'imposer le silence. Il parlait des problèmes découlant du cartel de l'uranium. Le ministre croit-il que l'on pourrait se servir de cet article pour bloquer les actions antitrusts américaines qui auraient des répercussions indirectes sur le cartel de l'uranium canadien, sachant que contrairement à ce qui se passe au Canada, on intente des actions antitrusts aux États-Unis? Lorsque les États-Unis avaient poursuivi le cartel canadien de l'uranium, le gouvernement précédent avait tout fait pour étouffer l'affaire, à tel point que le chef de l'opposition, le très honorable représentant de Yellowhead, a intenté des poursuites devant les tribunaux canadiens.

Sommes-nous méfiants de nature, le député de Western Arctic et moi-même, ou bien existe-t-il vraiment une possibilité d'utiliser cette mesure pour arrêter les actions antitrusts contre le Canada et s'entourer de mystère, comme on le fait dans le secteur nucléaire?

M. Crosbie: La réponse est non, monsieur le président. C'était une initiative canadienne. Je n'ai rien à voir avec cette affaire. Cette mesure porte tout simplement sur les conséquences du paiement, par une personne, d'une certaine somme d'argent versée aux États-Unis à la suite d'un jugement anticoalition. Cela n'a rien à voir avec la loi du silence qui a empêché la publication d'un de ces documents ou que sais-je encore. Cela n'a rien à voir.

M. Waddell: Monsieur le président, l'article dit par ailleurs «jugement rendu par un tribunal étranger—avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi». Le ministre connaît-il des cas qui seraient touchés par cette loi parce qu'elle aurait un effet rétroactif sur des cas auxquels cet article risque de s'appliquer?

M. Crosbie: Je n'en connais aucun, monsieur le président. Du moins, aucun cas ne m'a été signalé. Il est toujours possible qu'il en existe, mais je ne peux répondre que par la négative puisque je n'en connais aucun.

Le président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(Les articles 9 à 11 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Crosbie propose: Que le projet de loi C-14, tendant à autoriser la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations avant que le projet de loi ne soit adopté, puisque je crois qu'il le mérite. C'est un débat intéressant. Tantôt le ministre de la Justice (M. Crosbie) fait le bouffon, tantôt il prend la stature d'un homme d'État. Même si j'hésite un peu, je crois que je le préfère dans son rôle d'homme d'État.

Je félicite le ministre de s'être finalement occupé de ce projet de loi, ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie). C'est toujours un plaisir de l'écouter à la Chambre. Je sais que ce projet de loi représentait pour lui un travail imposant, mais il s'en est acquitté rapidement.

Je voudrais revenir sur une question qui a été abordée au cours du débat; c'est celle de l'extraterritorialité. Cette mesure contrebalance en quelque sorte les efforts du gouvernement visant à ouvrir complètement notre pays aux capitaux étrangers. Nous avons pu constater cette tendance la semaine dernière quand le gouvernement a décidé d'éliminer l'AEIE, organisme qui examinait les investissements étrangers pour s'assurer qu'ils étaient conformes aux intérêts du Canada en matière d'emplois, de recherche, etc., et de la remplacer par un nouvel organisme, appelé Investissement Canada, qui ouvre complètement les portes de notre pays aux investissements étrangers, ce que je trouve exagéré. Bien entendu, le ministre de la Justice n'est pas d'accord avec moi.

• (1240)

Tout à l'heure, le ministre a fait remarquer que des députés essayaient de donner des exemples du phénomène de l'extraterritorialité et des problèmes qui peuvent en découler. Je ne suis pas expert dans ce domaine, mais je sais par exemple que, dans le secteur énergétique que je connais un peu, les États-Unis pourraient adopter une loi d'urgence pendant une crise pétrolière ou même adopter des mesures législatives en prévision d'une telle crise. S'il y avait des problèmes au Moyen-Orient ou dans les États du Golfe, la grosse société multinationale Exxon pourrait, comme elle l'a déjà fait, détourner du pétrole destiné à sa filiale Imperial Oil, la plus grande société pétrolière canadienne, au profit de la maison mère américaine. C'est un exemple général d'extraterritorialité. Ce projet de loi ne nous permettrait pas de faire grand-chose dans un tel cas. Si Exxon décidait d'expédier vers les États-Unis le pétrole destiné aux Canadiens, peut-être pourrions-nous du moins faire intervenir un tribunal américain.

Je cite cet exemple pour expliquer la position du NPD. Il ne faut toutefois pas en conclure que nous sommes anti-américains. Le ministre ne l'a pas dit, mais j'ai déjà entendu cette accusation à la Chambre. Nous croyons fermement qu'il nous faut prendre des précautions, car nous n'avons pas une relation équilibrée avec nos grands amis américains. Les États-Unis sont un immense empire dont nous sommes de plus en plus la colonie. Il existe un ouvrage d'Arthur Lower qui s'intitule, je crois, *Colony to Nation* et que lisent tous les gens qui étudient la politique et l'histoire du Canada. On y explique comment le Canada, colonie britannique, est devenu un pays libre et indépendant. Pour ma part, j'ai peur que nous redevenions une colonie. Je pense que c'est le danger que nous fait courir le gouvernement quand il dit «à vos ordres» aux Américains.

Au début du siècle, un ancien premier ministre conservateur, Arthur Meighen, avait dit «à vos ordres» aux Britanniques. Le parti conservateur voulait à l'époque que le Canada demeure une colonie britannique. Les forces progressistes ont combattu cette idée et ont finalement gagné la bataille qui a permis au Canada de devenir indépendant. Je ne voudrais pas que nous tombions sous l'influence des forces régressives représentées par une fraction du parti conservateur qui dit «à vos ordres» à une autre puissance coloniale, les États-Unis.

M. McDermid: Vous êtes vraiment paranoïaques.

M. Waddell: Je ne pense pas que nous soyons paranoïaques. Toute l'histoire du Canada se résume en une luttre pour l'indépendance. C'est justement là le point essentiel que je voulais souligner. L'objectif de ce projet est de faire en sorte que les lois américaines qui comportent des dispositions sur l'extraterritorialité ne s'appliquent pas au Canada.

Nous appuyons ce projet de loi pour les raisons mentionnées par le ministre de la Justice et pour celles que je viens de citer, mais j'incite le ministre de la Justice à la prudence, en sa capacité d'homme d'État. Tommy Douglas a illustré un jour les relations des États-Unis avec d'autres pays en prenant comme image celle d'un éléphant dansant parmi des poulets; c'est chacun pour soi. Les États-Unis sont plus forts que nous. Nous n'avons pas besoin d'être paranoïaques, inquiets ou anti-américains, mais nous devons par contre faire attention de ne pas devenir une colonie des États-Unis comme nous avons été autrefois une colonie britannique. Je termine par cette observation, en formulant l'espoir que la Chambre adopte le projet de loi C-14 aujourd'hui.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis, comme mon collègue qui vient de parler, très heureux de participer à la fin de ce débat et de dire au ministre de la Justice (M. Crosbie) que le fait qu'il ait présenté ce projet de loi à la Chambre et qu'il ait l'accord unanime de la Chambre démontrent jusqu'à quel point le Parlement est très conscient du danger qu'un pays comme les États-Unis peut représenter pour les intérêts du Canada. Et dans le court débat qu'on a eu aujourd'hui, j'imagine que le ministre de la Justice a dû réaliser jusqu'à quel point les messages que son chef envoie aux Américains doivent être toujours faits avec un certain doute dans son esprit. Il faut qu'il s'assure que sa bonne foi, et je suis convaincu que son chef est plein de bonne foi, mais sa bonne foi, si elle est trop naïve, peut coûter très cher au Canada. Et dans le cas de l'extraterritorialité d'aujourd'hui, on sait fort bien que pour les États-Unis, cela a été, définitivement, un manque de respect pour l'autorité canadienne sur le sol canadien. Et je pense que tous les députés à la Chambre n'accepteraient jamais aucune atteinte à la souveraineté canadienne, et je suis heureux que le ministre de la Justice (M. Crosbie) ait enfin amené le projet de loi et qu'on puisse l'adopter ensemble.

Mais, à mon avis, cette attitude de prudence devra se refléter dans l'avenir aussi. Je pense que le chef de l'honorable député ne voudra jamais devenir gouverneur de l'État du Canada. Et, à ce niveau-là, pour éviter de devenir un gouverneur ou un chevalier servile, je pense que c'est important que son parti, le nôtre et le Nouveau parti démocratique soient toujours très à l'affût de chaque mesure américaine.

De plus, j'espère que cette ère de «supposément» grande amitié finira par être, en fait, productive pour le Canada, et que chaque fois qu'une mesure sera adoptée, je pense à l'étiquetage, par exemple, au niveau des tuyaux d'acier, on sait que c'est une mesure qui peut être au détriment de l'industrie canadienne. Il y a une série d'autres mesure et, quotidiennement, je vois de mes collègues d'en face qui sont intéressés, par exemple, par l'industrie du porc, mais ils savent fort bien ce qui se passe actuellement aux États-Unis et quel genre de discrimination on veut faire contre le porc canadien. On peut citer des dizaines d'autres exemples. Et j'espère que ce projet de loi-là est probablement le premier d'une série qu'on devra adopter pour s'assurer que l'identité canadienne demeure intacte. Et, malheureusement, si on parle au niveau culturel, à mon avis, la démonstration qu'on a eue ces jours-ci met un peu de doute dans mon esprit quant à la préservation de l'identité culturelle canadienne, mais aussi de l'identité économique. Et dans ce sens-là je pense que l'identité légale et économique pourra être préservée malgré que je pense que c'est un débat théorique parce que, dans les faits, l'influence américaine sur ces filiales dépasse l'influence des tribunaux ... mais une influence morale et financière qui dépasse toute action que le ministre de la Justice pourrait faire. Mais de toute façon c'est un bon signal et j'espère que les Américains le percevront comme une résistance à toute tentative d'ingérence dans le droit canadien et dans les affaires canadiennes.

Par conséquent, notre parti est très heureux, premièrement, d'avoir proposé cette mesure il y a quelques années; de voir que les discussions, par contre, n'ont pas abouti par le retrait des visées extraterritoriales des États-Unis, cela nous déçoit beaucoup de devoir, «supposément» dans des relations sérieuses, en arriver à l'adoption d'un tel projet de loi qui est certainement contre tout l'esprit du commerce ouvert et de la bonne entente et de la bonne amitié. Je pense que si vous barrez la porte devant le nez de votre voisin, ce n'est pas nécessairement parce que vous vous entendez très bien avec lui, et dans ce sens-là, c'est regrettable de devoir adopter ce projet de loi-ci et j'espère que la nouvelle amitié qui s'est développée entre le cousin du Canada et celui des États, les cousins philosophiques j'entends bien, je suis convaincu, j'espère en fait que cela nous permettra d'éviter ce genre de mesure qui n'est pas très bon pour nos relations, mais par contre il faut garder cette fermeté-là pour ne jamais se faire avoir dans ces relations-là.

Et comme mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le disait tout à l'heure, c'est une relation inégale et dans ce sens-là il faudra redoubler de prudence. De plus, je suis convaincu que le ministre de la Justice. (M. Crosbie), non pas parce qu'il a voulu se donner le mérite de ce projet de loi, par ce projet de loi admet que les négociations de son gouvernement avec le gouvernement américain ont échoué et qu'il est obligé de passer à une mesure comme celle-ci parce qu'il n'a pas pu convaincre les Américains de retirer des prescriptions dans leur projet de loi que le gouvernement canadien n'acceptait pas.

Je regrette que le ministre de la Justice (M. Crosbie), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ainsi que le premier ministre n'aient pas pu convaincre les Américains de notre souveraineté légale et c'est un mauvais départ; par contre, il a au moins l'honnêteté de venir admette son erreur, en fait son manque de possibilité de convaincre le gouvernement américain, et finalement, nous déposer un projet de loi qu'on est heureux d'adopter et on espère que, dans l'avenir, ces fameuses bonnes relations nous empêcheront d'adopter de tels projets de loi, parce que non pas l'égalité, mais le respect de deux pays sera maintenu, mais je ne pense pas que ce soit en se mettant à genoux devant les Américains que cela va arriver.

• (1250)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je serai bref, mais je voudrais préciser que je me rappelle avoir lu le livre de M. Lower intitulé *Colony to Nation*, et l'un de nos problèmes réside dans le fait que certains ne se sont pas débarrassés des craintes qui étaient de mise lorsque le Canada était une colonie. Aujourd'hui, nous sommes une nation et je crois que nous avons moins à craindre.

Le Canada doit s'appliquer dans ses relations avec les États-Unis, car il s'agit là de notre plus importante relation. C'est surtout une question d'attitude. A l'heure actuelle, nos relations sont excellentes, mais cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas des différends et des divergences d'opinions, surtout au sujet de certaines des questions dont la Chambre discute. Voilà la nécessité de ce projet de loi.

Nous demandons à la Chambre—en l'absence d'une crise ou d'un conflit—d'adopter ce projet de loi qui porte sur certains domaines dans lesquels des problèmes peuvent surgir en tout temps. Nous sommes convaincus que le Canada aura des relations constructives avec les États-Unis dans les années à venir. Cette relation profitera aux deux pays. Nous sommes avant tout des Canadiens et nous le serons toujours. L'adoption de ce projet de loi servira à le rappeler aux gens. Je remercie les députés d'avoir apporté leur contribution et d'avoir souscrit à ce projet de loi.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de laisser passer sans rien dire certaines des observations du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Lorsqu'on parle de la formation de notre nation, si le député lisait ses livres d'histoire, il s'apercevrait que ce sont des membres du parti conservateur—des hommes tels que John A. Macdonald—qui ont fait plus que quiconque pour bâtir notre nation.

Je voudrais formuler quelques observations au sujet de ce projet de loi. Je voudrais tout d'abord parler des amendes qui peuvent être imposées en vertu du projet de loi—une amende maximale de $10,000 en cas de mise en accusation et de $5,000 en cas de procédure sommaire. Étant donné que certaines des transactions et relations commerciales qui peuvent être visées par ce projet de loi peuvent porter sur des centaines de millions sinon de milliards de dollars, il me semble que cette amende minime n'est probablement pas suffisante. On pourrait peut-être, à une date ultérieure, augmenter les amendes maximales qui peuvent être imposées en vertu de ce projet de loi. En outre, nous pourrions en profiter pour examiner les peines d'emprisonnement maximales prévues. Elles me semblent quelque peu excessives.

La Chambre adopte ce projet de loi aujourd'hui à cause de la juridiction extraterritoriale que réclament d'autres pays et à laquelle nous nous opposons. Le paragraphe 7(2) montre que nous ne sommes pas au-dessus de tout reproche à cet égard. Il donne en effet aux tribunaux canadiens juridiction sur des

délits commis en vertu de ce projet de loi, mais hors de la juridiction territoriale du Canada. Les Nations Unies ou un quelconque autre organisme international devront peut-être se pencher de très près sur les réclamations extraterritoriales de divers pays. Je peux envisager un cas où une société ou un particulier peut se trouver pris entre deux feux—il peut être mis à l'amende pour n'avoir pas respecté les règlements d'un autre pays et inversement. Un organisme international devra peut-être examiner les réclamations extraterritoriales en matière de juridiction, afin de mettre de l'ordre dans ce qui pourrait fort bien devenir une situation extrêmement délicate.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 12 décembre, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, étant donné qu'il est presque 1 heure, je signale qu'il est 13 heures.

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉDUCTION DES SERVICES DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a annoncé dernièrement son intention de réduire les services postaux dans l'île-du-Prince-Édouard. Si les bureaux de poste sont petits, les répercussions de cette décision ne le sont certes pas.

Je voudrais faire consigner le texte d'une lettre que m'a fait parvenir un insulaire préoccupé. Voici ce qu'il m'écrit:

Au nom des habitants et des entreprises du village de Victoria et des environs, le conseil municipal proteste vigoureusement contre la réduction des heures de travail au bureau de poste local.

La maîtresse de poste, Mme Annie Craig, est une veuve de 60 ans qui n'a pas d'autre possibilité d'emploi. Ce travail est son seul gagne-pain. Il est déplorable que les restrictions du gouvernement en viennent à priver d'un petit revenu une personne qui a travaillé toute sa vie, élevé sa famille et cotisé au régime d'assistance sociale de sa province.

Article 21 du Règlement

Nous espérons que vous userez de vos bons offices dans cette affaire, afin que la situation actuelle soit maintenue au bureau de poste de Victoria.

La Société canadienne des postes a également annoncé des réductions aux bureaux de poste de Richmond, Lennox Island et Miminegash dans ma circonscription. Les prochaines compressions supprimeront-elles le service de distribution rurale le samedi dans l'île-du-Prince-Édouard? J'espère que le premier ministre et son cabinet peuvent nous promettre qu'il n'en sera rien.

* * *

LE TIERS MONDE

LES DÉPENSES MILITAIRES

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, s'il y a un obstacle majeur au développement du tiers monde c'est bien le budget militaire des pays tant développés qu'en voie de développement. Certains des pays du tiers monde qui dépensent le plus dans le domaine militaire sont aussi ceux qui accomplissent le moins en fait de progrès socio-économique. En 1980, par exemple, les dépenses d'ordre militaire de l'Éthiopie représentaient 10 p. 100 de son produit national brut, couvrant surtout des achats faits en Union soviétique. Tout pays en voie de développement a le droit de prendre des moyens pour assurer sa propre défense, mais il a aussi le devoir de répondre en priorité aux besoins humains de son peuple.

En tant que pays qui fournit de l'aide au développement, le Canada peut certes améliorer la situation. Nous pouvons, par exemple, revoir nos exportations d'armes vers le tiers monde, exportations qu'on estime à 150 millions de dollars. Nous pouvons aussi réviser notre politique nationale en matière d'aide et tenter de convaincre les pays que nous aidons à restreindre leur budget militaire, à peut-être 1 p. 100 de leur produit national brut, par exemple. Nous pouvons aussi appuyer l'établissement d'un registre international d'armements qui rendrait compte de l'énorme trafic d'armes qui existe dans le monde, y compris dans le tiers monde. De telles mesures, monsieur le Président n'affaibliraient pas les États du tiers monde mais pourraient, j'en suis sûr, aider considérablement leurs populations.

* * *

LES NATIONS UNIES

LE VOTE CANADIEN CONTRE LA RÉSOLUTION CONCERNANT LE GEL DES ARMES NUCLÉAIRES

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, les Canadiens, et de fait les habitants de toute la planète, doivent être très déçus aujourd'hui. Bien que le premier ministre (M. Mulroney) ait affirmé que la paix était son vœu le plus cher et que le Canada exercerait une présence plus créatrice aux Nations Unies, et bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et l'ambassadeur pour les questions de désarmement aient donné l'assurance que le Canada jouerait un rôle de premier plan dans la recherche du désarmement et de la paix, le Canada s'est prononcé encore une fois contre une résolution des Nations Unies réclamant un arrêt de la course aux armements nucléaires. Nous avons en effet été hier l'un des 12 seuls pays à voter contre une résolution incitant les deux superpuissances à geler leur production d'armes nucléaires.

Article 21 du Règlement

Ces dernières semaines, des milliers de Canadiens ont tâché de persuader le gouvernement de changer d'avis sur cette question. Depuis que le Canada a voté non le 20 novembre, des Canadiens de toutes les régions du pays ont écrit au gouvernement pour le supplier d'appuyer l'appel des Nations Unies en faveur d'un gel mutuel, équilibré et vérifiable de la production des armes nucléaires entre les deux superpuissances. A l'instar des libéraux avant lui, le gouvernement actuel n'a pas tenu compte de l'opinion publique, des instances de la population et de l'urgence qu'il y a à mettre fin à la course aux armements nucléaires.

Le Nouveau parti démocratique a tenté cette semaine à la Chambre de convaincre le gouvernement de la sagesse et de la nécessité d'appuyer cet effort de l'Organisation des Nations Unies. Le gouvernement n'a pas écouté. Les conservateurs ont plutôt préféré, comme l'ont fait les libéraux avant eux, suivre le même conseil dépassé qui vient en grande partie du Pentagone. Sur cette question vitale du désarmement nucléaire, il n'existe malheureusement aucune différence entre les deux vieux partis, et rien de neuf à propos du nouveau gouvernement du Canada . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire à la députée que son temps de parole est écoulé.

* * *

PETRO-CANADA

LE RENDEMENT DE LA MISE DE FONDS

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'interviens pour demander s'il est bien prudent, en ces temps d'austérité, d'investir 4.2 milliards de dollars dans Petro-Canada. D'après une analyse récente des finances de cette société on peut voir qu'elle obtient un rendement de 1.2 p. 100 sur la mise de fonds comparativement à celui de 9.9 p. 100 de sociétés semblables. Ce résultat lamentable est-il attribuable en partie au fait que les sociétés Petrofina et BP ont été rachetées au prix fort? Songez, monsieur le Président, que d'après la même analyse, l'actif de Petro-Canada serait surévalué d'environ 2 milliards de dollars. Je mets également en doute certaines des décisions de la société.

La société détient une énorme réserve de locaux commerciaux vacants à Calgary. Par exemple, l'immeuble Hanover est loué à environ $20,000 par jour depuis avril 1982. Aujourd'hui, soit 950 jours plus tard, il n'est toujours occupé qu'aux trois quarts. C'est un gaspillage de 15 millions de dollars.

Le rachat de Petrofina ne représente qu'un seul aspect de la question. Il faut examiner toutes les opérations, les rachats, les biens immobiliers, les coûts d'exploitation et la gestion. Je réclame une enquête parlementaire afin d'établir s'il était prudent d'investir 4.2 milliards de deniers publics, et si la société était et est encore aussi bien dirigée que des entreprises canadiennes comparables . . .

M. le Président: Je suis désolé, mais le temps de parole du député est épuisé.

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, devant le tollé de protestations, une lueur de compréhension commence à poindre au gouvernement à propos du rôle qu'il doit jouer pour protéger notre environnement. Il a fini par comprendre qu'il devait continuer à étudier les effets des pesticides forestiers sur les oiseaux migrateurs, des déversements toxiques dans les Grands lacs sur les goélands argentés et le comportement migratoire des caribous du Nord. Autre rumeur encourageante au gouvernement: il aurait décidé de maintenir en activité les centres d'interprétation de la nature. Je demande instamment au ministre de l'Environnement (M^me^ Blais-Grenier) et au gouvernement de reconnaître que l'environnement est important en revenant sur leur triste décision de sabrer dans le Service canadien de la faune.

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, dans le sud-ouest du Manitoba ainsi qu'en Saskatchewan et en Alberta, une bonne partie des récoltes de cette année a été soit endommagée soit détruite par la sécheresse et les sauterelles. A cause de cela, de nombreux céréaliers des Prairies ont de graves problèmes de liquidités. Je sais que mes collègues, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) sont au courant de ces problèmes et j'approuve de tout cœur les mesures qu'ils ont prises jusqu'à présent. Cependant, monsieur le Président, je pense que l'on peut faire davantage.

Puisque de nombreux céréaliers auront un urgent besoin de liquidités pour semer le printemps prochain, j'invite instamment le gouvernement à proposer des modifications à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Du fait de certaines rumeurs, des agriculteurs de ma région espèrent obtenir des paiements importants du Fonds de stabilisation. Je pense qu'une bonne partie de cet argent pourrait être versée aux céréaliers des Prairies avant les semailles du printemps. En outre, il faudrait modifier la loi de façon que les paiements initiaux puissent être faits à l'avenir au printemps, au moment où l'on décide des paiements.

Pendant trop longtemps, l'ancien gouvernement libéral a laissé traîner les choses tandis que l'argent s'accumulait et que les agriculteurs étaient désespérés. J'espère donc que le nouveau gouvernement agira rapidement pour présenter une mesure et permettre ainsi aux agriculteurs des Prairies d'être à la hauteur de la situation le printemps prochain.

* * *

LES FINANCES

ON APPUIE LA DEMANDE D'ACCROÎTRE LES TAXES DES SOCIÉTÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'homme d'affaires de Winnipeg, Albert Cohen, président de la société Gendis, qui trouve que les grandes sociétés canadiennes devraient payer plus d'impôts pour contribuer à réduire le déficit du Canada. M. Cohen a

proposé que les sociétés paient 2 p. 100 d'impôts de plus durant les trois prochaines années, et il a exhorté la Chambre de commerce du Canada à lui donner son appui.

Étant donné l'ampleur de notre déficit et le fait que selon le vérificateur général, les dépenses fiscales—dont bénéficient surtout les sociétés—coûtent de 30 à 50 milliards de dollars aux Canadiens, je trouve que c'est le moment idéal de suivre le conseil de M. Cohen.

* * *

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE PROGRAMME D'ALLOCATION AU CONJOINT—LA DISCRIMINATION ENVERS LES CÉLIBATAIRES, LES PERSONNES SÉPARÉES ET LES DIVORCÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, récemment un sondage Gallup nous apprenait que 57 p. 100 de la population canadienne était en désaccord sur la décision stupide de ce gouvernement, de gaspiller 36 millions de dollars, de l'argent des contribuables, pour changer la couleur des uniformes de nos militaires.

Monsieur le Président, j'ose espérer que tous les députés de la Chambre, quel que soit leur parti, ramèneront à la réalité le très honorable premier ministre (M. Mulroney) pour que ces 36 millions de dollars soient transférés au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) afin que celui-ci puisse empêcher de faire de la discrimination envers les personnes du troisième âge qui se verront refuser son Programme d'allocation au conjoint, tout simplement parce qu'ils sont célibataires, séparés ou divorcés.

Deuxièmement, monsieur le Président, je suis en désaccord sur la réception qu'on est en train de préparer ici à la Chambre des communes, si on examine les dépenses relatives aux sapins . . . Je ne sais pas si c'est un ami du premier ministre qui avait un «tas» de sapins à vendre, mais je pense que tout cet argent-là gaspillé devrait être utilisé pour aider les personnes dans le besoin.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

ON EN APPELLE DE L'ACQUITTEMENT PAR UN JURY DE TORONTO

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, les lois de notre pays sont devenues une risée à la lumière du jugement rendu au procès Morgentaler. Je félicite chaleureusement le procureur général Roy McMurty d'en avoir appelé du verdict en soulignant que le prévenu avait clairement admis avoir violé la loi. Néanmoins, un jury a jugé bon de ne pas tenir compte de la loi et de décider que, dans certaines circonstances, l'inculpé est justifié d'enfreindre la loi. Il n'incombait pas au jury de juger du bien-fondé de la loi, mais bien de décider si le Dr Morgentaler avait violé la loi.

Il faut, monsieur le Président, soit respecter nos lois, soit les abolir. De toute évidence cette dernière solution ne serait pas logique. Toutefois, le résultat de ce procès établit un précédent dangereux que ni la Couronne ni les Canadiens ne peuvent accepter.

Le choix du jury dans le procès Morgentaler tourne également en dérision ce mode de jugement même. Je recommande instamment à nos procureurs généraux et au ministre de la Justice de prendre toutes les dispositions voulues pour empêcher que cela ne se reproduise. La discrimination exercée contre des Canadiens intègres, honnêtes et travailleurs parce qu'ils pratiquent leur religion ou vont parfois à l'église, est consternante.

Je félicite M. McMurtry d'avoir pris une décision difficile sur le plan politique, mais qui va dans le sens des intérêts bien compris de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ON CONSEILLE À UN DÉPUTÉ DE LIRE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord conseiller au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) de lire le rapport du vérificateur général avant de qualifier de «stupides» les actions du gouvernement actuel.

Lorsque le vérificateur général prétend qu'il y a eu une petite erreur de 3.5 milliards de dollars sur les F-18, les gens de ma circonscription ne le comprennent pas. Lorsque le vérificateur général dit que le déficit était rendu pratiquement hors de contrôle, il confirme ce que nous avons dit pendant la campagne électorale, il confirme l'opinion des Canadiens voulant qu'il était grand temps de «débarquer» ce gouvernement-là, ce gouvernement qui était rendu hors de contrôle. Il y a place pour couper dans le «gras». Un sur cinq des employés fédéraux sont surclassés, contrairement aux lois et Règlement de la Chambre ici, 1.5. On voit qu'un boulon qui aurait dû coûter $9 a coûté $1,900. Si c'est cela que veut le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), avant de qualifier de «stupides» ici les décisions de la Chambre, qu'il revise et prenne le temps de lire ce rapport-là.

Voilà la vérification de ce que nous avons toujours dit. C'est le sommaire de ce que nous avons dit durant la campagne électorale.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE FORAGE AU LARGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON CRITIQUE LE GROUPE QUI EXAMINE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le groupe fédéral-provincial qui examine les effets du forage au large de la Colombie-Britannique sur l'environnement ne peut guère être pris au sérieux, en raison de son mandat par trop restrictif. Ce groupe ne peut même pas se poser la question fondamentale de savoir si, oui ou non, il est nécessaire au Canada de faire des forages au large pour répondre à ses besoins énergétiques. De plus, même si le littoral de la Colombie-Britannique fait l'objet de revendications des autochtones, on interdit strictement au groupe d'examiner les droits de

ceux-ci. Les Indiens de Colombie-Britannique s'inquiètent, à juste titre de voir leurs ressources arrachées et leur environnement détruit alors que les négociations sur leurs revendications sont au point mort.

Petro-Canada, qui possède des baux au large, a montré combien ce groupe était peu sérieux en refusant de participer. Il prétend qu'il en coûte trop cher de fournir les renseignements demandés. Enfin, aucun financement n'a été prévu pour les personnes intéressées à témoigner. Les localités qui auraient à souffrir d'un accident résultant du forage au large n'ont pas les moyens de faire des études raisonnables des risques.

Ce groupe ridicule a été constitué par le gouvernement précédent. Je demande au gouvernement actuel de ne pas lever le moratoire sur le forage au large tant qu'une étude sérieuse n'aura pas été effectuée. Il importe de fournir de l'argent à ceux qui veulent intervenir, de considérer les droits des autochtones et de s'interroger sur nos besoins énergétiques.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE FORAGE AU LARGE DE TERRE-NEUVE—L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): C'est au premier ministre que je m'adresse, monsieur le Président. Le gouvernement fédéral a, semble-t-il, signé un contrat ou conclu une entente avec la province de Terre-Neuve relativement aux ressources extra-côtières. Or, le 14 juin dernier, alors qu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a écrit au premier ministre Peckford pour l'informer des propositions de son parti relativement à une entente possible à ce sujet. L'accord que le gouvernement fédéral a négocié et apparemment conclu avec Terre-Neuve correspond-il aux propositions que le premier ministre énonçait dans sa lettre au premier ministre Peckford et, si oui, pourrait-il faire en sorte que son ministre dépose au plus tôt l'accord à la Chambre, de façon que les citoyens de Terre-Neuve et du reste du Canada puissent en étudier les clauses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je remercie mon très honorable collègue d'avoir soulevé cette question très importante. En fait, l'accord en question n'est pas encore définitivement conclu. Sous la direction du ministre de l'Énergie, les pourparlers se sont très bien déroulés. Apparemment, les parties s'entendent en principe sur la grande majorité des points, certains points très importants et, en fait, sur presque tous les points. Il semble qu'il reste à régler certains aspects administratifs et certaines questions mineures; nous espérons que l'on sera très bientôt en mesure d'annoncer l'accord définitif, car un tel accord ne manquera sûrement pas de profiter à Terre-Neuve et au Labrador, et au Canada tout entier.

L'EXAMEN DES DISPOSITIONS DE RÉTROPARTICIPATION DU PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Dans cette même lettre écrite à l'époque où il était chef de l'opposition, le premier ministre donnait au premier ministre Peckford l'assurance que les deux gouvernements se partageraient à parts égales la part de la Couronne dans le cas des gisements extra-côtiers. Vu la déclaration qu'il a faite à New York au début de la semaine au sujet de l'abolition des dispositions de rétroparticipation du Programme énergétique national concernant la participation fédérale, comment entend-il indemniser la province de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Une fois les négociations parachevées, monsieur le Président, je pense qu'elle sera indemnisée financièrement, tant en espèces qu'au moyen de perspectives améliorées. Ce qui s'est produit jusqu'à présent me paraît tout à fait compatible avec l'entente que j'ai proposée au premier ministre Peckford en juin dernier, et ne contredit en rien les propos que j'ai tenus à New York et au Canada.

Parce que nous reconnaissons tous l'importance de cet accord, je tiens à assurer à mon très honorable collègue et à tous les députés que sitôt l'accord conclu dans sa forme définitive et proposé à l'approbation de la Chambre, le député se rendra compte que cet accord des plus utiles et fort attendu contribuera grandement au développement de Terre-Neuve. Les Terre-Neuviens et les autres Canadiens s'enrichiront de nouvelles perspectives tant au Canada que dans le reste du monde.

M. Turner (Vancouver Quadra): Espérons-le.

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Dans cette même lettre qu'il écrivait au premier ministre Peckford, monsieur le Président, le très honorable premier ministre donnait aux habitants de Terre-Neuve l'assurance qu'en contrepartie des revenus qu'ils toucheraient de l'exploitation des gisements extra-côtiers, ils ne perdraient pas un cent de péréquation. Compte tenu de ses entretiens actuels avec le premier ministre du Manitoba et le premier ministre Lévesque du Québec au sujet précisément de la péréquation, pourrait-il confirmer aux citoyens de Terre-Neuve qu'ils ne perdront effectivement pas un cent de péréquation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président. J'ai toujours estimé que la notion de fédéralisme se fondait sur le partage des richesses et des perspectives. Terre-Neuve a été trop longtemps une province défavorisée; aussi le gouvernement entend-il, avec l'accord si possible de tous les députés, prendre des mesures énergiques pour s'assurer que les habitants de Terre-Neuve et du Labrador aient à leur tour leur chance.

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai été sidéré d'apprendre qu'avant même de consulter le Parlement ou les habitants de Terre-Neuve, on a consulté Bill Davis, lequel a approuvé l'«entente en disant: «C'est d'accord, ils sont pauvres». Je veux savoir pourquoi l'on a consulté le premier ministre de l'Ontario. Je veux savoir exactement quel rôle il a joué dans cette entente. Manifestement, monsieur le Président, on ne dit plus «vérifiez auprès d'Erik» mais bien «vérifiez auprès de Bill».

M. Crosbie: Auprès de qui avez-vous vérifié?

• (1420)

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, notre parti et le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, ont souhaité que l'entente conclue avec Terre-Neuve serve l'intérêt national. La seule façon de déterminer quel est l'intérêt national, c'est de consulter toutes les personnes en cause.

Au moment où l'accord de l'Atlantique a été élaboré au printemps dernier, le premier ministre (M. Mulroney) et moi avons communiqué avec les autres premiers ministres provinciaux, notamment de l'Alberta, des Maritimes et de l'Ontario, parce que nous avancions en terrain inconnu. Nous étions déterminés à faire de cet accord un moyen d'assurer une plus grande égalité pour les Terre-neuviens.

Lorsque je me suis entretenue avec le premier ministre à ce sujet, j'ai signalé que le revenu moyen, à Terre-Neuve, est égal à 57 p. 100 de la moyenne nationale. C'est pourquoi les gens de cette province sont pauvres.

M. le Président: A l'ordre.

Mlle Carney: Les premiers ministres que nous avons consultés sont convenus que cet accord pourrait servir à mettre Terre-Neuve sur un pied d'égalité avec le reste du pays.

LA FORMATION EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SOUS-MARINE— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, les Terre-neuviens n'obtiendront un emploi dans l'exploitation des gisements sous-marins que s'ils ont les compétences voulues. Pourquoi n'est-il absolument pas question de l'enseignement ou de la formation dans cet accord? Que compte faire le gouvernement dans le domaine de la formation? S'il ne fait rien, les Terre-neuviens, comme le dit Bill Davis, resteront toujours pauvres.

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je dirais que voilà une remarque typique de dépit. Ne croyez-vous en aucune bonne nouvelle?

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Répondez à la question.

Mlle Carney: Je conseille au député d'attendre d'avoir vu tout l'accord. Nous avons un projet d'accord de 62 articles que nous devons approfondir sur certains points techniques.

M. Rompkey: Vous l'avez montré à Davis, mais pas à nous.

Mlle Carney: Nous ne manquerons pas de le présenter à la Chambre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce matin, le ministre des Finances a déclaré à *La Presse* que l'universalité était un luxe du passé. En septembre, c'était un principe sacré; en octobre, c'était négociable, et voilà que maintenant nous devons dire adieu au principe de l'universalité. Qui s'exprime au nom du gouvernement, le premier ministre du Canada ou le ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'article de journal que j'ai sous les yeux ne dit rien de tel. Je suis sûr que la députée a déformé les faits par inadvertance.

D'après cet article, le ministre des Finances a déclaré que les avantages sociaux accordés aux personnes à revenu supérieur à la moyenne nationale—il ne parlait pas du tout d'universalité, du moins dans les articles de journaux que j'ai . . .

M. Deans: De quoi parlez-vous? Êtes-vous capable de comprendre ce qui est écrit?

M. Mulroney: Même si j'imagine qu'on peut toujours prétendre le contraire, tout ce que disait le ministre, c'est qu'il voulait s'efforcer de donner davantage d'argent aux Canadiens les plus nécessiteux. Les pauvres et les déshérités de notre société ont besoin de plus d'avantages sociaux que le président d'une banque qui gagne $500,000 par an. C'est exactement ce que nous voulons faire.

M. Deans: Asseyez-vous et cessez d'être ridicule.

LE CONTRAT SOCIAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le premier ministre ne reconnaît-il pas que les programmes sociaux font l'objet d'un contrat sacré entre la population et le gouvernement du Canada? A-t-il l'intention de rompre ce contrat?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, notre parti a toujours agi conformément à ses traditions. C'est ainsi que M. Diefenbaker et M. Stanfield ont eu l'occasion de parler de cette question à la Chambre, et ils l'ont fait d'une manière qui honorait notre parti et le pays. Nous sommes pour la justice sociale et les programmes sociaux. Nous sommes pour l'égalité des chances et nous sommes également favorables à un réexamen de la situation dans le but d'aider les citoyens qui en ont vraiment besoin. Trop de Canadiens ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Nous nous efforçons de les aider en priorité, avant de nous occuper de ceux qui n'ont pas besoin de ce genre d'aide.

Questions orales

LE RAPPORT DE L'OCDE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore certainement pas que, d'après les études de l'OCDE, le Canada se classe à l'avant-dernier rang pour les dépenses sociales, et que beaucoup de gens souffrent énormément de la situation. Peut-il nous assurer aujourd'hui que son gouvernement ne touchera pas aux pensions de vieillesse ni aux allocations familiales? Les gens ne savent plus quoi penser. Dites-nous la vérité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis sûr que la députée vient encore de pécher par inadvertance. Dans l'étude de l'OCDE où le Canada se classait avant-dernier, les soins médicaux n'étaient pas compris. Dans le cas contraire, le Canada se serait retrouvé dans les premiers. Voilà pourquoi le NPD se trompe.

Mme Mitchell: Je parle des programmes sociaux.

M. Mulroney: Je suis obligé de dire que mon honorable amie souffre parfois d'amnésie sélective. Je tiens à répéter que nous sommes toujours fermement décidés à aider les personnes âgées. Nous sommes fermement décidés à aider tous les membres de la société canadienne qui ont besoin de l'aide du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'AFFAIRE DOLPHIN DELIVERY—LE MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur un mémoire que le gouvernement a soumis à la Cour suprême du Canada le 3 septembre dans l'affaire Dolphin Delivery. Le premier ministre appuie-t-il la position prise par le procureur général, selon laquelle on devrait restreindre la portée de la Charte des droits et libertés, de manière que les citoyens ne soient pas protégés lorsqu'on empière sur leur liberté d'expression et leur liberté d'association en vertu du droit commun? Ou s'agit-il plutôt d'un autre orphelin semblable à celui de l'autre jour dont le gouvernement ne veut pas reconnaître la paternité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'une exagération grossière et délibérée de la position prise par le gouvernement fédéral, qui ne réclame nullement que la portée de la Charte des droits et libertés soit restreinte. Il s'agissait en l'occurrence de parties privées ayant une relation régie exclusivement par le droit commun, et aucune loi ou initiative gouvernementale n'était en jeu. Dans ces circonstances, la Charte ne s'applique pas.

Nous sommes intervenu dans toutes les grandes affaires et nous avons appuyé la Charte des droits et libertés dans bon nombre d'entre elles. Ainsi, cette question déforme carrément les faits.

M. Kaplan: Pas du tout. Dans sa réponse, le ministre vient tout juste de déclarer que la protection de la Charte ne s'appliquait pas lorsqu'il s'agissait d'une question de droit commun. C'est exactement là ma question.

LES DROITS RELEVANT DU DROIT COMMUN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le ministre reconnaît que le gouvernement entend exclure tout ce qui touche au droit commun, acceptera-t-il qu'à l'avenir le cabinet examine tous les mémoires dans lesquels le gouvernement fédéral prend position contre les droits des citoyens, comme il l'a fait en l'occurrence ou contre la Charte, comme dans l'affaire MacDonald, avant qu'ils ne soient envoyés aux tribunaux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, rien de tel n'est arrivé et aucun examen du cabinet ne sera nécessaire. C'est le procureur général qui s'occupe de ces questions. Nous sommes intervenus dans de nombreuses affaires, afin de défendre les droits conférés par la Charte et nous continuerons de le faire.

Lorsque nous jugerons qu'il s'agit d'une situation où la Charte ne s'applique pas, comme dans le cas particulier qu'a mentionné le député, une opinion juridique prévaudra et non pas une opinion politique mesquine destinée à déformer la réalité, comme le député essaie de le faire.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de réduire prochainement le taux d'imposition des sociétés, qui n'est déjà que de 15 p. 100, en instaurant des stimulants supplémentaires propres à attirer les investissements étrangers au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

L'ARTICLE DU *NEW YORK TIMES*

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, va-t-il alors vérifier quels sont les rapports entre le ministre des Finances et M. Michael R. Graham, vice-président de la maison Dominion Securities Pitfield Limited, afin d'établir pourquoi, dans un article publié dans le *New York Times,* M. Graham a dit qu'il fallait s'attendre à ce genre de mesures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas au courant des choses dont parle le député. Je vais me renseigner et je demanderai au ministre des Finances d'expliquer ce qu'il en est.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LE BILINGUISME JURIDIQUE—LE FACTUM DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Depuis une semaine nous posons des questions à ce gouvernement sur la cause MacDonald. On s'en souviendra, cela demande une interprétation généreuse de l'article 133 au Québec permettant aux Canadiens de recevoir leurs documents dans les deux langues officielles. La position du gouvernement, monsieur le premier ministre, repose sur une opinion du ministère de la Justice. La cause MacDonald concerne des droits importants pouir les minorités linguistiques du Canada. Je voudrais poser ma question, étant donné la déclaration du premier ministre, hier, à la Chambre, à la page 1150 du compte rendu:

• (1430)

Nous croyons . . .

En parlant de votre parti

. . . à la défense des droits des minorités.

Est-ce que le très honorable premier ministre a l'intention, aujourd'hui, tel que promis hier, de revoir sa position, de retirer ce factum devant la Cour suprême et nous informer aujourd'hui de sa décision?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le ministre de la Justice qui s'occupe fort bien de son ministère a bien répondu à la question à ce jour. Si je ne m'abuse, M. MacDonald, l'individu en question, se déclarait satisfait, hier, au téléjournal au sujet des instances faites par le ministre. Nonobstant cela, vu que je n'ai pas eu l'occasion de lire personnellement le factum, j'aimerais, compte tenu de l'attention soutenue qu'on y apporte, surtout par mon honorable ami, cela va me faire plaisir de le lire attentivement en fin de semaine, et je ferai rapport à mon honorable ami. Et, si j'en viens à la conclusion, après consultation avec le ministre, qu'il y a lieu de l'examiner sous un autre angle, je m'empresserai de le faire.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État chargé des langues officielles et du Programme de contestation judiciaire, qui a consenti à M. MacDonald une aide financière de l'ordre de $35,000. La position énoncée dans le factum présenté par le ministre de la Justice est-elle le fruit d'une consultation avec le secrétaire d'État et y a-t-il eu entente entre ce dernier et le ministre de la Justice au sujet des consultations concernant cette affaire?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que l'objet du Programme de contestation judiciaire ne vise que les causes destinées à faire jurisprudence et une certaine neutralité est observée en ce qui concerne la nature des litiges.

Comme le sait pertinemment le député, les arguments présentés dans cette affaire ressemblent à ceux des causes analogues dans lesquelles des gouvernements précédents étaient intervenus de la même façon. Dans ce cas-là, le secrétaire d'État n'a pas consulté le ministre de la Justice au sujet de la nature de l'affaire en litige.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'AVANTAGE DE L'EXAMEN DES ACTIVITÉS POUR LES FOURNISSEURS CANADIENS

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet du mélodrame qui se poursuit à l'égard de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Selon les recherches que le fils du ministre des Mines a effectuées au sujet de l'AEIE, les examens auxquels se livrait cette agence avaient au moins l'avantage de faire connaître aux petits investisseurs étrangers des fournisseurs canadiens à qui les entreprises étrangères pouvaient ensuite acheter des produits. Pourquoi le premier ministre ne continue-t-il pas à soumettre les nouveaux investisseurs à cet examen qui a été si avantageux pour les fournisseurs canadiens et la création d'emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la Chambre débat actuellement la question. Il se pourrait très bien qu'étant donné son intérêt pour la question et les connaissances qu'il possède dans ce domaine, le député arrive à persuader la Chambre de la validité de son point de vue, auquel cas la version définitive de ce projet de loi en tiendra compte.

Je peux dire que nous avons étudié la question avec une certaine ouverture d'esprit, dans l'espoir que tous les députés adopteront l'attitude positive exprimée par le député et qu'ils appuieront une mesure visant à créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités au Canada.

M. Langdon: Monsieur le Président, je ne sais pas exactement si l'on doit parler d'ouverture d'esprit ou de vacuité d'esprit.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Le vôtre?

M. Langdon: Comme le premier ministre reconnaît que mon point de vue est peut-être justifié, est-il prêt à recommander à son ministre de l'Expansion industrielle régionale de revoir et de réexaminer cette partie du projet de loi . . .

M. le Président: Cela me pose un sérieux problème. Je ne m'étais pas rendu compte que la première question nous placerait dans cette situation. Le député n'ignore sans doute pas que le Règlement de la Chambre ne permet pas de poser, au cours de la période des questions, des questions concernant un débat qui aura lieu plus tard au cours de la journée. Comme ce sujet doit être débattu, je n'aurais pas dû autoriser la première question.

Le député comprendra sans doute le problème. Je regrette de ne pas avoir compris dès la première question. Je suis désolé pour le député, car s'il se retrouve dans cette situation, c'est à cause de moi, et je m'en excuse.

La parole est au député de Sudbury.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à dire que les conservateurs peuvent bien s'inquiéter du sort des banquiers, mais nous, libéraux, continuerons de nous inquiéter du sort des Canadiens ordinaires.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Frith: Compte tenu de l'interview qu'a accordée hier à *La Presse* le ministre des Finances, le premier ministre peut-il nous dire si les familles canadiennes qui gagnent $35,000 ou plus par année doivent s'attendre à ce qu'on leur enlève les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales auxquelles elles ont droit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

LE POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT CONSACRÉ AUX DÉPENSES D'ORDRE SOCIAL

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre pourquoi son gouvernement n'est pas disposé à accroître ses dépenses d'ordre social, alors que l'étude de l'OCDE montre que des sept pays industrialisés les plus riches le Canada vient au sixième rang pour ce qui est du pourcentage du produit national brut consacré aux dépenses d'ordre social?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous semblons gagner du terrain suivant le parti qui soulève la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous sommes passés de la dernière à la sixième place. En fait, nous sommes au troisième rang pour ce qui est des dépenses par habitant affectées à des programmes sociaux.

Le député a posé une bonne questions, car nous avons accru nos dépenses sociales à l'intention des veufs et des veuves de 60 à 64 ans de même que nos dépenses à l'intention des anciens combattants qui se sont battus pour le Canada et qui méritent maintenant notre reconnaissance et notre aide.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre qui sait combien la recherche et le développement sont importants si l'on veut que nos entreprises prennent de l'expansion. Le premier ministre et son gouvernement savent-ils que les entreprises canadiennes faisaient cinq fois plus de travaux de recherche et de développement, à toutes les étapes de la production, que leurs homologues étrangers de même taille?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que de tous les pays industrialisés, à l'exception de l'Islande et l'Irlande, c'est le Canada qui dépense le moins par habitant en travaux de recherche et de développement. Le gouvernement met au point un train de mesures qui vont attirer les capitaux canadiens et étrangers et intensifier énormément la recherche et le développement. Nous allons faire en sorte que ce secteur d'activité progresse, quelle que soit l'origine des capitaux, car ce sont les capitaux qui créent des emplois durables.

M. Riis: Monsieur le Président, le premier ministre devrait savoir que cela n'a pas été le cas jusqu'ici.

LE RÔLE D'INVESTISSEMENT CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, puisque les entreprises canadiennes font beaucoup plus de travaux de recherche et de développement, à toutes les étapes de la production, que les entreprises étrangères comparables, le premier ministre pourrait-il nous expliquer comment nous allons donner de l'expansion à ce secteur si nous nous débarrassons du mécanisme d'examen de l'investissement étranger?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le projet de loi qui va créer Investissement Canada n'est pas une panacée. C'est une mesure conçue pour relancer l'emploi en attirant les capitaux étrangers dans notre pays. Mais nous présenterons aussi d'autres mécanismes législatifs qui plairont je crois au député, qui seront conçus pour donner de l'expansion à la recherche et au développement car nous croyons fermement que ce secteur doit progresser à grand pas si nous voulons créer la richesse et les emplois dont nous avons besoin.

* * *

LES PÊCHES

LA CATASTROPHE SURVENUE SUR LA CÔTE OUEST—LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre se souviendra que, au début de novembre, cinq pêcheurs ont péri au large de la Colombie-Britannique. A ce moment-là, la population de cette province s'est demandé si une insuffisance de renseignements météorologiques n'avait pas été l'une des causes de cette tragédie. Plus d'un mois s'est écoulé. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est son enquête sur cette tragédie? A la lumière des réductions proposées des services de météorologie, peut-il assurer à la Chambre que des renseignements météorologiques suffisants seront disponibles pour éviter désormais de pareilles tragédies?

• (1440)

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de son importante question. Ma collègue, la ministre de l'Environnement, m'a remis aujourd'hui même un rapport confirmant que les renseignements météorologiques étaient insuffisants. Il recommande aussi au ministère des Pêches que tous les navires signalent chaque jour les conditions atmosphériques observées et que, avant l'ouverture de la saison de la pêche, des consultations aient lieu entre le ministère des Pêches et les services météorologiques du ministère de l'Environnement. J'ai ordonné aujourd'hui même à mon ministère de prendre des mesures dans ce sens.

Quant aux réductions, il n'y en aura aucune qui influera sur l'efficacité des renseignements météorologiques sur la côte du Pacifique.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE QUÉBEC—LA PART DES INDIENS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Demain, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec signeront une entente de développement quinquennal de un milliard de dollars. Les Indiens du Québec ont été scandalisés d'apprendre que cette entente ne contenait aucune disposition visant à consacrer une partie de cet argent au développement des Indiens et des autochtones. De telles dispositions existent dans les ententes de développement conclues avec l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il va discuter immédiatement de cette question avec le premier ministre du Québec et faire le nécessaire pour modifier cette entente, avant qu'elle soit signée demain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'entente de développement industriel et régional vise à résoudre les problèmes de développement économique soulevés par la majorité des premiers ministres provinciaux. Les ententes, du moins celles que nous avons cherché à signer, reflètent le rythme de développement choisi par le gouvernement de chaque province. Nous savons qu'en même temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a tenu de nombreuses consultations au sujet des autochtones.

Si le député estime une plus grande intégration souhaitable, je me ferai un plaisir d'étudier la question. Je peux toutefois lui dire qu'apparemment, cette entente, la première que le gouvernement du Québec ait accepté de signer avec le gouvernement fédéral depuis des années, créera de nombreux emplois pour les Québécois. Tous les Québécois qui jugent souhaitable que le gouvernement fédéral coopère au développement économique de leur province estiment que cette entente apportera beaucoup au Québec.

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, je dois signaler au premier ministre que l'entente conclue avec les autres provinces, et notamment avec l'Ontario, comportait des dispositions veillant à ce que les Indiens, les Métis et les Inuits ne soient pas oubliés. Le premier ministre va-t-il consulter le ministre des Affaires indiennes pour s'assurer que l'on inclura d'ici demain dans cette entente la même disposition que dans les ententes conclues avec les autres provinces, afin qu'une partie de ce milliard de dollars serve au développement économique des Indiens et des Inuits du Québec? C'est très important.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux assurer au député que les Indiens et les Inuits du Québec, dont un grand nombre vivent dans ma circonscription et votent même pour moi, ne seront oubliés en aucun cas, quelles que soient les circonstances.

LA QUESTION DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES POUR LES INDIENS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait ce dernier, si les autochtones ne participent pas à la préparation de l'entente-cadre, il leur sera pratiquement impossible de prendre part aux ententes auxiliaires. Comment peut-on conclure une entente entre le Canada et le Québec sans y prévoir des avantages économiques tangibles pour les Indiens?

L'hon. David Crombie (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a deux choses que je voudrais dire au député. D'abord, il part d'une hypothèse erronée. Ensuite, les Indiens du Québec qui sont en cause bénéficieront évidemment des avantages économiques directs et indirects de l'entente.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE DOUBLE ÉTIQUETAGE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il confirmer les nouvelles selon lesquelles il serait sur le point d'autoriser le double étiquetage, c'est-à-dire que les mesures métriques et impériales seraient indiquées sur les emballages? Après avoir consulté les représentants des consommateurs, des hommes d'affaires, des enseignants et des scientifiques un peu partout au Canada, va-t-il faire fi de leurs conseils? A-t-il cédé aux vieux fossiles dans son caucus?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai effectivement terminé ma période de consultations avec les divers groupes d'intérêts, et j'en suis à l'étape de la préparation des recommandations que j'ai l'intention de faire au Cabinet dans les meilleurs délais, après quoi je ferai les annonces requises en conséquence.

M. Berger: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Quand le ministre va-t-il se «brancher»? Ça fait trois mois maintenant qu'il se traîne les pieds. Ne sait-il pas encore que le tiers de nos revenus dépend de nos exportations et que le coût des deux systèmes est plus élevé?

M. Côté (Langelier): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de prendre le temps nécessaire afin d'arriver à la décision la plus logique et la plus efficace dans le meilleur intérêt des Canadiens. C'est ce que ce gouvernement a l'intention de faire.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SUCCESSION D'ENTREPRISES AGRICOLES FAMILIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Connaissant les difficultés rencontrées lors d'un transfert de propriété, une entreprise agricole d'un père à un de ses enfants, et ce particulièrement en matière de fiscalité, j'aimerais savoir quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour améliorer cette situation afin de faciliter la succession d'entreprises agricoles familiales d'une génération à l'autre.

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de son intérêt, mais il aurait peut-être dû la poser au ministre des Finances. Cependant, sauf erreur, la loi actuelle prévoit la cession de la ferme familiale par le père à son fils ou à sa fille, quel que soit le cas, sans paiement de gains en capital à condition que le prix de vente réel corresponde à celui de la valeur au jour de l'évaluation.

En outre, le Sénat est actuellement saisi d'un projet de loi tendant à permettre au vendeur d'investir jusqu'à $120,000 dans un REER, à condition d'avoir travaillé dans l'agriculture pendant au moins dix ans. Le ministre des Finances, dans son exposé économique, a traité de la question très importante du capital . . .

M. le Président: Soit dit en toute déférence, le ministre pourrait peut-être envoyer une lettre au député.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT D'HIBERNIA—LE PRIX PRÉVU DU PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je tiens à lui dire que tous les Canadiens modérés doivent se féliciter de l'accord qu'ont fini par conclure les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve au sujet d'Hibernia.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Cela dit, comme le prix international du pétrole se situe entre 28 et 30 dollars américains le baril, la ministre peut-elle nous dire quelles sont les dernières prévisions de son ministère quant au prix d'un baril de pétrole provenant du gisement d'Hibernia?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député approuve l'accord conclu avec Terre-Neuve. Les députés de l'opposition et lui devraient s'éveiller chaque matin en remerciant le ciel d'avoir un gouvernement conservateur à Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. La ministre peut-elle répondre à la question?

Mlle Carney: Pour répondre à la question, qui est tout à fait à propos, il ressort de toutes les prévisions disponibles—et j'ai été informée à ce sujet dernièrement par mes homologues dans d'autres pays—que le cours mondial du pétrole doit commencer à augmenter à nouveau au début des années 90. Ces prix connaissent une phase de stabilité à l'heure actuelle, mais ils sont censés augmenter à partir de 1990. C'est pourquoi il importe de procéder à l'exploitation d'Hibernia dès maintenant, de façon à garantir notre sécurité énergétique d'ici 1990-1992, date où le prix international va commencer à monter.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme certains analystes ont prévu $60 le baril au sujet du pétrole d'Hibernia, et si les prix mondiaux n'augmentent pas, le gouvernement et les services de la ministre envisagent-ils un système de fixation des prix au Canada afin d'établir deux prix: un pour le marché international du pétrole et un autre, plus élevé, pour les consommateurs canadiens du pétrole d'Hibernia ou des sables bitumineux? Est-ce cela que le gouvernement a en tête pour les consommateurs canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur le Président.

* * *

● (1450)

LE RECENSEMENT

L'ANNULATION DU DÉNOMBREMENT DE 1986

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, Dieu merci, nous avons une vaillante opposition à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: En l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au premier ministre. Selon une dépêche de la Presse canadienne et un rapport interne de Statistique Canada, le gouvernement aurait versé en trop quelque 217 millions en paiements de péréquation sur une période de cinq ans parce que les données du recensement n'étaient pas entièrement à jour. Selon le même rapport, en l'absence d'un recensement, les choses vont empirer si on utilise des données estimatives sur 10 ans. Le premier ministre peut-il nous dire si avant d'annuler le recensement, on a consulté les provinces? De même, combien les provinces vont-elles perdre à cause de la carence des données?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, personne d'autre que le gouvernement précédent ne pourrait perdre autant et être autant condamné par le vérificateur général pour mauvaise gestion et abus de fonds publics.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pénétrés de l'esprit de justice, nous nous efforçons d'économiser l'argent des contribuables et de faire preuve de frugalité dans nos dépenses. J'aurais espéré qu'en dépit de certains inconvénients provisoires, le député aurait approuvé volontiers nos compressions de dépenses au lieu d'intervenir sans arrêt pour essayer de brouiller les pistes.

LES VUES EXPRIMÉES PAR LE SOUS-MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire au ministre d'État aux Finances. Selon le même rapport, M. Jean Fournier sous-ministre adjoint des Finances, aurait affirmé . . .

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Boudria: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les vues du sous-ministre coincidaient avec celles exprimées par le ministre des Finances au moment où il a annulé le recensement de 1986?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Le microphone était fermé et je n'ai pas entendu ce que M. Fournier aurait déclaré. Qu'on veuille bien m'excuser.

M. le Président: Je suis sûr que le député vous transmettra la citation pour que vous puissiez la lire.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ACQUISITION D'UNE PAPETERIE DE TERRE-NEUVE—LA DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DE TRAVAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, ma question est destinée au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le 23 novembre dernier, aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, le gouvernement a autorisé Kruger Inc., une société sous contrôle étranger majoritaire, à acquérir la fabrique Bowater de Corner Brook, à Terre-Neuve. L'entreprise parle maintenant de retirer son offre d'achat si le gouvernement provincial ne modifie pas rétroactivement à 1978 la Loi sur les normes de travail. Le ministre dirait-il à la Chambre si la modification à la loi a été acceptée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Sinon, nous dirait-il quelles mesures il est disposé à prendre pour garantir que cette société obéira aux lois qui étaient déjà en vigueur quand l'accord d'investissement a été conclu?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sait sûrement qu'on n'a pas l'habitude de discuter des affaires en instance ni même des pourparlers concernant l'examen de l'investissement étranger. Il ne voudrait sûrement pas que je déroge à la coutume établie depuis si longtemps.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, vu la réponse du ministre, voudrait-il nous dire jusqu'où le gouvernement est disposé à aller pour attirer les capitaux étrangers au Canada et si le prix à payer sera l'abolition des lois interdisant le travail des enfants, celles concernant le salaire minimum, la sécurité et la santé, la protection de l'environnement, qui sont toutes la cible du secteur des sociétés? Jusqu'où ira le gouvernement?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je crois que la plupart des députés vont être d'accord avec moi si je réponds au député que malgré toutes les sottises qu'il nous est parfois donné d'entendre à la Chambre, il est rare qu'on tienne des propos aussi absurdes que ceux du député.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

LA ZONE DE CONTRÔLE À L'AÉROPORT DE LONDON (ONT.)

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans une semaine d'aujourd'hui, la zone de contrôle au-dessus de l'aéroport de London en Ontario doit être réduite de dix à cinq milles. Cette mesure résulte d'une directive du ministère des Transports donnée l'année dernière. Selon les associations des usagers de la base aérienne de London, cette réduction soulève . . .

M. le Président: En toute déférence pour le député, aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Hockin: C'est au sujet de la sécurité des avions. Le ministre et ses collaborateurs ont discuté avec ces associations . . .

M. le Président: Le député ne me donne pas le choix. Je dois accorder la parole au député de Montréal-Sainte-Marie.

Questions orales

[*Français*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE PROGRAMME D'ALLOCATION AU CONJOINT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Monsieur le premier ministre, suite aux réponses que vous avez données tantôt au député du Nouveau parti démocratique et à mon collègue concernant l'entrevue du ministre des Finances en ce qui concerne les programmes sociaux, vous avez bien mentionné que votre gouvernement est intéressé à aider les personnes dans le besoin, principalement les personnes du troisième âge qui sont dans le besoin.

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: La question!

M. Malépart: Est-ce que le premier ministre peut me dire s'il a changé sa décision et que sa réponse veut dire que maintenant les 80,000 personnes qui sont célibataires, séparées ou divorcées seront aidées par le programme d'allocations au conjoint?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, oui mais il n'y a pas eu de question. C'est une affirmation de la part . . . Il n'y a aucune question. Et je me proposerais peut-être de continuer ma réponse à la question de mon bon ami de London-Ouest.

[*Traduction*]

J'aimerais en savoir un peu plus au sujet de l'aéroport de London, en Ontario.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le premier ministre devrait demander au ministre des Transports de faire une déclaration au sujet de l'aéroport de London, à l'appel des déclarations des ministres.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que le premier ministre ne veut pas assumer ses responsabilités.

La question est bien simple . . .

M. le Président: A l'ordre!

Une voix: Assois-toi!

M. le Président: A l'ordre! L'honorable député a une question à poser et je présume que la Chambre est prête à l'écouter.

M. Malépart: Le premier ministre peut-il nous dire s'il a changé de décision et que son gouvernement aidera, dorénavant, les 80,000 personnes du troisième âge, soit les célibataires, les séparées, les divorcées, grâce au Programme d'allocation au conjoint?

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous allons aider des personnes dans notre société qui ont été négligées par le gouvernement antérieur. Le ministre des Finances a clairement indiqué dans son discours qu'elles méritaient une attention particulière de la part du gouvernement. Nous allons les aider sans hésitation et sans équivoque.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES AGRICULTEURS DU NORD-EST DE LA SASKATCHEWAN—L'AIDE AUX VICTIMES DE L'INONDATION

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a quatre ou cinq semaines, à la Chambre, il déclarait que le Conseil du Trésor envisagerait d'aider les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan qui ont été inondés au cours de l'été. Le ministre a-t-il eu gain de cause auprès du Conseil du Trésor? Y aura-t-il une aide pour ces agriculteurs et pourquoi les choses traînent-elles en longueur?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux comprendre l'intérêt du député pour cette question. Je ne pense pas avoir fait ma déclaration il y a quatre ou cinq semaines, mais je voudrais néanmoins le rassurer. Nous avons terminé les calculs sur les compensations à verser aux agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba. Nous en sommes au stade final de l'évaluation de compensations similaires pour le Québec. J'espère pouvoir, dans les prochains jours, faire une déclaration au sujet de ces deux situations.

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, lors de la campagne électorale, le parti du ministre a promis qu'il verserait deux dollars pour chaque dollar versé par le gouvernement provincial. Peut-il garantir à la Chambre que cette promesse sera respectée?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Pas tout à fait pour l'instant, monsieur le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—LES EMPLOYÉS DE LA STATION DE BIOLOGIE ARCTIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, la Station de biologie arctique de Sainte-Anne-de-Bellevue doit être fermée par suite des compressions budgétaires affectant le ministère des Pêches et Océans. Pourquoi le personnel de son cabinet a-t-il maintenant demandé à tous ceux qui y travaillent de s'abstenir de faire le moindre commentaire aux médias, au public, aux députés ou à quelque autre représentant du gouvernement que ce soit?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant d'une telle directive. C'est probablement tout à fait inexact car je puis assurer à mon hon. collègue que cela ne concorderait pas du tout avec ce que je pense et avec la volonté du gouvernement. Nous voulons en effet que le public soit parfaitement informé de la politique du gouvernement.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'à une exception près, les pétitions présentées par les députés le mercredi 12 décembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA PAIX MONDIALE ET LE DÉSARMEMENT

M. le Président: La pétition présentée par le député de London-Ouest (M. Hockin) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, si nous ne pourrions pas savoir quels travaux il prévoit pour la semaine prochaine.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'informer mon honorable collègue et la Chambre. Cette première partie de la session tire à sa fin et nous en serons bientôt au congé de Noël. Nous semblons accomplir des progrès en ce qui concerne certains projets de loi et je dois dire que je suis reconnaissant aux deux partis d'opposition de leur collaboration à cet égard. Cela prouve aux Canadiens, je crois, que nous pouvons avancer au point de vue législatif tout en débattant très sincèrement des questions qui ne font pas l'unanimité.

Je voudrais annoncer des projets de loi que nous pourrons débattre au cours des trois prochains jours. Aujourd'hui, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-15, concernant Investissement Canada. Je voudrais que nous passions demain à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-8, concernant les revenus pétroliers, et je crois qu'on pourrait s'entendre pour que ce projet de loi traverse toutes les étapes à la Chambre des communes demain. Si nous pouvons en terminer avec ce projet de loi demain, je propose que nous reprenions le débat de la loi sur Investissement Canada à la fin de la journée, s'il n'est déjà terminé à ce moment-là.

Lundi, j'aimerais que nous débattions du projet de loi C-13, concernant les travaux publics au Canada. Encore là, je crois savoir que la Chambre serait disposée à débattre de ce projet de loi à toutes les étapes, y compris celle de l'étude en comité plénier. Si nous terminons l'étude de ce projet de loi lundi, je propose que nous reprenions celle du projet de loi C-15, concernant Investissement Canada.

Je crois que mon honorable ami et moi devrions rester en contact. D'autres discussions auront lieu au sujet de l'étude de projets de loi que nous espérons voir adopter par la Chambre avant le congé de Noël. Pour le moment, je ne vous parle que des travaux prévus pour jusqu'à la fin de la journée, lundi. Je puis vous assurer que je vais consulter mes collègues des partis d'opposition en ce qui a trait aux travaux prévus pour le reste de la semaine. Toutefois, je crois que le programme dépendra beaucoup des progrès accomplis jusque-là. Évidemment, les travaux que j'ai annoncés peuvent toujours changer en fonction des circonstances et des priorités du moment.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—1ER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport, Textes réglementaires nº 28, du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport, dans les deux langues oficielles, du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: les soussignés, citoyens du district du Muskoka dans la province d'Ontario, souhaitant se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable Assemblée saura y porter remède, déclarent humblement . . .

M. le Président: En toute déférence, je me dois de prévenir le député comme je l'ai fait à d'autres occasions, qu'il est en train de lire une pétition. Il devrait se contenter de donner un sommaire ou une synthèse de l'objet de la pétition au lieu de la lire.

M. Darling: Je vous remercie, monsieur le Président. La pétition porte sur le rétablissement de la peine capitale et les soussignés espèrent que la Chambre voudra examiner soigneusement cette question. C'est pourquoi, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rétablir la peine de mort pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison ainsi que dans les cas de meurtres prémédités.

Présentation de projets de loi

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE
LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-216, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (Droits politiques).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, l'objet de cette mesure est d'accorder aux fonctionnaires le droit de s'adonner à des activités politiques comme tout autre citoyen canadien qui n'est pas fonctionnaire, et de se porter candidat lors d'une élection fédérale, provinciale ou territoriale. L'objet est d'ajouter l'allégeance et les activités politiques à la liste des choses permises et les fonctionnaires auraient ainsi le droit d'exercer une activité politique après les heures de travail.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOUIS DAVID RIEL

MESURE VISANT À ANNULER LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-217, tendant à annuler la déclaration de culpabilité de Louis David Riel.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, l'année 1985 marquera le centième anniversaire de la condamnation et de la pendaison de Louis Riel. L'objet du projet de loi est d'annuler la déclaration de culpabilité de Louis David Riel pour haute trahison au lieu de nous contenter de lui accorder un pardon posthume.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA ZONE SANS ARME NUCLÉAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) demande à présenter le bill C-218, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur le Président, afin de donner plus de poids aux arguments du Canada et à ses efforts pour en arriver au gel nucléaire et à la réduction des armes nucléaires, ce projet de loi propose de faire du Canada un pays dénucléarisé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 15.

[*Texte*]

LES AVOCATS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Question nº 15—**M. Howie:**

Combien d'avocats la Société canadienne des postes emploie-t-elle?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): La Société canadienne des postes emploie onze avocats.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question nº 38 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: La question nº 38 est-elle transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

TRAVAUX PUBLICS—LES PROJETS DE CONSTRUCTION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 38—**M. Howie:**

Le 1er janvier 1984, le ministère des Travaux publics avait-il entrepris des projets de construction ou de développement au Nouveau-Brunswick et, si oui, lesquels?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Le député veut-il la parole à ce sujet?

M. Skelly: Monsieur le Président, une de mes questions est au *Feuilleton* depuis pas mal de temps, soit la question nº 1. Elle porte sur l'embauche de recrues par la GRC. Il y a des gens qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent à la préparation de leur candidature et qui connaissent actuellement de grandes difficultés. Le député pourrait-il se renseigner, pour accélérer la réponse à la question nº 1? Je suis persuadé qu'un certain nombre de gens laisseront tomber leur demande pour chercher un autre emploi si on ne leur donne pas de réponse. Je pense que la question est juste et répond à un besoin réel. J'espère que le solliciteur général pourra nous donner des renseignements et peut-être faire une déclaration à ce sujet.

M. Dick: Monsieur le Président, je vais m'occuper de cette affaire.

• (1510)

M. Deans: Monsieur le Président, j'interviens en ma qualité de leader parlementaire pour demander si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas au cours des prochains jours passer en revue les questions que les députés de l'opposition ont fait inscrire au *Feuilleton* depuis déjà quelque temps pour voir si on ne pourrait pas y répondre. Je constate que l'on a eu tendance ces derniers temps à ne répondre qu'à des questions posées par des ministériels; cela s'est peut-être produit par inadvertance, mais beaucoup de questions posées par des députés de l'opposition demeurent sans réponse, et je me demandais s'il ne pourrait pas y voir.

M. Dick: Monsieur le Président, je reconnais qu'on a répondu à un certain nombre de questions qui avaient été inscrites au *Feuilleton* par le député de York-Sunbury (M. Howie). Il s'agissait des question les plus simples et dont les réponses exigeaient le moins de temps. Voilà peut-être pourquoi on n'a pas répondu aux autres. Les autres questions sont cependant à l'étude et on y apportera, espérons-le, davantage de réponses au début de la semaine prochaine.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole sur le projet de loi C-15, Loi sur l'investissement au Canada. J'ai l'intention, dans mon intervention, d'établir que si ce projet de loi était adopté dans sa forme actuelle, cela causerait des préjudices aux travailleurs canadiens.

Comme tous les députés, je réserve du temps dans ma circonscription de Saint-Michel-Ahuntsic toutes les fins de semaine pour rencontrer mes commettants. Il n'y a rien de plus pénible que d'écouter avec impuissance les récits de tragédies personnelles vécues par mes commettants qui sont à la recherche d'emplois. Je ne peux pas vous dire si c'est un jeune, une femme ou un père de famille passé la cinquantaine qui retiennent le plus ma sympathie. Les besoins sont les mêmes pour tous, chaque individu a besoin d'un toit sur sa tête et de quoi manger sur sa table.

Je pourrais toucher bien des cordes du cœur aujourd'hui si je prenais le temps d'énumérer les tristes histoires que j'entends derrière les portes de mon bureau. Mais je vais vous épargner ce temps, car je suis certaine que la majorité des députés dans cette Chambre vivent la même expérience que moi.

Par le biais de cette loi, le gouvernement est en train d'essayer de former un marché commun avec les États-Unis en leur donnant toutes sortes de concessions. Par exemple, 90 p. 100 des intentions d'acquisition des petites et moyennes entreprises canadiennes ne seront même plus soumises à un examen. Je reprends les termes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lors de son discours à Londres, en Grande-Bretagne, le 10 décembre dernier, où il a dit, et je cite:

> S'il est adopté sous sa forme actuelle, ce projet de loi aura pour effet d'exempter du processus d'examen tous les investissements étrangers concernant de nouvelles entreprises. Les acquisitions directes d'entreprises canadiennes dont les avoirs ne dépassent pas 5 millions de dollars ne feraient l'objet d'aucun examen, de même que les acquisitions indirectes d'entreprises canadiennes dont les avoirs sont inférieurs à 50 millions de dollars.

Les acquisitions indirectes, ça veut dire quand il y a une tierce personne qui est impliquée dans le dossier.

Cette disposition de la loi, monsieur le Président, met en danger la majorité de nos moyennes et petites entreprises qui sont, comme on le sait, la pierre angulaire de l'économie canadienne. Le premier ministre a beau jeu de se présenter au «Economic Club» et de dire à nos voisins du Sud: Faites ce que vous voulez, venez «magaziner» au Canada, choisissez n'importe quelle petite entreprise qui ne dépasse pas 5 millions de dollars, faites votre offre et on s'arrangera pour la livraison. On ne croirait, monsieur le Président, chez Distribution aux consommateurs, tout le monde connaît ce petit magasin où on achète des articles à prix modique.

Monsieur le Président, cela ne prend pas beaucoup d'imagination pour faire le scénario de l'avenir. Toutes les raisons seront bonnes pour transférer les activités aux États-Unis. Comme le mentionnait le ministre des Finances (M. Wilson) à la Chambre, le 10 décembre dernier, et je cite:

> Nous essayons, comme les Américains nous l'ont conseillé, de créer un climat plus propice aux investissements du secteur privé.

«Comme les Américains nous l'ont conseillé», monsieur le Président. Mais depuis quand les Canadiens devraient-ils tenir compte de ce que les Américains veulent pour nous autres?

Au lieu de «s'embarquer» dans une vente aux enchères où le plus offrant sera le vainqueur, le gouvernement devrait prendre en main sa politique d'emploi interprovinciale.

J'ai découvert un petit bijou, ici, c'est dans le communiqué de presse daté du 7 décembre d'Investissement Canada, page 2, et je cite:

De concert avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux, Investissement Canada collaborera avec nos services commerciaux au Canada et à l'étranger afin de favoriser et de faciliter l'investissement.

Eh bien, on a des problèmes là parce que lorsqu'un travailleur canadien, d'une province donnée au Canada, désire pour toutes sortes de raisons s'installer dasn une autre province, il existe des contraintes. Les travailleurs sont pénalisés dans leur recherche d'emploi. Par exemple, dans bien des domaines les compétences d'un travailleur ne sont pas reconnues dans l'autre province. C'est ce qui se passe dans le moment chez nous au Canada. Un autre exemple, dans le domaine de la construction; j'ai un travailleur qui demeure à Hull, pour des raisons familiales il veut traverser la rivière et venir s'installer à Ottawa, là il ne peut pas retourner travailler à Hull parce qu'il n'y a pas de mobilité dans notre pays. Ce n'est pas protégé cela. La mobilité n'est pas protégée dans le Canada. Et on s'occupe à essayer de négocier avec les Américains et de leur donner de bons «deals» à eux, aux Américains, et nous, nous avons des problèmes qu'on n'a pas encore réglés.

Si on se plaint du haut taux de chômage aujourd'hui au Canada, on peut facilement s'imaginer l'angoisse que vivront les Canadiens travailleurs et employeurs quand les Américains auront la mainmise sur la majorité des petites entreprises canadiennes. Surtout quand on sait, nous, que la petite et moyenne entreprise est au cœur même de la réussite économique du Canada. De quel droit peut-on imposer ainsi un tel fardeau et créer une telle incertitude dans l'esprit de nos hommes et de nos femmes d'affaires? La perspective de voir ses profits, son labeur, ainsi à la merci du premier acheteur étranger venu est vraiment une raison suffisante pour laisser tomber et pour ne plus persévérer.

La députée de Capilano (M^me^ Collins) disait hier, et je la cite:

Personne n'est obligé de vendre son entreprise.

Mais, monsieur le Président, comment peut-on faire une telle affirmation? On sait très bien que personne ne se verra obligé de vendre son entreprise. Le travail se fera d'une façon pas mal plus sournoise et pas mal plus subtile que tout cela. Lorsque les pressions financières se feront de plus en plus difficiles à supporter, ce sera facile pour n'importe quel entrepreneur américain de s'approprier le fruit du labeur d'un entrepreneur canadien qui sera en difficulté. Et cela sans trop de contestation de la part de notre gouvernement et de nos dirigeants. Est-ce cela l'objectif du gouvernement d'en face: Laisser prendre à droite et à gauche le nœud de l'échafaud sur nos petits entrepreneurs?

Le projet de loi C-15 met en danger l'essence même de la raison d'être des petites et moyennes entreprises dans notre pays. L'Agence d'examen des investissements étrangers servait de moyen de négociation, d'intermédiaire, pour s'assurer que tout investissement profiterait bien à notre pays.

Rien dans ce projet de loi n'est prévu pour l'investisseur canadien. Je pense que c'est scandaleux de manquer de respect face à la population canadienne.

Un autre danger à souligner dans cette loi, monsieur le Président, c'est aussi le pouvoir décisionnel absolu du ministre. Connaissant l'hébétement du gouvernement actuel devant le «tout puissant aigle du sud», je ne suis pas certaine que ce soit là une protection pour le peuple canadien. Il faudra y apporter de sérieux amendements lors des travaux en comité.

Monsieur le Président, pendant des années, nous avons tenté de reprendre lentement et méthodiquement la maîtrise de notre économie. Mais voilà que les conservateurs font marche arrière. Ils sont sur le point d'abandonner le principe de «maîtres chez nous». C'est là un slogan bien populaire au Québec, et ce devrait l'être aussi pour tous les Canadiens. Avec tous les nouveaux députés du Québec élus, c'est une phrase qu'on connaît bien, et il faudrait la répter ici, au gouvernement fédéral: «Être maîtres chez-nous!»

Sommes-nous en train de devenir un pays satellite, un 51^e^ État des États-Unis? A tout événement, je conviens avec mes collègues que les États-Unis sont nos amis et nos alliés, les autres intervenants ont débattu le sujet et je n'ai pas l'intention d'élaborer sur le point.

Mais c'est le rôle de l'opposition de veiller aux droits acquis des Canadiens. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la parole aujourd'hui.

En terminant mes remarques, je tiens à rappeler au gouvernement qu'il est vrai que les Canadiens veulent travailler, mais pas à n'importe quel prix. Pas au prix de leur «avoir personnel» durement économisé et investi dans une entreprise de leur choix.

Dans le fond, nous sommes tous ici pour veiller à l'élaboration de politiques justes pour tous. Nous avons tous le même objectif, et c'est de promouvoir l'encouragement de l'investissement et, en même temps, de faire jouer à l'industrie canadienne un rôle de premier plan dans le nouvel ordre économique mondial.

Monsieur le Président, c'est dans cet esprit que je suis disposée à y apporter toute ma collaboration personnelle, tous les amendements nécessaires lorsque la Loi C-15 sera envoyée en comité parlementaire.

M. le vice-président: Sur une question ou commentaire, je donne maintenant la parole à l'honorable député de Chambly (M. Grisé).

• (1520)

[*Traduction*]

Questions et commentaires?

[*Français*]

M. Grisé: Monsieur le Président, voici mon commentaire ou ma question. D'après l'exposé de l'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens), je me pose quand même quelques questions.

Je comprends l'honorable députée qui nous dit que lorsqu'elle reçoit des gens dans son bureau de circonscription, que ce soit des femmes, des jeunes ou des pères de famille qui sont sans emploi, il est évident qu'il s'agit d'une situation malheureuse.

Maintenant, ma question s'adresse, encore une fois, à l'honorable députée. J'aimerais savoir si cette situation dans sa circonscription n'existe uniquement que depuis le 4 septembre dernier ou si, effectivement, cela ne fait pas déjà plusieurs années.

Monsieur le Président, lorsqu'elle nous parle des dangers que nos PME soient dirigées ou orientées par des Américains, je me demande quel est le plus grand danger, à savoir si, effectivement, il y a des entreprises qui peuvent être gérées par des

capitaux étrangers mais qui apportent du travail à ces hommes, à ces pères de famille, à ces jeunes, à ces femmes, ou si l'inexistence des PME, à cause d'un manque d'investissements, est préférable.

L'honorable députée nous a également mentionné que dans l'ancien gouvernement on avait fait des efforts fantastiques en vue de la reprise économique. Je ne sais pas à quel prix on a fait cela, monsieur le Président, ni également dans quelle situation on a laissé cette reprise économique.

Mme Killens: Eh bien, monsieur le Président, l'honorable député m'a demandé si la situation dans ma circonscription était comme cela avant le 4 septembre. Je dois vous dire que depuis le 4 septembre la situation est pire. J'ai une circonscription . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Killens: Non, vous allez m'écouter comme il se doit! J'ai une circonscription de collets bleus, en majorité des travailleurs de la construction. Alors vous vous imaginez ce qui se passe au sujet de l'énoncé budgétaire économique du ministre des Finances (M. Wilson) qui annonce des coupures partout. Les gens sont pris de panique, ont peur, et je reçois dans mon bureau des groupes de ces messieurs qui se voient congédiés. Déjà l'hiver arrive, ce n'est pas possible. On connaît la situation dans la ville de Montréal, le maire Drapeau a un rêve de 20,000 logements construits dans l'Île de Montréal, mais voilà qu'il est lésé dans son objectif lui-même, et moi les retombées dans ma circonscription, c'est qu'en ayant la majorité des travailleurs de la construction, c'est pire depuis le 4 septembre, mais ce qui est encore pire depuis le 4 septembre, c'est le groupe de jeunes étudiants, sachant qu'il n'y aura pas de programme de Jeunesse-Canada au travail . . .

M. Malépart: C'est atroce!

Mme Killens: . . . commencent déjà à faire la queue dans mon bureau pour me demander conseil. Mais moi, je dis: On attend, ils sont en consultations.

M. Rossi: Comme d'habitude.

Mme Killens: Comme d'habitude, comme le dit mon collègue de Bourassa (M. Rossi). Je ne sais pas quoi dire à ces jeunes qui viennent dans mon bureau. Alors la situation est pire à cause de ces coupures budgétaires que l'on vit chez nous. Alors voilà la réponse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres commentaires, nous allons reprendre le débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai d'autant plus de peine de participer au débat sur le C-15 que j'aurais cru qu'à notre époque, en 1984, nous ne ferions pas marche arrière. Nous devons donc nous serrer les coudes pour empêcher le gouvernement de faire passer ce projet de loi rétrograde qui non seulement n'apportera rien de bon à nos concitoyens, mais finira par les dépouiller à la longue. Je vais donc expliquer ce qu'il arrive à la longue. Je vais donc expliquer ce qu'il arrive à l'économie du Canada quand nous laissons entrer les capitaux étrangers, quand des sociétés outre-frontière se portent acquéreur de services qui existent déjà ou établissent des filiales. Je vais vous énumérer les filiales de sociétés étrangères établies au Canada, monsieur le Président. Cette liste date déjà, semble-t-il. Il s'agit des filiales de sociétés étrangères établies en Ontario, en 1980, filiales appartenant à des étrangers qui ont décidé, pendant la récession, de consolider et de concentrer leurs activités à la société mère, aux États-Unis, au lieu de s'occuper de leurs filiales canadiennes. Voici la liste des filiales qui ont fermé leurs portes avec le nombre d'employés mis à pied: Bendix Automotive of Canada Ltd., à Windsor, 55 employés; toujours Bendix, 650 employés; Canada-Ferro Company Limited, à Brampton, 108 employés; Chrysler Canada Ltd., à Windsor, 2200 employés; Crownfab of Canada Ltd. d'Oakville, 90 employés; Essex Wire, à Dunnville, 350 employés; Ford Motor Co. of Canada Ltd., Windsor, 840 employés; Gabriel of Canada., Orangeville, 20 employés; Houdaille, Oshawa, 500 employés; Rockwell International of Canada Ltd., Parry Sound, 200 employés; Sealed Power, Stratford, 180 employés et Vulcan Equipment, à Fergus, 56 employés. Toutes ces sociétés sont des filiales qui ont fermé leurs portes lorsque la conjoncture est devenue difficile parce que les Américains, qui en étaient propriétaires, ont décidé de protéger d'abord leurs propres compagnies. Le nombre de mises à pied au Canada a été épouvantable. En sept mois, plus de 130,000 en Ontario. En tout, 140,536 personnes ont perdu leur emploi parce que les patrons américains ont décidé de protéger les emplois aux États-Unis.

• (1530)

Voilà quelles sont les conséquences des investissements étrangers au Canada en l'absence d'un dispositif de contrôle comme celui de l'AEIE. Au lieu de créer Investissement Canada, nous aurions dû renforcer l'AEIE pour que plus de la moitié des investissements se traduisent par la création de nouveaux emplois au Canada.

J'ai parlé de l'usine Houdaille qui fabriquait des pare-chocs d'automobiles à Oshawa depuis plus de 50 ans. En 1979, le ministère de l'Industrie et du Commerce lui a accordé une subvention de $600,000 pour financer l'achat de nouvelles machines-outils. Vers la même époque, plus précisément au mois de mai de la même année, Houdaille Industries a été rachetée par KKR Investments, un holding dont le siège social se trouvait en Floride, et l'AEIE a approuvé la transaction en décembre. En fait, les actionnaires avaient été prévenus de la fermeture progressive de l'usine d'Oshawa avant même que l'AEIE ait approuvé la transaction. Une dizaine de jours à peine après la décision de l'AEIE, la moitié des salariés ont été licenciés. Six mois plus tard, le 9 juillet 1980, on a annoncé la fermeture de l'usine. Les ouvriers restants avaient au minimum 18 ans d'ancienneté et beaucoup avaient plus de 30 ans d'ancienneté, la moyenne étant de 29 ans. Voilà ce qui se passe en l'absence de contrôles.

Jetons un coup d'oeil sur des statistiques récentes. En 1982-1983, sur les 50 premières compagnies du Canada, 32 appartenaient à des Canadiens, ce qui représente 63 p. 100 de l'ensemble. Les entreprises de ce groupe ont perdu 9,953 emplois. Mais les 11 compagnies contrôlées par des capitaux américains, qui représentaient seulement 22 p. 100 du total, ont perdu 17,487 emplois. Il y avait aussi trois sociétés appartenant à d'autres intérêts étrangers; elles représentaient 6 p. 100 du total et ont perdu 550 emplois. Ce n'est pas dans cette voie que nous devrions nous diriger, monsieur le Président. Il est évident que les compagnies canadiennes obtiennent de meilleurs résultats. Parce qu'elles sont canadiennes, elles ont de bonnes raisons de ne pas licencier leurs salariés qui sont leurs

concitoyens. Mais quelqu'un qui vit de l'autre côté de la frontière tient moins qu'un Canadien à une entreprise située au Canada.

J'ai parlé tout à l'heure au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de ce qui se passe à Corner Brook, où la société Kruger Incorporated a acheté, avec la permission de l'AEIE, l'actif de l'usine Bowater. En fait, c'est le ministre lui-même et son gouvernement qui ont approuvé cette transaction et qui ont même versé, avec la province, une somme non négligeable pour permettre ce rachat. Mais les règles ont l'air de changer. La société Kruger a annoncé depuis au premier ministre de Terre-Neuve qu'elle ne conclurait pas la transaction si le gouvernement n'était pas disposé à modifier le droit du travail par une loi rétroactive. Le gouvernement conservateur a accepté, et l'opposition s'efforce ces jours-ci d'empêcher ce retour en arrière, ce qui suscite à Terre-Neuve, comme nous avons pu le constater, un débat très animé.

J'ai demandé au ministre jusqu'où le gouvernement était prêt à aller pour attirer des capitaux étrangers. Devrons-nous sacrifier par exemple les lois sur le travail des enfants, les lois régissant le salaire minimum, les lois sur la santé et la sécurité ou encore les lois de protection de l'environnement? J'ai trouvé sa réponse ironique. On pourrait être tenté de s'en réjouir, car il a dit que c'était des foutaises. Toutefois, monsieur le Président, ce qui est inquiétant, c'est que de telles propositions n'émanent pas de sociétés à capital étranger, mais d'organismes comme l'Association des manufacturiers canadiens, qui a fait des recommandations à une commission du gouvernement, le Fraser Institute ou encore les Chambres de Commerce. Si des Canadiens osent proposer de telles mesures régressives, à quoi devons-nous nous attendre de la part des conseils d'administration de l'Alabama? Ils vont réclamer des lois sur le droit au travail, c'est-à-dire le droit d'éliminer les syndicats. Cela ressemble beaucoup à ce qui se passe actuellement à Terre-Neuve.

Je voudrais lire un passage du *Calgary Herald* du 22 octobre 1984, où il est question de l'Association des manufacturiers canadiens. D'après cet organisme, le gouvernement fédéral pourrait mettre un terme au caractère universel de programmes comme les allocations familiales, et il pourrait revoir notamment la législation sur le salaire minimum, la législation relative à la main-d'œuvre enfantine et les normes d'hygiène et de sécurité au travail. Nous n'en voulons pas, monsieur le Président. Nous voulons un pays où nous avons notre mot à dire. Nous admettons qu'il faut des capitaux, venant des Canadiens et des étrangers, mais il faut établir une série de règles supportables. Nous ne voulons pas que l'on investisse des capitaux pour faire rapidement fortune, puis pour les réinvestir de l'autre côté de la frontière lorsque la situation se gâtera de nouveau. Il nous faut des entreprises stables, attachées au Canada.

Les sociétés étrangères ne consacrent pas autant d'argent à la recherche et au développement que les compagnies canadiennes, loin s'en faut. Je vais vous citer quelques exemples. Parmi les sociétés de moins de 50 employés, les sociétés canadiennes consacrent 11.2 p. 100 de leur chiffre de ventes à la recherche et au développement alors que les entreprises étrangères en consacrent 3.3 p. 100. Parmi les entreprises de 50 à 100 employés, la proportion est de 10.1 p. 100 pour les sociétés canadiennes et de 4.3 p. 100 pour les sociétés étrangères. Pour celles de 100 à 200 employés, la proportion est de 9.1 p. 100 pour les entreprises canadiennes et elle est de 3.7 p. 100 pour les sociétés étrangères. Pour celles de 200 à 500 employés, la proportion est de 8.4 p. 100 pour les sociétés canadiennes et elle est de 3.4 p. 100 pour les étrangères. Pour les sociétés qui ont le plus d'argent, on aurait tendance à le croire du moins, c'est-à-dire celles de plus de 500 employés, la proportion est de 10.3 p. 100 chez les entreprises canadiennes et elle n'est que de 2 p. 100 pour toutes les entreprises étrangères. Ces sociétés siphonnent cet argent et l'investissent à l'étranger, où il permet de créer des emplois, au lieu de le placer au Canada, où l'on a besoin d'emplois. Les sociétés étrangères ont importé 22 p. 100 de leurs ventes, cinq fois plus que les sociétés canadiennes. Dans le secteur manufacturier, elles ont importé 30 p. 100 de leurs ventes, soit quatre fois plus que les sociétés canadiennes. Il s'agit en fait d'un prolongement des sociétés mères dont les activités sont axées uniquement sur le marché canadien et pas sur les exportations, dont nous avons pourtant grandement besoin.

Parlons de l'aspect humain. J'ai parlé des mises à pied qui se produisent lorsque les filiales retirent leur mise et rentrent dans leur patrie. Quelles en sont les conséquences sur le plan humain? Je voudrais vous lire un extrait d'un poème qui figure dans une étude du service de planification sociale de Toronto intitulée «Lay-offs: Job Retention As a Policy Issue». Ce poème, rédigé par Sharon L., 13 ans, s'intitule: «Mon père est chômeurs». Le voici: «Mon père est chômeur et cela me met en colère. Ce n'est pas de sa faute s'il n'a pas de travail. Il fait tout son possible. Sa société a dû licencier quelqu'un. Qui pensez-vous qu'elle a choisi? Je hais ses employeurs pour ce qu'ils ont fait, pour les querelles et les tensions, mais surtout pour avoir donné à mon père l'impression qu'il était bon à rien et inutile. Pour cela, je les hais». Voilà ce que signifiera l'investissement étranger au Canada, monsieur le Président, si nous ne le contrôlons pas.

• (1540)

Voilà ce qui arrivera si nous ne fixons pas certaines règles à respecter en ce qui concerne la création d'emplois chez nous. Nous devons faire en sorte que les sociétés étrangères ne se contentent pas d'extraire nos ressources, de tâter le marché, d'éliminer quelques concurrents, avant de s'en aller.

L'un des messages que j'ai retenus de ce débat, c'est que les députés ministériels s'inquiètent de ce que les Canadiens n'investissent pas chez eux. Je partage cette inquiétude. Mais, au lieu d'encourager les Canadiens à dépenser leurs économies, et à créer ainsi des emplois, ou les sociétés canadiennes à investir dans des produits canadiens, le gouvernement se tourne vers l'étranger.

C'est un projet de loi de maïs soufflé. Le ministre semble faire grand cas de l'homme d'affaires qui voulait venir s'installer ici et ouvrir un stand de maïs soufflé de $6,000. S'il y a tellement de possibilités pour ce genre d'affaire, pourquoi n'y a-t-il pas de Canadiens intéressés? Pourquoi est-il nécessaire d'encourager les Américains ou les Européens à ouvrir un kiosque à pop-corn? Le gouvernement semble prétendre qu'il représente les entrepreneurs canadiens. Cependant, je ne vois aucune modification qui encouragera les investissements chez nous. Au lieu de cela, de nombreuses sociétés canadiennes ont décidé d'aller investir ailleurs.

Permettez-moi de donner un exemple dans ma propre localité. La société Great Lakes Forest Products Limited a annoncé qu'elle construirait une usine de pâtes et papiers dans l'État de Washington. Vingt-cinq millions de dollars américains tirés de l'économie canadienne serviront donc à construire cette usine qui viendra concurrencer l'industrie canadienne des pâtes et papiers et entamer le marché du papier journal de la Colombie-Britannique, sur la côte ouest. Cette société reçoit de 48 à 50 millions de dollars en subventions directes du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario et elle doit 116 millions de dollars en impôts reportés. Pourtant, le gouvernement la laisse prendre cet argent pour créer des emplois aux États-Unis. Elle devrait peut-être investir dans l'usine de Corner Brook, afin de garder cet argent au Canada.

La société a justifié cet investissement dans l'État de Washington en prétendant que le climat au Canada n'était pas favorable aux investissements. D'autres sociétés ont exprimé le même point de vue. Depuis de nombreuses années, nos promoteurs immobiliers achètent des centres d'achats et d'autres entreprises aux États-Unis et y construisent des immeubles en copropriété. Pourquoi ne le font-ils pas au Canada? Au lieu d'ouvrir simplement les portes, le gouvernement devrait essayer de déterminer les causes de la fuite des capitaux vers l'étranger. Je n'y comprends rien.

M. McDermid: C'est vrai, vous n'y comprenez absolument rien.

M. Angus: L'année dernière, l'épargne personnelle au Canada a totalisé 36 milliards de dollars. Nous pouvons certes faire quelque chose pour utiliser cet argent, afin de créer des richesses au Canada. Nous sommes bien loin derrière les Américains sur ce plan.

Entre 1950 et 1974, le taux d'épargne personnel au Canada était de 5.9 p. 100. Aux États-Unis, il se situait à 6.9 p. 100. En 1984, les chiffres sont respectivement de 12 p. 100 et de 6 p. 100. Les Canadiens épagnent deux fois plus que les Américains.

M. Epp (Provencher): Savez-vous pourquoi?

M. Angus: Je voudrais bien le savoir. Peut-être que l'honorable ministre pourrait intervenir et nous l'expliquer.

Hier, le député de York-Est (M. Redway) a parlé du logement et de la nécessité d'encourager les investissements dans ce secteur. Je suis d'accord avec lui, mais si les gens ne construisent pas plus au Canada, c'est qu'ils peuvent réaliser davantage de profits en laissant leur argent à la banque. Cette situation résulte de la politique de taux d'intérêt élevés préconisée par le gouvernement précédent et que le gouvernement actuel semble avoir fait sienne. Il n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les taux d'intérêt baissent à un niveau réaliste, afin que les gens investissent à nouveau dans la construction. Les Américains ne construisent ni maisons ni appartements au Canada à cause du coût de l'emprunt. Ils se rendent compte qu'ils peuvent faire de l'argent plus facilement par d'autres moyens. J'invite le gouvernement à modifier cette politique.

Je veux que les Canadiens investissent à nouveau dans le secteur du logement, que ce soit aux fins de location ou pour leur propres besoins, afin que nous puissions nous sortir de la situation intolérable qui persiste dans la plupart des localités du pays.

Nous nous inquiétons également de l'investissement étranger dans le secteur de la pêche dans les Maritimes. Le comité permanent des pêches et des forêts a été témoin récemment d'un débat intéressant. Je suis content que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) soit parmi nous aujourd'hui. Il sait que la décision récemment rendue par les tribunaux empêche les Américains d'exploiter le secteur lucratif du banc Georges. Autrement dit, la seule façon pour eux d'accéder à ce marché, c'est d'acheter l'actif d'entreprises canadiennes, qu'il s'agisse d'entreprises de pêche, de conserveries ou autres.

Si j'ai bien compris, ces acquisitions ne seront pas soumises à l'examen d'Investissement Canada. J'invite le ministre à examiner la situation, car je crois qu'en plus du banc Georges, d'autres secteurs de la pêche risquent de changer de mains. Au moins avec l'AEIE, le ministre avait la possibilité de dire au cabinet que ce projet n'était pas bon pour l'industrie canadienne.

Il semble également qu'une certaine confusion règne dans l'esprit des membres du cabinet au sujet des dispositions de cette mesure. En réponse à une question que j'ai soulevée à la Chambre il y a deux jours, le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Bissonnette) a déclaré, comme on peut le lire à la page 1111 du hansard:

> . . . Investissement Canada va veiller à ce que l'argent continue à être réinvesti au Canada.

Je n'ai vu aucune disposition en ce sens dans ce projet de loi. J'aimerais beaucoup qu'un député me dise où il y en a, car je n'en ai pas trouvé. J'ai bien l'impression qu'il n'y en a pas et que le ministre n'a pas compris les conséquences de ce projet de loi.

Pour conclure, je voudrais vous expliquer ce que notre parti ferait. Nous ressererions la loi actuelle concernant l'AEIE, afin de soumettre à son examen les entreprises étrangères déjà établies au Canada et d'exercer des contrôles plus stricts sur l'expansion des entreprises étrangères existantes pour veiller à ce qu'elles agissent conformément aux lois et politiques canadiennes au lieu d'obéir aux lois et politiques de leur société mère.

Nous veillerions à ce que les entreprises étrangères servent nos intérêts en créant des emplois, en fabriquant des produits manufacturés, en faisant de la recherche et du développement, en réinvestissant leurs bénéfices au Canada et en achetant des produits canadiens plutôt que des produits importés.

Nous chercherions à aider les Canadiens à devenir propriétaires d'un secteur plus vaste de l'économie en favorisant l'expansion des entreprises publiques et des coopératives, afin d'arrêter et de renverser la tendance à la mainmise étrangère.

C'est avec plaisir que je participe à ce débat et j'espère qu'il y aura d'autres discussions à ce sujet.

• (1550)

M. McDermid: Monsieur le Président, certaines observations, dont il ne vaut même pas la peine de parler, nous ont bien divertis au cours des vingt dernières minutes. Je veux cependant poser une question au député. Il est contre l'investissement étranger au Canada. Par ailleurs, il ne veut pas que des entreprises canadiennes puissent croître en investissant à l'étranger. Quelle est au juste la politique des néo-démocrates à ce sujet? Comment ferait le Nouveau parti démocratique pour empêcher des entreprises canadiennes de prendre de

l'expansion en investissant à l'étranger? Quelle mesure législative le Nouveau parti démocratique présenterait-il à la Chambre pour empêcher des entreprises canadiennes de se développer à l'étranger? Le député n'a pas besoin des notes que lui passe son voisin de banquette.

M. Langdon: Il n'a pas besoin de notes.

M. Angus: Monsieur le Président, mon collègue a raison. Je n'ai besoin des notes de personne. Je me réjouis de la question du député. Je me souviens de l'avoir vu il y a quelques années dans les couloirs de l'autre Chambre. Je veux qu'il comprenne bien que nous prévoirions des mécanismes, à commencer par des taux d'intérêt plus bas et réglementés, afin que les investisseurs et les entreprises du Canada soient encouragés à investir leurs dollars dans nos entreprises risquées. Ensuite, nous en avons déjà parlé lors de la campagne électorale, ce n'est donc rien de neuf, nous prévoirions aussi un mécanisme pour éviter les fuites de capitaux vers l'étranger. Nous pourrions, par exemple, prévoir une espèce d'impôt qui permettrait d'établir un équilibre de façon que les entreprises canadiennes trouvent plus intéressant d'investir au Canada même. Ce n'est pas que les entreprises prennent de l'expansion, monsieur le Président. La Great Lakes nuit à deux autres entreprises canadiennes, deux entreprises de produits forestiers en Colombie-Britannique. En tant que Canadien, je m'y oppose.

M. McDermid: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le député nous dit qu'il s'oppose à la concurrence sur les marchés. C'est à cela que riment ses observations. Il s'oppose à toute forme de concurrence et il cherche à la supprimer, ce qui est parfaitement ridicule. Il est absolument insensé de proposer pareille chose.

M. Rodriguez: Les banques ne se font pas concurrence.

M. McDermid: Le député a déclaré qu'il imposerait des contrôles monétaires. Il empêcherait les Canadiens d'investir à l'étranger. Le député aurait-il l'obligeance de proposer une limite? S'agit-il de $600, de $1,000 ou de $10,000? Que propose exactement le député lorsqu'il parle de contrôles monétaires? Il parle d'imposer des contrôles aux Canadiens, de leur dire qu'ils ne peuvent sortir de l'argent du pays, qu'ils ne peuvent investir, qu'ils ne peuvent prendre de longues vacances ou je ne sais quoi encore. Qu'est-ce que le député essaie de dire à la Chambre? Pourquoi les socialistes ne s'expliquent-ils pas clairement devant le peuple canadien? Personne ne croit un seul mot de ce que le député a dit aujourd'hui, pas un seul.

M. Angus: Je tiens à assurer au député que je ne parlais pas des Canadiens qui se rendent à Duluth, aux États-Unis, à deux pas de ma localité, ou en Floride ou là où vous voudrez, monsieur le Président. Évidemment, on ne va pas imposer des contrôles à ces gens-là. Je parle d'investissements de plus de un demi-million de dollars.

M. Epp (Provencher): Tous les investissements?

M. Angus: Il faut imposer une certaine forme de contrôles sur ce genre d'investissements. Ce sont là des investissements qui se trouvent à voler des dollars à des entreprises canadiennes éventuelles. Je préférerais que le gouvernement s'en prenne plutôt aux échappatoires fiscales dont bénéficient les sociétés et qui représentent des milliards de dollars que nous, contribuables, devont compenser. Les sociétés doivent commencer à verser leur juste part à notre pays au lieu d'emporter leurs profits ailleurs pour y créer des emplois et causer éventuellement la disparition d'emplois au Canada. Voilà de quoi il retourne.

M. Oberle: Monsieur le Président, me permettez-vous de poser un question au député de Thundere Bay-Atikokan (M. Angus)? Je suis curieux de savoir si le député se rend compte de deux choses. D'abord, si la société dont il parle n'avait pas au départ investi au Canada, des emplois n'auraient jamais été créés et l'économie de la région dont il parle n'en aurait pas bénéficié. Ensuite, et point tout aussi important, le député se rend-il compte que l'argent que, à son avis—et je puis vous dire que je connais assez bien la société en question; je sais qu'elle ne réalise pas des profits annuels de 50 millions de dollars, mais qu'elle doit gratter les fonds de tiroir—la société a peut-être investi ailleurs dans le monde a aussi été gagné ailleurs dans le monde? La plupart sinon la totalité des produits sont exportés dans d'autres parties du monde d'où ils rapportent les devises étrangères dont nous avons grandement besoin pour reconstruire l'économie canadienne et reprendre notre place sur les marchés mondiaux. Comment ces socialistes peuvent-ils être à ce point bornés? Pourquoi le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) ne donne-t-il pas une leçon à son collègue? Il est assez jeune pour apprendre, et le député de Kamlopps-Shuswap a sûrement plus de bon sens.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Angus: Monsieur le Président, j'aurai une convervation avec mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), qui est manifestement d'accord avec moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Angus: La question que pose le député me rend perplexe. Veut-il parler des bénéfices que la société Great Lakes a réalisés aux États-Unis? Je présume qu'il parle de la vente de ses produits car, autant que je sache, elle n'a pas d'autres activités de production ailleurs dans le monde qu'à Thunder Bay et à Dryden à l'heure actuelle. Mais comme cette société a été inscrite à la Bourse aux États-Unis, elle y a perdu un montant considérable de bénéfices qu'elle aurait pu utiliser pour développer l'industrie canadienne. Elle a perdu 900 millions de dollars en essayant de jouer à la Bourse au lieu d'investir au Canada.

M. Oberle: Sans la Bourse, elle aurait été ruinée.

M. le vice-président: Si personne d'autre n'a de question à poser ou d'observations à faire, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) va poursuivre le débat.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion de prendre part au débat sur cette importante mesure législative, le projet de loi C-15. Contrairement à ce que pense mon collègue de l'opposition, je suis d'avis que cette mesure législative annonce un changement radical dans l'orientation que suit notre pays depuis 15 ans. Le 4 septembre, les Canadiens ont proclamé haut et clair qu'ils voulaient un changement. Le projet de loi à l'étude laissé présager un changement. Le message des électeurs n'aurait pas pu être plus éloquent. Ce changement a été déclenché le 17 septembre quand le nouveau gouvernement est entré en fonction. Depuis, il y a eu le discours du trône et l'exposé économique qui traçait la nouvelle voie que le Canada va suivre. Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-15, la première mesure du nouveau gouvernement qui va freiner la descente sur ce que je me plais à appeler la pente glissante du socialisme que ces députés connaissent si bien.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: C'est l'orientation que les libéraux ont prise il y a environ 16 ans avec la complicité tacite de leurs compères.

M. McDermid: Les hordes socialistes.

M. Stewart: C'est exact.

M. Rodriguez: Parlez-nous de la situation actuelle en Colombie-Britannique.

M. Stewart: Rien ne symbolise mieux la politique du gouvernement précédent que le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous commençons aujourd'hui à rompre avec ces mesures dépassées qui ont acculé le pays à la faillite et réduit 1.5 million de Canadiens au chômage.

Ce n'est pas sans intérêt qu'on écoute les députés de l'opposition et les socialistes en particulier décrier aujourd'hui une mesure constructive et positive. J'ai noté surtout les propos de mon collègue, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) qui vient de nous quitter. Il a critiqué vertement l'accord approuvé par l'Agence d'examen de l'investissement étranger qui fera perdre 600 emplois à la ville de Barrie. Cette ville se trouve dans ma circonscription, monsieur le Président.

M. Orlikow: Cela ne vous inquiète pas?

M. Stewart: Je m'en inquiète justement.

Une voix: Qu'allez-vous faire?

M. Stewart: Écoutez et vous allez le savoir.

Après avoir longtemps cherché des fondements à l'argument que le député avait avancé, j'ai fini par en trouver un. Il a déclaré, en parlant du C-15, que cette mesure nous ferait perdre des emplois au bout du compte. Et pour défendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger, il a laissé entendre qu'elle protégerait ces emplois. Voici donc ce qu'il a dit le 11 décembre 1984:

● (1600)

... aux termes du projet de loi à l'étude, Black and Decker n'aurait été soumise à aucun examen lorsqu'elle a été prise en charge.... Elle aurait pu en toute liberté fermer cet établissement sans négocier quoi que ce soit, sans prévoir la moindre aide pour les travailleurs touchés, sans négocier avec la collectivité et sans faire l'objet du moindre examen de la part du gouvernement du Canada. Pareille absurdité économique fera du tort aux localités canadiennes d'un bout à l'autre du pays dans les dix prochaines années, si le projet de loi entre en vigueur.

Le scénario que nous en a fait le député d'Essex-Windsor décrit exactement ce qui s'est passé à Barrie sous la direction de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. C'est le type d'absurbité économique, pour reprendre son expression, qu'on a laissé faire avec la bénéfiction de cet organisme. Le député voudrait-il que de pareilles absurbités se poursuivent? Est-il pour ou contre l'Agence d'examen de l'investissement étranger? Veut-il que les choses changent? Il n'en a rien dit, mais son argument était boîteux, car 92 p. 100 des cas qui ont été soummis à l'agence ont coûté $6,000 chacun. Grâce aux efforts de tout le cabinet qui a pris ces formidables décisions, seulement 8 p. 100 ont été rejetées. L'une d'elles qui auraient dû l'être était l'usine de Barrie. L'ont-ils rejetée? Mon œil, ils ne l'ont pas fait.

M. Johnston: Mon quoi?

M. Epp (Provencher): Traduction.

M. Stewart: A l'heure actuelle, il y a tout lieu de croire que Black and Decker n'a pas respecté l'entente de l'AEIE. Est-ce que l'Agence a compris? A-t-elle dit: «Non, vous ne pouvez pas fermer l'usine de Barrie parce que vous n'avez pas respecté les clauses du contrat.»? Non, l'Agence n'a pas soufflé mot. De toute évidence, l'usine va fermer mais ce n'est pas certain, et l'Agence n'aura eu aucune influence à ce sujet. Croyez-moi, ils ont assisté au déclin progressif de l'entreprise. Ils n'ont donc examiné que 8 p. 100 des cas. L'une de celles qu'ils auraient dû examiner, ils l'ont laissé aller. Je ne pense pas que cela soit tout à l'honneur de l'Agence.

Je pense que la grande majorité des Canadiens appuient les initiatives du nouveau gouvernement, surtout en ce qui concerne le projet de loi C-15. Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a fait comprendre à tous les Canadiens qu'il fallait injecter de nouveaux capitaux pour relancer l'économie et lui permettre de créer—la chose que nos vis-à-vis ne cessent de nous lancer—des emplois, des emplois, des emplois. Mais comment faire pour créer des emplois? Il faut bien que quelqu'un accepte de dépenser de l'argent ici. Notre pays s'étend sur 5,000 milles, d'un océan à l'autre, et la population compte à peine 25 millions d'habitants. Les ressources du marché intérieur sont insuffisantes pour faire les choses absurdes que proposait celui qui m'a précédé. Nous devons exporter. Nous sommes un pays exportateur. Et pour exporter il faut avoir les capitaux qui servent à bâtir des usines, des machines, à vendre des produits. Si on ne vend pas, on ne peut rien faire, absolument rien.

On pourrait établir une stratégie favorisant l'investissement et mettant un terme à la sortie des capitaux. C'est le problème du Canada. En 1980, les libéraux nous avaient dit qu'ils rachèteraient le Canada, que les investisseurs étrangers n'étaient plus les bienvenus. Tel était le message de P.E.T. Mais les libéraux n'ont vraiment pas racheté le Canada. Ils l'ont réhypothéqué. C'est ce qu'ils ont fait. Ils l'ont complètement réhypothéqué, remplaçant les capitaux étrangers par une dette extérieure. Le parti progressiste conservateur veut renverser cette tendance. Nous voulons encourager l'entrée de capitaux parce que cela nous évitera de trop nous endetter. L'apport de capitaux provoque une baisse des taux d'intérêt, du déficit et de l'inflation, ainsi qu'une augmentation de la croissance économique et, grâce au facteur dont nous avons le plus besoin, le temps, il procure des emplois, ce qui est encore plus important. C'est ce dont nous avons grandement besoin. Nous devons solidifier la base de capital des sociétés canadiennes et surtout des petites entreprises. Un trop grand nombre d'entreprises canadiennes ont un passif trop élevé et un actif trop faible. Voilà le problème.

Le message était clair. Le projet de loi C-15 tiendra les promesses que nous avons faites aux Canadiens. Je le répète, le 4 septembre, ils se sont prononcés de façon écrasante en faveur de notre politique et de nouvelles orientations pour le pays. Si les députés de l'opposition croient un seul instant que les Canadiens ne sont pas prêts à accueillir les capitaux étrangers chez eux, qu'ils regardent autour d'eux le nombre de députés ministériels qui siègent de l'autre côté de la Chambre. Le message est clair. Les Canadiens ont rejeté l'AEIE, sans aucune réserve. Les Canadiens ont rejeté la politique socialiste qui a provoqué la pire crise économique que le pays ait connue depuis la Confédération.

Il y a un million et demi de Canadiens ordinaires, comme nos amis d'en face se complaisent à les appeler. Nous aussi, nous sommes des Canadiens ordinaires. Nous les estimons plus qu'eux, malgré toutes leurs belles paroles. Ces Canadiens ordinaires doivent certainement se demander pourquoi le NPD, qui se prétend le seul à se préoccuper des Canadiens ordinaires, se prononce si catégoriquement contre ce projet de loi positif et créateur d'emplois. Nous avons peut-être la chance de nous débarrasser de ces monstres comme de Havilland ou Canadair. Pourquoi souhaitent-ils le maintien d'une politique qui a fait autant de tort au Canada? On a dépensé des milliards de dollars à soutenir des activités non rentables. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Ils doivent se décider. Ou bien ils optent pour le changement, autrement dit des emplois pour les Canadiens, ou ils s'y opposent. Les Canadiens ordinaires que nous représentons connaissent la position des deux partis d'opposition. Elle est assez claire si l'on regarde de l'autre côté.

A quels changements peut-on s'attendre si le projet de loi C-15 est adopté? Premièrement, toutes les nouvelles entreprises sont exemptées du processus d'examen. Deuxièmement, toutes les acquisitions directes d'entreprises canadiennes valant moins de 5 millions de dollars échappent à tout examen, sauf lorsqu'il s'agit d'entreprises culturelles. Cela me semble logique. Il est question de la presse écrite et du reste. Troisièmement, toutes les acquisitions indirectes de moins de 50 millions sont exemptées de l'examen.

Ces changements auront des effets importants, surtout si l'on tient compte des activités auxquelles l'AEIE s'est livrée en 1983. Par exemple, aucune des 442 nouvelles entreprises examinées en 1983 par cet organisme ne ferait l'objet d'un examen de la part d'Investissement Canada. Cette dernière se serait abstenue d'intervenir dans 80 p. 100 des 283 acquisitions directes et 93 p. 100 des acquisitions indirectes que cela représentait.

Investissement Canada a également pour mission de favoriser les investissements créateurs de croissance et d'emplois, de fournir des services d'information et de conseiller les entreprises et les investisseurs au sujet des possibilités et des contrats. Cette question a été soulevée aujourd'hui à la Chambre. On nous a demandé pourquoi nous avions supprimé ces services. Ce ne sera pas le cas. Le premier ministre a mentionné que d'autres projets de loi seraient présentés au sujet des problèmes posés par l'investissement étranger. En deux mots, nous voulons faire comprendre que le Canada tient à réserver un meilleur accueil aux investisseurs étrangers. C'est très simple. Cela permettra également aux investisseurs canadiens d'avoir davantage confiance dans le climat commercial qui règne au Canada.

Contrairement à l'AEIE, le projet de loi C-15 reflète une nouvelle attitude. C'est celle que les Canadiens doivent adopter. Nous devons changer totalement d'attitude. Cette mesure reconnaît que les investissements étrangers peuvent nous apporter beaucoup. Environ 90 p. 100 des investisseurs étrangers n'auront plus à attendre l'approbation du gouvernement pour investir leurs capitaux. Nous fixons des délais réalistes pour le processus d'examen. Nous ne voulons plus faire traîner les choses.

L'AEIE partait du principe que tous les investissements étrangers étaient mauvais. C'était la façon de voir de Trudeau. Les investisseurs devaient prouver qu'ils pouvaient procurer des avantages au Canada et le mot «avantage» était défini par un bureaucrate. Investissement Canada part du principe que les investissements étrangers sont bons pour notre pays. Monsieur le Président, je vous demande de réfléchir à la signification du mot «FIRA». Tout les investisseurs étrangers en avaient peur. Ce mot suffisait à les effrayer. Il était négatif et tout le reste, et l'a été pendant des années. Nous avons maintenant une appellation positive, Investissement Canada, l'endroit où placer votre argent. C'est un endroit sûr, un lieu de croissance, un lieu où de nouveaux emplois seront créés. Voilà la différence entre eux et nous.

Les adversaires de cette mesure insistent volontiers sur le taux élevé d'approbations accordées par l'Agence, mais le problème n'est pas là. Comme Richard Smith, de l'ambassade des États-Unis, l'a déclaré dans une lettre adressée au *Globe and Mail* le 8 septembre 1982:

> Le taux d'approbation de l'AEIE, qui serait de 90 p. 100 . . .

En réalité, il est de 92 p. 100. Je vous lis la suite:

> . . . ne signifie pas grand-chose; ce chiffre ne tient pas compte des demandes retirées ou qui n'ont pas été présentées à cause des formalités et des exigences excessives de l'Agence. Une fois établis dans un pays étranger, les investissements deviennent très vulnérables aux politiques de ce pays, et les investisseurs ont tendance à éviter les endroits qui leur semblent suspects. Sur ce plan, l'AEIE peut être considérée comme une solution à un problème qui n'existe pas.

Il existe toutefois un problème. Il est impossible de savoir combien d'investisseurs éventuels ont eu peur de l'ingérence du gouvernement—surtout les Américains, pour qui c'est une

faute impardonnable—et se sont empressés d'aller voir ailleurs. Il n'y a pas vraiment moyen de savoir combien d'investisseurs éventuels nous avons perdus, aucun moyen de savoir combien ont pris la fuite devant le spectre de l'AEIE.

• (1610)

Dans son numéro du 14 septembre 1982, *The Wall Street Journal* s'exprime dans le même sens:

Dans la pratique, l'Agence s'est montrée secrète et capricieuse et ... a fait fuir bien des investisseurs éventuels du fait de l'inertie de sa bureaucratie ... le fait de conserver l'AEIE n'incite vraiment pas les détenteurs de capitaux à investir au Canada, surtout à un moment où les capitaux tant canadiens qu'étangers ont tendance à fuir le pays.

Voilà. Mais tous ces reproches ne viennent pas que des États-Unis. En août 1982, le ministre de l'Économie de l'Allemagne de l'Ouest a soutenu que le Canada pourrait accélérer sa relance et s'assurer de nouveaux débouchés pour son énergie sur les marchés mondiaux, si seulement il consentait à supprimer ses obstacles tarifaires et à assouplir ses programmes politiques nationalistes.

M. Oberle: Il avait raison.

M. Stewart: Le député dit que le ministre avait raison, et je suis d'accord avec lui. Le ministre allemand a qualifié l'AEIE et le PEN d'obstacles qui gâchent un climat propice à l'investissement au Canada. Mais tout cela va changer. Nous apportons une bouffée d'air frais. Un nouveau jour vient de se lever. Les conservateurs détiennent maintenant les rênes du pouvoir et le Canada remonte la pente.

La raison profonde des critiques que s'est attirées l'AEIE ne portait pas tant sur le taux d'approbation des investissements, mais bien sur la perte d'investisseurs éventuels qui n'ont jamais eu le courage d'affronter le lourd fouillis bureaucratique. Voilà quel était le problème. Nous adressons maintenant aux investisseurs éventuels le message que le Canada est à nouveau ouvert aux affaires. La porte est ouverte et la caisse enregistreuse est prête à fonctionner.

L'AEIE a été un ennui et un poids dès le premier jour de son existence, un véritable cauchemar bureaucratique. Elle n'a cessé de devenir de moins en moins utile. Comme le signalait il y a un an le *Globe and Mail,* l'AEIE a été établie par un gouvernement libéral minoritaire en 1974, trop tard pour remporter la dernière bataille contre la mainmise étrangère sur l'économie dans les années 50 et 60 et mal armée pour la bataille qui allait suivre pour obtenir de nouveaux investissements dans les années 80. Si nous voulons survivre en tant que Canadiens, il nous faut pénétrer dans la jungle des marchés internationaux. Mettons l'AEIE de côté et créons une nouvelle agence qui encourage les investissements au Canada. Accueillons celle-ci à bras ouverts et ne soyons pas stupides. Ces investissements vont créer des emplois pour mes enfants et les vôtres. Ils contribueront à éponger ce déficit qui est une meule au cou des jeunes de notre pays. La création d'emplois doit venir au premier rang de nos priorités. Et pour satisfaire cette priorité, il nous faut d'abord nous débarrasser de l'AEIE.

Comment les députés de l'opposition peuvent-ils prétendre que nous perdrons des emplois si nous attirons de nouveaux investissements dans notre pays? C'est la chose la plus ridicule que j'ai jamais entendue. Comment peuvent-ils réclamer, comme le fait mon collègue, à ma gauche, une AEIE renforcée pour protéger des emplois qui n'existent pas? N'est-il pas évident que c'est la politique libérale des seize dernières années que le NPD a fermement appuyée qui nous a mis dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui? N'est-il pas évident que les Canadiens se sont prononcés pour le changement et que nous leur apportons ce changement? Cela ne doit pas l'être puisque nous entendons encore des critiques.

Pourquoi les partis d'opposition continuent-ils à critiquer la politique que les Canadiens ont si fortement appuyée le 4 septembre dernier? Elle leur a été clairement exposée. J'oserai dire que pas un seul d'entre nous, députés ministériels, n'a pas, discours après discours électoral, critiqué et décrié l'AEIE, déclarant que nous la modifierions. Tous les Canadiens étaient au courant. Les libéraux et les néo-démocrates ont continué à défendre la politique que rejetait si manifestement la masse des électeurs. Cela explique peut-être pourquoi on trouve des ministériels même de leur côté de la Chambre. Que leur faudra-t-il pour qu'ils se rendent compte enfin que la politique à laquelle ils se sont accrochés comme à du velcro, comme le dit notre leader parlementaire, n'est plus pertinente pour la vaste majorité des Canadiens dans les années 80? Le socialisme a-t-il jamais réussi à accomplir quoi que ce soit en Amérique du Nord? Absolument rien.

Le projet de loi C-15 est une mesure opportune, pertinente, positive, constructive et valable. C'est ce que souhaitent les Canadiens, et c'est ce qu'ils vont obtenir. J'inviterais tous les députés des partis de l'opposition à y réfléchir sérieusement et à appuyer cette mesure que souhaitent les Canadiens et dont ils ont si désespérément besoin. Il faut attirer des capitaux d'investissement au Canada et créer des emplois pour les Canadiens ordinaires en chômage, qui sont au nombre de un million et demi, en faveur de qui nous, du parti progressiste conservateur, déployons tous nos efforts et qui veulent trouver du travail dont les ont privés les politiques néfastes qu'ont mises en œuvre durant 16 ans les libéraux appuyés par leur petite poignée de complices socialistes. Ayez donc le courage pour une fois de voter en faveur du changement.

M. Langdon: Monsieur le Président, le député a fait là une intervention captivante qui présentait une intéressante combinaison. Tout d'abord un petit discours adressé à ses électeurs qui se disent que la ville de Barrie aurait dû empêcher la fermeture de l'usine de la société Black & Decker, et fricoté soigneusement pour pouvoir passer au bulletin de nouvelles de la télévision locale. Puis, quelqu'un a manifestement dû préparer pour lui un discours célébrant les vertus de la suppression de l'organisme dont il vient de dire en terminant qu'elle aurait dû prendre la défense des travailleurs de sa ville d'origine. Il a lu soigneusement son discours sans reconnaître les énormes contradictions dans lesquelles il était emmêlé.

Il aurait dû à tout le moins rougir en parlant du jour nouveau qui s'était levé, car le jour nouveau qui s'est levé après les élections a été un jour sombre et désespérant pour les 600 travailleurs de l'usine de la société Black & Decker, un jour où ils ont vu disparaître leurs emplois et où le gouvernement s'est vu confronté à un défi. Voilà tout le sujet du présent débat, l'existence d'un appareil d'examen du nom de l'AEIE—on pourrait lui donner un autre nom ou une méthode de travail quelque peu différente—qui a donné aux travailleurs de Barrie la possibilité d'en appeler de la fermeture décidée par la compagnie Black & Decker.

Le député est bien au courant de ce qui se passe dans sa circonscription. Il doit savoir que ces travailleurs sont venus à Ottawa, où ils ont pu s'entretenir avec les collaborateurs du

ministre de l'Expansion industrielle régionale. Ils ont pu exposer au ministre une information soigneusement vérifiée qui entrait en contradiction avec celle que la compagnie Black & Decker avait fournie à l'AEIE. Grâce à l'existence de cet appareil d'examen qu'il souhaite maintenant voir disparaître, le ministre a pu convoquer à nouveau les dirigeants de la société Black & Decker pour en exiger de nouvelles explications. Le syndicat concerné poursuit maintenant le ministre en justice en vertu de cette loi dont il veut se débarrasser pour qu'il intervienne afin de protéger les emplois de ses membres.

Nous avons là un cas classique où les travailleurs et les collectivités peuvent se servir de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour se protéger. Le député, au lieu de défendre les intérêts de la population et des travailleurs de sa ville, salue l'avènement d'un jour nouveau et remercie le ciel de l'élection du gouvernement progressite conservateur. C'est le cas classique d'emplois qui sont perdus à cause de l'investissement étranger. Il est de notoriété publique que c'est une société étrangère qui a pris le contrôle d'une autre filiale étrangère, entraînant la perte de 400 emplois.

C'est peut-être que les ministériels n'aiment pas être placés devant la réalité. Ils veulent peut-être récrire l'histoire, mais en l'occurrence les faits sont très clairs. Pourquoi le député se réjouit-il qu'on supprime le seul mécanisme que la population et les travailleurs de sa région ont à leur disposition pour empêcher cette société d'agir comme bon lui semble? Comment peut-il sans rougir réclamer l'élimination de la seule loi qui protège les gens de sa région?

• (1620)

M. Stewart: Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire au député d'Essex-Windsor que je n'ai pas besoin d'aide pour parler de la libre entreprise. Je pourrais ensuite lui poser une question. Comprend-il ce que veut dire «jouer pour la galerie»?

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Quand le député a parlé la première fois à la Chambre des sociétés Black & Decker et General Electric, il a mentionné l'achat de Westinghouse par Black & Decker. Il ne savait même pas de quelle société il s'agissait. Le voilà qui se remet à jouer pour la galerie en parlant du grand dévouement de son parti à la cause des Canadiens ordinaires.

Oui, cela se passe dans ma circonscription. Seulement 8 p. 100 de toutes les demandes qui ont été soumise à l'Agence ont été examinées, au coût de $6,000 chacune. L'Agence aurait dû examiner celle que Black & Decker a faite d'acheter l'entreprise de Barrie. Or, elle ne l'a pas fait, et la vente a eu lieu. Pourquoi s'en faire? Telle est la question. Nous allons en perdre 35,000 de plus que nous n'en avons jamais gagné. Cela se passe dans ma circonscription et je m'en préoccupe. Cependant, il sera toujours insoutenable de défendre une décision sur la base de la révision de 8 p. 100 des demandes.

M. Johnston: Monsieur le Président, je voudrais vous aider à arbitrer cet échange. A entendre le député, j'en conclus qu'il veut nous dire que si l'Agence avait protégé les travailleurs de Black and Decker, il n'appuierait pas le projet de loi pour autant mais défendrait la survie de l'Agence. Est-ce bien cela? C'est la conclusion que je tire de ses propos.

M. Stewart: Monsieur le Président, vous me permettrez de dire au député que ses conclusions sont les mêmes qu'elles étaient lors de la course à la direction: il a des chances de gagner.

M. Langdon: Monsieur le Président, encore une fois le député ne comprend pas la situation. Les statistiques ne prouvent pas que 92 p. 100 des demandes n'ont pas été étudiées. Elles démontrent plutôt que 92 p. 100 des demandes examinées ont été acceptées sous certaines réserves et, dans le cas de la Black and Decker, si on croit certaines dépêches et certains propos de responsables de l'Agence, ces conditions étaient que l'usine de la Black and Decker reste rentable. Ainsi, tant que l'exploitation était rentable, elle allait rester ouverte.

Le syndicat a des statistiques qui prouvent clairement que d'une part la Black and Decker était rentable l'an dernier et ensuite qu'elle l'était aussi cette année. Voilà pourquoi il peut déclarer à l'Agence: «Vous n'avez pas respecté les conditions que vous aviez fixées vous-mêmes». En fait, ce sont les engagements que l'Agence avait obtenus de Black and Decker qui autorisent maintenant les travailleurs à se tourner vers le ministre et ensuite vers les tribunaux pour essayer de protéger leurs emplois.

Le député se rend-il compte que son approche est contradictoire? Se rend-il compte que dans ce cas-ci, comme je le prévois, il arrivera bien souvent qu'à l'avenir des travailleurs canadiens perdront leur emploi à cause d'investissements étrangers et que des emplois qui pouvaient être protégés lors d'un processus d'examen ne le seront pas?

J'aurais un dernier point à signaler. Je ne fais pas de politique. J'e n'ai pas à convaincre les électeurs de Barrie. Je parle de nos concitoyens qui sont lésés et qui perdent leur emploi. Voilà ce pourquoi nous luttons. Et je demande au député de s'en rendre compte également.

M. le vice-président: La parole est au député de Simcoe-Sud (M. Stewart) à qui je demande d'être bref.

M. Stewart: Monsieur le Président, je serai bref. Ma position n'est pas contradictoire. Je défendrai toujours mes électeurs. Je ferai tout mon possible pour résoudre le problème de la Black and Decker sans chercher à l'envenimer comme le fait le député. Dans l'ensemble, Investissement Canada fera beaucoup mieux que ce que nous faisons aujourd'hui et que ce que nous ferons à l'avenir. L'investissement étranger . . .

Une voix: Bien vu!

Mme Mitchell: Nous avons fait un nouvel adepte.

M. le vice-président: Le temps consacré aux questions et observations est terminé.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-16, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1985.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Egmont (M. Henderson)—Les pêches—La décision concernant le banc Georges—La possibilité que les États-Unis demandent un moratoire. *b*) On demande au premier ministre de conclure un accord de gestion; le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall)—L'emploi—L'affectation de fonds à la création d'emplois. *b*) La provenance du financement; le député de Bow River (M. Taylor)—La condition physique et le sport amateur—La nouvelle selon laquelle des athlètes soviétiques auraient introduit des drogues dans le pays.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi qui, à mon avis, contrairement aux promesses de ce parti, a pour but, encore une autre fois, de priver les travailleurs et les travailleuses d'avoir un emploi. Monsieur le Président, à aucun endroit, contrairement à ce que certains députés progressistes conservateurs affirment, ce projet de loi garantit qu'il va y avoir plus d'emplois au Canada. A aucun endroit, contrairement à ce que certains députés affirment, ce projet de loi garantit que dans telle partie du Canada, dans telle province, dans telle circonscription, il y aura plus d'emplois. Par contre, ce projet de loi ne garantit pas que dans telle partie du Canada, dans tel comté, dans telle circonscription il n'y aura pas de perte d'emploi. Et je m'explique pourquoi le parti libéral, l'opposition officielle, s'oppose au projet de loi tel qu'il est présentement, c'est que, advenant qu'une multinationale américaine, comme le mentionnait le premier ministre, décide d'acheter plusieurs petites entreprises, et compte tenu d'une récession comme on en a déjà connu dans un secteur particulier de l'industrie, les décisions vont se prendre aux États-Unis et non au Canada et les financiers décideront de fermer les entreprises canadiennes pour continuer à faire produire et créer des emplois aux États-Unis, ce qui est leur responsabilité. Et, au Canada, nos gens ne seront strictement que des entrepôts et il y aura des mises à pied. Ce projet de loi ne permet pas d'empêcher de telles situations.

Au début de la semaine, un député progressiste conservateur demandait des exemples où des entreprises étrangères étaient

venues au Canada et avaient été mal servies. Je pense qu'il y en a qui ont la mémoire courte. On n'a qu'à se rappeler Iron Ore. Les représentants de cette dernière sont venus exploiter des richesses naturelles au Québec et lorsqu'ils ont réalisé qu'il n'y avait plus rien à faire, vous savez ce qu'ils ont fait. Ils ont employé un Canadien pour être président, pour faire passer la pilule, la «fermer», et faire des mises à pied.

D'autres personnes se rappelleront ITT. A une certaine époque, ils sont venus exploiter les richesses naturelles au niveau de la forêt au Québec sans penser au reboisement, sans penser à l'avenir, et lorsqu'ils ont eu fini, lorsqu'ils ont vu qu'ils n'étaient plus rentables, qu'ils n'auraient plus de profit, ils ont fermé les portes et ils ont dit aux Québécois: Débrouillez-vous!

Monsieur le Président, je pense qu'il serait important que chaque député s'assure qu'il y ait des améliorations à ce projet de loi. Je n'ai rien contre le fait que des investisseurs de n'importe quel pays viennent ici au Canada pour investir, mais il y a une chose qu'il faut s'assurer, c'est qu'il y ait de la création d'emplois et que ce ne soit pas des investisseurs étrangers qui définiront les politiques tant économiques que sociales au niveau du pays.

• (1630)

Il y a une autre ambiguïté. Si on lit le discours du premier ministre (M. Mulroney) qu'il a prononcé à New York et que l'on examine ce projet de loi, je pense que c'est un problème très sérieux au niveau de ce gouvernement, c'est qu'il ne dit jamais la même chose au même endroit et on ne sait jamais quand il dit la vérité.

A la page 4 de son discours, je remarque que le premier ministre du Canada mentionne qu'il est allé rencontrer le président des États-Unis. Personnellement, je crois qu'il y est allé pour savoir quels étaient les ordres que le président des États-Unis lui donnait.

Et dernièrement, il nous a annoncé que le président des États-Unis viendrait vérifier au Canada si le premier ministre du Canada a bien suivi ses ordres.

Mais non seulement la solution pour établir de bonnes relations entre le Canada et les États-Unis, il demande qu'il y ait des rencontres régulières au niveau des deux paliers de gouvernement, au niveau du président et du premier ministre, mais aussi des ministres. A force de vouloir développer une telle attitude, je me demande qui va gouverner le Canada! Est-ce que ce seront les ministres du gouvernement canadien qui seront obligés de s'ajuster aux décisions des gouverneurs américains?

Il faut quand même penser que nos amis et nos voisins sont une puissance importante et que je vois mal le ministre des Finances actuel (M. Wilson) et certains autres ministres aller dialoguer avec des représentants du gouvernement américain. J'ai l'impression qu'ils vont entrer dans le bureau avec leur idée, mais ils vont en sortir avec l'idée du gouvernement américain et, dans l'espace de 15 à 20 ans, si on continue à ce rythme-là, ce seront les Américains qui décideront non seulement du genre d'économie que nous aurons, mais aussi de la politique sociale.

Un autre endroit dans le discours du très honorable premier ministre a attiré mon attention, alors qu'il nous mentionne qu'il y aura de la surveillance strictement au niveau de certains investissements étrangers de grandes entreprises. Et lorsque ce sera un investissement par l'investisseur étranger au niveau de la PME, il n'y aura alors aucune difficulté: Allez-y, on vous vend cela, pas de problème!

Mais ce que le gouvernement a oublié, c'est que ça commence par une petite entreprise canadienne qui est achetée par des financiers américains, puis une deuxième, puis une troisième, et au bout d'un certain nombre d'années, ça sera des milliers d'entreprises canadiennes qui n'auront pu contourner le manque de règlements de ce projet de loi, et ce seront eux qui décideront.

Et je me demande si ce ne seront pas les États-Unis, si ce n'est pas le gouvernement américain, si c'est pas la haute finance américaine qui a exigé de ce gouvernement que le projet de loi qui avait été adopté en cette Chambre, soit les modifications au Code du travail qui avaient été adoptées ici à la Chambre, si ce n'est suite aux demandes de ces gens-là qui auraient dit à ce gouvernement de ne pas faire la passation de ce projet de loi, de s'assurer que le projet de loi soit retardé pour qu'il ne soit pas mis en application.

J'aimerais bien savoir si le ministre du Travail (M. McKnight) peut nous assurer que ce n'est pas là une ingérence étrangère qui a influencé le gouvernement à refuser d'adopter un projet de loi qui, ici à la Chambre des communes, a été accepté a l'unanimité à la suite d'un débat en comité.

Il y a un autre domaine qui est dangereux, c'est celui qui a trait à l'énergie. Et là je pense que les portes sont grandement ouvertes aux multinationales. Et je vois mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) . . . Et je pense que j'inviterais les députés et les ministres de l'autre côté, des provinces d'Ontario et de l'Ouest, à écouter un peu plus leur collègue de Duvernay. Lui, il sait ce qu'est une multinationale. Lui, il sait comment une multinationale pense à l'endroit des petites entreprises et des consommateurs. J'espère que vous allez l'écouter au caucus, parce que, lui, il l'a vécu et il est à la veille de vous le dire. Lui, il sait ce que sont les intérêts d'une multinationale. Ce n'est sûrement pas pour protéger les intérêts des consommateurs, ce n'est sûrement pas pour protéger les intérêts de la petite entreprise: il l'a vécu le problème au Québec à l'endroit des petits garagistes.

Alors j'invite les députés de cette Chambre, surtout du côté ministériel de l'Ouest du pays et des autres provinces, à écouter le député de Duvernay.

Je sais qu'il pourrait vous parler en connaissance de cause. Alors je pense qu'il est très important d'être prudent avant de vendre tout le Canada à des pays étrangers.

Il y a aussi un autre dossier important, c'est Canadair. Le ministre nous a dit: Ca passera au Cabinet, si jamais des investisseurs étrangers décident d'acheter Canadair. Mais comment s'en assurer avec ce gouvernement-là alors qu'une journée il dit blanc et le lendemain, noir? Au moins avant, sous l'ancien gouvernement de M. Clark, ils disaient telle chose en français, le contraire en anglais. Mais ce gouvernement-là, que ce soit en français ou en anglais, dit toujours le contraire. Il se démentit d'une journée à l'autre. Je pense qu'il est important pour les députés de la région de Montréal, pour les députés du Québec, de s'assurer que non seulement les emplois demeurent à la Canadair, mais aussi que la technologie demeure une technologie canadienne.

Monsieur le Président, dans ce projet de loi, dans les propos du premier ministre et de certains députés, j'ai l'impression que l'on veut revenir à ce qui existait il y a 75 ou 80 ans, ce qu'on appellait la loi de la jungle, la loi du plus fort. Tantôt le député qui avait la parole avant moi a répondu à une question du député néo-démocrate qu'en ce qui concerne l'entreprise privée, il n'a pas de leçon à prendre de personne, mais il n'a jamais répondu à la question en ce qui concerne les emplois perdus de l'entreprise privée. Il ne savait pas comment se défendre là-dessus, monsieur le Président.

Je pense que la plupart de mes collègues ont mentionné, et même des député du Nouveau parti démocratique, qu'il va falloir que chacun y réfléchisse avant d'adopter le projet de loi, que chacun s'assure d'apporter des modifications qui seraient importantes tout en protégeant les investisseurs canadiens, tout en permettant aux investisseurs étrangers de venir s'établir ou faire des affaires au Canada, mais il faut surtout s'assurer qu'il n'y aura pas de perte d'emplois, et le principal défi, c'est de s'assurer qu'il y aura de la création d'emplois.

Monsieur le Président, le premier ministre avait dit que strictement, avec l'élection de son gouvernement, avec la confiance qu'il dégage, que le chômage diminuerait. On a eu des chiffres, 50,000 chômeurs de plus. Les employés de Radio-Canada avaient cru que le fait strictement d'avoir ce nouveau gouvernement, ça irait bien; ils ont eu le résultat, quelque 1,100 personnes ou plus ont perdu leur emploi, sans compter les emplois indirects.

Monsieur le Président, on pourrait donner une liste très longue, mais il n'y a qu'une chose qui est restée la priorité des priorités de ce gouvernement-là, ce sont les 36 millions pour changer les uniformes des soldats, et c'est compréhensible parce que, pour le premier ministre, c'est l'habit qui fait le moine. Mais, malheureusement, nos militaires n'ont pas besoin de l'uniforme, ils ont les qualités et les compétences, et je ne vois pas à quoi le changement de couleur des uniformes les protégerait mieux contre les missiles «Cruise».

Monsieur le Président, pour revenir au projet de loi qui nous intéresse, je crois et j'espère et j'ai confiance, comme je le disais tantôt, et je vois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), que je réinvite à écouter le député de Duvernay (M. Della Noce) qui a l'expérience en ce qui concerne les multinationales dans le domaine de l'énergie et du pétrole; Je me serais attendu à ce qu'on le nomme secrétaire parlementaire pour s'assurer qu'il y ait un équilibre, un défenseur des multinationales et un défenseur des citoyens à moyen et à faible revenu, mais ce n'est pas le cas, ils l'ont écarté. Mais je les invite fortement à l'écouter, et j'ai confiance que la semaine prochaine le gouvernement nous arrivera avec des amendements qui seront appréciables, qui protégeront les intérêts des travailleurs; sinon, l'opposition officielle le fera, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens) a la parole.

Mme Killens: Suite à l'énoncé de mon collègue, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), j'aimerais lui poser la question suivante.

Est-ce qu'il serait capable d'évaluer la situation d'aujourd'hui dans sa circonscription en matière de logement comparativement à l'époque où il était secrétaire parlementaire du ministre de l'Habitation?

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

• (1640)

M. Malépart: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable députée de Saint-Michel-Ahuntsic (M^me^ Killens). Je pense qu'aujourd'hui Statistique Canada nous a démontré ce qui est arrivé en matière d'habitation depuis le 4 septembre. Les chiffres réels nous démontrent que dans les régions urbaines il y a une baisse de mises en chantier de 14 p. 100, et qu'au niveau du logement collectif il y a eu une diminution de 28 p. 100.

Le ministre, lorsqu'il était sur la banquette ici, pas tellement loin de ce côté-ci, s'acharnait à s'assurer que le gouvernement injecte de l'argent pour relancer l'industrie de la construction. Tout le monde sait que lorsqu'on dit «le bâtiment va, tout va». Mais non, monsieur le Président, la réalité, c'est qu'on a coupé des . . .

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le député me dise quand exactement j'ai demandé qu'on injecte davantage d'argent dans le bâtiment afin de gonfler artificiellement la demande et de permettre à ces hommes et à ces femmes qui ont été employés . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement, monsieur le ministre.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, il va falloir que je le répète, le ministre du Travail (M. McKnight), le ministre responsable de l'habitation n'a pas saisi. Alors il est important . . . j'imagine qu'il a lu le rapport des statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui faisait état de la situation lamentable en matière d'habitation. Et, monsieur le Président, non seulement les mises en chantier, le logement locatif est diminué mais le ministre a recommandé de couper des sommes d'argent dans ce domaine-là.

M. Grisé: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les commentaires du député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) qui ressemblaient à un certain moment presque à des vœux de bons souhaits pour la Nouvelle Année. Mais il a fait également quelques commentaires tantôt en mentionnant que c'était presque dangereux d'avoir des investisseurs ou des propriétaires d'entreprises américains. Alors je suis persuadé que même si ce n'est pas dans sa circonscription, le député de Montréal-Saint-Marie est très sensibilisé à une compagnie qui a son bureau chef sur la rive sud, qui s'appelle la Pratt & Whitney Aircraft plus précisément et dont le siège social est à Hartford au Connecticut.

Depuis plusieurs années, monsieur le Président, on peut voir, chiffres à l'appui, que cette entreprise-là a créé nombre d'emplois partout dans la rive sud. Il y a même des travailleurs qui travaillent chez Pratt & Whitney et qui demeurent à Montréal. Il y en a peut-être qui demeurent dans la circonscription de l'honorable député. Alors il faudrait aussi considérer quelquefois que ces investissements-là sont créateurs d'emplois. Et ce sont des compagnies de ce genre-là qui ont également permis l'évolution même de toutes les régions de notre pays et le développement d'une technologie très valable dans l'aéronautique au Canada. Alors ce sont ces entreprises-là qui ne partent pas toutes les années avec des millions, ils ne retournent pas cela à Hartford parce que depuis les 15 dernières années, cette entreprise-là n'a cessé de progresser, n'a cessé de créer des emplois et d'amener une meilleure technologie.

M. Malépart: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question du député de Chambly (M. Grisé). Mais je pense qu'il a choisi le mauvais exemple. Je pense qu'il a choisi le mauvais exemple. Je pense qu'en ce qui concerne la Pratt and Whitney, tout d'abord je n'ai pas dit que j'étais en désaccord sur le fait de faire venir de l'investissement étranger. J'ai dit qu'il faut s'assurer que les investissements étrangers qui viennent au Canada ne soient pas utilisés pour nous faire perdre des emplois, qu'ils soient utilisés pour maintenir ou en créer des emplois.

Mais l'exemple qu'il donne de la Pratt & Whitney . . . Il devrait se rappeler que ce n'est pas un exemple, ce n'était pas un modèle d'entreprise. Rappelez-vous les conflits des années 1972 au niveau de la syndicalisation! Rappelez-vous cette entreprise, comment cette multinationale américaine faisait—cela a fait des guerres au Québec—pour empêcher les ouvriers et les ouvrières de se syndiquer! Je pense que cela a demandé une loi à l'Assemblée nationale pour forcer cette entreprise à accepter le syndicalisation de tous ses employés.

Mais je suis content que le député soulève ce point. Cela démontre que les entreprises américaines, les investiseurs étrangers, doivent respecter les lois. Et dernièrement, je pense que c'étaient les syndicats qui étaient affiliés à des entreprises américaines qui décidaient de devenir strictement des syndicats canadiens. Cela démontre qu'il faut absolument s'assurer qu'il y ait des règles pour ne pas que le Canada soit dirigé par des gens d'autres secteurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Une question supplémentaire de la part de l'honorable député de Chambly (M. Grisé).

M. Grisé: Monsieur le Président, je me pose une certaine question quand l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) dit que la compagnie mentionnée, la Pratt & Whitney, n'était pas un modèle d'entreprise chez nous, alors que son gouvernement a investi quelque 12 millions de dollars dans les dernières années.

M. Malépart: Monsieur le Président, je regrette que l'honorable député . . . et je ne sais pas s'il entend dur, mais j'ai dit: C'est un mauvais exemple d'entreprise au niveau de la syndicalisation. Et il se rappelle du fait qu'à ce moment-là, lorsqu'il y a eu le conflit à la United Aircraft, comme cela s'appelait à l'époque, la compagnie était rendue tellement scandaleuse en termes de nom qu'elle a été obligée de changer de nom afin de pouvoir continuer à fonctionner.

Le député se rappelle très bien les années 1972, des conflits qu'ils ont eus au Québec concernant cette entreprise-là au niveau de la syndicalisation des employés.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée . . .

[*Traduction*]

M. Tom Hockin (London-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour la première fois pour faire un vrai discours. Il m'est difficile de parler longuement lorsque je pose une question à la Chambre, et c'est pourquoi je profite de l'occasion cet après-midi pour participer à ce débat.

Le projet de loi à l'étude, monsieur le Président, a déjà été débattu par la Chambre sous diverses formes depuis une vingtaine d'années, sans s'appeler nécessairement projet de loi C-15. J'appuie cette mesure pour diverses raisons qui sont tout à fait contraires aux opinions exprimées ces derniers jours par des députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral. Je voudrais classer mes observations sous trois rubriques, lesquelles sont au fond même des arguments de l'opposition. Premièrement, la plupart des pays étrangers disposent d'une sorte de mécanisme d'examen, une sorte d'«AEIE», mais qui, en général, est beaucoup plus sévère que le système que nous proposons; c'est pourquoi nous allons exposer le Canada à un climat d'investissement qui sera anormalement exigeant pour nous par rapport aux autres pays du monde. Ce point a été l'essentiel des arguments avancés par le chef du Nouveau parti démocratique et des députés des deux partis de l'opposition y ont fait fréquemment allusion.

Pour répondre à cet argument, je voudrais citer un rapport de l'OCDE portant sur cette question. Si l'on considère la façon dont les pays étrangers traitent les capitaux qui entrent chez eux, monsieur le Président, on fait certaines constatations surprenantes. La réglementation imposée par l'AEIE depuis dix ou 12 ans dans notre pays a été beaucoup plus lourde et pénible que les mécanismes d'examen en vigueur dans les autres pays. Je voudrais citer un passage d'un document—publié en 1982—sur les moyens de contrôle et les obstacles aux investissements directs dans les pays membres de l'OCDE, sous la rubrique «Procédures d'autorisation, réglementation et obstacles en général». En Allemagne, il ne faut pas d'autorisation. En Grèce, l'importation de capitaux étrangers est libre. En Italie, pas d'autorisation nécessaire pour les investissements directs étrangers et le mécanisme d'examen est beaucoup plus souple que ne l'était l'AEIE. En Hollande, l'entrée de capitaux directs sous forme de participation au capital ne fait l'objet d'aucune autorisation. En Espagne, en général, les investissements étrangers dans les entreprises espagnoles sont libres jusqu'à concurrence de 50 p. 100 du capital. Au-dessus de 50 p. 100, l'investisseur doit demander une autorisation qui est accordée la plupart du temps. Depuis deux ans, 96 p. 100 de la valeur totale de toutes les demandes d'autorisation présentées en Espagne ont été accordées. En Suisse, pas d'autorisation nécessaire pour les non-résidents ou les entreprises étrangères implantées dans le pays qui veulent y investir sauf pour l'acquisition de biens immobiliers, qui fait l'objet d'une demande d'autorisation, ainsi qu'un ou deux autres secteurs restreints. Au Royaume-Uni, aucune autorisation nécessaire aux non-résidents ou aux entreprises étrangères établies dans le pays qui désirent investir. Aux États-Unis, nos voisins, et je cite encore une fois ce document de l'OCDE comme je le fais depuis le début, il ne faut pas d'autorisation aux non-résidents ou aux entreprises contrôlées par des capitaux étrangers. Dans certains États, l'achat de terrains par des non-résidents ou des sociétés étrangères est interdit ou restreint.

• (1650)

C'est un document très intéressant lorsqu'on essaie de voir où se situe le Canada dans le contexte mondial actuel de l'investissement étranger. Pourquoi est-ce important? Tout d'abord parce que la question a été soulevée par l'opposition. La vérité, c'est que le Canada a superposé les moyens de dissuasion les uns aux autres, par l'intermédiaire de l'AEIE qui était considérée par les étrangers comme un obstacle psychologique qui, de leur point de vue, était beaucoup plus important que les organismes comparables des autres pays. Si c'est vrai, nous devons voir les choses en face.

Je voudrais vous lire un extrait d'un livre récent d'Edward Safarian, professeur à l'Université de Toronto. Il a étudié les investissements de 13 grands pays au cours des 20 dernières années. De 1963 à 1968, le Canada a reçu 16 p. 100 des investissements de ces 13 pays importants du monde. De 1968 à 1973 il en reçu 12 p. 100. Ensuite, lorsque l'AEIE s'est vraiment mise à la tâche, de 1974 à 1979, le chiffre est tombé à 3 p. 100; seulement 3 p. 100 du total des investissements est venu au Canada, contre 16 p. 100 antérieurement. Nous devons situer nos mécanismes de filtrage, quels qu'ils soient, dans un contexte mondial. Il n'y a pas de meilleure preuve de cela que les statistiques que je viens de lire.

Bien entendu, la situation s'est encore détériorée depuis 1980. De 1980 à 1982, notre part des investissements des 13 pays principaux a été négative. En d'autres termes, nous investissions plus à l'étranger que les étrangers n'investissaient chez nous. Nous devons voir comment le Canada est perçu à l'étranger. Nous devons regarder ce que sont nos méthodes de filtrage, face à la panoplie des méthodes utilisées par les autres pays. Ce faisant, on s'aperçoit que l'AEIE était extrêmement dangereuse pour notre développement économique.

Il est vrai que la Suède, la Norvège, l'Australie et le Japon ont des mécanismes de filtrage, mais tous les critères objectifs montrent qu'ils sont beaucoup plus faciles que ceux de l'AEIE. En fait, la France, est extrêmement ouverte. Elle a un comité interministériel qui étudie certains niveaux d'investissement étranger et elle a un registre de ces investissements, mais elle n'a pas de critères stricts et le taux de refus a toujours été de l'ordre de 1, 2 ou 3 p. 100 par année pour tous les investissements destinés à ce pays. La France, l'Australie, la Scandinavie et le Japon ont tous des taux de refus extrêmement bas. L'Italie encore plus.

Nous devons considérer l'AEIE dans ce contexte et c'est pourquoi, franchement, cette agence doit connaître le sort du dodo. C'est un mécanisme qui, même s'il a été utile, était certainement dépassé à la fin des années 70, à plus forte raison dans les années 80.

La deuxième chose que j'ai constatée au cours du débat, aussi bien cet après-midi que dès le début des délibérations, c'est que l'on prétend que le projet de loi menace la survie de nos petites entreprises. Bien entendu, on peut débattre le pour et le contre avec divers degrés de conviction, mais je voudrais faire part à la Chambre de mon opinion à ce sujet.

J'ai l'impression qu'au Canada nous avons eu tendance, surtout au cours des dix dernières années, à produire de petites entreprises qui se développaient jusqu'à un certain point, mais ne passaient jamais au stade suivant. Ce deuxième stade, c'est la possibilité d'exporter à l'étranger, ou même simplement aux États-Unis, ou de passer à un niveau technologique qui en fait une société de classe mondiale. Nous avons eu tendance, au Canada, à produire de petites sociétés qui étaient souvent vendues pour réaliser un gain de capital qui, le plus souvent, était utilisé pour acheter de l'immobilier, ce qui n'est pas particulièrement productif. Nous devons mettre un frein à ce genre de comportement. Si nous voulons que nos petites entreprises, et cela comprend toutes les *Black and Decker* du monde, se développent réellement, nous devons trouver un moyen de les faire passer au deuxième stade, celui où elles pourront réellement avoir une présence internationale. Les petites entreprises peuvent être fortes au niveau international en même temps qu'au niveau national. Monsieur le Président, un moyen d'y arriver consiste, je crois, à lancer des signaux comme ceux que nous lançons dans le projet de loi.

Le président d'une des grandes sociétés étrangères de Londres m'a dit l'autre jour que si ce projet de loi est adopté, sa société songerait à acheter deux ou trois petites entreprises au Canada et à quadrupler leur production. Sa société exportera aux États-Unis à partir de cette base. Elle va quadrupler sa liste de paie et ses effectifs. Voilà le résultat qu'aura le projet de loi. Autrement dit, ce projet de loi va aussi ressusciter de petites entreprises. Celles-ci ne vont pas être purement et simplement menacées.

Plusieurs entreprises qui trouveront leur situation plus difficile à cause de la concurrence favorisée par le projet de loi trouveront peut-être qu'elles auraient mieux fait de toute façon d'investir leur argent autrement. La concurrence sera plus forte, ce qui fera baisser les prix et ce qui nous forcera à être plus concurrentiels et plus efficaces dans l'économie mondiale. Espérons que nous pourrons en arriver à la deuxième étape que doit atteindre une entreprise, c'est-à-dire, à dépasser le cadre national.

Le troisième argument d'importance concerne le risque que des acheteurs étrangers viennent acheter des entreprises au Canada pour les femer. C'est en gros ce qu'on a dit cet après-midi. A cet égard, je signale que, d'après ce que nous voyons depuis six ou sept ans, des compagnies étrangères n'investissent pas au Canada pour fermer des entreprises canadiennes; elles n'investissement pas du tout. Par conséquent, l'argument de l'opposition ne repose sur aucun fondement réel.

Certains prétendent que si des entreprises étrangères achètent des sociétés canadiennes, la production changera dans certaines entreprises. Je signale que, surtout dans l'exemple cité par le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart), la participation étrangère dans Canadair ou de Havilland pourrait être excellente. Ces entreprises ont des installations, du savoir-faire et des moyens technologiques formidables. Ce dont elles ont besoin, c'est de diffuser leurs produits à l'étranger, c'est d'avoir des experts en commercialisation à l'étranger, d'établir une présence à l'étranger. En fait, elles pourraient y arriver en ayant un partenaire étranger.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles précédant le nº 31 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'EXÉCUTION DES AUTEURS DE MEURTRES MULTIPLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River) propose: Que le projet de loi C-209, concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur le Président, j'espère bien que ce projet de loi franchira l'étape de la deuxième lecture et sera soumis au comité, car je crois qu'il le mérite.

Ce projet de loi est nécessaire parce que le Code criminel du Canada ne prévoit pas de châtiment approprié pour les auteurs de meurtres multiples. Le maintien en vie d'assassins de cette envergure est une source d'angoisse permanente pour les Canadiens en général, et plus particulièrement les femmes et les enfants.

Le projet de loi prévoit l'exécution de quiconque tue dix personnes ou plus avec préméditation et est reconnu coupable sans que subsiste l'ombre du doute

Un de ces meurtriers est Clifford Robert Olson. Personne ne peut nier qu'il a assassiné ces filles et ces garçons de sang froid, après avoir prémédité ses crimes. Permettez-moi de rappeler l'histoire criminelle de Clifford Robert Olson. Il n'avait pas de remords et tuait seulement pour le plaisir. Son premier meurtre a été celui de Christine N. Weller. Olson l'a emmenée à Richmond le 17 novembre 1980 et l'a tuée à coups de couteau en la frappant à maintes reprises. Comme tous les autres qui l'ont suivi, ce meurtre était prémédité et délibéré.

Cinq mois plus tard, Clifford Olson a emmené Colleen Daignault à Surrey pour la tuer. Cet assassinat était également prémédité et délibéré. La petite fille est morte d'une fracture du crâne.

Cinq jour plus tard, le 21 avril 1981, Clifford Robert Olson a emmené Daryn Todd Johnsrude à Deroche et l'a assassiné en lui fracturant le crâne.

Le cinquième meurtre était celui d'Ada Anita Court qui a été commis exactement un mois après celui de Daryn. Le 21 juin 1981, Clifford Robert Olson l'a emmenée à Agassiz où il l'a étranglée.

Onze jours après, Clifford Robert Olson a conduit à Richmond un garçon de neuf ans, Simon Patrick Partington, qu'il a également étranglé.

Le meurtre suivant a eu lieu 28 jours plus tard. Sandra Lynn Wolfsteiner a disparu le 19 mai, et Olson a finalement admis qu'il l'avait tuée.

Le meurtre suivant a été commis sept jours après. Clifford Robert Olson a emmené Judy Elizabeth Kozma à Agassiz le 9 juillet et l'a assassinée en la poignardant à de multiples reprises.

Seulement deux jours plus tard, Clifford Robert Olson a conduit Raymond Lawrence King à Agassiz. Il l'a tué le 23 juillet 1981 en lui fracturant le crâne.

Encore deux jours plus tard, cet homme—si l'on peut l'appeler ainsi—a emmené Sigrun Charlotte à Richmond où il l'a tuée le 5 juillet. Elle est morte de fractures du crâne. Seulement deux jours plus tard, Clifford Robert Olson a emmené Terri Lynn Carson à Agassiz où il l'a étranglée le 27 juillet 1981.

Le 21 juillet, tout juste trois jours après le meurtre de Terri, il a conduit Louise M. Chartrand à Whistler où il l'a assassinée. Elle est morte de fractures du crâne.

Ce sont les 11 meurtres que cet homme a commis en quelques mois. Pendant le seul mois de juillet, il a assassiné cinq personnes de sang froid. Il a été prouvé que la plupart de ses victimes avaient subi un traitement avilissant avant d'être assassinées et qu'au moins certaines avaient subi des violences sexuelles.

Je parlerai de sa sentence dans quelques instants. La première chose qu'il faut se demander, c'est si Olson peut être réhabilité. En 42 ans de mauvaise vie, Olson a commis assez de crime pour se retrouver derrière les barreaux pendant la majeure partie des 25 dernières années. Il commettait un crime après l'autre et a finalement atteint le comble de l'horreur en assassinant successivement 11 enfants. Il se vante maintenant ouvertement d'avoir commis plusieurs autres meurtres aux États-Unis, pour lesquels il n'a pas encore été condamné.

Les paroles de la femme d'Olson peuvent sans doute nous donner une idée du genre d'homme à qui nous avons affaire. Elle a déclaré à l'audience de la Cour suprême qu'elle avait épousé un animal qui la terrorisait. Elle a raconté aussi les cauchemars qu'elle faisait avant qu'on arrête son mari; dans un de ces mauvais rêves, le fantôme du garçonnet de neuf ans assassiné, Simon Partington, la suppliait de lui venir en aide. Était-ce un vrai fantôme qui la hantait ou bien un cauchemar? Elle n'en sait rien, mais elle était fermement convaincue que cet enfant implorait son aide, tandis que son mari le brutalisait avant de le tuer. Elle a ajouté: «Je le déteste . . . je l'ai détesté depuis la nuit où il m'a menacée avec un couteau à la gorge».

M. Robert Shantz, avocat de Clifford Olson à un moment donné, a déclaré que cet homme est «un vaurien sans la moindre conscience» qui mériterait d'être exécuté. Il a ajouté que la médecine moderne ne pouvait rien faire pour le changer, que si on le relâchait dans la société, il serait capable d'assassiner trois autres enfants. Cette affirmation a été vérifiée et confirmée par d'autres psychologues très qualifiés. Peut-on réintégrer cet homme dans la société, je le demande à la Chambre?

Tout d'abord, Olson n'éprouve aucun regret de ce qu'il a fait. Il riait en empochant l'argent des jeunes qu'il avait assassinés. Ensuite, la plupart des spécialistes soutiennent que, s'il n'a pas de conscience, le responsable d'une série d'assassinats ne peut être réformé. M. Morrison, psychiatre américain, a déclaré que ces gens sont «incurables, irrécupérables et incontrôlables». Il a ajouté qu'ils pouvaient fort bien réussir à berner les gens, mais qu'il ne leur était pas possible de se réformer.

D'après moi, nous avons d'aussi bonnes chances de réformer Clifford Robert Olson qu'une boule de neige a de rester telle quelle en enfer.

En deuxième lieu, convient-il de faire subir un deuxième procès à cet Olson? Voilà une question importante. Certaines personnes se sont élevées contre le fait que la mesure serait rétroactive et qu'elle enfreindrait les principes fondamentaux de la justice. Qu'on me permette de citer un ou deux cas. Adolf Eichman a été exécuté pour des crimes commis avant 1945, et cela, grâce à des lois qui ne pouvaient exister avant 1948, car l'État d'Israël n'existait pas alors. Ses crimes étaient si horribles que personne n'a jamais douté de la nécessité de l'exécuter. Il l'a donc été. Les criminels de guerre qui ont été traduits devant des tribunaux militaires, mais qui n'ont pas été condamnés à des peines assez sévères, ont été par la suite jugés par des tribunaux civils et punis. D'autres criminels de guerre ont été exécutés des années après avoir commis leurs crimes. Mais il y a une exception à toutes les règles, et cela, on l'accepte généralement un peu partout dans le monde. Quand la raison en vaut vraiment la peine, on fait exception dans ce cas-là. Nous avons affaire à un homme qui a tué 11 jeunes gens; cela le fait bien rigoler et il espère que ça lui rapportera. Vingt-cinq ans d'emprisonnement ne suffisent pas. On lui a assigné des gardiens spéciaux, il bénéficie d'une protection spéciale et de privilèges spéciaux. Il regarde la télévision. Il écrit des lettres, je ne sais pas combien, et les truffe d'un vocabulaire des plus grossiers et des plus vulgaires qu'il m'ait jamais été donné de lire. Cet homme vit aux frais des contribuables du Canada.

• (1710)

En troisième lieu, si Olson parvient à s'échapper de prison, ou encore s'il bénéficie un jour d'une libération conditionnelle, qui en assumera la responsabilité? Pas un seul petit garçon et pas une seule petite fille dans son quartier ne seront en sécurité. Il prend plaisir à tuer des garçons et des filles. Ceux d'entre vous qui s'opposent à son exécution devraient se demander s'ils aimeraient le voir vivre tout près de leurs fils ou filles qui ont de jeunes enfants. Voudriez-vous qu'il vive à deux pas de chez vous?

Une loi avec effet rétroactif comporte certains avantages, car si les gens savent qu'il est question d'adopter une telle loi, tous ceux qui désirent commettre un meurtre aujourd'hui n'ont aucune certitude qu'ils ne seront pas exécutés un jour. Qui sait combien de vies ont peut-être été sauvées du fait que ce projet de loi était inscrit au *Feuilleton*?

Je voudrais également me pencher sur ce qui se fait dans un autre pays, à savoir la Chine. Ce pays, que nous considérons si primitif, a prévu la peine de mort pour les crimes graves,

notamment l'homicide, le viol, le vol avec violence, l'attentat à la bombe et d'autres activités. Deux mois après l'adoption de cette ligne dure qui consistait à exécuter tous les coupables de crimes, la criminalité a atteint son plus bas niveau depuis des années, diminuant de 46.7 p. 100 le premier mois et de 11.5 p. 100 le mois suivant.

La peine de mort à un effet dissuasif. Tout le monde veut vivre. Très peu de gens veulent mourir. La mort est certainement une forme de dissuasion. C'est d'autant plus vrai lorsqu'un homme qui a commis une série de crimes est exécuté. Il ne commettra plus d'autres crimes. Si Clifford Olson avait été exécuté après avoir assassiné sa première victime, Christine Anne Weller, dix braves jeunes gens vivraient encore aujourd'hui, mais il n'a pas été exécuté.

Je voudrais vous citer certaines observations que renferment de très nombreuses lettres que j'ai reçues d'un peu partout au Canada. L'une d'entre elles porte sur la dernière question que je voudrais soulever. Les gens réclament l'adoption du projet de loi à l'étude. Au cours de la dernière session, j'ai déposé plus de 10,000 pétitions de Canadiens d'un bout à l'autre du pays réclamant l'exécution de Clifford Robert Olson. La peine qu'il a reçue est insuffisante. Voici certaines observations. Une personne déclare dans sa lettre: «Il serait peut-être bon de laisser Olson se mêler aux autres détenus». Vous savez ce qui se passerait alors, monsieur le Président? Pourquoi l'État devrait-il laisser des criminels accomplir son devoir? Voici d'autres observations relevées: «Pourquoi le contribuable devrait-il le protéger? Ses victimes n'ont jamais reçu aucune protection dans une la société où l'on estimait qu'elles n'en avaient pas besoin. Eh bien, ces enfants pourrissent dans leurs tombes. La justice est une farce au Canada. La prison à vie, c'est une véritable farce. Cinq ans après, ces meurtriers sont en liberté. Le meurtrier n'a plus rien d'humain et devrait être traité de la même façon qu'un chien enragé».

Quatrièmement, l'exécution a effectivement un effet dissuassif ailleurs. J'ai donné l'exemple de la Chine. De par la loi, en vertu de la sentence rendue contre Olson, il ne pourra demander une libération conditionnelle qu'après avoir purgé au moins 25 ans de sa peine. Le juge a recommandé qu'elle lui soit refusée alors, mais il se passe des choses bien étranges chez nous. Olson s'est déjà échappé d'un pénitencier à sécurité maximale. Il peut récidiver. S'il est exécuté, il ne s'échappera plus ni ne tuera d'autres garçons ou filles. Que se passera-t-il s'il s'évade? Je ne voudrais pas porter le poids de la mort d'autres enfants ni de ceux qu'il a déjà tués. Cet homme doit être exécuté.

D'aucuns m'ont dit qu'ils ne croyaient pas à la peine capitale, car un innocent pourrait être exécuté. Cependant, dans le cas de Clifford Robert Olson, il n'y a pas de doute possible.

En terminant, je voudrais vous faire part d'une observation que j'ai entendue je ne sais plus trop où au Canada. Selon la personne en question «cet homme continue de tourner en dérision notre régime judiciaire. Il fait encore les manchettes, car nous sommes obsédés par l'argent qui lui a été versé pour indiquer l'endroit où ses victimes étaient enterrées, alors que les fantômes de ses victimes réclament à nos oreilles indifférentes que justice soit faite». Cette personne ajoute: «J'espère que ces fantômes continueront de crier à l'injustice. J'espère qu'ils crieront si forts qu'ils nous feront sortir de notre égoïsme pour réparer les injustices dont les enfants de nos voisins ont déjà été les victimes».

Je n'ai absolument aucune hésitation à proposer que ce projet de loi soit lu pour la 2e fois et que Clifford Robert Olson soit exécuté.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel-Ahuntsic): Monsieur le Président, le député de Bow River (Mr. Taylor) soulève une question très importante aujourd'hui. Mais ce projet de loi C-209 concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples, à mon avis, ne touche qu'une partie du problème. Je crois qu'il faudrait en élargir le cadre.

Ce que je ne comprends pas, c'est que nos commettants en ont fait une question de priorité et le gouvernement d'en face ne fait preuve d'aucun leadership sur la question de la peine de mort. En 1979, quand j'ai été élue, un des premiers gestes que j'ai posés dans un de mes envois collectifs, j'ai posé la question à mes commettants: Êtes-vous d'accord sur le retour à la peine capitale? Quatre-vingt-cinq pour cent d'entre eux ont répondu oui. C'est là l'opinion de mes commettants en 1979 qui étaient pour le retour à la peine capitale. Je reçois toutes les semaines des lettres qui me parviennent d'un bout à l'autre du pays m'exprimant le point de vue des gens. Dans neuf sur dix de ces lettres, on voudrait le retour à la peine de mort.

Sur le plan de la tragédie humaine, on oublie souvent qui sont les vraies victimes. C'est non seulement celui qui est tué, qui est lésé dans ses droits, mais tous ceux qui l'entourent, tous ceux qui l'aiment: le père, la mère, le fils, la fille, les frères, les sœurs ainsi que l'épouse qui doivent vivre des situations très angoissantes et même traumatisantes.

• (1720)

Le problème majeur se situe au niveau de l'application de la loi. Si nos institutions ne trouvent pas les moyens de garder les détenus dans des endroits sûrs, si les détenus continuent à s'échapper, notre régime correctionnel doit être révisé. Combien de fois on lit dans les journaux que les détenus sur libération conditionelle ont récidivé! Ils se sont livrés à des actes de violence et même meurtriers. Le gouvernement devrait avoir le courage, premièrement, de soumettre la question de la peine capitale au vote libre de la Chambre, deuxièmement, de réviser notre régime de libération conditionnelle.

Monsieur le Président, je sais que d'autres collègues veulent prendre la parole, mais, en terminant mes observations, je pourrais, peut-être, suggérer d'étudier la possibilité de faire un référendum de la nation sur la question de la peine capitale. J'ai souvent l'impression des députés à la Chambre qui disent: Oui, mes commettants veulent la peine capitale, mais moi, je suis contre. Sommes-nous ici pour représenter nos commettants? Personnellement, je voterais pour le retour à la peine capitale pour un meurtre au premier degré.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-209 inscrit au nom du député de Bow River (M. Taylor). La peine capitale est une question délicate qui suscite des réactions émotives, mais il faut bien reconnaître, comme l'a fait le solliciteur général (M. MacKay), qu'il faut aborder ce sujet de façon raisonnée au lieu de nous laisser prendre par nos sentiments. Je suis contre la peine capitale par principe. Je ne

m'oppose pas simplement à ce projet de loi, mais à la peine capitale, et cela, pour quatre raisons.

Premièrement, la peine capitale a tendance à ne pas être appliquer de la même façon aux différents classes de la société. Les mieux nantis sont capables de se payer des avocats. Ils ont les moyens de reculer la date des procès, d'obtenir des prolongations et des appels et de faire comparaître des témoins. Ceux qui ont de l'argent peuvent se faire acquitter beaucoup plus facilement que ceux qui n'en ont pas. En fin de compte, ceux qui n'ont pas d'argent sont exécutés, tandis que les riches sont acquittés beaucoup plus souvent.

Deuxièmement, et le député l'a mentionné dans son discours, il est toujours possible de condamner un innocent. Par exemple, Donald Marshall, de la Nouvelle-Écosse, a fait onze ans de prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Si nous voulons être logiques, nous devons reconnaître que si nous imposons la peine de mort pour une raison quelconque, il est toujours possible de condamner un innocent.

Troisièmement, la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif. Des études ont été faites dans des États américains où il y a la peine de mort et qui jouxtent d'autres États où la peine capitale n'existe pas. Selon ces études, le pourcentage de meurtres ne varie pas sensiblement. En fait, la violence appelle la violence. Si nous voulons avoir une société violente, le retour à la peine capitale est sans doute la meilleure façon d'y arriver.

La quatrième raison est très importante. Les jurys ont tendance à ne pas condamner lorsqu'ils savent qu'une vie humaine dépend de leur décision. Lorsqu'ils savent que la vie ou la mort d'un autre être humain dépend d'eux, ils hésitent beaucoup à condamner quelqu'un.

Un certain nombre de mesures d'initiative parlementaire ont reçu la première lecture au cours de la session. Je crois que celle-ci est sans doute la plus contestable du point de vue juridique, car elle cherche à faire appliquer la peine capitale de façon rétroactive. Elle vise particulièrement une personne. Je reconnais comme le député que Clifford Robert Olson est un individu absolument odieux. Personne ici ne voudrait le défendre. En tant qu'adversaire de la peine capitale par principe, j'irais jusqu'à dire que si quelqu'un a perdu le droit de vivre, c'est bien Clifford Robert Olson. Toutefois, je ne pense pas que nous ayons des raisons d'appliquer la peine capitale de façon rétroactive. C'est un principe de droit répugnant.

Le député sait que ses collègues hésitent à appliquer une taxe rétroactive de 25 p. 100 dans le cas du Programme énergétique national. Dans ce cas, il s'agit d'argent, et ils s'y opposent par principe. Cela leur semble absolument répugnant. Le député est cependant prêt à ôter la vie à quelqu'un en adoptant une loi rétroactive. Cela témoigne, selon moi, de la légalité contestable de son projet de loi.

La peine capitale donne peut-être à la société l'impression de faire quelque chose pour régler un problème, alors qu'il n'en est rien, de remédier à une situation, alors que nous n'en faisons rien.

Il est révélateur de noter que lorsque nous avons entendu parler pour la première fois des meurtres commis par Olson il y a plusieurs années, un psychologue a signalé qu'il connaissait cinq ou six jeunes, des enfants, en Colombie-Britannique, dont les traits de personnalité pourraient à son avis les amener à agir un jour de la même manière que Clifford Olson. Il le faisait remarquer au moment même où les autorités provinciales ordonnaient la fermeture d'établissements conçus pour venir en aide à ces enfants.

Pourquoi n'exigeons-nous pas la création d'établissements capables de diagnostiquer ces maladies du comportement et de traiter ces enfants en état de crise de sorte qu'ils puissent guérir et mener une vie normale et honnête? Il nous faut attaquer ce genre de problème à la racine au lieu d'attendre jusqu'à ce qu'une crise éclate pour réclamer la mise à mort d'une personne que nous jugeons tous condamnable en pensant remédier ainsi au problème.

Je dirai pour conclure que ce projet de loi me paraît tout à fait inacceptable. Il vise un problème qui nous pose à tous énormément de difficulté. Je ne crois pas que les mesures préconisées par le député réussiraient le moindrement à remédier au problème de façon satisfaisante. Les gens comme Clifford Olson doivent être emprisonnés pour la vie. Cela ne fait aucun doute. Je m'accorde à dire avec le solliciteur général que nous devons traiter ce problème de façon raisonnée et non nous laisser aveugler par l'émotion.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir appuyer le projet de loi à l'étude. Mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor), peut compter sur mon appui pour la deuxième lecture de son projet de loi C-209 concernant l'exécution des auteurs de meurtres multiples. Je suis heureux de profiter de l'occasion pour me dire en faveur de son projet de loi.

Il est très important que nous nous fassions une idée concrète de ce qu'est un auteur de meurtres multiples avant de discuter des divers problèmes et remèdes. D'après le dictionnaire, le meurtre est l'action de tuer volontairement un être huamin, c'est-à-dire avec préméditation. «Multiple» se dit en parlant d'un grand nombre de personnes ou de choses. Nous pouvons donc dire avec certitude que l'auteur de meurtres multiples est celui qui tue volontairement un grand nombre d'êtres humains après avoir conçu le dessein d'accomplir cette action.

• (1730)

Nous devons inclure dans cette catégorie non seulement les personnes qui tuent volontairement un certain nombre de personnes en une seule fois, mais aussi cellles qui tuent plusieurs personnes au cours d'une certaine période de temps. On parle souvent dans le dernier cas de meurtres en série, et l'auteur de ces meurtres appartient certainement à la catégorie des auteurs de meurtres multiples car il se trouve personnellement responsable de la mort de plusieurs personnes.

Je tiens à faire remarquer tout de suite qu'un seul meurtre est déjà à mon avis un de trop. Quiconque est responsable du meurtre de deux personnes ou plus doit à mon avis être considéré comme un auteur de meurtres multiples. Je tiens à faire remarquer également qu'il faut faire une distinction très importante entre les personnes qui assassinent une seule fois et celles qui sont responsables de plusieurs morts tragiques. Bien que le meurtre sous quelque forme que ce soit est condamnable, l'auteur d'un meurtre unique commet bien souvent son crime sous l'emprise de la passion.

J'insiste encore une fois sur le fait que je n'approuve pas un tel acte. Un meurtre reste un meurtre, peu importent les circonstances. Ce que je veux dire, c'est que l'auteur d'un seul

meurtre n'a habituellement pas de mauvaises intentions. C'est dans un moment de passion ou d'émotion qu'il ou elle décide de prendre sa revanche ou c'est peut-être la crainte d'être pris en train de commettre un autre délit. Il s'agit rarement d'un acte réfléchi et il y a rarement récidive.

L'auteur de meurtres multiples ou de meurtres en série est un cas tout à fait différent. C'est encore plus déplorable, si c'est possible. Il s'agit d'un acte volontaire commis dans le but non seulement de faire du mal à une personne mais de lui enlever la vie. C'est le meurtrier qui tue et qui récidive sans jamais avoir de remords. C'est un acte mûrement réfléchi et exécuté de façon intelligente. Le meurtrier prend des habitudes et il choisit souvent des circonstances et des méthodes analogues pour chaque meurtre.

Ce qui rend ce genre de meurtrier insupportable, c'est le mépris absolu de la vie des autres dont il fait preuve non seulement une fois, mais à plusieurs reprises. Il n'y a pas de mots pour décrire l'horreur qu'inspirent de tels actes. Il suffit de songer aux victimes et à leur famille pour se rendre compte du bouleversement et du chaos qu'un tel meurtrier provoque dans la vie des citoyens. Par ailleurs, la famille de la victime du meurtrier souffre encore plus. Le fait de savoir que l'auteur du meurtre d'un être cher s'est déjà attaqué à d'autres familles et qu'il risque de s'attaquer encore à d'autres, est très effrayant. Il suffit de parler aux personnes dont la mère, le père, le frère, la sœur ou l'enfant a été froidement assassiné. La douleur est doublée par le fait de savoir que l'on n'est pas seul à souffrir. D'autres familles endurent la même douleur.

On dit que l'union fait la force, mais c'est un terrible lien. Ces familles souffrent, et elles se demandent pourquoi on s'en est pris à leur famille, à leur fille, à leur fils, à leur sœur, à leur frère, à leur mère ou à leur père. Pourquoi? Il est difficile de comprendre comment pareil meurtrier choisit ses victimes. Il existe rarement un lien entre les victimes de l'auteur de meurtres multiples ou de meurtres en série. La façon dont le meurtrier choisit sa proie ne repose sur aucune logique. Dans la plupart des cas, les victimes sont des personnes vulnérables, des enfants qui sont seuls dehors, des personnes âgées qui vivent seules, des femmes qui sont seules dans la rue.

Autre similitude: dans presque tous les cas, le meutrier ne connaît pas ses victimes. Il lui faut des étrangers, parce qu'il a besoin de l'émotion que lui procure la chasse. Il choisit quelqu'un, un homme ou une femme, que l'on peut attraper seul. Parfois, le meurtrier essaie de gagner la confiance de sa victime, pour la trahir de façon monstrueuse. Ces meurtriers sont des monstres. Ils tuent de façon sadique et la terreur qu'ils inspirent à leur malheureuse victime les excite.

Il faut se demander ce que l'on peut faire pour enrayer ces horribles crimes. Pouvons-nous dissuader certaines personnes d'envisager et de commettre ce genre de meurtre? Je suis persuadé que oui, et qu'il le faut. Vis-à-vis des citoyens et de nous-mêmes, nous avons la responsabilité de le faire. Nous avons la technologie et le savoir-faire nécessaires pour faire des choses incroyables. Pourtant, nous avons renoncé depuis trop longtemps à avoir recours à la seule façon sûre d'empêcher la perte de nombreuses vies humaines à la suite de ces meurtres.

Je parle de la peine capitale. Alors que la plupart des auteurs de meurtres multiples ou de meurtres en série n'accordent que peu d'importance à la vie des autres ou pas du tout, ils tiennent beaucoup à conserver la leur. Le fait de savoir qu'en ôtant la vie à d'autres personnes, on risque de perdre la sienne, fait nécessairement réfléchir. Cela forcerait l'éventuel meurtrier à réfléchir deux fois, une fois à sa propre vie, et une fois à celle d'une autre personne.

La plupart d'entre nous n'ont jamais vraiment songé à enlever la vie à quelqu'un. Je crois que la possibilité de mourir découragerait quinconque de tuer s'il en est à son premier meurtre.

Je disais tout à l'heure que les meurtriers font peut-être peu de cas de la vie d'autrui, mais ils tiennent beaucoup à la leur. Leur comportement a pour but, la plupart du temps, la préservation et l'affirmation de soi. Pour vraiment dissuader les auteurs de meurtres multiples, il faut s'attaquer à ce à quoi ils tiennent le plus: leur propre vie. Et je n'entends pas par là qu'il faut le faire par esprit de vengeance.

Je rappelle aussi que la pendaison n'est pas la seule forme de peine capitale. Je crois sincèrement qu'il existe des méthodes plus humaines. La peine capitale ne peut être invoquée pour assouvir une vengeance. Elle a pour but de décourager les meurtriers en puissance. Et j'entends par là qu'on leur laisse le choix. Celui qui tue devrait en répondre sur sa vie. Il faut donc faire en sorte que les meurtriers en puissance le sachent bien. C'est à eux de choisir.

Il nous incombe d'assumer notre part des responsabilités. Nos parents nous ont légué certaines valeurs et nous ont montré le droit chemin en nous avertissant des conséquences de nos gestes. Nous devons faire de même avec les meurtriers en puissance en les avertissant qu'ils répondront de leurs actes.

Loin de moi l'idée de venger les victimes. Notre système juridique et correctionnel ne repose pas sur l'idée de la vengeance. Les représailles ne ramènent pas une victime à la vie. Mais on ne saurait non plus fermer les yeux sur des crimes horribles. Le nombre de cas de meurtres multiples ou en série ne cesse d'augmenter. Aux États-Unis, plus de 120 auteurs de meurtres multiples sont actuellement sous les verrous. Bon nombre d'entre eux ont tué des centaines de personnes innocentes. Et ils n'en ont aucun remords pas plus qu'ils n'en auraient s'ils avaient l'occasion de tuer encore.

Le cas le plus notoire est celui d'Henry Lee Lucas, de l'État de Virginie, qui prétend avoir tué 360 personnes en 32 ans. Il a dit un jour: «Une fois que j'ai tué quelqu'un, je l'oublie. Et je recommence». Son comparse, Otis Elwood Toole, ne manifeste lui non plus aucun remords lorsqu'il dit: «Je crois que tuer est comme fumer. C'est une habitude comme une autre».

Nous avons le devoir de faire passer cette habitude à nos meurtriers à la chaîne. C'est une habitude qui ne connaît aucune barrière économique, sociale ou géographique. Bien que les États-Unis soient affligés de la plupart des meurtres en série, nous avons connu ici au Canada le traumatisme et la terreur que ces meurtres provoquent.

• (1740)

L'affaire Clifford Olson a captivé l'attention du pays tout entier. Ce n'est toutefois qu'un seul exemple. Nous ne voulons pas que ces horreurs se reproduisent. Ces terribles événements sont toujours présents dans le cœur des familles des victimes. Notre principal objectif est de dissuader ceux qui nourrissent le dessein de commettre une série de meurtres.

En conclusion, monsieur le Président, je voudrais insister encore une fois sur le fait qu'il nous incombe d'adopter une mesure qui obligera l'auteur en puissance de meurtres multiples à réfléchir avant d'exécuter son dessein. Il ne s'agit pas de se venger, mais de prendre ses responsabilités et de faire régner la justice dans notre société. Afin que les meurtriers paient de leur vie, j'appuie le projet de loi.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (Duvernay): Monsieur le Président, le projet de loi présenté par mon honorable collègue de Bow River (M. Taylor) touche à une question fondamentale. Toutefois, je ne voudrais pas utiliser le temps précieux de cette Chambre pour discuter de la question de fond du projet de loi qui cherche à réintroduire la peine de mort dans le système pénal canadien. Nous sommes tous conscients de l'importance de cette question et de l'intérêt qu'elle suscite. Je suis convaincu que l'initiative de mon collègue est imprégnée de la conviction que l'application de la peine de mort s'avère nécessaire pour le bien-être de la population canadienne. Je n'ai pas l'intention de discuter ici du bien-fondé de cette conviction. Je ne suis pas sans avoir d'opinion sur le sujet; au contraire.

A l'instar de mes concitoyens canadiens, les événements des derniers mois m'ont amené à réfléchir sur la question de la peine de mort. De plus, le premier ministre a déjà indiqué que le sujet sera débattu en Chambre probablement au cours du présent mandat. Ce débat qui donnera lieu à un vote libre de tous les députés de la Chambre nous rend conscients de cette importance fondamentale de nos opinions individuelles sur le sujet, mais je n'ai pas l'intention de vous faire part de mon opinion ni de discuter des arguments favorables ou défavorables à la réintroduction de la peine de mort au Canada. C'est que je suis fermement convaincu que l'occasion est mal choisie pour ce faire.

Monsieur le Président, au risque de me répéter, le premier ministre a assuré la population canadienne que ce sujet délicat serait débattu en Chambre au cours de la présente législature. Nul doute que le débat sera long et houleux, comme l'ont été tous ceux qui ont porté sur cette question, y compris celui de juillet 1976, au terme duquel la peine de mort a été abolie dans notre Code criminel au Canada. Nul doute que tous les aspects seront étudiés et analysés en détail, statistiques à l'appui. Nul doute aussi que le résultat de ce débat, qu'il soit en faveur de la réintroduction de la peine de mort ou du maintien de son abolition, sera historique; il marquera une étape importante dans l'évolution du système pénal canadien. Mais, et c'est là justement où se situe mon objection au projet de loi présenté par mon honorable collègue, c'est l'ensemble des aspects et implications de la question de la peine de mort qui doit être ainsi étudié et débattu, et non pas un type de cas particulier où elle pourrait être appliquée. En d'autres mots, ce dont nous aurons à débattre et à décider, c'est du caractère humanitaire autant que préventif ou réparateur d'un tel châtiment, c'est de l'impact que ce châtiment aura sur toute la collectivité canadienne, sur l'image que le Canada projette à l'étranger.

A mon avis, le projet de loi présenté par mon honorable collègue, de par son caractère fragmentaire et superficiel, ne fournit pas l'occasion d'un tel débat et est, de ce fait, inopportun.

Mais, monsieur le Président, là ne réside pas ma seule objection au projet de loi présentement à l'étude. En effet, sur le fond même de ce projet je suis fermement opposé parce que je le juge inadéquat dans ce qu'il tente d'accomplir. Il suffit, pour s'en convaincre, d'analyser les divers paragraphes de ce projet de loi et de voir quels problèmes il soulève. Monsieur le Président, le projet de loi est inadéquat dans son ensemble parce qu'il traite de la question complexe de la peine de mort en quelques considérations mineures, d'un préambule en quelques articles sans grande profondeur.

Prenons le préambule. Le projet de loi que nous étudions ne touche qu'à un aspect particulier de la question, nommément la condamnation à mort d'un auteur de meurtres multiples. La portée de ce projet de loi est, à mon avis, trop étroite; elle n'atteint pas l'objectif énoncé explicitement dans les considérations en préambule, c'est-à-dire: libérer les Canadiens en général de leurs craintes, alléger la peine ou supprimer l'angoisse des familles des victimes de ces meurtres.

Nul doute que des meurtriers reconnus coupables du meurtre d'au moins dix personnes méritent un châtiment particulièrement sévère et une condamnation sans équivoque de leurs actes que je qualifierais de sauvages. Nul ne peut douter du climat de panique qu'engendre une série de meurtres dans une communauté, ni de l'angoisse que subissent les familles des victimes. Mais, en vertu de quelle logique ces meurtriers seraient-ils condamnés à la peine de mort alors que d'autres auraient commis des actes tout aussi monstrueux, par exemple, neuf meurtres, et auraient la vie sauve?

Monsieur le Président, mon honorable collègue me répondrait sans doute qu'il faut commencer quelque part et que ce n'est pas parce qu'on ne peut pas condamner à mort tous les auteurs de meurtre qu'il faut n'en condamner aucun. Si je ne mets pas un seul instant sa sincérité en doute, je m'interroge sérieusement sur l'opportunité de procéder comme il l'entend en légiférant ainsi, j'oserais dire, à la pièce. En procédant par cas particuliers, ne ferait-on pas de façon détournée et presque en cachette ce que nous nous sommes engagés à débattre au grand jour?

Monsieur le Président, à mon avis, si la peine de mort doit un jour être réintroduite en droit pénal canadien, cela doit être au terme d'un débat et d'une discussion globaux et non par des voies que je qualifierais de détournées. Agir autrement serait indigne de cette Chambre, et ce, quelles que soient les convictions personnelles de chacun de nous sur le sujet. Indigne, parce que nous priverions ainsi la population canadienne et nous-mêmes du débat global que le sujet mérite, indigne aussi parce qu'en agissant ainsi nous risquerions de mettre sur pied un corps législatif sans ligne directrice, fait de cas d'espèces et d'exceptions.

Mais là n'est pas la seule difficulté que soulève, à mon avis, le projet de loi présenté par mon honorable collègue. En effet, dans son article 3, ce projet de loi fixe des délais à l'intérieur desquels devrait avoir lieu l'exécution d'un auteur de meurtres multiples: 90 jours après l'entrée en vigueur de la législation ou 90 jours après l'expiration du délai d'appel suivant le 10e verdict de culpabilité, et ce, que le meurtrier ait ou non exercé son droit d'appel relativement à ce verdict. En d'autre mots, l'honorable représentant de Bow River (M. Taylor) suggère que l'exécution par pendaison ait lieu avant même que l'appel ait été entendu. Pendons-le tout de suite et on verra plus tard s'il avait vraiment commis 10 meurtres! A mon avis, monsieur le Président, c'est faire là bien peu de cas du droit d'appel, un

droit pourtant fondamental dans notre système de justice pénale et qui doit normalement pouvoir être exercé jusqu'aux plus hautes instances judiciaires du pays, jusqu'à la Cour suprême. De plus, c'est ignorer complètement le recours en grâce et en commutation de peine auquel ont historiquement eu droit tous les condamnés à mort. En cette semaine où nous célébrons le 36e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est ironique que cette Chambre soit appelée à considérer un projet de loi qui bafoue ainsi délibérément certains des droits les plus fondamentaux garantis par cette déclaration, et par divers autres instruments internationaux dont, entre autres, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

● (1750)

Inutile de rappeler que le Canada a participé activement à la formulation et à l'adoption de ces instruments. Adopter un tel projet de loi, ce serait en quelque sorte renier tous les engagements internationaux pris par le Canada en matière de droits de l'homme. Ainsi, aussi récemment qu'en mai dernier, le Canada, lors d'une réunion du Conseil économique et social des Nations Unies, approuvait une résolution où l'on retrouve des dispositions qui réitèrent les engagements déjà pris dans la Déclaration universelle et le Pacte international. Toute personne candamnée à mort a le droit de se pourvoir en grâce ou de présenter une pétition en commutation de peine; la grâce ou la commutation de peine peut être accordée dans tous les cas de condamnation à mort. La peine capitale ne sera pas exécutée par une procédure d'appel ou toute autre procédure de recours ou autre pouvoir en vue d'obtenir une grâce ou une commutation de peine.

Nous sommes tous conscients du fait que ces dispositions n'ont aucune force de loi au Canada, mais n'avons-nous pas une obligation morale de respecter nos engagements internationaux, d'autant plus que le Canada a depuis longtemps prétendu au rôle de défenseur et avocat des droits de l'homme dans le monde?

Par ailleurs, en vertu de notre «Common Law», tout condamné à mort bénéficie d'un droit à la clémence et d'une remise de peine. Cette clémence exercée par l'exécutif découle d'une prérogative royale et fait partie de nos traditions judiciaires canadiennes que notre Code criminel confirme.

Monsieur le Président, je suis d'avis que l'adoption du projet de loi présenté par mon honorable collègue placerait le Canada au même rang que les pays qui ignorent les droits de l'homme et pour lesquels les engagements internationaux n'ont aucune valeur, même morale, même symbolique. Et je suis convaincu que cette Chambre ne désire pas s'engager dans une telle voie, comme l'y invite l'honorable représentant de Bow River (M. Taylor).

Finalement, monsieur le Président, c'est sur l'article 5 du projet de loi que je voudrais déjà me pencher, l'article par lequel mon honorable collègue tente d'écarter l'application de la Charte canadienne des droits et libertés adoptée il y a moins de trois ans et dont le but est de garantir aux Canadiens à l'intérieur même de la Constitution du pays les droits les plus fondamentaux, les plus essentiels à la survie et au développement d'une démocratie.

Mon honorable collègue prétend utiliser le mécanisme prévu à l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, la clause nonobstant qui permet au Parlement canadien ou à une législature provinciale de déclarer expressément qu'une loi s'applique en dépit de la Charte. Mon honorable collègue tente dont d'écarter la Charte, d'ignorer ces garanties fondamentales dont bénéficient «supposément» tous les Canadiens. Mais quelles garanties en particulier s'agit-il ici d'écarter? Celle de l'article 7, le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité auquel il ne peut être porté atteinte qu'en conformité des principes de justice fondamentale? Celle de l'article 12, la protection contre les traitements et les peines cruelles et inusitées? Et, finalement, celle de l'article 11, le droit d'être condamné à la peine la moins sévère lorsque celle-ci varie entre le moment de l'infraction et celui de la sentence?

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que c'est en toute bonne foi et en toute légalité que mon honorable collègue, par l'article 5 de son projet de loi, tente d'écarter ces dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. Mais je m'interroge sérieusement sur l'opportunité et l'intérêt d'agir ainsi. Depuis qu'en avril 1982 la Charte canadienne des droits et libertés est entrée en vigueur, la population canadienne a acquis la conviction que ses droits sont protégés. Elle est assurée qu'un mécanisme existe par lequel elle peut faire respecter ses droits.

Je suis d'avis qu'il serait indigne du Parlement canadien d'utiliser l'article 33 pour écarter la Charte d'un débat où son application est aussi fondamentale. Écarter la Charte canadienne dans de telles circonstances, ce serait la réduire au rang de simple loi, lui enlever tout son aspect de loi constitutionnelle, fondamentale et suprême.

J'ai indiqué plus tôt que le projet de loi était inopportun en raison, entre autres, de l'engagement de notre leader de soumettre cette question pour examen devant la Chambre et de proposer un vote libre. Le premier ministre a réitéré son engagement le 3 décembre devant la Chambre en réponse au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan): Est-ce que l'engagement de notre leader ne suffit pas à mon collègue de Bow River (M. Taylor)?

D'autre part, sans être un expert en procédure parlementaire, je crois qu'il est inopportun de recourir à un projet de loi privé pour discuter d'une matière qui paraît mettre en cause l'intérêt général.

En effet, il m'apparaît clairement que l'intérêt public est ici en cause et que le projet de loi émanant du député n'est pas, étant donné les circonstances, la procédure la plus appropriée pour soulever la question de la peine capitale.

Quoique nous reconnaissions tous l'intérêt public que suscite la peine de mort et que le gouvernement soit très sensible aux préoccupations exprimées par les Canadiens, je suis d'avis que ce projet de loi ne constitue pas l'occasion désignée pour discuter de cette question.

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je regrette énormément qu'il reste si peu de temps pour débattre le projet de loi C-209. Si jamais la question du châtiment à imposer à ceux qui commettent des crimes est débattue à la Chambre, je suis sûr qu'elle prendra beaucoup de temps parce qu'elle est très grave. Un grand nombre d'entre nous voudront sans aucun doute en scruter soigneusement tous les aspects à cause de l'importance qu'elle revêt pour nous.

Je voudrais dire en premier lieu que je sais gré au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) des vues qu'il a exprimées, et que je partage. Je voudrais aussi remercier le député de Duvernay (M. Della Noce) d'être entré dans les détails du projet de loi, d'avoir exposé les inquiétudes qu'il suscite en lui et d'avoir expliqué pourquoi ce ne serait peut-être pas la meilleure façon d'aborder la question beaucoup plus complexe et profonde de la peine capitale.

Je crois que nous devons nous pencher sérieusement sur le sort des familles qui sont victimes dans les cas de meurtre unique, à plus forte raison dans les cas de meurtres multiples. Qu'allons-nous faire pour les soulager de l'immense traumatisme, de la souffrance et de la peine que cause la mort d'une personne? J'espère que le gouvernement actuel va y veiller mieux que ne l'a fait le gouvernement précédent. Il faut nous occuper des victimes d'actes criminels. Je sais que le dernier gouvernement avait commencé à se pencher sur la question, et j'espère que le mouvement ne sera pas interrompu.

Je voudrais aussi parler de l'inquiétude que me cause toute cette question des meurtres multiples, non pas seulement quand les meurtriers choisissent leurs victimes une à une, mais aussi lorsqu'il s'agit d'actes de terrorisme. Quand la question sera remise à l'étude à la Chambre, je voudrais pouvoir parler de ces cas tragiques.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES PÊCHES—A) LA DÉCISION CONCERNANT LE BANC GEORGES—LA POSSIBILITÉ QUE LES ÉTATS-UNIS DEMANDENT UN MORATOIRE. B) ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE CONCLURE UN ACCORD DE GESTION

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ces derniers jours, j'ai attiré l'attention du premier ministre (M. Mulroney) et celle de la Chambre sur les inquiétudes que j'entretenais à l'égard de la bonne application de la décision rendue par la Cour internationale au sujet du banc Georges. Mes inquiétudes étaient fondées, car les relations entre les pêcheurs canadiens et les pêcheurs américains n'ont pas toujours été bonnes et rien n'indique que la décision concernant le banc Georges contribuera à les améliorer. Étant donné que le gouvernement américain a demandé que l'application du jugement fasse l'objet d'un moratoire d'un an, il est encore plus important que les négociations en rapport avec le jugement commencent immédiatement.

Le premier ministre et les députés sont sans doute au fait du long conflit à propos du banc Georges. Les négociations entre les pêcheurs américains et les pêcheurs canadiens ont commencé au début des années 70 et ont mené alors à un compromis sur les droits de pêche. Toutefois, ce compromis finissait par être rejeté par les pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre. Les négociations canado-américaines se sont poursuivies jusqu'à la fin des années 70, menées du côté canadien par M. Cadieux et du côté américain par M. Cutler, et ont abouti à un accord. Mais les États-Unis ont alors changé de gouvernement et l'accord n'a pas été mis en œuvre. Par conséquent, et comme nos deux pays ne pouvaient pas en arriver à un accord, ils ont tous deux convenu de soumettre l'affaire à la Cour internationale de justice. Même si les jugements de ce tribunal n'imposent pas d'obligation, les deux pays ont alors convenu qu'ils se conformeraient à la décision de la Cour internationale.

Comme nous le savons tous maintenant, le jugement a été rendu et annoncé. Ni le Canada ni les États-Unis n'y trouvent entière satisfaction. Toutefois, je crois à l'instar de la plupart des Canadiens que c'est un bon compromis, car la plus petite zone qui a été accordée au Canada—et qui représente à peu près la moitié de la zone réclamée à l'origine—se trouve à être riche en pétoncles. Je crois que les pêcheurs canadiens s'accommoderont de cette décision.

Toutefois, ce qui importe maintenant, monsieur le Président, c'est que l'on donne suite immédiatement à ce jugement afin que les systèmes de gestion des pêches canadiennes puissent s'appliquer, notamment bien sûr en ce qui concerne les bancs de pétoncles, pour garantir des pêches vraiment productives à l'avenir.

Pas plus tard que l'autre jour, le gouvernement américain a officiellement demandé l'imposition d'un moratoire. L'autre jour j'ai interrogé le ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à ce sujet et j'ai été heureux d'entendre ce dernier dire qu'un moratoire ne les intéressait pas. C'est une décision extrêmement importante, car il est temps que nous établissions une bonne gestion des pêches sur le banc Georges, dans l'intérêt non seulement des pêcheurs canadiens, mais aussi des pêcheurs américains.

Le dossier canadien de la gestion des pêches est excellent dans le contexte international. Nos biologistes et nos hommes de science se rendent compte que nous devons améliorer la qualité de nos réserves de poisson. Nous devons éviter d'épuiser les fonds de pêche pour laisser aux espèces le temps de se multiplier et faire en sorte que la pêche reste une activité rentable. C'est pour cette raison que nous appliquons certains règlements concernant la taille des prises, en ce qui concerne les poissons de fond, et l'âge, en ce qui concerne les poissons pélagiques. C'est ce qu'on appelle une saine gestion des stocks.

• (1805)

Monsieur le Président, la Commission internationale du commerce vient tout juste de terminer ses audiences et elle a conclu mercredi dernier, dans son rapport, que les importations de poisson canadien aux États-Unis perturbent les marchés de la Nouvelle-Angleterre. J'en doute car ses conclusions sont une épée de Damoclès pour nos pêcheurs. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le premier ministre—c'est-à-dire nos plus hautes instances—vont assurer à nos pêcheurs qu'ils obtiendront leur juste part des prises et qu'ils participeront à la gestion des stocks. Malheureusement, les poissons qu'ils soient de fond ou pélagiques n'ont pas de nationalité; ils ne respectent pas les frontières du Canada et des États-Unis.

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'Egmont (M. Henderson) d'avoir soulevé cette question. La position du gouvernement est à peu de chose près celle qu'il nous a décrite mais aux fins du compte rendu, je pense qu'il conviendrait de passer en revue l'historique de cette affaire.

Le 12 octobre, la Cour internationale de justice a établi la limite des Maritimes dans le golfe du Maine. C'est la limite, elle est finale et non contestée. En effet, à la Chambre le 5 décembre, répondant à une question du député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a exposé très clairement la position du gouvernement canadien.

Avant de saisir la Cour internationale de justice, vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, le Canada avait négocié et signé avec les Américains un traité, qui prévoyait des droits de pêche réciproques et la gestion conjointe de certaines réserves dans le golfe du Maine, de sorte que les deux pays n'auraient guère eu à modifier leurs habitudes de pêche établies, quelle que soit la limite que la Cour internationale de justice fixait entre les deux pays. Pour finir, cet accord a été rejeté par le Sénat américain. Les Américains ont proposé depuis que les deux pays continuent à pêcher comme auparavant dans le secteur en litige et ce, pendant un an, le temps d'évaluer les répercussions de la décision et de préparer leur position en vue des prochaines négociations qui devront avoir lieu au sujet des ressources de pêche de la côte est.

Nous avons reçu le 7 décembre du gouvernement américain une proposition officielle allant dans ce sens. Celle-ci reconnaît le caractère obligatoire et définitif de la limite établie par la Cour internationale de justice. Les ministres concernés n'ont pas encore eu l'occasion de préparer une réponse officielle. Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré publiquement que nous ne comptons pas approuver cette proposition. Nous émettons de sérieuses réserves.

Nous voulons notamment éviter d'en revenir, même pour quelque temps, à une situation où une pêche trop intensive risque à nouveau de menacer les réserves de poisson du golfe du Maine. Notre objectif principal est de procéder à la gestion des ressources en vue de les maintenir et, si possible, de les ramener aux niveaux antérieurs, afin de protéger les emplois des Canadiens dans le secteur de la pêche.

Les hommes de science du ministère des Pêches et des Océans sont en train d'évaluer les ressources de la zone canadienne, en consultation étroite avec l'industrie. Lorsque cette analyse sera terminée et seulement alors, nous serons à même de déterminer exactement ce qu'il faut faire pour gérer nos ressources et pour obtenir la collaboration des Américains.

• (1810)

L'EMPLOI—L'AFFECTATION DE FONDS À LA CRÉATION D'EMPLOIS. B) LA PROVENANCE DU FINANCEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour donner suite à une question que j'ai posée au premier ministre (M. Mulroney) le 29 novembre dernier concernant certaines déclarations, ou plutôt certaines réflexions profondes de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) au sujet des fonds affectés à la création d'emplois.

Au comité, la ministre a signalé qu'il ne s'agissait pas de fonds nouveaux. Or, d'après les déclarations publiques du gouvernement et les réponse données au passage à divers journalistes, il devait s'agir d'une nouvelle affectation de un milliard de dollars destiné au programe de création d'emplois. Malheureusement, après avoir interrogé le premier ministre, il semble qu'il n'en soit plus du tout certain. C'est du moins mon impression. Le gouvernement, dans l'exposé économique déposé par le ministre des Finances (M. Wilson), a déclaré prévoir une affectation budgétaire spéciale de un milliard au programme de création d'emplois au Canada. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration est revenue sur ce qu'elle avait dit et déclare maintenant que ce n'est plus de l'argent frais, mais de l'argent réaffecté. Par conséquent, il n'y a pas de nouveau financement des programmes de création directe d'emplois par le gouvernement du Canada.

Plus important encore, le gouvernement, qui a été élu avec une énorme majorité le 4 septembre, a renié les promesses faites aux Canadiens. De ce fait, il refuse aux jeunes la possibilité d'avoir une vie riche et pleine dans les années à venir. Il a refusé d'autoriser certains paiements d'assurance-chômage. Il a refusé aux travailleurs plus âgés des droits qu'ils avaient jusqu'à maintenant.

Si l'on en vient maintenant aux programmes de création directe d'emplois, le parti conservateur, avec son caucus de moutons, n'a absolument rien fait. Il est revenu sur sa parole en dépit de faits concrets qui montrent sans l'ombre d'un doute que le gouvernement doit consacrer des fonds à la création d'emplois.

Quel meilleur exemple que le programme de travaux d'hiver. Pour 1984-1985 on a prévu 250 millions de dollars. Mais quelle est la demande? Elle est d'environ six fois ce montant.

Que nous dit le premier ministre—ce plaisantin, cet homme qui a l'audace de se lever à la Chambre des communes et de badiner au sujet du chômage? Nous n'avons rien, que des platitudes, de lui et de sa ministre. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est le vrai coupable à cet égard. En fait, c'est lui le ministre des Finances et c'est lui qui fixe la politique du gouvernement.

Il n'y a pas d'argent frais pour nos chômeurs. Non seulement j'ai honte du gouvernement, mais j'ai honte des députés du caucus, ces moutons qui, en fin de compte, n'ont rien fait d'autre que de reprendre les grandes théories des conservateurs empruntées aux États-Unis. Ils nous présentent l'investissement étranger comme une panacée. L'investissement étranger créera des emplois au Canada. Mais le ministre responsable et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont refusé de déposer à la Chambre des communes les études sur les conséquences qui montreraient aux Canadiens, ainsi qu'à la Chambre, combien d'emplois la création d'Investissement Canada fera disparaître.

Le gouvernement est totalement à court d'idées. Il adopte des mesures rétrogrades en ce qui concerne l'emploi des jeunes. Il y a actuellement 900,000 jeunes Canadiens sans travail. Que fait le gouvernement? Nous n'avons droit qu'à des platitudes du premier ministre et des autres membres du cabinet.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a laissé entendre à la Chambre et à l'extérieur que les chômeurs ne cherchaient pas assez activement de l'emploi. Où sont les emplois, monsieur le secrétaire parlementaire? Pourquoi n'augmentez-vous pas les crédits de Travail Canada? Pourquoi ne consacrez-vous pas plus d'argent à un programme qui donnerait une première chance à nos jeunes? Pourquoi vous acharnez-vous sur les chômeurs, dans votre souci de réduire le déficit? Où est la compassion que vous avez promise pendant la campagne électorale?

• (1815)

Avec respect, je prétends que ce gouvernement nous joue une comédie. Le premier acte s'est déroulé pendant les élections. Nous sommes maintenant rendus au deuxième acte. Nous passerons au troisième, monsieur le Président, quand le ministre des Finances présentera un budget à la Chambre. Si ce budget ne tente pas de remédier aux problèmes des chômeurs, les députés de notre parti lutteront énergiquement pour s'assurer que les chômeurs et les jeunes obtiennent la chance qu'ils méritent. Ils méritent de mener une vie enrichissante.

Le gouvernement actuel manque d'idées. Il tente de remédier aux problèmes avec de belles phrases. Pour ma part, je n'ai pas l'intention d'encaisser cela sans broncher. Il est temps que le secrétaire parlementaire ou le porte-parole du parti conservateur disent aux Canadiens combien le ministre de l'Expansion industrielle régionale se trompe, combien le véritable coupable, le ministre des Finances, se trompe et combien le premier ministre se trompe. Ils doivent faire quelque chose et agir maintenant en faveur des chômeurs.

En terminant, monsieur le Président, je ferai remarquer que le gouvernement actuel s'en prend aux travailleurs âgés. Non seulement il ne fait rien en faveur des travailleurs plus jeunes et des chômeurs, mais il n'a rien fait pour les travailleurs âgés qui se préparent à la retraite et dont les emplois seront abolis par un gouvernement sans pitié. Le gouvernement devrait avoir honte.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

[*Français*]

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Hudon), il me fait plaisir d'éclairer et de rassurer l'honorable député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall). Je pense que dans l'esprit de l'honorable député de l'Opposition officielle, il n'y aurait probablement qu'une façon de pallier cette situation, soit probablement d'augmenter les taxes ou d'augmenter le déficit. Notre gouvernement, cher collègue, n'agira sûrement pas ainsi.

L'honorable député doit savoir qu'une affectation budgétaire spéciale d'un milliard, en 1985-1986, fournira un certain appui à la création de nouvelles possibilités d'emplois par suite de la réévaluation des programmes et des débours gouvernementaux que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déposée ne même temps que l'exposé économique. Cette réévaluation a permis de dégager 4.2 milliards de dollars, soit en réduisant les dépenses, soit en accroissant les recettes. Une partie de ces fonds sert à réduire le déficit général du gouvernement et un milliard de dollars a été affecté à la création de nouveaux emplois ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines.

Les réductions dont il est question dans la réévaluation des programmes et des débours gouvernementaux concernent tous les programmes du gouvernement, donc aussi ceux d'Emploi et Immigration Canada. Je voudrais, toutefois, préciser que l'affectation de ce milliard de dollars à de nouveaux programmes d'emploi n'a pas été financée en diminuant les budgets de 1985-1986 relatifs aux programmes de création d'emplois déjà existants. Les nouveaux programmes feront l'objet de vastes consultations à divers niveaux de gouvernement et auprès de parties concernées du secteur privé, à savoir le patronat et les syndicats. Ces nouvelles initiatives permettront d'offrir aux chômeurs des possibilités réelles et nombreuses et d'apporter une contribution utile et productive à la société canadienne.

Je veux également préciser, monsieur le Président, que le ministre a l'intention de faire des consultations à venir un processus propre à favoriser la collaboration de tous les secteurs, gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux, patronat et syndicats, de façon à éliminer tout double emploi et à rentabiliser au maximum nos ressources limitées. Ainsi, nous pourrons créer le plus grand nombre possible de débouchés avec ces fonds, ce à quoi le gouvernement actuel s'est engagé devant tous les Canadiens.

• (1820)

[*Traduction*]

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR—LA NOUVELLE SELON LAQUELLE DES ATHLÈTES SOVIÉTIQUES AURAIENT INTRODUIT DES DROGUES DANS LE PAYS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le vendredi 7 décembre dernier, je posais au ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) la question suivante:

Le ministre est-il en mesure de confirmer ou d'infirmer le bruit selon lequel trois athlètes soviétiques ont été accusés d'avoir introduit des drogues dans le pays?

Le ministre a répondu ainsi:

Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. On m'a appris que trois haltérophiles soviétiques ont été effectivement détenus à l'aéroport international de Mirabel hier soir. On a trouvé en leur possession des drogues interdites en vertu des dispositions de la Loi des aliments et drogues au Canada. Comme l'affaire est maintenant entre les mains de la Gendarmerie royale, je ne suis donc pas en mesure d'ajouter quoi que ce soit là-dessus.

J'ai appris que trois Soviétiques ont été accusés d'avoir introduit au Canada des drogues bannies par la Loi des aliments et drogues. Bien entendu, le tribunal examinera les accusations en temps voulu.

Ce genre de chose m'inquiète parce que c'est illégal. Non seulement les gens qui entrent au Canada avec des drogues illégales enfreignent la loi de notre pays, mais ils montrent qu'ils se moquent de nos lois et de nos traditions. Dans le domaine sportif, nous savons qu'il est arrivé que des athlètes se droguent pour aiguiser leurs réflexes ou pour augmenter leur musculature. D'autres ont donné des drogues à leurs adversaires pour ralentir leurs réflexes ou les étourdir. La consommation de drogues par des sportifs est tout à fait contraire à la haute conception que les Canadiens se font des compétitions sportives.

Le plus grave dans ce genre d'affaire, c'est probablement l'exemple donné aux garçons et aux filles, aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui ont envie de faire du sport. Nous tenons nos sportifs en haute estime. Nous versons des salaires très élevés à nos joueurs de baseball ou de hockey, parfois même plus élevés que le traitement du premier ministre du Canada. Nous honorons ces athlètes. Nos jeunes les considèrent comme des modèles. Quand des athlètes viennent au Canada, c'est pour participer à des tournois ou à des compétitions en tant qu'invités. Nos athlètes ont le devoir de se mettre en bonne condition physique en mangeant bien, en dormant suffisamment et en s'entraînant, et non pas en absorbant des drogues. Ils se doivent d'avoir une conduite irréprochable, parce que leur comportement a une influence très réelle sur des centaines de garçons et de filles.

Les drogues peuvent avoir de nombreux usages. Certaines permettent d'atténuer la douleur. Ainsi, un projet de loi a été déposé à la Chambre qui, s'il était adopté, permettrait d'utiliser de l'héroïne pour atténuer les énormes souffrances des victimes du cancer. A mon avis, c'est un usage approprié. Certaines drogues sont utilisées à des fins prétendument récréative, pour mettre les gens dans les «vapes» et leur faire oublier leurs soucis. Les députés se souviendront que la Commission LeDain, qui avait été chargée d'étudier la question de l'usage non médical des drogues en 1972, était arrivée à la conclusion qu'il n'était pas prouvé que l'utilisation d'une droque pouvait avoir de graves effets à long terme, compte tenu du niveau de consommation de cette drogue en Amérique du Nord.

C'était en 1972. Mais en 1981, un grand nombre de spécialistes éminents estimaient cette conclusion erronée. Le Dr Powelson, qui avait déclaré en 1967 que cette drogue était inoffensive, admettait dès 1974 qu'il s'était trompé, dans les termes suivants:

... cinq ans plus tard, je savais que je m'étais trompé sur toute la ligne ... des équipes de recherche médicale, après une génération d'indifférence, ont commencé à attribuer des symptômes pathologiques persistents à l'utilisation de cette drogue.

Certains préconisent aujourd'hui l'utilisation des drogues pour la décontraction, pour être dans les «vapes». Quand des athlètes consomment de telles drogues, ils trahissent la confiance de leurs jeunes admirateurs et diminuent leurs forces et leur résistance petit à petit.

D'autres droques sont utilisées pour relâcher les muscles, les renforcer ou pour ralentir les mouvements. Elles peuvent être consommées avant une compétition pour éviter à un lutteur de ressentir la douleur. D'autres ne servent qu'à le garder en forme. Ces drogues peuvent servir à d'autres fins, être données à d'autres pour ralentir leurs mouvements, renforcer leurs muscles, etc. Il existe une bonne règle à respecter—ni les athlètes ni le commun des mortels n'ont besoin de béquilles, et les drogues sont des béquilles. On n'a pas besoin de béquilles pour devenir fort. Il suffit de bien se nourrir, de dormir, de mener une vie saine, de faire de l'exercice.

Je trouve répugnant que des athlètes soviétiques aient l'audace de se présenter au Canada porteurs de drogues qui sont, et ils le savent, interdites dans notre pays.

● (1825)

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter la question soulevée par mon collègue le député de Bow River (M. Taylor), soit l'infraction commise par deux, et non par trois, athlètes soviétiques arrivés au Canada la semaine dernière. Je félicite le député d'avoir signalé cette importante question à l'attention de la Chambre.

Les deux athlètes ont été effectivement accusés aux termes de l'article 15 de la Loi sur les aliments et drogues après que des analyses eurent révélé que les capsules qu'ils transportaient contenaient des substances interdites par la loi. Je dois dire que d'un point de vue purement juridique, je suis heureux que la loi canadienne ait été appliquée avec tant de célérité et d'équité. Cependant, en ma qualité de ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, je ne peux excuser une violation aussi flagrante non seulement des lois de notre pays, mais aussi des règles qui régissent le sport et l'esprit qui doit présider aux compétitions.

Étant donné que l'usage de drogues qui peuvent accroître artificiellement la performance est nuisible à la santé, contraire à l'éthique et enfin dangereuse pour les épreuves de haute performance, Sport Canada a décidé de mettre en œuvre une politique visant à faire disparaître l'usage de ces drogues.

La compétition en question était assujettie aux règlements de la Fédération haltérophile internationale laquelle ne prévoit ni sanction ni peine pour la possession de substances dopantes interdites. Par conséquent, les deux athlètes concernés ne peuvent être tenus à l'écart de la compétition comme je l'aurais souhaité.

Néanmoins, j'ai eu des entretiens avec M. Gotfield Schodl, et le Dr Tamas Ajan, respectivement président et secrétaire général de la Fédération. Je suis heureux d'annoncer que les deux responsables m'ont assuré qu'ils prendraient les mesures suivantes. D'abord, la FHI examinera les détails de l'incident le plus tôt possible. En deuxième lieu, les deux responsables proposeront de suspendre les deux délinquants pendant une année. Troisièmement, la Fédération examinera la possibilité d'adopter des sanctions et des peines pour la possession ou l'usage de substances dopantes interdites. J'ai aussi demandé que le laboratoire accrédité situé à Montréal, par le Comité international olympique, soit autorisé à faire des analyses lors de cette compétition.

J'affirme de nouveau que notre gouvernement s'oppose catégoriquement à l'usage de la drogue dans les sports. A cette fin, nous demandons à chaque fédération sportive nationale de prendre les moyens d'empêcher tout usage de drogues interdites, de suspendre tout athlète qui fait usage de ces drogues, en a en sa possession ou a fait l'objet d'une condamnation pour ces raisons au Canada ou à l'étranger. Comme nous ne pouvons agir isolément nous allons demander la collaboration des autres pays pour régler ce grave problème. Voilà pourquoi, je communiquerai avec mes homologues à l'étranger pour tenter d'abolir l'usage des drogues dans le sport amateur non seulement au Canada, mais dans le monde entier.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

LES ASPIRATIONS DES CANADIENS

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, hier, la population de Glengarry-Prescott-Russell a parlé. Les électeurs ont dit qu'ils en avaient assez des promesses, qu'ils ne veulent pas de coupures unilatérales; ils veulent garder leurs emplois, ils veulent l'universalité des programmes sociaux. Le message transmis s'applique à tous les conservateurs. La population de Glengarry-Prescott-Russell a écrasé, a piétiné les conservateurs hier soir dans Glengarry-Prescott-Russell. La lune de miel est terminée. Si les électeurs de l'Ontario, et même ceux à l'échelle nationale, étaient appelés aux urnes aujourd'hui, il est certain que les résultats seraient très différents de ceux du 4 septembre dernier. Le parti libéral est vibrant d'énergie à l'échelle nationale et provinciale. Nous continuerons à exprimer les aspirations de tous les Canadiens.

Les électeurs sont des consommateurs avertis, monsieur le Président. Ils ont su reconnaître que les cousins germains des conservateurs d'en face sont semblables à eux. Les gens de Glengarry-Prescott-Russell n'étaient pas à vendre. Les chèques, les promesses et les gros canons conservateurs ont échoué, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISATIONS VOLONTAIRES

LES DISPOSITIONS FISCALES—DEMANDE DE MODIFICATION

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Au cours des dernières semaines, monsieur le Président, la famine qui sévit en Afrique a retenu l'attention des députés et de tous les Canadiens. Notre gouvernement s'est empressé de venir en aide aux victimes, mais ce sont surtout les généreuses contributions de particuliers à des organismes non gouvernementaux qui ont prouvé que les Canadiens s'inquiètent du sort des Africains.

Dans ce cas-ci comme dans d'autres, le secteur du bénévolat a montré qu'il peut s'attaquer rapidement et efficacement aux problèmes du Canada et du monde entier. Le gouvernement s'est engagé officiellement à appuyer le principe du bénévolat et il considère ce secteur comme un associé à part entière dans ses initiatives pour répondre aux besoins socio-économiques des Canadiens.

Depuis sept ans, la coalition des Organisations nationales volontaires demande au gouvernement de modifier le régime fiscal et de remplacer la déduction actuelle pour dons de charité par un crédit d'impôt de 50 p. 100. Cette idée n'a jamais eu l'heur de plaire à l'ancien gouvernement. J'espère que le gouvernement actuel, qui appuie officiellement le bénévolat, tiendra sa promesse en apportant des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est la voie idéale à suivre si nous voulons vraiment aider les organismes non gouvernementaux à favoriser le développement socio-économique au Canada et à l'étranger.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

L'UTILISATION DES TERRITOIRES DU NORD POUR DES ESSAIS À DES FINS MILITAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à réfléchir sérieusement à l'insouciance avec laquelle il a consenti à l'essai de diverses pièces d'équipement militaire au-dessus des terres des autochtones, alors que celles-ci ne lui ont jamais été cédées par traité. Ces terres, au contraire de ce que croient les milieux officiels, ne sont pas inhabitées et ne devraient donc pas servir aux essais de ce genre.

Ces terres, qui ont de toujours appartenu au peuple inuit, se trouvent au Labrador et sur la rive nord du Québec et on y procède à des vols d'essai à grande vitesse et à basse altitude de chasseurs ouest-allemands, ce qui compromet la faune et, partant, les possibilités de chasse des Indiens et terrifie les habitants des campements autochtones. Il s'agit aussi des terres traditionnelles des Dénés dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan où l'on procède à des essais non autorisés des missiles de croisière.

Il faudrait mettre un terme à l'utilisation de plus en plus fréquente à des fins militaires de territoires dit «inoccupés», si l'on veut que les autochtones sachent que les Canadiens et leur gouvernement prennent au sérieux des notions comme la nation indienne ainsi que les droits et les titres des autochtones.

Ces terres appartiennent collectivement à des gens en chair et en os, dont les droits sont reconnus dans la Constitution canadienne. Les progressistes conservateurs, qui se plaisent tant à parler de droits à la propriété, devraient se demander s'il leur plairait que l'on procède à des essais analogues au-dessus de leurs quartiers résidentiels, sous prétexte que, pendant de longues périodes, ces lieux semblent «inoccupés».

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'INTERPRÉTATION DE LA NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE DE LA PART DES MÉDECINS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler à la Chambre une affaire urgente qui intéresse un grand nombre d'anciens combattants au Canada. Un de mes électeurs a du mal à obtenir une interprétation du paragraphe 12(2) de la Loi sur les pensions pour ce qui est de la possibilité de négligence professionnelle de la part des mécedins des Forces armées canadiennes.

Mon commettant compte 30 années de service dans l'armée canadienne et a quitté le service en 1976 pour des raisons de santé. Il a depuis appris d'autorités médicales qu'il est bien possible qu'on n'ait pas diagnostiqué et traité correctement son problème de santé. L'avocat des pensions l'a prévenu en janvier 1984 qu'on avait reçu tous les documents nécessaires pour étudier son recours en appel.

J'ai appris de dirigeants de la Légion royale canadienne qu'il existait plus de 100 cas semblables dont l'étude était paralysée en attendant l'interprétation de cet article de la loi.

Je prie le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) de demander à ses collaborateurs d'accorder sur-le-champ priorité à cette affaire afin qu'on rende bientôt le jugement requis.

Les anciens combattants qui ont consacré de nombreuses années de leur vie au service de notre pays ont droit à un meilleur traitement que celui qu'ils recevaient du gouvernement libéral précédent.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, dans un article paru dans la revue *MacLean's* en juillet 1982, celui qui est maintenant directeur des communications pour le parti progressiste conservateur rapportait les propos suivants, tenus par le ministre de la Justice (M. Crosbie): «Si je vous disais ce que nous entendons faire nous, conservateurs, nous ne serions jamais élus».

Au début de cette semaine, le ministre des Finances (M. Wilson) imitait son collègue. Il a déclaré aux journalistes que les personnes dont le revenu est supérieur à la moyenne nationale ne devraient plus s'attendre à profiter de tous les avantages des programmes sociaux. Pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) est venu contredire son ministre des Finances en niant que son gouvernement s'apprête à restreindre la portée de ces programmes. Il prétend encore qu'il s'agit là d'un «dépôt sacré».

Monsieur le Président, qui les Canadiens doivent-ils croire? Que manigancent donc les conservateurs?

La population commence à voir le gouvernement sous un jour nouveau. Le gouvernement lui avait promis travail et prospérité. Or, des milliers de travailleurs ont perdu leur emploi et tout espoir d'en trouver un nouveau. En outre, les conservateurs projettent de limiter le droit aux prestations d'assurance-chômage. Après avoir aggravé le chômage, ils s'en lavent les mains et suppriment l'un des rares moyens de subsistance qu'il restait à certains.

Les Canadiens veulent savoir, monsieur le Président, si la réduction des programmes sociaux fait partie des visées secrètes des conservateurs.

Le premier ministre est d'avis qu'un directeur de banque n'a pas droit aux mêmes avantages que les plus démunis de la société. Or, ce ne sont pas les directeurs de banque qui vont être victimes des mesures ignobles du gouvernement, mais bien la majorité des Canadiens, soit les bas salariés et ceux de la classe moyenne, car ce sont eux qui en subiront les plus lourdes conséquences.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LES FINANCES

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, depuis le dépôt du rapport du vérificateur général du Canada le 11 décembre dernier, tous les Canadiens sont préoccupés et constatent avec quelle incurie le gouvernement libéral a administré les fonds publics. De plus, aucun député libéral ne s'est excusé auprès de la population.

Relevons quelques exemples de mauvaise gestion. Les avions de chasse CF-18 coûteront au moins 3.5 milliards de dollars de plus que prévu. La Société VIA Rail a omis de rembourser des fonds excédentaires de 74 millions de dollars. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a négligé de rendre compte de l'utilisation d'une subvention de 500 millions de dollars. Le ministère des Travaux publics, après avoir signé huit contrats importants de location-achat pour une somme de 1.9 milliard de dollars, n'a pas communiqué ces acquisitions au Parlement. Sept commissions des ports nationaux ont conservé des gains annuels de 79 millions de dollars sans l'autorisation du ministre. Les biens immobiliers du gouvernement n'ont pas été gérés en fonction de leur valeur. Les transactions bancaires du gouvernement étaient mal administrées et se sont traduites par des pertes d'au moins 95 millions de dollars par an au cours des cinq dernières années seulement.

Monsieur le Président, donc en l'absence d'excuses des libéraux, je veux assurer la population canadienne que les 211 députés progressistes conservateurs vont remettre de l'ordre dans les finances du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN—LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES FEMMES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement avait annoncé qu'il financerait cinq chaires de recherches sur les femmes dans des universités canadiennes. Nous apprenons que l'actuel gouvernement respecte ces engagements mais qu'il n'a pas encore attribué de chaires ni aux Prairies ni au Québec. L'Université de la Saskatchewan a proposé de créer une chaire régionale de recherche sur les femmes, plus spécialement les autochtones et les rurales. Le Conseil provincial des femmes de la Saskatchewan

appuie sans réserve cette proposition. J'invite donc le gouvernement à fonder une chaire de recherche sur les femmes à l'Université de la Saskatchewan.

Il existe un immense besoin de programmes de recherche dans tous les domaines concernant les femmes—le droit, l'économie, l'agriculture, le commerce, l'éducation et la santé, surtout dans les milieux ruraux. A cause de leur situation particulière, les femmes rurales et autochtones n'ont pu bénéficier des nombreux changements d'orientation et des programmes sociaux comme ce fut le cas pour leurs consœurs citadines.

Nous croyons donc que la situation des femmes rurales et autochtones mérite une attention particulière. Parce qu'elle s'est toujours préoccupée de la situation des femmes rurales, parce qu'elle s'intéresse de près aux programmes autochtones, et parce qu'elle est située dans une province où la proportion de femmes autochtones et rurales est élevée, l'Université de la Saskatchewan est l'endroit tout indiqué pour ce genre d'initiative. J'invite donc le gouvernement à prendre une décision en ce sens sans tarder.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE

ON DEMANDE AU MINISTRE DES COMMUNICATIONS DE DONNER DES DIRECTIVES AU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui féliciter le ministre des Communications (M. Masse) pour son excellent travail à la Société Radio-Canada.

Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que 3,700 artistes francophones sont pénalisés depuis, bien sûr, plus de 20 ans à la Société Radio-Canada. Tous les Canadiens du pays regardent les émissions de Radio-Canada pour voir les mêmes personnages, les mêmes individus. Nos vieux comédiens ne travaillent plus, nos jeunes musiciens, nos jeunes comédiens ne sont pas présents à la Société Radio-Canada, quand on sait que Radio-Canada doit, en premier lieu, promouvoir notre culture à travers le pays.

Monsieur le Président, je pense qu'il y a à Radio-Canada quatre individus qui contrôlent la programmation depuis fort longtemps, et je demande au ministre des Communications de donner les directives voulues au président de Radio-Canada afin que l'on puisse donner la chance à nos musiciens, à nos comédiens, à nos jeunes et à nos vieux de pouvoir se faire valoir à Radio-Canada . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES JEUNES AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'agriculture au Canada est plongée dans la pire crise d'endettement depuis les années 30. Les prix des denrées qui restent faibles, alliés à des coûts de production accrus, notamment des taux élevés d'intérêt, et à une chute subite de la valeur des terres arables, menacent depuis quelques années l'existence de nombreuses exploitations agricoles familiales.

Une enquête récente de la Société de crédit agricole a révélé que 39,000 agriculteurs éprouvent de graves difficultés financières et que 1,700 risquent l'effondrement et la faillite. Ces chiffres sont tragiques, car les agriculteurs les plus mal pris sont les jeunes. Ils sont les plus productifs et ils assurent la moitié de notre production agricole.

Il y a un autre drame, et c'est que le gouvernement conservateur n'a pris aucune mesure positive pour secourir ces jeunes agriculteurs. Par exemple, en novembre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a imposé un moratoire sur les saisies immobilières de la SCA jusqu'au 15 janvier 1985 et a promis de prendre des dispositions pour que ces jeunes agriculteurs efficaces puissent survivre. Toutefois, aucune mesure n'a été effectivement prise et nulle n'est prévue, car il n'y a aucun projet de loi sur l'agriculture inscrit au *Feuilleton* de la Chambre jusqu'ici. Je demande au ministre de l'Agriculture de cesser d'atermoyer et de prendre des dispositions décisives pour éviter cette catastrophe qui menace des milliers de jeunes agriculteurs canadiens.

* * *

• (1115)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ANNONCE DE LA HAUSSE DES PENSIONS ET DES AVANTAGES SOCIAUX

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, les Canadien savent tout au sujet des coupes sombres annoncées dans l'exposé économique, mais combien d'entre eux savent également que ce même exposé apporte à plus de 140,000 anciens combattants et à leurs survivants d'excellentes nouvelles qu'ils attendaient depuis fort longtemps?

On promettait en effet depuis de nombreuses années aux anciens combattants une formule d'indexation améliorée applicable aux pensions d'invalidité et cela, afin de maintenir leur revenu à un niveau comparable au revenu moyen de cinq catégories de fonctionnaires. Les anciens combattants désespéraient de voir le ministère rajuster leur pension, d'autant plus que celle-ci accusait un retard de plus en plus marqué par rapport au revenu moyen choisi comme repère.

En conformité de l'exposé économique, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a annoncé que les anciens combattants pouvaient recommencer à espérer et qu'ils rattraperaient leur retard. Leur pension de base sera haussée pour rétablir la parité et la formule d'indexation améliorée pour que les titulaires de pensions d'invalidité n'aient plus jamais de retard à rattraper. Le ministre a également annoncé que la pension au taux des personnes mariées, de même que l'allocation pour incapacité exceptionnelle et l'allocation de soins, s'il y a lieu, seront versées pendant toute l'année qui suivra le décès de l'ancien combattant. A l'heure actuelle, ces prestations sont réduites ou supprimées au cours du mois qui suit son décès.

Ces changements auront sûrement l'heur de réjouir les anciens combattants de ma circonscription de Nepean-Carleton et de partout au Canada. J'exhorte donc le ministre des Affaires des anciens combattants à présenter dans les plus brefs délais au Parlement les mesures législatives pertinentes. Nos anciens combattants ont déjà patienté trop longtemps.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je vais citer les paroles exactes, afin de ne pas commettre d'erreur. Hier, le ministre des Finances a déclaré que pendant la campagne électorale, la politique de la peur avait obligé les conservateurs à cacher aux citoyens qu'ils avaient l'intention de réduire les dépenses et de réviser les programmes sociaux.

En fait, les conservateurs ont joué la politique de la duperie, de la duplicité et de la malhonnêteté. Hier, j'ai demandé au premier ministre si les Canadiens à revenu moyen pouvaient s'attendre à des coupes dans leurs prestations de sécurité de la vieillesse et leurs allocations familiales, et il m'a répondu non. Pendant qu'il déclarait cela à la Chambre, son ministre des Finances disait que les programmes sociaux destinés aux familles à revenu moyen étaient au-dessus de nos moyens. Les familles canadiennes ne savent plus à quoi s'en tenir et elles en ont assez d'entendre le premier ministre déclarer une chose à la Chambre, pendant que son ministre des Finances déclare le contraire ailleurs. Qui parle au nom du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a dit qu'il allait citer textuellement certaines paroles. Il a peut-être cité textuellement un article paru dans les journaux, mais il n'a pas cité textuellement la transcription d'une déclaration du ministre des Finances, qui n'a jamais tenu de tels propos. La transcription en témoigne.

Lorsqu'il a parlé de «politique de la peur», il faisait allusion à la politique que le parti libéral a suivie pendant des années en déformant continuellement la position des conservateurs et du NPD au cours des campagnes électorales. Voilà à quoi il fait allusion. Il n'a rien changé à la tradition. Le député de l'Île-Jésus nous en a donné un excellent exemple en déclarant, au cours de la campagne électorale, que le chef du parti conservateur dirigeait une bande d'orangistes. C'est ce qui s'appelle semer la peur et déformer la vérité, et c'est pour cela qu'ils ont été rejetés. Voilà le genre de politique à laquelle le parti libéral recourt depuis tant d'années pour semer la peur et la zizanie.

Les propos tenus par le ministre des Finances correspondaient parfaitement à ses déclarations antérieures ainsi qu'aux opinions exprimées à la Chambre, à savoir qu'il y a lieu de se demander si nous tirons le maximum des ressources limitées dont nous disposons, dans l'intérêt des citoyens qui en ont le plus besoin. Voilà le principe sur lequel il désire lancer le débat. J'espère que le député, qui fait cela très bien, se lancera dans le genre de discussion intelligente dont il est parfois capable.

L'EXAMEN DES ALLOCATIONS FAMILIALES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, les conservateurs ont davantage trompé les Canadiens pendant leurs trois premiers mois au pouvoir que nous ne l'avons fait en 75 ans. Le ministre des Finances aurait déclaré au cours de la même entrevue qu'il avait déjà pris sa décision en ce qui concerne la révision des allocations familiales. Si tel est le cas, pourquoi perdre son temps à publier un Livre blanc et à consulter le public si le gouvernement a déjà décidé quelles coupes il allait faire et quand?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député appartient à un parti politique dont le chef a dénoncé le contrôle des prix et des salaires lorsqu'il a fait sa campagne en 1974, pour les instaurer quand il a été élu, et qui a battu le gouvernement en 1979 en protestant contre une taxe de 18c. le gallon qu'il disait trop élevée. Le député de Windsor a déclaré que si la taxe sur l'essence dépassait 18c. le gallon, il démissionnerait.

• (1120)

M. Nielsen: Et les taux d'intérêt.

M. Mulroney: Même chose pour les taux d'intérêt. Nous avons agi comme nous l'avions annoncé.

Si vous le permettez, monsieur le Président, comme je l'ai dit tout à l'heure au cours d'une conférence de presse, en avril dernier, j'ai déclaré à l'Association des éditeurs canadiens que si nous étions élus, nous inviterions les Canadiens à étudier le régime fiscal dans le cadre de documents de travail et de consultation de ce genre, afin de voir avec eux comment tirer le meilleur parti possible de nos ressources limitées.

Si les journaux ont eu l'impression que le ministre des Finances a abordé cette question avec un esprit étroit, je tiens à dire au député qu'il n'en est rien. Il a l'esprit très ouvert et il a l'intention d'entendre le point de vue du député dès qu'il reviendra à la Chambre.

LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma dernière question est fort simple. Le ministre des Finances a reconnu que son gouvernement avait caché ses intentions. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit la vérité aux Canadiens au cours de la campagne électorale et a-t-il préféré attendre d'être porté au pouvoir le 4 septembre pour révéler enfin ses intentions véritables aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question. Le député conviendra sans doute que le ministre des Finances est un homme parfaitement intègre et honnête. Il dit toujours la vérité. Il consulte ouvertement tous les intéressés, et je sais que le député sera tout à fait d'accord là-dessus, car c'est absolument vrai.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉTERMINER CE QU'EST LE «REVENU MOYEN»

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, vous admettrez avec moi qu'il n'est pas facile de démêler les propos du ministre des Finances de ceux du premier ministre. Dans une entrevue qu'il accordait à la presse, et cette fois-ci j'ai la transcription de sa conversation, le ministre des Finances disait que les programmes sociaux, particulièrement les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse, devaient être coupés parce que l'État n'avait plus les moyens d'y faire face. Or, d'après les statistiques fiscales publiées en 1983, il n'y avait seulement que 9.1 p. 100 des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers qui se situaient au-dessus de $35,000. Je demanderais donc au premier ministre quelle définition du revenu moyen donne son gouvernement. Est-ce $35,000, $34,000, $25,000, $40,000? Quelle est cette définition, pour éviter évidemment que des gens soient dans la panique face à ces coupures d'allocations familiales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, que ce que le ministre des Finances tenait à faire, c'était d'ouvrir davantage le dialogue et le débat sur cette question importante, c'est-à-dire la saine utilisation des fonds publics à notre disposition en faveur de ceux de notre société qui en ont le plus besoin. Je pense que je me dois de féliciter mon honorable ami qui, ayant écouté le ministre des Finances le 8 novembre, a applaudi le courage du ministre de ce dernier; il était essentiellement d'accord sur ses déclarations. Alors, je le félicite parce qu'il avait tout à fait raison.

M. Garneau: Monsieur le Président, à mon avis, pour un premier ministre qui vient d'accuser mon collègue de n'avoir lu qu'une partie des déclarations, ce n'est pas très très fort. Il aurait dû lire le reste de mes propos également.

Ma question c'est de savoir, afin d'éviter l'ambiguïté, parce qu'il y a des gens dans le public qui se demandent: Vais-je perdre mes allocations familiales ou mes pensions de sécurité de vieillesse? Et on sait, monsieur le Président, qu'il y a 91 p. 100 des contribuables qui sont au-dessous de $35,000. Le premier ministre pourrait-il dire quel est ce niveau-là et ce que son gouvernement va faire pour établir comment, à partir de tel niveau de revenu qu'il va nous indiquer, les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales ne seront plus versées? Aura-t-on une armée d'enquêteurs? Comment cela va-t-il fonctionner?

M. Mulroney: Monsieur le Président, d'abord la question de mon honorable ami ne se situe pas dans le contexte voulu, tel qu'énoncé par le ministre des Finances. C'est un dialogue et, espérons-le, pas un dialogue de sourds qui va s'engager entre nous.

Il y aura des propositions, des documents d'étude qui seront soumis à la Chambre et des discussions au niveau national. Et tout ce que nous essayons de faire, à tort peut-être, c'est de voir si nous pouvons obtenir la participation objective des députés de l'Opposition. Nous savons que nous allons l'obtenir de la part de la population canadienne pour le mois d'avril, afin de nous aider à porter des jugements de valeur sur des questions très importantes, à savoir que fait-on avec une économie laissée dans un état absolument lamentable où nous avons une partie importante de nos citoyens qui ont un besoin urgent de fonds publics, les moins bien nantis dans notre société, et nous voulons aider ceux qui en ont besoin au lieu des présidents de banques qui gagnent $500,000 par année. C'est ce que nous voulons faire.

• (1125)

[*Traduction*]

M. le Président: Je me lève très respectueusement. A l'ordre, s'il vous plaît.

L'UNIVERSALITÉ—LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Est-ce qu'il s'en tient toujours à ce qu'il a déclaré le 7 mars, quand il a dit: «Nous ne tolérerons pas qu'on déforme notre position. Nous sommes pour l'universalité des programmes sociaux, et l'on n'y touchera pas»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, je m'en tiens à cette position.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Le premier ministre doit comprendre, je l'espère, que l'universalité, cela veut dire que les prestations sociales vont à tous les Canadiens.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES FINANCES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le premier ministre sait-il qu'au cours d'une entrevue enregistrée hier, le ministre des Finances a déclaré: «Aujourd'hui nous n'avons pas les moyens de payer des programmes sociaux aux catégories de revenus supérieures et moyennes». Est-ce que cela est conforme à la position du premier ministre et à celle de son gouvernement pour ce qui est de l'universalité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président.

ON DEMANDE DE RÉFORMER LE SYSTÈME FISCAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il est bien évident que le premier ministre réfute ce que le ministre des Finances a dit. Pourquoi le premier ministre ne cesse-t-il pas de brandir l'universalité pour brouiller les pistes? Je voudrais en revenir au banquier dont il parlait hier . . .

M. Hnatyshyn: La question.

M. le Président: A l'ordre.

Mme Mitchell: Est-ce que le premier ministre tient vraiment à l'équité? Si c'est oui, pourquoi ne réforme-t-il pas le régime fiscal de telle sorte que le président de banque verse une bonne tranche d'impôt, pour aider à payer tous les programmes sociaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable amie reconnaîtra sûrement que dans une question de cette importance il serait tout à fait injuste de détacher un membre de phrase pour essayer d'en faire une politique gouvernementale. Je pense que mon honorable amie a examiné . . .

Mme Mitchell: Je vous ai interrogé.

M. Mulroney: J'essayais de répondre à votre question.

Mme Mitchell: Répondez maintenant.

M. Mulroney: Si vous voulez bien me le permettre, je serai heureux de continuer. J'ai déclaré en avril l'an dernier, dans un discours à l'Association des éditeurs canadiens, qu'effectivement le régime fiscal serait un important levier pour réaliser l'équité dans les programmes sociaux. Mon honorable amie reconnaîtra, je l'espère, que lorsqu'il y a un déficit de plus de 37 ou 38 milliards et qu'on emprunte pour servir les intérêts de la dette, on se trouve à réduire les chances des plus démunis de notre société.

Ce que nous essayons de faire, c'est de demander si l'opposition a suffisamment de maturité pour participer à un débat qui veut venir en aide aux plus démunis. Voilà le fond de la question.

Des voix: Bravo!

L'UTILISATION DES SOMMES QUI POURRAIENT ÊTRE ÉPARGNÉES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, dans l'interview qu'il a accordée en novembre au *Toronto Star*, le premier ministre a dit que l'argent qui serait économisé en réduisant le budget des programmes sociaux ne servirait pas à réduire le déficit. Peut-il expliquer pourquoi, dans l'interview enregistrée que le ministre des Finances a donnée hier à la Presse canadienne, celui-ci a dit que c'est exactement ce que le gouvernement comptait faire? S'il y a le moindre doute à ce sujet, le premier ministre peut-il dire pourquoi il a déclaré il y a un instant qu'il comptait justement utiliser l'argent économisé grâce aux compressions budgétaires apportées aux programmes sociaux pour réduire le déficit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je sais que mon honorable ami se contredit tellement peu souvent qu'il est à la Chambre même s'il avait formellement promis de démissionner à cause d'une violation flagrante d'une promesse très importante faite au peuple canadien, en fait deux promesses! L'une d'elles avait trait au prix de l'essence et l'autre aux taux d'intérêt. J'espère donc qu'il démissionnera après sa prochaine question.

Il sait très bien qu'après avoir hérité d'un gâchis économique sans précédent que nous a légué son gouvernement nous essayons de remettre un peu d'ordre dans les finances du Canada pour faire baisser les taux d'intérêt et participer à la création des emplois dont nous avons besoin. Dans la même optique, nous devons examiner, avec votre collaboration, les maigres ressources dont nous disposons pour garantir, s'il y a moyen, que les membres défavorisés de notre société, les dépossédés et les pauvres obtiendront une part plus importante de ces ressources que les riches.

• (1130)

Je voudrais que vous cessiez de défendre les riches du Canada parce que ce sont les nécessiteux que nous devrions aider. C'est d'ailleurs ce que nous essayons de faire.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre vient de confirmer que lui-même et son gouvernement ont l'intention d'utiliser l'argent économisé grâce à la réduction du budget des programmes sociaux pour faire baisser le déficit.

Des voix: Oh, oh!

LA POLITIQUE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au premier ministre. Quand il a déclaré lors de sa conférence de presse aujourd'hui que les conservateurs avaient dû être prudents en annonçant leurs décisions politiques pendant la campagne électorale l'été dernier, n'a-t-il pas confirmé que, pendant la campagne, les conservateurs n'ont pas expliqué dans tous les détails ce qu'ils comptaient faire, non pas à une poignée de présidents de banque, mais à des millions de Canadiens ordinaires? N'est-ce pas pour cela que le ministre de la Justice a dit avant la campagne électorale que, si le public savait ce que les conservateurs comptaient faire, ils ne seraient jamais élus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Le fait est que j'ai bien employé le mot «prudence». Vous avez tout à fait raison. J'ai bien utilisé ce mot et nous avons en effet été prudents parce que nous avions été témoins des volte-face, des revirements et des conversions du parti libéral. Vous aviez mené vos campagnes électorales en annonçant des lignes de conduite que vous avez reniées dès que vous avez été réélus. Les Canadiens en avaient assez. Nous avons été logiques du début à la fin et nous remplissons les promesses . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . que nous avions faites pour aider les citoyens ordinaires et les nécessiteux. Nous essayons de créer des emplois et de remettre l'économie sur les rails.

Des voix: Bravo!

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET LES PENSIONS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre et est plutôt directe, je crois. A propos d'allocations familiales et de pensions, le gouvernement a-t-il toujours pour principe de respecter l'universalité des prestations dans les deux cas? Dans l'affirmative et si, comme l'a dit le premier ministre, le ministre des Finances annonce une politique qui ne cadre pas avec le programme du gouvernement, pourquoi est-il autorisé à faire ces déclarations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances n'a annoncé aucune politique qui soit de quelque façon contraire à . . .

M. Blaikie: Il bafouille!

M. Mulroney: . . . ce dont nous avons discuté à la Chambre. Tout député, y compris, je suppose, mon honorable ami, a déjà vu ses propos malencontreusement déformés par les médias . . .

M. Deans: Allons donc!

M. Mulroney: En fait le ministre des Finances a été parfaitement conséquent . . .

M. Deans: Cela ne passera pas, pas cette fois-ci.

M. Mulroney: Compte tenu de la terrible conjoncture économique dont nous avons hérité, nous comptions sur un certain degré de maturité et de collaboration de la part de l'opposition afin que le gouvernement et le pays aient moins de mal à traverser cette période difficile, et non pas sur les aberrations et les critiques mesquines qui nous viennent de l'autre côté de la Chambre.

Nous vous demandons de nous accorder votre collaboration et de comprendre la nouvelle forme de consultation afin que nous puissions amorcer une nouvelle croissance économique, une nouvelle prospérité.

L'ENREGISTREMENT DES PROPOS DU MINISTRE

M. Neil Young (Beaches): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, monsieur le Président. Ce que nous avons ici, c'est un gouvernement qui marche par clins d'œil et par signes de tête. J'ai écouté l'enregistrement aussi bien que le premier ministre. Celui-ci est-il en train de dire à la Chambre que le journaliste de la Presse canadienne aurait tripoté et réellement falsifié l'enregistrement? J'ai écouté l'enregistrement. Le ministre des Finances a bel et bien dit ce que rapportent les autres députés.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. Je crois savoir que les journalistes de la Presse canadienne dont il s'agit sont des gens extrêmement compétents qui sont tenus en grande estime pour cette raison même. Tout ce que je dis, c'est que la déclaration qui a paru dans certains journaux n'était pas du tout conforme à ce que le ministre des Finances avait dit.

Mme Mitchell: Que faites-vous de l'enregistrement?

M. Mulroney: Je puis vous assurer que ce que le ministre des Finances a dit était parfaitement conforme à notre désir d'améliorer la situation économique du pays et ne menace en rien—je le répète, en rien—d'honorables traditions canadiennes.

[*Français*]

ON DEMANDE QUEL NIVEAU DE REVENU SERA AFFECTÉ PAR LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au premier ministre, par votre intermédiaire, et lui donner une chance de s'expliquer.

Monsieur le premier ministre, il y a une contradiction dans ce gouvernement. Il y a des perceptions dans les médias et dans le peuple canadien concernant la position de votre ministre des Finances et vous-même. On va essayer d'éliminer le brouillard de persiflage qui existe dans toute cette question-là.

Pourriez-vous nous dire, et je vais revenir à la question de l'honorable député de Laval-des-Rapides . . . Il y a au-dessus de 13 millions de déclarations d'impôt se placent en deça de $35,000.

Quel est le niveau de revenu qui sera touché par vos coupures affectant les programmes sociaux, tels les allocations familiales et les pensions de sécurité de la vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est le but du processus de consultations, c'est le but du processus de dialogue avec l'opposition, avec les syndicats, avec le secteur privé. C'est le but du Sommet économique, de la Conférence des premiers ministres qui sera tenue les 14 et 15 février.

Comment peut-on faire, suite à l'héritage lamentable dont nous sommes les bénéficiaires . . . Que peut-on faire pour soulager ceux de notre société qui ont besoin d'aide de la part de l'appareil fédéral?

Nous voulons essayer de soulager ceux au Canada qui ont besoin de notre aide et c'est là la raison, et il n'y a pas de décision de prise, comme mon honorable ami le sait, et nous l'invitons à nous faire ses commentaires et à nous apporter sa collaboration afin d'élaborer des politiques plus bénéfiques pour ceux dans notre société qui en ont besoin.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSITION DES GENS DE BAIE-COMEAU

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Si j'ai bien compris, le premier ministre vient d'avouer que lui, dans sa tête, a décidé. Il consulte ensuite pour confirmer.

Est-ce que je pourrais demander au premier ministre si les gens de sa circonscription, de Baie-Comeau, par exemple, peuvent accepter que l'on coupe dans leurs allocations familiales, que l'on coupe dans leur pension de sécurité de la vieillesse sans les consulter? Le très honorable premier ministre n'avait pas le mandat pour couper dans les pensions de sécurité de la vieillesse, je regrette.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Les gens de Baie-Comeau qui sont en train de regarder cela vont dire: Voilà le député de Vanier qui est en train de fausser la position du cher député, parce que c'est cela que vous êtes en train de faire.

Le député sait fort bien que je n'ai jamais dit cela, que le ministre des Finances n'a jamais dit cela, mais vous êtes si peu habitué à un dialogue honnête, que vous n'acceptez pas cela. Nous voulons votre participation, un dialogue national, pour que nous puissions remettre entre les mains des Canadiens tous les fonds dont nous disposons de la façon la plus bénéfique possible.

Questions orales

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX S'APPLIQUANT AUX PERSONNES À REVENUS MOYENS—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je pose moi aussi ma question au premier ministre. Il sait maintenant que l'entrevue dont nous parlons pendant la période des questions a été enregistrée. On a entendu clairment le ministre des Finances déclarer que nous ne pouvions plus nous permettre d'appliquer les programmes sociaux à ceux qui touchent des revenus moyens. Le premier ministre est-il en train de donner tort au ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je dis que le ministre des Finances, comme mon collègue le fait parfois, a abordé certaines questions afin qu'elles soient débattues. C'est le but de toute ces entrevues.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Nous nous lançons dans le débat en toute honnêteté et l'esprit ouvert. Nous tentons d'obtenir le concours de mon collègue. Il fait signe des yeux et de la tête qu'il n'est pas d'accord, mais il conviendra, j'espère . . .

M. Deans: Parce que vous ne dites pas la vérité!

M. Mulroney: . . . qu'en héritant d'une situation qui frisait la faillite, nous avions le devoir moral d'essayer de venir en aide à ceux qui en avaient le plus besoin: les veuves, les démunis et les défavorisés. Et nous allons le faire, avec ou sans votre aide! C'est ce que nous allons faire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Pourrait-on des deux côtés de la Chambre se redonner comme ligne de conduite d'écouter poliment les questions et les réponses?

LA POLITIQUE DU CHANGEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au premier ministre, même s'il se livre à des effets oratoires vides de sens. Comme l'affirmation que le ministre des Finances a faite était parfaitement claire, le premier ministre lui donne-t-il maintenant tort d'avoir déclaré que le gouvernement du Canada et la population du Canada ne pouvaient pas se permettre de continuer à faire bénéficier des programmes sociaux existants ceux qui sont classés dans la catégorie moyenne des revenus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne dis pas que le ministre des Finances avait tort. Je dis que, comme d'habitude, le député choisit de mal interpréter les propos du ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Vous en faites profession. Il faudrait vous corriger de cette habitude.

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Fort Garry.

M. Deans: Un jour nous aurons un véritable débat.

M. Mulroney: Vous ne serez plus là.

M. Deans: Choisissez l'endroit.

M. le Président: A l'ordre!

• (1140)

LES MOYENS DE FINANCER LES PROGRAMMES UNIVERSELS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre a fini par admettre, je pense, l'extrême gravité de cette question. Certaines personnes, non seulement à la Chambre, mais dans tout le pays, veulent des réponses à ces questions très importantes. Vous dites que le gouvernement se préoccupe des gens dans le besoin. Cela s'applique également, je suppose, aux femmes qui, même si elles proviennent de familles à revenu moyen, touchent les allocations familiales et en ont besoin pour acheter certains articles pour leurs enfants. Il en va de même pour les personnes de l'âge d'or.

Nous parlons du ministre des Finances qui détient le principal portefeuille économique du gouvernement. Selon lui, nous ne pouvons plus nous permettre ces programmes. Est-ce un énoncé de principes que le ministre des Finances fait au nom du gouvernement, à savoir que ce dernier croit que nous ne pouvons plus financer des programmes universels pour les familles à revenu moyen et supérieur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque je suis arrivé à la Chambre il y a un an, on m'a prévenu de faire particulièrement attention au député de Winnipeg-Fort Gary lorsqu'il est pleurnicheur. C'est le cas aujourd'hui. Vous avez délibérément déformé la position adoptée par le ministre des Finances. Il est inconvenant de votre part, au sujet d'un problème si délicat et si grave, de chercher à semer la crainte et l'inquiétude parmi les Canadiens quand vous savez fort bien, étant donné les déclarations répétées du gouvernement et du premier ministre du Canada, qu'en amorçant ce débat, nous cherchons uniquement à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin dans notre société, y compris les gens dont vous parlez.

A preuve de notre bonne foi, malgré la situation économique catastrophique dont nous avons hérité, nous avons augmenté les prestations des veuves et des anciens combattants qui ont défendu le Canada et qui en avaient besoin. Voilà l'objectif de tout ce programme.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Monsieur le Président, les Canadiens jugeront par eux-mêmes qui est le plus pleurnichard des deux.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, voici les paroles du ministre des Finances, qui ont été rapportées directement: «Ce que nous voulons dire, c'est que certaines personnes n'en ont pas besoin. Nous ne pouvons plus nous permettre aujourd'hui des programmes sociaux pour les catégories moyennes et supérieures de revenu.» Ce ne sont pas mes paroles, mais bien les siennes.

Est-ce là un énoncé clair de la position de votre gouvernement, selon laquelle nous ne pouvons plus financer ces programmes qui touchent plus de 13 millions de Canadiens? Est-ce là la proposition que vous allez formuler dans les documents sociaux qui doivent être publiés bientôt?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que sa déclaration est fondamentalement irritante. Mon collègue a décidé de citer un bout de phrase tirée d'une entrevue prolongée.

Lorsque mon collègue était membre du cabinet, il a eu recours au même moyen pour déclencher un débat sur les questions graves, en publiant des Livres blancs ou autres. Le ministre des Finances s'efforce d'amorcer une discussion à travers le pays pour obtenir des conseils sur la meilleure façon d'offrir nos services de façon plus efficace à ceux qui en ont le plus besoin, ce que nous souhaitons avant tout. Mon collègue approuvera certainement cette façon de procéder, car elle est juste et sage, surtout à une époque où nous sommes écrasés par une dette fédérale énorme.

LES PROGRAMMES AUXQUELS LE MINISTRE FAISAIT ALLUSION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire à quels programmes le ministre des Finances faisait allusion dans sa déclaration? Il peut certes répondre sans qu'on l'accuse de déformer les faits ou de les interpréter hors contexte. Si le ministre des Finances ne voulait qu'engager la discussion, le premier ministre pourrait peut-être nous dire à quels programmes sociaux destinés à la classe moyenne le ministre des Finances songeait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque mon honorable collègue aura le temps de lire toute l'interview en tenant compte du contexte dans lequel elle a été accordée, je crois qu'il se rendra compte lui-même, comme tout observateur objectif, que l'objectif visé était d'entamer un dialogue entre gens raisonnables et d'éviter, dans la mesure du possible, les questions pointilleuses. Je constate que nous n'avons pas complètement réussi.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne trouve rien de pointilleux à poser une question précise si le premier ministre est prêt à dialoguer. Nous ne pouvons pas parler de ce que nous ignorons.

LES PROGRAMMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Le premier ministre pourrait-il nous dire à quels programmes le ministre des Finances faisait allusion pour que nous puissions nous rendre à l'invitation que le premier ministre n'a pas cessé de lancer aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député ayant posé très clairement sa question, je lui répondrai que, après avoir pris dûment connaissance de l'interview, il conviendra avec moi que les propos du ministre des Finances ne s'écartent pas beaucoup de son exposé du 8 novembre dernier. Ils partent d'un désir sincère d'engager le dialogue avec des gens réfléchis et raisonnables. J'espère bien que nous pourrons compter sur la participation fructueuse du député.

* * *

[*Français*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA MISE SUR PIED DE GATIQ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Le ministre est déjà sûrement au fait de la mise sur pied d'un groupe d'action bien structuré dans ma circonscription de Louis-Hébert; ce groupe, le GATIQ, a pour but de promouvoir l'implantation d'un parc de haute technologie dans l'axe Sainte-Foy-Québec. J'entends travailler dans le même sens que ce groupe, et je l'appuie sans réserve. J'aimerais donc savoir si le ministre est en mesure de nous renseigner sur les démarches qu'il a entreprises et sur celles qu'il entend prendre face à ce dossier.

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable députée de Louis-Hébert.

[*Traduction*]

Je peux dire à la députée que j'ai eu le plaisir de visiter Québec à deux reprises, pour rencontrer des responsables de l'Université Laval et du laboratoire d'optique, et des représentants du groupe dont elle parle . . .

[*Français*]

. . . GATIQ, le Groupe d'action technologique industrielle de Québec.

[*Traduction*]

Nous avons un préjugé favorable pour la proposition de créer un parc de technologie industrielle à Québec, conformément aux propositions que nous avons reçues. Dans très peu de temps, nous annoncerons une décision quant à l'emplacement de ce parc industriel et du laboratoire d'optique qui en fera partie.

Questions orales

LES PARTIS POLITIQUES

LES LUTTES ÉLECTORALES À TORONTO—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES FINANCES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais en revenir au véritable débat et poser une question au premier ministre. Son ministre des Finances aurait également dit dans cette fameuse entrevue: «Les luttes électorales que nous livrons à Toronto consistent à combattre l'idée que si les Italiens votent pour les conservateurs ils seront renvoyés en Italie». En tant que Canadien d'origine italienne, j'ai été profondément insulté par les remarques du ministre qui sont un affront à l'intelligence et à l'intégrité de cette collectivité fière et travailleuse. *Questo governo è propio ignorante*!

Le premier ministre peut-il fournir à la Chambre des preuves qui appuieraient cette allégation pour le moins déroutante et partage-t-il l'opinion de son ministre au sujet de l'idée que les Italiens se feraient du système politique canadien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations. En ce qui me concerne je suis honoré, de même que mon parti, de l'appui que nous avons reçu de la collectivité italienne du Canada, une collectivité qui a contribué de façon remarquable à notre vie nationale. Nous sommes profondément honorés de l'appui accru que nous recevons de cette collectivité.

Au cours des campagnes électorales, il arrive de temps à autre que le parti libéral utilise certaines tactiques. Je ne pense pas que vous n'en ayez jamais eu connaissance. En fait, le député assis juste à côté de vous est allé à Québec pour dire que Brian Mulroney était à la tête d'un parti d'Orangistes.

• (1150)

Une voix: C'est vrai.

M. Mulroney: Il dit que c'est vrai. En fait, je suis le chef des Orangistes, des Chevaliers de Colomb . . .

[*Français*]

. . . la Chambre de commerce, les Chevaliers de Colomb, les Dames de Sainte-Anne, les Filles d'Isabelle . . .

[*Traduction*]

. . . et des Italiens.

M. Marchi: C'est exactement pour des déclarations comme celles-là que votre parti n'a pas l'appui de la communauté italienne et ne l'aura jamais.

M. le Président: A l'ordre. Je ne sais pas ce qui se passe aujourd'hui. La situation se détériore. Le mercredi devient comme le vendredi et le vendredi comme le mardi.

Une question supplémentaire.

ON DEMANDE DES EXCUSES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est tout à fait sérieuse et j'espère une réponse. Étant donné la nature insultante et méprisante de la déclaration du ministre des Finances, le premier ministre, en tant que chef du gouvernement et du ministre des Finances, fera-t-il des excuses formelles à la communauté italienne du Canada? Le fera-t-il pour montrer qu'on peut croire dans ce qu'il a dit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux dire à mon honorable collègue que mon parti et moi-même sommes ravis et honorés de l'appui croissant que nous recevons de la communauté italienne du Canada qui ont tout fait pour construire un Canada magnifique. La seule déclaration raciste et malheureuse a été faite par le député . . .

M. Marchi: Répondez à la question.

M. Mulroney: . . . qui a essayé de réintroduire un vieil épouvantail dans la politique canadienne. C'est pour cette raison que le parti libéral a été si clairement rejeté par tout le pays. Voilà la raison.

M. le Président: Le député d'Essex-Windsor.

M. Beatty: Est-ce que tous les autres députés peuvent s'en aller chez eux, monsieur le Président?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES SOCIAUX POUR LES PERSONNES À REVENU MOYEN—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES FINANCES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle est très grave et elle me tient particulièrement à cœur. Le premier ministre affirme-t-il que le ministre des Finances est dans l'erreur lorsqu'il prétend que nous ne pouvons nous permettre d'offrir des programmes sociaux aux Canadiens à revenu moyen?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'affirme que le ministre des Finances n'a jamais déclaré cela.

M. Deans: Il l'a fait.

M. Mulroney: Je dis simplement . . .

M. Deans: Pourquoi ne répondez-vous pas à la question? C'est bien ce qu'il a dit.

M. Mulroney: J'invite mon honorable collègue d'Hamilton Mountain . . .

M. Deans: Vous ne vous en tirerez pas comme cela.

M. Mulroney: . . . à conserver ses énergies pour Noël. Ça s'en vient.

M. Deans: Allez-vous permettre Noël cette année, monsieur?

M. Mulroney: Tout ce que je dis à mon honorable collègue qui, depuis son entrée à la Chambre, fait preuve d'un esprit d'initiative qui fait défaut aux députés de son parti assis sur les premières banquettes, c'est qu'il doit se rendre compte que cette déclaration doit être prise dans son contexte. Je suis persuadé qu'une lecture attentive de cette déclaration montrera que le ministre essayait, en fait, de lancer un débat sérieux sur une importante question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, étant donné que l'économie canadienne a désespérément besoin de signaux clairs, le premier ministre pourrait-il maintenant déclarer publiquement que la position qui a été attribuée à tort ou à raison à son ministre des Finances, n'est pas la politique du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, notre politique est celle qu'a si bien exprimée le ministre des Finances le 8 novembre dernier. Elle est claire et témoigne de la gravité des problèmes qui affligent notre pays.

M. Rodriguez: Répondez à la question.

M. Mulroney: Elle invite à la discussion et à la participation sur une grande échelle. Je sais que vous tenez à participer au débat. Le ministre l'a commentée et j'ai fait de même. Une fois les choses placées dans leur contexte, j'espère que mon honorable ami reconnaîtra que nous n'avons pas agi de façon déraisonnable.

* * *

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL

ON DEMANDE DE CANALISER LES FONDS VERS LE SECTEUR DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je pose ma question au vice-premier ministre. Étant donné que ce sont les petites entreprises qui créent de 70 à 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois, plus précisément des emplois permanents favorisant la croissance économique réelle, le ministre voudra-t-il tenter de canaliser les fonds du programme Canada au Travail vers le secteur de la petite entreprise au lieu de les allouer, comme c'est le cas actuellement, à des organismes sociaux lesquels tout en étant utiles, devraient faire objet d'autres programmes?

M. Axworthy: Et c'est reparti!

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en l'absence du ministre je prends note de la question du député et veillerai à ce que cette très intéressante contribution au débat soit portée à son attention.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

TERRE-NEUVE—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la même interview accordée à la Presse canadienne. Dans son énoncé de politique économique, le ministre des Finances a laissé entendre que les Terre-Neuviens étaient paresseux parce qu'ils préféraient les prestations d'assurance-chômage aux emplois.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Dans l'interview accordée à la Presse canadienne, il laisse maintenant entendre que les Terre-Neuviens sont tellement bêtes qu'ils n'auraient pas pu comprendre en quoi consistaient les compressions budgétaires touchant le PDIR et les allocations familiales si les conservateurs en avaient parlé pendant la campagne électorale. Pendant combien de temps les Terre-Neuviens devront-ils encore tolérer que le ministre des Finances les insulte comme il l'a fait à ces deux occasions? Quand le ministre se débarrassera-t-il de ses stéréotypes et cessera-t-il de considérer les Terre-Neuviens comme des Canadiens pittoresques mais inférieurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je croyais, monsieur le Président, que ce genre de propos tendant à déformer la réalité avait disparu de notre paysage politique depuis déjà un certain temps. Le député sait très bien que le ministre des Finances est un homme d'honneur dont la probité est incontestable.

Il a joué un grand rôle, avec ma brillante amie la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans la conclusion d'un accord sur les gisements de pétrole sous-marins, dont les Terre-Neuviens pourront être fiers et qui leur apportera une prospérité et des possibilités qu'ils n'ont jamais connues depuis qu'ils se sont joints à la Confédération. Je pense que c'est un grand jour pour Terre-Neuve et pour le Canada.

M. Rompkey: Cette richesse inconnue apparaîtra peut-être à la fin de la décennie. Entre-temps, Bill Davis estime que nous sommes pauvres.

L'ATTITUDE MINISTÉRIELLE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, le premier ministre a-t-il l'intention de demander aux conservateurs originaires du Haut-Canada d'arrêter de se montrer condescendants envers nous? Si ses ministres ne nous comprennent pas, qu'ils nous traitent au moins avec respect et dignité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami n'ignore certainement pas que les députés de mon parti et, j'en suis convaincu, tous les députés de la Chambre le tiennent en haute estime et se montrent très respectueux envers lui. Il a énormément apporté au Canada depuis son arrivée à la Chambre, et je l'en félicite.

* * *

LE CRTC

LA SUSPENSION D'UN TÉLÉDISTRIBUTEUR À CALGARY

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'addresse au ministre suppléant des Communications ou au secrétaire parlementaire. Aux yeux du CRTC, les libéraux sont encore au pouvoir. Ainsi, il a fait suspendre un télédistributeur à Calgary sous prétexte qu'il avait diffusé de la musique religieuse chrétienne. Le ministre pourrait-il se pencher sur cette affaire et voir pourquoi le CRTC s'oppose avec autant de véhémence aux émissions et à la musique religieuses chrétiennes?

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, je prends note de la question. Je tiens à assurer à mon collègue que je soumettrai personnellement l'affaire au ministre, car je m'y intéresse spécialement.

* * *

LES PÊCHES

L'ENQUÊTE SUR LA TRAGÉDIE SURVENUE SUR LA CÔTE OUEST—LA RECOMMANDATION AU SUJET DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier soir, nous avons appris que, d'après les conclusions de l'enquête qui a été effectuée sur la tragédie survenue le 11 octobre sur la côte de la Colombie-Britannique, les services météorologiques du gouvernement fédéral sont insuffisants dans cette région. Le premier ministre peut-il s'engager à faire débloquer immédiatement les fonds et le personnel nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'enquête?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est un cas où plusieurs ministres sont disposés à répondre à la question, ce qui prouve que le gouvernement est accessible.

Je peux répondre au député. J'ai lu le rapport. Je lui ai remis ce rapport hier, il le sait. Je sais ce qui le préoccupe.

• (1200)

J'ai dit sans ambages hier à la Chambre, et aux journalistes, qu'aucune réduction de dépenses ne compromettrait l'efficacité des services de météorologie. On étudiera les recommandations de ce rapport et on trouvera de l'argent pour apporter les améliorations nécessaires. Rien n'est plus important pour le gouvernement actuel que la sécurité des personnes qui sont à bord des navires et des bateaux sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

LE PERSONNEL ET LES FONDS NÉCESSAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Ce que le ministre des Pêches dit est très clair. C'est bien d'apprendre qu'il n'y aura pas de réduction de dépenses. Par contre, le rapport conclut que les services météorologiques sont insuffisants en Colombie-Britannique. C'est une question de vie et de mort.

M. le Président: Quelle est la question?

M. Fulton: Le premier ministre peut-il s'engager personnellement à débloquer le personnel et les fonds nécessaires pour éviter d'autres accidents mortels au large de la côte de la Colombie-Britannique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serai clair. La santé et la sécurité des gens passent avant tout le reste, cela va de soi. Cela dit, je rencontrerai volontiers mes collègues le ministre des Transport et le ministre des Pêches pour essayer de résoudre le problème et de donner une réponse favorable à mon collègue dès que possible.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer aux autres choses que j'ai à dire, je me permets de rappeler à la Chambre qu'il est d'usage, conformément à notre Règlement, de poser les questions par l'intermédiaire de la présidence et d'y répondre de la même manière. Je n'ai pas voulu interrompre la période des questions pour faire cette observation, mais cet usage est loin d'être respecté. Je tenais à rappeler aux députés qu'il doit en être ainsi d'après le Règlement de la Chambre.

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT EST JUGÉ ANTI-RÉGLEMENTAIRE

M. le Président: Hier, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a présenté son deuxième rapport. Il s'agit du document parlementaire nº 331-8/4 mentionné dans les *Procès-verbaux*. Dans ce rapport, après que le comité eut expliqué qu'il étudiait le rapport annuel du Conseil économique du Canada, on trouve le paragraphe suivant:

> Durant son étude de cet ordre de renvoi, votre comité a discuté de la question relative à la radiotélédiffusion de ses délibérations et convient de recommander que le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes soit chargé par la Chambre d'examiner en détail les questions relatives à la radiotélédiffusion des délibérations de tous les comités permanents et spéciaux de la Chambre des communes.

L'article 69 du Règlement donne la liste des comités permanents de la Chambre et fixe leurs pouvoirs. Ces pouvoirs sont décrits d'une manière générale dans les commentaires 620 et 621 de la 5e édition de Beauchesne. On y souligne que les comités sont souvent obligé de demander à la Chambre l'élargissement d'un ordre de renvoi ou des pouvoirs supplémentaires. Le commentaire 621 de la 5e édition de Beauchesne dit également qu'un comité « . . . ne peut étudier que des questions qui lui ont été déférées par la Chambre». Mes prédécesseurs ont rendu de nombreuses décisions sur cette question, et la page 469 de la 4e édition de Bourinot ne laisse aucun doute à ce sujet:

> Le comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

Le 13 juin 1984, le Président de la Chambre, M. Francis, est arrivé exactement à la même conclusion, de même que Mme Sauvé le 29 juin 1983. La page 644 de la 20e édition de May est tout aussi claire.

Dans le cas qui nous intéresse, le comité des finances recommande que la Chambre demande à un autre comité de faire quelque chose, plus précisément d'étudier la question de la radiotélédiffusion des délibérations des comités de la Chambre. Il est certain que le comité des finances n'a pas le mandat d'étudier cette question. Le comité n'a pas établi dans son deuxième rapport que cette question avait un lien avec le rapport annuel du Conseil économique du Canada; et, à mon avis, ce lien ne peut pas être établi.

Pour des raisons valables et très évidentes, un comité ne peut pas donner des instructions à un autre comité, même indirectement, puisque les comités sont créés par la Chambre et ne peuvent faire que ce que la Chambre leur demande. Ils n'ont aucune relation entre eux.

Je dois annoncer par conséquent que le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques est anti-réglementaire et qu'il en sera fait mention dans les *Procès-verbaux*.

Je dois ajouter que la question de la radiotélédiffusion des délibérations des comités semble intéresser plusieurs comités permanents de la Chambre. C'est pourquoi j'ai écrit à tous les présidents de comité à ce sujet. Il est évident que les comités ont toute latitude pour choisir leurs méthodes de travail, mais il est tout aussi certain qu'ils doivent se contenter d'exercer les pouvoirs que leur a conférés la Chambre, puisqu'ils ont été créés par elle. La question de la radiotélédiffusion relève actuellement de la Chambre. C'est une question complexe qui a été débattue de temps à autre. De toute manière, en ma qualité de Président, il m'appartient de veiller à ce que toute initiative dans ce domaine demeure la prérogative de la Chambre à moins que cette dernière n'en décide autrement.

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) veut-il faire un rappel au Règlement?

M. Waddell: Je voudrais demander une précision, monsieur le Président. Je suis à la Chambre depuis six ans . . .

M. le Président: S'agit-il d'une question relative au Règlement?

M. Waddell: Monsieur le Président, il me semble que la présidence elle-même conserve certaines prérogatives, notamment pour la radiotélédiffusion . . .

M. le Président: Le député voudrait-il bien expliquer en quoi consiste son rappel au Règlement?

M. Waddell: Je pense, monsieur le Président, que la présidence devrait se servir de ses prérogatives pour inciter la Chambre des communes à s'adapter sur le plan technologique, notamment . . .

M. le Président: Je comprends que le député veut faire des remarques sur la question de la radiotélédiffusion. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député peut s'y prendre autrement, en s'adressant à son leader parlementaire, s'il veut faire une proposition concernant un comité. Ce n'est pas vraiment un rappel au Règlement. En fait, ce n'est pas du tout un rappel au Règlement.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) le jeudi 13 décembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 31, 49, 50 et 75.

[*Texte*]

LES PRODUCTIONS DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question nº 31—**M. Howie:**

Existe-t-il un mécanisme qui permette au gouvernement d'exprimer son attitude à l'égard de productions particulières de l'Office national du film et, dans l'affirmative, *a*) lequel, *b*) le gouvernement s'en est-il prévalu dans le cas de la production de l'Office intitulée *The Kid Who Couldn't Miss*?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Bien que l'ONF soit l'une des agences dont j'ai la responsabilité, les décisions relatives à la production relèvent de l'Office.

Chaque agence possède un conseil choisi et des gestionnaires dont le rôle consiste à prendre des décisions touchant les questions artistiques et le contenu des films. Le gouvernement n'interviendra pas dans les affaires internes de l'ONF car cette façon d'agir servirait uniquement à restreindre la capacité de l'ONF d'explorer librement les événements sociaux et culturels qui aident à façonner nos vies.

L'ONF m'informe qu'il a passé en revue certaines des critiques formulées à l'égard du film et a jugé que le réalisateur, Paul Cowan, a apporté une attention spéciale à ses recherches et s'est montré juste dans la présentation des exploits de Billy Bishop dans ce film.

Le gouvernement s'appuie sur un précédent bien établi et reconnu par des gouvernements successifs en refusant d'intervenir directement dans les décisions prises par les agences telles que Radio-Canada et l'ONF en ce qui a trait au contenu et aux mérites artistiques des productions.

Ce film a fait l'objet de plusieurs critiques touchant la représentation de Billy Bishop. C'est ainsi que A.J. Bauer, président du Billy Bishop Heritage, a précisé dans une lettre écrite à l'ONF en mars 1984 qu'il y avait au moins quinze erreurs historiques et factuelles reliées aux exploits de Billy Bishop dans ce film. Le réalisateur a été obligé de justifier ses matériaux de recherche auprès de l'ONF. Le 16 août 1984, François Macerola a écrit à M. Bauer et, en se basant sur les conclusions de l'analyse effectuée par l'ONF, il s'est dit satisfait de l'interprétation du réalisateur et a refusé de retirer ou de modifier le film. Pour lui, le film ne niait pas l'héroïsme ou la légende de Billy Bishop, mais posait seulement des questions sur la possibilité d'un mythe dans cette histoire.

Questions au Feuilleton

LES COMPTES DE PENSION DE RETRAITE—LES INTÉRÊTS GAGNÉS ET LES COTISATIONS DES EMPLOYÉS

Question nº 49—**M. Howie:**

Au cours de chacune des trois dernières années fianncières, à combien se sont élevés *a*) les intérêts gagnés, *b*) les cotisations des employés, *c*) les contributions de l'employeur aux (i) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes (ii) Compte de pension de retraite de la Fonction publique (iii) Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et, dans chaque cas, combien a-t-on payé au total au titre des prestations d'invalidité, des prestations aux survivants et des pensions de retraite?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE
(000,000's)

	a) Intérêt crédité	Intérêt additionnel gagné	*b*) Cotisations de l'employé	*c*) Cotisations de l'employeur	*d*) Versements de pension
1981-1982	837.3	355.0	403.4	606.1	459.6
1982-1983	980.9	544.1	467.4	478.3	515.9
1983-1984	1,260.7	481.7	494.3	467.3	567.8

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES
(000,000's)

	a) Intérêt crédité	Intérêt additionnel gagné	*b*) Cotisations de l'employé	*c*) Cotisations de l'employeur	*d*) Versements de pension
1981-1982	618.0	262.0	91.3	198.9	291.5
1982-1983	754.4	307.0	104.3	183.2	315.2
1983-1984	932.6	259.2	113.3	200.2	335.9

COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
(000,000's)

1981-1982	68.0	28.9	26.8	53.2	15.9
1982-1983	102.5	21.8	31.4	60.7	18.5
1983-1984	127.5	21.6	33.8	64.7	20.8

Nota: Les comptes rapportent des intérêts trimestriels selon un taux déterminé comme si l'excédent des recettes sur les décaissements de chaque trimestre, depuis l'établissement des comptes, avait été investi dans des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. En fait, le taux trimestriel est basé sur le rendement moyen pondéré de tous les investissements au cours de la période précédente de 20 ans.

Quelques intérêts acquis en sus du taux utilisé dans les plus récents rapports actuariels sur les comptes (soit 6.5 p. 100 par année) n'ont pas été crédités aux comptes mais ont servi plutôt à atténuer le coût de l'amortissement des insuffisances actuarielles qui résultent principalement des augmentations annuelles de salaire. Les contributions de l'employeur démontrées ci-haut englobent le coût net de l'amortissement des insuffisances actuarielles après application des revenus d'intérêt crédités aux comptes, dont le taux a été supérieur à celui supposé par l'actuaire.

LA DIVISION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE

Question nº 50—**M. Howie:**

La Division de la planification familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle été dissoute ou considérablement réduite et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Division de la planification familiale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas été dissoute. Dans le cadre des restrictions budgétaires imposées à l'ensemble du gouvernement, les Subventions à la planification familiale, un programme de financement administré par la Division de la planification familiale, a vu son budget réduit de $700,000 pour chacun des exercices 1983-1984 et 1984-1985, ce qui représente une diminution de 1.4 million de dollars. Les budgets de fonctionnement et du personnel de la Division de la planification familiale n'ont cependant pas été touchés.

Le Programme de subventions à la planification familiale s'occupait du financement de projets et de l'octroi de subventions de fonctionnement (à des organismes bénévoles œuvrant à l'échelle nationale dans le domaine de la planification familiale). Au cours de 1983-1984, la responsabilité des subventions de fonctionnement a été transférée au Programme de subventions de fonctionnement aux organismes bénévoles nationaux de santé. Au cours de ce même exercice, ce programme s'est vu accorder de nouveaux fonds substantiels et les organismes de planification familiale dont les subventions avaient été diminuées en raison des restrictions déjà mentionnées ont reçu d'autres fonds qui ramenaient pratiquement ces subventions au même niveau que ce qui avait été planifié.

LES TENTATIVES DE SUICIDE ET LES SUICIDES

Question nº 75—**M. Nunziata:**

Au cours des cinq dernières années, combien de personnes détenues dans les pénitenciers fédéraux *a*) ont essayé de se suicider, *b*) se sont suicidées?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

	1980	1981	1982	1983	1984	(de janvier au 14 novembre 1984)
a) Tentative de suicide	46	69	65	52	57	
b) Suicides	10	12	11	19	16	

[*Traduction*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Althouse: Monsieur le Président, étant donné que près de la moitié des questions inscrites au *Feuilleton* émanent des partis de l'opposition, je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il ne pourrait pas s'efforcer de répondre davantage aux questions de l'opposition? Presque toutes les questions auxquelles on a répondu jusqu'ici émanaient exclusivement des ministériels.

M. Hnatyshyn: On a expliqué pourquoi hier.

M. Dick: Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que jusqu'à aujourd'hui inclusivement, le nombre des questions inscrites au *Feuilleton* par des députés du parti conservateur s'élève à 67, dont 25 ont trouvé réponse. Presque toutes ces questions avaient déjà été inscrites au *Feuilleton* les années précédentes et le travail de recherche avait été effectué sous les gouvernements précédents; cependant, elles étaient demeurées sans réponse. Il était donc très facile d'y répondre. La proportion des réponses s'élève à 37.3 p. 100.

Les députés du parti libéral ont fait inscrite 55 questions au *Feuilleton,* et on a répondu à 8 d'entre elles, ce qui représente une proportion de 14.5 p. 100. Les députés du Nouveau parti démocratique ont pour leur part fait inscrire au *Feuilleton* 22 questions qui restent encore toutes sans réponse. J'espère redresser la situation aussitôt que possible.

On a donc au total répondu à 22.9 p. 100 des questions jusqu'ici. Je tiens à faire remarquer aux députés que le nombre des questions auxquelles on a répondu jusqu'à ce 28e jour de session est beaucoup plus élevé que lors des deux dernières législatures à la même période.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai demandé avant-hier au secrétaire parlementaire s'il allait répondre à la question nº 91 concernant le Programme des contestations judiciaires. Il s'agit, il le sait, d'un sujet très, très important et d'une grande actualité. Le secrétaire parlementaire a répondu: «Bientôt». Pourrait-il me dire ce qu'il entend par «bientôt»?

M. Dick: Monsieur le Président, cela veut dire dans pas longtemps, dans un bref délai.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir proposer aujourd'hui, au nom du gouvernement, la deuxième lecture du projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers.

Ce projet de loi nous permet de terminer des travaux entrepris lors de la dernière législature. Bon nombre de ses dispositions sont en vigueur depuis plus de deux ans déjà, même si la mesure n'a jamais reçu l'approbation du Parlement. Les contribuables ont rempli leurs déclarations et payé leur impôt en toute bonne foi, comme si ces dispositions avaient eu force de loi. Il n'est que juste pour ces contribuables que nous donnions à ce projet de loi l'approbation finale, afin que les avis de cotisation puissent être préparés et les remboursements accordés en conséquence.

A l'exception d'une modification importante, le projet de loi restera essentiellement tel qu'il avait été déposé l'hiver dernier. Nous espérons éviter ainsi tout retard inutile à l'adopter.

La mesure comporte certains changements de politique importants à la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, lesquels ont été proposés par le gouvernement précédent et qui sont entrés en vigueur soit le 1er juin 1982, soit le 1er janvier 1983. Par ces modifications, on reconnaît implicitement que cet impôt, sous sa forme originale, ne permet pas de tenir compte des fluctuations inévitables des opérations commerciales. Pour la gouverne des députés, je leur rappelle que les mesures d'allégement comprenaient notamment un crédit d'impôt annuel de $250,000 pour les petits producteurs constitués en société, qui sont tenus de payer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières en vertu de la section 1 une disposition permettant déduire les frais de prospection et le coût du matériel nécessaire à la récupération assistée du revenu de production du projet, et une réduction d'un an du taux effectif de la TRPG, qui a été ramené de 12 à 11 p. 100.

La réduction provisoire de l'impôt sur les revenus pétroliers est maintenant chose du passé. Elle a été mise en vigueur du milieu de 1982 jusqu'au milieu de 1983, période qui a été passablement difficile pour les sociétés pétrolières et gazières.

L'ancien gouvernement avait fixé à $250,000 le crédit maximum annuel des petits producteurs. Cela devait permettre d'éviter que les petites compagnies ne soient écrasées par un impôt qu'elles n'auraient pas été en mesure de payer.

Ce crédit constituait certainement un pas dans la bonne direction, mais il n'allait pas assez loin. Par conséquent, le projet de loi d'aujourd'hui propose une nouvelle disposition que mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), a annoncée dans son récent exposé économique. Le crédit d'impôt annuel de $250,000 accordé pour la TRPG sur le revenu de production sera doublé, passant à $500,000 à compter du 1er janvier 1985. Cela permettra à l'industrie pétrolière du Canada de disposer de 35 millions supplémentaires chaque année. Nous avons décidé de prendre cette mesure importante depuis que le projet de loi a été déposé au Parlement l'année dernière, parce que de nombreux Canadiens souhaitent des changements fiscaux absolument indispensables.

Le gouvernement a reconnu la nécessité d'apporter des changements importants dans le régime fiscal qui s'applique au secteur pétrolier et gazier. Tous les Canadiens, mais surtout ceux de ce secteur, ont besoin de stimulants plus importants pour investir ici, dans notre grand pays. Des bons stimulants inciteront les investisseurs canadiens à investir beaucoup plus dans ce secteur et ils augmenteront le taux de découverte et de mise en valeur des ressources.

Cela permettrait de compter davantage sur le pétrole canadien. Nous en profiterions à titre de producteurs, parce que nous paierions plus à des Canadiens, plutôt qu'à des producteurs étrangers. En tant que consommateurs, nous aurions l'avantage d'une moindre dépendance vis-à-vis des fournitures étrangères, et en tant que contribuables, nous aurions l'avantage de réduire notre déficit.

Donc, j'invite les députés à adopter rapidement ce projet de loi, non seulement parce qu'il encourage le secteur canadien des hydrocarbures à s'élancer à toutes pompes pour faire sa part dans la relance de la prospérité économique canadienne, mais surtout parce qu'il traduit le désir de notre gouvernement de repenser toute la question de la fiscalité énergétique fédérale.

Le projet de loi double en fait le crédit accordé aux petits producteurs face à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup de souplesse à apporter à la fiscalité fédérale de l'énergie. En conséquence, dans la révision que nous avons entamée des taxes énergétiques, nous continuerons de chercher un équilibre judicieux entre les intérêts des producteurs, ceux des provinces productrices, ceux des provinces consommatrices, ceux des consommateurs et ceux du contribuable en tant que tel.

Ma collègue la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a déjà consulté à ce sujet les parties prenantes un peu partout au Canada. Nous en escomptons un relèvement de productivité et de satisfaction à ce sujet.

Le doublement du crédit d'impôt annuel déductible des charges, dont j'ai déjà parlé, ne pénalise pas les efforts des petits producteurs canadiens diligents. Ce sont eux qui ont poussé la prospection des bassins sédimentaires de l'Ouest, et ils méritent que nous leur en sachions gré et que nous leur en tenions compte. Je tiens également à signaler que notre gouvernement sait gré aux autres provinces productrices des mesures qu'elles ont prises pour encourager l'activité dans ce domaine. Nous désirons appuyer les résultats positifs de cette activité.

La déduction des frais d'immobilisation pour récupération assistée a pour effet de soustraire l'impôt sur les revenus pétroliers des recettes tirées de ces travaux, à hauteur du montant admissible des immobilisations consenties par les coparticipants à ces travaux. Mes collègues et moi-même avons été très heureux de constater l'ampleur de la réaction de l'industrie des hydrocarbures aux allégements, même partiels, du Programme énergétique national du gouvernement précédent.

Après l'adoption de la déduction des frais d'immobilisation pour récupération assistée, l'industrie a annoncé le lancement de trois grands projets à Cold Lake, Wolf Lake et Elk Point. Beaucoup d'installations expérimentales plus anciennes sont maintenant en voie d'expansion. Outre qu'il crée des emplois, ce regain d'activité témoigne de la vitalité qui existait dans l'Ouest avant l'adoption du Programme énergétique national par l'ancien gouvernement, et montre que les Canadiens sont disposés à exploiter à plein nos réserves pétrolières.

Le gouvernement se réjouit de l'esprit créateur, du dur labeur et du goût du risque qui ont permis la réalisation de ces projets. Nous avons hâte de collaborer avec l'industrie et les gouvernements provinciaux en vue de provoquer des retombées plus générales en matière de prospection et d'exploitation dans toutes les régions productrices.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte un certain nombre de modifications techniques, dont la plus importante concerne une mesure qui facilitera aux bénéficiaires de redevances le calcul de leurs impôts. Avant que cette modification ne prenne effet le 1^er^ janvier 1984, beaucoup de petits bénéficiaires indépendants avaient bien du mal à saisir les complexités et les notions juridiques associées à l'impôt. Dans certains cas, les honoraires des comptables qui établissaient les déclarations d'impôt étaient plus élevés que ce que les contribuables recevaient effectivement comme redevances. Maintenant, tous les bénéficiaires de redevances paieront leurs impôts par retenues à la source.

Les implications financières des anciennes dispositions du projet de loi ont été exposées en détail au cours de la dernière législature. Le coût global des mesures pour le gouvernement fut estimé à l'époque à 1.3 milliard de dollars pour la période devant aller de 1982 à 1986. Nous croyons que le secteur énergétique est un domaine de croissance économique pour le Canada plutôt qu'une source de recettes pour le gouvernement fédéral. Nous voulons qu'une politique énergétique nationale stable nous permette de réaliser l'autosuffisance énergétique, d'accroître la participation canadienne aux activités de prospection, de maintenir des prix moins élevés et de veiller à ce que les problèmes énergétiques ne compromettent pas l'unité nationale comme cela a été le cas du temps de l'ancien gouvernement.

En réexaminant le secteur énergétique, nous cherchons à établir une politique qui reconnaisse et épaule la contribution des producteurs de pétrole et de gaz à la croissance et à la prospérité économiques de notre pays. Nous envisageons de prendre d'autres initiatives, en particulier en ce qui concerne les prix du pétrole, l'impôt sur l'énergie et les stimulants à l'exploitation. Nous poursuivrons donc nos consultations avec les représentants de l'industrie, les gouvernements provinciaux et les autres parties intéressées avant d'apporter à cet impôt les changements que nous croyons nécessaires. Il se peut que nous décidions d'apporter d'autres changements à cet impôt lorsque nous en aurons terminé avec l'étude approfondie de la politique énergétique qui est déjà en cours, mais il n'est que juste pour les contribuables qui ont produit leurs déclarations d'impôt sur les revenus pétroliers pour les années 1982, 1983 et 1984 et qui attendent leurs remboursements, que nous adoptions le projet de loi le plus rapidement possible. Nous préférons ne pas retarder le dépouillement de ces vieilles déclarations alors qu'une toute nouvelle politique est à l'étude.

Je prie donc les députés d'adopter promptement le projet de loi afin de permettre aux contribuables visés de bénéficier des modifications de simplification et d'allègement qu'il contient.

Des voix: Bravo!

• (1220)

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, mon intervention sera très brève car la mesure à l'étude est presque identique à celles que le gouvernement précédent avait présentées, à l'exception, ainsi que la ministre l'a signalé, du crédit d'impôt pour les petits producteurs, dont le montant est doublé. Le projet de loi initial, présenté le 7 décembre 1983, prévoyait:

> Qu'un crédit d'impôt annuel ne dépassant pas $250,000 soit établi pour une corporation ou un groupe associé de corporations à l'égard des impôts payables en vertu de la section I de la Loi, sur le revenu de production, à l'exception des redevances de production, pour la période commençant le 31 mai 1982.

La nouvelle version prévoit une augmentation du crédit, en modifiant quelque peu les dates:

> Qu'un crédit d'impôt annuel ne dépassant pas
>
> *a*) $250,000 pour la période du 1^er^ juin 1982 au 31 décembre 1984, et
>
> *b*) $500,000 pour la période commençant le 1^er^ janvier 1985
>
> soit établi pour une corporation ou un groupe associé de corporations à l'égard des impôts payables, en vertu de la section I de la Loi, sur le revenu de production, à l'exception des redevances de production.

Cette mesure n'apporte donc sensiblement rien de neuf par rapport aux précédentes, si ce n'est qu'elle double le montant du crédit d'impôt. Cette augmentation va priver le gouvernement de quelque 64 millions de dollars. Ainsi que la ministre

l'a dit, il est essentiel de trancher rapidement les questions relatives à ces anciennes mesures, afin de pouvoir préparer les nouvelles déclarations d'impôt.

Il n'y a sans doute pas lieu aujourd'hui d'engager un débat en profondeur sur la politique énergétique, mais je vous signale que lorsque le ministre d'État aux Finances avait présenté ces mesures, en février 1984, elles avaient provoqué de très longues discussions sur l'ensemble du programme. Sans vouloir pour autant retarder le débat actuel, nous comptons bien, dans notre parti, faire en sorte que nous examinions en profondeur, sous peu, les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à notre programme énergétique.

Dans l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a donné il y a quelque temps, il était question de modifier la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Celui-ci nous a annoncé que tout en effectuant ces changements, le gouvernement souhaitait la tenue d'un examen très approfondi en matière de politique énergétique. Nous attendons ce débat avec impatience.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, à titre de critique de mon parti en matière d'énergie, je tiens à intervenir au sujet de la modification que le gouvernement propose d'apporter à l'impôt sur les revenus pétroliers. J'ai parlé de cette mesure la dernière fois qu'il en a été question à la Chambre. A ce moment-là, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) était notre critique en matière d'énergie. J'ai maintenant repris mes anciennes fonctions et j'en suis très heureux.

Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion de vous féliciter de votre nouvel habit. Il vous fait paraître encore plus jovial que d'habitude. De fait, je le préfère à tous les habits que je vous ai vu porter, sauf pour votre uniforme de football avec le casque. Il était encore plus seyant.

Je voudrais dire quelque chose au sujet de ce projet de loi. Je vois que vous souriez, monsieur le Président, mais vous n'aurez peut-être plus le goût de sourire dans un instant. D'après le discours du ministre, j'ai cru comprendre que les conservateurs ont pour politique d'empêcher les prix de l'énergie de monter. Pourtant, s'il y a une chose que les Canadiens savent, c'est que le parti conservateur préconise des prix élevés pour l'énergie. Il ne représente pas vraiment les consommateurs du Canada. Il continue de saigner les Canadiens à blanc lorsque ceux-ci achètent de l'essence pour leur automobile ou du mazout pour chauffer leur maison.

Nous en avons la preuve dans l'indice des prix à la consommation de décembre 1984 qui a été publié ce matin. La dernière augmentation s'est produite en novembre. D'après les chiffres publiés, le prix des aliments n'a pas augmenté depuis novembre 1984 et le prix du logement et des vêtements est resté à peu près le même. L'augmentation la plus importante s'est produite dans le domaine de l'énergie, où les prix ont augmenté de 2.9 p. 100. Selon l'indice des prix à la consommation, après trois mois d'un gouvernement conservateur, les prix de l'énergie ont augmenté de près de 3 p. 100. Cela montre que les conservateurs croient tout ce que leur disent les grandes sociétés pétrolières du Canada. Ils ont tout gobé et ils veulent agir en conséquence. Le projet de loi à l'étude donne un exemple de ce qui se passera.

Je voudrais fournir quelques explications au sujet de l'impôt sur les revenus pétroliers. Comme vous êtes originaire de l'Alberta, je sais que vous comprenez de quoi il s'agit, monsieur le Président, mais certains des nouveaux députés ne le savent peut-être pas. L'impôt sur les revenus pétroliers était un des éléments du Programme énergétique national adopté en 1980. C'est l'un des éléments du régime d'imposition instauré dans le cadre de ce programme. Le député le sait, mais je me demande s'il sait aussi pourquoi les conservateurs veulent finir par se débarrasser de l'impôt sur les revenus pétroliers et des problèmes que cet impôt et certaines autres formes d'imposition posent aux sociétés pétrolières et aux consommateurs. Je voudrais le lui expliquer.

L'impôt sur les revenus pétroliers est perçu presque à la tête du puits. On prend les revenus bruts du producteur et on en déduit les frais d'exploitation. L'impôt est perçu sur la différence. Si je ne m'abuse, le projet de loi abaisse cet impôt de 12 à 11 p. 100. Cet impôt est donc perçu directement sur les recettes.

Cela ne plaît pas aux provinces. Elles considèrent qu'il ne s'agit pas d'un impôt, mais d'une redevance, de la saisie d'une partie des ressources pétrolières. Les provinces de l'Ouest sont d'avis, et je suis d'accord avec elles là-dessus, que les redevances sont une prérogative provinciale. Les ressources naturelles sont le principal atout qu'ont les provinces de l'Ouest pour nous donner la croissance économique durable que les industries manufacturières apportent à l'Ontario et au Québec. L'Ouest garde jalousement ces richesses. Ce droit apparaît aux provinces de cette région comme une redevance et cela ne leur plaît pas.

Cet impôt déplaît aux sociétés pétrolières parce qu'elles sont obligées de le payer. Les choses ont changé depuis l'ancien régime des déductions pour épuisement et super-épuisement. Sous l'ancien régime, les producteurs de pétrole soustrayaient leurs frais d'exploitation, puis les autres frais comme la vieille machinerie, l'achat de machinerie par une société à une filiale, les sommes versées ou non à la filiale s'occupant de la navigation et du forage, ce qui fait qu'au bout du compte, il ne restait plus rien à taxer. Les sociétés pétrolières avaient la réputation de ne pas payer beaucoup d'impôt.

C'est précisément de cela que nous discutions pendant la période des questions aujourd'hui. Le gouvernement s'apprête à matraquer la classe moyenne. Nous avons eu droit aujourd'hui à un tas de boniments, mais le premier ministre (M. Mulroney) s'est défendu sans conviction. Pour être juste envers lui, c'était indéfendable.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a vendu la mèche. Le gouvernement a décidé qu'il devait réduire le déficit. Pour ce faire, il va comprimer les dépenses et restreindre les programmes sociaux. Les programmes visés sont ceux qui s'adressent aux catégories de revenus moyens et supérieurs. C'est un peu plus juste, mais un grand nombre vont s'en ressentir.

Le gouvernement pourrait prendre un autre moyen pour réduire le déficit. Cette solution se rapporte au projet de loi. Le gouvernement pourrait en effet obliger certaines sociétés à payer une part raisonnable d'impôt, comme le font les contribuables ordinaires. Il y a environ 24 milliards de dollars d'impôts différés. Pouvez-vous différer vos impôts, monsieur le Président? Certainement pas. Toutefois, les sociétés pétrolières, les banques et autres sociétés du genre le peuvent et, bien entendu, elles ne les paient jamais. Par conséquent, le gouvernement a un déficit énorme et doit envisager des solutions

comme celles qui ont été mentionnées pendant la période des questions aujourd'hui, lorsque le premier ministre a dû défendre l'indéfendable. Il va nous présenter une politique pour priver la classe moyenne de certains des programmes sociaux.

• (1230)

Les 211 députés conservateurs n'applaudiront pas aussi joyeusement lorsque leurs électeurs commenceront à leur écrire et à leur téléphoner, en disant: «Dites donc, je dois payer davantage pour mon mazout et mon essence à cause de votre politique. Et maintenant, vous supprimez mes allocations familiales, ou mon supplément de pension, ou autre chose». Voilà pourquoi ce projet de loi est important.

Pour ceux qui s'intéressent à l'énergie, ce projet de loi contient un autre élément important. Il s'en dégage une certaine ligne de pensée. En 1980, certains de mes collègues et moi-même avions prédit que cela se produirait. Le Programme énergétique national a été mis en vigueur. Je ne qualifierai pas cette politique de radicale, de conservatrice ni d'autre chose. Toutefois, c'était certainement une nouvelle politique. Elle a eu un effet considérable. Un certain nombre de députés du parti conservateur l'ont critiquée violemment et je dois dire que leurs critiques étaient fort bien formulées. J'en vois encore quelques-uns aujourd'hui qui ont participé à ce débat lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. En fait, je les regrette. Je ne sais pas où ils sont maintenant. Ils avaient de violentes critiques contre cette politique. Je n'étais pas d'accord avec toutes, mais je les félicite de les avoir exprimées. En tant que député le plus ancien du comité de l'énergie, je me sens seul, ici, de ce côté-ci de la Chambre.

Il se dégage donc une certaine ligne de pensée, monsieur le Président. La politique énergétique a été mise en vigueur et le gouvernement, comme prévu, a commencé à battre en retraite devant l'insistance du groupe de pression le plus important et le mieux financé de tout le Canada. Mais l'Association des consommateurs du Canada n'a pas la partie facile contre l'Association pétrolière du Canada, qui est censée être composée de sociétés moyennes mais à laquelle certaines grandes sociétés sont indirectement intéressées. Depuis trois ou quatre ans, ce groupe de pression a commandité ces excellentes annonces à la télévision qui montrent combien les sociétés pétrolières sont aimables. N'importe qui le moindrement renseigné qui a lu *The Seven Sisters* d'Anthony Sampson peut y reconnaître la façon de procéder des grandes sociétés pétrolières dans le monde entier. De fait, ces grandes sociétés exercent des pressions extrêmement vives pour favoriser leurs propres intérêts. Cela signifie que si la société Exxon aux États-Unis veut détourner aux États-Unis du pétrole de la société Imperial Oil du Canada à cause d'une crise ou pour réaliser des profits, elle le fera. Elle juge cela équitable.

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon ami sait fort bien que ce détournement a été effectué en vertu d'un accord international par lequel les pays occidentaux convenaient de répartir équitablement les réductions. C'était en vertu d'un accord international.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Waddell: Monsieur le Président, mon ami pourra participer au débat plus tard. Je lui recommande de lire l'ouvrage intitulé *The Seven Sisters*. Il le trouvera, je crois, fort instructif. Le Canadien moyen est profondément convaincu que les grandes sociétés pétrolières cherchent uniquement à lui soutirer plus d'argent.

Le projet de loi révèle une autre tendance intéressante. Il modifie la définition d'ancien pétrole afin d'y inclure du nouveau pétrole. Permettez-moi de vous l'expliquer, monsieur le Président. Je sais que vous le comprenez, mais certains députés ne le comprennent peut-être pas.

Que signifie nouveau ou ancien pétrole. Tout le pétrole n'est-il pas semblable? Permettez-moi de vous l'expliquer. Grâce au Programme énergétique national, en adoptant sa politique nationale, le gouvernement a décidé que les Canadiens devraient payer un prix inférier au prix mondial pour ce qu'il estimait être en somme une ressource canadienne. Certains députés n'étaient pas d'accord là-dessus, notamment les député conservateurs. Les député néo-démocrates et libéraux ont préconisé un prix pondéré parce que nous importions une certaine proportion de notre pétrole et nous pouvions le mélanger avec le pétrole d'origine canadienne.

Le gouvernement a ensuite fixé un prix inférieur au prix mondial. Il a alors décidé que, quand de nombreux gisements seraient découverts, les prix mondiaux pourraient être réclamés pour ce pétrole. On pouvait ainsi réclamer les prix mondiaux et tenir compte du fait que la prospection du pétrole est plus coûteuse actuellement. La prospection de l'ancien pétrole coûtait $1 le baril et il était vendu à $2 le baril. Le nouveau pétrole se vend à $28 le baril en devises américaines ou à environ $38 le baril en devises canadiennes. Avec raison, le gouvernement s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas accorder une si belle aubaine à ces sociétés pétrolières qui avaient découvert du pétrole à $1 le baril et qui pouvaient le vendre à $38 le baril. Le gouvernement a alors commencé à faire une distinction entre l'ancien et le nouveau pétrole, ce qui était raisonnable.

Bien entendu, les sociétés pétrolières ont commencé à exercer des pressions sur le gouvernement. Que pouvait faire le gouvernement libéral? Il ne voulait pas modifier radicalement son programme énergétique national ou son barème de prix pour faciliter les choses aux sociétés, mais il devait trouver une solution qui leur convienne. Le gouvernement a trouvé un moyen très simple de se rendre au désir des sociétés pétrolières. Il s'est contenté de considérer l'ancien pétrole comme du nouveau, afin que les compagnies en obtiennent un meilleur prix. Il fallait y penser. Dans une certaine mesure, c'est ce que prévoit le projet de loi: utiliser davantage ce changement d'appellation. Il s'agit simplement de jouer sur les mots pour donner davantage d'argent aux sociétés pétrolières.

La règle, pour le gouvernement actuel, c'est de dépouiller les consommateurs pour enrichir les sociétés pétrolières du Canada. Nous ne pourrions le dire plus clairement. Vous avez entendu la ministre, monsieur le Président. C'est à peu près ce qu'elle a déclaré. Or, elle ne devrait pas oublier qu'elle paiera l'essence plus cher, elle aussi. Le consommateur paiera davantage et le gouvernement ne retirera pas autant de recettes pétrolières. Et ensuite, si le gouvernement veut éponger le déficit, il faudra qu'il réduise les allocations familiales, les prestations de vieillesse et toutes ces mesures qui profitent un peu à la classe moyenne. Le gouvernement peut toujours se targuer de compter 211 députés actuellement. En pratiquant une pareille politique, il peut rallier les quelques voix des présidents

de sociétés pétrolières, mais la grande majorité des Canadiens ne le soutiendront pas.

Je voudrais dire un mot d'un autre aspect du projet de loi. Une fois que la taxe pétrolière sera abaissée de 12 à 11 p. 100, cette baisse profitera-t-elle aux consommateurs? Pas du tout. Il n'en est question nulle part dans le projet de loi. La ministre a prétendu que nous créerions des emplois en permettant à cette industrie de prendre de l'expansion. Bien sûr que l'industrie pétrolière crée des emplois lorsqu'elle se donne de l'expansion. Il faut donc la traiter équitablement comme toutes les autres industries du Canada. Mais je déclare au gouvernement que l'Association pétrolière du Canada ne créera pas 300,000 ou 500,000 emplois même s'il lui donne tout ce qu'elle veut. C'est ce que cette industrie voudrait faire croire et le gouvernement mord à l'hameçon.

La ministre a déclaré l'autre jour que nous devions songer à tous les emplois que cette industrie crée. La vérité, c'est que des emplois ont été perdus depuis qu'elle dirige ce ministère. Trois mille emplois ont été supprimés dans la division de l'énergie du Conseil national de recherches. Dans la plupart des cas, c'est l'entreprise et le secteur privés qui en ont profité. Les fonds ont été canalisés par le Conseil national de recherches et consacrés à des idées comme la fabrication de nouvelles vitres qui seraient équivalentes à un triple vitrage et la technologie solaire de la troisième génération. Le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait lorsqu'il a sabré dans ce programme. Il est tellement pris par la propagande de l'Association pétrolière du Canada qu'il ne cherche pas à savoir où les emplois sont créés.

Je vais vous citer un exemple, monsieur le Président. Le député de Mission-Port Moody (M. St. Germain) est un homme modéré et il va comprendre ce que je vais lui dire. S'il voulait créer un emploi dans un restaurant McDonald à Mission-Port Moody, le coût en capital s'élèverait à près de $15,000. S'il voulait créer un emploi dans le secteur de la fabrication légère, cela coûterait de $150,000 à $200,000. S'il voulait en créer un dans l'industrie de fabrication lourde, cela pourrait aller jusqu'à $500,000. Voilà le coût en capital de la création d'un seul emploi. Mais s'il voulait créer des emplois dans la mer de Beaufort ou dans le gisement Hibernia, le coût pourrait s'élever à 1 ou 2 millions de dollars.

• (1240)

Le député conviendra sans doute que nous devons tenir compte du coût de création des emplois. Je tiens à dire au gouvernement—lorsqu'il a fait l'objet de pressions de la part de l'Association pétrolière du Canada qui l'exhorte à exploiter nos gisements sous-marins, dans le Nord et autres—qu'il ne doit pas oublier ce que coûte la création d'emplois. Je n'ai pas en main les données relatives à la division de l'énergie du Conseil national de recherches, mais je parie que c'est loin de lui coûter un million de dollars pour créer des emplois.

Certains de ces emplois ont été créés à Vancouver. Dans la circonscription du député d'en face et dans la mienne, on trouve l'une des meilleures industries de technologie d'énergie douce et nous devons à tout prix la conserver. Cela n'a rien d'«écolo». Bon nombre de conservateurs associent sans doute l'énergie douce aux années 60, mais c'est la technologie la plus récente. Le Canada est à l'avant-garde des autres pays du monde dans ce domaine. Cependant, nous effectuons des compressions dans ce secteur, au profit du secteur pétrolier.

Le secteur pétrolier est important. Le député d'Athabasca (M. Shields) m'a reçu dans sa circonscription. C'est un excellent guide pour faire le tour des gisements de sables bitumineux. Il est important que ce secteur se maintienne. Mais nous ne devons pas nous laisser séduire par l'idée qu'il faut donner de plus en plus aux grandes sociétés pétrolières, parce qu'elles n'en auront jamais assez. Elles voudront qu'on supprime la taxe sur les recettes pétrolières et gazières—dont la ministre a parlé dans son discours—puis elles voudront des allocations d'épuisement exorbitantes, des déductions pour amortissement, puis elles voudront reporter leurs impôts et ainsi de suite. Nous en reviendrons à la même situation qu'avant, où les grosses sociétés pétrolières font ce qu'elles veulent.

Dans l'ensemble, c'est un secteur qui appartient à des capitaux étrangers. Le Programme énergétique national a essayé de favoriser le taux de participation canadienne dans le secteur énergétique, mais il semble que le gouvernement ait renoncé à cet objectif, à moins qu'il ne conçoive un régime fiscal tout à fait nouveau en vue de canadianiser ce secteur. Notre parti verrait cette idée d'un œil favorable.

Je veux bien que le projet à l'étude soit voté aujourd'hui. Je crois la ministre quand elle dit que les sociétés ayant fait leur déclaration elles doivent savoir à quoi s'en tenir. Ce n'est que justice. Vu qu'elles sont assujetties au présent régime ce serait une erreur de notre part que de retarder l'adoption de la loi.

J'ai soulevé plusieurs questions. Entre autres, que ces millions et ces millions d'emplois que laissent entrevoir les grosses sociétés pétrolières n'existent pas. En fait, il y a plus d'emplois dans les énergies douces qu'il n'y en a dans les ressources non renouvelables.

Deuxièmement, il faudra modifier la TRPG en fonction de la politique gouvernementale. Nous surveillerons la situation de près pour éviter que l'on revienne à l'ancien régime beaucoup trop favorable aux compagnies pétrolières.

Troisièmement, si le gouvernement maintient sa politique actuelle, il donnera davantage aux sociétés pétrolières. D'après les nouvelles d'aujourd'hui, et je le répète, ce sont surtout les frais d'énergie qui ont fait grimpé l'indice des prix à la consommation. Au cours du premier trimestre de régime conservateur l'énergie a coûté plus cher. La chose est remarquable. Quelques ministériels ne comprennent pas encore que les conservateurs veulent redistribuer l'argent du consommateur moyen prélevé à la pompe et dans les foyers. Cet argent ira garnir les poches des grosses sociétés pétrolières qui pour la plupart appartiennent à des étrangers.

Je serais bien surpris que ce soit là le genre de changements que les Canadiens ont voulu se donner. D'après moi, quand ils se rendront compte de ce que font les conservateurs, nos concitoyens ne voudront pas d'un pareil régime.

Le président suppléant (M. Paproski): Étant donné que le député a eu de bonnes paroles pour la présidence au début de son discours, je dois lui dire qu'il lui reste environ 20 minutes. Je rappelle à la Chambre que les trois premiers intervenants ont 40 minutes tout au plus. Nous allons maintenant nous en tenir à des discours de 20 minutes avec une période de questions et de réponses.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me signaler qu'il me reste encore du temps. Cependant je ne veux pas en profiter. Jeune avocat, j'ai appris que les juges qui pouvaient m'être favorables au début, pouvaient aussi changer d'idée si je continuais à parler. Alors il faut savoir s'arrêter pendant que l'on a l'avantage.

M. St. Germain: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisqu'il reste encore du temps pourriez-vous demander le consentement unanime ce qui nous permettrait de poser quelques questions au député.

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Je donne la parole au député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey).

L'hon. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je voudrais reprendre à mon compte les propos du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et souligner à mon tour votre splendeur vestimentaire. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de vous voir dans d'autres tenues et en d'autres endroits, savent que vous êtes également . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra terminer, mais auparavant, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) invoque le Règlement.

M. McDermid: Monsieur le Président, je prie mon collègue de Terre-Neuve de bien vouloir m'excuser. J'ai une précision à demander. Il est le troisième porte-parole de l'opposition alors que la majorité n'en a eu qu'un. Quel est donc l'ordre des interventions?

Le président suppléant (M. Paproski): Cette question est laissée à la discrétion du Président. A ce sujet, je renvoie le député au commentaire 99, 5e édition de Beauchesne. J'ai donné la parole à la députée de Trinity (Mlle Nicholson) du camp de l'opposition. J'ai décidé que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador interviendrait ensuite et que ce serait votre tour après.

M. Rompkey: Monsieur le Président, non seulement votre tenue vestimentaire mérite d'être soulignée, mais aussi votre équité et votre jugement.

J'ai besoin d'un peu de temps aujourd'hui. Non que je veuille retarder le projet de loi inutilement, mais j'aurais quelques questions que j'estime importantes concernant la TRPG, la fiscalité et la politique dans le domaine de l'énergie. C'est la première fois que j'ai l'occasion d'en parler. Je sais que la ministre d'État aux Finances (Mme McDougall) n'aura peut-être pas toutes les réponses aux questions que je pourrai poser aujourd'hui et qui concernent l'entente que sont en train de conclure le Canada et Terre-Neuve. C'est une entente dont nous avons entendu parler mais dont nous ignorons encore les modalités.

Nous avons pris connaissance le 14 juin dernier d'une lettre que le chef de l'opposition à l'époque avait envoyée au premier ministre de Terre-Neuve. C'est le seul document que nous ayons pour fonder nos hypothèses. Il nous faut absolument connaître de quoi il retourne dans ce marché. Voilà pourquoi j'aurais quelques questions à poser à cet égard.

Le sixième principe énoncé dans la lettre précise que «la province aurait le dernier mot dans les questions touchant le mode de mise en valeur . . . sous réserve d'une décision contraire de la part du gouvernement fédéral». Ce principe est extrêmement important.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Athabasca (M. Shields) au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Shields: Monsieur le Président, je ne voudrais pas dénigrer l'intervention du député, mais selon moi il est clair qu'elle n'est pas pertinente puisqu'il nous parle d'un accord sur des ressources sous-marines plutôt que du projet de loi lui-même.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député en arrive au projet de loi et le rappel au Règlement n'est donc pas fondé.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je crois que la pertinence de mes propos deviendra évidente, si la Chambre veut bien m'accorder un peu plus de temps.

En vertu du sixième principe énoncé dans la lettre de M. Mulroney, qui était alors chef de l'opposition, la province aurait eu le dernier mot . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le «premier ministre».

M. Rompkey: Le premier ministre actuel, qui était à cette époque chef de l'opposition, a indiqué alors que la province aurait le dernier mot dans le cas des questions touchant le mode de mise en valeur, sous réserve d'une décision contraire du gouvernement fédéral. C'est extrêmement important, car la province de Terre-Neuve voudrait utiliser des plate-formes en béton dans la phase de mise en valeur plutôt que d'expédier le pétrole directement vers les marchés. Ces plate-formes seraient fabriquées à Terre-Neuve, ce qui créerait davantage d'emplois pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador. L'utilisation de ces plate-formes à l'étape de la mise en valeur du gisement Hibernia, monsieur le Président, est évidemment dans notre intérêt et il n'y a aucun doute que si la province a le dernier mot, elle choisira cette solution.

• (1250)

Cependant, que dire de la prérogative du gouvernement fédéral? Dans quelles circonstances le gouvernement fédéral s'en servira-t-il? Dans quelle mesure la décision de la province est-elle définitive si le gouvernement fédéral a le dernier mot en fin de compte? On nous dit que le gouvernement fédéral prendra les choses en main si le choix de la province retarde de façon «exagérée» la réalisation de l'objectif d'autarcie énergétique et de sécurité des approvisionnements au Canada. Je voudrais donc savoir ce qu'on entend par «exagérée»? Comment définit-on ce terme? Qui le définit? Ce sont là les questions auxquelles nous n'avons pas de réponses à ce stade-ci. Cependant, les réponses auront énormément d'importance pour ma province qui compte le plus haut taux de chômage, la dette par habitant la plus importante et le coût de la vie le plus élevé au Canada.

En outre, en ce qui a trait plus particulièrement à la politique énergétique, on nous dit que le gouvernement fédéral a maintenant abandonné la clause de participation rétroactive. On nous dit que le gouvernement fédéral a renoncé à exiger la part de la Couronne, c'est-à-dire la participation fédérale de 25 p. 100. La ministre fédérale de l'Énergie, des Mines et des

Ressources (M^me^ Carney) semble s'imaginer que cette participation fédérale a été, d'une façon ou d'une autre, imposée unilatéralement par le gouvernement précédent.

Je voudrais signaler, monsieur le Président, qu'elle constitue en fait un élément fondamental et essentiel de la proposition de Terre-Neuve sur les ressources sous-marines et ce, depuis le début. En réalité, cette participation n'est pas vraiment rétroactive, mais bien plutôt préalable, puisque les sociétés qui effectuent au large des côtes de Terre-Neuve des forages—régis non pas par des règlements fédéraux, mais bien par des règlements provinciaux—savent depuis le début, depuis le moment où elles ont commencé à forer, qu'elles devront céder non pas 25 p. 100, mais bien 40 p. 100 à la Couronne. En fait, le premier ministre actuel de Terre-Neuve, alors qu'il était ministre de l'Énergie et par la suite, lorsqu'il est devenu premier ministre, a été inflexible à ce sujet. Je dirais même qu'il a joué sa carrière sur l'hypothèse selon laquelle Terre-Neuve devait rattraper son retard et que cette participation fédérale de 25 p. 100, la part de la Couronne, constituait une façon fondamentale d'y parvenir. On peut honnêtement dire que sur ce point, le premier ministre de Terre-Neuve a bel et bien obligé les sociétés pétrolières à demander grâce. Or, voilà que le gouvernement nous annonce maintenant qu'il abolit les droits de rétroparticipation.

Aux yeux du premier ministre de Terre-Neuve, ainsi que du gouvernement et des habitants de cette province, la seule façon pour eux de rattraper le temps perdu était de posséder une part de l'entreprise. Il s'agissait pour eux, si j'ose dire, d'un principe sacro-saint. Pourtant, l'autre jour, M. Marshall a déclaré lors de son passage à Ottawa que le principe n'était plus sacré du tout. Il a dit: «C'est la politique du gouvernement du Canada. A nos yeux, le principe n'a plus rien de sacré et nous acceptons la politique du gouvernement du Canada». S'il n'y a plus de part de la Couronne, si les droits de rétroparticipation sont abolis, comment donc Terre-Neuve pourra-t-elle toucher des revenus? Je pose ouvertement la question à la Chambre. Sera-ce à même les redevances? Peut-être, mais nous l'ignorons. Sera-ce à même l'impôt sur les revenus pétroliers? Nous ne le savons pas.

La ministre d'État aux Finances pourrait-elle nous dire si en vertu de l'accord conclu avec Terre-Neuve, le gouvernement fédéral cédera à la province l'impôt sur les revenus pétroliers? Cela figure-t-il dans l'accord en question? Que répond-elle à cette question?

Quels autres impôts fédéraux le gouvernement cédera-t-il à la province de Terre-Neuve s'il abolit les droits à la rétroparticipation? Dans sa lettre du 14 juin, le premier ministre a déclaré apparemment que le gouvernement fédéral maintiendrait le droit d'établir et de percevoir les impôts fédéraux. S'il entend les percevoir, les conservera-t-il ou les remettra-t-il aux provinces? Ce sont là des questions fort importantes pour ma province, monsieur le Président.

Dans cette lettre qu'il écrivait à l'époque où il était chef de l'opposition, le premier ministre actuel déclarait en outre que tout gouvernement sous sa direction verrait à constituer un fonds pour la création d'infrastructures. C'est une excellente idée et je l'appuie. Son prédécesseur avait vraisemblablement formulé la même proposition. Mais qu'en sera-t-il du financement de l'enseignement et de la formation des jeunes à Terre-Neuve et au Labrador? Je trouve qu'il s'agit là d'une question primordiale, monsieur le Président. Pourtant, à ma connaissance, cette lettre ne mentionne pas, non plus d'ailleurs que l'accord qui vient d'être conclu, la moindre proposition, sur le plan des principes ou du financement, visant à promouvoir et à favoriser l'enseignement et la formation destinés aux jeunes Terre-Neuviens. Peut-être les provinces toucheront-elles des revenus et participeront-elles à la gestion de l'entreprise, mais comment les Terre-Neuviens pourront-ils assumer des emplois s'ils n'ont pas les titres et qualités pour le faire?

Naguère, les directives concernant les subventions du Programme de stimulants pétroliers constituaient un pas dans la bonne voie, car elles exigeaient une participation terre-neuvienne qui assurait des emplois à de nombreux résidents. Or, le gouvernement entend-il maintenir le Programme de stimulants pétroliers? Nous l'ignorons. Et si ces garanties et ces leviers sont abolis, qu'est-ce qui en tiendra lieu et comment le gouvernement fera-t-il pour que les Terre-Neuviens obtiennent la formation voulue pour occuper ces emplois? Nombreux sont ceux qui vont postuler ces emplois et qui ne les obtiendront pas simplement parce qu'ils n'ont pas les compétences voulues.

N'oubliez pas que 50 p. 100 des jeunes de Terre-Neuve et du Labrador qui seraient admissibles sont en chômage à l'heure actuelle, monsieur le Président. C'est une véritable tragédie. Beaucoup d'entre eux comptent non seulement sur la pêche, la coupe du bois et sur les mines pour se trouver un emploi, mais également sur l'exploitation des gisements extracôtiers. Ce que je cherche à faire voir, c'est qu'on aura beau parler de revenus et de gestion, si les Terre-Neuviens ordinaires, et tout particulièrement les jeunes, n'ont pas les connaissances voulues pour occuper les emplois disponibles, tout cela ne leur sera d'aucun secours.

Au lieu d'accentuer la formation, dans sa déclaration économique, le gouvernement fédéral a sabré dans le budget des programmes destinés aux jeunes. Ces jeunes comptaient sur ces programmes pour avoir un emploi, pour financer leur éducation et pour se préparer pour l'avenir. Par quoi les programmes amputés seront-ils remplacés? Nous l'ignorons. Nous n'en entendons pas parler du tout. Il me semble que c'est une question assez importante.

Monsieur le Président, on demande aux Terre-Neuviens de se lancer dans l'inconnu, c'est évident. La devise de la province est «Launch forth into the deep». Il me semble que c'est ce que nous faisons pour le moment.

En fait, je voudrais tout simplement avoir des informations. Je voudrais avoir une réponse à ces questions légitimes. Lorsque nous aurons ces réponses, nous trouverons peut-être que c'est un marché formidable. Si c'est un bon marché pour Terre-Neuve, je le dirai, et si c'est un bon marché pour le Canada, je le dirai. Nous l'ignorons toutefois pour le moment. Certains députés des gouvernements provinciaux et fédéral le savent peut-être mais moi, député élu à la Chambre pour représenter Terre-Neuve, je l'ignore. Le premier ministre de l'Ontario sait en quoi consiste cette entente, mais moi pas. Ce que je demande, monsieur le Président, ce sont les réponses à ces questions légitimes.

J'espère bien que c'est un bon marché et dans ce cas, nous nous en réjouirons. Je compte toutefois m'assurer que le gouvernement du Canada fait les meilleures conditions possible à ma province. C'est difficile à faire quand le gouvernement refuse de révéler la teneur de l'entente.

Je pose ces question aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'IRPG et sur les politiques énergétiques parce que nous avons besoin des réponses à ces questions, monsieur le Président, et il nous les faut tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute pour les questions et commentaires.

M. Shields: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je comprends ses préoccupations, mais le député n'admet-il pas que le projet d'entente relatif aux gisements de pétrole et de gaz situés au large des côtes de Terre-Neuve doit être établi de façon à ce que les ressources de cette province soient traitées exactement comme celles de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique? Le député ne comprend-il pas qu'il ne peut y avoir d'entente sur la formation entre deux gouvernements, tout comme il n'y a jamais eu d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet de la formation des gens en vue d'occuper les emplois qui sont créés? La province de Terre-Neuve est traitée comme les autres provinces. C'est à la province de Terre-Neuve, lorsqu'elle cède les droits de forage et qu'elle gère les gisements pétroliers, de . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député. Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) pourrait peut-être réfléchir à la question pendant la prochaine heure; comme il reste une dizaine de minutes pour les questions et les commentaires, il pourra répondre à la question quand nous reviendrons.
[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.
[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme la personne qui a fini de parler n'est pas à la Chambre, j'accorde la parole . . .

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker: Je pense que cela peut éclairer la Chambre; lorsqu'un député finit de parler juste avant 13 heures, qu'il ne revient pas à la Chambre à 14 heures, et qu'il reste neuf minutes pour la période réservée aux questions et aux observations, la présidence estime-t-elle que nous ne pouvons pas faire d'observations au sujet de son discours? Je comprends votre raisonnement au sujet des questions, mais Votre Honneur pourrait peut-être se prononcer au sujet des observations?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous pouvez faire des observations, mais évidemment nous n'aurons personne pour répondre aux questions. Si vous désirez faire des observations, je serai forcé d'accorder la parole au député d'Athabasca (M. Shields), qui l'avait déjà, mais uniquement pour faire des observations, car aucune question ne sera posée. J'accorde la parole au député d'Athabasca qui terminait ses observations.

M. Shields: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de votre sage décision.

Dans son discours, le député se plaignait que l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve sur le partage des ressources sous-marines ne prévoyait rien en ce qui concerne la formation. J'allais faire remarquer au député que l'entente à l'égard des ressources sous-marines de Terre-Neuve, du gisement Hibernia, était semblable à celle que le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont conclue pour les ressources de ces deux provinces. A mon avis, cela place Terre-Neuve sur un pied d'égalité avec les provinces des Prairies, les autres provinces pétrolières.

C'est donc au gouvernement de Terre-Neuve d'inclure la formation et l'emploi dans les ententes concernant les droits de forage et la mise en valeur du gisement d'Hibernia. Selon moi, le gouvernement terre-neuvien a ainsi un pouvoir de persuasion beaucoup plus grand. Je me suis demandé pourquoi le député ne voulait pas le reconnaître.

• (1410)

Je voulais dire aussi qu'au cours de la période des questions hier et aujourd'hui, j'ai remarqué qu'un député de Terre-Neuve, du côté de l'opposition, remettait en question avec véhémence et, en fait, dénonçait les négocations en cours entre la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressoures (M^lle^ Carney) et son homologue de Terre-Neuve. Étant donné que le principe sous-jacent à ces négociations et à l'entente qui doit être conclue sous peu est de placer Terre-Neuve sur un pied d'égalité avec toute autre province productrice du Canada, pourquoi le député ne veut-il pas reconnaître que cette façon de procéder est la meilleure? Ne pense-t-il pas que toutes les provinces devraient être traitées de façon équitable et juste? C'est ce à quoi s'emploie le gouvernement.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) sur le projet de loi. L'un des principaux arguments qu'il a avancés est que, en notre qualité de députés, nous n'avons pas la moindre idée des modalités de cette entente. Nous n'avons même pas accès aux rapports dont la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose sur les projets de prospection pétrolière au large des côtes de Terre-Neuve.

Le député d'Athabasca (M. Shields) a parlé d'emplois. Voilà pourquoi les députés de ce côté-ci, je veux dire les députés libéraux, tentent d'obtenir de la ministre de l'Énergie qu'elle communique le rapport que lui a remis la société Mobil Oil. Elle dit à la Chambre et aux Canadiens qu'elle ne peut communiquer le rapport tant qu'elle ne saura pas quel mode d'exploitation souhaite le gouvernement terre-neuvien.

La véritable raison pour laquelle elle ne veut pas communiquer le rapport, c'est que la société Mobil Oil y parle d'un certain nombre d'emplois dont bénéficieront les Terres-Neuviens grâce à l'exploitation de ces ressources. Je tiens d'une source très digne de foi que ce nombre correspondrait au nombre de personnes qui ont été mises à pied au cours des huits dernières années par le ministère provincial de la Voirie par suite de l'automatisation des tâches.

Je rappelle à la Chambre que 59,000 Terre-Neuviens, en moyenne, touchent de l'assurance-chômage chaque mois,

chaque année. Au cours de la dernière année, 124,000 Terre-Neuviens ont demandé des prestations d'assurance-chômage.

L'autre point que je veux faire valoir relativement à l'allocution de l'honorable député concerne le fait que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé aujourd'hui que le gouvernement fédéral avait conclu un accord avec le gouvernement terre-neuvien en vue de fournir du matériel supplémentaire, tels des hélicoptères et des avions, pour les manœuvres de recherche et de sauvetage au large des côtes. Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'un deuxième avion de repérage sera basé à Saint-Jean auprès du ministère fédéral des Pêches qui pourra servir aux opérations de recherche et de sauvetage. La grande nouvelle était qu'un hélicoptère des Forces armées canadiennes équipé pour les opérations de R et S sera déployé à Saint-Jean. Mais où le prend-on en fait? A Gander, c'est-à-dire à 150 milles de la ville de Saint-Jean à vol d'oiseau. C'est l'enlever à un autre coin de Terre-Neuve pour l'affecter à Saint-Jean.

Le gouvernement fait cela parce que la demande en a été présentée par les deux députés qui représentent la région et par la province de Terre-Neuve. Pas par la province de Terre-Neuve d'ailleurs, mais par le gouvernement de Terre-Neuve. Cela revient à voler un coin de la province pour avantager un autre coin. Le gouvernement enlève ce moyen de recherche et de sauvetage nécessaire aux pêcheurs du centre et du nord de Terre-Neuve pour le mettre à Saint-Jean afin, dit la ministre, de remplir la promesse qu'elle a faite pendant la campagne électorale. Je n'appelle pas cela remplir une promesse, mais voler d'une main pour donner de l'autre.

M. Shields: Monsieur le Président, j'aimerais relever une affirmation faite par le député de Gander-Twillingate (M. Baker) dans son intervention.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a personne pour répondre à votre question. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'ajouter une autre observation en ce moment. A moins que quelqu'un ne soit disposé à poser une question ou à faire une autre observation, comme le député n'est pas à la Chambre, je ne puis autoriser d'observation supplémentaire.

[*Français*]

Les questions et commentaires sont terminés.

[*Traduction*]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je vous sais gré de m'avoir accordé la parole. J'ai cru ce matin que je ne pouvais l'obtenir probablement parce que Votre Honneur avait pris au sérieux ce que j'ai dit en plaisantant à propos de l'époque où l'on jouait au football sans casque protecteur. Je m'en excuse.

C'est avec grand intérêt que j'ai suivi le débat ce matin, de même que l'intervention de la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) qui a présenté le projet de loi C-8 à l'étape de la deuxième lecture. Cette mesure comporte des modifications que nous voulons apporter au régime d'imposition des revenus pétroliers.

C'est aujourd'hui la première occasion que j'ai de prendre la parole à la Chambre depuis les élections. Je tiens à en profiter pour remercier les électeurs de Brampton-Georgetown d'avoir été si aimables envers moi durant l'été. Ce fut un été extraordinaire, et les choses furent encore meilleurs après la Fête du Travail. Je tiens à les remercier très sincèrement de leur amabilité et je vais m'efforcer de me montrer à la hauteur de l'immense appui qu'ils m'ont accordé.

M. Gauthier: Tout le monde peut se tromper.

M. McDermid: Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est jaloux de cette majorité.

Le projet de loi C-8 donne effet à un certain nombre de mesures fiscales ayant trait à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, qui remontent à 1982. Avant de m'y attarder, je tiens à signaler que depuis l'entrée en fonctions de notre gouvernement il y a onze semaines, le secteur énergétique a bénéficié d'importantes mesures d'encouragement. Bien entendu, il nous fallait d'abord secourir ce secteur qui en était réduit depuis quelques années à quémander, malgré ce qu'en dit le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) qui s'évertue à nous faire croire que les sociétés pétrolières et gazières arnaquent le public.

Dans l'immédiat, nous entendons aider ce secteur à créer des emplois, étant donné l'importance de cet objectif dans notre programme politique global. L'Alberta, notamment, a besoin d'emplois car le chômage atteint 13 ou 14 p. 100. Alors que le secteur pétrolier et gazier patauge depuis quelques années, nous devons le remettre en état pour qu'il fasse repartir le moteur de notre croissance.

D'abord, le gouvernement a consulté les provinces et l'industrie. Nous avons sollicité leur avis sur les mesures à prendre pour permettre à l'industrie de remonter la pente et nous avons donné suite à ces conseils le 1^er^ novembre quand le ministre a adopté un système de fixation des prix axé sur le marché pour les exportations de gaz naturel.

M. Axworthy: Nous l'avions déjà fait.

M. McDermid: Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) veut s'en attribuer le mérite.

M. Axworthy: Nous avions annoncé cette mesure en juin.

M. McDermid: D'après l'industrie, on vendra 3.11 milliards de mètres cubes de plus qu'on ne l'aurait fait selon l'ancien système. Cela veut dire 1 milliard de dollars de plus en devises étrangères, des milliers d'emplois d'assurés et la création de milliers d'autres.

Une autre de nos initiatives se reflète dans le projet de loi à l'étude. Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé ces changements dans son exposé économique et c'est pourquoi les crédits d'impôt sur les revenus pétroliers des petits producteurs ont doublé pour atteindre $500,000. Cela aidera les petits producteurs, qui sont souvent les membres les plus agressifs de l'industrie lorsqu'il s'agit d'engager des capitaux dans la prospection. Le taux d'imposition plus faible pour les usines intégrées de traitement des sables bitumineux s'appliquera pendant encore un an. Cela prouve que notre gouvernement préconise les grands projets créateurs d'emplois. On nous dit que cela représente un investissement de 35 millions de dollars d'ici la fin de 1985-1986.

● (1420)

Simultanément, l'exposé économique protégeait nos industries essentielles de base et pétrochimiques. L'utilisation commerciale de carburant par les agriculteurs, les pêcheurs ainsi que les exploitants forestiers et miniers donne droit à un remboursement de la taxe de vente. Comme le secteur pétrochimique, ces industries sont aussi admissibles à des allégements équivalant à l'augmentation du prélèvement d'indemnisation

pétrolière accordée aux raffineurs. Cela représente un montant de 135 millions d'ici la fin de 1985-1986.

La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) a pris beaucoup d'autres initiatives. Nous en convenons tous, elle s'est très bien acquittée de sa tâche quand elle était critique énergétique officiel de la loyale opposition de Sa Majesté. A ce titre, elle a réussi à faire des choses qui dépassaient la compétence du gouvernement alors en place. Nous voyons aujourd'hui le fruit de ces négociations, soit les pourparlers fructueux qui ont abouti à des ententes avec la grande province de Terre-Neuve.

L'autre jour, nous avons vu le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve à la tribune, tout souriant. S'il était mort sur le coup, le croque-mort n'aurait jamais pu effacer ce sourire. Il est au septième ciel! Exception faite de deux ou trois députés de l'opposition, tous les Terre-Neuviens seront ravis de l'issue des négociations. Bien sûr, les emplois à Terre-Neuve ont la priorité, car il faut que les Terre-Neuviens profitent de leurs ressources, comme il se doit.

Je peux dire que les négociations avec les provinces productrices de l'Ouest progressent à merveille. La ministre s'est envolée vers l'Ouest où elle conférera avec ses homologues provinciaux au début de la semaine prochaine. Tous les Canadiens—les députés y compris, bien sûr—sont très satisfaits et ils ont bon espoir que la ministre de l'Énergie saura mener à bien les négociations énergétiques. Elle fait de l'excellent travail et nous lui souhaitons tous beaucoup de succès.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Signalons également que le gouvernement fédéral coopère maintenant avec les provinces, alors que depuis plusieurs années, le premier ministre préférait l'affrontement. Le nouveau régime coopère avec les provinces et les consulte dans bien des domaines. Une première rencontre a eu lieu entre mon ministre, la ministre de l'Énergie, et M. Philip Andrewes, ministre de l'Énergie de l'Ontario. M. Andrewes a alors déclaré que la catégorie 34 de l'Annexe 2 des règlements de l'impôt sur le revenu concernant l'amortissement rapide de l'équipement utilisé pour la conservation de l'énergie devait expirer en 1984 et qu'il en a demandé la prolongation. Le ministre des Finances et la ministre de l'Énergie ont fait une déclaration en ce sens tout récemment. Ils l'ont faite à la demande du ministre de l'Énergie de l'Ontario. Nos rapports avec nos partenaires, les provinces, dans le domaine de l'énergie, sont sous le signe de la coopération, de la conciliation et du consensus, et je peux assurer aux Canadiens que des avantages découlant de ces ententes réjouiront non seulement les provinces productrices, mais également les provinces consommatrices. J'ai l'intention d'en parler aujourd'hui dans mon discours.

Il s'agit là d'une mesure importante, car la loi ne permet pas encore d'apporter toute une série de changements fiscaux qui soulageront le fardeau de l'industrie, comme on le lui a promis. De nombreuses compagnies sont visées et, depuis deux ans et demi, elles ont rempli leurs déclarations d'impôt de bonne foi en espérant que le gouvernement précédent allait adopter ces mesures. Il est essentiel que nous agissions rapidement pour maintenir le climat de confiance et pour que le Parlement tienne ses promesses et joue efficacement son rôle.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais faire un bref historique de la TRPG. Elle a été instaurée le 1^er^ janvier 1981 à 8 p. 100. Le gouvernement avait dit alors que son taux serait révisé. Il l'a certainement été. Au bout d'un an, il avait doublé, passant à 16 p. 100. Même si de nombreux contribuables ont obtenu une allocation d'épuisement de 25 p. 100, ils ont payé une taxe de 12 p. 100 sur leurs recettes nettes d'exploitation. Le taux est toujours supérieur de 50 p. 100 à ce qu'il était en 1981. Je ne pense pas que telle était l'intention du gouvernement lorsqu'il a dit qu'il allait le réviser. C'est en tout cas ce qu'il a fait en le révisant, à la hausse. Cette taxe a sans doute été, sans exagérer, l'impôt le plus impopulaire qui ait été présenté dans le cadre du programme de partage des recettes de l'ancien gouvernement. Pourquoi? C'est surtout parce qu'il s'agissait d'une taxe sur les revenus et non sur les bénéfices. Elle ne tenait aucun compte des frais d'établissement élevés qu'exige la mise en valeur de nouvelles réserves pétrolières et gazières.

Ensuite, les provinces productrices, en leur qualité de propriétaires des ressources, s'étaient toujours opposées à l'imposition par le gouvernement fédéral d'une taxe pratiquement à la tête même du puits.

En troisième lieu, bien des Canadiens à qui sont versées de maigres redevances—c'est là quelque chose d'important—soit des géologues, ces gens qui cherchent les gisements de pétrole et de gaz et qui participent à la mise en valeur des puits forés, ou des agriculteurs qui possèdent des droits miniers sur des propriétés foncières libres, se sont vu enlever du jour au lendemain 16 p. 100 de leurs revenus à la source. Dans certains cas, ces redevances constituaient d'importantes sources de revenu de retraite. Doublant ses torts d'un affront, le gouvernement les avait même obligés à payer de l'impôt sur des sommes qui avaient déjà été imposées.

Mais le plus important toutefois, c'est que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a découragé les réinvestissements, du fait qu'elle ne favorisait pas les bénéfices. Elle réduisait également les liquidités à la disposition des entreprises et, comme le taux de cet impôt était sujet à révision, l'incertitude régnait dans le secteur extractif. Cette incertitude, accompagnée d'un certain manque de confiance, a nui à l'investissement et a suscité une réticence à investir dans des entreprises autrement intéressantes.

J'ai écouté notre collègue socialiste, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), ce matin alors qu'il dénonçait les entreprises qui réinvestissent leur argent dans la recherche de nouveaux gisements. A l'entendre, c'était terrible d'agir ainsi. Selon lui, ces entreprises devraient débourser cet argent sous forme de taxes, au lieu de le réinvestir dans l'industrie, de créer des emplois ou de continuer à faire tourner l'économie. Les socialistes voudraient faire une grande razzia fiscale. C'est bien là tout ce qu'ils feraient, si jamais ils réussissaient à prendre le pouvoir. Les socialistes feraient main basse sur le maximum d'argent possible. Monsieur le Président, vous pensez que les entreprises avaient des difficultés sous le régime libéral, mais que Dieu nous protège des socialistes, si jamais ils arrivaient au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Je reviendrai au député d'Essex-Windsor (M. Langdon) plus tard, quand nous aborderons l'étude du projet de loi C-15, car j'ai beaucoup de choses à lui dire. Il peut poursuivre la lecture de son journal, car je sais qu'il ne comprend rien au secteur énergétique.

• (1430)

Une voix: Dites des choses qui valent la peine d'être écoutées.

M. McDermid: Le député comprendra peut-être d'où viennent tous nos ennuis dans le secteur énergétique quand j'aurai terminé mes observations.

M. Rodriguez: Pourquoi ne lisez-vous pas le Beauchesne?

M. McDermid: J'ai déjà assez de mal comme cela à lire mon discours. Les députés de la région de Windsor qui rigolent là-bas ont été affectés comme tout le monde par le ralentissement de l'activité dans le secteur énergétique. L'activité de ce secteur a un formidable effet d'entraînement en Ontario. Seulement dans ma circonscription, 42 entreprises font de grosses affaires avec les producteurs pétroliers. Tout ralentissement dans cette production nuit à ma circonscription comme à celles de la région de Windsor. Les députés peuvent ricaner autant qu'ils veulent, mais c'est très sérieux. Le secteur énergétique est aussi important pour l'Ontario que pour les provinces productrices. Quand ils auront compris cela, ils donneront peut-être leur appui à certains encouragements et programmes que le gouvernement propose.

Au début de 1982, sous les pressions extraordinaires exercées par l'opposition, le gouvernement précédent a finalement reconnu que les impôts avaient causé des dommages et il a apporté une série de modifications improvisées. Il a réduit la TRPG générale de 16 à 14.67 p. 100 pendant un an puis il a abaissé sa déduction pour épuisement de 12 à 11 p. 100. Il a établi le nouveau crédit d'impôt de 225,000 dollars pour les entreprises constituées en sociétés et abaissé à 8 p. 100 pendant deux ans la TRPG pour les usines de transformation des sables bitumineux. L'industrie a réagi favorablement à ces mesures en supposant que ces changements seraient effectivement apportés. Voilà pourquoi nous devons adopter tout de suite le projet de loi C-8 pour éviter que l'industrie ne soit pénalisée pour avoir agi de bonne foi.

Aucune de ces mesures n'a modifié le principe de la TRPG. Il s'agissait toujours d'une taxe sur des recettes et non sur des bénéfices. Il fallut toute une année à la loyale opposition de Sa Majesté pour convaincre le gouvernement de modifier la TRPG pour qu'elle s'applique cette fois aux bénéfices. Le budget du 19 avril 1983 autorisait certaines dépenses en capital pour les projets de récupération assistée du pétrole, ce capital pouvant être déduit dans les calculs de la TRPG.

Quiconque a pris le temps de se renseigner sur l'industrie énergétique et s'est rendu dans l'Ouest, sait que la récupération assistée du pétrole est une entreprise coûteuse. Il était évident que ces projets n'auraient pas pu aller de l'avant en raison du fardeau que représentaient la taxe sur les recettes et les redevances provinciales élevées. Cela n'aurait fait qu'accroître le taux de chômage dans un secteur dont on peut dire sans exagérer—et le député d'Athabasca (M. Shields) en conviendra, je pense—qu'il est prêt à repartir. Il est prêt à aller de l'avant, et il veut le faire. Nous avons vu certains changements dans les mini- et méga-projets que la ministre d'État chargée des Finances a mentionnés, comme ceux de Wolf Lake, Cold Lake, Elk Point et Peace River.

Le problème c'est qu'il a fallu si longtemps aux libéraux pour admettre le tort qu'une taxe sur les recettes peut faire à un secteur à forte capitalisation, que de nombreux emplois ont été supprimés dans l'intervalle. Il est manifeste à nos yeux, dans l'Est, qu'un grand nombre d'emplois ont été supprimés. Nous retrouvons en Ontario un grand nombre de plaques d'immatriculation de l'Alberta.

Il est regrettable que cette mesure n'ait pas encore pris force de loi. Nous devons l'adopter au plus vite. Entre 1981 et 1983, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a prélevé près de 4.5 milliards de dollars à ce secteur. Il n'y a pas seulement toute cette somme qui a été prélevée alors qu'elle aurait pu servir à créer des emplois, mais il y a également la façon dont elle a été perçue. La taxe a été appliquée systématiquement à tous les réinvestissements, importants ou non. Non seulement les fonds qu'on aurait pu réinvestir étaient supprimés mais le stimulant au réinvestissement l'était aussi. On suscitait ainsi une attitude négative chez l'investisseur. Cet impôt n'avait aucun rapport avec les profits, car le programme d'encouragement pétrolier récompensait uniquement l'activité et non le succès.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais dire que l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Comme le ministre des Finances l'a annoncé dans son exposé économique du 8 novembre, nous nous sommes engagés à doubler le crédit d'impôt de $250,000 à l'égard des recettes pétrolières et d'étendre le taux inférieur aux usines existantes qui exploitent les sables bitumineux pendant encore un an. Toutes ces modifications sont englobées dans le projet de loi C-8. C'est une initiative importante en vue de relancer l'industrie du pétrole et du gaz, mais qui ne peut se comparer à celles que nous sommes disposés à prendre. Dans un avenir pas trop éloigné, je suis persuadé que nous débattrons de nombreuses nouvelles initiatives de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du ministre des Finances qui seront salutaires pour le Canada.

Des voix: Bravo!

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'espérais poser une ou deux questions à la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) à l'étape du comité plénier, que nous n'atteindrons pas aujourd'hui, semble-t-il. Je remarque également que la ministre n'est plus à la Chambre. Par conséquent, je vais adresser mes questions au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid), étant donné qu'elles font suite à son discours.

Le projet de loi double le crédit d'impôt accordé aux corporations qui passe de $250,000 à $500,000. Dans son exposé économique du 8 novembre, le ministre des Finances (M. Wilson) chiffrait le coût de ces mesures à 64 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire exactement comment on est arrivé à ce chiffre et quels sont les éléments qui ont été pris en considération? Étant donné que lui et d'autres députés de son côté ont parlé fréquemment de l'énergie comme du moteur de la croissance, pourrions-nous savoir au juste quelles études ont été faites et combien d'emplois seront créés grâce à ce doublement du crédit d'impôt?

M. McDermid: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Je ne peux pas dire de façon précise comment les chiffres ont été calculés; bien entendu, c'est le ministère des Finances qui s'en est chargé. J'essaierai d'obtenir les

renseignements pour elle. J'imagine qu'on a doublé les estimations du gouvernement précédent, qui étaient de $250,000.

Ce qui est important, c'est que cet encouragement fiscal sera accordé aux petites et moyennes sociétés du secteur de l'énergie, celles qui vont se développer et embaucher du personnel, celles qui remettront les chômeurs au travail. La clé de l'ensemble du programme, c'est que ce genre d'encouragement fiscal profite principalement aux petites et moyennes sociétés pétrolières. Elles ont besoin de cela pour survivre, pour se développer et pour créer les emplois nécessaires dans les régions où l'on exploite le pétrole et le gaz.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire une brève remarque. Le député a montré fort justement qu'il y a un lien entre la politique énergétique et la situation économique générale du pays. Toutefois, je pense que la nature de ce lien aurait pu être examinée un peu différemment. On pourrait parler notamment des coups de boutoir assénés au secteur industriel par l'incertitude qui régnait et les conséquences directes des taxes imposées en 1979 sous l'ancien gouvernement conservateur et sous le gouvernement conservateur actuel. A peine au pouvoir, il s'est dépêché encore une fois d'imposer davantage les consommateurs en relevant la taxe sur l'essence. Ne parlons pas de conséquences désastreuses ou irréparables. Il ne faut pas exagérer. Mais disons que ces taxes ont perturbé sérieusement l'économie de ma circonscription.

• (1440)

J'ai deux questions un peu différentes à poser au secrétaire parlementaire. Il a prétendu que l'impôt sur les revenus pétroliers n'aurait jamais dû exister, qu'on ne doit jamais imposer les recettes. Fort bien, mais ne croit-il pas que les ressources pétrolières de notre pays appartiennent au peuple qui a le droit lui aussi d'en profiter?

Je relève aussi une contradiction dans cette politique. Si le gouvernement croit que c'est toujours une erreur d'imposer les recettes des sociétés, qu'on ne doit imposer que les bénéfices, comment se fait-il que, à peine au pouvoir, il se soit empressé de relever la taxe de vente sur les produits manufacturiers, le genre d'impôt tant décrie par le secrétaire parlementaire?

M. McDermid: Monsieur le Président, je parlerai d'abord de ce que le député a dit à propos de la hausse du coût de l'énergie annoncée dans l'exposé économique du ministre des Finances. Nous avons un fonds d'indemnisation pétrolière qui a pour but, semble-t-il, d'uniformiser les prix pétroliers. Grâce à ce fonds, les prix pratiqués sont les mêmes partout au Canada pour qu'aucune région ne soit pénalisée. Ce fonds d'indemnisation nous faisait perdre quelque 140 millions de dollars par mois. Il accuse un déficit de un milliard deux cent mille dollars actuellement. Nous n'aurions pas à faire face à ce déficit si le gouvernement précédent avait pris les mesures nécessaires. La hausse décrétée par le ministre des Finances a freiné l'hémorragie. Elle ne l'a pas stoppée, mais elle a réduit les pertes de 140 millions à 10 millions de dollars par mois et nous avons toujours un déficit de un milliard deux cent millions dans un fonds dont les sorties devaient correspondre aux rentrées.

Les socialistes ont beau jeu de critiquer, mais ils ne nous disent jamais où nous allons prendre l'argent pour combler ces déficits astronomiques, surtout qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un fonds qui ne devait accuser aucun excédent ou déficit. Il avait pour but d'uniformiser les prix pétroliers par souci d'équité envers tous les consommateurs.

M. Marchi: Où allez-vous trouver l'argent?

M. McDermid: C'est l'une des difficultés. Je suis content que le député ait posé la question. Si son gouvernement s'était posé cette question à l'époque où il accumulait d'énormes déficits, nous n'aurions peut-être pas les ennuis que nous avons maintenant. Il aurait dû se demander où il allait trouver l'argent pour réaliser toutes ses fantaisies. S'il se l'était demandé, peut-être aurions-nous pu éviter de nous retrouver dans le pétrin. Le député demeure sur son quant à soi et pose sa question sans bien réfléchir. Il devrait se rappeler qui a gouverné toutes ces années et qui a causé tout ces dégâts que nous nous efforçons de réparer. C'est une entreprise pénible et qui n'a rien de réjouissant.

M. Tupper: Monsieur le Président, je félicite le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), représentant d'une circonscription ontarienne, d'avoir traité d'une manière aussi constructive des besoins de l'un de nos princiaux secteurs industriels. En outre, j'ai eu plaisir à l'entendre reconnaître l'importance du secteur pétrolier pour la province de l'Ontario. Il a rappelé à la Chambre que le marasme de ce secteur au début de cette décennie, de 1981 à 1983, a gagné l'Ontario, s'est répercuté sur nos producteurs d'acier et de minerai de fer, et sur l'économie tout entière. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre jusqu'à quel point le Canada s'approche de l'autarcie en matière d'hydrocarbures?

Le président suppléant (M. Paproski): Que la réponse soit brève.

M. McDermid: Brièvement, monsieur le Président, tout dépend à qui l'on s'adresse. Je pense que nous en sommes assez proche.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois malheureusement interrompre le député, car le temps des questions et des commentaires est écoulé.

M. John R. Rodriquez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais également formuler des observations au sujet de votre nomination à votre poste actuel. Je sais que dans l'exercice de vos fonctions, vous ferez preuve d'une grande présence et saurez respecter les convenances.

Je voudrais parler brièvement du projet de loi C-8, par lequel le gouvernement semble prendre bien soin de ses amis. Je n'ai aucune objection à ce que les conservateurs s'occupent de leurs amis les grosses légumes, à moins que l'on doive parler d'huiles en l'occurrence.

Pourquoi sommes-nous si pressés d'exploiter les ressources énergétiques non renouvelables du Canada alors que les mesures que le gouvernement précédent avait mises en œuvre encourageaient les Canadiens à conserver l'énergie? Le gouvernement réduit le programme PITRC qu'il compte éliminer d'ici deux ans. C'est là un programme qui s'adressait aux citoyens ordinaires. Il les aidait à conserver l'énergie.

Le gouvernement éliminera, en définitive, le programme d'aide à la remise en état des logements. Il s'agit d'une mesure de conservation permettant aux Canadiens à faible revenu d'isoler leurs maisons et d'en réduire la consommation énergétique. Le gouvernement actuel, par l'entremise du projet de loi C-8, prend soin de ses amis dans les compagnies pétrolières. Il ne fait aucun cas des citoyens ordinaires et il les a même pénalisés en faisant disparaître les mesures mêmes qui leur permettaient de réduire leurs coûts énergétiques.

On a effectué des compressions dans le domaine de la recherche sur l'énergie solaire et d'autres sources énergétiques de remplacement. On minimise l'importance de ces domaines et on y effectue des compressions. La ministre fronce les sourcils; j'ignore pourquoi, car c'est bien là ce que son gouvernement fait. Il veut ramener les Canadiens à une ère de consommation à outrance. Cela afin que les riches copains de la rue Bay qui sont dans les pétroles puissent empocher les bénéfices. N'est-ce pas merveilleux, monsieur le Président?

Nous avons au Canada un excédent de gaz naturel. Il est censé être moins cher que le pétrole traditionnel, mais dans beaucoup de petites localités, particulièrement dans le nord de l'Ontario, le prolongement des gazoducs a été arrêté. On empêche ainsi de simples Canadiens d'avoir accès à une source d'énergie abordable.

Le gouvernement repart maintenant dans l'autre sens. Il nous dit qu'il faut payer le pétrole au cours mondial. Nous finirons par payer le gaz au cours mondial également, parce que nous le vendons moins cher sur le marché américain que sur le marché canadien. C'est là-dessus que le ministre et le gouvernement devraient se pencher vraiment. Comment livrer au Canadien moyen, à un prix abordable, les approvisionnements d'énergie excédentaires que nous avons chez nous?

• (1450)

Dans le nord de l'Ontario, on n'est pas content. Ce n'est pas la concurrence que se livrent les sociétés pétrolières vendeuses de mazout et de carburant automobile qui nous impressionne. Nous avons à nous plaindre de l'écart de jusqu'à 10c. dans le prix du gallon d'essence ordinaire au plomb entre le sud et le nord de l'Ontario. Il y a un moment que nous nous demandons pourquoi il faut que cet écart existe. Nous avons demandé au ministère de la Consommation et des Corporations du précédent gouvernement libéral de faire enquête sur les possibilités d'une manigance, d'une entente, ou d'un accord de non-concurrence. Nous nous sommes toujours heurtés à une fin de non-recevoir. Il n'y a jamais eu d'enquête sur l'existence de cet écart.

De toute façon, monsieur le Président, l'indice des prix à la consommation démontre la montée récente des prix de pétrole. C'est ainsi que depuis octobre, le prix du pétrole a augmenté de 2.9 p. 100. Cela veut dire que le Canadien moyen doit payer son mazout ou son fuel domestique 2.9 p. 100 de plus, depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. Car si le gouvernement empêche les Canadiens d'avoir de l'énergie à prix abordable, s'il réduit et tend à éliminer les subventions accordées aux simples citoyens pour leur permettre d'économiser sur le coût de l'énergie, il laisse monter les prix de l'énergie. Le prix des combustibles fossiles augmente, et ce sont les Canadiens moyens qui en paieront la note.

Il faut que les ministériels agissent de façon équitable et juste. Avec le projet de loi, nous faisons les affaires de leurs copains et amis du Texas, de l'Alberta et de la rue Bay. Mais pour se montrer équitables, ils devraient faire en sorte que les Canadiens moyens soient équitablement traités. Ils se sont arrangés pour plaire aux amis auxquels ils tiennent le plus, c'est-à-dire les magnats du pétrole qui peuvent verser à la caisse des conservateurs et qui ont fait élire tous ces larbins, là-bas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je parlerai plutôt de «laquais». Je vois des députés d'en face qui font maintenant signe que oui. Ils acceptent mieux ce terme. Ils l'approuvent et l'estiment davantage réglementaire. Les laquais des magnats du pétrole sont ici pour veiller aux intérêts de leurs amis. C'est ce qui m'embête lorsque je lis le projet de loi C-8. C'est avec un certain émoi que je vais devoir me prononcer sur ce projet de loi.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas faire d'observations au sujet de l'allocution du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Toutefois, comme nous disons au sein du parti conservateur, «Ramenez-nous Judy Erola!» Ce n'est cependant pas là l'objet de mon intervention.

Il y a eu consultations entre les leaders parlementaires au sujet d'une motion des voies et moyens que la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) désire déposer tout de suite. Nos discussions ont porté sur la teneur de la motion et sur la procédure qui permet à la ministre d'État de prendre maintenant la parole et de déposer, du consentement unanime, une motion des voies et moyens. J'ai consulté le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique à midi aujourd'hui, et je crois qu'il a communiqué cette information au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) qui comprendra les répercussions de ce qui s'est passé à propos du projet de loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise dont la Chambre est saisie. Je vous demanderais tout simplement de permettre à la ministre de prendre immédiatement la parole pour déposer cette motion, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE—DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dépose par la présente deux copies, dans les deux langues officielles, d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, et je demande qu'on l'inscrive à l'ordre du jour pour en permettre l'étude.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que nous devrions revenir à la période des questions et observations portant sur l'intervention du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Y a-t-il des questions ou des observations?

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, si mon honorable collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) portait attention, je voudrais lui poser une question.

Je voudrais lui demander s'il est d'accord sur le fait qu'il se trouve dans l'Ouest du pays, parmi ces gens qu'il a bafoués depuis 20 minutes, les interpellant en leur donnant toutes sortes de titres qui manquent, et je ne sais même pas quel terme trouver, je ne pourrais pas dire que c'était flatteur, le seul terme que je peux trouver, ce serait un terme grossier, car il a décrit par des termes grossiers des entrepreneurs, des Canadiens qui mettent de leur énergie, de leur imagination, de leur argent, de leurs rêves et de leurs désirs à aider leurs semblables au Canada, leurs compatriotes, en créant des emplois. Ces entrepreneurs qui se trouvent dans l'Ouest du pays sont aussi des Canadiens; ce sont aussi des gens qui créent des emplois. Pourtant, mon honorable collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) semble vouloir dire que ce sont tous des bandits, des voleurs, des gens sans conscience, des gens qui ne sont intéressés qu'à s'enrichir.

Mais je voudrais lui poser la question très sérieusement. Est-ce qu'il n'est pas d'accord sur le fait que l'industrie pétrolière crée des emplois, comme l'a dit très bien mon honorable collègue de Nepean-Carleton (M. Tupper): Quand on a eu une baisse dans l'activité de l'industrie pétrolière dans l'Ouest du pays, ce sont les gens, les Canadiens des provinces de l'Ontario et du Québec, où se trouve ma circonscription, qui ont souffert. Ils souffrent encore aujourd'hui, il y en a plusieurs qui sont en chômage, parce que l'activité avait baissé, à cause des signaux qui avaient, je crois, comme but, d'effrayer les investisseurs et aussi de punir, selon le désir de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez), de punir les gens qui préfèrent faire de l'argent à même leurs énergies et leurs efforts, plutôt que de recevoir des subventions, des chèques directs. A ce moment-là, ils n'auraient à dépenser aucun effort, ou ils veulent tout simplement que l'État prenne le contrôle de leur vie, leur dicte où travailler, comment faire, où investir . . .

Mon honorable collègue n'aurait-il pas l'énergie et l'intérêt pour un dialogue sérieux de quelques minutes, et ne pourrait-il pas cesser ces envols qui, je crois, n'ajoutent rien au dialogue parce qu'ils sont trop doctrinaires et trop empreints d'émotivité et d'idéologie?

• (1500)

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je tiens à bien faire comprendre que je n'ai pas injurié les entrepreneurs, j'ai traité de laquais les députés du parti conservateur. Ce n'est pas un terme malséant, c'est un terme qui inspire l'affection. Il inspire en effet l'affection entre les conservateurs et leurs patrons du monde du pétrole.

Je pourrais faire remarquer au député que ces pauvres entrepreneurs se sont enrichis en exploitant les ressources naturelles du Canada.

[*Français*]

Mme Mailly: Répondez à la question!

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette.

[*Traduction*]

La députée permettrait-elle au représentant de Nickel Belt (M. Rodriguez) de terminer sa réponse?

M. Rodriguez: Je veux bien que la députée me pose une question, mais après que j'y aurai répondu, je suppose qu'elle va me donner tort.

Mme Mailly: Répondez d'abord.

M. Rodriguez: Je le ferai si elle veut avoir la patience de m'écouter.

Mme Mailly: Non.

M. Rodriguez: Elle ne veut pas se montrer patiente. Alors, qu'elle se décide.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que c'est vendredi, mais c'est au député de Nickel Belt d'intervenir. Qu'il veuille bien répondre à la question. Je rappelle les députés à l'ordre.

M. Rodriguez: Les pauvres entrepreneurs que j'ai ridiculisés aujourd'hui ont parfaitement bien exploité nos richesses naturelles. Nous les avons subventionnés dans le cadre du Programme d'encouragements du secteur pétrolier. Sur une période de cinq ans, nous avons consenti aux sociétés pétrolières des crédits de 8.6 milliards de dollars. Dans quel but? Pour qu'elles exploitent nos ressources et nous les revendent à prix fort. Oui, les entrepreneurs ont bien réussi. Certaines sociétés pétrolières ont réalisé des bénéfices spectaculaires au Canada sans verser un sou d'impôt.

Le secteur des ressources renouvelables se prête à la création d'emplois. Le domaine énergétique pourrait donner beaucoup de travail aux Canadiens. Mais le gouvernement a préféré faire des compressions. C'est ce que je voulais dire. Le gouvernement a raison de penser à ses amis en présentant le projet C-8, mais qu'il se préoccupe aussi des consommateurs, des simples Canadiens. Les faveurs qu'il a accordées aux sociétés pétrolières n'ont pas empêché le prix de l'énergie de grimper de 2.9 p. 100 depuis le début d'octobre. Dans bien des régions du Canada, l'hiver commence tôt et les gens doivent chauffer leurs maisons très longtemps, ils ont aussi de longues distances à parcourir pour se rendre au travail parce qu'ils n'ont pas les mêmes services de transport en commun dont nous jouissons à Sudbury et dans les grandes villes. Nous laissons le prix du pétrole atteindre celui du marché international mais par ailleurs nous vendons notre gaz naturel à rabais. Que le gouvernement se montre donc plus équitable, puisqu'il fait des faveurs à ses amis du secteur pétrolier. Les simples Canadiens sont loin de jouir des mêmes avantages.

[*Français*]

M. Desrosiers: Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Tantôt, il disait que, bien sûr, le parti progressiste conservateur favorisait ses amis. Je voudrais qu'il se rappelle que c'est le parti progressiste conservateur qui a nommé, il n'y a pas longtemps, un membre de son parti comme ambassadeur. Je voudrais lui rappeler également que le parti progressiste conservateur est là pour aider tous les amis de toutes les parties du Canada.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, si le gouvernement veut nommer un député de l'opposition à un poste de temps à autre pour pouvoir ensuite faire beaucoup de bruit lorsqu'il nomme des conservateurs à tous les conseils et à toutes les commissions, je le félicite parce que c'est exactement ce qu'il est en train de faire. Le gouvernement ne doit cependant pas me demander de le remercier de nommer des néo-démocrates à certains postes. J'attends de voir ce qu'il fera pour les Canadiens ordinaires. C'est là-dessus que le gouvernement sera jugé.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est terminée.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations au sujet du projet de loi C-8 à l'étude aujourd'hui. Je tiens d'abord à féliciter la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall). Selon moi et mes collègues, elle fait de l'excellent travail et j'imagine qu'au fond, les députés d'en face sont d'accord.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Le gouvernement a présenté un certain nombre de projets de loi qui sont avantageux pour tous les Canadiens. Ces mesures réduiront le fardeau fiscal des contribuables et procureront toutes sortes d'avantages au nom du gouvernement du Canada.

Le projet de loi C-8 nous avait été promis il y a déjà quelque temps. La plus grande partie de cette mesure nous vient du gouvernement antérieur. Il a fallu la présenter parce que l'impôt sur les revenus pétroliers causait tellement de problèmes. Je suis heureux qu'on est fait passer de $250,000 à $500,000 le crédit offert aux petits producteurs. Cette mesure aidera les petites entreprises qui éprouvent bien des difficultés dans l'Ouest à l'heure actuelle. Elles ont été durement touchées par le Programme énergétique national des libéraux. Le gouvernement apporte des changements qui contreront certaines des répercussions négatives de la politique mal conçue des libéraux.

La déduction relative aux activités de récupération tertiaire aidera à remettre sur pied l'industrie de la production tertiaire dans l'Ouest. Cette mesure favorisera les projets comme le traitement des sables bitumineux du nord de l'Alberta. A cet égard aussi, nous essayons d'annuler les effets néfastes du Programme énergétique national.

Il y a un autre des aspects du projet de loi dont je tiens à parler, soit les dispositions permettant de transférer à une autre société les crédits d'impôts inutilisés relatifs à la prospection et à l'exploitation au moment du fusionnement ou de la liquidation d'une société énergétique. Nous savons tous que bon nombre de petites sociétés pétrolières ont été acculées au pied du mur par la politique libérale et ont fait faillite. Il ne leur restait que la possibilité de déclarer leurs pertes aux fins de l'impôt. Je suis heureux que cette disposition ait été insérée dans le projet de loi. Elle garantira que les crédits d'impôt ne resteront pas entièrement inutilisés. Ils n'expireront pas et pourront être utilisés par la société qui prendra la relève. Ce sera avantageux pour nos amis, comme le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) l'a fait observer. De ce côté-ci de la Chambre, nous comptons des amis dans l'industrie pétrolière. Nos amis sont ceux qui creusent les puits ou tracent le profil sismique. Ils sont les amis de notre parti. Ils devraient être ceux du NPD, mais ce parti ne semble pas très bien disposé à l'égard de ceux qui sont engagés dans le forage des puits de pétrole ou quelque autre activité relative à l'exploitation du pétrole et du gaz.

Je voudrais dire quelques mots de l'optique générale qui se dégage du projet de loi. Il s'impose, non pas de peaufiner la législation actuelle, mais de réviser globalement les lois fiscales s'appliquant à la production de pétrole et du gaz. C'est seulement une mesure provisoire. Il y a beaucoup à faire pour améliorer la situation des redevances sur le pétrole et le gaz.

Nous pourrions faire l'examen du PEN. Qu'est-ce que ce programme visait à accomplir? D'abord et avant tout le gouvernement libéral de l'époque voulait avoir la haute main sur le secteur énergétique au Canada. A bon droit, en vertu de la Constitution, ce domaine est principalement de compétence provinciale. Mais le gouvernement libéral n'était pas satisfait d'un tel état de choses. Il a voulu tout accaparer et imposer une foule de contrôles fédéraux, détruisant ainsi une grande partie de l'industrie. Ce fut une razzia fiscale. Jamais de toute l'histoire de notre pays il n'y en a eu de pareille. Le gouvernement libéral voulait soutirer à l'industrie énergétique et aux consommateurs d'énergie 50 milliards de dollars en cinq ans. C'est ce qu'il projetait pour financer les plans d'action boiteux qu'il avait mis en œuvre et qu'il faut finir de payer, malheureusement. Le plan a échoué parce que les prix du pétrole n'ont pas augmenté aussi vite qu'on l'avait d'abord prévu.

• (1510)

Quoi qu'il en soit, qu'a fait le gouvernement libéral quand le prix du pétrole a effectué un bond aussi prodigieux il y a quelques années? Au lieu de laisser le marché agir librement, de laisser l'offre et la demande fixer les prix, il a maintenu les prix au même niveau en ce qui concernait les producteurs et la part provinciale des revenus, puis, par décret, il les a majorés presque au niveau du cours mondial. La différence entre les deux représentait l'argent dont le gouvernement libéral d'alors voulait s'approprier. Le gouvernement allait accaparer toute la nouvelle hausse de prix aux dépens de l'industrie et du consommateur en imposant une TRPG et toutes sortes de taxes sur le pétrole et le gaz.

Je pense qu'il faudrait en finir avec les prix imposés dans le domaine du pétrole et du gaz. Je fais confiance au jeu du marché pour établir le meilleur prix selon les circonstances. Ils sont nombreux les acheteurs et les vendeurs qui se font concurrence sur le marché libre. C'est ainsi que s'établit le prix véritable, non pas un prix artificiel fabriqué de toutes pièces par le gouvernement. Il faut laisser à nouveau jouer la loi du marché dans l'industrie du pétrole et du gaz. Pourquoi, monsieur le Président, y a-t-il un prix de référence pour le nouveau pétrole, un *NOOR* et un *SOOP*, et toutes ces autres créatures du gouvernement? Quand vous voulez acheter un gallon d'essence, vous n'allez pas vous demander s'il s'agit de pétrole nouveau, de pétrole ancien ou que sais-je encore? C'est du pétrole. Il ne devrait pas y avoir de différence entre les prix de l'ancien et du nouveau pétrole. Du point de vue commercial c'est blanc bonnet et bonnet blanc. J'ai écouté les propos du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et j'ai cru que ses neurones commençaient enfin à fonctionner quand il a demandé pourquoi il devrait y avoir un prix pour l'ancien pétrole et un autre pour le nouveau. J'ai cru qu'il allait expliquer en toute lucidité pourquoi ces deux prix ne devraient pas exister, comme je m'efforce de l'expliquer. Mais il ne l'a pas fait, monsieur le Président. Tout ce qu'il voulait c'est que le gouvernement alourdisse le système de contrôle qui, à long terme, s'exerce au détriment des producteurs et des consommateurs.

Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est que règne la concurrence et que s'exercent les forces du marché dans l'industrie pétrolière. Il faut supprimer toutes les entraves, permettre à l'industrie d'exploiter à nouveau, de chercher encore du pétrole et du gaz, d'en produire davantage et ainsi de faire baisser les prix. Il ne faudrait pas que la situation s'aggrave comme cela pourrait arriver dans les circonstances présentes.

Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est un régime fiscal beaucoup plus simple, qui exclue la TRPG, cette taxe sur le pétrole, ce fonds d'indemnisation et ainsi de suite. Nous devons en revenir à un régime simplifié qui tienne compte des subtilités constitutionnelles qui existent entre les secteurs de fiscalité fédéral et provinciaux. C'est ce dont j'ai décidé de parler cet après-midi. Je serais très heureux de me prononcer en faveur du projet de loi, qui est raisonnable. Il rend la loi actuelle un peu plus juste et pratique. Cependant, d'ici les prochains mois, nous devrons examiner à nouveau le système d'établissement des prix et des taxes dans le secteur pétrolier et gazier et je suis convaincu que la nouvelle ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney), le nouveau ministre des Finances (M. Wilson) et son adjointe très compétente, la ministre d'État chargé des Finances, y veilleront. D'ici deux à trois ans, je suis sûr que le secteur énergétique canadien connaîtra un nouvel essor.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai une brève question qui découle de la requête exaltée du député de Western Arctic (M. Nickerson), selon lequel nous devrions laisser les forces du marché s'exercer totalement dans le secteur du pétrole et du gaz.

Il arrive fréquemment que les personnes qui ne lisent pas l'histoire soient condamnés à la répéter. Je me demande si le député le sait, mais si nous avions appliqué ce principe durant les vingt premières années de l'industrie pétrolière et gazière dans le Canada de l'après-guerre, ce secteur ne se serait pas développé parce que l'expansion et la prospection qui ont eu lieu à l'époque, et l'apport extraordinaire que ce secteur a pu faire à la province de l'Alberta, n'ont été possibles que parce que notre pays était prêt à accepter un prix considérablement plus élevé que le cours mondial pour le pétrole. Nous avons jugé ce principe valable parce qu'il nous a permis de nous constituer une ressource importante pour l'avenir. Le député convient-il que si nous avions suivi son conseil dès le départ, en laissant les forces du marché régir ce secteur, l'industrie pétrolière et gazière ne serait pas ce qu'elle est actuellement dans notre pays?

M. Nickerson: Non, monsieur le Président, je n'approuve certainement pas ce principe ni cette notion de l'histoire. Je conviens avec le député que ceux qui ne lisent pas l'histoire vont, selon toute vraisemblance, la répéter. C'est précisément ce que font les députés d'en face. Ils n'ont pas lu leurs livres d'histoire et n'ont pas vu que depuis plusieurs milliers d'années, chaque fois que le gouvernement est intervenu en vue de contrôler les prix ou de régir le marché, il a dû revenir sur sa décision avec le temps parce qu'on a fini par en arriver à une mauvaise affectation des ressources et à des prix généralement plus forts que sur un marché libre. C'est ce que je suppose, monsieur le Président, parce que nous n'avons pas le choix. Nous ne pouvons jamais remonter dans le temps et essayer un système différent dans les mêmes conditions—mais j'ai raison de croire que si nous n'avions pas réparti de cette façon les marchés au Canada, si nous n'avions pas contrôlé les prix, la conjoncture serait plus saine aujourd'hui.

Notre secteur pétrolier se serait habitué davantage aux principes du marché libre. Nous n'aurions pas connu ce système en vertu duquel, pendant longtemps, l'Ouest a dû subventionner l'Est pour les prix du pétrole et du gaz. Somme toute, la situation aurait été beaucoup plus saine.

M. Althouse: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Western Arctic (M. Nickerson). Le député a reproché au gouvernement libéral de ne pas avoir laissé jouer l'offre et la demande. Il a fait cette allégation dans sa réponse à mon ami, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). S'il veut vraiment être objectif, ne pourrait-il pas dire que son gouvernement a déjà commencé à intervenir ainsi sur le marché, étant donné que le gaz naturel est moins coûteux aux États-Unis qu'ici et que le gouvernement a déjà exprimé nettement son intention d'élargir cet écart en ajoutant encore 9

ou 10 p. 100 quand nous adopterons le plein prix mondial? Le député ne se rend-il pas compte que le gouvernement manipule nettement le prix sur le marché qui doit correspondre, à mon sens au prix d'exportation? Comment le député peut-il demander aux Canadiens de payer plus que notre prix de vente aux Américains? Et comment peut-il justifier la prochaine hausse de 9 ou de 10 p. 100 qui nous fera atteindre le plein prix mondial?

• (1520)

M. Nickerson: Monsieur le Président, la politique actuelle du gouvernement à l'égard des prix d'exportation du gaz est précisément à l'opposé de l'interprétation du député. Des marchés existent aux États-Unis pour les excédents de gaz canadien provenant de gisements situés principalement en Alberta. Le prix du gaz, dans le nord des États-Unis, fluctue selon la situation du marché. Ils sont tout à fait disposés à acheter le gaz canadien à un certain prix, mais ils ne sont pas disposés à le payer sensiblement plus que le gaz provenant d'autres sources. Par conséquent, les Canadiens doivent se demander si nous devrions refuser de leur en vendre ou si nous devrions continuer à procurer du travail aux Albertains qui exploitent le gaz. Le Canada ne devrait-il pas toucher des devises étrangères grâce à ces ventes de gaz? Quiconque fore ou exploite des puits de gaz conviendra certes avec nous que le gouvernement fédéral est sur la bonne voie en adoptant cette politique pour la fixation du prix à l'exportation.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai passé la majeure partie de mon temps à observer l'incidence des prix sur un autre produit, le blé, qui a toujours été vendu à rabais sur les marchés mondiaux. Cela finit toujours par devenir le prix du produit au Canada. On nous affirme que les agriculteurs ne peuvent rien y faire. C'est la loi de l'offre et de la demande. Comment se fait-il que cette loi soit réinterprétée pour le pétrole et le gaz et que les marchés où sont écoulés les excédents ne fixent pas le prix de la consommation intérieure? Pourquoi avons-nous un ensemble de circonstances pour eux et un autre pour les producteurs d'autres matières premières?

M. Nickerson: Monsieur le Président, le député du parti néo-démocrate tombe exactement dans mes cordes, car le prix du blé est un de mes sujets favoris. Aux États-Unis, le marché est libre. Le commerce des grains est une affaire privée, tandis que c'est le contraire au Canada. Nous avons un monopole du blé.

M. Benjamin: Quel système préférez-vous?

M. Nickerson: Les prix sont fixés, comme le député le sait, de façon plus ou moins internationale. Il n'y a pas beaucoup de différence lorsque l'on prend en considération les frais de transport.

Si l'on étudie les deux systèmes au cours des 35 dernières années, on constate que les exportations américaines de blé ont triplé, en régime de marché libre, alors qu'au Canada, où il y a un monopole gouvernemental sur les ventes de blé, le volume des exportations est resté pratiquement le même.

M. Benjamin: Ce n'est pas vrai.

M. Nickerson: Aux États-Unis l'économie agricole est en expansion, tandis qu'au Canada, en raison de politiques socialistes, le système est statique.

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que les députés vont cesser de jouer au poker à la Chambre. Revenons aux questions et aux réponses.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai été surpris d'apprendre du député de Western Arctic (M. Nickerson) que le commerce des grains était son sujet favori. Après son discours, nous pensions qu'il ne pouvait pas avoir d'autres sujets favori.

Quel système préfère le député? Le système de la Commission canadienne du blé n'est pas un monopole puisqu'un grand volume de nos grains est vendu indépendamment de la Commission pour l'alimentation animale. Le député préfère-t-il ce système ou le marché libre américain? Pourrait-il nous dire, en tant que député conservateur, lequel de ces deux systèmes est préférable?

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'imaginais avoir répondu à cela. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute dans l'esprit du député quant à ma position. Je préfère un marché libre à un marché contrôlé.

M. Benjamin: Les conservateurs sont contre la Commission du blé.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et observations sont maintenant terminées. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter moi aussi pour avoir été promu à un poste aussi élevé et aussi honorable. Les Albertains sont fiers de vous aujourd'hui, vous pouvez me croire.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Je voudrais parler brièvement du projet de loi C-8. Je tiens à féliciter la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougal) de nous avoir présenté cette mesure et de nous l'avoir expliquée aussi clairement. C'est vraiment regrettable que les députés n'arrivent pas à faire abstraction de leur allégeance politique et à examiner les faits en toute objectivité, pour ne penser qu'au but visé par cette mesure.

M. Benjamin: Dites-le nous. Nous brûlons de vous entendre.

M. Shields: Je vais vous dire ce qui s'est passé dans ma localité, dans le nord-est de l'Alberta, à Edmonton, à Calgary et dans les villages comme Grand Prairie lorsqu'on a lancé le Programme énergétique national et décrété l'impôt sur les revenus pétroliers. J'ai entendu des députés néo-démocrates dire que c'était un impôt sur les recettes seulement. Il se trouve que c'était une taxe sur la production.

Qu'adviendrait-il du secteur agricole si les agriculteurs devaient payer l'impôt sur chaque boisseau avant même que leurs frais et leurs dépenses ne soient déduits de leur revenu? Qu'adviendrait-il s'ils devaient payer 20c. d'impôt sur chaque boisseau, qu'ils soient ou non sur le point de faire faillite?

Il s'agissait en fait d'une confiscation. C'est comme si le gouvernement imposait des redevances sur des actifs que les producteurs ne possèdent pas. J'entends le NPD déclarer que les Canadiens sont les propriétaires des ressources. C'est vrai dans une certaine mesure, car nous sommes tous canadiens d'un océan à l'autre. Cependant, la compétence en matière de ressources pétrolières appartient à la province. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) vient de se rendre à Terre-Neuve pour négocier un accord aux termes duquel les ressources extra-côtières seront traitées exactement de la même manière que les ressources de l'intérieur.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a parlé haut. Qu'adviendrait-il du secteur minier du nord de l'Ontario si le gouvernement frappait d'un impôt chaque tonne de minerai extrait de la mine . . .

M. Rodriguez: Il le fait déjà.

M. Shields: . . . avant tout autre calcul? J'ai entendu l'autre député néo-démocrate déclarer que les dépenses entraient en ligne de compte avant que l'impôt sur les revenus pétroliers ne soit perçu. C'est absolument faux. Voyons un peu le cas d'une petite station-service qui obtient une concession et une raison sociale, ou un restaurant spécialisé dans le hamburger du genre de McDonald's, qui détient aussi une raison sociale. Ces concessionnaires doivent payer des droits aux propriétaires de la chaîne en rapport avec le volume de leurs ventes, un point c'est tout. Peu importe que leurs dépenses soient plus élevées que prévu au chapitre de la main-d'œuvre ou de l'achat de pièces d'équipement. Ils versent des mensualités en rapport avec le total de leurs ventes. Bon nombre de ces entreprises doivent fermer leurs portes. C'est exactement ce qui se passe dans l'ouest du pays.

• (1530)

Le Programme énergétique national avait pour but de canadianiser l'industrie. Je voudrais signaler qu'en 1947, lorsque le puits Leduc n° 1 a été découvert, on a assisté à l'entrée massive de sociétés pétrolières américaines, et notamment des sociétés de services, de géophysique et de boue, car toutes ces activités auxiliaires étaient nécessaires dans les champs pétrolifères. Tous ces gens venaient des États-Unis, et en fait j'ai travaillé avec bon nombre d'entre eux dans ma jeunesse. Les sièges sociaux se trouvaient en Oklahoma, au Texas, en Californie et dans d'autres États.

En 1968, et jusque dans les années 70, 95 p. 100 de toutes ces sociétés étaient dominées par des capitaux canadiens. Ainsi, certaines des tours de forage fabriquées à Edmonton et Calgary ont été utilisées au Moyen-Orient, en Extrême-Orient et en Europe. Ces tours ont été fabriquées et conçues au Canada. Par exemple, certaines des innovations entrant dans la fabrication de ces tours ont été brevetées et fabriquées en Alberta. Certains fabriquants de tours de forage de l'Alberta étaient renommés dans le monde entier pour leur compétence. Ces sociétés étaient dominées de 95 à 98 p. 100 par des capitaux canadiens.

Le lancement du Programme énergétique national a-t-il touché les principaux producteurs de pétrole? Non. Il a plutôt eu des répercussions sur les petites sociétés qui employaient des Canadiens et faisaient appel à des compétences canadiennes. Il a en fait ruiné et fait disparaître de nombreuses petites sociétés.

Les difficultés éprouvées par le secteur énergétique et le secteur pétrolier dans l'ouest du pays se sont répercutées sur le secteur de la fabrication en Ontario et au Québec, ce qui a entraîné d'innombrables pertes d'emplois. Voilà le fond de l'affaire.

Un député néo-démocrate a demandé où en serait le secteur pétrolier si le Canada n'avait pas décidé de vendre le pétrole en provenance de l'Ouest à un prix supérieur au cours mondial. Il a oublié de dire que ce prix ne dépassait le cours mondial que de 10 cents le baril, et encore ce prix inclut-il certains coûts de transport pour l'acheminer vers les marchés. Quoi qu'il en soit, tout cela n'a vraiment aucune importance, puisqu'on ne permettait pas la commercialisation du pétrole canadien aux États-Unis, et c'était un problème auquel il fallait s'attaquer. Les contingents étaient nécessaires mais la vente était là et on en serait resté au prix mondial; c'eut été la liberté économique, et cela aurait bien marché. Le secteur pétrolier de l'ouest du Canada a été endommagé à un point incroyable.

Le NPD a parlé des multinationales et il a expliqué pourquoi elles sont nos amies. J'habite Fort McMurray, agglomération de 35,000 habitants. Lorsque je suis arrivé à Fort McMurray, il y avait moins de 3,000 habitants. A cette époque, on construisait l'usine de la Great Canadian Oil Sands Limited. Cette usine était financée entièrement par la Sun Oil Company of Canada, qui y a consacré des millions et des millions de dollars. Le premier ministre de la province, Ernest Manning, se vantait que le gouvernement n'avait pas dû investir un sou dans cette usine. Il avait raison.

La compagnie a perdu des millions de dollars pendant des années, mais la mine est restée ouverte et elle a continué à produire parce que le président du conseil d'administration rêvait de réussir; c'est que le moment où les sables bitumineux allaient être très importants pour le monde approchait. Je me demande où nous serions aujourd'hui si la Great Canadian Oil Sands Limited n'avait pas été la première à mettre en valeur les sables bitumineux de cette région. La population de Fort McMurray est passée à 7,000 habitants grâce à cette seule usine. La deuxième usine, celle de Syncrude, a ouvert ses portes, et la population est maintenant de 35,000 habitants. Voilà comment des emplois ont été créés dans cette agglomération et dans toutes les régions du pays. J'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement pour permettre à ce secteur de créer d'autres emplois.

M. Gagnon: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le député de Humbolt-Lake Centre (M. Althouse) a dit, lui aussi, que l'on vendait le gaz canadien meilleur marché aux États-unis qu'au Canada. Le député d'Athabasca (M. Shields) pourrait-il parler du prix aux limites de Toronto; en effet, le gaz exporté ne peut pas sortir du pays à

un prix inférieur au prix aux limites de Toronto, ce qui signifie que nous ne vendons pas notre gaz meilleur marché aux États-unis qu'au Canada.

M. Shields: Je remercie le député de Calgary-Nord (M. Gagnon) de cette question. Il a absolument raison. Le prix à l'arrivée à Toronto comprend le prix du gaz et le coût du transport entre les gisements, par exemple dans la région de Peace River, et l'entrée de Toronto.

On ne peut en aucun cas vendre du gaz aux États-unis à un prix inférieur au prix de Toronto. Cela peut paraître déraisonnable, puisque nous avons des gisements de gaz à Suffield, dans le sud de l'Alberta, et des débouchés juste de l'autre côté de la frontière, au Montana. En tout cas les compagnies gazières s'en plaignent et on peut comprendre pourquoi. Toutefois, on a fixé arbitrairement un prix, qui est celui du gaz arrivant à Toronto. Le député a tout à fait raison d'affirmer que nous ne vendons pas du gaz aux États-Unis moins cher qu'au Canada à cause du prix de Toronto.

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux gens dont a parlé le député d'Athabasca (M. Shields). Il a eu tout à fait raison, selon moi, de souligner que beaucoup de chefs d'entreprises, canadiens et étrangers, ont contribué énormément au développement et au succès de l'industrie pétrolière et gazière, dont l'importance est vitale pour notre économie.

Je pense toutefois que nous devrions examiner l'histoire du développement de l'industrie pétrolière avec un œil un peu plus critique que celui du député. Il faut tout d'abord admettre que, dans les premiers temps, beaucoup d'entrepreneurs canadiens ont participé aux premières activités de prospection et d'exploitation. Si nous considérons l'histoire économique de cette industrie, nous constatons que l'immense majorité des puits de pétrole ont été forés par des Canadiens dans les cinq premières années. La tendance a commencé à se renverser quand les forages permettaient de découvrir des gisements importants. Et même là, un nombre non négligeable de Canadiens ont réussi, mais la grande majorité d'entre eux ont jugé nécessaire de vendre leurs découvertes à de grandes sociétés internationales pour que l'exploitation des ressources se fasse sur une échelle utile au pays. Ce n'est pas un problème, mais ce sont les faits et je pense qu'il importe de les connaître.

• (1540)

Deuxièmement, même si aujourd'hui les États-Unis souhaitent énormément importer du gaz et du pétrole du Canada, il ne faut pas oublier que cela n'a pas toujours été le cas. Il suffit d'avoir étudié l'histoire de l'industrie pétrolière pour savoir que les États-Unis ont mis sur pied d'importants obstacles tarifaires à différentes reprises depuis la Seconde Guerre mondiale, pour limiter les importations de pétrole et de gaz canadiens. C'est à cause du problème posé par ces obstacles tarifaires et du fait que les entrepreneurs canadiens avaient du mal à exploiter les ressources de l'Ouest—parce que les banques de Bay Street n'étaient pas mieux disposées envers l'Alberta qu'elles le sont aujourd'hui—que nous avons décidé de vendre tout le pétrole produit dans l'ouest du Canada à un prix nettement supérieur au prix mondial.

Je suis obligé d'être très franc, monsieur le Président. Les habitants de la circonscription d'Essex-Windsor ont payé le prix fort pendant 25 ans pour permettre à l'industrie pétrolière albertaine de se développer et de prospérer. C'est à cause de cet arrangement historique qui était en vigueur dans les années 50 et 60 que les gens de ma circonscription et tous les Ontariens ont revendiqué, en 1970 et en 1980, le droit de donner leur avis sur la façon dont étaient utilisées les ressources pétrolières et gazières du Canada dont ils avaient favorisé l'exploitation.

Notre parti, comme les autres partis de la Chambre, a dû examiner très attentivement les principes compliqués qu'il convenait de respecter pour concilier tout d'abord les intérêts de la province d'Alberta qui, au départ, avait été pauvre, puis était devenue riche grâce aux ressources pétrolières et gazières, avec ceux de la province d'Ontario. Cette province avait profité du secteur de la fabrication dans l'Est qui, lui, avait payé le prix fort pendant un quart de siècle, afin de consolider le secteur pétrolier et gazier. Les députés de notre parti, comme ceux des deux autres partis, ont constaté que ce dilemme n'était pas facile à résoudre. Nous avons retenu certains principes qui nous ont permis de mettre au point un programme qui, au moins, était assez logique.

J'aimerais exposer à la Chambre quelques-uns de ces principes. Il s'agissait tout d'abord de tirer les leçons que l'industrie nous a enseignées et c'est que l'on ne peut pas permettre au système de marché de décider du sort du secteur pétrolier et gazier au Canada. Comme je le disais tout à l'heure, si nous l'avions fait, nous n'aurions pas eu le projet d'Athabasca dont a parlé le député. Nous n'aurions pas vu l'expansion de Calgary, qui est à l'origine d'une si grande prospérité dans cette localité. La ville d'Edmonton n'aurait pas connu au fil des années la prospérité qu'elle a connue du fait que l'Ontario a payé son pétrole et son gaz à un prix beaucoup plus élevé que n'aurait accepté de payer le marché. Nous avons déclaré qu'il était parfaitement logique de mettre au point une stratégie dans ce domaine, en vertu de laquelle nous exploiterions le système de marché dans une certaine mesure, sans le laisser cependant décider de l'évolution future d'un secteur aussi crucial de l'activité économique.

M. Thacker: Je n'ai jamais acheté de tracteur pour moins que le prix mondial et les droits de douane.

M. Langdon: Prenons le cas des tracteurs. Nous avons toujours empêché les agriculteurs d'importer ces machines d'Angleterre afin que Massey-Ferguson, entre autres sociétés, puisse accaparer un marché où elle pouvait pratiquer des prix plus élevés. Il existe un rapport de commission royale d'enquête sur les machines agricoles, que je tiens à rappeler au député. S'il se documente, il comprendra qu'il a lui aussi fait erreur dans ce domaine.

Mais je poursuis. Nous parlons de questions de principe. Délaissons un instant ce premier principe, c'est-à-dire que le marché ne peut pas avoir le dernier mot au sujet de l'activité de ce secteur vital de l'économie; un deuxième principe ressort, fondé sur le premier, et c'est que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont aidé à mettre sur pied le secteur pétrolier et gazier afin que tous, indifféremment, puissent en bénéficier.

Et les ressources extractives? Les consommateurs qui ont contribué à constituer ces ressources au cours des ans ont le droit d'en profiter lorsque les cours internationaux augmentent et que leur valeur augmente du même coup au Canada. C'est pourquoi nous sommes partis du principe que les ressources extraites du sol, que ce soit dans l'Arctique, en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan, appartiennent véritablement aux Canadiens et qu'il est donc normal de les taxer. De cette façon, quelles que soient les dépenses qu'une société puisse superposer entre l'extraction du gaz naturel et sa vente aux consommateurs, un certain montant est garanti aux Canadiens.

Le troisième principe a été d'admettre sans réserve, lorsqu'on parlait de la forte hausse de prix qui a eu lieu en raison de la conjoncture internationale, que tous ces avantages économiques ne devaient pas aller aux sociétés proprement dites ni aux compagnies pétrolières ou aux provinces dans lesquelles avait lieu la production. Là encore, ce fut un profit inattendu pour l'ensemble du pays. Partant de ce principe, ces avantages devaient être partagés. C'est là que le principe du vieux pétrole par rapport au nouveau a pris de l'importance à nos yeux. En tant qu'économistes examinant la situation dans le pays, nous savions qu'il importait d'offrir tous les encouragements possibles aux gens pour qu'ils prospectent de nouveaux gisements. Nous savions que si le gouvernement fédéral ou provincial essayait de supprimer ces avantages aux personnes qui produisaient et découvraient de nouveaux gisements de pétrole, on les dissuaderait d'agir. Ce n'était pas le cas pour le pétrole déjà découvert. Il était donc normal, du point de vue économique, d'établir la distinction entre le vieux et le nouveau pétrole.

• (1550)

En appliquant ces principes, nous avons trouvé un moyen de réunir les extrémités ouest et est de notre parti. Ce rapprochement était important, et je le rappelle à des gens comme le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) qui tient des propos exaltés au sujet de l'industrie pétrolière. Je comprends son exaltation, mais je souhaiterais simplement qu'il l'exprime avec un peu plus de logique.

En examinant les questions de fiscalité relatives à l'industrie pétrolière et gazière, je pense que le gouvernement ne devrait pas envisager d'imposer, comme il l'a fait, les consommateurs ontariens. Au contraire, il devrait chercher à traiter plus justement les énormes avantages fiscaux dont les grandes sociétés ont joui ces dernières années. S'il estime indispensable d'augmenter les recettes fiscales pour compenser en partie la péréquation des prix du pétrole et du gaz dans tout le pays, c'est vers elles que le gouvernement devrait se tourner et non vers les consommateurs de l'Ontario.

Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat. Cependant, je tiens à déclarer clairement et publiquement que notre parti a abordé la question avec sérieux, dans le but de veiller à appliquer certains principes philosophiques qui traduisent l'histoire du pays et l'apport que nous avons tous fait à l'expansion de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi que les préoccupations du député d'Athabasca (M. Shields), selon lequel nous sommes redevables aux entrepreneurs qui ont pris des risques pour contribuer à un effort national en vue de stimuler cette industrie.

M. Fennell: Monsieur le Président, je tiens à éclaircir deux points. Je sais que les députés veulent adopter ce projet de loi mais c'est la première fois que j'interviens à la Chambre au cours de la présente session. J'étais censé parler d'un autre projet de loi et je ne veux pas bloquer celui-ci, mais j'ai deux observations à faire. Le député a commencé à nous dire que ce sont des sociétés pétrolières canadiennes qui, les premières, ont découvert du pétrole dans l'Ouest. Ce n'est pas exact et il serait bien avisé de vérifier les faits. C'est Imperial Oil qui a dépensé des millions de dollars avant de trouver du pétrole à Leduc. Les Canadiens de Bay Street n'ont pas eu le courage d'investir dans l'Ouest.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Ce que le député a dit au sujet des premiers travaux de recherche de l'industrie dans l'Ouest n'est pas exact.

J'ai passé huit semaines à étudier le Programme énergétique national. Dommage qu'il soit l'œuvre d'économistes plutôt que de gens du secteur pétrolier, car nous serions en bien meilleure posture aujourd'hui.

M. Langdon: Monsieur le Président, le visage du député de Brampton-Georgetown reflète sa peine et son chagrin, c'est évident. Toutefois, j'ai une brève observation à faire. Le député devrait étudier l'histoire de l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada dans nos livres d'histoire économique, en particulier l'ouvrage classique de Ronald Shearer. On y raconte en détail les débuts de cette industrie. Je renvoie le député à cet ouvrage, car c'est une partie essentielle de notre histoire. En fait, les hommes d'affaires qui ont pris des risques étaient canadiens. Ce sont des Canadiens qui étaient prêts à investir. S'il vérifie les faits, il constatera que c'est la vérité.

Je fais même une petite promesse au député. Je vais lui trouver cet article et, s'il admet être dans l'erreur, son deuxième discours à la Chambre lui permettra de présenter des excuses pour nous avoir induits en erreur.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a pas d'autres questions, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le leader parlementaire du parti libéral et la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) m'ont demandé de ne pas faire un long discours, parce qu'ils veulent que ce projet de loi soit adopté. J'en ai seulement pour une minute. Lorsque le gouvernement désire faire adopter un projet de loi aussi vite, il devrait dire à ses députés de s'abstenir de faire des déclarations . . .

M. Nunziata: Des déclarations provocatrices.

M. Baker: Exactement, des déclarations provocatrices. Ils ne devraient pas faire des déclarations propres à nous mettre en colère. Ils ne devraient pas faire des déclarations erronées. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) a dit que tous les Terre-Neuviens, sauf ceux de l'opposition, seraient satisfaits de cette entente fédérale-provinciale. Je ne vais pas rester ici sans riposter.

Je tiens à profiter de cette minute pour dire qu'à Terre-Neuve, nous écoutons depuis des années le gouvernement conservateur provincial nous promettre des milliers d'emplois tout comme le gouvernement conservateur fédéral. Si nous pouvions manger des promesses, tous les Terre-Neuviens pèseraient au moins 600 livres.

En entendant le secrétaire parlementaire faire une telle déclaration, j'ai bien failli me lever pour empêcher ce projet de loi d'être adopté. C'est seulement à la demande du leader parlementaire du parti libéral et de la ministre d'État aux Finances que je vais me rasseoir. Je lance un avertissement aux ministériels.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M^me^ McDougall, appuyée par M. Hnatyshyn, propose: Que le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers, soit lu maintenant pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi sur les revenus pétroliers.

Comme il est près de 16 heures, nous ne regarderons pas la pendule de façon à régler cette question.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2

M. McDermid: Monsieur le président, à propos de l'article 2, mon collègue m'a demandé comment on était arrivé à ces chiffres pour prolonger le crédit d'impôt pour la TRPG. Je voudrais demander à la ministre si nous pouvons avoir des éclaircissements en réponse à la question de mon collègue à ce sujet.

• (1600)

Mme McDougall: Monsieur le président, pour ce qui est des chiffres, le coût est de 35 millions par année civile, et les 64 millions représentent le coût des deux premières années financières. Il n'y a pas de rapport direct avec les chiffres publiés antérieurement, parce que la dernière prévision se fondait sur une vue plus optimiste des prix énergétiques et parce que le crédit passe de $250,000 à $500,000.

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 6—*Déduction de crédits*

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, la ministre peut-elle nous dire quelles études ont été effectuées pour justifier le doublement de ce crédit d'impôt, et quelles sortes d'analyses économiques et de comparaisons ont été faites, parce qu'à d'autres chapitres nous voyons au ministère de l'Énergie une coupure de 60.4 millions, par exemple sur des programmes d'énergie de remplacement? Je serais curieuse de connaître les raisons de cette coupure de 60 millions, qui porte par exemple sur les énergies de remplacement, alors qu'on accorde cette concession fiscale qui fait perdre environ 60 millions de recettes au profit de l'industrie pétrolière.

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne veux pas sortir du cadre du projet de loi. Il n'y a pas eu d'études particulières de faites à ce sujet. Cela a été calculé société par société. Nous avons effectué ce changement au vu de l'expérience acquise en Saskatchewan, où l'activité de forage est très poussée depuis qu'on y a modifié la loi, car cela fait voir que des incitations fiscales sont importantes dans ce secteur-là de l'industrie.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, a-t-on évalué le nombre d'emplois que ce crédit d'impôt devrait contribuer à créer, en comparaison surtout du nombre d'emplois qui vont être supprimés par les autres mesures de l'exposé économique qui concernent les secteurs de l'énergie, des mines et des ressources?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous n'avons pas de nombre précis, mais les conversations que nous avons eues avec les représentants de l'industrie donnent à penser qu'ils comptent sur un relèvement notable de l'activité et sur pas mal d'emplois de ce fait.

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 6 est adopté.)

(Les articles 7 à 13 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à remercier les députés de l'opposition, en particulier le député de Gander-Twillingate (M. Baker) qui a fait preuve de la modération qui le caractérise mais qui ne s'était pas encore manifestée jusqu'ici aujourd'hui. Je leur en sais gré.

Je voudrais maintenant parler des travaux de la Chambre pour lundi. Les députés se souviendront que cet après-midi la ministre d'État aux Finances a déposé une motion de voies et moyens concernant le projet de loi relatif à la taxe d'accise. J'ai l'intention, pour les travaux de lundi, d'appeler en premier les motions de voies et moyens de la ministre. Après l'appel de ces motions, nous passerons aux travaux annoncés hier pour lundi, c'est-à-dire que nous nous occuperons du projet de loi des travaux publics. Je prévois qu'avec la collaboration de la Chambre, après discussion avec les leaders parlementaires, nous pourrons faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi dans la journée de lundi. Quand ce sera fait, nous pourrons consacrer tout notre temps au projet de loi bien connu qui concerne l'investissement au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence consentira-t-elle à ne pas regarder la pendule à 17 heures, afin que celui des députés qui aura un projet de loi aujourd'hui ait droit à l'heure complète, et à ce que nous ne voyions pas l'heure avant 17 h 07?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles qui précèdent le nº 160 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'ABOLIR L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL SUR LES TERRES SERVANT RÉELLEMENT À L'AGRICULTURE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital sur les terres servant réellement à l'agriculture.

—Monsieur le Président, c'est réellement un honneur pour moi que de présenter ma première motion d'initiative parlementaire depuis le début de la 33e législature. Soit dit en passant, cette motion est exactement la même que celle que j'avais présentée au cours de la 32e législature, et qui disait que le cabinet devrait étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital pour les terres servant réellement à l'agriculture. J'étais convaincu à l'époque, et je le suis encore, qu'il serait avantageux pour le Canada et tous les Canadiens que cette motion soit adoptée. Je pense que, cette fois-ci, j'ai de bonnes raisons d'être optimiste. Nous avons un nouveau gouvernement et j'ai donc une autre chance. Nous avons maintenant plus de preuves que l'impôt sur les gains en capital nuit aux exploitations agricoles familiales. A mon avis, cet impôt nuit aussi à l'ensemble du pays.

Le gouvernement a déjà dit qu'il était disposé à créer un comité parlementaire pour étudier cette question. L'affaire est sans doute déjà en route. Ce serait donc facile pour le gouvernement d'accepter cette motion. A mon avis, tous les députés, surtout ceux qui connaissent l'agriculture, mais même les autres, se rendront bientôt compte qu'il serait avantageux pour le pays de cesser de percevoir de l'impôt sur les fermes familiales.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir répondu aussi rapidement aux demandes qui lui ont été faites de respecter l'une des promesses électorales de son parti. J'ai parlé à bon nombre d'agriculteurs et je sais qu'ils sont vraiment impressionnés par tout ce qui a été fait pour l'agriculture dans l'espace de 90 jours. Dans l'Ouest, les agriculteurs parlent des 60 millions de dollars qui ont été affectés presque instantanément pour aider les agriculteurs touchés par la sécheresse et des 120 millions de dollars qui ont été fournis aux céréaliculteurs dans le cadre du programme de stabilisation relatif au grain de l'Ouest. Tous les producteurs du Canada ont déjà commencé à profiter du fait que l'on ne perçoive pas la taxe de 4.8c. le litre sur le combustible qu'ils auraient dû payer sinon. Bien entendu, le gel du tarif-marchandises aide aussi les exportateurs de céréales.

• (1610)

La Société du crédit agricole a imposé un moratoire sur les saisies dans tout le pays en attendant que nous puissions nous occuper du problème. Elle a aussi réduit ses taux d'intérêt et, bien entendu, le tribunal d'appel peut maintenant servir d'intermédiaire entre les agriculteurs qui ont des ennuis et les établissements financiers. C'est extrêmement avantageux parce que les agriculteurs peuvent maintenant exposer leurs problèmes à un tribunal formé d'autres agriculteurs. Lorsque l'agriculteur gère bien son entreprise et éprouve des difficultés financières à cause de circonstances indépendantes de sa volonté, l'établissement financier avec qui il fait affaires acceptera probablement la décision d'autres agriculteurs si ceux-ci conseillent de lui donner une autre chance. Par ailleurs, pour certains agriculteurs, il n'y a plus aucun espoir. Ceux-ci sont davantage disposés à croire un groupe d'autres agriculteurs si celui-ci leur dit que, de toute évidence, ils sont sur le point de sombrer et feraient mieux de se lancer dans un autre domaine.

Le double étiquetage a eu beaucoup de succès chez les agriculteurs. Je tiens à féliciter le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) des mesures qu'ils ont prises à cet égard.

Je voudrais que le comité spécial se rappelle certains faits importants lorsqu'il examinera la possibilité d'accorder une telle exemption. La loi prévoit généralement la perception d'impôts sur les gains en capital, mais dans bien des cas, il y a exception à la règle. Je demande que les terres servant réellement à l'agriculture soient visées par une exemption spéciale afin de ne pas être assujetties à l'impôt sur les gains en capital. Cela se fait déjà dans toutes sortes de situations. Par exemple, la loi prévoit généralement la perception d'impôt sur le revenu pour tous les contribuables, mais elle accorde des exemptions aux personnes mariées, à ceux qui ont des enfants et à ceux qui ont dépassé un certain âge. Toutes ces exemptions ne font que renforcer le principe général de la loi et je pense que nous devrions faire aussi exception dans le cas des agriculteurs.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada ne compte que 0.5 p. 100 de la population globale du monde. Pourtant, nous sommes les intendants de plus de 3 p. 100 de toutes les terres arables du monde entier. Nous sommes peu nombreux sur d'immenses étendues de terre comparativement au reste du monde. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la situation critique de l'Éthiopie n'est que le premier cas semblable à nous être signalé. D'ici dix ans, les Canadiens vont être appelé à produire plus que jamais de denrées alimentaires et à les partager avec le reste du monde. Nous ne pourrons pas remplir cette mission sans l'exploitation familiale. Nous ne pourrons préserver l'exploitation familiale que si nous abolissons l'impôt sur le gain en capital sur les terres qui conservent réellement leur vocation agricole.

Nous savons tous que le Canada est un immense pays. Il a une superficie de 2.3 milliards d'acres. Seulement 13 p. 100 du territoire qui relève de notre compétence juridique et souveraine est cultivable. Seulement 4 p. 100 de ces terres arables appartiennent aux catégories 1 et 2. La situation se complique davantage du fait que plus de la moitié des terres arables de la première catégorie et plus de 30 p. 100 de celles de la deuxième catégorie se trouvent à moins de 50 milles des grands centres métropolitains comme Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Montréal, dont l'expansion se fait à un rythme effarant. Nous retirons de l'agriculture d'immenses superficies de terres fertiles.

Mon recherchiste, M. Darryl Pat, a déterré le fait qu'entre 1971 et 1976, nous avons perdu par année 12,460 hectares de terres de première qualité. Cette donnée fait état d'une situation très grave. En imposant le gain en capital sur le reste de ces terres, nous ne faisons que désaffecter de plus en plus de terres agricoles.

Vous auriez raison de demander pourquoi il faut exempter les agriculteurs de cet impôt, monsieur le Président. Les raisons sont nombreuses, mais je ne veux pas m'attarder car je sais que d'autres députés veulent nous faire part de leurs vues sur le sujet. Il faut nous rendre à l'évidence, les agriculteurs ne sont pas riches. Dans ma région, les exploitations sont immenses et les agriculteurs sont plus à l'aise que la plupart. Mais les exploitants agricoles de l'ensemble du Canada ne sont cependant pas riches. Le revenu moyen des agriculteurs en 1980 a été de $13,265. La moyenne des revenus déclarés à l'impôt cette année-là était de $18,241. Vous constatez tout de suite, monsieur le Président, que les agriculteurs ne gagnent que 72.7 p. 100 du revenu moyen de l'ensemble des Canadiens. Notre traitement de $52,000 et plus paraît bien généreux en comparaison de ce que gagnent les agriculteurs qui nous approvisionnent en produits aussi essentiels que le pain et le beurre.

A même leur revenu qui représente 72 p. 100 du revenu canadien moyen, les agriculteurs doivent financer eux-mêmes leur retraite. Ils ne touchent pas un traitement comme vous et moi, monsieur le Président. Tandis qu'une partie des recettes fiscales, en plus des $52,000 que nous touchons directement, est mise en réserve en prévision de notre retraite, les agriculteurs, eux, n'ont pas de régime de pension. Les agriculteurs n'ont jamais eu d'autre pension de retraite que leur propriété foncière. Parce qu'ils aiment leur travail et leur mode de vie, ils ont toujours accepté de gagner moins d'argent, tout en comptant sur leurs terres pour leur assurer une retraite. Le moment venu de déménager à la ville, ils vendent leur exploitation, s'achètent une petite maison et laissent leurs fils et leurs filles exploiter leur terre.

Mais actuellement la terre rapporte si peu que plus de 58 p. 100 des agriculteurs ou de leurs femmes doivent aller travailler à l'extérieur afin de rentabiliser quelque peu leur exploitation. Le Canada se trouve dans une situation bien précaire si plus de la moitié de ses agriculteurs sont obligés de trouver un autre travail pour faire vivre leur famille et maintenir leur exploitation.

Je signale que la plupart des citadins n'ont qu'un seul emploi. Nous n'en avons pas besoin de deux pour garder notre famille sous le même toit, et nous ne payons pas non plus d'impôt sur les gains en capital que nous réaliserions sur le gros de nos investissements, notre maison. Ces résidences somptueuses dans lesquelles chacun de nous vit ne sont pas frappées d'un impôt sur les gains en capital. Il faudrait avoir les mêmes égards envers les agriculteurs, étant donné que leur exploitation est leur principal investissement.

Je ne doute pas un seul instant, pas plus d'ailleurs que la majorité des députés, que l'impôt sur les gains en capital détruit les entreprises agricoles familiales qui ont pourtant une importance cruciale pour les citadins qui veulent continuer à acheter leurs aliments bon marché. Toutefois, ceux-ci se vendent à un prix beaucoup trop bas, qu'il y aurait lieu de relever.

En agriculture, l'exploitation familiale est la plus efficace qui soit. Les couples qui rêvent de mettre leurs terres en valeur pour en confier ensuite l'exploitation à leurs enfants ne rechignent pas du tout au travail. Ils n'hésitent pas à y consacrer 18 à 20 heures par jour, été comme hiver, pour faire fructifier leurs biens et les transmettre à leurs enfants. La terre ne s'en porte que mieux. Les grosses entreprises gérées de façon professionnelle emploient du personnel qui n'éprouve aucun attachement pour la terre. Jamais ces employés ne s'occuperont-ils de conservation et de préservation aussi bien que les familles exploitantes qui passant leur vie sur leurs terres s'y attachent profondément. Si nous anéantissons l'exploitation agricole familiale, les citadins payeront leur nourriture beaucoup plus cher qu'actuellement.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Blais) pourra signaler qu'il y a la possibilité de roulement, mais c'est là un piège parce que l'impôt devra être payé un jour ou l'autre de toute façon. Dans six générations, un descendant devra peut-être payer les impôts accumulés pendant toute cette période. De ce fait, presque toutes les terres arables risquent de devenir incultes. En outre, cela empêche l'agriculteur de transmettre une terre rentable à un fils ou à une fille qui veulent l'exploiter tout en étant équitable envers ses autres enfants qui veulent travailler ailleurs. Il est absolument impossible pour un agriculteur d'agir ainsi, car la valeur de la terre dépasse de beaucoup sa valeur productive en raison de l'inflation. Un enfant qui hérite d'une terre ou qui l'achète à sa valeur de 1971 n'a simplement pas les moyens de payer le prix courant. L'agriculteur ne peut pas se permettre de la céder à sa valeur de 1971, car il doit être juste envers ses autres enfants. C'est un piège. En raison de l'inflation, cette solution ne vaut rien et il faut l'écarter.

● (1620)

Une foule de citadins ne comprennent pas la troisième raison et je ne la comprends peut-être pas complètement moi-

même. L'impôt sur les gains en capital doit être aboli pour permettre aux citadins de continuer à se nourrir à bon prix. Si nous examinons les statistiques, nous constatons que les Canadiens consacrent en moyenne seulement 13 p. 100 de leur revenu disponible aux repas pris à la maison. Ce chiffre s'élève à environ 16 p. 100 quand on ajoute les repas-minute pris à des endroits tels que McDonald's. Toutefois, pour les véritables repas préparés et servis à la maison, les Canadiens dépensent en moyenne 13 p. 100 de leur revenu disponible. Les Européens consacrent environ 30 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Dans les économies à planification centrale, plus de 50 p. 100 du revenu disponible est consacré à l'alimentation. Nous ne versons donc pas un prix convenable aux agriculteurs pour leurs produits. Tant que nous ne serons pas disposés à le faire, afin que les agriculteurs jouissent d'un niveau de vie raisonnable et réussissent à épargner suffisamment pour acquitter les impôts sur les gains de capital, nous devrions en toute justice éviter de prélever l'impôt sur les gains en capital. Il serait beaucoup plus facile de prélever un impôt sur les gains en capital des agriculteurs si nous consacrions 25 p. 100 de notre revenu à la nourriture comme la plupart des autres pays.

Bref, le Canada avec sa population limitée doit assumer l'énorme responsabilité de produire des denrées alimentaires pour le monde entier. L'impôt sur les gains en capital influe sur la production des denrées à l'échelon national et international. A mon avis, la Chambre devrait adopter cette motion qui demande au cabinet d'étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital prélevé sur les terres servant réellement à des fins agricoles. J'espère que mes collègues approuveront cette motion.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler de la politique en matière d'impôt sur les gains en capital. En outre, je me réjouis que le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) ait soulevé la question. Je ne m'oppose pas à ce qu'on continue d'étudier la question, mais je dois avouer que je suis un peu surpris. En effet, le député de Lethbridge-Foothills est membre d'un parti qui avait exposé très clairement sa politique en matière d'imposition des gains en capital pendant la campagne électorale et même avant. Cette politique consistait à abolir totalement l'impôt sur les gains en capital réalisés lors de la vente de terres agricoles.

Dans son exposé éconmomique, le gouvernement annonçait qu'il allait étudier immédiatement la question de l'impôt sur les gains en capital et d'autres questions fiscales relatives à l'article 31 et aux obligations agricoles. Comme le député est membre du caucus, je me demande s'il n'a pas eu la nette impression que le gouvernement ne s'empresserait pas de tenir cette promesse. Le gouvernement va-t-il changer de politique? A-t-il perdu ses belles certitudes? Pense-t-il que son mandat n'était pas assez clair et que 211 sièges ne suffisent pas? Les habitants des régions rurales n'ont-ils pas dit au gouvernement qu'ils étaient favorable à la modification des dispositions législatives touchant l'imposition des plus-values? Je sais que la longue expérience du député lui permet de se fier à ses impressions. Il s'est certainement rendu compte que ses collègues du caucus allaient se faire tirer l'oreille. Pour sa part, notre parti se fera un plaisir d'accélérer les choses pour que soit modifié l'impôt sur les gains en capital.

Les propos tenus pendant la campagne électorale étaient limpides, puisque le premier ministre (M. Mulroney) et pratiquement tous les députés conservateurs qui ont été élus ont déclaré qu'ils élimineraient l'impôt sur les gains en capital immédiatement après les élections. C'était un des principaux moyens par lesquels les conservateurs cherchaient à s'attirer les bonnes grâces des agriculteurs. Néanmoins, après les élections, le gouvernement s'est contenté de reprendre une proposition fiscale des libéraux. Au lieu de diminuer le fardeau fiscal des agriculteurs, il leur a simplement permis de verser jusqu'à $120,000 dans un REER. Ce n'est pas une exemption ni l'abolition de l'impôt sur les gains en capital. C'est une façon d'étaler le paiement de l'impôt. En fait, au lieu d'abolir cet impôt, on le reporte d'année en année.

Le gouvernement nous dit en réalité qu'il est prêt à étudier les mesures qu'il préconise depuis un certain temps. N'a-t-il pas, comme notre parti, effectué une étude avant de faire ses promesses? N'a-t-il pas cherché à savoir quelles seraient les répercussions de l'abolition de cet impôt? N'a-t-il pas pesé les conséquences pour les collectivités locales, les exploitations agricoles familiales et les provinces? A-t-il oublié qu'une réforme fiscale de cette nature toucherait les provinces? Ne s'est-il pas rendu compte qu'une exemption totale de l'impôt sur les gains en capital pourrait entraîner certaines injustices?

Je présume qu'il est nécessaire d'effectuer une étude. Ce qui est scandaleux, c'est que nous soyons obligés d'examiner la question maintenant pour justifier une politique dont les conservateurs ont vanté les vertus pendant la campagne électorale. Il serait bon que le parti progressiste conservateur étudie les répercussions des mesures qu'il propose avant de faire de grandes promesses électorales, au lieu de se rendre compte plus tard qu'il ne saurait en toute honnêteté tenir les promesses qui lui ont valu d'être élu.

Par exemple, le gouvernement ne voit-il pas l'effet qu'une exemption totale aurait sur les profits conjoncturels de certains propriétaires terriens? Nous supposons que la politique est destinée à aider les agriculteurs, mais comment le gouvernement en contrôlerait-il l'application? Comment s'assurerait-il que l'exemption n'est permise que lorsque la terre reste en culture? Comment le gouvernement déterminerait-il qu'une personne est réellement exploitant agricole?

J'ai entendu plusieurs des collègues du député dire que l'abolition de l'impôt sur le gain en capital réduirait le prix des terres. Cet argument va à l'encontre du bon sens et de la logique économique. Toutefois, pendant les élections, les conservateurs ont prétendu que s'il n'y avait pas d'impôt sur les gains en capital, les agriculteurs pourraient vendre leurs terres moins cher et que, par conséquent, cela ferait diminuer le prix des denrées alimentaires. C'est la première théorie économique dont j'ai connaissance qui dise que c'est le vendeur de terres, dans un marché libre comme le nôtre, qui fixe les prix. C'est l'acheteur qui impose son prix et le vendeur qui l'accepte, qu'il y ait ou non un impôt sur les gains de capital.

Il est clair que la loi existante n'est pas juste dans son application aux transferts familiaux. Les familles ne sont pas toutes simples, elles ne sont pas toutes constituées d'un ou deux enfants qui veulent partager l'exploitation familiale. Dans la plupart des cas, le transfert est extrêmement simple. Il n'y a pas d'impôt sur les gains en capital, simplement parce que le

transfert se fait directement des parents aux enfants. Actuellement, nos lois disent qu'il n'y a pas d'impôt dans ce cas. Toutefois, lorsqu'il y a plus d'un ou deux enfants et que certains ne sont pas particulièrement intéressés à l'agriculture, il est très difficile d'établir un juste prix et un partage équitable des avoirs que représente cette propriété, notamment dans les cas où les parents sont décédés en laissant, par testament, la propriété à certains des enfants, dans l'espoir que les autres reçoivent, en compensation, une certaine somme d'argent. Dans ces cas-là, selon la méthode de transfert, ceux qui ont choisi de conserver l'exploitation ont parfois de très graves difficultés.

• (1630)

Il y a un certain nombre de dispositions au sujet de la politique d'exemption totale que les conservateurs préconisaient pendant les élections mais dont ils ne semblent plus aussi sûrs maintenant. Est-ce que ceux qui ont acheté des terres pour spéculer au cours des dix dernières années auront droit à l'exemption comme ceux qui la cultivent depuis 30, 40 ou 50 ans? Est-ce que ces retardataires, les petits malins des milieux financiers du Canada rural, qui ont investi simplement au cours des dix dernières années et ont pu multiplier leurs avoirs par quatre, cinq voire dix, auront droit à une exemption totale pour leur bien mince participation à l'agriculture par comparaison à ceux qui ont travaillé la terre toute leur vie? Cette question n'a jamais été envisagée dans la politique d'exemption totale. J'estime qu'il serait tout à fait injuste de donner ainsi un profit indu à ces petits investisseurs qui ne serait pas assuré, sous forme de pension à celui consacré à l'agriculture toute sa vie.

J'estime, par conséquent, que la politique d'exemption totale que les conservateurs ont proposée pendant la campagne électorale a certains inconvénients très graves. Nous 'es avons mentionnés, monsieur le Président, dans la politique que notre parti a présentée aux Canadiens. Nous avions fait des recherches et proposé plusieurs modifications plus équitables et réalistes. D'abord, nous croyons que la grande faiblesse de l'impôt sur les gains en capital et l'une des grandes injustices dont sont victimes tous les Canadiens, provient du fait que l'on ait fixé le jour de l'évaluation à la fin de 1971. La raison est qu'en 1971, dans certaines régions du Canada, l'agriculture était dans le marasme le plus complet. Dans les régions des Prairies le prix des terres était très bas en 1971, par rapport au prix dans d'autres régions où les cultures et l'élevage allaient de pair. Par conséquent, plus que ceux des autres régions du Canada, les agriculteurs des Prairies ont été touchés par l'impôt sur les gains en capital. Nous avions proposé de choisir la fin de 1976 au lieu de la fin de 1971 pour fixer la date de l'évaluation, vu qu'à la fin de 1976 le prix des terres était plus ou moins le même dans toutes les régions.

Nous avons également signalé qu'il était nécessaire de reconnaître que les agriculteurs passaient toute leur vie dans leur exploitation et que c'était en somme leur unique fonds de retraite. Et nous avons proposé une exemption d'imposition des gains en capital de $100,000 s'appliquant à tous les agriculteurs. La première tranche de $100,000 de gains entre le prix de vente et la valeur en 1976 n'aurait pas été imposable. Certes, cette idée nous l'avions empruntée au gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan lequel, de 1971 à 1982, n'imposait pas, aux fins de l'impôt provincial, la première tranche de $100,000 de gains en capital.

J'en arrive à ma dernière question, monsieur le Président, question que le parti progressiste conservateur a cherché à escamoter pendant la campagne électorale, et qui se pose maintenant alors qu'il veut accorder une exemption complète de l'impôt sur les gains en capital. C'est une question fondamentale dans un régime fédéral comme le nôtre. Les gouvernements progressistes conservateurs provinciaux accepteraient-ils de réduire leur part d'impôt, du fait d'une exemption complète sur tous les gains en capital provenant d'une terre agricole? Les gouvernements accepteraient-ils d'imiter le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan en accordant des exemptions, et approuvaient-ils l'exemption complète préconisée par le fédéral? Personne semble-t-il ne l'a demandé aux premiers ministres de ces provinces. Et c'est ce qui expliquerait pourquoi le gouvernement actuel montre bien peu d'empressement à remplir la promesse qu'il avait faite en parcourant les campagnes canadiennes, à savoir d'abolir une fois pour toutes l'impôt sur les gains en capital provenant d'une terre agricole. Je pense que le gouvernement conservateur commence à se rendre compte que les provinces ne raffolent pas de sa proposition. Il n'avait pas tenu compte, semble-t-il, des avantages fabuleux qui reviendraient à ceux qui ont consacré bien peu de leur vie active à l'agriculture. Il ne sait pas comment s'y prendre pour régler le problème des terres agricoles qui perdent leur vocation. Comment contrôler cette situation? Le gouvernement conservateur s'oppose à toute sorte de contrôle du genre de l'AEIE ou de toute autre agence de contrôle des investissements. Mais si on veut que les terres agricoles conservent leur vocation, il faudra prendre les moyens de s'assurer que la terre demeure en culture quand elle change de main, sans être assujettie à l'impôt sur les gains en capital.

Enfin, je n'ai aucune objection à ce que la motion fasse l'objet d'un examen plus approfondi. Je regrette tout simplement que les conservateurs n'aient pas réfléchi un peu plus longuement avant de proposer une politique générale dont on n'a pas pris le temps d'examiner tous les tenants et aboutissants.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude de cette motion. Je crois qu'elle part d'un bon sentiment, monsieur le Président, mais elle comporte une faille qui me préoccupe.

En effet, la motion a pour but d'abolir l'impôt sur les gains en capital sur les terres servant réellement à l'agriculture. Le problème, monsieur le Président, c'est que toutes les terres agricoles ne sont pas détenues par de véritables agriculteurs. En ce qui me concerne en tout cas, monsieur le Président, une très grande partie de ma circonscription, qui se trouve à la périphérie de la ville d'Ottawa, est une région agricole. Mais l'urbanisation progresse constamment et j'imagine qu'il en va de même dans toutes les régions qui entourent la plupart des villes. Il existe des lots de bonnes terres agricoles, de première, deuxième, troisième et quatrième catégorie, qui sont détenues, actuellement, par des promoteurs immobiliers. Il arrive parfois que ces terres soient louées à des agriculteurs qui s'en servent à des fins agricoles, même si ce n'est pas toujours le cas. On pourrait toujours soutenir que les bonnes terres agricoles ne devraient jamais servir à des fins immobilières. Mais nous laisserons les législateurs de la province de l'Ontario en décider. C'est un débat qui dure depuis passablement longtemps déjà.

• (1640)

Il n'en demeure pas moins qu'une superficie considérable de bonnes terres agricoles est aux mains de promoteurs. Je veux bien que les véritables agriculteurs puissent vendre leurs terres sans devoir payer un impôt sur leurs gains en capital, mais non les grands promoteurs qui les louent aux agriculteurs. Prenons le cas d'un promoteur qui loue une terre agricole à un agriculteur pendant quelques années. Or, la motion que nous étudions a pour but d'aider cet agriculteur. Et en l'occurrence, c'est lui qui travaille la terre et quelqu'un d'autre qui profite de l'exemption lorsqu'elle est vendue. Cet aspect de la motion m'inquiète.

Je sais bien que l'auteur de cette résolution était bien intentionné. Si jamais pareille proposition faisait partie d'un projet de loi en bonne et due forme, il faudrait en examiner minutieusement la formulation afin que les grands promoteurs immobiliers ne profitent pas d'un tel dégrèvement. Nous savons tous que les entreprises canadiennes bénéficient de toutes sortes d'avantages fiscaux actuellement. On voudrait, par la motion à l'étude, aider les agriculteurs à leur tour. Mais je ne voudrais pas que de grandes entreprises qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'agriculture, en profitent par ricochet. Souvent, ces mêmes entreprises détournent des terres de leur vocation agricole.

Un député libéral a déjà présenté une motion analogue il y a quelque temps déjà. J'ai en main l'éditorial du *London Free Press* du 3 octobre 1983. Il commente cette motion présentée à la Chambre par le député d'Essex-Kent, M. Robert Daudlin. Dans cet article, on dit bien que M. Daudlin avait présenté une résolution comme celle que nous étudions, mais qui comportait un autre élément fort intéressant. Il proposait, entre autres, que l'abolition de la taxe sur les gains en capital ne soit accordée aux agriculteurs qu'une fois dans leur vie. Cette proposition n'était pas parfaite, évidemment, puisque les agriculteurs possèdent souvent plusieurs lopins de terre. Or, s'ils n'en vendent qu'un en profitant de cette exemption, ils ne pourront plus s'en prévaloir lorsqu'ils en vendront d'autres par la suite. Cette proposition n'est pas parfaite mais elle manifeste une bonne intention.

Je suis plutôt étonné d'entendre parler de tous ces dégrèvements fiscaux, monsieur le Président. Je suis surpris, car au cours de la campagne électorale, les conservateurs prétendaient vouloir tout faire pour tout le monde. Je suis sûr que vous vous en souviendrez, monsieur le Président, impartial comme vous l'êtes. Depuis les élections, le gouvernement fait exactement le contraire. Il a décrété des impôts indirects. Selon le document d'analyse des dépenses et des programmes que j'ai en mains, le gouvernement a créé de nouveaux impôts. On y parle de «génération de recettes accrues». Si ce n'est pas là une façon déguisée de parler d'impôts, je me demande bien ce que c'est. Je trouve très intéressant que le député propose ce genre de résolution au moment où le gouvernement ne nous offre que des hausses d'impôts.

Je vais vous citer des passages de ce documents, monsieur le Président, car je suis persuadé qu'il vous intéressera de voir à quel point les propos du gouvernement sont trompeurs.

[*Français*]

Sous le volet «recouvrement de coûts» nous voyons, par exemple, que le secteur «services agricoles» du gouvernement aura un recouvrement de coûts supplémentaire d'une somme de 32,3 millions de dollars.

Alors, on devrait dire, monsieur le Président, que les taxes seront augmentées de 32,3 millions de dollars pour les agriculteurs. J'aurais pensé que l'honorable député aurait pu également proposer, dans sa résolution, une phrase qui aurait stipulé peut-être que le Service de recouvrement de coûts, tel que proposé dans le document de réévaluation des programmes et des déboursés gouvernementaux, ne soit pas mis en vigueur. A mon avis, il aurait été, sans doute, très important d'inclure cela si on veut épargner de l'argent à nos agriculteurs canadiens parce que, d'une part, le gouvernement a fait les promesses qu'on a mentionnées tantôt, par exemple, il voulait enlever la taxe sur l'essence, ce qu'il a fait en partie, et ainsi de suite, mais, d'autre part, il a su donner d'une main et enlever de l'autre, comme je l'ai mentionné à la Chambre il y a quelques semaines lorsque nous avons eu un débat à ce sujet.

Également, nous voyons que des dépenses qui avaient été préconisées par l'ancien gouvernement dans divers programmes d'agriculture ont également été éliminées. Alors, plusieurs bénéfices qui étaient offerts aux fermiers par l'ancien gouvernement sont disparus, par exemple, la Société Canagrex qui sera dissoute d'ici peu par le nouveau gouvernement. Cette société qui aurait mis en marché des produits agricoles, monsieur le Président, à mon avis, aurait donc bénéficié à plusieurs agriculteurs canadiens. Et voilà que nous voyons que le gouvernement a choisi, encore une fois, de décevoir les agriculteurs du Canada avec ces diverses coupures et ces diverses augmentations de taxes.

[*Traduction*]

Cela étant dit, je reviens à la résolution pour en signaler les faiblesses. A mon avis, elle devrait aussi tenir compte des autres impôts cachés que j'ai mentionnés à l'instant. Des députés néo-démocrates nous ont dit qu'il y aurait lieu de supprimer d'impôt sur les gains en capital pour ceux qui réinvestissent leur argent dans une espèce d'obligations agricoles de façon à s'assurer que l'argent reste investi dans les terres agricoles. Ils disent que, dans ce cas, nous devrions abandonner l'impôt sur les gains en capital dans le cas des agriculteurs.

Cela pose un problème, monsieur le Président. Beaucoup de gens peuvent virer des fonds de régimes enregistrés d'épargne-retraite à un autre régime de leur choix, pourvu qu'il soit enregistré. Dans ces circonstances, l'agriculteur ne pourrait pas en faire autant. Il n'en bénéficierait pas autant que bien d'autres contribuables. Au moment d'adopter cette motion, nous devrions nous assurer que l'abandon de l'impôt sur les gains en capital ne soit pas nécessairement lié à un investissement dans des obligations agricoles. Évidemment, monsieur le Président, il faudrait encourager l'investissement dans ce genre d'obligations si jamais le gouvernement décide finalement de mettre cette proposition en œuvre. Je ne crois pas que les agriculteurs devraient être tenus d'investir leur argent dans des obligations agricoles pour pouvoir bénéficier d'une exemption de l'impôt sur les gains en capital. Il existe d'autres moyens de faire cela et nous pourrions en débattre à la Chambre, mais il ne faudrait pas que ce soit là une condition.

Je crois aussi que les agriculteurs qui possèdent de plus grandes exploitations agricoles devraient avoir droit au même traitement que les agriculteurs dont l'exploitation vaut $100,000 ou moins.

• (1650)

Comparons de nouveau cela à un régime enregistré d'épargne-retraite pour tout un éventail de personnes. Supposons qu'une personne investisse $3,500 par année dans un régime d'épargne pendant 35 ans de vie active. L'argent qu'elle accumulera ainsi dépassera un million de dollars, en comptant l'intérêt. Pourquoi devrions-nous accorder aux agriculteurs des avantages qui ne s'élèvent qu'à $100,000, alors que d'autres reçoivent bien davantage en ce qui a trait à leur retraite?

Bien sûr, on peut toujours prétendre que l'argent tiré de la vente d'une terre agricole pourrait également être placé dans un régime enregistré d'épargne-retraite afin que les agriculteurs puissent profiter des mêmes avantages à une date ultérieure.

C'est peut-être vrai, mais il ne faut pas oublier que les agriculteurs ne planifient vraiment leur retraite qu'une seule fois, lorsqu'ils retirent l'argent de leur exploitation agricole pour investir. Étant donné qu'ils le font à un âge plus avancé que ceux qui investissent dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite, qui commencent à 25 ou 30 ans, la méthode est généralement différente.

En d'autres termes, je crois que les agriculteurs devraient pouvoir profiter de cet article en particulier non seulement pour la première tranche de $100,000, mais pour un montant supérieur. Je suis persuadé que d'autres ne manqueront pas de demander ce qui se passerait dans le cas d'une énorme société agricole, comme Heinz? Devrait-elle profiter des mêmes avantages? La réponse est non, bien entendu.

D'un autre côté, les agriculteurs qui possèdent en commun avec leurs enfants une ferme laitière ou autre de quelques centaines d'acres devraient pouvoir être certains de toucher tout leur argent en un seul bloc sans payer d'impôt sur les gains en capital, et ainsi un nombre maximum de personnes en profiteraient.

Alors que nous discutons de ce projet de loi aujourd'hui, nous devons avoir à l'esprit que cette question ne touche que de loin à toute la question de l'agriculture. J'ai peur, alors que nous consacrons du temps à des questions comme celle-là, qui ne sont pas les plus importantes pour l'agriculture, que nous risquions d'oublier les véritables problèmes qui affligent tous les agriculteurs, à savoir les difficultés qu'ils éprouvent à obtenir du financement à long terme et l'absence de revenus suffisants.

La fin de semaine dernière, j'ai lu un document intéressant préparé par l'une des grandes banques sur le capital investi par les agriculteurs dans leur exploitation. D'aucuns pensent que certains agriculteurs font leur propre perte parce qu'ils dépensent trop ou achètent plus de matériel qu'ils n'en ont besoin. Il existe certainement des études qui montrent le contraire. En fait, les agriculteurs ont encore pas mal de capital investi dans leur exploitation agricole, mais le problème est qu'ils ne savent jamais quel taux d'intérêt ils devront payer. Les hypothèques sont renouvelées très fréquemment à l'heure actuelle alors qu'auparavant, il était possible d'obtenir du financement à long terme.

Nous devrions peut-être concentrer nos efforts sur le financement à long terme que le gouvernement a promis durant la campagne électorale. Même si la question d'aujourd'hui est importante, elle ne touche que de loin au problème essentiel qui est d'assurer du financement à long terme et des revenus suffisants à nos agriculteurs. Ce sont là les deux principales questions sur lesquelles nous devrions nous pencher.

La fin de semaine dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants locaux de la Fédération des agriculteurs. Ils m'ont remis une copie d'un mémoire qu'ils ont présenté aux députés conservateurs de l'est de l'Ontario. Ce document décrit un éventail de promesses que les candidats conservateurs ont faites durant la campagne électorale. Les agriculteurs que j'ai rencontrés m'ont exposé leurs vues à ce sujet. Selon eux, les deux principaux problèmes auxquels font face à l'heure actuelle les agriculteurs, du moins ceux de l'est de l'Ontario, sont le financement et les revenus.

Lorsque je leur ai demandé explicitement si les gains en capital devraient être reliés directement aux obligations agricoles comme je l'ai décrit tout à l'heure, ils ont répondu non; ils sont d'avis que les agriculteurs devraient être en mesure de retirer leur argent de leur exploitation agricole lorsqu'ils prennent leur retraite, sans avoir à placer cet argent dans des obligations agricoles pour obtenir l'exonération de l'impôt sur les gains en capital dont il est question aujourd'hui.

Je souscris à la motion même si je reconnais qu'il faut s'assurer que ce sont les agriculteurs et non pas les grandes sociétés qui en profitent. Je reconnais également qu'il y a d'autres questions agricoles auxquelles nous devrions attacher plus d'importance qu'à celle-là.

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je désire formuler quelques observations. Tout d'abord, nombreux sont mes commettants qui accueilleront avec plaisir le projet de loi du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). Pour la gouverne de mon préopinant, je tiens à signaler que dans ce projet de loi, une terre agricole s'entend de toute terre devant continuer de servir à l'agriculture. Il ne faut pas perdre cela de vue. C'est là la politique de notre parti et je suis certain que c'est la pierre angulaire du projet de loi dont nous sommes saisis.

Dans l'intérêt d'une certaine stabilité et parce que bien des gens ont investi de bonne foi dans le programme des REER, notre gouvernement a décidé de le maintenir, en attendant que le comité qui sera constitué prochainement pour étudier différents aspects financiers de l'agriculture ne dépose son rapport. Ces aspects comprennent l'article 31, les gains de capital et les obligations agricoles.

J'ai tout particulièrement goûté les observations que le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a formulées au sujet de la Saskatchewan. L'impôt sur les gains en capital en Saskatchewan est un problème relativement plus aigu et qui se complique encore du fait que nos amis néo-démocrates ont instauré un programme de réserves foncières qui a provoqué une hausse exorbitante du prix des terres. Soucieux à tout prix de favoriser la collectivisation des terres ou leur prise en compte par l'État, ils ont accablé d'impôts les agriculteurs de la Saskatchewan et ils ont utilisé l'argent ainsi obtenu pour faire de la surenchère. Ils ont porté l'injure à son comble en

louant les terres ainsi étatisées à leurs amis à un prix bien inférieur à la valeur marchande. Peut-être les néo-démocrates seraient-ils bien inspirés de se renseigner avant de parler.

Les premiers qui devraient bénéficier d'un allègement de l'impôt sur les gains en capital, ce sont les agriculteurs, parce qu'ils sont à la merci des prix. En effet, leurs frais augmentent rapidement, alors que leurs gains diminuent en raison de la baisse des cours sur les marchés mondiaux. Leur marge de manœuvre extrêmement réduite les place dans une situation financière intenable.

De nombreux agriculteurs âgés songeraient à prendre leur retraite, mais ils se trouvent dans une position impossible, ne pouvant pas continuer d'une part, et ne pouvant pas vendre d'autre part. Certes, l'abolition de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des terres qui doivent continuer de servir à l'agriculture permettrait aux agriculteurs âgés de toucher pour leur terre un montant suffisant pour prendre leur retraite dans la dignité, tout en la cédant à un jeune acheteur à un prix qu'il peut raisonnablement payer.

C'est sans hésitation que j'appuie le projet de loi du député.

• (1700)

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, avant de faire quelques brèves observations, j'aimerais signaler toute la compétence avec laquelle le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a présenté et expliqué sa motion à la Chambre. Je connais le député depuis maintenant un bon nombre d'années, et je sais qu'il porte un intérêt constant et sincère à tous les problèmes de financement agricole et notamment à celui-ci. Il possède une grande compétence dont il peut faire bénéficier tout le monde à la Chambre, et nous profiterons tous de son apport au présent débat.

Il ne fait pas de doute que les préoccupations évoquées par tous les députés qui ont participé aujourd'hui au débat sont réelles et sincères. Les agriculteurs éprouvent de graves difficultés et on a entendu exprimer de sérieuses inquiétudes à cet égard aujourd'hui à la Chambre. On ne trouvera évidemment pas la solution à tous les problèmes de l'agriculture en rajustant les lois fiscales qui s'appliquent aux agriculteurs. Tout comme les autres députés, je me réjouis cependant de la proposition qu'a faite le ministre des Finances (M. Wilson) d'inviter un comité parlementaire à étudier certaines des questions fiscales importantes concernant l'agriculture. L'imposition de gains en capital réalisés dans le cas de terres agricoles est de celles-là. Dans son exposé de politique économique du 8 novembre, le ministre a dit également qu'il solliciterait l'opinion du comité sur la question complexe de l'impôt frappant les agriculteurs à temps partiel et sur la proposition qui est depuis quelque temps à l'étude concernant l'émission d'obligations agricoles comme moyen de réduire les frais d'intérêt sur les investissements dans l'agriculture.

La Chambre est saisie d'une motion, et le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) s'est demandé pourquoi nous devrions discuter de cette question. Je me permettrai de dire au député qu'il faut choisir. Le ministre des Finances a déjà annoncé dans son exposé du 8 novembre, comme l'a rappelé un autre orateur avant moi, que nous supprimions certaines taxes sur les carburants agricoles. Il en résultera une économie nette de près de 100 millions de dollars pour l'agriculture. Voilà une mesure importante prise dans le premier exposé de politique économique qu'ait présenté notre gouvernement. Un certain nombre d'autres mesures importantes ont été prises. Le ministre a amorcé un processus de changement avec son exposé économique. On a entendu toutes sortes de commentaires durant la campagne électorale, mais même d'après les commentaires que nous avons entendus ici, peu importe comment nous les envisageons, on nous a sévèrement reproché de ne pas procéder à toutes les consultations et de ne pas faire appel à toute la collaboration voulues, d'une part, et on nous reproche ici aujourd'hui de ne pas agir à toute allure pour imposer des mesures qui auraient de graves répercussions sur le secteur agricole tout entier. En mettant la machine en route et en soumettant ces questions à un comité spécial ou à un comité permanent de la Chambre, qui est censé faire des recommandations, après avoir étudié le sujet et d'autres questions financières importantes dans le secteur agricole, le ministre sera en mesure de prendre des initiatives importantes pour les agriculteurs avant de présenter son budget.

Voilà les deux aspects de la question, monsieur le Président. Tout compte fait, le ministre a essayé sans délai de donner aux autres la possibilité de donner leur avis et de participer à la discussion, attitude que tous les députés approuvent et favorisent, je suppose.

Je voudrais offrir l'appui du ministre des Finances et du gouvernement pour la motion du député de Lethbridge-Foothills. Avec la coopération et la compréhension des autres députés, qui seront, je l'espère, du même avis, nous souhaiterions vivement que cette motion soit renvoyée au comité compétent.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, sauf erreur, la séance sera levée à 17 h 07, soit dans deux minutes. Je crois qu'aucun député ne veut remettre à plus tard la question posée par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), qui rappelle tout simplement au gouvernement une de ses nombreuses promesses. Le parti conservateur s'est engagé à assurer la stabilité financière à la collectivité agricole. «Nous supprimerons . . . » Il ne parle pas d'une possibilité. Il est formel, il dit: «Nous supprimerons l'impôt sur les gains en capital sur la vente des propriétés agricoles utilisées sans interruption à des fins agricoles.» Le député de Lethbridge-Foothills rafraîchit tout simplement la mémoire au gouvernement et au cabinet. Il leur rappelle qu'ils ont fait cette promesse. Je crois que tous les députés appuient cette résolution qu'il a proposée aujourd'hui, en songeant comme il l'a toujours fait, aux intérêts de ses électeurs.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Thacker est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

Comme il est 17 h 07, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Qu'une motion des voies et moyens, visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, déposée le vendredi 14 décembre, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES TRAVAUX PUBLICS LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre des Travaux publics, propose: Que le projet de loi C-13, tendant à modifier la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, après avoir consulté les leaders parlementaires de l'opposition, je pense que ces derniers sont d'accord pour que la mesure soit renvoyée au comité plénier et qu'elle franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

Mlle MacDonald: C'est vrai.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, si vous posez la question à la Chambre, je pense qu'elle vous donnera son consentement. Si des députés désirent prendre la parole au sujet de cette mesure, nous n'y voyons certainement pas d'inconvénient.

M. Keeper: Oui, nous voulons parler de ce projet de loi.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne recommençons-nous pas?

M. le Président: Non, nous avons agréé le projet de loi. Toutefois, si la Chambre en exprime le désir, il faudrait bien préciser qu'il sera renvoyé au comité plénier du consentement unanime.

M. Keeper: Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'il franchisse toutes les étapes aujourd'hui, mais nous voudrions en parler.

M. le Président: J'ai attendu jusqu'ici pour voir si quelqu'un allait se lever. Je me ferais un plaisir de revenir au débat si la Chambre le désire. Je m'en remets à vous. Le député sera peut-être d'accord pour faire son discours sur l'article 1 en comité plénier.

M. Keeper: D'accord.

M. le Président: Vous avez les mêmes privilèges et le même droit de parole. Par conséquent, la Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Par conséquent, je quitte maintenant le fauteuil.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre formée en comité plénier passe à l'étude du projet de loi C-13, tendant à modifier la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques.

Sur l'article 1—*Autres biens*

M. Keeper: Monsieur le président, je voudrais en profiter pour exprimer notre opinion à l'égard de cette mesure. Je ne veux pas la bloquer ni en discuter assez longuement pour l'empêcher d'être adoptée. Il y a toutefois un certain nombre de choses à signaler à propos de ce projet de loi.

Premièrement, je voudrais parler brièvement de l'objet de cette mesure. Il demande d'accorder certains pouvoirs au ministère des Travaux publics pour se livrer à diverses transactions concernant des terres et des biens fonciers. Il traite de toute la question des baux-achats. Apparemment, le gouvernement se livre à de pareilles pratiques depuis plusieurs années. En raison d'une décision de la présidence concernant l'utilisation des crédits à la Chambre, son pouvoir d'agir ainsi est remis en question. La loi demande que divers pouvoirs soient accordés au ministre et au ministère des Travaux publics pour qu'ils continuent à procéder à des transactions immobilières, comme ils l'ont déjà fait.

Nous ne voyons pas vraiment d'objection à ce que le gouvernement ait ces pouvoirs. En fait, dans son rapport, le vérificateur général recommandait de préciser les pouvoirs du ministère. Ce n'est pas tant la formulation exacte de la loi ou les pouvoirs législatifs précis du ministère qui nous inquiètent. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est la façon dont le gouvernement exerce ses pouvoirs.

Je voudrais exprimer ici nos inquiétudes quant à la façon dont le gouvernement a exercé les pouvoirs que le Parlement lui a conférés. Nous ne pouvons pas laisser adopter cette mesure sans formuler certaines objections. Je tiens à attirer l'attention du comité sur le rapport du vérificateur général, car deux de ses chapitres sont consacrés au ministère des Travaux publics.

Le vérificateur général est mandaté par la Chambre. Il lui incombe de s'assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour prendre des décisions financières à la Chambre, ce qui est d'ailleurs sa principale vocation. A propos du ministère des Travaux publics, le vérificateur général dit que le gouvernement fédéral s'est fourvoyé dans la gestion de ses biens immobiliers et a gaspillé des millions de dollars pour la location d'immeubles. Le vérificateur général blâme le gouvernement pour la façon dont il s'occupe de ses biens immobiliers. Selon lui, l'État administre ses biens immeubles d'une façon qui ne reflète pas leur valeur de 40 à 60 milliards de dollars, il achète souvent à prix fort et acquiert des locaux dont il n'a même pas besoin. Voilà trois accusations très sérieuses au sujet de la gestion publique de biens immobiliers: l'État ne connaît pas la valeur des biens immobiliers, les paye souvent trop cher et se retrouve avec des locaux qu'il n'occupe même pas.

• (1110)

Le ministère des Travaux publics a besoin d'une loi habilitante pour être en mesure de fournir des locaux publics, il faut absolument qu'il procède de façon à tenir compte des préoccupations des Canadiens ordinaires en matière d'économie par rapport au gouvernement et à s'assurer que nos impôts ne sont pas gaspillés. A moins que la situation ne change, la Chambre sera forcée de retirer son mandat au ministère des Travaux publics, lequel permet à l'État de fonctionner normalement, c'est-à-dire de loger les ministères qui servent les Canadiens.

La question est très grave, car il s'agit au fond de la gestion des fonds publics par le gouvernement. Le vérificateur général consacre deux chapitres complets à de nombreuses études de cas où il montre comment le ministère des Travaux publics gère les biens immeubles. Il dit que c'est honteux, au point que le gestionnaire d'une propriété privée se voilerait la face.

Je résume les inquiétudes dont le vérificateur général nous a fait part en espérant que le gouvernement va réagir positivement. La Chambre autorise le gouvernement à fonctionner normalement, mais il doit répondre de la façon dont il abuse de ces pouvoirs, et j'espère qu'il le fera aujourd'hui. Bien sûr, les méthodes décrites par le vérificateur général sont celles qu'employait l'ancien gouvernement, de sorte que le nouveau gouvernement ne peut en être tenu responsable. Toutefois, si la situation ne change pas ou si le nouveau gouvernement ne prend pas des mesures correctives manifestement efficaces, nous pourrons alors lui reprocher de mal administrer ses biens immobiliers.

D'après le vérificateur général, le ministère des Travaux publics ne s'en tient pas toujours aux normes du Conseil du Trésor et, pis encore, les autres ministères ne suivent même pas les directives de Travaux publics Canada. L'explication est bien simple: le ministère n'a aucun mécanisme efficace pour s'assurer que ses directives ne restent pas lettre morte. Cela relève directement du ministère, et le gouvernement ainsi que le ministre sont tenus de garantir à la Chambre que des mesures correctives vont être prises. Autrement dit, il faut absolument disposer d'un mécanisme efficace pour s'assurer que les directives du Conseil du Trésor et du ministère sont suivies.

• (1115)

Je trouve étonnant que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) n'ait pu trouver le temps de venir à la Chambre aujourd'hui. Peut-être que tout à l'heure son collègue nous expliquera pourquoi le ministre n'est pas ici, alors que la Chambre étudie un projet de loi concernant son ministère.

Le vérificateur général était tellement préoccupé par la gestion des biens immobiliers qu'en réponse à un journaliste qui lui demandait s'il irait jusqu'à recommander le renvoi du sous-ministre des Travaux publics, et c'est là évidemment une question grave, il a déclaré qu'il ne lui appartenait pas de dire au premier ministre (M. Mulroney) comment gérer les affaires publiques, mais que si un gestionnaire de biens immobiliers du secteur privé gérait des propriétés de la même façon que les gestionnaires du gouvernement, il n'hésiterait nullement à le renvoyer. Cette affaire est grave, monsieur le président. Comment peut-on tenir des fonctionnaires responsables de la gestion de propriétés que leur a confiée le Parlement?

Évidemment, le ministre qui, sous l'ancien régime, était chargé de ce dossier à l'époque de cette grave incurie, n'occupe plus ce poste. En fait, le peuple lui a demandé des comptes et l'a déchargé ensuite de ses responsabilités. Mais qu'arrive-t-il quand un haut fonctionnaire est responsable d'une incurie aussi flagrante? Le gouvernement est-il tenu de déclarer incompétent le gestionnaire de ces biens immeubles et de le décharger de ses fonctions? Doit-il ensuite le remplacer par quelqu'un d'autre qui gérera ces biens d'une manière plus efficace? Si le gouvernement n'est pas de notre avis, a-t-il autre chose à nous proposer qui assurerait à l'avenir la bonne gestion de ces biens? Ce sont là des questions graves auxquelles le gouvernement répondra aujourd'hui, je l'espère.

Le vérificateur général nous a signalé un certain nombre de problèmes découlant de la gestion de ces propriétés immobilières. A titre d'exemple, le ministère des Travaux publics a loué, en 1982, un immeuble de 54,000 mètres carrés au coût de 154 millions de dollars pour une période de dix ans, sans avoir obtenu l'approbation du Conseil du Trésor. Comment peut-on dépenser 150 millions en dix ans, monsieur le président, sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil du Trésor?

M. Lewis: Ils ont dû l'obtenir d'un libéral.

M. Keeper: Mon collègue d'en face, un conservateur, a parlé des libéraux. Il veut dire, je présume, qu'il faut en imputer la faute aux libéraux.

M. Lewis: Certainement.

M. Keeper: Cela ne fait aucun doute, mais les libéraux ne sont plus au pouvoir. Ce sont maintenant les conservateurs qui dirigent le pays, et nous voulons connaître les projets précis et pratiques que le nouveau gouvernement va mettre en œuvre pour nous assurer que cette situation ne se reproduira jamais plus. Que compte faire le gouvernement pour nous garantir que le ministère des Travaux publics ne dépensera plus jamais 154 millions sans l'autorisation du Conseil du Trésor? Va-t-il mettre en œuvre un mécanisme pour remédier à ce problème?

Le vérificateur général a également découvert qu'on avait déboursé en trop quelque $63,122,000 pour une douzaine de baux. Il a prouvé, documents à l'appui, que le ministère des Travaux publics avait effectué des paiements en trop. Monsieur le président, 63 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent. En cette période de chômage très élevé, pareille somme pourrait venir s'ajouter aux fonds consacrés au programme Canada au travail, par exemple, qui a bien besoin de crédits supplémentaires à l'heure qu'il est. Je voudrais que le gouvernement nous dise comment il fera pour éviter dorénavant tout paiement en trop. Quelles nouvelles mesures prendra-t-on pour s'assurer que le gouvernement paie son dû et rien que son dû pour les biens qu'il loue? Il nous faut une réponse du gouvernement à ce sujet.

• (1120)

Le vérificateur général a recommandé que le gouvernement examine bien les contrats de location-achat. Cette question est au cœur du projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Cette mesure clarifie et confirme le pouvoir qu'a le gouvernement de signer des contrats de location-achat. En vertu de ces contrats, le gouvernement accepte de louer un immeuble pendant une certaine période de temps à la fin de laquelle il convient d'acheter l'immeuble à un prix fixe. Il s'ensuit que des sommes très considérables sont ainsi engagées. Ce n'est pas une mince affaire. En fait, selon le vérificateur général, près de deux milliards de dollars, soit $1,919,600,000, sont bloqués dans des contrats de location-achat. C'est là une lourde responsabilité pour le gouvernement, qui doit examiner ce qu'il fait de ses contrats de location-achat.

Le vérificateur général a révélé que ces contrats coûtaient peut-être plus cher à la Couronne que si le gouvernement devait emprunter l'argent et faire construire à lui-même les immeubles. Autrement dit, les contrats de location-achat reviennent peut-être plus cher à la population que la construction des immeubles par le gouvernement lui-même. Par exemple, le vérificateur général a examiné quatre contrats de location-achat d'une valeur totale de 762.9 millions dollars. Il s'est rendu compte que si le gouvernement avait emprunté l'argent pour faire construire les immeubles au même coût que l'entrepreneur qui les a fait construire, il lui en aurait coûté 85.8 millions de dollars de moins en 35 ans. Autrement dit, les contribuables auraient épargné 85.8 millions de dollars si le gouvernement avait construit les immeubles au lieu de recourir à l'option de location-achat.

Il incombe au nouveau ministre des Travaux publics et à son ministère de veiller à examiner plus à fond toute cette question de contrats de location-achat, afin que ceux-ci ne fassent pas débourser des sommes indues aux contribuables. Pourquoi recourir à l'option de location-achat s'il revient moins cher au gouvernment d'emprunter l'argent et de construire lui-même les immeubles? La question doit être approfondie.

Le vérificateur général s'est aussi interrogé sur l'usage que le gouvernement fait des immeubles et des locaux qu'il loue. En a-t-il besoin? Utilise-t-il tout cet espace? A partir des statistiques même du gouvernement, le vérificateur général a découvert qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement n'a pas utilisé quelque 700,000 mètres carrés de locaux vides dont le loyer lui a coûté quelque 25 millions de dollars par année. Il est bien évident qu'en ce moment les deniers publics se font rares—comme le gouvernement le dit lui-même—donc il importe que le gouvernement nous dise tout de suite quelles politiques et quelles procédures il va adopter pour faire en sorte que ses locaux soient occupés et qu'il n'en acquière pas d'autres qui restent vides. Quelle sorte de système le gouvernement va-t-il adopter pour contrôler cela?

• (1125)

Il y a un autre domaine abordé dans le rapport du vérificateur général qui est crucial, à mon avis, et dont le gouvernement devrait s'occuper aujourd'hui même. Le vérificateur général a constaté que le ministère fédéral des Travaux publics avait omis d'informer le cabinet fédéral il y a deux ans lorsqu'il a loué à Campeau Corporation trois immeubles à bureaux du centre ville d'Ottawa, au prix de 400 millions de dollars en tout. Privé de ce renseignement indispensable, le cabinet a laissé passer l'occasion d'acquérir pour 15 millions de dollars un immeuble qui en valait 46.5. Il est déjà assez regrettable, monsieur le président, que les gouvernements n'informent pas le Parlement, mais lorsque les fonctionnaires omettent d'informer le cabinet, le système devient alors ingouvernable. J'aimerais donc qu'on nous donne l'assurance que le gouvernement va faire le nécessaire pour être pleinement informé avant de prendre des décisions qui concernent les ouvrages publics.

Pour me résumer en deux mots, monsieur le président, les pouvoirs qu'on nous demande aujourd'hui nous paraissent justifiés. Le problème qu'il y a eu dans le passé, c'est l'abus de ces pouvoirs. Nous aimerions savoir comment le gouvernement va garantir au Parlement que ces abus vont cesser, que les fonds publics vont être utilisés à bon escient et avec la prudence qui s'impose. J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise—je me demande bien pourquoi le ministre n'est pas ici—quelles méthodes vont être adoptées pour éviter les gaspillages. J'aimerais également savoir au juste comment le gouvernement va s'organiser pour demander des comptes aux hauts fonctionnaires pour s'assurer que les choses se fassent.

M. Stewart: Tout d'abord, monsieur le président, permettez-moi de dire que je devais intervenir plus tôt dans la discussion du projet de loi. Mais comme il a été renvoyé au comité plénier, je n'ai pas vu ensuite la nécessité de faire perdre son temps à la Chambre, puisque nous sommes à peu près d'accord.

J'estime que les préoccupations du député sont justifiées, et qu'elles sont partagées par tous les partis. Je voudrais tout d'abord l'informer que le ministre a eu un empêchement aujourd'hui. Il a une conférence de presse, une réunion et une consultation à Québec, et ne pouvait donc pas être ici en même temps. Je tiens à faire remarquer au député que ce dont il parle, ce sont des péchés passés. Et je lui donne l'assurance qu'ils ne se répéteront plus. Ce n'est pas là le mandat que nous a donné la population canadienne. A ce portefeuille nous avons un bon ministre, un ministre expérimenté, qui est vraiment heureux de collaborer avec le vérificateur général.

En ce qui concerne la location-achat, j'ajouterai que le vérificateur général bien sûr a dit ce qu'il pensait de la location-achat et ce n'est pas moi que le contredirai. Mais il faut bien reconnaître que lorsque le financement public n'est pas possible ou préférable, il est certain que la location-achat évite des frais à l'État, donc en fin de compte aux contribuables. J'ai ici, monsieur le président, un contrat de location-achat des immeubles Esplanade Laurier et C.D. Howe, dont le montant est d'environ $24,668,890. La location en 1983-1984 de locaux du même genre à Ottawa aurait coûté $45,119,760. Dans ce cas-là le gouvernement a donc économisé $20,450,870.

Ces achats ne sont pas toujours mauvais. Il y a des avantages, bien sûr, à payer un loyer fixe pendant 35 ans, avec possibilité de variation à la hausse ou à la baisse tous les cinq ans seulement. Les frais d'exploitation et de gestion sont également fixes. L'État finira par devenir propriétaire, et il est juge de la qualité de l'immeuble, ce qui garantit le respect du cahier des charges.

A titre d'information, monsieur le président, je dirai au député que dans chaque cas, une analyse compare les avantages respectifs de la location-vente, de la location et du financement par l'État d'une construction neuve. Ces analyses sont communiquées au Conseil du Trésor. Permettez-moi d'assurer au député que le ministre va collaborer étroitement avec le Conseil du Trésor pour faire en sorte que les changements qu'il désire comme nous tous seront apportés, et que les anomalies passées vont être supprimées à la satisfaction de tout le monde. Je crois pouvoir vous assurer, monsieur le président, que tous les projets de location-achat seront traités de la façon la plus efficace par les services du Conseil du Trésor et du ministre.

• (1130)

M. Fennell: Monsieur le président, j'ai demandé au leader parlementaire si je ne pourrais pas intervenir pendant deux ou trois minutes dans le débat du projet de loi parce que je me suis opposé durant deux ans à l'adoption du projet de loi C-91, le prédécesseur de la mesure à l'étude. Je tenais à intervenir pour expliquer que je m'y suis opposé parce qu'il n'y était pas prévu, comme ce l'est maintenant au paragraphe 1(4) de la mesure à l'étude, que la prestation de services ou la réalisation de travaux portant sur les biens visés à l'alinéa (3)*b*) était subordonnée au consentement du propriétaire de ces biens. Je voulais faire valoir ce qu'accomplissait notre gouvernement pour protéger les Canadiens. Le projet de loi doit en effet garantir aux Canadiens qu'on ne se livrera pas à des travaux sur leur propriété sans leur permission. Il s'agit d'un changement important.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour faire une recommendation au gouvernement. Elle découle de celle que le vérificateur général a faite dans son apport au sujet des contrats de location-achat et que le député du NPD a rappelée. J'aimerais que le gouvernement songe à utiliser son propre financement chaque fois que possible dans les cas de location-achat. Il en coûte en moyenne au gouvernement 2 p. 100 de moins qu'au secteur privé pour emprunter de l'argent. Si le gouvernement est lié par un contrat de location-achat de 35 ans, il devrait utiliser son propre financement. Le vérificateur général le signale très clairement dans son rapport. Je vois le représentant des Travaux publics qui hoche la tête. Il hochera la tête sûrement encore davantage à mesure que nous examinerons les comptes publics avec lui. J'aimerais cependant qu'on se penche sur cette recommandation afin de pouvoir faire bénéficier les contribuables canadiens de la moindre économie qu'on pourrait réaliser à cet égard.

M. Taylor: Monsieur le président, j'ai récemment pris le temps de visiter l'une des tours du complexe de Petro-Canada à Calgary. J'y ai vu fonctionner un système de courrier très moderne dont les petits trains s'arrêtent à chaque bureau pour recueillir le courrier et l'apporter à un service central. Cela ferait honneur à ce que Poste Canada a jamais pu tenter de mieux. J'ai également été impressionné par le gymnase qui constituerait un formidable atout pour n'importe quel club YMCA du pays. Mais ce qui m'a le plus ébahi, c'est de voir le grand nombre de pièces complètement vides.

Je voudrais donc demander au secrétaire parlementaire si le ministère des Travaux publics a eu son mot à dire dans la construction de ce complexe. En a-t-il été prévenu? Y a-t-il participé? A-t-on cherché à savoir sur combien de locataires on pouvait compter? Bref, autrement dit, le ministère des Travaux publics partage-t-il la moindre responsabilité dans la construction de ces deux tours par Petro-Canada à Calgary?

M. Stewart: Monsieur le président, la réponse à cette question est non. Je dirai également au député d'Ontario que la différence des coûts de financement ne s'élève qu'à 0.8 p. 100.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je prends la parole à ce moment-ci tout simplement pour confirmer que nous sommes manifestement disposés à faire franchir au projet de loi toutes les étapes de son étude aujourd'hui. La mesure dont nous sommes saisis vise à apporter à la Loi sur les travaux publics et à la Loi sur les concessions de terres publiques les modifications utiles que le secrétaire parlementaire a décrites. Cela dit, je n'approuve pas pour autant les propos intempestifs qu'il a tenus au début de son discours. Le projet de loi, quant à sa forme, ressemble à celui qu'avait présenté le gouvernement libéral. Encore une fois, je tiens à signaler que le nouveau gouvernement conservateur n'a rien trouvé de mieux, en ce moment crucial où il entreprend son mandat, que de présenter à la Chambre des mesures qui sont l'œuvre de son prédécesseur libéral.

M. Nickerson: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner des exemples précis des pouvoirs sollicités en vertu de l'article 1, et qui autorisent le ministre à exécuter des travaux sur des biens qui n'appartiennent pas au Canada, et ainsi de suite? Dans quelles circonstances précises ces pouvoirs pourraient-ils s'appliquer?

M. Stewart: Monsieur le président, à titre d'exemple, je pense à la digue que le gouvernement a construite à Saint-Jean pour étayer les terres provinciales afin qu'on puisse y bâtir des habitations.

M. Nickerson: Le secrétaire parlementaire parle du passé. On aurait donc réalisé ces travaux sans l'autorisation nécessaire. Autrement, si celle-ci existe déjà, la modification dont nous sommes saisis est inutile. Par conséquent, en vertu de quel pouvoir a-t-on construit cette digue?

M. Stewart: En vertu de l'autorité ministérielle.

M. Nickerson: Mais je parle de pouvoir législatif.

M. Stewart: A ma connaissance il n'en existe pas et voilà la raison d'être du projet de loi.

M. Nickerson: Mais alors, monsieur le président, l'ancien gouvernement aurait dépensé illégalement les deniers publics, puisqu'aucune loi à l'époque ne le lui permettait, au lieu de faire adopter son projet de loi par la Chambre? Il n'est donc pas étonnant, monsieur, que le vérificateur général ait tant de reproches à adresser aux anciens ministres des Travaux publics.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a évoqué brièvement la question de l'achat-bail. Sa réponse est loin de me satisfaire car j'ai fait état de diverses préoccupations qu'il a simplement escamotées. C'est pourquoi j'ai quelques questions à poser.

Étant donné la désinvolture avec laquelle le ministère des Travaux publics a géré les biens publics, et puisque le vérificateur général vient de déclarer que tout administrateur du secteur privé aurait, en pareil cas, été congédié, le secrétaire parlementaire me dira-t-il si le gouvernement songe à congédier le sous-ministre des Travaux publics pour incompétence? Sinon, comment pouvons-nous être certains qu'on ne gaspillera plus jamais les deniers publics de cette façon?

M. Stewart: Monsieur le président, cette décision relève du ministre qui, jusqu'ici, a fait confiance à son sous-ministre.

M. Keeper: Monsieur le président, dommage que le ministre ne soit pas ici pour répondre à nos questions. Si lui ou le premier ministre maintiennent dans un poste de responsabilité un sous-ministre ayant fait la preuve de son incompétence, ils s'exposent à voir se répéter les mêmes activités. Jusqu'ici le gouvernement peut à juste titre s'en laver les mains et dire que le passé est bel et bien révolu, mais affirme-t-il que cela ne se reproduira pas alors qu'il garde encore à son service le responsable de ce comportement? Si vous n'allez pas le démettre de ses fonctions, quelles précautions prenez-vous pour vous assurer que pareils gaspillages ne se reproduiront pas?

• (1140)

M. Stewart: Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, nous avons un ministre compétent. Croyez-moi, le ministre va prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin que pareille situation ne se reproduise plus. Que les situations inquiétantes soient celles qui sont signalées dans le rapport du vérificateur général, par le Conseil du Trésor ou quelqu'un d'autre, je puis vous donner l'assurance que ces situations ne se renouvelleront pas.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire n'a pas vraiment répondu à la question. Il a affirmé sans ambages que l'on continuerait de faire confiance au sous-ministre et qu'on le maintiendrait à son poste en dépit de sa gestion antérieure. On doit donc avoir d'autres mesures à prendre qui garantiront que pareil gaspillage des fonds publics ne durera pas. Le secrétaire parlementaire n'a pas dit ce qu'elles sont. Ce sont des questions graves qui mettent en cause des millions de dollars. Le ministre n'est pas présent pour les expliquer. Je suppose que le secrétaire parlementaire ne peut rien en dire parce qu'il ignore ce qu'elles sont et il doit simplement faire confiance au ministre pour prendre les mesures qui s'imposent.

Nous voulons d'autres assurances que la simple promesse du secrétaire parlementaire que toutes les mesures nécessaires seront prises. Il faut que le gouvernement explique ces mesures en détail. On doit nous dire comment le ministère va éviter de retenir des locaux dont il n'a pas besoin, et qui coûtent environ 25 millions de dollars par année. Plus précisément, comment va-t-on éviter de trop payer des biens à l'avenir? Comment va-t-on faire respecter les directives émises par le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor? Qu'on nous expose les méthodes et les programmes. Ce qui importe par-dessus tout c'est de savoir comment on va communiquer au Conseil du Trésor et au cabinet l'information qui leur permettra de prendre des décisions concernant l'immobilier?

Monsieur le président, je voudrais que le secrétaire parlementaire nous renseigne sur la façon dont le gouvernement va prévenir à l'avenir ce gaspillage de fonds publics. On ne peut pas se contenter de dire qu'on va prendre toutes les mesures nécessaires ou possibles.

M. Stewart: Monsieur le président, je ne sais pas ce que le député veut. Le ministre est parfaitement au courant de tous les contrats d'achat-bail concernant tous les biens en question. Il est parfaitement au courant de toute l'affaire. Il s'entretient de la question avec le sous-ministre. Il est attentif aux critiques du vérificateur général et il va veiller par tous les moyens possibles à ce que les situations qui inquiètent le député ne se reproduisent plus. Que puis-je ajouter? Il est chargé du ministère et, contrairement au gouvernement précédent, il a la situation bien en main.

M. Keeper: Monsieur le président, il est inacceptable que le secrétaire parlementaire se contente de répéter que le ministre a la situation bien en main. Ce sont de belles phrases vagues qui ne veulent rien dire. Il est inacceptable que le ministre se fasse remplacer à la Chambre par un secrétaire parlementaire qui n'a pas d'information à nous donner sur la façon dont le gouvernement évitera à l'avenir un gaspillage de fonds sur lequel nous avons toutes les précisions.

Je vais traiter d'un article de cette liste en particulier, monsieur le président. Le ministère des Travaux publics ne s'est pas conformé aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Le vérificateur général signale l'absence d'un mécanisme efficace qui puisse obliger le ministère à obéir aux directives du Conseil du Trésor. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à ce sujet précis quel mécanisme a été mis en place pour assurer que le ministère des Travaux publics respecte ces directives du Conseil du Trésor et qu'il fasse respecter les siennes par les autres ministères?

M. Stewart: Monsieur le président, je serai très heureux de répondre à cette question. Les lignes de conduite et les mécanismes d'application appropriés existent déjà au ministère et au Conseil du Trésor et ils seront respectés. C'est très simple. On ne loue pas, on n'achète pas, on ne fait rien d'inutile et on se sert des locaux disponibles. Je le répète, les lignes de conduite sont déjà en vigueur au Conseil du Trésor et elles seront suivies. Je suis certain que le député sera très satisfait de ce qui se passera dans le domaine des travaux publics par rapport à ce qui se passait sous l'ancien gouvernement.

M. Keeper: Monsieur le président, je trouve ces réponses tout à fait insatisfaisantes. Nous parlons d'une perte annuelle de 25 millions de dollars par an attribuable au fait que le gouvernement loue ou achète des locaux dont il n'a pas besoin. Tout ce que le secrétaire parlementaire peut faire en l'absence du ministre, c'est de dire que cela ne se produira plus. C'est inadmissible. Selon le vérificateur général il n'existe pas de mécanismes pour garantir que le ministère des Travaux publics suivra les lignes directrices du Conseil du Trésor.

Il faut mettre en place de tels mécanismes et les décrire de façon précise. La promesse du secrétaire parlementaire selon laquelle cela ne se produira plus est inadmissible, monsieur le président. De fait, il semble que cela se produira de nouveau et que le vérificateur général relèvera d'autres gaspillages de deniers publics dans son prochain rapport, à moins que le gouvernement ne se resaisisse et ne prenne des dispositions précises pour rectifier les situations décrites par le vérificateur général.

M. Stewart: Monsieur le président, le ministre a dûment pris note du rapport du vérificateur général et il y a bien réfléchi. Les lignes de conduite et les mécanismes recommandés dans le rapport sont sur le point d'être instaurés. Ce rapport vient tout juste d'être publié. Malheureusement, le ministre n'est pas ici, mais il pourra vous dire la même chose. Il prend toutes les mesures possibles pour donner suite au rapport du vérificateur général et garantir que de telles choses ne se reproduiront pas. Que puis-je dire d'autre? Faut-il que je le crie à tue-tête?

M. Keeper: Monsieur le président, j'insiste sur cette question parce qu'elle est importante. Je serai un peu plus aimable envers le secrétaire parlementaire. S'il ne peut pas dire à la Chambre aujourd'hui comment au juste le ministère et le gouvernement comptent éviter de tels gaspillages à l'avenir, quand le saurons-nous? Quand le gouvernement expliquera-t-il de façon détaillée comment il compte éviter de tels gaspillages de deniers publics à l'avenir? Pour l'instant, les ministériels peuvent en toute tranquillité faire remarquer que ces gaspillages ont eu lieu sous un autre gouvernement. C'est exact. Ils ne pourront cependant pas dire la même chose à l'avenir. Le gouvernement doit prendre des mesures précises dès maintenant et instaurer de nouveaux mécanismes qui garantiront que cela ne se reproduira pas.

M. Stewart: Monsieur le président, il n'y a rien de nouveau à ce qu'un gouvernement accepte certaines choses même si elles ne fonctionnent pas. Ce n'est pas ce que nous allons faire. Nous sommes en train de donner suite aux recommandations du vérificateur général. Le Conseil du Trésor s'en occupe. Que puis-je dire de plus?

M. Hovdebo: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de poursuivre dans la même veine. Je sais que le rapport a été rédigé il y a pas mal de temps et que le ministère des Travaux publics savait ce que dirait le rapport du vérificateur général. Celui-ci signale qu'il est bien notoire que l'on ne peut pas se fier aux évaluations du gouvernment quant aux locaux inoccupés. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si le ministère des Travaux publics sait maintenant que les locaux inoccupés ne représentent pas plus que les 6.3 millions de pieds carrés indiqués ou s'il y en a en réalité beaucoup plus que cela? Le ministère des Travaux publics a-t-il vérifié ce qu'il en était ou bien n'a-t-il même pas essayé de réfuter l'accusation du vérificateur général?

• (1150)

M. Stewart: Monsieur le président, pour répondre au député, il est très difficile pour l'instant d'obtenir des chiffres exacts. Le ministre s'en occupe cependant et, à son retour, il ajoutera de nouveaux mécanismes aux lignes directrices, plus précisément en ce qui concerne les immeubles loués et les contrats d'achat-bail. Je ne peux pas dire pour l'instant exactement quelles mesures le ministre prendra, mais cela se fera en même temps que les autres décisions dont j'ai déjà parlé.

M. Hovdebo: Monsieur le président, certaines constatations du vérificateur général portent sur ce qui semble être une tendance à louer immédiatement des locaux dont on aura besoin dans dix ans. Je veux parler surtout du site 56 à Vancouver. Il ne semble pas y avoir quoi que ce soit dans les règlements du Conseil du Trésor qui puisse empêcher de telles choses. Le gouvernement essaiera-t-il d'y ajouter un mécanisme quelconque qui imposera des restrictions à une telle planification puisque cela peut entraîner la location de plus de six millions de pieds carrés de locaux qui restent inutilisés?

M. Stewart: Monsieur le président, je vais sûrement parler au ministre de la suggestion du député ainsi que des préoccupations de son collègue. Nous sommes toujours prêts à accueillir les suggestions de l'opposition. Nous sommes très désireux d'améliorer la situation. C'est à quoi s'affaire le ministre à l'heure actuelle.

M. Langdon: Monsieur le président, si vous me le permettez, je voudrais revenir sur une question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Afin de pouvoir résoudre certains problèmes déjà anciens, nous voudrions qu'on nous donne au moins une idée de l'orientation que le ministère entend prendre.

Y aurait-il des changements aux règlements ou envisage-t-on des modifications à la loi? Ce matin, il a été question de modifications législatives qui aideraient à clarifier un certain nombre de cas particulièrement embrouillés. Il se peut également que l'on doive modifier la loi pour répondre à certaines préoccupations que mon collègue a soulevées. Est-ce à cela que songe le ministre ou sera-t-il plutôt question de modification des règlements qui feront l'objet de décisions internes du ministère lui-même?

M. Stewart: Monsieur le président, je remercie le député de sa question. Actuellement, grâce à un accord entre les partis, nous sommes en train de faire progresser assez rapidement un certain nombre de mesures non litigieuses en attendant que le ministre arrive pour nous parler de certaines questions. Il s'agira de mesures nouvelles et je suis certain que les trois députés néo-démocrates en seront enchantés quand ils en auront pris connaissance. Pour l'instant il est question de simples mesures de routine. Si nous pouvions en finir, les députés entendront sûrement avec plaisir les propositions que le ministre aura à faire.

M. Lewis: J'ai une question à poser au secrétaire parlementaire, monsieur le président. Je voudrais d'abord rappeler que, par le passé, en ma qualité de président du comité des comptes publics et en collaboration avec mon collègue de Prince-Albert, j'avais eu l'occasion d'examiner un certain nombre de problèmes du ministère des Travaux publics. La grande difficulté ne provenait pas de l'absence de règlements. C'était plutôt la volonté de les mettre en vigueur qui faisait défaut.

Est-ce que ce sera le problème qui se posera au ministre des Travaux publics, à savoir veiller à l'application des règlements au lieu, comme mon collègue de Prince-Albert pourra le confirmer à son voisin, de fermer les yeux sur l'application de ces règlements?

M. Stewart: Je voudrais remercier mon collègue pour ses précisions et pour avoir dit des choses qui auraient dû l'être dès le début, monsieur le président. J'abonde pleinement dans son sens. Le ministre n'est pas à la Chambre aujourd'hui, mais il a beaucoup voyagé dernièrement, visitant les principaux chantiers à travers le Canada en vue d'accomplir justement ce dont il a été question aujourd'hui. Le ministre veut être bien au fait de la situation. Nous avons hérité d'une situation très compliquée. Il veut être bien informé de tous ces projets, des immeubles à louer, des propriétés à bail, etc., de sorte que par la suite il pourra faire les recommandations qui s'imposent à la Chambre.

M. Hovdebo: Je veux remercier le député de Simcoe-Nord pour son intervention, monsieur le président et j'aurais un mot à dire à ce sujet. J'approuve sans réserve son point de vue. Il semblerait que nous avons tous les règlements qu'il faut, mais qu'il n'y a pas de limitation dans certain cas. Par exemple, il se peut que quelqu'un réserve des locaux dont il aura besoin dans cinq ans. Je parle ici d'un domaine en particulier. Il serait peut-être utile que le ministère limite ce genre de dépenses. Peut-être chaque bail devrait-il comporter une clause d'extinction stipulant que si l'espace n'est pas utilisé au bout d'un certain temps, il soit remis au bailleur, ce qui éviterait des dépenses inutiles. Que pense le secrétaire parlementaire de cette proposition?

M. Stewart: Bien sûr, c'est une chose qu'il faudrait examiner, monsieur le président, mais le député doit se rappeler comment les prix des terrains ont évolué depuis quelques années. Je ne pense pas qu'il soit injustifié que le gouvernement fédéral achète certains terrains dont il sait qu'il aura besoin à l'avenir. Il s'agissait en fait de planification à long terme. Il faut cependant faire preuve de prudence et prévoir une porte de sortie afin que les terrains puissent être remis s'ils ne sont pas utilisés dans un certain délai.

M. Keeper: Monsieur le président, je voudrais poser une série de questions tout à fait différentes, qui portent sur le projet de loi proprement dit.

Cette mesure a été proposée à la Chambre en tant que projet de loi C-91 durant la dernière législature, par le gouvernement libéral de l'époque. Lors du débat de deuxième lecture du projet de loi, le parti conservateur formait l'opposition. Même si le secrétaire parlementaire décrit aujourd'hui cette mesure comme une simple formalité administrative, les députés conservateurs l'avaient jugé bien différemment à l'époque. Ainsi, les conservateurs l'ont qualifiée de mesure législative dangereuse, qui accordait trop de pouvoirs à l'énorme bureaucratie du ministère des Travaux publics. Selon eux, ce projet de loi dépassait complètement les limites du possible, il allait au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste. J'insiste sur cette phrase «au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste», monsieur le président. Les conservateurs à l'opposition ont déclaré que ce projet de loi spoliait les Canadiens de leurs droits. Ils n'ont pas parlé alors de simple mesure d'ordre administratif. Ils ont dit que cette mesure allait supprimer les droits à la propriété et les droits des particuliers. Supprimer les droits à la propriété, voilà qui ne ressemble guère à une mesure d'ordre administratif.

• (1200)

Ils ont ajouté, parlant du gouvernement libéral de l'époque, que tous les projets de loi qu'il proposait étaient conformes à des principes néfastes et pourris. On pourrait considérer cela comme une simple formalité administrative d'une certaine façon, mais ce n'est pas le cas, à mon avis. Selon un député conservateur qui a pris la parole à l'époque, de confier toutes les responsabilités à la bureaucratie, c'est une mesure socialiste. Puis il a ajouté: «Je prie le ciel pour que des élections aient lieu au plus vite et que nous puissions débarrasser le pays de cette fichue pagaille qui le mène à sa perte».

Les élections ont eu lieu et le gouvernement a changé. Que se passe-t-il aujourd'hui? Les conservateurs ne forment plus l'opposition, mais le gouvernement, et un projet de loi qui va au-delà des rêves les plus fous de l'Internationale socialiste devient une mesure d'ordre administratif.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quelle transformation ce projet de loi a subi? Sinon, comment les conservateurs ont-ils pu dire une chose lorsqu'ils étaient dans l'opposition et une autre maintenant qu'ils forment le gouvernement?

M. Stewart: Monsieur le président, la principale raison, c'est que le projet de loi a été modifié et amélioré. La deuxième fois, il a été soumis à la justice et élaboré avec la participation de tous les partis, y compris le NPD. Il a fait l'objet d'un consensus, voilà l'explication.

M. Keeper: Je ne voudrais pas être injuste envers le gouvernement. C'est pourquoi j'admets que le projet de loi renferme au moins une amélioration importante. En effet, le gouvernement demande l'autorisation d'améliorer des biens qui ne lui appartiennent pas et, en vertu du nouveau projet de loi, il doit obtenir l'approbation préalable du propriétaire. C'est une bonne chose. C'est un amendement progressiste. Cette modification, même si elle est importante, n'a cependant pas transformé le projet au point qu'un rêve socialiste est devenu une simple mesure d'ordre administratif. Je continue à me demander avec étonnement pourquoi les conservateurs ont tenu certains propos lorsqu'ils étaient dans l'opposition et en tiennent d'autres bien différents maintenant qu'ils forment le gouvernement.

M. Stewart: La différence, c'est que le projet de loi sous sa forme précédente a été proposé par un gouvernement socialiste, avec l'aide de ses amis socialistes. Aujourd'hui, c'est un gouvernement conservateur qui propose une nouvelle mesure. Voilà la différence.

M. Keeper: Monsieur le président, c'est un peu fort. Lorsqu'ils formaient l'opposition, les conservateurs ont quasiment qualifié ce projet de loi de complot socialiste. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ce n'est qu'une mesure administrative. Ils ne savent manifestement pas ce que «socialiste» veut dire.

M. Langdon: Monsieur le président, en tant que nouveau député, je dois dire que ce débat est fascinant. J'ai été frappé par certaines observations faites à l'époque où la Chambre a été saisie du projet de loi précédent. Bien franchement, je ne m'étais pas rendu compte à quel point ce projet de loi cherchait à renverser la vapeur, à oublier le passé. Je suis particulièrement frappé par certaines remarques concernant les détails de l'article 3 de la loi précédente. Si j'ai bien compris la mesure à l'étude, il n'y a eu aucun changement important. Selon un représentant du parti conservateur, le projet de loi précédent n'était qu'une fraude colossale que l'on cherchait à imposer aux Canadiens. Ce député avait ajouté: «Le gouvernement cherche maintenant à obtenir l'autorisation de vendre ou de louer une propriété, qu'elle appartienne ou non au gouvernement et qu'on en ait besoin ou pas à des fins publiques». Certains propos étaient remarquables, notamment: «Nous faisons face à une situation horrible».

Le secrétaire parlementaire me donnera-t-il des précisions et me dira-t-il, en qualité de député qui, à son tour, est horrifié et cherche à comprendre, pourquoi ce qui était une énorme imposture ne l'est plus maintenant?

M. Stewart: Monsieur le président, si le député examine les deux projets de loi en question, il constatera que cet article a été modifié sensiblement. C'est pourquoi la situation a radicalement changée en ce qui concerne cette énorme imposture. Je ne prendrai pas la peine d'indiquer tous les changements, mais cet article a été modifié de façon appréciable. Le député peut s'en rendre compte.

M. Cassidy: Monsieur le président, je vous remercie de me donner la chance de m'entretenir avec le secrétaire parlementaire de certains abus financiers manifestes au ministère des Travaux publics. Je reconnais, comme le secrétaire parlementaire, que la chose est imputable au gouvernement précédent. Toutefois, je voudrais savoir si nous pouvons obtenir l'assurance que la même chose ne se reproduira pas sous le gouvernement actuel.

Je pourrais peut-être tout d'abord poser une question précise au sujet des propriétés achetées ou louées par le MTP. Le secrétaire parlementaire sait qu'environ la moitié des immeubles vides ou occupés en partie ont été loués à grand frais dans la circonscription de l'honorable Paul Cosgrove et, sauf erreur, dans celle de l'honorable Roméo LeBlanc, tous deux ministres dans le gouvernement précédent. On était en général enclin à croire que ces locations étaient effectivement liées à la fortune politique de ces ministres et à leur générosité envers des amis plutôt qu'à de véritables besoins. Le secrétaire parlementaire pourrait-il maintenant confirmer qu'il en est ainsi?

M. Stewart: Monsieur le président, je ne voudrais pas accuser un député d'avoir délibérément agi de la sorte. Avant que le député n'arrive à la Chambre, j'ai précisé que le ministre présenterait des recommendations distinctes à la Chambre pour s'assurer que des choses de ce genre ne se reproduisent plus. Je partage ses préoccupations.

M. Cassidy: Le secrétaire parlementaire peut-il assurer à la Chambre que les deniers publics ne seront pas utilisés maintenant ou plus tard comme ils l'étaient sous le gouvernement libéral pour louer ou acheter des immeubles de rapport dans les circonscriptions des ministres conservateurs? Peut-il nous assurer que nous ne constaterons pas de cas flagrants d'ingérence politique comme nous avons pu le faire sous les gouvernements libéraux?

M. Stewart: Je suis persuadé que le premier ministre surveillera la situation avec intérêt. Nous savons combien de gens se sont ralliés à notre parti. C'est à cause de situations semblables à celle dont le député a parlé.

M. Cassidy: En toute déférence, le secrétaire parlementaire a déploré de tels faits, mais il s'est bien gardé de promettre effectivement que cela ne se reproduira pas sous le nouveau gouvernement après une certaine période d'adaptation ou lune de miel. Puis-je obtenir l'assurance catégorique que la chose qui s'est produite sous les gouvernements libéraux ne se reproduira pas sous le nouveau gouvernement au cours des quatre prochaines années?

M. Stewart: Je ne peux malheureusement pas prendre d'engagements au nom du ministre, mais je peux assurer au député que ses inquiétudes lui seront signalées. Pour ma part, je suis persuadé qu'il veillera à ce que les abus dont le député a parlé ne se produisent pas.

M. Cassidy: Monsieur le président, il n'y a pas que moi qui s'inquiète. Je parle au nom de millions de Canadiens qui estiment qu'il y a eu beaucoup d'abus. Je commence à me demander si ce qu'ils voient en ce moment n'est pas simplement un nouveau gouvernement prêt à revenir sur sa parole, à ne pas respecter ses promesses, à oublier comment il a pris le pouvoir et, je le crains tout aussi enclin à agir comme l'ancien gouvernement.

• (1210)

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être faire quelques commentaires sur le favoritisme affiché à l'égard de certains promoteurs. Je pense en particulier aux affaires mentionnées par le vérificateur général à propos de Place de Ville, des tours du Journal et des tours du Centenaire, au centre-ville d'Ottawa. Comme le secrétaire parlementaire le sait, le ministère des Travaux publics payera 40 à 50 millions de trop en raison de l'amateurisme total avec lequel cette affaire a été traitée. On peut dire soit que les responsables étaient de parfaits amateurs, soit que le contrat n'a été conclu que parce que Robert Campeau était un ami notoire de l'ancien gouvernement. C'est peut-être pour cette raison que le gouvernement de l'époque était prêt à donner à M. Campeau une aussi bonne affaire qui lui permettait de se remplir les poches.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il garantir à la Chambre que le nouveau gouvernement ne se comportera pas de façon aussi généreuse, mais évitera d'engraisser les promoteurs qui ont des liens avec le parti conservateur et veulent faire affaire avec le nouveau gouvernement?

M. Stewart: Monsieur le président, je pense pouvoir dire, avec une certitude quasi absolue, que nous ferons tout notre possible pour que ces choses ne se reproduisent pas. Le fait que le député puisse les porter à la connaissance de la Chambre et des Canadiens—et tout le monde sait que cela s'est produit sous l'ancien gouvernement—nous ferait paraître ridicules si nous ne mettions pas fin à cette pratique. Il est de bon augure, pourrais-je ajouter, que de ce côté-ci de la Chambre, nous nous soyons battus pendant longtemps, au cours du débat constitutionnel, pour faire ajouter le droit à la propriété dans la constitution, ce à quoi son parti s'est opposé.

M. Cassidy: Monsieur le président, cette dernière remarque m'échappe. Je ne comprends pas comment cela peut excuser le ministère des Travaux publics d'avoir mal géré les fonds publics.

Le secrétaire parlementaire disait que le nouveau gouvernement paraîtrait ridicule s'il ne mettait pas fin à ce genre de contrats juteux avec les promoteurs de même tendance politique que le gouvernement. Je ne l'ai pas entendu dire que le nouveau gouvernement éviterait ce genre de chose au cours des trois ou quatre prochaines années, en d'autres termes pendant qu'il sera au pouvoir. Je ne sais pas si c'est significatif ou non, mais il importe de le mentionner officiellement.

Je voudrais maintenant passer à quelques points particuliers qui permettraient peut-être au gouvernement d'économiser de l'argent. Celui-ci répète sans cesse qu'il veut réduire le déficit. Je ne comprends pas très bien la décision du gouvernement précédent de faire jouer les différents ministères aux chaises musicales au cours des prochains mois. Comme le secrétaire parlementaire le sait, le nouveau gouvernement a hérité d'un plan en vertu duquel le Conseil du Trésor, le bureau du Contrôleur général et le ministère des Finances, lesquels je pense sont à deux ou trois endroits différents, déménageraient à l'Esplanade Laurier, au coin de Bank et Laurier, au centre ville d'Ottawa. Le coût de ce déménagement est de l'ordre de 23 millions de dollars et, j'imagine que les coûts augmentent sans cesse. Le montant fixé il y a un ou deux ans est probablement inférieur à ce que seront les coûts réels. De plus, ce déménagement entraîne le déménagement de la Commissin de la Fonction publique et des bureaux de la Capitale nationale du ministère des Travaux publics aux Terrasses de la Chaudière, à Hull.

La question est la suivante: tout d'abord pourquoi faut-il que le bureau de la région de la capitale nationale du MTP, qui fournit des services dans toute la région, déménage de l'autre côté de la rivière, tout comme la Commission de la Fonction publique? La deuxième question, c'est pourquoi devons-nous jouer aux chaises musicales non pas une fois, mais deux fois? Si je comprends bien, le ministère des Finances est éjecté de la Place Bell Canada. Je suppose que c'est parce que Bell Canada continue sa politique de déménagement de son siège social de Montréal, ce qui, je pense, dure depuis trop longtemps. De toute façon, les propriétaires ont déclaré vouloir récupérer l'emplacement et c'est leur droit de demander au ministère des Finances de déménager.

Est-ce parce que ce ministère a plus de prestige qu'il déménage au coin de Bank et de Laurier et que le MTP et la Commission de la Fonction publique sont déplacés à Hull? Est-ce là la raison? Si l'on considère l'économie et l'efficacité, il me semble que ce serait plutôt le ministère des Finances, le Conseil du Trésor et le contrôleur général qui devraient déménager aux Terrasses de la Chaudière. Au lieu de dépenser 23 millions de dollars pour les reloger à l'Esplanade Laurier et d'avoir à dépenser 20 millions supplémentaires pour déplacer la Commission de la Fonction publique et le MTP à Hull, nous ne dépenserions que 20 millions.

En tant que député de la région d'Ottawa, je peux dire qu'il y a beaucoup d'autres choses que nous pourrions faire avec les 20 millions plutôt que de les gaspiller en jouant aux chaises musicales. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous éclairer?

M. Stewart: Monsieur le président, le député a raison en ce qui concerne Place Bell Canada. Il s'agit bien d'un bail qui arrive à terme. L'Esplanade Laurier est le seul endroit suffisamment grand pour loger deux ministères. Je ne peux en dire davantage sans avoir étudié la question et en avoir parlé au ministre, ce que je ne manquerai pas de faire.

M. Cassidy: J'en remercie le secrétaire parlementaire. Pourrait-il nous garantir que nous aurons une réponse verbale à la Chambre ou une réponse écrite avant la fin de la semaine. Dans le rapport du vérificateur général, on dit que le déménagement va se faire d'un jour à l'autre, semble-t-il.

Étant donné qu'il y a des espaces libres, depuis quatre ou six ans, dans certains grands immeubles à Hull, comme nous pouvons le constater en regardant par la fenêtre, je m'étonne qu'on n'y trouve pas suffisamment d'espace pour loger ces trois ministères. Ces espaces ne sont peut-être pas contigus, c'est-à-dire qu'ils sont séparés par un étage ou deux, mais je me demande si cela justifie que nous dépensions 20 millions de dollars de plus simplement pour éviter aux fonctionnaires de monter des escaliers afin de consulter leurs collègues dans l'un des trois ministères en question. Je voudrais savoir ce que le secrétaire parlementaire en pense. Si on pouvait nous répondre cette semaine, peut-être saurions-nous alors pourquoi au juste le ministère a besoin de cet argent supplémentaire alors qu'un seul déménagement suffirait.

M. Stewart: Je répète, monsieur le président, que je tâcherai d'obtenir la réponse le plus tôt possible.

M. Cassidy: Monsieur le président, un dernier point au risque d'abuser de la patience de la Chambre.

Une voix: Rassurez-vous.

M. Cassidy: Je n'ai donc pas de remords. Le secrétaire parlementaire n'ignore pas qu'on devrait respecter le principe de la rentabilité en faisant payer aux ministères la valeur marchande ou le prix intégral de l'espace qu'ils louent au ministère des Travaux publics. Je sais que c'est l'ancien gouvernement qui est en cause en l'occurrence, mais pourquoi a-t-on pris tant de temps pour mettre ce principe en application, principe qui obligerait les ministères-clients à utiliser l'espace dont ils ont besoin d'une façon un peu plus rationnelle? Sauf erreur, on n'a jamais mis ce principe en pratique. Si on ne peut rectifier complètement cet état de chose, pourquoi ne pas remédier en partie au problème en exigeant des loyers proportionnels aux coûts au lieu de continuer comme si rien n'était?

M. Stewart: Monsieur le président, le député a tout à fait raison. Cette question est à l'étude depuis pas mal longtemps. Ce principe sera mis en application en 1985-1986.

M. Cassidy: Monsieur le président, il semblerait que le ministère ait procédé par appels d'offres pour seulement 7 p. 100 de ses besoins en locaux. Malgré des directives précises du Conseil du Trésor, il a trouvé le moyen de faire des exceptions dans 93 p. 100 des cas. Quel objectif le nouveau gouvernement se donne-t-il en ce qui concerne la proportion des locaux qui feront l'objet d'appels d'offres? Quel pourcentage?

• (1220)

M. Stewart: Monsieur le président, sauf erreur, le plus fort pourcentage possible.

M. Cassidy: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous citer des chiffres? Cette question concerne le projet de loi à l'étude. On est en train de donner davantage de pouvoirs au ministère. On lui donne plus de latitude pour exploiter ses immeubles selon des méthodes utilisées par le secteur privé, par exemple, cession-bail et ainsi de suite. Par conséquent, en vertu de ce projet de loi, le ministère des Travaux publics aura plus de latitude pour consentir des marchés juteux à des amis politiques, marchés auxquels ni la Chambre ni le vérificateur général ne pourraient trouver d'autre explication que le favoritisme. C'est ce qui explique que ces méthodes aient été critiquées au cours de la législature précédente. Cependant, à cette époque, je n'étais pas membre de la Chambre.

Jusqu'à présent, seulement 7 p. 100 des baux que le ministère a signé l'ont été à la suite d'appels d'offres. Quelle proportion des baux le gouvernement actuel entend-il signer à la suite d'appels d'offres, de façon que ce soit plutôt la règle que l'exception?

M. Stewart: Monsieur le président, la proportion est effectivement de 7 p. 100 à l'heure actuelle, et elle était naguère de 6 p. 100. Le gouvernement actuel vise la proportion la plus élevée possible. Je ne saurais fournir pour le moment au député de pourcentage exact, mais il sera le plus élevé possible.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire sait que le vérificateur général a signalé un certain nombre de façons dont le ministère des Travaux publics a gaspillé l'argent des contribuables. Il a notamment constaté qu'il avait versé 63 millions de dollars en trop à l'égard de 12 baux. Il a constaté également que le ministère avait dû payer au cours des cinq dernières années 25 millions de dollars par année pour louer 700,000 mètres carrés de locaux dont il ne s'était pas servi. En outre, dans le cadre d'accords de location avec option d'achat, le ministère a fait l'acquisition de quatre immeubles qui, sur une période de 35 années, lui ont coûté 85.8 millions de dollars de plus que s'il les avait contruits lui-même.

Il y a un dernier élément. Le vérificateur général a déclaré que le ministère des Travaux publics avait caché certaines données au cabinet fédéral, ce qui avait occasionné un gaspillage supplémentaire. Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministre avait pleine confiance dans le sous-ministre des Travaux publics. Compte tenu des gaspillages comme ceux dont je viens de faire état, le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement peut bien avoir pleine confiance dans ce sous-ministre? Comment peut-il avoir ainsi pleine confiance dans ce sous-ministre, quand le ministère qu'il dirigeait a gaspillé à ce point l'argent des contribuables?

M. Stewart: Monsieur le président, le député a déjà fait état de tous ces aspects. Je pense lui avoir répondu de mon mieux. Je tiens à rappeler au député que c'est sous le précédent gouvernement que tout ce gaspillage s'est produit. Or, le sous-ministre se conforme aux directives qu'il reçoit du ministre. Il relève maintenant d'un nouveau ministre.

Comme je l'ai expliqué au député, le ministre présentera à la Chambre des directives une fois qu'il aura examiné—et examiné lui-même—à fond tous les aspects que le député a signalés. Sans doute celui-ci tient-il à ce que le ministre connaisse bien tous les faits, de façon à apporter les changements que le député préconise. Voilà pourquoi il se renseigne.

M. Keeper: Monsieur le président, je me réjouis que le ministre nous revienne avec des recommandations précises. Nous les attendons avec impatience.

En l'absence du ministre, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire ce qu'un cadre supérieur doit faire pour perdre la confiance du gouvernement. Les gaspillages en question remontent bien à l'époque de l'ancien gouvernement, mais c'est le gouvernement actuel qui témoigne toute sa confiance au sous-ministre des Travaux publics.

Combien un sous-ministre doit-il gaspiller d'argent pour que le gouvernement actuel le tienne pour incompétent? Comment le gouvernement actuel peut-il accorder sa confiance à un haut fonctionnaire qui a tant gaspillé l'argent des contribuables? J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire me dise comment le gouvernement actuel peut qualifier de compétent un haut fonctionnaire qui a présidé à un tel gaspillage des deniers publics?

M. Stewart: Monsieur le président, j'aimerais bien que le député me dise quel gaspillage il a constaté depuis que le nouveau gouvernement est en place. Toute la question est là. C'est le ministre qui est responsable. Il rend compte à la Chambre de ce qui se passe au sein du ministère des Travaux publics, mais il n'a rien à se reprocher à propos de ce qui s'est passé sous le précédent gouvernement, même si le député voudrait lui en imputer le blâme. Je suis désolé. Le ministre prendra les décisions et je suis persuadé que le sous-ministre suivra ses instructions, à la satisfaction de tous.

M. Keeper: Monsieur le président, il nous est difficile d'avoir confiance dans le gouvernement actuel alors qu'à la première occasion, le ministre des Travaux publics ne peut trouver le temps nécessaire pour être présent à la Chambre, afin d'étudier son propre projet de loi. Comment pouvons-nous avoir confiance dans un gouvernement qui agit de cette façon?

Le secrétaire parlementaire a déclaré que tout cela s'était produit dans le passé et n'allait pas se reproduire à l'avenir. C'est à la législature actuelle que le vérificateur général a fait rapport de ce qui se passe au sein du ministère des Travaux publics. Même si des millions de dollars ont été gaspillés par ce ministère, le gouvernement actuel dit avoir confiance dans le haut fonctionnaire qui est chargé du fonctionnement de ce ministère. C'est là une décision prise par le gouvernement du secrétaire parlementaire et non par le gouvernement précédent. Ce dernier n'avait pas reçu le rapport du vérificateur général dans lequel on précise que le gouvernement a gaspillé de l'argent du fait que le ministère des Travaux publics n'a pas fourni des renseignements suffisants au Conseil du Trésor. C'est le gouvernement actuel qui décide qu'un haut fonctionnaire a les compétences voulues pour conserver son poste même si, sous sa direction, le ministère a gaspillé tout cet argent.

Que devrait faire un haut fonctionnaire pour que le gouvernement décide de le déclarer incompétent? Combien de deniers publics un ministère devra-t-il gaspiller sous la direction d'un sous-ministre avant que le gouvernement actuel qualifie le fonctionnaire en question d'incompétent?

M. Stewart: Monsieur le président, le député échafaude des hypothèses ineptes.

M. Keeper: Hypothèses?

M. Stewart: Ce sont bien là des hypothèses. Le député demande quelles mesures notre ministre prendra. Or tout cela s'est produit dans le passé. C'est un peu comme essayer de voir ce que contient un cadeau de Noël sans défaire l'emballage. Un peu de patience, le député verra alors.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il s'agissait là d'hypothèses. Or, le rapport du vérificateur général prouve sans aucun doute que le ministère des Travaux publics a gaspillé tout cet argent. Je voudrais donc simplement savoir combien d'argent un ministère doit gaspiller sous la direction de son sous-ministre pour que le gouvernement juge que c'est inacceptable? Existe-t-il une limite à partir de laquelle le gouvernement perd confiance dans un fonctionnaire qui a présidé à un tel gaspillage au sein d'un ministère?

Le secrétaire parlementaire ne cesse de nous dire que cela s'est produit dans le passé. C'est vrai, mais c'est rendu public aujourd'hui et le sous-ministre est toujours en place. Le secrétaire parlementaire a dit avoir pleine confiance en lui. Je voudrais savoir sur quels facteurs se fonde le gouvernement pour juger du rendement de ses hauts fonctionnaires?

M. Stewart: Monsieur le président, au contraire. Je dis avoir pleine confiance non seulement dans le sous-ministre mais également dans le ministre qui connaît bien ce portefeuille. S'il croit que les changements sont possibles avec le personnel actuel, alors je suis tout à fait d'accord avec lui. Tant qu'il ne sera pas évident que rien ne change et que le ministère n'est pas bien administré sous la direction du ministre actuel, je crois que le député est à côté de la plaque. Il parle du passé. Il n'a pu reprocher au gouvernement une seule des mesures concrètes qu'il a prises depuis son arrivée au pouvoir. Je le répète, on prend à l'heure actuelle des mesures et la politique est mise en œuvre sans entrave.

• (1230)

M. Keeper: Monsieur le président, le tableau que nous offre le gouvernement n'a rien pour nous inspirer confiance. Le ministre est absent de la Chambre alors qu'on débat son projet de loi et le secrétaire parlementaire est incapable de nous dire précisément quelles mesures le gouvernement va prendre pour éviter le gaspillage des deniers publics à l'avenir. Le gouvernement refuse de nous préciser ses solutions aujourd'hui. Pourtant, d'un autre côté, il dit avoir toute confiance dans le sous-ministre, le fonctionnaire qui était en place lorsque tout ce gaspillage a eu lieu.

Mlle MacDonald: Un autre Svend Robinson!

M. Lewis: Du McCarthysme!

M. Keeper: J'entends des députés d'en face parler de «McCarthysme», monsieur le président. Suffit-il de demander au gouvernement en fonction de quels critères il évalue le travail des sous-ministres pour être accusé de McCarthysme? Comment le nouveau gouvernement peut-il faire absolument confiance à un sous-ministre sous la direction duquel tant de deniers publics ont été gaspillés? Quand il évalue le travail des hauts fonctionnaires, le gouvernement tient-il compte de l'utilisation qu'ils font des deniers publics?

Le président: Je me permets d'attirer l'attention des députés sur l'article 59(2) du Règlement, que voici:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition à l'étude.

Je ne suis pas convaincu que toutes les questions qui ont été évoquées se rapportent rigoureusement à l'article à l'étude. Le secrétaire parlementaire désire-t-il répondre?

M. Stewart: Monsieur le président, je vous remercie de ce rappel. J'allais justement signaler que les questions posées ne se rapportaient pas au projet de loi. Le député devrait profiter de la période des questions pour poser de telles questions.

M. Keeper: Monsieur le président, permettez-moi d'expliquer en quoi mes questions sont pertinentes. Le premier article du projet de loi fait allusion à la possibilité qu'ont le ministre et le ministère des Travaux publics d'engager des dépenses. Il s'agit d'un article au sens très large dont voici le texte:

(3) Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant . . .

C'est donc un article au sens assez large qui permet de dépenser des fonds. Or le vérificateur général s'est rendu compte qu'une partie des fonds dépensés par le ministère des Travaux publics avaient été gaspillés. Nous devons donc nous demander comment cette situation va être rectifiée. Est-ce que la solution consistera à remplacer les fonctionnaires responsables de la situation? Autrement dit, va-t-on mettre à leur place des gens compétents? Le gouvernement va-t-il modifier ses méthodes et sa politique? Si nous ne pouvons pas obtenir des garanties sur ce plan, il serait peut-être bon de prévoir des solutions dans le projet de loi.

Les questions que j'ai posées sont tout à fait pertinentes étant donné que le gouvernement demande l'autorisation d'engager des dépenses. Il demande des pouvoirs très étendus dans le premier article. Dans un autre, il demande l'autorisation de conclure des contrats de location avec possibilité d'achat. C'est quelque chose que fait le gouvernement depuis des années. Dans son rapport, le vérificateur général a expliqué que ce genre de contrat avait coûté finalement plus cher au trésor public que si le gouvernement avait simplement construit les immeubles lui-même.

Il nous faut absolument l'assurance que ce gaspillage des deniers publics ne se répétera pas. Ces assurances doivent porter sur l'administration des fonds, la compétence du personnel et le bien-fondé des méthodes servant à contrôler l'utilisation de cet argent; ou alors elles doivent découler du projet de loi lui-même. Par ce dernier, et notamment dans le premier article qui a une très grande portée, le gouvernement demande l'autorisation d'engager des dépenses.

M. Lewis: Monsieur le président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. Ne pense-t-il pas que la tactique employée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui consiste à laisser entendre que certains fonctionnaires sont incompétents, est digne de l'esprit McCarthyste dont d'autres députés du même parti nous ont donné des exemples? Le secrétaire parlementaire convient-il que le lieu est mal choisi pour se lancer dans une discussion sur la compétence de certaines personnes et que, si le député de Winnipeg-Nord-Centre avait le courage de ses convictions, il devrait faire de telles déclarations en dehors de la Chambre ou aborder le sujet pendant la période des questions?

M. Stewart: Oui, monsieur le président, je partage tout à fait l'avis de mon collègue. J'ai déclaré tout à l'heure que je ne trouvais pas pertinentes les questions posées. Je remercie le député de ses observations. Je pensais qu'une entente avait été conclue entre les trois partis, et j'aimerais qu'on en revienne à l'étude du projet de loi.

M. Keeper: Monsieur le président, des députés ministériels m'accusent de McCarthysme. Est-ce que le fait de demander au gouvernement sur quels critères il se fonde pour juger la compétence d'un sous-ministre est une preuve de McCarthysme? Par ailleurs, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor a laissé entendre que je faisais des affirmations gratuites. Or le rapport du vérificateur général montre très bien que le gouvernement a mal administré certains biens immobiliers. Par conséquent, je n'avance rien gratuitement; il s'agit de faits documentés. Par ailleurs, ce sont les journalistes, et non pas moi, qui ont évoqué la possibilité qu'un fonctionnaire perde son poste pour avoir agi de manière incompétente. Des journalistes ont demandé au vérificateur général s'il recommanderait au premier ministre de renvoyer un sous-ministre dans un tel cas. Le vérificateur général a refusé de faire des commentaires sur la façon dont le premier ministre devrait administer la Fonction publique. Néanmoins, il ne s'est pas gêné pour dire que, dans une entreprise privée, le responsable de l'administration des biens immobiliers serait renvoyé sur le champ dans ces circonstances.

Par conséquent, les conservateurs cherchent simplement à détourner l'attention en m'accusant de McCarthysme.

M. Lewis: C'est ce qu'a fait McCarthy.

M. Keeper: Les députés ministériels peuvent bien rire. Il n'empêche que des millions de dollars de fonds publics sont en jeu. Le gouvernement a fait campagne en promettant de mettre un terme au gaspillage. Je veux savoir comment il va s'y prendre. Je veux qu'il donne à la Chambre des assurances précises à ce sujet. Quand le secrétaire parlementaire dit que le sous-ministre a toute sa confiance, je veux savoir sur quoi repose cette confiance. Le secrétaire parlementaire a affirmé que le ministre faisait entièrement confiance au sous-ministre. Je voudrais savoir ce qui inspire au gouvernement cette confiance. Quelle ampleur devra atteindre le gaspillage des deniers publics administrés par le sous-ministre pour qu'on puisse se demander légitimement si la personne qui gère ces fonds est compétente ou non?

M. Stewart: Monsieur le président, si le député jette un coup d'œil aux nominations effectuées par le premier ministre jusqu'à présent, il se rendra compte que ce dernier fait confiance à des personnes de toutes tendances. En outre, si le député examine les activités du groupe de travail conservateur chargé d'étudier la fiscalité, il constatera que nous avons fait le maximum pour que les gens soient considérés comme innocents tant qu'ils n'ont pas été reconnus coupables. Contrairement au député, nous croyons que tous les fonctionnaires devraient avoir l'occasion de faire leurs preuves sous la direction d'un nouveau ministre avant d'être jugés coupables et condamnés.

• (1240)

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire refuse tout simplement de répondre à la question. Il refuse de répondre aux questions sous tous les prétextes. Voici la question: En se basant sur quels critères le gouvernement juge-t-il la compétence ou l'incompétence d'un haut fonctionnaire? N'est-on pas en droit de douter de sa compétence lorsqu'il gaspille des sommes d'argent énormes? Je pose la question parce que lorsque j'ai posé l'autre question . . .

Mlle MacDonald: Il s'en prend maintenant aux 250,000 fonctionnaires.

M. Lewis: Oui, aux 234,000 fonctionnaires.

Mlle MacDonald: Pourquoi ne prenez-vous pas la défense des fonctionnaires?

M. Keeper: Monsieur le président, les ministériels commencent à m'interrompre bruyamment. C'est parce que les députés d'en face ne veulent pas étudier la question.

Si le gouvernement ne peut pas nous dire sur quels critères il se base pour juger la compétence d'un haut fonctionnaire, peut-il nous dire quels nouveaux systèmes il va instaurer pour nous assurer que les fonctionnaires qui continueront à occuper ces postes ne gaspilleront pas l'argent des contribuables?

Mlle MacDonald: Il les accuse tous de gaspiller de l'argent.

M. Stewart: Monsieur le président, le devoir sacré de tous les ministres est de protéger l'argent des contribuables. C'est ce que notre ministre va faire. Je ne peux pas revenir toujours sur les mêmes sujets avec le député. Il se contente de ressortir les mêmes arguments. Le ministre évaluera son ministère lorsqu'il aura la situation bien en main; il a d'ailleurs parcouru le Canada pour comprendre. On se basera sur la compétence et sur les économies que cela fera réaliser aux contribuables.

M. Foster: Monsieur le président, je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise si ce projet de loi aiderait les personnes qui louent des édifices ou des installations au gouvernement fédéral? Je pense notamment au bureau de poste de Richards Landing, en Ontario. Le propriétaire, qui était receveur des postes mais qui a maintenant pris sa retraite et a été dans les Forces canadiennes lorsqu'il était plus jeune, loue maintenant l'immeuble à la Société des postes. Il a signé une entente de cinq ans en 1977, si je ne m'abuse. Il a été forcé de renouveler le bail pour cinq ans au même loyer qu'auparavant. L'édifice a une superficie de 720 pieds carrés et il a été loué pour environ $160 par mois, éclairage, chauffage, entretien et concierge compris. Ce chiffre est très peu réaliste maintenant, et il le sera encore moins en 1988.

Plusieurs instances ont été présentées dans le courant de l'année. Le ministère lui dit qu'il n'a pas la possibilité d'annuler le bail actuel. J'ose espérer que ce projet de loi donnera au ministre le droit d'annuler un bail injuste et injustifiable. Dans ce cas-ci, le loyer est très bas. Le propriétaire n'est pas en bonne santé. Il veut vendre et se débarrasser de l'édifice qui est bloqué pour cinq ans à un loyer ridicule. Personne ne voudrait acheter cet immeuble parce que l'on sait qu'il ne rapportera pas assez par rapport à l'investissement.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si ce projet de loi, qui accorde certains pouvoirs au ministre, lui permettra également de modifier ce bail qui est injuste et injustifiable, cela saute aux yeux? Dans ce cas, le secrétaire parlementaire demandera-t-il au ministre la permission d'annuler ce bail pour permettre au propriétaire qui a pris sa retraite il y a plusieurs années d'annuler le bail? Le gouvernement du Canada n'a certainement pas volontairement imposé un bail aussi injuste et peu réaliste que le bail actuel!

M. Stewart: Je remercie le député, monsieur le président. Je suppose qu'il serait normal que l'option de cinq ans revienne au Conseil du Trésor. Je n'ai aucune connaissance de l'affaire. Je transmettra sa question au ministre et je lui obtiendrai une réponse.

M. Hovdebo: Monsieur le président, j'ai une question à poser sur la signification de l'article 1 qui dit ceci:

> Le ministre peut, avec l'approbation du gouvernement en conseil, engager des dépenses ou assurer la prestation de services ou la réalisation de travaux portant:
>
> *a*) soit sur des biens appartenant au Canada . . .
>
> *b*) soit sur des biens n'appartenant pas au Canada.

Cet article autorise-t-il le ministère ou le ministre à entreprendre de petits travaux comme l'entretien? Permet-il d'entreprendre des travaux de longue durée, ou s'agit-il seulement de changements plutôt mineurs?

M. Stewart: Monsieur le président, je réponds oui à la question du député. Par exemple, ce pouvoir est exercé lorsque des travaux sont exécutés sur des terrains municipaux et lorsque le gouvernement fédéral a accepté de participer à un projet destiné à améliorer la situation socio-économique. J'en ai donné un exemple précis tout à l'heure en parlant de la place du marché de Saint-Jean où le gouvernement fédéral a construit un mur de soutènement au bord de la mer pour faciliter la construction d'habitations à usages multiples. Voilà le genre de travaux dont il est question à l'article 1.

M. Hovdebo: S'agit-il de transactions uniques ou de transactions à long terme, ou des deux à la fois?

M. Stewart: L'article 1 peut s'appliquer à Postes Canada, par exemple. En fait, il s'y applique.

M. Hovdebo: L'alinéa *b*) pourrait-il s'appliquer à des travaux exécutés sur une propriété privée sans aucune compensation? En d'autres termes, peut-on se servir de cette disposition pour engager des dépenses sur une propriété privée que le gouvernement loue à bail, sans exiger de conditions, de sorte que lorsque le bail expire ou encore que la propriété est rendue à son propriétaire, le gouvernement n'est pas dédommagé?

M. Stewart: Monsieur le président, je ne le pense pas. Les cas précis dont a parlé le député sont prévus dans le droit pénal, ainsi de suite.

M. Hovdebo: Non, je parle de biens immeubles que des particuliers ou des compagnies louent au gouvernement. Cette disposition autorise le ministre à faire faire des travaux d'entretien ou encore à exécuter de grands travaux qui pourraient faire changer de catégorie la propriété en question. Ces travaux ou changements seront-ils assortis de conditions s'ils sont effectués sur des propriétés privées? Ou bien se contentera-t-on de rendre celles-ci à leur propriétaire à la fin de la période de location sans que le gouvernement soit le moindrement dédommagé des sommes qu'il aura déboursées, si celles-ci sont importantes?

• (1250)

M. Stewart: Monsieur le président, cela dépendrait, bien sûr, des dispositions inscrites dans le contrat. C'est la localité ou la personne intéressée qui finirait normalement par hériter de ces améliorations.

M. Hovdebo: C'est exactement ce dont nous et le vérificateur général avons parlé. Dans ces conditions, il est parfaitement possible d'adoucir l'accommodement pendant la durée du bail et de faire ainsi bénéficier un particulier ou une société d'une certaine mesure de favoritisme. Le gouvernement nous donnera-t-il quelque assurance que ces dépenses de la part du ministre des Travaux publics se feront contre une certaine rétribution si, à l'expiration du bail, le particulier ou la société reprend possession de biens qui auraient doublé de valeur?

M. Stewart: Monsieur le président, d'après mon expérience, la plupart de ces travaux appartiennent normalement à la catégorie des améliorations que prévoit le bail. Nous ne pouvons pas agir comme le secteur privé, le député le sait bien, mais nous pouvons stipuler de façon bien indélébile dans tout contrat les dispositions nécessaires pour protéger l'intérêt public.

M. Hovdebo: Prenons une situation précise. Supposons que le ministère décide de modifier un immeuble et qu'il faille l'autorisation du propriétaire. Qu'est-ce qui se ferait? Le paragraphe (3) dit que la prestation de services ou la réalisation de travaux est subordonnée au consentement du propriétaire. Cela est parfaitement admissible. Que déciderait le ministre si le propriétaire refusait le changement, même si nous avions un bail de 20 ans? Est-ce que le ministre a d'autres solutions en pareil cas?

M. Stewart: Monsieur le président, tout dépendrait du bail. Cet article dit bien que rien ne peut être fait sans l'autorisation du propriétaire. On ne peut pas faire passer une route chez quelqu'un s'il ne le veut pas. Dans le cas de la digue qui a permis de construire des logements à loyer abordable, si la localité n'en avait pas voulu elle aurait dit non. Mais elle avait avantage à dire oui. Tout dépendrait des conditions du contrat. Nous ne cherchons pas à faire adopter des solutions de force avec ce projet de loi. Bien au contraire, et c'est pourquoi nous faisons figurer cet article.

M. Hovdebo: Comme les travaux sont effectués, la plupart du temps, pour le compte d'un autre ministère, d'où viendront donc les crédits? Vont-ils émaner du budget de dépenses des Travaux publics ou d'un autre ministère?

M. Stewart: Monsieur le président, tout dépend des circonstances. Dans le cas de Postes Canada, notamment, la société payerait le ministère. Ce serait selon les circonstances.

M. Hovdebo: Cet article et l'article 5 de la Loi sur les travaux publics se ressemblent beaucoup. A quoi bon faire cette modification? Quelle différence y a-t-il entre cet article et les pouvoirs prévus en vertu de l'article 35 de la Loi?

M. Stewart: J'imagine, monsieur le président, que le nouvel article prévoit le transfert, aux Travaux publics, de biens qui appartiendraient, entre autres, au ministère des Transports ou à la Société canadienne des postes.

M. Hovdebo: Est-ce à dire que du fait de cette modification à la loi le ministre des Travaux publics assume une bonne part des responsabilités qu'exerçaient d'autres ministres à l'égard des immeubles abritant leur ministère? Quel est le véritable lien entre cet article et l'article 35?

M. Stewart: Je crois qu'il s'agit là d'un accord réciproque entre les ministères lorsqu'ils veulent que le ministère se charge de la gestion de la propriété en question, comme dans le cas des Postes canadiennes.

M. Langdon: Monsieur le président, selon le secrétaire parlementaire, nous devrions nous préoccuper davantage du gaspillage possible attribuable au gouvernement actuel plutôt que de la gabegie du gouvernement précédent. Peut-il s'engager à ce que le ministre ou lui-même fasse rapport à la Chambre au sujet des complications qui risquent de surgir et des augmentations de coûts résultant de l'interruption d'un grand nombre de projets des Travaux publics suite à l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement?

M. Stewart: Oui, monsieur le président.

M. Langdon: Si je pouvais préciser quelque peu ma pensée à ce sujet, il y a certainement des cas dans nos circonscriptions où des projets dans le cadre desquels on a effectué d'énormes dépenses au cours de la période pré-électorale et, en fait, par la suite, et qui, à cause de la décision de suspendre leur mise en œuvre pour un certain temps, se trouvent maintenant dans une sorte d'impasse. Étant donné les compressions prévues pour l'année prochaine, il est impossible que ces projets soient reportés sur le budget de l'an prochain. Il ne nous reste pas suffisamment de temps, au cours de cette année financière, pour les mener à bien. Dans au moins un cas à ma connaissance, c'est non seulement possible, mais fort probable. Des projets dont les frais de lancement ont été assez considérables vont être suspendus pendant une période allant jusqu'à trois ans en raison de compressions budgétaires. S'ils étaient déroulés selon le calendrier initial, il n'y aurait eu aucun problème pour les mener à bien au cours de cette année financière et les frais de démarrage ne seraient pas perdus. Je m'inquiète vivement à l'idée que les frais de démarrage d'un certain nombre de ces projets vont être complètement perdus.

Le président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT

ON S'ÉLÈVE CONTRE LA SUPPRESSION DU RECENSEMENT DE 1986

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, depuis 1955, le Canada tient des recensements de mi-décennie. Les recensements fournissent des données importantes à tous les secteurs de l'administration et de l'entreprise privée. Ces renseignements permettent d'évaluer les mouvements de population qui influent sur les transferts de paiements, de même que les tendances du marché du travail, la répartition des revenus, les conditions de vie et bien d'autres choses.

Les informations fournies par les recensements aident les entreprises à prendre des décisions en matière de commercialisation. Les hauts fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services ont avoué que diverses associations avaient protesté contre l'annulation du recensement de 1986, mais n'ont pas voulu dire lesquelles. L'Association canadienne des constructeurs d'habitations, entre autres, proteste contre l'annulation du recensement de 1986. L'Association, qui compte 5,000 membres, évoque contre l'annulation du recensement de 1986 à peu près les mêmes raisons que bien d'autres associations.

Comme le signale le *Citizen* d'Ottawa, une de ces entreprises d'analyse du marché aurait déclaré:

> L'annulation du recensement de 1986 nous privera de repères essentiels en matière de logement, repères que nous ne pourrons ensuite obtenir qu'en 1992.

L'article poursuit en ces termes:

> Si l'on supprime le recensement qui offre gratuitement des données à tout le monde, seules les grandes entreprises de logement seront en mesure d'obtenir les renseignements nécessaires parce qu'elles ont les moyens de recourir aux services de sociétés d'analyse du marché.

Les hauts fonctionnaires de Statistique Canada ont confirmé que les entreprises ont besoin de compilations spéciales de données recueillies à l'occasion des recensements. Le gouvernement ne tient pas compte de leurs besoins.

M. le Président: Je regrette de devoir informer le député que le temps mis à sa disposition est maintenant expiré.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE NIVEAU DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le rapport de l'actuaire en chef du Département des assurances, qui a été déposé aux Communes cette année, attire l'attention sur le financement insuffisant du Régime de pensions du Canada. Si les taux de cotisations n'augmentent pas, le coût des prestations et les dépenses vont excéder les cotisations l'année prochaine. Le compte du Régime de pensions grossira jusqu'en 1994 pour ensuite commencer à décroître. Il sera épuisé vers l'an 2004, soit dans vingt ans à peine.

Le niveau des prestations et les taux de cotisations ne peuvent pas être modifiés, aux termes de la loi actuelle, sans l'accord des gouvernements provinciaux. Je prie donc instamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et ses homologues provinciaux d'agir de toute urgence afin de préserver l'intégrité du Régime de pensions du Canada. Si des changements ne sont pas apportés immédiatement, dans vingt ans il n'y aura plus d'argent dans la caisse pour verser des pensions aux Canadiens qui, en vertu de la loi, sont aujourd'hui obligés de cotiser à même l'argent qu'ils ont durement gagné.

* * *

PETRO-CANADA

L'ACHAT DE PETROFINA—LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES PROFITS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le 25 février 1981, j'avais pris la parole à la Chambre pour demander que le gouvernement fédéral mène une enquête spéciale sur les transactions boursières reliées à l'achat de Petrofina par Petro-Canada. J'y avais été incité par un rapport d'administrateurs communiqué à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1981 selon lequel quatre cadres de Petrofina avaient réalisé des bénéfices dépassant $400,000 grâce à la vente d'actions et d'options sur une courte période. En mars 1981, j'ai de nouveau parlé de cette affaire à la Chambre en l'appelant «Lotofina». J'avais proposé que la question soit renvoyée au comité des ressources nationales et des

Article 21 du Règlement

travaux publics aux fins d'enquête. J'ai ensuite soulevé la question en juin 1981. En juin 1982, j'ai fait inscrire 13 questions au *Feuilleton*. L'une d'elles portait sur les options d'un certain Pierre Nadeau.

Il est temps que nous allions au fond de cette affaire et que nous sachions ce qui s'est vraiment passé. Vu que l'on a allégué que 91 employés ont réalisé des bénéfices de 10.3 millions de dollars et M. Nadeau des bénéfices de 1 million de dollars, je demande au ministère de la Consommation et des Corporations d'enquêter sur les transactions boursières reliées à Petrofina effectuées à la Bourse de New York, et à celles de Tokyo et de Londres, au moment de la vente. Je propose aussi que Maurice Strong et Pierre Nadeau témoignent au comité des ressources nationales. Enfin, je propose que nous songions à établir au Canada une commission nationale de la bourse des valeurs comme celle qui existe aux États-Unis pour que nous puissions examiner les questions de ce genre et savoir ce qui s'est passé exactement.

M. le Président: Le temps accordé au député est terminé. La parole est au député de Nunatsiaq.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—LE SILENCE CONCERNANT LES DROITS SUR LE LARGE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, les Inuit utilisent et occupent les terres et les eaux de l'Arctique depuis des générations. C'est pour cela qu'ils négocient un règlement global des droits des autochtones avec le gouvernement fédéral. Ce processus de négociation, que l'on appelle parfois négociation des revendications territoriales, vise à définir les droits, la propriété des terres et les compensations financières pour les terres que les Inuit abandonneront. Ces négociations sur la possession des terres et autres droits territoriaux négligent une partie importante de la revendication: la mer.

La plus récente déclaration de politique fédérale sur les revendications territoriales, en toute justice, ne parle pas des droits des autochtones sur le large. Étant donné que les Inuit ont besoin de ces eaux et du fait que leurs droits n'ont pas encore été définis, je trouve gênant que l'on exclue toute référence à la mer, car la plupart de mes électeurs en dépendent dans une très grande mesure. En fait, toutes les localités, sauf une, sont situées sur la côte. Je voudrais que ces besoins soient reconnus par la politique gouvernementale.

Par le passé, on a utilisé les Inuit pour justifier la souveraineté du Canada. C'est à cause d'eux, disait-on, qu'on avait constitué la réserve de gibier des îles de l'Arctique et on les avait déplacés du nord du Québec aux îles au nord du passage du nord-ouest pour réaffirmer notre souveraineté dans les années 1950. Le bien-être des Inuit est cité dans le préambule de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques comme l'une des raisons de son adoption.

Je demanderais donc au gouvernement qu'il reconnaisse les droits des Inuit sur la mer . . .

M. le Président: Je regrette de devoir dire au député que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CLIMAT D'INQUIÉTUDE, D'INCERTITUDE ET D'INSÉCURITÉ QUI RÈGNE CHEZ LES PERSONNES RETRAITÉES

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, le 8 novembre dernier, le gouvernement s'est engagé à créer un climat économique favorable à l'investissement et au développement économique. Depuis, le gouvernement a réussi à créer une autre sorte de climat, un climat d'inquiétude, d'incertitude et d'insécurité, particulièrement chez nos personnes retraitées qui touchent la pension de sécurité de la vieillesse.

Ces derniers jours, la question qui m'a été posée le plus fréquemment par la grande majorité de mes commettants est la suivante: Est-ce qu'on va couper nos pensions? Comment, monsieur le Président, peut-on répondre à cette question et rassurer ces gens lorsque l'honorable ministre des Finances (M. Wilson) déclare que «dans sa tête au moins» l'universalité des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse est une chose du passé? Comment pensez-vous, monsieur le Président, que ces gens vont vivre la période des Fêtes, période qui se doit d'être remplie de joie et de paix? Si ce gouvernement a du cœur, il devra faire en sorte que cette situation soit rectifiée de façon à redonner à tous les Canadiens qui sont à la retraite un sentiment de sécurité et de bienveillance. Des souhaits de bonheur ne suffiront pas. Il faudra faire des déclarations positives au sujet des pensions de sécurité de la vieillesse, et assurer que ces dernières ne seront pas coupées.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LA DÉCLARATION DE PRINCE-ALBERT—LE MAINTIEN DE LA LIGNE DE LA SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, les 4 et 5 juillet 1984, le parti progressiste conservateur a tenu une réunion à Prince-Albert à l'issue de laquelle notre chef a fait une déclaration communément appelée la «Déclaration de Prince-Albert». Ce document marque le début de l'émancipation de l'Ouest après des années de négligence libérale honteuse.

Il a été décidé à Prince-Albert que personne ne toucherait aux embranchements en attendant qu'on ait complètement réexaminé la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest en 1985-1986 et que toutes les autres options concernant le maintien des embranchements aient été étudiées. En 1980, la Commission canadienne des transports avait décidé que les tronçons des sous-sections de Shamrock et de Gravelbourg situées dans ma circonscription de Swift Current-Maple Creek, feraient partie du réseau ferroviaire principal. Le gouvernement précédent avait affirmé aux céréaliers de Hallonquist et de McMahon qu'un décret du conseil serait adopté pour donner suite à cette décision. Ces mêmes libéraux qui font maintenant semblant de critiquer le gouvernement, n'ont jamais adopté ce décret du conseil. C'est ainsi que pendant des années les céréaliers ont vécu dans l'attente parce que le ministre précédent n'a jamais fait ce qu'il avait dit.

Je suis heureux d'annoncer que le nouveau gouvernement, dont le ministre des Transports (M. Mazankowski) comprend la situation de l'Ouest, vient de voter le décret en question. L'embranchement de Hodgeville à Tyson et Hak sera maintenu jusqu'en l'an 2000. Monsieur le Président, le parti conservateur a tenu une autre de ses promesses. Les paroles historiques de Prince-Albert ne sont pas vaines. Nous allons continuer d'être à la hauteur de la loyauté et de la confiance dont les électeurs de l'Ouest ont fait preuve à notre égard.

Des voix: Bravo!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'EMPOISONNEMENT PAR LES INSECTICIDES—LES CONSÉQUENCES POUR LES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Depuis la tragédie de Bhopal qui a fait plus de 2,000 morts, le monde entier est conscient des affres qu'endurent les victimes d'un empoisements aux pesticides. Je tiens à ce que la Chambre sache que des agriculteurs du monde entier meurent tous les jours des suites d'un empoisonnement aux pesticides. En effet, chaque année, six mille agriculteurs, soit trois fois plus que le nombre des morts de Bhopal, meurent ainsi d'empoisonnement.

Par ailleurs, plus de 500,000 agriculteurs par année souffrent d'un empoisonnement aux pesticides. Certains guérissent, alors que d'autres demeurent irrémédialement marqués. Ces empoisonnements surviennent aussi dans les pays industrialisés, mais la plupart se produisent dans les pays sous-développés. Les fabricants de produits chimiques en imputent le blâme à l'analphabétisme, mais il faut aussi mettre en cause l'abaissement des normes législatives concernant l'utilisation des pesticides dans ces pays. Ceux-ci autorisent en effet l'utilisation de certains produits que nous interdisons chez nous parce que nous les avons jugés dangereux à l'usage.

Qui plus est, de nouveaux pays industrialisés comme le Mexique, le Brésil et l'Inde ont établi des droits douaniers très élevés pour favoriser chez eux l'essor de l'industrie locale des produits chimiques. Ces pays, comme on dit, font des affaires en grand. J'exhorte donc la Chambre à prendre les messages qui s'imposent afin de procéder à essais et des contrôles approfondis des effets cumulatifs des pesticides sur les êtres humains qui les manipulent dans les champs d'un bout à l'autre de notre pays, de façon à bien les connaître et à prévenir d'inutiles pertes de vies d'agriculteurs.

• (1410)

M. le Président: Le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, depuis les époques les plus reculées, le meurtre a toujours été interdit et les meurtriers ont été très sévèrement punis dans presque toutes les civilisations.

Le meurtre au premier degré signifie la mise à mort illicite d'une ou de plusieurs personnes par une ou plusieurs personnes avec préméditation.

On se rend facilement compte qu'à une époque où la violence est chose courante, il est très facile de commettre un meurtre.

Nous ne pouvons pas vivre dans une société où les membres de sa famille et ses amis sont à la merci de gens qui tuent comme si de rien n'était.

Les personnes stupides, méchantes et même aliénées cherchent à résoudre leurs problèmes réels ou imaginaires en commettant un meurtre. Et on sait aussi qu'elles peuvent tuer sans aucun motif.

Le meurtre, monsieur le Président, doit être au premier rang des préoccupations dans tout pays qui veut adopter des mesures préventives et éviter les représailles.

Certains crimes sont impardonnables et le meurtre est un de ceux-là.

J'espère donc que les Canadiens obtiendront ce qu'ils réclament depuis l'abolition de la peine capitale en 1976, soit la tenue d'un vote libre, et j'insiste sur cette expression, car le vote n'a certes pas été libre en 1976, sur la peine capitale. Le résultat de ce vote devrait satisfaire la majorité des Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA STATION DE RADIO DE GANDER—ON DEMANDE L'ANNULATION DE LA DÉCISION

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre et au ministre des Communications (M. Masse), qui est à la Chambre pour le moment, que Radio-Canada enfreint les conditions de l'union entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada en fermant et en annonçant la fermeture de la station de radio CBG de Gander. Voici ce que dit la condition 31:

A la date de l'Union ou aussitôt que possible après cette date, le Canada prendra à son compte les services ci-après énumérés . . .

Voici ce que dit l'alinéa *k*):

Le réseau de radiodiffusion d'État . . .

CBG fonctionnait à cette époque-là. A la condition 33, il est question des «stations de radio» à l'époque de l'union. Voici ce que dit l'alinéa *i*):

. . . les biens meubles et immeubles de la Société de radiodiffusion de Terre-Neuve . . .

Je demande au ministre des Communications d'intervenir et d'user du pouvoir conféré par la Loi sur la radiodiffusion d'annuler la décision de Radio-Canada pour la bonne raison qu'elle va à l'encontre des conditions de l'union entre une province et le gouvernement fédéral, monsieur le Président.

Je rappelle aussi au ministre des Transports (M. Mazankowski) que les tarifs de la traversée du golfe ne peuvent pas dépasser les tarifs des chemins de fer à cause de la condition 32 de l'Union entre Terre-Neuve et le gouvernement du Canada.

Je voudrais que certains ministres vérifient les conditions de l'union que certaines provinces ont conclue avec le gouvernement fédéral pour éviter de commettre de grosses erreurs comme ils le font maintenant.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SUPPRESSION DU PLOMB DANS L'ESSENCE—LES FRAIS CAUSÉS AUX AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la suppression progressive du plomb dans l'essence montre, encore une fois, combien notre société à tendance à s'urbaniser au détriment des communautés rurales.

Le 31 décembre 1983, le ministre libéral de l'Environnement a annoncé qu'on réduirait de 0.77 grammes à 0.29 grammes la teneur en plomb de l'essence à compter du 1er janvier 1987. Je sais qu'une telle mesure est avantageuse sur le plan de la santé et de la lutte contre la pollution atmosphérique, mais elle comporte aussi certains inconvénients. Par exemple, selon le ministère de l'Environnement, l'essence sans plomb coûte 0.3 cent le litre de plus et nous fera perdre 160 emplois dans la fabrication d'additifs de plomb. Mais le pire inconvénient, se sont les agriculteurs qui le subiront.

Des millions de dollars ont été consacrés à l'achat de machines qui fonctionnent à l'essence au plomb. Permettra-t-on aux agriculteurs d'amortir ces frais? Devront-ils s'acheter de nouvelles machines? On ne semble tenir aucun compte du terrible fardeau qu'une telle mesure représente pour eux.

On ne peut pressurer l'agriculture indéfiniment et si nous continuons de gonfler ainsi les coûts de la production alimentaire, nous allons détruire nos exploitations agricoles familiales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES SOCIAUX PROFITANT AUX CANADIENS AYANT DES REVENUS MOYENS OU ÉLEVÉS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le bon fonctionnement du Parlement exige non seulement que le premier ministre et les membres de son cabinet disent la vérité, mais qu'ils soient à l'unisson. Il est inacceptable que le premier ministre dise une chose, son ministre de la Santé donne maintenant une troisième version.

M. Hnatyshyn: Vous étiez passés maîtres dans ce genre de chose quand vous étiez au pouvoir.

M. Frith: Ma question, monsieur le Président, s'adresse au ministre des Finances. D'après les médias, vous avez dit que nous ne pouvions plus nous permettre d'avoir des programmes sociaux dont profitent les Canadiens ayant des revenus moyens ou élevés. Pourtant, le premier ministre a rejeté cette position vendredi au cours de la période des questions.

Le ministre des Finances maintient-il sa déclaration et, dans l'affirmative, qui dit la vérité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, lors d'une interview, j'ai déclaré que les choses annoncées dans le programme publié le 8 novembre devaient être examinées . . .

Mme Copps: C'était enregistré.

M. Wilson: . . . dans le contexte de ma déclaration du même soir. Il ne fait aucun doute que le contexte a été clairement défini.

Ce que j'ai dit, et ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre vendredi, c'est que nous sommes décidés à procéder à de multiples consultations pour voir avec les Canadiens s'il serait possible de réorganiser les programmes dont il a été question vendredi pour que les personnes défavorisées en profitent davantage et pour que nous puissions redistribuer, par le biais de la fiscalité, une partie de l'argent . . .

Mme Copps: Une partie?

M. Wilson: . . . que gagnent les Canadiens ayant des revenus élevés afin de donner cet argent aux plus pauvres. C'est le principe qui nous guide et auquel nous avons l'intention de rester fidèles.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, à propos de la même interview dans laquelle le ministre a déclaré qu'il savait déjà ce qu'il voulait faire des allocations familiales, voulez-vous dire maintenant que vous vous êtes déjà fait une idée . . .

Des voix: Règlement!

M. Frith: . . . correspondant à la position que le premier ministre a défendue à la Chambre, ou à la position que vous avez prise dans l'interview . . .

Des voix: Règlement!

M. Frith: . . . ou que c'est maintenant la position du ministre de la Santé qui va être prise en considération, monsieur le Président?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député ne cite pas fidèlement les propos que j'ai tenus lors de cette interview. Je n'ai jamais dit que mon opinion était faite. Le gouvernement n'a pas pris de décision. Nous avons entamé un véritable processus de consultation dans lequel, je l'espère, le député jouera un rôle positif et constructif.

M. Gauthier: Avez-vous fait un enregistrement?

M. Wilson: Nous disons qu'il est important que les Canadiens nous donnent leur avis sur le principe que j'ai évoqué dans ma première réponse, c'est-à-dire sur le fait de prendre une partie de l'argent qui constitue actuellement un avantage net et de le redistribuer aux personnes les plus nécessiteuses par l'intermédiaire de notre régime fiscal.

Mme Copps: Une partie?

M. Wilson: A ce propos, je souhaiterais que le député adopte désormais une attitude plus positive et plus constructive dans ce domaine.

LE COMPTE RENDU DES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré vendredi que les journalistes avaient, à son avis, déformé les propos du ministre des Finances. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Prétend-il lui-même que la Presse Canadienne a déformé les déclarations qu'il a faites aux journalistes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Je dirai simplement, monsieur le Président, que le député lui-même et des députés du Nouveau parti démocratique ont déformé certains propos que j'ai tenus lors de cette interview dans la façon dont ils ont posé leurs questions vendredi. J'ai regardé tout l'enregistrement de la période des questions de vendredi. C'est là où la réalité a été déformée, et c'est pourquoi le premier ministre a parlé de propos déformés.

M. Blackburn (Brant): Est-ce exact ou pas?

M. Wilson: Ce que j'ai dit aujourd'hui est très clair. J'espère que le député se souviendra de ce qu'il a déclaré lui-même pendant la campagne électorale, quand il était ministre de la Couronne. Il disait exactement la même chose, affirmant que le gouvernement souhaitait, par la fiscalité, prendre de l'argent aux citoyens ayant des revenus élevés pour le redistribuer aux plus pauvres.

LE NIVEAU DE REVENU OÙ SE FERAIT LA SUPPRESSION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la seule chose qui soit déformée à la Chambre, c'est la position des trois députés ministériels.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Ma question s'adresse au premier ministre.

• (1420)

[*Français*]

Monsieur le Président, le très honorable premier ministre est-il d'accord avec son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a dit, vendredi dernier, que le revenu annuel de $26,000 est en considération comme base pour couper des bénéfices universels? Est-il d'accord sur une politique conservatrice qui sacrifierait plus que la moitié des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je veux d'abord et avant tout souhaiter la bienvenue à l'honorable députée après sa participation extraordinaire dans les élections complémentaires de l'Ontario.

Il est évident que, par inadvertance sans doute, l'honorable députée est en train de déformer les paroles de l'honorable ministre. Tout ce que nous essayons de faire avec succès et après consultations, je l'espère, c'est essayer de trouver une formule qui nous permettrait d'affecter plus d'argent à des citoyens moins bien nantis dans notre société, ceux qui en ont vraiment besoin.

Il me semble que c'est une question ouverte et honorable qui mérite une attention et un dialogue raisonnables.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au premier ministre, le Johnny Carson de la Chambre canadienne. Deux tiers des Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Monsieur le Président, le premier ministre est . . .

M. Dick: Nous voilà de retour à Queen's Park.

Mme Copps: A Queen's Park, le gouvernement a pris ses responsabilités au moins aussi au sérieux, sinon plus que vous en l'occurrence.

Ma question s'adresse au premier ministre. Deux tiers des Canadiens à l'heure actuelle craignent de perdre leur emploi. Son gouvernement et lui nous disent qu'ils envisagent de retirer les allocations familiales et la pension de vieillesse à plus de 50 p. 100 des travailleurs canadiens. Est-ce là le cadeau de Noël que les conservateurs font aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je signale en toute déférence à ma collègue que je suis sidéré par sa remarque, qui n'a absolument aucun rapport ni avec les propos d'un ministre de la Couronne ni avec les intentions du gouvernement. Tout ce que nous cherchons à faire, c'est partager nos maigres ressources en diminution avec les membres de notre société qui en ont le plus besoin: les défavorisés, les veuves, ceux qui ont besoin d'aide. Nous nous efforçons de leur être utiles et nous comptons sur votre aide et non sur vos critiques.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet de la déformation des faits. Le ministre des Finances vient de dire que nous avions déformé les faits vendredi. Je tiens à lui répondre que les seuls à avoir déformé la vérité vendredi sont les ministériels, y compris le premier ministre.

La question que j'adresse au premier ministre concerne une réponse qu'il a donnée à la Chambre au député d'Essex-Windsor. C'était au sujet d'une déclaration que le ministre des Finances avait faite à l'extérieur. Le ministre des Finances avait déclaré que «nous n'avions plus les moyens de financer les programmes sociaux pour les personnes se situant en haut et au milieu de l'échelle des revenus». J'étais à Toronto. J'ai entendu cela à la radio. J'ai ensuite vérifié dans trois journaux. Tous trois attribuaient ces paroles précises au ministre des Finances.

Étant donné que le premier ministre a déclaré à la Chambre, et je cite: «le ministre des Finances n'a jamais dit cela», va-t-il profiter de l'occasion pour retirer ses paroles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est regrettable que le député se soit absenté vendredi, car s'il avait été là, il aurait profité de la discussion que nous avons eue au sujet du contexte. Par exemple, dans le document de travail que le ministre des Finances a présenté le 8 novembre—et je pense qu'en toute justice, le député conviendra que c'est en rapport avec le sujet—on dit:

Le gouvernement convient de la nécessité d'entamer un débat franc et ouvert et estime très possible d'améliorer et de réviser les programmes sociaux en tenant compte à la fois de nos responsabilités sociales et financières. Nos responsabilités financières nous obligent à diriger d'abord et avant tout vers ceux qui en ont le plus besoin les ressources limitées dont nous disposons et cela, dans une plus large mesure que ce n'est le cas aujourd'hui.

M. Broadbent: Quel est le rapport avec la question?

M. Mulroney: C'est la question fondamentale que le ministre des Finances a énoncée le 8 novembre. Cela éclaire le contexte dans lequel cette discussion s'est déroulée vendredi. Depuis le 8 novembre, notre gouvernement n'a jamais cessé de vouloir défendre les intérêts des citoyens qui ont besoin d'aide.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RETIRER SES PAROLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a pris encore une minute et demie pour ne rien dire. Il nous a encore une fois servi ses boniments habituels. Et il a négligé de répondre à la question. Voilà pourquoi je la lui repose, car il s'agit d'une question de confiance fort délicate, étant donné que beaucoup de journalistes et de députés, et une grande majorité ou un grand nombre de Canadiens peuvent témoigner de ce que le ministre des Finances a déclaré l'autre jour, encore une fois je demande au premier ministre de profiter de l'occasion pour rectifier le compte rendu en retirant les paroles qu'il a prononcées vendredi dernier à la Chambre lorsqu'il a dit: «le ministre des Finances n'a jamais dit cela».

Des voix: Retirez vos paroles!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi devrais-je retirer des paroles qui sont parfaitement vraies? J'ai déclaré en l'absence de mon collègue que le contexte était très important. A l'émission télévisée *Question Period*, M. McDermott du CTC a déclaré le 9 décembre dernier qu'on pouvait retirer ces avantages aux gens qui ont de pareils revenus, et je pense que tout le monde conviendra que ces derniers n'en ont pas besoin. Il a déclaré que M. Trudeau n'a pas besoin des allocations familiales pour ses enfants, qu'il fallait récupérer ces fonds auprès des gros revenus par le biais du régime fiscal, et cela, sans toucher au caractère universel de ce programme social. C'est précisément cela que nous tâchons de faire. Si nos collègues d'en face voulaient bien nous aider et discuter sérieusement, nous pourrions faire des progrès dans ce domaine. Les Canadiens savent où nous voulons en venir, et je m'étonne de la persistance du député à nous refuser son accord.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre n'a encore rien vu. Mais qu'il se mette à restreindre les programmes sociaux et nous livrerons une lutte politique comme il n'en en a jamais eu au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Puisque le premier ministre a eu la possibilité de retirer ses paroles et que ce sont l'intégrité de nos programmes sociaux et aussi la confiance à accorder au premier ministre qui sont en jeu, j'affirme, en pesant mes mots, que celui-ci a délibérément trompé la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Des voix: Rétractez-vous!

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa sait que je dois lui demander de se rétracter.

M. Hnatyshyn: N'avez-vous aucun respect pour cette institution?

M. Broadbent: J'ai beaucoup de respect, au contraire. Je n'ai jamais, surtout envers le premier ministre, tenu les propos que je viens de prononcer. Il a eu deux fois la possibilité de se rétracter. Je ne cherche que la vérité. Je voudrais pouvoir en dire autant de lui.

Des voix: Règlement!

M. Gauthier: Il veut vraiment que vous le rappeliez à l'ordre, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Il n'a aucun respect pour le Parlement.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il y va de la bienséance parlementaire. J'invite une dernière fois le député à bien vouloir retirer ses paroles.

M. Broadbent: Non.

M. le Président: Le député sait pertinemment qu'il ne me reste plus qu'à le désigner par son nom. Je signale aux autres députés que je dois maintenant nommer le député d'Oshawa pour avoir refusé d'obtempérer à une demande explicite de la présidence. Il est donc coupable d'irrévérence envers la présidence.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je dois, à mon grand regret, étant donné notre respect envers cette institution, présenter la motion suivante . . .

M. Blackburn (Brant): Avez-vous oublié les trois semaines pendant lesquelles vous avez paralysé le Parlement?

M. Hnatyshyn: Je propose, appuyé par le vice-premier ministre:

Que le député d'Oshawa soit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Le bruit m'empêche d'entendre la motion que propose le leader du gouvernement à la Chambre. L'affaire parlementaire qui nous occupe en ce moment est très grave. Pourrais-je avoir un peu de silence? J'ai désigné le député d'Oshawa par son nom.

M. Blackburn (Brant): Vous avez empêché le Parlement de fonctionner pendant trois semaines. Belle marque de respect envers le Parlement!

M. Hnatyshyn: Dois-je répéter la motion, monsieur le Président?

M. le Président: Oui. La présidence ne l'a pas entendue.

M. Hnatyshyn: Avec l'appui du vice-premier ministre, je propose:

Que le député d'Oshawa soit exclu de la Chambre pour le reste de la journée.

● (1430)

M. le Président: La motion ne peut être ni débattue ni modifiée. La Chambre en a entendu les termes. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Hnatyshyn, mise aux voix, est adoptée.)

Questions orales

(Vote nº 7)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bertrand (Mme)
Blais
Blenkarn
Blouin (Mme)
Bouchard
Bourgault (Mme)
Boyer
Browes (Mme)
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clifford
Coates
Comeau
Côté (Langelier)
Crofton
Danis
Darling
Daubney
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Elzinga
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fraser
Gagnon
Gass
Gervais
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Howie
Jardine
Jelinek
Johnson (Bonavista-Trinity-Conception)
Kelleher
Kempling
King
Landry (Mme)
Lanthier
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Mailly (Mme)
Marin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McGrath
McInnes
McKenzie
McKnight
Minaker
Mitges
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Peterson
Plourde
Porter
Price
Redway
St. Germain
St-Julien
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Sparrow (Mme)
Speyer
Stevens
Stewart
Suluk
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Toupin
Towers
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa-Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—119.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Cassidy
Chrétien
Copps (Mlle)
Deans
de Corneille
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Guilbault (Saint-Jacques)
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett (Mme)
Kaplan
Keeper
Langdon
Lapierre
MacLellan
Marchi
McCurdy
Mitchell (Mme)
Nicholson (Mlle) (Trinity)
Nunziata
Ouellet
Parry
Prud'homme
Robichaud
Rossi
Skelly
Waddell
Young—42.

M. le Président: Je déclare la motion de M. Hnatyshyn adoptée. Je dois ordonner au député d'Oshawa de se retirer, en conformité de l'ordre que la Chambre vient d'adopter.

Et M. Broadbent s'étant retiré:

Pétitions

• (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS ANTIPARLEMENTAIRES DE M. MULRONEY

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai reçu préavis du député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) qu'il allait soulever la question de privilège. Je dois l'avertir qu'après avoir pris connaissance de ce préavis, j'estime qu'il s'agit plutôt d'un rappel au Règlement. De toute façon, je lui donne la parole maintenant.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je vous ai effectivement saisi d'une déclaration rapportée à la page 1238 du hansard de vendredi dernier. Étant donné que les délibérations parlementaires consistent à rechercher la vérité, je considère que j'avais de bonnes raisons de soulever la question de privilège, car le premier ministre (M. Mulroney) a prétendu vendredi dernier que j'avais délibérément déformé la position adoptée par le ministre des Finances (M. Wilson). Or, j'ai reçu une communication du premier ministre me disant qu'il allait retirer ses propos. A mon avis, la question de privilège n'a plus sa raison d'être si le premier ministre est prêt à le faire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue m'a fait part ce matin de son intention de signaler à la Chambre que l'expression «délibérément déformé», les mots que j'ai employés vendredi dernier, je crois, était antiréglementaire. On m'a dit que cette expression était effectivement antiparlementaire et, quand je l'ai appris, à 12 h 30 ou 13 heures, j'ai immédiatement écrit à mon collègue pour m'en excuser et lui dire aussi que j'avais l'intention de présenter mes excuses à la Chambre.

Parce que le Parlement conserve toute sa dignité, il faut que les députés fassent preuve de modestie et de compréhension en respectant les décisions du Président de la Chambre des communes. Je présente donc volontiers mes excuses au député et je retire ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: C'est ce qui s'appelle respecter le Parlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DES PEINES PLUS RIGOUREUSES POUR LES CRIMINELS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs milliers de personnes qui demandent qu'on supprime le programme de remise en liberté automatique anticipée, qu'on applique des lois plus sévères en matière de libération sous cautionnement et de libération conditionnelle, qu'on impose des peines plus rigoureuses aux auteurs de crimes avec violence, notamment aux violeurs, aux agresseurs d'enfants et aux meurtriers, et que les peines d'emprisonnement à vie soient purgées intégralement.

LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom d'une centaine d'électeurs de la région de Prince-Albert qui demandent que le Parlement du Canada rejette toute demande de déréglementation des services téléphoniques au Canada. Ces Canadiens sont satisfaits des services actuels et estiment qu'une déréglementation entraînerait une dégradation et un renchérissement des services. Les soussignés demandent donc humblement à la Chambre de s'opposer à la déréglementation des services téléphoniques.

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions au nom de groupes de résidents de la ville de Sackville qui déplorent les compressions budgétaires touchant le Service canadien de la faune. Ces compressions entraîneront un ralentissement de l'ensemble des travaux de recherche sur les effets des épandages d'insecticide contre la tordeuse des bourgeons d'épinette et du programme de toxicologie qui surveille l'accumulation des produits toxiques dans l'écosystème. Ils demandent donc humblement au Parlement de rétablir les programmes du Service canadien de la faune.

LA PROTECTION DE L'ENFANT À NAÎTRE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des électeurs des localités de Barwick, Emo et Fort Frances, dans ma circonscritpion, qui demandent qu'on modifie le Code criminel afin d'assurer une protection juridique aux êtres humains qui ne sont pas encore nés.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR UNE SOCIÉTÉ DE WOODSTOCK (ONT.)

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par 3,784 résidents de la ville de Woodstock et des environs qui sont consternés par la fermeture éventuelle de la société King Truck Engineering Canada Limited par suite de difficultés financières. Ils espèrent que lorsqu'on aura élaboré une proposition financière convenable, les gouvernements fédéral et provincial viendront à son secours au besoin.

* * *

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

L'ordre du jour appelle: Dépôt de projets de loi.

7 décembre 1984—M. Dick—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la loi sur la Chambre des communes et la loi électorale du Canada (élections partielles)».

7 décembre 1984—M. Dick—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la loi électorale du Canada (préposés au scrutin de partis différents)».

7 décembre 1984—M. Dick—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la loi sur l'intérêt».

7 décembre 1984—M. Dick—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (indication des noms des accusés)».

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais retirer tous les projets de loi inscrits en mon nom.

M. le Président: Selon nos règles, cela exige le consentement de la Chambre. Je suppose que la Chambre accepte la demande du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick).

Des voix: D'accord.

(Les ordres sont annulés et les projets de loi sont retirés.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 11, 23 et 41.

[*Texte*]

LES CONTRATS RELATIFS À DES BOUTONS À LAME

Question nº 11—**M. Howie:**

1. Pour l'année financière terminée le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, *c*) 1983, quel est le nom des personnes ou entreprises qui ont fourni des camions pour transporter du gravier à la BFC de Gagetown (N.-B.) et combien a-t-on payé?

2. Pour chacune de ces années financières, quel est le nom des personnes ou entreprises qui ont fourni des boutoirs à lame ou des chargeuses à benne frontale à cet effet et combien a-t-on payé?

3. Dans chaque cas, a-t-on procédé à un appel d'offres et y précisait-on une capacité quelconque pour les camions?

4. A-t-on payé les intéressés en fonction du temps passé au travail ou du volume de matériau transporté et qu'est-ce qui justifie la méthode de paiement?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale):

	Fournisseur	Location au niveau local	Contrat d'Approvisionnement et Services Canada
1.	*a*) D. R. Noble	50,492	171,118
	J. D. Cogswell	—	15,648
	B. MacDonald	4,620	—
	D. & J. Enterprises	6,960	—
	G. Phillips	546	—
	b) D. R. Noble	76,836	198,839
	C. T. Charters	107,172	17,280
	c) C. T. Charters	—	173,259
2.	*a*) Brick Hill Eqpt. Ltd.	6,715	—
	Ideal Electric Ltd.	301	—
	D. R. Noble	19,735	—
	G. Phillips	6,000	—
	D. & R. Sutherland	2,600	—
	Tractors & Eqpt. (1962) Ltd.	15,000	62,313
	b) D. R. Noble	21,340	—
	Brick Hill Eqpt. Ltd.	16,200	—
	Ludford	1,735	—
	M. E. Phillips	15,000	—
	Tractors & Eqpt. (1962) Ltd.	—	70,437
	c) C. T. Charters	2,400	3,746
	D. R. Noble	—	1,484
	Landall Ltd.	—	944
	Tractors & Eqpt. (1962) Ltd.	—	24,050

3. On a lancé des appels d'offres à l'égard de tous les contrats et accords d'offre permanente d'Approvisionnements et Services Canada (ASC) pour lesquels le volume des matériaux était précisé. Pour la location sur place de camions à benne basculante, on obtient les services nécessaires par contrat non renouvelable ou offre permanente d'ASC. Aucun appel d'offres ne paraît dans les journaux mais, dans le cas de la BFC Gagetown, ASC a invité 23 entreprises de la région à soumissionner. Les entreprises sont choisies à partir d'une liste régionale des fournisseurs autorisés. Pour faire inscrire le nom de son entreprise sur cette liste, le fournisseur doit présenter une demande écrite, conformément aux formalités prescrites dans la brochure d'ASC intitulée «Faites affaire avec ASC». En outre, il a été confirmé qu'aucune entreprise du N.-B. n'a vu sa demande rejetée.

4. Les entreprises de camionnage sont habituellement payées au temps, c'est-à-dire à l'heure, à la semaine, au mois, etc. Lorsqu'on loue des camions à benne, c'est pour remplacer des véhicules du MDN immobilisés aux fins d'entretien, ou pour suffire à la demande au cours d'une période de grands travaux. On fait appel à leurs services principalement pour de petits projets d'entretien éparpillés sur un territoire de 1 100 km carrés; les camions sont souvent déplacés d'un chantier à l'autre, selon la journée. Si les entreprises étaient payées à la tonne de matériau transporté par mille, il faudrait disposer d'un grand nombre de bascules, ou encore déplacer constamment des bascules portatives, ce qui causerait des retards coûteux. Les gravières disponibles sur le territoire de la base sont petites et très dispersées. Pour un même projet, on pourrait avoir besoin de plusieurs types de gravier ou de sable, ce qui compliquerait davantage les problèmes de mesure du poids de matériau transporté. Les gravières sont exploitées par des membres du MDN avec de l'équipement du MDN. Lorsque les travaux se font lentement, le fournisseur risque de voir diminuer ses revenus s'il est payé à la tonne de matériau transporté par heure. Il n'y a eu que deux cas où la méthode de paiement au temps n'a pas été utilisée, et il s'agissait de projets dans lesquels le fournisseur avait le contrôle total des opérations. Dans le premier cas, il s'agissait de travaux de construction, et le paiement était effectué par lot/projet. Dans le deuxième cas, le travail consistait à entasser du gravier, et le fournisseur était payé en fonction du volume transporté.

LES AVOCATS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 23—**M. Howie:**

Combien d'avocats le ministère de la Défense nationale emploie-t-il?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Les Forces armées canadiennes ont 64 officiers-avocats, y compris le Juge-avocat général (J.A.G.). De plus, trois avocats civils du ministère de la Justice sont présentement en affectation au bureau du JAG pour accomplir des fonctions qu'il leur assigne.

LE PROGRAMME DES CADETS—GAGETOWN

Question nº 41—**M. Howie:**

Des personnes ont-elles participé au programme des cadets à la base des Forces canadiennes de Gagetown au cours de l'été 1984 et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): Oui, en été 1984, 1,052 cadets ont participé au camp d'été Argonaut tenu à la Base des Forces canadiennes Gagetown.

[*Traduction*]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Travaux publics—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TRAVAUX PUBLICS LA LOI SUR LES CONCESSIONS DE TERRES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, reprend l'étude du projet de loi C-13, tendant à modifier la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les concessions de terres publiques, présenté par M. Hnatyshyn, au nom du ministre des Travaux publics.

Sur l'article 1—*Autres biens*

M. Hovdebo: Monsieur le président, je voudrais poser une autre question au sujet de l'article 1 avant que nous passions à autre chose. J'ai déjà demandé au secrétaire parlementaire d'où viendrait l'argent: du budget du ministère? J'ai aussi demandé si le ministre des Travaux publics modifierait les locaux sans le consentement de ceux qui se servent de l'immeuble.

• (1520)

Je vais poser ma question en évoquant une situation hypothétique. J'ignore si tel est le cas, mais je suppose qu'on ferait payer par Postes Canada des réparations à un immeuble abritant un bureau de poste. Et si Postes Canada refusaient de payer? Les Travaux publics feraient-ils les réparations quand même? Répareriez-vous un édifice qui relève de votre compétence mais qui ne vous appartient pas?

M. Stewart: Monsieur le président, le député n'a qu'à lire les notes explicatives où l'on dit «dont il n'a pas l'administration, la charge ni la gestion ou, avec le consentement du propriétaire». C'est très clair. Quant à la deuxième partie de la question, pas de contrat, pas de gestion. Le Ministère des Travaux publics a un contrat avec Postes Canada pour tout immeuble dont il a la gestion.

M. Hovdebo: A mon avis, on pourrait interpréter la modification de façon à forcer le ministre des Travaux publics—je parle d'un édifice public en état de délabrement—à faire des réparations, alors que les gestionnaires ne donneraient pas leur consentement. Que feriez-vous en pareil cas? Feriez-vous les réparations sans leur consentement?

M. Stewart: Monsieur le président, l'édifice appartient à l'État. Je ne comprends pas le sens de la question. L'édifice appartient à l'État, de sorte qu'il peut en faire ce qu'il veut.

M. Hovdebo: Mais les réparations seraient facturées aux divers ministères?

M. Stewart: Elles pourraient l'être, en effet.

M. Nickerson: Monsieur le président, je profite de l'occasion pour poser une question au secrétaire parlementaire. Le ministère des Travaux publics a signé des baux de très longue durée avec des propriétaires du secteur privé. Le loyer reflétait peut-être la juste valeur marchande il y a quinze ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'ai eu connaissance de cas où le loyer payé par Travaux publics Canada est même inférieur aux taxes municipales. Les propriétaires des édifices sont donc dans une situation financière très précaire. Sauf erreur, l'État peut renégocier ces baux, mais l'ancien gouvernement n'était pas disposé à le faire. Je ne crois pas qu'il l'ait jamais fait. Il s'ensuit que certains de ces immeubles tombent un ruine, surtout des immeubles résidentiels qui ont été loués au gouvernement. Ils n'ont pas été entretenus parce que le propriétaire n'a pas reçu d'argent pour le faire. Pourrait-on nous dire quelle est la position du nouveau gouvernement à cet égard? Est-il disposé à renégocier les baux mêmes s'il n'y est pas strictement obligé en vertu de la loi?

M. Stewart: Monsieur le président, je remercie mon collègue d'avoir posé la question. Évidemment, les baux dont il parle ont été signés par le gouvernement. Cela peut être modifié par le Conseil du Trésor. Je devrai prendre note de la question et demander au ministre s'il va soumettre la renégociation de ces baux au Conseil du Trésor.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*Location ou cession d'un ouvrage public*

M. Hovdebo: Monsieur le président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire pourquoi avoir mis l'article 2 dans le projet de loi.

M. Stewart: Monsieur le président, il s'agit encore là d'une simple question d'ordre administratif. Comme le prévoit la note explicative de l'article 2:

Objet: permettre la location ou la cession d'ouvrages publics pour lesquels la Couronne se réserve un droit d'occupation.

C'est aussi simple que cela.

M. Hovdebo: Cela signifie-t-il que vous n'aviez pas auparavant ce pouvoir?

M. Stewart: Essentiellement, oui.

M. Hovdebo: Dans ce cas, aucun des accords de location-achat intervenus jusqu'à maintenant n'était légal.

M. Stewart: Non, monsieur le président, ce n'est pas le cas. C'est une interprétation qu'il fallait autrefois demander au président de clarifier. Cela ne sera plus nécessaire désormais.

M. Hovdebo: Si le processus de location-achat était déjà légal, pourquoi insérer alors ces articles dans le projet de loi? Si vous y recouriez, c'est que vous deviez déjà en avoir le pouvoir. Tout ce que vous faites, c'est ajouter aux exigences juridiques de la disposition.

M. Stewart: Monsieur le président, jusqu'ici c'était sous-entendu. C'est maintenant énoncé clairement et en détail, de façon à ne pas laisser de doute sur ce que la loi veut dire.

M. Hovdebo: Si tel est le cas, monsieur le président, après le rapport du vérificateur général et ce qu'il a dit au sujet de la location-achat, on aurait cru que ce genre d'article n'aurait pas sa place et qu'on supprimerait l'autorisation de signer des contrats de location-achat. Le vérificateur général précise bien que la location-achat coûte beaucoup plus cher que les autres formules, et qu'on cache au Parlement le coût intégral des besoins financiers futurs afférents à l'acquisition d'immeubles par voie de location-achat.

Je pense qu'avec cela nous renchérissons sur une chose que le vérificateur général trouve mauvaise et que le ministère n'était pas sûr d'être autorisé à faire mais qu'il faisait quand même. Maintenant, nous légalisons la chose pour que le ministère puisse continuer. En tout cas, nous faisons tomber un écran de façon que les choses puissent se faire dans la légalité. C'est comme cela que j'interprète votre réponse. Il me semble à moi que le moment est mal choisi pour accorder de nouveaux pouvoirs au ministère en matière de location-achat, après ce que le vérificateur général a dit de ce genre de formule.

M. Stewart: Monsieur le président, il s'agit là d'une recommandation du vérificateur général. Comme je l'ai dit ce matin, le ministre parcourt le pays d'un bout à l'autre pour essayer de reprendre en main un ministère qui a été grandement négligé. C'est ainsi qu'à Toronto, il a fait une allocution devant 350 de ses fonctionnaires qui n'avaient pas vu un ministre des Travaux publics en dix ans. Cela en dit long sur la négligence dont le ministère a souffert. Le ministre donc parcout le pays pour entendre le personnel des Travaux publics, le vérificateur général et le Conseil du Trésor. J'ai dit cela ce matin. Je ne sais pas combien de fois il va falloir vous le répéter, pour bien vous l'enfoncer dans la tête. Quand le ministre reviendra et qu'il aura eu le temps de dominer ce qu'il cherche à faire, il va présenter les recommandations nécessaires pour que le ministère fonctionne comme il le devrait.

• (1530)

M. Keeper: Monsieur le président, il serait bon de voir un ministre des Travaux publics écouter à la Chambre. C'est peut-être une idée démodée, mais il faudrait en tenir compte.

Je voudrais aborder la question de la location-achat, qui constitue l'essentiel de cet article. A ce propos, je voudrais proposer un amendement et je voudrais savoir, monsieur le président, si je dois parler avant de proposer mon amendement ou après.

Le président: Allez-y.

M. Keeper: Je propose, appuyé par le député de Prince-Albert:

Que l'on modifie l'article 2 du projet de loi C-13 en y ajoutant le nouvel article 39.2 ci-après:

39.2 Dans les 90 jours suivant la signature d'un bail d'occupation ou d'un contrat de location-achat, en vertu des dispositions de l'article 39.1, le ministre doit faire rapport au Parlement du coût total et des obligations financières découlant du bail.

Je propose cet amendement, compte tenu des dépassements de coûts dont le vérificateur général a fait état à l'égard des locations-achats, et plus précisément parce que le vérificateur général a lui-même recommandé ce genre de chose. A la page 13-19 de son rapport, il recommande ceci:

Le ministère des Travaux publics devrait communiquer au Parlement la totalité des coûts et des fonds nécessaires au financement des biens acquis à l'aide de contrats de location-achat.

Je cherche à faire ce que j'ai demandé au gouvernement ce matin. Je lui ai posé de nombreuses questions ici même. Je lui ai demandé de prendre des mesures précises pour éviter que ces dépassements de coûts ne se répètent. Le secrétaire parlementaire s'est contenté de vagues promesses.

Il s'agit d'une recommandation précise qui porte sur deux choses. Elle fait suite aux inquiétudes du vérificateur général quant à la façon dont le gouvernement administre les biens immobiliers et, deuxièmement, il s'agit de permettre au Conseil du Trésor de disposer des données voulues pour prendre des décisions concernant les contrats de location-achat.

Dans son rapport, le vérificateur général affirme que le ministère des Travaux publics a caché des renseignements au cabinet fédéral il y a deux ans, lorsqu'il a loué trois immeubles de bureaux du centre-ville à la société Campeau, pour une somme totale de 400 millions de dollars. Ces transactions ont coûté aux contribuables plus de 50 millions et les ont empêchés d'obtenir un immeuble valant 46.5 millions pour la somme de 15 millions. Ce manque d'information a coûté très cher au contribuable canadien.

Nous proposons cet amendement pour faire en sorte que les décisions puissent être prises en toute connaissance de cause. Cela incitera le ministère des Travaux publics à fournir tous les renseignements au Conseil du Trésor, afin que ce dernier possède les données voulues pour prendre des décisions au sujet des contrats de location avec option d'achat.

Ce qui nous inquiète à propos des contrats de location avec option d'achat, c'est que la somme en jeu est très importante, soit de 1.919 milliard. La façon dont nous concluons ces contrats est absolument cruciale. Ils ont déjà coûté excessivement cher aux contribuables. Par exemple, comme je l'ai dit ce matin, selon une étude portant sur quatre contrats de location-achat conclus dans la région d'Ottawa, nous allons payer 85.8 millions de trop sur une période de 35 ans. La façon dont le gouvernement a conclu jusqu'ici ce genre de contrats a augmenté les frais des contribuables.

Je n'ai cessé de demander au gouvernement de faire des recommandations précises, de nous dire exactement comment il va éviter ces frais supplémentaires aux contribuables. Jusqu'ici, le gouvernement ne nous a fourni aucune indication précise. Nous nous sentons obligés de lui faire une suggestion concrète, du moins dans un domaine, de façon à éviter ces dépassements de coûts.

Nous demandons au gouvernement d'instaurer un système selon lequel après avoir signé un contrat de location-achat, le gouvernement devra, dans les 90 jours qui suivent, faire connaître à la Chambre des communes la totalité des coûts que représente le contrat en question.

Le président: Je regrette d'interrompre le député, mais le député de Gander-Twillingate invoque le Règlement.

M. Baker: Monsieur le président, le député a donné lecture de son amendement, puis il a entrepris de nous l'expliquer. Sauf erreur, la procédure parlementaire veut que la présidence décide de l'admissibilité de cet amendement avant que le député ne puisse entamer la discussion à son sujet.

Le président: Il existe deux façons de procéder. De toute façon, je viens de recevoir le texte de cet amendement. Je vais en donner lecture. Le député de Winnipeg-Nord-Centre propose:

> Que l'on modifie l'article 2 du projet de loi C-13 en y ajoutant le nouvel article 39.2 ci-après:
>
> 39.2 Dans les 90 jours suivant la signature d'un bail d'occupation ou d'un contrat de location-achat, en vertu des dispositions de l'article 39.1, le ministre doit faire rapport au Parlement du coût total et des obligations financières découlant du bail.

M. Nickerson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il incombe à la présidence de décider si cet amendement est recevable ou non. Il me semble qu'à première vue l'amendement n'est pas recevable pour une raison très simple.

A l'article 2, il est question de cas où le gouvernement du Canada, la Couronne, peut être soit le bailleur soit le vendeur. L'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre vise le contraire, soit le cas où la Couronne serait le locataire ou l'acheteur. Cela n'a pas de sens. Cet amendement ne saurait donc modifier l'article 39.1 parce qu'il ne rime à rien. J'espère que la présidence tiendra compte de cet argument quand elle décidera si l'amendement est recevable ou non.

M. Baker: Monsieur le président, je voudrais que le secrétaire parlementaire nous explique un peu le sens des trois dernières phrases de l'article en question et qu'il nous dise si elles correspondent généralement à l'interprétation du député.

En ce qui concerne le rappel au Règlement du député de Western Arctic, je comprends l'embarras de la présidence puisqu'il lui faudrait comprendre parfaitement le sens de cette disposition, son objet, sa portée par rapport à la loi elle-même, en vue de statuer sur l'amendement présenté par le NPD.

• (1540)

M. Stewart: Monsieur le président, la réponse à la question du député figure déjà dans le projet de loi. Le projet répond à toutes ses inquiétudes. La différence se situe au niveau de l'application et des modalités. Ce que le député disait de l'ancien gouvernement ne concerne nullement le débat en cours.

Toute l'affaire relève des pratiques comptables courantes du gouvernement du Canada. On demande déjà l'approbation du Conseil du Trésor. Voilà pourquoi je ne vois pas la nécessité de l'amendement.

Le président: Ayant écouté tous les points de vue, la présidence décide que l'amendement est recevable.

M. Keeper: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire a dit que le projet de loi répondait déjà aux préoccupations que vise l'amendement, sans toutefois préciser comment. Mon amendement veut donner suite à une recommandation du vérificateur général voulant que le coût des contrats de location ou de cession soit divulgué au Parlement. Ainsi selon l'amendement, après que le ministère des Transports aurait signé un contrat de location, il devrait le déposer à la Chambre, c'est-à-dire en préciser le coût et les modalités financières futures de manière que la Chambre en soit informée. Cela devrait aider à empêcher, à l'avenir, tout abus des contrats de location-achat et assurer que l'on n'y a recours que lorsque c'est logique du point de vue économique.

Je suis surpris que le gouvernement conservateur ne saute pas sur l'idée. C'est une idée qui cadre très bien avec les notions qu'ils préconisaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, par exemple, des dispositions qui en limitent la durée des programmes. En d'autres termes, une fois qu'un programme aurait existé un certain temps, il devrait automatiquement être réexaminé.

Le parti conservateur prétend être le parti de la Chambre des communes et vouloir que le Parlement fonctionne. De toute évidence, l'un des objectifs fondamentaux de la Chambre des communes est d'examiner la responsabilité des gestionnaires et du gouvernement en matière financière. C'est une mesure concrète que nous pourrions prendre pour empêcher le gaspillage de fonds publics à l'avenir. C'est une méthode concrète qui garantirait que le gaspillage du passé ne se répète pas. Je serais curieux de savoir pourquoi le secrétaire parlementaire ne trouve pas que ce soit là un amendement acceptable et pourquoi il n'est pas prêt à l'appuyer. Mais peut-être qu'il l'est?

M. Stewart: Monsieur le président, je ne suis pas prêt à appuyer l'amendement. Le député devrait regarder un peu plus loin dans les remarques du vérificateur général, notamment le paragraphe 13.54 à la page 13-23 qui se lit ainsi:

> Le ministère devrait faire préciser ses pouvoirs en matière de contrats de location-achat et, s'il y a lieu, faire effectuer les modifications législatives nécessaires.

Toutes ces questions seront examinées dans le budget des dépenses de 1985-1986. Les prix et les coûts sont soumis au Conseil du Trésor avant approbation. Par conséquent, je ne peux toujours pas accepter l'amendement.

M. Keeper: La mesure législative à l'étude porte sur une des recommandations du vérificateur général, celle qui dit que l'autorité du ministère des Travaux publics doit être précisée. C'est clair, mais cela ne répond certainement pas au besoin d'information du Parlement. Par le passé, le budget du ministère des Travaux publics était soumis au comité et à la Chambre des communes, mais cela n'a pas empêché le genre d'abus que le vérificateur général a relevé en ce qui concerne les contrats de location-achat.

Nous avons besoin de dispositions supplémentaires qui garantiront que les fonds publics ne soient pas gaspillés. Un gouvernement qui s'inquièterait de telles dépenses prendrait des dispositions pour rendre publics les débats sur les coûts et avantages des contrats de location-achat. L'objectif précis de mon amendement est de mettre en vigueur une des recommandations du vérificateur général voulant que les contrats de location-achat soient révélés au Parlement. Cet amendement ferait en sorte qu'il existe un mécanisme de divulgation.

M. Taylor: Monsieur le président, je comprends l'argument du député, mais le gouvernement aura-t-il les mains liées au point qu'il ne pourra plus signer de contrat sans le soumettre à la Chambre? S'il le soumet par la suite, c'est trop tard et le vérificateur général le signalera. Que veut donc l'opposition? Cherche-t-elle à lier les mains du ministre pour qu'il ne puisse plus rien faire? La Chambre ne siège ni en juillet ni en août. Or, bien des choses de ce genre pourraient survenir en juillet et en août. La loi doit être d'application pratique. Par suite de ce changement, elle ne le serait plus du tout. L'opposition voudrait que le gouvernement en saisisse la Chambre. Si c'est après coup, quelle différence cela peut bien faire si c'est déjà dans le projet de loi? Si c'est avant, le ministre ne pourrait rien faire relativement à cette étape particulière sans en saisir la Chambre.

Dans le projet de loi, nous établissons les grandes lignes. Si le ministre commet une erreur, il en assumera le blâme.

Une voix: Tout comme son prédécesseur.

M. Taylor: Oui, tout comme son prédécesseur. Nos ministres ont la volonté bien arrêtée de ne pas commettre de telles erreurs. S'ils en commettent, le vérificateur général et les députés leur demanderont des comptes. N'allons pas leur lier les mains en disant: «Faites votre travail, même si vous avez les mains liées».

M. Stewart: Monsieur le président, j'accueille avec plaisir les observations du député de Bow River. C'est ce que j'essaie de faire comprendre depuis ce matin. Afin d'éclaircir la question, le fait est que la Partie III du nouveau budget des dépenses renfermera pour l'année financière 1985-1986 tous les renseignements financiers que mon vis-à-vis essaie d'obtenir. Tout cela découle du fait que notre nouveau ministre entend lancer le ministère des Travaux publics sur une nouvelle voie en ce qui a trait à ses rapports avec le Conseil du Trésor. Je le répète, tout sera étalé au grand jour dans la Partie III du budget des dépenses de 1985-1986.

M. Nickerson: Monsieur le président, je voudrais savoir précisément ce que prévoit l'article 2. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous donner un exemple de ce qui est envisagé en vertu de cet article?

N'est-ce pas là une situation où la Couronne sera le bailleur et un particulier ou une société privée le locataire? Ou est-ce plutôt le cas envisagé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire le contraire, le gouvernement étant le locataire plutôt que le bailleur?

M. Stewart: Oui, c'est bien cela.

M. Hovdebo: Monsieur le président, je voudrais formuler une ou deux observations faisant suite à celles du député de Bow River. Dans cet amendement, nous proposons qu'après la conclusion de l'affaire, le ministère soit tenu de déposer les renseignements pertinents à la Chambre. La raison de cette requête est amplement justifiée par le chapitre 13 du rapport du vérificateur général. Le vérificateur général prétend que nous devrions saisir le Parlement de la question le plus tôt possible, car il est bon que le ministère soit poussé à faire attention, et c'est exactement ce qui se produira s'il est conscient du fait qu'on saura dans les 90 jours et non pas dans trois ou peut-être cinq ans, lors de la présentation du rapport du vérificateur général, s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. C'est là la raison d'être de notre amendement.

Je voudrais également revenir brièvement sur l'affirmation selon laquelle les renseignements demandés seront contenus dans la Partie III du budget des dépenses. Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire lorsqu'il affirme que la Partie III du budget des dépenses sera beaucoup plus complète qu'à l'heure actuelle et qu'elle permettra peut-être de réaliser l'objectif que nous tentons d'atteindre. Cependant, le vérificateur général sait fort bien ce que contiendra cette Partie III et il a quand même fait sa recommandation. Selon nous, cette recommandation et l'amendement que nous proposons sont sensés.

• (1550)

Le président: Plaît-il au comité d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'amendement de M. Keeper est rejeté par 4 voix contre 25.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 décembre, de la motion de M. Stevens: Que le projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C-15 a pour objet de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et les mécanismes d'examen qu'elle offre au gouvernement par une nouvelle loi créant Investissement Canada. D'après le gouvernement, cette agence a pour objet d'attirer les investissements étrangers au Canada et, de ce fait, d'entraîner la création d'emplois et autres avantages pour l'économie nationale.

Le mieux que je puisse dire de ce projet de loi, c'est que, si ses auteurs avaient de bonnes intentions, ils se sont néanmoins fourvoyés du tout au tout. A mon avis, il ne produira pas les résultats escomptés, plutôt le contraire. Si le projet de loi est adopté, il réduira de beaucoup l'aptitude du gouvernement à garantir que les types limités d'investissements étrangers prévus dans l'actuelle Loi sur l'examen de l'investissement étranger procurent des avantages tangibles et appréciables aux Canadiens, surtout en matière d'emplois, mais aussi qu'ils favorisent plus de travaux de recherche et de développement, la fabrication d'un plus grand nombre de pièces ici même au Canada, et l'accroissement des exportations.

Même si le contrôle exercé par des étrangers dans certains secteurs a quelque peu diminué ces dernières années, une des grande partie de notre activité économique, par rapport à tous les autres pays développés, demeure encore la propriété et sous le contrôle d'étrangers. Toutes les études effectuées jusqu'ici ont prouvé que les investissements étrangers entraînent des coûts réels pour les Canadiens, en dépit des avantages qu'ils peuvent procurer à l'économie. Certes, ils peuvent nous donner accès à de nouveaux marchés et à une nouvelle technologie que nous n'aurions pas eus autrement, mais il est manifeste que les sociétés sous contrôle étranger effectuent généralement moins de travaux de recherche et de développement dans notre pays. Elles achètent la plus grande part de leurs pièces et de leur matériel à l'extérieur du Canada et elles ont tendance à exporter moins que leurs contreparties sous contrôle canadien.

D'après un rapport publié dernièrement par Statistique Canada, les entreprises sous contrôle étranger tendent à importer beaucoup plus de pièces nécessaires à la fabrication de leurs produits que les sociétés canadiennes. Le groupe d'étude du parti progressiste conservateur sur l'avenir de la technologie de pointe au Canada a lui aussi publié un rapport au début de l'année. On y lit que, d'après des données récentes, la quantité de travaux de recherche et de développement effectués par des succursales de sociétés étrangères a tendance à être inférieure à la quantité des travaux accomplis par des entreprises canadiennes de même envergure. Tout cela signifie la vassalisation économique du Canada, dont l'économie ne sera pas en mesure de prospérer, et encore moins de survivre sur un marché mondial sans merci qui exige des pays et de leurs entreprises beaucoup d'efficacité, une forte productivité et de nombreuses innovations.

Lorsque des investissements directs permettent à des étrangers de posséder ou de contrôler des entreprises et des biens au Canada, cela signifie que des décisions-clés ayant trait à notre bien-être économique sont prises à l'extérieur de notre pays. Il s'ensuit des fuites d'intérêts et de dividendes qui contribuent à créer et à perpétuer des problèmes de balance commerciale. Je dois dire que tant que nos besoins de capitaux ne pourront être satisfaits par des sources nationales, il y aura certes place au Canada pour des capitaux étrangers et ceux-ci seront les bienvenus dans la mesure où notre économie y trouvera de véritables profits et où ces profits pourront être maximisés sur la base du coût le plus bas possible.

C'est le but de l'AEIE. Elle ne vise pas d'abord à bloquer les investissements directs étrangers, mais bien à en maximiser les avantages et à en réduire au minimum le coût pour les Canadiens, bref, à assurer des opérations avantageuses pour les investisseurs étrangers et pour les contribuables canadiens. C'est bien ce qu'elle a fait, si l'on en juge par le pourcentage élevé d'approbations, soit quelque 92 p. 100, depuis sa création en 1974. Jusqu'à récemment, du moins, ce fort pourcentage d'approbations était critiqué par beaucoup comme une preuve de laxisme de la part de l'AEIE. En réalité, il prouve que les investisseurs ont pu satisfaire aux exigences quant à des avantages importants pour le Canada, tels la création d'emplois, des activités de recherche et de développement et des exportations, dès leur première demande ou par suite de négociations avec le gouvernement, résultant en une bonne affaire et pour les investisseurs et pour le Canada.

Le taux élevé d'approbations contribue à montrer que l'AEIE n'a ni découragé ni repoussé les investissements étrangers directs dont le Canada avait besoin et qui lui étaient profitables. C'est ce que montrent aussi les statistiques sur les mouvements de capitaux étrangers, à savoir que ces investissements ont été considérablement plus nombreux après qu'avant la création de l'AEIE, en 1974. En fait, les investissements étrangers directs ont augmenté régulièrement chaque année depuis la création de l'AEIE en 1974, pour ne diminuer que légèrement peut-être au plus fort de la récession qui a frappé non seulement le Canada, mais tous les pays du monde. Au cours de la récession, les mouvements de capitaux ont ralenti partout, y compris aux États-Unis. Toutefois, au cours du premier trimestre de 1984, l'investissement étranger direct au Canada a atteint son niveau le plus élevé en bien des années.

Tout cela prouve un point important. Les mouvements de capitaux sont aiguillonnés par la perspective de profits. Les investisseurs cherchent à faire des profits. Ce n'est pas en supprimant l'AEIE pour la remplacer par un semblant d'agence appelée Investissement Canada que l'on répondra à ce besoin essentiel. Le projet de loi ne prévoit rien qui crée de réelles possibilités de profits pour les investisseurs.

Quoi qu'il en soit, l'AEIE n'a jamais examiné plus de 3 p. 100 environ des investissements étrangers directs. Elle ne s'occupe absolument pas de la principale source éventuelle d'investissements étrangers, l'actuel secteur qui est contrôlé par des étrangers au Canada. Les projets d'expansion, de modernisation ou de nouvelles usines des entreprises déjà installées dans notre pays n'ont pas besoin d'être examinés ou approuvés par le gouvernement. Les investissements sous forme de prêts ne sont pas soumis à l'approbation de l'AEIE, pas plus que les investissements insuffisants pour acquérir le contrôle d'une entreprise.

Je le répète, le projet de loi sur Investissement Canada n'aide en rien notre économie à offrir de nouvelles perspectives de bénéfice et de réussite aux investisseurs éventuels, étrangers ou Canadiens. Il ne crée pas non plus de débouchés pour leur production, un autre facteur favorable aux investissements dans un pays. Il ne fait rien pour créer une demande de la part des consommateurs ou des industries au Canada ou à l'étranger. L'adoption de ce projet de loi visant à démanteler l'AEIE ne nous procurera pas de nouveaux investissements avantageux de l'étranger, soit dans le secteur restreint visé par la Loi sur l'examen de l'investissement étranger—ce qui représente en gros les rachats de sociétés et les nouveaux projets de sociétés qui ne sont pas encore établies dans notre pays—ou dans le secteur beaucoup plus vaste des autres investissements qui, de toute façon, ne sont pas visés à l'heure actuelle par l'AEIE.

• (1600)

Le projet de loi a de nombreuses failles, c'est que même si le gouvernement prétend que le nouvel organisme Investissement Canada aura le mandat d'encourager les investissements canadiens et étrangers, aucune disposition de cette mesure n'offre d'encouragement ou de stimulant aux investisseurs canadiens. Et pourtant, l'économie canadienne offre aux Canadiens d'énormes possibilités en matière d'investissement. Le taux d'épargne est très élevé au Canada, au moins deux fois plus qu'aux États-Unis. L'objectif fondamental du gouvernement est de trouver des investisseurs étrangers pour leur brader de nouveaux secteurs de notre économie, au lieu de donner la priorité à des mesures qui inciteraient des investisseurs canadiens à répondre à nos besoins en capitaux. Cependant, nous avons largement les moyens de le faire dans notre pays, selon des études réalisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

En septembre 1981, le président de cette association a déclaré entre autres, ceci:

> Nous avons actuellement un potentiel d'épargne très important et qui croît rapidement. Il semble que 94 p. 100 . . . des nouvelles épargnes nécessaires dans les années 80 pourront être réalisées au Canada . . . il faudra importer les 6 p. 100 restants.

Puis il a ajouté:

> Cette dépendance à l'égard des capitaux étrangers sera légèrement inférieure à celles des dix dernières années et en réalité, elle disparaîtra entièrement, en chiffres nets, vers le milieu des années 90.

La semaine dernière, mon bureau a demandé au personnel du président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières s'il pouvait mettre à jour ces prévisions. On nous a dit qu'elles n'ont pas changé dans l'ensemble, si ce n'est qu'au lieu de 94 p. 100, on parle maintenant de 95 p. 100 d'épargnes pouvant être réalisées ici même au Canada pour répondre aux investissements nécessaires à notre pays d'ici la fin de cette décennie.

Le ministre a déclaré qu'Investissement Canada sera chargé d'aller inviter les investisseurs étrangers à placer leur argent au Canada. Cependant, c'est ce qu'ont toujours fait le ministère de l'Expansion industrielle régionale et ses bureaux régionaux à travers le pays, le ministère du Commerce extérieur, et surtout ses services de délégués commerciaux à l'étranger, ainsi que d'autres ministères de technologie de pointe comme celui des Communications. Les conservateurs ont l'intention, apparemment, de tout changer et de limiter le rôle du gouvernement en matière d'investissements au minuscule organisme qu'ils comptent appeler Investissement Canada. Celui-ci se composera de l'actuel personnel de l'AEIE, soit près de 130 personnes qui, pour la plupart, devront mener à bien le peu d'examens qui resteront à faire si ce projet de loi est adopté. A mon sens, le gouvernement aura beaucoup moins de travail à faire pour promouvoir des investissements avantageux pour notre pays que sous le régime libéral précédent.

Après son rachat par Renault, American Motors a décidé d'investir des centaines de millions de dollars dans l'expansion de son usine de Brampton, en Ontario, et d'augmenter considérablement les emplois dans cette région, après les négociations menées par le gouvernement libéral précédent par l'entremise de son ministère de l'Expansion industrielle régionale et de l'AEIE. Sous le gouvernement précédent, le ministère de l'Expansion économique régionale de même que l'AEIE avaient négocié l'association de la MBB d'Allemagne avec la Fleet Aircraft, une société canadienne, pour établir une usine d'hélicoptères à Fort Érié. Les choses s'étaient déroulées à peu près de la même façon dans le cas de la construction par Bell Helicopter d'une usine dans la région de Montréal. Il s'agit-là également d'investissements s'élevant à des centaines de millions de dollars. Ce sont là des exemples indiquant comment l'ancien gouvernement libéral avait favorisé la venue de capitaux étrangers au Canada, mettant en cause des technologies nouvelles, des produits compétitifs à l'échelle mondiale et des milliers d'emplois.

Loin de décourager ou d'empêcher ce genre d'investissement, l'AEIE avait cherché à maximiser les avantages pour les Canadiens et il est certain que l'intervention de l'Agence n'avait pas repoussé les investisseurs. En réduisant et en restreignant le programme de développement industriel et régional du ministère de l'Expansion industrielle et régionale l'actuel gouvernement conservateur semble vouloir concentre dans Investissement Canada les efforts de promotion du gouvernement, et il s'ensuivra qu'il y aura de moins en moins de bonnes affaires du genre pour le Canada et les Canadiens.

En outre, si la mesure est adoptée, le gouvernement ne pourra plus examiner les projets d'investissement d'une entreprise, soit une entreprise déjà établie au Canada ou une autre qui se propose de le faire, si le projet n'a aucun rapport avec l'activité de l'entreprise, quelle que soit l'importance de ce dernier. En somme, le gouvernement ne sera plus en mesure d'imposer certains engagements conditionnels à la transaction, qui procure le plus d'avantages possible au Canada, notamment dans le domaine de l'emploi, de la recherche et du développement et des possibilités d'exportation. Bref, le gouvernement ne sera plus en mesure de confirmer, comme ce fut le cas pour les projets de l'AMC à Brampton, de la MBB-Fleet à Fort Erié ou de la Bell Helicopter près de Montréal, que l'entreprise sera des plus avantageuses pour les travailleurs et l'économie du Canada.

De même, si le projet de loi est voté, le gouvernement ne pourra plus examiner toute acquisition directe d'une entreprise canadienne inférieure à 5 millions de dollars et toute acquisition indirecte où la participation de la société-mère est inférieure à 50 millions de dollars. En somme, en deçà de ces seuils, n'importe quelle entreprise pourra être achetée, ensuite fermée, et pendant que des Canadiens auront perdu leur emploi, la nouvelle société-mère pourra exporter les mêmes produits au Canada.

Si le projet de loi est adopté, non seulement ce genre de situation déplorable risque de survenir, mais les investisseurs étrangers seront encouragés à acquérir des entreprises d'une valeur inférieure à ces limites et à en faire de simples entrepôts s'ils ne les ferment pas purement et simplement après avoir exporté à l'étranger les activités de production et la technologie qu'elles auront mises au point. Le gouvernement ne pourra rien faire pour protéger les emplois des Canadiens et la technologie canadienne. Le gouvernement ne sera pas capable non plus de négocier et d'obtenir des engagements non pas simplement à préserver les emplois existants mais également à créer des emplois additionnels et procurer d'autres avantages économiques si les acquisitions sont de valeur inférieure à ces nouveaux seuils.

Le ministre a dit ne pas vouloir s'occuper de demandes pour ouvrir des comptoirs de vente d'arachides. Voilà ce qu'on appelle brouiller les pistes. Dans bien des secteurs et particulièrement dans les secteurs de technologie de pointe, les entreprises sont généralement petites, surtout au début. Des organismes comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes nous le rappellent sans cesse, les petites entreprises canadiennes, généralement contrôlées par des capitaux canadiens, constituent une source éventuellement importante de nouveaux emplois et d'innovations technologiques. En insistant pour faire adopter son projet de loi C-15, le gouvernement conservateur est prêt à laisser tout cela se perdre pour le Canada. De même, beaucoup d'entreprises d'une valeur inférieure à ces seuils sont peut-être modestes, mais elles sont d'importants employeurs et jouent un rôle très marquant dans la vie économique des localités où elles sont établies. Ce point a également échappé aux conservateurs.

Bien sûr, il y a place pour une remise à jour et une amélioration dans tous les organismes ou programmes gouvernementaux qui existent depuis un certain nombre d'années. L'AEIE est de ce nombre. Au temps où j'étais ministre, j'ai apporté aux activités administratives de l'AEIE des changements dont la réalisation n'exigeait pas de mesure législative. Ces changements étaient nécessaires pour simplifier et accélérer de beaucoup ce processus tout en en faisant disparaître les incongruités. Il est étrange qu'en élaborant leur projet de loi les conservateurs n'aient pas touché à l'un des principaux sujets de préoccupation tant pour les entreprises que pour le public en général en ce qui concerne la Loi actuelle sur l'examen de l'investissement étranger. Je veux parler du haut degré de confidentialité qu'exige la loi relativement à toutes les activités de l'AEIE. Entre autres choses, cette confidentialité empêche le gouvernement de faire connaître, sauf en termes très généraux dans les rapports de l'AEIE, tous les faits concernant les milliers d'emplois additionnels, les avantages en matière de recherche et de développement et les exportations qui ont résulté de l'application du processus d'examen de l'AEIE.

Il est également étrange, étant donné les préoccupations exprimées au sujet du prétendu arbitraire du processus actuel et que j'estime injustifiées, que le projet de loi rende vraiment arbitraire celui qu'on veut y substituer. Le projet de loi remet tous les pouvoirs de décision concernant les rares grands projets d'acquisition qui feront encore l'objet d'un examen et qui risquent d'affecter l'avenir de milliers de travailleurs, entre les mains du ministre seulement, au lieu que ces décisions ne soient prises collectivement par le cabinet.

J'avoue, en terminant, monsieur le Président, que nous avons besoin de plus d'investissements, tant étrangers que canadiens, mais surtout canadiens. Ce n'est toutefois pas ce projet de loi, s'il est adopté, qui nous les obtiendra. Avec cette mesure, le gouvernement sera moins en mesure de protéger les emplois que détiennent actuellement les Canadiens et notre technologie, et aussi de déterminer de façon réaliste le nombre maximum d'emplois et d'avantages économiques divers qui résulteront directement des investissements étrangers.

Lorsqu'on juge ce projet de loi il faut aussi tenir compte du tort que les compressions budgétaires imposées à la société Radio-Canada vont vraisemblablement causer à notre identité culturelle. Il est troublant d'entendre notre premier ministre confirmer à New York son intention de brader encore notre économie aux étrangers, et aussi de constater que le gouvernement semble disposé à mettre en péril notre souveraineté économique et politique et nos perspectives de croissance par ses tentatives pour libéraliser complètement le commerce continental. Il y a de quoi alarmer les Canadiens. Ce projet de loi est défectueux d'un bout à l'autre. Il faudra que les députés de même que les Canadiens l'étudient attentivement. Il ne mérite pas le soutien de la Chambre. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saint-Jacques (M. Guilbault):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-15, loi concernant l'investissement au Canada, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu l'amendement proposé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray). C'est donc sur cet amendement que porte maintenant le débat. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je me demandais si le leader de l'opposition à la Chambre, qui est un ancien ministre, avait eu l'occasion de discuter avec le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) de la position que ce dernier adopte à l'égard du projet de loi. Lors de l'étude du projet de loi à la Chambre l'autre jour, le député de Laval-des-Rapides a dit qu'il ne l'appuierait pas parce qu'il n'allait pas assez loin. Il en a parlé comme d'une mesure qui visait à contrôler l'investissement étranger. Je me demande si c'est aussi l'opinion du député de Windsor-Ouest et dans ce cas, pourquoi il s'oppose à un contrôle sévère de l'investissement étranger. Le projet de loi placerait sous surveillance 80 p. 100 des investisements étrangers prévus. Pourquoi le député serait-il contre le projet de loi sachant que le gouvernement précédent dont il était membre a pris en sérieuse considération toutes les propositions d'investissement étranger les unes après les autres? Le cabinet s'est prononcé sur environ 860 cas par un.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, mon collègue soulève un point important. Je crois que la contradiction n'est pas de notre côté, mais du sien. A entendre les principaux porte-parole du parti conservateur dénoncer les difficultés et le préjudice que cause l'examen de l'investissement étranger, on se demande pourquoi le gouvernement n'a pas proposé dans le projet de loi l'abolition pure et simple de cet

examen au lieu d'en laisser subsister une infime partie pour le plaisir du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

La position conservatrice est la contradiction même. Si ce point de vue était pris au pied de la lettre, on ne laisserait au ministre aucun pouvoir de surveillance. Mais le gouvernement a conservé un mécanisme d'examen. Par là, il admet que les problèmes que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et moi avons exposés dans nos discours sont réels. Au lieu d'aborder ces problèmes de front, les conservateurs vont rendre plus ardue la tâche du gouvernement, au nom de la population canadienne, d'y remédier de manière constructive et avantageuse. Le gouvernement prétend qu'il va surveiller un nombre limité de gros investissements, mais il va craindre pour l'avenir des collectivités canadiennes quand il va constater les répercussions des petits investissements, surtout dans les domaines de haute technologie.

Je voudrais répliquer au dernier point que le député a abordé, soit le temps que le cabinet a consacré aux cas d'investissement étranger. Le ministre intéressé a révélé qu'une proportion de 20 p. 100 de l'ordre du jour aux séances du cabinet était consacrée aux affaires de l'AEIE. Cela aurait pu être plausible. Je voudrais dire au député—et je crois pouvoir le faire sans violer le principe du secret auquel le premier ministre tient tant—que le cabinet ne consacrait pas 20 p. 100 de son temps à l'étude des affaires de l'AEIE. Nous avions des méthodes permettant d'examiner rapidement ces cas. Des consultations interministérielles approfondies étaient prévues. On tenait entièrement compte des effets régionaux et tout un ensemble de programmes. Cela fera entièrement défaut dans ce projet de loi C-15 peu judicieux et tronqué. C'est pourquoi nous devons, au nom des Canadiens, nous opposer à ce projet de loi.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'éprouve une certaine sympathie envers le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Il avait proposé la création de l'AEIE peu de temps après son élection, il y a quatre ans, et voilà qu'elle est maintenant liquidée. Au cours de la dernière année d'existence de l'AEIE, son gouvernement a autorisé 96 p. 100 des acquisitions. Quelle est la différence entre sa position des quatre dernières années et celle du gouvernement actuel? Je n'en vois guère.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il y a une énorme différence. Je regrette de dire que les œillères habituelles du NPD l'empêchent de voir la différence.

Tout d'abord, nous nous opposons à ce que le processus actuellement en vigueur soit modifié de façon à soustraire à tout examen les acquisitions directes représentant moins de 5 millions de dollars. Nous nous opposons à la modification supprimant l'examen pour les acquisitions indirectes inférieures à 50 millions de dollars. Nous nous opposons à ce que toutes les nouvelles entreprises soient soustraites au processus de l'AEIE. Nous nous opposons à ce que seul le ministre soit chargé d'effectuer ce qui reste de cet examen. Je pourrais continuer dans la même veine, mais je crois avoir donné suffisamment d'exemples qui révèlent que nous avions adopté une attitude très différente de celle du gouvernement conservateur.

En deuxième lieu, contrairement aux conservateurs, nous avons adopté une attitude sans détours. Nous estimons qu'une proportion élevée de mainmise étrangère présente à la fois des problèmes et des avantages et nous voulons en profiter au maximum dans la mesure où nous avons besoin de capitaux étrangers et minimiser les coûts tout en prenant des mesures importantes et positives en vue d'encourager les investissemnents canadiens. Il n'en est aucunement question dans le projet de loi C-15 qui semble mal inspiré. Comme je l'ai signalé dans mon discours, si le dernier gouvernement a approuvé de nombreuses demandes adressées à l'AEIE—et il l'a fait—cela signifie que les investisseurs étaient disposés à conclure des marchés qui procuraient des avantages appréciables. La loi ne constituait pas un obstacle. Le gouvernement et ses collaborateurs ont accompli leur devoir et se sont assurés que les marchés apportaient des avantages appréciables tout en étant satisfaisants pour l'investisseur et, ce qui est encore plus important, pour les Canadiens, notamment les travailleurs canadiens.

M. Taylor: Monsieur le Président, je voudrais souligner rapidement trois points. D'abord, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a parlé de mainmise étrangère. Nous ne cédons pas la mainmise aux investisseurs étrangers. Ils devront respecter nos lois. Ils recruteront des Canadiens et devront payer des impôts au Canada. Nous ne leur cédons pas tout.

Je pourrais donner un exemple au député. Quand nous avons réclamé des fonds pour exploiter l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta—et si nous n'avions pas agi de la sorte, nous n'aurions pas l'industrie actuelle—l'est du Canada ne voulait pas verser un cent, ni la Grande-Bretagne non plus. Mais, lorsque nous sommes allés États-Unis, les Américains ont avancé l'argent et fait sans succès plus de 200 forages. Avant de découvrir du pétrole, ils ont dépensé des millions de dollars. Nous n'avons rien abandonné aux Américains à vil prix. Ils ont investi leur argent en respectant nos lois et nos règlements. C'est là la voie que le gouvernement a choisie.

Deuxièmement, le député a dit que le Canada perdrait son identité. Il n'en sera rien. Nous sommes Canadiens et nous le resterons. Accepter de l'argent étranger pour aider à développer nos ressources, ne signifie pas que nous perdons notre identité. Nous conserverons notre souveraineté et notre identité. Ils utiliseront leur argent pour embaucher des Canadiens. Ils paient des impôts et le pays s'enrichit. Voilà la différence avec notre proposition.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Windsor-Ouest . . .

M. Taylor: Mon troisième point . . .

Mme Copps: Il n'est pas membre de l'administration Reagan . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de Bow River (M. Taylor) a un autre point, qu'il l'expose.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député a dit que, pendant le régime des libéraux, des millions de dollars sont venus chez nous et que des milliers d'emplois ont été créés. Comment se fait-il alors que 9 milliards aient quitté le pays? Pourquoi y a-t-il 1.5 million de chômeurs? Où sont ces milliards? Où sont les emplois?

• (1620)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si le député a parlé d'une façon qui jette plus d'huile sur le feu

que de lumière sur la question, il a soulevé certains points qui, je pense, aideront à situer le débat. Le fait est que, durant l'ensemble de la période, il y a eu un apport net de capital étranger. Le départ de capitaux résultait en grande partie de l'acquisition, par les Canadiens, d'avoirs importants, notamment dans le secteur du pétrole et du gaz, ce dont le député a parlé. Je ne sais pas pourquoi il s'oppose à cela. Si nous achetons quelque chose à des étrangers, il est certain que nous devons le payer. J'espère que le député ne s'oppose pas à cela et ne préconise pas la confiscation de ces avoirs, car, si tel est le cas, je ne saurais partager son point de vue.

Deuxièmement, le député a raison lorsqu'il dit que les investisseurs étrangers doivent se conformer à nos lois. Quelqu'un a demandé, je pense que c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens), à moins que ce ne soit au premier ministre (M. Mulroney), ce qui empêchait une société de prendre le contrôle d'une société canadienne et de la fermer pour supprimer un concurrent ou exporter à partir d'un établissement situé à l'étranger. Je pense que la réponse était qu'elle agirait honorablement, mais que, de toute façon, elle serait soumise à nos lois. Voilà, monsieur le Président, où le bât blesse. Nous n'aurons plus les lois dont nous disposions pour nous assurer . . .

M. Mayer: Ne soyez pas stupide. Personne ne va acheter une entreprise pour la fermer.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce que nous voulons, c'est un comportement bénéfique pour l'investisseur et pour le Canada.

Troisièmement, lorsque j'ai parlé de Radio-Canada . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. La période des questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à un autre député, je dois informer la Chambre, conformément à l'article 45 du Règlement, des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—La Constitution—L'appel concernant une contravention unilingue au Québec. *b*) Le factum du gouvernement fédéral; le député d'Algoma—La Société du crédit agricole—Le moratoire sur les saisies d'exploitations agricoles. *b*) Le programme proposé aux États-Unis; le député de Winnipeg-Nord—La Société Radio-Canada—L'effet des compressions budgétaires sur les auteurs et les artistes. *b*) Les répercussions sur les revenus.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi d'adresser la parole sur ce projet de loi concernant l'investissement au Canada. J'œuvre depuis cinq ans dans le domaine des politiques publiques relatives au développement économique, et en cours de chemin, j'ai eu à me pencher sur les dossiers de l'agence de tamisage des investissements étrangers. J'en ai conclu que le doctrinaire et l'idéologique n'ont pas leur place dans le domaine du développement économique.

Monsieur le Président, les instances de l'opposition, tant celles du parti libéral que du Nouveau parti démocratique, ont affiché une haute teneur d'émotivité et d'idéologie doctrinaire jusqu'ici. Pourtant, nous avons vu les ravages qu'a créés le Programme énergétique national parce qu'il était en trop majeure partie motivé par le doctrinaire. Ce programme était inspiré par un désir de centralisation du contrôle de l'industrie pétrolière au niveau fédéral surtout pour damer le pion aux provinces productrices qui semblaient afficher, selon l'administration libérale du temps, une trop vive indépendance face au gouvernement fédéral.

Nous avons vu aussi, monsieur le Président, les ravages du budget MacEachen de 1980, lui aussi inspiré d'idées doctrinaires et animé du désir d'affaiblir le secteur privé et les individus qui, selon la même administration libérale d'alors, semblaient vouloir établir des méthodes d'affaires et des priorités de développement et de croissance qui différaient de celles que l'État épousait à ce moment-là. Donc, c'est surtout parce que ce projet de loi C-15 s'en va dans la bonne voie pour enrayer l'influence des approches doctrinaires que je l'appuie et voudrais le déférer rapidement au comité pertinent de la Chambre pour que l'on puisse, d'une façon constructive et responsable, l'analyser sérieusement et lui apporter les amendements qui s'imposeront suivant notre examen.

Il faut utiliser une méthode très simple d'analyse quand nous nous penchons sur les façons d'encourager le développement économique, monsieur le Président. Est-ce que la méthode ou la mesure ou le retrait d'une mesure favorisera le développement ou non? C'est là la question à poser. Naturellement, aujourd'hui, nous avons évolué au point où nous considérons que la protection de l'environnement et des emplois fait partie des aspects positifs à soupeser. Donc, il ne s'agit pas d'un développement qui ne respecte pas la qualité de vie, au contraire!

Le projet de loi à l'étude stipule qu'il a pour but de reconnaître que l'investissement est le pivot de la croissance économique et de la création d'emplois ainsi que la clé du développement de la technologie. Voilà pourquoi il est présumé que l'investissement au Canada, par des Canadiens ou des non-Canadiens, est susceptible d'apporter des avantages au Canada.

Le projet de loi prévoit la constitution d'une nouvelle agence qui s'appelle Investissement Canada. Il prévoit aussi l'examen des investissements d'importance par des non-Canadiens afin

d'assurer que la présomption relative aux avantages de l'investissement soit bien justifiée. Les investisseurs non canadiens qui prévoient faire des acquisitions de moindre importance ou créer de nouvelles entreprises n'ont seulement qu'à déposer auprès de l'agence un avis de leurs intentions.

Ce n'est donc pas l'arrêt de mort de la protection de la propriété canadienne ou l'arrêt de mort de notre fierté en nos propriétés canadiennes, mais tout simplement un nouveau projet de loi qui a un aspect plus positif et moins doctrinaire que celui qu'il va remplacer.

J'ai remarqué, monsieur le Président, que l'agence de tamisage déjà existante avait approuvé plus de 90 p. 100 des demandes d'acquisition au pays, ce qui nous porte immédiatement à nous demander si les vastes sommes consacrées à cet exercice ont été bien dépensées ou même bien allouées. On a eu des besoins prioritaires dans l'économie et au pays, et je me demande si ces sommes qui ont été allouées à un exercice qui ne semble pas avoir été si essentiel ont vraiment été bien allouées, surtout lorsque nous considérons que depuis l'existence de l'agence de tamisage, la propriété canadienne a augmenté d'une façon régulière malgré l'augmentation de l'investissement étranger direct au pays.

Je cite, monsieur le Président, le rapport intitulé: CALURA. Sur ce tableau, on remarque les pourcentages pour 1971, 1976 et 1981 du contrôle étranger des industries non financières au Canada. On remarque, par exemple ... et je ne vais citer que quelques domaines. En agriculture, la propriété étrangère a diminué de 9 p. 100, dans le domaine des mines, de 32 p. 100, dans le domaine des aliments, de 17 p. 100, dans le domaine de la première transformation de métaux, 28 p. 100. Alors, en tout, le contrôle étranger dans ces domaines a diminué de 11 p. 100 malgré le fait que l'agence de tamisage a approuvé plus de 90 p. 100 des demandes d'acquisition des non-Canadiens.

Je voudrais souligner, monsieur le Président, que dans ce même rapport, on accepte que l'investissement indirect a crû au pas. C'est là un autre aspect de toute cette question de l'investissement étranger que je voudrais discuter ici. Les investissements sous forme de capitaux directs sont préférables aux investissements sous forme de dettes, car les premiers créent des emplois et apportent un rendement et à l'investisseur et au pays hôte. L'investisseur doit réussir pour prélever des profits et des dividendes.

Comme le dit un rapport préparé par le «Conference Board of Canada»:

• (1630)

[*Traduction*]

Au XIX^e siècle, les capitalistes étrangers avaient une préférence marquée pour le Canada puisqu'ils achetaient des obligations de nos municipalités et de nos sociétés ferroviaires. Mais au début du XX^e siècle, ces placements de portefeuille ont rapidement cédé la place aux investissements étrangers directs. Sur le plan économique, l'importance de cette transition tient surtout au fait que l'investissement direct comporte généralement un transfert, de la société-mère à la filiale, d'actifs incorporels et immobiliers comme la technologie, le contrôle de la gestion, la conception de produits ou la position commerciale de la société sur le marché. De même, l'investissement direct peut entraîner l'intégration vers la société-mère des opérations susceptibles de lui assurer la sécurité des approvisionnement en matières premières. Il est préférable, du point de l'investisseur, que la société-mère ait la haute main sur la gestion pour protéger ses actifs spéciaux ou non transférables ou encore pour asseoir sa position commerciale.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce qui veut dire que l'investissement direct nous apporte des emplois et des entreprises rentables. Tandis que la dette nous donne une situation où le créancier étranger prélève son rendement, et le pays débiteur n'a ni emploi, ni rendement, ni «retour» sur son investissement, le pays hôte des capitaux empruntés plutôt qu'investis directement se retrouve avec une dette croissante qui influence l'inflation et les taux d'intérêt domestique et qui nuit à ses possibilités de développement.

C'est d'ailleurs parce que le pays s'est endetté d'une façon irresponsable que nous nous trouvons économiquement dans une impasse aujourd'hui. Cette situation nous a conduits à avoir à accepter des mesures qui nous répugnent, comme l'adoption, par exemple, de la hausse de 1 p. 100 sur la taxe de vente qui avait été préconisée par l'administration libérale précédente et celle de l'augmentation des tarifs pour divers services que rend le gouvernement et qui nous a aussi apporté les coupes dans certains services. Bien qu'il soit vrai que la majeure partie de ces coupures tranchent dans les frais administratifs, il nous répugne, cependant, quand même d'avoir à les mettre à exécution à ce temps-ci étant donné le chômage actuel.

Tous les députés de la Chambre savent, monsieur le Président, qu'un individu peut donner l'apparence d'une stabilité économique, de l'affluence et de la grande propriété. Il peut le faire en se baladant dans une auto louée à long terme, en habitant une maison hypothéquée à 90 p. 100 et en s'habillant à l'aide des cartes de crédit. Mais on sait aussi que le jour où le revenu diminue ou qu'on ne réussit pas à satisfaire aux versements, c'est la catastrophe! Il se sent peut-être propriétaire, mais c'est l'illusion de la propriété.

Je crois donc qu'il y a une situation analogue entre cette marche que nous avons entreprise comme pays sous des administrations précédentes vers l'endettement, comparativement à l'investissement direct de capitaux qui créent des emplois et qui nous donnent une marge de manœuvre pour pouvoir assumer nos responsabilités comme société juste qui veut se pencher sur le sort des moins bien nantis.

Le Canada, monsieur le Président, depuis une décennie, se balade en Buick de location. Il reçoit ses amis au club de golf sur sa carte Visa. La dernière note présentée au ministre des Finances (M. Wilson) indique un déficit d'au moins 34 milliards de dollars et une dette de plus de 150 milliards de dollars.

Je crois qu'il est temps de mettre les ciseaux dans certaines de ces cartes de crédit, monsieur le Président. Pas toutes, naturellement, parce que le crédit est aussi un instrument de croissance économique, mais certaines.

De plus, je crois aussi qu'il est temps de se demander si nous ne vivons pas l'illusion de la propriété, si notre dette est la seule somme ou la seule propriété la plus importante que nous possédons vraiment à 100 p. 100.

Monsieur le Président, j'ai mentionné au début que le doctrinaire n'a pas sa place dans le domaine du développement. Je

voudrais référer à cette étude du Conference Board où l'on retrouve des commentaires sur la naissance de l'agence de tamisage selon la recommandation du rapport Gray.

Je regrette que l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray) ait quitté la Chambre, car je crois qu'il serait intéressé à entendre ce commentaire.

Donc, le Conference Board dit dans son rapport:

[*Traduction*]

Le rapport Gray a suscité de vives réactions surtout parce que le public était très sensibilisé à la question de l'investissement étranger et que l'équilibre politique était très précaire après les élections fédérales de 1972, puisque les libéraux formaient un gouvernement minoritaire, si je ne m'abuse. Cette situation était attribuable au Nouveau parti démocratique qui réclamait un mécanisme quelconque de tamisage de l'investissement étranger. Devant les pressions exercées par le groupe Waffle, l'aile radicale de ce parti, les néo-démocrates ont exploité à leur tour la situation en utilisant leur position déterminante dans l'équilibre des partis pour faire pression auprès des dirigeants libéraux. C'est dans cet atmosphère politique que le rapport Gray allait devenir une cause célèbre.

[*Français*]

. . . cause célèbre. Et le rapport continue en disant que: Il y a un certain nombre de . . .

[*Traduction*]

Un certain nombre de porte-parole des milieux universitaires, politiques et des affaires sont sympathiques à l'idée d'abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cependant, on ne saurait dire si les forces qui voudraient abolir l'Agence arriveront à vaincre les intérêts politiques qui voient en elle un symbole électoral et politique important. Par ailleurs, ouvrir aux nouveaux investissements l'accès du Canada sans les assujettir à l'examen de l'Agence réduirait sûrement le volume de travail de l'Agence et partant contribuerait à accélérer le processus. Les nouvelles demandes constituent la moitié environ de toutes les demandes qu'elle reçoit. Nous pouvons en conclure que l'Agence, après un examen approfondi, est d'opinion que les projets d'acquisition ne risquent guère d'avantager beaucoup le Canada. Qui plus est, certaines sociétés canadiennes pourraient accueillir fort mal l'idée d'une politique d'entrée des investissements étrangers libre de toute entrave, car l'Agence les protège dans une certaine mesure contre leurs concurrentes étrangères. Je sais que c'est là un symptôme très mauvais pour un pays commerçant comme le nôtre qui a besoin d'une industrie florissante et qui doit cesser de se réfugier derrière le paravent de barrières non douanières.

Nos principaux partenaires commerciaux, les députés le savent, ressentent à la fois la crainte d'un protectionnisme grandissant et le besoin de plus en plus marqué de favoriser le libre-échange entre les peuples, de façon à accroître l'embauche dans divers pays, y compris le nôtre. Le Canada devrait travailler à consolider ses secteurs industriels pour soutenir la concurrence des pays étrangers chez nous et s'assurer de nouveaux débouchés chez eux. Nous devons donc rechercher l'équilibre entre laisser nos secteurs les plus faibles à la merci de la concurrence et chercher énergiquement de nouveaux marchés qui ne nous seront accessibles que si nous acceptons d'ouvrir aux pays étrangers l'accès aux nôtres. Les pays qui ont besoin d'écouler chez nous leurs spécialités verraient d'un mauvais œil tout effort de notre part pour leur interdire à eux et à leurs capitaux l'accès à nos marchés. Toute la question de la stabilité économique mondiale et du service de la dette dans les pays en voie de développement est également liée à notre capacité de commercer partout dans le monde. Voilà pourquoi . . .

M. Benjamin: Qui a écrit cela?

Mme Mailly: C'est moi. Voilà pourquoi j'exhorte la Chambre à saisir sans tarder de ce projet de loi notre comité permanent compétent, de façon qu'il l'étudie pour s'assurer qu'il est bien en tout conforme à nos vœux. Nous voulons également qu'il veille à ce que le mandat du ministre pour ce qui est de la mise en œuvre d'Investissement Canada soit également conforme en tout à nos vœux . . .

[*Français*]

. . . parce que nous ne signons pas l'arrêt de mort du principe du tamisage essentiel ou de la protection de la propriété canadienne dans ce projet, monsieur le Président. Au contraire, nous instillons une dimension positive d'investissement assortie à une protection réaliste de nos intérêts canadiens les plus chers.

On remarque dans ce projet de loi, monsieur le Président, que les responsabilités du ministre et de l'agence sont les suivantes: encourager l'investissement de la façon qu'ils jugent indiquée, aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique.

J'ai remarqué, monsieur le Président, dans ce même rapport que je citais tout à l'heure du Conference Board que la France a adopté ce genre d'ouverture. Malgré le fait que la France, en ce moment, a un gouvernement socialiste, tout de même ce gouvernement est suffisamment intéressé au développement de son pays pour s'apercevoir qu'il devait encourager les pays à venir investir, encourager l'entreprise privée. Alors, dans leurs mesures de tamisage, ils ont cet aspect positif que nous voulons ici imiter, aider les entreprises à reconnaître les investissements chez nous tout en étant très attentifs à la protection de notre propriété et à nos intérêts canadiens.

On dit aussi dans ses responsabilités: c'est de faire des études, des analyses sur l'investissement tant au plan national qu'international. Encore une fois, j'ai remarqué dans la définition de l'agence, enfin de l'organisme de tamisage de France, cette même attitude, fournir des services notamment d'information en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique au Canada, aider à l'élaboration des politiques en matières économiques et industrielles qui influencent l'investissement au Canada, assurer que les avis, les examens d'investissement au Canada, assurer que les avis, les examens d'investissement soient conformes à la loi. Alors, je vois ici moi des choses très positives, je vois une intervention sérieuse, responsable de la part du ministre et de son agence dans le domaine de l'investissement au Canada. Je ne vois pas ce qu'on nous laisse entendre depuis quelques jours, la vente totale de nos intérêts, un oubli, une négligence de notre fierté et de notre propriété canadienne.

Alors, monsieur le Président, je crois que ce projet de loi est un projet de loi de valeur qui devrait vraiment être étudié sérieusement dans nos comités, sans partisanerie, avec ce que nous avons en commun qui est l'intérêt dans notre pays, dans notre génération d'aujourd'hui, nos jeunes d'aujourd'hui qui sont en chômage mais aussi pour nos enfants de demain. Nous

devrions nous pencher sur ce projet de loi et vraiment en faire le premier projet de loi où on a pu se mettre d'accord sur le fait qu'avant tout ce sont les intérêts de nos Canadiens, de nos jeunes, de nos gens âgés qui ont besoin de fonds pour leurs caisses de retraite, de nos femmes qui ont besoin qu'on ait une économie saine pour pouvoir atteindre à l'égalité. Nous devrions nous pencher dans ce comité, monsieur le Président, sur ce projet de loi, et en faire un projet de loi dont nous serons tous fiers, qu'importe le côté de la Chambre où nous nous trouvons.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Essex-Windsor a la parole.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ai quelques questions pour la députée, si possible. Je voudrais dire d'abord que c'est un discours très intéressant, et je suis d'accord sur le fait qu'il est important de considérer cette idée d'une façon non partisane. Mais je pense qu'il y a des problèmes très importants dont la députée doit tenir compte dans ce genre de considération.

La première chose: Pourquoi a-t-on décidé de faire un changement pour abolir le processus de considération des investissements nouveaux? Est-ce très important pour les petites entreprises canadiennes de regarder ces petits investissements?

La deuxième chose, c'est la question des . . .

• (1640)

[*Traduction*]

Je continue en anglais maintenant car ma connaissance du français n'est pas suffisante pour parler de subtilités comme une prise de contrôle indirecte. En quoi une prise de contrôle indirecte, ce que le projet de loi autorise désormais, va-t-elle nous aider à réduire le chômage, ce que le député désire de tout cœur, j'en suis persuadé?

[*Français*]

C'est important pour la députée de regarder ce qui arrive en France, parce que le gouvernement en France a décidé que oui, c'est important d'avoir des investissements étrangers en France. Mais pour faire cela, ce n'est pas nécessaire d'abolir tous les règlements sur les investissements parce que, à mon avis, c'est maintenant le cas que si une société étrangère voulait établir une usine en France, c'est nécessaire d'avoir la permission du gouvernement. Ce n'est pas vrai qu'on a changé les règlements pour changer tout cela.

[*Traduction*]

En bref, monsieur le Président, je crois que nous devons étudier cette question de façon sérieuse et consciencieuse. A l'instar du député, je crois qu'il est important de le faire en comité. A cette fin, il faudra absolument débattre la limite de la prise de participation dans le cas de petits investissements étrangers, la possibilité d'examiner d'une façon ou d'une autre les nouveaux investissements qui sont faits par des étrangers au Canada, et l'importance des prises de participation indirectes. Je me demande, en tant que membre de ce comité . . .

[*Français*]

. . . si le député peut dire: Est-ce que c'est vrai que tous les députés progressistes conservateurs veulent regarder ces choses avec un . . .

[*Traduction*]

. . . esprit ouvert, comme le premier ministre (M. Mulroney) le dit si bien. Pouvons-nous nous attendre à cela?

[*Français*]

Mme Mailly: Je remercie mon collègue de ces questions.

A la première question ayant trait aux limites imposées pour exonérer les acquisitions en deçà de cinq millions, justement, je crois que c'est là un aspect que l'on devrait discuter au comité, savoir si ces cinq millions reflètent vraiment la réalité et serviront à protéger les PME. Je crois, d'après les données qu'on avait jusqu'à maintenant, que vu le nombre d'acquisitions qui ont été approuvées par l'ancienne agence de tamisage sans qu'il en résulte de dommage dans le domaine des PME, le chiffre de cinq millions que le ministre a choisi semblait être un chiffre qui pourrait régler le problème de ne pas faire un barrage aux investissements qui sont favorables au Canada tout en protégeant les PME qui sont peut-être plus faibles que d'autres. Mais c'est vraiment là un des sujets très sérieux sur lesquels on devrait se pencher au comité, et c'est pourquoi j'aimerais qu'on s'y rende rapidement plutôt que de passer plusieurs heures à peut-être se défouler un peu à la Chambre, car je ne crois pas que ce soit tellement constructif.

A votre deuxième question: Pourquoi le changement à ce point-ci? Eh bien parce que, comme je l'ai mentionné au début de ma déclaration, plus de 90 p. 100 des acquisitions ont été approuvés par l'agence de tamisage, ce qui, peut-être, nous porte à penser que les règlements n'étaient pas réalistes. Autrement on aurait vu des résultats où peut-être la moitié n'aurait pas été approuvée ou peut-être plus. Mais là on voit que c'est presque 100 p. 100 qui ont été approuvés malgré qu'on a fait un tamisage qui nous a coûté, je crois . . . qu'on estime à $6,000 par dossier. Voilà donc pourquoi le changement s'impose. C'est un peu une mesure d'économie, savoir si les projets de loi, les agences qui existent déjà ont vraiment un rôle essentiel surtout quand elles nous coûtent cher et pour voir si on ne peut pas obtenir les mêmes résultats d'une façon qui coûte moins cher. Il y a un aspect de cela.

Il y a aussi l'aspect des transferts indirects entre non-Canadiens et non-Canadiens. Bien là, je crois que si déjà l'acquisition était entre les mains des étrangers et que tout allait bien, à ce moment-là, nous nous poserons la question: Est-ce que l'État a sa place dans un échange entre deux individus ou deux personnes morales pour des raisons peut-être qui sont plutôt idéologiques? Mais cela aussi est un aspect que, j'en suis certaine, mon honorable collègue voudra discuter en comité.

A la dernière question de l'honorable député sur . . . plutôt son commentaire sur la situation en France, je crois qu'il sera d'accord pour dire que la France, récemment, a pris une nouvelle direction, savoir qu'au début on semblait vouloir beaucoup plus mener l'économie d'une façon traditionnelle avec des méthodes socialistes traditionnelles.

Mais on s'est aperçu que la France ne vit pas dans le vide, elle vit dans un monde où le commerce doit traverser les frontières, autrement on ne réussit pas à créer la croissance économique dans le pays.

Alors, la même situation existe pour le Canada, et peut-être encore plus pour le Canada, parce que nous n'avons pas le Marché commun qui apporte une certaine protection à la France. Alors, je crois que la France s'en vient beaucoup plus de notre côté que peut-être le député ne voudrait l'admettre,

mais j'ai l'impression que nous allons dans la bonne voie et que d'autres pays, pour qui ce n'est pas une attitude traditionnelle, semblent faire la même chose.

Mais ce sont encore là des choses que l'on discutera, j'espère, en comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne maintenant la parole à l'honorable députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

• (1650)

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense qu'on pourrait très bien appuyer ce projet de loi si on le renommait: «Abandon Canada», parce que plus exactement, c'est ce qui se produit avec la législation telle qu'elle est présentée.

J'ai seulement deux petites questions à poser à l'honorable députée . . .

[*Traduction*]

Oui, je suis prête à souscrire à ce projet de loi s'il est rebaptisé «Abandon Canada».

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Copps: Si on le rebaptise «Abandon Canada» . . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) a la parole.

Mme Copps: On décrirait bien mieux ainsi le contenu de ce projet de loi.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai deux petites questions à poser. Une question: Quelles seront les garanties données après ce projet de loi . . . alors que la loi sera adoptée? Quelles garanties seront données, par exemple, aux ouvriers de Sainte-Thérèse qui sont maintenant confrontés au phénomène que la compagnie General Motors des États-Unis a décidé de ne pas procéder avec un investissement de milliards de dollars au Canada et qu'ils vont maintenant faire ce même investissement aux États-Unis? Quelles seront les garanties données aux ouvriers du Québec pour qu'une compagnie telle que la General Motors qui s'est déjà installée dans l'Accord sur l'automobile, quelles seront les garanties données, pas seulement pour les emplois déjà existants, mais dans l'investissement futur?

Car une crainte réelle existe maintenant chez les ouvriers, surtout chez ceux de l'industrie de l'automobile, que maintenant les États-Unis et les compagnies de l'automobile américaines vont essayer d'investir aux États-Unis parce que nous avons essayé de créer des syndicats au Canada. Quelles seront les garanties données par votre gouvernement pour assurer que les milliards d'investissements, comme ceux que nous avons déjà vus à Sainte-Thérèse dans le Québec, ne seront pas annulés par des compagnies américaines qui voient seulement leurs profits au niveau des États-Unis, et ne voient pas la situation des ouvriers canadiens?

La deuxième question est la suivante:

[*Traduction*]

Quel genre de garantie? Le gouvernement a déjà décidé de se débarrasser de sociétés comme Canadair et de Havilland.

M. Benjamin: Personne ne les achètera de toute façon.

Mme Copps: Je voudrais savoir, suite à ce projet de loi, quel genre de garanties en matière d'emploi le gouvernement donnerait-il aux travailleurs de sociétés comme de Havilland si un acheteur étranger se présentait? Quelles garanties le gouvernement est-il disposé à donner à ces travailleurs et plus précisément quelles modifications le gouvernement est-il disposé à apporter au Pacte de l'automobile pour s'assurer que le genre d'investissement annulé à Sainte-Thérèse . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La députée de Gatineau (Mme Mailly) devra répondre à la question à un autre moment ou rencontrer plus tard la députée d'Hamilton-Est (Mme Copps). La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée d'Hamilton-Est (Mme Copps) soulève des questions intéressantes. La Chambre est-elle prête à donner son consentement unanime pour qu'on y réponde?

M. Gauthier: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre à la députée de Gatineau de répondre aux questions de la députée d'Hamilton-Est?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Non.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je serai très bref. Je pourrais peut-être parler quelques minutes, jusqu'à 17 heures, d'un article de ce projet de loi dont on n'a pas encore parlé. Quelle est la principale raison du renvoi à six mois? Pourquoi ne pourrait-on pas poursuivre l'étude de ce projet de loi à moins que le gouvernement du Canada ne prenne certaines initiatives? Je vous le dis, monsieur le Président, le ministre qui a présenté ce projet de loi pour promouvoir le développement économique du Canada et pour essayer de créer un climat propice aux investissemetns non seulement, comme le précise le projet de loi, pour les pays étrangers, par l'intermédiaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais aussi pour les citoyens ordinaires et les Canadiens, a du réduire de 175 millions le budget du programme de développement industriel et régional; il s'agit de rajustements aux règlements, d'après lui. C'est pourtout ce programme qui offre les stimulants industriels dont les hommes d'affaires ont besoin lorsqu'ils veulent développer certaines régions du Canada où le taux de chômage est élevé. Monsieur le Président, c'est ce ministre qui a approuvé des réductions de l'ordre de 25 millions dans les autres programmes de développement industriel du ministère de l'Expansion industrielle régionale, ce qui fait 200 millions au total.

Il y a un peu plus de deux ans, le programme du MEER intervenait toujours dans les régions à forte proportion de chômeurs. Ce programme garantissait 25 p. 100 des immobilisations. Puis il y a eu la réorganisation et la création du MEIR. Les frais ont brusquement correspondu à 50 ou 60 p. 100 des frais généraux auxquels il fallait ajouter 65 p. 100 du coût d'une étude. Et voilà qu'on sabre dans le budgets des services du ministre qui présente un projet de loi en disant: «nous voulons encourager les investissements faits au Canada par des étrangers et par des Canadiens.» On a rogné sur le budget du Programme de formation dans l'industrie. Autrement dit, si un homme d'affaires veut établir une entreprise dans une région

du Canada où le taux de chômage est élevé, il pourrait avoir recours à la formation en cours d'emploi. Le gouvernement a annoncé des réductions qui se chiffrent à 40 millions.

Si vous voulez vous établir, vous ne pouvez pas. On a réduit le budget prévu à cet effet. Si vous voulez assurer la formation des travailleurs, vous ne pouvez pas. On a réduit le budget. Non content de cela, le gouvernement s'est attaqué aux transports dans les régions à forte proportion de chômeurs. Le gouvernement a voulu économiser là-dessus. Et les transports aériens? Un investisseur décide de transporter certaines marchandises par la voie aérienne? Le gouvernement annonce qu'une taxe sur le fret aérien entrera en vigueur en 1987. Et si on veut utiliser le chemin de fer? Ou la route? Les tarifs augmentent; il y a des frais d'exploitation. On a réduit le budget de VIA Rail de 93 millions. Et si on veut emprunter la voie maritime, monsieur le Président? On serait porté à croire que le gouvernement ne s'attaquerait pas à ce mode de transport. Ce n'est pourtant pas le cas. Les tarifs des services maritimes du CN et du service côtier de Terre-Neuve ont augmenté. Comme si cela ne suffisait pas, les sociétés qui veulent exporter à l'étranger n'ont pratiquement plus aucun service, à cause des restrictions imposées à différents ministères, on a été jusqu'à couper les vivres à certaines sociétés à caractère commercial. Il y avait une société qui s'occupait des négociations entre les gouvernements pour l'exportation de denrées canadiennes.

C'est pourquoi le parti libéral a demandé un renvoi à six mois. D'une part, le gouvernement prétend qu'il veut inciter les Canadiens et les pays étrangers à investir au Canada. D'autre part, le gouvernement fait volte-face et il sabre dans les budgets des secteurs qui influencent les investissements, dans les secteurs où les gens ont besoin d'aide pour établir une entreprise dans les régions à forte proportion de chômeurs, ou dans n'importe quelle région du Canada d'ailleurs. Cette attitude donne une bien piètre opinion du gouvernement du Canada.

Je constate que mon temps de parole est écoulé, mais je crois m'être fait comprendre. Je crois que je pourrai encore parler 15 minutes lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je le crois.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prends la parole pour annoncer le programme quasiment certain, mais encore provisoire, de demain. Jusqu'à nouvel ordre, comme nous négocions avec les partis de l'opposition pour faire avancer les choses, j'ai l'intention de mettre en discussion demain matin le projet de loi C-12, suivi du projet de loi concernant Investissement Canada, une fois que nous aurons terminé les délibérations concernant le projet de loi C-12 ou, comme la Chambre en décidera peut-être demain matin, la version définitive du projet de loi C-12, avec le consentement unanime.

Telles sont mes intentions pour demain. Elles peuvent changer en fonction des circonstances ou des priorités, ou si nous parvenons à un consensus. Nous essayons de faire avancer les choses.

M. Deans: Monsieur le Président, même si de nombreux députés ne comprennent peut-être pas les cogitations du leader du gouvernement à la Chambre, je les trouve parfaitement claires. De toute évidence, le rôle de leader du gouvernement à la Chambre est une véritable corvée dont seul ce député est capable de s'acquitter avec compétence pour le moment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les ordres et les articles précédant l'article nº 155 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Paproski): Réservé.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose: Que le projet de loi C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence», soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles.

—Monsieur le Président, depuis déjà plusieurs années je soumets à cette Chambre des initiatives parlementaires, des bills privés, visant à corriger certaines anomalies dans la Loi sur les langues officielles, et je dois dire avec plaisir que depuis maintenant près de huit ou neuf ans, chaque fois que j'ai présenté un projet de loi, il y a eu une bonne discussion en Chambre et le projet de loi a été étudié sérieusement par le comité des langues officielles et que des suggestions, à même ce projet de loi, ont été adoptées tant par le Comité que par le gouvernement.

Le projet de loi, aujourd'hui C-203, s'inscrit donc dans la foulée de plusieurs initiatives présentées par moi-même, et je voudrais simplement rappeler à la Chambre que la dernière fois qu'on en a parlé en 1980, le projet de loi ou les projets de loi ont été déférés au comité mixte spécial sur les langues officielles pour étude et considération et il en a résulté des amendements assez importants tant au Code criminel qu'à la Loi sur les langues officielles.

En 1978, pour rappeler aux honorables députés quelques jalons, quelques points de repère, en 1978, je dis bien, le bill C-120 que je présentais visait à corriger certaines anomalies et incompatiblités des Statuts revisés du Canada de 1970 et supprimait certaines références aux districts bilingues, par exemple, qui n'ont jamais été mis en place. On se souviendra qu'à chaque recensement on doit former un comité qui, lui, se penche sur la création de districts bilingues. Ces districts bilingues ont été étudiés par deux commissions, que je sache, après les

recensements de 1971 et de 1981 et jamais nous n'avons donné suite à leurs recommandations. Donc, quand le gouvernement lui-même ne donne pas suite à un comité qu'il a constitué d'après une loi, il faut croire que cette loi-là n'a pas beaucoup de poids et qu'il faudrait supprimer dans nos lois ces anomalies comme les districts bilingues, par exemple.

Le projet de loi, également, donnait à un accusé, je parle bien de C-210, c'était en 1978, le droit d'être entendu et jugé par un tribunal ou un juge qui parlait la langue de l'accusé, également, le projet de loi apportait des modifications à certaines lois comme la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur les liquidations, la Loi sur les banques et quelques autres statuts afin d'éliminer, d'enlever de nos statuts certaines anomalies dans les lois. J'en citerai une par exemple qui me paraît assez évidente, c'est la Loi sur les chemins de fer, par exemple.

La Loi sur les chemins de fer stipule que, au Québec, le chef de gare doit annoncer, en se servant d'une craie blanche sur un tableau noir, l'arrivée et le départ des trains et les retards s'y rapportant. Alors au Québec, on le dit bien dans la loi, cela se fera en anglais et en français tandis que dans les autres provinces cela se fera en anglais. Eh bien, tous ici savent très bien qu'aujourd'hui, grâce à la Loi sur les langues officielles, l'application d'une telle mesure ne se restreint pas au Québec. J'ai des collègues de l'Ontario, de l'Ouest, de l'Est du Canada, et même vous, monsieur le Président, qui comprendraient très bien qu'aujourd'hui il est de mise qu'un transporteur national se conforme à la Loi sur les langues officielles et qu'il est irrégulier d'avoir dans nos statuts un article qui restreint cette procédure au Québec seulement. La même chose s'applique aux banques, la même chose s'applique aux liquidations; on restreint au Québec l'obligation de faire en français et en anglais, et on laisse croire que le reste du Canada est unilingue anglais. Je pense que cela est passé de mode.

De toute façon, je reviens avec un projet de loi C-203. Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, et je propose qu'il soit lu une deuxième fois et déféré au Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles. Monsieur le Président, le projet de loi C-203 est similaire à d'autres projets: C-214, C-210 que j'avais déposés au Parlement en mai 1980 et dont l'intention générale devait recevoir l'assentiment du Comité mixte spécial sur les langues officielles. D'ailleurs dans ses quatrième et cinquième rapports, le comité parle des recommandations que comportait le projet de loi C-214.

Ce projet de loi C-203 s'appuie principalement sur des considérations d'ordre juridique mais également sur des considérations d'ordre politique au sens non partisan du terme. Si je peux résumer ces deux aspects en un seul énoncé, je dirais que ce Parlement doit consolider une des assises fondamentales de notre régime fédéral, le principe de l'égalité linguistique, en enlevant de nos statuts toute ambiguïté quant à l'importance, à la suprématie de la Loi sur les langues officielles qui, avec les dispositions linguistiques de la Charte canadienne des droits et libertés, constitue justement les fondements juridiques de cette égalité linguistique. Ce à quoi vise ce projet de loi C-203, en somme, c'est affirmer la volonté politique de ce Parlement vis-à-vis de l'importance de la Loi sur les langues officielles.

Le projet de loi C-203 sur lequel ce Parlement est appelé à se prononcer vise à affirmer la primauté de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles sur toute autre disposition législative et réglementaire du Parlement et du gouvernement du Canada. Accessoirement, il prévoit également que les banques et les compagnies de chemin de fer devront publier certains avis et autres documents destinés au public dans les deux langues officielles du Canada. Les lois à être modifiées restreignent présentement cette obligation de publier certains avis et documents en anglais et en français dans la seule province de Québec.

• (1710)

La Loi sur les langues officielles adoptée en 1969 énonce à l'article 2, et je cite:

> L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Il y a donc 15 ans que ce Parlement a jugé bon de légiférer pour consacrer le principe de l'égalité linguistique dans la Fédération canadienne. Il s'agit là d'un geste important, d'un progrès certain. Toutefois, sur le plan juridique, la loi sur les langues officielles est une mesure législative qui n'a pas nécessairement primauté sur les autres lois que ce Parlement adopte. L'application des principes généraux d'interprétation des lois qui ont cours dans notre système juridique peut faire en sorte que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles doive céder le pas devant une autre disposition législative avec laquelle il y a conflit. Les tribunaux ont même reconnu qu'un simple règlement, parfois, à l'occasion, pouvait, en cas de conflit, avoir primauté sur l'article 2 de la Loi sur les langues officielles.

C'est essentiellement, monsieur le Président, cette situation que veut changer le projet de loi C-203. Désormais, si le projet de loi était adopté, en cas de conflit entre l'article 2 de la Loi sur les langues officielles et une autre loi fédérale ou un règlement, l'article 2 aurait préséance. J'invite d'ailleurs les honorables députés à lire les comptes rendus du comité des langues officielles, le comité spécial mixte et le comité maintenant permanent sur cette question, afin de se renseigner à fond sur l'impact de cette mesure.

Ce Parlement établirait donc clairement que les tribunaux, dans un premier temps, devraient tenter de voir s'il n'est pas possible d'interpréter les lois et les règlements fédéraux de façon à ce qu'ils ne suppriment, restreignent ou enfreignent la règle énoncée à l'article 2. Si cela s'avère impossible, ils devront accorder la primauté à l'article 2 et toute autre disposition législative ou réglementaire incompatible pourrait être déclarée nulle. Le projet de loi C-203 laisse, toutefois, ce Parlement libre de déroger, par une déclaration expresse en ce sens, à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles. Il est indéniable que cette solution, de droit du Parlement de déroger à l'article 2, fait en sorte que ce Parlement conserve tout son pouvoir de prendre les décisions politiques qu'il juge appropriées quant à l'application de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales. Ainsi, tout en ayant fait un pas de plus vers l'égalité linguistique, il restera possible de faire exception à ce principe.

Et là, monsieur le Président, j'invite encore mes collègues de la Chambre à ce pencher sur les témoignages apportés devant le Comité. Je pense au témoignage du professeur Gérald Beaudoin, par exemple, sur cette question, qui nous a dit d'une façon bien claire et précise qu'en fait, ce à quoi visait une telle clause, c'était de rendre à la Loi sur les langues officielles sa

suprématie sur toute autre loi, c'est de conférer à la Loi sur les langues officielles un statut de charte linguistique, si vous voulez.

Parce que vous mettez dans la Loi sur les langues officielles une mesure de dérogation, une mesure qui permet au Parlement de déroger à la loi, vous établissez également une flexibilité, et là, vous avez établi une charte linguistique qui, pour moi, s'impose.

Le principe contenu dans le projet de loi C-203 a déjà été approuvé par le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles. Ce dernier, on s'en souviendra, s'était vu confier l'étude du projet de loi C-214, déposé devant le précédent Parlement, projet qui visait le même objectif que celui que nous avons devant nous aujourd'hui. Il a fait une recommandation en ce sens même si la Charte conadienne des droits et libertés, à son article 16 qu'on connaît tous, consacre dans les mêmes termes, dans des termes quasi semblables, c'est le même libellé, le même principe. La Loi sur les langues officielles, comme le signalait un témoin au Comité, et je le cite:

> . . . peut couvrir des champs d'application qui ne sont pas prévus directement à l'article 16 de la Charte des droits.

Monsieur le Président, ajoutons, pour illustrer cela que l'entrée en vigueur, en 1982, de la Charte canadienne des droits et libertés n'a pas rendu inutile la Déclaration canadienne des droits, au contraire, on se souviendra que le Parlement avait adopté en 1960 cette loi sur la Déclaration canadienne des droits et que nous avons aussi adopté en 1977 la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Et cela n'a pas changé du tout, ces lois existent encore et elles n'entrent pas en conflit avec la Charte canadienne des droits et libertés.

La loi sur les langues officielles, et plus particulièrement son article 2, demeure donc un élément nécessaire à l'avancement de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales de ce pays. Le projet de loi C-203 propose de donner primauté à ce principe tout en réservant au Parlament le pouvoir d'y déroger. Voilà, en résumé, la portée du geste que cette assemblée est conviée à poser aujourd'hui.

Dans un esprit non partisan, monsieur le Président, considérons maintenant le point de vue d'ordre politique.

Dans son discours du Trône, le 5 novembre dernier, le gouvernement affirmait, et je cite:

> Mon gouvernement s'est engagé à faire respecter l'égalité des deux langues officielles consacrées dans les textes législatifs; cette exigence est vitale pour notre originalité et notre identité nationales; il importe donc qu'on la consacre également dans les faits. Mes ministres reconnaissent la nécessité de réaliser des progrès constants et de manifester la vigilance requise dans ce domaine crucial de notre vie nationale.

Je souscris, monsieur le Président, entièrement à cet objectif, mais force est de constater que le gouvernement n'est guère précis sur ses intentions législatives. J'estime que si ce Parlement donnait toute la considération nécessaire au projet de loi C-203 que je soumets aujourd'hui, une importante étape serait franchie dans la réforme linguistique amorcée en 1969.

Depuis 1969, la réforme linguistique a fait d'indéniables progrès. Au sein des trois partis politiques de cette Chambre, il existe, au niveau officiel du moins, un large consensus sur le principe de l'égalité linguistique et de ses modalités. Vous retiendrez pour preuve les deux résolutions votées par cette Chambre durant le Parlement précédent lors de la crise constitutionnelle linguistique au Manitoba et le consensus des trois partis qui a marqué le déroulement des travaux du Comité mixte permanent sur les langues officielles dont j'ai fait état il y a quelques minutes et dont j'étais le coprésident.

Vous retiendrez également, monsieur le Président, le large consensus qui a présidé à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés qui contient d'importantes dispositions linguistiques, comme on le sait. Un fait demeure toutefois: la Loi sur les langues officielles a vieilli. A bien des égards, elle ne correspond plus aux progrès accomplis par la réforme linguistique qu'elle avait amorcée et que, de l'avis de certains, elle se trouve présentement à inhiber. Je pense notamment à toute la question de la langue de travail dans la Fonction publique du Canada. L'égalité linguistique ayant été consacrée au plus haut niveau à la Loi constitutionnelle de 1982, le souci de cohérence exige maintenant d'aller plus loin, de donner à la Loi sur les langues officielles le statut qui lui revient. Ce faisant, ce Parlement indiquera de façon non équivoque à la population canadienne sa détermination à réaliser dans les faits l'égalité linguistique.

Les tensions linguistiques demeurent une donnée politique au Canada, monsieur le Président. Les événements récents au Nouveau-Brunswick et au Manitoba démontrent que la route vers l'égalité linguistique n'est pas facile. Les francophones et les anglophones du Canada ont besoin d'être rassurés par les législateurs fédéraux qu'en dépit des embûches, il existe une détermination implacable au plan national pour atteindre l'égalité linguistique; c'est le moins que l'on puisse faire, monsieur le Président, et je termine mes remarques sur ce projet de loi C-203 en espérant que j'obtiendrai l'appui des autres députés de cette Chambre afin que l'on puisse adopter aujourd'hui ma motion concernant ce projet de loi.

Par les années passées, monsieur le Président, la proposition venait d'un collègue de cette Chambre, à savoir que pour fins de discussions le projet de loi pourrait être déféré à un comité pour étude et considération. C'est une question qui, je pense, pourrait faire l'objet d'une résolution d'un député de cette Chambre. J'apprécierais énormément que le sujet qui est très important et que je considère extrêmement à point et d'actualité puisse faire l'objet d'une étude sérieuse par le Comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles, présidé par un honorable collègue du gouvernement. Je pense que le Comité doit se réunir, se pencher sur cette question, et étudier à fond cette proposition afin d'en venir un jour à avoir vraiment l'égalité linguistique dans ce pays.

● (1720)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je veux avertir la Chambre que je commencerai mes remarques en français.

[*Traduction*]

Je pensais honnête de vous avertir, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de situer un peu le projet de loi à l'étude. Le projet de loi prévoit la modification de la Loi sur les langues officielles de manière à en assurer la primauté par rapport à l'ensemble des lois, décrets, règles ou règlements antérieurs ou actuels de l'administration fédérale.

Je suis certain que les honorables députés de cette Chambre comprennent l'importance capitale de cette proposition qui comporte de nombreuses ramifications pour le présent et pour l'avenir. Il importe donc absolument que le principe sous-jacent à ce projet de loi soit étudié à la lumière des lois déjà existantes et des événements qui se sont déroulés depuis quatre ans et de son incidence sur l'avenir.

[*Traduction*]

Depuis quatre ans, nous éprouvons une vive admiration devant la persévérance et le dévouement obstiné avec lequel le député propose des modifications à la Loi sur les langues officielles.

J'ignore quels sont les usages à Queen's Park, monsieur le Président, mais à la Chambre des communes, on ne doit pas passer entre le fauteuil et le député qui parle.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un rappel au Règlement. Je pense que nous devrions le signaler à l'attention du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et des autres. Il ne faut pas passer entre le député qui parle et la présidence. J'espère que tous les députés, et particulièrement les nouveaux, s'en souviendront.

M. Lewis: C'était certainement involontaire, monsieur le Président.

Je parlais de la persévérance et du dévouement avec lequel le député épouse cette cause. Je peux dire que nous l'avons regardé faire avec beaucoup d'admiration.

En 1980, le député a parrainé le projet de loi C-214 dont il a parlé aujourd'hui et dans lequel il proposait de modifier la Loi sur les langues officielles de façon à en assurer la primauté sur les autres lois fédérales. En juin 1984, le député a présenté un projet de loi identique, le projet de loi C-255, qui renfermait en plus des modifications consécutives que l'on retrouve maintenant dans ce projet de loi. Le projet de loi C-255 est toutefois resté en plan au *Feuilleton* du fait des élections convoquées par le parti du député. Nos rôles ont maintenant changé.

Notre parti a la possibilité de se pencher sur une large gamme de sujets de préoccupation qui concernent tous les Canadiens. Je puis assurer à la Chambre que nous avons l'intention d'exécuter notre mandat d'une façon réfléchie et sérieuse.

Je voudrais que nous examinions le sort qui a été réservé au projet de loi C-214, l'initiative précédente du député, dont j'ai parlé tout à l'heure. A l'étape de la deuxième lecture, la mesure a été renvoyée au comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles. Il s'agit d'un comité où siégeait le député. Si je le rappelle, c'est que les discussions qui ont eu lieu à la Chambre, et surtout au comité mixte à ce moment-là, ont permis de soulever des questions de principe importantes, tout comme dans le cas du projet de loi C-203 maintenant. A mon avis, il conviendrait de relire certaines de ces discussions qui figurent dans le hansard et dans le compte rendu des délibérations du 12 mai 1982 du comité mixte.

Quand le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a parlé du projet de loi C-214 en juin 1980, il a déclaré être satisfait des progrès accomplis dans le domaine des langues officielles depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Il estimait toutefois qu'il restait encore certains problèmes à régler. Il a fait remarquer que la politique concernant les langues officielles n'avait guère changé en deux ans et que c'était là la preuve de la grande unanimité entre les partis à la Chambre en dépit des changements survenus dans le gouvernement entre temps.

A l'occasion, le député a fait valoir qu'aux yeux de certains députés, l'égalité linguistique constitue l'un des grands principes de la fédération canadienne et qu'il importait de le reconnaître dans une nouvelle constitution, afin de le protéger contre tout empiétement éventuel.

[*Français*]

Comme nous le savons tous, le statut d'égalité des deux langues officielles est maintenant enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés qui fait partie de notre nouvelle Constitution. Cette Charte a reçu l'appui enthousiaste des trois partis.

A l'époque, le point central de l'argument de l'honorable député était à l'effet que le principe de l'égalité linguistique, tel qu'il était énoncé à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, ne l'emportait pas sur l'ensemble des autres lois et règlements du Parlement et du gouvernement du Canada. Eh bien, c'était peut-être le cas à l'époque où l'honorable député a présenté son projet de loi initial, mais ce principe fondamental de l'égalité linguistique fait maintenant partie de notre Constitution.

[*Traduction*]

En tant que partie fondamentale de notre Constitution, elle primerait, je suppose, sur toute autre loi ou toute autre réglementation fédérale. J'estime que l'argumentation du député n'est donc pas valable à cet égard.

Je crois être justifié de dire que la meilleure garantie de continuité pour le principe de l'égalité de statut et de droits des langues officielles ne réside pas dans une déclaration de primauté figurant dans la Loi sur les langues officielles, mais bien dans le fait qu'il est maintenant inscrit dans la Constitution canadienne. En ce tournant de notre histoire, nous disposons des articles 16 et 20 de la Charte des droits et libertés. Ces dispositions établissent l'égalité de statut des langues officielles du Canada et garantissent des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions fédérales.

L'article 20 de la Constitution prévoit que le public a, au Canada, le droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ou que l'emploi de l'anglais et du français se justifie par la vocation du bureau. Outre ces droits fondamentaux, l'article 24 de la Charte des droits permet à tout citoyen de chercher à obtenir justice devant les tribunaux s'il croit avoir été lésé dans ses droits à cet égard. L'article 20 de la Charte conditionne déjà quelque peu la prestation obligatoire de communications et de services bilingues.

Les principaux critères sont que de tels services doivent être offerts par des administrations centrales ou des bureaux où la demande est importante et où l'on est tenu d'offrir des services bilingues. Ces critères étant déjà prévus dans la Charte, il est difficile de comprendre ce que la disposition de primauté absolue du projet de loi C-203 ajoutera aux garanties linguistiques qui existent déjà à l'article 20 de la Charte en ce qui concerne le service fourni à la population.

J'ai affirmé plus tôt que c'était la Charte des droits qui constituait la véritable garantie et non les dispositions de primauté de la Loi sur les langues officielles ni la disposition de primauté que mon honorable ami veut voir consacrer par le biais de ce projet de loi. Je sais qu'en disant cela, je me trouve à présumer des intentions du député. Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général a déclaré dans son témoignage devant le comité mixte spécial que, de l'avis du ministère de la Justice, l'article 16 de la Charte énonçait une règle qui était effectivement obligatoire et exécutoire. Il a en outre fait remarquer que quiconque se sentait lésé dans l'application de l'article 16 pourrait s'adresser aux tribunaux pour chercher à obtenir réparation en vertu de l'article 24 de la Charte.

• (1730)

Je soutiens que la question de savoir si l'article 2 de la Loi sur les langues officielles a ou non préséance sur d'autres dispositions des lois adoptées par le Parlement semble avoir été réglée par l'adoption de l'article 16 et autres articles connexes de la Constitution. En fait, le député a dit partager cette opinion.

Voici ce que déclarait le député d'Ottawa-Vanier devant le comité mixte des langues officielles dans son exposé sur le projet de loi C-214:

> Pour ma part, (. . .) je crois que l'article 16 de la Constitution est exécutoire. D'ailleurs, l'article 52.1 de la partie VII de la Constitution est assez explicite, et je cite:
>
> «La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

Il est donc clair, selon le député, que le principe de l'égalité linguistique seul est suffisamment garanti par la Constitution.

[*Français*]

Comme bon nombre de députés de cette Chambre le savent, dans le cinquième rapport qu'il a présenté au Parlement en avril 1983, le comité mixte a proposé un certain nombre de modifications à la Loi sur les langues officielles. Selon ces modifications qui auraient notamment permis d'établir la nature tant déclaratoire qu'exécutoire de la Loi sur les langues officielles, la Loi devait stipuler que les deux groupes linguistiques officiels du Canada doivent être équitablement représentés au sein de toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada et à tous les paliers; que les fonctionnaires fédéraux doivent pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix, sous réserve des dispositions régissant le service au public, et que les dispositions de la Loi doivent s'appliquer à toutes les sociétés d'État, à leur filiales et aux entreprises mixtes.

[*Traduction*]

A propos de la recommandation concernant les sociétés de la Couronne, il convient de signaler que dans ses notes, le comité mixte a établi que la loi devait s'étendre à toute société publique ou semi-publique dans laquelle le gouvernement possède un contrôle financier majoritaire. Je voudrais, en quelques minutes, étudier les conséquences de cette proposition.

Étant donné que plusieurs filiales de sociétés d'État sont des entreprises privées qui fonctionnent aux termes d'une loi constituante et qu'elles ne peuvent probablement pas être tenues pour des institutions du Parlement ou du gouvernement canadien, j'entrevois des problèmes s'il fallait adopter le principe de la primauté prévu dans le projet de loi C-203. Je pose donc la question suivante: toutes les sociétés privées dans lesquelles le gouvernement fédéral détient la majorité des actions devront-elles appliquer les dispositions de la Loi sur les langues officielles ou de la Constitution qui concernent ou semblent concerner les services offerts au public, la publication des avis et la langue de travail?

En outre, dans sa réaction de décembre 1983 à la recommandation du comité mixte, le gouvernement de l'époque—qui forme aujourd'hui l'opposition officielle—a fait remarquer que la Loi sur les langues officielles s'applique aux sociétés d'État définies aux termes de la Partie VIII de la Loi sur l'administration financière. Il signalait par la même occasion qu'en s'employant à placer toutes les filiales des sociétés d'État et toutes les entreprises semi-publiques sous l'emprise de la Loi sur les langues officielles, on s'exposait à d'importants problèmes d'ordre juridique et qu'il fallait, par conséquent, étudier à fond cette proposition à tous les niveaux avant que cette mesure ne soit adoptée. Si j'évoque cette question, c'est pour montrer combien il serait difficile d'appliquer les dispositions de la Loi sur les langues officielles aux sociétés d'État et à leurs filiales. Je ne prétends pas que la Chambre doive se pencher longuement sur ce problème, mais il n'y a pas lieu non plus d'adopter précipitamment ce projet de loi.

Ainsi, si la suprématiue dont mon collègue propose l'adoption au moyen du projet de loi C-203 devait s'appliquer, quels seraient alors les effets de la Loi sur les langues officielles sur les sociétés de la Couronne et leurs filiales?

Comme les députés le savent, le projet de loi C-24 que la Chambre a adopté le 28 juin 1984 tendait à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État. Ses dispositions incluaient dans la loi sur l'administration financière une nouvelle Partie XVII définissant la filiale à cent pour cent et permettant au gouverneur en conseil de donner des instructions à une société d'État mère quand il est dans l'intérêt public de le faire.

Les instructions qui seraient données à certaines sociétés d'appliquer certains programmes de langues officielles, mais non pas tous, à cause du caractère de la société d'État, seraient-elles sans effet si la disposition relative à la primauté était incluse dans la loi? Cette possibilité a été soulevée par le représentant du ministère de la Justice, au cours de son témoignage devant le comité mixte, en mai 1982. Je voudrais citer le passage pertinent de ce témoignage. Le voici:

> A notre avis, des arrêtés en conseil qui ne seraient pas conforme aux dispositions de la loi sur les langues officielles, telle que modifiée par la proposition soumise par M. Gauthier, pourraient être annulés, parce que ce sont des textes de nature règlementaire, de nature législative dans un sens très large; en ce sens-là, ils devraient se conformer, comme les règlements ou les lois elles-mêmes, aux principes que la proposition de M. Gauthier incorporerait à la loi sur les langues officielles.

D'après moi, cela illustre bien les difficultés inhérentes à une disposition absolutiste, en ce qui concerne la primauté par exemple. Je rappelle aux députés que l'article 1 de la Charte des droits et libertés reconnaît la nécessité d'une certaine souplesse dans les activités gouvernementales en fixant des limites raisonnables et définies dans la loi aux garanties prévues par la Constitution. En reconnaissant des limites à l'application d'une loi on ajoute une dimension très importante au cadre juridique qui gouverne la société canadienne. En l'absence de telles limites, comme ce serait le cas si la primauté de la loi sur les langues officielles était reconnue, les conséquences pourraient être graves.

Si d'une façon générale l'article 16 de la Charte des droits reconnaît l'égalité des deux langues officielles, la nature même des activités gouvernementales suppose une certaine limite à ce droit concernant l'usage du français ou de l'anglais et des droits à l'égalité. Et c'est la raison pour laquelle, je pense, on l'a prévu dans cet article de la Constitution. On ne peut donner un sens absolu à l'article 16 de la Charte. Il faut le lire en tenant compte des autres dispositions de la Constitution. Il faut voir précisément comment cet article sera appliqué à toute activité gouvernementale qui n'existe pas en elle-même, mais vise à assurer des services aux particuliers et au public.

• (1740)

Je crois que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président, et je veux remercier la Chambre de m'avoir fourni l'occasion d'exprimer mon point de vue.

[*Français*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) pour son français et son effort de participer au débat dans les deux langues officielles du pays. Pour ma part, j'aimerais appuyer le projet de loi de mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) ainsi que sa suggestion, savoir que le projet de loi soit déféré au Comité mixte sur la politique et les programmes de langues officielles pour une étude approfondie.

Je me rappelle, monsieur le Président, que dans le passé quand le député d'Ottawa-Nepean, M. Walter Baker, a été le porte-parole de son parti sur ce projet de loi, un projet de loi semblable proposé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), pour le Parti progressiste conservateur, il a appuyé en principe le propos ... il a définitivement appuyé l'effort du député d'Ottawa-Vanier d'avoir une étude de son projet de loi en comité. Et franchement, je suis déçu de la décision apparemment prise par les progressistes conservateurs maintenant qu'ils sont au pouvoir et, malheureusement, sans le jugement, sans les sages conseils de M. Baker, de refuser cet accord de permettre au projet de loi, encore une fois, d'être conseillé par le Comité sur les langues officielles.

Monsieur le Président, j'aimerais féliciter aussi mon collègue de son projet de loi et, pour ma part, je dirais que ce serait une bonne idée maintenant de renouveler l'examen de ce projet, de renouveler l'étude de l'idée d'une primauté pour la Loi sur les langues officielles dans la loi au Canada et pas simplement la Constitution.

Le député du parti progressiste conservateur qui vient de parler indiquait que puisque la Constitution parle des langues officielles et puisque la Constitution donne une égalité aux deux langues officielles dans notre pays, cela suffira et que nous n'avons pas aussi besoin d'une loi pour donner primauté, en avant des autres lois qui sont légiférées par cette Chambre ou bien des ordres en conseil, et ainsi de suite. Franchement, monsieur le Président, à mon avis, j'ai beaucoup de réserves au sujet d'un propos qui dirait que ce serait seulement les juges, sur appel d'un citoyen, qui va juger si oui ou non nous avons respecté les désirs du Parlement en ce qui touche les langues officielles. Je dirais que si nous voulons définitivement et effectivement garantir les droits aux langues officielles, l'idée de primauté fait plus de bons sens que simplement laisser la chose dans la Constitution. La raison, c'est que l'accès aux cours de justice, cela demande beaucoup de temps. C'est dispendieux et alors c'est difficile pour les citoyens moyens. Nous venons d'avoir par exemple l'affaire Bilodeau, au Manitoba, et l'exemple semblable d'un citoyen à Montréal, qui sont allés jusqu'à la Cour suprême au sujet d'un billet de stationnement qui maintenant a coûté des milliers de dollars pour la défense de leurs droits relativement à la Loi sur les langues officielles. Alors si ces matières-là sont si dispendieuses, si difficiles, avec l'expérience que nous avons eue, l'idée de donner primauté dans la Loi du Canada a alors du bon sens.

[*Traduction*]

Je dirais également, monsieur le Président, pour répondre aux observations faites par les porte-parole du parti conservateur, qu'il est surprenant de voir ces députés changer d'avis depuis l'époque où ils étaient à l'opposition et aujourd'hui où ils forment le gouvernement. Il est également surprenant de prétendre que puisque la Constitution existe, ce projet de loi est négatif et ne mérite pas d'être examiné, même pour le renvoyer au comité des langues officielles, comité mixte du Sénat et de la Chambre.

La déclaration à l'article 1 du projet de loi est simple. Il y est stipulé que la Loi sur les langues officielles prévaut sauf en cas de déclaration précise du Parlement à l'effet contraire dans une autre loi. Et il y a une certaine souplesse d'application dans le projet de loi puisque c'est au Parlement qu'il incombe de décider à chaque fois s'il veut ou non exempter une loi donnée de l'application obligatoire de la Loi sur les langues officielles. C'est une chose très facile à faire pour le Parlement.

Je crois toutefois qu'il importe de prévoir cette disposition par le biais d'une loi du Parlement et non de le décider au pied levé ou éventuellement, monsieur le Président, à la demande de quelques fonctionnaires qui pourraient persuader le ministre de laisser passer un projet de loi qui n'a peut-être aucune incidence sur la Loi sur les langues officielles, mais qui peut en réalité être au détriment du bilinguisme que nous cherchons à atteindre dans notre pays aux termes de la loi fédérale.

Je n'ai pas été appelé à étudier ce projet au comité des langues officielles. S'il y parvient, j'espère en avoir l'occasion. Je ne sais pas si le libellé de ce projet de loi est parfait ou s'il mérite certains changements ou certains amendements.

La question des sociétés d'État a été soulevée, mais je n'y vois aucun problème fondamental. S'il y a des problèmes, ils pourront être examinés par le comité des langues officielles. Mais laisser simplement tomber l'affaire sous prétexte que certains membres du caucus conservateur ont estimé que la Loi sur les langues officielles était une erreur, qui se sont déclarés publiquement à l'avance . . .

M. Lewis: C'est stupide et vous le savez.

M. Cassidy: Je pense qu'il y a des députés de l'aile manitobaine du parti conservateur qui ont fait connaître leur opinion sans ambiguïté . . .

M. Lewis: C'est non seulement stupide, mais c'est antiparlementaire.

M. Cassidy: . . . sauf qu'ils ont été rappelés à l'ordre par leur chef. A ce stade, ils ont, sous la contrainte, déclaré qu'ils pensaient qu'ils appuyaient la Loi sur les langues officielles.

M. Lewis: Absolument ridicule.

M. Cassidy: Mais ils étaient forcés, et nous le savons tous, monsieur le Président, car certains d'entre eux ont soutenu activement l'autre côté, tout comme le chef et l'ensemble du caucus du parti conservateur du Manitoba. L'exploitation de la question linguistique par les conservateurs du Manitoba discrédite le parti, car ils ont ranimé la querelle sur cette question au cours de l'année dernière.

Je déclare, monsieur le Président, que la Chambre devrait reconnaître le grand courage de Howard Pawley, premier ministre du Manitoba, de son cabinet et du gouvernement néo-démocrate.

[*Français*]

Le courage qui a été démontré par le premier ministre, M. Howard Pawley, son Cabinet et le Nouveau parti démocratique, le gouvernement de la province du Manitoba, face à la résistance du parti conservateur dans cette province et à cause des efforts du Nouveau parti démocratique dans le gouvernement Néo-démocrate du Manitoba, pas de régler un problème qui avait été créé par leur gouvernement, mais pour régler un problème dont l'histoire a commencé avec le parti conservateur, je ne sais pas exactement à quel moment, mais un problème qui existe depuis plus d'un demi-siècle . . . Alors, le courage démontré par le Nouveau parti démocratique en essayant de trouver une solution, en essayant de négocier une solution avec la société Franco-Manitobaine . . .

Monsieur le Président, nous avons l'intention d'augmenter le pourcentage de nos votes dans la province de Québec lors des prochaines élections. Comme je l'ai dit lors de mon voyage à Québec vendredi dernier, le caucus de notre parti a l'intention d'ouvrir les fenêtres et les portes au Québec, de coopérer avec notre parti dans la province de Québec, d'assurer aux Québécois un vrai choix au cours des prochaines élections.

Monsieur le Président, j'ai remarqué au cours des dernières élections qu'il était très clair que les Québécois désiraient un changement du parti libéral. Ils ont déclaré carrément qu'ils cherchaient un changement. Mais le changement dont ils ont écopé, ce n'était pas, dans plusieurs cas, le changement qu'ils cherchaient.

La seule option disponible aux dernières élections, c'était le parti conservateur. C'est pour cela qu'ils ont élu autant de députés conservateurs. Je soupçonne qu'il y a pas mal de Québécois qui acceptaient la politique proposée par le parti conservateur pendant la campagne électorale. Mais je me demande sérieusement, monsieur le Président: Est-ce que les Québécois qui ont vraiment voté conservateur ont désiré les politiques qui sont maintenant proposées, qui sont maintenant en train d'être mises en œuvre du côté du gouvernement conservateur, maintenant que le gouvernement est au pouvoir et non simplement en campagne électorale?

J'ai remarqué, monsieur le Président, comment le parti conservateur, au cours des dernières élections, a dit une chose, mais maintenant, ils admettent franchement qu'ils ont caché leur politique à l'électorat par crainte que l'électorat ne l'aimerait pas . . .

[*Traduction*]

M. Lewis: Pouvez-vous vous en tenir au projet de loi?

M. Cassidy: Je ne faisais que répondre, monsieur le Président, aux interjections du député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Je pourrais peut-être maintenant en revenir au projet de loi.

Je suis déçu, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Mulroney) ait dit que ce n'était plus pour lui une priorité que de faire en sorte que l'Ontario prenne les mesures nécessaires pour devenir officiellement bilingue. Je pourrais sans doute faire remarquer que le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, a siégé pour la dernière fois à l'assemblée législative vendredi. Il a démissionné et un nouveau chef prendra ses fonctions après le congrès qui se tiendra en janvier. Je suis déçu qu'aucun des quatre candidats à la direction du parti en Ontario ne soit prêt à mettre sa réputation en jeu et à dire qu'il s'apprête à rendre l'Ontario officiellement . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai lu très soigneusement la motion présentée par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Dans cette motion, il n'est absolument pas question de la campagne à la direction du parti conservateur en Ontario.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

• (1750)

[*Français*]

M. Cassidy: Mon collègue vient de l'Ontario, monsieur le Président, et j'aime bien causer un peu des choses qui touchent l'Ontario. Il a critiqué mes commentaires sur le Québec, et après avoir présenté les commentaires sur le Québec, je vais essayer de changer de sujet.

Pour revenir au projet de loi, monsieur le Président, je crois qu'il doit être étudié en comité. Je ne sais pas si tous les amendements proposés ont du sens, et c'est pour cela que nous avons des comités, pour étudier en profondeur des détails. Comme je l'ai dit, je crois que franchement cette Chambre est censée commenter non seulement sur la Loi sur les langues officielles, mais aussi sur toute la question du bilinguisme. Comme je viens de le dire, je crois qu'un des secteurs les plus ignorés jusqu'ici, ça a été le refus du gouvernement de l'Ontario d'accepter le bilinguisme pour l'Ontario, le bilinguisme officiel, et franchement je suis très déçu du fait que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ni le premier ministre, M. Trudeau, ni son Cabinet, ni son gouvernement n'étaient prêts à exercer des pressions sur le gouvernement conservateur, leurs bons amis en matière de constitution, pour assurer que l'Ontario accepterait l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui touche au bilinguisme pour l'Ontario.

Pour terminer mes remarques, monsieur le Président, j'aimerais laisser un peu de temps pour mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) qui veut s'assurer que ce projet de loi sera déféré au Comité mixte permament de la politique et des programmes de langues officielles pour étude approfondie, et j'espère bien pour son retour ici à la Chambre, pour son adoption dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

M. Pierre H. Cadieux (Vaudreuil): Monsieur le Président, avant de parler du projet de loi à l'étude, je tiens à rappeler à mon collègue de l'autre côté qu'il y avait un candidat néo-démocrate dans ma circonscription, au Québec, lors des dernières élections, mais il n'a pas été élu. On ne peut donc pas dire que les électeurs n'avaient d'autre choix que de voter pour les conservateurs.

[*Français*]

Étant donné, monsieur le Président, que c'est ma première intervention en Chambre, je vais me permettre une simple remarque à propos de la circonscription de Vaudreuil. Je désire remercier mes électeurs évidemment pour m'avoir fait confiance, et je suis persuadé qu'ils vont renouveler le mandat dans les années qui vont venir, mais j'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter bonne chance à mon prédécesseur qui a représenté la circonscription de Vaudreuil ici à la Chambre pendant 12 années, le député libéral, M. Hal Herbert.

Cela dit, monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi extrêmement conséquent puisqu'il vise, comme on peut le lire dans les notes explicatives, rien de moins qu'à affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles, sur les autres lois et règlements du Parlement et du gouvernement canadien.

En écoutant les orateurs précédents, monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher de penser que les progrès dont ils parlaient sont en fait le fruit d'années d'efforts, de compromis et de rajustements de toutes sortes. Depuis le tout début de la Confédération, l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit déjà l'usage facultatif du français ou de l'anglais devant les tribunaux du Canada et dans les débats du Parlement ainsi que l'usage obligatoire de ces deux langues dans les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de cette institution. Cela devait nous conduire, après un long cheminement, jusqu'à la Loi sur les langues officielles de 1969 et plus récemment encore jusqu'à la Charte canadienne des droits et libertés dans laquelle les droits linguistiques des Canadiens sont clairement définis.

La réforme linguistique au Canada est marquée au coin de la continuité historique, comme le soulignait si justement le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), dans l'allocution qu'il prononçait au nom du premier ministre du Canada au Colloque national sur les services linguistiques organisé par le Secrétariat d'État, le 9 octobre dernier, à l'occasion du 50e anniversaire de la création du Bureau des traductions. Il y a eu au fil des ans, rappelait-il alors, une lente accumulation de progrès et d'améliorations. En 1927, par exemple, les timbres devenaient bilingues; en 1934 le gouvernement du premier ministre Bennett établissait le Bureau des traductions; en 1936, c'était au tour des billets de banque de devenir bilingues. En 1945, le gouvernement commençait à émettre les chèques d'allocations familiales dans les deux langues, aux foyers du Québec. En 1962, le gouvernement Diefenbaker généralisait cette pratique en rendant bilingues toutes ses opérations financières faites par chèque. Trois ans plus tôt, soit en 1959, le gouvernement Diefenbaker avait instauré l'interprétation simultanée ici même à la Chambre des communes. Toutes choses qui, au cours des ans, sont entrées dans les mœurs des Canadiens et des Canadiennes à telles enseigne qu'on a parfois l'impression qu'il en a toujours été ainsi.

On voit donc par là, monsieur le Président, que cette longue progression vers l'égalité de l'anglais et du français en tant que langues officielles du Canada n'a été possible que grâce aux efforts conjugés des gouvernements fédéraux qui se sont succédé depuis la Confédération, tous les gouvernements, et cela grâce à la capacité des parlementaires canadiens de bien saisir toute la complexité de ces questions, légiférant dans ce domaine particulièrement sensible entre tous que lorsque toutes les études nécessaires avaient été faites, que lorsque le moment était propice c'est-à-dire que lorsqu'il y avait un certain consensus parmi la population canadienne.

Longuement préparée grâce à la réflexion suscitée par les travaux et le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, la Loi sur les langues officielles dont on propose la modification aujourd'hui, a été en 1969 un jalon important dans cette longue évolution historique qui caractérise en quelque sorte la démarche canadienne. Adoptée avec l'appui de tous les partis politiques représentés aux Communes, cette loi étendait les principes du bilinguisme au sein même de l'administration fédérale et précisait les devoirs des ministères et des autres institutions du gouvernement fédéral quant à leurs responsabilités de servir le public canadien dans les deux langues officielles.

J'aimerais rappeler ici que, depuis l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés en avril 1982, les principes de base de la Loi sur les langues officielles se trouvent enfin garantis par la Constitution canadienne. L'enchâssement des droits linguistiques fondamentaux dans la loi suprême du Canada, appuyé encore par tous les partis politiques fédéraux, s'inscrit dans la meilleure tradition de tolérance et de civilité de notre pays, tradition que le premier ministre (M. Mulroney) est déterminé à faire revivre dans tous les domaines. La Loi sur les langues officielles a contribué à modifier l'administration publique fédérale en la rendant plus conforme, tant au plan de sa représentativité qu'au plan de ses services, aux réalités de la

vie canadienne. Grâce à cette loi, nous avons maintenant une Fonction publique beaucoup mieux équilibrée dans ses éléments, et nous commençons enfin à pouvoir véritablement servir le public canadien dans la langue officielle de son choix.

En quelques années donc, appuyé sur une solide tradition de tolérance et de justice sociale, le gouvernement fédéral, dans sa Fonction publique et dans ses diverses institutions, a fait des progrès remarquables.

Bien sûr, lorsqu'il constituait l'Opposition officielle, le parti progressiste conservateur a été amené à critiquer certaines modalités d'application de la politique linguistique des gouvernements précédents, certaines exagérations, mais, comme le rappelait l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) le 9 octobre dernier, il a toujours appuyé ses objectifs ainsi que ses conséquences administratives. Il affirmait alors que le défi que nous devons relever, maintenant que nous formons le nouveau gouvernement, est non seulement de maintenir ce qui est désormais acquis dans le domaine des langues officielles, mais aussi d'améliorer les services en place. Bref, de faire plus et mieux, et pour moins cher que nos prédécesseurs.

Sur cette lancée, même si le temps est court, monsieur le Président, j'aimerais citer ici un paragraphe du texte de l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) qui indiquera à la Chambre dans quel esprit le parti progressiste conservateur entend aborder l'étude du dossier des langues officielles dans lequel l'examen du présent projet de loi se situe.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LA CONSTITUTION—L'APPEL CONCERNANT UNE CONTRAVENTION UNILINGUE AU QUÉBEC. B) LE FACTUM DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, le 6 décembre dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Crosbie) qui, au gouvernement fédéral, avait approuvé le factum du ministre, c'est-à-dire la position écrite du gouvernement, dans la cause Duncan MacDonald dont la Cour suprême est saisie. J'en ai reparlé les 10 et 12 décembre également. Mon collègue le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a fait de même à plusieurs reprises.

Au début de décembre, nous avons appris que le ministre de la Justice était intervenu, en déposant un factum devant la Cour suprême du Canada, pour réfuter les arguments de Duncan MacDonald. Celui-ci prétend que, aux termes de l'article

33 de la Loi constitutionnelle de 1867, il a le droit d'exiger que soit rédigée en anglais la citation l'obligeant à comparaître devant les tribunaux du Québec. L'article 133 de la constitution est celui qui garantit aux citoyens le droit d'utiliser leur propre langue, l'anglais ou le français, devant les tribunaux du Canada et du Québec ainsi qu'au Parlement du Canada et à l'Assemblée législative du Québec.

Voici la question que la Cour suprême doit trancher en l'occurrence. Elle a été formulée par M. le juge Ritchie quand il a accordé l'autorisation d'en appeler:

> Une citation, imprimée et publiée en français seulement, qui ordonne à un anglophone de comparaître devant les tribunaux du Québec, viole-t-elle les dispositions de l'article 133 de la loi sur la constitution, 1867, privant ainsi le tribunal de toute juridiction à son égard?

Le ministre de la Justice, qui est également procureur général du Canada, a répondu ce qui suit à mes questions. En premier lieu, il prétend que le gouvernement libéral a approuvé le factum avant lui. Monsieur le Président, j'ai vérifié les faits et c'est tout à fait faux. Le factum est daté de novembre 1984. En outre, je me suis enquis auprès du prédécesseur du ministre actuel, le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston), qui a été ministre de la Justice plusieurs mois avant le 17 septembre. Il a déclaré que le mémoire ne lui avait jamais été soumis aux fins d'approbation.

Il est possible que certains travaux préparatoires à ce mémoire aient été effectués par les fonctionnaires dans les mois qui ont précédé l'entrée au pouvoir des conservateurs. Cependant, cela ne signifie en rien que l'approbation avait été accordée. Comme nous le savons tous, les fonctionnaires préparent des documents qu'ils soumettent à l'approbation des ministres. L'approbation, je le répète, n'a pas été accordée sous le gouvernement précédent, mais bien sous l'actuel gouvernement.

Il est possible qu'il y ait eu confusion dans l'esprit du ministre de la Justice et qu'il ait confondu la décision d'intervenir dans l'affaire et l'approbation du mémoire. Il est vrai que la décision d'intervenir dans l'affaire Duncan MacDonald a été prise sous le gouvernement libéral précédent. Cependant, il s'agit là simplement de la décision d'intervenir et non pas de la position du gouvernement enoncée dans le mémoire écrit qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, a été envoyé aux tribunaux, rédigé et approuvé en novembre 1984.

Le ministre de la Justice m'a également répondu que ce sont les juristes de son ministère qui ont décidé du libellé de ce mémoire et qu'il n'avait rien eu à y voir. Monsieur le Président, c'est tout à fait inacceptable. Le ministre de la Justice est le procureur général du Canada. Il est donc le principal juriste de la Couronne, du gouvernement du Canada, et il assume la responsabilité de tout document ou opinion juridique qui est envoyé par son cabinet en son nom à un tribunal du pays. Ce mémoire, qui porte le nom du procureur général du Canada, ne fait certainement pas exception à la règle. Il ne peut se décharger de la responsabilité du libellé de ce mémoire sur ses collaborateurs.

En tant qu'avocat, il devrait savoir qu'il y a toujours de nombreuses opinions juridiques sur n'importe quelle affaire. A cette occasion, la Société Franco-Manitobaine est intervenue en faveur du Duncan MacDonald. Après avoir étudié la jurisprudence, cette association a décidé d'appuyer Duncan MacDonald. Alliance Québec, qui est un organisme anglophone de la province du Québec, est intervenu dans cette affaire et a décidé de soutenir Duncan MacDonald.

• (1805)

Par la suite, le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas lu le factum et que je m'en étais pris à lui pour cette raison. J'en reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. En tant que procureur général, il a le devoir de lire le factum. Celui-ci a été rédigé en son nom, et il est tout à fait incroyable qu'il ait pu être envoyé sans que le ministre l'approuve après l'avoir examiné. Ce sont les responsabilités que lui imposent ses fonctions de procureur général dans le gouvernement du Canada. En admettant qu'il n'a pas lu le factum, il reconnaît qu'il ne s'est pas acquitté de ses responsabilités.

Par ailleurs, le ministre a affirmé que mon collègue le député d'Ottawa-Vanier faisait des montagnes à partir de trois fois rien quand il lui a posé des questions sur le même sujet. Je tiens à dire au ministre et au gouvernement que la question linguistique au Québec n'est certainement pas trois fois rien. Cette affaire va être entendue demain matin par la Cour suprême du Canada.

Nous avons demandé au premier ministre (M. Mulroney) et au ministre de la Justice de retirer ce factum ou de se taire s'ils ne peuvent pas dire quelque chose de positif. Nous avions espéré au départ que le gouvernement du Canada soutiendrait MacDonald comme d'autres gouvernements ont appuyé des gens qui défendaient les droits linguistiques des minorités. J'espère que le secrétaire parlementaire va nous annoncer que le gouvernement retire ce factum exécrable et qu'il va au pire rester neutre demain matin quand Duncan MacDonald plaidra sa cause devant la Cour suprême.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, dans l'intérêt de la justice, il est bien important de ne pas parler de cette cause à la Chambre, car, comme l'a signalé mon collègue, elle doit être défendue demain matin devant la Cour suprême du Canada. L'opposition oblige néanmoins le gouvernement à mentionner une ou deux choses relatives à cette affaire.

Premièrement la tradition veut que le procureur général du Canada intervienne devant la Cour suprême lorsque d'importantes questions constitutionnelles sont en jeu. Dans l'affaire qui nous intéresse, cette intervention a eu lieu le 18 juillet. J'avoue ne pas savoir exactement de quand était daté le factum.

M. Gauthier: De novembre 1984.

M. Speyer: Mais je sais que le délai d'intervention expirait le 28 juillet et que c'était lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

Deuxièmement, il y a une chose sur laquelle je suis d'accord avec le député en ce qui concerne le principe. Il serait plus souhaitable d'exiger une sommation dans les deux langues, et cela, pour de nombreuses raisons. Il peut, en effet, y avoir plusieurs accusés parlant les deux langues. D'autre part, il n'est pas toujours possible de savoir d'avance quelle langue l'accusé désirera utiliser: par conséquent, pour être sûr que la sommation sera dans cette langue, il est nécessaire d'utiliser les deux. Le problème, c'est que l'article 133 stipule clairement que les pièces de procédure émises par un tribunal peuvent être rédigées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. En outre, cette disposition est incluse dans un paragraphe portant clairement que les lois doivent être rédigées dans les deux langues. Si le législateur avait souhaité la même chose pour les pièces de procédure, cela aurait également été stipulé clairement.

Je tiens à dire au député, qui a soulevé ici, à de nombreuses reprises, cette question qui lui tient beaucoup à cœur, et cela, depuis des années, que la Cour suprême se prononcera demain sur l'aspect juridique de cette question en fonction de son interprétation de l'article 133. Quelle que soit la politique, et selon la politique énoncée par le premier ministre (M. Mulroney), nous devons défendre les droits des minorités dans toutes les provinces . . .

Mme Copps: Retirez le factum.

M. Speyer: Nous ne retirerons pas le factum, car la Cour suprême du Canada doit interpréter l'article 133. Nous nous en remettons à elle. Nous ne pouvons pas nous désister. Il s'agit d'une cause publique et notre intervention est importante. Même si le député manifeste énormément d'intérêt pour cette affaire, il nous faut une interprétation de l'article 133, de sorte que nous ne retirerons pas le factum.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LE MORATOIRE SUR LES SAISIES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES. B) LE PROGRAMME PROPOSÉ AUX ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 10 décembre dernier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Je lui ai demandé s'il avait l'intention de présenter un projet de loi à la Chambre avant le congé de Noël et de le faire adopter, compte tenu de la situation d'endettement très grave que connaissent des milliers de familles d'agriculteurs de tout le pays.

• (1810)

Au début de novembre, le ministre de l'Agriculture a imposé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole devant prendre fin le 15 janvier. J'ai signalé que si le ministre n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit entre le début de novembre et le 15 janvier, il était manifestement pour le moins cynique de sa part de ne pas permettre les saisies. Lorsqu'il a imposé le moratoire, il a fait savoir qu'il établirait une politique et des programmes qui aideraient les jeunes producteurs en situation de crise financière, et pourtant rien n'est encore prévu au *Feuilleton* à cet égard.

La SCA a comparu devant le comité permanent. Ses représentants n'ont rien annoncé des intentions du ministère. Le ministre a tout simplement répondu qu'on était à mettre en place un processus d'appel à la SCA. Ils ont parlé de deux ou trois projets pilotes de comités d'examen dans le sud-ouest de l'Ontario. Le ministre a aussi mentionné antérieurement qu'il avait réduit le taux d'intérêt de la SCA de 15 à 14 p. 100 pour un prêt d'une durée de vingt ans.

Nous parlons là du genre de promesses que les conservateurs ont faites au cours de la dernière campagne électorale. Je voudrais citer des extraits de leur documentation électorale, et surtout du document que le chef de l'opposition d'alors a publié le 5 juillet, à Prince-Albert. Étant donné que de nombreux producteurs sont liés par des emprunts à longue échéance qu'ils ont contractés à un taux d'intérêt élevé, les conservateurs promettent dans cette documentation d'affecter sur-le-champ les fonds nécessaires afin que les producteurs puissent refinancer ces emprunts aux taux courants. Quand le gouvernement va-t-il proposer cette mesure législative? C'est très clair. Il a dit qu'il réduirait le taux d'intérêt sur les emprunts consentis par la Société du crédit agricole et sur tous les autres emprunts agricoles et qu'il affecterait des fonds sur-le-champ afin que les prêts non remboursés puissent être refinancés aux taux courants. Il n'en a rien fait. Il n'a pas proposé de projet de loi. Le ministre de l'Agriculture n'a pas fait inscrire au *Feuilleton* de mesure qui puisse remplir cette promesse électorale ou une autre.

J'ai demandé au ministre s'il envisagerait de mettre sur pied un programme semblable à celui des États-Unis, mais adapté aux besoins et aux ressources du Canada. Le programme américain prévoit la possibilité, dans le cas des prêts accordés par l'administration des prêts agricoles, de remettre jusqu'à 25 p. 100 sur une période de cinq ans et, lorsque les banques sont disposées à renoncer à 10 p. 100 de la dette, il garantit 90 p. 100 du solde. J'ai demandé au ministre s'il mettrait ce programme en œuvre comme les États-Unis l'ont fait il y a deux mois. Le ministre a montré son ignorance en disant que le programme n'était encore qu'à l'état de projet. En réalité, le gouvernement américain l'a adopté le 18 septembre et mis tout de suite en application.

Le pire vient de ce que 39,000 exploitations agricoles familiales au Canada font face à une crise financière des plus graves. Selon la SCA, environ 1,700 de ces familles sont au bord de la faillite, sans pouvoir obtenir de financement agricole parce que la vente de leurs produits rapporte trop peu, leurs dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter, tout comme les taux d'intérêt, et la valeur foncière est à la baisse. Un grand nombre d'agriculteurs qui étaient en bonne posture financière il y a à peine quatre ou cinq ans, ne possèdent pratiquement plus d'avoir propre. Il y en a 1,700 dont l'exploitation est acculée à la faillite.

• (1815)

Nous demandons au ministre d'appliquer les politiques ou encore d'autres programmes qu'il a promis pendant la campagne électorale, et non de former des commissions d'examen du crédit agricole, comme si l'intervention de ces organismes contribuait largement à aider les agriculteurs aux abois.

La semaine dernière, quelqu'un a estimé devant le comité permanent que l'endettement des agriculteurs est passé de 5 milliards de dollars il y a deux ans à près de 19 milliards de dollars. La crise frappe durement les jeunes agriculteurs, les plus utiles, ceux-là qui assurent au moins la moitié de la production agricole.

J'espère que le secrétaire parlementaire nous dira que le ministre s'apprête à prendre des mesures concrètes pour aider les agriculteurs à surmonter leur endettement énorme.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais répondre à cette question car, à mon avis, notre gouvernement assume très bien ses responsabilités en matière d'agriculture. Mon honorable ami d'Algoma (M. Foster) devrait savoir, puisque ce sont les politiques désastreuses en matière économique du gouvernement qui nous a précédés qui ont provoqué les situations dans lesquelles se débattent effectivement les producteurs agricoles . . . Il est bien évident que ce n'est pas en deux mois que l'on peut corriger 20 ans de négligences de la part du gouvernement précédent. Il est bien évident que ce serait absolument impossible et ce n'est même pas envisageable de pouvoir, d'un coup sec, réduire des taux d'intérêt qui sont effectivement élevés, on le comprend.

Cependant, la semaine dernière, monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a annoncé deux nouvelles très importantes pour les agriculteurs canadiens. Il a tout d'abord annoncé que les taux d'intérêt qui sont actuellement demandés par la Société du crédit agricole ont subi une baisse considérable. Depuis le 10 décembre, l'intérêt sur les prêts approuvés dans le cadre de la Loi sur le crédit agricole a diminué. Suite à cette baisse, les prêts à terme de cinq ans portent un intérêt de 13.25 p. 100, ceux à terme de 10 ans à 13⅝ p. 100 et ceux de 20 ans, à 14 p. 100. Effectivement, même si relativement 1 p. 100 peut sembler une petite diminution, il n'en demeure pas moins que répartis sur des centaines de milliards de dollars, des centaines de millions de dollars de prêts, il est bien évident que cela a une incidence tout à fait bénéfique. Cela représente, en fait, une diminution de ¾ p. 100 selon les termes. De plus, le taux d'intérêt exigé sur les prêts de la loi sur le crédit, le syndicat agricole a baissé lui aussi. Il est passé de 13¾ à 13¼.

La deuxième annonce qui a été faite par l'honorable ministre de l'Agriculture rejoint aussi les préoccupations de l'honorable député. Ce dernier s'inquiète de ce qui arrivera après le 15 janvier aux fermes qui ont été touchées par l'arrêt des procédures en recouvrement de la part de la SCA. D'ailleurs, on remarque que c'est tout récemment que les représentants de l'ancien gouvernement qui nous a précédés s'inquiètent de la cause des producteurs agricoles. Avant on ne s'en inquiétait pas.

Le ministre a demandé, monsieur le Président, à la Société du crédit agricole d'élargir le mandat de ses commissions d'appel afin qu'elles puissent réviser les cas à l'égard desquels elle envisage la reprise de biens hypothéqués.

Il existe 10 commissions d'appel, une par province, et chacune d'elles est composée d'agriculteurs expérimentés. A la demande des emprunteurs qui sont sur le point de voir la Société du crédit agricole entreprendre la réalisation de ces garanties, ou de ceux qui sont dans une situation financière qui est très précaire, les commissions d'appel, et cela est important, vont procéder à l'étude des dossiers. Chaque situation des producteurs agricoles va être étudiée d'une manière impartiale par une tierce partie. Cela m'apparaît important étant donné les circonstances, monsieur le Président. Les commissions d'appel vont permettre à l'agriculteur d'inviter tous ses créanciers à se présenter devant elles. En présence de tous ceux qui sont intéressés par la survie de cet agriculteur, il faut penser à la survie

de l'agriculteur, monsieur le Président, les commissions d'appel seront en bien meilleure position pour évaluer les solutions qui permettraient à l'agriculteur de s'en sortir.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable député. L'honorable député de Winnipeg-Nord a la parole.

• (1820)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'EFFET DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES SUR LES AUTEURS ET LES ARTISTES. B) LA RÉPERCUSSION SUR LES REVENUS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, à l'intérieur comme à l'extérieur du Parlement, on parle beaucoup des 75 millions de dollars qu'on a retranchés du budget de la Société Radio-Canada. Nous avons appris que la Société a dû remettre des avis de licenciement à 750 de ses employés. Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que des milliers de personnes qui ne travaillent pas pour la société à plein temps, seront aussi affectées par ricochet. Je veux parler des auteurs, des comédiens, musiciens et danseurs pour n'en nommer que quelques-uns, qui ne sont pas employés par la Société mais qui, de temps à autre, collaborent à des émissions produites par elle. L'argent que leur verse la Société constitue une part importante de leurs revenus globaux. Désormais, des milliers d'entre eux seront privés de cette source de revenu du fait des compressions envisagées.

Avant et pendant la campagne électorale, la collectivité artistique et culturelle était vigoureusement intervenue auprès des trois partis politiques pour les inciter à continuer d'appuyer les activités artistiques et culturelles, afin d'éviter que notre pays ne devienne le 51e État des États-Unis d'Amérique. Et chaque parti avait pris des engagements à l'égard des arts et de la culture.

Quand ils étaient dans l'opposition, les députés conservateurs avaient promis à la collectivité artistique et culturelle que s'ils étaient élus, ils maintiendraient le financement au moins au niveau de l'année précédente et compenseraient aussi l'augmentation du coût de la vie. Aujourd'hui que les conservateurs sont au pouvoir, ils ont annoncé des compressions budgétaires pour tous les organimes culturels dont le Centre national des arts, le Conseil des arts du Canada et l'Office national du film. En ce qui concerne Radio-Canada, la réduction atteint presque 10 p. 100. Comme je l'ai déjà dit, 75 millions de dollars de cette réduction touchent la programmation et 10 millions de dollars l'équipement technique.

Quand on interroge le ministre à ce sujet, il se contente de répondre que la Société a été invitée à réduire les frais administratifs et à maintenir la programmation. Je pense que la Société a fait beaucoup d'efforts pour y parvenir, mais l'ampleur des compressions est telle que la programmation aura à en souffrir. Si on met à pied 750 employés dont des auteurs, des producteurs, des animateurs sportifs et des présentateurs de nouvelles, les émissions à lesquelles ils collaborent vont disparaître.

Le ministre a affirmé que ce sont surtout les bureaux de Montréal et de Toronto qui seront touchés. C'est là que les grandes compressions vont s'appliquer. Or, les régions seront également touchées. Dans la ville de Winnipeg laquelle tient un rôle assez important dans le fonctionnement de la Société, 80 personnes sont mises à pied. A Vancouver, 70. A Windsor, 50, à Halifax, 45. Des mises à pied ont lieu dans chaque localité où Radio-Canada exerce ses activités. Ces gens-là étaient loin d'être inactifs. Ils collaboraient à la production d'émissions.

Qu'en sera-t-il maintenant de la programmation que la Société Radio-Canada avait été chargée de réaliser ce jour des années 30 où elle a été crée par un premier ministre conservateur, M. R. B. Bennett? Quand il a proposé la création de la Société Radio-Canada, M. Bennett a déclaré qu'il nous fallait une organisation comme celle-là pour mettre en relief l'identité canadienne.

Dans la ville de Winnipeg, les émissions prévues pour l'an prochain et pour lesquelles on aurait engagé des orchestres symphoniques et de musique de chambre seront supprimées à la fin de cette saison. Il n'y aura plus de dramatiques réalisées à Winnipeg et télévisées par la suite. C'est le résultat inévitable des mesures que prend ce gouvernement. C'est désastreux pour les arts et la culture au Canada. C'est catastrophique pour un pays comme le nôtre.

• (1825)

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je vais me faire un plaisir, en répondant à mon éminent collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), de parler plus en détail de la situation douloureuse dans laquelle se trouvent des écrivains, des créateurs, des musiciens, des danseurs, des chanteurs et d'autres artistes travaillant pour la Société Radio-Canada. Le fait que le budget de la Société soit réduit de 75 millions de dollars aura malheureusement des répercussions très regrettables sur les intéressés.

En premier lieu, j'estime important de souligner que le ministre, comme d'ailleurs la plupart des députés, considèrent que Radio-Canada joue un rôle crucial dans notre pays. Je suis personnellement un chaud partisan de Radio-Canada. Le député a rappelé, à juste titre, que la Société avait été créée par un gouvernement conservateur. Effectivement, elle a été créée à l'époque de R. B. Bennett. Nous sommes convaincus qu'elle contribue de façon essentielle à la vie culturelle de notre pays. Nous souhaitons que Radio-Canada fasse preuve, dans l'utilisation des fonds publics, d'une efficacité comparable à la créativité qu'elle manifeste dans ses programmes.

Le président de Radio-Canada a annoncé le 11 décembre les plans de la société pour retrancher 75 millions de dollars à son budget. Pour réduire son budget, Radio-Canada essaie de recourir à l'attrition, de ne pas combler les postes vacants, d'encourager les retraites anticipées, les mises à pied étant un dernier recours. Comme le ministre l'a annoncé à la Chambre vendredi dernier, il a approuvé la demande de modification du régime de pensions de Radio-Canada, ce qui facilitera la mise à la retraite anticipée et devrait minimiser les pertes d'emplois.

En faisant ses réductions budgétaires, Radio-Canada a annoncé qu'elle n'avait soustrait aucune activité à son examen. Par conséquent, je suppose que tous les aspects, y compris le travail à contrat, ont été étroitement examinés. Comme le ministre l'a dit, le président de Radio-Canada et lui-même, après des consultations sérieuses et complètes dans le cadre de leurs responsabilités et fonctions respectives, ont convenu que ces réductions de budget s'appliqueraient principalement aux secteurs administratifs de Radio-Canada, de façon à préserver

la créativité et la production dans les domaines culturels. Tout cela aux niveaux tant régional et que national.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps imparti au député est expiré.

L'ajournement

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 décembre, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'ai consulté les leaders de l'opposition à la Chambre au sujet du projet de loi C-12. Comme vous le savez, la Chambre a accepté hier une motion des voies et moyens concernant certaines dispositions de cette loi qui ont pour effet de modifier le projet de loi C-12. Nous en avons discuté et, si vous êtes disposé à demander à la Chambre de se prononcer, vous constaterez, je pense, monsieur le Président, qu'en dépit de l'esprit des fêtes, la Chambre décidera d'accepter l'ordre suivant:

Que l'ordre du jour prévoyant la reprise du débat sur la motion du ministre d'État (Finances), portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit annulé et que le projet de loi soit retiré;

A condition qu'un projet de loi fondé sur la motion d'avis des voies et moyens modifiant la Loi sur la taxe d'accise, adoptée le lundi 17 décembre 1984, et sur les motions d'avis des voies et moyens modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, adoptées le jeudi 22 novembre 1984, soit réputé avoir satisfait aux exigences relatives à l'avis, avoir été présenté, lu une première fois et, nonobstant tout article du Règlement, avoir atteint le même stade du débat sur une motion portant deuxième lecture que celui atteint par une motion portant deuxième lecture de l'ancien projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise; et

A condition que, pour les fins du débat sur une motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité plénier dudit projet de loi susmentionné, le temps restant en vertu de l'article 35(2)*b*) du Règlement soit réputé être six heures et 46 minutes.

Monsieur le Président, si vous êtes disposé à mettre cette motion aux voix, vous constaterez sans doute que la Chambre est prête à donner son consentement unanime.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je tiens à dire au nom de mon parti qu'après avoir été consultés, nous sommes évidemment prêts à donner notre consentement unanime. Je tiens à dire, pour la gouverne de ceux qui nous écoutent, que nous avons, en fait, convenu d'accepter les modifications sans qu'il soit nécessaire de reprendre tout le débat qui a déjà eu lieu. Voilà le but de cette longue motion.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous sommes également d'accord. Nous avons été consultés et nous avons donné notre consentement.

M. le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: La motion est adoptée. En conséquence, la motion de deuxième lecture du projet de loi C-12 est annulée, le projet de loi est retiré et le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, est censé avoir été présenté et lu pour la première fois. La Chambre en est maintenant saisie sous forme d'un ordre portant reprise du débat sur une motion de deuxième lecture et de renvoi à un comité plénier.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

M. le Président: L'ordre du jour.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE
LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-17. Les députés doivent bien se rendre compte que la plupart des dispositions de cette mesure figuraient dans deux budgets précédents, celui du 19 avril 1983 et celui du 15 février 1984, et qu'on y a ajouté des dispositions importantes qui seront les bienvenues dans certains secteurs de l'économie qui ont été durement touchés.

Les principaux changements inclus dans ce projet de loi sont essentiellement les suivants. Il y a une taxe spéciale de relance qui, à toutes fins utiles, représente une augmentation de la taxe de vente fédérale. Curieusement, l'une des premières mesures présentées par le nouveau gouvernement consiste à augmenter la taxe de vente fédérale. Il y a quelques mois, quand la même question a été soulevée à la Chambre, divers députés se sont longuement étendus sur les conséquences d'une telle mesure.

Je voudrais prendre quelques instants pour rappeler aux députés des banquettes ministérielles les propos tenus par certains des leurs au sujet de la hausse de la taxe d'accise. Le 13 décembre 1983, comme nous pouvons le lire à la page 116 du hansard, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a déclaré ceci:

• (1110)

Ce sont des impôts bien plus régressifs que les primes d'assurance pour soins hospitaliers que perçoit l'Ontario ou n'importe quelle autre province, et pourtant, le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative tendant à y mettre un terme. Ce gouvernement ne compte que des hypocrites, des cyniques, des manipulateurs, des fourbes et des sournois.

Voilà ce que le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré au sujet de cette mesure. Il la qualifiait alors de sournoise. C'était une manœuvre de la part du gouvernement. C'était une mesure cynique de sa part. C'était une mesure hypocrite qui montrait bien sa fourberie. Quelques mois plus tard, ce gouvernement change son fusil d'épaule et présente exactement le même genre de loi.

Si je le dis, c'est non seulement pour signaler qu'une fois au pouvoir, l'opposition change d'opinion sur toutes sortes de questions, mais encore que ce genre de chose pousse les citoyens à faire preuve de cynisme à l'égard des propos des politiciens. Par exemple, le 13 février dernier, le même député, représentant de Saint-Jean-Ouest, a demandé à l'ex-ministre des Finances s'il consentirait à supprimer l'augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 d'octobre 1984 déjà imposée aux consommateurs canadiens. Il a ensuite demandé au ministre s'il allait reconnaître qu'il fallait aider les consommateurs si nous voulions que la relance se poursuive. D'après le député de Saint-Jean-Ouest, les centaines de milliers de dollars soutirés aux Canadiens au moyen d'une augmentation de la taxe de vente fédérale ne circuleraient pas dans l'économie canadienne. Il s'agissait, disait-il, de centaines de millions de dollars soutirés aux Canadiens par le biais de cette loi.

De toute évidence, la relance ne sera pas très forte au Canada si le consommateur n'a aucun pouvoir d'achat et ne peut pas recommencer à se procurer des biens et des services. Le dernier sondage Gallup est révélateur: le consommateur canadien ne s'attend pas que l'économie redémarre au cours des prochains mois, il préfère laisser son argent dans son compte d'épargne. Il n'achète ni biens ni services, d'où l'économie stagnante. Ce que le député de Saint-Jean-Ouest a dit en février dernier tient toujours, c'est évident.

Le gouvernement tente de redonner confiance au pays et d'encourager les gens à croire qu'il est capable de créer un climat favorable à la reprise économique. Une des priorités du gouvernement est d'imposer l'augmentation de la taxe de vente fédérale, ce qui n'est pas de nature à redonner confiance aux Canadiens. Les consommateurs se méfient du gouvernement, car ils ne savent pas quel sort il leur réserve.

Quelques jours plus tard, le 16 février de cette année, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré:

Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession, n'aidera pas à la relance.

Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

A nouveau, le député de Saint-Jean-Ouest essayait de faire comprendre au gouvernement libéral qu'il serait inopportun d'imposer une hausse de taxe à un moment critique, alors que la reprise était déjà chancelante. Je partage cet avis. Si le nouveau gouvernement veut que les Canadiens envisagent l'avenir avec confiance et optimisme il serait bien avisé de suivre le conseil du député de Saint-Jean-Ouest. Le gouvernement devrait se raviser et supprimer cette taxe de vente fédérale qui va coûter des centaines de millions de dollars aux consommateurs canadiens, car ce n'est pas la façon de créer le climat serein sans lequel la relance économique est compromise dès le départ.

• (1115)

Quelques jours plus tard, le 30 mars dernier, le député de Saint-Jean-Ouest a dit:

J'aurais certainement évité les augmentations d'impôt que le ministre des Finances a présentées dans son budget d'avril 1983, et qu'il a maintenues dans son budget de février dernier. Comment peut-on dire que le moment est opportun pour augmenter l'impôt, alors que la relance amorcée est loin d'être vigoureuse? Je n'aurais pas augmenté d'un seul pour cent la taxe de vente, comme il l'a fait en octobre dernier, et je n'aurais rien changé au crédit d'impôt-enfant, ni apporté aucun des autres changements qu'il nous a présentés dans son budget d'avril 1983.

Le député revenait à la charge, essayant de faire comprendre au gouvernement libéral que l'augmentation de la taxe de vente n'était pas le genre de mesure propre à assurer la reprise économique.

Vers la fin de la dernière législature, le 28 juin 1984, le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré:

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement va extorquer 2.4 milliards de dollars aux consommateurs canadiens par l'entremise de la nouvelle taxe spéciale de relance, qui correspondra à une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette année, le gouvernement va percevoir 300 millions de dollars. Comment le ministre peut-il justifier ces nouvelles hausses de taxe imposées aux consommateurs canadiens, qu'il assomme en même temps par une hausse des taux d'intérêt? Comment peut-il justifier ces mesures, le chômage qu'elles vont provoquer et la récession qui s'ensuivra?

Pourquoi rappeler aux députés d'en face les paroles que le député de Saint-Jean-Ouest a prononcées il y a quelques mois à peine? En tant qu'ancien ministre des Finances et, à l'époque, critique financier pour le parti conservateur, il soutenait jour après jour à la Chambre que l'augmentation de la taxe fédérale de vente nuirait à la relance, qu'elle ne la favoriserait certes pas. Quelques semaines plus tard, la première initiative du parti progressiste conservateur a été de faire volte-face et d'imposer une augmentation régressive de cette taxe qu'il avait dénoncée avec tant de vigueur.

C'est ce genre d'attitude qui incite beaucoup de Canadiens à douter de l'intégrité du nouveau gouvernement. Ce dernier avait promis de ne pas augmenter la taxe de vente, alors que quelques semaines plus tard, il a pris précisément l'initiative qu'il avait décriée. Les Canadiens sont portés à se demander pourquoi ils font confiance au gouvernement lorsque, par exemple, le chef du gouvernement du Canada promet que son gouvernement fera telle ou telle chose ou encore qu'un ministre annonce tel ou tel projet, alors que ce même gouvernement a fait fi des préoccupations et des problèmes soulevés quelques semaines auparavant.

Je regrette tout cela. Je comprends les ministériels quand ils soutiennent qu'il convient de créer à l'avenir un climat propice à la confiance et qu'il faudrait ranimer l'espoir chez les Canadiens et les encourager à envisager l'avenir avec optimisme. Mais si le gouvernement dit une chose un jour et fait tout à fait le contraire le lendemain, il ne faut pas s'étonner que les Canadiens un peu partout se demandent s'il doivent croire le nouveau gouvernement sur parole.

Cette mesure va soutirer aux consommateurs plus de 2 milliards au cours des quatre prochaines années. Il y aura donc 2 milliards de moins à circuler dans les localités canadiennes. Chaque dollar que le contribuable verse au gouvernement fédéral est un dollar qui, semaine après semaine, mois après mois, ne circule ni dans les régions rurales du Canada ni dans les grandes villes et petits villages du pays. Cela signifie que ce dollar ne sera pas mis en circulation et ne viendra donc pas à l'aide des petites entreprises. Il ne servira pas à encourager et à aider les petits détaillants dans les localités canadiennes.

• (1120)

La somme de 2.4 milliards est beaucoup trop importante pour en priver ainsi l'économie sur une période de quatre ans, surtout en ces temps particulièrement difficiles. Mais c'est précisément cela qu'accomplit le projet de loi, monsieur le Président. C'est pour cette raison, entre autres, que nous nous sentons obligés de nous y opposer. Nous estimons qu'il est de notre devoir de nous prononcer contre ce projet de loi, car il ne favorisera certainement ni la relance et l'expansion économiques, ni la création d'emplois au pays.

N'oublions pas non plus la taxe imposée aux télédistributeurs canadiens. Il s'agit de la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication. Dans la conjoncture économique actuelle, beaucoup de télédistributeurs sont sur le point de faire faillite et voilà qu'on leur annonce maintenant l'intention du gouvernement d'imposer une taxe supplémentaire sur la location du service de télédistribution.

Il faut se demander, monsieur le Président, si c'est en haussant les impôts de diverses sociétés de même que ceux des particuliers que l'on arrivera à stimuler la relance économique. Le président Reagan a estimé que ce n'était pas la solution pour son pays et il a réduit toutes sortes d'impôts. On peut contester sa façon de procéder et le genre d'impôts qu'il a décidé de réduire, mais il n'en a pas moins dit qu'il fallait réduire les impôts pour favoriser la relance économique des États-Unis. Notre gouvernement croit que pour relancer l'économie canadienne, il lui faut hausser les impôts de tout le monde, et surtout des plus démunis, de même que la taxe de vente fédérale, monsieur le Président, ce qui revient à surtaxer les pauvres du Canada. Nous, de notre parti, n'approuvons pas cela. Nous croyons que cela n'est ni juste ni certes dans le meilleur intérêt de la relance économique.

Ce projet de loi a aussi son bon côté, monsieur le Président. Je veux parler d'une disposition très importante que nous appuyons énergiquement. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton) a exercé des pressions sur le gouvernement pendant des mois et des mois pour qu'il vienne en aide de quelque façon aux travailleurs forestiers, aux pêcheurs et aux agriculteurs durement éprouvés de sa région. D'autres députés ont voulu signaler la situation particulièrement difficile de ces gens à l'heure actuelle et dire que l'une des solutions qui s'offraient au gouvernement était de supprimer la taxe de vente sur le carburant diesel vendu aux pêcheurs, travailleurs forestiers, mineurs et agriculteurs. Cet article du projet de loi constitue un pas dans cette direction. Nous nous réjouissons que cette mesure contribue à supprimer la taxe de vente sur le carburant diesel vendu aux groupes que je viens de citer pourvu, évidemment, que ce carburant ne soit pas revendu à des fins commerciales. Nous réclamons ce genre de mesure fiscale depuis un certain temps déjà parce qu'elle contribuera à stimuler l'activité économique dans ces secteurs, qu'elle leur donnera un coup de pouce en ces temps difficiles.

Par contre, monsieur le Président, ce projet de loi prévoit l'imposition d'une taxe additionnelle sur les transports aériens intérieurs. Notre pays arrive au second rang dans le monde quant à la superficie, et les transports aériens jouent un rôle absolument essentiel dans le développement économique des diverses régions du Canada. Je vois que le député de Western Arctic (M. Nickerson) est présent aujourd'hui. Je comprends son intérêt sur ce point. Je me demande ce qu'il pense de cette proposition de hausser la taxe sur les transports aériens intérieurs? Je me demande comment cette mesure va contribuer au développement économique de l'Arctique et des régions plus isolées du pays? J'ai reçu de nombreuses instances de gens du centre et du nord de la Colombie-Britannique qui tentent de faire comprendre encore une fois que les petites compagnies aériennes contribuent au développement économique de l'intérieur des régions septentrionales du pays et que l'imposition de taxes additionnelles sur les voyages aériens intérieurs ne saurait venir en aide à ces régions.

• (1125)

Ces mesures, monsieur le Président, à l'exclusion de celle qui supprime la taxe de vente sur les carburants agricoles et que nous appuyons, nous coûteront au total 3.1 milliards de dollars pour les années 1984 à 1988. Nous avons bien du mal à approuver qu'on aille maintenant délester les consommateurs de tout cet argent. En fait, nous ne pouvons l'accepter en toute bonne conscience. Il nous importe de reconnaître que le nouveau gouvernement en nous saisissant de ce projet de loi ne fait en réalité que proposer et mettre en application des mesures d'origine libérale. Ces mesures remontent au budget de 1983, et il faut nous le rappeler lorsque nous écoutons nos collègues du parti libéral. Le projet de loi comporte cependant certaines additions importantes, notamment les mesures en faveur des exploitants miniers, des exploitants forestiers, des pêcheurs et des agriculteurs, mais il nous faut également reconnaître que la taxe de vente fédérale est une taxe extrêmement régressive. Chacun doit payer la taxe de vente fédérale sans égard à son revenu ni à sa condition économique.

Ce n'est tout simplement pas la sorte de taxe que notre époque exige. On ne favorisera sûrement pas le développement économique du pays en retirant de la circulation 3.1 milliards de dollars en pouvoir d'achat. Le nouveau gouvernement ne fait au fond que saborder la reprise économique en proposant une telle mesure. Les entreprises du secteur du bâtiment ont du mal à survivre, et les consommateurs devront payer une taxe plus élevée sur les matériaux de construction. Quand je vois mes collègues du parti conservateur en face . . .

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ne nous oubliez pas, nous, aux deux extrémités.

M. Riis: Je demande donc à mes collègues à gauche et à droite de nous expliquer comment on va contribuer à la reprise économique en haussant la taxe sur les matériaux de construction. Je leur demande de nous expliquer comment on va stimuler la reprise, une reprise manifestement très fragile, en haussant la taxe de vente fédérale et en allant chercher cet argent dans les poches des consommateurs.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cela va faire baisser les taux d'intérêt.

M. Riis: Mon ami dit que cela va faire baisser les taux d'intérêt. Voilà une chose que j'aimerais bien entendre discuter pendant ce débat.

En terminant, monsieur le Président, je dirai que les 3.1 milliards de dollars que cette taxe va produire, on aurait pu facilement les trouver en supprimant un bon nombre des concessions fiscales improductives qui sont accordées aux entreprises. Il n'y a qu'à consulter le 23e rapport annuel du Conseil économique du Canada. Il y est dit qu'on pourrait se procurer toutes sortes de recettes simplement en imposant les entreprises d'une façon plus intelligente. Il est temps d'y songer un peu. Au lieu de chercher à relever les taxes de vente dégressives, de pressurer les lignes aériennes intérieures ou les petites entreprises de télédistribution, si l'on veut, pourquoi ne pas changer la fiscalité des entreprises, comme chacun des conseillers fiscaux nous a invité à le faire? S'il nous faut 3.1 milliards, nous pouvons aller les chercher avec un régime d'impôt progressif sur les sociétés, au lieu de nous en prendre aux pauvres, puisque c'est ce que nous faisons au fond avec la taxe de vente fédérale, qui est dégressive.

M. le vice-président: Questions, observations.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, tout le monde sera d'accord ici pour dire que toute taxe est un tant soit peu dégressive, mais le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) nous dit à quel point il est funeste d'emprunter. J'imagine qu'il préfère maintenant nous voir augmenter les emprunts plutôt que d'adopter ce projet de loi.

Je me demande bien pourquoi il le critique, surtout qu'il remplit une des promesses faites par notre parti d'alléger les fortes charges de carburant supportées par les agriculteurs, les pêcheurs, les forestiers, les trappeurs, les mineurs et autres qui exploitent nos ressources naturelles. J'aurais cru qu'il féliciterait plutôt le gouvernement de tenir cette promesse.

Il accuse également la taxe de vente fédérale d'être dégressive. Elle l'est peut-être, mais tous les impôts sont dégressifs, en tout cas l'expérience du commerce lui aura appris—ou peut-être cette expérience lui manque-t-elle—que lorsque les entreprises ont calculé le prix de vente des marchandises pour l'automne, ils y ont fait figurer la taxe de vente fédérale. Donc quand nous avons analysé l'effet de cette mesure fiscale, nous avons constaté que nous ne réduirions pas les prix d'un sou en ne l'adoptant pas. Cette taxe était déjà incorporée au système d'établissement des prix. Ceux qui fabriquent et qui vendent en gros et en détail ont déjà incorporé cette taxe.

• (1130)

Est-ce que le député a pensé à cela? Est-ce que le Nouveau parti démocratique pourrait nous donner son appui, au lieu de rouspéter sans cesse sans aucun motif raisonnable?

M. Riis: Monsieur le Président, le député est de bien méchante humeur aujourd'hui. Je dois admettre que je n'ai pas saisi toutes les nuances de sa question. Il a bien dit, je l'ai entendu, que la taxe de vente fédérale était dégressive. Je m'étonne qu'un député qui se dit tellement soucieux de reprise économique défende une taxe dont il dit lui-même qu'elle est dégressive. Il admet donc qu'elle va pénaliser surtout les personnes à bas revenus. C'est-à-dire les Canadiens pauvres. Quelle raison peut bien pousser un gouvernement progressiste-conservateur à adopter une pareille taxe? Cela me dépasse.

Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous sommes heureux que le projet de loi comporte des allégements sur le carburant diesel. Je ne me souviens pas d'une semaine, depuis deux ans, au cours de laquelle un représentant du Nouveau parti démocratique n'a pas plaidé la cause des forestiers, des mineurs, des pêcheurs et des agriculteurs, en demandant l'adoption de ces mesures en cette époque critique. Le gouvernement libéral avait alors dit qu'il se pencherait là-dessus et qu'il envisageait la chose. Je pense que le gouvernement reconnaît maintenant que les faillites d'agriculteurs n'ont pas cessé. Devant la situation financière de l'agriculture, de l'exploitation minière, de la pêche et de l'exploitation forestière d'un bout à l'autre du pays, le nouveau gouvernement n'avait d'autre solution que d'adopter cette mesure. Mais ce n'est sûrement pas de gaieté de cœur qu'il le fait, puisqu'il est tant préoccupé par le déficit.

Considérées ensemble, ces mesures, dont beaucoup sont extrêmement dégressives, vont aller chercher 3.1 milliards de dollars dans la poche des consommateurs surtout au cours des quatre prochaines années. Je me demande pourquoi le nouveau gouvernement n'a pas tout simplement suivi le conseil de toutes les entreprises financières éclairées, qui est d'adopter un régime équitable pour les impôts sur les sociétés. Dans son dernier rapport, le Conseil économique du Canada a affirmé que la croissance énorme des concessions fiscales accordées aux entreprises au cours de la seule décennie 1970 a eu un résultat douteux. On estime que le gouvernement va dépenser aux environs de 18 milliards de dollars en subventions qu'il va verser au secteur privé et en exemptions fiscales qu'il lui consentira cette année. Or, ces taxes dégressives rapporteront à ce dernier 3.1 milliards pendant quatre ans. Le directeur de la Banque de Montréal avouait dernièrement que le secteur privé croule littéralement sous les faveurs fiscales. Il aurait voulu avertir le gouvernement de mettre un terme à cette absurdité mais, c'était difficile bien sûr, vu qu'il compte tellement d'amis dans le parti conservateur.

Si le gouvernement a désespérément besoin de 3.1 milliards de dollars, qu'il les perçoive, mais que ce ne soit pas en pressurant les pauvres ou les consommateurs dont on a besoin, en cette période de reprise économique. Au contraire, qu'il aille les chercher auprès des sociétés en leur imposant des mesures fiscales progressives.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député sait fort bien que ce projet de loi ne concerne pas l'impôt sur les sociétés. Le ministre des Finances (M. Wilson) et le vice-premier ministre (M. Nielsen) étudient actuellement toutes les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans ce domaine, en vue de les présenter lors de l'exposé budgétaire. Pour l'instant, le projet de loi sur la taxe d'accise que nous débattons contribuera grandement à ramener la prospérité au Canada. Il nous permettra d'aider les producteurs canadiens, ce que se refuse à faire le Nouveau parti démocratique. Bien entendu, certaines taxes s'en trouveront augmentées, mais ces taxes existaient déjà, mais le député n'a pas fait état de ce détail. Les billets d'avion vont coûter plus cher, c'est vrai, mais chacun sait que seuls les pauvres voyagent par avion, à moins que ce ne soit seulement les néo-démocrates.

M. le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) veut-il donner la réplique?

M. Riis: Monsieur le Président, cette question ou cette affirmation me laisse bouche bée. Tout ce que je puis répondre, c'est que mes collègues néo-démocrates et moi allons attendre en retenant notre souffle de voir comment les ministériels vont justifier la hausse de la taxe de vente fédérale sur les vols intérieurs et sur les services de câblodistribution. Nous les écouterons attentivement nous expliquer dans quelle mesure cette hausse doit favoriser la reprise de notre économie.

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais réagir brièvement à l'intervention du député conservateur puis à celle du député néo-démocrate qui lui a donné la réplique, pour dire comme il est merveilleux d'avoir une réduction de taxe et une taxe d'accise.

M. le vice-président: Il faut que les observations concernent le discours que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a prononcé. Si le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) fait lui aussi un discours plus tard, vous pourrez intervenir sur celui-ci.

M. Baker: Je ne le souhaite pas, monsieur le Président. Sur ce qui s'est dit, il est facile d'accorder $200 aux producteurs de produits de base si c'est pour leur extorquer ensuite $1,000 au moyen d'autres mesures. Voilà précisément ce à quoi le gouvernement s'emploiee. Il réduit la taxe d'accise de $200 pour mieux hausser le prix du pétrole et du gaz naturel. Ce rabais est agréable, mais dorénavant les pêcheurs devront payer pour amarrer leurs bateaux et pour obtenir des renseignements météorologiques. Le gouvernement abolit les primes d'assurance, fort bien, mais ces producteurs devront maintenant verser de $10,000 à $20,000 de plus par année. Je voulais signaler au député que l'ancien gouvernement libéral n'aurait jamais arnaqué les producteurs primaires de cette façon.

M. le vice-président: S'il n'y a plus de questions ou d'observations, nous allons poursuivre le débat. La parole est au député de Swift Current-Maple Creek (M. Wilson).

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais traiter des deux importants amendements qui sont apportés au projet de loi. Le premier rend les chasseurs et les trappeurs admissibles à la ristoune de taxe sur le carburant qui avait été précédemment accordée aux agriculteurs, aux pêcheurs, ainsi qu'aux exploitants forestiers et miniers. C'est le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui a recommandé cette amélioration. Le second amendement concerne le mécanisme d'application de la ristourne.

Le 29 novembre et le 4 décembre, j'ai signalé à la Chambre qu'il se pouvait que le projet de loi C-12, tel qu'il était rédigé à l'origine, soit injuste envers les détaillants d'essence en vrac; je suis donc bien heureux de pouvoir parler de cet amendement. Vous vous souvenez, monsieur le Président, que le problème s'est posé parce que les sociétés pétrolières étant intégrées à des dégrés variables, les stocks que détenaient certains vendeurs d'essence en vrac étaient exemptés de la taxe de vente tandis que ceux d'autres détaillants ne l'étaient pas. La mesure telle qu'elle a été rédigée permettait aux détaillants, dont le stock de vrac était détaxé et qu'ils détenaient en consignation, de faire bénéficier directement leurs clients, au moment de la vente, de la ristoune de 4.8c. le litre ou 22c. le gallon.

Toutefois, ceux dont le stock était assujetti à la taxe, parmi lesquels se trouvaient des vendeurs indépendants, des coopératives, des concessionnaires de Gulf et d'autres, devaient exiger la taxe de leurs clients qui, à leur tour, devaient présenter leur facture en même temps qu'une demande à Revenu Canada, Accise afin d'obtenir la ristourne. De toute évidence, les conditions de marché qui en découlaient étaient injustes parce que la plupart des producteurs du secteur primaire étaient naturellement portés à s'approvisionner en carburant chez le vendeur qui pouvait les faire bénéficier immédiatement d'un rabais au moment de l'achat.

L'amendement qui est proposé au projet de loi aujourd'hui résoud le problème en permettant à tous les détaillants de carburant en vrac d'accorder la ristourne au moment de la vente. Ceux qui ont déjà acquitté la taxe de vente peuvent se faire rembourser le montant de la réduction par Revenu Canada. Je suis sûr que les règlements qui seront adoptés en vertu du paragraphe 9 de l'avis de motion assureront un remboursement rapide aux détaillants qui vendent régulièrement de l'essence ou du carburant diesel aux producteurs du secteur primaire qui détiennent des permis-taxe de vente d'achat en vrac. Le système ne saurait être parfait étant donné que la taxe s'applique à l'une des étapes initiales et que seuls certains acheteurs de combustible, soit les producteurs du secteur primaire, sont admissibles à la ristourne. Il faut espérer que cette option se révélera celle qui s'applique le mieux au marché.

• (1140)

Je suis heureux que ces dispositions du projet de loi aient été reformulées de manière à éliminer le caractère discriminatoire du mécanisme d'application de la ristourne de la taxe de vente. Je félicite le ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) d'avoir si promptement corrigé ce problème concret qui se pose sur le marché.

Le gouvernement mérite également des félicitations pour avoir rempli une autre de ses promesses électorales. Chaque jour, les partis d'opposition nous accusent de ne pas tenir nos promesses. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Chaque jour, aussi rapidement qu'ils peuvent être imprimés, de nouveaux textes législatifs nous sont soumis afin d'assurer la réalisation

de ces engagements. Les initiatives qui se succèdent sont restreintes par les conditions financières lamentables que nous ont léguées nos prédécesseurs, lesquels s'amusent du fait qu'ils ne nous ont pas laissé les moyens de réaliser ce que nous avons promis.

A titre de député de la Saskatchewan, je suis fier d'avoir assisté au congrès à Prince-Albert les 4 et 5 juillet et d'avoir participé à l'élaboration de la politique de notre parti. J'ai aussi été réconforté par la déclaration faite à Prince-Albert par le chef de notre parti. Permettez-moi d'en citer un passage:

Un gouvernement fédéral progressiste conservateur reconnaîtra que l'ouest du Canada est une région spéciale qui offre ses propres défis et ses propres possibilités. Pour souligner cette confiance mutuelle, un gouvernement progressiste conservateur adoptera cinq principes de base qui régiront les nouveaux rapports qui seront formés entre les Canadiens de l'Ouest et le gouvernement fédéral.

1. Les lignes de conduite et les stratégies relatives à l'expansion économique de l'Ouest seront mises au point et appliquées par la région de l'Ouest et pour cette région parce que nous sommes convaincus qu'en fin de compte il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les régions soient fortes et prospères. Les différences et les préoccupations régionales ne seront plus laissées pour compte sous prétexte que toutes les régions doivent s'adapter à un modèle unique conçu à Ottawa.

2. Dans ses lignes de conduite, le gouvernement fédéral montrera qu'il reconnaît et apprécie le rôle que joue l'ouest du Canada à titre de puissant moteur de croissance et de création d'emplois dans tout le Canada. Comme priorité spéciale, le parti progressiste conservateur garantira que nos jeunes peuvent demeurer, progresser et prospérer dans leur propre région.

3. Les Canadiens de l'Ouest seront de nouveau réprésentés au sein du cabinet fédéral où ils occuperont des postes puissants et influents.

4. Les Canadiens de l'Ouest et leurs gouvernements provinciaux dûment élus seront respectés et entendus à titre d'associés. Les méthodes libérales d'affrontement et d'amertume seront remplacées par une attitude de collaboration, de consultation et de compréhension permanentes.

5. Un gouvernement progressiste conservateur prouvera aux Canadiens de l'Ouest en les écoutant et en prenant les mesures appropriées que le gouvernement fédéral les représente tout autant que n'importe quelle autre région. Ils considéreront de nouveau le gouvernement fédéral comme un ami et non comme une menace.

La loyauté et la confiance que les Canadiens de l'Ouest nous ont accordées continueront d'être respectées lorsque nous formerons le gouvernement national.

Bien que ces principes soient d'une importance vitale et inspirent aux Canadiens de l'Ouest l'espoir que le gouvernement fédéral peut de nouveau être vraiment de leur côté, seules des initiatives précises en matière de politique peuvent mettre ces principes en pratique. C'est l'objectif du parti progressiste conservateur.

Cet allégement du coût du combustible accordé aux producteurs du secteur primaire illustre l'une de ces initiatives précises qui ont été prises dans l'esprit du congrès de Prince-Albert. Dans l'espace de six semaines à peine, le gouvernement a fait davantage pour aider les Canadiens que le gouvernement libéral ne l'avait fait en quatre ans et demi. Je répète que nous continuerons de respecter la loyauté et la confiance que les Canadiens ont accordées à notre gouvernement.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des observations? Nous poursuivons le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi qui tend à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise.

Les observations faites par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) m'ont bien amusé parce que les conservateurs présents à la Chambre aujourd'hui et ceux qui ont pris la parole plus tôt pendant le débat semblent éviter de dire quoi que ce soit pour répondre aux propos tenus par leur ancien critique financier.

Mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (Mr. Riis), a parlé de diverses observations faites par les conservateurs avant les élections. Il est curieux de noter qu'aucun des conservateurs qui prennent la parole aujourd'hui ne se reporte aux déclarations qu'ils avaient faites lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition. Après avoir été portés au pouvoir, même si certains nouveaux impôts avaient été proposés dans quelques budgets libéraux . . .

M. Blenkarn: Pourquoi ne l'avez-vous pas interrogé à ce sujet?

M. Fulton: Il n'a parlé que d'un petit article du projet de loi. Je parlerai certainement de ses observations pendant mon discours ce matin.

J'aimerais entendre ce que certains députés conservateurs ont à dire au sujet des propos tenus par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je cite un extrait du hansard du 28 juin de cette année. Le député de Mississauga-Sud pourra vérifier ces faits en s'y reportant lui-même. Je pense que les Canadiens ont le droit de connaître le vrai visage du parti progressiste conservateur. Et cette taxe régressive me rappelle le bon mot d'Allan Fotheringham qui appelait les conservateurs en anglais les «Repressive convertibles».

Donc, le 28 juin 1984, le député de Saint-Jean-Ouest, critique financier de son parti, a tenu ces propos consignés à la page 5249 du hansard:

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement va extorquer 2.4 milliards de dollars aux consommateurs canadiens par l'entremise de la nouvelle taxe spéciale de relance, qui correspondra à une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette année, le gouvernement va percevoir 300 millions de dollars. Comment le ministre peut-il justifier ces nouvelles taxes imposées aux consommateurs canadiens, qu'il assomme en même temps par une hausse des taux d'intérêt? Comment peut-il justifier ces mesures, le chômage qu'elles vont provoquer et la récession qui s'ensuivra?

Je voudrais que les collègues conservateurs du député de Saint-Jean-Ouest me disent si ce dernier faisait simplement de l'esbrouffe ou s'il savait de quoi il parlait. Le député, aujourd'hui ministre de la Justice, a déjà été ministre des Finances. Je suppose que tous les conservateurs appuyaient son point de vue, à savoir que cette hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente allait accroître le chômage et aggraver la récession.

Je n'ai pas encore entendu un député conservateur nous expliquer pourquoi cette taxe est nécessaire—taxe que l'on pourrait facilement remplacer comme je vais l'expliquer—ni pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest était dans l'erreur alors que l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) a parfaitement raison.

Je vais expliquer aux Canadiens pourquoi le projet de loi C-17 est une mesure tellement régressive à cause de ses conséquences pour les travailleurs, les pauvres, les jeunes et les personnes âgées. Cette surtaxe spéciale, qui s'ajoute à la taxe de vente fédérale, découle du budget du mois d'avril 1983. Elle s'applique à compter du 1er octobre dernier jusqu'au 31 décembre 1988.

La taxe de vente fédérale est relevée de 1 p. 100 pour un certain nombre d'articles. D'abord, les matériaux de construction. A cet égard, je me demande comment elle affectera l'ensemble du secteur du bâtiment domiciliaire au Canada. Ensuite, la taxe sur les boissons alcooliques et les produits du tabac est portée de 12 à 13 p. 100. Il s'agit encore là d'une taxe très régressive. Troisièmement, la taxe sur tous les autres produits imposables passe de 9 à 10 p. 100.

Cette surtaxe avait été introduite d'abord pour financer les projets spéciaux de relance annoncés dans le budget d'avril 1983. Nous savons maintenant que ces projets spéciaux de relance avaient un caractère hautement politique. S'il est vrai que certains ont favorisé l'emploi, le gouvernement aurait toutefois pu trouver bien d'autres façons de dépenser ces fonds.

D'ici quatre ans, cette surtaxe aura coûté quelque 2 milliards de dollars. C'est le chiffre avancé dans l'exposé économique qu'on a intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada». C'est une nouvelle direction en effet. D'après ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Ouest, elle est négative. Cette taxe contribuera à aggraver le récession et retirera des goussets du contribuable des dollars durement gagnés qui auraient pu servir à stimuler la demande.

Un rapport de Statistique Canada signale qu'au deuxième trimestre, nos entreprises manufacturières ne fonctionnaient qu'à 72 p. 100 de leur capacité. Dès lors, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à freiner la demande? Je mets au défi les députés conservateurs de nous dire de quelle manière nous allons bénéficier d'un ralentissement de la demande, d'un accroissement du chômage—selon le député de Saint-Jean-Ouest—et d'une récession qui se prolonge. J'ai beaucoup de peine à comprende pourquoi les conservateurs après s'être opposés à ces mesures pendant qu'ils étaient dans l'opposition, s'empressent maintenant d'imiter les libéraux après avoir pris le pouvoir.

• (1150)

Le deuxième volet important du C-12 concerne la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication. J'espère que les conservateurs nous expliqueront en quoi il s'agit d'une mesure progressiste. Encore une fois, elle est tirée du budget libéral d'avril 1983. On impose une taxe de vente de 6 p. 100 sur la location d'un câble de télévision, la télévision payante et les films passés à la télévision dans les hôtels. Comment les conservateurs y voient-ils une mesure progressiste? Je ne me souviens pas les avoir entendus en parler, surtout pas pendant la campagne électorale. Je sais qu'ils diront volontiers que l'argent recueilli servira à aider les producteurs indépendants mais il reste que cette taxe coûtera 55 millions de dollars par année.

Enfin le troisième élément important du C-17 concerne la taxe prévue dans le budget libéral du 15 février dernier sur les véhicules automobiles et imposée au niveau du grossiste. L'explication serait que la taxe de vente sur les automobiles produites au Canada serait plus élevée que la taxe sur les véhicules importés, parce que la taxe est imposée au niveau du fabricant pour les véhicules fabriqués au Canada et au niveau de l'importateur pour les véhicules fabriqués à l'étranger. Essentiellement, la taxe de vente sur toutes les automobiles s'appliquera désormais au niveau du concessionnaire. Comme les voitures japonaises et européennes sont souvent importées à un prix inférieur à leur prix de gros, cela va augmenter leur prix de vente de $100 à $200 par rapport aux voitures fabriquées en Amérique du Nord.

Au lieu d'aborder toute la question de l'automobile dans le but d'obtenir des véhicules pour lesquels tous les travaux de recherche et de développement au niveau de la conception sont faits à l'étranger, soit en Europe, au Japon ou ailleurs dans le monde, au lieu d'encourager les compagnies, grâce à des négociations directes avec ces pays, à faire leur recherche et leur développement et à produire des automobiles au Canada, les conservateurs adoptent encore une fois une attitude contre laquelle ils se sont élevés lorsqu'ils formaient l'opposition. Cela va nous coûter une dizaine de millions de dollars par an, selon les documents budgétaires du 15 février.

Quant au quatrième point, mon collègue le député de Kamloops-Shuswap en a parlé. C'est une question pour laquelle je me bats depuis mon élection à la Chambre en 1979. Il s'agit de la suppression de la taxe de vente sur le carburant diesel utilisé par les agriculteurs, les pêcheurs, les bûcherons et les mineurs. Il est surprenant de voir que les conservateurs ne consacrent pas plus de temps à examiner attentivement la situation réelle. Il y a quelques instants, un député libéral a signalé que, dans de nombreuses régions du pays, l'augmentation du coût du carburant est supérieure à la ristourne. C'est un peu une supercherie que de proposer une ristourne qui est en réalité inférieure à l'augmentation. En effet, les bûcherons, les agriculteurs, les pêcheurs et les mineurs vont payer leur carburant plus cher qu'avant l'élection des conservateurs, malgré la ristourne.

Il a fallu du temps pour faire approuver en principe aux conservateurs qui forment le gouvernement que le système de la ristourne doit être appliqué à l'usine de vrac et non aux particuliers qui devront, chez eux, tenir des relevés méticuleux et consacrer à la paperasserie des centaines d'heures de travail par an, pour le gouvernement. J'espère que les conservateurs veilleront à ce que ce système s'applique dans tout le pays et à ce que les travaux d'écritures relatifs à cette ristourne se fassent à l'usine au lieu de les imposer aux camionneurs forestiers indépendants, aux opérateurs de débardeuses, aux pêcheurs et à tous les autres. Il serait beaucoup plus sage et sensé de faire toute la paperasserie à l'usine de vrac.

Cette mesure va supprimer la taxe de vente sur le carburant diesel vendu à ces groupes, à condition qu'il ne soit pas revendu à des fins commerciales. Le gouvernement n'a divulgué aucun renseignement quant à son manque à gagner en recettes, du moins jusqu'ici. Cette mesure est sage, surtout pour les localités du Nord. Je puis citer quelques cas où, dans ma circonscription, l'on transporte actuellement la fibre de bois par la route sur une distance d'environ 125 milles. Il peut s'agir de fibre de bois acheminée jusqu'à Watson Island pour l'usine de pâte et papier ou du bois coupé à TFL-1 ou dans la Vallée Buckley en vue d'être envoyé dans les scieries. Pour ce qui est des pêcheurs, je représente le groupe unique le plus important sur la côte pacifique. Indirectement, la ristourne leur profitera dans la mesure où la plupart des gros bateaux de pêche, sur la côte ouest, engloutissent 20 gallons de carburant à l'heure ou plus. D'une part, je reconnais que cette mesure leur profite, mais je voudrais que les députés conservateurs nous expliquent en quoi elle va profiter globalement à toute l'économie canadienne, et surtout aux producteurs du secteur primaire comme les agriculteurs, les pêcheurs et les bûcherons, puisque l'augmentation est déjà supérieure à la ristourne dans les secteurs comme celui que je représente. A mon avis, il est un peu hypocrite de ne pas avoir tenu compte de l'augmentation que le gouvernement a annoncée en même temps avant d'établir la ristourne. Le gouvernement a fait une pirouette sans dévoiler toute l'affaire.

La taxe sur les transports aériens est intéressante à examiner parce que c'est dans ce secteur que l'augmentation est la plus

forte. La taxe passe de 8 à 9 p. 100, avec un plafond de $30 contre $23 jusqu'ici. Contrairement à ce qu'a déclaré le député de Mississauga-Sud, la plupart des mes électeurs doivent de temps à autre prendre l'avion. Dans de nombreuses localités que je représente, il n'y a pas de routes ni d'accès aux services de traversiers l'hiver. Les habitants de ces localités doivent donc prendre l'avion. Cette taxe vise davantage les personnes qui doivent prendre l'avion que celles qui partent pour le plaisir.

A ce sujet, il est intéressant de noter que la taxe de départ international passe de $12.50 à $15. L'important groupe de pression, celui du tourisme national, a réussi à convaincre le nouveau gouvernement conservateur. Il lui a dit de ne pas augmenter de façon considérable la taxe internationale de crainte de faire fuire les touristes. Au Canada même, aucune disposition spéciale n'est prévue à l'égard des personnes qui doivent prendre l'avion à des fins médicales ou dentaires, pour le travail, pour les affaires ou autres. Elles finissent par devoir payer une taxe beaucoup plus forte et, encore une fois, il s'agit d'une taxe régressive.

Selon le nouveau ministre des Finances, cette mesure va coûter 34 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986 et 50 millions pendant les deux années suivantes. Encore une fois, c'est de l'argent prélevé dans une énorme mesure auprès des personnes les moins fortunées.

Le coût total de ces mesures, sans tenir compte des données qui n'ont pas encore été produites par le gouvernement quant à la suppression de la taxe de vente sur les carburants agricoles, sera de 3.1 milliards de dollars. Le député de Kamloops-Shuswap a signalé que l'on aurait pu trouver cet argent dans divers autres secteurs de l'économie canadienne. Bien entendu, le plus visible, c'est la somme de 18 milliards qui est accordée directement aux grandes sociétés. Comme mon ami l'a signalé, le président de la Banque de Montréal a déclaré que le secteur des grandes entreprises profite de nombreux crédits d'impôt et échappatoires fiscales. Il en est inondé; il ne peut même pas tous les absorber, tellement ces avantages sont nombreux.

Permettez-moi de parler de l'évolution du régime fiscal au Canada depuis quelques années sous les gouvernements conservateurs et libéraux. Une infirmière célibataire paiera en moyenne environ $5800 d'impôt sur le revenu cette année sur un salaire de $25,000, à un taux d'imposition de 23 p. 100. Un agent de police de première classe, sans personne à charge, versera en impôts environ 25 p. 100 de son revenu de $32,000. Le taux d'imposition d'un professeur célibataire dans une école secondaire sera en moyenne d'environ 26 p. 100 sur un salaire de $33,000.

Par contre, considérons les sociétés les plus importantes et prospères au Canada qui paient les taux d'imposition les plus bas. En 1982, la TransCanada Pipelines Limited, société dont les biens sont évalués à 4.7 milliards et les bénéfices avant impôts à 182 millions, était assujettie à un taux de 7 p. 100. La Husky Oil Ltd., dont les biens sont évalués à 561 millions et les bénéfices avant impôts à 22 millions de dollars, a été imposée effectivement à un taux de 5 p. 100. La Consolidated Bathurst Inc. dont les bénéfices avant impôts étaient de 79 millions, n'a acquitté aucun impôt en 1982. Elle a même réclamé un crédit de 3.6 millions à valoir sur ses futurs impôts.

Retournons quelques années en arrière et considérons comment notre régime fiscal s'est transformé, le fardeau se déplaçant des sociétés vers les Canadiens à revenu moyen ou inférieur. En 1954, le gouvernement fédéral percevait des particuliers 1.17 milliard en impôt, soit légèrement plus que le 1.05 milliard perçu des sociétés. Trente ans plus tard, cet écart s'est élargi sensiblement à l'avantage des sociétés. En 1982, Ottawa percevait 26 milliards en impôts sur le revenu des particuliers et 8 milliards seulement des sociétés. Cela signifie que les particuliers assumaient 76 p. 100 du fardeau fiscal par rapport à 24 p. 100 pour les sociétés.

Je voudrais vous donner un autre exemple pour vous montrer comment le régime fiscal a été radicalement bouleversé depuis 30 ans. Les sociétés payaient alors les trois quarts des impôts et les particuliers un quart, tandis que les particuliers acquittent maintenant plus de trois quarts des impôts et les sociétés un montant qui diminue constamment. La société Shell Canada offre un bon exemple. Quand on lit son rapport annuel, on a l'impression que cette colossale société pétrolière paie de très lourds impôts. Son rapport annuel de 1982 révélait qu'elle avait versé 152 millions en impôt sur des bénéfices avant impôts de 320 millions de dollars. Dans une note, on signale que le taux d'imposition de la société est de 50.4 p. 100, ce qui est très élevé, de quel que point de vue qu'on se place.

• (1200)

Une autre note plus loin transforme ce chiffre de 50.4 p. 100. Elle révèle que Shell a différé le paiement de 199 millions d'impôt cette année. Ce compte de 152 millions est donc annulé et Shell n'a aucun impôt à payer. De fait, la société a obtenu un crédit d'impôt de 47 millions de dollars. En définitive, nous sommes loin du taux d'imposition mentionné tout d'abord. Le report des impôts est une des principales méthodes grâce auxquelles le régime fiscal permet aux sociétés de réduire leur charge fiscale.

Nous devons donc maintenant revenir un moment aux déclarations que les conservateurs faisaient à la Chambre avant d'être élus. Nous devons obtenir des éclaircissements sur l'orientation de ce parti politique. Je voudrais citer nul autre que le député de Saint-Jean-Ouest. Le 16 février dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 1444, le député de Saint-Jean-Ouest, alors porte-parole du parti conservateur en matière de finances, déclarait ce qui suit au sujet de la mesure fiscale que les conservateurs devraient adopter plus tard ce jour-là:

> Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession n'aidera pas à la relance . . . Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? . . . Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

Quelle est la position des conservateurs à ce sujet? Le 4 septembre, la plupart des Canadiens qui se préoccupent des mesures fiscales pensaient, de bonne foi, que ce que les conservateurs avaient dit à la Chambre des communes et au cours de la campagne électorale deviendrait la réalité. Nous constatons maintenant que ce que les conservateurs disaient n'était que pure fantaisie. Quand viendront les prochaines élections, j'espère que les Canadiens s'en souviendront. Ce qu'ils déclarent en campagne ne correspond en rien à leurs intentions.

Je vois que le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) est ici. J'aimerais bien qu'il nous explique en quoi cette ristourne de taxes sur les carburants, dont les conservateurs se gargarisent dans tout le pays, est tellement avantageuse pour les exploitants forestiers et ce secteur en général. Il sait très bien que dans la région d'où je viens, en Colombie-Britannique, l'augmentation du prix du carburant diesel imposée par ce gouvernement est supérieure à la ristourne.

Il faut faire preuve au moins d'un minimum d'honnêteté et de crédibilité. Ils envoient, aux frais du contribuable, à partir de la Chambre des communes, de la publicité à tous les gens de ce secteur disant: «N'est-ce pas fantastique? Nous autres conservateurs avons été élus, et, maintenant, nous vous donnons cette magnifique ristourne». Ne devraient-ils pas ajouter, au moins en petits caractères, même à peine lisibles, que l'augmentation résultant de notre progression vers le prix mondial a déjà supprimé ce petit avantage et conduit de plus en plus de gens à la faillite?

J'espère que nous entendrons le point de vue de certains conservateurs dans quelques minutes. Je voudrais lire encore quelques belles citations du député de Saint-Jean-Ouest, l'ancien ministre des Finances et maintenant ministre de la Justice, car ce qu'il dit est toujours très à propos. Regardons la page 116 du hansard du 13 décembre 1983. Le député de Saint-Jean-Ouest disait ceci au sujet de l'augmentation de la taxe de vente:

> Ce (sont) . . . de lourdes mesures fiscales qui sont bien plus régressives que les primes d'assurance pour soins hospitaliers que perçoit l'Ontario ou n'importe quelle autre province, et pourtant le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative tendant à y mettre un terme. Ce gouvernement ne compte que des hypocrites, des cyniques, des manipulateurs, des fourbes et des sournois.

Le député de Saint-Jean-Ouest a fort bien décrit son propre parti. C'est remarquable. En ce qui concerne l'augmentation d'impôt sur laquelle nous allons nous prononcer aujourd'hui, les titres du *Globe and Mail* et des journaux de Gander ou de Prince Rupert devraient se lire: «Le gouvernement Mulroney coupable d'hypocrisie, de cynisme, de manipulation, de fourberie et de surnoiserie», car ce sont les mots mêmes de leur ancien ministre des Finances. Voilà en quels termes il a décrit cette mesure que l'on nous présente maintenant.

Je vais vous donner une autre de ces citations, car elles sont tellement fameuses que les Canadiens doivent savoir d'où viennent les conservateurs. Je voudrais citer la page 1313 du hansard du 13 février de cette année. A propos du ministre des Finances, il déclarait ceci:

> Est-ce qu'il va consentir à supprimer l'augmention de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 d'octobre prochain, qu'il a déjà imposée aux consommateurs canadiens? Va-t-il reconnaître qu'il faut aider les consommateurs canadiens si nous voulons que la reprise se poursuivre? Est-ce qu'il va prendre ces mesures que nous estimons de nécessité immédiate?

Inutile d'ajouter quoi que ce soit. Dans le projet de loi C-17, les conservateurs nous présentent des mesures auxquelles ils se sont opposés lors des élections, à la Chambre des communes et dans la politique de leur parti. Il est honteux que nous ayons à voir les conservateurs se lever et voter pour ce qu'ils combattaient autrefois sur le plan des principes.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations à propos du discours du député?

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, si le projet de loi à l'étude démontre quelque chose, c'est que plus ça change et plus c'est pareil. Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti progressite conservateur s'est opposé au projet de loi de façon véhémente. Les principales dispositions de ce projet de loi ont déjà été proposées par M. Lalonde, ministre des Finances de l'ancien gouvernement libéral. L'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie), alors critique financier de l'opposition officielle, n'a certainement pas ménagé ses critiques à l'égard de ce projet de loi. Je voudrais ajouter quelques citations de son discours. Le 13 décembre, il disait en parlant des augmentations d'impôt:

> Ce (sont) . . . de lourdes mesures fiscales qui sont bien plus régressives que les primes d'assurance pour soins hospitaliers que perçoit l'Ontario ou n'importe quelle autre province, et pourtant le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative tendant à y mettre un terme.

Puis, il a qualifié le gouvernement de l'époque de la façon suivante:

> Ce gouvernement ne compte que des hypocrites, des cyniques, des manipulateurs, des fourbes et des sournois.

Le 16 février de cette année, parlant du ministre des Finances de l'époque, il avait encore ceci à dire:

> Le ministre l'a qualifié de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession, n'aidera pas à la relance . . . Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? . . . Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

Le ministre des Finances de l'époque avait parfaitement raison. C'est bel et bien une taxe très régressive. En majorant la taxe de vente de 1. p. 100, on réduit de 2 à 3 milliards de dollars le pouvoir d'achat des consommateurs entre 1984 et 1988 alors que notre secteur manufacturier ne fonctionne qu'à 72 p. 100 de sa capacité.

Le ministre des Finances de l'époque avait raison de s'en prendre à l'ex-gouvernement libéral qui voulait majorer de 1 p. 100 la taxe de vente. Mais les choses n'ont pas changé depuis. En augmentant la taxe de vente de 1 p. 100, le ministre des Finances obtiendra les mêmes résultats regrettables qu'il avait prédits il y a moins d'un ans. Il va ralentir l'économie au lieu de la stimuler.

Pourquoi le gouvernement renie-t-il ce qu'il prêchait lorsqu'il formait l'opposition? Il prétend que ses coffres sont vides et qu'il a besoin de cette taxe pour éponger le déficit. Il est certes évident maintenant que ce n'est pas parce que les gouvernements conservateurs, créditistes, néo-démocrates ou péquistes ont trop dépensé que les déficits sont si grands actuellement, mais parce que l'économie fonctionne au ralenti. C'est parce qu'il y a un million et demi de chômeurs. Les chômeurs ne paient pas d'impôt, n'achètent ni biens, ni services et, partant, ne paient pas les impôts que le gouvernement perçoit au moyen de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente. Pire, ils creusent davantage le déficit puisque que, en ne travaillant pas, ils vivent de prestations d'assurance-chômage et ensuite de l'assistance publique comme c'est le cas de tant d'entre eux actuellement. Ils représentent une charge pour les trésors fédéral, provinciaux et municipaux. Sans compter que, ne travaillant pas, ils ne sont pas en mesure d'acheter des biens qui favoriseraient la croissance économique du pays.

• (1210)

Pour réduire le déficit, le gouvernement doit entreprendre une révision en profondeur de tout notre régime fiscal. Tout le monde sait maintenant qu'il ne fonctionne pas comme il

devrait. Le nouveau gouvernement fait comme son prédécesseur: il trafique le régime fiscal pour que les particuliers assument une part plus grande encore des dépenses publiques en augmentant leurs impôts ou en exigeant davantage pour les services qu'il leur assure. La part des sociétés diminue sans cesse et continuera de diminuer à l'avenir.

A cause de la politique fiscale de l'ex-gouvernement libéral que poursuit aujourd'hui le gouvernement actuel, mais avec plus de détermination, le régime fiscal s'est transformé peu à peu, depuis 12 ans, pour devenir un ensemble de mesures compliquées qui permet aux sociétés de payer bien moins que le taux officiel de 50 p. 100 qu'elles devraient payer en principe. En 1980, grâce à une série de dégrèvements fiscaux, elles ont réussi à réduire ce taux d'imposition à 23 p. 100.

La liste florissante des concessions fiscales que les gouvernements ont accordées aux entreprises a contribué au fil des années à transférer le gros du fardeau fiscal des sociétés aux particuliers. En 1951, les sociétés payaient 28 p. 100 de tous les impôts canadiens. En 1981, en raison de toute une variété de concessions et d'exonérations, elles n'en payaient plus que 17 p. 100. Par contre, au cours de la même période, soit de 1951 à 1981, les particuliers ont vu leurs impôts passer de 24 à 43 p. 100. Voilà pourquoi les simples citoyens vivent moins bien qu'ils le pourraient et, vu la réduction de leur pouvoir d'achat, ne sont plus capables de se procurer les biens et les services que fournissent les entreprises canadiennes.

Voyons un peu comment fonctionnent vraiment ces concessions fiscales accordées aux entreprises. L'un de mes collègues à signalé qu'à l'heure actuelle, l'infirmière célibataire type dont le revenu est de $25,000 paie $5,800 d'impôt sur le revenu. Il a signalé en outre que l'instituteur célibataire du niveau secondaire dont le revenu est de $33,000 par année verse en impôt 26 p. 100 de son revenu. D'autre part, voyons un peu ce que paient certaines grandes entreprises. La société Husky Oil, dont l'actif s'élève à 561 millions de dollars et dont le revenu brut atteint 22 millions de dollars par année, ne verse en fait en impôt que l'équivalent de 5 p. 100 de son revenu . . .

M. Mayer: Votre ancien chef en est un administrateur.

M. Orlikow: Monsieur le Président, mon collègue le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) me signale que notre ancien chef—j'imagine qu'il veut dire M. Douglas—est administrateur de cette société pétrolière. Et alors? Je ne prétends pas que la société en question fait quoi que ce soit d'illégal ou de malhonnête. Elle se contente de faire uniquement ce à quoi le gouvernement l'autorise. Je serais surpris que le ministre qui représente la circonscription de Portage-Marquette défende un régime qui autorise la société Husky Oil à ne verser que 5 p. 100 d'impôt sur son revenu annuel de 22 millions de dollars, alors qu'il oblige les agriculteurs et les petits entrepreneurs de sa circonscription à payer beaucoup plus. J'aimerais bien qu'il aille dans sa circonscription et qu'il tente de justifier cet énorme écart aux yeux de ses électeurs.

Examinons maintenant le cas de la société Consolidated-Bathurst Limited, monsieur le Président. Bien qu'elle ait accumulé un revenu avant impôt de 79 millions de dollars, non seulement elle n'a pas payé d'impôt en 1982, mais elle a encore demandé un crédit de 3.6 millions de dollars à déduire de ses impôts futurs. La société Shell Canada, l'une de nos plus grandes sociétés pétrolières, possède un actif de 4.7 milliards de dollars; or, elle n'a pas payé le moindre cent d'impôt en 1982, en dépit du fait qu'elle disposait d'un revenu avant impôt de 302 millions de dollars. Qui plus est, elle a obtenu un crédit d'impôt de 47 millions de dollars qu'elle pourra utiliser pour réduire ses impôts futurs. Je me demande vraiment combien de particuliers au Canada jouissent de conditions aussi avantageuses.

En 1954, le gouvernement fédéral au pouvoir à l'époque a perçu 1.17 milliard de dollars d'impôt sur le revenu des particuliers, soit un peu plus que le 1.05 milliard de dollars qu'il a touché des sociétés. Par contre, en 1982, le gouvernement fédéral a perçu 26 milliards de dollars d'impôts sur le revenu des particuliers, et seulement 8 milliards d'impôts sur le revenu des sociétés. Ce qui veut dire que les particuliers assument 76 p. 100 du fardeau fiscal, alors que les sociétés n'en assument que 24 p. 100.

Qu'est-ce qui se passe vraiment dans notre régime fiscal, monsieur le Président? Le report des impôts est l'un des principaux mécanismes par lesquels le régime fiscal permet aux sociétés d'alléger leur fardeau fiscal. Les sociétés accumulent des milliards de dollars d'impôts reportés. C'est le terme officiel par lequel les fonctionnaires désignent ces impôts. Cependant, le mot «reporté» est trompeur, car dans la plupart des cas, les corporations peuvent remettre indéfiniment à plus tard le paiement de leurs impôts et, partant, conserver leur argent indéfiniment. En fait, un porte-parole de la Société Consolidated-Bathurst, M. Jean-Jacques Carrier, a déclaré carrément ceci au sujet des impôts reportés:

> Si vous me demandez quand nous comptons les payer, je vous dirai jamais.

Il n'a pas dit qu'il les paierait l'année prochaine ou l'année suivante ou d'ici quelques années, lorsque sera complété le programme d'expansion et de modernisation que la société a entrepris, du moins je l'espère. M. Carrier a précisé qu'il entendait ne jamais payer ces impôts reportés. Or, ce qui est vrai pour la Consolidated-Bathurst l'est tout autant pour les sociétés Inco et Canadien Pacifique et pratiquement toutes les grandes sociétés du pays.

C'est ce genre de régime qui explique que les états financiers de 1982 de la société Consolidated-Bathurst laissent voir un taux d'imposition de 34.7 p. 100 alors même que cette société n'a payé aucun impôt sur le revenu. Les impôts reportés s'accumulent dans les comptes des sociétés.

• (1220)

En 1971, ils s'élevaient à 2.78 milliards de dollars. A la fin de 1980, ce montant avait presque décuplé, passant à 24.24 milliards de dollars. Nul n'est besoin d'être un radical pour dénoncer cet état de choses. Un ancien ministre libéral, M. Eric Kierans, a signalé que pour les nouvelles petites entreprises, l'amortissement et les avantages fiscaux qui sont consentis aux sociétés ne servent à rien, car elles ne réalisent pas des profits suffisants pour leur permettre de reporter leurs impôts.

Si le gouvernement s'inquiète du déficit, il devrait s'adresser à ceux qui ont de l'argent. Il devrait s'en prendre aux sociétés qui ont reçu des milliards de dollars sous forme d'impôts reportés qui ne seront jamais remboursés. Je m'opposerais beaucoup moins aux exemptions d'impôt aux sociétés si l'on pouvait me convaincre que ces exemptions servent à accroître l'efficacité de ces sociétés et à remédier à l'énorme dégradation de l'environnement causée par tant de sociétés minières et forestières

depuis des années. J'aurais bien moins d'objections, si l'argent servait à créer des emplois pour les Canadiens.

Les gouvernements, libéraux et conservateurs, ont accordé des dégrèvements fiscaux sans poser les questions fondamentales qu'il faut se poser avant d'accorder des allégements et des exemptions d'impôt aux sociétés. Comment une société qui bénéficie de reports d'impôts compte-t-elle justifier à l'avenir cet avantage que le gouvernement fédéral lui consent? Il s'agit certes d'une question fondamentale qui devrait être posée à toutes les sociétés qui demandent à profiter d'un report d'impôt. Sans cela, des centaines de millions de dollars seront accordés à des sociétés et le gouvernement ne demandera rien en retour.

Je voudrais aborder très brièvement un autre aspect du régime fiscal qui, selon moi, doit être examiné avant que l'on ne présente un projet de loi tendant à augmenter d'un p. cent la taxe de vente. J'ai déjà signalé que cette mesure était régressive. Selon les données fournies par le ministère du Revenu, près de 8,000 Canadiens dont les revenus étaient supérieurs à $50,000 par année en 1981—c'est là la dernière année pour laquelle des statistiques ont été établies—n'ont versé aucun impôt sur le revenu. Nous savons également que près de 250 Canadiens au revenu supérieur à $250,000 par année ont réussi à ne pas verser un sou d'impôt sur le revenu. Comment alors le ministre des Finances (M. Wilson) peut-il justifier la présentation d'un projet de loi qui demande aux Canadiens ordinaires à revenu moyen, qui donnent déjà entre 20 et 30 p. 100 de leur revenu total au fisc, de faire ce sacrifice, alors qu'on ne demande rien aux particuliers et aux sociétés qui ne paient pas leur juste part d'impôt? C'est parce que le gouvernement ne se penche pas sur cette question et qu'il ne nous fait pas connaître son point de vue à ce sujet, que nous nous opposerons à ce projet de loi.

En terminant, je voudrais vous donner un résumé des raisons économiques pour lesquelles nous nous opposerons à ce projet de loi. Nous croyons que l'augmentation de la taxe de vente fédérale est une mesure extrêmement régressive. Tous les Canadiens doivent payer le même montant pour les biens qu'ils achètent, quel que soit leur revenu. Je rappelle aux députés que des milliers de Canadiens aux revenus élevés ne payent aucun impôt sur le revenu, alors que des millions d'autres versent une bonne partie de leurs revenus au fisc.

En outre, le projet de loi réduit le pouvoir d'achat de plus de 3 milliards de dollars ce qui n'est pas fait pour aider l'économie canadienne, au contraire. Il faut augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens, afin de stimuler la demande et d'accroître ainsi la production des sociétés canadiennes.

Enfin, on pourrait facilement se procurer ces trois milliards de dollars en mettant fin à de nombreux avantages fiscaux inutiles qui sont accordés au secteur privé. Dans son plus récent rapport, le Conseil économique du Canada précise que la croissance énorme des concessions fiscales accordées aux sociétés durant les années 70 a eu des répercussions discutables et que plus souvent qu'autrement, il s'est agi d'un gaspillage d'argent. On estime que les subventions pures et simples et les exemptions fiscales accordées au secteur privé coûteront cette année au gouvernement 18 milliards de dollars. Si le gouvernement a besoin de plus d'argent pour réduire le déficit, il serait opportun qu'il obtienne cet argent des particuliers et des groupes nantis, notamment les sociétés Canadiennes, qui ne paient pas leur juste part d'impôts.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brefs commentaires sur le projet de loi à l'étude. Je voudrais également faire quelques observations sur le discours du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Le député nous reproche de fausser le régime fiscal, mais il ferait bien de lire le projet de loi. En fait, celui-ci aide les agriculteurs et les pêcheurs. D'une façon générale, l'entreprise ou l'exploitation des agriculteurs et des pêcheurs est passablement petite. Le projet de loi allège considérablement leur fardeau fiscal. Le député s'oppose au projet de loi sous prétexte que le gouvernement fait exactement ce que le gouvernement précédent a fait—il fausse le régime fiscal en faveur des grandes exploitations et des grandes entreprises—mais il devrait comprendre que le projet de loi a exactement l'effet contraire. Ce projet de loi allègera le fardeau fiscal de plus de 330,000 agriculteurs. Par ailleurs, il aidera bien des chasseurs, pêcheurs, trappeurs ou bûcherons. La plupart de ces gens ont une très petite exploitation. Si le député s'oppose à ce projet de loi, il s'oppose à ce que l'on accorde des concessions fiscales à ces personnes qui en ont grand besoin.

Le député devrait savoir par ailleurs que la seule province du Canada dirigée par un gouvernement néo-démocrate impose une taxe provinciale assez importante sur le carburant. Il devrait savoir que le gouvernement du Manitoba, qu'il appuie je suppose, ne met pas en pratique les principes dont le député a parlé.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (M^me^ McDougall) d'avoir compris que les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres personnes qui paient beaucoup d'impôts avaient besoin d'allègements fiscaux.

Parlons de la ministre d'État aux Finances; on s'est demandé comment accorder la réduction aux agriculteurs et aux pêcheurs du fait que le carburant est entreposé en vrac de différentes façons. Nous avons été très heureux de constater que la ministre, avec l'aide de ses collaborateurs, est parvenue à trouver un moyen de permettre à tous de recevoir la réduction de taxe à la source, ce qui leur évite de devoir la payer, puis la réclamer. Le gouvernement précédent imposait par contre une taxe de 7 cents le gallon soit de 1.5 cent le litre, qui était remboursable, ce qui posait toutes sortes de problèmes aux bénéficiaires qui devaient tenir des comptes, puis réclamer le remboursement.

• (1230)

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) devrait comprendre que certaines des mesures que prend le gouvernement sont précisément le genre d'initiative qu'il lui reprochait de ne pas prendre. Une des raisons pour lesquelles les téléspectateurs sont déroutés par ce qui se passe à la Chambre, c'est qu'ils n'entendent que des plaintes. C'est bien beau de s'opposer au projet de loi, mais il faudrait faire la part des choses. Les députés devraient dire qu'ils n'aiment pas certaines dispositions du projet de loi en reconnaissant qu'ils en aiment d'autres, mais que, tout compte fait, ils doivent s'y opposer.

Après avoir écouté parler les députés de l'opposition, on serait porté à croire que ce projet de loi ne contient aucune mesure utile, ce qui n'est pas vrai, de toute évidence. Par respect envers cette institution, les députés de l'opposition devraient faire de temps en temps la part des choses. Je vois des députés d'en face qui représentent des agglomérations agricoles. Je me demande si ces députés ont déjà dit ceci: «Merci beaucoup au nom de ma circonscription, j'apprécie beaucoup le genre d'allègement fiscal que vous avez instauré».

M. Riis: Oui.

M. Mayer: J'entends un député d'en face dire que oui. Dans ce cas, j'apprécie beaucoup cette attitude, car elle donne plus de valeur au débat qui se tient à cet endroit.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je voudrais faire une autre observation qui doit être faite. Le gouvernement est convaincu qu'il ne faut pas ruiner les gens par les taxes avant qu'ils n'ouvrent leur porte le matin, qu'il s'agisse d'agriculteurs, de pêcheurs, de petits commerçants ou d'hommes d'affaires importants.

M. Riis: Et la taxe de vente?

M. Mayer: Nous devons nous efforcer au maximum de les aider à rester en activité et à créer des emplois afin que tout le monde puisse profiter des multiples ressources de notre pays. Nous ne devrions pas percevoir toutes ces taxes dès le départ, parce que cela entraîne la faillite de certaines entreprises avant même qu'elles aient véritablement eu la possibilité de faire leurs preuves.

M. Riis: Et la taxe de vente?

M. Mayer: C'est justement l'objet de la diminution de la taxe de vente et de la taxe d'accise sur les combustibles utilisés dans l'agriculture. C'est une réduction de la taxe.

M. Riis: Et la taxe sur les matériaux de construction?

M. Mayer: Certes, le député peut souligner, à juste titre, que le gouvernement fédéral touche encore un pourcentage important du prix de vente du combustible ou de l'essence au Canada. Il reste que ce projet de loi représente à coup sûr un pas dans la bonne direction, car il tient compte des idées que je viens d'exposer. Nous devons aider tous ces gens à maintenir leur entreprise en activité pour qu'ils puissent réaliser des bénéfices substantiels sur lesquels ils paieront des impôts.

J'ai pensé, monsieur le Président, que je me devais d'essayer au moins de replacer dans leur contexte certaines choses qu'a dites le député de Winnipeg-Nord. Même si la circonscription du député ne compte pas d'agriculteurs, de pêcheurs ni de scieries, il devrait admettre qu'un très grand nombre de gens vont profiter en fin de compte de cette mesure, notamment les petits employeurs et les petites entreprises dont lui et son parti affirment défendre les intérêts.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le ministre sait probablement très bien que, quand viendra le moment de l'étudier article par article, nous appuierons le projet de loi et donnerons au gouvernement le crédit qu'il mérite pour ce qu'il y a de bon dans cette mesure. Je voudrais que le ministre compare les avantages accordés aux agriculteurs en vertu de ce projet de loi, par exemple au titre de la taxe sur les combustibles agricoles, à l'énorme fardeau que les taux d'intérêt élevés imposent aux agriculteurs dans la circonscription du ministre et dans toutes les autres circonscriptions du Canada. Si je ne m'abuse—et le ministre a raison de dire que les agriculteurs ne sont pas nombreux dans ma circonscription—il est ressorti d'une récente étude que 17 p. 100 des agriculteurs risquaient sérieusement de perdre leur exploitation, alors que celle-ci appartient dans bien des cas à leur famille depuis trois ou quatre générations. Les taux d'intérêt élevés que doivent payer les agriculteurs sur les emprunts qu'ils ont été obligés de contracter leur imposent un fardeau tellement intolérable que cette situation ne saurait durer. Je me demande si le ministre pourrait établir une comparaison entre ce genre de problème et les avantages relativement modestes—auxquels je ne m'oppose nullement—que vont procurer aux agriculteurs les modifications touchant la taxe de vente sur les combustibles agricoles?

M. le vice-président: Je dois prévenir le ministre qu'il ne reste que deux minutes à la période consacrée aux questions et aux commentaires.

M. Mayer: Monsieur le Président, au moment où vous m'avez donné la parole, je croyais que c'était pour parler du projet de loi et non pas pour faire un commentaire ou poser une question. De toute manière, je peux répondre brièvement au député.

Le député de Winnipeg-Nord soulève un point intéressant. Permettez-moi de lui dire que la diminution des taux d'intérêt est aussi importante pour les agriculteurs que pour n'importe quel secteur de l'économie. Il convient de noter . . .

M. Orlikow: Quelles mesures prenez-vous à cette fin?

M. Mayer: . . . qu'il faut désormais autant d'argent pour créer un emploi dans l'agriculture que dans le secteur manufacturier, parce que l'agriculture canadienne est devenue un secteur à forte concentration de capital. Les agriculteurs ont donc intérêt à ce que nous fassions le maximum pour réduire le déficit du gouvernement. Si nous ne le faisions pas, au lieu de consacrer un tiers de ses recettes fiscales au service de la dette, le gouvernement verrait ce pourcentage augmenter très rapidement, et les agriculteurs auraient de plus en plus de mal à financer leurs activités à cause des pressions s'exerçant sur les taux d'intérêt et du fait que l'agriculture est un secteur à forte concentration de capital. Je dois donc dire au député qu'il est crucial pour les agriculteurs que nous réussissions à faire baisser les taux d'intérêt. Cependant, notre politique consiste à considérer non pas un seul facteur, mais la situation dans son ensemble. Le gouvernement a certes réduit ses dépenses de 4.4 milliards de dollars. Toutefois, en même temps, il s'est arrangé pour que divers secteurs de l'économie bénéficient de certains avantages.

Il est exact que la diminution de la taxe sur les combustibles agricoles est minime, mais au moins ce n'est pas une augmentation. C'est une façon pour le gouvernement de reconnaître l'existence de certains problèmes. Si le gouvernement fédéral réussit à remettre de l'ordre dans ses finances, il sera possible de diminuer les taux d'intérêt, ce dont profiteront non seulement les agriculteurs mais l'économie tout entière. C'est dans l'intérêt de tout le monde.

M. Orlikow: Monsieur le Président, comme le ministre représente une circonscription agricole, il est normal qu'il s'intéresse au sort des agriculteurs. Je voudrais lui poser une autre question dans cet esprit. Vu que les agriculteurs doivent produire des aliments de meilleure qualité que jamais, d'une

façon plus efficace et à un coût moindre, et vu que le gouvernement a amputé ses dépenses de 4.4 milliards de dollars avec l'intention de créer le moins de problèmes possible, comment le ministre peut-il justifier que le gouvernement fédéral diminue de plusieurs millions de dollars le budget qu'il consacre à la recherche agricole, alors que d'autres pays devancent déjà de beaucoup le Canada dans ce domaine, d'après les experts?

M. Mayer: Encore une fois, j'aimerais rétablir les faits. Si le député relisait les déclarations du ministre de l'Agriculture (M. Wise), il constaterait que son ministère a diminué ses dépenses globales en effectuant de véritables réductions, d'une part, et en imposant des frais pour services rendus, d'autre part. Toutefois, la recherche agricole n'est pas touchée.

J'abonde dans le même sens que le député de Winnipeg-Nord: nous devons faire plus de recherches, car nous tirons de l'arrière dans ce domaine, pour la bonne raison que la recherche n'était pas le point fort de l'ancien gouvernement, surtout la recherche agricole. C'est tout à fait regrettable, car Agriculture Canada a une renommée mondiale dans le secteur de la recherche agricole, renommée qui n'est pas surfaite, à mon avis. Malheureusement, nos chercheurs sont moins motivés qu'avant. Je peux dire au député que les réductions de dépenses générales annoncées par le ministre des Finances ne touchent pas du tout les fonds de recherche du ministère de l'Agriculture.

M. Riis: Monsieur le Président, je me demande si le ministre a des observations à faire sur les avantages—pour les agriculteurs, en particulier, mais aussi pour les exploitants forestiers, les exploitants miniers et les pêcheurs—de la remise de quelques cents sur le carburant diesel. Dans la plupart des régions du pays, la hausse du prix du carburant diesel a été supérieure à la détaxe. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement a accordé une détaxe pour venir en aide aux agriculteurs, aux mineurs, aux bûcherons et aux pêcheurs, et qu'il a en même temps augmenté le prix du carburant diesel, si bien qu'on en est de nouveau au même point?

● (1240)

M. Mayer: Monsieur le Président, le député me surprend un peu. J'aurais pensé que lui et ses collègues étaient mieux renseignés. Il devrait savoir qu'il y a eu une détaxe de 3c. le litre, ce qui représente environ 13c. le gallon. Par ailleurs, nous avons augmenté le prix du carburant de 1.8c. le litre, afin de pouvoir équilibrer le compte énergétique, comme la loi l'exige. Cet argent n'a pas été perçu auprès des agriculteurs. Évidemment, vous pouvez toujours dire que nous avons repris d'une main ce que nous avons donné de l'autre mais, en réalité, cela laisse une réduction de 8c. ou 9c. le gallon sur le carburant utilisé par les personnes que le député a mentionnées.

Il devrait également savoir que les agriculteurs, les pêcheurs et les bûcherons de sa région ont maintenant droit à une détaxe d'environ 28.5c. le gallon. Le député devrait savoir surtout, étant donné les fonctions qu'il occupe dans son parti, que cette réduction était réelle et que l'un n'empêchait pas l'autre.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous allons reprendre le débat et la parole est au député de Western Arctic (M. Nickerson).

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de ce débat, monsieur le Président. Entre autres luxes qu'on peut s'offrir, surtout si l'on n'a pas le moindre sens des responsabilités, comme c'est manifestement le cas des néo-démocrates, on peut condamner toute augmentation de taxe qui est imposée ou tout projet de réduction des dépenses, et en profiter par la même occasion pour reprocher au gouvernement le déficit budgétaire. On ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

M. Althouse: Vous l'avez déjà fait.

M. Nickerson: Quand on se trouve à siéger de ce côté-ci de la Chambre, ce qui n'arrivera jamais aux néo-démocrates, il faut avoir le sens des responsabilités. Il faut tâcher d'équilibrer les finances du gouvernement.

M. Riis: Cela s'appelle changer d'idée.

M. Nickerson: C'est précisément ce que le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) font en ce moment.

M. Murphy: Qu'avaient-ils dit avant les élections?

M. Nickerson: On nous a rappelé aujourd'hui que le projet de loi à l'étude est en grande partie une initiative libérale. C'est effectivement le cas, exception faite de la détaxe sur le carburant que les libéraux n'ont jamais eu l'intention d'accorder aux exploitants de ressources. Comme d'autres l'ont dit, y compris des députés de l'opposition, cela va contribuer beaucoup à aider les producteurs de matières premières. Cela profitera certes aux trappeurs, aux mineurs et aux pêcheurs de ma région. Cela aidera également les agriculteurs et travailleurs forestiers d'autres régions du pays.

Toutefois, nous débattons de ce qui est à bien des égards un projet de loi libéral. C'est probablement pour cela que les députés libéraux sont presque aussi tranquilles que des souris d'église en ce qui concerne cette question. Même le député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui est habituellement l'un des députés les plus loquaces, n'a pas desserré les dents de toute la matinée.

L'argent que rapporteront les mesures dont nous sommes saisis aujourd'hui, monsieur le Président, a déjà été dépensé. Il a profité aux prétendus projets spéciaux de relance qui, vous vous en souviendrez, ont été lancés peu de temps avant les dernières élections. L'idée était que les libéraux dépensent tout cet argent pour s'acheter des votes. Ils allaient essayer de racheter le pouvoir. Inutile de dire que les citoyens canadiens ne sont pas tombés dans le panneau et qu'ils ont relégué les libéraux dans un coin de la scène politique canadienne dont ils ne sortiront plus jamais, à mon avis. L'argent a été dépensé, alors que les impôts qui devaient permettre de le recueillir n'allaient entrer en vigueur qu'après les élections. C'était un tour ignoble à jouer aux Canadiens et je me réjouis de constater qu'il n'a pas marché. Les libéraux n'ont pas réussi à tromper les électeurs canadiens comme ils l'avaient fait en d'autres occasions.

Nous, du gouvernement, devons maintenant acquitter ces dettes. Nous devons rembourser l'argent que les libéraux ont dépensé pour tenter de se faire réélire. Je suis heureux de voir que nous nous occupons de ce problème de façon sérieuse et j'ai certes l'intention de me prononcer en faveur de ce projet de loi et de veiller à ce que nous nous débarrassions de ces projets de loi libéraux, pour que nous puissions au cours de la nouvelle année présenter nos propres initiatives fiscales progressistes-conservatrices.

M. Riis: Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'entendre le député de Western Arctic (M. Nickerson), surtout lorsqu'il est très bref. Compte tenu de l'importance du transport aérien dans sa circonscription, approuve-t-il que l'on augmente la taxe sur le transport aérien intérieur de 8 à 9 p. 100? Croit-il vraiment que cela stimulera l'activité économique de sa circonscription?

M. Nickerson: Évidemment, personne n'aime voir augmenter les impôts. Ce qu'il y a de malheureux, pour les raisons que j'ai déjà exposées, c'est que nous ne pouvons pas faire autrement, à notre grand regret. Le député devrait se rappeler que la plupart des trajets aériens effectués dans des régions dépourvues de routes, habituellement à bord de petits appareils, seront soustraits à la taxe. Ce ne sera donc pas une charge pour la plupart des gens qui habitent dans ma circonscription et qui préoccupent tant le député. Ils n'auront pas à payer cette taxe aérienne, puisqu'ils en seront exemptés.

M. Murphy: Monsieur le Président, le député a dit dans son discours que les trappeurs allaient bénéficier pour une raison quelconque de la suppression de la taxe de vente. Peut-il expliquer comment cela va se produire?

M. Nickerson: Pas de la taxe de vente, mais de la taxe d'accise sur les carburants. Le ministre d'État (Finances) a déposé à la Chambre, il n'y a que trois jours je pense, des motions de voies et moyens étendant aux trappeurs la remise de taxe sur les carburants. Il y avait sans doute eu un oubli dans les motions antérieures, en tout cas ce n'est que juste parce que les trappeurs eux aussi exploitent des ressources naturelles. Ce sera d'un grand secours dans la circonscription que je représente, et également dans celle du député de Churchill (M. Murphy).

M. Fulton: Monsieur le Président, je me demande si le député de Western Arctic (M. Nickerson) voudrait nous dire à quel point l'augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente va être beaucoup plus dégressive dans une circonscription comme la sienne que dans celle, par exemple, du ministre des Finances (M. Wilson). Quand ils arrivent à Yellowknife ou ailleurs au nord du 60e, la plupart des produits se vendent beaucoup plus cher à cause des frais de transport, des frais généraux et des frais de conservation. Qu'il s'agisse du lait, par exemple, qui se vend $1.60 dans le Nord et non 80c. comme ici, ou de n'importe quoi d'autre, le député pourrait peut-être essayer de nous dire à quel point cette taxe va être beaucoup plus dégressive chez lui que dans la plupart des autres régions du pays?

M. Nickerson: La réponse est très simple. Elle est proportionnelle. Quand on dit 1 p. 100, c'est 1 p. 100 où que ce soit que l'on habite au Canada.

M. Fulton: Monsieur le Président, je ne suis pas convaincu que le député ait voulu répondre à la question; je vais donc m'exprimer plus clairement. Dans le cas d'une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente, on paie 1c. de plus pour un article de un dollar à Toronto. Si ce même article coûte $2 à Yellowknife, une hausse de la taxe de vente de 1 p. 100 représente donc là une hausse de 100 p. 100 par rapport à ce qu'elle est à Toronto. Le niveau des taxes imposées aux résidents de Western Arctic est peut-être de 50 à 100 p. 100 plus élevé que n'importe où au Canada. Le député a-t-il cherché à obtenir une quelconque exemption du ministre des Finances concernant cette taxe dégressive imposée à ses électeurs?

• (1250)

M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais confirmer les calculs du député. Un pour cent de $1 égale sûrement 1c., et 1 p. 100 de $2, 2c.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais continuer à poser des questions dans le sens poursuivi par le député de Skeena (M. Fulton). Ce dernier a fait remarquer très clairement que le fait de hausser la taxe de vente pour procurer des recettes au gouvernement fédéral est discriminatoire à deux égards. Tout d'abord sur le plan géographique, cette mesure est discriminatoire envers les habitants des régions les plus isolées du Canada qui doivent payer, par définition, un prix beaucoup plus élevé pour les biens et les services. La taxe qu'ils paient en sera donc d'autant plus élevée.

Cette mesure a également un effet particulièrement punitif dans le cas des personnes à faibles revenus. Le prélèvement de 1 p. 100 sur un produit est beaucoup plus lourd pour le petit salarié que pour les contribuables au revenu moyen ou élevé. Néanmoins, il semble préférer une imposition de ce genre.

Sinon, il pourrait peut-être expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas tenté de se procurer la somme de 3.1 milliards en modifiant le régime d'imposition des sociétés, car, d'après tous les avocats et les comptables éclairés et spécialisés en fiscalité, ce régime offre de grandes possibilités de prélèvement de recettes. Pourquoi le député soutient-il un régime répressif plutôt qu'un régime progressiste d'imposition pour les sociétés?

M. Nickerson: Monsieur le Président, je tenterai de répondre avec sérieux à cette question sérieuse. Tout impôt que prélève un gouvernement a une certaine incidence néfaste. Il n'y a aucun impôt parfait. Voilà pourquoi divers impôts sont prélevés en vertu du régime canadien. Nous prélevons des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, des taxes de vente et des taxes d'accise. En les combinant, nous espérons établir un régime aussi équitable que possible dans l'ensemble.

Il est juste et équitable de dire que ceux qui paient les taxes de vente ou d'accise les plus élevées sont les contribuables qui touchent les revenus plus élevés, quand ils font des achats importants. Celui qui achète une Lincoln, paie beaucoup plus de taxes de vente que celui qui achète une Volkswagen. A cet égard, la taxe est proportionnelle et non régressive.

Quelle est la deuxième question? J'ai oublié.

M. Riis: Géographique.

M. Nickerson: Il y a du vrai dans ce que dit le député de Kamloops-Shuswap. C'est une question dont j'ai parlé à plusieurs reprises. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les biens fabriqués dans les régions éloignées du pays et pour lesquelles les frais de transport sont élevés. Si vous fabriquez un produit dans le Sud qui coûte $100 et que vous l'envoyez dans une région isolée et que le transport vous coûte $100, le coût total sera de $200 plus la taxe de vente sur $100. Toutefois, si vous transportez les pièces dans le nord du pays et si vous payez encore $100 de frais de transport avant de le fabriquer, votre coût sera de $200 en plus de la taxe sur $200. Par conséquent, il y a certainement un élément de vérité dans ce que le député a dit.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, le député de Western-Arctic (M. Nickerson) est sincère et dit ce qu'il pense. Il sait reconnaître la vérité. Comme les députés du gouvernement et ceux de l'opposition officielle paraissent fort peu enclins à participer au débat, une intervention comme la sienne est très appréciée, d'autant plus qu'il reconnaît certains faits. Je vais donc en analyser quelques-uns et terminer avec une question.

Le député dit que ce projet de loi est en grande partie l'œuvre du précédent gouvernement libéral. Il ne s'en émeut guère, bien qu'il décoche quelques pointes. Voilà une question qui nous intéresse au plus haut point, car elle suggère une identité d'opinions sur des questions primordiales qui touchent les Canadiens dans leur vie de tous les jours, alors que, s'efforçant de maintenir leur niveau de vie, ils payent de lourds impôts, tout en sachant que leurs voisins s'en tirent à bon compte. Au cours du débat, j'aimerais examiner les conséquences de cet état de choses.

Vers le début des années 70, les gouvernements de l'époque ont adopté une certaine orientation avec, trop souvent hélas!, l'appui de l'opposition officielle. Maintenant que le parti qui constituait naguère l'opposition officielle est au pouvoir, il maintient la même orientation. Sans vergogne, il nous demande d'appuyer ce projet de loi, même si d'autres nous ont mis en garde à son sujet, et même si les membres de ce parti ont exprimé de vives inquiétudes au cours de la dernière campagne électorale au sujet des conséquences de cette mesure dont l'autre parti avait pris l'initiative. Cette identité d'opinions entre les libéraux et les conservateurs a certainement de quoi inquiéter énormément les Canadiens qui n'ont pas voté pour permettre aux conservateurs plutôt qu'aux libéraux d'adopter un projet de loi fiscal comme celui-là. Les espoirs de prospérité des Canadiens exigent une refonte fondamentale de la politique fiscale, et non pas la même mesure présentée par un autre parti.

Dans ses observations, monsieur le Président, le député nous a donné un léger indice, que nous pourrions être témoins d'un changement dans le prochain budget. Je voudrais savoir ce qui pourrait nous amener à penser que le gouvernement va changer d'orientation en matière fiscale.

M. le vice-président: Puis-je demander au député de Western Arctic d'être bref, si possible.

M. Nickerson: Pourquoi peut-on s'attendre à des changements dans la politique fiscale? Monsieur le Président, il y a bien des raisons. Depuis de très nombreuses années nous réclamons ici même et à l'extérieur de la Chambre un régime fiscal plus équitable, propice aux affaires et à la création d'emplois. Nous avons mené une campagne électorale là-dessus. Nous avons reçu un mandat très clair des Canadiens. Depuis notre retour à la Chambre, un discours du trône a affirmé précisément la même chose. Le ministre des Finances a décrit dans son exposé économique les étapes que nous allons suivre jusqu'aux importantes modifications fiscales qu'il proposera dans le prochain budget. Toutes les mesures que nous prenons s'inscrivent dans un plan d'ensemble. Les Canadiens peuvent compter que le nouveau gouvernement va modifier le régime fiscal en profondeur.

M. le vice-président: La période de questions et d'observations sur le discours du député est maintenant terminée. Nous poursuivons maintenant le débat avec l'intervention du député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour dire que, dans toute l'histoire du Parlement canadien, nous n'avions jamais vu les producteurs du secteur primaire de l'est du Canada se faire voler comme ils l'ont été par le gouvernement actuel. Les mesures annoncées dans l'exposé économique du ministre des Finances (M. Wilson) et dans les compressions budgétaires déposées par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ont appauvri les producteurs du secteur primaire de tout le Canada.

Tout à coup, le gouvernement présente un projet de loi et nous sommes censés lui en être reconnaissants parce qu'il prévoit, paraît-il, un petit dégrèvement de la taxe d'accise. En réalité, il s'agit d'une augmentation du dégrèvement de la taxe d'accise dont jouissent déjà les producteurs de produits de base. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dit que nous devrions remercier le gouvernement fédéral de cet acte de reconnaissance envers les producteurs du secteur primaire du Canada. Pourtant, monsieur le Président, ces mêmes producteurs se voient accablés par des hausses sans précédent du coût de la vie et du coût des services que leur fournit le gouvernement du Canada.

Je voudrais dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA RÉSIDENCE OFFICIELLE DU PREMIER MINISTRE—ON PROPOSE DE RÉAFFECTER LES SOMMES PRÉVUES POUR LA RÉNOVATION

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, étant donné que le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré qu'il souhaitait utiliser à bon escient nos maigres ressources et tirer le meilleur parti qui soit de ces dernières, je voudrais proposer au premier ministre (M. Mulroney) de faire réaffecter à l'Emploi et l'Immigration les $600,000 qui doivent servir à la rénovation de sa résidence pour que la ministre (M^lle^ MacDonald) les affecte à un projet de Canada au travail. Cette somme permettrait à 231 personnes de travailler pendant deux mois, tout en disposant d'un budget de dépenses de $250,000, ce qui serait suffisant. Les salaires coûteraient $350,000 et ces projets donneraient lieu à 1,857 semaines-personnes ou, comme on dit, à l'émission de 1,857 timbres.

Les travaux effectués à la résidence du premier ministre pourraient devenir un symbole d'unité nationale. L'équipe de travailleurs serait composée de vingt représentants de chaque province et territoire et comprendrait notamment des jeunes et des femmes. Ce grand projet de Canada au travail symboliserait notre unité nationale.

Hélas, un problème se pose! La ministre de l'Emploi et de l'Immigration vient de créer des conseils consultatifs de circonscription chargés d'examiner les demandes et d'orienter l'attribution des crédits vers des activités valables qui répondent à un besoin. En vertu de ce critère, le projet serait rejeté.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ORGANISME APPELÉ «ETHIOPIA AIRLIFT» MIS SUR PIED PAR DES CITOYENS DE HALIFAX

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce intérieur): Monsieur le Président, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a réclamé la collaboration de tous les Canadiens pour venir en aide aux sinistrés d'Éthiopie. Répondant à cet appel, un groupe de citoyens d'Halifax a mis sur pied un organisme de bienfaisance, appelé «Ethiopia Airlift», pour accélérer l'acheminement de secours aux victimes de la sécheresse qui sévit en Éthiopie.

Ce groupe de citoyens a travaillé d'arrache-pied pour organiser un réseau régional chargé de recueillir des vivres, des fournitures médicales et du matériel qui seront expédiés à la région de Harar, dans le Sud de l'Éthiopie. Le groupe est parvenu à sensibiliser les habitants de la Nouvelle-Écosse et de l'ensemble des Maritimes à l'urgence du problème éthiopien et à la nécessité de venir en aide aux sinistrés.

Le 7 décembre, le gouvernement canadien a voulu couronner ce geste spontané et généreux en mettant à la disposition du comité deux cargos DC-8 d'une capacité de 44 tonnes chacun. Le groupe, qui s'est constitué en organisme de charité, pourra organiser deux ponts aériens pour acheminer les marchandises à un groupe de 50,000 Éthiopiens affamés dont 10,000 enfants. Le premier envoi quittera Halifax le 23 décembre. Par la suite, le déchargement et la distribution des fournitures seront effectués avec la collaboration de l'Entraide universitaire mondiale du Canada.

L'objectif d'Ethiopia Airlift est d'offrir une aide immédiate et temporaire à un groupe relativement restreint de sinistrés éthiopiens.

M. le Président: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est terminé.

* * *

L'IMMIGRATION

LA SITUATION DES IRANIENS DÉTENUS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, 13 Iraniens ont été détenus à l'hôtel Avion situé près de l'aéroport Pearson. Ils ont tous été détenus pendant plus de deux mois et certains d'entre eux, pendant quatre mois ou plus. Ils prétendent vouloir s'enfuir d'Iran pour échapper au fameux dictateur sanguinaire de ce pays. Dix d'entre eux ont fait la grève de la faim pendant une semaine en vue d'attirer l'attention sur eux.

En effet, ces personnes n'ont pas été traitées selon la loi canadienne. Elles n'ont jamais été informées du programme destiné aux Iraniens aux termes de l'article IS-26 des directives sur l'immigration. Elles n'ont jamais reçu les brochures qui sont censées être publiées, et il y a lieu de se demander si ces opuscules visant à les informer de leurs droits dans le cadre de ce programme ont seulement été imprimés.

Ces Iraniens n'ont jamais pu demander, comme le prévoit le programme, un permis du ministre pour séjourner dans notre pays pendant douze mois et gagner leur vie jusqu'à ce que leur situation s'arrange. Aucun de ces droits, prévus dans nos lois, ne leur a été accordé.

Quelques-uns sont relâchés à l'heure actuelle parce que des membres de certaines églises ont versé personnellement une caution de $10,000 par personne pour les faire libérer.

J'exhorte le ministre à enquêter sur cet incident et à déterminer pourquoi ces personnes n'ont pas été informées de leurs droits en vertu des lois canadiennes et plus précisément des chapitre IS-26, B-6, 9 et 10 des règlements sur l'immigration.

M. le Président: J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE FÉDÉRALISME COOPÉRATIF

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, tous les députés de cette Chambre et plus particulièrement ceux du Québec doivent être fiers de l'entente-cadre signée vendredi dernier à Montréal entre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) de notre gouvernement et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales du Québec, en ce qui a trait au développement économique régional.

Monsieur le Président, les gens de ma circonscription que j'ai rencontrés la fin de semaine dernière sont satisfaits et enthousiastes du geste posé par notre gouvernement. Cette entente généreuse de 1.6 milliard sur cinq ans met fin à une impasse de plusieurs mois parce que l'administration libérale précédente refusait de reconnaître au Québec la pleine juridiction de son développement économique. Par cette signature historique entre les deux gouvernements prend fin une ère de confrontation entretenue par le gouvernement libéral précédent à l'égard du Québec. Cette entente reconnaît au Québec la maîtrise de son développement et constitue une illustration concrète du rapprochement et de la bonne entente qui existent dans les relations fédérales-provinciales actuelles.

Monsieur le Président, durant la dernière campagne électorale, notre parti s'était engagé à développer un fédéralisme coopératif et le présent accord en constitue une volonté très évidente.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA POSITION DU CANADA À L'ÉGARD DU PROJET DES ÉTATS-UNIS DE SE LANCER DANS LA GUERRE DES ÉTOILES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, les Canadiens ont eu droit à bien des boniments, fort troublants d'ailleurs, de la part de deux importants ministres du gouvernement. La première déclaration incroyable à laquelle ils ont eu droit est celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui a dit que le gouvernement ne s'opposerait plus déronavant au projet du président Reagan de se lancer dans la «guerre des étoiles». Il prend le contre-pied de la position qu'ont toujours adoptée les gouvernements canadiens, celle-là même à laquelle il souscrivait lui-même encore dernièrement. Mieux, notre ambassadeur au désarmement a déclaré récemment dans un discours que le Canada s'était donné pour but aux Nations Unies d'encourager les pourparlers visant à interdire la militarisation de l'espace.

Les Canadiens ont également eu droit à un triste spectacle de la part du ministre de la Défense nationale (M. Coates) qui a ridiculisé les milliers de Canadiens qui font partie du mouvement pour la paix. Pourtant, ce mouvement bénéficie de vastes appuis partout au Canada, car il compte dans ses rangs d'éminentes personnalités, notamment 34 personnes décorées de l'Ordre du Canada, d'ex-modérateurs de l'Église Unie, huit présidents d'université et bien d'autres Canadiens distingués.

Ces déclarations montrent indiscutablement que le gouvernement ne s'intéresse pas à la paix dans le monde et au Canada même. Je demande instamment au premier ministre (M. Mulroney) de clarifier immédiatement la position de son gouvernement concernant la militarisation de l'espace et de présenter des excuses à tous les Canadiens qui participent activement au mouvement pacifiste.

Article 21 du Règlement

LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES

LES CONSÉQUENCES DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, le Conseil de recherches médicales du Canada risque de perdre environ 30 millions de dollars pour le financement de la recherche dans l'année qui vient.

Bon nombre de fondations et d'instituts de recherche essaient de fournir des fonds pour les travaux de recherche, mais une proportion importante de leurs ressources sert à procurer des locaux pour la recherche, des installations de soutien des soins et des capitaux d'amorçage pour des projets pilotes. Ces éléments sont essentiels à un programme de recherches efficace mais ne sont soutenus par aucun organisme important de financement de l'extérieur. Les milieux scientifiques comptent donc sur les organismes de financement de l'extérieur pour obtenir une portion importante du financement de leurs travaux.

Le Conseil de recherches médicales du Canada vient au premier rang de ces organismes de financement, et toute diminution de ses ressources aura des répercussions immédiates et draconiennes sur des programmes établis de recherche de classe internationale. Je cherche à obtenir du gouvernement l'assurance qu'on n'imposera pas de réductions budgétaires dans les domaines du financement de la recherche scientifique et médicale.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ÉTHIOPIE—LE BESOIN D'AIDE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, une délégation de représentants des trois partis rentre d'Éthiopie. Il y a unanimité au sein des partis tant sur l'impression que nous laisse la famine qui sévit dans ce pays que sur l'action que le Canada doit entreprendre. La famine qui sévit est aussi catastrophique que ce que nous voyons à la télévision. Les gens meurent de faim.

Il importe que le Canada intervienne massivement en envoyant des vivres pour secourir les victimes de la famine parce que la situation ne peut qu'empirer l'an prochain. Parce que les agriculteurs ne peuvent pas cultiver la terre et que les éleveurs n'ont pas de pâturages, la production accuse une baisse considérable. Alors que nous accordons des secours alimentaires d'urgence, il ne faut pas que nous réduisions l'aide au développement.

L'Éthiopie, comme les autres pays qui sont frappés par la famine, a besoin, pour atteindre l'autarcie en agriculture, d'une intervention massive dans les domaines du reboisement, de l'amélioration agricole et de projets d'adduction d'eau. C'est une action que le Canada peut entreprendre avec compétence. Nous avons des connaissances technologiques et une abondance de produits alimentaires dont nous pouvons faire don généreusement. Les Nations Unies veulent recueillir 1.3 million de tonnes de céréales. Le Canada devrait pour sa part fournir au moins 200,000 tonnes pour remédier à une situation tragique qui frappe une région du monde dont nous sommes tous les citoyens.

Article 21 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, je veux d'abord mentionner la progression de la qualité de la forme des débats au niveau de la période des questions orales à la Chambre, et je vous en félicite.

Cependant, je veux signaler à cette Chambre qu'au niveau du fond, la période des questions orales offre chaque jour à nos électeurs et à nos électrices de tout le Canada un spectacle des plus décevants. D'où originent les questions? Ce spectacle décevant? Les oppositions du parti libéral et du Nouveau parti démocratique?

Le but des questions est de mettre en relief les différences qui existent dans les interprétations des déclarations des ministres et du très honorable premier ministre. Les questions sont répétitives, à caractère démagogique, et mesquines.

Les libéraux posent les mêmes questions que les néo-démocrates et les néo-démocrates les mêmes questions que les libéraux. Chaque parti de l'opposition veut supplanter l'autre comme opposition officielle.

Puis-je suggérer à la Chambre que les députés de l'opposition soient plus responsables devant leurs électeurs, devant les citoyens du Canada? Leur rôle consiste à poser des questions sur la législation et l'administration. Que les chefs des partis en cause montrent l'exemple en cessant leur enfantillage émotif et qu'ils fassent preuve de compétence et de sérieux par leurs questions.

Leurs responsabilités et leur statut de parlementaires ne doivent pas leur laisser d'autre choix.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SRI LANKA—LA VIOLENCE CIVILE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous avons récemment entendu des nouvelles inquiétantes au sujet d'actes de violence et de tueries au Sri Lanka, qui est un pays ami et un allié du Canada. Depuis qu'il a obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en 1948, le Sri Lanka a toujours eu un régime de gouvernement démocratique.

Parmi les récents événements, qui ont, dit-on, été provoqués par un groupe séparatiste tamoul qui essaie de diviser cette petite Île, il y a eu le meurte brutal de citoyens innocents du pays; en outre, le régime démocratique qui avait soigneusement été préservé jusqu'ici est menacé. Le gouvernement demande à ses citoyens de rester calmes et exhorte la majorité cingalaise à ne pas exercer à de représailles contre des Tamouls innocents. Le gouvernement lutte autant que lui permettent ses maigres ressources pour restaurer la paix et maintenir l'ordre.

Le gouvernement démocratique de ce pays est extrêmement vulnérable en l'occurrence. Je demande au gouvernement canadien de tout faire pour garantir que l'ordre, la paix et la démocratie seront maintenus au Sri Lanka. J'aimerais aussi savoir si le gouvernement songe à prendre des mesures quelconques pour aider le gouvernement du Sri Lanka et ce que fera le ministère canadien des Affaires extérieures pour essayer de préserver la démocratie dans cette situation délicate.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—FÉLICITATIONS AU COMITÉ DE MUSKOKA

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le comité des pluies acides qui a travaillé si activement dans la municipalité régionale de Muskoka. Depuis 1980, le comité permanent de cette administration régionale a étudié, en consultant la base, les dangers que les pluies acides posent dans le milieu. Ce comité, dirigé par Sheilah Hatch, maire du township de Muskoka Lakes, est un exemple frappant de ce que les organismes des gouvernements municipaux peuvent accomplir. Un budget annuel minime de $2000 sert à acquitter les frais de voyage et de correspondance, notamment en vue de poursuivre des discussions avec des groupes américains.

Il est raisonnable qu'un comité des pluies acides travaille activement dans la région de Muskoka. Chaque fois que les conseillers se rendent à une réunion, ils constatent la détérioration des peuplements de feuillus et l'acidification des lacs sans vie.

Le maire Hatch a assisté à la réunion sur les normes relatives aux émanations des voitures qui a eu lieu au début du mois à Ottawa. Elle convient avec moi que la technologie existante devrait servir à réduire les émanations d'oxyde nitrique provenant des voitures canadiennes, afin que ces dernières respectent les normes établies aux États-Unis.

Au nom de ce comité, j'invite les autres municipalités victimes des pluies acides à se mettre à l'œuvre en faisant appel à la population elle-même. Il n'y aura jamais trop de groupes pour évaluer l'horrible fléau que sont des précipitations acides au Canada et dans le monde entier.

* * *

L'ADMINISTRATION

CRITIQUE DES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, de récentes déclarations et actions ministérielles portent les Canadiens à perdre foi dans la véracité de leur gouvernement. Lorsque la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^lle^ Carney) confond publiquement droit et tradition, quand le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) donnent des significations extrêmement divergentes du mot «universalité», et que l'on a notre ration quotidienne de comédie, de diatribes, de dogmatisme et de faux-fuyants dans les réponses aux questions, les Canadiens doivent se demander si le gouvernement essaie délibérément de miner nos langues officielles.

Confucius, lorsqu'on lui demandait ce que serait la réforme la plus importante pour améliorer la situation humaine, avait répondu après y avoir réfléchi: «Je voudrais connaître la signification exacte des mots».

Un gouvernement qui avilit la langue est aussi coupable que celui qui déprécie la monnaie. Je demande au gouvernement, à titre de résolution du Nouvel An, de s'engager à dire ce qu'il pense et à penser à ce qu'il dit.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. Quand je me trouvais sur la côte ouest, j'ai lu les déclarations inquiétantes dans lesquelles le premier ministre et le ministre des Finances laissaient entendre qu'ils voulaient démanteler nos programmes sociaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous sommes tellement scandalisés par cette attitude que j'ai l'intention de présenter à 15 heures une motion demandant un débat d'urgence.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fameux principe sacré est désormais un principe violé.

Le premier ministre va-t-il demander à son ministre des Finances de présenter un budget dans les meilleurs délais de manière que nous puissions connaître les intentions exactes du gouvernement et savoir notamment qui aura droit à la pension de vieillesse et qui n'y aura pas droit, qui recevra des allocations familiales et qui n'en recevra pas? J'estime qu'il est important de dissiper la confusion que le gouvernement a semée dans l'esprit des Canadiens et de présenter un budget rapidement à la Chambre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Dans une lettre publiée le 6 octobre 1982, on recommandait au gouvernement de remettre sérieusement en question le principe de l'universalité des programmes de sécurité sociale, qui, disait-on, profitaient désormais à la classe moyenne au lieu de servir les intérêts des personnes défavorisées. Nous rejetons cette recommandation qui se trouvait dans le bulletin de McMillan-Binch. Nous rejetons cette conception. Nous défendons une proposition importante.

Mme Copps: Vous êtes tombé bien bas, Brian.

M. Mulroney: Nous défendons une proposition importante. Vendredi dernier, on m'a posé la question suivante:

Le premier ministre affirme-t-il que le ministre des Finances est dans l'erreur lorsqu'il prétend que nous ne pouvons nous permettre d'offrir des programmes sociaux aux Canadiens à revenu moyen?

J'ai répondu:

J'affirme que le ministre des Finances n'a jamais déclaré cela.

En effet, par inadvertance ou pour une autre raison, le député d'Essex-Windsor a omis de citer deux mots importants de la réponse—«élevé et»—ce qui signifie clairement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . ce qui signifie très clairement . . .

Une voix: Ce n'était pas une citation.

M. Mulroney: . . . ce qui signifie très clairement que j'avais raison d'affirmer que le ministre des Finances n'avait jamais déclaré cela, et que le député avait tort, tout comme le chef du NPD avait tort hier à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous sommes pour la justice sociale et l'équité.

Des voix: Bravo!

LA PENSION DE VIEILLESSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le député d'Essex-Windsor et le député d'Oshawa sont très capables de se défendre eux-mêmes. Je tiens toutefois à dire au premier ministre que je commence à en avoir assez . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . qu'on cite incorrectement des passages de ce que je suis censé avoir dit ou écrit. Ce n'est pas moi qui ai écrit le document en question.

Il est maintenant évident que le ministre des Finances et le premier ministre ont dissimulé pendant la campagne électorale la partie de leur programme qui consiste à mettre un terme au contrat social existant dans notre pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'appelle «contrat social» le contrat en vertu duquel des centaines de milliers de Canadiens ont payé des impôts pour pouvoir toucher un jour la pension de vieillesse. Combien de personnes âgées pourront finalement toucher cette pension et combien en seront privées bien qu'elles aient toutes payé des impôts pour recevoir la pension de vieillesse?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, toutes les personnes âgées recevront cette pension, car nous n'avons jamais remis en question le principe de l'universalité pour les personnes du troisième âge. Elles y auront toutes droit.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quant au bulletin de McMillan-Binch, je n'ai jamais accusé le très honorable chef de l'opposition de l'avoir écrit. Par contre, il lui a peut-être rapporté de l'argent?

Des voix: Bravo!

LES PENSIONS FUTURES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je peux vous dire que je n'aurai pas à rougir de cet échange quand les personnes âgées de notre pays auront l'occasion de le voir et de l'entendre. Le premier ministre peut-il nous dire si les personnes qui touchent actuellement une pension et celles qui y auront bientôt droit recevront la même pension qu'à l'heure actuelle en vertu de la loi. Cela fait-il partie de la politique du gouvernement? Tous les citoyens continueront-ils à être traités sur le même pied à l'âge de la retraite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): J'ai déjà répondu une fois, monsieur le Président, mais permettez-moi de le faire de nouveau. Je puis répondre à mon très honorable ami qu'effectivement toutes les personnes âgées doivent toucher les pensions auxquelles elles ont droit, malgré le fait que les folles dépenses du gouvernement précédent aient compromis l'équilibre des finances publiques du Canada.

[*Français*]

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Ce matin, dans une entrevue à Radio-Canada, à 8 h 15, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a mentionné que ce dernier avait dit: Nous n'avons plus les moyens. Il remet en question ce principe de base de l'universalité avec de nouvelles limites. Nous nous devons de remettre en question l'universalité à partir de la définition de base, l'universalité des soins et des services sociaux à ceux qui en ont besoin. On remet en question l'universalité, les critères d'universalité qui avaient été établis par le gouvernement précédent.

Monsieur le Président, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait nous dire si le secrétaire parlementaire, le député de LaSalle, parlait au nom du premier ministre, au nom du gouvernement, au nom du ministre des Finances ou au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en donnant clairement aux Québécois l'impression que le principe de l'universalité avait été mis de côté par le ministre des Finances?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis heureux d'apprendre qu'un avocat de Bay Street écoute Radio-Canada à 8 heures le matin. Voilà de bonnes nouvelles.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont eu l'occasion de dire, et je pense à la satisfaction de mon honorable ami, que les programmes ainsi que les principes qui les gouvernent sont entièrement en application et le seront. Tout ce que nous essayons de faire, c'est d'engager un dialogue et un débat civilisés avec les députés en vue de savoir si on ne peut pas faire une meilleure utilisation des fonds publics à notre disposition afin de favoriser davantage ceux dans notre société qui en ont véritablement besoin. C'est cela que nous essayons de faire.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DE LA PART DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, quand le premier ministre nous dira-t-il la vérité? Quand le premier ministre cessera-t-il de nous tenir des discours sirupeux, comme l'a si bien dit Richard Gwynn hier dans son article? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures critique certaines personnes, mais quand garantira-t-on clairement aux familles dont le revenu dépasse $26,000 que l'on ne sabrera pas dans leurs programmes, comme le ministre l'a laissé entendre pendant la fin de semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon collègue veut être juste et objectif, il doit songer au moins un instant à son porte-parole en matière de santé et de bien-être social qui, d'après *La Presse* du 20 novembre 1984 . . .

Une voix: Là n'est pas la question.

M. Mulroney: Si . . . a déclaré ceci:

[*Français*]

Si le gouvernement veut enlever l'universalité des pensions pour remettre les fonds aux personnes âgées qui en ont le plus besoin, je suis d'accord.

C'est cela, et moi je dis tout simplement que nous ne voulons pas mettre en doute le principe de l'universalité, nous voulons favoriser ceux dans notre société qui en ont le plus besoin, nonobstant les positions du parti libéral.

[*Traduction*]

Mme Copps: Il cause. Il cause.

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: A l'ordre! Les députés ne devraient pas oublier qui nous sommes ni où nous sommes.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent).

M. Broadbent: Et aucun de nous ne devrait omettre de dire la vérité, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il considérait le principe de l'universalité des programmes sociaux comme un dépôt sacré. Son ministre des Finances a dit récemment que les programmes sociaux pour les pauvres constituaient un dépôt sacré. Il s'agit là de deux principes différents. Le premier ministre considère-t-il toujours que l'universalité des programmes sociaux est un dépôt sacré et peut-il nous dire exactement comment il conçoit le principe de l'universalité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si l'honorable député, sans parler du député d'Essex-Windsor, veut citer certains propos, je lui demande de relire le hansard de vendredi où il est question de certaines omissions. Il devrait commencer par présenter ses excuses au Président de la Chambre des communes et à moi-même, parce que j'ai toujours tenu le même discours. J'accepterais les excuses de l'honorable député.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le député de Windsor conviendra qu'il a omis plusieurs mots importants dans le passage de la déclaration du ministre des Finances qu'il a cité.

La réponse à cette question, c'est que nous sommes pour le principe de l'universalité. Comme je l'ai dit dans un discours en avril, à Toronto, et à de nombreuses reprises par la suite, nous voudrions nous servir du régime fiscal pour rendre le système plus équitable . . .

Mme Copps: C'est un dépôt sacré?

M. Mulroney: Elle a causé autant de tort qu'elle pouvait au parti libéral de l'Ontario et elle recommence ici.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons l'intention d'étudier la possibilité d'utiliser le régime fiscal pour être plus équitables envers les citoyens qui ont besoin d'aide, sans toutefois porter atteinte au principe de l'universalité.

LES DISPOSITIONS FISCALES S'APPLIQUANT AUX PRESTATIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la question n'a pas encore été tirée au clair. Comme le premier ministre le sait, depuis des dizaines d'années, les Canadiens—riches, pauvres, familles et personnes à revenus moyens—sont convaincus que s'ils contribuent, par le biais du régime fiscal ou autrement, à des régimes de pensions, à l'assurance-maladie et aux allocations familiales, ils vont en retirer des prestations, toutes exemptes d'impôt. Elles font partie du revenu imposable, mais elles ne sont pas imposées expressément. Voilà le principe de l'universalité que notre parti défend. C'est ce que les Canadiens veulent. Le premier ministre propose-t-il pour la première fois d'imposer expressément un programme de prestations sociales, ce qui, en l'occurrence, irait à l'encontre du principe de l'universalité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous voulons examiner diverses solutions afin d'essayer de donner plus d'argent à ceux qui en ont besoin. Par exemple, M^me^ Frum a demandé: «Iriez-vous jusqu'à taxer les Canadiens à revenus élevés pour vous procurer plus d'argent?» La députée de Vancouver-Est a répondu: «Nous irions jusqu'à les taxer, et même jusqu'à reprendre leur pension de vieillesse par le biais du régime fiscal». C'est la politique de la députée de Vancouver-Est, et nous nous y opposons. Voilà le point faible du NPD.

• (1430)

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait que notre parti veut depuis des années que toutes les formes de revenu soient imposables. Notre position n'a pas changé. Nous ne soutenons pas une chose pendant la campagne électorale pour en dire une autre après avoir été élus.

Étant donné que la proposition du premier ministre—à laquelle il compte manifestement donner suite—vise essentiellement à percevoir une taxe spéciale sur certains programmes sociaux, ce qui revient à reléguer des Canadiens dans des ghettos et à créer deux classes de citoyens en matière de programmes sociaux, ce dernier changera-t-il d'avis afin de préserver le principe de l'universalité pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je rappelle au député que nous protégerons l'intégrité des programmes universels contre la rapacité des néo-démocrates sur le plan fiscal, que nous a dévoilée la députée de Vancouver-Est. Nous voulons traiter les Canadiens avec équité et nous entendons empêcher le percepteur d'impôt de harceler les plus démunis d'entre eux.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés permettront-ils au moins à la présidence d'entendre la question?

M. Axworthy: Monsieur le Président, ma question n'a pas pour objet de savoir ce que croient la députée de Vancouver-Est ou les députés néo-démocrates. Nous voulons savoir ce que compte faire le gouvernement, parce que c'est lui qui prendra la décision.

Ma question s'adresse au premier ministre et se rapporte à une réponse qu'il a donnée au chef de l'opposition officielle. Il a déclaré qu'il n'a pas l'intention de restreindre ou de modifier d'une façon quelconque les prestations versées aux personnes de l'âge d'or ou aux familles. Si c'est le cas, comment explique-t-il la déclaration faite durant la fin de semaine par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, selon laquelle le gouvernement va en priorité modifier ces programmes et établir un plafond, par le biais du régime fiscal, en vue de restreindre les prestations versées aux parents et aux personnes âgées? Comment concilie-t-il ces deux déclarations? Va-t-il répudier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Fort Garry devrait faire attention aux faits qu'il relève, si toutefois il s'agit bien de faits. Je vais lui expliquer pourquoi. En vertu du régime de crédit d'impôt pour enfant, le gouvernement libéral qui a mis sur pied ce programme avait fixé une limite à $26,330; autrement dit, une famille dont le revenu net atteignait ce montant avait droit à tout le crédit d'impôt pour enfant. A partir de cette somme et jusqu'à $41,000 de revenu net, le crédit d'impôt pour enfant était dégressif, puis supprimé. Tel était le régime proposé par eux. Si les libéraux prétendent que cette mesure est contraire au principe de l'universalité ou qu'elle aura des conséquences négatives sur les familles canadiennes, je ne comprends pas puisque l'idée vient d'eux.

Lorsqu'on étudie ces régimes, examinons avec objectivité les propositions qui sont faites et ce que touchent les Canadiens, au lieu d'invoquer des motifs qui n'existent pas, qui sont malhonnêtes et que nous n'avons jamais suivis.

L'EXAMEN DES PRESTATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit le premier ministre. Je leur rappelle qu'au moment où nous avons instauré le crédit d'impôt pour enfant, nous n'avons pas réduit la prestation de base pour les personnes âgées ni pour les familles. Est-ce qu'à la suite des plans que le ministre est en train de mettre au point et des études que son ministère effectue, les prestations versées aux personnes âgées ou aux familles, en l'occurrence, respectivement, la pension de vieillesse et les allocations familiales, seront réduites par le biais du régime fiscal ou encore directement? Est-ce que le régime des prestations de base subira d'une façon ou d'une autre des réductions?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai non au député de Winnipeg-Fort Garry qui prête au gouvernement l'intention de procéder à des réductions.

M. Axworthy: Qu'en pense le ministre des Finances?

M. Epp (Provencher): Je vais répondre au député si seulement il me le permet. Le député ainsi que tous les députés de la Chambre doivent bien comprendre ceci: dans l'état actuel des choses, le régime fiscal prévoit un impôt sur le revenu, que ce revenu soit celui d'une personne du troisième âge ou d'une famille. Cela est clair, je pense. Il reste à voir ce qu'ont déclaré l'Organisation nationale anti-pauvreté de même qu'aujourd'hui le Comité canadien d'action sur le statut de la femme ainsi que le député de Sudbury sans compter la députée de Vancouver-Est lors du débat du 26 juillet alors que nous étions tous dans le même studio. Parlant au nom du gouvernement libéral d'alors le député de Sudbury a dit qu'on songeait à récupérer les prestations et à modifier le régime. N'est-il donc pas normal de s'interroger sur des prestations versées à des nantis que l'on pourrait redistribuer à d'autres qui ne sont pas aussi aisés que le député et moi-même?

L'IMPOSITION DES REVENUS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Notre parti croit qu'il convient d'imposer tous les revenus et notamment ceux des nantis qui paient à l'heure actuelle très peu d'impôt sur le revenu, afin de financer les programmes sociaux. Nous ne sommes pas partisans de l'imposition de certains programmes sociaux. Est-ce là ce que le ministre se propose de faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question. Si la députée nous demande si nous entendons oui ou non imposer des programmes sociaux comme la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, je lui répondrai que ces programmes sont déjà imposés. Il n'y a donc aucun changement à cet égard. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a déclaré, nous envisageons d'imposer certains programmes dans le cas des Canadiens au revenu élevé, afin de nous permettre d'aider davantage ceux qui en ont le plus besoin. C'est un peu ce qu'a proposé la députée lorsqu'elle a dit que son parti était disposé à imposer les Canadiens au revenu élevé et à imposer leurs pensions de vieillesse également. Nos positions ne divergent donc pas. Nous essayons d'obtenir un débat franc, ouvert et objectif sur la façon de réaliser cet objectif. J'encourage la députée et ses collègues à y participer.

Des voix: Bravo!

L'ACCÈS AUX PROGRAMMES UNIVERSELS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, nous parlons d'imposition globale et non pas d'imposition de programmes. Je voudrais demander au ministre s'il entend rompre avec une tradition dont les Canadiens sont très fiers, à savoir le droit pour tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, à des programmes sociaux universels qu'ils ont mérités par leur contribution à l'essor du Canada et pour lesquels ils ont payé par le biais de leurs impôts. Quelle est son intention?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous sommes bien décidés à ne pas toucher au principe de l'universalité, qu'il s'agisse d'avantages accordés aux personnes âgées ou aux familles ou d'assurance-maladie. Ce sont des choses auxquelles nous tenons tout autant que ma vis-à-vis. Nous entendons les conserver et nous n'allons pas imposer les pensions de vieillesse comme la députée l'a proposé en juillet dernier.

LE SEUIL DU REVENU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il est amusant de constater à quel point les observations faites aujourd'hui par le ministre des Finances correspondent mal à ce qu'il disait, quand il a affirmé qu'il y a des gens qui n'en ont pas besoin et que nous n'avons plus les moyens d'avoir des programmes sociaux pour les catégories de revenus moyenne et supérieure. Voilà ce que le ministre disait la semaine dernière.

J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui, il a été reconnu à la Chambre qu'il allait y avoir la récupération fiscale des prestations versées aux personnes âgées et des allocations familiales. Est-ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être peut nous dire à quel seuil il va s'arrêter dans cette récupération fiscale? Est-ce qu'il va prendre le chiffre de $26,000 dont il parlait la semaine dernière? Cela voudrait dire que plus de la moitié des travailleurs canadiens vont être arnaqués par cette récupération, qui est une remise en cause par le gouvernement du contrat social passé avec les Canadiens.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je trouve les propos de la députée assez étonnants, puisque c'est son parti à elle qui a adopté $26,330 comme seuil, alors que nous n'en avons pas fixé ni confirmé non plus. Comment se fait-il que non contente de dire qu'il est injuste, elle en tire argument pour prétendre que tout le système est injuste. Il est évident que notre système à nous va être plus juste que celui auquel elle a accordé son appui.

• (1440)

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Monsieur le Président, je cite en fait les propos tenus par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans une interview au cours de laquelle il a déclaré que ce chiffre de $26,000, c'était la référence adoptée.

LA DESCRIPTION DU SYSTÈME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, est-ce que le ministre pense toujours ce qu'il a dit en novembre dernier:

> Si nous laissions les choses telles quelles, nous conserverions un système qui non seulement n'est pas universel à strictement parler mais qui est en fait dégressif . . .

Est-ce qu'il pense que le régime universel qui tient tant à cœur à notre parti est un système dégressif?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dirai à la députée qu'il suffit à mon avis d'examiner le système sans passion et à tête reposée pour voir qu'il est dégressif. Par exemple . . .

Mme Copps: Il l'est en effet.

M. Epp (Provencher): Oh, vous êtes d'accord? Permettez-moi de donner à la députée un exemple très bref . . .

M. Axworthy: Il n'y a pas . . .

M. Hnatyshyn: Laissez parler Sheila.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Tout d'abord, je veux dire à la députée qu'elle me cite de façon inexacte. J'aimerais bien qu'elle soit plus exacte.

Ensuite, d'après le projet d'exemption présenté par Revenu Canada aujourd'hui, il est dégressif en ce sens que ceux qui ont des revenus plus élevés profitent d'une plus forte réduction d'impôt du fait de l'exemption. Il est certain qu'il y a dégressivité. Celui qui ne paye pas d'impôt n'a pas le droit à cet avantage. Donc, si c'est cela qu'elle juge dégressif comme moi, on peut dire que le régime est effectivement dégressif.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je regrette presque de devoir changer de sujet, mais je voudrais poser une question au premier ministre concernant une autre préoccupation universelle des Canadiens, à savoir la qualité de l'environnement. C'est une question d'universalité, que cela vous plaise ou non.

Hier, mon collègue, le député de Skeena, a diffusé des renseignements relatifs à l'étendue des compressions budgétaires imposées au secrétariat à l'environnement du Conseil national de recherches, qui effectue des études importantes sur les dangers du plomb contenu dans notre environnement pour les fœtus humains et les enfants. Ces programmes ont été supprimés. Le premier ministre ne croit-il pas qu'ils sont importants? Dans l'affirmative, seront-ils rétablis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois certes que tous les programmes sont importants. Il a fallu se résoudre à en supprimer compte tenu des compressions budgétaires qui nous étaient imposées et des priorités qui ont été établies. J'espère que mon honorable ami conviendra que cela a été fait avec soin et dans le respect de l'environnement canadien dans son ensemble.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je rappellerai au premier ministre que le déficit écologique que son gouvernement lèguera au Canada s'il persiste à supprimer ces programmes sera tout aussi grave, dans un tout autre ordre d'idées, que le déficit financier dont parle sans cesse le premier ministre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉEXAMINER LES COMPRESSIONS IMPOSÉES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, quand le premier ministre et ses collègues se rendront-ils compte de l'imprévoyance tragique dont témoignent les compressions budgétaires imposées au secrétariat à l'environnement du CNR? Quand le gouvernement fera-t-il preuve d'une certaine souplesse du genre de celle qu'a manifestée, je crois, la ministre de l'Environnement la semaine dernière lorsqu'elle a déclaré que des modifications seraient peut-être apportées aux compressions budgétaires imposées aux programmes de recherche du Service canadien de la faune et que l'on réexaminerait l'ensemble des compressions budgétaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois qu'effectivement la ministre a parlé de cela la semaine dernière. Elle devrait être de retour à la Chambre demain. Je suis persuadé qu'elle sera ravie de s'entretenir de cette question avec le député.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LE PRIX DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES DANS LES MARITIMES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Accepterait-il d'examiner sous un jour favorable les instances que lui a présentées le Maritime Farmers Council au sujet de la disparité de prix des grains de provende dans cette région par rapport au reste du Canada? En outre, ne convient-il pas que la survie et la prospérité futures du secteur de l'élevage du bétail et de la volaille dépendent de la normalisation des prix, et qu'il faudrait accepter la recommandation de ce conseil, selon laquelle le Programme de péréquation des frais de transport des céréales fourragères devrait être révisé de façon à couvrir la moitié des frais de transport des grains de provende du centre et de l'ouest du Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de s'intéresser à ce dossier. Je répondrai à sa première question par un oui. Quand à la seconde, je tiens à faire une mise en garde. J'espère que nous disposerons des ressources financières voulues pour pouvoir, dans un avenir prévisible, essayer de régler ce problème qui mérite de retenir notre attention.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PRESTATAIRES DE LA PENSION DE VIEILLESSE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés conviendront que le gouvernement a réussi à susciter de la confusion, de l'anxiété, de l'insécurité voire de la peur parmi nos personnes âgées.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Hier, j'ai reçu des appels de ma circonscription et je suis persuadé qu'il en est de même dans la circonscription de Don Valley-Ouest et dans toutes les autres circonscriptions, car les Canadiens sont inquiets.

Des voix: La question.

[*Français*]

M. Johnston: Récemment, une dame m'a demandé . . . et je vais poser la question qu'elle m'a adressée au très honorable premier ministre; elle m'a demandé: Monsieur Johnston, est-ce qu'ils vont m'enlever ma pension, mes chèques?

Voilà la question que je pose maintenant au premier ministre. Que va-t-il répondre à ces gens-là qui nous posent ces questions?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai très franchement au député—et par son intermédiaire à tous ses électeurs et à tous les députés—que le gouvernement n'a nullement l'intention de priver de leur pension de vieillesse les Canadiens qui ont fait un apport si important à notre société, apport dont nous leur sommes tous reconnaissants. La réponse à sa question est simplement non.

Des voix: Bravo!

LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question supplémentaire au ministre des Finances. La seule façon d'éliminer la confusion et l'anxiété serait de présenter un budget. Examinons précisément ce que le gouvernement a à l'idée et faisons-le rapidement. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'en mars, avril, mai ou juin.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je me demande si le député m'a posé une question, mais je pourrais peut-être alléger son inquiétude.

Nous nous sommes efforcés de tirer les choses au clair. Mon collègue a exposé dans ses remarques la nature du problème et des questions qui se posent. Nous publierons un mémoire sur la question avant la présentation du budget, afin que nous puissions tenir un débat objectif, équitable, honnête et ouvert. J'encourage le député qui a exprimé là-dessus certaines opinions qui portent nettement à croire qu'il supprimerait l'universalitié, mais . . .

M. Johnston: Garantirait l'universalité.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Non, on supprimerait l'universalité. J'encourage le député, le député de Sudbury ainsi que le chef de l'opposition à participer de façon ouverte et positive au débat au lieu de provoquer des malentendus parmi les Canadiens qui veulent profiter de ces programmes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. L'article 12 de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs conclu avec les États-Unis prévoit l'accélération de la recherche. Le premier ministre pourrait-il nous expliquer dans quelle mesure les compressions effectués dans les programmes environnementaux relatifs aux Grands lacs vont dans le sens du libellé du traité en question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je le répète, la ministre de l'Environnement sera de retour demain pour répondre à cette question.

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le 14 décembre, le premier ministre a déclaré ici même et je cite:

. . . la santé et la sécurité des gens passent avant tout.

Pourquoi a-t-il permis ces coupes sombres dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement dans les projets visant à évaluer les effets des virus, des métaux lourds et des substances toxiques sur la santé de 40 millions de Nord-Américains qui boivent l'eau des Grands lacs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on me garantit qu'aucune des compressions effectuées n'aura ce genre de conséquences terribles pour quiconque. Cependant, je le répète, la ministre sera parmi nous demain et je suis persuadé qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les questions du député.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ENTENTE-CADRE SIGNÉE À MONTRÉAL

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Vendredi dernier, à Montréal, le ministre signait avec le ministre québécois aux Affaires intergouvernementales canadiennes une entente relative au développement économique régional, événement majeur qui concrétise l'amélioration des relations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec. Le ministre peut-il m'indiquer en quoi diffère cette entente d'avec celle qu'il a récemment signée avec ses collègues de la Colombie-Britannique et de l'Ontario?

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, pour répondre au député, tous les députés comprendront, j'en suis sûr, qu'il est difficile d'expliquer en quelques mots les différences fondamentales existant entre les accords de développement industriel et régional de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec. Il me suffira peut-être d'assurer au député qu'en vertu de l'accord conclu vendredi dernier avec le Québec, de nombreuses ententes auxiliaires sont prévues, ainsi qu'un financement d'environ 630 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, somme que la province de Québec a convenu de contribuer également. Cela fait un total de 1.320 milliards de dollars. En résumé, c'est la meilleure entente jamais conclue entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, chose que l'ancien gouvernement libéral n'a jamais réussi à faire . . .

• (1450)

M. le Président: A l'ordre!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PUBLICATION DU LIVRE BLANC

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, les Canadiens ont raison d'être perplexes, surtout puisqu'en matière d'universalité, les membres du cabinet ont déjà pris trois positions différentes.

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Parfaitement. Le gouvernement compte-t-il attendre que les députés partent en congé vendredi pour publier les livres blancs sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse, ou le ministre des Finances (M. Wilson) aura-t-il le courage de déposer ces livres blancs accompagnés des documents à la Chambre dès demain, afin que les députés d'opposition puissent interroger le gouvernement conservateur avant le congé de Noël sur l'orientation qu'il entend prendre?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rappelle au député que le 26 juillet, lui et moi ainsi que le député de Vancouver-Est avons participé à une émission de télévision du réseau national au cours de laquelle il a déclaré, s'adressant à moi: «En résumé, pour ce qui est de votre position sur l'assurance-maladie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): . . . et la sécurité sociale, vous semblez dire qu'il n'y aura pas d'argent neuf, que vous voulez tout simplement redistribuer autrement les crédits actuels». Et M^me^ Frum a ajouté: «Pas d'argent neuf pour l'assurance-maladie ou les programmes sociaux». A cela, M. Frith a répondu: «Précisément». C'est pourquoi, étant donné ce qu'a dit le député et ce que nous avons dit . . .

M. Chrétien: Qu'en est-il du livre blanc?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne peux malheureusement pas entendre la réponse du ministre. Le député a peut-être une question supplémentaire? Je n'ai pas pu entendre la réponse parce qu'il y avait trop de bruit à la Chambre.

M. Frith: Je vais donc répéter la même question, monsieur le Président. Le gouvernement a-t-il l'intention d'attendre que le Parlement soit en congé parlementaire pour avoir le courage de publier son exposé de principe sur les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse? Pourquoi le gouvernement ne dépose-t-il pas ces documents ici cette semaine afin que nous puissions en débattre à la Chambre?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je pourrais déposer les communiqués sur la hausse des allocations familiales, de la pension de vieillesse, du Régime de pensions du Canada . . .

Mme Copps: Déposez le document.

M. Foster: Demandez l'avis d'Erik.

M. Epp (Provencher): Nous pourrions déposer tous ces documents. Le député a fait partie du cabinet. J'en fais partie. Je veux lui dire que lorsque le conseil des ministres aura décidé, les documents seront déposés. J'espère que le député, qui a déjà participé à un débat rationnel sur la question, y compris à la télévision, y prendra part cette fois encore.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et porte sur l'accord canado-américain relatif à la gestion du saumon de la côte ouest. Le ministre est-il prêt à reconnaître que cet accord montre à quel point son gouvernement cède toujours devant les revendications des États-Unis?

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Par exemple, dans cet accord, en ce qui concerne les pêches transfrontalières au nord de la Colombie-Britannique dans les rivières comme la Stikine et la Taku, les Américains obtiennent jusqu'à 85 p. 100 des prises sans que les Canadiens en soient indemnisés. Le ministre est-il d'accord avec ce que je viens de dire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, non, bien entendu. Cet accord est le fruit de longues négociations entre des Canadiens et des Américains très compétents qui ont finalement réussi à rédiger un traité qui sera signé par les deux gouvernements et ce, après 18 années d'efforts. Je peux garantir au député que je ne serai jamais prêt à reconnaître au nom du gouvernement que nous avons cédé quoi que ce soit en concluant cet accord.

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, vu que le ministre lui-même aurait reconnu avec Jack Nichol, président du syndicat des pêcheurs, que les pêcheurs canadiens assument tout le fardeau de la reconstitution des stocks et vu que, de façon générale, les négociations se sont déroulées en secret, le ministre renverra-t-il au moins le traité au comité approprié de la Chambre pour que nous puissions entendre le point de vue de l'industrie et des pêcheurs avant que l'accord ne soit ratifié par le cabinet?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il est bien évident que les pêcheurs canadiens assument ce fardeau. Ils le font parce que, pendant dix ans ou plus, des deux côtés de la frontière, on a refusé de respecter les mesures de conservation et les quotas de prises appropriés. C'est pour cela que nous devons accepter le fardeau de reconstituer les stocks de saumon. Ce n'est que logique.

Le député reconnaît lui-même ne pas être un expert dans le domaine de la pêche. Il sait cependant additionner et soustraire. S'il n'y a pas assez de poisson pour tout le monde, il va falloir tôt ou tard conclure une entente pour reconstituer les stocks et c'est là-dessus que porte le traité en question. C'est l'une des meilleures ententes à être conclues par nos deux pays depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

LE MONTANT DES PAIEMENTS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Les journalistes nous ont appris dernièrement que des paiements de $17,000 à $135,000 seront versés aux agriculteurs aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui représenterait en tout 2.3 milliards de dollars.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Scowen: Ces chiffres sont-ils exacts?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le président, le député a touché à une question fort épineuse. Je crois qu'on ne rend service à personne en faisant de vaines spéculations et surtout pas aux agriculteurs qui traversent une période difficile, financièrement parlant. Ni les sommes indiquées ni le nombre d'agriculteurs concernés ne sont exacts. Il est trop tôt encore pour savoir combien d'argent sera versé aux termes de cette loi. Je signale à la Chambre que les deux porte-parole des partis de l'opposition souscrivent aux deux amendements accessoires qu'il faudra adopter pour que des paiements provisoires puissent être effectués. Je sais gré au député également de m'avoir donné l'occasion de clarifier les faits.

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE CONNAÎTRE AUX CANADIENS SA POSITION RELATIVEMENT AUX PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais revenir au très honorable premier ministre. On a vu aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social faire un autre ballon d'essai en disant que maintenant ils allaient donner d'une main et retirer de l'autre. J'aimerais demander au premier ministre pourquoi il n'a pas l'honnêteté de dire aux Canadiens qu'il les a dupés pendant la période électorale et que maintenant qu'il a le pouvoir, il coupera dans les programmes sociaux d'une manière ou d'une autre, ou bien par la fiscalité ou bien directement, mais qu'il a l'intention de couper d'une manière ou d'une autre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord je pense que je ne me sens pas tout à fait à l'aise si je n'entends pas la députée de Hamilton-Est. Le fait est que mon honorable ami sait fort bien que nous n'avons nullement l'intention d'agir de cette façon-là. Nous avons envisagé . . . comme le disait le député de Sudbury au cours du débat télévisé cet été, qu'il y a lieu d'envisager, comme on l'accepte, l'utilisation du jeu fiscal afin d'essayer de trouver plus de fonds pour les moins bien nantis de notre société. C'est tout ce que nous essayons de faire tout en gardant l'intégrité des principes qui nous gouvernent, savoir essayer d'utiliser d'une façon plus saine les fonds à notre disposition pour venir en aide aux moins bien nantis dans notre société qui ont vraiment besoin de l'aide gouvernementale.

M. Lapierre: Monsieur le Président, le premier ministre vient nous dire, encore une fois, pour mettre de l'insécurité dans la population . . . Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de faire un «trial balloon», maintenant le premier ministre continue.

J'aimerais savoir si le premier ministre a l'intention d'arriver «clair, net et précis» très bientôt pour mettre fin à l'insécurité qui existe chez les personnes âgées et les mères de famille. Si la décision est prise, pourquoi faire une consultation «bidon», monsieur le Président?

M. Mulroney: Monsieur le Président, c'est l'écran de fumée habituel et le canard du parti libéral. On sait que cela fait partie des bonnes vieilles traditions, «le stunt» du parti libéral au Québec. Cela a toujours été la même chose: lancer des mensonges et des injures sur l'adversaire, comme la pluie. Nous disons ce que vous savez. C'est que nous sommes là pour aider le citoyen moyen à en avoir plus. Et c'est ce que nous allons faire. Nous allons défendre l'intégrité de nos programmes sociaux contre les attaques mesquines du parti libéral. Voici ce que nous allons faire.

• (1500)

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par des députés le lundi 17 décembre étaient, à une exception près, conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

M. le Président: La pétition présentée par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCLARATION DE M. MULRONEY AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: J'ai reçu une note du député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) qui désire soulever une question de privilège.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question de privilège découle d'une déclaration faite par le premier ministre (M. Mulroney) lors de la période des questions. J'ai compris que le premier ministre m'accusait d'avoir détruit le parti libéral de l'Ontario. Je voudrais obtenir . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . des excuses du premier ministre.

Une voix: Sur qui voulez-vous rejeter le blâme?

Mme Copps: Je voudrais aussi que le premier ministre sache que la seule chose qu'il ait détruite, c'est la crédibilité de son gouvernement, et c'est à lui la faute.

M. le Président: Je dois dire que ce n'est pas là une question de privilège, mais peut-être un rappel au Règlement ou une question qui pourrait être débattue à un autre moment.

M. Hnatyshyn: Sheila, vous n'avez pas pu réussir toute seule, vous avez eu de l'aide.

M. le Président: J'ai une question de privilège du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

M. Beatty: Ce que Peterson a gagné, c'est Turner qui l'a perdu.

ON AURAIT MAL RAPPORTÉ LES PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Si je soulève cette question, monsieur le Président, c'est que je voudrais obtenir des éclaircissements de votre part.

M. le Président: Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Langdon: Oui.

M. le Président: Sur quoi porte-t-elle?

M. Keeper: Il allait vous le dire.

M. Langdon: Si je soulève la question de privilège, monsieur le Président, c'est que le premier ministre (M. Mulroney) a prétendu au cours de la période des questions que j'aurais mal rapporté les propos du ministre des Finances (M. Wilson).

M. Stevens: Vous les avez amputés.

M. Langdon: Pourriez-vous m'indiquer si c'est le bon moment pour soulever une question de ce genre?

M. le Président: Je veux bien guider si possible le député. S'il désire soulever la question de privilège, il peut le faire tout de suite. Cependant, comme les faits semblent contestés en l'occurrence, je dois lui signaler que cela ne saurait d'ordinaire faire l'objet d'une question de privilège. Quoi qu'il en soit, au sujet d'un incident survenu au cours de la période des questions, les députés ont le droit soit de soulever la question de privilège, immédiatement après la période des questions, soit de m'aviser par écrit de leur intention de la soulever le lendemain ou même un autre jour, pour le cas où ils n'auraient pas pu consulter les «bleus» plus tôt.

M. Hnatyshyn: Ou ils peuvent encore se faire expulser de la Chambre.

M. le Président: Sauf erreur, le député a quelque grief quant à l'exactitude des propos qu'un de ses collègues aurait tenus. Je lui signale qu'il aura du mal à fonder là-dessus une question de privilège. Voilà le renseignement qu'à ma connaissance il désirait. Or donc, le député soulève-t-il maintenant la question de privilège?

M. Langdon: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Sur quoi, à part ce qu'il vient de dire, fonde-t-il sa question de privilège?

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais exposer très brièvement ce que je considère comme une question de privilège, ce qui vous permettra de décider . . .

M. le Président: Je vais aider le député. Voici ce que dit le commentaire 19(1) de Beauchesne:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le député a-t-il une autre question de privilège à soulever?

Des voix: Non.

M. Langdon: Monsieur le Président, la question n'est pas fondée sur les faits exposés dans les commentaires mais sur le fait que le premier ministre a insinué que je citais directement le ministre des Finances (M. Wilson) alors que j'ai dit en réalité, comme l'atteste le hansard, en paraphrasant les principaux commentaires . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: . . . qui ont été faits.

M. Epp (Provencher): Dites-le à Ed!

M. le Président: A l'ordre. Je suis dans une situation très difficile. Le député prétend que ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit n'est pas ce qui s'est passé en réalité. Je suppose que le conflit porte sur les faits. Le député prétend avoir fait quelque chose et le premier ministre affirme qu'il a fait autre chose. Il s'agit de toute évidence d'une discussion sur les faits. Le député a-t-il une question de privilège?

M. Langdon: Je réserverai mon . . .

M. le Président: Non, le problème que le député a soulevé ne justifie pas une question de privilège. S'il croit qu'il a une question de privilège à soulever, il a le droit de donner un préavis, et nous pouvons l'étudier.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PAIX ET L'HARMONIE DANS LE MONDE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de la communauté paroissiale de l'Église Unie de Meaford, en Ontario, dans ma circonscription de Grey-Simcoe, qui a participé à l'office de la Prière pour la Paix et qui me demande maintenant de communiquer à la Chambre des communes sa pétition en faveur de la paix pour faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement continuent à œuvrer pour la paix et l'harmonie partout dans le monde.

M. le Président: Présentation des projets de loi. Peut-être le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) aura-t-il l'indulgence de me permettre de réserver son projet de loi.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour proposer l'adoption du premier rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. le Président: Le chef de l'opposition (M. Turner) m'a donné préavis de son désir d'invoquer aujourd'hui l'article 30 du Règlement.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une question urgente dont je vous ai donné préavis.

Étant donné la situation alarmante et confuse dont il a été question aujourd'hui à la Chambre et que le gouvernement a provoquée au sujet de nos programmes sociaux, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 30, afin de débattre une question urgente, à savoir la déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) ont faite hier lorsqu'ils ont dit que l'universalité de nos programmes sociaux ne constituait plus la politique fondamentale du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Cela pourrait être utile si vous partiez d'une juste hypothèse, mais ce n'est pas le cas.

M. le Président: Le chef de l'opposition (M. Turner) a dûment averti la présidence de son intention de demander à proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une question urgente, à savoir les déclarations faites hier par le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de l'universalité des programmes sociaux. La présidence reconnaît qu'il s'agit d'une question importante et que les propos tenus à ce sujet des deux côtés de la Chambre continueront à intéresser tous les Canadiens.

L'article 30(16) du Règlement donne à la présidence des lignes directrices quant aux conditions à remplir pour qu'un tel débat puisse avoir lieu. La principale condition, c'est que la question doit se rapporter à une véritable urgence et exiger une «mise à l'étude urgente». A propos d'une demande du même genre, le Président Jerome a tenté de définir l'emploi ou l'application du mot «urgent». Comme nous pouvons le lire aux pages 2191 et 2192 du hansard du 10 décembre 1979, il a déclaré ceci:

● (1510)

L'expression «véritable urgence» ne se prête pas nécessairement à une définition précise, mais je dois tenir compte du fait que les auteurs du Règlement ont employé l'adjectif «véritable» pour une raison bien précise. Il ne m'est pas possible de dire que ce terme rend à jamais irrecevable une situation dont le caractère d'urgence est mis en doute, mais il me semble que le mot «véritable» implique que l'on ne doit invoquer cet article que lorsque l'urgence ne fait pas l'objet d'une controverse.

Pour le moment, la question soulevée par le chef de l'opposition fait l'objet d'un débat permanent, et la présidence estime que son étude ne s'impose pas d'urgence. Par conséquent, je dois rejeter la demande du chef de l'opposition.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 56 et 97.

[*Texte*]

LA FLOTTE DE DESTROYERS

Question nº 56—**M. Howie:**

Combien de destroyers l'effectif des Forces armées canadiennes comprend-il et combien de ceux-ci sont présentement en radoub ou autrement incapables de prendre la mer?

L'hon. Robert C. Coates (ministre de la Défense nationale): La flotte des Forces canadiennes compte 23 destroyers, dont trois sont gardés en réserve, sans équipage, trois autres sont au radoub et un quatrième le sera à compter du 3 décembre 1984.

LE MANDAT DE LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 97—**M. Dingwall:**

La Banque fédérale de développement a-t-elle le mandat d'être prêteur de dernier recours aux sociétés de développement communautaire et, dans l'affirmative, ce mandat s'applique-t-il *a*) au Programme d'aide à la création locale d'emplois, *b*) aux organismes à but non lucratif?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Petites entreprises)): La Banque fédérale de développement peut accorder des prêts aux entreprises commerciales; les organismes à but non lucratif ne sont pas qualifiés à recevoir l'aide financière. Les sociétés de développement communautaire de même que celles établies par le Programme d'aide à la création locale d'emplois tombent généralement dans cette dernière catégorie.

[*Français*]

M. Dick: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je ne veux pas discuter de ce projet de loi, les députés libéraux non plus, car je ne crois pas que les Canadiens tiennent à ce que nous en discutions alors qu'une question en souffrance menace l'existence de notre régime de sécurité sociale.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Les conservateurs, aveuglés par le déficit, sont en train non seulement de détruire notre économie et notre environnement, mais aussi de démoraliser la population. Par conséquent, monsieur le Président, aux termes de l'article 29 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jacques (M. Guilbault):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant tue:

• (1800)

M. le Président: Comme il est 18 heures, aux termes de l'article 8(1) du Règlement, je déclare nulle et non avenue la motion dont la Chambre est saisie.

En conséquence, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 décembre 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX—LA NÉCESSITÉ POUR LES FEMMES D'APPUYER LE DÉBAT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'universalité des programmes sociaux représente une notion fondamentale qui assure la protection financière des femmes par le biais des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse. La priorité donnée aux femmes au cours de la campagne électorale n'existe plus. Au contraire, le gouvernement a remis en question le seul moyen par lequel les femmes sont reconnues aux niveaux financier et économique.

Les femmes du Canada doivent agir dès maintenant afin d'obliger le gouvernement à respecter leur contrat social, tout comme nous l'avons obligé à insérer la disposition relative à l'égalité dans la Constitution.

[*Traduction*]

La politique du gouvernement semble mal orientée. Nous devrions améliorer le sort des femmes au lieu de l'aggraver. Nous reculons au lieu d'avancer.

Les Canadiennes doivent absolument se faire entendre. Je les encourage fortement à participer à ce débat en téléphonant au premier ministre (M. Mulroney), poste 2-4211, en envoyant des pétitions et en protestant contre les réductions.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE L'INDUSTIE VITICOLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Comme d'autres, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette semaine d'entendre les instances de l'Institut du vin canadien. L'ambiance était sympathique, les vins canadiens étaient excellents, mais la soirée a été gâchée à cause de craintes profondes et persistantes.

Les bons vins clairs et pétillants que nous avons goûtés n'ont pas un avenir prometteur, mais le gouvernement y peut quelque chose. La rentabilité et les ventes de l'industrie viticole canadienne n'ont jamais été aussi faibles. Plusieurs facteurs contribuent à la baisse des ventes de vins canadiens, notamment la production européenne fortement subventionnée, le taux de change défavorable et l'échange flagrant de vin importé pour des exportations canadiennes. Pis encore, cependant, les taxes fédérales et provinciales sur l'industrie viticole. Tous ces facteurs ont créé une situation intenable: les vins importés coûtent beaucoup moins cher que les vins canadiens.

L'industrie viticole attend beaucoup de l'avenir, car elle a prouvé que ses produits sont de qualité supérieure. Nous pouvons lui garantir un avenir aussi clair et aussi brillant que ses produits. A nous d'agir sans tarder.

* * *

LE TOURISME

LES PORTS D'ENTRÉE

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'est engagé à donner de l'expansion au secteur touristique canadien et a nommé notre premier ministre d'État au Tourisme (M. McMillan). Il paraît, toutefois, que le ministre du Revenu (M. Beatty) compte fermer 19 ports d'entrée l'an prochain, ce qui nuira ainsi au tourisme dans ces régions.

[*Français*]

Je suis sûr que le gouvernement comprend qu'il faut verser de l'argent pour en faire davantage. Étant donné l'importance du tourisme américain au Canada, j'encourage le ministre du Revenu national à retenir ses portes d'accueil, et le ministre d'État (Tourisme) à appuyer son collègue à cet égard.

[*Traduction*]

La ville de Beaudette, au Minnesota, est un centre important de prédédouanement pour les touristes qui viennent dans la région de Rainy River, en Ontario. Le service des douanes assuré à Beaudette doit prendre fin le 1er janvier 1985. J'exhorte la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Revenu national et le ministre d'État au Tourisme de se concerter et d'intervenir immédiatement pour assurer le maintien de ce service important.

Article 21 du Règlement

LES AÉROPORTS

ON FÉLICITE LE MINISTRE D'AVOIR OMIS SON NOM SUR LES PANNEAUX ANNONÇANT LES AMÉLIORATIONS

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, en arrivant à l'Aéroport international de Winnipeg, la semaine dernière, j'ai été agréablement surpris de constater que les panneaux annonçant les améliorations en cours donnent Transports Canada comme parrain, mais ne font aucunement mention du ministre en cause. J'ai été encore plus agréablement surpris de voir que cette même politique était appliquée à l'Aéroport d'Ottawa.

L'habitude qu'avait le gouvernement précédent d'ériger d'énormes enseignes et des plaques de bronze rendant au ministre un hommage extravagant pour le plus petit projet était une insulte aux Canadiens dont les impôts servaient à payer ces travaux.

Des voix: Bravo!

M. Duguay: Je tiens à féliciter le ministre des Transports (M. Mazankowski) d'avoir fait ce simple pas, mais un pas important en rendant au peuple canadien ce qui lui est dû. J'encouragerai les autres ministres à lui emboîter le pas. Une telle pratique non seulement épargnera de l'argent au gouvernement au moment des remaniements ministériels, mais encore soulignera la contribution du Canada à un projet plutôt que la générosité politique d'un Canadien. Tout cela rendrait plus crédible le rôle de serviteurs du Canada qu'est celui des députés.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

ON CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, nous voyons le gouvernement conservateur en ce début de législature s'embarquer dans un programme d'action qui se révèle en si flagrante contradiction avec les promesses qu'il a faites durant la campagne électorale que le principal sujet de contestation à la Chambre des communes réside dans le thème même qui a dominé toute la campagne électorale, à savoir la crédibilité des conservateurs. Le dépôt sacré de l'universalité comme se plaisait à l'appeler le premier ministre (M. Mulroney) n'était rien d'autre qu'un truc opportuniste pour récolter les votes. Les députés conservateurs ont un programme qu'ils cachent en ce sens qu'ils en nient l'existence en dépit de preuves accablantes du contraire.

Les récentes déclarations du ministre des Finances (M. Wilson) qui a laissé entendre que le Canada n'avait pas les moyens de faire bénéficier de programmes sociaux universels les Canadiens à revenus moyens ne font que confirmer l'existence d'un tel programme caché. Les conservateurs reprennent ce que les libéraux ont donné.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES TACTIQUES DES PARTIS DE L'OPPOSITION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, bien que le premier ministre (M. Mulroney) ait maintes fois répété qu'il n'était pas question de réduire la pension des retraités, des invalides ou, encore, les allocations aux nécessiteux, libéraux et néo-démocrates ne cessent de faire peur aux Canadiens les plus démunis en déduisant qu'ils risquent de perdre leurs prestations. Au contraire, le gouvernement conservateur entend donner davantage et non pas moins, à ceux qui en ont besoin.

Les libéraux et les néo-démocrates devraient avoir honte de leur opportunisme, que dis-je de politicailler ainsi aux dépens des infirmes et des pauvres qui n'ont pas assez d'argent pour joindre les deux bouts. J'adresse le message suivant à tous les Canadiens dans le besoin: ne vous laissez pas effrayer par les politiciens libéraux et néo-démocrates. Ce sont eux qui n'hésiteraient pas à emprunter jusqu'à ce que le pays ne soit plus du tout en mesure de verser de prestations sociales. Par contre, ils voudraient que ceux qui gagnent entre $50,000 et $200,000 par an continuent à toucher des prestations alors que vous n'arrivez même pas à manger pendant une partie du mois. En votre nom, je condamne les libéraux et les socialistes qui cherchent à se faire valoir à vos dépens. Soyez assurés que votre gouvernement progressiste conservateur s'emploie à trouver les moyens de vous verser des prestations plus élevées, je dis bien, plus élevées et non pas moindres.

L'opposition est du côté des riches et des nantis, tandis que le gouvernement s'affaire à secourir davantage les défavorisés. Les Canadiens ont élu un gouvernement qui, sous la direction du premier ministre, est humain et . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps dont le député disposait est écoulé.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE «FRIENDLY GIANT»—L'ANNULATION DU PROGRAMME

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, on dit que Noël est la fête des enfants. Alors que la Chambre se prépare à suspendre ses travaux pour le temps des Fêtes, quel cadeau le gouvernement offre-t-il à nos enfants? Il supprime le *Friendly Giant*! Une émission canadienne que bon nombre d'entre nous connaissent depuis l'enfance disparaît d'un trait de plume au nom de la sacro-sainte austérité.

Est-ce ainsi que les ministériels voient l'austérité? Sont-ils prêts à dire à tous les petits Canadiens: «Excusez-nous les enfants, mais il nous faut équilibrer nos budgets et vous devez faire votre part». Le gouvernement tient même à ce que les enfants étrennent.

Nos enfants ne sont pas les seules victimes des compressions du gouvernement; les collectivités régionales le sont également. Par exemple, à Thunder Bay, *Radio Noon* sera supprimé et remplacé par une ligne ouverte depuis Toronto. Quand donc le gouvernement se rendra-t-il compte que les émissions locales ont beaucoup plus d'audience dans les localités que les émissions des grands centres? Si on supprime une émission locale à Thunder Bay, c'est tout le nord-ouest de l'Ontario qui se voit privé d'une partie importante et tangible de son identité sans que ce soit compensé d'aucune façon.

La valeur de la culture canadienne et celle de l'identité régionale ne se mesurent pas sur un bilan financier. La suppression d'émissions pour enfants ainsi que de certaines émissions régionales comme celles produites dans le nord-ouest de l'Ontario, ont des conséquences très profondes.

Voici un message de la part des localités régionales et de tous les enfants du Canada. Avant de pouvoir espérer regagner leur respect, le gouvernement devra refaire sa réputation, oui se faire une nouvelle réputation.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'APPLICATION DU RÉGIME FISCAL

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) se propose de lutter vaillamment pour protéger malgré ses injustices, notre régime social actuel. Il prouve qu'il ne sait vraiment pas ce qui se passe dans le régime fiscal quand les citoyens obtiennent des exemptions selon leur revenu de placement, leur âge, le nombre de leurs enfants et ou encore au titre de leur conjoint. Par exemple, un célibataire âgé qui ne touche aucun revenu ne profite aucunement de l'exemption personnelle d'impôt de $4,140, ni de l'exemption pour raison d'âge de $2,590 ni de l'exemption pour revenu de placement de $1,000. Une personne âgée dont le revenu imposable s'élève à $30,000 par an, jouira d'exemptions d'un montant global de $7,730 en 1985, ce qui représente pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux une dépense fiscale d'environ $2,950.

Quand nous critiquons la valeur des pensions et leur application universelle, nous devons calculer les dépenses fiscales personnelles allouées à chaque contribuable. Ces dépenses sont utiles à tous ceux qui ont un revenu imposable; et elles sont particulièrement utiles à ceux dont le revenu imposable est le plus élevé. Pour un pauvre, ces dépenses fiscales sont sans aucun intérêt, car il n'obtient rien. Toutefois, si un contribuable est modérément à l'aise, avec un revenu imposable de $30,000, la somme de $2,950 n'est pas à dédaigner, car elle représente près de $250 par mois.

M. le Président: Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX—LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, on pouvait lire hier matin dans un article du journal *La Presse*, signé par Michel Roy, ce qui suit, et je cite:

> On s'explique mal que le premier ministre et son ministre des Finances s'enfoncent dans une confusion aussi lamentable au sujet des coupures budgétaires et de l'universalité des programmes sociaux. (. . .) Tout se passe comme si le chef du gouvernement, à trop vouloir rectifier les déclarations imprécises de son collègue des Finances, tentait de dissimuler la vérité.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, suite aux propos contradictoires tenus par le premier ministre et le ministre des Finances en ce qui touche à cette question de l'universalité des programmes sociaux, je ne peux qu'être d'accord sur cette affirmation. Comment ne pas blâmer le gouvernement et en particulier le premier ministre qui s'acharnent à ne pas vouloir dire la vérité en maintenant ce climat d'ambiguïté et de confusion à l'égard de nos personnes du troisième âge, celles qui ont bâti le Canada avec combien d'ardeur et de sacrifices?

Monsieur le Président, ces gens du troisième âge savent bien que ce gouvernement compte mettre fin à l'universalité ou à leur couper des sommes d'argent, peu importe la façon utilisée.

Soyez assuré, monsieur le Président, que, nous de l'Opposition officielle, nous entendons nous opposer à cette mesure qui est discriminatoire à l'égard de ces personnes-là.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE REPORT DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre les ennuis des contribuables qui font l'objet d'une nouvelle cotisation aux termes de l'article 44 de la loi de l'impôt sur le revenu parce qu'ils ont communiqué en retard leur choix relativement à une propriété de remplacement. Aux termes de l'article 44 de la loi, les contribuables qui ont vendu leur terre peuvent choisir de reporter le paiement de l'impôt sur les gains en capital qu'ils ont réalisés à l'occasion de cette vente s'ils se sont portés acquéreur d'une propriété ayant même valeur ou une valeur supérieure.

• (1415)

Les agriculteurs sont bien au courant de ce fait. Cependant, bien des contribuables ignorent malheureusement qu'ils doivent produire un choix s'ils veulent reporter le paiement de l'impôt sur leurs gains en capital. Qui plus est, monsieur le Président, Revenu Canada ne fournit pas de formulaire à cette fin. Les gens supposent donc, non sans quelque raison, que le fait même de se porter acquéreur d'une propriété de remplacement, avec preuves à l'appui, constitue l'expression d'un choix selon l'esprit et l'intention de l'article 44.

Le gouvernement précédent avait permis qu'une nouvelle cotisation soit imposée à de nombreux vendeurs qui avaient négligé de produire un choix. Ainsi, certains contribuables qui s'étaient portés acquéreur d'une propriété de remplacement, croyant en toute bonne foi pouvoir reporter leur impôt, se voient dans l'obligation, une fois la nouvelle cotisation faite, de payer un impôt énorme sur les gains en capital qu'ils ont réalisés à l'occasion de cette vente. Or, ils ont utilisé le produit de la vente pour acheter une nouvelle terre.

C'est manifestement injuste. Les contribuables en question prient le ministre du Revenu national de reconsidérer toute la question de l'article 44 et de tenir l'acte d'achat de la nouvelle propriété pour l'expression implicite de leur choix.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il est évident que le gouvernement a l'intention de modifier profondément et même de démolir un bon nombre des programmes existant dans notre pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Oh, les belles larmes de crocodile!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est clair que le gouvernement ne tient plus compte de l'opposition que manifestent les Canadiens envers la technologie de la guerre dans l'espace. Il se montre moins ferme dans sa lutte pour la protection de l'environnement et contre les pluies acides. En outre, par l'intermédiaire du ministre de la Défense, monsieur le Président, le gouvernement a insulté le mouvement pacifiste.

Une voix: Bien dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et maintenant, naturellement, le gouvernement se lance ou semble se lancer dans une attaque en règle contre les programmes sociaux qui forment une partie du patrimoine de tous les Canadiens.

Des voix: Règlement!

Une voix: Calmez-vous un peu, là-bas!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je demande au premier ministre s'il accepterait, afin de dissiper les incertitudes dues aux contradictions qui sont apparues entre ses propos, les déclarations du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celles du ministre des Finances, de permettre, par l'intermédiaire de son leader parlementaire, la tenue d'un débat spécial consacré aux programmes de sécurité sociale avant que la Chambre ne s'ajourne pour Noël.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense pouvoir comprendre la frustration du très honorable chef de l'opposition, monsieur le Président. Il est en train de se faire damer le pion par celui qui voudrait être le chef de l'opposition . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . et qui est assis juste à côté du député qui voudrait devenir chef du parti qui souhaiterait être l'opposition officielle.

Des voix: Bravo!

M. Deans: A propos, où est Joe Clark?

M. Mulroney: Je pense que mon très honorable ami reconnaîtra sans peine que nous n'avons pas . . .

M. Tobin: Vous avez commencé à débiter vos mensonges à Montréal et vous n'avez pas cessé depuis lors. Demandez à Joe Clark. Demandez-lui.

M. Mulroney: Le député d'en face a complètement changé depuis qu'il a failli devenir ministre de la Jeunesse.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il ne s'en est jamais remis, monsieur le Président. Mon très honorable ami sait parfaitement que nous n'avons rien démoli.

M. Chrétien: Oui ou non?

M. Mulroney: Nous nous sommes efforcés d'améliorer la situation. Nous avons expliqué que nous avions l'intention de rester fidèles au principe de l'universalité et de procurer aux Canadiens tous les avantages auxquels ils ont droit. Nous tentons en même temps—et nous voudrions le faire avec la collaboration de l'opposition—de verser davantage d'argent aux Canadiens les plus défavorisés, malgré nos problèmes financiers. Il sera logique de s'attendre à ce que les députés d'en face s'empressent de nous soutenir dans cette voie progressiste . . .

M. Gauthier: La question, Brian, n'oubliez pas la question!

M. Mulroney: . . . parce que c'est dans l'intérêt des Canadiens qui ont besoin de l'aide du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1420)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre ne veut pas demander au leader de son parti à la Chambre de nous accorder immédiatement un débat sur cette question et s'il n'a pas réussi à convaincre son ministre des Finances de présenter son exposé budgétaire d'ici peu pour que les Canadiens sachent quels pensionnés obtiendront leurs pensions et quelles familles recevront leurs allocations familiales, fera-t-il lui-même une déclaration pour dire à quel niveau la coupure sera effectuée et quels contribuables devront payer des impôts sur leurs prestations? Le fera-t-il avant Noël pour que les Canadiens sachent quelle sera leur propre situation et celle de leurs familles pendant la période des Fêtes et l'année prochaine? Je pense que c'est une question tout à fait fondamentale.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition demande si je donnerai des directives au leader de la Chambre. Il a, semble-t-il, déclaré ce matin qu'il demanderait à un groupe d'argentiers libéraux au Sénat d'essayer de s'opposer à la volonté de la Chambre des communes, qui a été dûment élue. Je peux lui dire qu'il n'y réussira pas.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est bien ce qu'il a dit.

M. Deans: Abolissez le Sénat.

M. Broadbent: Abolissez-le.

Des voix: Abolissez-le, abolissez-le.

M. Mulroney: Il n'y a rien de pire que d'entendre deux amoureux se disputer. Je vous prie d'arrêter.

Ce que nous essayons de faire, et c'est pour cela que le peuple canadien nous a élus, c'est d'utiliser, non pas les déformations de l'opposition . . .

M. Gauthier: Vous aviez dit que c'était un dépôt sacré.

M. Mulroney: . . . non pas les cris et les hurlements . . .

Mme Copps: Vous aviez dit que c'était un dépôt sacré.

M. Mulroney: . . . non pas les douces inanités sonores de la députée de Hamilton-Est. Nous avons reçu le mandat d'utiliser de façon convenable et réfléchie les fonds du Trésor public pour donner plus d'argent aux membres de notre société qui en ont le plus besoin tout en respectant le principe d'universalité pour tous les Canadiens qui ont contribué à ces programmes. C'est ce que nous allons faire.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le très honorable représentant avait l'habitude de parler de la courtoisie dont nous devons faire preuve à la Chambre des communes. S'il veut que les députés soient courtois à la Chambre, il devrait répondre à nos questions avec courtoisie et franchise.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai dit hier, monsieur le Président, que j'avais horreur qu'on me cite incorrectement. J'ai déclaré ce matin devant les représentants des médias que je reconnaissais la suprématie de la Chambre des communes élue sur le Sénat. Telle est ma position, celle que j'ai toujours soutenue, et le très honorable premier ministre le sait.

Le premier ministre voudrait-il dissiper un peu l'incertitude qui règne et laisser savoir à la Chambre des communes, et par elle à la population canadienne, si le régime de sécurité sociale va devenir un régime à deux niveaux? Le ministre des Finances dit que non, le ministre de la Santé dit peut-être et le premier ministre dit que si. Si le gouvernement du Canada sait effectivement dans quelle voie il va s'engager, pourquoi a-t-il semé ainsi la confusion? Donnera-t-il des précisions aux Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous savons exactement où nous allons.

Des voix: Dites-le nous.

M. Mulroney: Mon très honorable collègue a tout à fait raison de dire que la courtoisie est de rigueur. Je sais qu'elle guide sa conduite, comme moi la mienne, je crois. Il a du mal à le prouver à cause de l'indiscipline qui règne dans les rangs de son parti. Les députés de son parti sont ceux qui perturbent les travaux de la Chambre alors que je m'efforce de fournir des réponses.

Des voix: Bravo!

• (1425)

M. Mulroney: Nous avons pour objectif de maintenir l'intégrité des programmes sociaux au Canada pour le bien de tous les Canadiens qui y ont cotisé. C'est-à-dire maintenir la notion d'universalité. Deuxièmement, nous envisageons de continuer à appliquer également les autres programmes que nous avons présentés comme premières initiatives et dont nous avons prévu le financement: par exemple, l'aide aux personnes de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin et celle aux anciens combattants qui y ont droit. Nous n'avons rien fait d'autre qu'inviter l'opposition à débattre posément la question.

Des voix: Discutons-en.

M. Mulroney: Étant donné certaines circonstances il ne semble pas que ce soit possible; mais cela ne nous détournera pas des initiatives que nous voulons prendre afin, notamment, d'accroître le bien-être des Canadiens par un régime universel dont vont bénéficier ceux qui en ont le plus besoin. C'est à cela que nous nous employons.

L'IMPÔT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, chaque jour ou presque, quelqu'un du gouvernement vient nous raconter une nouvelle histoire à dormir debout.

M. Bradley: Vous avez de ces façons de vous exprimer, Don!

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ai participé avec le ministre des Finances à l'émission *Journal*, le soir de son minibudget, où on lui a demandé s'il y aurait une augmentation d'impôt. Il se souvient de ce qu'il a répondu. Il a dit non, que les augmentations d'impôt ne constituaient pas la bonne façon de procéder. Hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à la presse qu'il y aurait une hausse d'impôt générale pour récupérer les avantages sociaux. Puis, on nous a donné des éclaircissements—nous commençons à en avoir l'habitude—selon lesquels il y aurait un impôt spécial qui permettrait de récupérer les avantages sociaux au moyen du régime fiscal.

Des voix: Question.

M. Johnston: Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il va percevoir un impôt général pour permettre au Trésor public de récupérer ces avantages sociaux ou s'il va appliquer un impôt spécial?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si l'opposition renonçait à ses querelles partisanes, nous voudrions tenir un débat . . .

M. Chrétien: Nous y sommes prêts aujourd'hui.

M. Wilson: Le but de ce débat est justement de discuter des questions soulevées par le député.

M. Gauthier: Exactement.

M. Wilson: Nous devrions examiner le principe que le premier ministre a clairement établi aujourd'hui et à de nombreuses reprises à la Chambre. Nous allons publier un document qui exposera certaines des options possibles.

Des voix: Quand?

M. Wilson: Quand nous aurons eu des discussions avec les députés d'en face ainsi qu'avec un certain nombre d'organismes qui émettent déjà leur opinion de façon franche et positive. J'invite les députés d'en face à en faire autant . . .

Des voix: Tenons un débat.

M. Wilson: . . . car c'est ainsi que nous aboutirons à une décision.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, c'est encore plus incroyable. Pardonnez-moi si je me trompe, mais j'ai cru entendre à l'instant le premier ministre dire que vous saviez exactement où vous alliez.

M. Chrétien: Oui, il vient juste de le dire. Vous êtes honnête, Mike; vous ne le savez pas et nous savons que vous l'ignorez.

M. Johnston: Le ministre des Finances reconnaît-il qu'il contredit la déclaration que vient de faire le premier ministre?

M. Chrétien: Vous le savez oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Encore une fois, monsieur le Président, nous voyons les députés d'en face déformer les paroles que le premier ministre vient de prononcer.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Osez prétendre qu'il ne l'a pas dit.

M. Chrétien: Nous allons vous envoyez l'enregistrement, Mike.

M. Wilson: Le premier ministre a dit qu'il savait exactement où nous allions. Nous voulons tenir un débat, un débat rationnel et honnête.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais donner une réponse claire et nette.

Des voix: Nous voulons Crosbie.

M. le Président: A l'ordre. Je suis dans une situation très délicate.

M. Crosbie: Nous le sommes tous.

M. le Président: Les députés désirent-ils entendre ou non les réponses aux questions qu'ils ont posées?

M. Rossi: Il n'y a pas de réponses.

Des voix: Pas de réponses.

M. le Président: Si les députés . . . merci. La parole est au député d'Oshawa.

LA POLITIQUE FISCALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président . . .

M. Ouellet: Le voilà sorti du pétrin!

M. Broadbent: . . . j'ai une question à poser au premier ministre, qui se fait du souci au sujet des argentiers libéraux du Sénat. Je suis persuadé que ses inquiétudes peuvent se résumer comme je le vois. Ce qui l'ennuie, c'est qu'il y a encore plus d'argentiers libéraux au Sénat que d'argentiers conservateurs. Mais je suis persuadé qu'il va y mettre bon ordre très bientôt. S'il veut une motion d'abolition du Sénat, nous l'adopterons en 24 heures pour son compte.

• (1430)

La question que j'ai à poser au premier ministre concerne les déclarations contradictoires faites par deux ministres hier, l'une à la Chambre et l'autre à l'extérieur.

A la Chambre, le ministre des Finances a dit clairement que le gouvernement songeait à frapper d'un impôt spécial certains programmes sociaux. En dehors de la Chambre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a écarté expressément cette approche hier après-midi. Non, a-t-il dit, le gouvernement envisage à la place un relèvement général des impôts sur le revenu.

Va-t-il jeter un peu de lumière sur cette salade-là? Quelle est la politique fiscale de son gouvernement à propos des programmes sociaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à propos de salade j'ai lu à la page 1343 du hansard que le chef du NPD disait hier que son parti:

. . . veut depuis des années que toutes les formes de revenus soient imposables.

Je suppose que cela veut dire les allocations aux anciens combattants, les gains en capital réalisés à la vente des résidences principales, les indemnités des caisses dentaires versées au personnel, les indemnités d'assurance vie, les indemnités de grève, le loyer imputé. Voilà ce que le NPD veut faire à la politique sociale canadienne, et j'ai l'honneur de vous dire que nous sommes contre cela, pas seulement aujourd'hui mais tous les jours de l'année. Cela tuerait les agriculteurs et les petits hommes d'affaires.

Les réponses se trouvent au programme. Comme l'a expliqué mon honorable ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait été interrogé par un journaliste de Radio-Canada et il a répondu partiellement à une question conjecturale. Je pense que les réponses se trouvent énoncées et pleinement développées, de façon à mon avis équitable et honorable, dans le document publié le 8 novembre par mon honorable ami le ministre des Finances.

Je puis vous dire qu'on ne trouve nulle part dans ce document cette espèce de fiscalité pernicieuse que prône la députée de Vancouver-Est et qu'a définie hier le chef du NPD. Cela tuerait les petits hommes d'affaires, les agriculteurs et les Canadiens moyens. Nous refusons de vous suivre sur ce terrain.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le premier ministre est vraiment à bout de ressources. Il a failli répondre à la question cependant. Cette fois je lui en donnerai acte. Deux mois et demi se sont écoulés, et il commence à y arriver. Peut-être finirons-nous par avoir une réponse.

LES PROPOSITIONS FISCALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la proposition qu'a présentée hier à la Chambre le ministre des Finances, à savoir que le gouvernement songeait à frapper tel ou tel programme social d'un impôt spécial, reviendrait à détruire simplement et complètement le principe de l'universalité et à adopter en douce l'évaluation des moyens de subsistance. Cela est absolument inacceptable pour tout bénéficiaire d'une pension ou d'allocations familiales au Canada et c'est une chose à laquelle s'opposent tous les Canadiens. Par conséquent, le premier ministre nous dira-t-il que, quelle que soit l'option que le gouvernement choisira à l'avenir, celui-ci ne frappera aucun programme social d'un impôt spécial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Cette idée d'un impôt spécial a été avancée par la députée de Vancouver-Est et je vous dirai que nous ne souscrivons pas à ce programme proposé par le NPD et destiné à supprimer l'universalité des prestations sociales au Canada. C'est vous qui changez d'avis tous les deux jours. Voilà ce qui ne va pas chez les néo-démocrates.

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES IMPÔTS DES RICHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Cette question pique manifestement à vif le premier ministre puisqu'il sent encore le besoin de tronquer la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Trois coups et on vous expulse, Ed.

M. Broadbent: Il vient de dire que la députée de Vancouver-Est a préconisé une mesure que le gouvernement canadien envisage d'adopter. Ce que je dis au premier ministre, c'est que la députée de Vancouver-Est voudrait que le genre de revenu auquel elle faisait allusion soit considéré comme faisant partie du revenu . . .

M. le Président: Le député a-t-il une question supplémentaire à poser?

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme le premier ministre s'est dit préoccupé par le fait que les riches ont des revenus trop élevés et comme il a promis durant la campagne électorale qu'il imposerait lourdement les riches, au lieu de gâcher le climat social et de plonger le pays dans la confusion au sujet des programmes sociaux . . .

Des voix: Règlement! La question.

M. le Président: Le député a-t-il une question?

M. Broadbent: Réalisera-t-il ce qu'il a promis et imposera-t-il dès maintenant une hausse d'impôt aux riches pour leur faire payer leur part?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue ne donne pas un très bon numéro. Il est toujours meilleur quand il se fait moralisateur.

Une voix: Répondez à la question!

M. Gauthier: Regardez-moi qui parle!

M. Mulroney: Cela revient exactement à ce que disait le député hier.

M. Blackburn (Brant): Répondez à la question!

M. Mulroney: La question était: «Iriez-vous jusqu'à taxer les Canadiens à revenus élevés pour vous procurer plus d'argent?». Et la députée de Vancouver-Est a répondu: «Nous irions jusqu'à les taxer, et même jusqu'à reprendre leur pension de vieillesse par le biais du régime fiscal». Telle est la position du NPD, et telle est la position que nous rejetons dans les intérêts de . . .

M. Broadbent: Pure foutaise!

M. Nunziata: Nous voulons connaître votre position.

M. Broadbent: C'est de la foutaise et vous le savez.

M. Mulroney: Si nous souscrivions au principe défendu par le NPD, cela aurait pour effet de ruiner le principe de l'universalité que nous voulons préserver. Voilà la différence!

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES LIVRES BLANCS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je pourrais ajouter que les Canadiens ne comprennent pas trop bien cette question parce que ce sont les ministres eux-mêmes qui ont brouillé la piste.

Si le premier ministre veut vraiment tenir un débat sur cette question, je lui propose la chose suivante. Voudrait-il demander à son leader parlementaire d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence demain et, après entente avec son cabinet, voudrait-il publier demain matin les documents d'orientation en ce qui concerne les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse, afin que les Canadiens puissent comprendre ce qu'on leur réserve?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, voilà un exemple classique de la logique libérale.

M. Malépart: Oui ou non.

M. Mulroney: Ils réclament un débat d'urgence pour demain.

M. Chrétien: Aujourd'hui.

M. Gauthier: Pourquoi pas aujourd'hui?

M. Mulroney: Pourquoi pas la semaine prochaine? «Organisons un débat d'urgence l'an prochain», disent-ils.

M. Chrétien: Non. Tout de suite. Assoyez-vous et commençons.

M. Mulroney: C'est ce qu'on appelle pour les libéraux avoir de la suite dans les idées! A ce propos, je renvoie mon collègue à ce qu'il a déclaré le 26 juin, au nom du gouvernement. «Le régime d'allocations familiales comprend le crédit d'impôt pour enfant. On peut répartir l'argent qui est présentement contenu dans le système d'enveloppe. C'est une question que nous examinons». C'est ce qu'ils examinaient, mais ils n'en ont jamais parlé au public canadien. Voilà leur programme secret. Ils étaient alors au pouvoir et nous nous efforçons de remettre les choses en place.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE PARAISSE À UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre a mal rapporté les propos de mon chef et d'autres députés de mon parti. Nous n'avons jamais la possibilité de nous justifier. Cette déclaration est citée hors contexte.

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Le premier ministre va-t-il donner l'ordre à son ministre de la Santé de paraître à l'émission *The Journal* ce soir—nous devions l'enregistrer à 16 heures.

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: Votre propre ministre de la Santé a refusé de débattre la question. Pourquoi ne pas jouer cartes sur table?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Soit dit en toute déférence, la présidence ne peut pas entendre la question lorsque les députés de l'autre côté de la Chambre font également autant de bruit. Pouvez-vous répéter la question, je vous prie je ne l'ai pas entendue.

M. Frith: Le premier ministre va-t-il autoriser la tenue d'un débat d'urgence, à 15 heures aujourd'hui? Il vaudrait mieux qu'il publie les Livres blancs sur les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse pour que les Canadiens comprennent bien les tenants et les aboutissants du débat et qu'ils aient une idée de votre programme secret.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je sais que cette question revêt un certain caractère d'urgence pour mon collègue puisqu'il a parlé de Radio-Canada. Au cours de l'émission Question Period, de CTV le chef du parti libéral a déclaré le 18 novembre dernier que la politique de son parti était favorable à l'universalité pour le moment.

M. Chrétien: Oui ou non.

M. Mulroney: Nous sommes en faveur de l'universalité non pas pour le moment, mais en permanence. C'est là la différence entre conservateurs et libéraux.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Mulroney: Monsieur le Président, le chef de l'opposition prétend être en faveur de l'universalité pour le moment et vous parlez de Radio-Canada. Nous défendons le principe de l'universalité en permanence, que ce soit sur les chaînes Global, CTV, Radio-Canada, réseau anglais ou français, et TVA.

Des voix: Bravo!

L'UTILISATION DE LA TAXE SUR LE REVENU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais si je le puis poser une question au premier ministre. Il est très difficile, comme le premier ministre le comprendra sûrement, de savoir au juste ce que le gouvernement a en tête d'une certaine façon. Le ministre des Finances a dit le 17, en réponse à une question, que le gouvernement avait l'intention d'imposer certaines prestations versées aux titulaires de revenus supérieurs, au profit des catégories inférieures. Y a-t-il eu un changement par rapport à sa déclaration de la semaine dernière, où il a dit que le gouvernement avait l'intention de le faire non seulement à l'égard des catégories de revenus supérieures, mais aussi des catégories moyennes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il importe, je pense, que mon honorable ami écoute très attentivement . . .

M. Deans: Je ne fais que cela.

M. Mulroney: . . . la question et la réponse faites à sa propre spécialiste de la politique sociale.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Permettez-moi de la citer: «Seriez-vous disposée à imposer les Canadiens à revenus élevés, pour avoir plus d'argent dans le régime?» Voici ce qu'a répondu la députée de Vancouver-Est: «Nous serions disposés à les imposer, et à récupérer fiscalement leur pension de sécurité de la vieillesse également.» Le NPD veut détruire la sécurité de la vieillesse, mais pour cela il faudra qu'il nous passe sur le corps. Chaque fois que vous essaierez d'enlever cela aux personnes âgées, il faudra d'abord que vous nous passiez sur le corps. Cela je vous le garantis.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Monsieur le Président, le premier ministre ignore-t-il que si j'avais voulu interroger la députée de Vancouver-Est, je n'aurais eu qu'à me tourner pour lui poser la question?

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Ce que je veux savoir du premier ministre, ce n'est pas ce que la députée de Vancouver-Est a dit ou n'a pas dit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: . . . ce que je veux savoir ce sont les intentions de son gouvernement. Son gouvernement a-t-il l'intention d'augmenter les impôts des Canadiens à revenus moyens, pour accorder un avantage quelconque à d'autres catégories sociales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a pour intention d'avoir une gestion correcte et frugale des finances publiques, de manière à mettre plus d'argent entre les mains des moins favorisés. Si le NPD s'y refuse, nous allons le faire nous, au nom du Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

* * *

AIR CANADA

LA FERMETURE DU CENTRE DE RÉSERVATIONS DE LA SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la perte de 43 postes d'Air Canada en Saskatchewan au profit de la ville de Winnipeg, ce qui fait de la Saskatchewan la seule province à l'ouest du Québec à ne pas avoir un centre de réservations d'Air Canada. Le ministre aurait-il l'obligeance d'examiner la suppression de ces emplois du point de vue de la responsabilité sociale et du point de vue de l'équité envers Saskatoon et Regina, et pourrait-il nous dire si cette décision a été politiquement justifiée par le gouvernement précédent?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, cette question me préoccupe évidemment autant que le député. Il est vrai que la société Air Canada va regrouper ses services de réservations en un nouvel immeuble et que cela fera perdre quelque 43 emplois à Saskatoon et à Regina. Toutefois, 21 nouveaux postes seront créés à Winnipeg. On m'informe que la société Air Canada fera tout en son pouvoir pour assurer une transition sans heurt et ordonnée, et que cela ne diminuera en rien le rôle d'Air Canada tant à Saskatoon qu'à Regina. En fait, de nouveaux services y seront offerts et certaines installations aux deux aéroports prendront de l'expansion sous peu.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

L'ÉVALUATION DU REVENU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a trait à ses promesses et aux contradictions de ses ministres.

Hier, un membre important du Cabinet, le leader du gouvernement au Sénat, en réponse à la question suivante: «Est-il encore question d'une évaluation du revenu?» a répondu: «Il en a toujours été question.». Le très honorable premier ministre peut-il nous dire si cette affirmation représente la politique de son gouvernement ou s'il s'agit d'un autre exemple d'un ministre qui vient «d'y mettre le pied dedans» encore une fois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les réponses du gouvernement sont celles que j'ai fournies en Chambre.

[*Traduction*]

LES PROMESSES FAITES AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le premier ministre pourrait-il nous dire combien des 338 promesses qui nous ont été faites sont fausses? Cent? Deux cent? Trois cent? Pourrait-il dire une fois pour toutes la vérité à la Chambre? Pourquoi n'aurions-nous pas un débat afin de savoir combien de ces promesses sont sincères?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous faisons évaluer les promesses par les 600,000 fonctionnaires reconnus par le chef du parti libéral.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre se croit manifestement au Gong Show, je vais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: D'après le numéro d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, le ministre aurait:

. . . déclaré aux journalistes que le gouvernement a déjà décidé d'imposer sélectivement les allocations universelles, mais qu'il n'avait pas encore décidé quels Canadiens seraient pénalisés.

Plus tard, il a soutenu qu'il préférerait un impôt général.

Le ministre peut-il penser aux personnes âgées, aux familles et aux personnes sur le point de prendre leur retraite, et il doit sûrement y penser, à tous ces gens qui sont touchés par ses contradictions et celles des trois ministres qui se sont prononcés sur la question? Que doivent éprouver ces gens, à son avis?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord, la députée ne devrait pas oublier le débat qui se poursuit à la Chambre et celui auquel elle a participé au comité et ailleurs. La députée a fait une proposition. Étant donné que les programmes sociaux actuels que nous souhaitons maintenir se situent à un niveau supérieur, serait-il possible de redistribuer certaines de ces ressources sociales aux démunis?

M. Deans: Et que fera-t-on pour les personnes à revenus moyens?

M. Epp (Provencher): Les néo-démocrates reviennent constamment là-dessus. C'est précisément cette question qu'examinent le très honorable premier ministre, le ministre des Finances et le gouvernement. Je suis heureux que nous puissions enfin entamer une discussion rationnelle, au lieu de voir les néo-démocrates dresser constamment ces têtes de Turc.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Monsieur le Président, le ministre connaît parfaitement notre position à ce sujet. C'est la position du gouvernement que nous souhaitons connaître. Nous voulons que le ministre l'explique au journal télévisé *The Journal* de ce soir.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Dites oui, Erik!

ON DEMANDE DE PUBLIER LE LIVRE BLANC AVANT LE CONGÉ DE NOËL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Étant donné que ses adjoints ont dit qu'un document officiel sur ce sujet même sera diffusé avant Noël, le ministre va-t-il le déposer immédiatement, afin que nous puissions amorcer le débat avant l'ajournement? Notre parti tient à le savoir.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme nous avons remporté les élections du 4 septembre ainsi que le débat du 26 juillet, où la députée a fait des déclarations qu'elle regrette aujourd'hui, je tiens à lui dire que lorsque les documents seront prêts, nous les rendrons publics, comme d'ailleurs le gouvernement et le cabinet néo-démocrates du Manitoba rendront le leur public, j'en suis certain.

* * *

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT

LE PROGRAMME HOSPITALITÉ CANADA—LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES INSTITUTIONS EN RÉGION ÉLOIGNÉE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État du Canada.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si la réduction de 28.5 p. 100 des crédits alloués au Programme Hospitalité Canada affectera les institutions en région éloignée qui dispensent des services spécialisés dans l'enseignement d'une langue seconde?

Entre autres, le Cegep de Jonquière, reconnu pour la qualité de son enseignement et qui participe activement à ces échanges d'étudiants entre les provinces, se verra-t-il amputé de la même somme de crédits, c'est-à-dire de 30 p. 100 également?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État): Pour répondre à la question du député, monsieur le Président, je peux lui assurer que les rajustements au Programme Hospitalité Canada tiendront compte de l'objet du programme, y compris l'égalité et l'équilibre entre les régions. Je peux aussi lui dire que ces rajustements seront faits l'an prochain. Quant à ses instances au sujet de sa région, je sais qu'un projet a été approuvé et il en sera informé au début de l'an prochain.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Hier les Canadiens apprenaient par les médias que le Canada renonçait à jouer son rôle de tête dans la lutte contre les pluies acides. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre avait promis d'agir à ce sujet. Je lui demanderai s'il pense, à l'instar de sa ministre de l'Environnement, que le Canada doit maintenant renoncer à son action mondiale dans la lutte qu'il avait entamée contre les pluies acides, dans l'intérêt de l'Amérique du Nord?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, loin de renoncer à notre action au sujet des pluies acides, j'ai communiqué hier avec le président des États-Unis et je l'ai informé que je désirais voir figurer les pluies acides au premier rang de l'ordre du jour de notre rencontre du 17 mars à Québec.

Des voix: Bravo!

LE NIVEAU DE REJETS CAUSANT LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, voilà une chose rassurante de la part du premier ministre. Je l'inviterai à s'entretenir avec sa ministre de l'Environnement, pour qu'ils arrivent à se mettre sur la même longueur d'onde. Après cette réponse qu'il vient de nous faire, le premier ministre veut-il donner aux Canadiens l'assurance que son gouvernement va respecter l'engagement pris avec les ministres provinciaux de l'Environnement, celui d'une réduction de 50 p. 100 des rejets de pluies acides au Canada d'ici à 1994? Est-ce là la politique de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, et nous espérons avoir par un dur labeur et des négociations honorables de meilleurs résultats que ceux obtenus dans le passé. La pollution de l'environnement est un problème majeur pour le Canada. Je sais que tous les députés prennent la chose très au sérieux. Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que nous allons négocier avec énergie une amélioration de l'environnement de tous les Canadiens.

LA PORTÉE INTERNATIONALE DU PROBLÈME

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui découle également des remarques faites par la ministre de l'Environnement. Je tiens à tirer les choses au clair. Le premier ministre veut-il dire que lorsque la ministre de l'Environnement a déclaré que le Canada ne considérait plus la question des pluies acides comme un problème international urgent mais simplement comme un point de négociation bilatérale, elle ne parlait pas au nom du gouvernement et que le Canada va continuer, comme tous les autres pays, à considérer les pluies acides comme un problème de portée internationale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a absolument aucune contradiction entre la ministre et moi. Ce problème a manifestement une portée internationale, mais mon collègue conviendra que pour le résoudre, nous devons poursuivre de sérieuses négociations bilatérales et c'est exactement ce que nous comptons faire.

LES SOLUTIONS À CHERCHER

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, c'est bien là qu'est le problème. Les pluies acides ne sont bien entendu pas une simple question de relations bilatérales. C'est également un problème national et international. Nous voulons que le premier ministre nous confirme que le gouvernement actuel va continuer à chercher une solution internationale à ce problème qui a également une portée internationale et non simplement bilatérale. Nous n'avons pas encore obtenu cette assurance du premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le problème est si grave qu'il nous faut chercher de l'aide et des solutions à tout prix. Je demanderais même conseil à mon collègue sur cette question.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX—LES PERSONNES ÂGÉES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la population des personnes âgées et nos familles doivent être déçues de voir notre premier ministre se comporter comme un bouffon.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, compte tenu que certains, le premier ministre ne dit jamais la vérité, c'est son défaut, mentionnent que les allocations et les pensions ne seront pas coupées; le ministre des Finances dit le contraire; le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclare qu'il va y avoir une taxe spéciale. Est-ce que le ministre . . .

M. le Président: Je présume que le député va retirer les mots: le . . . ministre ne dit jamais la vérité. Je présume qu'il sait que ce n'est pas possible de dire cela à la Chambre.

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai été élu en tant que député de Montréal-Sainte-Marie et réélu, et j'ai été élu pour venir ici, pour dire la vérité. Ce que j'ai dit . . .

M. le Président: J'invite le député à retirer les mots qu'il a dits concernant le ministre et sa capacité, sa pratique en ce qui concerne dire la vérité. Il sait très bien qu'il doit retirer les mots.

M. Malépart: . . . des bleus j'ai mentionné que le premier ministre a le défaut de ne pas toujours dire la vérité, et je ne pense pas que j'aie l'intention de retirer ces mots-là parce que c'est la vérité.

[*Traduction*]

M. le Président: J'invite encore une fois le député à retirer sa déclaration.

[*Français*]

Je présume que le député sait assez bien qu'il a utilisé les mots et fait des charges non parlementaires et qu'il a l'opportunité maintenant de retirer les mots ou je n'aurai pas d'autre solution sauf la solution qu'il sait très bien.

M. Malépart: Monsieur le Président, je peux prouver encore aujourd'hui que le premier ministre n'a pas dit . . .

M. le Président: Je donne au député, une fois de plus, l'occasion de retirer les mots ou non. Est-ce que le député est prêt à retirer les mots ou non? J'ai écouté le député quand il a dit que le premier ministre n'a jamais dit la vérité, ou des mots de ce genre. Oui, c'est cela que j'ai écouté.

M. Malépart: Monsieur le Président, il faudrait, je ne voudrais pas vous obstiner, il faudrait que je voie les bleus. Mais j'ai l'impression que j'ai dit que le premier ministre ne dit pas toujours la vérité.

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Les députés de ce côté-ci voudraient-ils bien me permettre d'entendre le député? Pourquoi les députés ont-ils tant de mal à comprendre que si je ne peux pas entendre le député, personne d'autre ne peut rapporter ses propos? Voilà le problème.

[*Français*]

Je m'excuse. J'ai écouté le député et j'ai pensé qu'il a dit que le premier ministre n'a jamais dit la vérité. Est-ce que c'est cela qu'il a dit, ou bien qu'est-ce qu'il a dit? Car je dois savoir ce qu'il a dit afin de déterminer s'il doit retirer ses mots.

M. Malépart: Monsieur le Président, ce que j'ai mentionné, de mémoire, c'est que le premier ministre ne dit pas toujours la vérité. Alors, c'est à vous de juger si c'est parlementaire ou non. Je ne suis pas expert en procédure.

M. le Président: Non, ce n'est pas parlementaire de dire qu'un député n'a jamais ou n'a pas toujours dit la vérité. Cela n'est pas parlementaire. Parce que c'est là une attaque au caractère d'un autre honorable député. C'est tout.

Je donne une autre fois au député l'occasion de retirer ses mots. C'est très simple. Est-il prêt à retirer les mots?

M. Malépart: Monsieur le Président, il faudrait que je voie les bleus. Mais si j'ai dit . . .

M. le Président: Si je donne une fois de plus au député . . . Non! Non! Est-ce que le député retire les mots? Est-ce que le député retire les mots oui ou non? Je n'ai pas d'autre solution que de nommer le député, M. Malépart, le député . . . Je n'ai pas d'autre solution que de nommer M. Malépart. Il n'est pas permis d'attendre les bleus; c'est très simple. Si le député veut retirer les mots, il n'y a pas de problème . . .

• (1500)

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que le député a offert de lire les bleus.

M. le Président: Il ne peut pas.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. La question n'est pas de savoir ce qu'a dit le député. Il s'agit de savoir ce que je . . .

Une voix: Si.

M. Nunziata: Vous venez de dire que vous ne pouviez rien entendre.

M. le Président: Je conseille à tous les députés de lire l'article du Règlement au sujet de la désignation des députés par leur nom. Le problème, c'est que j'ai entendu des propos que je juge irréguliers. En tant que Président, j'ai donc demandé qu'ils soient retirés.

Le député a une solution. Il lui suffit d'accepter de retirer ses paroles comme le Président le lui demande. Voilà la solution. S'il la choisit, il n'y a pas de problème. S'il refuse, il refuse du même coup une demande de la présidence. Je devrai alors le désigner par son nom. Il n'est pas question d'attendre. Je n'ai pas d'autre solution à proposer que de demander au député de retirer ses paroles. Je l'ai fait plusieurs fois.

J'invite le député à simplement retirer ses paroles. Si je me trompe, je le constaterai lorsque j'aurai lu les bleus et je réglerai alors la question. Je demande au député de retirer ses paroles. Puis-je lui proposer cette solution?

[*Français*]

Je donne l'option, une fois de plus, au député de retirer les mots. Est-ce que le député est prêt? Je suggère aux autres députés comme explication que c'est une question de décision du président. C'est tout. Si je me trompe, je suis prêt à lire les bleus moi-même après, mais je dois dire au député que j'ai entendu une phrase qui, selon moi, est antiparlementaire. Le député est-il prêt à retirer cette phrase?

M. Malépart: Monsieur le Président, par respect pour vous, je ne sais pas si, ne pas dire la vérité ou tout cela, c'est parlementaire ou antiparlementaire, mais je maintiens ma pensée de ce que j'ai dit à l'endroit du premier ministre.

M. le Président: Je donne l'occasion, une fois de plus, au député . . . Est-ce qu'il est prêt . . . A l'ordre! Est-ce que le député pense que, par ces mots, il a retiré les mots précédents? Est-ce que c'est cela qu'il pense?

M. Malépart: Monsieur le Président, ce que j'ai voulu vous exprimer clairement en français si je n'ai pas le droit de dire les mots que j'ai dits, mais je maintiens ma pensée de ce que je pense de ce premier ministre-là. Et je pense bien que je suis encore libre de ma pensée ici au Canada.

M. le Président: Ce n'est pas à moi de décider ce que vous pensez, c'est à moi de décider que les mots utilisés ici sont antiparlementaires.

* * *

[*Traduction*]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA PAIX ET L'HARMONIE DANS LE MONDE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés doivent comprendre que si je me réjouis c'est parce qu'il ne reste que deux jours de séance cette semaine.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) le mardi 18 décembre 1984 est conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS À LA PROPRIÉTÉ

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, voici une pétition portant la signature d'une centaine de résidents de ma circonscription de Timmins-Chapleau. Elle concerne les droits des Canadiens à la propriété. Tout en reconnaissant que les droits à la propriété sont garantis et protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, les pétitionnaires demandent à la Chambre d'inscrire ces droits dans la Constitution.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition venant de résidents du sud-ouest de l'Ontario et, principalement, de la région d'Ingersoll, qui fait suite à la mort d'un agent de police, Jack Ross. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement du Canada de permettre à ses députés de s'exprimer par un vote libre sur le rétablissement de la peine capitale ou, encore, de tenir un référendum sur cette question, pour que la volonté de la majorité des Canadiens s'exprime clairement. La pétition renferme déjà quelques milliers de signatures.

L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, voici une pétition signée par les locataires du 3015 est, avenue Lawrence, à Scarborough ainsi que par d'autres résidents de cette municipalité. Elle concerne les difficultés de plus en plus graves que les personnes âgées éprouvent parce que le coût de la vie ne cesse de grimper et que les pensions n'augmentent pas au même rythme que les loyers et les dépenses essentielles.

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter encore une autre pétition des gens de Sackville qui dénoncent les coupures au Service canadien de la faune. Ces coupures signifient la fin de certains programmes et menacent l'efficacité du Service canadien de la faune. Les citoyens de Sackville vous prient humblement de tenir compte de leurs préoccupations.

[*Traduction*]

LA SYRIE—L'ÉMIGRATION DE CITOYENS JUIFS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, en ce jour de Hanukkah, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de l'Association des étudiants juifs de l'université du Manitoba et de l'Université de Winnipeg. Ils s'inquiètent des règlements répressifs que le gouvernement de la Syrie impose aux citoyens juifs qui cherchent à quitter le pays. Ils demandent humblement que le Parlement presse le gouvernement syrien d'abolir ces règlements et de permettre aux citoyens juifs d'émigrer librement.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-219, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (congé).

Questions au Feuilleton

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à assurer la sécurité d'emploi aux personnes qui cherchent à se faire élire au Parlement en leur permettant de bénéficier d'un congé sans salaire durant la campagne électorale et durant une législature entière. Il leur assurera également la sécurité d'emploi à leur retour au travail après un mandat complet.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1984 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 10 et 62.

[*Texte*]

LE PROGRAMME CANADIEN DE RÉNOVATION DES MAISONS

Question no 10—**Mme Copps:**

1. Depuis la création du Programme canadien de rénovation des maisons, combien de *a*) propriétaires ont demandé de l'aide en vertu du programme par (i) province (ii) ville (iii) type de logement, *b*) demandes ont été acceptées?

Questions au Feuilleton

2. Quel était le coût moyen de chaque demande approuvée?

3. Quel a été le montant de la subvention et du prêt moyen par demande par *a*) province, *b*) ville, *c*) type de logement?

4. Quel était le revenu moyen par récipiendaire *a*) d'une subvention, *b*) d'un prêt par (i) province (ii) ville (iii) type de logement?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): 1. La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe des faits suivants:

a) Voici la répartition des propriétaires-occupants admissibles qui ont demandé une aide au titre du Programme canadien de rénovation des maisons (PCRM):

(i)

Province	Nombre de requérants admissibles
Terre-Neuve	2,867
Île-du-Prince-Édouard	1,048
Nouvelle-Écosse	8,206
Nouveau-Brunswick	8,255
Québec	33,166
Ontario	42,659
Manitoba	5,806
Saskatchewan	3,151
Alberta	10,359
Colombie-Britannique	12,995
Yukon	82
Territoires du Nord-Ouest	—

Note: La SCHL n'a pas consigné le nombre de propriétaires-occupants dont la demande d'aide du PCRM n'a pas été retenue, puisqu'elle a retourné les demandes.

(ii) Le programme n'étant que partiellement informatisé à des fins de contrôle statistique, il n'existe pas de ventilation par ville.

(iii) N'étaient admissibles au programme que les maisons uni-familiales individuelles occupées par leur propriétaire et ne comptant pas plus de deux logements. Si la maison comprenait deux logements, un seul prêt était alloué. On ne dispose pas d'autres renseignements sur les types de logement.

b) Toutes les demandes admissibles reçues jusqu'à la date d'interruption du programme ont été acceptées. Remarque: Près de 4,000 demandes ont dû être annulées après l'approbation, parce que les propriétaires-occupants n'ont pas entrepris les travaux convenus.

2. En moyenne, les frais d'administration engagés pour approuver chaque demande ont été de $191.

3. *a*) Pour chaque demande, le prêt susceptible de remise s'élevait en moyenne, par province, à:

Province	Prêt susceptible de remise moyen
Terre-Neuve	$ 1,859
Île-du-Prince-Édouard	1,844
Nouvelle-Écosse	1,755
Nouveau-Brunswick	1,988
Québec	1,786
Ontario	1,694
Manitoba	1,601
Saskatchewan	1,875
Alberta	1,599
Colombie-Britannique	1,738
Yukon	2,154
Territoires du Nord-Ouest	—

La seule aide fournie était le prêt susceptible de remise, le requérant fournissant la différence.

b) et *c*) Voir les réponses aux parties 1(ii) et 1(iii) ci-dessus.

4. *a*) Le revenu moyen des bénéficiaires d'un prêt susceptible de remise, par province, est le suivant:

(i)

Province	Revenu moyen des bénéficiaires d'un prêt susceptible de remise
Terre-Neuve	$ 20,849
Île-du-Prince-Édouard	21,434
Nouvelle-Écosse	21,186
Nouveau-Brunswick	21,374
Québec	23,709
Ontario	24,575
Manitoba	25,109
Saskatchewan	22,193
Alberta	22,046
Colombie-Britannique	25,005
Yukon	24,803
Territoires du Nord-Ouest	—

(ii) et (iii) Voir les réponses aux parties 1(ii) et 1(iii) ci-dessus.

b) Données inexistantes. Le programme n'offrait que le prêt susceptible de remise, le requérant devant fournir la différence.

LE PROGRAMME CANADIEN DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE

Question nº 62—**M. Howie:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1984, combien de *a*) demandes d'aide a-t-on reçues, *b*) de chèques de remboursement a-t-on émis en vertu du programme de remplacement du pétrole?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): *a*) Au cours de l'année financière 1983-1984, le Secrétariat du PCRP a reçu environ 247,900 demandes en vertu du programme canadien de remplacement du pétrole (PCRP). *b*) 244,224

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1510)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 30 DU RÈGLEMENT

L'UNIVERSALITÉ DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, comme je vous l'ai dit en vous donnant préavis ce matin, étant donné la confusion suscitée par les points de vue divergents exprimés par différents ministres, j'aimerais que le Président autorise la tenue d'un débat d'urgence aujourd'hui sur toute la question de l'universalité.

M. le Président: Le député de Sudbury (M. Frith) demande à proposer l'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 30 du Règlement, pour discuter d'une question à peu près semblable à celle que le chef de l'opposition (M. Turner) a soulevée hier dans sa demande.

J'ai de nouveau longuement réfléchi aux principes qui doivent guider le Président pour décider d'accepter ou de rejeter une demande présentée aux termes de cet article du Règlement. La présidence doit inévitablement porter un jugement de valeur sur la question de savoir si une situation donnée présente ou non un caractère d'urgence. Le député estime urgent d'examiner la question de l'universalité des programmes sociaux et, d'après les opinions émises à la Chambre, je suppose que d'autres partagent son avis.

Personnellement, j'estime que la situation n'a pas beaucoup changé depuis hier. Même si cette question soulève sans doute un intérêt immédiat pour de nombreux députés, le député de Sudbury ne m'a guère convaincu qu'il existait une véritable urgence.

Toutefois, cela ne veut pas dire que les circonstances ne pourront pas changer et que je ne pourrai pas rendre une décision contraire en cas de circonstances imprévues qui entraîneraient une véritable urgence. Je dois donc rejeter la demande du député.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Tous les avis de motion restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre quels travaux sont prévus pour cet après-midi. Aucune indication n'a été donnée à ce sujet pour aujourd'hui.

Premièrement, la Chambre étudiera le projet de loi sur la taxe d'accise. Il sera suivi du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Lorsque nous en aurons terminé avec ces deux mesures, nous terminerons l'étude du projet de loi concernant Investissement Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 décembre, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député a-t-il déjà participé au débat?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Non.

M. le Président: Je suis désolé, les anges me font perdre contact avec la réalité. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a la parole.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de la motion portant deuxième lecture de ce projet de loi. Je n'ai pas eu l'occasion avant ce matin d'examiner la décision que la présidence a rendue hier au sujet de la prise en considération de cette motion.

Comme vous vous en souvenez, monsieur le Président, la Chambre a convenu de remplacer le projet de loi C-12 par le projet de loi C-17. Ce changement s'est produit après que le projet de loi C-12 eut été mis en délibération, lu pour la première fois, lu pour la deuxième fois et alors que devait avoir lieu le débat à l'étape de la deuxième lecture. Une motion a été présentée à la présidence à ce moment-là, demandant que le nouveau projet de loi soit censé avoir été lu pour la première fois et avoir été présenté par le ministre pour l'étude en deuxième lecture.

La Chambre peut faire certaines choses, mais il en est d'autres qu'elle ne saurait faire. Je prétends en l'occurrence que la Chambre ne peut pas considérer qu'un projet de loi a été lu pour la première et pour la deuxième fois si le projet de loi n'a pas effectivement été lu pour la première et pour la deuxième fois.

M. le Président: Dans ce cas, le député aurait dû faire valoir cet argument hier. La Chambre a choisi hier cette façon de procéder par consentement unanime. Une motion a été soumise à la Chambre, et celle-ci l'a adoptée à l'unanimité. Si le député était opposé à cette façon de procéder et s'il avait été présent hier, ses droits de député auraient été protégés à ce moment-là. Cependant, le député ne peut pas invoquer le Règlement aujourd'hui en prétendant que la Chambre n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a décidé de faire hier. C'est la Chambre qui a pris cette décision.

Le député a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Baker: Oui, monsieur le Président. Si je ne m'abuse, le Règlement stipule que quand un député apprend quelque chose—et je n'étais pas ici hier, mais j'ai sans aucun doute le droit de faire un rappel au Règlement . . .

M. le Président: Le député a le droit de faire en sorte qu'il n'y ait pas consentement unanime. Si le député fait un deuxième rappel au Règlement, je suppose qu'il voudrait que j'étudie une objection qui reviendrait à dire que la Chambre ne pouvait pas agir ainsi par consentement unanime, même si le député n'a rien dit à cet effet. S'il souhaite défendre ce point de vue, je me ferai un plaisir d'écouter les citations qu'il a pu trouver.

Si je ne m'abuse, la Chambre a fait hier, par consentement unanime, ce qu'elle a décidé de faire, comme elle en a le droit. Le député veut-il faire un rappel au Règlement au sujet de la modification de la procédure par consentement unanime?

M. Baker: Oui, monsieur le Président. En fait, ce que je veux dire, c'est que la présidence n'aurait pas dû accepter la motion quand . . .

M. le Président: La présidence a accepté la motion avec le consentement unanime de la Chambre. La présidence a demandé s'il y avait consentement unanime pour la présentation de cette motion.

Je m'appuie notamment sur le commentaire 237 de Beauchesne, que voici:

> Toute question d'ordre portant sur la procédure doit être soulevée promptement et avant qu'elle ait atteint un point où l'objection serait déplacée.

Cette règle signifie que le député ne peut pas soulever une objection aujourd'hui à propos d'une chose qui s'est passée hier. A mon avis, cette règle est parfaitement justifiée, car autrement un député pourrait soulever l'an prochain une objection à propos d'une chose qui se serait produite aujourd'hui. Ce ne serait évidemment pas acceptable. Le député ne peut donc pas invoquer le Règlement aujourd'hui pour protester contre ce qui s'est passé hier.

Le député veut-il formuler une autre objection?

M. Baker: Oui, monsieur le Président. La présidence a lu une motion demandant que ce projet de loi soit lu pour la deuxième fois. C'est exactement la même motion que celle d'hier.

M. le Président: La présidence a reçu une demande concernant un ordre de la Chambre et a demandé à la Chambre de décider, par consentement unanime, si elle voulait étudier la question. La Chambre a étudié la motion et l'a adoptée à l'unanimité. Elle est maître de sa procédure.

Mme Copps: Ou maîtresse.

M. le Président: Ou maîtresse, si certains députés préfèrent.

Nous reprenons le débat sur le projet de loi. La parole est au député de Thunder Bay-Nipigon.

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, après tout ce qui s'est passé aujourd'hui et ce qui ne s'est pas passé hier, il faut vraiment faire un effort pour revenir à nos moutons.

Le projet de loi C-17 tend à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. Il porte sur l'augmentation de la taxe de vente fédérale et de la taxe sur les services de programmation de télécommunications, ainsi que sur la taxe au niveau du gros pour les véhicules automobiles. De plus, le projet de loi prévoit la suppression de la taxe de vente sur le carburant diesel utilisé par les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers et les exploitants miniers, et il augmente la taxe sur les transports aériens.

Ce sont les particuliers qui vont faire les frais de la plupart des augmentations de taxes. Cette mesure alourdit la charge fiscale, car l'argent va être soutiré aux Canadiens. Par le fait même, le consommateur aura moins d'argent à dépenser, de sorte que la demande va diminuer.

Dans mes observations sur ce projet de loi, j'aimerais parler du genre de politique fiscale que le gouvernement devrait adopter s'il veut relancer l'économie, comme les Canadiens le souhaitent si désespérément. Au cours de débats précédents, on a signalé que le projet de loi prévoit une réduction de taxe, soit la suppression de la taxe de vente sur le carburant diesel utilisé dans diverses industries primaires.

• (1520)

Notre caucus voit ce changement d'un bon œil. Fait à noter, cependant, ce changement découle d'une malencontreuse tradition fiscale canadienne que le gouvernement précédent a suivie pendant au moins une douzaine d'années. Je fais allusion à la politique qu'on a maintenue et dont le député de Western Arctic (M. Nickerson) et moi-même avons débattu hier après-midi. Depuis une douzaine d'années, nous constatons un déséquilibre entre la charge fiscale des sociétés et celle des particuliers, au point que ces derniers en supportent maintenant le plus gros par le biais de l'impôt sur le revenu. Ce déséquilibre fiscal crée un écart que les propositions contenues dans ce projet de loi rendent encore plus évident. A mon avis, voilà la source des difficultés économiques qu'éprouvent les Canadiens.

Je voudrais à présent expliquer un peu en quoi cette affirmation pourrait être vraie. Quelle serait la politique raisonnable à suivre, surtout en matière de fiscalité, afin d'accroître l'activité économique du Canada et, de ce fait, favoriser le plein emploi et parvenir enfin à un niveau d'efficacité sociale que représente le plein emploi? Tant les recettes fiscales que la réduction des coûts du gouvernement pourraient réussir à mettre un terme aux déficits budgétaires dont souffrent les Canadiens et dont le gouvernement se préoccupe au plus haut point. À mon avis, le gouvernement libéral—et maintenant le gouvernement conservateur aussi, semble-t-il—se préoccupe de la prospérité du Canada et considère l'investissement comme l'instrument essentiel de l'accroissement de l'activité économique et de la prospérité du pays. Bien entendu, tout cela deviendra clair lorsque nous débattrons du projet de loi C-15. Mais dans le cas du projet de loi C-12, nous ne voyons que les conséquences négatives de ce genre de préoccupation.

Nous voyons une volonté d'imposer plus lourdement les particuliers afin de continuer à protéger les entreprises. Les gouvernements estiment que si ces entreprises, et sans doute les Canadiens riches qui en sont les principaux actionnaires, gagnent d'assez gros revenus—et les refuges fiscaux peuvent les aider dans une certaine mesure à accroître les ressources à leur disposition—ils investiront certainement cet argent et que, du fait de ces investissements, nous atteindrons à la prospérité. Évidemment, les investissements, que ce soit dans les fabriques, le secteur du bâtiment on l'installation de machines, l'achat de matériel pour produire des biens, ainsi de suite, favoriseront sans faute la prospérité.

Toutefois, l'ennui, c'est que l'investissement est essentiellement un instrument servant à une fin donnée, cette fin étant, bien entendu, la production de biens et de services pour les Canadiens. Quand la demande de ces biens et services faiblit, il n'y a rien vraiment qui incite les capitalistes à investir. Mais nous devons trouver le moyen de favoriser le but vers lequel est axée l'ancienne politique libérale, et l'actuelle politique conservatrice.

Je dis, monsieur le Président, que lorsque les usines fonctionnent aux trois-quarts de leur capacité ou moins, que lorsqu'elles ont 50 p. 100 de plus qu'il ne leur faut en réalité pour exécuter leurs carnets de commandes, il n'y a absolument aucun intérêt à investir, même en tirant profit de toutes les incitations fiscales existantes. Il serait évidemment possible d'investir ailleurs, d'y faire installer du matériel plus efficace pour donner à l'usine ainsi équipée une production rentable. Mais quand la demande devient à ce point inférieure aux capacités productives, le résultat va être que l'usine la moins efficace sera fermée pour permettre à l'autre de continuer de marcher. En cette période de faible demande économique que nous traversons depuis quelques années, il n'y a plus qu'une seule possibilité réelle pour amorcer par des investissements l'expansion économique que les libéraux antérieurement, et les conservateurs maintenant considèrent comme le fondement de la prospérité canadienne.

Je dirai, moi, que ce dont le Canada a surtout besoin, c'est que les individus et les ménages disposent beaucoup plus qu'en ce moment du revenu nécessaire pour vivre plus confortablement, pour acheter les marchandises en magasin, surtout en ce temps de Noël, et pour créer ainsi une demande de marchandises qui encourage ensuite les fabricants, les grossistes et les détaillants à relever leurs niveaux d'activité. C'est cela qui fera travailler plus de monde. Voilà le genre d'augmentation que nous voulons obtenir pour la demande de biens et de services.

Mais ce qui crève les yeux, c'est que de cela, il n'est pas du tout question dans le projet de loi C-17 qu'on nous présente. Ce qui crève les yeux, c'est que ces diverses taxes ont pour effet d'enlever aux simples Canadiens des milliards de revenu disponible. Il crève les yeux également, connaissant leurs antécédents, que les députés de la majorité actuelle avaient bien compris cela quand ils étaient dans l'opposition au début de l'année. L'actuel ministre de la Justice (M. Crosbie) disait fin 1983, à propos de l'augmentation de la taxe de vente qui avait pour but de couvrir les frais des projets spéciaux de relance—cela figure à la page 116 du hansard du 13 décembre 1983—que ces augmentations de taxe de vente . . .

. . . sont bien plus régressives que les primes d'assurance pour soins hospitaliers que perçoit l'Ontario ou n'importe quelle autre province, et pourtant le gouvernement a saisi la Chambre d'une mesure législative tendant à y mettre un terme.

Il songeait alors à une question brûlante d'actualité, enrobant le tout des figures de style qui ont fait sa renommée.

Deux mois plus tard, jour pour jour, il disait, comme on peut le lire à la page 1313 du hansard du 13 février 1984, et je cite:

Est-ce qu'il va consentir . . .

C'est-à-dire le ministre des Finances.

. . . à supprimer l'augmentation de la taxe de vente fédérale de 1 p. 100 d'octobre prochain, qu'il a déjà imposée aux consommateurs canadiens? Va-t-il reconnaître qu'il faut aider les consommateurs canadiens si nous voulons que la reprise se poursuive?

C'est exactement là la question que je pose cet après-midi, en plus de la question suivante: comment se fait-il que le gouvernement actuel nous demande d'adopter la même proposition?

Trois jours plus tard, le ministre de la Justice faisait une déclaration encore plus percutante, qui figure à la page 1444 du hansard du 16 février 1984, et je cite:

Le ministre l'a qualifiée de taxe spéciale de relance. Il devrait maintenant parler d'une taxe spéciale de récession. Car il n'y a pas eu de relance. Et cette taxe spéciale de récession n'aidera pas à la relance.

Et il demandait ensuite:

Quelle mesure du budget vise à favoriser la demande intérieure? Il aurait favorisé la demande de biens de consommation s'il avait supprimé la hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale qui entrera en vigueur en octobre. C'est une taxe régressive qui pèse très lourd sur les gens à faible revenu.

Les néo-démocrates n'auraient pas pu mieux dire, quoique nous nous serions efforcés d'atteindre à une plus grande éloquence. Comme l'a si bien signalé l'actuel ministre de la Justice, cette taxe contribue à réduire le pouvoir d'achat des Canadiens ordinaires et donc l'activité économique de toutes les localités du pays. Cela veut dire que les affaires ne seront pas aussi bonnes dans les magasins à rayons, les supermarchés, les boutiques, les magasins d'ameublement et peut-être bien chez les concessionnaires d'automobiles. On peut énumérer à l'infini les divers commerces touchés dans toutes les localités d'un bout à l'autre du pays.

• (1530)

Qu'il s'agisse de l'une des grandes chaînes nationales de magasins que nous avons au Canada et qui font notre bonheur ou notre malheur, selon l'idée qu'on en a, ou de l'un des commerces plus modestes faisant activement partie de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes dont le président a décidé de se faire un aussi chaud partisan du nouveau gouvernement, ce régime de taxation aura pour effet d'en réduire le chiffre d'affaires. Comme les grossistes réaliseront un moins gros chiffre d'affaires, les services de transport seront moins sollicités, et on peut concevoir que les sociétés ferroviaires et en fin de compte les entreprises de camionnage emploieront moins de travailleurs au transport des marchandises. Et étant donné ce fléchissement de la demande dans l'économie, la production finira évidemment pas diminuer dans les usines qui emploieront beaucoup moins de travailleurs.

De toute évidence, ce qu'il faut au Canada, c'est que les consommateurs, non les hommes d'affaires, reprennent confiance dans l'économie. La réaction des hommes d'affaires dépend des circonstances; ils réagiront beaucoup plus favorablement à un regain de confiance chez les consommateurs s'ils savent que la conjoncture économique va s'améliorer. Nous avons entendu un grand nombre d'arguments de ce genre, mais d'après le niveau de l'épargne et la réaction des hommes d'affaires, il semble que l'on n'a pas repris confiance dans l'économie depuis l'exposé économique et financier du gouvernement il y a une quarantaine de jours. Les Canadiens attendent des indices positifs. De fait, certains Canadiens, et nous ne savons pas encore combien, attendent de recevoir leur dernier chèque de paye avant de se joindre aux rangs des chômeurs. Ensuite, ils recevront des prestations d'assurance-chômage, ce qui fera augmenter les frais du gouvernement, et dils commenceront à chercher du travail.

Chacune de ces étapes réduira la confiance dans l'économie et non le contraire. Cela diminuera le montant que les gens peuvent dépenser et augmentera les frais du gouvernement, ce qui l'obligera à emprunter davantage. Bien entendu, c'est la principale conséquence des lignes de conduite mal conçues du gouvernement, comme nous avons pu le constater dès le début quand il a décidé de maintenir l'augmentation de la taxe de vente prévue pour le 1er octobre. On retrouvait ces lignes de conduite dans l'obstination du gouvernement à s'occuper du déficit au lieu de reconnaître qu'il n'est qu'un symptôme. Les Canadiens préféreraient un gouvernement qui dise qu'il faut dépenser davantage. Si nous voulons que les Canadiens dépensent davantage, nous ne devrions pas leur enlever de l'argent en percevant plus d'impôts. Nous devrions trouver des moyens de les remettre au travail pour faire les choses constructives dont le Canada a besoin. Quand nous le ferons, nous aurons vraiment rétabli la confiance des Canadiens, mais il semble que le gouvernement ne comprend pas du tout que c'est ce qu'il faudrait faire.

A cause de cela, monsieur le Président, nous faisons face à des lignes de conduite mal conçues qui entraîneront probablement une grave récession en 1985. Dieu seul sait ce qui arrivera par la suite. Il semble donc que la notion populaire selon laquelle les périodes où les conservateurs sont au pouvoir sont plus difficiles que les autres sera probablement confirmée par le gouvernement actuel à cause de ses lignes de conduite imprudentes qui sont reflétées dans le projet de loi C-17 et ses diverses dispositions.

Il faut aussi noter que l'erreur de raisonnement que commet le gouvernement se reflète partiellement dans le fait que l'augmentation de la taxe de vente qui, d'après le gouvernement lui-même, visait à rassembler des fonds pour défrayer les projets spéciaux de relance lancés par le gouvernement antérieur, sera imposée à une époque de quasi-dépression. Personne ne devrait refuser d'emprunter si c'est dans un but constructif, en vue d'améliorer notre situation, surtout si cela s'inscrit dans une stratégie visant à redonner le plein emploi aux Canadiens. Si cet objectif se réalise, nos difficultés financières s'estomperont et le ministre des Finances (M. Wilson) n'aura plus à se préoccuper du déficit. Mais au lieu de cela, le gouvernement affirme que les libéraux comptaient obtenir l'argent nécessaire à ces projets au moyen de la fiscalité, et il les imite.

On s'est bien moqué cet après-midi des prétendues querelles d'amoureux, mais il suffit d'entendre les invectives que se lancent les députés de l'opposition officielle et du gouvernement pour savoir quels sont ceux qui se chamaillent. A ce propos, le premier ministre (M. Mulroney) a signalé à juste titre qu'on se disputait le pouvoir entre amis qui partagent les même idées. Justement, la bande qui est au pouvoir reprend tout à fait les programmes de sa rivale.

On ne cherche pas du tout à donner aux Canadiens le changement qu'ils souhaitent. On ne comprend pas que Tom Maxwell, du Conference Board du Canada, disait vrai au cours de la campagne électorale. La reprise dépend certes de la baisse des taux d'intérêt, et malheur à nous si les Américains ne s'y appliquent pas afin de sauver le monde entier du désastre qui nous guette. Il n'y a pas que le Canada en cause, mais aussi l'Amérique latine et les autres pays du monde.

Je dois dire, en terminant, monsieur le Président, étant donné que les programmes n'ont pas changé et que les taux d'intérêt continuent à poser un problème, que le gouvernement ne se préoccupe pas de changer véritablement quoi que ce soit et qu'il ne travaille pas en vue d'atteindre le plein emploi et la prospérité. Il s'emploie plutôt à imposer davantage les Canadiens, à leur soutirer l'argent dont il aura besoin lorsque les crédits affectés aux projets spéciaux de relance auront été dépensés. Les Canadiens devront donc payer encore plus d'impôts et la dépression va s'aggraver.

Le président suppléant (M. Paproski): Le discours du député soulève-t-il des questions ou des observations? Puisqu'il n'y en a pas, le débat se poursuit et la parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler d'une disposition du projet de loi en particulier, soit l'article 49.01. Les éléments qui la constituent formaient vraiment la pierre angulaire de la politique conservatrice envers les industries forestière et minière, surtout celles de Kootenay-Ouest.

Compte tenu du fait que le niveau de chômage dans Kootenay-Ouest est le plus élevé en Colombie-Britannique et le huitième plus élevé au Canada, qu'est-ce que cette disposition peut avoir de si intéressant et de si important pour les secteurs forestier et minier? C'est la ristourne de taxe de 3c. le litre sur le carburant. La somme peut paraître insignifiante, mais croyez-moi, monsieur le Président, l'exploitant forestier qui doit transporter le bois par camion sur 15 ou 20 milles de chemin de montagne escarpé, habituellement en première vitesse, fait une forte consommation de carburant. Par temps froid, les véhicules ont tendance à consommer davantage de carburant à cause du phénomène de contraction. Ces cinq, quinze ou vingt-cinq milles de route dans les bois, et en montagne dans le cas de Kootenay-Ouest, ne sont que la première partie du voyage. L'étape suivante est la distance à parcourir pour livrer les billes à la scierie. Cette distance peut varier entre 10 et 150 milles. Le temps passé sur les routes est très long. Dans bien des cas, il faut autant de temps pour parcourir les 15 milles dans les bois qu'il en faut pour se rendre à la scierie à plus grande vitesse par les grandes routes.

• (1540)

Mais ce n'est pas vraiment important. Ce qui importe, c'est que j'ai l'assurance que l'article 49.01, où il est fait allusion au transport hors de grandes routes, sera appliqué avec la plus grande latitude possible. La mention du transport hors des grandes routes pourrait laisser supposer que la ristourne ne s'applique pas au transport sur les chemins de forêt. Le problème, c'est qu'il s'agit parfois de chemins privés qui conduisent à des terrains privés et qui ne figurent pas sur une carte. Certains de ces chemins ne figurent pas encore sur une carte ou ils se trouvent sur une voie d'accès qui figurent sur une carte mais n'est pas considérée, à toutes fins utiles, comme une grande route. Une interprétation limitative de cet article ne serait pas fidèle à l'intention du gouvernement, car elle ne permettrait qu'une partie de l'économie que l'opérateur pourrait réaliser. Les débusqueuses, les butoirs et les autres engins que l'on utilise dans le bois y restent tant qu'ils n'ont pas besoin d'être réparés. L'utilisation sur route de ce matériel est pratiquement nulle, tandis que les camions de transport des billes sont utilisés sur route la plupart du temps.

Plus d'un transporteur de bois de ma circonscription m'a dit que cette ristourne de taxe sur les carburants lui donnera de quoi s'acheter des pneus. Les économies sur le carburant permettront aux entrepreneurs d'acheter un pneu par mois. C'est une somme non négligeable, en particulier lorsque l'on parle d'un camion à 18 roues.

Je voudrais maintenant parler de l'industrie minière. Dans Kootenay-Ouest, nous avons la chance d'avoir plusieurs gisements miniers de qualité, mais ils sont situés dans des terrains très difficiles et montagneux. Cette ristourne permettra au secteur minier de diminuer les frais de transport des concentrés et des minerais de la mine au concentrateur ou à la fonderie de Cominco à Trail. Cette activité exige le transport de quantités extraordinaires de matériaux sur route et en dehors des grandes routes. Il pourrait donc y avoir des économies substantielles dans ce secteur.

Lorsque l'on considère la façon dont ce rabais s'applique aux secteurs forestier et minier de Kootenay-Ouest, on constate que les bénéficiaires sont généralement de petits entrepreneurs, ou des Canadiens ordinaires, comme les néo-démocrates ont l'habitude de les appeler. Je ne comprends toujours pas ce qu'est un Canadien moyen par opposition à un Canadien ordinaire ou autre. Je ne savais pas que les Canadiens se regroupaient par classes, mais le NPD a l'habitude de catégoriser nos citoyens, non pas simplement selon leur rang ou leur position, mais aussi selon leur opinion politique. Monsieur le Président, il s'agit de gens qui travaillent dur et qui se donnent à leur tâche.

M. Keeper: Des Canadiens ordinaires.

M. Brisco: Au cours des années, leur contribution à la région de Kootenay-Ouest a été généreuse et importante. Si l'on regardait ce que cette région a produit en matière d'impôt au cours des 50 dernières années et que l'on comparaît ce chiffre avec ce qu'a reçu Kootenay-Ouest, il ne faudrait pas longtemps pour s'apercevoir que, jusqu'à maintenant, les habitants de cette circonscription n'ont pas reçu leur juste part. Il est temps que les choses changent. Ce n'est que le début de ce que j'espère être un traitement équitable et juste.

Ces gens moyens, ces bûcherons travailleurs, sont, pour la plupart, des entrepreneurs indépendants. Les sociétés peuvent avoir un, deux ou trois camions. Elles ont un ou plusieurs appareils. Quoi qu'il en soit, elles ont consenti des déboursés très importants pour se procurer ce matériel, qui n'a guère été utilisé à cause du marché à la baisse pour le bois d'œuvre, des taux d'intérêt élevés et des frais d'exploitation.

Cette ristourne, considérée isolément, peut sembler minime. Permettez-moi d'assurer à la Chambre que, dans son ensemble, elle aura une incidence appréciable et remarquable sur l'entreprise qui transporte les produits forestiers par camion ou sur la petite société minière. Si elle permet seulement au propriétaire de poursuivre son exploitation, elle aura atteint son objectif. Dans le cas d'une société plus importante, cette ristourne de la taxe sur le carburant signifiera qu'une petite usine réussira à subsister. Elle permettra d'embaucher un employé de plus.

J'ai entendu aujourd'hui les nombreux arguments invoqués par mon collègue néo-démocrate. Il prétend que la taxe de vente que nous voulons imposer causera de graves ennuis aux Canadiens. Je n'ai entendu aucun député néo-démocrate dire: «Voici une mesure que nous appuyons et approuvons». Ce serait très agréable si les députés d'en face étaient disposés à rendre justice à qui de droit et s'ils étaient disposés, comme les députés de ce côté-ci, à prendre des mesures positives en faveur des Canadiens plutôt que de réagir négativement. Je me rends compte que le rôle de l'opposition est de s'opposer, mais je ne crois pas qu'elle doive le faire systématiquement. Ses propos devraient être plus mesurés. On ne fait que nous critiquer. On refuse d'appuyer nos mesures positives. Et pour moi c'est une grande déception.

• (1550)

Pour terminer, je vous rappelle que moi-même, les autres députés de la Colombie-Britannique et en fait, tous les députés qui comptent des exploitations forestières ou minières dans leur circonscription voire des trappeurs, se réjouissent de la présente mesure qui va beaucoup améliorer leurs affaires compte tenu de la situation économique de l'heure.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député. Il voudrait que le NPD appuie les mesures positives. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui propose de hausser la taxe de vente. Quand son parti était dans l'opposition il affirmait volontiers, comme il le disait le 13 décembre par exemple, «cette augmentation de la taxe de vente équivaut à une immense ponction fiscale régressive».

Il n'est pas facile pour nous d'appuyer une telle mesure qui va affecter les Canadiens ordinaires comme en témoignent les propos de ses collègues eux-mêmes quand ils étaient dans l'opposition. Qu'en pense le député lui?

M. Brisco: Monsieur le Président, la chose me paraît plutôt simple. Si le député avait été attentif il aurait noté que je parlais de l'article 49.01. Il s'agissait justement de la ristourne applicable aux forestiers, aux mineurs et aux trappeurs de ma circonscription. Je suppose qu'elle s'applique aussi aux agriculteurs de la sienne. C'est un sujet que j'ai abordé dans mon discours. Et ce sont des dispositions que j'appuie sans réserve. Je pense que mon vis-à-vis pourrait s'en réjouir également. Personne ne souhaite de surtaxe. Il nous répugne tous de devoir hausser une taxe ou un impôt.

J'entends le député défendre la cause du citoyen ordinaire. Au fait, j'ignore ce qu'on entend par là.

M. Deans: On voit bien.

M. Brisco: Je connais des Canadiens. Les «Canadiens ordinaires» sont une classe créée par le NPD. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) est-il un Canadien ordinaire ou un peu moins qu'un Canadien ordinaire?

M. Deans: Je suis un Canadien très, très ordinaire.

M. Brisco: A quelle catégorie appartient-il au juste? Les néo-démocrates se prennent pour la crème de la société. S'ils veulent créer des classes au Canada, libres à eux!

M. Keeper: C'est vrai que vous, vous êtes ordinaire.

M. Brisco: Merci.

M. Deans: Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Brisco: Pas mon discours; vous n'étiez pas là.

M. Deans: Je vous regardais depuis le couloir pendant que j'essayais de prendre certaines dispositions pour demain.

Je pense que le député aurait intérêt à comprendre le processus que nous amorçons. Par exemple, les choses dont nous discutons ont été soumises à la Chambre parce que, essentiellement, nous étions d'accord. Nous leur reconnaissons une certaine valeur. Ces questions-là ne figuraient pas dans le projet de loi initial et nous avons décidé d'inclure les ristournes qui, de son propre aveu, seront utiles à ceux qui en ont vraiment besoin. C'est pourquoi nous avons accepté de retirer le projet de loi du consentement unanime et de le proposer à nouveau en prévoyant ces ristournes, pour garantir ces avantages aux personnes en question.

Quant au député, il serait utile qu'il comprenne que nous sommes là pour signaler les problèmes. En ce qui concerne les dispositions dont nous ne parlons pas, c'est sans doute que nous les approuvons ou du moins que nous n'y trouvons rien à redire.

Cependant, pour revenir sur les observations du député, ces dispositions n'auraient pas pu faire partie du projet de loi sans notre accord.

M. Brisco: Monsieur le Président, je trouve étrange cette intervention du député en réponse à mes observations.

M. Deans: Pourquoi?

M. Brisco: Je ne retrouve rien à redire aux délibérations de la Chambre. Je parlais de l'appui de . . .

M. Deans: Nous avons dit que ces dispositions ne se trouveraient pas dans le projet de loi si nous ne les approuvions pas.

M. Brisco: C'est moi qui ai la parole, je pense. Si le député veut m'attaquer encore une fois, qu'il le fasse. Si le député veut débattre la question, il peut se reporter à mon discours précédent et le lire. Je vois qu'il vient de quitter sa place. Il ne veut pas vraiment suivre le débat.

M. Deans: Je vous écoute.

M. Brisco: Il n'en demeure pas moins que lorsque le gouvernement fait une proposition positive, l'opposition l'admet de mauvaise grâce. L'opposition ne s'intéresse qu'aux aspects négatifs, voilà le fin mot de l'histoire.

M. Young: Monsieur le Président, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) vient de quitter sa place pour aller parler au leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn). Il espère sans doute que celui-ci aura l'obligeance de lui expliquer les délibérations de la Chambre, pour lui éviter d'intervenir et de faire ce genre de remarque.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a-t-il une autre question à poser?

M. Keeper: Oui, monsieur le Président. Le député a signalé que ce projet de loi prévoit certaines ristournes à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs. Il est évident que c'est grâce à notre appui que ces ristournes existent.

Cependant, elles seraient inutiles si le gouvernement cessait, pour commencer, d'augmenter la taxe de vente. Cela fait l'objet d'une autre partie du projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) veut-il répondre à cette intervention?

M. Keeper: Il y a renoncé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) veut-il participer au débat?

M. Dorin: Oui, monsieur le Président.

M. Young: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence a demandé à la Chambre si elle était prête à se prononcer avant que le député ne demande la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à dire au député que tant que je continue à lire et tant que nous n'en sommes pas à appeler les noms, le vote proprement dit n'est pas encore commencé. C'est pourquoi je donne la parole au député d'Edmonton-Ouest.

M. Murray Dorin (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, je participe volontiers à ce débat, car il porte sur des questions que je tiens pour importantes. Elles le sont effectivement non seulement pour tous les Canadiens, mais aussi pour mes commettants.

Le premier point est le projet de hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente. Cette mesure avait initialement été proposée par le précédent gouvernement qui l'avait présentée comme une taxe spéciale de relance. J'avais trouvé à l'époque assez inconcevable que le gouvernement libéral puisse recourir à une taxe sur des ventes futures afin de régler ses dépenses courantes. Voilà pourquoi le gouvernement actuel en est réduit à imposer cette taxe pour régler ces dépenses. Je pense qu'il utilise à bon escient son pouvoir pour faire adopter ces mesures. J'espère qu'il y parviendra d'une manière opportune et harmonieuse.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): M^me^ McDougall, avec l'appui de M. Hnatyshyn, propose que le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Deans: Sur division.

• (1600)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, étudie le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

M. Foster: Monsieur le président, je sais que tous les députés veulent que les articles de la Loi sur la taxe d'accise qui s'appliquent aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux travailleurs forestiers et aux mineurs soient mis en œuvre. Je voudrais poser à la ministre deux questions auxquelles j'espère qu'elle pourra répondre cet après-midi.

Ces dispositions ont été présentées à la Chambre au moment où le prélèvement d'indemnisation pétrolière a été porté à $17.50 le mètre cube, soit près de $3 le baril. Il est important que les agriculteurs sachent quelles sont en définitive les répercussions de la loi sur la taxe d'accise. Le prélèvement d'indemnisation pétrolière est-il remboursable ou non applicable dans le cas des exploitations agricoles?

Le prélèvement de $17.50 s'applique aux véhicules agricoles qui parcourent les routes transportant toutes sortes de produits soit en provenance soit à destination d'exploitations agricoles et du matériel à destination d'exploitations agricoles. Du point de vue des agriculteurs, je voudrais savoir quels sont les effets de la disparition de la taxe d'accise sur les coûts d'exploitation. Nous savons que dans sa déclaration, le ministre des Finances a précisé qu'un droit supplémentaire de 32.3 millions de dollars sera imposé aux agriculteurs pour les services d'inspection et le reste. La taxe d'accise va disparaître, mais suite à l'imposition d'un droit de $17.50 le mètre cube sur tout le carburant utilisé par les camions et les véhicules agricoles transportant des produits quelconque à destination d'exploitation agricoles et notamment certains engrais à base de pétrole, quelles seront en fin de compte les avantages pour les agriculteurs? La situation des agriculteurs sera-t-elle meilleure? Je crois comprendre que la suppression de la taxe d'accise représente pour les agriculteurs des économies d'environ 100 millions de dollars. Le prélèvement d'indemnisation pétrolière ne sera appliqué sur les carburants agricoles qu'à partir de 1987 et il faut compter sur les droits relatifs aux services agricoles qui s'élèvent à 32.3 millions de dollars. Il y a également les droits accrus sur le carburant utilisé par des véhicules agricoles circulant sur les routes et transportant des produits à destination et en provenance d'une exploitation agricole.

La ministre peut-elle répondre à cette question? Il importe que les agriculteurs sachent si, par suite de la déclaration économique du ministre des Finances, le coût des facteurs de production a vraiment diminué. Je me souviens que dans les années 1970, lorsqu'on augmentait le prix du pétrole de $1 ou $2 par an, on calculait que l'inflation progressait d'environ un demi pour cent par tranche d'augmentation du prix de baril de pétrole de un dollar.

La ministre peut-elle me dire quel facteur on applique généralement à la population en augmentant de $17.50 le mètre cube, soit d'environ $3 le baril, le montant du prélèvement spécial d'indemnisation pétrolière? Quelle est l'incidence de cette augmentation sur le pays et sur la croissance économique? La croissance économique est une question qui nous préoccupe tous. J'essaie de savoir quelle serait au juste l'incidence nette pour l'agriculteur. Je voudrais poser une autre question, mais je vois que la ministre me regarde d'un air perplexe; par conséquent, je ne poserai pas d'autre question tant qu'elle n'aura pas répondu à celle-ci.

Mme McDougall: Monsieur le président, la plupart des carburants qu'utilisent les agriculteurs donneront droit à cette réduction. Je ne peux pas donner de chiffres précis, parce qu'ils varieront d'un utilisateur à l'autre, mais on utilise surtout les véhicules agricoles hors des grandes routes. Les agriculteurs devraient bénéficier beaucoup de ces changements. Certains agriculteurs nous ont dit que cela représenterait la majeure partie de l'utilisation qu'ils font des carburants. Ils sont passablement satisfaits à cet égard.

M. Foster: Monsieur le président, si la ministre n'a pas de chiffres, pourrait-elle dire quelle sera l'incidence nette de l'augmentation du prix des carburants utilisés sur les routes, principalement sur les agriculteurs, quel sera le facteur d'inflation net—le gouvernement l'a calculé en préparant sa déclaration économique—de l'augmentation de $17.50 le mètre cube du montant du prélèvement spécial d'indemnisation pétrolière?

La ministre peut-elle dire quel serait le ralentissement net de la croissance économique? On doit bien avoir fait des calculs à ce sujet. A partir de ces chiffres, on pourrait avoir une idée de ce que la hausse de l'inflation coûtera aux agriculteurs, de ce qu'il leur en coûtera pour acheminer leurs produits par route ou autrement, d'après le coût des transports vers la ferme. La ministre a-t-elle une idée des effets inflationnistes du prélèvement d'indemnisation pétrolière et du ralentissement de la croissance économique?

• (1610)

Mme McDougall: Monsieur le président, l'effet net ou le rapport entre les deux, c'est que l'agriculteur, comme les autres, va payer 1.8c. de plus le litre d'essence pour le transport routier, mais il va bénéficier d'une réduction de 4.8c. sur le carburant utilisé à la ferme. Donc, il va y gagner. Quant à la question concernant les conséquences économiques de la taxe sur l'essence, la réponse viendra du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car c'est de lui que relève cette étude.

M. Foster: Monsieur le président, je ne peux pas croire que le ministère des Finances n'a pas calculé le facteur inflationniste quand il a imposé une augmentation de taxe de $17.50 le mètre cube pour chaque gallon d'essence consommé au Canada, sauf dans le cas des agriculteurs, des pêcheurs et des exploitants miniers. C'est la responsabilité du ministre des

Finances. Je suis certain que le ministre des Finances est tout à fait conscient des conséquences inflationnistes d'une si forte augmentation du coût de l'essence et de ses répercussions sur le développement économique. Je suis certain que la ministre et ses conseillers vont avoir ces données à portée de la main. J'espère qu'elle pourra me répondre, car les experts du ministère des Finances peuvent sûrement faire ces calculs mentalement.

Je veux plus de détails sur la taxe d'accise. Le projet de loi C-12 a été retiré et remplacé par celui-ci. Les distributeurs locaux, comme ceux du réseau des Coopératives unies de l'Ontario, vont-ils être obligés de percevoir la taxe d'accise de leurs clients qui, eux, devront la réclamer du gouvernement fédéral? Si j'ai bien lu la première version du projet de loi, les distributeurs locaux, comme les Coopératives unies de l'Ontario, devaient percevoir la taxe, et il incombait à l'agriculteur ou à quelque autre acheteur de se faire rembourser par le gouvernement. Les grandes sociétés intégrées comme Imperial Oil ou Gulf n'avaient pas à percevoir la taxe d'accise. Elle aurait été remboursée parce que ce sont des fabricants ou des distributeurs de base.

En vertu de ce projet de loi, les distributeurs locaux vont-ils être exemptés de la perception de la taxe, au même titre que les grandes sociétés pétrolières comme Imperial Oil? Si ce n'est pas le cas, ce sera très injuste envers les petits distributeurs indépendants. Ils devront faire payer 4.8c. de plus le litre, alors qu'Imperial Oil pourra envoyer ses camions chez les agriculteurs sans leur faire acquitter la taxe. C'est un système très injuste. La ministre peut-elle nous expliquer exactement ce qui se passera à la suite du projet de loi C-17?

Mme McDougall: Monsieur le président, les petits négociants seront également admissibles. Cela faisait partie des objectifs de cette mesure. Ils auront droit à un crédit direct. La condition à remplir, je pense, c'est que le carburant doit être vendu en vrac, soit à la pompe soit à la ferme. Ces négociants seront admissibles à la condition d'être inscrits sur les registres de Revenu Canada.

M. Keeper: Monsieur le président, cette mesure prévoit une détaxe pour les pêcheurs, les agriculteurs, les bûcherons et les mineurs. C'est très louable. Toutefois, en même temps, le gouvernement impose une hausse de la taxe de vente fédérale, par exemple sur les matériaux de construction, qui coûtera environ 2 milliards sur une période de quatre ans. La ministre a-t-elle évalué les conséquences auxquelles il faut s'attendre sur le plan de l'emploi si l'on puise 2 milliards dans la poche des consommateurs? Peut-elle nous dire combien d'emplois seront perdus à la suite de la hausse de la taxe de vente et de la réduction du pouvoir d'achat?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons énoncé très clairement les raisons pour lesquelles nous augmentons la taxe de vente. Nous devons payer les programmes qui nous ont été légués et nous devons pour cela augmenter nos recettes fiscales. Nous avons décidé d'augmenter la taxe de vente. Je crois qu'on en a suffisamment parlé à la Chambre.

M. Keeper: Monsieur le président, comme la ministre n'a pas directement répondu à ma question quant aux conséquences pour l'emploi de ce prélèvement de 2 milliards dans la poche des consommateurs canadiens, je suppose que le gouvernement n'a pas étudié les conséquences de la hausse de la taxe de vente, surtout pour les matériaux de construction. La ministre peut-elle le confirmer? Le gouvernement a-t-il étudié les conséquences de la hausse de la taxe de vente pour l'emploi, d'autant plus que le parti conservateur n'a cessé de promettre des emplois au cours de sa campagne électorale?

Mme McDougall: Monsieur le président, d'après nos évaluations, les conséquences pour les consommateurs sont relativement modestes et une grande partie de la hausse de la taxe de vente s'appliquera à des produits importés. Par conséquent, l'entreprise canadienne en profitera légèrement sur le plan concurrentiel et le consommateur n'y perdra pas tellement.

M. Keeper: Monsieur le président, la ministre est-elle prête à nous communiquer l'étude sur laquelle elle se fonde pour affirmer qu'une hausse de la taxe de vente de l'ordre de 2 milliards n'aura qu'un effet minime sur l'emploi et les consommateurs? Cette affirmation s'appuie-t-elle sur une analyse et est-elle prête à déposer cette dernière?

Mme McDougall: Monsieur le président, étant donné que les articles comme les produits alimentaires, les vêtements et les chaussures sont exemptés de la hausse de la taxe de vente, je pensais que le député comprendrait que le consommateur n'en pâtira pas beaucoup.

M. Keeper: Monsieur le président, lorsque la ministre parle de conséquences minimes, veut-elle dire qu'une hausse de 1 p. 100 de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, par exemple, n'aura pas de répercussions visibles sur les activités du secteur du bâtiment ou encore sur l'emploi? Veut-elle dire que les gens ne souffriront pas d'une hausse de la taxe de vente de l'ordre de 2 milliards, alors qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts?

• (1620)

Mme McDougall: Monsieur le président, personne n'aime les augmentations d'impôt. Nous aurions préféré ne pas être obligés de le faire. A notre avis, les conséquences seront minimes. Je ne vois pas ce que nous pourrions ajouter de plus à ce sujet.

M. Keeper: Monsieur le président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser à la ministre. Elle dit que le gouvernement impose cette hausse de taxe à regret. Sait-elle que cette hausse avait déjà été proposée par le gouvernement libéral et qu'en fait, son parti et elle appliquent ici aujourd'hui la politique fiscale libérale, alors qu'ils avaient qualifié cette majoration de la taxe de vente d'énorme et de régressive lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition? Comment la ministre peut-elle augmenter cette taxe, même si elle dit le faire à regret . . .

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Keeper: Comment ose-t-elle dire une chose quand elle est dans l'opposition et en dire une autre quand elle est au gouvernement?

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais que le député s'en tienne à l'article à l'étude. Ce qu'il vient de dire ne se rattache pas à cette disposition. Je lui permets de poser une autre question supplémentaire à la condition qu'elle soit très courte.

M. Keeper: Monsieur le président, me dites-vous que l'augmentation de la taxe ne se rattache pas à cette disposition?

Le vice-président: Je dis que l'article 59 du Règlement de la Chambre sera observé en comité plénier dans la mesure où il s'applique, exception faite des règles concernant l'appui des motions, la limitation du nombre des interventions et de la durée des discours. Je voudrais que le député respecte la règle de la pertinence en ce qui concerne l'article 1.

M. Keeper: Monsieur le président, je vous demande de m'éclairer. J'étais en train d'interroger la ministre au sujet de l'augmentation de la taxe de vente. Cette question ne fait-elle pas partie de l'article 1?

Mme McDougall: Je suis désolée, monsieur le président, mais je croyais que le député vous adressait la parole.

Nous avons expliqué très clairement, à mon avis, la situation où nous nous trouvons. Nous demandons aux Canadiens de nous aider à régler certaines de nos difficultés. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le leur demandons, mais il est essentiel pour l'instant d'augmenter cette taxe. Je le répète, nous avons proposé cette hausse à contrecœur, compte tenu de la situation financière actuelle.

M. Baker: Monsieur le président, la ministre a déclaré, sauf erreur, que la remise de la taxe d'accise sur l'essence serait de 4.8 cents le litre. Ces 4.8 cents comprennent-ils la remise déjà en vigueur depuis une dizaine d'années en plus d'une nouvelle détaxe, ou s'agit-il tout simplement de la nouvelle détaxe?

Mme McDougall: Monsieur le président, cette somme comprend les 3c. déjà prévus et 1.8c. au titre du prélèvement d'indemnisation pétrolière.

M. Baker: Monsieur le président, la ministre ne pourrait-elle pas nous donner un peu plus d'explications? J'ai voulu savoir si le chiffre en question comprend seulement la nouvelle détaxe prévue dans ce projet de loi, ou s'il représente la remise totale?

Mme McDougall: Non, monsieur le président, parce qu'il y a . . .

Mme Copps: Qui dirige donc le pays?

Mme McDougall: Pas vous!

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: En plus des 4.8c., il y a 1.5c., le chiffre dont parle le député et qui est en application depuis environ une dizaine d'années.

M. Baker: Monsieur le président, j'aimerais que la ministre explique la différence qu'il y a entre les chiffres ou nous dise quelle sera au juste la ristourne totale de la taxe d'accise sur l'essence que touchera le producteur du primaire. La ministre le sait, les pêcheurs et les agriculteurs bénéficiaient déjà depuis de nombreuses années de la ristourne de la taxe d'accise sur l'essence. Cette ristourne représente une valeur totale. La mesure à l'étude aujourd'hui vient y ajouter une valeur additionnelle. J'aimerais que la ministre explique en quoi consistent au juste ces chiffres.

Mme McDougall: Monsieur le président, ces chiffres sont 3c. plus 1.8c. plus 1.5c.

M. Foster: Monsieur le président, si je comprends bien, il s'agit des deux taxes d'accise et du prélèvement d'indemnisation pétrolière, et l'agriculteur, le pêcheur, l'exploitant forestier et l'exploitant minier n'auront pas à payer les taxes de 3c. et 1.8c. Je me demande pourquoi la ministre n'a pas prévu de retenir également la taxe d'accise de 1.5c. qui a été imposée, sauf erreur, par le budget du 10 juin 1975. Pourquoi laisse-t-on les choses ainsi et oblige-t-on le producteur du primaire à présenter une demande de remboursement de la taxe d'accise de 1.5c. en application depuis de nombreuses années? Il me semble que cela ne fait que compliquer la comptabilité. Je me demande si nous ne pourrions pas présenter un amendement au comité afin de permettre de déduire la taxe d'accise de 1.5c. le litre en application depuis un certain nombre d'années pour que le producteur du primaire n'ait pas à la payer quand il achète son carburant.

Mme McDougall: Monsieur le président, c'est une chose qui concerne le ministère du Revenu national. On y réexamine la façon dont cette taxe est évaluée, et le ministre pourrait présenter une mesure à la Chambre à cet égard. Mais cela ne regarde pas mon ministère.

Le vice-président: Je crois que le député de Gander-Twillingate a une question supplémentaire.

M. Baker: Oui, monsieur le président. La seule raison pour laquelle je pose cette question très importante à la ministre, c'est que la composition du chiffre total prête à confusion quand on parle d'une ristourne de la taxe d'accise pour les producteurs du primaire et qu'on cite des chiffres. Il y a encore de la confusion dans mon esprit. La ministre dit qu'il y a 3c. ici, 1.8c. là et encore 1.5c. ailleurs. Je ne comprends pas encore ce que le ministre a dit, et je ne comprends pas ce que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a dit hier. Le grand public non plus ne comprend pas ce qu'ils ont dit. J'aimerais bien qu'on m'éclaire.

Mme McDougall: Monsieur le président, je m'excuse d'avoir embrouillé le député. Telle n'est pas du tout mon intention.

L'ancienne taxe était de 1.5c. le litre pour toutes les essences. La nouvelle est de 4.8c. le litre, soit 1.8 plus 3c. le litre, et elle frappe le carburant diesel et l'essence. Elles se comparent mal, et il est difficile de donner au député un chiffre total!

M. Henderson: Monsieur le président, je ne suis pas plus avancé après avoir suivi ce débat. Peut-être pourrais-je demander à la ministre en quoi l'agriculteur ou le pêcheur vont se trouver mieux de ce projet de loi. Est-ce que leurs coûts énergétiques vont être rabaissés de 4.8c., de 5c. ou de 1.5c? Quel est l'allégement que cela va apporter aux producteurs du primaire?

Mme McDougall: Monsieur le président, l'allégement apporté aux producteurs du primaire dans le cadre du projet de loi en discussion aujourd'lui est de 3c. Celui apporté aux producteurs du primaire dans le cadre de la loi sur l'administration pétrolière est de 1.8c. Par rapport à l'ancien projet de loi, l'allégement apporté aux producteurs du primaire pour ce qui le concerne est de 1.5c.

• (1630)

M. Henderson: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser à la ministre. Dans les provinces, presque toute l'essence utilisée—il y a une remise de taxe provinciale—est de l'essence marquée. Est-ce qu'il y a un mécanisme de prévu dans ce projet de loi pour distinguer l'essence non routière de l'essence routière? Va-t-il y avoir une teinture ou autre chose dans le carburant diesel?

Mme McDougall: Non, monsieur le président. Il n'y aura pas de marquage. Cela varie d'une province à l'autre. Certaines le font, d'autres pas. Nous avons décidé de ne pas le marquer.

Le vice-président: Le député de Gander-Twillingate intervient-il dans la discussion de l'article?

M. Baker: Oui, monsieur le président. J'ai écouté la ministre parler de la réduction de la taxe d'accise sur l'essence et de la façon dont elle va être appliquée. Il a été beaucoup question de cet article du point de vue des producteurs du primaire. Je me demande si la ministre aura des observations à faire au sujet de ce que je vais dire, ou si elle pourrait en saisir le ministre du Revenu national et celui de l'Agriculture.

La taxe d'accise sur l'essence à laquelle la ministre fait allusion—cette taxe de 1.5c. dont sont exemptés depuis des années les producteurs de matières premières, les agriculteurs et les pêcheurs—peut aussi être remboursée aux membres du clergé et à quiconque fait usage d'essence dans l'exercice de sa profession, la question étant laissée à la discrétion du ministère du Revenu national. Toutefois, ce remboursement pose un problème dans le cas des producteurs de matières premières. En effet, un très faible pourcentage de producteurs de matières premières ayant droit au remboursement de la taxe n'en bénéficie pas, tout simplement parce qu'il ne le demande pas. En fait, je dirais que la moitié des pêcheurs de la côte est du Canada ne demande pas le remboursement de la taxe. Je dirais en outre que le quart de ces pêcheurs n'étaient même pas au courant de cette disposition. Comme l'a signalé le député d'Egmont, ce n'est que lorsque l'essence a été marquée et qu'on a distingué un type particulier d'essence devant servir à des fins professionnelles, qu'ils ont pris connaissance de cette mesure. Évidemment, et le député d'Egmonton le sait, de nombreuses poursuites judiciaires ont été intentées contre des personnes qui avaient utilisé cette essence marquée sur la route.

Je voudrais que la ministre nous dise ce qu'elle pense du fait que les remboursements existent depuis un certain temps et que des producteurs de matières premières n'en bénéficiaient pas pour une raison ou pour une autre. Même si des députés disent que ce n'est pas vrai et que tous les agriculteurs du Canada ont profité de cette mesure, je puis assurer à la ministre que ce n'est pas le cas.

Mme McDougall: Monsieur le président, je crois que la différence réside dans le permis d'achat en vrac, car les agriculteurs pourront désormais réclamer leur dégrèvement à la pompe. S'ils ne profitaient pas déjà de cette mesure, il leur sera plus facile de le faire désormais.

M. Henderson: Monsieur le président, si je comprends bien, le projet de loi stipule que cete essence doit être utilisée dans les limites de l'exploitation agricole. Cela pose un problème. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, beaucoup d'agriculteurs transportent leurs pommes de terre en camion du champ à l'entrepôt. Ils chargent le camion dans le champ de pommes de terre et doivent parfois faire de 10 à 15 milles sur la route pour se rendre à l'entrepôt. Seront-ils assujettis à cette taxe pour ce qui est de cette distance, c'est-à-dire celle qui sépare le champ de l'entrepôt? C'est une situation très embêtante. Il est certain qu'une partie de la distance est parcourue à la ferme, quand les camions roulent dans les champs, mais une bone partie se fait aussi sur la grand-route. Les agriculteurs ne peuvent pas vidanger leur réservoir de leur camion chaque fois qu'ils prennent la route, pour faire le plein avec l'essence sur laquelle ils payeront la taxe, et refaire l'inverse au retour. Ce serait trop difficile. Je ne pense pas qu'on en ait tenu compte dans ce projet de loi. Par conséquent, cette situation ne risque-t-elle pas, d'après la ministre, de poser un problème sérieux? Beaucoup d'agriculteurs de ma région s'exposeraient à faire de la prison pour avoir enfreint la loi.

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons choisi cette solution parce qu'il y a des agriculteurs qui transportent eux-mêmes leurs produits et d'autres qui font appel à une entreprise de camionnage. Nous avons conservé la définition d'usage à des fins agricoles, parce qu'elle s'applique d'un bout à l'autre de la loi.

D'autre part, les agriculteurs sont sans doute les mieux placés pour décider dans quelle proportion l'essence sert à des fins agricoles.

M. Henderson: Monsieur le président, la ministre ne semble pas comprendre ma question. Il n'y a pas de problème lorsqu'il s'agit de transporter des produits de l'entrepôt au marché, mais je ne parlais pas de cette situation. Je veux parler des produits de base, à l'étape primaire, avant leur transformation ou leur emballage, c'est-à-dire de leur transport de la ferme à l'entrepôt. Dans ma province, il n'est pas rare que les agriculteurs fassent de 15 à 20 milles sur la route parce qu'ils n'ont pas d'entrepôt à la ferme. La situation se complique donc pour ceux qui doivent faire un bout de route afin d'entreposer leurs produits de base. Quand il s'agit d'aller de l'entrepôt au marché, la ministre a raison, mais la situation que je signale est bien différente.

Mme McDougall: Je ne parle pas de cela.

M. Henderson: Mais si. Je ne parle pas, moi, des agriculteurs qui louent des services de camionnage pour transporter leurs produits, mais bien de ceux qui possèdent une camionnette qui ne sert à rien d'autre, tout au long de l'année, qu'à transporter des pommes de terre du champ à l'entrepôt.

Mme McDougall: Monsieur le président, je tiens à dire au député que je sais de quoi il parle. J'ai un lointain cousin qui transporte à la ville les œufs de sa ferme dans le camion de quelqu'un d'autre. Voilà pourquoi j'ai fait cette comparaison.

Si l'on précise que le véhicule doit être utilisé sur la ferme, cela s'appliquera à tout le monde. Si nous précisons que le véhicule doit être conçu pour servir sur les routes, cela s'appliquera à certains cas, mais pas à d'autres.

M. Henderson: Monsieur le président, l'exemple du producteur d'œufs n'a rien à voir avec la situation qui nous préoccupe. La ministre mêle les œufs et les pommes de terre.

Une voix: C'est une omelette aux pommes de terre.

M. Henderson: En effet. La situation dont je veux parler est tout à fait différente de celle d'un producteur d'œufs. L'œuf

est pondu par la poule au poulailler, il est emmené au lieu d'entreprosage et il est ensuite transporté jusqu'au marché. La ministre parle du transport au marché. C'est l'étape qui suit la transformation. Quant à moi, je parle des produits agricoles qui sont acheminés vers le marché ou bien à l'entrepôt avant la transformation. Je parle uniquement des produits de base et du transport à partir du champ de pommes de terre jusqu'à l'entrepôt. Dans certains cas, l'entrepôt est situé sur la ferme, mais bon nombre d'agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard exploitent quatre ou cinq fermes et certaines sont situées à des distances allant de 15 à 35 milles de l'entrepôt. Les pommes de terre sont traitées à l'entrepôt, c'est-à-dire qu'elles sont lavées, ensachées, et ainsi de suite, avant d'être acheminées vers le marché, et c'est là que les pommes de terre sont entreposées à des températures constantes. C'est très difficile et cela coûte très cher de transporter les pommes de terre du champ à l'entrepôt, et environ 85 p. 100 de ces pommes de terre sont transportées par la route. C'est à effectuer ce transport que bon nombre d'agriculteurs utilisent la plus grande partie de leur combustible.

• (1640)

Le vice-président: La ministre d'État aux Finances a-t-elle autre chose à dire?

Mme McDougall: Non, monsieur le président.

M. Foster: Avant d'en finir avec l'article 1, la ministre peut-elle dire exactement quel est le montant de la taxe d'accise pour les quatre groupes qui seront touchés? Combien économiseront-ils? Le prélèvement d'indemnisation pétrolière ne représente une économie que parce qu'avant l'exposé économique, on ne prélevait pas le montant supplémentaire de $17.50 le mètre cube. La ministre peut-elle expliquer quel sera le montant de la taxe d'accise économisé par les quatre principaux groupes visés par cette disposition?

Mme McDougall: Monsieur le président, dans le domaine de l'agriculture et des pêches, les producteurs économiseront 14.5 millions de dollars pour l'exercice financier en cours; dans le domaine des mines, ils économiseront 9 millions de dollars; dans le domaine forestier, les économies s'élèveront à 1.5 million de dollars; les pêcheurs et les trappeurs économiseront moins de 1 million de dollars. En 1985-1986, les montants économisés seront, pour l'agriculture et les pêches, 1.5 million de dollars; pour les mines, 37.5 millions de dollars; pour les forêts 7.5 millions de dollars. Cela fait au total 160 millions de dollars.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 à 8 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 9—

M. Riis: La ministre pourrait-elle nous dire dans quelle mesure l'industrie a été consultée avant l'adoption de ce changement? J'ai personnellement reçu des instances de sociétés qui vont être touchées, et je suis certain que la ministre en a reçu aussi. Elles font valoir que, dans les régions éprouvées surtout où le nombre de leurs abonnés a énormément diminué, cette surtaxe va alourdir la charge financière des entreprises qui sont déjà en proie à des difficultés. La ministre voudrait-elle nous dire quelles consultations elle a tenues auprès de ce secteur avant de songer à inclure cette disposition et quelles recommandations elle en a reçu?

Mme McDougall: Monsieur le président, cette taxe est en vigueur depuis deux ans. Elle n'a jamais été approuvée par la Chambre. A ce qu'on me dit, le ministère des Communications a tenu de longues consultations. Nous ne faisons que rendre officielle, par une loi, une mesure qui est en vigueur depuis longtemps. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir des consultations à ce stade-ci.

M. Riis: Monsieur le président, je me rends compte du caractère en quelque sorte rétroactif de cette taxe. Elle a été imposée sans autorisation législative, et je comprends la situation. La ministre doit cependant se rendre compte aussi que depuis deux ans la situation a changé dans de nombreuses collectivités. Il y a deux, trois ou quatre ans, quand la surtaxe a été envisagée, le climat économique du Canada était certainement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Je répète qu'un certain nombre de câblodistributeurs m'ont signalé que leurs recettes dans certains centres où ils sont établis sont loin de celles qu'ils avaient prévues il y a deux ans ou plus quand cette mesure législative était prise en considération. Ils veulent que je demande à la ministre si elle est au courant de la situation. Si oui, en a-t-elle tenu compte avant de présenter le projet de loi? Nous sommes en train d'adopter une loi qui va s'appliquer à perpétuité.

Mme McDougall: Monsieur le président, rien n'est éternel. Je comprends le point de vue du député. Nous savons tous que les temps ont changé. C'est le cas pour de nombreuses industries depuis deux ou trois ans. On a certes l'intention d'essayer de créer un climat de prospérité où les entreprises de câblodistribution, de même que toutes les autres entreprises canadiennes, seront beaucoup plus rentables.

M. Riis: J'aurais une brève question, monsieur le président, surtout que la ministre vient d'affirmer que le monde avait changé. La conjoncture économique rend la vie très difficile à ces entreprises, surtout aux petites. Voilà pourquoi j'ai demandé au ministre—si le gouvernement tente effectivement d'instaurer un climat favorable à l'expansion économique—de nous expliquer comment cette surtaxe aidera le gouvernement à créer ce climat d'optimisme, et autre chose du genre, dont il est si souvent question ces jours-ci.

Mme McDougall: Monsieur le président, depuis deux ans, cette taxe a déjà été prélevée et les recettes ont été réparties et dépensées. C'est dans l'intérêt de la programmation canadienne que cette taxe a été instaurée au départ. Je comprends très bien moi-même les tensions qu'imposent les conditions économiques. Le gouvernement lui-même éprouve bien des difficultés à faire preuve de responsabilité en matière fiscale. Comme je l'ai dit, rien n'est définitif. Et j'en parlerai volontiers à mon collègue, le ministre des Communications.

(L'article 9 est adopté.)

(Les articles 10 à 15 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 16—

M. Riis: Monsieur le président, je considère que l'article 16 est l'article clé du projet de loi. Je pense que la ministre devrait prendre quelques minutes pour nous expliquer comment la surtaxe imposée à l'article 16 sera de nature à favoriser la relance. Je sais que cette mesure a été introduite à la suite d'une motion des voies et moyens et qu'elle est en vigueur depuis le 1er octobre. Cependant, de nombreux députés qui sont intervenus à la deuxième lecture au moment où le principe de

la mesure était débattu, ont réclamé des explications aux ministériels. Je demande donc maintenant à la ministre si elle peut nous expliquer comment cette disposition sera bénéfique à tous?

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense avoir précisé à la deuxième lecture qu'encore une fois les fonds ont déjà été engagés. Une bonne partie a même été dépensée, ayant été affectée à toutes sortes de programmes permanents. Nous en sommes arrivés au point—et nous l'avons, je crois, expliqué en détail—où nous devons payer les programmes déjà en vigueur et percevoir les recettes nécessaires à cette fin.

Je pourrais également signaler que si nous ne prenons pas des mesures financières sages, nous ne rendons pas un grand service à l'avenir de notre pays.

M. Riis: Monsieur le président, la ministre peut-elle nous dire si à son avis, cet impôt est régressif ou progressif? Ensuite, comment justifie-t-elle ce genre d'impôt, surtout à une époque où nous savons que l'écart se creuse sans cesse entre les riches et les défavorisés dans notre société, entre les catégories supérieures et inférieures de revenu?

• (1650)

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne prend pas du tout cette question à la légère. Il s'agit d'un impôt visant à percevoir des recettes. Il n'est pas régressif dans la mesure où les produits dont les gens ont couramment besoin, comme l'alimentation et les chaussures, ainsi que les soins médicaux sauf erreur, sont tous exonérés de la taxe de vente. Nous avons donc bien tenu compte des personnes en bas de l'échelle des revenus.

M. Riis: Monsieur le président, on pourrait poursuivre cette discussion indéfiniment, mais nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler lors de l'étude en troisème lecture. Je manquerais à mon devoir si je ne demandais pas à la ministre d'expliquer comment cette majoration de la taxe de vente, notamment celle qui s'applique aux matériaux de construction est justifiée. Pourquoi les matériaux de construction ne sont-ils pas exemptés de cette majoration? Je pense plus particulièrement à la construction domiciliaire au Canada. Dans de nombreuses régions du Canada, les niveaux de chômage dans cette industrie atteignent jusqu'à 90 p. 100. Il me semble qu'en augmentant de 1 p. 100 la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction, on adopte une ligne de conduite tout à fait opposée à celle qui devrait être suivie actuellement, car on aggravera les difficultés d'une industrie qui se trouve dans une situation fort précaire.

Mme McDougall: Monsieur le président, l'incidence de cette taxe sur l'industrie de la construction en général ou sur la construction domiciliaire en particulier est très faible. Le prix d'une maison est constitué des coûts très élevés des terrains et de la main-d'œuvre ainsi que du coût des matériaux. Je dois également ajouter que les taux élevés d'intérêt sont un des problèmes les plus importants dont doivent tenir compte ceux qui achètent une maison. Si nous ne cherchons pas à remédier à nos problèmes en abaissant nos taux d'intérêt, le marché domiciliaire ne réussira pas à s'améliorer.

M. Riis: Je ne veux pas laisser passer cette remarque sans la relever, monsieur le président. Nous reconnaissons tous que les taux d'intérêt constituent le principal facteur financier dans la construction de nouvelles maisons. A mon avis, si le gouvernement voulait vraiment relancer l'économie, il prendrait certaines initiatives dans ce domaine et ne se contenterait pas d'accroître les coûts dans le domaine de la construction, car non seulement ce secteur, mais aussi celui de la fabrication de ces matériaux en souffrent. Je tenais simplement à dire que si le gouvernement et la ministre veulent sincèrement abaisser les taux d'intérêt élevés après avoir reconnus que nous jouissons, chose étrange, des taux réels d'intérêt les plus élevés de tous les pays industrialisés, ils prendraient certaines initiatives dans ce domaine.

Mme McDougall: Je n'ajouterai rien là-dessus, monsieur le président.

Le vice-président: L'article 16 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 16 est adopté.)

(Les articles 17 à 21 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 22—*Définitions*

M. King: Monsieur le président, on a parlé du problème du carburant agricole que doivent affronter les exploitants qui utilisent leurs véhicules pour voyager sur les routes. La situation est encore plus difficile en ce qui a trait aux camions de débardage dont un grand nombre doivent circuler sur le réseau routier. La ministre a-t-elle examiné la situation des propriétaires de camions de débardage qui doivent parcourir des centaines de milles chaque jour sur les grandes routes mais dont le fardeau sera peu allégé aux termes des dispositions du projet de loi?

Mme McDougall: Monsieur le président, dans le secteur forestier, il faut comprendre l'abattage, l'ébranchage et le transport hors des grandes routes jusqu'à l'usine, mais non les activités qui suivent le transport à l'usine.

M. Brisco: Monsieur le président, j'ai du mal à accepter la définition qui contient le transport hors des grandes routes des billes jusqu'au bassin ou au terrain de l'usine car, j'ai beau chercher, je ne peux pas penser à une seule usine—et il y en a plusieurs dans ma circonscription et dans d'autres de Colombie-Britannique—où ce bassin ou ce terrain soit accessible sans emprunter de grandes routes. Il faudrait pour cela que l'usine soit au milieu des bois. En réalité, elles sont inévitablement à une certaine distance du lieu d'exploitation. Il n'y a pas toujours des forêts exploitables à proximité de l'usine. Une fois qu'une région a été exploitée, les nouveaux approvisionnements peuvent provenir d'endroits situés à une centaine de milles. Par conséquent, je ne comprends pas très bien cette mention du transport hors des grandes routes jusqu'au bassin ou au terrain de l'usine.

Mme McDougall: Monsieur le président, je ne peux répondre autrement que tout à l'heure. Nous essayons d'aider les gens qui travaillent dans ces domaines, mais nous limitons notre aide dans la mesure où il nous semble que la concurrence peu jouer dans le secteur des transports.

M. Angus: Monsieur le président, je voudrais continuer dans la même veine à propos de l'exploitation forestière. Dans le nord-ouest de l'Ontario, tout comme en Colombie-Britannique, il n'y a plus de liaison directe entre le bassin ou le terrain de l'usine et les bois exploitables. Il semble bien que les deux côtés de la Chambre aimeraient voir supprimer les mots «hors des grandes routes», ce qui n'aurait pas d'incidence sur le transport entre la forêt et l'usine qui se fait en dehors du système routier financé par les fonds publics. J'admets que les routes forestières ne sont que partiellement subventionnées, alors que les routes publiques sont payées en totalité par le gouvernement, mais je pense qu'une aide comme celle-là ne va nullement à l'encontre des commentaires du ministre. Dans le nord-ouest de l'Ontario, au fur et à mesure que les forêts sont exploitées, nous devons parcourir des distances de l'ordre de 60 à 100 milles. Nous n'aurons pas l'occasion de faire une deuxième ou une troisième récolte avant 60 ou 80 ans, ce qui fait que nous devons aller toujours plus loin. Il serait particulièrement avantageux que ce changement puisse être accepté par la ministre.

Mme McDougall: Monsieur le président, il faut bien se limiter quelque part. Nous accordons une aide substantielle aux producteurs primaires, notamment 7.5 millions dans la prochaine année financière pour le secteur forestier. Il serait bien agréable de faire davantage. Nous estimons avoir des définitions réalistes. L'aide, au cours de la prochaine année financière, sera de 160 millions de dollars pour les secteurs primaires. Nous estimons que c'est une somme importante et que ces secteurs en profiteront.

• (1700)

M. Angus: Monsieur le président, je ne doute pas que ce que dit la ministre soit le reflet de ses propres réflexions, mais je me demande si elle n'accepterait pas de faire calculer par son personnel le nombre de milles parcourus hors des grandes routes et sur les grandes routes au cours du transport des matières premières entre les lieux d'exploitation et l'usine. Peut-être que, au cours de la nouvelle année, une modification à cette mesure législative, plus juste et plus efficace, pourrait nous être présentée.

Je suppose que, actuellement, les sociétés forestières doivent être en train de calculer le pourcentage de transport sur les routes forestières et sur les grandes routes, de façon à pouvoir répondre aux vérificateurs ou autres personnes intéressées. Je soupçonne que, pour le gouvernement et le secteur privé, il serait beaucoup plus efficace si la distinction était claire. Si la compagnie effectue le transport du bois de la souche à la scierie, elle devait avoir droit à l'exonération.

Mme McDougall: Comme il existait il y a quelques années une ristourne de taxe semblable, monsieur le président, les compagnies du secteur forestier ont l'habitude de ce calcul. Elles comprennent les définitions dont nous parlons. Nous croyons que la formule telle qu'elle est donnera les résultats escomptés.

M. Friesen: En tant qu'allégement, ce sera un échec, monsieur le président, car il ne constitue pas vraiment un allégement pour les gens qui . . .

Le vice-président: A l'ordre, je vous prie! Si le député tient vraiment à discuter de quelque chose, je le prie de se retirer dans les coulisses.

M. Friesen: Je sais que ce n'est pas à moi que vous vous adressez, monsieur le président. Si nous parlons d'allégement, c'est aux gens qui en ont le plus besoin que nous devons l'offrir. Or, le sens que le projet de loi donne à l'expression «transport hors des grandes routes» ne risque guère d'entraîner un allégement, car il ne correspond pas aux besoins des gens qui en ont besoin, surtout si nous élaborons le programme de manière qu'il ne profite pas à ceux qui ne survivraient pas autrement, c'est-à-dire les petits exploitants indépendants. Les grandes sociétés multinationales vont tirer leur épingle du jeu, d'une façon ou d'une autre. Comme la ministre l'a dit, elles comprennent la formule et connaissent les règles du jeu. Par contre, le petit exploitant indépendant qui ne possède qu'un, deux ou trois gros camions ne joindra sûrement pas les deux bouts s'il ne peut obtenir de ristourne pour le transport du bois sur les grandes routes. Il me semble que les fonctionnaires qui ont rédigé cet article du projet de loi ne comprennent pas vraiment la nature du problème. J'espère que les changemetns voulus seront apportés à cet article.

Le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) désire poser une autre question supplémentaire.

M. Riis: Je n'ai pas une seule question supplémentaire à poser, mais bien une, deux ou trois petites questions supplémentaires. Je dois dire que l'accueil réservé aux instances des députés de tous les partis m'enhardit. Il existe bel et bien une difficulté. La ministre s'en rend compte manifestement, et je lui en sais gré.

Compte tenu de l'évolution, les petits exploitants indépendants sont obligés par la force des choses et tout naturellement de transporter leur bois en camion sur de longues distances, car l'absence de reboisement les oblige depuis quelques années à se rendre toujours plus loin pour trouver des arbres à couper. Je soupçonne qu'à l'époque où les fonctionnaires ont rédigé l'ébauche de ce projet de loi, le caractère des exploitations forestières était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il s'agissait alors de régions géographiques beaucoup plus petites et le transport jusqu'à la scierie se faisait sur de petites distances. Comme la ministre s'en rend manifestement compte, les choses ont bien changé. Nous avons entendu l'intervention de députés dont les circonscriptions dépendent en grande partie de l'exploitation forestière. La ministre doit absolument tenir compte de ces interventions. Il se peut que nous ne soyions pas en mesure de changer la situation aujourd'hui avec les renseignements que nous avons en main, mais il me semble que c'est une question qui mérite d'être approfondie. Il convient peut-être que le comité permanent de la Chambre compétent, à savoir le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ou peut-être un sous-comité, se penche sur la question des producteurs de produits primaires.

Je voudrais poser à la ministre deux ou trois questions connexes. En ce qui a trait au secteur minier, je remarque que les activités reliées à la prospection minière ne sont pas visées. Monsieur le président, il me semble qu'au moment où nous essayons de relancer notre économie, ce genre d'encouragement serait peut-être souhaitable. La ministre pourrait peut-être nous expliquer pourquoi elle a exclu les activités reliées à la prospection minière.

Mme McDougall: Monsieur le président, je le répète, nous voudrions offrir ce dégrèvement au plus grand nombre de gens possible. Nous avons tenté d'en arriver aux meilleures définitions possible. Je ne peux que signaler que le secteur minier profitera l'année prochaine d'allègements fiscaux de l'ordre de 37 millions de dollars. Nous croyons qu'il s'agit là d'une exemption d'impôt assez appréciable que le secteur minier acceptera avec plaisir.

M. Riis: Monsieur le président, pour souligner la gravité de la situation, je voudrais proposer:

Qu'à l'article 22, alinéa 49.01*b*), on supprime les mots «hors des grandes routes».

Le vice-président: Le député voudrait-il présenter sa requête par écrit? Le député désire-t-il que cette expression soit supprimée à l'article de la page 29 où il est dit «de n'importe quelle quantité en tout autre cas»?

M. Riis: Oui, monsieur le président. Je crois que c'est le bon article.

Le vice-président: Cet article se lit en partie comme suit:

. . . de n'importe quelle quantité en tout autre cas;

«opérations forestières» L'abattage, l'ébranchage, le tronçonnage et le marquage des arbres, la construction de routes forestières, le transport de billes hors des grandes routes . . .

Le député veut-il qu'on supprime le groupe de mots «le transport de billes hors des grandes routes»?

M. Riis: Monsieur le président, pour votre gouverne, je m'intéresse plus particulièrement à l'expression «hors des grandes routes». Nous prétendons qu'il s'agit là d'un amendement sensé pour signaler le problème relié à cet article en particulier.

• (1710)

Le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, ce projet de loi est basé sur la motion des voies et moyens. Ainsi, l'amendement ne fait qu'ajouter aux voies et moyens et je crois donc qu'il doit être déclaré irrecevable. L'article est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 22 est adopté.)

(Les articles 23 à 40 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 41—*Règlements ministériels*

M. Baker: Monsieur le président, lorsqu'il a calculé le montant que ce dégrèvement coûterait, comment le ministère est-il arrivé aux chiffres sur le transport hors des grandes routes et celui sur les grandes routes? En d'autres termes, la ministre a précisé ce qu'il en coûterait au total au gouvernement pour accorder ces dégrèvements. Dans l'application de cette mesure, la ministre prétend-elle qu'il était possible pour le ministère d'établir un chiffre qui ne tiendrait pas compte du transport sur les grandes routes?

Mme McDougall: Monsieur le président, tout ce que nous pouvons faire dans des situations analogues, c'est estimer ce que nous jugeons bon et juste. C'est ce que nous avons fait.

M. Baker: Monsieur le président, la ministre pourrait-elle nous dire si l'on a fait une estimation? Si vous avez fait une estimation de l'utilisation hors des grandes routes, avez-vous également estimé le coût du maintien de l'utilisation hors des grandes routes et aussi sur grandes routes pour aller hors des grandes routes?

Mme McDougall: Monsieur le président, nous avons fait une estimation d'une rémunération que nous jugeons juste et raisonnable pour les producteurs primaires. Nous avons essayé de définir cette notion pour qu'elle s'applique à toutes les personnes de certains secteurs de façon à ne pas avoir des personnes qui reçoivent la réduction et d'autres qui ne la reçoivent pas, selon le genre d'entreprise. Voilà le genre d'estimation que nous avons faite.

M. Baker: Monsieur le président, le gouvernement a fait faire une estimation. Elle était basée sur l'utilisation de l'essence et du combustible diesel par les producteurs primaires.

Je signale que dans l'estimation qui a été faite, le gouvernement n'aurait pas pu supprimer l'utilisation sur les grandes routes parce que, comme l'ont dit les députés à propos des opérations forestières et de la culture des pommes de terre, l'estimation a été faite d'après la consommation d'essence et de combustible diesel. Par conséquent, cette estimation n'a pas été basée sur la partie de l'essence qui serait utilisée sur les grandes routes dans les opérations forestières et dans la culture de la pomme de terre. En fait, d'après la réponse de la ministre, cette estimation n'aurait pas pu être faite parce qu'il n'y avait pas de raison de la faire autrefois.

Le ministère n'aurait pas pu savoir quelle portion de cette essence aurait été utilisée sur grandes routes et quelle portion hors des grandes routes, si son estimation était basée sur la consommation totale d'essence et de combustible diesel.

Cela dit, je voudrais que la ministre réponde parce que sa réponse signifierait à mon sens que l'on pourrait présenter un autre amendement analogue à celui qui a été jugé antiréglementaire.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'en parlerai bien volontiers avec mes fonctionnaires pour qu'ils en discutent. Je crois que nous avons fait nos estimations de manière juste et franche. Nous avons accordé de bons allègements fiscaux. Je crois que l'allègement fiscal que nous avons offert doit être avantageux pour toutes ces entreprise. Les personnes avec lesquelles nous en avons discuté ont eu une réaction favorable.

Le vice-président: L'article 41 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 41 est adopté.)

(L'article 42 est adopté.)

Sur l'article 43—*Taux d'intérêt provisoire*

M. Brisco: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger la discussion, mais mes commentaires portent sur les questions que l'on a posées des deux côtés de la Chambre à propos de l'application de l'expression «hors des grandes routes». Je trouve tout simplement qu'il pourrait être utile de savoir, maintenant ou plus tard, comment le ministère interprète cette expression. Cette interprétation risque de donner la solution que nous essayons de trouver dans ce débat.

Puisque j'ai la parole, je voudrais souligner le contraste existant entre la définition d'opérations forestières, dans laquelle il est question des utilisations hors des grandes routes, et la définition d'opérations minières pour laquelle il n'est pas fait allusion aux utilisations hors route. Les deux sont absolument inséparables dans une circonscription comme la mienne.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, il avait été proposé, dans le budget de février 1984, d'introduire dans la Loi sur la taxe d'accise un système officiel d'évaluation et d'appel. Nous arrivons maintenant presque à la fin de ce projet de loi, plus précisément à la partie concernant les intérêts et les amendes.

Il semble que le gouvernement ait décidé de ne pas retenir ces propositions qui visaient à protéger les droits d'appel des contribuables canadiens en les inscrivant dans la loi. J'aimerais obtenir des explications à ce sujet.

Mme McDougall: Monsieur le président, le ministre des Finances a manifesté clairement l'intention, dans son exposé économique, de s'occuper plus tard de la proposition concernant l'administration et les appels. Nous voudrions qu'il y ait d'autres consultations. Certains organismes du secteur privé ont en effet formulé des réserves envers certains aspects du système proposé. Le gouvernement étudiera ces objections et nous les soumettrons à la Chambre ultérieurement.

• (1720)

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le président, vu la façon dont le gouvernement tient ses promesses jusqu'à présent, je suis obligée de dire que cette réponse ne m'inspire pas confiance.

Le vice-président: L'article 43 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 43 est adopté.)

(Les articles 44 à 55 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme McDougall propose: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la 3e fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

Et la sonnerie ayant retenti:

• (1850)

M. le Président: Après avoir consulté tous les partis, j'ai pris une décision très simple. J'ai l'intention d'ordonner l'arrêt de la sonnerie. Je suspend maintenant la séance jusqu'à 9 heures demain, et la sonnerie sera remise en marche à ce moment-là.

(La séance est suspendue à 18 h 51.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 9 heures, le jeudi 20 décembre, sous la présidence de M. Paproski.

• (0900)

Et la sonnerie s'étant tue à 10 h 42:

(La motion de Mme McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 8)

POUR

Messieurs

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais-Grenier (Mme)
Blenkarn
Bouchard
Boyer
Bradley
Brightwell
Cadieux
Caldwell
Carney (Mlle)
Champagne (Mme) (Saint-Hyacinthe-Bagot)
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon-Souris)
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt (Mme)
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Della Noce
Desrosiers
Domm
Dorin
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gérin
Gormley
Graham
Gravel
Greenaway
Gurbin
Halliday
Hamelin
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Hudon
James
Jelinek
Jepson
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Landry (Mme)
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Mailly (Mme)
Malone
Martin (Mme)
Masse
Mayer
Mazankowski
McCain
McDougall (Mme) (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Merrithew
Mitges
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nielsen
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pietz
Porter
Price
Ravis
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Scott (Victoria-Haliburton)
Scowen
Siddon
Sparrow (Mme)
Speyer
Stackhouse
Tardif (Mme) (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Valcourt
Vézina (Mme)
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current-Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—135.

CONTRE

Messieurs

Allmand	Frith	McCurdy
Althouse	Fulton	Mitchell (M^me^)
Angus	Garneau	Murphy
Baker	Gauthier	Nicholson (M^lle^)
Blaikie	Gray	(Trinity)
Boudria	(Windsor-Ouest)	Nunziata
Broadbent	Guilbault	Nystrom
Caccia	(Saint-Jacques)	Orlikow
Cassidy	Jewett (M^me^)	Ouellet
Copps (M^lle^)	Johnston	Penner
Deans	(Saint-Henri-Westmount)	Pépin (M^me^)
de Corneille	Kaplan	Prud'homme
Dingwall	Keeper	Riis
Epp	Lapierre	Robichaud
(Thunder Bay-Nipigon)	MacLellan	Skelly
Finestone	Malépart	Waddell—44.
(M^me^)	Marchi	

● (1050)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais annoncer que lorsque la Chambre reprendra normalement ses travaux, à 11 heures ce matin, nous nous proposons d'appeler la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi qui modifie le Code criminel. Si cette mesure était adoptée, nous passerions ensuite au projet de loi sur la monnaie qui devrait subir la première lecture plus tard dans la journée. Le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt viendrait en troisième position.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je poser une question au leader du gouvernement? Premièrement, le gouvernement est-il disposé à scinder le projet de loi modifiant le Code criminel afin que les dispositions relatives à la conduite d'un véhicule en état d'ébriété puissent être adoptées, sur-le-champ peut-être? C'est une question que je pose. Deuxièmement, quand aurais-je la réponse à la requête très raisonnable que notre chef a faite à la Chambre hier pour qu'ait lieu un débat spécial sur la protection de nos programmes sociaux, avant le congé de Noël?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président . . .

M. le Président: J'éprouve une certaine difficulté étant donné qu'il est passé 18 heures de la présente journée parlementaire. A mon avis, on pourrait discuter de ces questions à l'extérieur de la Chambre en tenant compte du contexte.

Des voix: Non.

M. le Président: Si les députés consentent à l'unanimité à discuter de cette question, nous allons nous créer un problème. Le leader du gouvernement à la Chambre a la parole pour une brève intervention.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il me suffira de dire qu'évidemment, nous sommes prêts à nous entendre au sujet des modifications au Code criminel, pourvu qu'il y ait un consensus. Comme le leader parlementaire de l'opposition le sait, j'ai eu des entretiens avec les deux partis de l'opposition. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible d'en arriver à un consensus. J'en conclus toutefois qu'il remet la question sur le tapis.

Pour ce qui est du deuxième point qu'il a soulevé, il va falloir qu'il choisisse, monsieur le Président. S'il veut aborder les questions aux réunions des leaders parlementaires pour venir ensuite exiger une réponse ici même à la Chambre des communes, et négocier en public, il va falloir qu'il décide comment, au nom de son parti, s'il en est bien le porte-parole, il entend mener les négociations au sujet des travaux de la Chambre. Je veux bien me conformer à la tradition et continuer de négocier dans un esprit de bonne entente avec le leader de l'opposition aux réunions des leaders parlementaires, mais je ne vais pas me laisser entraîner à négocier ici publiquement une question qu'il a lui-même abordée en privé.

M. le Président: Le Règlement m'oblige à déclarer qu'il est passé 18 heures. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Deans: Monsieur le Président, je ne vois pas ce que ces échanges peuvent donner. Je voudrais inviter mes collègues à venir me retrouver. Peut-être pourrons-nous discuter de ces questions.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme il est passé 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures aujourd'hui.

(La séance est levée à 10 h 54.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement avant que nous entamions le débat, car je voudrais savoir si le gouvernement est prêt à séparer les dispositions concernant la conduite en état d'ébriété, afin qu'elles puissent être adoptées avant . . .

M. le Président: Cette question peut faire l'objet de négociations entre les partis, mais je ne pense vraiment pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement. J'accorde donc la parole au ministre de la Justice (M. Crosbie).

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'entamerai le débat de deuxième lecture de ce projet de loi en disant que la situation n'a pas changé depuis hier. Le député de York-Centre (M. Kaplan) m'a, en effet, entendu dire hier, à une conférence de presse à laquelle il assistait, que j'espérais que ce projet de loi serait examiné en entier. Il ne contient rien d'étrange ni d'étonnant par rapport à la mesure présentée l'année dernière. La plupart de ces dispositions ont été, en effet, présentées l'an dernier dans le projet de loi C-19.

Évidemment, nous sommes prêts à tenir compte du fait que l'opposition est têtue et que, pour Dieu sait quelle raison, elle refuse d'adopter ce projet de loi en entier. D'après ce que je peux voir, la plupart des dispositions qu'il contient ne prêtent pas à controverse. Elles ont déjà été présentées l'année dernière. Les dispositions les plus controversées qui avaient été proposées l'année dernière ont été supprimées. Un grand nombre d'entre elles feront l'objet d'un nouveau projet de loi que je compte présenter au cours de la prochaine session.

J'espère persuader la Chambre que les propositions à l'étude ne prêtent pas à controverse et qu'elles n'ont rien d'étrange ni de dangereux aux yeux du public. J'espère que ce projet de loi sera adopté en totalité, car toutes ses dispositions sont nécessaires. Toutefois, si cela doit prendre trop de temps ou poser de sérieux problèmes, nous sommes prêts à envisager une autre possibilité. Ce projet de loi ne concerne pas seulement la conduite avec facultés affaiblies ou en état d'ébriété. Il contient également un bon nombre d'autres dispositions qui modifient la loi et qui doivent être adoptées. Je ne pense pas que nous devrions nous arrêter uniquement à un des aspects de cette mesure.

Pour commencer, je voudrais indiquer quelles sont les dispositions du projet de loi géant présenté l'année dernière qui ne figurent pas dans celui-ci. Nous avons supprimé les dispositions concernant la réforme des sentences. Le projet de loi de l'année dernière était un document de 306 pages. Celui-ci n'en contient que 172. Nous nous occuperons de la réforme des sentences en 1985.

J'espère pouvoir présenter un projet de loi concernant l'obscénité et la pornographie en février ou le plus tôt possible au début de l'année. La question du racolage sera abordée dans les amendements qui seront proposés l'année prochaine.

La question de l'outrage au tribunal, qui suscite une certaine controverse, surtout en ce qui concerne la magistrature, sera également abordée. Il y aura des changements à cet égard. Je pense que certaines objections formulées par les membres de la magistrature à l'égard de ces changements devaient être examinées, si bien que nous réglerons cette question l'année prochaine. Je laisse également pour l'année prochaine les changements concernant les procès avec jury.

La plupart des questions abordées dans le projet de loi à l'étude et que je vais vous décrire ne prêtent pas à controverse. Il y a là des dispositions concernant la fraude informatique, les perquisitions et les saisies, pour aligner ce domaine du droit sur la Charte des droits et les jugements rendus par les tribunaux. Dans cette mesure nous abordons également les conventions internationales sur la prolifération des armes nucléaires. Il y a aussi des dispositions nous permettant de nous acquitter des responsabilités qui nous incombent en vertu de la Convention internationale sur la protection physique du matériel nucléaire. Il y a également des dispositions nous permettant de nous acquitter de nos responsabilités relatives à la Convention tendant à faciliter la prévention, la poursuite et la punition des prises d'otages.

Cette mesure ne concerne donc pas seulement la conduite en état d'ébriété. Elle aborde de nombreux domaines importants du droit qui nécessitent des modifications, y compris les prises d'otages et le contrôle des stupéfiants. Il y a également dans cette mesure des dispositions visant à contrôler l'usage médical des stupéfiants et des drogues à usage contrôlé.

Quand j'aurai fini d'expliquer brièvement les dispositions du projet de loi—les députés les connaissent presque toutes, car elles figuraient dans le projet de loi C-19 l'an dernier—j'espère vivement que les députés . . .

M. Prud'homme: Il y a 125 nouveaux députés.

M. Crosbie: C'est exact. Il y a 125 nouveaux députés et la majorité des ex-députés étaient des libéraux. Le député préfère l'oublier, mais les nouveaux députés qui ont remplacé ses collègues ont l'esprit vif, sont intelligents et éveillés, et ils apprennent vite.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Merci.

M. Crosbie: Il leur faut très peu de temps pour apprendre ce que les ex-députés savaient.

M. Nunziata: Je suis d'accord avec voux, John.

M. Crosbie: Je sais que vous allez m'écouter dans un silence de mort sans m'interrompre.

M. Ouellet: Un silence de mort?

M. Crosbie: Un silence de mort est probablement la meilleure sorte de silence après une fête de parti.

Exception faite du projet de loi C-127 adopté en 1982 et qui portait surtout sur l'agression sexuelle, le droit pénal n'a pas été modifié sensiblement depuis 1977. Notre projet de loi tend à modifier la loi en ce qui a trait à la conduite avec facultés affaiblies et à d'autres aspects du Code criminel. Je le répète, la plupart de ces dispositions ont été présentées l'an dernier dans le projet de loi C-19. A mon avis, des modifications au droit pénal n'ont rien de partisan et ne doivent pas nécessairement être proposées par un parti plutôt que l'autre. Nous admettons volontiers que les députés de l'autre côté ont pris l'initiative de proposer ces changements l'an dernier. C'est pourquoi, bien sûr, nous nous attendons qu'ils collaborent afin que cette mesure soit renvoyée au comité, comme nous l'avons demandé. Les dispositions présentement à l'étude sont soit urgentes soit non litigieuses.

J'ai mentionné les principaux aspects du projet de loi. D'abord, parlons de la conduite avec facultés affaiblies. Nous en convenons tous, la consommation d'alcool affecte sérieusement l'aptitude à conduire, voire même à se comporter normalement. Chose certaine, l'alcool affaiblit la faculté de conduire, mais cela n'empêche pas des dizaines de milliers de gens de vouloir prendre le volant même si leur faculté de conduire est affaiblie par l'alcool.

• (1110)

Je me souviens d'avoir reçu un choc au cours d'une visite en Suisse il y a quelques années. Je peux vous dire que je n'allais pas voir mes banquiers, mais je faisais un voyage d'affaires pour emprunter de l'argent au nom du gouvernement de Terre-Neuve. Nous avions pris rendez-vous avec le directeur d'une des principales banques suisses. Malheureusement, il n'a pu nous recevoir, parce qu'il était en prison pour avoir conduit en état d'ébriété. La Suisse ne donne aucun choix, il n'est même pas question d'amendes dérisoires: toute personne condamnée d'avoir conduit en état d'intoxication se retrouve derrière les barreaux, peu importe qu'il s'agisse d'un directeur de banque qui gagne $500,000 par an. Il nous faudra peut-être envisager des mesures semblables dans les années à venir si la mesure actuelle ne change rien à la situation.

La conduite en état d'ébriété est un des problèmes sociaux les plus graves que nous ayons. Le soir, le quart des conducteurs sur nos routes ont consommé de l'alcool, et 6 p. 100 d'entre eux ont dépassé la limite légale, d'après les études effectuées sur la question. Ce sont là des statistiques effroyables. Prenons la transcanadienne à Terre-Neuve—croyez-m'en, pour conduire sur cette autoroute, il faut de toute façon être en possession de toutes ses facultés pour s'en sortir indemne—quand on sait que 25 p. 100 des conducteurs sur cette autoroute terre-neuvienne ont bu et que 6 p. 100 d'entre eux ont dépassé la limite légale, il y a de quoi renoncer définitivement à rouler en voiture.

On estime que l'alcool est responsable de la moitié de tous les accidents de la route qui entraînent des morts et de 30 p. 100 de ceux qui causent des lésions corporelles. Les conducteurs ivres tuent environ 2,500 Canadiens par an. Nous reconnaissons tous que ces statistiques sont très inquiétantes et qu'il nous faut intervenir pour mettre un terme à ce carnage.

Nos propositions législatives portent sur trois domaines: nous avons créé de nouvelles infractions pour le conducteur en état d'ébriété qui blesse ou tue quelqu'un; ensuite, nous avons prévu des sanctions pour les conducteurs en état d'ébriété; et enfin, nous comblons les lacunes de la loi qui permettaient à un conducteur en état d'ébriété de se soustraire, dans certaines circonstances, à une analyse de sang pour déterminer la quantité d'alcool consommée. Ainsi, il pouvait, par exemple, être admis à l'hôpital ou encore avoir un malaise qui l'aurait empêché de subir cette analyse.

Voilà les trois domaines dans lesquels nous voulons intervenir. Des infractions ont été prévues dans les cas d'une personne qui cause la mort d'une autre. Par exemple, il y a l'homicide involontaire qui cause la mort ou des lésions corporelles par négligence criminelle. Toutefois, l'écart est grand entre le nombre de collisions fatales ou graves et le nombre d'inculpations pour ces infractions. Cela s'explique en partie du fait du pouvoir discrétionnaire du procureur d'intenter ou non des poursuites, mais aussi du fait de certains motifs d'ordre juridique.

Quand les infractions sont attribuables à la négligence, la preuve que le conducteur était en état d'ébriété ne permettra pas de conclure à la négligence criminelle, à moins que cette preuve ne s'accompagne d'une preuve matérielle extrinsèque dénotant un mépris injustifié ou imprudent pour la vie et la sécurité d'autrui. Voilà pourquoi il est difficile d'inculper quelqu'un d'homicide involontaire pour avoir conduit en état d'ébriété. Par conséquent, les dispositions actuelles qui s'appliquent aux situations où la conduite en état d'ébriété est cause de blessures ou de mort n'ont pas une portée assez vaste pour s'appliquer dans tous les cas où il y a eu mort ou lésions corporelles.

Nous avons prévu de nouvelles infractions dans ce projet de loi. Pour élargir la part de responsabilité dans les cas où la consommation d'alcool ou de drogues a été la cause de lésions corporelles ou de mort, nous proposons que de nouvelles infractions relatives à une conduite dangereuse et une conduite en état d'ébriété qui auraient causé des lésions corporelles ou la mort soient prévues dans la loi précisément pour les cas où une conduite délictueuse, mais sans aller jusqu'à la négligence criminelle ou l'homicide involontaire, aurait entraîné la mort ou des lésions corporelles. C'est un peu compliqué à expliquer,

mais, comme le savent les députés, le droit et le système juridique nécessitent souvent des explications alambiquées. Nous créons donc ces nouvelles infractions pour les cas de conduite délictueuse qui ne vont peut-être pas jusqu'à la négligence criminelle ou l'homicide involontaire.

Il y a trois raisons d'envisager une aggravation des peines qui frappent les violations de conduite automobile qui entraînent la mort ou des lésions corporelles. Tout d'abord, il est anormal de sanctionner explicitement la conduite qui pose un risque grave à la sécurité publique mais non celle qui entraîne mort d'homme ou lésions corporelles. En second lieu, il y a un pourcentage alarmant de décès et blessures graves par véhicules automobiles, bateaux et aéronefs qui sont dus à la négligence ou une conduite dangereuse attribuable à une capacité affaiblie. Troisièmement, l'opinion publique évolue vis-à-vis de la criminalité et des violations de conduite entraînant la mort ou des lésions corporelles, surtout lorsque l'affaiblissement de capacité y est pour beaucoup.

L'avis du public est en train de changer. On ne considère plus que la conduite en état d'ivresse soit une de ces infractions auxquelles tout le monde est exposé et que nous sommes tous susceptibles de commettre, et qui par conséquent mérite l'indulgence. Cette façon de voir est en train de changer.

Ces dernières années, nous avons vu naître beaucoup de groupements qui cherchent à défendre les droits des victimes. Je reçois continuellement des lettres d'organismes ou de personnes ayant des parents qui ont subi de terribles blessures par le fait d'automobilistes en état de capacité affaiblie, et d'organismes dont les adhérents ont perdu quelqu'un de ce fait. Ils créent des groupements et des organismes qui exigent que nous fassions quelque chose à ce sujet. C'est ce que nous essayons de faire.

En outre, nous voulons instituer un nouveau délit, celui de conduite en état d'interdiction. Nous avons tous eu connaissance de douzaines d'affaires où un automobiliste à qui l'autorité provinciale avait retiré le permis continue de conduire et se fait pincer à nouveau. Nous allons créer un nouveau délit de conduite en état d'interdiction. Nous comptons que la définition du nouveau délit va remédier aux problèmes surgis de la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Boggs contre la Reine*, par laquelle la Cour a statué que le délit existant de conduite en état d'interdiction est ultra vires, c'est-à-dire nul pour excès de pouvoir, du fait que cette peine au criminel pouvait être imposée dans le cas d'une suspension provinciale de permis prononcée par suite d'une infraction non criminelle à la circulation routière.

Afin de tourner cette difficulté, le nouveau délit ne s'appliquera qu'aux violations de la nouvelle interdiction judiciaire de conduire qui est prévue dans le projet de loi, et dont je parlerai plus amplement tantôt, ainsi qu'aux violations de suspensions provinciales de permis qui sanctionnent des fautes de conduite criminelles. Cela tournera la difficulté constatée par la Cour suprême du Canada.

Je propose que la durée maximale de la peine pour conduite dangereuse soit portée de deux à cinq ans. Celui qui sera convaincu de conduite dangereuse après l'adoption du projet de loi pourra être condamné à une peine ne dépassant pas cinq ans.

Je propose également de supprimer le délit de négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule automobile. Il y a des années que les tribunaux achoppent sur la distinction entre négligence au volant et conduite dangereuse. En deux mots, la controverse vient de la nécessité de distinguer entre d'une part mépris incoercible ou débridé de la sécurité d'autrui et d'autre part conduite dangereuse pour le public. Voilà le problème actuel. L'abrogation de la négligence criminelle au volant va supprimer ces difficultés.

Il n'y a pas de raison réelle d'avoir dans le droit pénal à la fois la négligence au volant et la conduite dangereuse. Ce sont là des nuances d'une même notion de création de risque. La notion de conduite dangereuse est plus large et couvre donc les cas de négligence au volant. L'allongement de la peine à cinq ans, qui était jusqu'ici la durée maximale prévue pour la négligence criminelle au volant d'un véhicule automobile, donnera aux tribunaux la faculté d'imposer de lourdes sentences lorsque ce sera justifié. J'espère que la Chambre sera d'accord là-dessus.

Statistiquement, le portrait-robot de l'automobiliste en état d'ébriété est celui d'un homme célibataire de moins de 50 ans qui est sorti d'un bar pour prendre le volant d'une voiture, et non d'un camion ou d'un autre véhicule. Je souligne que le conducteur type en état d'ébriété est un homme, célibataire, âgé de moins de 50 ans, qui a pris le volant à sa sortie d'un bar. Il est probable que le délinquant ait déjà commis d'autres infractions au code de la route ne relevant pas du Code criminel, et environ le quart des délinquants ont déjà été trouvés coupables d'ivresse au volant aux termes du Code criminel. Voilà qui donne à entendre que les peines imposées à ces délinquants n'ont pas donné de résultat dans le passé. C'est ce qui nous porte à aggraver maintenant ces peines. On impose à l'heure actuelle des amendes à 90 p. 100 des délinquants, et ces peines s'échelonnent entre $100 et $300, soit au-dessus du minimum obligatoire de $50, mais bien loin en-dessous de l'amende maximale de $2,000 pour une première infraction.

• (1120)

Les amendes semblent varier quelque peu selon les infractions et selon les différentes régions du pays. Elles sont habituellement plus élevées dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique qu'elles ne le sont dans les provinces centrales. J'ignore pourquoi, mais c'est un fait. Les tribunaux sont maintenant prêts à imposer des amendes bien supérieures à la moyenne là où les circonstances le justifient. Selon la province, de 25 à 40 p. 100 de toutes les infractions au Code criminel—et voilà qui est intéressant, monsieur le Président. Je sais que c'est un peu énorme et difficile à croire . . .

M. Waddell: Et fascinant.

M. Crosbie: Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) est-il fasciné?

M. Waddell: Oui.

M. Crosbie: Tout ce qui peut fasciner le député de Vancouver-Kingsway doit présenter un certain intérêt pour tout le monde, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Selon la province, disais-je, de 25 à 40 p. 100 de toutes les infractions au Code criminel dont sont saisis les tribunaux ont trait à l'ivresse au volant, c'est-à-dire l'infraction que commet une personne lorsqu'elle présente un taux d'alcoolémie supérieur à 0.08 p. 100 ou qu'elle refuse de se soumettre à l'alcootest. Les condamnations pour ces délits comptent pour 20 à 25 p. 100 de toutes les incarcérations dans les prisons provinciales.

Il y a du bruit à la Chambre, monsieur le Président. Peut-être est-on en train d'emmener quelqu'un.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: On est venu vous réclamer, John.

M. Crosbie: Je crois qu'il y a une réunion du cabinet en cours, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il en coûte en moyenne environ $65 par jour pour incarcérer un délinquant—si j'avais écrit ce texte j'aurais dit garder un délinquant en prison. Le coût direct pour le contribuable est donc fort élevé.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le ministre vient de dire «si j'avais écrit ce texte.» L'ex-ministre de la Justice et ex-procureur général du Canada a prononcé le 9 novembre 1983 un discours devant la Chambre de commerce de Victoria, en Colombie-Britannique . . .

M. Speyer: Quelle est l'objection du député?

M. Nunziata: Le ministre a induit la Chambre en erreur. Il a à toutes fins pratiques plagié un discours prononcé . . .

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: A l'ordre. Le rappel au Règlement du député n'est pas justifié.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je trouve ce rappel au Règlement intéressant. Il montre le degré d'imbécilité auquel on peut être témoin ici à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ces notes ont été rédigées par des fonctionnaires du ministère de la Justice et je vais m'en servir. Si l'honorable député tient à signaler que des libéraux ont recouru à des notes semblables il y a deux ou trois ans, tout ce que je peux lui dire, c'est que j'espère qu'on les a alors présentées aussi bien que je vais le faire.

M. le vice-président: Le ministre devrait poursuivre son allocution sans tenir compte du rappel au Règlement que la présidence a jugé irrégulier.

M. Nunziata: C'est le comble de la paresse. Vous avez tellement aimé notre projet de loi que vous nous fauchez nos discours.

M. Speyer: Vous avez une caisse de résonnance entre les deux oreilles.

M. Crosbie: L'honorable député arrive tout juste de Queen's Park. Cela explique tout.

M. Nunziata: Vous avez trop bu.

M. Crosbie: Le problème de la conduite en état d'ébriété préoccupe les Canadiens. L'opinion favorise de plus en plus l'adoption d'une loi très sévère à cet égard. Il semble que l'on souhaite l'établissement de peines très lourdes surtout pour les automobilistes qui, pour avoir conduit en état d'ébriété, ont causé de graves accidents dans lesquels des innocents ont perdu la vie ou ont été blessés. Les sondages montrent que la majorité des gens ne sont pas en faveur d'une peine d'emprisonnement obligatoire pour un premier délit. Ils préfèrent que l'on impose plutôt des amendes de l'ordre de $100 à $500. Une nette majorité semble favoriser l'emprisonnement obligatoire pour un deuxième délit. Je crois que je serais moi-même disposé à envisager une peine d'emprisonnement obligatoire pour un premier délit, mais l'opinion publique ne semble pas encore appuyer pareille mesure. Toutefois, si les mesures que nous prenons maintenant ne donnent pas de résultats satisfaisants, les députés pourront alors envisager pareille mesure dans les années à venir.

L'expérience montre aussi, et la chose est intéressante, que lorsque des réformes légales sont instaurées à grand renfort de publicité et que l'on s'efforce de les faire appliquer, le nombre d'accidents mortels résultant de la conduite en état d'ébriété décroît dans l'immédiat. Mais cela ne dure malheureusement que quelques mois ou tout au plus un an ou deux. Autrement dit, quand la Chambre aura adopté le projet de loi, que la mesure aura suscité de la publicité et qu'elle sera appliquée avec rigueur, les chiffres révèleront une baisse des accidents mortels de la route attribuables à la conduite en état d'ébriété.

De façon générale, on s'accorde à dire que la loi sera efficace à court terme étant donné que les chauffeurs estiment alors courir un plus grand risque de se faire appréhender et punir s'ils sont trouvés en état d'ébriété. Mais cette crainte s'atténue à mesure que la publicité diminue et que l'on fait moins d'efforts pour appliquer la loi. Les chauffeurs en état d'ébriété jugent alors qu'il est peu probable qu'ils soient arrêtés. Par conséquent, la manière dont les chauffeurs perçoivent le risque joue, à long terme, un rôle plus important que la sévérité de la sentence.

Les conséquences pourraient être plus significatives si l'on décidait de recourir plus souvent à l'incarcération. Aux États-Unis, l'expérience à montré qu'en imposant des peines de prison plutôt que des amendes, la négociation des chefs d'accusation prend de l'ampleur, les contestations de jugements augmentent et les établissements pénitentiaires regorgent de monde. L'Association du Barreau américain affirme que la condamnation obligatoire pour des délits relevant de la conduite en état d'ébriété a eu pour effet de surpeupler les prisons presque partout aux États-Unis.

Nous ne pouvons pas prédire quelle portée ces modifications du Code criminel auront précisément sur notre système pénal. Fait intéressant, des experts de la Colombie-Britannique considèrent que le fait de prolonger de 14 à 30 jours la durée d'emprisonnement minimum dans le cas d'un chauffeur en état d'ébriété qui récidive provoquerait des dépenses supplémentaires de 2.7 millions de dollars dans cette province, compte tenu que le nombre de détenus augmenterait. De toute évidence, monsieur le Président, si nous imposions une peine de prison minimum aux contrevenants dont 90 p. 100 sont actuellement

condamnés à payer une amende, nous enverrions beaucoup plus de gens en prison, ce qui entraînerait des dépenses considérables.

Nous proposons dans le projet de loi de porter de $50 à $300 l'amende minimum pour conduite en état d'ivresse, c'est-à-dire de multiplier par six le montant actuel. Cette sentence serait également plus conforme à celle que les juges imposent actuellement.

Nous ne proposons pas pour l'instant d'étendre la durée de l'emprisonnement obligatoire, pour les raisons déjà mentionnées. Les recherches nous révèlent que ces peines ne dissuadent pas les conducteurs de prendre le volant en état d'ivresse et qu'elles pourraient même avoir des résultats négatifs bien que je sois porté à penser le contraire.

• (1130)

Les députés ont appris qu'une commission avait été chargée d'étudier globalement la question des condamnations au Canada. Celle-ci dispose de deux ans pour réaliser ses travaux. Elle doit examiner l'utilité ou l'efficacité des condamnations à une peine minimum obligatoire. A la fin de cette période, la commission doit déposer son rapport.

En outre, nous proposons de suspendre obligatoirement le permis de conduire. Cette sanction semble avoir un meilleur effet préventif étant donné qu'elle incommode énormément les chauffeurs pris en état d'ébriété. Le projet de loi prévoit une ordonnance obligatoire interdisant de conduire un véhicule. La période maximale serait de trois ans et la période minimale de trois mois pour une première infraction, de six mois pour une deuxième et d'un an pour chaque infraction subséquente.

Cette interdiction s'appliquerait d'un bout à l'autre du Canada et les sanctions se superposeront. L'interdiction n'aura rien à voir aux peines ou aux restrictions que les directeurs provinciaux du bureau des véhicules automobiles sont susceptibles d'imposer. Ceux-ci conserveraient donc leur compétence. Cette interdiction s'ajoutera à toute sanction que voudront imposer les provinces. Il n'y aura aucune exception à la règle. Tous les conducteurs ivres devront comprendre qu'ils risquent de perdre leur permis de conduire. Peu importe leur situation personnelle ou leur occupation, le tribunal rendra une ordonnance d'interdiction de conduire obligatoire s'ils sont déclarés coupables.

Le projet de loi propose aussi d'accorder le pouvoir discrétionnaire au tribunal de rendre une ordonnance d'interdiction de conduire pour toutes les autres infractions reliées à la conduite automobile. Il y a donc les ordonnances obligatoires et les ordonnances discrétionnaires. La suspension maximale serait la suspension à vie pour les infractions passibles d'emprisonnement à vie, c'est-à-dire les homicides involontaires ou la négligence criminelle causant la mort. La négligence criminelle causant des lésions corporelles ou la mort et la conduite dangereuse ou la conduite avec capacité affaiblie causant des lésions corporelles seront passibles d'une suspension du permis de conduire pendant dix ans et les autres infractions reliées à la conduite seront passibles d'une suspension du permis pendant trois ans. La loi insistera beaucoup plus qu'auparavant sur la suspension des privilèges de conduite.

Le projet de loi prévoit aussi, et cette disposition est tout à fait nouvelle, qu'un juge sera autorisé à ordonner que tout véhicule utilisé pour commettre une infraction reliée à la conduite avec capacité affaiblie soit immobilisé pendant une période pouvant aller jusqu'à un an si l'accusé en est le propriétaire, s'il l'utilise selon un bail à long terme ou s'il en est le principal conducteur. Une autre sanction possible sera donc l'immobilisation du véhicule. Cela garantira que personne ne conduira le véhicule, surtout ceux qui refusent d'obéir ou de respecter les ordonnances d'interdiction de conduire ou les suspensions de leur permis. Nous savons tous que bien des gens continuent à conduire après avoir reçu l'ordre de ne pas le faire ou après s'être vu retirer leur permis de conduire. Le juge pourra ordonner que les véhicules des récidivistes soient immobilisés. Cela dépendra de la province; la police pourra se servir de sabots de Denver ou d'un autre moyen pour assurer l'immobilisation du véhicule.

On nous informe que, d'après les recherches effectuées sur les moyens de dissuader ceux qui conduisent lorsque leur capacité est affaiblie, il faut insister sur l'efficacité de la sanction et non pas seulement sur la sévérité et la difficulté de la peine. Certains peuvent penser que le fait de faire passer l'amende minimale de $50 à $300 ne suffit pas pour empêcher la conduite en état d'ébriété, mais vu les autres sanctions que je viens de décrire, je pense qu'ensemble elles sont sévères et seront efficaces puisque les conducteurs risqueront de voir leur véhicule saisi, de perdre leur permis de conduire, et ainsi de suite.

Un autre aspect du projet de loi qui est tout à fait nécessaire et qui est relié aux infractions relatives à la conduite d'un véhicule automobile concerne les prises de sang. En 1969, le Parlement a accepté un compromis. Il a exigé que les conducteurs arrêtés se soumettent à l'alcootest et non à une prise de sang. C'était peut-être un compromis acceptable à l'époque. Cependant, le nombre d'accidents mortels sur nos routes a augmenté depuis, le public est davantage sensibilisé au problème, il exige qu'on sévisse et nous devons donc prendre des mesures plus sévères. Il nous faut d'autres moyens de preuve outre un échantillon d'haleine.

Dans bon nombre de cas où l'on ne peut pas obtenir de preuves suffisantes, il est difficile de prouver la responsabilité selon la loi actuelle.

M. Nunziata: Vous ne faites que lire le discours de M. MacGuigan.

M. Crosbie: C'est mon discours.

M. Nunziata: C'est celui de MacGuigan.

M. Crosbie: Le discours de M. MacGuigan avait été rédigé par le ministère de la Justice. Mes notes viennent du même endroit. Bon nombre de ces notes sont peut-être les mêmes.

M. Nunziata: Un très grand nombre.

M. Crosbie: Et après?

M. Nunziata: Ne pouvez-vous pas lire votre propre discours?

M. Crosbie: Si le député ne veut pas m'écouter, il n'est pas obligé de rester à la Chambre. Il peut sortir. Je lui ferais bien faire une prise de sang si je croyais qu'on puisse trouver du sang dans ses veines.

Modification du droit pénal

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le ministre, mais ce débat est très important puisque 2,500 personnes meurent tous les ans dans des accidents de la route. Au lieu de plaisanter et de chahuter, les députés des deux côtés de la Chambre devraient se pencher sérieusement sur la question. Si le ministre veut lire son discours, nous n'avons rien à y redire. C'est un domaine très technique et très important et nous devons nous en occuper.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: J'invite tous les députés à écouter le ministre, surtout le député qui l'interrompt constamment.

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à improviser, mais les renseignements que je donnerais à la Chambre ne seraient pas aussi exacts que ceux qu'elle reçoit maintenant. Quand j'aurai terminé mes notes, j'ai l'intention de continuer à parler pendant quelques heures. J'improviserai pendant quelques heures. Cela devrait rassurer le député. Je peux prononcer un discours sans notes. Je peux parler pendant deux heures. J'ai déjà prononcé des discours de cinq heures et de huit heures. S'il m'agace, je continuerai à parler jusqu'à la fin de la session vendredi.

M. Ouellet: C'est ce que nous voulons.

M. Crosbie: Pour revenir à l'alcootest, l'échantillon obtenu à l'heure actuelle n'est pas toujours suffisant. Quelques exemples? Il arrive parfois qu'à la suite d'un accident le conducteur d'une voiture ayant perdu connaissance ne puisse donner un échantillon d'haleine. Le député le pourrait sans doute, car il peut faire du vent n'importe quand, consciemment ou non. Il pourrait aussi arriver que le conducteur soit conscient mais que ses blessures l'empêchent de fournir l'échantillon ou encore qu'il soit conscient mais qu'il fasse semblant d'être gravement blessé pour éviter le test. Il se peut aussi qu'il n'ait pas perdu connaissance mais qu'il ne comprenne pas quand on lui réclame un échantillon d'haleine, ou encore qu'il soit incapable d'en donner un à cause de son état de santé. Il peut souffrir d'emphysème, d'asthme, de byssinose ou d'autres maladies qui l'empêchent de fournir l'échantillon. Sans compter que ce genre d'échantillon n'est pas toujours satisfaisant.

Il serait évidemment possible de faire une prise de sang aux personnes dont les facultés paraissent affaiblies. Cependant il faut tenir compte de certains intérêts, des libertés ou des droits civils tel que le droit de ne pas être inquiété. Il faut aussi tenir compte du droit du public à la sécurité et du droit des personnes à être protégées des dangers de la route, et des droits de la société en général. Il faut tenir compte de tout cela.

• (1140)

Et les prises de sang? Les dispositions que nous avons insérées dans le projet de loi représentent une solution de compromis. Dans le cas de personnes conscientes qui acceptent qu'on leur fasse une prise de sang, il faudra obtenir le consentement. Supposons qu'une personne soupçonnée d'être en état d'ivresse soit victime d'un accident. On lui demandera son accord pour lui prélever un échantillon sanguin. Si elle refuse, personne ne pourra l'y obliger. Cependant, en pareil cas à supposer qu'elle soit consciente, elle pourra être accusée d'avoir refusé de se soumettre à une prise de sang et la peine sera la même que dans le cas d'une condamnation pour conduite avec facultés affaiblies. Autrement dit, les dispositions sont les mêmes que pour les échantillons d'haleine.

M. Marchi: A quelle page du discours de MacGuigan cela se trouve-t-il?

M. Crosbie: Monsieur le Président, c'est ainsi que les choses se passent si la personne est consciente.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Si les députés tiennent vraiment . . .

M. Waddell: Le projet n'intéresse pas les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur le Président, qu'arrive-t-il si une personne ne peut donner son consentement pour les raisons que j'ai énumérées? Nous proposons alors la prise de sang systématique. Si la personne a perdu connaissance, on pourra lui faire une prise de sang dans certaines circonstances par le biais d'un mandat judiciaire obtenu en communiquant par téléphone ou par radio. Ce recours sera limité aux accidents ayant entraîné un décès ou des blessures. Nous estimons qu'en pareil cas, les droits de la société justifient qu'on empiète éventuellement sur les libertés civiles de la personne inconsciente. Ce cas, évidemment, est limité aux personnes ayant perdu connaissance.

Tous les échantillons sanguins seront prélevés par du personnel médical autorisé ou d'autres personnes qualifiées mandatées ou surveillées par un médecin qualifié. On ne pourra faire de prise de sang si le médecin craint que le prélèvement ne mette en danger la vie ou la santé de la personne.

En outre, on propose de remettre à l'accusé un échantillon de son sang en vue d'une contre-analyse. En fait le prélèvement d'un échantillon de sang est assorti à toutes sortes de mesures de protection. Sauf erreur, les lois de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique prévoient déjà le prélèvement d'échantillons sanguins dans des circonstances semblables.

Qu'en est-il donc de ce télémandat ou mandat obtenu par un moyen de communication quelconque? Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi supprime le mandat de main-forte. Ce mandat existait depuis des années. Par ce moyen, des agents de la GRC chargés d'appliquer les règlements relatifs aux drogues ou aux douanes et à l'accise, pouvaient entrer dans les demeures sans mandat de perquisition. Beaucoup considèrent que ce type de mandat met en danger les droits fondamentaux des citoyens. Un mandat de main-forte est toujours exécutoire et tout agent de la GRC peut s'en servir tant qu'il le détient. A ma connaissance, il n'y a pas eu de nouveaux mandats d'émis depuis 1976.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a décidé que le mandat de main-forte était conforme à la Charte des droits et des libertés laquelle ne l'invalide pas, tandis que la Cour d'appel de l'Ontario a constaté que la Charte des droits et des libertés l'invalidait. Si la Chambre adopte ce projet de loi, cela réglera le problème de toute façon parce que les mandats de main-forte seront supprimés.

Comme on l'a fait l'an dernier, nous proposons à nouveau les télémandats. Ce système n'a rien de nouveau, d'étrange ou d'étonnant, monsieur le Président, puisque l'État de Californie l'utilise depuis un certain nombre d'années, tout comme les États de New York, d'Arizona et de Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. Ces télémandats sont utilisés également dans d'autres pays. En effet, il s'agit d'un mandat normal obtenu par téléphone ou par un autre moyen de télécommunication. Le demandeur ne comparaît pas en personne devant le juge de paix ou le juge provincial pour obtenir un mandat de perquisition, mais il le demande vraisemblablement par téléphone. La déclaration est faite sous serment et il faut donner des motifs satisfaisants pour justifier la demande de perquisition.

La personne qui demande le mandat ne doit pas comparaître en personne devant un magistrat pour l'obtenir et la copie du télémandat ne portera pas la signature du magistrat. Cependant, le juge proprement dit notera de son côté tous les détails nécessaires durant la conversation téléphonique et l'agent de police fera la même chose sur le document qu'il détient de son côté. Puis il en laissera une copie à la personne chez qui la perquisition est autorisée par ce mandat.

Les télémandats ne doivent servir que dans les cas où il est impossible de demander un mandat normal. Dans certaines circonstances, on peut y recourir pour faire une prise de sang à une personne qui a eu un accident, que l'on soupçonne d'avoir conduit avec des capacités affaiblies et qui a perdu connaissance. Ils peuvent servir par exemple au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, où les agents de la GRC ou les policiers doivent parfois parcourir 40, 50, 100 ou 200 milles avant de trouver la personne habilitée à émettre le mandat de perquisition. Les télémandats serviront dans ces cas-là.

Cette proposition va dans le sens d'une recommandation faite par la Commission de réforme du droit du Canada et elle protège pleinement, je pense, le droit des particuliers. Elle est pleinement . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui est imparti est écoulé.

M. Kaplan: Monsieur le Président, étant donné l'importance de cette question et comme il est indispensable que le ministre nous donne des explications complètes, il conviendrait de lui accorder un délai supplémentaire, mais certainement pas un nombre illimité de semaines, de jours et d'heures comme il semble le juger nécessaire.

M. le vice-président: Dois-je en déduire qu'il y a consentement unanime? Je voudrais toutefois imposer une limite de 10 ou 15 minutes. Puis-je proposer 10 minutes?

Des voix: Non.

M. Nunziata: Monsieur le Président, nous pourrions peut-être demander au ministre combien de temps il lui faut pour conclure sa présentation du projet de loi et approuver à l'unanimité un délai précis.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'avais l'impression que lorsqu'on présente un projet de loi, son temps n'est pas compté.

M. Ouellet: Non, vous n'êtes pas le chef du parti.

M. Crosbie: Nous ne parlons pas de ce qui devrait être. Je pourrais finir en moins de trente minutes, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je suppose qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je donne la parole à l'honorable ministre de la Justice.

M. Deans: L'un des discours de futur chef les plus intéressants que j'aie entendus depuis longtemps.

M. Crosbie: La différence entre nous et les deux partis d'opposition, c'est que nous n'avons pas besoin de changer de chef.

M. Ouellet: Cela vous a pris du temps pour le reconnaître.

M. Crosbie: Cela m'a pris du temps pour en être convaincu, mais je le suis désormais.

Je ferais mieux d'accélerer un peu si je veux traiter des autres dispositions principales du projet de loi. Mon adjoint parlementaire qui, bien entendu, est un véritable expert dans ce domaine pourra, du moins je l'espère, répondre aux questions à ce sujet.

• (1150)

Le projet de loi traite également des infractions dans le domaine de l'informatique, plus particulièrement de trois aspects des problèmes liés aux manipulations d'ordinateurs. L'un de ces aspects est déjà visé par nos lois, à savoir la destruction du matériel et des instruments informatiques. Si cette question est déjà prévue dans les lois en vigueur, les deux autres ne le sont pas. Il y a notamment l'acquisition non autorisée ou la destruction de données informatiques. Le projet de loi prévoit également des dispositions relatives à l'utilisation non autorisée de services informatisés.

Tous les députés le savent sans doute, les cas d'infractions dans le domaine informatique ont augmenté depuis que l'usage des ordinateurs est de plus en plus répandu. Les gens qui ne sont pas autorisés à utiliser des ordinateurs réussissent à se brancher sur ces derniers. Je ne sais pas comment ils le font parce que je ne suis pas technicien, mais apparemment, c'est possible et cela se fait.

M. Waddell: Vous n'avez qu'à voir le film *War Games*.

M. Nunziata: Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre! Espèce de moralisateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, certains n'arrivent pas à réprimer leur méchanceté innée.

Pour épargner du temps, je propose aux députés d'examiner les dispositions qui ont trait aux ordinateurs. Le projet de loi met à jour les dispositions législatives à ce sujet. Si les modifications sont adoptées, aux termes du Code criminel, la destruction ou la falsification délibérée de données informatiques tout comme le fait de gêner l'emploi légitime de données constitueront des infractions. En outre, quiconque obtient frauduleusement, en toute connaissance de cause et sans autorisation un service d'ordinateur, intercepte la fonction d'un ordinateur ou l'utilise pour commettre une des infractions mentionnées commet une infraction. On comble ainsi une lacune de la loi. De fait, il y a un ou deux ans, un comité de la Chambre qui avait examiné la question avait recommandé des modifications semblables à celles qui sont comprises dans ce projet de loi.

La mesure traite également des perquisitions et des saisies. J'ai déjà parlé des mandats de main-forte, mais je voudrais signaler qu'il s'agit d'une ordonnance délivrée par la Cour fédérale aux termes de la Loi sur les douanes, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi sur les aliments et drogues ou de la Loi sur les stupéfiants. Le mandat de main-forte autorise les agents désignés à perquisitionner dans n'importe quel endroit, y compris un logement ou une maison, dans l'exercice de leurs fonctions pour appliquer la loi pertinente. Le mandat autorise ses détenteurs à entrer sans permission n'importe où, à enfoncer des portes, à ouvrir des coffres, des serrures et des caisses. Il est valable tant que les détenteurs sont des agents aux termes de la loi. De toute évidence, un pouvoir aussi étendu est supprimé. En supprimant le mandat de main-forte nous devrons y substituer les télémandats. Ces derniers seront utiles à la police et à la Gendarmerie royale qui ne pourront plus se prévaloir des mandats de main-forte.

J'ai déjà décrit les télémandats. Les États-Unis les utilisent depuis 14 ans. Ils ont constamment résisté aux contestations fondées sur la constitution. En somme, cette façon de procéder s'est révélée conforme à la loi et à la Déclaration de droits aux États-Unis. Elle semble être une substitution raisonnable aux mandats ordinaires. Le juge qui délivre un télémandat doit veiller à l'assermentation et à l'enregistrement. Des groupes qui s'intéressent particulièrement aux libertés civiles ont effectué des recherches dans ce domaine, et ils ont constaté qu'en général les avocats appuient cette procédure.

Le projet de loi comprend des restrictions sur la publicité donnée aux perquisitions. En effet, une perquisition peut être faite à certains endroits sans que des accusations soient portées par la suite. Ce serait inutilement préjudiciable aux personnes dont le logis a fait l'objet de perquisitions de divulguer leur nom si aucune accusation n'est portée. Cela pourrait nuire à leur réputation. La modification impose des restrictions concernant la publication des faits touchant la perquisition. Il faut que les personnes touchées donnent leur consentement ou que des accusations soient portées.

Une autre partie du projet de loi porte sur les relations confidentielles qui existent entre l'avocat et son client. Si on saisit des documents chez des avocats et que ces derniers prétendent que les documents sont de nature confidentielle, les documents peuvent encore être saisis, mais on en fait un colis scellé qui ne sera mis à la disposition de la poursuite que si un juge décide que les documents ne sont pas protégés en vertu des relations confidentielles entre l'avocat et son client.

Une autre disposition du projet de loi prévoit la remise rapide des biens saisis. Nous connaissons tous des gens très irrités à la suite d'un vol avec effraction parce que leurs biens volés servent de preuve devant le tribunal. Des mois et parfois même des années s'écoulent avant qu'ils ne puissent en reprendre possession. Les modifications proposées exigeront un examen à tous les stades de la procédure et la restitution des biens devra se faire aussi rapidement que possible.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a dans le projet de loi deux dispositions qui nous permettront de respecter nos obligations en vertu de la Convention internationale sur la protection physique de matières nucléaires et de la Convention pour faciliter la prévention, le jugement et la punition des actes de prise d'otages. Ces deux conventions exigent des modifications à notre Code criminel.

La compétence du Canada pour les infractions touchant les matières nucléaires sera étendue pour couvrir les cas où ces infractions sont commises sur notre territoire, à bord de bateaux ou d'avions enregistrés au Canada, où le contrevenant est présent au Canada, mais n'a pas été extradé ou lorsqu'il est de nationalité canadienne. Bien que nous ayons signé cette convention, nous ne l'avons pas ratifiée, car les modifications nécessaires n'avaient pas encore été adoptées.

A propos de la convention sur les prises d'otages, le projet de loi crée une infraction particulière qui comprend les éléments essentiels définis dans la convention. La mesure législative fixe une peine qui témoigne de la nature très sérieuse de ce crime et donne aux tribunaux une compétence extra-territoriale en ce qui concerne l'infraction et le contrevenant, conformément aux dispositions de la convention. Si la modification est adoptée, nous serons en mesure de ratifier cette convention et d'agir en cas de prise d'otages.

J'ai déjà dit que la mesure législative comportait des dispositions permettant un contrôle plus efficace des ordonnances délivrées par des médecins qui n'observent pas la loi. Cela nous aidera à contrôler l'utilisation médicale des stupéfiants et des médicaments contrôlés, ainsi que les gens qui se font délivrer des ordonnances de stupéfiants sans déclarer au médecin qu'ils en ont déjà obtenu au cours des 30 derniers jours. J'estime que ces mesures sont nécessaires et qu'elles devraient être prises rapidement. Une autre modification de la mesure législative ferait que la preuve de mobiles commerciaux ne serait pas un élément essentiel de l'infraction.

Il y a un certain nombre d'autres modifications qui sont conçues pour améliorer l'administration de la justice. Elles traitent de la juridiction des cours provinciales, des procédures d'appel, des audiences préliminaires, du pouvoir des juges lors des procès, des délits portant sur des cartes de crédit, de la sécurité aérienne et des compteurs des véhicules à moteur.

Il y a deux modifications particulières qui devraient réduire l'accumulation des causes et accélérer les procès: les conférences préparatoires et la disposition des questions préliminaires en l'absence d'un jury. Ces modifications sont parfaitement logiques. Les conférences préparatoires permettraient aux juges de convoquer les avocats des deux parties pour étudier diverses questions qui pourraient clarifier le procès ou accélérer la procédure. L'intérêt des conférences préparatoires est largement démontré. Lors des procès par jury, ces conférences

seraient obligatoires, lorsque les modifications seront adoptées. Les conférences se feraient conformément aux règlements de la cour. Cela se pratique beaucoup en Ontario et l'on a constaté que c'était fort utile.

Nous allons tous au cinéma et nous savons qu'il y a souvent des discussions pour savoir si certaines preuves sont admissibles ou non. Le jury doit être absent du tribunal lorsque l'on discute de ce sujet. Parfois, on argumente pendant toute une journée ou même une journée et demie. Il y a eu un cas à Terre-Neuve, récemment, où le jury a dû être exclu pendant deux jours, pendant qu'on discutait de l'admissibilité de certaines preuves.

• (1200)

Si nous adoptons les modifications proposées à la Chambre, le juge et les avocats pourraient décider des questions avant que le procès ne commence, de sorte que les jurés ne soient pas contraints de s'absenter du tribunal pendant des heures pour l'audition des arguments des deux parties. Il est temps que quelqu'un se préoccupe du sort des jurés. Les personnes qui doivent servir comme jurés perdent beaucoup de temps et il est regrettable qu'elles soient traitées de cette façon. Exclure les jurés du tribunal pendant que l'on discute de questions de procédure est une perte de temps également très coûteuse. Par conséquent, la disposition proposée ici permettrait aux juges et aux avocats de régler ces questions avant que le procès ne commence.

Je crois avoir maintenant décrit le projet de loi, avec l'aide du ministère de la Justice qui a préparé les notes. La plupart des dispositions importantes du projet de loi ont été signalées à la Chambre. Je pourrais poursuivre, mais dans son intervention, mon secrétaire parlementaire sera en mesure de répondre aux questions que nos vis-à-vis voudraient soulever.

En ce qui a trait à la division du projet de loi, nous sommes disposés, je le répète, à étudier toute proposition à ce sujet. Cependant, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Ces amendements sont tous nécessaires et opportuns. Ils auraient dû être adoptés il y a bien longtemps. Ils ne mettent absolument pas en danger le bien public du pays. Ils constituent un pas en avant et une amélioration de la loi. Si je suis impatient que nous nous penchions sur la question de la conduite en état d'ébriété le plus tôt possible, je crois que les autres questions devraient également être étudiées dans les plus brefs délais.

On a abattu un travail considérable pour mettre au point ce projet de loi et diviser ainsi le projet de loi C-19 qui renfermait, semble-t-il, trop de choses à étudier d'un seul coup pour les députés et le comité de la justice. Nous avons essayé de nous en tenir aux dispositions qui, j'en suis persuadé, seront généralement reconnues comme nécessaires. Je ne pense pas qu'elles prêtent à controverse et je crois que nous devrions les adopter et ce, rapidement. Il sera peut-être beaucoup plus nécessaire—je suis persuadé que ce sera le cas—de débattre les modifications proposées dans les autres domaines que j'ai mentionnés tout à l'heure et que nous espérons pouvoir présenter en février. Elles porteront beaucoup plus à controverse et il nous faudra plus de temps pour les étudier. Cependant, j'espère que les députés adopteront rapidement ce projet de loi aujourd'hui et que nous pourrons le renvoyer au comité de la justice.

A moins que l'opposition ne soit très favorablement impressionnée, il est improbable que nous puissions adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui et demain, quoiqu'à regarder nos vis-à-vis, j'ai l'impression que ce serait possible. Cependant, dans le cas contraire, je propose alors que le comité de la justice l'examine attentivement en janvier et je ne vois pas de raison pour qu'il ne soit pas adopté avant la fin de janvier.

Les députés, j'en suis persuadé, monsieur le Président, mettront de côté tout sectarisme pour étudier ce projet de loi étant donné que la plupart de ces dispositions, à quelques modifications mineures près, étaient contenues dans l'ancien projet de loi C-19. Tout d'abord nous avons l'appui de l'opposition officielle et, à en croire l'attitude adoptée par le député de Vancouver-Kingsway, il est fort probable que nous avons également celui du Nouveau parti démocratique. Quoi qu'il en soit, nous le saurons bientôt. Ainsi, je recommande l'adoption de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, afin qu'il puisse être renvoyé au comité de la justice, à moins que les députés ne veuillent l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui en comité plénier.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, dans sa conclusion, le ministre a fait quelques propositions sur la façon dont on pourrait étudier le projet de loi. Je pourrais peut-être, pour commencer, me reporter à certaines de ces propositions. Je crois comprendre que le ministre voudrait bien faire adopter ce projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui. Cependant, je ne crois pas que ce soit judicieux. Selon moi, certaines des dispositions du projet de loi, même si mon parti y souscrit—j'expliquerai pourquoi et dans quelle mesure nous y souscrivons—méritent de faire l'objet d'un débat plus approfondi.

Je sais que lorsque le précédent gouvernement a présenté ce projet de loi, il prévoyait qu'il serait renvoyé au comité et que le secteur privé et les groupes de pression publics auraient l'occasion de présenter leurs instances et d'exprimer leur point de vue au sujet d'autres points particuliers du projet de loi. Je crois que le projet de loi pourrait être amélioré même si, je le répète, il a été présenté à l'origine par l'ancien gouvernement, et il pourrait l'être grâce aux audiences du comité. Cette observation s'adresse au projet de loi en général, mais je voudrais faire une exception en ce qui a trait aux dispositions portant sur la conduite en état d'ébriété. Ces dispositions ont été immédiatement étudiées lorsqu'elles ont été présentées par le gouvernement précédent. Comme le ministre l'a signalé lui-même, elles n'ont été modifiées que très peu depuis leur présentation initiale.

J'ai pris note avec intérêt des affirmations du ministre au cours des derniers mois selon lesquelles cette loi pourrait entrer en vigueur d'ici Noël et le nouvel an. Je sais que les gens boivent toute l'année et qu'il y a malheureusement toujours des gens qui conduisent en état d'ébriété. Cependant, le problème est plus grave à ce moment-ci de l'année et j'avais espéré, et j'espère encore, que le ministre aurait jugé possible de retirer du projet de loi les dispositions portant sur la conduite en état d'ébriété, qui ont déjà fait l'objet d'un débat public, et de les adopter aujourd'hui et demain. Je tiens à garantir au gouvernement qu'il aura la collaboration pleine et entière des députés libéraux pour réaliser cet objectif.

Selon moi, il est inadmissible que le ministre prétende, comme il l'a fait, que tout ce projet de loi est important et qu'il doit être adopté en bloc. Je me demande si derrière cette déclaration il ne se cache pas une tentative de la part du ministre de forcer la main aux députés de ce côté-ci de la Chambre en laissant entendre que si nous voulons voir adopter les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, nous devrons adopter aujourd'hui également toutes les autres dispositions. Je tiens ce compromis pour inacceptable. Je dirai au ministre que c'est injuste et que nous pourrions très bien étudier séparément les dispositions concernant la conduite en état d'ébriété. Je sais que c'est le député qui, durant la dernière législature, faisait office de critique progressiste-conservateur en matière de justice qui a proposé ce compromis. Il aurait été acceptable tout au long de l'année. Mais nous approchons de la période de l'année où la conduite en état d'ébriété constitue un problème majeur. Cela, le ministre devrait le savoir, car les forces policières d'un bout à l'autre du Canada sont aux prises avec ce problème. Les procureurs généraux des provinces seraient considérablement aidés dans leur travail si le Parlement adoptait immédiatement les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété. Nous pourrions demander au comité d'étudier les autres dispositions, de recevoir des mémoires et de tenir des audiences.

Ainsi que je l'ai fait lorsque le ministre a comparu devant le comité au moment de l'examen des prévisions budgétaires, je tiens à lui donner l'assurance que nous ne retarderons pas l'adoption de ce projet de loi. C'est que nous aimerions bien le voir prendre force de loi, bien que certaines autres dispositions auraient besoin d'une étude plus approfondie. Le gouvernement ne gagnerait rien et ne ferait sûrement pas avancer les choses en faisant violence aux partis d'opposition en leur disant qu'ils doivent adopter toutes les dispositions du projet de loi s'ils veulent avoir celles qui visent la conduite en état d'ébriété. Par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire qui prendra vraisemblablement la parole ce matin, j'exhorte le ministre à accepter cette offre avant que les sénateurs ne quittent Ottawa pour le congé de Noël, de façon que les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété puissent entrer en vigueur sans tarder.

Dans l'ensemble, je dois dire que le ministre de la Justice (M. Crosbie) a mis bien du temps, selon moi, à présenter ce projet de loi omni-minibus. Au fur et à mesure que les jours, les semaines et les mois passaient, je me demandais si, dans ses premières tentatives d'amendement du Code pénal, le gouvernement conservateur n'allait pas tenter de régler certains problèmes dont il fut grandement question au cours de la campagne électorale, y compris peut-être ceux de la prostitution et de la pornographie. Ce sont là des problèmes auxquels les électeurs s'intéressaient énormément au cours de la campagne électorale. Je n'aurais même pas été particulièrement surpris s'il avait abordé également le problème de la peine de mort, problème qui avait passionné maints candidats conservateurs au cours de la campagne électorale.

• (1210)

J'ai donc été fort déçu, quand le gouvernement a présenté le projet de loi, de constater qu'il ne reprenait même pas intégralement celui dont la Chambre avait été saisie au cours de la dernière législature. J'avais espéré que le gouvernement jugerait prioritaire la réforme du droit pénal et qu'il le signifierait au moyen du projet de loi. Or, nous devons nous rendre à l'évidence: le Parlement et vraisemblablement aussi le gouvernement vont continuer de se plier à l'échéancier libéral en ce qui a trait au droit pénal. Même si ce projet de loi est diminué par rapport au projet de loi libéral, je puis dire avec une certaine fierté que notre échéancier continue d'ordonner les travaux du Parlement.

Le gouvernement actuel a mis de l'avant non pas toutes, mais quelques-unes seulement des très importantes réformes dont mon collègue Mark MacGuigan avait pris l'initiative l'année dernière, et c'est en quelque sorte une façon de lui rendre hommage, même s'il a présenté un projet de loi moins étoffé que l'ancien. Je tenais, d'entrée de jeu, à le signaler et à dire que nous souscrivons en général à l'échéancier libéral en matière de droit criminel que le gouvernement conservateur a choisi d'adopter.

J'ai dit que le projet de loi comportait de très graves lacunes. Le ministre lui-même en a signalé quelques-unes. Ainsi, je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas retenu les dispositions relatives à l'outrage au tribunal, car les députés de notre parti en ont beaucoup discuté dans le cadre de la violence faite aux femmes. Selon les compte rendu des médias, un certain nombre de femmes ont été incarcérées l'été dernier pour outrage au tribunal parce qu'une fois les accusations portées, elles refusaient de témoigner contre leurs maris qui les avaient battues. Je tiens cette question pour urgente. Je sais qu'elle n'est pas facile, mais réformer le droit pénal ne va pas toujours sans difficulté. L'ancien gouvernement s'était décidé et avait présenté des dispositions qui auraient amélioré la situation. Si seulement nous avions pu adopter ces dispositions, bien moins de femmes battues seraient incarcérées pour avoir refusé de témoigner contre leurs maris. Pourtant, le gouvernement actuel fait un pas en arrière et déclare qu'il ne fera rien et qu'il laissera les choses telles qu'elles sont tant qu'il n'aura pas pu discuter de ce problème et y réfléchir davantage.

Je mets les problèmes de pornographie dans la même catégorie. La Chambre en discute régulièrement à la période des questions. On dirait que la pornographie empire; la dégradation est de plus en plus prononcée. Au lieu d'aller de l'avant, le nouveau gouvernement a décidé d'attendre d'avoir eu d'autres entretiens et consultations avant d'agir.

J'englobe dans le même sac le sujet de la réforme de l'imposition de la peine. J'espérais trouver dans ce projet de loi une disposition prévoyant le resserrement de la loi sur la surveillance obligatoire comme celle que j'avais présentée peu avant les élections; les conservateurs avaient dit qu'ils appuyaient cette initiative. Tous les Canadiens savent, je crois, et cela jette le discrédit sur la justice criminelle, qu'il existe plusieurs criminels endurcis qui commettront pratiquement à coup sûr d'autres actes de violence, agressions et délits. Pourtant, à cause de certaines lacunes de la loi actuelle, ces criminels sont relâchés avant d'avoir purgé leur peine, et ils constituent une véritable bombe à retardement ou une menace pour les Canadiens. Ils font d'autres victimes.

Comme on avait trouvé que la loi comportait des lacunes, j'ai présenté un projet de loi proposant de les traiter avec plus de sévérité et d'imposer des règles plus strictes en ce qui concerne la surveillance obligatoire. Au lieu d'aller plus loin comme on pourrait le faire en songeant à ce qui se passe depuis

quelques mois, les conservateurs sont revenus en arrière, et ils ne proposent actuellement aucune réforme aux Canadiens.

Ils ont par ailleurs omis la prostitution, monsieur le Président. Compte tenu des déclarations qui ont été faites pendant la campagne électorale, je croyais que le gouvernement actuel avait une idée assez précise de ce qu'il voulait faire au sujet du racolage. J'ai exprimé publiquement mes opinions personnelles, et j'aurais été très heureux que l'on essaie de régler le problème du racolage en supprimant la notion d'insistance et de persistance et en insérant une disposition permettant de poursuivre la prostituée et le futur client. J'aurais souhaité que le gouvernement nous propose d'autres mesures à cet égard.

Il faut de toute urgence modifier la loi en ce qui concerne les bénéfices tirés de la criminalité. L'ancien projet de loi contenait une disposition qui aidait l'État à confisquer ce genre de profits. Le droit criminel contient des dispositions à cet égard, mais elles ne sont pas suffisantes. Des fortunes colossales se bâtissent en Amérique du Nord grâce à des activités illégales et grâce à de l'argent «blanchi». Je songe aux déclarations que le Commissaire de la GRC a faites dernièrement à propos des limites que le Code criminel impose à la police et aux tribunaux. Je sais que certaines dispositions prêtaient à controverse. On aurait très bien pu les améliorer en comité à la suite de la comparution d'organismes de défense des libertés civiques et des banques que les conséquences de ces mesures préoccupaient. Au lieu de faire cela et d'essayer de régler le problème des bénéfices tirés de la criminalité, le gouvernement a fait un grand pas en arrière, et il va attendre de trouver la solution parfaite. On ne demandera peut-être pas l'avis du public, ce que le gouvernement précédent aurait voulu faire en comité.

Je voudrais également que l'on fasse davantage pour les victimes dans cet ensemble de mesures, car il y avait plus pour elles dans les mesures qui avaient été proposées. Une des injustices les plus remarquables et les plus troublantes du système actuel, c'est qu'on n'insiste pas suffisamment sur les besoins de la victime d'un délit. Le gouvernement a fait un peu pour les victimes dans ce projet de loi, mais ce n'est pas très flatteur pour la justice criminelle de voir que les victimes souffrent autant à cause du système qu'elles ne font lorsqu'elles sont entre les mains de l'auteur du délit. Je tenais beaucoup à ce que l'on fasse davantage pour les victimes, et je suis heureux que le ministre ait déclaré qu'il y songeait et qu'il allait présenter d'autres dispositions à cet égard. S'il les avait insérées dans ce projet de loi et envoyées au comité, la loi aurait été améliorée et nous rendrions justice aux victimes plus vite qu'en présentant une série de mesures moins importante que celle qui a été présentée à la Chambre au moment des élections.

Je voudrais aborder maintenant un ou deux sujets importants concernant ce projet de loi. J'ai déjà parlé du moment choisi pour introduire les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété. Au sujet de la teneur du projet de loi, je voudrais souligner qu'à l'évidence la majorité des gens souhaitent que les automobilistes qui conduisent en état d'ébriété soient traités plus sévèrement. Les lacunes de la loi et le fait que les tribunaux n'imposent pas une certaine sentence minimum constituent un scandale public à bien des égards. Je suis heureux que le Parlement ait l'occasion de renseigner les tribunaux sur ce que pensent les Canadiens des automobilistes qui conduisent en état d'ivresse, même s'ils ne blessent personne et ne causent pas de dégâts matériels. Il importe de souligner que c'est un acte d'irresponsabilité sociale, et c'est justement l'objet du projet de loi.

Si le ministre n'accepte pas de faire adopter le projet de loi aujourd'hui et préfère l'envoyer au comité, ce dernier pourra se poser quelques questions intéressantes à ce sujet, même si nous ne souhaitons pas que l'adoption du projet de loi soit retardée pour cette raison.

• (1220)

Je voudrais simplement aborder un point dont le ministre a parlé; c'est le problème posé par l'obligation d'avoir un médecin pour faire la prise de sang. Diverses associations de médecins se demandent si des docteurs devraient être amenés à assurer des services qui ne contribuent pas directement à améliorer la santé de leur patient. Bien entendu, les prises de sang faites en vue de porter une accusation entrent dans cette catégorie. Si le projet de loi est renvoyé au comité, je veux être sûr que l'AMC ou une autre association médicale canadienne sera appelée à témoigner et à approuver ces dispositions du projet de loi, si nous voulons vraiment accorder à l'opinion des médecins autant d'importance que l'a dit le ministre.

Quant aux télémandats, je pense qu'ils sont vraiment urgents. Il reste quelques cas de mandats de main-forte devant les tribunaux. Quelques dizaines de cas n'ont pas encore été réglés. Il appartient aux tribunaux de se prononcer sur la validité des mandats de main-forte. Le gouvernement précédent avait ordonné à la GRC de rendre tous les mandats de main-forte, et aucun n'avait été utilisé au moment des dernières élections. L'absence de mandat de main-forte et le fait de ne pas obtenir un télémandat posent un grave problème aux autorités policières. En effet, la rapidité d'exécution est un élément important, car un trafiquant de drogue pourrait très bien s'en tirer après avoir commis un acte criminel si les policiers sont dans l'impossibilité de saisir les pièces à conviction parce qu'ils n'ont pas de télémandat ni de mandat de main-forte. J'espère que tous les députés de la Chambre admettront que nous avons besoin des télémandats, même s'il en découle certains problèmes. J'ose espérer que nous nous efforcerons de régler ces problèmes pour permettre à la police d'agir rapidement et de saisir la drogue en vue d'un procès.

Le fait que les télémandats soient une chose nouvelle ne doit pas les condamner. Comme je l'ai expliqué hier à ma conférence de presse, j'ai eu l'occasion de me rendre aux États-Unis et de voir comment marchait le système du télémandat dans la voiture de policiers qui allaient perquisitionner une maison. Il est évident que s'il avait fallu, comme on le fait d'habitude, chercher un juge ou un juge de paix, se présenter devant lui et prêter serment, les criminels auraient le temps de jeter dans les toilettes, de brûler ou de contaminer de la drogue valant des centaines de milliers de dollars, et la police perdrait son temps.

Nous avons par conséquent besoin des télémandats, mais le fait qu'ils soient nouveaux m'avait incité, dans le projet de loi présenté lors de la dernière législature, à faire en sorte que seuls les juges puissent émettre un télémandat, et non pas les juges de paix. Je remarque dans ce projet de loi qu'un juge peut charger certains juges de paix d'émettre un télémandat. Cette disposition me préoccupe. Je ne peux pas dire d'emblée qu'elle est inacceptable, mais je voudrais savoir pourquoi le gouvernement croit bon de donner à autant de gens le pouvoir

d'émettre un télémandat. Personnellement, je préférerais que cette fonction soit réservée à un petit nombre de gens et qu'on ne puisse pas, en cas de refus, chercher systématiquement un autre juge. Je pense que les Canadiens se préoccupent de leurs libertés civiles. Étant donné l'existence de la Charte canadienne des droits et libertés, je ne pense pas que nous voulions créer une nouvelle disposition à la légère, sans prendre le maximum de précautions. Je préviens le gouvernement que je voudrais qu'il explique clairement aux Canadiens pourquoi il est nécessaire de permettre à des juges de paix d'émettre des télémandats, même s'ils sont désignés.

J'espère qu'il sera possible de terminer ce débat à 13 heures ou peut-être un peu après 15 heures. Par conséquent, je ne m'étendrai pas. Je voudrais souligner en terminant une très grave omission dans les articles concernant la conduite en état d'ivresse. J'espère que le gouvernement acceptera, pendant l'étude du projet de loi, de rétablir l'article obligeant les automobilistes ayant conduit en état d'ivresse, particulièrement les récidivistes, à se faire soigner. Selon moi, il faut imposer un traitement.

Cela dit, je reconnais qu'un tel traitement pose des problèmes. Il est difficile d'imposer à quelqu'un un traitement qui ne saurait donner de résultats sans sa collaboration. Par ailleurs, je pense qu'il faut montrer la voie aux tribunaux pour indiquer qu'on s'efforce de régler le cas des récidivistes. Il y en a dans toutes les provinces. Pour ma part, je crois que le gouvernement hésite à retenir cette idée parce qu'elle n'est pas sans poser de problèmes. Quand nous avons fait cette proposition, nous savions très bien qu'il y avait des problèmes, mais j'espérais que nous aurions l'occasion de l'améliorer. Nous ne devons pas oublier que la conduite en état d'ivresse est un mal de notre société. Toute mesure raisonnable permettant de circonscrire le mal devrait être adoptée, et elle bénéficiera de l'appui de la population. Je regrette énormément que le gouvernement ait abandonné cette proposition. Si le projet de loi n'est pas adopté aujourd'hui, j'espère que le gouvernement rétablira les dispositions concernant le traitement des automobilistes ayant conduit en état d'ivresse pour que le projet de loi serve à résoudre leurs problèmes et non pas seulement à les punir.

J'ajoute en terminant que je suis heureux de constater que la réforme du Code criminel est une priorité du gouvernement. Je me réjouis du fait que le programme politique des libéraux en matière de droit pénal reste le principe qui guide le nouveau Parlement. Vous pouvez compter sur ma collaboration pour faire en sorte que toutes les dispositions importantes de ce projet de loi soient étudiées dans les plus brefs délais.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre parole aujourd'hui au nom du Nouveau parti démocratique. C'est un projet de loi très important que nous étudions, comme tous les députés en conviennent, j'en suis certain. On a parlé de prostitution, de racolage, de pornographie et de quoi encore, mais, à bien y penser, la conduite en état d'ébriété nous touche plus directement, car nous risquons tous d'être victimes d'un conducteur dont les facultés sont affaiblies. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) a dit tout à l'heure que les conducteurs ivres sont responsables de 2,500 pertes de vie par année. Je soupçonne que la plupart des députés ont eu connaissance de morts ou de lésions corporelles causées par des conducteurs en état d'ébriété, que les victimes aient été des amis, des parents ou des jeunes dans la fleur de l'âge. Nous savons tous que ces choses-là arrivent et certains députés connaissent des victimes.

Je m'intéresse beaucoup à cette question parce que, dans mon premier emploi à titre de procureur adjoint de la ville de Vancouver, j'ai poursuivi à peu près cinq conducteurs ivres par jour pendant environ un an et demi. Comme les avocats le font souvent, j'ai ensuite changé de côté et j'ai passé autant de temps à défendre beaucoup de conducteurs en état d'ébriété. C'est donc un domaine que je connais un peu.

J'ai aussi eu le privilège de siéger à la commission provinciale de l'alcool et de la drogue pendant deux ans. Plus tard, j'aimerais faire quelques observations sur un de nos programmes qui, à mon avis, avait trait au problème majeur dont il n'est même pas question dans ce projet de loi. Je veux parler de la solution du problème des conducteurs alcooliques.

• (1230)

Notre parti aimerait que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui en principe, afin qu'il soit renvoyé au comité où il pourra être étudié rapidement, de sorte que ces dispositions, surtout celles qui concernent la conduite en état d'ébriété, puissent revenir à la Chambre le plus tôt possible. Le ministre de la Justice a dit qu'il n'était pas nécessaire de diviser le projet de loi aujourd'hui, parce que le Parlement avait déjà manifesté son intention de s'attaquer aux conducteurs en état d'ivresse. Je reconnais que nous avons en effet manifesté cette intention.

Si j'ai bien compris, le ministre a laissé entendre que le projet de loi pourrait être divisé au comité. Je trouve intéressant qu'on dise que le comité serait mieux à même de l'étudier.

Le député de York-Centre (M. Kaplan) a parlé honnêtement de cette mesure. Je conviens avec lui que c'est toute l'année, et pas seulement à Noël, que des chauffeurs conduisent en état d'ébriété. Noël n'a rien de particulier, sauf que c'est un moment de l'année où il y a davantage de festivités.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas présenté le projet de loi plus tôt, car je crois qu'il serait presque impossible de le diviser maintenant. Notre critique de la justice, le député de Burnaby (M. Robinson), a averti le gouvernement au comité, le 4 décembre, qu'il devait essayer de présenter le projet de loi plus tôt s'il voulait que nous ayons le temps de l'étudier. En fait, le député de York-Centre (M. Kaplan) a déclaré au comité, le 4 décembre, comme en témoigne la page 3:30:

> Je ne tiens pas mordicus aux dispositions du projet de loi C-19, mais je pense que si vous avez mis si longtemps à déposer votre propre projet de loi, il est injuste de nous presser de l'étudier pour donner à la population une nouvelle mesure législative avant le nouvel an. J'espère que vous parviendrez à respecter votre délai du 15 décembre et même à faire adopter le projet de loi avant, si possible. Sinon, vous devriez au moins faire une déclaration provisoire de sorte que l'opposition et les divers groupes du pays qui s'intéressent à la question puissent au moins commencer à en étudier le contenu. Si la Chambre ne se voit accorder que quelques heures pour adopter le projet de loi, ou encore si on nous reproche de ne pas le faire, nous aurons alors au moins un peu de temps pour y réfléchir.

Il a également demandé qu'on nous présente ce projet de loi sans nous mettre le couteau sur la gorge. En fait, il a dit que les dispositions concernant le prélèvement d'échantillons sanguins avait particulièrement besoin d'être étudiées plus à fond. Il a dit que nous ne devrions pas l'adopter en vitesse afin d'avoir le temps d'entendre l'Association médicale canadienne au comité, sauf erreur. C'est là une proposition valable qui nous donnerait une bonne raison de renvoyer la mesure au comité.

Au cours de la dernière session, de concert avec d'autres députés, j'avais permis qu'un certain projet de loi soit adopté à la hâte à la dernière minute. Il s'agissait d'un amendement concernant les femmes indiennes. Ce projet de loi a été envoyé au Sénat à toute vapeur. Ce fut embarrassant pour le Parlement, car un sénateur ayant refusé son accord, le projet de loi est resté en plan au *Feuilleton*. Un jour ou l'autre, on finira par devoir adopter cette mesure, mais nous ne sommes manifestement pas prêts à le faire maintenant. Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que des législateurs comme nous adoptent une mesure législative à toute vapeur, pour le principe ou par avantage politique. S'il vaut la peine d'adopter cette mesure, il vaut également la peine de nous y prendre de la bonne façon.

Je voudrais signaler certaines dispositions du projet de loi que le comité devrait examiner de près. Je le répète, la population souhaite manifestement que nous nous montrions plus sévères à l'endroit des conducteurs en état d'ébriété et des conducteurs ivres. Avec ce projet de loi, nous lui montrons que nous avons reçu son message. Mais je voudrais demander au secrétaire parlementaire si des peines plus lourdes vont réellement résoudre le problème. Le ministre de la Justice a dit que non durant son exposé. Il a dit en fait que ces peines auraient un effet à court terme parce que les gens vont penser qu'ils pourraient ne pas se faire prendre. Ils vont savoir que les lois sont plus sévères, mais cette crainte finira par se dissiper à long terme.

J'ai eu la chance de jeter un coup d'œil sur une étude réalisée par H. Lawrence Ross, de l'Université d'État de Buffalo, et publiée sous le titre «Deterring the Drinking Driver». Je vais me reporter à cette étude car elle aborde les sujets dont a parlé le ministre de la Justice. Voici ce qu'on peut lire à la page 111:

> Les mesures axées sur la dissuasion sont cependant discutables à long terme. On n'a pas réussi à démontrer scientifiquement dans aucun cas que ces mesures donnaient des résultats à long terme dans les conditions observées dans quelque État que ce soit. Cela ne signifie pas que ces mesures ne permettent aucun espoir, mais plutôt que leur succès—s'il est réalisable—nécessitera probablement quelque chose d'autre que ce qui s'est déjà fait dans le passé. D'après les données accumulées, il ne suffira pas d'importer d'autres éléments de la politique scandinave dans d'autres États en escomptant que la Norvège et la Suède possèdent la solution. De plus, l'expérience a fortement discrédité jusqu'à présent la mesure consistant à aggraver tout simplement les peines sanctionnant l'ivresse au volant. Les mesures qui laissent entrevoir le plus d'espoir en matière de dissuasion consisteraient à multiplier les moyens réels d'arrêter et de condamner les automobilistes conduisant en étant d'ébriété.

Le ministre de la Justice a reconnu dans son discours que ce n'est pas l'aggravation des peines qui va régler le problème à long terme. Le projet de loi aggrave les peines. Le ministre a dit qu'il prônerait des sentences d'emprisonnement, citant l'exemple du président d'une banque suisse. Nous savons qu'en Scandinavie, en Norvège et en Suède, les peines sont plus sévères pour le premier délit. Et j'estime que dans quelques années, nous reviendrons pour adopter une loi de ce genre. Nous voudrons probablement mettre en prison le conducteur en état d'ivresse. Ce que je dis, c'est que ce n'est quand même pas cela qui va régler le problème. L'aggravation des peines va peut-être le régler en partie, mais elle ne fera pas tout.

Le Canadien moyen connaît très bien nos cours provinciales ou nos juridictions subalternes. Quand on examine un rôle, on voit qu'il y a habituellement deux ou trois causes d'ivresse au volant par jour et par juge. Ces causes prennent beaucoup de temps aux tribunaux. C'est à ce niveau-là que la plupart des Canadiens ont habituellement des ennuis. J'ai constaté dans ma pratique que dans l'ivresse au volant il y a beaucoup de récidives.

On l'a vu également aux statistiques que le ministre nous a données aujourd'hui. J'ai constaté dans ma pratique que ce sont souvent des condamnés à répétition qui s'adonnent à l'alcool. Il est plutôt rare que celui qui a trop bu à une réception se fasse prendre et accuser d'ivresse au volant. Ce sont généralement ceux qui s'adonnent à l'alcool qui se font prendre, et c'est un symptôme de problèmes plus profonds. L'avocat qui défend un accusé d'ivresse au volant constate souvent qu'il lui était déjà arrivé d'être stoppé par un agent, qui l'avait ensuite laissé filer n'étant pas trop sûr de son état. En Colombie-Britannique, autrefois, le permis de conduire pouvait être suspendu séance tenante. Cependant, les intéressés finissaient par être accusés de conduite en état d'ébriété.

• (1240)

Il s'agit vraiment d'un problème d'alcoolisme, d'une question de traitement. Ce que nous avons tenté de faire à la Commission de l'alcool et des drogues de la Colombie-Britannique ... J'ai un peu de mal à m'exprimer. Les députés pourraient peut-être aller parler dans le corridor. Je suis désolé, monsieur le Président, mais cela me distrait un peu. Nous avons établi des comités de citoyens de la localité. A Nanaïmo, en Colombie-Britannique, des groupes bénévoles offraient des programmes d'information aux automobilistes déjà condamnés, dans le cadre desquels ils devaient s'entretenir avec le coroner de même qu'avec un médecin, des policiers et des infirmières de l'endroit. Cela a eu un certain effet de choc. Ils devaient ensuite s'entretenir avec des spécialistes de l'emploi et autres personnes du genre. Il ne s'agissait pas de professionnels de grande classe, mais bien de gens de l'endroit. Cela ne coûtait pas très cher, parce que le tout reposait surtout sur le bénévolat. Nous avons fourni des films, des accessoires et autres choses du genre. Cela a coûté très peu cher au gouvernement. Nous avons commencé à obtenir de bons résultats en ce sens que nous empêchions qu'il y ait récidive. Petit à petit, on s'est rendu compte que le problème de la conduite en état d'ébriété doit préoccuper tout le monde.

J'ai quelque chose à dire aux Canadiens. Il ne convient sans doute pas de critiquer ses électeurs, mais les Canadiens sont hypocrites à ce sujet. Chacun voudrait que cesse la conduite en état d'ébriété. Nous voulons des amendes plus sévères, du moins le disons-nous. Par contre, nous ne sommes pas disposés à reconnaître que nous sommes une société de buveurs. Ce n'est pas que je souhaite la prohibition, loin de là, mais nous allons devoir modifier fondamentalement nos attitudes. C'est déjà commencé. On le constate lors d'une partie. Dans un couple, l'un des deux décide de ne pas boire afin de pouvoir conduire la voiture au retour. Il semble que cela se fasse couramment en Scandinavie.

Mais c'est l'attitude de gens responsables. Toutefois, le problème vient de certains jeunes, moins responsables, et aussi des alcooliques. Il y a également ceux qui sont incapables de bien juger. Certains diront que si vous conduisez en état d'ivresse vous pouvez vous faire prendre; vous risquez alors la prison ou cela pourrait coûter cher. Nous en sommes tous très conscients maintenant, mais quand on a les facultés affaiblies après six ou sept verres, on peut penser différemment. Il nous appartient donc de juger si nous sommes en état de conduire. Je le répète,

les Canadiens sont un peu hypocrites. Même en sachant que 2,500 personnes meurent chaque année à cause de l'ivresse au volant, nous continuons à conduire après avoir bu et nous facilitons même cette situation.

Je voudrais traiter de certaines autres parties du projet de loi. Le ministre annonce des changements aux deux infractions. J'ai constaté dans l'exercice du droit que cela posait de réelles difficultés. Il arrivait qu'une première infraction où l'alcoolémie était de .08 était suivie d'une autre. Petit à petit, on a combiné ces infractions. Il y avait marchandage pour retenir l'infraction la moins grave et éviter une condamnation. Les premières récidives posent des problèmes. Toute la question pose d'énormes difficultés d'ordre technique. Je le sais parce que j'évitais la condamnation à mes clients en m'appuyant sur les subtilités de la loi. Il est important que le comité se penche sur ces subtilités.

Il ne faut pas adopter le projet de loi à toute vapeur. Le comité doit entendre l'Association du barreau, des avocats de la Couronne et de la défense. Il faut que le comité entende parler des difficultés qui surgissent sur les questions de détail. Toute imprécision serait repérée par quelque jeune et brillant avocat de la défense. Il pourrait arriver qu'une cause soit rejetée à cause de cela, et toutes les autres causes semblables resteraient en suspens jusqu'à ce que la Cour suprême se prononce sur la première. Maintenant que je suis législateur au lieu de m'occuper de l'application concrète des lois, je comprends que, pour rendre cette mesure efficace, nous devons lui donner une forme irréprochable.

Je veux parler de la question des mandats obtenus par téléphone. De toute évidence, les mandats de main-forte devaient disparaître. Ils auraient dû être abolis il y a longtemps car c'était un usage abusif de la justice. Je déplore la décision de la cour d'appel de la Colombie-Britannique. Selon moi, la décision rendue par la cour d'appel de l'Ontario était la bonne. Cela n'a cependant plus d'importance parce que, si j'ai bien compris le projet de loi, il n'y aura plus de brefs de main-forte. Nous ne devrions cependant pas les remplacer par un nouveau mécanisme qui fera aussi obstacle à l'administration de la justice.

Le ministre dit qu'on se sert des télémandats ailleurs. Je le sais. Je pense cependant que, comme l'avait déjà dit le député de Burnaby et comme le député de York-Centre l'a dit aujourd'hui encore, nous devrions restreindre leur utilisation et nous assurer que les forces de l'ordre n'essaieront pas de se renseigner un peu partout pour trouver un magistrat qui accepte plus facilement que les autres d'accorder des mandats. Nous devrions entendre l'avis de l'Association de libertés civiles. Si j'ai bien compris le ministre de la Justice, il a dit que les groupes des libertés civiles appuyaient les télémandats. Je vois que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer) est à la Chambre. Je voudrais que le gouvernement confirme que ces groupes sont d'accord avec ce principe. Nos libertés civiles sont précieuses au Canada. Je conviens avec le ministre de la Justice qu'il faut cependant maintenir un juste équilibre des choses. Je reconnais que même le tribunal américain Warren, qui était très libéral, avait tendance à donner gain de cause à l'État dans les jugements relatifs aux prises de sang pour les personnes conduisant en état d'ébriété pour s'attaquer au problème de la conduite en état d'ébriété, et ce aux dépens des droits de la personne. Dans d'autres cas, les tribunaux ont insisté davantage sur les droits de la personne. Je reconnais que, dans ce domaine, la balance doit peut-être pencher du côté de l'État. Nous devons examiner ces questions au comité et je compte le faire.

La piraterie des systèmes informatiques est une question d'actualité sur laquelle nous devons nous pencher. Le comité devrait s'en occuper. Le projet de loi porte aussi sur de nouveaux genres de crimes, comme le terrorisme, la prise d'otages, et ainsi de suite. Malheureusement, nous devons nous occuper de ce genre de crimes à cause du monde moderne où nous vivons. Ces questions doivent être visées par le Code criminel.

Comme l'a dit le ministre de la Justice, certaines des dispositions du projet de loi visent à éliminer le retard dans les procès et à moderniser la procédure. Je parle en mon nom personnel. Je ne pense pas, monsieur le Président, que ces dispositions changent beaucoup de choses et accélèrent le processus d'une façon spectaculaire. On peut bien prévoir dans la loi toutes sortes de conférences avant le procès, etc. Si je me fie à mon expérience passée, les tribunaux sont plutôt lents. Il y a trop de délais. Comme ce ne sont pas des entreprises commerciales, les tribunaux fonctionnent différemment et sont donc sujets à des délais. Nous admettons tous que justice retardée équivaut à justice refusée. Les tribunaux doivent être confiés à des gens compétents. Nous avons besoin de juges compétents et sans entrer dans les détails je vous dirai, monsieur le Président, que la qualité des juges varie énormément. Nous avons besoin de juges et de procureurs compétents à la fois pour la poursuite et la défense. Nous avons besoin d'avocats expérimentés. On accélérerait tout autant les choses en employant des personnes compétentes qu'en instituant des conférences, ainsi qu'on veut le faire.

J'ai signalé les lacunes techniques du projet de loi. Nous voudrons obtenir l'avis du Barreau canadien, des procureurs de la Couronne et des représentants des libertés civiles. Nous avons peut-être un autre message à transmettre aux Canadiens, leur dire que c'est une chose grave de conduire une voiture alors qu'on a les facultés affaiblies.

• (1230)

Je voudrais aussi parler du prélèvement d'échantillons sanguins. Encore une fois je parle en mon nom personnel. Je crois que cela s'impose depuis longtemps. Je me souviens de cas qui me paraissent injustes. Des personnes sont sorties indemnes d'accidents dont elles avaient été responsables alors qu'elles conduisaient en état d'ébriété. Cependant, les preuves ne manquaient pas pour les accuser d'avoir conduit pendant que leurs capacités étaient affaiblies. Néanmoins, si elles sont blessées à la tête ou ailleurs, les choses se compliquent. Il est difficile de leur demander de se soumettre à l'alcootest et la tâche de la police est d'autant plus compliquée. Par la suite, il est facile à la défense d'arguer que ces personnes étaient blessées. Toute personne parfaitement sobre peut se faire mal à la tête, chanceler, tituber, avoir l'air étrange, etc. Les échantillons sanguins donnent à la poursuite un avantage certain. C'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps.

Cependant, je me pose quand même certaines questions au sujet des échantillons sanguins. Il faut examiner la chose avec grand soin parce qu'elle constitue une intrusion dans les libertés civiles; en somme c'est une forme d'agression. J'ai remarqué qu'en présentant le projet de loi, le ministre a signalé que

l'accusé pourra obtenir un échantillon de son propre sang. Dans la loi précédente sur la conduite en état d'ébriété, l'accusé était censé obtenir un échantillon de son haleine. Je n'ai jamais entendu parler d'une personne qui ait obtenu un tel échantillon. En réalité, cette disposition n'a jamais été proclamée, je pense.

M. Speyer: En effet.

M. Waddell: Est-ce que ce sera la même chose cette fois-ci? Ce n'est pas une façon d'appliquer le droit à mon avis. Décidons une fois pour toutes si nous donnerons un échantillon d'haleine ou de sang aux accusés. Avons-nous le matériel voulu? Cela peut-il se faire? Si nous ne devons pas le faire, il est inutile de prévoir cette disposition dans la loi.

M. Speyer: Je suis d'accord avec vous.

M. Waddell: Je veux attirer l'attention du comité sur cette question.

Le député de York-Centre a parlé de la prostitution et de la pornographie ainsi que de l'aide aux victimes. Sauf erreur, le gouvernement va régler ces diverses questions dans d'autres mesures dont il saisira la Chambre des communes au début de l'année prochaine. Le député de York-Centre a parlé des victimes en disant, je pense, que les compensations prévues étaient plus importantes dans la loi précédente. C'est regrettable, à mon sens, parce que je suis convaincu que notre droit pénal devrait mettre davantage l'accent sur les victimes du crime, sur les façons de les aider et de leur donner quelques droits à cet égard. J'espère que le comité examinera les déclarations faites par le passé à ce sujet par les députés de York-Centre et de Burnaby.

Je crois avoir dit tout ce que j'avais à dire au sujet du projet de loi. En résumé, c'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps, et surtout les dispositions relatives à la conduite avec capacités affaiblies. De plus en plus de Canadiens s'entendent à dire, semble-t-il, que l'on doit punir sévèrement les personnes qui conduisent sans être en pleine possession de leurs moyens! Elles n'en comprennent peut-être pas les conséquences. Toutefois, elles ne sont pas les seules en cause, nous aussi nous le sommes. Nous sommes tous responsables. Nous devrions peut-être être un peu moins hypocrites. Nous serons tous touchés par ce problème; nous devrons adapter notre comportement en conséquence, ce qui ne sera pas toujours facile.

Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice a admis que le fait de dissuader les gens de conduire en état d'ébriété en imposant des sanctions plus sévères n'est pas la seule solution au problème. C'est peut-être une solution à court terme, mais certainement pas à long terme. Personne ne détient la solution à long terme. Je ne prétends pas la connaître. La solution réside peut-être dans l'application de mesures coercitives, ou alors dans un traitement, dans la sensibilisation ou la compréhension. Je crois que la dernière solution est probablement la meilleure. La prochaine génération, avec sa conception propre de la vie à la fin des années 80 et au début des années 90, voudra mener une vie meilleure et plus saine. Cela signifie qu'elle restreindra la consommation de drogues et de spiritueux, se rendant compte qu'on peut s'amuser sans s'enivrer, ni se droguer ni tenter de modifier son état normal. Si la prochaine génération offre certains espoirs, celui-là est le plus réjouissant. A la longue, on pourra ainsi régler ce terrible problème qui entraîne la mort de 2,500 personnes par année, dont nombre de jeunes, imputable à des conducteurs en état d'ébriété.

Je félicite le gouvernement et le gouvernement actuel d'avoir mûrement réfléchi à ce projet de loi. Pour notre part, nous sommes disposés à l'adopter aujourd'hui. Je suis le dernier porte-parole de mon parti. Nous voudrions que le projet soit renvoyé immédiatement au comité et qu'il revienne aussitôt que possible à la Chambre pour être adopté au début de la nouvelle année.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a expliqué le contenu du projet de loi. J'ai beaucoup apprécié les remarques du critique de l'opposition officielle, mais j'ai surtout aimé celles du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Elles témoignaient de leurs inquiétudes personnelles. Je vais en mentionner un certain nombre également, dont certaines sont tout à fait personnelles, et dire pourquoi j'appuie ce projet de loi. Je n'ai absolument pas l'intention de répéter ce qu'a dit le ministre de la Justice, mais je voudrais analyser le projet et parler du passé et de l'avenir du droit criminel.

En 1953, le Code criminel prévoyait pour le vol de voitures une peine de prison de un an. Le même Code criminel disait qu'une personne qui vole le bureau de poste devait être emprisonnée six mois. Ce que je veux faire ressortir, c'est que l'on accordait alors une importance considérable au droit à la propriété. On ne parlait pas de la conduite en état d'ébriété ni de protection ou de sécurité personnelles. C'était la façon de penser des années 50, des années 40 et, en fait, de tout le XIX^{e} siècle.

Les temps changent. Les procureurs de la Couronne, pour que les jeunes ne soient pas jetés en prison pour avoir pris une voiture pendant quelque temps, ont utilisé le délit moins important de possession. Parfois, lorsqu'on volait du courrier, on pouvait être inculpé de vol simple, plutôt que de vol de courrier.

Dans les années 60, je suis devenu procureur et, monsieur le Président, je vous parle en tant que spécialiste ayant une excellente réputation dans la pratique du droit criminel. En 1967, avant qu'existe l'alcootest obligatoire, si une personne n'accusait pas 1.5 ou plus on n'intentait pas de poursuites. Il y a moins de 15 ans de cela, mais c'était la règle. A moins qu'une personne ne refuse la prise d'échantillons, ait des symptomes physiques d'ébriété très évidents ou dans d'autres circonstances particulières, il n'y avait pas de poursuites, car nous ne pensions pas que la personne était privée de ses capacités. Dieu merci, il y a eu une évolution dans notre façon de penser.

Ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que, lorsque j'étais jeune procureur, une personne qui ne faisait que prendre une bouffée de marijuana devait être emprisonnée pendant six mois. C'était obligatoire. Tout le monde a apprécié les commentaires du commissaire de la GRC—un grand homme et un grand Canadien—lorsqu'il a dit qu'il estimait les peines trop sévères, ce qui faisait que les tribunaux ne les imposaient pas et que, en fait, les forces de police n'appliquaient pas les lois.

Puis-je faire remarquer qu'il est 13 heures?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PENSIONS

L'ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le parti libéral s'est toujours fait le champion de l'universalité des programmes sociaux et ne cesse de s'insurger contre le programme désordonné et quasi occulte du gouvernement conservateur. Le sort des pensionnés revêt un intérêt tout particulier. Il convient donc, je crois, non seulement de rappeler les efforts déployés par des députés de ce côté-ci de la Chambre en vue de protéger ce que nous avons contribué à établir, mais aussi de prier le gouvernement d'améliorer le système des pensions de retraite en abaissant l'âge légal de la retraite de 65 à 60 ans.

J'ai vu, dans ma propre circonscription, des gens de 60 ans et plus, surtout ceux employés à des durs travaux de construction, se traîner littéralement au travail. Ils continuent à travailler parce qu'il leur faut bien manger. Toutefois, ils prendraient volontiers un repos bien mérité à 60 ans pour passer les années qui leur restent à vivre dans un certain confort et dans la possession de tous leurs moyens. Cela contribuerait aussi à ouvrir des postes à de nombreux jeunes travailleurs.

C'est un gouvernement libéral qui a abaissé l'âge de la retraite de 70 à 65 ans. C'est le parti libéral qui mène aujourd'hui la lutte pour conserver un régime de retraite équitable. Je recommande d'abaisser l'âge légal de la retraite à 60 ans, pour que le régime de retraite soit encore plus progressiste et juste pour tous les Canadiens.

* * *

LA JUSTICE SOCIALE

LES RÉALISATIONS DES GOUVERNEMENTS PROGRESSISTES CONSERVATEURS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur s'est engagé à améliorer le régime d'assurances sociales en présentant dans le discours du trône des mesures tendant à augmenter les pensions versées aux veuves et aux anciens combattants. Il n'y avait là rien de nouveau. Depuis plus d'un quart de siècle, les gouvernements conservateurs du Canada se préoccupent tout autant de la justice sociale universelle pour l'ensemble des Canadiens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur race, leur religion ou la région où ils habitent.

Si les libéraux ont été défaits en 1957, c'est notamment à cause de la mesquinerie dont le gouvernement Saint-Laurent avait fait preuve à l'endroit des vieillards pensionnés. Peu après son arrivée au pouvoir, le gouvernement Diefenbaker avait tenu sa promesse d'augmenter sensiblement les pensions de vieillesse, ce qui a permis à ce gouvernement de remporter la victoire en 1958. Le gouvernement Diefenbaker a mis sur pied le premier régime fédéral d'assurance-hospitalisation au Canada et a ainsi lancé les programmes d'assurance-maladie financés par le Trésor public; ces programmes sont à présent administrés par sept gouvernements progressistes conservateurs provinciaux.

C'est un gouvernement conservateur qui a présenté la Déclaration canadienne des droits garantissant la justice sociale et des droits civiques à tous les Canadiens.

La Loi sur la formation technique et professionnelle a permis d'offrir à tous les Canadiens la possibilité de s'instruire, où qu'ils habitent, notamment dans les régions qui ne bénéficient pas de subventions suffisantes.

Pendant plus d'un quart de siècle, les gouvernements progressistes conservateurs ont, grâce à leurs programmes, entrepris d'assurer la justice sociale à tous les Canadiens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur religion ou la région où ils habitent.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE MANDAT D'ARRÊT CONTRE LE Dr MORGENTALER

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Hier, monsieur le Président, la police du Toronto métropolitain a émis un mandat d'arrêt contre le Dr Henry Morgentaler qui est accusé d'avoir conspiré pour fournir un avortement. Je prends la parole pour exprimer mon indignation, que partagent bien des membres de mon parti et de nombreux Canadiens de toutes les régions du Canada, de ce que le Dr Morgentaler fasse l'objet d'une nouvelle accusation, même si quatre jurys l'ont déjà acquitté depuis une décennie de maintes accusations analogues, et même si les médecins qui fournissent des avortements dans la province de Québec en enfreignant la même loi fédérale n'ont jamais fait l'objet d'accusations au criminel depuis 1976.

Mon parti prie donc le gouvernement d'abroger l'article 251 du Code criminel, de façon que les femmes puissent avoir accès à toute la gamme des traitements médicaux visant à les aider à avoir des enfants ou, le cas échéant, à ne pas en avoir.

Quatre jurys ont déjà fait savoir clairement au Parlement qu'ils refusaient de condamner qui que ce soit en vertu de la loi actuelle. Ils lui ont fait savoir également que la loi est inapplicable, et chacun sait que toute loi inapplicable tourne la loi en ridicule et doit être modifiée. Dans la majorité des pays qui ont adopté le droit coutumier, la Couronne n'est pas autorisée à en appeler de la décision d'un jury. Lorsqu'il a annoncé sa décision d'en appeler, le procureur général de l'Ontario a déclaré qu'il ne serait manifestement pas dans l'intérêt public d'intenter une nouvelle action avant que le sens de la loi ne soit précisé.

J'exhorte donc le ministre fédéral de la Justice (M. Crosbie) à accélérer le processus d'examen de la loi. Le gouvernement devrait saisir immédiatement la Cour suprême du Canada du compte rendu du procès que le Dr Morgentaler a subi à Toronto et l'inviter à l'examiner du point de vue constitutionnel, de façon qu'elle puisse se prononcer sur cette question sociale très importante. C'est affaire de justice et d'équité.

M. le Président: Je signale au député qu'il a épuisé son temps de parole.

Article 21 du Règlement

LE PARLEMENT

LES ATTENTES DES CANADIENS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les Canadiens se rendent compte qu'il faut tous s'y mettre et essayer de résoudre les problèmes du pays en tablant sur ses points forts et sur ses possibilités. Ils ne veulent pas que le Parlement soit paralysé. Ils ne veulent pas que l'obstruction s'éternise. Ils ne veulent pas que l'on se trouve dans une impasse. Ils veulent que le gouvernement et la Chambre fassent preuve de maturité.

Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est l'avis de tous les Canadiens; il faut les consulter pour permettre au ministre des Finances (M. Wilson) de présenter un budget mûrement réfléchi qui tienne compte des besoins de tous les Canadiens. Les Canadiens sont parfaitement en droit de s'attendre à ce que le gouvernement fasse preuve de franchise, de maturité et d'initiative. Allons-y!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

APPUI AU PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, c'est avec fierté que j'affirme que l'universalité est la pierre angulaire de l'héritage libéral au Canada. Les riches et les pauvres financent par leurs impôts les programmes sociaux. Ainsi, ils ont tout autant droit les uns que les autres à ces programmes. Du président de banque au chauffeur d'autobus, tout le monde est égal en vertu de ces programmes; du moins, c'était le cas lorsque notre parti était au pouvoir.

Si les conservateurs veulent réformer le régime fiscal en faisant payer aux riches leur juste part d'impôt, nous n'avons rien contre et nous les appuierons. Cependant, lorsqu'ils touchent à l'universalité, ils s'attaquent aux œuvres vives du parti libéral. Nous ne l'accepterons pas et nous combattrons les conservateurs de toutes nos forces.

Les inepties que le premier ministre (M. Mulroney) a débitées au sujet de l'universalité nous amènent à croire l'une des deux choses suivantes. Les conservateurs sont soit irrémédiablement et impardonnablement naïfs et perdus, soit carrément malhonnêtes envers les Canadiens. Dans les deux cas, cela n'augure rien de bon pour les Canadiens. Les personnes âgées ont prévu leur retraite en fonction de la pension de vieillesse. Les jeunes couples planifient leur famille en comptant, quant à eux, recevoir des allocations familiales. Je tiens à dire aux personnes âgées et aux familles canadiennes que le parti libéral défendra et protégera leurs pensions et leurs allocations familiales avec toute la vigueur voulue. Nous sommes peut-être petits en nombre, mais nous sommes grands et forts . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE MODE DE FINANCEMENT UTILISÉ PAR L'ANCIEN GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les avantages sociaux sont liés à la productivité d'un pays. Plus la productivité est élevée, plus les avantages sociaux sont grands. Pendant les années passées à la tête du pays, les libéraux n'ont maintenu les avantages sociaux qu'au prix de nombreux emprunts, en portant la dette nationale à quelque 200 milliards de dollars. Si les libéraux avaient continué dans cette voie, ils auraient finalement été coincés et auraient dû réduire ou éliminer les avantages sociaux.

Les Canadiens ont élu les conservateurs en septembre parce qu'ils se rendaient compte de ce qui se passait. Le nouveau gouvernement a hérité d'une dette considérable et de coffres vides. Mais voilà maintenant que les libéraux, qui se sont permis de folles dépenses en empruntant, mettent des bâtons dans les roues au gouvernement élu qui est décidé à accroître la productivité de notre pays pour que nous puissions verser davantage d'argent aux personnes les plus nécessiteuses, ce qui déplaît à la fois aux libéraux et aux députés du NPD.

L'avocat de Bay Street refuse qu'on aille chercher un seul cent dans la poche de ses amis qui gagnent bien plus de $100,000 par année. Comme jadis une reine habituée au luxe, il dit en réalité: «Que les pauvres mangent du gâteau.» Les députés du NPD, toujours très gentils avec leurs complices libéraux, poussent à la roue. Les Canadiens avaient prévu ce genre d'obstruction et nous ont donné une majorité imposante justement pour que les libéraux et le NPD ne puissent pas empêcher l'adoption des mesures législatives dont le pays a besoin.

Quoi qu'en disent les libéraux et le NPD, les programmes du gouvernement conservateur répondent aux vœux de la population. Lançons-nous à l'attaque pour que le Canada et ses citoyens, notamment les personnes âgées, les infirmes et les aveugles, connaissent une nouvelle ère de prospérité dans un nouveau Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD—LA VISITE DE Mgr TUTU

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Cette semaine, monsieur le Président, le Canada a l'honneur d'accueillir Mgr Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la paix. Ce matin, au cours d'une entrevue avec un groupe de parlementaires, Mgr Tutu a dit qu'il lui serait interdit de s'entretenir avec un groupe de parlementaires de son propre pays, l'Afrique du Sud.

A cause de sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud ne reconnaît même pas Mgr Tutu comme citoyen. Aux termes de leur nouvelle constitution, 75 p. 100 des Africains du Sud n'ont pas le droit de participer activement aux affaires nationales. Voici la seule phrase où il est question des Noirs:

• (1410)

Toute question relative aux Noirs sera réglée par décret présidentiel.

Mgr Tutu a dit que la politique d'apartheid est appelée à disparaître, soit à la suite de négociations, soit par la violence, mais elle va disparaître.

Le Canada devrait exercer des pressions économiques, afin de provoquer des négociations qui pourraient déboucher sur une solution pacifique. Mgr Tutu lui-même ne peut pas réclamer des représailles économiques, car ce serait une infraction passible d'une sentence minimale de cinq ans. Toutefois, si les Canadiens ne veulent pas être complices de l'injustice et de l'inhumanité de l'apartheid, et si nous voulons épargner à

Article 21 du Règlement

l'Afrique du Sud une révolte sanglante, nous devrions avoir recours à toutes les formes possibles de pressions économiques, y compris des sanctions.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS AUXQUELLES LES PERSONNES ÂGÉES ONT DROIT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, chacun d'entre nous est responsable des personnes âgées dans sa circonscription. Nous, les ministériels, savons—et les députés des partis d'opposition le savent également—que le gouvernement n'a aucune intention de supprimer la sécurité de la vieillesse.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Cessons de faire courir ces bruits alarmants qui ne sont pas dignes des députés de la Chambre. Déclarons haut et fort à nos électeurs que nous ne les laisserons pas tomber.

Des voix: C'est un appel à l'aide.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Monsieur le Président, les chiens aboient, la caravane passe.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Les personnes âgées toucheront, comme l'a promis le premier ministre (M. Mulroney), leur pension et la sécurité de la vieillesse auxquelles elles ont droit. Faisons donc notre possible pour infuser un sentiment de joie, de paix et de sécurité dans l'esprit des personnes du troisième âge en cette période des fêtes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ DONT LES ÉTUDIANTS ONT BESOIN

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, aux environs du 15 avril, les étudiants d'université auront terminé leurs cours et seront prêts à travailler pendant les vacances d'été. Bon nombre d'entre eux cherchent déjà un emploi et plusieurs se sont adressés à nous. Ils s'inquiètent parce que le gouvernement dont la première priorité devait être la création d'emplois a supprimé le programme Été Canada qui fonctionnait depuis quelques années.

Lorsque j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney), le 5 décembre, quand il annoncerait un nouveau programme pour remplacer Été Canada, il m'a dit que son gouvernement faisait des consultations et qu'il aurait quelque chose à annoncer sous peu. Nous sommes rendus au 20 décembre, la Chambre s'ajourne demain et le gouvernement n'a encore rien annoncé. Dans quelques mois, les étudiants auront besoin d'un emploi pour payer leurs frais de scolarité et leurs dépenses l'an prochain. Employeurs et employés doivent savoir dès maintenant ce que le gouvernement entend proposer.

Le gouvernement a déclaré qu'il maintiendrait les centres d'emplois et les emplois pour étudiants qui relèvent du secteur public, mais qu'en est-il des emplois auxquels Été Canada participait toujours dans le cadre des organismes bénévoles? Non seulement ce programme était important pour les étudiants mais aussi pour les organismes bénévoles à qui il permettait de rendre de nombreux services.

Puisqu'il est traditionnel d'annoncer le programme d'emplois d'été avant le congé de Noël, le premier ministre nous dira-t-il, aujourd'hui ou demain, ce que le gouvernement entend faire? Les étudiants voudraient le savoir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANT

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour rétablir les faits concernant une déclaration de l'honorable député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) lundi. Il a indiqué que lorsque l'ancien gouvernement a introduit le crédit d'impôt pour enfant en 1978, il l'avait fait sans réduire aucune autre prestation aux familles canadiennes.

Monsieur le Président, la vérité, c'est que l'ancien gouvernement a, en même temps, modifié les prestations destinées aux familles canadiennes, mais pas à leur avantage. Sous l'ancien régime, le système de prestations pour enfants a été restructuré à compter du 1er janvier 1979. Les allocations familiales sont passées de $25.68 par mois par enfant à $20 par mois. Il s'agit d'une réduction de 22 p. 100. En outre, le gouvernement a aussi éliminé une réduction d'impôt de $50 par enfant.

Pour résumer, le crédit d'impôt pour enfant a été financé par une réduction des allocations familiales et l'élimination de la réduction d'impôt pour enfant.

Maintenant que nous évoquons la possibilité de modifier à nouveau la distribution des prestations à l'intérieur du système, les députés libéraux trouvent l'idée inacceptable. Il est intéressant, monsieur le Président, de constater comment des engagements acceptables pour les libéraux deviennent inacceptables lorsqu'ils sont simplement à l'étude, si c'est un gouvernement progressiste conservateur qui les propose.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est une question précise portant sur l'avenir des pensions de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales que reçoivent des millions de Canadiens de toutes les régions du pays. Je m'intéresse aux faits. Le premier ministre envisage-t-il la possibilité de réduire le montant des pensions ou des allocations familiales payées aux pensionnés ou aux familles ayant un revenu élevé, de récupérer cet argent grâce à un taux d'imposition supérieur à la normale ou de trouver un autre moyen de récupérer ces pensions et ces allocations familiales au moyen du régime fiscal?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons l'intention de maintenir et d'affirmer encore mieux l'universalité des prestations sociales, ce que le député approuvera sans doute, tout en essayant de trouver une formule acceptable qui nous permettra de donner plus d'argent aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Des voix: Bravo!

LES ÉNONCÉS FIGURANT DANS UN DOCUMENT DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je n'ai pas obtenu de réponse à ma question. Hier, le premier ministre semblait en faveur d'une récupération sous forme d'impôt. Est-il d'accord avec les propositions figurant aux pages 69 et 72 du document du ministre des Finances selon lesquelles cet argent peut et sera éventuellement récupéré par le biais d'un impôt frappant les familles et les pensionnés disposant d'un revenu élevé?

Étant donné que les positions différentes exprimées par le ministre des Finances et le premier ministre sèment la confusion dans l'esprit des Canadiens, j'espérais que le premier ministre pourrait nous faire clairement connaître sa position et celle du gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela ne sème nullement la confusion et il n'y a aucun avantage politique à gagner ou à perdre dans cette histoire. Tout le monde reconnaît, je pense, et il faut en attribuer le mérite à la Chambre des communes, que les principaux partis politiques appuient, depuis des années, comme de nombreux gouvernements, le principe de l'universalité.

De temps à autre, les pouvoirs publics ont eu des difficultés à cause d'un manque de ressources. Nous essayons de maintenir l'universalité des prestations sociales pour les personnes âgées, les défavorisés et ceux qui ont besoin d'aide tout en essayant de trouver une formule, si possible en en discutant de façon intelligente avec nos collègues, qui nous permettra, même par ces temps difficiles, de faire davantage pour ceux qui ont vraiment besoin d'aide. C'est une question d'équité. Nous sommes prêts à écouter l'opposition. Nous sommes prêts à écouter les Canadiens. Nous essayons d'appliquer le principe de l'équité à la politique sociale et fiscale de façon à donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin.

LES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré tout le respect que je dois au premier ministre, je tiens néanmoins à lui signaler qu'il règne encore dans le pays une grande confusion par suite de la déclaration faite récemment par le gouvernement, et des déclarations faites par le premier ministre et deux de ses ministres—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances. Il est essentiel que nous sachions que le gouvernement est vraiment décidé à conserver le principe de l'universalité pour nos grands programmes sociaux, que ce principe s'appliquera à tous les Canadiens sans exception, qu'on n'adoptera pas un système ambivalent ou à deux catégories, selon lequel le niveau des revenus personnels déterminerait si l'on a droit ou non à certains avantages. C'est vers cela que nous nous dirigeons. Il s'agit de l'essence même de ces programmes et de la façon dont le Canada traite ses citoyens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis assurer au très honorable député sans la moindre hésitation qu'il n'y aura pas de système à deux ou à trois catégories. Nous appliquerons un système qui, au cours des ans, a fait honneur aux Canadiens et auquel les députés de tous les partis politiques ont souscrit.

• (1420)

Notre projet a été exposé dans le document dont a parlé le très honorable député. Nous y avons déclaré: «Le gouvernement convient qu'un débat libre et ouvert est de mise et qu'il existe des possibilités considérables d'amélioration et de réaménagement des programmes sociaux sous le double thème du sens des responsabilités sociales et financières.» Nous nous employons, de toute évidence, comme nous l'expliquons plus loin, à préserver, après un dialogue réfléchi et sérieux avec les Canadiens, les syndicats, les groupes représentant les démunis, les provinces et d'autres . . .

M. Skelly: Venez-en au fait!

M. Mulroney: . . . l'intégrité et la force de nos programmes sociaux, qui sont tout à l'honneur du Canada, et à trouver une formule qui nous permettrait de donner plus d'argent aux démunis et aux déshérités, qui en ont sans doute plus grand besoin que la personne qui gagne un demi-million de dollars par an. Nous voulons faire preuve d'équité, et c'est pourquoi nous procédons de la sorte.

[*Français*]

L'EXEMPTION FISCALE POUR LES FAMILLES QUI ONT CHARGE D'ENFANTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement, sur un certain nombre d'années, l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

M. Garneau: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Est-ce que c'est l'intention ou la politique du gouvernement, si ce n'est pas de baisser ni progressivement, ni autrement les exemptions fiscales des enfants à charge, de diminuer graduellement le montant des allocations familiales universelles qui sont versées actuellement?

M. Mulroney: C'est une façon de discuter. Ayant entamé le dialogue, nous allons, suite à une proposition qui sera déposée, un document pour des discussions, inviter tous les citoyens à nous faire des observations et des critiques afin de savoir si, ensemble, on est en mesure de trouver une formule qui nous permettrait, comme je viens de le mentionner, d'affecter plus d'argent à ceux de notre société qui en ont véritablement besoin. Je parle des moins bien nantis, des veuves, des personnes âgées. C'est un objectif moral que d'aider, par exemple, les personnes âgées de notre société, et je sais que je peux compter sur la collaboration de mon honorable ami dans ce sens-là.

[*Traduction*]

LA POSSIBILITÉ D'UN IMPÔT SPÉCIAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, hier, en réponse à une de mes questions, le premier ministre a fait savoir clairement que le gouvernement ne voudrait pas affecter d'un impôt spécial quelconque l'un ou l'autre de nos programmes sociaux. A l'extérieur de la Chambre, le ministre des Finances a dit tout autre chose. Il a dit que c'était là une option que le gouvernement envisageait toujours. J'ai écouté attentivement aujourd'hui ce que le premier ministre avait à dire et il a déclaré qu'il maintiendrait—et ce sont ses propres paroles—«l'universalité des prestations», ce qui n'exclut pas la possibilité d'un impôt ultérieur à laquelle le ministre des Finances a fait allusion hors de la Chambre. Le premier ministre va-t-il nous fournir une réponse claire et sans équivoque? Assurera-t-il à la Chambre que l'on n'affectera pas les pensions ni tout autre programme social d'un impôt ultérieur de quelque genre que ce soit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cette question d'impôt a été soulevée à l'origine par la députée de Vancouver-Est, soit une députée de votre parti.

M. Broadbent: Nous y voilà encore!

M. Mulroney: C'est de là que tout est parti. Plus important encore, le député fait état d'une conversation ou d'une observation du ministre des Finances. Le ministre des Finances a dit hier que des documents exposant les diverses options possibles seraient diffusés dès qu'ils seront prêts et que nous lancerions ensuite un débat d'envergure nationale. Voilà ce que dit le ministre des Finances. Je suppose que la question qu'il faut se poser, c'est de savoir si le chef du Nouveau parti démocratique veut et peut vraiment participer avec maturité et rationalité au débat d'une question importante intéressant le bien-être d'un si grand nombre de Canadiens. J'invite le député à cesser de chercher la petite bête et à participer avec nous à un débat sain, vigoureux et positif qui nous permette d'aider les Canadiens qui sont les plus démunis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est à cela que j'invite le député.

M. Broadbent: Je n'ai pas de leçon de maturité à recevoir de M. Jos Connaissant qui ne répond clairement à aucune question posée à la Chambre, qu'elle vienne des libéraux, de nous ou même de ses propres députés de l'arrière-ban. Il est temps qu'il assume les responsabilités de son poste.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je veux une réponse directe et au fait. Je sais que le premier ministre a du mal à s'en tenir aux faits. Mais je vais lui poser une question au fait, et je vais voir s'il va me donner une réponse au fait. Veut-il nous dire ce qu'il m'a dit hier et qui n'était pas la même chose que ce que le ministre des Finances avait dit à l'extérieur de la Chambre? Veut-il donner l'assurance aux Canadiens, aux retraités, aux bénéficiaires des allocations familiales, par exemple—laissons de côté l'opposition—qu'il n'y aura pas d'impôt spécial frappant tel ou tel programme social? Voilà la question. Va-t-il répondre par oui ou par non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais dire au député que malgré les conseils fiscaux pernicieux de la députée de Vancouver-Est, nous allons défendre et favoriser . . .

M. Broadbent: Oui ou non?

M. Rodriguez: Il nous repasse la cassette.

M. Mulroney: . . . l'intégrité et les avantages positifs d'un programme social universel . . .

M. Rossi: C'est quoi pour vous l'intégrité?

M. Mulroney: . . . en faveur de nos personnes âgées qui en ont tant besoin. Nous allons défendre et favoriser ce programme, comme se doit de le faire un gouvernement qui croit en cette notion. Nous espérons le faire avec la pleine et entière collaboration de mes amis du Nouveau parti démocratique. Je puis toutefois leur garantir que s'ils s'accrochent à leurs vilaines manies fiscales qui tendent à détruire l'universalité, nous allons leur bloquer le chemin . . .

M. Skelly: Répondez à la question!

M. Mulroney: . . . parce que nous allons protéger l'intégrité de l'universalité. Je vais vous le garantir.

LA POSSIBILITÉ QU'UN PROGRAMME SOCIAL SOIT GREVÉ D'UN IMPÔT SPÉCIAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais poser la question au premier ministre pour la troisième fois.

M. Hnatyshyn: La réponse ne vous plaît pas, mais elle est juste.

M. Broadbent: Je tiens à rappeler au premier ministre que des milliers de Canadiens, des retraités ou des bénéficiaires d'allocations familiales s'inquiètent en le voyant essayer d'esquiver ces questions. Je le demande au premier ministre pour la troisième fois: nous donnera-t-il l'assurance qu'aucun programme social ne sera grevé d'un impôt spécial? Oui ou non? La question est très directe. Nous ne voulons pas une réponse doucereuse et alambiquée, seulement une réponse franche et directe.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Pour une raison quelconque, le chef du Nouveau parti démocratique voudrait, sans attendre les documents de consultation qui ont été promis, sans attendre d'écouter ce que les Canadiens ont à dire, sans attendre de réponse à la question de justice—est-il juste qu'une personne gagnant un demi-million de dollars par année touche les mêmes prestations que tout le monde? Ce sont là des questions légitimes dont il faut discuter et qu'il faut comprendre—sans attendre tout cela, donc, et sans attendre les consultations avec les gouvernements provinciaux, que nous répondions à toutes les questions hypothétiques imaginables que ce député se plaît à poser, non pas pour revaloriser l'intégrité des programmes sociaux mais pour se faire du capital politique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Eh bien, le député a tort! Les Canadiens savent à quoi s'en tenir sur vous. Ils savent à quoi s'en tenir sur le NPD.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Et je puis assurer à mon honorable collègue qu'il sera de notre avis et qu'il appuiera le gouvernement élu du Canada quand nous présenterons nos programmes qui se révéleront un formidable apport aux programmes universels et au mieux-être des nécessiteux au Canada. Il nous appuiera ce jour-là.

Des voix: Bravo!

LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le premier ministre affirme que ses opinions et celles de ses ministres ne sont pas contradictoires. En ce qui a trait à l'universalité, le premier ministre et son gouvernement conviennent-ils que, comme il l'avait déclaré, le gouvernement ne reprendra pas en impôts le plein montant des pensions de vieillesse versées aux Canadiens des tranches supérieures de revenus? Ou bien l'opinion qui primera sera-t-elle celle qu'a avancée le ministre des Finances hier après la période des questions quand il a contredit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a pour sa part déclaré—et c'était le troisième point de vue exprimé par des ministres—que le ministre des Finances n'avait pas entièrement rejeté la possibilité de percevoir un impôt spécial sur les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse versées aux bien nantis?

Enfin, monsieur le Président, la position du gouvernement dirigé par le premier ministre est-elle celle qu'a exprimée un membre de son cabinet, le leader du gouvernement au Sénat, qui, d'après le hansard du Sénat, a déclaré il y a deux jours . . .

M. Crosbie: Règlement.

M. Frith: C'est une question. Ce n'est pas irrecevable.

M. Crosbie: Vous n'êtes pas à l'émission *The Journal*.

M. Frith: La question lui a été posée par le sénateur Frith au Sénat.

M. Crosbie: Au fait.

M. Frith: Celui-ci a demandé: «Est-il encore question de faire une évaluation du revenu?» La réponse était . . .

M. le Président: A l'ordre. Sauf tout le respect que je dois au député, le problème . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Le député devrait se rasseoir.

M. le Président: A l'ordre. Sauf tout le respect que je dois au député, les députés ne sont pas normalement autorisés à citer des passages des déclarations de l'autre endroit. Si je ne m'abuse, on pourrait maintenant répondre à la première question du député.

M. Frith: Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre quel ministre reflète la politique du gouvernement?

Une voix: Erik Nielsen.

M. le Président: Une question supplémentaire.

M. Frith: Monsieur le Président, vous avez raison. Aucune des règles de la Chambre ne dit que le premier ministre doit répondre lui-même.

M. Mulroney: Je serais ravi de le faire.

M. Frith: Je veux savoir si c'est l'opinion du ministre des Finances, celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, celle du premier ministre ou celle du leader du gouvernement au Sénat, qui reflète la position du gouvernement? Qui devons-nous croire?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons dit que nous étions partisans de l'universalité des programmes sociaux, que nous nous opposions à une évaluation du revenu et que nous cherchions des moyens d'être plus généreux envers les pauvres. Avez-vous quelque chose à redire à cela? Je voudrais savoir, monsieur le Président, si le parti libéral s'oppose à cela. Alors posez votre question en conséquence.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Hier, le premier ministre a affirmé, au nom du gouvernement, qu'il était contre l'idée de récupérer par le biais de l'impôt, les sommes versées au titre de la pension de vieillesse. Est-ce la position du ministre des Finances?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de dire clairement aux députés de l'opposition . . .

Des voix: Faites donc.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . que nous avons l'intention d'énoncer de façon bien précise, dans des documents qui seront publiés au début de la nouvelle année, les diverses options qui nous donnent une liberté d'action limitée. Nous voulons ensuite ouvrir le débat sur ces diverses options afin de voir comment nous pouvons appliquer le principe que le premier ministre vient d'établir et s'il y a moyen de maintenir le caractère universel des programmes tout en accordant des prestations plus généreuses aux membres les plus déshérités de notre société.

LES OPTIONS ENVISAGÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si l'une des options que l'on envisagera sera de récupérer par l'impôt les prestations versées aux personnes âgées de certaines catégories de revenu, ce qui contredirait directement la position que le premier ministre a énoncée hier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la patience est une vertu. Les documents seront publiés au début de la nouvelle année. Si les députés de l'opposition voulaient bien cesser de semer la panique chez les déshérités et permettre au débat, dont nous avons reconnu l'importance, de se dérouler, tout s'éclaircira en temps voulu. J'espère qu'ils vont participer pleinement à ce débat.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT DE LA PART DE LA MINISTRE

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai appris que cette dernière s'apprêtait à publier, pendant le congé de Noël, un décret du conseil qui modifiera profondément la Loi sur l'assurance-chômage. Je veux que la ministre s'engage à ne pas modifier cette loi par une telle mesure pendant le congé de Noël. Pourrait-elle également s'engager à poursuivre et à terminer le processus de consultation avec les travailleurs, les entreprises, les provinces et les députés, tel que promis dans l'exposé économique du ministre des Finances?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me demande où le député a bien pu recueillir cette information. Sûrement pas auprès de moi, je vous le promets, monsieur le Président. Je n'ai jamais songé à publier de déclaration ni à prendre d'engagement par voie de décret du conseil pendant le congé de Noël.

LE DOCUMENT DE TRAVAIL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, la ministre voudrait-elle publier le document de travail préconisant des changements à la Loi sur l'assurance-chômage? Voudrait-elle le déposer aujourd'hui avant que les députés ne partent en vacances?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis tout à fait ébahie par les propos que tient le député.

M. Crosbie: Lui aussi l'est.

Mlle MacDonald: Il n'y a pas de document. Peut-être que s'il voulait me dire en privé de quoi il s'agit, nous pourrions le rassurer. Soyez-en certain, monsieur le Président, je n'ai pas encore eu le temps de participer à la rédaction d'aucun document.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Comme il a déclaré hier, en dehors de la Chambre, qu'on pourrait adopter comme solution un impôt spécial, n'estime-t-il pas que ce serait incompatible avec ce que le premier ministre a dit hier à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est vraiment dénaturer ce que j'ai dit en dehors de la Chambre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, étant donné les propos contradictoires de divers ministres, le ministre des Finances est-il en faveur de l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales sans évaluation des ressources ni aucun impôt distinct prélevé sur ces programmes? Est-il également en faveur d'une importante réforme fiscale qui aiderait à payer ces programmes sociaux? Une réforme fiscale profonde?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée présume des résultats des consultations auxquelles les Canadiens veulent participer. Je lui demande, comme je l'ai demandé à ses collègues, d'être patiente. Les documents seront publiés sous peu et alors . . .

Mme Mitchell: Les Canadiens et les prestataires de la sécurité de la vieillesse sont inquiets.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . nous voudrions tenir un débat approfondi. Elle prétend que les prestataires sont inquiets. Ils n'ont aucune raison de l'être, si ce n'est à cause des rumeurs que propage la députée pour les effrayer. Il n'y a aucune raison.

LA PENSION DE VIEILLESSE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Les plus considérables et les plus importants des programmes que nous envisageons sont ceux qui touchent les Canadiens qui sont âgés de 65 ans et plus. Le ministre pourrait-il confirmer que les Canadiens qui atteignent l'âge de 65 ans toucheront comme maintenant ces avantages sur une base universelle, et que les titulaires ne seront assujettis au paiement d'aucune taxe additionnelle sur leurs pensions une fois que la revision sera parachevée.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député me demande si les prestataires de la pension de vieillesse continueront de toucher leurs pensions de la même façon que maintenant, tout comme les autres Canadiens qui prendront leur retraite à l'âge de 65 ans, et je lui réponds oui, monsieur le Président.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE PLAN AMÉRICAIN DE MISE AU POINT D'UNE TECHNOLOGIE DE TYPE «GUERRE DES ÉTOILES»

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Apparemment, le secrétaire d'État des États-Unis, M. Shultz, a annoncé que des essais et des recherches sur des armes de types «guerre des étoiles» se poursuivront l'année prochaine en dépit des entretiens prévus en janvier avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko. Monsieur le Président, le gouvernement britannique s'oppose vigoureusement au plan «guerre des étoiles». La semaine dernière, en Europe, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit: «C'est une question que j'espérais éviter.» Devant ces faits, le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens pourquoi son gouvernement se refuse à appuyer la politique que ce Parlement et le gouvernement précédent avaient énoncée, qui consistait à s'opposer vigoureusement au développement de ce genre de système qui menace le monde actuellement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Canada est membre du traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique. Nous y croyons sérieusement. Nous n'avons pas été approchés pour ce qui n'est encore qu'un projet de recherche qui, je crois, devrait démarrer prochainement. Il n'y a aucun changement. On ne nous a pas demandé d'étudier quoi que ce soit, mais nous avons dit que le gouvernement canadien demanderait toujours l'élimination de tout ce qui milite contre la cause de la paix. Nous sommes en faveur des entretiens de Genève et nous espérons qu'il en sortira des résultats intéressants.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais demander au très honorable premier ministre si c'est là un changement de politique? Il est déroutant pour les Canadiens de s'apercevoir que leur gouvernement cède aux Américains sur toute la ligne. Le système «guerre des étoiles» est une nouvelle étape dangereuse de l'escalade. Dans son discours à New York, le premier ministre a présenté le Canada comme une aubaine aux États-Unis, notamment parce que l'on abandonne l'AEIE et que l'on modifie la politique énergétique pour faire plaisir aux grandes sociétés américaines. L'ambition du premier ministre est-elle de devenir le premier gouverneur des États-Unis du Canada?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon discours à New York, le gouvernement du Canada défendra l'intégrité et les intérêts de notre pays en toutes circonstances. Le député parle des sociétés internationales. Son cabinet représente la plupart d'entre elles au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous sommes décidés à maintenir l'intégrité du Canada et nous la défendrons. Nous n'avons pas de leçons à recevoir du député de Bay Street à cet égard.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a quelques minutes, un membre de son caucus, le député de Parry Sound-Muskoka, a demandé sans ambages au ministre si l'on imposera une surtaxe sur les pensions de vieillesse. Le ministre s'est bien gardé de répondre à cette question, car ça l'arrangeait. Je lui demande à nouveau si le gouvernement est bien décidé à ne pas imposer de surtaxe sur les pensions ni sur les allocations familiales.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous pouvons régler une fois pour toutes la question que l'opposition pose sur l'universalité. Il n'y a pas de changement. Nous n'avons jamais eu l'intention d'apporter des changements. On n'imposera pas de nouvelles conditions de versement de la pension de vieillesse aux Canadiens. Les pensions seront versées.

M. Broadbent: Là n'est pas la question.

M. Epp (Provencher): Juste une minute, Ed. Un peu de patience! On vous l'a déjà dit tout à l'heure.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): A propos des ressources, le ministre des Finances et le premier ministre ont demandé s'il est juste de demander aux Canadiens si, à un certain niveau de revenus, une partie de l'argent qu'ils reçoivent ne pourrait pas être plus utile, notamment aux familles monoparentales qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Voilà les questions et les réponses dont nous voulons discuter, et je voudrais que le député me donne également son avis.

Questions orales

ON DEMANDE S'IL Y AURA UNE SURTAXE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je vais tout simplement poser de nouveau la question. Comme l'a demandé un membre de son caucus, le député de Parry Sound-Muskoka, le ministre peut-il dire sans ambages à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'imposer une surtaxe sur les pensions ou sur les allocations familiales? Oui ou non?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député dit qu'il répète sa question. Alors, je lui donne la même réponse.

Des voix: Bravo!

LE PAIEMENT DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est extrêmement important que les Canadiens comprennent très clairement les propos du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Redway: Je voudrais demander au ministre si le gouvernement s'engage sans équivoque à maintenir les programmes actuels de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales? Est-ce que tous les Canadiens qui ont droit à l'heure actuelle à la sécurité de la vieillesse ou aux allocations familiales continueront d'y avoir droit? Dans l'affirmative, comment le gouvernement se propose-t-il d'améliorer les avantages accordés aux Canadiens à faible revenu?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que les députés de l'opposition reconnaissent que de bonnes questions peuvent être posées.

M. Gauthier: Répondez-y.

M. Epp (Provencher): La réponse à la question est oui. C'est la même réponse que nous avons donnée à d'autres. Je suis heureux que des députés puissent la comprendre. L'opposition pourrait peut-être envisager de faire de même.

LES DÉDUCTIONS FISCALES AU TITRE DES ENFANTS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui donner une dernière chance de dire la vérité aux Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le premier ministre a-t-il bien répondu «non» à mon collègue lorsqu'on lui a demandé:

[*Français*]

Est-ce que son gouvernement a l'intention d'éliminer progressivement, sur plusieurs années, les déductions fiscales au titre des enfants? Est-ce qu'il a bien répondu non ici, à la Chambre, aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'honorable députée lira le compte rendu des délibérations, des débats, et le saura. C'est là.

[*Traduction*]

LE DOCUMENT DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Il a dit «non» à la Chambre aujourd'hui. En fait, la question de mon honorable collègue était tirée du document de travail du gouvernement intitulé . . .

M. le Président: A l'ordre. La députée a-t-elle une question supplémentaire?

Mme Copps: Le premier ministre nous dira-t-il la vérité sur ce que son gouvernement entend faire, comme le montre son propre document intitulé *Une nouvelle direction pour le Canada*?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque ma collègue aura compris qu'il n'est pas nécessaire d'offenser les gens pour obtenir une réponse à la Chambre, elle se rendra compte alors qu'on a bien répondu à cette question à sa satisfaction et à celle de tous les députés.

* * *

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME TOUCHANT LES IMMIGRANTS ILLÉGAUX DE LONGUE DATE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre et ses prédécesseurs avaient donné l'assurance qu'on respecterait l'anonymat des personnes qui présentent une demande dans le cadre du programme touchant les immigrants illégaux de longue date, afin que les demandes rejetées ne permettent en aucun cas de coïncer des gens qui se sont fiés aux promesses du gouvernement. Dans ces conditions, la ministre peut-elle expliquer pourquoi le directeur exécutif de l'immigration a fait envoyer au directeur général de l'immigration pour la région de l'Ontario, à Toronto, la copie d'une demande anonyme qui a été rejetée, afin qu'on prenne des mesures, c'est-à-dire qu'on déporte cette personne? Qu'est-ce que la ministre se propose de faire pour empêcher le directeur exécutif d'abuser ainsi de ses pouvoirs?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai discuté de la situation avec le député. Je lui ai donné personnellement l'assurance que l'anonymat de ces personnes serait respecté. Je le répète publiquement aujourd'hui.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE CONSEIL DES INDIENS DU YUKON

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je poserai ma question au premier ministre, bien que le vice-premier ministre aurait peut-être souhaité y répondre s'il avait été ici. Le cabinet a-t-il pris une décision ce matin au sujet du Conseil des Indiens du Yukon? Le gouvernement permettra-t-il aux négociations de se poursuivre en 1985? Les avantages accordés aux personnes âgées seront-ils maintenus? Le gel applicable aux terres se poursuivra-t-il? Des crédits seront-ils accordés pour ces négociations jusqu'à ce qu'elles soient menées à bonne fin?

L'hon. Jake Epp (ministre suppléant des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je sais qu'il a été saisi de la question. Il l'a étudiée très attentivement ces dernières semaines. Le député n'ignore pas que les négociations avec le CIY et le gouvernement du Yukon durent depuis longtemps. Nous espérons tous qu'elles donneront des résultats.

Quant aux quatre points précis découlant de l'accord qu'il a cité, je peux simplement m'engager pour le moment à en parler au ministre. Je puis assurer au député que le ministre est au courant de ces problèmes.

LA DATE LIMITE SPÉCIFIÉE

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Si je comprends bien, monsieur le Président, aucune décision n'a été prise. A ce propos, le ministre reconnaît-il que la date du 31 décembre n'a jamais été une date limite mais plutôt un objectif? Est-il disposé à en tenir compte pour que l'avenir du Conseil des Indiens du Yukon ne soit pas compromis par une décision prise hâtivement?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre suppléant des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'apprécie la façon dont le député aborde cette question à la Chambre et j'en parlerai au ministre.

* * *

VISITEUR DE MARQUE

LE RÉCIPIENDAIRE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX, MGR TUTU DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il eu l'occasion de discuter avec Monseigneur Tutu, qui est venu d'Afrique du Sud pour nous rendre visite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, pas encore. Cependant, j'aurai le plaisir de rencontrer cet après-midi cet homme exemplaire et extraordinaire qui se trouve aujourd'hui parmi nous. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue à la Chambre des communes en votre nom.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES IMPÔTS DES RICHES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, des députés de toutes tendances ont posé de multiples questions pour savoir si le gouvernement avait l'intention d'imposer des impôts spéciaux sur certains programmes sociaux. Je suis obligé de constater que le gouvernement n'a pas répondu à ces questions, mais il a dit qu'il voulait trouver de l'argent pour les pauvres.

Je voudrais poser au premier ministre une question très directe. Vu que le gouvernement libéral précédent avait diminué les impôts des riches de 1.7 milliard de dollars, sans compter qu'il y a un manque à gagner de 400 millions du fait que des milliers de Canadiens à revenu élevé ne paient pas du tout d'impôt, accepterait-il d'aller chercher ces recettes supplémentaires, qui représentent plus de 2 milliards, en percevant un impôt raisonnable sur les riches au lieu de miner nos programmes sociaux comme le gouvernement est en train de le faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident chaque jour que la grande question est de savoir qui sera le véritable chef de l'opposition à la Chambre. Voilà le vrai problème. Toutes les manœuvres auxquelles nous assistons sont dues au fait que le NPD voudrait être l'opposition officielle. C'est le fond de l'histoire et tout le monde le sait.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je répète une fois de plus que nous appuyons résolument le principe de l'universalité, comme mon honorable ami le sait. Nous sommes contre l'examen des ressources et nous cherchons une formule permettant de verser plus d'argent aux personnes pauvres et défavorisées. J'espère que les députés du NPD n'y voient pas d'inconvénient. J'ose espérer que vous ne vous opposez pas à cela.

Par ailleurs, nous reconnaissons également qu'il importe de rendre notre fiscalité plus équitable. C'est notre intention, et nous espérons que vous ne nous ménagerez pas vos applaudissements quand le ministre des Finances présentera son budget en avril.

LA RÉFORME FISCALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre dit vouloir accroître les recettes de l'État pour pouvoir les redistribuer d'une façon plus équitable aux Canadiens les plus pauvres. C'est quelque chose que mon parti réclame depuis des années.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous sommes favorables à cette idée. Je veux simplement vérifier si le premier ministre l'est autant.

Vu qu'il a promis pendant la campagne électorale d'instituer un impôt minimum sur les riches, ce qu'il n'a pas encore fait, et vu que nous pouvons aller chercher au moins 2 milliards de dollars simplement en rétablissant les impôts payés par les riches à leur ancien niveau, pourquoi ne propose-t-il pas immédiatement une réforme fiscale pour obtenir ces recettes supplémentaires afin de les reverser aux pauvres au lieu de parler comme il le fait à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas ce qui est arrivé à mon honorable ami qui d'habitude se montre raisonnable à la Chambre et fait preuve d'une certaine objectivité dans l'analyse des problèmes. Je sais qu'il a déçu un grand nombre de Canadiens ces derniers jours par son attitude malveillante. Je tiens à lui dire que ce genre de comportement est malséant et ne mène nulle part.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mon honorable ami ne l'ignore pas. Il sait parfaitement qu'il y aura des consultations au sujet d'une réforme fiscale visant à simplifier le régime fiscal et à le rendre plus juste, conformément à certains objectifs d'équité que nous partageons.

J'espère que mon honorable ami va cesser de se montrer malveillant et qu'il va appuyer au contraire un gouvernement qui veut faire davantage pour les citoyens qui ont vraiment besoin d'aide. Le NPD devrait dire bien haut qu'il est d'accord avec nous.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES MESURES PRÉVENTIVES POUR ENRAYER LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT DES AUTOMOBILES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, et je l'en ai prévenu. Elle a trait à la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre hier pour faire savoir aux Canadiens qu'il conférera sous peu avec le président des États-Unis et que les pluies acides seront un des principaux sujets qu'ils aborderont. Avant cette rencontre, le ministre des Transports annoncera-t-il sa décision au sujet de l'adoption de mesures préventives pour enrayer les gaz d'échappement d'automobiles dans le cadre de notre stratégie globale de lutte contre les pluies acides?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, monsieur le Président, j'attends le rapport d'ensemble des audiences publiques tenues à Ottawa—audiences que l'ancien gouvernement a préféré tenir à huis clos. Je vais étudier ce rapport d'ensemble quand je le recevrai, après quoi je prendrai les mesures qui s'imposent.

L'ANNONCE D'UNE DÉCISION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, étant donné que les audiences ont pris fin il y a environ deux semaines, le ministre pense-t-il pouvoir prendre une décision et l'annoncer en janvier, avant la rencontre du premier ministre avec le président américain?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, je préfère ne pas préciser de date, mais je vais sûrement donner suite au rapport dès que je l'aurai. Bien entendu, je ne prendrai pas de décision sans d'abord consulter mes collègues du cabinet.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme on le disait ce matin dans le *Globe and Mail*, les banquiers de New York ont déclaré que la façon dont le gouvernement aborde l'investissement étranger n'aura qu'une faible incidence sur le niveau des investissements et que l'Agence d'examen de l'investissement étranger n'était pas l'épouvantail qui faisait fuir ces investissements dans le passé. Le premier ministre reconnaîtra-t-il qu'il a tort de croire que l'abolition de l'agence contribuera à créer les emplois dont le Canada a besoin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député voudrait que je conteste les opinions d'un banquier ni que je me glorifie de ce que peuvent dire d'autres banquiers qui sont d'un avis contraire. Nous continuerons de travailler sans relâche pour construire une économie plus forte parce que nous croyons notamment que l'apport de capitaux créera les emplois dont nos compatriotes ont besoin.

Je pense que nous devons tous reconnaître qu'il y a quelques signes de progrès jusqu'ici. Le taux bancaire de la Banque du Canada a baissé de 40 points pour atteindre 10.16 aujourd'hui. Je pense que cela montre comme les choses vont bien.

LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, puisque le premier ministre comptait non pas sur les banquiers canadiens ou le taux bancaire, mais plutôt sur les investisseurs étrangers, reconnaîtra-t-il maintenant à la Chambre que sa stratégie qui consistait à charmer les investisseurs de New York en faisant des discours et en apportant des changements législatifs conçus pour affaiblir notre économie ne porte pas fruit? Modifiera-t-il cette stratégie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le NPD voit des problèmes partout. Nous essayons de nous montrer civils envers nos amis. Nous ne nous en cachons pas: nous essayons de créer des emplois. Il y a 1.5 million de Canadiens qui cherchent désespérément du travail et nous essayons de revitaliser l'économie pour surmonter cette difficulté morale à laquelle le Canada fait face. Nous ferons appel à toutes nos ressources et

à tous nos talents et, du moins nous l'espérons, à la collaboration de la Chambre des communes pour réduire le chômage afin que les Canadiens retrouvent la prospérité dont ils ont besoin. Vous devriez applaudir cette décision.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE DISCUSSION

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Il fait mention, dans son document de discussion intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada» de certains autres documents d'orientation et de discussion portant sur des sujets comme les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avait laissé entendre que ces documents seraient publiés avant la mi-décembre. A-t-on décidé d'attendre et de les récrire à la suite des questions posées à la Chambre des communes . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . à la suite des protestations et des craintes exprimées par les Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . et à la suite des inquiétudes qu'expriment maintenant les députés d'arrière-ban du parti conservateur?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, il n'en est rien, monsieur le Président.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentés par des députés le mercredi 19 décembre 1984 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: le projet de loi C-5, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce; le projet de loi C-7, tendant à modifier la

législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes; le projet de loi C-8, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et le projet de loi C-14, autorisant la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un message dont voici le texte a été reçu:

Rideau Hall
Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 20 décembre 1984

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable William Z. Estey, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 20 décembre 1984, à 15 heures, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération,
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉFORME DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, auquel le comité demande une réponse détaillée et complète, aux termes du paragraphe 69(13) du Règlement.

Si j'ai bien compris, ce rapport sera imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

M. le Président: Je dois considérer qu'il s'agit d'une demande. Je suppose que la Chambre consent à l'unanimité à ce que le rapport soit imprimé en appendice. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

Dépôt de documents

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES SERVICES POSTAUX

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée. Les soussignés, résidents du village d'Upper Woodstock, dans la province du Nouveau-Brunswick, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède, déclarent humblement que Postes Canada a l'intention de réduire ses services postaux locaux de huit heures par semaine et que, l'année dernière, nous avons déjà perdu notre livraison rurale le samedi. Nous demandons à conserver le service postal actuel et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. le Président: A l'ordre. Je dois rappeler aux députés que si nous en sommes aux pétitions à cause d'une erreur de ma part, ce n'est pas pour lire le texte de la pétition. Il s'agit d'en présenter un résumé.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR 1983-1984

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire du rapport annuel de la Commission de réforme du droit du Canada pour 1983-1984. Je demande que ce rapport soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

La commission a communiqué au Parlement, cette année, quatre rapports, cinq documents de travail et deux études, et elle continue son travail extrêmement utile.

* * *

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

DÉPÔT DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 41(2), je voudrais déposer au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), dans les deux langues officielles, le communiqué final publié par les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, à l'issue de leur réunion de Bruxelles, les 13 et 14 décembre 1984. En annexe au communiqué, qui traite de l'importante question des relations est-ouest et du contrôle des armements, on trouvera des extraits du compte rendu approuvé de la réunion des ministres, extraits portant sur des sujets non abordés directement dans le communiqué.

[*Français*]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-19 intitulé Loi concernant la réorganisation de Bell Canada.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-20 intitulé Loi modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur la radio.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services) demande à présenter le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur la monnaie.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE CENTRE INTERNATIONAL D'EXPLOITATION DES OCÉANS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le projet de loi C-22, tendant à constituer le Centre international d'exploitation des océans et à modifier la Loi sur l'administration financière en conséquence.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

● (1520)

Et de retour:

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-3, modifiant plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba—Chapitre 41.

Projet de loi C-4, modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme—Chapitre 42.

Projet de loi C-5, modifiant la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce—Chapitre 43.

Projet de loi C-6, modifiant la Loi sur le poisson salé—Chapitre 44.

Projet de loi C-7, modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes—Chapitre 45.

Projet de loi C-8, modifiant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers—Chapitre 46.

Projet de loi C-9, modifiant la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes—Chapitre 47.

Projet de loi C-10, concernant l'interprétation des conventions internationales conclues par le Canada en matière d'impôts sur le revenu et de leurs lois de mise en œuvre—Chapitre 48.

Projet de loi C-14, autorisant la prise d'arrêtés sur la production de documents et la fourniture de renseignements dans le cadre d'instances devant des tribunaux étrangers, sur les mesures en matière de commerce ou d'échanges internationaux émanant d'États ou de tribunaux étrangers et sur la reconnaissance et l'exécution au Canada de certains jugements étrangers en matière antitrust—Chapitre 49.

Projet de loi C-16, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1984—Chapitre 50.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 72 et 78.

[*Texte*]

LES DÉTENUS INCARCÉRÉS DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question no 72—**M. Nunziata:**

1. Combien y a-t-il *a*) d'hommes, *b*) de femmes détenus présentement dans les pénitenciers fédéraux?

2. Combien de détenus reconnus coupables de meurtre ont été *a*) libérés par le système correctionnel, depuis cinq ans, après avoir purgé leur peine, *b*) par la suite reconnus coupables d'un délit criminel?

3. Combien de détenus du système correctionnel fédéral purgent présentement une peine à perpétuité pour assassinat et meurtre?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. *a*) Hommes détenus incarcérés dans les établissements fédéraux: 11,813

   b) Femmes détenues incarcérées dans les établissements fédéraux (y compris les femmes détenues dans les établissements provinciaux en vertu de l'Entente fédérale-provinciale d'échange de services): 232

2. Voir l'annexe A.

3. Nombre de détenus qui purgent une peine à perpétuité pour meurtre:

meurtre qualifié:	20
meurtre non qualifié:	359
meurtre au premier degré:	252
meurtre au deuxième degré:	785

Nombre de détenus qui purgent une peine à perpétuité pour assassinat: 20

ANNEXE A

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984 (du 1er avril au 13 novembre)
2. Détenus reconnus coupables des délits suivants et libérés ou en libération conditionnelle:					
meurtre qualifié	3	4	2	2	5
meurtre non qualifié	33	39	44	44	28
meurtre au premier degré	—	—	1*	—	—
meurtre au deuxième degré	—	—	—	1	—
Des détenus susmentionnés, ceux qui ont été libérés ou en libération conditionnelle et qui par la suite ont été reconnus coupables d'un délit criminel:					
meurtre qualifié	2	—	—	—	—
meurtre non qualifié	3	2	1	—	—
meurtre au premier					

Questions au Feuilleton

ANNEXE A (*suite*)

	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984 (du 1er avril au 13 novembre)
degré	—	—	—	—	—
meurtre au deuxième degré	—	—	—	—	—

* Ce détenu fut condamné à 9,131 jours, aux États-Unis, pour meurtre au premier degré. Il fut transféré au Canada sous l'accord de transfert entre le Canada et les États-Unis et conséquemment, devint éligible à la libération conditionnelle.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX SERVICES CORRECTIONNELS PROVINCIAUX

Question nº 78—**M. Nunziata:**

Quelles sont les dépenses budgétaires *per capita* et totales consacrées aux services correctionnels provinciaux par province et quel en est le montant?

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada révèle ce qui suit:

Le tableau ci-annexé donne les dépenses d'exploitation engagées par les provinces au cours de l'exercice financier 1982-1983 au titre des services correctionnels pour adultes, de même que la ventilation de ces dépenses par habitant et par province.

Statistique Canada ne possède pas de données sur les dépenses d'immobilisation, ni sur les dépenses d'exploitation des services correctionnels pour jeunes contrevenants.

Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux au cours de l'exercice financier 1982-1983 (Services correctionnels pour adultes)

Province/ Territoire	Total (en milliers de dollars)	Par habitant ($)	Estimation de la population au 1er juin 1982
Terre-Neuve et Labrador	9,741	17.11	569.2
Île-du-Prince-Édouard	2,388	19.45	122.8
Nouvelle-Écosse	13,173	15.46	852.3
Nouveau-Brunswick	11,180	15.99	699.1
Québec	106,518	16.43	6482.5
Ontario	207,557	23.81	8715.7
Manitoba	19,758	19.09	1035.2
Saskatchewan	31,952	32.62	979.4
Alberta	66,014	28.49	2317.0
Colombie-Britannique	62,265	22.31	2790.1
Yukon	2,421	101.72	23.8
Territoires du Nord-Ouest	6,315	133.79	47.2
Toutes les provinces et territoires	**539,282**	**21.89**	**24634.3**

Remarques: 1. Les chiffres par habitant sont calculés à partir de la population de chaque province au 1er juin 1982, laquelle est tirée de l'estimation de la population du Canada et des provinces de 1982.

2. Les coûts des services correctionnels fédéraux ne sont pas inclus.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Speyer: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, avant le déjeuner, j'essayais de montrer à la Chambre à quel point notre Code criminel a évolué avec le temps. Il s'agit là d'une évolution très, très importante. J'ai dit alors que les droits relatifs à la propriété y étaient beaucoup plus mis en valeur que ceux concernant la personne. J'en ai donné pour exemple le fait qu'on peut être condamné à un an de prison pour avoir volé une voiture, quelles que soient les circonstances. J'ai parlé de la peine d'emprisonnement de six mois frappant automatiquement le vol de courrier.

Puis, les années 60 sont arrivées. Je répète que lorsque j'étais jeune procureur, quand on prenait quelqu'un à fumer une cigarette de marijuana, je m'en souviens, il n'y avait pas d'autre possibilité que de l'envoyer en prison pour six mois. Puis, en 1968 et 1969, il y a eu du nouveau au sujet de la conduite automobile en état d'ébriété dont il est question dans le projet de loi. Il n'y avait pas jusqu'alors d'alcootest obligatoire. Il y a eu un très important débat sur la question de savoir s'il fallait obliger les gens à subir l'alcootest pour pouvoir mesurer le taux d'alcoolémie. Il y a eu un débat important, et certaines garanties ont été adoptées à ce sujet.

A Toronto dans les années 60, je l'ai dit, à moins qu'un type ne retombe par terre quand on le mettait sur ses pieds, on abandonnait la poursuite s'il n'avait pas atteint 1.5 à l'alcootest. Cela, c'était il y a moins de 15 ans. La législation a évolué, ce qui fait qu'on tombe sous le coup du Code criminel non seulement quand on conduit avec des facultés affaiblies mais quand on dépasse le plafond légal à l'alcootest. Ce plafond légal, indépendamment de la question de savoir si le conducteur a des facultés diminuées, c'est le 0.8 que nous avons aujourd'hui. Les idées évoluent de telle sorte qu'il ne manque pas de gens pour croire, ici comme ailleurs, que ce plafond devrait être abaissé à .05. Et enfin, après tant de temps, on aggrave les peines pour conduite en état d'ébriété.

• (1530)

Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a posé une question très pertinente. Il a demandé si ce durcissement de la législation à l'égard de la conduite avec facultés affaiblies constitue la panacée espérée par les Canadiens. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) et le député de Vancouver-Kingsway ont dit que ce n'est là qu'une solution partielle.

J'aimerais raconter une chose à la Chambre. J'ai passé un certain temps en Suède. Au début des années 70, la législation y était très sévère contre ceux qui conduisent en état d'ébriété. Dans ce pays, l'incarcération de l'accusé était automatique. Mais il y a autre chose de beaucoup plus important que les Canadiens doivent apprendre . . .

M. Keeper: Le socialisme.

M. Speyer: Pas de cela, nous en avons assez. Ce qu'il faut que les Canadiens apprennent, c'est qu'il est inacceptable de conduire après avoir bu. Toutes les bonnes gens qui n'auraient pas idée de commettre un cambriolage, un vol ou un délit infamant prennent le volant après avoir trop bu et créent ainsi un danger. En un sens, le projet de loi introduit un élément de dissuasion. Mais je dis à tous les députés et à ceux qui suivent peut-être le débat que cela ne réglera pas tout. Au foyer, ce sont les parents qui apprennent à leurs enfants à distinguer le bien du mal. L'enseignement cherche à inculquer aux jeunes le sens de la morale. Tant que les gens ne penseront pas qu'il est tout aussi condamnable de s'installer au volant après avoir consommé de l'alcool que de commettre un crime, ce texte ne constituera qu'une solution partielle. Avec le temps, les gens comprendront de plus en plus qu'il est non seulement illégal, mais moralement répréhensible de conduire quand on a trop bu.

Pour beaucoup d'entre nous, il y a là une certaine dose d'hypocrisie. Je sais que c'est ainsi qu'évolue la société et que des changements sont survenus sur d'autres points du droit pénal. Aussi sûr que je vous parle, je vous dis que dans 10 ou 15 ans nos enfants ne comprendront pas à quel point nous avons pu être négligents à propos de l'ivresse au volant.

Il y a d'autres points de la mesure dont je voudrais parler. Il est notamment nécessaire de prévoir un certain degré de souplesse. On n'a alourdi aucune peine minimale. Les juges auront encore le loisir de se montrer indulgents envers l'accusé lorsque cela sera justifié. Nous ne pouvons pas catégoriser chaque cas en l'assortissant de peines minimales. Le projet de loi aggrave les peines là où c'est raisonnable. Quand une personne ose prendre le volant après avoir bu et cause des blessures, des lésions corporelles ou la mort, que ce soit intentionnellement ou non, il reste qu'elle s'expose à une peine très sévère. Si elle cause des lésions corporelles, elle risque une peine de 10 ans de prison; et si elle cause la mort, elle risque une peine de 14 ans de prison. Voilà ce qu'elle risque. Il s'agit là d'un des éléments de dissuasion que présente la mesure.

Je tiens à signaler aux députés un nouvel élément dans le projet de loi: normalement, dans le cas d'infractions au Code criminel, le contrevenant est puni. Il existe cependant dans le projet de loi, dont l'entrée en vigueur doit faire l'objet d'une proclamation dans chacune des provinces, une disposition permettant à un juge d'ordonner l'immobilisation d'un véhicule. Pourquoi figure-t-elle dans le projet de loi? C'est pour éviter que la personne à laquelle on a interdit de conduire après avoir été trouvée coupable ne tienne pas compte de l'interdiction ou y désobéisse. Cela arrive souvent. L'une des façons de punir le contrevenant consiste à saisir le véhicule. Le véhicule n'est pas mis à la fourrière, il est immobilisé. Cette procédure n'entraîne pas le coût du remorquage du véhicule à la fourrière. C'est aux gouvernements provinciaux qu'il appartient de décider ce qu'ils feront. Il se peut très bien qu'un véhicule finisse dans le garage de son propriétaire, immobilisé par un dispositif du genre du sabot de Denver. Les tribunaux auront le pouvoir d'ordonner ce genre d'immobilisation dans certaines conditions.

Le député de Vancouver-Kingsway a exprimé certaines inquiétudes au sujet des télémandats. J'espère que je ne le cède à personne en matière de défense des droits. La première fois que j'ai étudié la question des télémandats, j'ai éprouvé des inquiétudes et des craintes à cet égard parce qu'il s'agissait d'un système nouveau. J'étais d'accord pour qu'on supprime les mandats de main-forte. Je me suis réjoui quand la Cour d'appel de l'Ontario les a jugés inconstitutionnels. Toutefois, pour les cas d'urgence, il fallait permettre à un juge d'émettre un mandat. Je voudrais que les députés comprennent bien que le télémandat est un moyen extraordinaire. Normalement, le mandat ordinaire suffit. Sans ce dernier, la police ou tout autre agent de l'autorité ne peut pénétrer dans la maison d'un particulier, dans son bureau, sa voiture ou sur ses terres. Voilà ce qui se passe en temps normal. L'agent qui obtient un mandat doit prêter serment devant le juge de paix.

Cependant, il se présente parfois des circonstances extraordinaires. Ainsi, quand une personne est trouvée inconsciente et qu'un agent de police soupçonne qu'elle a consommé de l'alcool, celui-ci devra se conformer aux formalités prévues pour l'obtention d'un mandat. Il devra prêter serment et exposer les faits relatifs à cette prestation de serment qu'il devra par la suite confirmer. J'espère qu'en pratique, on enregistrera sur bande la prestation de serment. Ensuite, on autorisera un médecin à faire une prise de sang. Si quelqu'un dans le nord-ouest de l'Ontario se trouve en situation d'urgence, l'agent de police sera en mesure de déclarer sous serment qu'il a des motifs justes et raisonnables de croire qu'une infraction a été commise, d'établir les faits sur lesquels il fonde sa présomption et, vu les circonstances, de confirmer par la suite son serment. Tous les moyens de protection ont donc été prévus.

Le député de Vancouver-Kingsway a voulu savoir d'où venait cette proposition et je vais le lui dire. Aussi incroyable que cela soit, elle provient de la Commission de la réforme du droit. Je siège à la Chambre depuis 1979 et je n'ai jamais vu celle-ci adopter une recommandation de la Commission en matière pénale. Personne ne pourrait accuser la Commission de la réforme du droit d'être réactionnaire. Elle se consacre entièrement à la protection des libertés civiles. A l'époque où les mandats de main-forte ont été supprimés, les commissaires ont voulu combler un vide qu'ils présentaient. On a donc mis en place ce mécanisme très intelligent qui d'une part tiendra compte des intérêts de l'État et, d'autre part, offrira toutes les garanties que nous souhaitons tous à l'égard des mandats.

• (1540)

Je voudrais maintenant aborder très brièvement deux autres questions concernant l'administration de la justice. Monsieur le Président, ayant eu l'occasion d'assister à bien des procès avec jury, vous savez fort bien qu'il arrive, dans des cas bien particuliers, que le jury n'assiste pas à la comparution des témoins. Toutefois, cela ne se produit pas avant que le jury ait été formé. Par la suite, l'ensemble des jurés siègent au frais de l'État parfois pendant des jours et des jours, pendant que les avocats discutent d'arguments juridiques. Ici nous n'avons fait que consacrer dans la loi une procédure en vigueur dans certaines provinces, par exemple en Ontario, procédure qui permet de régler les aspects juridiques avant la formation du jury. Voilà une pratique très judicieuse et raisonnable. De cette manière, on fait gagner du temps au tribunal et aux jurys et on évite des frais inutiles aux Canadiens.

Je voudrais maintenant signaler aux députés une chose qui, d'après moi, est méconnue. Nous sommes en 1984. Parmi les lacunes fondamentales du droit pénal, on peut signaler les dispositions concernant les ordinateurs dont les derniers changements importants remontent à 1954. Il y a bien eu des amendements de temps à autre, mais ce qu'il nous faut c'est une loi qui protège effectivement les droits à la propriété contre l'invasion délibérée et non autorisée d'une mémoire d'ordinateur. Il faut prendre les moyens de se prémunir contre la destruction de données emmagasinées dans un ordinateur, car la loi actuelle est insuffisante. Puisqu'il s'agit d'une forme de dommages à autrui, il ne faut pas en sous-estimer la gravité.

Pour terminer, je voudrais vous signaler une question que j'estime très importante. Je ne pense pas que le projet à l'étude soit tellement litigieux. J'écouterai volontiers quiconque aurait une réserve fondamentale à faire entendre relativement au projet. Certains aspects du projet de loi précédent étaient de nature vraiment litigieuse qui ont divisé les personnes ou les partis. Par exemple, les dispositions relatives à la prostitution et au racolage étaient une question très délicate au sujet de laquelle des gens raisonnables pouvaient diverger d'opinion. Ce serait, d'après moi, une erreur que d'insérer des dispositions relatives à la prostitution et au racolage dans une mesure qui traite de la conduite avec capacités affaiblies, de l'utilisation non autorisée d'ordinateur et de la rationalisation des procédures devant les tribunaux.

L'obscénité constitue une autre question délicate. En toute franchise, monsieur le Président, je ne sais pas trop bien comment aborder les amendements s'y rapportant. Je voudrais m'assurer qu'il y ait d'une part le plus de tolérance possible et d'autre part que les enfants soient protégés. Il faut pouvoir trouver un juste milieu pour éviter de limiter inutilement la liberté d'expression, mais par la même occasion nous ne voulons pas que des personnes voient certaines choses et ce, parce qu'elles sont mauvaises. Ce sont les députés qui devront déterminer ce juste milieu et c'est sûrement une question qui ne sera pas facile à régler.

Il y a aussi la question concernant l'outrage au tribunal. Les juges n'ont pas été emballés par les différentes propositions. Ce sont des questions qui devraient être débattues individuellement. Il y a aussi le contrôle des armes à feu et les procès devant jury. Nous avons écarté toutes les questions qui par nature sont très controversées. Elle ne figurent pas dans le projet de loi.

Les dispositions du projet de loi, monsieur le Président, sont à mon avis nécessaires. Ce projet est opportun et il mérite d'être adopté rapidement par la Chambre. Je n'ai pas encore entendu un seul député, qu'il s'agisse du critique du parti libéral ou du critique suppléant du Nouveau parti démocratique, nous donner une seule bonne raison de ne pas approuver cette mesure. Le député de Vancouver-Kingsway a soulevé certaines questions justifiées, mais qui peuvent être résolues. Ce projet doit prendre force de loi et nous devons agir au plus vite à cette fin.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il convient avec moi que tout en apportant ces modifications très importantes au Code criminel en ce qui concerne la conduite avec capacités affaiblies, il est absolument indispensable que le gouvernement entreprenne un programme d'éducation en vue de sensibiliser le public à ce problème des plus graves. S'il est d'accord avec moi, le député peut-il nous dire pourquoi le ministre de la Justice (M. Crosbie), dans sa grande sagesse, a décidé de réduire de près de $700,000 le budget alloué à l'éducation du public en matière juridique? Le député peut-il nous dire pourquoi cette mesure draconnienne va être prise alors qu'il est indispensable d'éduquer le public sur les questions de réforme du droit?

M. Speyer: Monsieur le Président, pour répondre à la question de mon ami, je dirai que j'espère avoir bien précisé que ce bill n'est pas une panacée. Ce n'est qu'une mesure de dissuasion. L'éducation du public est très importante, j'en conviens avec le député. Que cela se passe dans les écoles ou à la maison, ce genre de chose prend un certain temps. Comme le député l'a entendu hier, puisque je l'ai vu à une conférence de presse, plus de $200,000 vont être consacrés à un programme publicitaire autour de cette question. Les procureurs généraux des provinces ont tous contribué au financement du programme. En Ontario, c'est en train de se faire. Nous devons faire bien comprendre aux gens que la société ne tolèrera plus ce genre de comportement.

Bien franchement, je serais ravi de consacrer des sommes monumentales à des programmes de sensibilisation visant à bien faire comprendre aux gens l'importance de certaines choses. Mais le gouvernement a certaines limites et ces $200,000 ne sont qu'un début. L'éducation du public est importante. Le ministre de la Justice ne le nie pas, et moi non plus. Je sais comme le député que c'est important. Nous n'effectuons aucune compression. Nous avons prévu ce programme de $200,000 et avec le temps, les gens finiront par comprendre l'importance de ce projet de loi.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député vient de nous dire qu'aucune compression n'est effectuée. Je dois m'inscrire en faux contre ces propos. J'étais présent à la réunion du comité de la justice et des questions juridiques lorsque le ministre a admis que l'on avait réduit de $700,000 environ le budget du programme prévu d'éducation du public sur les questions juridiques. Le député devrait peut-être consulter son ministre.

Lorsqu'il nous aura confirmé cette compression de $700,000, je lui demanderai d'exhorter le ministre à rétablir ce poste et à affecter précisément cette somme à un programme d'éducation à l'intention du public, pour lui faire comprendre combien la conduite en état d'ébriété est grave.

M. Speyer: Monsieur le Président, tout d'abord je ne ferai pas de promesse de ce genre. En deuxième lieu, je voudrais signaler au député que le crédit de $700,000 n'a jamais été autorisé. Des fonds n'ont jamais été engagés à cette fin. Troisièmement, la somme de $700,000 comprend tout ce qui se rapporte à l'information sur les dispositions législatives et non seulement à la conduite en état d'ébriété. Certaines restrictions sont imposées au gouvernement. Tous les députés entendent parler de bons programmes qui devront être sacrifiés à cause de l'insuffisance de nos ressources. Je ne peux donc faire au député la promesse qu'il réclame.

• (1550)

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au secrétaire parlementaire. Le ministre de la Justice (M. Crosbie) ainsi que le secrétaire parlementaire ont souligné l'importance des dispositions du projet de loi qui ont trait à la conduite en état d'ébriété. A mon avis, tous les députés partagent leurs préoccupations et souhaitent que ces modifications soient renvoyées au comité pour que celui-ci puisse entendre les divers points de vue aussitôt que possible. Voici ma question. Si le gouvernement se préoccupe vraiment de cette disposition, pourquoi ne l'a-t-il pas détachée du reste du projet, sachant qu'à cette époque-ci de l'année on a tendance à faire la fête et, la police le confirmerait, qu'il y a plus de personnes éméchées sur la route? Le projet de loi est très compliqué et comprend diverses dispositions fort importantes. Le ministre a déclaré au cours de son exposé qu'il aimerait le faire adopter aujourd'hui ou demain. Au lieu de le présenter la veille du jour où la Chambre suspendra ses travaux pour le congé de Noël, pourquoi ne l'a-t-il pas présenté deux ou trois semaines plus tôt, afin que nous puissions en terminer l'étude?

M. Speyer: Monsieur le Président, j'ignore pourquoi les partis de l'opposition ne veulent pas faciliter l'adoption d'un projet de loi qui, à mon humble avis, n'est pas litigieux. Je serais fort étonné si le député pouvait me signaler une partie du projet de loi à laquelle il s'oppose vraiment. Se prononcerait-il contre la fraude informatique, l'amélioration des tribunaux ou les télémandats? Aucun député de son parti n'y a trouvé à redire.

M. Nunziata: Soyez patient, nous n'avons pas encore terminé.

M. Speyer: Le critique de l'opposition officielle a déclaré ce matin que non seulement il était en faveur des télémandats mais qu'il croyait en avoir proposé l'idée.

Je dis au député que, bien sûr, il importe de faire adopter ce projet et j'ai tout lieu de croire que cela se fera avant la fin de janvier. Nous aurions aimé qu'il soit adopté d'ici deux jours, mais n'empêche qu'il faut le renvoyer au comité où on pourra poser des questions.

M. Caldwell: Au sujet des nouvelles propositions concernant les moyens de dissuasion, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait-il si une étude a été faite à ce sujet ou s'il existe de la documentation démontrant qu'une mesure de ce genre a déjà constitué un moyen de dissuasion dans d'autres secteurs de la société ou dans d'autres pays?

M. Speyer: Je répondrai de mon mieux, monsieur le Président. Le député de Vancouver-Kingsway fait allusion à une étude effectuée à Buffalo sur l'efficacité des moyens de dissuasion. J'estime que la dissuasion a des limites. Elle a une certaine efficacité, mais une fois que les gens s'y seront habitués, il se pourrait bien qu'ils se remettent à conduire après avoir bu. Je puis dire au député qu'en Suède, les lois à cet égard sont infiniment plus rigoureuses que les nôtres. Il y a quelques années, l'opinion publique a obligé l'Allemagne à adopter des lois beaucoup plus sévères. Les États du Maine et du New Jersay appliquent maintenant des lois beaucoup plus rigoureuses. De nombreux autres États américains songent à faire de même, car partout dans le monde, on reconnaît de plus en plus qu'il faut interdire aux gens de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. Celui qui transgresse cette loi sera dorénavant puni plus sévèrement. Je ne suis pas en mesure pour le moment de citer telle ou telle étude, mais je m'engage à écrire au député dès que le ministère mettra la liste des études de ce genre à ma disposition.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet de ce projet de loi. En tant que nouveau député, c'est la première occasion que j'ai de donner mon opinion sur une nouvelle mesure législative. Je voudrais tout d'abord dire à quel point je trouve désolant que le gouvernement ait décidé d'attendre si longtemps avant de saisir la Chambre d'un projet de loi qui a été présenté par le gouvernement libéral le 7 février dernier.

M. Epp (Provencher): Adoptez-le dès aujourd'hui alors.

M. Nunziata: Comme le ministre de la Justice (M. Crosbie) l'a reconnu lui-même, ce projet de loi, en ce qui a trait aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, ne diffère pratiquement pas du projet de loi présenté par le gouvernement libéral et le ministre d'alors, M. Mark MacGuigan. Le gouvernement aurait pu saisir la Chambre de ce projet de loi extrêmement important et urgent il y a quelque sept semaines, afin de permettre aux députés d'en examiner très attentivement les diverses dispositions. Cependant, pour une raison inconnue, il a décidé d'attendre. Il est pourtant vital de faire comprendre à la population le plus tôt possible que la conduite en état d'ébriété est un problème très grave. Mais ce projet de loi était une initiative libérale au départ.

M. Speyer: Pourquoi ne l'adoptez-vous pas alors?

M. Nunziata: En ce qui a trait aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, nous étions disposés à l'adopter il y a dix mois, mais par souci électoral mesquin, monsieur le Président . . .

M. Speyer: De votre part.

M. Nunziata: . . . le parti progresiste conservateur a fait obstacle à son adoption.

M. Kempling: Vous n'étiez pas ici.

M. Nunziata: Ces amendements étaient si nécessaires, afin de rendre la loi plus sévère en ce qui a trait à la conduite en état d'ébriété. Le ministre de la Justice est tellement d'accord avec les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, qu'il a eu l'audace de citer des passages d'un discours prononcé par le ministre de la Justice d'alors, l'honorable Mark MacGuigan, le 9 novembre 1983.

M. Kempling: C'est vraiment terrible.

M. Nunziata: Il a repris mot à mot certaines parties de ce discours. Nous savons que nos discours sont bons, mais nous aimerions bien que le gouvernement . . .

M. Thacker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis persuadé que mon vis-à-vis ne voudrait pas induire la Chambre en erreur délibérément. Le Beauchesne est très clair à ce sujet. Le ministre a répondu à cette accusation en signalant qu'il lisait des notes du ministère de la Justice, notes dont s'était servi le ministère pour rédiger le discours du ministre précédent. C'est tout ce que je voulais signaler.

M. le vice-président: La présidence juge qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Le député de York-Sud-Weston peut poursuivre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je demande simplement, en toute déférence, que le gouvernement demande la permission avant de plagier les discours prononcés par des ministres libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Ou de le préciser dans une note.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dit qu'il serait surpris qu'un député n'approuve pas du tout une de ces dispositions. Je voudrais le surprendre, malgré que le critique officiel du parti libéral ait dit que celui-ci donne entièrement son appui aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété et qu'il serait disposé à adopter ces mesures immédiatement si seulement le NPD et le gouvernement arrivaient à s'entendre. Même si l'on peut améliorer les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, elles sont tellement indispensables et importantes qu'elles doivent entrer en vigueur immédiatement. Nous aurions voulu qu'elles entrent en vigueur avant Noël parce que c'est à cette époque-ci de l'année que l'on insiste le plus sur les méfaits de la conduite en état d'ébriété. Si nous voulions envoyer des messages très clairs et très précis à ceux qui conduisent après avoir bu, il aurait fallu le faire il y a trois ou quatre semaines. Le gouvernement s'est apparemment endormi aux commandes, délibérément ou par inadvertance.

• (1600)

J'ai dit que nous serions disposés à adopter ce projet de loi tel quel parce que l'on aurait plus tard l'occasion de l'améliorer, je signale à l'honorable secrétaire parlementaire que la question des différentes peines relatives à la conduite en état d'ébriété me préoccupe. Ce sont surtout quelques inconséquences qui me préoccupent. D'après le projet de loi, à la deuxième infraction pour conduite en état d'ébriété, le coupable reçoit obligatoirement une peine d'emprisonnement de 14 jours.

M. Speyer: C'est la même chose que maintenant.

M. Nunziata: C'est la même chose que maintenant, comme le dit si bien le secrétaire parlementaire. Il y a un minimum. Monsieur le Président, très peu d'infractions au Code criminel sont assujetties à une peine minimum, et le député le sait. Cette infraction est une des rares à l'être. Pourtant, on ne prévoit pas de peine minimum pour la conduite en état d'ébriété causant le décès d'une personne, qui est une nouvelle notion.

Je voudrais donner un exemple à la Chambre. A supposer qu'une personne consomme délibérément de l'alcool, se saoûle, prenne son automobile et, provoque un accident qui entraîne le décès d'un innocent, à cause de sa conduite dangereuse, le tribunal a dans ce cas la possibilité de ne pas imposer de peine d'emprisonnement. Par contre, la personne qui a bu quatre ou cinq verres pour la deuxième fois, quantité minimum d'alcool requise pour constituer une infraction en vertu du Code criminel, doit purger une peine d'emprisonnement de 14 jours, d'après la loi. C'est illogique et c'est ce qui me préoccupe.

J'espère que l'on peut arranger cela. Je ne sais pas très bien qui le gouvernement a consulté avant de présenter ce projet de loi.

M. Speyer: C'est votre projet de loi.

M. Nunziata: J'admets que c'est un projet de loi libéral. C'est un excellent projet de loi et nous voulions l'adopter en février, mais l'autre parti a temporisé pour des motifs purement sectaires, monsieur le Président.

M. Epp (Provencher): Adoptons-le en décembre, alors.

M. Nunziata: Il a gagné du temps et temporisé et à cause de cela d'autres automobilistes ont pu conduire en état d'ébriété et tuer ou estropier des gens et faire du carnage sur les routes.

M. Speyer: Soyons sérieux.

M. Nunziata: Je garantis au député que je suis très sérieux. J'aurais espéré que le parti progressiste conservateur allait être un peu plus sérieux lorsqu'on a présenté ces modifications importantes au mois de février. Il a malheureusement décidé de temporiser, mais cela dit, nous sommes disposés à tourner la page et à adopter ce projet de loi important.

Comme l'a si bien dit mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan), le parti libéral ne s'opposera pas pour le plaisir de s'opposer. Nous sommes disposés à coopérer avec le gouvernement. Je regrette seulement que le Nouveau parti démocratique ne soit pas disposé à coopérer pour que ce projet de loi, et surtout les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, prenne force de loi avant Noël. J'espère seulement que le NPD va se raviser.

Quant à la conduite en état d'ivresse, c'est manifestement un problème social très grave au Canada. Comme on l'a signalé, 158,000 personnes ont été condamnées pour ivresse au volant en 1981. Malheureusement, je n'ai pas les données plus récentes, mais je suppose que le nombre de condamnations a augmenté depuis 1981. Ces données montrent bien la gravité du problème.

Soit, le droit pénal peut empêcher beaucoup de gens de conduire en état d'ébriété, mais il ne suffit pas en soi à convaincre les Canadiens que la conduite en état d'ivresse ne sera plus tolérée, car pareil comportement est socialement inacceptable, extrêmement dangereux et très dispendieux. Comme mes collègues du caucus, je regrette beaucoup que le ministre de la Justice ait réduit de $700,000, pour le simple plaisir de réduire les fonds alloués au nouveau programme public d'information sur le droit. Ces fonds auraient pu servir à prévenir le public des dangers de la conduite en état d'ivresse. J'ai demandé au secrétaire parlementaire d'exhorter le ministre à revenir sur sa décision et à affecter ces fonds à cette fin précise. Je ne sais trop pourquoi, mais il a dit qu'il ne le demanderait pas au gouvernement. On pourrait mettre en doute la crédibilité du gouvernement quand il se dit résolu à s'attaquer au problème de la conduite en état d'ébriété. Si le gouvernement est vraiment sincère, je le défie de dépenser au moins $700,000 pour éduquer le public.

Il s'agit d'un problème social très grave, car des vies humaines sont en jeu. Les conducteurs ivres tuent ou blessent des centaines et des centaines de personnes chaque année. D'après les données, l'alcool est responsable de la moitié de tous les accidents de la route. Elles révèlent aussi que les accidents causés par des conducteurs ivres coûtent plus de 800 millions de dollars par année aux Canadiens. Chaque soir, 25 p. 100 des chauffeurs sur les routes canadiennes ont consommé de l'alcool et les facultés de 6 p. 100 d'entre eux sont affaiblies, au sens de la loi. Les conducteurs ivres sont responsables de 30 p. 100 des accidents entraînant des lésions corporelles.

Le parti libéral approuve les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété, monsieur le Président. Nous sommes également prêts à appuyer en principe les autres dispositions de ce projet de loi. Toutefois, en ce qui concerne les télémandats, la fraude par ordinateur et les autres modifications permettant la tenue de conférences préalables au procès, nous croyons que le comité de la justice devrait examiner sérieusement ces articles. Cela permettrait également aux divers groupes intéressés du pays de faire valoir leur point de vue devant le comité de la justice.

• (1610)

Pour en revenir à la question des sentences, j'ai déjà fait part d'une de mes préoccupations à l'égard du régime de sanctions proposé dans cette mesure.

En mai dernier, je crois, le gouvernement libéral a nommé une commission chargée d'enquêter sur la question des sentences. Même si la Commission Sinclair doit faire rapport au Parlement dans le courant de l'année prochaine, je suis déçu d'apprendre qu'elle ne s'est pas encore réunie. Il y a une quinzaine de jours, elle n'avait pas encore entamé ses délibérations pour discuter de son mandat relativement à l'étude des sentences. J'espère que le secrétaire parlementaire et le ministre de la Justice demanderont à la Commission d'entreprendre immédiatement l'étude de cette question. C'est d'autant plus important que l'on parle d'ajouter de nouvelles infractions au Code criminel.

Je m'intéresse également à l'idée d'ajouter l'immobilisation ou la mise en fourrière des véhicules aux dispositions concernant la conduite en état d'ébriété. Je pense que cela aurait un effet dissuasif certain sur les personnes reconnues coupables de conduite en état d'ébriété. Si je dis cela, c'est parce que, pendant le peu de temps où j'ai exercé la profession d'avocat en Ontario, j'ai eu l'occasion de défendre des individus accusés de conduite en état d'ébriété, et c'est la sanction qui les impressionnait le plus.

En Ontario, l'amende à payer en cas de première infraction pour conduite en état d'ébriété se situe entre $150 et $500. Le projet de loi portera le minimum de $150 à $300. La magistrature va sans doute comprendre clairement que l'amende actuelle est trop faible et qu'il faudrait l'augmenter. J'espère que les sentences sont appliquées avec une certaine uniformité dans les différentes régions du pays.

En ce qui concerne l'immobilisation des véhicules, je pense que si le véhicule était mis en fourrière en cas de condamnation, cela aurait un bon effet dissuasif. Je suggère également de mettre le véhicule en fourrière, même si la personne condamnée n'en est pas le propriétaire. Les propriétaires veilleraient à ne pas prêter leur automobile à n'importe qui.

Selon le droit civil de l'Ontario, le propriétaire d'un véhicule et le conducteur sont tous deux coupables de négligence. J'espère que le gouvernement songera à appliquer ce principe au Code criminel, et plus particulièrement aux dispositions concernant la conduite en état d'ébriété.

Je constate que mon temps de parole est terminé. C'est dommage, car je voulais aborder d'autres sujets. Toutefois, je suis bien prêt à répondre aux questions des députés.

Modification du droit pénal

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu le député dire qu'il s'intéressait sérieusement à la conduite en état d'ivresse et à la présentation d'une mesure à cet égard. S'il est vraiment préoccupé par ce sujet et qu'il tienne à ce que le Parlement légifère là-dessus dans les plus brefs délais, pourquoi nous a-t-il fait perdre notre temps ce matin et pourquoi a-t-il redemandé la parole pour faire des observations sur le discours du ministre de la Justice (M. Crosbie)? Il a fait perdre du temps à la Chambre ce matin en interrompant constamment le ministre de la Justice. Il a ensuite reparlé de ce discours cet après-midi. A mon avis, il cherche à nous faire perdre du temps et je voudrais bien savoir pourquoi, puisqu'il prétend souhaiter vivement l'adoption rapide de cette mesure.

M. le vice-président: La présidence se voit dans l'obligation de déclarer irrecevables les observations du député au sujet du comportement du député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) ce matin. Elle maintient cependant le passage concernant le discours de ce député.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je n'ai pas à me justifier de représenter mes électeurs à la Chambre des communes. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député quand il prétend que je fais perdre du temps à la Chambre en me prévalant de mon droit de parole au nom de mes commettants qui m'ont élu pour les représenter ici. Il est très étonnant que le député nous fasse une réflexion à ce propos.

M. Speyer: Monsieur le Président, je n'ai qu'un bref commentaire à faire. Ce matin, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) et le critique officiel du parti libéral ont prononcé des discours qui étaient fort réfléchis et judicieux, et qui portent à réfléchir. Le député a présenté à la Chambre certaines idées novatrices, outre le fait qu'il porte son nouveau pantalon de cuir noir. Il ne m'a jamais été donné d'entendre un discours d'aussi piètre qualité de la part d'un député qui est censé avoir étudié le droit en Ontario. Cela m'étonne. Le député qui vient de Queen's Park s'illusionne sur ses compétences.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire devrait vérifier ce qu'il avance. Je n'ai jamais siégé à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député. Ce n'est pas là une question de Règlement. Je prie également les députés de s'abstenir de faire des observations sur la tenue vestimentaire de leurs collègues. Restons-en là, car c'est dans l'intérêt supérieur de la Chambre d'éviter les remarques personnelles. Mais le député a le droit de répondre.

M. Nunziata: Monsieur le Président, l'arrogance du député . . . il a sans doute pu être procureur de la Couronne pendant un certain temps et il a certes l'expérience de la Chambre, car je crois savoir qu'il est ici depuis bien des années.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole. Je suis outragé . . .

M. Speyer: Bien. C'était voulu!

M. Nunziata: . . . que le secrétaire parlementaire s'abaisse à critiquer la tenue vestimentaire et la qualité de l'allocution d'un député.

M. Speyer: Elle était horrible.

M. Nunziata: Je dirai simplement au député que lorsqu'on ne supporte pas la chaleur, il ne faut pas rester dans la cuisine.

• (1620)

M. Malone: Monsieur le Président, je dirai tout d'abord au député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) que, comme c'est la première fois qu'il prend la parole au sujet d'un projet de loi, je lui souhaite la bienvenue aux Communes. Nous nous réjouissons de sa participation.

Quant à l'allocution du député, monsieur le Président, je ne suis évidemment pas d'accord sur le fond. Je veux qu'il comprenne que les accidents causés par la conduite en état d'ébriété constituent une tragédie nationale. C'est une question tout à fait objective. Ni les libéraux, ni les néo-démocrates, ni même nous, conservateurs, ne pouvons prétendre à aucune supériorité en ce domaine. Le député nous dit qu'en février, les libéraux ont présenté un projet de loi auquel les conservateurs ont fait de l'obstruction systématique. Je le mets au défi de me citer des propos prouvant qu'un seul conservateur ait fait de l'obstruction systématique au projet de loi sur la conduite en état d'ébriété.

Quant à savoir si les libéraux ont bel et bien été les premiers à présenter le projet de loi, je me permets d'exposer les faits au député. En tant que simple député j'ai présenté bien avant le gouvernement un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'ivresse au volant. J'ai été l'unique conservateur à parler. Le NPD a présenté un orateur, en espérant que mon projet de loi serait adopté. Mais les bons libéraux, dont le député affirme qu'ils étaient en faveur du projet de loi, ont pris la parole l'un après l'autre pour l'enterrer. Le député est bien mal venu de prétendre que ce sont les libéraux qui cherchent à protéger le Canada contre les dangers de l'alcool au volant.

Il ne s'agit pas là d'une question de politique partisane mais d'une tragédie nationale. Il y a des gens qui meurent à cause des automobilistes qui ont bu. Tous les députés ont fait savoir que ce passage du projet de loi devrait être adopté. Le pays veut que ce projet de loi soit adopté. Personne n'a le droit de venir prétendre ici, comme le député l'a fait, que son parti a l'apanage de cette grande conviction. C'est contraire aux faits. Je mets au défi le député de York-Sud-Weston de démontrer aux Canadiens ce qu'il prétend, de nous lire ces choses dont il dit qu'elles constituaient de l'obstruction en février dernier. La vérité, c'est que le parti libéral n'a pas réussi à faire adopter ses projets de loi entre février et la fin juin, et que le Canada s'est débarrassé de lui. Voilà pourquoi il ne reste plus que des lambeaux du parti libéral.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je pense comme le député que ce projet de loi devrait être tout à fait objectif. Ces modifications très sérieuses et importantes au Code criminel doivent recevoir l'appui de tous les députés de tous les partis. J'ai dit simplement dans mes observations que ce projet de loi avait été présenté en février de cette année par un gouvernement libéral, et que les initiatives sont des initiatives libérales. C'est le programme libéral de droit pénal que le parti conservateur présente en ce moment. Oui, le parti progressiste conservateur, quand il était dans l'opposition, a atermoyé, il a

freiné, il a insisté pour que le projet de loi soit disjoint, il a refusé de lui donner son accord immédiat. Si les conservateurs n'avaient pas fait cela, le projet aurait pu être adopté rapidement et les peines aggravées seraient déjà là.

Je puis donner au député et au gouvernement l'assurance que les députés libéraux ne vont pas recourir aux tactiques dilatoires utilisées par le parti conservateur dans l'unique but de se faire valoir, alors qu'il y a un important projet de loi à adopter dans l'intérêt des Canadiens d'un océan à l'autre.

Si nous le voulions, monsieur le Président, nous pourrions bloquer le projet de loi.

M. Speyer: Essayez donc!

M. Nunziata: Non, nous ne le ferons pas parce que nous croyons à ce projet de loi. Nous jugeons qu'il est important et qu'il doit être adopté immédiatement. Nous commes disposés à l'adopter aujourd'hui, si nous pouvons avoir l'accord du Nouveau parti démocratique et du gouvernement.

M. Gauthier: Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'à aujourd'hui pour le faire adopter?

M. Nunziata: Le député a dit que le projet de loi devait être tout à fait objectif, je suis d'accord là-dessus. Je tiens à souligner qu'il y a quelques mois, quand le député était dans l'opposition, il a fait perdre du temps alors que le projet de loi aurait dû être adopté.

Une voix: Prouvez-le.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: La députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis)—Les sciences et la technologie—La mise sur pied du GATIQ—La position du gouvernement; la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone)—Les jeunes—Les responsabilités de la ministre. *b*) La déclaration attribuée à la ministre par un journal; le député de Gander-Twillingate (M. Baker)—L'environnement—Le Service canadien de la faune—On demande un réexamen des compressions budgétaires. *b*) Les postes supprimés—On demande à la ministre de déposer les exposés de fonctions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir en fin de journée aujourd'hui et faire quelques observations au sujet du projet de loi C-18 tendant à modifier le Code criminel. Je me propose d'être bref pour permettre de renvoyer rapidement ce projet de loi au comité qui aurait dû en être saisi il y a déjà un certain temps et pour susciter une réflexion publique nécessaire sur certains éléments critiques de ce projet de loi. Je veux parler plus particulièrement de la nécessité d'inviter des représentants de l'Association du Barreau canadien, les procureurs généraux des provinces et des représentants des divers organismes intéressés à la défense des libertés civiles qui ont manifesté leur intention de faire connaître leur opinion sur certains volets du projet de loi, à venir témoigner devant le comité parlementaire.

J'ai une observation ou deux à faire à propos de la procédure. J'ai écouté les députés du parti au pouvoir et ceux du parti libéral parler de la nécessité de procéder avec célérité notamment en ce qui concerne la partie la plus critique du projet de loi, c'est-à-dire celle qui porte sur les modifications à apporter au Code criminel relativement à l'ivresse au volant.

Le gouvernement libéral précédent a eu bien des années pour présenter un projet de loi qui s'attaque aux problèmes liés à l'ivresse au volant si cela avait été une grande priorité pour lui. Les libéraux ont été au pouvoir durant de nombreuses années. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas discuté de ce projet de loi il y a six mois s'il avait revêtu une véritable priorité. Je dois par ailleurs dire au gouvernement que je trouve un peu déconcertant de voir le ministre de la Justice (M. Crosbie) se présenter à la Chambre des communes la veille du congé de Noël pour dire qu'il a un projet de loi que le gouvernement aimerait voir adopter dans les quelques heures qui suivent.

Ce projet de loi n'est pas simple du tout, monsieur le Président. Il aura des effets directs ou indirects sur tous les Canadiens. Il modifie le Code criminel et, encore, la Loi sur les poids et mesures en interdisant à quiconque de remplacer frauduleusement l'odomètre d'un véhicule à moteur et il concerne divers problèmes pouvant découler de la vente d'automobiles. Il comporte des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il modifie également la Loi sur les stupéfiants de même que la Loi des aliments et drogues. Il ne s'agit pas d'une mesure toute simple pour laquelle un examen public ne s'imposerait pas. Mais cette étude aura lieu au comité. Aujourd'hui, au cours de la deuxième lecture, nous nous intéressons au principe du projet de loi. Voilà donc, essentiellement, ce que j'entends faire. J'interviendrai brièvement afin qu'il soit renvoyé dès aujourd'hui au comité qui l'étudiera rapidement.

En lançant le débat ce matin, le ministre de la Justice nous a fait état de données statistiques qui montrent combien est importante la partie du projet de loi concernant la conduite en état d'ébriété. Il a dit que, à certains moments de la journée, le quart des Canadiens qui prennent le volant ont consommé de l'alcool. Presque à n'importe quel moment, 6 p. 100 des chauffeurs pourraient être accusés de conduire en état d'ébriété, aux termes de la loi. La situation est donc très grave. Je ne saurais comparer le Canada à d'autres pays à cet égard, mais il ne doit pas y en avoir beaucoup de pire quand 6 p. 100 des chauffeurs qui prennent le volant pourraient être qualifiés de menace pour les autres parce qu'ils ont pris de l'alcool.

La moitié des accidents mortels sur la route au Canada sont provoqués par l'alcool. Chaque année, le Canada compte 2,500 pertes de vie parce que des gens conduisent après avoir bu. Et encore, ce n'est là qu'une donnée. Des dizaines de milliers de personnes en subissent aussi les conséquences parce que des êtres chers ont été gravement blessés sans espoir de guérison, et que ces personnes et leurs familles en souffriront à jamais. Comme d'autres députés l'ont signalé aujourd'hui, nous devons tenter de remédier à cette situation dramatique le plus rapidement possible.

• (1630)

Le projet de loi ne règle pas le problème. De fait, il s'attaque à un aspect secondaire du problème. En somme, il alourdit les sanctions infligées à ceux qui sont pris en flagrant délit. Par exemple, nous constatons que l'amende minimale liée à la conduite en état d'ébriété passera de $50 à $300. Cela ne semble pas être une somme très forte à l'heure actuelle dans notre société. Néanmoins, c'est une majoration de l'amende minimale. En outre, à la première infraction, le conducteur perd son permis pour une période de trois mois et à la seconde, pour six mois. Les sanctions imposées deviennent plus rigoureuses.

Si une personne est reconnue coupable d'avoir conduit une voiture en état d'ébriété avec un taux d'alcoolémie supérieur à .08, à la deuxième infraction, elle pourrait être passible de 14 jours d'emprisonnement et son permis pourrait être suspendu six mois. Chaque infraction subséquente entraînerait 90 jours d'emprisonnement et le permis serait suspendu un an. La peine maximale serait de cinq ans d'emprisonnement, une amende illimitée et la suspension du permis pour trois ans. Je présume que d'aucuns trouveront ces sanctions très sévères.

Dans d'autres pays, notamment en Europe de l'Ouest, les sanctions sont encore plus rigoureuses. On est frappé automatiquement d'une peine d'emprisonnement si on est surpris à la route avec la moindre trace d'alcool dans son système. Cet emprisonnement a un certain effet dissuasif. Toutefois, il ne s'agit pas simplement de cela. Je présume que la sévérité des sanctions fera diminner le nombre de gens qui se mettent au volant après avoir bu et fait la fête. Voilà pourquoi l'adoption de cette mesure était si importante à ce moment-ci de l'année, où les fêtes sont particulièrement fréquentes. Ces dispositions auront un certain pouvoir de dissuasion. Les coupables pourraient perdre leur permis et purger une peine d'emprisonnement. Je présume que certains y penseront à deux fois avant de boire et de conduire une voiture.

J'ai entendu avec intérêt à la radio ce matin l'histoire d'un journaliste de Montréal qui a voulu voir combien de personnes seraient prêtes à le laisser conduire en état d'ébriété. Il a abordé des gens tout en faisant semblant d'être ivre. Presque tout le monde l'a aidé à se rendre à sa voiture, à trouver sa clef et à mettre sa voiture en marche. Si les choses se passent ainsi, nous n'avons pas suffisamment fait comprendre combien il est grave de conduire après avoir bu.

Comment se fait-il que nous puissions être ici, à adopter une mesure législative qui, espérons-nous, combattra la conduite en état d'ébriété alors qu'en même temps nous encourageons les sociétés qui vendent de l'alcool, de la bière et du vin à appuyer les événements sportifs? Lorsque nous serons dans nos circonscriptions, pendant les prochaines semaines, nous verrons des banderoles des diverses compagnies de spiritueux sur les pentes de ski, parce qu'elles subventionnent des manifestations locales. Lorsque nous rattraperons nos lectures en retard, nous verrons dans les magazines page après page de publicité encourageant les gens à acheter toutes sortes de produits alcoolisés. Nous verrons toutes ces pages attrayantes de gens tenant des verres de vin ou d'apéritif, dans un cadre de toute évidence élégant et moderne. Il y a donc une sorte d'hypocrisie qui ne vise pas un parti en particulier ou un groupe d'individus. D'un côté, nous proposons une mesure législative qui punira ceux qui sont pris à conduire en état d'ébriété. De l'autre, nous approuvons, ou même encourageons, par notre silence, une plus grande consommation d'alcool par les Canadiens. Je trouve particulièrement déplorable que les sociétés de spiritueux, d'une sorte ou d'une autre fassent de la publicité lors des événements sportifs d'un bout à l'autre du pays. Nous ne faisons que nous attaquer à une petite partie du problème.

En tant que parlementaires, nous ne voulons pas avoir l'impression, en adoptant cette mesure législative aujourd'hui, en la transmettant au comité pour qu'elle nous revienne, au début de l'année, que notre tâche est terminée. Le plus important serait peut-être que le gouvernement du Canada propose un programme de sensibilisation. Il devrait investir dans un programme qui démontrerait clairement quels sont les problèmes associés non seulement à la conduite en état d'ébriété, mais à la consommation d'alcool en général.

Soyons francs, admettons que tous ceux qui sont condamnés par dizaines de milliers, chaque année, par nos tribunaux, pour avoir conduit en état d'ébriété ne sont pas simplement des gens qui revenaient d'une soirée où ils avaient un peu trop bu. Il y a des gens qui ont des problèmes d'alcoolisme sérieux. Ils ne sortent pas délibérément pour parcourir comme des bolides notre réseau routier. Ces gens sont gravement malades; ils ont une maladie que l'on ne reconnaît pas suffisamment. Je ne voudrais pas prétendre que nous résoudrons le problème. Je ne pense pas qu'un parlementaire quelconque puisse le prétendre, de toute façon.

Je voudrais maintenant mentionner deux ou trois autres points particulièrement intéressants de cette mesure législative qui couvre bien autre chose que la conduite en état d'ébriété. Je voudrais parler en particulier de la fraude concernant les cartes de crédit. Nous sommes à une époque où l'argent de plastique est beaucoup plus populaire que l'argent liquide pour la plupart des Canadiens. Un avantage important du projet de loi, c'est qu'il sépare cet aspect particulier et l'ensemble de la question du vol des cartes de crédit. Les infractions ont été modifiées pour s'attaquer au nombre croissant de fraudes dans ce domaine. Les dispositions concernant la contrefaçon de document et l'utilisation de documents contrefaits s'appliqueront aux cartes de crédit. Les poursuites pourront être lancées dans une province autre que celle où l'infraction est censée avoir été commise. C'est une question importante. On reconnaît que les gens peuvent être protégés en vertu des compétences des diverses provinces.

Je voudrais parler également des dispositions du projet de loi traitant d'un nouveau type d'infraction, les infractions informatiques. Essentiellement, le projet de loi mentionne trois aspects de l'abus des systèmes d'ordinateurs. Le premier est l'acquisition ou la destruction de matériels sans autorisation. Le deuxième est l'acquisition ou la destruction sans autorisation de données et le troisième est l'utilisation sans autorisation de services d'ordinateurs. Actuellement, le Code criminel ne protège pas suffisamment les intéressés. Bien entendu, ces modifications assureront cette protection.

Il importe de reconnaître qu'il y a des lacunes évidentes dans ce projet de loi très complexe. Par exemple, nous savons que certaines questions ne sont pas visées par cette mesure. Cela fait des mois que nous exprimons nos préoccupations à la Chambre au sujet de la pornographie et des changements qu'il faudrait apporter aux lois sur l'obscénité. Bon nombre d'entre nous espérions que ce projet de loi relativement complexe comprendrait des dispositions relatives à la pornographie, de même qu'une définition de l'obscénité. Nous devons aussi nous pencher sur la question de la prostitution et du racolage. J'espère que le gouvernement présentera bientôt des mesures à cet égard.

Nous nous sommes rendu compte d'un problème il y a quelques mois lorsque des femmes ont été emprisonnées parce qu'elles refusaient de témoigner contre leur conjoint ou le compagnon avec lequel elles cohabitaient. De toute évidence, nous devons nous pencher sur les dispositions relatives aux outrages au tribunal. Il y a aussi la question de la nécessité de tenir le procès dans un délai raisonnable. Le projet de loi s'efforce énormément de moderniser le système judiciaire, mais je crains que malgré la modification de certains règlements et l'adoption de certains autres, seule la bonne volonté des intéressés permettra d'accélérer le processus. La bonne application des règles et des règlements dépend du bon vouloir des intéressés. Selon moi, il y a certains types de juges qui ne remplissent pas nécessairement leurs obligations comme ils le devraient et qui permettent souvent aux délais de s'éterniser avant la tenue d'un procès.

• (1640)

Il y a ensuite la question des enfants maltraités et des femmes battues. Il y a donc beaucoup de questions à examiner. Puisqu'elles ne figurent pas dans le projet de loi à l'étude, j'incite le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Speyer) à faire ce qu'il peut pour garantir que des mesures seront présentées sous peu pour résoudre ces graves problèmes.

Nous sommes tous convaincus de l'importance des articles relatifs à la conduite en état d'ébriété. J'ai été heureux de constater que les nouvelles dispositions s'appliqueraient aussi au pilotage de bateaux et d'avions. Vu le nombre de gens qui fréquentent les régions touristiques sur nos lacs, nos rivières et nos bords de mer, la conduite de bateaux en état d'ébriété pose maintenant un grave problème. Il est naturel que les changements apportés au Code criminel dans le domaine de la conduite d'un véhicule à moteur avec capacité affaiblie s'appliquent aussi à la conduite d'un bateau ou d'un avion lorsque la capacité du conducteur est affaiblie par l'alcool ou la drogue. Si toutes ces infractions sont regroupées dans le Code criminel, cela simplifiera beaucoup le travail de la police.

Pour terminer, je dois dire que, même si nous tenons à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité pour pouvoir entendre l'avis des groupes et des particuliers intéressés, il y a une chose que nous devons dire à ceux qui préconisent l'emprisonnement instantané ou pour une longue période des conducteurs ivres: en Colombie-Britannique seulement, si la période d'emprisonnement prévue passait d'un minimum de 14 jours à un minimum de 30 jours, cela coûterait 2.7 millions de dollars de plus à la province. Je signale aussi aux députés que les prisons aux États-Unis et au Canada sont déjà pleines à craquer de gens qui ont été condamnés pour une infraction reliée à la conduite en état d'ébriété. En moyenne, pour chaque personne détenue dans ces conditions, il en coûte $60 par jour.

A moins que l'importance que nous attachons à cette question soit clairement définie, je ne pense pas que le fait d'emprisonner des personnes pendant deux ou trois mois soit une réponse satisfaisante à ce problème. Le gouvernement fédéral devrait plutôt mettre des fonds à la disposition des intéressés pour mettre sur pied un programme éducatif convenable. Je constate cependant avec déception que le ministre de la Justice a réduit de $700,000 les fonds destinés au programme d'information juridique. Je crois que l'occasion est bonne de le souligner. Ce n'est sûrement pas le genre de mesure propre à compléter la loi que nous étudions aujourd'hui.

Nous souhaitons que le bill soit renvoyé au comité et que ce dernier fasse diligence. Et nous croyons qu'outre les députés des Communes, d'autres personnes voudront faire valoir certains points de vue.

M. le vice-président: Des questions ou des observations?

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'aurais une brève question à poser au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Devons-nous conclure que le Nouveau parti démocratique soutient officiellement que les fabricants de spiritueux ne devraient pas pouvoir commanditer des compétitions sportives? En second lieu, dois-je comprendre que son parti souhaite que toute publicité entourant les spiritueux soit bannie des journaux, des revues et sans doute aussi de la radio et la télévision?

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai deux observations à faire. Au moment où le Nouveau parti démocratique a pris le pouvoir en Saskatchewan, il a effectivement agi en ce sens. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir à leur tour, ils ont de nouveau autorisé les fabricants de spiritueux et de cigarettes à commanditer des compétitions sportives et athlétiques.

Je suis certain que le député pourra comprendre mon objectif. Nous prenons cette affaire très au sérieux. Comme d'autres députés l'ont signalé, le débat d'aujourd'hui n'est pas particulièrement partisan, préoccupés que nous sommes tous par la conduite en état d'ivresse que nous souhaitons voir réprimer tout à fait.

Et pendant que nous aggravons les peines qui seront imposées aux conducteurs ivres, nous encourageons de différentes façons les fabricants de spiritueux à appuyer financièrement des compétitions athlétiques fort populaires au Canada. Ce genre de contradiction est-elle acceptable dans notre société? Je ne dis pas qu'un parti en particulier accepte la contradiction, mais il reste qu'elle existe vraiment.

Je rappelle que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a pris les moyens pour interdire ce genre de choses. Je pense que cela suffit pour indiquer la nature de nos préoccupations et l'orientation que nous préconisons.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je voudrais demander au député si le Nouveau parti démocratique accepterait que soient retirées les dispositions relatives à la conduite en état d'ivresse afin que la mesure soit votée rapidement sinon demain du moins le plus tôt possible quand les travaux reprendront après les fêtes.

M. Riis: Monsieur le Président, de nombreux organismes ont dit qu'ils souhaitaient venir témoigner. J'estime qu'il s'agit d'une mesure très technique et que les dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété sont aussi très techniques. Des dizaines de milliers de conducteurs devraient être poursuivis, mais s'en tirent à cause des lacunes techniques de la loi actuelle.

Je me demande s'il serait dans l'intérêt des Canadiens d'adopter une mesure aussi importante sans connaître l'avis entre autres de l'Association du Barreau canadien. Les avocats de la défense ou de l'accusation devraient pouvoir donner leur avis sur les aspects techniques précis du projet de loi.

D'autre part, c'est une option dont le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, de concert avec ses homologues des deux autres partis, sera sans doute disposé à discuter. Je voudrais indiquer pourquoi nous hésitons à accélérer avec enthousiasme l'étude de ce projet de loi. Je voudrais éviter que les personnes qui doivent être pénalisées parce qu'elles conduisent en état d'ébriété puissent s'en tirer grâce aux nombreuses subtilités que renferme cette mesure.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) veut-il poser une question ou faire un commentaire?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque au sujet des propos de mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Ce qu'il faut bien se rappeler, en ce qui concerne le moment où ce projet de loi est proposé, ce n'est pas qu'un parti aurait pu le présenter à un moment ou à un autre ou que le gouvernement l'a présenté aujourd'hui alors qu'il aurait pu le faire il y a environ deux semaines. Le moment choisi est tel que non seulement le gouvernement et les partis politiques, mais également l'ensemble de notre société, estiment qu'il faut faire quelque chose.

A l'heure actuelle, nous disons que le moment est venu, c'est vrai, mais il est venu de faire bien des choses. Ne nous lançons pas dans ce débat la veille de l'ajournement. Laissons ce projet de loi qui est si important aller au comité. Entendons les témoignages de personnes visées, comme les groupes formés par les familles qui ont été tragiquement touchées par ce genre d'incidents. Entendons l'avis de représentants du monde juridique. Le temps est venu, mais il est venu de bien faire les choses. C'est ce que nous voulons dire aujourd'hui et s'ils y réfléchissent un peu, les députés en conviendront avec nous.

Nous savons que le projet ne pourra prendre force de loi d'ici Noël. Ne nous y trompons pas. Il faut que le Parlement et nous, parlementaires, décidions de renvoyer ce projet de loi au comité, pour qu'il l'améliore dans la mesure du possible, de sorte qu'après avoir pris ces premières dispositions pour lutter contre les accidents tragiques que nous voulons empêcher, nous puissions passer aux autres problèmes qui en découlent, comme la question de la publicité qui entoure les boissons alcoolisées. Puis nous passerons à l'étape suivante. Notre culture est celle de l'automobile et de l'alcool. La plupart d'entre nous, sinon tous, sommes profondément empreints de ces cultures. Nos villes sont construites autour de l'automobile et toute notre culture tourne autour de l'alcool. C'est pourquoi il nous reste d'importantes étapes à franchir. Ce projet de loi en est un que nous devrions tous prendre très au sérieux. A cette fin, il faut qu'il soit examiné au comité.

• (1650)

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de York-Ouest (M. Marchi) veut-il poser une question ou faire un commentaire, ou veut-il participer au débat?

M. Marchi: Je veux participer au débat.

M. Malone: Obstructionniste.

M. le vice-président: Si aucun député n'a de question à poser ou de remarque à faire, je donne la parole au député de York-Ouest.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je participe volontiers à ce débat. Je ne prise guère les invectives que les députés d'en face viennent de m'adresser. Je rappelle qu'un précédent orateur a déclaré que tous les députés doivent avoir la chance de participer au débat. Chaque député doit en effet communiquer à la Chambre les idées et les points de vue de ses commettants.

La majorité des députés, je pense, reconnaissent amplement que la conduite en état d'ébriété est un problème. Cependant, le problème ne se pose pas uniquement au temps des Fêtes. On présente le projet de loi de manière à faire croire qu'il s'agit d'un problème sporadique. Si tel était le cas, le gouvernement devrait au moins lui accorder l'importance qu'il mérite en présentant pour tenter de le régler un projet de loi distinct. Je ne pense donc pas qu'il fasse preuve de sérieux en présentant à la Chambre un projet de loi d'une cinquantaine de pages la veille du jour où la Chambre doit ajourner ses travaux pour le congé de Noël et en nous demandant de l'adopter en quelques heures. Il demande aux députés de ne pas prendre la parole pour gagner du temps. Ce faisant, il ne fait pas preuve de sérieux. Il n'encourage ni la communication ni la consultation. Si le gouvernement tenait vraiment à s'attaquer au problème de la conduite en état d'ébriété, il aurait présenté son projet de loi beaucoup plus tôt. Ce n'est pas à la onzième heure qu'il devait le présenter. Qui plus est, il aurait pu présenter un projet de loi distinct à ce sujet. Nous ne disposons pas vraiment d'assez de temps pour examiner les différents éléments de ce projet de loi-ci.

Je conviens qu'il y a lieu d'établir des normes minimales relativement à la conduite en état d'ébriété. Je ne partage pas entièrement l'opinion du député néo-démocrate qui voudrait un projet de loi qui soit parfait, d'où la nécessité d'en saisir un comité. L'idéal, ce serait que les projets de loi soient toujours parfaits, mais nous ne saurions compter là-dessus. Cependant, il faut au moins commencer dès maintenant à nous attaquer à ce problème. Pourtant, quand le gouvernement n'envisage pas de consacrer à l'examen de ce projet de loi le temps nécessaire, je trouve qu'il n'est pas tout à fait sérieux. J'aurais préféré qu'il nous accorde plusieurs jours pour cet examen. J'aurais préféré que ce projet de loi porte sur une seule question plutôt que d'être aussi complexe et aussi large que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Lorsqu'il s'agit de conduite en état d'ébriété, il faut penser à sensibiliser la population et pas seulement pendant la période de Noël. Cet effort doit se poursuivre 365 jours par année. Il faut amener les gens à prendre conscience des graves conséquences de la conduite en état d'ébriété. Certains députés ont déjà signalé que 25 p. 100 des conducteurs sur nos routes canadiennes ont consommé de l'alcool et que 6 p. 100 d'entre eux sont considérés en état d'ébriété sur le plan légal. Cela signifie que l'éducation de la population reste à faire. Il faut arriver à faire comprendre aux Canadiens que la consommation d'alcool et la conduite d'un véhicule sont incompatibles. Cependant, d'un autre côté, le gouvernement a réduit de $700,000 les crédits accordés aux programmes de sensibilisation et de conscientisation de la population.

Je prétends que le gouvernement ne peut gagner sur les deux tableaux. Il ne peut d'une part vouloir légiférer, afin de mettre fin à la conduite en état d'ébriété, et vouloir communiquer avec les gens et les consulter, et d'autre part, réduire de $700,000 les crédits accordés à l'éducation du public. Il lui faut être conséquent.

On a beaucoup mis l'accent sur la sévérité accrue des sanctions. C'est un début, mais des recherches montrent que le fait de conduire en état d'ébriété est souvent le premier symptôme de l'alcoolisme. Il faut donc mettre davantage l'accent sur la prévention plutôt que sur les sanctions à prendre après coup. Il s'agit peut-être de prévenir plutôt que de guérir. C'est bien beau de parler de sanctions plus sévères après que le tragique accident se sera produit. Cependant, cela donne à penser que certains mécanismes gouvernementaux ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Cela laisse supposer que le gouvernement ne fait que réagir après coup. On reproche souvent au gouvernement de ne pas avoir agi à temps. Il se peut que le gouvernement propose des sanctions plus sévères à cause du pourcentage d'accidents. Cela a certainement un effet dissuasif. Cela dissuadera certainement ceux qui enfreignent la loi, qui abusent de l'alcool et du privilège de conduire une automobile. Cependant, nous devrions nous pencher sur le problème du point de vue de la prévention plutôt que de simplement mettre l'accent sur les sanctions qui seront imposées après que les accidents seront survenus. Il faut aller plus loin que cela. Il faut tirer des leçons de ces accidents. On ne devrait pas se contenter de faire passer les amendes de $100 à $200 aujourd'hui et de $300 à $400 demain. Il faut tuer la maladie dans l'œuf.

Je remarque que le temps me manque . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: J'entends certains députés rire. Dans son discours de ce matin, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a affirmé péremptoirement que de ce côté-ci de la Chambre, nous ne prenions pas ce projet de loi au sérieux. Pourtant, ce sont les ministériels qui rient à l'heure actuelle. Ils soignent leur image lorsque les caméras de télévision sont braquées sur eux, mais ils agissent bien différemment quand ils sont hors champ.

M. McKnight: C'est votre discours que nous trouvons étrange et non pas le projet de loi.

M. Marchi: Il est également intéressant de constater que le gouvernement, qui a réussi à regrouper un certain nombre d'éléments divers dans ce projet de loi plutôt que de se concentrer sur un aspect en particulier, s'est quand même débrouillé pour ne pas y inclure certaines choses. En tant que critique de mon parti en matière de multiculturalisme, je trouve étrange qu'on n'ait absolument pas fait mention des documents de propagande haineuse qui infestent le pays d'un océan à l'autre. Dans l'introduction que le gouvernement libéral a faite en février . . .

M. le vice-président: La Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Speyer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais une précision. En effet, ce sujet devait être renvoyé au comité aujourd'hui, si je ne m'abuse. La Chambre consent-elle à l'unanimité à renvoyer le sujet au comité aujourd'hui?

• (1700)

Une voix: Non.

Des voix: Les libéraux disent non.

M. le vice-président: J'entends un «non»; par conséquent, il n'y a pas consentement unanime, de toute évidence. Sur le plan de la procédure, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je signale seulement au gouvernement que nous ne formons pas une opposition très forte numériquement, mais qu'il suffit de nous provoquer pour voir. S'il veut notre coopération pour adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible, qu'il tienne compte du droit de parole de chaque député; si les députés assis de l'autre côté veulent essayer de nous priver de ce droit, nous l'exercerons.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens seulement à bien préciser que le Nouveau parti démocratique a dit oui, il a dit que ce projet de loi pouvait être renvoyé au comité où l'on pourra commencer à travailler sérieusement. Ce sont les libéraux qui ont dit non.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à bien préciser à la Chambre que nous, les libéraux, nous voudrions également que ce projet de loi soit renvoyé au comité pour qu'on l'étudie immédiatement.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: On aura l'occasion de l'envoyer demain au comité, monsieur le Président.

M. Speyer: Il ne figure pas au *Feuilleton.*

M. Blaikie: Vous avez la classe d'un sac de clous.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 15 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

M. le vice-président: Tous les articles précédant le nº 4 sont-ils reportés par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION VISANT À AUTORISER L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose: Que le projet de loi C-213, tendant à modifier la Loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, le C-213 est un projet de loi dont l'heure est venue. Je pourrais peut-être rappeler l'historique de la mesure. Elle a été présentée pour la première fois le 29 avril 1983 par le député de Nepean-Carleton, le regretté Walter Baker. Ironie du sort, monsieur le Président, le jour où ce projet de loi a été présenté à l'étape de la deuxième lecture, son parrain, le député de Nepean-Carleton à l'époque, était déjà atteint de cancer; mais il était loin de s'en douter à ce moment-là. En fait, il en est mort à peine quelques mois après. Ce qui l'a incité à présenter ce projet de loi, monsieur le Président, c'est une expérience qu'il a lui-même vécue dans sa famille, une expérience touchant un de ses proches. Je suppose qu'il n'y a pas un député à la Chambre qui n'ait jamais éprouvé à un moment ou à un autre la tragédie de voir un être cher, un ami ou un voisin atteint d'une maladie incurable souffrir dans bien des cas une mort lente, douloureuse et angoissante.

Malheureusement, le projet de loi n'avait pas été renvoyé au comité. A la session parlementaire suivante, soit le 23 février 1984, j'ai eu le plaisir de présenter de nouveau ce projet de loi. Il s'agissait alors du projet de loi C-211, qui a été lu pour la deuxième fois le 15 mars. La Chambre a convenu à ce moment-là de renvoyer le projet de loi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Je tiens à signaler maintenant, monsieur le Président, tout l'appui que m'ont accordé, au cours de l'étude de mon projet de loi de même qu'au cours du débat sur le projet de loi présenté par mon regretté collègue, le député de Provencher (M. Epp) qui est maintenant le distingué ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le député de Beaches (M. Young), la députée de Trinity (Mlle Nicholson), le député d'Oxford (M. Halliday) et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), qui siègent tous à la Chambre encore aujourd'hui.

Après le renvoi de ce projet de loi au comité permanent, la première audience a eu lieu le 13 mars de cette année, la deuxième le 5 juin et la troisième le 7. Malheureusement, nous n'avons pas pu terminer les travaux, car la session a été ajournée pour l'été. Je ne voudrais pas tomber dans le sectarisme, mais j'avais l'impression, à l'époque, que si le gouvernement avait voulu procéder à un examen sérieux de ce projet de loi, le comité permanent aurait pu tenir plus de trois audiences. En fait, il n'y avait aucune raison, à mon avis, pour que le comité ne siège pas pendant tout le mois de juin puisqu'il n'avait pas d'autre travaux à ce moment-là. Pourtant, le projet de loi n'a pas pu être adopté avant la fin de la session, qui a été suivi de la dissolution du Parlement.

J'ai dit, au début de mes remarques, monsieur le Président, que, pour moi, c'était un projet de loi dont l'heure est maintenant venue. Laissez-moi vous illustrer la situation. Le 25 avril dernier, l'Organisation mondiale de la santé a demandé que l'on étudie davantage la question du soulagement de la douleur. C'est un peu paradoxal, car ce sont les inquiétudes de l'Organisation mondiale de la santé, exprimées en 1954, qui ont conduit à l'interdiction de la fabrication et de l'importation de l'héroïne à des fins médicales. A cette époque, on s'inquiétait de l'augmentation du trafic de l'héroïne et du nombre des toxicomanes dans le monde. Le 6 juin 1984, The Association of Ontario Boards of Health se prononçait en faveur de l'utilisation médicale de l'héroïne et demandait qu'on l'autorise de nouveau. Au cours de la semaine du 2 juillet, un sondage Gallup indiquait que 73 p. 100 des Canadiens étaient en faveur de cette utilisation de l'héroïne pour les malades en phase terminale. Le 21 août de cette année, l'Association médicale canadienne, qui avait comparu devant le comité permanent en juin, lorsque le sujet de mon projet de loi était devant le comité, a

adopté une résolution à son congrès de Winnipeg. Elle est claire, concise et sans équivoque. La voici:

Résolution 84-50.

Que le gouvernement du Canada reprenne immédiatement l'importation, la fabrication et la vente sous licence de la diacétylmorphine (héroïne) à des fins médicales.

Personnellement, et mes collègues et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social partagent sans doute ce point de vue, je crois que les politiques canadiennes doivent être très prudentes si elles veulent dicter à la profession médicale ce qu'elle peut ou ne peut pas prescrire. Je ne crois pas que l'État doive vraiment priver les médecins du droit de porter ce jugement. C'était en fait ce que l'AMC disait au gouvernement du Canada.

Je pourrais poursuivre dans la même veine et mentionner des témoignages présentés au comité. Je peux vous mentionner l'opinion publique réflétée dans les éditoriaux du pays ces derniers mois. J'hésite à le faire, car je ne veux pas trop empiéter sur le temps de la Chambre.

Peut-être me permettez-vous, monsieur le Président, de citer un extrait du discours du regretté député de Nepean-Carleton, Walter Baker. Le 1er juin 1983, il a déclaré, comme vous pouvez le lire à la page 25938 du hansard:

J'estime qu'il s'agit là d'une question que la Chambre des communes doit étudier. Il est temps que celle-ci, le corps médical, les Sociétés du cancer du pays et les Canadiens en général regardent les choses en face et aient le courage d'en discuter. Je demande à la Chambre d'appuyer le projet de loi aujourd'hui, afin que le débat public puisse commencer.

Des voix: Bravo!

• (1710)

M. McGrath: Mon collègue était loin d'imaginer la chaîne des événements que son projet de loi et son éloquence à la Chambre allait en déclencher pour nous amener là où nous en sommes aujourd'hui.

Finalement, monsieur le Président, je tiens à vous dire que la Chambre serait peut-être disposée à entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, je le crois, est prêt à faire une déclaration. Je me rends compte que la chose est inhabituelle durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, et la Chambre devra, bien sûr, y consentir. Je crois cependant savoir que le ministre fera une importante déclaration de principe aujourd'hui sur cette question, et après que la Chambre aura eu l'occasion de discuter de la question et avant que l'heure réservée à son étude ne soit écoulée, j'ai l'intention de demander le consentement unanime de la Chambre pour retirer mon projet de loi afin que le gouvernement puisse présenter sa propre mesure, ce dont parlera aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'espère que la Chambre acceptera d'entendre le ministre dès maintenant.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président et honorables collègues, je tiens tout d'abord à remercier la Chambre d'avoir la courtoisie de permettre au ministre que je suis de redevenir quelques instants simple député pour parler d'une question . . .

Mme Mitchell: Bon retour parmi nous.

M. Epp (Provencher): . . . qui me paraît importante pour nous tous. Je vais être bref, et j'espère que l'on trouvera qu'en annonçant cette mesure aujourd'hui nous agissons dans un esprit de justice, avec l'impression de faire ce qui s'impose, à propos d'un problème qui concerne l'humanité toute entière. C'est donc avec grand plaisir, monsieur le Président, que je prends part aujourd'hui à la discussion du projet de loi.

Lorsque je faisais partie de la loyale opposition de Sa Majesté, je me suis joint au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), comme on l'a mentionné, pour appuyer le projet de loi sous sa forme précédente. A cette époque, c'est notre très regretté collègue, feu l'honorable Walter D. Baker, qui menait la campagne en faveur de la légalisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques.

Mes collègues à la Chambre des communes le savent, quand on est engagé dans la vie publique, on est souvent invité à prendre position sur des sujets controversés, des sujets qui prêtent évidemment à plus qu'une interprétation. C'est ici que ces questions sont débattues avec vigueur et que les opinions les plus ferventes peuvent s'exprimer. Il arrive alors que certaines questions rallient l'adhésion d'un grand nombre voire, ainsi que nous l'espérons en l'occurrence, l'unanimité.

A titre de parlementaires, nous n'avons pas, la plupart du temps, la compétence voulue pour trancher une question d'un point de vue technique, à plus forte raison celle qui nous occupe. Je reconnais à certains de mes collègues dont le député d'Oxford, qui sont médecins de profession, une expérience et, très souvent, des connaissances techniques qui me font défaut dans ce domaine. Mais la question à l'étude n'est pas, précisément technique; elle concerne plutôt le sens qu'a la vie et la mort inévitablement, le caractère sacré de la vie et la dignité qu'il peut y avoir dans la mort. Voilà les questions que ce projet de loi cherche à résoudre.

C'est pourquoi je prends la parole avec plaisir aujourd'hui, dans le cadre du débat sur le projet de loi présenté par mon collègue, pour annoncer que le gouvernement entend légaliser l'emploi thérapeutique de l'héroïne pour les malades en phase terminale et pour ceux qui éprouvent d'atroces souffrances.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Le gouvernement a décidé de prendre cette mesure afin de répondre aux vœux qu'ont très clairement exprimés de très nombreuses personnes, des organismes d'aide, des groupes religieux, l'Association médicale du Canada et des professionnels de la santé, lesquels demandent qu'on puisse secourir à l'aide de ce puissant calmant les malades parmi lesquels nous comptons souvent des être chers.

Étant donné la nature délicate de cette question ainsi que les considérations d'ordre juridique et professionnel ou concernant la réglementation et la sécurité dont le rétablissement de l'héroïne employée à des fins thérapeutiques nous oblige à tenir compte, nous publierons vers le 1er mars 1985 un énoncé de principe sur la disponibilité du médicament ainsi qu'un protocole concernant son emploi. Pour des raisons d'efficacité, je dois reporter à cette date la publication du protocole car nous devons nous donner le temps de procéder avec soin. Il est possible que nous y parvenions un peu avant, c'est pourquoi j'ai dit vers le 1er mars. De toute évidence, ce sera fait rapidement et correctement.

Ce délai s'impose, monsieur le Président, parce qu'il est essentiel de restreindre l'accès et l'utilisation de cette drogue aux médecins et aux hôpitaux qui satisfont à certaines normes. Le protocole exposera et expliquera les conditions à remplir pour obtenir cette drogue et les mesures de sécurité qui doivent être prises. On s'assurera ainsi qu'elle servira uniquement à des fins médicales et qu'elle ne sera pas détournée à d'autres fins non autorisées. Les députés savent peut-être aussi qu'au cours des dernières vingt-quatre heures nous avons reçu le rapport le plus récent de la Gendarmerie royale du Canada sur l'usage illégal de l'héroïne et de la cocaïne. Certains m'ont demandé au cours des dernières heures si ce n'était pas une des grandes préoccupations du gouvernement. Évidemment que ce l'est. C'est un sujet de préoccupation pour tous les députés. Mais ce que je cherche à montrer c'est qu'il n'y a absolument aucun lien entre l'usage illégal de ces drogues et l'initiative que le gouvernement prend cet après-midi. Cette drogue ne peut être détournée de l'utilisation thérapeutique à laquelle on la destine pour tomber entre les mains de ceux qui pourraient en faire un usage illégal. Je trouve extrêmement ironique que des personnes utilisent cette drogue illégalement tandis qu'elle est inaccessible à ceux qui en ont le plus besoin pour soulager leurs douleurs. C'est la raison qui évidemment me pousse à agir comme je le fais aujourd'hui.

Il faudra aussi que d'ici mars 1985 notre gouvernement consulte d'autres gouvernements, ce qu'il a déjà entrepris, de même que les associations de professionnels de la santé et les autorités provinciales de réglementation dans les disciplines de la santé. Par courtoisie, notre gouvernement va aussi examiner les exigences réglementaires des Nations Unies de même que les répercussions internationales de la remise en usage de l'héroïne au Canada. Je crois que jusqu'ici 38 pays autorisent en fait l'usage de l'héroïne à des fins thérapeutiques. Il faut aussi préciser les divers aspects de la fabrication et de la distribution de l'héroïne et les étapes obligatoires à suivre avant qu'on ne puisse l'obtenir légalement. A la lumière de cette décision et de cette annonce, une étude en double sur le terrain prévue pour 1985 ne sera pas entreprise.

L'interdiction d'utiliser l'héroïne, en vigueur au Canada depuis 1955, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias et suscité de nombreux débats publics. C'est une question délicate et complexe qui va au cœur de nos sentiments personnels sur la vie et la mort. J'espère que l'utilisation à nouveau possible de cette drogue offrira un soulagement aux nombreux Canadiens qui souffrent ou qui sont atteints d'une maladie incurable. Cette décision va également réconforter un grand nombre de familles. Je suis convaincu que tous ceux qui participent à ce débat comprendront que le gouvernement est également tenu de veiller à ce que cette drogue puissante et controversée soit utilisée selon certaines normes de sécurité et de contrôle. Je parlerai en détail de ces mesures de réglementation au début mars, comme je l'ai déjà dit.

• (1720)

Encore une fois, je voudrais rendre hommage à mon collègue le député de Saint-Jean-Est qui n'a pas ménagé ses efforts pour porter cette question à l'attention des Canadiens et de leur Parlement. Je le félicite de sa détermination et de la sensibilité dont il a fait preuve à l'égard des Canadiens qui souffrent.

Enfin, je voudrais dédier cette initiative à la mémoire de celui qui n'a pas pu être parmi nous pour vivre ce moment, le regretté Walter Baker, qui en a parlé à la Chambre pas plus tard que l'an dernier. Avant de rappeler ses paroles, je voudrais dire à la Chambre que nous avons demandé à Lois si elle voulait assister à la séance d'aujourd'hui. Sauf erreur, elle suit les délibérations à la télévision et nous lui envoyons toutes nos amitiés.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): C'est Walter Baker qui a le mieux défini la question lorsqu'il a déclaré ceci:

> Les Canadiens et certains membres du corps médical sont de plus en plus convaincus que nous devons fournir à ceux qui luttent contre le cancer tous les moyens possibles pour soulager l'angoisse et la douleur des malades incurables.

Je remercie la Chambre de nous donner cette possibilité, monsieur le Président.

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais quelques observations relativement au projet à l'étude. Je voudrais d'abord rendre hommage à notre collègue le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) non seulement pour le contenu et l'importance du projet de loi, mais parce que sa conduite aujourd'hui est un exemple pour nous tous. Il arrive que nous soyons frustrés ou déconcertés, mais le député nous montre aujourd'hui qu'il nous est toujours possible de jouer un rôle important et remarquable. En faisant preuve de persévérance et de conviction comme notre collègue, nous pourrions être son émule et partager le fruit de ses efforts.

Pour ce qui est du projet de loi lui-même et l'occasion que nous offre le gouvernement, je m'inquiète des restrictions possibles entourant l'emploi de l'héroïne pour soulager les cancéreux. Je comprends les motifs qui inspirent le gouvernement et je les respecte. C'est peut-être la bonne conduite à tenir. Cependant, je voudrais demander au ministre et au comité qui étudiera le projet, d'examiner ces restrictions à la lumière des besoins des nombreux Canadiens victimes du cancer.

Cela m'est inspiré par l'expérience que j'ai vécue il y a quelques années alors que j'occupais une charge publique différente. C'était mon devoir et mon privilège d'assister de nombreuses personnes souffrant de cancer terminal. J'ai vu des gens robustes devenir des moribonds en l'espace de quelques mois et parfois même de quelques semaines. Je les ai vus endurer de terribles souffrances dont je ne peux me rappeler aujourd'hui encore qu'avec beaucoup de douleur, pour avoir été auprès d'eux jour après jour.

Je propose au ministre et aux membres du comité qui étudieront peut-être ce projet de loi, d'envisager la possibilité et la pertinence de permettre l'utilisation de cette drogue à la maison, dans des hospices et dans d'autres endroits où les patients en phase terminale attendent la fin. Très souvent des patients sont simplement renvoyés chez eux parce qu'un hôpital ne peut plus rien faire pour eux. L'hôpital, et c'est tout à fait compréhensible, a besoin de ces lits pour d'autres patients qu'elle peut encore soigner. On renvoie les patients chez eux, afin qu'ils soient soignés par leurs proches, des infirmières visiteuses et d'autres. C'est donc chez eux qu'ils endureront probablement les pires douleurs. Il me semble que dans un cas comme celuilà le patient aura besoin d'une drogue de ce genre qui peut soulager la douleur.

Je sais que d'autres drogues peuvent soulager la douleur également, mais pas aussi rapidement. Quoi qu'il en soit, je demande qu'on se penche sur cette question. Je connais les dangers possibles, mais nous savons également que ces dangers peuvent surgir dans les hôpitaux ou partout où la drogue est administrée. Les autorités devront toujours exercer une certaine surveillance, faire preuve de vigilance et prendre des mesures. J'espère qu'on pourra étudier davantage cette question au nom de toutes ces personnes anonymes qui, malgré tout, endureront de terribles souffrances et pourraient être soulagées tout autant que les patients des hôpitaux dont nous nous préoccupons maintenant.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais tout de même joindre les commentaires de mon parti à ceux du ministre et du député qui propose cette loi visant à légaliser, d'une certaine façon, l'emploi thérapeutique de l'héroïne.

Nous avons tous connu Walter Baker, l'ancien député de Nepean-Carleton, qui était un ami, et je me souviens très bien quand il a présenté un projet de loi semblable. J'étais présent à la Chambre et nous avions tous bien compris le sens du message de notre ami Walter. Le ministre, je crois bien, cet après-midi a expliqué que le gouvernement avait l'intention de revenir avec un projet de loi en mars prochain, et nous félicitons le ministre de son ouverture et de cette initiative qui nous paraît heureuse.

Il y a, évidemment, deux côtés à la question. Je pense que le ministre a bien saisi les difficultés. Nous voulons simplement dire que nous attendons avec empressement ce projet de loi ou cette modification à la loi, que nous apportons notre appui à cette initiative et que nous voulons féliciter également le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui a démontré, encore une fois, qu'un député d'arrière-ban peut, à l'occasion, contribuer énormément au processus parlementaire.

Je pense que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) a présenté une suggestion valable, savoir d'étendre l'usage de ce produit, l'héroïne, à des institutions autres que les hôpitaux. Cette question, évidemment, sera étudiée par le ministre parce qu'elle comporte des risques dans le contrôle de cette drogue qui est dangereuse, mais qui a tout de même un côté très humanitaire: soulager.

J'ai entendu au cours de parlements précédents certains députés, des médecins, qui s'opposaient à ce que l'héroïne serve à des fins thérapeutiques, dire qu'il y avait évidemment des drogues modernes assez efficaces. Je ne suis pas . . . comme le ministre le dit, nous ne sommes pas des experts. C'est une question technique et nous ne sommes pas qualifiés pour en discuter, mais je reconnais qu'il y a là un besoin, que c'est prouvé. Nous espérons que d'ici mars le ministre aura l'occasion de consulter les députés de la Chambre et qu'il nous laissera savoir ce dont il a besoin ainsi que le concours qu'il recherche dans l'application de la loi; nous nous empressons alors d'appuyer cette initiative.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je crois, à l'instar de mes collègues, que l'adoption de ce projet de loi est certainement la meilleure façon de rendre hommage au regretté Walter Baker que nous respections tous et tenions en haute estime. Je félicite le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pour avoir présenté ce projet de loi et stimulé le débat aujourd'hui, ainsi que le ministre dont le gouvernement a posé un geste concret qui permettra de faire un pas en avant dans l'utilisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques, pour calmer la douleur.

• (1730)

Il ne fait aucun doute que cette question suscite énormément de craintes parce que les gens sont mal informés et que les faits sont souvent déformés. Comme les réactions au Canada dépendront en bonne partie de ce facteur, il est très important de lancer une campagne d'information du public et de commencer par une expérience bien contrôlée et limitée dans le temps.

Les députés souhaiteront peut-être lire un article de Marjorie Nichols, publié dans le *Vancouver Sun*, dans lequel elle affirme que les inquiétudes et l'opposition que suscite l'emploi de l'héroïne à des fins thérapeutiques, du moins dans notre province, sont dues en partie à l'histoire des luttes entre les races ou à la guerre de l'opium.

Il est incontestable que des études ont prouvé qu'une telle utilisation était très sage et sans danger. L'expérience a montré au Royaume-Uni que l'héroïne était le meilleur produit pour atténuer la douleur. Comme le ministre l'a dit, d'autres pays ont décidé de généraliser l'emploi de l'héroïne à cette fin, et nous n'avons vraiment rien à craindre.

A mon avis, l'information du public est importante. Bien que l'AMC ait recommandé de prendre cette décision, certaines personnes ont encore des réserves, même parmi les médecins. Par conséquent, il semble sage de commencer par une expérience d'une durée limitée en contrôlant les activités de recherche. Nous appuyons cette décision et nous félicitons le ministre et le député de Saint-Jean-Est d'avoir agi comme ils l'ont fait.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui dans une large mesure a stimulé l'intérêt de la Chambre à l'égard de cette question. Il a accompli ce que notre regretté collègue Walter Baker s'était évertué à faire. Je voudrais m'associer aux hommages qui lui ont été rendus par le député de Saint-Jean-Est et le ministre lui-même. Je suis persuadé que tous les députés partagent leur sentiment.

Les remarques faites cet après-midi seront fort utiles. Elles avaient trait au sentiment général qui règne quant à l'importance de ce médicament pour les cancéreux en proie à de vives douleurs. Nul doute que ce médicament comme de nombreux autres analgésiques peut trouver un usage valable.

Le ministre a parlé avec éloquence de la façon dont on peut améliorer la qualité de la vie d'une personne qui ressent de grandes souffrances pendant les quelques derniers jours ou semaines de son existence.

Le député de Saint-Jean-Est a évoqué une raison pour laquelle il importe je pense d'adopter ce projet de loi. Il a cité une résolution adoptée par l'Association médicale canadienne. Il y était demandé que nous continuions dans cette voie. Je voudrais en parler peut-être cet après-midi parce que je pense qu'il y a un principe en jeu qui est extrêmement important du point de vue aussi bien de la carrière médicale que de la carrière politique.

Comme nous l'a dit le ministre, il importe de faire attention à la façon dont les non-spécialistes jugent un sujet technique. Ils ont, bien sûr, le droit de s'y intéresser, mais ils doivent peser leurs décisions. Il y a, par exemple, eu une intervention de la Société canadienne du cancer qui m'a un peu alarmé au comité permanent. Dans son intervention du 7 juin de cette année, M. R. A. Macbeth a cité la déclaration suivante de l'Association canadienne du cancer:

« . . . que (de l'avis des membres du comité) il n'y a pas encore de documentation autorisant à croire que l'héroïne possède des qualités particulières pour le contrôle de la douleur chez les cancéreux qui ne puissent être reproduites par recours à des médicaments déjà disponibles et que, en conséquence, il est recommandé de ne pas pousser la chose plus loin.»

Je m'inquiète d'une pareille approche à l'emploi des médicaments. Ils disent qu'il n'est pas besoin d'autre médicament s'il y a 10 ou même 100 médicaments en usage pour soigner telle ou telle affection. Cependant, si l'on pousse cette approche jusqu'à son aboutissement logique, cela créerait des difficultés parce qu'il se peut bien que certaines gens ne tolèrent qu'un seul médicament pour l'arthrite par exemple, alors qu'il y en a des centaines qui pourraient être utilisables pour cette affection.

Il se peut bien qu'un jour, si le gouvernement se bureaucratisait trop et devait supporter des charges médicales croissantes, il décide de limiter le nombre des médicaments à utiliser pour le traitement de telle ou telle affection. Ce seront des hommes politiques ou des bureaucrates, n'ayant pas nécessairement une formation médicale, qui diront au médecin quel médicament il a le droit de donner à son malade. Cela m'inquiète. C'est cela qui est sous-entendu dans cette déclaration de la Société canadienne du cancer.

Je tiens à faire valoir que si une drogue est utile, tout médecin autorisé devrait pouvoir l'utiliser. Bien entendu, il ne faut pas oublier que si la drogue en question est nocive, elle devrait être interdite par la loi. Toutefois, en ce qui a trait à l'héroïne, cette drogue avait été interdite dans les années 1950, car d'autres drogues s'étaient révélées tout aussi utiles. Ce n'est pas une raison valable pour en interdire l'utilisation. J'espère que nous nous faisons comprendre.

Je tiens à féliciter le ministre de l'attitude qu'il a adoptée tout au long de l'an dernier lors du débat qui a eu lieu sur le sujet. Il s'est montré des plus attentifs lors des audiences du comité au printemps, et je sais qu'il pèse très sérieusement le pour et le contre de cette question depuis cette époque. Il n'a pas pris sa décision à la légère, et j'estime que nous devrions l'en féliciter.

Je tiens également à féliciter tous les députés. Le public s'imagine parfois que nous formons une assemblée d'antagonistes qui ne réussissent jamais à s'entendre. On nous observe lors de la période des questions, mais, hélas, peu de gens sont témoins de cet esprit de collaboration qui unit les trois partis pour une bonne cause. Je fais remarquer que la tribune de la presse est déserte. Ce genre de question n'intéresse pas les journalistes, car elle suscite l'accord général. Voilà pourquoi je tiens à féliciter les députés de leur esprit de collaboration.

Enfin, il est un nom qui n'a pas été mentionné dans notre débat d'aujourd'hui. Il s'agit de celui du Dr Kenneth Walker qui porte le pseudonyme de Dr W. Gifford-Jones. Nous nous félicitons tous du fait que le député de Saint-Jean-Est ait réussi à amener le gouvernement à accepter son projet de loi en principe. Voilà qui prouve que les députés peuvent, avec des initiatives parlementaires, participer de façon efficace aux travaux de la Chambre. Je pense devoir également annoncer au public que si cette question préoccupe autant les citoyens que le Dr Walker, il leur est toujours possible d'ameuter l'opinion publique si leur campagne se fonde sur des renseignements crédibles et réussit à influencer de nombreux Canadiens. Si cette question nous préoccupe tous, c'est notamment parce que le Dr Walker, connu également sous le nom de Gifford-Jones, nous a influencés en décrivant les faits concernant l'héroïne. De nombreux mythes ont été répandus au sujet des propriétés de cette drogue. Le Dr Walker nous a fait également savoir comment cette drogue avait été utilisée au Royaume-Uni et comment son usage s'était accru sans conséquences néfastes particulières.

• (1740)

Le Dr Walker a comparu le printemps dernier devant notre comité où il a apporté un document dans lequel il présentait les réponses à 35 questions fréquemment posées. Nous en avons beaucoup appris sur les mythes que la plupart d'entre nous avaient entendus au cours des années.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du ministre. Naturellement, je n'ai aucune difficulté à approuver totalement le projet de loi d'initiative parlementaire C-213 que le député de Saint-Jean-Est nous a présenté aujourd'hui. Mes réserves sont les mêmes que celles du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse). Il a signalé notamment le cas où cette drogue s'avérerait très utile en dehors du milieu hospitalier. Comme le député de Scarborough-Ouest, le ministre reconnaît les problèmes qui risquent de se poser, mais je suppose qu'en élaborant le protocole dont il a parlé avec ses collaborateurs, il n'oubliera pas que l'héroïne peut parfois être très utile aux patients souffrant de cancer en dehors du milieu hospitalier. Cela dit, monsieur le Président, je suis également curieux et un peu inquiet de savoir ce que le ministre entend par douleur opiniâtre. Je pense savoir ce qu'est une douleur opiniâtre. C'est une douleur qui n'est pas soulagée facilement. C'est une douleur persistante qui ne part pas. C'est bien souvent une des caractéristiques du cancer.

A titre de médecin, la faculté de médecine de l'Université de Toronto, qui n'est certainement pas de troisième ordre, m'a enseigné à utiliser l'héroïne. Cette drogue était recommandée et je l'ai utilisée régulièrement au cours de mes premières années d'exercice comme analgésique en obstétrique. C'est un merveilleux analgésique en obstétrique. Il donne à la patiente une sensation d'euphorie. En association avec l'hyoscine, elle procure une certaine amnésie des événements, ce qui peut être souhaitable pour beaucoup de personnes.

Je n'ai pas connaissance de cas d'accoutumance pour avoir reçu une ou deux injections d'héroïne pendant l'accouchement. Je reconnais qu'il existe d'autres techniques pour contrôler les douleurs de l'accouchement, ce qui rend moins nécessaire peut-être le recours à l'héroïne. Mais quand on veut utiliser un analgésique injectable en obstétrique, je serais déçu que la Chambre des communes se croie suffisamment compétente pour dire non, vous n'utiliserez l'héroïne que pour les douleurs insupportables du cancer.

Permettez-moi de donner un autre exemple, monsieur le Président. Certains députés ont peut-être dans leur famille des personnes âgées ayant été en proie à une violente crise cardiaque au milieu de la nuit, assises dans leur lit, incapables de respirer, suffocant et vomissant de la gorge un liquide sanguinolent. Elles sont en proie à une angoisse, à une anxiété terribles. La première chose que fait le médecin à 3 heures du matin, quand il va voir un malade, c'est de lui donner quelque chose qui stoppe l'anxiété. C'est avec l'héroïne qu'on obtient le résultat le plus rapide. La morphine n'est pas mal, et beaucoup d'entre nous utilisons la morphine dans ces cas-là ces dernières années. Mais l'héroïne est couramment utilisée au Royaume-Uni à cette fin, en ce moment. Elle calme rapidement l'angoisse, ce qui est très important si l'on veut soigner convenablement la maladie cardiaque de cette personne.

Je présente quelques requêtes au ministre et à ses fonctionnaires pour qu'ils étudient sérieusement la nomenclature qu'ils sont en train de mettre sur pied. Je sais que le ministre le fera, mais je l'exhorte à ne pas oublier que l'héroïne peut être utilisée à d'autres fins utiles, outre pour calmer la douleur insupportable du cancer. Nous aurions tort si nous, qui sommes tous plus ou moins des profanes, déclarions que l'héroïne est un analgésique puissant, mais qu'il ne faut l'utiliser que dans les cas de cancer. Si elle est utile dans ces cas-là, elle peut l'être pour d'autres maladies également. J'espère que le ministre en tiendra compte et qu'il envisagera d'autoriser son utilisation à d'autres fins si des médecins autorisés le jugent nécessaire.

J'appuie vivement ce projet de loi d'initiative parlementaire, mais j'appuie également le ministre qui a manifesté son intention de faire légaliser rapidement l'utilisation de l'héroïne au Canada. J'espère que tous les députés—et je sais que d'autres veulent prendre la parole—jugeront bon d'approuver cette proposition aujourd'hui.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'appuie sans réserve l'initiative prise aujourd'hui par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je vais m'efforcer d'être bref, car je sais que d'autres députés désirent participer au débat. Je voudrais insister sur l'argument qu'a fait valoir le député d'Oxford (M. Halliday). C'est dans des conditions semblables que le Parlement fonctionne presque parfaitement. Lorsqu'un député qui, en l'occurrence, est à la Chambre depuis de nombreuses années, prend une initiative et la présente de façon très objective, travaille en collaboration étroite avec le ministre—que je félicite d'avoir réagi de façon aussi réfléchie et humaine à cette mesure—et que le Parlement dans son ensemble examine une question qui est manifestement d'intérêt national, voilà le Parlement à son meilleur.

Plus de 40,000 Canadiens meurent tous les ans de cette terrible maladie qu'est le cancer. La plupart d'entre vous avez certainement des proches amis ou des parents qui en ont été atteints. Personnellement, j'ai perdu deux amis très proches, l'un de 24 ans, qui a subi une longue agonie douloureuse, tout d'abord à l'hôpital et enfin, lorsqu'on a compris qu'il n'y avait plus d'espoir, chez lui où il est retourné dans sa famille.

J'espère que le ministre étudiera soigneusement les suggestions du député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) et d'autres députés en ce qui concerne les états qui peuvent justifier l'utilisation de l'héroïne. Si nous acceptons, et je pense que nous le devons, les effets positifs de l'utilisation de l'héroïne pour les cancéreux en phase terminale, je pense que ce serait une erreur que de limiter l'utilisation de ces avantages au cadre hospitalier. Nous devons admettre qu'il doit y avoir contrôle. Cela dit, monsieur le Président, j'espère que le ministre examinera soigneusement l'élargissement de l'utilisation possible de l'héroïne.

Je sais que l'auteur de ce projet de loi, le député de Saint-Jean-Est, a parlé éloquemment de son projet. Il a dit qu'il avait lui-même été touché, dans sa propre famille, je pense que c'était un frère qui est mort de cancer après une agonie douloureuse. Nous agissons ici non seulement en tant que parlementaires, mais aussi en tant qu'êtres humains.

Je voudrais rendre hommage au travail D^r^ Kenneth Walker, connu aussi sous le nom de D^r^ Gifford-Jones, qui a lancé une campagne nationale pour faire modifier la loi dans ce domaine. Je pense que plus de 150,000 Canadiens ont signé les pétitions lancées par le D^r^ Gifford-Jones dans ses rubriques. Le D^r^ Walker a comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, comme l'a dit mon collègue d'Oxford. Au cours d'une déclaration brève, mais éloquente, il a souligné à quel point il importait que le Parlement agisse dans ce domaine. Il a fait remarquer que certains des témoins les plus sérieux et les plus convaincants n'avaient pas pu se présenter devant le comité parce qu'ils étaient morts.

Il nous a donné une série de faits qui me paraissent importants. Tout d'abord, l'héroïne est un analgésique plus puissant que la morphine. Elle est supérieure à la morphine lorsque les patients ont besoin d'injections. L'héroïne est le stupéfiant qui agit le plus vite. Les médecins britanniques ont augmenté leur utilisation d'héroïne environ quatre fois au cours des dix dernières années et diminué leur utilisation de morphine. L'héroïne est prescrite par les médecins britanniques pour traiter les victimes de crise cardiaque, les femmes ayant des difficultés pendant l'accouchement, les enfants gravement brûlés et les jeunes incurables en phase terminale. L'héroïne a donc été jugée utile dans d'autres domaines que celui du cancer. L'héroïne rassérénère les malades. C'est la drogue la plus apte à calmer la toux des malades atteints du cancer du poumon. L'héroïne produit une sensation de bien-être et d'euphorie. Comme l'a noté le docteur Walker, les toxicomanes ne prennent pas d'héroïne parce qu'elle les déprime. Les malades finissent par s'habituer aux stupéfiants. Par conséquent, il est

souhaitable de disposer d'un éventail d'analgésiques. Pour des raisons qui ne sont pas très bien connues, les malades réagissent différemment aux drogues. Les médecins doivent donc pouvoir prescrire différents narcotiques. Certains malades sont allergiques à certains calmants. Il est donc normal que les médecins aient à leur disposition le plus grand nombre de drogues possible à prescrire aux victimes du cancer.

• (1750)

Enfin, il n'existe pas de précédent permettant de supposer que si l'on autorise l'héroïne à des fins médicales, elle va devenir monnaie courante. Comme le ministre l'a signalé, il est absurde que des Canadiens puissent se procurer assez facilement de l'héroïne pour leur plaisir pendant que les victimes du cancer agonisent sans pouvoir apaiser leur douleur.

Je voudrais aussi rendre hommage au docteur William Ghent qui a présidé le comité de l'Association médicale canadienne lequel a recommandé de légaliser l'utilisation d'héroïne à des fins médicales. Le docteur Ghent a mené une étude très approfondie sur la question. Je me réjouis de l'attitude manifestée aujourd'hui par le ministre vis-à-vis de l'étude du docteur Ghent.

Il a signalé quelques-unes des préoccupations que soulève l'usage de l'héroïne non seulement pour traiter les cancéreux incurables mais dans d'autres cas également. Le docteur Ghent va plus loin que certains de ses collègues en préconisant de légaliser l'héroïne pour des fins médicales. Le docteur Ghent irait même jusqu'à prescrire de l'héroïne aux drogués comme cela se fait en Angleterre. Comme il l'a expliqué, ceux-ci ont le choix entre se procurer légalement une drogue pour entretenir leur habitude ou se soumettre à une cure de désintoxication. Il note également—et je pense que cela est intéressant—que le substitut le plus courant de l'héroïne, la méthadone, est la drogue qui favorise le plus la dépendance. Il signale que ce système éliminerait les trafiquants et les milliards de dollars de bénéfices illicites qui en découlent, si on pouvait prescrire légalement des drogues telle que l'héroïne tout en mettant en œuvre des programmes d'éducation. D'ailleurs l'éducation mettant en garde contre l'usage des drogues est l'ultime et seule solution.

Je me réjouis de la réaction du ministre à l'initiative du député de Saint-Jean-Est et à celle de notre ancien collègue et ami, le regretté Walter Baker. Et c'est aussi avec plaisir que j'appuie cette initiative. J'espère que le ministre, en établissant le cadre juridique nécessaire à l'usage de l'héroïne à des fins médicales, tiendra compte de certains points de vue exprimés par le docteur Ghent et par d'autres députés à l'occasion du débat d'aujourd'hui.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur ce projet de loi qui représente pour moi une chose tellement importante. Je remercie l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et l'honorable ministre d'avoir porté devant la Chambre un tel projet de loi.

Je serai bref, monsieur le Président, afin de donner l'avantage à d'autres d'intervenir.

J'aimerais apporter comme témoignage à la Chambre deux types d'expériences. L'une qui est 28 ans de pratique médicale dans deux domaines: le domaine de la médecine générale où j'ai eu à intervenir avec les analgésiques pour calmer les douleurs, et l'autre, pendant de longues années, comme médecin-psychiatre, pour traiter certains individus qui avaient des problèmes d'habitude à des médicaments.

Je peux vous dire qu'entre les deux, si je me réfère au tort fait à la société, le fait d'avoir des médicaments qui peuvent créer une habitude est, à première vue, beaucoup moins grand que celui de laisser souffrir des individus parce que nous n'avons pas dans notre arsenal thérapeutique tous les médicaments ou les outils dont nous aurions besoin.

J'aimerais aussi apporter un témoignage qui est beaucoup plus près de moi. Au cours des douze derniers mois, j'ai eu à déplorer quatre morts dans ma famille immédiate, dont deux de cancer. Je tiens à vous dire qu'il est excessivement difficile, et pour un parent et pour un médecin, de voir des individus ressentant des souffrances terribles, non seulement physiques mais morales, étant donné qu'ils savent que la fin de leurs souffrances, c'est la mort. J'aurais eu énormément de plaisir à pouvoir les soulager.

Mais les médicaments que nous avons à l'heure actuelle ont comme conséquence immédiate et rapide d'intoxiquer le patient et de lui enlever ses facultés intellectuelles. Il faut donc doser la médication qu'on leur donne pour leur garder leurs facultés intellectuelles et enlever un peu de douleur physique.

J'aimerais noter, monsieur le Président, que ce n'est pas seulement sur ce point que j'aurais voulu intervenir, je voudrais aussi souligner le fait que, à mon avis, il n'appartient pas spécifiquement à un gouvernement d'«interférer» avec le traitement médical que le corps médical désirerait donner. En cela, je suis d'accord avec le Dr Bruce Halliday.

Je désirerais de nouveau remercier l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) ainsi que l'honorable ministre d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, et il est bien évident que je suis d'accord sur cela.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président je voudrais faire une brève observation. Je ne dirai rien de neuf. J'ai pris part au débat que nous avons eu il y a quelque temps, quand le regretté Walter Baker a proposé de légaliser l'héroïne à des fins thérapeutiques dans une proposition de loi. Nous avons entendu beaucoup d'intervenants parler avec raison du travail que Walter Baker a accompli à cet égard. Je ne veux qu'attirer l'attention sur la façon dont les événements d'aujourd'hui correspondent aux grandes questions qui intéressaient ce député. On a parlé de l'un de ses intérêts, la légalisation de l'héroïne à des fins thérapeutiques. La réforme parlementaire est l'autre question qui le passionnait.

Nous avons ici l'exemple d'un simple député qui, par sa persévérance et grâce au travail d'un autre simple député—en l'occurrence le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui poursuit l'œuvre de feu Walter Baker—a réussi à attirer l'attention sur une question, encore que ce soit avec l'aide du Dr Kenneth Walker et de nombreux autres Canadiens. Qu'importe, un simple député a tout de même suffisamment insisté sur une question pour amener le gouvernement à réagir, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) l'a fait aujourd'hui.

Ce sont les deux pensées que je voulais exprimer. J'espère simplement que ce genre de situation va devenir plus fréquent à l'avenir et que ceux d'entre nous qui appartiennent au groupe de travail spécial sur la réforme parlementaire pourrons proposer d'autres façons de mettre encore plus en valeur le rôle du simple député.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je félicite le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'avoir présenté ce projet de loi et de poursuivre ainsi le travail effectué par le regretté Walter Baker. Je tiens aussi à féliciter le ministre. Je suis sûr que ses collaborateurs lui ont longuement expliqué que nous ne devrions pas légaliser l'utilisation de cette drogue à cause de conventions internationales. C'est un des cas où le bon sens des milieux politiques et d'une société démocratique l'emporte sur l'opinion des fonctionnaires.

Nous connaissons tous des victimes du cancer. Le père et la mère de ma femme sont morts du cancer. Elle travaille régulièrement comme bénévole à la clinique pour les cancéreux, à Ottawa. De nombreuses personnes ont eu la douleur de perdre des membres de leur famille à cause du cancer et de les voir souffrir terriblement. Un de mes amis intimes, qui habite à Gore Bay dans l'île Manitoulin et dont la première femme est morte du cancer il y a quelques années, m'a incité à faire quelque chose. Il m'a écrit régulièrement, et j'ai demandé à maintes reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire modifier la loi afin de légaliser l'emploi de l'héroïne pour atténuer la douleur des malades, et particulièrement des mourants. Je voudrais donc moi aussi manifester mon appui et féliciter ceux qui ont permis que la Chambre soit saisie de ce projet de loi. Je vais me rasseoir maintenant pour que le projet de loi puisse être adopté.

• (1800)

Le président suppléant (M. Charest): Il est maintenant 18 heures. Sauf erreur, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) veut faire un rappel au Règlement.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots pour retirer le projet de loi, avec le consentement unanime de la Chambre, afin que le gouvernement puisse présenter son propre projet de loi conformément à ce qu'a déclaré le ministre aujourd'hui.

Vous me permettrez sans doute, monsieur le Président, de remercier brièvement le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse), le député d'Oxford (M. Halliday), la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), le député de Burnaby (M. Robinson), le député de Gaspé (M. Marin), le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), le député d'Algoma (M. Foster) et le ministre pour la gentillesse qu'ils ont manifestée à mon égard.

Au nom de l'Association médicale canadienne, du Dr Ghent et du Dr Kenneth Walker, dont les travaux ont été mentionnés par le député d'Oxford, au nom des milliers d'hommes et de femmes dévoués qui font de leur mieux pour atténuer la douleur des malades et, pourquoi pas, au nom de tous ceux qui souffriront dans les années à venir et qui profiteront de ce projet de loi, je voudrais remercier sincèrement le ministre et la Chambre. Je me réjouis de constater que la Chambre et le gouvernement ont agi dans un esprit de générosité en cette période de Noël.

Je demanderais donc le consentement unanime de la Chambre pour annuler cet ordre et retirer le projet de loi C-213 tendant à modifier la Loi sur les stupéfiants.

Le président suppléant (M. Charest): Le député a-t-il ce consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE—LA MISE SUR PIED DU GATIQ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, c'est avec un sentiment de grande fierté que je prends la parole aujourd'hui dans cette Chambre, car, à mon avis, c'est un extrême privilège d'avoir été choisie par une importante majorité d'électeurs de ma circonscription de Louis-Hébert pour les représenter dans cette vénérable enceinte. J'en profite donc pour les remercier. J'entends bien ne ménager ni mes efforts, ni mon temps, ni mes capacités au service de mes concitoyens de Louis-Hébert. Je sais, par ailleurs, que je puis compter sur l'aide de Dieu et, bien sûr, sur votre bonne compréhension, monsieur le Président, ainsi que sur celle de tous les députés de cette Chambre de quelque côté qu'ils siègent. Pour ma part, je veux vous assurer, monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues, de ma collaboration la plus franche et la plus loyale. J'entends conduire mes interventions avec courtoisie et dignité.

Le but de mes propos dans cette Chambre aujourd'hui est de vous dire à quel point je m'intéresse à la recherche et au développement qui sont créateurs d'emplois à long terme, et plus spécifiquement à l'implantation d'un parc de haute technologie dans ma circonscription, et à quel point les divers intervenants du milieu travaillent dans le même sens.

Je me dois de décrire ma circonscription pour mieux vous expliquer ensuite l'action des divers intervenants. Ma circonscription est située à l'est de la ville de Québec, le long du fleuve Saint-Laurent. Elle constitue en quelque sorte l'entrée principale du Grand-Québec métropolitain, que ce soit par route, par chemin de fer ou par air. Elle recouvre quatre grandes villes: Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, l'Ancienne Lorette et une population de plus de 100,000 habitants y réside. Ces grandes villes de banlieue qui la composent se sont développées suivant des plans d'urbanisme, ce qui en fait des villes fort intéressantes.

On peut dire que la population de Louis-Hébert est constituée dans une large proportion de familles stables qui comportent, par conséquent, de nombreux jeunes. Or, le drame de ces familles, monsieur le Président, comme j'ai pu m'en rendre compte au cours de la dernière campagne, c'est le sort réservé à cette belle jeunesse en grande partie instruite, mais qui se voit condamnée à l'oisiveté, faute d'emplois ou de débouchés, sans la moindre lueur d'espoir à l'horizon d'un avenir meilleur. Aussi ai-je fait de l'«emploi jeunesse» ma première priorité.

Le très honorable premier ministre (M. Mulroney), de passage dans Louis-Hébert lors de l'ouverture de ma campagne de financement, alors qu'il était président de l'Iron Ore en octobre 1982, disait ceci et je cite: «Dans ce comté et dans cette région, vous avez tout pour devenir un centre névralgique de la recherche et du développement. Vous avez les industries, l'université, la main-d'œuvre qualifiée, des centres de recherche, une infrastructure sociale, et ainsi de suite. Il ne vous manque que le désir du gouvernement fédéral de se fixer des objectifs qui correspondent aux exigences de la situation et aux talents de notre peuple et de concerter avec le Québec pour que ça devienne une réalité».

• (1805)

En effet, dans ma circonscription de Louis-Hébert se trouvent des maisons d'enseignement telles l'Univesité Laval, la plus ancienne université francophone de l'Amérique, où travaillent des chercheurs de toutes les spécialités et où l'on donne aussi un enseignement d'excellence en optique et en laser. Il y a aussi l'Université du Québec et trois cégeps, dont un anglophone, deux complexes scientifiques hautement sophistiqués, l'Institut national de recherche scientifique qui se spécialise dans les recherches dans le domaine de l'eau et de la géologie et qui a une deuxième vocation, soit de former des universitaires de 2e et 3e cycles. Le Centre de recherche industriel du Québec qui travaille de concert avec l'industrie a perfectionné au maximum des produits selon les grandes orientations du virage technologique qu'effectue le gouvernement du Québec. Il y a aussi des entreprises privées de technologie de pointe reconnues mondialement, telles que Gentec, Didactech, et j'en passe, des services tertiaires, des services financiers, des services publics et des services communautaires les plus modernes fournis par les villes. Il y a aussi des réseaux routier, ferroviaire et aérien adéquats.

Enfin, la qualité de la vie n'est pas contestable, et je suis, pour ma part, résidante de la circonscription depuis plus de 25 ans et à même de constater toutes les installations tant aux niveaux hôtelier, restauration, information que touristique offert par la circonscription à tout nouvel arrivant. De plus, la situation géographique permet de bénéficier de l'attrait unique d'une ville comme Québec.

Depuis quelques années déjà, les organismes du milieu ont procédé à l'analyse complète de l'économie de la région de Québec. Au delà de cette évaluation, il s'avère urgent de réorganiser notre secteur industriel. Trop longtemps, le gouvernement précédent a-t-il visé sur les seuls programmes ponctuels de création d'emplois temporaires. Il est temps de remplacer cette politique de cataplasme par une véritable stratégie de développement régional.

Tous les agents du milieu sont maintenant d'accord pour faire porter nos principales énergies sur la revitalisation du secteur industriel de notre région. C'est donc dans l'esprit des recommandations du Sommet économique qui viendront plus tard confirmer son importance que s'est formé le GATIQ en avril 1983 soit le Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec. Celui-ci, monsieur le Président, regroupe des partenaires qui sont directement reliés au domaine de la technologie et au secteur industriel. On y retrouve l'Université Laval, l'Institut national de recherche scientifique, la Société Inter-port qui a annoncé dernièrement que déjà sept industries étaient prêtes à venir s'établir immédiatement dans la région de Sainte-Foy, dont la Chambre de commerce du Québec métropolitain et le Centre de recherche industrielle du Québec. Il s'est donné pour but d'unifier les forces scientifiques et technologiques de la région en soutenant l'échange entre les chercheurs eux-mêmes et entre les chercheurs et l'entreprise. En l'occurrence, la façon la plus adéquate de réaliser ces objectifs est de créer un véritable parc de technologie de pointe. A cette fin, le Conseil d'orientation de développement économique de Sainte-Foy, à la suite de la tenue d'un sommet économique et d'études sérieuses, a préconisé l'implantation d'industries de pointe dans l'axe Sainte-Foy-Québec. Ce parc industriel déjà en place a été proposé à cette fin, son emplacement répondant pleinement aux critères de localisation de telles industries.

Ce site, en effet, est situé derrière le CRIQ et l'INRS et entouré de parcs industriels zonés et regroupe tout un ensemble de ressources et de services requis à cette fin. C'est dans ce parc, également, que l'on aimerait voir s'établir l'Institut d'optique et de laser dont on a tant parlé ces derniers temps.

Sans vouloir rêver, monsieur le Président, d'une «Silicon Valley», nous sommes en mesure de démontrer, nous de Louis-Hébert et de la région de Québec, que c'est principalement dans cette direction que se trouve l'avenir économique de notre région.

M. Bernard Valcourt (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, tout comme l'honorable députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis), a une haute estime pour le rôle remarquable joué par le GATIQ, c'est-à-dire le Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec, pour l'implantation du parc de technologie de pointe de la région de Québec.

Le processus de coopération engendré dans ce dossier entre les deux paliers de gouvernement, les universités locales et le secteur privé est un exemple qui doit être activement encouragé.

• (1810)

Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Siddon) s'est rendu à Québec à deux reprises au cours des dernières semaines afin de rencontrer des représentants des divers groupes qui œuvrent au sein du GATIQ.

Au cours de ces rencontres, le ministre a dit qu'il appuyait favorablement le projet mis de l'avant par le GATIQ concernant l'implantation du parc de technologie de la région de Québec.

A cet effet, le ministre a eu des séances de consultations avec des intervenants majeurs dans ce dossier quant au site à choisir pour la construction du nouvel Institut d'optique du Conseil national de recherches du Canada, un dossier que l'honorable députée de Louis-Hébert (Mme Duplessis) a défendu et défend toujours avec acharnement.

L'Institut aura pour but d'aider l'industrie canadienne par le biais du développement et du transfert technologiques, par la formation de personnel compétent et par l'acquisition d'un noyau de compétences dans des domaines présentant des avantages industriels potentiels. Il mettra également à la disposition de l'industrie un service de conception optique ainsi qu'un laboratoire d'essais pour évaluer la qualité de composants et de systèmes optiques.

De plus, cet Institut correspond bien à l'engagement du gouvernement d'aider l'industrie canadienne à tirer parti des nouvelles technologies offrant des possibilités passionnantes comme celles de l'optique.

Le très grand intérêt manifesté par le GATIQ et la députée de Louis-Hébert pour la construction de cet Institut est fort compréhensible et leur contribution dans ce dossier a été grandement appréciée.

Le gouvernement est d'avis qu'une décision concernant ce dossier est d'une extrême importance, et nous espérons être en mesure de faire une annonce dans un avenir très rapproché.

Permettez-moi donc, monsieur le Président, de remercier l'honorable députée pour tous les efforts remarquables qu'elle a déployés dans ce dossier. Je veux également l'assurer que le gouvernement du Canada s'occupera de ce dossier d'une manière conforme aux aspirations économiques et au bien-être de la ville de Sainte-Foy et de la région de Québec.

Pour conclure mes remarques, monsieur le Président, j'aimerais réaffirmer que le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du virage technologique dans la vocation économique de la région de Québec, tel que proposé par le GATIQ et appuyé sans réserve par la députée de Louis-Hébert.

Le président suppléant (M. Charest): L'honorable députée de Mount Royal (Mme Finestone) a la parole, et je dois vous demander d'être un peu plus brève, si possible, parce que nous avons pris un petit retard, dû à l'étude du bill public.

LES JEUNES—LES RESPONSABILITÉS DE LA MINISTRE. B) LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À LA MINISTRE PAR UN JOURNAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): J'espère, monsieur le Président, que je pourrai poser ma question dans la période de sept minutes qui m'est allouée.

[*Traduction*]

Je reviens ce soir à la question que j'ai posée au ministre d'État à la Jeunesse (Mme Champagne) le 8 novembre à la Chambre au sujet de ses responsabilités. Les députés s'en rappelleront, elle a répondu qu'elle faisait du grand ménage à son ministère, et qu'elle avait effectivement eu des conversations avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration avant que cette dernière ne décide d'abaisser de un milliard à 27 millions de dollars les subventions destinées aux possibilités de formation en cours d'emploi pour les jeunes, subventions que notre gouvernement libéral avait prévues au budget. A la fin, elle a admis qu'elle devrait en effet venir également en aide aux jeunes en difficulté, mais qu'ils devraient aussi s'aider eux-mêmes et faire leur part.

Nous ne pouvons pas nous contenter de telles réponses, monsieur le Président, étant donné le taux actuellement élevé du chômage chez les jeunes et celui que l'on prévoit pour cet hiver et l'été prochain qui, soit dit en passant, sera marqué par le début de l'Année internationale de la jeunesse. Les statistiques, les études et les témoignages des jeunes prouvent à tous les Canadiens sauf au gouvernement de toute apparence, que le problème numéro un de la jeunesse est le chômage. Les jeunes gens les plus touchés par la récession économique sont ceux qui ont quitté l'école secondaire sans avoir de compétences vendables. Il faut s'occuper directement de ces jeunes ainsi que de nos diplômés, qui n'ont aucune perspective d'emploi, si nous voulons résoudre les problèmes qui les accablent.

Comment les jeunes Canadiens, qui représentent 25 p. 100 de la population, peuvent-ils s'attendre à ce que leurs intérêts vitaux soient bien défendus par le gouvernement actuel? A mon avis, monsieur le Président, le mandat de la ministre d'État à la Jeunesse consiste uniquement à plaidoyer en sa faveur, comme elle l'a dit elle-même dans son intervention dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Par ailleurs, elle fait seulement partie du comité ministériel du développement social et par conséquent elle ne peut faire entendre sa voix au comité du développement économique et régional, qui est extrêmement important, ni au comité des priorités ni à celui de la planification, où l'on prend les grandes décisions.

• (1815)

La jeunesse canadienne a le droit de participer à la prise de décisions. La ministre devrait peut-être revoir son mandat avec le premier ministre (M. Mulroney).

Je crois que dans le contexte de la récession économique, lorsque la concurrence entre les différents groupes d'âge est exacerbée, la ministre ne devrait pas se contenter de s'occuper de la distribution d'environ 8 millions de dollars sous forme de subventions pour l'Année internationale de la jeunesse ni de plaidoyer en sa faveur. Nos jeunes ont besoin d'autre chose que de beaux discours qui vantent leur importance et de quelques projets sporadiques. Ils ont besoin d'une lutte coordonnée contre leurs graves problèmes sociaux et économiques. Ils ont besoin de croire qu'il y a un avenir pour eux sur le marché du travail et qu'ils peuvent jouer un rôle utile dans la société canadienne, sinon, ils sombreront dans le désespoir et leur amour-propre s'effritera encore plus. En laissant s'effondrer les espoirs et les rêves de la jeunesse actuelle, on condamne une génération. Il est injuste de refuser aux jeunes le droit de travailler; une telle attitude ne mène qu'à la dépression.

[*Français*]

Si la ministre d'État ne s'inquiète pas du sort des jeunes, le Gouverneur général du Canada y pense beaucoup. Madame Jeanne Sauvé est d'avis que le pays doit trouver des solutions au chômage des jeunes, sans quoi c'est toute une génération qui sera sacrifiée. Elle a ajouté, d'ailleurs, que: «Si on ne règle pas le problème du chômage chez les jeunes, on va perdre toute une génération. C'est très grave.» Et c'est exactement ce que j'ai dit récemment au ministre. C'est une tragédie!

[*Traduction*]

A cette fin, monsieur le Président, je demande quel genre d'encouragements, quelles mesures concrètes le gouvernement et la ministre offrent aux jeunes. Doit-on comprendre qu'ils ne leur offrent que des compressions budgétaires dans des programmes essentiels? Ou encore une chasse aux sorcières dont sont victimes les prestataires d'assurance-chômage, dans le but prétendument d'épargner 200 millions de dollars, ou bien des déclarations à la Chambre, selon lesquelles le gouvernement ne peut consacrer davantage, à savoir 200 millions de dollars, à la création directe d'emplois? Ou encore des déclarations selon lesquelles 85 p. 100 des jeunes peuvent fonctionner normalement, déclarations qui ne tiennent pas compte de la réalité qui veut que le niveau de chômage chez les jeunes se situe entre 18 et 22 p. 100 et qu'il prenne des proportions encore plus grandes chez les minorités visibles?

Mon bureau de comté est maintenant plein de jeunes Canadiens qui attendent le résultat des consultations de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui comptent sur ses promesses et qui savent fort bien les répercussions que ses décisions auront sur les débouchés en 1985. Or, à deux jours des vacances de Noël, nous attendons encore qu'elle nous livre les fruits de ces soi-disant consultations. Rien n'est prévu pour mettre en œuvre les programmes de l'été prochain et pourtant on n'a encore entendu aucun mot de protestation de la part de la ministre d'État à la Jeunesse.

Les jeunes, leurs parents et notre société connaissent fort bien les graves conséquences pour nos jeunes et nos étudiants de l'abolition du programme Été Canada de 85 millions de dollars. La consultation se poursuit, mais aucune décision n'est prise. Pourtant, nous avons un besoin désespéré d'emplois au Canada à l'heure actuelle. Les solutions à long terme sont bien belles et souhaitables, mais cela ne diminue en rien l'urgence de la situation actuelle et la nécessité de mettre en œuvre des programmes dès maintenant.

Lorsque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut prendre des mesures positives pour les jeunes, ces derniers peuvent-ils compter sur leur ministre d'État à la Jeunesse pour le faire? Lorsque le secrétaire d'État reconnaît qu'il y aura gel des prêts aux étudiants, ces derniers peuvent-ils encore compter sur leur ministre d'État à la Jeunesse pour protéger leurs intérêts vitaux? Si la ministre ne peut rien changer au sujet des programmes d'emploi destinés aux jeunes, si elle ne peut assumer aucune responsabilité en ce qui a trait à la question primordiale de l'emploi, alors comment nos jeunes peuvent-ils sentir qu'on prend à cœur leurs intérêts et qu'ils ont voix au chapitre et être encouragés?

La ministre ne réagit même pas au nom de la jeunesse et ne proteste pas quand le gouvernement actuel n'accorde plus que 27 millions de dollars au programme de formation des jeunes Première chance, alors que le gouvernement libéral lui consacrait un milliard de dollars, de sorte que ce sont seulement de 3,000 à 4,000 occasions de formation en apprentissage qu'il créera, et non plus 100,000. La formation en apprentissage ne constitue d'ailleurs qu'un volet d'une politique globale. La ministre pourrait, en intensifiant l'application du programme Canada au travail, favoriser la mise en œuvre d'activités utiles à la société, créant ainsi des occasions d'emploi.

Qui plus est, les jeunes Canadiens en ont plein le dos des promesses. On avait naguère l'habitude d'annoncer avant Noël les programmes d'emploi d'été pour les jeunes, ce qui permettait à ceux-ci de faire des projets. Au lieu de cela, on annonce des compressions et des complications dans le cas du programme de prêts aux étudiants, ce qui pourrait ultimement empêcher les étudiants d'obtenir les diplômes dont ils ont besoin pour exercer une carrière satisfaisante du point de vue financier. C'est un cercle vicieux: pas de prêt; pas d'emploi d'été; pas de diplôme; pas d'emploi.

• (1820)

Sur la liste des 22 projets dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse qui a été publiée récemment, un seul seulement . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de dire que la période de sept minutes est terminée.

[*Français*]

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, comme l'honorable députée vient de le préciser, le mandat que le premier ministre a bien voulu me donner est double. D'une part, j'ai la responsabilité de coordonner le Programme d'activités du gouvernement du Canada dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse et, d'autre part, j'agis comme porte-parole des jeunes au sein et du Cabinet et du gouvernement fédéral.

J'entrevois l'année de la jeunesse 1985 comme une occasion unique pour tous les jeunes Canadiens et Canadiennes de renforcer la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur potentialité. J'entends favoriser la pleine intégration de l'ensemble de la jeunesse canadienne à la société, utiliser l'année pour sensibiliser la population adulte à la réalité des jeunes, à prendre conscience des contributions positives que les jeunes apportent à la société. Il n'y a pas de générations perdues, il n'y a pas de générations perdues d'avance: il faut cesser de le répéter. Il faut faire confiance à la jeunesse. Il faut l'encourager à saisir les occasions qui s'offrent à elle.

Je dois dire, par ailleurs, monsieur le Président, que tous mes homologues des provinces partagent mon opinion à ce sujet. Lors de nos rencontres des dernières semaines, ils m'ont confirmé qu'eux aussi, au cours de l'année, comptent mettre en lumière les réussites de la jeunesse afin que celles-ci aient des effets d'entraînement sur les jeunes en difficulté.

Le programme de l'Année est fondé sur ces orientations et comprend cinq volets: un premier volet a pour objectif de soutenir partiellement des initiatives que le Secrétariat à la jeunesse pourrait entreprendre conjointement avec les ministères ou agences du gouvernement.

Nous avons aussi un programme de subventions pour faciliter la mise en œuvre de projets spéciaux entrepris par les jeunes ou pour les jeunes à travers des groupes et des organismes bénévoles. J'ai d'ailleurs à ce sujet-là, monsieur le Président, annoncé cette semaine 22 subventions pour un total de $429,000.

Nous avons aussi le programme Paix et développement qui a pour but d'accorder une aide financière à des activités propres à sensibiliser les jeunes Canadiens et Canadiennes à la réalité internationale. Il y a aussi, bien sûr, un programme d'information et de communication pour attirer l'attention de la population sur la situation des jeunes et favoriser une prise de conscience de la contribution de ceux-ci à la société.

Finalement, cinq forums nationaux se tiendront dans les diverses régions du pays. Ils permettront aux jeunes et à leurs partenaires sociaux d'échanger en vue d'élaborer ensemble des stratégies aptes à faciliter la compréhension de la situation des jeunes. Les conclusions de ces forums aboutiront au développement de politiques à long terme touchant la jeunesse canadienne.

Je mettrai aussi sur pied un comité consultatif de l'Année internationale. Il sera formé de jeunes provenant de toutes les régions du Canada.

Le budget total dont je dispose pour accomplir mon mandat s'élève à un peu plus de 28 millions de dollars répartis entre les exercices financiers de 1984-1985 et 1985-1986.

Monsieur le Président, la députée de Mount Royal (Mme Finestone) nous parlait beaucoup de problèmes d'emploi. Elle prétendait que le gouvernement a manqué à sa promesse de créer de l'emploi pour les jeunes.

Les changements récemment annoncés auront pour effet de réorienter profondément les politiques et les programmes du gouvernement. Notre nouvelle administration tient à encourager l'autonomie à l'égard du gouvernement par opposition à la dépendance à l'égard du gouvernement.

L'honorable députée a laissé entendre que le nouveau programme Option formation jeunesse a pour effet de réduire du tiers le budget de ce programme pour la jeunesse. Cela n'est pas la situation. Le programme de formation annoncé par le gouvernement précédent est intervenu au milieu d'une campagne électorale sans que des consultations aient eu lieu avec les provinces ou le secteur privé. Le programme avait pris une ampleur démesurée . . .

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de vous interrompre, madame la ministre, mais votre temps de parole est écoulé. Je donne la parole maintenant à l'honorable député de Gander-Twillingate (M. Baker).

• (1825)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT—LE SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE—ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES. B) LES POSTES SUPPRIMÉS—ON DEMANDE À LA MINISTRE DE DÉPOSER LES EXPOSÉS DE FONCTIONS

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre d'État chargée de la Jeunesse (Mme Champagne) et la ministre de l'Environnement (Mme Blais-Grenier) d'être venues à la Chambre pour répondre aux questions, car les ministres ont l'habitude de laisser ce soin à leurs secrétaires parlementaires. Je tenais à signaler et à publier la chose. Je trouve que ces deux ministres abattent de la bonne besogne dans leur domaine respectif, compte tenu des coupes sombres que le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement leur ont imposées. Comme la ministre d'État chargée de la Jeunesse l'a dit à maintes reprises, chacun doit se faire à l'idée de ces coupes. S'il n'y avait pas ces coupes, il y aurait d'autres problèmes.

La ministre sait pourquoi je prends la parole aujourd'hui parce que nous sommes revenus sur le sujet bien des fois. Je lui ai posé des questions à la Chambre et, encore aujourd'hui, je l'ai interrogée au comité. Je suis peut-être un peu trop méchant quand je parle de la ministre. Je tiens à lui garantir que c'est parce que je songe aux compressions budgétaires qui lui ont été imposées par le ministre des Finances et le gouvernement du Canada. Je sais qu'en défendant ces compressions budgétaires, elle doit parfois me répondre elle aussi un peu méchamment.

Je tiens cependant à lui dire que, mises à part les autres réductions des dépenses, le vrai problème touche la politique qu'elle a annoncée elle-même et que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a annoncée dans le livre bleu où il disait que les programmes de recherche relatifs aux oiseaux migrateurs et aux espèces menacées ne seraient pas touchés.

Comme je l'ai dit au comité cet après-midi, la ministre sait que les canards sont des oiseaux migrateurs. Les expériences menées dans les Prairies par un groupe de cinq chercheurs l'été dernier ont montré qu'un insecticide avait causé la mort de canetons dans cette région. L'équipe de recherche s'est rendue là-bas dans un but très important, celui d'étudier les effets de l'insecticide sur les oiseaux et de recommander peut-être au ministère de l'Agriculture de réduire la taille des gouttelettes afin de régler le problème. Le groupe de recherche n'a pas demandé qu'on mette fin à la vaporisation de l'insecticide contre les sauterelles. Il voulait plutôt qu'on la contrôle pour empêcher qu'on ne tue aussi les canards. Les canards sont des oiseaux migrateurs. Il faudrait aussi parler des oiseaux de rivage vivant dans le delta du Fraser. Les compressions budgétaires ont touché bien des projets liés aux espèces en voie d'extinction. J'en ai signalé un en particulier à Terre-Neuve à la ministre ce matin et je lui ai parlé du faucon pèlerin pour lequel son ministère s'était beaucoup engagé.

Je m'élève surtout contre le fait qu'on n'a pas rempli les promesses du président du Conseil du Trésor, lorsqu'il a annoncé les compressions. Voilà deux espèces que le ministère est censé protéger, mais qu'il abandonne, comme je l'ai souligné à la ministre aujourd'hui, au comité. Le plus grave, la ministre le sait pertinemment, c'est que les programmes gouvernementaux, surtout ceux des provinces qui ont agi sur les conseils du gouvernement fédéral, ont causé la perte de certains oiseaux. Ceux-ci sont morts parce qu'on avait recommandé de répandre des produits chimiques sur de vastes étendues de terres. Nous sommes en train de détruire les oiseaux qui nous débarrassent justement des insectes contre lesquels nous luttons.

• (1830)

Qu'un oiseau appartienne ou non à une espèce en voie d'extinction, chose certaine, le Service canadien de la faune était le seul organisme qui veillait à protéger la faune. Les compagnies n'étaient pas intéressées, les forestiers pas tellement tandis que les gouvernements provinciaux étaient également plutôt tièdes. La division de la lutte contre les parasites du ministère de l'Agriculture n'avait pas besoin d'intégrer une analyse au programme de pulvérisation.

Que reste-t-il? Si vous autorisez ces coupures et des choses de ce genre, il n'y aura pour ainsi dire plus personne pour observer les oiseaux. Enfin, personne ne se soucie plus des autres. Comme nous le savons tous, quand l'environnement est détruit, la population est anéantie. C'est aussi simple que cela. Les oiseaux dont je parle dans ce cas-ci ont une fonction vitale. Dans certains pays, on trouve des couvoirs et non des produits antiparasitaires.

Ce serait tout à fait dans l'esprit de Noël, si je pouvais prendre la parole à la Chambre demain et faire son éloge toute la journée sur des rappels au Règlement, dans des déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement, durant la période des questions, dans le débat général, si seulement elle annonçait maintenant que les coupures néfastes qui lui ont été imposées par le ministre des Finances (M. Wilson) sont annulées au Service canadien de la faune.

[*Français*]

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses remarques, et je puis vous assurer que s'il n'en tenait qu'à moi, j'adorerais être l'objet de tous ces honneurs durant toute une journée, contrairement à ce qui s'est passé à la Chambre hier et aujourd'hui.

Je veux aussi rassurer le député sur le fait que je n'ai rien eu d'imposé quant aux coupures par mon collègue, l'honorable ministre des Finances (M. Wilson). J'en assume l'entière responsabilité et c'est bien moi ainsi que les fonctionnaires de mon ministère qui avons révisé les programmes et décidé, selon notre mandat fédéral et nos responsabilités au niveau de notre juridiction, de nous départir de certains programmes et de nous assurer que parmi ces programmes certains seraient repris par les provinces.

Pour répondre plus particulièrement à mon collègue, je veux l'assurer que nous nous occupons toujours de l'espèce des faucons pèlerins et de sa réinsertion. Nous continuons aussi à nous occuper de l'effet des pesticides sur les oiseaux, et notamment au sein du Comité interministériel qui s'occupe de l'effet des pesticides sur l'environnement, lequel comité a pour but d'aviser le ministre de l'Agriculture (M. Wise) sur l'usage de ces pesticides.

Je ne crois pas qu'il soit bon de m'attarder longtemps sur les coupures. Nous en avons déjà beaucoup parlé. Je voudrais mentionner, cependant, que ces coupures concernent les catégories de postes suivants: 10 postes de chercheurs scientifiques et de gestionnaires de programmes scientifiques, 50 postes de professionnels ou de techniciens et 13 postes de soutien; ce sont les seuls postes qui sont touchés.

Pour certains d'entre eux, nous avons déjà des alternatives. J'aimerais, cependant, m'attarder un peu sur l'ensemble des démarches que les fonctionnaires de mon ministère et moi-même avons accomplies en vue d'atténuer l'effet des coupures sur les personnes concernées. Nous avons informé, dès que possible, nos employés excédentaires de leur situation afin de leur donner une chance de se trouver un autre emploi sur le marché du travail. Nous avons imposé un gel de l'embauche dans l'ensemble du ministère et nous compléterons très bientôt l'identification de tous les postes vacants. De plus, nous fournirons des programmes de recyclage, lorsque cette mesure sera appropriée, en vue d'aider à la réaffectation de nos employés.

Nous sommes en consultations constantes avec les provinces et les universités, de telle façon que certains des programmes puissent être repris par l'une ou l'autre de ces juridictions.

Nous avons, entre autres, par suite de la vivacité avec laquelle nous nous sommes occupés de ce dossier, réussi à organiser la prise en charge d'un des cinq centres d'interprétation faunique. En fait, nous en sommes arrivés à un accord avec la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, je crois que nous avons procédé avec beaucoup d'humanité ainsi que dans l'esprit de ce que nous avions promis aux Canadiens, c'est-à-dire de réduire les dépenses gouvernementales.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

L'IMPORTANCE DU RÔLE DE L'IMMIGRATION EN REGARD DE L'ACCROISSEMENT FUTUR DE LA POPULATION

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, mercredi dernier, Statistique Canada rendait public le rapport «Fécondité au Canada: croissance et déclin», préparé par le démographe Anatole Romaniuk. Ce dernier met en évidence des faits troublants, entre autres, un changement dramatique au niveau de la structure des âges au Canada.

En effet, si le taux actuel de fécondité de 1.7 demeure constant, le renouvellement de la population ne pourra se faire, rendant ainsi impossible le maintien d'un taux de croissance adéquat de la population canadienne. Une telle situation requiert une grande considération car elle est fort préoccupante. A cela, je dois dire qu'un tel rapport met en relief l'importance du rôle de l'immigration nette en regard de l'accroissement futur de la population, particulièrement lorsqu'on s'attarde aux changements structurels et sociaux qui affectent chaque année le profil de la population canadienne. Les conclusions de M. Romaniuk sur ce point sont claires. Pour maintenir la population actuelle à un niveau qui s'inscrit dans la poursuite de certains objectifs nationaux, des stratégies d'immigration à court, moyen et long termes, devront être élaborées.

Tel que le rapport le souligne, il n'y a pas de solution miracle et plusieurs facteurs doivent être pris en considération. Toutefois, étant donné que l'immigration constitue une composante déterminante de la problématique actuelle, je presse la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^lle^ MacDonald) de se sensibiliser le plus rapidement possible à la situation actuelle d'autant plus que les récentes baisses qu'elle annonçait . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Je regrette, mais le temps dont la députée disposait est écoulé.

* * *

LES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

LA NÉCESSITÉ DE LES MAINTENIR PRÈS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. Bill Tupper (Nepean-Carleton): Monsieur le Président, les Archives publiques du Canada, situées dans la capitale fédérale à proximité de la Bibliothèque nationale à laquelle elles sont intimement liées du point de vue des ressources et des services, sont l'une des grandes institutions de notre pays. Les Archives renferment dans leurs murs une mine de documents concernant notre patrimoine, l'histoire des collectivités et des familles canadiennes, et notre évolution. Elles sont d'une richesse inégalée dans le monde entier.

Le fait que les Archives publiques et la Bibliothèque nationale partagent le même immeuble convient éminemment aux chercheurs et aux passionnés de généalogie. Les Canadiens ou les descendants de Canadiens s'attendent à trouver ces documents d'archives dans la capitale nationale. Au début de l'année, le gouvernement libéral dont on connaît maintenant le peu de jugement et son manque d'égards pour les vœux de la population, avait annoncé que les Archives déménageraient à l'extérieur de la capitale. Il serait à la fois regrettable, désastreux et inutile d'éloigner les Archives de la Bibliothèque, surtout puisqu'il y a de la place pour les agrandir sur leur emplacement actuel.

Au nom d'un grand nombre de Canadiens, j'exhorte le gouvernement, qui a beaucoup de jugement, à garder les Archives publiques dans la capitale nationale.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES ÉMISSIONS RÉGIONALES EN LANGUES AUTOCHTONES EN ONTARIO

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, la société Radio-Canada a l'obligation incontestée de favoriser des programmations régionales et culturelles à l'intention des populations mal desservies du Canada. Cela a été une raison d'être fondamentale de Radio-Canada depuis sa création il y a une quarantaine d'années. Cet engagement n'est nulle part plus apprécié et plus nécessaire que dans les localités autochtones éloignées du nord-ouest de l'Ontario où la programmation de Radio-Canada est bien souvent la seule disponible.

Les compressions budgétaires de 75 millions de dollars que l'on a récemment annoncées pour Radio-Canada, la suppression de 1150 de ses postes et le gel des fonds destinés à la programmation sont pour le moins inquiétants. La menace qui pèse sur la programmation actuelle est aussi très réelle. Nous, du Nouveau parti démocratique, prions le ministre des Communications (M. Masse) de maintenir les émissions en langue autochtone que diffuse Radio-Canada et plus particulièrement l'émission *Indian Faces* qui est présentement produite par la Wawatay Native Communications Society.

Article 21 du Règlement

LES ŒUVRES DE CHARITÉ

LE BON TRAVAIL DU «SNOWSUIT FUND» À OTTAWA

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur une œuvre de charité des plus méritoire, le Snowsuit Fund. Elle a été fondée par des hommes d'affaires et des personnes compatissantes de la région d'Ottawa. Le but est de fournir des combinaisons de neige chaudes aux enfants de l'est de l'Ontario. Le groupe vise à vêtir 3,000 enfants pauvres cette année et à recueillir $75,000 pour acheter ces vêtements que l'aviation transporte gracieusement de Winnipeg où ils sont confectionnés, jusqu'à Ottawa.

Le bureau de cette fondation est bien situé, au 90 rue Sparks, à l'entrée de la rue Queen de cet immeuble. De ce siège social, cette œuvre peu connue a réussi par le passé à tenir au chaud et à embellir la période des fêtes pour des enfants de toute la région. C'est un cas admirable où à Noël des Canadiens tendent une main secourable à certains de leurs compatriotes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON REPROCHE AU GOUVERNEMENT SA POSITION

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, à propos des programmes sociaux, le ministre des Finances a déclaré: «Certains ne prêtent pas aux Canadiens assez d'intelligence pour comprendre ces questions». Les libéraux savent que les Canadiens sont intelligents et devraient participer au débat sur les programmes sociaux. Si les conservateurs étaient vraiment convaincus que les Canadiens ont la sagesse et le jugement voulus, ils auraient entamé le débat sur l'universalité et les programmes sociaux au cours de la campagne électorale et les électeurs auraient pu vraiment y participer. Les Canadiens auraient été mieux en mesure de se prononcer sur les programmes sociaux, si la question avait été débattue avant et pendant la campagne électorale.

Les conservateurs craignaient de révéler franchement leur véritable position aux Canadiens. Comme le ministre actuel de la Justice (M. Crosbie) le déclarait au cours de la campagne, si les conservateurs révélaient ce qu'ils se proposent de faire une fois élus, ils ne seraient jamais portés au pouvoir. Le ministre actuel des Finances ne fait pas confiance non plus aux Canadiens, étant donné qu'il a affirmé dans une récente entrevue accordée à la Presse canadienne que si la position conservatrice sur les programmes sociaux avait été annoncée pendant la campagne, les Canadiens ne l'auraient pas comprise. De toute évidence, le gouvernement craint les débats publics. Telle était son attitude au cours de la campagne et elle n'a pas changé depuis lors.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré aux journalistes pendant la campagne que les conservateurs devaient se montrer prudents en exposant leurs positions. Si le premier ministre faisait vraiment confiance aux Canadiens et ne craignait pas les débats publics et honnêtes sur la politique sociale, il aurait eu le courage d'exposer nettement son attitude à l'égard des programmes sociaux avant les élections et il consentirait dès maintenant à la tenue d'un débat sur les programmes sociaux.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SOLIDARITÉ ENTRE LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, à l'occasion de cette dernière journée de session avant la période des Fêtes, je voudrais faire appel à l'honnêteté intellectuelle des deux parties de l'opposition pour qu'ils cessent d'alimenter, à la Chambre, ce climat d'insécurité à l'égard des gens les plus démunis de notre société.

Ils savent très bien que jamais un gouvernement n'osera enlever à ces gens ce qui leur est acquis, et ils sont conscients du fait que le gouvernement actuel n'a pas l'intention de pénaliser les citoyens dans le besoin.

S'ils avaient le moindre respect pour eux et pour le peuple canadien, ils mettraient leur mesquinerie de côté et se prépareraient à passer les Fêtes dans la paix et la sérénité, tout en sécurisant la population et en lui garantissant qu'ils s'engagent à travailler le plus honnêtement possible avec le gouvernement actuel afin de trouver les meilleures solutions pour améliorer les programmes déjà existants.

Une meilleure solidarité entre les représentants du peuple permettrait de répondre plus efficacement aux besoins des Canadiens ainsi que le plus serein des Noëls à tous ces Canadiens et Canadiennes afin que l'année 1985 soit un pas de plus vers un meilleur avenir.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE DE REFUSER DE PARTICIPER A LA COURSE AUX ARMEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, au moment où nous nous apprêtons à quitter Ottawa et à rentrer dans nos foyers pour célébrer avec parents et amis la naissance du Prince de la paix, nous devons refuser de partager la satisfaction qu'a semblé éprouver à Winnipeg le ministre de la Défense (M. Coates) devant le petit nombre de Canadiens qui s'étaient assemblés devant un hôtel de cette ville pour protester contre la tournée du Pentagone. Nous devrions au contraire nous demander pourquoi ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour porter à notre attention l'insanité de la course aux armes nucléaires sont méprisés, harcelés et parfois arrêtés, tandis que ceux qui sont fort bien payés pour préparer l'anéantissement de notre planète et de ses habitants ne font rien d'illégal et son même tenus en haute estime pour leur contribution, dépensant en une seule journée l'argent dont les Nations Unies auraient besoin d'ici l'an 2000 pour procurer à tous de l'eau potable et qu'elle n'obtiendront probablement pas.

Les plans élaborés pour mener et gagner une guerre nucléaire sont si complètement contraires à la vision des anges et des bergers célébrant à Bethléem la bonne nouvelle de la

paix sur terre promise aux hommes de bonne volonté, si complètement contraires au commandement du Christ de nous aimer les uns les autres et enfin à sa propre immolation sur la croix, que le Canada, au nom de la vie et des générations à naître, et à l'encontre des forces du mal qui nous entourent, doit refuser catégoriquement de participer à la course aux armes nucléaires. Voilà un geste qui serait absolument conforme à l'esprit de Noël.

* * *

LE RECENSEMENT

LE DÉCLIN DU TAUX DE FÉCONDITÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, Statistique Canada nous prévient que le taux de fécondité des Canadiennes a atteint son plus bas niveau. Chaque Canadienne porte en moyenne 1.7 enfant dans sa vie, ce qui est nettement inférieur au taux de 2.1 qu'il faut pour maintenir la population à son niveau. Si cette tendance continue, non seulement notre population diminuera, sauf si l'on compense par une forte immigration, mais l'âge moyen augmentera, ce qui exercera une pression sur la sécurité sociale puisqu'un moins grand nombre de travailleurs devront soutenir un nombre croissant de retraités.

Le Canada est un pays où la population est nettement insuffisante, où des ressources immenses sont inutilisées et où des millions d'acres de terre sont encore en friche. Par conséquent, il faut encourager officiellement les familles à avoir plus d'enfants. Comme la solution n'est pas vraiment désagréable, on pourrait peut-être commencer tous avec un regain de vigueur à Noël.

Soyons sérieux, monsieur le Président. A la limite, si nous ne peuplons pas notre pays, qui est en majeure partie inhabité, quelqu'un d'autre le fera pour nous.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS DES INDIENS DU YUKON—ON DEMANDE DE CONTINUER À NÉGOCIER

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Hier, monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) a appris aux Indiens du Yukon que le gouvernement n'a pas le courage politique de régler avec justice et équité leurs réclamations. Une entente était sur le point d'intervenir, mais plusieurs événements historiques ont sensiblement retardé le processus de règlement. Le ministre lui même a admis l'importance de ces faits nouveaux—dont il est en partie responsable—y compris sa décision de réexaminer à fond la politique de réclamations des autochtones. Il a déjà fait preuve de souplesse et semblait disposé à tenir compte de ces facteurs, mais sa décision d'hier prive les Indiens du Yukon du temps et des ressources nécessaires pour analyser la tournure des événements.

Pourquoi le ministre a-t-il durci son attitude? Qui l'y a forcé? Il est injuste, déraisonnable et inacceptable qu'il presse les Indiens de prendre cette décision très importante sans délai. Il ne s'agit pas là d'une question sans importance pour le gouvernement, car l'avenir de tout un peuple est en jeu.

J'exige donc du ministre qu'il ne mette pas fin prématurément aux négociations. Continuez les pourparlers, débloquez les fonds nécessaires—de toute façon, ce serait un acompte sur le montant du règlement à l'égard du Yukon—et prenez le temps voulu pour étudier beaucoup plus soigneusement les griefs légitimes des collectivités indiennes du Yukon et de leurs chefs.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si vous me permettez une légère entorse au Règlement, je voudrais souhaiter à vous et à votre épouse, au premier ministre et à sa famille ainsi qu'à tous les députés un bon et joyeux Noël. Je souhaite également à la Chambre une nouvelle année très fructueuse.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Dans le même esprit, je me réjouis que le premier ministre et le gouvernement aient accepté de tenir un débat sur les programmes de sécurité sociale qui doit commencer d'ici une heure et que je vais diriger.

Je voudrais poser au premier ministre une question concernant le seul point sur lequel lui-même et les deux principaux ministres concernés, soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances, se sont mis d'accord. Ils parlent d'amputer les programmes sociaux existants au profit des nécessiteux. Cette position contredit la déclaration que le premier ministre a faite devant le Canadian and Empire Club, le 28 octobre, où il a déclaré que «nous allons atteindre ces objectifs sans toucher aux programmes sociaux actuels». Il semble y avoir une contradiction entre les intentions du premier ministre et de ses deux ministres et cette déclaration faite à Toronto. Le premier ministre peut-il nous expliquer cette contradiction?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, avec la même gentillesse, dont je remercie le député, je tiens à souhaiter une carrière longue et fructueuse au chef de la loyale opposition de Sa Majesté. De nombreux députés se rendent compte que, malgré les événements de ces derniers jours, il a largement contribué à créer un nouveau climat de raison et de courtoisie. Je pense que tous les députés souhaitent l'applaudir pour ses qualités de chef.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Selon moi, il n'y a eu aucune contradiction. Je comprends les inquiétudes du député. Elles sont légitimes. J'estime que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Finances ont parfaitement répondu à cela. Je pense également que les documents de consultation dont nous aurons tous l'occasion de parler sous peu nous permettrons de discuter librement, mais de façon raisonnable des programmes et des solutions qui peuvent être adoptés pour les Canadiens tout en maintenant les principes auxquels nous souscrivons tous.

LES AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ses ministres ont parlé de supprimer les allocations familiales et les pensions de vieillesse à partir d'un revenu de $26,000 ou de $35,000. Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il est possible de répondre aux besoins des économiquement faibles autrement qu'en privant les Canadiens disposant d'un revenu moyen des programmes sociaux actuels?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je suis d'accord, monsieur le Président, et certaines de ces questions seront abordées dans les documents de travail. Je ne pense pas que qui que ce soit ait prétendu ou irait prétendre que ces documents seront parfaits. Nous espérons pouvoir les améliorer grâce aux suggestions de l'opposition et aux observations des différents groupes intéressés du pays. C'est sans doute une bonne façon d'entamer un dialogue fructueux et productif. Je remercie le député de l'ouverture d'esprit dont il fait preuve à cet égard et je peux lui assurer que nous examinerons attentivement toutes les suggestions dans le but d'améliorer les programmes sociaux que nous avons actuellement et d'essayer de donner plus d'argent à ceux qui en ont le plus besoin.

• (1120)

LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, même si le ministre des Finances affirme le contraire, j'ai bien l'impression que les documents de travail ou les livres blancs sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse vont être révisés à la suite des questions soulevées à la Chambre.

Lorsqu'ils vont réécrire ces documents, le premier ministre et ses ministres vont-ils consulter les députés de leur parti qui, à leur dernier congrès politique, se sont prononcés à 92 p. 100 contre la hausse des allocations familiales universelles, 62 p. 100 contre la majoration de la pension de vieillesse universelle et 82 p. 100 contre l'augmentation des prestations d'assurance-maladie? Le premier ministre va-t-il céder aux désirs exprimés par la majorité des membres de son parti à ce dernier congrès politique lorsqu'il va réviser ces documents?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le député consulte le document que John Munro a présenté à ce sujet lorsqu'il était ministre dans le gouvernement dont le député faisait lui-même partie, il constatera que M. Munro mettait sérieusement en doute le principe de l'universalité tout comme le député de Westmount lorsqu'il cherchait à obtenir la direction de son parti. Il l'a fait très directement en allant jusqu'à dire qu'il l'abolirait et essaierait d'instaurer un impôt sur le revenu négatif.

Mon cher collègue a déclaré l'autre jour à CTV que, pour l'instant, il était en faveur de l'universalité. Nous déclarons quant à nous qu'il est possible d'améliorer les programmes actuels. Nous mettons la dernière main à ces documents. Quand nous les présenterons, vous verrez qu'ils correspondent aux principes fondamentaux auxquels nous avons toujours adhéré.

J'ai précisé que notre parti était, comme il l'avait toujours été, pour le maintien des programmes universels, qu'il s'opposait à l'évaluation des moyens et qu'il n'y en aurait pas. Nous allons essayer d'élaborer, avec votre aide, une formule qui nous permettra peut-être de trouver de l'argent dans le système et ailleurs pour le placer entre les mains . . .

M. Nunziata: De quelles sources?

M. Mulroney: Vos amis qui gagnent $500,000 par an. Ils n'ont pas autant besoin de cet argent que les mères célibataires qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Nous essayons d'aider ces dernières et nous y réussirons peut-être avec votre aide. C'est tout ce que nous souhaitons.

L'EXAMEN DES PROGRAMMES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, à propos de tout ce débat sur l'universalité, le gouvernement a fini par réaliser la quadrature du cercle. Non seulement a-t-il réussi à jeter la confusion dans l'esprit des Canadiens, mais il a plongé dans le désarroi ses propres députés de l'arrière-ban, qui ne savent même plus quelle est la position du gouvernement sur cette question.

Ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque le gouvernement aura fini de réexaminer les régimes de pension de vieillesse et d'allocations familiales, garantira-t-il à la Chambre aujourd'hui que le revenu net des familles canadiennes à revenus moyens ne sera pas réduit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que cette question a déjà été discutée assez à fond à la Chambre. Mon collègue n'a pas à s'étonner si les députés ministériels parlent sans ambages et posent des questions, car ce sont des gens indépendants et compétents qui savent dire ce qu'ils pensent, à la différence des députés libéraux de l'arrière-ban qui se contentent de suivre leur chef aveuglément.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Tout ce que je puis dire, c'est que Erik Nielsen doit avoir changé son fusil d'épaule.

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Le premier ministre garantira-t-il à la Chambre aujourd'hui que lorsque seront publiés en janvier les documents d'orientation remaniés sur les allocations familiales et les pensions de vieillesse, ils seront renvoyés aux comités permanents appropriés de la Chambre des communes, afin que les députés de tous les partis puissent connaître l'opinion des Canadiens à revenus moyens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait là une excellente observation. Nous tenons énormément à écouter ce que les Canadiens ont à dire et à consulter les groupes importants de notre société, depuis les autorités provinciales jusqu'aux organismes représentant les pauvres. Nous tenons énormément à écouter ce que les députés ont à dire.

• (1125)

Je veux bien consulter mon collègue pour mettre au point une formule qui permettrait aux députés d'être absolument certains d'avoir pu participer pleinement et utilement au débat. Nous n'envisageons pas la question dans un esprit partisan.

Il nous faut respecter et améliorer au besoin les programmes sociaux du pays dans l'intérêt du plus grand nombre de Canadiens. Nous ne considérons pas les programmes sociaux dans un esprit partisan. Nous les considérons comme une obligation permanente qu'il nous faut respecter avec l'aide et l'appui de tous les députés.

L'EXAMEN DES RESSOURCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je me réservais pour la fin de la journée, monsieur le Président, mais, puisque suffisamment de députés sont présents, je voudrais me joindre au leader du gouvernement, au premier ministre et au chef de l'opposition officielle pour souhaiter à tout le monde, au nom de mes collègues et de mon chef, un très joyeux Noël et une nouvelle année remplie de promesses, une nouvelle année où chacun travaillera très fort en espérant que tous les Canadiens recevront l'assurance d'avoir un avenir plus rose.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Le premier ministre a annoncé ce matin qu'il n'était pas favorable à un examen des ressources. Admet-il qu'une disposition législative qui viserait à imposer directement les pensions de vieillesse ou les allocations familiales reviendrait au même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est une question abstraite et hypothétique. J'ai déjà dit que nous n'imposerions pas un examen des ressources, ni maintenant ni plus tard. J'espère que cette réponse satisfait mon honorable ami.

M. Deans: Pour être tout à fait honnête, monsieur le Président, je dois reconnaître qu'elle ne me satisfait pas vraiment.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Qu'est-ce qu'il vous faut?

LES MESURES FISCALES POSSIBLES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur le Président. Je voudrais qu'il se souvienne un instant que le ministre des Finances a déclaré qu'une des possibilités envisagées consistait à percevoir un impôt touchant directement les programmes sociaux, c'est-à-dire les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Je pose donc au premier ministre la question suivante: Admet-il que, s'il existait un impôt conçu spécialement pour récupérer une partie du revenu des citoyens découlant directement des pensions de vieillesse ou des allocations familiales, on établirait en fait un certain seuil ou l'on récupérerait certaines recettes en fonction du revenu des particuliers, ce qui équivaudrait à un examen des ressources?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député commence sa question en supposant l'existence d'un impôt. C'est une question tout à fait hypothétique, et le gouvernement n'est absolument pas tenu de répondre à ce genre de question. Je suis surpris que le député aborde ce sujet étant donné que la députée de Vancouver-Est a déclaré explicitement que la politique du NPD consiste . . .

Mme Mitchell: Ce n'est pas vrai. Je n'ai pas dit cela.

M. Mulroney: . . . à récupérer par la fiscalité une partie des sommes versées, ce qui risquerait de miner sérieusement le principe de l'universalité. Nous désirons ardemment maintenir ce principe en essayant de trouver le moyen de verser plus d'argent aux pauvres et aux personnes nécessiteuses. J'espère que mon honorable ami souscrit à ces objectifs.

M. Deans: Il est indubitable que mon vœu le plus cher est de faire en sorte que les pauves reçoivent plus d'argent afin qu'ils puissent vivre décemment.

LES POSSIBILITÉS ENVISAGÉES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Ma dernière question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. S'il est exact qu'il a rejeté l'idée d'instaurer un impôt touchant certains avantages précis comme les pensions de vieillesse ou les allocations familiales, pourquoi le ministre des Finances continue-t-il à déclarer que c'est une des possibilités envisagées, une des solutions sur lesquelles la population et la Chambre des communes seront appelées à se prononcer, et que le gouvernement continue d'étudier activement cette option?

• (1130)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami commence sa phrase par «s'il est exact».

M. Deans: C'est exact.

M. Mulroney: Il me semble que ce que nous disons est très explicite et aussi très raisonnable, j'espère que mon honorable ami en conviendra. Très bientôt, en temps opportun, nous déposerons des documents de consultation qui seront distribués à tous les députés et à tous les organismes concernés. Nous communiquerons tous les renseignements appropriés dont nous disposons et nous discuterons de la meilleure façon d'améliorer le système.

Je sais que mon honorable ami a des idées bien arrêtées sur cette question. Nous voudrons avoir son point de vue en fonction des données les plus précises que nous aurons pu obtenir. Toutefois, au risque de me répéter, je crois qu'on ne saurait trop souligner que les députés ministériels ont les mêmes objectifs que les autres parlementaires. Ce que nous tentons de faire—et que nous ferons, je l'espère, avec l'aide et l'appui du député—c'est sauvegarder le principe de l'universalité dont le Canada peut être fier, faire en sorte que les Canadiens ne soient pas soumis à un examen des ressources avilissant, et trouver le moyen, compte tenu du fardeau financier énorme que doivent supporter actuellement les Canadiens et leur gouvernement, de verser plus d'argent aux défavorisés, aux personnes veuves et aux gens du troisième âge qui en ont plus besoin que d'autres. Nous espérons parvenir à ce résultat, et c'est précisément l'objectif que nous visons.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉSARMEMENT

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS DE DÉVELOPPER UNE TECHNOLOGIE DE GUERRE DES ÉTOILES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je me demande si nous ne pourrions pas obtenir du premier ministre encore quelques instants de bonne volonté, pour essayer de tirer au clair une autre série de déclarations contradictoires, de sa part et de celle d'un ou plusieurs de ses ministres au sujet d'une question d'une importance majeure et vitale pour les Canadiens, à savoir la position canadienne au sujet du programme américain de la guerre des étoiles.

Interrogé hier par le député de Saint-Maurice, le premier ministre a déclaré que rien n'était changé à notre opposition traditionnelle au développement d'une technologie de guerre des étoiles. Par contre; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait à Bruxelles il y a une semaine: «Nous examinons la question entre nous au Canada. Nous sommes un nouveau gouvernement aux idées divergentes». Il est très important que le premier ministre tire aujourd'hui la question au clair pour des milliers et des milliers de Canadiens pacifistes—que le ministre la Défense nationale estime beaucoup moins nombreux—en exprimant l'opposition non équivoque du pays à toute forme de développement par les États-Unis d'une technologie de guerre des étoiles, et que de fait il va marquer très nettement cette opposition lorsque le premier ministre rencontrera le président Reagan au mois de mars. Est-ce que le premier ministre est disposé aujourd'hui à énoncer très clairement l'opposition du pays au développement de cette technologie de guerre des étoiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami semble s'en prendre constamment aux États-Unis. Nous sommes opposés à ce que l'une ou l'autre des superpuissances, États-Unis ou Union soviétique, se lance dans des choses qui contreviennent à l'obligation majeure qu'ont tous les pays, le nôtre compris, de travailler inlassablement à la recherche d'une paix durable. C'est là un programme de recherches américain dont nous n'avons pas été officiellement saisis. La base de notre action c'est le traité de 1967, que nous avons signé et auquel le gouvernement continue de se tenir.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas répondu à la question. L'Union soviétique a marqué son opposition à tout développement de guerre des étoiles . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Et le premier ministre britannique également. Il faudrait que les députés conservateurs lisent le journal de temps à autre pour savoir ce qui se passe . . . et le premier ministre en tout cas. Ce n'est pas un sujet sur lequel on puisse se montrer évasif. Est-ce que le gouvernement est carrément décidé à dire à nos alliés américains que nous ne croyons pas que cela soit utile à la cause de la paix, et que cela lui est même nuisible d'appliquer un programme de développement ou de recherches qui conduirait à la mise en place d'une technologie de guerre des étoiles qui serait contraire au traité de l'espace? Est-il disposé à nous en faire la déclaration aujourd'hui, dans l'esprit de Noël et dans l'esprit de la paix?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répète qu'il y a une fixation au parti libéral, il lance constamment son venin contre les États-Unis. Nous sommes disposés à dire ce que j'ai toujours dit. Nous allons défendre la noble idée de la paix et de la modération auprès des États-Unis et de l'Union soviétique. Il y a un autre aspect à cela également.

M. Axworthy: Alors dites-le.

M. Mulroney: C'est ce que nous disons. Nous avons signé le traité de 1967 et nous nous en tenons à cela.

M. Axworthy: Êtes-vous pour ou contre?

M. Mulroney: Je pense qu'il est malséant à mon hon. ami de ne voir toujours qu'un côté de la médaille. Il est constamment contre les États-Unis. Il est constamment contre nos alliés. Nous essayons d'être équitables, productifs et utiles sur ce point.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE CONSEIL DES INDIENS DU YUKON—LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plusieurs bandes membres du Conseil des Indiens du Yukon ne semblent pas satisfaites de certains aspects de l'accord de principe concernant les revendications territoriales, et pourtant, le ministre des Affaires indiennes leur demande de ratifier cette entente au plus tard le 31 décembre. Étant donné qu'un compromis n'a pu être trouvé sur les questions litigieuses, le ministre a mis fin aux négociations et a interrompu le financement versé au Conseil. Le gouvernement est-il disposé à faire preuve de bonne volonté et de souplesse en reconsidérant sa décision, en reprenant les négociations avec les Indiens du Yukon pour en arriver à un accord juste et mutuellement acceptable en ce qui concerne les terres?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je pense que pour bien saisir cette question délicate, on devra s'en tenir strictement à ce que le député a dit et ce qu'il est disposé à faire et non ce que laisse sous-entendre la question du député.

Je n'ai pas d'objection à faire état d'une lettre qui a déjà été rendue publique. C'est une lettre que le ministre des Affaires indiennes a envoyée à M. Harry Allen, président du Conseil des Indiens du Yukon. Je n'ai que le temps de signaler les trois principaux points que le ministre fait valoir dans cette lettre: d'abord, qu'il demanderait l'autorisation de maintenir le programme des anciens; en second lieu, qu'il maintiendrait les accords provisoires en cours; et en troisième lieu, en ce qui concerne le financement du Conseil du Yukon, que tout engagement de la part du gouvernement fédéral pour le présent exercice financier serait maintenu.

LA CONDUITE DES NÉGOCIATIONS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, on a mis fin aux négociations et on a mis un terme au financement. Si le gouvernement refuse de traiter avec le Conseil des Indiens du Yukon d'une façon ouverte, souple et franche, comment les peuples autochtones du Canada pourront-ils avoir confiance dans l'examen de la politique relative aux revendications territoriales annoncé par le ministre ou dans toute autre mesure qu'il pourrait prendre?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de négociations depuis 1979. Nous avons recommencé à négocier d'une façon ouverte, franche et directe. C'est ainsi qu'entend procéder l'actuel ministre des Affaires indiennes et le gouvernement. Et ils n'ont pas dérogé à ces principes.

* * *

LE DÉSARMEMENT

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, au sujet de la paix, je voudrais d'abord féliciter le premier ministre pour deux nominations, celle de l'ambassadeur Roche et, tout dernièrement, celle de Geoffrey Pearson. Malheureusement il a nommé quelqu'un de pas très fiable à la tête de la Défense nationale, un véritable Archie Bunker bien canadien, semble-t-il. Cette semaine ou vers la fin de la semaine dernière, le ministre a insulté les Canadiens et Canadiennes qui font partie du mouvement pour la paix en déclarant dans un discours à Winnipeg que ce mouvement était faible, ce qui était tout à fait normal et une bonne chose. Puis il a approuvé, apparemment, le fait que certains contestataires aient été mis sous les verrous, en Nouvelle-Écosse.

Je tiens à donner l'occasion au premier ministre de dénoncer ces déclarations stupides et irréfléchies de son ministre et de s'excuser auprès de ces Canadiens et Canadiennes dévoués qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour ouvrir la voie de façon concrète à l'instauration de la paix et d'une entente cordiale entre les populations du monde entier.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve désolante la remarque que mon collègue a faite au sujet du ministre de la Défense nationale. Ce dernier est un député très respecté depuis près de 28 ans. Je pense qu'il a beaucoup apporté à son pays . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . et cette remarque me désole.

• (1140)

Quant aux activités entreprises par des groupes désireux de promouvoir la cause de la paix, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les évêques et, en d'autres occasions, avec des groupes d'activistes pour la paix. Voici ce que je leur ai déclaré. Je les ai exhortés à ne pas fléchir dans leurs efforts. La plupart du temps, leurs initiatives ne sont pas compatibles avec la politique du gouvernement, mais tant pis, parce que les pressions exercées par des personnes respectables qui travaillent pour la paix sont le gage le plus sûr qu'une démocratie est saine. Je les encourage continuellement parce qu'il n'y a rien de plus noble que des citoyens défendant la cause de la paix. Je les encourage et leur garantis qu'ils seront toujours bien reçus au cabinet du premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, j'ai cru entendre le premier ministre affirmer que les efforts du mouvement pour la paix ne sont pas compatibles avec la politique du gouvernement, ce que je trouve très troublant, je dois l'avouer. Je vérifierai dans les bleus mais c'est ce que j'ai cru l'entendre dire. Au lieu de trouver désolantes . . .

M. le Président: En toute déférence, je dois demander au député de poser sa question.

M. Johnston: Au lieu de trouver mes remarques désolantes, ne trouve-t-il pas regrettable la déclaration de son propre ministre qui a calomnié les motifs et les initiatives des membres du mouvement canadien pour la paix?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu le texte des remarques dont parle mon collègue, mais je parle au nom du ministère dans les déclarations que je viens de faire. Celles-ci représentent l'opinion du gouvernement du Canada, à savoir que nous approuvons et encourageons les activistes pour la paix de toutes les conditions sociales à travers le pays. A notre avis, leurs activités sont dignes de mention et nous les encourageons à les poursuivre continuellement.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'ai aussi une question pour le premier ministre du Canada.

Est-ce qu'il peut confirmer que, malgré l'existence d'une société comme la Davie Shipbuilding Limited à Lauzon (Québec), le gouvernement se propose maintenant d'aller à l'extérieur du pays pour la construction de nouveaux navires pour la marine canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai pas saisi complètement la portée de la question de mon honorable ami; toutefois, je la porterai à l'attention du ministre, mais je peux vous assurer que tel que j'ai compris cette question, ce n'est pas ce que ce gouvernement a l'intention de faire.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale n'est jamais présent à la Chambre; puis-je répéter la question?

Malgré l'existence au Québec de la Davie Shipbuilding Limited pour la construction navale pour les militaires, est-ce que le premier ministre peut, à l'heure actuelle, confirmer que le gouvernement a maintenant l'intention d'aller à l'extérieur du pays pour la construction de nouveaux navires pour notre marine canadienne?

M. Mulroney: Monsieur le Président, la réponse est non. Nous allons utiliser nos propres chantiers maritimes en tout temps et de façon prioritaire, bien sûr.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Contrairement à ce que l'opposition et certains médias affirment, les programmes sociaux seront maintenus par notre gouvernement.

Le ministre peut-il réitérer devant la Chambre son engagement de mardi dernier, à savoir, que la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint seront augmentés en fonction du coût de la vie et que les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada recevront une augmentation de 4.4 p. 100 au début de 1985?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux confirmer que l'indexation normale de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations familiales se fera le 1er janvier 1985 et que les prestations du Régime de pensions du Canda augmenteront également de 4.4 p. 100 pour tenir compte de l'inflation de l'an dernier.

* * *

L'EMPLOI

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle a promis que nos jeunes bénéficieraient d'un programme d'emplois d'été. C'est aujourd'hui le dernier jour de la session. Pour la première fois depuis des décennies, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ce pays n'a pas annoncé de plan d'emplois d'été avant les fêtes de Noël. Les jeunes se demandent quelles sont les priorités de la ministre, car ils ont besoin de travailler pendant l'été. La ministre envisage-t-elle d'annoncer aujourd'hui combien de nouveaux emplois d'été il y aura, par le biais de quels programmes et combien d'argent on y consacrera? La ministre est-elle prête à répondre à ces questions et à nous dire quel mécanisme elle utilisera pour que les emplois d'été pour les jeunes soient créés à temps?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour la première fois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a consulté les gouvernements provinciaux, le secteur privé, les entreprises et les syndicats afin de mettre sur pied un programme d'été pour les jeunes qui réponde à un besoin et qui leur donne l'occasion d'acquérir une formation pouvant conduire à des emplois permanents. Je peux garantir à la députée, comme je l'ai fait à la Chambre à maintes occasions, que ces programmes seront en vigueur l'été prochain.

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'ANNONCER SES PLANS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'aimerais bien que la ministre cesse de nous faire la leçon. Les jeunes veulent les leçons de leurs professeurs et non d'elle.

Mlle MacDonald: Je regrette, vous devrez répéter votre question supplémentaire.

M. le Président: La députée a-t-elle une question?

Mme Finestone: Concrètement, la ministre peut-elle annoncer aujourd'hui quels sont ses plans de création d'emplois d'été pour les jeunes? Aujourd'hui! Passons sur les consultations.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Elle a été formée à Mount Royal.

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, voici la voix du parti libéral.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Passons sur les consultations! Inutile de traiter les Canadiens d'une façon convenable et directe. Peu importe. Nous avons connu pendant 15 ans un gouvernement libéral qui n'a tenu aucun compte des Canadiens. Nous n'avons pas l'intention de suivre cette voie.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre des Travaux publics et de son secrétaire parlementaire.

Récemment, le ministre des Travaux publics annonçait la composition du conseil d'administration du Vieux-Port de Québec. De ces nouveaux membres, aucun ne vient du monde syndical ou des groupes populaires. Le premier ministre peut-il nous dire si ce manque de représentativité populaire est une lacune accidentelle ou volontaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, si je ne m'abuse, qu'un grand nombre de ces nominations sont établies selon des critères préétablis qu'utilisent les ports, les chambres de commerce, et ainsi de suite. Je ne suis pas au courant de toutes les modalités, mais je m'empresserai de me renseigner auprès de l'honorable ministre pour rassurer l'honorable député dans ce sens-là.

M. Keeper: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Une fois que le premier ministre aura consulté son ministre des Travaux publics, et le fait qu'on permette ce manque de représentativité populaire, peut-il assurer la Chambre qu'il nommera à ce conseil d'administration des représentants du mouvement syndical et des groupes populaires, de façon à ce que ce conseil soit plus représentatif de la population du Québec?

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous voulons essayer pour toutes les nominations, dans la mesure du possible, de trouver justement cet élément de représentativité dont le député parle, et qui est, effectivement, un objectif tellement louable pour nous. Nous allons nous efforcer de l'atteindre en tout temps.

• (1150)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET LES PENSIONS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je me suis engagé à rencontrer la semaine prochaine dans ma circonscription deux groupes de syndiqués qui s'intéressent aux modifications proposées aux règlements de l'assurance chômage. La ministre pourrait-elle nous dire plus précisément comment elle entend procéder en ce qui a trait aux indemnités de cessation d'emploi et aux pensions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque les modifications aux règlements sur l'assurance-chômage ont été annoncées au moment de la présentation de l'exposé économique, je me suis engagée à écouter les instances des députés et à consulter les représentants du monde du travail et des affaires au sujet de la mise en œuvre de ces mesures. Je peux dire au député et à ses collègues dont j'ai pu apprécier les instances, qui en ce qui a trait à l'indemnité de cessation d'emploi les modifications aux règlements ne toucheront en rien les conventions collectives qui ont été négociées et signées avant la fin de décembre 1984. En d'autres termes, les réclamations en vertu de ces conventions seront examinées à la lumière des règlements actuels.

En ce qui a trait aux pensions, je tiens à dire que nous avons décidé—et là encore cette décision a été prise après consultation—qu'une année de transition était la meilleure solution possible. Ces dispositions entreront donc en vigueur le 1er janvier 1986.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NOUVELLES AU SUJET DE LICENCIEMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les médias ont signalé plusieurs cas de fonctionnaires qui ont été licenciés à cause de leur allégeance politique passée. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis qu'il ne procéderait pas à une purge au sein de la fonction publique. Il a ajouté qu'il était partisan d'une fonction publique compétente et impartiale.

Étant donné ces nouvelles inquiétantes qui sont très bien documentées par Southam Press aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa, ces licenciements semblent contrevenir . . .

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance d'en venir à sa question?

M. Gauthier: Ces licenciements donc semblent contrevenir à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi cette loi n'est pas appliquée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue aborde probablement deux questions à la fois. Il existe une fonction publique professionnelle à temps plein et il n'y a aucun doute à ce sujet. Toutes nos activités sont conçues de manière à respecter l'intégrité de la fonction publique et à ne pas nuire à son indépendance.

Le député fait peut-être allusion à d'anciens adjoints ministériels qui ont œuvré sur la scène politique et qui cherchent maintenant à réintégrer la fonction publique. Je tiens à dire à mon honorable collègue—comme je l'ai fait lorsque j'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avec le très honorable chef de l'opposition—que je considère tout à fait honorable une carrière politique. Le gouvernement et la fonction publique ont reçu instruction de faciliter la réintégration dans la fonction publique d'anciens conseillers des ministres libéraux, et de leur apporter toute l'aide voulue. Selon moi, la carrière politique est tout à fait honorable et nous avons donné des directives à la fonction publique en ce sens.

[*Français*]

L'EMBAUCHE DE GENS COMPÉTENTS ET IMPARTIAUX

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné la réponse du premier ministre, est-il disposé à donner des directives à ses ministres et à ses sous-ministres, tout particulièrement à ses sous-ministres, leur rappelant que la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique devrait être appliquée intégralement et leur expliquer que, dorénavant, nous cherchons, à même cette loi sur l'emploi, à embaucher des gens qui sont, d'une part, compétents et, d'autre part, impartiaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous allons suivre les modalités de la Loi, mais, en outre, je tiens à mentionner à mon honorable ami qu'il est important de reconnaître la légitimité des positions prises par les anciens serviteurs de l'ancien gouvernement. Ils ont certains des droits acquis et nous entendons les respecter intégralement.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA SITUATION PRÉCAIRE D'UN CHANTIER MARITIME EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je désire poser ma question aujourd'hui à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Le chantier maritime est maintenant en faillite. Le ministre peut-il nous dire si son ministère continuera son contrat avec ce chantier maritime afin d'assurer le maintien des 950 emplois qui existent déjà?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai bien peur de ne pas être en mesure à ce stade-ci de donner des réponses définitives au député au sujet de ce contrat. Cependant, nous tentons toujours de préserver les emplois qui peuvent l'être. Dès que je pourrai obtenir des précisions à ce sujet, je les transmettrai au député.

[*Français*]

M. Skelly: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre peut dire si le gouvernement du Canada aidera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à trouver un acheteur acceptable pour ce chantier maritime afin d'assurer la continuation de ces emplois?

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, l'administrateur judiciaire qui a été nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse lui fera rapport le 8 janvier. Je crois comprendre qu'il est fort possible que d'autres personnes se portent acquéreurs du chantier naval et continuent de l'exploiter. Nous avons bon espoir à ce sujet. Un haut fonctionnaire de mon ministère est actuellement à Halifax où il collabore avec l'administrateur judiciaire. Nous espérons qu'au début de l'année prochaine, on aura trouvé une solution permettant de préserver ces emplois.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LE REPORTAGE DE CERTAINS QUOTIDIENS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, selon les quotidiens *La Presse* et *The Globe and Mail* du 18 décembre, la Société Radio-Canada aurait préféré effectuer des coupures dans ses émissions plutôt que de diminuer son personnel administratif pour réaliser ces compressions budgétaires. Le ministre des Communications a indiqué aux journalistes que le reportage du journal *The Globe and Mail* était en substance correct selon la Presse canadienne du 19 décembre.

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Prud'homme: J'y arrive, monsieur le Président.

M. Juneau vient de déclarer: La Société n'a jamais prévu sabrer dans ses émissions plutôt que dans son personnel. Est-ce que le ministre pourrait me dire qui dit vrai: le président de Radio-Canada ou le ministre lorsqu'il a indiqué au journal *The Globe and Mail* que le reportage était en substance correct?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, vous me permettrez de rassurer mon honorable collègue, et de lui dire que les relations que j'ai eues avec M. Juneau, relations publiques et privées, ont toujours été marquées au coin de la civilité et tenues dans un esprit «colbertin», soit le service de l'État, et que je ne me laisserai pas entraîner par des spéculations, rumeurs, allusions journalistiques dans un débat dont le niveau n'est pas mon genre.

[*Traduction*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT APPUIE LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je pense que je vais passer au premier ministre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Le président de Radio-Canada peut-il encore compter sur le plein appui du gouvernement pour s'acquitter de ses importantes responsabilités et fonctions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Il y a quelques semaines, monsieur le Président, j'ai dit—en réponse à une question de mon collègue, si je ne m'abuse—que le gouvernement a beaucoup d'estime pour le président de Radio-Canada. Rien n'a changé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'AFRIQUE DU SUD—L'ABOLITION DE L'APARTHEID—LES INSTANCES DE M^GR TUTU

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la suite de la visite de Mgr Tutu et des instances qu'il a présentées au nom de ses concitoyens, et comme les progressistes conservateurs ont toujours défendu les droits de la personne en Afrique du Sud . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stackhouse: Ah oui, cela remonte au gouvernement Diefenbaker.

Le Canada songe-t-il à exercer plus de pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'elle abolisse l'apartheid?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Hier, monsieur le Président, j'ai eu l'honneur, comme tous les députés d'ailleurs, d'accueillir M^gr Tutu à la Chambre. J'ai eu le privilège de m'entretenir en tête-à-tête avec lui et de connaître ses opinions. Je lui ai dit qu'elles seront très utiles au nouveau gouvernement, car nous sommes sur le point de réexaminer la politique extérieure. Bien entendu, nous reverrons toute la question de nos relations avec l'Afrique du Sud.

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby m'a prévenu qu'il allait soulever la question de privilège et je suis tenu de lui donner la priorité. Le très honorable chef de l'opposition soulève-t-il la question de privilège ou . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il n'était pas encore midi quand j'ai demandé la parole.

M. le Président: J'ai plusieurs pendules, ce qui a toujours causé des difficultés à la présidence. Cette pendule-ci indiquait exactement midi et c'est pourquoi je me suis levé pour entendre la question de privilège.

Le député de Burnaby a la parole pour soulever la question de privilège.

• (1200)

QUESTION DE PRIVILÈGE

RETRAIT DES REMARQUES FAITES À UNE RÉUNION D'UN COMITÉ PERMANENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le lundi 3 décembre, à une assemblée du comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes, j'ai révélé publiquement le contenu d'un document américain confidentiel faisant peser de graves doutes sur les activités de la CIA et des services secrets américains orientées contre le Canada, au milieu des années 1970. Le document de la CIA ordonnait aux services secrets d'obtenir des informations détaillées sur Petro-Canada, y compris sur l'acquisition éventuelle d'une société pétrolière américaine.

A l'assemblée de lundi, j'ai cité le nom de deux cadres de Petro-Canada en disant que je les soupçonnais d'avoir été chargés d'obtenir des informations confidentielles pour la CIA. Je me basais sur une source d'information confidentielle et je profitais ainsi de l'immunité parlementaire.

La tradition de l'immunité parlementaire est longue et importante, mais avec le recul, je regrette de m'être servi de mon immunité pour citer le nom de ces personnes. J'ai écrit à ces deux personnes pour leur dire que je regrettais profondément d'avoir cité leur nom publiquement devant le comité de la justice.

Monsieur le Président, je voudrais retirer sans réserve mes accusations et présenter mes excuses à ces deux personnes, M. Frederick Rayer et M. Robert Foulks, pour les ennuis que je leur ai sans doute causés.

Des voix: Bravo!

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES SERVICES POSTAUX

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) le jeudi 20 décembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader parlementaire du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, je fais appel au Règlement au sujet des travaux de la Chambre.

Nous avons eu entre leaders parlementaires des consultations comme toujours cordiales et fructueuses qui nous ont permis d'établir les travaux, avec l'assentiment de tous les partis, au moins jusqu'à la fin de la journée.

Je voudrais donc maintenant présenter, à vous, monsieur le Président, et à la Chambre, un projet de résolution concernant les travaux d'aujourd'hui. Vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à ce que ce projet de résolution soit présenté et accepté. En voici le texte:

Travaux de la Chambre

Que le premier article de l'ordre du jour dont on fera l'appel aujourd'hui soit l'ordre portant 2e lecture et renvoi au comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C-18, modifiant le Code criminel, la loi modifiant le Code criminel, la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la loi sur les douanes, la loi sur l'accise, la loi des aliments et drogues, la loi sur les stupéfiants, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les poids et mesures, abrogeant certaines autres lois et apportant d'autres modifications connexes qu'une fois que l'on aura fait l'appel dudit projet de loi, celui-ci soit réputé avoir été adopté sans opposition;

Que le deuxième article de l'ordre du jour dont on fera l'appel aujourd'hui soit l'ordre portant 2e lecture et renvoi au comité plénier du projet de loi C-21, modifiant la loi sur la monnaie, à condition qu'au plus un député de chaque parti reconnu soit autorisé à prendre la parole durant au plus dix minutes, nonobstant l'article 35(2) du Règlement, à l'étape de la 2e lecture dudit projet de loi, et que toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi à toutes les étapes soient réputées avoir été mises aux voix et adoptées sans opposition;

Que le troisième article de l'ordre du jour dont on fera l'appel aujourd'hui soit l'ordre portant 2e lecture et renvoi au comité plénier du projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt;

A condition que:

(i) nonobstant les dispositions de l'article 35(2), un député de chaque parti soit autorisé à prendre la parole durant vingt minutes et qu'aucun autre député ne puisse prendre la parole durant plus de dix minutes à l'étape de la 2e lecture du projet de loi;

(ii) à la conclusion du débat sur la motion de 2e lecture, la motion soit adoptée sans opposition;

(iii) à 15 h 55 au plus tard aujourd'hui, la motion portant 2e lecture et renvoi au comité plénier du projet de loi soit réputée avoir été adoptée sans opposition et que la Chambre passe sur le champ à l'étude du projet de loi en comité plénier;

(iv) durant l'étude du projet de loi au comité plénier, un ministre propose l'amendement suivant au projet de loi:

«Que le projet de loi C-11 soit modifié en retranchant la ligne 6 à la page 2 et la remplaçant par ce qui suit «douze milliards de dollars, nécessaires à la»

In English:

«That Bill C-11 be amended by deleting line 5 at page 2 and substituting the following therefor: whole twelve billion dollars, as may be»;

et que ledit amendement soit réputé avoir été adopté sans débat ni amendement; et

(v) au plus tard à 16 heures aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes restantes dudit projet de loi soient réputées avoir été mise aux voix et adoptées sans opposition.

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, aura été adopté, la Chambre passe immédiatement à l'étude de l'ordre 65 des Affaires émanant des députés.

Après quoi la Chambre lèvera sa séance.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais confirmer au nom de l'opposition officielle que le projet de résolution que vient de lire le leader du gouvernement à la Chambre rend compte des pourparlers qui ont eu lieu entre les leaders parlementaires. Je tiens à ajouter que la partie du projet de résolution qui concerne le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt reflète les entretiens qui ont aussi eu lieu entre les critiques de notre parti en matière de finances. Je remercie le Nouveau parti démocratique de même que le ministre d'État aux Finances d'avoir réduit les sommes que le gouvernement demande à emprunter. Je crois, monsieur le Président, que le leader parlementaire du gouvernement va prendre un autre engagement au sujet de ce projet de loi.

J'ajoute que si la résolution est adoptée par la Chambre, elle permettra que se tienne, dans le cadre de l'étude du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, le débat sur l'universalité des programmes sociaux.

Les termes de la motion que le leader parlementaire du gouvernement a présentée à la Chambre prouvent que lorsque l'état d'esprit est bon, les travaux de la Chambre sont facilités. Là-dessus, monsieur le Président, je présente à mon collègue mes meilleurs vœux pour la saison des fêtes. Je lui promets que nous allons nous efforcer, dans la mesure du possible, de faire durer cet esprit de collaboration, afin qu'après les prochaines élections, si tout va comme nous l'espérons, nous serons encore tous les deux leaders parlementaires mais de l'autre côté de la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président je ne peux franchement, pas souscrire à ce dernier vœu. J'aimerais dire premièrement que les termes de l'entente sont bien ceux dont nous avons convenu. Il y a un autre aspect à la question. Bien qu'il ne figure pas dans l'ordre provisoire, il ne forme pas moins un élément important de l'entente que nous avons conclue. Ainsi, le gouvernement s'est engagé, dans les deux semaines qui suivront l'exposé budgétaire qu'il présentera au début de 1985, à nous faire connaître ses besoins en matière d'emprunts, de sorte que les députés et les Canadiens en général puissent connaître l'échéancier de ses besoins, à la lumière des mesures fiscales qu'il aura annoncées, de ses prévisions de dépenses et de ses projets d'emprunts.

J'ajoute, au nom de mes collègues, qu'il sera ainsi possible de réaliser tous les objectifs que nous nous sommes fixés. Toutefois, nous sommes d'avis que, dès le début de 1985, un débat sur la question de l'universalité devra avoir lieu. Nous comptons qu'il se déroulera une fois que le gouvernement aura remis à la Chambre et au public canadien le livre blanc qu'il a promis afin de faciliter le débat public sur l'avenir que le gouvernement nous réserve.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'interviens maintenant pour répondre aux observations des deux leaders parlementaires concernant la modification du projet de loi relatif au pouvoir d'emprunt. Je veux aussi signaler à la Chambre et aux Canadiens qu'une fois adopté le projet de loi tel qu'il figure dans le projet de résolution, je m'engage au nom du gouvernement du Canada à déposer, dans les deux semaines qui suivront la présentation du prochain budget, un projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui corresponde aux besoins du gouvernement pour l'année financière 1985-1986. Je le ferai, bien entendu, pourvu que la Chambre veuille bien adopter pour l'instant ce projet de résolution.

• (1210)

Quant au débat actuel, comme il concerne une mesure portant pouvoir d'emprunt, certains voudront peut-être intervenir sur des sujets qu'ils jugent importants, lors des étapes ultérieures de notre étude. D'autres, qui attribuent de l'importance à d'autres sujets, voudront par contre en discuter. C'est pourquoi nous laissons chacun des députés libre d'agir à sa guise. Nous espérons être en mesure de terminer le débat cet après-midi, conformément à l'ordre du jour.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il le consentement unanime pour la présenter?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Les députés ont entendu la teneur de la motion. Avant de mettre la motion aux voix, la présidence doit régler un petit détail. L'objet de la motion semble entraîner indirectement le retrait de l'amendement au projet de loi C-11 qui réclamait le renvoi de son étude à six mois.

M. Deans: Toutes les questions nécessaires.

M. le Président: La présidence et les services du greffier peuvent-ils présumer que la motion entraîne le retrait, du consentement unanime, de l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je le regrette, mais il y a une chose qui me frappe dans cette demande. Je veux être certain que le fait d'accepter le retrait n'empêchera pas un député qui aurait pris la parole avant la présentation de la motion tendant au renvoi à six mois de parler à nouveau. En somme, les députés qui ont parlé avant la présentation du renvoi à six mois devraient avoir le droit de participer au débat comme si la disposition régissant le renvoi à six mois était encore en vigueur durant le débat se terminant à la mise aux voix vers 15 h 55.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, cela semble raisonnable.

M. le Président: Comme nous adoptons une procédure inusitée aujourd'hui, je suppose que nous pourrions également en adopter une autre. Nous présumerons donc . . . Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) m'excusera peut-être si nous présumons que personne n'a parlé. Aux fins de la procédure, une directive est censée avoir été donnée du consentement unanime en vue de retirer l'amendement renvoyant à six mois l'étude du projet de loi à la toute fin du débat.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Cela, je crois, facilitera la tâche de la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? La parole est au député de Gander-Twillingate (M. Baker).

M. Baker: Monsieur le Président, cela ne résoud pas le problème de ceux qui ont parlé lors de la motion de report à six mois et qui n'auront plus le droit de parler. Vous ne résolvez pas le problème.

M. le Président: Le problème que l'on m'a demandé de résoudre, c'est celui des gens qui ont parlé avant la présentation de l'amendement. Le député veut-il parler à son leader à la Chambre?

M. Baker: Non, je . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pense que les leaders à la Chambre confirmeront, au nom de leur groupe, que nous nous sommes entendus, aujourd'hui, pour dire que si une personne souhaite prendre part au débat, le fait qu'elle ait déjà parlé, soit sur la motion principale soit sur le report à six mois, ne l'empêchera pas de parler de nouveau.

M. le Président: Adoptons-nous la motion telle que je l'ai expliquée et supposons-nous que ce qui se passera sera conforme aux vœux de la Chambre?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela résoud-il le problème? Comment les services du greffier résoudront-ils ce problème? Je n'en sais rien, mais c'est leur problème. Tout ce que j'ai à faire, pour l'instant, c'est demander à la Chambre si elle consent unanimement à la présentation. La Chambre consent. La Chambre adopte-elle la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

SUSPENSION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 69(1) DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'état (leader du gouvernement à la Chambre)): J'ai un autre rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. Nystrom: Pas encore, Ray.

M. Hnatyshyn: Nous allons pouvoir résoudre nos problèmes jusqu'en 1986 si nous avons ce genre de collaboration.

J'ai une autre question, tout aussi simple, dont j'aimerais saisir la Chambre avec le consentement unanime. J'ai communiqué aux leaders de l'opposition à la Chambre, après en avoir discuté avec eux, le texte d'un ordre qui facilitera la convocation des comités après le congé de Noël. En vertu du Règlement, le comité de sélection devrait se réunir en janvier et recommencer à nommer des députés aux comités. Nous avons estimé qu'il serait plus rapide pour nous, et tout le monde comprendra cela, de présenter l'ordre suivant, qui pourrait être adopté par consentement unanime:

> Que l'application des dispositions de l'article 69(1) du Règlement soit suspendue jusqu'à 18 heures le vendredi 20 décembre 1985 ou, de toute façon, à 18 heures le dernier jour de séance de 1985, à condition que les recommandations contenues dans le premier rapport du comité de sélection, adopté le vendredi 16 novembre 1984, demeurent en vigueur jusqu'à ce moment-là.

Cela permettrait aux comités permanents actuels de la Chambre des communes de continuer à fonctionner pendant toute l'année prochaine.

Comités permanents

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime pour qu'elle soit présentée?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un certain nombre d'Ontariens qui demandent que le Parlement adopte cette année, en 1984, une mesure législative pour que les grandes sociétés ne reçoivent des déductions fiscales qu'en proportion du nombre d'emplois net qu'elles ont créés et que ces déductions et ces emplois fassent l'objet de rapports trimestriels au Parlement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 90 et 115.

[*Texte*]

CANAGREX

Question nº 90—**M. Porter:**

1. Combien ont coûté au gouvernement tous les aspects de la création de Canagrex?

2. Quelle est la valeur des ventes que la société a réussi à conclure?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): 1. Montant total des dépenses occasionnées par la création de Canagrex, au 31 octobre 1984: 2.659 millions de dollars.

2. Lorsque Canagrex a commencé ses activités le printemps dernier, elle avait pour politique d'encourager la conclusion de ventes en amenant les acheteurs et les vendeurs sérieux en position de négociation plutôt que d'acheter ou de vendre des produits pour son propre compte. Canagrex a ainsi été engagée dans des négociations qui ont débouché sur la conclusion de contrats de vente de 16 millions de dollars. De plus, on entrevoyait que d'ici au 31 mars 1985 d'autres ententes, dont la valeur pouvait atteindre 100 millions de dollars, seraient conclues.

LE COMITÉ NATIONAL SUR LES NOMINATIONS POLITIQUES

Question nº 115—**M. Robichaud:**

1. Le mandat du comité national chargéde conseiller le Cabinet sur les nominations politiques a-t-il été établi et, dans l'affirmative, *a*) pour combien de temps, *b*) quel est l'échelle de traitement de chacun des membres?

2. Quelle est l'échelle de traitement normale d'un membre du comité consultatif?

3. Le gouvernement a-t-il fait une étude afin de déterminer l'utilité et la nécessité d'un tel comité?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): 1. Un tel comité n'existe pas.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, si la question numéro 46 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 46 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PRÊTS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Question nº 46—**M. Howie:**

Depuis le 1er mars 1983, des prêts ont-ils été accordés à des employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de ses filiales et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) à quelle date le prêt (i) a-t-il été accordé (ii) était-il dû, *b*) quels étaient (i) le montant du prêt (ii) le taux d'intérêt exigé (iii) l'objet du prêt?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Dick: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, pourquoi ne répond-on pas aux autres questions?

[*Traduction*]

M. Dick: Nous avons des réponses à un certain nombre d'autres questions et nous les communiquerons dès que possible au cours de la nouvelle année. Je voudrais signaler au député qu'à ce stade-ci, au cours de la 31e législature, on avait répondu à 18.5 p. 100 des questions, qu'au cours de la 32e législature, la proportion était de 17.4 p. 100 et que nous, aujourd'hui, en ce trente-quatrième jour de la présente législature, avons répondu à 21.6 p. 100 des questions, ce qui est déjà mieux.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas prendre pour la nouvelle année la résolution de tenter de répondre à au moins quelques-unes des nombreuses questions que les néo-démocrates ont inscrites au *Feuilleton.*

M. Hnatyshyn: Seulement celles qui en valent la peine.

M. Dick: Si on n'y a pas encore répondu, c'est qu'elles n'ont pas été inscrites aussi tôt que certaines autres. Mais je tiens à signaler que trente des trente-deux questions posées par des conservateurs auxquelles on a répondu avaient été reprises de la dernière législature. Des treize qui avaient été posées par des libéraux, cinq ont en fait été retirées. Nous allons nous occuper de cela dès que possible.

[*Français*]

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1984 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 20 décembre, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, tendant à modifier le Code criminel, la Loi modifiant le Code criminel, la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, la Loi sur les douanes, la Loi sur l'accise, la Loi des aliments et drogues, la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, la Loi sur les poids et mesures, à abroger certaines autres lois et à apporter d'autres modifications connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. le Président: Si je me souviens bien des termes de l'ordre spécial, du seul fait que la motion est lue, on peut considérer que le projet de loi a été lu pour la deuxième fois.

M. Hnatyshyn: Appelez la motion.

M. le Président: En conséquence, le projet de loi est renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques.)

* * *

• (1220)

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services) propose: Que le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur la monnaie, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je serai bref. Le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur la monnaie, ne renferme qu'un article et vise à autoriser la Monnaie royale canadienne à frapper une pièce d'argent de $20. Cette initiative a pour objet de lancer le Programme des pièces olympiques qui rapportera au gouvernement fédéral une partie des fonds qu'il s'est engagé à fournir aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary.

La Monnaie a l'intention, grâce à ce moyen, de produire des recettes non fiscales conformément à l'engagement financier pris par le gouvernement à l'égard des Jeux olympiques de Calgary. A cette fin, il est prévu d'émettre dix séries de pièces d'argent de $20 contenant une once d'argent et une série de pièces de $100 en or 22 carats contenant une demi-once d'or pur. Dans le cadre de ce programme, la Monnaie doit frapper au maximum, monsieur le Président, 5 millions de pièces d'argent et 350,000 pièces d'or.

La Monnaie est convaincue qu'elle réussira à vendre au minimum 3 millions de pièces d'argent, ce qui rapportera environ 30 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary. Si le programme est couronné de succès et qu'elle réussit à vendre toute la série, cela rapportera 50 millions de dollars.

Je dois signaler, monsieur le Président, que la Monnaie royale canadienne est le plus gros vendeur de pièces numismatiques au monde. Elle a un bilan impressionnant dans ce domaine et la Chambre peut lui faire confiance pour atteindre cet objectif. Il convient de signaler pour la gouverne de la Chambre que le gouvernement ne prend aucun risque financier dans ce programme, puisque tous les coûts sont relatifs et déductibles de la vente des pièces.

La Monnaie royale canadienne est convaincue qu'elle pourra atteindre cet objectif d'ici 1988 en émettant la première série le 1er septembre 1985. Je dois remercier l'opposition de sa collaboration à l'égard de cette initiative. En effet, il importe de permettre à la Monnaie de lancer ce programme au plus vite puisqu'en 1988 doivent avoir lieu les Jeux olympiques d'été à Seoul, en Corée. Ce pays va également lancer un programme numismatique et il y aura donc une sorte de concurrence entre les deux pays. Il faut que nous soyons les premiers à mettre ce programme en œuvre dans le monde. Je dois signaler que les pièces seront vendues dans le monde entier.

Le gouvernement fédéral a promis d'affecter 200 millions de recettes non fiscales aux Jeux olympiques. Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), cherche activement des moyens de rassembler le reste des fonds, outre ce programme numismatique. La Monnaie canadienne collabore avec lui à la recherche d'autres moyens possibles. Nous espérons trouver une façon de rassembler les fonds nécessaires afin de respecter cet engagement envers les Jeux olympiques de Calgary.

Je dois signaler, monsieur le Président, que sur les 200 millions que le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer aux olympiques de Calgary, 27.8 millions seront affectés au coût budgétisé du «Saddledrome», une installation remarquable. En outre, 35 millions serviront à financer la piste de patinage olympique à l'Université de Calgary. C'est la seule piste de patinage de vitesse du monde qui doit être couverte. Autrement dit, grâce à cette installation magnifique nous pourrons continuer à assister aux performances remarquables en patinage de vitesse auquel Gaétan Boucher nous a habitués. Une somme de 62.2 millions ira au Parc olympique du Canada, 30 millions iront au programme de fondation olympique et 45 millions au fonds d'exploitation d'OCO 88, le comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary.

Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, collabore étroitement et harmonieusement avec le comité olympique de Calgary. En cette nouvelle ère de collaboration, tout est possible. Et nous sommes convaincus que si nous respectons nos promesses, les Jeux olympiques de Calgary constitueront un événement remarquable dont tous les Canadiens pourront être fiers pendant que le monde entier nous regarde avec une certaine envie.

De nouveau, je remercie les deux partis d'opposition pour leur bonne coopération. Le programme des pièces de monnaie comporte certains aspects que la Monnaie m'a demandé de ne pas aborder, à cause de la concurrence qui peut s'exercer dans ce domaine. Cependant, je serais prêt à faire part de certaines informations confidentielles aux députés de l'opposition. S'ils le désirent, la Monnaie serait sûrement disposée à les renseigner sur les modalités du programme. La pièce en question constituera une œuvre d'art, et je suis certain que tous les députés voudront s'en procurer pour contribuer à l'effort de financement.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat au nom de notre parti. C'est la première occasion que j'ai, à titre de critique de l'Opposition officielle du ministère des Approvisionnements et Services, de justement faire une allocution sur un projet de loi du ministre. Je voudrais donc profiter de l'occasion pour remercier le chef de l'Opposition (M. Turner) de m'avoir choisi pour faire la critique du ministère des Approvisionnements et Services.

Je regrette que le ministre . . . enfin! J'allais faire un commentaire, mais on me dit que c'est antiparlementaire. J'aurais aimé obtenir certaines réponses, et j'ose espérer que le ministre pourra répondre tantôt.

[*Traduction*]

Le programme de monnaie olympique a des antécédents très anciens. On nous dit que des pièces de monnaie avaient été frappées en 480 avant Jésus-Christ, pour souligner la tenue des Jeux olympiques. A cette époque-là, l'objectif n'était pas de trouver des fonds pour la circonstance. C'est plutôt en 1952, lors des Jeux d'Helsinki, que l'on a frappé de la monnaie une première fois comme mesure de financement. Cette année-là, les droits de seigneuriage, c'est-à-dire l'écart entre la valeur réelle de la pièce et le prix de vente, ont rapporté près d'un million de dollars.

Le ministre nous a affirmé aujourd'hui que les recettes provenant de la vente de ces pièces pour les Olympiques de 1988, seront beaucoup plus élevées. Il faut s'en réjouir. J'espère simplement que le programme des pièces aura le succès escompté par le ministre, ce qui nous permettra de financer une bonne partie des Jeux. Nous savons tous que des pièces avaient été frappées au profit des Jeux de 1976 et qu'elles sont restées en vente pendant quelques années encore après les Jeux.

A quelques reprises, nous avons téléphoné au bureau du ministre pour nous renseigner sur le programme de pièces, mais je dois dire, hélas que les collaborateurs du ministre n'étaient pas trop loquaces à ce sujet. Après avoir entendu le ministre aujourd'hui, je comprends mieux maintenant pourquoi nous n'avons pu obtenir les informations demandées. Enfin, j'ai bon espoir d'en apprendre bien davantage lors de séances d'information.

Monsieur le Président, notre parti approuve sans réserve le projet à l'étude. Nous nous sommes mis d'accord pour ne pas prolonger le débat, ce que je me garderai bien de faire. Pour terminer, je profite de l'occasion pour souhaiter un très Joyeux Noël au ministre et un joyeux retour du recensement de 1986.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je m'en tiendrai moi aussi à de très brèves observations, monsieur le Président, de façon que la Chambre puisse aborder au plus tôt l'important projet de loi dont le débat doit débuter incessamment. Nous reconnaissons que le projet de loi à l'étude vise simplement à modifier la Partie II de l'annexe de la Loi sur la monnaie pour permettre de hausser la valeur des pièces visant à commémorer les Jeux olympiques. Quoi qu'il en soit, nous entretenons à son égard deux ou trois réserves. Puisque nous n'aurons pas l'occasion de les examiner en comité, je tiens à les signaler à la Chambre, de façon que le ministre ou ses collaborateurs puissent y réfléchir.

• (1230)

Quant aux perspectives de vente de ces pièces commémoratives sur le marché mondial, la Monnaie royale canadienne estime, semble-t-il, qu'elles ne sont guère brillantes. Comme on a eu tendance jusqu'ici à les frapper en trop grand nombre, leur valeur s'en trouve considérablement réduite. Voilà pourquoi il est très difficile d'estimer la valeur véritable de ces pièces sur le marché.

Nous tenons à nous assurer que la frappe de ces pièces sera limitée, d'autant plus que la vente au Canada des pièces frappées pour commémorer les Jeux américains fut bien inférieure aux prévisions. Comme ces pièces sont perçues avant tout comme des souvenirs de ces jeux et comme un moyen d'en assurer le financement, nous tenons à ce que le ministre veille à en limiter la frappe à un nombre réaliste.

Le ministre a indiqué que ces pièces se vendraient dans le monde entier. Je demande au ministre d'informer la Chambre le plus tôt possible du nom de l'entreprise qui obtiendra les droits de distribution de ces pièces commémoratives sur le marché international. Une entreprise française a collaboré avec les Américains et la Banque royale s'est occupée d'écouler les pièces américaines au Canada. Il me semble que nous devrions savoir qui détiendra les droits de distribution des pièces canadiennes sur le marché mondial.

Je voudrais faire une suggestion quant à l'utilisation des recettes tirées de la vente de ces pièces. Le ministre a déclaré que les recettes devaient servir à payer diverses installations nécessaires aux Jeux olympiques de 1988. Je trouve que si la

vente des pièces était particulièrement bonne, nous pourrions en profiter pour augmenter le financement du sport amateur au Canada.

Au nom de mon parti, je souhaite que le ministre obtienne tout le succès possible dans ses efforts pour trouver l'argent nécessaire à financer nos Jeux olympiques de 1988.

M. le vice-président: En conformité de l'ordre adopté aujourd'hui, le projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi sur la monnaie, a été lu pour la deuxième fois et étudié en comité plénier; il en a été fait rapport sans propositions d'amendement, le rapport a été adopté et le projet de loi a été lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1984-1985 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 décembre, de la motion de Mme McDougall: Que le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Althouse (p. 948).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons réclamé ce débat pour une raison bien simple. Les Canadiens sont dans l'incertitude, contrariés et effrayés suite aux déclarations contradictoires sur l'avenir de nos programmes sociaux de la part du premier ministre (M. Mulroney) et de ses principaux ministres.

[*Français*]

Le but de ce débat est de déterminer, une fois pour toutes, quel sort le gouvernement réserve aux allocations familiales, à la pension de sécurité de la vieillesse et à d'autres programmes sociaux qui assurent une sécurité aux Canadiens et aux Canadiennes depuis des décennies.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas les seuls à vouloir des réponses franches. Comme nous avons pu le constater à la Chambre hier, les députés ministériels de l'arrière-banc demandent à leurs ministres quelle est la position de leur gouvernement sur cette question.

Il s'agit là de programmes fondamentaux et essentiels. Tous les parents qui ont élevé des enfants savent que les allocations familiales sont très utiles lorsqu'il s'agit d'habiller, de chausser, de nourrir et d'éduquer les enfants, car cela coûte toujours plus cher. Toutes les personnes de 65 ans et plus savent à quel point le chèque de pension est utile pour se loger et se nourrir et même, à cette époque-ci de l'année, pour acheter quelques cadeaux pour les petits-enfants.

Ceux qui approchent de l'âge de la retraite sont en droit de savoir s'ils toucheront bien la pension à laquelle ils ont droit, car ils l'ont payée par le biais de leurs impôts et de leurs cotisations tout au long de leur vie active. Quiconque a déjà été malade sait à quel point un régime d'assurance-maladie universel est important. Quant on passe une journée ou quelques semaines à l'hôpital, monsieur le Président, la dernière chose dont on a besoin, c'est de se tourmenter au sujet des honoraires du médecin et des frais d'hôpitaux qui peuvent atteindre des milliers de dollars.

Ces programmes sont fondés sur l'idéologie libérale. Tous ont été mis en œuvre par des gouvernements libéraux et ils ont été défendus, protégés et étendus par le parti libéral.

[*Français*]

Monsieur le Président, la lutte pour protéger l'universalité des programmes sociaux se poursuit aujourd'hui et elle est menée par les libéraux. Je peux vous assurer que nous, du caucus et du Parti libéral, nous continuerons de mener cette lutte avec toute la détermination et l'énergie dont nous sommes capables.

[*Traduction*]

Le parti contre lequel nous avons dû lutter pour mettre en œuvre certains de ces programmes est celui-là même que nous combattons aujourd'hui, afin d'obtenir le maintien de ces programmes. Le premier ministre, son parti et ses ministres ont été de véritables girouettes. En 1976, alors qu'il était candidat à la direction de son parti, le premier ministre a déclaré que l'abolition du principe de l'universalité à l'égard des programmes sociaux éliminerait beaucoup de gaspillage et de bureaucracie. Pendant la campagne à la direction de son parti en 1983, il préconisait de bloquer pendant cinq ans toute augmentation des dépenses sociales. Il a dit alors qu'il voulait réexaminer la sécurité de la vieillesse.

A la page 31 de son livre intitulé «Telle est ma position», on peut lire ce qui suit: «L'abandon de pensions indexées et de bénéfices aurait un résultat que certains considèrent comme souhaitable».

Le ministre de la Justice et ancien ministre des Finances du Canada (M. Crosbie) a déclaré alors qu'il était critique financier de l'opposition qu'il voulait réexaminer les programmes sociaux et que l'élimination des programmes universels comme les allocations familiales et la pension de vieillesse permettrait de réduire le déficit. En mars de cette année, le premier ministre a déclaré qu'il n'hésiterait pas à remettre en question la notion d'universalité.

Puis vinrent les élections. La chanson à succès remplaça vite la vieille rengaine. Elle alla s'inscrire au tout premier rang du palmarès. Aux fins de la campagne électorale, le parti progressiste-conservateur décréta soudain que l'universalité des programmes était un principe sacro-saint auquel il ne fallait pas toucher. Mais ce n'était qu'une manœuvre électorale. Le mini-budget que le ministre des Finances a présenté trois jours à peine après que la Chambre eut commencé ses travaux soulevait déjà des questions et proposait des solutions de remplacement aux programmes sociaux universels. Il ne dit pas que ces programmes demeureront intouchables. Il ne dit pas qu'ils demeureront inaltérés. Le document en question ne fait nulle part mention d'un principe sacro-saint.

Le 13 décembre, le ministre des Finances a déclaré que les programmes sociaux à l'intention des familles à revenu moyen et élevé étaient au-dessus de nos moyens. C'est exactement ce qu'il a dit. Il reconnait donc que l'adhésion du premier ministre et de son parti au principe sacro-saint de l'universalité n'était que passagère. Il avoue carrément que le parti conservateur entend faire maintenant exactement ce qu'il avait promis de ne jamais faire. Il est flagrant qu'il est déterminé à

abolir purement et simplement le principe d'universalité de nos programmes sociaux.

[*Français*]

Et le ministre des Finances (M. Wilson) a finalement admis que lui-même et son parti ont dissimulé leurs véritables intentions aux Canadiens pendant la campagne électorale. Ils ont avoué qu'ils avaient un programme secret dont le tout premier point consistait à battre en brèche l'universalité de nos programmes sociaux.

[*Traduction*]

D'après son raisonnement, le parti libéral aurait soulevé ses objections s'il avait dévoilé ses véritables intentions, le programme secret du parti conservateur. D'après lui, nous aurions dit la vérité aux Canadiens. Le ministre des Finances dit que nous aurions pratiqué la politique de la peur. Quelle piètre excuse pour ne pas dire la vérité. A mon avis, c'est plutôt la politique de tromperie du gouvernement actuel.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre auraient dit la vérité, bien sûr. Je n'ai pas à offrir d'excuses, monsieur le Président, pour l'avoir fait pendant la campagne électorale et pour soulever encore la question à la Chambre aujourd'hui, devant vous et les Canadiens.

• (1240)

Ni moi ni les députés de mon parti ne sommes étonnés de la tactique actuelle du gouvernement conservateur, monsieur le Président. Nous avons dit que le gouvernement avait un programme secret. Nous avions raison. Nous avons dit que nous ne pouvions pas compter sur les conservateurs pour maintenir les programmes universels. Nous avions raison. Mais voilà que les Canadiens sont renversés d'apprendre que le gouvernement n'a pas mis cartes sur table pendant la campagne.

Nous savions ce que les conservateurs pensaient des programmes sociaux, car ils nous l'ont dit en 1982 au cours de leur congrès d'orientation et nous savons d'où viennent les pressions pour en finir immédiatement avec l'universalité. Elles viennent des membres du parti conservateur. Au dernier congrès d'orientation conservateur, 92 p. 100 des délégués étaient contre toute augmentation des allocations familiales universelles, 62 p. 100 des délégués conservateurs étaient contre toute augmentation des pensions de vieillesse universelles, 82 p. 100 contre toute augmentation des prestations de maladie, 65 p. 100 contre toute augmentation du supplément de revenu garanti, 92 p. 100 contre toute augmentation des prestations d'assurance-chômage, 65 p. 100 contre toute augmentation du crédit d'impôt-enfants et 75 p. 100 contre toute augmentation des fonds destinés aux garderies.

Nous savions que les Canadiens tomberaient de haut lorsque, tôt ou tard, le gouvernement se montrerait sous son vrai jour. Or, monsieur le Président, les conservateurs se révèlent sous leur vrai jour. Nous savons maintenant que l'ère nouvelle qu'ils ont promise ne sera pas celle dont ils parlaient durant la campagne électorale. Ce sera celle dont ils n'ont pas voulu parler durant la campagne électorale.

La question à l'étude est fondamentale à mes yeux, et les députés de mon parti partagent cette conviction, car il s'agit d'une question de confiance et de crédibilité. Les gouvernements et les partis politiques doivent faire ce qu'ils ont promis de faire, et ne pas faire ce qu'ils ont promis de ne pas faire. Les gouvernements ont l'obligation d'être honnêtes avec le public. Cela va au cœur même du régime démocratique. Si le premier ministre se demande pourquoi les déclarations de ses ministres sur cette question vitale pour des millions et des millions de Canadiens ont suscité une aussi vive réaction de notre part, il n'a pas à chercher la réponse ailleurs que dans les paroles que je viens de prononcer. Il s'agit d'une question de crédibilité, une question de confiance dans le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi tenons-nous tant au principe de l'universalité? Parce que les Canadiens croient en l'égalité. Ils croient que tous les individus, quelle que soit leur condition sociale, méritent un traitement équitable. Si on compartimente les services, si on y ménage des ghettos, si on ne les destine qu'aux nécessiteux ou aux pauvres, ces services destinés exclusivement aux pauvres deviennent de pauvres services.

L'universalité d'accès signifie que tous les Canadiens sont traités sur un pied d'égalité. Cela signifie que le riche et le pauvre fréquentent le même cabinet de médecin, reçoit de lui les mêmes soins, attendent dans la même antichambre et sont sûrs de recevoir le même traitement puisque les honoraires sont les mêmes pour tous.

M. Keeper: Et les femmes?

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela vaut pour elles aussi bien sûr. L'universalité s'applique à une grande variété de personnes. Ce principe a été une force unificatrice dans notre société. Chacun, peu importe son revenu, a un intérêt dans ces programmes, et nous avons tous à cœur de les protéger.

On n'apporte pas d'améliorations à notre régime de sécurité sociale en modifiant, transformant et bricolant le principe d'universalité d'accès, mais en travaillant à rendre toujours plus juste et équitable le régime fiscal général.

En préservant le contrat social. Parce que c'est bien un contrat, et non une phrase creuse. Cela veut dire quelque chose. Cela veut dire que ceux-là qui ont cotisé par une longue vie de labeur, par une longue vie de contribution fiscale, ont droit au produit de cette contribution, au montant de la pension dont ils sont légalement bénéficiaires, et au montant des allocations dont ils sont aussi légalement bénéficiaires. Au Canada cela veut dire l'universalité de ces allocations, c'est-à-dire de la pension de vieillesse et de l'assurance-maladie. En laissant planer le doute et le brouillard sur ce qu'ils veulent faire ou ce qu'ils font avec les versements de ces programmes, le gouvernement déstabilise et met en péril un contrat social qui repose sur la confiance et sur des attentes légitimes.

[*Français*]

Les conservateurs cherchent à faire marche arrière pour modifier les règles du jeu. Les Canadiennes, les Canadiens peuvent-ils compter sur ces prestations, oui ou non? Les parents seuls vont-ils recevoir leurs chèques d'allocations familiales, oui ou non?

[*Traduction*]

Est-ce que nos retraités âgés vont avoir leurs chèques ou pas? Va-t-on cesser de les verser une fois franchi le seuil de $26,000 de revenus, ou moins, ou plus? A ces questions, il y a eu des réponses données par le premier ministre, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et par

le ministre des Finances (M. Wilson). Quand elles seront correctement analysées et mises en parallèle, elles vont enfermer le gouvernement dans une camisole de force, dans une boîte. Ils ont réaffirmé, à ce qu'il semble, l'universalité de la prestation. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de récupération fiscale. Quand on passe en revue les options qui s'offrent, j'ai bien peur que pour remplir n'importe quelle sorte de promesse il va falloir en réalité une augmentation générale d'impôts.

J'inviterai les députés à examiner pendant les vacances parlementaires les déclarations qu'on nous a faites depuis une semaine et demie. Nous avons demandé au gouvernement de rapprocher la date du budget, afin que les Canadiens puissent savoir s'ils vont avoir les versements ou pas. Le gouvernement a refusé. Nous avons demandé au premier ministre de prier son ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'accélérer la publication des documents d'orientation concernant les allocations familiales et les pensions, pour que les Canadiens puissent connaître les intentions de leur gouvernement. Le gouvernement a refusé. C'est en partie sans doute, et surtout peut-être, étant donné ce qui s'est dit à la Chambre à propos des questions opiniâtres qui y ont été posées, que ces documents devront être refaits par le ministre pour tenir compte du point de vue de l'opposition et de celui des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai demandé au premier ministre de donner à tout le moins aux Canadiens un énoncé clair et simple de l'intention de son gouvernement. Il s'y est refusé, préférant nous accuser de chercher la petite bête. Il n'y a qu'à voir le hansard du 14 décembre à la page 1237. Tout ce que je peux dire au premier ministre, c'est que si le gouvernement continue de semer la confusion et la méfiance au sujet des programmes qui touchent des millions de Canadiens, il faudra qu'il s'habitue à nous voir chercher la petite bête, parce que nous n'avons pas l'intention de cesser de parler de cette question tant qu'il ne l'aura pas tirée au clair une fois pour toutes.

Au lieu de réponses, tout ce que récoltent les questions que nous posons sérieusement sur ce sujet fondamental et vital, ce sont des boutades et des plaisanteries. Je tiens à dire au premier ministre que la Chambre n'est pas une salle de vaudeville ni un théâtre burlesque. Nous devons à nos commettants et à tous les Canadiens de répondre à l'énorme confiance qu'ils nous ont accordée en nous envoyant tous ici pour les représenter. Nous nous devons de débattre de façon approfondie et rationnelle la question dont nous sommes saisis. Nous ne pouvons pas tenir de débat approfondi quand le gouvernement ne nous donne qu'une vague idée de ses intentions. Un débat approfondi est impossible si le gouvernement s'entête à ne pas répondre à des questions simples et préfère jouer des jeux frivoles et inconvenants avec une question qui touche des millions de Canadiens.

Ce débat a lieu parce que nous, de l'opposition officielle de ce côté-ci de la Chambre, avons exercé des pressions sur le gouvernement pour que d'une façon ou d'une autre, soit dans le budget, soit par une déclaration ou même en répondant à nos questions, il dissipe l'ambiguïté et respecte son engagement de ne pas s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux. Ce débat ne se terminera pas, monsieur le Président, ni aujourd'hui, ni l'année prochaine, tant que le gouvernement ne prendra pas l'engagement clair et non équivoque, plausible, crédible et irrécusable de ne pas s'attaquer à l'universalité des programmes sociaux au Canada sur laquelle comptent des millions de Canadiens. L'universalité qui fait partie de notre contrat social et elle constitue l'un des éléments unificateurs qui font du Canada un pays où il fait très bon vivre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. Je regrette seulement que nous ayions eu à le faire. Ainsi que l'a signalé le chef de l'opposiiton (M. Turner), les deux partis qui forment l'opposition ont insisté pour qu'il ait lieu. Cette semaine, nous avons réclamé un débat sérieux justement parce qu'un élément de notre vie sociale et politique que nous avions cru immuable, au Canada, c'est-à-dire nos programmes sociaux et le principe d'universalité qui les étaye, a été remis en question. Effectivement, il se trouve menacé par un gouvernement qui manifeste, dans les circonstances, son peu d'égard et sa froideur pour le principe de l'universalité.

• (1250)

Pendant cette période dont les trois partis sont convenus, j'entends d'abord situer la question dans un contexte beaucoup plus vaste que nous ne l'avons fait jusqu'ici au cours de nos débats, principalement à la période des questions, laquelle ne se prête pas particulièrement bien aux dissertations philosophiques. Par sa nature, le débat qui s'amorce aujourd'hui, tout juste avant le congé de Noël, et que nous reprendrons à la rentrée, ne peut avoir lieu que dans une société moderne.

Les députés à la Chambre ne professent pas tous la foi chrétienne. L'idée que pareil débat ait pu se dérouler au Moyen-Âge paraît totalement anachronique. A une époque antérieure à la société de marché, on supposait que tous, hommes et femmes, avaient des droits et des obligations réciproques. Les biens et les avantages à distribuer ne devaient pas faire l'objet d'un marché. La question des ressources n'entrait pas en ligne de compte; on n'obligeait pas à payer ceux qui avaient de l'argent tout en condamnant les autres à demander la charité. Cela est venu plus tard.

L'idée principale que je veux faire ressortir, c'est qu'il n'y a pas si longtemps dans l'histoire de l'humanité, on partait du principe ou du moins c'était une notion chrétienne, qu'un contrat social existait entre les membres de la société en vertu duquel ils profitaient solidairement de ses richesses. L'avénement du mécanisme de marché a effectivement désorganisé ce jeu de droits et d'obligations réciproques au sein de la société. Nous avons vu se développer aux XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, une conception de la société qui l'a complètement transformée au cours de cette période. On a assisté à un transfert de responsabilités naguère exercées collectivement ou solidairement, vers le marché.

Nous avons vu se produire une réaction parce que nous avons pu constater où ce mouvement menait. D'une part il a mené à la plus grande accumulation de richesse de l'histoire de l'humanité. Je veux parler bien sûr du capitalisme. Au cours de cette transformation nous avons assisté à une croissance fantastique sans précédent de la capacité productive de la société humaine. Nous avons aussi vu des êtres humains relégués à

l'état de purs instruments du marché lui-même. Nous avons vu ensuite la pauvreté s'installer dans de vastes secteurs. Les gens ne comptaient plus. Il en est résulté la réaction dont j'ai parlé, au XIX[e] siècle. Petit à petit, les gens se sont refusé à sacrifier leurs enfants au système de marché. L'adoption de lois contre le travail des enfants fait partie de l'histoire de tous les pays d'Europe. Ces lois sont devenues universelles. On percevait curieusement que la société devait protéger par des lois les enfants en bas d'un certain âge dont la vie ne devait pas être perturbée par le marché.

Une idée radicale a aussi vu le jour à cette époque. Le droit à l'enseignement primaire était considéré comme un droit social fondamental. Cet enseignement devait être accessible à tous et les riches ne devaient pas être les seuls à y avoir droit. Il devait être offert à tous les enfants sans exception. On a demandé à l'époque pourquoi il fallait prévoir des écoles publiques. Évidemment, les écoles publiques d'Angleterre étaient en réalité des écoles privées. On a soutenu que les écoles dites publiques n'étaient pas nécessaires pour les riches qui avaient les moyens de fonder leurs propres écoles. On a proposé que l'État ouvre des écoles pour les pauvres. C'est alors que le débat classique, à mon avis, s'est unifié. On a commencé à réclamer un système d'enseignement primaire. Cela s'est produit dans notre pays aussi. Il s'agissait d'un système financé par les impôts qui n'était pas ouvert seulement aux pauvres, mais à tous les Canadiens riches, pauvres et de classe moyenne.

Pour revenir à l'histoire de notre pays, voici que tous les enfants, riches, pauvres et de classe moyenne sont allés aux mêmes écoles. Nous avons arraché ce progrès au système de marché. Nous avons estimé que c'était l'un des privilèges d'être Canadien.

Je saute de longues périodes de l'histoire pour en arriver aux dernières décennies. Une révolution s'est graduellement opérée par laquelle nous avons supprimé certains éléments du système du marché pour en laisser un grand nombre qui y avaient leur place. Nous en avons supprimé certains éléments et affirmé qu'il fallait redéfinir la notion de citoyenneté. Le chef de l'opposition avait parfaitement raison de dire que ce sont les gouvernements libéraux qui ont instauré ces programmes. Les libéraux étaient au pouvoir. Il devrait par ailleurs reconnaître que dans l'ensemble, ce sont les prédécesseurs de mon parti, les membres du CCF, qui ont mené le débat. Ils ont imposé le débat sur les pensions. Ils ont aussi mené le débat sur l'assurance-maladie et sur un certain nombre d'autres programmes. Je ne prétends pas que les membres des autres partis n'ont pas participé; ce serait présomptueux et ridicule. Ils ont participé, mais ils formaient une minorité. Cette minorité s'est transformée en majorité au sein du parti libéral, qui gouvernait à cette époque.

Les arguments qu'on nous a servis autrefois étaient exactement les mêmes que ceux des personnes qui préconisent la suppression de ces programmes—elles prétendent que tout le monde n'a pas besoin d'une pension, que seuls les pauvres et les personnes qui ne peuvent vraiment pas s'en tirer toutes seules en ont besoin. Tous les conservateurs étaient persuadés à l'époque que ce devrait être un droit universel, qu'il ne devrait pas se limiter aux pauvres. Vint ensuite l'assurance-maladie; je me souviens des arguments avancés lorsque j'étais relativement jeune. Je me souviens des arguments des conservateurs—et des libéraux également—de la Saskatchewan qui demandaient pourquoi on instaurait le régime d'assurance-maladie. Au début, ils trouvaient qu'on devait l'offrir à titre de bienfaisance aux personnes qui ne pouvaient pas obtenir de soins médicaux. Ils trouvaient que les riches avaient les moyens et ils demandaient pourquoi on établirait un tel régime. En fin de compte, non seulement la majorité des membres de mon parti mais la majorité des membres des autres partis ont accepté l'idée qu'il fallait modifier le mécanisme du marché et que dans une société décente, il fallait avoir une pension, un régime d'assurance-maladie ou l'instruction élémentaire, que c'était un droit pour tous les Canadiens.

C'était le principal argument des députés de mon parti autrefois, ce l'est encore aujourd'hui et ce le sera encore demain. Voici comment nous concevons le principe de l'universalité tous les Canadiens ont droit à certains biens et à certains avantages. Que l'on soit banquier, chauffeur de taxi, bûcheron ou que l'on exerce n'importe quel métier, que l'on travaille hors de la maison ou chez soi, tous les Canadiens contribuent et tous les Canadiens devraient les avoir.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cela fait partie d'une notion de la citoyenneté qui soit civilisée. C'est une notion à laquelle mon parti croit profondément.

Je voudrais donner rapidement trois arguments en faveur du principe de l'universalité. En premier lieu, le principe de l'universalité n'est pas tout simplement une question d'argent. Je tiens à insister sur ce fait. On a parlé très sommairement de l'histoire de l'humanité du moyen-âge jusqu'à nos jours. C'était sommaire, mais les principes . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous serions portés à laisser le chef du parti néo-démocrate, le député d'Oshawa (M. Broadbent), à continuer son discours qui durera encore dix minutes, si Votre Honneur acceptait de ne pas voir l'heure.

• (1300)

M. Epp (Provencher): C'est parfait, monsieur le Président. Si je comprends bien, lorsque le chef du Nouveau parti démocratique aura terminé, nous suspendrons les travaux pour le déjeuner et nous reviendrons à 14 heures. Je prendrai alors la parole.

M. le vice-président: Je suppose qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien.

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier mes collègues, le chef de l'opposition et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), pour leur magnanimité. Je tiens à dire publiquement ce que j'ai déjà dit au ministre, soit que je regrette profondément de ne pas pouvoir rester pour entendre ce qu'il aura à dire sur cet important sujet, mais j'ai un autre engagement.

Je disais qu'il y a trois choses que je voudrais mentionner en faveur de cet important principe de l'universalité, qui est maintenant ancré dans les traditions canadiennes. Tout d'abord, sa nature même réunit les gens au lieu de les séparer. La société est déjà excessivement divisée, par le revenu et les disparités régionales. Cela accroît les tensions plutôt que de susciter la collaboration. Le partage est un programme commun assuré non pas par le gouvernement mais bien par chacun d'entre nous par l'intermédiaire de l'instrument qu'est le gouvernement. C'est une façon extrêmement importante de donner à notre société le sens de la collectivité.

Cette question comporte deux aspects négatifs dont je voudrais parler. J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à y réfléchir sérieusement avant de présenter un projet de loi tendant à modifier le principe de l'universalité. Si l'on veut que les programmes sociaux continuent à soutenir principalement les pauvres, il faut également que les Canadiens à revenu moyen en soient des participants et des bénéficiaires.

Pour maintenir des programmes sociaux destinés aux pauvres, il faut, dans une société dirigée selon les vœux de la majorité, que cette majorité en profite elle aussi d'une certaine façon. C'est absolument indispensable. Si la majorité commence à croire qu'elle est mise au rancart, qu'elle est tenue à l'écart, elle n'accordera plus le soutien solide donné à ces programmes depuis des décennies.

Je ne peux trop insister là-dessus. Si nous commençons à priver de ces prestations les Canadiens à revenu moyen, nous commençons à saper des programmes indispensables aux pauvres. Soit dit en passant, nous ne présumons pas que la majorité des gens soit égoïste. Nous présumons seulement que, dans toute la société, la majorité des citoyens n'est pas altruiste mais qu'elle n'est pas encline naturellement à être charitable. Il importe de le comprendre. Tout le monde, hommes et femmes, est bien disposé à faire sa part, à contribuer constamment au bien commun à condition qu'ils ou elles retirent certains avantages de ces programmes.

Le troisième point que je veux signaler se rapporte à ceci. Si nous remettons en question la portée universelle de ces programmes, c'est le début du cloisonnement de notre société. Nous aurions deux classes de citoyens, les bénéficiaires et les bailleurs de fonds. Comme tous les députés, j'en suis certain, je déplore que certains de nos concitoyens parlent en termes péjoratifs des prestataires de l'aide sociale. C'est une attitude bien malheureuse à l'égard de nombreuses gens qui touchent du bien-être, même si nous savons fort bien que 99 p. 100 de ceux qui en ont strictement besoin, souhaitent aussi vivement pouvoir s'en passer.

Si nous commençons à couper les vivres aux Canadiens à revenu moyen, de plus en plus de Canadiens se sentiront comme faisant partie de classes à part. Prenons le cas de deux travailleurs ordinaires, l'un dont le revenu est peut-être un peu plus élevé que l'autre; l'un d'eux bénéficiera des programmes sociaux, mais pas l'autre. Inévitablement, ceux qui feront les frais du programme mais n'en retireront aucun avantage—pas les riches, juste les classes moyennes—éprouveront une certaine rancune à l'égard de ceux qui en bénéficieront.

Le ministre doit savoir qu'il existe déjà suffisamment de tensions dans la société. Nous ne voulons pas la cloisonner davantage. Nous voudrions plutôt resserrer les liens collectifs, favoriser davantage la collaboration. Voilà pourquoi ces programmes doivent demeurer universels.

Je voudrais maintenant terminer sur une note un peu plus partisane. Cette semaine, au cours des débats, le premier ministre et en fait, certains ministres, ont eu recours à un type d'argumentation complètement fallacieuse. Ils ont dit que si quelqu'un s'opposait aux projets du gouvernement, c'est qu'il ne voulait pas aider les pauvres. D'après eux, le gouvernement viserait exclusivement à aider davantage les nécessiteux.

Le premier ministre n'a pas de leçon à donner à ses vis-à-vis, surtout pas aux députés de mon parti qui, depuis toujours, ont lutté pour les pauvres en réclamant une meilleure répartition des revenus. Au départ, le gouvernement cherche à accroître ses rentrées fiscales. Bien sûr que nous avons besoin de ressources si nous voulons aider les pensionnés, les pauvres, les chômeurs qui ont épuisé leurs prestations, sans compter les handicapés qui ont besoin d'être aidés par ceux qui le peuvent. Mais il existe une autre option. Il est inutile de supprimer les programmes sociaux mis en œuvre pour les générations précédentes grâce à la collaboration de tous les partis. Nous n'avons pas besoin d'anéantir tous ces acquis de l'histoire moderne de notre pays. Nous pouvons voir si certains membres de notre société peuvent payer plus d'impôt sur le revenu.

Deux options s'offrent à nous. Nous pouvons augmenter les recettes en détruisant le principe de l'universalité et en le réservant exclusivement aux pauvres. Je me suis déjà élevé contre cette solution. Bon nombre de Canadiens et de Canadiennes ont beaucoup d'argent, beaucoup plus qu'ils ne devraient en avoir si notre régime fiscale était plus juste.

Si le ministre veut augmenter les recettes, qu'il envisage de modifier le régime fiscal adopté en 1981 par le ministre libéral de l'époque, M. MacEachen. Ce dernier a réduit le taux d'imposition marginal des riches, comme le ministre le sait très bien. Cette initiative a entraîné un manque à gagner de recettes de 1.7 milliard pour le trésor fédéral. Si le ministre veut augmenter les recettes, je puis lui dire où trouver 1.7 milliard. Il suffit de rétablir le taux d'imposition qui s'appliquait aux riches et qui devrait s'y appliquer de nouveau.

Deuxièmement, le premier ministre a déclaré, avec le charme auquel il nous a habitués au cours du débat, et parlant d'un impôt minimum, que les riches devraient payer de bonne grâce. Pour moi, ce n'est pas une question à traiter avec désinvolture. Tous les autres Canadiens, hommes et femmes, agriculteurs, ouvriers de l'automobile ou chauffeurs de taxi, travaillent fort et paient beaucoup d'impôts. Je trouve scandaleux que des milliers de personnes gagnant plus de $50,000 par an ne paient toujours pas d'impôt parce que notre système fiscal est truffé d'échappatoires.

Je dis au ministre qu'il devrait procéder à une réforme fiscale, d'autant plus que le premier ministre a manifesté son accord. En faisant payer au moins 20 p. 100 d'impôt à tous ceux qui gagnent plus de $50,000, l'État pourrait augmenter ses recettes de 400 à 500 millions de dollars. Je le répète, il ne s'agit pas d'imposer aux riches un fardeau fiscal trop lourd, mais simplement de faire payer l'impôt aux riches qui ne paient pas un cent d'impôt à l'heure actuelle.

• (1310)

En terminant, je voudrais souligner qu'il y a eu dans l'ensemble une évolution positive de nos programmes sociaux, qu'il s'agisse des pensions, des allocations familiales ou de l'assurance-maladie, et que tous les Canadiens en sont fiers à juste titre. Nous avons tous bénéficié de ces programmes jusqu'à présent, et il importe de continuer à partager les avantages qui en découlent d'une façon équitable. Entre-temps, si le gouvernement a besoin d'argent, il lui suffit d'obliger ceux qui ne paient pas leur part à acquitter des impôts. Le gouvernement devrait aller chercher ces recettes et les utiliser comme il convient, surtout en cette période de Noël. Il a le devoir de faire en sorte que cet argent soit redistribué aux pauvres qui en ont besoin.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 13 h 11, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 11.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la révision des programmes sociaux que mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncée en novembre dans son exposé économique. Ces programmes sont reliés les uns aux autres et appliqués à la fois par l'entremise du régime fiscal et sous forme de dépenses directes.

Il est très facile de semer la confusion au sujet de ces programmes. Le débat que nous avons tenu à la Chambre sur la révision des programmes sociaux a contribué à répandre un certain nombre de suppositions qui ont sans doute accentué la confusion au lieu de clarifier le but, la nature et la portée de cette révision. Je voudrais parler de quelques-unes de ces suppositions.

Premièrement, de nombreux députés et particulièrement des députés libéraux sont partis du principe que sous les gouvernements précédents et surtout les gouvernements libéraux, aucun changement n'a été apporté aux programmes s'adressant aux personnes âgées ou aux familles si ce n'est pour augmenter les prestations accordées en vertu des programmes en question. C'est tout simplement faux, monsieur le Président. Le fait est qu'au cours des huit dernières années, l'ancien gouvernement a, à quatre occasions, sans consulter qui que ce soit, présenté des budgets qui modifiaient les Lois régissant les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'exemption d'impôt pour enfants, le crédit d'impôt pour enfants et l'ancienne réduction d'impôt pour enfants à charge dans le but de réduire ou d'abolir les prestations accordées dans le cadre d'un ou plusieurs de ces programmes. Deux changements seulement visaient à réaliser des économies qui devaient être redirigées vers d'autres programmes sociaux pour les familles ou les personnes âgées.

En 1976, les allocations familiales ont été désindexées pendant un an. Aucun changement compensatoire n'a été apporté aux autres programmes s'adressant aux familles. Cette mesure a eu des conséquences pour toutes les familles canadiennes ayant des enfants. Les familles pauvres n'ont pas été protégées.

En 1978, pour trouver l'argent nécessaire à l'instauration du crédit d'impôt pour enfants, le gouvernement a supprimé, en 1979, l'indexation normale des allocations familiales et ces allocations ont été réduites de 22 p. 100 par rapport à leur niveau de 1978; elles sont tombées de $25.68 par mois et par enfant à $20 par mois et par enfant. En outre, on a supprimé la réduction d'impôt annuelle de 50 p. 100 pour chaque enfant à charge.

En 1982, les pensions de vieillesse et les allocations familiales ont été partiellement désindexées à cause du programme des 6 et 5 p. 100. Cette mesure ne touchait pas les personnes admissibles au supplément de revenu garanti; leurs prestations de vieillesse et leur supplément de revenu garanti sont restés pleinement indexés. Le crédit maximum d'impôt-enfants pour l'année d'imposition 1982 a augmenté de $50 par enfant.

En 1983, le niveau du revenu familial net où commence à diminuer la pleine prestation du crédit d'impôt-enfants a été bloqué en permanence à $26,330 au lieu d'être aligné sur l'inflation comme avant. Par ailleurs, le niveau de l'exemption d'impôt-enfants a lui aussi été bloqué en permanance à $710 par enfant au lieu d'être fonction de l'inflation. Ces mesures n'ont pas été assouplies par des augmentations compensatoires en vertu d'autres programmes de prestations pour les enfants. En conséquence, le nombre de familles admissibles au crédit d'impôt-enfants va diminuer graduellement, comme d'ailleurs la valeur réelle de l'exemption d'impôt-enfants de toutes les familles qui ont un revenu imposable.

Nous voyons donc, monsieur le Président, qu'à quatre reprises encore récemment, les prestations versées dans le cadre des programmes actuellement à l'étude ont été réduites. Dans deux cas, les économies réalisées ont été réaffectées, à la suite d'une évaluation des ressources, à d'autres programmes rattachés à leur régime respectif. Dans les deux autres cas, il s'agissait purement et simplement de mesures d'austérité visant à profiter au Trésor fédéral.

Abstraction faite du bien-fondé de ces mesures, il est clair que les partis d'opposition conviennent qu'aucune de ces modifications n'a supprimé l'universalité, même si les prestations versées dans le cadre des régimes universels d'allocations familiales et de pensions de vieillesse en ont subi les contrecoups. En nous accusant de vouloir saper le principe de l'universalité, on reconnaît implicitement qu'il existe encore un tel principe à saper. Je ne comprends donc pas l'inquiétude des députés d'en face quand nous amorçons des consultations publiques sur la question de savoir si, sans toucher au principe de l'universalité, les prestations découlant du crédit d'impôt-enfants et les pensions de vieillesse peuvent être modifiées, afin d'en répartir les avantages plus équitablement.

Croient-ils sérieusement que les Canadiens vont gober cette idée de deux poids deux mesures, à savoir que ce qu'un gouvernement libéral a fait par le biais de quatre budgets successifs

et sans consultation est bien conforme au principe de l'universalité alors que soumise au débat public par un gouvernement progressiste-conservateur de semblables initiatives deviennent une menace manifeste et réelle pour l'intégrité de nos programmes sociaux?

Je dois en conclure, monsieur le Président, que ce que craignent vraiment les partis d'opposition, ce n'est pas, comme le dit le très honorable chef de l'opposition (M. Turner), que nous supprimions ces programmes sociaux, mais bien que nous les rendions plus rationnels et plus équitables.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): C'est à des fins purement politiques que les libéraux veulent faire croire à tort que tout changement au statu quo va nuire à ces régimes et risque de compromettre le principe de l'universalité. Pourquoi? Non pas parce que les régimes existants sont parfaits. Les députés d'en face savent comme nous que beaucoup d'éléments de ces régimes sont effectivement régressifs. Les avantages que représentent le crédit d'impôt-enfant, l'exemption en raison de l'âge et la déduction des revenus de pensions augmentent avec les revenus familiaux. De nombreux groupes et particuliers dont l'engagement envers une politique sociale progressiste ne peut être mis en doute, tels le Conseil canadien de développement social, le Conseil national du bien-être social et le Conseil consultatif national de la situation de la femme, signalent tous depuis des années que ces mesures constituent notamment des anomalies et des injustices au sein même du système et devraient faire l'objet d'une réforme.

La vérité, monsieur le Président, c'est que les partis d'opposition sont disposés à protéger ces faiblesses du statu quo si cela peut empêcher un gouvernement progressiste-conservateur de prouver qu'il peut lui aussi instaurer des réformes sociales progressistes. Ce que les partis d'opposition veulent préserver, ce n'est pas le principe de l'universalité, mais l'idée fausse que notre parti est l'ennemi des pauvres et des démunis. C'est là leur objectif politique et c'est malhonnête.

Je suis heureux que ce débat se déroule à la Chambre aujourd'hui, et que même si les partis d'opposition ne sont pas d'accord, les Canadiens du moins qui ont, je le sais, le bon sens de comprendre, sachent une fois pour toutes que vraiment les députés du parti progressiste-conservateur ont eux aussi des familles dont les membres vont vieillir. Eux aussi seront malades. Nous aussi nous avons un cœur. Nous aussi nous sommes tenus par ces idéals. J'espère que pour une fois les députés d'en face vont se tenir tranquilles, cesser de prétendre qu'il n'y a qu'eux qui comprennent les gens, eux seulement qui soient sensibles et qui aient du cœur. Nous aussi nous en avons.

• (1410)

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Nous avons touché un point névralgique.

M. Epp (Provencher): Oui, parce que vous avez adopté une approche malhonnête.

M. McKenzie: Fausse comme un billet de $3.

M. Epp (Provencher): Ce faisant, monsieur le Président, ils se sont faits les prisonniers du statu quo, les ennemis d'un débat libre sur ces programmes. Car ils se sont enfermés dans une position qui leur fait dire implicitement qu'avant même de consulter la population sur ces programmes, il faut que le gouvernement ou bien promette de ne pas les modifier d'un iota, ou bien leur dise par avance tout ce qu'il va faire exactement pour modifier ces programmes, qui va en bénéficier et qui va en supporter la charge.

Je l'ai bien vu aujourd'hui quand la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) nous a conseillé de renoncer aux consultations, à demander l'avis des gens ou des gouvernements provinciaux mais d'agir. Or, ce n'est pas ainsi que nous allons procéder. Si jamais nous voulions la preuve que cet examen s'imposait et que la consultation était valable, qu'il convenait de demander l'avis des Canadiens, nous avons eu cette preuve ce matin à la période des questions quand la représentante a dit que les consultations étaient inutiles, qu'il fallait tout simplement agir.

L'absurdité de ces exigences saute aux yeux, monsieur le Président, à la lumière crue du jour. L'opposition a le droit légitime de demander sur quels principes se fonderont ces examens. Nous les avons déjà énoncés mais j'y reviens pour que ce soit très clair. D'abord, toutes les sommes que les changements nous auront fait épargner seront réaffectées aux programmes sociaux et ne serviront pas à réduire le déficit. Ensuite, il n'y aura aucun examen des ressources pour le paiement des allocations familiales et des pensions de vieillesse et les revenus tirés de ces dernières seront imposés au même titre que tout autre forme de revenu.

Faire plus serait indiquer une préférence pour une méthode particulière en vue d'appliquer ces principes, à savoir empêcher la tenue d'un débat nécessaire sur ces programmes et leur rapport avec le régime fiscal. A notre avis, les conseils des Canadiens peuvent nous aider à concevoir de meilleures méthodes pour mettre en vigueur ces principes. Évidemment, il doit être difficile aux députés d'en face de comprendre qu'un gouvernement ne veuille pas foncer bille en tête pour modifier des programmes sociaux fondamentaux sans consulter le public. Mais c'est une politique que le gouvernement s'est engagé à suivre et il va le faire.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Par exemple, contrairement au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), nous estimons que le projet de surtaxe sur les allocations familiales—quel que soit le taux appliqué ou le niveau auquel il s'applique—peut très bien faire l'objet d'un débat public. Voici ce que nous voulons dire à l'opposition. Tenons un débat sensé. Exposez clairement vos arguments, présentez-les avec conviction. Mais ne prenez pas comme motifs ceux que vous invoquez pour vous faire élire depuis si longtemps en cherchant à faire naître la peur et en disant que vous êtes les seuls à savoir ce qu'est la compassion. Ne vous imaginez pas qu'en utilisant la peur comme action politique vous parviendrez à vous faire réélire. Je ne pense pas que ce soit une attitude acceptable.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Par exemple, le chef de l'opposition a affirmé aujourd'hui qu'un programme favorable aux pauvres était un pauvre programme. Les députés semblent d'accord. A qui donc bénéficie le programme de supplément de revenu garanti? Aux personnes âgées ayant un revenu insuffisant. Est-ce là un pauvre programme? Les programmes d'allocations au conjoint et le programme que nous préconisons pour les veuves et les veufs, les veuves qui ne touchent rien entre 60 et 64 ans,

est-ce là un pauvre programme? Je vous le redemande, est-ce là un pauvre programme?

M. Lapierre: C'est un pauvre programme.

M. Epp (Provencher): C'est un pauvre programme?

M. Lapierre: Et les divorcés, et les célibataires?

M. Hnatyshyn: Pourquoi n'avez-vous rien fait vous-mêmes?

M. Epp (Provencher): Que dire du crédit d'impôt-enfant? Il est versé aux familles à faible revenu.

Mme Copps: Vous allez l'abolir de toute façon.

M. Epp (Provencher): Tel n'est pas le cas.

Mme Copps: C'est ce que vous avez dit dans votre mémoire.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Présient, je ne devrais pas répondre à la député de Hamilton-Est (M^me^ Copps), car quand on va à la chasse à l'éléphant, on ne suit pas les pistes d'un lièvre.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, que dire du régime d'assistance publique du Canada, est-ce un programme qui s'adresse aux pauvres?

M. Lapierre: Oui, parce que les gens doivent . . .

M. Epp (Provencher): J'entends les libéraux dire que, en raison de la nature de ces programmes, ils les élimineraient. Eh bien, nous n'en ferons rien parce que nous voulons venir en aide aux moins fortunés.

Je veux dire à la Chambre et aux Canadiens une autre chose que j'ai dite le 15 novembre, mais qui, de toute évidence, doit être répétée. Permettez-moi enfin de consigner au compte rendu certaines remarques que j'ai faites lors du débat sur l'Adresse, sur l'universalité et sur la façon de procéder, mais que je n'ai pas eu le temps de terminer.

A cette époque, j'ai proposé deux définitions possibles de l'universalité. L'une pourrait être que tous les programmes sociaux soient fournis à tout le monde, indépendamment des besoins. Les tenants de cette définition, s'il y en a, doivent se rendre compte qu'ils ne défendent pas l'universalité, étant donné qu'elle n'existe pas, sauf dans les trois programmes que j'ai mentionnés dans mon discours du 15 novembre. Le SRG et les allocations aux conjoints sont deux programmes pour lesquels l'admissibilité est fondée sur les besoins.

Une autre définition de l'universalité pourrait consister à fournir le même niveau de prestation, après impôt, à tous les prestataires. Les partisans de cette définition ne doivent pas oublier qu'il n'y a pas d'universalité dans cette définition. La progressivité de l'impôt, que personne ne remet sérieusement en question, autant que je sache, fait que les prestations sont imposées à un taux plus élevé pour ceux à haut revenu que pour les plus petits salariés.

Par conséquent, nous voulons donner aux Canadiens la possibilité d'avoir des consultations avec eux, car nous estimons que c'est la meilleure façon de parvenir à la bonne décision. Vous pourriez prétendre, monsieur le Président, que la consultation est dangereuse. Elle l'est si l'on admet que l'on est les seuls à avoir les bonnes réponses et si l'on a peur que quelqu'un d'autre nous propose une réponse supérieure. Eh bien, monsieur le Président, ce sera avec plaisir que j'accepterai les bonnes réponses des Canadiens. J'espère que, au cours de ce processus de consultation, les députés nous en donnerons aussi. Je les étudierai. Par contre, je ne tiendrai pas compte des pseudo-réponses visant uniquement à marquer des points politiques immédiats.

M. Hnatyshyn: De travestir la vérité.

M. Epp (Provencher): Je ne tiendrai pas compte des réponses visant à travestir la vérité. Je n'accepterai pas d'étudier les réponses qui permettraient au parti libéral de l'emporter momentanément sur le parti néo-démocrate dans leur lutte incessante pour la second place. Cela, je ne le ferai pas. Ce que je ferai, par contre, c'est étudier les réponses qui permettraient aux Canadiens de mieux vivre, de vivre dans la dignité et l'indépendance, et qui permettraient au gouvernement du Canada de relever ces défis, compte tenu des impératifs qu'il subit. Voilà mon rôle, l'engagement que je prends envers la Chambre et que tous, je l'espère, comprendront dorénavant.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. le vice-président: A l'ordre. Je rappelle à tous les députés que les discours sont maintenant limités à dix minutes. Le député de Sudbury (M. Frith) a la parole.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, comme dix minutes sont vite écoulées, je vais diviser mon discours en deux: premièrement, le fond de la question à l'étude et, deuxièmement, la méthode choisie par le gouvernement pour débattre cette question très importante. En toute déférence, je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) que, jusqu'ici, cette méthode n'a pas facilité le débat. En fait, parce que la confusion règne chez ses collègues du cabinet, il a mal servi les Canadiens et le Parlement.

Quand le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) s'est adressé à la Chambre des communes ce matin, il a créé l'impression que c'est surtout à son parti que nous sommes redevables de toute la législation sociale adoptée au Canada depuis la Confédération, il y a 117 ans. Je n'ai pas du tout l'intention de prétendre qu'un parti politique en particulier a le monopole de la vertu ou de la vérité. Je tiens à dire, cependant, que, comme Canadiens, nous pouvons tous être fiers de l'héritage que les libéraux nous ont légué. Depuis 70 ans, le parti libéral a presque toujours été au pouvoir. C'est le parti libéral qui a donné aux Canadiens les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et le régime de pensions.

Les députés devraient se rappeler une chose de façon à bien situer ce débat dans son contexte quand nous le poursuivrons l'an prochain: chaque fois qu'un programme universel a été mis sur pied, l'âge ou la cellule familiale étaient des critères de base. Tous en bénéficient, peu importent leurs revenus. Comme mon chef l'a dit ce matin, tout régime ou programme conçu exclusivement pour les pauvres finit par devenir un pauvre régime ou programme.

Ce n'est pas là l'idée que les Canadiens se font du concept d'universalité. Il est arrivé dans le passé que le gouvernement—libéral la plupart du temps—décide d'établir des programmes destinés à certains Canadiens qui, à notre avis, avaient des besoins plus pressants que d'autres. Il suffit d'étudier le concept d'universalité pour constater que nous avons un programme horizontal de services accessibles à tous. De plus, notre régime a des programmes verticaux, sciemment conçus comme tels, dont seuls peuvent bénéficier les plus démunis dans notre société. Le crédit d'impôt-enfants et le supplément de revenu garanti en sont des exemples. Je voudrais rappeler aux députés d'en face que lorsque nous visions certains groupes de la société, nous le faisions en augmentant les dépenses sociales. Nous ne l'avons jamais fait aux dépens des personnes disposant d'un revenu moyen. Il s'agit là d'une différence importante.

Je voudrais dire maintenant ce que je pense du mandat confié au gouvernement conservateur le 4 septembre et de la façon dont ce dernier a trompé le public. Si nous voulons avoir un véritable débat sur cette question, il est indispensable que tous les Canadiens des banquettes ministérielles disent la même vérité. J'ai de sérieux doutes quant aux intentions du gouvernement conservateur. Je ne sous-estime pas le mandat qui lui a été confié le 4 septembre. Deux cent onze sièges, cela représente un rejet assez massif. En échange des 211 sièges qu'il a gagnés, le gouvernement a la responsabilité de faire de bonnes lois et de bien administrer le pays.

Sans vouloir nous lancer dans de grands discours le 4 septembre, les Canadiens n'ont pas confié au gouvernement la mission de démanteler les programmes sociaux édifiés au cours de plusieurs décennies de gouvernements libéraux. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que l'universalité était une obligation sacro-sainte qu'il faudrait toujours respecter. Il a également déclaré au cours de la campagne que si son parti apportait des changements à cet égard ce serait pour augmenter les programmes sociaux de façon à aider les plus nécessiteux. Après le 4 septembre, le gouvernement a indiqué dans «Une nouvelle direction pour le Canada» qu'il voulait tenir un débat franc et honnête sur cette question.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé son intention d'utiliser une partie de l'argent économisé en révisant les programmes sociaux pour réduire le déficit. Son premier ministre a déclaré, quant à lui, que tout l'argent économisé ainsi serait redirigé exclusivement vers les personnes qui en ont le plus besoin. Au comité, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Epp) a déclaré qu'on songeait toujours à utiliser l'argent économisé grâce à cette révision pour réduire le déficit. Voilà une première chose qui sème la confusion dans les esprits.

Deuxièmement, le ministre des Finances déclare qu'il songe à récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales au moyen des impôts. Pourtant, le ministre de la Santé a ensuite affirmé le contraire en déclarant qu'au lieu de songer à reprendre directement cet argent sous forme d'impôt, le gouvernement étudiait la possibilité d'instaurer une hausse d'impôt générale pour couvrir le coût de ces programmes. Cela augmente la confusion dans l'esprit du public. Un membre du cabinet qui est le leader du gouvernement au Sénat a dit que le cabinet n'avait pas encore renoncé définitivement à l'évaluation des moyens. Cela figure dans le hansard du Sénat. Cela ne fait que semer encore plus de confusion.

J'en reviens aux intentions véritables du gouvernement. Les députés libéraux et néo-démocrates ne savent pas trop à quoi s'en tenir et, comme je l'ai mentionné ce matin au cours de la période des questions, les ministériels de l'arrière-ban ne savent pas trop non plus si le gouvernement sait exactement dans quelle direction il compte poursuivre le débat.

Dans le document intitulé «Une nouvelle direction pour le Canada», le gouvernement déclare que les pensions de vieillesse absorbent 8.3 milliards de recettes. Sur ces 8.3 milliards, seulement 450 millions sont récupérés sous forme d'impôt. Je voudrais souligner que si ce chiffre n'est pas plus élevé c'est parce que 95 p. 100 des Canadiens qui touchent des chèques de pension de vieillesse ont un faible revenu, imposé à 5 p. 100. Je doute de l'utilité de la révision de ce système étant donné que les personnes visées n'ont pas grand-chose pour vivre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré que cette révision viserait les familles dont le revenu se situe entre $26,000 et $41,000. Le premier ministre parlait des neuf banquiers du pays qui gagnent quelque $500,000 par année. Il y a une énorme différence entre un banquier et une famille qui gagne de $26,000 à $41,000 par année. Le travailleur moyen de l'International Nickel Company, à Sudbury, le travailleur moyen de Hamilton et le travailleur moyen du Grand Toronto touchent chacun un salaire annuel de $26,000. Je ne crois pas que le ministre de la Santé soit sérieux lorsqu'il dit qu'une famille qui gagne $26,000 par année reçoit peut-être des allocations familiales trop élevées.

J'ai dit dès le début, monsieur le Président, que personne à la Chambre n'avait le monopole de la compassion ou de la vertu. Nous nous préoccupons tout autant que quiconque des plus démunis de notre société. Tout ce que je propose au ministre de la Santé, c'est que si la manœuvre du gouvernement vise à redistribuer des fonds à leur intention, nous en débattions à fond afin qu'on ne tente pas d'aider les plus démunis aux dépens des contribuables canadiens à revenu moyen. Voilà le nœud et l'essentiel du débat.

Si le gouvernement veut vraiment trouver un moyen de fournir de meilleurs services aux pauvres de notre société, j'estime qu'il ne devrait pas s'en prendre aux programmes existants, mais réexaminer plutôt notre fiscalité. Comme l'a dit ce matin le chef du Nouveau parti démocratique, il faudrait l'élargir de façon à récupérer les recettes que nous perdons à cause de stimulants fiscaux consentis aux grands consortiums et aux sociétés pétrolières. Si l'on veut réviser le système, que l'on commence par la fiscalité qui est quelque peu régressive en ce qui concerne les programmes sociaux, mais que l'on ne le fasse pas aux dépens des contribuables canadiens à revenus moyens, comme l'a proposé le parti conservateur.

Enfin, d'autres questions importantes devront être débattues à la Chambre des communes au cours des quatre prochaines années. Je m'inquiète de l'orientation que prend le gouvernement en matière de programmes sociaux, de politique de défense, d'affaires étrangères et de libre-échange avec les États-Unis. Si le gouvernement recourt au même procédé pour avoir un débat véritable sur d'autres questions que les programmes sociaux, il va être très difficile de conserver un minimum de civilité à la Chambre. Il n'est pas possible d'avoir quatre ministres et quatre points de vue différents sur une même question. J'invite le gouvernement à ouvrir un débat véritable, mais il faut d'abord qu'il fixe des critères pour que les ministériels s'accordent. Ce qu'il a fait là a nui au Parlement.

• (1430)

M. Dick: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que tous les députés seraient d'accord pour donner le consentement unanime à ce que le député de Sudbury (M. Frith) continue d'expliquer ce qu'il entend par l'universalité et quels programmes ont actuellement le caractère d'universalité.

M. le vice-président: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. A moins de consentement unanime, il n'est pas prévu de question au projet d'ordre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté et de conviction que j'interviens aujourd'hui. Je suis très fière de suivre le député de Provencher (M. Epp) du côté gouvernemental dans ce débat. Il nous a présenté un plaidoyer éloquent, qui marque un engagement et donne de l'intégrité aux provrammes sociaux que le gouvernement préconise.

Je suis également fière d'être ici parce que notre parti suit la tradition de l'ex-premier ministre John Diefenbaker. Lui et son parti ont été les premiers au Canada à s'engager sur un régime national d'assurance-maladie.

Je suis également fière d'intervenir aujourd'hui parce que je représente une circonscription qui attend du gouvernement une orientation. Je me sens engagée envers la population de ma circonscription. Quand je parle à un Italo-canadien de ma circonscription qui habite Bond Road, qui est fier d'être Canadien et qui, après avoir travaillé 20 ans dans notre pays, a perdu son emploi à cause des politiques du gouvernement précédent, je sais que j'ai des responsabilités à la Chambre. Dans ma circonscription, je connais un Antillais récemment immigré, propriétaire d'une boutique, Avenue Eglinton, qui est au bord de la faillite à cause des politiques du gouvernement précédent. Je représente ici tous ces gens qui attendent du gouvernement et de notre parti une orientation et le sens des responsabilités budgétaires. Ils veulent un gouvernement qui s'occupe des intérêts de ces gens fiers, qui n'ont pas peur du travail et qui ont lancé une entreprise pour laquelle ils ont trimé dur. Voilà pourquoi j'ai posé ma candidature pour les représenter à la Chambre des communes. Voilà pourquoi c'est pour moi un honneur que d'être ici. Cela me permet de servir les gens de la circonscription de St. Paul's.

Aujourd'hui, je voudrais parler du sens des responsabilités budgétaires de notre gouvernement et des changements que nous voulons apporter pour que le gouvernement et le pays puissent préparer l'avenir. Je suis ici pour parler du projet de loi C-11, intitulé Loi portant pouvoir d'emprunt. Personne ne sait mieux que moi qu'emprunter n'est pas un devoir agréable pour un gouvernement. Nous demandons à emprunter 12 milliards pour les premiers mois de l'année budgétaire 1985-1986. A l'origine, le gouvernement voulait emprunter 16 milliards de dollars mais, come certains députés s'y sont opposés, nous avons accepté de réduire ce montant de 4 milliards.

Bien des députés ne voient pas d'un bon œil les demandes d'emprunt qui portent sur la prochaine année financière. Je voudrais pendant quelques instants expliquer pourquoi le gouvernement se voit obligé de demander ce pouvoir d'emprunt.

La somme en question devrait suffire à nos besoins financiers d'ici à la fin de juin 1985. Elle découle directement de nos prévisions de dépenses pour le premier trimestre de 1985-1986. La plupart des députés savent que les besoins financiers du gouvernement ne sont pas répartis également sur toute l'année. En général, ils pèsent très lourd la première moitié de l'année, cette pression saisonnière étant attribuable aux sommes que le gouvernement doit rembourser aux contribuables canadiens qui ont trop payé d'impôt.

Au cours des cinq dernières années financières, la proportion des besoins au premier trimestre a varié de 21 à 49 p. 100 par rapport à l'ensemble de l'année. Pour l'année financière 1985-1986, le gouvernement compte qu'il lui faudra 11 ou 12 milliards de dollars pendant ce trimestre-là, soit l'équivalent de 38 p. 100 de ses besoins globaux pour l'année.

Les députés d'opposition ont jeté les hauts cris lorsque le gouvernement a demandé d'emprunter pour 1985-1986, poussant ainsi les Canadiens à craindre que celui-ci ne veuille passer outre au Parlement. Tous les députés peuvent être certains que le gouvernement et son ministre respectent au plus haut point les traditions, les droits et les privilèges du Parlement et qu'ils agissent en conséquence.

Je tiens à signaler aux députés que dans notre exposé économique que nous avons abondamment débattu, et la modification au projet de loi que nous étudions aujourd'hui, nous avons fait état d'un calendrier qui permet aux députés de se faire une idée très claire de la position du gouvernement, de ses intentions et de ses besoins financiers pour la prochaine année financière. La Chambre n'a jamais su aussi bien à quoi s'en tenir.

Je manquerais à mon devoir si je n'avouais pas qu'il me coûte, à moi aussi, de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter des sommes aussi considérables. Ce n'est pas notre gouvernement qui est responsable de cette tragique situation. L'ancien gouvernement a imposé ce fardeau à la population et nous l'a transmis. Notre gouvernement, avec son sens des responsabilités financières, s'est engagé à mettre en œuvre les changements que notre parti a expliqués au cours de la campagne de cet été afin de revitaliser l'économie nationale et éviter à tous ceux qui se feront élire à la Chambre à l'avenir d'être contraints de demander cette autorisation ou l'approbation de pareilles mesures.

Le gouvernement prend des mesures courageuses pour réduire les dépenses publiques parce que, le 4 septembre, les Canadiens ont fait savoir qu'ils désapprouvaient ce déficit. Nous nous sommes engagés à mettre fin à cette prodigalité. Je peux regarder dans les yeux ceux de mes électeurs que je croise sur l'avenue Eglinton, l'avenue Mimosa ou le chemin Bond, et leur affirmer que notre gouvernement prend ses responsabilités.

Nous agissons de façon rationnelle et économique et nous redonnons courage aux Canadiens de tout le pays, comme ceux de ma circonscription, qui ont l'esprit d'entreprise et la volonté de travailler, en mettant d'abord de l'ordre dans nos propres affaires.

Le pouvoir d'emprunt que nous demandons aujourd'hui nous suffira pour un certain temps avant que nous ayons à faire une nouvelle demande. Nous ne le ferons pas avant le budget du printemps. Nous soumettrons à la Chambre, avant le congé d'été, l'étape suivante de notre programme fiscal et de nos mesures budgétaires. J'attends ce débat avec impatience. Je sais que les Canadiens croiront encore que notre gouvernement agit dans leur intérêt en rétablissant au Canada une gestion publique rationnelle et responsable.

Encore une fois, les gens de ma circonscription et les Canadiens vont reconnaître que le Canada est un pays d'avenir. Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui au pouvoir. Tels sont les objectifs que nous avons clairement exposés à la population canadienne.

● (1440)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis ravi que le gouvernement ait mis de l'eau dans son vin et ait consenti à réduire le montant déraisonnable de ses emprunts, comme les partis de l'opposition le lui demandaient.

Le gouvernement a en effet décidé de ramener de 16 à 12 milliards le montant qu'il demande à emprunter pour l'année financière 1985-1986. Nous sommes donc disposés à laisser adopter le projet de loi. Nous reconnaissons qu'il faut trouver un certain montant pour l'année financière 1984, et comme le gouvernement est trop têtu pour suivre le conseil que les conservateurs persistaient à donner il y a un an, c'est-à-dire scinder le projet de loi pour distinguer entre les emprunts nécessaires pour l'année financière 1984-1985 et ceux pour 1985-1986, nous sommes disposés cette fois-ci à laisser adopter le projet de loi.

Nous sommes, cependant, encore très mécontents de l'irresponsabilité dont le gouvernement fait preuve après les propos pharisaïques que les conservateurs tenaient l'année dernière de ce côté-ci de la Chambre pour condamner l'attitude même qu'ils adoptent maintenant et maintiennent. Pour montrer pourquoi nous sommes mécontents, je vais lire une pétition. Il s'agit d'une pétition que j'ai déposée ce matin et que j'ai présentée de la part d'autres pétitionnaires à d'autres reprises, mais que le Règlement m'interdisait alors de lire. Je vais donc maintenant la lire en entier. Voici ce que déclarent les pétitionnaires:

Attendu que une part de plus en plus grande de l'argent des contribuables sert à financer les subventions fédérales et les stimulants fiscaux aux sociétés;

Attendu que de tels dégrèvements fiscaux devraient accroître le nombre d'emplois au Canada; et

Attendu que ces subventions et stimulants fiscaux continuent à être accordés, même si beaucoup de ces sociétés ne créent pas davantage d'emplois mais en font effectivement disparaître;

Pouvoir d'emprunt

A ces causes, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de modifier les lois voulues en 1984 . . .

Nous n'avons qu'une heure pour le faire, et je doute que nous y parvenions, monsieur le Président. La pétition poursuit:

> . . . enfin qu'en 1985, les grandes sociétés ne bénéficient de ces dégrèvements fiscaux qu'en proportion du nombre de nouveaux emplois qu'elles auront créés, et que le nombre d'emplois créés par chaque société et les dégrèvements fiscaux dont elles bénéficient fassent l'objet d'un rapport trimestriel au Parlement.

Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Cette pétition me paraît très raisonnable. J'aurais aimé que le Parlement y donne suite. Le Parlement a entendu cette pétition de temps à autre au cours des deux derniers mois, mais la majorité au Parlement et le gouvernement qui en tire son pouvoir n'en ont clairement pas tenu compte.

La pétition ne mentionne pas le montant d'argent ainsi accordé à des sociétés. Il est très difficile de le connaître. Ça ne l'est pas seulement pour un député de l'arrière-ban de l'opposition sans formation en économie, mais même pour le vérificateur général du Parlement. Le vérificateur général, M. Dye, a parlé des dépenses fiscales, ces concessions faites aux entreprises. Il nous a dit que ces dépenses pouvaient varier entre 30 et 50 milliards. C'est la meilleure estimation qu'il ait pu faire sans une étude plus approfondie, étude qui coûterait d'après lui, je crois, encore 1 million de dollars.

Cela nous donne quand même une idée des montants en cause. C'est probablement plus que le déficit annuel, le déficit qui rend les ministériels tellement hystériques et aussi tellement lyriques qu'ils n'ont plus envie de parler d'emplois depuis que les élections sont passées. Le gouvernement ne veut parler que du déficit. Et pourtant, le vérificateur général affirme que le meilleur moyen d'éponger le déficit, serait de supprimer les concessions faites aux grandes entreprises. Quatre-vingt-dix p. 100 de ces concessions profitent à 10 p. 100 des grandes sociétés.

Il n'existe aucune comptabilité de ces montants. Il n'existe aucun moyen par lequel un simple citoyen, un député ou même le vérificateur général, peut savoir de quoi il retourne, comment notre pays bénéficie de cet argent qui est dépensé au profit de l'entreprise privée. Non, il n'y a aucun moyen de savoir ce que nous obtenons en retour de ces 30, 40 ou 50 milliards qui appartiennent aux contribuables. Si l'on ignore comment cet argent est dépensé, les compressions décidées par le gouvernement d'une façon aussi ostentatoire n'ont pas leur raison d'être non plus. Il n'y a aucune raison de restreindre l'assurance-chômage avec de nouveaux règlements, ou encore de retrancher près de 10 millions du logement social. Il n'y a aucune raison non plus de s'en prendre aux arts et à Radio-Canada, de sacrifier la protection de l'environnement.

Quand nous avons les moyens, des moyens qui dépassent bien des fois ce que nous pourrons peut-être épargner par ces compressions—dix fois au moins—comment justifier ces compressions et par la suite nous demander d'autoriser des emprunts. Le gouvernement a tous les moyens à sa disposition et le premier ministre (M. Mulroney) a reconnu pendant la campagne électorale, qu'il faudrait modifier le régime fiscal. Réformer le régime voudrait dire que ceux qui ont beaucoup d'argent et ne paient pas d'impôts, paieront leur juste part. Cela voudrait dire également que ceux qui ont obtenu des concessions du gouvernement actuel et du gouvernement précédent devraient toujours expliquer comment ils ont réussi à créer de l'emploi. Il en sera de même quand le gouvernement

présentera un budget. Nous entendrons de joyeux chantres nous expliquer comment telle et telle concession faite à des entreprises contribuera à créer de l'emploi.

M. Manly: Cela n'est jamais arrivé.

M. Heap: L'an prochain, le chômage sera aussi élevé ou peut-être plus, parce que ces entreprises n'auront pas créé d'emplois. Plus souvent qu'autrement, les sociétés se servent de l'argent pour mécaniser leur entreprise, réduire l'emploi ou encore elles l'investissent ailleurs. Tout comme le précédent, le gouvernement actuel n'aura jamais le courage de recourir aux contrôles mis en place en période de guerre et auxquels la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest ont recours actuellement.

Il n'y a aucune raison que le gouvernement hausse les impôts des simples particuliers, en moyenne, de plus de $500 par famille par année. Par différents moyens législatifs, le gouvernement enlève $500 à chaque famille par année, des familles à revenus faibles et moyens, pendant qu'il refuse de procéder à une réforme du régime fiscal comme le premier ministre nous l'avait promis, quand il nous demandait de voter pour lui.

M. Manly: Pas étonnant que personne n'ait confiance dans l'économie!

M. Heap: Le premier ministre parle de confiance. Il cherche manifestement à obtenir la confiance des investisseurs qui veulent qu'on leur laisse le champ libre pour pouvoir détruire notre pays grâce à la pollution. On est prêt à empoissoner les gens par la pollution à condition que cela rapporte. Le premier ministre désire manifestement attirer dans notre pays des investisseurs qui voudront réduire les salaires parce que les gens ont été rayés de l'assurance-chômage et qu'il n'ont plus aucune possibilité d'emploi.

Où sont ces investisseurs? Ils ne sont pas sur le marché financier de New York, à en croire les porte-parole de ce marché.

M. McDermid: Quand avez-vous commencé à leur parler?

M. Heap: Il ne va pas attirer les investissements promis parce que le marché intérieur se restreint au lieu de se développer, et les propriétaires étrangers de succursales canadiennes n'ont jamais cherché à livrer concurrence à leur société-mère à l'étranger.

La seule possibilité que le premier ministre entrevoit se traduit par sa politique favorisant la guerre. Non seulement il se prononce contre un gel des armements nucléaires, non seulement il entreprend d'envoyer une autre brigade en Europe, mais il affecte également une équipe d'acheteurs du Pentagone qui traverse le pays en parlant d'acheter des armes à l'industrie canadienne. Il semble que ce soit le seul moyen concret que désire prendre le premier ministre pour créer les emplois qu'il a promis. Il veut faire de nous des producteurs de moyens de destruction américains et non de moyens de vie canadiens. Ce projet de loi d'emprunt ne permettra en rien d'améliorer la situation. J'exhorte le gouvernement à profiter des prochaines semaines pour réexaminer l'orientation tout à fait fausse qu'il prend actuellement.

• (1450)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce n'est pas avec plaisir que j'interviens pour parler d'emprunts. Ce projet de loi d'emprunt a dû être proposé à la Chambre par nécessité. Il faut l'adopter pour nous permettre d'accorder les ristournes d'impôt sur le revenu, entre autres, dès le début de l'année prochaine une fois qu'elles auront été établies par le ministère du Revenu national.

Tous ceux qui sont députés depuis quelques années doivent se souvenir que le gouvernement invoquait toujours la vieille excuse selon laquelle il n'avait pas les pouvoirs voulus pour faire payer les gens ou qu'il n'avait pas modifié ses ordinateurs en fonction d'éventuelles modifications au régime fiscal. Je vois l'honorable leader parlementaire de la loyale opposition de Sa Majesté assis de l'autre côté. C'est lui ou le ministre du Revenu national de l'époque qui était responsable à l'époque de remettre les chèques.

M. Gray (Windsor-Ouest): C'était le ministre.

M. McDermid: Quoi qu'il en soit, les gens n'obtenaient pas leur remboursement au moment voulu. Cet emprunt nous permettra de le faire.

M. Boudria: Oh!

M. McDermid: Je devrais peut-être donner une leçon à mon collègue qui nous vient de l'Assemblée législative provinciale sur son grand cheval blanc. Les exigences du gouvernement fédéral, bien entendu, ne sont pas régulières pendant toute l'année. Il y a des époques où le trésor est soumis à de plus fortes demandes, notamment au printemps, au moment des remboursements d'impôt sur le revenu. Le député ne peut pas le comprendre, ayant été député à l'Assemblée législative provinciale, mais l'impôt sur le revenu est une responsabilité de la Chambre fédérale. Lorsqu'il aura compris les responsabilités d'un député fédéral, il s'entendra beaucoup mieux avec tous ses collègues. L'une de nos responsabilités est d'envoyer les remboursements à ceux qui y ont droit.

M. Boudria: Grâce à quelle politique les chèques sont-ils supprimés? A la vôtre!

M. McDermid: Nous empruntons de l'argent pour faire face à ces remboursements à cause des erreurs des 15 dernières années commises par cette bande hétéroclite là-bas. Il n'y a aucun doute à ce sujet. C'est ce dont nous parlons aujourd'hui. Nous devons emprunter pour payer les factures énormes qu'ils ont accumulées ces dernières années. C'est une honte. Je regrette vivement qu'il nous faille nous présenter à la Chambre pour cela. Je n'aime pas le faire, mais c'est nécessaire. Nous avons les mains liées, et nous sommes obligés d'agir comme nous faisons.

Nous réclamons deux sommes. Nous réclamons 7.3 milliards pour terminer l'année financière 1984-1985. Je félicite la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) et le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir ramené à 12 milliards de dollars la somme qu'ils réclamaient. Cette somme sera utilisée en 1985-1986 jusqu'à ce que le budget soit présenté et débattu en avril, de sorte que le gouvernement aura les fonds nécessaires à son fonctionnement.

Le débat qui s'est déroulé aujourd'hui m'a vivement intéressé. Nous venons d'entendre le député de Spadina (M. Heap) exposer ses idées gauchissantes. J'ai été étonné d'apprendre aujourd'hui que le NPD consulte la haute finance de New York. C'est une volte-face renversante! D'habitude, les députés de ce parti ne veulent ni lui parler ni l'écouter. Tout à coup, ils la consultent. J'ignore toutefois à quel sujet. Je me demande s'ils suivront ses conseils. Toutefois, j'étais certes heureux de l'entendre dire cela. J'espère qu'ils continueront dans cette voie parce qu'ils apprendront peut-être quelque chose.

J'ai écouté la député de Mount Royal (Mme Finestone). J'ai été heureux d'apprendre aujourd'hui que le gouvernement libéral, fidèle à sa tradition, refuse de consulter les Canadiens . . .

M. Boudria: C'est vous qui formez les gouvernement, pas nous.

M. McDermid: . . . et de les traiter cavalièrement.

Mme Copps: Vous êtes au pouvoir John.

M. McDermid: C'est précisément pourquoi les libéraux ne sont pas au pouvoir actuellement. C'est parce qu'ils agissaient ainsi. Ils se prétendaient plus avisés que quiconque et annonçaient ce qu'ils se proposaient de faire. Ils oubliaient de consulter. L'honorable représentante l'a dit aujourd'hui à la Chambre au cours de la période des questions. Elle a dit: «Oubliez les consultations». Ils ne demandent pas aux Canadiens ce qu'ils veulent, ils passent aux actes.

Mme Copps: Les étudiants veulent des emplois.

M. McDermid: C'est précisément sur quoi porte le débat aujourd'hui.

M. Marchi: Qui avez-vous consulté?

M. McDermid: Le gouvernement dirigé par le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à consulter les Canadiens. C'est ce qu'il fait actuellement.

M. Gauthier: A propos des coupures?

M. McDermid: Cela continuera ainsi pendant tout le mandat du gouvernement actuel. Je dois ajouter qu'il se maintiendra très longtemps.

M. McKenzie: Quarante ans.

M. McDermid: C'est exact. Nous rivaliserons avec nos cousins en Ontario. Je ne serai pas ici pour célébrer le 41e anniversaire de notre accession au pouvoir. Ni la députée de Hamilton-Est (Mme Copps).

Mme Copps: Parlez pour vous.

M. McDermid: Nous serons probablement alors à la retraite et confinés à nos chaises berçantes.

M. Boudria: Nous allons vous mettre à la retraite aux prochaines élections.

M. McDermid: Je sais qu'elle prendra sa retraite, probablement après les prochaines élections. C'est ce qui se produira probablement dans Hamilton-Est.

Mme Copps: Qu'est-il arrivé à votre candidat dans Hamilton-Est?

M. McDermid: Elle fera cela ou elle retournera à l'Assemblée législative de l'Ontario pour se présenter à nouveau à la direction de son parti, car le chef actuel se trouve dans de mauvais draps. Je suis persuadé que c'est ce qui se produira.

Mme Copps: Nous savons que Frank Miller éprouve des problèmes.

M. le vice-président: A l'ordre. Je demande au député de parler du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt ou du principe de l'universalité.

M. McDermid: Monsieur le Président, je pensais que si nous devions emprunter de l'argent, c'était notamment pour payer le salaire de la députée de Hamilton-Est. J'estime que je peux parler d'elle ici, je pense que c'est juste.

Une voix: Vous devriez emprunter un peu de crédibilité.

M. McDermid: Ces dernières semaines à la Chambre, nous avons vu soulever un faux problème. Ils peuvent lire les sondages d'opinion aussi bien que nous. Ils savent que le chef de leur parti a moins de partisans qu'il n'y a d'indécis. Nous savons que lors d'un caucus, il y a une semaine et demie, ils ont déclaré «personne ne sait qu'il est encore vivant». Sa popularité est tombée à 11 p. 100. Voilà où il en est. Ils se sont donc aperçus qu'ils devaient faire quelque chose à la Chambre et ils ont décidé de faire peur aux personnes âgées. Ils savaient que cela attirerait l'attention et c'est pourquoi ils ont soulevé ce faux problème. C'est un faux problème, mais ils voulaient faire un peu de publicité à leur chef. Ensuite, les députés du NPD ont dit: «attendez une minute. Nous voulons aussi être de la partie». Leur chef maintenait sa position à quelque 20 p. 100.

M. le vice-président: Je demande au député de s'en tenir au sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne veux pas mettre en doute votre autorité, mais j'ai cru remarquer que la Chambre tenait un débat sur l'universalité. C'est de cela que je parle, de ce faux problème soulevé par l'opposition pour effrayer les Canadiens.

Mme Copps: Et vos députés de l'arrière-ban?

M. McDermid: C'est l'opposition qui a soulevé la question.

Mme Copps: Hier, à la Chambre des communes, vous avez eu des questions de vos propres députés.

M. McDermid: Et ils ont reçu la réponse qu'ils attendaient. Pourquoi l'opposition ne s'en satisfait-elle pas?

Mme Copps: Ce n'est pas ce qu'ils ont dit lors de l'émission *The Journal*.

M. Gauthier: Demandez à vos députés de l'arrière-ban.

M. le vice-président: Je demande aux députés d'écouter le discours de celui qui a la parole.

Mme Copps: Il ne dit rien.

M. McDermid: Monsieur le Président, c'est une impression plutôt agréable. Ça me rappelle l'assemblée législative provinciale. Lorsque je travaillais pour le gouvernement de l'Ontario, les mêmes plaisantins se livraient aux mêmes bouffonneries.

Mme Copps: Assiette au beurre.

M. McDermid: Ils n'ont fait que déménager ici avec tout leur matériel. Les voilà qui hurlent de nouveau. C'est bien agréable. Ça ne me dérange pas du tout. Je n'ai plus que quelques minutes, mais je voudrais dire que je suis prêt à rentrer chez moi et à parler aux gens de ma circonscription de l'universalité.

• (1500)

Je ne m'inquiète pas du tout de ceux qui ont besoin d'aide, car ils la recevront. Non seulement ce gouvernement s'occupera d'eux, mais ils seront mieux traités qu'ils ne le sont aujourd'hui. C'est une promesse de notre gouvernement, une promesse faite pendant la campagne et à laquelle nous donnerons suite au cours de notre mandat. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

J'ai travaillé en liaison étroite avec le député de Winnipeg-Fort-Garry (M. Axworthy) lorsqu'il était au gouvernement. Nous avons fréquemment parlé de questions qui nous préoccupaient tous les deux, de questions d'immigration ou autres. Elles n'ont pas été soulevées à la Chambre . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais ses dix minutes sont terminées.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. Les deux derniers députés conservateurs à prendre la parole nous ont fait comprendre la raison d'être de ce débat. Ils ont démontré que leur parti se fiche éperdument de cette question sociale primordiale qui inquiète au plus haut point de nombreux Canadiens.

Ils ont dit qu'il s'agit d'un problème bidon. Est-ce un problème bidon quand par mégarde le ministre des Finances (M. Wilson) reconnaît de sa façon particulière que le gouvernement entend modifier en profondeur la méthode de versement aux personnes âgées et aux familles? Ce n'est pas l'opposition qui a suscité ce problème, mais bien le ministre des Finances. On nous dit maintenant que c'est un problème bidon. J'imagine qu'on peut logiquement conclure que c'est le ministre des Finances qui est bidon. C'est lui qui a créé le problème et qui l'a jeté sur le parquet de la Chambre. C'est la consternation avec laquelle sa déclaration a été accueillie qui est à l'origine de l'inquiétude qui ronge les Canadiens.

Nous retrouvons cela également dans les observations de la ministre d'État chargée des Finances (M^me^ McDougall) qui a parlé de ses commettants d'Eglington qui, comme elle, sont manifestement obsédés par le désir de réduire le déficit. Elle a refusé de calmer les appréhensions d'un grand nombre de personnes âgées, d'étudiants et d'enfants de sa circonscription qui risquent de perdre leurs prestations. La ministre n'en a pas soufflé mot. Voilà la raison d'être de ce débat.

L'ennui, c'est que le gouvernement refuse de dire aux Canadiens ce qui se passe. Si ce débat était prévu, c'était pour fournir au gouvernement l'occasion de renseigner les Canadiens à ce sujet. Qu'a-t-il fait? Il a parlé de responsabilité financière. C'est là le mot clé. S'il se met à modifier la structure des prestations sociales, nous savons à quoi il emploiera l'argent. Celui-ci servira à alimenter cette étrange obsession de la ministre d'État au sujet de la responsabilité financière.

Le premier ministre a eu beau déclarer à satiété qu'il entendait pourvoir aux besoins des nécessiteux, la ministre d'État n'en a pas soufflé mot. Elle n'a absolument rien dit des nécessiteux de sa circonscription. Or, il se trouve que je sais qu'ils sont nombreux dans sa circonscription.

La ministre n'était pas prête à dire qu'il valait mieux attendre, qu'avant de sabrer dans les programmes sociaux actuels qui viennent en aide aux pauvres et aux nécessiteux, il valait mieux voir si le gouvernement ne pourrait pas trouver dans l'enveloppe économique de quoi financer les programmes sociaux, quitte à recourir à d'autres formes d'imposition.

Aucun ministre du gouvernement—ni le premier ministre (M. Mulroney) ni le ministre des Finances (M. Wilson) ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ni la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall)—n'a envisagé de dire que pour vraiment résoudre les problèmes de ceux qui sont dans le besoin, le gouvernement devrait se débrouiller pour trouver ailleurs l'argent nécessaire sans pour autant s'en prendre aux programmes sociaux établis. Personne n'a proposé cela. Le problème du gouvernement actuel, c'est qu'il est aveugle. Il a des œillères et sa vision étroite l'empêche d'accorder le moindre intérêt aux programmes sociaux.

Je voudrais citer d'autres raisons pour lesquelles la méfiance règne. La première raison, c'est qu'à chaque période des questions, nous avons droit à des pirouettes verbales incroyables. Le premier ministre déclare un jour qu'il faut comprendre noir quand on dit blanc et l'inverse le lendemain, que l'est est à l'ouest, que l'herbe est bleue et que le ciel est vert, etc. Il dit tout cela avec la sincérité dont il est capable et ce n'est pas beaucoup. Nous sommes censés le croire. Il a accordé en août 1983 une entrevue au *Readers Digest* et voici ce qu'il a dit alors:

> L'universalité ne pourra être modifiée que par un comité tripartite de la Chambre. Les objectifs des programmes sociaux devraient être de donner le plus d'argent possible aux gens qui en ont le plus grand besoin et de le faire de façon efficace. Les programmes aident-ils les gens qui en ont le plus besoin? C'est une question qu'il convient de se poser, mais elle est si délicate que je l'examinerai seulement avec l'accord de tous les partis.

Qu'a-t-on fait de l'accord de tous les partis? Le ministre des Finances (M. Wilson) nous dit qu'il a déjà tiré ses conclusions. Il a déjà décidé ce qu'il va faire. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) prépare déjà ses propositions. La ministre d'État (M^me^ McDougall) n'en parle pas. Le premier ministre (M. Mulroney), alors qu'il était chef de l'opposition, a déclaré que la question était si délicate qu'il fallait attendre d'obtenir l'accord de tous les partis avant de même songer à en discuter.

Où est cet accord? Pourquoi avons-nous droit à cette réflexion publique montrant où les conservateurs s'en vont? Je peux vous le dire. Ce que nous soupçonnons, c'est que les conservateurs se fichent pas mal du sort des démunis et des pauvres. Sinon, pourquoi sabrent-ils dans les programmes d'emploi d'été pour nos jeunes? Pourquoi modifient-ils le régime d'assurance-chômage pour en faire un régime d'assistance sociale qui ne s'adresse qu'à ceux qui en ont besoin et non à ceux qui y ont droit? Pourquoi ont-ils annulé le programme de formation professionnelle qui profitaient presque exclusivement à des femmes qui voulaient retourner sur le marché du travail? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M[lle] MacDonald) est un modèle d'impasture et de fumisterie. Elle dit vouloir défendre les droits des femmes et, du même souffle, elle annule un programme de 80 millions de dollars qui aide toutes sortes de femmes à revenir sur le marché du travail.

M. McDermid: Notre gouvernement consulte les gens.

M. Axworthy: Le député qui braille prétend que son gouvernement consulte alors que les libéraux ne le faisaient pas. Il a pourtant fait partie d'un comité parlementaire que nous avons créé et qui a passé une année entière à consulter les Canadiens au sujet des programmes d'emploi. Ce comité a présenté un rapport et nous avons mis en œuvre la plupart de ses recommandations. C'est ça la consultation. Voilà le genre d'initiatives que nous avons prises. Il s'agissait d'un comité parlementaire tripartite. Nous n'avons pas agi en secret comme le ministre des Finances (M. Wilson) le fait à l'heure actuelle. Nous avons consulté les gens et nous avons obtenu des résultats.

Revenons-en aux questions fondamentales. Les conservateurs prétendent qu'ils ne vont rien changer à l'universalité, mais seulement modifier superficiellement le régime fiscal. Ils affirment qu'ils ne vont pas modifier du tout au tout ce régime. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du régime fiscal.

M. le vice-président: Je demande à tous les députés de bien écouter l'intervention du député comme ils l'ont fait ce matin lors des déclarations des chefs de parti.

M. Axworthy: Le problème réside en partie dans le fait que les conservateurs affirment qu'ils ne vont pas vraiment réduire les avantages sociaux, puisqu'ils vont utiliser le régime fiscal. Ce qu'ils ignorent, c'est que ce régime ne peut mesurer les besoins véritables d'une famille. Pour certaines familles de ma circonscription, leur revenu ne permet pas d'établir vraiment leurs besoins. Il ne tient pas compte du fait que la femme doit élever des enfants. Il arrive souvent qu'elles ne reçoivent pas leur juste part du revenu familial. L'allocation familiale est essentielle pour subvenir aux besoins de base de ces enfants.

On ne peut pas se baser sur le revenu familial. On ne peut pas employer un moyen artificiel. Si les députés d'en face l'ignorent, c'est qu'ils ne savent pas ce qui se passe dans leur circonscription. Je leur conseille de passer leurs vacances de Noël à parler aux gens au lieu de s'embarquer dans un système de responsabilité financière artificiel, insensible et ridicule qui sert tout simplement à aider la ministre d'État à satisfaire son désir obsessionnel de responsabilité financière.

Parlons des besoins des femmes et des enfants dans cette société. On ne peut pas évaluer les problèmes des personnes âgées d'après leur revenu parce qu'elles doivent peut-être payer de $400 à $500 par mois de loyer. Si l'on grève leur revenu d'impôts, elles n'auront plus de logis. On ne peut pas se servir du régime fiscal pour évaluer les vrais besoins de la société.

Si le gouvernement applique cet étalon artificiel, ce principe conçu quelque part dans les entrailles de Bay Street, à Toronto, pour essayer de savoir qui a des besoins, il fera complètement fi de la réalité de notre structure sociale. Il oubliera que, ce qui fait surtout la force du système universel, c'est qu'il tient compte du fait que les enfants comme les personnes âgées ont des besoins que l'on ne peut évaluer au moyen d'un truc quelconque ou d'une formule mathématique.

C'est pourquoi il est absolument essentiel de maintenir et de défendre le principe de l'universalité. Si les députés tiennent tellement à consulter, je leur conseille d'écouter leur conseil consultatif du bien-être social, dont les membres représentant toutes les régions du Canada, ont dit qu'ils ne voyaient pour le moment aucune raison de changer le programme des allocations familiales. Ce sont des Canadiens qui disent cela. Pourquoi le gouvernement veut-il changer ce programme? Pourquoi le gouvernement n'est-il pas franc? Nous savons pour quelle raison en réalité. Il ne s'intéresse pas aux nécessiteux ni aux pauvres. Le gouvernement veut tout simplement en revenir à ce que le ministre des Finances appelle une crise des taux pour réduire le déficit. Voilà de quoi il s'agit. C'est pourquoi les Canadiens se tracassent. Le gouvernement n'arrivera jamais à ses fins parce que nous nous battrons à mort pour l'empêcher d'apporter ces changements.

• (1510)

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai décidé de prendre part au débat d'aujourd'hui, mais je commence à me demander pourquoi après avoir écouté le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy).

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: J'approuve les déclarations qui ont été faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et par la ministre d'État aux Finances (M[me] McDougall). Comme mes collègues l'ont si bien dit, le gouvernement se voit obligé d'emprunter cet argent pour s'acquitter des obligations financières contractées par le gouvernement précédent. Si ce dernier avait géré les finances nationales d'une manière responsable, nous ne serions peut-être pas obligés de demander aujourd'hui ce pouvoir d'emprunt.

Le 4 septembre, les Canadiens se sont prononcés pour le changement et pour un avenir meilleur, parce qu'ils savaient que notre parti était beaucoup plus apte à assurer leur avenir. Ce faisant, ils nous ont donné l'occasion de prendre un nouveau départ, de rétablir la confiance et de créer un nouvel esprit national en vue d'exploiter le potentiel économique du Canada.

Nous sommes un gouvernement de Canadiens qui travaille pour les Canadiens, et il continuera d'en être ainsi.

Des voix: Bravo!

Mme Sparrow: La situation économique déplorable du Canada s'explique surtout par le fait que le gouvernement précédent a refusé de s'occuper des vrais problèmes. Au lieu de s'attaquer à la racine du mal, il ne s'est intéressé qu'aux symptômes pendant trop longtemps. En même temps, il a laissé la situation financière de notre pays se détériorer et la dette augmenter.

Par ses interventions excessives et ses règlements trop nombreux, le gouvernement précédent a substitué au jugement des citoyens celui des personnalités politiques et des auteurs de règlements. Notre gouvernement croit au contraire que les Canadiens souhaitent produire et innover et qu'ils sont capables d'engendrer une croissance nationale très supérieure à celle de la dernière décennie.

Notre but est d'établir un cadre politique favorisant l'expression de la créativité des Canadiens afin qu'ils puissent se préparer un meilleur avenir. Notre politique permettra aux jeunes d'être productifs et ouvrira de nouveaux horizons aux travailleurs plus âgés.

Le Canada est le seul grand pays qui a la chance d'avoir des débouchés suffisants pour permettre des économies d'échelle importantes. Pour favoriser la croissance par les échanges commerciaux, nous devons accroître et renforcer nos débouchés à l'étranger dans toute la mesure du possible.

Le Canada est une grande nation commerçante. Nous ne devons pas nous intéresser seulement aux États-Unis, mais aussi aux marchés des pays du Pacifique. Les Canadiens ne saisissent pas toute l'importance du fait que le Japon soit devenu une superpuissance économique et le pôle du développement dans la région du Pacifique. Nous devons concentrer nos efforts dans cette région. Par ailleurs, nous devons tenir compte de l'évolution des échanges commerciaux, de la technologie et des institutions économiques. Le rôle d'Investissement Canada sera double. Nous devons considérer les investissements japonais, et d'ailleurs tous les investissements étrangers, comme un facteur de développement économique au Canada. Notre pays a besoin d'une croissance économique stable.

Le déficit et le taux de chômage diminueront grandement si l'économie canadienne se développe à un rythme raisonnable. Notre gouvernement créera un climat de stabilité et se méritera la confiance des Canadiens. Nous pouvons attirer des capitaux au Canada et nous arranger pour accroître la productivité de notre grand pays, ce qui permettra de créer des emplois pour les Canadiens.

Nous pouvons faire beaucoup de choses pour améliorer la conjoncture économique. Nous devons remettre de l'ordre dans nos finances afin de limiter puis de renverser le phénomène de la croissance massive de la dette publique. Le 8 novembre, avec ses reports, ses compressions et ses transferts, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a fait économiser 4.5 milliards de dollars et a imputé 2.2 milliards au déficit. Notre politique doit favoriser les investissements, stimuler la créativité et nous rendre plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a décidé de créer Investissement Canada. Grâce à cela, nous pouvons nous attendre à voir arriver des capitaux au Canada.

Les membres du cabinet conservateur ont commencé à effectuer des déplacements au Canada et continueront de discuter ainsi avec leurs homologues provinciaux, le patronat, les syndicats et les autres citoyens. Le gouvernement n'agit pas sans avoir consulté les intéressés au préalable.

En terminant, je voudrais rappeler que le gouvernement a été élu par les citoyens, qu'il travaille pour eux et qu'il est bien décidé à les écouter.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat cet après-midi. Ce débat me paraît, pour ma part, assez exceptionnel, d'après ce que j'ai vu depuis que je siège à la Chambre.

La Chambre est en effet saisie du projet de loi C-11 visant à autoriser le gouvernement à emprunter. Elle en est saisie depuis trois ou quatre semaines, et cette mesure a subi amendements sur amendements, tous proposés par l'opposition. Mais il semble que nous allons accomplir des progrès aujourd'hui à cause du caractère exceptionnel du débat et du fait que nous discutons également du principe d'universalité et de politique sociale. J'aimerais parler brièvement de deux principes qui y sont reliés. J'aimerais parler également du pouvoir d'emprunt dont dispose le gouvernement pour payer le déficit.

En ce qui a trait à la question de l'universalité des programmes sociaux, je me suis réjoui d'entendre cet après-midi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) exposer très clairement et très fermement la politique et la position du gouvernement. Je crois que par ses propos, il a précisé une fois pour toutes la position actuelle du gouvernement et celle que notre gouvernement a toujours défendue. Le ministre a abordé dans son exposé deux points dont je suis très convaincu. Il a affirmé qu'il s'agit des pierres angulaires de ses convictions et de la politique du gouvernement. La première, c'est le principe de l'universalité, et la seconde, la répudiation du critère du besoin. Je tiens à appuyer de tout coeur les déclarations du ministre et à l'en féliciter.

Le ministre a également dit que l'ensemble des programmes sociaux seraient réexaminés pour voir s'il y aurait possibilité de les rendre plus productifs avec les mêmes revenus. A mon avis, c'est sur ce thème que portera notre débat durant l'année qui vient. Une fois que le gouvernement aura publié les documents de travail, nous aurons l'occasion d'étudier à fond cette série de programmes et de décider de la meilleure façon d'améliorer le sort des Canadiens.

• (1520)

Je sais que les députés de l'opposition qui sont présents aujourd'hui, ainsi que leurs collègues absents, sont convaincus qu'il faut essayer d'aider les défavorisés et les gagne-petit. Je sais qu'ils vont participer sérieusement au débat pour essayer d'améliorer le système pour tous les Canadiens. Presque tous les orateurs de l'opposition nous ont dit que c'est leur parti qui l'a mis en place; j'espère qu'ils vont collaborer avec nous pour le perfectionner.

Quant à l'aspect économique du projet de loi, j'ai l'impression d'être dans un dilemme. En toute franchise, je souhaiterais ardemment pouvoir dire que, à cause de la conjoncture, nous empruntons de l'argent pour aider les pauvres et les chômeurs canadiens. Malheureusement, il n'en est rien, car nous empruntons tout cet argent pour essayer d'éponger les dettes du gouvernement et financer les programmes de dépenses courantes. Dommage, car cet argent ne nous donnera pas un cent de plus pour trouver du travail aux chômeurs. Tout cela parce que nos déficits ont été si élevés dans le passé que nous avons les mains liées, alors que nous essayons de trouver des solutions aux problèmes des Canadiens, problèmes que le gouvernement s'est engagé à régler et dont le moindre n'est pas de créer des emplois.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la façon habituelle de régler ces problèmes a été de dépenser de l'argent. Malheureusement, nous avons beau dépenser—le déficit est de 37 milliards de dollars—il y a encore un million et demi de Canadiens sans travail. C'est une véritable tragédie. Je sais que les députés de l'opposition partagent mon avis. Sans aucun doute, l'aspect le plus cruel de ce tragique déficit de quelque 37 milliards de dollars, c'est qu'il est à peu près égal aux fonds que l'État consacre chaque année aux programmes sociaux. Nous consacrons environ 40 milliards par an aux programmes sociaux, ce qui correspond pratiquement à notre déficit. Par conséquent, nous empruntons l'argent nécessaire pour financer les programmes sociaux dont nous avons parlé toute la semaine. Sans ce pouvoir d'emprunt, nous ne pourrions pas payer les programmes sociaux. Nous en sommes arrivés à un point où c'est le déficit qui mène la danse. Il va falloir freiner le déficit si nous voulons pouvoir régler le problème, monsieur le Président, parce que le déficit est devenu une barrière psychologique qui nous empêche de résoudre les problèmes économiques et celui du chômage.

J'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre qu'il existe en fait trois façons de réduire ce déficit. Il faut d'abord sabrer dans toutes les dépenses inutiles que les gouvernements précédents ont effectuées pendant des années. Les rapports du vérificateur général nous signalent chaque année où il y a du gaspillage. Il en a été de même cette année. Nous avons reçu un autre rapport dénonçant toute une série de secteurs gouvernementaux où on fait du gaspillage. En fait, le vérificateur général prétend que l'on a gaspillé des centaines de millions de dollars cette année.

Il y a notamment moyen d'enrayer le déficit et de le juguler rapidement au niveau de la gestion financière. Pendant des années, le gouvernement a tellement mal géré ses finances que, comme le dit le vérificateur général, nous perdons à peu près 350 millions par an rien qu'en intérêts parce que nous ne déposons pas l'argent à la banque assez vite. On peut certainement résoudre ce problème très rapidement. Le vérificateur général nous a dit par ailleurs que le gouvernement du Canada a toute une série d'immeubles qui ne servent plus. Rien que cette année, nous allons payer près de 25 millions en subventions tenant lieu d'impôts. Le vérificateur général a donné un ou deux moyens de maîtriser le déficit.

Tant que nous ne serons pas maîtres du déficit, nous allons devoir emprunter de l'argent, et c'est le sujet de ce projet de loi. C'est pourquoi je suis heureux d'apprendre cet après-midi que l'opposition va enfin collaborer avec le gouvernement pour adopter ce projet de loi, qui permettra au gouvernement d'emprunter assez d'argent pour payer tous les programmes sociaux qui préoccupent beaucoup les députés de l'opposition, d'après ce qu'ils ont dit toute la semaine.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Je dois dire qu'il m'a fallu un certain temps pour convaincre le gouvernement de tenir ce débat avant que la Chambre ne ferme pour Noël. Dommage que la Chambre n'ait pas été ouverte assez longtemps pour nous fournir les documents qu'elle promet pour le nouvel an! Si nous avions ces informations maintenant au lieu de les avoir après Noël, elles auraient jeté plus de lumière sur ce débat. La déclaration que le ministre a faite tout à l'heure ne nous a pas fort éclairés. En fait, la confusion qui règne dans ce secteur ne s'est pas dissipée. A un certain moment, le ministre a déclaré qu'un de ses trois principaux principes serait qu'il n'y aurait pas d'impôt spécial sur les programmes sociaux. Plus tard, il a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec notre chef en ce qui concerne la taxation des programmes sociaux. Par conséquent, il est difficile de dire ce qu'il en est. Il serait bon que le gouvernement nous donne des renseignements qui nous permettent de comprendre quelle orientation il envisage sérieusement de prendre. Il est à espérer que se dissipera ainsi une grande partie de l'inquiétude qui règne dans tout le pays et que nous pourrons tenir un débat réel sur la politique sociale au lieu de nous égarer dans le brouillard où nous plongent ceux qui occupent les premières banquettes du côté ministériel.

L'une des difficultés fondamentales que nous approuvons tient au fait que le parti ministériel a dit une chose au cours de la campagne électorale et qu'il dit le contraire maintenant qu'il est au pouvoir. Cette contradiction ne se limite pas au domaine de la politique sociale. Le domaine le plus évident où le gouvernement se contredit est celui de l'emploi. Il est évident qu'une augmentation de l'emploi, si elle avait lieu en ce moment, entraînerait un accroissement des recettes publiques. Nous n'aurions pas besoin d'emprunter autant. Le ministre des Finances (M. Wilson) n'aurait pas de raison de se plaindre qu'il n'a pas les moyens de financer les programmes sociaux. Au cours de la campagne, ces députés ont promis de travailler d'abord et avant tout à créer des emplois, mais une fois portés au pouvoir, ils se sont empressés de modifier leurs priorités. Ils ont concentré leur attention sur le déficit et les compressions budgétaires, en dépit du fait que les prévisionnistes qui ont analysé l'exposé économique affirment que les mesures annoncées vont aggraver le chômage. De toute évidence, il en résultera une perte de revenus pour le gouvernement et le risque d'un déficit encore plus grand.

Pouvoir d'emprunt

• (1530)

Les conservateurs doivent apprendre une chose fondamentale: ils devraient faire, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ce qu'ils ont promis pendant la campagne. Ils ne devraient pas se présenter comme un monstre bicéphale, une tête pour la campagne, une pour l'exercice du pouvoir. Le 8 novembre, ils ont exposé leur politique économique qui consiste à réduire les dépenses publiques au lieu de créer des emplois. Ils ont déjà commencé à proposer aux Canadiens leur programme social. Et ils l'ont fait au milieu d'une grande confusion, ce qui est bien regrettable, car le premier ministre avait déclaré pendant sa campagne que l'universalité était sacro-sainte. Il savait que les programmes sociaux universels jouissaient d'un large appui populaire, mais il tenait à obtenir des appuis suffisants pour accéder au pouvoir. Maintenant qu'il est élu, il sème les doutes quant au principe de l'universalité des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Si les conservateurs réussissent maintenant, quand vont-ils s'attaquer à l'assurance-maladie? Ils essaient simplement de sonder l'opinion publique en lançant des ballons d'essai. S'ils arrivent à détruire l'universalité des programmes sociaux comme les allocations familiales et les pensions, ils continueront en s'attaquant aux services médicaux.

Au cours de la campagne, les conservateurs ont également déclaré qu'ils gouverneraient dans un climat de coopération, qu'ils consulteraient les gens et tiendraient compte de leur opinion de façon à unir les divers groupes de la société. Nous commençons à avoir l'impression que les consultations dont ils parlent leur servent uniquement à cacher leurs intentions véritables. Nous ne pouvons peut-être pas dire qu'il s'agit d'intentions secrètes, car ils émettent leurs idées dans divers documents publics. En tout cas, ils ont des intentions bien précises et s'orientent dans une direction bien déterminée si bien que leurs promesses de consultation et de coopération ne veulent pas dire grand-chose. Elles leur servent plutôt à camoufler les politiques qu'ils désirent instaurer. Je vois rire le député d'en face. Ce sont des questions sérieuses, monsieur le Président.

L'exemple des pensions montre bien pourquoi l'universalité constitue l'un des principes fondamentaux de notre politique sociale. Avant l'instauration des pensions publiques, les citoyens devaient compter sur les pensions privées. Même si vous aviez travaillé dur, vous n'obteniez pas toujours une pension au moment de votre retraite. On a donc jugé bon d'accorder des pensions publiques à tout le monde, parce que les gens estimaient que chacun avait le droit de mener une vie décente pendant ses vieux jours grâce à un revenu sûr.

Il est impossible qu'un régime de pension sélectif assure la sécurité matérielle de tous les Canadiens. Le principe de l'universalité s'applique, d'abord et avant tout, aux pensions, mais il est également important en ce qui concerne les allocations familiales. Il est important non seulement parce que tous les enfants du pays doivent pouvoir satisfaire à leurs besoins fondamentaux, avoir un bon Noël, des jouets comme les petits voisins ainsi que des vêtements convenables pour aller à l'école, mais aussi parce que ce n'est pas seulement pour les enfants. Une des raisons pour lesquelles les allocations familiales ont été instaurées et versées à la mère plutôt qu'au père c'est parce que nous tenions à ce que toutes les femmes aient de l'argent à elles. Pendant longtemps, et c'est peut-être encore vrai aujourd'hui, certaines femmes n'avaient aucun revenu dont elles pouvaient disposer à leur gré.

Pour conclure, monsieur le Président, le gouvernement doit dissiper la confusion qu'il a semée sur le plan de la politique sociale, car cela inquiète vivement les citoyens. L'un des principes fondamentaux du contrat social conclu au Canada c'est que tous les citoyens ont droit à une aide sociale parce qu'ils payent tous ces programmes. On ne peut pas dire que les programmes sociaux sont seulement pour les nécessiteux. Nous avons besoin de programmes pour tous les Canadiens si nous voulons qu'ils soient suffisamment financés et appuyés politiquement dans l'ensemble du pays.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, demain et après demain, tous les députés partiront chez eux pour célébrer la fête de Noël. J'aimerais, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de mon parti, souhaiter un Joyeux Noël à toute la Chambre.

Monsieur le Président, je suis malheureuse, je suis très malheureuse qu'ici à la Chambre, aujourd'hui, les députés du parti conservateur n'aient pas pris l'occasion, une fois pour toutes, d'éclaircir la situation en ce qui a trait à l'universalité pour tous les Canadiens.

Je vais vous dire une chose, j'ai déjà reçu beaucoup d'appels téléphoniques, et je sais très bien que d'autres députés ainsi que les députés conservateurs en ont également reçu beaucoup de leurs commettants, à savoir, des vieillards, des jeunes femmes au foyer, qui aimeraient savoir ce qui arrivera relativement à leur chèque de pension ou d'allocation familiale.

Nous attendions . . . nous du parti libéral, nous avons utilisé des tactiques très fortes cette semaine . . .

Une voix: Un vœu public!

Mme Copps: . . . pour demander à toute la Chambre d'avoir un débat sur l'universalité. Parce que nous, dans ce parti . . .

M. Masse: C'est le parti des «bonhommes Sept heures», des «Croque-mitaines»!

Mme Copps: . . . c'est notre parti qui a construit ces programmes, et c'est notre parti qui va les défendre jusqu'à la fin.

Mais, monsieur le Président, ce qui est arrivé cet après-midi, alors qu'on donnait enfin aux députés conservateurs la chance de dire la vérité . . .

M. Masse: La vérité?

Mme Copps: . . . de quoi ont-ils parlé? J'aimerais utiliser les mots, par exemple, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

[*Traduction*]

Quand il a parlé d'universalité, le ministre a surtout souligné les aspects négatifs du statu quo. Qu'a eu à dire le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) au sujet de l'universalité? Qu'il ne s'intéressait pas au sort des nécessiteux. Voilà ce qu'a dit le député de Brampton-Georgetown dans son discours.

M. McDermid: Vous prenez des raccourcis, Sheila.

Mme Copps: Ensuite, la ministre d'État aux Finances, (Mme McDougall) a pris la parole. Mais au lieu de parler d'universalité, elle nous a entretenus du déficit. Elle nous a parlé de ses responsabilités en matière fiscale. Elle n'a pas parlé aux Canadiens . . .

M. McDermid: Dites donc la vérité!

Mme Copps: . . . ni aux personnes âgées, ni aux jeunes, hommes et femmes, qui veulent savoir si l'universalité a toujours la faveur du gouvernement. Quand un ministériel prend la parole pour parler d'universalité, il nous dit que la chose essentielle c'est le déficit. Et bien, monsieur le Président, à mes yeux et à ceux de mes collègues, le déficit est l'obsession du gouvernement. En fait, ce dernier n'a nullement l'intention de respecter ce que le premier ministre (M. Mulroney) a pourtant qualifié de sacro-saint. Pendant la campagne, ce dernier a dit que l'universalité était un principe sacré et qu'il n'y toucherait pas. Le premier ministre et la politique gouvernementale ont été démasqués. Nous voyons maintenant que l'emperreur n'a pas de vêtements.

• (1540)

Dans le document de travail présenté par le gouvernement, on se demande si les paiements de transfert fédéraux, tels que la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les dépenses fiscales devraient rester ce qu'ils sont, ou s'il faut les repenser par souci d'équité et pour réduire le fardeau du gouvernement fédéral. Monsieur le Président, ce n'est pas l'opposition qui a dit cela. Ce n'est pas un document de travail rédigé par le gouvernement libéral précédent. C'est un document présenté par le ministre des Finances de l'actuel gouvernement pour tenter de gruger petit à petit les programmes sociaux universels que nous, les libéraux, avons instaurés, et pour lesquels nous allons lutter jusqu'à la fin de nos jours.

Quand le premier ministre prend la parole à la Chambre des communes ou encore devant ses électeurs de Baie-Comeau, il ne tient peut-être pas le même langage qu'au *Financial Post*. Pourtant, le 24 mars 1984, il a déclaré au journal qu'il remettrait volontiers en cause le principe de l'universalité.

Aujourd'hui, tous les députés ont l'occasion d'annoncer leur couleur. Les ministériels ont déjà eu l'occasion d'expliquer aux Canadiens quelles compressions ils entendent faire. Nous assistons plutôt à un regain d'imposture, de mystification et de mauvaise foi.

Des voix: C'est honteux!

Mme Copps: Pendant la période des questions, le premier ministre nous rappelle les avantages que touchent les présidents de banques et ceux qui gagnent des millions de dollars. Je vous rappelle, monsieur le Président, à vous et aux contribuables canadiens, que les réductions éventuelles des programmes universels ne s'appliqueront pas aux revenus des présidents de banques. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), interviewé par un journaliste la semaine dernière, a cité le chiffre de $26,000 comme un plafond éventuel. Je tiens à dire au ministre et au gouvernement qu'un revenu familial de $26,000 au Canada à l'heure actuelle est bien endessous de la moyenne nationale. C'est un revenu moins que moyen pour une famille. S'il pense que les députés de notre parti vont attendre tranquillement pendant que le gouvernement piétine et détruit les programmes sociaux que nous avons mis notre vie à mettre sur pied, il faudra qu'il y réfléchisse à deux fois. Nous sommes prêts à contester le chiffre de $26,000, et même le chiffre de $34,000. Nous sommes prêts à contester un gouvernement qui a été élu par une majorité écrasante de Canadiens tout simplement pour mettre en œuvre un programme secret qu'il a refusé de divulguer aux Canadiens avant le 4 septembre.

Il devient de plus en plus évident à mes yeux, monsieur le Président, que la question de confiance qui n'a jamais vraiment disparu de l'esprit des Canadiens, est un problème auquel vont réfléchir bon nombre de personnes du troisième âge en cette époque de Noël. La plupart d'entre eux ont voté pour le gouvernement et le premier ministre actuels parce qu'ils ont déclaré que l'universalité était un principe sacré auquel ils ne toucheraient pas. Nous avons vu quelle confiance on peut faire au gouvernement. Nous avons vu le premier ministre contredire son ministre des Finances. Nous avons vu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social contredire ensuite le ministre des Finances ainsi que le premier ministre. La ministre d'État chargé des Finances n'ose même pas aborder le problème de l'universalité parce qu'elle sait que si le parti conservateur laisse paraître ses sentiments réels sur ce problème, il signera sa condamnation pour les prochaines élections.

Le chef de mon parti a parlé du fardeau que doit assumer le caucus conservateur d'un parti qui n'a jamais cru en l'universalité ni les allocations familiales. Il n'a même jamais cru aux abris destinés aux femmes battues. La majorité des Progressistes conservateurs, lors de leur dernier congrès, se sont prononcés contre l'augmentation des crédits alloués aux abris réservés aux femmes battues. Voilà ce que le gouvernement doit accepter. C'est un legs dont les députés ministériels voudraient se débarrasser, je crois. Cependant, comme le gouvernement et le premier ministre ont été élus sous les auspices de Bay Street, il est désormais évident qu'ils vont sortir leur programme secret.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, j'aimerais vous dire que votre ordre du jour secret a déjà commencé aujourd'hui avec la nomination d'une centaine de progressistes conservateurs à des conseils et à d'autres choses. Cela vient d'un premier ministre qui a promis à tous les Canadiens qu'il ne ferait jamais une telle chose.

[*Traduction*]

Une fois de plus, monsieur le Président, nous avons un autre exemple d'une promesse non tenue, d'un empereur nu et démasqué et d'un gouvernement qui a perdu tout sens de responsabilité tant sur le plan moral que social. Monsieur le Président, nous les combattrons jusqu'au bout.

Pouvoir d'emprunt

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la première occasion que j'ai d'intervenir à la Chambre depuis les dernières élections. J'ai passé les 10 dernières semaines et demie en tant que représentant du gouvernement aux Nations Unies dans le cadre d'un débat sur la sécurité sociale et plus précisément sur des millions de gens dans le monde qui meurent de faim à cause de la sécheresse en Afrique. Des centaines de milliers de gens meurent de froid faute de vêtements et d'abris. Je viens tout juste de vivre cette expérience pendant 10 semaines et il est donc intéressant d'écouter le débat au Canada à l'heure actuelle sur des questions qui vont dans le même sens, mais qui ne sont pas aussi pressantes chez nous. J'espère que les députés et les Canadiens qui nous regardent aujourd'hui ouvriront leurs cœurs et leurs porte-monnaie aux affamés du monde entier.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Monsieur le Président, c'est un peu comme débarquer sur une planète inconnue. Selon moi, les libéraux et les néo-démocrates disent à la Chambre que le régime actuel est convenable. Or, les députés de l'opposition qui siègent avec moi à des comités depuis cinq ans et demie et qui écoutent des témoignages, se rendent compte certainement que la situation actuelle est inacceptable. Au Canada, à l'heure actuelle, un enfant vivant dans une famille dont le revenu annuel est de $10,000 ou moins reçoit $15 de plus par mois qu'un enfant vivant dans une famille dont le revenu est de $45,000 par année. Nous devons essayer si possible, grâce à une meilleure gestion et à de meilleurs régimes, de doubler la différence en faveur de ces défavorisés de la société, de ces enfants nés dans des familles pour lesquelles il est difficile de nourrir, d'habiller, de loger et d'instruire leurs enfants, et c'est pourquoi nous tenons des consultations, et c'est là l'objectif que le gouvernement veut réaliser. Il veut trouver des façons de donner plus d'argent aux déshérités de la société. La consultation sert à trouver des moyens d'obtenir les fonds nécessaires pour donner plus à ces déshérités. Je suis un défenseur irréductible de ce principe et il en va de même de mon parti.

• (1550)

Nos vis-à-vis libéraux parlent de justice sociale. J'ai passé 60 jours à parcourir mon quartier de Calgary, en Alberta. Il y a deux ans, des jeunes de vos circonscriptions venaient à Calgary pour trouver un emploi, mener une carrière et avoir un niveau de vie convenable. Cet été, 25 p. 100 des locaux de bureau à Calgary étaient vacants, 15 p. 100 des appartements étaient vacants et j'ai rencontré de très nombreuses familles qui étaient sans travail depuis plus d'un an.

Tout cela résulte des politiques mises en œuvre par le parti libéral malgré les objections de l'opposition, malgré les renseignements qu'il avait en main et à cause du manque de consultations. Les libéraux ont commis une erreur qui a été catastrophique et qui a forcé des millions de Canadiens qui n'avaient jamais connu la pauvreté à vivre en-dessous du seuil de la pauvreté. Nous éviterons ces erreurs, car nous consulterons les gens.

Nous ne commettrons pas les mêmes erreurs. Si nos vis-à-vis lisaient le rapport du vérificateur général, ils s'apercevraient que l'achat d'avions de combat F-18 que le gouvernement libéral a approuvé coûtera 3.5 milliards de plus que prévu. A lui seul, ce montant permettrait de doubler l'aide accordée aux personnes âgées du pays, n'eût été de cette erreur.

J'attends avec impatience le débat qui va s'ensuivre. Je cède maintenant la parole au représentant du NPD.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir de pouvoir mettre fin à ce débat aujourd'hui. Il y a deux choses surtout que je veux dire dans les quelques minutes qui restent. Si le gouvernement est vraiment désireux de donner plus de chances, plus d'aide financière et plus d'aide sociale à nos économiquement faibles, au lieu d'étudier sérieusement la récupération fiscale dont il a été question à la Chambre et dont ont parlé les ministériels, ce qu'il devrait faire c'est de réformer notre fiscalité. Cela nous permettrait d'établir un minimum d'impôt à payer par les titulaires des tranches supérieures de revenus, et de faire disparaître certaines échappatoires afin que chacun, quelle que soit sa situation économique, paie sa juste part des impôts des particuliers et des sociétés. Cela ferait qu'il y aurait assez d'argent pour tous les programmes sociaux que le gouvernment pourrait alors fournir à nos économiquement faibles.

Je suis heureux que le gouvernement ait décidé de faire disparaître quatre milliards de cette autorisation d'emprunt. J'estime que, ce faisant, il se montre disposé à tenir compte des arguments invoqués par l'opposition. Il a également consenti à présenter les besoins d'autorisation d'emprunt de la prochaine année financière dans les deux semaines qui suivront la présentation du budget. C'est là une nouveauté qui constituera, je l'espère, un précédent pour les années futures. De cette façon, le gouvernement pourra faire connaître aux Canadiens les dépenses de l'année à venir et indiquer ses recettes et ses besoins de financement dans l'espace de deux semaines. Cela va permettre aux Canadiens d'examiner ses performances en meilleure connaissance de cause et de voir s'il sait assurer la bonne gestion budgétaire dont le pays a si désespérément besoin.

En terminant, puisque le gouvernement s'est plié à la suppression de quatre milliards et à l'adoption d'un délai de deux semaines pour la présentation de la prochaine demande d'autorisation d'emprunt, je pense que nous avons progressé au cours des dernières semaines. Je félicite les ministériels d'avoir su reconnaître la sagesse des propositions faites par les députés du NPD.

Dans cet esprit, je profite de l'occasion pour souhaiter à mes collègues, au nom de notre parti, un joyeux Noël et une bonne année.

M. le vice-président: Il nous reste une minute. Le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria).

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, une minute ce n'est pas beaucoup. Mais je tiens à faire voir la contradiction du gouvernement. Il n'a pas été élu pour sabrer dans les programmes sociaux mais pour donner davantage à la population. Il a dit qu'il voulait donner aux Canadiens une vie meilleure. Ce n'est pas ce qu'il fait maintenant.

Il a déçu les Canadiens, qui n'oublieront pas de sitôt ses tristes réalisations. Ils n'oublieront pas les promesses qu'il a faites.

Je rappellerai simplement à tous les députés, si vous me le permettez, monsieur le Président, que notre personnel de la colline du Parlement a travaillé très dur pour nous pendant l'année. Je prierai tous les députés de songer à donner congé lundi prochain et le lundi 31 janvier à tout notre personnel, qui a travaillé très dur. Il le mérite, et il n'a pas congé le 24 ni le 31.

M. le vice-président: Comme il est 3 h 55, j'ai le devoir, conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, de dire que la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité plénier du projet de loi en discussion est réputée avoir été adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé en comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt.

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Sur l'article 4—

Mme McDougall: Monsieur le président, je propose:

Que le projet de loi C-11 soit modifié en retranchant la ligne 6 à la page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:

«douze milliards de dollars, nécessaires à la»

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président: L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 4, modifié, est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT JUSQU'AU 21 JANVIER 1985

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mais tout d'abord, vous me permettrez certainement, puisque nous arrivons au terme du semestre qui se termine avec le congé de Noël, de remercier sincèrement et cordialement le remarquable personnel de la Chambre des communes. Ce faisant, je suis certain de me faire le porte-parole de tous les députés. Naturellement, mes remerciements s'adressent à tous les gens qui contribuent à la bonne marche de la Chambre des communes, notamment au personnel du hansard français et du hansard anglais, aux pages qui nous ont si bien servis encore cette année et au personnel du Service du greffier. Nous avons beaucoup de chance de vivre dans notre pays et de travailler dans une Chambre privilégiée où nous pouvons compter sur les services d'un personnel très dévoué. Nous lui en savons gré. Je profite de l'approche des Fêtes pour remercier sincèrement une fois de plus tous les membres du personnel de la Chambre pour les services exceptionnels qu'ils nous ont rendus à tous.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Hnatyshyn: Cela étant fait, monsieur le Président, je voudrais maintenant remercier particulièrement les leaders parlementaires de l'opposition de nous avoir permis de vivre une session très enrichissante jusqu'à la période des Fêtes.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je dis cela sans aucun parti pris. Ce ne sont pas de mauvais bougres.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Ce sont même des gens charmants. Ce fut un plaisir pour moi de négocier avec eux.

Nous avons eu des discussions dans un esprit de consultation et, à la suite de celles-ci, je pense que vous constaterez, monsieur le Président, que la Chambre est disposée à accepter et à adopter la motion suivante:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 3 du Règlement, une fois terminée l'étude de l'ordre 65 des Affaires émanant des députés, ou, de toute façon, à l'heure habituelle d'ajournement aujourd'hui, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 21 janvier 1985.

M. le Président: La Chambre a entendu le projet de motion. Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de la motion?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souscris avec plaisir au consentement unanime qu'exigent la présentation et l'adoption de cette motion. Je tiens à m'associer, du moins en cette occasion, au leader parlementaire du gouvernement pour remercier tous les membres du personnel de la Chambre des communes. Nous sommes vraiment très privilégiés d'avoir des aides d'un calibre aussi élevé. Nous les remercions de leur collaboration. Nous leur souhaitons de très bonnes vacances de même qu'une bonne année 1985. Je tiens aussi à renouveler mes vœux de bonne année à mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement. Il n'est pas un si mauvais type non plus.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suppose que je fais figure de rabat-joie, quoique pas forcément.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Au nom de mes collègues, je tiens à dire tout d'abord que nous accorderons évidemment notre consentement unanime à la motion. Je tiens à dire ensuite que les rapports que nous avons établis entre nous ne peuvent que profiter à la Chambre des communes. Le genre de collaboration auquel en sont arrivés les leaders parlementaires est le meilleur que j'aie vu depuis des années.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Nous fonctionnons de la façon la plus impartiale possible dans les circonstances.

M. Gauthier: Avez-vous reçu une carte?

M. Deans: Je n'ai pas reçu de carte.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je crois que cette collaboration, que ne reflète pas toujours l'affrontement des partis à la Chambre des communes, doit être considérée comme un élément essentiel des travaux permanents de la Chambre.

Je l'ai déjà dit plus tôt aujourd'hui et je tiens à réitérer aux députés et à tous ceux qui sont ici présents, à ceux qui travaillent pour nous et pour la Chambre, le désir de notre parti qu'ils passent de bonnes Fêtes et que la nouvelle année soit heureuse et prospère pour tous et chacun d'entre eux.

Au nom de mes collègues, de mon chef et de tout le monde, je crois, je souhaite à tous les Canadiens que 1985 soit une année où ils réalisent leurs rêves et leurs ambitions et au cours de laquelle le partage des responsabilités et le souci du bien-être de tous les Canadiens et de tous les citoyens du monde deviendront une priorité générale.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il semble y avoir consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 3 du Règlement, une fois terminée l'étude de l'ordre 65 des Affaires émanant des députés, ou, de toute façon, à l'heure habituelle d'ajournement aujourd'hui, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 21 janvier 1985.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hnatyshyn est adoptée.)

M. le Président: Avant de passer aux initiatives parlementaires, je voudrais dire que la présente année en a été une d'expériences nouvelles pour beaucoup d'entre nous. La présidence tient à dire à tous ceux et celles qui sont ici présents qu'ils forment une équipe formidable.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Mon épouse et moi vous souhaitons à tous un très joyeux Noël. Je tiens à dire aux membre des services du greffier, aux hauts fonctionnaires de la Chambre et aux pages que lorsque les leaders parlementaires se sont félicités de pouvoir tous bénéficier de vos services, ils ne faisaient qu'exprimer brièvement ce que nous ressentons tous vivement, à savoir que nous sommes extraordinairement bien servis par le personnel de la Chambre.

Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI VALIDANT L'ORDONNANCE SUR LES CONDOMINIUMS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic) propose: Que le projet de loi C-214, concernant la validation de l'Ordonnance sur les condominiums des Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, si la question débattue est la validation de la loi sur les condominiums dans les Territoires du Nord-Ouest, on peut simplement conclure que c'est vendredi après-midi à la Chambre des communes.

L'objet de cette mesure est de régler une question de forme qui, dans la loi actuellement en vigueur, empêche la construction de condominiums dans les Territoires du Nord-Ouest. Je dois ajouter qu'il en est de même au Yukon. Nous voulons offrir des logements à prix raisonnable aux habitants du Nord, car il y a pénurie là comme à de nombreux autres endroit partout au Canada. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ainsi que des députés représentant les trois partis politiques ont réclamé une mesure législative en ce sens. Cette requête émane aussi de la ville de Yellowknife et en particulier de Son Honneur le maire Don Sian ainsi que des courtiers et des particuliers qui voudraient être propriétaires de condominiums ou y engager des fonds.

Quand on a commencé à construire des condominiums un peu partout au Canada en 1969, l'Assemblée législative des Territoires a adopté une ordonnance sur les condominiums. C'est une loi modèle qui s'inspire des lois provinciales et ne s'en écarte pas. Je présume qu'on a suivi l'avis des commissaires sur l'uniformité de la législation en rédigeant cette ordonnance. Elle réglemente les sociétés de condominiums, le titre des lieux détenus en copropriété par ces sociétés, le titre de propriété des logements eux-mêmes et les relations entre les sociétés et les propriétaires de logement. Toutefois, on a constaté qu'une disposition de l'ordonnance était en contradiction avec la Loi fédérale sur les titres de biens-fonds, ce qui la rendait nulle.

Nous voulons tenter aujourd'hui de régler ce problème. La Loi sur les titres de biens-fonds a une longue histoire qui remonte à la Confédération. Elle traite de choses telles que le douaire et la courtoisie. Quiconque connaît les lois matrimoniales du Moyen-Age sait de quoi il s'agit. Malheureusement, cette loi ne parle pas de condominiums. Le principe de la copropriété n'existait pas au moment de la confédération. La loi traitait de l'enregistrement des titres de propriété dans tout l'ouest du Canada, toutes les terres que cette nouvelle nation allait acquérir de la Compagnie de la Baie d'Hudson, par l'intermédiaire de la Couronne impériale. Depuis cette époque, les provinces d'Alberta, du Manitoba et de Saskatchewan ont adopté leur propre loi sur les titres fonciers.

En janvier 1981, le projet de loi C-52 a été présenté à la Chambre des communes. Il aurait pu rétablir la situation de deux façons. Tout d'abord, il aurait réglé cette question mineure des immeubles en copropriété. Deuxièmement, il aurait abrogé la Loi sur les titres de biens-fonds, de sorte que les Territoires et le Yukon auraient pu adopter leur propre loi sur les titres fonciers, analogue à celle qui existe dans les provinces. Il faut se rappeler que nous parlons du rôle d'enregistrement des titres fonciers et non de la disposition des terres de la Couronne qui se fait en vertu de la Loi sur les terres territoriales et, peut-être, de la Loi sur les concessions de terres publiques.

• (1610)

Actuellement, dans les territoires, l'application de la Loi sur les titres de bien-fonds relève de l'administration territoriale qui agit au nom du gouvernement fédéral. Elle n'aurait pas beaucoup de difficultés à procéder à l'enregistrement des titres fonciers en vertu de ses propres lois. Le gouvernement de l'époque n'a jamais rien fait à propos de ce projet de loi, qui n'a j'amais été très élevé dans l'ordre des priorités. Il serait évidemment préférable que ce soit le gouvernement qui propose un projet de loi plutôt que de recourir à la mesure à l'étude aujourd'hui, qui aborde plusieurs problèmes en même temps.

Si je comprends bien, le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Crombie) a l'intention de représenter le projet de loi C-152 ou une mesure très similaire. C'est pour cela que je crois savoir que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Fretz), et la Chambre des communes, accepteraient que le sujet de ce projet de loi soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je serais très heureux qu'il en soit ainsi.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de prendre la parole pour traiter de ce projet de loi qui revêt une très grande importance pour les gens des territoires du Nord-Ouest. En fait, je suis très heureuse d'apprendre que le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Crombie) a l'intention de l'accepter. Si nous pouvions obtenir le consentement unanime sur ce projet de loi, sous sa forme actuelle ou sous la forme d'un projet de loi gouvernemental, il me semble que ce serait un grand pas en avant pour résoudre la crise du logement qui sévit actuellement dans les territoires du Nord-Ouest.

Le député qui a proposé le projet de loi connaît certainement les difficultés actuelles des territoires du Nord-Ouest, notamment dans le domaine du logement. L'amendement proposé permettrait la construction de logements en copropriété dans les territoires. Ce serait une modeste amélioration de la situation qui atteint actuellement les proportions d'une crise.

Nous n'avons pas l'intention de faire intervenir un grand nombre de députés de notre côté, car nous aimerions que la Chambre vote cet après-midi. Si la question est réglée et si la discussion se termine, je crois comprendre que le Règlement de la Chambre nous permettrait de nous prononcer. Je pense que le projet de loi serait appuyé par la plupart des députés de notre parti et du Nouveau parti démocratique.

Cependant, j'aimerais m'arrêter un moment pour exprimer certaines de mes préoccupations au sujet de la situation du logement dans les Territoires du Nord-Ouest. Le député sait sûrement que le logement constitue le plus gros poste de dépenses du budget des Territoires. Ceux-ci affectent en effet au logement proportionnellement plus de crédits que la plupart des autres provinces et régions du Canada. C'est au chapitre du logement que les habitants des Territoires du Nord-Ouest dépensent le plus. Si nous considérons un moment combien il faut dépenser pour fournir des logements à prix abordable aux habitants des Territoires, il est clair que le gouvernement a un rôle très important à jouer dans ce domaine. Voilà pourquoi, en ma qualité de critique du parti libéral en matière de logement, je m'inquiète vivement, tout comme les membres de mon parti, de l'orientation générale du gouvernement actuel qui semble vouloir retirer sa participation de ce domaine.

Je veux parler en particulier de sa décision de réduire de 23 p. 100 les crédits destinés à la rénovation domiciliaire, de réduire les crédits destinés à la construction de logements sociaux, et de réduire le nombre des unités de logement que la SCHL devait construire dans le cadre d'accords antérieurs. Ces coupes générales dans le domaine du logement témoignent de la volonté du gouvernement de ne plus se mêler de ce domaine, au point que certains se demandent si la SCHL continuera à garantir des prêts hypothécaires. Si la SCHL décidait de se retirer entièrement de ce domaine et de s'en remettre au secteur privé, ce serait absolument désastreux pour les régions telles que les Territoires du Nord-Ouest.

J'exhorte le gouvernement à appuyer cette initiative qui vise à améliorer une situation très difficile. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a des familles de huit, dix ou douze membres qui s'entassent dans des maisons de deux ou trois chambres à coucher. Ce problème social majeur est l'un de ceux auxquels le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest entend s'attaquer en 1985. J'exhorte également le gouvernement et les ministériels à faire tout ce qu'ils peuvent pour maintenir la participation du gouvernement dans le domaine du logement, participation qui s'est exprimée au cours des deux dernières décennies par le truchement de programmes de logement subventionnés, de logement coopératif, de rénovation domiciliaire et d'autres initiatives gouvernementales. C'est d'une importance vitale dans des régions comme les Territoires du Nord-Ouest qui sont beaucoup plus que les régions densément peuplées à la merci des aléas et des rigueurs du marché.

J'appuie donc énergiquement le projet de loi du député et j'invite le gouvernement à bien réfléchir aux nouvelles orientations, que je tiens pour mauvaises, qu'il semble vouloir donner à la politique du logement au Canada.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'appuie le projet de loi C-214 qui permettra de construire des condominiums dans les territoires du Nord-Ouest. L'ordonnance le prévoyait, mais il n'était pas possible de le faire en raison d'un conflit mineur avec la Loi sur les titres de biens-fonds.

C'est avec plaisir que j'entends le député de Western Arctic (M. Nickerson) exprimer l'espoir que cette mesure permettra de construire des logements de qualité et meilleur marché dans les territoires et dire que le gouvernement de cette région dispose d'un important budget pour la promotion de la construction résidentielle.

J'espère que le gouvernement, les constructeurs et les citoyens des Territoires du Nord-Ouest tireront la leçon d'une grave erreur qui a été commise dans les villes du sud du pays. En général, ils essaient d'éviter les erreurs du Sud. J'espère qu'ils feront bien attention à éviter celle-là. J'espère qu'ils ne commettront pas la même erreur que bien des villes. Monsieur le Président, vous connaissez comme moi l'erreur qui consiste à autoriser la construction d'immeubles et de logements réservés aux adultes et interdits aux enfants. Votre Honneur s'est intéressé autant que moi à la question il y a quelques années. Les effets de l'erreur commencent à se faire sentir car les statistiques démontrent que le taux de natalité est en baisse au Canada.

En fait, le député de Western Aractic s'est inquiété de cette question quand il est intervenu ce matin. Il s'est engagé à faire l'impossible pour remédier à la situation mais, seul, il ne pourra pas régler grand-chose, je peux en témoigner. C'est très bien de militer pour le respect de la vie, de jeter en prison les gens qui ont pratiqué un avortement, mais encore faut-il pouvoir loger les enfants quand ils sont nés. On refuse encore les ménages avec enfants dans des villes comme Toronto.

J'espère que cette expérience va servir au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et qu'il interdira les immeubles réservés aux adultes seulement. Les Canadiens pourraient ainsi vivre avec les enfants de façon plus naturelle que ce qu'il est permis de faire dans certains quartiers de Toronto et d'ailleurs. Nous commencerons par renvoyer le projet de loi ou le sujet au comité des affaires indiennes et du Nord canadien qui, je l'espère, s'occupera de la question.

M. Girve Fretz (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-214, Loi sur la validation de l'Ordonnance sur les condominiums des Territoires du Nord-Ouest, ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et que son objet soit renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien».

M. le Président: La Chambre a entendu le libellé de l'amendement. Plaît-il à la Chambre de modifier ainsi la motion principale?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Fretz est adopté.)

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion ainsi modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

M. le Président: Par conséquent, l'ordre est annulé, le projet de loi retiré et son objet est renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

M. le Président: Comme il est 16 h 20—on dirait pourtant qu'il est 17 heures—conformément à l'ordre adopté en début de séance, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 21 janvier 1985.

Joyeux Noël à tous! Bon congé, et tâchez de bien travailler! La présidence invite les députés qui disposent encore de quelques minutes à la réception traditionnelle.

(La séance est levée à 16 h 20 et la Chambre s'ajourne au 21 janvier 1985, en conformité d'un ordre spécial.)

FIN DU VOLUME 1